LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS. — IMPRIMERIE DE E. ARRAULT ET Cie.

LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

MM. C.-A. LAISANT, député de la Seine, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MÜNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.

TOME TROISIÈME

ACCOMPAGNÉ DE SEPT CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

ANIMISME — ARTHUR.



PARIS
H. LAMIRAULT ET Cie, ÉDITEURS
61, RUE DE RENNES, 61



LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

N. B. – Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume, et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École des langues orientales.
F.-CAMILLE DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
C.-A. LAISANT, député de la Seine, docteur ès sciences mathématiques.
MM. H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MÜNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

AESCHIMAN, agrégé d'histoire.
ALPHANDÉRY, docteur en médecine.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BABELON (E.), attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
BALDENSPERGER (Guillaume).
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
BARRÉ (L.), astronome-adjoint à l'Observatoire de Paris.
BAYE (Ch.), publiciste.
BAYET, professeur à la Faculté des lettres et à l'École des beaux-arts de Lyon.
BEAUDOUIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse
BEAUREGARD, agrégé à la Faculté de droit de Paris.
BEAUVOIS (E.).
BÉMONT (Charles), maître de conférences à l'École des Hautes Etudes.
BÉNÉDITE (G.), membre de la mission française du Caire.
BÉNET (A.), archiviste du département du Calvados.
BÉRARD, commissaire des poudres et salpêtres à Saint-Médard.
BÈRE (F.), ingénieur des Manufactures de l'État.
BERGER (Philippe), sous-bibliothécaire de l'Institut.
BERNARD (Constant), architecte.
BERNARD (F.), attaché au Ministère de l'agriculture.
BERNARD (H), professeur au lycée de Châlons-sur-Marne.
BERNARD (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département des Deux-Sèvres.
BERTHELOT (André), agrégé d'histoire, maître de conférences à l'École des hautes études.
BERTHELOT (Philippe), licencié ès lettres.
BERTRAND (A.), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.
BINET (E.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BLAISE (Joseph), professeur d'histoire à l'Athénée royal de Bruxelles.
BLANCHARD (Raphaël), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
BLOCH (G.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BLONDEL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BONHOURE (Adrien), avocat à la Cour d'appel de Paris.
BONNARDOT (François), inspecteur des Travaux historiques de la ville de Paris.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.
BOUCHERON (H.), ingénieur, professeur à l'École centrale des arts et manufactures.
BOUCHERON, boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Bordeaux.
BOUCHOT (H.), sous-bibliothécaire au Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale.
BOUGIER (Louis), professeur d'histoire et de géographie au collège Rollin.
BOUQUET (L.), chef de bureau au Ministère du commerce.
BOURGEOIS (Emile), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
BOURGOIN, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École supérieure de pharmacie.
BOURNEVILLE, député de la Seine, médecin des Hôpitaux.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUTROUX (Emile), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

Bricon (Paul), docteur en médecine.
Brochard (Victor), maître de conférences suppléant à l'École normale supérieure.
Brunetière (Ferdinand), maître de conférences à l'École normale supérieure.
Brutails, archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
Bulot (Léon), substitut au Tribunal de la Seine.
Burdo (Ad.), explorateur de l'Afrique centrale.
Cabirau (H.-F.), ingénieur civil.
Cadier (Léon), membre de l'École française de Rome.
Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), publiciste.
Camescasse (J.), docteur en médecine.
Cardon (G.), professeur d'histoire au lycée de Douai.
Castaigne (E.-J.), professeur de l'Université.
Castan (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville à Besançon.
Cat (E.), professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.
Cauwès, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Céard, sous-bibliothécaire de la ville de Paris.
Chabry, sous-directeur du Laboratoire de Concarneau.
Champeaux (de), inspecteur des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine.
Charpentier (Paul), ingénieur des Arts et Manufactures.
Chavegrin, agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Cheuvreux, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Clermont, docteur en médecine.
Collignon (M.), professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.
Cordier (H.), professeur à l'École des langues orientales.
Cosneau (E.), professeur au lycée Henri IV.
Couderc, bibliothécaire de la Société historique.
Coville (A.-H.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen.
Créhange, professeur à l'École alsacienne.
Crié (A.), publiciste.
Crié (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Rennes.
Crutzen (Guillaume), professeur à l'Athénée royal de Verviers.
D'Alheim, élève diplômé de l'École des langues orientales.
Darmesteter (James), professeur au Collège de France.
Delabrousse, avocat à la Cour d'appel, membre du Conseil municipal de Paris.
De la Quesnerie (Gustave), professeur au lycée Saint-Louis.
Deniker, docteur ès sciences naturelles.
Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut.
Desdevises du Dézert, professeur au lycée de Rennes.
Desmoulins, membre du Conseil municipal de Paris.
Duchesne, professeur à l'Athénée royal de Liège.
Drouin (E.), avocat, membre de la Société asiatique.
Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dufourmantelle (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Dufourmantelle (Charles), ancien archiviste de la Corse.
Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.
Duplessis (Georges), conservateur du Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale.
Dupuy (Paul), surveillant général à l'École normale supérieure.
Durand (G.), archiviste du département de la Somme.
Durand-Gréville, publiciste.
Durier (Ch.), vice-président du Club alpin-français, lauréat de l'Académie française.
Dutemple (Edmond), publiciste, ancien vice-consul de France.
Dybowski, maître de conférences à l'École nationale d'agriculture de Grignon.
Ephrussi (Charles), critique d'art.
Fagan (Louis), conservateur adjoint au Cabinet des estampes et dessins (British Museum).
Faniez (de), publiciste.
Farges, attaché au Ministère des affaires étrangères.
Faure, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Favre (Fr.), bibliothécaire du Conservatoire des Arts et Métiers.
Feer (Léon), bibliothécaire au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Ferra (Joannès), membre de la Société de géographie de Paris.
Flourac, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
Foncin (Pierre), inspecteur général de l'enseignement secondaire.
Fonsegrive, professeur de philosophie au lycée de Bordeaux.
Fournier (Marcel), professeur à la Faculté de droit de Caen.
Frédéricq (Paul), professeur à l'Université de Gand.
Gaignière (Henri), substitut du procureur de la République à Meaux.
Gardeil, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Garnier (E.).
Garnier (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire*.
Gausseron, professeur au lycée Janson de Sailly.
Gavet, agrégé à la Faculté de droit de Nancy.
Geraud, conservateur des hypothèques.
Geoffroy (Gustave), publiciste.
Gerville-Réache (G.), député, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Giard, ancien député, professeur à la Faculté des sciences de Lille.
Gicqueaux (P.), licencié ès lettres, boursier d'agrégation près la Faculté des lettres de Bordeaux.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Girard (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
Girard (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
Gley (E.), préparateur au Laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
Gouault, bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Gourdon de Genouillac, du comité de la Société des gens de lettres.
Gourmont (Rémy de), attaché à la Bibliothèque nationale.
Grad (Charles), député d'Alsace-Lorraine au Reichstag, correspondant de l'Institut de France.
Grand (E.-D.), attaché à la Bibliothèque nationale.
Grandjean (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat.
Grassoreille, archiviste des Archives de la Seine.
Gruyer (Gustave), publiciste.
Guigue (Georges), archiviste de la ville de Lyon.
Guillaume, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Hahn (J.), médecin major de première classe.
Heckel, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Henneguy (Félix), publiciste.
Hild (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
Herrmann (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Homolle, professeur suppléant au Collège de France.
Houdas, professeur à l'École spéciale des langues orientales.
Hubert (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
Jean-Bernard Passerieu, avocat près la Cour d'appel d'Alger.
Jacquemaire (Numa), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Joannis, docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Bordeaux.
Journez (Alfred), avocat à la Cour d'appel de Liège.
Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Jullien, député de Loir-et-Cher.
Jundt (A.), maître de conférences à la Faculté protestante de Paris.
Jusserand, sous-directeur au Ministère des affaires étrangères.
Kéraval (P.), médecin des asiles de la Seine.
Knab (L.), ingénieur civil, répétiteur à l'École centrale des Arts et Manufactures.
Koechlin (R.).
Kohler (Ch.), attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Lacour-Gayet (Georges), professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.
Lacroix (Sigismond), député de la Seine.
Lacroix, minéralogiste.
Lafargue (Paul), publiciste.
Lagrésille (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Lainé, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Langlois (Ch. V.-M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier.
Laur (F.), ingénieur des Mines, député de la Loire.
Laveleye (E. de), professeur à l'Université de Liège.
Lavoix (Henri), conservateur adjoint du Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale.

Lavoix fils (Henri,) administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Lazard, ancien élève de l'École des chartes.
Lecler (Adhémar), résident à Kampot (Cambodge).
Lecornu (L.), ingénieur des Mines, docteur ès sciences.
Lefèvre (Édouard), ancien président de la Société entomologique de France.
Lefèvre (G.), publiciste.
Lefort (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
Leger (L.), professeur au Collège de France.
Legrand (Émile), professeur à l'École des langues orientales.
Lehugeur (Paul), professeur au lycée Charlemagne.
Leprieur, attaché à la Bibliothèque nationale.
Leroux (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
Léveillé, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Lévi (Sylvain), maître de conférences à l'École des hautes études.
Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.
Liard, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique.
Lœb (Isidore), président du Comité de publication de la Société des études juives.
Lonchay (Henry), professeur à l'Athénée royal de Bruxelles
Loret (Victor), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
Louis (Georges).
Loukanine (Mme), publiciste.
Loviot, docteur en médecine.
Lucas (Charles), architecte.
Lucipia, publiciste.
Lyon-Alemand, membre du Conseil municipal de Paris.
Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Mabille (J.), attaché au Laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société malacologique de France.
Magnette (Charles), avocat à la Cour d'appel de Liége.
Malécot, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux.
Mahaim, avocat à la Cour d'appel de Liége.
Manceron (Félix), conservateur des hypothèques.
Manouvrier, docteur en médecine.
Mantz (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
Marais (Paul), attaché à la bibliothèque Mazarine.
Marchand, professeur d'histoire au lycée de Marseille.
Marmonier, docteur en droit, député du Rhône.
Marre (Aristide), orientaliste, membre de l'Institut royal des Indes néerlandaises.
Martha (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
Martin (A.-J.), préparateur au Laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
Martin (Henry), bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal
Martineau (Alfred), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Martinet (A.), sous-préfet de Cherbourg.
Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Maury (P.), docteur ès sciences.
May, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
Ménant (J.), conseiller à la Cour de Rouen.
Ménard (Louis), docteur en médecine.
Mercier (Ach.), publiciste.
Merson (Olivier), critique d'art.
Michel (André), publiciste.
Michel (Emile), artiste peintre.
Michel (Léon), professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Michelin, docteur en droit, député de la Seine.
Millot (Léon), publiciste.
Milne (R.), professeur au Collège-Rollin.
Mirmont (Henri de la Ville de), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Molinier (A.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Molinier (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
Molinier (E.), attaché à la conservation du Musée du Louvre.
Monin (H.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
Monnier, élève diplômé de l'École des langues orientales.
Morel (Paul), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Mortet (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Mortillet (G. de), député de Seine-et-Oise.
Moutard, professeur à l'École polytechnique.
Nénot, architecte de la Sorbonne.
Nolhac (de), attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, maître de conférences à l'École des hautes études.
Normand (Charles), architecte.
Ollendorf (Gustave), directeur du cabinet au Ministère du commerce et de l'industrie.
Oltramare, astronome à l'Observatoire de Paris.
Omont (H.), attaché au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Oppert (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Oustalet (E.), aide-naturaliste au Museum d'histoire naturelle.
Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
Paris, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Pasquier (Lucien), directeur à la préfecture de la Seine.
Passy (Paul), professeur de langues vivantes, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
Paturet, avocat à la Cour d'appel de Paris.
Paumès, boursier de la Faculté des lettres de Bordeaux.
Pauw (N. de), avocat général près la Cour de Gand.
Pawlowski (Gustave), bibliographe.
Pélissier (L.-G.), membre de l'École française de Rome.
Pératé, ancien membre de l'École française de Rome.
Petit (E.), professeur au lycée Janson de Sailly.
Petit (Maxime), publiciste.
Petit (P.), membre de la Société botanique de France.
Petit (Dr L.-H.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Pfender (Charles).
Pharaon (Florian), publiciste.
Picavet, agrégé de philosophie.
Picot (Emile), chargé de cours à l'École des langues orientales.
Piéchaud, docteur en médecine.
Pierret (Paul), conservateur du Musée égyptien du Louvre.
Pignot (A.), docteur en médecine.
Pinard (Ad.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Pirenne, professeur à l'Université de Gand.
Plaisant, procureur de la République à Bourges.
Poincaré (Raymond), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Pougin (Arthur), publiciste.
Preux (J.), bibliothécaire et secrétaire adjoint du Comité de législation étrangère.
Prou (M.), attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.
Puaux (Franck), publiciste.
Quellien (N.), publiciste.
Rabier (Elie), membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, professeur de philosophie au lycée Charlemagne.
Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur au Musée du Louvre.
Renault, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Réthoré (J.-J.), licencié ès lettres.
Révillon (Tony), député de la Seine.
Ribot (Th.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur de la *Revue philosophique*.
Richet (Charles), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Ristelhuber (Paul), ancien bibliothécaire.
Rochebrune (de), aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.
Rossignol, boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Ruelle (C.-E.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Sagnier (Henry), rédacteur en chef du *Journal de l'agriculture*.

Saint-Marc, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse.

Saladin (Henri), architecte.

Samuel (René), attaché à la bibliothèque du Sénat.

Sauvage, directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.

Sayous, professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Séverin, boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Simon (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.

Stein, archiviste aux Archives nationales.

Tannery (P.), ingénieur des manufactures de l'État.

Théry (Edmond), publiciste.

Thiers (Adolphe), publiciste.

Tholin, archiviste du département du Lot-et-Garonne.

Thomas (Antoine), maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse.

Thomas (Dr L.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.

Tourneux (Maurice), publiciste.

Trawinski, sous-chef de bureau au Ministère des beaux-arts.

Trescaze (A.), directeur honoraire des Douanes.

Troubat, bibliothécaire du palais de Compiègne.

Trouessart (E.-L.), docteur en médecine.

Valabrègue (A.), critique d'art.

Varigny (de), docteur en médecine, licencié ès sciences naturelles.

Vast (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.

Vaugeois, professeur à la Faculté de droit de Caen.

Vélain (Charles), maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris.

Venukoff (Michel), ancien secrétaire général de la Société de géographie de Russie.

Vernes (Maurice), directeur-adjoint à l'École des hautes études (section des sciences religieuses).

Viala (Pierre), de l'École d'agriculture de Montpellier.

Villedeuil (Ch. de), astronome.

Vogel, publiciste.

Vollet (E.-H.), docteur en droit.

Widal, médecin inspecteur de l'armée.

Will (Louis).

Wilmotte (Maurice), maître de conférences à l'École normale des humanités de Liège.

Wuillomenet, docteur en médecine.

Zaborowski, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

A

ANIMISME. L'animisme est la doctrine philosophique qui professe que la vie est causée dans les êtres vivants par une âme et que dans l'homme en particulier cette âme, principe de la vie, n'est pas distincte du principe de la pensée. Ainsi, non seulement l'animisme suppose que le mécanisme, les mouvements de la matière, ne suffisent pas à expliquer la vie, non seulement il va chercher au-delà des organes une force métaphysique pour expliquer l'organisme, mais il veut encore identifier cette force métaphysique, principe de la vie, à la force métaphysique principe de la pensée, le principe vital à l'âme pensante. On voit donc que l'animisme doit d'abord réfuter le mécanisme, puis l'organicisme, puis le vitalisme pour s'établir sans conteste. — Nous allons exposer les raisons que donnent les animistes en faveur de leur doctrine. Nous ferons ensuite un bref historique de la question.

1° D'après le *mécanisme*, tout s'explique dans la nature et dans l'homme par la matière et le mouvement. Qu'est-ce que la pensée ? Un mouvement transformé ; qu'est-ce que la vie ? un mouvement transformé. La vie est évidemment constituée par un ensemble de mouvements : vibrations cérébrales et nerveuses, contraction et relâchement des muscles, circulation, digestion, respiration, nutrition, il n'y a dans tout cela que des déplacements de molécules matérielles et par conséquent rien autre chose que des mouvements. Le mouvement suffit donc à expliquer la vie. L'être vivant n'est qu'une machine, plus compliquée sans doute, mieux construite que les autres, mais une machine et rien de plus. A ces affirmations du mécanisme, Claude Bernard a fait une réponse décisive. Il y a en effet une différence essentielle qui sépare les vivants des non-vivants. Tandis que le non-vivant s'accroît par l'extérieur, le vivant s'accroît par le dedans ; des éléments se juxtaposent à l'extérieur du minéral pour accroître son volume ; des aliments sont introduits à l'intérieur de la plante ou de l'animal. De plus, tandis que le minéral s'accroît en long ou en large indifféremment et indéfiniment selon le hasard de ses rencontres avec les éléments extérieurs, la plante ou l'animal ne croissent jamais que selon des directions déterminées et dans des limites très étroites, selon l'espèce à laquelle ils appartiennent. Le mouvement vital est donc un mouvement dirigé et une direction se manifeste dans la vie. Enfin, le minéral ne s'accroît que par la juxtaposition d'éléments chimiquement semblables à lui, le cuivre par juxtaposition de cuivre, le fer par juxtaposition de fer ; il ne peut absorber des éléments différents des siens sans cesser d'être ; si l'acide sulfurique absorbe du fer, il n'y a plus ni acide sulfurique, ni fer, il y a un corps nouveau, le sulfate de fer. — Au contraire l'être vivant absorbe en lui des aliments qui diffèrent chimiquement de lui-même, il les décompose et s'en sert pour constituer ses propres organes. Avec le pain, la viande il fait des nerfs, des muscles, des os semblables à ceux qu'il possédait auparavant ou même à ceux que ses ancêtres possédaient avant lui. L'être vivant n'est pas seulement directeur de mouvements, il est créateur d'organes. — Claude Bernard a ainsi montré qu'il y a dans tout vivant une idée directrice et créatrice qui ne peut s'expliquer par le simple mécanisme.

2° Mais ne pourrait-on pas admettre que cette idée directrice et créatrice n'est pas distincte des organes, qu'elle se confond avec la matière même qui les forme ? C'est ce que soutient l'*organicisme*. D'après lui, on a tort de considérer la matière comme une étendue passive et inerte, la matière est aussi une force et la matière vivante plus encore que la non-vivante. Ainsi, il faut s'élever au-dessus du mécanisme, aller jusqu'au dynamisme et distinguer la matière brute, mue selon les lois de la mécanique, et la matière vivante, mue selon les lois de la vie. — Du reste, cet organicisme n'est pas moins résolument matérialiste que le mécanisme. En dehors de la matière il n'y a rien. — On fait alors remarquer à l'organicisme que sa position est intenable, qu'il doit ou rétrograder jusqu'au mécanisme ou s'avancer jusqu'aux doctrines métaphysiques. En effet, de deux choses l'une, ou la force directrice et créatrice, principe de la vie, selon Claude Bernard, n'est rien en dehors de la matière, ou elle est quelque chose. Si elle se confond avec la matière, elle ne sert plus de rien, car on ne comprend la matière que mue selon les lois de la mécanique et une matière active est une matière qui n'est plus matière, une matière animée ou spirituelle, ce qui est absurde. On appelle alors du nom de matière ce qui forme l'essence même de l'esprit. La matière dont l'essence serait une force, et une force qui se dirigerait vers un but, serait la même chose que l'esprit, et l'organicisme deviendrait une des formes de l'animisme. Si la force directrice ne se confond pas avec la matière, elle en est distincte et constitue en dehors de la matière et des organes un principe métaphysique de la vie. — Ainsi donc, si l'organicisme, qui admet une force directrice et créatrice dans les organes, identifie cette force avec la matière vivante, il change les noms mais devient en réalité un animisme ; s'il distingue

la force vitale de la matière, il devient une doctrine métaphysique.

3° La force directrice et créatrice qui constitue la vie est distincte de la matière, voilà une thèse métaphysique. Si nous disons que cette force se confond en nous avec l'âme pensante, avec le principe spirituel du sentiment et de la pensée, nous serons animistes ; si au contraire nous soutenons que cette force, ce principe vital, a une existence distincte de l'âme pensante, nous serons vitalistes ou duodynamistes, parce que nous admettrons dans l'homme deux forces, deux principes spirituels, deux âmes séparées l'une de l'autre. — Le *vitalisme* soutient qu'il n'est pas concevable que l'âme pensante, dont l'attribut essentiel est la pensée et par suite la conscience, construise et organise son corps sans en avoir aucune conscience. Nous ne connaissons point naturellement nos organes et, sans l'anatomie, nous ignorerions même que nous avons un cerveau. Comment admettre que l'âme consciente ait créé ce cerveau qu'elle ne connait pas du tout ? A cela, l'animisme répond qu'il y a, dans la vie intellectuelle même, bien des mouvements sourds et inaperçus que Leibnitz a découverts et que M. Colsenet a recherchés avec soin (*la Vie inconsciente de l'esprit*, in-8, Paris, 1880), que par conséquent l'âme pensante peut agir tantôt avec conscience et tantôt inconsciemment, que d'ailleurs l'essentiel attribut de l'âme n'est point la pensée, comme l'avait cru Descartes, mais l'effort, ainsi que l'a montré Maine de Biran. Par conséquent l'âme a très bien pu diriger les matériaux de son corps et construire son organisme, mais sans conscience. D'ailleurs, comment expliquer l'existence de ces deux âmes, de ces deux principes spirituels, vivant côte à côte, et s'ignorant l'un l'autre ? Il y a déjà bien assez de difficulté à faire admettre l'existence d'une seule âme, pourquoi s'embarrasser de prouver l'existence de deux ?

4° *L'animisme* se présente donc comme la doctrine métaphysique qui explique le plus simplement les phénomènes de la vie. Si la force directrice et créatrice qui constitue la vie est distincte de la matière, cette force métaphysique agit selon un but, puisqu'elle dirige et organise les matériaux qui doivent composer son corps, puisqu'elle crée sa forme selon un type fixé d'avance ; cette force agit donc d'après une idée, car l'essence de l'idée est de fournir des buts à l'action ; or, il semble bien qu'agir d'après une idée, consciemment ou inconsciemment, est de l'essence de l'âme, qui, parvenue à sa perfection, possède l'intelligence et la pensée. Ainsi ce serait l'âme qui disposerait, organiserait les matériaux du corps ; ce serait elle qui rechercherait dans les éléments les corps simples destinés à entrer dans la composition des nerfs, des muscles, des os, etc., elle encore qui combinerait ces éléments simples, elle surtout qui assignerait sa place à chacun des composés et qui maintiendrait dans l'espèce l'unité de type extérieur et d'organisation intérieure. Il ne serait plus étonnant dès lors que les lois de la vie soient différentes de celles de la matière brute, que tout dans la première s'explique par la finalité, tandis que dans la seconde tout se ramène au mécanisme, qu'enfin le mouvement brut ne puisse seul engendrer la vie ; et on comprendrait la vérité de cet adage : *Omne vivum ex vivo*. Les laboratoires ont pu composer une matière chimiquement semblable à la matière vivante, mais cette matière n'a jamais vécu, il lui a toujours manqué les caractères spéciaux de la vie, l'automatisme et la spontanéité de mouvements intérieurs. — Mais il y a deux manières de comprendre l'animisme. On peut regarder le corps tout entier comme produit et organisé par l'âme, ou on peut considérer chaque élément anatomique vivant comme un petit animal, et le corps serait produit alors par le consensus de toutes ces âmes élémentaires. La seconde conception, qu'on a nommée *animisme polyzoïste*, se rapproche davantage des résultats de la science contemporaine. La physiologie considère aujourd'hui tout être vivant comme un composé de vivants élémentaires ; l'animal est une colonie d'animaux (V. Perrier, *les Colonies animales*), notre corps est constitué par une république de vies. Cet animisme dirait alors que chaque cellule, chaque organisme élémentaire est constitué par une âme, il y aurait alors une seule âme dans chaque cellule et presque une infinité dans chaque animal. Seulement rien n'empêcherait qu'une de ces âmes ne jouât le rôle de directrice suprême et de chef du chœur des âmes inférieures. Cette conception ne s'éloignerait pas sensiblement de la conception organiciste. Il n'y aurait que l'étiquette de changée. L'organicisme attribue à la matière l'action et le but, l'animisme polyzoïste refuse ces attributs à la matière et soutient qu'il faut au contraire appeler esprit tout ce qui agit et agit en vue d'un but. Il semble bien que c'est ce dernier qui se rapproche le plus de la commune manière de parler.

5° Si nous voulons maintenant esquisser l'histoire de cette grande question, nous trouverons d'abord parmi les animistes Platon et Aristote. « Aristote, dit M. Ravaisson, (*Rapport sur la philosophie en France*, p. 169), d'accord cette fois avec Platon, avait pensé que le concert, l'ordre qui parait dans les opérations des êtres vivants, de quelque manière, d'ailleurs, qu'on explique chaque phénomène particulier, marque une tendance à un but, et, par suite, une action dépendante de quelque intelligence. En second lieu, entre les phénomènes de la vie et ceux qui appartiennent à l'âme pensante, il remarquait une liaison, une continuité qui ne permettait pas de les attribuer à deux principes différents. Selon lui, en conséquence, la vie venait de l'âme, de ce qui sent et qui pense. » Selon son expression, l'âme était la forme du corps. Cette doctrine d'Aristote passa à saint Augustin, Abélard, Hugues de Saint-Victor, Albert le Grand, saint Thomas ; les conciles de Constantinople (869) et de Vienne (1311) la consacrèrent, les jésuites l'enseignèrent et on peut dire qu'elle fut adoptée par presque toute l'orthodoxie catholique du moyen âge. Seuls, Duns Scot, François de Mayronis, Occam, se déclarèrent vitalistes. Plus tard, vers les XVe et XVIe siècles, Van Helmont, Robert Fludd, introduisent dans le vivant, en dehors de l'âme principale, un assez grand nombre de principes vitaux, Bacon et Gassendi se déclarent vitalistes. La grande philosophie spiritualiste du XVIIe siècle, le cartésianisme, est au contraire mécaniste. Descartes fait de la pensée l'essence de l'âme, de l'étendue l'essence de la matière ; le corps des animaux étant matériel, il s'ensuit que toutes les opérations de la vie devront se ramener à des mouvements de l'étendue et par conséquent la vie ne sera qu'un mécanisme, les animaux seront de pures machines. Cette séparation radicale de l'âme et du corps ne laissait subsister aucun moyen d'expliquer leur union. Les exagérations de cette doctrine amenèrent le matérialisme. Puisque le mécanisme peut expliquer la vie, pourquoi n'expliquerait-il pas aussi la pensée ? De là l'*Homme-Machine* de la Mettrie. Ce fut vers cette époque qu'un médecin allemand, Stahl, dans un long et savant ouvrage (*Theoria medica vera*, 1re édit., Halle, 1707), entreprit de réhabiliter l'animisme. En France, le chef incontesté de l'école de Montpellier, Barthez, renouvela à son tour le vitalisme. Son disciple Lordat soutint ses opinions dans plusieurs ouvrages. A Rome, le P. Ventura réfuta le vitalisme au nom de la philosophie à la fois et de la théologie. A Vienne, l'abbé Gunther prit parti pour le vitalisme et en France l'abbé Flottes de Montpellier soutint que les deux opinions étaient libres ; mais Pie IX, dans un bref à l'archevêque de Cologne en 1857 et dans un autre à l'évêque de Breslau en 1860, condamna absolument la doctrine vitaliste. En 1858, M. Bouillier avait lu à l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire sur l'unité de l'âme pensante et du principe vital. M. Jammes, de Montpellier, répondit à ce mémoire et M. Bouillier le transforma en un livre savant auquel nous avons fait de larges emprunts : (*Du principe vital et de l'âme pensante*, Paris, in-8, 1861). Quelque temps plus tard, le jésuite Liberatore, professeur au collège romain,

publiait son livre sur le *Composé humain*, où est magistralement exposée la doctrine animiste. Cependant les écoles de médecine semblent avoir complètement renoncé au vitalisme et celles qui ne vont pas jusqu'au mécanisme matérialiste s'en tiennent à l'organicisme. D'un autre côté les philosophes, comme M. A. Bertrand, M. Fouillée, M. Colsenet, adoptent un animisme polyzoïste qui, nous l'avons vu, se rapproche considérablement par le fond des doctrines du dynanisme organiciste. Ainsi, il semble aujourd'hui à peu près universellement admis, 1° que les êtres vivants sont distincts des non-vivants ; 2° que chaque vivant est composé d'un grand nombre de vivants élémentaires ; 3° que ce qui caractérise l'être vivant c'est une direction, une organisation de la matière brute. Le point controversé se réduit à savoir si la force directrice et créatrice se confond avec la matière ou s'en distingue. Il semble que rien ne force d'admettre qu'elle s'en distingue. On la constate, donc elle existe ; la matière n'est qu'une de ses formes, de ses manifestations ; on affirme alors que tout est âme, que tout est esprit. Si on croit au contraire que la manifestation sensible est la force même, on est matérialiste. Mais on avouera que les deux opinions sont identiques au fond ; seulement ce que la première appelle esprit, la seconde le nomme matière, de sorte que spiritualisme et matérialisme, animisme et organicisme ne sont souvent que deux étiquettes qui recouvrent un contenu identique. G. Fonsegrive.

ANIMODYCTION. Les *Animodyction* Smith (*Aneimidyction* Presl) sont des *Aneimia* à nervures anastomosées. Ce genre de Fougères-Schizéacées renferme trois espèces parmi lesquelles nous citerons l'*A. phyllitidis* Smith (*Aneimidyction fraxinifolia* Smith), jolie Fougère de serre chaude qui est spontanée dans les Grandes Indes, les Antilles, le Brésil, le Pérou, la Colombie, le Vénézuéla, le Caracas, la Nouvelle-Grenade et le Mexique.

Louis Crié.

ANIMUCCIA. Les frères Animuccia comptent parmi les prédécesseurs directs les plus remarquables de Palestrina ; c'est dans les premières années du XVIe siècle que *Jean*, l'aîné et le plus célèbre des deux, écrivit ses madrigaux et ses messes. Vers 1540, il se lia avec Philippe de Neri, le fondateur de la congrégation de l'Oratoire, qui venait de créer, ou, pour mieux dire, de renouveler l'*Oratorio*. Ce fut pour lui qu'il composa ses *laudi* qui se chantaient après les offices et qui étaient de véritables oratorios (V. Oratorio). En 1558, Jean Animuccia était nommé maître de la chapelle du Vatican ; il mourait en 1571 et il avait pour successeur, dans cette importante fonction musicale, le grand Palestrina. On connaît les *laudi*, les madrigaux, les hymnes d'Animuccia, mais il fut chargé par le pape Pie V d'écrire, en exécution du décret du concile de Trente qui avait ordonné une réforme du chant sacré, les motets et hymnes de la chapelle pontificale. Ce travail considérable fut terminé en cinq mois. Son frère, *Paul Animuccia*, fut maître de chapelle de Saint-Jean de Latran, où il fut aussi un des prédécesseurs de Palestrina (1550 à 1552). De nombreux madrigaux et motets de lui se trouvent dans les collections de musique des maîtres, publiées au XVIe siècle, et particulièrement dans le Recueil de *Gardane*, de 1559.

ANIO (V. Teverone).

ANIOUÏ. Nom de deux rivières de Sibérie qui se réunissent avant de tomber dans la Kolyma. On évalue la longueur de chacune d'elles à 600 kil. environ. Elles prennent leur source dans les monts Jablonovoï. L. L.

ANIRIDIE (Térat.). Absence de l'iris. L'existence de cette anomalie est douteuse.

ANIROUDDHA. Nom d'un cousin et d'un des principaux disciples du bouddha Sâkyamouni. C'était le second fils du Sâkya Dronodona et le frère de Mahânâma. Il entra dans la confrérie comme beaucoup de ses compatriotes, à l'époque où le retour de Sâkyamouni dans sa ville natale fit naître un tel enthousiasme, que, tous les Sâkyas voulant en masse se faire moines, on décida qu'un membre de chaque famille entrerait dans la confrérie du bouddha. La mère d'Anirouddha, qui avait une préférence pour lui, fit tout ce qu'elle put pour le retenir auprès d'elle et faire entrer Mahânâma dans la confrérie. Mais des prodiges et l'intervention personnelle du bouddha triomphèrent de sa résistance. Tout ce que la mère put obtenir c'est qu'Anirouddha ne se ferait moine qu'en compagnie de plusieurs de ses cousins et amis. Il avait, dit-on, quinze ans quand il entra dans la confrérie ; bien qu'on le représente comme étant alors fort ignorant, au point qu'il ne se doutait pas même de la façon dont le riz se produit et se prépare, il devint l'un des plus sages et des plus savants bhickchou, et il eut l'honneur d'être déclaré par le bouddha le premier de ceux qui ont « l'œil divin ». Il est toujours cité parmi les plus éminents docteurs. Lors de l'entrée du maître dans le Nirvâna, il fut un des cinq qui prononcèrent des stances sur ce grand événement. Un peu après, quand le « premier concile » bouddhique se réunit, il fut chargé par le président Kâsyapa d'examiner si aucun des 500 membres de cette assemblée n'avait conservé quelque reste de passion ; il reconnut (avec son œil divin) que Ananda seul n'était pas parfaitement pur et devait passer par de nouvelles épreuves avant d'être admis. Comme les autres principaux disciples du bouddha, Anirouddha est souvent qualifié de *ayouchmat* et de *sthavira* ou *thero* (V ces mots). Dans la littérature siamoise, Anirouddha (*Phra Anirout*) est le héros d'un poème ou d'un roman, dans lequel on raconte ses aventures pendant qu'il est à la recherche de Ousâ son épouse ou sa fiancée. L. Feer

Bibl.: Sp. Hardy, *A manual of Buddhism*.— Rockhill, *The life of the buddha*. — Csoma, *Analyse du Kandjour* (traduction française), *Annales du Musée Guimet*, III. — Pallegoix, *Grammatica linguæ thai*, p. 174.

ANIS. Sous les noms d'*Anis*, *A. officinal*, *A. vert*, *A. d'Europe*, *Petit Anis*, on désigne, dans le commerce, les fruits du *Pimpinella anisum* L. (*Anisum vulgare* Clus., *A. officinale* Mœnch., *Carum anisum* H. Bn.), plante de la famille des Ombellifères, originaire du Levant



Anis. — a, port; b, fruit; c, racine.

et que l'on cultive dans plusieurs contrées de l'Europe où elle paraît avoir été introduite vers le milieu du XVIe siècle. C'est une herbe annuelle, dont la racine pivotante, fusiforme, blanchâtre, donne naissance à une tige dressée, cylindrique, striée, ramifiée supérieurement, haute de 0,30

à 0,50, portant des feuilles alternes, amplexicaules, d'un vert assez foncé; les inférieures sont cordiformes, arrondies, incisées-dentées; les moyennes pinnatilobées, à lobes lancéolés ou cunéiformes; les supérieures trifides, à divisions entières, linéaires. Les fleurs, petites et de couleur blanche, sont disposées en ombelles terminales de 8 à 12 rayons. Les fruits, ovoïdes, légèrement pubescents et blanchâtres, sont marqués de dix côtes filiformes et ont plusieurs bandelettes dans chaque vallécule. Ces fruits, désignés à tort sous le nom de *graines*, ont une odeur aromatique, agréable, une saveur chaude et piquante. Ils constituent une des *cinq semences chaudes majeures*. On les distingue, d'après leur provenance, en *Anis de Russie*, qui est noirâtre et peu estimé, *Anis d'Albi*, qui est blanchâtre et très aromatique, *Anis de Touraine*, qui est vert et plus doux, *Anis de Malte* ou *d'Espagne*, qui est d'un vert cendré; cette dernière sorte est de beaucoup la plus recherchée. — L'*Anis vert* s'emploie en infusions théiformes ($^{10}/_{1000}$) comme carminatif et stimulant des voies digestives. A doses élevées, il produit une accélération de la circulation et de la diurèse. L'urine acquiert, sous son influence, une odeur désagréable. Peut-être l'anis exerce-t-il encore une action sur l'innervation : il apaiserait la douleur des coliques intestinales, et rendrait des services dans les cas de vertige et de mal de tête dus à une mauvaise digestion. D'après Nothnagel et Rossbach, à certaines doses l'anis déterminerait des phénomènes de paralysie. L'*acide anisique*, qui est renfermé dans l'anis vert, agirait comme antiseptique sur les plaies. A l'intérieur, ce serait un antifébrile puissant, sauf dans le rhumatisme articulaire aigu, où l'acide salicylique serait préférable: il agirait en abaissant la température, d'après Turci, sans exercer d'action sur le cœur ni sur la pression sanguine. Il entre dans la préparation de l'*élixir parégorique de Dublais*, de la *tisane royale* et de l'*esprit d'Anis*. Les confiseurs en font de très petites dragées (*Anis couvert*, *A. de Verdun*, *A. de Flavigny*), qui facilitent la digestion et répandent dans la bouche un parfum très agréable. Il donne à la distillation l'*essence d'Anis*, employée surtout par les parfumeurs et pour la fabrication de certaines liqueurs de table (anisette, vespétro, etc.); mais pour ce dernier usage on se sert plus communément de l'essence fournie par les fruits de l'*Illicium anisatum* L. (V. Badianier). L'essence d'anis est également utilisée en médecine; on la prescrit notamment contre les dyspepsies flatulentes spasmodiques à la dose de 1 à 10 gouttes dans une potion ou sur un morceau de sucre.

Le nom d'Anis est aussi appliqué à un certain nombre de plantes; nous citerons les principales: *Anis âcre* ou *faux Anis* (V. Cumin). — *A. bâtard* ou *Anis des Vosges* (V. Carvi). — *A. doux*, *A. en arbre* (V. Schinus). — *A. de France* ou *de Paris* (V. Fenouil). — *A. étoilé* ou *A. de la Chine* (V. Badianier). Ed. Lef.

II. Horticulture. — Le *Pimpinella anisum* L. se cultive en grand dans les régions méditerranéennes, dans la Russie méridionale, en Allemagne et dans plusieurs contrées de la France: dans le Bordelais, en Anjou, en Touraine et surtout dans le haut Languedoc, notamment dans l'arrondissement de Gaillac (Tarn). Les terres légères et calcaires, à bonne exposition chaude, sont celles qui conviennent le mieux pour cette culture. On sème les graines au commencement du mois d'avr.; la floraison arrive au commencement de l'été, lorsque la plante atteint une hauteur de 30 à 35 centim. On fait la récolte des fruits en sept.; mais les pluies prolongées, à la fin de l'été, les altèrent souvent, en leur donnant une teinte brunâtre. Dans les années favorables, le produit est de 500 à 800 kilogr. de fruits par hect.; dans les années défavorables, il descend à la moitié de cette quantité; les agriculteurs les vendent en balles du poids de 100 à 150 kilogr. H. S.

III. Chimie. — L'*essence d'anis* se prépare en distillant avec de l'eau les fruits d'anis (*Pimpinella anisum*) ou ceux de l'anis étoilé (*Illicium anisatum*). Elle est sous forme d'un liquide incolore, huileux, qui se fige à +10° et qui ne se liquéfie qu'à +17°. — Comme la plupart des essences naturelles, elle est formée d'un carbure d'hydrogène, $C^{20}H^{16}$, et d'un principe cristallisable, l'*anisol*, qui constitue environ les 4/5 du poids total. Les meilleures essences d'anis nous viennent de l'Espagne et de l'Allemagne. Elles sont souvent falsifiées avec du savon, de l'alcool, du blanc de baleine. Bourgoin.

Bibl.: *Dictionnaires* de Dechambre, Bouchut et Desprès, et Dujardin-Beaumetz. — Turci, *Sull' azione biologica dell' acido anisico* (*Riv. Ital. di Terap. di Piacenza* 1884).

ANISACODON (Mamm. foss.). O. C. Marsh a successivement appliqué ce nom (1872) à un genre de Mammifères insectivores fossiles voisin des *Centetodon* (V. ce mot), et à un genre d'Ongulés (1875), également fossiles, dont il a postérieurement remplacé la dénomination, ainsi préoccupée, par celle de *Diconodon* (V. ce mot.). Trt.

ANISETTE. Vers le commencement du siècle dernier, au moment où les distillateurs de Montpellier s'exerçaient à composer la fameuse liqueur appelée « Eau d'or », destinée à faire allusion à l'or potable des anciens alchimistes, les Américains fabriquaient le célèbre ratafia de Cédrat, qu'ils ont nommé crème des Barbades, la Dalmatie faisait connaître son marasquin, la Hollande son curaçao, Bordeaux acquérait une réputation universelle pour une nouvelle liqueur à laquelle les fabricants avaient donné le nom d'anisette. Voici, dans le langage scientifique du temps, la première formule dont Marie Brizard, la fondatrice de la grande maison de Bordeaux, faisait usage au commencement du XVIIIe siècle : prenez huit onces d'anis vert, quatre onces de badiane, fenouil et coriandre ensemble quatre onces. Faites infuser pendant vingt-quatre heures toutes ces semences concassées dans vingt-quatre livres d'esprit et six livres d'eau pour retirer, par la distillation, tout l'esprit employé. Faites infuser une once d'iris en poudre grossière dans un sirop composé de sept livres et demie de sucre et vingt-quatre litres d'eau. Réunissez les deux liqueurs et filtrez. — La maison Marie Brizard faisait déjà, avant 1789, des envois considérables d'anisette dans toutes les parties du monde; depuis cette époque, la consommation de cette liqueur a pris des proportions de plus en plus considérables; par suite, la fabrication s'en est accrue et les lieux de production se sont multipliés. Nous nous bornerons à donner ici la composition des principales anisettes; pour les opérations industrielles, nous renverrons à l'article *Liqueur*.

Anisette de Bordeaux :

Badiane	1.800 grammes.
Anis vert	450 —
Fenouil	450 —
Coriandre	450 —
Bois de sassafras	450 —
Ambrette	190 —
Thé impérial	190 —
Alcool à 85°	40 litres.

Faire macérer le tout dans l'alcool, distiller au bain-marie en ajoutant 20 litres d'eau, rectifier le produit de la distillation en ajoutant une nouvelle et même quantité d'eau pour retirer 38 litres de bon produit. D'autre part, faire fondre à chaud 56 kilogr. de sucre blanc dans 25 litres d'eau, et, après refroidissement, mélanger le tout en ajoutant 2 litres d'eau de fleurs d'oranger, un demi-litre d'infusion d'iris et de l'eau en quantité suffisante pour compléter un hectol. de liqueur. Trancher, coller et, après repos, filtrer. — L'analyse de la véritable Marie-Brizard donne pour un litre :

Alcool à 85°	32 centilitres.
Eau	35 —
Sucre	500 grammes.

Le pèse-sirop plongé dans la liqueur marque 20 degrés.

Anisette de Paris .

Badiane..................	1.500	grammes.
Amandes amères..........	1.000	—
Anis	500	—
Coriandre	250	—
Fenouil de Florence	125	—
Angélique (racines).......	30	—
Citrons frais (zestes)......	n° 20	—
Oranges fraîches (zestes),..	n° 20	—
Alcool à 85°............	40	litres.

Opérer la distillation et la rectification comme pour la recette précédente, faire fondre ensuite à chaud 56 kilogr. de sucre blanc dans 26 litres d'eau; après refroidissement, mélanger le tout en ajoutant :

Infusion d'iris...........	250	grammes.
Eau de fleurs d'oranger...	1.000	—
Eau de cannelle de Ceylan .	500	—
Eau de girofle........ ...	100	—
Eau de muscade.........	100	—

et de l'eau en quantité suffisante pour compléter l'hectolitre. Trancher, coller et filtrer après repos.

Anisette de Lyon :

Badiane....	1.750	grammes.
Anis vert............	1.000	—
Coriandre	250	—
Fenouil de Florence	125	—
Bois de sassafras.........	125	—
Angélique (racines)... ...	30	—
Citrons frais (zestes).	n. 30	—
Alcool à 85°	41	litres.

Faire macérer pendant vingt-quatre heures et distiller au bain-marie avec précaution, mais sans rectifier; retirer 40 litres d'esprit parfumé. D'autre part, fondre à chaud 56 kilogr. de sucre très blanc dans 20 litres d'eau. Après refroidissement, mélanger le tout en ajoutant :

Eau de fleurs d'oranger ...	2	litres.
Eau de cannelle..........	500	grammes.
Infusion d'iris...........	500	—

Ajouter assez d'eau commune pour compléter un hectolitre de liqueur; terminer comme pour l'anisette de Bordeaux. Cette anisette est très en vogue : on la sert dans les cafés pour être prise avec de l'eau, et, lorsqu'on y ajoute cette eau, elle blanchit à peu près comme l'absinthe suisse.

Anisette de Hollande. L'anisette de Hollande est ce qu'on appelle une liqueur par essences, c.-à-d. une liqueur fabriquée non avec les plantes mêmes, mais avec les huiles essentielles de ces plantes que l'on distille avec de l'alcool. Certains fabricants se dispensent même de distiller et opèrent par simple mélange : ce procédé tend à se généraliser. On remplit d'alcool la moitié d'un flacon d'une contenance quelconque, on y verse les essences et on agite fortement pendant quelques minutes; on remplit le vase d'alcool et on agite à nouveau; on verse le tout dans un conge et on y ajoute la quantité d'alcool nécessaire pour compléter la quantité totale donnée par la formule; on remue quelques minutes et on ajoute le sirop formé par la dissolution du sucre à chaud dans la quantité d'eau nécessaire; on colle et on filtre. L'anisette de Hollande se fabrique en ajoutant dans trente-six litres d'alcool à 85° :

Essence de badiane.........	50	grammes.
— d'anis.............	50	—
— d'amandes amères...	8	—
— de coriandre........	1	—
— de fenouil.........	2	—
— de roses...........	2	—
— d'angélique	4	—

D'autre part, on fait fondre 43 kilogr. 750 gr. de sucre dans 29 litres d'eau et on ajoute ce sirop refroidi à la solution alcoolique d'essences. — Un simple examen de la formule suffit pour voir que l'anisette de Hollande est moins sucrée et plus alcoolique que l'anisette de Bordeaux; la fabrication d'Amsterdam, moins ancienne que celle de Bordeaux, n'en jouit pas moins d'une grande considération et n'en est pas moins l'objet d'un commerce important.

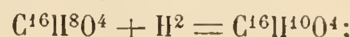
Wesmann.

ANISIQUE (Série). Lorsque l'on fait bouillir avec de l'acide azotique étendu les essences d'anis, de fenouil, d'estragon, on obtient l'*aldéhyde anisique*, corps à 16 équivalents de carbone, appartenant à la *série anisique*. Celle-ci comprend : 1° l'*aldéhyde anisique*, $C^{16}H^8O^4$, appelé encore *anisal*, *aldéhyde méthylparaoxybenzoïque*, dérivant par oxydation de l'anisol, $C^{20}H^{12}O^2$:



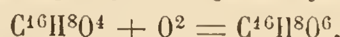
$$C^{20}H^{12}O^2 + 3O^2 = C^4H^4O^4 + C^{16}H^8O^4,$$

liquide huileux, incolore, ayant pour densité 1,09, bouillant à 254°, qui se transforme : 2° en *alcool anisique* sous l'influence de l'hydrogène naissant :



$$C^{16}H^8O^4 + H^2 = C^{16}H^{10}O^4;$$

3° En *acide anisique*, par les agents oxydants :



$$C^{16}H^8O^4 + O^2 = C^{16}H^8O^6,$$

acide qui cristallise en aiguilles incolores, dures, brillantes, fusibles à 23°, distillant sans décomposition à 250°. — Il existe donc entre ces trois corps les mêmes relations que celles que l'on observe entre l'aldéhyde ordinaire, l'alcool et l'acide acétique. Ce sont des dérivés méthylés de l'acide paraoxybenzoïque : $C^{14}H^4(H^2O^2)O^4$ engendrant $C^{14}H^4(C^2H^4O^2)O^4$ et les autres composés anisiques. Bourgoin.

ANISOCERAS. Genre d'Annélides Polychætes établi par Grube en 1856, dans les *Annulata Oerstediana*, pour quelques espèces exotiques. Grube considérait ce genre comme distinct du genre *Staurocephalus*, qu'il avait créé quelques années auparavant pour une espèce européenne, probablement identique avec le *Nereis Rudolphii* Delle Chiaje. Plus tard, une étude nouvelle de l'*Anisoceras rubrovittatus* le fit changer d'avis et il pensa que les *Anisoceras* pourraient à peine subsister comme sous-genre. De son côté Keferstein, sans connaître les travaux de Grube, formait le genre *Prionognathus* pour une Annélide du même groupe, qu'il avait trouvée sur les côtes de Normandie. Grube et Fr. Müller avaient indiqué, dès le principe, les affinités des Anisoceras ou Staurocéphales, avec les Euniciens; Keferstein voulut y ajouter des rapports nouveaux avec les Syllidiens anormaux décrits par Schmarda sous le nom de *Gnathosyllis*. Enfin de Quatrefages en fit de véritables Syllidiens. La seule raison pour laquelle il éloigne ces Annélides des Euniciens, c'est la forme des mâchoires. Or, ces mâchoires, très singulières il est vrai, sont bien plus étrangères au type des Syllidiens qu'à celui des Euniciens (V. Staurocéphalus).

Giard.

ANISOCHILUS. Wallich (*Pl. As. rar.*, II, 18) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Labiées, tribu des Ocymoïdées, dont on connaît seulement quatre espèces originaires de l'Inde. Ce sont des herbes, annuelles ou vivaces, caractérisées surtout par le calice dont la lèvre supérieure ovale, défléchie en avant, recouvre la lèvre inférieure qui est courte, très entière et tronquée. Leurs fleurs, disposées en glomérules denses, imbriqués et accompagnés de bractées, forment, par leur réunion, un long épi cylindrique. L'espèce principale, *A. carnosus* Benth. (*Lavandula carnosa* L.) est employée, dans l'Inde, contre les affections catarrhales; son sucre exprimé, mélangé avec de l'huile de Sésame et du sucre, constitue un liniment réfrigérant préconisé contre les maux de tête (V. H. Baillon, *Dict. de botanique*, I, p. 194).

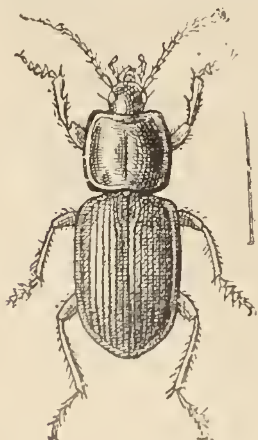
Ed Lef.

ANISOCYCLES (ἀνισόκυκλα qui a des cercles inégaux) (arch.). Roues formées de plusieurs disques de diamètre inégal. Vitruve, x, 1, 3.

ANISODACTYLES. Les Anisodactyles (du grec ἀνίσος, inégal, et δάκτυλος, doigt) sont des Passereaux qui ont trois doigts dirigés en avant et un doigt dirigé en arrière, par opposition aux Zygodactyles (de ζυγός joug, lien, et δάκτυλος, doigt), dont les doigts sont groupés deux à deux. Dans la méthode de Vieillot, les Anisodactyles forment la deuxième tribu de l'ordre des Oiseaux sylvains et, dans celle de Temminck, ils composent le sixième ordre, correspondant aux Ténuirostres de G. Cuvier (V. le mot Passereaux) ; enfin pour M. de Lafresnaye ils constituent le deuxième sous-ordre des Passereaux et, pour le prince Ch. Bonaparte, la seconde cohorte de la tribu des *Oscines*. Suivant M. de Lafresnaye (*Dict. d'hist. nat. de d'Orbigny*, t. I, p. 534), « ce sont les espèces qui, sans avoir « les doigts disposés par paires, comme celles que l'on a « classées dans l'ordre des Grimpeurs, ont néanmoins la « faculté de grimper le long des troncs et des branches « d'arbres, et sur les plans verticaux des rochers, ou de « se cramponner et de se suspendre aux ramuscules et « aux tiges des fleurs pour en extraire le pollen ». Dans ce sous-ordre, M. de Lafresnaye range les *Mésanges*, les *Oxyrhynques*, les *Orthonyx*, les *Colious*, les *Piquebœufs*, les *Grimpereaux*, les *Méliphages*, les *Soui-Mangas*, les *Promérops*, les *Paradisiers* et les *Oiseaux-Mouches* (V. ces mots) et il considère les *Huppes* (V. ce mot), comme constituant la transition entre les Anisodactyles et les Déodactyles, qui comprennent le reste des Passereaux non grimpeurs. Quant à Ch. Bonaparte, il donne au terme *Anisodactyles* un sens notablement différent, puisqu'il classe sous cette rubrique les *Calaos*, les *Musophages*, les *Colious*, les *Opisthocomes*, les *Phytotomes*, les *Ménures*, les *Fourmiliers*, les *Synallaxes*, les *Dendrocolaptidés*, les *Todiers*, les *Tyrans*, les *Cotingas*, les *Manakins*, les *Eurylaimes*, les *Brèves*, les *Rolliers*, les *Guêpiers*, les *Martins-pêcheurs*, les *Huppes*, les *Promérops*, les *Oiseaux-Mouches*, les *Martinets* et les *Engoulevents* (V. ces mots). En parlant des *Passereaux* (V. ce mot) en général, nous aurons à revenir sur ces systèmes de classification; mais nous pouvons rappeler dès à présent que l'on n'accorde plus aujourd'hui la même importance aux subdivisions des Anisodactyles, des Déodactyles et des Zygodactyles. E. Oustalet.

Bibl. : Vieillot, *Analyse d'une nouvelle Ornithologie*, 1816. — Temminck, *Manuel d'Ornithologie*, 1820, 2e éd., t. I, pp. lxxx et 405. — J.-F. de Lafresnaye, Article *Anisodactyles* in *Dict. d'hist. nat. de d'Orbigny*, t. I. — Ch.-L. Bonaparte, *Conspectus systematis Ornithologiæ*, 1854, pp. 3, et 26 et *Consp. volucrum anisodactylorum*, *Ateneo italiano*, 1854, n° 11.

ANISODACTYLE (*Anisodactylus* Dej.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Carabides et du groupe des Harpalites. Les Anisodactyles sont très voisins des *Harpales* (V. ce mot). Ils en diffèrent surtout en ce que les mâles ont les tarses des pattes antérieures et intermédiaires fortement dilatés et revêtus en dessous de poils serrés, spongieux. Leurs espèces, peu nombreuses dans la faune européo-méditerranéenne, prédominent, au contraire, dans l'Amérique du Nord. On les rencontre principalement dans les endroits humides, sous les pierres, les mottes de terre; plusieurs sont propres aux marais salants. Tel est notamment l'*A. pœciloides* Steph. (*A. virens* Dej.), qu'on trouve assez communément, en France, à Saint-Valery, Honfleur, Villers-sur-Mer, etc., ainsi qu'en Angleterre et en Algérie. — L'*A. binotatus* Fabr. est très répandu en Europe, dans les endroits humides, sur le bord des étangs, sous les pierres et les détritus. Il est long d'environ 11 millim., en entier d'un noir luisant, avec le front marqué de deux taches rougeâtres, souvent réunies en une seule. Il présente une variété à antennes et à pattes d'un rouge ferrugineux ; cette variété a été décrite par Dejean comme une espèce sous le nom de *A. spurcaticornis*. Ed. Lef.



Anisodactylus pœciloides Steph. (très grossi).

ANISODERIS. Genre de Composées-Lactucées, établi par H. Cassini (*Dict. des sc. nat.*, t. XLVIII, p. 429) pour le *Crepis rubra* L. (*Barkhausia rubra* Mœnch), jolie plante annuelle que l'on cultive fréquemment en bordures dans les jardins (V. Crépis). Ed. Lef.

ANISODEXIS. Genre d'Amphibiens (Batraciens) fossiles, créé par Cope et rangé par lui dans la famille des *Eryopidæ*, près du genre *Acheloma*, dont il diffère par ses dents, qui sont de taille inégale dans la série externe. La mâchoire supérieure porte une très grande dent en forme de canine, et l'inférieure en présente plusieurs, également de grande taille, près de la symphyse. L'arc neural des vertèbres est semblable à celui d'*Acheloma*. Le crâne était grossièrement réticulé en dessus, tandis que les côtés des mâchoires présentent une seulpture en chevrons. On ne connaît pas les membres. La seule espèce connue *(A. imbricarius)* est du Permien du Texas, et son crâne seul avait près d'un demi-mètre de long (V. Eryops). Trouessart.

ANISODON. Bruch et Schimper ont désigné, sous ce nom, plusieurs Mousses-Fabroniacées à dimensions très réduites, dont les tiges, ramifiées et dressées dans le jeune âge, se couchent plus tard et deviennent tout à fait rampantes. Ces mousses, monoïques, possèdent une coiffe nue qui atteint le milieu de l'urne. Celle-ci, dressée au sommet d'un pédicelle court et épais, est munie d'un opercule qui laisse voir, après sa chute, un péristome double dont les dents extérieures, au nombre de seize, sont courbes et inégales. Le péristome intérieur est formé par une membrane mince irrégulièrement déchirée. L'*A. Bartrami* Schimp. a été découvert par Bartram sur les troncs du *Pinus sylvestris*, près de Düben. Louis Crié.

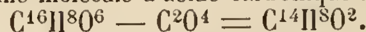
ANISODONTIENS. Duméril et Bibron désignent sous ce nom des Serpents qui ont les dents postérieures cannelées, les dents de l'une et de l'autre mâchoire étant inégalement distribuées et inégalement grandes, séparées par des espaces libres, surtout à la mâchoire supérieure. Les *Bucéphales*, les *Psammophis*, les *Tarbophis* rentrent dans cette famille, qui renferme surtout des animaux arboricoles. H. E. Sauvage.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Erpétologie générale*, t. VII, p. 870, 1854.

ANISODUS (*Anisodus* Link.). Genre de plantes de la famille des Solanacées et du groupe des Hyoscyamées. La seule espèce connue, *A. luridus* Link., est une herbe vivace, originaire du Népaul, à racine fusiforme, épaisse et charnue, à feuilles alternes et à fleurs d'un vert jaunâtre, passant au pourpre. Le fruit est une pyxide subglobuleuse, enveloppée par le calice persistant, renflé et muni de côtes. Cette plante possède des propriétés analogues à celles de la Belladone ; elle est employée surtout dans le traitement des maladies des yeux ; on l'administre intérieurement, en teinture, à la dose de 20 gouttes par 24 heures. Ed. Lef.

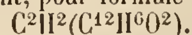
ANYSOGYNE (Bot.). Se dit d'une fleur dont les carpelles ne sont pas en même nombre que les sépales.

ANISOL. L'*anisol*, $C^{14}H^8O^2$, dérive de l'acide anisique par perte d'une molécule d'acide carbonique :



$$C^{16}H^8O^6 - C^2O^4 = C^{14}H^8O^2.$$

On l'obtient en distillant cet acide, ou son isomère, l'acide méthylsalicylique, $C^2H^2(C^{14}H^6O^6)$, avec de la baryte caustique. C'est l'éther méthylique du phénol, $C^{12}H^6O^2$, ayant, par conséquent, pour formule rationnelle :



$$C^2H^2(C^{12}H^6O^2).$$

Liquide incolore, bouillant à 152°, ayant pour densité 0,991 à la température de 15°. Bourgoin.

ANISOMÈLE (*Anisomelas* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Labiées, dont les espèces, au nombre de huit, croissent dans l'Asie tropicale, l'archipel indien et le nord de l'Australie. La plus importante, *A. malabarica* R. Br. (*Nepeta malabarica* L., *Ajuga fruticosa* Roxb., *Stachys mauritiana* Sieb.) est une herbe de l'Inde qui a été introduite à Maurice et à Java. C'est le *Retti-Peremetti* des Tamouls. Toutes ses parties sont couvertes d'un duvet blanc épais, et répandent, quand on les froisse, une odeur aromatique, mais peu agréable. Ses fleurs, de couleur rose ou pourprée, sont groupées à l'aisselle des feuilles ou des branches en faux verticilles de cymes. Ses feuilles, à saveur amère, sont préconisées comme astringentes et stomachiques (V. H. Baillon, *Dict. encycl. des sc. méd.* de Decbambre, t. V, p. 182). Ed. Lef.

ANISOMELUS. Genre d'Annélides Polychætes, de la famille des Térébelliens, créé par Templeton en 1841 et caractérisé de la manière suivante : bouche garnie de huit tentacules simples disposés par paires, filiformes, préhensiles. Branchies simples, tentaculiformes, ne dépassant pas beaucoup les pieds et situées sur les quatre segments antérieurs. Tube cylindrique calcaire, droit, fixé à sa base entre les pierres. Animal d'un jaune pâle. Habitat : l'Ile-de-France. — Templeton ne dit rien des pieds, mais il les figure comme étant uniramés et formés seulement d'un mamelon aplati portant quatre soies simples, droites et robustes. D'après de Quatrefages ce genre serait assez voisin des Phenacies, dont il différerait par la présence de quatre rangées de branchies et la présence d'un tube rappelant celui des Serpules. Il s'agit d'ailleurs d'une très petite espèce, longue seulement de quelques lignes, et il y aurait lieu d'attendre de nouvelles recherches pour lui assigner une place définitive dans la classification. Giard.

ANISOMÉTRIQUE (V. Axonométrique).

ANISOMÉTROPIE (V. Assymétropie).

ANISOPÉTALE (Bot). Se dit d'une fleur dont les pétales ne sont pas en même nombre que les sépales ; se dit encore d'une corolle dont les pétales sont inégaux entre eux.

ANISOPHYLLUM. Ce nom a été donné par Leo Lesquereux à un genre de plantes fossiles de la flore crétacée d'Amérique. Les feuilles des *Anisophyllum* rappellent, par leur nervation, celles des Platanes et des *Credneria*. L'*A. semialatum* Lesq. est une espèce des couches crétacées du Nébraska. Louis Crié.

ANISOPLIA (*Anisoplia* Cast.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Scarabéides (*Lamellicornes* de Latreille) et du groupe des Anomalites. Les *Anisoplia* se reconnaissent surtout à leur épistome qui est prolongé en forme de museau court, brusquement dilaté et fortement réfléchi au sommet. Leur corps est ovalaire, peu convexe, avec les élytres comme tronqués à l'extrémité, les pattes médiocrement robustes, les tarses un peu comprimés, munis en dessous de fortes soies. — Les espèces, assez nombreuses, habitent l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique. L'*A. fruticola* Fabr., *A. austriaca* Herbst et *A. agricola* Fabr., sont répandus presque partout en Europe. On les rencontre surtout sur les Graminées. L'*A. agricola* est l'*Arlequin velu* de Geoffroy. La tête et le prothorax sont d'un vert bronzé métallique ; les élytres d'un roux testacé pâle, couverts de poils blanchâtres et ornés de taches noires. L'*A. crucifera* Herbst, que nous figurons, se trouve dans le midi de la France et en Algérie. — L'*A. horticola* Fisch., qu'on appelle vulgairement *Hanneton des jardins*, *Hanneton de la Saint-Jean*, fait partie du genre *Phyllopertha* (V. ce mot). Ed. Lef.


Anisoplia crucifera Herbst. (très grossi).

ANISORHYNCHUS. Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Curculionides et du groupe des Molytides. Il a été établi par Schönherr (*Gen. et sp. Curcul.*, VI, 308). Ses représentants sont tous de couleur noire, avec les élytres ornés de côtes longitudinales et de rugosités plus ou moins élevées. On en connaît seulement une douzaine d'espèces, répandues surtout dans la région méditerranéenne. M. Desbrochers des Loges en a publié la monographie dans *Ann. de la Soc. ent. de France*, 1875, p. 161. Ed. Lef.

ANISOSCÉLIS. Latreille (*Fam. nat.*, 1825, p. 420) a établi sous ce nom un genre d'Hémiptères-Hétéroptères de la famille des Coréides, dont les représentants sont remarquables par leur tête triangulaire, munie d'antennes grêles aussi longues que le corps, et surtout par leurs pattes postérieures dont les tibias sont élargis en forme de feuilles. Ces insectes habitent les régions tropicales du globe. L'*A. membranacea* Fabr., notamment, a été trouvé en Asie, en Afrique, à Madagascar, à l'Ile Maurice et en Nouvelle-Hollande. Ed. Lef.

ANISOSPERME. Sous le nom d'*Anisosperma passiflora*, S. Manso a décrit une Cucurbitacée qu'on appelle vulgairement au Brésil *Castanha do Iobotà* ou *Faba San Ignacio*, et dont les graines sont employées comme purgatives (V. H. Baillon, *Dict. encycl. des sc. méd.* de Dechambre, t. V, p. 183). Ed. Lef.

ANISOSTÉMONE (Bot.). Se dit d'une fleur dont les étamines sont en nombre différent de celui des pétales.

ANISOSTÉMONÉES (Bot.). Ad. Brongniart donnait ce nom à un groupe de Dicotylédones gamopétales et anisogynes, caractérisées par la possession d'étamines partiellement avortées, au nombre de deux ou de quatre et alors didynames. A ce groupe appartenaient les Verbéninées, les Sélaginoïdées et les Personnées. R. Bl.

ANISOSTICHUS. Genre de Bignoniacées, établi par Bureau (*Monogr. Bignon.*, 1864, p. 43) pour le *Bignonia capreolata* de Linné, belle plante grimpante, dont les tiges longues et flexibles sont couvertes de feuilles persistantes, géminées sur un pétiole muni de vrilles. Ses fleurs tubuleuses, arquées, sont d'un rouge lie de vin, lavé de jaune à la face inférieure du tube. Le fruit, qui ressemble beaucoup pour la forme à une gousse de haricot, renferme des graines aplaties, entourées d'une aile membraneuse opaque. L'*A. capreolatus* Bur. est fréquemment cultivé dans les jardins ; il résiste bien aux hivers, même sous le climat de Paris, pourvu qu'on ait soin de le couvrir d'une légère couche de litière. Ed. Lef.

ANISOTOME (*Anisotoma* Illig.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Silphides, qui a donné son nom à un petit groupe spécial, celui des Anisotomites. Ces insectes sont caractérisés ainsi qu'il suit : Corps plus ou moins brièvement ovalaire ou oblong, ne pouvant se contracter en boule, ordinairement de couleur testacée ou brunâtre ; prothorax transversal, rebordé sur les côtés ; antennes de onze articles, dont les cinq derniers forment une massue allongée, peu serrée, interrompue au douzième article, qui est très petit ; parapleures métathoraciques recouvertes en partie ou en totalité par les bords latéraux des élytres ; tarses des pattes antérieures et intermédiaires à cinq articles, ceux des pattes postérieures à quatre articles. — Les Anisotomes se trouvent dans les champignons, parmi le gazon, sur le sol, plus rarement sur les fleurs. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, presque toutes d'assez petite taille. La principale, *A. cinnamomea* Pauz., n'est pas rare en hiver dans les bois du Périgord ; sa larve, qui vit dans les truffes, a été décrite par le professeur Laboulbène, dans les *Annales de la Société entomologique de France*, 1864, p. 91. Ed. Lef.

ANISSON (Les). Famille originaire du Dauphiné, qui a donné à l'imprimerie plusieurs hommes distingués. *Charles*

Anisson, religieux, commandeur du Viennois, fut un des ambassadeurs envoyés à Rome, en 1595, en vue de la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège. — *Laurent* Anisson, sieur d'Hauteroche, neveu du précédent, libraire et échevin de Lyon en 1670, fit paraître, en 1677 la *Bibliotheca maxima veterum patrum et antiquorum scriptorum*, en 27 vol. in-fol. — *Jean* Anisson, son fils aîné, fut collaborateur de du Cange et éditeur de la première édition de son *Glossaire grec* (Lyon, 1688). Il vint se fixer à Paris, fut reçu libraire et imprimeur le 26 janv. 1691, devint directeur de l'imprimerie royale du Louvre en 1701, charge qu'il abandonna en 1707 ; fut nommé conseiller honoraire au parlement et chevalier de l'ordre du roi ; eut une mission à Londres en 1713, relativement à l'interprétation de quelques clauses du traité de commerce stipulé par le traité d'Utrecht, et mourut en 1721. — *Jacques* Anisson, frère du précédent, échevin de Lyon en 1710, fut le premier qui prit, avec l'autorisation du roi, le nom de *Duperron*, d'un domaine qu'il avait acquis. — *Louis-Laurent* Anisson, fils aîné de Jean, fut aussi directeur de l'imprimerie royale en 1723, eut pour successeur, en 1733, son frère *Jacques-Louis-Laurent* Anisson-Duperron, et mourut le 18 oct. 1761. G. P-i.

ANISSON-DUPERRON (Etienne-Alexandre-Jacques), administrateur, né à Paris en 1748, mort à Paris en 1794. Il succéda à son père, Jacques-Louis-Laurent, en 1788, comme directeur de l'imprimerie royale. Il donna sa démission après le 10 août, fut arrêté, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté. — On a de lui un *Mémoire sur l'impression en lettres*, lu à l'Académie des sciences en 1783.

ANISSON-DUPERRON (Alexandre-Jacques-Laurent), fils du précédent, homme politique et administrateur, né à Paris le 26 oct. 1776, mort à Dieppe le 3 sept. 1852. Il fut sous-préfet d'Arras au commencement de l'empire. En 1809, comme ses ancêtres, il prit la direction de l'imprimerie impériale qu'il réorganisa. Il quitta ses fonctions en 1827, fut député du Puy-de-Dôme en 1830, de la Seine-Inférieure de 1833 à 1842, et des Basses-Pyrénées en 1848. A la Chambre il soutint la politique des ministres de Louis-Philippe, excepté en ce qui concerne la liberté du commerce intérieur qu'il défendit toujours. Il avait été créé pair de France en 1845. On a de lui : *Affranchissement du commerce et de l'industrie*, 1829, in-8 ; — *Essai sur les traités de commerce de Methuen*, 1847, in-8, etc.

ANISUS, ANASUS ou **ANESUS** (Géogr. anc.). Rivière tributaire de l'Ister, aujourd'hui l'Enns, rivière d'Autriche, qui prend sa source au S.-O. de Rastadt et se jette dans le Danube (V. Enns). Ovide mentionne aussi un fleuve de ce nom en Sicile.

ANISY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 303 hab.

ANITCHKOV (Dmitri Sergieevitch), philosophe et mathématicien russe, du XVIIIe siècle. Il fut professeur à l'université de Moscou. Il a publié de 1765 à 1787 un cours de mathématiques pures (en russe) et divers écrits en russe et en latin sur les sciences philosophiques. Ils sont aujourd'hui complètement oubliés. L'un d'entre eux, *De ortu et progressu religionis*, fut brûlé publiquement à Moscou par la main du bourreau. — Un autre Anitchkov, *Victor Mikhaïlovitch*, écrivain et officier russe contemporain, a publié des travaux distingués sur les sciences militaires. L. L.

ANITORGIS. Ancienne ville de l'Espagne. Tite-Live (l. XXV. c. XXXII) dit que les deux généraux P. Cornélius et P. Scipion s'avançant avec l'armée séparée en deux corps jusqu'à la ville d'Anitorgis campèrent en présence de l'ennemi dont une rivière les séparait. On ne sait si Anitorgis est aujourd'hui Albarazin ou bien Pampelune.

ANIUS, fils d'Apollon et de Rhoïo, la fille de Staphylus. Celui-ci ayant enfermé dans un coffre Rhoïo enceinte des œuvres du dieu, et l'ayant fait jeter à la mer, le coffre aborda dans l'île de Delos, où Rhoïo accoucha. Anius, le fils, fut roi de la contrée et prêtre d'Apollon. La légende raconte qu'Enée aborda dans cette île, lorsqu'après le siège, il navigua vers l'Hespérie ; elle lui fait même épouser la fille du roi, Laura Lavinia, morte plus tard en Italie et donnant son nom à la première ville fondée par Enée. Anius eut d'autres filles : Oïno, Spermo, Elais, à qui Apollon donna le pouvoir de changer en vin, en blé et en huile tout ce qu'elles toucheraient; ce sont elles qui auraient approvisionné l'armée des Grecs durant le siège de Troie. J.-A. H.

ANIVA, grande baie située à la partie S. de l'île Sakhalien par 46° lat. N.

ANIXIA. Les mycologues désignent aujourd'hui sous ce nom un genre de Champignons-Ascomycètes de la famille des Périsporiacées, caractérisé par des périthèces, noirs à la maturité, qui renferment des asques à huit spores jaunâtres, globuleuses, et sans cloisons. L'*A. cyclospora* Cook croît sur les parties ligneuses du chêne qui ont été exposées pendant longtemps à l'humidité. Louis Crié.

ANIZY-le-Château (*Anisiacus castrum*), ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, sur la Lette, à 15 kil. de Laon; 1,217 hab. L'église de Laon reçut cette terre de saint Remi. Les habitants obtinrent une charte de commune sous Louis VII ; la commune fut abolie en 1190 par Philippe-Auguste ; l'évêque Itier donna une nouvelle charte en 1279. Un marché franc y fut établi en févr. 1352-53 par l'évêque Robert le Cocq. En 1397, la terre d'Anizy fut érigée en comté. Le château, qui existait déjà au XIIIe siècle, fut brûlé par ordre du roi en 1358 ; le cardinal de Bourbon le fit reconstruire (XVIe siècle); il n'en reste que le corps de bâtiment principal, les pavillons et les ailes ayant été détruits en 1741. M. Prou.

Bibl. : Cuvillier de Wissignicourt, *Histoire du canton d'Anizy-le-Château*, 1846, in-8.

ANJAR. Ville de l'Indoustan, prov. de Coutch, près de la côte N.-E. du golfe de ce nom ; acquise en 1816 par les Anglais. Elle fut détruite en 1819 par un tremblement de terre. 12,944 hab.

ANJÉÉLA (Mar.). Embarcation de l'île de Ceylan, formée de deux pirogues accouplées, réunies par un pont transversal sur lequel est construit un abri.

ANJEUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 412 hab.

ANJOU (Angodis). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 720 hab. Au moyen âge était une seigneurie qui donna son nom à une famille ; en 1620, elle fut érigée en comté en faveur de la famille de Mitte-de-Chevrières et fut ensuite possédée par les familles de Saint-Chamond et Falcos de la Blache. Ruines de l'ancien château. Vers à soie. Fabrique de toiles de coton.

ANJOU. Temps préhistoriques. — La région sauvage qui devait s'appeler l'Anjou dans l'histoire nous a laissé un grand nombre de vestiges matériels, une cinquantaine de *dolmens*, une centaine de *menhirs*, un petit nombre de pierres branlantes, d'amas et d'enceintes de pierres, des outils et des armes de silex, des crânes et des ossements; le dolmen le plus important est celui de *Bagneux*, près Saumur (20 m. de long. sur 7 m. de larg. et 3 m. de haut.) ; quelques tombelles ont été reconnues et fouillées, à *Brezé*, au *Bois-Brard*, aux *Quinze-Deniers*, etc... ; on a découvert à *Roc-en-Paille*, à l'embouchure du Layon, quelques vestiges des populations primitives; la trace la plus apparente des Gaulois est dans un refuge fortifié qui subsiste presque en entier à *Chênehutte*, près de Trèves-Cunaud ; il existe une enceinte du même genre, mais moins vaste, à *Fief-Sauvin*, près de Montrevault; enfin la grande levée de terre qui va depuis la Baumette jusqu'à l'embouchure de l'Authion est probablement une fortification gauloise; ce qui est sûr, c'est qu'elle n'est pas romaine, bien qu'on l'appelle le *Camp de César*. — Les *Andécaves* (V.

ce nom) étaient un des soixante peuples de la Gaule chevelue, un des trente-six peuples de la Celtique; il est impossible de déterminer exactement les limites de leur territoire; il est seulement permis de supposer que l'étendue en était à peu près égale à celle de la cité romaine de l'âge suivant, et par suite à celle du diocèse ecclésiatique du moyen âge; leurs voisins étaient au Nord les *Aulerci Diablintes* et les *Aulerci Cenomanni*; à l'Ouest les *Namnetes;* au Sud les *Pictones;* à l'Est les *Turoni*. Les immenses forêts qui couvraient le pays en rendaient le climat humide et froid; le blé n'y murissait pas tous les ans, et César nous apprend que de son temps, la récolte ayant manqué, on dut s'y contenter de bouillie et de pain de millet. Les villes des Andécaves nous sont absolument inconnues; nous ne savons même pas où était leur capitale, ni s'ils en possédaient une; il est seulement très vraisemblable que la capitale romaine, *Juliomagus*, a succédé à la capitale celtique.

Conquête romaine. — Les Andécaves, comme les autres Gaulois, n'apparaissent clairement dans l'histoire qu'à l'époque de la conquête romaine; P. Crassus, avec la VIIe légion, vécut paisiblement au milieu d'eux pendant tout l'hiver de 57-56 (av. J.-C.); ils lui fournirent des vivres, puis se prêtèrent à tous les préparatifs de guerre contre l'Armorique : César fit mettre en réquisition tous les bateaux du pays, construire une flotte, et lever des matelots gaulois. Mais en 52, l'agitation patriotique se communiqua rapidement à l'Anjou, et, après la chute d'Alésia, ils refusèrent de se soumettre; leur chef *Dumnacus* mit le siège devant Poitiers *(Lemonum)*, ville dévouée à César, et marcha contre les deux légions de C. Caninius Rebilus, qui s'avançait au secours de la ville; repoussé avec de grandes pertes, il leva le siège et se mit en retraite vers le Nord, mais il se trouva tout à coup en face d'une autre armée romaine, commandée par C. Fabius; les Gaulois furent taillés en pièces : « On tua, dit Hirtius, tant que les chevaux purent aller et tant que les bras purent frapper » (51 av. J.-C.). L'insurrection angevine était vaincue; Dumnacus, fugitif et proscrit, chercha un refuge au fond de l'Armorique; d'autres se joignirent au sénon Drappès et succombèrent avec lui glorieusement dans Uxellodunum, ville des Cadurques.

Période romaine. — La capitale des Andécaves fut au nombre des villes qui reçurent un nom romain : elle fut appelée *Juliomagus*. La plus grande partie de la Gaule avait accepté rapidement la domination romaine; les Andécaves regrettèrent leur indépendance et cherchèrent l'occasion de se soulever : à la mort d'Auguste, le Trévire Julius Florus et l'Eduen Julius Sacrovir ayant essayé de provoquer une vaste insurrection, deux peuples seulement répondirent à leur appel, les Turons et les Andécaves. Les Romains les battirent sans peine : le lieutenant Acilius Aviola, avec une seule cohorte, accourut de Lyon et réduisit les Andécaves pendant qu'un autre corps soumettait les Turons. La Gaule ne chercha plus à s'affranchir, et pendant plus de quatre siècles elle n'a pas d'autre histoire que l'empire romain. Les historiens ne nous apprennent rien de l'Anjou romain, mais les vestiges gallo-romains sont nombreux : le sol d'Angers recèle une multitude de constructions et de débris antiques, qui apparaissent par fragments au hasard de la pioche : la restauration de l'évêché a dégagé un pan de muraille de 4 m. d'épaisseur, qui est un reste de l'ancien *Capitole*. Les tranchées du chemin de fer ont coupé en deux un cimetière du IIe siècle; des percements ont mis à découvert les restes d'un cirque, d'arènes, de bains (au faubourg de Lévière *(Aquaria)*, dans l'enclos des *Belles-Poitrines*); les dernières fouilles de la place du Ralliement (1879) ont exhumé une belle mosaïque; enfin l'enceinte fortifiée de la fin du IVe siècle est encore debout en partie. Dans les environs, le petit hameau de *Frémur* (à 3 kil.) paraît avoir été un grand faubourg (vaste établissement de bains, etc.). La seconde ville de l'Anjou romain était *Gennes*, bien qu'aucun historien n'en fasse mention, et que nous n'en connaissions pas même le nom ancien (*Gegina* au VIe siècle) : mais on y a découvert des ruines importantes (amphithéâtre, reste de basilique, vestiges de bains, etc); les traces romaines abondent aussi à *Bagneux* (*Balneolas*, près de Saumur), à *Fief-Sauvin*, à *Chênehutte*, à *Doué*, à *Nombault*, aux *Châtres*, etc...; enfin, nous connaissons, par la carte de Peutinger, des noms dont il est difficile de déterminer la place sur la carte, *Combaristum* (Candé, Châtelais, ou plus probablement Combrée), *Robrica* (Riou?), *Segora* (la Ségourie, ou Surge, près du Fief-Sauvin). Ces noms mystérieux sont, avec les ruines et les débris conservés par le sol, tout ce qui nous parle de l'Anjou gallo-romain; l'histoire sait seulement qu'il fit partie de la Lyonnaise sous Auguste, de la deuxième Lyonnaise sous Dioclétien, puis de la troisième Lyonnaise; on trouve aussi au IVe siècle, dans le pays des Mauges, un cantonnement de *Lètes*, d'origine scythique, les *Taïphales*.

Le Christianisme en Anjou. — L'Anjou paraît n'avoir reçu le christianisme qu'au IVe siècle, à une époque où les persécutions avaient cessé. *Saint Florent*, envoyé de Tours par saint Martin, apporta le premier l'Evangile dans le pays des *Mauges*, fonda un monastère au *Montglonne*, y attira de nombreux disciples, et extirpa le paganisme de la contrée; depuis sa mort, dont la date nous est inconnue (360? 390?) Montglonne s'est appelé Saint Florent (Saint-Florent-le-Vieil, arr. de Cholet). *Saint Macaire* continua son œuvre dans le pays des Mauges, et la foi nouvelle se répandit rapidement dans le reste de l'Anjou. C'est vers le milieu du IVe siècle que semble avoir été créé l'évêché d'Angers; tous les catalogues donnent au premier évêque le nom de *Defensor*, mais c'est peut-être un nom commun pris pour un nom propre : ce premier évêque construisit en l'honneur de la Vierge une humble basilique, que devait remplacer la cathédrale. Le deuxième évêque d'Angers semble avoir été *saint Apothème* (de 372? à 389?); le troisième, *Prosperius;* son successeur, *saint Maurille* (vers 400), est plus connu : il avait mérité l'épiscopat par quarante années de prédication : c'est lui qui avait détruit le dernier temple païen de l'Anjou, celui de Chalonnes, qui semblait la forteresse de l'idolatrie; vénéré dès son vivant comme un saint, il fut aussitôt après sa mort honoré d'un culte public, et longtemps la foi populaire lui attribua des miracles, que Bourdigné et Roger se plaisent à raconter dans leurs chroniques. Il eut pour successeur *Talasius*, vers 453; *Eumerius*, vers 480; *Eustochius*, vers 511. Les limites du diocèse étaient formées de la Loire au Loir, par les territoires de Bénais, Continvoir, Saint-Symphorien, Savigné, Channay, suivaient le Loir jusqu'à Clermont, atteignaient la Sarthe en face de Malicorne, en suivaient la rive gauche jusqu'au-dessous de Pincé, gagnaient la Mayenne en passant au nord de Saint-Denis et de Bierné, et rejoignaient la Loire en enclavant Châtelais, Laigné, Peuton, la Chapelle-Craonnaise, Méral, Fontaine-Couverte, Brain, la Rouaudière, Senonnes, la Prévière, Chanveaux, Challain et Ingrandes; sur la rive gauche de la Loire, elles suivaient le Layon jusqu'à l'Hirôme qu'elles remontaient jusqu'à sa source, se dirigeaient vers l'Ouest en englobant la Chapelle-Rousselin, Chemillé, Melay, la Salle, Gonnord, Châtelaison, Doué et la Madeleine, descendaient la rive gauche du Thouet, la traversaient au-dessous du confluent de la Dive, et, passant entre Chacé et Saint-Cyr, finissaient à la Vienne, un peu au-dessous de Candes. Au Ve siècle l'Anjou était entièrement chrétien; beaucoup de paroisses se formaient; la fondation de celle de Cunaud est attribuée à *saint Maxenceul;* un concile se réunit à Angers, en 453.

Invasions des Barbares. — Au commencement du Ve siècle, l'Anjou fut envahi par les Barbares, Gètes et Alains : c'est une erreur de croire que l'Armorique et les pays voisins aient formé à cette époque une vaste confédération de républiques; ces pays furent seulement séparés pendant quelques mois de toute communication avec

Rome : chaque ville restait enfermée chez elle, à l'abri d'une étroite enceinte; les barbares partirent comme ils étaient venus, et dès 411 le fonctionnement à peu près régulier de l'administration impériale était rétabli. Mais vers le milieu du siècle parurent en Anjou d'autres barbares, les Saxons, remontant la Loire : à la mort d'Egidius, 464, ils reçurent des otages d'Angers et d'autres lieux; quelques années plus tard, le comte romain Paulus vint au secours de l'Anjou; en même temps le chef des Francs, Childéric, à titre d'auxiliaire, se mettait en marche pour le rejoindre; les Saxons, commandés par Odoacre, se rendirent maîtres d'Angers, malgré une résistance héroïque; le comte Paulus fut tué et la ville saccagée, mais les Francs n'étaient qu'à une journée de marche : le lendemain ils reprirent la ville; les Saxons se rembarquèrent et ne parurent plus dans le pays (471).

L'Anjou sous les Mérovingiens. — Peu d'années après, l'Anjou entra dans le domaine des Francs; à la mort de Clovis (511), il passa à Clodomir, roi d'Orléans; au partage des Etats de Clodomir (524), il fut attribué au royaume d'Austrasie, et en fit partie sous Thierri, sous Théodebert et sous Théodebald; il appartint à Clotaire jusqu'en 561, à Charibert jusqu'en 567, et à Chilpéric jusqu'en 584; ce fut ensuite le roi Gontran qui gouverna l'Anjou en qualité de tuteur du jeune Clotaire, héritier de Chilpéric, puis le successeur de Gontran, Childebert II, l'annexa complètement au royaume de Bourgogne; après en avoir fait partie sous ce prince, puis sous Thierri II (596-613), il passa à Clotaire II, puis à Dagobert, et suivit désormais les destinées du royaume de Neustrie. Plusieurs de ces rois vinrent en Anjou, par exemple Théodebert, Théodebald et Clotaire pour saluer saint Maur, Dagobert pour faire la guerre aux Bretons. Pendant toute cette période, et jusqu'au xe siècle, l'Anjou formait une province *(pagus)* gouvernée à la fois par l'évêque et par un comte ou vicomte nommé par le roi et révocable : tels furent, par exemple, *Florus*, de Glanfeuil, vicomte sous le roi Théodebert (543), *Théodulphe*, vicomte sous le roi Gontran (585), etc...; ces vicomtes étaient soumis à la surveillance de légats, tels qu'*Antestius*, en 587. — Dans l'église, deux hommes tiennent à cette époque une grande place, *saint Aubin* et *saint Maur :* saint Aubin *(Albinus)*, évêque, de 529 à 550, lutta avec énergie contre les désordres des grands, l'inceste et le concubinage public; saint Maur, disciple de saint Benoît, fonda à Glanfeuil, avec l'aide de Florus, le célèbre monastère qui a gardé son nom : en 551, les travaux étaient achevés et bénis par l'évêque *Eutrope*. On peut mentionner encore *saint Lézin (Licinius)*, évêque, de 592 (?) à 608 (?), qui renonça aux plus grands honneurs pour se faire clerc, et *saint Maimbeuf*, un de ses successeurs (610-655?).

L'Anjou au viiie siècle. — Dans la lutte entre le jeune Charles Martel et le maire du palais de Neustrie, Rainfroi ou Raginfred, Angers servit de principale place forte au parti neustrien; *Rainfroi*, battu dans plusieurs rencontres, y fut assiégé par Charles Martel, et réduit à capituler (724), mais il obtint de garder le commandement de la ville avec le titre de comte. Après sa mort, l'Anjou resta soumis à Charles Martel. Pépin le Bref y vint en 760 et reçut à la Chapelle-sous-Doué l'ambassade et les otages de Waïfre; *Gaidulphe*, investi par lui du comté d'Anjou en 755, bouleversa l'abbaye de Saint-Maur, en expulsa les religieux, et en transporta les archives dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Quant à *Roland* de Roncevaux, dont les chansons de gestes font le fils du « bon duc d'Angers Milon », on sait seulement par Eginhard qu'il était commandant des frontières de Bretagne, et par conséquent gouverneur ou comte d'Anjou; il existe un denier de Charlemagne au nom de Roland et probablement de cette époque, mais on ne peut affirmer qu'il soit d'origine angevine. Roland eut pour successeur *Auturlfe*, qui marcha contre les Bretons, en 786. L'histoire ne sait pas autre chose de l'Anjou sous Charlemagne.

L'Anjou au ixe siècle. — En 817, Louis le Débonnaire donna le comté d'Anjou à son fils Pépin, avec l'Aquitaine; en 818, il s'arrêta à Angers, au retour d'une expédition contre les Bretons, et y perdit l'impératrice Ermengarde, qui y avait fondé, dit-on, l'église de Saint-Martin. De *Rorgon*, qui était comte en 839, l'histoire ne sait rien, si ce n'est qu'il reconstruisit l'abbaye de Saint-Maur. Sous le règne de Charles le Chauve commence une longue période de misères. C'est d'abord l'invasion bretonne : le roi des Bretons, Nominoé, et son allié le comte de Nantes, Lambert, pénétrèrent au cœur de l'Anjou (844), et le ravagèrent; Charles le Chauve fut battu près de *Ballon* (845); Lambert s'établit solidement à Craon; enfin Nominoé s'empara d'Angers en 849; à sa mort (851), Charles le Chauve traita avec son fils Erispoé, et obtint sa retraite en lui cédant toute la rive droite de la Loire depuis la Maine; en même temps Lambert, surpris par le comte du Maine, périt dans une embuscade (852). L'année suivante, trois *missi*, dont Robert le Fort et l'évêque Dodon, furent chargés de remettre un peu d'ordre dans le pays, mais déjà l'Anjou était envahi par de nouveaux ennemis : les Normands, maîtres de Nantes pour la deuxième fois, avaient remonté la Loire, et en saccageaient les deux rives; les moines de Saint-Florent s'enfuirent jusqu'en Bourgogne. La bande principale, commandée par Rorik, prit d'assaut la ville d'Angers, défendue par le vieux comte *Thierry*, qui périt les armes à la main (853); pendant vingt ans ils pillèrent l'Anjou, la Touraine, le Maine; on sait la mort de Robert le Fort à Brissarthe, en 866; Angers leur servait de base d'opérations; en 872 leur chef Hastings s'y établit avec des femmes et des enfants; mais Charles le Chauve, aidé de Salomon, successeur d'Erispoé, vint les y assiéger et les réduisit à traiter; on raconte que les Bretons détournèrent la Maine à *Reculée* pour mettre à sec la flottille ennemie (873). Retirés dans les îles de la Loire, ils commirent quelques actes de brigandage, mais en 879 ils furent taillés en pièces dans la vallée de la Vienne, près de la Loire; ils se montrèrent encore près d'Angers en 882, puis disparurent jusqu'en 903, date de leur dernière visite. A Robert le Fort avait succédé Hugues l'Abbé, comme comte de Touraine et d'Anjou; occupé par d'autres affaires que celles de l'Anjou, il semble s'y être fait représenter par le personnage à demi légendaire d'*Ingelger*, qui aurait porté le titre de vicomte d'Angers. A Hugues l'Abbé succéda Eudes, fils de Robert le Fort (886); il prit pour vicomte le fils d'Ingelger, *Foulques le Roux*, qui est le véritable chef de la maison héréditaire d'Anjou; quand Eudes fut devenu roi, une monnaie d'argent fut frappée à Angers avec cette légende « *Odo est rex* ».

L'Anjou sous les comtes ingelgériens. — Foulques le Roux, vicomte d'Angers, probablement depuis la mort d'Ingelger, ne prit le titre de comte d'Anjou que plus tard : un acte de 909 lui donne cette qualification; hardi et rusé, il tint tête aux Bretons et aux pirates normands; nous savons qu'il possédait en propre les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Lézin, et qu'il joignait à son titre de comte celui d'archi-abbé. Son fils, *Foulques II*, dit le Bon ou le Pieux, lui succéda en 942; son temps fut une période de paix relative; Bretons et Normands avaient cessé leurs incursions; Foulques protégea l'industrie, l'agriculture, le commerce; les chroniques le représentent chantant au chœur de Saint-Martin de Tours, et composant lui-même des chants d'église, dont on vantait l'harmonie; il mourut vers 960. Son fils, *Geoffroy Ier*, surnommé *Grisegonelle*, est un des héros des chansons de gestes, qui racontent de lui des prouesses fabuleuses; il semble avoir combattu le comte de Poitiers et les Bretons; les chartes nous apprennent qu'il transforma l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers et qu'il s'intitulait « comte d'Anjou par la grâce de Dieu et la généro-« sité *(largitione)* de son seigneur Hugues ». Son fils, *Foulques III*, dit *Nerra*, qui lui succéda en 987, fut un des personnages les plus singuliers du moyen âge, guerrier héroïque, mais tyran féroce, dont l'unique frein était la

crainte de Dieu. Attaqué par ses voisins coalisés, il battit d'abord Eudes Ier, comte de Blois, de Tours et de Chartres (990), culbuta les Bretons sous les murs d'Angers (990), puis se tourna successivement contre le comte de Poitiers, contre Eudes, à qui il prit Tours, et contre Conan, qui périt dans la lutte (992); il ne garda pas Tours, mais il relia à l'Anjou ses domaines de Touraine, Amboise, Loches et Buzançais, par une ligne de postes bien choisis, Montrésor, Montbazon, Montrichard, Montboyau, Langeais, etc.; Mirebeau rattachait de même à l'Anjou Loudun, enclavé en Poitou; en même temps de nouvelles forteresses se dressaient en Anjou, à Saint-Florent-le-Vieil, à Montreuil-Bellay, à Montfaucon, à Beaufort, à Baugé, à Château-Gonthier. Le vicomte de Nantes, le comte de Vendôme et le comte du Mans reconnurent la suzeraineté du comte d'Anjou. En 1016, Eudes II, fils d'Eudes Ier, ayant tenté de reconquérir la Touraine, fut battu à Pontlevoy; il ne fut pas plus heureux en 1025 : Foulques lui prit le Saumurois, qu'il réunit à l'Anjou. Mais il dut passer les dernières années de sa vie à combattre son fils Geoffroy, en même temps que le nouveau comte de Blois, et il ne triompha que grâce à une incroyable énergie : toute la Touraine tomba en son pouvoir, moins Tours. Nous ne raconterons pas ici ses nombreux pèlerinages; nous mentionnerons du moins la fondation du monastère de *Saint-Nicolas*, en 1033, et de l'*abbaye de Notre-Dame de la Charité* (plus tard abbaye du Ronceray), en 1028. Foulques Nerra mourut en 1040, après un règne d'un demi-siècle. — Son fils, *Geoffroy Martel* (1040–1060) s'attaqua d'abord à la Touraine, dont le roi Henri lui donnait la suzeraineté, mit le siège devant Tours, battit le comte de Blois, Thibaud III, à Saint-Martin-le-Beau (1044), et le réduisit à lui céder Tours et les quelques points qu'il conservait encore en Touraine (Chinon, Langeais, etc.) (1045). Puis il profita du jeune âge du comte du Maine pour lui imposer sa tutelle, malgré les efforts de l'évêque du Mans, Gervais, qu'il retint longtemps en prison (1047-1050). Toujours en guerre, il tourna aussi ses armes vers le Sud et vers l'Ouest (prise de Nantes en 1057); de tous côtés l'Anjou débordait sur les pays voisins. Comme son père, il s'associa à des œuvres pieuses (Lesvière en 1040, la Trinité en 1046, le Chapitre de Saint-Laud en 1047, etc.). Il ne laissa pas d'enfants et la descendance masculine d'Ingelger finit avec lui.

L'Anjou sous les Plantagenets. — Geoffroy Martel avait partagé son héritage entre ses deux neveux, *Geoffroy le Jeune* ou le Barbu, et *Foulques le Réchin*, nés du mariage de sa sœur Ermengarde et du comte de Gâtinais, Geoffroy Ferréol : au premier il avait laissé l'Anjou et la Touraine, au second la Saintonge et quelques fiefs, tels que Vihiers. Foulques le Réchin, mécontent de sa part, s'allia aux ennemis de Geoffroy et sut profiter du mécontentement causé dans les couvents de Touraine par les privilèges accordés aux moines angevins. Geoffroy, vaincu dans la plaine de Brissac (1068), subit trente ans de captivité et mourut fou. Foulques, maître de l'Anjou, se trouva en présence d'une terrible coalition, mais il réussit à la dissoudre par des concessions : il renonça à défendre la Saintonge, céda sans guerre le Gâtinais au roi de France, et fit hommage au comte de Blois pour le comté de Tours; puis il se tourna contre son autre ennemi, le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, et lui prit le *Lude* et la *Flèche* (1077–1081). Sa quatrième femme, Bertrade de Montfort, l'ayant abandonné pour épouser le roi de France Philippe (1092), Foulques s'accommoda de ce mariage et il la reçut même avec honneur quand elle vint à Angers avec le roi (1106). Détesté pour ses violences, il eut à lutter contre son propre fils Geoffroy, qui combattait, dit la chronique, « pour la paix et pour la justice »; il mourut en 1109. Il faut mentionner sous son règne l'hérésiarque *Bérenger*, mort en 1088, et *Robert d'Arbrissel*, le célèbre fondateur de l'ordre de *Fontevrault*, qui devint en peu d'années une des plus puissantes congrégations de la chrétienté. — *Foulques V*, dit *le Jeune* (1109–1129), était fils de Foulques le Réchin et de Bertrade; marié à la fille du comte du Mans, il hérita du comté du Maine en 1110, ramena à l'obéissance ses vassaux de Doué, de l'Ile-Bouchard, de Brissac, et les bourgeois d'Angers, qui voulaient s'ériger en commune, puis, s'unissant à Louis VI contre le roi d'Angleterre, il prit Alençon et parut tellement redoutable que le roi d'Angleterre négocia et demanda pour Guillaume Athelin, son héritier présomptif, la main de Mathilde, fille du comte d'Anjou (1118); le mariage fut conclu en 1119. Guillaume périt dans le naufrage de la *Blanche-Nef* (1120), mais les deux maisons s'unirent de nouveau en 1128, par le mariage de *Geoffroy Plantagenet*, fils du comte d'Anjou, avec Mathilde, fille du roi d'Angleterre et veuve de l'empereur d'Allemagne Henri V. Bientôt après Foulques, qui s'était déjà signalé par une expédition en Palestine (1120), laissait l'Anjou à son fils et devenait roi de Jérusalem après son mariage avec Mélisende, fille de Baudouin II (1131). Geoffroy, aussitôt assailli par une redoutable coalition, réduisit le comte de Laval, le comte de Thouars, le vicomte de Parthenay, le seigneur de Blaison, Lisiard de Sablé, etc. A la mort de son beau-père, Henri Ier (1135), il revendiqua sa succession, et parvint à conquérir la Normandie (1136-1144), pendant que la comtesse Mathilde passait en Angleterre (1139), battait son compétiteur Etienne de Blois, se faisait couronner (1141), puis se voyait forcée de revenir en France. Après avoir réprimé de nouvelles révoltes dans le Maine et dans l'Anjou, et avoir fondé Châteauneuf-sur-Sarthe, pour maintenir le pays, il accompagna Louis VII en terre sainte, dut encore à son retour faire le siège du château de Montreuil-Bellay (1150-51), et mourut la même année (1151). — Son fils Henri, par son mariage avec Eléonore de Guyenne, ajouta à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine et au Maine le vaste duché d'Aquitaine (1152), puis, à la mort d'Etienne de Blois, il devint roi d'Angleterre (1154). L'histoire politique de l'Anjou se fond alors dans l'histoire générale; quant aux faits particuliers, on peut mentionner l'agrandissement et l'embellissement d'Angers et de Saumur, de grands envois de blé en Anjou, pour remédier à la disette et la construction de la grande levée de la Loire. Richard Cœur de Lion (1189-1199) voulut être enterré à Fontevrault. La guerre de succession de Jean sans Terre et d'Arthur de Bretagne rejeta dans la misère l'Anjou, le Maine et la Touraine (1199); Arthur fut pris à Mirebeau, mais le règne des Plantagenets était fini et l'Anjou allait être réuni à la couronne de France.

L'Anjou réuni a la couronne. — L'Anjou fut au nombre des provinces confisquées en 1205, et l'ancien sénéchal d'Arthur, Guillaume Desroches, exécuta la sentence : la lutte fut longue, et ce fut seulement en 1214 que les Anglais furent vaincus définitivement à la Roche-aux-Moines par Louis, fils de France, accouru au secours de Guillaume; la puissante forteresse de Rochefort-sur-Loire, qui leur avait servi de quartier général, fut détruite, et Angers, qui avait été plusieurs fois pris et perdu, fut de nouveau occupé par les troupes royales (1214). Guillaume Desroches avait été investi par Philippe-Auguste, en 1204, du gouvernement héréditaire de l'Anjou (perception des impôts, nomination des baillis, prévôts et autres officiers secondaires, etc.); à sa mort, en 1222, le duc de Bretagne, *Pierre Mauclerc*, revendiqua l'Anjou les armes à la main, s'allia au roi d'Angleterre (1225), et obtint de Blanche de Castille, par le traité de Vendôme (1227), la possession d'Angers, de Beaufort et de leur ressort; mais Pierre s'étant joint à la ligue féodale de 1230, Louis IX vint à Angers, avec une armée, en 1230, puis en 1234, et força le duc de Bretagne à la paix. Angers, entouré d'une nouvelle enceinte (1232), et défendu par son formidable château, dû également à saint Louis, devint une importante base d'opérations en face de la Bretagne. Saint Louis revint en Anjou en 1241, pour la grande fête qui eut lieu à Saumur, quand son frère Alphonse fut armé chevalier.

L'Anjou sous les comtes apanagistes. — Philippe-Auguste avait déjà songé à faire de l'Anjou un apanage. Saint Louis, en 1246, le donna au plus jeune de ses frères, Charles, en apanage héréditaire, et l'Anjou fut de nouveau livré à sa vie particulière, pendant que ses comtes et une partie de sa noblesse se consacraient à la conquête des Deux-Siciles. *Charles Ier* (1246-1285), occupé tout entier en Italie, s'inquiéta peu de son comté d'Anjou : ce fut pendant son règne que Henri III abandonna définitivement toute prétention sur l'Anjou; on peut aussi mentionner un règlement que Charles Ier rendit en 1269, sur la police et les priviléges des étudiants de l'*Université d'Angers*, qui avait pris un grand développement. *Charles II*, dit le Boiteux, prit à peine possession de l'Anjou, où il se fit connaître par une persécution contre les juifs; en 1290 il donna le comté à sa fille Marguerite en la mariant à Charles de Valois, et des lettres patentes de septembre 1297 érigèrent le comté en pairie. *Charles III* y résida plus souvent que ses prédécesseurs et y maintint la paix; ce fut à Aigrefoin qu'il signa la charte accordant aux habitants d'Angers, moyennant une légère redevance, tout droit de chasse dans la *quinte* ou banlieue, sauf la chasse du gerfaut et du faucon (1321); il mourut en 1325. Quelques années avant lui était mort le célèbre évêque d'Angers, *Guillaume Le Maire*, qui avait été un des conseillers intimes de Philippe le Bel. Philippe de Valois, comte d'Anjou à la mort de son père (1325), réunit le comté à la couronne en 1328, mais ne tarda pas à le donner en apanage à son fils Jean (1331). L'Anjou jouit alors de quelques années de repos : la *vallée*, c'est-à-dire la rive droite de la Loire, entre Angers et Bourgueil, fut desséchée et défrichée; la digue de la Loire solidement reconstruite; mais la guerre de Cent ans, avec ses levées d'hommes et ses bandes de pillards, ramena bientôt la misère; *Champtoceaux* fut pris et repris; enfin la peste noire fit rage à Angers et dans tout le pays (1348-1349). Jean, à son tour, réunit l'Anjou à la couronne en 1350, mais dès l'année suivante il le donna en apanage à son fils Louis, et, en 1360, il le lui attribua héréditairement, de mâle en mâle, sous la seule réserve des régales, de la foi et hommage, du ressort judiciaire, des monnaies et des autres droits de souveraineté. En même temps le comté d'Angers était érigé en duché-pairie.

L'Anjou sous les ducs. — Sous *Louis Ier* (1360-1384), qui ne s'occupa de son duché que pour en percevoir rigoureusement les revenus et y instituer la chambre des comptes (1377), l'Anjou souffrit terriblement de la guerre, mais il semble avoir du moins échappé à la guerre civile; une bande d'Anglais occupa pendant quinze ans l'abbaye du *Louroux* (1355-1370); en 1356, Henri de Lancastre s'avança jusqu'aux Ponts-de-Cé; pendant dix années des pillards, établis à Sablé, au Plessis-Bouré, à La Flèche, à Passavant, à Cunaud, à Beaufort, etc., vivent comme en pays conquis; le salut vint de du Guesclin. Déjà, en 1361, il leur avait fait une rude guerre, mais d'autres provinces l'avaient appelé à leur secours; il revint en Anjou en 1370, battit à Pont-Valain la bande principale, commandée par Thomas de Grandson; la bande de Beaufort s'enfuit devant le sire de Maillé, celle du Louroux devant du Guesclin; quant à la dernière, celle de Cressewelle, qui tenait *Saint-Maur*, le connétable acheta sa retraite à prix d'or, et se remboursa en établissant un droit de passage *(trépas)* sur la Loire, entre Candes et Champtoceaux. Après le départ de du Guesclin, les Anglais reparurent vers Montreuil-Bellay et Château-Gontier; Robert Knolles se hasarda jusqu'aux portes d'Angers; les campagnes furent saccagées, mais les villes et les châteaux faisaient bonne garde, si bien que les Anglais se lassèrent d'attaquer un pays qui se défendait si bien. Louis II, duc d'Anjou à la mort de son père (1384), passa lui aussi la plus grande partie de sa vie loin d'Angers; mais sa femme, *Yolande d'Aragon*, administra le duché pendant ses absences, fiança sa fille Marie au jeune comte de Ponthieu, Charles, troisième fils du roi (1413), l'éleva sous ses yeux à Angers avec sa fiancée et le rendit ainsi plus digne du trône de France; grâce à elle l'Anjou était revenu à la vie, quand la bataille d'Azincourt ouvrit une ère nouvelle de misère. Les Anglais reparurent en 1419 et s'établirent au Lude, sur le Loir; Louis II était mort en 1417, et son jeune fils Louis III était parti pour l'Italie, mais la régente Yolande était résolue à défendre l'Anjou et la France; le duc de Clarence, s'étant avancé jusqu'aux portes d'Angers, fut contraint à se retirer et s'établit à Baugé (1420); un brave chevalier angevin, *Jean de Fontaine-Guérin*, réunit une petite troupe, et entraîna par son ardeur le maréchal de La Fayette et le comte de Buchan : le duc de Clarence, surpris à Beaufort, fut battu et tué à *Vieil-Baugé* (22 mars 1421), malheureusement *Champtoceaux* venait de tomber entre les mains des Bretons (1420). Les Anglais, revenus en 1422, échouèrent devant *Segré*, et le duc d'Aumale les battit dans les landes de la *Brossinière* (1423). Yolande, toujours pleine d'énergie, travaillait à ramener le duc de Bourgogne, réussissait à réconcilier le duc de Bretagne avec Charles VII (1425), et faisait donner l'épée de connétable à Richemond; la cour résida souvent à Angers à cette époque; Charles VII régnait, mais la maison d'Anjou gouvernait. Après la prise du *Lude* par Gilles de Laval, sire de Retz et de Chantocé (1427), l'Anjou se croyait débarrassé des Anglais, mais une de leurs bandes s'avança encore en 1431, jusqu'à *Épinard*, à une lieue et demie d'Angers; elle fut mise en fuite; en 1433 ils commirent encore des ravages à *Segré*, dont le donjon fut rasé, et dans les environs de Sablé; d'autres pillards furent taillés en pièces aux *Ponts-de-Cé*, en 1438, et à *Saint-Denis-d'Anjou*, en 1441. Vers le même temps, Gilles de Retz, convaincu de crimes monstrueux, fut pendu et brûlé à Nantes (1440), mais ce n'était qu'un brigand de moins, et quand Charles VII vint à Angers en 1443, il y trouva une si profonde misère qu'il suspendit la perception des impôts et réduisit le nombre des paies à fournir pour l'entretien des hommes d'armes. L'Anjou fut encore visité en 1444 par le comte de Somerset, qui poussa une pointe jusqu'aux portes d'Angers, mais l'artillerie du château sauva la ville; l'Anjou était délivré des Anglais; il avait pris une part glorieuse à la défense nationale, et beaucoup de seigneurs angevins, parmi lesquels *Pierre de Brézé*, continuèrent brillamment de combattre les Anglais jusqu'en 1453. Quant au duc Louis III, il avait, entre deux voyages en Italie, guerroyé bravement contre les Anglais (1427-29), mais il avait peu résidé à Angers. Quand il mourut sans laisser d'enfants, en 1434, l'Anjou échut à son frère René.

René d'Anjou était duc de Lorraine, roi de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, pair du royaume; il n'y eut guère de grande question politique à laquelle il ne fût mêlé, et son histoire touche de près à l'histoire générale. Il vint à Angers en 1437 revoir sa mère Yolande, marier son fils Jean, donner le Maine à son frère Charles et réunir des ressources pour la conquête du royaume de Naples. Rappelé par la mort de sa mère (nov. 1442), il se consacra à l'Anjou presque entièrement de 1443 à 1471; avec lui revenait la vie : fêtes pour les fiançailles de sa fille *Marguerite* avec Henri VI d'Angleterre, fêtes pour le mariage de son autre fille *Yolande* avec Ferry de Vaudemont; *Pas du Perron*, célébré près de Saumur, en 1446; fondation de l'*ordre du Croissant* en 1448, etc. Remarié en 1454 avec Jeanne de Laval, il vécut d'une vie nouvelle, dans des divertissements champêtres, à Chanzé (la Baumette), à Reculée, aux Rivettes, à la Ministré, à Launay, à Epluchard. Les châteaux de Saumur, de Baugé, de Beaufort, des Ponts-de-Cé étaient restaurés, agrandis, ornés, entourés de jardins; un grand nombre d'écrivains et d'artistes angevins, flamands, hollandais, provençaux, italiens, se pressaient à sa cour; René était lui-même un peintre et un poète distingué. « Oncques prince n'ayma tant subjectz », dit Bourdigné. Cependant les impôts étaient écrasants et ils provoquèrent l'insurrection dite de la *Tricoterie*, qui fut rigoureusement réprimée (1461). Après quelques hésitations à l'époque de

la ligue du Bien public, pendant laquelle Pierre de Brézé fut tué à Montlhéry, René prit décidément parti pour Louis XI, tint tête aux Bretons en 1468, et reçut la visite du roi à Angers, en 1470; mais Louis XI convoitait l'Anjou, et y venait pour en préparer l'annexion au domaine: René, renonçant à le lui disputer, partit pour la Provence avec ses officiers, ses livres, ses objets d'art (1471), et laissa le champ libre à Louis XI; il mourut en 1480.

L'Anjou réuni de nouveau a la couronne. — Ce fut seulement deux ans après le départ de René que le roi fit occuper Angers par son conseiller Guillaume de Cerisay (1473); bientôt il octroya à la ville une charte de mairie, et les habitants, non sans quelques troubles, durent prêter serment de fidélité au roi sur la vraie croix de Saint-Laud (1475); une nouvelle émeute fut réprimée en 1478, et l'Anjou goûta jusqu'aux guerres de religion une paix qu'il n'avait jamais connue. Il était administré par un conseil, composé de hauts personnages, comme le conseil ducal qu'il remplaçait, et en outre du sénéchal, du juge, du procureur et de l'avocat d'Anjou, des gens des comptes et de tous les officiers du roi; la chambre des comptes, maintenue par Louis XI, fut supprimée par Charles VIII, et ses archives transportées à Paris où elles forment un fonds précieux aux Archives nationales. Louis XII fit rédiger définitivement la *Coutume d'Angers* pour la distinguer nettement de celle du Maine (1508). Sous François Ier l'Anjou fut donné en apanage à Louise de Savoie (1515), et soumis à d'onéreux impôts, gabelles, entretien de francs-archers, etc., et pour comble de misère désolé par la peste, la famine et les incendies; à la mort de Louise, il revint aux mains du roi. Le règne de Henri II fut marqué par l'établissement du *Présidial* (juin 1552), mais surtout par la Renaissance qui embellit Angers de *logis* et l'Anjou de châteaux, enfin par la Réforme, qui ramena la guerre civile.

La Réforme en Anjou. — Angers fut la première ville de province où fut fondée une église calviniste (1555); les supplices furent nombreux, mais inefficaces; en 1560, les réformés étaient plus d'un millier. Un premier conflit eut lieu le 14 oct. 1560 (*journée des Mouchoirs*); les catholiques ayant eu le dessous, Montpensier accourut à Angers avec 900 hommes et rétablit l'ordre; le massacre de Vassy ralluma la guerre: les protestants se soulevèrent le 5 avr. 1562 au soir, et se rendirent maîtres de la ville, à l'exception du château: trop de confiance les perdit; loin de demander des renforts, ils en envoyèrent au prince de Condé, et le lieutenant de Montpensier, l'aventurier Puygaillard, envoyé de Saumur, les réduisit à demander merci (mai 1562); Montpensier, arrivant bientôt de sa personne, activa les supplices et ferma les yeux sur les excès de la populace. La ville pacifiée, Montpensier parcourut les campagnes, mit le siège devant *Rochefort-sur-Loire*, où tenaient cinquante protestants, et s'en empara grâce à une trahison: le brave *Desmarais*, conduit à Angers, subit le supplice de la roue (juil. 1562); la terreur s'étendit à Chalonnes, à Beaufort, à Château-Gontier, à Craon, à Saumur, partout où la Réforme avait pénétré. Puygaillard, nommé gouverneur de l'Anjou, satisfit ses rancunes et ses caprices, détruisit la constitution municipale, et écrasa la ville d'impôts. La pacification d'Amboise mit fin à son despotisme (1563); les calvinistes obtinrent un prêche dans les faubourgs de *Baugé;* mais les passions ne s'apaisaient pas; la guerre recommença en 1568; les protestants angevins, grossis de ceux des provinces voisines, brulèrent le château de Montreuil-Bellay, pillèrent l'abbaye de *Saint-Florent*, détruisirent l'église de *Chalonnes*, etc. (1569), puis allèrent se faire battre à Moncontour. Après l'édit de Saint-Germain (1570), les colères commençaient à s'apaiser, quand éclata tout à coup la Saint-Barthélemy: le gouverneur de Saumur, *Montsoreau*, sur des ordres envoyés de Paris, fit égorger d'abord les protestants de Saumur (28 août), courut à Angers le jour même, et s'acquitta de sa besogne de bourreau pendant la nuit, puis dans la matinée du 29, où la populace se joignit à lui; la famine et la peste qui survinrent contribuèrent à sauver les calvinistes d'une destruction complète, et l'Anjou resta longtemps absorbé dans sa misère; pillé dans la cinquième guerre de religion par les protestants, il respira après la paix de Monsieur; mais il fut donné en apanage au duc d'Alençon, comme il l'avait été précédemment à Henri, duc d'Anjou, et le nouveau gouverneur, *Bussy*, y exerça un dur despotisme. La bourgeoisie, représentée surtout par le maire *Jean Ayrault*, les échevins, les magistrats du présidial et les docteurs de l'université, profita habilement des désordres pour rétablir peu à peu les franchises municipales, et ressaisir l'administration et la garde de la ville. Mais à la mort du duc d'Alençon (1584), l'apanage vacant rentra dans le domaine royal, la constitution municipale disparut et la bourgeoisie perdit le terrain qu'elle avait gagné. Dans la septième guerre, Condé, avec une petite armée, s'avança jusqu'aux portes d'Angers (1585); d'Aubigné enleva le faubourg Bressigny, mais les murailles résistèrent et les protestants furent réduits à une retraite désastreuse. Après l'assassinat de Henri de Guise, Angers fut, avec Saumur, au nombre des quelques villes qui échappèrent à la Ligue; le maréchal d'Aumont en chassa les ligueurs, désarma la population et rétablit la constitution municipale; quant à Saumur, une des villes les plus catholiques du royaume, Henri III la remit comme gage à Henri de Navarre (avr. 1589). A la mort de Henri III, le gouverneur du château d'Angers, *Puycharic*, reconnut Henri IV et prévint toute tentative de révolte, pendant que l'évêque *Miron* contenait son clergé; puis il entreprit de pacifier la province, prit d'assaut *Chalonnes*, *Baupréau*, *le Lion d'Angers*, *Brissac*, échoua à *Rochefort* et à *Craon* (89-92); l'abjuration de Henri IV mit un terme à ces luttes sanglantes, les factions se réconcilièrent et le passage de Henri IV à Angers mit le comble à la joie (mars 1598); le duc de Mercœur vint faire sa soumission à *Briollay;* quant aux calvinistes angevins, ils obtinrent des temples à Angers, à Saumur, à Baugé, à Château-Gontier, à Craon et à Princé.

L'Anjou sous Henri IV et sous Louis XIII. — L'Anjou vécut en paix pendant la deuxième partie du règne de Henri IV et les premières années de Louis XIII; un arrêt du parlement, révoquant certaines mesures de réaction, rendit aux élections communales leur liberté populaire; Fouquet de la Varenne fonda à La Flèche le collège des Jésuites, 1604; Saumur devint le siège d'une célèbre *académie* calviniste, et la grande assemblée des églises réformées de France s'y tint en 1611. Marie de Médicis, ayant obtenu en 1619 le gouvernement de l'Anjou, en fit un foyer d'intrigues et y attira de nouvelles calamités; le maire *Lanier* et une partie des bourgeois émigrèrent à Nantes; le pays fut en proie aux gens de guerre. Enfin, après le combat des *Ponts-de-Cé* (1620), Angers fut rendu au roi, qui saisit aussi Saumur l'année suivante, malgré la fidélité de *Duplessis-Mornay*. Aux troubles se mêlaient les inondations, la famine, la peste, qui enleva 2,000 personnes à Angers, en 1626; la populace, aigrie par la misère, s'insurgea en 1630; les mendiants, chassés des villes, mouraient ou devenaient brigands, enfin la guerre contre la maison d'Autriche rendit les impôts de plus en plus lourds.

L'Anjou sous Louis XIV. — Angers fut une des premières villes qui se jetèrent dans la Fronde (1648). Le maréchal de Brézé, gouverneur depuis 1636, vint aussitôt l'occuper militairement et la livra au pillage. L'année suivante elle reprit les armes et ouvrit ses portes au duc de la Trémoille (mars 1649), malgré la haute bourgeoisie, qui tenait pour Mazarin. La paix de Rueil ne calma pas les Angevins, et Brézé s'associa lui-même, avant de mourir, à la Fronde des Princes; le château de Saumur, commandé par *Gaureaux*, sieur du Mont, arrêta longtemps les troupes royales (1650). Jarzé, ami de Condé, leva beaucoup de troupes en Anjou; le nouveau gouverneur, le duc de *Rohan-Chabot*, après quelques hésitations, se prononça pour

Condé (1651), excita un soulèvement populaire, emprisonna les magistrats, et chassa l'évêque *Henri Arnauld*, qui faisait tous ses efforts pour défendre son diocèse contre les gens de guerre, comme il venait de le défendre contre l'inondation, en 1651. Rohan s'était préparé à une vigoureuse résistance : l'armée royale, réunie à Poitiers, se disposait à marcher sur Angoulême et Bordeaux pour accabler Condé : sur le conseil de Mazarin, elle se dirigea vers l'Anjou : la cour s'établit à Saumur, et le maréchal d'Hoquincourt alla assiéger Angers; Rohan, si peu secondé par les habitants qu'ils le menacèrent de se soulever quand ils virent leurs murailles battues en brèche, capitula le 28 fév., après trois semaines de siège. Le château des Ponts-de-Cé fut bientôt enlevé d'assaut et la Fronde fut réduite en Anjou (mars 1652). La monarchie absolue enlève dès lors tout intérêt à l'histoire locale; les élections municipales furent supprimées, et il ne resta aux Angevins, de leurs vieux privilèges, que le droit de désigner des candidats pour les charges municipales, et le droit de noblesse laissé au maire après vingt ans de fonctions. — La révocation de l'édit de Nantes fut la ruine de Saumur; le temple fut démoli et les protestants quittèrent la ville; l'*Académie*, qui comprenait cinq classes de grammaire, lettres et rhétorique, une d'éloquence, une de grec, deux de philosophie, deux de théologie et une d'hébreu, fut supprimée (janv. 1685); les étudiants se dispersèrent; les industries qui vivent des études libérales disparurent aussitôt, et la population diminua au moins de moitié. La ville de Baugé, qui comptait beaucoup de protestants, fut, elle aussi, profondément atteinte par la révocation de l'édit de Nantes; un certain nombre abjurèrent, de gré ou de force.

L'Anjou en 1789. — L'Anjou sous Louis XV et sous Louis XVI n'a pas d'histoire particulière; des suspensions et des rachats d'offices municipaux, la fondation d'un hôpital et d'un séminaire, quelques grands travaux publics, tels que le *port Ayrault*, la *levée Besnardière*, et le *canal de Monsieur*, la création de grandes pépinières, le développement du commerce des vins d'Anjou, l'extension de l'industrie du tissage à *Cholet*, l'exploitation des ardoisières dans la banlieue d'Angers et de la houille à *Montjean*, tels sont les principaux faits dignes d'être mentionnés. On peut encore ajouter que l'Anjou fut apanagé à Monsieur, Louis-Stanislas-Xavier, frère de Louis XVI, avec les comtés du Maine, du Perche et de Sénonches, par édit du 21 nov. 1771, mais c'était-là, comme on sait, une simple dotation fiscale. — L'Anjou, en 1789, comprenait, sans compter Angers, 644 paroisses, dont 182 dépendaient des évêchés de Poitiers, de la Rochelle et de Nantes; il formait un gouvernement militaire renfermant le gouvernement particulier du Saumurois, qui débordait sur le Poitou. Il composait, avec le Maine et la Touraine, la généralité de Tours; l'intendant avait un délégué à Angers et un autre à Saumur; il était divisé en cinq élections, Angers, Baugé, Saumur, Château-Gontier et Montreuil-Bellay; pays de grande gabelle, il comptait 16 greniers à sel. Le clergé régulier était représenté en Anjou par vingt abbayes, seize d'hommes et quatre de femmes; les revenus de l'évêché s'élevaient à 50,000 livres environ.

Les Etats généraux de 1789. — La Révolution devait être accueillie avec enthousiasme en Anjou : les *cahiers* avaient réclamé énergiquement les réformes publiques, telles que le vote par tête, la périodicité des Etats généraux, le vote libre des impôts, la suppression des emplois inutiles et des apanages, l'abolition de la vénalité des charges, la suppression des justices provinciales, la liberté de la presse, la liberté du commerce, l'uniformité des poids et mesures, l'élection des municipalités par tous les citoyens, etc. Les députés du tiers, élus les 19-21 mars, étaient *Milscent*, *Volney*, *la Révellière-Lépeaux*, *Brevet-de-Beaujour*, *Riche*, *Allard*, *Desmazières* et *Lemeignan;* huit autres membres élus formèrent une *chambre de correspondance*, chargée de correspondre chaque jour avec les députés et avec les habitants. Les représentants de la noblesse étaient *Barrin de la Galissonnière*, le duc *de Choiseul-Praslin* et les comtes *de Ruillé* et *de Dieusie* pour l'Anjou, le *marquis de Ferrières* pour la sénéchaussée de Saumur; les représentants du clergé étaient les trois curés *Chatizel*, *Rangeard*, *Rabin*, et *Martinet*, le prieur-curé de Daon.

La Révolution en Anjou. — Après la prise de la Bastille, le mouvement de Paris se communiqua à l'Anjou; les volontaires s'offrirent par milliers pour marcher en armes au secours de leurs représentants; des réunions politiques eurent lieu à Angers, et une députation se rendit à Pontivy pour jurer avec la Bretagne au nom de l'Anjou de défendre la Constitution, « les décrets de l'Assemblée nationale et l'autorité légitime de nos rois ». — Le dép. de Maine-et-Loire (d'abord appelé *Mayenne-et-Loire*) fut créé au mois de janv. 1790 : il était moins étendu que l'Anjou; s'il empiétait légèrement à l'Ouest sur le Poitou et sur la Bretagne, il laissait en dehors, au Nord et à l'Est, 106 paroisses, dont 51 au dép. de la de la Mayenne, 29 à celui de la Sarthe et 26 à celui d'Indre-et-Loire; parmi ces paroisses perdues les plus importantes étaient Craon, Château-Gontier, la Flèche, le Lude; le dép. de Maine-et-Loire comprenait 413 paroisses, sans compter Angers, 99 cantons, 8 districts, qui étaient : *Angers*, *Saumur*, *Baugé*, *Châteauneuf*, *Segré*, *Saint-Florent*, *Cholet*, *Vihiers*. Le chef-lieu fut fixé à Angers, malgré les prétentions de Saumur. Les administrateurs du département furent élus les 20-22 mai 1790; le conseil général tint sa première séance le 28 juin et les tribunaux de district furent élus le 26 oct.; jusqu'alors la révolution se faisait sans trouble; la vente même des domaines du clergé eut lieu sans soulever les passions. Mais la constitution civile du clergé commença à diviser la nation en deux partis irréconciliables : la plupart des prêtres, même parmi ceux qui avaient soutenu les réformes, refusèrent le serment exigé par décrets; ils furent soutenus par une partie des populations, surtout dans les districts de Cholet, de Vihiers et de Saint-Florent; les deux commissaires du département, Villier et Boullet, installèrent les nouveaux curés avec le concours des gardes nationales d'Angers et de Cholet; mais les troupes parties, la résistance s'organisa (août 1791). La guerre civile ne devait cependant éclater que dans les premiers mois de 93. Les élections à la Législative se firent sans grand trouble (3 sept. 91) : furent élus *de Houlières*, *Choudieu*, *Merlet*, *Ferrière*, *Clémenceau*, *Goffaux*, *Chouteau*, *Delaunay*, *Quesnay*, *Menuau* et *Bonnemère*. Le département fournit sans peine, à la même époque, un premier bataillon de 485 volontaires, qui, sous le commandement de *Beaurepaire* et de *Lemoine*, alla s'illustrer à la défense de Verdun. L'année suivante, nouvelles élections qui envoyérent à la Convention *de Houlières*, *Choudieu*, *Delaunay* aîné, *Delaunay* cadet, *La Révellière-Lépeaux*, *Pilastre*, *Leclerc*, *Dandenac* aîné, *Dandenac* jeune, *Pérard* et *Maignan;* quatre nouveaux bataillons de volontaires, dont un commandé par *Desjardins*, furent envoyés à la frontière.

Guerre de Vendée. — Mais en même temps 246 prêtres angevins étaient déportés (sept. 92). L'insurrection qui couvait depuis 1791 éclata au mois de mars 1793 dans le pays des Mauges, dans le Baugeois et dans le Bas-Anjou; les gardes nationaux reprirent bientôt le dessus à Cholet et dans les environs d'Angers, mais l'insurrection triomphait dans le pays des Mauges : le 12 mars, 6,000 hommes s'emparent de *Saint-Florent-le-Vieil*, après un petit combat; le 13, les républicains sont battus à Jallais; le 14, les troupes de Cathelineau et de Stofflet font leur jonction; d'autres bandes se forment sous d'Elbée et Bonchamps; *Cholet*, *Vihiers*, *Chalonnes* tombent au pouvoir des insurgés (mars). Une colonne de garde nationale rentra à *Cholet* le 17 avr., mais en fut chassée le 19 et se débanda; une autre fut surprise à *Beaupréau* le 22; les gardes nationaux et les volontaires démoralisés ne tenaient nulle part, malgré les 82 commissaires envoyés par la

Convention. Les Vendéens occupèrent *Doué* et *Montreuil-Bellay* le 8 juin, *Saumur* le 9, Angers le 23; ils échouèrent sous les murs de Nantes, où périt Cathelineau, et furent battus à *Martigné-Briand* le 15 juil., mais il furent vainqueurs de Santerre à *Vihiers* le 18, et jetèrent dans la Loire, à la *Roche de Mûrs*, les 600 hommes que commandait le capitaine *Bourgeois* (26 juil.). Le comité de Salut public ordonna la levée en masse de tous les citoyens de seize à soixante ans dans les départements insurgés, mais les bandes qu'on rassembla étaient mal organisées et mal armées; elles furent facilement dispersées à *Coron* et à *Pont-Barré* (sept.). L'arrivée des Mayençais avec Kléber, Haxo, Westermann, Marceau, etc., changea la face des choses; si leur avant-garde fut arrêtée à *Torfou* (19 sept.), ils remportèrent une victoire décisive à *Cholet*, où toute l'armée vendéenne, forte de 40,000 hommes, s'était réunie sous le commandement de Stofflet, de Bonchamps, d'Elbée, de la Rochejacquelein et de Lescure (17 oct.). Alors commença pour les Vendéens cette retraite désastreuse, qui les porta de Cholet à Granville par Saint-Florent, Segré, Château-Gontier, Laval, puis de Granville aux portes d'Angers, d'où ils furent repoussés après deux jours de combat (3 et 4 déc.), enfin leur agonie à la Flèche, au Mans et à Savenay. La guerre semblait finie, mais les cruautés du comité de Salut public rallumèrent la lutte; les *colonnes infernales*, au nombre de douze, s'abattirent sur la Vendée et la mirent à feu et à sang; de nouvelles bandes s'étaient levées et luttaient avec désespoir, quelquefois avec succès : *Cholet* fut pris par Stofflet, reperdu, puis repris; la guerre était sans merci; les prisonniers étaient massacrés dans un camp comme dans l'autre; à Angers l'échafaud était en permanence sur la place du Ralliement. Le 9 Thermidor arrêta ces massacres; Hoche, par des paroles de modération et des promesses d'amnistie, commença la pacification du pays, et la nouvelle du désastre de Quiberon fit perdre courage au plus grand nombre; les plus opiniâtres ne tardèrent pas à succomber, Stofflet, le 26 févr. 1796, Scépeaux, le 24 avr., Charette, le 23 mai. Une nouvelle prise d'armes eut lieu en sept. 1799, sous le commandement de *James d'Andigné;* quelques coups de main furent tentés; mais le mouvement ne se propagea pas; des négociations s'ouvrirent et le 18 Brumaire hâta la pacification du pays; les Vendéens signèrent la paix le 19 janv. 1800, à *Montfaucon*, et le dép. de Maine-et-Loire, après huit années de misère, rentra sous la loi commune.

Paul Lehugeur.

Bibl. : *Chroniques des comtes d'Anjou* publ. par Marchegay et Salmon; 1856, in-8 *(Soc. de l'hist. de France)*. — *Chroniques des églises d'Anjou* pub. par Marchegay et Mabille; Paris, 1869, in-8 (*Soc. de l'hist. de France*). — E. Mabille, *Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou;* Paris, 1872, in-8 *(Soc. de l'hist. de France)*. — J. de Bourdigné, *Annales et Chroniques d'Anjou*, 1529, in-fol. — I. Hiretius, *les Antiquités d'Anjou*, 1609-1618, in-12. — de Marolles, *les Histoires des anciens comtes d'Anjou*, 1681, in-4. — Godard-Fautrier, *l'Anjou et ses monuments*, 1831-1841, 2 vol. in-8. — P. Marchegay, *Archives d'Anjou* ; Angers, 1843-1850, 2 vol. in-8. — Lecoy de la Marche, *le Roi René;* Paris, 1875, 2 vol. in-8. — Cel. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire ;* Angers, 1869-1877, 3 vol. in-8. — Du même, *Questions angevines;* Angers, 1879, in-8.

ANJOU (Maison d') (V. Provence, Sicile, Lorraine, Naples, Hongrie, etc.)

ANJOU (Coutumes d') (V. Coutumes).

ANJOU (Hercule-François, duc d'Alençon, puis duc d'), 5e fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né le 18 mars 1554, mort à Château-Thierry le 10 juin 1584. Il apparaît sur la scène à la fin du règne de Charles IX, à la tête du parti dit *des Mécontents;* bientôt arrêté, il fut remis en liberté à l'avènement de Henri III (1574). L'année même il s'échappe de la cour, va rejoindre les reitres du prince Casimir et combat pour le compte des réformés. La *paix de Monsieur* (1576) lui vaut comme accroissement d'apanage les duchés d'Anjou et de Berry et dès lors il n'est plus connu que sous le nom de duc d'Anjou. Comme lieutenant-général des armées du roi, il combat les calvinistes et dirige les sièges de la Charité et d'Issoire (1577). L'année suivante, il négocie avec les insurgés des Pays-Bas, est arrêté au moment d'aller les rejoindre, mais réussit à s'évader et combat avec eux en Flandre. De retour en France, il se réconcilie avec le roi (1579) et se rend en Angleterre dans l'intention avouée d'y épouser la reine Elisabeth. En 1581, il retourne en Flandre, délivre Cambrai assiégé par le duc de Parme et prend le Cateau-Cambrésis, puis retourne en Angleterre. Déçu dans ses projets de mariage, il revient en Flandre en (1582), où il est couronné duc de Brabant à Anvers et comte de Flandre à Gand : mais l'année suivante, ayant échoué dans une tentative pour s'emparer d'Anvers, il revient en France où il ne tarde pas à mourir phtisique, laissant la réputation d'un aventurier sans foi.

ANJOU (Raymond d'), troubadour du XIIe siècle, originaire, à ce qu'il semble, de la petite ville d'Anjou en Dauphiné. Il paraît avoir eu de son vivant la réputation d'un chevalier accompli, et il composa un grand nombre d'ouvrages didactiques en vers, destinés à l'éducation des jeunes nobles provençaux. Ces ouvrages avaient trouvé un commentateur dans Hugolin de Forcalquier; malheureusement rien ne nous est parvenu ni de l'un ni de l'autre, et nous ne connaissons Raymond d'Anjou que par ce qu'en dit un auteur italien du XIVe siècle, Francesco da Barberino.

Bibl. : Ant. Thomas, *Francesco da Barberino et la littérature provençale ;* Paris, 1884, pp. 130 et suiv.

ANJOU-Chateauneuf (V. Chateauneuf).

ANJOU ET FORGES DE SAINT-NAZAIRE *(Société des mines de fer de l')*. Cette société a été fondée sous la forme anonyme par acte et statuts déposés le 11 août 1879 à Paris. Elle a pour objet l'exploitation des forges de Saint-Nazaire, des mines de fer de l'Anjou et toutes les opérations se rattachant à la fabrication du fer et de l'acier. La société fabrique notamment l'acier et le fer laminé; elle produit environ 50,000 tonnes par an de rails, tôles, grosses pièces de mécanique, etc. Durée de la société : 50 ans, jusqu'au 26 sept. 1929. — Le capital social primitif était de 8 millions, divisé en 16,000 actions de 500 fr. chacune. 3,500 de ces actions, entièrement libérées, ont été données à titre d'apport aux fondateurs de la société; les 12,500 autres actions ont été souscrites à la création et sont aujourd'hui libérées de 250 fr. Le capital social a été porté à 16 millions le 30 sept. 1881, et le nombre des actions est aujourd'hui de 32,000. Le conseil d'administration se compose de 10 membres devant être propriétaires de 50 actions inaliénables. L'assemblée générale ordinaire annuelle se tient avant le 1er mai. Elle se compose de tous les actionnaires, propriétaires d'au moins 20 actions. L'inventaire a lieu le 31 déc. Sur les bénéfices nets, il est prélevé d'abord 5 % pour la réserve légale et une somme nécessaire pour donner 6 % du capital versé sur chaque action. Sur le restant, 10 % sont prélevés pour le conseil et 90 % donnés à titre de dividende. Les intérêts et dividende sont payés au siège social. Les actions primitives de la société (portant les nos de 1 à 16,000) sont seules inscrites à la cote officielle des agents de change de Paris (p. 6, 1re col.). Les 16,000 créées en 1881 ne sont pas encore officiellement cotées.

Ed. Théry.

ANJOUAN ou **JOHANNA** (Comores). Située au centre du groupe, cette île a une superficie de 373 kil. q. et une population de 12,000 hab. Sa longueur est de 46 kil., sa largeur de 30. Elle est traversée par une chaîne de montagnes élevées de 1,000 à 1,200 m., très boisées, et entaillées par de profondes vallées. Le sol est volcanique et d'une admirable fertilité. Il produit des bananiers, des limons ; on y récolte des pamplemousses, de l'arrow-root, du riz : l'indigo pousse spontanément. Le gibier est rare, les chèvres, les bœufs et la volaille sont très abondants. La population se compose d'Arabes et de Sakalaves, qui se louent comme coolies dans les possessions françaises.

Deux bourgades fortifiées d'aspect arabe : au N. Makadou, près d'une bonne rade où viennent mouiller les navires du Cap ou de l'Europe ; Johanna, à l'E., avec une baie très sûre. L'île était la résidence d'un sultan qui a reconnu la souveraineté de la France en 1886. On y a installé un résident dépendant du résident général de Tamatave.

Louis Bougier.

ANJOUIN. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun ; cant. de Saint-Christophe ; 772 hab.

ANJOUTEY. Com. du territoire de Belfort, cant. de Giromagny ; 583 hab.

ANKAR ou **ANKARE.** Nom de l'anker en Suède (V. Ancre).

A. L.

ANKARA. Pays situé au N. de l'île de Madagascar, s'étend vers l'E. du cap d'Ambre, par 14° 25′, vers l'O. du même cap, à la rivière Sambirano, affluent de la baie de Passandava. Les points les plus importants de la côte de ce territoire sont : la magnifique baie de Diégo-Suarez, le Port-Longuez, la baie de Vohémar ou Vohemarina, Anyontcy ou Ngency et Manabar. C'est sur la côte ouest de ce territoire que se trouvent les îles de Nossi-Mitsion, Nossi-Bé, Nossi-Fâli et Nossi-Cumba. L'Ankara possède beaucoup de bonnes terres végétales.

ANKER. Mesure de capacité pour liquides en usage en Allemagne, en Danemark, en Hollande, en Russie, en Angleterre et en Suède *(Ankare)*. L'anker vaut le baril et forme le quart de l'aime allemand ou hollandais, mais, comme toutes ces mesures, la contenance de l'anker est variable. Elle vaut 34 l. 35 à Berlin, où il compte pour 30 quarts, 36 l. 20 à Altona, 39 l. 42 en Courlande, 38 l. 9 à Amsterdam, 37 l. 43 en Danemark où il compte pour 30 pots, 33 l. 68 à Erfurt, 34 l. 35 à Kœnigsberg, où il vaut 30 quarts de Prusse. 37 l. 92 à Leipzig, 39 l. 42 à Libau (Courlande), 36 l. 90 à Odessa (Russie méridionale), 39 l. 24 à Stockholm, etc., etc.

A. L.

ANKER (Mathias-Joseph), chirurgien et naturaliste allemand, né à Graz, le 1er mai 1771, mort à Graz le 3 av. 1843. Il fut reçu maître en chirurgie à Vienne, en 1793, puis exerça à Stainz, enfin en 1807 devint chirurgien pensionné de sa ville natale. Il consacra là tous ses loisirs à l'étude de la minéralogie. En 1811, il fut nommé conservateur du musée de Graz et, en 1824, professeur de minéralogie au même établissement, encore désigné sous le nom de *Johanneum*. Son nom a été donné à un minéral, l'*Ankérite*. — Ouvrages principaux : *Art und Weise, wie man beiläufig zu Werke gehen kann um ein gefundenes unbekanntes Fossil zu bestimmen* ; Graz, 1808 ; — *Kurze Darstellung einer Mineralogie von Steiermark* ; Graz, 1835. — Il a publié un grand nombre d'articles sur la minéralogie et la géologie dans *Œsterr. Zeitschrift* et *Leonhard's Iahrbuch*, mais en revanche n'a pas écrit sur la médecine. La première carte géologique de la Styrie qui ait été établie est l'œuvre d'Anker.

Dr L. Hn.

ANKER (Albert), peintre suisse, né le 1er avr. 1831, à Anet, dans le Bernois, élève de Gleyre. Il se destinait d'abord au ministère évangélique et fit même complètement ses études de théologie. Mais l'amour de la peinture triompha de sa vocation ecclésiastique ; il vint à Paris dans l'atelier de Gleyre, puis à l'Ecole des beaux-arts, et en 1852 il exposait au Salon. Il n'a pas cessé depuis de produire des tableaux de genre, d'inspiration moyenne et discrète, de facture consciencieuse, de couleur un peu grise, mais d'observation sincère, avec de l'ingénuité et une certaine grâce sentimentale. Voici les titres de ses principales œuvres : *la Prière du soir* (1861) ; *la Petite Convalescente* (1861) ; *Sortie de l'église* (Musée de Bayonne) ; *la Petite Amie* (1863) ; *Baptême*, *Enterrement d'un enfant* (1864) ; *l'Examen dans une école de village* (1864), qui figura à l'exposition du Munich en 1869, et se trouve aujourd'hui au musée de Berne ; *Baigneuses* (1865) ; *Bûcheronne endormie sous bois* (1866) ; ce tableau lui valut une médaille au Salon ; *Saute-mouton*, *les Dominos* (1867). Il obtint à l'exposition universelle, avec son compatriote Vautier, une médaille d'or dans la section suisse ; *le Hochet* (1868) ; *les Marionnettes* (1869) ; *Pestalozzi* (1870) ; *Episode des guerres de religion* (1870) ; *Enfants au bain* (1871) ; *Soldats de l'armée de Bourbaki soignés par les paysans suisses* (1872) ; *le Jeu du berceau*, *l'Ours de neige* (1873) ; *le Petit Musicien* (1874) ; *un Vieux Huguenot*, *le Vin nouveau* (1875) ; *Petites brodeuses* (1876) ; *Guerre de 1798* (1877) ; *la Convalescence* (1878). Il reçut cette année-là la croix de chevalier de la Légion d'honneur. *La Sieste*, *le Mège* (Charlatan), (1880) ; *Quiétude* (1882) ; *Lavater* (1883). C'est un de ses meilleurs tableaux : la facture ferme, précise et caractérisée, le sentiment simple et profond en furent très remarqués.

A. M.

Bibl. : *Livrets des Salons de peinture*. — G. Kinckel dans le *Allgemeines Künstler-Lexikon* de Meyer (d'après des notes autobiographiques).

ANKÉRITE. On donne ce nom aux *dolomies* (V. ce mot) contenant plus de 15 % de carbonate de fer.

ANKISTRODESMUS. Genre d'Algues Chlorophycées, du groupe des Desmidiées, créé par Brébisson et synonyme de *Raphidium*.

ANKLAM. Ville de Poméranie (Prusse), district de Stettin, à l'O. de Stettin, sur la Peene ; 12,264 hab. Les navires tirant moins de trois mètres peuvent entrer dans le port. La ville, où subsistent beaucoup de vieilles maisons, a de belles églises, surtout la Marienkirche de la fin du XIIIe siècle. Constructions navales. Exploitations de tourbe. Bâtie, en 1188, sur l'emplacement de la cité wende de de Tanklim, ruinée par le duc de Pologne Boleslav (1121), elle fit partie de la Hanse. Prise par les Suédois en 1630, elle leur fut cédée par les traités de Westphalie. En 1815, elle fut annexée à la Prusse.

ANKOBER. Ville de l'Abyssinie méridionale, dans la province d'Ifat, royaume de Choa, par 9° 34′ 44″ lat. N. et 37° 33′ 36″ long. E. de Paris. Son altitude est de 2,760 m. au-dessus du niveau de la mer ; elle domine la descente rapide qui conduit du plateau abyssin à la vallée de l'Aouach, grande rivière du pays d'Adel, où se portent ses eaux. — Ankober est communément regardée comme la capitale ; mais dans ces contrées, ce titre n'a pas la même valeur ni surtout la même fixité que chez nous ; aussi, c'est le privilège des villes abyssines, construites en pisé avec toits en chaume, de s'agrandir aussi aisément qu'elles tombent rapidement en décadence. — La fondation d'Ankober, son importance plutôt, remonte à 1707, époque où le roi Osfa-Oïzèn monta sur le trône et se fit bâtir en cet endroit une résidence, bien que la capitale fût Débra-Bram ; son fils se fixa à Ankober qui, dès lors, se développa beaucoup. Toutefois, dans ces derniers temps, Angolola semble vouloir rivaliser avec elle et même la détrôner. — La position d'Ankober est très favorable ; les habitations, avec leurs façades arrondies et leurs toits aigus, s'étagent joliment sur la pente orientale d'une double colline ; presque toutes sont isolées et entourées d'un jardin fleuri et embaumé ; le palais du roi, simple assemblage de chaumières palissadé, couronne le sommet le plus élevé de la montagne. La population d'Ankober peut être évaluée à 10,000 âmes.

ANKOUDINOV, aventurier russe né en 1617, mort en 1633. Fils d'un simple strelets, il résolut de se faire passer pour Ivan Vasilievitch, fils du tsar Vasili Schouïsky. Il s'enfuit en Pologne, puis à Constantinople, où il se fit musulman ; à Rome, où il se fit catholique. En 1649, il apparut en Ukraine ; mais il dut s'enfuir de nouveau et alla en Suède, où il embrassa le luthéranisme. Livré enfin par le Holstein à la Russie, il fut exposé au pilori et écartelé à Moscou.

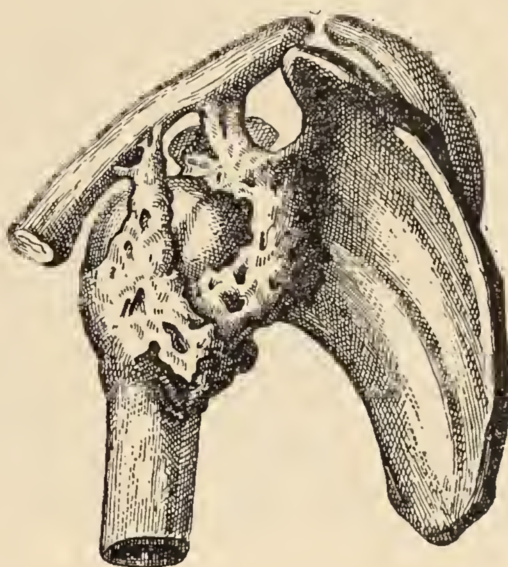
L. L.

ANKYLOBLÉPHARON. L'ankyloblépharon est une difformité congénitale ou acquise qui consiste dans l'adhérence plus ou moins complète des bords libres des paupières. Ou bien ces bords libres sont soudés l'un à l'autre sur

toute leur étendue, ou bien ils ne sont unis que sur un point ; même dans le premier cas, il est rare qu'il n'existe pas à l'une des commissures, soit du côté interne, soit du côté externe, un pertuis qui livre passage aux larmes. — Lorsque l'ankyloblépharon est congénital, il ne doit être considéré que comme la persistance après la naissance de l'état où se trouvent les paupières durant la vie fœtale. Celles-ci sont unies pendant presque toute la durée de la période intra-utérine et, comme tous les autres organes, elles sont soumises à diverses conditions de santé et d'hérédité, et sujettes, comme eux, à des malformations. — Lorsqu'elle n'est point un vice congénital, cette difformité est le résultat de lésions traumatiques ou de brûlures par les acides et les gaz explosibles, parfois de maladies graves, telles que les conjonctivites diphtéritique et granuleuse ou l'érysipèle phlegmoneux qui ont produit des ulcérations, à la suite desquelles les bords palpébraux se sont agglutinés et cicatrisés entre eux. Le plus souvent elle s'accompagne, sourtout lorsqu'elle provient de brûlures, d'une adhérence partielle des paupières avec le globe oculaire. (V. Symblépharon). — Le seul traitement qui soit applicable à un pareil état, c'est l'opération. En principe, l'opération consiste dans la section de l'adhérence et elle se fait à l'aide de ciseaux, ou avec un bistouri guidé par une sonde cannelée préalablement introduite entre le globe de l'œil et les paupières. Il faut avoir soin de faire une section parfaitement nette et régulière; on y parviendra, en suivant très exactement l'interligne palpébrale, si elle existe.

Avant de pratiquer l'opération, il faut s'assurer, dans le cas d'ankyloblépharon complet, de l'existence et de l'étendue d'adhérences oculo-palpébrales possibles. On fait mouvoir le globe de l'œil comprimé par le doigt, en invitant le malade à faire des efforts pour fermer et ouvrir les paupières; au besoin, on peut passer un stylet par l'une des commissures. — Si cette opération doit échouer (et elle échoue fréquemment), on la combine avec une autre opération qui donne presque toujours d'excellents résultats, la dissection, le renversement en dehors, et la suture de la conjonctive palpébrale au bord cutané de la paupière inférieure. Dr Ad. Piéchaud.

ANKYLOSE. État pathologique permanent des articulations mobiles, qui diminue l'étendue des mouvements naturels *(ankylose incomplète)* ou les abolit complètement *(ankylose complète)*. Elle est *osseuse* ou *fibreuse*, suivant qu'il s'est produit entre la surface articulaire *(ankylose centrale)* ou autour de l'articulation *(ankylose périphérique)* du tissu osseux ou fibreux, dont la présence a déterminé l'ankylose. L'ankylose osseuse par production de substance entre la surface articulaire est encore appelée *ankylose par fusion*. Les productions osseuses et fibreuses qui causent la diminution ou l'abolition des mouvements sont parfois très épaisses, et les parties fibreuses voisines (capsules, ligaments, tendons), les muscles même, participent souvent à cet épaississement et à l'ossification. L'ankylose a pour cause une inflammation des articulations (V. Arthrite), soit traumatique, soit spontanée, comme on en voit chez les rhumatisants, les goutteux et les scrofuleux. Chez certaines personnes, elle se produit avec une facilité très grande. — Le principal signe de l'ankylose est la raideur de l'articulation; mais cette raideur a souvent ellemême pour cause la contracture des muscles voisins, sous l'influence de la douleur; pour faire le diagnostic de l'ankylose, il convient donc de faire cesser cette douleur en soumettant le malade à la chloroformisation; on voit souvent alors les mouvements, abolis depuis des mois, des années même, revenir dès que le malade est complètement insensible. — Au point de vue du pronostic, l'ankylose est grave en raison de la gêne qu'elle apporte à la région qu'elle affecte: membres, cou, mâchoire, etc. Au coude, l'ankylose rectiligne rend presque impossible l'usage de l'avant-bras, tandis qu'elle favorise, si elle siège au genou, l'usage du membre inférieur ; c'est le contraire pour l'ankylose à angle plus ou moins droit, qui permet l'usage du membre supérieur et gêne beaucoup celui du membre inférieur, à moins de faire porter au malade une jambe artificielle. L'ankylose angulaire est également nuisible à la hanche et favorable au cou-de-pied. Certaines personnes craignent tellement l'ankylose, que cette crainte leur fait abandonner beaucoup trop tôt l'immobilité si nécessaire à la guérison des arthropathies et éternise celles-ci ; il est bon de savoir que, loin d'être un accident fâcheux, l'ankylose est, au contraire, une terminaison très favorable de ces affections et que certaines d'entre elles, les arthrites des tuberculeux par exemple, ne guérissent que par ankylose. La gêne des mouvements qui accompagne les ankyloses ne



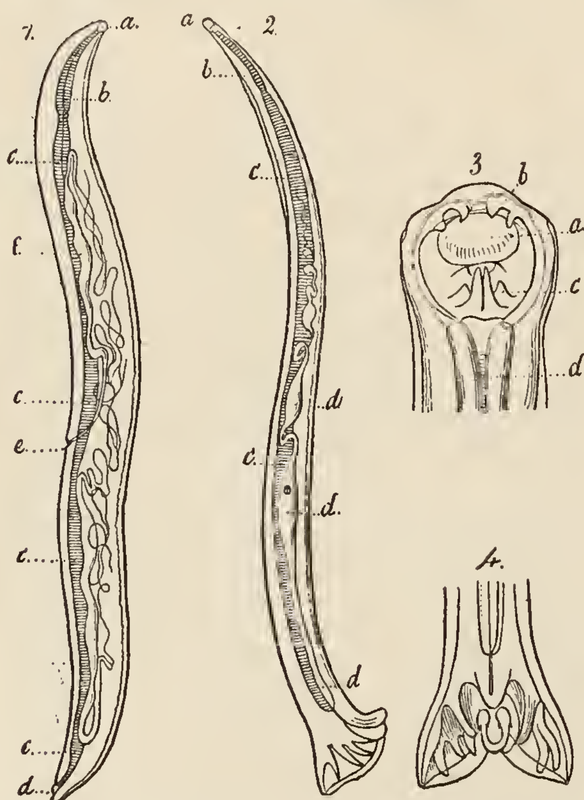
Ankylose par jetées osseuses, consécutive à une luxation de l'épaule.

tient pas tant à la raideur articulaire qu'aux atrophies musculaires de voisinage qui proviennent de l'arthropathie primitive. — Le traitement de l'ankylose consiste à la prévenir, ce qui n'est pas toujours facile, ni même désirable, puisque souvent l'arthrite ne peut guérir que grâce à l'ankylose, à rendre la mobilité aux articulations, soit par la rupture de l'ankylose, à l'aide de machines appropriées, soit par la section des os au voisinage de l'articulation, pour créer une fausse articulation: ces moyens servent aussi à ramener le membre dans une bonne position, quand bien même l'ankylose devrait se reproduire (V. Ostéotomie).

On appelle *fausse ankylose* la raideur d'une articulation produite par des brides fibreuses peu épaisses situées autour d'elle ou par la contracture des muscles voisins; cette contracture a elle-même pour cause la douleur qui accompagne l'affection articulaire ou même, en l'absence de douleur, une action réflexe, qui, partant de la jointure malade, détermine la contracture des muscles qui s'insèrent autour d'elle. Ce phénomène s'observe surtout chez les hystériques. La chloroformisation permet de rompre, presque sans effort, ces brides et de rendre la mobilité aux jointures, de même qu'elle fait cesser, souvent définitivement, la contracture musculaire. Comme on le voit, la chloroformisation joue donc un grand rôle dans le diagnostic des raideurs articulaires, ainsi que dans le traitement des fausses ankyloses. Dr L.-H. Petit.

ANKYLOSTOME. Genre de Nématodes, de la famille des Strongles, renfermant plusieurs espèces qui vivent en parasites dans l'intestin grêle des Vertébrés à sang chaud ; une seule espèce, *Ankylostoma boæ* R. Bl., a été rencontrée chez les animaux à sang froid. Nous prendrons pour type l'*A. duodenale*, qui vit chez l'homme et dont la présence peut déterminer de graves accidents. C'est un animal cylindrique, dont la taille est de 6 à 10^{mm} pour le mâle, de 10 à 20^{mm} pour la femelle. Il est caractérisé, ainsi que

tous les autres animaux du même genre, par la structure de son appareil buccal ; au lieu de se terminer, comme chez les Strongles, par une extrémité effilée, percée en son sommet d'un orifice buccal rétréci, l'extrémité antérieure du corps se renfle légèrement en une sorte de cupule ou suçoir, dont l'orifice, dirigé obliquement, est taillé en biseau aux dépens de la face dorsale. Le suçoir présente ainsi deux lèvres, une supérieure ou dorsale, très raccourcie, et une inférieure ou ventrale, notablement plus longue que l'autre ; ces deux lèvres ne s'appliquent jamais l'une contre l'autre, mais le suçoir buccal, soutenu par un cadre chitineux et résistant, demeure toujours béant. La lèvre ventrale supporte au contraire deux paires de puissants crochets chitineux, caractéristiques du genre (ἀγκύλος, crochet ; στόμα, bouche). Ces crochets, situés de chaque côté de la ligne médiane et fixés sur un épaississement de la paroi du suçoir, ont leur pointe dirigée vers l'intérieur ; ce sont des armes puissantes, au moyen desquelles le ver se fixe à la surface de la muqueuse intestinale et déchire les capillaires superficiels de cette membrane. En outre de ces quatre redoutables crochets, on voit encore dans le fond du suçoir, dont la forme générale est celle d'une cupule ou d'une demi-sphère, deux lames chitineuses, sortes d'arêtes tranchantes et acérées, qui servent aussi, sans aucun doute, à inciser les tissus et à faire couler le sang. A la suite de cet appareil buccal, vient un tube digestif, dont la portion œsophagienne, épaisse et musculeuse, se renfle légèrement en arrière en un bulbe plus accentué, dépourvu de dents chitineuses à son intérieur. L'intestin est large, rectiligne et se termine à l'extrémité postérieure du corps, d'une façon que nous allons préciser.



Ankylostoma duodenale. — 1. Femelle adulte (d'après Leuckart.) *a.* bouche; *b.* œsophage; *c.* tube digestif; *d.* orifice anal; *e.* pore génital; *f.* oviductes terminés par de longs ovaires filiformes. — 2. Mâle adulte. *a. b. c.* comme à la fig. 1.; *d.* organes reproducteurs mâles. — 3. *a.* bouche; *b.* dents supérieures; *c.* dents inférieures; *d.* œsophage. — 4. Queue du mâle.

A part leur différence de taille, les deux sexes sont aisément reconnaissables à l'œil nu. Chez la femelle, l'extrémité postérieure se termine par une pointe conique très raccourcie, à la base de laquelle s'ouvre l'anus ; chez le mâle, le corps conserve le même diamètre sur toute sa longueur, puis s'épanouit en un large pavillon analogue à celui d'un cor de chasse. Grâce à cet appareil, qu'il peut élargir ou rétrécir à son gré, le mâle enserre le corps de la femelle au niveau de la vulve ; celle-ci est située à l'union du tiers postérieur avec les deux tiers antérieurs. Le pavillon caudal du mâle est donc un véritable organe d'accouplement : dans son fond vient aboutir l'intestin, confondu à son extrémité avec le canal déférent ; à ce dernier se trouvent accolés deux spicules, longs et grêles. Pendant qu'elle est renfermée dans l'intestin de l'homme, la femelle pond des œufs ovoïdes, longs de 58 à 60 μ, larges de 39 à 41 μ. Ces œufs sont expulsés avec les matières fécales, se développent dans l'eau et donnent naissance à un embryon rhabditoïde, c.-à-d. dont l'œsophage présente le double renflement que nous avons décrit chez certaines Anguillules du groupe *Rhabditis* (V. Anguillule). A la suite d'une mue, l'œsophage se transforme et prend l'aspect que nous avons reconnu chez l'adulte. Amenée dans l'intestin avec l'eau de boisson, la larve ne tarde pas à parvenir à l'état adulte. L'Ankylostome ne passe donc point par un hôte intermédiaire : ses migrations consistent simplement en ce que la phase larvaire s'accomplit toujours à l'état libre, alors que la phase adulte coïncide avec le parasitisme. Malgré ses faibles dimensions, ce parasite est un des plus redoutables qui s'attaquent à l'espèce humaine. Découvert à Milan par Dubini, en 1838, on ne lui attribua point d'abord grande importance, bien que Dubini lui-même eût reconnu qu'on le trouvait chez l'homme environ dans 20 °/₀ des cas. On sait aujourd'hui, grâce à de sérieuses observations, faites sur tous les points du globe, qu'il peut causer de très sérieux désordres et amener une anémie profonde, en même temps que provoquer dans tout l'organisme un affaiblissement considérable, dont l'issue est fréquemment mortelle. Nous avons dit déjà que les crochets dont il est armé déchirent la muqueuse intestinale et perforent les capillaires des villosités : ainsi se produit une hémorragie qui, en soi, serait de nulle importance si elle n'était causée que par un seul animal ; mais d'ordinaire l'intestin renferme un si grand nombre de parasites, jusqu'à plusieurs milliers, que l'anémie ne tarde pas à s'ensuivre : les malades vont en se débilitant de plus en plus et finissent par mourir, à moins qu'on n'ait recours à un traitement énergique, d'ailleurs facile et sûr. Griesinger et Bilharz ont montré que la chlorose d'Egypte n'avait pas d'autre origine : Wucherer a démontré le même fait pour l'hypohémie intertropicale ou *opilaçao* des Brésiliens ; dernièrement enfin, en 1880, on a reconnu, lors du percement du Saint-Gothard, que l'anémie pernicieuse, qui a fauché tant de victimes parmi les ouvriers employés au tunnel, était uniquement due à la présence de ce ver. Un grand nombre de maladies, désignées naguère encore sous des noms différents, suivant le pays ou la race dans lesquels on les observait, ne reconnaissent pas d'autre cause : tel est le cas de l'anémie des mineurs, de l'anémie des tuiliers ou briquetiers, de l'anémie des ouvriers des rizières, du malcœur ou cachexie aqueuse des nègres, etc. On peut dire notamment que l'Ankylostome est la seule cause de l'anémie des mineurs, maladie dont l'origine est demeurée si longtemps inconnue et que l'on attribuait, faute d'explication plus plausible, à de mauvaises conditions hygiéniques : on l'a trouvé en grande abondance dans les selles ou dans l'intestin des mineurs anémiques de France, d'Allemagne, de Belgique, etc. Ce n'est pas à dire qu'il doive se rencontrer forcément dans toutes sortes de mines : à la suite d'observations faites en Galicie et en Hongrie, nous avons, en effet, démontré que son développement était en relation directe avec la nature même du sol, l'eau d'infiltration pouvant, dans certaines conditions, se charger de principes solubles qui tuent l'œuf et s'opposent ainsi au développement embryonnaire. L'ankylostomatose a fait, jusqu'à présent, de nombreuses victimes, mais on peut espérer que cette sombre période de son histoire est à jamais terminée. Puisque le parasite se propage par l'eau, l'usage d'eau filtrée ou bouillie met sûrement à l'abri de ses atta-

ques les ouvriers qui se trouvent dans les conditions les plus favorables pour les subir ; sans s'astreindre à l'observance de semblables mesures, on peut encore canaliser les eaux d'infiltration, dans lesquelles les mineurs ont trop souvent l'habitude de déverser leurs déjections. Cette dernière méthode, appliquée en Hongrie, dans les mines de Schemnitz, a eu pour résultat de faire disparaître complètement la maladie, alors que plus de 50 % des ouvriers en étaient précédemment atteints. La maladie une fois déclarée, on pourra tuer en quelques jours le parasite par l'administration d'anthelminthiques variés, parmi lesquels le thymol semble devoir mériter la préférence ; si l'anémie dure depuis longtemps, des toniques et des reconstituants achèveront de ramener le malade à la santé.

Raphaël BLANCHARD.

BIBL. : Ed. BUGNION, *l'Ankylostome duodénal et l'anémie du Saint-Gothard (Revue méd. de la Suisse romande)*, 1881. — R. BLANCHARD, *l'Anémie des mineurs en Hongrie (Comptes rendus de la Soc. de biologie)*, 1885. — Du même, *Traité de zoologie médicale* ; Paris, 1887.

ANLA. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 190 hab.

ANLEZY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy ; 806 hab.

ANLHIAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Excideuil ; 773 hab.

ANN-ARBOR. Ville de l'Etat de Michigan (E.-U.) ; 8,061 hab. Siège de l'université de l'Etat, fondée en 1837, observatoire renommé ; 1,200 étudiants. Fabriques importantes, filatures, minoteries, tanneries et brasseries.

ANNA (Métrol.). Forme vulgaire européenne du mot hindou *anâ* (ou *ânâ*) : nom d'une monnaie divisionnaire représentant le seizième ($\frac{1}{16}$) de la roupie. La roupie valant officiellement 2 shillings (qui représentent à peu près exactement 2 fr. 40 de notre monnaie), l'anna se trouve correspondre à une somme de 15 centimes.

ANNA IVANOVNA, impératrice de Russie, née en 1693, impératrice en 1730, morte en 1740. Elle était fille d'Ivan, frère de Pierre le Grand, et avait épousé, en 1710, Frédéric-Guillaume, duc de Courlande, qui la laissa veuve un an après ; sa jeunesse s'écoula tristement à la petite cour de Mittau ; elle fut en butte aux sollicitations d'un grand nombre de prétendants, mais elle les repoussa tous. En 1730, lorsqu'avec Pierre II s'éteignit la descendance masculine de Pierre le Grand, le haut conseil secret (composé du comte Golovkine, du chancelier Loukitch, du prince Dolgorouky et du prince Dmitri Golitzyne), offrit la couronne à la princesse Anne. Il espérait profiter des circonstances pour mettre des bornes à la puissance impériale et réduire la Russie au gouvernement d'une oligarchie. La princesse s'engageait à accepter les conditions suivantes : 1° à consulter le conseil sur toutes les affaires gouvernementales ; le conseil devait se renouveler par cooptation ; 2° à ne faire ni la paix, ni la guerre, à n'établir aucun impôt, à ne nommer à aucun grade supérieur à celui de colonel, sans le consentement du conseil ; 3° à ne faire condamner aucun noble ni confisquer ses biens sans jugement ; 4° à ne pas se marier ni désigner un successeur sans l'avis dudit conseil. L'impératrice, si elle violait ces conditions, devait être privée de la couronne. Mais la Russie n'était mûre ni pour la monarchie constitutionnelle, ni pour l'oligarchie, et ces restrictions imposées à l'autorité souveraine excitèrent dans le clergé et le peuple la plus vive indignation. Anna en fut informée peu de jours après son arrivée à Moscou et s'empressa de reprendre sa liberté. Les membres du haut conseil furent exilés, jetés en prison ou décapités. Désormais Anna s'entoura de Courlandais et d'Allemands, Biron et ses deux frères, les Treiden, Bismark, parent de Biron, les frères Lewenwold, le général Münnich, Ostermann. Le haut conseil secret fut dissous, le sénat reconstitué. Cette période, où dominent uniquement les Allemands, a été désignée par les Russes sous le nom de Bironovtchina. — Sous le règne d'Anna Ivanovna un certain nombre de réformes utiles s'accomplirent ; le régime judiciaire fut amélioré, l'oulojenié (ou code) du tsar Alexis fut continué, la chancellerie secrète établie, l'armée dont l'impératrice avait plus besoin que jamais pour défendre ses favoris contre les colères populaires reçut d'importantes améliorations ; deux régiments nouveaux furent créés, celui d'Izmaïlovsky et le régiment de la garde à cheval. Le corps des cadets fut créé pour 360 gentilshommes. La noblesse fut obligée de faire donner à ses fils une certaine éducation ; à seize ans, les jeunes gens passaient un examen. Quiconque ignorait le catéchisme, l'arithmétique et la géométrie, était fait matelot. A l'extérieur, les deux épisodes les plus importants du règne de l'impératrice Anna furent la guerre de la succession de Pologne (1733-1735) et la guerre de Turquie (1735-1739). Auguste II, mort en 1733, avait laissé vacant le trône de Pologne ; les patriotes avaient offert la couronne à un candidat national, Stanislas Leszczynski, il était naturellement soutenu par le gouvernement de Louis XV. Mais l'Autriche et la Russie lui opposèrent Auguste III de Saxe. Le gouvernement russe envoya une armée en Pologne ; Lascy fit élire Auguste III ; Stanislas, assiégé dans Dantzig, fut obligé de s'enfuir, malgré les secours que la France lui avait envoyés. Ce fut la première rencontre entre les Français et les Russes. Auguste III fut définitivement élu, mais la guerre continua entre l'empire d'Allemagne et la France ; Anna mit au service de Charles VI un corps de 20,000 hommes qui traversa la Silésie, la Bohême, la Franconie et arriva jusqu'aux environs de Heidelberg. « On s'aperçut pour la première fois que cette Asie européenne pouvait, par-dessus l'Allemagne, étendre ses longs bras jusqu'au Rhin (Michelet). » Le traité de Vienne termina, en 1735, la guerre de la succession de Pologne ; la Russie se retourna alors contre l'empire ottoman ; les armées russes entrèrent en Crimée ; Münnich s'empara de Perekop et de Bakhtchisaraï ; Kinbourn, Azov, Otchakov, Khotin, Iassy furent pris. Le traité de Belgrade laissa Azov à la Russie. Mais cette campagne fut fort pénible et coûta plus de 100,000 hommes et des sommes immenses. La paix fut célébrée par des réjouissances extraordinaires ; c'est en cette occasion qu'on construisit à Pétersbourg le fameux palais de glace où furent célébrées les noces d'un bouffon. D'un tempérament masculin, d'un caractère grossier et brutal, l'impératrice Anna se plaisait aux divertissements grossiers. Elle fit un jour couver des œufs de poule à des représentants des plus grandes familles russes. Elle introduisit à sa cour le luxe des vêtements, les jeux ruineux. Le mauvais goût allemand prévalut sous son règne, mais il faut reconnaître qu'il prépara la voie au goût français. En 1740, Anna, atteinte de la pierre et sentant sa fin prochaine, désigna Biron comme régent de son successeur, le jeune Ivan de Brunswick.

L. LEGER.

BIBL. : Le règne de cette princesse est longuement raconté dans les volumes XIX et XX de l'*Histoire de Russie* de Soloviev. — RAMBAUD, *Histoire de Russie*. — MANSTEIN, *Mémoires* ; Lyon, 1772.

ANNA LEOPOLDOVNA, princesse russe, née à Rostock (Allemagne) en 1718, morte à Kholmogory (Russie) en 1746. Elle était fille du duc Charles-Léopold de Brunswick, et de Catherine, sœur de l'impératrice Anna Ivanovna. Elle fut élevée en Russie et embrassa l'orthodoxie en 1733. En 1739, elle épousa Antoine Ulrich, duc de Brunswick Wolfenbuttel, dont elle eut un fils, Ivan, qui fut désigné par l'impératrice Anna Ivanovna, comme son successeur. A la mort de la tsarine (28 oct. 1740), le jeune prince fut en effet proclamé et, d'après le désir exprimé par la défunte tsarine, *Biron* (V. ce nom) prit le titre de régent. Trois semaines après (19 nov.), il fut renversé par Münnich, d'accord avec Anna Léopoldovna. Elle prit le titre de grande princesse de Russie et de régente. Son mari fut nommé généralissime, Münnich, premier ministre. Elle ne conserva pas longtemps cette haute situation. La faveur qu'elle accorda à une favorite allemande, Julie von Mengden, au Saxon Linhardt, lui aliéna les sympathies des Russes,

irrités de la domination des étrangers. Elle crut pouvoir éloigner Münnich, à qui elle devait sa fortune et succomba (5 déc. 1741) à une révolution de palais. Elisabeth, fille de Pierre le Grand, fut appelée sur le trône. Le prince Ivan fut enfermé dans la forteresse de Schlusselbourg, où il périt, plus tard, assassiné. Anna Léopoldovna fut d'abord exilée avec son époux, en Allemagne. Mais l'impératrice se ravisa et les fit interner à Kholmogory, dans le gouvernement d'Arkhangel. Elle y mourut en 1746 (18 mars). Elle avait eu dans son exil deux fils, Pierre et Alexis. L. L.

BIBL. : SOLOVIEV, *Histoire de Russie*, tome XXI.

ANNA PETROVNA, princesse russe, deuxième fille de Pierre le Grand, née en 1708, morte en 1728. Elle épousa, en 1725, Charles-Frédéric, dont elle eut un fils, qui fut le tsar Pierre III. Après la mort de sa mère, l'impératrice Catherine II, elle fut appelée à figurer au conseil de régence. Mais les intrigues de Mentchikov l'obligèrent à se retirer en Allemagne. Elle mourut à Kiel, à l'âge de vingt ans.

ANNA PERENNA. C'était une déesse romaine, chère surtout au bas peuple. Nous la connaissons par Ovide, qui nous a décrit sa fête en vers charmants. Elle avait lieu le 15 mars, dans un bois des bords du Tibre consacré à la déesse près du premier mille de la voie flaminienne. Ce jour-là était fêté par des libations, des danses et des chants, qui avaient lieu sous les ombrages du bois sacré. Mais, si nous connaissons bien la fête d'Anna Perenna, nous ignorons l'origine de son culte et la nature de ses attributs. Les Romains n'en savaient pas davantage. Beaucoup voyaient en elle Anna, la sœur de Didon, qui rejoignit, dit la fable, Enée après la mort de la reine de Carthage. Mais Anna, en butte à la jalousie de Lavinie, la femme d'Enée, se jeta une nuit dans les eaux du Numicius, dont elle devint la nymphe. On pouvait entendre une voix murmurer dans les rivières :

Placidi sum Nympha Numici,
Amne perenne latens, Anna Perenna vocor.

D'autres la regardaient comme la lune, d'autres encore comme une Atlantide. D'après les chants que les jeunes filles chantaient le jour de la fête d'Anna Perenna, celle-ci aurait été une femme de Bovillæ, à qui Mars aurait jadis confié son amour pour Minerve : Anna aurait offert au dieu de lui faciliter une entrevue avec celle qu'il aimait ; puis, prenant la forme de la déesse, elle se serait glissée dans la chambre de Mars. D'après l'ensemble des traditions, il faut regarder *Anna Perenna*, ainsi que le montre Preller, comme une déesse du printemps, une divinité du cycle de Mars, avec qui surtout la fable l'a mise en rapport. C'est la déesse qui préside aux changements de la lune et de l'année. — D. Laberius a donné le nom d'Anna Perenna à une de ses comédies.

BIBL. : OVIDE, *Fastes*, 3,523 et suiv. ; *Calendrier du Vatican, Corpus*, t. I, pp. 322 et 388. — MARTIAL, 4, 64, 16. — MACROBE, 1, 12, 6. — AULU-GELLE, 13, 22. — HARTUNG, *Religion der Rœmer*, t. II, p. 229. — PRELLER, *Rœmische Mythologie*, 3e éd., t. I., p. 344. — KLAUSEN, *Æneas*, p. 717.

ANNABERG. Ville de Saxe, dans le district de Zwickau au milieu de l'Erzgebirge; 13,014 hab. Fondée en 1496-1501, enrichie par les mines d'argent, de cobalt, de zinc, de bismuth, etc., qu'on y exploitait. Aujourd'hui, ces mines sont presque abandonnées et la ville doit son importance aux industries de la dentelle et de la passementerie qui s'y sont développées depuis le XVIe siècle.

ANNABERGITE. Arséniate hydraté de nickel. Monoclinique. Les cristaux sont aciculaires. L'*annabergite* se présente en masses terreuses d'un vert pomme. Facilement fusible au chalumeau, donne les réactions du nickel et de l'arsenic. Ce minéral se rencontre dans les mines de nickel où il se forme par décomposition de la nickéline et des autres minéraux nickélifères. Il faut rattacher à cette espèce la *Forbésite* d'Atacama (Chili), qui est un arséniate hydraté de nickel et de cobalt, ainsi que la *Cabrérite* de la sierra Cabrera (Espagne) et du Laurium (Grèce). On connaît deux arséniates anhydres de nickel, la *Xanthiosite* et l'*Aérugite*, que l'on trouve en Saxe.

ANNAH ou **ANAH.** Ville de Turquie d'Asie, située sur les bords de l'Euphrate, et traversée par la route des Caravanes, venant de Mésopotamie. Elle s'étend sur une longueur de 8 kil. au milieu de jardins délicieux. Une falaise abrupte la défend à l'O. contre les vents du désert. Surprise et brûlée par les Wahabites en 1807, elle n'a guère que 4,000 hab., presque tous Arabes et cultivateurs et fabricants de manteaux. L. B.

ANNALES. On entend par *annales* une histoire qui rapporte les événements année par année. Le mot *annales* est celui par lequel les écrivains latins désignent les anciennes histoires qu'ils consultaient. La forme primitive de l'histoire à Rome a donc été celle des annales. Les grandes annales ou *annales maximi*, rédigées par le grand pontife *(pontifex maximus)*, avaient un caractère officiel. Cicéron et Servius, qui nous donnent quelques renseignements sur leur origine, s'accordent à dire que chaque année le grand pontife écrivait au haut d'une table blanchie *(album)* les noms des consuls et des autres magistrats, puis consignait au-dessous, au fur et à mesure qu'ils se produisaient, les événements mémorables. On ne doit pas confondre avec les Annales les *Commentarii pontificum* qui les ont précédées. Les *Commentarii* étaient également des notes historiques prises par les pontifes et conservées dans les archives. Une grande partie de ces documents périt lors de l'incendie de Rome par les Gaulois. C'est sans doute pour faire cesser les réclamations des plébéiens qui se plaignaient de ne pouvoir consulter les *Commentarii* et restaient ainsi ignorants de leur histoire, que vers le milieu du Ve siècle de Rome on institua l'*album* que le grand pontife exposait dans sa maison. L'usage de l'*album* cessa sous le grand pontificat de P. Mucius Scévola, vers l'an 628 de Rome. C'est alors que fut composé l'ouvrage appelé *Annales maximi*, divisé plus tard en quatre-vingts livres. Ce n'était autre chose, selon certains auteurs, que la reproduction des tables annuelles ; d'autres savants prétendent que ce livre fut rédigé à l'aide des documents conservés dans les archives. En tout cas, ces annales ne fournissaient que l'indication sommaire des éclipses et des principaux événements, avec des listes de magistrats.

L'origine des annales du moyen âge n'est pas sans analogie avec celle des annales romaines. Les monastères possédaient des tables de Pâques, rouleaux de parchemin où était inscrite pour chaque année la date de Pâques. On utilisa les blancs laissés entre chacune de ces dates pour y noter les événements mémorables, et d'abord les événements locaux, ceux qui étaient de nature à intéresser le plus les habitants de l'abbaye, tels que les troubles atmosphériques, les éclipses, les famines, les épidémies, la mort des évêques et des abbés, les guerres qui avaient désolé le pays. De là, le caractère purement local qu'affectent les plus anciennes annales. Ces tables de Pâques recopiées furent transportées de monastère en monastère. Ainsi se formèrent des compilations où étaient consignés les événements de toute une région recueillis d'abord en divers lieux. C'est à l'époque carolingienne qu'apparaissent les annales. Il semble que ce soient les moines anglo-saxons qui aient apporté sur le continent les premiers modèles de ce genre d'écrits. Peu à peu, au cours du IXe siècle, à mesure que la culture des lettres reprenait faveur, les moines ne se bornèrent plus à consigner les faits locaux ; ils notèrent les événements d'un intérêt plus général. Enfin, les annales devinrent de véritables récits composés sous l'influence de princes ou de prélats, comme une partie des Annales de Fulda rédigées par le moine Rodolphe, confesseur de Louis le Germanique, ou encore les Annales de Saint-Bertin écrites de 861 à 882 par un partisan d'Hincmar, archevêque de Reims. Les principales annales de l'époque carolingienne sont les Annales de Saint-Amand (687-810), composées dans le monastère de ce nom, au diocèse de Tournay ; les annales de Lobbes *(Annales Lobienses*, 741-870) ; les annales sorties du


GOLFE DU TONKIN
MER DE CHINE
HAÏ-NAN
TONKIN
ANNAM
PRINCIPAUTÉS LAOTIENNES
Région inconnue habitée par des Tribus Laotiennes
Principauté de Tran-Ninh
HANOI
Hong-Yen
Nam-Dinh
Ninh-Binh
Thanh-Hoa
Vinh
Ha-Tinh
Quang-Binh-Dinh
Quang-Tri-Dinh
HUE
Quang-Nam
Quang-Ngai-Dinh
Khioung-tchéou
Dét. d'Haï-Nan
I. Taya
I. du Tigre
I. Mé
I. Bien-Chong
I. Mâte
I. Tséou ou Duong
C. Voung Quioua
I. Dio
C. Tourane
C. Choumaï
I. Kiam
C. Lam-Khiam
I. Ré
C. Batangan ou Sa-Ki
Mékong
Saniabouri
La Khôn
Bân Moue
Song Khôn
Kemmarat
Lassounton
Chaïapoum
Kone Khên
Nong Kaï
Pon Pissaï
Qubôn
Bassac
Saravan
Ninh-Quang
Mts Loum
Mts Soung
Mt de Caou haï
Mts Dak-ling
Mts Louang
Mts Nang Nam
Mts Kintong
Mt Fa hòn
FORÊTS
THA-HOIS
BROUS
SOUÉ
LAMLAS
SAM TOUS
TEMEPS
DARACHS
ALAKS
Chénobot
Sieoum
Pimaï
Tha thom
Pouéun
Saphat
104° Est de Paris
108° Est de Greenwich
101°
102°
106°
108°
110°
20°
18°
16°

ANNAM


S I A M
CAMBODGE
BASSE COCHINCHINE
CHINE
GOLFE DE SIAM
Sankéa
Khong
Siempang
Tchoukan
Melou Prey
Taktéla
L. Boum
Angcor thom
SIEM REAP
Stung Treng
Battambang
Lac Tonlé Sap
Compong-Thôm
Sambor
Samboc
Poursat
Forêts
C. Nam
Cantap
Pnom Penh
L. Trapit
les Quatre Bras
I. Kut
I. Kong
Compong Som
Terre de Tréang
Pte Samit
I. Rong
I. Rong sam lem
Kampot
Ha Tien
I. Fou Kouoc
C. de la Table
I. Tammassou
Rach Gia
Long Xuyen
Chaudoc
Vinh Long
Mytho
Gocong
Bénétre
Tra-vinh
Tra on
Ba dong
Bouches du Mékong
Bac-Lieou
Camao
Pte Camao
Fl. Camao
SAÏGON
Bien-Hoa
Long Thanh
Thi Tinh
Tay Ninh
Baria
C. St Jacques
Baie de Canhrai
Pte Ba Kek
Pte Kéga
I. Poulo condor
LOVES
HA-IS
BANNAMS
PROUNS
TITAÏS
KÉSETS
HALANGS
BRAOUS
GIARAÏS
TEUBOUANES
RODES
ONCHOS
BEUNONGS
LAOHS
STIENGS
PRUMS
BOVOUNES
HOANES
Bréloum
NGOARS
VIIS
Pourang
Aouar
Bong
Binh Dinh Thanh
Qui-nhon
C. Chan-ho
Phu Yên Dinh
B. de Mai-nha
C. Naï ou Varéla
Les Trois Pointes
I. Koï
Nha Thanh
I. Hon-tré
I. Noï
I. Thanh
Pte Davaïch ou faux cap Varéla
Vinh Thouân
Cap Dinh ou Padaran
Binh Thouân Dinh
Ham Thouân
I. Roua ou Tortue
Bong cheun
I. Bou-Bao
14°
12°
10°
102°
104°
106° Est de Paris
108°
Echelle du 4.000.000e
Kil. 100 50 0 100 200 300 400 Kil.
Translitération Française sauf pour les mots Quang (Kouang) et Phu (Fou) écrits Conformément aux Traditions Officielles.
Les Capitales d'Etat sont marquées par un double souligné :_ Les Chefs-lieux de Province par un souligné simple.
Les limites de l'Annam du côté du Cambodge et de Siam sont approximatives
H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

monastère de Lorsch (*Annales Laurissenses majores et minores*, 741-829; *Annales Nazariani; Annales Petaviani*); les annales de Wolfenbüttel (*Annales Guelferbytani*); les Annales de Fulda (*Annales Fuldenses*, 830-901). On trouvera la liste complète des annales du moyen âge, avec l'indication des manuscrits qui nous les ont transmises, et des éditions qui en ont été données dans le dictionnaire de Potthast, intitulé : *Bibliotheca historica medii ævi*, Berlin, 1862, in-8, avec un *Supplément*, Berlin, 1868. M. Prou.

Bibl. : 1° Antiquité : Cicéron, *De Oratore*, II, 12. — Servius, *Ad Æn*, I, 373. — Leclerc, *Des journaux chez les Romains et des Annales des Pontifes*. — Hulleman, *Disputatio critica de annalibus maximis*; Amsterdam, 1855. — Hubner, dans *Fleckeisen's Jahrbüch*, vol. lxxix, p. 401. — De la Berge, dans *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I, p. 272. — 2° Moyen age : Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*; Berlin, 1873, 2 vol. in-8. — Waitz, *Ueber die Entwickelung der Deutschen Historiographie*, dans Schmidt, *Zeitschrift für Gesch.*, II, IV.

ANNAM ou **COCHINCHINE**. Empire de l'Asie orientale, borné au N. par le Tong-king, à l'E. par la mer de Chine, au S. par la basse Cochinchine ou Cochinchine française, à l'O. par une frontière mal définie qui le sépare du Laos. Nous ferons tout d'abord nos réserves au sujet du nom d'Annam ou de *Ngan-nan* (Midi pacifique) donné à ce royaume ; ce nom chinois appartient en réalité à l'ancien royaume formé du Tong-king et d'une partie des provinces du Kouang-Si et du Kouang-Tong; c'est sous la dynastie des Tang et l'empereur Kaotsong (679 ap. J.-C.) que ce pays fut appelé Ngan-nan. Les Chinois nomment aussi la Cochinchine *Si-king*, cour de l'Ouest, pour la distinguer de *Tong-king*, cour de l'E.; ils ont de même dans leur pays, *Pe-king*, cour du Nord, et *Nan-king*, cour du Sud. En annamite le Tong-king est appelé *Dàng-ngoài* (la route du dehors), la Cochinchine *Dàng-trong* (la route du dedans) : les Annamites disent qu'ils *entrent* lorsqu'ils voyagent au Midi, et qu'ils *sortent* lorsqu'ils se dirigent vers le Nord. Lorsque Gialong eut conquis le Tong-king, il nomma son empire *Viêt-nam* ou *Nam-viêt*, équivalent du chinois *Nan-yué*; les indigènes se servent aussi du mot *Dai-viet*. Dans leurs relations avec les puissances européennes, les Annamites appellent leur pays le grand empire du Sud, *Ta nam kouo*, et leur empereur prend le titre de *Ta nam Hoangti*, titre égal à celui de l'empereur de la Chine. Inutile de dire que dans ses rapports avec le Fils du Ciel, le souverain de l'Annam ne se sert pas de ce titre pompeux. — L'étendue de l'empire d'Annam a beaucoup varié ; après Gialong, ce pays comprenait le Tong-king, la Cochinchine proprement dite, l'ancien royaume de Ciampa et la basse Cochinchine. Il fallut y ajouter une notable partie du Laos, lorsque cette contrée eut été divisée entre la Cochinchine, le Siam et la Birmanie. Les Français commencèrent le démembrement par le traité de Saïgon (5 juin 1862), qui leur donnait les provinces de Bienhoa, de Gia-Dinh (Saïgon) et de Dinh-Tuong (Mytho), et Poulo-Condor. En 1867, le vice-amiral de la Grandière complétait la conquête de la basse Cochinchine par l'annexion des trois provinces ouest de Vinh-Long, de Chau-doc et de Ha-tien. Le traité Harmand, du 25 août 1883, nous donnait la province méridionale de Binh-Thuan (ancien royaume de Ciampa) qui complétait nos possessions de basse Cochinchine; nous l'avons rendue par le traité du 6 juin 1884. Jadis la frontière septentrionale de la Cochinchine se trouvait dans la province de Quang-Binh divisée par le Sông-Gianh en *Bo-chinh-ngoài*, au Tong-king, et en *Bo-chinh-trong*, à l'Annam ; la limite était d'ailleurs marquée à une journée au sud du Sông-Gianh par un mur de briques appelé *Luy Sây*, mur de roseaux ; ce mur allait vers la cité de Quang-binh, se confondait avec les fortifications de cette ville, puis continuait vers la mer où il se terminait en un rempart de boue. Sous l'empereur Minh-Mang, fils de Gialong, la limite fut reculée jusqu'à la province tonkinoise de Ninh-binh : la portion nord du Quang-binh, le Nghê-an et le Thanh-hoa étaient de la sorte détachées du Tong-king et rattachées à l'Annam; cette limite a été acceptée par les Français dans le traité Patenôtre.

La position même de l'Annam qui forme une bande étriquée de terrain d'une largeur moyenne de 30 lieues le long d'un littoral d'environ 300 lieues indique le peu d'importance des cours d'eau qui arrosent le pays. Une longue chaîne de montagnes dont les plus hauts sommets ont de 1,000 à 1,500 m., parallèle aux côtes, sépare le bassin de l'Annam de celui du Meikong. Parmi les contreforts qui s'en détachent à l'E. et ses principaux sommets il faut citer en allant du S. au N.: le *Tai-kou* (400 m.), *Tai-ne-mai* (500 m.); à la baie de Qui-nhon le *Nui vondua* (565 m.), la *Table ronde* (670 m.), le *Double Pic* (700 m.), les *Mamelles* (910 m.), le *Sommet plat* (870 m.); au nord de la baie de Tourane, les *Portes de fer* (1,200 m.), le *Sommet triple* (1,350 m.); derrière la plaine de Hué, les monts *Buong-tan*, *Da-Han*, *Hon-Dun* (416 m.), le *Pic du Midi* (700 m.); à l'Ouest le *Double Pic* (1,810 m.), le *Morne Cachalot* (700 m.), la *Dent du Tigre* (1,300 m.); entre les caps Lay et Vung-chua, le *Grand Sommet* (1,660 m.); puis la forte position de *Dong-hoi* sur le Cua-hoï où se trouve l'ancienne frontière entre le Tong-king et l'Annam ; enfin le *Dong-Hoanh* (500 m.). Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Bouinais pour plus de détails sur l'orographie et l'hydrographie de l'Annam : les principaux fleuves, d'ailleurs de médiocre étendue et peu profonds, sont les rivières de *Phu-yai*, de *Phanri* où arriva en 1720 l'incident de la *Galathée*, de *Phu-yen*, de *Fai-Fo*, fréquemment visitée au siècle dernier par les bâtiments étrangers, et communiquant avec la baie de Tourane, de *Tourane*, bien connue par l'expédition de l'amiral Rigault de Genouilly, de *Hué* et le *Sông Giang* dont nous avons déjà parlé à cause de l'importance de sa position.

Le climat est malsain ; la saison des pluies qui dure pendant la mousson de N.-E., c.-à-d. d'oct. en avr., amène des fièvres et surtout des dysenteries qui causent les deux tiers des décès chez les Européens. Dans le haut pays en revanche, c'est la fièvre des bois qui prédomine. — La population de l'Annam est de 4 à 5,000,000 d'hab.; les lettrés sont *confucianistes*; le bouddhisme (religion de *Fo*, en annamite *Phat*) est la religion dominante; les Annamites adorent également une série de génies tutélaires semblables à ceux du taoïsme, dont les principaux sont l'idole de la cuisine, le maître ès Arts et le Seigneur du lieu où l'on demeure. Il faut ajouter à ces cultes celui des ancêtres, base même du gouvernement, de la société et de la famille puisque l'empereur, *Fils du Ciel*, est le père de ses sujets; c'est la répétition de ce qui se passe dans l'Empire du Milieu. Les prêtres des missions étrangères y possèdent un vicariat apostolique, mais il faut reconnaître que, malgré leur dévouement, leurs efforts ne sont couronnés que de peu de succès et qu'ils ne recrutent leurs prosélytes que dans la basse classe de la société.

Gouvernement. — L'empereur d'Annam est monarque absolu ; il exerce son pouvoir sans contrôle et il prend les titres de *Hoang de* et de *Fils du Ciel* comme le souverain de la Chine dont il reçoit l'investiture et qui, le considérant comme un vassal, ne lui donne pas ces titres. Cette question des relations de la Chine et de l'Annam est suffisamment importante pour que nous nous y arrêtions un moment. L'Annam s'est trouvé cinq fois réduit en province chinoise : de 111 av. J.-C. à 39 ap. J.-C. ; de 42 à 186; pour la troisième fois, de 226 à 540, pendant une période de trois cent quatorze années ; une quatrième fois, pendant trois cent trente-six ans, de 603 à 939; la Chine s'empare une dernière fois de l'Annam en 1407, et cette occupation dure une vingtaine d'années. Ces différentes conquêtes de l'Annam par la Chine n'ont pas été sans laisser dans le pays une trace profonde. Dès l'année

186 de notre ère, la littérature chinoise était introduite dans l'Annam et les préceptes de Confucius y étaient enseignés, mais c'est surtout à l'époque de leur dernière domination que les Chinois, sur lesquels régnait alors la dynastie des Ming, imposèrent aux vaincus un grand nombre de leurs coutumes : le tatouage, en usage dans l'Annam, fut défendu ; les femmes furent obligées de porter des vêtements courts à manches larges et les hommes de porter les cheveux longs. On n'ignore pas que l'usage de se raser le haut de la tête et de réunir les cheveux en une longue tresse qui tombe dans le dos ne date, chez les Chinois, que de la conquête tartare au milieu du XVIIe siècle. Les Chinois établirent une nouvelle administration, introduisirent les cinq livres canoniques et les quatre livres classiques de Confucius et de ses disciples, et construisirent des écoles dans lesquelles on enseigna les caractères chinois. Les différentes dynasties chinoises ont accordé aux princes annamites, depuis plusieurs siècles, une investiture qui n'a d'ailleurs jamais eu un effet pratique sérieux, car elle n'impliquait pas de concessions mutuelles, d'alliance offensive ou défensive, mais simplement la remise d'un sceau au chef de la dynastie, — sceau dont le souverain de l'Annam ne faisait usage que dans sa correspondance avec le Fils du Ciel, — l'envoi d'ambassades, et le paiement d'un tribut de médiocre importance. Cette investiture et ce tribut laissaient subsister entièrement la souveraineté de l'Annam ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le démontrer (Cercle Saint-Simon, déc. 1882). En effet, « dans une alliance entre deux pays de force inégale, quand l'allié inférieur se réserve la souveraineté ou le droit de gouverner lui-même, il doit être, dit Vattel, regardé comme indépendant. Le paiement d'un tribut, qui enlève de la dignité au pays qui le paie, n'enlève rien à la souveraineté de ce pays ». Dans le cas présent l'Annam rentre bien dans la catégorie des Etats souverains ; car depuis 1407, c.-à-d. depuis l'occupation des Ming, la Chine n'est jamais intervenue dans les affaires intérieures du royaume ; la succession au trône, l'administration, la promulgation des lois se sont faites sans que la Chine fût consultée. Si, à deux reprises différentes dans les dernières années, les Chinois ont fait passer à leurs troupes la frontière annamite, c'était dans leur intérêt propre et non pas à la suite d'un appel de Tu-Duc : en 1864, ils poursuivaient les débris des rebelles Taïpings, devenus Pavillons Jaunes et Pavillons Noirs, pour les écraser ; en 1879, ils pourchassaient Li-Yong-tsai, qui avait levé l'étendard de la révolte dans le Kouang-Si. Il n'y avait pas là l'acte d'un suzerain appelé par un vassal à son secours, mais bien le fait d'une puissance qui, sachant qu'on n'aura pas la force de la repousser, pénètre chez son voisin pour se faire justice elle-même. Cet argument que prétendait fournir la Chine à l'appui de ses prétentions se retourne d'ailleurs contre elle, car, si le simple fait d'une invasion d'un territoire constitue une suzeraineté ou une prise de possession de ce territoire, l'histoire nous fournit plusieurs exemples de l'invasion du territoire chinois par les Annamites et, pour n'en citer qu'un : au XVe siècle, nous rappellerons que le roi d'Annam, Lê-Thanh-Tong, fit une campagne contre les Bat-Ba-Tuc-Phu, tribus sauvages tributaires de la Chine, qui furent plus tard incorporées à la Birmanie, et que le Céleste Empire ne put empêcher la campagne du souverain annamite. D'ailleurs, il est impossible de traiter la soi-disant suzeraineté de la Chine sur l'Annam sans traiter également des prétendus droits qu'elle a sur les autres pays de l'Indo-Chine, pays qui, comme l'Annam, ont reçu du Céleste Empire l'investiture et le sceau. Ainsi Siam a reçu l'investiture trois fois sous les empereurs Kang-Hi, Kien-Long et Kia-King, en 1673, 1786 et 1810. En 1730, le Laos eut à payer le tribut tous les cinq ans ; le tribut fut renouvelé avec l'investiture et le sceau en 1795. Quant à la Birmanie, elle paya le tribut en 1751 ; en 1790, le sceau et l'investiture lui ayant été accordés, elle eut à payer le tribut tous les dix ans. Et cependant la Chine a laissé l'Angleterre s'emparer successivement de l'Assam, de l'Arakan, du Pégou, du Tenasserim, la Birmanie restant de la sorte isolée du reste du monde, sans qu'une protestation se soit fait entendre de la cour de Peking. Bien plus, les Chinois ont laissé sans secours les Birmans, qui, depuis 1875, réclamaient leur aide contre les Anglais. Il a fallu la dernière expédition anglaise en Birmanie pour secouer la cour de Peking de sa torpeur et la décider à intervenir, avec moins de vigueur, dans l'Indo-Chine occidentale comme elle l'avait fait contre nous dans le Tong-king. Si de la Birmanie nous passons au Laos, nous verrons que la Chine, malgré l'investiture qu'elle lui avait accordée, ne s'est nullement préoccupée du partage de ce pays, jadis indépendant, en 1829, entre la Birmanie, le Siam et l'Annam. Enfin, en 1879, puis en 1882, le royaume de Siam a refusé catégoriquement de répondre aux avances des envoyés du Fils du Ciel. Nous avons vu que la Chine n'était jamais intervenue entre les différents pays de l'Indo-Chine, ni dans leurs relations entre eux, ni jusque dans ces derniers temps, dans leurs relations avec l'Angleterre. Nous pouvons ajouter que jusqu'aujourd'hui la Chine n'avait nullement songé à protester contre notre action diplomatique ou militaire en Annam : ni le traité de 1787 avec Gialong, ni la nomination d'un consul de France à Hué sous Louis XVIII, ni les divers exploits de nos marins sous le règne de Louis-Philippe pour punir les autorités annamites du massacre des missionnaires espagnols, ni l'occupation de la Basse-Cochinchine, résultant de la guerre de 1860 et du traité de Saïgon de 1862, n'ont amené l'intervention de la Chine. Il ne nous suffit pas de montrer l'inanité des prétentions de la Chine au point de vue chinois même et au point de vue du droit des gens ; l'attitude même de son prétendu vassal montre que la Chine n'a jamais eu de véritable suzeraineté, qu'il n'y a jamais eu entre les deux pays que des relations traditionnelles. En effet, nous savons que Tu-Duc a attendu six ans pour faire part du traité de 1874 à la Chine, et cela, non pas par devoir, mais simplement pour demander du secours. Le droit de suzeraineté implique voix délibérative dans le choix du prince, et dans aucun temps la Chine n'a été consultée lorsqu'il s'est agi de régler la succession au trône d'Annam. L'investiture même était considérée comme chose si peu importante, que les princes cochinchinois ne la demandaient souvent qu'au bout de trois ans, de cinq ans et même plus de règne. Tu-Duc, qui a reçu l'investiture à Hué au lieu de Hanoï, était disposé à s'en passer si les envoyés chinois ne venaient pas jusqu'à sa capitale. Ce fameux sceau que la Chine remettait au chef de chaque nouvelle dynastie, le souverain annamite ne s'en servait que par courtoisie, dans sa correspondance avec la Chine exclusivement ; mais pour tous ses autres actes, et en particulier pour ses actes avec les puissances étrangères, il se servait d'un grand sceau, dans lequel il prenait un titre égal à celui de l'empereur de la Chine. Le sceau porte, en effet, les caractères : *Ta nam Hoang ti Tche si*, c.-à-d. : « Le grand sceau des empereurs du Grand-Sud ». Les commissaires impériaux annamites ne se considèrent pas non plus comme inférieurs à leurs collègues de Chine et ils se servent d'un sceau qui porte les caractères : *Kin che ta tchen Koan fang*, qui veulent dire : « Sceau du ministre envoyé impérial ». Enfin, les Annamites se sont eux-mêmes chargés de dissiper nos derniers doutes sur la nature de leurs relations avec la Chine. Dans le cours d'une conversation entre l'amiral Dupré et les ambassadeurs annamites en 1874, à Saïgon, l'amiral remarqua que, suivant les annales de leur pays, l'Annam avait été pendant longtemps sous la protection de la Chine, le mot *protection* impliquant, suivant l'interprétation annamite du terme, le droit absolument despotique d'un père sur son fils. Les ambassadeurs annamites protestèrent

énergiquement contre cette interprétation et déclarèrent que la cour de Hué n'avait jamais reconnu la suzeraineté de la Chine. L'amiral leur rappela les tributs envoyés à Peking; les ambassadeurs répondirent que l'Annam, étant beaucoup plus petit que la Chine, sa voisine, avait été envahi fréquemment par les armées chinoises et obligé de se soumettre contre sa volonté ; qu'à des intervalles irréguliers et éloignés, les Annamites avaient envoyé des présents à Peking pour s'éviter des ennuis, mais qu'ils n'avaient jamais commis d'acte qui pût être interprété comme une reconnaissance de leur soumission. C'est exactement la définition que donne Vattel de l'Etat tributaire : « Il n'y a pas plus de difficulté à l'égard des Etats *tributaires*, car bien qu'un tribut payé à une puissance étrangère diminue quelque chose de la dignité de ces Etats, étant un aveu de leur faiblesse, il laisse subsister entièrement leur souveraineté. L'usage de payer tribut était autrefois très fréquent ; les plus faibles se rachetaient par là des vexations du plus fort, en se ménageant à ce prix sa protection, sans cesser d'être souverains. » Nous venons d'examiner quelle était la valeur de la soi-disant suzeraineté de la Chine et quelles étaient ses prétentions chimériques. Ce que le jurisconsulte n'avait pu faire comprendre aux fils obstinés de Han, le soldat le leur a fait entendre et le dernier traité a reconnu pleinement la validité de nos droits sur l'Annam. — Nous ne pouvons nous empêcher de marquer la similitude qui existe en toutes choses entre la Chine et l'Annam, et en particulier dans le gouvernement : les censeurs, *do ngu su*, le conseil privé, *Comat-vien*, et les six ministères : intérieur *(lai-bo Thuong-tho-duong)*, finances *(ho-bo T. t. duong)*, rites *(le-bo T. t. D.)*, guerre *(binh-bo T. t. d.)*, justice *(hinh-bo T. t. d.)* et travaux publics *(Cong-bo T. t. d.)* dans lesquels on reconnaîtra les *Liu-pou*, six ministères chinois : *Li-pou*, *Ho-pou*, *Li-pou*, *Ping-pou*, *Hing-pou*, *Kong-pou*. Les degrés du mandarinat existent en Annam comme en Chine et ils sont au nombre de neuf. La noblesse est comme en Chine soit personnelle, soit ascendante, soit descendante, c.-à-d. qu'elle est conférée soit au sujet même qui s'en est rendu digne, soit à lui-même et à ses aïeux, soit à lui-même et à ses descendants, et nous retrouvons en Annam les titres de *cong*, *hau*, *ba*, *tu* et *nam* correspondants aux même titres chinois, ou en français depuis duc, *kong*, jusqu'à *nan*, baron.

Administration. — Sous le règne de Hu'ng-vu'ong I[er], aux temps reculés, le royaume au S. de la Chine appelé *Vân-lang*, borné par le Ciampa ou pays des Hôton, était divisé en 15 Bô : Vân-lang (avec la capitale), Giao-chi (Hanoï, Hu'ng-an et Nam-dinh), Châu-diên (So'ntây), Vo'-tinh (Băc-ninh), Phu'o'c lôc (So'ntây), Viêt-thu'o'ng (Quàng-binh, Quàng-tri), Ninh-hai (Quàng-yen), Du'o'ng-tuyên (H'ai-du'o'ng), Luc-hai (Lang-so'n), Vo-dinh (Thai-nguyên et Cao-bâng), Hoai-hoang (Nghéan et Ha-tinh), Cu'u-cho'n (Than-hoa), Bing-giao, Tan-hu'ng (Hu'ng-tuyên) et Cu'u-du'c. Sous la dynastie chinoise des Han (111 av. J.-C.–39 ap. J.-C.), les Chinois divisèrent l'Annam en neuf *Quân :* Nam-hai (Canton), Thu'o'ng-ngô, Vât-lâm, Hiêp-phô, Giao-chi, Cu'u cho'n, Nhut-nam, Châu-nhai, Thien-nhî ; cette division confirme ce que nous disions plus haut au sujet du nom de Ngan-nan, puisqu'il s'agit ici de pays situés dans le Tong-king et dans la province chinoise de Kouang-Tong. Plus tard, sous les Tang, l'Annam est réparti en treize *chau*. Sans nous attarder à ces diverses divisions historiques, disons que l'Annam comprend aujourd'hui les provinces suivantes : 1° Hué ; 2° Quang-Nam ; 3° Quang-Ngoai ; 4° Binh-Dinh ; 5° Phu-Yen ; 6° Binh-Hoa ; 7° Binh-Thuan, au S. de Hué ; au N., 8° Quang-Tri ; 9° Quang-Binh ; 10° Ha-Tinh ; 11° Nghê-An ; 12° Thanh-Hoa. Ces provinces sont divisées en départements, *Phu*, et en arrondissements, *Huyen ;* on reconnaîtra le chinois *Fou* et *Hien;* l'équivalent du *tcheou* chinois n'existe que dans la partie de Hu'ng-ho'a, au Tong-king, occupée par les tribus sauvages et appelée *Thâp-luc-châu*, les *seize tcheou*. Les provinces de première classe, *Tinh-Chinh*, telles que Nghê-an et Thanh-ho'a, sont gouvernées par des vice-rois, *Tông Dôc;* la juridiction de ces Tông Dôc comprend comme celle des *Tsong tou* chinois souvent plusieurs provinces, ainsi celui de Sôn-tay, avec Hu'ng-ho'a et Tuyên-quang ; les provinces de seconde classe, *Tinh xep*, sont gouvernées par des *Tuan-phu ; Ha-Tinh*, enclavé dans le Nghê-an, est une province de troisième classe *(Dao)*, qui n'a ni *Quan-bo* ni *Quan-an ;* cette province a deux sous-gouverneurs, le *Dao* de la droite, *Quan-hu'u Dao* et le *Dao* de la gauche, *Quan-ta Dao*. Dans les provinces, les finances sont administrées par un *Quan-bo* qui est d'un rang plus élevé qu'un Tuan-phu dont il remplit parfois les fonctions, et le chef de la police est un *Quan-an*.

Dans l'instruction publique, les grades sont calqués sur ceux qui sont donnés en Chine ; le premier degré est bachelier, *Tu tài* (chinois *Siu tsai*). Les deux lettrés Cu'u et Mai qui furent si ardents contre les chrétiens au Tong-king en 1868 et en 1874 étaient Tu tài ; le second degré est licencié, *Cu-nhàn* (chinois *Kiu jin*) ; le troisième degré est docteur, *Tiên-si* (chinois *Tsin-tseu*). Ce n'est qu'à Hué, capitale de l'Annam, comme à Peking, capitale de la Chine, que le degré de docteur puisse être conféré. Il y a comme en Chine des degrés plus hauts comme *Hoang giáp* et *Trang-nguyên*, fort rares assurément, et une académie, *Ham lam vien*. — Au-dessous du roi, chef de l'armée, est le *Tong Thông*, maréchal, qui est à présent Hoang Ke-vien qui résidait à So'n-tây ; il a au-dessous de lui quatre maréchaux, quatre colonnes *(Tu-tru)* de l'empire, celui d'avant-garde *(tien-quân)*, celui de droite *(hu'u-quân)*, celui de gauche *(ta-quân)*, et celui d'arrière-garde *(hau-quân)*. Au dessous viennent les généraux de division ou généraux commandant en chef *Thông-tche*, les généraux de brigade *Dê dôc;* les *chanh-vê* qui commandent à 5,000 hommes et leurs lieutenants commandants, les *Pho-vê;* les *Quanco'*, colonels, qui commandent à 500 hommes, et les lieutenants-colonels, *Pho-Quan-co';* les *Hiep Quân ;* les *Doi*, capitaines, qui commandent à 50 hommes ; enfin les *Cai*, sergents de dix hommes et les *Bep*. Dans les provinces le commandement militaire est exercé par un *Linh-Binh* ou un *Pho Linh-Binh*, quelquefois par un *Dê dôc*.

Poids et mesures. — Nous les indiquons d'après M. Bouinais qui calcule leur valeur d'après les *Notices coloniales :*

Mesures de longueur

Le tac ou pouce..........	de 0 m. 032 environ.
Le thuoc ou pied (12 tacs)..	de 0 385
Le ngu (5 ou 7 thuocs).....	de 1 925 ou de 2m.535
Le truong (10 thuocs)......	de 3 850
Le dam.................	distance à laquelle on aperçoit à peine un buffle.
Le ly (1/10 de la lieue de 25 au degré)............	de 444 m. 44.
Le cung.................	marche de deux ou trois bonnes heures, soit de 3 à 4 lieues de poste.

Mesures agraires

	Ares	Centiares			
Le mau (100 thuocs carrés).	14	82	25		
Le sao (1/10 de mau)......	1	48	22	50	
Le nieng (1/10 de sao)....	0	14	82	25	
Le nghe (1 thuoc carré)....	0	00	14	92	25

Mesures de capacité

Le hoc.................	charge de riz pour un homme, env. 76 litres.
Le vuong...............	37 litres 06.
Le bat ou écuelle........	nourriture d'un homme pour un jour, env. 1 litre 1/4.
Le dau (mesure populaire)..	1/2 bat.

	Poids		
Le dong................	0 kil.	003	905
L'once.................	0	039	050
Le nen ou livre de 10 onces.	0	390	500
La livre de 16 onces.......	0	624	080
Le yen (de 10 liv. de 16 onces).	6	248	000
Le binh (de 50 —).	31	240	000
Le ta (de 100 —).	62	480	000
Le quam (de 500 —).	312	400	000

Histoire. — Les Annamites font descendre leurs rois de la famille impériale de la Chine. On sait quelle influence a toujours eue le Céleste Empire sur les royaumes voisins et combien ceux–ci ont emprunté à ses légendes et à sa civilisation. Le prince chinois Thân–nông fut le bisaïeul d'un certain Dé-minh, père de Loc-tuc, premier roi des pays méridionaux sous le nom de Kinh–du'o'ngvu'o'ng (2879 av. J.–C.). L'histoire des premiers souverains de l'Annam n'offre pour nous qu'un intérêt secondaire. Nous donnons plus loin une table chronologique des rois de ce pays. Ce n'est qu'avec Dinh tiên-hoang, fondateur de la dynastie des *Dinh* (968 ap. J.-C.) que commence l'époque historique. Les uns disent que ce Dinh était un chef de voleurs (P. Tissanier), d'autres qu'il était berger (Mgr Reydelet), ou plutôt que c'était le chef d'une famille puissante (Gaubil) ; les Annamites précisent et disent que Dinh était fils adoptif de Din Chông-tru', gouverneur de Hoangchâu. Toujours est-il qu'il s'empara du trône et changea le nom de son royaume en celui de *Dai cù viêt*. Dinh fut assassiné par un fou et fut remplacé par son fils qui fut supplanté par un général heureux, Lê hoàn, qui prit le nom de *Lê Dai–danh*, en montant sur le trône. A la mort de Lê Ngoa-trien en 1009, Ly'Thai-to s'empara du trône et fonda la dynastie des *Ly*. Ce fut par le mariage de Ly Chieu-hoang, dernière reine de cette dynastie, avec Tran-canh, le neveu du maréchal Tran Thudô, que le trône passa aux *Tran* (1225). Les derniers princes Tran ayant été massacrés, les Chinois envahirent l'Annam. Une lutte pour l'indépendance du pays fut soutenue par *Le lo'i* qui finalement monta en 1428 sur le trône sous le nom de Le Thaito, fondant ainsi la dynastie des *Lê postérieurs*. C'est ce Le lo'i qui changea le nom de Dông dô (Hanoï) en Dông-king (Tong-king). Sous cette dynastie eut lieu la grande révolte des *Mac* ou des *Mou* dont le chef Mac Dang-dong (Mou Ten-yong), vrai faiseur de rois, tint pendant des années le pouvoir royal en échec. A la suite d'un arrangement les Mac et les Lê conservèrent leurs possessions respectives (1541) ; de là deux dynasties parallèles ; les Mac ont eu pour rois : Mac Dang-dong (1527-1530), Mac Dang-dinh (1531-1540), Mac Phu'o'c-hai (1540-1546), Mac Phu'o'c-nguyen (1546-1548), Mac Mâu-hiep. Ce dernier fut enfin battu et mis à mort. La lutte dura longtemps encore contre les Mac qui s'étaient retranchés dans la région montagneuse de Cao bang (Kaoping). Les services rendus aux Lê par Nguyen Câm, l'un des ancêtres de la dynastie actuelle, donnent à ce général et à ses descendants une position prépondérante et nous voyons le pouvoir entre les mains de guerriers heureux, les *Trinh* au Tong-king, les *Nguyen*, en Cochinchine avec le titre de *Chua*, avec un roi *Lê* ayant le titre de *Bua* sans avoir l'autorité. Il y a entre le *Chua* et le *Bua* la même relation qu'entre le maire du palais et le roi fainéant sous les Mérovingiens ou qu'entre le mikado et le tai'coun avant la Révolution japonaise. Le premier Chua mourut en 1545 et Trinh Kiem qui avait épousé sa fille usurpa le titre. La puissance des Chua augmenta d'année en année et atteignit son apogée sous Giatong (1673). Ils devinrent même assez forts, pour que l'un des Bua, Vinh Thanh, fils adoptif de Du tông, fils et successeur de Hi-tông (1705-1729) fût mis à mort par ordre du Chua (1732) à cause de sa mauvaise conduite. C'est sous le règne du vingt-sixième roi de la dynastie des Lê, Lê Hiên-tông (Lê Duy-dao, 1740-1786) et sous le gouvernement de Duê-tông (Dinh-vu'o'ng, ou Huê-vu'o'ng-Nguyen Phu'o'c-thuân ou Duê-tong-hieu-dinh–hoang–dê, 1765-1778), qu'éclata la terrible révolte dite des *Tay so'n*, du nom des montagnes où s'étaient réfugiés les premiers rebelles.

La faiblesse des Nguyen et l'impopularité de leur gouvernement facilitèrent une révolte qui, après avoir failli anéantir les destinées de cette dynastie, fut la cause principale de l'établissement de l'unité de l'empire d'Annam. Une famille tonkinoise du Nghê-an, prisonnière de guerre, était établie depuis le règne de Lê Thân-tong, à Qui-nho'n. L'un de ses membres, Nguyen Van-nhac, employé des douanes à Van-dôn, puisa dans sa caisse pour payer ses dettes de jeu, puis, craignant d'être découvert, il s'enfuit dans les montagnes Tay so'n, y organisa une bande, grâce à laquelle, après quelques succès contre les douaniers, il s'empara de Qui–nho'n par stratagème. Le souverain du Tong-king profita des troubles pour s'emparer de Huê (1774) et le *Chua* de la Cochinchine, Duê–tông, se réfugia en basse Cochinchine où, fait prisonnier avec son fils, il fut mis à mort par les Tay so'n. Cependant le rebelle Nhac, placé entre les Tonkinois d'une part et les troupes de Duê–tong d'une autre, était passé aux premiers en qualité de général, puis il s'était proclamé roi (1777). Le neveu de Due-tong, *Nguyen Anh*, connu plus tard sous le nom de *Gialong*, qui avait accompagné son oncle dans sa fuite, était désormais l'héritier de la couronne. Il réussit à reprendre Saïgon (1776), puis au commencement de 1777, proclamé général en chef et régent, il continuait la conquête de la basse Cochinchine. Cependant les Tay so'n ne restaient pas inactifs ; se tournant du côté des Tonkinois, Huê, frère de Nhac, s'empara de la ville de Huê, puis remontant vers le N., à la suite d'une rapide campagne, il pénétra à Hanoï. Nhac toutefois laissa le Tong-king à son roi et répartit la Cochinchine entre ses deux frères et lui. Nhac eut le pays depuis Tourane jusqu'au S. de Binh-dinh, Huê, de Tourane au Tong-king, Lu', le dernier frère, une portion du Binh–thuan et la basse Cochinchine disputée par Nguyen Anh. Cependant Huê, fort ambitieux, marcha de nouveau sur le Tong-king dont il se proclama roi. Dans le S., Nguyen Anh, après quelques succès, était de nouveau battu, obligé de quitter la Cochinchine, et de se réfugier chez le roi de Siam. C'est alors que l'évêque d'Adran partit pour la France chargé de la mission que nous racontons plus loin. Cependant, grâce aux secours fournis par Siam et aux officiers français ramenés par l'évêque d'Adran, Nguyen Anh, reprenait l'offensive ; la mort de Huê, roi à Huê et à Hanoï (1791), devait lui être favorable. Après avoir refoulé les Tay so'n de la basse Cochinchine, il s'empara de Qui–nho'n. La division qui s'était mise parmi les Tay so'n facilita la tâche du souverain légitime ; en 1801, Nguyen Anh avait reconquis la Cochinchine entière et les derniers Tay so'n s'enfuyaient vers le Laos. La conquête du Tong-king terminée en peu de temps, la fuite du dernier roi Lê, en Chine, plaça sous un même sceptre tous les pays de la côte orientale de l'Indo–Chine, et Nguyen Anh prit le nom de *Gialong* (1802). Gialong envoya une ambassade en Chine. Quelques difficultés avec Siam au sujet du protectorat du Cambodge, terminées sans guerre par un traité (1813) qui reconnaissait les droits de l'Annam, troublèrent seules les dernières années de Gialong qui passa son temps à réorganiser son pays fatigué d'une guerre de 30 ans. Gialong mourut le 25 janv. 1820, laissant huit filles et neuf garçons dont l'un, fils naturel, Dam, lui succéda sous le nom de *Minh-Mang*. Le règne de ce prince pervers fut signalé par les persécutions contre les chrétiens, l'assassinat de ses neveux, et une révolte de la basse Cochinchine étouffée dans le sang. Minh-Mang mourut d'une chute de cheval le 21 janv. 1841, laissant soixante-onze enfants dont quarante-neuf fils parmi lesquels Nguyên Phu'o'c-thi, le remplaça sous le nom de *Thiêu-tri*. Une lutte avec Siam au sujet du Cambodge qui dura sept ans, des édits contre les Européens marquèrent le règne de Thiêu-tri qui ne dura que six ans.

Il mourut en 1847 laissant vingt-six enfants dont 14 garçons parmi lesquels Hoàng-nhâm lui succéda sous le nom de *Tu-Duc*. Une révolte de son frère Hoàng-bào signale le commencement du règne de Tu Duc qui ne tarda pas à être troublé par la guerre avec la France, causée par le massacre de missionnaires. L'histoire de l'Annam se confond maintenant avec l'histoire de ses relations étrangères que nous allons reprendre dès l'origine.

Relations étrangères. — De bonne heure, les Portugais et les Hollandais eurent des factoreries dans les villes du delta du Tong-king. Les Anglais avaient une factorerie au Tong-king qu'ils abandonnèrent en 1698, mais ils continuèrent à commercer avec ce pays jusqu'en 1719, époque à laquelle un acte de violence commis par un navire anglais du Bengale les obligea à cesser toute relation avec cette contrée. Ce navire, chargé et prêt à prendre la mer, descendait la riviere de Hanoï lorsque son subrécargue fit venir à bord une fille du pays avec l'intention de l'emmener avec lui. Les amis de la jeune fille informèrent le magistrat de ce qui s'était passé ; on réclama la Tongkinoise ; le subrécargue refusa de rendre sa maîtresse ; les hostilités commencèrent immédiatement, il y eut des tués des deux côtés y compris le capitaine du navire anglais, mais le subrécargue garda sa proie. Le capitaine Hamilton, qui écrivait huit ans après l'événement, disait qu'il n'avait plus entendu parler de commerce au Tong-king depuis. Quand Pierre Poivre arriva en Cochinchine en 1749, les Portugais y étaient installés depuis trois ou quatre ans ; ils y avaient d'ailleurs donné une mauvaise idée des Européens en commerçant comme les Chinois et en s'assujettissant aux usages du pays. Les Hollandais avaient déjà paru dans le pays. « Le hasard, dit Poivre, a amené un Anglais à la Cochinchine : l'Anglais Douffe (Duff) passant dans une jonque chinoise de Canton à Batavia, à la fin de 1747, fut pris d'un coup de vent entre les Paracels et la Cochinchine, qui l'obligea de relâcher dans ce pays. Le roi fit venir cet Européen et lui demanda s'il n'était point médecin. Il se trouvait être médecin et guérit le prince d'une fistule fort dangereuse. Cette cure lui donna beaucoup de réputation et de crédit à la cour. Il en profita pour se faire restituer quelques marchandises qui lui avaient été volées par les mandarins et obtint la permission de voyager le long des côtes du royaume. Il fut au Cambodge, qu'il parcourut, tira les plans des anses, des baies qui lui parurent commodes pour un débarquement et retourna à la cour. Il continua à cultiver la bienveillance du roi, qui le fit mandarin du premier ordre. Ce prince lui offrit une galère entretenue, des soldats, des domestiques et 4,000 quans par an pour être son médecin. Douffe, qui crut voir un objet de fortune plus réelle en retournant à Macao, pour y faire un armement, remercia le roi, qui lui fit promettre en partant de revenir l'année suivante. Ce qui fait croire, continue Poivre, que cet Anglais ne comptait pas venir en Cochinchine et qu'il n'y était point envoyé par la Compagnie d'Angleterre, c'est qu'il y a laissé quelques marchandises à l'usage des Hollandais de Batavia dont on n'avait pu encore trouver la défaite à notre départ de la Cochinchine. » Une occasion parut s'offrir aux Anglais dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour créer des relations avec l'empire d'Annam.

Au mois de fév. 1778, deux mandarins annamites arrivèrent à Calcutta à bord du navire *le Rumbold*. Le hasard seul était cause de leur visite. Le *Rumbold*, à destination de la Chine, s'était arrêté en Cochinchine à son retour ; un jésuite, le P. Lorico, avait fait demander à Tourane au capitaine du navire un passeport pour lui et deux mandarins de distinction, alliés à la famille royale, pour se rendre dans la province de Saïgon, où le roi s'était réfugié. Le P. Lorico avait rendu, en 1764, de grands services aux officiers et à l'équipage de l'*Admiral Pocock* qui, dans un gros temps, avait été obligé de se réfugier dans la baie de Tourane. Le capitaine du *Rumbold* accorda au missionnaire sa demande, mais un violent orage et la force du courant l'empêchèrent de débarquer ses passagers au Donnaï et force lui fut de les conduire jusqu'à Calcutta. Le P. Lorico et ses deux compagnons furent présentés à Warren Hastings ; on les traita fort bien et au mois d'avril, MM. Croftes et Killican, copropriétaires du *Rumbold*, affrétèrent un petit navire de 70 à 80 tonneaux pour les reconduire. A la suite d'une conversation avec les mandarins, M. Chapman, qui nous a laissé le récit de cette campagne, se décida à les accompagner et fit part de sa résolution au gouverneur général ; la Compagnie des Indes mit à sa disposition un petit bâtiment, l'*Amazon*. Le but que se proposait M. Chapman était d'établir des relations entre la Compagnie des Indes orientales et la Cochinchine et d'obtenir pour les vaisseaux anglais les privilèges que le gouvernement annamite serait disposé à accorder. L'*Amazon*, capitaine Mac-Clenan, porteur de Chapman, d'un mandarin, etc., partit le 16 avr., précédé de quelques jours par le petit navire *la Jenny*, capitaine Hutton, de MM. Croftes et Killican, avec l'autre mandarin qui d'ailleurs mourut en route. Après avoir fait escale à plusieurs endroits, notamment à Malacca et dans la basse Cochinchine, l'*Amazon* jeta l'ancre dans la baie de Qui-nho'n, le 13 juil. Chapman fut fort bien reçu par l'un des chefs rebelles, Nhac, qui lui fit part de quelques-uns de ses futurs desseins. Le 28 juil., l'*Amazon* partit pour Tourane où elle arriva le 2 août. Chapman visita Hué. D'abord bien reçu, parce qu'on l'avait craint, il ne tarda pas à s'apercevoir que les sentiments changeaient à son égard. Dès le commencement d'octobre, il reçut avis que le gouvernement nourrissait de mauvais desseins contre lui. Le 7 nov., le danger devint imminent ; Chapman retourna à bord de l'*Amazon*, à l'entrée de la rivière de Hué ; le jour suivant, il s'aperçut que des jonques l'entouraient et menaçaient de l'envahir et qu'à terre on faisait de grands préparatifs pour l'attaquer. Le 14, Chapman fut obligé d'ouvrir le feu ; après avoir failli perdre son vaisseau dans un mauvais temps et essuyé le feu de l'ennemi pendant plusieurs jours, il réussit, à la faveur de la nuit, à quitter son mouillage et il jeta l'ancre le lendemain matin, à onze heures, dans la baie de Tourane où la *Jenny*, qui avait été endommagée, fut réparée. Le 18 déc. les Anglais quittèrent Tourane ; l'*Amazon* mouillait le 23 déc. dans les eaux de Malacca et était enfin de retour à Calcutta, le 16 fév., après un voyage aussi malheureux que pénible. Le second effort des Anglais pour établir des relations commerciales avec la Cochinchine eut lieu deux ans environ avant la publication (1806) de l'ouvrage de John Barrow, qui accompagnait lord Macartney. La cour des directeurs de la Compagnie des Indes orientales, pensant que Gialong se montrerait mieux disposé que son ancien ennemi en faveur des Anglais, envoya un de ses employés en mission secrète auprès du souverain annamite. Arrivé à Canton, l'émissaire anglais étant tombé malade, il chargea l'un des subrécargues de l'East-India Company de le remplacer. Le subrécargue, ignorant la langue annamite, se rendit à la cour de Cochinchine. Il fut reçu froidement par Gialong, qui se montra peu favorable à ses propositions et, comme l'écrit Barrow, la conduite réservée, pour ne pas dire méprisante, de tout le monde à la cour à l'égard de l'ambassadeur de l'East-India Company, rend très probable la supposition que les présents qu'il fit de la part de ses chefs ne furent pas offerts avec le cérémonial nécessaire. Lord Macartney s'arrêta à Tourane pendant son voyage d'Angleterre en Chine, lors de la célèbre ambassade de 1792-1794. L'Annam était alors entre les mains de l'usurpateur ; ce dernier craignit un moment que l'escadre anglaise ne fût une expédition française dirigée contre lui ; mais l'objet de la mission lui ayant été expliqué, il reçut convenablement l'ambassadeur d'Angleterre, à qui l'on fit même des ouvertures pour l'achat d'armes et de munitions. Une dernière tentative fut faite dans les années 1821 et 1822 par les Anglais pour établir des relations commerciales avec la Cochinchine. Le gouverneur général

du Bengale envoya dans ce but une ambassade aux cours de Bangkok et de Hué, à la tête de laquelle fut placée M. John Crawfurd. La mission ne réussit pas. Minh-Mang, qui venait de succéder à son père Gialong sur le trône d'Annam, redoutait l'Angleterre, la puissante alliée de Siam, l'ennemi de la Cochinchine, qui faisait la guerre à la Birmanie. A son arrivée à Hué, en sept. 1822, Crawfurd sollicita une audience de l'empereur, qui lui fut refusée sous le prétexte qu'il n'était que le fondé de pouvoirs d'un gouverneur général. On s'étonna même que ce dernier eût agi contrairement aux usages en adressant ses lettres directement au roi. Crawfurd traita ensuite avec le mandarin des étrangers qui lui accorda, au nom de son maître, la permission de venir commercer dans tous les ports de l'empire, ceux du Tong-king exceptés, en se conformant toutefois aux lois et aux usages du pays. Les Anglais n'ont donc pas eu en Cochinchine les mêmes succès qu'en Birmanie, leurs intérêts dans ce dernier pays sont d'ailleurs identiques aux nôtres dans l'Annam. Il semblerait que la France ait été appelée à jouer son rôle actuel sur la côte orientale de l'Indo-Chine par une série de précédents que nous allons énumérer.

France. La Compagnie des Indes orientales, créée en 1664, donna au commerce français dans l'extrême Orient un débouché qu'il n'avait pas eu jusqu'alors. Les Portugais, les Hollandais, les Anglais nous avaient d'ailleurs devancés. Dès 1684, la Compagnie des Indes orientales envoyait au Tong-king un agent nommé Le Chappelier, qui trouva les habitants bien disposés pour les Européens et établit un comptoir dans le pays. Deux années plus tard, un autre agent de la Compagnie, nommé Verret, se rendit à son tour en Cochinchine pour choisir un emplacement favorable à la création d'un comptoir. Il se décida pour Poulo-Condor. Malheureusement, la série des guerres qui affligèrent la fin du règne de Louis XIV arrêta tous les projets d'établissement qu'avaient pu avoir les Français. Plus tard, les rapports de différents autres agents furent également favorables à un établissement, soit à Poulo-Condor, soit en un autre point de la Cochinchine. En 1720, un bâtiment français, la *Galathée*, ayant envoyé un canot à Phanri, dans le Binh-thuan, pour faire de l'eau, deux officiers furent faits prisonniers et ne furent relâchés, quoique bien traités, qu'après un mois de captivité et contre une rançon de 420 piastres d'Espagne. On peut considérer le voyage de Pierre Poivre à la Cochinchine en 1749 et 1750 comme le vrai point de départ de nos relations avec la Cochinchine. Son voyage, à bord du *Machault*, est extrêmement intéressant. Nous l'avons publié dans la *Revue de l'extrême Orient.* Poivre avait pour but d'ouvrir un commerce à la Cochinchine, d'y établir un comptoir et de se procurer, par la voie de Manille ou des places voisines, des plants de noix muscade et de girofle qui devaient être tous portés aux îles de France et de Bourbon. Vers la même époque, un missionnaire de la Société des Missions étrangères, Charles-Thomas de Saint-Phalle, fournissait à Dupleix les renseignements les plus précis sur le Tong-king. — Deux occasions d'assurer d'une manière sérieuse l'influence française dans l'Indo-Chine nous avaient déjà été fournies : l'une sous Louis XIV par le ministre du roi de Siam, Constance Phaulkon, dont la chute et la mort, à la révolution de 1688, amena la ruine de notre crédit; l'autre nous avait été indiquée par Dupleix qui, en 1750-1752, cherchait par une alliance avec le roi de Pégou à nous assurer la possession des bouches de l'Irraouaddy. Une troisième occasion allait nous être fournie par la révolution des Tay s'on qui éclata en Cochinchine. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le neveu du dernier des Nguyen, en Cochinchine, Nguyen Anh, chassé de ses Etats par des rebelles et réfugié à Saïgon, s'était décidé sur le conseil d'un missionnaire français, Pigneaux de Béhaine, évêque *in partibus* d'Adran, à implorer le secours de la France pour rentrer dans ses Etats. Il envoya le prélat muni de pleins pouvoirs et accompagné de l'héritier présomptif du trône, le prince Canh, à Pondichéry dont le gouverneur, n'ayant pas à sa disposition de troupes pour faire une expédition, engagea l'évêque d'Adran à passer en France. Pigneaux de Béhaine fut bien reçu à Versailles. On lui promit un secours de 1,650 hommes, de l'artillerie, des armes, quatre frégates et deux ou trois bâtiments de transport nécessaires à l'expédition. En revanche, l'évêque d'Adran s'obligeait à remplir les conditions suivantes : « 1° De faire donner en toute propriété à Sa Majesté très chrétienne l'île qui forme le port principal de toute la Cochinchine appelée par les Européens le port de Touron et par les Cochinchinois *Hoï-han*, pour y faire les établissements en la manière qu'il jugera convenable pour les biens de son service; 2° il sera de plus accordé à la nation française conjointement avec les Cochinchinois la propriété dudit port afin de pouvoir y construire, garder et caréner tous les vaisseaux qu'elle jugera convenable d'y entretenir; 3° la propriété de l'île appelée Poulo-Condor; 4° la liberté du commerce dans tous les Etats du roy de la Cochinchine exclusivement à toutes les autres nations européennes; 5° tous les secours dont la France pourra avoir besoin en soldats, matelots, vivres, vaisseaux, galères, etc., toutes les fois que le roy de la Cochinchine en sera requis et partout où besoin sera, bien entendu que l'on aura toujours égard à l'état des forces du roy de la Cochinchine et à la situation de ses affaires ; 6° le roy de la Cochinchine s'oblige de faire construire à ses frais pour remettre à sa Majesté très chrétienne en toute propriété le même nombre de vaisseaux et de la même qualité que ceux qui auront été employés à cette expédition à raison d'un vaisseau par an et ce à compter du jour où le roy de la Cochinchine aura été rétabli dans ses Etats. »

Un traité en bonne forme fut signé à Versailles le 27 nov. 1787 par le comte de Montmorin. L'évêque d'Adran repassa à Pondichéry dont le gouverneur, l'Irlandais comte de Conway, devait commander l'expédition projetée. L'Anglais, John Barrow, raconte qu'à l'arrivée du prélat dans la colonie, Conway avait pour maîtresse Mme de Vienne, la femme d'un de ses aides de camp. L'évêque d'Adran fit des visites aux femmes des différents fonctionnaires de Pondichéry à l'exception de Mme de Vienne, qui, fort irritée d'être traitée de la sorte, fit retarder l'envoi des troupes en Cochinchine. D'autre part, ce qui est plus vraisemblable, le gouverneur était peu favorable à l'expédition parce qu'il ne la considérait pas comme avantageuse à la France. Quoi qu'il en soit, le traité de Versailles ne reçut pas son exécution ; les projets de l'évêque avortèrent et, au lieu d'un secours important qu'on lui avait promis, le prélat n'obtint que l'escorte de la frégate *la Méduse* pour deux navires de commerce armés et équipés à ses frais. Il était d'ailleurs acompagné d'officiers français, J.-B. Chaigneau, Philippe Vannier, de Forçant, rejoints plus tard par Jean-Marie Dayot, l'officier du génie Victor Ollivier, l'ingénieur Théodore Le Brun, le lieutenant-colonel Laurent Barisy, le capitaine de vaisseau Julien-Girard de l'Isle-Sellé, le médecin Despiaux et les lieutenants de vaisseau Louis Guillon et Jean Guilloux. Parmi ces officiers se trouvaient quelques ingénieurs distingués qui construisirent les citadelles de Saïgon et de Hanoï et fortifièrent la rivière de Hué. Ils rendirent les plus grands services à Nguyen Anh qui, non seulement reconquit la Cochinchine entière, mais encore compléta en 1802 l'unification de l'Annam par la prise du Tong-king. La mort de l'évêque d'Adran en 1799 porta un coup funeste à l'influence française. La plupart des officiers qui avaient aidé Gialong dans sa tâche étaient morts. Il ne restait plus à Hué que Chaigneau et Vannier qui devaient plus tard permettre à Louis XVIII de renouer la tradition de Louis XVI. La chute de la royauté, les événements de la Révolution, les guerres de l'Empire ne permirent pas à la France de s'occuper de l'Annam. Ce n'est pas que parmi les innombrables projets que forma Napoléon il ne s'en trouve peut-être pas un relatif à ce royaume, car un mémoire ayant été

écrit le 2 frimaire an X par le citoyen Cossigny, pour faire ressortir l'importance du choix d'un évêque, en remplacement de Pigneaux de Béhaine, mort récemment, Bonaparte, alors premier consul, écrivit en marge de ce document conservé aux archives des colonies : « *Renvoyé au ministre de la marine pour me faire connaître son opinion sur ce Mémoire*, Paris, le 29 frimaire an X, le premier consul, Bonaparte ». Le gouvernement de la Restauration reprit la tradition de Louis XVI et chercha à renouveler avec les pays de l'extrême Orient les relations brisées brusquement à la fin du siècle dernier. De la brillante pléiade d'officiers français qui, appelés par l'évêque d'Adran, avaient aidé Gialong à remonter sur le trône de ses pères, deux seulement, au commencement du règne de Louis XVIII, avaient survécu et étaient restés à la cour du souverain qui leur devait son trône : Philippe Vannier et Jean-Baptiste Chaigneau. Chaigneau avait acheté, à un kil. de Hué, une habitation : il s'était marié, avait été élevé à la dignité de grand mandarin et il paraissait devoir terminer ses jours dans ce pays d'Annam où s'était passée la plus grande partie de sa vie. Le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères, lui écrivit le 17 sept. 1817, pour réclamer le concours de son zèle en faveur d'armateurs de Bordeaux qui avaient fait ou se proposaient de faire des expéditions pour le Tong-king et la Cochinchine. Le gouvernement, disait le duc, encourageait ces essais surtout dans l'espérance qu'ils pourraient nous conduire à fonder dans ces pays un commerce permanent. Deux expéditions faites en 1817 par les maisons Balguerie, Sarget et Cie et Philippon et Cie de Bordeaux ne furent pas très heureuses ; mais une troisième, composée des deux trois-mâts *le Larose* et *le Henri*, réussit complètement. La vue de ces bâtiments inspira ou raviva dans l'âme de Chaigneau le désir de revoir son pays natal. Non sans regret, il obtint un congé du vieux Gialong et il s'embarqua pour la France au mois de nov. 1819. Chaigneau, nommé en octobre 1820 agent et consul de France en Cochinchine, retourna à Hué avec la mission de négocier un traité de commerce avec le souverain de l'Annam. Malheureusement, Gialong était mort le 25 janv. 1820 et son fils Minh-Mang se montra hostile à toute espèce d'arrangement avec la France. Chaigneau quitta définitivement la Cochinchine en 1824. Un de ses neveux, à deux reprises différentes, esssaya de représenter la France comme vice-consul à la cour de Hué ; il fut obligé d'abandonner la partie. Nous avons publié dans la *Revue de l'extrême Orient* tous les papiers relatifs au consulat de Chaigneau conservés au département des affaires étrangères, de la marine et des colonies. La révolution de Juillet changea d'ailleurs le cours de notre politique coloniale et le gouvernement de Louis-Philippe n'intervint en Cochinchine qu'accidentellement.

Le mauvais vouloir de Minh-Mang contre les étrangers ne devait pas tarder à se manifester ; il devait bientôt se tourner en une haine dont les successeurs de l'évêque d'Adran furent les premières victimes. Après les PP. Gagelin (1833) et Cornay (1837) mis à mort vint le tour de l'évêque Henarès, décapité le 25 juin 1838 ; son collègue, Delgado, mourut en prison quelques jours plus tard (12 juil. 1838) ; à cette même persécution (1838) se rattache la mort des PP. Joseph Fernandez, François Jaccard et Pierre Borie. Les efforts du commandant Levêque, de l'*Héroïne* (12 mars 1843), qui obtint de Thieu-Tri, successeur de Minh-Mang, la mise en liberté de cinq missionnaires français prisonniers à Hué, du contre-amiral Cécille (1844) qui fit délivrer le vicaire apostolique, Mgr Lefebvre, évêque d'Isauropolis, du commandant Rigault de Genouilly à Tourane (15 av. 1847) permirent au pavillon de la France de flotter en Cochinchine, mais il fallait une occasion et un prétexte pour nous faire prendre pied définitivement dans un pays où nos efforts presque séculaires étaient restés sans succès. Ce fut à Napoléon III qu'incomba la mission de continuer l'œuvre de Louis XVI. En 1856, le commandant du *Catinat*, puis notre consul à Shanghaï, M. de Montigny, envoyé extraordinaire, ne purent obtenir d'être reçus à Hué. Le 20 juil. 1857, l'évêque Jose-Maria Diaz était exécuté ; les persécutions redoublaient, le prétexte était trouvé. D'autre part, les armements pour l'expédition de Chine nous fournissaient l'occasion et nous facilitaient une action prompte en Cochinchine. L'amiral Rigault de Genouilly s'emparait de Tourane, 1er sept. 1858, et de Saïgon, 17 fév. 1859 ; l'amiral Charner, de retour de Chine, débarquait à Saïgon le 7 fév. 1861 et, avec 3,000 hommes de nos troupes et des tagals espagnols commandés par le colonel Palanca, forçait les lignes de Khi-Hoa et blessait le général annamite Nguyen Triphuo'ng. A Charner succédèrent les contre-amiraux Page (Mytho, 12 av. 1861) et Bonard (Bien-Hoa, 9 sept. 1861 ; Vinh-Long, 28 mars 1862) dont les succès amenèrent la conclusion d'un traité signé à Saïgon, le 5 juin 1862, par les représentants de l'Annam, de la France et de l'Espagne, notre alliée, traité qui nous assurait la possession des trois provinces méridionales de Gia-Dinh (Saïgon), de Dinh-Tuong (Mytho), de Bien-Hoa et Poulo-Condor. En même temps, un traité signé avec le Cambodge, le 11 août 1863, substituait notre protectorat à l'influence qu'exerçaient l'Annam et Siam. Les intrigues et la mauvaise foi de Tu-Duc obligèrent l'amiral de la Grandière à annexer à nos possessions les trois provinces de l'ouest : Vinh-Long (20 juin 1867), Chau-doc (22 juin 1867) et Ha-tien (24 juin 1867). En 1872, l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, demanda aux Annamites d'envoyer des ambassadeurs à Saïgon pour fournir des explications au sujet des mauvais traitements que subissaient les chrétiens, et menaça, si on ne lui obéissait pas, de faire exécuter lui-même le traité de Saïgon qui, par son second article, assurait la liberté religieuse. Naturellement, on promit l'envoi d'ambassadeurs ; leur départ fut retardé, et c'est pendant ces pourparlers que le voyage de M. Dupuis amena notre intervention au Tong-king.

Dupuis, négociant français à Han-Keou, ville importante de la Chine située au confluent du Yang-Tseau et du Han, chercha de bonne heure (1864) à trouver une route plus courte que celle du Grand Fleuve pour communiquer avec la province du Yunnan, alors en proie à la rébellion musulmane. Dupuis fournissait des armes et des munitions aux troupes impériales envoyées contre les rebelles et il partit en 1868 pour le Yunnan dont il trouva la capitale assiégée par les musulmans. Obligé de revenir sur ses pas, il recommença son voyage en 1870-1871 et descendit le Ho-ti-Kiang jusqu'au Tong-king. Il résolut de prendre cette route dans le troisième voyage qu'il devait entreprendre pour fournir au général commandant en chef les troupes chinoises les armes pour la livraison desquelles ce mandarin avait signé avec notre compatriote des contrats importants. Dupuis obtint que l'aviso à vapeur français, *le Bourayne*, se rendrait à l'embouchure du fleuve du Tong-king pour le protéger en cas de besoin. Dupuis, parti de Hong-Kong, le 26 oct. 1872, accomplit son voyage heureusement ; il arriva sans encombre à Yunnanfou le 16 mars ; malheureusement pour lui, le dernier rempart de la révolte musulmane, Ta-li-Fou, était tombé le 8 janv. entre les mains des troupes impériales et le résultat de l'opération de Dupuis ne fut pas aussi heureux qu'il était en droit de l'espérer. Ce fut au voyage de retour que les Annamites inquiétèrent le voyageur explorateur. De part et d'autre, on eut recours au gouverneur de la Cochinchine française ; l'amiral Dupré choisit Francis Garnier pour régler les difficultés. Garnier se trouvait alors à Sanghaï, de retour d'un voyage dans le centre de la Chine. Il partit pour le Tong-king avec un nombre assez restreint de troupes ; la mauvaise foi des Annamites l'obligea à s'emparer (20 nov. 1873) de la citadelle de Hanoï pour se garder d'une surprise ; les villes du delta du So'ng-Koy se rendirent ensuite à lui sans difficultés : trois semaines et 181 hommes suffirent à la conquête du Tong-king. Malheureusement,

Garnier périssait le 21 déc. 1873 dans une embuscade de rebelles chinois (Pavillons Noirs) à la solde des Annamites et avec lui sombraient les espérances que son action rapide avait fait naître. Nous nous retirâmes du Tong-king, et notre départ fut suivi de massacres épouvantables de chrétiens et de Tongkinois. Un traité fut signé le 15 mars 1874 qui reconnaissant formellement notre souveraineté sur les provinces de la basse Cochinchine, nous accordait la libre navigation du fleuve Rouge au Tong-king; le mot protectorat n'était pas prononcé dans ce traité qui nous en donnait toutes les charges sans aucun des avantages. Un traité de commerce signé à Saïgon le 31 août 1874 par le contre-amiral Krantz complétait le précédent et ouvrait au commerce étranger les ports de Thi-Nai (Qui-Unho'n), dans la province de Binh-Dinh, de Ninh-Hai (Haï-Phong), dans la province de Hai-Du'o'ng, la ville de Hanoï et le fleuve Nhi-Ha (fleuve Rouge (depuis la mer jusqu'à la frontière chinoise). Cependant la mauvaise foi de Tu-Duc, ses agissements avec la Chine, notre impuissance à faire respecter le traité de 1874 vis-à-vis les étrangers, la position insoutenable faite à notre résident, M. Rheinart, devaient fatalement amener notre intervention. Le capitaine de vaisseau Henri Rivière fut choisi pour rétablir notre influence au Tong-king. Malheureusement, ce brave officier était mortellement frappé aux portes d'Hanoï, le 19 mai 1883, et sa petite armée était obligée de battre en retraite. Ce désastre demandait une réparation éclatante, le général Bouët prenait le commandement des troupes, la Cochinchine envoyait des renforts, l'amiral Courbet et son escadre étaient dirigés sur l'Indo-Chine, le docteur Harmand était nommé commissaire du gouvernement au Tong-king, la question du Tong-king était ouverte; la Chine, voisine du Tong-king, entra dans un débat auquel elle était restée jusqu'alors étrangère et transforma la question du Tong-king en une question franco-chinoise. Le 15 août, le général Bouët repoussait l'ennemi à Vong, mais ce succès même démontrait la nécessité d'envoyer de nouveaux renforts. Le 20 août, l'amiral Courbet s'emparait des forts de Thuan-An et, le 25, forçait Tu-Duc à signer un traité par lequel la province de Binh-Thuan était annexée aux possessions françaises de la Cochinchine, une force militaire devait occuper d'une façon permanente la chaîne de montagnes Deo-Ngang, qui aboutit au cap Vong-chua, ainsi que les forts de Thuan-An et ceux de l'entrée de la rivière de Hué qui seraient reconstruits au gré des autorités françaises et le gouvernement annamite devait rappeler immédiatement les troupes envoyées au Tong-king, dont les garnisons seraient remises sur le pied de paix. Au général Bouët, rentré en France, remplacé par intérim par le colonel Bichot, avait succédé comme commandant en chef l'amiral Courbet. Après avoir concentré ses forces à Hanoï, l'amiral se mettait en route le 11 déc. avec 5,600 hommes, s'emparait le 14 de la redoute de Phusa et, le 16, il prenait d'assaut la citadelle de Son-Tay. Quelques jours plus tard, l'amiral Courbet était remplacé dans son commandement par le général de division Millot qui arrivait accompagné des généraux Brière de l'Isle et de Négrier. En mars 1884, Bac-Ninh était pris, Hong-hoa ne tardait pas à subir le même sort, et la Chine, par un traité signé le 11 mai à Tien-Tsin par Li Hong-tchang et le commandant Fournier, abandonnait ses prétendus droits sur le Tong-king. Malheureusement, le 23 juin, l'affaire de Bac-Lé allait tout remettre en question: une petite colonne sous les ordres du lieutenant-colonel Dugenne, chargée d'occuper Lang-Son, avait pris contact avec les Chinois; on en était venu aux mains, nous avions 30 tués dont 2 officiers et 49 blessés dont 4 officiers. Les hostilités recommencèrent aussitôt; l'amiral Courbet qui, après avoir, le 12 fév., remis son commandement au général Millot, avait repris la direction de son escadre, bombardait le 23 août l'arsenal de Fou-Tchéou, détruisait la flotte chinoise et forçait l'entrée de la rivière Min dans laquelle il s'était enfermé pour accomplir ses exploits; malheureusement, le brave marin avait reçu l'ordre de se rendre à Formose et il s'épuisa en efforts stériles à Kilong dont il s'était emparé le 1er oct. Au général Millot rentré en France avait succédé le général Brière de l'Isle; après les victoires du colonel Donnier à Chu et du général de Négrier à Kep et une série de brillants combats sur la route de Lang-Son, cette place tomba entre nos mains le 13 fév. 1885, puis, se remettant en route avec la brigade Giovanninelli, Brière de l'Isle vint après plusieurs luttes extrêmement meurtrières dégager la ville de Tuyen-Quan sur la rivière Claire, assiégée par Luh-Vinh-Phuoc, chef des Pavillons Noirs, depuis le 25 janv.; il n'était que temps, car les 600 hommes commandés par l'héroïque Dominé, qui tenaient tête à plusieurs milliers de Chinois, étaient à bout de forces et réduits d'un tiers; le 3 mars, Giovanninelli entrait dans la place. Malheureusement, quelques jours plus tard, 28 mars, le général de Négrier, attaqué devant Langson par les troupes chinoises qui s'étaient reformées, est blessé et remet le commandement des troupes au lieutenant-colonel Herbinger qui évacue la place. Ce fut à la nouvelle de ce désastre que le cabinet présidé par M. Jules Ferry sombra. Cependant des préliminaires de paix étaient engagés et, le 9 juin 1885, M. Patenôtre, notre ministre à Péking, signait à Tien-Tsin un traité qui mettait fin à la guerre, qui dégageait l'Annam de ses liens de vassalité envers le Céleste Empire, ouvrait la frontière chinoise au commerce étranger au-delà de Lang-Son et de Lao-kai et autorisait dans l'avenir l'installation de postes consulaires dans les pays voisins. Au général Roussel de Courcy, arrivé le 1er juin au Tong-king pour relever le général Brière de l'Isle de son commandement, incombait la tâche de pacifier nos nouvelles possessions. Il s'était, d'ailleurs, passé de graves événements dans l'Annam. Le traité du 25 août 1883 avait été remplacé par le traité du 6 juin 1884 signé à Hué, par lequel l'Annam reconnaissait et acceptait le protectorat de la France qui le représenterait dans toutes ses relations extérieures; on rendrait à l'Annam le Binh-Thuan et nous lui laissions le Nghê-An et le Thanh-Hoa; le gouvernement annamite déclarait ouverts au commerce de toutes les nations, outre le port de Qui-Unho'n, ceux de Tourane et de Xuanday. Un résident général, demeurant dans la citadelle de Hué avec une escorte militaire et ayant droit d'audience privée et personnelle auprès du roi d'Annam, devait présider aux relations extérieures de l'Annam et assurer l'exercice régulier du protectorat, sans s'immiscer dans l'administration locale des provinces comprises dans les limites fixées. Tu-Duc était mort, il avait été successivement remplacé par des princes de sa famille, Duc-Duc, Hiep-Hoa et Kien-Phuoc, instruments dociles dans les mains des trois régents. Lorsque le général de Courcy se rendit pour prendre possession de son poste de résident à la place de M. Lemaire, il fut victime dans la citadelle de Hué d'un guet-apens dans la nuit du 5 au 6 juil. 1885, auquel il n'échappa que par la bravoure de son escorte; le régent Thuyet, parent éloigné de Tu-Duc, qui en était l'instigateur, s'enfuit avec le jeune roi dans les montagnes où depuis lors il a organisé la résistance contre nous; le général de Courcy remplaça le roi de Thuyet en fuite par Dong-Khan, autre prince de la famille de Tu-Duc. On se rappelle que le général de Courcy et son successeur le général Warnet sont rentrés en France, que le gouvernement français a nommé cette année (1886) au poste de résident général civil M. Paul Bert, député, qui aura à terminer la pacification du pays et à présider à sa réorganisation. — Voici la liste chronologique des dynasties qui ont occupé le trône de l'Annam:

I. Temps anciens. — *Première dynastie.* Hông-bàng-thi, 2,622 ans, 20 rois: 1° Kinh-du'o'ng-vu'o'ng; 2° Lac-long-quân; 3° Hùng-Vu'o'ng Ier; 4°-20°. Hùng-vu'o'ng II jusqu'à Hùng-vu'o'ng XVIII.—*Deuxième dynastie.* Thuc: An-du'o'ng-vu'o'ng, 257 av. J.-C. — *Troisième dynastie.* Trieu. 97 ans jusqu'à 111 av. J.-C.: 1° Trieu-

vo-dê. 71 ans ; 2° Van-vu'o'ng, 12 ans ; 3° Minh-vu'o'ng, 12 ans ; 4° Ai-vu'o'ng, 1 an ; 5° Thuât-du'o'ng-vu'o'ng, 1 an.

II. Deuxième époque.—De l'ère chrétienne à 968 : 1° Possession chinoise (111 av. J.–C.–39 ap. J.–C.) ; 2° Reine Tru'ng trac, 3 ans ; 3° Domination chinoise, 144 ans ; 4° Si-vu'o'ng, 40 ans ; 5° Domination chinoise, 314 ans (226 à 540 ap. J. C.) ; 6° Dynastie des Lý antérieurs, 62 ans (541-603) : 1 Lý-nam-dê, 7 ans. 2 Triêu-viêt-vu'o'ng, 23 ans. 3 Lý-phât-tù, 32 ans ; 7° Domination chinoise, 336 ans ; 8° Dynastie de Ngô, 29 ans (939-968) : 1 Tiênngô-vu'o'ng, 6 ans. 2 Binh-vu'o'ng, 6 ans. 3 Hàu-ngô-vu'o'ng, 15 ans. 4 Ngô-su-quân, 2 ans.

III. Troisième époque. — (968 ap. J.-C. à nos jours). *Première dynastie.* Dinh, 968 ap. J.-C., 2 rois, 13 ans : 1° Dinh-tiên-hoàng, 12 ans ; 2° Phê-dê, 8 mois. — *Deuxième dynastie.* Lê antérieure (980), 3 rois, 29 ans : 1° Lê-dai-hành, 24 ans ; 2° Trung-tông-hành-de, 3 jours ; 3° Ngoa-triêu, 4 ans. — *Troisième dynastie.* Lý postérieure (1010), 9 rois, 216 ans : 1° Lý-thai-tô, 18 ans ; 2° Lý-thai-tong, 27 ans ; 3° Lý-thanh-tông, 17 ans ; 4° Lý-nho'n-tong, 56 ans ; 5° Lý-thân-tong, 11 ans ; 6° Lý-anh-tông, 39 ans ; 7° Lý-cao-tông ; 8° Lý-huê-tông, 14 ans ; 9° Lý-chiêu-hoàng, 1 an. — *Quatrième dynastie.* Trân, 14 rois, 181 ans : 1° Trân-thai-tông, 32 ans ; 2° Trân-thanh-tông, 21 ans ; 3° Trân-nho'n-tông, 14 ans ; 4° Trân-anh-tông, 21 ans ; 5° Trân-minh-tông, 15 ans ; 6° Trân-hien-tong, 12 ans ; 7° Trân-du-thông, 28 ans ; 8° Trân-nghê-tông (Du'o'ng-nhu't-lê), 3 ans ; 9° Trân-duê-tông, 4 ans ; 10° Trân-phê-dê, 12 ans ; 11° Trân-thuân-tông, 9 ans ; 12° Trân-thiêu-dê, 2 ans : Hô-qui-lý, Hô-han-xu'o'ng ; 13° Gian-dinh-dê, 2 ans ; 14° Trùng-quang-dê, 5 ans. — *Cinquième dynastie.* Lê postérieure, 26 rois, 357 ans : 1° Lê-thai-tô, 6 ans ; 2° Lê-thai-tông, 9 ans ; 3° Lê-nho'n-tông, 17 ans ; 4° Lê-tha'nh-tông, 38 ans ; 5° Lê-hiên-tông, 7 ans ; 6° Lê-tuc-tông, 1 an ; 7° Lê-oai-nguc-dê, 5 ans ; 8° Tu'o'ng-du'c-dê, 7 ans ; 9° Chiêu-tong, 6 ans ; 10° Cung-hoang, 5 ans : Mac-dăng-dung, Mac-dăng-dinh ; 11° Trang-Tông, 16 ans ; 12° Trung-tông, 8 ans : Mac-phu'o'c-hai ; 13° An-tông, 16 ans : Mac-Phu'o'c-nguyen ; 14° Thê-tong (Mac-mâu-hiêp), 27 ans ; 15° Lê-kinh-tông, 19 ans ; 16° Lê-than–tông, 42 ans ; 17° Lê–cho'n–tông, 7 ans ; 18° Lê-huyen-tông, 9 ans ; 19° Lê-gia–tông, 4 ans ; 20° Lê-hi-tong, 27 ans ; 22° Lê–du–tông, 21 ans ; 22° Vinh–thanh–dê, 4 ans ; 23° Thuàn–tông, 4 ans ; 24° Y–tông, 6 ans ; 25° Hiên–tông, 48 ans ; 26° Chiêu–thông–dé, 3 ans : Rebelles Tay-so'n : 1° Thai–du'c (Nguyên–nhac), 17 ans ; 2° Quang–trung (Nguyên–huê), 17 ans ; 3° Kien–thanh (Nguyên–quang-toan), 17 ans. — *Sixième dynastie.* Nguyên : 1° Gialong (The–to–cao–hoàng–de), 18 ans, mort le 25 janv. 1820 ; 2° Minh–Mang, 21 ans, mort le 21 janv. 1841 ; 3° Thiêu–tri, 7 ans ; 4° Tu–Duc.

Henri Cordier.

Bibl. : Gaubil, *Notice hist. sur la Cochinchine* (*Hist. gén. de la Chine*, de Mailla, XII). — P. Alexandre de Rhodes, *Tunchinensis Historiæ libri duo*... Lugduni, 1652, in-4. — *Divers voyages et missions du P. Alexandre de Rhodes en la Chine, etc.*; Paris, 1653, in-4. — John Barrow, *Voyage to Cochinchina in 1792 and 1793*; Londres, 1806, in-4. — La Bissachère, *Exposé statistique du Tonkin, de la Cochinchine, etc.*, 1811, 2 vol. in-8. — Favre, *Lettres sur la visite de M. de la Baume, évêque d'Halicarnasse à la Cochinchine*; Venise, 1746. — *Mission de la Cochinchine et du Tonkin*, par les P. F. M. de Montézon et Ed. Estève. — Fr. Manuel de Rivas, *Idea del imperio de Annam*; Madrid, 1859, in-8. — P.-J.-B. Tru'o'ng Vinh-ky, *Cours d'histoire annamite à l'usage des écoles de la basse Cochinchine*; Saïgon, 1875, 2 vol. in-12. — Luro, *le Pays d'Annam*, 1876, in-8. — Philastre, *le Code annamite*, nouvelle traduction ; 1876, 2 vol. gr. in-8. —G. Devéria, *Hist. des relations de la Chine avec l'Annam*; Paris, 1879, in-8. — Castonnet-Desfosses, *Rapports de la Chine et de l'Annam*. — A. Bouinais et A. Paulus, *l'Indochine française contemporaine, Cochinchine, Cambodge, Tong-kin, Annam*; Paris, août 1885, 2 vol. in-8. — H. Cordier, *A Narrative of the recent events in Tong-King*; Shanghaï, 1875, in-8; *la Question du Tong-king*, cercle Saint-Simon, déc. 1882; *le Conflit entre la France et la Chine*; Paris. 1883, in-8; *le Consulat de France à Hué sous la Restauration*; Paris, 1884, in-8.

ANNAMITE. Langue parlée par les habitants de l'Annam ; elle est monosyllabique et doit être considérée comme un dialecte tiré du chinois. Les Annamites se servent des caractères chinois pour la langue écrite ; les langues des deux pays ne diffèrent que par la prononciation. Les Annamites ont même emprunté aux Chinois leurs livres d'éducation, et c'est dans des ouvrages comme le livre de trois caractères *Tam tu kinh* (chinois *San tseu king*) que les enfants apprennent la langue. On se sert pour la translitération de l'annamite en caractères romains d'un système de voyelles et de consonnes avec des accents spéciaux qu'il nous serait impossible de représenter ici, pas plus que les six sons : sac (shac), huyen, hoi, nga, nang, bang ; nous remarquerons seulement pour faciliter la lecture des mots annamites que *u* = *ou*, *u'* = *eux*, *c* est dur comme le grec χ, *ch* se prononce comme dans *queue*, *d* barré = *d* en français ; *d* sans barre = *dz*, ainsi Hai du'o'ng se dit Hai dzu'o'ng ; *h* est aspiré, *kh* est un *k* aspiré ; *ngh*, *nh* se prononce comme *ñ* en espagnol, *s* = *cheu*, *x* = *s* doux. H. C.

Bibl. : *Dictionarium anamitico latinum*, primitus inceptum ab illustrissimo et reverendissimo P. J. Pigneaux, episcopo Adranensi, vicario apostolico Cocincinæ, etc. Dein absolutum et editum a J. L. Taberd, episcopo Isauropolitano, vic-ap. Coc.., Frederinacgori vulgo Serampore... ex typis J. C. Marshman, 1838. — *Dict. latino-anamiticum*, ibid., 2 vol. in-4. — G. Aubaret, *Grammaire annamite*, suivie d'un vocab. franç-annam. et annam-franç. ; Paris, 1877, gr. in-8. — Abel Des Michels, *Dialogues cochinchinois*, expliqués littéralement en français, en anglais et en latin ; Paris, 1871, in-8 ; le *Tam Tu Kinh*, ou le *Livre des Phrases des trois caractères* ; le *Luc Van Tien*, poème annamite, publié en caractères figuratifs et transcription ; Paris, 1883, in-8. — *Tu-vi Annam Pha-lang-sa*, dict. anam.-franç., par J. M. J.; Tan dinh, 1877, in-8. — *Cours pratique de langue annamite*, par P.-J.B. Tru'o'ng vinh ky ; Saïgon, 1868, in-4. — Legrand de la Liraye, *Prononciation figurée des caractères chinois*, en mandarin annamite (autog.); Saïgon, 1875, in-fol.

ANNAN. I. Bourg du comté de Dumfries (Ecosse), sur la rivière du même nom, à 2 milles de son embouchure dans le Solway Firth ; fabrique des câbles, des fils de coton ; exporte du bétail, des grains, des saumons salés ou fumés. Les Ecossais y ont été battus en 1332.

II. Rivière d'Ecosse, prend sa source près des sources de la Tweed, dans les collines de Dumfries, arrose une pittoresque vallée et reçoit les eaux du Loch Skene, joli lac de montagne. — Long. de 65 kil. Son régime est assez égal. La région qu'il arrose fut assez célèbre dans l'histoire d'Ecosse sous le nom d'Annandale. L. B.

ANNAPOLIS. I. Comté de la Nouvelle-Ecosse, sur la baie de Fundy ; le climat y est plus doux et le sol plus fertile que dans le reste de la province. Forêts, pêches, raisins, fromage renommé ; 20,598 hab. — II. Ch.-l. du comté, ancienne capitale de la Nouvelle-Ecosse ; fondée en 1604, sous le nom de Port-Royal et capitale de l'Acadie, prise par les Anglais en 1710, éclipsée depuis 1749 par Halifax ; 2,833 hab. — III. Capitale de l'Etat de Mayland (E.-U.), sur la rive droite de la Severn, à 3 kil. de l'embouchure dans la baie de Chesapeake. Fondée en 1649 sous le nom de Providence, elle prit son nouveau nom en l'honneur de la reine Anne, qui l'éleva au rang de city (1708) ; 6,642 hab. Siège de l'Ecole navale fédérale fondée en 1245 ; elle possède plusieurs bâtiments remarquables, entre autres l'hôtel du gouvernement, 6 églises, le collège catholique Saint-John, etc. L'Observatoire possède un télescope équatorial célèbre. Pendant la guerre civile, l'Académie navale fut transportée à New-Pork (Rhode-Island), puis ramenée dans cette ville après la victoire des Nordistes.

L. Bougier.

ANNAPES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy, sur la Marcq ; 2,651 hab. Fabrique de sucres ; moulins à huile et à blé.

ANNARR, époux de Nått (la Nuit), dans la mythologie

scandinave. D'après l'Edda, Nâtt, fille d'un des géants de la gelée, eut trois époux : Naglfari, qui fut père de Udhr; Annarr, père de Jœrdh (la Terre), et le dieu Dellingr, père de Dagr (le Jour). *Annarr* veut dire en norrois *autre* ou *second*; ce nom semble indiquer simplement qu'Annarr fut le second époux de Nâtt ; cependant il se trouve aussi sous la forme Onarr, qui suggère une étymologie différente.

ANNAT ou **ANNATS** (François), jésuite français, né à Rodez le 5 fév. 1590, mort à Paris le 14 juin 1670. Son véritable nom était *Canard*, qu'il traduisit en latin *(Anas)*. Reçu à dix-sept ans dans la compagnie de Jésus, il fut plus tard recteur du collège de Montpellier et de celui de Toulouse ; devenu provincial de son ordre, il fut pris pour confesseur par Louis XIV et le demeura pendant seize ans. Il ne compta jamais pour beaucoup : le jeune roi, à peine émancipé, ne s'embarrassait guère d'un confesseur. Du reste, le père Annat montra pour les amours de Louis XIV une grande indulgence, comme en témoigne une chanson du temps, qui fait dire au roi :

Le père Annat est rude,
Et me dit fort souvent
Qu'un péché d'habitude
Est un crime fort grand :
De peur de lui déplaire,
Je change La Vallière
Et prends la Montespan.

Il était doué d'une grande modestie et d'un tel désintéressement que Louis XIV disait de lui : « Je n'ai jamais su si le père Annat avait des parents. » Vers la fin de sa vie, il fit venir de Toulouse, en qualité de coadjuteur, le père Ferrier, qui le remplaça à titre de confesseur du roi en 1670 ; on dit que le père Annat mourut quatre mois après, du regret d'avoir abdiqué. — Le père Annat est connu surtout pour sa haine contre Port-Royal et les jansénistes, dont il fut un des adversaires les plus acharnés. Il s'attaqua d'abord à Arnault, provoqua la constitution d'Innocent X qui condamnait les cinq propositions de Jansénius et rédigea en 1655, avec M. de Marca, la célèbre profession de foi, dite le *Formulaire* d'Alexandre VII, qui amena la ruine de Port-Royal. Il s'attaqua aussi à Pascal dans un écrit intitulé : *la Bonne foi des jansénistes en la citation des auteurs* (déc. 1656). En dénonçant des inexactitudes de détail, et discutant quelques-uns des textes incriminés, il renouvelait plus formellement contre le parti en masse l'imputation d'hérésie. A cette occasion il lui fut fait une réponse que l'on a prise quelquefois pour une petite lettre de Pascal; elle est intitulée : *Lettre au père Annat sur son écrit qui a pour titre : la Bonne foi des jansénistes.* Elle est ordinairement mêlée aux *Provinciales*, bien qu'elle ne soit ni de Pascal, ni d'aucun des solitaires de Port-Royal. Mais Pascal lui adressa nommément ses dix-septième et dix-huitième *Provinciales*, qui sont : l'une du 23 janv. 1657 et l'autre du 24 mars 1657. Le père Annat ne sut pas répondre. Enfin on lui attribue généralement un ouvrage destiné à rabattre l'effet du miracle de la Sainte-Epine, intitulé : *le Rabat-joie des jansénistes, ou Observations nécessaires sur ce qu'on dit être arrivé à Port-Royal au sujet de la Sainte-Epine, par un docteur catholique* (Paris, 1656, in-4). Ph. B.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. III et IV. — SOTVELLUS, *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu*. — LELONG, *Biblioth. histor. de la France*, t. V.

ANNATES. Revenu d'une année d'un bénéfice vacant. Avant de recevoir sa bulle d'institution, le nouveau bénéficier devait payer à la Chambre apostolique, sinon toute la valeur effective des ces revenus, au moins une redevance estimée équivalente par les anciennes taxes de la chancellerie romaine : estimation dont la mesure a varié considérablement d'un lieu à un autre, pour des causes diverses, mais surtout en raison de la résistance des imposés et des difficultés de la perception. En France, l'usage avait réduit aux seuls bénéfices consistoriaux l'obligation de payer les annates, tandis que, dans la plupart des autres pays, les moindres bénéfices y restèrent soumis. — Cette taxation supposait que le pape est le collateur suprême de tous les bénéfices, et elle lui attribuait une part importante des redevances primitivement réservées aux supérieurs immédiats, à divers titres, notamment à titre d'offrandes pour la consécration et de *servitia communia*, théoriquement destinées à payer les dettes de leur église. Il serait difficile de déterminer d'une manière précise le moment où la papauté commença à réclamer les annates ; mais il est vraisemblable qu'elle n'a pu exiger ce tribut qu'à partir du temps où elle eut réussi à asservir toutes les Eglises d'Occident à sa domination. On trouve des annates perçues dès le pontificat d'Alexandre IV (1254-1261), mais à titre temporaire et pour des nécessités pressantes. En 1305, Clément V les introduisit en Angleterre. Jean XXII, deuxième pape d'Avignon, l'un des plus âpres promoteurs de la fiscalité pontificale, les imposa à la France, en 1320, pour trois ans d'abord ; puis il s'efforça de les maintenir et d'en assurer le profit à ses successeurs. Boniface IX (1389-1404) les déclara perpétuelles. — Les résistances soulevées par ces entreprises et les injonctions du concile de Pise, 1409, contraignirent Alexandre V à renoncer aux annates ; mais ses successeurs, ne tenant aucun compte de cette renonciation, renouvelèrent et aggravèrent les exigences de la papauté. Un décret du concile de Bâle, établissant la gratuité des institutions canoniques, prohiba formellement les annates et diverses autres exactions de la fiscalité romaine. Ce décret, approuvé par une assemblée du clergé tenue à Bourges, fut sanctionné par la *Pragmatique de 1438*. D'ailleurs, la royauté en France et l'Eglise, sur qui ce fardeau pesait directement, n'avaient point attendu, pour le repousser, qu'elles y fussent encouragées par les conciles de Pise et de Bâle. Dès 1385, une ordonnance de Charles VI avait interdit le paiement des annates. Cette prohibition fut renouvelée par le même roi en 1406 et en 1418, et par Charles VII, en 1422. A ces mesures de résistance vinrent s'ajouter, après la pragmatique-sanction de Bourges, deux ordonnances de Louis XI (1463, 1464), puis les doléances des états de Tours (1493), et même les remontrances de François Ier en 1522. Cependant, dans le concordat de 1516, ce roi avait reconnu au pape le droit d'exiger les annates. Cette concession fut un des motifs qui incitèrent le parlement à refuser l'enregistrement du concordat. Au concile de Trente, en 1547, Henri II réclama contre les annates, et en 1551 il renouvela les ordonnances de Charles VI et de Charles VII. En 1561, sur les doléances des Etats d'Orléans, Charles IX, à son tour, défendit de payer ce tribut ; mais il fut contraint, l'année suivante, de rapporter son ordonnance.

En définitive, l'opposition de la royauté, de l'Église, de la Sorbonne et des parlements en France ne produisit et ne pouvait produire aucun résultat durable. En admettant pour les bénéficiers la nécessité de demander au pape des bulles d'institution, on se mettait dans l'impossibilité de décliner les conditions imposées par la Chambre apostolique à l'obtention de ces bulles. Les annates ne furent abolies que par la Révolution, qui supprima les domaines et les revenus sur lesquels elles devaient être prélevées : *Décret de l'Assemblée nationale du 4 (11) août 1789*, portant abolition des annates, en même temps que des dîmes, du casuel des curés, des privilèges et de la pluralité des bénéfices ; *décret du 2-4 nov. 1789*, qui met à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques. Comme il serait impossible d'exiger une part des appointements budgétaires strictement affectés à un emploi, la papauté ne réclame aujourd'hui qu'une simple taxe de chancellerie pour la délivrance des bulles d'institution canonique. — En Angleterre, Henri VIII défendit, en 1531, de payer les annates au pape ; elles rapportaient 3,000 livres anglaises, elles furent dès lors perçues au

profit de la Couronne, en vertu de la *suprématie* que le régime nouveau lui attribuait sur l'Eglise ; mais en 1704 la reine Anne les affecta à l'assistance des membres pauvres du clergé : fondation désignée sous le nom de *Queen Anne's Bounty*. — En Allemagne, la perception des annates a été réglementée par divers actes, notamment par les *concordats* de Constance (1418) et de Vienne (1448). E.-H. VOLLET.

ANNAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Cosne ; 873 hab.

ANNAY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens ; 1,841 hab.

ANNAY-LA-CÔTE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon ; 414 hab.

ANNAY-SUR-SEREIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers ; 529 hab.

ANNE, plus exactement Hhannâh, nom hébreu de femme, porté par différents personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Anne, mère du prophète Samuel, conçut celui-ci après une longue attente. En consacrant son enfant au culte de Yahvéh (Jéhovah), cette femme prononce une poésie, connue sous le nom de Cantique d'Anne, mais qui ne convient nullement à sa situation (1 *Samuel*, I et II). — Anne, femme de Tobie (*Tobie*, I, 9; II, 1, 19). — Anne, dite la prophétesse, femme âgée qui se trouvait dans le Temple quand les parents de Jésus y amenèrent leur fils nouveau-né et, par l'inspiration divine, reconnut en lui le Messie (*Evangile selon saint Luc*, II, 36 à 38.)

ANNE (Sainte), femme de Joachim et mère de la vierge Marie. Chez les pères des trois premiers siècles, on ne trouve aucune mention des parents de la sainte Vierge. Epiphane, qui était évêque de Salamine (île de Chypre), dès 368, est le premier qui en parle, disant que Marie est fille d'Anne et de Joachim. L'histoire de ces époux et la naissance miraculeuse de leur fille sont racontées dans les évangiles apocryphes : *Evangelium de nativitate sanctæ Mariæ; — Evangelium de nativitate Mariæ et infantia Salvatoris ; — Protevangelium Jacobi*. Ces diverses légendes, qui diffèrent entre elles par les détails, ont pour caractère commun l'imitation évidente des récits bibliques sur la naissance d'Isaac, de Samson, de Samuel et particulièrement de Jean-Baptiste. — Voici le résumé très sommaire et très dépoétisé de ce qui est conté dans le *Protevangelium Jacobi :* Joachim était riche ; mais Dieu lui avait refusé des enfants. Pour fléchir le Seigneur, il donnait au culte le double de tout ce qui est prescrit par la loi et il y ajoutait d'abondantes aumônes. Un jour que le peuple présentait ses offrandes à l'Eternel, le grand prêtre Ruben refusa celles de Joachim, disant qu'il ne lui était pas permis de recevoir les offrandes d'un homme qui n'avait point donné de postérité à Israël. Joachim désespéré s'enfuit au désert, parmi les bergers ; il y dressa une tente et jeûna pendant quarante jours et pendant quarante nuits. Cependant Anne, en sa maison, gémissait sur son veuvage et sur sa stérilité. Un jour, désolée par les paroles de sa servante Judith, qui lui reprochait, comme une malédiction, de n'être point mère en Israël, elle se retira dans son jardin, elle s'assit sous un laurier et elle pleura, suppliant Dieu de lui accorder la grâce qu'il avait faite à Sara. Apercevant un nid de moineaux dans les branches du laurier, elle déplora de nouveau sa stérilité, qui la mettait au-dessous des oiseaux, au-dessous des eaux de la mer, au-dessous même de la terre, qui ont leur fécondité. Alors un ange du Seigneur lui apparut et lui dit que sa prière était exaucée : elle aurait un enfant, dont le nom serait grand dans tout l'univers. Et Anne voua à Dieu l'enfant qui naîtrait d'elle, quel qu'il fût, garçon ou fille. Aussitôt deux anges survinrent, annonçant que Joachim approchait avec les bergers. Anne courut vers lui et, le serrant dans ses bras, remercia Dieu. Joachim demeura la première journée et la nuit dans sa maison ; mais le lendemain il partit, pour porter ses offrandes au temple du Seigneur. Quand le temps où elle devait accoucher arriva, Anne mit au monde une fille et lui donna le nom de Marie.

Le culte de cette sainte commença par l'Eglise d'Orient, où elle est restée en grande vénération et où sa fête est célébrée le 9 sept. Vers 550, d'après Procope, Justinien aurait fait construire à Constantinople une église en son nom. Cette dévotion ne paraît avoir été introduite en Occident qu'à l'époque de Charlemagne. Elle fleurit surtout en Espagne, où sainte Anne a été choisie pour patronne de beaucoup d'églises. Dans notre Bretagne, sainte Anne d'Auray est l'objet d'un pèlerinage depuis longtemps célèbre. Depuis longtemps aussi, plusieurs églises se disputent l'honneur de posséder la tête et des reliques précieuses de cette sainte. Cependant la célébration de sa fête (26 juil.) n'a été officiellement ordonnancée, dans l'Église latine, qu'en 1584, par une bulle de Grégoire XIII. Un théologien napolitain, Impériali, couronna l'œuvre en enseignant que sainte Anne avait été mère, sans cesser d'être vierge. Cette opinion, qui était pourtant une heureuse préparation au dogme de l'*Immaculée conception*, fut condamnée en 1677.

Une version qui diffère singulièrement des légendes précédemment mentionnées, se trouve résumée en cinq vers latins, rapportés par Gerson, dans un sermon sur la nativité de la sainte Vierge :

Anna tribus nupsit Joachim, Cléophæ, Salomæque,
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias,
Quas duxerre Joseph, Alphæus, Zebedæusque.
Prima Jesum ; Jacobum, Joseph cum Simone Judam
Altera dat; Jacobum dat tertia, datque Joannem.

Ces vers prêtent à sainte Anne trois époux : Joachim, Cléophas et Salomé, auxquels elle donna trois filles, toutes pareillement appelées Marie. La première épousa Joseph et fut la mère de Jésus; l'autre, Alphée et la troisième Zébédée. Cette généalogie fut adoptée et énergiquement défendue par la Sorbonne, qui accusait d'hérésie quiconque n'admettait pas *Anna trinuba et tripara*, et les *trois Marie*, ses filles ; elle fournit matière à des *disputationes* et à des livres qui passionnèrent les théologiens, à l'époque qui précéda immédiatement la Réformation : Le Fèvre, d'Etaples, *De una ex tribus Maria ;* Paris, 1518, in-4 ; Agrippa, *De B. Annæ trigamia et unico puerperio*, 1619 ; Beda, *De nepotibus B. Annæ ;* Paris, 1529, in-4. Combattue par les bollandistes (*Acta sanctorum*, 26 Jul. VI), cette opinion est complètement abandonnée aujourd'hui. E.-H. VOLLET.

ANNE DE RUSSIE, reine de France, née en 1024, morte après 1075, épousa en 1051 le roi Henri Ier. Elle était fille de Iaroslav Vladimirovitch, grand-duc de Russie. Les annalistes russes ne la mentionnant pas, on a élevé des doutes sur son existence. Elle ne joua qu'un rôle effacé sous le règne de Henri Ier ; mais après la mort de celui-ci, elle partagea la tutelle et la régence de Philippe Ier avec Baudoin de Flandre. Son seing figure à la fin de presque tous les diplômes donnés au nom de son fils jusqu'en 1065. Elle épousa, en 1062, Raoul de Péronne, comte de Crépy; celui-ci était déjà marié ; l'Église l'ayant excommunié, il répudia Anne, qui, selon les uns, regagna sa patrie, selon d'autres, mourut près de l'abbaye de Villiers. Elle avait fondé à Senlis un monastère dédié à saint Vincent. M. PROU.

BIBL. : G. BENZELSTIERNA, *Genealogia Annæ reginæ Gallicæ..... e scriptoribus genuinis explicata*, dans *Acta soc. Upsal.*, 1740.—Alex. LABANOFF, *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès ;* Paris, 1825, in-8.

ANNE DE BRETAGNE, fille aînée de François II, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne et reine de France, née à Nantes le 26 janv. 1477, morte au château de Blois, le 9 janv. 1514. Elle succéda à son père le 9 sep. 1488, elle régna d'abord sous la tutelle du maréchal de Rieux, et de grands troubles signalèrent sa minorité. Alain sire d'Albret, appuyé par de Rieux, prétendait l'épouser ; Jean de Rohan réclamait le duché

pour lui-même et la main d'Anne et de sa sœur Isabeau pour ses deux fils. Anne se retira à Redon, puis à Rennes, sous la protection de Dunois. De Rieux s'empara de Nantes, et les deux partis appelèrent l'étranger. Henri VII et Charles VIII ne songèrent qu'à attiser la discorde; Ferdinand le catholique et Maximilien d'Autriche envoyèrent quelques secours à la duchesse. Grâce à cet appui, Anne opéra sa réconciliation avec de Rieux aux Etats de Vannes, et, reconnaissante envers le roi des Romains qui avait pris sa défense, elle l'épousa par procureur le 16 déc. 1489. Mais ce mariage ruinait toutes les espérances d'Alain d'Albret qui se retourna aussitôt du côté de la France. La prise de Nantes par Alain (19 mars 1489), le siège de Rennes par la Trémoille (juil.) déterminèrent la duchese à traiter avec Charles VIII, et bientôt à l'épouser, comme le voulaient les Etats de Vannes. La cérémonie eut lieu à Langeais le mardi 6 déc. 1491, et la Bretagne fut alors réellement réunie à la France. Des quatre enfants issus de cette union, aucun ne vécut longtemps, et Charles VIII mourut sans laisser d'héritier (7 avr. 1498). Anne mena grand deuil, mais n'oublia ni son duché, ni ses intérêts: elle s'empressa de faire acte de souveraineté en Bretagne (9 avr.) et ne rentra à Rennes (28 sept.) qu'après avoir arrêté son mariage avec Louis XII pour le jour où il aurait obtenu son divorce avec Jeanne de France. Le contrat fut signé le 7 janv. 1499, et fut comme la contre-partie de celui de 1492. La duchesse-reine ne songea plus dès lors qu'à sauvegarder l'indépendance de la Bretagne, et à marier ses filles Claude et Renée à des princes d'Autriche. Le 22 sept. 1504, elle fit conclure à Blois un traité qui assurait à Charles d'Autriche, fils de Philippe le Beau, la main de Claude de France, avec la Bretagne, la Bourgogne, le comté de Blois, Asti, Milan et Gênes. Elle dut, il est vrai, se rendre ensuite au vœu des états généraux et fiancer Claude au comte François d'Angoulême (21 mai 1506), mais elle continua à se montrer favorable autant qu'elle le put à l'Autriche et à l'Espagne son alliée. Elle désapprouva hautement la guerre contre le pape, elle fut la première à parler de paix après la funeste expédition de Navarre (fin 1512), et obtint de Ferdinand le Catholique la trêve d'Orthez (1er avr. 1513). Elle espérait marier sa fille Renée à l'infant don Ferdinand, frère de Charles d'Autriche, quand la mort la surprit au milieu de ses négociations. La reine Anne a laissé en Bretagne les souvenirs les plus vivants et les plus populaires. Les Bretons aiment à rappeler sa beauté, sa magnificence vraiment royale, les beaux travaux exécutés par ses ordres à Tours, à Nantes, au Folgoët près de Lesneven, à Quimperlé; la faveur qu'elle accordait aux chroniqueurs Alain Bouchard et Pierre Lebaud, au poète Meschinot.

Desdevises du Dezert.

Bibl.: A. de la Borderie, *Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne de Bretagne*, dans *Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, mém. et doc.*, 1866-1868, t. IV et VI. — Leroux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne* Paris, 1860-1861, 4 vol. pet. in-8 et album. — Dupuy, *Reunion de la Bretagne à la France*; Paris, 1884.

ANNE de France, dame de Beaujeu, fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie, née en 1460, régente de France de 1483 à 1491, morte au château de Chantelle (Allier) le 14 nov. 1522. Fiancée d'abord au duc de Calabre, elle épousa, en 1474, Pierre de Beaujeu qui devint plus tard duc de Bourbon. Louis XI, qui avait la plus grande confiance dans sa fermeté, la désigna en mourant comme tutrice de Charles VIII. Pendant les huit années de son administration, elle déploya une capacité et une entente des affaires remarquables, particulièrement dans la guerre civile qui se termina à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488).

Bibl. — P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu*; Paris, 1883, in-8.

ANNE d'Autriche, reine de France, née le 22 sept. 1601, morte à Paris le 20 janv. 1666. Elle était fille de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche. A treize ans, elle fut amenée à Bordeaux pour épouser Louis XIII (24 nov. 1615), dont elle eut par la suite deux fils, Louis (XIV), né en 1638, et Philippe de France, duc d'Anjou, puis d'Orléans, né en 1640. Délaissée par le roi, elle se montra d'une frivolité dont profitèrent habilement Marie de Médicis et Richelieu pour ne lui laisser aucune influence. Imprudente avec *Buckingham* (V. ce nom), elle se laissa compromettre dans les cabales et les intrigues. Sa participation, en 1626, à la conspiration de *Chalais* (V. ce nom), la correspondance secrète qu'elle entretint avec son frère Philippe IV et qui fut découverte, le rôle qu'elle se laissa attribuer dans la conspiration de *Cinq-Mars* (V. ce nom), la livrèrent à Richelieu qui pouvait la perdre et qui se contenta de se faire livrer par elle le traité secret des conspirateurs avec le roi d'Espagne (1642). Régente de France après la mort de Louis XIII (1643), elle nomma Mazarin premier ministre. On sait quel empire il exerça sur son esprit. On a beaucoup discuté la question de savoir si elle contracta avec lui un mariage secret. Les troubles de la Fronde eurent en partie pour cause l'attachement qu'elle lui témoignait (V. Mazarin, Fronde). Rentrée à Paris en 1652, elle ne tarda pas à l'y rappeler. Après la mort de Mazarin, elle fut tenue complètement à l'écart des affaires par Louis XIV et dès lors consacra le reste de sa vie aux pratiques pieuses; ce fut alors qu'elle fit construire la belle église du Val-de-Grâce. La plupart des contemporains ont porté sur cette reine un jugement sévère que les historiens modernes n'ont pas infirmé. Si le portrait peu flatteur qu'en a tracé le cardinal de Retz est excessif et visiblement inspiré par la haine et l'envie, il résulte néanmoins de l'ensemble des témoignages que, plus attachée aux intérêts de l'Espagne qu'à ceux de la France pendant le règne de Louis XIII, elle demeura justement suspecte lorsque les circonstances mirent dans ses mains le gouvernement de la France.

ANNE, reine d'Angleterre, née vers 1360, morte en 1394 (7 juin), fille de Charles IV, de Luxembourg, roi de Bohême et empereur d'Allemagne, et sœur de Wenceslas, roi de Bohême et des Romains. Fiancée au roi Richard II, elle arriva en Angleterre en déc. 1381, après un voyage très difficile : elle avait été capturée en route et mise à rançon. Elle fut mariée en janv. 1382. Elle a laissé une grande réputation de douceur. C'est elle que l'on appelle la bonne reine Anne, mais elle n'eut pas une grande influence sur le roi. Quand le Parlement condamna le favori Burley à mort, elle resta, dit-on, trois heures à genoux devant le comte de Warwick pour implorer sa grâce. Elle fut ensevelie à Westminster. L. B.

ANNE DE BOLEYN ou DE BOULEN, reine d'Angleterre, seconde femme de Henri VIII, née en 1507, décapitée à la Tour de Londres, le 18 mai 1536. Fille de Thomas Boleyn, vicomte de Rochefort, elle fut emmenée à l'âge de sept ans à la cour de France par Marie Tudor, lorsque celle-ci épousa Louis XII. Elle retourna à Londres en 1525 et fut admise par la reine Catherine d'Aragon parmi ses filles d'honneur. Elle inspira une violente passion à Henri VIII et paraît avoir lutté courageusement pour garder sa liberté. Henri fit prononcer son divorce d'avec Catherine, et Anne devint reine en 1532. L'année suivanle, elle mit au monde Elisabeth. La naissance de cette princesse fut un désappointement pour le roi qui se détacha de la malheureuse Anne; il l'accusa de complot, de trahison et d'adultère, trouva des juges qui la déclarèrent coupable et la condamnèrent à mort. Elle protesta jusqu'au bout contre ses accusateurs. Favorable aux protestants, mère de la grande Elisabeth, sa mémoire a été attaquée avec violence par les écrivains catholiques. Ce fut une des femme les plus charmantes et les plus accomplies de cette gracieuse et terrible époque. L. Bougier.

Bibl. Froude. *History of England during the XVIth century*; Londres, 1873, 8 vol. — Friedman, *Anne Boleyn, a chapter in English history*; Londres, 1884.

ANNE DE CLÈVES, morte en 1557. Quatrième femme de Henri VIII, fille du duc Jean III de Clèves. Le roi d'An-

gleterre s'éprit d'elle, sur la foi d'un portrait peint par Holbein. La politique conseillait aussi au prince schismatique de se créer des relations avec les protestants d'Allemagne. Anne ayant été demandée en mariage après la mort de Jeanne Seymour et accordée, partit pour l'Angleterre en 1539; Henri VIII vint au-devant d'elle jusqu'à Rochester et reconnut aussitôt que Holbein avait beaucoup trop flatté son modèle. Néanmoins, sur les instances de Thomas Cromwell, il se résigna à consommer le mariage (6 janv. 1540); quelques mois après, il divorça; Anne de Clèves se contenta du titre de sœur adoptive du roi et d'une pension de 3,000 livres. L. B.

ANNE STUART, reine d'Angleterre, née le 6 fév. 1665, morte le 10 août 1714. Issue du premier mariage de Jacques II avec Anne Hyde, fille de lord Clarendon, elle fut élevée dans les principes de la religion anglicane et épousa à dix-huit ans, en 1683, le prince Georges de Danemark, fils puîné du roi Frédéric III. Elle résida surtout en Angleterre où la retenait l'affection jalouse de son père. Quand Guillaume d'Orange débarqua à la tête d'une armée pour déposer Jacques II, Anne passa aux Hollandais. Cette trahison domestique atterra le roi, d'autant plus que la princesse avait été entraînée par lord Churchill, le futur duc de Marlborough, pour qui Jacques avait aussi beaucoup d'affection. Après le traité de Ryswyk, Anne fut reconnue par le parlement anglais comme héritière présomptive de Guillaume III et quand celui-ci mourut, le 19 mars 1702, elle prit possession du pouvoir sans opposition. Son règne se partage en deux parties inégales : dans la première (1702-1710), la reine est dominée par les whigs et dirigée par la duchesse de Marlborough; dans la seconde (1710-1714), elle passe aux tories, et essaie de laisser la couronne à son frère Jacques III. La guerre de la succession d'Espagne était déjà engagée quand elle devint reine; Anne consentit à entrer dans la grande alliance ; Marlborough fut son diplomate et son homme de guerre. Son mari, Georges de Danemark, devint prince d'Angleterre. La première partie du règne est très glorieuse. Les Français sont chassés d'Allemagne et des Pays-Bas ; l'insurrection des Camisards est fomentée par l'Angleterre, tandis que les Catalans se révoltent contre Philippe V. La prise de Gibraltar donne à la marine anglaise la clef de la Méditerranée en même temps que le traité de lord Methuen fait presque du royaume de Portugal un Etat vassal. Enfin, par l'acte d'union (1707), le royaume d'Ecosse est réuni au royaume d'Angleterre : Anne devint reine de la Grande-Bretagne. Un acte du parlement règle la succession et confère le titre d'héritier présomptif au chef de la maison de Hanovre issu de la princesse Sophie, fille de Jacques Ier. Cet acte, qui détruisait les dernières espérances du prétendant Jacques III, détermina celui-ci à faire une tentative pour revendiquer la couronne (1708), mais il ne put même pas débarquer en Ecosse. Les conférences de Gertruydenberg et la bataille de Malplaquet ébranlèrent l'autorité des whigs qu'on accuse de tout sacrifier au maintien de leur pouvoir. Aussi en 1810, Anne rompt brusquement avec la duchesse de Marlborough et, usant de sa prérogative royale, remplace le ministre en prenant Bolingbroke et Harley pour principaux conseillers.

La seconde partie du règne de la reine Anne (1710-1714) est occupée par des intrigues de tout genre ayant pour but de préparer la paix avec la France et la restauration des Stuarts. Le successeur du duc de Marlborough à la tête de l'armée de Flandre, Ormond, reçut l'ordre de suspendre les hostilités, Stanhope fut fait prisonnier à Brihuega, l'avènement de Charles VI bouleversait toute la politique européenne. Aussi les élections de 1713, habilement préparées, donnèrent la majorité aux tories (1713); la paix est signée à Utrecht (12 avr. 1713), une correspondance très active est engagée entre les ministres de la reine Anne et les agents de la cour de Saint-Germain, mais l'indolence de Harley (comte d'Oxford) compromet le succès de cette restauration. Il ne se procure pas assez vite les fonds nécessaires pour racheter les charges militaires qui se trouvaient encore entre les mains des whigs. Jacques III gâte tout en refusant de se convertir à la religion anglicane. Les whigs apprennent ce complot et réussissent à émouvoir l'opinion publique. Anne est obligée, le 23 juin 1714, de signer un décret promettant 5,000 liv. sterling à quiconque arrêtera mort ou vif le prétendant en cas de débarquement sur le sol britannique. Elle força alors Oxford à donner sa démission et Bolingbroke devint premier ministre (27 juin), mais il était trop tard. La reine fut surprise d'une attaque de goutte rendue plus pernicieuse par ses habitudes d'intempérance : elle expira avant d'avoir pu préparer le retour de son frère. Le règne de la reine Anne a été une des plus brillantes périodes littéraires de la Grande-Bretagne ; aussi l'histoire a-t-elle été en général très indulgente pour cette princesse faible, inconstante, mais bien servie. Louis Bougier.

Bibl. : Evyon, *History of Great Britain during the reign of queen Anne*; Londres, 1875, 2 vol. — Burton, *History of the reign of queen Anne*; Edimbourg, 1880, 3 vol. in-8.

ANNE de Hongrie (1503-1547), princesse dont le mariage a fait la grandeur de la maison d'Autriche dans l'Europe orientale. Elle était fille de Wladislas II, le premier des Jagellons de Hongrie, le peu capable successeur de Mathias Corvin. Bien que Française par sa mère, qui était nièce de Louis XII et sœur de Gaston de Foix, dès sa naissance elle fut en butte à l'habile et tenace politique de mariages où excellait l'empereur Maximilien. comme tous les princes de sa famille. Malgré les répugnances de la diète hongroise pour l'éventualité d'une domination étrangère, elle fut unie à Ferdinand, comme son frère Louis à Marie d'Autriche, et les merveilleuses sculptures du monument de Maximilien à Innspruck rappellent cette double union. Lorsque Louis II eut été tué à Mohacs, en 1526, Anne fit de son époux un roi de Hongrie, reconnu du moins par une partie de la nation ; très attachée à Ferdinand, elle contribua à l'échec des Turcs dans leur entreprise contre Vienne, en 1529, où le parti national hongrois et son chef, Jean Szapolyai, avaient le tort d'être leurs alliés. Le traité de 1538 stipula un partage momentané en faveur de Jean, mais prépara pour l'avenir la complète soumission de la Hongrie aux successeurs de la princesse Anne et de Ferdinand Ier. E. Sayous.

ANNE Jagellon, reine de Pologne (1522-1596). Elle était née à Varsovie, de Sigismond Ier et de la reine Bona. Bien que souvent demandée en mariage, elle ne se maria point avant l'âge de trente-quatre ans. Sous le règne de son frère Sigismond Auguste (1548-1572), elle eut fort à souffrir de l'avarice de ce prince et joua un rôle assez effacé. Avec ce roi s'éteignit le dernier descendant mâle de la famille des Jagellons et Anne se trouva la seule représentante de cette famille illustre qui avait rendu de si grands services à la Pologne. Son influence s'accrut de jour en jour pendant le long interrègne qui aboutit à l'élection de Henri de Valois. Ce prince dut, malgré ses répugnances, s'engager à épouser la princesse Anne. Il ne tint pas cet engagement. Après sa fuite, un grand nombre de patriotes proposèrent d'offrir la couronne à la dernière des Jagellons; elle fut élue à charge de partager la couronne avec le voïévode transylvain Etienne Batory. Elle l'épousa le 5 mai 1576 et devint veuve dix ans après. Les historiens polonais louent la dignité et le noble caractère de cette princesse. Elle a laissé des lettres fort remarquables. L. Leger.

ANNE (Impératrice et princesses russes) (V. Anna).

ANNE Comnène, fille d'Alexis Ier, empereur d'Orient, née le 1er déc. 1083, morte en 1148 ; femme lettrée et ambitieuse. Douée d'une énergie toute virile, elle épousa un homme faible, le noble Nicéphore Bryenne qui, absorbé dans l'étude, n'aspirait qu'à une gloire pacifique. C'est en vain qu'elle supplia, dit-on, Alexis Ier de déshériter à son profit son frère Jean ; c'est en vain que ce frère étant devenu empereur, elle conspira pour le renverser; la mollesse

de Nicéphore fit échouer toutes ses entreprises, et elle se consola, quand Jean lui eut généreusement pardonné, en s'entourant d'une cour de beaux esprits, dont elle fut la reine. Elle avait une éducation très vaste, quoique superficielle : elle écrivit. Son principal ouvrage, intitulé *l'Alexiade* (Ἀλεξιάς), en quinze livres, est un panégyrique de son père, rédigé avec beaucoup de partialité et de pédantisme. Des détails précieux pour l'histoire byzantine et pour l'histoire de la première croisade s'y trouvent noyés dans cette phraséologie de mauvais goût qui est particulière à presque toutes les femmes auteurs du moyen âge, à Christine de Pisan, par exemple. — Anne Comnène étale pour son père une admiration sans réserves; pour les croisés, une haine violente et médiocrement clairvoyante ; elle n'avait, du reste, que dix ans lors du passage des hommes du Nord à Constantinople et l'on peut douter de la précision de ses souvenirs personnels. C'est donc bien à tort que des historiens et des romanciers ont fait d'Anne Comnène, qui avait un caractère impérieux et subtil, une héroïne d'aventures galantes ; tout ce qu'on a dit de sa liaison platonique avec Bohémond, prince de Tarente , ne repose sur aucune preuve. — Son livre, qui a été traduit en latin (par le P. Possevin et par M. Schopen), en allemand (par Schiller) et en français (par le président Cousin), n'en est pas moins l'un des plus précieux de la collection byzantine Ch.-V. L.

BIBL. : FUESLINUS (J.-C.), *Dissertatio de Alexiade Annæ Comnenæ*; Zurich, 1766, in-.4 — MICHAUD, *Bibl. des Croisades*, III, 385. ssq. — WILMANS (Pertz, *Arch.*, X, 93-110), art. sur Guillermus Apuliensis. — E. OSTER, *Anna Komnena* ; Rastadt, 1868-71. — Principales éditions de l'*Alexiade* : 1° *Patrologie grecque*, vol. CXXXI. 2° *Corpus SS. hist. Byzant*, édit. Schopen, 2 vol., 1839, 1878.

ANNE (Ordre de sainte). Ordre russe; il a été fondé en 1735 par Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp et introduit en Russie par l'empereur Paul Ier; il compte quatre degrés; l'étoile porte au centre l'image de sainte Anne, avec cette exergue : *Amantibus justitiam, pietatem, fidem*. Le ruban est rouge avec un liseré jaune. Ce ruban est un de ceux qu'il est interdit de porter en France, à moins qu'il ne soit accompagné de la croix.

ANNE (Théodore), littérateur français, né le 7 avr. 1797, mort à Paris le 12 août 1869. Entré aux gardes du corps en 1814, il donna sa démission en 1830 et se consacra à la littérature, ainsi qu'à la défense des principes légitimistes. Déjà il avait publié en 1830 un *Eloge historique du duc de Berry ;* nous citerons dans le même ordre de travaux : *Journal de Saint-Cloud à Cherbourg* (1830) ; *Mémoires sur l'intérieur du palais de Charles X* (1831, 2 vol. in-8) ; *la Prisonnière de Blaye* (1832) ; *le Comte de Chambord à Wisbaden* (1851, in-12, portrait) ; *Quelques pages du passé* (1851, in-8), etc. Deux ouvrages plus spécialement historiques se rattachent à la même série : *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis* (1855-57), en collaboration avec M. Alex. Mazas, et une notice sur le *général Oudinot, duc de Reggio* (1863, in-8). — Au théâtre, M. Th. Anne, outre une collaboration assidue à une foule de vaudevilles de Désaugiers, d'Artois, de Théaulon, a signé seul un opéra-comique, *le Guerillero* (1842), musique de M Ambroise Thomas, et *Marie Stuart*, opéra en cinq actes, musique de Niedermayer (Opéra, 6 déc. 1844); *l'Enfant du régiment*, drame (Ambigu, 1854); *la Chambre rouge* (Gaîté, même année); sa dernière œuvre dramatique fut *l'Espion du grand monde* (Ambigu, 1856), drame tiré d'un roman de M. de Saint-Georges, avec le concours de celui-ci. M. Th. Anne a été en outre chargé du feuilleton théâtral à la *France*, puis à l'*Union*. — Comme romancier on lui doit: *Edith Mac-Donald*, (1832, 4 vol. in-12) ; la *Baronne et le Prince* (1832, 4 vol. in-12), en collaboration avec Aug. Rousseau et qui, reproduit la même année sous le titre de *Un de plus*, par un vaudevilliste, donna lieu à une vive polémique entre libraires; le *Masque d'acier* (1857, 4 vol. in-8), suivi des *Invisibles* (1858, 4 vol. in-8); la *Reine de Paris* (1857-1858, 8 vol. in-8); le *Cordonnier de la rue de la Lune* (1860, 4 vol. in-8); *Alain de Tinténiac* (1862, 3 vol. in-8); la *Folle de Savenay* (1865, 3 vol. in-8), etc. Maurice TOURNEUX.

BIBL.: P. CHÉRON, *Catalogue général de la librairie française au XIXe siècle.* — OTTO LORENZ, *id.*

ANNEAU. I. HISTOIRE. — L'anneau, sous forme de bague avec pierre montée, ne paraît pas avoir été connu des Grecs, au temps d'Homère. Il est mentionné pour la première fois d'une façon positive à propos du tyran Polycrate de Samos qui vivait au VIe siècle av. J.-C. Depuis, ce luxe, qui est sans doute d'importation orientale, fut très répandu dans les deux sexes. Des hommes qui n'étaient pas des petits maîtres, comme Démosthène et Aristote, portaient plusieurs bagues à leurs doigts. Les bagues affectaient des formes variées. L'anneau était d'or; la pierre en onyx, en cornaline, en jaspe, en améthyste. Il s'en trouve des spécimens dans les musées. — L'histoire de l'anneau chez les Grecs n'offre qu'un intérêt archéologique. Chez les Romains elle est liée à l'histoire même des transformations sociales. Toujours soucieux d'accuser les distinctions des classes, ils firent de l'anneau, suivant qu'il était d'or ou de fer, un ornement réservé par la loi ou la coutume à une certaine catégorie de citoyens. Primitivement l'anneau était fourni par l'Etat, comme signe de leur mission, aux sénateurs députés auprès des nations étrangères. Puis ceux-ci ayant pris l'habitude de le porter encore, une fois leur mission expirée, sinon dans la vie privée, au moins en public, l'usage s'en étendit d'abord, et, dès le milieu du Ve siècle de Rome, à toute la *nobilitas*, c.-à-d. à tous les membres des familles s'étant illustrées par une ou plusieurs magistratures curules ; ensuite, dès le sixième, à tous les sénateurs, qu'ils fussent ou non de la noblesse. C'est à cette époque que Pline l'Ancien montre l'anneau d'or tombé déjà dans une sorte de promiscuité, sur la foi sans doute de l'anecdote fameuse de Magon répandant, dans le vestibule de la curie carthaginoise, trois mesures de ces menus objets ramassés sur le champ de bataille de Cannes. Mais cette anecdote paraissait peu vraisemblable même aux anciens, et la critique moderne a achevé d'en démontrer toute l'exagération. Le fait est que l'anneau d'or, porté exclusivement à cette époque par les sénateurs et par les chevaliers de famille sénatoriale inscrits pour la plupart dans les six premières centuries équestres, ne se répandit que lentement et par une progression dont il est impossible de fixer les divers moments, en dehors de cette caste privilégiée. Des chevaliers des six centuries *equo publico* il passa à ceux des douze autres, puis commença à s'introduire parmi les chevaliers *equo privato* de la première classe du cens, sans que pourtant il y ait été d'un usage général au temps de la République et au commencement de l'empire. On se tromperait du reste si on le prenait pour un insigne obligatoire. On cite l'exemple de Marius qui, par affectation de simplicité, ne l'échangea contre l'anneau de fer qu'à son troisième consulat, et cet exemple n'est pas unique. D'autre part, le droit reconnu aux généraux, aux proconsuls, d'accorder l'anneau d'or, s'il servit plus d'une fois à récompenser le courage militaire, conduisit aussi à de fameux abus. L'empire, plus préoccupé encore que le régime républicain d'établir une hiérarchie sociale rigoureuse, légiféra plus d'une fois sur cette matière, mais sans réussir à combattre efficacement les empiètements d'une vanité croissante, favorisée du reste et justifiée par le mouvement ascensionnel des classes. L'histoire de l'anneau d'or se confond de plus en plus avec celle de l'ordre équestre. C'est assez dire qu'elle devient de plus en plus obscure. Auguste en fait décidément l'insigne de tous les chevaliers, c.-à-d. de tous ceux qui possèdent le cens nouvellement fixé pour cette classe de 400,000 sesterces. Mais le danger était dans l'ambition des riches affranchis, jaloux d'ajouter à l'éclat de leur fortune le prestige d'une dignité dont leur origine les condamnait à se priver. C'est en vain que Tibère, que Claude, que Domitien, que Trajan prennent à cet égard les mesures les plus sévères. Les

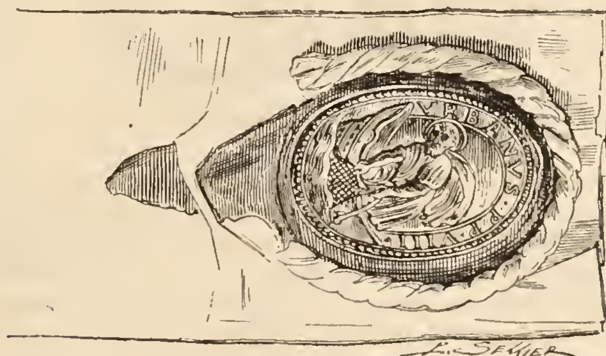
mêmes empereurs qui ont la prétention d'établir une règle inflexible sont les premiers, par la multiplication des faveurs individuelles, à en consacrer la violation, sans compter qu'on savait fort bien au besoin se passer de leur autorisation. Dès la fin du IIe siècle les digues paraissent rompues. Hadrien règle les effets de la concession de l'anneau d'or aux affranchis, c.-à-d. qu'il la reconnaît légitime, avec l'approbation du patron. Sous Justinien, elle devient la conséquence nécessaire de l'affranchissement. Depuis longtemps, par des ordonnances de Septime Sévère et d'Aurélien, l'anneau d'or était devenu de droit pour tous les soldats. Et c'est ainsi qu'il ne servit plus finalement qu'à distinguer l'homme libre de l'esclave. Quant à l'anneau de fer, l'histoire en est toute faite lorsqu'on a suivi celle de l'anneau d'or à travers les phases de son extension successive. Il perd tout le terrain que gagne l'autre, si bien qu'il finit par être l'insigne de la servitude comme l'autre de la liberté.

L'anneau de fer et l'anneau d'or étaient les seuls qui eussent ce caractère, mais on en fabriquait aussi en argent et même en ambre et en ivoire. Le luxe des bagues ne devint pas à la longue moins commun à Rome qu'en Grèce. On n'en mit d'abord qu'au quatrième doigt, puis à l'index, puis au petit doigt, puis partout, et en aussi grand nombre que les doigts pouvaient en tenir. Horace, Quintilien, Juvénal nous fournissent sur ce point les renseignements les plus précis. Il est probable seulement que ce genre de parure n'était possible que pour ceux qui avaient le droit de porter l'anneau d'or ou qui se l'étaient arrogé. Les bagues des Romains, comme celles des Grecs, étaient enrichies souvent de pierres précieuses, servant de cachet. On y gravait des emblèmes variés. Elles sont également représentées dans les collections par des spécimens intéressants. Il va sans dire que les femmes ne restaient pas étrangères à ce luxe. G. BLOCH.

Main en bronze du musée de Cortone, montrant les annneaux à quatre doigts.

II. MYTHOLOGIE. — Les anneaux enchantés font partie du matériel le plus usuel des contes de fées et des légendes mythologiques, tant en Orient qu'en Occident. Les plus fameux sont ceux de Gygès, de Salomon et d'Aladin. L'histoire de Gygès a été racontée, d'après la *République* de Platon, et popularisée par Cicéron (*De officiis*, III, 9) : après de grandes pluies, la terre s'était entr'ouverte, et le berger Gygès. descendu au fond d'un abîme, y avait trouvé un cheval d'airain qui contenait le cadavre d'un géant; ce géant portait au doigt un anneau; Gygès le prit, et s'aperçut qu'en tournant le chaton de cette bague merveilleuse, il devenait invisible : privilège dont il abusa (V. GYGÈS). Quant à l'anneau de Salomon, la légende dont il est l'objet est à coup sûr récente, car ni les auteurs anciens, ni Josèphe, si soucieux de conserver les traditions fabuleuses de sa race, n'en ont parlé. On dit que Salomon, au moment d'entrer au bain, quitta un jour son anneau magique dans le chaton duquel il voyait tout ce qu'il désirait savoir. L'anneau fut dérobé, jeté dans la mer, et Salomon, au désespoir, songeait à abandonner la dignité royale quand il retrouva dans le ventre d'un poisson servi sur sa table le talisman qui faisait sa puissance (cf. l'aventure de Polycrate, tyran de Samos). Ce récit, d'origine rabbinique, a été très répandu au moyen âge, d'autant plus ue tous les personnages de l'antiquité sacrée ou profane, comme Virgile, Homère, Salomon, passaient alors pour des sorciers. — L'anneau donné à Aladin par le magicien d'Afrique qui le conduisit dans la caverne de la lampe merveilleuse était d'autre sorte ; quand on le frottait, même par mégarde, un géant énorme sortait de dessous terre et disait : « Que veux-tu? me voici prêt à t'obéir comme ton esclave, et l'esclave de tous ceux qui ont l'anneau au doigt, moi et tous les autres esclaves de l'anneau » (V. les *Mille et une Nuits*, trad. Galland, 1773, VI, 332 et suiv.). — Dans le *Folk-lore* populaire, il est encore question d'anneaux qui permettent de parcourir de vastes distances, d'anneaux qui changent en bêtes brutes ceux qui s'en servent, etc. (V. notamment P. Sébillot, *Contes des provinces de France*, p. 158. L'*Anneau enchanté*, conte corse). — Les auteurs de grimoires, de livres cabalistiques et les mythographes ont cherché à décrire les anneaux enchantés ou à en proposer des interprétations allégoriques. Les uns ont dit, par exemple, que sur l'anneau de Salomon étaient gravés deux triangles croisés ou l'empreinte du nom de Dieu; d'autres que l'anneau d'invisibilité, celui de Gygès, était composé de mercure solidifié et qu'une petite pierre, ramassée dans un nid de huppe, y était enchâssée (V. Eliphas Levi, *Dogme et rituel de la haute magie*, II, 201). D'autre part, on a vu dans l'histoire de Gygès un mythe solaire, et l'anneau de la tradition ne serait que l'horizon qui coupe la sphère en deux parties, dont l'une est lumineuse (Candaule) et l'autre obscure (Gygès). Ce sont là des rêves d'esprits malades. En somme, on distingue nettement deux catégories d'anneaux enchantés dans toutes les mythologies du monde : 1° ceux qui confèrent au porteur des pouvoirs surnaturels (invisibilité, prescience, etc.) ; 2° ceux qui astreignent les hommes ou les génies à quelque servitude. Dans la réalité (et surtout dans les pays d'Orient), le port de l'anneau n'était-il pas, en effet, suivant les cas, une marque d'honneur ou un signe servile ? Le pharaon remit à Joseph son anneau pour lui déléguer son autorité ; Jupiter donna à Prométhée un anneau pour lui rappeler qu'il l'avait enchaîné sur le Caucase. — Nous possédons dans nos diverses collections un grand nombre de ces anneaux magiques. Ch.-V. LANGLOIS.

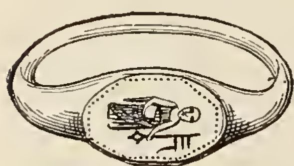
III. THÉOLOGIE. — 1° *Anneau du pêcheur*. Les papes désignent ainsi l'anneau dont ils se servent pour sceller les brefs apostoliques ; ces actes sont dits donnés *sub annulo piscatoris*. L'empreinte de ce sceau est toujours en cire rouge; il représente saint Pierre dans une barque jetant ses filets, entouré d'une légende donnant le nom du pape et l'indication en chiffres romains du rang qu'il occupe parmi les papes du même nom. Dans les premiers temps ce sceau fut parfois plaqué au bas de l'acte pontifical, mais par la suite il fut employé à le maintenir clos, à le cacheter, et dès lors appliqué au dos ou sur la bandelette de parchemin



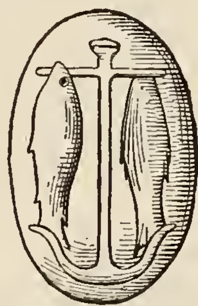
Empreinte de l'anneau du Pêcheur sur un bref du pape Urbain VIII (Archives nationales).

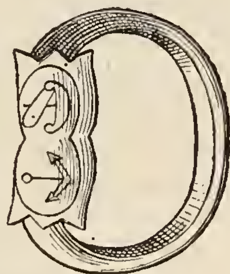
dont on l'entourait. Cette empreinte se brisait presque toujours lorsqu'on ouvrait le bref, aussi est-il rare d'en trouver d'intactes. L'anneau du pêcheur fut employé à sceller les brefs à partir d'Eugène IV, mais on en trouve des mentions antérieures et l'on admet généralement que dès le XIIIe siècle les papes s'en sont servis pour leur correspondance privée.

2° *Anneau épiscopal.* Dans les premiers siècles de l'Eglise, les évêques, comme les simples fidèles, durent porter souvent des anneaux ornés d'emblèmes chrétiens. Mais, s'il s'agit de l'anneau épiscopal, en tant qu'insigne particulier de la dignité de l'évêque, des discussions se sont élevées sur l'antiquité de son emploi. C'est à partir du VIe et surtout du VIIe siècle que les textes sont assez nombreux et assez précis pour ne laisser aucun doute. Les actes du concile de Tolède en 633 mentionnent l'anneau en même temps que l'oraire et le bâton, parmi les insignes que reçoit l'évêque lors de la consécration. L'ancien *Ordo romanus*, le *Sacramentaire* de Grégoire Ier, Isidore de Séville dans son *De officiis ecclesiasticis*, parlent aussi de la bénédiction et de la remise de l'anneau épiscopal. Plus tard les liturgistes expliquèrent longuement et avec un mysticisme subtil les significations de l'anneau épiscopal et ils y virent le symbole des fiançailles de l'évêque avec l'Eglise (V. notamment Innocent III, *De missæ mysteriis*, I, 46; Durand, *Rationale divinorum officiorum*, III, 14). On lit aussi chez ces écrivains que l'anneau épiscopal doit être en or pur, avec chaton formé d'une pierre précieuse, généralement sans figure. A partir du XIIIe et du XIVe siècle on accorda l'anneau épiscopal aux abbés réguliers. Les cardinaux le portent aussi, mais avec addition des armes du pape qui les a promus. Au moyen âge l'investiture par la crosse et l'anneau fut, on le sait, l'occasion de luttes fameuses entre la papauté et l'empire (V. INVESTITURES).


Anneau d'investiture du musée de Montauban.

3° *Anneau nuptial.* L'église de Pérouse prétend posséder l'anneau de la sainte Vierge; l'église d'Apt celui de sainte Anne. Quelle que soit l'authenticité de ces reliques, il est incontestable que le christianisme trouva l'anneau en usage chez la plupart des nations où il s'établit; c'était souvent un simple objet d'ornement, souvent aussi l'insigne d'une dignité ou le symbole de l'affection et de la fidélité, parfois même l'instrument prétendu d'une puissance mystérieuse. L'Eglise adopta ces idées et ces usages et les adapta à ses conceptions et à ses institutions : sur ce qui ne devait être qu'un ornement, elle incita à graver des devises et des emblèmes religieux, par exemple, deux colombes, un ancre et un poisson, un serpent enroulé autour d'une croix; elle mit l'anneau au doigt de ses dignitaires; elle l'introduisit dans les rites des fiançailles et du mariage, lui attribuant la valeur d'un symbole sacré. Au temps de Tertullien, c'était une coutume déjà établie parmi les femmes chrétiennes, que de porter un anneau nuptial (*Apologia*, VI). Tertullien dit que cet anneau était en or; on prétend que, précédemment, il avait été en fer; certains manuels anciens, parmi lesquels le *Manuel de Paris*, exigent qu'il soit simplement en argent, sans pierre ni ciselure. Dans la célébration du mariage, suivant le *Rituel romain*, le prêtre bénit l'anneau, en priant Dieu *d'y répandre son esprit, afin que celle qui le portera soit animée de l'esprit de la céleste défense;* puis il le rend à l'époux, *témoignant ainsi que l'Eglise scelle son cœur par le sacrement*, disent les docteurs, *afin que jamais plus ni le nom ni l'amour d'aucune autre femme y puisse entrer.* Entre les mains de l'époux, l'anneau devient le *signe d'une mutuelle affection et le gage de l'union des cœurs*; enfin l'époux le met au doigt de l'épouse, au quatrième de la main gauche, *parce que c'est par là que passe la veine qui porte le sang au cœur.* E.-H. VOLLET.


Chaton d'un anneau nuptial.

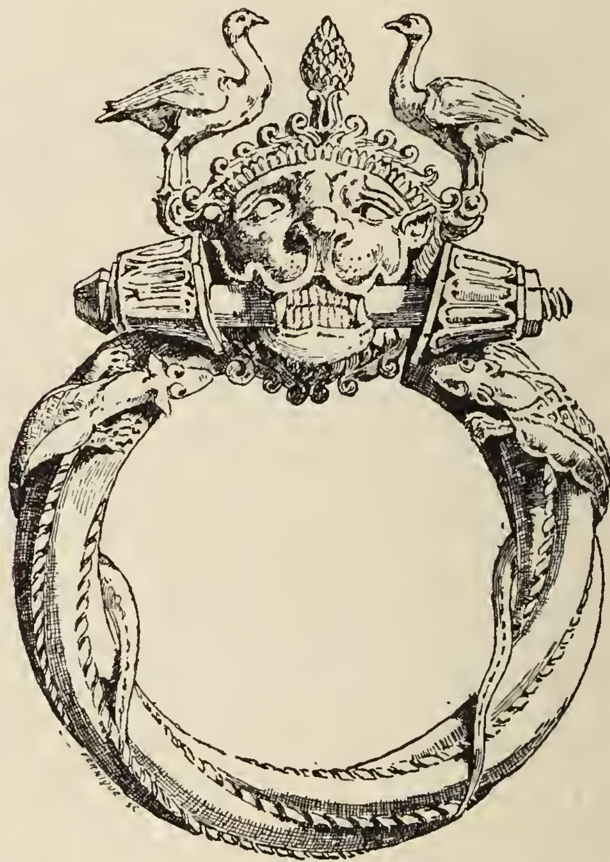

Anneau nuptial.

IV. ARCHÉOLOGIE. — 1° *Antiquité* (V. ci-dessus ANNEAU [Histoire]).

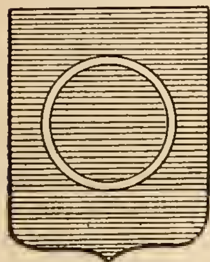
2° *Moyen âge* (V. ci-dessus ANNEAU [Théologie]).

3° *Anneaux à sceller* (V. SCEAU).

4° *Anneau de porte.* Pièce de ferronnerie adaptée à une porte et servant à la fois à tirer la porte à soi et à frapper pour se faire ouvrir. Il faut distinguer pourtant l'anneau de porte du *heurtoir* (V. ce mot) qui ne sert qu'au dernier de ces deux usages. L'anneau a été usité dans l'antiquité, aussi bien qu'au moyen âge et dans les temps modernes. Le plus souvent la pièce de fer ou de bronze qui retient l'anneau a la forme d'une tête ordinairement de lion, dans la gueule de laquelle l'anneau est passé. Au moyen âge les portes des églises, des châteaux et des maisons particulières étaient munies d'anneaux dont plusieurs sont fort remarquables. On peut citer entre autres ceux des vantaux de bronze de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, de l'époque carlovingienne, ceux qui se trouvent sur les magnifiques portes d'airain de la cathédrale d'Hildesheim (1015), ceux de la cathédrale du Puy-en-Velay (XIe siècle), ceux des portes de bronze de l'évêque Willigis à la cathédrale de Mayence (XIIe siècle). Il en existe un fort curieux à la porte principale de la cathédrale de Trani en Apulie (1160). Les anneaux de la porte principale de la cathédrale de Lausanne (XIIe siècle) sont retenus par des têtes de lions d'un grand caractère. A l'une des portes intérieures de la cathédrale de Bourges il y en a un fort joli en fer ciselé du XIIIe siècle. Du XVe siècle, nous citerons celui de la porte principale de la cathédrale de Tarragone (Espagne), en fer ciselé et tôle découpée appliquée sur fond de drap rouge. Dans sa curieuse collection de ferronnerie allemande, le musée de Munich en possède un grand nombre des XVe, XVIe et XVIIe siècles. G. DURAND.


Heurtoir de la cathédrale de Trani en Apulie.

V. Blason. — Figure artificielle représentant un anneau ordinaire, généralement en métal. La symbolique de l'anneau est la puissance; il est assez fréquent sur les blasons des nobles, soit qu'il rappelle la chevalerie, ou qu'on le considère comme le signe d'investiture d'une haute charge près du souverain ou encore qu'il marque la possession d'une fonction ecclésiastique, abbatiale ou épiscopale. Plusieurs héraldistes ont prétendu que l'anneau pouvait bien être le plan d'une tour féodale vue à vol d'oiseau; la vérité est que son emploi dans la composition d'une armoirie indique la noblesse de son possesseur; aussi, bien que l'anneau ne soit pas compris parmi les pièces honorables ou même simplement héraldiques, peut-il être classé parmi celles les plus en usage. L'anneau est d'ordinaire seul sur l'écu, comme pièce principale ou autrement; il est parfois orné d'un chaton dont l'émail doit être spécifié. Si l'anneau occupe toute la surface de l'écu, c.-à-d. s'il touche presque à ses quatre côtés, il perd son nom et devient un cyclamor, il tient lieu alors d'orle rond. Les anneaux en nombre prennent le nom d'annelets.


Anneau (blason).

H. Gourdon de Genouillac.

VI. Musique. — C'est un système ingénieux qui, appliqué aux clefs de quelques instruments à vent, sert à en faciliter le doigté. Cette invention est due à l'illustre Bœhm. Lorsque celui-ci eut achevé la flûte qui porte son nom (V. Flûte), il s'aperçut que le pouce, servant exclusivement à maintenir l'instrument, l'exécutant ne pouvait plus disposer que de neuf doigts pour boucher quinze trous : il eut alors l'idée des anneaux. Dans ce système, le doigt qui ferme le trou pousse en même temps un petit cercle en saillie. Ce cercle est attaché à une tringle qui correspond avec une clef ouverte, communiquant avec un autre trou, de telle sorte qu'en abaissant l'anneau, on déprime en même temps la clef; de cette façon, le même doigt remplit deux fonctions simultanées. Pour faciliter le glissement du doigt sur la clef, plusieurs tentatives avaient déjà été faites, et, en 1824, Janssen avait inventé les rouleaux et les avait adaptés à sa clarinette; mais ils furent remplacés plus tard par les anneaux de Bœhm, qui ne tardèrent pas à être appliqués à tous les instruments de son système (flûte, clarinette, 1844; hautbois, 1844). Le basson fut seul excepté; lorsqu'on voulut lui adapter les anneaux, on s'aperçut que les tringles auxquelles ces anneaux étaient attachés produisaient, à cause de leur longueur, un cliquetis des plus désagréables. De plus, ces longues tiges de métal, chargées d'anneaux, exigeaient de continuelles réparations; il fallut y renoncer presque complètement.

VII. Astronomie. — 1° *Anneau astronomique*. Instrument employé autrefois pour mesurer en mer la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Il se composait essentiellement d'un cercle en cuivre *aob* que l'on suspendait verticalement par l'un de ses points correspondant au zénith du lieu d'observation (fig. 1); à 45° de ce point de suspension était pratiquée une petite ouverture *o* laissant passer les rayons du soleil qui venaient frapper en *e* la face intérieure de l'anneau; celle-ci était graduée sur la demi-circonférence *aeb* opposée à l'ouverture *o*, depuis le point *a* situé sur la ligne d'horizon *ao* jusqu'en *b* placé sur la verticale *bo*. La hauteur du soleil avait évidemment pour mesure la moitié de l'arc *ac* terminé au point *e* où les rayons du soleil venaient frapper la graduation; mais, afin d'éviter l'opération consistant à prendre la moitié de cet arc, la demi-circonférence *a b* était divisée de 0 à 90 en arcs et fractions d'arcs de 2 degrés. Pour assurer l'anneau dans une position aussi verticale que possible malgré les mouvements du navire, on lui avait donné un poids assez considérable, 10 livres environ; dans le même but, on le tenait suspendu au pied du grand mât où ces mouvements se font le moins sentir, on l'orientait alors de manière à faire passer son plan par le soleil. L'anneau astronomique portait, gravées sur son cercle, les données nécessaires aux calculs nautiques, telles que la déclinaison du soleil aux

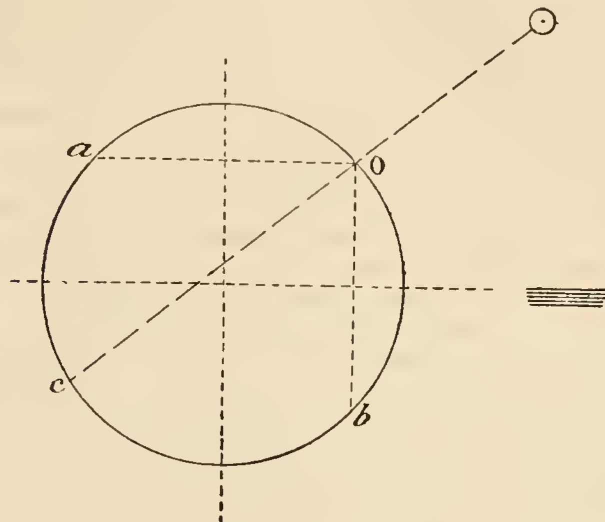
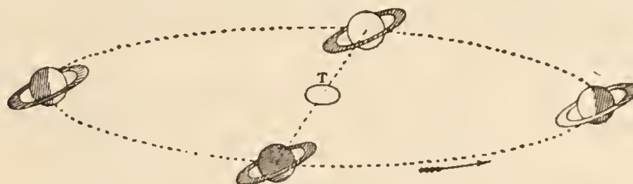


Fig. 1.

diverses époques de l'année; il fut remplacé par un instrument analogue : l'*astrolabe* (V. ce mot).

2° *Anneau solaire*. Petit cadran portatif consistant en un anneau ou cercle de cuivre percé d'un orifice par lequel on fait entrer un rayon solaire dont l'image sur l'autre extrémité du diamètre donne l'heure. Son usage est limité à certaines latitudes.

3° *Anneau de Saturne*. Cette merveille unique dans le monde solaire a été découverte, pendant l'été de 1610, par Galilée, à l'aide de la lunette qu'il venait d'inventer et qui porte son nom. Saturne lui paraît triple : *vidi Saturnum triformem*. Et il écrit au grand duc de Toscane : « Deux serviteurs assistent le vieux Saturne dans sa révolution et se tiennent constamment à ses côtés. » L'imperfection de sa lunette lui faisait voir deux masses lumineuses, deux anses ou deux étoiles latérales de part et d'autre du globe de Saturne. A la fin du mois de nov. 1612, ces deux appendices, dont l'éclat et les dimensions diminuaient depuis longtemps, disparaissent aux yeux de Galilée qui les cherche en vain pendant de longues nuits et, de guerre lasse, les abandonne en laissant espérer que leur disparition n'est que momentanée. Gassendi les observe longtemps ainsi qu'Hévélius. Ce dernier, en 1656, distingue encore six phases apparentes de Saturne auxquelles il applique les dénominations suivantes : *monosphericus, trisphericus, spherico-cuspidatus, spherico-ansatus, elliptico-ansatus-diminutus, elliptico-ansatus-plenus*. — En 1655, Huyghens dirige vers Saturne les lunettes qu'il avait perfectionnées; il suit cette planète dans sa marche à travers les constellations et, en 1659, il publie, dans son *Systema Saturnium*, l'explication des


Fig. 2.

apparences de cet astre : « Le globe de Saturne est entouré d'une bande opaque très mince, de forme circulaire, qui ne touche pas la planète et semble un prolongement de son équateur. Cet appendice annulaire accompagne la planète dans son mouvement de translation autour du soleil et nous montre sa face éclairée sous des inclinaisons variables qui modifient son aspect (fig. 2). Il est si mince que les anses formées de chaque côté disparaissent le jour où la terre se

trouve dans son plan et reparaissent aussitôt qu'elle l'a dépassé. » Les observations de Maraldi en 1715 et de Lalande le 3 avr. 1774 ont confirmé cette hypothèse. De 1848 à 1852, Bond a mesuré l'épaisseur de cet anneau et a conclu qu'elle doit être moindre que 0,″01. En 1675, Dominique Cassini reconnaît que cet appendice annulaire est séparé en deux parties concentriques par une ligne obscure nommée depuis *Division de Cassini* : la partie intérieure lui semble fort claire, l'extérieure un peu obscure, comme un cercle d'argent mat entouré d'un anneau d'argent bruni. Nous désignerons la partie extérieure par A, l'autre par B. Au siècle dernier, Short voyait plusieurs bandes concentriques ; le 26 juin 1780, sir W. Herschel reconnaît sur l'anse occidentale une bande sombre invisible sur l'autre anse : elle disparaît le 29 juin. En 1825, Kater voit de nombreuses lignes noires concentriques sur cet anneau ; on les aperçoit encore, en 1826 ; mais, en 1828, elles ont disparu. En 1837, Encke remarque une ligne noire qui divise A en deux parties concentriques inégales, la plus grande étant extérieure. En 1843, Lassell et Dawes trouvent bien la *division d'Encke*, mais c'est la partie intérieure qui est la plus étendue. Déjà, en 1838, de Vico avait signalé deux autres divisions concentriques et intérieures à celle d'Encke, de telle sorte que cet anneau est divisé en quatre parties. En 1850, Bond découvrait un troisième anneau nommé C, vu ensuite par Dawes et Lassell, plus rapproché de la planète, obscur et transparent, car on peut voir le globe de Saturne à travers sa masse (fig. 3). O. Strune a reconnu que C est double : un trait noir invisible sur les deux anses le partage en deux parties à peu

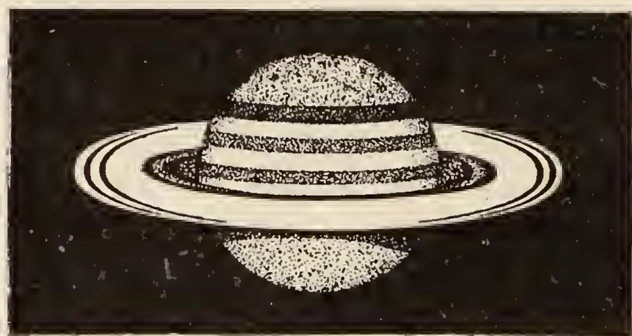


Fig. 3.

près égales. En 1881 et 1882, la division d'Encke est plus visible sur l'anse orientale que sur l'autre pour Schiaparelli et Meyer. Perrotin, Thollon, Lockyer voient cet anneau A divisé en trois zones concentriques séparées par deux lignes sombres. En mars 1884, Paul et Prosper Henry constataient la disparition de la division d'Encke et l'apparition de deux nouvelles lignes, l'une noire, près de la division de Cassini, l'autre lumineuse et étroite entre ces deux divisions. De 1872 à 1884, Trouvelot a signalé sur l'anneau B trois couches concentriques de même largeur, mais d'intensités lumineuses différentes et, de plus, variables. Il a fait les mêmes remarques sur l'anneau C. Voici les dimensions respectives de ces appendices d'après les mesures de Struve en 1852 :

Anneau ext. A	Rayon extérieur. .	20″,065	139.200 kil.
	Rayon intérieur. .	17 ,765	123.200
	Larg. de l'anneau.	2 ,300	16.000
Intervalle des anneaux A et B . .		0″,495	3.430 kil.
Anneau moyen B	Rayon extérieur	17″,270	119.770 kil.
	Rayon intérieur	12 ,650	87.740
	Largeur	4 ,620	32.030
Anneau intér. C	Rayon extérieur	12″,650	87.740 kil.
	Rayon intérieur	10 ,615	73.625
	Largeur.. . . .	2 ,035	14.115

Les dimensions de Saturne sont, d'après cet astronome :

Rayon équatorial	8″,795	61.000 kil.
Rayon polaire. .	7 ,845	54.400

Voici trois séries de mesures de distances au bord de la planète faites en 1851 et 1885 par O. Struve à Poulkowa, et en 1881 par Meyer à Genève :

	Struve (1851)	Meyer (1881)	Struve (1882)
Bord intérieur de C	1″61	1,68	1,49
Bord intérieur de B	3, 64	4,14	3,66
Bord extérieur de B	8,24	8,36	8,20
Bord extérieur de A	11,03	11,29	11,20

Les observations de Struve, faites à trente et un ans d'intervalle avec le même instrument et avec le même grossissement, prouvent bien les variations de largeur des anneaux. Pour expliquer ces changements dans les dimensions et dans les intensités lumineuses, on peut admettre l'hypothèse imaginée par Cassini II, soutenue par Laplace, Le Verrier, Tisserand, Poincaré, R. Proctor et Clerk Maxwell. « Les anneaux sont formés d'une infinité de petits corpuscules indépendants, sortes d'astéroïdes circulant autour de Saturne dans des orbites propres et concentriques. Ces corps, se trouvant par intervalles plus nombreux ou plus rares dans certaines régions et probablement doués de pouvoirs réflecteurs fort différents, expliquent parfaitement les variations de grandeur et d'éclat observées par les astronomes. » On connaît la théorie grandiose de Laplace sur la formation du système solaire. Plateau a, pour ainsi dire, vérifié l'exactitude de cette hypothèse par l'expérience suivante. Des gouttes d'un mélange d'huile et d'éther de même densité que l'eau étant placées dans ce liquide, on les fait tourner autour d'un axe passant par leur centre de gravité. Leur forme, primitivement sphérique, change bien vite et se transforme en ellipsoïde de révolution. La rotation devenant assez rapide, de petits fragments se détachent de l'équateur et forment de nouveaux ellipsoïdes de révolution animés de deux mouvements simultanés, l'un de rotation autour de leur axe, l'autre de translation autour du centre commun. Ils engendrent à leur tour d'autres petites masses sphériques ou ellipsoïdales. Ce n'est pas tout : on observe chez quelques-uns des ellipsoïdes détachés d'abord de la masse principale des masses aplaties, semblant le prolongement de l'équateur et tout à fait analogues à l'anneau de Saturne. C'est une sorte de reproduction de la formation du système solaire, suivant l'hypothèse de Laplace. L. Barré.

VIII. Artillerie. — *Anneau de brague.* Anneau en métal faisant partie de la culasse de certaines pièces se chargeant par la bouche et servant au passage de la *brague* (V. ce mot). Les canons employés maintenant par la marine française, se chargeant tous par la culasse, ne présentent pas d'anneau de brague, mais il en existe encore sur plusieurs types étrangers.

IX. Physique. — 1° *Anneau occulaire.* On désigne sous ce nom l'image de l'objectif d'une lunette donnée par l'oculaire. C'est un petit cercle de dimensions très exiguës dont les propriétés ont reçu diverses applications, en particulier pour déterminer la position que l'œil doit avoir derrière les lunettes et pour mesurer le grossissement. Un rayon lumineux qui entre dans une lunette passe par un certain point de l'objectif. En sortant de la lunette, ce rayon passera par l'image de ce point donnée par l'oculaire, car ce rayon que nous considérons peut être regardé comme émis par le point de l'objectif par lequel il passe. Il en résulte que tous les rayons lumineux qui entrent dans une lunette en sortent en passant par l'anneau oculaire. C'est donc en ce point qu'il faut placer l'œil si l'on veut recevoir le plus grand nombre de rayons possibles sans changer l'œil de place. — Soient B_1 B_2 l'objectif d'une lunette astronomique et F son foyer, soit O l'oculaire ; *f* est son foyer (fig. 1). Construisons par la méthode ordinaire l'image A' d'un point quelconque A de l'objectif ; c'est dans le plan local de A' que se formera l'image de l'objectif, c.-à-d. l'anneau oculaire ; les bords supérieur et inférieur de cet anneau, étant les images des points B_1 et B_2 seront en B'_2 et B'_1. Calculons le diamètre

de l'anneau oculaire. Les deux triangles semblables B_1OB_2 et $B'_2OB'_1$, donnent

$$\frac{B_1B_2}{B'_1B'_2} = \frac{OP}{OP'} = \frac{F + d}{p'}$$

en désignant par d la distance OF qui dépend de la vue de l'observateur et par p' la distance à laquelle se forme l'anneau oculaire. Mais puisque cet anneau est l'image de

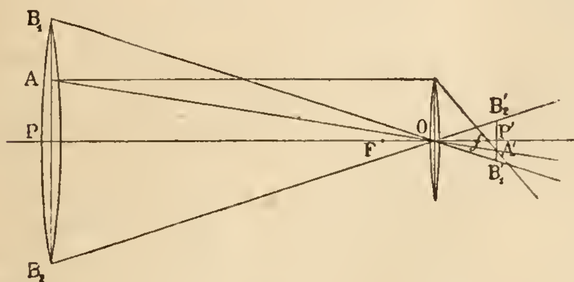


Fig. 1.

l'objectif fourni par l'oculaire, on a, en appliquant la formule des lentilles à l'objet B_1B_2 et son image $B'_1B'_2$

$$\frac{1}{F + d} + \frac{1}{p'} = \frac{1}{f}$$

f étant la distance focale de l'oculaire. Tirons de là p'

$$\frac{1}{p'} = \frac{1}{f} - \frac{1}{F + d} = \frac{F + d - f}{f(F + d)}$$

$$p' = \frac{f(F + d)}{F + d - f}$$

d'où

$$\frac{B_1B_2}{B'_1B'_2} = \frac{F + d - f}{f} = \frac{F + d}{f} - 1$$

Dans le cas particulier d'un observateur presbyte $d = f$ et il vient $\frac{B_1B_2}{B'_1B'_2} = \frac{F}{f}$. Or, cette expression est celle du grossissement pour un observateur presbyte. Pour une vue quelconque, il en est de même lorsqu'on place l'œil dans la position de l'anneau oculaire, ce qui est une condition que l'on cherche toujours à remplir. Le grossissement est alors donné par la formule $G = \frac{F + d}{p'}$, c'est justement l'expression trouvée pour le rapport de l'anneau oculaire à l'objectif. De là résulte un procédé commode pour trouver le grossissement. On mesure le diamètre de l'anneau oculaire et celui de l'objectif, le rapport du second au premier donne le grossissement. Pour mesurer le diamètre de l'anneau oculaire on emploie le dynamètre de Ramsden (V. Dynamètre). Ce petit appareil consiste essentiellement en une plaque de verre portant une division très fine que l'on place derrière l'oculaire à une distance telle qu'il vienne s'y former l'image d'un cercle à bord net; c'est l'anneau oculaire. Pour mieux apprécier son diamètre, avec la division gravée sur le verre, on se sert d'une loupe; c'est l'ensemble de la division et de la loupe qui constitue le dynamètre. Le diamètre de l'objectif se mesure à l'aide d'un compas. Le procédé, tel que nous venons de le décrire, ne s'applique qu'aux lunettes non munies de diaphragme. Le diaphragme a, en effet, pour objet d'arrêter un certain nombre de rayons nuisibles de telle sorte qu'il diminue le diamètre de l'anneau oculaire. Dans ce cas, on mesure ce dernier comme précédemment, puis, pour avoir le diamètre utile de l'objectif, on promène sur celui-ci les pointes d'un compas que l'on ouvre plus ou moins jusqu'à ce que les images de ces pointes viennent se faire aux extrémités d'un même diamètre de l'anneau oculaire; le rapport du diamètre *utile* de l'objectif à l'anneau oculaire correspondant est alors le grossissement. Ce procédé est un des plus fréquemment employés pour mesurer le grossissement des lunettes. — La théorie de l'anneau oculaire indique où il faut placer l'œil pour recevoir le plus possible de rayons; c'est à l'endroit de cet anneau que le faisceau lumineux est le plus épanoui. On doit donc placer l'œilleton des lunettes de façon que l'œil en étant très près la pupille coïncide avec l'anneau oculaire. Le diamètre de l'anneau oculaire présente encore, comparé à celui de la pupille, des résultats intéressants; si la pupille est plus grande que l'anneau oculaire, l'œil verra tous les points du *champ* sans se déplacer; si c'est le contraire qui a lieu, on sera obligé de déplacer l'œil pour apercevoir successivement toutes les parties du champ.

2° *Anneaux colorés* (Anneaux de Newton). Quand une substance suffisamment transparente se trouve sous forme de lame très mince (quelques millièmes de millimètres d'épaisseur), elle donne des couleurs. C'est ainsi que les bulles de savon, certains verres de Bohême, les métaux superficiellement oxydés, l'essence de térébenthine répandue sur l'eau, etc., possèdent, suivant leurs épaisseurs, des couleurs plus ou moins vives. L'observation attentive d'une bulle de savon peut nous permettre de nous rendre compte des diverses circonstances qui peuvent modifier la nuance des couleurs obtenues; on remarque, lorsqu'on observe une pareille bulle, que les couleurs changent rapidement avec le temps, c.-à-d. à mesure que l'épaisseur de la paroi de la bulle diminue par l'évaporation; elles changent aussi, mais d'une façon moindre, lorsqu'on se place sous diverses incidences; les couleurs deviennent de plus en plus vives; bientôt quelques points noirs apparaissent; la bulle ne durera plus que quelques instants. Nous aurons à étudier l'influence de l'épaisseur et de l'incidence sur la nuance des couleurs produites; nous devons aussi étudier ces phénomènes non seulement avec l'eau de savon, mais avec toutes les substances qui les produisent. Ces couleurs se rencontrent assez fréquemment dans la nature; les ailes de certains insectes doivent leurs brillantes nuances à des phénomènes du même genre. L'industrie a utilisé ces couleurs, en altérant par l'action de l'acide chlorhydrique étendu à 120°, la surface de certains verres; ils présentent après ce traitement des nuances irisées souvent très délicates. L'expérience suivante, due à M. Bertin, permet d'observer des anneaux brillants très réguliers produits par les mêmes phénomènes. Un vase ayant la forme d'une allonge de cornue peut être animé d'un mouvement rapide de rotation autour de son axe par un système de poulies et de courroies. On souffle facilement dans ce vase une bulle de savon qui s'étend sous forme d'une lame plane. Vient-on à faire tourner tout le système, la force centrifuge chasse vers la périphérie la majeure partie de la lame liquide, de sorte que son épaisseur varie d'une façon continue sur chaque rayon depuis le centre où elle est très faible jusqu'aux bords où elle est maxima. Mais, sur un même cercle, l'épaisseur est partout la même par raison de symétrie, de sorte que les lignes d'égales couleurs sont des cercles concentriques à l'axe de rotation; les cercles les plus petits sont les plus brillants. Mais on conçoit que dans ces expériences l'épaisseur des lames variant avec la plus grande facilité on doit rechercher des dispositions plus stables pour l'étude de ces phénomènes. C'est ce que fit tout d'abord Hooke : il plaça sur une surface plane une surface sphérique constituée par une lentille à long foyer, de sorte que l'espace compris entre les deux verres constituait une lame mince d'air variant d'une façon non seulement continue et très lente mais encore suivant une loi connue; cherchons, en effet, quelle est l'épaisseur de la couche d'air comprise entre le verre plan et la lentille à une distance d du centre, c.-à-d. du point où il y a contact entre le plan et la lentille. Considérons pour cela un plan mené par le centre de la surface sphérique de la lentille et passant par le point de contact; ce plan coupe la surface sphérique suivant un grand cercle de diamètre 2R égal à celui de la sphère; cherchons la distance à la lame plane d'un point quelconque de la lentille. Pour cela, abaissons de ce point des perpendiculaires sur la lame plane et sur le diamètre passant par le point de contact des deux verres; soient e et d les longueurs de ces droites; la

seconde est moyenne proportionnelle ente la première e et l'autre segment $2R - e$ du diamètre du cercle, d'après un théorème bien connu ; il en résulte que l'on a

$$d^2 = e\,(2R - e)$$

Cette formule se simplifie dans la pratique parce que e ne dépasse jamais un petit nombre de millièmes de millimètre tandis que R est très grand et dépasse toujours plusieurs centaines de millimètres; de telle sorte que e est très petit devant 2R et peut être négligé devant cette quantité; la formule se réduit alors à

$$d^2 = 2Re$$

Tel est l'appareil de Hooke qui servit à Newton pour trouver les lois des anneaux colorés. Outre ces anneaux que l'on voit par réflexion entre les deux verres, il en est d'autres que l'on peut apercevoir par transmission ; il suffit d'interposer le double système de la lame et de la lentille entre l'œil et un objet blanc éclairé pour apercevoir des anneaux alternativement sombres et brillants, mais moins brillants que les premiers parce qu'ils sont noyés dans un grand excès de lumière blanche. L'aspect général des anneaux obtenus soit par réflexion, soit par transmission, est coloré par des nuances plus ou moins fondues lorsqu'on éclaire le système avec de la lumière blanche. Avec une lumière monochromatique les couleurs des deux espèces d'anneaux disparaissent et l'on n'a plus que des anneaux noirs et des anneaux brillants, mais leur nombre est beaucoup augmenté, non parce qu'ils sont plus serrés, mais parce qu'ils s'étendent beaucoup plus loin du centre ; nous verrons bientôt pourquoi. Newton a découvert les trois lois suivantes : *1re loi. Loi des diamètres.* Les carrés des diamètres des anneaux varient, dans les anneaux réfléchis, pour les anneaux sombres, comme les nombres pairs 0, 2, 4, 6... 2K, et pour les anneaux brillants comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7... 2K + 1. Pour les anneaux transmis, la loi est la même, mais les nombres impairs correspondent aux anneaux sombres et les nombres pairs aux anneaux brillants. Remarquons que d'après la relation que nous avons établie un peu plus haut, $d^2 = 2Re$, aux carrés des diamètres des anneaux correspondent les épaisseurs de la lame mince qui leur sont proportionnelles, de telle sorte que dans l'énoncé précédent on peut introduire, au lieu du carré des diamètres observés, les épaisseurs correspondantes de la lame mince. — *2e loi. Loi de l'inclinaison.* Les carrés des diamètres des anneaux, vus sous une certaine incidence, sont égaux au produit des carrés des diamètres des anneaux de même ordre vus sous l'incidence normale par la sécante de l'inclinaison. — Si l'on désigne par y' et par y le diamètre du n^{ieme} anneau, vu sous l'incidence i et sous l'incidence normale, la formule

$$y'^2 = y^2 \sec i$$

représentera la loi que nous venons d'énoncer ; d'après une remarque précédente, nous pourrons remplacer les carrés des diamètres des anneaux par leur épaisseur, et la même loi pourra s'écrire

$$e' = e \sec i.$$

3e loi. Loi des indices. Lorsque la nature de la lame mince varie, les carrés des diamètres des anneaux de même ordre, ou l'épaisseur correspondante, sont en raison inverse de l'indice de réfraction. Cet énoncé se traduit par la formule

$$ne' = n'e$$

n et n' étant les indices de réfraction des substances donnant le même anneau pour des épaisseurs e, e'. — *4e loi. Loi de la dispersion.* Newton chercha à rapprocher les anneaux fournis par les différentes couleurs avec les tons de la gamme. La gamme à laquelle il a cherché à rapporter autant qu'il a pu les phénomènes optiques était composée des intervalles suivants :

$$1, \tfrac{9}{8}, \tfrac{6}{5}, \tfrac{4}{3}, \tfrac{3}{2}, \tfrac{5}{3}, \tfrac{16}{9}, 2.$$

Les longueurs des cordes qui donnent les sons de cette gamme sont entre elles comme les inverses de ces nombres ; elles sont représentées par

$$1, \tfrac{8}{9}, \tfrac{5}{6}, \tfrac{3}{4}, \tfrac{2}{3}, \tfrac{3}{5}, \tfrac{9}{16}, \tfrac{1}{2}.$$

Newton a observé que les épaisseurs des lames d'air pour les différentes couleurs du spectre sont entre elles comme les racines cubiques des carrés de ces nombres. Les huit couleurs de Newton étaient le rouge, le rouge orangé, l'orangé jaune, le jaune vert, le vert bleu, le bleu indigo, l'indigo violet et le violet. Dans la lumière jaune orangé, les anneaux coïncident avec ceux que fournit la lumière blanche, ce qui est naturel, car la lumière jaune est la plus brillante des lumières qui constituent la lumière blanche. — Cette loi compliquée a été remplacée par une beaucoup plus simple, dépendant uniquement des longueurs d'onde. Les deux premières lois peuvent se vérifier facilement au moyen de la méthode imaginée par MM. Laprovostaye et Desains, qui permet de mesurer avec une grande précision les diamètres des anneaux sous des incidences parfaitement déterminées. Cet appareil se compose du système des deux verres, pouvant donner naissance aux anneaux colorés, et d'un théodolite qui sert à les regarder. Le système des deux verres, éclairé par de la lumière monochromatique, est

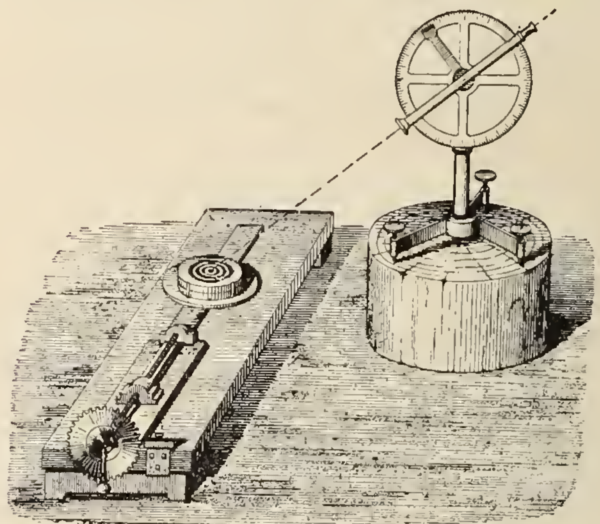


Fig. 1.

porté sur le chariot mobile d'une machine à diviser; le théodolite permet de connaître pour chaque expérience l'inclinaison sous laquelle les anneaux sont regardés. Voici comment on opère (fig. 1) : Au moyen de la vis de la machine à diviser on amène le fil vertical du micromètre du théodolite à coïncider avec le point noir, centre commun de tous les anneaux. Puis le théodolite restant fixe on mesure les nombres de tours et les fractions de tour qu'il faut imprimer à la vis pour amener successivement sous le fil vertical du théodolite les divers anneaux noirs. La position du théodolite, relevée sur un cercle gradué, permet, en outre, de déterminer l'inclinaison sous laquelle les mesures ont été prises et par suite de vérifier la seconde loi. Par ce procédé on mesure non pas les diamètres exacts des anneaux, mais ces diamètres altérés par la réfraction éprouvée par la lumière dans la lentille à long foyer qui sert à former les anneaux, mais il est facile d'en tenir compte et de corriger l'effet de cette réfraction : soit AB et A'B' la lame mince ; A'B' est la surface courbe de la lentille que l'on peut, sans erreur sensible pour les résultats, supposer plane et parallèle à la surface AB du plan du verre. Le rayon de lumière $yy'y''o$ donne, par exemple, un anneau noir dont le diamètre est Cy'' ou cy (car ces quantités ne diffèrent que d'une quantité absolument négligeable à cause de la faible valeur de l'épaisseur ε de la lame mince). Au lieu de mesurer (fig. 2) $C'y'$ que l'on cherche, on mesure seulement $C''y''$ qui en diffère cette fois d'une quantité assez sensible à cause de l'épaisseur E de la lentille. Soit r l'angle de réfraction correspondant à l'angle d'incidence i du rayon

$y''o$. On a entre $c'y'$ que l'on cherche et $c''y''$ que l'on détermine par l'expérience la relation ;

$$C'y' = C''y'' + E \operatorname{tg} r ;$$

comme r est toujours très petit, nous pouvons remplacer tg r par sin r, d'où :

$$y' = y'' + E \sin r ;$$

soit n l'indice de réfraction du verre dont est formé le verre

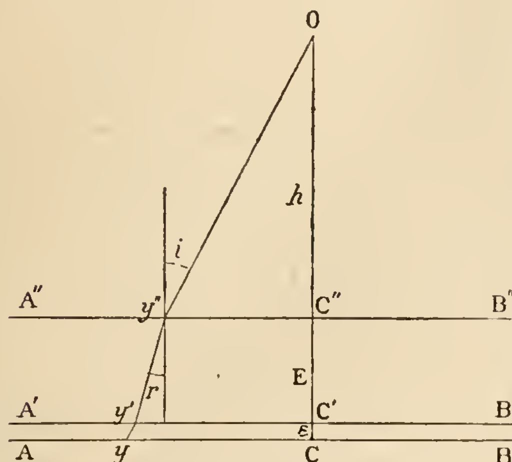


Fig. 2.

de la lentille ; on peut remplacer sin r par sa valeur $\frac{\sin i}{n}$ et l'on a alors :

$$y' = y'' + E \frac{\sin i}{n}.$$

Soit h la hauteur OC'' de l'œil au-dessus de la lentille, on a :

$$y'' = h \operatorname{tg} i$$

ou sensiblement :

$$y'' = h \sin i, \text{ d'où } \sin i = \frac{y''}{h} ;$$

on obtient ainsi pour y'

$$y' = y'' \left(1 + \frac{E}{nh}\right)$$

Il faut donc, pour avoir les valeurs exactes des diamètres des anneaux multiplier les diamètres trouvés par $1 + \frac{E}{nh}$. Ce facteur étant égal à $\frac{80}{79}$ dans les expériences de Newton, on voit qu'il n'intervient d'une façon appréciable dans la mesure des diamètres des premiers anneaux que lorsqu'on emploie un procédé de mesure assez sensible, tel que celui des expériences de MM. Laprovostaye et Desains. Voici les épaisseurs correspondant au premier anneau de chaque couleur, sous l'incidence normale, la lame mince étant une lame d'air :

COULEURS	ÉPAISSEUR en millimètres.
Rouge	0,00016115
Rouge orangé	0,00014895
Orangé jaune	0,00014270
Jaune vert	0,00013201
Vert bleu	0,00012291
Bleu indigo	0,00011464
Indigo violet	0,00010980
Violet	0,00010151

Pour vérifier la troisième loi, relative aux indices, voici comment Newton opéra : il huila la moitié d'un disque et mit ensuite de l'eau qui ne séjourna que sur la partie non huilée ; il put ainsi voir à la fois les anneaux donnés par une lame d'air et par une lame d'eau. Le quatrième anneau dans l'eau a même diamètre que le troisième dans l'air ; donc, si l'on appelle e l'épaisseur qui donne le premier anneau dans l'air et e' celle qui le donne dans l'eau, on a $e = \frac{4}{3} e'$. $\frac{4}{3}$ est, en effet, l'indice de réfraction de l'eau par rapport à l'air ou, ce qui revient au même, c'est le rapport des indices absolus de réfraction de l'eau et de l'air.

Théorie. La théorie de ces phénomènes a été donnée par Young ; elle est fondée sur les *interférences* (V. ce mot). Considérons une lame mince d'air comprise entre deux lames de verre (fig. 3). Soit SA un rayon de lumière

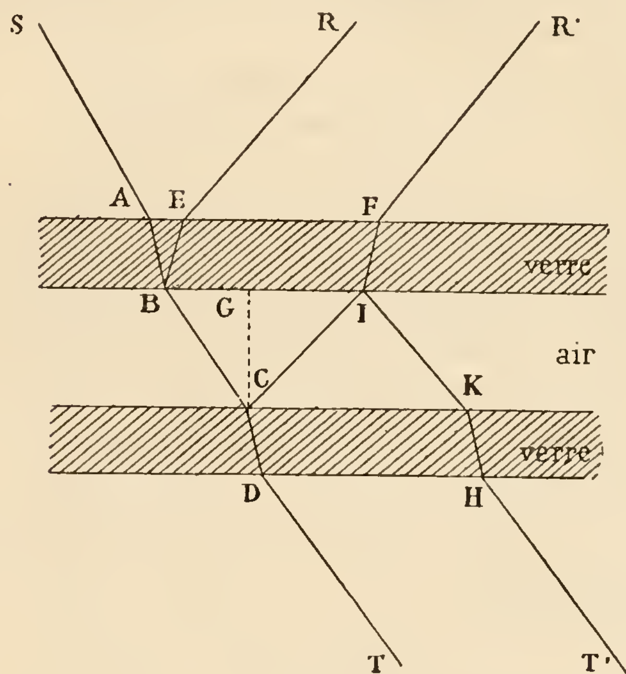


Fig. 3.

rencontrant en A la première lame de verre ; il pénètre et, arrivé en B, une partie se réfléchit suivant BE, l'autre se réfracte suivant BC. Le premier rayon BE sort en E, suivant ER. Le second, arrivé en C, se réfracte en partie et en partie se réfléchit selon CI. Ce rayon se scinde de nouveau en deux au point I ; ne nous occupons, pour le moment, que du rayon qui se réfracte ; il suit la direction IFR'. Les deux rayons parallèles ER et FR' interfèrent en donnant lieu soit à de la lumière, soit à de l'obscurité (V. Interférence). Cherchons quelle est leur différence de marche ; le second rayon a parcouru en plus du premier le chemin BCI ; évaluons-le : soient i et r les angles d'incidence et de réfraction, e l'épaisseur de la lame d'air et λ la longueur d'onde de la lumière considérée ; on a CG ou e qui est égal dans le triangle rectangle CGB à $\frac{CB}{\cos i}$.

$$e = \frac{CB}{\cos i} \text{ ou } CB = e \cos i.$$

Le chemin BCI parcouru en plus par le deuxième rayon est égal à 2BC ou à $2e \cos i$. Il faut, en outre, tenir compte d'une autre circonstance : le rayon SAB s'est réfléchi en B sur une lame d'air tandis que le rayon BC s'est réfléchi en C sur une lame de verre ; cette différence se traduit par un retard de $\frac{\lambda}{2}$ apporté aux vibrations du rayon CIFR', de sorte qu'en définitive il y a, entre ces deux rayons, une différence de marche représentée par $2e \cos i + \frac{\lambda}{2}$. Lorsque cette différence sera égale à un nombre pair de demi-longueurs d'onde on aura de la lumière, de sorte que l'épaisseur e d'une lame d'air, qui correspond à ce cas, est fournie par l'équation :

$$2e \cos i + \frac{\lambda}{2} = 2K \frac{2}{\lambda}$$

ou :

$$e \cos i = (2K - 1) \frac{\lambda}{4}.$$

L'épaisseur de la lame donnant, au contraire, de l'obscu-

rité, sera fournie par l'équation $e \cos i = 2K \frac{\lambda}{4}$. Cette formule comprend les trois premières lois de Newton. Tout ce qui précède s'applique aux rayons réfléchis ER et FR′; voyons ce qui arrive avec les rayons transmis DT et HT′. L'un suit le chemin SA BC DT et l'autre le chemin SA BC IK HT′; ils ont donc une certaine partie commune et le rayon HT′ parcourt en plus CIK, c.-à-d., d'après ce qui précède, $2e \cos i$. On aura donc de la lumière lorsque l'épaisseur sera telle que l'on ait :

$$2e \cos i = 2K \frac{\lambda}{2} \text{ ou } e \cos i = 2K \frac{\lambda}{4}$$

et de l'obscurité pour l'épaisseur donnée par

$$2e \cos i = (2K + 1) \frac{\lambda}{2} \text{ ou } e \cos i = (2K + 1) \frac{\lambda}{4}.$$

Si, au lieu d'une lame mince à faces parallèles, telles que celles que nous venons de citer, on avait eu une lame mince à épaisseur variable, e aurait varié dans la formule précédente et cette formule nous montre que pour une incidence i déterminée on aurait aperçu de la lumière en tous les points où l'épaisseur aurait été égale à $\frac{(2K - 1)}{\cos i} \frac{\lambda}{4}$. On voit que si l'épaisseur varie entre 0 et une certaine valeur E, on aura maximum de lumière pour les points d'épaisseur $\frac{1}{\cos i} \frac{\lambda}{4}, \frac{3}{\cos i} \frac{\lambda}{4}, \frac{5}{\cos i} \frac{\lambda}{4} \ldots$ jusqu'à $\frac{2p - 1}{\cos i} \frac{\lambda}{4}$, p étant donné par la relation :

$$\frac{2p - 1}{\cos i} \frac{\lambda}{4} = E$$

On aura, au contraire, des minima de lumière aux points où l'épaisseur serait :

$$0, \frac{2}{\cos i} \frac{\lambda}{4}, \frac{4}{\cos i} \frac{\lambda}{4}, \frac{6}{\cos i} \frac{\lambda}{4} \ldots \text{ jusqu'à } \frac{2p'}{\cos i} \frac{\lambda}{4}$$

p' étant donné par l'équation $\frac{2p'}{\cos i} \frac{\lambda}{4} = E$. Dans le cas particulier d'une lame d'air comprise entre un plan et une sphère de grand rayon reposant sur le premier, l'épaisseur étant la même sur tous les cercles ayant pour centre le point de contact, il en résulte que les maxima et les minima de lumière formeront des figures qui seront des cercles concentriques, des *anneaux* dont les épaisseurs seront $\frac{1}{\cos i} \frac{\lambda}{4}, \frac{3}{\cos i} \frac{\lambda}{4}$, etc., pour les anneaux brillants, et 0, $\frac{2}{\cos i} \frac{\lambda}{4}, \frac{4}{\cos i} \frac{\lambda}{4}$, etc., pour les anneaux obscurs ; au lieu de ces épaisseurs on peut considérer les carrés des diamètres des anneaux qui leur sont proportionnels, comme nous l'avons vu, de telle sorte que l'on pourra dire que pour une même incidence les carrés des diamètres des anneaux brillants successifs seront comme la suite des nombres impairs 1, 3, 5, etc., tandis que les carrés des diamètres des anneaux obscurs seront comme les nombres 0, 2, 4, etc. (1re loi). Si l'incidence change, les épaisseurs, ou ce qui revient au même, les carrés des diamètres seront entre eux comme les valeurs corespondantes de $\frac{1}{\cos i}$, c.-à-d. de sec i; c'est la seconde loi. — La théorie complète des anneaux colorés, établie par Airy, étant fondée sur la théorie mécanique de la réflexion et de la réfraction, sera exposée au mot *réflexion* (Théorie mécanique de la). Nous avons supposé jusqu'ici que la lentille était en contact avec le plan de verre. Cela n'est nullement nécessaire et M. Fizeau a pu construire un appareil où la distance des deux verres pouvait atteindre quinze millimètres sans que l'on cessât de distinguer les anneaux de Newton. Lorsqu'on écarte la lentille du plan de verre très doucement, au moyen d'une vis, on voit les anneaux se rétrécir et les plus petits viennent disparaître au centre, car un anneau d'un rang déterminé correspond toujours à la même épaisseur de la couche d'air et si l'on écarte la lentille, le point où l'épaisseur est ce qu'elle était avant se trouvant plus près du centre, c'est en ce nouveau point que se trouve alors le bord de l'anneau considéré. Pour observer un grand nombre d'anneaux, il est nécessaire d'opérer avec de la lumière monochromatique, parce qu'avec la lumière blanche il n'y a qu'un petit nombre d'anneaux visibles, parce que, pour les points où l'épaisseur commence à devenir sensible, il y a superposition des anneaux sombres et des anneaux obscurs fournis par les rayons de divers indices. Au contraire, en prenant une lumière absolument monochromatique, on devrait observer les interférences même pour des épaisseurs très grandes ; mais il est peu de lumières vraiment monochromatiques. Les sels de lithine cependant semblent n'émettre que des rayons rouges d'une seule réfrangibilité, mais la faiblesse de leur éclat ne permet guère d'observer plus de 12 à 14,000 anneaux. On sait que la lumière jaune fournie par les sels de soude n'est pas absolument monochromatique en ce sens que la raie jaune brillante que l'on remarque dans son spectre peut être dédoublée en deux autres très voisines, d'intensités sensiblement égales, quand on emploie un spectroscope suffisamment dispersif. On a pu même montrer l'existence de neuf autres intermédiaires, mais beaucoup moins brillantes, en opérant avec de grandes dispersions. Ce sont ces deux raies principales qui, dans les expériences suivantes de M. Fizeau, causent les alternatives d'apparition et de disparition des anneaux dont nous allons parler. Avec la lumière jaune, fournie par la combustion de l'alcool salé, on observe des anneaux au nombre de 400 environ. M Fizeau a dépassé de beaucoup ce nombre dans l'expérience suivante : Une lentille convexe d'un très long foyer a été posée sur un plan de verre de manière à donner par réflexion avec la lumière blanche de très larges anneaux colorés, comme dans l'expérience de Newton ; mais ici la lentille a été fixée par une monture métallique à un écrou mis en mouvement par une vis michrométrique située latéralement et dont l'axe est perpendiculaire au plan de la lentille mobile et aussi au plan de verre qui doit rester immobile. On voit tout de suite qu'en faisant tourner la tête de la vis, on peut approcher ou éloigner la lentille du plan de verre, de manière à faire varier par degrés insensibles la distance qui les sépare, c.-à-d. l'épaisseur de la lame mince d'air qui existe entre les deux surfaces voisines.

L'œil de l'observateur étant placé au-dessus des verres, regardant dans une direction perpendiculaire au plan désigné et le système étant éclairé par la lumière d'une lampe de Brewster réfléchie sur l'hypoténuse d'un petit prisme placé tout près de l'œil, on aperçoit entre les deux verres de larges anneaux de la plus grande beauté, anneaux résultant, comme on le voit, des interférences qui se produisent entre les rayons renvoyés vers l'œil de l'observateur par les deux surfaces voisines. Il est facile d'imaginer que, pour rendre ces apparences visibles à la fois sur toute la surface de la lentille, il convient d'ajouter, près de celle-ci, un verre convexe d'un foyer égal à la distance où l'œil est placé ; on voit alors le phénomène dans tout son développement et la surface entière de la lentille est couverte jusqu'aux bords d'anneaux de la plus grande netteté. — Voici maintenant ce que l'on observe en faisant mouvoir la vis de manière à éloigner graduellement la lentille du plan de verre ; conformément aux faits connus, les anneaux se contractent en se rapprochant du centre où ils disparaissent l'un après l'autre, à mesure que de nouveaux anneaux apparaissent sur le pourtour de la lentille et viennent les remplacer ; c'est une sorte de courant d'anneaux, tantôt lent, tantôt précipité, selon la vitesse du mouvement que l'on imprime à la vis. Si celle-ci est mue très lentement et si l'on a placé deux fils croisés, ou un point noir servant de repère, en un certain endroit du champ de la vision, on peut observer avec exactitude le passage des anneaux et compter sûrement le nombre de ceux qui passent par un même point, pour un mouvement déterminé de la vis ; de

cette manière, on a constaté les faits suivants : 1° On peut voir plusieurs centaines d'anneaux, correspondant à des différences de marche de même nombre d'ondulations, passer en se succédant les uns aux autres, sans que leur netteté soit altérée, si ce n'est vers la quatrième centaine où ils deviennent de plus en plus confus; vers 500 ils disparaissent presque entièrement; vers 600, ils redeviennent distincts; leur netteté s'accroît de 700 à 800 et enfin, lorsqu'il en a passé 1,000 environ, ils ont recouvré toute leur netteté première. — 2° Si l'on va plus loin encore, en continuant à tourner la vis dans le même sens, c.-à-d. si l'on augmente encore la différence de marche, les mêmes phénomènes se reproduisent périodiquement dans le même ordre. Ainsi, vers 1,500, les anneaux disparaissent; vers 2,000, ils sont de nouveau distincts et ainsi de suite selon des périodes semblables jusqu'à 10,000 environ. C'est là la limite que l'on rencontre lorsqu'on emploie la lumière ordinaire de l'alcool salé; vers ce terme, en effet, qui correspond à la dixième période de la réapparition des anneaux, le phénomène se trouble complètement et au delà on ne peut plus l'apercevoir que pour certains états accidentels de la flamme.

Soient λ et λ' les longueurs d'onde des deux raies jaunes du sodium et e' l'épaisseur de la couche d'air pour laquelle on ne voit plus d'anneaux. Si ces anneaux disparaissent, c'est que les maxima anneaux brillants, fournis par une des raies jaunes, coïncident avec les minima anneaux sombres, fournis par l'autre, de sorte que l'on a à la fois pour la première disparition des anneaux :

$$e' = 2n\frac{\lambda}{4}$$

$$e' = (2n+1)\frac{\lambda'}{4}$$

d'où l'on tire $\frac{\lambda}{\lambda'} = 1 + \frac{1}{2n}$ ce qui permet de trouver λ connaissant λ ou λ et λ' connaissant $\frac{\lambda+\lambda'}{2}$, c.-à-d. la longueur d'onde moyenne de la raie jaune du sodium. Dans les expériences de M. Fizeau n' était sensiblement égal à 500. — Lorsque les anneaux sont revenus à leur maximum de netteté par un nouvel écartement des deux verres, on a alors :

$$e_2 = 2n'\frac{\lambda}{4}$$

$$e_2 = (2n'+2)\frac{\lambda'}{4}$$

ou

$$\frac{\lambda}{\lambda'} = 1 + \frac{2}{2n'}$$

Pour que cette valeur soit la même que la précédente, il faut que n' soit égal à $2n$, c'est ce qui avait lieu dans les expériences de M. Fizeau. En général, soit e_p la distance des deux verres lorsqu'il y a eu p apparitions et disparitions d'anneaux, on aura :

$$e_p = 2n_p\frac{\lambda}{4}$$

$$e_p = (2n_p+p)\frac{\lambda'}{4}$$

ou

$$\frac{\lambda}{\lambda'} = 1 + \frac{p}{2n_p}$$

et, pour que cette valeur concorde avec la précédente, il faudra que n_p soit égal à np. Si p est pair, la distance e_p correspondra à une apparition maxima des anneaux; si p est impair, elle correspondra à une disparition. — 3° Enfin, lorsque l'on fait varier les conditions dans lesquelles la lumière se produit, en substituant, par exemple, à l'alcool mélangé d'eau et saturé de sel, soit l'alcool pur, soit de l'esprit de bois, soit divers mélanges combustibles avec des quantités variables de sel marin, soit, enfin, en plaçant dans la flamme un ou plusieurs globules de sel marin suspendu à des fils de platine, alors et dans ces diverses circonstances les phénomènes observés s'accordent pour indiquer que la lumière est plus ou moins simple suivant les modifications qu'a subies la source de lumière. — Ainsi, lorsqu'on emploie le sel marin en globules dans la flamme de l'alcool absolu, les interférences sont à peine distinctes; à la deuxième période et à la troisième elles sont à peu près invisibles. Lorsqu'on observe avec la lampe monochromatique ordinaire, on voit généralement les phénomènes jusqu'à la dixième ou la douzième période; mais si la lumière est empruntée à des flammes dans lesquelles la vapeur de sel marin est en quantités de plus en plus petites, on peut franchir cette limite et observer des périodes d'un ordre bien plus élevé. Ainsi, avec l'alcool à 36° du commerce, sans autre sel marin que celui qu'il renferme accidentellement, on a pu voir les mêmes périodes alternatives de trouble et de netteté dans les anneaux se reproduire au moins quarante fois de suite sans que les interférences aient cessé d'être distinctes. Mais la lampe qui a donné les meilleurs résultats, sous ce rapport, est celle dans laquelle on a brûlé un mélange de quatre parties d'esprit de bois rectifié du commerce et une partie d'alcool absolu sans addition de sel; la flamme ne doit pas présenter de cône blanc intérieur, mais elle doit être obscure à sa partie inférieure et jaune seulement vers sa partie supérieure; la lumière émise en est assez faible, mais d'une pureté plus grande qu'aucune de celles qui ont été observées jusqu'ici; avec cette lumière, en effet, on a pu faire succéder les unes aux autres jusqu'à 52 séries d'anneaux distincts avant que les interférences aient cessé de se produire. Plusieurs mesures ont permis de déterminer la valeur de l'écartement des deux verres qui donne lieu à une seule période; on a trouvé 0mm28945 dont le double correspond à 983 fois la longueur d'onde de la lumière D déduite des mesures de Fraunhofer, d'où il résulte que la 52e période dont on vient de parler suppose le passage de plus de 50,000 anneaux et par conséquent des interférences sensibles avec une différence de marche de ce même nombre d'ondulations; l'écartement des deux verres est alors de 15 millim environ.

Applications. 1° *Mesure des longueurs d'onde.* On a utilisé les anneaux colorés dans la mesure des longueurs d'onde. Nous avons vu, en effet, qu'entre l'épaisseur e de la lame d'air le rang n de la frange et la longueur d'onde λ de la lumière qui produit les anneaux, on a $e = 2n\frac{\lambda}{4}$ pour les anneaux sombres. On peut remplacer e par sa valeur $\frac{r^2}{2R}$, r étant le rayon de l'anneau et R le rayon de la lentille; on tire de là λ :

$$\lambda = \frac{r^2}{nR}.$$

C'est une première façon de déterminer λ au moyen des anneaux colorés, mais il est plus précis d'employer la méthode de M. P. Desains. Celle-ci consiste à écarter le plan de verre de la lentille au moyen d'une vis micrométrique dont le déplacement fait connaître l'écart; pendant ce temps, on compte le nombre d'anneaux qui s'engloutissent au centre et l'on a entre le déplacement d, le nombre d'anneaux sombres n et la longueur d'onde λ de la lumière employée

$$d = \frac{n\lambda}{2}$$

Le déplacement d est, en général, exprimé au moyen du nombre de tours N et de la fraction de tour $\frac{\omega}{360}$, ω étant exprimé en degrés, de la vis micrométrique, de telle sorte que l'on a, en appelant l la longueur du pas de la vis :

$$\left(N + \frac{\omega}{360}\right) l = \frac{n\lambda}{2}$$

d'où

$$\lambda = \frac{2\left(N + \frac{\omega}{360}\right) l}{n}$$

2° *Mesure de la dilatation des corps.* On sait que les procédés employés pour déterminer le coefficient de dilatation des corps exigent, surtout pour les corps solides et pour le coefficient de dilatation linéaire, des corps d'une longueur assez grande, de plusieurs décimètres. Les méthodes de Laplace et de Lavoisier, de Ramsden, ne sont applicables que dans ce cas. Le coefficient de dilatation cubique peut plus facilement être déterminé sur de petites quantités de matière en appliquant le procédé du thermomètre à poids ; mais l'on ne peut déduire le coefficient de dilatation linéaire d'un corps de son coefficient de dilatation cubique que pour les corps amorphes ou cristallisés dans le système cubique. Les cristaux dont la dilatation est extrêmement importante au point de vue de la structure des corps ne se prêtent pas, par leur inégale dilatation dans tous les sens et par leurs petites dimensions, aux procédés du thermomètre à poids et de Ramsden. M. Fizeau a employé pour l'étude de la dilatation des corps cristallisés une méthode très ingénieuse et très sensible, fondée sur le principe des anneaux de Newton. Il a fait construire une sorte de petit trépied en acier, formé d'un disque de ce métal d'environ 1/2 cent. d'épaisseur sur quatre cent. de diamètre, supporté par trois vis du même métal, de longueurs égales, d'un pas très fin (1/4 de millim.), et dont les tiges traversent le disque en trois points équidistants, situés près de sa circonférence. Les extrémités supérieures de ces vis, terminées en pointes mousses, dépassent la surface supérieure du disque d'un certain nombre de millim. variable à volonté ; enfin, sur ces trois pointes, on pose un disque de verre dont la face inférieure peut aisément être amenée à être parallèle à la face supérieure et bien polie du disque d'acier situé au-dessous d'elle. Les têtes des trois vis, placées près de leurs extrémités inférieures et au-dessous du disque, portent des divisions qui permettent de les faire mouvoir de quantités connues. La hauteur totale de ce petit appareil ne dépasse pas 5 centim. ; il peut être placé aisément au centre d'une petite étuve de manière à être échauffé à des températures stationnaires et très connues. — Lorsqu'on veut mesurer la dilatation d'un corps, il faut en faire tailler un fragment d'environ 5 à 10 millim. d'épaisseur, terminé par deux faces sensiblement planes et parallèles, le placer sur le disque d'acier et par le mouvement des vis amener le plan de verre à être presque en contact avec la face supérieure du fragment, mais cependant séparé d'elle par un très petit intervalle ($0^{mm}02$ environ), afin d'être bien assuré que le corps se dilate librement sans toucher le disque du verre. On a pris la précaution de faire tracer à l'eau-forte, sur le disque d'acier, deux systèmes rectangulaires de lignes parallèles très bien espacées de 1 millim., afin de faciliter l'expulsion de l'air interposé entre le corps et la surface d'acier. — Les choses ainsi disposées, si l'on vient à faire tomber normalement sur le disque de verre un faisceau de rayons jaunes empruntés à la lampe à sel marin, on observera par réflexion de beaux anneaux ou franges dues à l'interférence de la lumière réfléchie par la face inférieure du disque de verre avec la lumière réfléchie par la face supérieure du corps ; ces surfaces étant presque toujours accidentellement un peu convexes, on a, en général, des franges circulaires ou anneaux plus ou moins réguliers. Le disque de verre porte un certain nombre de petits points noirs servant de repères afin de déterminer la valeur du déplacement des franges. La partie optique de l'appareil qui sert à éclairer le trépied et à amener dans l'œil de l'observateur les rayons utiles est le même que celui qui a été décrit un peu plus haut. La température de l'étuve étant bien stationnaire, l'observateur pourra relever la situation des franges par rapport à plusieurs points de repère, dix par exemple, en estimant les dixièmes de franges pour chaque point de repère. Si l'on vient à échauffer l'étuve peu à peu, les franges se déplaceront par rapport aux repères en s'éloignant, par exemple, du centre des anneaux. Alors l'observateur comptera avec soin le nombre de franges entières ainsi déplacées et, lorsque la température donnée par les thermomètres sera encore devenue parfaitement stationnaire, il relèvera de nouveau la situation des franges par rapport aux points de repère. Ceux-ci, étant supposés au nombre de dix, fourniront dix déterminations de la valeur du déplacement des franges correspondant au nombre de degrés compris entre les deux températures extrêmes. — Pour déduire de ces observations le coefficient de dilatation de la substance, il est nécessaire de tenir compte de la dilatation de l'acier des vis du trépied ; en effet, ces vis, en se dilatant, éloignent le verre de la lame que l'on étudie, tandis que la dilatation de la lame rapproche sa face supérieure du verre ; les deux dilatations produisent donc des effets contraires et l'on observe la différence seulement de ces deux effets ; il est absolument nécessaire de connaître très exactement la dilatation de l'acier ; on y arrive par des expériences préliminaires faites par la même méthode mais sans l'interposition des lames à faces parallèles. Il est facile de voir, en effet, que le petit trépied avec son disque poli et ses trois vis portant un plan de verre supérieur se prête aisément à la production d'un système d'anneaux ou de franges d'interférences entre le plan de verre et la face supérieure du disque d'acier. L'expérience a montré que la distance entre ces deux plans réfléchissants peut être portée à plus de 8 millim. en donnant lieu à de belles franges jaunes bien distinctes et dont les déplacements, sous l'influence de la chaleur, sont faciles à observer. Dans cette circonstance, lorsqu'on vient à chauffer l'appareil, les trois vis d'acier se dilatent, soulèvent le plan de verre et l'éloignent du plan d'acier, en augmentant la différence de marche des rayons interférents. La formule est :

$$\alpha = \frac{\lambda f}{2e\,(t' - t)}$$

dans laquelle λ est la longueur d'onde de la lumière monochromatique employée, f le nombre des franges déplacées, e l'intervalle entre les deux surfaces, et t' et t les deux températures extrêmes. Mais à ce terme il faut en ajouter un autre, de correction, tenant à ce que l'air compris entre le verre et la plaque d'acier s'échauffe, de sorte que son indice diminue. Ce terme de correction est :

$$2e\,\frac{m - m'}{\lambda}$$

m et m' étant les indices de réfraction de l'air aux températures t et t'. Lorsqu'on connaît ainsi la dilatation de l'acier de l'appareil à diverses températures on l'ajoute à la dilatation observée avec la lame et l'on connaît alors la dilatation véritable de la lame elle-même. — C'est par cette méthode élégante et précise que M. Fizeau a déterminé la dilatation de divers cristaux dans différentes directions. La même méthode a servi aussi à déterminer la variation des indices de réfraction avec la température. Pour cela, on taille dans le corps sur lequel on veut opérer une lame à faces planes et parallèles de 5 à 10 millim. d'épaisseur et on l'éclaire par des rayons monochromatiques perpendiculaires à sa surface ; une partie de ces rayons se réfléchit sur la première face, une autre partie sur la seconde et ces deux parties interfèrent en donnant des franges plus ou moins régulières parce que les deux surfaces de la lame ne sont jamais exactement parallèles. Lorsque l'on fait varier la température entre deux valeurs déterminées, un certain nombre de franges passent devant un point de repère gravé sur l'un des verres. La différence de marche ainsi produite, qui est mesurée par ce nombre de franges, provient de ce que la substance s'étant dilatée par la chaleur son épaisseur est plus grande et de ce fait que l'indice de réfraction a changé. Lorsque l'on connaît par une étude préalable, faite comme il a été exposé plus haut, la dilatation de la substance, on peut déduire de ces nouvelles expériences la variation de l'indice de réfraction du corps. — M. Guebhard a fait aussi, au moyen des anneaux de Newton, des recherches toutes différentes des précédentes ; il a appliqué ces phénomènes à l'étude phonéidoscopique des

voyelles. En soufflant l'haleine sur une cuve à mercure, on voit se former des franges colorées dont la forme dépend de l'ouverture de la bouche au moment où la vapeur d'eau provenant de l'air exprimé des poumons est projetée et condensée sur le mercure. En donnant à la bouche la forme qu'elle a lorsqu'elle prononce les diverses voyelles, on voit se former des courbes irisées caractéristiques des voyelles correspondantes. La fig. 4 montre quelques-unes de ces courbes.

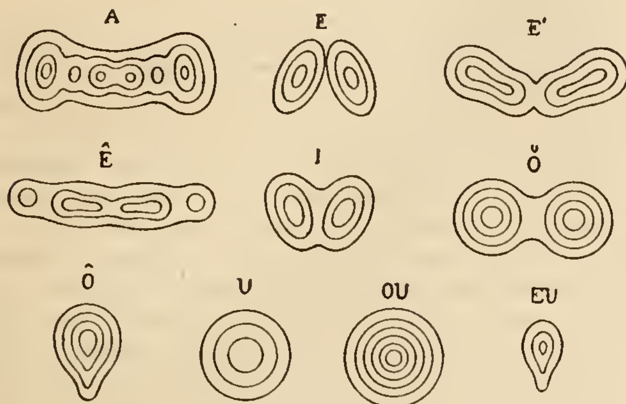


Fig. 4.

Couleurs des lames épaisses. Les lames épaisses présentent parfois des phénomènes d'anneaux colorés analogues à ceux des lames minces. Ils ont été d'abord observés par Newton; on fait arriver de la lumière par un trou très petit O percé dans un écran. Cette lumière tombe sur une lame épaisse, formée d'une lentille plan-convexe dont la partie convexe est étamée et dont la face plane regarde l'écran. On place la lentille de façon que l'ouverture de

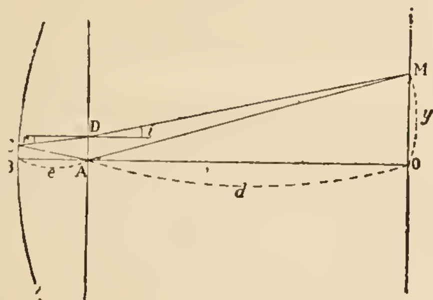


Fig. 5.

l'écran coïncide avec le centre de la partie sphérique de la lentille. Dans l'état ordinaire, on ne voit rien, mais si on souffle sur le miroir on aperçoit autour du trou O des anneaux colorés à centre blanc, identiques aux anneaux colorés transmis et suivant les mêmes lois (fig. 5). En soufflant sur le miroir, on produit une buée qui augmente la diffusion de la lumière sur la surface à travers laquelle pénètrent les rayons lumineux. Considérons un rayon OA; en A il pénètre en partie dans la lentille suivant les lois ordinaires de la réfraction et se diffuse en partie dans toutes les directions : considérons en particulier la direction AC; ce rayon se réfléchit en C suivant CD et il se réfracte au point D suivant les lois ordinaires, en donnant naissance au rayon DM. Le rayon qui, tombé en A, avait suivi la direction normale AB s'est réfléchi en B; revenant en arrière, il rencontre en A la surface où la vapeur d'eau condensée constitue une couche diffusante; en ce point, il enverra des rayons dans diverses directions. Considérons, en particulier, la direction AM; nous voyons que le point M recevra deux rayons, l'un OACDM, l'autre OABAM, qui auront été diffusés tous les deux, l'un après avoir pénétré dans la lentille et l'autre après; ces deux rayons d'ailleurs ayant subi mêmes diffusions, mêmes réflexions et ayant parcouru à l'intérieur de la lentille des chemins sensiblement égaux, auront des intensités très voisines; ils seront donc dans de bonnes conditions pour interférer. La différence de marche de ces deux rayons sera donc :

$$\delta = 2n\,(AC - AB) + (DM - AM)$$

Il est évident que cette différence de marche sera la même sur tous les points situés à une même distance de O; il en résulte que les franges d'interférences, s'il s'en produit, seront des cercles de centre O. A cause de la grande courbure du miroir par rapport à son épaisseur, DM — AM sera négligeable devant AC — AB. Avec cette approximation et en désignant l'angle CAB par r, l'épaisseur de la lentille AB par e, nous aurons :

$$\delta = 2n\left(\frac{e}{\cos r} - e\right) = 2ne\,\frac{1 - \cos r}{\cos r}$$

Si dans cette expression nous développons cos r en série et que nous remplacions dans la fraction $\frac{1 - \cos r}{\cos r}$ cos r par la série équivalente, nous aurons une fraction dans laquelle les premiers termes du numérateur et du dénominateur seront très grands par rapport aux suivants, parce que r est très petit; on pourra donc prendre comme valeur approchée de cette fraction le rapport des premiers termes, c.-à-d. $\frac{\frac{r^2}{2}}{1}$; on aura donc :

$$\delta = 2ne\,\frac{r^2}{2} = ner^2.$$

Soit i l'angle d'incidence correspondant à l'angle r; cet angle étant très petit, on peut remplacer $\sin i = n \sin r$ par $i = nr$, de telle sorte que l'expression de δ devient

$$\delta = \frac{ei^2}{n}.$$

Or tg i ou, ce qui revient sensiblement au même, i est égal à $\frac{y}{d}$, y désignant le diamètre de l'anneau et d la distance de la lentille à l'écran. On a alors :

$$\delta = \frac{ey^2}{nd^2}.$$

Lorsque δ sera égal à un nombre impair de demi-longueurs d'onde, les deux rayons lumineux interféreront et l'on aura un anneau sombre; lorsque δ sera égal, au contraire, à un nombre pair de demi-longueurs d'onde, on aura un anneau brillant. On a donc pour les diamètres y des anneaux sombres :

$$y = d\sqrt{\frac{n}{e}\,(2K + 1)\,\frac{\lambda}{2}},$$

Cette formule montre : 1° que les carrés des diamètres des anneaux sombres croissent comme les nombres 1, 3, 5, 7...; 2° que les carrés des diamètres des anneaux brillants croissent comme les nombres 2, 4, 6, 8...; 3° que les diamètres sont en raison inverse du carré des épaisseurs du miroir. — Newton avait vu ce phénomène à son maximum d'éclat lorsque le centre du miroir se trouve exactement au centre de l'ouverture de l'écran. Mais on l'observe aussi lorsque cette condition n'est pas remplie; dans ce cas, le centre des anneaux ne coïncide pas avec l'orifice percé dans l'écran mais avec l'image de cet orifice donnée par le miroir.

Plaques épaisses de Brewster. Cet appareil produit des franges d'interférences dues à des phénomènes peu différents; il se compose de deux plaques de verre d'une épaisseur de quelques millim., réunies au moyen d'une charnière permettant de les incliner l'une sur l'autre; considérons un rayon incident SA; il se réfracte en AB; en B il se réfléchit, rencontre la première face de la bilame, se réfléchit de nouveau et va prendre la même direction T que le rayon transmis qui a éprouvé une réflexion à l'intérieur de la seconde lame (fig. 6). Si les deux lames ne sont pas parallèles et si l'on désigne par r et r' les angles des rayons dans la première et la seconde lame avec la normale

à chacune d'elles, il est facile de voir que la différence de marche des deux rayons est :

$$\delta = 2n\,(AB - CD) = 2n\left(\frac{e}{\cos r} - \frac{e'}{\cos r'}\right)$$

e et e' étant les épaisseurs des deux lames. — Lorsque ces deux épaisseurs sont égales et que les deux lames sont parallèles, cette différence de marche est nulle et l'on n'aperçoit pas de franges; mais dès que l'on incline ces deux lames l'une sur l'autre on voit se produire des franges alternativement sombres et brillantes aux points où la différence de marche est un nombre impair ou pair de demi-longueurs d'onde.

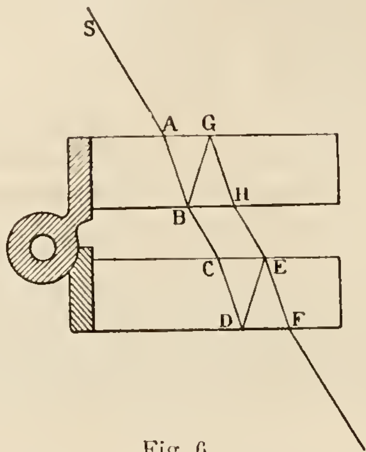


Fig. 6.

Anneaux colorés autour du soleil et de la lune Aux phénomènes que nous venons de passer en revue se rattachent les anneaux que l'on observe autour du soleil et de la lune par les temps humides. Newton avait remarqué qu'on obtenait des anneaux colorés en saupoudrant de poussière un miroir. On peut prendre pour cela de la poussière de lycopode qui est bien homogène, la répandre sur une lame de verre; en regardant à travers cette lame la flamme d'une bougie, on la voit entourée d'auréoles colorées. Quand le ciel est humide, on aperçoit des anneaux autour du soleil et de la lune; ils sont, sans doute, produits de la même façon. A. Joannis.

X. Botanique. — On appelle *anneaux* des épaississements circulaires que présentent les vaisseaux ou les cellules à leur face interne ; ceux-ci sont alors dits *annelés*. Adanson a donné le nom d'*anneau* à un organe particulier que présentent les sporanges de certaines Fougères et qui est constitué par une hypertrophie et un épaississement des cellules marginales du sporange. Les dimensions, la direction et la structure de l'anneau sont soumises à des variations dont on tient grand compte dans la classification. Dans certains cas, comme chez les Polypodes, le sporange s'ouvre pour livrer passage aux spores par suite de l'élasticité de l'anneau. — Dans les champignons, on connaît sous le nom d'*anneau* une sorte de membrane ou de voile filamenteux, qui s'attache d'une part au pourtour du pédicule et d'autre part au bord du chapeau. Quand ce dernier a atteint tout son développement, l'anneau disparaît d'ordinaire plus ou moins complètement; parfois pourtant il persiste en partie autour du pied, formant ainsi une sorte de bague de nature variable. R. Bl.

Bibl. : 1° Histoire. — *Dictionn.* de Daremberg et Saglio. *Anulus* et *Anulus aureus*. — King, *Ant. gems and Rings* ; Londres, 1872. — Naudet, *De la noblesse chez les Romains* ; Paris, 1853. — Daehne, *De jure aureorum anulorum et natalium restitutione commentatio prior*; Halle, 1863. — E. Belot, *Histoire des chevaliers romains* ; t. I, Paris, 1866, pp. 218-222 ; t. II, Paris, 1873, pp. 355-365. — Friedländer, *Darstellung aus der Sittengeschichte Roms*, 5e éd., I ; Berlin, 1881, p. 250. — G. Bloch, *les Origines du Sénat romain*; Paris, 1883, pp. 59-63.

2° Théologie.— Du Saussay, *Panoplia episcopalis*, 1653. — Bock, *Geschichte des liturgischen Gewander*, 1853, pp. 205 et suiv., et les Dict. spéciaux de Martigny, Smith, Kraus, etc. — Cossadoni, *Notizie sopra l'origine e l'uso dell' annello pescatorio*, 1823. — Watterton, *On the ring of the Fisherman*, dans l'*Archæologia*, t. XI, 1856.

3° Physique. — Newton, *Optique*, I et II. — De la Provostaye et Desains, *Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. XVIII, p. 413. — Airy, *Cambridge Transactions*, IV, pp. 219 et 409; *Philosophical Magazine*, 2e série, X, p. 141, 3e série, II, p. 120. — Jamin, dans *Annales de chimie et de physique*, 3e série, XXXVI, p. 158. — Stokes, *Philosophical Magazine*, 3e série, XXIV, p. 137. — Terquem, dans *Journal de Physique* (de d'Almeida), II, p. 149. — X. de Maistre, *Bibliothèque universelle de Genève*, XLVII, p. 17. — Fizeau, dans *Annales de chimie et physique*, 3e série, LXVI, 429 ; 4e série, II, p. 143 et VIII, 335. — Guebhard, *la Nature*, janv., 1880, p. 75.

ANNEBAULT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé; 337 hab.

ANNEBAUT (famille d'). Ancienne famille de Normandie, qu'illustra surtout Claude d'Annebaut, maréchal de France sous François Ier. Les principaux seigneurs d'Annebaut furent : — *Raoul d'Annebaut* mort vers 1409. *Jean d'Annebaut. Jean II d'Annebaut*, connétable héréditaire de Normandie, capitaine des chasses aux environs de Vernon et de Conches. *Claude d'Annebaut*, baron de Retz; en 1521, maréchal et amiral de France, défendit Mézières, assiégée par le comte de Nassau ; en 1524, il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie; mais libre peu de temps après, il défendit Turin, assiégé par Charles-Quint, et s'empara de plusieurs places du Piémont. Ces succès le signalèrent à l'atttention de François Ier, qui le fit maréchal de France et gouverneur du Piémont. En 1544, François Ier nomma Claude d'Annebaut amiral de France, et le mit à la tête d'une expédition préparée en secret contre l'Angleterre, et qui n'eut aucun résultat important, bien que la flotte française eût ravagé les côtes d'Angleterre. Disgracié à la mort de François Ier, Claude d'Annebaut fut rappelé peu après à la cour, mais il fut écarté de toutes les fonctions, et ne joua plus aucun rôle. L.-P. Marais.

ANNEBECQ. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever ; 382 hab.

ANNECY *(Annesium, Annesiacum)*. Ch.-l. du dép. de la Haute-Savoie, sur le lac du même nom; 11,334 hab. St. du chem. de fer P.-L.-M., ligne d'Annemasse à Aix-les-Bains.

Histoire. — La plus ancienne mention d'Annecy que l'on possède est une charte de l'empereur Lothaire de 867, mais les vestiges romains que l'on rencontre en grand nombre, particulièrement à Annecy-le-Vieux, témoignent que dès l'antiquité ce lieu était déjà habité. Au xe siècle, les comtes de Genève commencèrent à fortifier Annecy. En 1034, l'un d'eux, Gérard Ier, expulsé de Genève, fixa sa résidence à Annecy. Après la mort de Clément VII, Robert de Genève, en qui s'éteignit la maison des comtes de Genevois, ses Etats passèrent à Humbert de Thoire Villars, mari de l'une des filles d'Amé III. A Humbert, succéda son oncle Oddon de Villars qui vendit, au comte Amédée VIII de Savoie, le comté de Genevois qui fut dès lors un apanage de différents princes de cette maison. En 1514, cet apanage, augmenté des baronnies de Beaufort et du Faucigny, passe au prince Philippe qui fut le chef de la branche de Genevois-Nemours qui s'éteignit, en 1659, avec le duc Henri II. Annecy fit alors retour à la couronne ducale de Savoie. La ville avait reçu des franchises municipales du comte Amé III, en 1367. Annecy fut prise: en 1600, par Henri IV ; en 1630, par Louis XIII; en 1703, par l'armée de Louis XIV; en 1814, par les Autrichiens et les Français. Avant l'annexion de la Savoie à la France, Annecy était le ch.-l. d'une province qui portait son nom et qui comprenait le Genevois, moins Genève, le Faucigny et le Chablais.

En 1535, l'évêque de Genève, chassé par la Réforme, vint s'établir à Annecy où ses successeurs demeurèrent jusqu'à la Révolution tout en conservant le titre d'évêques de Genève. Le Concordat ayant supprimé le titre d'évêque de Genève, Annecy fut compris dans le diocèse de Chambéry ; mais, en 1819, le siège de Genève ayant été rétabli et réuni à celui de Lausanne, un évêché fut créé à Annecy (1822). — Evêques d'Annecy : Claude-François de Thiollaz , 27 avr. 1823-14 mars 1832 ; Pierre-Joseph

Rey, 19 juin 1832-31 janv. 1842 ; Louis Rendu, 27 janv. 1843-28 août 1859 ; Claude-Marie Magnin, 11 déc. 1860.

Monuments. La *cathédrale* date de 1523 ; l'*évêché* occupe un bâtiment construit en 1784 ; l'*église Notre-Dame*, dans le style de la Renaissance, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Liesse ; l'*église Saint-Maurice*, bâtie, en 1442, par le cardinal Brogny, pour un couvent de dominicains, dont les bâtiments ont été convertis en casernes. Auprès de Saint-Maurice, sont les restes de la *Grande Visitation*, établie lors de la fondation de l'ordre par saint François de Sales et Mme de Chantal. C'est là que Mme de Warens a abjuré. La *Visitation* actuelle est dans la rue Royale ; elle contient les sépultures de saint François de Sales et de sainte Chantal ; l'ancien *château* d'Annecy, réunion de constructions de différentes époques, porte du XIVe siècle, tours à machicoulis ; grosse tour de la duchesse inachevée ; logis du XVIe siècle, qui sert aujourd'hui de caserne. Il domine les anciens quartiers d'Annecy et présente, surtout du côté du lac, un aspect très pittoresque. L'*hôtel de ville*, lourd bâtiment carré, contient un *musée* fort riche (antiquités, médailles, muséum d'histoire naturelle) et une *bibliothèque* (12,000 vol.). Ces collections sont administrées par la *Société Florimontane* qui publie des *Mémoires*, un *Bulletin* et la *Revue savoisienne*. L'*hôtel de la Préfecture* a été construit depuis l'annexion, auprès de la *promenade du Pâquier*, qui s'étend sur les bords du lac. Le *collège Chappuisien*, collège communal d'Annecy, a été fondé en 1556 par Eustache Chappuis, secrétaire du duc Charles III et conseiller de Charles-Quint ; *statue de Berthollet*, par Marochetti, élevée, en 1843, dans le *jardin public*.

Industrie et Commerce. — Annecy a une grande importance industrielle. La *manufacture d'Annecy-Pont* se compose de filature de coton, blanchiment, teinture, tissage, apprêt et teinture des étoffes (20,000 broches, 600 métiers mécaniques, 100 métiers à la main) ; papeterie, filature de soie, fonderies de cloches, tannerie, corroierie, fabrique d'ouate, etc. Y.

ANNECY (Lac d'), un des lacs les plus vastes de France ; situé au S. de la ville d'Annecy, entre les montagnes du Semnoz (1,700 m.) et de la Tournette (2,357), à 444 m. d'alt., il a 14 kil. de long, sur 2 à 4 de large ; sa profondeur moyenne est de 50 m. ; il est partagé en deux parties par le *Roc de Chèse*. Son principal affluent est l'*Eau Morte* ; son déversoir, les canaux des *Thioux*. Ses bords très pittoresques sont fréquentés par les touristes ; on y remarque, outre la ville d'Annecy, les châteaux de Menthon-Saint-Bernard et de Duingt, l'abbaye de Thalloires, etc. Le lac est parcouru par un bateau à vapeur.

ANNECY-le-Vieux. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Annecy (N.) ; 1,327 hab.

ANNEDOTUS est le nom de quatre monstres marins qui, selon la légende babylonienne transmise par Bérose (chez le Syncelle et la traduction arménienne d'Eusèbe), surgirent de la mer Erythrée pour enseigner aux mortels la religion et les arts. Le premier Annedotus (Idotion chez Eusèbe, Annidostus chez Abydène) parut sous le règne du quatrième roi antédiluvien, Ammenon, lequel dura, assure-t-on, 43,200 ans ; il s'appela aussi Oannes, et est représenté en figure humaine avec un corps de poisson. Le second Annedotus parut 93,600 ans plus tard. Le troisième a dû paraître quelque temps plus tard. Sous Amelagarus et sous le roi pasteur Daonus de Sippara (Panti biblia) se montra le dernier Annédote. Abydène (chez Eusèbe) met le second Annedotus sous le roi antédiluvien Almélon et fait sortir sous Daonus quatre monstres hommes-poissons, qu'il nomme Iotagus, Enecugamus, Enebulus et Anementus. Il est difficile de savoir démêler, entre des données si diverses, la vérité historique. Les noms originaux de ces monstres ne sont pas encore identifiés dans les inscriptions cunéiformes et il est impossible et oiseux de se préoccuper d'étymologies fantaisistes, qu'une heureuse découverte peut réduire à néant.

ANNÉE. I. Astronomie. On appelle *année* (du latin *annus*) une certaine période de temps adoptée comme unité. On désigne plus particulièrement sous ce nom le temps employé par le soleil pour parcourir l'écliptique et ramener les mêmes saisons. Suivant que l'année s'applique plus spécialement aux phénomènes célestes ou aux usages sociaux, elle est dite *astronomique* ou *civile*. L'année astronomique *solaire*, *tropique* ou *équinoxiale* est l'intervalle de temps écoulé entre deux retours successifs du soleil au même solstice ou au même équinoxe. Après cette période, les saisons se reproduisent exactement dans le même ordre. Sa durée est de 365 j. 242216 ou 365 j. 5 h. 48 m. 47 s. 51. Elle n'est exactement connue que depuis Hipparque ; ce grand astronome détermina le moment précis des équinoxes, tandis qu'avant lui, on avait observé les solstices, dont le moment est très difficile à apprécier. — Voici les valeurs diverses qui avaient été attribuées à l'année :

Copernic (1543).	365 j.	5 h.	49 m.	16 s.	
Tycho (Progymnasmes). . .	365	5	48	45	5
Kepler (Tables rudolphines). .	365	5	48	57	6
Bouillaud (Astronomie philolaïque)	365	5	49	4	33
Riccioli (Almageste). . . .	365	5	48	40	
Riccioli (Astronomie réformée)	365	5	48	48	
Flamsteed et Newton . . .	365	5	48	57	5
Le Monnier (Institut ast.). .	365	5	48	57	
Halley (Tables astronomiques)	365	5	48	54	8
Cassini (Tables astronomiques)	365	5	48	52	4
Mayer (Mém. de Gottingen). .	365	5	48	51	
De la Caille (Tables) . . .	365	5	48	49	
De la Lande.	365	5	48	48	
Le Verrier (Annales de l'observatoire de Paris). . . .	365	5	48	47	51

L'année astronomique *sidérale* est le temps employé par le soleil pour revenir au méridien d'une même étoile, c'est-à-dire pour parcourir 360° sur son orbite. Cette période est plus longue que l'année tropique, en raison des mouvements de précession et de nutation : le point équinoxial ayant un mouvement annuel de 50″1 en sens inverse du mouvement du soleil, cet astre revient au nouvel équinoxe avant d'avoir décrit l'arc de 360°. L'effet de la nutation est beaucoup moindre. La durée de l'année sidérale est de 365 j. 6 h. 9 m. 9 s. 35 ou 365 j. 2563. — L'année astronomique *anomalistique* est l'intervalle de temps employé par le soleil pour revenir au périgée. Cette période est plus longue que l'année sidérale, car le périgée possède un mouvement annuel de 11 s. 76 dans le sens du mouvement du soleil, de telle sorte que cet astre doit, pour atteindre le périgée, parcourir un arc supérieur à 360°. Sa durée est de 365 j. 6 h. 14 m. 18 s. 87. — L'année astronomique *lunaire* est la succession de douze lunaisons valant chacune 29 j. 12 h. 44 m. 2 s. 8, c.-à-d. 354 j. 8 h. 48 m. 34 s.

L'année *civile*, qui doit compter un nombre entier de jours, a été rapportée au mouvement du soleil, ou de la lune, ou à l'ensemble des révolutions de ces deux astres ; de là les noms d'années *lunaire*, *solaire* ou *luni-solaire*. — *Année israélite*. L'année *judaïque*, essentiellement *lunaire*, est *commune* ou *embolismique*. Les années communes sont *défectives*, *régulières* ou *abondantes* suivant qu'elles comptent 353, 354 ou 355 jours, les douze mois lunaires ayant les uns 29, les autres 30 jours. Les années embolismiques portent aussi les noms de *défectives*, *régulières* ou *abondantes*, suivant qu'elles ont dans leurs treize mois 383, 384 ou 385 jours. Ces années sont aussi nommées *intercalaires* ou *bissextiles*, à cause de l'addition du treizième mois de 29 jours nommé *Veadar* ou second *Adar* ; ce mois, qui compte habituellement 29 jours, en a 30 dans l'année embolismique. Le calendrier israélite a été réformé au IVe siècle ap. J.-C. Après une période de 19 ans ou de 235 mois lunaires, les années

communes et les années embolismiques se succèdent de telle sorte que le commencement de l'année juive arrive à la même époque de l'année solaire; cette manière d'évaluer le temps est donc *luni-solaire*. La période de dix-neuf ans ou *cycle lunaire* des juifs, imité de celui des Grecs, ambrasse douze années communes, les 1re, 2e, 4e, 5e, 7e, 9e, 10e, 12e, 13e, 15e, 16e et 18e, et sept années embolismiques, les 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e et 19e. Chaque septième année des Juifs était dite *sabbatique* et, pendant sa durée, toutes les terres restaient incultes et en jachères. La septième année sabbatique, qui arrivait tous les quarante-neuf ans, était celle du *jubilé*, année religieuse célébrée avec la plus grande pompe, et qui amenait la rémission des dettes, l'affranchissement des esclaves, etc. Les années datent de la création du monde placée, par les Israélites, le 7 oct. 3761 av. J.-C. Le jour judaïque commence au coucher du soleil du jour civil précédent. — *Année égyptienne* ou de *Nabonassar*. Période de 365 jours formée de 12 mois de 30 jours auxquels on ajoutait 5 jours *épagomènes* ou additionnels. Comme l'année solaire est de 365 j. 2422, ou en nombre rond, de 365 j. 1/4, tous les quatre ans, le commencement de l'année rétrogradait d'un jour et le 1er du mois *Thoth*, qui commençait l'année, tombait successivement dans toutes les saisons dans une période de 1461 années de 365 j. ou 1460 de 365 j. 1/4, nommée *Sothis*, *période sothiaque* ou *période du Chien*, en l'honneur de *Sirius*, la plus belle étoile de la constellation du Grand-Chien. Le lever héliaque (c.-à-d. précédant immédiatement celui du soleil) de cette étoile annonçait aux Egyptiens, il y a 5.000 ans, un événement d'une importance capitale, le débordement du Nil. De là, le nom d'année *vague* donné à cette année ainsi qu'aux autres qui avaient la même imperfection. L'ère de Nabonassar commençait le 26 fév. 746 av. J.-C., suivant les astronomes, ou 747, suivant la méthode des chronologistes.

Année actiaque. Modification de l'année égyptienne, ainsi nommée à cause de la victoire d'Actium, remportée par César sur Antoine et qui soumit les Egyptiens à la domination romaine. C'es l'année *julienne*, que nous allons bientôt définir mais avec certaines altérations ; les anciens noms de mois étaient conservés avec les 5 jours épagomènes, mais le jour intercalé tous les quatre ans et qui était un sixième jour épagomène, était placé entre le 28 et le 29 août. L'année *éthiopique* actiaque ne diffère de l'autre que par les noms des mois. Son commencement est le même que celui de l'année égyptienne, c.-à-d. au 29 avr. de l'année julienne, d'après quelques auteurs, ou au 29 août, d'après de la Lande. — L'année *grecque* ou *attique* était une année lunaire composée de douze mois comptant d'abord trente jours chacun, puis alternativement 29 et 30 jours. Les mois, divisés en trois *décades*, commençaient avec la première apparence de la nouvelle lune, et l'année à la première pleine lune après le solstice d'été. Le temps se comptait par *Olympiades*, de quatre années chacune. L'ère olympique ou des Olympiades remonte à l'année 776 av. J.-C., époque à laquelle Corœbus obtint le prix de la course ; à partir de cette date, les noms des vainqueurs furent inscrits sur des registres officiels. Douze mois alternativement de 29 et de 30 jours donnaient une année de 354 jours. Pour que les sizygies et les néoménies revinssent aux mêmes saisons de l'année, on ajouta un mois embolismique de 30 jours à chaque 3e, 5e, 8e, 11e, 14e, 16e et 17e année du cycle de dix-neuf années solaires ou *cycle de Méton* introduit par Calippe 433 ans avant notre ère. Cette période représente 235 lunaisons au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes recommencent aux mêmes époques, la terre, la lune et le soleil se trouvant après cet intervalle dans les mêmes régions du ciel. — L'année *macédonienne* antique ne différait de l'année grecque que par les noms des mois. Les Syro-Macédoniens, les Smyrniens, les Tyriens, les peuples de Chypre, les Paphiens, les Bithyniens, etc., évaluaient le temps de la même manière. — L'année *romaine*, qui remonte à Romulus, compta d'abord dix mois alternativement de 31 et de 30 jours, ce qui donnait 305 jours (la plupart des auteurs donnent le chiffre 304, qui paraît inexplicable). Elle commençait le premier mars ; mais, comme les saisons ne correspondaient pas aux mêmes époques, on ajoutait à l'année le nombre de jours nécessaires pour que le premier mois répondît à peu près au même état du ciel et ces jours additionnels n'étaient pas divisés en mois. Numa réforma ce calendrier en prenant pour modèle l'année grecque modifiée et ses douze mois furent impairs, ce que Numa croyait d'un présage heureux, à l'exception de février, destiné à des cérémonies lugubres, qui avait 28 jours. Ce mois, consacré aux dieux Mânes et aux Purifications, terminait l'année, tandis que l'autre mois additionnel, janvier, consacré à Janus, la commençait.

L'an 304 de Rome, les décemvirs intervertirent l'ordre des mois, et les irrégularités du calendrier s'amassant avec le temps furent telles qu'on chargea les grands prêtres du soin de régler le nombre de jours du mois intercalaire *Mercedonius*. Malheureusement, certains d'entre eux profitèrent de leur crédit pour modifier l'année de manière à allonger ou à raccourcir la durée de la magistrature de leurs amis ou de leurs ennemis. La corruption ne fut pas épargnée et l'on vit célébrer au printemps les fêtes dites *Autumnaliæ*. Cérès, déesse des moissons, fut adorée au milieu de l'hiver. — Jules César mit fin à ce désordre. Avec le concours de Sosigène, astronome et mathématicien d'Alexandrie, il introduisit à Rome l'année de 365 jours 1/4 trouvée par Eudoxe en Egypte, en donnant aux mois un nombre convenable de jours. Le 366e jour de chaque quatrième année fut ajouté au mois de février, qui eut alors 29 jours et, comme le jour supplémentaire fit compter deux fois le sixième jour des calendes *(bis sexto calendarum)*, le nom de *bissextile* a été donné à cette année, dont le millésime est divisible par 4. Cette réforme fut opérée l'an 708 de Rome (46 ans av. J.-C.). Jules César ordonna que cette année serait de 445 jours pour rétablir la concordance entre l'année civile et l'année tropique ; elle fut dite *année de confusion*. Le calendrier romain est la base de notre calendrier et de la plupart de ceux qui sont actuellement en usage. C'est son introduction qui constitue la *Réforme julienne*.

L'année *syrienne* est une année solaire qui commence au premier octobre de l'année julienne, dont elle ne diffère que par les noms des mois, sa durée étant la même. — L'ancienne année *perse* était une année solaire de 365 jours comptant douze mois de 30 jours avec cinq jours intercalaires ajoutés à la fin, comme dans l'année égyptienne. Dans quelques parties de l'Inde, on emploie encore actuellement cette année, en ajoutant les cinq jours additionnels au huitième mois et non au douzième. Vers le milieu du XIe siècle, le shah Shelal Eddin modifia le calendrier : il introduisit la réforme julienne perfectionnée. Quand on avait ajouté un jour tous les quatre ans sept ou huit fois, on attendait cinq ans avant d'en ajouter un autre, de telle sorte qu'il y avait 7 années bissextiles en 29 ans, ou plus souvent, 8 en 33 ans. Ces deux corrections supposent l'année de 365 j. 7/29 = 365 j. 2414, ou de 365 j. 8/33 = 365 j. 2424: dans le premier cas, l'erreur en moins est de 0 j. 0008 ; dans le second, l'erreur en plus est de 0 j. 0002, quantités très faibles qui peuvent se compenser et qui n'appellent de corrections qu'à de longs intervalles. — L'année *turque* ou *arabe* est une année formée de douze mois lunaires alternativement de 29 et de 30 jours. L'année de 354 jours est dite *commune;* on la nomme *hyperhémère*, *abondante* ou *embolismique*, quand elle en compte 355.

Le cycle lunaire des musulmans est composé de 30 années lunaires après lesquelles les années communes de 354 jours et les années abondantes de 355 jours reviennent dans le même ordre. On ajoute un jour intercalaire aux années du cycle de 30 ans qui portent les numéros 2,

5, 7, 10, 13, 15, 18, 21, 24, 26 et 29. Pendant cette période de 30 années lunaires, les saisons commencent à toutes les époques de l'année. Si une fête turque tombe au milieu de l'hiver, quinze ans plus tard elle sera célébrée en été. Les Arabes, les Turcs, et en général les sectateurs de Mohamed, emploient ce calendrier, qui date de la fuite du prophète de la Mecque à Médine, le vendredi 16 juil. de l'an 622 ap. J.-C. — L'année *chinoise* est formée de 12 ou 13 mois lunaires. Le mois commence avec la nouvelle lune, et le premier de l'année est celui pendant lequel le soleil entre dans les Poissons; le second correspond au Bélier et ainsi de suite. Mais si le soleil, dans le courant d'un mois, n'entre pas dans un nouveau signe du Zodiaque, on introduit un mois additionnel qui reçoit le même numéro que le précédent, avec un signe distinctif. De cette manière, les mois sont de 29 et de 30 jours ; mais il n'y a pas de règle absolue pour leur succession, ni pour la place du mois supplémentaire, ni même pour l'intercalation des années complémentaires, et, comme on a calculé le commencement des mois et des années d'après les mouvements des corps célestes, l'année entière est quelque chose d'incertain et de variable, quelques minutes, voire même quelques secondes pouvant altérer d'un jour le commencement du mois, ou même produire une différence dans l'intercalation d'un mois.

Il est bien difficile de dire suivant quelles tables les anciens ont calculé leurs éléments astronomiques, et il y aurait la plus grande incertitude à passer d'une date chinoise à la date correspondante d'une autre chronologie, si, de toute antiquité, les savants de ce pays n'avaient employé (un cycle de soixante jours pour la distinction des jours tout comme nous employons la semaine de sept jours) sans aucun égard pour les mouvements du soleil et de la lune. L'incertitude de l'année dans laquelle tombe un jour précis a fait du calendrier un *vade-mecum* de première nécessité. La rédaction de cette éphéméride est tellement importante qu'elle est confiée à un tribunal mathématique impérial présidé souvent par un prince de la famille régnante, et, quand cet ouvrage est terminé, on le présente en grande pompe aux membres de la famille impériale et aux principaux personnages du gouvernement. Les années portent deux numéros : le premier, qui est le numéro officiel, indique le nombre d'années du règne de l'empereur actuel et est variable ; le second marque un cycle de soixante années dans lequel chacune porte un nom spécial. Dans toute l'Asie orientale, le système employé pour la désignation des années est basé sur la combinaison d'un nom de dix, *Kan* ou tige, avec une des dénominations de douze, *Chi* ou branche. On trouve cette formation du cycle par la combinaison de deux plus petits au Japon, en Mandchourie, en Mongolie et au Thibet, pays dans lesquels on compte des cycles de soixante ans formés de cycles de dix et de douze ans. — L'année luni-solaire des Hindous est basée sur une année solaire sidérale dont les douze mois, d'inégale longueur, ont une durée très exactement définie. Le mois solaire, *Chaïtra*, compte 30 j. 20 h. 21 m. 2 s. 36 tierces, le jour étant divisé en *soixante heures*. L'année commence avec la nouvelle lune qui précède l'origine de l'année solaire ; quand deux mois lunaires commencent dans le même mois solaire, le premier est intercalé. Chaque mois hindou a un nom particulier, et les nouvelles lunes, qui servent à fixer l'origine des mois et des années, sont calculées avec la plus grande précision, de telle sorte qu'il est plus facile de trouver une date ancienne chez les Hindous que chez les Chinois. Il y a cependant quelques difficultés à cause des différents systèmes employés autrefois et aussi par ce fait que le jour hindou est la trentième partie du mois lunaire (29 j. 1/2), et par suite est plus court que le jour naturel. — Les années sont comptées à partir de 0, la première portant le numéro 0, la seconde, le numéro 1 et ainsi de suite. Chacune porte un nom particulier d'un cycle de 60 ans, différent du cycle chinois et basé sur le cours de la planète Jupiter. Cet astre fait sa révolution autour du soleil en 11 ans 86, soit 12 ans en nombre rond ; le cycle hindou vaut donc cinq révolutions joviennes et 7/10 d'année (11 ans 86 $\times$ 5 = 59 ans 30). En trois périodes de 60 ans, on doit retrancher deux années, une dans le premier cycle et l'autre dans le troisième : mais en 30 cycles, il faut retrancher 0,7 $\times$ 30 = 21 ans, et la correction précédente n'en a retiré que 20 ; une nouvelle suppression d'un an doit être opérée sur chaque série de 30 cycles. Comme les Hindous emploient aussi des *âges* pour évaluer le temps, l'importance des cycles est assez faible. Les âges sont eux-mêmes divisés en périodes de différentes durées. L'âge actuel est le *Kali Yuga* ou *âge de fer* ; 4.985 années en sont déjà écoulées, si bien que cet âge a commencé un peu après la création, suivant les idées qui ont cours chez les Hindous. Sa durée est considérable et l'on en connaît le commencement et la fin ; il embrasse 432.000 ans et les périodes se succèdent ainsi :

Quatrième âge : Kali Yuga, âge de fer ou d'infortune (âge actuel), 432,000 ans. — *Troisième âge* : Dvapara Yuga, 864,000 ans. — *Deuxième âge* : Treta Yuga ou âge d'argent, 1,296,000 ans. — *Premier âge* : Krita Yuga, âge d'or ou d'innocence, 1,728,000 ans. Ces quatre âges forment le *Maha Yuga* ou *grand âge*, de 4,320,000 ans. La durée d'un patriarcat est de 71 maha yuga ou 306,720,000 ans, auxquels s'ajoute un crépuscule de 1,728,000 ans, soit 308,448,000 ans. 14 de ces patriarcats, augmentés d'une aurore de 1,728,000 ans donnent 4,320,000,000 d'années formant un *kalpa* ou un æon de la chronologie hindoue. Ce n'est pas tout : un kalpa est seulement un jour de la vie de Brahma dont les nuits sont de la même durée, et Brahma vit 100 ans de 360 jours et de 360 nuits. L'époque actuelle est le Kali Yuga du 28e grand âge du 7e patriarcat du 1er æon de la seconde moitié de la vie de Brahma, qui compte aujourd'hui 155,521,972,848,985 printemps ! Et cependant la vie entière de Brahma ne dure guère plus qu'un simple coup d'œil de Siva ! — L'année *mexicaine* était une forme particulière de l'année de 365 jours 1/4 : elle comprenait 18 mois de 20 jours auxquels on ajoutait 5 jours supplémentaires. (Ces cinq jours étaient consacrés au plaisir ; il n'était permis de vaquer à aucune affaire, pas même au service des temples), puis après 52 ans, 13 jours nouveaux provenant des 52 quarts de jour omis. — La vieille année *irlandaise* était assez remarquable. L'unité étant la semaine de 7 jours, pour rendre l'année un nombre entier de semaines, on comptait 12 mois de 30 jours chacun, avec 4 jours supplémentaires à la fin (364 jours = 52 semaines de 7 jours), puis, tous les 6 ou 7 ans, on ajoutait une semaine, de telle sorte que les années ordinaires avaient 52 semaines et les années abondantes 53 semaines. — L'année *taïtienne* se compose de 13 lunes de 29 jours chacune, ce qui donne 377 jours. Chaque mois porte un nom propre et les 13 mois ont un nom collectif dont les Taïtiens ne se servent qu'en parlant des mystères de leur religion. Ils divisent le jour en douze parties, dont six pour la nuit, probablement à cause des 12 lunes d'une année solaire. Leur système de numération est cependant décimal. — L'année *grégorienne*, ainsi nommée en l'honneur du pape Grégoire XIII qui réforma l'année julienne, est la plus employée aujourd'hui en raison de son exactitude. L'heureuse correction de Jules César supposait l'année de 365 j. 1/4 ou 365 j. 25, tandis qu'elle est de 365 j. 2422. L'année julienne était donc trop longue de 365 j. 25 — 365 j. 2422 = 0 j. 0078, ce qui donne en 400 ans 3 j. 12, en nombre rond 3 jours. Pour donner à l'année sa vraie valeur, Grégoire XIII, aidé du savant calabrais Lilio, ordonna que toutes les années de siècles non divisibles par 4 ne seraient pas bissextiles. De plus, comme on avait déjà compté 10 jours de trop, le concile de Nicée décréta que le lendemain du 4 oct. 1582 s'appellerait le 15 oct. Cette réforme, dite *grégorienne*, fut acceptée sans discussion par les pays catholiques. Les pays protestants d'Allemagne

s'y rallièrent en 1600, l'Angleterre en 1752. L'adoption de cette mesure par la Pologne, en 1586, suscita une émeute à Riga.

Les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient ont conservé le calendrier julien ou le *vieux style* et leurs dates sont en retard de 12 jours sur les nôtres (aux dix jours existant en 1582 se sont ajoutés deux jours pour les années 1700 et 1800 qu'ils ont comptées bissextiles), de telle sorte que notre 25 janvier correspond à leur 13 janvier, ce que l'on écrit ainsi 13/25 janvier. — L'année *républicaine* fut le dernier essai de réforme du calendrier, tenté pendant la Révolution française. Ses promoteurs voulaient introduire le système décimal dans la numération du temps et aussi se débarrasser de tout ce qui rattachait le calendrier au catholicisme ou à toute autre religion. Ses 12 mois, de 30 jours chacun, avaient reçu de Fabre d'Eglantine les noms de vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor. Ces noms significatifs convenaient parfaitement à la France, puisqu'ils exprimaient l'état de la saison pour chaque mois, mais ils ne pouvaient être adoptés sans contre-sens sous d'autres climats. Les mois étaient, comme ceux des Grecs, divisés en trois périodes de dix jours ou *décades*, qui remplaçaient les semaines, avec cinq ou six jours complémentaires (selon que l'année était commune ou bissextile) nommés *sans-culottides* et intercalés à la fin du dernier mois. L'intercalation n'était pas périodique, mais devait être basée sur des calculs astronomiques précis. — Le premier vendémiaire, qui commençait l'année, tombait le jour de l'équinoxe d'automne. Le calendrier républicain fut employé pendant une période d'environ treize ans, depuis la proclamation de la République (1er vendémiaire an I), le 22 sept. 1792, jusqu'en 1806. — *Commencement de l'année*. L'année commençait à l'équinoxe d'automne pour les Egyptiens, les Chaldéens, les Perses (suivant de La Lande, les Perses commencent l'année au mois de juin), les Syriens, les Phéniciens, les Carthaginois. Les Juifs fixent l'origine de leur année civile en septembre ou en octobre, tandis que leur année ecclésiastique commence avec la nouvelle lune qui suit l'équinoxe de printemps. Les Grecs comptèrent leur année à partir du lendemain du solstice d'hiver, puis au lendemain du solstice d'été; suivant l'astronome de La Lande, c'est au 1er sept. Les Romains firent commencer l'année, à l'équinoxe de printemps sous Romulus, au solstice d'hiver depuis Numa, et au 1er janv. lors de la réforme julienne. Les mahométans commencent l'année au moment où le soleil entre dans le Bélier; les Chinois, à la nouvelle lune qui suit l'entrée du soleil dans les Poissons ; les Mexicains plaçaient l'origine de l'année au 23 fév., époque de l'apparition de la verdure. En Angleterre, l'année commença le 25 mars jusqu'en 1752. A cette époque, on prit pour origine le 1er janv. et l'année 1751, commencée le 25 mars, fut terminée le 31 déc., raccourcie de près de trois mois. Lord Chesterfield, promoteur de cette réforme, faillit être lapidé ; il fut longtemps poursuivi par les cris : *Rendez-nous nos trois mois*, poussés par ceux qui croyaient leur vie raccourcie de ce temps. En France, sous les rois mérovingiens, l'année commençait le 1er mars, jour de la revue des troupes. Sous les carolingiens, elle commença à Noël ; sous les capétiens, le jour de Pâques qui varie du 22 mars au 25 avr. Un édit de Charles IX, en 1563, ordonna que l'année commencerait désormais le 1er janv. L'année républicaine eut pour origine le 1er vendémiaire, qui tombait le 22 ou le 23 sept. L'année ecclésiastique commence en France et en Angleterre au premier dimanche de l'Avent. — *Grande année*. Période luni-solaire de 600 ans qui ramène la lune et le soleil au même point. Période sothiaque ou caniculaire de 1.460 ans au bout de laquelle les années *égyptiennes* (V. ce mot) coïncidaient de nouveau avec les années solaires. Période hindoue (V. ci-dessus) de 4.320.000 ans (V. Calendrier, Cycle, Ère, Mois, etc.). L. Barré.

II. Théologie. — 1° *Année juive*. Il serait difficile de donner des renseignements précis sur l'année juive des temps bibliques. Il semble résulter du récit du déluge (*Genèse*, chap. VII et VIII), composé à l'époque des rois, qu'elle était de 12 mois, et que les mois avaient 30 jours (chap. VIII, v. 3 et 4, comparé avec chap. VII, v. 11), puisque 150 jours font exactement 5 mois. Il reste à savoir si ce calcul (5 mois = 150 jours) est emprunté à la réalité ou n'est qu'un trait de la légende. On est tenté de supposer qu'en tout temps et dès la plus haute antiquité l'année juive a été plutôt lunaire que solaire (avec des mois alternativement de 29 et de 30 jours), et qu'un système plus ou moins analogue à l'embolisme usité plus tard servait à rétablir la concordance entre l'année lunaire et la marche du soleil. A l'époque du second temple, l'année ordinaire était composée de 12 mois, le mois était lunaire (tantôt de 29 jours tantôt de 30 jours), il commençait avec la nouvelle lune (néoménie) et son origine était chaque fois fixée par l'observation directe de la lune. Pour rétablir la concordance entre l'année lunaire et l'année solaire qui est plus longue de 11 jours environ, on faisait tous les 2 ou 3 ans une année de 13 mois, en intercalant, entre le 6e et le 7e mois, un mois supplémentaire. Ces années de 13 mois sont les années embolismiques. Plus tard, au IVe siècle de l'ère chrétienne ou postérieurement, l'observation directe de la lune fut remplacée par des règles permettant de construire le calendrier d'une année à l'aide du calcul. On attribua une durée fixe et assez exacte à la révolution lunaire mensuelle, on garda l'année de 12 mois lunaires, avec des mois de 29 et 30 jours dont l'alternance fut également fixée par des règles assez compliquées, et enfin on divisa la suite des années en cycles de 18 années, parmi lesquelles 7 années étaient embolismiques (de 13 mois). Ces règles servent encore aujourd'hui pour le calendrier religieux des juifs. Anciennement, et dans les temps bibliques déjà, l'année commençait au printemps, vers l'équinoxe ; plus tard, à l'époque du second temple, le printemps était le commencement de l'année religieuse, et l'automne, le commencement de l'année civile. C'est en automne aussi que commençait l'année des Grecs. D'autres époques sont également signalées, à tort ou à raison, comme ayant servi d'origine pour l'année juive dans certains cas spéciaux. L'origine de l'équinoxe d'automne a fini par l'emporter sur les autres dans le calendrier juif du moyen âge et des temps modernes, et l'ancien 7e mois est ainsi devenu le premier mois de l'année juive. Pour plus de détails, voir l'article *Calendrier juif*.

2° *Année ecclésiastique*. Le commencement de l'année est aujourd'hui fixé dans l'Église grecque au dimanche qui suit l'Exaltation de la Sainte Croix, 14 sept. ; dans l'Église romaine et dans certaines Églises protestantes, qui persistent à distinguer l'année ecclésiastique de l'année civile, au premier dimanche de l'Avent. Ce dimanche, qui doit être le plus proche du 30 nov., fête de saint André, peut tomber dans un intervalle compris entre le 27 nov. et le 3 déc. — Avant que l'influence de Rome eût établi sur cette matière une réglementation uniforme dans les églises soumises à son autorité, celles-ci avaient suivi des usages très divers. Jusqu'au XVIe siècle, en France et en Angleterre, l'année ecclésiastique commençait le 25 mars, fête de l'Annonciation : l'annonciation de la naissance du Christ étant le fait primordial de l'ère chrétienne. L'Eglise d'Espagne, singulièrement dévote envers Marie, rapportait ce commencement au 18 déc., fête de l'Attente de l'enfantement de la bienheureuse Vierge. Ces usages, issus de conceptions mystiques, avaient remplacé un usage plus ancien et plus général. Primitivement les chrétiens, conservant la coutume israélite, faisaient commencer l'année le lendemain de Pâques. Au point de vue religieux, cette date présentait l'avantage d'associer la mesure et le renouvellement du temps à l'anniversaire de la Résurrection et aux renaissances ramenées par le printemps ; mais l'extrême mobilité de la fête faisait des années très inégales et devait amener à renoncer à prendre Pâques comme point

régulateur, lorsque la prépondérance de l'Eglise eut imposé l'observance de son calendrier à la société laïque. — Néanmoins l'époque de Pâques a gardé une grande valeur dans les supputations ecclésiastiques : c'est à elle que se rapporte, suivant des intervalles précis, la détermination des fêtes mobiles et des ordonnances qui s'y rattachent, telles que le Carême, la Semaine sainte, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu. Après de longs et vifs débats, il a été décidé que la Pâque des chrétiens ne doit point coïncider avec celle des israélites, l'Evangile affirmant que Jésus ne ressuscita que le jour suivant. Le concile de Nicée défendit de la célébrer un autre jour que le dimanche. Ce dimanche doit être celui qui suit immédiatement le quatorzième jour de la lune de mars ; il est réglé, non d'après le cours astronomique de la lune, mais d'après le cours déterminé par l'Eglise, suivant un calcul qui sera indiqué au mot *Epacte*, et qui fait mouvoir la fête dans un espace de trente-cinq jours, s'étendant du 21 mars au 25 avril : ce qu'on appelle les *trente-cinq journées pascales.*

Les chrétiens se sont accommodés des noms de mois et même de la plupart des noms de jour usités sous le paganisme ; mais le christianisme devait introduire dans le compte des jours un élement spécial, la *semaine*, division empruntée aux israélites et déterminée par l'obligation de consacrer au repos et à la sanctification un jour sur sept, *le jour du Seigneur.* A la solennité du dimanche s'ajouta bientôt la solennité des *anniversaires.* Les premiers, aussi anciens que l'Eglise chrétienne, furent les anniversaires de la mort et de la résurrection du Christ. Dès le IIe siècle, s'établit la commémoration de la mort des martyrs ; ensuite, celle des saints, dont la liste grossit de siècle en siècle. Cette célébration anniversaire des souvenirs religieux devait induire à consacrer un jour de chaque année au culte, non seulement des principaux faits qui ont marqué le passage de Jésus sur la terre, mais même des objets et des conceptions mystiques qui s'y rapportent : Annonciation, Naissance, Circoncision, Epiphanie, Transfiguration, Passion, Mort, Résurrection, Ascension, Couronne d'épines, Cinq Plaies, Précieux Sang, Sacré Cœur, Saint-Suaire, Nom de Jésus, Invention et Exaltation de la Sainte Croix ; pareillement pour Marie : Immaculée Conception, Nativité, Visitation, Attente de l'Enfantement, Purification, Assomption, Sept Douleurs, Cœur Immaculé. Finalement des anniversaires furent attribués à des spéculations purement théologiques, telles que la Trinité et le Saint-Sacrement. De cette manière l'Eglise catholique a su fixer dans le cercle d'une année l'ensemble de ses souvenirs, de ses dogmes et de son culte, et le présenter avec une périodicité puissante à la pensée et à la dévotion des fidèles. — Chacune des fêtes de quelque importance fera, *sous son nom*, l'objet d'une notice spéciale. Les notions communes à toutes seront présentées au mot *Fête.* — La loi du 18 germinal an X *(Articles organiques)* contient la disposition suivante : — 56. Dans tous les actes ecclésiastiques et religieux on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe établi par les lois de la République ; on désignera les jours par les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices. E.-H. VOLLET.

III. FINANCES. — *Année financière* (V. EXERCICE).

IV. LITTÉRATURE. — Parmi les publications annuelles ou du moins périodiques, entre les *Revues* proprement dites et les *Annuaires*, prennent place un certain nombre d'ouvrages ayant pour titre le mot *Année*, suivi d'un qualificatif qui indique la nature de la publication. De tous ces ouvrages, le plus ancien peut-être, et en tout cas, celui qui a laissé la trace la plus durable dans l'histoire littéraire de la France, c'est, à coup sûr, l'*Année littéraire* de Fréron. Fréron ne fonda pas son recueil du premier coup. Il publia d'abord ses travaux de critique sous forme de *Lettres de la comtesse de* ***, journal qui fut supprimé en 1749. Cette publication fut remplacée par les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, qui parurent jusqu'en 1754. A la même époque, par une coïncidence bizarre, le littérateur suisse G. Clément publiait les *Nouvelles littéraires de France* (1749-1754), qui furent réimprimées dix ans plus tard sous le titre de *Cinq années littéraires* (la Haye, 1764, 2 vol. in-12). Enfin, en 1754, Fréron publia avec le titre qui est resté définitivement cette fameuse *Année littéraire* qui a fait tant de bruit et suscité tant de querelles à son auteur. L'*Année littéraire* paraissait tous les dix jours en un fascicule de 72 pages, et formait annuellement 8 vol. in-12. Depuis 1754 jusqu'à sa mort, arrivée en 1776, Fréron publia ainsi près de 180 volumes. Nous n'avons pas à juger ici la valeur de son œuvre (V. FRÉRON) ; on sait que ce fut une guerre sans trêve et sans merci contre les philosophes et en particulier contre Voltaire, qui ne cessa en revanche de harceler Fréron de ses épigrammes et de ses sarcasmes : guerre où la vérité était, sans doute, du côté des philosophes, mais où Fréron, malgré des injustices inévitables, garda plus de mesure et demeura plus courtois à l'égard de ses adversaires, que ses adversaires ne surent le faire à son égard. Fréron mort, le privilège de la publication fut continué à son fils qui n'avait que dix ans, et l'*Année littéraire* fut rédigée jusqu'en 1790 avec les mêmes principes par l'abbé Royou et le fameux Geoffroy. Elle fut emportée par la tourmente révolutionnaire; elle avait duré plus de trente-six ans, et atteint son 292e volume. — On a essayé de nos jours de ressusciter l'*Année littéraire* sous une forme nouvelle ; mais le succès ne semble pas avoir couronné cette tentative : l'*Année littéraire et dramatique* de M. Vapereau, publication où étaient analysées et appréciées méthodiquemen les œuvres parues dans l'année, n'atteignit pas son onzième volume ; elle parut seulement de 1858 à 1868, les années 1870 et 1871 ne formant qu'un seul volume.

D'autres publications du même genre, mais dans un autre ordre d'idées, ont eu un succès plus durable. L'*Année philosophique*, publiée par M. François Pillon en 1867 et 1868, a changé de nom; mais sous le titre de *Critique philosophique et religieuse*, depuis lors, elle a eu un succès croissant et exerce une influence sérieuse. L'*Année scientifique et industrielle*, fondée en 1856 par M. Louis Figuier, n'a pas été interrompue : elle en est à son 29e volume. Elle expose, avec d'assez longs développements, les découvertes et les applications scientifiques. Elle a pour but de porter à la connaissance du grand public les inventions les plus récentes; aussi évite-t-elle les détails trop techniques, les formes trop arides, si bien qu'on lui reproche, à tort sans doute, de rendre la science un peu trop aimable. Des tables décennales ont paru en 1866 et 1877. — L'*Année géographique*, fondée par M. Vivien de Saint-Martin, en 1861, continuée par lui jusqu'en 1875 et après lui jusqu'en 1878, donnait la revue annuelle des voyages de terre et de mer, des explorations et missions relatives à la géographie et à l'ethnographie. — L'*Année politique*, rédigée par M. André Daniel, expose brièvement, et selon l'ordre chronologique, les événements les plus intéressants de la vie politique. Elle contient l'analyse des discours à sensation prononcés dans les deux Chambres. En temps d'élection, elle rend compte des professions de foi des députés connus, et des polémiques retentissantes survenues au cours des campagnes électorales ; enfin, fondée en 1874, cette publication intéressante à plus d'un titre atteint aujourd'hui sa douzième année. — L'*Année militaire*, fondée sous la direction de M. Amédée Le Faure, publie tous les faits qui intéressent les armées françaises et étrangères. Elle date de 1877. L'*Année maritime*, éditée par la maison Berger-Levrault, remplit le même rôle en ce qui regarde la marine. Ph. MARTINON.

V. THÉÂTRE. — « L'année théâtrale, disait en 1819 un chroniqueur dramatique, commence, pour tous les spectacles de France, à une époque plus ou moins rapprochée de Pâques. A Paris, elle date du lendemain de cette fête ; dans plusieurs grandes villes on a conservé l'usage d'ouvrir la nouvelle année au 21 avril. La plupart

des théâtres d'arrondissement font la clôture la veille des Rameaux et ouvrent le lendemain de Pâques. Jamais, en France, l'année théâtrale n'a commencé à la même époque que l'année civile ; c'est donc par erreur que tous les recueils consacrés à la statistique des spectacles observent toujours la période de l'année ordinaire. » Cette observation est absolument exacte ; mais l'écrivain ne donnait aucune explication de ce fait assez singulier, et nous devons ajouter que jamais jusqu'ici cette explication n'a été donnée. Il n'est pas sans intérêt pourtant de savoir pourquoi ce qu'on appelle l'année théâtrale diffère ainsi de l'année civile ou religieuse, et c'est ce que nous allons faire connaître. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, alors que l'Eglise était toute-puissante, elle exigeait que tous les théâtres, dont elle était obligée de tolérer l'existence, fermassent du moins leurs portes chaque année pendant trois semaines et fissent taire leurs voix profanes, depuis le dimanche de la Passion jusqu'au dimanche de Quasimodo, c.-à-d. quinze jours avant et huit jours après Pâques. C'était un hommage qu'elle obligeait les comédiens à rendre à la religion, et c'est cette fermeture, obligatoire pour les théâtres, que ceux-ci appelaient la fermeture de Pâques. A l'exception de cette fermeture, les théâtres de province, comme ceux de Paris, jouaient alors toute l'année ; mais ils prirent tout naturellement l'habitude de mettre à profit ce chômage forcé pour procéder au renouvellement annuel de leur personnel et signer les engagements de leurs artistes pour la campagne qui devait suivre. Les administrations théâtrales de la capitale, qui ne pouvaient à cette époque se recruter qu'en province, furent bien obligées de se conformer à cette coutume, et d'un côté comme de l'autre, à Paris comme ailleurs, les directeurs et chefs d'entreprises adoptèrent l'habitude de contracter les engagements avec leurs artistes à l'époque la plus rapprochée de Pâques, qui était celle où commençait virtuellement l'année théâtrale. Depuis lors, les mœurs ont bien changé sous ce rapport ; l'année se divise volontiers, pour les théâtres des départements, en deux saisons distinctes, l'une d'été, l'autre d'hiver, ou bien, dans certaines grandes villes, la campagne commence seulement au mois de septembre pour se terminer aux approches de Pâques ; d'autre part, les théâtres de Paris, au lieu de rester constamment ouverts comme jadis, font presque tous une grande fermeture de deux ou trois mois pendant les fortes chaleurs de l'été, juin, juillet et août. Mais, par suite de l'ancien usage, l'année théâtrale continue de courir à partir de Pâques, et cette époque reste toujours, à Paris du moins, celle du renouvellement des engagements. A. POUGIN.

ANNEESSENS (François) ou *Agneessens*, l'un des doyens du métier des Quatre Couronnés de Bruxelles, né dans cette ville, le 25 févr. 1660 et décapité le 19 sept. 1719. C'est en qualité d'ardoisier qu'il fut admis dans le métier des Quatre Couronnés (c'est-à-dire des maçons, des tailleurs de pierre, des sculpteurs et des couvreurs en ardoise). Il était aussi fabricant de chaises en cuir d'Espagne. — Anneessens ne possédait pas une grande fortune, mais jouissait de la considération publique. D'après la *Gazette de Rotterdam* et une lettre du marquis de Prié, il avait une éloquence naturelle, beaucoup de lecture et une connaissance approfondie des lois et privilèges du pays. Il avait conservé une forte impression de la lecture du *Luyster van Braband*, cette espèce de code des chartes et privilèges de Bruxelles publié sur l'ordre des nations en 1698, après le bombardement de la ville par les Français. —Anneessens fut souvent le mandataire de ses compatriotes. Déjà doyen en 1698, il devint l'un des chefs doyens du grand Serment de l'Arbalète et, dans les troubles de 1717, où il prit une si grande part, il était syndic de sa nation (*boetmeester*, ou maître des amendes) c.-à-d. l'organe et le chef de la nation de Saint-Nicolas. On sait que Bruxelles fut de 1717 à 1719 le théâtre de troubles graves provoqués en grande partie par la mauvaise administration et l'impopularité du marquis de Prié, qui gouvernait les Bas-Pays au nom du prince Eugène de Savoie depuis 1716. En 1717, les doyens des métiers refusèrent de jurer d'observer le règlement de 1700, qui avait été imposé aux métiers et nations de Bruxelles, mais qui, restreignant considérablement leurs droits et leurs prérogatives, était odieux à tous. D'ailleurs, les doyens alléguaient des raisons très valables sur l'illégalité du règlement. Le marquis de Prié obtint du conseil de Brabant deux décrets qui l'autorisaient à se passer du serment ; mais l'empereur Charles VI, dans un esprit de conciliation, ordonna de faire jurer le serment par les doyens, en échange de minimes concessions qu'il leur faisait. Tous refusèrent, sauf l'un d'eux, qui, gagné par le marquis, prêta serment. Il s'ensuivit une émeute (24 mai 1718) qui força le gouverneur à rétablir l'ancien serment. Anneessens ne prit point part à cette émeute. Bien plus, quand, au mois de juillet suivant, le marquis accorda, après bien des hésitations, l'annulation des décrets du conseil de Brabant, et que la foule encore exaspérée se livra au pillage des maisons de Bruxelles, Anneessens fit tout son possible pour empêcher le sac des édifices, et notamment celui de la chancellerie de Brabant. Il n'en fut pas moins accusé plus tard d'avoir poussé le peuple au pillage. Cependant de Prié avait réuni autour de Bruxelles un nombre considérable de troupes, et il était résolu à vaincre par la terreur la résistance populaire. Il imposa aux doyens le serment de 1700, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation des biens, pendant qu'il ordonnait des procédures secrètes contre les syndics. Cinq doyens, au nombre desquels se trouvait Anneessens, furent arrêtés et incarcérés. Cet acte de violence arbitraire terrorisa le peuple de Bruxelles, dont la plupart des doyens s'expatrièrent (14 mars 1719). Les procédures contre les doyens arrêtés durèrent de six à sept mois et sont pour leurs auteurs un témoignage irrécusable d'infamie. L'illégalité, la mauvaise foi, l'arbitraire et les falsifications de témoignages s'y étalent manifestement : l'acte d'accusation, présenté le 14 juin par l'avocat fiscal Charliers au conseil de Brabant, entremêle avec habileté les actes des doyens et les scènes de violence et de pillage, leur suppose gratuitement les intentions les plus révolutionnaires, et s'appuie sur des témoignages les moins dignes de foi. Le marquis de Prié montra pendant tout le procès une haine aveugle contre les doyens. Il voulait faire accélérer la procédure et appliquer la torture à tous les accusés. Le procureur général la demanda même « en cas de nécessité » contre Anneessens. On la lui refusa, mais le vénérable doyen fut privé d'avocat et de procureur. Le 9 sept. 1719, le conseil de Brabant rendit sa sentence : Anneessens était condamné à mort, les quatre autres doyens à l'exil et sept pillards à la potence. Anneessens fut seul désigné à la hache parce que, influent, instruit, populaire, il était de tous les accusés le plus à craindre. Le gouverneur fit exécuter la sentence le plus tôt possible, de peur d'une commutation de peine par l'empereur. Ce crime eut lieu le mardi 19 sept. sur la Grand'Place, au milieu d'un énorme déploiement de troupes ; mais auparavant, Anneessens s'était fait relire la sentence à la chancellerie en présence du conseil de Brabant, et avec une fermeté et une présence d'esprit extraordinaires, avait rétorqué tous les points de l'accusation, puis, s'élevant avec véhémence contre ses juges, il avait refusé de signer sa sentence, appelant sur eux le jugement de la postérité. Celle-ci s'est prononcée sans équivoque pour le courageux martyr, dont la réhabilitation fut proposée le 20 déc. 1792, et dont la mémoire fut dès le lendemain de l'exécution vénérée par le peuple de Bruxelles.

BIBL. : *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique. — VERHULST, *Précis historique des troubles de Bruxelles en 1718 avec des détails inédits sur le procès et l'exécution d'Anneessens* ; Bruxelles, 1832, in-32. — LEVAL, *la Mort d'Anneessens*, dans la *Revue de Bruxelles* (oct. 1837). — GACHARD, *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de Charles VI*; Bruxelles, 1839, 2 vol. in-8. — HENNE et

WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, pp. 189-247. — GALESLOOT, *Procès de François Anneessens, doyen du corps des métiers de Bruxelles*, publié avec notice et annotations ; Bruxelles, 1862 et 1863, 2 vol. in-12. — GACHET, un article du 28 mars 1838 dans l'*Emancipation* ; Bruxelles.

ANNEESSENS (Jean-André), architecte belge, baptisé à Bruxelles le 3 déc. 1687, mort en 1754 près d'Aix-la-Chapelle. En 1710 il fit des constructions au couvent de Grimberghe près Bruxelles. En 1714, sur la demande de la municipalité, il donna les dessins des deux remarquables fontaines de la cour de l'hôtel de ville de Bruxelles, fontaines représentant un dieu marin et des dauphins jouant avec des tritons, et que sculptèrent Kinder et Plumier. Appelé en 1736 à Liège pour y restaurer le palais des princes-évêques, Anneessens fit construire la façade de cet édifice sur la place Saint-Lambert, façade toute revêtue de pierres bleuâtres, composée de deux étages surmontés d'un attique et, au milieu, avec un avant-corps à deux ordres de colonnes et de pilastres corinthiens et composites accouplés et couronnés d'un fronton circulaire.

Charles LUCAS.

BIBL. : A.-G.-B. SCHAYES, *Hist. de l'archit. en Belgique*, 2e éd, in-12, t. II. — A. PINCHART, Notice dans *l'Allgemeines Kunstler Lexikon*.

ANNELÉ (Archit.). On appelle ainsi tout membre d'architecture entouré de bagues ou d'anneaux. Au XIIe siècle et au commencement du XIIIe on trouve fréquemment des colonnes ornées de la sorte. L'anneau est ordinairement au milieu de la hauteur du fût. Il est formé de plusieurs moulures dont les profils varient suivant les édifices et l'époque ; il est quelquefois orné de feuilles sculptées ou d'autres motifs. La plupart du temps l'anneau est d'un seul morceau avec le fût de la colonne. Quelquefois il forme une assise intermédiaire entre les deux parties du fût. Il peut être considéré, dans ce cas, comme un artifice destiné à dissimuler le joint, dans les colonnes d'une grande hauteur. Telle a été vraisemblablement la destination de cet anneau, lorsqu'on l'employa primitivement. On trouve des colonnes annelées au portail des églises d'Heilbronn, de Neuwiller (XIIe siècle), dans le chœur de la cathédrale de Langres (XIIe siècle), dans la nef de la cathédrale de Sens (id.), à l'extérieur de la cathédrale de Lincoln, en Angleterre (XIIIe siècle), dans les cathédrales de Soissons, de Vézelay (id.), à la salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux (id.), et dans bien d'autres édifices du moyen âge.

BIBL. : VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire de l'architecture française;* Paris, 1875 Morel. — P. CHABOT, *Dictionnaire des termes employés dans la construction;* Paris, 1875, Morel.

ANNELÉS (Animaux). Dans sa classification du règne animal, Milne-Edwards a établi, sous le nom d'*Entomozoaires* ou *Annelés*, un embranchement comprenant tous les animaux dont le corps symétrique, par rapport à un plan médian droit, est recouvert d'une peau, tantôt molle et simplement sillonnée de plis transversaux, tantôt plus ou moins résistante, rigide, dure, souvent encroûtée d'une matière de consistance pierreuse, mais constituant toujours une sorte de squelette extérieur formé de segments transversaux *(articles, zoonites, métamères)*, placés à la suites les uns des autres et articulés entre eux de manière à permettre des mouvements. L'embranchement des *Annelés* était divisé en deux sections ou sous-embranchements, savoir : 1° les ARTHROPODES ou *Articulés*, comprenant les *Insectes*, les *Myriapodes*, les *Arachnides* et les *Crustacés;* 2° les VERS, divisés en six classes : *Annélides, Helminthes, Rotateurs, Turbellariés, Trématodes* et *Cestoïdes*. Dans la classification actuellement admise, les *Arthropodes* et les *Vers* (V. ces mots) constituent chacun un embranchement distinct.

Ed. LEF.

ANNELETS. I. ARCHITECTURE. — Petits filets moulinés en creux, qui se trouvent dans les ordres dorique et toscan au-dessous du chapiteau. Ils sont au nombre de trois, quatre ou cinq, et se placent immédiatement avant l'*échine* en partie inclinée qui est entre le fût et l'abaque. On appelle aussi *annelets* les petits anneaux qui ornent le fût des colonnes dans les édifices du moyen âge (V. ANNELÉ).

II. BLASON. — Nom des anneaux représentés en nombre. Ils symbolisent les anneaux que, dans les tournois, les chevaliers enlevaient avec la lance.

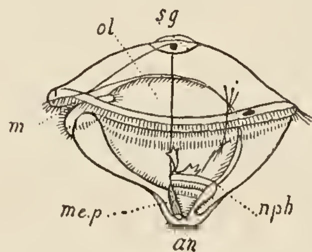
ANNELIDARIA. Ce nom fut donné par de Blainville a un groupe d'Entomozoaires qui correspond très exactement aux Gephyriens de M. de Quatrefages. Il est regrettable pour la science que l'établissement de ce groupe très naturel soit demeuré si longtemps inaperçu et que l'auteur lui-même n'ait pas insisté suffisamment sur l'importance de cette division.

A. GIARD.

ANNÉLIDES. Le mot d'Annélides (de *annellus*, petit anneau) fut créé par Lamarck et appliqué par lui aux vers à sang rouge de Cuvier. Ces derniers formaient une division des *Vermes* de Linné, qui comprenaient en outre les Vers intestinaux, les Mollusques, les Zoophytes et les Eponges. Cuvier plaçait les Annélides parmi ses *Articulés* en leur assignant le premier rang dans cet embranchement à cause de leur sang rouge. Lamarck, au contraire, reconnut leur infériorité par rapport aux Crustacés, aux Arachnides et aux Insectes, nos Arthropodes actuels, et par une de ces vues géniales dont sont remplis ses ouvrages, il donne (cours de 1812) à cette imperfection les deux causes présumées suivantes : 1° la tendance qu'a dû avoir la nature à abandonner le mode des articulations, et par suite l'induresc ence de la peau, afin de pouvoir préparer le nouveau plan d'organisation qui constitue les animaux vertébrés; 2° l'influence des lieux habités par les Annélides, influence qui a rendu inutiles et hors d'emploi certaines de leurs parties, et les a fait entièrement avorter; ce dont on a quantité d'exemples ailleurs. — A cette époque les travaux relatifs à l'anatomie des Annélides étaient encore peu nombreux : Pallas, Baster, Oth. Fabricius et surtout O.-F. Müller, avaient cependant observé et décrit avec soin un certain nombre de types, ce qui permit à Bruguière de donner dans l'*Encyclopédie méthodique* (vol. *Vers*, 1792), la première classification rationnelle de ces animaux qu'il rangeait parmi les Vers intestins. Bientôt de nombreux zoologistes entrèrent dans la voie ouverte par Cuvier et Lamarck. Nous citerons de Blainville, Bosc, Antonin, Milne-Edwards, Dugès, Moquin-Tandon, de Quatrefages. Marion, en France; P.-J. Van Beneden, Morren et d'Udekem en Belgique ; Gruithuisen, Oken, Rathke Grube, Max Schulze, Hoffmeister, Hering, Kölliker, Schmarda, Keferstein Ehlers, Ratzel, Fritz Müller, Langerhans, R. Greef, L. Graff, Semper, Goëtte en Allemagne ; Claparède en Suisse ; Metschnikoff, Kowalevsky, Bobretzky, Salensky en Russie; Sars en Norvège ; Malmgren, Kinberg Löven, Eisen en Suède; Delle Chiaje et Panceri en Italie ; Stimpson, Leidy, A. Agassiz, Verrill, Fewkes en Amérique; Montagu, Dalyell, G. Johnston, J.-R. Johnson, Williams, Huxley, Baird, Ray-Lankester, Mac Intosh, Bourne en Angleterre. — Grâce à ces nombreux investigateurs, les données que nous possédons sur l'anatomie et l'embryogénie des Annélides ont complètement modifié l'idée générale que nous devons avoir de cette classe d'animaux et il est devenu très difficile de donner une définition de l'Annélide-type qui puisse s'appliquer à tout le groupe. Les Annélides peuvent être définis : des animaux à symétrie bilatérale au corps cylindrique, parfois aplati, composé d'anneaux mous généralement nombreux, mais qui peuvent être réduits à un petit nombre et devenir peu distincts. Les appendices locomoteurs (généralement pourvus de soies) ne sont pas articulés. Le système nerveux se compose d'une paire de ganglions sus-œsophagiens (cerveau) reliés par un collier qui entoure le tube digestif à une chaîne de ganglions ventraux ; la bouche est située du côté ventral, l'anus est dorsal, la circulation se fait dans des vaisseaux propres : le sang renferme de l'hémoglobine, il est tantôt rouge, tantôt vert, quelquefois incolore. Les Annélides sont généralement de petite taille, certaines espèces ont cependant six pieds de long et même plus et peuvent atteindre l'épaisseur d'un pouce. Un grand nombre

d'Annélides mènent une vie errante. D'autres sont parasites ou habitent des tubes tantôt sécrétés par l'animal lui-même, tantôt fabriqués à l'aide de matériaux étrangers.

Les Annélides forment une classe de l'embranchement (phylum) des *Gymnotoca*. On sait que cet embranchement est caractérisé par l'embryon *trochosphæra* comme l'embranchement des *Arthropoda* est caractérisé par l'embryon *nauplius*. Les Annélides constituent un type polymère (à métamères ou somites généralement nombreux); elles correspondent à ce point de vue aux Myriapodes qui représentent la forme polymère des Arthropodes. L'existence très générale de soies chitineuses insérées sur des appendices latéraux peu développés (paropodes) distingue à première vue les Annélides des autres *Gymnotoca*. L'origine de la classe doit être recherchée parmi les formes si curieuses qui composent le groupe archaïque des Gastérotriches. La parenté avec les Mollusques est des plus proches : l'embryon véligère de ces derniers est une trochosphère à peine modifiée; les Mollusques, il est vrai, sont oligomères, mais il en est de même des Annélides Géphyriennes ; l'étude des *Amphineura* suffit d'ailleurs pour établir les liens très étroits qui unissent les Annélides aux Mollusques. Les Brachiopodes ne sont pas beaucoup plus éloignés des Annélides par rapport auxquelles ils occupent une place analogue à celle des Cirripèdes en regard des Crustacés. *Phoronis* est un type particulièrement intéressant pour mettre en évidence les homologies remarquables de ces deux groupes de Gymnotoques. Enfin, les affinités des Bryozoaires avec les Brachiopodes d'une part et d'autre part avec les Rotifères achèvent de déterminer la position relative des diverses classes qui constituent l'embranchement des Gymnotoca tel que nous l'avons établi en 1876 et plus nettement en 1878. Les Chætognathes nous offrent aussi des rapports évidents avec plusieurs des groupes que nous venons de citer et particulièrement avec les Annélides, mais il est assez difficile, dans l'état actuel de la science, de préciser la place qui doit leur être assignée. Il faut, au contraire, éloigner des Annélides avec lesquelles on les a trop souvent confondus, les groupes des Nemertiens et des Enteropneustes qui, au point de vue anatomique comme au point de vue embryogénique, doivent être placés en dehors du phylum des Gymnotoca. La larve *Trochosphæra*, dont l'organisation domine celle de tous les Gymnotoca et des Annélides en particulier, a pour caractères essentiels : 1° la division du corps en un lobe prœoral généralement grand et une région postérieure relativement petite qui renferme la plus grande partie du tube digestif; 2° la présence d'un canal alimentaire replié sur lui-même et divisé en œsophage *(Stomodæum)*, estomac et intestin; la bouche est placée ventralement et l'anus s'ouvre à l'extrémité terminale du corps.



Larve de *Polygordius*. — *m*, bouche; *sg*, ganglion sus-œsophagien; *nph*, protonéphre; *me,p*, bande mésodermique; *an*, anus; *ol*, estomac.

A ces caractères fondamentaux on peut ajouter la présence fréquente d'un ganglion nerveux au sommet du lobe prœoral et l'existence non moins fréquente, entre le tube digestif et la peau, d'une large cavité, reste de la cavité de segmentation traversée par des bardes musculaires dont une relie le sommet du lobe prœoral à l'œsophage. — A la surface libre de la trochosphère se trouvent des bandes ciliées dont le nombre et l'arrangement varient beaucoup et peuvent servir à caractériser des ensembles zoologiques considérables. La plus constante est chez les Annélides celle qui sépare le lobe prœoral de la partie postérieure de l'embryon. Cette bande est généralement double et sa partie supérieure porte le nom d'*Architroque*.

A cette période du développement il serait pratiquement impossible de distinguer la trochosphère d'un mollusque de celle d'une Annélide chétopode, mais la distinction devient facile au stade qui suit immédiatement celui-ci : tandis que chez le Mollusque, la trochosphère se transforme en embryon véligère, on voit apparaître chez l'embryon d'Annélide trois divisions de la région postérieure qui constituent les rudiments des trois premiers métamères. Par suite de cette métamérisation, la larve d'Annélide présente alors une lointaine analogie avec l'embryon nauplien des Arthropodes. En même temps, la trochosphère annélidienne acquiert un système excréteur tout à fait comparable à celui des Rotifères et des Vers plats (Protonéphres). En nous appuyant sur cette connaissance sommaire de l'organisation larvaire, il devient plus facile de comprendre la morphologie de l'Annélide adulte sur laquelle l'anatomie comparée ne pourrait nous fournir que des renseignements insuffisants. Nous appellerons tête *(Cephalon* ou *Prostomium)* l'ensemble qui dérive de la portion de la larve supérieure à l'architroque, c.-à-d. à la première couronne ciliée de la trochosphère (couronne sus-orale). Au-dessous de la tête se trouve l'*Archipodion* ou la partie archipodique du corps. Nous nommons ainsi la série d'anneaux ou de segments résultant de la transformation de la partie larvaire qui porte les trois premières paires de pieds *(Archipodes)*. L'*Archipodion* peut se composer de trois segments comme chez l'embryon. C'est ce qu'on observe chez les Spirorbis, les Alciopides, les Sagitella, etc. Il peut être formé d'un nombre de segments moindre par suite de la fusion de plusieurs segments en un seul anneau ayant la valeur de deux ou de trois métamères. Dans ce cas l'étude des appendices révèle la condensation (nombreux Phyllodociens, Hesionides, etc.). Il peut se composer d'un plus grand nombre de segments par suite d'un bourgeonnement plus ou moins actif de sa partie terminale. C'est ce qui a lieu chez les *Salmacina*, qui, après avoir eu perdant quelque temps l'archipodion ternaire des *Spirorbis*, acquièrent en vieillissant un certain nombre de métamères archipodiques nouveaux (segments thoraciques des auteurs), en même temps que de nouveaux segments abdominaux se forment à l'extrémité du corps.

A l'archipodion fait suite la région abdominale qui peut comprendre un nombre variable d'anneaux produits par bourgeonnement entre le pygidium ou segment terminal et celui qui le précède. Le système de reins primitifs (protonéphres) de l'embryon s'est transformé en deutonéphres (organes segmentaires), et s'est mis en rapport avec les organes génitaux. Ainsi compris le type Annélide présente un nombre très grand de variations dont l'étude ne peut trouver place dans un article général. Nous les examinerons successivement à propos de chacune des subdivisions de la classe. Ces subdivisions ou sous-classes sont au nombre de cinq :

1° Les Protannelida, groupe archaïque formé aux dépens d'une partie des Gasterotriches (*Turbanella*, etc.). Il ne faut pas confondre nos *Protannelida* avec les *Archiannelida* de Hatschek que nous considérons comme des Chétopodes très voisins des *Opheliadæ* ;

2° Les Chætopoda, comprenant les Annélides typiques: Polychètes et Oligochètes ;

3° Les Discophora ou Hirudinées, types à embryogénie condensée dont il est par suite difficile d'établir les relations génétiques ;

4° Les Gephyrea renfermant les Annélides dont le corps est composé presque entièrement par la portion archipodique généralement très réduite chez les Chétopodes; c'est parmi ces formes oligomères qu'il faut chercher les types de transition avec les Amphineura et les Mollusques.

5° Les Myzostomida, groupe archaïque formé de types parasites des Crinoïdes et ayant laissé des traces à l'état

fossile dans les terrains primaires. — Les Onychophores (Peripatus), qui, il y a peu d'années, étaient encore généralement classés parmi les Annélides, doivent être définitivement écartés de ce groupe et rangés parmi les Arthropodes. Les beaux travaux de Moseley et de Balfour ne permettent aucun doute à cet égard. De cette ancienne erreur il faut cependant garder cette notion juste que les Arthropodes comme les Vertébrés se rattachent dans un passé lointain au phylum des *Gymnotoca*. Mais cette parenté est beaucoup plus éloignée qu'on ne l'a supposé. Pour ce qui concerne les Vertébrés, il nous est impossible d'accepter dans leur ensemble les idées de Semper sur les affinités de ces animaux avec les Annélides Chétopodes. Nous renvoyons l'examen de cette importante question à l'article *Chétopode*. A. GIARD.

ANNÉLIDES FOSSILES. Les Annélides, dépourvues de squelette interne ou externe, et le plus souvent de coquille, n'ont généralement pas laissé de traces dans les couches géologiques. Cependant les mâchoires calcaires des *Chétopodes* et les tuyaux calcaires qui servent d'habitation à tout un groupe de ce dernier ordre (les Tubicoles) se conservent bien à l'état fossile. G.-J. Hinde a décrit un certain nombre de mâchoires d'Annélides errantes (*Nereidœ*), provenant du silurien de l'Amérique du Nord, du dévonien du même pays et du calcaire carbonifère d'Ecosse. Dans des couches plus récentes (schistes lithographiques jurassiques de Bavière et schistes éocènes de Monte-Bolca, en Italie), on a trouvé des empreintes plus complètes de Vers sétigères. Tel est l'*Eunicites* d'Ehlers, décrit d'abord par Germar (1842) comme un Myriapode *(Geophilus proavus)* et dont la pierre lithographique a conservé les mâchoires et les fortes épines chitineuses qui couvraient tout le corps. — Parmi les Tubicoles, on connaît des tubes de Serpules de formes variées. Ces tubes, peu nombreux dans les couches paléozoïques, sont plus abondants dans le jurassique où on les trouve fixés sur les coquilles, les coraux, les spongiaires, etc., comme dans nos mers actuelles. Le genre *Spirorbis*, encore vivant, est très répandu dans les terrains silurien, dévonien et carbonifère, où on le rencontre sous forme d'une petite coquille enroulée, fixée sur la coquille des Brachiopodes. — Nicholson rapporte également au groupe des Tubicoles les genres *Conchicolites*, *Ortonia*, etc., qui sont du silurien inférieur et du calcaire carbonifère d'Angleterre et de l'Amérique du Nord. — Beaucoup plus douteuses encore sont certaines empreintes paléozoïques que l'on a rapportées au groupe des Annélides libres, telles que le *Nereites* (Mac Leay), du cambrien des Iles Britanniques, et l'*Arenicolites* (Salter), du carbonifère inférieur de la Nouvelle-Ecosse, fondé sur de simples perforations, sans autre indice de l'animal qui les a produites. Nathorst a montré récemment que beaucoup d'empreintes de prétendues Annélides n'étaient que des traces du passage d'animaux articulés marins, et il a pu reproduire ces empreintes en faisant marcher ou ramper dans la boue des crustacés, des insectes et leurs larves, etc. Enfin les « Vers » rapportés au groupe des Lombriciens, que l'on trouve dans les schistes lithographiques (*Lumbricites*, *Lumbricaria*, etc.) sous forme de cordons enroulés, ne sont probablement que des excréments d'Annélides ou d'Holothuries.

E. TROUESSART.

ANNELLES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Réthel, cant. de Juniville ; 264 hab.

ANNEMASSE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, au-dessus de l'Arve et de l'Etrembière, 1,521 hab., station du chemin de fer P.-L.-M., tête de la ligne d'Annemasse à Aix-les-Bains. Annemasse, ancienne station romaine au débouché du Faucigny et du Chablais, est entouré de vieux châteaux en ruines ; celui de Monthoux qui domine le bourg fut pris et repris par les princes de Savoie et du Genevois, par les barons de Faucigny et les confédérés protestants qui le démantelèrent en 1599. Au pied de ce château fut livrée, en 1323, une bataille dans laquelle le comte Edouard de Savoie vainquit le dauphin de Viennois, Guy VIII, allié au baron de Faucigny et à Hugues, comte de Genève. — Tanneries ; fabr. de poids et mesures. G. GUIGUE.

ANNENKOV (Paul Vasilievitch), écrivain russe contemporain, né en 1813. Il entra, en 1833, au ministère des finances. Il débuta dans la littérature par des lettres sur ses voyages à l'étranger, publiées dans des revues de Saint-Pétersbourg. Il publia en 1854-55 une excellente édition des œuvres de Pouchkine, accompagnée de matériaux pour servir à la biographie du poète. On lui doit, en outre, de nombreux articles de critique dans les revues russes. L. L.

ANNENKOV (Nicolas-Ivanovitch), botaniste et économiste russe contemporain, né en 1819. Il fit ses études à Moscou, entra dans l'enseignement et devint, en 1853, directeur de l'école d'agriculture de cette ville. Ses principaux travaux sont : *Flora mosquensis exsiccata*, des mémoires en français dans le *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, un *Manuel du Forestier* (en russe), une étude sur les noms populaires des plantes (en russe, 1858), transformée l'année suivante en un *Dictionnaire botanique des plantes russes et étrangères*, en latin, russe allemand, français (Moscou, 1859). Il a rédigé un journal d'économie rurale. L. L.

ANNÉOT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon ; 60 hab.

ANNEPONT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Savinien ; 395 hab.

ANNEQUIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin ; 594 hab.

ANNERODITE. Minéral voisin de la *niobite* (V. ce mot).

ANNESSE-ET-BEAULIEU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier ; 679 hab.

ANNESLEY (James), médecin anglais, né dans le comté de Down, en Irlande, en 1780, mort à Florence, le 14 oct. 1847. Il se rendit en 1800 à Madras avec une commission de médecins ; il se distingua par son zèle et son activité, mais deux fois, en 1805 et en 1824, l'état de sa santé, compromise par les fatigues et l'influence du climat, le forcèrent à faire un séjour en Angleterre. De 1824 à 1829, il fit paraître son grand ouvrage sur les maladies des Indes et des pays chauds, pour l'impression duquel la Compagnie des Indes paya 10,000 livres. Annesley quitta pour la dernière fois les Indes en 1838. — *Sketches of the most prevalent diseases of India, comprising a Treatise on the epidemic cholera of the East*, etc. ; Londres, 1825, in-8 ; 2e édit., ibid., 1828, in-8 ; — *Researches into the causes, nature and treatment of the more prevalent diseases of India and of warm climates generally* ; Londres, 1828, 2 vol. in-4. Dr L. HN.

ANNESSENS (V. ANNEESSENS).

ANNET-SUR-MARNE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly ; 910 hab. Moulins ; fours à plâtre.

ANNET. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 478 hab.

ANNÉVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory ; 123 hab.

ANNEVILLE. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville ; 333 hab.

ANNEVILLE-EN-SAIRE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehon ; 602 hab.

ANNEVILLE-SUR-MER. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lenay ; 342 hab.

ANNEVILLE-SUR-SEINE. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair ; 461 hab.

ANNEVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory; 123 hab. Cette localité, assez importante au moyen âge, possédait une foire dès 1324.

ANNEXE. Eglise située dans la circonscription d'une cure ou succursale dont elle dépend et où la célébration publique du culte est autorisée sur la demande de souscripteurs particuliers qui s'obligent seuls à en supporter les frais. — L'érection des annexes est réglée par le décret du 30 sept. 1807 (art. 11 à 13). Elle peut avoir lieu dans les paroisses ou succursales trop étendues et à raison de la difficulté des communications. Les pièces à produire pour obtenir l'établissement d'une annexe sont les suivantes : 1° pétition adressée à l'évêque diocésain indiquant le montant du traitement proposé pour le vicaire et l'évaluation des dépenses d'entretien de l'église ; 2° rôle dressé par acte notarié des souscriptions volontaires des habitants qui s'engagent à payer les dépenses pendant un certain nombre d'années (trois ans, au moins); 3° inventaire des meubles, linge et ornements existant dans l'église ; 4° délibérations du conseil municipal et du conseil de fabrique sur l'érection de l'annexe ; 5° état de la population dressé par le sous-préfet ; 6° certificat de l'ingénieur des ponts et chaussées constatant l'état des chemins et la distance entre l'annexe et l'église paroissiale ; 7° avis motivé de l'évêque ; 8° avis du préfet en forme d'arrêté (Circ. min. cultes, 21 août 1833). Le dossier est transmis au ministre des cultes, puis au conseil d'Etat. Un décret est ensuite rendu. A la différence des établissements paroissiaux fondés dans un intérêt général et dont les dépenses sont acquittées par les fabriques, l'Etat ou les communes, l'annexe est établie dans l'intérêt des souscripteurs qui supportent seuls les dépenses se composant du traitement alloué au vicaire et des frais d'entretien de l'église et du mobilier. Elle n'a pas d'existence propre et ne peut posséder ou acquérir par elle-même ; elle est représentée dans tous les actes de la vie civile par la fabrique de la paroisse dont elle relève.

ANNEXION. La carte politique du monde se modifie sans cesse. Des Etats se forment, s'agrandissent, se démembrent, disparaissent. Un mouvement continu d'agrégation et de désagrégation travaille les Sociétés comme le monde physique. Mais l'expansion territoriale des Etats ne se présente pas partout et toujours sous le même aspect. Ses effets varient, aux diverses époques, suivant la constitution sociale des peuples et la politique de leurs gouvernements. On peut distinguer à cet égard quatre phases dans l'histoire de l'Europe occidentale : l'antiquité romaine, l'époque féodale, la période de formation des grands Etats et l'époque actuelle.

I. Domination romaine. — Sous la République, Rome, avec son territoire immédiat *(ager romanus)*, était tout l'Etat, et le but de sa politique n'était pas d'agrandir l'Etat, mais d'étendre sa domination. Le petit nombre de ses habitants et la forme de son gouvernement lui interdisaient d'assimiler aux Romains les peuples conquis : c'eût été leur donner le pouvoir. Elle ne s'incorporait pas les vaincus, elle les mettait sous sa dépendance. Les peuples soumis restaient étrangers, leur terre restait étrangère, ils n'obtenaient les droits de citoyen romain et l'assimilation de leur terre à la terre romaine que par faveur spéciale et lorsqu'ils étaient devenus Romains par la langue, les mœurs et l'esprit.

Les peuples qui relevaient de Rome étaient ses sujets ou ses alliés. A ceux qu'elle voulait réduire à une sujétion complète, elle imposait une convention de « *deditio* », qui se concluait dans les termes suivants : « Êtes-vous les députés et orateurs envoyés pour faire soumission ? — Oui. — Le peuple qui vous envoie est-il indépendant? — Oui. — Abandonnez-vous au peuple romain vos personnes, votre ville, vos terres, vos temples, vos objets mobiliers, tout ce qui chez vous appartient aux dieux ou aux hommes? — Oui. — J'accepte au nom du peuple romain. » Parfois la conquête aboutissait à une extermination des populations ou à leur réduction en esclavage et à la destruction de tous leurs biens. Quand un peuple était exterminé ou avait fait *deditio*, son territoire devenait la propriété de Rome. Le domaine de l'Etat *(ager publicus)*, accru encore par les cessions partielles fréquemment stipulées sans *deditio* et par les testaments des souverains qui instituaient le peuple romain pour héritier, réunit des possessions immenses. Des testaments servirent de prétexte pour annexer à l'*ager publicus* les royaumes de Pergame et de Bithynie, l'Egypte, la Cappadoce, la Cyrénaïque et la Thrace. — La domination romaine s'établissait aussi par des traités d'alliance. Les alliés conservaient leurs terres, leurs gouvernements, leurs lois, mais un lien de dépendance les rattachait à Rome : ils s'engageaient à respecter la majesté romaine, vague formule que le Sénat interprétait à son gré. — La condition des sujets et des alliés n'était d'ailleurs soumise à aucune règle fixe. Suivant les nécessités de sa politique, le Sénat augmentait ou diminuait la sujétion des uns et l'autonomie des autres. Souvent il maintenait ou imposait des rois, comme font de nos jours l'Angleterre et d'autres puissances dans quelques-unes de leurs possessions : à côté de provinces entièrement soumises à l'autorité romaine, des Etats subsistaient dont les rois ne servaient qu'à tenir les populations dans l'obéissance et à éviter à Rome les difficultés du gouvernement direct *(ut haberet instrumenta servitutis)*. — Ces différences, sur lesquelles on ne peut donner ici que des indications sommaires, allèrent en s'atténuant. Rome fit entrer dans l'Etat les peuples sujets et les peuples alliés, en donnant aux uns et aux autres, par des concessions qui sous la république étaient habilement graduées, tous les avantages attachés à la qualité de citoyen romain. Cette évolution s'acheva subitement sous Caracalla. La fusion des races n'était pas terminée de l'Atlantique à l'Euphrate, mais, comme les droits politiques n'avaient plus de prix, les institutions ne s'opposaient plus à ce que tous les peuples de l'empire fussent complètement assimilés au peuple romain.

II. Époque féodale. — Quand la domination romaine eut fait place aux royaumes des barbares et que ceux-ci se morcelèrent à leur tour, une société se forma sur des bases toutes nouvelles. L'Europe occidentale se divisa en confédérations dont chacune était composée d'Etats qui n'étaient unis entre eux que par le lien qui les rattachait à un même suzerain. De la Pologne à l'Atlantique, le fond des institutions était partout identique. Un Etat pouvait passer d'une confédération dans l'autre, par l'effet de la conquête, sans que rien fût changé dans son organisation. Le suzerain, que ce fût le roi de France ou l'empereur d'Allemagne, n'exerçait, le plus souvent, qu'une autorité presque nominale; le vassal qui relevait de lui était en fait indépendant. Les Etats vassaux étaient eux-mêmes des confédérations. Souverains ou vassaux, tous les Etats, sauf le Saint Empire romain, étaient des fiefs, et tous les fiefs étaient des propriétés. Ils se transmettaient par succession, contrat de mariage, vente, donation, échange, suivant des règles déterminées. En se réunissant dans les mêmes mains, ils ne se confondaient pas : tel possesseur de fiefs était à la fois vassal du roi de France et de l'empereur d'Allemagne; tel roi était, pour un fief situé hors de son royaume, vassal d'un autre roi. — Du xie au xiiie siècle, la papauté domine toute cette hiérarchie : à sa suzeraineté spirituelle, qui n'est contestée par personne, elle tenta d'ajouter la suzeraineté temporelle de toute l'Europe, et ce projet d'une grande confédération, dont le pape serait le chef, reçoit un commencement d'exécution. Le Saint-Siège oblige les rois Henri II et Jean d'Angleterre, des rois de Portugal, de Hongrie, d'Aragon à se déclarer ses vassaux. De plusieurs de ces princes il exige, avec l'hommage, le paiement d'un tribut. La déclaration de Jean d'Angleterre est ainsi conçue : « Concédons à Dieu et à notre seigneur le pape Innocent et à ses successeurs les royaumes tout entiers d'Angleterre et d'Irlande..... L'Eglise romaine percevra

annuellement mille livres sterling. » Ces prétentions obtenaient la complicité des princes qui avaient besoin de l'appui du Saint-Siège : « J'aime mieux, disait le roi d'Aragon, dépendre du pape que de mes vassaux. » Les vassaux niaient la validité de semblables conventions. Lorsque le roi d'Angleterre accepta la suzeraineté du Saint-Siège, ses barons déclarèrent que le roi n'avait pas le pouvoir de disposer de ses Etats sans le consentement de ses barons. — D'après le droit féodal le seigneur ne pouvait donner son vassal. L'opposition du duc de Bretagne et de la noblesse du pays empêcha Philippe le Bel de céder à l'Angleterre ses droits de suzeraineté sur le duché, et quand à son tour Edouard renonça en faveur de la France à ses droits sur la Guyenne, il écrivit aux vassaux de cette province : « Nous avons fait de vous et de notre duché certaines obéissances au roi de France... par là, nous nous sommes rendu coupable envers vous, puisque nous l'avons fait sans votre consentement. » Mais en Angleterre, où, jusqu'au commencement du XIIIe siècle, l'autorité royale, fondée sur la conquête, était restée puissante, les rois admettaient difficilement une restriction quelconque à leur pouvoir. Richard Cœur de Lion ne se fit pas scrupule de vendre au roi d'Ecosse son droit de suzeraineté avec Berwick et Roxburgh, et il disait : « Je vendrais Londres, si je pouvais trouver un acheteur. »

Les pouvoirs des rois étaient restreints à la fois par la coutume et par les serments qu'ils prêtaient à leur avènement. Le roi de France jurait qu'il « ne céderait ni n'aliénerait les droits de la couronne »; le roi de Pologne, « qu'il ne diminuerait en rien les limites du royaume, mais les défendrait et les étendrait » ; le roi de Hongrie, « qu'il n'aliènerait aucune partie du royaume, mais les étendrait autant qu'il serait en son pouvoir »; le roi de Bohême, « qu'il n'aliènerait ni ne donnerait en gage aucune partie du territoire, mais chercherait plutôt de tout son pouvoir à les accroître et à les étendre ». — De leur côté, les possesseurs de grands fiefs ne pouvaient changer de suzerain à leur gré : le consentement de leur suzerain et celui de leurs propres vassaux leur étaient nécessaires. Sous Charles V, le duc de Bretagne ayant passé aux Anglais, ses barons l'abandonnent tous et le chassent. Le suzerain à qui le vassal avait dénié l'hommage avait le droit de reprendre le fief : lorsque Edouard Ier renonça à l'allégeance de Philippe, il y eut main-mise pour désaveu sur tous les fiefs du roi d'Angleterre qui relevaient de la couronne de France. Mais la mesure ne fut pas maintenue, Edouard ayant repris l'allégeance. Un de ses successeurs fit une dernière fois hommage au roi de France pour la Guyenne, dans la cathédrale d'Amiens, à genoux, sans couronne, sans épée, devant la cour assemblée.— Le fief pouvait encore faire retour au roi, par confiscation en cas de délit commis par le vassal. C'est ainsi que, par décision de la cour des pairs, la Normandie fut confisquée sur Jean sans Terre, au profit de la couronne, après le meurtre d'Arthur de Bretagne. Enfin, l'héritière d'un fief devait, pour se marier, obtenir l'autorisation de son suzerain, prescription souvent éludée : Eléonore de Guyenne, à peine divorcée, épouse Henri Plantagenet sans le consentement du roi de France, et Henri n'en prend pas moins possession des Etats de sa femme. La coutume ne déliait le vassal à l'égard du suzerain que s'il prouvait un déni de justice : il pouvait alors renier l'hommage et le transporter à un autre suzerain. — Telles étaient les règles du droit féodal qui avaient le plus d'influence sur la constitution territoriale des Etats lorsqu'elles étaient observées. Il est à remarquer, toutefois, que l'application de la plupart de ces règles, ou les guerres qu'elles soulevaient, modifiaient la force respective des possesseurs de fiefs plutôt que l'étendue territoriale des Etats. Au XIIe siècle et au XIIIe, les fiefs de France, dont le roi d'Angleterre s'emparait ou qu'il acquérait par mariage ou succession, n'étaient plus sous la souveraineté directe du roi de France, mais ils demeuraient sous sa suzeraineté. Le roi d'Angleterre devenait leur duc ou leur comte, mais le duché ou le comté ne devenait pas terre anglaise. Sous ce régime la patrie atteignait tout au plus les limites du grand fief. Le lien qui rattachait les Etats entre eux était d'une nature à la fois trop complexe et trop vague pour que le sentiment national pût se faire jour.

III. Formation territoriale des grands Etats. — *France.* A la fin du XIIIe siècle le régime féodal décline, la suzeraineté royale se transforme en souveraineté effective. La lutte est engagée entre le morcellement féodal et l'unité monarchique. Les Etats qui occupent la plus grande partie du sol de l'ancienne Gaule, base de l'unité morale de la France, vont se concentrer peu à peu autour du roi, entrer dans son domaine et former une patrie commune. La nation se constitue à mesure que le domaine s'étend. Ce mouvement, commencé sous Philippe-Auguste et sous Louis IX, se développe rapidement sous Philippe le Bel. La royauté emploie, vis-à-vis des Etats vassaux, les moyens de la politique extérieure. Elle établit son influence dans le pays qu'elle cherche à réunir au domaine, elle s'y fait des partisans, s'y crée des intérêts, de sorte que son autorité est déjà fortement assise lorsque l'annexion s'accomplit. La guerre de Cent ans éveille le sentiment national. Quand elle se termine, quand toutes les provinces perdues ont été reconquises, l'hostilité de la nation contre le régime féodal, la fermeté de vues et la ténacité de Louis XI donnent au mouvement unitaire une force irrésistible.— Le royaume est constitué, mais il continue à s'étendre dans les directions où ses frontières politiques ne coïncident pas encore avec celles que la nature et l'histoire paraissent lui assigner. Au delà des limites de la France féodale se trouvent des populations que leurs origines et leurs traditions attirent vers l'Etat qui est le représentant de la Gaule. Leur rattachement à la couronne devient le but principal de la politique française jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Dès 1444, Louis XI, alors dauphin, va en Alsace « revendiquer les droits du royaume des Gaulois qui s'étendait jusques au Rhin. » — Au XVIe siècle commencent les guerres d'équilibre. C'est aussi l'époque des grandes découvertes. Comme les autres Etats qui ont accès à la mer, comme l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et le Portugal, la France acquiert hors d'Europe des territoires qui vont grossir l'enjeu des guerres européennes. — Pendant ces deux périodes, et jusqu'à la Révolution, l'Etat se distingue à peine de la maison régnante. Dans le langage des légistes et des politiques, la Couronne et l'Etat, le territoire de la France et le domaine de la couronne étaient des expressions synonymes. L'Etat faisait valoir tous les droits du roi. Or le roi n'acquérait pas seulement comme roi, mais comme membre d'une famille qui avait des Etats souverains ou vassaux dans son patrimoine et qui s'alliait à d'autres familles dont le patrimoine comprenait également des Etats vassaux ou souverains. Il en résulte que des modes d'acquisitions très divers ont concouru à la formation du territoire de la France. La Champagne et la Brie, ainsi que la Bretagne, ont été rattachées à la couronne par une série d'actes dont les premiers sont des contrats de mariage (1284 et 1491) ; le Languedoc (1270), le Perche (1257), la Bourgogne (1361 et 1477) et la Provence (1481), par succession ; la Normandie (1205), l'Anjou, le Maine, le Poitou (1203), le Forez (1525) et le Bourbonnais (1527), par confiscation ; l'Angoumois (1515), la Navarre, le Béarn (1589), etc., par l'effet de la règle qui réunissait à la couronne les fiefs appartenant au roi à son avènement au trône ; l'Auvergne (1209), le duché de Narbonne (1229), le Gévaudan (1255), la Marche (1303), la Guyenne et la Gascogne (1451), les Trois-Evêchés (1555), le Roussillon, l'Artois (1659), la Flandre et la Franche-Comté (1678), par conquête ; la Bresse et le Bugey (1601), par échange ; les comtés de Chartres (1233) et de Dreux (1377), le Dauphiné (1349), Dunkerque (1662) et la Corse (1768), par achat. Au territoire ainsi formé sont venues s'ajouter des colonies ou possessions acquises en Amérique, en Asie et en Afrique, par conquête, occupation ou traité.

Les droits de la France sur le domaine de la couronne étaient sauvegardés par l'interprétation donnée à la loi salique après la mort de Louis le Hutin et par le principe de l'indivisibilité et de l'inaliénabilité du royaume. La loi salique empêchait les filles de France de porter aucun droit à la couronne dans les maisons étrangères où le mariage les faisait entrer. « A la couronne de France, la femme ne succède pas » (1317). Le principe de l'indivisibilité s'opposait à ce que l'Etat fût partagé à la mort du roi ; on avait toutefois admis que des territoires pouvaient être attribués aux puînés en apanage. « En la maison de France, il n'y a partage, mais apanage, à la volonté et arbitrage du roi père ou du roi frère » (V. Apanage). — On a vu que sous le régime féodal le roi ne pouvait disposer de ses Etats sans le consentement de ses barons. Lorsque l'usage s'introduit de convoquer des assemblées représentatives des trois ordres de la nation, le principe de l'inaliénabilité du royaume s'interprète en ce sens que le roi ne peut aliéner aucune partie du territoire sans le consentement des états généraux. Les états de 1355, dont les décisions furent promulguées par ordonnance royale, déclarèrent expressément que le consentement des états était nécessaire à la validité des traités de paix. En fait, l'intervention des Etats ne fut demandée que quatre fois avant la Révolution. En 1359, le régent ne voulant pas accepter les conditions de paix que l'Angleterre avait imposées au roi Jean et qui ramenait la France aux limites qu'elle avait du temps de Louis VII, convoqua les états. Quelques députés seulement purent gagner Paris. « Ceux-ci, les lettres du roi lues et relues, ... leur sembla ce traité trop dur et répondirent d'une voix que ils auraient plus cher à endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étaient, que le noble royaume de France fût ainsi amoindri et défraudé » (Froissard). Mais, dès l'année suivante, le traité de Brétigny fut signé sans que les Etats eussent été consultés : le roi de France cédait au roi d'Angleterre, en toute souveraineté et à perpétuité, le duché d'Aquitaine avec le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, l'Agénois, le Bigorre, la vallée de Gaure et, en outre, le Ponthieu, Calais, etc. Les seigneurs qui possédaient des fiefs dans les pays cédés devaient transporter leur hommage du roi de France au roi d'Angleterre. Il y eut quelques protestations; les comtes de Périgord, de Comminges et d'Armagnac réclamèrent, disant « qu'il n'appartenait pas au roi de les quitter et que par droit il ne le pouvait faire »; Cahors déclara qu'elle « n'avouerait » pas le roi d'Angleterre ; la Rochelle qu'elle « ne l'avouerait que des lèvres ». Mais le traité fut exécuté. — Soixante ans plus tard, un traité, signé également après des désastres, reçut la sanction des Etats généraux. Convoqués par l'Angleterre au nom du roi de France, privé de sa raison, les états ratifièrent le traité de Troyes qui livrait la France à Henri V (6 déc. 1420). Les couronnes de France et d'Angleterre devaient être réunies à la mort de Charles VI; Henri V prenait immédiatement « l'exercice de gouverner », mais les institutions, l'administration et les lois des deux pays devaient rester distinctes. Ce traité d'union fut également voté par le parlement anglais (21 mai 1421). — Une question d'apanage fut soumise aux états de 1468. Louis XI leur demanda s'il pouvait abandonner la Normandie à son frère. Les états répondirent, conformément au désir du roi, que pour rien au monde il ne devait consentir à séparer cette province de la couronne. — En 1506, Louis XII consulta les les états réunis à Tours au sujet du traité de Blois, par lequel il s'était engagé à donner en dot à sa fille Claude de France, fiancée à Charles d'Autriche, ses duchés d'Italie et ceux de Bretagne et de Blois. Les états firent des représentations, et Louis XII déclara que le traité était nul « comme contrevenant au premier serment solennel fait par lui à Reims et qui est de faire toute chose que connaîtra être au bien, sûreté et conservation du royaume, sans consentir ni permettre la diminution d'icelui ». — Le dernier traité soumis aux états fut celui de Madrid (14 janv. 1526). Charles-Quint avait stipulé notamment la cession de la Bourgogne, sous la réserve de l'hommage, et la renonciation du roi de France à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. François I[er] refusa d'exécuter ce traité qui, dit-il, lui avait été imposé par la force. L'art. 5 portait que les otages ne seraient pas rendus jusqu'à ce que le roi eût fait ratifier et approuver le traité par les Etats généraux. Lorsque les ambassadeurs de l'empereur vinrent réclamer l'exécution de l'acte de Madrid, une assemblée de notables fut réunie à Cognac et déclara que le roi ne pouvant aliéner aucune partie du royaume, le traité était nul. Les députés des états de Bourgogne, entendus également, firent valoir que la Bourgogne ne voulait pas être autrichienne et que « combien que le roi eût beaucoup de pouvoir, cela n'était pas en son seul vouloir ». Le Parlement de Paris se prononça aussi contre le traité : « Les terres et seigneuries, dit Jean Juvénal des Ursins, ne sont pas au roi, mais sont à la couronne dont il a seulement le gouvernement et l'administration, et à son sacre il jure ne rien aliéner et si aucune chose était aliénée qu'il la recouvrera. N'est pas le ressort et souveraineté au roi, mais à la terre et aux sujets, tellement annexé qu'il ne s'en peut ôter. Et supposé que le roi et ses sujets le consentissent, si ne serait que personnel et au préjudice de ceux seulement qui l'auraient consenti, ne il ne passe ou peut passer aux successeurs ». Ces dernières paroles sont remarquables. Elles posent le principe de l'imprescriptibilité. — Aux états de 1576, Jean Bodin demanda qu'il fût expressément reconnu qu'aucun traité de paix ne pouvait être conclu sans le consentement des états généraux. Dans la pratique, on admit, dès le XVI[e] siècle, qu'il suffisait, pour donner force de loi à un traité quelconque, de le faire enregistrer par les parlements. Mais le contrôle des parlements n'offrait aucune garantie. S'ils se refusaient à enregistrer un traité, une lettre de jussion venait immédiatement mettre fin à leur résistance. En 1712, la reine Anne demanda que les préliminaires du traité signé l'année suivante à Utrecht fussent ratifiés par les états généraux. Louis XIV ne voulut pas y consentir, n'admettant pas que le concours d'une assemblée élue lui fût nécessaire pour obliger la nation envers les autres Etats. Il offrit seulement de faire enregistrer l'acte à conclure. L'Angleterre n'insista pas. Vattel fait remarquer que, de son temps (1758), la formalité de l'enregistrement était tombée en désuétude. Les traités portant cession du Canada à l'Angleterre et de la Louisiane à l'Espagne (1763) n'ont pas été enregistrés. Ces deux aliénations de territoire étaient contraires aux vœux des habitants. La Nouvelle-Orléans fut « livrée de force » (1769). —Montesquieu recommande de laisser dans les pays annexés « les choses comme on les a trouvées; les mêmes tribunaux, les mêmes lois, les mêmes coutumes, les mêmes privilèges; rien ne doit être changé que l'armée et le nom du souverain » (*Esprit des lois*, X, 9). Cette politique était souvent suivie. — Avant la Révolution, c'était la force du sentiment national et de l'autorité royale qui faisait l'unité de la France. Les différentes provinces n'avaient à aucun moment été soumises à un régime uniforme. Lors de leur réunion à la couronne, les pays annexés gardaient la plupart de leurs lois ou coutumes particulières en tant que celles-ci n'étaient pas contraires à cet ensemble de règles qu'on appelait les lois fondamentales du royaume, maximes de gouvernement dont quelques-unes seulement avaient été écrites dans des ordonnances ou pragmatiques. Souvent même les franchises des provinces réunies à la couronne étaient maintenues, tantôt pendant un temps très court, tantôt pendant des siècles. Par le traité du 12 juin 1451, les trois états de Bordeaux et du duché de Guyenne avaient stipulé qu'il ne serait pas porté atteinte aux franchises, privilèges et libertés des habitants et qu'aucun nouvel impôt ne serait établi. Dès l'année suivante, la taille fut introduite en Guyenne. La province se révolta et, en 1453, après la conquête définitive, le roi ne

consentit à laisser aux habitants que la vie et leurs biens. Ils durent renoncer à leurs franchises, et un maire nommé à vie par le roi remplaça leur maire élu. Bordeaux qui, sous les rois anglais, avait joui pendant trois cents ans d'une très large autonomie et que ses intérêts commerciaux rattachaient à l'Angleterre, ne revint que lentement à la France. Deux siècles plus tard il conservait encore le regret de ses libertés perdues. L'intendant de Guyenne écrivait à Colbert, à l'occasion d'édits impopulaires : « Si le roi d'Angleterre voulait profiter des dispositions de la province, il donnerait dans la conjoncture beaucoup de peine » (26 avril 1675). — Le Dauphiné fut plus heureux que la Guyenne. L'art. 7 du traité par lequel cet Etat fut cédé à Philippe, second fils de Philippe de Valois, portait : «...gardera monsieur Philippe et ceux qui seront dauphins, à toujours, toutes les libertés, franchises, privilèges, bons us et bonnes coutumes du Dauphiné... ». D'après l'art. 8, la province devait conserver sa cour de justice et sa chambre de finances. En outre, il était stipulé que le Dauphiné ne serait pas réuni à la couronne et resterait fief de l'Empire, mais les dauphins s'abstinrent de l'hommage à l'Empereur. La constitution du Dauphiné (statut delphinal) fut confirmée à plusieurs reprises et maintenue sans changements notables pendant trois siècles. — Le traité qui réunit la Provence à la couronne lui garantit également le maintien de ses privilèges (1486). Le roi, dans ses rapports avec ce pays, prenait le titre de comte de Provence, comme s'il n'eût existé entre la France et la Provence qu'une union personnelle. — En 1789, les pays qui n'avaient pas entièrement perdu leur autonomie étaient la Bretagne, la Flandre wallonne, l'Artois, le Cambrésis, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, le comté de Foix, le Bigorre, le Béarn, la basse Navarre. C'étaient les pays d'états. Les Etats avaient des attributions administratives plus ou moins étendues et fixaient le chiffre ainsi que le mode de répartition des impôts. La Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Bourbonnais, le Nivernais, la Marche, le Berry, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, l'Auvergne, le Quercy, le Rouergue, le Périgord, avaient aussi des états, au moment de leur réunion à la couronne, mais les assemblées de ces provinces furent successivement supprimées.

Lorsqu'un Etat vassal était réuni au domaine les habitants devenaient sujets immédiats du roi, mais il ne se produisait aucun changement dans leur nationalité. Ils étaient Français avant l'annexion. Quant aux habitants des provinces étrangères cédées à la France, il fallait, pour leur attribuer la qualité de Français, d'après Dumoulin, une déclaration du roi ou des lettres patentes. En fait, la naturalisation n'a été conférée, par ordonnance spéciale, aux habitants d'aucun des pays réunis à la France sous Louis XIV et Louis XV. Mais la conquête ne suffisait pas pour opérer un changement de nationalité. Il fallait qu'elle eût été régularisée par un traité (arrêt de Paris du 21 janv. 1683, relatif à la Lorraine). La cession d'un territoire français avait, à l'inverse, pour effet, de faire perdre aux habitants de ce territoire la qualité de Français. — D'après un usage qui paraît être très ancien, les habitants des pays conquis pouvaient conserver leur nationalité en s'expatriant. Le traité du 12 juin 1451 reconnait formellement ce droit aux habitants du Bordelais, du Bazadais et de l'Agenais qui étaient sous la souveraineté du roi d'Angleterre depuis le traité de Brétigny. Il garantit aux habitants qui ne voudront pas prêter serment au roi de France et devenir Français un délai d'un an pour régler leurs affaires et emporter leurs biens meubles. Un grand nombre de riches Bordelais usèrent de cette faculté et émigrèrent en Angleterre. La plupart des traités conclus sous Louis XIV renferment une clause analogue : « Qu'il soit loisible à tous ceux des habitants de la ville (de Strasbourg) de quelque condition qu'ils soient, qui voudront émigrer, de transférer leur domicile au lieu qu'il leur plaira et d'y transporter leurs meubles en franchise de tous droits dans le délai d'une année à partir de la ratification du traité de paix » (art. 17 du traité de Ryswick, 1697). Les traités postérieurs ont reproduit cette clause, parfois en modifiant la durée du délai et en obligeant les émigrants à vendre leurs immeubles (traités d'Utrecht, 1713, art. 14; de Versailles, 1783, art. 19).

Autres Etats. Si l'on analyse la constitution territoriale des autres Etats de l'Europe qui se sont formés avant le commencement de ce siècle, on constate qu'elle repose, comme celle de la France, sur une grande diversité de titres. L'empire britannique s'est constitué par conquête, héritage et occupation. La Prusse s'est formée par des achats, des conquêtes et des héritages. Des contrats de mariage, des héritages et des conquêtes sont les titres originaires de l'Autriche. Ce sont également ceux de l'Espagne.

La politique d'agrandissement de l'Angleterre ne s'est pas appuyée, comme celle de la France, sur un fond de traditions commun à toutes les populations qu'elle a réunies. Sa base est exclusivement géographique. Mais pendant les quatre siècles qui ont suivi la conquête normande, les rois anglais, possédant en France des territoires qui avaient, à leurs yeux, autant de prix que leur royaume, ont poursuivi en même temps deux politiques. Comme rois d'Angleterre, ils cherchaient à soumettre à la domination anglaise toute l'étendue des deux îles britanniques; comme ducs de Normandie ou de Guyenne, ils disputaient la France à leur suzerain. C'est seulement après avoir perdu toutes ses possessions de France que l'Angleterre s'est vouée entièrement à la politique que lui indiquait sa position géographique. L'Irlande lui appartenait depuis 1171 et le pays de Galles depuis 1283, mais les couronnes d'Angleterre et d'Ecosse n'ont été réunies qu'en 1603, et l'union des deux pays, d'abord personnelle, est devenue réelle un siècle plus tard (1707). Maîtresse des deux îles, l'Angleterre ne pouvait plus s'étendre que sur les mers. Après son union avec l'Ecosse, elle commence à diriger vers la mer (V. Acte de navigation), puis vers le Nouveau Monde et l'Asie toute son activité et toutes ses forces. La fondation de son empire colonial est l'œuvre de deux siècles. Par occupation, elle acquiert la plupart de ses colonies proprement dites, par conquête ses possessions, sauf Bombay qu'elle trouve dans la dot apportée par Catherine de Portugal à Charles II (1661). — La formation territoriale du Royaume-Uni présente d'autres particularités. Comme la France, l'Angleterre a reçu de divers peuples les éléments de sa population. Suivant un dicton assez exact, *a Briton, a Dane, a Dutch and a Frenchman make an Englishman* (un Breton, un Danois, un Teuton et un Français font un Anglais). Mais la nation qui est née de ce mélange s'assimile, aussi difficilement que si elle était de race pure, les peuples, même d'origine européenne, qui relèvent d'elle. Il faut tenir compte de ce fait, comme du nombre des Irlandais, des rigueurs de la conquête, de la différence actuelle des religions, ainsi que de l'absence d'une tradition commune aux deux pays, pour expliquer les difficultés que la domination britannique rencontre en Irlande où elle est cependant établie depuis 700 ans. Un ministre turc, à qui un diplomate anglais adressait de fréquentes représentations sur le désordre qui régnait dans les provinces de l'empire, lui répondit un jour « qu'il y avait dix-neuf Irlandes dans l'empire ottoman ». Quelques analogies de situation permettent ce rapprochement. — En Angleterre, contrairement au principe suivi en France, les femmes acquièrent et transmettent des droits de succession à la couronne. C'est l'application de cette règle qui, en appelant au trône d'Angleterre un roi d'Ecosse, descendant d'une fille de Henri VII, a préparé l'union des deux pays. L'absence de la loi salique n'a donc pas été sans avantage pour le Royaume-Uni et elle n'a pas eu tous les inconvénients qu'elle aurait pu entraîner en France, parce que le peuple anglais n'a pas cessé pendant les derniers siècles d'exercer une action sur ses destinées. La couronne d'Angleterre ne passe d'une maison à une autre qu'avec le consente-

ment des représentants de la nation. Si Guillaume d'Orange est devenu roi après Jacques II, si la maison de Hanovre a recueilli la succession de la reine Anne, c'est par la volonté du parlement. C'est également le parlement qui, afin de conserver à la politique anglaise sa liberté d'action, sans toutefois y réussir complètement, a voulu que le gouvernement du Hanovre demeurât distinct de celui de l'Angleterre. En droit, le lien qui a uni pendant plus d'un siècle l'Angleterre et le Hanovre, comme celui qui a existé pendant treize ans entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, est toujours resté personnel.

Le cadre de l'Espagne moderne, dessiné par la géographie comme celui de l'Angleterre, mais sur trois côtés seulement, n'a été rempli qu'après une lutte de près de huit siècles. Aussitôt après que l'invasion arabe eut remplacé dans la péninsule celle des Wisigoths (711), de petits Etats se formèrent le long des Pyrénées. Ils refoulèrent lentement la domination musulmane, et vinrent successivement se grouper, par mariage ou conquête, autour de deux d'entre eux, la Castille et l'Aragon, qui eux-mêmes se réunirent à la suite du mariage de Ferdinand le Catholique avec Isabelle de Castille (1469). — L'unité de l'Espagne se complète au moment où la France féodale vient de terminer la sienne, et les deux peuples commencent en même temps leur mouvement d'expansion au dehors. L'Espagne s'étend à la fois par l'Atlantique et par la Méditerranée. En Amérique elle pose avec Colomb et Cortès les bases de son futur empire colonial ; à l'Est elle se dirige vers l'Italie, où l'Aragon lui avait déjà ouvert la voie, et elle rencontre la France à Naples, comme sur sa frontière septentrionale qui déborde à cette époque au-delà des Pyrénées. La lutte va s'engager entre les deux pays et durer près de deux siècles. — Un coup de fortune inattendu donne d'abord l'avantage à l'Espagne. L'unique héritière de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, Jeanne la Folle, épouse Philippe le Beau, qui lui-même acquiert, par succession, de son père Maximilien les Etats héréditaires d'Autriche, et de sa mère, Marie de Bourgogne, les Pays-Bas et la Franche-Comté. Trois mariages, ceux de Ferdinand et d'Isabelle (1469), de Maximilien et de Marie (1477), de Jeanne et de Philippe (1496), avaient suffi pour fonder l'une des plus grandes monarchies qu'il y ait eu en Europe. En mettant fin à de longues rivalités entre souverains et en facilitant le rapprochement d'Etats que leurs affinités appelaient à se confondre, la première de ces unions avait été pour l'Espagne un événement heureux. Les deux autres, enchainant des peuples entre lesquels n'existait aucun lien historique ou même géographique, ne pouvaient engendrer que la guerre et des souffrances sans nombre.

Politique d'agrandissement du XVIe au XVIIIe siècle. L'union de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle fixe le point de départ de la politique qui a présidé aux agrandissements territoriaux pendant trois cents ans. Auparavant les contrats de mariage et les successions des princes donnaient déjà lieu à des modifications de territoire, mais, comme les Etats étaient extrêmement divisés, ces changements n'avaient en quelque sorte qu'une importance locale : ils n'intéressaient pas l'Europe. De plus, beaucoup d'Etats, en dehors de ceux dont les chefs étaient élus, possédaient des assemblées qui intervenaient, sinon dans toutes les transmissions de souveraineté, au moins dans les questions de succession au trône, qui soulevaient des contestations. Au XVIe siècle, le nombre des Etats héréditaires s'est accru, et quelques-uns ont pris tout à coup une extension considérable qui inquiète les autres Etats de l'Europe occidentale. En même temps les pouvoirs des assemblées ont diminué. A mesure que la puissance extérieure des Etats augmente, le pouvoir des princes, sauf en Angleterre, échappe à tout contrôle intérieur, de sorte que la plupart des peuples n'exercent plus qu'une action à peu près nominale sur le règlement des questions de souveraineté, au moment même où celles-ci acquièrent le plus d'importance. La loi salique et le principe de l'indivisibilité du royaume limitent en France les conséquences des mariages de la famille régnante, mais les autres maisons peuvent disposer souverainement de leurs Etats, quelques-unes par testament ou donation, toutes en se conférant, par les mariages qu'elles contractent entre elles, des droits éventuels sur leurs successions respectives. La maison de France elle-même, dont les filles ne portent aucun droit dans les maisons étrangères, acquiert, par mariage, des droits sur les successions des familles régnantes qui s'unissent à elle. — Cet état de choses ouvre à l'esprit d'agrandissement des perspectives presque illimitées. Le sort des royaumes dépendant uniquement de la volonté des maisons régnantes, une négociation heureuse, parfois, une intrigue de cour suffit pour le fixer. Un diplomate habile peut faire tomber entre les mains de la maison qui l'emploie des Etats qu'elle n'aurait pu acquérir au prix des guerres les plus longues. — Les alliances des familles régnantes et les droits de succession qui en résultent deviennent ainsi les grandes affaires des Etats ; ce ne sont plus seulement celles des Etats qui s'unissent, ce sont les affaires de l'Europe. Les agrandissements immodérés et subits que produit la politique matrimoniale au profit de certaines maisons diminuent la force relative des autres. « Qui ne gagne rien, perd », dira plus tard Catherine II. De là l'idée qui se développe au XVIe siècle que les Etats ont le droit de s'opposer aux agrandissements qui modifient leur équilibre. Des coalitions se forment contre les maisons qui visent à la prépondérance, la politique de l'équilibre essaie de barrer la route à la politique d'agrandissement, et c'est la guerre qui en définitive assure le triomphe de l'une sur l'autre. La seconde finit toujours par succomber ; mais comme la première recouvre également des pensées d'extension territoriale, la lutte aboutit à un partage de territoires et non au rétablissement de l'état de choses antérieur aux annexions réalisées par la politique d'agrandissement.

Les grandes guerres d'équilibre commencèrent après la réunion de tous les Etats de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle entre les mains de leur fils. Bientôt élu empereur, Charles-Quint conquit en outre le Milanais, s'établit en Afrique, et la domination espagnole continua sous son règne à s'étendre sur l'Amérique du Sud, du Mexique au Chili. Attaqué par la France qui s'allia contre lui aux princes protestants d'Allemagne et aux Turcs, Charles tint tête à tous ses ennemis, mais ses Etats étaient trop vastes, trop éloignés les uns des autres pour qu'une seule main pût les diriger ; il les démembra de son vivant, en donnant ses Etats héréditaires d'Autriche et la couronne impériale à son frère Ferdinand, l'Espagne et les Pays-Bas à son fils Philippe. — Contre la maison d'Autriche, séparée en deux branches, la France et ses alliés poursuivirent la lutte avec des alternatives de revers et de succès. A la mort d'Henri III, on put croire que l'Espagne allait l'emporter. Philippe II avait conquis le Portugal, et le moment lui paraissait venu où la France, déchirée par la guerre civile, accepterait d'être gouvernée par une infante. Mais, quand Philippe mourut, la France avait recouvré ses forces, l'Espagne au contraire s'épuisait, et sept des provinces des Pays-Bas étaient définitivement perdues pour elle. Richelieu et Mazarin consommèrent l'abaissement de la maison d'Autriche. Les traités de Westphalie, premiers actes qui aient été concertés entre la plupart des puissances mêlées aux affaires générales de l'Europe, consacrèrent vis-à-vis de l'Autriche les résultats de cette longue série de guerres : l'Allemagne était reconstituée et la France s'étendait jusqu'en Alsace (1648). Quant à l'Espagne, qui avait déjà perdu le Portugal en 1640 et la Jamaïque en 1655, elle dut signer le traité des Pyrénées par lequel la France lui enlevait l'Artois et le Roussillon (1659).

Le traité des Pyrénées, qui mettait fin à la première phase des guerres d'équilibre, contenait le germe de

nouvelles luttes. En mariant Louis XIV à la fille aînée de Philippe IV, il stipulait que Marie-Thérèse renoncerait à ses droits à la couronne d'Espagne, mais la validité, d'ailleurs douteuse, de cette renonciation ne fut pas admise par la maison de France. Mazarin, qui avait préparé le mariage de longue main, écrivait le 20 janv. 1646 : « L'infante étant mariée à Sa Majesté, nous pourrions aspirer à la succession des royaumes d'Espagne, quelque renonciation qu'on lui en fît faire. » Louis XIV prétendit en effet à la succession d'Espagne, au nom du dauphin, et il en résulta que la politique d'équilibre, jusqu'alors représentée par la France, se retourna contre lui. — A cette époque, la maison d'Espagne possédait encore, en dehors de la péninsule, les Pays-Bas proprement dits, la Franche-Comté, le Milanais, Naples et d'autres Etats italiens. Dès la mort de Philippe IV, Louis XIV réclame une partie des Pays-Bas du chef de Marie-Thérèse, sœur consanguine du nouveau roi d'Espagne, en se fondant sur une coutume locale d'après laquelle la fille d'un premier lit est préférée au fils d'un second lit. La guerre dite de dévolution éclate ; elle se termine par l'annexion de presque toute la Flandre à la France (1668). Peu de temps après, la Franche-Comté est également réunie à la couronne. — Pour la succession de Charles II, on n'attend pas qu'elle soit ouverte. Dès 1668, la France s'entend avec l'Autriche : par un traité secret, il est convenu que Louis XIV prendra pour sa part les Pays-Bas. En 1698, nouveau partage anticipé. Il y avait alors trois prétendants : l'Autriche, du chef d'une fille de Philippe III, mère de l'empereur ; la France, du chef de Marie-Thérèse, mère du dauphin ; la Bavière, du chef d'une autre fille de Philippe IV, mère de l'électeur. Cette fois, c'est avec la Hollande et l'Angleterre que l'entente s'établit : elles consentent à attribuer au dauphin de France la plupart des Etats que Charles II possède en Italie ; la Bavière prendra l'Espagne et les Pays-Bas espagnols ; on offrira le Milanais à l'Autriche. Mais le prince de Bavière meurt en 1699. Il faut procéder à un troisième partage. On convient que l'Autriche prendra la part de la Bavière et que la France aura, en sus de son premier lot, la Lorraine et Bar. On donnera le Milanais au duc de Lorraine à titre de dédommagement (25 mars 1700). Le roi d'Espagne meurt la même année, et l'on produit un testament par lequel Charles II institue pour lui succéder « dans tous ses royaumes et Etats », le second fils du dauphin de France, Philippe d'Anjou, petit-fils de Marie-Thérèse et arrière-petit-fils d'Anne d'Autriche. Afin que les royaumes de France et d'Espagne restassent séparés, la succession d'Espagne devait passer au duc de Berry, si le duc d'Anjou était appelé à la succession de France. « Et c'est ma volonté, ajoutait le roi, que ceci soit exécuté par tous mes sujets de la manière que je l'ordonne ; car il est expédient pour leur bien qu'ils ne souffrent pas que la monarchie soit partagée ou diminuée, mais qu'elle demeure dans le même état où mes ancêtres l'ont glorieusement établie. Et comme j'ai beaucoup à cœur et que je souhaite uniquement le maintien de la paix et de l'union, si profitable à la chrétienté, entre l'empereur mon oncle et le roi très chrétien, je les prie et exhorte que cette union soit plus fortement cimentée par le lien d'un mariage entre le duc d'Anjou et l'archiduchesse afin que l'Europe jouisse du repos qui lui est si nécessaire ». — Le vœu de Charles II ne fut pas écouté par l'Europe. C'est la guerre qui sortit de ce testament. Louis XIV, non sans hésitation, accepta pour son petit-fils toute la succession d'Espagne, renonçant ainsi aux avantages directs qu'il avait stipulés pour la France dans le traité de partage de 1700. Il manda le duc d'Anjou et lui dit, en présence de l'ambassadeur d'Espagne : « Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi... J'y consens. Songez seulement que vous êtes prince de France. » L'Espagne, qui ne voulait plus d'Autrichiens, accueillit Philippe avec enthousiasme ; mais l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande prirent bientôt les armes. L'Autriche revendiquait la succession d'Espagne pour l'archiduc Charles. Elle faisait valoir que Charles II n'avait pu valablement appeler au trône Philippe d'Anjou, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse ayant, au moment de leur mariage, solennellement renoncé pour elles et leurs descendants à tous leurs droits à la couronne d'Espagne ; elle ajoutait que Louis XIV avait lui-même violé le testament du roi Charles en conservant à son petit-fils, par lettres patentes, le droit de succéder à son degré à la couronne de France. L'Angleterre et la Hollande n'élevaient aucune prétention à la succession, mais elles s'opposaient à ce que la couronne d'Espagne passât dans la maison de France. L'avènement de Philippe avait eu des conséquences immédiates au point de vue des intérêts commerciaux : l'industrie française s'emparait du marché espagnol, où les manufactures anglaises et hollandaises étaient précédemment maîtresses, et Louis XIV avait fait ouvrir à notre commerce seul les stations principales des Indes, dont l'Espagne avait jusqu'alors interdit l'entrée au commerce étranger. La Hollande et l'Angleterre craignaient que le maintien d'un prince français sur le trône d'Espagne n'aboutit, sinon à une incorporation officielle, du moins à une annexion déguisée de l'Espagne à la France, et ne donnât à ce dernier Etat, avec la suprématie politique, la prépondérance commerciale et maritime. — La guerre dura près de douze ans. Comme la plus grande partie de l'Europe y prit part, la Prusse, la Savoie et le Portugal s'étant coalisés avec l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande contre la France et l'Espagne, les traités d'Utrecht, qui ont mis fin à cette longue lutte et déterminé l'état de posession territoriale des puissances contractantes, présentent une importance exceptionnelle. Ils ont, plus encore que les traités de Westphalie et presque autant que les traités de Vienne, le caractère d'actes européens. L'Espagne fut laissée à Philippe d'Anjou, mais sous la réserve expresse que les couronnes de France et d'Espagne ne seraient jamais réunies ; le royaume de Prusse et les droits de la maison de Hanovre à la couronne d'Angleterre furent reconnus par la France ; Gibraltar, Minorque, la baie d'Hudson, l'Acadie et Terre-Neuve furent cédés à l'Angleterre, le duché de Gueldre à la Prusse, la Sicile à la Savoie, les Pays-Bas espagnols, Naples et le Milanais à l'Autriche ; les droits de la Prusse sur la principauté d'Orange passèrent à la France qui en outre rentra en possession des places qu'elle avait perdues. La Savoie échangea plus tard la Sicile contre la Sardaigne, et par un traité, signé à Vienne en 1738, le royaume de Naples revint à la maison de Bourbon.

En 1713, contre la maison de France, comme en 1648 contre la maison d'Autriche, la politique d'équilibre triomphait. Par là il faut entendre surtout que l'expansion territoriale de la monarchie française était arrêtée, et que la politique d'agrandissement passait en d'autres mains. L'Angleterre arrivait au rang de la France et de l'Autriche. Les importantes possessions qu'elle acquérait dans la Méditerranée aux dépens de l'Espagne, et dans l'Amérique du Nord aux dépens de la France, allaient être de puissants points d'appui pour le développement de sa prépondérance maritime. L'Autriche s'étendait de nouveau en Italie et prenait les Pays-Bas ; mais sa rivale future, la Prusse, apparaissait. Des deux Etats qui avaient soutenu ensemble l'effort de la coalition, l'Espagne était celui qui perdait le plus. La succession de Charles II était partagée. Philippe V ne conservait pas même toute la péninsule, l'Angleterre lui prenant Gibraltar avec Minorque. Quant à la France, le dommage que lui causait l'abandon d'une partie de ses colonies paraissait compensé par les avantages qu'elle pouvait retirer de son alliance intime avec l'Espagne qui devenait sa satellite. — L'affaire de la succession d'Espagne avait commencé comme un procès. A entendre les parties exposer leurs titres, il ne s'agissait, semble-t-il, que du partage d'un patrimoine. Tout cet appareil juridique avait bientôt disparu. L'Europe

n'avait pas cherché où était le droit, ou plutôt elle n'avait pas cru que la succession de Charles II pût se régler d'après le droit dynastique, c.-à-d, d'après des principes analogues à ceux qui eussent été applicables au partage d'une succession privée, et elle avait laissé la guerre trancher le débat. Si à Utrecht elle maintint Philippe d'Anjou sur le trône d'Espagne, ce fut surtout parce que la France avait su l'y asseoir et qu'il avait su y rester. Ce que l'Europe consacrait à la fin de la guerre, c'était la possession et non le droit. Au XVIIIe siècle elle ne paraît pas éloignée de penser des droits de succession réclamés par les maisons régnantes ce que Montesquieu disait du droit de conquête : « Le droit de conquête n'est pas un droit » *(Lettres persanes)*. Les droits de succession n'en conservent pas moins à cette époque une grande importance. Ils facilitent la prise de possession, et la possession met aux mains de l'héritier toutes les forces de l'Etat.

Instruit par l'exemple de la succession d'Espagne, l'empereur Charles IV, voulant assurer à sa fille unique Marie-Thérèse la succession de tous ses Etats héréditaires, ne se borna pas à marquer sa volonté par un testament. Il obtint l'adhésion des divers prétendants à l'acte, appelé Pragmatique sanction, par lequel il avait disposé de ses Etats (1713), puis il le notifia aux cours d'Europe, et la plupart de celles-ci s'engagèrent par des traités à le respecter éternellement (Espagne, 1725; Prusse et Bavière, 1726, etc). Mais les engagements les plus solennels n'étaient pas plus respectés que les testaments et les lois de succession. A peine Charles VI était-il mort (1740), que cinq prétendants disputaient à Marie-Thérèse la succession de son père : les électeurs de Bavière et de Saxe soutenaient les droits de leurs femmes, nièces de l'empereur; le roi d'Espagne se présentait comme descendant d'une fille de Maximilien II; le roi de Sardaigne réclamait le Milanais en vertu d'un contrat de mariage de son trisaïeul; enfin, le roi de Prusse revendiquait la Silésie : « Des troupes toujours prêtes à agir, mon épargne bien remplie et la vivacité de mon caractère, c'étaient, dit Frédéric II, les raisons que j'avais de faire la guerre à Marie-Thérèse, reine de Bohême et de Hongrie. » Officiellement il faisait valoir que la Silésie avait appartenu à la maison de Brandebourg à qui la maison d'Autriche l'avait prise un siècle auparavant. Frédéric s'empressa de mettre la main sur cette province, car il était d'avis que « si l'on se trouve une fois en possession d'un pays, on traite beaucoup mieux par rapport à sa cession que si on la doit obtenir par la voie d'une négociation ordinaire ». La guerre devint générale. Elle ne sanctionna que les revendications de la Prusse. Les traités qui mirent fin à la lutte conservèrent à Marie-Thérèse ses Etats héréditaires, à l'exception de la Silésie que garda Frédéric et du duché de Parme abandonné à un fils du roi d'Espagne. La Prusse, agrandie, s'avançait au premier rang des puissances.—L'Autriche voulut reprendre la Silésie, l'Angleterre étendre son domaine colonial, et la guerre éclata de nouveau (1756). La paix se rétablit, sans amener d'autre modification territoriale en Europe que la rétrocession de Minorque à l'Espagne, mais l'Angleterre était devenue maîtresse de la mer. La France, en employant la plus grande partie de ses forces à soutenir l'Autriche, avait laissé l'Angleterre lui enlever ses colonies les plus importantes : le Canada, Grenade, la Dominique, Tabago, le Sénégal (moins Gorée) et tout ce qu'elle possédait dans l'Inde, sauf quelques comptoirs (1763). Elle cédait en outre la Louisiane à l'Espagne (1764), pour l'indemniser de la perte de la Floride, que cette puissance venait d'abandonner aux Anglais, mais qu'elle reprit quelques années plus tard.

Entre la guerre de Sept ans et la Révolution, la constitution territoriale des grands Etats subit deux modifications profondes. L'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique du Nord et la faveur avec laquelle l'opinion publique accueillit en France cet effort d'un peuple qui prenait la direction de ses destinées marquent le commencement d'une ère nouvelle. Le partage de la Pologne fut le dernier acte de l'ancienne Europe. Commencé en 1772, entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, continué en 1793 entre la Russie et la Prusse, il fut achevé le 3 janv. 1795 entre les copartageants de 1772. La Russie prit quatre millions et demi de Polonais, l'Autriche quatre millions, la Prusse deux millions et demi. C'était la politique de l'équilibre qui avait formé les lots : celui de la Prusse était le moins peuplé, mais c'était celui qui, au point de vue de sa puissance territoriale, avait le plus de valeur pour elle. — Rien ne pouvait justifier ce partage de toute une nation. Marie-Thérèse disait elle-même : « J'ai très mince opinion de nos titres » (janv. 1770), et plus tard : « Non seulement le droit n'est pas de mon côté, mais les engagements, l'équité et le bon sens combattent contre moi » (févr. 1772). Frédéric, tout en invoquant des droits qu'il faisait remonter jusqu'à 1107, les jugeait « pas trop bons ». « Je prends le blâme sur moi », disait Catherine. Au fond la pensée de tous était celle que formulait Vergennes : « Avec le temps, la haine des moyens qui ont accru une monarchie se dissipe, et la puissance reste. » Les peuples n'ayant pas conscience de leur force, les maisons régnantes agissant comme si elles n'avaient plus foi dans le droit dynastique, les traités n'étant pas respectés, la politique ne connaissait d'autre règle que les convenances des souverains.

IV. Epoque actuelle. — En proclamant que la souveraineté réside dans la nation et en faisant pénétrer ce principe dans l'esprit des peuples, la Révolution changea les bases de la politique. Des droits et des intérêts des maisons régnantes elles dégagea les droits et les intérêts des peuples. L'unité monarchique fit place à l'unité nationale, les guerres des rois avec les peuples et des peuples entre eux succédèrent aux luttes des maisons régnantes. De la reconnaissance du droit des peuples allait sortir le principe des nationalités qui a provoqué dans ce siècle la formation de nouveaux Etats et dont l'esprit d'agrandissement a fait un de ses plus puissants moyens d'action. Le même ordre d'idées devait donner naissance à la théorie qui subordonne la validité des transmissions de souveraineté au consentement des populations cédées.—Avant même que la Révolution s'ouvrît, une réaction s'était déjà produite en France contre la politique violente qui régnait alors en Europe. Les vues de Louis XVI, pleines d'équité et de modération, s'écartaient sensiblement de celles qui inspiraient les actes des autres cours. Avec l'Assemblée constituante, l'influence des penseurs devint prédominante. Les hommes qui dirigèrent la Révolution à ses débuts voulaient que la France rompît entièrement avec les procédés de la politique des siècles précédents : « Les trocs d'Etats, avait écrit Mirabeau, ne sont pas moins iniques que les agrandissements. C'est un acte de violence et de tyrannie que d'exécuter de tels échanges sans consulter les habitants. » Un décret rendu par l'Assemblée constituante le 22 mai 1790 (art. 4) porte que « la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple » (V. aussi Constitution de 1791, titre VI). Les adversaires des constituants n'ont vu dans cette déclaration qu'une utopie. Mais l'esprit le moins chimérique de ce temps était en complet accord avec l'assemblée. Dans son mémoire de 1792, Talleyrand se montrait opposé à toute idée de conquête : Le territoire de la France, disait-il, suffit à sa grandeur. « La richesse réelle consiste non à acquérir les domaines d'autrui, mais à faire valoir les siens... La France doit rester circonscrite dans ses propres limites, elle le doit à sa gloire, à sa justice, à sa raison, à son intérêt et à celui des peuples qui seront libres par elle. » — On sait comment la Révolution s'écarta de ce point de départ. Lorque la Révolution devint conquérante, ce n'étaient plus les constituants qui la dirigeaient, et l'étranger avait envahi la France. La transformation des idées et la

marche des événements se reflètent dans le langage des trois assemblées qui se sont succédé. Après que le roi de Prusse et l'Empereur, réunis à Pilnitz, eurent menacé la France d'une guerre si l'assemblée n'était pas dissoute et l'autorité royale rétablie (27 août 1791), les Constituants se bornèrent à mettre le royaume en état de défense. Mais quelques mois plus tard (29 nov.), l'Assemblée législative s'adressait au roi dans les termes suivants : «... Dites aux puissances étrangères, sire,... que nous garderons religieusement le serment de ne faire aucune conquête ;... que nous respecterons leurs constitutions, mais que nous voulons que la nôtre soit respectée ! Dites-leur enfin que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, les Français porteront chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté. C'est à eux de calculer quelles peuvent être les suites de ce réveil des nations. » A ce moment, la coalition se formait. Catherine II écrivait (déc. 1791) : « Je me casse la tête à décider les cabinets de Vienne et de Berlin contre la France ». L'année suivante, la Prusse s'était réunie à l'Autriche et aux princes d'Allemagne. Le 25 juil. paraissait le manifeste du duc de Brunswick, annonçant que les souverains alliés marchaient contre la France pour y protéger « le trône et l'autel ». La réponse de la Convention fut le décret du 19 nov. 1792. L'assemblée déclarait qu'elle « accorderait secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté », et elle chargeait le pouvoir exécutif de donner des ordres aux généraux « pour porter secours à ces peuples et défendre les citoyens qui auraient été ou seraient vexés pour la cause de la liberté ». La politique de propagande commençait et la politique de conquête allait reparaître à sa suite. — En 1793, la France était en guerre avec presque toute l'Europe. Les coalisés attaquaient la Révolution pour la détruire, et la Révolution voulait, pour se défendre et par prosélytisme, soulever les peuples contre leurs gouvernements. Mais la coalition et la Révolution ne luttaient pas seulement pour leurs principes : l'esprit d'agrandissement était en elles. L'Autriche convoitait l'Alsace et la Lorraine, la Prusse comptait trouver en France comme en Pologne des territoires à sa convenance, l'Angleterre cherchait à asseoir plus solidement encore sa domination maritime, la Russie pensait à ce qui restait de la Pologne ; lorsque Catherine voulait décider les cabinets de Vienne et de Berlin contre la France, c'était, disait-elle, pour « garder les mains libres », pendant qu'ils seraient « enfoncés dans les complications ». Quant à la Révolution, elle portait ses principes dans tous les pays où pénétraient ses armées, mais la France y restait avec elle. Dès qu'un pays était occupé, la Révolution s'y établissait et décrétait l'abolition du régime féodal et de toutes les lois contraires aux principes de 1789. Puis la province était déclarée réunie au territoire de la République. C'est ainsi que la Convention annexa successivement la Belgique, le pays de Liège et tout ce qu'elle conquit dans les Pays-Bas autrichiens. Parfois, la Révolution précédait la conquête. Lorsque Pichegru, en attaquant les Provinces Unies, appela les Hollandais à la liberté, le parti populaire s'unit à lui contre le stathoudérat. Les États généraux proclamèrent la souveraineté du peuple et constituèrent la République batave qui s'allia étroitement à la France et lui céda la Flandre hollandaise et Maestricht (16 mai 1795).— L'union de l'esprit révolutionnaire à l'esprit d'agrandissement donnait à la conquête un caractère qu'elle n'avait jamais eu. La France combattait à la fois pour elle et pour les peuples qu'elle annexait, mais la conquête ne profita, en définitive, qu'aux pays conquis. Quand la France fut vaincue à son tour et qu'elle dut rentrer dans ses anciennes limites, elle laissa derrière elle les changements les plus féconds qu'un conquérant ait jamais accomplis en un si court espace de temps. Le régime féodal était détruit partout où elle s'était établie, et toutes les réformes qu'elle avait réalisées pour elle étaient étendues aux pays annexés. L'attachement dont les peuples conquis ont fait preuve après 1815 à l'égard des lois qu'elle leur avait données est la justification de son œuvre.— Le Directoire continua la politique de la Convention. Il étendit le territoire de la France jusqu'à ses limites naturelles et érigea, au delà, de petites républiques qui étaient à la fois les avant-postes de la France et de la Révolution. — Sous la Convention, la politique de propagande avait ouvert la voie à la politique de conquête ; sous le Directoire, elles avaient marché de pair ; sous le Consulat et l'Empire, ce fut la politique de conquête qui dirigea seule les armées de la France, mais elle fit pénétrer à leur suite les réformes qui avaient survécu en France à la chute des pouvoirs révolutionnaires. Napoléon promulgua les lois françaises dans tous les pays qu'il annexa et en fit introduire une partie dans les États feudataires dont il entoura l'empire. L'œuvre de la Révolution, arrêtée en France, se poursuivait en Europe. — La politique de propagande et la politique de conquête se retournèrent contre la France. La Révolution, en donnant aux peuples la conscience de leurs droits et de leur force, avait développé en eux avec le sentiment national le besoin d'indépendance. Presque tous les pays que des circonstances particulières n'avaient pas préparés à une prompte assimilation en vinrent à supporter impatiemment le joug de la France, et l'Empire rencontra en dernier lieu une résistance égale à celle que la Révolution avait opposée à la coalition européenne. Cet éveil du sentiment national fut la principale force de la nouvelle coalition qui triompha de l'Empire. — La lutte finale fut pour les peuples coalisés une guerre d'indépendance, pour leurs gouvernements une guerre d'équilibre et de réaction, et comme ce furent les gouvernements et non les peuples qui eurent à fixer les bases du rétablissement de la paix générale, ce fut la politique d'équilibre et de réaction qui reconstitua l'Europe en 1815. Le système territorial des traités de Westphalie et d'Utrecht était détruit. Celui qu'établirent les traités de Vienne, sous la garantie collective des cinq grandes puissances et de trois États secondaires, embrassait toute l'Europe. Aucun autre traité ne présente, au point de vue de la constitution territoriale des États, une importance comparable à celle de l'acte final du congrès de Vienne (9 juin 1815). — « Le véritable but du congrès, a dit Gentz, était le partage entre les vainqueurs des dépouilles enlevées au vaincu. » La France perdit tous les territoires qu'elle avait acquis sous la Révolution et sous l'Empire, à l'exception du Comtat Venaissin et de Mulhouse ; elle dut même renoncer à quelques-unes des places qui lui avaient appartenu avant 1789, ainsi qu'à une partie de ses colonies. Son allié, le Danemark, se vit enlever la Norvège que la Suède reçut en échange de la Finlande cédée à la Russie. La Belgique et la Hollande, érigées en royaume des Pays-Bas, furent données à la maison de Nassau. La Prusse obtint la Westphalie, la province du Rhin, la Poméranie suédoise, une partie de la Saxe ; la Suisse eut le pays de Genève et les Grisons, outre le Valais qui lui avait déjà appartenu. L'Autriche reçut le royaume lombard-vénitien ; la Toscane, Parme et Modène furent données à des princes autrichiens. On restitua à la maison de Bourbon l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles. Le royaume de Sardaigne fut rétabli, le Hanovre érigé en royaume, le Portugal rendu à la maison de Bragance. L'Allemagne fut reconstituée en confédération. La Bavière s'augmenta de quelques places fortes. La Russie conserva des territoires enlevés à la Turquie, et un royaume de Pologne fut érigé au profit du tsar. L'Angleterre garda l'île de France, Sainte-Lucie, Tabago, Malte, Helgoland, le Cap et Ceylan dont elle s'était emparée. — Œuvre arbitraire à bien des égards, les traités de Vienne ont cependant assuré à l'Europe une longue période de paix, et ils laissaient à la France, si durs qu'ils fussent pour elle, une situation très forte, relativement à celle des États qui l'environnaient. Mais l'édifice fondé à Vienne s'est peu à peu désagrégé. La Turquie a perdu successivement les territoires qui sont devenus les royaumes de Grèce, de

Roumanie et de Serbie; l'Egypte, la Bulgarie, puis la Roumélie orientale ont relâché les liens qui les rattachaient à l'empire; la Russie s'est rapprochée de Constantinople par l'Asie Mineure; l'Angleterre a occupé Chypre; l'Autriche la Bosnie et l'Herzégovine; la Grèce a acquis les îles Ioniennes; le royaume de Pologne a été incorporé à la Russie, la République de Cracovie à l'Autriche; la Belgique s'est séparée de la Hollande et est devenue indépendante; l'unité italienne a dépossédé le pape, les princes autrichiens de Toscane, de Parme et de Modène, ainsi que les Bourbons de Naples, et pris le royaume lombard-vénitien à l'Autriche; les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud se sont définitivement détachées de la mère patrie; la France a reçu la Savoie et Nice; la Prusse a enlevé au Danemark le Sleswig-Holstein, s'est annexé le Hesse-Cassel, le Nassau, le Hanovre. Francfort, et une partie de la Hesse-Darmstadt; l'Autriche a été exclue de l'Allemagne; le Limbourg et le Luxembourg se sont retirés de la Confédération; l'empire allemand s'est fondé et a pris l'Alsace-Lorraine à la France. — Avant que le démembrement partiel de l'empire ottoman, l'unification de l'Italie et la constitution de l'empire d'Allemagne eussent en fait détruit les bases des traités de Vienne, le gouvernement provisoire de 1848 avait cru devoir faire la déclaration suivante: « Les traités de 1815 n'existent plus, en droit, aux yeux de la République française: toutefois les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations » (14 mars 1848). Sous l'influence d'idées analogues à celles qui avaient inspiré cette répudiation de l'œuvre du congrès de Vienne, Napoléon III déclara également, le 5 nov. 1863, que « les traités de 1815 avaient cessé d'exister ». (V. aussi le discours d'Auxerre, 7 mai 1866).

Aujourd'hui, comme aux époques précédentes, l'esprit d'agrandissement dirige la politique d'un grand nombre d'Etats. Il est de tous les temps, et l'on ne peut guère penser qu'il viendra un jour où les peuples, satisfaits de ce qu'ils posséderont, ne chercheront plus à augmenter leur puissance, leur influence et leur richesse en se répandant au-delà de leurs limites. Ce qui change, ce sont les idées qui mettent en mouvement l'esprit d'agrandissement, ou qu'il exploite, et qui lui donnent la force nécessaire pour atteindre le but qu'il poursuit. Au moyen âge, c'est l'idée religieuse qui pousse l'Europe en Asie et l'Asie en Europe, qui donne aux Arabes l'Espagne, aux croisés des royaumes en Orient et qui fonde la Turquie; en 1793, c'est pour défendre le trône et l'autel que l'Europe se prépare à envahir la France, c'est pour propager la révolution que la France franchit sa frontière; du XVe au XVIIe siècle, l'esprit de découverte mène l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre en Amérique, et tous ces Etats s'approprient les territoires qu'ils découvrent; de nos jours, le développement du commerce fait entrer l'Europe dans une nouvelle phase d'expansion coloniale. L'équilibre européen, les traditions historiques, l'existence d'une frontière naturelle ou « scientifique » située au-delà des frontières politiques, les nécessités stratégiques, l'état de légitime défense, le développement national des peuples, enfin le principe des nationalités sont tour à tour invoqués pour justifier les accroissements de populations ou de territoire. — Le principe des nationalités est l'idée qui exerce dans ce siècle le plus d'influence sur la constitution territoriale des Etats de l'Europe. Les gouvernements s'appuient de préférence sur ce principe parce qu'ils ont besoin d'être soutenus dans leurs entreprises par l'opinion publique, et que l'opinion, n'admettant plus le droit de conquête, ne comprenant plus le droit dynastique, ne voyant plus que le droit des peuples et n'ayant qu'une idée confuse des nécessités d'équilibre, n'est favorable qu'aux guerres d'indépendance et aux annexions qui rassemblent en un seul corps politique les membres épars d'une nation. Pour défendre ses prétentions ou ses combinaisons politiques, l'esprit d'agrandissement fait aujourd'hui la généalogie des peuples comme on faisait autrefois celle des maisons régnantes. Mais les affinités naturelles qui existent entre les peuples sont plus difficiles à démêler que les liens de parenté qui unissent les familles souveraines, et la communauté d'origine, fût-elle prouvée, ne saurait à elle seule conférer aucun titre. L'élément essentiel dans la constitution des nations n'est ni la communauté d'origine, ni la communauté de langue, c'est la communauté d'intérêts, de mœurs et de sentiments. — Le principe des nationalités a conduit la Grèce, la Roumanie et la Serbie à l'indépendance, la Bulgarie à l'autonomie et la Hongrie à l'égalité vis-à-vis de l'Autriche. Il a aidé le Piémont à unifier l'Italie, et la Prusse à constituer l'empire allemand. Il a également ouvert la voie à des annexions qu'il aurait dû faire condamner. La Prusse l'a mis en avant pour détacher du Danemark le Sleswig-Holstein, et elle a annexé cette province tout entière, bien que les populations qui en habitent la partie septentrionale soient danoises d'origine, de langue et de sentiments. Contre la France, l'Allemagne ne s'est appuyée officiellement que sur le droit de légitime défense afin de ne pas éveiller les susceptibilités de la Russie et de l'Autriche qui comprennent des populations de langue allemande, mais le principe des nationalités a été invoqué devant l'opinion. On a fait valoir que l'Alsace était de langue allemande malgré ses sentiments français. Metz n'était pas de langue allemande: elle n'en a pas moins été gardée par l'Allemagne comme le nord du Sleswig-Holstein. Dès le 4 sept. 1870, M. de Bismarck avait dit à ses confidents: « Le minimum que puisse revendiquer l'Allemagne, c'est Strasbourg et Metz, deux forteresses nécessaires à sa sûreté. L'Alsace toute seule est une idée de professeur. »

Modes d'acquisition. — Dans la pratique internationale actuelle, les modes d'acquisition qui concourent à la formation ou à l'agrandissement territorial des Etats sont au nombre de trois: les Etats acquièrent la souveraineté territoriale par occupation, par prescription ou par traité. La conquête n'est plus considérée comme un mode légitime d'acquisition. Les droits de l'Etat vaincu sur le territoire conquis ne s'éteignent que par traité ou par prescription. Lorsqu'un traité intervient, il porte que le territoire conquis est « cédé » au vainqueur par le vaincu, et l'emploi de ce terme indique que, même à l'égard de l'Etat vaincu, la conquête ne suffit pas pour opérer la transmission de souveraineté. — *Occupation.* L'occupation ne s'applique qu'aux territoires qui n'appartiennent à aucun Etat, et, comme il n'existe plus en Europe de territoires qui ne soient pas appropriés, le droit d'occupation ne peut plus s'exercer que dans les autres parties du monde. Les terres qui ne sont occupées que par des populations barbares sont assimilées aux terres non occupées; mais s'il s'agit de territoires dans lesquels sont fixées des peuplades organisées, l'usage est de ne procéder à l'occupation qu'après un accord passé à cet effet avec les chefs du pays. Au XVe siècle et au XVIe, les papes, comme représentants de Dieu à qui le monde appartient, ont conféré à l'Espagne et au Portugal le droit d'occuper d'immenses régions en n'exceptant que les territoires qui auraient été acquis par des nations chrétiennes; mais l'Angleterre, la France et la Hollande n'ont jamais admis que ces concessions pussent leur être opposées. Un Etat n'acquiert vis-à-vis des autres Etats la propriété d'un territoire que s'il l'occupe réellement: la simple découverte, une prise de possession nominale ne suffisent plus pour créer des droits opposables aux autres Etats. Il faut que la volonté d'appropriation soit accompagnée d'une prise de possession effective et soit constatée par un établissement permanent. L'Etat qui entend se réserver les avantages de la souveraineté doit, au moins dans une certaine mesure, en accepter les charges. Ces principes ont été consacrés, en ce qui concerne toutes les côtes d'Afrique, par un accord international. En 1884, la France et l'Allemagne convinrent de ne reconnaître, à la côte occidentale d'Afrique, les

droits réclamés par un Etat civilisé qu'autant que ces droits s'appuieraient sur une occupation effective. La Conférence réunie à Berlin à la suite de cette entente, et dans laquelle quatorze puissances étaient représentées, aboutit le 26 févr. 1885 à la conclusion d'un traité appelé l'acte général de la Conférence de Berlin, et réglant de la manière suivante « les conditions essentielles à remplir pour que des occupations nouvelles soient considérées comme effectives » : Art. 34. « La puissance qui, dorénavant, prendra possession d'un territoire sur les côtes du continent africain situé en dehors de ses possessions actuelles, ou qui, n'en ayant pas eu jusque-là, viendrait à en acquérir, et de même la puissance qui y assumera un protectorat, accompagnera l'acte respectif d'une notification adressée aux autres puissances signataires du présent acte, afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations. » Art. 35. « Les puissances signataires du présent acte reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles sur les côtes du continent africain, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée. » En exécution de la première de ces dispositions, les puissances signataires de l'acte de Berlin ont reçu, en juil. 1886, notification de l'établissement du protectorat français sur le groupe des Comores et ses dépendances. Jusqu'à présent la règle de l'effectivité des occupations, telle qu'elle a été formulée par les puissances, n'est obligatoire que sur les côtes d'Afrique. Un sérieux différend s'est élevé en 1885 entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet de l'application du même principe aux îles Carolines. — *Prescription.* Dans la doctrine moderne, la prescription est généralement envisagée comme un mode régulier d'acquérir la propriété d'Etat à Etat. Entre les peuples comme entre les particuliers, elle est nécessaire pour mettre fin à l'incertitude des droits et aux contestations qui en résultent. La paix serait continuellement troublée si, de même que la Russie, la Prusse et l'Autriche vis-à-vis de la Pologne au siècle dernier, les Etats élevaient les uns contre les autres des réclamations fondées sur des titres remontant à plusieurs centaines d'années, et c'est l'un des motifs qui rendent inadmissibles les revendications qui ne s'appuient que sur une communauté d'origine existant entre les populations d'un Etat et celles d'une province dépendant d'un autre Etat. Mais dans les rapports des peuples entre eux, une très longue possession est nécessaire pour fonder la prescription. Le droit des gens n'a pas déterminé le terme préfix au-delà duquel un Etat qui possède un territoire à titre de souverain peut opposer la prescription. — *Traités.* C'est généralement à la suite de guerres que se produisent les cessions de territoires. Il y a cependant de nombreux exemples de cessions effectuées en temps de paix. La Louisiane, après avoir été rétrocédée à la France par l'Espagne (traité de Saint-Ildefonse, 1er oct. 1800), a été vendue aux Etats-Unis par Napoléon moyennant la somme de 80 millions de francs (traité de Paris, 1803). Les Etats-Unis ont, en outre, acheté à l'Espagne la Floride (1821) et à la Russie, pour une somme de 36 millions de francs, le territoire d'Alaska (1867). Le Danemark a cédé, en 1850, à l'Angleterre, toutes ses possessions de la côte de Guinée au prix de 250,000 francs. Saint-Barthélemy, que Louis XVI avait cédée à la Suède en 1784, en échange — et par voie de compensation — des avantages résultant de l'établissement et de la concession de l'entrepôt de Gotenburg pour le commerce et la navigation de la France, a été rétrocédée à la France par traité le 10 août 1877 ; un protocole, en date du 31 oct. de la même année, a fixé à 400,000 fr. « l'indemnité » totale à payer à la Suède pour les propriétés domaniales, le rapatriement des fonctionnaires suédois, etc. (art. 5). Des cessions de territoire peuvent également résulter de traités d'échange, de délimitation et de transaction. — Lorsqu'une contestation se produit au sujet de la propriété de territoires, les Etats intéressés décident quelquefois de soumettre leur différend à des arbitres qu'ils laissent libres de déterminer les territoires qui devront appartenir définitivement à chacun d'eux : dans ce cas, c'est le jugement arbitral qui est la cause de l'acquisition. Si les parties se réservent de ratifier la décision arbitrale, les droits nouveaux ne naissent que de l'acceptation des conditions proposées par les arbitres.

Conditions de validité des cessions de territoires. On a soutenu qu'une nation n'a pas le droit de consentir à un démembrement de son territoire. Le territoire appartient aux générations futures comme aux générations présentes et la nation forme un tout indivisible. Les traités de cession sont donc nuls, même lorsque l'Etat cédant les a librement consentis. Cette théorie ne peut être introduite dans la pratique. Il est évident tout d'abord qu'on ne saurait raisonnablement contester à un Etat le droit de céder, s'il y a intérêt, les parties de son territoire qui ne sont pas habitées, et celles de ses possessions coloniales dont la population est indigène, à la condition, dans ce dernier cas, de stipuler, s'il y a lieu, que les indigènes qui se sont compromis à son service ne seront pas inquiétés. Il faut aller plus loin et reconnaître qu'un Etat, en ce qui le concerne, peut valablement, lorsque le salut public l'exige, consentir une cession dont le résultat est de faire passer sous une domination étrangère un grand nombre de ses nationaux. Il s'efforcera d'obtenir que les populations des territoires cédés soient consultées ou que tout au moins elles puissent, si elles le désirent, fût-ce au prix d'une émigration, conserver leur nationalité, mais ni le rejet de ces conditions, ni la violence qu'il subit n'infirmeront, vis-à-vis de lui, la cession qu'il aura faite. Le droit des gens admet la validité d'un consentement arraché par la force. Donné par les pouvoirs légalement établis, ce consentement oblige la nation. Si l'Etat cédant pouvait prétendre que, son consentement n'ayant pas été libre, le traité est nul, si les traités de paix n'étaient pas respectés, les guerres seraient interminables ou elles ne se termineraient que par des excès pires que tous les maux qu'elles entraînent encore. Il est de l'intérêt de l'humanité que les peuples se considèrent, en principe, comme liés par les traités que le sort des armes les oblige à signer. — Les anciennes lois fondamentales d'un assez grand nombre de pays déclaraient inaliénable le territoire de l'Etat. Cette règle, qui peut reparaître dans les constitutions modernes, ne doit pas être prise à la lettre. Autrefois, elle avait surtout pour but d'empêcher les rois de disposer des biens du domaine de la couronne au profit de particuliers : *Quod domania regnorum inalienabilia et semper revocabilia dicuntur, id respectu privatorum intelligitur; nam contra alienas gentes divino privilegio opus foret* (Leibnitz). Dans les rapports des peuples entre eux, le principe de l'inaliénabilité n'est pas admis. Chaque peuple est propriétaire de son territoire et le droit de propriété implique le droit d'aliéner. Un peuple peut refuser le droit d'aliéner au chef de l'Etat et aux assemblées qui n'ont pas le pouvoir constituant, mais il ne peut se le retirer à lui-même. Si sa constitution interdit les aliénations de territoire, le seul effet d'une disposition de cette nature est d'obliger l'Etat cessionnaire à demander que le traité de cession soit ratifié dans les formes prévues pour la revision de la constitution. L'accomplissement de cette formalité rend le traité pleinement valable. La petite République noire d'Haïti paraît être actuellement le seul Etat dont le territoire soit déclaré absolument inaliénable par ses lois fondamentales. Les constitutions de tous les autres pays déterminent soit expressément, soit implicitement, les conditions de validité des traités de cession.

France. D'après la constitution de 1791, la souveraineté réside dans la nation, et le roi, ne conservant que le pouvoir exécutif, n'a plus le droit de consentir une aliénation de territoire ; la constitution ne réserve au chef de l'Etat que la mission de veiller à la sûreté du royaume et d'en maintenir les droits et possessions. La

ratification du corps législatif est nécessaire pour tous les traités (ch. IV, 3, 3). Une disposition analogue se retrouve dans les constitutions de 1793 et de l'an III. Cette dernière reconnaît au pouvoir exécutif le droit d'ajouter au traité des articles secrets, à la condition qu'ils n'entraînent aucune aliénation de territoire. D'après la constitution de l'an VIII, la sanction législative est nécessaire pour la validité des traités (art. 50). Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X exige seulement que le premier consul ne « ratifie le traité de paix et d'alliance » qu'après avoir « pris l'avis du conseil privé » et ne les promulgue qu'après en avoir « donné connaissance au Sénat » (art. 58). — La charte de 1814 (art. 14) et celle de 1830 (art. 13) portent que le chef de l'Etat « fait les traités de paix, d'alliance et de commerce ». Sous un régime constitutionnel tel que celui de 1814 et de 1830, le droit de faire les traités de paix n'implique pas le pouvoir de consentir des aliénations de territoire sans l'intervention des représentants de la nation. Le gouvernement de la Restauration n'a cependant pas soumis aux Chambres les traités de 1814 et de 1815 qui ont restreint les limites de la France, et la Chambre des députés a admis, en 1826 (séances du 7 au 20 mars), à l'occasion de l'ordonnance du 17 avr. 1825 confirmant l'indépendance de Saint-Domingue, que le roi pouvait, par simple ordonnance, consentir une cession de territoire « colonial». Les principes de 1791 réapparaissent dans la constitution de 1848, dont l'art. 51 déclare que le président de la République « ne peut céder aucune portion du territoire ».— L'art. 6 de la constitution de 1852 rétablit la règle insérée dans les chartes de 1830 et de 1814 : l'empereur fait les traités de paix, d'alliance et de commerce. Sous ce régime, l'intervention du Sénat fut réclamée pour « proclamer l'incorporation de la Savoie et de Nice au territoire français », mais non pour approuver le traité d'annexion. « L'incorporation est un acte constitutionnel, puisqu'elle modifie la consistance du territoire français et la constitution du territoire réuni » (rapport de Troplong) ; c'est à ce titre qu'elle a été soumise au vote du Sénat (12 juin 1860). — La loi constitutionnelle du 18 juil. 1875, actuellement en vigueur, contient, en cette matière, une disposition très précise qui a été empruntée à la constitution belge : « Les traités de paix ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres. Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi » (art. 8). Le gouvernement français n'a pas jugé que cet article l'obligeât à soumettre au vote des Chambres le traité de paix signé à Berlin le 13 juil. 1878. Cet acte est revêtu de la signature de la France, mais la République n'a pas pris part à la guerre dont il a réglé les résultats, et les annexions qu'il effectue n'ont pas modifié les limites du territoire français. Parmi les traités signés également sous l'empire de la loi de 1875, mais soumis aux Chambres et votés par elles, il convient de citer le traité du 10 août 1877 par lequel la Suède a rétrocédé à la France l'île de Saint-Barthélemy, les traités de Casr-Saïd, de Hué, de Tien-Tsin et de Tamatave, qui ont mis fin à des hostilités et établi le protectorat de la France sur la Tunisie (1881), l'Annam (1884-1885) et Madagascar (1885), l'acte général de Berlin du 26 fév. 1885 et les deux conventions conclues avec l'Association internationale du Congo (fév. 1885) relativement à nos possessions de l'Afrique occidentale, enfin le protocole signé entre la France et l'Allemagne le 24 déc. 1885 en vue de régler les rapports résultant de l'extension de leurs droits respectifs de souveraineté ou de protectorat en Afrique et en Océanie.

Allemagne. La constitution du 16 avr. 1871 ne mentionne pas les traités de cession ou d'annexion parmi ceux qui doivent être soumis au « Conseil fédéral pour leur conclusion et au Reichstag pour leur validité » (art. 2) ; mais comme l'art. 1er détermine le territoire de l'empire et que, d'après l'art. 78, la constitution ne peut être modifiée que par une loi, l'empereur ne pourrait, sans le consentement du conseil fédéral et l'approbation du Reichstag, consentir à une cession ou à une adjonction de territoire. C'est par une loi que l'Alsace-Lorraine a été incorporée à l'Allemagne. D'après la constitution prussienne également, aucun changement de frontière ne peut s'opérer qu'en vertu d'une loi (art. 2). (V. par ex. la loi du 24 déc. 1866, portant réunion des duchés de Sleswig et de Holstein et lettres patentes d'incorporation du 12 janv. 1867). — *Autriche-Hongrie*. La loi constitutionnelle autrichienne du 21 déc. 1867 contient la disposition suivante qui figure également dans la loi hongroise correspondante : « Appartiennent à la compétence du Reichsrath l'examen et l'approbation des traités qui entraîneraient des charges pour l'empire... ou une modification du territoire des royaumes et pays représentés au Reichsrath » (art. 11). Cette clause est applicable aux adjonctions comme aux cessions de territoire (V. loi autrichienne du 15 avr. 1879 et loi 15 hongroise de 1879 qui incorporent à la Dalmatie le territoire de Spizza, attribué à l'Autriche-Hongrie par l'art. 29 du traité de Berlin). — *Grande-Bretagne*. La prérogative royale n'est pas expressément limitée en cette matière. Cependant, un acte du parlement a été jugé nécessaire pour valider le traité de 1783 qui a établi l'indépendance des Etats-Unis à l'égard de l'Angleterre, et il semble certain que l'intervention des Chambres serait également requise pour valider une aliénation de territoire consentie en faveur d'un Etat étranger. Lord Brougham fait observer « qu'une cession ou échange d'un territoire britannique situé en Europe ne serait probablement pas tenu pour valable sans l'approbation du parlement, mais que le cas ne s'est pas présenté dans les temps modernes, depuis que la constitution anglaise a pris forme ». — *Belgique*. « Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi » (Constitution du 7 fév. 1831, art. 68). — *Pays-Bas*. « Les traités qui contiennent cession ou échange d'une partie du territoire du royaume en Europe ou dans d'autres parties du monde ne sont ratifiés par le roi qu'après que les Etats généraux ont approuvé cette disposition » (loi fondamentale de 1815, art. 7). — *Luxembourg*. Le grand duché forme un Etat indépendant, indivisible, inaliénable et perpétuellement neutre (constitution du 17 oct. 1868, art. 1er). « Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi » (art. 37). — *Danemark*. Le roi ne peut céder aucune portion du territoire sans le consentement du Rigsdag (loi fondamentale du 28 juil. 1866, art. 4). — *Italie*. Les traités qui modifient le territoire national n'ont d'effets qu'après avoir reçu l'approbation des Chambres (Statut sarde du 4 mars 1848 étendu à toute l'Italie, art. 5). Par application de cet article, les Chambres ont voté la cession de Nice et de la Savoie à la France et les annexions successives qui ont constitué le royaume d'Italie. — *Espagne*. « Le roi doit nécessairement être autorisé par une loi spéciale : 1° pour aliéner, céder ou échanger une partie quelconque dn territoire national ; 2° pour incorporer un territoire étranger au territoire espagnol » (Constitution du 30 juin 1876, art. 55). — *Portugal*. Les traités et conventions conclus avec les Etats étrangers doivent être approuvés par les Chambres (loi du 2 mai 1882). — *Grèce*. Avant de monter sur le trône, le roi prête serment de « maintenir et défendre l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire hellénique » (Constitution du 28 nov. 1864, art. 49). Nulle cession, nul échange de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi (art. 32). — *Roumanie*. « Le royaume avec ses districts de la rive droite du Danube constitue un seul Etat indivisible » (Constitution du 30 juin 1866, modifiée le 20 juin 1884, art. 1er). « Le territoire de la Roumanie est inaliénable. Les limites de l'Etat ne peuvent être changées ou rectifiées qu'en vertu d'une loi » (art. 2). — *Serbie*. « Le territoire de l'Etat est indivisible. Ses limites ne peuvent être ni

restreintes ni changées sans l'assentiment de la grande assemblée nationale. Toutefois, dans les cas de ce genre qui présentent peu d'importance, il suffit de l'assentiment de l'assemblée ordinaire » (Constitution du 11 juil. 1869, art. 2). — *Bulgarie.* « Toute aliénation ou accroissement du territoire de la principauté bulgare doit recevoir l'approbation de la haute assemblée nationale » (Constitution du 16 avr. 1879, art. 1er). « Ces questions sont résolues à la majorité des voix des membres présents » (art. 141). « L'assemblée nationale ordinaire est compétente pour approuver les rectifications de frontières qui n'entraînent pas la cession de contrées habitées » (art. 2). « Le prince ne peut, sans le consentement de la haute assemblée, être en même temps le souverain d'un autre Etat » (art. 7). — *Salvador.* « Il appartient au corps législatif de faire la paix, de ratifier, modifier, improuver les différents traités intervenus entre l'exécutif et les puissances étrangères » (Constitution du 4 déc. 1883, art. 62). « Le Salvador se considère comme une partie séparée de la patrie centro-américaine, et il est disposé à s'unir à la totalité ou à quelques-unes des républiques du Centre-Amérique pour organiser un pouvoir national lorsque les circonstances le permettront et qu'il y verra son intérêt, comme aussi il est disposé à prendre place dans la grande confédération latino-américaine » (art. 2). — *Haïti.* « La république est une et indivisible. Son territoire et les îles qui en dépendent ne peuvent être aliénés par aucun traité ou convention » (Constitution du 18 déc. 1879, amendée le 10 oct. 1884, art. 1er). « Le président fait les traités de paix et autres conventions internationales, sauf la sanction de l'assemblée nationale » (art. 112). — *Mexique.* Le Sénat a le pouvoir exclusif d'approuver les traités faits par l'exécutif avec les puissances étrangères (loi du 6 nov. 1874, art. 72). — *Bolivie.* « Les Chambres se réunissent en Congrès pour approuver ou rejeter les traités conclus par le pouvoir exécutif » (Constitut. du 15 fév. 1878, art. 54). — *Etats-Unis.* Un engagement international signé par le pouvoir exécutif n'est valable que s'il est ratifié par le Sénat à la majorité des deux tiers des membres présents (Constit., sect. 11, art. 2); cette assemblée n'a jamais admis qu'un traité pût recevoir un commencement d'exécution avant qu'elle en eût été saisie, et elle a, en plusieurs occasions, fait usage de son droit de rejet. Elle a rejeté notamment le traité portant cession aux Etats-Unis des Antilles danoises, bien que les populations de ces îles, consultées conformément aux termes de la convention, se fussent déjà prononcées en faveur de l'annexion et que le roi de Danemark eût délié ses sujets de leur obligation d'allégeance. Un autre traité, stipulant l'annexion de la République dominicaine aux Etats-Unis, a été également repoussé malgré les efforts du président Grant, qui s'était personnellement obligé, par un protocole séparé, à employer toute son influence pour obtenir la ratification de cet arrangement. Quant à l'intervention de la Chambre des représentants, elle n'est nécessaire que si le traité d'annexion nécessite le vote d'un crédit. On peut citer comme exemple les traités par lesquels les Etats-Unis ont acheté la Louisiane, la Floride et l'Alaska.

Effets des traités de cession à l'égard des populations du territoire cédé. En principe, les traités de cession ne créent d'obligation qu'à la charge de l'Etat cédant. Ils n'obligent pas les populations du territoire cédé. En même temps que l'Etat cédant « renonce à ses droits et titres » en faveur de l'Etat cessionnaire (V. l'art. Ier des préliminaires du 26 fév. 1871 entre la France et l'Allemagne), la province démembrée rentre dans les siens. A l'égard des habitants du territoire cédé, la cession n'est qu'un fait. L'Etat cédant a pu s'interdire de les considérer comme ses nationaux, mais il n'a pu disposer d'eux. « En dépit de tous les traités, le vainqueur ne devient pas légitime souverain sans le consentement des habitants eux-mêmes. » (Puffendorf.) Le consentement des populations est, vis-à-vis d'elles, le véritable fondement de la souveraineté territoriale. Il ne peut toutefois être considéré comme définitivement acquis, tant qu'une communauté complète d'intérêts et de sentiments ne s'est pas établie entre les populations annexées et celles de l'Etat auquel leur territoire a été rattaché. « L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours. » (Renan.) Si d'anciennes affinités prédisposent les deux populations à l'union, et si la politique de l'Etat annexant est habile, la fusion peut être très prompte; mais, dans d'autres cas, des siècles peuvent s'écouler avant qu'elle soit accomplie. En général, un Etat n'a intérêt à s'annexer que les populations qui peuvent se fondre rapidement avec les siennes : aussi longtemps que l'assimilation n'est pas faite, la population annexée est plutôt un élément de trouble, que l'Etat ne peut maintenir dans l'ordre qu'au moyen d'une grande dépense de forces.

Plébiscite. On a proposé de subordonner la validité des cessions de territoires au vote de la majorité des habitants : l'annexion ne pourra avoir lieu que si la population y donne librement son consentement. Ce système a pris naissance sous la Révolution, et il a été appliqué, dès cette époque, à la réunion à la France de la Belgique, de la République de Mulhouse et de la Savoie. En 1848, la Sardaigne l'a inauguré en Italie pour la Lombardie. Comme Napoléon III avait fait du système plébiscitaire la base de sa politique, il y a été recouru, à sa demande, tant pour la réunion de la Savoie et de Nice à la France que pour les annexions successives qui ont constitué le royaume d'Italie. La Savoie et Nice se sont prononcés en faveur de leur réunion à la France (15 et 24 avr. 1860), et c'est après ce plébiscite que les Chambres italiennes ont voté le traité de cession (29 mai). La Lombardie en 1859, la Toscane, Modène, Parme et les Romagnes en mars 1860, les Marches, l'Ombrie, le royaume de Naples et la Sicile en octobre de la même année, la Vénétie en 1866 et Rome le 2 oct. 1870, ont voté leur annexion à l'Italie. Le système plébiscitaire a été également appliqué dans les Antilles danoises d'un commun accord entre les Etats-Unis et le Danemark, et c'est conformément à un vote populaire que les îles Ioniennes ont été réunies à la Grèce (1865), lorsque l'Angleterre eut renoncé au protectorat de ces îles. Saint-Barthélemy a voté en 1877 sa réunion à la France. Mais les annexions effectuées par la Prusse et par l'Allemagne n'ont pas été ratifiées par les populations annexées. D'après l'art. 5 du traité de Prague (1866) il avait été convenu entre l'Autriche et la Prusse, à la demande de la France, que les populations des districts septentrionaux du Sleswig seraient rétrocédées au Danemark si elles exprimaient, par libre suffrage, le désir d'être rendues à leur pays d'origine. Cette clause n'a pas été exécutée et elle a été abrogée par une convention conclue en 1878 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Les habitants des Etats réunis à la Prusse en 1866 ont perdu leur autonomie sans que leur consentement ait été constaté. Enfin l'Allemagne a refusé en 1871 de consulter, au sujet de leur annexion à l'empire, les populations des territoires qui lui ont été cédés par la France. Les premiers députés envoyés par l'Alsace-Lorraine au Reichstag ont déposé, dès leur arrivée, la motion suivante : « Plaise au Reichstag décider : que les populations de l'Alsace-Lorraine incorporées sans leur consentement à l'empire d'Allemagne, par le traité de Francfort, seront appelées à se prononcer d'une manière spéciale sur cette incorporation » (18 fév. 1874). La proposition n'a recueilli qu'un petit nombre de voix.

« On peut reconnaître, dit Holtzendorff, que les articles des actes publics français et italiens prescrivant des plébiscites en cas de modifications et de cessions territoriales, se sont montrés applicables et ont répondu à l'attente de leurs auteurs. Mais on n'en est pas moins forcé de reconnaître que les votations populaires ne seraient conformes et appropriées ni à la formation historique, ni au maintien d'Etats monarchiques tels que la Prusse, l'Autriche, l'Alle-

magne. » Ce point de vue ne paraît pas entièrement exact. Le système plébiscitaire, appliqué aux annexions, pourrait se concilier avec la Constitution de l'Allemagne, puisque celle-ci admet le suffrage universel. D'autre part, il n'est en complète harmonie avec la formation historique, non pas seulement de l'Allemagne, mais d'aucun Etat. Ce qui est vrai, c'est que les votes populaires n'ont qu'une valeur transitoire. Elles n'assurent pas l'avenir, les habitants du territoire cédé ne pouvant disposer que d'eux-mêmes et non des générations futures. Mais ce système est le seul équitable en ce qui concerne la génération présente ; s'il y était toujours recouru, si l'application n'en était pas restreinte, comme elle l'a été jusqu'ici, aux annexions qui sont conformes aux vœux des habitants, et si les populations étaient consultées dans des conditions d'entière liberté, un grand progrès serait réalisé.

Droit d'option. Le consentement individuel des habitants du territoire cédé se manifeste sous une autre forme. La plupart des traités admettent le droit d'option. Les habitants ont la faculté de conserver leur nationalité, mais ce droit ne leur est en général reconnu, au moins par les traités de paix, que sous la condition qu'ils émigreront dans un délai déterminé. Comme la grande majorité des habitants ne peuvent transporter leur domicile hors du territoire cédé, le droit d'option ne permet de constater le consentement des populations que dans une mesure absolument insuffisante. Les habitants qui n'optent pas pour la nationalité qu'ils avaient avant le traité subissent l'annexion ; ils ne l'acceptent pas. Le droit d'option est cependant utile et l'Etat cessionnaire comme l'Etat cédant a intérêt à l'admettre, car il ne peut désirer retenir de force les habitants qui sont disposés à ne reculer devant aucun sacrifice pour échapper à sa domination. — C'est le traité de cession qui fixe le délai et les autres conditions dans lesquelles le droit d'option peut être exercé. Il détermine les personnes dont la nationalité est affectée par la cession. Les parties contractantes s'attachent tantôt à l'origine, tantôt au domicile. Parfois domiciliés et originaires sont atteints par l'annexion. Le traité du 11 mars 1860, portant réunion de la Savoie et de Nice à la France, règle le droit d'option de la manière suivante : « Les sujets sardes, originaires de la Savoie et de l'arrondissement de Nice, *ou* domiciliés actuellement dans ces provinces, qui entendront conserver la nationalité sarde, jouiront, pendant l'espace d'un an à partir de l'échange des ratifications, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en Italie et de s'y fixer ; auquel cas la qualité de citoyen sarde leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur les territoires réunis à la France. » (art. 6). — Le traité de Francfort (10 mai 1871) porte que « les sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1ᵉʳ oct. 1872 et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer (sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire), auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue. Ils seront libres de conserver leurs immeubles sur le territoire réuni à l'Allemagne » (art. 2). Par une disposition additionnelle (11 déc. 1871) l'application de cet article a été étendue à tous les individus originaires d'Alsace-Lorraine, quel que fût leur domicile. L'Allemagne a soutenu, depuis lors, que les sujets qui n'étaient pas originaires des territoires cédés, mais dont le domicile y était établi, ne pouvaient, comme les Alsaciens-Lorrains d'origine, revendiquer la nationalité française qu'à la condition de transporter leur domicile en France avant le 1ᵉʳ oct. 1872. En définitive, le gouvernement allemand a considéré comme atteints par l'annexion : 1° les originaires domiciliés ; 2° les originaires non domiciliés ; 3° les domiciliés non originaires. Pour rester Français, les originaires domiciliés devaient opter et émigrer, les originaires non domiciliés devaient seulement opter, les domiciliés non originaires devaient émigrer pour ne pas devenir Allemands. Une divergence d'opinion s'est produite en ce qui concerne la troisième catégorie. Aux yeux du gouvernement français, « la nationalité de ceux qui étaient seulement domiciliés dans les territoires cédés n'a pas été atteinte par l'annexion, et ils sont restés Français de plein droit » (*Journal officiel*, 14 sept. 1872). — La situation des émigrants qui rentrent en Alsace-Lorraine a donné lieu également à des difficultés et elle a été, à diverses reprises, l'objet de dispositions rigoureuses, parmi lesquelles il faut citer en particulier les mesures qui ont été prises en 1884, à la suite d'un rescrit du Statthalter, dans le but de soumettre au service militaire ceux qui sont en âge de porter les armes. A cette dernière date l'administration allemande avait constaté que les Alsaciens-Lorrains des trois catégories, rentrés après avoir rempli les conditions nécessaires pour conserver la nationalité française, étaient au nombre de 14,964 en Alsace-Lorraine. — Quelques traités contiennent des clauses plus favorables aux optants que celles dont il vient d'être question. En cédant la Californie aux Etats-Unis, le Mexique a stipulé que « les Mexicains qui préfèreront rester sur les territoires cédés seront libres ou de conserver la qualité et les droits de citoyens du Mexique, ou d'acquérir ceux de citoyens des Etats-Unis. Mais ils devront faire leur option dans le délai d'un an à partir de l'échange des ratifications ; et ceux qui resteront sur lesdits territoires après l'expiration de ce délai, sans avoir déclaré leur intention de rester Mexicains, seront considérés comme ayant voulu devenir citoyens des Etats-Unis. » (Traité du 2 fév. 1848, art. 8.) La convention de rectification de frontière signée entre la France et la Suisse, le 8 décembre 1862, pour la vallée des Dappes, permet de même aux optants de ne pas transférer leur domicile. — On remarquera que ces divers traités, à la différence des anciens, n'obligent pas les optants à vendre leurs immeubles. Les seuls traités récents qui fassent exception sont ceux qui ont été conclus entre la Russie et la Turquie à la suite de la dernière guerre d'Orient. Aux termes des traités de San-Stefano (19 fév. 1878) et de Constantinople (8 fév. 1879), « les habitants des localités cédées à la Russie qui voudraient fixer leur résidence hors de ces territoires, seront libres de se retirer en vendant leurs propriétés immobilières. Un délai de trois ans leur sera accordé à cet effet à partir de la ratification du présent acte. Passé ce délai, les habitants qui n'auraient pas quitté le pays et vendu leurs immeubles resteront sujets russes ». Le traité de Berlin (1878) ne contient aucune clause relativement à l'option.

C'est à la date du traité de cession que se produit le changement de souveraineté et de nationalité. Jusque-là le territoire cédé, fût-il en fait sous la domination de l'Etat cessionnaire (V. Guerre), est resté sous la souveraineté de l'Etat cédant et les habitants ont conservé leur nationalité. En 1871, par application de cette règle, les habitants de l'Alsace-Lorraine ont été autorisés à prendre part, pendant l'armistice, à l'élection de l'Assemblée nationale qui s'est ensuite réunie à Bordeaux. La jurisprudence française va plus loin : quand le traité fixe un délai pour l'exercice du droit d'option, elle ne considère les habitants du territoire cédé comme ayant perdu la nationalité de l'Etat cédant qu'à l'expiration du délai d'option. — En fait, une annexion peut avoir été opérée sans qu'un traité ait été conclu. Ce cas se présente lorsqu'un Etat tout entier est réuni à un autre sans que le souverain dépossédé consente à sanctionner l'annexion. Un décret fixe alors la date à partir de laquelle les habitants de l'Etat annexé sont soumis aux lois de l'Etat qui les annexe (réunion de Francfort et du Hanovre à la Prusse, 1866). En France, on a jugé que les Algériens sont devenus sujets français dès qu'ils ont été soumis effectivement à la domination fran-

çaise (V. NATIONALITÉ). — Par suite de la cession, tout ce qui dans les territoires cédés appartenait à l'Etat cédant devient la propriété de l'Etat cessionnaire. Quant à la dette publique, le partage en est généralement opéré par le traité de cession : la partie de la dette de l'Etat cédant afférente au territoire cédé est mise à la charge de l'Etat cessionnaire au prorata de la population. Le traité de cession ou des conventions postérieures règlent en outre le transfert des caisses de retraite, des archives, etc. (V. notamment le traité du 24 mars 1860 et les conventions complémentaires du 28 août 1860, du 11 sept. 1860 et du 27 mars 1861 entre la France et l'Italie).

Etats unitaires, états fédératifs, unions réelles, unions personnelles. Lorsqu'une province est annexée à un Etat, tel que la France, dont toutes les parties sont soumises à un régime uniforme, l'annexion a pour conséquence nécessaire de faire perdre au territoire annexé son organisation politique, administrative, civile. En 1811, le niveau de l'unité française s'étendait sur les 56 millions de Français, Allemands, Belges, Hollandais, Suisses, Italiens dont se composait alors la population de l'empire. En 1860 toutes les lois françaises ont été introduites en Savoie et dans l'arrondissement de Nice. Les annexions qui ont constitué le royaume d'Italie ont été réalisées dans des conditions analogues. Le nouvel Etat s'est formé trop rapidement pour parvenir immédiatement à une complète unification des territoires successivement rattachés au Piémont, mais tous ses efforts ont tendu à obtenir ce résultat.— Les constitutions de la plupart des autres grands Etats n'étant pas unitaires, les annexions ne produisent que rarement des effets aussi considérables sur l'organisation des territoires annexés. Le plus souvent le territoire annexé, s'il a une certaine étendue, conserve une individualité distincte. — Etat fédératif, les Etats-Unis élèvent au rang d'Etat les territoires acquis par le gouvernement de l'Union, dès que ceux-ci réunissent les conditions fixées par la Constitution. L'Allemagne, qui est aussi un Etat fédératif, a modifié cinq fois, de 1871 à 1879, le régime de l'Alsace-Lorraine, mais elle n'a pas cru pouvoir fondre cette province dans l'un des Etats qui composent l'Empire. Elle ne lui a pas non plus donné le rang d'Etat. Incorporée au territoire fédéral et soumise à la Constitution et aux lois de l'empire, l'Alsace-Lorraine forme, sous le nom de Reichsland (pays d'empire), un territoire distinct qui n'envoie de représentants qu'au Reichstag et dont le gouverneur et les ministres sont nommés par l'empereur (V. notamment les lois allemandes des 9 juin 1871, 25 juin 1873, 2 mai 1877 et 4 juil. 1879). Une partie des lois françaises, en vigueur au moment de l'annexion, est encore appliquée dans le Reichsland. — Lorsqu'un Etat est constitué en union réelle, les territoires qu'il annexe en les admettant dans l'union sont soumis à ses lois fondamentales et acquièrent sa nationalité, mais leurs institutions locales restent distinctes. « Le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande » est une union réelle ; il en est de même des Etats qui composent l'Autriche proprement dite et de ceux qui relèvent directement de la couronne de Hongrie. — L'union personnelle, telle que celle que les traités de Vienne ont établie entre les Pays-Bas et le Luxembourg, crée un lien beaucoup plus faible. Les deux Etats n'ont de commun que leur chef. Leurs territoires ne se confondent pas, chacun d'eux a un gouvernement distinct et possède à l'étranger une représentation distincte. Les Luxembourgeois ne deviennent Néerlandais que par la naturalisation.—Entre Etats qui, tout en conservant leur souveraineté propre et des gouvernements séparés, sont représentés par un gouvernement commun dans leurs rapports avec les autres Etats, l'union est encore dite personnelle, bien que dans ce cas elle constitue un lien plus étroit. Cette forme est celle qui existe entre « les royaumes unis de Suède et de Norvège », depuis que, par le traité de Kiel (14 janv. 1814), la Norvège a été cédée à la Suède par le Danemark et annexée de force avec l'aide de l'Angleterre. Aux termes des constitutions des deux royaumes, les Etats de Suède et Norvège devront, en cas d'extinction de la dynastie de Bernadotte, choisir le même souverain. — Le traité de Fredrikshamn a établi une union personnelle encore plus étroite entre la Russie et le grand-duché de Finlande (1809) ; l'empereur grand-duc s'étant abstenu jusqu'en 1863 de convoquer la diète finlandaise, on peut même dire, au moins pour cette période de 54 ans, que, malgré l'existence d'administrations distinctes dans les deux pays, leur union n'était personnelle que de nom. — La situation respective des Etats réunis sous l'une des formes qui viennent d'être indiquées est parfois soumise à des changements. Le lien se resserre ou se relâche. On a vu pendant ce siècle la Pologne former avec la Russie une union personnelle (1815), puis une union réelle (1830), et se fondre enfin dans l'empire (1867). A l'inverse, l'Autriche-Hongrie, constituée en union réelle, s'est transformée en union personnelle (1867). De confédération la Suisse est devenue fédération.

Protectorat. L'établissement du protectorat d'un Etat sur un autre implique non l'idée d'union, mais celle de dépendance. L'Etat protégé dépend de l'Etat protecteur au point de vue de ses relations extérieures. Il n'a pas d'autonomie diplomatique. C'est l'Etat protecteur qui le dirige dans ses rapports avec les Etats étrangers. Sa personnalité internationale subsiste néanmoins, et son gouvernement reste distinct de celui de l'Etat protecteur. Les divers traités qui ont établi des protectorats présentent au surplus des différences assez notables. Parmi les actes de cette nature, on peut citer les traités conclus par la France avec la Tunisie (1881), l'Annam (1884-1885), Madagascar (1885) et les Comores (1886), le traité de Paris du 5 nov. 1815, qui avait soumis les îles Ioniennes au protectorat britannique, ainsi que les arrangements que l'Angleterre a signés avec plusieurs princes asiatiques et dont le plus récent est celui qui a été passé à Londres avec le maharajah de Johore, le 11 déc. 1885.

Occupation de la Bosnie, de l'Herzégovine et de Chypre. Par une convention en date du 4 juin 1878, le sultan a « assigné l'île de Chypre pour être occupée et administrée par l'Angleterre ». Le gouvernement britannique ne serait tenu d'évacuer cette île que « si la Russie restituait à la Turquie les conquêtes qu'elle a faites en Arménie pendant la dernière guerre ». Le traité de Berlin (art. 25) a, d'autre part, stipulé sans limitation de temps que « les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie ». L'Angleterre et l'Autriche-Hongrie exercent, en fait, dans les territoires qu'elles occupent, les droits de souveraineté ; mais de nouveaux accords seraient nécessaires pour transformer ces occupations en annexions (V. COLONIES, CONQUÊTE, ETAT, EQUILIBRE, GUERRE, NATIONALITÉ et NATIONALITÉS [Principe des]). G. L.

BIBL. : A. SOREL, *l'Europe et la Révolution française* (mœurs politiques et traditions), 1885. — V. aussi les traités généraux de droit international : VATTEL (édition Pradier-Fodéré), PHILLIMORE, WHEATON, BEACH LAWRENCE, BLUNTSCHLI, FUNCK-BRENTANO et SOREL, etc.

ANNEYRON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier, sur l'Argentelle dans la Valloire ; 2,869 hab. Ruines du château féodal de Mantailles.

ANNEZAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Tonnay-Boutonne ; 390 hab. Cette localité possédait un port privilégié, sur la Charente, dès 1333.

ANNEZIN. Com. du dép. de Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune ; 1,230 hab.

ANNI (V. ANI).

ANNIBAL ou **HANNIBAL.** Nom porté par plusieurs généraux carthaginois. Les principaux sont : 1° Annibal, fils de Giscon, qui mourut au siège d'Agrigente (406). — 2° Le chef de la flotte carthaginoise qui essaya d'occuper Messine en 269. En 262 il défendit Agrigente contre les

Romains et, après avoir soutenu un siège de sept mois, réussit à sauver la plus grande partie de son armée. En 260 il fut vaincu par Duilius ; enfin, après une nouvelle défaite navale, il fut mis en croix (258). — 3° Annibal, fils d'Amilcar, qui ravitailla Lilybée en 250 ; il périt dans la *guerre inexpiable*, pris et mis en croix par les mercenaires. — 4° Le grand Annibal, fils aîné d'Amilcar Barca (V. ci-dessous).

ANNIBAL ou **HANNIBAL**, fils d'Amilcar, surnommé Barak ou Barca (l'Eclair), naquit à Carthage l'an 247 av. J.-C. et mourut dans la dernière partie de l'année 183. Il est considéré comme l'un des plus grands généraux des temps anciens : Michelet voyait en lui la plus formidable machine de guerre qui fût jamais, et Montesquieu l'appelait le colosse de l'antiquité. Chez Annibal l'homme est peu connu : nous avons quelques portraits de lui, mais ils sont tracés par des historiens romains, et les éloges perfides, les réticences, l'admiration peu franche de Tite-Live, la partialité naturelle à l'écrivain romain ne permettent pas de se fier à son témoignage. Parmi les historiens modernes, Michelet considérait Annibal comme un condottiere, une sorte de Wallenstein, n'ayant d'autre dieu que le hasard et se souciant peu de foi ou d'humanité ; on a accusé aussi le grand général de perfidie et de cruauté, mais il faut tenir compte du droit des gens de l'époque ; et quant au reproche d'avarice que lui faisaient les Carthaginois, on peut répondre qu'un général qui ne reçut jamais de sa patrie ni argent ni subsides ne pouvait guère ne pas être avare. On sait qu'Annibal, bien qu'il eût passé sa jeunesse dans les camps, possédait l'instruction des nobles phéniciens de son époque et écrivait couramment le grec ; en outre, on voit qu'il respecta toujours ses ennemis morts et fit donner une sépulture honorable à Paulus, à Gracchus et à Marcellus, tandis que les Romains jetaient dans son camp la tête d'Asdrubal ; « il unissait à un degré inouï la discrétion et l'enthousiasme, la prévoyance et la résolution » (Mommsen). Bien que son caractère ne nous soit pas entièrement connu, on en a retenu quelques traits : comme tous les Carthaginois il était remarquablement rusé, ce qui l'a fait accuser de perfidie ; il aimait à prendre des chemins extraordinaires et inattendus ; les embûches et les stratagèmes lui étaient familiers ; il avait constamment des espions à Rome, et souvent il s'informait des projets de ses ennemis, caché sous des déguisements et des perruques. Un autre trait de son caractère est marqué par ces dérisions amères dont l'histoire de sa vie a conservé les traces : quand on lui montra le corps de Marcellus couvert de blessures, il sourit : « Un bon soldat, dit-il, mais un mauvais général. » Et plus tard, en voyant les sénateurs de Carthage pleurer la perte de leur argent, il se prit à rire : « Vous avez supporté, dit-il, qu'on vous désarmât, qu'on brûlât vos vaisseaux, qu'on vous interdît la guerre ; la honte publique ne vous a pas tiré un soupir, et maintenant vous ne pouvez retenir vos larmes pour votre argent. » Quoi qu'il en soit, l'homme s'efface devant le général.

Il était l'aîné de ces trois enfants qu'Amilcar appelait la famille des lions et qui périrent tous en combattant contre Rome. Dès son enfance il avait vécu dans les camps de l'armée d'Espagne. En peu de temps il était devenu le meilleur fantassin et le meilleur cavalier de l'armée de son père ; sous son beau-frère Asdrubal, il commanda la cavalerie et se distingua par sa grande bravoure et ses talents de général. Plus tard, dans la longue guerre qu'avec une faible armée il soutint contre Rome et les 770,000 soldats qu'elle pouvait lever (selon l'énumération peut-être exagérée de Polybe), il déploya tout son génie ; pendant la première moitié de la guerre, qui se termine très nettement à la bataille de Cannes, il garda constamment l'offensive la plus hardie : le fantassin phénicien était très inférieur au légionnaire, ce qui fut prouvé par les opérations défensives de Scipion dans le nord de l'Italie et par la magnifique retraite de l'infanterie romaine à la Trébia. Ne pouvant opposer que son habileté au grand désavantage du nombre et de la solidité des troupes, Annibal comprit que la guerre ne pouvait rester stationnaire, et que la victoire définitive devait être attendue de succès politiques plutôt que militaires, c.-à-d. de la rupture de la confédération italique. Ces considérations permettent de comprendre la politique d'Annibal, qui semble aller à l'aventure, avec les changements continuels qu'il apporte dans le plan et le théâtre des opérations : on voit aussi pourquoi il ne marcha jamais sur Rome (qu'il ne pouvait prendre), et descendit dans la basse Italie. En étudiant avec un soin inouï le caractère des généraux qui lui étaient opposés, et à l'aide de prodiges d'habileté, il parvint jusqu'à la grande victoire de Cannes, c.-à-d. à l'achèvement complet et presque inespérable de son plan. Ici sa politique change complètement, et de l'offensive qu'il avait poursuivie avec une impétuosité et une hardiesse incomparables il passa à une défensive obstinée : il est merveilleux qu'un même homme ait pu accomplir avec une égale perfection deux tâches aussi opposées. La raison de ce changement d'attitude est facile à suivre : la première partie de la tâche d'Annibal, celle qu'il pouvait accomplir seul, était terminée ; mais ses victoires ne l'aveuglaient pas, et, après Cannes, il vit bien qu'elles ne lui faisaient pas atteindre son but : pour soumettre l'Italie et Rome, il fallait , en conservant les conquêtes, attendre que Philippe exécutât le débarquement projeté depuis si longtemps, ou que ses frères lui tendissent la main de l'Espagne. Le plan d'Annibal manqua non par sa faute, mais par suite des circonstances. Dans tous les cas, son prestige incomparable est prouvé par l'ascendant qu'il exerça sur une armée de nations et de langages divers qui, dans les moments les plus critiques, ne se révolta jamais contre lui. Ce qui le perdit, ce fut la constante mauvaise volonté de Carthage : Annibal élevé dans les camps n'avait pas comme son père un chef populaire qui soutînt ses intérêts dans la cité, et il fut obligé de chercher hors de sa patrie le moyen de la sauver, tandis que toutes les ressources nécessaires étaient à Carthage. On a dit, pour expliquer l'attitude des Carthaginois, qu'Annibal ne combattait les Romains que pour arriver plus sûrement à dominer sa ville natale : dans cette hypothèse, celle-ci lui envoya des secours suffisants pour entretenir la guerre, mais trop faibles pour triompher. Annibal voulait-il asservir l'Occident à son empire ? Pour le savoir il faudrait connaître ses projets et nous ne connaissons que ses actions. Peut-être l'horreur des marchands de Carthage pour une guerre ruineuse, leur imprévoyance et la haine du parti aristocratique contre le grand général, expliquent-elles, sans le justifier, l'abandon d'Annibal qui devait avoir pour conséquence la ruine de Carthage. Dans tous les cas, la pensée dominante d'Annibal semble avoir été la haine des Romains ; c'est l'esprit de son père Amilcar qui revivait en lui et une anecdote connue en fait foi : étant enfant, il caressait son père pour obtenir d'être mené en Espagne et de voir la guerre : Amilcar le lui promit, mais ce fut à condition que, mettant la main sur un autel, il jurerait une haine éternelle aux Romains. Dans cette implacable lutte, il n'eut guère de fautes à se reprocher et son génie ne faiblit jamais ; mais comme, il le dit un jour amèrement, il luttait contre la fortune de Carthage.

Carthage se trouvait au lendemain du traité de 241 qui lui faisait perdre la Sicile ; les Romains avaient encore profité de ses embarras pour lui enlever la Sardaigne : elle ne pouvait considérer la paix avec Rome que comme un armistice dont il fallait profiter pour se préparer de nouveau à la guerre. Mais elle était divisée entre le parti de la paix et celui de la guerre. Le premier n'ambitionnait que le repos sans souci de l'avenir, et entretenait des relations voisines de la trahison avec Rome. Le second, guidé par des considérations patriotiques et guerrières, cherchait à ne donner l'éveil ni aux Romains, ni au parti opposé qui gouvernait Carthage. Amilcar, dans ces circonstances difficiles, s'était fait nommer général en chef et avait constitué en Espagne une armée de

conscrits libyens et de mercenaires, armée dont la cohésion était subordonnée au paiement ponctuel d'une bonne solde; mais on ne pouvait compter sur Carthage pour ce paiement, et la guerre devait se suffire à elle-même. Voilà ce qu'était l'armée, lorsque Annibal, après la mort de son père et celle de son beau-frère Asdrubal, fut porté au commandement; il se prépara à mettre aussitôt en œuvre les projets de son père. De la part des Romains rien n'avait été tenté sérieusement pour arrêter les progrès de l'armée de Carthage en Espagne. La principale raison venait de l'ignorance où ils étaient de l'état des affaires dans cette péninsule éloignée; ils regardaient en outre une invasion en Italie par le chemin de l'Espagne comme une hypothèse irréalisable : ils ne voyaient que le projet immédiat d'Amilcar, celui de trouver en Espagne une compensation au tribut et au trafic des îles que Carthage avait perdues : ils cherchèrent seulement à mettre des bornes à la puissance carthaginoise. Du reste, ils pensaient que la nouvelle guerre d'Afrique, qu'ils jugeaient inévitable, déciderait en même temps du sort de l'Espagne. Les raisons qui retardèrent la lutte de leur côté ne furent, ni la considération du parti de la paix à Carthage, ni le respect des traités; mais le Sénat pensait que les projets d'Amilcar avaient péri avec lui, et voulait se débarrasser d'abord des Gaulois de la vallée du Pô, dont les invasions étaient encore à craindre. Le Sénat fit preuve, en cette occasion, de cet esprit étroit et imprévoyant qui, avec la ténacité et la persévérance, distinguait plus la politique romaine qu'une grande largeur de vues. Tel était l'état de Carthage et de Rome lors qu'Annibal fut appelé par les gérusiastes à succéder à Asdrubal, au printemps de 220. Il résolut aussitôt de commencer la guerre. Le moment était propice : les Celtes n'étaient pas soumis et la guerre semblait imminente entre Rome et la Macédoine. L'armée d'Annibal était prête et son trésor bien rempli, mais quelques considérations le faisaient hésiter encore : le gouvernement de Carthage n'était nullement disposé à la guerre et bien loin de permettre au nouveau général d'exercer son patriotisme aux dépens de l'Etat. Mais le temps pressait : les Romains soumettaient les Gaulois et commençaient à soupçonner ses projets. Il fit donc prévenir Carthage qu'il était obligé d'attaquer Sagonte, ville alliée de Rome, et commença le siège, qui dura huit mois, avec des prodiges d'habileté de part et d'autre; Rome avait abandonné ses alliés et se contenta de demander à Carthage des explications dont sortit une déclaration de guerre au printemps de 218. Avant d'attaquer l'Italie, il fallait qu'Annibal songeât à la défense de l'Afrique et de l'Espagne. L'ensemble de ses forces s'élevait à 120,000 fantassins, 16,000 cavaliers, plus 58 éléphants, 32 vaisseaux pontés à cinq rangs de rames, et 18 non pontés. 20,000 hommes retournèrent en Afrique; ils s'établirent pour la plupart à la pointe occidentale. 12,000 hommes d'infanterie restèrent en Espagne, sous la conduite d'Asdrubal, avec 2,500 chevaux et la moitié des éléphants : le territoire de Carthage fut moins garni, car la capitale avait des ressources suffisantes pour se défendre. Deux escadres carthaginoises, destinées à ravager l'Italie et la Sicile, devaient partir de Carthage; et pour assurer la fidélité des troupes, la milice de l'Afrique orientale fut envoyée en Espagne, la milice espagnole en Afrique.

Annibal était décidé à attaquer Rome en Italie avec l'armée principale, mais il avait à choisir entre la route de terre et la route de mer : ayant conclu des traités avec les Boïens et les Insubres, toujours prêts à se révolter dans le nord de l'Italie, il choisit la route de terre, ne voulant probablement pas s'exposer aux dangers et à l'imprévu d'une traversée maritime et d'une guerre navale. Au commencement de 218, il réunit ses troupes à Carthagène : elles se composaient de 90,000 hommes d'infanterie et de 12,000 de cavalerie, dont les deux tiers étaient africains et un tiers espagnol. Il emmenait en outre 37 éléphants. Les soldats furent informés brièvement de l'objet et des ressources de l'expédition, ainsi que de la situation de leur patrie, et des exigences des Romains. Le Sénat de Rome se trouvait dans un grand embarras : il avait laissé la guerre s'engager dans un temps et dans un lieu choisi par l'ennemi; malgré la conviction bien fondée de l'énorme supériorité militaire des Romains (ils avaient plus d'un demi-million de soldats propres au service et une flotte de 220 quinquérèmes; leur cavalerie seule était relativement inférieure), on ne savait comment conduire les opérations : depuis longtemps il était décidé que la guerre commencerait par un débarquement en Afrique, mais les circonstances se présentaient de telle sorte qu'il fallait d'abord arrêter Annibal sur la ligne de l'Ebre : le second consul, Publius Cornelius Scipion, s'embarqua dans ce but, mais il voulut d'abord réprimer une insurrection sur le Pô, ce qui le retint quelque temps. Aussi Annibal ne rencontra-t-il que les indigènes sur l'Ebre. Sentant combien le temps était précieux, il les écrasa en un mois au prix de la perte du quart de son armée, et atteignit facilement les Pyrénées. C'était une faute de la part des Romains de ne pas avoir cherché à retenir Annibal en Espagne : s'ils avaient gagné quelques semaines, l'hiver aurait fermé les passages des Alpes, et l'expédition d'Afrique pouvait avoir lieu. Au passage des Pyrénées, 3,000 Espagnols ne voulurent pas quitter leur pays; loin de s'en irriter, il en renvoya 7,000 de plus pour donner confiance à l'armée dans le succès de l'expédition. Il franchit les Pyrénées avec 50,000 hommes d'infanterie et 9,000 cavaliers, prit la route de côté par Narbonne et Nîmes, sans rencontrer de résistance sérieuse, et parvint à Avignon sur le Rhône, vers la fin de juillet. Le consul Scipion se trouvait alors à Marseille et, changeant ses plans, s'était décidé à attaquer les Carthaginois sur le Rhône. Mais au moment où Annibal arriva, il ne trouva que la milice celtique en face de lui, le consul étant encore à Marseille, à quatre jours de marche, avec 22,000 hommes d'infanterie et 2,000 cavaliers.

Pour faire passer le fleuve à son armée, ses cavaliers et ses éléphants, Annibal fit acheter à tous prix les barques des bateliers du Rhône et construire quelques radeaux; en outre il avait envoyé Hannon, fils de Bomilcar, passer le fleuve au-dessus d'Avignon pour tourner les Gaulois, et le matin du cinquième jour d'arrêt devant le Rhône, il se prépara à passer : les gros bateaux placés au-dessus du courant servaient à le rompre : ils étaient montés par les cavaliers soutenant par la bride leurs chevaux, qui passaient à la nage; il y avait à bord d'autres chevaux tout bridés et prêts à charger les Barbares; les éléphants étaient sur un immense radeau couvert de terre. Les Gaulois à cette vue quittèrent leur camp et se répandirent sur les bords du fleuve; mais, attaqués à l'improviste par Hannon, qui mit le feu à leur camp, ils ne surent ni résister à l'attaque ni empêcher le passage et se dispersèrent. A cette nouvelle, Scipion, qui tenait conseil à Marseille, se dirigea à marches forcées sur Avignon, où il arriva trois jours après le départ des Carthaginois; pour la troisième fois les Romains abandonnaient une importante ligne de défense, et la faute fut d'autant plus grande que Scipion ne se décida pas à revenir dans la vallée du Pô avec toute son armée pour recevoir Annibal à la descente des Alpes : il envoya le gros de ses troupes à son frère Gnæus, en Espagne, et retourna à Pise avec un corps peu considérable. Annibal réunit après le passage du Rhône une grande assemblée où il informa ses troupes du but de l'expédition, puis il se dirigea vers les Alpes. Quelle route prit-il? Ici Polybe et Tite-Live diffèrent et, après eux, tous les modernes. Ce point est un des plus controversés de l'histoire romaine. Sur une centaine de mémoires parus sur ce sujet, on en compte environ trente pour le Petit-Saint-Bernard, vingt-cinq pour le mont Genèvre, vingt pour le Grand-Saint-Bernard, dix pour le mont Cenis,

cinq pour le mont Viso; le Simplon a été aussi indiqué. La plus courte de toutes ces routes est celle du mont Genèvre, mais elle passe par les vallées presque impraticables du Drac, de la Romance et de la haute Durance. Au contraire, la route du Petit-Saint-Bernard, bien que plus longue, traverse la large et fertile vallée de la haute Isère. Il est peu probable que l'on arrive jamais à fixer d'une manière absolue la route suivie; d'ailleurs le résultat seul est essentiel : les Alpes franchies par une grande armée. Si l'on adopte l'hypothèse du Petit-Saint-Bernard, voici quel serait le chemin suivi par Annibal. Pour parvenir à la vallée supérieure de l'Isère, il passa par une région un peu détournée, mais praticable et riche, l'île des Allobroges, fermée au N. et à l'O. par le Rhône, au S. par l'Isère, à l'E. par les Alpes: la marche jusqu'au pied de la première chaîne des Alpes s'accomplit en seize jours sans grandes difficultés, grâce à d'habiles alliances; mais le passage du mont du Chat était gardé fortement par les Allobroges ; Annibal l'apprit assez tôt pour éviter une surprise et campa au pied de la montagne, jusqu'au coucher du soleil où les Celtes se dispersaient; on s'empara du passage pendant la nuit, et la descente sur le lac du Bourget eut lieu assez heureusement. L'armée se reposa un jour dans la vallée de Chambéry et après quatre jours de marche parvint au pays des Centrones (Tarentaise) : ceux-ci reçurent bien les Carthaginois et leur livrèrent passage, mais ils se postèrent sur les crêtes des rochers, surplombant l'étroit défilé qui conduit au Saint-Bernard, pour couper le train et les bagages. Annibal, qui se doutait d'une trahison, envoya les bagages et la cavalerie en avant et couvrit la marche avec son infanterie ; il campa le soir à la Pierre Blanche, au pied du Saint-Bernard, pendant que les chevaux marchaient toute la nuit, et parvint le lendemain, après de sanglants et incessants combats, au sommet du passage. Là il fit reposer son armée, harassée et découragée, dans la plaine où le Doria prend sa source, et le lendemain commença la descente. Il n'y avait plus d'ennemis à craindre, mais la saison avancée (commencement de septembre) rendit la descente très longue et périlleuse : il fallut tailler un chemin dans le roc et la glace, pour les chevaux et les éléphants, et, après sept jours d'une marche harassante et périlleuse, l'armée arriva en suivant la fertile vallée de la Doria dans la plaine d'Ivrée. Là, les Salasses, clients des Insubres, alliés d'Annibal, saluèrent les Carthaginois comme des libérateurs. Les troupes furent logées dans les villages et purent se remettre pendant quinze jours de leurs terribles fatigues, les Romains ayant commis la faute de ne pas tenir une armée prête à Turin. La grande idée d'Annibal était réalisée : Rome allait être attaquée en Italie.

Ainsi Annibal avait réussi; mais, suivant son propre témoignage, il avait perdu plus de la moitié de son armée: il ne lui restait que 20.000 hommes d'infanterie et 6.000 cavaliers en partie démontés, « un trajet de plus de deux cents lieues, ou d'environ trente-trois jours de marche modérée, dont la continuation ne fut possible que par des circonstances imprévues et par les fautes non moins imprévues de l'ennemi, et qui, si elle ne fut troublée par aucune catastrophe considérable qu'on eût pu prévoir, coûta de tels sacrifices et démoralisa l'armée au point qu'il lui fallut un long repos pour être de nouveau prête à l'action, est une opération militaire d'une valeur contestable et il est douteux qu'Annibal lui-même l'ait considérée comme un succès » (Mommsen). Il est probable cependant que tout autre plan eût exposé l'armée à des dangers équivalents et la constante prudence, l'énergie inouïe par lesquelles Annibal triompha des difficultés et seconda sa fortune, restent admirables: l'arrivée imprévue de l'armée carthaginoise du côté italien des Alpes déconcerta les plans des Romains; des deux armées principales de Rome, égales chacune à celle d'Annibal, l'une en Espagne était aux prises avec l'ennemi et ne pouvait être rappelée, et l'autre, commandée par Tiberius Sempronius et destinée à l'Afrique, n'avait pas encore quitté la Sicile ; les flottes de Carthage, en restant sur les côtes d'Italie et de Sicile, avaient empêché le consul de quitter Lilybée où le Sénat lui envoya l'ordre de revenir. Ainsi les deux grandes armées romaines étaient loin de la vallée du Pô: il s'y trouvait bien une armée destinée à réprimer la révolte qui avait éclaté chez les Boïens au printemps de 218, au sujet des forteresses de Placentia (Plaisance) et de Crémone, et de la fondation récente de Mutina (Modène) : le préteur Lucius Manlius et sa légion avaient été rejoints par la légion de Lucius Atilius, lorsque Publius Scipion revint de Marseille sans son armée: mais ces légions décimées par les Gaulois comptaient à peine 20,000 hommes et Scipion se trouva en face d'Annibal, avec une armée inférieure surtout en cavalerie. Il traversa pourtant le Pô, dont il remonta la rive gauche à la rencontre d'Annibal qui, après la prise de Turin, descendait le fleuve pour secourir les Boïens et les Insubres. Aussi la cavalerie romaine, qui s'avançait en reconnaissance avec les troupes légères, rencontra la cavalerie punique dans la plaine située entre le Tesin et la Sesia ; les deux généraux étaient avec leur cavalerie et Scipion accepta le combat. Mais son infanterie légère fut culbutée par la grosse cavalerie de l'ennemi, qui attaqua alors de front la cavalerie romaine, pendant que la cavalerie légère des Numides la prenait de flanc et en queue. Les Romains furent écrasés et firent des pertes considérables. Le consul même, grièvement blessé, ne fut sauvé que par un esclave ligure (et non par son fils comme on l'a dit). Comprenant alors la force de son adversaire, il repassa le fleuve, rompit le pont derrière lui, et prit position en avant de Placentia; poursuivi par Annibal, qui passa le fleuve sur un pont de bateaux, il s'établit sur les hauteurs qui dominent la Trebbia, dans une très forte position, son aile gauche appuyée à l'Apennin, l'aile droite au Pô et à Placentia, et couvert en avant par la Trebbia, que les pluies avaient beaucoup enflée. Ainsi campé, il arrêta la marche d'Annibal en le forçant à rester en face des Romains, et permit à la seconde armée romaine que Tiberius Sempronius amenait de Lilybée à Ariminum, de faire sa jonction avec l'armée du Pô. Dans cette brillante et heureuse combinaison, Scipion fit preuve du très réel talent militaire que l'audace d'Annibal avait éclipsé jusque-là. L'armée romaine, forte de 40,000 hommes, était égale au moins à celle de l'ennemi quant à l'infanterie, et, malgré une certaine infériorité de la cavalerie, elle n'avait qu'à garder sa position pour arrêter Annibal pendant l'hiver et peut-être le vaincre après. Mais une bataille eut lieu à ce moment : Annibal eut l'habileté de profiter de l'imprévoyance de Tiberius Sempronius et de forcer les Romains à combattre ; le consulat allait expirer dans quelques mois (on était en décembre), et il voyait avec peine la bataille lui échapper ; peut-être l'administration romaine est-elle responsable aussi de la défaite, un commandement en chef expirant à jour fixe étant une institution anti-militaire : ce fut la première expérience que les Romains firent, dans cette guerre, de la nécessité de changer leur constitution, bonne pour un petit Etat et une petite ville, mais insuffisante pour une grande nation. Quoi qu'il en soit Annibal laissa l'avant-garde romaine s'engager à la poursuite de sa cavalerie légère et traverser la Trebbia : tout à coup la cavalerie s'arrêta, découvrant toute l'armée carthaginoise rangée en bataille. Pour sauver leur avant-garde les Romains traversèrent le fleuve à la hâte et se formèrent selon l'habitude, la cavalerie sur les ailes et l'infanterie au centre; mais la cavalerie romaine, repoussée par les éléphants et prise de flanc, à droite et à gauche, par la cavalerie ennemie, fut écrasée. Tout l'effort des Carthaginois se porta alors contre l'infanterie romaine, qui, d'abord victorieuse, fut dispersée par un corps d'élite commandé par Hannon, et placé en embuscade : la première division romaine, forte de 10,000 hommes, échappa seule en se précipitant au travers de lignes ennemies, pour gagner Placentia. La victoire coûta cher à Annibal, une multitude

de vétérans succombèrent plus tard aux maladies contractées dans cette pluvieuse journée d'hiver et tous les éléphants périrent, sauf un seul ; mais le résultat fut que tous les Gaulois se soulevèrent ; plus de 60,000 fantassins et 4,000 cavaliers rejoignirent son armée, qui bivaqua auprès de Placentia pendant l'hiver. Le Sénat ne fit aucun préparatif extraordinaire pour la campagne de 217, car le danger n'était pas grand encore, et jusqu'au dernier moment il pensait en venir aisément à bout. Les deux consuls Gaius Flaminius et Gnæus Servilius s'établirent sur les deux routes qui conduisaient de Rome vers le Nord : celle de l'Ouest se terminait alors à Arretium, celle de l'Est à Ariminum ; ils comptaient défendre l'Apennin et rejoindre Annibal à Placentia ; mais celui-ci ne voulait pas défendre la vallée du Pô, il se sentait faible et n'avait nulle confiance dans l'alliance de la nation capricieuse et inconstante des Gaulois ; en outre les ressources de la confédération italique étaient énormes et le légionnaire très supérieur au fantassin phénicien.

Il se prépara donc à transporter la guerre en Italie même; avant de partir il fit charger de chaînes ou mettre à mort les prisonniers romains et renvoyer sans rançon les alliés italiotes. Puis il traversa l'Apennin sans difficulté ; mais la vallée marécageuse de l'Arno, inondée par les fontes de neige du printemps, lui fut funeste; ses troupes souffrirent beaucoup et il n'arriva à Fiesole, après quatre jours de marche, qu'avec de grandes pertes ; lui-même perdit un œil à la suite d'une ophtalmie, mais le but était atteint, les Romains étaient tournés. Flaminius, qui ne se doutait de rien, attendait à Arretium (Arezzo) que les routes fussent praticables pour aller bloquer Annibal, lorsqu'il apprit son arrivée à Fiesole ; au lieu d'attendre l'armée d'Ariminum, se fiant à son génie militaire et irrité par les pillages calculés que l'armée ennemie faisait sous ses yeux, il s'engagea à sa poursuite jusqu'à Cortone. Son habile adversaire avait choisi le champ de bataille, un passage étroit entre deux montagnes abruptes, fermé à la sortie par une colline qu'il occupait avec son infanterie, et à l'entrée par le lac de Trasimène : l'armée romaine s'engagea dans le défilé au milieu du brouillard du matin, et la retraite lui fut coupée par la cavalerie ennemie, qui s'avança de derrière les hauteurs. Ce fut une déroute, car il n'y eut pas de combat ; et l'armée et le consul furent tués dans l'ordre de marche. Seule la tête de la colonne, 6,000 hommes d'infanterie, traversa l'infanterie ennemie, mais le lendemain, bloquée sur une colline, elle se rendit. Les Romains avaient perdu 15,000 hommes, et les Carthaginois 1,500. De plus la cavalerie de l'armée d'Ariminum, au nombre de 4,000 hommes, fut entourée et détruite peu de jours après. L'Etrurie était perdue, Annibal pouvait marcher sur Rome, qui se prépara à la défense : Quintus Fabius Maximus fut nommé dictateur, deux légions nouvelles levées, la flotte mise en état. Mais Annibal voyait plus loin que Pyrrhus, il ne marcha pas sur Rome ; il fit encore un mouvement inattendu, dépassa Spolète, ravagea l'Ombrie et le Picenum, et s'arrêta sur les bords de l'Adriatique, où il resta quelque temps pour permettre à ses troupes de se refaire. Il avait entrepris de réorganiser son infanterie libyenne sur le modèle romain, et c'est là qu'il mit à exécution ce projet de remanier son système tactique, au cœur du pays ennemi, avec une armée peu considérable, et cela ne fut possible que parce que les Romains, qui s'attendaient à le voir marcher sur Rome, l'attendirent pendant quatre semaines autour de la ville ; quand ses troupes furent exercées il suivit la côte pour gagner le midi de l'Italie, espérant voir la confédération italique se dissoudre ; mais les villes Sabelliennes lui fermèrent leurs portes. Il arriva ainsi près de Luceria ; pendant ce temps les Romains avaient réuni deux légions, dont le dictateur Quintus Fabius prit le commandement : adversaire politique du démagogue Gaius Flaminius, il partit de Rome décidé à suivre une politique différente de son prédécesseur, à ne pas combattre, et à épuiser l'ennemi par la famine et les escarmouches. Annibal, comme toujours, dirigeait son plan de campagne d'après l'individualité du général romain. Il traversa l'Apennin au centre de l'Italie, marcha sur Bénévent, et se dirigea vers Capoue, qui contre ses espérances ne se détacha pas de Rome ; il prit alors la route de l'Apulie, pillant la contrée sous les yeux de l'armée romaine exaspérée. Fabius tenta de lui couper la retraite en mettant une forte garnison dans Casilinum sur la rive gauche du Volturne, et en occupant les hauteurs qui dominent sa rive droite, tandis qu'une division de 4,000 hommes gardait le chemin qui longe la rivière ; mais Annibal fit escalader les hauteurs qui dominent la route par ses troupes légères, précédées de bœufs qui portaient de petits fagots allumés sur leurs cornes. La division romaine se croyant entourée abandonna le chemin, où Annibal passa avec le gros de l'armée : de là il regagna le Nord-Est et revint à Luceria, avec un riche butin et son trésor plein. Il se retrouvait dans la fertile plaine de l'Apulie, et se disposa à faire ses provisions pour l'hiver ; le maître de la cavalerie romaine, Marcus Minucius, s'approcha alors de lui en l'absence du dictateur et l'obligea à se concentrer à Gerunium ; le succès montra l'exagération de la politique de temporisation de Fabius : il était étrange en effet de suivre cette politique qui, dans le but de réduire l'ennemi à la famine, lui avait permis de ravager de fidèles alliés, sous les yeux d'une armée considérable et aguerrie, et de faire de tels approvisionnements qu'il passa l'hiver sans souffrir : ce qui sauvait Rome, ce n'était pas le système prudent mais ruineux du Temporiseur, c'était la solidité de la confédération et la haine des hommes de l'Occident contre le chef phénicien.

Pour réparer les fautes de ses généraux, le Sénat leva une armée formidable : huit légions sans compter les alliés, c.-à-d. des forces doubles au moins de celles de l'ennemi. Le Sénat nomma en outre un habile général, Lucius Æmilius Paulus, mais le peuple lui donna pour collègue un homme incapable, Marcus-Terentius Varron: l'antagonisme du Sénat et des citoyens allait une fois encore mettre Rome en danger. Annibal quitta Gerunium dès la fin de l'hiver, descendit vers le Sud, traversa l'Aufidus et prit la citadelle de Cannes, qui commandait la plaine de Canusium ; les deux généraux romains, munis des instructions du Sénat, qui leur ordonnait de combattre, arrivèrent aussi en Apulie vers l'été de 216. L'armée romaine comptait 80,000 hommes d'infanterie et 6,000 de cavalerie. L'armée d'Annibal n'avait que 10,000 cavaliers et 40,000 fantassins. Paulus, disposé à attendre, établit deux camps, à une demi-lieue l'un de l'autre, sur les rives de l'Aufidus. Mais Varron, le jour de son commandement, se prépara au combat, et, le matin du 2 août, laissant 10,000 hommes de réserves dans le camp principal, le gros de l'armée traversa le fleuve, desséché pendant l'été ; l'armée carthaginoise suivit et appuya son aile gauche au fleuve, auquel était appuyée l'aile droite des Romains. La cavalerie romaine placée sur les ailes, faible à droite, était commandée par Paulus, et forte à gauche vers la plaine, par Varron. Le centre de l'armée était formé par l'infanterie rangée sur des files très profondes, sous le commandement de Gnæus Servilius. En face de ce centre, Annibal rangea son infanterie celte et ibérienne en forme de croissant dont les ailes fuyantes étaient formées par les Libyens armés à la romaine : la grosse cavalerie, commandée par Asdrubal, faisait face à la faible cavalerie de Paulus, et la cavalerie légère des Numides, en face de la grosse cavalerie de Varron, devait seulement la harceler et l'occuper. Le plan d'Annibal réussit complètement : au centre les légions enfoncèrent les troupes espagnoles et celtiques ; celles-ci sous la conduite d'Annibal reculèrent pas à pas. Pour hâter la victoire les Romains changèrent leur ordre de front en colonne d'attaque, de façon à pénétrer comme un coin dans le centre de l'ennemi ; dans cette formation ils furent rudement chargés des deux côtés par l'infanterie libyenne qui,

les forçant à faire face sur leurs flancs, arrêta leurs progrès et, les serrant encore, ne laissa plus à la masse de l'infanterie la place de se développer ; comme à la Trébie, comme à Trasimène, ce fut le petit nombre qui enveloppa le grand. Pendant ce temps Asdrubal avait complètement défait et dispersé l'aile gauche de Paulus, et, reformant sa cavalerie, la lança derrière le centre de l'ennemi sur l'aile droite de Varron : celle-ci, déjà occupée par les Numides, fut rapidement culbutée, et Asdrubal, laissant la poursuite aux Numides, reforma pour la troisième fois sa cavalerie et la jeta sur les derrières de l'infanterie romaine : celle-ci, pressée de tous côtés, écrasée dans le carré que formait alors l'armée d'Annibal, ne put résister davantage. La fuite était impossible et le massacre fut immense : Annibal n'avait perdu que 6,000 hommes et principalement des Celtes, tandis que des 76,000 Romains qui avaient combattu 70,000 restaient sur le champ de bataille, et parmi eux Lucius Paulus, Gnæus Servilius et plus de 80 personnages sénatoriaux. Le consul Marcus Varron échappa par la rapidité de son cheval ; quant aux 10,000 Romains, restés au camp, ils furent en grande partie tués ou fait prisonniers.

Ce succès sans exemple paraissait décisif. Pourquoi les conséquences qu'il semblait devoir porter ne se produisirent pas, c'est ce qu'on ne peut comprendre qu'en étudiant la situation d'Annibal. En réalité, son œuvre était terminée : tout ce qu'il pouvait faire seul , il l'avait fait. Son armée n'était qu'une avant-garde, elle avait remporté une victoire inouïe ; mais si elle restait abandonnée, livrée à ses propres forces, tous les fruits de la victoire allaient lui échapper. Ce fut ce qui arriva : Annibal tenta successivement, et toujours en vain, d'obtenir des renforts de Carthage, d'Espagne, ou de Macédoine ; en Espagne, Gnæus et Publius Scipion, vainquant Hannon en 218, la flotte carthaginoise, à l'embouchure de l'Ebre en 217, et barrant à Asdrubal le passage de l'Ebre, arrêtèrent tout renfort pouvant venir d'Espagne. Annibal comptait aussi sur la Macédoine ; mais Philippe ne consentit à une alliance qu'après la bataille de Cannes. Un élan patriotique se manifesta en Grèce et il parut possible un moment de soulever une guerre nationale contre Rome ; mais le seul général était Philippe de Macédoine, il lui manquait l'énergie nécessaire à une semblable lutte : ses longues hésitations, sa crainte de rencontrer en mer, sans flotte, les terribles quinquérèmes, permirent aux Romains de passer de la défensive à l'offensive et de l'attaquer chez lui : Annibal essaya en vain d'infuser dans sa politique hésitante et imprévoyante son ardeur et sa promptitude de décision. Enfin Carthage fut la première à l'abandonner ; un instant, après Cannes, les patriotes firent décider un envoi de troupes, mais le parti de la peur, qui trouvait un appui dans l'imprévoyance et l'indolence des citoyens, reprit le dessus et, refusant de céder aux supplications du général, répondit que, vainqueur comme il l'était, il n'avait pas besoin de secours. Ainsi Carthage ne fit rien pour son propre salut. La conduite de Rome, au contraire, a été souvent, et avec raison, admirée dans cette période difficile de son histoire : la lutte incessante des démocrates contre le Sénat cessa, et la seule pensée des Romains fut de chercher les moyens de conjurer le danger commun ; pas un instant ils ne songèrent à la paix et ils sacrifièrent tout à la victoire. A partir de Cannes, la guerre d'Italie semble rester sur le second plan et s'éparpille en lutte pour la possession des forteresses et en petites expéditions, mais on ne fit la guerre en Espagne, en Sicile et en Grèce que pour ou contre la politique d'Annibal, qui s'efforçait d'amener sur le champ de bataille contre Rome de nouvelles forces d'Espagne, de Syracuse ou de Macédoine : toute la politique des Romains tendit à continuer l'isolement d'Annibal dans l'Italie méridionale. Quant à lui, il disputa avec acharnement tout ce qu'il avait si glorieusement conquis ; pendant quatorze ans il se maintint dans la basse Italie, attendant toujours les renforts qui ne vinrent jamais, tenant tête avec une poignée d'hommes à de nombreuses armées et luttant contre la destinée ; il quitta enfin l'Italie sans être inquiété quand il pensa être plus utile en Afrique qu'en Italie.

Avant de prendre ce parti extrême Annibal lutta longtemps : l'un des buts importants de son expédition avait été de briser la confédération italique : elle avait résisté aux deux premières campagnes, prouvant ainsi la force de l'administration romaine ; mais après Cannes, elle commença à se désunir : Arpi en Apulie, Buxentum en Messapie, les villes des Bruttiens, des Lucaniens, des Picentins et des Samnites, Capoue surtout, la seconde cité de l'Italie, passèrent du côté d'Annibal. Mais ce succès apparent n'était pas aussi grand qu'on avait pu l'espérer : les communautés grecques, latines ou latinisées de l'Italie, restèrent fidèles à Rome, après Cannes, et résistaient partout aux Carthaginois ; Capoue même avait stipulé qu'on ne forcerait pas les Campaniens à prendre les armes, et le Samnium et la Lucanie avaient depuis longtemps perdu l'habitude des armes. Si on se ralliait à Annibal, c'est que le sort de Rome semblait désespéré, et non que l'on espérât la liberté ; le joug carthaginois devait remplacer la domination romaine, cela était clair pour les cités sabelliennes, que le désespoir seul jetait dans le parti d'Annibal. Si celui-ci avait espéré mener les Latins eux-mêmes contre Rome, il pouvait se convaincre de plus en plus de la vanité de ses espérances : cette dernière ressource lui échappait. La situation, après Cannes, était loin d'être bonne : il occupait la partie méridionale de la péninsule jusqu'au Volturne et au Garganus, et ne pouvait l'abandonner comme il avait abandonné les Celtes ; or pour défendre ces contrées contre la chaîne des forteresses romaines qui coupait le pays, et reprendre en même temps l'offensive dans l'Italie centrale, il n'avait qu'une armée de 40,000 hommes. Les Romains lui opposèrent rapidement des troupes considérables, commandées par le brave et prudent Marcus Claudius Marcellus. Du champ de bataille Annibal se dirigea vers la Campanie, sans marcher sur Rome, comme on le lui a reproché souvent ; mais si, aujourd'hui, le succès de la guerre se décide sur un champ de bataille, dans les temps anciens, où le système de défense des forteresses était beaucoup plus développé que celui de l'attaque, la victoire la plus complète était le plus souvent neutralisée par la résistance des villes. Ainsi, après la campagne de Régulus, Carthage, malgré sa mollesse et l'extrême danger, résista victorieusement. Peut-on croire que Rome, ville beaucoup plus forte, placée dans un moindre danger, se serait rendue à Annibal ? Il ne le pensa pas et jugea préférable d'entrer immédiatement à Capoue : de là il pouvait s'emparer d'un fort de la Campanie qui servirait de débarquement aux renforts attendus. Les Romains le suivirent lentement et parvinrent à sauver Naples ; Cumes et Luceria, les deux autres grandes villes de la côte, prirent parti pour Rome. Marcellus s'enferma dans Nola avant l'arrivée d'Annibal devant cette ville et, dans une sortie, lui fit subir des pertes considérables. Par contre, Nuceria, Acerræ, et, après un siège opiniâtre, Casilinum, la clef de la ligne du Volturne, tombèrent entre les mains d'Annibal. La guerre de Campanie s'interrompit alors et Annibal passa l'hiver à Capoue, où ses troupes prirent le voluptueux repos qu'il leur promettait depuis si longtemps (215). L'année suivante, trois armées romaines entourèrent Capoue : Marcellus s'appuya sur Nola et Suessula, Quintus Fabius Maximus sur la rive droite du Volturne à Calès, Tiberius Sempronius Gracchus à la côte auprès de Liternum, de manière à couvrir Naples et Cumes ; ce dernier défit même les Campaniens qui marchaient sur Cumes, et refusa la bataille qu'Annibal lui offrit à la suite de cet échec. Pendant ce temps-là une autre armée romaine, commandée par le préteur Marcus Valerius, se tenait en Apulie, près de Luceria, pour surveiller la côte orientale et les Macédoniens, et piller les Samnites et les Lucaniens révoltés. Pour soulager ceux-ci, Annibal se tourna contre Marcellus, mais il subit un échec important sous les murs de Nola, à la suite duquel il quitta la Campa-

nie pour arrêter les progrès de l'armée ennemie en Apulie. Tiberius Gracchus le suivit tandis que les deux armées romaines restaient en Campanie pour attaquer Capoue le printemps suivant. Ce qu'il y avait de critique dans la position d'Annibal, c'est qu'abandonné par Carthage il ne pouvait subir une défaite sans perdre tout: l'offensive, qu'il avait si brillamment prise et gardée depuis trois ans, devenait dangereuse; en outre, il fallait défendre ce qui avait été conquis. La soumission des Latins et la conquête de Rome ne pouvaient être entreprises avec ses seules forces. La défensive même devenait de plus en plus difficile; mais il fallait la prolonger le plus possible pour attendre les secours que le conseil de Carthage, les cours de Syracuse et de Pella, ou l'armée de Carthagène pouvaient envoyer.

« Ainsi Annibal, manœuvrant avec une poignée d'hommes à travers de nombreuses armées, de Capoue à Tarente et de Tarente à Capoue, inactif en apparence, mais les yeux fixés sur les deux détroits, remuait la Macédoine et la Sicile, comme deux bras armés contre Rome » (Michelet). A partir de 215, changeant complètement de politique avec l'admirable souplesse qui le caractérise, Annibal tendit à ce but de tous ses efforts, et chercha à éterniser la résistance. Mais partout où les Romains ne rencontrèrent pas le génie d'Annibal ils furent vainqueurs. En Sicile, deux habiles émissaires d'Annibal, Hippocrate et Epicydes, soulevèrent pourtant contre Rome, en dépit de leurs intérêts contraires, les Syracusains; Syracuse, habilement défendue par Archimède, résista à un siège de six mois que Marcellus se vit obligé de convertir en blocus, et ne céda qu'après la destruction de l'armée carthaginoise d'Himilcon décimée par les fièvres (212). La Sicile semblait perdue; mais Annibal veillait sur elle: il envoya un officier de cavalerie libyen, Mutines, qui commença contre les Romains une guerre de guérillas où il remporta de brillants succès. Mais Hannon, jaloux de lui, le priva de son commandement, et le Numide irrité passa à l'ennemi, auquel il livra Agrigente; cette défection amena à bref délai la perte de la Sicile. En Macédoine, Philippe ne sut pas profiter de la prise de Tarente (212), qui donnait un port excellent pour le débarquement d'une armée macédonienne, et les Romains parvinrent à l'arrêter en suscitant d'abord une coalition grecque contre lui et en le forçant ensuite à conclure la paix. En Espagne, la lutte était plus sérieuse et passait par des alternatives de succès et de revers pour les Romains. Après avoir presque chassé les Carthaginois d'Espagne, les deux Scipions furent battus et tués par Asdrubal (211). Les Romains reprirent ensuite l'avantage avec Publius Scipion, qui s'empara de Carthagène par un coup d'audace (209). Mais ils faillirent tout perdre par la maladresse de ce même Scipion, qui laissa passer Asdrubal (207), et mit Rome plus près de sa perte qu'elle n'avait jamais été, lorsque le plan poursuivi par Annibal depuis si longtemps fut enfin réalisé.

Mais avant d'arriver à cette dernière période de la guerre, il faut revenir à la lutte qui se continuait en Italie. Au commencement de 214, l'Italie du Nord était de nouveau occupée par les Romains et protégée par trois légions; la basse Italie, à l'exception des forteresses et de beaucoup de ports, était occupée par les armées d'Annibal: la principale se trouvait avec lui à Arpi, tandis que Tiberius Gracchus, avec quatre légions, s'appuyait à Luceria et Beneventum. Dans le Bruttium il y avait une seconde armée carthaginoise commandée par Hannon, tandis que l'armée principale des Romains, formée de quatre légions commandées par Fabius et Marcellus, essayait de reprendre Capoue. En outre, il restait deux légions de réserve à Rome, les garnisons des forteresses et la flotte, maîtresse de la mer: les forces des Romains, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, s'élevaient à plus de 200,000 hommes. La guerre continuait. Pendant l'année 214, Annibal ne put empêcher la prise de Casilinum, et essaya en vain de gagner Tarente. En outre, l'armée de Hannon fut, à plusieurs reprises, repoussée par l'armée du Tiberius Gracchus. L'année suivante, les Romains reprirent la riche ville d'Arpi, et un grand nombre d'alliés des Carthaginois les abandonnèrent. L'année 212 marqua plusieurs succès importants du côté d'Annibal: les Tarentins, irrités du massacre de leurs otages par les Romains, ouvrirent leurs portes aux Carthaginois, et la prise de Tarente fut suivie de celle de Héracleia, de Thurii et de Metapontum, ce qui augmenta beaucoup les chances d'un débarquement macédonien: mais le roi de Macédoine n'en profita pas. En Campanie, un convoi de grains envoyé par Annibal à Capoue fut intercepté par l'armée romaine qui investit ensuite la ville, tandis que Tiberius Gracchus se plaçait sur la voie appienne pour empêcher Annibal de la ravitailler; mais Gracchus fut tué, et sa mort amena la dispersion de son armée. Annibal parut alors devant Capoue et obligea les consuls à lever le siège, tandis que leur cavalerie était défaite par celle de Hannon. En outre, les troupes de Lucanie, commandées par Marcus Centrius, et celles d'Apulie, sous la conduite de Gnæus Fulvius Flaccus, furent totalement détruites par Annibal. Ces rapides succès n'empêchèrent pas les Romains de revenir à Capoue pendant que les Carthaginois étaient appelés en Apulie, et les armées se réunirent de nouveau devant la ville; celle d'Appius Claudius à Puteoli et Volturnum, celle de Quintus Fulvius à Casilinum, et celle du préteur Gaius Claudius Néron près de Nola: les trois camps, bien retranchés et reliés par des lignes fortifiées, bloquèrent complètement la ville, qui demanda à Annibal un prompt secours. Celui-ci revint en toute hâte avec trente-trois éléphants et ses meilleures troupes et campa sur le mont Tifata, près de Capoue, espérant que son arrivée ferait lever le siège; mais les généraux romains, solidement fortifiés, ne bougèrent pas, et Annibal se retira. C'est alors qu'il tenta, pour sauver Capoue, un effort d'une audace inouïe: il marcha sur Rome en passant entre les armées ennemies et les forteresses, traversa le Samnium et la voie Valeria, passa le pont de l'Anio et campa à deux lieues de la ville. Ce danger inattendu causa une telle frayeur aux Romains que, longtemps après, on en retrouve la trace dans un proverbe employé pour effrayer les enfants: *Annibal ad portas*. Les Romains firent sortir leurs deux légions, mais Annibal ne songeait pas à un coup de main ni à un siège sérieux; il espérait qu'une partie de l'armée de Capoue marcherait au secours de Rome. Il se retira donc peu de temps après son arrivée. « Les Romains dirigèrent des forces considérables contre lui; mais il se joua de leurs poursuites, repassa le Samnium, traînant après lui un butin prodigieux, et revint par la Daunie et la Lucanie au détroit de Sicile, après la plus rapide et la plus périlleuse campagne qu'aucun général ait jamais faite. Un cri d'admiration échappe à Polybe » (Michelet). Les généraux romains n'avaient pas bougé et le blocus de Capoue n'avait pas été interrompu. A cette nouvelle, Annibal se retourna subitement contre le consul Publius Galba qui le suivait depuis Rome, prit son camp d'assaut et écrasa ses troupes.

Capoue, désormais sans espoir, tomba au pouvoir des Romains: leur vengeance fut sanglante, conforme à l'usage du temps et proportionnée à l'importance de la ville. Depuis longtemps les citoyens des classes supérieures présageaient avec tristesse ce qui devait arriver. La chute de Capoue fit une impression profonde sur les alliés; c'était une preuve certaine de la supériorité grandissante des Romains: la ville n'avait pas cédé à une surprise, c'était à la suite d'un siège continu de deux ans, malgré tous les efforts d'Annibal, qu'elle était tombée. Annibal en fut vivement affecté; quant aux Romains, ils prirent confiance dans l'issue de la guerre et diminuèrent, pour la première fois, le nombre de leurs troupes. Aussi la guerre d'Italie fut-elle poursuivie moins ardemment l'année suivante (210): Marcellus reprit quelques forteresses et Annibal défit, en Apulie, le consul Gnæus Fulvius Centumalus. En 209, Marcellus livra une bataille de deux jours à Annibal, qui fut vainqueur le premier jour et repoussé le second; les alliés des Carthaginois commencèrent à les abandonner: les Lucaniens et les Hirpins chassèrent les garnisons phéniciennes.

Enfin, le vieux consul Quintus Fabius reprit Tarente grâce à la trahison des Bruttiens, et vendit 30,000 Tarentins comme esclaves. Annibal arriva trop tard au secours de la ville et se retira à Metapontum; mais, peu de temps après, les deux consuls Marcellus et Crispinus furent surpris dans une reconnaissance près de Venusia, et massacrés. Malgré ses victoires, Annibal perdait peu à peu toutes ses conquêtes et se voyait repoussé par degrés dans la pointe S.-O. de la péninsule; à ce moment il faillit triompher de Rome et recueillir le fruit de sa longue attente en Italie : Asdrubal arrivait enfin. La situation des Romains était critique : les finances de l'Etat étaient épuisées, malgré les altérations successives des monnaies de cuivre. d'argent et d'or, et la solde des troupes très arriérée; enfin le Latium commençait à chanceler et la moitié des colonies déclaraient, en 209, qu'elles n'enverraient plus ni contributions ni contingents pour une guerre uniquement romaine. La consternation fut grande à Rome. Si Asdrubal rejoignait son frère, qu'allait devenir Rome épuisée? On leva de nouveau vingt-trois légions en 207. Cependant Asdrubal avait traversé les Alpes et campait près de Placentia, dans la vallée du Pô, tandis qu'autour de lui les Gaulois se soulevaient comme jadis autour de son frère. Marcus Livius courut à l'armée du Nord, tandis que Gaius Néron, l'autre consul, essayait d'arrêter Annibal à Grumentum, sur la grande voie qui mène de Rhegium en Apulie : le combat fut indécis, mais Annibal échappa à l'ennemi par une habile marche de flanc et parvint en Apulie, à Venusia, puis à Canusium, où il campa en attendant des nouvelles d'Asdrubal; Néron campait en face de lui et interceptait les émissaires d'Asdrubal : celui-ci annonçait son dessein de prendre la voie Flaminia en suivant la côte d'abord, et de se tourner ensuite vers Narnia : Néron, laissant une armée assez forte pour résister à Annibal, s'échappa de son camp avec 7,000 hommes pour rejoindre Marcus Livius et obliger Asdrubal à combattre. Asdrubal était occupé à passer le Metaure et désirait éviter la bataille en échappant par une marche de flanc; mais ses guides l'abandonnèrent, il se perdit et fut retenu par l'attaque de la cavalerie ennemie jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, qui rendit la bataille inévitable. Il plaça les Espagnols à l'aile droite avec ses dix éléphants de front et les Gaulois à l'aile gauche; la bataille fut longtemps disputée à l'aile droite, commandée par Livius; mais Néron décida la victoire en renouvelant ses opérations stratégiques comme manœuvre. Il laissa l'ennemi qui lui était opposé dans sa position et, marchant derrière sa propre armée, arriva sur le flanc des Espagnols; la défaite fut complète et l'armée, qui n'avait pas de ligne de retraite, anéantie. Asdrubal se jeta au milieu des ennemis et trouva une mort glorieuse. Le jour suivant, Néron se remit en marche, et après quatorze jours d'absence se retrouva dans son camp en face d'Annibal, qui n'avait pas bougé et attendait anxieusement des nouvelles. Le consul romain les lui apportait : c'était la tête de son frère, qu'il fit jeter dans les avant-postes du camp d'Annibal. « Cet homme invincible, dit Michelet, ne prit pas pour lui ce dernier revers et dit avec une froide amertume : « Je reconnais la fortune de Carthage. » L'incroyable bonheur de Rome, secondé par son énergie, venait d'éloigner d'elle le plus grand danger qu'elle eût encore couru. Annibal vit bien que tout était perdu : il abandonna l'Apulie, la Lucanie, il quitta même Metapontum et se retira dans le Bruttium, d'où il pouvait aisément s'embarquer. C'est là que, dans une situation désespérée, au milieu d'alliés qui, chaque jour, l'abandonnaient davantage, Annibal sut se maintenir pendant quatre ans encore, malgré toute la supériorité de ses adversaires; et c'est une des plus étonnantes preuves de son talent militaire. Il est vrai qu'il se retira de plus en plus loin, au fond de la péninsule; mais ce n'étaient pas les victoires des Romains qui le repoussaient ainsi, ce fut l'indiscipline toujours croissante des Bruttiens : enfin les villes seules où il tenait garnison lui restèrent fidèles. Il abandonna volontairement Thurii, et Locres fut reprise peu après (205). C'est à ce moment que Carthage se décida à envoyer des renforts, dans l'appréhension d'une descente des Romains en Afrique. Magon, le plus jeune des fils d'Amilcar, tenta, à son tour, un dernier effort. Avec les restes de l'armée d'Espagne, il aborda à Gênes, détruisit la ville et appela aux armes les Gaulois : ils accoururent en foule, mais l'armée de Magon ne pouvait rien tenter de sérieux contre l'Italie, et celle d'Annibal était trop faible pour marcher en avant. Pour sauver Carthage il était trop tard.

Aussi les Romains avaient-ils senti que le moment de l'attaquer était venu : le séduisant et habile Scipion partit donc avec 30,000 vétérans et débarqua en Afrique près d'Utique en 204. Les Carthaginois, unis au roi Syphax, tentèrent de résister; mais les deux camps furent surpris par Scipion, qui peu après détruisit la dernière armée carthaginoise : le parti de la paix à Carthage voulut alors traiter, mais le parti de la guerre l'emporta et le rappel de Magon et d'Annibal fut décidé. Magon venait de livrer près de Milan une bataille à une armée romaine deux fois supérieure : la victoire se déclarait pour lui, quand il reçut une grave blessure qui découragea ses troupes et décida le sort de la journée. Vaincu, il se retira à la côte ligurienne où il reçut l'ordre de s'embarquer; il obéit, et peu de temps après il mourut dans la traversée. Annibal était à Crotone et tentait vainement d'entamer de nouvelles négociations avec Philippe, quand il reçut l'ordre de revenir : il fit mettre à mort les chevaux et les soldats italiotes qui refusaient de le suivre, puis il s'embarqua sur les transports préparés depuis longtemps dans la rade de Crotone. Protégé par la rapidité de ses mouvements, il arriva sans danger à Leptis, et le dernier fils d'Amilcar rentra dans sa patrie après une absence de trente-six ans. « Il l'avait quittée presque enfant encore, pour entrer dans cette héroïque mais vaine carrière, où il avait marché de l'O. à l'E., pour retourner de l'E. à l'O., après avoir décrit un cercle brillant de victoires autour de la mer carthaginoise. Maintenant que ce qu'il voulait empêcher, ce qu'il aurait empêché si on le lui avait permis, était arrivé, on l'appelait pour aider, et, s'il était possible, pour sauver, et il obéit sans plainte et sans reproche » (Mommsen). Au bout de quelques jours Annibal vint camper à Zama, non loin de Sicca, où il rencontra Scipion; avant de combattre il eut une entrevue avec le jeune général et demanda la paix à des conditions acceptables : son but était probablement de montrer que les patriotes n'étaient pas opposés en principe à la paix, mais l'entrevue n'eut pas de résultats. La bataille s'engagea à Zama (202). Annibal rangea son infanterie sur trois lignes : dans la première il plaça les mercenaires; dans la seconde, la milice africaine et phénicienne; dans la troisième, disposée à un stade en arrière, les vétérans revenus avec lui d'Italie; en avant des lignes étaient 80 éléphants; la cavalerie fut placée sur les ailes. Scipion rangea également son armée en trois lignes et les disposa de façon à livrer passage aux éléphants d'Annibal; en outre, l'excellente cavalerie numide, qui avait tant servi Annibal en Italie, se trouvait en nombre très supérieur dans l'armée romaine; aussi, dès le début de la bataille, les cavaliers d'Annibal, troublés par les éléphants qui marchaient de côté, furent dispersés par la cavalerie ennemie qui se jeta à leur poursuite. La lutte des deux infanteries fut plus sérieuse : les mercenaires combattirent longtemps avec la première ligne de l'ennemi, et de chaque côté on se replia sur la seconde ligne : les Romains s'y reformèrent, mais les Carthaginois montrèrent si peu de solidité et d'énergie que les mercenaires, se croyant trahis, se jetèrent sur eux et tous ensemble arrivèrent sur la troisième ligne d'Annibal : celui-ci leur fit présenter la pointe des piques, massacra impitoyablement tout ce qui ne put s'écouler sur les côtés, retira ce qui resta des deux premières lignes pour le mettre sur les flancs et rangea en ligne ses troupes d'élite. Scipion disposa de même le reste de la première ligne sur les flancs

de la seconde et de la troisième. La mêlée fut terrible; malgré la supériorité des ennemis, les vétérans d'Annibal ne reculèrent pas jusqu'au moment où la cavalerie des Romains et de Massinissa, qui revenait de la poursuite de la cavalerie carthaginoise, les entoura de toutes parts : alors ils furent massacrés et Annibal revint en fugitif à Hadrumetum et de là à Carthage. Aussitôt après Zama, la paix se conclut : Carthage livra 500 vaisseaux qui furent brûlés en pleine mer : elle fut soumise à un tribut annuel de deux cents talents (1,220,000 fr.), pendant cinquante ans, avec l'obligation de n'engager de guerre qu'avec la permission de Rome. Annibal fit accepter ces conditions, puis il tenta de réorganiser la ville, pour recommencer la lutte en s'alliant aux rois de l'Orient. Il accomplit de grandes réformes politiques et financières. L'oligarchie fut renversée et un gouvernement démocratique établi en 195. Les finances furent gérées si habilement que sans nouveaux impôts on put payer la contribution due à Rome ; dans cette réforme de la constitution carthaginoise, il se montra aussi grand homme d'Etat qu'il avait été grand général. Le gouvernement romain fut justement effrayé de cette réorganisation rapide de Carthage, au moment où il allait entreprendre la lutte avec l'Asie, et, en 195, une ambassade demanda l'extradition d'Annibal : celui-ci s'y attendait et se hâta de fuir en Orient. La grande destinée d'Annibal était terminée : pendant de longues années encore, il tenta d'entraîner l'Orient contre Rome, mais sa voix ne fut guère écoutée, et l'infatuation, l'indolence ou l'imprévoyance des rois de l'Asie, empêchèrent ses grands projets de se réaliser.

Quels étaient les résultats de l'expédition d'Annibal ? La conséquence immédiate de cette guerre de dix-sept ans, fut la ruine de l'Italie et une dépopulation telle que la population romaine était diminuée du quart ; plus de 300,000 Italiens avaient péri sur le champs de bataille ; un grand nombre de villes florissantes (plus de 400) furent ruinées, la population démoralisée et le capital laborieusement accumulé, entièrement détruit. Mais la guerre d'Annibal eut d'autres effets : elle élargit l'ambition des Romains ; auparavant ils ne songeaient qu'à la domination de l'Italie, des îles et des mers qui l'entourent : la manière même dont ils terminèrent la lutte prouve qu'ils pensaient seulement avoir mis un dangereux adversaire hors de combat ; la conquête de l'Espagne semble, il est vrai, contredire cette pensée, mais ce ne fut qu'un fait accidentel, leur succès les entraînant au-delà de leurs desseins. Rome combattit pour la souveraineté de l'Italie : quant à celle des Etats méditerranéens, ce furent les circonstances qui la lui donnèrent et non un plan préconçu. La défaite d'Annibal, en lui soumettant l'Occident méditerranéen, mit en contact les systèmes des Etats occidentaux et orientaux, amena l'intervention décisive de Rome dans les conflits des monarchies alexandrines, et par là provoqua la conquête du monde.

Après sa fuite de Carthage, Annibal se rendit à la cour d'Ephèse près d'Antiochus le Grand, qui lui fit un honorable accueil, équivalant à une déclaration de guerre contre Rome ; le grand exilé, fidèle à sa haine, tenta d'organiser la guerre et son plan obtint d'abord l'approbation royale : il devait recevoir d'Antiochus une flotte de cent voiles et une armée de terre de 10,000 fantassins et de 1,000 cavaliers et les employer à allumer une troisième guerre punique en Italie ; des envoyés tyriens partirent même à Carthage pour la préparer au soulèvement, mais le destin d'Annibal l'avait suivi à Ephèse : une fois encore il avait préparé des plans grandioses pour des hommes à l'esprit étroit et mesquin, et rien ne fut fait pour les exécuter. Des cabales de cour et une ambassade romaine dirigée par Scipion l'Africain, qui eut, dit-on, une entrevue avec son rival, le rendirent même suspect à Antiochus en persuadant au roi qu'il ne devait pas se laisser dominer par Annibal ; aussi fut-il résolu à Ephèse que le Carthaginois ne serait employé à l'avenir que dans des entreprises subordonnées. En vain Annibal avait prédit au roi qu'on ne pouvait compter sur les Grecs, qui se livreraient au premier conquérant : il ne fut pas écouté et le roi en fit l'expérience à ses dépens. En 190 Antiochus donna le commandement d'une partie de la flotte à Annibal ; mais la fortune ne le favorisa pas ; ses vaisseaux, longtemps retenus par le vent d'O., tentèrent d'arriver dans la mer Egée et rencontrèrent à l'embouchure de l'Eurymédon l'escadre rhodienne sous les ordres d'Eunamus : la bataille s'engagea et l'excellence des vaisseaux rhodiens l'emporta sur la tactique d'Annibal et sur sa supériorité numérique. C'était la première bataille navale, et ce fut le dernier combat que le grand Carthaginois livra à Rome. Dans la même année Antiochus fut complètement défait à Magnésie, et cette victoire, qui donnait aux Romains un troisième continent, ne leur coûta que 300 fantassins et 24 cavaliers. Jamais empire ne tomba si ignominieusement ni si vite que le royaume des Séleucides, sous Antiochus le Grand. Dans son traité, il s'engageait à livrer Annibal ; mais celui-ci s'enfuit en Crète, puis en Bythinie, à la cour de Prusias. Il aida ce roi dans ses guerres contre Eumène et fut comme toujours victorieux sur terre et sur mer. On a dit qu'il voulait pousser Prusias à la guerre contre Rome, et que le Sénat résolut de s'en débarrasser ; mais ces deux points sont peu prouvés et peu probables ; il est possible que Flamininus, poussé par sa vanité inquiète à faire de grandes choses, ait entrepris de délivrer Rome d'Annibal : le pitoyable Prusias accorda tout, et Annibal, voyant sa maison entourée d'assassins, prit du poison qu'il portait toujours sur lui, connaissant l'acharnement des Romains et l'hospitalité des rois. « Lorsqu'il naquit, Rome luttait avec des succès partagés pour la succession de la Sicile ; il avait assez vécu pour voir l'Occident soumis et pour livrer sa dernière bataille aux Romains contre les vaisseaux de sa patrie devenue romaine ; enfin il fut contraint de demeurer simple spectateur tandis que Rome accablait l'Orient, et qu'il sentait que lui seul était capable de conjurer la tempête. Il ne lui restait plus de déception à attendre quand il mourut, mais il avait tenu loyalement, pendant quarante années de luttes, le serment de son enfance » (Mommsen). L'année de sa mort est incertaine : il mourut sans doute dans les derniers jours de 183, à l'âge de soixante-seize ans.

Ph. Berthelot.

Bibl. : La source principale est Polybe ; malheureusement il n'en reste plus que des fragments, à partir de la bataille de Cannes. On peut se servir pour la suite de Tite-Live, qui emprunte ses renseignements à Cincius Alimentus, prisonnier d'Annibal, ou copie Polybe. Appien a suivi le récit d'un contemporain, Fabius Pictor. Cornelius Nepos donne quelques renseignements dans ses *Vies d'Annibal* et *d'Amilcar*. Enfin les *Vies de Fabius* et de *Marcellus* dans Plutarque sont riches d'anecdotes ; quant à Silius Italicus, il a mis Tite-Live en vers. — Les ouvrages modernes à consulter sont les Histoires romaines générales, notamment Michelet, *Histoire romaine (République)*, t. II, et surtout Th. Mommsen, *Histoire romaine*, t. II et III, trad. de Guerle ; Paris, 1882. — Enfin quelques ouvrages spéciaux tels que F. G. de Vaudoncourt, *Histoires des campagnes d'Annibal en Italie* ; Milan, 1812, 4 vol. in-4. — Letronne, *Journal des savants*, 1819, pp. 22 et 753. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. V, p. 192. — Vincke, *der Zweite Punische Krieg und der Kriegsplan der Carthager* ; Berlin, 1841. — Fortia d'Urban, *Sur le passage d'Annibal*, 1821, in-8. — Zander, *Expédition d'Annibal à travers les Alpes* ; Gœttingue, 1828. — Law, *The Alps of Hannibal*, 1866.

ANNIBALIEN (Afranius Annibalianus), préfet de Rome sous Maximin en 297 ap. J.-C. C'est probablement le même qui fut consul *suffectus* en 292.

ANNICERIS le Jeune de Cyrène, philosophe, fonda à Alexandrie, vers le III[e] siècle av. J.-C., la secte fort peu connue des Annicériens. Sa doctrine forme une sorte de transition entre celle d'*Aristippe* et celle d'*Epicure* (V. ces mots). Il croyait avec le premier que le but de la vie était le plaisir en mouvement, mais il estimait avec Epicure que les vrais plaisirs consistaient dans les plaisirs intellectuels, dans les jouissances de l'amitié, le respect des ancêtres, l'amour de la patrie. Nous n'avons d'Anniceris aucun écrit complet. Diogène Laerce, l. II, c. 96-98 et Clément

d'Alexandrie, *Strom.* l. II, c. 417, nous ont seulement conservé de lui quelques extraits.

ANNIUS DE VITERBE, né à Viterbe en 1432, mort à Rome le 13 nov. 1502. Son véritable nom était *Jean Nanni*; il le latinisa suivant l'usage de son temps. Annius entra très jeune dans l'ordre des dominicains, s'y distingua par sa science étendue de la théologie, par la connaissance approfondie des langues, non pas seulement le latin et le grec, mais l'hébreu et l'arabe, et aussi par sa brillante éloquence. Les papes Sixte IV et Alexandre VI l'appelèrent à Rome et le comblèrent de faveurs : il devint même maître du sacré palais en 1499. On prétend sans preuves qu'il mourut empoisonné par César Borgia, à qui il ne ménageait pas la vérité. Il avait alors soixante-dix ans. Plusieurs de ses ouvrages lui ont valu de son vivant une grande notoriété : d'abord son *Tractatus de imperio Turcarum* (Traité de l'empire des Turcs), recueil de sermons qu'il prêcha à Gênes en 1471 au moment où Sixte IV et le cardinal Bessarion cherchaient à réveiller le zèle des chrétiens en faveur de la croisade; plus tard, un commentaire sur l'Apocalypse où il cherche à prouver que Mahomet (Mohammed) est bien le véritable antechrist et où il prédit après coup les triomphes que la croix doit remporter sur le croissant. Des ouvrages de ce genre touchaient beaucoup les contemporains ; ils n'excitent plus de nos jours aucun intérêt. Annius est plus connu par la publication d'un grand recueil d'antiquités sous ce titre : *Commentaria super opera diversorum auctorum de antiquitatibus loquentium* (Rome, 1498, 2 t. en 1 vol. in-fol.). Ce recueil eut de nombreuses éditions. L'auteur y publie, pour la première fois, des fragments attribués à des historiens de la plus haute antiquité : Bérose, Fabius Pictor, Caton, Mégasthènes, Manéthon. Mais l'on s'aperçut bien vite que la plupart des pièces publiées étaient apocryphes. Une vive polémique s'engagea ; les libelles des apologistes et des détracteurs d'Annius de Viterbe se multiplièrent. Dès lors se posa la question de savoir s'il a composé ou publié sciemment des pièces fausses, ou bien si sa bonne foi a été surprise et s'il s'est contenté seulement de mettre au jour un recueil dont il n'a pas deviné la supercherie. Les meilleurs esprits, Tiraboschi, Ginguené, penchent pour la seconde hypothèse. Annius de Viterbe a dû être seulement victime de son extrême crédulité jointe à l'ambition de faire paraître des pièces inédites. H. Vast.

Bibl. : Tiraboschi, VII, partie 2. — Apostolozeno, *Dissertazioni Vossiane*. — Niceron, *Mémoires*, t. XI et XX. — Quétif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*.

ANNIVERSAIRE. L'histoire, la politique, la littérature, l'art ont leurs anniversaires. Les nations, comme les familles, ont des rappels de souvenirs et des fêtes commémoratives. — Dans l'antiquité, des réunions joyeuses et des cortèges funèbres faisaient revivre, pour les yeux et pour l'imagination, la pompe des jours glorieux et le deuil des pertes civiques. — A Athènes, on célébrait l'anniversaire de la réunion des peuples à l'Attique, de l'abolition des dettes par Thésée, des batailles de Marathon, de Salamine, de Platée. — Les Romains avaient fait le premier jour de leur année de la date éphéméride de la fondation de Rome. L'*amburbium* ou *amburbiale*, cérémonie faite de processions, de sacrifices et de prières, qui avait lieu tous les ans à l'époque des Lupercales, était probablement un anniversaire expiatoire des fautes communes des citoyens. Ovide relate les honneurs rendus aux tombeaux dans une commémoration des morts célébrée en février. Et là, où le culte général était, comme autrefois en Grèce, subdivisé en cultes particuliers, il devait tout naturellement arriver que la mémoire du père de famille fût honorée, au foyer, comme la naissance de la Ville l'était sur les places publiques : Virgile, dans l'*Enéide*, montre Enée célébrant religieusement l'anniversaire de la mort d'Anchise. — Les mahométans ont consacré un jour anniversaire au Prophète obligé de fuir la Mecque. — Chez les Juifs, le festin de la Pâque était donné en satisfaction de la sortie d'Egypte, de la fin de la servitude, la Pentecôte rappelait le jour de la promulgation de la Loi, le *Purim* ou *fête des sorts* était un souvenir du triomphe d'Esther.

Le christianisme n'a pas seulement Noël, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption, qui sont les jours anniversaires de la naissance du Christ, de la visite des rois mages, de la passion et de la résurrection, de la montée au ciel, de la visite aux apôtres, du triomphe de la Vierge-Mère. On peut dire de presque toutes les dates du calendrier grégorien qu'elles sont désignées pour fêter le miracle d'un thaumaturge ou la mort d'un martyr. Le centenaire du martyre de saint Pierre a été particulièrement célébré. Nul culte, d'ailleurs, plus que ce culte, né dans les arènes des cirques et dans les catacombes, n'a entouré la mort de plus d'appareils superstitieux, de plus de fêtes mystérieuses. La mort de l'ancêtre est rappelée et solennisée chez des peuples aussi dissemblables que les Lapons et les Annamites, mais c'est surtout chez les nations catholiques que les anniversaires mortuaires ont été admis et maintenus. Parmi ceux qui ont écrit sur le sujet, les uns font remonter l'origine de ce culte des morts au pape Anaclet (an 83), les autres à Félix I[er] (269 à 274). La journée entière se passait primitivement à prier pour les trépassés. Mais les pratiques dégénérèrent. Du Cange indique qu'il fut bientôt de coutume de prendre un repas dans lequel figurait un agneau, et que ces agapes furent troublées par de fréquentes scènes d'ivresse. Les supérieurs ecclésiastiques essayèrent de réglementer le boire et le manger ; il fut recommandé aux clercs, par les statuts de Florus, de ne pas prêcher après un repas copieux ; et ces mêmes statuts font allusion aux inconvénients que peuvent avoir, dans le cours des sermons, une bouche enflammée par le vin, un ventre ballonné par la nourriture. Il y eut aussi des scandales d'un autre ordre. L'argent joua son rôle de dissolvant, mieux encore que l'ébriété et la gloutonnerie. Les prêtres et les moines ne surent pas se contenter, au jour dit « bout de l'an » du service commémoratif pour un défunt, d'une « pitance plus considérable et plus recherchée » que d'habitude. La distribution de vivres fut convertie en versement d'espèces. Une prestation annuelle fut établie, une dîme fut exigée à des jours déterminés. Il fut spécifié sur les testaments que les héritiers donneraient les fonds nécessaires au repos de l'âme disparue, et que ces fonds seraient employés à l'entretien des églises et des couvents et au soulagement des pauvres. Les prescriptions furent d'ordinaire négligemment exécutées, et quelquefois même ne furent pas exécutées. A ce point que le pieux homme et savant compilateur Van-Espen en vint à accuser les fondations de ne servir qu'à entretenir les clercs oisifs. A ce point que le concile de Trente dut se préoccuper d'une réforme urgente et décider que l'évêque aurait le droit de réduire le nombre des offices et des anniversaires fondés. Mais en 1625, ce pouvoir fut dénié à l'évêque et l'intervention du pape réclamée. — Aujourd'hui, le service commémoratif du bout de l'an fonctionne toujours pour les défunts catholiques. A Paris, le tarif est réglé par un décret ; dans la plupart des autres diocèses, il est fixé par ordonnance épiscopale ; des services annuels peuvent être établis à perpétuité par une donation ou un legs.

Pour les anniversaires qui ont trait à des événements de l'histoire de France, on les trouve déjà en certaine quantité pendant la période monarchique. L'histoire municipale de la ville de Paris en fournit, pour sa part, quelques-uns, curieux ou importants qui mêlent la légende à la réalité. — Il est raconté, par exemple, que le 2 juil. 1418, un soldat allemand, ivre, sortant du jeu, frappa d'un couteau une image de la Vierge exposée rue aux Ours, et que le sang jaillit de la cassure. Le malheureux fut supplicié pour son crime imaginaire. Et pendant trois siècles, l'événement fut rappelé et fêté. On tirait un feu d'artifice, on brûlait un mannequin d'osier figurant le

corps d'un soldat, pendant que les bourgeois de la rue aux Ours, constitués en société, défilaient, en chantant le *Salve regina*, sous la fenêtre d'un roi de circonstance. — Mais l'anniversaire le mieux et le plus longtemps fêté, fut celui de la délivrance de Paris par la bergère sainte Geneviève. Une procession parcourait la ville, escortant la châsse de la sainte promenée par ordre du roi, en vertu d'un arrêt du Parlement, rendu à la réquisition des magistrats de l'Hôtel de Ville. Le lieutenant criminel, le procureur et l'avocat du roi au Châtelet, revêtus de leurs robes de cérémonie, prenaient la châsse, accompagnés de MM. les commissaires et officiers de l'ancienne juridiction; les officiers du Châtelet, nommés gardiens responsables, prenaient, pendant tout le parcours, le nom significatif d'otages. L'itinéraire de 1725, où la manifestation fut particulièrement fastueuse, nous a été conservé : on alla de l'église Sainte-Geneviève à Notre-Dame par les rues Saint-Etienne-des-Grès et Saint-Jacques, par le Petit-Pont et le pont Notre-Dame; on revint par la place Maubert et la montagne Sainte-Geneviève; des tapisseries tendaient les rues; les anciens échevins se relayaient pour porter la châsse que suivaient le Parlement en robes rouges, la Cour des aides, la Chambre des comptes, le Corps de ville. C'était un 4 juil. D'ailleurs, il n'y eut pas d'anniversaire à périodes plus fantaisistes, à dates plus changeantes. La première sortie de la châsse eut lieu en 887, la deuxième en 1130... On reculait, on avançait le jour sous les motifs les plus divers : pour se réjouir d'une victoire, pour détruire un schisme, pour obtenir la pluie, pour la faire cesser. — La réduction de Paris et l'expulsion des Anglais sous Charles VII furent aussi des anniversaires fêtés par des processions annuelles encore existantes au XVIIe et au XVIIIe siècle. — Le 25 mars, jour anniversaire de la reddition de Paris à Henri IV, les cours souveraines se rendent aux Augustins avec le chapitre de Notre-Dame; au XVIIIe siècle, le poète Lemierre se réjouit encore de l'événement. — Le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, ne vécut pas seulement dans le souvenir protestant : les anecdotes sur Voltaire affirment la fièvre intermittente qui s'emparait chaque année, à cette même date, du philosophe de Ferney, qui écrivit, deux cents ans après l'événement, heure pour heure, les vers connus :

Tu reviens après deux cents ans,
Jour affreux, jour fatal au monde.
Que l'abîme éternel du Temps
Te couvre de sa nuit profonde !
Tombe à jamais enseveli
Dans le grand fleuve de l'oubli
Séjour de notre antique histoire.
Mortels, à souffrir condamnés,
Ce n'est que des jours fortunés
Qu'il faut conserver la mémoire.

Mais c'est surtout pendant la Révolution que la célébration des anniversaires prend l'allure d'une religion et la complication d'un culte. L'élan est donné de telle façon, les mœurs sont tellement pénétrées de l'idée nouvelle, que les fêtes se prolongent même hors de la période républicaine; sous l'Empire, la Révolution est encore officiellement honorée par le pouvoir qui se croyait forcé de rendre, sur les pièces de monnaie, un hommage double, à la personne impériale et au mot de République. Mais les premières manifestations furent les plus éclatantes et les plus mouvementées. Ordinairement préparées par le génie pompeux et le goût romain de David, elles se déployaient librement sur les places publiques, se localisaient dans les sections, étaient enregistrées dans les assemblées délibérantes. Un tel désir de joie triomphale, un tel besoin d'affirmation, s'emparèrent du peuple d'alors que bientôt les dates initiales ne suffirent plus, les événements moindres furent recherchés, les anniversaires foisonnèrent, se multiplièrent à l'infini. Il est nécessaire de les classer et de les énumérer complètement et rapidement. — Le 14 juil. 1789 est la date célébrée le plus régulièrement. On sait la grandeur et l'éclat de la première manifestation, dite fête de la Fédération, qui eut lieu le 14 juil. 1790 (V. Fédération). Les gravures et les écrits du temps ont transmis l'aspect et l'écho de ce grand mouvement populaire. L'anniversaire ne fut pas seulement célébré à Paris; les archives provinciales racontent le même enthousiasme; des brochures relatent ce qui s'est passé à Montauban, à Négrepelisse, à Melun. Il y eut même un lendemain et des surlendemains. Le 15 juil., une fête eut lieu autour de la statue de Henri IV, un *Te deum* fut chanté place Dauphine, un bouquet fut offert au roi Henri IV par La Fayette, au nom des gardes nationales, il y eut des illuminations. Le 17 juil., on se réunit de nouveau sur les débris de la Bastille, puis au Champ-de-Mars, puis au « Réverbère régénérateur » de la place de la Grève, où un corbillard en forme de tombeau devait porter « les cendres de tous les aristocrates, destinées à être recouverts d'un marbre noir portant ces mots : « *Ci-gisent à la fois tous les maux de la France, clergé, judicature, noblesse et finance.* » Des comédies furent jouées, parmi lesquelles on peut citer : « *La famille patriote, ou la Fédération*, pièce nationale en deux actes et en prose, suivie d'un divertissement, représentée à Paris, sur le théâtre de Monsieur, le 17 juil. 1790, par M. Collot d'Herbois. » En 1791, une messe est dite pour l'anniversaire de la Confédération; le latin de la religion associe, dans la même prière, le roi et l'assemblée. Le 14 juil. 1792, le roi prête serment à la nation sur un autel du Champ-de-Mars; avant la fête, le matin, on a posé, sur l'emplacement de la Bastille, la première pierre d'une colonne de la Liberté, dont le plan a été fourni par le patriote Palloy; tous les matériaux, tous les outils, proviennent des débris, des ferrures, des chaînes, des arbres de l'ancienne forteresse; des titres féodaux sont brûlés et leurs cendres mêlées au ciment; Talleyrand, Fauchet, font partie de la députation de l'Assemblée qui assiste à la cérémonie; le roi, invité, n'étant pas venu, on efface de l'inscription ces mots : *En présence de Louis XVI*. La date est aussi fêtée à Bourg-la-Reine. Les années qui suivent, l'ordonnance des cortèges et le programme des réjouissances changent peu; il y a des salves, des évolutions militaires, des départs de ballon, des chœurs du Conservatoire, des illuminations; quelques détails seulement sont à noter. Le 14 juil. 1794, apparition d'un chant républicain de Lebrun, musique de Catel : *La bataille de Fleurus*. Le 14 juil. 1798, discours de M. J. Chénier, président du conseil des Cinq-Cents, et de Marbot (de la Corrèze), président du conseil des Anciens. Le 14 juil. 1799, discours de Genissieu, président du conseil des Cinq-Cents, et de Baudin, président du conseil des Anciens. Le 14 juil. 1800, c'est Bonaparte qui pose la première pierre d'une colonne commémorative, et c'est M. J. Chénier qui rime un hymne : *Le Chant du 14 juillet*. Le 14 juil. 1803, un arc triomphal est bâti sur un rocher de la Renommée, haut de trente pieds. Le 14 juil. 1804, le nouvel empereur honore l'événement révolutionnaire en recevant le serment des grands officiers de la Légion d'honneur, en nommant les grands officiers du palais, l'intendant général, le premier chambellan, les maîtres de cérémonie, le premier médecin.

Le 10 août 1792 est encore un anniversaire très solennisé par la Révolution. Le 10 août 1793, la constitution de la République est inaugurée; un cortège, conçu par David, fait station à la Bastille, sous un arc élevé boulevard Poissonnière, place de la Révolution, esplanade des Invalides, au Champ-de-Mars; le président de la Convention, Hérault-Séchelles, prononce jusqu'à six discours; une pantomime est représentée qui raconte aux yeux le bombardement de Lille; place de la Bastille est dressée la fontaine monumentale de la Régénération, où vont boire des vieillards qui représentent des départements. Le 10 août 1793, fête remarquée à Aubignan (Vaucluse). Le 10 août 1795, discours de Daunou, président de la Convention nationale. Le 10 août 1798, discours de La-

veaux, président du conseil des Anciens, et de Lecomte-Puyraveau, président du conseil des Cinq-Cents ; à Nantes, discours du citoyen Peccot, commissaire du pouvoir exécutif. Le 10 août 1799, discours de Quirot, président du conseil des Cinq-Cents, et de Dubois-Dubais, président du conseil des Anciens.

Le 22 sept. 1792 reste longtemps aussi dans les souvenirs populaires et dans les habitudes officielles. Le 22 sept. 1796, le Directoire donne une fête mythologique et astronomique ; au milieu du cirque du Champ-de-Mars est élevé un segment du Zodiaque, surmonté du signe de la balance, correspondant au mois de septembre ; Apollon défile, entouré des Heures, suivi des Saisons ; les Directeurs président des courses de chars, des courses à cheval, des courses à pied ; le soir, est tiré un feu d'artifice. Le 22 sept. 1797, la fête a surtout lieu aux Invalides ; il y a un discours de Lamarque, président du conseil des Cinq-Cents, et de Laloi, président du conseil des Anciens. Le 22 sept. 1798, foire au Champ-de-Mars, joutes sur l'eau, luttes, ballons, courses, danses, fusées, discours de Daunou, président du conseil des Cinq-Cents. Le 23 sept. 1799, discours de Boulay (de la Meurthe), président du conseil des Cinq-Cents, et de Cornet, président du conseil des Anciens. Le 23 sept. 1800, discours de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur. En 1801 et en 1802, cérémonies ordinaires.

Le 21 janv. 1793 est rappelé tous les ans par des discours apologétiques et par des réjouissances publiques. Le 21 janv. 1794, une représentation gratuite est donnée à l'Opéra-National « en réjouissance de la mort du tyran », disent les affiches ; on joue *Miltiade à Marathon*, le *Siège de Thionville*, l'*Offrande à la Liberté*. Le 21 janv. 1796, une figure colossale de la Liberté, assise sur un cube, emblème de la nature, est érigée au champ de la Fédération ; quatorze écussons portent les noms des quatorze armées de la République victorieuse ; quatorze cassolettes fument ; partout, des cornes d'abondance, des candélabres, des feux ; le président du Directoire prononce un discours ; le Conservatoire entonne des chants civiques. Le 21 janv. 1797, discours de Riou (du Finistère), président du conseil des Cinq-Cents. Le 21 janv. 1798, discours de Rousseau, président du conseil des Anciens ; à Bordeaux, discours de Duplantier, président de l'administration centrale du dép. de la Gironde. Le 21 janv. 1799, à Bordeaux, discours de Lahary, commissaire du pouvoir exécutif ; discours dans le temple décadaire de la commune de Maëstricht par le citoyen L. S. Chenard, président de l'administration centrale du dép. de la Meuse-Inférieure. Il faut encore citer pour mémoire que l'encombrant patriote Palloy invite, une année, les membres du Directoire et les ministres à manger solennellement une tête de cochon farcie. — L'anniversaire de la mort de Louis XVI fut aussi célébré par les royalistes. En janvier 1886, l'office habituel eut encore lieu à la Chapelle Expiatoire.

Le neuf thermidor fut honoré comme le 21 janvier. Le 27 juil. 1797 (9 therm. an V), discours de Dumolard, président du conseil des Anciens. Le 28 juil. 1798 (10 therm. an VI), une marche triomphale va du Jardin des Plantes au Champ-de-Mars ; des « animaux rares » prennent place dans le cortège, des lions, des ours, des dromadaires ; des tableaux et des statues entrent aussi dans cette figuration invraisemblable : on peut voir, sur des chars, la *Transfiguration* de Raphaël et l'Apollon du Belvédère. Le 27 juil. 1799 (9 therm. an VII), discours de Quirot, président du conseil des Cinq-Cents ; à Nantes, discours du citoyen Gainche, orateur désigné par le jury des fêtes nationales. Le 27 juil. 1810, c'est le citoyen Gainche fils qui parle à son tour. — Le 18 fructidor est glorifié, le 4 sep. 1798, à Paris, par une exposition des tentures des Gobelins dans le Champ-de-Mars et par un discours de Daunou, président du conseil des Cinq-Cents ; à Lille, par un discours du citoyen Drapiez, président de l'administration municipale. — D'autres dates encore ont laissé des traces. — Le 4 août 1790, un an après la fameuse séance d'abandon des privilèges, dans chaque ville est élevé un temple avec une statue à Louis XVI ; vingt tableaux représentent les douze cents députés coopérateurs ; les enfants reçoivent le baptême patriotique ; cent jeunes filles sont mariées. Le 4 août 1810, on continuait à se réjouir dans une fête nationale. — L'anniversaire du serment du Jeu de Paume est marqué civiquement, le 20 juin 1790, par une fête au bois de Boulogne, organisée par la Société du serment du Jeu de Paume. — On trouve aussi des fêtes, joyeuses ou funèbres, le 3 mai 1791, en mémoire de l'incendie des barrières de Paris (3 mai 1789), — le 4 fév. 1799, en mémoire de l'affranchissement des noirs, — en mémoire de la journée du 31 mai 1793, — en mémoire de l'évacuation entière du territoire de la République, 3 et 7 vend. an III (24 et 28 sept. 1794), — en mémoire des ministres français assassinés à Rastadt le 28 avr. 1799, — et même le 20 nivôse an VI (9 janv. 1798), voici qu'il est question d'une fête annuelle de la Théophilanthropie, avec discours dans plusieurs temples du dép. de la Seine par J. F. Dubroca.

On a vu que, sous le premier empire, nombre de fêtes révolutionnaires s'étaient maintenues. Il reste à relater la fête dite fête de l'Empereur, qui avait lieu, tous les ans, le 15 août, jour anniversaire de la naissance de Bonaparte, et qui fut conservée par le gouvernement de Napoléon III. On a souvent remarqué que Napoléon Ier avait célébré l'anniversaire de son couronnement par le gain de la bataille d'Austerlitz. — Et depuis, tout le long de notre siècle, ces coutumes commémoratives ont subsisté, quoiqu'on n'ait guère revu les régulières assemblées des temps révolutionnaires. Les citations des dates caractéristiques achèveront cette revue des célébrations d'anniversaires historiques, politiques, philosophiques, littéraires et artistiques. — Les journées de juillet sont rappelées pendant le règne de Louis-Philippe ; le 29 juil. 1840, une grande fête funèbre est donnée en l'honneur des morts de 1830 ; le cortège salue la colonne nouvellement érigée sur la place de la Bastille : Berlioz, chargé de l'organisation musicale, fait exécuter sa *Symphonie funèbre et triomphale* par un orchestre d'instruments à vent, deux cents musiciens militaires dirigés par le compositeur. En 1844, à la même date, autre festival : Berlioz, dans la salle de l'Exposition de l'industrie, fait exécuter par neuf cent cinquante musiciens l'*Hymne à la France ;* illumination des Champs-Elysées, églises en deuil, distribution d'aumônes ; une catastrophe est à déplorer place de la Concorde où une poussée de la foule occasionne des morts et des blessures. Les réjouissances officielles de juillet sont supprimées en 1842 et en 1843, à cause de la mort récente du duc d'Orléans. La République de 1848 fait aussi célébrer un service funèbre pour les combattants de 1830, le 28 juil. 1848 ; il y a des illuminations aux Champs-Elysées. — La délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc est célébrée en 1843, le 8 mai, par l'inauguration de la statue du sculpteur Gois, sur la place du Martroi, et en 1855, par l'inauguration de la statue du sculpteur Foyatier et un discours de l'évêque Dupanloup. Il est intéressant de rappeler que cette fête de la Pucelle avait été rétablie le 8 mai 1803, par Bonaparte, sur un rapport de Chaptal, ministre de l'intérieur ; le premier consul avait ainsi apostillé la délibération du conseil municipal d'Orléans : « Ecrire au maire d'Orléans, M. Crignon-Desormeaux, que cette délibération m'est très agréable. L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire, dans les circonstances où l'indépendance française est menacée. Unie, la nation française n'a jamais été vaincue ; mais nos voisins, plus calculateurs et plus adroits, abusant de la franchise et de la loyauté de notre caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissensions d'où naquirent les calamités de cette époque et tous les désastres que rappelle notre histoire. » — La mort du duc d'Orléans est l'objet

de vers d'Alfred de Musset, datés du 13 juil. 1843 ; des offices sont célébrés dans la chapelle sépulcrale du château de Dreux, où s'élève un cénotaphe dessiné par Ary Scheffer, et dans la chapelle de Sablonville. — Le souvenir d'Armand Carrel rassemble ses amis, les 24 juil., dans le cimetière de Saint-Mandé. — En 1847, le 2 mai, à Madrid, une députation politique des députés progressistes espagnols fait revivre le souvenir de la première insurrection, du 2 mai 1808, contre l'armée française ; un banquet patriotique est présidé par M. Olozaga. — En nov. 1848, deuxième anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France par le traité de Munster, fête commémorative à Colmar, Mulhouse, Strasbourg ; pose de la première pierre d'un monument conçu par Klotz, Weyer et Fries, architectes. — En févr. 1849, célébration à Paris de l'anniversaire de la révolution de 1848, cénotaphe et office à la Madeleine, où se rendent l'assemblée et le président de la République ; depuis 1870, l'anniversaire de la révolution du 24 fév. 1848 est régulièrement marqué par des banquets. — Le 4 mai 1849, célébration du premier anniversaire de la fondation de la nouvelle République par l'Assemblée nationale ; illuminations, revues de gardes nationales à Paris, à Marseille. Le 4 mai 1850, même fête, décoration égyptienne de l'obélisque, cariatides et sphinx, inscriptions à la gloire de l'armée d'Egypte, de l'armée d'Italie, de l'armée du Rhin, des armées impériales, de la jeune armée d'Afrique ; arcs de triomphe aux quatre angles de la place de la Concorde. Le 4 mai 1851, salves, régates, groupe allégorique sur un rocher supporté par l'arche du pont de la Concorde. — Les 21 et 22 juin 1853, fête séculaire à Berne en commémoration de l'entrée de Berne dans la Confédération suisse. — En 1858, premier anniversaire de la mort de Daniel Manin, fête à Milan, Turin, Florence, Parme, Modène, Bergame ; service dans la cathédrale de Milan ; MM. Henri Martin et Ernest Legouvé représentent la France. — Le 14 mai 1860, anniversaire de l'établissement de l'indépendance lombarde, fête populaire à Milan. — Le 30 juin 1861, la ville de Thann fête le sept centième anniversaire de sa fondation. — Le 16 déc. 1862, millénaire de la *Dame blanche*, représentation spéciale à l'Opéra-Comique ; on joue *Jean de Paris* et la *Dame blanche* ; les choristes, portant des bannières où sont inscrits les titres des ouvrages de Boieldieu, entourent le buste du musicien ; le chanteur Léon Achard dit des stances de Méry où Scribe est ainsi associé au triomphe du compositeur :

C'est que Scribe a donné tout ce que le poète
Peut inventer de mieux pour la lyre interprète.

On trouvera la pièce complète dans le numéro du *Ménestrel* du 16 déc. 1862. — Le 7/19 sept. 1862, millénaire de la fondation de l'empire russe, fête à Novgorod et à Saint-Pétersbourg. — Le 15 mars, sous le second empire, célébration de l'anniversaire de la naissance du prince impérial ; le 15 mars 1863, revue des cadets de la garde dans la cour du Carrousel, représentation de la *Bataille de Marengo* au Châtelet. — Les 26 et 28 juin 1863, troisième anniversaire séculaire, à Trente, du dix-neuvième concile œcuménique. — En 1864, troisième anniversaire séculaire de la naissance de Galilée à Pise. — Les 14 et 15 mai 1865, fête séculaire du Dante à Florence, jubilé dantesque, statue monumentale sculptée par Enrico Pazzi ; le 24 juin de la même année, fêtes dantesques à Ravenne. — Le 19 nov. 1865, anniversaire de la mort du Poussin, aux Andelys. — Les 14, 15, 16, 17 juil. 1866, fête séculaire de la réunion à la France de la Lorraine et du Barrois. — En 1866, anniversaire à Bahia (San-Salvador) du fait d'armes qui consolida en 1823 l'émancipation de la province et l'indépendance du Brésil. — Le 24 juin 1868, centenaire du général Hoche célébré à Versailles sans aucune solennité ; fête recommencée sous la République, depuis 1870 ; Gambetta prononce plusieurs discours dans des banquets tenus à cette occasion. — Le 2 déc. 1868, l'anniversaire de la mort du député Baudin, tué sur la barricade du faubourg Saint-Antoine, donne lieu à la manifestation du cimetière Montmartre, dispersée par ordre de M. Pinard, ministre de l'intérieur, puis à la souscription Baudin, puis au procès dans lequel Léon Gambetta se révéla orateur et adversaire de l'empire. — Le 14 sept. 1869, centenaire de Humboldt, à Berlin. — Le 21 sept. 1869, cinquantième anniversaire de la réunion du canton de Genève à la Suisse. — Le 15 août 1869, centenaire de Napoléon Ier, amnistie politique. — Le 6 sept. 1869, cinquième centenaire de Jean Huss, fêté à Prague et à Hussiners, petit village où naquit Jean Huss. — Le 4 janv. 1872, service anniversaire de la mort du maréchal Prim, dans l'église d'Atocha, à Madrid. — Le 1er avril 1872, en Hollande, troisième anniversaire séculaire de la défaite du duc d'Albe par les Gueux. — Le 8 oct. 1873, anniversaire du siège d'Allkmaar, soutenu pendant la guerre de l'indépendance des Pays-Bas. — Le 29 mars 1874, fête anniversaire, à Milan, de la retraite des troupes autrichiennes, accomplie du 18 au 29 mars 1848. — Le 18 juil. 1874, centenaire de Pétrarque, à Avignon, à Padoue, à Arqua. — Le 3 oct. 1874, anniversaire de la délivrance de Leyde. — En 1875, centenaire de Michel-Ange, dans toute l'Italie. — Le 24 mai 1875, quatrième centenaire de l'Arioste, à Ferrare. — Le 5 août 1875, anniversaire de la mort de O'Connell, à Dublin. — Le 29 mai 1876, centenaire de la bataille de Legnano, fêtes durant plusieurs jours à Milan. — Le 4 juil. 1876, centenaire de l'indépendance des Etats-Unis. — Le 20 août 1876, centenaire du général O'Higgins, à Santiago (Chili). — Le 22 nov. 1876, troisième centenaire de la pacification des Provinces-Unies, cavalcade historique à Gand. — Le 11 août 1876, centenaire de Rameau à Dijon. — En 1876, à la Haye, soixantième anniversaire de la grande maîtrise maçonnique du prince Frédéric. — Le 22 juin 1876, quatrième centenaire de la victoire de Morat. — En 1877, aux Etats-Unis, anniversaire de l'émancipation des nègres. — Le 21 fév. 1877, centenaire de Spinoza à la Haye, discours de M. Ernest Renan. — Du 19 au 27 août 1877, troisième centenaire de Rubens à Anvers. — En 1877, quatrième anniversaire de la fondation de l'université d'Upsal, en Suède. — Le 14 juin 1878, cinquantenaire de la fondation de l'école nationale d'agriculture de Grignon. — Le 3 sept. 1878, service anniversaire, à Notre-Dame, de la mort de M. Thiers. — En 1878, centenaire de Voltaire et centenaire de Rousseau ; discours de Victor Hugo, pour Voltaire, au théâtre de la Gaîté ; exposition iconographique, pour Rousseau, au pavillon de la Ville de Paris. — En 1879, dix-huitième centenaire de la destruction de Pompéi. — Le 14 juil. 1879, reprise de la célébration de la prise de la Bastille, au Palais-Bourbon, par Gambetta, président de la Chambre. Depuis 1880, le 14 juillet est devenu le jour de la fête nationale de la troisième République. — Le 5 oct. 1879, anniversaire de la mort de Florian, à Sceaux, fête de félibres. — Le 17 avril 1879, centenaire de lord Brougham, à Cannes. — Le 7 avril 1880, centenaire de la fondation du grand théâtre de Bordeaux. — Le 9 juin 1880, troisième centenaire de Camoëns. — En juin 1880, cinquantième anniversaire de la prise d'Alger. — Le 8 août 1880, centenaire de la fondation des écoles d'arts et métiers. — Le 26 fév. 1881, fête anniversaire de la naissance de Victor Hugo, défilé d'une grande partie de la population sous les fenêtres du poète, compliments en vers, remises de bouquets, fête poétique et musicale au Trocadéro ; les trois années suivantes, des réceptions ont également lieu, mais leur caractère est plus intime. — Le 19 oct. 1881, centenaire de la capitulation d'York-Town. — Le 28 mars 1883, centenaire de Raphaël à Urbin, fêtes internationales. — En 1884, célébration du centenaire de Diderot devant la statue du philosophe, du sculpteur Gautherin, érigée place Saint-Germain-des-Prés ; comme pour Voltaire, édition

spéciale d'œuvres choisies. — En 1884, bi-centenaire de Watteau, à Valenciennes, érection d'une statue, œuvre de Carpeaux. — Le 9 août 1885, anniversaire de la mort d'Auguste Blanqui, inauguration du bronze de Dalou. — Le 14 fév. 1886, premier anniversaire de la mort de Jules Vallès, au cimetière du Père-Lachaise. — Le 28 fév. 1886, centenaire de la naissance de François Arago, à Perpignan; le conseil municipal de Paris refuse sa participation à la fête, pour la raison que l'astronome n'était pas « assez républicain ».

Voici, enfin, quelques autres indications d'anniversaires qui ont été ou qui sont encore trop régulièrement célébrés pour qu'il soit nécessaire ou possible de distinguer entre les dates : — L'anniversaire de la naissance du Prophète, célébré à Constantinople, par la cérémonie du Mevloud. — L'anniversaire de l'apparition de Nuestra-Senora devant l'église de Guadelupe à Mexico, célébré le 12 déc. au Mexique. — L'anniversaire de la bataille de Saint-Jacques, défaite des confédérés par Louis XI, en 1444, défaite célébrée comme s'il s'agissait d'une victoire. — La fête de l'Escalade, à Genève, les 11 et 12 déc., en souvenir de l'avortement du coup de main tenté le 12 déc. 1602 par le duc de Savoie. — L'anniversaire, célébré à Mézières, de la levée du siège de Mézières, soutenu par Bayard. — Le pèlerinage à la colonne Vendôme et aux Invalides, qui avait encore lieu, le 5 mai, pendant les dernières années de l'Empire ; en 1844, on remarqua beaucoup qu'un aigle avait erré au-dessus des tours de Notre-Dame ; cet aigle se fit prendre à Montrouge. — La célébration régulière, à New-York, et dans les villes des Etats-Unis, de l'anniversaire du 4 juil. 1876, date de la proclamation de l'Indépendance. — La célébration, en Belgique, de l'anniversaire de la révolution de sept. 1830, date de l'affranchissement de la domination hollandaise; le cinquantenaire a eu lieu en juil. 1880. — Les fêtes de la fondation de l'académie d'Utrecht, — de l'université de Berlin. — Les batailles de 1870-71 ont été aussi marquées, aux jours anniversaires, par des manifestations sur les tombes des soldats morts, par des défilés, par des inaugurations de monuments, par des discours. Ces fêtes funéraires eurent lieu à Wissembourg, à Metz, à Orléans, à Châteaudun, à Bapaume, à Epinay, à Champigny, au Bourget, à Buzenval, à Saint-Cloud, à Montretout ; un service pour les victimes de la guerre fut organisé à Notre-Dame le 23 janv. 1872. — La révolution du 4 sept. 1870 est, chaque année, rappelée par de nombreuses réunions républicaines. Les événements insurrectionnels de 1871 ont également donné lieu à des célébrations d'anniversaires : d'abord, le 3 avril 1880, sur la tombe de Gustave Flourens; Blanqui prononce un discours ; un autre rendez-vous, proposé par un récent amnistié, L. Barrois, est accepté, et, le 23 mai 1880, les survivants de la Commune se réunissent au cimetière du Père-Lachaise, près du mur d'enceinte où furent fusillés les derniers combattants fédérés ; il y eut dispersion, rixes, échauffourée place de la Bastille, où fut mêlé le fils de Henri Rochefort. Depuis, des manifestations semblables ont lieu chaque année au mois de mai, tantôt calmes, tantôt troublées. L'anniversaire de la mort de Ferré réunit aussi quelques partisans du mouvement communaliste au cimetière de Levallois-Perret.

Parmi les anniversaires littéraires, ceux qui sont ordinairement célébrés au Théâtre-Français et à l'Odéon sont ceux de Molière (15 janv.), de Corneille (6 juin), de Racine (21 déc.) ; il y a représentation des œuvres des écrivains et à-propos ou pièces de circonstance. Le centenaire de Corneille a été marqué, en 1884, par des fêtes à Rouen. Le centenaire de Molière a été, en dehors des théâtres subventionnés, célébré par M. Hilarion Ballande, le promoteur des matinées théâtrales accompagnées de conférences. La Fontaine a été l'objet de manifestations à Château-Thierry. Le centenaire du *Mariage de Figaro* a été solennisé à la Comédie-Française. Le 26 févr. 1886, pour l'anniversaire de la naissance de Victor Hugo, il y a eu représentation au Théâtre-Français d'un dialogue des morts, intitulé : *1802*, écrit par M. Ernest Renan (V. A-propos, Centenaire, Cinquantenaire, Fête, Millénaire).

Gustave Geffroy.

Bibl. : Du Cange, *Glossaire*; Paris, 1840. — *L'Anniversaire de la naissance du prince de Galles*, opéra allemand, musique de Kaiser, représenté à Hambourg en 1726. — Lemierre, *Fastes*; Paris, 1779. — Collections Ruggieri et Liesville sur les *Fêtes révolutionnaires*, conservées à la bibliothèque de la ville de Paris. — *L'Anniversaire du couronnement de Pie VI*, par l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau, 1803. — *Ecrit en vers sur le deuxième anniversaire des journées de juillet*, par M. Cellier, notaire à Jolligny, 1832, ouvrage condamné pour outrage au roi, provocation au meurtre et à la guerre civile. — *L'Anniversaire, ou le barde Hradschin aux fêtes de juillet*, chant royaliste par M. Félix Charpentier, de *Damery*; Paris, 1834, in-8 de 20 pages, ouvrage condamné pour offense au roi. — A. Remy, *Anniversaires royalistes*, 1854. — Scipion Fougasse, *Anniversaire de la mort de la princesse de Canino, veuve de Lucien Bonaparte*, 1856. — L'abbé J.-B. Glaise, *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*; Paris, 1868. — Edouard Drumont, *les Fêtes nationales à Paris*; Paris, 1879.

ANNIVIERS (Val d'), en allemand Einfischthal, vallée de Suisse, cant. du Valais. Longue de 30 kil., la vallée s'ouvre en face de Sierre et va jusqu'aux glaciers de la Dent Blanche (4,364 m.). Orientée du N. au S., elle est perpendiculaire au Rhône. C'est une des vallées les plus pittoresques des Alpes; elle rivalise avec celle de Zermatt. Sa capitale est le bourg de Vissoye. La population est de 2,000 hab., catholiques et de langue française. L'isolement de la vallée permit aux habitants de rester païens jusqu'à une époque assez avancée.

ANNIVITE. Variété de *panabase* (cuivre gris), du val d'Anniviers (Haut-Valais).

ANNOBON (Ile). En portugais *Anno-Bom*, en espagnol *Año-Bueno*, désignée par les Anglais sous le nom d'*Annabona*, la plus méridionale des îles de la Guinée, côte occidentale d'Afrique, par 1° 25′ de lat. S. et 3° 16′ de long. E., à 110 milles marins au S.-O. de Saint-Thomas. Du N.-N.-O. au S.-S.-E., sa plus grande longueur est de 4 milles; sa largeur n'est que de 1 mille et demi : superficie totale : 17 kil. q. Au S. sont trois îlots ou rochers auxquels on a donné les noms des trois navigateurs portugais qui ont découvert l'archipel de Guinée : Pero de Escobar, Jean de Santarem et Fernand do Pô. Un quatrième îlot, situé également au S., a reçu le nom d'Adam; et un cinquième, au N.-E., est appelé îlot aux tortues. — L'île Annobon est une véritable montagne jetée en plein Atlantique et formée de trois pitons arrondis dont le plus haut (pic do Fogo) atteint mille mètres. Les vents du S.-E. soufflent régulièrement; l'île est fréquemment atteinte aussi par les cyclones. Deux saisons pluvieuses y règnent, en avril et mai, puis en octobre et en novembre. L'île est peu salubre. — Population : 2 à 3,000 hab., catholiques. Ch.-l. : Santo-Antonio da Praia, à la pointe N. de l'île (500 hab.). Rade assez bonne, à l'abri des vents dominants. Productions : Moutons, volailles, chèvres, lapins, poissons, patates, cocos, bananes, goyaves, oranges et citrons.

Histoire. — L'île d'Annobon a été découverte, le 1er janv. 1471, par Jean de Santarem et Pero de Escobar, sous le règne d'Alphonse V. Jean de Païva en fut le premier possesseur, ainsi que de l'île Saint-Thomas de Guinée, en 1485. En 1503, Annobon fut spécialement concédée à George de Mello ; mais, dès 1522, elle rentra sous l'autorité directe de la couronne ainsi que Saint-Thomas érigé en évêché en 1535. Le 29 janv. 1539, un décret royal donne la liberté aux personnes issues des mariages entre blancs et négresses et les déclare aptes à remplir les charges municipales. Saint-Thomas ayant considérablement grandi, Annobon reçut ses premiers colons de Louis d'Almeida acquéreur, pour 2,400 fr., des droits de

George de Mello. Louis d'Almeida y bâtit une église et la dota d'un majorat. Deux centres de population s'y formèrent bientôt, l'un au N.-E., Santo-Antonio da Praia, qui devint la capitale de l'île, et l'autre au S. appelé São-Pedro. Bientôt on y compta jusqu'à neuf hameaux ayant chacun son église. Dès ce moment l'histoire d'Annobon se confond avec celle de Saint-Thomas, sa voisine, et l'archipel de Guinée, riche, prospère, mais insuffisamment protégé par le Portugal, devint la proie des pirates. En 1744, le Portugal reprend Annobon aux descendants des Mello et des Almeida et, le 11 mars 1778, il cède les îles Fernando-Pô et Annobon à l'Espagne, Charles III régnant, qui en fit prendre possession le 9 déc. 1779 par Primo de Rivera. Mais les habitants ne voulurent pas accepter leurs nouveaux maîtres; ils se révoltèrent contre eux et, dès 1782, les Espagnols découragés abandonnèrent les deux îles: ils étaient venus 4,000 en 1779; ils n'étaient plus que 200 en 1782. L'Espagne n'abdiqua pour cela aucun de ses droits. Les événements qui se produisirent de 1779 à 1815 et l'abolition de la traite des noirs surtout enlevèrent à Annobon son importance. L'Espagne y entretient aujourd'hui un gouverneur et l'île paye paisiblement ses maigres redevances au gouvernement de Madrid. CONIL.

ANNŒULIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Seclin, sur la Haute-Deule; 4,156 hab. Localité industrielle. Fabriques de toiles; sucreries; filage à la main; tannerie; moulins à huile et à farine. Eglise du XVIe siècle.

ANNOIRE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Chemin, sur le Doubs; 760 hab. Vestiges d'anciennes fortifications. Eglise du XVIIe siècle. Elevage de chevaux.

ANNOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon; 552 hab.

ANNOISIN-ET-CHATELANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 561 hab.

ANNOIX. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet; 320 hab.

ANNOMINATION ou AGNOMINATION. Figure de rhétorique appelée en grec παρονομασία. Elle consiste à rapprocher certains mots semblables ou à peu près, par l'addition, la suppression, la transposition de certaines lettres. C'est une sorte de calembour par à peu près. Ex.: Tibi erunt parata *verba*, huic homini *verbera* (Térence); Res mihi *invisæ visæ* sunt (Cicéron). Consul *parvo* animo et *pravo* (id.). Ex *oratore arator* factus (id.).

ANNON ou HENNON (Saint), archevêque de Cologne, mort le 4 déc. 1075, issu des comtes de Sonneberg, en Souabe; il fut chancelier de l'empereur Henri III, le *Noir*. A la mort de ce prince, 1056, il partagea avec l'impératrice mère, Agnès, et Adalbert, archevêque de Brême, les soins de la régence de l'empire, pendant la minorité de Henri IV. Il joignit ses efforts à ceux des papes Victor II et Etienne IX, pour extirper la simonie et réformer les mœurs ecclésiastiques. Plus tard, il prêta son concours à Grégoire VII, pour l'accomplissement de la même œuvre, et fut un des partisans les plus zélés de ce pape, dans la question du célibat des prêtres. On célèbre sa fête le 4 déc. — Il existe un panégyrique en vers, en l'honneur de saint Annon, de la fin du XIIe siècle, *Lobgesang auf den heiligen Anno*; 1639, in-8, et Leipzig, 1816, in-8.

BIBL.: Marianus SCOTUS, *Chronicon universale ad 1083*. — Hermann CONTRACTUS, historien et philosophe allemand du XIe siècle (1013-1054), *la Chronique de l'Abbaye de Hildesheim*.

ANNONA (Myth.). Personnification mythologique de l'approvisionnement de Rome à l'époque de l'Empire. Elle est représentée par une figure de femme ayant à côté d'elle une mesure (*modius*), une corne d'abondance, des épis ou une statuette de Rome, quelquefois un gouvernail, une proue, une ancre, allusion aux approvisionnements que Rome tirait de la Sicile, de l'Afrique et de l'Égypte. Sur un bronze de Néron, elle est représentée

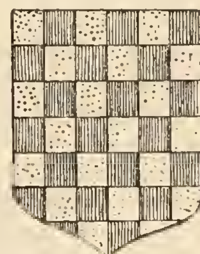


Annona représentée sur un grand bronze de Néron

debout, en face de Cérès. Des inscriptions portent aussi le nom de cette déesse.

ANNONAY (*Annonæum, Annoniacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, sur un promontoire au confluent de la Cance et de la Drôme; 17,291 hab.

HISTOIRE. — Il n'est pas prouvé qu'il faille faire remonter la ville d'Annonay à l'époque romaine. La découverte de quelques monnaies romaines sur son territoire ne suffit pas à confirmer la conjecture à laquelle a donné naissance l'origine prétendue (*Annona*) du nom de cette ville. Saint Evance aurait fondé son église en 584. Au XIe siècle, Annonay était le chef-lieu d'une viguerie comprise dans le comté de Vienne. Plus tard, elle passa aux comtes de Forez, à l'archevêque de Lyon (XIIe siècle), aux dauphins de Viennois (1236), aux sires de Villars et enfin à titre de marquisat aux Lévis-Ventadour, puis aux Rohan-Soubise. Pendant les guerres de religion, Annonay fut jusqu'à cinq fois prise et reprise par les catholiques et les protestants. Le 5 juin 1783, en présence des états du Vivarais, le premier aérostat s'éleva sur la place du Collège, monté par les frères Joseph et Etienne Mongolfier, fils d'un fabricant de papier d'Annonay. Un monument rappelle cet événement mémorable. Les armoiries d'Annonay sont *échiqueté d'or et de gueules*.



Armoiries d'Annonay.

MONUMENTS. — Sur un rocher à pic, dominant la ville, ruines de l'ancien *château* remplacé par une construction moderne. — *Eglise Notre-Dame*, du XVIIIe siècle. L'*hôtel de ville* est un bel édifice moderne; curieuses *maisons* en bois du XIVe et du XVe siècle; vaste hôpital; *statue de Boissy d'Anglas*, par M. Hébert. Pour fournir aux usines d'Annonay l'eau qui leur est nécessaire, on a retenu dans un bassin les eaux de la Cance au moyen du *barrage du Ternay*, digue de 28 m. d'épaisseur à la base, sur 33 m. de hauteur, longue de 180 m. à la partie supérieure. Collège ecclésiastique; musée; bibliothèque (1,200 vol.); nombreuses congrégations religieuses.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Grâce à son industrie et à son commerce, Annonay est devenue la ville la plus importante de l'Ardèche; sa population a triplé depuis le commencement du siècle. La principale industrie est la mégisserie; toutes les peaux d'agneau de la contrée, vendues aux foires d'Aubenas, reçoivent leurs façons à Annonay. On estime à 25 ou 30 millions de francs les 8 ou 10 millions de peaux qui y sont préparées chaque année. Cette industrie occupe environ 2,000 ouvriers. Les papeteries occupent environ 1,500 ouvriers; le moulinage de la soie en occupe environ autant; mais l'industrie séricicole, qui s'y est maintenue plus longtemps qu'ailleurs, commence à décroître. Fabriques de feutre, d'albumine, de cardes, de courroies, de draps, de couvertures de laine, etc.; tanneries, commerce important de bois.

BIBL.: A. PONCER, *Mémoires historiques sur Annonay*, 1835, 2 vol. in-8. — L'abbé FILHOL, *Histoire d'Annonay*; Annonay, 1880, in-8.

ANNONCES. I. DROIT ECCLÉSIASTIQUE. — L'art. 53 de la loi du 18 germinal an X (*Articles organiques*) est ainsi

conçu : « Les curés ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement. » — Il résulte de cette disposition que la loi attribue au gouvernement le droit d'ordonner, au prône des églises, les publications qu'il juge nécessaires ou utiles, même sur des matières étrangères à l'exercice du culte. Cependant, la plupart des auteurs ecclésiastiques subordonnent cette faculté à l'autorisation de l'évêque du diocèse, et ils professent que cette autorisation doit être refusée à toute publication dont le caractère temporel assimilerait le ministère des curés aux magistrats civils et les transformerait, aux yeux du peuple, en agents de l'autorité politique. En pratique et pour éviter des conflits, le gouvernement a renoncé à l'exercice du droit que la loi lui confère. — Les publications que les curés peuvent faire, en vertu de leur office, se rapportent aux bans de mariage, à la célébration des fêtes, à l'annonce des services religieux, aux jeûnes, aux abstinences, aux œuvres pieuses, aux mandements et aux communications de l'autorité diocésaine : tout ce qui concerne et rien que ce qui concerne l'exercice du culte. — Néanmoins il leur est interdit de publier, sans autorisation du gouvernement, aucun acte de la cour de Rome et aucun décret des conciles étrangers, même d'un concile général (*loi du 18 germinal an X*, art. 1er et 3). E.-H. V.

II. Publicité. — Parmi les nombreux moyens de publicité employés de nos jours : affiches ordinaires, affiches coloriées, voitures-affiches, hommes-affiches, enseignes lumineuses, prospectus et circulaires distribués dans la rue ou adressés à domicile, albums, publications spéciales, etc...., il n'en est pas qui ait plus d'importance et, il faut bien le dire, plus de valeur réelle que les *annonces* publiées à la quatrième page des journaux, ou insérées dans le corps du journal sous forme de réclames ou de faits divers. Cette manière de s'adresser au public et d'attirer son attention est devenue en quelque sorte une nécessité de notre époque et constitue — en matière de commerce, d'industrie et de finances — le trait d'union le plus sûr, le plus commode et de l'application la plus rapide entre l'offre et la demande, entre le producteur et le consommateur. — L'origine des *annonces* dans les journaux remonte à l'origine des journaux elle-même ; cependant leur insertion régulière dans les journaux français ne date, en réalité, que de la fin de l'Empire, entre 1812 et 1815. Les collections de journaux antérieurs à cette époque : *le Moniteur*, *la Gazette de France*, *les Débats*, *le Journal de Paris* ne contiennent, par-ci par-là, que quelques *annonces* de librairie ou de produits pharmaceutiques. Sous la Restauration, l'exemple des journaux anglais, qui pratiquaient déjà l'*annonce* sur une grande échelle, fut adopté en France, et, vers l'année 1825, nous trouvons des *annonces* industrielles et commerciales insérées dans huit des douze journaux quotidiens qui se publiaient alors à Paris : les *Débats*, le *Constitutionnel*, le *Journal de Paris*, la *Gazette*, la *Quotidienne*, le *Courrier français*, l'*Etoile* et le *Journal du commerce*. Les quatre autres : le *Moniteur*, le *Pilote*, *l'Aristarque* et le *Drapeau blanc*, n'en contiennent pas ou presque pas. Après la Révolution de 1830, l'avènement de la monarchie constitutionnelle donna aux journaux une importance qu'ils n'avaient pas sous la Restauration ; leur nombre augmenta rapidement et la loi de la concurrence fit rechercher des combinaisons où l'*annonce* joua un rôle presque prépondérant. Jusqu'alors, les *annonces* ne rentraient dans l'administration des journaux que comme recettes accidentelles, le produit des abonnements étant le seul facteur qui fût considéré pour l'évaluation du prix d'établissement d'un journal. Le prix de l'abonnement des journaux variait alors entre 70 et 90 francs par année. En 1837, M. Emile de Girardin imagina une combinaison qui modifia profondément toutes les habitudes admises jusqu'à cette époque en matière d'administration des journaux. Il se contenta de faire payer aux abonnés le prix du papier, du timbre, de l'impression et de la poste et demanda aux *annonces* de fournir le complément nécessaire pour les frais de rédaction, d'administration et les bénéfices des actionnaires du journal. En un mot, l'*annonce*, au lieu de rester, comme par le passé, une recette accidentelle, devenait, dans la combinaison de Girardin, une recette constante, représentant à elle seule la moitié des produits de l'exploitation. Cette manière de faire était déjà depuis longtemps appliquée en Angleterre, où les *annonces* du seul journal le *Times* atteignaient un produit annuel supérieur à un million de francs en 1834. C'est cette combinaison qui permit à M. de Girardin de fonder, le 1er janv., la *Presse* à 40 francs par an et le succès rapide de ce journal, ainsi que celui du *Siècle* qui parut le même jour, également à 40 francs par an, démontra d'une façon tellement irréfutable l'excellence de la réforme que bientôt tous les journaux durent abaisser leurs prix d'abonnement et demander aux *annonces* un produit jusqu'alors dédaigné. A partir de ce moment, l'*annonce* devint une véritable industrie, qui prit très vite à Paris une importance relativement considérable.

Jusqu'en 1844, tous les journaux reçurent eux-mêmes directement, dans leurs bureaux, les *annonces* que les commerçants voulaient y faire insérer. Vers la fin de 1844, une société se constitua sous le nom de Duvergier et Cie pour affermer ou mettre en régie les *annonces* des quatre journaux : *les Débats*, *le Constitutionnel*, *la Presse* et *le Siècle*. La société en question garantissait à chaque journal 200, 250 et même 300,000 francs par an, suivant le tirage du journal, mais celui-ci s'engageait en échange à publier exclusivement les *annonces* recueillies par la société. En d'autres termes, la société d'*annonces* devenait l'intermédiaire obligé et responsable entre le commerçant et le journal. La société Duvergier fut emportée par la Révolution de 1848. Le gouvernement provisoire, supprimant le timbre et décrétant la liberté de la presse, facilita la création d'un grand nombre de journaux qui firent aux anciens une concurrence acharnée, tant au point de vue des abonnés et des acheteurs au numéro, qu'au point de vue des *annonces*. L'idée de mettre les *annonces* de certains journaux en régie ne fut reprise qu'après 1851, lorsque les mesures violentes qui suivirent le coup d'Etat eurent arbitrairement supprimé la plupart des journaux créés depuis la République et réduit la presse de Paris à peu près à ce qu'elle était avant les événements de Février. Une société se constitua dans le courant de l'année 1851 sous le nom de Panis et Cie et prit la régie des *annonces* des six grands journaux quotidiens : *les Débats*, *la Presse*, *le Constitutionnel*, *le Siècle*, *la Patrie* et *le Pays*. Ce fut l'origine de la *Société générale des annonces* qui fonctionne aujourd'hui et qui a absorbé successivement toutes les autres sociétés similaires importantes. Avant 1870, les *annonces* ne pouvaient être insérées que par les journaux assujettis au timbre ; il s'ensuivait que les journaux politiques étaient les seuls à bénéficier de ce produit d'autant plus élevé que le nombre des journaux était moindre. La révolution du 4 septembre ayant rendu la liberté à la presse, à partir de cette date, chaque journal (politique ou littéraire, quotidien ou hebdomadaire) a pu faire entrer dans ses recettes le produit des *annonces*, jusqu'alors réservé au petit nombre. — L'*annonce*, avons-nous déjà dit, constitue aujourd'hui une véritable industrie. Pour donner une idée de l'importance qu'elle a prise dans ces derniers temps, il nous suffira de dire qu'il se fait chaque année à Paris pour plus de quinze millions de francs d'*annonces* dans les journaux et que les commerçants et industriels de la province en font dans les journaux départementaux pour un chiffre au moins égal à celui-là. Malgré ce total formidable, nous sommes encore bien loin de ce qui se fait, dans cet ordre d'idées, en Angleterre et en Amérique : « Les Anglais et les Américains, dit une brochure qui traite spécialement cette question, gens pratiques par excellence,

ont supérieurement compris du premier coup la puissance des communications que les journaux se chargent de porter à la connaissance du public par la voie des *annonces*... Les Américains surtout, véritables maîtres en matière de publicité, expliquent d'une manière humoristique comment ils entendent les avantages de l'*annonce* permanente. « Il faut, disent-ils, qu'une *annonce* commerciale soit répétée cinq ou six fois de suite pour porter ses fruits. La première fois, elle attire simplement le regard par sa forme et sa dimension ; la deuxième fois, les yeux en lisent vaguement l'entête ; à la troisième fois, ils en parcourent les premières lignes; à la quatrième, la curiosité et l'intérêt croissent, tout le morceau y passe ; à la cinquième fois, la femme entame une vive discussion avec son mari à propos de l'objet annoncé ; à la sixième fois, elle le sollicite de l'acheter ou elle court l'acheter elle-même soit avec le consentement de son seigneur et maître, soit contre son gré..., le plus souvent, ils y courent tous les deux, chacun de son côté. » Sous cette boutade, il y a un fonds réel de vérité, car c'est, en effet, de cette manière que l'*annonce* porte ses fruits. La publicité des journaux se divise en deux catégories : l'*annonce* proprement dite, qui s'insère purement et simplement à la quatrième page du journal, et la *réclame* (V. ce mot), qui figure à la troisième, à la deuxième et même, dans certains journaux boulevardiers, à la première page. Ce dernier genre de publicité prend, dans les journaux parisiens, les formes les plus diverses, les plus variées ; les rédacteurs spéciaux qui s'en occupent y introduisent presque toujours un esprit d'à-propos et une finesse d'observation que ne renieraient point nos meilleurs vaudevillistes. Edmond Théry.

III. Annonces judiciaires et légales. — Avis qui doivent être portés à la connaissance du public par la voie d'insertions dans les journaux en vertu de dispositions législatives. — L'obligation d'insérer dans les journaux certaines annonces, notamment celles relatives aux ventes publiques d'immeubles, aux ventes sur saisie d'objets précieux, tels que vaisselles d'argent, bagues et joyaux, aux séparations de biens, a été édictée par le code de proc. civ. de 1806. Depuis, ces insertions ont été prescrites pour les actes de société (L. 31 mars 1833), pour les jugements déclaratifs de faillite (L. 28 mars 1838), en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique (L. 3 mai 1841). Lors de la revision du code de proc. civ. par la loi du 2 juin 1841, le nouvel article 696 disposa que les cours royales désigneraient les journaux dans lesquels serait faite la publicité à donner aux saisies immobilières et aux ventes qui devaient en être la suite. Des controverses s'élevèrent sur le point de savoir si cette disposition s'appliquait seulement aux ventes judiciaires d'immeubles ou si elle devait s'étendre aux séparations de corps et de biens, à la purge des hypothèques. Un décret du 8 mars 1848 déclara que le pouvoir conféré aux cours d'appel, en cette matière, était inconciliable avec la dignité de la magistrature et substituait la passion politique à la justice en créant le monopole des annonces judiciaires au profit exclusif des journaux dévoués au pouvoir. Les auteurs du décret du 17 févr. 1852 sur la presse s'empressèrent de faire renaître ce monopole, et décidèrent, dans es termes les plus généraux, que « les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité ou la publicité des procédures ou des contrats seraient insérées dans les journaux désignés par le préfet qui devait, en même temps, régler le tarif de l'impression de ces annonces (art. 23) ». Pendant le second empire, cette disposition qui rendait, dans les départements, la lutte impossible pour la presse indépendante resta en vigueur. En 1868, lors de la discussion de la loi sur la presse, la commission de la Chambre des députés repoussa un amendement tendant à assurer la liberté des annonces judiciaires. « La désignation d'un ou de plusieurs journaux suivant les localités, dit le rapporteur, nous paraît nécessaire afin que le public intéressé sache directement où il trouvera l'annonce judiciaire ; elle nous paraît nécessaire, parce que la désignation laissée au choix des parties pourrait renfermer des combinaisons frauduleuses, établir l'annonce dans les journaux ayant peu de publicité. » Un décret de la délégation du gouvernement de la Défense nationale de Bordeaux du 28 déc. 1870 abrogea implicitement l'art. 23 du décret de 1852, en disposant que « provisoirement les annonces judiciaires et légales pourraient être insérées au choix des parties, dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département ». Des doutes se sont élevés sur la légalité de ce décret, et plusieurs propositions ont été soumises à l'Assemblée nationale de 1871 pour régler la désignation des journaux devant recevoir les annonces judiciaires. Il n'a pas été donné suite à ces projets, mais l'abrogation du décret de 1852 a été formellement prononcée par la loi du 29 juil. 1881 sur la liberté de la presse (art. 68) ; toutefois, dans le département de la Seine, où le décret du 28 déc. 1870 n'a pas été publié, l'art. 23 du décret de 1852 continue à être appliqué, et le préfet désigne chaque année les journaux qui peuvent publier les annonces judiciaires et légales. L. Pasquier.

IV. Théâtre. — L'annonce n'est plus aujourd'hui, au théâtre, qu'un fait accidentel. L'indisposition subite d'un acteur qui oblige soit à faire relâche, soit à retarder l'heure du lever du rideau, soit à changer le spectacle, soit à substituer un artiste à un autre ; un accident arrivé à un décor ou à un costume et qui amène un retard inattendu ; l'enrouement d'un chanteur qui lui fait solliciter « l'indulgence du public » ou le met dans la nécessité de passer un morceau important ; tels sont les motifs, rares d'ailleurs, pour lesquels on se voit obligé de faire une annonce au public. Autrefois, c.-à-d. au XVIIe et au XVIIIe siècle, ce qu'on appelait « l'annonce » était beaucoup plus important et avait lieu régulièrement chaque jour, entre les deux pièces qui composaient le spectacle. Le soin en était spécialement confié à l'un des membres de la troupe, qui prenait la qualification d'*orateur* et qui, dans un petit discours toujours renouvelé et qu'il s'étudiait à rendre le plus agréable possible, venait annoncer aux spectateurs la composition du spectacle de la prochaine représentation. Pour donner une idée de l'importance qu'on attachait alors à l'annonce, il suffira de dire que Molière fut l'orateur de sa troupe, et que plus tard il ne se déchargea de cet office que pour le confier à son ami La Grange, comédien de premier ordre, qui lui était tout dévoué et que le public avait en très grande affection. — Dans son livre sur le *Théâtre français*, publié en 1764, Chappuzeau nous fait connaître au juste ce qu'était l'annonce : « Dans l'annonce ordinaire, dit-il, l'orateur promet de loin des pièces nouvelles de divers auteurs pour tenir le monde en haleine et faire valoir le mérite de la troupe pour laquelle on s'empresse de travailler... » Pour devenir moins importante, l'annonce toutefois subsista pendant plus d'un siècle encore et ne disparut, au moins en ce qui concerne la Comédie-Française, qu'à la révolution. On ne doit pas confondre l'annonce avec le *compliment*, qui, s'il ne fut d'abord qu'une sorte de variété de celle-ci, s'en différencia bientôt complètement et acquit avec le temps une très grande importance, tandis que l'annonce était précisément réduite à sa plus simple expression. On le verra lorsqu'il s'agira de ce mot. A. P.

Bibl. : Chappuzeau, *le Théâtre français* ; Paris, 1674, in-12. — Lemazurier, *l'Opinion du parterre* ; Paris, 1800, in-18. — V. Fournel, *Curiosités théâtrales* ; Paris, 1859, in-16.

ANNONCIADE. Ce nom, destiné à rendre hommage à l'annonciation de la Vierge Marie, a été donné à des institutions diverses, visant des objets différents ; parmi elles se trouve un ordre de chevalerie. Nous les présenterons suivant l'ordre chronologique : 1° Les Servites ou *Serviteurs de la Vierge*, appelés aussi *Frères de l'Ave Maria : Ordo virorum religiosus, ab annunciata Virginis Incarnatione dictus*. Cet ordre fut fondé à Florence, le 15 août 1232, jour de l'Assomption, et constitué en 1239, sous la

règle de saint Augustin, avec privilège d'ordre mendiant. Il se développa rapidement; avant la fin du XIII[e] siècle, il avait déjà son général à Rome et plusieurs maisons en Espagne et en France. Plusieurs hommes distingués furent des servites: Saint Philippe Benizzi, l'antiquaire Doni, le philologue Ferrari, Fra Paolo Sarpi, qui défendit avec courage et avec science, contre la papauté, les droits de la république de Venise, et qui écrivit, avec une égale indépendance, l'histoire du Concile de Trente et l'histoire de l'origine et des usages de l'Inquisition. Leur vêtement consistait primitivement en une chemise de crin et une robe grise. Plus tard ils adoptèrent le costume des ordres mendiants, mais de couleur noire. En France, ils remplacèrent le noir par le blanc : d'où le nom de *Blancs-Manteaux* que le peuple leur donna. — Il y eut aussi des *religieuses servites*, qui se maintinrent longtemps en Italie et en Autriche; mais en France elles furent supprimées dès 1274, peu d'années après leur établissement.—2° Dans le royaume d'Italie, l'ANNONCIADE est aujourd'hui l'ordre de chevalerie le plus élevé: *Ordine supremo dell' Annunziata;* il ne comprend qu'une seule classe, et on n'y admet que des personnages éminents, déjà chevaliers de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. Le roi en est le grand-maître perpétuel. Les historiens font varier de 1350 à 1362 l'année où cet ordre fut fondé; les plus compétents adoptent la date de 1360 ou de 1362; ils attribuent l'institution à Amédée VI, comte de Savoie. Elle a porté à l'origine le nom d'*Ordre du lac d'Amour*, à cause de certain bracelet présenté au comte par une dame et qui ne fut pas étranger à la fondation, et le nom d'*Ordre du collier*, à cause du mode de la décoration. Ces noms furent changés par Amédée VIII, premier duc de Savoie, fondateur de l'Ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, anti-pape élu par le Concile de Bâle (Félix V). Les statuts primitifs, renouvelés en 1518, furent modifiés en 1720, lorsque les ducs de Savoie prirent le titre de rois de Sardaigne; ils reçurent leurs dernières dispositions en 1869, alors que les rois de Sardaigne étaient devenus rois d'Italie.—3° ARCHICONFRÉRIE DE L'ANNONCIADE, fondée à Rome, en 1460, par le cardinal de la Turrecremata ou Torquemada, pour doter des filles pauvres. Tous les ans, à la fête de l'Annonciation, cette archiconfrérie célèbre en l'église des dominicains, *Sopra Minerva*, une grande cérémonie, à laquelle assistent le pape et les cardinaux présents à Rome. A la fin de cette *funzione*, une dot de soixante écus romains est remise à chacune des filles pauvres choisies par la confrérie. Ce don est plus considérable pour celles qui embrassent la vie religieuse. Autrefois on dotait plus de quatre cents jeunes filles; mais les ressources de l'œuvre ayant considérablement diminué, on a réduit le nombre à soixante ou quatre-vingts.—4° ANNONCIADES DE BOURGES, *Dames de l'Annonciation*, *Dames des dix vertus de Notre-Dame*. Cet ordre fut institué à Bourges, en 1501, par la bienheureuse Jeanne de Valois, épouse répudiée de Louis XII. Léon X le confirma en 1517 et le plaça sous la direction spirituelle des franciscains. Il était destiné à des jeunes filles nobles et sages. La maison de Bourges fut richement dotée par sa fondatrice, qui avait choisi, par testament, le chœur de l'église du couvent pour lieu de sa sépulture. Ces annonciades ont rétabli leur ordre en notre temps; elles possèdent des maisons à Villeneuve et à Boulogne. — Des *Annonciades*, dites du *Saint-Esprit*, avaient à Popincourt, alors hors Paris, un couvent et une église que Helyot appelle l'église des Annonciades de France (*Histoire des Ordres religieux et militaires;* Paris, 1714-1721, t. VIII, 339); elles furent supprimées en 1782. Depuis le Concordat, leur église, Saint-Ambroise, est devenue une succursale de la paroisse de Sainte-Marguerite.—5° ANNONCIADES CÉLESTES, ainsi nommées à cause du bleu d'azur de leur vêtement. Institution formée à Gênes en 1604 par une riche veuve, Marie Vittoria Fornari, avec la coopération de son amie Vincentina Lamelli. Leur règle comprend dix articles visant la pratique des dix vertus principales de la sainte Vierge. A l'époque où cet ordre était florissant, il possédait cinquante maisons, la plupart en Italie, quelques-unes en France et en Espagne. En France, elles portaient le nom de *Filles bleues;* leur couvent à Paris était établi rue Culture-Sainte-Catherine, dans l'hôtel de Damville, acheté par elles, en 1626. Les Annonciades célestes subsistent encore, elles ont leur siège principal à Rome et une maison à Saint-Denis.

E.-H. VOLLET.

ANNONCIATION. I. HISTOIRE RELIGIEUSE. — Message qu'apporte l'ange Gabriel à la vierge Marie et par lequel il lui fait savoir qu'elle donnera le jour au Messie, grâce à une dispensation merveilleuse de Dieu (*Evangile selon saint Luc*, I, 26-38).

II. LITURGIE. — La fête de l'*Annonciation de la sainte Vierge Marie* est depuis longtemps fixée au 25 mars, précisément neuf mois avant Noël, fête de la Nativité du Christ. On ne la célèbre pas au temps de la Passion; lorsqu'elle y tombe, elle est renvoyée au lendemain de Quasimodo. Les Bollandistes, sans la moindre preuve, en attribuent l'institution aux Apôtres; Thomassin et Martène pensent que saint Augustin est le premier qui en ait parlé dans son livre *De Trinitate*, IV, 5; mais le texte qu'ils citent a été mal interprété par eux: il s'agit du fait, non de la fête de la Conception. Parmi les documents certains qui se rapportent à cette solennité, les plus anciens proviennent, pour l'Eglise d'Orient, du Concile de Laodicée, canon II (date discutée entre 341 et 380); et pour l'Eglise d'Occident, du Concile de Tolède (656), qui fixa la célébration au 18 déc., *cap.* I, II, 4. Vers le IX[e] siècle, elle est devenue obligatoire en France; mais le Concordat lui a enlevé ce caractère. Dans la suite des siècles, elle a été désignée sous différents noms: Conception du Christ, Annonciation du Christ, Commencement de la Rédemption; le *Sacramentaire Grégorien* porte : *Annuntiatio angeli ad Mariam*. E.-H. V.

III. BEAUX-ARTS. — Le monument le plus ancien où se trouve représentée la scène de l'Annonciation est une fresque du cimetière de Priscille; ce sujet est également figuré dans la mosaïque du grand arc de Sainte-Marie-Majeure. On le voit encore à Sainte-Marie in Trastevere, sur les portes de Saint-Paul, sur celles du baptistère de Pise, dans les mosaïques de Saint-Marc de Venise et dans les miniatures d'une foule de manuscrits qui n'appartiennent pas à l'antiquité proprement dite, et où on le représente avec des variantes plus ou moins importantes de poses et de circonstances, comme celle qui consiste, par exemple, à faire puiser de l'eau à Marie au bord d'une fontaine, au lieu de l'asseoir simplement dans sa chambre, ainsi que l'indique l'évangile. Depuis, ce sujet a été fréquemment traité, et de préférence par les peintres de l'école italienne et de l'école allemande.

ANNONCIATION (Dames de l') (V. ANNONCIADE).

ANNONE. Trois bourgs de l'Italie sept. portent ce nom: 1° *Annone di Brianza*, prov. de Côme, à 10 kil. S.-O. de Lecco (1,200 hab.); 2° *Annone Veneto*, prov. de Venise, sur un petit affluent de la Livenza (2,400 hab.); 3° *Annone ou Castello d'Annone*, prov. d'Alexandrie, à 25 kil. O. de la ville (1,600 hab.).

ANNONE *(Annona)*. Ce mot désignait dans l'ancienne Rome d'une manière générale le service des approvisionnements. On présentera un aperçu de cette question si importante dans l'antiquité romaine, et qui fut autant politique qu'économique, aux trois grandes époques de son histoire, République, Empire, Bas-Empire.

I. *République*. La céréale qui formait le fonds de la nourriture des Romains était le froment, dont la farine était convertie à l'origine en bouillie *(puls, pulmentum)* et à une époque postérieure en pain. Pendant longtemps l'Italie, pays essentiellement agricole, suffit à la production des céréales que demandait l'entretien de ses habitants; ce ne fut que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, par exemple dans une disette générale, que l'Etat eut à intervenir pour assurer l'approvisionnement

de Rome en céréales ; ainsi en 440 av. J.-C., un plébiscite institua un « préfet de l'annone » *(præfectus annonæ)* pour mettre Rome à l'abri d'une famine qui paraissait imminente. Ce commissaire extraordinaire, L. Minucius Augurinus, fit des achats de blé en Ombrie, en Sicile, etc., et cessa d'être en fonctions quand il eut écarté le danger pour lequel on l'avait nommé. Cependant la situation économique de la péninsule subissait une transformation complète. Les travaux agricoles y étaient devenus presque impossibles par suite de l'état de guerre incessant du peuple romain ; aussi, après la seconde guerre punique, on fut obligé de s'adresser d'une manière régulière et non plus accidentelle aux marchés de la Sicile et de la Sardaigne. Ces provinces et d'autres encore qui étaient des pays riches en céréales, comme l'Espagne et l'Afrique dont Rome venait de faire la conquête, payaient en nature, c.-à-d. en blé, la part d'impôts qu'elles devaient à Rome. Or les blés de ces pays d'outre-mer firent par leur bon marché une concurrence ruineuse aux blés indigènes. Entre 283 et 200, les blés d'Espagne et d'Afrique étaient vendus à Rome de 1 fr. 60 à 3 fr. 55 l'hectol. ; les propriétaires italiens durent abaisser leurs prix, et Polybe rapporte que dans son temps le demi-hectolitre de blé, dans la Lombardie actuelle, valait en moyenne le prix dérisoire de 0 fr. 40. En présence de cette situation, on fut bien obligé d'abandonner la culture du blé dans les terres italiennes, où elle était trop peu rémunératrice, où elle était même ruineuse. Les terres arables furent converties en pâturages ; partout où l'on put, on planta la vigne et l'olivier qui ne demandaient pas la main-d'œuvre considérable des céréales. Tous les ouvriers agricoles de condition libre, ruinés par cette transformation de la culture, furent contraints d'abandonner leurs champs pour aller chercher fortune à Rome, et l'Italie fut abandonnée à la grande propriété, c.-à-d. aux vignobles, aux champs d'oliviers, aux pâturages, à tous ces grands domaines qui, suivant le mot célèbre de Pline l'Ancien, l'ont promptement ruinée : *latifundia perdidere Italiam*. Alors, quand la plèbe de Rome s'accrut démesurément par l'afflux de tous les prolétaires italiens qui ne pouvaient plus gagner leur vie, il fallut bien que l'Etat songeât à assurer d'une manière régulière et permanente la subsistance de cette population, à qui dans Rome même la concurrence du travail servile enlevait tout moyen de gagner sa vie. On eut d'abord l'idée de faire de temps à autre des distributions de blé *(largitiones)* gratuites ou à des prix excessivement réduits ; mais c'était là une mesure insuffisante. La nécessité de nourrir la plèbe s'imposait à l'Etat, s'il voulait prévenir des émeutes que la question du pain ne cesserait de provoquer. C'est ainsi que l'annone ou le service des approvisionnements devint au milieu du second siècle avant notre ère la question sociale à l'ordre du jour, qu'aucun des réformateurs de Rome ne put éviter. Tiberius Gracchus songea à la résoudre d'une manière indirecte par sa fameuse loi agraire qui aurait diminué le prolétariat de Rome et remis en honneur l'agriculture italienne et le travail libre ; mais cette loi fut inapplicable. Alors son frère Caius trancha résolument la question en faisant voter dans son tribunal de 123 la première loi sur les distributions de blé (*lex Sempronia frumentaria*). Cette « loi frumentaire » assurait à tout citoyen domicilié à Rome la distribution de 5 boisseaux ou *modii* de blé (43 litres) par mois à raison de 6 $^1/_3$ as ou 0 fr. 24 le boisseau ; or le prix ordinaire du blé sur le marché de Rome était en général plus du double. L'Etat faisait par conséquent les frais de cette différence et dès lors le budget public fut grevé de sommes énormes pour les *frumentationes*. Il est certain que cette loi frumentaire de Caius Gracchus eut d'autres fâcheux résultats que celui d'imposer une charge écrasante au trésor, qu'elle attira à Rome tous les indigents italiens, qu'elle acheva la démoralisation du corps électoral qui se vendit désormais pour quelques boisseaux de blé de plus ou de moins ; mais il faut reconnaître aussi que c'était une nécessité à laquelle il était impossible de se soustraire. Quoi qu'il en soit, une fois que C. Gracchus eut ouvert la voie, tous les démagogues la suivirent, en proposant une série de lois frumentaires toutes plus avantageuses pour la plèbe les unes que les autres. Appuleius Saturninus, le célèbre tribun de l'an 100, abaissera le prix de vente au chiffre dérisoire de 5/6 d'as par boisseau ; mais cette loi fut cassée par le Sénat. Sylla, dont toute la politique fut une protestation contre la démagogie et un retour au passé, supprima toutes les distributions de blé. Mais à peine était-il mort, que Lépide les faisait rétablir en 78 par la loi *Æmilia*. Enfin, après une série d'autres modifications, la *lex Clodia*, rendue par le démagogue Clodius en 696 de Rome, 58 av J.-C., remplaça le prix réduit du blé distribué mensuellement à la plèbe urbaine par la gratuité complète et absolue. Il est de ces concessions sur lesquelles on ne peut plus revenir ; la gratuité de l'annone fut une de celles-là. Désormais, jusqu'à la fin de l'histoire romaine, l'Etat se chargea de donner le blé pour rien aux habitants de Rome. — Quelles étaient les conditions à remplir pour participer à ces distributions gratuites de blé ? Deux seulement étaient nécessaires : la jouissance du droit de cité complet et l'obligation d'avoir son domicile à Rome. L'une et l'autre s'expliquent naturellement. Les lois frumentaires étaient dues autant à l'ambition politique de quelques démagogues qu'à une nécessité sociale ; les tribuns avaient voulu gagner les électeurs en mettant leur nourriture à la charge de l'Etat. Par conséquent ne pourront avoir droit à ces distributions que les citoyens romains, domiciliés à Rome, c.-à-d. que ceux qui sont dans les conditions légales pour pouvoir voter. Par conséquent encore, les femmes et les enfants n'y participeront pas, puisqu'ils n'ont pas le droit de suffrage ; quant aux chevaliers et aux sénateurs, qui ont le droit de suffrage, la loi les écartera des distributions parce qu'ils appartiennent à une classe rivale. Toutes les faveurs de l'Etat iront à l'électeur de la *plebs urbana*, sans qu'on tienne le moindre compte de la moralité des *percipientes*. Comme le dit Sénèque (*De beneficiis*, IV, 28), « le blé public est donné aussi bien au voleur qu'au parjure et qu'à l'adultère, et, sans égard pour sa moralité, chacun est inscrit sur les listes ». En 46 av. J.-C., Jules César trouva 320,000 noms sur les les listes des citoyens nourris par l'Etat : il réduisit ce chiffre effrayant à plus de la moitié, à 150,000 individus, ce qui formait déjà un nombre respectable. Ce nombre devait dans la pensée du dictateur demeurer immuable. Il avait en effet décidé que cette liste serait revisée chaque année par le préteur et complétée au fur et à mesure des décès par des noms que ce magistrat tirerait au sort. Mais dans les troubles des guerres civiles qui suivirent la mort de César le nombre de 150,000 inscrits fut bientôt dépassé, et Auguste dut s'occuper de le régler à nouveau. L'inscription des ayants droit se faisait sur des tables de bronze ; de là le nom de *incidi*, être gravé, donné au fait d'être inscrit, et de *æneatores* donné à l'ensemble des participants. Celui qui était inscrit recevait une fois pour toutes « un jeton frumentaire » *(tessera frumentaria)*, dont la présentation lui permettait d'avoir part aux distributions qui se faisaient une fois tous les mois à un jour fixé. — Il reste à dire quelques mots de l'administration de l'annone *(cura annonæ)* à l'époque républicaine. En dehors des pouvoirs extraordinaires qui furent donnés à certains personnages dans des circonstances exceptionnelles pour assurer les arrivages des subsistances, par exemple à Pompée et à César, le service des approvisionnements faisait partie des attributions normales des édiles, ainsi que la vente du blé et la police générale des marchés. En 44 av. J.-C., César porta de quatre à six le nombre des édiles, et les deux nouveaux édiles, les *ædiles ceriales*, furent spécialement chargés de tout ce qui regardait le service des subsistances.

II. *Empire*. Il paraît, d'après Suétone, « qu'Auguste aurait formé le projet d'abolir à tout jamais les distribu-

tions publiques de blé, parce que le peuple, qui y comptait, négligeait l'agriculture; mais il renonça à son dessein, bien convaincu que le désir de la popularité les ferait un jour rétablir ». Les précédents de l'époque républicaine ne permettaient pas en effet de revenir sur cette mesure, si détestable qu'elle pût être en elle-même et si lourde pour le budget de l'Etat. C'est surtout sous l'empire, où le peuple n'avait même plus ses suffrages à vendre, que toute son ambition s'est réduite à ces deux choses : du pain, des jeux au cirque, suivant le mot fameux de Juvénal, *panem et circenses*, qui pourrait être la devise de la Rome impériale. Auguste continua donc les distributions publiques de blé comme par le passé et en ce point il sera fidèlement suivi par tous ses successeurs, par les plus cruels des Césars, comme par les meilleurs des Antonins. En l'an 2 avant notre ère, Auguste fixe le chiffre normal des assistés à 200,000 individus, qui fut dès lors le nombre réglementaire; ainsi on comptait encore 200,000 inscrits deux siècles plus tard à l'époque de Septime Sévère, dont 160,000 citoyens romains et 40,000 prétoriens. Auguste avait eu un autre projet pour les frumentations, auquel il dut également renoncer; c'était de ne faire des distributions que trois fois par an, tous les quatre mois; mais devant des réclamations générales il revint à l'ancien usage. — L'Empire ne se contenta pas de régulariser le système de la République ; il se mit encore à faire des distributions, comme quelques ambitieux l'avaient déjà fait sous la République, d'huile, de vin, ou de viande à des prix très réduits ou même gratuitement. Ces distributions d'un nouveau genre s'appellent des *Congiaires* (V. ce mot). Ainsi Septime Sévère fit des distributions d'huile, journalières et gratuites ; Alexandre Sévère renouvela au peuple cette faveur qu'Elagabal avait réduite. Aurélien fit deux innovations en ajoutant des distributions de viande de porc et en remplaçant les distributions mensuelles de blé par des distributions journalières de pain. Son biographe rapporte qu'au moment de partir pour son expédition en Orient il avait promis aux Romains de leur donner à chacun lors de son retour, s'il était victorieux, une couronne de deux livres ; on s'attendait à des couronnes d'or ; mais Aurélien ne put ou ne voulut pas en donner, et il fit faire des couronnes de pain du plus pur froment ; chaque citoyen de Rome reçut désormais son pain tous les jours et transmit son droit à ses enfants. Le pain avait désormais pris la place du blé, sans doute à la plus grande joie des *percipientes*, qui n'avaient même plus le souci de faire ou de faire faire eux-mêmes leur pain. Ces secours en pain figurent désormais dans l'histoire de l'empire ; le pain employé à ces distributions porte un nom officiel, c'est le pain *gradilis*, c.-à-d. que l'on distribue sur les « gradins » d'estrades construites à cet effet sur les places publiques. — Quelques chiffres donneront une idée de l'importance des distributions de blé pendant l'époque impériale. Prenons le chiffre de 200,000 citoyens nourris par l'Etat, y compris les soldats des troupes prétoriennes, qui fut le chiffre normal pendant les deux premiers siècles de l'Empire, au moins jusqu'au règne de Septime Sévère. Chacun des 200,000 inscrits touche par mois 5 boisseaux de blé ou 60 boisseaux par an ; la totalité des inscrits touche donc annuellement 12 millions de boisseaux. Or il paraît bien difficile de faire descendre le prix de revient du boisseau de blé avec tous les frais de transport au-dessous de 4 sesterces, environ de 80 c. à 1 fr. Le blé gratuit coûtait donc à l'Etat au minimum 48 millions de sesterces, soit en nombres ronds 10 à 12 millions de francs. Or le blé qui était donné aux citoyens inscrits était loin de représenter tout le blé qui était nécessaire à l'approvisionnement de Rome ; il fallait encore du blé pour tous les autres citoyens de la capitale, pour le corps des *Vigiles* (V. ce mot), pour tous les serviteurs de la cour, pour les enfants assistés (V. Assistance publique a Rome), etc. ; on a calculé que la consommation totale de la capitale exigeait 60 millions de *modii* par an. Or il fallait que l'Etat assurât tous ces services, puisque les citoyens étaient dans l'impossibilité, par suite de la ruine complète de la culture des céréales dans toute l'Italie, de trouver autour d'eux le froment indispensable à leur existence.

Tout cela donne une idée des charges écrasantes et de l'administration compliquée qui résultèrent pour l'empire de ce service, d'une nécessité suprême, des approvisionnements de la capitale. Tous les Romains, aussi bien les indigents inscrits sur les listes que les citoyens aisés qui allaient tous les jours acheter leur blé aux prix fixés par l'Etat dans les marchés publics des Portiques de Minucius dans la neuvième région de la Ville, n'étaient assurés de ne pas mourir de faim qu'autant que les services de l'annone fonctionnaient régulièrement. — C'est Auguste qui a organisé ces services à peu près tels qu'ils ont fonctionné pendant tout le Haut-Empire. Il avait d'abord laissé la *cura annonæ* aux *ædiles ceriales* qui l'avaient reçue de Jules César, comme on l'a vu plus haut ; il la donna ensuite à deux ou quatre *præfecti frumenti dandi* choisis parmi les sénateurs anciens préteurs pour un an et par la voie du sort ; enfin, vers la fin de son règne, entre l'année 7 et l'année 14 ap. J.-C., il institua un véritable ministère spécial pour l'annone, « la préfecture de l'annone » *(præfectura annonæ)*, dirigé par un fonctionnaire de l'ordre équestre, « le préfet de l'annone » *(præfectus annonæ)*. Cependant on trouve encore sous l'Empire, depuis Tibère jusqu'à Alexandre Sévère, des fonctionnaires sénatoriaux qui portent le titre de *præfecti frumenti dandi ex senatus consulto* ; ce sont des commissaires extraordinaires chargés par le Sénat de faire des distributions de blé dans des circonstances exceptionnelles. Le Sénat avait en effet toujours conservé un certain rôle dans le service de l'annone, parce que les frais de ce service étaient supportés non seulement par le fisc impérial ou le trésor de l'empereur, qui, considéré à ce point de vue, s'appelle *fiscus frumentarius*, mais encore par la caisse publique *ærarium Saturni* (V. Ærarium), dont la disposition appartenait nominalement au moins au Sénat. Cependant, c'est au préfet de l'annone qu'appartient exclusivement tout le service des subsistances, non seulement en vue des frumentations ou distributions gratuites, mais encore d'une façon générale pour l'approvisionnement de la capitale. Voyons ce qu'était ce personnage de l'administration impériale, en quoi consistaient ses fonctions. — Le *præfectus annonæ*, ἔπαρχος εὐθενίας, choisi parmi les chevaliers et nommé, comme tous les autres fonctionnaires impériaux, pour un temps indéterminé, était le troisième fonctionnaire dans la hiérarchie de l'ordre équestre : au-dessus de lui venaient le préfet du prétoire et le préfet de l'Egypte ; immédiatement après lui le préfet des *Vigiles* (V. ces différents mots). D'une façon générale il est chargé de pourvoir aux subsistances de la capitale; lorsque les empereurs feront des distributions d'huile, il sera chargé d'approvisionner Rome de cette nouvelle denrée. Pour les nombreux services qui sont dans sa dépendance, achat du blé dans les provinces, transport par mer, emmagasinement du blé dans les greniers publics, vente ou distribution du blé, le préfet de l'annone est entouré d'un nombreux personnel de fonctionnaires et d'employés de tout rang. A une certaine époque, probablement au IIIe siècle, il fut assisté d'un sous-préfet, *subpræfectus*, de l'annone, qui appartenait comme lui à l'ordre équestre. Mais en dehors de ce fonctionnaire, qui ne semble pas avoir existé d'une façon régulière, voici les principaux employés qui dépendaient du préfet de l'annone. A Rome d'abord, outre un nombreux personnel de commis de bureau employés dans les différents services de l'*officium annonæ* et dont les inscriptions ont révélé les titres, le préfet de l'annone surveillait les greniers publics par l'intermédiaire des *horrearii*. Rome eut de bonne heure des magasins à

blé ; il fallait en effet avoir toujours des réserves prêtes en cas de guerre ou d'événements imprévus, si les communications avec les pays producteurs de céréales venaient à être interrompues pendant un certain temps. Les plus anciens de ces greniers s'appellent les *horrea Sempronia*, dont le nom signifie sans aucun doute qu'ils ont été construits à l'occasion de la loi frumentaire de C. Sempronius Gracchus; mais les plus connus de tous sont les célèbres « greniers de Galba », *horrea Galbæ*, qui n'ont d'ailleurs pas de rapport avec l'empereur Galba, car ils existaient sous ce nom dès l'époque d'Auguste. Ils se trouvaient dans la 13ᵉ région de Rome, le long du Tibre, au pied de l'Aventin, là où était dans l'antiquité le port marchand de Rome. C'est pour cela que sur les 291 greniers publics que l'on sait d'après les relevés officiels avoir existé à Rome au IVᵉ siècle, le plus grand nombre, 35, se trouvait dans cette même région, dans le voisinage des quais de débarquement. Tous ces greniers renfermaient, dit-on, de quoi faire vivre pendant sept ans le peuple de la capitale. En dehors de Rome, le préfet de l'annone avait des agents dans les deux ports par lesquels arrivaient tous les blés d'outre-mer, à Pouzzoles sur la côte de la Campanie et à Ostie aux embouchures mêmes du Tibre. Depuis le règne de Claude il y eut à Ostie un *procurator ad annonam*, subordonné du préfet de l'annone, lequel prit la place du questeur qui jusque-là avait eu sa résidence à Ostie. Outre ce procurateur, on trouve encore « des intendants pour le blé » *(dispensatores a frumento)* à Ostie et à Pouzzoles. Enfin, dans certaines provinces, le préfet de l'annone était représenté par des *adjutores* ou *curatores annonæ*, aides ou curateurs qui étaient chargés de l'acquisition des blés destinés à la capitale. Le préfet de l'annone avait une partie de la garnison de Rome à sa disposition ; il jugeait au criminel et au civil tous les procès qui concernaient le commerce des grains, comme les difficultés entre les armateurs et les capitaines, les manœuvres des spéculateurs, etc. ; cependant, dans cet ordre d'idées, les affaires importantes, principalement au criminel, ressortissaient du préfet de Rome. Le préfet de l'annone exerce une police immédiate sur les corporations marchandes ou ouvrières qui touchent au service des subsistances, en particulier sur les corporations des armateurs et bateliers *(navicularii)* qui s'occupaient du transport des blés, et sur celle des boulangers, qui convertissaient le blé en farine et la farine en pain. Les empereurs avaient accordé toute sorte d'immunités financières aux marchands qui transportaient leur blé en Italie, car ils travaillaient, disait la loi romaine, dans l'intérêt public. Mais il fallait surveiller de près ces armateurs qui souvent prétendaient transporter des blés pour le service de l'annone, afin de profiter des exemptions légales, et qui en réalité faisaient simplement le trafic pour eux-mêmes. Quant à la corporation des boulangers *(pistores)*, elle fut une de celles dont les empereurs s'occupèrent le plus jalousement. Auguste avait créé un collège des boulangers ; mais son décret fut vite oublié et la corporation officielle des *pistores* fut réorganisée par Trajan. Cet empereur fixa à cent le nombre des membres du collège des boulangers et leur conféra le privilège très envié de l'exemption des tutelles. Il est évident qu'il y avait plus de cent boulangers dans une ville dont la population dépassait un million et demi d'habitants; mais il n'y en avait pas davantage qui fussent reconnus par l'Etat et qui eussent la jouissance de certaines faveurs. Tous ces boulangers, qu'on peut appeler les boulangers officiels ou les boulangers brevetés, étaient placés sous la surveillance immédiate du préfet de l'annone. — De quels pays Rome tirait-elle ses approvisionnements en blé ? Les céréales arrivaient à Rome de presque toutes les parties du monde à l'exception de l'Italie, mais surtout des pays d'outre-mer. Au premier rang de ces greniers d'abondance de la capitale du monde il faut placer l'Egypte et l'Afrique ; ces deux pays de céréales fournissaient à Rome les deux tiers de sa consommation annuelle. Le reste venait de la Sardaigne, de la Sicile et de l'Espagne. C'était donc uniquement par mer que se faisait le service des approvisionnements de la capitale. Cette situation anormale explique les paroles que Tibère adressait un jour au Sénat : « L'Italie attend sa subsistance de l'étranger ; chaque jour de la vie du peuple romain flotte à la merci des vagues et des tempêtes ; si l'abondance des provinces ne venait au secours et des maîtres, et des esclaves, et de ces champs qui ne produisent plus, ce ne seraient pas sans doute nos parcs et nos maisons de plaisance qui fourniraient à nos besoins » (Tacite, *Annales* III, 54). A Rome on vivait pour ainsi dire dans des transes continuelles de mourir de faim ; ce n'était pas trop de tout le blé emmagasiné à l'avance dans les greniers publics pour calmer les frayeurs de la populace. Aussi chaque année était-ce une sorte de fête publique, lorsque la flotte frumentaire de l'Egypte, partie du port d'Alexandrie, celle qui apportait les chargements les plus considérables, venait toucher au port de Pouzzoles. L'approche en était annoncée quelque temps à l'avance par l'arrivée de navires légers, avant-coureurs de la flottille marchande, qu'on appelait « les messagers » *(naves tabellariæ)*. Alors toute la population de Pouzzoles était en joie ; elle accourait sur la jetée qui formait l'entrée du port, et l'on cherchait à distinguer au milieu de tous les navires la flotte alexandrine qui était reconnaissable à la forme particulière de ses voiles. De Pouzzoles la flotte allait à Ostie en longeant la côte. Dans les deux ports il y avait des entrepôts de blé; mais ceux d'Ostie étaient beaucoup plus considérables. C'est même spécialement pour recevoir la flotte frumentaire que des travaux maritimes si considérables furent effectués au port d'Ostie à l'époque de Claude et de Trajan, sans parler des docks énormes que Septime Sévère y avait fait construire sur les bords du Tibre (V. OSTIE). A Ostie, les blés étaient transbordés sur des bateaux plats construits pour naviguer sur le Tibre, et ceux-ci venaient enfin déposer leur précieuse marchandise sur les quais de Rome, au pied de l'Aventin, à deux pas des greniers publics et de la hauteur artificielle du *Testaccio* (V. ce mot), qui a été formée des tessons des amphores dans lesquelles on apportait à Rome les produits d'outre-mer, y compris le blé.

III. *Bas-Empire.* La quantité de blé nécessaire à l'approvisionnement des deux capitales, Rome et Constantinople, était assurée par un contingent imposé aux provinces, qui s'appelle le *canon frumentarius*. Une partie de cette prestation en blé est vendue aux boulangers pour la fabrication d'un pain de seconde qualité, qui se vend à un prix réduit et fixé par ordonnance du préfet de l'annone. Le reste est employé à la fabrication des pains de qualité supérieure, *panis gradilis* (V. ci-dessus), dont la distribution journalière à tous les citoyens qui sont inscrits sur les listes remplace depuis Aurélien la distribution mensuelle de froment. Une caisse spéciale, l'*arca frumentaria*, supporte toutes les dépenses relatives à l'approvisionnement en blé : magasinage, distribution gratuite, vente au-dessous du cours, etc. Outre le pain, l'Etat continue à faire des distributions d'huile, que l'on tirait surtout de l'Afrique, et de viande de porc, qui était fournie à Rome par certaines régions de l'Italie. Enfin, une subsistance nouvelle, dont l'Etat a pris la charge, c'est le vin ; une caisse spéciale, *arca vinaria*, qui fonctionne à Rome, est chargée de toucher les prestations en vin que certaines régions de l'Italie et quelques provinces doivent à la capitale de l'Occident. Le préfet de la Ville, qui a la direction de cette caisse, fait vendre le vin à prix réduit, un quart au-dessous du prix du marché. — Quant à l'administration générale de l'annone, elle n'est pas la même dans les deux capitales de l'empire. A Rome il y a toujours un préfet de l'annone ; on en connait en exercice jusqu'au VIᵉ siècle. Ce fonctionnaire est comblé d'honneurs ; après Constantin, il obtient le titre de *vir clarissimus*, il occupe le premier rang à Rome

après le préfet de la Ville, il reçoit, au moins d'une façon passagère, le droit de haute justice (*jus gladii)*, il a de nombreuses attributions de police et judiciaires. Pour assurer l'approvisionnement de la capitale, il a des représentants dans les deux grands pays producteurs de blé, le « préfet de l'annone de l'Afrique » qui réside à Carthage, et le « préfet de l'annone d'Alexandrie » ; ces deux fonctionnaires sont chargés de surveiller les livraisons de blé qui font partie du « canon frumentaire » de la province d'Afrique et de la province d'Egypte. A Constantinople, il n'y a pas de préfet de l'annone ; toutes ses attributions sont exercées par le préfet de la ville de Constantinople, qui fait fonction de directeur général pour tous les services d'approvisionnement, de distribution et de vente pour cette capitale. — Il est inutile d'insister sur les résultats économiques déplorables que ce système de l'annone, pratiqué pendant une partie de la République et pendant tout l'Empire, devait fatalement amener après lui : à Rome, extension sans limites du paupérisme, à partir du jour où la mendicité devint une institution reconnue et réglementée par l'Etat ; dans les pays à céréales, ruine des agriculteurs qui ne reçoivent que des prix insuffisants et qui finissent par abandonner leurs terres pour se soustraire à la charge écrasante des prestations en nature. G. L.-G.

BIBL. : NAUDET, *Des secours publics chez les Romains*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1838, t. XIII. — DUREAU DE LA MALLE, *Économie politique des Romains*; Paris, 1840. — Th. MOMMSEN, *Die römische Tribus*; Altona, 1844. — NASSE, *Meletemata de publica cura annonæ apud Romanos*; Bonn, 1841. — LABATUT, *De l'alimentation publique chez les Romains*; Paris, 1870, 2e éd. — O. HIRSCHFELD, *Die Getraideverwaltung in der römischen Kaiserzeit* (excellent, donne les listes de tous les fonctionnaires de l'annone), dans le *Philologus*, 1870, t. XXIX, pp. 1-96. Cf. du même, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römischen Verwaltungsgeschichte*; Berlin, 1876, pp. 128-140. — G. HUMBERT, *Annona*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de DAREMBERG et SAGLIO. — PIGEONNEAU, *De convectione urbanæ annonæ et de publicis naviculariorum corporibus apud Romanos*; Saint-Cloud, 1876. — GEBHARDT, *Studien über das Verpflegungswesen von Rom und Constantinopel in der späteren Kaiserzeit*; Dorpat, 1871. Cf. pour toute la période du Bas-Empire les excellents commentaires de J. Godefroy à différents titres du *Codex Theodosianus*. — WILLEMS, *le Droit public romain*; Louvain et Paris, 1880, 4e éd., *passim*. — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des institutions romaines*; Paris, 1886, *passim*.

ANNONVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Poissans ; 124 hab.

ANNOT *(Annotia)*. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, sur la Vaire ; 1,036 hab. Ce village est d'origine très ancienne, mais il s'élevait au moyen âge sur la montagne dite la *Vieille ville*, où l'on voit au milieu de vestiges de remparts l'*église Notre-Dame*, une tour et les débris d'une forteresse connue dans le pays sous le nom de *Chambre du roi*. Le village est descendu dans la plaine très fertile et couverte d'arbres fruitiers. Collège ecclésiastique ; fabriques de draps ; moulins ; commerce important de châtaignes, de fruits, de noix, de céréales et de vins.

ANNOTATIONS (Hist. rom.) (V. CHANCELLERIE).

ANNOUVILLE-VILMESNIL. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 399 hab.

ANNOUX. Com. du dép. de l'Yonne, cant. de l'Isle-sur-le-Serein ; 303 hab. Ce village appartenait au XVe siècle à la famille de Mandelot ; ruiné et dépeuplé par le passage des écorcheurs, il reçut, en 1446, une charte d'affranchissement de son seigneur, Robert de Mandelot, qui espérait ainsi le repeupler.

BIBL. : J. GARNIER, *Chartes de communes... en Bourgogne*; Dijon, 1868, in-4, t. II, p. 572.

ANNOVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Montmartin-sur-Mer ; 915 hab.

ANNUAIRE. Un annuaire est une publication périodique renfermant des renseignements de toute nature relatifs à l'année de sa publication. L'annuaire tient de l'*almanach* (V. ce mot) et des *annales* (V. ce mot). A l'un il emprunte le calendrier et les listes d'adresses ; aux autres l'insertion de véritables travaux scientifiques, historiques et statistiques. Les annuaires touchent donc à toutes les spécialités ; ils sont des recueils de renseignements souvent intéressants et qu'on chercherait vainement ailleurs. Leur nombre est considérable : nous n'avons pas la prétention d'en donner la bibliographie complète ; ce travail, qui n'a jamais été fait, serait, sans doute, fort utile aux chercheurs, mais dépasserait de beaucoup notre cadre. Nous nous bornerons à l'énumération des annuaires les plus importants ou les plus curieux.

I. ANNUAIRES POLITIQUES. — *A. de la République française ;* ce recueil qui parut l'an VIII et l'an IX est le premier qui porte le nom d'annuaire ; *A. régulateur des fonctionnaires publics*, publié en l'an VIII, et comprenant les lois et arrêtés du Directoire, les dispositions qui règlent les fonctions des autorités constituées, etc., et un plan curieux de classification des lois et de tous les écrits publiés depuis 1789, relativement à la législation et aux événements et faits historiques de la Révolution ; *A. français du bonhomme Michel à l'usage des habitants des villes et des campagnes*, qui parut en 1819 ; *A. français*, publié en 1825 et en 1826, par A. Trognon et où l'on trouve le compte rendu, jour par jour, des événements politiques, discussions législatives, traités de commerce et d'alliance, etc. ; *A. parlementaire*, publié en 1836 par Lagarde et Cerclet ; il renfermait des documents relatifs aux deux Chambres,

II. ANNUAIRES ADMINISTRATIFS. — Les divers départements de l'administration française publient des annuaires, rédigés à peu près tous sur le même modèle, et qui contiennent, d'une part, une liste du personnel avec les attributions des différents services ; d'autre part, les lois et décrets intéressant chaque administration. Nous citerons : 1° *Finances : A. de l'administration des finances ; A. des percepteurs*, depuis 1873 ; *A. de la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre*, depuis 1853 ; *A. de l'administration des contributions directes et du cadastre*, depuis 1883 ; *A. du budget*, publié en 1830, par E. Roch, qui donnait les dépenses générales et les recettes de l'Etat, les traitements de tous les employés, etc., avec des éclaircissements sur chaque article, puisés dans les débats législatifs ; l'*A. international du crédit public*, publié par J.-E. Horn, de 1859 à 1861 ; il fournissait des renseignements utiles sur les finances publiques, les institutions de crédit, les chemins de fer, etc. — 2° *Guerre* (V. ci-dessous ANNUAIRE MILITAIRE). — 3° *Marine et colonies : A. de la marine et des colonies*, qui parut de 1763 à 1790 sous le titre d'*Etat de la marine*, fut interrompu de 1790 à 1805 ; parut de nouveau sous les noms d'*Etat général de la marine* (an XIII à 1827), et d'*Etat général de la marine et des colonies*, de 1828 à 1851, pour prendre enfin le nom sous lequel il est aujourd'hui connu ; *A. de la marine marchande*, publié en 1865, par A. Laurent, où l'on trouve des notions pratiques d'astronomie et de navigation ; *A. des marées des côtes de France*, recueil important de renseignements techniques à l'usage des marins, publié de 1838 à 1862, par Chazallon, et de 1862 à nos jours, par Gaussin, qui a donné aussi, depuis 1879, un *A. des courants de marée de la Manche*, et depuis 1878 un *A. des marées de la Basse-Cochinchine ; A. de l'Etat d'Alger* (1832), auquel ont succédé l'*A. de l'Algérie, guide du colon*, de 1853 à 1857 ; puis l'*A. de l'Algérie*, de 1860 à nos jours ; *A. des établissements français de l'Océanie*, depuis 1863 ; *A. de la Cochinchine française*, depuis 1866 ; *A. de Mayotte*, depuis 1874 ; *A. du Sénégal et dépendances*, depuis 1882 ; *A. Tunisien*, depuis 1882. — 4° *Instruction publique : A. de l'instruction publique* (1851 à nos jours), connu d'abord sous les noms d'*A. de l'Université* (1850), et de *Calendrier universitaire* (1847-1849) ; *A. de l'enseignement libre*, organe du clergé, contient — outre les renseignements purement

administratifs et la liste des grands établissements scientifiques et littéraires, des écoles spéciales, etc., donnés par l'annuaire officiel — le gouvernement de l'Eglise, les congrégations vouées à l'enseignement primaire, avec leur historique et le personnel des collèges et écoles libres, les instituts et facultés catholiques, les séminaires diocésains, etc. Cette publication paraît depuis 1876. Un *Annuaire de l'enseignement primaire*, imprimé en 1855, par la Société des instituteurs et institutrices de la Seine, n'a pas eu de succès ; cette tentative a été reprise en 1885, par M. Jost, sous le titre d'*A. de l'enseignement élémentaire ;* on trouve dans cet ouvrage des articles sur les questions pédagogiques, et des renseignements pratiques sur les fonctions de l'instituteur. — 5° *Cultes : A. du clergé de France*, par Alph. Rousset (1851-1852) ; *A. des universités catholiques*, depuis 1878 ; la plupart des diocèses ont aussi leurs annuaires, par exemple : Orléans, depuis 1851 ; Troyes, depuis 1841 ; Mende, depuis 1846, etc. ; *A. à l'usage des Eglises réformées et protestantes de France*, publié par Ravaut, en 1807, et renfermant des documents intéressants sur la situation civile, politique et religieuse des réformés en France, depuis 1787 ; *A. du culte israélite*, publié par Créhange, depuis l'an du monde 5612 (1851), interrompu depuis 1872, contenant la statique des consistoires et administrations de France et d'Algérie, et divers morceaux d'histoire et de littérature. — 6° *Justice : A. général de la magistrature française, du notariat et des offices ministériels*, publié par Joye, en 1834 ; *A. de l'ordre judiciaire de France*, en 1845 et 1846 ; *A. judiciaire*, publié par Ozun, depuis 1878. — 7° *Affaires étrangères : A. diplomatique, consulaire et commercial pour chacun des Etats du globe*, commencé en 1846, par Henrichs, parut sous le nom d'*A. diplomatique de l'empire français*, de 1858 à 1869, et d'*A. dipl. de la République française*, de 1870 à nos jours ; cette publication, remaniée et augmentée en 1879, renferme un état de service très complet du personnel diplomatique et un atlas géographique ; *A. diplomatique et consulaire des Etats des Deux Mondes*, supplément de l'*Almanach de Gotha*, imprimé à part depuis 1882. — 8° *Agriculture, commerce et travaux publics : A. du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics* (de 1866 à 1882) ; *A. du ministère des travaux publics*, depuis 1881 ; *A. du ministère du commerce*, depuis 1881 ; *A. général du commerce, de l'industrie*, etc., de 1838 à 1856 : en 1857, cette publication de la maison Didot a pris le nom d'*Almanach Bottin* (V. ce mot) ; *A. de l'Union nationale du commerce et de l'industrie*, organe des chambres syndicales. — 9° M. Maurice Block a publié, de 1858 à 1868, un *A. de l'administration française*, qui centralisait tous les renseignements donnés dans les différents annuaires administratifs, et contenait, en outre, un manuel de législation et de jurisprudence administratives.

III. Annuaires provinciaux et départementaux. — Les annuaires de cette catégorie sont extrêmement nombreux. Les suivants présentent de l'intérêt : *A. du Berry*, de 1840 à 1845, contenant des détails administratifs, statistiques, agricoles et historiques ; l'*A. du dép. de l'Ain*, depuis l'an IX, renferme des documents, mémoires, notices historiques, importants ; l'*A. statistique du dép. des Bouches de l'Escaut* (1813) ; l'*A. du dép. des Bouches de la Meuse* (1812-1813) ; l'*A. du dép. de la Côte-d'Or*, depuis 1841, connu d'abord sous les noms : d'*Almanach du dép. de la Côte-d'Or* (an XI à 1813), d'*Almanach de la ville de Dijon* (1814-1827), d'*Annuaire de la ville de Dijon, et du dép. de la Côte-d'Or* (1828 à 1840) ; l'*A. statistique du dép. de l'Ems supérieur* (1812) ; l'*A. du dép. du Loiret*, qui paraît depuis 1791 ; l'*A. du dép. de Seine-et-Oise*, depuis l'an X, a souvent changé de titres, et a donné des cartes, des plans, des études topographiques, géologiques et historiques intéressant le département. Les *annuaires* locaux abondent : L'*A. de la ville de Lyon* remonte à 1711, époque à laquelle il portait le titre de *Calendrier nouveau, journalier et historique*, et il renferme une foule de détails locaux très précieux ; l'*A. historique de Marseille*, qui date de 1770, est aussi fort intéressant ; il existe un certain nombre d'*Annuaires de Paris*, mais ils ne forment pas une suite ininterrompue et ils portent plutôt le nom d'*Almanachs*. Une publication, commencée en 1880, sous le titre d'*A. statistique de la ville de Paris*, comprend des données astronomiques et météorologiques, des renseignements sur les naissances, les mariages, les maladies, les décès, l'enseignement, les tribunaux, les prisons, les arrestations, l'assistance publique, les finances municipales, le service des eaux et des égouts, les incendies, le recrutement, etc., etc.

IV. Annuaires des sociétés savantes et annuaires historiques. — L'*A. de la Société royale des antiquaires de France*, de 1848 à 1855, donne, outre la liste des membres de cette société, l'état des sociétés savantes de France et de l'étranger, les procès-verbaux de ses séances et des articles d'archéologie ; l'*A. de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques* (1846 à 1855) et l'*A. des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, 1846, donnent des documents analogues ; l'*A. de l'Institut de France*, depuis l'an IV, contient seulement la suite des lois et règlements le concernant, la composition des cinq académies, la liste et les adresses des membres ; l'*A. de la Société de l'histoire de France* (1863 à nos jours), paru sous le titre d'*Annuaire historique*, de 1837 à 1863, renferme des documents et des notices historiques. La Société de législation comparée publie depuis 1871 un *A. de législation étrangère*, recueil important renfermant le texte des principales lois votées dans les pays étrangers et des notices générales sur les travaux des parlements de toutes les nations ; depuis 1881, un *A. de législation française* est rédigé sur le même plan ; l'*Institut de droit international* donne, dans son annuaire, édité depuis 1877 à Gand, un tableau chronologique de la législation et du droit public international, le texte des principaux traités et actes internationaux et une bibliographie du droit international ; l'*A. historique*, publié par Lesur, de 1818 à 1859, est un recueil intéressant, surtout pour la période comprise entre 1818 et 1830 ; il donne l'histoire politique de chaque année, renferme un certain nombre de pièces dont la censure ne permettait pas l'insertion dans les journaux, des chroniques sur tous les événements intéressants au point de vue artistique, littéraire ou mondain, et un appendice renfermant les documents officiels, diplomatiques, financiers, etc. ; l'*A. des Deux-Mondes*, publié par la *Revue des Deux-Mondes*, de 1850 à 1868, contient la narration dss événements politiques, scientifiques et littéraires de chaque année, dans tous les Etats civilisés, avec un appendice renfermant des documents diplomatiques ; l'*A. encyclopédique*, publié par la rédaction de l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, de 1859 à 1871, est, à vrai dire, un supplément à ce dictionnaire. Il donne des renseignements de toute nature sur tous les pays du globe ; l'*A. des faits*, publié par Mavidal, de 1861 à 1865, est analogue à l'*Année politique* dont nous avons parlé au mot *Année* (V. ci-dessous : A. du bureau des longitudes).

V. Annuaires divers. — L'*A. de la noblesse*, publié par Borel d'Hauterive depuis 1843, donne la notice généalogique des maisons souveraines de l'Europe, un précis historique et généalogique des maisons nobles de France, un traité des règles du blason, etc. ; l'*A. officiel des chemins de fer*, publié par la maison Chaix depuis 1847, renferme les renseignements les plus complets sur tout ce qui a trait à l'organisation, l'exploitation, la situation financière des chemins de fer ; l'*A. des postes* (de 1849 à 1878), devenu *A. des postes et télégraphes de France* depuis 1879, donne tous les renseignements utiles sur le personnel et le service des postes et télégraphes ; c'est une dublication officielle. L'*A. statistique de la France*, ré-

digé par le service de la Statistique générale depuis 1878, centralise les nombreux travaux statistiques produits chaque année par les bureaux des différents ministères et autres grandes administrations. Tous les documents statistiques de quelque importance y trouvent place et en font un volume très intéressant à consulter. Enfin, on peut dire que chaque métier a son annuaire spécial (*A. de la boulangerie, de la pharmacie, de la photographie*, etc., etc.), en sorte que ce genre de publication touche toutes les branches de la connaissance et de l'activité humaines.

VI. Annuaires étrangers. — Les pays étrangers, surtout l'Allemagne et l'Angleterre, ont des publications analogues à nos Annuaires. Ce sont : en Allemagne les *Jahrbücher* ou *Kalender* qui donnent une très grande place à la statistique et renferment des monographies historiques ; en Angleterre, l'*Annual register*, qui parut en 1758 et s'est continué jusqu'à nos jours, contient l'analyse de l'histoire politique, la nécrologie des personnages importants du monde entier, une foule de documents officiels, diplomatiques, judiciaires, statistiques, financiers, etc. La plupart de ces recueils portent des noms qui se rapprochent peu de notre mot *annuaire* (soit *Manuel*, soit *Almanach*, soit *Bulletin*), etc., et on en trouvera l'analyse à chacun de ces termes. — Nous donnons ci-dessous une notice spéciale pour les trois plus importants annuaires de France. R. S.

ANNUAIRE MILITAIRE. Chaque année, le ministère de la guerre arrête les listes officielles de classement des officiers, par arme, et par ancienneté dans chaque grade. L'ensemble de ce travail est publié annuellement sous ce titre: *Annuaire de l'armée française.* Chaque officier ou fonctionnaire y figure, inscrit par nom, prénoms et surnoms, d'après son acte de naissance que possède le ministère. — C'est en 1733 que paraît la première publication ayant quelque analogie avec l'annuaire actuel. C'est un magnifique in-fol., orné de planches gravées et ayant coûté six années de travail à son auteur. Il porte le long titre suivant: *Carte générale de la monarchie française, contenant l'histoire militaire depuis Clovis, premier roi chrétien, jusqu'à la 15me année accomplie du règne de Louis XV, avec l'explication de plusieurs matières intéressantes, tant pour les gens de guerre que pour les curieux de tous états... présentée au roi le XVII févr. 1730, par le sieur* Lemau de la Jaisse *de l'ordre de St-Lazare et ancien officier de S. A. R. feue Madame.* Dans un avertissement placé en tête du volume, l'auteur nous dit qu'il s'est attaché à rapporter : « Les origines, créations, institutions, promotions et nominations aux emplois et dignités, tant des corps de troupes en général, que des officiers généraux et principaux qui les ont commandés et les commandent, le tout suivant leur rang et leur ancienneté... » Le 1er mars 1748 paraît, sous ce titre : *Etat du militaire de France*, un petit volume qui donne: la liste par ancienneté des maréchaux de France et des généraux, et des détails sur la constitution : de la Maison du Roi, de la gendarmerie, de l'infanterie, de la cavalerie, des dragons, des compagnies franches et des Invalides. Il nous faut ensuite franchir huit années pour retrouver une publication du même genre. sous le nom d'*Etrenne militaire.* Ce document n'est qu'une réduction de la carte militaire de Lemau de la Jaisse, et cède la place en 1758 à l'*Etat militaire de France* dont la publication se continue chaque année jusqu'à l'annuaire actuel. L'*Etat militaire de France* contenait trois parties : 1° Ministère, Intendants, Gouverneurs de province, Officiers généraux, Ordre de St-Louis; 2° Troupes; 3° Corps Royal de l'artillerie et du Génie, Invalides ; Ecole militaire, Connétablie, Maréchaussée, Hôpitaux, Marine. C'est en 1819 que paraît le premier numéro de l'annuaire, sous le nom d'*Annuaire de l'Etat militaire de France.* En 1849, il échange ce titre contre celui d'*Annuaire militaire de la République française*, auquel succède bientôt celui d'*Annuaire militaire de l'Empire français.* Enfin, en 1873, on adopte le titre actuel : *Annuaire de l'armée française.* L'*Annuaire militaire*, qui ne renfermait que 568 pages en 1819, s'est accrû progressivement jusqu'à près de 1,400 pages (de texte plus petit), qu'il contient aujourd'hui. L'inscription des officiers de la réserve et de l'armée territoriale, qui a pris place dans l'Annuaire depuis 1876, a, du reste, beaucoup contribué à cet accroissement.

L'*Annuaire* de 1886, en préparation au moment où nous écrivons ces lignes, contiendra quelques modifications, entre autres les suivantes : Au chapitre I de la 2e partie, consacré à l'administration centrale, de nombreux détails relatifs à l'organisation intérieure du ministère seront supprimés. Il en sera de même, dans la 5e partie, de l'indication de l'ancienneté de grade des officiers, accolée jusqu'ici à leur nom. Par contre, après la liste nominative des cadres de chaque corps de troupes, on pourra lire la mention des officiers qui auront quitté le corps depuis le 1er avr. de l'année précédente, avec l'indication du motif de leur radiation des contrôles. Une instruction ministérielle du 19 mars 1830 règle les prescriptions auxquelles doivent se conformer les officiers qui ont des réclamations à présenter, en vue d'obtenir des rectifications, pour changement, suppression ou addition de noms ou de prénoms. Il est dressé chaque année une liste d'ancienneté des officiers dans chaque corps et par grade. L'inspecteur général arrête cette liste, après avoir statué sur les réclamations ou les avoir soumises au ministre, et ce sont ces listes authentiques qui, adressées au ministère de la guerre, servent de base à l'établissement de l'annuaire. — Indépendamment de cet annuaire général, l'armée française possède encore un annuaire particulier pour chaque arme et chaque service important. Tels sont : l'*Annuaire de l'état-major*, consacré aux officiers généraux ; l'*Annuaire de l'arme de l'infanterie ; l'Annuaire spécial de l'arme de la cavalerie ; l'Annuaire du train des équipages ; l'Annuaire du corps de santé ; l'Annuaire de l'intendance ; l'Annuaire du personnel administratif.* On a remarqué, dans cette énumération, l'absence de l'artillerie et du génie. Ces deux armes ont pourtant leur document annuel, absolument analogue aux annuaires des autres fractions de l'armée ; mais elles ont jugé bon de leur conserver ces titres archaïques : *Etat militaire du corps de l'artillerie de France; Etat du corps du génie.* Les principales armées étrangères ont leur annuaire, se rapprochant plus ou moins de l'annuaire français. L'*Annuaire allemand* (Rang-und quartier Liste) et surtout l'*Annuaire autrichien* (Militär-Schematismus) diffèrent peu du nôtre. L'*Annuaire italien* (Annuario militare) se distingue par de nombreux tableaux statistiques, concernant l'avancement des officiers, les décès, les retraites, etc. Quant à l'*Annuaire anglais* (Hart's Army List) il offre cette particularité qu'il donne l'état complet des services d'un grand nombre d'officiers, ce qui en fait un document très volumineux.

ANNUAIRE DU BUREAU DES LONGITUDES. Le volume in-18 publié chaque année, depuis 1796, par le bureau des longitudes, contient aujourd'hui de 800 à 900 pages ; il renferme : *Première partie.* 1° une courte étude analytique des divers calendriers (*julien, grégorien, de la période julienne, d'ères diverses, républicain, israélite, musulman, cophte*); 2° le calendrier avec le lever, le coucher du soleil, la déclinaison australe à midi, le temps moyen à midi ; le lever, coucher et passage au méridien de la lune et des planètes (Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus) ; 3° la concordance des calendriers grégorien, julien, républicain, cophte, israélite, musulman dans l'année courante, de sorte qu'on peut passer à simple vue d'un système de comput dans un autre; ainsi on voit d'un coup d'œil que, par exemple, le 7 ramadan musulman correspond au 8 tamouz israélite, au 25 bawue cophte, au 13 messidor républicain, au 19 juin julien, au 1er juillet grégorien 1884 ; 4° observations

astronomiques sur les planètes, le soleil, la lune, sur les éclipses, les occultations des planètes et des étoiles, la position des étoiles variables; 5° le tableau des plus grandes marées de l'année, calculées par la formule de Laplace (*Mécanique céleste*), qui permet au lecteur de calculer la hauteur d'une grande marée dans un port, en multipliant la hauteur de la marée prise dans le tableau par l'unité de hauteur qui convient à ce port; 6° calcul de l'heure de la pleine mer; 7° principaux éléments du système solaire, planètes télescopiques entre Mars et Jupiter avec leurs mouvements diurnes, la durée de leur révolution sidérale, leurs distances moyennes au soleil, l'auteur et la date de leur découverte, etc.; la figure et la dimension de la terre, les satellites de Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune; le tableau des comètes apparues de 1861 à 1882, avec précis historique, éléments astronomiques; détails astronomiques sur les principaux essaims d'étoiles filantes. — *Deuxième partie.* Poids et mesures métriques en France, poids et mesures des pays étrangers. — *Troisième partie.* Monnaies, conventions monétaires entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse, notions sur la fabrication des monnaies, tableau synoptique de la fabrication des monnaies françaises, tarif des matières d'or et d'argent, tableau des espèces d'or et d'argent fabriquées en France selon le système décimal de 1795 à 1882, monnaies en circulation, etc. Tables d'amortissement, table d'intérêt composé pour les placements et les annuités. — *Quatrième partie.* Géographie et statistique. 1° généralité sur la terre; 2° Afrique, Asie, Océanie et Amérique, superficie, population et densité, population des villes principales; 3° Europe, relief du sol, superficie, population, densité et mouvements de la population par Etats et par provinces; 4° France, relief, superficie, population, densité des départements et arrondissements, état de la population depuis 1700, mouvements de la population depuis 1880, mouvement de la population depuis 1881; 5° possessions et colonies de la France; superficie, population, etc.; 6° ville de Paris, superficie, population et densité par arrondissements et quartiers, de 1861 à 1881; population et mouvement de la population depuis 1675; consommation; lois de la mortalité en France suivant Deparcieux et Duvillard, loi de la mortalité dans la ville de Northampton, table des 22 Compagnies anglaises, calculée par l'institut des actuaires sur 23,856 décès. — *Cinquième partie.* Tables diverses pour calculer les hauteurs des lieux par les observations barométriques avec explication et application, comparaison des thermomètres Farenheit, Réaumur et centigrade; déclinaison de l'aiguille aimantée ou variation du compas dans les ports; intensité horizontale de la force magnétique; tableau des inclinaisons et déclinaisons; poids spécifiques et densité du gaz; densité des liquides, des solides, des minéraux, des roches employées dans la construction, l'ornement des pierres employées dans la joaillerie, substances diverses; des tableaux très importants et très étendus (100 pages environ) renfermant les principales données numériques relatives à la thermochimie (ces tableaux, dressés par M. Berthelot, sont au nombre de trente-cinq); dilatation linéaire des solides, dilatation cubique du verre, dilatation des gaz, des liquides, des métaux, des solides, des corps cristallisés; tension de la vapeur d'eau, longueurs d'onde de la lumière; vitesse du son dans l'air, l'eau, la fonte, vitesse de la lumière; évaluation des températures élevées; équivalent mécanique de la chaleur; point de fusion et d'ébullition; tableau des indices de réfraction des gaz, vapeurs, corps monoréfrigérents, biréfrigérents à un et deux axes; tableaux relatifs à l'électricité et aux unités électriques. — *Sixième partie.* Notices scientifiques sur questions diverses, etc. Cette énumération raisonnée des principales matières que contiennent les *Annuaires du Bureau des longitudes*, démontre mieux que toute réflexion combien est précieuse cette publication qui, à cause de son prix réduit de 1 fr. 50, se trouve à la portée du grand public.

Le premier annuaire pour l'*année V de l'ère française* (1797, ancien style) parut à Paris (imprimerie de la République), l'an IV (juil. 1796) et non en 1797 et 1798 comme disent certaines publications. Il avait pour titre : *Annuaire de la République française, présenté au Corps législatif par le bureau des longitudes* et se trouvait chez Dupont, imprimeur-libraire, rue la Loi, n° 14. A la page 3 on lit l'avertissement suivant, exposant le but et l'origine de la publication : « Le bureau des longitudes, établi par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), est chargé par l'article IX de son règlement de présenter chaque année au Corps législatif un annuaire propre à régler ceux de toute la république. En conséquence, il a rédigé ce petit volume qui est extrait de la *Connaissance des temps* et qui contient ce qui est utile au public, dans une assez petite étendue pour être à la portée de tout le monde et parvenir facilement et en nombre suffisant dans toutes les parties de la France. » Ce premier petit volume de 40 pages se vendait 60 cent. broché et ne renfermait que le calendrier républicain avec concordance avec le calendrier « ancien style » (25 pages), suivi de quelques notes explicatives sur les éclipses, le calendrier républicain, sur le lever et le coucher du soleil, etc. Tel est le début de cette si importante publication, qui, dans l'esprit des législateurs de l'an III, était surtout destinée à propager le nouveau calendrier décrété le 4 frimaire an II (5 oct. 1792). Le volume de l'année suivante (an V) s'enrichit de documents nouveaux « afin que notre annuaire serve à la curiosité et à l'instruction de tous ceux qui aiment les calculs et qu'on y trouve rassemblés ce qu'il y a de plus singulier et ce qu'on chercherait inutilement dans d'autres livres ». Les additions sont les nouveaux dénombrements faits dans les départements et leur surface calculée au bureau du cadastre; ces tables de la population ont été constamment augmentées et perfectionnées dans les volumes suivants; « les nouvelles mesures de la République française »; la table de la vitesse de la Seine, d'un homme à pied, d'un bon cheval, d'un lévrier, d'un boulet, de la terre, d'un corps grave tombant, d'une roue de moulin, de la lumière, etc.; la table des hauteurs de l'atmosphère, de la fumée des volcans, des montagnes, des pyramides, etc. Ces deux tables sont dressées par le citoyen Lalande, secrétaire du bureau des longitudes; la table de la durée moyenne de la vie d'après les calculs du citoyen Duvillard, directeur du bureau des calculs à la trésorerie nationale; production et consommation de la France, en froment, seigle, orge, avoine; nombre de charrues; terres en jachères, en vaines pâtures, etc.; ces chiffres sont très intéressants. Il est impossible dans cet article de suivre pas à pas les développements successifs de l'annuaire; mais il est utile de mentionner qu'il s'est complété de notices variées et intéressantes sur différentes questions d'astronomie, de mathématiques, de météorologie, de géographie, de statistique et d'économie politique. Nous signalerons : *Exposé des résultats des grandes opérations géodésiques faites en France et en Espagne pour la mesure d'un arc du méridien et la détermination du mètre définitif* (1809); note rédigée par une commission du bureau des longitudes; notice sur *les travaux des ponts et chaussées*, par M. de Prony; un article intitulé *Du change* (1810), par Germain Garnier; *De l'or et de l'argent considérés comme marchandises* (1811), par G. Garnier; *Relevé de la population de l'empire suivant les différentes langues que parlent ses habitants* (1811), par Coquebert-Montbert; *Valeur des monnaies étrangères*, tableau fourni par l'administration des monnaies (reproduit et amélioré jusqu'en 1836); *Considérations générales sur la population* (1822); *Température moyenne du pôle nord* (1824); *Comparaison des moyens de communication entre la Capitale et la Province en 1824 avec ceux qui existaient soixante ans auparavant* (1825), par Girard; *Evaluation des mesures linéaires étrangères en mesures françaises* (1831), par de Prony (répé-

tées jusqu'en 1847); *De la distribution de la population* (1848), par Mathieu; *Notice sur la constitution de l'univers* (1869 et 1870), par de Launay; *Défense de la loi des tempêtes* (1875), par Faye; *Sur les orages et sur la formation de la grêle* (1877), par Faye; *Progrès récents de la physique solaire* (1879), par J. Janssen; *Aperçu historique sur le développement de l'astronomie* (1882), par Faye; *Planètes intra-mercurielles* (1882), par Tisserand; *les Grands fléaux de la nature* (famines, inondations, déluges, volcans, etc.) (1884), par Faye. Parmi ces notices scientifiques, une mention spéciale est due à celle qu'Arago publia presque chaque année de 1824 à 1853, lesquelles plus d'une fois valurent à l'Annuaire une seconde édition. Arago sut mettre à la portée du grand public les derniers résultats de la science, dans une langue claire, précise et attrayante; ces notices conservent encore leur verdeur et leur saveur et sont relues avec plaisir et profit. Les principales sont: *Notices sur la pluie, l'Etat thermométrique du globe* (1825); *sur la rosée, utilité des nattes, les brouillards; sur la congélation des rivières, la grêle, la lune rousse*, etc., *Des comètes;* dans cette notice, parue en 1831, Arago examine, entre autres questions, les suivantes: constitution physique; une comète peut-elle venir choquer la terre? le déluge a-t-il été occasionné par une comète? etc.; *la Lune*, son action sur la pluie, la sérénité de l'atmosphère, etc... prétendue action de la lune sur la nature organique, les maladies, le succès des opérations industrielles, etc.; *Etat thermométrique du globe, étoiles multiples* (1834); *Puits artésiens* (1835); *Eloge historique de Watt; Quel fut le fondateur de l'Ecole polytechnique?* (1850); *Bibliographie de Jean-Sylvain Bailly* (1853). Arago est mort en 1853.

Le titre de l'annuaire a varié d'après les différents régimes politiques qui se sont succédé en France depuis son origine. Le premier volume de la série est intitulé: *Annuaire de la République française présenté au Corps législatif par le bureau des longitudes;* le titre devient, en 1803, *Annuaire de la République française présenté au gouvernement;* en 1805, *Annuaire présenté au gouvernement*; en 1810, *Annuaire présenté à Sa Majesté l'Empereur et Roi;* en 1813, *Annuaire présenté à Son Excellence le ministre de l'intérieur*; en 1814, *Annuaire présenté au Roi.* Il fallut de nouveau modifier le titre en 1848; depuis lors il n'a plus changé. De 1848 à 1884 le volume est simplement intitulé: *Annuaire pour l'an..... publié par le Bureau des longitudes.* Le prix a varié: de 60 cent. qu'il était au début, il s'est élevé à 75 cent. en 1809, à 1 fr. en 1811, à 1 fr. 25 cent. en 1870, à 1 fr. 50 cent. en 1875. Depuis lors, il est resté stationnaire malgré l'augmentation des matières et l'addition de gravures, de cartes et de photographies. Le calendrier républicain, dont l'annuaire était destiné à répandre et établir la suprématie éprouve, lui aussi, les vicissitudes des temps. De 1797 à 1801, il est complètement républicain; en 1802, on trouve encore les mois républicains (vendémiaire, brumaire, etc.) mais les jours de la décade (primidi, duodi, etc.) ont disparu devant le retour des jours de la semaine. Enfin le calendrier républicain, déjà mutilé, meurt définitivement le 10 nivôse de l'an XII (31 déc. 1803) (V. pour plus de détails le mot CALENDRIER). Paul LAFARGUE.

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE, par MM. Guillaumin, Joseph Garnier, Maurice Block. Fondé en 1844, rédigé par les rédacteurs du *Journal des Economistes*, fut au début, une publication contenant des articles sur des sujets divers de l'économie politique, écrits par MM. Alexandre Moreau de Joué, Michel Chevalier, Wolowsky, Villermé, Eug. Daire, A. Legogh, Horace Say, Léon Faucher, Joseph Garnier, Cunin-Gridaine, Rossi, Louis Leclerc, Loiseau, A. de Blaise, Frédéric Bastiat, Jérôme-Adolphe Blanqui, etc. La plupart de ces écrivains qui devaient former la phalange des libre-échangistes étaient fort peu connus en dehors d'un public très limité. Les trois premières années ont paru sous le titre: *Annuaire de l'économie politique, par les rédacteurs du Journal des économistes.* La quatrième année, 1847, est intitulée: *Annuaire de l'économie politique et de la statistique par MM. Joseph Garnier et Guillaumin*, avec des articles de MM. Bastiat, A. Blaise, M. Chevalier, etc. De 1844 à 1855, il fut dirigé par MM. J. Garnier et Guillaumin; de 1855 à 1864, par MM. Maurice Block et Guillaumin et, de 1865 à 1884, par M. Maurice Block seul. L'annuaire se modifia et se compléta d'année en année. C'est à partir de la cinquième année (1848) que le volume commence à être divisé en quatre parties: 1° France; 2° ville de Paris; 3° pays étrangers; 4° variétés, mélanges, revues et suppléments. Toutes ces parties ont pris d'année en année plus d'extension, surtout celle relative aux pays étrangers. Le premier annuaire de 1844 n'avait que 258 pages de texte; le quarante et unième annuaire pour l'année 1884 contient 967 pages de texte. L'annuaire est devenu un recueil précieux de documents et de statistique; la partie Variété, contenant autrefois des articles, s'est peu à peu réduite à n'être plus qu'une notice bibliographique donnant toutes les publications (livres, brochures, revues, journaux), ayant trait à l'économie politique; qu'un résumé des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques et qu'une revue financière de l'année précédente donnant les bilans mensuels des Banques de France et d'Angleterre (avec encaisse métallique, effets en portefeuille, billets en circulation, taux de l'escompte, etc.), les recettes et dépenses kilométriques des chemins de fer, le tableau des fluctuations mensuelles au comptant des rentes 4 1/2 % et 3 %; le tableau des plus hauts et plus bas cours au comptant des principales valeurs cotées aux bourses de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, etc.

La première partie. FRANCE: contient, population, mouvement, émigration, finances de la France, achats et ventes de rentes, finances communales, octroi, commerce extérieur, navigation, justice criminelle, civile et commerciale, caisse d'épargne, bureaux de bienfaisance, mont-de-piété, assurances, instruction publique, statistique agricole (vins, alcools, sucres, tabacs, soie), routes, navigation fluviale, chem. de fer, tramways, gaz, statistique militaire, Banque de France (opérations), lois et décrets d'intérêt économique et financier. — *Deuxième partie.* VILLE DE PARIS: Population, consommation, octroi, finances, assistance publique, caisse d'épargne, lycées, instruction primaire, gaz, recrutement, omnibus et tramways. — *Troisième partie.* ALGÉRIE ET COLONIES: Algérie, population, budget, commerce, etc.; colonies françaises. Martinique, Sénégal, Gabon, Mayotte, etc., commerce de la France avec ses colonies, banques coloniales. — *Quatrième partie.* PAYS ÉTRANGERS: Population, émigration, finances, armée, marine militaire, commerce, navigation, mines, tramways, chemins de fer, postes, télégraphes, colonies, etc., des principaux pays des deux mondes. L'annuaire est un fort volume in-18, vendu 9 fr. Il est édité par la maison Guillaumin et C[ie].

Paul LAFARGUE.

ANNUEL. I. ASTRONOMIE. — Le mot *annuel* se dit de tout ce qui est relatif à l'année. On appelle *mouvement annuel* d'une planète son mouvement en 365 jours, et quelquefois aussi son mouvement propre ou de révolution autour du soleil. Pour les tables de la lune, l'*argument annuel* est la distance du soleil à l'apogée de la lune. On nomme *équations annuelles* de la lune, de son apogée et de son nœud, les inégalités produites par l'attraction du soleil en raison de l'excentricité de son orbite ou du changement de ses distances. L'*équation nouvelle* de la lune a été indiquée par Tycho Brahé, calculée plus exactement par Horoccius d'après les observations antérieures. Newton reconnut qu'elle n'est qu'une conséquence de l'attraction universelle, qu'il y a une équation semblable pour l'apogée et une

pour le nœud, dont le soleil accélère le mouvement, lorsqu'il est plus rapproché de la terre.

II. Botanique. — On appelle plantes annuelles celles qui naissent, fructifient et meurent dans une même année : le Pied d'Alouette des champs, la Fumeterre officinale, l'Herbe à Robert sont dans ce cas. Certaines plantes, qui sont annuelles dans nos contrées, sont vivaces dans des climats plus chauds : tel est le cas du Ricin, qui, en Chine, en Afrique et même en Provence, vit plusieurs années. — Certains auteurs appellent encore plantes annuelles celles qui ne produisent qu'une seule fois des fleurs et des fruits : il est vrai que la plupart d'entre elles parcourent toute leur végétation dans l'espace d'une année, mais il en est d'autres, comme les Bambous, dont le développement exige un temps fort long. Il convient de désigner ces plantes sous le nom de *Monocarpiennes*. R. Bl.

III. Droit. — Un droit annuel est celui qui est exigible périodiquement chaque année. On appelait plus spécialement autrefois *droit annuel* le droit payé au fisc par les titulaires d'offices, pour conserver à leurs héritiers la propriété de la finance (V. Office). Cette expression désignait aussi le droit payé, chaque année, par les marchands de vin. G. L.

IV. Liturgie. — Messe dite tous les jours ou chaque semaine pendant l'année du deuil, depuis la mort d'un défunt, pour le repos de son âme.

ANNUITÉ. Une annuité est une somme que l'on paie à des intervalles égaux, par exemple tous les ans, tous les semestres... et même à des intervalles de temps infiniment petits. L'annuité porte le nom de *Rente* quand elle est payée à un particulier.

Annuité immédiate ou rente payable immédiatement. Pour se procurer une pareille rente, il faut verser un certain capital dont nous allons déterminer le montant correspondant à a fr. de rente. Supposons que ces a fr. de rente soient payables tous les $\frac{1}{n}$ d'année, soit r l'intérêt simple de 1 fr. pendant un an, en sorte que $\frac{r}{n}$ soit l'intérêt simple de 1 fr. pendant $\frac{1}{n}$ d'année, la première somme a fr. que touchera le rentier vaut actuellement $\frac{a}{1+\frac{r}{n}}$, la seconde vaut $\frac{a}{\left(1+\frac{r}{n}\right)^2}$, etc., si bien que si cette rente doit être servie k fois, sa valeur actuelle est

$$x = \frac{a}{1+\frac{r}{n}} + \frac{a}{\left(1+\frac{r}{n}\right)^2} + \cdots + \frac{a}{\left(1+\frac{r}{n}\right)^k}$$

ou

$$(1) \qquad x = \frac{a\left[\left(1+\frac{r}{n}\right)^k - 1\right]}{\left(1+\frac{r}{n}\right)^k \frac{r}{n}}$$

si la rente est annuelle $n = 1$, et l'on a

$$x = \frac{a[(1+r)^k - 1]}{(1+r)^k . r}$$

si l'on suppose $k = \infty$, l'annuité est *perpétuelle* et l'on a

$$x = \frac{a}{r}.$$

Si l'annuité est payée à des intervalles de temps infiniment petits, elle porte le nom d'annuité continue ; cette annuité théorique a une réalisation pratique dans les grandes entreprises où l'on débourse continuellement une somme, dont la moyenne est à peu près constante pendant une longue période de temps ; alors n est infini et k aussi. Si l'on fait alors $k = nt$, t sera le nombre d'années pendant lequel l'annuité est payée ; la formule (1) donne alors :

$$x = \lim a \frac{\left[\left(1+\frac{r}{n}\right)^{nt} - 1\right]}{\left(1+\frac{r}{n}\right)^{nt} \frac{r}{n}}$$

ou bien

$$(2) \qquad x = a\frac{n}{r}\frac{e^{rt}-1}{e^{rt}} = a\frac{n}{r}(1-e^{-rt}).$$

a est nécessairement infiniment petit et an est alors un nombre fini, donné. On peut faire usage de la formule précédente quand $\frac{1}{n}$, au lieu d'être infiniment petit, est très petit, égal $\frac{1}{365}$ par exemple. La formule (2) permet alors d'évaluer la valeur actuelle d'un paiement quotidien effectué pendant t années.

Annuité différée ou anticipée. Une annuité *différée* est une annuité que l'on ne commence à payer qu'au bout d'un certain temps, qu'on appelle le temps du différé. La valeur d'une annuité différée se calcule en la supposant d'abord immédiate, puis en divisant la valeur trouvée par $\frac{1}{1+r}$, $\frac{1}{(1+r)^2}$, ... si le temps du différé est d'un an, deux ans, etc...; de même une annuité peut être *anticipée*, c.-à-d. payable avant un an, quoique payable annuellement, et en général une annuité est anticipée quand le paiement a lieu avant l'écoulement d'un laps de temps égal à celui qui sépare deux paiements consécutifs ; la valeur actuelle se calcule alors d'après les mêmes principes.

Annuité viagère. Une annuité viagère est celle qui repose sur une ou plusieurs têtes et qui est subordonnée à l'existence de ces têtes. Les annuités viagères ne peuvent se calculer que si l'on connaît la loi de mortalité (V. Mortalité) des têtes sur lesquelles on veut baser l'annuité. Cette loi de mortalité est fournie par des tables qui font connaître la fonction $f(x)$, probabilité qu'un individu pris au hasard à l'âge de 0 ans vivra à l'âge x. Alors $\frac{f(x)}{f(a)}$ est la probabilité qu'un individu d'âge a, pris au hasard, vivra à l'âge $x > a$. Cela posé, proposons-nous de calculer la valeur actuelle d'une annuité viagère, payable tous les ans jusqu'à sa mort, à un individu actuellement d'âge a. Cette valeur est égale à l'espérance mathématique de l'individu sur la tête duquel l'annuité est constituée, la probabilité que le n^e paiement sera effectué est $\frac{f(a+n)}{f(a)}$. Supposons l'annuité de 1 fr. et soit r l'intérêt simple de 1 fr., l'espérance mathématique de ce n^e paiement sera $\frac{1}{(1+r)^n}\frac{f(a+n)}{f(a)}$, en sorte que la valeur actuelle de l'annuité est

$$(1) \qquad \frac{1}{1+r}\frac{f(a+1)}{f(a)} + \frac{1}{(1+r)^2}\frac{f(a+2)}{f(a)} + \cdots$$

et l'on doit pousser cette suite jusqu'à ce que les termes deviennent nuls. La somme précédente est *le prix de 1 fr. de rente payable annuellement ;* le prix de 1 fr. de rente payable par semestre (de 0f50 chaque fois) est

$$(2) \qquad \frac{1}{(1+r)^{\frac{1}{2}}}\frac{f(a+\frac{1}{2})}{f(a)} + \frac{1}{1+r}\frac{f(a+1)}{f(a)} + \frac{1}{(1+r)^{\frac{3}{2}}}\frac{f(a+\frac{3}{2})}{f(a)} + \cdots$$

et l'annuité continue est

$$(3) \qquad \int_0^{\infty} \frac{f(a+x)}{f(a)}(1+r)^{-x}\,dx.$$

Lorsque $f(x)$ est connu en fonction de x, c'est cette dernière annuité que l'on calcule directement pour en conclure

les expressions (1) et (2), au moyen de la formule sommatoire d'Euler (V. QUADRATURES), sinon c'est (3) et (2) que l'on déduit de (1). En pratique, on admet souvent que l'expression (2) est supérieure à 1 de $0^{f}25$; alors $r = 0,04$.

Nous donnerons seulement un exemple d'annuités reposant sur deux têtes en renvoyant, pour plus de détails sur ce sujet, aux ouvrages spéciaux de Maas et de M. Dormoy, publiés chez M. G. Villars, sur les opérations viagères. *Proposons-nous de calculer la valeur actuelle d'une rente annuelle de 1^{f} payable tant que deux têtes d'âges a et b seront simultanément en vie;* la probabilité que le n^{e} paiement sera effectué est $\frac{f(a+n)}{f(a)} \frac{f(b+n)}{f(b)}$, son espérance est $(1+r)^{-n} \frac{f(a+n)}{f(a)} \frac{f(b+n)}{f(b)}$; par suite la valeur de l'annuité est

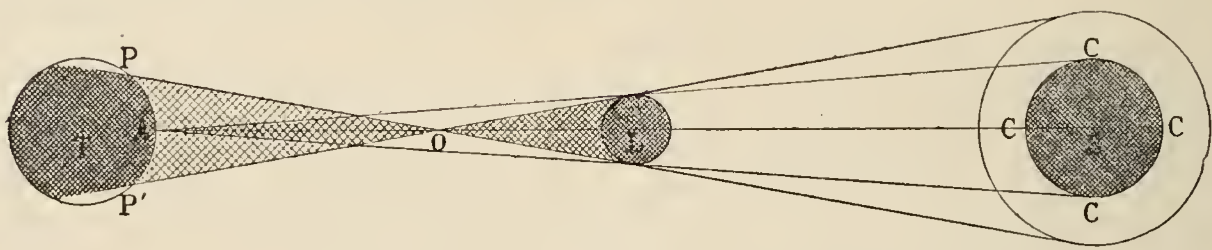
$$\sum_{n=1}^{n=\infty} (1+r)^{-n} \frac{f(a+n)}{f(a)} \frac{f(b+n)}{f(b)}$$

Si nous désignons par c_{ab} cette valeur et en général par c_a la valeur d'une annuité de 1 fr. reposant sur une seule tête d'âge a, $c_a - c_{ab}$ sera la valeur d'une annuité de 1 fr., payable à une tête actuellement d'âge a, mais seulement au décès d'une tête actuellement d'âge b.

$$c_a + c_b - c_{ab}$$

sera la valeur actuelle d'une annuité de 1 fr., payable à un groupe de deux personnes d'âges a et b ou à l'une quelconque d'entre elles qui survivra jusqu'au dernier décès, etc. LAURENT.

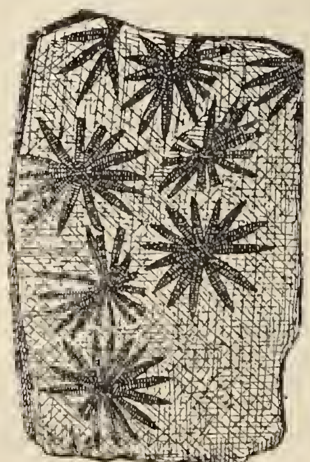
BIBL.: CHARLON, *Théorie mathématique des opérations financières*; Paris, 1878. — PEREYRE (Eugène), *Tables de l'intérêt composé des annuités et des rentes viagères*; Paris, 1873. — VIOLEINE, *Nouvelles Tables pour les calculs d'intérêt composé, d'annuités et d'amortissement*; Paris, 1873. — THOMAN (Fédor), *Théorie des annuités et des intérêts composés*, trad. de l'anglais par Bouchard; Paris, 1878. — MAAS, *Théorie élémentaire des annuités viagères et des assurances sur la vie*. — DORMOY, *Théorie mathématique des assurances sur la vie*; Paris, 1878. — Voyez enfin le *Journal des Actuaires français* et le *Journal des Actuaires anglais*. — BAILY, *Théorie des annuités viagères et des assurances sur la vie*, trad. de l'anglais par Courcy, 1836.



Éclipse annulaire de soleil (figure schématique).

ANNULAIRE (Eclipse annulaire). Une éclipse de soleil est *annulaire* quand le disque de la lune se projette sur la partie centrale du soleil, de telle sorte que les bords lumineux de l'astre radieux sont seuls visibles, présentant l'aspect d'une couronne ou d'un anneau lumineux dont la durée ne dépasse guère six ou sept minutes. Elle est visible en un lieu qui se trouve sur la ligne des centres de la lune et du soleil, et dans le prolongement du cône d'ombre, trop court pour rencontrer la terre, sans quoi il y aurait éclipse totale. — Dans la fig. ci-dessus, la partie comprise entre L et O est le cône d'ombre pure. POP′ en est le prolongement. Le point de la terre A, situé dans dans ce prolongement et sur la ligne des centres SL, verra la couronne C, la partie centrale du soleil étant cachée par l'interposition de la lune. Dans la table des 59 éclipses de soleil visibles à Paris de 1769 à 1900, calculées par du Vaucel, on n'en trouve aucune qui soit totale; une seule est annulaire, c'est celle du 8 oct. 1847. Une autre éclipse annulaire, visible en France, en Espagne et en Angleterre le 1er avr. 1764, avait été calculée par Mme Le Paute, qui en avait dressé la carte. Deux autres avaient été visibles en Ecosse, en 1737 et en 1748; la dernière a été observée par Le Monnier. Cet astronome vérifia que le diamètre de la lune a bien la même valeur lorsqu'il se projette sur le disque du soleil, qu'au moment de la pleine lune; de la Hire prétendait que le diamètre était plus faible.
L. BARRÉ.

ANNULARIA. Dans la famille des Equisétacées, les *Annularia* forment, avec les Astérophyllites, la sous-famille des Annulariées ou Astérophyllitées. Ces cryptogames, aujourd'hui éteintes, sont caractérisées par leurs épis sporifères qui portent des macrosporanges et des microsporanges. Les Annulariées sont des Equisétacées hétérosporées. Ce groupe hétérogène renferme des plantes aquatiques, flottantes. On connaît aujourd'hui les tiges, les rameaux, les feuilles et les épis des *Annularia*, qui ont été observés chez l'*A. stellata* Schlot. (*A. longifolia* Brongniart). Leurs tiges articulées et fistuleuses portent des rameaux distiques qui naissent entre les feuilles et dans le même plan. Ces tiges offrent un système ligneux et cortical peu développé, avec une moelle relativement considérable. Les feuilles verticillées et uninerviées, comme celles des *Equisetum*, ne sont pas soudées en gaine à la base, mais tout à fait libres. Elles sont allongées, lancéolées et inégales. Les tiges de l'*A. stellata* Schlot. ont été désignées par Germar sous le nom de *Equisetites lingulatus*. Ces organes, dont les articulations sont très nettes, grâce au diaphragme qui a conservé leurs formes, laissent voir un cylindre ligneux avec les traces de sa structure équisétiforme. Ce cylindre est caractérisé par des lacunes contre lesquelles sont groupées sans ordre des trachées avec des vaisseaux annelés et rayés. Les faisceaux libéro-ligneux sont creusés d'une


Annularia radiata.

lacune comme ceux des prêles. Les rameaux, que l'on rencontre presque toujours séparés des tiges qui les ont portés, offrent à droite et à gauche des branches distiques avec des feuilles nombreuses verticillées. Ces feuilles, de vingt à trente par verticille, sont linéaires, lancéolées, mucronées, acuminées, à nervure médiane généralement nette,

forte et relevée en demi-cylindre saillant sur le dos de la feuille. Les épis que Stenberg a désignés sous le nom de *Bruckmannia tuberculata* sont les fructifications de l'*A. stellata*. Cette découverte résulte des observations de Germar, de Schimper et de Grand'Eury. Récemment, ce dernier savant a vu sortir, des rameaux d'*A. stellata*, les épis du *Bruckmannia tuberculata*. Les épis sporifères des *Annularia*, c.-à-d. les *Bruckmannia*, sont composés d'une alternance régulière des verticilles stériles et des verticilles fertiles. On compte deux fois plus de feuilles dans le verticille stérile que dans le verticille fertile. Chaque feuille fertile porte quatre sporanges, fixés à la face même d'un écusson terminé en pointe. Les verticilles inférieurs sont les macrosporanges qui contiennent chacun une seule macrospore. Les verticilles supérieurs ou microsporanges renferment de nombreuses microspores. Les plus anciens *Annularia* ont été observés dans le terrain primordial d'Amérique. L'*A. Romingeri* Lesq. a été découvert par M. Léo Lesquereux, dans le terrain silurien supérieur des États-Unis. Ces Cryptogames se montrent ensuite dans les couches dévoniennes du Canada, qui renferment l'*A. laxa* de Dawson. L'*A. longifolia* Brongniart est une espèce très répandue dans la plupart des formations houillères de l'Europe et de l'Amérique du Nord, où elle se montre depuis les couches inférieures jusqu'aux couches supérieures. C'est aussi une espèce du terrain permien inférieur et moyen. L'*A. radiata* Brongniart, qui se distingue du précédent par ses feuilles plus étroites et presque aciculaires, est assez répandu dans le terrain houiller de l'Europe et de l'Amérique du Nord. L'*A. Dawsoni* Schimper abonde dans les schistes du houiller inférieur de Saint-John (Canada). L'*A. sphenophylloides* Zenk. est une petite forme élégante et très commune dans presque toutes les formations houillères de l'Europe et de l'Amérique du Nord. L'*A. Emersoni* Lesquereux, qui rappelle l'aspect général du précédent, est un fossile des couches houillères de l'Ohio. L'*A. inflata* Lesquereux est aussi une espèce remarquable des formations carbonifères de Pensylvanie. Louis Crié.

Bibl. : Ad. Brongniart, *Prodrome d'une histoire des végétaux fossiles* ; Paris, 1828. — W. Schimper, *Traité de paléontologie végétale* ; Paris, 1869-1874. — J.-W. Dawson, *The fossil plants of the Devonian and upper silurian formations of Canada* ; Montréal, 1871. — De Saporta, *le Monde des plantes avant l'apparition de l'homme* ; Paris, 1879. — Léo Lesquereux, *Coal flora of Pensylvania* ; Harrisburg, 1880. — Grand'Eury, *Flore carbonifère du dép. de la Loire* ; Paris, 1877. — Zeiller, *Explication de la carte géologique de France*. — Renault, *Cours de botanique fossile* ; Paris, 1882. — L. Crié, *Essai sur la flore primordiale* ; Paris, 1883.

ANNULATION. I. Droit. — C'est la conséquence, tirée par le juge, d'un vice qui affectait un acte juridique et en vertu duquel cet acte est annulé, destitué de tout effet. Les causes qui peuvent ainsi amener l'annulation sont désignées sous la qualification générique de *nullités* (V. ce mot) ; l'acte où s'en rencontre quelqu'une est entaché de nullité ou mieux d'annulabilité ; cette dernière expression est préférable parce qu'elle indique bien que l'acte n'est pas, *a priori*, dépourvu de toute existence et de tout effet ; il est seulement susceptible d'être anéanti par une décision judiciaire sur la demande des parties intéressées ou de l'une d'elles suivant les cas. Il faut se garder, en effet, de confondre l'inexistence et la simple annulabilité. L'acte annulable tient le milieu entre l'acte valable, c'est-à-dire absolument inattaquable, et l'acte qui, manquant de ses conditions essentielles, n'a aux yeux de la loi aucune existence. Ce dernier n'a que l'apparence ; en réalité, c'est le néant. Tel, dans le monde physique, un enfant mort-né. L'acte annulable, au contraire, existe ; il vit, pour ainsi dire, et produit ses effets ; mais il porte en lui un germe de mort qui se développera si l'annulation est demandée ou qui, au contraire, pourra être paralysé si la cause de nullité est couverte par la ratification ou si l'action est éteinte par prescription, tandis que ni le temps, ni la ratification ne peuvent donner vie à l'acte inexistant dès l'origine. Cette distinction fondamentale est rationnelle ; elle est dans la nature des choses, elle s'est imposée dans tous les temps ; mais la notion n'en a pas toujours été dégagée et, presque jusqu'à nos jours, les législateurs comme les jurisconsultes l'ont, pour ainsi dire, subie, plutôt que nettement comprise. Les jurisconsultes romains ne nous ont pas transmis sur ce point une théorie complète ; néanmoins, la ligne de démarcation entre les actes dépourvus de toute vie juridique et les actes simplement annulables s'est toujours maintenue dans cette législation. — Ainsi d'abord, en ce qui touche la volonté des parties, les jurisconsultes romains ont eu soin de distinguer les cas où l'absence de cette volonté est un obstacle à l'existence même de l'acte juridique, de ceux où la volonté simplement viciée laisse l'acte existant et le rend seulement susceptible d'être attaqué. La folie, sous ses diverses formes *(furiosi, mente capti)* ; l'*infantia*, c.-à-d. l'état de l'enfant encore privé de discernement ; l'erreur, dans les cas où elle fait disparaître entièrement la volonté, sont autant de causes qui, aux yeux des jurisconsultes romains, excluent l'existence même de l'acte ; au contraire, le dol et la violence, considérés comme de simples vices du consentement, ne donnent lieu qu'à l'annulation de l'acte et encore en vertu du droit prétorien, car le droit civil n'en tient pas compte. Quant à l'erreur, on admet généralement qu'elle est sans influence sur la validité des actes juridiques, toutes les fois qu'elle ne va pas jusqu'à exclure le consentement. C'est également dans la catégorie des actes inexistants et non pas simplement annulables qu'il faut ranger ceux auxquels manquerait la forme extérieure dont la législation romaine a, dans des cas assez nombreux, voulu revêtir la manifestation de la volonté. Ainsi, l'affranchissement, l'*auctoritas tutoris* dans leurs formes primitives, le testament, voilà autant d'actes dont on peut dire que *Forma dat esse rei* et que, sans la forme, il n'y a rien.

Nos anciens jurisconsultes ont soupçonné et en quelque sorte subi, plutôt qu'ils ne l'ont comprise, la distinction fondamentale que nous avons plusieurs fois rappelée. Défaut de généralisation, absence d'idées d'ensemble, terminologie défectueuse : tels sont les défauts qu'on peut leur reprocher. Ils distinguent deux catégories de nullités, les unes absolues et radicales, les autres respectives et relatives, et cette distinction semble bien répondre, dans leur pensée, à celle que la doctrine actuelle prend pour point de départ en ce sens qu'ils paraissent considérer comme de simples faits dépourvus de toute valeur juridique les actes entachés d'une nullité dite radicale. Pendant longtemps, il est vrai, on ne songe à ranger dans cette catégorie que les actes qui violent l'ordre public. De tous nos anciens auteurs, c'est Domat qui a le mieux entrevu la doctrine de l'inexistence mise en regard de la simple annulabilité. Il distingue les conventions *nulles dans leur origine* de celles qui sont seulement *sujettes à résolution* et, ce qui prouve bien que, par les conventions nulles dans leur origine, il entend désigner ce que nous appelons les conventions n'ayant aucune existence légale, c'est que dans son traité des *Lois civiles*, t. I, ch. vi, il écrit : « Il y a cette différence entre la nullité et la résolution des conventions que la nullité fait qu'il n'y a eu que l'apparence d'une convention et que la résolution anéantit une convention qui avait existé. » Les rédacteurs du c. civ. n'ont pas méconnu la distinction que les jurisconsultes romains et nos anciens auteurs avaient devinée ; mais, pas plus que leurs devanciers, ils n'ont formulé une théorie générale des nullités devant laquelle il semble qu'ils aient reculé. A diverses reprises, lors des discussions qui ont signalé l'élaboration du c. civ., la distinction fondamentale a été rappelée, notamment à propos des nullités de mariage et des dispositions relatives à l'action en nullité ou en rescision des conventions (art. 1304 et suiv.). Ce qu'on peut seulement reprocher aux rédacteurs du code, c'est l'impropriété des termes et l'absence de généralisation, mais il faut tenir pour certain qu'ils ont eu la notion de la différence qu'il

faut reconnaître entre les actes inexistants et les actes simplement annulables. En proclamant, par exemple, qu'il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement (art. 146) ; que les obligations sans cause ou sur une fausse cause, ou sur une cause illicite, ne peuvent avoir aucun effet (art. 1131), le c. civ. a suffisamment indiqué que la distinction rationnelle en même temps que traditionnelle était maintenue. En somme, l'absence totale de volonté, dans les actes juridiques, le défaut d'objet ou de cause dans les obligations, l'inobservation des formes légales dans les hypothèses (exceptionnelles aujourd'hui) pour lesquelles le législateur exige l'emploi de formes particulières, essentielles à la naissance même de l'acte (donation, mariage, contrat de mariage, testament, adoption, constitution d'hypothèque), voilà autant de cas où l'on doit refuser à l'acte juridique toute existence légale. Dans ces circonstances, il n'est pas nécessaire pour faire tomber l'acte en question d'intenter en justice une action spéciale; le juge, lorsqu'un pareil acte lui sera soumis et que l'inexistence en sera établie, n'aura qu'à la reconnaître, même d'office, à la proclamer ; aucune confirmation, aucune ratification ne pourra utilement intervenir, l'acte ne pourra vivre que s'il est réitéré avec toutes les conditions essentielles qui lui manquaient, et son effet ne datera que du jour où il aura été ainsi reconstitué ; la prescription sera impuissante à lui conférer une efficacité dont il a été, dès l'origine, destitué, et enfin, tout le monde, sans distinction, pourra se prévaloir de ce que l'acte est inexistant pour repousser les effets qu'on voudrait en vain lui faire produire à une époque quelconque.

Tout autre est la nature des actes simplement sujets à annulation, ou *annulables*. Et ici, qu'on nous permette de revenir encore sur la notion des actes annulables et sur la nécessité d'adopter une terminologie rigoureuse que tous les auteurs n'ont pas encore également observée : la vérité est qu'en dehors des actes inexistants, il n'y a que des actes annulables. On rencontre souvent dans le texte de nos lois et dans les commentaires des jurisconsultes l'expression d'*actes nuls*, actes entachés de nullité. Sans doute, il y a des degrés dans la nullité ; elle peut être plus ou moins grave, accessible à plus ou moins de personnes, susceptible d'être couverte par un laps de temps plus ou moins long. L'essentiel est de se rendre compte qu'il faut tenir les mots nul et annulable, nullité et annulabilité pour synonymes et les appliquer indifféremment aux actes qui, ayant d'ailleurs une existence certaine aux yeux de la loi, sont simplement exposés à une action qui, si elle est intentée, mais dans ce cas seulement, les privera de tout effet. Les *nullités* (V. ce mot) se distinguent d'abord en nullités formelles et en nullités virtuelles. Les premières sont celles que la loi prononce expressément comme sanction de ses dispositions ; les secondes sont celles qui, en dehors d'un texte, doivent être reconnues comme nécessaires au but que la loi s'est proposé. La seconde distinction importante est celle qui sépare les nullités absolues des nullités relatives ; les premières, susceptibles d'être invoquées par toutes les parties intéressées, et les secondes ne pouvant être soulevées que par quelques-unes des parties intéressées. Il y a lieu de distinguer encore les nullités simples pour lesquelles le juge conserve le pouvoir d'apprécier les conditions de l'acte (ainsi le mineur peut attaquer les actes passés par lui seul et d'ailleurs exempts de formes particulières, mais le juge doit examiner s'il en résulte une lésion), et les nullités dites de *droit*, telles que celle qui frappe les actes passés par l'interdit ; le juge n'a, en pareil cas, d'autre mission que de rechercher si la date de l'acte est postérieure à la cause de nullité ; il doit alors, sans autre considération, prononcer l'annulation. Enfin, nous distinguerons les nullités d'ordre public de celles qui reposent seulement sur l'intérêt privé. — L'annulation des actes juridiques peut provenir de causes bien différentes et dont les effets ne sont pas non plus les mêmes. Dans un sens très large, ce mot comprend tous les cas qui peuvent amener l'anéantissement d'un acte ou d'un contrat ; mais, dans le langage du droit et de la pratique, ces diverses causes se rangent sous des dénominations différentes. Sous le nom de *résolution* (V. ce mot), on désigne les hypothèses dans lesquelles l'acte juridique est rétroactivement anéanti, soit par l'effet d'une disposition de la loi (condition résolutoire tacite ; voy. notamment art. 1184 et 1654 c. civ.), soit par l'effet de la volonté des parties contemporaine du contrat (condition résolutoire expresse, art. 1183 c. civ.). L'expression de *résiliation* désigne plus particulièrement les hypothèses où un contrat cesse de produire ses effets, mais seulement pour l'avenir, en vertu soit de l'accord des parties, soit de la volonté d'une seule, par exemple en matière de bail. Le mot de révocation est plus spécialement employé en matière de donations et de testaments et aussi quand les créanciers exercent l'action paulienne contre les actes frauduleux de leur débiteur (art. 1167 c. civ.). Enfin, l'expression d'annulation désigne le cas où un acte juridique est, en vertu d'un jugement, déclaré nul parce qu'il a manqué, à son origine, soit d'une condition de forme, soit d'une condition de fond nécessaire non pas à son existence, mais à sa validité, ou bien encore parce que l'acte contrevient à une disposition de la loi. Comme exemple d'actes susceptibles d'être annulés pour vice de formes, on peut citer les actes de l'état civil, les actes respectueux en matière de mariage, les actes de procédure, les actes authentiques ou sous seing privé irrégulièrement dressés (ici la nullité a pour résultat de priver l'acte de sa force probante), enfin, tous les actes passés, au nom d'une personne incapable, par ses représentants judiciaires ou légaux, ou passés par une personne dont la capacité n'est point entière et pour lesquels la loi exige des formalités spéciales ; ces actes sont annulables si ces formalités ont été négligées, indépendamment de toute lésion (V. Mineur et Mineur émancipé).

Les cas d'annulation résultant de ce que l'acte contrevient à une disposition de la loi sont très nombreux. Nous citerons, à titre d'exemple, les donations déguisées ou par personnes interposées entre époux (art. 1099), les conventions matrimoniales contraires aux prohibitions des articles 1388 et suiv. (V. Contrat de mariage), les conventions d'indivision contraires à la règle de l'art. 815 (V. Partage), les substitutions prohibées (art. 896), les renonciations anticipées à succession (art. 791) et généralement tous pactes sur succession future (art. 1130) ; enfin, tous actes qui contiendraient une violation des lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs (V. art. 6 c. civ.). — Les conditions de fond dont l'absence peut entraîner l'annulation d'un acte juridique sont la capacité et la liberté du consentement (V. Mariage). L'art. 1108 semble placer sur la même ligne des éléments d'importance différente ; ainsi l'objet, la cause licite, le consentement sont essentiels à l'existence même d'un lien juridique quelconque ; le défaut de capacité ou de liberté du consentement n'empêche pas l'acte de prendre naissance ; il est seulement de nature à entraîner l'annulation. Les actions en nullité proprement dites (ce qui exclut les cas de résolution, résiliation et révocation) se subdivisent elles-mêmes en actions en nullité et actions en *rescision* (V. ce mot). Ce n'est pas qu'au fond, il y ait une différence capitale entre ces deux catégories d'actions. Si on les distingue, c'est surtout sous l'influence de la tradition, c'est aussi parce que l'action en rescision proprement dite suppose une *lésion* que l'exercice de l'action en nullité n'exige pas. A part cette différence, le résultat, c.-à-d. l'annulation de l'acte, est le même ; l'action est susceptible d'être éteinte soit par une confirmation expresse ou tacite, soit enfin par la confirmation présumée qui résulte précisément de l'expiration du délai de dix ans. Le dol, l'erreur, la violence dans les contrats, l'incapacité des contractants *(mineurs émancipés ou non, femmes mariées, interdits, aliénés, personnes pourvues d'un conseil judiciaire)* (V. ces mots) sont autant de causes d'action en nullité ou en res-

cision. Quant aux majeurs, la *lésion* (V. ce mot) n'est une cause de rescision que dans des cas exceptionnels (vente d'immeubles et partage). Mentionnons encore comme des cas d'annulation les hypothèses visées par le c. de comm. (V. *Faillite*, art. 446 et suivants du c. de comm.). L'effet de l'annulation est de faire considérer l'acte comme n'ayant jamais existé. Il est rétroactivement anéanti et cet anéantissement se produit, en *principe*, à l'égard des tiers, en ce sens que les droits qu'ils ont pu acquérir du chef de la personne contre laquelle l'annulation est prononcée sont non avenus. R. BLONDEL.

II. DROIT COMMERCIAL. — *Annulation de ventes.* Tous les objets qui se trouvent dans le commerce peuvent être vendus lorsque des lois particulières n'en ont pas prohibé l'aliénation; et tous ceux à qui la loi ne l'interdit pas peuvent acheter et vendre (c. civ., art. 1594 et 1598). Mais le c. civ. ajoute que la vente de la chose d'autrui est nulle; elle donne souvent lieu, en dr. civ., à des dommages-intérêts, lorsque l'acheteur a ignoré que la chose fût à autrui (c. civ., art. 1599); mais d'un commun accord, cette disposition n'est pas applicable en matière commerciale, où les ventes de la chose d'autrui, sous le nom de marchés à terme, ou de ventes à livrer, sont d'un usage extrêmement fréquent; il y a présomption qu'il est toujours au pouvoir et dans l'intention du vendeur de se procurer les objets appartenant à autrui, qui ont servi de base au marché. Le vendeur est tenu d'expliquer clairement ce à quoi il s'oblige; tout pacte obscur ou ambigu s'interprète contre lui; ses obligations principales envers l'acheteur sont de lui délivrer la chose vendue et de lui en garantir la possession paisible; ainsi que les défauts cachés ou vices rédhibitoires dont il doit répondre (c. civ. 1604 et 1625). L'art. 1641 du c. civ. sauvegarde les intérêts d'une personne qui achète un animal; il est ainsi conçu : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue, qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix. » Ainsi, un cheval acheté pour un service au trot ou au galop, et reconnu poussif le lendemain, rentre dans la catégorie des ventes visées par l'article précité. Mais on a pensé que le principe de l'article pouvait être parfois trop absolu et pouvait, en matière d'animaux surtout, donner lieu à des abus nombreux. C'est pour cette raison que la loi du 20 mai 1838 a complété l'art. 1641 (V. VICES RÉDHIBITOIRES).

Faute par le vendeur ou l'acheteur, soit de livrer, soit de retirer dans le temps convenu la chose qui a fait l'objet de la vente, ils peuvent y être contraints et s'exposent, selon le cas, soit à voir annuler le contrat, soit à payer des dommages-intérêts (c. civ., art. 1608 à 1611 et 1657). Le vendeur n'est pas tenu de délivrer la chose si l'acheteur n'en paie pas le prix et que le vendeur ne lui ait pas accordé un délai pour le paiement. Même quand il aurait accordé un délai pour le paiement, il ne serait pas obligé à la délivrance, si, depuis la vente, l'acheteur est tombé en faillite ou en état de déconfiture, en sorte que le vendeur se trouve en danger imminent de perdre le prix, à moins que l'acheteur ne lui donne caution de payer au terme convenu (c. civ., art. 1612 et 1613). L'obligation de délivrer la chose comprend ses accessoires et tout ce qui a été destiné à son usage perpétuel (c. civ., art. 1615); ainsi la vente de tout l'actif d'un commerçant comprend non seulement les marchandises et ustensiles, dépendant du commerce qu'il exploitait, mais aussi l'achalandage, l'enseigne, et tout ce qui constitue le fonds de commerce. La vente d'un fonds de commerce comprendrait le droit à la jouissance des lieux où l'industrie est exploitée. Il est préférable cependant que le contrat l'explique positivement. La loi ne donne ouverture à l'action en garantie qui appartient à l'acheteur pour les défauts de la chose vendue, que sous deux conditions : que les défauts soient cachés et que ces défauts rendent la chose impropre à l'usage auquel elle est destinée ou diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus. Si les vices sont apparents et tels que les acheteurs aient pu les reconnaître, le vendeur est à l'abri de tout recours. Les contestations qui peuvent s'élever à raison de la qualité de la chose vendue ne doivent pas être confondues avec les actions pour vices rédhibitoires ; ceux-ci ne se trouvent que dans une chose défectueuse et si les marchandises, quelle que soit leur espèce, peuvent être presque toujours de plusieurs qualités, elles ne doivent pas être défectueuses, même dans les qualités inférieures; d'un autre côté, elles peuvent être défectueuses, même dans les qualités supérieures. La loi, du reste, n'a pu donner des règles précises, ni sur les défauts qui, en toutes matières, constituent le vice rédhibitoire, ni sur le moment où il doit être constaté, sauf en ce qui concerne les animaux domestiques *(loi du 20 mai 1838)*. Les juges ont à cet égard un pouvoir très étendu d'appréciation et doivent s'en référer autant que possible à l'usage des lieux où la vente a été faite; mais, dans tous les cas, l'action doit être intentée dans un bref délai. Cette action n'existe pas dans les ventes faites par autorité de justice (c. civ., art. 1648 et suiv.). Le vendeur ne pourrait repousser l'action dirigée contre lui, en alléguant sa bonne foi, à moins qu'il n'ait stipulé formellement qu'il ne serait obligé à aucune garantie. Cette stipulation générale de non-garantie ne peut avoir d'effet en ce qui concerne les vices qu'il a connus. L'acheteur a le droit de rendre la chose et de se faire restituer le prix ainsi que les frais occasionnés par la vente, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts, pour mettre ce prix en rapport avec la valeur réelle. Mais si le vendeur était de mauvaise foi et connaissait les vices de la chose, il est tenu, en outre, de dommages-intérêts s'il y a lieu. Si la chose a péri par suite de ces vices, la perte est pour le vendeur (c. civ., art. 1644 et 1647 (consulter Alauzet, *Comment. du c. de comm.*, n[os] 592 et suiv., sur les difficultés qui pourraient s'élever sur les annulations de contrats et les dommages-intérêts à payer).

P. LAFARGUE.

III. DROIT FISCAL. — *Annulations de crédits.* D'après l'ordonnance royale du 14 sept. 1822, les crédits ouverts par la loi annuelle des finances pour les dépenses de chaque exercice ne peuvent être employés à l'acquittement des dépenses d'un autre service. D'après la même ordonnance, sont seuls considérés comme appartenant à un exercice les services faits et les droits acquis du 1[er] janv. au 31 déc. de l'année qui lui donne son nom. Les délais nécessaires, soit pour achever certains services du matériel, soit pour compléter le recouvrement des produits, ainsi que la liquidation, l'ordonnancement et le paiement des dépenses, sont déterminés par des dispositions du décret du 31 mai 1862. La durée de la période pendant laquelle doivent se consommer tous les faits de recette et de dépense de chaque exercice se prolonge : 1° jusqu'au 1[er] janv. de la seconde année, pour achever, dans la limite des crédits ouverts, les services du matériel dont l'exécution commencée n'aurait pu être terminée avant le 31 déc. précédent, pour des causes de force majeure ou d'intérêt public, qui doivent être énoncées dans une déclaration de l'ordonnateur, jointe à l'ordonnance ou au mandat ; 2° jusqu'au 31 juil. de la seconde année, pour la liquidation à l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers ; 3° jusqu'au 31 août, pour compléter les opérations relatives au recouvrement des produits et au paiement de dépenses *(décret du 11 août 1850)*. Toutes les dépenses d'un exercice qui ne peuvent être classées dans ces catégories spéciales doivent être liquidées et ordonnancées dans les sept mois qui suivent l'expiration de l'exercice *(loi du 4 mai 1834)*. Faute par les créanciers de réclamer leur paiement avant le 31 août de la deuxième année, les ordonnances et les mandats délivrés à leur profit sont annu-

lés, sans préjudice du droit de ces créanciers *(décret du 11 août 1850)*. Sont proscrites et définitivement éteintes au profit de l'État, toutes les créances qui, n'ayant pas été acquittées avant la clôture de l'exercice auquel elles appartiennent, n'auraient pu, à défaut de justification suffisante, être liquidées, ordonnancées et payées dans un délai de cinq années pour les créanciers domiciliés en Europe et de six années pour les créanciers résidant hors du territoire européen *(loi du 29 janv. 1831)*.

P. LAFARGUE.

BIBL. : 1° DROIT ROMAIN. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, II, 501 et s. et *passim*.
2° ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — GUYOT, *Répertoire*, v° *Nullité*. — DUNOD, *Traité des prescriptions*. — BOUHIER, *Commentaire de la coutume de Bourgogne*, t. I. — DOMAT, *Lois civiles*, t. I, sect. V et s. — POTHIER, *Procédure civile*, ch. IV, art. 1er et passim.
3° DROIT FRANÇAIS ACTUEL. — MERLIN, *Répertoire*, v° *Nullité* et *Questions de droit*. — Même mot. BIRET, *Traité des nullités* (1821). — SOLON, *Théorie des nullités* ; Paris, 1835, 2 vol. in-8, — AUBRY et RAU, t. I, p. 118 et suiv. — LAURENT, *Principes de droit civil français*, t. I, nos 36 et s.

ANNULIPORA (V. MEMBRANIPORA).

ANNWEILER. Ville du Palatinat bavarois ; 2,979 hab. Ses environs, surtout la vallée d'Annweiler, arrosée par la Queich, sont la partie la plus pittoresque du Hardt. Au-dessus de la ville sont les ruines du *Trifels* (V. ce mot.).

ANOA *(Anoa)*. Genre de Mammifères ruminants, créé par H. Smith pour un animal de l'île Célèbes, que les indigènes appellent *Sapi-Outan*, c.-à-d. *Vache des bois*, et qui a la taille d'un petit âne. Ce ruminant ressemble, en effet, à une petite vache qui aurait des cornes droites et dirigées en arrière. Sa couleur est noire ou d'un brun cannelle. On a longtemps placé ce genre dans le groupe des Antilopes, mais la forme du crâne le rapproche plutôt des Bubales, qui sont une subdivision du genre *Bœuf* (V. ce mot). TROUESSART.

ANOBIUM (*Anobium* Fabr.). Genre d'Insectes Coléoptères, qui a donné son nom à la petite famille des Anobiides. (V. VRILLETTE).

ANOBLISSEMENT. Au début du régime féodal, on était anobli par l'acquisition d'une terre seigneuriale, et même, dans certains pays du midi de la France, entre la condition des hommes libres et celle des gentilshommes, il n'existait qu'une petite différence qu'il était facile de franchir. Jusqu'au XIIe siècle et, dans quelques parties de la France, jusqu'au cours du XIIIe, quand un roturier acquérait un fief noble, il s'anoblissait ou du moins anoblissait ses descendants. A partir du milieu du XIIIe siècle, les roturiers éprouvèrent des difficultés pour acquérir les propriétés de ce genre ; ce qui était autrefois le droit commun ne fut plus permis qu'à certains privilégiés en vertu de concessions spéciales ; les autres durent payer un impôt particulier et encore la possession du fief ne suffit plus à les anoblir. Les grands seigneurs, jusqu'au XIIe siècle, s'étaient conservé le droit d'élever des vilains à la dignité de chevalier, c.-à-d. de les anoblir. Mais à partir du XIIIe siècle cette prérogative fut revendiquée exclusivement par le souverain qui concéda dans ce but des *lettres d'anoblissement* ; les plus anciennes connues qui soient authentiques remontent au règne de Philippe le Hardi. Néanmoins, au XIVe siècle, les ducs de Bourgogne créent encore des nobles et l'on possède des lettres d'anoblissement du XVe siècle, émanées du duc de Bretagne. La royauté trouva dans la concession des lettres d'anoblissement un moyen de battre monnaie dont elle usa largement jusqu'à la fin de l'ancien régime. Suivant les époques et suivant les besoins du Trésor, on les fit payer plus ou moins cher ; il arriva même qu'on anoblit des roturiers malgré eux afin de les obliger à payer leurs lettres de noblesse. En 1588 notamment, deux bourgeois de chaque bonne ville furent anoblis par mesure générale. Toutefois, cet expédient financier était dangereux, car, s'il procurait au Trésor quelques ressources immédiates, il contribuait à tarir la source normale des revenus de l'État. Les anoblis, devenus privilégiés en matière d'impôt, exemptés des charges roturières, astreints de plus à vivre noblement, faisaient peser plus durement sur le peuple le poids des impôts, en rendaient la perception plus pénible et plus incertaine, et réduisaient en même temps le commerce et l'industrie de la nation. Pour remédier à ce mal la monarchie retira de temps à autre ce qu'elle avait concédé ; fréquemment on révoquait les anoblissements sous prétexte que les lettres accordées étaient subreptices ; le plus souvent, on contraignait les anoblis à faire vérifier leurs titres, et c'était l'occasion de percevoir sur eux de nouvelles taxes. A la vérité, les usurpateurs de noblesse étaient toujours nombreux, la possession de fiefs nobles, malgré la jurisprudence établie, créait facilement une situation équivoque dont les acquéreurs cherchaient à bénéficier. Aussi, en 1579 encore, l'ordonnance de Blois statua formellement que les roturiers, acquéreurs de fiefs nobles, ne sont point anoblis.

La possession de certains offices, de certaines charges, anoblissait le titulaire. C'est là ce que l'on nommait la *noblesse d'office*. On rencontre des magistrats municipaux ou des officiers royaux anoblis par leur charge dès le XIVe siècle. Louis XI fut un des monarques les plus prodigues de privilèges de ce genre ; il anoblit une foule de maires, d'échevins, de consuls municipaux ; il trouvait avantage à avilir la noblesse et à se concilier à peu de frais la sympathie de la bourgeoisie. Cette noblesse municipale est souvent nommée *noblesse de cloche*. La classe des anoblis, des nobles d'office, de robe, de cloche, resta toujours distincte de l'ancienne noblesse, dite noblesse d'épée. — Les lettres d'anoblissement étaient délivrées par la grande chancellerie et vérifiées par la Chambre des comptes et par la Cour des aides. Souvent elles étaient délivrées sous forme de reconnaissance constatant une enquête qui avait été réelle ou simulée. — On sait que le premier Empire établit une nouvelle noblesse. Les lettres d'anoblissement de la chancellerie impériale furent vérifiées par le Sénat et enregistrées par les soins de son président. Elles forment seize volumes aujourd'hui conservés aux Archives nationales (CC VIa 1-16). — Il n'y a plus aujourd'hui en France d'autorité qui concède de titres de noblesse ; les nombreux particuliers qui persistent à rechercher cette distinction en sont réduits à recourir aux chancelleries étrangères, et particulièrement à celle du pape qui continue à octroyer des titres de comtes et même de princes ; pour être reconnus en France, ils doivent être enregistrés à la chancellerie (V. NOBLESSE).

BIBL. : G.-A. de la ROQUE, *Traité de la noblesse*, dernière éd. ; Rouen, 1734, in-4. — Comte de SEMAINVILLE, *Code de la noblesse* ; Paris, 1860, in-8. — A. CHASSANT, *les Nobles et les vilains du temps passé*. — A. LOUANDRE, *De la noblesse dans l'ancienne monarchie française* ; Paris, 1862, in-12. — A. de BARTHÉLEMY, *Etudes sur les lettres d'anoblissement*.

ANOCHANUS. Genre créé par Grube en 1868 pour des Oursins irréguliers de l'ordre des *Spatangides* et de la famille des *Cassidulides* (V. ces mots). *A. sinensis* est remarquable en ce qu'il est vivipare, fait des plus rares parmi les Echinides. R. BL.

ANOCŒLIADELPHE (Térat.). Monstres *cœliadelphes* (V. ce mot) chez lesquels la soudure des deux corps est limitée à la partie supérieure des troncs (Gurlt).

ANODE (V. ELECTROLYSE, GALVANOPLASTIE).

ANODONTE (*Anodonta* Lamk). Genre de Mollusques-Lamellibranches, du groupe des Asiphoniens et de la famille des Unionides, dont les représentants, voisins de *Unio* (V. MULETTE), s'en distinguent par leur coquille mince et dépourvue de dents cardinales. Les Anodontes vivent exclusivement dans les eaux douces. On en connaît plus de 150 espèces répandues dans toutes les régions tempérées et chaudes du globe, plus rarement en Afrique où elles sont remplacées par les *Iridina* et les *Spatha*. Des deux espèces décrites par Linné, l'une, *A. cygnea*, qui peut atteindre jusqu'à 20 centim., se rencontre surtout dans les étangs, l'autre, *A. anatina*, de taille beaucoup plus petite, connue

sous le nom vulgaire de *bernacle*, vit de préférence dans les rivières et les ruisseaux. Mais ces deux espèces paraissent se relier par un grand nombre d'intermédiaires ; c'est ce qui a déterminé Draparnaud, en 1801, à les considérer comme les deux formes extrêmes d'une seule et même espèce, qu'il a désignée sous le nom d'*A. variabilis*, opinion corroborée en 1876 par Clessin, qui a proposé de la nommer *A. mutabilis*. Quoi qu'il en soit, les Anodontes sont de belles coquilles recouvertes d'un épiderme ordinairement brun et revêtu intérieurement d'une couche de nacre, ce qui fait que celles de plusieurs espèces exotiques servent d'ornement aux naturels, notamment dans l'Amérique du Sud. Dans quelques contrées de l'Europe, surtout en Italie et dans le midi de la France, on mange l'animal de l'*A. cygnea*, bien que sa chair soit dure et sans saveur. Dans les replis de son manteau vit en parasite un Acarien, l'*Atax ypsilophorus* Bonz. *(Limnochares anodontæ* Pfeiff. ; *Hydrachna concharum* Vogt). Dans le nord de l'Europe, les valves de la coquille, surtout lorsqu'elles atteignent de grandes dimensions, servent, sous le nom d'*écafottes*, à écrémer le lait. Dr L. Hn et Ed. Lef.

ANODUS. Les bryologues désignent sous ce nom un genre de Mousses-Séligériacées à fleurs très petites, unisexuées et monoïques. La capsule, qui est dépourvue de péristome et d'anneau, possède un col court et renflé. L'opercule laisse voir, après sa chute, le sommet de la columelle ; celle-ci est exserte au centre de l'ouverture largement béante de l'urne. La fleur mâle ne présente pas de paraphyses. — Les *Anodus* sont des Muscinées de petite taille, qui vivent en touffes sur les pierres ; leurs tiges, simples ou ramifiées, portent des feuilles lancéolées, subulées ; le tissu des feuilles est formé de cellules uniformément hexagonales. Les *Anodus* diffèrent surtout des *Seligeria* par l'absence de péristome; ils sont représentés par une seule espèce européenne, l'*A. Donianus* Breh. et Sch., qui vit sur les roches calcaires et siliceuses de la Norvège, de la Suisse et des Iles-Britanniques. Louis Crié.

ANŒCTANGIUM. Ce nom a été donné par Schwægrichen à plusieurs Mousses-Weisiacées de la région alpine. Ce genre, dioïque, est caractérisé par ses fleurs axillaires. Les mâles, gemmiformes, groupées en grand nombre sur le même rameau, sont formées d'anthéridies petites, entourées de paraphyses. La coiffe, cucullée et prolongée en un bec mince recourbé, recouvre obliquement une urne ovale ou presque globuleuse, à opercule allongé qui laisse voir, en tombant, l'ouverture de l'urne dépourvue de péristome. Les tiges dressées, très rameuses, donnent naissance à des racines adventives jusqu'au voisinage du sommet. L'*A. compactum* Schimp croît sur les rochers schisteux de la région alpine, dans toute l'Europe. Louis Crié.

ANŒCTOMERIA. Ce nom a été donné par M. de Saporta à un genre de Nymphéacées fossiles, qui s'écarte beaucoup des *Nymphæa* vivants, par l'aspect de ses rhizomes



Anœctomeria Brongniarti Sap.

et surtout par la structure singulière de son fruit. Celui-ci possédait des stigmates non adhérents à la surface du disque et ses parois, au lieu de s'ouvrir au moyen de fentes irrégulières, comme font ceux des *Nymphæa*, se divisaient à la maturité en compartiments transversalement allongés, correspondant aux bases d'insertion des pétales et disposés dans le même ordre que ceux-ci. Ce genre, dont les fleurs ont dû être grandes et belles, à en juger par certains débris, faisait l'ornement des eaux limpides et calmes des bassins lacustres d'Armissan et de Saint-Jean-de-Garguier. — L'*A. Brongniarti* Saporta (*Nymphæa arethusæ* Brongn.) fait partie de la très riche flore d'Armissan, près de Narbonne, qui se place sur le passage du Tongrien à l'Aquitanien. Il existe aussi dans les dépôts lacustres de Saint-Jean-de-Garguier, en Provence, qui relient l'éocène supérieur au miocène. Le fossile que Unger a nommé *Palæolobium hæringianum* pourrait bien ne représenter que la partie discoïde, avec les traces de stigmates rayonnants, du fruit des *Anœctomeria*. Louis Crié.

ANOGON ('Ανώγων), fils de Castor et d'Hilaeira. Les Dioscures (Castor et Pollux) ayant enlevé les deux filles de Leucippos, Phœbé, prêtresse d'Athéna, et Hilaeira ou Elaeira, prêtresse d'Artémis, celle-ci, unie à Castor, devint mère d'un fils auquel les mythographes attribuaient différents noms et que l'on appelait, suivant les localités, Anogon, Anaxis ou Aulothos (V. Pausanias, II, 22, 6; Tzetzès, *ad Lycophron*, 511). J. M.

ANOGRAMMA. Ce nom a été proposé par Link pour des Fougères du genre *Gymnogramma*, qui possèdent des feuilles minces, pellucides, très découpées et dont les sores s'étendent au-dessus de la nerville prolifère. Les *Anogramma* sont surtout des plantes de l'Amérique méridionale. L'un d'eux, l'*A. leptophylla* Link (*Grammitis leptophylla* Swartz, *Gymnogramma leptophylla* Kunze), est une plante grêle et délicate qui croît dans les contrées méridionales de l'Europe, en Provence, en Languedoc, en Bretagne (aux environs de Brest et de Morlaix), et à Jersey, puis en Italie, en Espagne, en Suisse, etc., en Algérie, en Abyssinie, aux îles Canaries, aux Açores et au Mexique. L'*A. leptophylla* aime le voisinage des Hépatiques *(Marchantia polymorpha, Lunularia vulgaris)*. Cette Fougère délicate prospère dans les serres tempérées quand on la cultive dans la terre glaise, légère, avec beaucoup de sable fin bien lavé, en la tenant toujours humide au moyen d'une cloche de verre. Le prothalle, qui périt d'ordinaire chez les Fougères, pendant que l'œuf se développe en embryon, est vivace dans l'*A. leptophylla*. Le prothalle ramifié de cette plante enfonce dans le sol ses coussinets à archégones et les renfle en tubercules remplis de matières nutritives ; le prothalle disparaît ensuite après avoir produit des branches adventives qui s'affranchissent ; ces branches se renflent en tubercules qui produisent plus tard de nouveaux prothalles lamelliformes. Le prothalle est donc vivace, et, puisque la tige feuillée issue de l'œuf périt chaque année après la formation des spores, l'*A. leptophylla* est un exemple intéressant d'une Fougère vivace par son prothalle.

Louis Crié.

ANOJON. Petite lance dont la pointe était recourbée en forme d'hameçon.

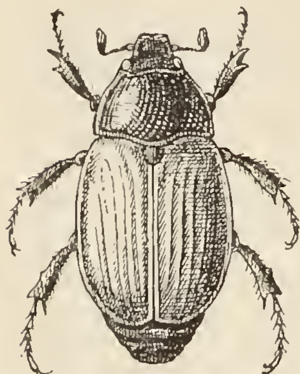
ANOLIS. Les Anolis sont des *Iguaniens* (V. ce mot) qui présentent ce caractère distinctif que les doigts, garnis d'ongles, sont élargis près de leur extrémité en un disque ovalaire garni de lamelles écailleuses et imbriquées ; les membres postérieurs sont toujours plus longs que les antérieurs ; le palais est armé de dents. Chez les mâles principalement, on voit sous la gorge un appendice cutané en forme de fanon qui peut se déplier à la façon d'un éventail. La coloration est brillante, quelquefois relevée par des reflets métalliques ; les couleurs les plus vives ornent le fanon, le rouge, le bleu, l'orangé, le violet, le jaune doré. Quelques espèces ont la queue comprimée, avec une forte dentelure ou une crête plus ou moins développée. Ces Sauriens, dont on a décrit une quarantaine d'espèces, habitent les parties les plus chaudes de l'Amérique

et se retrouvent dans les îles de la mer des Antilles. — Ces animaux si brillamment colorés se plaisent au grand soleil; ils sont extrêmement souples et agiles, et font la chasse aux insectes et aux araignées, sur lesquels ils se précipitent avec la plus grande adresse. Avec ses pattes de devant, la femelle creuse un trou peu profond dans lequel elle dépose des œufs d'un blanc sale qu'elle recouvre ensuite de terre, confiant l'éclosion au soleil. Une des espèces les plus connues est l'Anolis à gorge rouge ou *Roquet*, qui habite la Géorgie et la Caroline du Sud ; elle se tient sur les arbres, les haies des jardins, les murs des maisons. Cet animal court avec une vitesse extrême, sautant de branche en branche et peut adhérer aux corps les plus lisses. E. H. SAUVAGE.

BIBL.: DUMÉRIL ET BIBRON, *Erpétologie générale*, t. IV, 1837. — F. BOCOURT, *les Reptiles et les batraciens (mission scientifique au Mexique et dans l'Amérique centrale)*.

ANOMAL (Bot.). Les troisième et onzième classes de la méthode de Tournefort renfermaient des plantes dites *anomales :* leurs fleurs étaient indifféremment gamopétales ou dialypétales, mais avaient une corolle irrégulière non papilionacée. Ces groupes comprenaient ainsi les plantes les plus hétérogènes : Ancolie, Balsamine, Capucine, Dictamne, Fumeterre, Réséda, Violette, etc. Actuellement, on donne le nom d'*anomales* aux corolles irrégulières qui ne sont ni papilionacées, ni labiées ou qui ne rentrent dans aucune catégorie particulière : tel est le cas de la Balsamine, du *Lopezia*, du *Reseda odorata*, etc.

ANOMALA (*Anomala* Sam.) Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Scarabéides (*Lamellicornes* de Latreille), dont voici les caractères principaux : Corps ovalaire, épais, convexe; épistome transverse, coupé carrément en avant; mandibules courbées au sommet et plus ou moins dentées ; prothorax aussi large à la base que les élytres, rétréci en avant; élytres largement arrondis en avant, laissant le pygidium à découvert ; épimères mésothoraciques recouvertes ; pattes postérieures notablement plus robustes que les autres ; crochets des tarses tantôt simples, tantôt fendus au sommet. — Les *Anomala* sont en général de taille moyenne et de couleur métallique, verte ou bleuâtre. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les parties du monde, et qui ont été réparties dans plusieurs groupes, *Rhinoplia* Burm., *Hoplopus* Cast., *Rhombonyx* Hope, *Anomala* Steph., *Euchlora* Mac Leay., *Aprosterna* Hope, etc., considérés par quelques auteurs comme autant de genres distincts. — Parmi les espèces européennes, les plus communes sont : l'*A. Frischii* Fabr., l'*A. oblonga* Fabr., l'*A. (Euchlora) vitis* Fabr., et l'*A. (Rhombonyx) aurata* Fabr. On les trouve sur plusieurs arbres ou arbrisseaux, autour desquels ils voltigent pendant le jour, et dont ils dévorent les feuilles. L'*A. vitis* Fabr. commet parfois de grands dégâts dans les vignobles, principalement dans le midi de la France. D'après les observations de Perroud (*Ann. Soc. ent., Fr.*, 1852, *Bull.*, p. 70), l'*A. devota* Rossi, espèce de la région méditerranéenne, vit enfoui dans le sable, et ne sort qu'à certaines heures pour se poser sur les Graminées ou voltiger autour. Ed. LEF.



Anomala Frischii Fabr. (très grossi).

ANOMALIE (Astr.) (du grec ἀνώμαλος, irrégulier). L'anomalie est la distance angulaire d'une planète au sommet de l'axe de son orbite nommé *aphélie*. Elle détermine l'inégalité du mouvement de la planète et sert à la calculer aux différentes époques. Elle est mesurée par l'angle formé par le rayon vecteur qui va du soleil à la planète et la ligne des apsides, en partant de l'*apogée* pour la lune et le soleil ; pour les planètes, l'apogée est remplacé par l'aphélie. — On distingue trois sortes d'anomalies : l'*anomalie vraie*, l'*anomalie moyenne*, et l'*anomalie excentrique* (fig. 1). L'*anomalie vraie* est l'angle P S M formé par le rayon vecteur mené du centre du soleil S à celui d'une planète M avec la ligne des apsides A P. L'*anomalie moyenne* est l'angle formé par le rayon vecteur même du soleil à une planète virtuelle effectuant sa révolution d'un mouvement uniforme et dans le même temps avec la ligne des apsides. L'*anomalie excentrique* est l'angle u formé avec la même ligne par la droite menée du centre de l'orbite au point de la circonférence circonscrite à cet orbite, et qui a la même abscisse que la planète à l'instant considéré. — Dans son ouvrage *De stella Martis*, Képler a posé pour la première fois ce problème nommé depuis *Problème de Képler : Trouver les coordonnées polaires d'une planète à une époque donnée*,

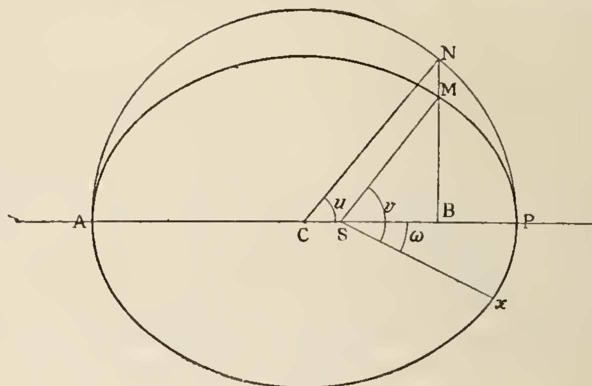


Fig. 1.

ou ce qui revient au même: *Etant donnée l'anomalie moyenne d'une planète en déduire son anomalie vraie.* Ce grand astronome en a donné une solution approchée ; Wallis, Newton, la Hire, Cassini, Lalande, en ont donné des solutions plus complètes. Voici la méthode généralement employée. — Désignons par r le rayon vecteur S M de la planète, par e son excentricité, par a le demi-grand axe. Appelons v sa longitude vraie comptée à partir de Sx, L sa longitude moyenne, ω la longitude du périhélie; $v - \omega$ est l'anomalie vraie; l'anomalie moyenne est $L - \omega$; désignons enfin par u l'anomalie excentrique P C N. Ces quantités sont liées entre elles par les relations:

$$(1) \qquad r = \frac{a(1\ e^2)}{1 + e \cos (v - \omega)};$$

$$(2) \qquad r = a\,(1 - e \cos u)$$

$$(3) \qquad L - \omega = u - e \sin u$$

$$(4) \qquad tg\,\frac{v - \omega}{2} = tg\,\frac{u}{2}\sqrt{\frac{1 + e}{1 - e}}.$$

On connaît L, ω, a, e; pour calculer r et v, nous cherchons d'abord u à l'aide de l'équation (3), que nous résolvons par approximations successives; nous en déduisons $\frac{v - \omega}{2}$ d'après (4), puis v, et enfin r d'après l'équation (2). — Képler appelait *anomalie de commutation* l'angle formé par les rayons menés du centre d'égalité ou du centre du mouvement moyen d'une planète à cette planète et à la terre. — Les anciens nommaient *anomalia orbis* la distance d'une planète au sommet de son épicycle, *anomalia excentrici* le mouvement du centre de l'épicycle compté depuis l'apogée de l'excentrique. Comme la lune avait encore d'autres inégalités, Képler appelait ces anomalies *soluta*, *menstrua temporanea*, *menstrua perpetua;* ces quantités étaient les arguments des trois grandes inégalités de la lune. — L'*anomalie égalée* est l'angle formé au centre de l'ellipse par le grand axe et par le rayon vecteur de la planète. — L'*anomalie complète de l'orbe* est une appellation de l'anomalie vraie. — L'*anomalie de l'obliquité du zodiaque* et l'*anomalie*

des équinoxes étaient les inégalités admises dans ces deux éléments par l'ancienne astronomie; on les désignait aussi sous le nom de *libration première*, *libration seconde* et *trépidation*. L. Barré.

ANOMALISTIQUE (Astron.). On appelle *révolution anomalistique* d'une planète l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux retours consécutifs de cet astre, soit à son périhélie, soit à son aphélie, ou même à un point donné de son orbite elliptique. Sa durée est supérieure à celle de la révolution sidérale, car la ligne des apsides a un mouvement qui est de même sens que celui de la planète ; cet astre doit donc parcourir un arc supérieur à 360° pour atteindre le point de l'orbite considéré. Nous avons vu (V. le mot Année) que l'année anomalistique est de 365 j. 6 h. 14 m. 18 s. 87, tandis que l'année sidérale est de 365 j. 6 h. 9 m. 9 s. 35.

ANOMALŒCIE (Bot.). Ce nom a été proposé par A. Richard, pour désigner la classe de végétaux que Linné nommait *Polygamie*.

ANOMALOPHYLLÉES. Famille d'Algues Floridées, établie par Decaisne pour le genre *Claudea* et dans laquelle Endlicher place, en outre, les genres *Dictyurus* et *Hemitrema*. Ces genres sont aujourd'hui réunis à la famille des Rhodomélées.

ANOMALURE (*Anomalurus*). Genre de Mammifères Rongeurs, créé par Waterhouse (1842) pour des animaux de l'Afrique au S. du Sahara, qui rappellent par leurs formes les écureuil volants (*Pteromys*) d'Asie, mais s'en distinguent par la présence, à la face inférieure de la queue, d'une double rangée d'écailles, disposées en deux séries alternes, imbriquées, carénées et pourvues d'une pointe libre dirigée en arrière; en outre, la membrane qui forme parachute, de chaque côté du corps, s'attache, en avant, au coude, et non au poignet comme chez les *Pteromys;* les ongles sont comprimés latéralement, très hauts et acérés comme ceux des Galéopithèques, et la plante des pieds et des mains porte des coussinets très développés. La forme du crâne, bien que présentant certains caractères qui rappellent les Porcs-Epics, est bien celle des Ecureuils, comme l'a montré Alston (1875), contrairement à l'opinion de Gervais (1854), qui plaçait ce genre en tête des *Hystricidæ* ou Porcs-Epics. Les dents molaires, au nombre de quatre à chaque mâchoire, ont une surface plane ou un peu concave, suivant le degré d'usure, et portant des replis en forme d'îlots transversaux entourés de bourrelets d'émail. Ce genre doit prendre place dans la famille des *Sciuridæ* ou Ecureuils, et représente, en Afrique, les *Pteromys* asiatiques. Les mœurs sont encore peu connues, mais, d'après les observations de Fraser, les Anomalures ont les allures des Ecureuils et tiennent leur queue relevée comme ceux-ci : leurs mouvements sont vifs et gracieux sur les arbres, qu'ils quittent rarement. Les écailles sous-caudales leur servent à s'arc-bouter contre l'écorce des troncs et des branches, et leur permettent de courir ainsi en s'aidant de leurs griffes crochues dans la position la plus verticale. Grâce à la conformation de leur parachute, le vol oblique de haut en bas, d'une branche à l'autre, est plus étendu et plus sûr que celui des Ecureuils-volants. — On connaît une demi-douzaine d'espèces : l'*A. Fraseri* Waterh., de Fernando-Pô, des Cameroons, de l'Ogôoué et de la côte d'Or, est le type du genre; l'*A. erythronotus* M. Edw., que nous figurons, est du Gabon ; il est remarquable par sa coloration



Fig. 2. — Anomalurus Beecroftii Fras (queue et pattes postérieures).

d'un brun marron sur le dos avec les membranes blanchâtres, la tête et la queue tirant sur le noir; l'*A. Beecrofti* Fraser, également du Gabon; c'est aussi la patrie de l'*A. fulgens* Gray ; l'*A. pelii* Temm., est du pays des Fantis et des Ashantis et de la côte d'Or; enfin l'*A. orientalis* Peters est la seule espèce qui habite l'Afrique orientale sur la côte de Zanzibar. La taille de ces animaux, assez variable d'une espèce à l'autre, est celle des *Pteromys* et des Ecureuils.

E. Trouessart.

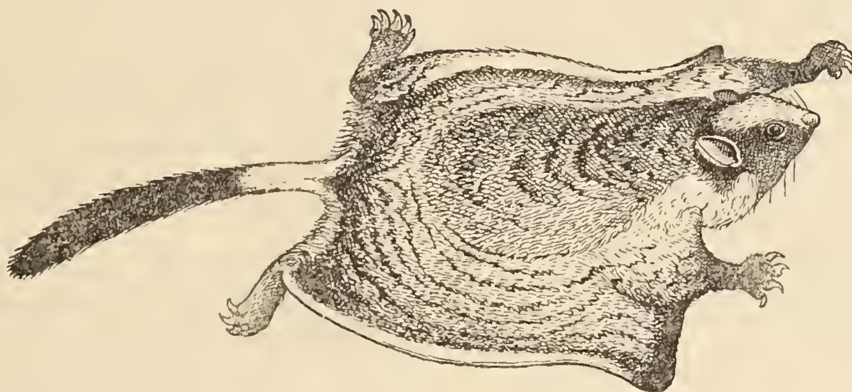


Fig. 1. — Anomalurus erythronotus M. Edw.

Bibl.: Alston, *Proceed. of the Zool. Soc. of London;* 1875, p. 88. — Huët, *Nouvelles Archives du Muséum d'histoire nat.*, 2e série (1884), t. VI, p. 277, pl. 19-21.

ANOMÉEN ou, conformément à l'étymologie, *Anomœen:* celui qui nie la ressemblance. La signification de ce nom a déjà été indiquée aux mots *Aeace le Borgne* et *Aetius l'Athée*, elle sera amplement exposée dans la notice sur l'*Arianisme*. Il suffit de rappeler ici qu'on appelait ainsi les partisans de l'arianisme extrême, qui refusaient d'admettre, non seulement la *consubstantialité*, mais la *ressemblance* du Père et du Fils. Suivant un procédé qui parait avoir été fréquemment employé dans les polémiques théologiques et dont il a déjà été montré des exemples à propos d'Aetius, des agnoètes et des aloges, leurs adversaires cherchèrent à les ridiculiser et à les flétrir par un jeu de mots, que la langue grecque rendait facile : ils les appelaient *anomiens*, c.-à-d. *hommes sans loi*.

E.-H. V.

ANOMIE (*Anomia* L.). Genre de Mollusques Lamellibranches, du groupe des Asiphoniens et de la famille des Ostréidés. Les Anomies ont la coquille mince, suborbiculaire, à valve inférieure percée près de son crochet par un orifice ou une échancrure donnant passage au muscle intérieur au moyen duquel l'animal se fixe aux corps étrangers. La valve supérieure, entière, offre quatre impressions musculaires distinctes ; la charnière, dépourvue de dents, est maintenue par un ligament interne de couleur blanchâ-

tre, ambrée ou rosée. — Ces Mollusques ont des représentants dans presque toutes les mers du globe. On en connaît une quarantaine d'espèces pour la plupart d'une détermination très difficile en raison de l'irrégularité de leur coquille. Celles qui sont les plus répandues sur les côtes de France sont : l'*A. electrica* L.. de la Méditerranée, les *A. aculeata* O.-F. Müll., et *A. patelliformis* L., de l'océan Atlantique, et l'*A. ephippium.* L. qu'on rencontre à la fois dans les deux mers. Ces espèces se mangent comme les huîtres et passent même pour très délicates.

Dr L. Hn et Ed. Lef.

ANOMIEN (V. Anoméen).

ANOMIES FOSSILES. Le genre *Anomia* commence à devenir abondant dans les terrains tertiaires. Il est plus rare dans les couches crétacées et jurassiques. L'espèce la plus ancienne connue (*A. pellucida* Terquem) est du lias. Les genres voisins, *Carolia* (Cantraine) de l'éocène inférieur d'Egypte et *Limanomia* (Bouchard) du dévonien du nord de la France, ne sont connus qu'à l'état fossile. Trt.

ANOMITE (V. Mica).

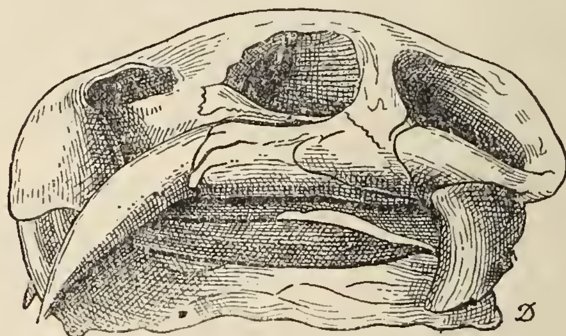
ANOMOBRYUM. Le bryologue Schimper a donné ce nom à un genre de Mousses-Bryacées, qui est intermédiaire entre les *Bryum* et les *Hypnum*. Les *Anomobryum* sont des Mousses dioïques. Leur capsule, longuement pédicellée, piriforme, est couverte d'un épiderme épais, couleur de rouille, passant au brun pourpre à l'époque de la maturité. L'opercule, recouvert d'une coiffe en forme de capuchon, est convexe et surmonté d'une pointe papilleuse. Le péristome double possède des dents extérieures allongées, linéaires-lancéolées, subulées, munies inférieurement d'articulations rapprochées qui se prolongent en membrane au côté interne. Ces dents sont très hygroscopiques. Le péristome interne est formé de 16 dents, réunies à la base. Les *Anomobryum* sont des plantes de petite taille, à tiges et à rameaux filiformes. Leurs feuilles, toutes égales, fermes, sont imbriquées et leur parenchyme est formé de cellules hexagonales ou rectangulaires vers la base de l'organe, qui est linéaire à son sommet. Ces Mousses vivent sur les pierres ou sur les arbres dans les régions alpine et subalpine et dans la plaine. L'*A. julaceum* Sch. est une plante des montagnes de l'Ecosse et des Alpes de la Scandinavie, qui a été aussi observée en France, au Mont-Dore et à la *Cascade du Cœur* dans les Pyrénées.

Louis Crié.

ANOMOCÉPHALIE (Térat.) Famille embrassant anciennement tous les vices de conformation de la tête. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire répartit les anomocéphales entre les monstres autositaires et les omphalosites.

ANOMODON. Les bryologues désignent sous ce nom un genre de Mousses Leskéacées, dioïques, à capsule oblongue ou cylindracée, d'un rouge brun foncé. Le péristome est double ; les dents externes sont linéaires-lancéolées ; les internes sont courtes, plus ou moins régulières et réunies à la base en une membrane étroite. Il n'y a point d'anneau. — Les *Anomodon* sont des plantes remarquables par l'élégance de leur port ; la tige principale porte des rameaux fertiles, peu divisés, dressés. émettant à leur base de nombreux stolons. Les feuilles, petites, d'une belle couleur verte, sont papilleuses et formées d'un tissu très serré. Ces Mousses, qui végètent sur les arbres et les pierres des régions tempérées, fructifient rarement en Europe et très abondamment, au contraire, dans l'Amérique du Nord. L'*A. rostratus* Sch. croît en Suisse, dans les Pyrénées et dans l'Amérique du Nord. Louis Crié.

ANOMODONTES (*Anomodontia*). Nom donné par Cope (1870) à un groupe de Reptiles fossiles qui, par ses caractères, peut se placer entre les Chéloniens (Tortues) et les Crocodiliens, mais qui présente des particularités tout à fait spéciales. La forme du corps était probablement semblable à celle des Sauriens (Lézards), et le crâne présente quelques rapports avec celui des animaux de ce groupe, mais les vertèbres sont construites sur le même type que celles des Crocodiles ; les mâchoires étaient généralement pourvues d'une espèce de bec corné, remplaçant les dents, tout à fait semblable à celui des Tortues actuelles ; mais en outre, dans certains types du groupe des Anomodontes (le genre *Dicynodon* par exemple), il y avait à la mâchoire supérieure une paire de grandes dents, à pulpe persistante, développées en forme de défenses ; d'où le nom vulgaire de *Tortues à dents* donné à ces animaux. Les vertèbres dorsales sont biconcaves et le sacrum est formé de quatre ou cinq vertèbres élargies transversalement. Dans un travail plus récent (1878), Cope forme des *Anomodontia* un simple sous-ordre de ses *Theromorpha* (V. ce mot). Ces reptiles semblent avoir été organisés pour une vie en partie terrestre, les membres antérieurs et postérieurs étant forts, courts et à peu près également développés. Ces membres présentent même des rapports, par leur mode d'articulation, avec ceux des Mammifères Monotrèmes, notamment de l'Echidné. Leur nourriture devait être surtout végétale. Ils habitaient la Russie orientale, l'Inde et l'Afrique australe à l'époque triasique. Les genres *Dicynodon*, *Ptychognathus* et *Ondenodon* d'Owen sont les représentants les mieux connus de ce groupe (V. ces mots). Trouessart.



Crâne de Dicynodon.

ANOMOPTERIS. Ce nom a été donné par Ad. Brongniart à un genre de Fougères fossiles, caractérisé par des frondes bipinnées à pennes sessiles, linéaires, allongées et à rachis épais, canaliculé en dessus. Les pinnules. contiguës, sont soudées par leur base ; les pennes fertiles sont plus étroites que les frondes stériles. La nervure médiane des pinnules se divise au sommet en nervures secondaires qui naissent le long de la nervure principale sous un angle aigu. L'*A. Mougeotii* Brongn. possède une fronde très développée, de un à cinq mètres de longueur et de quinze à vingt cent. de largeur, avec un rachis canaliculé qui s'attache à un rhizome épais. La nervation rappelle celle des *Pecopteris* et des *Nevropteris*. Les spores sont disposées sur quatre séries et occupent la face entière inférieure de la penne. L'*A. Mougeotii*, qui se rencontre dans le grès bigarré de Soultz-les-Bains, de Baccarat, de Saint-Dié (Vosges), est l'espèce la plus répandue et la plus caractéristique du grès bigarré. Louis Crié.

ANOMOTHÈQUE (*Anomotheca* Ker.). Genre de plantes de la famille des Iridacées. L'espèce type, *A. juncea* Ker. (*Gladiolus junceus* L., *Lapeyrousia juncea* Pourr.), est une herbe du cap de Bonne-Espérance, à rhizome bulbeux-tubéreux, à feuilles ensiformes, engainantes. Ses fleurs, d'un rose vif, sont accompagnées d'une spathe herbacée très courte et disposées en épi lâche. On la cultive fréquemment en Europe. Elle réclame les mêmes soins que les *Ixia* (V. ce mot). Ed. Lef.

ANOMOURES. Groupe de Crustacés-Décapodes, établi par Milne-Edwards en 1832 et renfermant notamment les *Pagures*, les *Birgues*, les *Hippiens*, les *Porcellanes*, les *Dromies*, et les *Ranines*, c.-à-d. les Décapodes anormaux qui, soit dans leur conformation extérieure, soit dans leur organisation interne, présentent un certain

nombre de caractères intermédiaires entre les Décapodes-Macroures et les Décapodes-Brachyures. Les Anomoures constituent donc un groupe de transition, mais ce groupe est d'une composition peu homogène, car l'un ou l'autre des caractères les plus importants qui ont servi à l'établir peut manquer. Aussi, à l'exemple d'Alp. Milne-Edwards (*Hist. des Crustacés podophthalmaires fossiles*, dans *Ann. Sc. nat.*, 4e sér,, t. XIV, p. 175), les auteurs modernes en font-ils abstraction et rattachent, d'une part, les *Pagurcs,* les *Birgues* et les *Hippiens,* aux Décapodes-Macroures, d'autre part, les *Porcellanes*, les *Homoles,* les *Dromies* et les *Raninès,* aux Décapodes-Brachyures (V. Décapodes). Ed. Lef.

ANOMOZAMITES. Ce nom a été donné par Schimper à un genre de Cycadées fossiles, caractérisé par des frondes allongées, irrégulièrement pinnatipartites et souvent polymorphes. Les segments de ces frondes, plus ou moins soudés entre eux, sont larges et courts, obtus ou tronqués. Les nervures, dichotomes dès la base, sont égales et partent, à angle droit, le long de la côte médiane. On connaît six à sept espèces d'*Anomozamites*, qui ont été observées surtout dans les terrains jurassiques. L'*A. Lindleyanus* Sch. est un fossile des grès oolithiques supérieurs de Scarborough. L'*A. princeps* Sch. constitue une remarquable forme de Cycadée, qui est très répandue dans les dépôts oolithiques du Rajmahal. Les *A. medlicottianus* Sch. et *A. Morrisianus* Sch. font partie de la flore oolithique de Bindrabun, au Bengale. Louis Crié.

ANOMPHALES (sans nombril). Terme par lequel Adam et Eve sont quelquefois désignés pour marquer qu'ils furent créés, non engendrés. Les théologiens scolastiques, accoutumés à raisonner et à discuter sur des réalités d'un ordre tout idéal, firent du récit de la création de l'homme contenu dans le livre de la *Genèse*, le point de départ de leurs spéculations. Ils se laissèrent aller à des théories métaphysiques sur la structure du corps du premier couple humain. Ils conclurent qu'Adam et Eve, ayant reçu la vie directement de Dieu, n'avaient pu porter les vestiges d'une naissance naturelle. — Bien que, dans les religions des peuples anciens, il soit quelquefois question d'origines miraculeuses, le terme *anomphale* est inconnu à l'antiquité. G. Q.

ANON. Nom donné dans quelques localités à l'*Eglefin* (V. ce mot).

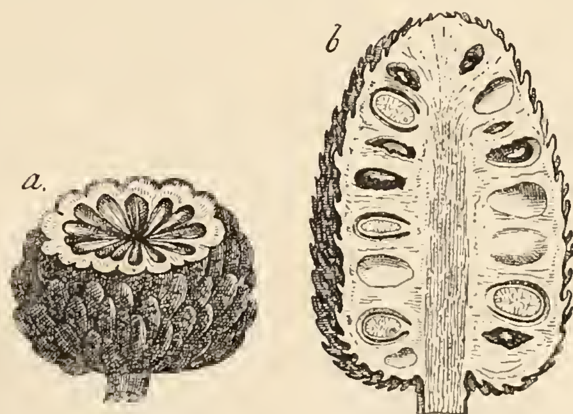
ANON. Rivière de la Sibérie orientale, sort des monts Kentei dans la Mongolie; son cours est jalonné par quatre forts, sa vallée fort encaissée; longueur 250 kil.

ANONACÉES (*Anonaceæ* Dun.). Famille de plantes dicotylédones, dont les représentants sont des arbres ou des arbrisseaux répandus surtout dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Feuilles alternes, simples, dépourvues de stipules; fleurs hermaphrodites, régulières, axillaires, rarement terminales; périanthe convexe, sauf chez les *Eupomatia*, où il est nettement concave; périanthe double, remplacé chez les *Eupomatia* par une bractée en forme de sac; calice à trois sépales; corolle à six pétales disposés sur deux rangs; étamines très nombreuses, insérées en spirale, à anthères presque sessiles, biloculaires et extrorses (introrses dans les *Eupomatia*), fréquemment surmontées d'un prolongement du connectif; ovules anatropes; fruits ordinairement indéhiscents et plus ou moins charnus, quelquefois secs et déhiscents en follicules; graines souvent pourvues d'un arille plus ou moins développé, à embryon petit, situé dans l'axe d'un albumen charnu, profondément et irrégulièrement sillonné. — Les Anonacées se rapprochent des Magnoliacées et des Ménispermacées. Elles diffèrent des premières par l'absence de stipules; des secondes, par leur port et la taille de leurs fleurs; de toutes les deux, par leur albumen ruminé. M. H. Baillon (*Hist. des plantes*, I, p. 263) les divise en quatre séries, dont les caractères distinctifs peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Réceptacle convexe	Carpelles nombreux indépendants.	Périanthe composé d'un calice et de deux corolles	Anonées.
		Périanthe formé en apparence de deux calices et d'une corolle valvaire beaucoup plus développée.	Miliusées.
	Carpelles unis bords à bords en un ovaire uniloculaire, à placentas pariétaux. Corolle gamopétale, à périanthe triple		Monodorées.
Réceptacle concave. Périanthe remplacé par une bractée en forme de sac......			Eupomatiées.

Genres principaux : 1° Anonées (*Uvaria* L., *Cananga* Aubl., *Unona* L. f., *Popowia* Endl., *Xylopia* L., *Anona* L., *Artabotrys* R. Br., *Oxymitra* Bl., etc.); 2° Miliusées (*Miliusa* Lesch., *Phœanthus* Hook et Thoms); 3° Monodorées (*Monodora* Dun.) ; 4° Eupomatiées (*Eupomatia* R. Br.). Ed. Lef.

ANONE (*Anona* L.) I. Botanique.— Genre de plantes de la famille des Anonacées, qui a donné son nom au groupe des Anonées. Il se compose d'arbres et d'arbustes originaires des régions tropicales de l'Amérique et dont plusieurs espèces, notamment les *A. cherimolia* L., *A. muricata* L. et *A. squamosa* L., ont été répandues par la culture dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. — Les *Anona* ont les feuilles alternes, simples, dépourvues de stipules. Leurs fleurs, solitaires, terminales ou oppositifoliées, sont de couleur verte, brunâtre, jaunâtre ou pourprée. Elles présentent : un périanthe à trois verticilles alternes les uns par rapport aux autres, un androcée à étamines nombreuses, spiralées, à anthères surmontées d'un prolongement du connectif; un gynécée formé de carpelles nombreux, indépendants, renfermant un ou deux ovules ascendants. « Dans le fruit, tous les carpelles deviennent charnus et sont plus ou moins confondus entre eux en une masse arrondie ou ovale, pulpeuse, souvent odorante, comestible, lisse ou rugueuse à la surface. » (V. H. Baillon, dans *Dict. encycl. des sc. médicales* de Dechambre, t. V, p. 223.) — Les espèces principales du genre *Anona* sont les suivantes : 1° L'*A. squamosa* L., appelé vulgairement *Attier* ou *Atocire*, est originaire des Antilles, d'où



a. Anona squamosa (coupe verticale); b. Anona muricata (coupe longitudinale).

il a été introduit au Brésil, puis dans l'Inde, dans les iles de l'archipel Indien et dans l'Afrique tropicale. C'est le *Sweet sop* et le *Sugar apple* des Anglais, l'*Attoa* ou *Atis* des Indiens (V. A. de Candolle, *De l'origine des plantes cultivées*, 1883, p. 137). Son fruit, connu sous les noms de *Cœur de bœuf*, *Pomme cannelle*, *Atte*, est très estimé dans les colonies comme fruit de table. C'est une grosse baie charnue, ovoïde ou presque globuleuse, renfermant, sous une enveloppe verdâtre ou jaunâtre peu résistante, dont la surface est couverte de nombreuses saillies obtuses, une chair molle et blanche, d'un goût

très agréable, dans laquelle sont disséminées les graines. On en fait une boisson fermentée analogue au cidre, mais qui s'altère rapidement.— 2° L'*A. muricata* L., ou *Corossolier* (*Sour sop* des Anglais) est également originaire des Antilles et cultivé dans la plupart des régions tropicales du globe. Ses fruits, très volumineux, pesant parfois jusqu'à deux kilogrammes, sont hérissés de pointes charnues ; ce qui leur a fait donner le nom de *Cachimans épineux*. On les appelle aussi *grands Corossols* et *Sapadilles*. Ces fruits sont très estimées dans les colonies ; ils ont à la fois le parfum de l'orange et de la cannelle. On les mange en nature, en conserves ou en gelées.— 3° L'*A. cherimolia* Lamk. (*A. tripetala* Ait.), originaire du Pérou, n'est pas cultivé dans les colonies aussi généralement que les espèces précédentes. On l'appelle vulgairement *Chérimolier* ou *Chérimoyer*. Ses fruits à saveur sucrée, vineuse et à odeur suave, sont très estimés en Amérique et souvent même préférés aux Ananas. Leur suc exprimé et soumis à la fermentation donne le *Vin de Corossol* des Antilles.— 4° L'*A. reticulata* L., spontané aux Antilles, à Panama et à la Nouvelle-Grenade, a été indroduit dans la plupart des régions tropicales du globe, bien que ses fruits soient peu estimés. Le suc de la plante est caustique et vénéneux. Ses fruits, connus sous les noms de *Cachimans*, *Corossols reticulés* ou *sauvages*, *Cœurs de bœuf*, *Mamiliers*, *Petits corossols* (*Custard apple*, aux Antilles, *Bullock's heart*, dans l'Inde), sont ovales ou globuleux et couverts d'un réseau à mailles arrondies ou pentagonales. On les emploie, avant leur maturité, comme astringents. — 5° L'*A. palustris* L. croît sur les plages maritimes depuis les Antilles jusqu'au Brésil et se retrouve dans les mêmes conditions sur la côte ouest de l'Afrique, notamment au Sénégal. Son bois, très léger, est employé aux mêmes usages que le liège. Ses fruits, appelés par les nègres *Pommes de serpent* ou d'*alligator*, ne sont pas comestibles; on leur attribue des propriétés narcotiques. — L'*A. triloba* L. est devenu pour Adanson le type du genre *Asimina* (V. Asiminier). Ed. Lef.

II. Paléontologie. — Les paléontologues désignent, sous le nom d'*Anona*, des feuilles et des fruits fossiles qui présentent assez d'analogie avec les feuilles et les fruits de certaines Anonacées de la flore actuelle. L'*A. limnophila* Ung., des couches tertiaires de Radoboj, possède des feuilles que l'on a comparées à celle de l'*A. palustris* du Brésil. L'*A. xylopioides* Ung., des formations miocènes d'Arnfels en Styrie et de Bilin en Bohême, est représenté par des fruits que Unger a rapprochés de ceux des *Xylopia*. Les fruits de l'*A. altenburgensis* Ung., des lignites d'Altenburg (Saxe), offrent une grande ressemblance avec ceux de l'*Asimina triloba* Don. Enfin nous citerons l'*A. elliptica* Ung., des couches miocènes de Radoboj, dont les feuilles et la graine montrent la plus grande affinité avec les organes correspondants de plusieurs *Anona*.

Louis Crié.

ANONYCHIE (Térat.). Absence des ongles.

ANONYMAT (Hist. litt.). *Littérature anonyme*. L'histoire de la littérature anonyme commence avec l'histoire des peuples. Elle ne peut plus, en effet, se confiner aujourd'hui dans l'étude des quelques pamphlets ou ouvrages analogues, qui ont paru sans nom d'auteur au xviie et au xviiie siècle. Son domaine s'est singulièrement élargi depuis cinquante ans; on a reconnu qu'elle comprend les formes les plus variées qu'a revêtues l'éternelle recherche de l'émotion esthétique, de l'Inde à l'Islande, et des plus antiques poèmes de l'humanité aux chansons populaires de nos campagnes. Dans les premiers temps tous les produits de l'activité humaine sont anonymes : les monuments comme les idées, les œuvres artistiques ou littéraires comme les conceptions religieuses. « Aux époques primitives, dans tous les pays, la poésie est anonyme; elle n'appartient en propre à personne, et le peuple entier y prend part et s'y reconnaît. » (Gaston Pâris, *Poésie du moyen âge*, 1885, p. 27.) La science moderne s'arrête volontiers à ces époques originales, où les nations se sont développées spontanément sans le trouble qu'apporte trop souvent l'intervention arbitraire des volontés personnelles. La littérature de ces époques n'est pas une littérature de livres : c'est une poésie toute vivante et extérieure à laquelle chacun croit et que chacun pourrait avoir faite, œuvre spontanée d'un peuple entier qu'il serait impossible de rattacher à quelque nom d'auteur. — La littérature anonyme dans les temps primitifs a d'ailleurs toujours suivi la même marche chez les différents peuples. Chez les Aryens, chez les Hindous, chez les Perses, chez les Grecs comme chez les Germains ou les Francs, dans le monde antique comme dans le monde moderne, nous retrouvons la même succession. Nous voyons toujours les traditions primitives se condenser en hymnes religieux, en légendes nationales, en chants populaires, qui se rejoignent et se mêlent, tantôt de façon à ce qu'on puisse encore distinguer leur origine différente, tantôt d'une manière si intime qu'ils sont complètement fondus dans une véritable unité poétique. Cette unité a longtemps trompé les critiques. Tout le xviiie siècle voulut attribuer chaque ouvrage à l'action individuelle et réfléchie d'un grand homme. C'est l'erreur que commet Voltaire, lorsqu'il faisait l'histoire de l'épopée dans la préface de la *Henriade*. De nos jours, par un excès opposé, on accorde parfois avec Wolf une importance trop exclusive à l'action anonyme des peuples. — Il importe d'étudier ces deux phases successives; la première phase, celle des chants et des hymnes anonymes; la seconde, celle des épopées. Les chants historiques sans nom d'auteur semblent partout avoir été les premiers germes de l'épopée. Or le seul sentiment qui puisse être assez général pour s'emparer de tout un peuple est l'orgueil national : aussi voit-on partout les cycles héroïques se former sous l'influence patriotique. Les conquêtes des Indiens et du brahmanisme ont produit le *Ramayâna*; les luttes des conquérants de l'Inde entre eux le *Mahâbhârata*. En Grèce, le cycle des poésies nationales qui a produit l'*Iliade* s'est formé par les souvenirs de la lutte séculaire des Hellènes contre les peuples de l'Asie Mineure. En Perse, la partie ancienne du *Shah-Nameh* émane du cycle des guerres des populations agricoles de l'Iran contre les tribus nomades du Touran. Au moyen âge, dans la Gaule, les luttes contre les Sarrasins ont donné naissance à la *Chanson de Roland*. En Espagne, on rencontre deux cycles de romances héroïques, qui n'ont pu arriver à l'état d'épopée complète : les uns réunis autour du nom du Cid, et rappelant les combats des chrétiens contre les Maures ; les autres autour de celui de Bernardo del Carpio, célébrant les luttes des Espagnols contre les invasions du Nord. Les ballades de Robin Hood étaient inspirées, selon A. Thierry, par l'opposition des Saxons vaincus contre les Normands; les poésies de la Grèce moderne par la haine des Turcs. — Les poésies nationales restaient longtemps flottantes, transmises de bouche en bouche et d'âge en âge, remaniées au gré des générations successives. Ces compositions héroïques, célébrant la gloire des aïeux, étaient chantées aux jours de fête par les rapsodes chez les Aryens primitifs, par les aèdes chez les Grecs, par les bardes chez les Germains, par les skaldes chez les Scandinaves, par les jongleurs chez les Français. — La formation des épopées nationales a donc été partout précédée par des chants lyriques. Il ne s'agit ici que des épopées anonymes élaborées par les facultés poétiques de tout un peuple; telles sont le *Ramayâna*, l'*Iliade*, la *Chanson de Roland*, le *Nibelunge-Nôt*. Rien de ce qui suit ne s'applique aux poèmes des temps littéraires, poèmes signés, d'auteurs connus, comme l'*Enéide*, la *Jérusalem délivrée*, le *Faust*, le *Henriade*, etc. Dans certains cas particuliers, comme celui des *Nibelungen*, on peut suivre la marche de la tradition épique pendant plus de mille ans, depuis l'instant où elle apparaît sous forme de chants lyriques jusqu'à l'époque où elle se dissout en contes et en légendes populaires, transmis de siècle en siècle par la mémoire naïve des populations de la campagne.

Ainsi, au début de toute civilisation, aussi bien de la civi-

lisation antique des Hindous et des Grecs, que de la civilisation chrétienne du moyen âge, on retrouve les chants héroïques, puis les épopées nationales, œuvre collective et anonyme des peuples entiers. Mais pour que ces chants puissent se produire, il faut que les guerriers et les chefs partagent les croyances, les passions, l'ignorance même de la foule. Sinon les chants primitifs ne pourront se parer des couleurs héroïques qu'ils empruntent au caractère du guerrier. Or ce qui arrive fatalement dans l'Inde, dans la Grèce, en France, c'est que, par suite des progrès de la civilisation, il s'établit, entre les lettrés et les illettrés, cette distinction terrible qui sépare le peuple en deux classes étrangères l'une à l'autre. Dès lors les œuvres grandioses, fruit de la collaboration anonyme de tous, cessent de se produire : il faut aux raffinés une poésie qui se distingue de celle du peuple et par son caractère et par sa forme. A partir de ce moment l'histoire de l'anonymat en littérature se restreint de plus en plus. Il ne s'agit plus désormais de discussions sur les origines, mais simplement d'attributions contestées, ou d'œuvres restées anonymes pour des motifs spéciaux. Les motifs, on les trouve aisément dans la plupart des cas : ce sera, par exemple, la crainte de s'exposer à des inimitiés ou des vengeances redoutables qui empêchera les auteurs des pamphlets de signer leurs écrits sous l'empire romain ou dans la France du XVIIIe siècle. Les œuvres anonymes offrent sans doute leur intérêt, mais c'est un intérêt beaucoup moins général que celui des chants et des œuvres primitives. On retrouve toutefois comme un écho affaibli des sentiments qui inspiraient jadis à un peuple tout entier les louanges de ses héros, dans les chansons que produit aujourd'hui encore l'imagination populaire ; des versions orales des chants basques ou bretons ont été curieusement étudiées par les érudits de nos jours. — Dans cette rapide histoire de l'anonymat nous allons examiner : 1° La *littérature anonyme dans l'antiquité.* Au début se place la série des grandes épopées primitives, puis, avec la marche de la civilisation, les œuvres anonymes deviennent de plus en plus rares ; seuls, les auteurs de pamphlets continuent à être inconnus. 2° La *littérature anonyme au moyen âge et dans les temps modernes.* Le monde ancien s'écroule ; une civilisation nouvelle se développe lentement ; à ses débuts, on retrouve une série de chants épiques, qui, par une évolution analogue à celle de la littérature antique, diminuent peu à peu et finissent pas disparaître à mesure que les peuples progressent, pour céder la place à des œuvres anonymes plus rares et moins importantes.

I. *Littérature anonyme dans l'antiquité.* Dans les premiers âges, toutes les œuvres littéraires sont anonymes et impersonnelles. Cependant les civilisations se distinguent et se diversifient, elles portent l'empreinte d'un tempérament particulier ; mais c'est le sceau d'une multitude, et leurs créateurs s'appellent légion. Sans doute chacune d'elles se personnifie en un homme à qui le respect des générations s'est attaché comme à leur maître, et dont elle a entouré l'image d'un cycle légendaire comme d'un nimbe éclatant où il apparaît transfiguré. Mais les progrès de la science moderne empêchent d'accepter aveuglément ces traditions lointaines comme on faisait encore au XVIIe et au XVIIIe siècle. Nous avons pénétré l'esprit des anciens temps ; nous avons compris que la poésie, la littérature ne sont pas sorties toutes faites de l'esprit d'un homme, comme Athéné du cerveau de Zeus. Ce sont des œuvres non personnelles, mais collectives, les créations anonymes d'une race, non d'un individu. L'antiquité nous a légué certains noms auxquels on a attribué les principaux monuments littéraires des époques les plus reculées : Manès, Confucius, Moïse, Zoroastre, Lycurgue ; mais ne nous y trompons pas : de tels noms sont pour la plupart mythiques et fabuleux, et les hymnes, les lois, les œuvres qu'on leur attribue sont en réalité anonymes ; ce qu'on a personnifié en eux, c'est l'influence du climat, du temps, du milieu social. — Ce qui a fait l'ancienne Égypte, ce ne sont pas les lois de Manès, ni les caprices de tel Pharaon : mais du sein même de cette race née aux confins de la terre des monstres, sous la perpétuelle menace de l'invasion des sables, au bord de son grand fleuve vivifiant, sont sortis les deux sentiments qui dominent toute sa littérature : l'adoration inquiète de toutes les formes bienfaisantes ou funestes de la redoutable et mystérieuse nature qui les entourait, et le souci de la durée, de l'éternité des choses, poursuivi jusque dans ce qui semble en être la négation, dans la mort. — Ce ne fut pas Moïse qui inventa le monothéisme sémitique, ou qui inspira à son peuple le profond sentiment de l'être infini. Ce fut la vie au désert, sous la tente restée pure des désordres d'un monde corrompu, l'incertitude passagère de la vie nomade,

Et le grand ciel cuivré sur l'étendue immense.

Le bon sens médiocre et étroit de la Chine n'est pas davantage l'œuvre de Confucius. Une autre race s'éveille sur les plateaux baignés de lumière de la haute Asie : c'est la race pure des Aryas. Du cœur même de la nation s'exhalent ces chants d'adoration, d'amour et de reconnaissance, dont les Védas nous conservent le lointain souvenir.

Une nouvelle étape a lieu : les nations se diversifient dans la race même des Aryas ; mais la loi de l'anonymat se vérifie toujours. Ce n'est pas un législateur religieux qui a donné aux Hindous leur sentiment métaphysique et moral si développé ; ils avaient respiré le panthéisme dans l'air lourd et imprégné de senteurs des forêts ténébreuses où rôdent le tigre, l'éléphant, le grand singe ami de Rama. Ils l'avaient bu dans les ondes sacrées des grands fleuves ; ils avaient senti le nirvanah couler en eux avec la chaleur assoupie des midis, ils l'avaient vu fleurir dans le calme lotus au bord des eaux fraîches. — Un autre rameau de la grande race, en gardant ses troupeaux dans les plaines de la Chaldée, avait vécu les yeux au ciel, occupé à contempler la lutte de la lumière et des ténèbres, et la marche du soleil, ou l'innombrable armée des étoiles. Longtemps avant Zoroastre ils avaient surpris l'harmonie des mondes et les influences mystérieuses, néfastes ou propices des planètes. — Enfin on a renoncé à faire naître les poèmes et les hymnes helléniques du cerveau de quelques poètes ; on a vu que leurs œuvres n'étaient que le résumé plus ou moins fidèle d'une longue suite de traditions populaires, anonymes, écloses spontanément au sein de la nation. Les Grecs avaient apporté leurs dieux primordiaux de leur berceau, et en avaient développé les générations successives depuis Ouranos et Gaïa : et en même temps, établis dans ce beau pays qui semble ouvragé par une main d'artiste, sous un ciel clair où les nuages blancs semblent des éclats de marbre, au milieu d'une mer semée d'îles, ils avaient peuplé par le don divin de jeunesse et de poésie, de formes dansantes, flottantes ou chantantes, les prairies, les gorges profondes et les montagnes couvertes de forêts et les vagues blanchissantes à l'innombrable sourire. On a compris les mille sources diverses de ce polythéisme dont les légendes s'enchevêtrent comme les lianes d'une forêt vierge. De même on a renoncé à dire que Lycurgue avait créé en un jour la constitution dorienne ou que l'esprit ionien datait de Solon. Mais on a compris que ces noms, soit mythiques, soit historiques, n'étaient tantôt que la personnification de l'âme de tout un peuple et de l'œuvre anonyme des générations successives, tantôt désignaient ceux qui avaient le mieux compris cette âme, qui y avaient le plus largement et le plus intimement participé, et qui avaient formulé d'une manière définitive les idées qui flottaient d'une manière plus ou moins consciente dans l'esprit de leurs frères : ce qui les rend si grands, c'est que le cœur de tout un peuple a battu dans leur poitrine. Mais la civilisation, les idées religieuses ou sociales sont élaborées d'abord par la nature entière. L'évolution, arrivée à la conscience plus ou moins claire d'elle-même dans les anciens âges, si près de la nature dont ils étaient le terme récent et l'achèvement, se continuait sans secousse et par une transition insensible, du domaine de

la vie dans celui de la pensée, de l'élaboration des races à ce travail des idées mêlé à la succession des générations. Ainsi se formèrent, grâce au travail inconscient et anonyme de tout un peuple, ces dogmes et ces symboles aussi vastes et profonds que la mer ou que le ciel, auxquels il serait chimérique de vouloir rattacher le nom d'un auteur. Une tendance, un besoin, le sentiment religieux, demandait à se satisfaire. Ces sentiments se manifestent directement dans les œuvres d'une haute impersonnalité, surtout par l'architecture. L'Egypte bâtit ses larges temples de granit gardés par des sphinx, creuse ses hypogées ou assoit sur leur base immobile ses pyramides éternelles. Les temples de l'Inde s'étalent profondément sous leur plafond bas, soutenu par des colonnes torses dans le flanc des montagnes creusées, gardés par des éléphants. En Chaldée ce sont des autels ou des tours de briques, à étages soutenus par des taureaux ailés à face humaine, d'où le soir des feux rouges

Jaillissent dans le bleu splendide de la nuit.

Cependant l'écriture se développe : les temples d'Egypte, les murs de Ninive se couvrent d'inscriptions hiéroglyphiques ou cunéiformes, véritables poèmes ou récits anonymes écrits sur le granit rose, la brique ou la paroi vive du rocher, et que la science déchiffre de nos jours. Des œuvres d'un caractère plus littéraire quoique encore très religieux se rencontrent déjà. En Egypte, ce sont des hymnes en l'honneur des dieux, surtout du Nil et du Soleil, Râ, le Bienfaisant : ou bien ce sont les plaintes des momies qui, du sein de la terre, regrettent « le courant d'en haut » le Nil, la vie, ou demandent à leur cœur, « à leur faible cœur qui leur vient de leur mère », « de ne pas s'élever contre eux au jour du jugement ». Chez les Sémites, ce sont ces cantiques de reconnaissance ou de prière, ces hymnes de l'infinie petitesse à l'infinie grandeur, dont leurs traditions nous ont gardé le souvenir, sans nous léguer en même temps les noms de leurs auteurs.

Un usage commun à tous les Aryas, et qui se trouve à l'origine de toutes leurs traditions, c'est celui de sacrifier dans le feu et d'accompagner par un chant cette cérémonie sacrée : ce chant mesuré et rythmé était l'hymne (en sanscrit, *summa*, qui signifie la belle ou la bonne pensée, la pensée par excellence). Nous avons encore les hymnes anonymes de l'Inde, conservés par les brâhmanes avec un soin religieux et formant un recueil considérable divisé en plusieurs parties dont la plus ancienne est le Rig-Véda. Mais le temps a fait disparaître, sans exception, tous ceux que les migrations helléniques apportèrent ou composèrent, soit pendant leur voyage, soit après qu'elles se furent fixées en Occident. Les sanctuaires de la Grèce en conservèrent, il est vrai, un certain nombre jusque dans les siècles de décadence, et il est probable qu'ils furent connus des auteurs des poésies dites orphiques. Mais ces poésies donneraient une idée fausse des poésies primitives de ces temps reculés du polythéisme aryen, où le chant sacré faisait partie de la vie ordinaire et en était l'expression la plus haute. — D'après le Vedâ, le sacrifice était offert trois fois par jour; au lever de l'aurore où l'hymne appelait le soleil et le retour à la vie ; à midi, qui est le point culminant et le plus glorieux de cet astre ; et le soir, heure triste où s'assoupit la vie, où l'homme commence à craindre les attaques nocturnes des bêtes sauvages et des brigands. L'hymne renferme ainsi, tour à tour, la joie avec l'espoir, la sérénité du triomphe, et enfin la crainte avec la mélancolie (Burnouf). C'est là le cercle des sentiments où se meut la poésie des hymnes. — Enfin la tradition nous a conservé en Grèce les traces d'un certain nombre d'hymnes se rapportant à des circonstances particulières et dont on trouve aussi des exemples dans les Védas : le chant mystique et grave de l'hyménée; l'hymne funèbre, où l'on priait la terre, la grande mère toujours jeune, d'être douce et légère au mort et de le couvrir comme une mère couvre un enfant du pan de sa robe; puis venait le pleur, le thrène; et en Grèce, le péan, le linos; l'ailinos dont les alexandrins ont conservé le refrain lugubre « disailine ». — Cependant une nouvelle forme de littérature commence à naître au sein de l'hymne, à en briser les limites trop étroites, et ici encore nous trouvons entre les peuples aryas le même développement parallèle que nous avons déjà remarqué; la même chose arrivera au monde nouveau du moyen âge : aux cantilènes succèdent les chansons de geste, aux Eddas les Nibelungen; aux hymnes succède la forme universellement et exclusivement aryenne de l'épopée. Cette période nous a laissé de grands monuments dans l'Inde. Le *Mahâbhârata* et le *Ramayâna;* en Perse, le *Zend-Avestâ;* en Grèce, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et un grand nombre de fragments épiques.

Mais il semble que ces épopées échappent à notre sujet : n'ont-elles pas, en effet, des noms d'auteurs consacrés par l'admiration des siècles? Que dire de la vénération qui s'attache au nom du poète grec : « Le monde naît, Homère chante : c'est l'oiseau de cette aurore », dit Hugo. Qui osera nier son existence? Et cependant ne sommes-nous pas encore en présence d'une œuvre collective et anonyme attribuée par la légende à un nom symbolique? Les rapprochements que la critique contemporaine a faits entre les épopées de l'antiquité et celles du moyen âge ont jeté un jour singulier sur ces mystérieuses origines. — L'hymne a donné naissance à l'épopée par un développement naturel et par l'application de sa forme récitative à des événements de l'histoire religieuse ou héroïque. D'ailleurs cette forme de poèmes a dû se développer lentement et peu à peu : une création subite contredirait la grande loi de la nature qui exige un temps très long pour amener une forme à l'existence. De même que les premières épopées carlovingiennes ont eu pour élément les cantilènes chantées par les guerriers, de même les premiers poètes épiques durent être les héros eux-mêmes, soit à la guerre, après les batailles, soit après le retour dans leur patrie ; du moins il dut en être ainsi dans la Grèce héroïque. Dans l'Inde, l'épopée fut vite organisée et fit partie comme toute autre fonction du système des castes : le Xattriya, qui est l'ἄναξ de ce pays, était accompagné à la guerre par un homme nommé Sûta, presque du même rang que lui, qui conduisait son char, assistait à ses actions de valeur et les chantait au retour. Mais bientôt le chant épique prend aussi sa place dans la société grecque. Au temps de l'*Odyssée*, les aèdes sont partout dans le poème et la société du temps. Du reste, ce sont des hommes du peuple; ils remplissent à la cour des princes le rôle des sûtas, mais leur condition est moins relevée : souvent même ils ne choisissent pas à leur gré le sujet de leurs chants : cependant ils jouissent d'une certaine considération et, pendant les longs festins de l'époque héroïque, ils charment les convives par le récit des aventures des héros et des dieux. Ces chants allaient se répétant de bouche en bouche et sont devenus le point de départ, les éléments des grands poèmes composés plus tard. C'est alors que commence le rôle d'aèdes nouveaux, qu'on désigna plus spécialement sous le nom de rhapsodes (du grec ραπτω, coudre); leur rôle fut de rattacher ces chants les uns aux autres, de leur donner l'unité et de combler les vides. Ce travail fut l'origine des poèmes épiques. Tandis qu'à la plupart de ces chants primitifs, la tradition ne rattache aucun nom d'auteur, elle a donné au plus grand des rhapsodes le nom d'Homère et Hérodote pense « qu'il vivait quatre cents ans avant lui » ; mais ce n'est qu'un personnage légendaire, dont la vie, telle qu'on la rapporte, est pleine de contradictions et d'impossibilités. D'ailleurs l'étymologie de son nom semble en faire une personnage mythique. Son nom ne peut avoir pour origine que la préposition aryenne *sam*, en grec ὁμ, et la racine *ri* qui, dans sa forme, causative, devient *ar* (αιρω, arranger). Il signifie donc l'art de la composition épique et la fonction ordinaire des rhapsodes. Il est curieux de remarquer que le nom traditionnel de l'auteur du *Mahâbhârata*, *Vyâsa*, présente la même signification. — D'ailleurs l'*Iliade* comme le *Mahâbhârata* ne démentent pas l'idée de cette composition collective suivie

d'un arrangement postérieur : seulement l'épopée indienne a des proportions beaucoup plus grandes : elle n'est pas non plus l'œuvre d'un homme ou d'un siècle, ses 250,000 vers peuvent se réduire à un texte primitif de 15 ou 16,000 vers, composé lui-même de fragments épiques des *sûtas* ou *aèdes* et bardes de l'Inde. Vyâsa représente ce travail de coordination. L'*Iliade* aussi a été longtemps conservée de mémoire et, quand on l'eut écrite, le génie grec y travailla jusqu'aux alexandrins, fondant et retranchant depuis les Pisistratides, par Aristote, jusqu'aux grammairiens d'Alexandrie.

C'est qu'en effet ces deux épopées sont chronologiques et pour ainsi dire rectilignes : elles ont une unité, mais une unité chronologique, l'unité d'une forêt indoue ou d'un temple grec inachevé ; qu'importe un arbre ou une colonne de plus ou de moins ? Tout nous porte à admettre ce mode de développement. Ce sont des épopées chronologiques, des *puranas*, comme disent les Hindous. A une époque intermédiaire on peut placer le poème que Zoroastre tira des poésies anciennes de la Perse, le *Zend-Avestâ*. Il n'en est plus de même du *Ramayâna* ou de l'*Odyssée*. Nous sommes ici en présence d'une œuvre d'art, d'une épopée implexe ; ce sont des *Kanyas*, disent les Hindous, des Ποιήματα, disent les Grecs : il faut admettre sous réserve, par une raison supérieure d'art, l'existence d'un auteur pour ces deux poèmes, Valmiki, pour le poème indou, Homère, si l'on veut, pour l'œuvre grecque, qui d'ailleurs est postérieure de plusieurs siècles à l'*Iliade*. Mais ce nom d'Homère n'a qu'une valeur symbolique qui ressemble beaucoup à l'anonymat : En réalité ce nom est le résumé de toute la période des aèdes primitifs. Les anciens Grecs attribuaient à Homère tout un cycle troyen, dont l'*Iliade* et l'*Odyssée* n'étaient que deux parties et qui avait l'unité des événements. On lui attribuait en outre une *Thébaïde*, un poème des *Epigones*, etc. Ces poèmes sont perdus ; mais il nous reste encore sous ce nom une suite d'œuvres anonymes que l'on a appelées les hymnes homériques. D'ailleurs ces poèmes n'ont rien de commun avec les hymnes religieux dont nous avons parlé. Ce sont des compositions d'un autre âge, d'une autre nature, d'une langue plus faite et qui portent tous les caractères de la poésie épique. On ne sait ni les auteurs ni les dates précises de ces chants, dont plusieurs peuvent bien appartenir à la période alexandrine, mais dont la plupart semblent remonter aux siècles de l'*Odyssée* et de l'*Iliade*. Parmi ces hymnes, nous en trouvons un adressé à Apollon, un à Hermès, trois à Aphrodite, un à Demeter, trois à Dionysos, un à Arès, d'autres encore à la Terre, à Hélios, à Sélènè, à Pan : tous ces poèmes sont rangés sous le nom d'Homère, qui est comme la personnification du génie ionien. « On a pu dire avec raison qu'il était l'âme poétique de la Grèce » (Taine). Cependant, à côté de ce cycle d'épopées né sur les rivages de l'Ionie ou du Péloponèse, un autre se formait dans les plaines de la Béotie, d'un caractère plus rustique, plus étroit et plus pratique, privé, comme sa patrie, des grands horizons de la mer. Comme le nom d'Homère résume le premier, le nom, peut-être aussi symbolique d'Hésiode, résume le second. Mais l'importance de la question est bien moindre. On a rangé sous le nom d'Hésiode de nombreux poèmes. Il nous reste le *Bouclier d'Hercule*, la *Théogonie*, les *Œuvres et les Jours*, et quelques fragments de l'*Astronomie*, des catalogues ou *Eées*, de la *Mélampodie*, des *Institutions* de Chiron. — Enfin, on peut rapporter à la fin de la période épique la *Batrachomyomachie*, ou *Combat des grenouilles et des rats*, petit poème tragi-comique, arbitrairement attribué à Homère ou à Pigrès, frère d'Artémise.

Cependant nous touchons déjà à l'époque historique et l'anonymat va disparaître de plus en plus. Dans le monde des idées, en effet, l'évolution amène l'avènement d'une série de formes nouvelles et pour ainsi dire d'espèces littéraires : le développement naturel de la littérature suit d'ailleurs la même marche dans l'Inde et en Grèce : il y a encore là un grand mouvement obscur et inconscient qu'un nom d'homme ne suffit pas à expliquer. Le nom de Callinos ne rend pas suffisamment compte de l'apparition de l'élégie, ni celui d'Archiloque de l'apparition de l'iambe. Mille causes diverses et mille initiatives particulières amenèrent, par l'union de la musique et de la poésie, par le développement des modes musicaux et le perfectionnement des instruments de musique, la création des rythmes et de la poésie lyrique. Cependant l'Epopée finissante « était déjà grosse de la Tragédie et de la Comédie et on les entendait vagir dans ses vastes flancs ». (P. de Saint-Victor.) De l'épopée, née du sein de la race, naquit le drame en sa double forme, sous l'inspiration de Dionysos. Enfin la philosophie grecque commençait et avec elle l'histoire et bientôt l'éloquence : les espèces littéraires étaient définitivement fixées et ne devaient plus subir comme les races qui vivent sous nos yeux que des modifications légères. — Mais ici l'histoire de l'anonymat se restreint infiniment : elle quitte les hautes pensées et les spéculations sur les origines pour devenir un simple débat littéraire, un sujet de dispute entre les érudits. Il ne s'agira plus de dogmes religieux, d'institutions sociales ou de grandes formes littéraires, mais de quelques fragments conservés par hasard et attribués de même à quelque poète par le caprice d'un grammairien. Les grandes œuvres sont toutes signées et empreintes d'un cachet de personnalité et d'originalité indéniables. L'individualité s'accentue de plus en plus et s'affirme même au sein de la vie politique, quoique le rôle de la cité soit encore prépondérant. Comme dans la race arya se distingue la Grèce, ainsi dans la Grèce la cité et dans la cité l'homme : comme Athènes devient l'âme de la Grèce, ainsi l'âme d'Athènes s'appellera Périclès. Bientôt même les philosophes érigeront la personnalité en système. Platon sacrifiait encore le particulier au général, l'individu à l'espèce, le citoyen à la cité ; le caractère le plus saillant de la philosophie d'Aristote sera le triomphe de l'individualisme. Ainsi se développe dans les lettres plus d'originalité, grâce à la diversité des esprits et des théories ; mais en même temps, elles s'amoindrissent, deviennent de plus en plus mesquines, parce qu'elles participent de moins en moins à la grande âme de la race comme aux temps épiques, ou de la cité comme au temps de Périclès. Et ce mouvement ne fera que s'accentuer jusqu'à la poésie étroite et isolée des poètes alexandrins et l'irrémédiable décadence de la littérature grecque.

Quant aux œuvres anonymes que nous a laissées cette littérature, ce sont d'abord trois passages attribués au poète Tyrtée, dont quelques écrivains ont voulu nier l'existence ; de même parmi les fragments des lyriques grecs qui ont échappé aux Barbares, aux Arabes et aux papes, quelques-uns sont contestés : on a de Terpandre (dont le nom, allégorique d'ailleurs, signifie celui qui réjouit les hommes) trois vers d'une authenticité douteuse ; il en est de même de la plupart des odes du recueil attribué à Anacréon. Beaucoup d'entre elles appartiennent certainement à une époque postérieure, et tout ce que l'on peut alléguer pour leur défense, c'est qu'elles ont été faites sur le modèle des chants d'Anacréon et qu'elles peuvent, par conséquent, en donner quelque idée. — On a pu dire aussi que la fable primitive des Hellènes s'était personnifiée dans Esope, comme l'épopée dans Homère. Quant au nom, à la patrie, à la vie, à l'existence même du fameux fabuliste, ce sont autant de questions non résolues. On sait seulement qu'au IVe siècle, dans tous les pays d'Asie Mineure, on répétait oralement de courts récits d'une origine inconnue. Esope représente la tradition phrygienne qui était la plus importante et la plus centrale. On a renoncé de même à l'authenticité des vers dorés de Pythagore. Enfin, il nous reste quelques mots du péan que les Grecs chantèrent à Salamine, sorte de *Marseillaise* anticipée : ἴτε, παῖδες τῶν Ἑλλήνων... « Allez, enfants des Hellènes. » Nous avons encore deux scolies, deux de ces chansons de table que le convive chantait à son tour quand la lyre ou la branche de myrte circu-

lant autour de la table était arrivée entre ses mains. La plus célèbre est celle d'Harmodius et d'Aristogiton, attribuée sans certitude à un certain Callistrate. — Si nous continuons notre revue, nous trouvons trente traités, attribués à Hippocrate et qui, presque tous, sont contestés, et par suite considérés comme anonymes. Il en est de même de quelques dialogues de Platon. On regarde généralement comme apocryphes, les deux *Alcibiades*, l'*Aniochos*, l'*Epinonus* (attribué quelquefois à Philippe d'Oppontc), les deux *Hippias*, l'*Hipparque*, le *Minos*, les *Rivaux*, le *Théagès*. Beaucoup de discours et de fragments qui nous restent sous le nom des grands orateurs attiques, de Lyscos, d'Antiphon, d'Hypéride, de Démosthène lui-même, sont contestés et regardés comme l'œuvre de rhéteurs postérieurs. — Cependant il nous est resté, même à l'époque alexandrine, quelques ouvrages anonymes, soit par la faute des copistes, soit par un caprice des écrivains. On voit se produire, probablement vers la fin de la période et peu de temps avant la révolution chrétienne, toute une série de chants d'un caractère religieux et sacré, dont on ne connaît ni les auteurs, ni l'origine, ni la date précise, ni même la destination immédiate. C'est cette littérature à laquelle on a donné le nom d'orphique parce qu'elle se rattache le plus souvent au nom du vieux poète de la Thrace. On peut en rapprocher la littérature dite hermétique. Qu'est-ce qu'Hermès, trois fois très grand, Ερμης τρισμέγιστος, auquel ces livres sont attribués? Nul ne le sait. Seulement il n'est pas douteux que la plupart de ces livres ont été faits en Egypte dans les premiers temps de l'ère chrétienne. La doctrine qu'ils renferment est un panthéisme parfaitement pur.

Au IIe et au IIIe siècle fut composée, probablement dans une société grecque, le traité *Du sublime*, dont l'auteur est tantôt nommé Dionysos, tantôt Longin ; ce dernier en est vraisemblablement l'auteur. Il y a encore une littérature spéciale qui se développe beaucoup à ce moment et fournit beaucoup d'œuvres contestées ou anonymes. Ce sont les romans, développement des fables milésiennes, dont nous ne savons rien, sinon qu'Apulée donne ce nom à la légende de *Psyché*. C'est *Daphnis et Chloé*, type du roman hellénique dont ni la date ni l'auteur ne sont connus avec certitude. Le nom de Longus se lit, mais d'une manière indécise, sur les manuscrits, et, quant à l'époque, il n'y a, ni dans les auteurs, ni dans le livre lui-même, rien qui la puisse exactement déterminer. C'est l'*Ane*, dont l'auteur est inconnu et qui a été attribué tour à tour à Lucien et à un certain Lucius, peut-être imaginaire, quoique l'auteur se donne lui-même ce nom. C'est une parodie de la sorcellerie dont le monde gréco-romain était infesté du IIe au IIIe siècle. Le roman de *Théagène et Chariclée* est attribué, sur la foi de la dernière phrase, à un certain Héliodore de Syrie où l'on a voulu voir cet Héliodore, qui fut évêque de Tricca. On ne sait pas davantage qui fut ce Musée, auteur prétendu du petit poème d'*Héro et Léandre*, un des derniers produits de la poésie hellénique. — Ainsi meurt, peu à peu diminuée, la littérature hellénique, jusqu'au moment où Justinien ferma les écoles de philosophie par un édit de 529; en même temps expirait l'antiquité romaine que la Grèce avait fini par conquérir et entraîner depuis 600 ans dans le courant de sa littérature.

Ce ne fut que dans le courant du VIe siècle de Rome que les relations toujours plus intimes de Rome avec la civilisation grecque donnèrent naissance à des idées nouvelles, à des intérêts et à des besoins jusqu'alors inconnus. Cependant il nous reste quelques vestiges anonymes d'une littérature primitive. Ce sont les hymnes, déjà inintelligibles au temps de Cicéron, que les frères saliens chantaient en l'honneur de Mars et dont ils accompagnaient la procession solennelle qui avait lieu sur le Palatin pour la fête du printemps. La confrérie des frères arvales, qui faisait sa procession solennelle autour des champs pendant le mois de mai, peu avant la moisson, avait aussi ses chants antiques et traditionnels, dont un nous est parvenu. Nous avons aussi plusieurs traités de paix, plus ou moins authentiques de l'époque des Rois; nous possédons de même plusieurs fragments archaïques des lois dites royales, des Fastes des pontifes, des Calendriers, les Douze Tables, enfin un grand nombre d'inscriptions anonymes. Nous avons gardé aussi le souvenir de représentations comiques qui se faisaient en public, les jours de fête, avec accompagnement de flûte et de danse. On distinguait parmi elles les Fescennines, les Satures, plus tard, les Atellanes et les Mimes. Enfin, quelques auteurs ont soutenu qu'il dut y avoir, dans les premiers temps, une production épique spontanée et nationale dont nous n'aurions rien conservé. Niebuhr a dit que les commencements de l'histoire de Tite-Live sont puisés dans les *Héroïdes* des premiers rois. Et l'on trouve, en effet, dans quelques auteurs, des textes qui prouvent l'existence de ces chants héroïques à Rome. Cicéron en parle (*Tuscul.*, I, IV), de même Denys (liv. I, sur Romulus et Remus). (V. Michelet, *Hist. rom.*, notes). Cette hypothèse s'appuie aussi sur ce que nous voyons se passer dans toutes les races et toutes les littératures sur lesquelles nous ne manquons pas de documents. Mais la vraie littérature à Rome fut d'importation grecque : aussi ce qui nous en reste, provenant d'une époque relativement récente, est rarement anonyme; cependant on regarde généralement les vingt pièces qui nous restent de Plaute comme les œuvres anonymes de toute une génération de dramaturges, réunies sous le nom du plus populaire d'entre eux. C'est l'opinion de Teuffel. Enfin, quand nous arrivons à l'empire romain, nous nous retrouvons en face d'œuvres anonymes d'un genre nouveau et plus particulier : ce sont les satiriques et les pamphlets dirigés contre les Césars. Cette opposition prenait des formes diverses et se pliait aux circonstances. Tantôt elle osait se produire au grand jour par un pamphlet anonyme : c'était, par exemple, un de ces testaments satiriques comme l'on en inventait pour les personnages considérables, où les morts disaient librement tout ce qu'ils pensaient des vivants. Tantôt elle répandait des vers méchants qu'on se répétait à l'oreille et qui se retrouvaient un jour écrits par une main inconnue sur les murailles du Forum : « Tibère dédaigne le vin, disait-on, depuis qu'il a soif du sang ; il boit le sang aujourd'hui comme il buvait le vin autrefois. » (Suétone, *Tib.*, 59.) Les historiens nous ont conservé plusieurs épigrammes que l'on avait composées contre les Césars. Les empereurs avaient affecté d'abord de dédaigner ces attaques. Auguste écrivait à Tibère : « Gardez-vous de vous indigner du mal que l'on dit de moi : il doit nous suffire qu'on ne puisse pas nous en faire. » Mais cette modération se démentit bientôt sous Tibère, car il fut aigri par quelques vers anonymes qui coururent sur sa cruauté, son orgueil et ses querelles avec sa mère; aussi les auteurs de ces vers, lorsqu'on put les trouver, furent punis sans pitié. Il y en eut qu'on précipita du Capitole, d'autres qu'on étrangla dans leur prison. (Tacite, *Ann.*, VI, 39; Dion, LVII, 22.) Malheureusement les pamphlets sont des œuvres de circonstance qui intéressent surtout les contemporains et souvent ne leur survivent pas. On croit pourtant que nous en avons conservé un de cette époque, le *Satiricon*, qui a paru à quelques critiques contenir d'amères railleries contre la cour de Néron. Autrefois on le considérait comme l'œuvre de Pétrone; mais on n'est pas d'accord pour lui donner comme auteur le favori de Néron que Tacite appelle Caius Petronius et qu'il nomme incidemment « Arbiter elegantiarum ». Cependant ni Tacite, ni aucun écrivain antérieur aux Antonins ne cite le roman de Pétrone ou n'y fait allusion. Aussi a-t-on cru pouvoir placer la rédaction de ce roman sous le règne de Caracalla : il se rapporte ainsi à la période des romans grecs, au temps d'Apulée et de Lucien dont nous avons déjà parlé. Enfin il y a encore un ouvrage anonyme particulier auquel on n'a pu assigner, avec quelque vraisemblance, un nom d'auteur que par conjecture: c'est le *Dialogue des orateurs*. Quelques-uns l'attribuent à

Quintilien; selon eux, ce Dialogue n'est autre chose que l'ouvrage qu'il composa sur les *Causes de la corruption de l'éloquence*. Mais les théories de l'auteur du *Dialogue* sont presque partout contraires à celles de Quintilien, en outre l'âge de celui-ci ne concorde pas avec ce que dit l'auteur du *Dialogue*. On a proposé trois autres noms, Suétone, Pline le Jeune et Tacite; mais Suétone est un écrivain fort médiocre, et l'auteur du *Dialogue* est un écrivain de premier ordre. Quant à Pline le Jeune, disciple de Quintilien, il ne répudia jamais ses idées. Reste Tacite, à qui son ami Pline en parle comme s'il en était l'auteur. Mais, comme le remarque Gutmann, autant Tacite est serré, concis et sévère, autant l'auteur du *Dialogue* est large, épanoui et riant. Dans tous les cas ce serait un Tacite première manière, encore cicéronien.

En même temps l'art antique, aussi bien que la littérature, périssait par l'insignifiance ou l'obscurité. Il était né bien après les lettres; d'ailleurs il fut presque entièrement anonyme, car il resta l'apanage et l'ornement de la cité. Nous ne parlons pas seulement ici des monuments archaïques, comme ceux d'Argos ou d'Egine; mais même au siècle de Périclès, les noms des sculpteurs et des architectes ne nous sont connus qu'indirectement; on fit un crime à Phidias de s'être représenté au nombre des personnages sculptés sur le bouclier de sa Pallas. Les statues qu'on dressait aux vainqueurs des jeux olympiens étaient même doublement anonymes; elles étaient sans signature et ne représentaient pas les traits du vainqueur : tant c'était à la gloire de la cité et non d'un homme qu'elles étaient élevées. Aussi la plupart des chefs-d'œuvre qui peuplent nos musées sont anonymes. A part quelques œuvres de décadence qui sont signées ou dont les auteurs nous sont connus par un passage d'écrivains anciens, Pline, par exemple, les autres sont enveloppées de mystère : Les Apollon du Belvédère, Saurochtone, etc., les Vénus de Médicis, d'Arles, de Milo, les Pallas, les Mars, dont les siècles admirent la forme divine, sont sans nom d'auteur. Enfin quand, plus tard, l'art se fut adonné à la mythologie galante et fardée (en tout semblable à celle qui fit les délices du XVIIIe siècle), quand il ne fut plus devenu qu'un procédé décoratif, il resta encore anonyme. Telles sont les peintures découvertes à Pompéi, reproduction faite à la tâche d'œuvres anciennes, et celles des Catacombes, comme celle qui représente Orphée au milieu des animaux qu'il enchante et où les premiers chrétiens virent l'image du Bon-Pasteur.

II. *Littérature anonyme au moyen âge et dans les temps modernes*. Au milieu du repos et de la prospérité matérielle que l'administration romaine sut donner à l'empire, la vie morale des peuples allait diminuant chaque jour. La science n'existait pas; la littérature était devenue un simple passe-temps de beaux esprits. C'est alors que le christianisme vint offrir à l'imagination populaire des sujets nouveaux, des consolations et des légendes. Une poésie épique contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament; une poésie lyrique fondée sur les louanges de Dieu, du Christ et des saints, et surtout sur les effusions intimes de l'âme : Sources variées d'inspirations religieuses ou morales que nous retrouverons dans les écrits anonymes du moyen âge, dans les chansons de geste, les épopées et les mystères. — Les idées chrétiennes, en pénétrant dans l'imagination des hommes, accrurent et enrichirent ce fonds populaire d'où sont déjà sorties, comme nous avons vu plus haut, les grandes épopées anonymes de l'antiquité, d'où vont naître aussi les poèmes anonymes du moyen âge : en France, les *Chansons de geste;* dans les pays scandinaves et germaniques, le *Eddas*, les *Nibelungen*.

Littérature anonyme du moyen âge dans les pays germaniques. Si nous examinons les origines de la littérature germanique et ses grandes épopées primitives, qui, malgré de longues recherches, sont restées anonymes, nous vérifions une fois de plus cette loi de l'épopée, que nous avons déjà formulée. L'épopée nationale est une œuvre essentiellement anonyme, collective et démocratique. C'est le mouvement du génie de tout un pays qui parle même au cœur des plus humbles. Tout en ayant reçu d'un seul homme sa forme dernière, elle a été conçue et élaborée par les facultés poétiques de tout un peuple; tel est, par exemple, le *Nibelunge-Nôt*, telle était l'*Iliade*. Le poème littéraire, au contraire, tel que l'*Enéide*, est principalement une œuvre individuelle et aristocratique : il ne révèle que le génie d'un poète et ne s'adresse qu'aux esprits cultivés.

La grande épopée anonyme du Nord, le *Nibelunge-Nôt*, s'est formée comme toutes les épopées primitives. Dès qu'il se fut produit dans la vie nationale quelque événement, les chanteurs le célébrèrent. Il se forma ainsi une première collection de chants épiques improvisés et anonymes; parmi ces chants simples et naïfs, quelques-uns se distinguant par des qualités spéciales se transmirent en se perfectionnant. Ils subirent un second travail et l'on vit ainsi se produire un cycle de petits poèmes reliés entre eux, tous animés d'une même inspiration, celle de la muse nationale, sans que l'on puisse placer un nom d'auteur en tête d'un seul d'entre eux. C'est ce qui arrive pour les grandes épopées germaniques et scandinaves. Les sources, les traditions primitives sont contenues dans l'*Edda*, d'où est sorti, avec de nombreuses altérations et un caractère différent, le *Nibelunge-Nôt*. — On connaît, sous le nom d'*Edda*, deux recueils écrits dans la langue qu'on parlait en Islande au moyen âge. Le premier n'est qu'un recueil de vers détachés comprenant trente-sept pièces. On l'a attribué à Sœmund le Savant. Le second renferme des récits en prose; il est divisé en deux parties, suivies d'un recueil de règles poétiques et s'appelle l'*Edda* de Snorri-Sturluson. Mais tous les critiques s'accordent à affirmer que les *Eddas* sont, en réalité, anonymes, et que Sœmund et Snorri n'ont fait que recueillir des chants et des traditions datant d'une époque reculée et conservés par la mémoire des peuples. — Comme presque toutes les poésies analogues, les chants de l'*Edda* sont anonymes parce qu'ils sont sortis de l'inspiration du peuple. Les skaldes norvégiens leur ont sans doute donné la forme que Sœmund a fixée en la confiant à l'écriture. Les sagas héroïques qui les composent viennent d'Allemagne; et les sagas mythologiques constituent le fonds même des croyances religieuses que les races blondes du Nord ont emportées avec elles quand elles ont quitté les hauts plateaux de l'Asie. Or, selon W. Grimm, les chants de l'*Edda* ne visent jamais un récit complet de la *Saga*; ils la supposent connue. L'art fait défaut, il n'y a nulle recherche de style, nulle préoccupation de l'effet, nulle idée esthétique. Ce sont bien là les productions spontanées de la muse populaire.

Nous constatons donc dans les *Eddas* deux origines que nous retrouverons dans les *Nibelungen* : la tradition épique sous forme de poésies populaires et sous forme de récits en prose, voilà la double source d'où est sortie l'épopée germanique. L'étude comparée des littératures primitives de l'Inde et de la Grèce conduit aux mêmes conclusions : les grandes épopées nationales de l'Inde et de la Grèce ont été précédées par une série de chants primitifs; c'est exactement de même que les *Eddas* ont précédé les *Nibelungen*. Le *Nibelunge-Nôt* date des premières années du XIIIe siècle. Cette œuvre fut rédigée à l'époque des Hohenstaufen, quand les lettres, les arts et le commerce se développèrent sous l'influence des croisades et des relations avec l'Italie et l'Orient. A cette époque, les poésies des troubadours, que Frédéric II aimait tant, avaient donné le goût des compositions chevaleresques. On a longtemps discuté pour savoir quel était l'auteur du *Nibelunge-Nôt*. Quelques critiques ont mis en avant un nom propre, celui de Heinrich von Ofterdingen. Mais le savant Lachmann repousse cette hypothèse et dit que ce personnage est presque un mytho et que l'œuvre sur laquelle on discute n'a pu être composée par un seul poète. — Appliquant rigoureusement le système de Wolf, Lachmann prétend que

le *Nibelunge-Nôt* est formé de l'assemblage de vingt chants anciens, conservés par la tradition populaire, réunis avec une certaine habileté et coupés en trente-neuf aventures, comme il nous a été transmis. Ce travail de compilation exigeant peu de génie, les noms du ou des compilateurs ne sont pas parvenus jusqu'à nous et l'œuvre reste anonyme. Cette opinion s'appuyait sur les oublis de l'auteur concernant des personnages importants, sur la différence de ton des différentes parties de l'œuvre, et sur l'opposition de strophes plates et vulgaires à d'autres strophes énergiques et belles. — L'antique épopée germanique est-elle l'œuvre d'un poète ou n'est-elle que la réunion d'anciens chants reliés les uns aux autres? Y a-t-il un *Nibelungen-Lied* ou des *Nibelungen-Lieder?* Une étude attentive conduit à admettre que l'ensemble du poème révèle la pensée personnelle d'un auteur qui a disposé d'après un plan suivi les épisodes que lui livrait la tradition. Mais ce poète a puisé les éléments de son poème en partie dans les chants populaires, en partie dans des chants cycliques plus récents. C'est ce que M. Schnorr a symbolisé dans ses peintures monumentales de Munich. Il représente le poète ayant à sa droite une blonde jeune fille couronnée de feuilles de chêne : c'est la tradition épique, la chanson populaire dans toute sa fraîcheur, c'est la Saga. A la gauche du poète est une vieille courbée par l'âge : c'est la tradition héroïque que la grand'mère raconte le soir à la veillée : c'est la Mœre. Telles sont, en effet, les deux sources du *Nibelunge-Nôt*. A un autre point de vue on y trouve trois cycles différents de tradition : les unes franques, rattachées au nom de Siegfrid; les autres burgondes, concernant Gunther, ses frères et leurs luttes avec Attila; les troisièmes gothiques, qui ont pour objet Dietrich et les héros Amelungen.

En résumé, en Germanie, naquirent d'abord des chants héroïques qui étaient l'écho des faits historiques amplifiés par l'imagination populaire; puis ces chants se groupèrent autour d'un nom connu, Siegfrid, Dietrich ou Gunther, et formèrent des cycles. Plus tard, ces cycles, d'origine et d'époques différentes, se rapprochèrent et se confondirent sous l'empire d'un mythe religieux ou d'une pensée morale. Aux débuts de la littérature germanique comme aux débuts des autres littératures, nous trouvons donc des œuvres anonymes parce qu'elles ne sont pas l'œuvre d'un seul, parce qu'elles sont le produit du travail de tout un peuple pendant un temps plus ou moins long. Avant d'arriver à sa forme définitive, la tradition épique resta longtemps à l'état de poésie populaire, flottante, transmise d'âge en âge, et remaniée par chaque génération. Cette période de composition successive spontanée, anonyme, se prolonge pendant 2000 ans peut-être dans l'Inde et la Perse, cinq à six siècles dans la Grèce et la Germanie, deux siècles au plus, comme nous allons voir, dans la France du moyen âge.

Littérature anonyme du moyen âge en France. « Aux temps primitifs, dans tous les pays, avons-nous déjà dit, avec M. Gaston Pâris, la poésie est anonyme. » La France n'a pas fait exception à cette loi : il importe, toutefois, de noter deux tendances dans les œuvres de cette époque, distinction due à l'influence de l'Eglise. Le christianisme avait été la transition entre la civilisation antique et le monde nouveau. L'Eglise conserva officiellement la langue de l'empire romain auquel elle s'était associée sous Constantin : langue qui, depuis lors jusqu'aux temps modernes, fut celle de la science et de la littérature élevée. Ainsi naquit, entre les *clercs* et les *laïques*, une division profonde. La poésie populaire se développe spontanément avec une liberté complète; tandis que les clercs, attachés aux vieilles formules, dépensent stérilement leur activité en travaux fastidieux. Il y a donc pour la littérature anonyme du moyen âge en France deux parts à faire, l'une pour la littérature des clercs, l'autre pour celle du peuple. — Dans la littérature populaire de cette époque tout est spontané et naïf; les hommes d'alors ne s'observent pas, ils vivent comme les enfants. La poésie est l'image de cette vie; elle en a l'allure franche et libre. C'est une poésie toute vivante, que chacun pourrait avoir faite, qui se chante partout, aux festins des nobles comme aux repas des auberges, qui se modifie au gré des générations successives : œuvre impersonnelle et anonyme où sont exprimés les sentiments de tous et non les caprices individuels d'un auteur. Quelle était la nature de ces chants primitifs? Certains érudits y voient des épopées chantées par des gens du métier, aèdes chez les Grecs, jongleurs chez les Français. D'autres n'y voient que des cantilènes, chansons courtes et faciles, chantées par un peuple entier. Plusieurs fois, il est fait mention de ces cantilènes dans les textes historiques que nous possédons. Helgaire, biographe de Saint-Faron, nous a transmis une chanson sur son héros et nous dit « qu'elle était sur toutes les lèvres et que les femmes la chantaient en chœur ». (Vita sancti Faronis, *Historiens de France*, III, p. 505.) — De même un biographe de Guillaume, ce duc d'Aquitaine qui, en 793, sauva la France des Sarrasins, nous dit que son héros était l'objet de poésies populaires qu'on chantait en cadence : « *Modulatis vocibus* » (V. M. Revillout, sur la *Vita sancti Willelmi*). — C'est à ces chansons sans auteur connu que les premiers poètes épiques ont emprunté les éléments traditionnels ou légendaires dont ils ont fait usage dans leurs grands poèmes. C'est au moyen de ces cantilènes qu'a dû être composée notamment la célèbre *Chanson de Roland*, la plus parfaite des chansons de geste du moyen âge. — On admet aujourd'hui que la rédaction de cette œuvre date de la fin du XIe siècle. Quant à l'auteur même du *Roland*, il est inconnu. M. Léon Gautier en fait un Normand qui aurait pris part à la conquête de l'Angleterre en 1068 et s'y serait établi. MM. Gaston Pâris, Fœrster, au contraire, y voient un habitant de l'Ile-de-France, ou même un Parisien. M. Génin pense que l'auteur n'est autre que ce Turoldus dont il est question dans le dernier vers :

Ci fait la geste que Turoldus declinet?

Il attribue le poème à un Theroulde, bénédictin de Fécamp, qui reçut du roi Guillaume, en 1069, l'abbaye de Peterborough et y mourut en 1098. Il allègue que l'on a retrouvé deux exemplaires du *Roland* dans l'armoire aux livres de la cathédrale de Peterborough. Toutefois ce n'est là qu'une présomption et nullement une preuve convaincante. Il paraît douteux, après bien des recherches, que l'on arrive à lever le voile de l'anonyme qui nous cache encore l'auteur de la *Chanson de Roland*.

La *Chanson de Roland* avait été l'expression la plus remarquable des sentiments nationaux de tout un peuple; c'est là qu'apparaît l'expression de *douce France;* quand Roland se sentit mourir :

..... a remember se prist
De dolce France.....

Il faut remonter jusqu'à Homère pour retrouver un sentiment pareil :

οὔτοι ἔγωγε
ἧς γαίης δύναμαι γλυκερώτερον ἄλλο ἰδέσθαι
(*Odyssée*, IX, 27.)

Mais immédiatement après la *Chanson de Roland* des tendances individualistes se manifestent; à l'inspiration nationale, aux œuvres anonymes de la première période vont succéder des idées particulières, et des poèmes ingénieusement travaillés par un seul auteur. — Jusqu'au XIIe siècle, la même poésie plaisait à tous; le jongleur pouvait vieller la mort de Roland avec autant de succès à la table du roi que sur la place publique. Mais, à partir du moment où la hiérarchie féodale est définitivement fondée, se forme une société restreinte qui se distingue par l'élégance et la politesse de ses manières : les hommes se divisent en deux classes, les *courtois* et les *vilains*. A ce monde nouveau il fallait une poésie qui se distinguât de celle du peuple; c'est celle des *Romans de la Table Ronde*.

Les poètes qui s'y adonnent sont en partie des princes ou des seigneurs : ils veulent être admirés. Ils méprisent la source la plus féconde de la poésie épique : la communion perpétuelle avec le peuple. Dès lors la période de la spontanéité poétique cesse. La littérature populaire, fruit de l'imagination de tous, et par cela même anonyme, disparaît complètement. — Il y eut pourtant, malgré cette séparation du peuple en deux, un autre ordre de poésie qui s'adressa encore à la nation tout entière : ce fut le théâtre. Au XIV[e] et au XV[e] siècle, les mystères furent ce qu'avaient été jadis les chansons de geste. L'unité chrétienne y remplaçait seulement l'unité nationale. Les mystères, comme les chansons de geste, comme toute la poésie de longue haleine au moyen âge, sont anonymes. Sur 130 mystères qui nous sont parvenus, il n'y en a pas plus de 20 dont nous connaissions les auteurs.

Tandis que les mystères reflétaient les derniers vestiges des inspirations populaires, tandis que la société mondaine et féodale faisait de la poésie un passe-temps frivole, la littérature cléricale, grave et sévère, se développait dans les cloîtres. Les productions monastiques sont en majeure partie anonymes. Ce n'est pas qu'elles aient le caractère national et impersonnel des chansons de geste ou des mystères qui reproduisent les sentiments d'un peuple entier, non ; mais de ces œuvres, les unes sont de fades compilations de noms et de dates, sans originalité et sans cachet personnel; les autres, telles que l'*Imitation de Jésus-Christ*, sont anonymes parce que l'humilité chrétienne a empêché l'auteur de se dévoiler. — Ce qui tient lieu ici des chansons de geste, ce sont les *Chroniques*, latines d'abord, puis françaises, listes arides et sèches, assez semblables aux *Annales des Pontifes* de l'ancienne Rome, et anonymes comme celles-ci. Les événements les plus obscurs d'un cloître prennent, sous la plume de ces annalistes inconnus, autant d'importance que les plus grandes révolutions. Les annales, une fois rédigées, passaient d'un monastère à l'autre; les copistes jouent ici le rôle des rapsodes. — Les cloîtres nous laissent toutefois une grande œuvre dont l'auteur est ignoré : l'*Imitation de Jésus-Christ*. Ce chef-d'œuvre est un ouvrage anonyme. Sa patrie n'est pas plus connue que son auteur. L'époque même de sa composition est incertaine. Français, Allemands, Italiens le réclament; tour à tour on l'assigne au XIII[e] et au XV[e] siècle. On l'attribue au chancelier Gerson, à Thomas de Kempen, à saint Bernard même. « *Da mihi nesciri*, » Faites que je sois ignoré, ô Dieu, » s'était écrié le pieux auteur. Ce vœu n'a été que trop accompli. Toutefois, le livre même de l'*Internelle consolation* marque la fin d'une grande époque. « On y sent, dit Michelet, un immense veuvage et la mort d'un monde intérieur. Le vide que Dieu vient remplir, c'est la place du monde qui a sombré corps et biens, Eglise et Patrie. » L'Europe a marché, les peuples se sont dégagés de leur période inconsciente. Les écrivains apparaissent déjà sous des traits bien tranchés. Aux inspirations anonymes de la muse populaire se substitue l'œuvre personnelle de poètes plus réfléchis; les cloîtres mêmes cessent de produire. Si nous retrouvons encore en Europe, dans les siècles suivants, quelques œuvres anonymes, ce ne sera plus qu'exceptionnellement, et pour des causes particulières.

Littérature anonyme dans les temps modernes. Ces causes sont faciles à retrouver dans la plupart des cas : Tantôt il s'agit d'un pamphlet dont l'auteur aurait craint de s'exposer aux vengeances du pouvoir. On peut citer dans cette catégorie : la *Satire Ménippée*, les pamphlets du XVIII[e] siècle, en France, les *Lettres* de Junius, en Angleterre. — D'autres fois, et ceci s'applique surtout au XVII[e] siècle, les auteurs des livres anonymes sont de grands seigneurs qui regardent le métier d'auteur comme au-dessous d'eux et veulent s'épargner les ennuis de la profession d'auteur (M[me] de la Fayette, la Rochefoucauld). — Parfois encore, c'est par pure vanité littéraire que l'auteur d'un livre tait son nom. Souvent alors, si l'ouvrage a du succès, il se fait connaître. Enfin, dans un petit nombre de cas, c'est par modestie sincère qu'il refuse de dévoiler son nom. Tel est, par exemple, le cas, pour certains mémoires du XVI[e] siècle, comme ceux du *Chevalier sans paour et sans reproche*, écrits par son *loyal serviteur*. — Nous allons examiner successivement les principaux de ces ouvrages anonymes, en indiquant, à propos de chacun d'eux, les raisons pour lesquelles l'auteur ne s'est pas fait connaître. Les principaux ouvrages anonymes que l'on trouve au XVI[e] siècle, à cette époque troublée où la France était déchirée par les guerres de religion, sont les pamphlets. Mélange étonnant du discours et du livre, le pamphlet né à cette époque est déjà presque le journal. Plus rare, il est mieux écouté. De pareilles compositions sont le plus souvent anonymes : elles exposent en effet l'auteur aux inimitiés et aux vengeances de tous ceux qu'il attaque. Nous trouvons parmi les pamphlets calvinistes de cette époque : l'*Epître au tigre de France*, sorte de catilinaire contre le cardinal de Lorraine; le *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de la reine Catherine de Médicis*; le *Discours des Jugements de Dieu contre les tyrans*, etc., et parmi les pamphlets catholiques, la *Vie et les faits notables de Henri de Valois, où sont contenues les trahisons, perfidies, sacrilèges, cruautés et hontes de cet hypocrite et apostat;* l'*Avertissement d'un catholique anglais aux catholiques français*, etc. Mais de tous ces pamphlets anonymes de cette époque, le plus remarquable à tous les égards est la *Satire Ménippée*. Les calvinistes, austères et énergiques, avaient atteint parfois à l'éloquence ; les ligueurs, violents et passionnés, s'étaient livrés à des déclamations enragées; le parti modéré, spirituel et sensé, inaugura la raillerie fine et mordante. La *Satire Ménippée*, qui a pour objet la tenue des Etats convoqués à Paris, le 10 fév. 1593, par le duc de Mayenne, parut en 1594, et fit sensation. « Ce fut, dit Philarète Chasles, à la fois un pamphlet, une comédie et un coup d'Etat », « une bonne action en même temps qu'un bon livre », dit Charles Labitte. L'œuvre fut publiée sans nom d'auteurs : ils gardèrent strictement l'anonyme, et ce ne fut que dans le courant du XVII[e] siècle qu'on les connut avec certitude. C'étaient sept bons bourgeois amis de la paix, dévoués à la royauté et à leur repos, gardant rancune à Mayenne pour les longs jeûnes du siège de Paris, et « pour les gardes et sentinelles, où ils avaient perdu la moitié de leur temps et acquis catarrhes et maladies ». Des sept auteurs, Jacques Gillot, Louis Leroy, Pierre Pithou, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Passerat et Gilles Durand, chacun a sa part dans l'ouvrage. Leroy eut l'idée de la *Ménippée* et en traça le cadre, ses amis en rédigèrent les différents morceaux, et Pierre Pithou revit l'ensemble. Toutefois, il y a bien des portions de l'ouvrage dont on ignore encore les auteurs. Ainsi la description des tapisseries et des tableaux, et les deux harangues du lieutenant-général et de Rieux. On n'a, d'ailleurs, aucun détail sur la mystérieuse composition du livre. « Comme il s'agissait là de la doctrine même de la France, de l'Etat et du gouvernement, le plus profond secret fut gardé. » (Ch. Labitte). La *Satire Ménippée* était une sorte de bataille d'Ivry dans l'ordre des intelligences. A peine connue, elle fit le plus grand bruit et ramena les plus obstinés à Henri IV. (V. d'Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, in-fol., t. III, p. 353, et *Mém. de Chéverny*, coll. Petitot, sér. I[re], t. XXXVI, pp. 248-249.)

Une autre œuvre, un peu postérieure, et qui fut d'abord publiée anonyme pour des raisons analogues, c'est la série des *Lettres provinciales* de Pascal (1656), au moment où le jansénisme, représenté par Arnauld, allait être condamné en Sorbonne ; Pascal en appela de l'autorité au sens commun, prétendant qu'il était « plus aisé de trouver des moines que des raisons ». Chacun, à Port-Royal, apportait les matériaux, les citations à Pascal : lui seul rédigeait le tout. Puis, c'était l'impression, les espions de la police qu'il fallait dépister, la distribution qu'il fallait assurer,

sans oublier ce féroce chancelier qui, recevant les épreuves toutes fraîches, faillit suffoquer de rage et qu'on saigna jusqu'à sept fois. Il n'en faut pas plus pour concevoir les raisons qui empêchèrent Pascal de publier ses Lettres sous son nom. — Enfin nous arrivons à la période classique du XVIIe siècle. La littérature, régularisée et pacifiée comme la société, se soumet à l'autorité du grand roi. Désormais, plus de diatribes, plus de pamphlets. Est-ce à dire pourtant qu'il n'y a plus d'ouvrages anonymes au XVIIe siècle? Ce serait aller trop loin. Le motif qui empêchait les auteurs de mettre leur nom en tête de leur ouvrage au XVIe siècle, a disparu, il est vrai, puisqu'il n'y a plus guère de pamphlets. Mais une nouvelle cause d'anonymie, bien particulière au temps que nous allons étudier maintenant, bien caractéristique du XVIIe siècle, apparait. Cette cause, c'est le peu d'estime où les gens de qualité tiennent les hommes de lettres : le métier d'auteur est réputé indigne d'un gentilhomme. Aussi les grands seigneurs ne signent-ils pas leurs livres ; la Rochefoucauld, Mme de Lafayette, Mlle de Scudéry nous en offriront des exemples.

Mlle de Scudéry ne publia pas ses ouvrages sous son nom : elle en édita quelques-uns sous le nom de son frère, *Ibrahim ou l'illustre Bassa*, *Artamène ou le grand Cyrus*, *Clélie*. Mais nul n'ignorait que ces romans étaient d'elle, et l'admiration de l'hôtel Rambouillet lui décerna les noms de *Nouvelle Sapho* et de *Dixième Muse*. — De même, Mme de Lafayette garda l'anonyme et ne publia pas ses romans sous son nom. Ses premiers ouvrages, *Mademoiselle de Montpensier* et *Zayde*, parurent avec une préface de Huet et sous le nom de Segrais. Mais l'œuvre principale de Mme de Lafayette est la *Princesse de Clèves*, 1678, qui parut sans nom d'auteur. Segrais se la laissait volontiers attribuer plus tard ; mais il y est absolument étranger. On a soutenu parfois que la Rochefoucauld y est pour quelque chose ; c'est en effet à cette époque que se rapporte sa liaison avec Mme de Lafayette. La collaboration, en tous cas, ne peut être bien déterminée ; les contemporains attribuèrent l'œuvre à tous deux ; de là cette venimeuse épigramme de Mlle de Scudéry, qui se voyait dépassée : « M. de la Rochefoucauld et Mme de Lafayette ont fait un roman des galanteries de la cour de Henri second, qu'on dit être admirablement bien écrit. Ils ne sont pas en âge de faire autre chose ensemble. » Quelle est la part de la Rochefoucauld ? Il est bien difficile de le savoir. On lui attribue souvent deux épisodes, rattachés à l'action principale, mais d'une couleur assez différente. — Si Mme de Lafayette garda l'anonyme, ce fut donc pour s'éviter certains ennuis inséparables de la profession d'auteur, ennuis que Segrais se chargeait d'épargner aux gens de qualité, en signant pour eux.

En 1688 paraissait un livre sans nom d'auteur, intitulé: *les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*. L'ouvrage obtint un grand succès, mais ce fut surtout un succès de scandale. On voulut découvrir les originaux de tous ces portraits, on colporta des clefs de salon en salon. C'était sans doute pour cette cause que La Bruyère n'avait pas voulu signer son œuvre. Peut-être lui eût-on fait un mauvais parti s'il n'eût eu l'honneur d'appartenir aux Condé. — Ce n'est pas, pourtant, le seul motif qui avait empêché La Bruyère de se faire connaître tout d'abord. Il était modeste, « et, dit l'abbé d'Olivet, craignant toute sorte d'ambition, même celle de montrer de l'esprit». D'ailleurs, le singulier mépris dans lequel on tenait les hommes de lettres n'était pas fait pour les encourager. On sait quels étaient les rapports de l'Académie avec le roi ou même avec les grands. Quoi qu'il fît, La Bruyère se sentait aux gages d'un prince et, comme tel, traité avec cette condescendance hautaine que les seigneurs avaient pour leurs inférieurs. — Si la Rochefoucauld publia ses *Maximes* sans nom d'auteur, c'est aussi partie par mépris pour les gens de lettres, partie par par une sorte de coquetterie littéraire. Tout le monde savait que cet ouvrage était de lui. Il avait déjà couru les salons sous le manteau. Mais un grand seigneur ne pouvait s'abaisser à être auteur. La première édition qui parut en 1665 était précédée d'un avis au lecteur, dans lequel Segrais prévenait le public que l'auteur était « une personne de qualité, qui n'a écrit que pour soi-même ». On sait ce que valent ces déclarations, et personne ne s'y trompa.

Le caractère des œuvres anonymes au XVIIIe siècle change complètement. Au milieu de la décadence des anciens pouvoirs une seule puissance continuait à grandir, celle de l'opinion publique, dont la littérature se fit l'interprète et le guide. Les écrivains du XVIIIe siècle appliquèrent leurs études aux intérêts publics de la nation. Cette importance toute nouvelle de la littérature augmenta le nombre des auteurs. Ils cessèrent d'être dédaignés comme au XVIIe siècle ; tous les salons leur furent ouverts ; ils y régnèrent par le droit de l'esprit. Les raisons qui avaient poussé certains écrivains du siècle précédent à laisser leurs livres anonymes avaient complètement disparu. Mais de nouvelles causes vinrent les remplacer ; les écrivains agitèrent les intérêts sociaux ; ils dissertèrent sur le gouvernement, ils sondèrent les fondements du pouvoir. Or la royauté de Louis XV ne pouvait s'accommoder de ces tendances ; elle voyait de mauvais œil se développer les idées nouvelles. C'est l'époque où Diderot, pour sa *Lettre sur les aveugles*, 1749, était enfermé à Vincennes. Fréret, le grand critique, ayant touché l'histoire de France, avait tâté de la Bastille. Il se le tint pour dit, et se réfugia dans la chronologie chinoise. Montesquieu même, pour entrer à l'Académie, est obligé de rétracter ses *Lettres persanes* et de les offrir à Fleury corrigées, 1728. La police s'arme d'une atroce ordonnance contre la librairie : pour une page non autorisée, confiscation, carcans, galères. (V. Michelet, *Louis XV*, p. 81.) — Dans ces conditions, le plus prudent était de rester anonyme ; c'est ce que firent, en effet, les pamphlétaires de cette époque. Au premier rang, parmi eux, se place Voltaire. Après son retour d'Angleterre, 1718, il se prépara à lancer ses *Lettres anglaises*. « Il les lâcha d'abord à Londres et en anglais, 1733. Il retenait encore l'édition française à Rouen, sous clef. Mais ce terrible livre s'envola de lui-même. » (Michelet.) Aussitôt une lettre de cachet fut lancée contre lui de Versailles (1734). Il se réfugia à Cirey. Pendant son long séjour hors de Paris, il ne cessa de lancer de ces écrits satiriques qu'il s'empressait de désavouer, mais qui n'en produisaient pas moins leur effet. — A la suite de Voltaire se placent toute une série de pamphlétaires et de chansonniers. Nous possédons de cette époque une véritable nuée d'écrits satiriques, dont les auteurs ne seront jamais connus. D'ailleurs ces écrits n'avaient qu'un intérêt de circonstance, et bien peu méritent d'être distingués aujourd'hui.

Les causes générales qui avaient donné naissance aux pamphlets français du XVIIIe siècle, produisirent, en Angleterre, une littérature analogue. Ici, comme là, les auteurs en sont restés inconnus, et pour les mêmes motifs. De tous ces écrits, il en est un qui est considéré par les Anglais comme le modèle du pamphlet, ce sont les *Lettres* de Junius. — Le 21 janv. 1769 paraissait, dans un journal de Londres, une lettre adressée à l'éditeur Samson Woodfall, et signée du nom inconnu de Junius. Cette lettre, dont le ton était vif et grave, contenait une peinture sévère de la situation de la Grande-Bretagne, et de la conduite du gouvernement. Pendant trois ans, Junius publia dans le même journal 69 lettres animées du même esprit, écrites dans un langage étudié et véhément ; compositions sans rivales chez nos voisins et qui sont restées pour eux le chef-d'œuvre du genre. La manière de l'auteur est frappante. Il commence par attaquer brusquement, vivement, en affirmant sans prouver. On répond, il réplique. Mais alors il motive ses attaques. Jamais il ne recule, jamais il ne désarme, jamais il n'atténue ce qu'il a dit une fois. Il tient à sa vengeance ; il reste fidèle au plan

conçu dans les profondeurs d'une âme froidement passionnée, et sans doute il a dû la liberté, l'impunité, le succès de ses attaques au mystère dans lequel il demeura plongé. Il publia en un volume le recueil de ses lettres ; et l'ouvrage, qui parut le 3 mars 1792, est dédié à la nation anglaise. La préface de ce livre est une défense de la liberté de la presse; c'est de ce temps qu'elle date en Angleterre, et c'est à peu près le seul résultat qu'il ait obtenu, car sa correspondance n'a rien produit comme tentative politique. « Il a passé dans la politique comme un météore menaçant et n'a laissé après lui qu'un souvenir. » Quelque grand et soutenu qu'eût été le succès de ces lettres, l'auteur persista à rester inconnu : chose plus étonnante, il l'est encore. « Je suis seul dépositaire de mon secret, dit-il, dans la préface de son livre, et il périra avec moi. » Et il mit pour épigraphe, en tête de l'ouvrage, les mots : *Stat nominis umbra.* « Soyez assuré, écrivait-il à son imprimeur, que ni vous, ni personne ne pourrez jamais me reconnaître. » Ces paroles étaient une prophétie. Aujourd'hui encore le nom de Junius est celui d'une ombre, et le mystère entre pour beaucoup dans sa gloire. « Rien, dit Horace Walpole, ne peut surpasser la singularité de cette satire que l'impossibilité où l'on est d'en trouver l'auteur. » Et de fait nul n'a encore réussi à découvrir le vrai visage de ce nouveau masque de fer : « This epistolary Iron Mask, » comme l'appelle Byron. On peut compter jusqu'à 41 personnages pour lesquels on a réclamé l'honneur d'être Junius; il n'y a que des conjectures, dont quelques-unes plus fondées, et mieux accréditées que les autres : Sir Francis Philip, lord George Sackville, lord Temple. Mais, comme la montré M. Ch. de Rémusat (*Angleterre au XVIIIe siècle*, t. II), pour le talent aucun des trois n'égale Junius. On a examiné chacun au triple point de vue du talent, du rôle politique et du caractère ; les analogies sont tantôt en faveur de l'un, et tantôt en faveur de l'autre. Sackville aurait agi par vengeance, Temple par ambition, et Francis serait un libelliste ; n'est-ce pas pour échapper à de tels jugements que l'auteur de ces lettres célèbres a gardé l'anonyme ? « On peut imaginer, dit M. Forster, que l'écrivain a voulu vivre jusque dans les temps futurs sous le nom impérial de Junius, de préférence au sien propre, et qu'il a calculé, en s'y décidant, qu'aucune tache, aucune marque d'abaissement dont puissent triompher les hommes qu'il méprisait ne saurait être transportée de son nom réel à ce nom adopté par son orgueil. »

Au XIXe siècle, enfin, le nombre des œuvres anonymes diminue de plus en plus. Et cela se conçoit aisément. Les causes qui forçaient les auteurs à cacher leur nom au XVIIIe siècle s'affaiblissent de jour en jour, à mesure que progressent les principes de liberté et de tolérance. L'auteur d'un pamphlet n'a plus à craindre les persécutions arbitraires du gouvernement; la liberté de tout dire et de tout écrire est poussée jusqu'à ses dernières limites. Seul, le délit d'outrage aux mœurs permet encore de poursuivre un ouvrage en France. Aussi quelques romanciers de ce genre ne signent-ils pas de leur vrai nom; mais pour bien d'autres une poursuite judiciaire n'est qu'un élément de succès de plus. Parfois encore paraissent quelques ouvrages anonymes, à cause de leur caractère même : recueils de renseignements, tableaux de statistique, etc., dans lesquels la personnalité de l'auteur n'a évidemment à intervenir en aucune façon. Ou bien il s'agit encore d'ouvrages publiés par des religieux auxquels les règles de leur ordre interdisent de signer. Mais les écrits anonymes les plus nombreux en notre siècle sont évidemment les articles non signés de revues ou de journaux. Enfin, jusque dans notre civilisation très raffinée, nous retrouvons la même source d'inspirations anonymes qui a produit, aux débuts de toutes les civilisations, les chants d'où sont sorties les grandes épopées primitives. Je veux parler du travail lent et souterrain de l'imagination populaire. De nouvelles chansons, des traditions et des légendes naissent encore chaque jour au milieu des campagnes. Sans doute ces légendes nouvelles, les mythographes de l'avenir les constateront un jour, et on retrouvera leurs obscures origines et leurs mystérieuses infiltrations, comme nous avons retrouvé aujourd'hui les légendes et les *Ballades* populaires de nos ancêtres. — Il est vrai de dire que les facultés poétiques des peuples cessent de produire au milieu des civilisations complexes et raffinées et que le merveilleux, nécessaire à la formation des épopées, ne peut plus s'imposer aujourd'hui à tout un peuple. Pourtant on ne peut oublier que l'on a observé, au XIXe siècle, la naissance des premiers éléments de l'épopée dans un pays revenu en quelque sorte à sa civilisation primitive : la Grèce moderne, à l'époque de la guerre de l'indépendance. « A presque tous les Klephtes contemporains, dit avec raison M. Edgar Quinet, sont attribuées des actions surhumaines. Que manque-t-il à Botzaris, à Tzamados, à Nikitas le turcophage pour devenir des types légendaires ? » Ils conversent avec leurs sabres, avec des têtes coupées, avec les fleuves qu'ils traversent et les montagnes qu'ils gravissent; des oiseaux aux ailes d'or leur parlent un langage magique. Les faits réels prennent déjà dans ces chants anonymes l'allure de la fiction ; et ce ne sera pas une des moindres singularités de l'histoire littéraire du XIXe siècle que la formation de ce cycle nouveau de chants populaires, si analogues à ceux qui ont précédé toutes les grandes épopées de l'antiquité. Ph. B.

BIBL. : On consultera avec profit, outre les traités généraux tels que le *Journal de la librairie*, la *France littéraire*, etc., les ouvrages suivants : Vincent PLACCIUS, *De scriptis et scriptoribus anonymis et pseudonymis syntagma* ; Hambourg, 1672, in-4, qu'il s'attacha à compléter dans un supplément paru après sa mort, et intitulé : *Theatrum anonymorum et pseudonymorum* ; Hambourg, 1674, 2 vol. in-fol. — André BAILLET, *les Auteurs déguisés*, 1692. — Alexandre BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* ; Paris, 1806-1808, 2e édit. complétée 1822-1827, 4 vol. in-8. — DE MANNE, *Nouveau Recueil d'ouvrages anonymes et pseudonymes*, 1834. — QUÉRARD, *les Supercheries littéraires dévoilées*, 1869, 3 vol. in-8, suivi de : 1° *Dictionnaire des ouvrages anonymes de Barbier*, 3e édit. revue par Olivier Barbier ; 2° *Une table générale des noms réels des écrivains anonymes et pseudonymes*, 1872-1879, 4 vol. in-8; les *anonymes latins* sont dans le 4e vol. — FRANKLIN : *Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins de l'histoire littéraire du moyen âge*, 1875, in-8. — Nous citerons plus particulièrement : Pour l'Allemagne : HEINSIUS, *Allgemeines Bücher-Lexikon* ; Leipsig, 1812-1832, 16 vol. in-8. — Pour l'Italie : MELZI, *Dizionario di opere anonime et pseudonime di scrittori italiani* ; Milano, 1848-1859. — Pour l'Angleterre : HALKETT et LAING, *Dictionary of the anonymous and pseudonymous literature of Great-Britain* ; Edimbourg, 1882-1886.

ANONYME (V. LETTRE et SOCIÉTÉ).

ANONYME DE CHARTRES. Auteur d'un traité d'arpentage écrit en latin et remontant probablement au temps de l'empire romain, qui se trouve conservé dans un manuscrit de la bibliothèque de Chartres, et qui est connu par un extrait qu'en a donné Chasles dans son *Aperçu historique*. Le même manuscrit contient, également anonyme, un fragment sur l'*Abacus*, avec les chiffres dits de Boèce, d'un âge beaucoup plus récent. La publication intégrale de ces deux morceaux est à désirer, aussi bien qu'une étude approfondie de ce manuscrit. Paul TANNERY.

ANONYME DE MORELLI. On désigne sous ce titre la première description qu'un auteur de la première moitié du XVIe siècle nous a laissée des œuvres d'art répandues dans l'Italie septentrionale. D'après des recherches récentes, cet ouvrage serait dû au patricien vénitien Marco-Antonio Michiel. L'Anonyme a été publié pour la première fois à Bassano, en 1800, par l'abbé Morelli (d'où son nom), sous le titre de *Notizia d'opere di disegno nella prima meta del secolo XVImo* ; plus récemment à Bologne, par M. Frizzoni (1884).

ANONYMUS (Myth.). Nom d'un géant qui, de concert avec Pyripnoos, voulut attenter à la vertu de Héra et fut pour ce motif tué par Héraclès.

ANOPCHER (*Anoupshahr*). Ville de l'Indoustan, prov. du N.-O., district de Mirat; 9,336 hab., appartient aux Anglais depuis 1801.

ANOPHTALME. Sous le nom d'*Anophthalmus*, Sturm (*Deutsch. Ins.*, xv, 1844, p. 131) a établi un genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Carabides, que l'on considère aujourd'hui comme une simple section du genre *Trechus* (V. ce mot). Les *Anophthalmus* sont remarquables autant par l'absence complète des yeux que par leurs formes sveltes, l'allongement des antennes et des pattes, et la présence, sur les diverses parties du corps, de longues soies spéciales, servant probablement d'organes du tact. Les espèces connues, au nombre de quarante environ, vivent presque toutes dans les grottes et les cavernes obscures, où on les trouve, soit sous les pierres, soit sur le sol ou les parois humides ; quelques-unes (l'*A. orpheus* Dieck, par exemple) s'enterrent profondément dans l'argile détrempée. L'*A. Bilimeki* Sturm, la plus grande espèce du genre, puisqu'elle atteint 8 millim. de longueur, est commune dans les grottes de la vallée de Guttenfeld, en basse Carniole. L'*A. Schmidti* Sturm, au contraire, est propre à la Carniole centrale; c'est le premier *Anophthalmus* qui ait été décrit ; il a été découvert en mai 1842, par Ferd. Schmidt, dans l'intérieur de la grotte de Lueg (V. Bedel et Simon, *Articulés cavernicoles* dans *Journ. de zoologie* de P. Gervais, t. IV, 1875, p. 148). En France, les grottes de l'Ariège sont les plus riches en espèces ; on y trouve notamment l'*A. trophonius* Ab., l'*A. orpheus* Dieck, l'*A. minos* Lind. et l'*A. Ehlersi* Ab., qui établit le passage des Anophtalmes aux *Aphænops* (V. Abeille de Perrin, *Étude sur les Coléoptères cavernicoles*, 1872, p. 15). Ed. Lef.

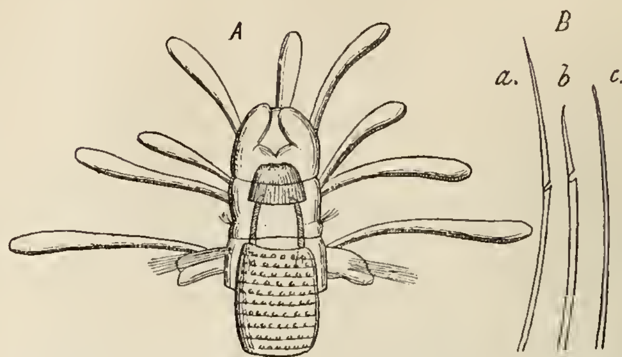
Anophthalmus Bilimeki Sturm.

ANOPHTALMIE (Térat.). Absence de l'œil.

ANOPLOGNATHUS. Genre d'Insectes Coléoptères, établi par Mac Leay pour des Scarabéides, du groupe des Rutélites, caractérisé ainsi qu'il suit : corps presque toujours glabre en dessous; saillie mésosternale très grande; labre vertical, assez grand, muni d'une saillie médiane; mandibules cachées au repos sous le chaperon qui est séparé du front par une suture; élytres sans bordure membraneuse. On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre; toutes habitent l'Australie. Elles sont de grande taille, d'un testacé ou d'un brun rougeâtre brillant, relevé par des reflets métalliques, dorés ou verdâtres. L'espèce type est l'*A. analis* Schonh. Ed. Lef.

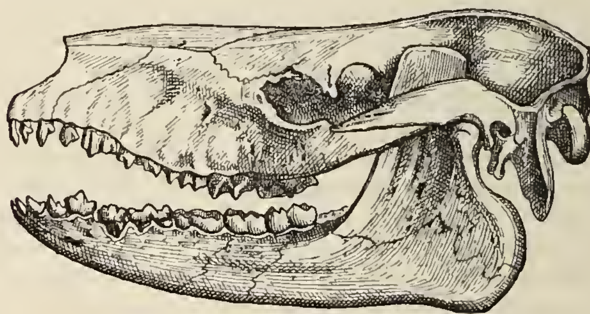
ANOPLONEREIS. Genre d'Annélides Polychœtes, établi en 1882 par Giard pour une Annélide commensale de *Balanoglossus Robinii* et de *Balanoglossus salmoneus* Giard (B. *Sarniensis* Kœhler). Giard a démontré depuis que cette Annélide devait rentrer dans le genre *Ophiodromus* Sars, dont le type *O. flexuosus* est commensal des Étoiles de mer (V. Ophiodromus).

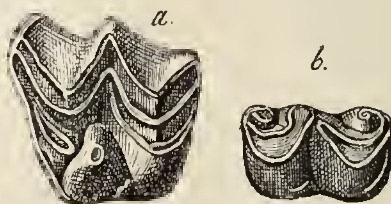
ANOPLOSYLLIS. Genre créé en 1868 par Claparède, et caractérisé de la manière suivante : Syllidiens à palpes très courts, presque obsolètes. Trompe très courte inerme. Trois antennes. Deux paires de cirres tentaculaires insérées sur le segment buccal. Pieds munis de cirres dorsaux et de cirres ventraux. Le type est l'*Anoplosyllis edentula*. Très petite annélide (longueur 1 millim.) de couleur pâle, à segments peu nombreux (douze). Les antennes et les cirres dorsaux ne sont pas moniliformes comme chez beaucoup de Syllidiens, mais seulement renflés au sommet. La trompe n'est guère plus longue que le segment buccal : le segment anal est pourvu de deux cirres assez longs et d'un troisième impair, très court. Les soies sont très remarquables et diffèrent, par l'allongement extraordinaire de la serpe, de celles des autres Syllidiens. Le lobe céphalique est arrondi en avant et porte deux paires d'yeux rouges. L'*A. edentula* a été trouvé dans le golfe de Naples. A. Giard.



Anoplosyllis. — A, anoplosyllis edentula ; B, soies composées : *a*, à artèle court ; *b*, à art. long ; *c*, soie simple.

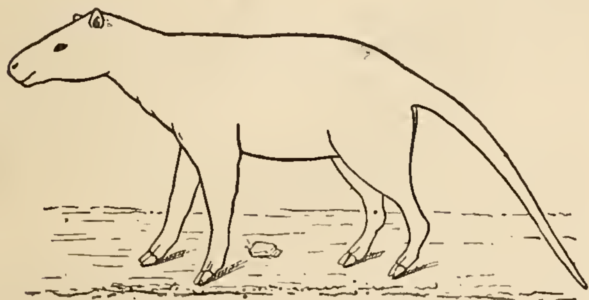
ANOPLOTHÈRE (*Anoplotherium*). Genre de Mammifères Ongulés fossiles, créé par G. Cuvier (1804) et appartenant au groupe des *Artiodactyles* (Ongulés à doigts pairs ou *à pied fourchu*). Ce genre est devenu le type d'une importante famille (*Anoplotheridæ*), intermédiaire entre les Artiodactyles omnivores, tels que les Cochons, et les Artiodactyles herbivores qui forment le groupe actuel des Ruminants. Dans cette famille, les dents sont en série continue comme chez l'homme, et il n'y a pas trace de la *barre* que l'on trouve chez la plupart des herbivores actuels, les canines ne dépassant pas le niveau des autres dents. La formule dentaire est la suivante : *Incisives* $\frac{3-3}{3-3}$, *canines* $\frac{1-1}{1-1}$, *prémolaires* $\frac{4-4}{4-4}$, *molaires* $\frac{3-3}{3-3}$, $= 44$, en tout 44 dents. Dans une seule espèce (*Anopl. minus*), la première prémolaire inférieure est absente, de sorte qu'il n'y a que quarante-deux dents. La couronne des molaires est incomplètement sélénodonte, c.-à-d. que les replis de cette couronne forment des croissants seulement sur le bord externe, les arrière-molaires présentant cinq tubercules, trois en avant et deux en arrière. Les membres n'avaient que deux doigts bien développés en avant et en arrière comme chez les Ruminants, mais dans plusieurs espèces on trouve les rudiments d'un troisième doigt qui portait sur le sol comme chez les Cochons, et les os du


Crâne d'Anoplothère commun, vu de profil, montrant les dents en série continue aux deux mâchoires.



Arrière-molaires gauches d'Anoplothère commun, *a*, supérieure ; *b*, inférieure.

tarse restent distincts. Ces caractères sont ceux du genre type (*Anoplotherium*), auquel Lydekker réunit les genres *Eurytherium* (Gervais) et *Diplobune* (Rütimeyer), ce dernier en partie seulement. Le type de ce genre est l'*Anoplotherium commune* de Cuvier, qui paraît avoir été très commun en France, en Angleterre et dans une partie de l'Europe, à l'époque du gypse de Montmartre, qui correspond à l'éocène supérieur. C'était un animal de la taille d'un âne et dépourvu de tous moyens d'attaque comme l'indique le nom d'*Anoplotherium* que Cuvier lui a imposé en faisant allusion à l'absence de défenses et de cornes frontales, armes ordinaires des herbivores. C'est dans les carrières à plâtre des environs de Paris que ce savant



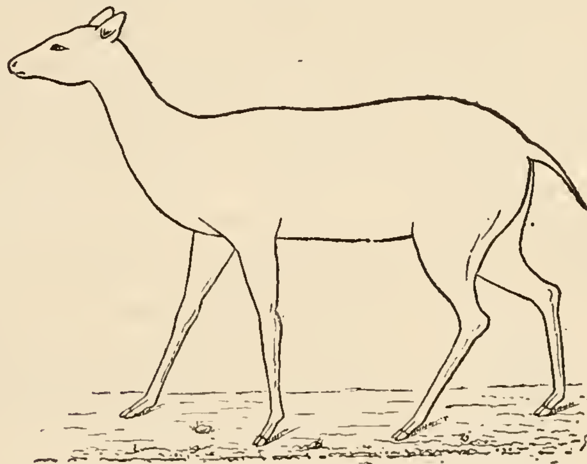
Anoplotherium commune, forme didactyle (restauration d'après Cuvier).

naturaliste découvrit les débris de l'Anoplothère et la restauration qu'il en donna avec une admirable sagacité, au commencement de ce siècle, peut encore nous servir aujourd'hui. La hauteur au garrot était d'un peu plus de trois pieds ; mais ce qui distinguait surtout l'Anoplothère, c'était son énorme queue presque aussi longue que le corps, forte et comprimée latéralement en forme de gouvernail. Cette queue indique un animal aquatique à la manière de l'Hippopotame. L'Anoplothère devait vivre dans les lieux marécageux, au bord des lacs et se nourrir des racines et des tiges succulentes des plantes aquatiques. « D'après ses habitudes de nageur ou de plongeur, il devait avoir le poil lisse comme la loutre ; peut-être même sa peau était-elle demi-nue comme celle des Pachydermes. Il n'est pas vraisemblable non plus qu'il ait eu de longues oreilles, qui l'auraient gêné dans son genre de vie aquatique, et je penserais volontiers qu'il ressemblait, à cet égard, à l'hippopotame et aux autres quadrupèdes qui fréquentent beaucoup les eaux. Sa longueur totale, la queue comprise, était au moins de huit pieds et, sans la queue, de cinq pieds et



Patte postérieure gauche d'Anoplotherium commune (variété tridactyle ou Eurytherium latipes), vue en avant.

quelques pouces. La longueur de son corps était donc à peu près la même que dans un âne de taille moyenne, mais sa hauteur n'était pas tout à fait aussi considérable (Cuvier). » Les ossements de l'*Anoplotherium* sont communs en France dans les couches éocènes de Paris-Montmartre, de la Débruge (Vaucluse), et du Quercy (Lot, Tarn-et-Garonne). Ils présentent un certain nombre de variétés dont plusieurs ont été décrites comme des espèces distinctes (*Eurytherium latipes* Gervais, *Anopl. platypus* Pomel, etc.), mais que Lydekker, dans un travail récent, considère comme de simples races de l'*A. commune*. Le genre *Eurytherium* lui-même, formé par Gervais pour les Anoplothères à trois doigts, possède une dentition absolument identique à celle de l'*Anoplotherium* et il est probable que le développement de ce troisième doigt était variable suivant les localités ; on sait, du reste, que, chez les herbivores actuels, le pied s'élargit (variétés *latipes* et *platypus*) quand ils vivent sur un terrain humide et mou ; il se resserre, au contraire, quand ils vivent dans une région sèche et que le sol est résistant (sabot étroit des animaux des montagnes : âne, mulet, chèvre, etc.). Lydekker distingue, d'après les dents et les os des membres, trois variétés de taille : la plus grande, *A. commune*, correspondant à *Eurytherium latipes*, serait tridactyle, et se trouverait dans les trois localités sus-indiquées en France : la seconde est l'*A. secundarium* de Cuvier, de taille intermédiaire, tantôt didactyle et tantôt tridactyle (de Paris et de Vaucluse) ; ce sont les os des membres de cette forme intermédiaire *didactyle* que Cuvier a décrits et figurés dans sa restauration de l'*A. commune* ; la troisième enfin, la plus petite de toutes, était tridactyle et aurait été décrite sous le nom d'*Eurytherium secundarium* (Filhol) ; Lydekker propose de l'appeler *Anopl. cayluxense* (des trois localités sus-indiquées). L'*Anoplotherium commune* se retrouve dans les couches éocènes de l'île de Wight, en Angleterre. Sur le continent, on a



Xiphodon gracile (restauration d'après Cuvier).

décrit comme espèces distinctes les *A. quercyi* (que Filhol décrit comme un *Eurytherium*, Gaudry comme un *Diplobune*), du S. de la France ; *A. (Euryth.) modicum* (Filhol), du même gisement, toutes deux plus petites et à mâchoire plus courte que le type ; *A. (Diplobune) bavaricum* (Fraas), d'Allemagne ; enfin, *A. (Euryth.) minus* (Filhol), qui se distingue des précédentes par l'absence de la première prémolaire inférieure. Les autres espèces que l'on a indiquées, à différentes époques, comme trouvées en Asie et dans l'Amérique du N., doivent prendre place dans un genre qui forme une famille voisine, le genre *Chalicotherium* (V. ce mot), et il en est probablement de même du prétendu *Anoplotherium americanum* (Bravard), de l'Amérique méridionale.

On peut former une sous-famille à part *(Xiphodontinæ)* du genre *Xiphodon* (Cuvier, 1822), qui a pour type l'*Anoplotherium gracile* du même auteur (1804). Les dents sont construites sur le même type que celles des vrais Anoplothères, mais sont plus franchement sélénodontes, ce qui indique un régime plutôt herbivore, et les membres devaient être plus grêles et franchement didactyles. — En outre, dans quelques espèces de petite taille, dont Filhol fait le genre *Xiphodontherium*, on voit apparaître une *barre* bien marquée, c.-à-d. un intervalle entre la canine

et les prémolaires, ce qui marque un passage vers les Ruminants modernes, tandis que dans le genre *Xiphodon* proprement dit, ces dents sont en série continue comme chez l'Anoplothère. Le *Xiphodon gracile* vivait à la même époque et dans les mêmes localités que l'Anoplothère commun, mais il avait des mœurs bien différentes. « Il devait avoir un peu plus de deux pieds de hauteur au garrot, dit Cuvier, et égaler le chamois, bien que sa tête et ses os ne soient pas si gros. Autant les allures de l'Anoplotherium commun étaient lourdes et traînantes, lorsqu'il marchait sur la terre, autant l'Anoplotherium *léger* devait avoir d'agilité et de grâce. Comme la gazelle ou le chevreuil, il devait courir rapidement autour des marais ou des étangs où nageait la première espèce. Il devait y paître les herbes aromatiques des terrains secs ou brouter les pousses des arbrisseaux. Sa course n'était point sans doute embarrassée par une longue queue; mais, comme tous les herbivores agiles, c'était probablement un animal craintif et de grandes oreilles très mobiles, comme celles du cerf, l'avertissaient du moindre danger. Nul doute, enfin, que son corps ne fût couvert d'un poil ras et, par conséquent, il ne nous manque que sa couleur pour le peindre tel qu'il animait jadis cette contrée où il a fallu en déterrer, après tant de siècles, de si faibles vestiges. » — Deux autres espèces ont été signalées en France: *X. gelyensis* (Gervais), des environs de Montpellier, et *X. (Xyphodontherium) secundarium* (Filhol), de Caylux (Tarn-et-Garonne), toutes deux de l'éocène supérieur, cette dernière formant un genre ou sous-genre, caractérisé par la présence d'une barre dans la série dentaire. Le genre *Dacrytherium* (Filhol, 1877) est très voisin de *Xiphodon* proprement dit; le type, *D. cayluxense*, est du sud de la France et une seconde espèce, du Quercy, a été décrite comme type d'un nouveau genre sous le nom de *Plesidacrytherium elegans* (Filhol). Lydekker en rapproche, sous le nom de *Dacr. ovinum*, le *Dichobunus ovinus* d'Owen, qui est de l'éocène supérieur de l'île de Wight et dont ne diffère probablement pas le *Xiphodon platyceps* de Flower. Quant aux espèces de plus petite taille, que l'on rangeait anciennement dans le genre *Anoplotherium* (*A. minus* Cuvier, etc.), elles appartiennent à une autre famille, celle des *Cainotheridæ* (V. le mot Cainotherium). — On a encore placé dans la famille des Anoplothéridés d'autres genres (*Brachyodon*, *Homalodontherium*, *Proterotherium*, *Brachytherium*, etc.), qui sont encore trop mal connus pour que nous en parlions ici (V. Artiodactyles).

E. Trouessart.

Bibl. : G. Cuvier, *Annales du Muséum*, vol. III (1804), p. 370. — Du même, *Recherches sur les ossements fossiles*, 2e éd., 1822, t. III. — De Blainville, *Ostéographie*, genre *Anoplotherium*. — Filhol, *Annales des sciences géologiques*, VIII, 1877, art. 1, p. 142. — Lydekker, *Catalogue of the Fossil Mammalia in the British Museum*, II, 1885, p. 182. — Schlosser, *Jaresbericht für mineralogie*, 1883, II, pp. 142 et 153.

ANOPLOURES. Genre d'animaux Arthropodes, établi par Leach, et comprenant les insectes épizooïques connus sous les noms de *Ricins*, *Poux des oiseaux*, etc. Ce groupe est réuni aujourd'hui aux *Hémiptères* (V. ce mot).

Ed. Lef.

ANOPOLENUS. Genre de Crustacés Trilobites, créé par Hicks (1865) et voisin du genre *Olenus* (V. ce mot).

E. Trouessart.

ANOPTERUS. Labillardière (*Pl. Nouv. Holl.*, I, 85, t. 112) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Saxifragacées, que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, III, pp. 359 et 412) place dans sa série des Brexiées. Des deux espèces connues, l'une, *A. macleyanus* F. Mueller, est propre à l'Australie, l'autre, *A. glandulosus* Labill., à la Tasmanie. Cette dernière est fréquemment cultivée en Europe. C'est un arbuste dont le port rappelle celui du Laurier-Cerise (*Prunus Lauro-Cerasus* L.). Ses feuilles alternes, persistantes, coriaces et luisantes, sont découpées en dents glanduleuses, et dépourvues de stipules. Ses fleurs, de couleur blanche, sont disposées en longues grappes terminales. Le fruit est une capsule coriace, renfermant des graines allumínées, pourvues inférieurement d'une grande aile obovale. Ce bel arbuste se cultive aux expositions abritées et en bonne terre mélangée de détritus végétaux. Il est très rustique, surtout dans le centre et le midi de la France.

Ed. Lef.

ANOR. Com. du dép. du Nord, cant. de Trélon-sur-l'Anor; 4,539 hab. Station du ch. de fer du Nord, embranchement d'Hirson. Vestiges de voie romaine. Cette localité a reçu, dès le milieu du XIIe siècle, une charte de commune dont le texte nous est parvenu. — Ville industrielle, carrières de marbre, forges, verrerie, scierie, clouterie, teinturerie, boissellerie.

ANORCHIDIE (Térat.). Absence de l'un, plus rarement des deux testicules. Le plus souvent, il y a en même temps absence totale ou partielle de l'épididyme, du canal déférent, etc. L'anorchidie est plus fréquente à gauche qu'à droite. Un examen approfondi a permis de constater, dans la plupart des cas, l'existence de vestiges du testicule. Le cordon, quand il existe, peut être descendu dans le scrotum (avec ou sans persistance du canal vaginal) avec les rudiments qui le terminent, ou bien il conserve la situation intra-abdominale (V. Cryptorchidie).

ANORDIE (Mar.). Brise fraîche et établie de la partie du N. Lorsque le vent change de direction en se rapprochant du N., on dit qu'il *anordit*.

ANOREXIE. Manque d'appétit, pouvant aller dans certains cas jusqu'au dégoût pour les aliments. Ce symptôme s'observe dans les maladies fébriles, dans celles de l'estomac en général, dans un grand nombre de névroses, etc. (V. Appétit).

ANORRHINUS. Pour M. D. G. Elliot, l'auteur d'une grande monographie des Bucérotidés, le genre *Anorrhinus* de Reichenbach comprend six espèces de *Calaos* (V. ce mot) qui habitent les uns l'Afrique occidentale, les autres la péninsule malaise, les îles de Sumatra et de Bornéo ou les montagnes du Cachar septentrional et du Tenasserim. Ces espèces sont désignées, dans les catalogues ornithologiques, sous les noms d'*A. comatus* Raffl.; *A. albocristatus* Cass.; *A. leucolophus* Sharpe; *A. galeritus* Tem.; *A. Tickelii* Bl. et *A. Austeni* Jerd. Elles diffèrent considérablement les unes des autres sous le rapport des proportions et du plumage, mais elles offrent un caractère commun consistant dans la forme du casque qui se trouve réduit à une crête assez basse et fortement comprimée latéralement. L'*A. galeritus*, qui constitue le type du genre, vit à Sumatra et à Bornéo. Parvenu à son développement complet il est à peu près de la taille d'un Corbeau, avec un bec beaucoup plus fort, et porte une livrée sombre, d'un brun glacé de vert métallique sur la tête, le dos, les ailes et le bout de la queue, d'un gris verdâtre sur les parties inférieures du corps, et d'un gris jaunâtre sur la base des pennes caudales; son bec et ses pattes sont d'un noir mat, tandis que dans leur jeune âge ces mêmes parties tirent plus ou moins au jaunâtre ou au brun corné. Alors aussi les teintes du manteau sont plus claires et plus variées. Dans cette espèce la queue est déjà fort allongée; mais elle acquiert des dimensions encore plus considérables et se compose de pennes fortement étagées chez l'*A. albocristatus* de Sierra-Leone, du Gabon et du Congo. Ce dernier oiseau est d'ailleurs beaucoup plus remarquable que le précédent, grâce à la touffe de plumes blanches qui orne le sommet de sa tête, et aux marques de même couleur qui se détachent sur la teinte foncée et métallique des ailes et de la queue. On le trouve désigné parfois aussi sous le nom de *Berenicornis albocristata*. Nous n'avons rien de particulier à dire des mœurs et du régime des *Anorrhinus*, qui paraissent être ceux des autres Bucérotidés.

E. Oustalet.

Bibl.: D. G. Elliot, *Monograph. of the Bucerotidæ* 1877-1881, pet. in-fol. avec pls. col.

ANORTHONEIS (Grunow, *Reise Seiner. Majest.*

Fregatte Novara, p. 10; Wien, 1868). Genre de Diatomacées, synonyme de *Cocconeis* (V. ce mot).

ANORTITE. Feldspath triclinique à base de chaux (V. FELDSPATH).

ANOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaas; 92 hab.

ANOSMIE. Absence plus ou moins complète de l'odorat. On l'observe dans les maladies inflammatoires du nez d'une manière passagère ou persistante; après les coryzas prolongés, il n'est pas rare de voir entièrement disparaître l'odorat. L'anosmie peut être congénitale. D'autres fois c'est un simple symptôme nerveux, et dans ce cas elle peut même être intermittente.

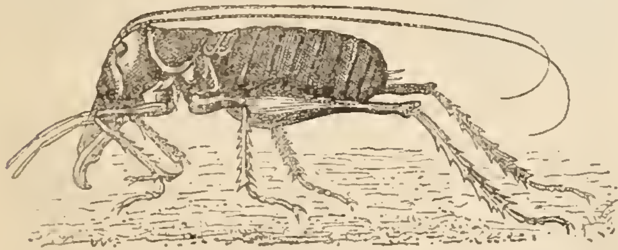
ANOSOV (Paul-Petrovitch), ingénieur russe, mort en 1851. Il fut attaché presque toute sa vie aux mines d'or de l'Oural. Il s'appliqua surtout à perfectionner les procédés de fabrication de l'acier, et l'exploitation de l'or. Ses travaux ont été publiés dans le *Journal* (russe) *des Mines*, de 1826 à 1846.

ANOSSI. Prov. de Madagascar située à l'extrémité S.-E. Elle est habitée par les Antanosses, sur le territoire desquels avait été bâti Fort-Dauphin (V. MADAGASCAR).

ANOST. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Lucenay-l'Evêque, sur une des branches de la Selle; 3,609 hab. Nombreuses ruines des châteaux de Val-Mignon, du Roussillon, de Bussy. Eglise du XIVe siècle qui contient les statues de Girard, comte de Roussillon (?) et de son épouse. Au hameau du *Haut-du-Mont* on a découvert, en 1876, des substructions antiques. — Moulins à blé, à son et à huile.

ANOSTEIRA ou ANOSTIRA. Genre de Reptiles Chéloniens fossiles, créé par Leidy (1871) pour des tortues d'eau douce qui habitaient l'Amérique du Nord à l'époque éocène (couches de Bridger), et sont classées par Cope dans la famille des *Chelydridæ*. Les deux espèces connues diffèrent des tortues de marais actuelles par la disposition des os marginaux de la carapace, qui étaient unis par une suture avec le plastron, caractère qui les rapproche des *Emydidæ*, et par la sculpture élégante de cette carapace qui rappelle les *Trionychidæ* (V CHELYDRA et CHELYDRIDES FOSSILES). TROUESSART.

ANOSTOSTOME (*Anostostoma* Gray). Genre d'Insectes Orthoptères, de la famille des Locustides et du groupe des Grillacrites. Les Anostostomes sont remarquables par leurs formes trapues et leurs faciès de Grillon. Les uns sont ailés, les autres aptères. Ils ont la tête renflée, les mandibules énormes, le plus ordinairement en forme de couteau, les antennes extrêmement allongées, insérées au sommet du front, les palpes maxillaires très grands. Le prosternum porte en général une lame bidentée plus ou moins grande et dirigée en arrière. L'oviscapte est en général très court. Les espèces, peu nombreuses, sont propres aux régions tropicales du globe. L'*A. monstrosa* Serv. (*Locusta monstrosa* Herbst, *A. Herbstii* Gray) a été trouvé à la Guyane. L'*A. australasiæ* Gray, au contraire, paraît spécial à la Nouvelle-Hollande. H. de Saussure en a



Anostostoma Australasiæ Gray.

décrit plusieurs espèces du Mexique et une de Java, l'*A. Couloni*, qui est figurée dans les *Ann. de la Soc. entomologique de France*, 1861, p. 490, pl. 12. Ed. LEF.

ANOT DE MAIZIÈRES (Cyprien), publiciste français, né à Saint-Germainmont (Ardennes) le 27 avr. 1794, mort à Versailles le 5 janv. 1879. Volontaire royal en 1814, il entra peu après dans l'enseignement et professa tour à tour les lettres, la grammaire et l'histoire. Il devint plus tard inspecteur d'Académie pour le département de Seine-et-Oise et fut révoqué après le coup d'Etat du 2 déc. 1851. Outre les *Lettres sur l'état actuel des choses*, publiées sous le pseudonyme d'Icilius (1828-1834, in-8), et sa collaboration au *Siècle*, on cite d'Anot de Maizières un *Code sacré ou Exposé de toutes les religions de la terre* (1836, in-fol.); *Traité du pathétique ou étude littéraire du cœur humain* (1842, 2 vol. in-12), divers ouvrages à l'usage des classes, des poésies et une tragédie intitulée *Cromwell* (1861, in-8), etc. — Un compatriote et parent du précédent, Pierre-Nicolas Anot, né à Saint-Germainmont en 1762, fut ordonné prêtre, fit d'assez longs voyages durant la Révolution et remplit les fonctions de vicaire de la cathédrale de Reims; il mourut dans cette ville, le 23 oct. 1822. Il a publié : les *Deux voyageurs ou Lettres sur la Belgique, la Hollande*, etc. (1803, 2 vol. in-12); *Oraison funèbre de Louis XVI* (1814, in-4); *Annales du monde ou Tableau chronologique* (1816, gr. in-fol.); *Tableau de l'histoire universelle* (1817-1822, 6 vol. in-12), etc. M. TX.

ANOTE (Térat.). Monstre sans oreilles.

ANOTOPTERIS. Ce nom a été donné par Schimper à un genre de Fougères fossiles qui appartient par sa nervation à l'ordre des Neuroptéridées. Les *Anotopteris* Sch. possèdent des frondes bipennées à pinnules sans oreillettes, pétiolées, ouvertes, les supérieures sessiles et presque opposées. Les nervures primaires des segments donnent naissance à des nervures secondaires nombreuses et divergentes avant d'atteindre la marge. Dans la flore actuelle, les *Aspidium* et les *Polypodium* se rapprochent de ce genre fossile. Le type *Anotopteris* est caractéristique du grès des marnes irisées. L'*A. distans* Presl. a été rencontré dans le grès moyen du Keuper, aux environs de Stuttgart et près de Sinsheim, dans le grand-duché de Bade, dans le grès de la lettenkohle d'Essenfeld et d'Erlach près de Würzburg. Louis CRIÉ.

ANOU. Mot sanscrit désignant dans l'Inde un atome, une particule très petite de matière ou une très petite division du temps. Telle est la petitesse de l'*anou* qu'il est le tiers du *trasarenou*, c.-à-d. de la poussière très tenue *(renou)* que l'on voit trembler *(trasa)* dans un rayon de soleil. Mais si petit qu'il soit, l'anou est susceptible de division; car il vaut deux *paramânou* (extrême anou). La division la plus petite est donc le *paramânou;* deux paramânou font un anou, et six font un trasarenou. Le trasarenou se divise en trois anou et six paramânou. Ces divisions, comme il a été déjà dit, s'appliquent au temps et à l'espace.

ANOUKÉ, déesse égyptienne dont le nom dénote une origine étrangère. Elle était adorée en Nubie et dans la Thébaïde méridionale, avec la déesse *Sati*, en qualité de compagne du dieu Khnoum; cette triade faisait pendant à la triade abydéenne d'Osiris, Isis et Nephthys. Anouké est une déesse à figure humaine, coiffée de la mitre blanche ou d'un bouquet de plumes. Les anciens l'ont assimilée à Vesta.



Anouké, déesse égyptienne, tirée de la salle des dieux du Louvre.

ANOULD. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Fraize; 3,141 hab.

ANOURÂDHA (Astr.). Nom indou de la constellation du Scorpion.

ANOURÂDHAPOURA (« Ville d'Anourâdha » en sanscrit). Ancienne capitale de Ceylan, dont le nom a été altéré

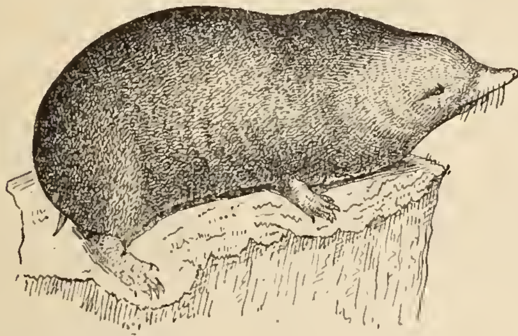
de diverses manières par les voyageurs et les géographe, (car on trouve les formes Anarogbourro, Nouradjapouras Amarajapoura, etc.), et qui paraît correspondre à l'Anourogrammoum de Ptolémée. Elle était située dans la partie septentrionale de l'ile et n'est plus représentée aujourd'hui que par un village sans importance ; mais les ruines qui couvrent le sol sur une vaste étendue témoignent de sa grandeur passée, et sont demeurées un lieu de pèlerinage. Fondée selon la tradition par le roi Anourâdha, dans le ve siècle avant notre ère, adoptée comme capitale par le roi Pandouka-Abhaya, agrandie par Moutasiva, embellie par Devânampiyatissa et ses successeurs, elle devint depuis Outtiya (266 av. J.-C.) la résidence habituelle des souverains jusqu'en l'année 769 de notre ère. Pendant cette période de mille ans, un seul roi, Sigirikasoumba, lui avait préféré un autre séjour. Mais en 769 Agrabodhi IV partagea sa résidence entre Anourâdhapoura et une autre ville, Pollonnarouva ; et, à partir de 838, avènement de Sena, la nouvelle capitale supplanta définitivement Anourâdhapoura qui ne reprit plus son ancien rang qu'une seule fois sous Mahenda IV (1023-1059). Depuis, la ville alla dépérissant ; les guerres qui suivirent l'arrivée des Portugais dans l'ile achevèrent la destruction commencée par l'abandon des anciens rois. Des palais, des parcs, des étangs, des monastères, des dagobas ou immenses monuments funéraires ornaient cette somptueuse capitale qui fut longtemps le centre du bouddhisme singhalais. C'est là que Mahinda, fils d'Asoka, avait planté la branche de l'arbre de bodhi qu'il avait fait venir de l'Inde, et qu'on va encore aujourd'hui vénérer, sinon elle, du moins un arbre qui la représente ; c'est là que la dent du bouddha (transportée depuis à Candy) était exposée aux regards des dévots pèlerins. Le plus célèbre des monuments d'Anourâdhapoura fut le monastère Lovamahâpaya, construit par le roi Doutouga-imounou (164-140 av. J.-C.). Il occupait un espace de 120 coudées carrées et était soutenu par 1,600 piliers supportant un grand nombre d'étages construits en bois, neuf, disent les uns, cinq, disent les autres (ils ont été plusieurs fois reconstruits), divisés en mille appartements et couverts d'une toiture en métal (bronze). On y voit une pierre creuse de 25 coudées de long, destinée à recevoir le breuvage des moines. Les piliers subsistent encore et ont en général 12 pieds de haut. On a reconnu dans la plaine d'Anourâdhapoura la trace de presque toutes les constructions citées et décrites par les historiens indigènes. Les ruines du Mahâ-Vihâra (grand monastère) construit par le roi Devânampiyatissa en 300 av. J.-C., formant un rectangle d'environ 106 m. sur 66, présentent des restes d'escaliers, de murs, de portes, bien conservés et ornés de sculptures remarquables. Quelques moines bouddhistes gardent encore cet antique centre de leur religion où les fidèles viennent vénérer la plante produite par le rameau de l'arbre de Bodhi. (Pour les dates données dans cet article on s'est conformé à la chronologie traditionnelle ; elles ne cadrent pas tout à fait avec le résultat des tentatives faites pour rectifier la chronologie de l'Inde propre. Elles ne sont donc données que sous toutes réserves, surtout les plus anciennes.) L. Feer.

Bibl. : Georges Turnour, *An epitome of the history of Ceylan*, etc., etc, 1836.

ANOURES. Les Batraciens qui composent l'ordre des *Anoures* sont caractérisés par leur corps plus ou moins aplati, toujours trapu et recouvert d'une peau unie. Ils sont dépourvus de queue et leurs pattes postérieures, très développées, offrent de grosses cuisses organisées pour le saut. La tête, plate et sans cou distinct, présente une ouverture buccale très grande et de gros yeux très saillants, rétractiles dans leurs orbites, et à paupières bien développées, surtout l'inférieure (membrane nictitante) qui peut recouvrir complètement le globe oculaire. La membrane tympanique est tantôt libre, tantôt cachée sous la peau. La langue, qui fait parfois défaut (groupe des *Aglosses*), est fixée à la mâchoire inférieure. tandis que sa portion postérieure est protractile et peut servir d'organe de préhension. Le squelette est remarquable en ce que les côtes manquent ou sont rudimentaires, tandis que les apophyses transverses des vertèbres dorsales sont très allongées. L'épaule et le bassin existent toujours. Les arcs branchiaux sont réduits à une seule corne postérieure fixée de chaque côté à l'os hyoïde, qui est gros et supporté antérieurement par une paire de cornes très développées. Les Anoures ont la peau unie, mais elle est souvent rendue inégale par la présence de glandes verruqueuses plus ou moins développées, pouvant sécréter un liquide laiteux caustique, qui s'accumulent dans divers endroits, notamment sur les côtés du corps, sur les cuisses postérieures, mais surtout dans le voisinage de l'orifice tympanique où elles forment de petites éminences appelées *parotides*. De plus, la peau, très riche en nerfs et en vaisseaux, est très irritable et joue un rôle important dans le phénomène de la respiration, concurremment avec les sacs pulmonaires qui sont situés, en général, à l'extrémité postérieure du larynx ; ce dernier constitue, surtout chez les mâles, un organe vocal que viennent renforcer des poches faisant office de résonnateurs et qui sont situées sous la langue ou de chaque côté du larynx. Les Batraciens Anoures ne possèdent pas d'organe copulateur externe apparent ; l'accouplement se borne à un rapprochement externe ; le mâle se place généralement sur le dos de la femelle et verse sa semence sur les œufs à mesure qu'ils sortent du cloaque de la femelle. Cet accouplement s'opère presque toujours dans l'eau. Au sortir de l'œuf et pendant les premières phases de leur développement, les larves, désignées sous le nom de têtards, vivent d'une vie aquatique ; elles ont alors le corps gros et arrondi, une queue très développée et sont pourvues de branchies externes qui ne tardent pas à s'atrophier et à être recouvertes par la peau ; peu à peu les membres postérieurs apparaissent, puis les antérieurs ; les branchies sont remplacées par des poumons ; la queue diminue et finit par disparaître complètement. Telle est la marche la plus ordinaire des métamorphoses des Batraciens Anoures. Dans quelques espèces cependant, ces métamorphoses s'effectuent dans des alvéoles dorsales de la mère, comme cela s'observe chez les *Pipa*, ou bien dans une poche dorsale commune, comme chez les *Notodelphys*. D'autres fois enfin, les jeunes n'éclosent qu'après avoir subi toutes leurs métamorphoses et en quittant l'œuf sont pourvus de poumons complètement développés. Tel est le cas de l'*Hylodes martiniensis* ou *rainette des Antilles*, dont la femelle pond ses œufs sur les feuilles humides. Les Batraciens Anoures, rares dans les pays tempérés, sont surtout répandus dans les régions tropicales des deux mondes ; les uns vivent indifféremment sur la terre et dans l'eau et sont alors pourvus d'une membrane natatoire aux cinq orteils des pattes postérieures, les autres habitent des retraites obscures et humides ; ces derniers, dépourvus de membranes natatoires, ne recherchent l'eau qu'à l'époque des amours ; ils se creusent des galeries ou des trous dans le sol, ou bien montent sur les arbres ou les arbrisseaux à l'aide des sortes de ventouses dont sont pourvus leurs doigts. Tous se nourrissent d'insectes, de larves, de vers, de mollusques nus, etc., qu'ils ne chassent que la nuit ou par les temps pluvieux.

L'ordre des Batraciens Anoures se divise en trois groupes : 1° les Aglosses, caractérisés par l'absence de langue et par les pattes postérieures pourvues d'une membrane natatoire entière (genres : *Pipa* Lamk, *Dactylethra* Cuv., et *Myobatrachus* Schleg.) ; 2° les Oxydactyles, qui sont pourvus d'une langue, d'orteils et de doigts pointus (genres principaux : *Rana* L., *Pelodytes* Fitz., *Discoglossus* Otth., *Alytes* Wagl., *Pelobates* Wagl., *Bombinator* Merr., *Bufo* L., etc.) ; 3° Discodactyles, qui possèdent de larges orteils, munis de pelotes adhésives (genres principaux : *Hyla* Dum. Bibr., *Notodelphis* Weinl., *Acris* Dum. Bibr., *Phyllomedusa* Wagl., *Dendrobates* Wagl., etc.) Dr L. Hn. et Ed. Lef.

ANOUROSOREX *(Anurosorex).* Genre de Mammifères Insectivores, créé par A. Milne-Edwards (1870) pour une petite *Musaraigne* du Tibet, qui se distingue des autres espèces par sa queue très courte, cachée par les poils, et ses pieds écailleux. Il y a 12 dents en haut et en bas (24 en tout), ce qui est le chiffre le moins élevé que l'on connaisse dans la famille des *Soricidæ* (2 incisives, 2 canines et 8 molaires à chaque mâchoire). Par ses habitudes fouisseuses, la brièveté de sa queue, la grosseur de la tête, la forme du bassin et plusieurs autres caractères ostéologiques, ce genre se rapproche, plus qu'aucun autre, du groupe des Musaraignes, de la famille des Taupes (ou *Talpidæ*), dont il a les mœurs souterraines. — Le type du genre, *A. squamipes* M. Edw., vit dans

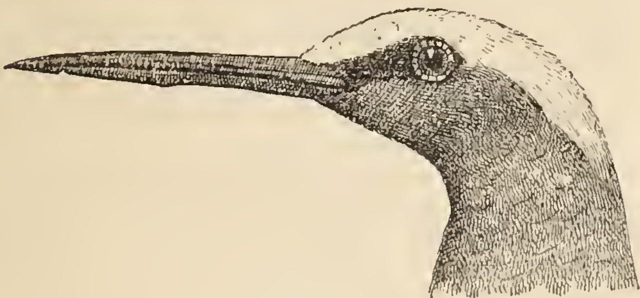


Anourosorex squamipes M. Edw.

des terriers sur les montagnes du Moupin et du Setchuan (Tibet oriental) où il a été découvert par le Père Armand David, missionnaire en Chine. C'est un petit animal de la taille de la souris et de couleur foncée. Une seconde espèce, très peu différente *(A. assamensis)*, a été décrite par Anderson d'abord, sous le nom générique de *Pygmura* (Anderson, 1573), qui est synonyme d'*Anurosorex*. Elle se trouve dans les montagnes du N. de la Birmanie et de l'Assam, vers 27° de lat. N. E. Trouessart.

Bibl.: A. Milne-Edwards, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*; 70 (1870), p. 341. — Du même, *Recherches sur les Mammifères*, 1871, p. 264, pl. 38 et 38 a. — Anderson, *Anatomical and zoological researches of Yunnan*, 1878, p. 150. pl. 5.

ANOUS. Nom générique des Hirondelles de mer qui sont appelées vulgairement *Noddis* (V. ce mot). Les Anous (*Anous* Leach) diffèrent des Sternes proprement dites (V. Sterne et Hirondelle de mer) par leur plumage toujours de couleur foncée, brunâtre, gris ou noirâtre, avec une calotte grise ou blanche, par leur bec extrêmement



Anous du Nord.

allongé et par leur queue très développée, échancrée au milieu et arrondie latéralement. On en connaît actuellement cinq espèces, savoir : l'*A. stolidus* L. ou Noddi niais, qui est répandu dans toutes les mers tropicales et qui s'égare parfois jusque sur nos côtes ; l'*A. tenuirostris* Tem., dont l'aire de dispersion géographique est un peu plus restreinte ; l'*A. melanogenys* Gr. qui se trouve à la fois sur les côtes de l'Amérique centrale, en Polynésie et sur les côtes d'Afrique ; l'*A. leucocapillus* Gould qui ne se rencontre guère que dans les parages de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée ; l'*A. cæruleus* Bennett, cantonné sur la côte N.-E. de la Nouvelle-Hollande et dans les parages de l'île Christmas. E. Oustalet.

Bibl. : H. Saunders, *On the Sterninæ* in *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1876, p. 669 et pl. 31.

ANOUSVÂRA. Nom d'une des nasales de l'alphabet sanscrit. Le sens étymologique de ce mot est : son postérieur. Les autorités indigènes sont elles-mêmes en désaccord sur la nature et la prononciation de ce son. Les uns en font un élément sans existence indépendante de la voyelle sur laquelle il s'appuie (cf. en français : *on*, *an*) ; les autres y reconnaissent un élément distinct. La transcription ordinaire de ce son est en général un *m* avec un point au-dessous de la lettre.

ANOUX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey ; 549 hab.

ANOXÉMIE ou **ANOXYHÉMIE.** Etat du sang qui ne renferme pas une quantité suffisante d'oxygène pour l'accomplissement normal des fonctions vitales. C'est une forme particulière d'*anémie* (V. ce mot).

ANOXIA. Genre d'Insectes Coléoptères de la famille des Scarabéides et du groupe des Mélolonthites, établi par De Castelnau de Laporte (*Ann. Soc. entom. de France*, I, p. 407) et caractérisé ainsi qu'il suit : corps oblong, convexe, plus ou moins densément couvert de poils fins et courts ; chaperon élargi en avant, fortement rebordé et saillant au-dessus du labre qui est profondément échancré en arc de cercle ; antennes de dix articles, à massue composée de cinq feuillets chez les mâles, de quatre seulement chez les femelles ; premier article des tarses postérieurs au moins aussi long que le deuxième ; crochets des tarses munis à leur base d'une forte dent. Les *Anoxia* sont des insectes d'assez grande taille, qui ont les mêmes mœurs que les Hannetons. Ils sont répandus surtout dans la région méditerranéenne. L'*A. villosa* Fabr. est commun dans le midi et dans les dunes du S.-O. de la France, où il vole le soir en grand nombre autour des buissons et des arbres. Ed. Lef.

ANOYE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 337 hab.

ANQUETIERVILLE. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec ; 220 hab.

ANQUETIL (Louis-Pierre), historien français, né à Paris le 21 fév. 1723, mort le 6 sept. 1806. Il entra à l'âge de dix-sept ans à la Congrégation de Sainte-Geneviève, où il acheva ses études et prit les ordres. Il y professa ensuite la théologie et les lettres, fut envoyé au séminaire de Reims dont il devint directeur, passa, en 1759, avec le titre de prieur, à l'abbaye de la Roë, en Anjou, et fut peu après chargé de diriger le collège de Senlis qui appartenait à son ordre. C'est à Senlis qu'il écrivit son *Histoire de la Ligue*. En 1766, il abandonna l'enseignement pour se fixer à Château-Renard, près Montargis, où il avait obtenu un prieuré. Vers l'époque de la Révolution, il échangea ce poste contre celui de curé de la Villette, près Paris. Enfermé quelque temps à Saint-Lazare, pendant la Terreur, il y travailla à son *Histoire universelle*. La réaction de thermidor lui rendit la liberté. En 1795, dès la fondation de l'Institut, il fut appelé à faire partie de la classe des Sciences morales et politiques. Quelques mois plus tard, le ministre Charles de la Croix le fit attacher aux archives du ministère des relations extérieures, où il rendit d'assez importants services. Il y composa un de ses ouvrages les plus estimés, *les Motifs des guerres et des traités de paix, sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*. L'Empire lui conserva sa situation. On dit même que les encouragements de Napoléon contribuèrent à lui faire entreprendre, à l'âge de quatre-vingts ans, la rédaction de son *Histoire de France*, qui est son œuvre la plus longue et la plus connue. — Les ouvrages d'Anquetil sont les suivants : 1° *Histoire civile et politique de Reims*, 1756-1757, 3 vol. in-12. Cette *Histoire* s'arrête à l'année 1657 ; elle devait comprendre un quatrième volume qui n'a jamais paru. Anquetil fut aidé dans ce travail par Félix de la

Salle. Une contestation survenue entre les auteurs empêcha le nom de ce dernier d'être inscrit en tête de l'ouvrage à côté de celui d'Anquetil. On peut consulter à ce sujet : *Mémoire servant de réponse pour le sieur Delaistre, libraire à Reims, contre le sieur Anquetil;* Reims, 1758, in-4, pièce. — 2° *Almanach de Reims;* 1754, in-4. — 3° *Esprit de la Ligue ou Histoire politique des troubles de la Fronde pendant le XVIe et le XVIIe siècle ;* 1767, 3 vol. in-12; ouvrage réimprimé en 1771 et en 1793, en 3 vol. in-12. — 5° *Vie du maréchal de Villars, écrite par lui-même*, suivie du *Journal de la Cour de 1724 à 1734;* 1787, 4 vol. in-12 ; ouvrage réimprimé en 1792, 4 vol. in-12. C'est une édition médiocre des *Mémoires* de Villars. — 6° *Louis XIV, sa Cour et le Régent ;* 1789, 4 vol. in-12 ; ouvrage réimprimé en 1794, 5 vol. in-12. — 7° *Précis de l'Histoire universelle;* 1797, 9 vol. in-12; ouvrage réimprimé en 1801 et en 1807, en 12 vol. in-12; la dernière fois avec des corrections de Joudot. — 8° *Histoire de France depuis les Gaules jusqu'à la fin de la monarchie;* 1805, 14 vol. in-12; ouvrage fréquemment réimprimé et continué, entre autres, par M. de Norvins (Paris, 1839), et M. de Mas-Latrie (Paris, 1845). — Anquetil a écrit, en outre, une *Notice sur la vie de M. Anquetil-Duperron*, son frère, in-8, s. l. n. d. — De tous ces ouvrages, aucun ne méritait de rester. Ce sont des compilations hâtives, mal ordonnées, sans vues originales comme sans critique, inférieures en plus d'un point aux œuvres de Velly, Mézeray, Daniel et Mably, qu'Anquetil a suivis et imités. L'*Histoire de Reims*, l'*Esprit de la Ligue* et l'*Histoire de France* ont eu pourtant un succès considérable. A une époque où, en histoire, les œuvres profondes et étudiées faisaient complètement défaut, ces trois ouvrages ont tenu dans notre littérature une place d'honneur qui oblige à en tenir compte encore aujourd'hui. Dans sa *Quatrième lettre sur l'Histoire de France*, Augustin Thierry a porté sur Anquetil un jugement qui demeurera : « Son *Histoire de France*, dit-il, ouvrage froid et sans couleur, n'a ni l'âcreté politique de Mézeray, ni l'exactitude de Daniel, ni la légèreté de bon ton qu'affecte Velly. Tout ce qu'on y remarque pour la forme, c'est de la simplicité et de la clarté, et quant au fond, il est pris au hasard de l'*Histoire* de Mézeray et de celle de Velly, que le nouvel historien extrait et cite pour ainsi dire à tour de rôle ; pourtant c'était un homme d'un grand sens et capable de s'élever plus haut. On dit qu'il avait eu le projet de composer une *Histoire générale de la monarchie française*, non d'après les *Histoires* déjà faites, mais d'après les monuments et les historiens originaux. Peut-être doit-on regretter qu'Anquetil n'ait point exécuté ce dessein, car, en présence des sources, son esprit juste avait la faculté de comprendre et d'exprimer avec franchise les mœurs et les passions d'autrefois. Il en avait donné la preuve dans son *Histoire de la ville de Reims*... où la destinée orageuse d'une commune du moyen âge est peinte avec intelligence et souvent même avec énergie. Un autre ouvrage d'Anquetil, l'*Esprit de la Ligue*, offre des qualités analogues ; on y retrouve l'empreinte du temps, sa couleur et son langage. » Ch. Grandjean.

ANQUETIL-DUPERRON (Abraham-Hyacinthe), orientaliste français, né à Paris le 7 déc. 1731, mort à Paris le 17 janv. 1805. Destiné à l'état ecclésiastique, il étudia d'abord dans sa ville natale, puis à Auxerre, où l'avait appelé l'évêque M. de Caylus, enfin au séminaire d'Amersfoort, près d'Utrecht. Sans éveiller en lui la vocation religieuse, ses premières études théologiques le préparaient à pénétrer un jour plus facilement les subtilités des théosophies orientales, en même temps que l'hébreu, l'arabe et le persan ouvraient à son ardente curiosité le monde asiatique. Quand il se crut en état de travailler par lui-même, il revint à Paris ; son assiduité à la Bibliothèque royale attira sur lui l'attention de l'abbé Sallier, qui le présenta à ses confrères et à ses amis, et lui obtint une modique pension en qualité d'élève pour les langues orientales. C'est à cette époque de sa vie qu'un hasard décida de tout son avenir et le jeta, encore enfant, sur le chemin de la gloire. Anquetil, en visite chez le sinologue Leroux-Deshauterayes, aperçut sur sa table quatre feuillets d'une écriture étrange, Leroux les tenait de son oncle Etienne Fourmont qui lui-même les avait reçus de la Bibliothèque bodléienne. C'était une copie partielle d'un manuscrit venu de l'Inde, et qui, en dépit des fac-similés expédiés à tous les savants d'Europe, restait encore aussi indéchiffrable que les caractères cunéiformes et les hiéroglyphes d'Egypte. Anquetil les vit, et son parti fut aussitôt pris. L'Inde qui avait possédé ce manuscrit devait en fournir la clef; cette terre classique des arcanes attendait un conquérant qui lui arrachât le sanscrit, cette langue mystérieuse des brahmanes, et les Védas, plus mystérieux encore. Instruit par Anquetil de ses projets, l'abbé Barthélémy et M. de Caylus s'employèrent à lui faire accorder une mission ; mais las d'attendre, impatient du triomphe, Anquetil brusquement s'engagea comme soldat à la compagnie des Indes, malgré les larmes de son frère, malgré les résistances du chef de recrutement. Le 2 nov. 1754 il partait à Lorient pour s'embarquer avec une foule d'aventuriers et de gens perdus, sans autre bagage que deux mouchoirs, deux chemises, une paire de bas, une bible et Montaigne. « L'union de ces deux livres montre en lui le premier souffle de l'esprit nouveau; il a le libre scepticisme de l'enfant du XVIIIe siècle et il a déjà du XIXe les larges sympathies de l'intelligence et la foi idéale dans les grandes choses du passé » (J. Darmesteter). Touché de ce courage enthousiaste, le ministre accorda à Anquetil le passage franc, la table du capitaine, et un traitement que le gouverneur des Indes devait fixer. Le 10 août 1755, il débarquait à Pondichéry ; pour apprendre cette langue sanscrite qui l'attirait, il fallait remonter au Nord. Il se rendit à Chandernagor: autre déception ; ville de commerce, Chandernagor n'avait que des marchands et pas un pandit (savant indigène). Sans ce funeste contretemps, la France, à la gloire d'avoir lu la première les monuments de l'Egypte et de l'Assyrie et la bible des mages, joignait l'honneur d'avoir inauguré les études sanscrites. Tout semblait conspirer contre Anquetil : il tomba malade, Chandernagor fut pris par les Anglais. A peine remis, le jeune héros retourna à pied à Pondichéry, traversant 400 lieues de pays infestés par les reptiles, les fauves, les brigands et les Anglais. Il rencontra à Pondichéry son frère qui partait à Surate, s'embarqua avec lui, mais prit terre à Mahé pour continuer à pied la route afin observer le pays. Il parvint à Surate le 28 avr. 1758. Après tant de difficultés et de travers, le voici enfin chez les Parsis ; restait la tâche la plus délicate, celle où avait échoué déjà l'Ecossais Fraser : gagner la confiance des destours (clergé parsi) et obtenir d'eux la science tant souhaitée. Une heureuse circonstance, habilement exploitée par Anquetil, seconda son entreprise. Un destour, qui avait rapporté du Kirman quelques notions d'astrologie, s'aperçut que ses coreligionnaires indiens fêtaient l'équinoxe au 21 oct., par l'effet d'une accumulation d'erreurs minimes. Ce bouleversement du calendrier entraînait la confusion des rites, des prières, des cérémonies prescrites par Zoroastre à des dates fixes. La communauté parsie se divisa en deux camps ; les uns réclamaient une réforme complète du calendrier avec retour de l'équinoxe à sa date vraie ; les autres revendiquaient les droits de la tradition. Les réformateurs avaient à leur tête le destour Darab ; les orthodoxes un certain Manshcrji, homme d'affaires des Hollandais établis à Surate. Anquetil promit à Darab contre son adversaire l'appui des Français : puis, le trouvant trop ménager de ses leçons, il le menaça de passer à Mansherji. L'argent fit le reste. Pendant trois ans, Anquetil séjourna à Surate, copiant les manuscrits, observant les mœurs, entassant les matériaux. Il se préparait à partir pour Bénarès, où il se proposait d'étudier le sanscrit, mais la guerre l'empêcha d'exécuter ce projet. Il s'embarqua alors pour l'Europe, 15 mars 1761, débarqua à Londres, puis

se rendit à Oxford pour comparer à ses manuscrits ceux de la Bodléienne et rentra à Paris le 14 mars 1762. Le 15, il portait à la Bibliothèque du roi 180 manuscrits pehlvis, persans, sanscrits et zends. Elu, en 1763, membre de l'Académie des inscriptions, il passa encore huit années à préparer la traduction du *Zend-Avesta* qui parut en 1771, accompagnée d'une vie de Zoroastre et du récit de ses propres aventures. Cette publication souleva une violente polémique. L'Angleterre, jalouse d'une œuvre qu'elle avait inutilement essayé d'accaparer à prix d'argent, proclama d'emblée qu'Anquetil était un simple faussaire. William Jones, le grand sanscritiste de l'avenir et aussi la future dupe des faussaires parsis, mais qui n'était alors qu'élève à Oxford, publia, en français de Voltaire, un pamphlet virulent contre l'œuvre et l'auteur. « Ou Zoroastre n'avait pas le sens commun, disait W. Jones, ou il n'écrivit pas le livre que vous lui attribuez; s'il n'avait pas le sens commun, il fallait le laisser dans la foule ou dans l'obscurité; s'il n'écrivit pas ce livre, il était impudent de le publier sous son nom. »

Kleuker traduisit en allemand la version d'Anquetil (Riga, 1776, 3 vol.). En 1778, Anquetil publiait une *Législation orientale* en réplique aux théories de Montesquieu; en 1786 des *Recherches historiques et géographiques sur l'Inde;* puis un traité de la *Dignité du commerce et de l'état de commerçant*, Il s'enferma pendant la Révolution dans une austère retraite, où il prépara la traduction, d'après la version persane, des *Oupanishads*, traités philosophiques d'âges et d'écoles différentes, et qui sont considérés comme un appendice des Védas. Cette œuvre, d'une importance égale à la traduction de l'*Avesta*, parut en 1804 (*Oupnekhat*, *sive arcanum tegendum*, 2 vol. in-4). Il était occupé à revoir une traduction du *Voyage aux Indes Orientales* du P. Paulin de Saint-Barthélemy quand la mort le surprit en pleine activité. — Il est peu d'existences dont la beauté morale soit comparable à celle d'Anquetil. Il sut garder jusqu'à ses derniers jours le courage stoïque, l'énergie surhumaine, l'activité dévorante et le désintéressement superbe de sa jeunesse. Voici du reste comment il décrivait sa vie, en tête de sa traduction des *Oupanishads* : — « Anquetil-Duperron aux sages de l'Inde, Salut! Ne dédaignez, ô sages, cette œuvre d'un homme qui est de votre famille. Ecoutez, je vous prie, quel est mon genre de vie. Ma nourriture consiste en pain, un peu de lait, de fromage et d'eau de puits, et me revient à quatre sous de Gaule, ce qui est un douzième de roupie anglaise; l'usage du feu en hiver, des matelas et des draps sur le lit m'est chose inconnue... Sans revenu, sans traitement, sans charge, assez valide pour mon âge et mes labeurs passés, je vis du fruit de mes travaux littéraires; sans femme, sans enfants, sans domestiques, privé et affranchi de tous les biens et de tous liens du monde, seul, absolument libre, quoique aimant tous les hommes et surtout les gens de bien, dans cet état faisant une dure guerre aux sens, surmontant toutes les séductions du monde ou du moins les méprisant d'un cœur allègre, aspirant d'un continuel effort vers l'Etre suprême et parfait, j'attends en tranquillité d'âme cette dissolution du corps dont je ne suis pas bien éloigné. » — « Cependant, ajoute M. J. Darmesteter, le brahmane n'a pas encore pu tuer chez lui le citoyen. A soixante-dix ans, après s'être enterré cinquante ans dans les manuscrits et dans ces civilisations mortes, les ardeurs de vingt ans brûlent encore dans son cœur à la vue des crimes et des fautes qui compromettent le sort de sa patrie, et de son commentaire hérissé des *Oupanishads*, entre deux notes latines sur l'âtman (l'âme suprême), jaillissent des pages indignées sur les folies de tous les partis, sur les crimes de la Révolution, la fourbe des jésuites, l'ineptie du Directoire, les fautes de la campagne d'Egypte, et sur l'empire colonial de la France sacrifié et perdu sans retour. »

Ce digne émule des antiques Gymnosophistes et des yoguis hindous professait l'absolu mépris ou plutôt l'horreur de l'argent. Il refusa successivement une pension de 3,000 fr. de Louis XVI et une pension de 6,000 fr. de la Société d'instruction publique. Soit bizarrerie, soit nécessité, son extérieur était si misérable qu'on lui offrit plus d'une fois l'aumône. Si l'homme était admirable, le savant ne l'était pas moins. Burnouf, le seul qui, par l'excellence de ses travaux, fût en droit de le juger sévèrement, apprécie en ces termes l'œuvre d'Anquetil dans son *Commentaire sur le Yaçna:* « En donnant au public une version que tout l'autorisait à croire fidèle, Anquetil a pu se tromper, mais il n'a certainement voulu tromper personne; il croyait à l'exactitude de sa traduction parce qu'il avait foi dans la science des Parses qui la lui avaient dictée. Au moment où il la publiait, les moyens de vérifier les assertions des Mobeds, ses maîtres, étaient aussi rares que difficiles à rassembler. L'étude du sanscrit commençait à peine, celle de la philologie comparative n'existait pas encore ; de sorte que, quand même Anquetil, à la vue des obscurités et des incohérences qui restaient de l'interprétation des Parses, eût éprouvé un sentiment de défiance que, nous osons le dire, rien n'éveillait en lui, il n'eût pu entièrement discuter leur témoignage avec quelque espoir d'en découvrir la fausseté. Il n'est donc pas responsable des imperfections de son ouvrage; la faute en est à ses maîtres qui lui enseignaient ce qu'ils ne savaient pas assez, circonstance d'autant plus fâcheuse qu'il lui était impossible de s'adresser à d'autres qu'à eux. Ses erreurs sont du genre de celles qui sont inévitables à un premier travail sur une matière aussi difficile; et lors même qu'elles seraient plus nombreuses il resterait encore à Anquetil-Duperron le mérite d'avoir osé commencer une aussi grande entreprise et d'avoir donné à ses successeurs le moyen de relever quelques-unes de ses fautes. C'est d'ordinaire la seule gloire que conserve celui qui explore le premier une science nouvelle : mais cette gloire est immense. »

Sylvain Lévi.

ANRAADT (Pieter van), peintre hollandais, né à Deventer où il mourut en 1681. On ignore la date de sa naissance, mais on croit qu'il fut élève de G. Ter Borch. Houbraken dit qu'il se fixa en 1672 à Amsterdam, où il épousa la fille du poète J. van der Veen. Il est certain qu'il habitait encore cette ville en 1675, puisqu'il y peignit cette année même, pour l'Hospice des vieillards, un tableau représentant les six régents de cet établissement, tableau qui est entré récemment au musée d'Amsterdam. Le musée de Harlem possède également de lui les *Régentes de la maison du Saint-Esprit*, signé et daté 1674. Ces deux ouvrages et les portraits de ce maître que possèdent les musées d'Amsterdam et de Berlin montrent qu'Anraadt avait subi l'influence de Frans Hals; mais, bien que son exécution soit facile et spirituelle, sa peinture un peu molle manque de force et de relief.

ANROSEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de La Ferté-sur-Amance; 528 hab.

ANS (Paul-Ernest Ruth d'), théologien janséniste, né à Verviers d'une famille liégeoise, le 23 fév. 1653, mort à Bruxelles le 24 fév. 1728. Destiné dès son jeune âge à l'état ecclésiastique, il fit d'excellentes études au collège de sa ville natale et à l'université de Louvain. Son mérite lui valut, dès sa première année de théologie, d'être envoyé en députation à Rome avec son professeur Randaxhe et Huyghens pour y défendre les droits de l'université. Reçu bachelier à vingt-deux ans, il partit pour Paris où il s'attacha au grand Arnauld. Sur les conseils de celui-ci, il se mit sous la direction de de Sacy, et vécut pendant plusieurs années dans la retraite de Port-Royal des Champs, occupé de l'étude des saintes Ecritures et des monuments de l'antiquité ecclésiastique. Envoyé à Rome à la fin de 1677, il contribua pour beaucoup à l'heureuse solution de la question de la régale et surtout de celle des casuistes relâchés. Quand Louis XIV eut fait disperser les solitaires en 1679, Ruth d'Ans suivit M. de Tillemont à son château pour étudier sous sa direction l'histoire ecclésias-

tique. Il fit à cette époque différents voyages aux Pays-Bas, pendant lesquels il prit à Louvain le grade de licencié en théologie et reçut les ordres majeurs. En 1690, il vint rejoindre Arnauld dans sa retraite de Bruxelles, et collabora activement aux ouvrages qu'il y publia. Son grand ami étant mort en 1694, d'Ans apporta secrètement son cœur à Port-Royal. MM. des Essarts et Guelphe l'avaient accompagné, et le discours imprimé sous le nom de ce dernier dans l'abrégé de la vie d'Arnauld du P. Quesnel est en réalité du janséniste verviétois. L'année suivante, la protection de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas méridionaux, lui valut un canonicat à Sainte-Gudule de Bruxelles. Immédiatement les molinistes excitèrent contre lui la cour. Tout ce que son protecteur put faire pour lui fut de donner à son exil l'apparence d'une mission honorable en Italie, au nom de l'archevêque de Cologne. Le pape Innocent XII lui-même l'accueillit très bien, au point de lui faire obtenir le bonnet de docteur au collège de la Sapience. Rappelé après la mort du jésuite confesseur du roi d'Espagne, d'Ans fut de nouveau en 1698 obligé de partir pour Rome. Revenu à l'intervention du pape, en 1704, une lettre de cachet le contraignit encore à chercher un refuge à Liège. En 1706, les Pays-Bas furent abandonnés par Philippe V à son compétiteur Charles VI d'Autriche. Ruth d'Ans put rentrer à Bruxelles et y finir ses jours en paix. Cependant, à son lit de mort, on l'assaillit d'obsessions pour lui faire accepter la bulle *Unigenitus*. Son opiniâtreté l'eût privé des secours de la religion, si, paraît-il, un prêtre charitable n'eût eu pitié de lui. La haine de ses ennemis le poursuivit même au-delà de la tombe : son cadavre fut soustrait au milieu des caisses de livres de sa bibliothèque que l'on enlevait, et l'on prétend que la permission d'exhumer ses restes fut ensuite demandée. — Les œuvres de Ruth d'Ans se rapportent presque exclusivement aux querelles si passionnantes alors entre jansénistes et molinistes. Ce sont : 1° les tomes X et XI de l'*Année chrétienne de Le Tourneux*;— 2° *Lettre au P. Cyprien, capucin*, où, pour le détourner du dessein d'apostasie, on lui présente ce qui s'est passé en sa présence dans une dispute entre un prêtre catholique et plusieurs ministres de la R. P. R.; Liège, 1797, in-12 ; — 3° *Réponse à l'examen d'une lettre écrite à un capucin qui a quitté la religion catholique*, par l'auteur de cette lettre; Bruxelles, 1697, in-12, anonyme;— 4° *la Vie de sainte Gudule*, vierge, patronne de l'église collégiale et de la ville de Bruxelles, 1703 ; 5° *Réfutation d'un monitoire de M. l'archevêque de Malines*, signifié à M. Guillaume Vanden Esse, pasteur de Sainte-Catherine à Bruxelles, le 17 fév. 1703 ; — 6° *Z. B. Van Espen, propriis scriptis jugulatus*, edit. secunda, aucta, et synopsi actorum et scriptorum Car. Molinasi et Ernesti Ruth d'Ans locupletata ; Malines, 1728, in-4. FRÉDÉRICQ.

BIBL. : *Ans*, article signé H. HELBIG dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. I. — *Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle Unigenitus dans les Pays-Bas autrichiens;* Bruxelles, 1755. t. II. — MORERI, *Dictionnaire historique*, t. IX. — *Nouveau Dictionnaire historique*, par une société de gens de lettres, t. V. — DE FELLER, *Dictionnaire historique*, t. XI. — POUTRAIN, *Histoire de la ville de Tournai*, t. I. — Comte BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, t. II. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. V, *passim*.

ANSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Confolens ; 1,093 hab.

ANSACQ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mouy; 241 hab.

ANSALDO (Andréa), peintre italien, né à Voltri en 1584, mort à Gênes le 20 août 1638. Il fut élève d'Orazio Cambiaso ; mais son véritable maître fut Paul Veronèse, dont il étudia particulièrement les œuvres et dont il fit de nombreuses copies. Sa fécondité et sa facilité étaient extrêmes. Il fit un grand nombre de peintures murales à l'église de l'Annunziata, à Gênes, où il peignit également une Assomption pour la coupole, au palais Spinola, où il représenta les hauts faits du marquis Frédéric Spinola ; en Espagne, au palais Brignole-Sersale, où il peignit l'histoire de Samson ; au palais Imperiali, dont il décora la façade de fresques. Il fit aussi pour diverses églises un certain nombre de tableaux d'autel, comme *Saint Ambroise donnant la communion à l'empereur Théodose*, à Voltri ; une *Descente de croix*, signée : Andreus Ansaldus pinx., traitée dans la manière de van Dyck ; à l'Académie de Gênes, etc., etc. Soprani, dans ses *Vite de' pittori Genovesi* (Gênes, 1674), donne une énumération de ses principales œuvres. A. M.

ANSAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Gimont; 262 hab.

ANSANO ou SANO DI PIETRO, peintre intalien (V. SANO).

ANSARIÉ ou ANSARIEH (Ethn.). V. SYRIE (Anthropol.).

ANSATE (Antiq.) (V. HASTA).

ANSAUVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre ; 270 hab.

ANSAUVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil ; 943 hab.

ANSBACH ou ONOLSBACH, ville de Bavière, ch.-l. de la prov. de Franconie centrale, sur le Rezat ; 14,029 hab. Fondée au VIIIe siècle, la ville d'Ansbach devint en 1331 la propriété des burgraves de Nuremberg. Ceux-ci appartenaient à la famille des *Hohenzollern* (V. ce mot). Ansbach fut avec Baireuth et Culmbach le noyau de leurs possessions franconiennes qui depuis 1474 appartinrent à une branche distincte de celle des margraves de Brandebourg (à partir de 1603 à des cadets de la ligne brandebourgeoise). A deux reprises des partages eurent lieu : Ansbach et Baireuth étant capitales de deux principautés séparées (1362-1464 et 1603-1769). En 1791 le margrave Alexandre vendit ses principautés au roi de Prusse qui dut les céder à la Bavière en 1806 et 1807. — La ville d'Ansbach renferme un beau château du XVIIIe siècle et une église du XVe (Johanniskirche) avec les tombeaux de ses princes. — L'industrie y est assez importante : lainage, machines, cigares, etc. A.-M. B.

ANSBACH (Margravine d') (V. CRAVEN [lady Elisabeth]).

ANSCHAIRE (Saint), né en Picardie le 8 sept. 801, mort à Brême le 3 févr. 864. Il fut élevé à Corbie ; de là il passa à la Nouvelle-Corbie ou Corvey en Saxe. Sur la demande du roi Harold, il fut envoyé en Danemark, puis en Suède pour y prêcher l'évangile. A son retour, il devint légat du pape (832), puis archevêque de Hambourg. Après la ruine de cette ville par les Normands, le siège archiépiscopal fut transféré à Brême (849). Il accomplit une nouvelle mission en Danemark et en Suède. Il a écrit une vie de saint Willehard, évêque de Brême, publiée par Phil. Cæsar, *Triapostolatus septentrionis*, Cologne, 1642, in-8. M. PROU.

BIBL. : *Vita S. Anskarii, auctore Gualdone* (XIe siècle), Mabillon, *AA. SS. ord. s. Ben., sæc.*, IV, 2, p. 115.— *Hist. littér. de la France*, V, 277.

ANSCHÜTZ. Il y eut en Allemagne plusieurs musiciens de ce nom, mais le plus connu est *Joseph-André*, né à Coblentz en 1772. Non seulement, après avoir fait de bonnes études musicales, Anschütz était un des meilleurs pianistes de son temps, mais il fut un des compositeurs qui contribuèrent le plus aux progrès de l'enseignement musical. Revenu à Coblentz en 1797 après la fin de la guerre avec la France, il prit dans la magistrature le rang auquel ses études de droit lui donnaient des titres, mais il passa ses loisirs à écrire beaucoup de musique chorale d'un style riche et plein. Il réunit les membres de la chapelle dispersés par la guerre et forma ainsi un chœur et un orchestre auxquels le gouvernement accorda des subsides et qui fut une des meilleures troupes musicales de l'Allemagne. A vrai dire Anschütz n'a été qu'un amateur distingué, mais son dévouement à l'art lui a valu la reconnaissance de tous les musiciens et l'inscription de son nom à côté de ceux des artistes dont le souvenir doit être conservé.

Son fils *Charles* a continué l'œuvre de son père ; comme lui il a écrit un grand nombre de chœurs devenus populaires.

ANSDELL (Richard), peintre anglais contemporain, né à Liverpool en 1815. Ses premières œuvres, *Chasse au coq de bruyère*, *Ferme dans le comté de Galloway* et surtout *la Mort de Sir W. Lambton à la bataille de Marston Moor*, attirèrent sur lui l'attention du public. En 1850 il entra dans l'atelier de Cresurck et exposa à l'Académie des arts les *Rivaux*. En 1856 il accompagna John Philipp en Espagne; il resta un an à Séville et en rapporta une foule de croquis qui lui servirent à peindre les *Mules à l'abreuvoir, Séville;* le *Porteur d'eau;* le *Passage à gué, Séville;* le *Berger espagnol*. Sa peinture vigoureuse, ses qualités de coloriste, lui acquirent la faveur du public et le firent nommer, en 1871, membre de l'Académie royale. Parmi les meilleures œuvres d'Ansdell nous citerons encore : *Chèvres paissant dans l'Alhambra*, 1871; les *Highlands*, 1872; la *Mère inquiète*, 1875; le *Ménestrel*, 1876; la *Tanière du Cerf*, 1877. On peut considérer Ansdell comme le meilleur peintre animalier de l'Angleterre, après Landseer.

Bibl. : Sandby, *History of the Royal Academy of Arts;* Londres, 1862, 2 vol. in-8. — Clement, *Artistes du XIXe siècle;* Londres, 1879, 2 vol. in-8.

ANSE. Petite baie de peu d'enfoncement. L'anse n'offre de mouillage sûr que quand le vent souffle de la terre. — *Anse de sable*, petit enfoncement ensablé et apte à recevoir de petites embarcations. — Bout de filin formant patte sur les ralingues et destiné à fixer les palanquins et les branches des boulines.

ANSE (*Antium*, *Ansa Paulini*, *Ansa*). Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, sur l'Azergue; 1,399 hab. Station du chem. de fer P.-L.-M. — Histoire. Une station romaine avait été établie sur ce point, Auguste y établit quatre cohortes et y fit bâtir un palais dont les débris ont été employés à la construction d'une chapelle qui sert aujourd'hui de magasin. On remarque de nombreux pans de murs romains engagés dans des bâtiments modernes. Ravagée par les barbares, Anse retrouva au moyen âge sa prospérité sous la domination des chanoines de Saint-Jean, de Lyon, dont elle dépendait. Il s'y est tenu sept conciles, en 994, 1025, 1075, 1101, 1107, 1112 et 1299. Ils se réunissaient dans l'église de Saint-Romain, détruite en 1552. Les guerres du moyen âge et des temps modernes amenèrent la décadence de cette ville longtemps florissante. Elle fut dévastée successivement en 1372 par les Tard-Venus, en 1378 par les Anglais, en 1408 par les Bourguignons, en 1562 par les protestants, en 1814 par les Autrichiens. — Monuments. L'ancien *château* est aujourd'hui l'*hôtel de ville;* l'une des tours sert de prison. *Hôtel Fetau* (xvie siècle): *Eglise* moderne dans le style du xiiie siècle. — Carrières de belles pierres à bâtir. — Commerce assez actif aux marchés du vendredi.

Bibl. : Yves Ferrand, *Histoire d'Anse;* Villefranche, 1845.

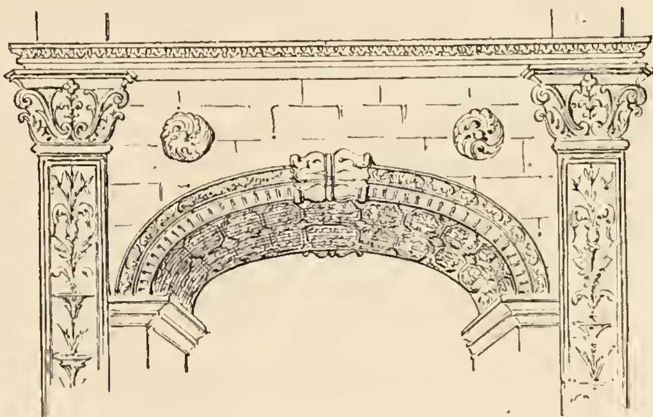
ANSE (La Grande). Bourg de la Martinique, cant. de la Basse-Pointe, arr. de Saint-Pierre; 528 hab. Sucre.

ANSE (Technol.). Partie saillante, mince, ordinairement recourbée, par laquelle on saisit un vase, un ustensile, pour le soulever et le porter. L'anse, servant généralement d'ornement aussi bien que de support, doit joindre l'élégance à la solidité. Lorsque le vase est en métal et qu'il doit aller au feu, l'anse doit être faite d'une substance isolante ou tout au moins, si elle fait corps avec le vase, recouverte d'une matière isolante ne conduisant pas la chaleur. — Par extension, on a nommé anse les parties d'ustensiles ou d'objets qui servent à saisir, à attacher, à suspendre. L'anse d'une bombe est un anneau de fer placé de chaque côté et tout près de la lumière ou de l'œil de la bombe ; l'anse d'une cloche est la partie qui sert à la suspendre. Dans un cadenas, on nomme anse la partie semi-circulaire qu'on fait passer dans le trou d'un piton et dont on fait rentrer l'extrémité dans le corps du cadenas.

ANSÉ. (V. Croix.)

ANSE-Bertrand. Com. de la Guadeloupe, située sur la côte N. de la Grande-Terre (4,600 h.). Dernier territoire habité par les Caraïbes, il y a de cela une cinquantaine d'années. C'est sur son territoire que se trouvent la Roche-Percée, dite Porte-d'Enfer, et les deux caps appelés la Petite-Vigie et la Grande-Vigie.

ANSE de panier (Archit.). Voûte surbaissée formée de plusieurs arcs de cercle de diamètre différent, raccordés ensemble suivant certaines règles pratiques. Dans le tracé de cette sorte d'arcs on doit surtout éviter les passages trop brusques d'un arc de cercle à un autre différent; il y a donc avantage à multiplier les arcs sans toutefois, pour des raisons d'appareillage des voussoirs, dépasser certaines limites. Le nombre des arcs de cercle que l'on fait entrer dans le tracé d'une voûte en anse de panier est de 3, 5, 7, 9 ou 11. Cette forme d'arc a été très employée aux xvie, xviie et xviiie siècles, et souvent appliquée alors aux fenêtres, aux grandes portes cochères, aux voûtes des églises.



Anse de panier, d'après la façade du château de Gaillon (cour de l'Ecole des beaux-arts).

On voit des arcs en anse de panier dans un grand nombre de constructions de la Renaissance, telles que les façades des châteaux de Gaillon et de Chenonceaux.

Bibl. : E. Endrès, *Manuel du conducteur des ponts et chaussées;* Paris, 1881, Gautier-Villars, 3 vol.

ANSEAUME (Louis), auteur dramatique français, né à Paris en 1721, mort dans la même ville le 17 juil. 1784. Souffleur à la Comédie-Italienne, il fut l'un des pourvoyeurs attitrés de ce théâtre, auquel il fournit, pendant près de vingt ans, quelques-uns des plus jolis livrets de son répertoire et nombre de compliments de clôture. Le *Peintre amoureux de son modèle*, musique de Duni (août 1757), et le *Tableau parlant*, musique de Grétry (sept. 1769), sont surtout restés célèbres ; mais il avait fait en outre représenter avec le premier : le *Milicien* (janv. 1763), les *Deux Chasseurs et la Laitière* (juil. 1763), l'*Ecole de la jeunesse ou le Barnevelt français* (janv. 1765), la *Clochette* (juil. 1766); avec Saint-Amans, la *Coquette de village* (sept. 1771); avec Méreaux, la *Ressource comique et le Retour de tendresse* (1772); avec Martini, le *Rendez-vous bien employé* (fév. 1774), etc. Anseaume avait publié, en 1766, une édition, nécessairement fort incomplète, de son *Théâtre* (3 vol. in-12). M. Tx.

Bibl.: Grimm, *Correspondance littéraire.*

ANSEDONIA. Bourgade de la prov. de Grosseto (Toscane), sur les ruines de l'antique Cosa, à 8 kil. S.-E. d'Orbitello. Pays très malsain sur le littoral des Maremmes.

ANSEELE (Edouard), socialiste belge, né à Gand le 25 juil. 1856. Ayant fini ses études à l'Athénée de Gand, il entra chez un notaire ; mais, en 1875, il était devenu ouvrier typographe. Il était déjà considéré comme un des chefs du parti socialiste en formation. Orateur très écouté, il avait, en outre, publié deux romans en flamand, lorsqu'il fonda le journal *Wolkswill (la Volonté du*

peuple), qui devint plus tard le *Vooruit (En avant !)*. Le 6 juin 1886, poursuivi pour délit de parole et de presse, il a été condamné à 6 mois de prison. Anseele est un de ceux qui ont le plus contribué à l'organisation des sociétés coopératives gantoises du *Vooruit*, destinées à fournir aux adhérents, à prix de revient, des vêtements, du pain, des médicaments, etc. Le *Vooruit* a des adhérents et des succursales à Bruxelles, à Anvers, à Liège, mais c'est à Gand qu'il a ses principaux établissements. Il y possède : quatre pharmacies, une boulangerie, produisant 30,000 pains par semaine, une brasserie, une salle de conférences et une bibliothèque. Anseele est un organisateur du mouvement en faveur du suffrage universel, aussi a-t-il été président du congrès ouvrier qui s'est tenu à Bruxelles le 13 juin 1886. Emprisonné pour délit de presse, il a été candidat du partit ouvrier à Bruxelles (oct. 1886). L. Lu.

ANSEGISE, abbé de Fontenelle, mort le 20 juil. 833. Ansegise était fils d'Anastase et d'Himilrade. Il fut tonsuré au monastère de Fontenelle ou Saint-Wandrille, par son parent Géroald, qui en était abbé. Celui-ci le conduisit au palais du roi et le présenta à Charlemagne. Dès 807, Charlemagne conféra à Ansegise, à titre de bénéfice, l'abbaye de Saint-Germer en Beauvaisis. Il possédait déjà, à ce moment, l'abbaye de Saint-Sixte de Reims et celle de Saint-Menge ou Memmie, près de Châlons-sur-Marne. Les travaux d'architecture qu'il fit exécuter au monastère de Saint-Germer attirèrent sur lui l'attention de l'empereur qui l'établit directeur des œuvres royales « *exactor operum regalium* ». Louis le Pieux tint Ansegise en aussi haute estime qu'avait fait son père. En 817, il lui confia la direction de l'abbaye de Luxeuil, puis, en 823, celle du monastère de Saint-Wandrille. Ansegise, dans tous les monastères qu'il dirigea, fit revivre la discipline et ramena les moines à l'observation de la règle de Saint-Benoît ; il en restaura les bâtiments, et enrichit les trésors des églises et les bibliothèques. Son biographe nous a laissé des détails fort intéressants sur les constructions qu'il fit exécuter à Fontenelle, et sur les reliques, les pièces d'orfèvrerie et les livres qu'il offrit à cette abbaye. Parmi les dons qu'il fit à Saint-Wandrille, on remarque quatre évangiles écrits en lettres d'or sur du parchemin pourpre, un lectionnaire de même style et recouvert de plaques d'ivoire, un antiphonaire en lettres d'argent sur parchemin pourpre, également protégé par des plaques d'ivoire. Ansegise, comme la plupart des prélats de son temps, joua un rôle politique. Louis le Pieux lui confia plusieurs missions. En 820 il fut envoyé à Spolète avec l'évêque de Bâle et le comte Gérald ; nous savons qu'il fut encore chargé de diriger une enquête sur la conduite de Gaucelin, duc de la Marche d'Espagne. Mais son principal titre à la notoriété historique est d'avoir fait, en 827, une collection de capitulaires. Cette collection se divise en quatre livres ; le premier comprend les capitulaires de Charlemagne, le second les capitulaires de Louis le Pieux et de Lothaire, relatifs au gouvernement de l'Eglise ; le troisième renferme les capitulaires de Charlemagne, le quatrième les capitulaires de Louis le Pieux et de Lothaire relatifs aux affaires séculières ; à ces quatre livres s'ajoute un appendice consacré aux capitulaires des *missi*. Ce recueil prit du vivant même d'Ansegise un caractère officiel ; car dès 829 Louis le Pieux, dans un de ses capitulaires, y fait un renvoi avec l'indication du livre et du chapitre. La collection d'Ansegise a été imprimée pour la première fois par du Tillet, à Paris, en 1548 ; cette édition, interrompue, fut reprise et achevée par Pierre Pithou qui y ajouta le recueil de Benoît Lévite et fit imprimer en 1588 les deux œuvres d'Ansegise et de Benoît sous ce titre : *Karoli Magni et Ludovici pii... capitula, sive leges ecclesiasticæ et civiles ab Ansegiso abbate et Benedicto levita collectæ*. En 1557 Hérold avait donné une partie de l'œuvre d'Ansegise dans ses *Originum ac Germanicarum antiquitatum libri*. D'autres éditions ont été données par Baluze, Canciani, Walter et Boretius. Ansegise, par son testament, dont il confia l'exécution à Hildeman, évêque de Beauvais, laissa, sur ses biens qui étaient considérables, de nombreuses aumônes aux principales églises de France. Il fut enterré dans l'église de Saint-Wandrille. M. Prou.

Bibl. : *Gesta abbatum Fontanellensium*, dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. II, p. 293. — Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, IV, I, 630. — *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 509. — *Acta Sanctorum Bolland*, juillet, t. V, p. 90. — Le *Recueil des Capitulaires d'Ansegise* est imprimé dans Baluze, *Capitularia regum Francorum*, éd. 1780, t. I, col. 697, dans Pertz, *Monum. Germ. histor.*, *Leges*, t. I, p. 256 et dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 382.

ANSEGISE, archevêque de Sens, mort le 25 nov. 883. Il fut d'abord prêtre du diocèse de Reims, puis abbé de Saint-Michel de Beauvais, et enfin archevêque de Sens en 871. Au mois d'août 871, il assista au concile de Donzy où fut condamné Hincmar, évêque de Laon. Le désir qu'eut Charles le Chauve de se soustraire à la domination trop souvent tyrannique de l'archevêque de Reims, Hincmar, et de lui substituer, dans la direction de l'Eglise de France, un prélat moins puissant et plus soumis à la volonté royale, fut la cause de l'élévation d'Ansegise, par le pape Jean VIII, à la dignité de vicaire apostolique et de primat des Gaules et de Germanie. L'archevêque de Sens devenait ainsi tout à la fois le premier des prélats français et le représentant du souverain pontife en deçà des Alpes. Un chroniqueur du XIe siècle l'appelle le *second pape*, « *secundus papa* ». Les évêques réunis à Ponthion, le 21 juin 876, firent entendre d'inutiles protestations. Vainement Hincmar s'efforça de démontrer que la création d'un primat était un empiètement sur la juridiction des métropolitains. Charles le Chauve ne tint aucun compte de ces remontrances, et dans le concile même de Ponthion, qu'il présidait, il fit asseoir le nouveau primat à ses côtés. Ansegise, sur l'ordre de l'empereur, partit à Rome avec les légats apostoliques qui avaient apporté en France les lettres de Jean VIII relatives à la primatie ; d'abord accueilli par le pape avec bienveillance, il lui devint suspect à l'occasion d'intrigues qu'on l'accusa d'avoir nouées avec le duc de Spolète. En 877, il assista au couronnement de Louis le Bègue, célébré par Hincmar à Compiègne ; l'année suivante, il était présent au concile de Troyes où fut proclamée l'excommunication du duc de Spolète. Enfin, en 879, il sacra roi à Ferrières Louis III et Carloman, fils de Louis le Bègue. Il mourut le 25 nov. 883. M. Prou.

Bibl. : *Annales de Saint-Berlin*, éd. Dehaisnes, p. 224 à 247 et p. 282. — Migne, *Patrol. lat. Odorannus*, t. CXLII. — Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II, pp. 392, 393, 394 ; *Gallia christiana*, t. XII, col. 25.

ANSEGISE, évêque de Troyes, sacré le 13 juin 912 ou le 15 mai 914, mort vers 970. Il fut chancelier du roi Raoul ; il a souscrit en la même qualité un diplôme pour l'église d'Autun, daté de la première année du règne de Louis d'Outre-Mer. En 925, il fut blessé dans un combat contre les Normands. Il figure parmi les évêques de Bourgogne qui, vers 956, écrivirent une lettre à Manassès, archevêque d'Arles. Il prétendit substituer son autorité dans sa ville épiscopale à celle du comte Robert. Celui-ci l'ayan chassé, il chercha un refuge auprès de l'empereur Othon, qu. lui donna une armée avec laquelle il vint, en oct. 965, mettre le siège devant Troyes. Mais comme les Saxons, commandés par le duc Helpon et Brunon, évêque de Cologne, ravageaient toute la contrée, Archambaud, archevêque de Sens et fils de Robert, comte de Troyes, et Rainard, comte de Sens, prirent les armes et marchèrent contre les Saxons, qu'ils défirent à Villiers-Louis. Helpon fut tué dans le combat ; les Saxons regagnèrent leur patrie. Quelque temps après, Brunon, archevêque de Cologne, fit rétablir Ansegise sur son siège. Les obituaires rapportent la mort d'Ansegise au 31 déc. ; mais on ignore l'année. M. Prou.

Bibl. : *Chronicon Hugonis Floriacensis*, dans D. Bouquet, t. VIII, p. 323. — Orderic Vital, *Ibidem*, t. IX, p. 17, et éd. Le Prévost, t. III, p. 118. — *Chronicon S. Petri Vivi*, dans d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 725, in-4. — *Gallia Christiana*, t. XII, col. 494. — D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. I, p. 140.

ANSELIN (Jean-Louis), graveur français, né à Paris le 26 mai 1754, mort à Paris le 15 mars 1823. Son grand père, Enslyn, Écossais d'origine, était venu se fixer en France à la suite de Jacques II. Un des meilleurs élèves d'Augustin de Saint-Aubin, Anselin grava sa première planche signée, le *Satyre impatient*, d'après Caresme, encore sous la direction du maître (1780). Il interpréta ensuite diverses compositions semi-érotiques de Borel, Saint-Quentin, Netscher, Restout, Mouchet. Délaissant les sujets galants, il aborda un genre plus sérieux, surtout le portrait. La pièce qui a préservé son nom de l'oubli est le charmant portrait de *Mme de Pompadour*, en bergère, dit la *Belle Jardinière*, d'après Carle Vanloo, gravé à l'eau-forte pure, d'une grande harmonie de ton. Les épreuves avant la lettre en sont très recherchées. Il a fait aussi les portraits de *Boileau*, de *J.-B. Rousseau*, de *Lally-Tolendal*, du *R. P. Bouillon*, de *Louis XVIII*, de *Hue de Miromesnil*, ce dernier d'une grande finesse. Le *Siège de Calais*, estampe gravée d'après Berthélemy, lui valut d'être remercié au sein de l'Assemblée nationale (1789), à laquelle il l'avait dédiée; il lui valut en outre le titre de bourgeois de Calais. On lui doit encore : *Molière lisant son* Tartuffe *chez Ninon*, d'après Monsiau; des estampes d'après Lebarbier aîné, Taillasson et Donato Creti, ainsi que des illustrations pour les œuvres de J.-B. Rousseau, Bertin, Parny, Delille et Michaud. Excellent dessinateur, Anselin apporta aussi un soin extrême dans l'exécution de ces planches, mais sans aucune note personnelle et originale. Il eut le titre de graveur du roi. G. Pawlowski.

Bibl. : Renouvier, *Histoire de l'art pendant la Révolution*; Paris, 1863. — Le baron R. Portalis et H. Beraldi, *les Graveurs du* XVIIIe *siècle* (1880), t. I.

ANSELLIA. Lindley (*Bot. Reg.* xxx, 1842, n° 12) a établi sous ce nom un genre d'Orchidacées, du groupe des Vandées, dont on connait seulement deux espèces originaires de l'Afrique tropicale. L'une d'elles, *A. africana* Lindl., est cultivée en Europe dans les serres chaudes humides. Ses fleurs odorantes, disposées en longues grappes pendantes, sont d'un jaune verdâtre tacheté de pourpre brunâtre. Ed. Lef.

ANSELME, chroniqueur belge du XIe siècle dont on ne connait guère la vie que par quelques détails qu'il nous en a transmis lui-même dans son ouvrage. Après avoir été élevé à l'école épiscopale de Liège, dont la célébrité à cette époque est bien connue de tous ceux qui étudient l'histoire littéraire de l'empire germanique au moyen âge, il devint chanoine puis doyen du chapitre de Saint-Lambert. Il était né probablement pendant les dernières années ou peu après la mort de l'évêque Notger (1007). Il fut l'ami de ses successeurs Wazon (1042-1048) et Théoduin (1048-1075), sous le pontificat duquel il mourut. Sa chronique, consacrée à l'histoire des évêques de Liège, de saint Hubert (708-728) à Wazon, forme la suite de celle d'Heriger (sous Notger) avec laquelle on la publie toujours. Elle est considérée par la critique, tant à cause de sa valeur historique que de son mérite littéraire, comme l'une des meilleures du XIe siècle. Anselme la remania deux fois. Jusque dans ces tout derniers temps on ne connaissait qu'un fragment de la préface de la première édition, adressée par l'auteur à sa marraine la comtesse Ida, abbesse du couvent de Sainte-Cécile à Cologne, fragment conservé dans la seconde rédaction dédiée au fameux archevêque de Cologne Annon. En 1883, M. Waitz a donné dans les *Monumenta Germaniæ historica Scriptorum*, t. XIV, pp. 107-120, de nombreux passages d'un texte abrégé de cette seconde rédaction, dans lequel il veut voir la forme primitive de la chronique.

Bibl. : J. Chapeaville, *Auctores qui gesta poncti-ficum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt*, t. I; Leod., 1612, in-4, pp. 99-310. — Martene et Durand, *Amptissima Collectio*, t. IV, pp. 837-911. — Bouquet, *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, t. XI, pp. 9-12 (fragments); *Monumenta Germaniæ, historica, Script.* t. VII, pp. 189-231, éd. Köpke; *Ibid*, t. XIV, pp. 107-120, éd. Waitz (2e rédaction). — Littérature : Mabillon, *Annales* [*ordinis*] *sancti Benedicti*, t. IV, p. 178; *Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 472-476. — Andreas, *Bibliotheca Belgica*, p. 396. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 340. — Miraeus, *Bibliotheca Ecclesiastica*, p. 156. — Oudinus, *Commentar de scriptoribus ecclesiæ antiquis*, t. II, p. 610. — Dupin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. IX, p. 109. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 471. — Fabricius et Mansi, *Bibliotheca scriptorum latinorum mediæ et infinæ ætatis*, t. III, p. 189. — De Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire*; Liège, 1788, p. 214. — De Wind, *Bibliotheek der Nederlandsche geschiedschrijvers*, p. 20. — Kœpke, *Préface Mon. Germ. Hist. Script.*, t. VII, pp. 107-108. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 4e éd., t. II, pp. 113-115. Voir plus spécialement pour ce qui concerne la nouvelle opinion de Waitz *Neues Archiv der Gesellchaft für ältere deutsche Geschichts-Kunde*, t. VII, pp. 73 et suiv. et à propos d'un nouveau manuscrit, *ibid*, t. II, pp. 323 et suiv., et Kurth, *Notice sur un manuscrit d'Heriger et d'Anselme*, dans le *Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*, 4e série, t. II.

ANSELME (Saint), docteur scolastique, archevêque de Cantorbéry; né à Aoste en 1033, de famille noble; mort le 21 avr. 1109. Porté par ses dispositions natives et par l'influence de sa mère, Ermenberga, vers l'étude et la vie religieuse, il en avait été détourné par son père, et il suivit pendant une partie de sa jeunesse des voies fort différentes; mais repris par ses premières aspirations, il quitta son pays et il parcourut la France, se livrant en divers lieux aux *disputations* en honneur à cette époque. Finalement, il se fixa en Normandie à l'abbaye de Sainte-Marie du Bec, où Lanfranc, son compatriote, avait fondé une école célèbre, que les contemporains appelaient la nouvelle Athènes. Il y devint moine en 1060, prieur en 1063, abbé en 1078; continua et compléta l'œuvre de son maître, que Guillaume le Conquérant avait promu, dès 1070, au siège de Cantorbéry. Anselme devait le remplacer en cet archevêché, comme en l'abbaye du Bec. Lanfranc mourut en 1089: après une vacance de quatre années, produite par les retards intéressés du roi, Guillaume le Roux, qui pendant ce temps bénéficiait des revenus, et par la résistance du futur prélat qui redoutait les difficultés et les périls du poste, Anselme fut nommé à Cantorbéry, 1093. — Le caractère de son épiscopat fut une ardente adhésion aux doctrines et aux entreprises de la papauté, conçues par Grégoire VII et reprises par ses successeurs. Avant d'être évêque, Anselme avait pris parti pour Urbain II, contre l'antipape Clément III; il ne voulut recevoir le *pallium* que des mains d'Urbain. Sur la question *des investitures*, il se résigna deux fois à l'exil pour ne point céder au roi, et il finit par obtenir une transaction qui supprimait l'ancienne cérémonie et assurait au pape le droit exclusif de remettre la crosse et l'anneau, laissant au roi le pouvoir de nommer aux bénéfices vacants et d'exiger le serment pour les domaines et privilèges temporels. Le premier en Angleterre, il imposa *le célibat* aux ecclésiastiques: il le fit prescrire par loi religieuse, en un synode national tenu à Westminster, 1102. La vie de saint Anselme a été écrite par son secrétaire, Eadmer, moine de Cantorbéry.

On rapporte généralement à l'œuvre d'Anselme la fin de ce qu'on appelle *la théologie positive* et le commencement de *la scolastique*. Les articles essentiels de la foi des chrétiens avaient été élaborés et fixés dans les premiers siècles; pendant longtemps on se contenta de les enseigner, sans les examiner et tout simplement d'après les écrits des Pères et les canons des conciles : les conciles exerçant une autorité indiscutable, parce qu'ils représentent la souveraineté de l'Eglise; les Pères, une autorité indiscutée, parce qu'on les supposait alors unanimes, sans contradiction réelle entre eux, sur aucun point. Cette double autorité subsista dans sa plénitude, pour les docteurs scolastiques aussi bien que pour les théologiens positifs; mais les scolastiques voulurent y ajouter l'autorité de la raison. Pour les uns comme pour les autres, la doctrine de l'Eglise, c'est la vérité divine, absolue, inviolable; elle ne peut par conséquent devenir l'objet d'une spéculation indépendante : s'en écarter, c'est tomber dans l'hérésie. Cependant les scolastiques estimaient que, si la foi est la

condition nécessaire du salut, elle doit offrir et elle offre une suprême satisfaction à la raison ; ils affirmaient que ce qui est dogme est par cela même rationnel ; ils prétendaient mettre le dogme à la portée de l'intelligence et en démontrer la nécessité, s'efforçant de constituer ainsi une philosophie religieuse soumise à l'ordonnance ecclésiastique. — Anselme est le premier qui ait formulé le principe sur lequel est fondé ce système, qui part de la foi pour aboutir à la raison. Son *Proslogium de Dei existentia* a pour sous-titre : *Fides quærens intellectum;* il y est écrit : *Non quæro intelligere ut credam, sed credo ut intelligam. Nam qui non crediderit, non experietur, et qui non expertus fuerit, non intelliget.* Voici les titres de ses principaux ouvrages, outre le *Proslogium* déjà cité : *Monologium de essentia divinitatis, sive exemplum meditandi de ratione fidei; — Cur Deus homo; — De concordia præscientiæ et prædestinationis necnon gratiæ Dei cum libero arbitrio; — Liber de Conceptu virginali et originali peccato; — Liber apologeticus contra Gaunilonem respondentem pro insipiente; — De fide Trinitatis* ; — *De Incarnatione Verbi contra blasphemias Roscelini*; — *De casu Diaboli*, dialogue ; — *De processione Sancti Spiritus*, traité dirigé contre l'Église grecque, dont Anselme avait combattu la doctrine au concile de Bari. Il professait un *réalisme* singulièrement hardi qui, joint à d'incontestables qualités, l'a fait appeler le Platon et l'Augustin du moyen âge. Dans le *Monologium*, il entreprit de démontrer l'existence de Dieu et le dogme de la Trinité, à l'aide des seules lumières de la raison, c.-à-d. des postulats réalistes et de certaines hypothèses sur l'origine des idées et des connaissances, sans recourir à la révélation ni à l'enseignement de l'Eglise. Reprenant et simplifiant cette démonstration dans le *Proslogium,* il produisit la preuve *ontologique* que Descartes a renouvelée sous une forme différente. Dégagée de son appareil scolastique, l'argumentation d'Anselme peut être ainsi résumée : L'esprit conçoit un être tellement parfait qu'on ne peut en imaginer un autre plus parfait. Or l'existence est une condition nécessaire de cette perfection ; car si l'être que l'on conçoit comme parfait n'existait pas, on pourrait en concevoir un autre doué des mêmes qualités et, en outre, de l'existence ; ce dernier serait évidemment plus parfait que le premier... donc Dieu, l'être infiniment parfait, existe. Ce procédé suppose que la réalité répond nécessairement aux visées de l'esprit ; il fut vivement critiqué par Gaunilon, moine de Marmoutiers, qui répliqua qu'une chose peut être *in conceptu* et ne pas être *in re*, c.-à-d. que les conceptions de l'esprit n'impliquent point nécessairement l'existence d'une réalité correspondante *(Liber pro insipiente adversus Anselmi in Proslogio ratiocinationem).* Cette controverse, ainsi que la persécution contre Roscelin, à propos de la Trinité, appartient à l'histoire du *Nominalisme* et du *Réalisme* (V. ces mots).— On doit à Anselme une doctrine qui, sous le nom de satisfaction vicaire, *satisfactio vicaria,* subsiste encore dans le domaine religieux, où elle est incorporée à un dogme. Le dogme de la rédemption était établi depuis longtemps ; mais, comme il n'était pas formulé en termes précis et qu'il n'avait jamais été foncièrement contesté, on l'expliquait de différentes manières, généralement par la nécessité pour Dieu de venir sur la terre, afin de détruire la puissance du diable. Anselme laissa une certaine part à cette idée, mais fort petite. Dans son livre *Cur Deus homo*, qui touche à l'incarnation et à la rédemption, il combine les principes du droit romain sur l'acceptilation avec les idées et les coutumes des temps féodaux, et il enseigne que Dieu s'est fait homme, pour donner satisfaction à son propre *honneur* lésé par la révolte du diable qui a entraîné l'homme, rendu ainsi complice et vassal de l'enfer, et satisfaction à sa *justice* affectée par le péché de l'homme. D'une part, l'offense à l'honneur rend nécessaire une réparation ; d'autre part, la justice exige que le péché soit puni, elle défend de pardonner gratuitement. Il faut une satisfaction ; mais la satisfaction due par l'homme ne peut être donnée par lui, puisqu'il ne peut offrir comme pécheur que l'obéissance qu'il doit déjà comme homme, comme sujet de Dieu. D'ailleurs, Dieu ne saurait être satisfait par rien de ce qui lui est inférieur, et il n'a d'égal, de *pair*, que lui-même... Pourtant, c'est l'homme qui doit être puni. Afin de répondre à cette double exigence, Dieu s'est fait homme, il a consenti à souffrir et à mourir comme homme : ainsi se trouve faite la part de *la justice.* En outre, comme cette souffrance et cette mort ont été en Jésus, Dieu fait homme, essentiellement volontaires et imméritées, elles constituent quelque chose de plus que ce qu'un simple homme aurait pu fournir. Cet *excédent* peut être offert pour la part de *l'honneur;* Dieu l'accepte comme réparation. Pour récompenser Jésus, il lui octroie le salut des hommes ; et désormais les hommes sauvés peuvent remplir dans la cité céleste la place laissée vide par les anges déchus. — Dans ses spéculations sur la Trinité, Anselme a émis des conceptions qu'il serait fort difficile de concilier avec les termes des symboles et les définitions des conciles ; néanmoins, en 1720, il a été mis au rang des docteurs de l'Eglise par Clément XI ; il avait été canonisé en 1494. Sa fête se célèbre le 21 avr., à la date de sa mort. Ses œuvres furent imprimées pour la première fois, à Nuremberg, 1491-1494, in-fol. L'édition la plus estimée est celle qui a été dirigée par le bénédictin Gabriel Gerberon ; Paris, 1675, 1721, 1 vol. in-fol ; Venise, 1746, 2 vol. in-fol. Elles sont aussi comprises dans la collection de l'abbé Migne, *Patrologiæ latinæ cursus completus;* Paris, 1844 et suiv., t. CLVIII et CLIX.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : RIBBECK, *Anselmi doctrina de S. Spiritu ;* Berlin, 1838, in-4. — FRANCK, *Anselm von Canterbury ;* Tubingue, 1842. — BOUCHITTÉ, *le Rationalisme chrétien à la fin du XIe siecle ;* Paris, 1842. — HASSE, *Anselm von Canterbury ;* Leipzig, 1843. — CHARMA, *S. Anselme ;* Paris, 1853. — Ch. de RÉMUSAT, *S. Anselme de Cantorbéry ;* Paris, 1868, 2e édition. — HAURÉAU, *Histoire de la philosophie scolastique ;* Paris, 1872, 3 vol. t. I, 2e édit. — Ch. SCHMIDT, *Histoire de l'Eglise d'Occident pendant le moyen âge;* Paris, 1885.

ANSELME (Saint), évêque de Lucques ; mort en 1086. En 1061, il fut promu à cet évêché, pour remplacer Anselme de Baggio (Alexandre II), son oncle, élu pape par l'influence de Hildebrand. Pénétré des principes pour lesquels la papauté se préparait à combattre, il refusa d'abord l'investiture de l'empereur Henri IV, puis il se soumit ; mais bientôt, pris de remords, il se retira en l'abbaye de Cluny. Il n'en sortit que lorsque Hildebrand, devenu pape lui-même (1073), lui en donna l'ordre. Les mesures qu'il prit pour réformer la vie des chanoines suscitèrent une résistance telle qu'il fut forcé de quitter Lucques. Le pape l'employa dès lors comme légat. Il reste de lui des écrits qui attestent son dévouement à la personne et aux doctrines de Grégoire VII : une Apologie de ce pape ; une réfutation des prétentions de Guibert, archevêque de Ravenne (l'antipape Clément III), élu en 1080, par un concile composé des partisans de l'empereur ; enfin un traité soutenant que les princes ne peuvent disposer des biens de l'Eglise. Les deux premiers de ces écrits se trouvent dans Canisius : *Antiquæ lectiones ad historiam mediæ ætatis;* Ingolstadt, 1601-1608. E.-H. V.

ANSELME (Antoine), prédicateur très couru en son temps, historiographe des bâtiments, membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; né à l'Isle-Jourdain, comté d'Armagnac, 1652 ; mort à Saint-Sever, 1737. Orateur et versificateur précoce, il reçut, presque enfant encore, le surnom de *Petit prophète*, à cause de la facilité avec laquelle il répétait et mimait des sermons qu'il n'avait entendus qu'une seule fois ; avant d'avoir terminé ses études théologiques, il avait déjà obtenu le prix de l'ode aux Jeux Floraux. Ses premiers sermons lui valurent, outre un grand succès dans le Languedoc, la protection du marquis de Montespan, qui l'attacha à l'éducation de

son fils, le marquis d'Antin. Venu avec eux, à Paris, Anselme y trouva en peu de temps une telle vogue, que les paroisses, qui se disputaient sa prédication, devaient le retenir quatre ou cinq années d'avance. En 1681, il fut choisi par l'Académie française, pour prononcer le panégyrique de saint Louis ; en 1683, il prêcha à la cour, le Jeudi Saint et à la Pentecôte. Mme de Sévigné le prisait fort, lui trouvant de l'esprit, de la dévotion, de la grâce et de l'éloquence. Il est resté de lui un recueil de *Sermons pour l'Avent, le Carême et sur divers sujets ;* Paris, 1731, 4 vol. in-4 ou 6 vol. in-12 ; des dissertations insérées dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* des odes dans le *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse,* etc. E.-H. V.

ANSELME (Jean-Baptiste-Eugène Bert, dit), acteur français, né le 23 fév. 1820, mort le 18 juil. 1858 ; fit ses études dramatiques au Conservatoire. Engagé à l'Odéon, il s'y essaya d'abord dans l'emploi des comiques, puis, malgré sa jeunesse, se tourna bientôt vers celui des financiers et des pères nobles. Au bout de deux ans, en juin 1851, il débutait à la Comédie-Française dans les rôles de Sganarelle de l'*Ecole des maris,* d'Orgon de *Tartufe* et d'Arnolphe de l'*Ecole des femmes,* et était bientôt engagé pour doubler Provost. Anselme finit, à force d'efforts, par se créer sur notre grande scène littéraire une situation enviable, et il venait d'être nommé sociétaire lorsque la mort l'enleva à l'âge de trente-huit ans.

ANSELME (Jacques-Bernard-Modeste d'), général français, né à Apt le 22 juil. 1740, mort en 1812. Envoyé à l'armée du Var en 1792, il s'empara de Nice et de Villefranche ; nommé alors général en chef de l'armée d'Italie, il occupa Sospello et Oneille, mais le dénûment où se trouvait son armée y développa l'indiscipline ; le général Anselme en fut rendu responsable, et décrété d'arrestation par la Convention (févr. 1793). Délivré après le neuf thermidor, il acheva sa vie dans la retraite. A.-M. B.

ANSELME de Bagio (V. Alexandre II, pape.)

ANSELME de Laon, théologien du XIe siècle, qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelquefois, avec saint Anselme de Cantorbéry, son contemporain et peut-être son maître. On ignore la date de sa naissance ; il mourut à Laon, sa ville natale, le 15 juil. 1117. Après avoir étudié, dit-on, chez les bénédictins du Bec, en Normandie, il enseigna la théologie à Paris, 1076, où, au témoignage du pape Eugène III, il fit revivre et refleurir l'étude des Ecritures. Mais il revint bientôt à Laon en qualité d'*écolâtre* (V. ce mot). Son succès y fut prodigieux, bien qu'il soit assez difficile d'en apprécier aujourd'hui la nature et les causes. On venait à lui de tous les points de l'Europe, et cela durant de longues années : tout le monde voulait l'avoir entendu. Guillaume de Champeaux et Abailard furent au nombre de ses élèves. Ce n'est pas que ce dernier, avec sa nature ardente, son esprit hardi et brillant, semble avoir beaucoup goûté un enseignement tout dogmatique, uniquement fondé sur l'autorité, et qui consistait essentiellement, selon toute apparence, en un commentaire des textes sacrés, plus consciencieux que libre et plus grave qu'inspiré. Il traite d'arbre sans fruits celui que tous appelaient le *scolastique* par excellence, *le docteur des docteurs.* On s'est demandé, il est vrai, si quelque témérité ne lui avait pas attiré personnellement la sévérité du maître, ennemi déclaré des discussions sophistiques et de toute présomption. Anselme a laissé une « glose interlinéaire » sur les Ecritures, estimée et souvent réimprimée. Ce qu'on sait de son caractère lui fait honneur. Calme et de mœurs austères dans une époque agitée, il refusa plusieurs fois l'épiscopat. On cite de lui cette réponse à un personnage qui lui offrait pour ses neveux des emplois et des titres de noblesse : « A Dieu ne plaise que mes leçons sur l'Ecriture procurent à mes parents des distinctions capables de leur faire perdre l'humilité que l'Ecriture commande. »

Bibl. : *Histoire littéraire de la France,* X, pp. 170-189.

ANSELME de Ribemont, comte d'Ostrevant et de Valenciennes, croisé en 1095, mort au siège du château d'Archis, près de Tripoli, en avr. 1099. Il a écrit d'Antioche à l'archevêque de Reims deux lettres qui nous sont parvenues. Dans la première, écrite vers le 10 févr. 1098, retrouvée récemment par M. le comte Riant, il raconte les événements de la croisade depuis Constantinople jusqu'à Antioche. Elle a été publiée dans les *Archives de l'Orient latin* (t. I, 1881, p. 221). Dans la seconde, datée de juil. 1098, qui est connue et publiée depuis longtemps, il raconte le siège et la prise d'Antioche, et la défaite de Kerbogha (28 juin 1098). On en trouvera le texte dans d'Achery, *Spicilège,* éd. in-fol., t. III. p. 431, et dans le recueil des *Historiens occid. des croisades,* t. III, p. 890.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France,* t. VIII (1747), p. 496. — H.-V. Sybel, *Geschichte d. Ien Kreuzzugs,* 1841 p. 11. — Riant, *Inventaire critique des lettres historiques, relatives aux croisades, Archives de l'Orient latin,* t. I, 1881, in-8, pp. 164, 178, 221.

ANSELME de Saint-Remi. Moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Remi à Reims. Il vivait au milieu du XIe siècle. Il écrivit en 1056, à la prière de son abbé, une histoire de l'église de Saint-Remi de Reims, à l'occasion de la dédicace de cette église par le pape Léon IX, le 2 oct. 1049. Cet ouvrage porte aussi le nom d'*Itinerarium Leonis IX,* qui lui a été donné par Sigebert de Gembloux, parce qu'il contient l'histoire du voyage du pape en France. Il contient également le compte rendu du concile tenu à Reims les 2 et 3 oct. 1049. Sigebert de Gembloux, *De scriptoribus ecclesiasticis,* ch. CLII, a mentionné Anselme de Saint-Remi. L'ouvrage d'Anselme a été publié par Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti,* t. VI, 1re part., p. 713-727, et par Migne, *Patrologie latine,* t. CXLII. E.-D. Grand.

Bibl. : Baronius, *Annales ecclesiastici,* t. IX, p. 727. — *Histoire littéraire de la France,* t. VII. — Ceillier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques,* t. XIII. — Wattenbach, *Deutschlands geschichtsquellen,* 1877, 4e éd., p. 171.

ANSELME de Sainte-Marie (Pierre de Guibours, dit le Père), augustin déchaussé, généalogiste français, né à Paris en 1625, et mort à Paris le 17 janv. 1694. Il est l'auteur de divers ouvrages généalogiques et héraldiques : le *Palais de l'honneur,* 1663-68, in-4, qui contient les généalogies de la maison de Lorraine ; le *Palais de la gloire,* 1664, in-4, qui contient les généalogies de la dynastie royale de France ; la *Science héraldique,* 1675, in-4. Son principal ouvrage, entrepris sur les conseils de Vyon d'Hérouval et de Du Fourny, avec lesquels il était lié, est l'histoire généalogique de la maison de France. La première édition, très incomplète, parut en 1674, 2 vol. in-4. Une seconde édition, continuée par Du Fourny, parut en 1712, 2 vol. in-fol. Enfin une troisième édition revue et augmentée par les augustins déchaussés, Ange de Sainte-Rosalie (François Raffard) et Simplicien, parut de 1726 à 1733, 9 vol. in-fol. C'est celle à laquelle on se réfère. Elle a pour titre : *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, des grands officiers de la couronne et de la maison du Roy et des anciens barons du royaume avec les qualités, l'origine, les progrès et les armes de leurs familles.* Paris, aux frais de la compagnie des libraires, 1726-33. Une nouvelle édition par M. Potier de Courcy, est en cours de publication depuis 1873 (Paris, Didot). Les principales divisions de l'ouvrage du P. Anselme sont : Rois, Branches royales (t. I), Pairies (II-V), Sénéchaux, Connétables, Chanceliers et Maréchaux (VI-VII), Amiraux (VII), Officiers civils, Militaires et Religieux divers (VIII), Ordre du Saint-Esprit (IX). Les tables, et surtout la table générale, sont insuffisantes et rendent incommodes les recherches dans cet ouvrage d'ailleurs si utile à consulter. E.-D. Grand.

ANSELMI (Michel Angelo), dit Michel Angelo da Lucca et aussi da Siena (où Vasari le fait naître par erreur), peintre italien, né à Lucques en 1491, mort à Parme en

1554. Sa famille établie à Parme dut quitter temporairement le duché et chercher un refuge à Lucques. De là, elle passa à Sienne où Anselmi entra dans l'atelier du Soddoma; il y peignit même une *Visitation* pour une confrérie. Vers 1516, il rentra à Parme où son père était revenu dès 1505; il y fut bientôt chargé de peindre à fresque, dans le couvent de Saint-Jean-l'Évangéliste, des scènes de la légende des apôtres Pierre et Paul et un tableau d'autel : un *Christ portant sa croix*. En 1522, il fut appelé avec le Corrège, Parmigiano et Al. Araldi, à décorer le Dôme de Parme. Par traité du 21 nov. 1522, il reçut 300 ducats d'or pour peindre les murs et la coupole de la chapelle Montini; il ne finit ce travail qu'en 1548 et la même année, en vertu d'un nouveau traité, il entreprenait la décoration de deux compartiments de la nef. Il fit encore pour le Dôme deux tableaux d'autel : *Sainte Agnès* (1526) et *la Vierge et l'Enfant*, et plusieurs autres peintures murales ou tableaux, pour San-Francesco del Prato, Saint-Etienne et Saint-Pierre-Martyr... La *Vierge glorieuse*, qu'il peignit pour Saint-Etienne, est aujourd'hui au Louvre (n° 36 du cat. Villot). C'est un de ses meilleurs tableaux; l'imitation du Corrège, dont Anselmi subit fortement l'influence, y est sensible mais très habile. En 1538, il fut appelé à Busseto pour y décorer l'église paroissiale et la chapelle de l'Immaculée-Conception. Ces peintures représentent les pères de l'Eglise, entourés de troupes d'enfants délibérant sur les mystères de l'Immaculée-Conception. Sur un pilier, on lit l'inscription: *Anno MCXXXIX, mense septembris*. — En 1540, il fut chargé de peindre, sur le dessin de Jules Romain, pour la Madonna della Steccata, un *Couronnement de la Vierge*, entourée d'anges et de pères de l'Eglise, ouvrage laissé inachevé par le Parmigiano. Ce travail accompli à la satisfaction générale, on lui confia, dans la même église, une *Adoration des Rois mages*, que la mort l'empêcha malheureusement de terminer. D'après une tradition locale, il se serait représenté lui-même dans un personnage à abondante chevelure noire de cette fresque. Il fit probablement en 1544 un voyage à Sienne, où Gaye (Carteggio, II, 325), a trouvé une pétition de lui à la Seigneurie. L'Académie de Parme possède une *Marche au Calvaire* et une *Sainte-Famille* de sa façon; l'église San-Prospero, à Reggio, le *Baptême de Jésus-Christ*; le musée des Offices, une *Nativité*.

A. M.

Bibl. : Vasari, XI. — P. Martini, *Studii intorno il Corregio*; Parme, 1865, in-4. — Meyer, *Allgemeines Künstler-Lexikon*.

ANSELMI (Giorgio), peintre italien, né en 1723 à Vérone, où il mourut en 1797. Il fut un décorateur abondant et banal, très apprécié de son temps. Sa décoration de la coupole de Saint-André de Mantoue, où il représenta la ville de Mantoue, sous les traits d'une princesse au milieu des patriarches, des prophètes et des anges, eut un grand succès. En 1775, il peignit dans le palais ducal une réunion allégorique des rivières qui arrosent le territoire de Mantoue. A Vérone, on a conservé de lui un tableau d'autel à San-Zeno. A. M.

ANSER (Ornith.). Le genre *Anser* de Barrère et Brisson est le type de la famille des *Ansérinés* (V. ce mot), et renferme les Oies proprement dites (V. Oie). E. Oustalet.

ANSER (Géogr. anc.). Un des noms du *Serculus*, aujourd'hui *Serchio*, rivière d'Italie qui coule à Lucques.

ANSER, poète latin du siècle d'Auguste, partisan d'Antoine, qui lui donna, selon Servius, une terre à Palerme. Cicéron le plaisante en jouant sur son nom qui veut dire *oie* (*Philippique*, XIII, 5). On a, d'après le même grammairien, mais à tort, vu une allusion semblable dans le vers de Virgile, *Videor... argutos inter strepere anser olores*. C'est à tort également qu'on l'a compté parmi les ennemis de Virgile. Ovide le cite parmi les poètes érotiques les plus hardis (*Tristes*, II, 435).

Bibl. : Unger, *De Ansere poeta*; Neubrandenbourg, 1858 (19 pages in-4).

ANSERANAS. Ce genre, que l'on place généralement tout à côté des *Plectroptères* (V. ce mot) ne comprend qu'une seule espèce australienne, l'*A. melanoleuca* Lath., désignée par Lesson sous les noms de *Canard pie* ou de *Canard oie à pieds demi-palmés*. Dans cette espèce le bec, aussi long que la tête et légèrement arrondi en dessus, se termine par un onglet lisse et fortement recourbé et se trouve couvert, sur une grande partie de son étendue, par une peau brune qui passe au jaune en arrière et se prolonge jusqu'aux yeux; les jambes sont en partie dénudées et revêtues d'une peau écailleuse, de même que les tarses et la base des doigts. Ceux-ci sont rattachés, à l'exception du pouce, par de courtes membranes natatoires et se terminent par des ongles recourbés. Le plumage est mi-partie d'un brun noirâtre et d'un blanc pur, cette dernière couleur couvrant les épaules, le croupion et les parties inférieures du corps, tandis que la teinte foncée s'étend sur la tête, le cou, les ailes, la queue et la partie supérieure du dos. — L'*A. melanoleuca*, qui habite le nord et le sud du continent australien, est maintenant représenté par quelques spécimens dans la plupart des jardins zoologiques de l'Europe. E. Oustalet.

Bibl. : G. Cuvier, *Mém. du Muséum*, 7e année, XIe cahier, p. 345, pl. 19. — Lesson, *Manuel d'ornithologie*, 1882, t. II, p. 418. — Gould, *Birds of Australia*, 1848, t. VII, pl. 2.

ANSERELLA. Le genre *Anserella* de Selby se confond avec le genre *Nettapus* de Brandt (V. Nettapus et Ansérinés). E. Oustalet.

ANSÉRINE. Nom vulgaire du *Potentilla anserina* L. (Rosacées) et de plusieurs espèces de *Chenopodium* (V. Potentille et Chénopode). Éd. Lef.

ANSÉRINÉS (Ornith.). Les Ansérinés (*Anserinæ* Bp.) constituent une tribu fort importante de la famille des *Anatidés* (V. ce mot); ils sont caractérisés par la forme de leur bec qui est plus étroit à l'extrémité qu'à la base et dont la mandibule inférieure est découverte sur toute son étendue, par la position de leurs pattes situées beaucoup plus en arrière que chez les Canards et par le développement de leurs ailes, dépassant souvent au repos l'extrémité de la queue. Ils se montrent plus habiles marcheurs et plus mauvais nageurs que les autres Anatidés et se nourrissent principalement d'herbes qu'ils broutent dans les prairies, au bord des cours d'eau. Dans cette tribu, qui compte des représentants dans les deux hémisphères et surtout dans les régions froides ou tempérées, se rangent non seulement les Oies proprement dites, mais les *Bernaches*, les *Nettapus* et les *Céréopses* (V. ces mots). E. Oustalet.

ANSERVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru; 313 hab.

ANSES. I. Astronomie. — Nom donné aux deux parties extrêmes de l'anneau de Saturne qui, se projetant sur le fond du ciel et non sur le disque de la planète, présentent parfois l'apparence de deux anses attachées à cet astre. Pour Galilée, c'étaient les deux serviteurs qui soutenaient le vieux dieu dans sa course à travers l'espace céleste (V. la fig. au mot Anneau de Saturne).

II. Artillerie. — Anneaux en forme d'étriers adaptés à certaines bouches à feu pour en faciliter la manœuvre. Les canons et les obusiers en bronze ont généralement deux anses; les mortiers de même métal n'en ont qu'une; les pièces en fonte, et la plupart des pièces en acier n'en ont pas. Les anses sont toujours placées à hauteur du centre de gravité de la bouche à feu; elles sont disposées de manière à recevoir aisément, soit les leviers qui servent à diriger la pièce dans les manœuvres de force, soit les cordages que l'on emploie pour la soulever, à l'aide d'une chèvre, d'une grue ou de toute autre machine de ce genre (V. Bouches a feu).

ANSES D'ARLET (Martinique). Petite ville, ch.-l. de cant., célèbre par l'excellence du café qu'elle produit. La commune a une population de 2,469 hab. Elle doit son nom à deux anses, la grande et la petite.

ANSETTE. Bout de corde terminé en forme d'anneau.

ANSIAUX (Jean-Joseph-Eléonore), peintre belge, né à Liège en 1764, mort à Paris le 20 oct. 1840. D'une famille d'avocats renommés, mais porté vers la peinture par une vocation très marquée, il étudia à Liège, puis à Anvers, et vint bientôt à Paris, où il a passé la plus grande partie de sa vie. Elève de F.-A. Vincent, il s'adonna à la peinture d'histoire et, suivant le goût du temps, s'inspira surtout de l'antiquité. Ses portraits de *Kléber* (1799) et de *Kellermann*, une *Sapho* et une *Léda* (1801) commencèrent sa réputation ; il obtint un succès complet au Salon de 1810 où il exposa *Angélique et Médor inscrivant leurs noms sur un tronc d'arbre*. Ce succès se maintint les années suivantes, avec *Renaud et Armide* (1817), le *Départ* et le *Retour du messager d'amour*, deux tableaux popularisés par les gravures de L.-F. Mariage; *Richelieu présentant Le Poussin à Louis XIII* (au musée de Bordeaux). Ansiaux fut un des premiers à revenir à la peinture religieuse à laquelle la Restauration rendit bientôt la vogue, si bien qu'il finit par s'y consacrer tout à fait : nous citerons une *Résurrection* et une *Conversion de saint Paul* (aujourd'hui à la cathédrale de Liège), *Saint Paul à Athènes* (à Saint-Etienne-du-Mont) ; une *Crucifixion* (à Saint-Germain-en Laye) ; un *Saint Jean reprochant à Hérode sa conduite licencieuse* (au musée de Lille), etc. ; le tout dans la même manière que les premiers tableaux. Le dessin et la composition sont réguliers et conformes à la tradition académique, la couleur agréable, rien de plus.

ANSIAUX (Nicolas-Gabriel-Antoine-Joseph), médecin belge, né à Ciney le 6 juin 1780, mort à Liège le 26 déc. 1834. Il étudia à Liège et se fit recevoir docteur dans cette dernière ville en 1803 (*Diss. sur l'opération césarienne et la section de la symphyse du pubis*, in-8) ; en 1812 parut à Paris une seconde édition de ce travail. De retour à Liège, il y fonda avec Comhaire une école de chirurgie et fut nommé en 1806 chirurgien en chef de l'hôpital de Bavière, dans lequel il introduisit bien des réformes ; il créa là, entre autres, une clinique chirurgicale. En 1816, lors de la fondation de l'université de Liège, Ansiaux y fut nommé professeur ordinaire de chirurgie, de clinique chirurgicale et de médecine légale. La même année, il publia une *Clinique chirurgicale, ou Recueil de mémoires et observations de chirurgie pratique* (Liège, in-8), dont la seconde édition parut en 1820, in-8. Avant lui, la médecine légale était entièrement négligée. Il publia : *Questions de médecine légale ; précis des mémoires du Dr Pfeffer* (avec Destrivaux) ; Liège, 1821, in-8. — *Discours sur la médecine légale;* Liège, 1825, in-8. — Il commença en outre la publication d'une édition de la chirurgie de Callisen : *Systema chirurgiæ hodiernæ Henrici Callisen, editio quinta*, etc.; Liège, 1821 ; le 1er volume seul parut. Ansiaux a laissé en outre un grand nombre d'articles dans les périodiques et dans les Actes ou Mémoires de plusieurs sociétés savantes.

Dr L. Hn.

ANSIAUX (Nicolas-Joseph-Victor), fils du précédent, né à Liège le 9 mars 1802, mort dans cette ville le 24 juin 1882. Il étudia la médecine à Liège et fut reçu docteur en 1823. Il passa ensuite un an à Paris et suivit surtout l'enseignement de Roux et celui d'Amussat, qui le choisit pour prévôt de son cours sur les bandages et les appareils. Il devint en 1824 médecin-adjoint et en 1834 médecin en chef de la section chirurgicale do l'hôpital municipal de Liège. En 1824, il commença un cours sur les bandages et appareils et sur les maladies des os. Il publia : *Traité des bandages et appareils*, Liège, 1827, in-8 ; 2e édit., ibid., 1839, in-8. Il fut chargé, en 1828, du cours de bandages et appareils et d'accouchements à l'université et de la direction de la clinique obstétricale. En 1834, il dirigea pendant un an la clinique chirurgicale et publia un rapport intitulé : *Clinique chirurg. de l'hôp. civil de Liège, ann. 1834-1835*. Nommé, en 1838, professeur extraordinaire, il enseigna l'ophtalmologie et la médecine opératoire, et depuis 1843 la pathologie chirurgicale. Il publia en 1842 : *Description des appareils amovo-inamovibles*, in-8 ; puis en 1848, *Notice sur les maladies observées à la clinique ophtalmologique*, etc. ; il dirigea cette clinique jusqu'en 1860. Enfin, en 1849, il fut chargé définitivement de la chaire de clinique chirurgicale. Il publia encore divers opuscules, entre autres : *De l'influence de la position dans les maladies chirurgicales*, Liège, 1852, et se retira en 1875 avec le titre de professeur émérite. Dr L. Hn.

ANSIAUX (Oscar-Nicolas-Ambroise), médecin belge, fils du précédent, né à Liège le 28 janv. 1834, mort fin janv. 1879. Reçu docteur le 9 août 1858, il fit un voyage à Paris et à Londres, puis en 1861 revint à Liège se faire recevoir au doctorat spécial ès-sciences chirurgicales *(De la résection des articulations du membre inférieur)*. Il publia dans les *Annales de la Société médico-chirurg. de Liège*, de 1862 à 1866, des mémoires : *De l'emploi de la suture métallique en chirurgie*, etc.; — *Tumeur adénoïde de la voûte palatine;* — *Kyste congénital du plancher de la bouche;* — *De l'acupressure de Simpson;* — *De l'anesthésie locale*, etc. — En 1865, il fit un cours sur le traitement des fractures ; en 1867, il fut appelé à remplacer son père dans le cours de bandages et appareils et de maladies des os. Il ne survécut que peu à sa nomination de professeur ordinaire en 1878. Dr L. Hn.

ANSIBARIENS. Ancien peuple de la *Germanie* (V. ce mot).

ANSIÈRE. Filet qu'on tend dans les anses.

ANSIGNAN. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Saint-Paul-de-Fenouillet ; 276 hab.

ANSIGNY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Albens ; 134 hab.

ANSON (Georges, lord), amiral anglais, né à Shuckborough-Manor (Stafford) le 22 avr. 1697, mort le 6 juin 1762. Entré dans la marine à l'âge de quinze ans, il obtint en 1718 le commandement d'un sloop, *le Weasel*, puis en 1724, celui du vaisseau *le Scarborough*, détaché à la station de la Caroline en Amérique ; il y rendit assez de services pour que les Américains donnassent son nom à une ville et à un comté de la Caroline du Sud. En 1739, il fut mis à la tête d'une croisière dans les mers du Sud, mais ses vaisseaux furent encombrés de marchandises, et fort ralentis dans leur manœuvre ; le scorbut se déclara à bord, il avait perdu sept bâtiments sur huit quand il traversa le détroit de Magellan (1740). Monté sur le *Centurion*, il parcourut l'océan Pacifique, commerçant, guerroyant, levant des plans et recueillant des plans-cartes, faisant des prises de tout genre, entre autres celle d'un galion qui portait à Acapulco le tribut de Manille. Il rentra heureusement en 1744, en Angleterre, et fut récompensé par le grade de contre-amiral (marine blanche) ; l'année suivante il passe aux bleus, est nommé commissaire de l'amirauté, membre du Parlement. Un an plus tard, il est vice-amiral, commandant en chef de la flotte de la Manche et capture une escadre française commandée par Jonquière, portant des renforts aux Indes et composée de 6 vaisseaux de guerre et de 4 transports, avec 3,000 hommes et 420 canons ; cet exploit lui vaut le titre de lord baron de Soberton. Il succéda, en 1757, à sir John Norris comme vice-amiral d'Angleterre. Il avait été premier lord do l'amirauté de 1751 à 1756 ; enfin il couronna sa carrière par le titre d'amiral de la flotte en 1761 et fut chargé, en cette qualité, de conduire en Angleterre la princesse Charlotte, fiancée de Georges III. L. Bougier.

Bibl. : Lord Anson's, *Voyage round the world*; Londres, 1748, in-4.

ANSON (George), commandant en chef des troupes anglaises dans l'Inde, né à Londres le 13 oct. 1797, mort à Kournaoul le 27 mai 1857. Petit-neveu de l'amiral, il s'engagea dans les fusiliers de la garde écossaise et assista à la bataille de Waterloo. En 1851, après une année peu brillante, il fut nommé major général, fut membre du parlement

et vota avec les whigs. En 1855 il fut nommé commandant en chef dans l'Inde et mourut dans les premiers jours de la révolte des Cipayes.

ANSOST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 61 hab.

ANSOUIS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis; 822 hab.

ANSPACH (V. Ansbach).

ANSPACH (Joël), magistrat français, né à Metz en 1800, mort à Paris en 1875. Quelques biographes lui donnent les prénoms de *Paul-Léon*. Il fut conseiller à la cour de Paris pendant le règne de Napoléon III. Il fut pendant longtemps un des rares magistrats appartenant au culte israélite. — On a de lui une brochure intitulée : *De la procédure devant les cours d'assises.*

ANSPECT (Artil. nav.). Levier en bois de chêne destiné à la manœuvre des canons. Le gros bout par lequel on agit sur la pièce est carré et se termine en sifflet, il est recouvert de tôle lorsque l'anspect est affecté à une pièce de gros calibre ; l'autre partie est ronde et va en s'amincissant jusqu'à l'extrémité sur laquelle agissent les *servants*. Lorsqu'on engage l'anspect au point où il doit agir, on dit qu'on l'*embarre*.

ANSPESSADE (Art milit.). Ancien grade disparu de l'armée française depuis 1762. Ce mot vient de l'italien, *lancia spezzata*, lance rompue. — (Lanspessade sous François Ier). On désignait ainsi les chevaliers qui, démontés, étaient obligés de servir momentanément à pied, au milieu de l'infanterie. Au XIVe siècle, on en fit un grade qu'on réserva à la noblesse. Chaque bande de 300 hommes possédait douze anspessades, qui commandaient les pelotons de piquiers. Par la suite ce grade diminua d'importance et, quand il fut supprimé, les anspessades n'étaient plus que des soldats d'élite appelés à remplacer les caporaux dans certains cas.

ANSTAING. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy ; 650 hab.

ANSTED (David-Thomas), géologue anglais, né à Londres le 5 févr. 1814, mort le 13 mai 1880. En 1840, il fut nommé professeur de géologie au *King's College* de Londres, en 1845 à l'Ecole militaire d'Addiscombe et au collège des ingénieurs civils de Putney (Londres). Ansted a écrit des ouvrages de vulgarisation, parmi lesquels il faut citer particulièrement : *Geology, introductory, descriptive and practical* (Londres, 1844) ; — *The ancient world* (1847) ; — *Goldseaker's manual* (1849) ; — *Scenery, science and art* (1854) ; — *Geological gossip* (1860) ; — *The great stone-book of nature* (1863) ; — *The applications of geology to the arts and manufactures* (1865) ; — *Physical geography* (1867, 5e édition en 1871) ; — *The world we live in* (1869) ; — *Elementary geography, adapted to the teaching of primary schools* (1871), etc.

ANSTER (John), poète irlandais, né en 1798, mort en 1867. Il se fit connaître, en 1819, par un volume de poésies imitées de l'allemand, fit une traduction du *Faust*, de Goethe, et enseigna le droit civil à l'université de Dublin comme professeur royal. Il publia, en 1837, un second volume de *Poems and Translations.*

ANSTETT (Jean-Protase), diplomate russe, né à Strasbourg vers 1760, mort à Francfort le 14 mai 1835 ; il entra au service de la Russie en 1789; il prit part, en 1790, à la guerre contre la Suède; en 1794, il fut nommé ambassadeur à Berlin et prit part aux négociations du dernier partage de la Pologne. Il fut, en 1801, ambassadeur à Vienne et chargé de régler la délimitation des frontières entre l'Autriche et la Russie. En 1812, il dirigea la chancellerie militaire de Koutousov, accompagna l'empereur Alexandre dans les campagnes de 1813 et 1814, conclut avec la Prusse la convention de Kalisz et prit part aux congrès de Prague et de Vienne. Il représenta ensuite la Russie auprès de la diète germanique.

L. L.

ANSTEY (Christophe), poète satirique anglais, né le 31 oct. 1724, mort à Chippeham le 3 août 1806. Elève à King's College Cambridge et destiné au clergé, il fut renvoyé pour un discours satirique contre les professeurs de l'université, entra dans l'armée, se fit nommer membre du parlement pour Hertford et, en 1766, publia une satire fort amusante, *le Nouveau Guide de Bath*, qui fut le plus grand succès de librairie de ce temps. Il fut imité par Smollet. Son second ouvrage, *Election Ball*, est fort apprécié des critiques, mais eut moins de retentissement.

Bibl. : Anstey, *Poetical Works*, 1808, 2 vol.

ANTA, déesse égyptienne, d'importation asiatique, ayant un caractère guerrier, comme toutes les divinités non indigènes. Elle est représentée assise, coiffée d'une mitre ornée



Anta, déesse égyptienne, tirée de la salle des dieux du Louvre.

de deux plumes, brandissant d'une main une massue et tenant de l'autre une lance et un bouclier. On ne la voit pas apparaître dans le panthéon égyptien avant la XVIIIe dynastie.

ANTÆA. Nom sous lequel on invoquait Rhéa Cybélé et Déméter ; il signifie alors : *à qui on s'adresse avec des prières*; mais il désigne également une divinité du cortège d'Hécate: dans ce cas il a le sens de *hostile, contraire;* car cette divinité était censée envoyer aux hommes des fantômes terrifiants que l'on chassait par des purifications. Sophocle, dans une tragédie perdue, avait fait invoquer un dieu mâle Antæos, avec des préoccupations analogues.

J.-A. H.

ANTAGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Bouglon ; 380 hab.

ANTAGONISME THÉRAPEUTIQUE. « Deux agents sont véritablement antagonistes, dit Rabuteau, lorsqu'ils produisent sur un même organe, sur les mêmes éléments anatomiques, des effets contraires dont la résultante peut être nulle pour certaines doses. » Cette définition nous paraît complète et suffisante ; elle exclut bien l'*antidotisme* (V. ce mot), et résume les caractères de l'antagonisme *stricto sensu*. Il faut avouer cependant que beaucoup d'expérimentateurs se sont servis du mot antagonisme à propos de substances qui ne sont pas réellement antagonistes l'une de l'autre, qui n'agissent pas sur un même organe, un même tissu, d'une façon différente et opposée. En outre plusieurs ont confondu l'antagonisme et l'antidotisme : il faut avouer du reste que, dans certains cas, la démarcation n'est pas aisée à faire. Nous ne résumerons pas ici tout ce que l'on connaît sur l'antagonisme des drogues ; cela nous entraînerait trop loin et d'ailleurs il en sera parlé à propos des principaux médicaments et

poisons. Quelques exemples suffiront. Comme nous venons de le dire, il règne beaucoup d'idées fausses sur l'antagonisme. Ainsi l'on croit souvent combattre l'action d'un poison par un autre, parce que ce dernier abolit certains symptômes provoqués par le premier. Par exemple, l'on a cru que le curare pouvait servir d'antidote à la strychnine, parce que le curare paralyse, alors que la strychnine est un convulsivant. Mais cette idée est fausse et illogique. En effet, la strychnine est un poison nerveux, médullaire; il excite le système nerveux central; le curare, d'autre part, agit sur les terminaisons nerveuses des muscles en les paralysant. Si donc l'on curarise un patient strychnisé, l'on arrivera bien à faire disparaître le symptôme *convulsions* puisque l'on paralysera les nerfs, mais on n'aura rien changé à l'état de la moelle : la manifestation extérieure de l'excitation n'existera plus, mais la cause intime de celle-ci persistera. Ce n'est pas aux *symptômes* qu'il faut s'adresser ; c'est à la *cause seule*. Cette première erreur est fort répandue et beaucoup d'expérimentateurs se sont bornés à combattre les symptômes sans chercher à savoir s'ils combattaient la cause intime de ceux-ci, ou simplement s'ils en entravaient la production par voie détournée. Il n'y a pas lieu de citer les travaux fait dans cet ordre d'idées, qui reposent sur une conception fausse. Un intéressant travail de M. Martin-Damourette nous fournit un exemple, probablement unique, d'un autre genre d'erreur, due elle aussi à un vice d'intepretation du mot antagonisme. L'auteur de ce travail croit à l'antagonisme d'une drogue avec elle-même et il cite longuement l'exemple de l'ésérine. Ce poison, dit-il, produit trois actions différentes : à doses massives, il excite les muscles et les centres nerveux ; à petites doses fractionnées, il diminue l'excitabilité des terminaisons nerveuses motrices. Mais il n'y a pas là antagonisme le moins du monde ; il y a des différences de mode d'action selon les doses, et c'est tout : on ne peut pas en effet diminuer l'excitabilité des terminaisons nerveuses et en même temps exciter les muscles et les nerfs (d'ailleurs, le pût-on, ce ne serait pas de l'antagonisme véritable ; le cas serait analogue à celui du curare et de la strychnine qui a été rappelé plus haut) : les doses massives produisent bien ces deux effets, mais successivement au lieu de le faire simultanément, et par des voies différentes. Le mot d'antagonisme n'est donc pas de mise dans ce cas.

Il n'est pas besoin de dire que l'antagonisme de deux poisons varie selon diverses circonstances. Selon les doses relatives et absolues, tout d'abord; selon l'intervalle d'absorption des deux substances, selon l'ordre d'ingestion, selon le mode d'introduction dans l'organisme, selon l'espèce animale, la température, etc. J'ajouterai que les *antagonistes réciproques* sont tres rares, c.-à-d. qu'en général, de deux substances antagonistes, l'une est plus forte que l'autre et la combat toujours, au lieu que la dernière est inefficace contre la première. Ainsi la nicotine sera l'antagoniste de l'ésérine, mais l'inverse n'aura pas lieu, même si l'esérine est introduite en premier. Pour bien étudier l'antagonisme des drogues, il est nécessaire de connaître à fond, pour les diverses espèces et selon certaines conditions, la dose minima toxique, le *minimum lethale* de chaque poison : l'on apprécie aisément la valeur antagonistique de l'un d'eux en voyant à combien de doses toxiques accumulées de l'autre il peut faire résister l'organisme en expérience. Comme exemple d'antagonisme, je citerai celui de l'ésérine et de l'atropine. Bourneville, Bartholow, Fraser ont admis que l'atropine, poison paralysant à faibles doses, peut servir d'antagoniste à l'ésérine quand celle-ci a été donnée à dose toxique. Martin-Damourette fait remarquer que c'est une affaire de dose. En effet, si l'on donne les deux poisons à doses toxiques, ou sub-toxiques, le sujet meurt par addition des effets qui se trouvent être parallèles pour les doses en question : dans un cas il y a convulsions; dans l'autre, paralysie; dans tous deux, mort. Mais si l'on donne l'atropine à faible dose, tout en injectant une dose toxique d'ésérine, il y a antagonisme véritable, parce que les effets paralysants de la première viennent combattre les effets convulsivants de la dernière. La question des doses relatives et absolues est chose capitale, dans l'antagonisme, parce qu'à des doses différentes une même substance agit sur des appareils, sur des tissus différents, d'où des actions variables, parfois opposées même. Mais n'oublions pas que c'est la *cause*, et non les *symptômes* qu'il faut envisager, sans quoi l'on arrive à conclure qu'une même substance peut être sa propre antagoniste comme nous venons de le voir. Cette différence des symptômes selon les doses nous explique comment un même poison peut être antagoniste excitant dans un cas, paralysant dans un autre. Ainsi l'atropine est antagoniste de l'ésérine donnée à dose convulsivante ; mais l'ésérine peut aussi servir d'antagoniste à la strychnine, plus convulsivante encore. D'après Preyer, l'atropine est un bon antagoniste de l'acide cyanhydrique, mais l'action de ce dernier produit est si rapide, qu'il faut introduire l'atropine au préalable. Pour Anrep et Rossbach, l'atropine combat avec efficacité l'action de la pilocarpine, la réciproque n'étant pas exacte, d'ailleurs ; elle combat encore l'action de l'aconitine (S. Ringer, Fothergill). Pour Amagat, il y a antagonisme entre ésérine-jusquiame ; ésérine-datura ; ésérine–nicotine ; strychnine-nicotine (faible) ; strychnine-chloral (effet médiocre) ; strychnine-alcool (si la dose de strychnine n'est pas trop élevée) ; picrotoxine-chloral (le nom du poison antagoniste est en dernier). Relativement à l'antagonisme strychnine-chloral, Stacchini remarque que l'ingestion d'alcool doit accompagner ou précéder celle de la strychnine ; si elle suit, l'antagonisme ne peut s'établir, l'action de la strychnine étan foudroyante. D'autres exemples d'antagonisme ont été encore donnés : aconit–digitale (Fothergill) ; muscarine-pilocarpine (Ringer), atropine-morphine (Ménard), strychnine-bromure de camphre (Valenti y Vivo), etc.; mais, à la vérité, il est permis de se demander s'il existe dans le nombre beaucoup d'exemples d'antagonisme véritable et complet, satisfaisant à la formule de Gubler : « Soit un poison qui frappe à la fois directement sur le sang et sur le système nerveux, l'antidote doit s'adresser simultanément à l'un et à l'autre, sous peine d'être incomplet et insuffisant. Pour être victorieuse, la défense doit faire face de tous côtés à l'attaque. J'ajoute cetto autre condition, que l'antidote par excellence (pour Gubler, antidote et antagoniste ne font qu'un) doit agir par un mécanisme semblable à celui qu'emploie l'agent toxique. » En réalité il n'y a probablement qu'un nombre très restreint d'antagonistes vrais, et les antidotes sont plus répandus. C'est le résultat de la façon dont nous entendons caractériser les antagonistes, d'une part, en les limitant *stricto sensu ;* et de l'autre, donner au terme antidote une signification plus étendue que celle qui lui est généralement attribuée. Il nous paraît juste et logique d'augmenter le domaine des uns, en restreignant celui des autres pour donner au terme *antagonisme* une valeur absolument précise, de façon a établir une différence nette avec le terme antidotisme, en raison de la confusion souvent faite, et non par les moins illustres et les moins expérimentés des thérapeutistes.

Dr H. de Varigny.

Bibl. : Voir la collection de la *Revue des sciences médicales*, de Hayem, pour le résumé des travaux de la commission de l'Association britannique (H. Bennett, rapporteur); de Rossbach et Anrep; Koehler; Lente; Boehm et Knie; Fothergill; Ringer; Husemann; Browne, Cafrawy; Pantelejeff; Bennett; Abren; Langley. — V. encore : Lauder Brunton, *St-Barth. Hosp. reports*, 1876 : *Antagonism between strychnia and hydrocyanic acid.* — Stacchini, *Et. crit. et exp. sur l'antagonisme entre la strychnine et l'alcool, Arch. de phys.*, 1877. — Fothergill, *Report on the antagonism of aconitin and digitalis* (*Brit. med. Journ.* 1877). — Preyer, *Uber den Antagonismus der Blausaüre und des Atropins, Arch. fur exp. Path. und Pharmak.*, t. 3, 1875. — Gubler, art. Antidote, *Dict. encycl. des sc. méd.* — Rabuteau, *Traité élément. de thérapeutique.* — Pour les travaux d'Amagat et de Gubler, V. *Journal de thérapeutique*, t. I, II, III.

ANTALCIDAS, général et ambassadeur spartiate. Il parvint, en 387 av. J.-C., à conclure un traité avec Artaxerxès Mnémon, roi de Perse : les clauses en étaient terribles pour Athènes et pour l'indépendance de la Grèce entière. Les cités grecques d'Asie, avec Clazomène et Chypre, étaient abandonnées au monarque asiatique ; Athènes ne conservait que les îles de Lemnos, Imbros et Scyros. Antalcidas devint éphore. Artaxerxès devait plus tard le repousser, ses compatriotes le dédaigner ; il se laissa mourir de faim.

ANTALO. Ville ruinée d'Abyssinie, ancienne cap. du Tigré, située sur un plateau aux sources du Tacazé; env. 1,000 hab. Elle a été abandonnée après la guerre de 1868.
L. B.

ANTANACLASE. Figure de rhétorique qui consiste à éveiller l'attention par l'emploi symétrique d'un mot et de son contraire, ou d'un mot et d'un autre à peu près semblable pour l'oreille. Quintilien fait observer que cette figure confine au calembour et cite, comme exemple à éviter, la phrase suivante : *Avium* dulcedo ad *avium* ducit, où le mot *avium* a deux sens différents ; il est d'abord le génitif pluriel de *avis*, oiseau, puis le nominatif neutre de *avius*, inaccessible.

ANTANAPESTE (Métr.). Nom donné quelquefois par les grammairiens latins au pied qui est l'inverse de l'anapeste, c.-à-d. qui est composé de deux syllabes longues suivies d'une brève — — ◡, tandis que l'anapeste est formé de deux brèves et d'une longue ◡ ◡ —. Ce pied s'appelle encore antibacchius ou bacchius retourné, parce que le bacchius comprend une brève et deux longues ◡ — — (V. Antibacchius).

ANTANDRUS (Ἄντανδρος). Ville de Mysie, sur la mer Egée, que Strabon place au fond du golfe d'Adramytta. La ville d'Antandros porta aussi les noms d'*Edonis*, de *Cimmeris*, car, au dire d'Etienne de Byzance, elle fut possédée pendant un siècle par les Cimmeriens; d'*Assus*, dans Pline, et d'*Apollonia*. Quelques auteurs anciens la placent au pied du mont Ida parce que Xénophon raconte que les Grecs y passèrent après avoir franchi le mont Ida ; on pourrait en conclure que l'on appelait ainsi la petite chaîne de montagnes qui depuis Troie s'étendait jusqu'à la mer.

ANTANKARES. Peuple de Madagascar habitant le territoire de l'Ankara. Ils ont de grands rapports physiques avec les Cafres. Ils cultivent le riz, les kambarris ou ignames, le maïs, le manioc et la patate qui forment, avec la viande de bœuf, la base de leur nourriture. Ils plantent en petite quantité la canne à sucre et se livrent à la pêche qui est abondante sur leurs côtes. Leurs costumes, leurs mœurs et leur religion sont semblables à celles des autres peuplades de Madagascar.

ANTAPODOSE (du grec ἀνταπόδοσις, échange). Figure de rhétorique consistant en une comparaison, dans laquelle on rapproche successivement les différentes parties des objets que l'on compare entre eux. Quintilien, *Inst.*, *Or.*, chap. iii.

ANTAR ou **ANTARA**, guerrier et poète arabe. Il nous est impossible de fixer exactement la date de sa naissance et celle de sa mort; d'après les renseignements que fournissent les écrivains arabes, on peut affirmer qu'il dut mourir très peu de temps avant la prédication de l'Islâm et avoir par conséquent vécu au vi^e^ siècle de notre ère. Il fut le contemporain d'Abd-Allâh, père de Mohammed, et probablement aussi celui du Prophète qui cependant déclare, d'après une tradition digne de foi, qu'Antar était le seul Bédouin qu'il aurait désiré connaître. En tout cas, Antar resta toujours païen. Il est le héros de cette période de transition qui précéda l'épanouissement de l'Islâm au milieu du monde oriental, comme Achille est le héros de cette antiquité grecque qui n'est plus la fable et qui n'est pas encore l'histoire. La réalité historique d'Antar n'est certes pas douteuse, mais ce personnage qui était l'incarnation même du Bédouin, avec son esprit chevaleresque et aventureux, son amour de la liberté, son sentiment exalté de l'honneur, est devenu, par cela même, un type légendaire, et la fantaisie orientale s'est complu à ajouter, dans le cours des siècles, un trait à sa physionomie originale, un fait d'armes à la liste de ses triomphes, un poème à la collection de ses vers. Il est donc assez délicat de faire ici œuvre de critique, de séparer, dans la masse des documents que les auteurs arabes nous ont laissés, ce qui a un fondement historique de ce qui n'est qu'une pure légende. — Antar appartenait par sa naissance à la tribu des *Banoû Abs* qui se rattachaient à la grande tribu de *Modar* (V. ce mot); il était le fils de Chaddâd, fils de Mouâwiya et d'une esclave abyssine nommée Zabîba ; il devait à sa mère sa couleur noire qui le fit surnommer l'un des *trois corbeaux des Arabes*. Sa naissance illégitime l'avait condamné à la condition d'esclave ; Soumaiya, la femme légitime de Chaddâd, avait excité la haine de son époux contre le bâtard qui en était réduit à garder les troupeaux et à traire les vaches. Par la vaillance qu'il déploya lors d'une incursion d'une tribu voisine, il sut conquérir la bienveillance de son père qui l'affranchit, le reconnut pour son fils et l'inscrivit sur les tables généalogiques des Banoû Abs. De ce moment date la vie guerrière d'Antar ; il devient le défenseur attitré, le plus ferme soutien de sa tribu, à laquelle on reprocha souvent dans ce monde, pour ainsi dire aristocratique, des Bédouins d'avoir un nègre pour protecteur. Antar ne rougissait pas de son origine et se considérait lui-même comme un parvenu « dont la mère est de la race de Hâm, mais qui a son épée pour se défendre ». Ses exploits peuvent être partagés en trois groupes : 1° luttes contre les ennemis d'Abs à la *journée* de Dâhis; 2° luttes contre les gens de la tribu de *Tamîm;* 3° luttes contre les *Banoû Taiy* (V. ces mots). Ses prouesses étaient déterminées par le désir de se rapprocher de sa cousine *Abla la Potelée* dont il était épris et dont il n'obtint la main qu'après mainte aventure périlleuse et qu'à force d'héroïsme. Antar mourut dans un âge fort avancé, peut-être à plus de 120 ans. Les écrivains arabes rapportent plusieurs versions sur les circonstances de sa mort : selon les uns, ne pouvant plus combattre ni chevaucher, réduit à la misère, il serait mort de froid; selon les autres, au contraire, il serait mort dans la traversée du désert, frappé par un de ces vents chauds d'été qui ne pardonnent pas; selon d'autres enfin, après une défaite de sa tribu, il tomba de cheval et fut tué par les avant-postes des Taiytes.

La version qu'a choisie la légende est bien plus dramatique et plus grandiose. On peut comparer à la mort de Roland à Roncevaux la mort d'Antar, blessé, la nuit, d'une flèche empoisonnée et jusqu'à son dernier souffle effrayant encore les ennemis et se sacrifiant pour sa tribu. — Antar n'est pas seulement un guerrier, c'est encore un poète. Dans chaque circonstance marquante de sa vie, il improvisait de courtes stances d'un lyrisme remarquable, aux accents profondément poétiques, dont un certain nombre nous sont parvenues. En outre, il est l'auteur d'une des sept *Moallakât* (V. ce mot), ces poèmes antéislamiques, dont le cachet de grandeur et de simplicité a frappé tous ceux qui les ont étudiées. Sa *Moallaka* est pleine de verve et d'enthousiasme belliqueux et se compose de 75 vers du mètre *Kâmil*. Outre ce poème, le *Divan* d'Antar renferme 28 pièces qui ont été commentées par les grammairiens arabes. — Nous avons vu que la légende s'était emparée de la vie d'*Antar-al-Faldjâ* (Antar aux lèvres fendues) ; il se forma toute une classe de rhapsodes spéciaux, les *Anâtira* qui faisaient métier de colporter et de réciter les exploits du héros, ajoutant chacun à son tour quelque péripétie nouvelle. En outre, il existe de très nombreuses rédactions manuscrites de ses aventures, rédactions plus ou moins complètes et qui toutes naturellement diffèrent les unes des autres. On s'est évertué à vouloir en découvrir l'auteur; Caussin de Perceval, Reinaud, Marcel Devic et bien d'autres ont cherché

à élucider ce problème et ont proposé comme rédacteur de ce roman, les uns le célèbre lexicographe Al-Asmâi, contemporain d'Hâroûn-ar-Rachid, les autres Aboû-Oubaida ou Wahb ibn Mounayya, d'autres, enfin, un certain Yoûsouf ibn Ismail; un médecin de l'Irâk, nommé Mouwayyid Mouhammad Al-Djazarî, qui vivait dans la première moitié du XII[e] siècle de notre ère, avait été surnommé al Antarî parce qu'on lui attribuait une rédaction du *Roman*. Caussin de Perceval, jugeant d'après le seul manuscrit complet que nous ayons à Paris, estimait que le style trop élégant de l'ouvrage n'était pas de l'école classique, mais plutôt du XV[e] siècle. Il est au fond plus sage de dire que, comme les *Mille et une Nuits*, le *Roman* d'Antar est l'œuvre de tout le monde et n'est l'œuvre de personne; chacun y a mis du sien, chaque rhapsode a apporté sa variante, chaque auditeur a ressenti et retenu d'une façon différente l'impression produite sur lui par le récit. Les prétendus auteurs ne sont en somme que des copistes d'une récension antérieure ou n'ont fait que fixer ce qu'ils entendaient déclamer le soir dans les cafés arabes. Aujourd'hui encore, dans les cafés du Caire, ou de Damas, l'on entend raconter les amours et les exploits d'Antar. Quoi qu'il en soit, le *Roman* d'Antar (*Sîrat Antar*) est écrit en prose mêlée de vers. La prose, rimée et cadencée, comprend tout ce qui est récit; les vers sont des chants d'amour, des défis qu'échangent les guerriers avant l'attaque, ou des chants de triomphe après le combat. C'est la peinture même de la vie antéislamique, avec ses côtés grandioses, ses côtés poétiques, ses côtés barbares. Comme le disait Lamartine, « c'est un des plus beaux chants lyriques de toutes les langues ». M. Renan, dans ses études d'histoire religieuse, a décrit d'une touche fine et délicate ce tableau si animé de la vie arabe avant Mohammed, tableau au premier plan duquel se dresse la grande figure d'Antar.

Jules PREUX.

BIBL.: 1° HISTOIRE D'ANTAR. — *Le Kitâb-al-Agânî (le Livre des chansons)*, t. I ; Boulak, 1285 hég. = 1868. — CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*; Paris, 1847, t. II. — FRESNEL, *Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, *Journ. as.* de février 1838. — D[r] PERRON, *Lettre sur Antar*, *Journ. as.* de décembre 1840.

2° POÉSIE D'ANTAR. — Sa *Moallaka* dans les divers recueils complets des *Moallakât*. — WILLIAM JONES, *The Moallakât with a translation* ; London. 1783. — *Septem Moallakât carmina antiquissima Arabum*, edidit Aug. Arnold; Leipzig, 1850. — *Die sieben Muallakat in's deutsche übertragen, von D[r] Philipp Wolf*; Rotweil, 1857. — *Les sept Moallakât*, texte arabe par Caussin de Perceval, avec un commentaire de Zauzaniy; Paris, s. d. — En outre: *Duæ Moallakât, Antara et Hareth*, par Boldyrev; Göttingen, 1808. — *Antaræ poema arabicum Moallakah*, publié par Vincent Elias Menil, avec les additions de Joan Wilmet; Leyde, 1816. — DE SLANE, *Divan d'Antar*, choix des poésies les plus remarquables des anciens Arabes. *Journ. as.* de mai 1838. — HEINRICH THORBECKE, *Antarah, ein vorislamischer Dichter*; Leipzig, 1867, et compte rendu de M. Hartwig Derenbourg, dans *Journ. as.* de 1868. — AHLWARDT, *The divans of the six ancient Arabic poets*; Londres, 1870.

3° ROMAN D'ANTAR. — TERRICK HAMILTON, *Al-Asmai Antar, a bedoueen romance, translated from the arabic*; Londres, 1820, 1[re] partie, 4 vol. — *Les Aventures d'Antar*, traduction française par de Hammer, publiée par Poujoulat; Paris, 1868-69, 4 vol. — Nombreux extraits traduits dans le *Journ. as.* par MM. Caussin de Perceval (août 1883), de Cardonne (1834, 1837), Cherbonneau (1845), Dugat (1848-1873). — DEVIC, *les Aventures d'Antar*; Paris, Hetzel, s. d. — *Sîrat Antar ibn Chaddâd-al-Hidjâziya, le Roman d'Antar fils de Chaddâd, version du Hidjâz*; le Caire, 1286 hég. = 1869.

ANTARADUS. Ville de Phénicie ou de Syrie. Elle était située sur le continent vis-à-vis et à l'E. de l'île d'Aradus et de la ville du même nom située dans l'île. Aujourd'hui en ruines à 4 kil. S. de Tortose.

ANTARCTIQUE I. ASTRONOMIE. — (de ἀντὶ, contre, ἄρκτος), opposé à l'Ourse. On nomme *pôle antarctique* le pôle sud, c.-à-d. l'extrémité de l'axe du monde située dans la région opposée aux constellations de la *Petite Ourse* et de la *Grande Ourse*. Le *cercle antarctique* ou *cercle polaire antarctique* est un petit cercle parallèle à l'équateur et mené à une distance du pôle sud, égale à l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur, 23° 27′ 5″ en 1886. Il est opposé au cercle polaire arctique.

II. GÉOGRAPHIE (V. OCÉAN).

ANTARÈS (Astron.). Du grec Ἀντάρης. Nom d'une étoile de première grandeur située vers le cœur du Scorpion, de là son nom de *Cœur du Scorpion*. Elle appartient au troisième type d'étoiles du P. Secchi (étoiles orangées et rouges) ; son spectre est formé de fortes lignes sombres séparant des traits plus lumineux inégalement distants, qui lui donnent l'apparence de colonnes cannelées vues en perspective. Cette étoile passe au méridien à minuit vers le 28 mai. Ses coordonnées approchées sont : Æ = 16 h. 32 m. ; P = 116° 11′.

ANTAVARES. Sectaires indiens. Comme les manichéens, ils admettent deux principes opposés : le principe du bien et le principe du mal, et se croient irrémédiablement soumis à l'influence d'une destinée toute puissante. Leurs croyances sont donc un mélange de manichéisme et d'islamisme.

ANTE (Archit.) (V. ANTES).

ANTE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 182 hab.

ANTÉBOIS ou **ANTIBOIS.** I. AMEUBLEMENT. — Tringle de bois en planchette disposée sur le sol d'une chambre, de façon à empêcher que les dossiers des meubles ne frottent ou ne touchent les tentures, lambris ou peintures qui couvrent les murs.

II. LITTÉRATURE. — Avec une acception légèrement différente de celle qui vient d'être définie, l'*antibois* joue un grand rôle dans la mythologie populaire à la campagne et même dans les ateliers parisiens. La jeune ouvrière désire-t-elle voir en son sommeil celui qu'elle doit épouser, elle fera l'évocation suivante en montant sur sa couche, un de ses pieds reposant encore à terre alors que l'autre s'appuie sur le bois du lit (*antibois*). Il y a plusieurs variantes de cette évocation; la formule la plus usitée est celle-ci :

C'est le premier vendredi du mois ;
Je mets mon pied sur l'antibois;
Je prie mon Dieu et saint Jean
De me faire voir en mon dormant
Le mari que j'aurai en mon vivant,
Et qu'il tienne dedans sa main
Ce qui lui sert de gagne-pain.

Puis on dit cinq *Pater* et cinq *Ave* pour les âmes du Purgatoire ; on place un miroir derrière son oreiller, sur le miroir ses deux jarretières en croix ; et l'on se couche sur le côté gauche (côté du cœur). — D'autres variantes invoquent, au lieu de saint Jean, saint Nicolas en Lorraine, sainte Anne en Bretagne ; mais ces substitutions locales ont le tort de détruire le système d'assonance caractéristique de la poésie populaire ; elles doivent donc être rejetées. Une autre variante plus acceptable est celle qui dit au troisième vers :

Belle lune, beau croissant,
Faites-moi voir en mon dormant, etc.

Dans ce cas spécial, l'évocation doit se faire le premier jour de la pleine lune, avec une chandelle sur le côté gauche de la cheminée..., et le reste comme ci-dessus.

François BONNARDOT.

ANTECANIS (Astron.). Nom de l'étoile α de la constellation du Petit Chien, de première grandeur, plus connue sous le nom de *Procyon* (V. ce mot).

ANTÉCÉDENT. I. MATHÉMATIQUES (V. PROPORTION).

II. GRAMMAIRE. — Terme de grammaire qui désigne le mot ou les mots dont l'idée est représentée par le pronom relatif. Dans cette phrase « Le livre que j'ai lu est admirable », *livre* est l'antécédent de *que*. Le pronom relatif prend le nombre et le genre de son antécédent ; dans les langues à déclinaison, il s'accorde quelquefois aussi en cas avec lui ; c'est ce qu'on appelle en grammaire

attraction (V. ce mot). — En logique, on appelle *antécédent* la première proposition d'un enthymème ; la seconde est le conséquent (V. Enthymème).

III. Logique. — Pour le sens du mot *antécédent* dans la philosophie contemporaine, où il est d'un emploi fréquent (V. Cause). Quand deux phénomènes se succèdent, le premier est appelé *antécédent* et le second *conséquent*. En physique, la cause d'un phénomène n'est en général qu'un antécédent constant; mais c'est une question, en métaphysique, de savoir si l'idée de causalité se réduit absolument à celle de succession constante.

IV. Musique. — Terme de contrepoint. On appelle antécédent la voix qui commence le thème dans le canon; la voix suivante qui exécute le même thème en imitation a nom conséquent (V. Fugue et Canon).

ANTECESSORES. Nom donné dans l'ancienne Rome : 1° aux soldats d'extrême avant-garde, qui étaient spécialement chargés d'éclairer les routes où devait s'engager l'armée en marche; — 2°, et surtout, aux professeurs officiels qui enseignaient le droit romain dans les écoles de l'Etat pendant la période du Bas-Empire. Les empereurs se sont occupés à diverses reprises de la situation des professeurs d'enseignement supérieur, en particulier des professeurs de droit, pour leur accorder certaines faveurs comme l'immunité des charges publiques ou pour leur fixer des honoraires ; mais c'est surtout à l'époque des grands travaux de codification du ve et du vi^e siècle, à l'époque des Théodose II et des Justinien, qu'une situation particulière fut faite aux *antecessores*. Le droit était alors enseigné avec éclat dans les deux capitales de l'empire, à Rome et à Constantinople, et dans la ville de Béryte en Phénicie, que l'on appelait « la nourricière des lois ». C'est dans ces différentes écoles que Justinien alla chercher des *antecessores* pour former les commissions chargées de préparer ses travaux législatifs. Au nombre de ces *antecessores* figurent le célèbre Théophile, l'un des rédacteurs des *Institutes* et l'auteur d'un commentaire sur ce texte juridique, Dorothée, une des gloires de la grande école de Béryte, etc. En 533, Justinien fit paraître une constitution très importante qui n'était autre que le programme officiel de l'enseignement que les professeurs de droit étaient désormais astreints à donner; la durée des cours était de cinq ans; chaque année on devait étudier telle partie des Institutes, du Digeste ou du Code. V. Digeste, *Præfatio I^a*, Constitution *Omnem reipublicæ*, adressée aux *antecessores* Théophile, Dorothée, Théodore, Isidore, Anatole, Thallélée, Cratinus et Salaminius. Cette constitution se termine par la défense d'enseigner le droit publiquement autre part que dans les deux capitales de l'empire et à Béryte; les contrevenants auront une amende de dix livres d'or et seront exclus de la cité où ils auront professé. G. L.-G.

Bibl. : Kühn, *Die städtische und bürgerliche Verfassung des römischen Reichs*; Leipzig, 1864, in-8, pp. 87 et suiv. — Les différentes *Histoires du droit romain*. — Humbert, *Antecessor* dans le *Diction. des antiq. grecq. et romaines* de Daremberg et Saglio.

ANTÉCHINE *(Antechinus)*. Genre de Mammifères Didelphes, créé par Mac Leay pour de petites espèces de *Dasyures* (V. ce mot) insectivores, qui diffèrent des *Phascogales* (V. ce mot) de Temminck par leur dentition qui ne présente que six incisives aux deux mâchoires, au lieu des huit supérieures et six inférieures qui caractérisent ce dernier genre. Les Antéchines forment du reste, avec les genres *Phascogale*, *Antechinomys* et *Podabrus*, une sous-famille des *Dasyuridæ*, qu'Alston a désignée sous le nom de *Phascogalinæ*. Ce sont de petits animaux à mœurs plus ou moins arboricoles et qui se nourrissent presque exclusivement d'insectes. Ils habitent l'Australie et les îles qui dépendent de la même région zoologique, par exemple la Nouvelle-Guinée. Par leurs formes et leur petite taille, ils ressemblent beaucoup aux Musaraignes (qui sont des Mammifères Monodelphes) et surtout aux petits Rongeurs, tels que nos lérots et nos souris, mais leur dentition est très différente. La première espèce connue avait même été décrite par Mac Leay comme un insectivore monodelphe. La queue des Antéchines est moins longue que celle des Phascogales, peu poilue et simplement conique. La plupart des espèces ont été décrites et figurées avec beaucoup de soin par Gould dans son bel ouvrage : *Mammals of Australia*. Ce sont les *A. Swainsoni*, de Tasmanie; *A. apicalis*, de l'Australie O. ; *A. flavipes*, de la Nouvelle-Galles du S.; *A. leucogaster*, de l'Australie O.; *A. albipes*, du S. du même pays; *A. murinus*, de la Nouvelle-Galles; *A. leucopus* et *A. minimus*, tous deux de Tasmanie. Nous figurons l'*A. minutissimus* Gould, du Queensland, dans le



Antechinus minutissimus, du nord de l'Australie.

N. de l'Australie. Plus récemment, Higgins et Petterd ont décrit plusieurs espèces nouvelles provenant de Tasmanie; ce sont les : *A. rolandensis*, *A. leucogenys*, *A. niger*, *A. moorei* et *A. concinnus*. La Nouvelle-Guinée possède aussi des représentants de ce genre; ce sont l'*A. melas* de Muller et peut-être le *Mioïctis Wallacii* de Gray : ce dernier habite les îles Arou. — Le genre ou sous-genre *Podabrus* (Gould, 1845) comprend deux petites espèces qui se distinguent des autres par leur queue fortement conique, renflée à la base (*Ant. macrurus* et *A. crassicaudatus*), toutes deux du S. de l'Australie. — Le genre *Antechinomys* (Krefft, 1866), enfin, renferme une seule espèce qui diffère des autres par la nature de son pelage et quelques particularités de sa dentition *(A. lanigera)* (V. Phascogale). E. Trouessart.

Bibl. : Gould, *Mammals of Australia* (1845). — Alston, *Proceedings of the zoological Society of London*, 1880, p. 454, pl. 45. — Higgins et Petterd, *Proc. Roy. Soc. Tasmaniæ*, 1882 (1883), p. 171; 1883 (1884), p. 181.

ANTÉCHRIST ou **ANTICHRIST**, adversaire du Christ.— D'après les croyances judéo-chrétiennes des premiers siècles, ce personnage surnaturel, prophète de Satan, devait apparaître sous la figure d'un roi puissant, combattre le Messie à outrance, mais être finalement vaincu et tué par lui. — A un point de vue philosophique, l'opposition du Christ et de l'antichrist est une forme du dualisme : les principes du bien et du mal sont personnifiés et entrent en lutte ; mais le conflit n'est que temporaire, les deux adversaires n'étant pas égaux. — Historiquement on peut rattacher le type de l'antichrist à Gog, le roi terrible qui s'avance contre Israël, « semblable à la tempête », dit Ezéchiel, mais dont l'armée exterminée par Jéhovah devient la proie des oiseaux de l'air (*Ezéchiel*, ch. xxxviii, xxxix). Plus tard, Antiochus Epiphane personnifia ce type abhorré. Il fit, en effet, une guerre acharnée aux Juifs. Voyant dans leurs croyances religieuses le principal obstacle à l'établissement de son autorité sur eux, il résolut de détruire leur culte et voulut les forcer de sacrifier aux idoles. Il crut atteindre ce but en faisant dresser, au milieu du temple de Jérusalem, un petit autel à Jupiter Olympien, 168 av. J.-C., l'*abomination de la désolation* dont parle Daniel (Dan., ix, 27; xi, 31; xii, 11 ; Matth., xxiv, 15). Aux yeux du prophète, comme pour ses contemporains, c'est l'outrage suprême qui provoque le courroux de Jéhovah. Les Macchabées donnent le signal de la révolte : les Juifs secouent le joug et investissent la famille des Asmonéens de la souveraineté héréditaire. Ces glorieux exploits rappelaient à leurs descendants, en même temps que le souvenir du sacrilège commis par Antiochus Epiphane, l'inter-

vention spéciale du Tout-Puissant en faveur de son peuple. Dans les jours malheureux, les Juifs évoquaient tout naturellement ces images. Les persécutions qu'ils enduraient n'étaient que le prélude de leur triomphe final. Quand Caligula, l'an 40 de l'ère chrétienne, ordonna de placer sa propre statue, en Jupiter Olympien, au milieu du temple, ils virent dans cet outrage comme un gage assuré de leur délivrance prochaine. De plus, ils étaient soutenus dans ces espérances par les visions apocalyptiques de Daniel, qui semblaient se rapporter spécialement au crime de ce nouvel Antiochus. Quoi qu'il en soit, l'Ancien Testament ne donne pas une conception nette de la personne de l'antichrist. Ce n'est que plus tard (Ier siècle de l'ère chrétienne) que cette image apparaît, pour la première fois, dégagée de toute obscurité, dans deux des paraphrases de l'Ecriture sainte, en langue araméenne, connues sous le nom de Targoums (Targoum de Jérusalem à *Nombres*, XI, 26 ; *Deutér.*, XXXIV, 2 ; *Esdras*, IX, 1. — Targoum de Jonathan *Esaïe* XI, 2). — Les évangiles, en particulier les discours de Jésus, font mention de faux Messies, de faux prophètes (Matth., XXIV, 24) mais non de l'antichrist. Le mot même *antichrist* ne se rencontre que dans la première et la seconde épitre de saint Jean (1, II, 18, 22 ; IV, 3 ; 2, 7), quoique d'autres passages du Nouveau Testament contiennent des allusions non équivoques au grand adversaire du Messie. D'après les textes, ce personnage répond à deux conceptions différentes, l'une concrète, l'autre abstraite. — 1° *Conception concrète.* L'antichrist est un être réel en qui se trouvent résumées toutes les puissances du mal hostiles au règne de Dieu. C'est *l'homme de péché, le fils de la perdition*, qui travaille à la ruine du genre humain. Saint Paul, parlant de l'apparition du Messie : « Ce jour-là, dit-il, ne viendra pas que la révolte ne soit arrivée auparavant et qu'on n'ait vu paraître *l'homme de péché, le fils de la perdition* » (*Epître aux Thessalon.*, 2, II, 3.). Il se manifestera dans l'empire romain (la quatrième et la dernière monarchie des visions de Daniel), mais jusqu'à présent l'apparition de l'antichrist a été retardée par un obstacle, sur la nature duquel l'apôtre ne s'explique pas. — L'auteur de l'*Apocalypse* fait de l'antichrist des descriptions symboliques dont le fond est emprunté au livre de Daniel. L'empire romain, avec ses sept premiers empereurs, est représenté sous l'image d'un monstre à sept têtes. L'une de ces dernières désigne Néron. « Elle a été blessée à mort, nous dit l'auteur sacré, et est guérie actuellement. La puissance lui est donnée pour trois ans et demi. » Ces lignes qui marquent la date précise de la venue du grand Ennemi, sont un reflet de l'état des esprits, sous l'empereur Galba. Il s'était, en effet, formé à son avènement une légende d'après laquelle Néron ne se serait pas tué, mais se serait réfugié en Orient, d'où il devait revenir avec une armée de Parthes, pour conquérir et détruire Rome. C'est Néron qui est l'antichrist. On sait, du reste, que l'auteur de l'*Apocalypse* a désigné l'antichrist par un nombre énigmatique, 666. Or, d'après le système de la numération hébraïque consistant à représenter les chiffres par des lettres, la somme des caractères de l'alphabet formant Néron César équivaut exactement à 666.

2° *Conception abstraite.* L'antichrist ne désigne pas exclusivement un adversaire particulier, un ennemi du dehors, ayant une existence historique aussi réelle que celle du Christ. L'antichrist ou les antichrists (on trouve le mot au singulier et au pluriel) personnifient le principe de l'erreur, la perte de la foi, l'incrédulité. « Celui-là, dit saint Jean (*Ep.* 1, II., 22) est un antichrist qui nie le Père et le Fils. » Au verset 18 du même chapitre, l'auteur déclare qu'il y a déjà plusieurs antichrists, désignant par ce terme les faux docteurs que d'autres passages des Ecritures représentent comme les successeurs de Balaam (2 Pierre II., 15 ; *Apoc.*, II., 6, 14, 15). Le type du mal s'identifie donc avec une tendance mauvaise. Irénée, au IIe siècle, suit le même ordre d'idées quand, dans le chiffre de la bête de l'Apocalypse, il découvre l'image figurée du paganisme romain. Saint Hilaire, au IVe siècle, voit de même le triomphe de l'antichrist dans les progrès de l'hérésie arienne. — Quoi qu'il en soit, la croyance en l'apparition de l'antichrist fut des plus vivaces au moyen âge, surtout vers l'an 1000, date fatidique de la fin du monde. A partir de cette époque, si les craintes populaires semblent s'apaiser un peu, les théologiens n'en sont pas moins fort préoccupés de l'interprétation du chiffre mystérieux de l'Apocalypse. Depuis l'abbé Joachim, au XIIe siècle jusqu'au protestant Bengel au XVIIIe siècle, ils y cherchent, en général, une indication chronologique. Ainsi, ce même Joachim, surnommé *le Prophète*, annonça la venue de l'antichrist pour 1260 ; Arnauld de Villeneuve, pour 1326 ; Pic de la Mirandole, pour 1994, etc. Le bruit se répandait de temps en temps qu'il était déjà né. L'évêque de Florence, Fluentius, fut même condamné, en 1105, par un synode ecclésiastique, pour avoir émis cette opinion. — Malgré cela, tant que l'autorité ecclésiastique fut souveraine en Europe, on vit se manifester cette tendance à personnifier les hérétiques et les ennemis de la théocratie dans l'antichrist. En 1215, Innocent III inflige ce titre à Mohammed et à l'Islâm en général ; en 1234. Grégoire IX reconnaît dans l'empereur Frédéric II les signes de la bête qui « porte sur ses têtes un nom de blasphème ». Les adversaires de l'Eglise (Vaudois, disciples de Wicliffe, de Jean Huss, et plus tard les protestants) virent, par contre, les mêmes signes dans l'institution de la papauté. — A la notion de l'antichrist se rattache celle du *millennium :* Pendant mille ans, Satan sera enchaîné et la sainteté seule règnera dans le monde (*Apoc.*, XX).

Chez les Juifs, la conception de l'Antichrist, dès le Ier siècle de l'ère chrétienne, subit certaines transformations. Ce personnage prend le nom d'Armillus ; il naîtra à Rome et se fera passer pour le Messie. Le premier Messie, fils de Joseph, lui fera la guerre, mais Armillus triomphera de lui et le mettra à mort à Jérusalem. Alors paraîtra le second Messie, fils de David, le *vrai*. Il anéantira Armillus avec le souffle de ses lèvres : Dieu rassemblera tous les enfants de la race d'Israël dont il formera un seul peuple, mais auparavant il détruira les chrétiens et les impies. — Enfin, la notion de l'antichrist se retrouve chez les mahométans et les Persans. D'après les croyances musulmanes, l'antagoniste (Masih al Deddjâl ou simplement Deddjâl, le *Christ faux* ou *imposteur*) apparaîtra entre la Babylonie et la Syrie ou, selon certaines traditions, dans la province de Khorassan. Ce monstre à l'œil unique, le front marqué des trois lettres CFR (cafir, c.-à-d. *infidèle*), ravagera tous les pays du monde, excepté la Mecque et Médine, villes saintes de l'Islâm, jusqu'à l'arrivée du Mahdi. Son vicaire Jésus triomphera de l'antichrist à la barrière de Lud, près de Joppé, et le mettra à mort. Après cela, il y aura fusion entre la religion de Mohammed et celle de Jésus : tous les hommes ne formeront plus qu'une seule communauté. — Mohammed annonça, dit-on, plusieurs antichrists, dont l'un devait être plus grand que tous les autres. — Chez les Persans, les traits généraux sont les mêmes ; le mauvais principe Ahriman s'incarne dans le serpent Zohak. Le Messie s'appelle Saoshyant et est fils de Zoroastre.

G. de la QUESNERIE.

BIBL.: BLEEK, *Vorlesungen über die Apocalypse* ; Bonn, 1802. — EWALD, *Commentarius in Apocalypsin.* — DAVIDSON, *Introduction to the Study of the New Testament*, vol I. — JOWETT, *Epistles of saint Paul to the Thessalonians* dans *Essays and Rewies* ; Londres, 1880. — DE WETTE, *Kurze Erklärung des zweiten Briefes an die Thessalon.* — LÜCKE, *Versuch einer vollständigen Einleitung in die Offenbarung des Johannes* ; Bonn, 1820-32, 4 vol. : 3e éd., Bonn, 1842-56. — RENAN, *l'Antechrist*, t. IV de l'*Histoire des origines du christianisme* ; Paris, 1869-82, 7 vol. in-8. — REUSS, *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* ; 3e éd., Strasbourg, 1864, 2 vol.— EISENMENGER'S, *Entdecktes Judenthum* ; Kœnigsberg, 1711, 2 vol. in-4, II, p. 701. — BUXTORF'S, *Lexicon Chaldaicum.* — HERBELOT, *Bibliothèque orientale*, vol. I, p. 558, éd. La Haye, 1777. — SALE, *Discours préliminaire de la traduction du Coran.*

ANTÉCIEN (du grec ἀντι, contre et οἶκος marine). Se dit des contrées situées sous le prolongement du même méridien et à même distance de l'équateur dans le même hémisphère (V. ANTIPODE).

ANTÉDILUVIEN. Les théologiens appellent quelquefois *antédiluviens* les patriarches qui ont vécu avant le déluge. Leurs noms, leur généalogie, leur âge font l'objet du cinquième chapitre de la *Genèse*. Il y en eut dix : Adam, Seth, Enos, Caïnan, Mahaléel, Jared, Enoch, Mathusalem, Lamech, Noé. De tous, excepté Enoch, il nous est raconté qu'ils parvinrent à un âge très avancé et moururent. Enoch fut enlevé miraculeusement de ce monde. « Il marcha », dit le texte sacré, « avec le Seigneur et ne fut plus, car Dieu le prit à lui. » G. Q.

ANTEDON. Genre créé par Fréminville, en 1811, pour des Crinoïdes de l'ordre des Brachiaires, auxquels Lamouroux donna, en 1816, le nom de *Comatula*, et Fr. S. Leuckart, en 1842, celui d'*Alecto*. Ces animaux ont pour caractère essentiel d'avoir la bouche centrale et l'anus excentrique. Fossiles depuis l'époque jurassique, quelques espèces ont survécu, et l'une d'elles, *A. rosaceus* Links, se trouve répandue dans nos mers. Dans le jeune âge, un pédoncule la fixe au rocher et, sous cette forme, on l'avait décrite sous le nom de *Pentacrinus europœus;* à l'âge adulte, l'animal se sépare de son support et peut nager à l'aide de ses bras. Les récentes explorations sous-marines du *Challenger*, en Angleterre, du *Travailleur* et du *Talisman*, en France, ont augmenté notablement le nombre des *Comatules* (V. ce mot) qui vivent actuellement. R. BL.

ANTÉE. I. MYTHOLOGIE GRECQUE. — Géant, fils de Poséidôn et de la Terre. Il forçait les étrangers qui passaient sur ses terres à lutter avec lui et il éleva un temple à Poséidôn avec les ossements de ceux qu'il avait fait périr. Chaque fois qu'il touchait la Terre, sa mère, il reprenait des forces nouvelles; mais Héraclès ayant engagé la lutte avec lui le tint suspendu jusqu'à ce qu'il mourût étouffé. Sa résidence était ordinairement placée à Tingis (Tanger) en Maurétanie ou à Irasa, ville de la Cyrénaïque. Sertorius fit ouvrir son tombeau et trouva, raconte Plutarque, un corps de soixante coudées. Il fit recouvrir avec soin le tombeau et accrédita les bruits qui couraient sur son compte. Les rois du pays prétendaient descendre de la fille d'Antée, Tingé, à laquelle Héraclès, après sa victoire, avait uni Sophax. La lutte d'Héraclès et d'Antée a souvent été représentée dans l'antiquité; Praxitèle en avait orné le fronton du temple d'Héraclès à Thèbes; Polyclète avait traité le même sujet. On le trouve sur des bas-reliefs, des bronzes et des vases grecs ; mais la lutte du héros et du géant n'est souvent traitée que comme un simple exercice de palestre. E. FERNIQUE.



Hercule et Antée, d'après une pierre gravée.

II. MYTHOLOGIE ÉGYPTIENNE. — D'après une légende égyptienne rapportée par Diodore de Sicile (*Bibl. histor.*, I, 17), Osiris, avant d'entreprendre la grande campagne au cours de laquelle il atteignit les limites orientales de l'Asie, nomma deux gouverneurs pour les pays tributaires de l'Egypte. Busiris gouverna les régions voisines de la Phénicie. Antée reçut le gouvernement des contrées de l'Ethiopie et de la Libye. Antée et Busiris, ayant commis nombre d'exactions de tout genre, furent châtiés par Hercule, lequel, selon la même légende, avait été nommé par Osiris général en chef des troupes égyptiennes. Tous ces personnages de l'histoire religieuse d'Egypte devinrent des dieux et eurent leurs sanctuaires. Le dieu Antée était principalement adoré dans la ville d'Antéopolis, dont les ruines se trouvaient un peu au nord d'Abydos, près du village moderne de Gaou-el-Kébir. En 1823, ruines égyptiennes et village arabe furent emportés par une violente inondation. Il ne reste plus de l'antique cité que quelques hypogées creusés dans la montagne, loin du fleuve. Les documents font donc défaut au sujet du caractère divin d'Antée. Pourtant, il y a quelques années (*Zeitschrift für ägyptische Sprache und Alterthumskunde*, 1882, p. 135), M. W. Golenischeff découvrit et publia deux bas-reliefs de Gaou-el-Kébir sur lesquels est figuré Antée. Le dieu est représenté sous forme de géant, tenant un glaive et une lance, coiffé d'un diadème surmonté de deux plumes droites et tenant par les cornes une gazelle, animal typhonien. Antée est ombragé d'une épaisse touffe de lierre, qui paraît être sa plante consacrée ; il est, dans les deux bas-reliefs, mis en rapport avec Nephthys. Malheureusement, ces monuments sont bien dégradés, Antée n'y est nommé qu'en grec, et le nom égyptien du dieu n'a pu encore être reconnu. La tradition rapporte que c'est dans la vaste plaine située au S. de Gaou-el-Kébir qu'eut lieu le combat entre Horus et Typhon. Ce combat et l'endroit où il se passa nous mettent involontairement en mémoire la lutte d'Hercule contre Antée.



Antée et Nephthys (bas-relief de Gaou-el-Kébir).



Antée et Nephthys (autre bas-relief de Gaou-el-Kébir).

Victor LORET.

ANTEF. Nom porté par quatre rois d'Egypte de la XI[e] dynastie que des liens de famille, encore mal déterminés, rattachaient à la VI[e]. Ils paraissent n'avoir été que de petits princes, vassaux des rois régnant à Héracléopolis. Le musée du Louvre possède le cercueil de l'un de ces rois : il est exposé sous verre dans la dernière salle de la galerie égyptienne du premier étage.

ANTEFERRI, du latin *ante*, avant ; *ferri*, être porté. Clause insérée dans certaines apostilles ou provisions de la cour épiscopale de Rome, pour recommander, préférablement à tout autre, celui qui en est l'objet. A. L.

ANTÉFIXE, terme d'architecture désignant, par son étymologie même, un ornement placé sur la face d'un édifice. Les Grecs, les Étrusques et les Romains firent une grande application des antéfixes dont ils distinguaient deux sortes : l'une, plus spécialement employée dans l'ornementation des toits, où ces antéfixes servaient quelquefois de gargouilles, et l'autre réservée pour la décoration des frises. Pline (*Hist. nat.*, XXXV, 43, 12) attribue à Dibutade de Sicyone la première origine des antéfixes des toits, lesquelles, placées comme ornements de faîtage ou

comme abouts des rangées de tuiles formant couvre-joints, étaient parfois, chez les Grecs, de marbre et sculptées avec ou sans application de couleur; mais, le plus souvent, elles étaient en terre cuite et reproduisaient, par un moulage, un dessin originairement modelé à la main, procédé qui est encore appliqué de nos jours. Il en fut ainsi chez les Etrusques, dont les antéfixes de terre cuite étaient presque toujours coloriées, et aussi chez les Romains, qui semblent avoir emprunté aux Etrusques ce mode d'ornementation. Des palmettes, des feuilles, des têtes d'animaux, des figures humaines et même parfois des groupes de personnages ornaient ces antéfixes dont nous donnons trois exemples: le premier (fig. 1) représente une antéfixe du *temple de Diane Propylée, à Eleusis;* le second et le troisième (fig. 2 et 3) représentent des antéfixes romaines servant de gargouille, et dont la première est conservée au musée du Louvre. D'autre part, les exemples d'antéfixes provenant de la décoration de frises sont nombreux, et on les reconnaît à leur forme généralement rectangulaire et aux traces laissées par les clous qui servaient à les fixer. Parmi celles que les fouilles archéologiques de l'Étrurie ont fournies au monde savant, on peut citer, entre autres, une antéfixe trouvée à Velletri représentant une *Scène de jugement*, antéfixe conservant encore sa coloration primitive, et une autre représentant *Athéné surveillant la construction du navire Argos* et dont on connaît plusieurs exemplaires, notamment au British Muséum et au musée du Louvre. — Le grand emploi fait à notre époque de la terre cuite pour la couverture et la décoration des toits de certains édifices publics et aussi de nombreuses villas suburbaines a amené d'assez heureuses imitations des antéfixes antiques. Charles LUCAS.

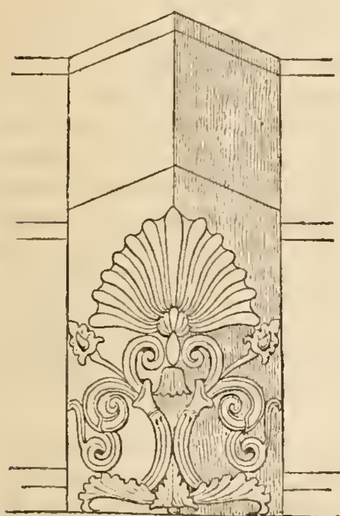

Fig. 1. — Antéfixe du temple de Diane Propylée à Eleusis.


Fig. 2. — Antéfixe du musée Campana.


Fig. 3. — Antéfixe romaine.

BIBL.: W. SMITH. *Dict. of greek and roman antiquities*; Londres, 1853, in-8, fig. — *Dict. de l'Acad. des beaux-arts*; Paris, 1863, in-4, fig. — *Dict. des antiq. grecques et romaines*; Paris, 1873, in-4, fig. — CARLONI et BECCHETTI, *Bassirilievi in terra cotta dipinti à vari colori*; Rome, 1785, in-fol.

ANTÉFLEXION. L'antéflexion de l'utérus consiste en une disposition telle de cet organe que le fond ou le col soient fléchis en avant ; parfois les deux présentent l'antéflexion (V. UTÉRUS.)

ANTEGNATI. Il y eut de ce nom, à Brescia, une famille d'organistes et de facteurs d'orgues qui, pendant les XVe et XVIe siècles, tint le premier rang dans l'école de Brescia. Au commencement du XVIe siècle, Lanfranco, dans ses *Scintille di musica* (Brescia, 1533), cite parmi les meilleurs facteurs de monocordes, harpsicordes et clavecins, Jean-François Antegnati, et pour les orgues Jean-Jacques. Vers 1580 vivait à Brescia Gratiadio Antegnati qui construisit l'orgue de la cathédrale. Il fut aidé dans son travail par son fils Constant Antegnati ; celui-ci était non seulement facteur d'orgues, mais organiste et compositeur. Il a laissé un grand nombre d'œuvres, de canzone, de messes, d'hymnes imprimées à Venise de 1578 à 1608 à peu près. Nous citerons dans le nombre *Messe et mottette à due e tre chori*, *inni d'intavoalatura d'organi*, *l'antegnata*, *intavalatura ricercate*, etc. Constant Antegnati fut organiste de la ville de Brescia jusqu'en 1619.

ANTEGNATI (Matteo), sculpteur italien, de Brescia, vers le milieu du XVIe siècle. Les biographes et les historiens d'art l'ont généralement passé sous silence; il est pourtant prouvé, par documents, qu'il travailla, de concert avec les deux Fostinelli et le Bissone (surnom de Martino della Pesa), à la décoration plastique de la façade de Santa-Maria dei Miracoli, à Brescia, dont les arabesques surtout comptent au nombre des plus belles œuvres décoratives de la haute Renaissance (attribuées à tort à *Prospero Antichi* [V. ce mot]). On lui attribue aussi, non sans raison, la décoration de la façade du palais municipal de Brescia. G. P-I.

BIBL. : BRAGNOLI, *Nuova Guida di Brescia*; Brescia, 1826, p. 141.

ANTELAMI (Benedetto), architecte et sculpteur parmesan de la fin du XIIe siècle. Le *baptistère de Parme* est la seule œuvre d'architecture connue de Benedetto Antelami; mais l'importance de cet édifice, la richesse de son revêtement extérieur, son style, qui marque une ère de transition dans l'art italien, et les nombreuses œuvres de sculpture, de peinture et de mosaïque qui le décorent, font du baptistère de Parme un des monuments les plus intéressants de l'architecture italienne du moyen âge. Cet édifice fut commencé sur l'ordre des consuls de Parme en l'année 1196, ainsi qu'en témoignent ces deux vers latins qui nous ont conservé le nom de l'architecte et que l'on peut toujours lire sur le baptistère:

> Bis binis deemptis annis de mille ducentis
> Invenit dictus opus hoc sculptor Benedictus.

quoiqu'il n'ait été terminé qu'assez longtemps après la mort d'Antelami. Cependant tout porte à croire que les dispositions principales de la construction et de la décoration sont l'œuvre de ce sculpteur-architecte. Le baptistère de Parme offre en plan, à l'extérieur, un octogone dont les huit faces sont consolidées par de gros piliers d'angle servant de contreforts et, à l'intérieur, seize renfoncements dont douze niches circulaires, trois portes, à l'O., au N. et au S., et, en face la porte principale, à l'E., l'emplacement de l'autel. Au centre était réservée une cuve pour le baptême par immersion. Les angles sont ornés de colonnes isolées, toutes de marbres différents et que continuent les nervures de la coupole intérieure, cette dernière de forme ovoïde et à la base de laquelle sont des lunettes ogivales. Sur les façades, au-dessus du rez-de-chaussée (lequel est flanqué sur toutes ses faces d'arcades plein-cintre dont trois renferment des porches richement ornés) règnent, entre les contreforts, cinq étages de petits pilliers isolés recevant, aux quatre premiers étages, des architraves et, au cinquième et dernier, des arcs plein-cintre. Non seulement, ainsi que le porte l'inscription du baptistère, Antelami était déjà connu comme sculpteur en 1196, mais on lui attribue, dans la cathédrale de Parme, une *Déposition de croix*, bas-relief de marbre daté de l'année 1178, et il est l'auteur de quatorze figures sculptées décorant le baptistère et représentant les douze mois avec

leurs attributs et un vieillard et une jeune fille symbolisant le printemps et l'hiver de la vie.

Charles Lucas.

Bibl.: H. Ticozzi, *Dizion. degli architetti*, 1831, in-8, Milan, I. — E. Isabelle, *les Édifices circulaires et les dômes*; Paris, 1855, gr. in-fol. — Lopez, *Il Bathistero di Parma*; Parme, 1864-65, in-4, et atlas in-fol.

ANTEMNÆ. Ville ancienne de l'Italie, au pays des Sabins, près du confluent de l'Anio et du Tibre, à 5 kil. N.-E. de Rome. Tite-Live parle de ses habitants (c. i) et les nomme *Antemnates*. Les habitants furent vaincus par Romulus et transférés à Rome. Pline (l. III. c. v) en parle comme d'une ville détruite.

ANTENAIS. On appelle parfois antenais les jeunes poulains de dix-huit à vingt-quatre mois ; mais ce nom est de préférence réservé aux jeunes sujets de l'espèce ovine depuis l'âge de douze mois à vingt-cinq ou trente mois. Après cette époque, le jeune antenais prend, suivant son sexe, les noms de bélier, de brebis ou de mouton et les soins qu'il réclame sont ceux des bêtes à laine (V. Bêtes a laine).

ANTENNARIA. Genre de plantes de la famille des Composées. établi par Gaertner (*Fruct.*, II, 410, tab. 167), pour certains *Gnaphalium* qui ont les poils de l'aigrette très épaissis dans leur partie supérieure, ce qui les fait ressembler aux antennes des Lépidoptères. L'espèce type du genre, *A. dioica* Gaertn. (*Gnaphalium dioicum* L.) est une herbe vivace, tomenteuse, blanchâtre, dont la souche rameuse émet des rejets couchés-radicants, terminés par des panicules de feuilles. Tiges simples, dressées, laineuses, portant des feuilles alternes, glabres et vertes en dessus, blanches et soyeuses en dessous ; les radicales oblongues, spatulées, étalées en rosette ; les caulinaires sessiles, linéaires ou lancéolées ; capitules dioïques, disposés en corymbe terminal ombelliforme, réceptacle plan, dépourvu de paillettes, involucre à folioles imbriquées, colorées ou scarieuses au sommet ; celui des capitules mâles blanc, plus rarement rosé, dépassant ordinairement les aigrettes ; celui des capitules femelles, généralement d'un beau rose, longuement dépassé par les aigrettes. L'*A. dioica* est connu sous le nom vulgaire de *Pied de chat*. On le rencontre assez communément en France sur les pelouses montueuses arides, dans les bruyères des terrains siliceux. C'est le *Pes cati* des anciens. Il figurait dans les officines sous la dénomination de *Flores et Herba Gnaphalii*, s. *Pilosellæ albæ*, s. *Pedis cati*. Ses capitules sont employés communément, en infusion théiforme, comme béchiques et adoucissants, contre la toux et les affections catarrhales chroniques. Ils font partie des *quatre-fleurs* pectorales et des *Vulnéraires* ou *Thés suisses*.— L'*A. margaritacea* R. Br. (*Gnaphalium margaritaceum* L.), espèce de l'Amérique du Nord, est fréquemment cultivé dans les parterres sous les noms d'*Immortelle blanche*, *Immortelle de Virginie*. Ses sommités fleuries sont employées dans l'Amérique du Nord, aux mêmes usages que celles du *Pied de chat* en Europe ; elles constituent l'*Herba Gnaphalii margaritacei* des pharmacopées américaines. Ses capitules, coupés avant leur épanouissement, servent à faire des bouquets et des couronnes funéraires.

Ed. Lef.

ANTENNARIA. Link a désigné sous ce nom un genre de Champignons, caractérisé par des filaments rameux, cloisonnés, supportant des conceptacles globuleux qui contiennent des spores dans une substance gélatineuse. Les *Antennaria* doivent être considérés comme représentant un état préformatif des *Capnodium* (V. ce mot), Champignons-Ascomycètes de la famille des Périsporiacées.

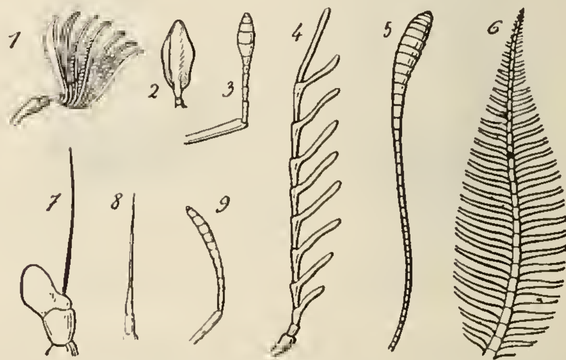
Louis Crié.

ANTENNATULA. Les mycologues désignent sous ce nom des Champignons qui représentent la forme conidiophore de certains Ascomycètes-Périsporiacés, tels que les *Apiosporium* Kunze. Ainsi, l'*A. corticola* Fuck. n'est que l'état conidiophore de l'*Apiosporium mali* Fuck, qui se développe sur l'écorce et sur le bois du *Pirus malus*. De même aussi l'*A. pinophila* Br. développe sur l'*Abies pectinata* des conidies qui précèdent, sur le même thalle, les conceptacles ascophores ou périthèces de l'*Apiosporium pinophilum* Fuck. (V. Apiosporium).

Louis Crié.

ANTENNE. I. Marine. — Vergue des voiles latines. Les antennes sont de forme très élancée et légèrement courbe ; elles sont formées de plusieurs pièces de bois réunies par des roustures en filin ; la partie milieu, plus forte que les extrémités qui vont en s'amincissant, reçoit la drisse frappée aux deux cinquièmes de la longueur de la vergue à partir de son extrémité inférieure. — L'*antenolle* est une petite antenne destinée à recevoir, pendant le mauvais temps, une voile latine de petite dimension. — On nomme antennes certaines pièces de bois faisant partie des *machines à mâter* (V. ce mot). — On donne aussi le nom d'antenne à une rangée transversale de gueuses ou de barils placée dans la cale d'un navire et par extension à une rangée de navires amarrés côte à côte dans un port ou un bassin (Peu usité).

II. Entomologie. — Sous le nom d'*antennes*, on désigne les organes appendiculaires, en forme de *cornes*, qui sont insérés sur la tête des animaux Arthropodes. Ces organes sont au nombre de deux chez les Insectes et les Myriopodes et de quatre chez la plupart des Crustacés ; ils sont composés d'articles, cornés ou coriaces à l'extérieur, perforés suivant leur axe et recevant leurs nerfs des ganglions sus-œsophagiens ; ces articles possèdent, en général, chacun leur mouvement propre ; ce qui donne une grande flexibilité à l'organe dans son ensemble. Ils s'articulent entre eux tantôt par énarthrose, tantôt simplement par symphyse. Leur nombre, leur forme et leur longueur sont extrêmement variables. Certains de ces articles affectent même parfois des dispositions particulières qui permettent de diviser l'antenne en plusieurs parties distinctes. Dans la majeure partie des Coléoptères-Curculionides, par exemple, le premier article s'allonge, s'épaissit et se distingue parfaitement du reste de l'antenne ; il prend alors le nom de *scape*; les articles qui le suivent forment une sorte de tige qu'on nomme le *funicule*; enfin, les derniers articles s'épaississent pour former une espèce de bouton appelé la *massue*. L'articulation des antennes avec la tête s'opère par énarthrose ; en général, la base du premier article se renfle plus ou moins en une espèce de bulbe lisse et est reçue dans une cavité de la tête ordinairement arrondie et tapissée, excepté à sa partie centrale, d'une membrane épaisse. Le bulbe est percé à son extrémité pour donner passage aux muscles et aux nerfs dont l'organe est pourvu. Cette sorte d'articulation, que Strauss a désignée sous le nom d'*articulation cotyloïdienne*, permet à l'antenne des mouvements en tous sens. Quant à la région où s'opère l'*insertion* des antennes, elle est très variable, mais elle a toujours lieu sur l'épicrâne, tantôt au-devant des yeux, tantôt entre eux ou en arrière ; parfois même au dessous. Sous le rapport physiologique, les antennes ont donné matière à de



Antennes. — 1. de Hanneton ; 2. de Paussus ; 3. de Charançon ; 4. de Taupin ; 5. de Lépidoptère diurne ; 6. de Lépid. nocturne ; 7. d'Eristale (Diptère) ; 8. de Cigale ; 9. de Guêpe.

grandes discussions. Certains auteurs les ont considérées comme le siège de l'ouïe; d'autres, avec Réaumur, ont pensé qu'elles sont au contraire le siège de l'odorat; d'autres enfin, les ont regardées comme l'organe principal du toucher. Cette dernière opinion est actuellement la plus généralement admise. Toutefois, il ne faut pas toujours attacher à l'expression « d'antenne » l'idée d'un organe du tact, car chez beaucoup de Crustacés et d'Insectes les antennes ne sont rien moins que propres à cette fonction. D'un autre côté, les *soies tactiles* ne se rencontrent pas seulement sur les antennes; elles existent également sur d'autres appendices du corps, notamment sur les tarses des pattes des Myriopodes et des Insectes. De plus, on trouve, sur les antennes, tantôt isolément, tantôt par groupes, de fins appendices que leur conformation particulière permet de distinguer nettement des *soies tactiles* et qui doivent servir à transmettre les impressions d'autres sens, notamment de l'odorat. Enfin, indépendamment de ces fonctions d'organes tactiles et olfactifs, les antennes servent encore à d'autres usages et diverses observations récentes tendraient à prouver que chez les mâles de certains Arthropodes elles remplissent les fonctions d'organes excitateurs. Ed. Lef.

ANTENNOPHORE *(Antennophorus)*. Genre d'Arachnides, de l'ordre des Acariens et de la famille des *Gamasidæ* (V. Gamase), créé par Haller (1877) pour des animaux parasites des fourmis et qui diffèrent des véritables Gamases par leur corps court, triangulaire, comme tronqué en arrière, à région centrale du dos membraneuse, le pourtour seul étant protégé par une cuirasse de chitine. Les jambes de la première paire sont munies à la fois d'ongles et de ventouses. Le nom du genre vient de la forme des palpes qui figurent deux courtes antennes. Les mandibules sont plus courtes que celles des Gamases et cachées sous le céphalothorax. La forme du corps et des pattes rappelle les *Pteroptus* (parasites des chauves-souris). La seule espèce connue (*A. Uhlmanni* Haller) vit en grand nombre sur les fourmis noires. E. Trouessart.

ANTENNULE. Synonyme de *Palpe* (V. ce mot).

ANTÉNOR, sculpteur grec, appartenant à l'école attique du temps des Pisistratides. On ne sait rien de la biographie d'Anténor; mais la date de sa période d'activité permet d'affirmer qu'il était contemporain des maîtres archaïques tels que Gorgias, Callonidès et Epistémon, qui ont, dans le dernier quart du VIe siècle, donné à la sculpture en Attique son premier développement. Anténor était l'auteur d'un groupe célèbre, destiné à perpétuer le souvenir d'Harmodios et d'Aristogiton, les meurtriers d'Hipparque, fils de Pisistrate. L'œuvre d'Anténor était placée dans le quartier d'Athènes qui était le centre de la vie politique, sur l'Agora du Céramique, en face du Métrôon où l'on conservait les archives de l'Etat. Quand Xerxès pilla la ville d'Athènes abandonnée par ses habitants, il emporta en Asie les statues d'Anténor, qui furent remplacées par un autre groupe, œuvre de Kritios et de Nésiotès. Plus tard, les statues enlevées par les Perses furent rendues aux Athéniens. D'après Arrien et Pline, c'est Alexandre qui aurait fait cette restitution; Pausanias, au contraire, l'attribue à Antiochus, fils de Séleucus, et le voyageur grec est sans doute dans le vrai. Les statues des Tyrannicides sont en effet représentées dans le champ des tétradrachmes attiques de style récent, frappés après 280, date de l'avènement d'Antiochus; elles figurent aussi comme épisèmes du bouclier d'Athéna sur les amphores panathénaïques postérieures à l'année 280. Tous ces indices sont concluants, et il faut admettre, avec M. de Witte, que les Athéniens ont ainsi montré, par des témoignages officiels, toute la valeur qu'ils attribuaient à la restitution d'Antiochus; ils rentraient en possession d'une œuvre qui consacrait le souvenir, toujours populaire à Athènes, des meurtriers d'un tyran. On possède plusieurs répliques du groupe des Tyrannicides; la plus importante est celle du musée de Naples, provenant de l'ancienne collection Farnèse, qui représente Harmodios et Aristogiton, l'épée à la main, et prêts à frapper Hipparque. Des statues du jardin Boboli, à Florence, sont des copies du même original. Enfin on retrouve le groupe des Tyrannicides sur des monnaies attiques, sur des jetons de plomb de la même provenance, et sur un curieux lécythe à figures noires



Groupe d'Harmodios et Aristogiton.

d'une collection de Vienne. Mais il est probable que les statues de Naples sont plutôt une copie du groupe de Kritios et Nésiotès; elles ne nous renseignent pas sur le style, sans doute plus archaïque et moins avancé, d'Anténor. Une inscription, depuis longtemps connue, donne la signature d'Anténor (*Antinor* (sic) *fils d'Euphranor*); mais M. Brunn n'hésite pas à la considérer comme fausse. Max. Collignon.

Bibl.: Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*, I, p. 97. — De Witte, *Annali dell' Istituto di Corrispondenza archeologica*, 1877, p. 329. — Petersen, *Die Gruppe der Tyrannenmörder*, dans les *Arch. epigr. Mittheilungen aus Œsterreich*, 1879, pp. 73-86. — Overbeck, *Geschichte der griech. Plastik*, I, p. 117.

ANTÉOCCUPATION. Figure de rhétorique, qui s'appelait en grec ἀντικατάληψις (action d'occuper le premier une position). Elle consiste à prévenir une objection de l'adversaire et à la réfuter à l'avance.

ANTÉOPOLIS (Ἀνταίου πόλις). Capitale du nome antéopolite, le 12e de la haute Egypte. Antéopolis était située, par 27° 11′ lat. N., près de l'emplacement du village moderne de Gaou-el-Kébir. Son nom hiéroglyphique était *Tou-ka*, « la haute montagne », d'où sont dérivés le nom copte *Tkôou* et le nom arabe *Gaou*. Le dieu principal d'Antéopolis était Antée, dont on n'a pas encore retrouvé le nom égyptien. La déesse T-ripi, nommée en grec Θρίφις (*Corp. inscr. gr.*, 4711), était adorée dans la même ville, ainsi que Nephthys. Sous les empereurs chrétiens, Antéopolis devint le siège d'un évêché; on possède des monnaies du nome Antéopolite datées de Trajan et d'Hadrien. Le temple d'Antée, terminé sous Ptolémée-Philopator et Arsinoé, existait au commencement du siècle; il fut détruit par une inondation en 1823. Pour le culte d'Antée et la description des ruines de son temple, voir *Antée*. V. L.

ANTEPENDIUM (V. Dorsal).

ANTEPILANES (Art milit.). Soldats des anciennes légions romaines, ainsi nommés parce qu'on les plaçait,

avant Marius, aux deux premiers rangs, devant les pilani, qu'on appela ensuite les triarii. Les plus jeunes formaient le premier rang, et s'appelaient *hastati;* le second comprenait les hommes mûrs ou *principes* (V. Légion).

ANTEQUERA. Ville d'Espagne, sur le Guadialor, dans la province et à 40 kil. N.-O. de Malaga. Elle est située en partie dans la plaine, en partie sur des collines. Elle se nomme en latin *Antecaria;* elle a été bâtie par les Maures sur les ruines d'une ancienne cité, *Singilia*, comme on le voit d'après l'inscription suivante qu'on y a découverte :

GALLO. MAXIMIANO. PROCOS. AVG.
ORDO. SINGULENSIUM.
OB. MUNICIP. DIUTINA. BARBAR.
OBSID. LIB.
PATRONO, etc.

Les Maures en firent une place forte ; à deux heures de la ville on trouve une fontaine médicinale dont l'eau guérit la gravelle. On connaissait sa vertu dès l'antiquité si on en juge par l'inscription suivante :

FONTI. DIVINO. ARAM.
L. POSTUMIUS. STATULLIUS
EX. VOTO. D. D. D.

Aujourd'hui on l'appelle *Fuente de la piedra*, fontaine de la pierre, ou de la gravelle. La ville possède aujourd'hui des fabriques de soieries et de tapis ; 25,000 hab.

ANTÈRE (Saint), pape du 21 nov. 235 au 3 janv. 236 ou, d'après la *Gerarchia cattolica*, 238-239. Parmi les historiens des papes, les uns disent qu'Antère était Grec de naissance, fils d'un nommé Romulus ; les autres, qu'il était né dans la Calabre, autrefois Grande-Grèce. Comme il mourut pendant la persécution de Maximin, peut-être en prison, il a été placé au rang des martyrs ; mais aucun témoignage positif n'établit qu'il ait été réellement martyrisé. Une tradition fort contestable lui attribue l'institution de *notaires* chargés de recueillir les actes des martyrs. Son épitaphe a été retrouvée dans le cimetière de Saint-Calixte (Rossi, *Roma sotteranea*, II). Sa fête est célébrée le 3 janv. E.-H. V.

ANTÉRIDE. I. Architecture.— Nom donné à des parties de maçonnerie espacées et formant saillie sur la face du mur avec lequel elle sont liaisonnées. Ces excédents de construction étaient employés comme de nos jours les *éperons* ou les *contreforts* (V. ces mots), pour renforcer les murs lorsque ceux-ci étaient élevés à une grande hauteur ou afin de les rendre plus capables de résister à la poussée des terres, aux efforts de l'eau ou à ceux du vent.

II. Marine. — Dans l'antiquité grecque, on appelait antérides les contreforts supportant les *bossoirs* (V. ce mot), placés à droite et à gauche de l'éperon des navires. Charles Lucas.

Bibl.: Marine : E. Guhl et W. Khoner, trad. par F. Trawinski et O. Riemann, *la Vie antique* ; Paris, in-8, t. I, 1885.

ANTERNON. Chaussée pratiquée à travers les marais salants, servant à la circulation des ouvriers.

ANTÉROS (Myth.) (V. Eros).

ANTERRIEUX. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues ; 239 hab.

ANTES (Archit.). Pilastre terminant les murs de la cella d'un temple et couronné par un chapiteau différent du chapiteau de la colonne. Employées surtout dans l'architecture grecque, les antes se retrouvent encore dans des monuments de la Palestine, comme les tombeaux dits d'Absalon et de Zacharie dans la vallée de Josaphat, à Jérusalem. Ces antes ont généralement peu de saillie et leurs chapiteaux sont composés de moulures plus ou moins richement décorées.

ANTES. Nom par lequel les annalistes latins et grecs du VIe au IXe siècle désignent les Slaves orientaux. On le trouve pour la première fois dans Jornandes (*Historiæ Gothorum*, ch. V) : « Depuis les sources de la Vistule jusqu'au Nord, écrit-il, est établie l'immense nation des Vénèdes; ils prennent des noms divers suivant les localités et les tribus; mais ils sont principalement appelés Slaves et Antes *(Antes)*. Les Antes qui sont les plus forts s'étendent entre le Dniester et le Dnieper. » Au chap. XXV du même ouvrage, Jornandes rappelle les trois noms principaux de la race slave, *Veneti*, *Antes*, *Sclavi*. Il raconte qu'au IVe siècle ils ont été soumis par les rois Ermanarik et Vinitor. Après lui, ce nom se retrouve chez Procope, Ménandre, l'empereur Maurice, le *Chronicon Pascale*, Paul Diacre. Les écrivains grecs les appellent Antai. Ils les montrent établis vers le VIe siècle dans la Dacie, traversant le Danube et s'établissant dans la Péninsule balkanique. Quelques-uns d'entre eux se mirent au service des empereurs byzantins. Peu à peu leur nom se confond avec celui des Slaves dont ils ne paraissent différer ni par les caractères ethnographiques, ni par la langue. Le nom des Slaves finit par prévaloir. On a voulu retrouver le nom des Antes dans celui d'un peuple russe, les Viatitches (primitivement Vintitches). On l'a rattaché à la racine slave *vent* qui veut dire *grand*. L. Léger.

Bibl. : *Archiv. für Slavische Philologie*, 1880, p. 60. — Safarik, *Antiquités slaves*.

ANTESIGNANI. Corps d'élite de la légion romaine qui se composait des soldats combattant « en avant du *signum* ». Le *signum*, ou guidon du *manipule* (V. ce mot), était porté en première ligne lorsque le manipule était en marche; mais dans le combat on le faisait passer au dernier rang, pour qu'il eût moins de chances de tomber dans la mêlée au pouvoir de l'ennemi ; les soldats qui combattaient alors en avant, pour protéger le *signum*, s'appelaient les *antesignani*. Dans la guerre civile, César donna une importance toute spéciale à ces soldats ; il les recruta parmi les légionnaires d'une fidélité éprouvée. Il fit un corps particulier d'*antesignani*, qui manœuvrait au premier rang, et d'une façon indépendante du reste de l'armée. Ce corps lui rendit de grands services en Thessalie dans la campagne de Pharsale ; auparavant il avait été moins heureux en Espagne dans les opérations autour de *Ilerda* (Lérida). César s'en servait pour engager le combat; l'exemple de ces soldats d'élite devait entraîner dans l'attaque le reste de l'armée. G. L.-G.

Bibl. : H. Planer, *Die Cæsars Antesignanen* (V. *Revue critique d'histoire et de littérature* ; Paris, 1881, I, p. 402).

ANTESTATURE (Fortif.). Mot employé autrefois pour désigner un retranchement formé de gabions, de fascines, de sacs à terre ou de palissades que l'on établissait à la hâte dans l'intérieur d'un ouvrage pour résister pied à pied aux attaques de l'ennemi.

ANTEUIL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval.

ANTEUS. Genre de Lombriciens établi par Perrier en 1872 ; les *Anteus* sont des Lombricidées intraclitelliennes, c.-à-d. à orifices génitaux mâles dans le clitellum. Ils diffèrent des *Titanus* par la position des orifices segmentaires, qui sont situés en avant des soies supérieures et non, comme chez ces derniers, en avant des soies inférieures. Ils n'ont point d'organes copulateurs, ce qui les distingue immédiatement des *Eudrilus*. Enfin les soies sont toutes semblables et lisses, ce qui ne permet pas de les confondre avec les *Rhinodrilus*, chez lesquels on distingue deux formes de soies, celles de la ceinture étant ornementées de replis chitineux. Les *Anteus* habitent le Brésil. Le type est l'*Anteus gigas*, qui dépasse un mètre de longueur. Cette espèce est remarquable par son cœur dorsal composé de huit grosses poches contiguës donnant au vaisseau dorsal, dans la région qu'elles occupent, un aspect moniliforme. Cette curieuse localisation de la contractilité n'empêche pas les cœurs latéraux de coexister avec ce cœur dorsal impair. A. Giard.

ANTÉVERSION. L'antéversion de l'utérus consiste dans l'inclinaison de l'utérus, de telle sorte que le fond de l'or-

gane se trouve porté en avant et se rapproche de la symphyse du pubis, tandis que le col se trouve dirigé en arrière, vers la concavité du sacrum (V. UTÉRUS).

ANTEVORTA ou **PORRIMA** ou **PRORSA** (Myth. lat.) qui, avec Postvorta, accompagnait la déesse *Carmenta* (V. ce mot). La première personnifiait la connaissance du passé, la seconde, celle de l'avenir, comme les deux visages de Janus. Varron, cité par Aulu-Gelle, leur donne d'autres attributions. Suivant lui, *Prorsa* présidait à la naissance des enfants qui se présentaient par la tête; et sa sœur Postvorta à la naissance des enfants qui se présentaient par les pieds; il les appelait les deux Carmenta et dit qu'elles avaient des autels à Rome.

ANTEZANT. Com. du dép. de Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély; 366 hab.

ANTHANA. Ville ancienne du Péloponèse, en Laconie. Etienne le géographe dit qu'elle prit son nom d'Anthe, fils de Neptune, qui fut tué et écorché par Cléomène, frère de Léonide, et il ajoute que sa peau servit à conserver les oracles. Pline (l. IV, c. v) en fait mention sous le nom d'*Anthène*. Thucydide lui donne la même orthographe (l. V).

ANTHAS ou **ANTHÈS**, fils de Poseidôn et d'Alcyonée, fut le fondateur d'une antique cité ionienne, Anthea, que Pitthée, fils de Pélops, réunit plus tard à Trézène. Un des descendants de cet Anthas légendaire, et portant le même nom que lui, fonda la ville d'Halycarnasse, en Carie, avec une colonie de Trézéniens. Les Anthéades conservèrent dans cette ville le culte de Poseidôn, leur ancêtre. La ville d'Anthédon, en Béotie, et celle d'Anthana, en Argolide, prétendaient à la même origine. J.-A. H.

ANTHAXIA. Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Buprestides, qui a donné son nom à un groupe spécial, celui des Anthaxiites. Il a été établi en 1829 par Eschscholtz (*Zoolog. Atlas*, 19). Ses représentants, pour la plupart d'assez petite taille et ornés de couleurs métalliques, souvent très éclatantes, ont le corps ovalaire, peu convexe, avec les yeux gros et oblongs, le prothorax en carré transverse, l'écusson petit, subcordiforme, les élytres subparallèles, atténués postérieurement, arrondis ou très finement denticulés à l'extrémité. Les antennes courtes et grêles sont insérées à la base des mandibules dans une petite cavité arrondie et pourvues sur chaque article de fossettes porifères terminales assez profondes. Le prosternum, assez large, plan et parallèle, est prolongé en pointe de chaque côté derrière les hanches. Les pattes sont grêles avec des tarses de cinq articles. — Les *Anthaxia* sont surtout répandus dans les contrées méridionales de la zone tempérée; on en connaît un assez grand nombre d'espèces. L'une des plus communes en Europe est l'*A. quadripunctata* L., qui est long de 5 à 6 mil., d'un noir obscur bronzé en-dessus avec quatre petites fossettes sur le prothorax. On le trouve notamment sur les fleurs du *Caltha palustris* et du pissenlit. Sa larve, de même que celles des *A. sepulchralis* Fab. et *A. morio* Fabr., vit dans les pins (V. Perris, dans *Ann. Soc. ent. de France*, 1854, p. 161 et 1876, p. 195). L'*A. manca* Fabr., qu'on trouve dans presque toute l'Europe sur les ormes, les pins, les aubépines, est d'un vert doré cuivreux, brillant, avec les élytres d'un brun pourpré presque mat et le prothorax orné de deux larges bandes parallèles violet foncé. L'*A. cyanicornis* Fabr., dont Solier (*Ann. Soc. ent. France*, 1833, 295) a fait le type de son genre *Cratomerus*, se rencontre plus spécialement dans la région méditerranéenne. C'est une des plus belles espèces du genre. Elle est longue de 10 à 15 mill. Elle est en entier d'un vert doré presque mat en dessus avec les antennes bleues et deux larges bandes d'un bleu noir sur le prothorax. La femelle est en dessous d'un pourpre doré cuivreux, très brillant. Le mâle a les cuisses postérieures très renflées et ciliées de blanc en dedans. Ed. LEF.



Anthaxia cyanicornis Fabr.

ANTHE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais; 474 hab.

ANTHÉ (Myth. gr.). Une des Alcyonides, se précipita avec ses six sœurs dans la mer et fut changée en mouette (V. ALCYONÉE).

ANTHEA. Un des surnoms d'Aphrodite; il signifie *la fleurie*; on la représentait à ce titre, comme une personnification de la vie printanière dans la nature, couronnée de fleurs, surtout de myrtes et de roses qui symbolisent la belle saison de l'année, et par suite les amours de la jeunesse. — Le même surnom a aussi été donné à Héra, célébrant les *noces sacrées* qui en font la compagne de Zeus; elle possédait sous ce vocable un temple à Argos, non loin du tombeau des femmes qui, venues avec Bacchus des îles de la mer Egée, avaient succombé dans la lutte contre les Argiens. J.-A. H.

ANTHEDON (Géogr. anc.). Ville de Béotie dont on voit les ruines non loin de Lukisi, en face de l'île d'Eubée, sur l'Euripe. Homère, Pline, Strabon, Pausanias, Dicearque, Scylax, Etienne de Byzance, nous font connaître sa position au fond du golfe de Saronique. Pausanias dit que son nom lui vient de la nymphe Anthedon, ou mieux d'Anthes, fils de Neptune et d'Alcyone, une des filles d'Atlas. On voyait dans cette ville un temple des Cabires, un bois sacré consacré à Cérès, un temple à Proserpine qui contenait une statue de la déesse en marbre blanc, un temple de Bacchus avec sa statue; près de la mer était le *Saut de Glaucus*, qui de simple pêcheur était devenu un dieu marin dont les oracles étaient très appréciés des navigateurs. — On connaît aussi sous le nom d'Anthédon une ville de Palestine, au S.-O. de Gaza, vers Raphia, qu'Hérode le Grand nomma *Agrippias*, en souvenir d'Agrippa le favori d'Auguste, son ami; c'est celle que la chronique pascale nomme *Cari-Anthedon*.

ANTHÉE est le nom de plusieurs localités de l'Ionie ancienne, l'une dont il est question dans l'*Iliade* (IX, 151), entourée de vastes prairies et qu'Agamemnon offre avec plusieurs autres à Achille, pour gage de leur réconciliation; une deuxième que le roi Pitthée absorba dans la ville de Trézène; une troisième fondée par Triptolème et Eumèle en souvenir du fils de ce dernier, et dont les Achéens firent plus tard Patras; enfin une ville des côtes de la Thrace, sur le Pont-Euxin, fondée par des Milésiens et des Phocéens, qui fut dans la suite Apollonie. J.-A. H.

ANTHÉIS, fille d'Hyacinthe, héros venu de Lacédémone à Athènes. Lorsque cette ville fut assiégée par Minos, Anthéis y fut immolée avec ses trois sœurs, Aegléis, Lysia et Orthea, pour arrêter les ravages de la peste. J.-A. H.

ANTHELA. Ville de la Grèce ancienne, située sur les confins de la Locride et de la Thessalie, près du passage des *Thermopyles* (V. ce mot) et du golfe Maliaque.

ANTHELIA (*Anthelia* Sav.). Genre de Cœlentérés, de la classe des Anthozoaires et de l'ordre des Alcyonaires, établi par Savigny pour une espèce de la famille des Alcyonides rencontrée dans la mer Rouge et qu'il a nommée *Anthelia glauca*. Cette espèce est voisine des *Cornularia* (V. ce mot). Elle en diffère en ce que la masse du polypier s'étend en plaque mince et que les polypes ne sont pas complètement rétractiles. Dr L. Hn et Ed. LEF.

ANTHÉLIX. I. ANATOMIE. — Circonvolution du pavillon de l'oreille, concentrique à l'hélix, au-devant de laquelle elle est située; elle débute en haut par deux branches qui limitent la *fossette de l'anthélix* et se termine en bas par une branche simple, au niveau de l'entrée du conduit auditif (V. OREILLE).

II. ARCHÉOLOGIE. — Nom donné en Grèce à une sorte d'ombrelle destinée à garantir le visage des rayons du

soleil; par extension à des nuages de forme arrondie, dérobant la vue du soleil. J.-A. H.

ANTHÉLIE (Astron.). Image diffuse du soleil, située sur le cercle parhélique d'un halo solaire au point de l'horizon opposé à cet astre. Par assimilation, on donne aussi le nom d'*Anthélie* à l'image diffuse de la lune qui se forme dans les mêmes conditions sur le cercle parhélique d'un halo lunaire. Il peut arriver que l'*Anthélie* soit accompagnée de plusieurs images diffuses du soleil et de la lune, auxquelles on donne alors plus volontiers le nom de paranthélies (V. HALO.) E. DURAND-GRÉVILLE.

ANTHÉLIENS. Mot à mot : *opposés au soleil*; nom donné à certains démons dont l'image ou l'autel étaient placés devant les portes, en Grèce, tournés vers l'Orient; ils sont figurés quelquefois par de simples branches de laurier, fixées à l'entrée des maisons : probablement un vestige d'un culte symbolique du soleil aux âges les plus reculés. J.-A. H.

ANTHELME (Saint), évêque de Belley, né en 1105, mort en 1178. D'une famille noble de Savoie, il se consacra de bonne heure au service de l'Eglise et occupa les premières dignités dans les chapitres de Genève et de Belley. Il renonça, dans toute la force de l'âge, aux honneurs et aux avantages de sa haute position, et se fit *chartreux*. En 1141, il fut élu prieur de l'ordre. — A la mort du pape Adrien IV, le parti impérial et le parti normand se disputèrent le choix de son successeur. A Victor IV, soutenu par Frédéric Barberousse, le parti normand opposait Alexandre III. Anthelme décida de l'élection de ce dernier au trône pontifical, en faisant déclarer tout l'ordre des chartreux en sa faveur. Alexandre III le nomma, peu de temps après, évêque de Belley. G. Q.

ANTHELMIE. Un des noms du *Spigelia anthelmia* L., plante de la famille des Loganiacées, que l'on appelle également *Brinvilliers* ou *Brinvillière* (V. SPIGÉLIE). Ed. LEF.

ANTHELUPT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Lunéville ; 410 hab.

ANTHÈME. Danse populaire par laquelle on célébrait la venue du printemps. Les danseurs se partageaient en deux chœurs ; l'un s'avançait en chantant : « Où sont les roses ? où sont les violettes? où est le bel ache ? » Et l'autre répondait : « Voici les roses, etc. ». Nos rondes d'enfants donnent de ce divertissement une idée très exacte. J.-A. H.

ANTHÉMIS (*Anthemis* L.) Genre de Composées Sénécionidées, comprenant la plupart des plantes connues sous le nom vulgaire de *Camomilles*. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, profondément découpées en segments linéaires. Capitules hétérogames : fleurs du disque hermaphrodites, tubuleuses (*fleurons*) de couleur jaune; fleurs de la circonférence ligulées (*demi-fleurons*), rayonnantes, femelles ou neutres, de couleur blanche ou rosée, plus rarement jaune ; réceptacle conique ou hémisphérique, garni de paillettes ; involucre formé de bractées imbriquées, herbacées, souvent scarieuses sur les bords ; achaines nus ou surmontés d'une couronne membraneuse oblique, entière ou incisée. — Le genre *Anthemis*, que M. H. Baillon (*Hist. des plantes*, VIII, p. 275), réunit au genre *Matricaria* Tourn., a été démembré par Cassini et quelques auteurs en plusieurs genres, tels que *Cladanthus* Cass., *Chamæmelum* Cass., *Marcelia* Cass., *Maruta* Cass., *Cota* J. Gay, *Ormenis* Cass., *Chamomilla* Godr., etc. Mais ces genres, fondés surtout sur les caractères que présentent les achaines, ne sont plus considérés aujourd'hui que comme de simples sections, dont voici les principales : 1° *Anthemis* vrais ou *Eu-Anthemis*. Réceptacle allongé en cône à la maturité, à paillettes toutes persistantes; tube des fleurons comprimé et ailé ; achaines presque cylindriques, tronqués au sommet, munis de côtes tout autour, et portant une aréole terminale aussi large que leur diamètre. Cette section renferme notamment l'*Anthemis arvensis* L. ou *Camomille des champs, fausse Camomille* et l'*A. cotula* L. (*Maruta fœtida* Cass.), qu'on appelle vulgairement *Maroute*, *Camomille puante*, *C. bâtarde C. des chiens*. Ces deux espèces sont communes dans les moissons, les champs en friche, sur le bord des chemins. La première est inodore ; la seconde, au contraire, répand dans toutes les parties une odeur pénétrante, désagréable. C'est le *cotula fœtida* des officines ; 2° *Cladanthus*, réceptacle conique, à paillettes membraneuses aiguës, entremêlées de fibrilles ; corolle des fleurons à cinq dents calleuses; achaines nus, comprimés, glabres et striés. L'espèce type de cette section est l'*Anthemis arabica* L. (*Cladanthus proliferus* DC.), jolie plante annuelle, qui croît dans les champs en Arabie, en France et en Algérie ; on la cultive fréquemment dans les jardins. Elle est remarquable par la disposition de ses rameaux qui sont insérés immédiatement au-dessous des capitules; ceux-ci ont les demi-fleurons de la circonférence d'un jaune orangé ; 3° *Cota*, réceptacle simplement convexe, à paillettes persistantes; tube des fleurons comprimé-ailé ; achaines comprimés, tétragones, tronqués au sommet, munis sur chacune des faces interne et externe, de cinq à dix côtes peu élevées et portant une aréole terminale entourée d'un bord aigu ou d'une petite couronne membraneuse. L'*A. tinctoria* L. (*Cota tinctoria* J. Gay) ou *Œil-de-Bœuf*, est l'espèce la plus importante de cette section. C'est une herbe vivace qu'on rencontre sur les collines calcaires en Lorraine, en Alsace et dans le S.-E. de la France ; ses capitules, à



Anthemis nobilis L. (fleurs simples).



Anthemis nobilis L. (fleurs doubles).

demi-fleurons de la circonférence jaunes, donnent une belle couleur jaune employée pour teindre la laine ; 4° *Ormenis*, réceptacle allongé en cône à la maturité ; tube des fleurons cylindrique, élargi à sa base en une coiffe qui enveloppe l'ovaire ; demi-fleurons femelles, de couleur blanche, quelquefois presque nuls ou avortés, à chaînes cylindriques, un peu comprimés, dépourvus de rebord au sommet, à trois côtes filiformes sur le côté interne. A cette section appartiennent l'*A. mixta* L. (*Ormenis bicolor* Cass.) et l'*A. nobilis* L. (*Ormenis nobilis* Gay; *Chamomilla nobilis* Gren. et Godr.). Cette dernière espèce, connue sous le nom de *Camomille romaine*, est une herbe vivace à racine fibreuse, un peu traçante, à tiges couchées, rampantes, se relevant par l'extrémité des rameaux et portant de petites feuilles alternes, découpées en segments linéaires et rapprochés. Les capitules, solitaires au sommet des rameaux, ont des ligules blanches, d'abord étalées, puis réfléchies, et des fleurons jaunes, hermaphrodites. L'*A. nobilis* L. croît en France, en Italie, en Espagne, dans les pâturages secs, les allées des bois, le bord des chemins des terrains sablonneux. Toute la plante répand, quand on la froisse, une odeur aromatique forte, mais agréable. Par la culture, on parvient à faire développer en demi-fleurons le plus grand nombre des fleurons du disque, et les capitules, qui ont alors l'aspect de petits pompons entièrement blancs, constituent les *fleurs de camomille* (*flores chamomillæ romanæ* s. *Chamæmeli nobilis*, s. *Chamomillæ officinalis* des pharmacopées européennes), qu'on emploie comme toniques, antispasmodiques et fébrifuges (V. CAMOMILLE). — La plante désignée par les fleuristes sous le nom d'*Anthemis purpurin* est l'*Anacyclus radiatus* L. (V. ANACYCLE).

Ed. LEF.

ANTHEMIUS. Consul en 405 sous l'empereur Arcadius, puis préfet du prétoire d'Orient et patrice. C'était un des premiers personnages de l'empire et, à ce titre, il prit part, en 405, à la translation des reliques du prophète Samuel de Palestine à Constantinople. Saint Jean Chrysostome (*Epist.* 147), lui a décerné les plus grands éloges. Il montra, en effet, de rares qualités d'homme d'Etat pendant la crise qui suivit, en 408, la mort d'Arcadius ; il sut conserver à Théodose II, qui n'avait que sept ans, l'héritage de son père. Les querelles religieuses furent apaisées, les Huns repoussés, Constantinople entourée de murailles. En 414, il céda à Pulchérie, sœur de l'empereur, la direction du gouvernement impérial ; il mourut dans la retraite. — L'empereur d'Occident, *Anthemius* (V. ce nom), était de sa famille.

Ch.-V. L.

BIBL. : LENAIN DE TILLEMONT, *Histoire des empereurs*, V, 475 et passim.

ANTHEMIUS (Procope). Il était sans doute le petit-fils d'Anthemius, consul en 405, conseiller et ministre de l'empereur Théodose II (408-414). Léon le Thrace le désigna pour aller régner à Rome, sur l'empire d'Occident (467). Le Suève Ricimer, chef des barbares fédérés, le fit déposer et tuer, bien qu'il fût son beau-père (472).

ANTHÉMIUS, celèbre architecte bizantin né à Tralles, en Lydie, mort à Constantinople en 534. Il est célèbre par la supériorité avec laquelle il fit l'application des mathématiques à l'architecture, à la mécanique et à l'optique. Appelé à Constantinople par l'empereur Justinien, il y dressa, en collaboration avec Isidore, le plan de l'église Sainte-Sophie, dont il acheva seul la construction après la mort de cet architecte. C'est dans ce monument admirable qu'on voit apparaître, pour la première fois, le dôme, dont l'invention est bien l'œuvre d'Anthémius et son plus beau titre de gloire. Quant à ses travaux en mécanique et en optique, ils sont consignés dans un livre, *Des engins merveilleux* (Περὶ παραδόξων μηχανημάτων), dont il ne nous reste que des fragments. On y trouve : 1° une expérience sur la force élastique de la vapeur d'eau et le sifflement qu'elle produit en s'échappant par un petit orifice ; 2° l'application de la propriété de la tangente à l'ellipse, par rapport aux rayons vecteurs menés des foyers au point de contact, à la construction d'un réflecteur ellipsoïdal.

P. TANNERY.

ANTHEMUS. *Untis.* Ancienne ville de Macédoine, dans l'ancienne Mygdome, au N.-E. de Therma, au sein du pays nommé Amphaxitide. Démosthène (2e *Phil.*) dit de Philippe qu'il céda aux Olynthiens cette ville que ses prédécesseurs avaient précieusement conservée. Hérodote (l. V, c. XCIV) en fait aussi mention.

ANTHEMUSIAS. Ville de la Mésopotamie, selon Pline (l. V, c. XXIV) et Strabon (l. XVI, p. 747). Tacite (*Annales*, l. VI) la cite comme une ville qui, étant de fondation macédonienne, portait un nom grec.

ANTHENAY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon ; 126 hab.

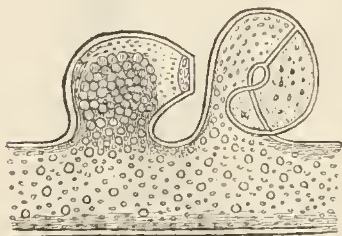
ANTHENY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny ; 321 hab.

ANTHÈRE. Partie de l'étamine formée par un nombre variable de petits sacs, à l'intérieur desquels se développe le pollen (V. FLEUR).

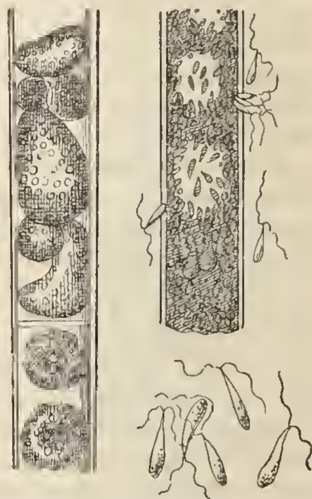
ANTHÉRIDIES. On donne ce nom, chez les plantes cryptogames, à l'organe qui produit et renferme les éléments fécondateurs, que ces derniers soient mobiles (*anthérozoïdes*) ou immobiles (*pollinides*), qu'ils soient formés directement aux dépens du contenu protoplasmatique de l'Anthéridie, ou par l'intermédiaire de cellules-mères spéciales. Dans la classe des Algues, l'anthéridie, lorsqu'elle existe, peut revêtir les formes les plus variées, et son étude, dans ce groupe, est d'autant plus intéressante, qu'on peut, en s'adressant aux types les plus inférieurs, saisir les diverses phases de son apparition et de sa différenciation et voir un organe, d'abord entièrement semblable aux éléments voisins, se spécialiser de plus en plus dans les types supérieurs, pour s'adapter mieux au rôle qu'il est appelé à jouer. Le premier fait qui frappe, dans cette étude comparée, est l'absence de reproduction sexuée connue, dans le groupe le plus inférieur des Algues, les *Cyanophycées*. Chez les *Chlorophycées* et les *Phéophycées*, les types les plus inférieurs sont isogames, et il est impossible de différencier l'organe reproducteur mâle de l'organe reproducteur femelle, tandis que, dans les types inférieurs, cette différenciation se produit et peut même être poussée très loin ; il s'ensuit que, dans un très grand nombre de cas, il est impossible de trouver un organe qui mérite réellement le nom d'anthéridie (*Conjuguées*, *Cénobiées*, *Siphonées* isogames, *Confervacées* isogames, *Phéosporées* isogames). L'existence de types isogames à la base de chacun de ces deux grands groupes, et même à la base de presque toutes les familles qui constituent l'ordre des Chlorophycées, semble indiquer que la spécialisation des éléments reproducteurs et des organes qui les produisent ne s'est opérée que lorsque les principaux groupes des Algues étaient déjà constitués et que tous ces groupes, issus d'une souche commune isogame, ont conservé, au début de leur évolution, le souvenir de cette isogamie ; dans chacun d'eux, la différenciation se serait alors effectuée isolément, dans un sens spécial, et ce fait expliquerait les divergences considérables qui existent d'un groupe à l'autre dans la constitution et la forme de l'appareil reproducteur. Pour se faire, dans ces conditions, une idée exacte de l'anthéridie, il faut la suivre dans son évolution, dans cha-


Anthéridies de Fucus.

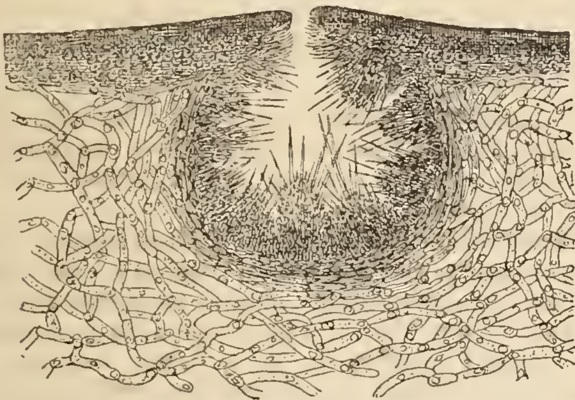
que groupe. — Chlorophycées : Le type le plus inférieur des Chlorophycées, celui des *Conjuguées*, possède une reproduction sexuée consistant dans le mélange du protoplasma de deux cellules; dans le plus grand nombre des cas, ces deux masses protoplasmatiques sont entièrement semblables et marchent à la rencontre l'une de l'autre; quelquefois, cependant, l'une d'elles reste immobile, tandis que la seconde parcourt toute la distance qui les sépare *(Spirogyra)* et peut être considérée comme un élément mâle, sans que la cellule qui la contenait, cellule indifférenciée, ait encore droit au nom d'anthéridie. Chez les *Cénobiées*, la différenciation est plus grande; tandis que, en effet, chez les unes *(Hydrodictyées)* chaque cellule du thalle produit, à un moment donné, un très grand nombre (30,000 à 100,000) d'éléments mobiles, qui se fusionnent deux à deux avant de germer, sans qu'il y ait de différence entre l'élément mâle et l'élément femelle ; chez les autres *(Volvocinées)*, la spécialisation de ces éléments, nulle quelquefois *(Pandorina)*, peut commencer par une inégalité de dimensions entre eux *(Chlamydomonas)*, ou aller jusqu'à déterminer l'existence d'une oosphère et d'anthérozoïdes *(Volvox cudorina)*; ces derniers prennent naissance, au nombre de 32 ou 64, dans une cellule du thalle, qui pourrait être considérée comme l'ébauche d'une anthéridie. L'isogamie existe encore dans la plupart des genres de la famille des *Siphonées*; les deux éléments reproducteurs peuvent ici encore être entièrement semblables *(Chlorochytrium, Endosphæra, Botrydium)*, ou commencer à se spécialiser par la naissance dans des parties différentes du thalle *(Acetabularia)*, ou sur des thalles différents *(Dasycladus)*, ou par l'inégalité de dimensions *(Phyllobium)*, ou encore par l'inégalité de dimensions et de couleurs, jointe à la naissance sur des thalles différents *(Codium)*. Dans ce dernier cas, il n'y a pas encore de distinction extérieure entre l'organe qui contient les éléments mâles et celui qui renferme les éléments femelles, entre l'anthéridie et l'oogone; cette différence apparaît chez les *Vaucheria*, dont les organes reproducteurs sont de courtes ramifications du thalle, rapprochées deux à deux; l'anthéridie, qui ici reçoit le nom de *cornicule*, a la forme d'un tube recourbé en corne, ou seulement coudé, quelquefois droit, séparé du filament par une cloison transversale qui s'est formée près de sa base ; elle est remplie par un nombre considérable d'anthérozoïdes à deux cils qui, à maturité, sont mis en liberté par la résorption du sommet de l'anthéridie. Une différenciation parallèle a lieu dans la famille des *Confervacées*, dont certains types inférieurs sont isogames *(Ulothrix, Cladophora, Chætophora, Ulva)*, tandis que d'autres sont pourvus d'oogones et d'anthérozoïdes; ces derniers éléments peuvent être contenus dans des cellules non différenciées : c'est le cas chez *Sphæroplœa annulina*, dont toutes les cellules, sans changer de forme, deviennent, soit des oogones, soit des anthéridies; ces dernières contiennent des anthérozoïdes à deux cils, formés par division du corps protoplasmatique et qui, à maturité, sont mis en liberté par perforation *(Sphæroplœa)*, ou par gélification *(Cylindrocapsa)* de la membrane. Dans les autres types de Confervacées, l'oogone et l'anthéridie se spécialisent et prennent alors des aspects différents. Ce dernier organe est formé, chez les *Ædogonium* , par une cellule aplatie, isolée, ou jointe à des cellules semblables pour former un chapelet; chacun de ces éléments forme à son intérieur un *Æ. curvum* ou deux anthérozoïdes mobiles, pourvus d'une couronne de cils; dans un grand nombre de cas, le corps qui prend naissance


Vaucheria (Anthéridie).

dans l'anthéridie n'est pas un anthérozoïde, mais une *androspore*, qui va se fixer sur la membrane de l'oogone avant sa maturité, et germe en une petite plantule formée d'une cellule basilaire stérile et de quelques éléments aplatis, qui forment chacun deux anthérozoïdes (V. Androspore, Gynandrospore). Chez les *Coleochæte*, les anthérozoïdes à deux cils sont produits chacun dans une petite cellule en forme de bouteille, insérée sur les cellules végétatives. Enfin, les *Mycoidea* sont dépourvus d'anthérozoïdes, et les cellules qui, morphologiquement, correspondraient aux anthéridies, viennent s'appliquer directement sur l'oogone; la fécondation a lieu, sans doute, par fusion des protoplasmas, sans différenciation d'un élément mâle figuré. La spécialisation la plus complète des anthéridies nous est offerte, dans le groupe des Chlorophycées, par la famille des *Characées*, qui en est, d'ailleurs, le point culminant; l'anthéridie est formée, chez les *Nitella*, par la cellule terminale d'une feuille; chez les *Chara*, par métamorphose des rayons latéraux inférieurs ou du rayon principal d'une feuille ; la cellule qui doit lui donner naissance est le siège de divisions répétées, aboutissant à la formation d'une base globuleuse, de $\frac{1}{2}$ à 1^{mm} de diamètre, constituée par huit cellules périphériques, huit intermédiaires et huit centrales; les premières, très développées en surface, prennent le nom d'*écussons* ; leurs bords, irréguliers, s'engrènent réciproquement et leur surface se creuse de sillons rayonnants ; leur coloration, d'abord verte, passe rapidement au rouge. Les huit cellules intercalaires, sans s'accroître en surface, ont augmenté de taille dans le sens du rayon, de manière à former huit cylindres, ou *manubries*, adhérant chacun à la partie centrale d'un écusson. Enfin, les huit cellules internes, ou têtes, adhérentes chacune à l'extrémité d'une manubrie, s'arrondissent et forment une masse centrale, appuyée sur l'extrémité de la cellule foliaire qui supporte l'anthéridie et qui s'est enfoncée dans la cavité de cette dernière. Plus tard, chaque *tête* produit par bourgeonnement six cellules arrondies ou *têtes secondaires*, d'où procèdent quatre filaments longs et grêles, enroulés sur eux-mêmes ; le nombre de ces filaments est donc de 192 (24 pour chaque tête); chacun d'eux est cloisonné transversalement en une série de petits articles discoïdes, dont le nombre varie de 100 à 200 pour chaque filament et de 20 à 40,000 pour toute l'anthéridie, et dont chacun donne naissance, à son intérieur, à un anthérozoïde; à maturité, les huit écussons se séparent, les anthérozoïdes quittent leurs cellules-mères, dont la membrane se dissout dans l'eau, et nagent dans le liquide ambiant. Cette déhiscence se produit en général le matin. — Phéophycées : La plupart des *Phéosporées (Ectocarpées, Sphacélariées, Punctariées, Laminariées)* sont isogames et les groupes de cellules du thalle, qui se développent pour donner naissance aux corps reproducteurs, ne sont pas plus des anthéridies que des oogones. La différenciation commence chez les *Cutlériées*, où ces groupes sont de deux sortes : les uns, à cellules plus grandes et moins nombreuses, ne produisant qu'un gros élément dans chaque cellule, sont des oogones; les autres, à cellules plus petites et plus nombreuses, sont des anthéridies et produisent quatre anthérozoïdes dans chaque cellule ; dans l'organe mâle comme


Sphæroplœa annulina (reproduction, germination).

dans l'organe femelle, chaque cellule s'ouvre séparément pour mettre en liberté les éléments qu'elle contient et la fécondation a lieu dans le milieu ambiant. Enfin, dans un dernier groupe de Phéosporées, les *Tiloptéridées*, les anthéridies et les anthérozoïdes conservent le même aspect, mais les oogones produisent des oosphères immobiles, ce qui indique un pas de plus dans la voie de la différenciation. Toutes les *Fucacées* sont hétérogames ; les anthéridies et les oogones naissent dans des cryptes pilifères, ou *conceptacles*, par différenciation de certains poils ; chaque conceptacle peut renfermer des anthéridies et des oogones *(Halidrys, Myriodesma, Cystoseira)* ou être unisexué (*Fucus serratus, F. vesiculosus*, etc.) ; la paroi de la cavité est tapissée de longs poils pluricellulaires, dont les uns, non ramifiés, demeurent stériles et constituent les *paraphyses*, tandis que d'autres se divisent en branches nombreuses qui portent les anthéridies ; chacune de ces anthéridies, formée par une cellule ovoïde, contient de très nombreux anthérozoïdes, qui sont mis en liberté par la chute de l'anthéridie, qui sort du conceptacle, et par la rupture de la paroi. Chez les *Dyctiotées*, les anthéridies, qui naissent à la surface du thalle, sont groupées en sores, quelquefois renfermées dans une sorte de cupule *(Dyctiota)* ; chacune d'elles renferme un grand nombre d'anthérozoïdes ou plutôt de pollinides arrondis ou ovales, immobiles. — FLORIDÉES. L'anthéridie des Floridées, toujours très simple dans sa structure, est formée d'une petite cellule incolore, arrondie ou allongée, qui produit un seul pollinide et l'expulse par une déchirure de sa membrane au sommet. La disposition de ces anthéridies est des plus variables : toujours extérieures, elles peuvent être groupées aux extrémités des rameaux *(Chantransia, Batrachospermum, Dudresnaya)*, ou, si le thalle est massif, s'insérer sur des cellules corticales externes, réunies en plages irrégulières, un peu surélevées au-dessus de la surface générale *(Nitophyllum, Delesseria)*. Elles peuvent encore recouvrir complètement des portions de feuilles métamorphosées *(Rhodomélées)* ou tapisser le fond de conceptacles en forme de bouteilles *(Corallinées)* (V. ALGUES, ANTHÉROZOÏDE, POLLINIDE, CORNICULE, ANDROSPORE et les articles relatifs à chacun des types cités comme exemples).



Coupe transversale d'un conceptacle mâle de fucus vesiculosus renfermant des spores.

HECKEL.

BIBL. : THURET, *Sur les anthéridies des Cryptogames. Annales des sciences naturelles*, botanique, 3e série, vol. XVI ; Paris, 1851. — *Recherches sur la fécondation des Fucacées. Annales des sciences naturelles*, botanique, 4e série, vol. II, 1854. — *Recherches sur la fécondation des Fucacées. Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, vol. V, 1857. — THURET et BORNET, *Fécondation des Floridées. Comptes rendus de l'Académie*, vol. LXIII, p. 444, 1866. — *Fécondation des Floridées. Annales des sciences naturelles*, botanique, 5e série, vol. VII, 1876. — *Notes algologiques* ; Paris, 1876-80. — *Etudes phycologiques* ; Paris, 1880. — DERBÉS et SOLIER, *Sur les organes reproducteurs des Algues. Annales des sciences naturelles*, 3e série, vol. XIV, 1850. — BRAUN, *Ueber die Richtungsverhältnisse der Saftströme in den Zellen der Characeen* ; Berlin, 1852. — PRINGSHEIM, *Sur les cornicules des Vaucheria. Annales des sciences naturelles*, botanique, 4e série, vol. III, 1855. — *Sur les Œdogonium*, ibid., 4e série, vol. V, 1856. — *Die Coleochæten, Jahrbüch. für wissenschaftliche Botanik*, vol. II, 1856. — COHN, *Développement et reproduction du Sphæroplœa. Annales des sciences naturelles*, botanique, 4e série, vol V, 1856. — DE BARY, *Ueber den Befruchtungsvorgang bei den Charen* ; Berlin, 1871. — SIRODOT, *Etude de la famille des Lemnéacées, Annales des sciences naturelles*, botanique, 5e série, vol. XVI, 1872. — CUNNINGHAM, *On Mycoidea parasitica* dans les *Transactions of the Linnean Society* ; Londres, 1880, etc.

ANTHÉRIC (*Anthericum* L.). Genre de plantes de la famille des Liliacées, qui a donné son nom à la tribu des Anthéricées. Ce sont des herbes à racines fibreuses, fasciculées, à feuilles radicales filiformes ou linéaires-lancéolées. Les fleurs, disposées en grappes simples ou composées, ont un périanthe à six divisions, six étamines superposées, un ovaire à loges multiovulées, surmonté d'un style filiforme, droit ou courbé, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule membraneuse, renfermant de nombreuses graines albuminées. — Les *Anthericum* habitent l'Europe moyenne, l'Australie et le cap de Bonne-Espérance. Plusieurs espèces sont cultivées en France dans les serres.

Ed. LEF.

ANTHÉROGÈNE (Bot.). De Candolle nommait ainsi les organes développés accidentellement par métamorphose des anthères : dans beaucoup de fleurs doubles, telles que les Roses, l anthère se transforme en pétale.

ANTHÉROPHYLLIE (Bot.). Nom donné par Ch. Morren à la transformation des anthères en feuilles.

ANTHÉROSYMPHYSIE (Bot.). On désigne ainsi l'adhérence des anthères entre elles ; normale et constante dans les Composées ou Synanthérées, cette disposition peut aussi s'établir par anomalie.

ANTHEROZOÏDE. Ce nom, que quelques auteurs remplacent par celui de *spermatozoïdes*, est réservé aux organes reproducteurs mâles des végétaux cryptogames, lorsque ces organes sont mis en liberté sous forme de petites cellules isolées, ordinairement mobiles et pourvues de cils vibratiles. Dans le groupe des Algues, ces organes ne sont pas toujours définis et, dans un grand nombre de cas, la formation de l'œuf est précédée de la fusion de deux masses protoplasmatiques mobiles, entièrement semblables, dont l'une joue, sans aucun doute, le rôle d'anthérozoïde et l'autre celui d'oospore, mais sans qu'on puisse les distinguer par aucun caractère extérieur. La première différence qui se manifeste entre ces éléments est une inégalité de dimensions et l'on est d'accord pour admettre que dans ce cas c'est le plus petit qui est l'élément mâle (*Chlamydomonas, Phyllobium, Cutleria*, etc.). Mais le nom d'anthérozoïde ne peut légitimement être donné à l'un des corps reproducteurs que lorsque l'opposition entre eux se manifeste non seulement par une différence de taille, mais encore par la forme, la coloration, la motilité, la situation, etc. C'est seulement dans les types les plus évolués de chaque groupe des Algues que nous trouverons ces conditions réunies (V. ANTHÉRIDIE). Les Anthérozoïdes des Algues prennent naissance, isolés ou en très grand nombre, par rénovation partielle ou totale du protoplasma cellulaire, dans un organe spécial, l'anthéridie, qui, s'ouvrant à la maturité, les met en liberté. Il n'y a pas à considérer ici les variations que peut subir cet organe, et nous ne devons examiner que les anthérozoïdes isolés ; ces derniers sont très souvent pourvus de cils vibratiles qui leur permettent des mouvements très vifs ; mais ils peuvent aussi n'être formés *(Dictyotées, Floridées)* que par des cellules arrondies, dépourvues d'organes locomoteurs et immobiles. On peut se demander jusqu'à quel point le nom d'anthérozoïdes convient à ces derniers organes, et il paraît plus rationnel de les réunir, comme l'a fait Sirodot, sous la dénomination de *pollinides*, en n'appliquant celle d'anthérozoïdes qu'à ceux doués de mouvements. Ainsi définis, les anthérozoïdes des Algues ont généralement la plus grande analogie de formes avec les zoospores, quoique présentant des dimensions inférieures ; ce sont de petits corps arrondis, ovoïdes, ou turbi–

nés, colorés en vert, ou incolores avec une partie antérieure, ou rostre, toujours incolore et présentant quelquefois un point rouge très apparent *(Fucus)*; ils sont pourvus de cils vibratiles quelquefois nombreux et disposés en couronne autour du rostre *(Œdogonium)*, le plus souvent au nombre de deux (*Vaucheria*, *Fucus*, *Sphæroplœa*, etc.). Chez les Characées, les anthérozoïdes revêtent une forme beaucoup plus rapprochée de celle qu'ils ont chez les Mousses et les Cryptogames vasculaires; ce sont des filaments grêles, enroulés en spirale, épaissis à leur partie postérieure, munis, en avant, de deux longs cils vibratiles. Pour les autres détails, et pour le rôle des anthérozoïdes dans la fécondation V. ALGUES, ANTHÉRIDIE, OOSPORE, etc. HECKEL.

ANTHÈSE. On donne ce nom au moment de l'épanouissement des fleurs et à l'état des diverses parties de celles-ci quand elles sont épanouies. Dans un sens plus restreint, on appelle encore quelquefois anthèse le moment de la déhiscence des loges de l'anthère (V. FLEUR).

ANTHESPHORIES, ou fête des fleurs, célébrée en Sicile, à Hipponium en Italie et dans le Peloponèse, en l'honneur de Cora ou Persephoné. Cette fête rappelait l'enlèvement de la fille de Déméter, surprise par Pluton, tandis qu'elle cueillait des fleurs, et aussi son retour sur la terre, c.-à-d. l'épanouissement de la nature au printemps. Au temple de Déméter à Megalopolis, il y avait deux statues de jeunes filles, portant sur la tête des corbeilles pleines de fleurs. Des fêtes analogues existaient dans le culte d'Héra et d'Aphrodite ; ce qui fit assimiler cette dernière divinité à la Flora des Romains et l'Anthesphorie grecque au Florifertum. J.-A. H.

ANTHESTÉRIES. Fêtes en l'honneur de Bacchus, célébrées à Athènes et chez tous les peuples de race ionienne, dans le mois d'*Anthestérion* (V. ce nom). A Athènes elles duraient trois jours, du 11 au 13 ; ailleurs un seul, qui tombait généralement le 12. Le premier jour, qui portait le nom de *Pithoïgies*, avait pour objet de fêter la fin de la fermentation du vin nouveau ; on mettait en perce les tonneaux de la récolte et on les soutirait dans les cruches où le vin devait être conservé. Le second jour était celui des libations *(Choës)* ; on s'y livrait à de joyeux repas, vidant en l'honneur du dieu des coupes nombreuses, se rendant les uns chez les autres, revêtus d'habits de fête ou dans des travestissements empruntés à la légende de Bacchus. C'est au son des trompettes que l'on buvait à qui mieux mieux, avec invocation spéciale au *Bon Démon*. Il y avait une fête particulière pour les enfants depuis trois ans, et on les couronnait de fleurs. Comme la légende représentait Cora, fille de Déméter, sortant du fond des enfers et épousant Bacchus, image ingénieuse du printemps qui fait renaître la nature après l'engourdissement de l'hiver, la femme de l'Archonte-Roi, accompagnée de quatorze femmes les plus vénérables de la ville, offrait à Bacchus un sacrifice dans son sanctuaire, le *Lenæon* du *Marais (Limnæ)*; puis elle épousait le dieu par une sorte de mariage mystique, comme celui de Dionysos et d'Ariane dans l'île de Naxos, ou plus récemment celui du Doge et de la mer à Venise. Les idées touchant le réveil de la nature étant inséparables chez les Grecs comme chez les Latins, de la pensée de la mort, le jour des *Libations* et la fête des Anthestéries en général étaient aussi une fête funèbre. On se rendait près des tombeaux et on y offrait des libations de vin. Les trois jours comptaient parmi les jours funestes, où les temples sont fermés et des purifications prescrites en vue de se garder de tout accident. Le troisième jour était celui des *Marmites (Chytres)*, ainsi nommé parce qu'on offrait à Hermès souterrain des fruits cuits dans des pots en terre : les morts seuls devaient y goûter. Suivant la légende, cette journée avait pour objet de rappeler le souvenir des humains qui avaient péri dans le déluge de Deucalion. En réalité, il s'agissait de célébrer la fin de l'hiver qui, après avoir enseveli la végétation sous un linceul funèbre, cède au printemps et fait place à une vie nouvelle. A ce titre, les hommages rendus aux morts durant ces fêtes n'ont rien de triste ; outre les réjouissances dont nous avons parlé, il était d'usage aux Anthestéries de préluder par une sorte de repétition aux représentations dramatiques qui devaient avoir lieu aux grandes Dionysiaques. Il s'organisait également des concours de lutte ; les écoliers payaient leurs honoraires à leurs maîtres et étaient invités par eux, coutume établie pour le carnaval dans certaines universités allemandes. Pendant les trois jours, les esclaves étaient traités sur un pied d'égalité avec leurs maîtres, comme aux Saturnales de Rome. J.-A. HILD.

BIBL.: SCHŒMANN, *Griechische Allerthümer*, II, pp. 495 et suiv. — PRELLER, *Griechische Mythologie*, I, p. 554. — WELCKER, *Griechische Gœtterlehre*, II, p. 646. — DECHARME, *Mythologie de la Grèce ancienne*, Paris, 1884.

ANTHESTÉRION. Nom du mois qui correspondait pour les Athéniens à notre mois de févr.; il était ainsi appelé, parce que, sous le climat privilégié de l'Attique et de l'Ionie, on y voyait s'épanouir les premières fleurs (ἄνθος) ; il a donné leur nom aux *Anthestéries*, fêtes fleuries en l'honneur de Dionysos. J.-A. H.

ANTHEUIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 285 hab.

ANTHIA (Myth.) (V. ANTHÉA).

ANTHIAS (V. BARBIER).

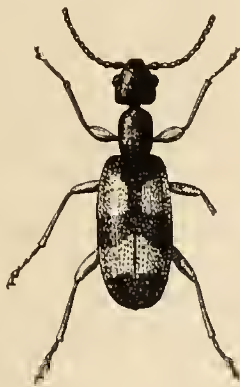
ANTHIASISTES (les opposants). Nom d'une secte chrétienne des premiers temps, sur laquelle les renseignements font défaut. On n'a pu, jusqu'à présent, préciser la date de son apparition.

ANTHICIDES. Famille d'Insectes-Coléoptères, dont les représentants sont caractérisés ainsi qu'il suit : corps convexe, tête brusquement rétrécie postérieurement en une sorte de cou plus ou moins étroit, mais toujours bien distinct ; antennes de onze articles, filiformes ou graduellement épaissis vers l'extrémité ; prothorax beaucoup plus étroit que les élytres à la base, sans aucune trace de bord latéral, rétréci en arrière, quelquefois très fortement ; élytres plus ou moins ovalaires, jamais striés ; pattes grêles ; les antérieures à hanches cylindriques, très saillantes et contiguës ; tarses hétéromères, les postérieurs offrant quatre, les autres, cinq articles ; crochets simples. — Les Anthicides, tous de petite taille, ont une certaine ressemblance de forme avec les Fourmis. Leur coloration est sombre, d'un noir ou d'un brun uniforme peu luisant, parfois avec des taches ou fascies claires, des dessins un peu vagues ou des bandes de duvet argenté. Ils sont répandus dans toutes les contrées du globe, surtout dans la région méditerranéenne, et se rencontrent aux bords des eaux, douces ou salées, dans les lieux sablonneux, parfois sur les fleurs ou sur les plantes basses, sous les feuilles mortes, dans les détritus, etc. Leurs métamorphoses sont inconnues. — Les genres principaux du groupe sont : *Notoxus* Geoff., *Mecynotarsus* Laf., *Formicomus* Motsch., *Anthicus* Payk. et *Tomoderus* Laf. (V. ces mots). Ed. LEF.

BIBL.: M[is] de la FERTÉ-SÉNECTÈRE, *Monographie des Anthicides*, publiée dans le *Species et Iconographie des insectes* de Guérin-Méneville, 1846. — DE MARSEUL, *Monographie des Anthicides de l'ancien monde*, dans l'*Abeille*, t. XVII, 1879.

ANTHICUS. Genre d'Insectes-Coléoptères, qui a donné son nom à la famille des *Anthicides* (V. ce mot). Etabli en 1798 par Paykull (*Faun. succ.*, I, 253), le genre *Anthicus* renferme un nombre considérable d'espèces (plus de 200), qui sont caractérisées surtout par le prothorax uni, très rétréci vers la base, souvent sillonné en travers, par le dernier article des palpes maxillaires toujours plus ou moins sécuriforme et par l'avant-dernier article des tarses presque bilobé. — Les *Anthicus* se trouvent sur les végétaux, au pied des plantes, parmi les détritus, sous les pierres, dans les lieux sablonneux. Parmi les espèces, au nombre d'une quarantaine, qui se rencontrent en France, l'une des plus communes est l'*A. antherinus* L. (*Notoxus an-*

therinus Fabr., *N. cinctellus* Rossi), long de 3 à 4 millim., noir, avec les élytres ornés, près de la base, d'une grande


Anthicus antherinus L. (grossi).

tache rouge, et, après leur milieu, d'une bande de même couleur dilatée en avant et en arrière. Ed. Lef.

ANTHIDIE (*Anthidium* Fabr.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, de la famille des Apides. Ce sont des *Abeilles solitaires*, au corps velu, orné de bandes fauves et brunes. Ils ont les mandibules larges, bidentées, la langue pointue, plus longue que les palpes labiaux, les palpes maxillaires d'un seul article. Leur abdomen est court, sphérique et les ailes offrent trois cellules cubitales. Les femelles possèdent, sur la face ventrale du dernier segment abdominal, une sorte de palette couverte de soies disposées par rangées et servant à la récolte du pollen. Elles creusent dans le sable des talus exposés au soleil des alvéoles qu'elles tapissent d'un duvet blanc enlevé aux plantes laineuses et dans lesquelles elles déposent le miel nécessaire à la nourriture de leurs larves. Toutefois, d'après M. Lichtenstein, l'*A. contractum* Lat. ferait son nid dans de petites coupes cireuses ou résineuses fixées aux tiges sèches des plantes (V. *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1869, *Bull.*, p. XLIX). La France possède une quarantaine d'espèces d'Anthidies, répandues surtout dans les contrées méridionales. La plus commune est l'*A. manicatum* L. (*Apis maculata* Panz.). Ed. Lef.

ANTHIE (*Anthia* Weber). Genre d'Insectes Coléoptères,


Anthia venator Fabr. (grand. nat.)

qui a donné son nom au groupe des Anthiites. Ce sont des Carabiques de grande taille et de couleur noire avec des taches blanches formées par des poils très courts et très serrés. Ils ont la tête grosse, allongée, entièrement dégagée du prothorax, les yeux saillants, la languette longue, avancée entre les palpes, les mandibules très robustes, en partie cachées par le lobe qui est très grand, le prothorax cordiforme, fortement rétréci en arrière, les élytres ovales, convexes, complètement coudés et dépourvus d'écusson, les pattes fortes avec des tarses de cinq articles, dont le premier, aux pattes intermédiaires et postérieures, est à lui seul aussi long que tous les autres pris ensemble. — Les *Anthia* se rencontrent presque exclusivement en Afrique, particulièrement au Cap de Bonne-Espérance. On les trouve dans le sable, ordinairement non loin des étangs salés ou des rivières, ou bien sous les pierres, près des monuments en ruines. Ils sont très carnassiers et répandent, quand on les inquiète, un liquide caustique, d'odeur désagréable. On en connaît aujourd'hui plus de 40 espèces. L'une des plus communes est l'*A. sex-maculata* Fabr., qu'on rencontre dans le sud de l'Algérie, notamment dans le Djebel-Amour, à Biskra, à Ouargla et à Bouçada. Dans cette dernière localité se trouve également l'*A. venator* Fabr., très belle espèce, longue de 5 à 6 cent., d'un noir brillant, avec une grande tache blanche sur chaque épaule et une autre plus petite à l'extrémité de chaque élytre près du bord externe. Ed. Lef

ANTHIEN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny ; 782 hab.

ANTHIME, patriarche de Constantinople (V. Agapet Ier, pape).

ANTHIME, d'Ivir, métropolitain de Valachie, mort en août 1716. Géorgien d'origine, Anthime dut quitter son pays tout jeune encore et recevoir, en Valachie même, une instruction des plus variées et des plus solides. En 1692, il était simple moine ; deux ans plus tard, il est placé comme higoumène à la tête du monastère de Snagov. Par sa science et ses talents il s'éleva à la dignité d'évêque de Rîmnic (16 mars 1705), puis de métropolitain de Valachie (28 janv. 1708). Quand il fut placé à la tête de l'église valaque, il essaya de défendre l'indépendance et les institutions nationales contre l'envahissement des Grecs. Il ne put toutefois empêcher l'avènement des Phanariotes qui, dans la personne de Nicolas Mavrocordato, prirent possession du trône. Le prince ne lui pardonna pas son opposition ; il l'accusa de sacrilège et de trahison, le fit déposer par un synode d'évêques grecs qu'il avait à ses ordres et le condamna à l'exil. Au moment où l'infortuné Anthime quittait Bucarest pour prendre le chemin du mont Sinaï où il était relégué, Mavrocordato recommanda à ses sicaires de le jeter dans le Danube, et cet ordre barbare fut fidèlement exécuté (août 1716). Anthime n'est pas seulement resté célèbre par son patriotisme ; ses talents multiples lui assurent une place à part parmi tous les prélats roumains. Peintre et sculpteur, il décora lui-même les églises qu'il avait fondées ; il prêcha avec succès et témoigna de son zèle pastoral par divers mandements qui nous ont été conservés. Cependant ce qui le recommande surtout à l'attention de la postérité, ce sont les services rendus par lui à l'art typographique. En 1692, comme simple moine, il travailla dans un atelier qui existait depuis quelques années à Bucarest. En 1694, il transféra cette imprimerie à Snagov ; en 1701 il la ramena à Bucarest. Son matériel le suivit à Rîmnic (1706), puis à Tîrgoviste où était alors le siège du métropolitain de Valachie (1708). En 1713, Anthime quitta Tîrgoviste pour Bucarest et y transporta de nouveau ses presses. Les ouvrages imprimés par lui ou sous sa haute direction sont assez nombreux. La bibliographie de M. Picot, qui est probablement loin d'être complète, en compte cinquante-trois, en roumain, en grec, en slave liturgique et en arabe. Il est probable qu'Anthime a imprimé également des livres circassiens aujourd'hui perdus. En tout cas, il envoya un de ses élèves, le Transylvain Michel Stéfanovitch, fonder à Tiflis une imprimerie d'où sortit en 1710 la première Bible géorgienne. J. Monnier.

Bibl. : E. Picot, *Notice biographique et bibliographique*

sur l'imprimeur Anthime d'Ivir, métropolitain de Valachie; dans les *Mélanges orientaux publiés par les professeurs de l'Ecole des langues orientales vivantes à l'occasion du septième congrès international des orientalistes tenu à Vienne en 1886*; 1886 gr. in-8.

ANTHIMUS, médecin grec, florissait au ve et au vi^e siècle de l'ère chrétienne. Il n'est connu que depuis peu d'années par un ouvrage diététique, très intéressant, déjà mentionné par Isidore de Séville et découvert et publié d'après un manuscrit de Saint-Gall, par Valentin Rose: *De observatione ciborum*, dans *Anecdota græca et græco-latina*, t. II, p. 41, Berlin, 1870, et tiré à part: Berlin, 1870, in-8. Banni de Byzance, il fut en relations suivies avec les Goths, chez lesquels il vécut en Italie, et qui avaient pour lui une telle considération qu'ils l'envoyèrent en ambassadeur auprès du roi des Francs, Théodoric ; en prenant congé de ce prince, il lui laissa son opuscule dont le titre exact est : *Epistolæ Anthimi viri illustris comitis et legatarii ad gloriosissimum Theudericum regem Francorum de observatione ciborum*. Cet écrit a une grande importance au point de vue de la linguistique, en ce qu'il constitue un des plus anciens documents relatifs à la transformation du latin dans le roman vulgaire, et d'autre part parce qu'il donne des renseignements précieux sur les aliments en usage chez les Francs. Le lard et le fromage faisaient le fond de l'alimentation, mais en outre des produits du Midi et même de l'Afrique et de l'Arabie figuraient sur les tables. Dr L. Hn.

Bibl. : Heser, dans *Biogr. Lexic. hervorrag. Aerzte*, I, 153.

ANTHINA. Le mycologue Fries a désigné sous ce nom un genre de Champignons non autonomes, voisins des *Isaria*. On sait aujourd'hui que les *Anthina* représentent la forme conidiophore de certains Ascomycètes-Pyrénomycètes, tels que les *Sphæria* ou les *Hypoxylon*. Ainsi, l'*Anthina flavovirens* Fries n'est que l'état conidifère de l'*Hypoxylon coccineum* Tul. (*Sphæria fragiformis* Pers.), qui vit sur l'écorce du hêtre. De même aussi, les *Anthina filaris* Fr., *flammea* Fr. et *aeruginosa* Fuck. développent sur l'écorce des chênes et des hêtres des conidies qui précèdent, sur le même thalle, les conceptacles ascophores ou périthèces de divers Ascomycètes.

Louis Crié.

ANTHING (Frédéric), officier et écrivain militaire russe, né à Gotha, mort à Saint-Pétersbourg en 1805. Il prit du service en Russie et fut aide de camp de Souvorov. Il publia, en 1791, un volume : *Ueber Russlands Landesart, Sitten, Luxus, Moden und Ergœtzlichkeiten*, et plus tard un ouvrage sur Souvorov, qui eut un grand succès : *Versuch einer Kriegsgeschichte des Grafen Alexander Suworow* (3 vol., Gotha, 1795-99). Cet ouvrage peu exact eut 4 éd. françaises (Gotha, 1799 ; Paris, 1799; Londres, 1799 ; Paris, 1802), une édition hollandaise et une édition anglaise, sans compter une traduction russe publiée à Saint-Pétersbourg, 1804. Ce succès s'explique moins par la valeur médiocre de cette compilation que par la popularité dont jouissait alors le nom de Souvorov. Il se fit un nom comme peintre de portraits à la silhouette. Deux de ses grands tableaux ont été gravés par Balnis et D. Berger.— *Charles Anthing*, son frère, général au service des Pays-Bas, fut gouverneur des Indes orientales, et mourut à Gotha en 1823. L. L.

ANTHION ou **ANTHINON**. Source des Fleurs, située sur la route de Mégare à Eleusis ; la légende racontait que Déméter, à la recherche de sa fille Cora, ravie par Hadès, s'y était reposée. A ce titre, elle avait son rôle dans la célébration des *Eleusies*, probablement identique à la source des *Vierges* citée dans l'hymne homérique à Déméter (vers 99). J.-A. H.

ANTHIPPÉ, une des cinquante filles de Thespios, aimée d'Héraclès et mère d'Hippodromus. Au masculin, désigne le père de Hippeia, et l'aïeul de deux Argonautes, Cénée et Polyphème.

ANTHITES. Heer a réuni, sous ce nom, des fleurs et des organes floraux fossiles, provenant de végétaux monocotylédones et dicotylédones, dont l'attribution n'a pas encore été fixée. Les *Anthites malvaceus*, *saxifragoides*, *minutus*, *tripartitus*, *unguieulatus reticulatus* de Heer, ont été observés dans les couches miocènes (étage tortonien) d'Œningen, en Suisse, qui correspondent aux marnes à *Helix turonensis* du bassin de Paris et de la France occidentale, et aux faluns de Salles et de Saubriques, de l'Aquitaine. L'*Anthites amissus* Heer appartient à la flore fossile arctique du Mackensie. L'*Anthithes Gaudini* Heer, qui rappelle par son inflorescence et par ses fleurs les genres *Cupania* et *Antidesma*, est une espèce de la flore tertiaire de Rivaz, près de Lausanne. Louis Crié.

ANTHIUS ou **ANTHEUS**, c.-à-d. *le Fleuri*, surnom de Dionysos et de plusieurs personnages légendaires célèbres par leur beauté. Le plus remarquable est un fils de la race royale d'Halicarnasse, aimé de Hermès et envoyé comme otage chez Phobius, roi de Milet. Cleobœa, épouse de ce dernier, s'éprit de lui et, n'ayant pu lui faire partager sa passion, le tua et se tua elle-même après. J.-A. H.

ANTHOARD (Jean-Augustin-Adolphe), homme politique français, né à Lus-la-Croix-Haute (Drôme) le 3 sept. 1807. Il fut maire de Grenoble après la chute de Louis-Philippe, le 24 fév. 1848, et après la déchéance de Napoléon III, le 4 sept. 1870. Candidat aux élections du 8 fév. 1871, il ne fut pas élu, et ne parvint à la Chambre que le 20 fév. 1876, où les électeurs de la première circonscription de Grenoble l'avaient envoyé par 8,329 voix. Il fut un des 363 qui résistèrent au gouvernement du 16 Mai. Réélu le 14 oct. 1877 par 14,355 voix, il ne se représenta pas aux élections du 21 août 1881, et rentra dans la vie privée.

ANTHOBAPHES. Sous le nom d'*Anthobaphes*, le Dr Cabanis a séparé (*Mus. Hein.*, 1861, t. I, p. 103) des *Soui-Mangas* (V. ce mot) une espèce de l'Afrique australe, dont les mâles adultes offrent une certaine analogie de formes avec les *Promerops* (V. ce mot), grâce à leur bec légèrement arqué et à leurs pennes caudales fortement étagées. Ces mâles cependant offrent sur leur plumage les mêmes teintes que les Nectariniidés africains ou asiatiques : ils ont la tête couverte d'un capuchon d'un vert métallique qui se prolonge jusque sur le dos et qui contraste sur la gorge avec un large plastron d'un violet sombre ; leurs ailes, leur dos et leur queue sont d'un vert olive mélangé de brun et les parties inférieures de leur corps présentent une belle couleur jaune orange passant au jaune safran du côté de la poitrine. Les femelles, suivant la règle ordinaire, ont une livrée beaucoup plus modeste, d'un vert olive à peine nuancé de brun et de gris. L'*Antobaphes violacea*, qui est à peu près de la taille d'une Fauvette, est assez rare aux environs du cap de Bonne-Espérance où elle a été observée par Levaillant à la fin du siècle dernier. Ses mœurs et son régime ne diffèrent point de ceux des autres Soui-Mangas africains et son nid ressemble au nid des autres oiseaux de même famille par la structure et par la matière des matériaux. Il est attaché à un buisson et construit avec de la mousse, des lichens et de la bourre. Les œufs qu'il renferme sont généralement au nombre de cinq et d'un blanc jaunâtre, piqueté de brun. Pendant que la femelle couve, le mâle fait entendre, dit-on, un chant très agréable. E. Oustalet.

Bibl. : Levaillant, *Hist. nat. des oiseaux d'Afrique*, 1799-1805, pl. 292. — Audebert et Vieillot, *Hist. nat. des Grimpereaux et des Oiseaux de Paradis*, 1802, pl. 39. — G.-E Shelley, *Monogr. Nectariniidæ*, 1877-1881, p. 23 et pl. 8. — H. Gadow, *Cat. Birds Brit. Mus.* 1884, t. IX, p. 10.

ANTHOBOTHRIUM. Genre créé par P.-J. van Beneden, en 1861, pour des Cestodes parasites des Squales et caractérisé par la présence de quatre ventouses qui ont la forme de calices portés sur un pédoncule long et protractile. Les ventouses sont inermes ; les anneaux du corps sont rendus isolément; les pores génitaux sont situés sur les côtés. Trois espèces sont actuellement connues : *Anthobothrium cornucopiæ* et *A. giganteum* vivent dans

l'intestin grêle de *Galeus canis; A. auriculatum* se rencontre chez *Prionodon glaucus* et chez *Galeus canis*.
R. Bl.

ANTHOCARPE. On désigne parfois sous ce nom les fruits dans la constitution desquels entrent les organes floraux ou une partie de ces organes, en même temps que les fruits proprement dits. Les cônes des Pins, des Cèdres, des Cyprès, etc., le fruit du Figuier, du Mûrier, des *Bromelia*, des *Artocarpus*, etc., sont des anthocarpes.
R. Bl.

ANTHOCERCIS. Labillardière (*Pl. Nov. Holland.* II, 19) a décrit sous ce nom un genre de plantes de la famille des Scrofulariacées, tribu des Salpiglossidées, dont on connaît environ une demi-douzaine d'espèces, originaires de l'Australie. Ce sont des arbrisseaux rameux, glabres ou couverts de poils étoilés, à feuilles généralement entières, à corolle subcampanulée, à fruit capsulaire. On cultive assez fréquemment dans les serres tempérées de l'Europe l'*A. viscosa* R. Br., aux fleurs d'un blanc verdâtre, et l'*A. littorea* Labill., dont les fleurs sont jaunes avec le tube strié de lignes brunes. Ed. Lef.

ANTHOCEROS. Les bryologues désignent sous ce nom un genre d'Hépatiques-Anthocérotées que caractérise nettement un sporange très allongé, qui se fend de haut en bas en deux valves et dont l'axe est occupé par une columelle. Ces Muscinées, qui croissent sur les sols schisteux et argileux, présentent un thalle homogène, aplati en forme de ruban, complètement dépourvu de feuilles, et dont les divisions irrégulières forment un disque. Le thalle des *Anthoceros* offre plusieurs assises cellulaires. Ces cellules renferment chacune un seul corps chlorophyllien relativement énorme, qui peut former à la fois de quarante à cent grains d'amidon. Les espaces intercellulaires qui existent à la base inférieure du thalle de ces plantes sécrètent une substance mucilagineuse. Les *Anthoceros* sont monoïques et leur sporange, dont l'épiderme est muni de stomates, présente cette particularité de s'accroître pendant longtemps à sa base. Le développement des spores offre ici un intérêt tout particulier ; ces corps nous montrent, en effet, que la division du noyau et la segmentation du corps protoplasmique sont deux phénomènes indépendants. Le corps protoplasmique s'y partage en quatre parties, pendant que le noyau demeure indivis au centre de la cellule-mère ; plus tard, le noyau se divise à son tour en quatre parties qui se rendent chacune dans un des corps protoplasmiques. Ceux-ci s'entourent ensuite d'une membrane et deviennent autant de spores. — Le genre *Anthoceros* renferme une quinzaine d'espèces qui habitent l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. L'*A. giganteus* L. et Ldhg croît dans la Nouvelle-Zélande, aux environs du détroit de Dusky-Bay. L'*A. fuciformis* Mont. est une Muscinée de l'île Bourbon. L'*A. crassinervis* N. et E. a été observé aux Indes orientales, parmi les Lichens. Dans notre pays,, l'*A. lævis* L. et l'*A. punctatus* L. croissent sur les rochers humides, dans les endroits frais des champs argileux et calcaires. Louis Crié.

ANTHOCHÆRA. Sous le nom d'*Anthochæra* (qui devrait être remplacé par le nom plus ancien d'*Acanthochæra* Vig. et Horsf.), les ornithologistes désignent quelques espèces d'oiseaux de la famille des *Méliphagidés* (V. ce mot) appartenant à la faune australienne et se rapprochant à plusieurs égards des *Ptilotis* (V. ce mot). La taille de ces oiseaux varie de la grosseur d'un Merle à celle d'un Geai et leur plumage offre un mélange de gris et de brun, avec des taches jaunes et des stries d'un blanc argenté. Leur bec, à peu près aussi long que la tête, est faiblement recourbé, assez épais à la base et muni en dessus d'une forte carène ; leurs pattes sont assez courtes, mais robustes et garnies de scutelles sur le tarse, et leurs ailes atteignent à peu près la même longueur que la queue, dont les pennes sont étagées. Enfin, de chaque côté de leur cou, non loin de la base du bec, se détachent souvent des caroncules charnues plus ou moins développées. Comme le nom même l'indique, ces caroncules sont déjà très développées chez l'*A. carunculata* Lath. ou *Pie à pendeloques* Daud., qui habite la Tasmanie et l'Australie méridionale ; elles le sont encore davantage chez l'*A. inauris* Gould, qui est propre à la Tasmanie, tandis qu'elles manquent chez l'*A. mellivora* Lath., chez l'*A. lunulata* Gould, et chez l'*A. rufigularis* Gould, qui se rencontrent principalement dans les provinces méridionales et occidentales de la Nouvelle-Hollande. L'*A. mellivora* recherche particulièrement les endroits où croissent les *Banksia* et, à

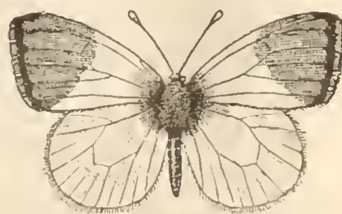


Anthochæra carunculata Lath.

l'aide de son bec recourbé, recherche dans les fleurs de ces arbres le pollen et les insectes dont elle fait sa nourriture. Sa voix rauque et désagréable lui a valu le nom local de *Goo-gwar-ruck*. Comme la plupart des Méliphagidés, cet oiseau construit son nid avec des matériaux très fins, de la mousse et des radicelles. Il y dépose, vers le mois de septembre, des œufs d'un rouge pâle, maculés de brun. E. Oustalet.

Bibl. : Gould, *Birds of Australia*, 1848, t. IV, pp. 55 à 57. — H. Gadow, *Cat. Birds Brit. Mus.*, 1884, t. IX, p. 262.

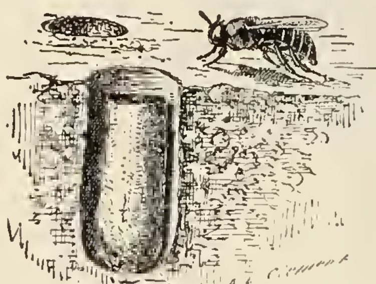
ANTHOCHARIS. Genre de Lépidoptères Rhopalocères, établi en 1836 par Boisduval (*Spec. et gen. des Lépidopt.*, II, p. 556), pour certaines espèces de Piérides, qui ont la tête forte, aussi large que le corselet, les antennes courtes, à articulations bien distinctes, terminées par une massue ovoïde, comprimée, et les palpes presque cylindriques, hérissés jusqu'au bout de longs poils se confondant avec ceux du front. De plus, les chrysalides sont plus ou moins arquées, pointues aux deux extrémités et dépourvues de pointes latérales. — Les *Anthocharis* ont des représentants en Europe et en Afrique. L'espèce la plus commune en Europe est l'*A. cardamines* L., ou *Papillon aurore*, qu'on trouve en avril et mai dans les bois et les prés. Ses ailes arrondies sont blanches avec le sommet des supérieures orné d'une grande tache aurore chez les mâles, noirâtre chez les femelles, et le dessous des inférieures marbré de vert et de jaune. Sa chenille, qui vit sur les Crucifères, est verte, très finement pointillée de noir, avec une raie blanche longitudi-



Anthocharis cardamines.

nale. Une autre espèce, *A. belia* Fabr., se rencontre assez communément dans le midi de la France, en Espagne, en Algérie, en Asie Mineure. Ses ailes sont d'un blanc jaunâtre avec le sommet des supérieures noirâtre et le dessous des inférieures verdâtre parsemé de taches blanches à reflet nacré. Ed. Lef.

ANTHOCOPE (*Anthocopa* Lep.). Genre d'Insectes Hyménoptères, du groupe des Apides, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau (*Encycl.*, t. X, p. 314), et dont l'unique espèce, *A. papaveris* Latr. (*Megachile papaveris* Panz.), ou *Andrène tapissière* d'Olivier, *Abeille tapissière* de Réaumur, se trouve communément en France, surtout dans les contrées méridionales. C'est une petite *Abeille solitaire* au corps noir, couvert de poils blanchâtres ou roussâtres sur la tête et le corselet, avec les anneaux de l'abdomen lisses, bordés de poils gris et un faisceau de poils blancs de chaque côté du premier anneau en dessus. Les mandibules sont tridentées, les palpes maxillaires de quatre articles et les crochets des tarses, bifides chez le mâle, sont simples chez la femelle. Celle-ci creuse dans

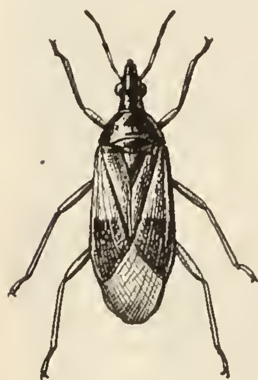


Anthocopa papaveris Latr. et son nid.

les terrains sablonneux, secs et arides, des trous perpendiculaires d'une profondeur de quelques centimètres, dont elle tapisse les parois, rendues bien unies, avec des morceaux de pétales de coquelicot qu'elle découpe très adroitement au moyen de ses mandibules et qu'elle transporte un à un. Cette opération terminée, l'Anthocope dépose au fond du trou un œuf, ainsi que la pâtée de pollen et de miel nécessaire à la nourriture de la future larve ; puis elle recouvre le tout en repliant la partie supérieure des morceaux de pétales et en rejetant par-dessus une certaine quantité de terre, de manière à combler le trou et à n'en laisser aucune trace extérieure. L'Anthocope construit ainsi autant de nids isolés qu'elle a d'œufs à pondre. Ed. Lef.

Bibl. : Réaumur, *Mém. pour servir à l'histoire des insectes*, t. VI, p. 131, pl. 13. — Victor Rendu, *Mœurs pittoresque des insectes*, 1870, p. 226. — E. Blanchard, *Métamorphoses des insectes*, 1877, p. 432. — Maurice Girard, *Traité élémentaire d'entomologie*, t. II, 2e partie.

ANTHOCORIS (*Anthocoris* Fall.). Genre d'Hémiptères Hétéroptères, qui a donné son nom à la famille des Anthocorides et dont les espèces, toutes de petite taille, sont remarquables par leur forme rétrécie en avant, par leurs antennes à premier article court et par leur corselet conique. Ces insectes habitent principalement l'Europe. L'espèce type, *A. nemorum* L., se rencontre communément en France, sur les plantes, dans les lieux ombragés, au bord des ruisseaux. Elle est d'un noir brillant avec les antennes et les pattes fauves et les élytres blanchâtres, plus ou moins enfumés de noir ou de brun. D'après le colonel Goureau, cette espèce serait, surtout à l'état de larve, l'un des ennemis les plus redoutables des Pucerons (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1867, *Bull.*, p. LXXXV). Ed. Lef.



Anthocoris nemorum L. (grossi).

ANTHOCYANINE. Matière colorante qui se rencontre dans les pétales d'un grand nombre de fleurs ; suivant que le suc cellulaire est acide ou neutre, elle est rouge ou bleue. C'est une substance solide, amorphe, insoluble dans l'éther, mais soluble dans l'eau et l'alcool ; elle passe au vert sous l'influence des alcalis, mais cela tient à ce que le xanthogène, jauni par l'alcali, vient ajouter sa teinte particulière à la teinte bleue de l'anthocyanine ; quand on opère avec des fleurs rouges où elle se trouve isolée, comme le Coquelicot, on constate en effet que les alcalis la bleuissent simplement. R. Bl.

ANTHODIÆTA. Ce genre, créé en 1850 par le Dr Cabanis (*Mus. Hein.*, t. I, p. 100) en faveur du *Cinnyris collaris*, de Vieillot, ou *Sucrier gamtocin à cordon bleu*, de Levaillant, a été réuni, à tort selon nous, au genre *Anthreptes* ou *Anthothreptes* (V. ce mot) par M. H. Gadow. L'*A. collaris* V., avec ses variétés, l'*A. rectirostris* Aud. et l'*A. tephrolæma* Jard. et Fras, constituent en effet un groupe naturel qui est propre aux régions tropicales et subtropicales de l'Afrique et qui se distingue, par des formes moins massives et une queue plus courte, du genre *Anthreptes* Sw. ou *Anthothreptes* Cab., qui compte des représentants aussi bien dans l'Asie méridionale que sur le continent africain. L'*A. collaris*, qui se trouve à Natal, dans la région du Zambèze, à la côte d'Or, au Gabon et au Congo, doit son nom à une écharpe d'un violet éclatant qui orne la poitrine du mâle adulte et qui contraste avec le vert métallique de la gorge. Cette dernière couleur s'étend également sur la tête et sur le dos et est remplacée sur les ailes par du brun et du vert olive, sur la queue par du bleu sombre et sur le ventre par du jaune verdâtre avec deux touffes d'un jaune vif sur les flancs. Chez la femelle, le plumage est simplement vert olive et jaune et chez le mâle de l'*A. tephrolæma*, espèce propre à la partie de l'Afrique occidentale comprise entre le Gabon et les pays d'Angola, la teinte des parties inférieures est un gris cendré, séparé du vert métallique de la gorge par un liseré orangé. Enfin, chez le mâle de l'*A. rectirostris*, qui habite un peu plus au nord que l'espèce précédente, la gorge est jaune comme l'abdomen et la poitrine est traversée par une écharpe verte, liserée de jaune orange. Cette dernière espèce diffère, d'ailleurs, par son bec assez court et presque droit, des *A. collaris* et *A. tephrolæma* qui ont le bec légèrement recourbé et aussi long que la tête, mais elle offre à peu près les mêmes dimensions, sa taille étant comparable à celle d'une Fauvette. Les mœurs et le régime de ces oiseaux ne s'écartent point de ceux des autres *Soui-Mangas* (V. ce mot). E. Oustalet.

Bibl. : Levaillant, *Oiseaux d'Afrique*, 1808, t. VI, p. 174 et pl. 299. — G.-E. Shelley, *Monogr. Nectariniidæ*, 1877-1881, pp. 339 et p. 110 et suiv. — H. Gadow, *Cat. Birds Brit. Mus.*, 1884, t. IX, p. 112.

ANTHODON. Ruiz et Pavon (*Pl. peruv. et chil.*, I, 45, t. 74) ont établi sous ce nom un genre de Célastracées, qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Salacia* de Linné (V. Salacia). Ed. Lef.

ANTHOFLES ou ANTOFLES. Noms sous lequel sont désignés, dans les officines, les *Clous de girofles* (V. Giroflier). Ed. Lef.

ANTHOINE ou ANTOINE (Nicolas), né à Briey (Lorraine), exécuté à Genève, le 20 avril 1632, pour crime de religion. Il appartenait par sa naissance au catholicisme et il avait achevé ses études classiques à Trèves et à Cologne, sous la direction des jésuites. Il rentra dans sa famille, vers l'âge de vingt ans, conçut des doutes sur les doctrines de son église et s'adressa au pasteur de Metz. Paul Ferry, qui le convertit au protestantisme. Désireux de se consacrer entièrement à la religion qu'il venait d'adopter, il se rendit à Sedan et à Genève, pour y étudier la théologie. L'enseignement qui se donnait en ces académies, outrant les preuves tirées de la prophétie, ébranla complètement la foi chrétienne chez Anthoine, qui ne trouva point justifiés pour l'histoire les textes alors invoqués pour dé-

montrer que Jésus-Christ est le Messie promis. Il fut ainsi amené à le considérer comme un imposteur et il résolut de faire profession du judaïsme. Il revint à Metz pour se faire admettre dans la synagogue ; mais les juifs de cette ville, n'osant l'accepter parmi eux, l'adressèrent à ceux de Venise ; ceux-ci le renvoyèrent à leurs coreligionnaires de Padoue. — Il était presque impossible, en ce temps-là, de vivre sans porter une dénomination religieuse officiellement classée. Ne pouvant faire profession du judaïsme, que sa conscience avait embrassé, et, comme l'a écrit Paul Ferry intercédant plus tard pour lui, pressé par la *nécessité de beaucoup de choses*, Anthoine dissimula sa foi et reprit à Genève l'étude de la théologie protestante, simulant toutes les apparences d'un chrétien convaincu. Il se fit admettre au ministère par le synode de Bourgogne, assemblé à Gex, s'engageant à suivre la doctrine de l'Ancien et du Nouveau Testament et à se conformer à la confession de foi et à la discipline des Eglises réformées de France ; par suite, il fut nommé ministre à Divonne, dans le pays de Gex. En ses fonctions publiques, il se soumettait à tous les usages de l'église qu'il servait ; mais il ne prenait jamais le texte de ses sermons que dans l'Ancien Testament et il évitait de parler de Jésus-Christ dans ses prières et dans ses exhortations. — Les longs efforts nécessaires pour soutenir cette dissimulation, le danger imminent d'être découvert, les agitations de sa conscience finirent par rendre fou ce malheureux. Dans ses accès de folie, il proféra des blasphèmes contre la religion chrétienne ; et un matin on le trouva, à l'une des portes de Genève, prosterné dans la boue et adorant le Dieu d'Israël. Il fut mis à l'hôpital ; mais après sa guérison il reprit ses protestations contre la religion chrétienne, et il passa de l'hôpital dans la prison. Ni le souvenir du supplice de Servet, ni les menaces, ni les prières ne purent l'amener à renier ses dernières croyances. — Avant de prononcer une sentence définitive contre lui, le Conseil de Genève consulta les ministres de cette ville et les professeurs en théologie de l'Académie. Les avis furent partagés, mais la majorité opina pour la peine capitale. Mestezat, ministre de l'église de Charenton, et Paul Ferry, de Metz, intervinrent en vain par des lettres, pour conseiller l'indulgence. Le 20 av. 1632, le Conseil condamna Anthoine à *être lié et mené en la place de Pleinpalais, pour être là attaché à un poteau sur un bûcher et étranglé en la façon accoutumée, et en après son corps brûlé et réduit en cendres.* Cette sentence fut exécutée le jour même. Parmi les papiers d'Anthoine, on trouva des formules de prières attestant une véritable piété ; une petite feuille contenant onze objections contre le dogme de la Trinité ; un long écrit dans lequel l'auteur fait confession de sa foi en la religion d'Israël, confession en douze articles, accompagnés de leurs preuves. Anthoine avait fait remettre cette dernière pièce au Conseil, pendant sa détention ; il y apposa sa signature, en signe de confirmation, le jour même de son exécution. E.-H. VOLLET.

BIBL. : HAAG, *la France protestante* ; Paris, 1846-1858, 10 vol. in-8, t. I. — LA ROCHE, *Bibliothèque anglaise* ; Amsterdam, 1717-1727, t. II. — SPON, *Histoire de Genève* ; Lyon, 1680.

ANTHOINE (François-Paul-Nicolas), homme politique français, né à Boulay (Lorraine), en 1720, mort à Metz en 1793. En 1789, il fut envoyé aux états généraux comme député du tiers état par le bailliage de Sarreguemines. Fut maire de Metz en 1791, puis membre de la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. En mourant, il légua ses biens à la nation, mais la Convention les refusa en déclarant toutefois que la mémoire d'Anthoine était chère aux Français. On a de lui deux brochures politiques ; l'une publiée à Paris en 1789, sans nom d'auteur et intitulée : *Essais sur les assemblées de communautés, de bailliages*, etc., *de la Lorraine, destinées à procéder tant aux élections, qu'à la rédaction des cahiers pour les états généraux ;* l'autre brochure, aussi in-8, publiée chez Clousier à Paris, porte le titre de : *Observations sur quelques articles du projet pour l'organisation de l'ordre judiciaire.* L. LU.

ANTHOINE (Antoine-Ignace) baron de Saint-Joseph, économiste, né à Embrun le 21 sept. 1749, mort le 22 juil. 1826. Fut d'abord négociant à Constantinople où il conçut un vaste projet d'alliance commerciale entre la France et la Russie qu'il fit admettre, du reste, par le ministre de France et l'impératrice Catherine II. Revenu à Marseille, il fut fait baron en 1786 et épousa Mlle Clary dont une sœur fut la femme de Bernadotte, depuis roi de Suède, et l'autre sœur femme de Joseph Bonaparte qui a été roi d'Espagne. — On a de lui : *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire ;* Paris, 1805.

ANTHOINE (François), baron de Saint-Joseph, général français, né à Marseille en 1787, mort à Paris en 1865. Fils du précédent. Engagé à dix-sept ans, il devint rapidement officier, car nous le trouvons colonel en 1814, ayant dix années de service. Pendant la Restauration il entra dans la garde royale, fut mis en disponibilité à la révolution de 1830, mais deux ans après il fut réintégré dans l'armée et nommé maréchal de camp. Général de division en 1844, et admis dans le cadre de réserve en 1852. Il était grand officier de la Légion d'honneur. Il fut chargé d'une mission diplomatique en Russie. Il procéda à l'organisation militaire des douaniers et des gardes forestiers et fut pendant longtemps attaché à la section historique du dépôt de la guerre.

ANTHOINE COLAS. Quoique les comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes portent Anthoine ou Antoine et mentionnent un Oudart Colas « fils de maistre Anthoine Colas » comme auteur de la façon d'une ymage de saint Michel faite à la cathédrale de Troyes, l'usage a prévalu de considérer Anthoine comme le nom de famille de l'architecte qui dirigea, de 1462 à 1484 et sous le titre de *maçon de l'église et maistre des maçons d'icelle et de l'ouvraige,* les travaux de construction de la cathédrale de Troyes. C'est pendant cette période de vingt-deux ans qu'Anthoine Colas eut à consolider le portail latéral nord par la construction de deux contreforts richement ornés destinés à le contrebuter et que, reprenant les travaux de la nef, il fit élever les deux derniers piliers servant, à l'extrémité des basses-nefs, de points d'appui aux tours du portail occidental. Ces deux derniers piliers sont non seulement remarquables par leurs grandes dimensions (ils ont environ 4 m. de diamètre) ; mais leur décoration témoigne, chez Anthoine Colas, de la préoccupation de s'inspirer d'un style plus élancé que le style ogival dans lequel était conçue la nef de la cathédrale de Troyes. Anthoine Colas était payé chaque jour 4 sous 2 deniers tournois et recevait chaque année, à Noël, 4 livres tournois pour le drap d'une robe, enfin il était logé gratuitement dans une maison proche de l'église. — Un nommé *Anthoine*, de Troyes, peut-être son fils, est mentionné par André Félibien, comme contrôleur des travaux du château de Chambord jusqu'au 31 mars 1536, époque où il démissionna de cet emploi et traita pour la construction des tours et pavillons carrés de ce château. Charles LUCAS.

BIBL. : L. PIGETTE, *Etudes sur la cath. de Troyes* ; Paris. 1870, in-8. — Ch. BAUCHAL, *Nouv. dict. biog. des archit. franç. ;* Paris, 1886, 1re part., in-8.

ANTHOLITUS. Ce nom a été donné par Brongniart aux inflorescences de certains arbres gymnospermes (*Cordaites*), qui ont joué un rôle remarquable, surtout à l'époque houillère. L'*A. devonicus* Dawson, qui représente l'épi fructificateur d'un *Cordaites*, est un fossile caractéristique de la flore dévonienne du Canada. La flore carbonifère renferme plusieurs formes d'*Antholitus : Andræanus* Weiss, *A. pauciflorus* Weiss, *A. parviflorus* Schimp), qui sont des inflorescences de *Cordaites*. On voit que ces inflorescences sont formées d'épillets disposés dans un ordre distique, le long d'un axe, et supportant des pédicelles terminés par des graines à divers degrés de développement, nommées *Samaropsis*, par Goëppert. Louis CRIÉ.

ANTHOLOGE (Liturgie grecque). Cette compilation, dont

les principaux éléments sont empruntés au *Paraclétique* et à l'*Horologe*, contient des prières et des liturgies pour le service divin, le culte de la Vierge, le culte des saints dont la fête est célébrée par l'Eglise grecque, et pour les actes religieux d'un usage fréquent. Ce recueil devait servir de manuel; mais il s'est trouvé démesurément augmenté par le zèle de ses éditeurs successifs. Pour le rendre propre à sa destination primitive, on en a fait un abrégé, auquel on a donné le nom de *Nouvel Anthologe*.

E.-H. V.

ANTHOLOGIE. I. Littérature. — On désigne sous ce nom tout recueil de morceaux choisis de prose ou de vers, dus à des auteurs différents. La première que nous connaissions est celle de Méléagre (V. ci-dessous). Mais l'idée a fait fortune; outre l'*Anthologie grecque* et *l'Anthologie latine*, qui ont une importance dans l'histoire littéraire et dont il sera parlé plus longuement ci-dessous, nous avons aujourd'hui un grand nombre d'anthologies ou de recueils de morceaux choisis de prose et de poésie, destinés principalement à l'éducation. Toutefois on a un peu dévié du sens originel du mot; l'anthologie grecque est formée de petites pièces légères dues en grande majorité à des poètes de second ou de troisième ordre et qui ne se trouveraient pas ailleurs; de même pour l'anthologie latine formée au XVIe siècle; au contraire on tend à insérer dans nos anthologies des fragments de tout genre et à y faire une place prépondérante aux écrivains les plus connus. Aussi l'utilité de ces anthologies est-elle très contestée, surtout par les littérateurs: elles ne donnent des grands écrivains que des fragments, taillés souvent un peu au hasard, dans des œuvres qui n'ont pas été faites pour être ainsi découpées par tranches; d'autre part, on n'y insère presque plus de ces jolies pièces comme les poètes de second ordre en ont souvent quelques-unes dans leur bagage, pièces que le grand public ne peut guère trouver que dans une anthologie.

II. Histoire littéraire. — 1° ANTHOLOGIE GRECQUE. — *Histoire du texte.* L'Anthologie grecque, telle que nous la possédons aujourd'hui, est formée des deux recueils de Constantin Céphalas et de Maxime Planude. Ces deux compilateurs ont travaillé sur des anthologies plus anciennes. La première paraît avoir été réunie par le poète Méléagre, qui vivait à la fin du IIe siècle av. J.-C. et qui recueillit les petits poèmes de ses devanciers ou contemporains, Myris, Anyté, Erinne, Sappho, Alcée, Simonide, Anacréon, Archiloque, Bacchylide, etc., sous le nom aimable de *Couronne* (Μελεάγρου στέφανος). Il y joignit ses propres poésies dont nous possédons encore 133 morceaux. Beaucoup des textes recueillis par Méléagre sont parvenus jusqu'à nous, conservés par les rédacteurs d'anthologies postérieures. On cite, comme rédacteur de la deuxième anthologie, pendant la deuxième moitié du Ier siècle de notre ère, Philippe de Thessalonique ou de Macédoine. Ce recueil dut être inférieur au premier, qui avait cueilli la fleur de la poésie grecque de la belle époque; on y voyait, en effet, des noms moins illustres; de Philippe lui-même 85 épigrammes sont conservées. L'historien Agathias de Myrina (527-565) composa une troisième collection anthologique intitulée *Cercle* (Κύκλος), comprenant, outre ses poésies personnelles, un choix fait parmi les poètes des cinq ou six premiers siècles de notre ère. Constantin Céphalas, souvent identifié avec Constantin de Rhodes, remania l'Anthologie d'Agathias, en l'enrichissant de pièces postérieures, de la collection de Straton de Sardes, et surtout d'emprunts faits aux recueils de Méléagre et de Philippe. Il vivait au commencement du Xe siècle. — Ce n'est pas la collection de Céphalas, pourtant plus complète, qui fut d'abord révélée aux savants de la Renaissance, mais celle du célèbre moine Maxime Planude, né à Nicomédie vers la fin du XIIIe siècle et dit quelquefois Constantinopolitain, à cause de son long séjour dans un monastère de Constantinople. L'anthologie de Planude est en grande partie extraite de celle de Céphalas; elle a exclu particulièrement les épigrammes obscènes; elle est divisée en sept livres, celle de Céphalas en quatorze sections. Jean Lascaris avait apporté de Constantinople en Italie le recueil de Planude; il le fit imprimer en 1494 à Florence (in-4), avec des lettres capitales, sous le titre : *Anthologia epigrammatum græcorum... Cura Joannis Lascaris* (à la fin : *Impressum Florentiæ per Laurentium Francisci de Alopa Venetum, III. Idus Augusti* M. CCCC. LXXXXIIIJ). Quelques exemplaires ne portent ni la date, ni l'épître latine à Pierre de Médicis sur la forme des lettres grecques; les feuillets qui ont cette épître et la suscription datée furent supprimés en effet, l'année suivante, dans les exemplaires vendus après le bannissement des Médicis de Florence. En 1503, Alde Manuce réimprima l'Anthologie de Lascaris, avec beaucoup de corrections, et en traduisant ἀνθολογία par le mot *Florilegium* forgé par lui. Les deux autres éditions aldines sont de 1521 et 1550-51; celle-ci est la plus correcte et la plus complète. Les Junta de Florence avaient déjà imprimé l'anthologie en 1519, toujours avec le titre de *Florilegium*. Quatre autres éditions parurent au XVIe siècle, parmi lesquelles il faut citer celle d'Henri Estienne (s. l., 1566) et celle des héritiers d'André Wechel (Francfort, 1600), où se trouvent les notes et commentaires du chanoine Jean Brodeau et de Vincent Obsopœus. En 1604, parut à Heidelberg la première édition grecque-latine due à Eilhard Lubin. Les poètes latins du XVe et du XVIe siècle avaient déjà imité ou traduit beaucoup de pièces de l'Anthologie; Florent Chrestien publia un choix de traductions de ce genre en 1608 (Paris, Rob. Estienne). Mais ces essais de traduction métrique en latin devaient être de beaucoup surpassés par l'admirable travail de Grotius commencé en 1630, et qui semble moins une traduction qu'une œuvre originale de poésie latine classique; il comprend les sept livres de Planude et a été publié seulement en 1795-1822, à Utrecht, par le Hollandais Jérôme van Bosch (éd. terminée par D.-J. van Lennep).

Le manuscrit de Constantin Céphalas (du Xe siècle), qui devait changer entièrement le point de vue des études sur l'Anthologie, fut découvert en 1616 par le jeune Claude Saumaise dans la bibliothèque de l'électeur palatin à Heidelberg. Le manuscrit passa au Vatican en 1623, avec la bibliothèque palatine offerte au pape par Maximilien de Bavière. L'*Anthologie palatine* fut transportée à Paris, à la suite du traité de Tolentino, en 1797; par les traités de 1814 elle fut rendue, non pas à la Bibliothèque Vaticane, mais à celle d'Heidelberg. Le second volume, comprenant les 49 derniers feuillets, est demeuré à la Bibliothèque nationale et y figure aujourd'hui sous le n° 384 du supplément grec. — L'Anthologie palatine, après la découverte de Saumaise, resta longtemps sans être connue autrement que par des extraits et des copies. Trois livres furent édités par Reiske à Leipzig en 1754. Brunck eut l'honneur de publier le texte complet en 1772-1776, à Strasbourg, en 3 vol. in-8, sous ce titre: *Analecta veterum poetarum græcorum, græce edidit Rich. Fr. Phil. Brunck*, 3 vol. in-8. Brunck a réuni toutes les épigrammes du même poète, et mis ensemble les pièces sans nom d'auteur. Cette disposition, restée propre à Brunck, a été abandonnée par Fred. Jacobs, qui fit de l'Anthologie une étude approfondie et publia un texte en 5 vol., Leipzig, 1794-96, et 8 vol. de précieux commentaires, 1798-1814. Jacobs profita du séjour du manuscrit à Paris pour compléter ses travaux et donner un texte parfaitement conforme à l'original; il s'aida aussi d'une copie très scrupuleuse de Spaletti conservée à Gotha. Voici le titre de cet important monument philologique: *Anthologia græca ad fidem codicis olim palatini, nunc parisini, ex apographo gothano edita. Curavit epigrammata in cod. pal. desiderata et adnotationem criticam adjecit Fridcr. Jacobs*; Leipzig, 1813-1817, 3 vol. in-8. L'Anthologie a été réimprimée d'après le texte de Jacobs par l'éditeur Tauchnitz, et dans la collection des

auteurs grecs de Didot. Le titre de cette dernière édition de l'Anthologie est celui-ci : *Epigrammatum Anthologia Palatina cum Planudeis et appendice nova epigrammatum veterum ex libris et marmoribus ductorum, annotatione inedita Boissonadii, Chardonis de la Rochette, Bothii, partim inedita Jacobsii, metrica versione Hugonis Grotii, et apparatu critico instruxit Fred. Dubner. Græce et latine.* Le 1er vol. a paru en 1864, le second en 1872 après la mort de Dübner ; il complète l'Anthologie palatine, et comprend 388 épigrammes de supplément, qu'on trouve dans celle de Planude et qui forment un seizième chapitre. Le troisième volume doit contenir les épigrammes tirées des inscriptions et des livres ; en attendant sa publication, on y peut suppléer en partie par l'ouvrage de G. Kaibel, *Epigrammata græca ex lapidibus conlecta* ; Berlin, 1878, in-8. — Une bonne traduction française sur le texte de Jacobs, accompagnée de notices sur les poètes de l'Anthologie, a été donnée en 1863 à Paris, en 2 vol. in-12 ; cette traduction anonyme est due à Félix Dehèque.

Description de l'Anthologie palatine. Elle se compose de quinze chapitres ou sections : I. Epigrammes chrétiennes. II. Christodore de Coptos, Description des statues du gymnase de Zeuxippe. III. Inscription du temple d'Apollon à Cyzique. IV. Préface des anthologies de Méléagre, Philippe et Agathias. V. Epigrammes érotiques. VI. Epigr. votives. VII. Epigr. funéraires. VIII. Epigr. de S. Grégoire de Nazianze. IX. Epigr. descriptives. X. Epigr. morales. XI. Epigr. de table et comiques. XII. Epigr. de Straton (Μοῦσα παιδική). XIII. Epigr. en mètres divers. XIV. Problèmes, énigmes, oracles. XV. Epigr. variées. Il est reconnu aujourd'hui que l'on doit à Céphalas seulement une partie de la collection. Au point de vue de l'étude des mœurs antiques, l'Anthotologie est une source de renseignements inépuisables. Son intérêt littéraire est considérable ; l'esprit grec y a mis ses qualités les plus délicates. L'épigramme antique, fidèle à son sens étymologique d'inscription, n'est jamais autre chose qu'une pensée fine ou gracieuse exprimée simplement. Quelques-unes de ces petites pièces sont des chefs-d'œuvre. Sainte-Beuve a bien parlé de l'Anthologie et d'un de ses plus exquis poètes dans son étude sur Méléagre (*Portraits contemporains et divers*, t. III). Les poètes français, depuis Ronsard, s'en sont inspirés souvent. Voici quelques traductions qui ont l'avantage de donner une idée des principaux genres représentés dans l'Anthologie : les deux premières, qui sont plutôt des imitations, répondent seules, par la pointe finale, à ce que les modernes entendent généralement par épigramme.

Laïs vieillie consacre son miroir dans le temple de Vénus.

Je le donne à Vénus puisqu'elle est toujours belle :
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurais me voir en ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.
VOLTAIRE (cf. *Anth. Pal.*, VII, 1)

Sur une statue de Niobé.

Le fatal courroux des dieux
Changea cette femme en pierre.
Le sculpteur a fait bien mieux,
Il a fait tout le contraire.
VOLTAIRE (cf. *Append. Planud.*, 129).

L'Amour endormi

Là reposait l'Amour, et sur sa joue en fleur
D'une pomme brillante éclatait la couleur.
Je vis, dès que j'entrai sous cet épais bocage,
Son arc et son carquois suspendus au feuillage.
Sur des monceaux de rose au calice embaumé
Il dormait. Un souris sur sa bouche formé
L'entr'ouvrait mollement, et de jeunes abeilles
Venaient cueillir le miel de ses lèvres vermeilles.
André CHÉNIER (cf. *Append. Planud.*, 210).

Epigramme funéraire d'un petit lièvre.

Gentille Phanion, qui m'a longtemps nourri
Sur tes genoux des brins du serpolet fleuri,
Dans le creux de ta main m'offrant une eau limpide,
Moi, ton lièvre à la longue oreille, au pied rapide,
Tu m'as enseveli tout près de ta maison,
Dans ton petit jardin à l'étroit horizon,
Pour que toutes les nuits tu puisses voir en rêve,
Près de ton lit, le tertre où gît ton jeune élève.
Fr. PLESSIS (cf. *Anth. Pal.*, VII, 207).

Epigramme chrétienne de saint Grégoire.

O ma douce jeunesse, ô mon Hellas aimée !
Et toi-même, ô ma chair, au luxe accoutumée,
Voici que désormais vous avez dans mon cœur
Cédé joyeusement la place au Christ vainqueur ;
Car mon père et ma mère, en leur sainte vieillesse,
Ont au Dieu de la croix consacré ma jeunesse,
Et je garde, au vrai bien ayant ouvert mes yeux,
Pour unique trésor l'espérance des cieux.
P. de NOLHAC (cf. *Anth. Pal.*, VIII., 80-81).

2° ANTHOLOGIE LATINE. — Ce recueil, moins célèbre que l'Anthologie grecque et formé de sources beaucoup plus variées, a une grande importance pour l'étude de la poésie latine. G. Fabricius avait donné quelques pièces détachées dans son grand recueil des poètes chrétiens (Bâle, 1564), quand Joseph Scaliger, dans son *Virgilii appendix*, publia quelque morceaux inédits de poètes antiques, et donna ainsi le premier essai d'anthologie (Lyon, 1572-1573 ; réimpr. à Leyde, 1595 et 1617). Claude Binet publia en 1579, à Poitiers, un recueil du même genre sous ce titre : *C. Petronii Arbitri, itemque aliorum quorumdam veterum epigrammata hactenus non edita.* Ces pièces étaient tirées d'un manuscrit de Beauvais, aujourd'hui perdu, qui contenait également l'*Etymologicum* d'Isidore de Séville. Pierre Pithou réunit une collection plus complète intitulée : *Epigrammata et poemata vetera, quorum pleraque nunc primum ex antiquis codicibus et lapidibus, alia sparsim antehac errantia, jam undecunque collecta emendatiora eduntur* (Paris, 1590 ; réimpr. à Lyon, 1596, à Genève, 1619). Le nom d'anthologie apparaît pour la premiere fois avec le recueil très étendu de P. Burmann le jeune : *Anthologia veterum latinorum epigrammatum et poematum sive Catalecta poetarum latinorum in VI libros digesta ex marmoribus... et codicibus mss. eruta, primum a J. Scaligero, P. Pithœo, Fr. Lindenbrogio, Th. Jansonio Almeloveenio aliisque colligi incepta, nunc autem ingenti ineditorum accessione locupletata... cura Petri Burmanni Secundi* (Amsterdam, 1759-73, 2 vol, in-4). Cette édition a un abondant commentaire ; un exemplaire, annoté par Burmann lui-même, est à la Bibl. nationale (*Parisinus* 10319). Henri Meyer a donné une nouvelle édition de l'Anthologie (Leipzig, 1835) ; enfin la dernière édition, conçue sur un plan nouveau et augmentée de pièces nouvelles, est due à Alexandre Riese : *Anth. lat. sive poesis latinæ supplementum. Pars prior : Carmina in codicibus scripta recensuit A. Riese* (Leipzig, Teubner, 1869-70). Les plus importantes sources du premier volume sont le manuscrit de Saumaise (*Parisinus*, 10318), du VIIIe siècle, le manuscrit de J.-A. de Thou, utilisé par Pithou (*Paris.* 8071), du IXe-Xe siècle, et le *Vossianus Q. 86*, du IXe siècle. Les deux manuscrits de Paris sont les seuls qui contiennent le *Pervigilium Veneris.* Le deuxième volume est emprunté à un très grand nombre de sources manuscrites ou imprimées. La seconde partie de cette édition de l'Anthologie est promise par M. Bücheler et doit comprendre les épigrammes tirées des monuments. L'Anthologie latine a pour noyau principal le manuscrit donné à Saumaise par Jean Lacurne. Il atteste l'existence d'un véritable recueil poétique latin, analogue, par sa composition, à l'Anthologie grecque. Il comprenait, selon Riese, 23 sections, d'importance très inégale, et dont les six premières sont perdues. Voici le contenu des 17 autres : VII. Centons de Virgile. VIII. *Carmen declamatorium*, etc. IX. Distiques de *versus serpentini.* X. Pièces anacycliques. XI. *De tabula.* XII. *Epistola declamatoria.* XIII. Vers sur les roses. XIV. Epigrammes descriptives. XV. *Carmen declamatorium.* XVI. *Carmen ludicrum.* XVII. *Pervigilium Veneris.* XVIII. Vers sur les Vandales. XIX. Vers érotiques. XX-XXI. Vers de Coronatus et d'autres poètes dont les noms sont généralement indiqués. XXII. Enigmes de Sympo-

sius. XXIII. Epigrammes de Luxorius. Riese donne des index complets des noms de poètes de l'Anthologie latine.
P. de Nolhac.

Liste des poètes de l'Anthologie grecque (éd. Dübner-Didot). Ablabius Illustris, Aceratus, Addæus, Æmilianus Nicænus, Æschines, Æschrio, Æschylus, Æsopus, Agathias, Agis, Alcæus Messenius, Alcæus Mitylenæus, Alexander Ætolius, Alexander Magnesius, Alexis ?, Alpheus, Ammianus, Ammonides, Ammonius, Anacreon, Anastasius, Andronicus, Antagoras, Antigonus Carystius, Antimachus, Antiochus, Antipater Macedo, Antipater Sidonius, Antipater Thessalonicensis, Antiphanes Macedo, Antiphanes Megalopolitanus, Antiphilus, Antistius, Antonius Thallus, Antonius Argivus ?, Anyte, Apollinarius, Apollonidas, Apollonius Rhodius, Arabius scholasticus, Aratus, Archelaus, Archias, Archias junior, Archilochus, Archimelus, Arethas, Argentarius (Marcus), Aristo, Aristodicus, Arsenius, Artemidorus, Artemo, Asclepiades, Asinius, Asclepiades Adramyttenus, Athenæus, Athenodorus ?, Automedon. — Bacchylides, Barbucallus (Joan.), Basilius Magnus, Bassus (Lollius), Besantinus, Bianor, Boethus. — Callias, Callicter *ou* Cillactor, Callimachus, Capito, Carphyllides *ou* Carpyllides, Cerealius, Chæremon, Chœrilus ?, Christodorus, Claudianus, Cleobulus, Cleobulina ?, Cometas, Constantinus Rhodius, Constantinus Siculus, Cosmas, Crates grammaticus, Crates Thebanus, Crinagoras, Cyllenius, Cyrillus, Cyrus. — Damagetus, Damascius, Damocharis, Damostratus, Demetrius, Demiurgus, Democritus, Demodocus, Diocles (Julius), Diocles Carystius, Diodorus, Diodorus Sardianus, Diodorus Tarsensis, Diodorus Zonas, Diogenes episcopus, Diogenes Laertius, Dionysius, Diophanes, Dioscorides, Diotimus, Diphilus, Dosiadas Rhodius, Duris Eleatensis. — Empedocles, Epictetus ?, Epigonus, Eratosthenes scholasticus, Erinna, Erycias *ou* Erycius, Etruscus, Eugenes, Eunomianus *(Jacobs)*, Euphorion, Eupithius, Euripides, Eutolmius, Evenus, Evenus Ascalonita, Evenus Atheniensis gramm., Evenus Siceliotes, Evodus. — Flaccus, Flaccus (Statyllius), Flaccus (Tullius), Fronto. — Gabrielius, Gallus (Ælius), Gauradas, Geminus (Tullius), Germanicus Cæsar, Glaucus, Glyco, Gregorius Nazianzenus. — Hadrianus imperator, Hecatæus Thasius, Hedylus, Hegemon, Hegesippus, Heliodorus, Helladius, Heraclides, Heraclitus, Hermocreon, Hermodorus, Herodicus, Homerus. — Ignatius Magister, Ion Chius, Irenæus, Isidorus Ægeates, Isidorus scholasticus. — Joannes, Julianus Ægyptius, Julianus antecessor *ou* scholasticus, Julianus imperator. — Laco, Laurea (Tullius), Lentulus Gætulicus (Cn.), Leo philosophus, Léonidas Alexandrinus (Julius), Leonidas Taventinus, Leontius, Libanius, Longus *ou* Longinus (Cornelius), Lucianus, Lucillus, Lysistratus. — Macedonius, Maccius *ou* Mæcius (Q.), Magnus, Marcus junior, Marianus scholasticus, Marinus ?, Marinus Neapolitanus, Meleager, Menander Comicus, Menander Protector, Menecrates, Mesomedes, Metrodorus, Michael, Mimnermus, Mnasalcas, Mœro Byzantina, Moschus, Mucius Scævola, Munatius (Mundus), Musicius, Myrinus. — Nestor, Nicænetus, Nicander, Nicarchus, Niceratus ?, Nicias, Nicodemus, Nicomachus, Nicomedes ?, Nilus, Nonnus, Nossis, Numenius. — Œnomaus, Onestes. — Palladas, Pamphilus, Pancrates, Panteleus, Parmenio, Parmenon, Paulus Silentiarus, Peritus ?, Perses, Phædimus, Phænnus, Phalæcus, Phanias Philemon, Philetas, Philippus, Phlippus rex, Philiscus, Philo, Philodemus, Philostratus, Philoxenus, Phocas Diaconus, Phocylides, Photins, Pinytus, Pisander, Pisides (Georgius) ?, Piso, Pittacus, Plato, Plato comicus, Plato junior, Polemo rex, Pollianus, Polyænus (Julius), Polystratus, Pompeius, Posidippus, Praxiteles, Proclus, Psellus ?, Ptolemæus, Ptolemæus rex ?, Pythagoras. — Quintus Smyrnæus ?. — Rharus, Rhianus, Rufinus. — Sabinus (Tullius), Samus *ou* Samius, Sappho, Satyrus *ou* Satyrius (Thyillus), Scythinus, Secundus, Serapio, Simmias Rhodius, Simmias Thebanus, Simonides, Socrates, Sophronius, Speusippus, Stephanus gramm., Strato, Synesius. — Thallus Milesius, Theætetus scholasticus, Theocritus, Theodoretus, Theodoridas, Theodorus, Theognis, Theon Alexandrinus (Ælius), Theophanes, Theosebia, Thomas Patricius, Thomas scholasticus, Thucydides, Thymocles, Tiberius Illustris, Timocreon, Timon, Trajanus, Troilus, Tryphon, Tymnes. — Xenocrates, Xenocritus, Xenophanes. — Zelotus, Zenobius, Zenodotus, Zenodotus stoicus, Zosimus Thasius.

Liste des poètes de l'Anthologie latine (éd. Riese). Æmilius Magnus Arborius ?, Æmilius Probus, Alcimus, Æsopus, Anaximander, Andreas, Appianus, L. Apuleius, Asclepiadus, Asmenius, Asterius, Augustinus, Avienus, Avitus, Ausonius, C. Aurelius Romulus, Basilius, Bassus, Beda, Bellesarius Bonosus, Cæsar, Cæsar Augustus, Cæsar Germanicus, Calbulus, Callimachus ?, Cato, Chintila, M. Tullius Cicero, Q. Cicero, Claudianus, Claudius, Columbanus, Cornelius Gallus, Coronatus, Donatus, Elias Flavius ?, Epicurus, Etemundes, Evantius, Eucheria, Euclerius, Eugenius, Euphorbius, Eusthenius, Felix, Flavius Felix, Florentinus, Florus, Gallienus, Hadrianus, Hilarius, Hilasius, Hildebertus ?, Honorius, Hosidius Geta, Isidorus, Julianus, Julius ?, Lactantius, Lætus Avianus, Liberatus, Lindinus, Luxorius, Marcellus, Maximinus, Martialis, Mavortius, Merobaudes ?, Modestinus, Modestus, Nemesianus, Octavianus, Olybrius ?, Ovidius, Palladius, Patricius *ou* Patritus, Paulinus, Pentadius, Petronius, Petrus Referendarius, Phoca, Plato, Plinius, Pompilianus, Ponnanus, Porphyrius, Priscianus, Sex. Propertius, Rabirius, Remus Favinus, Regianus, Reposianus, Rufinus, Seneca, Severus Sanctus Endeleichus, Silvius, Sisebutus, Solinus ?, Sulpicius Lupercus, Sulpicius Carthaginiensis, Symmachus, Symposius, Tiberianus, Traianus imp., Tuccianus, Varro Atacinus, Vergilius, Vespa, Vestricius Spurinna, Vincentius, Vitalis, Vomanius.

3° Anthologie (l'), célèbre revue florentine (V. Antologia).

ANTHOLYSE. On désigne parfois sous ce nom les métamorphoses descendantes que subissent les diverses parties des fleurs, par exemple quand les carpelles se transforment en étamines, les étamines en pétales, les pétales en sépales, et les sépales en feuilles ou en bractées (V. Fleur).
R. Bl.

ANTHOLYZE (*Antholyza* L.). Genre de plantes de la famille des Iridacées, voisin des Glaïeuls et caractérisé surtout par le périanthe à six divisions, dont la médiane et supérieure est dressée et plus longue que les autres. L'*A. æthiopica* L. est une espèce du Cap, que l'on cultive fréquemment en Europe, dans les orangeries, pour ses belles fleurs écarlates. Ed. Lef.

ANTHOMYIE (*Anthomyia* Meig.). Genre de Diptères Brachycères, de la famille des Muscides. Plus petites que les mouches ordinaires, les Anthomyies sont répandues un peu partout et se rencontrent surtout sur les fleurs.



Anthomia pluvialis L. (grossi).

On les reconnaît à leurs antennes couchées, dont le troisième article est allongé et le style ordinairement tomenteux, formé de deux articles distincts. L'abdomen est étroit et atténué vers l'extrémité, et la deuxième nervure transversale des ailes, tantôt oblique, tantôt perpendiculaire à sa base, est plus ou moins arquée. Les Anthomyies, dont l'espèce type, *A. pluvialis* L., est commune en

Europe, sont très nombreuses et d'une détermination extrêmement difficile. Leurs larves ont des formes variées; quelques-unes, notamment, ont le corps déprimé et frangé de soies longues et épaisses. Celles de l'*A. muscaria* Fabr. vivent dans les chatons du saule marceau (V. Perris, *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1876, p. 189), celles des *A. albicincta* Fall., et *A. platura* Meig. dans les fientes fraîches, celles des *A. (Homalomyia) manicata* Meig. *A. blepharipteroides* Fall., et *A. (Homalomyia) canicularis* L., dans les bolets, les agarics et les truffes gâtées (V. Dr Laboulbène, *Ann. Soc. ent., Fr.* 1864, p. 87), celles de l'*A. spreta* Meig., dans les anneaux formés sur certaines graminées (*Avena alatior*, *Dactylis glomerata*, *Holcus lanatus*), par un champignon, le *Sphæria typhina* DC.; cette dernière espèce a pour parasite le *Pimpla graminellæ* Schr., Hyménoptère du groupe des Ichneumons (V. J. Giraud, *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1872, p. 503).
Ed. Lef.

ANTHOMYZA. Le genre *Anthomiza*, ou mieux *Anthomyza*, de Swainson, équivaut au genre *Anthornis* (V. ce mot) de Gray. E. Oustalet.

ANTHON. Com. du dép. de l'Isère, cant. de Meyzieu, au confluent du Rhône et de l'Ain; 356 hab. — Ruines d'un château fort.

ANTHON (Charles), érudit américain, né à New-York en 1797, mort dans la même ville le 29 juillet 1867, a publié une grande quantité de classiques latins et des dictionnaires; il a été directeur des études classiques à Columbia College.

ANTHONISZOON (Cornelis), appelé plus souvent Teunissen, peintre et graveur hollandais, né vers 1500 à Amsterdam, où sans doute il passa son existence, car en 1536 on l'y voit inscrit parmi les membres d'une société de tir, et en 1547 il y devint membre du conseil et même échevin de la ville. Anthoniszoon mérite d'être compté parmi les précurseurs de l'école hollandaise. L'un des premiers, dans un grand tableau daté de 1533 (hôtel de ville d'Amsterdam), il représenta un de ces repas de corps qui devaient fournir aux artistes de cette école un de leurs sujets de prédilection et contribuer si puissamment au développement et aux progrès de la peinture de portraits. Les dix-sept arbalétriers qui figurent dans cette grande toile sont rangés autour d'une table et vêtus de costumes mi-partie rouges et verts. Il peignit une vue d'Amsterdam, datée de 1536 (au même endroit). Comme graveur sur bois et au burin (47 pièces), Anthoniszoon nous montre, dans ses scènes religieuses ou ses allégories, l'état des croyances et des esprits à cette époque. Il a également gravé, d'après un de ses tableaux, une vue d'Amsterdam, 1544. Il y a lieu aussi de signaler de lui un rarissime portrait de Charles-Quint (1548). E. M.

Bibl.: Bartsch, Passavant, *le Peintre-Graveur*. — H. Riegel, *Beiträge zur Niederländischen Kunstgeschichte*; Berlin, 1882, t. I, p. 118.

ANTHONOMUS. Genre d'Insectes Coléoptères, établi par Germar (*Mag.*, IV, p. 320) et appartenant à la famille des Curculionides. Ce sont de petit Charançons au corps ovalaire, convexe, pubescent, de couleurs très variées. Les antennes, insérées un peu en avant du milieu du bec, qui est plus ou moins allongé, grêle, légèrement arqué, ont un funicule de sept articles, dont les cinq derniers sont courts; le prothorax est plus large que long et rétréci en avant; les pattes antérieures, plus longues et plus fortes que les autres, ont les cuisses épaisses et munies en dessous d'une ou de deux dents plus ou moins fortes. — Les *Anthonomus*, dont une monographie a été publiée par M. Desbrochers des Loges, dans les *Annales de la Soc. entom. de France*, 1868, p. 411 et 1872, p. 413, se rencontrent à l'état parfait sur les arbres ou les arbustes dont les fleurs ont servi de berceau à leurs larves; celles-ci vivent le plus souvent dans les boutons à fleurs de différentes Rosacées: quelques-unes, comme l'*A. druparum* L., attaquent les noyaux de certains fruits (pêches, prunes, etc.). En France, on trouve notamment l'*A. rubi* Herbst., sur les ronces et les rosiers, les *A. pomorum* L., *A. piri* Koll., sur les pommiers et les poiriers, l'*A. pediculariu*s L., sur l'orme et l'aubépine, l'*A. conspersus* Desbr., sur le sorbier, les *A. pruni* Desbr., *A. nitidirostris* Desbr., et *A. druparum* L., sur le prunellier, etc. L'*A. spilotum* Redt. vit également sur les poiriers; mais sa larve, au lieu d'attaquer les boutons à fleurs, comme celle de l'*A. pomorum*, se développe dans les jeunes feuilles dont les bords sont enroulés en dedans (V. Perris, *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1877, p. 384). Ed. Lef.

ANTHONY (Francis), charlatan célèbre, né à Londres le 16 avr. 1550, mort dans cette ville le 26 mai 1623. Il était le fils d'un orfèvre distingué et fit ses études à Cambridge. Son premier livre est intitulé : *Medicinæ chymicæ et veri potabilis auri assertio* (Cambridge, 1610, in-4). Le docteur Gwinne le réfuta (1611), Anthony répondit par son *Apology or a defence of a verity heretofore published, concerning a medecine called Aurum potabile* (Londres, 1616, in-4), publié aussi en latin (*Apologia*) la même année, et réimprimé avec le premier, sous le titre de *Panacea aurea sive tractatus duo de auro potabili;* Hambourg, 1619, in-12. Il traitait les maladies les plus diverses par son or potable, mais s'attira la censure du collège des médecins de Londres, et fut condamné plusieurs fois à des amendes et à la prison. Il réussit cependant à mettre le public dans ses intérêts et finit par triompher de l'opposition du collège. On vante sa libéralité envers les pauvres, qui n'était probablement que de l'habileté. Il laissa deux fils, tous deux médecins; l'un deux continua à exploiter l'arcane paternel, l'autre exerça la médecine avec distinction à Bedford. Dr L. Hn.

ANTHONY (Henry-B.), journaliste et homme politique américain, né le 1er avr. 1815 à Coventry, dans l'Etat de Rhode-Island, fit ses études à l'université de Brown, à Providence, capitale de l'Etat, où il prit le grade de bachelier ès-arts en 1833. Lancé de bonne heure dans le journalisme local, il devint, en 1838, propriétaire et rédacteur en chef du *Providence-Journal*, lequel ne tarda pas, sous sa direction, à prendre, parmi les organes les plus estimés de la presse des Etats-Unis, un rang qu'il y a conservé jusqu'ici. Elu gouverneur de Rhode-Island, en 1849 et réélu en 1850, M. Anthony refusa la candidature en 1851. Les électeurs républicains l'ont envoyé siéger au Sénat des Etats-Unis en 1859, pour la première fois, et l'ont réélu depuis à chaque renouvellement sexennal, en 1865, 1871, 1877 et 1883. Il a pris une part active aux actes du parti républicain et a présidé le Sénat à plusieurs reprises, notamment en 1869 et 1871. A. B.

ANTHONY (Suzanne-Brownell), réformatrice américaine, née à South-Adams, dans l'Etat de Massachusetts, le 15 févr. 1820, d'une famille de quakers. Après avoir travaillé très jeune au métier, dans une modeste manufacture de coton que possédait son père, elle alla faire ses études dans une école de Philadelphie. Plus tard, elle fut à son tour maîtresse d'école, dans l'Etat de New-York. C'est à cette époque qu'elle commença à s'occuper des questions de réforme sociale. S'étant vu refuser, un beau jour, l'entrée d'une réunion de tempérance, à raison de son sexe, elle ne trouva rien de mieux pour répondre à cet ostracisme que de convoquer elle-même une assemblée de tempérance de femmes (1849). Ayant complètement réussi dans cette tentative quelque peu audacieuse, Mme Anthony continua dès lors à convoquer de semblables assemblées ou de paraître dans des assemblées analogues, pour y défendre ses idées et ne tarda pas à s'y faire une réputation d'éloquence. Elle étendit bientôt son action du cercle étroit et passablement ingrat des questions de tempérance à toutes les questions de réforme sociale à l'ordre du jour; dans ces derniers temps surtout, elle se fit l'avocat ardent et convaincu des droits des femmes, et en particulier de leur droit à participer aux élections de toute nature. Pour ajouter à l'influence réelle mais bornée de sa parole, elle créait, en 1868,

à New-York, un journal intitulé *la Révolution*, qui vécut jusqu'en 1876. Après bien des efforts infructueux, nous croyons que ce journal a réussi depuis à reparaître. A. B.

ANTHOPHORE. I. Botanique. — On appelle ainsi la partie du réceptacle qui, dans certaines fleurs telles que les *Lychnis*, se prolonge plus ou moins au-dessus du calice avant de porter la corolle et les autres verticilles floraux, en sorte que les deux verticilles du périanthe sont plus ou moins distants l'un de l'autre. R. Bl.

II. Entomologie. — (*Anthophora* Latr.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, du groupe des Apides. Les Anthophores sont des *Abeilles solitaires*, qui ressemblent beaucoup aux Abeilles domestiques; mais ils sont plus gros, plus velus et grisâtres. Leur trompe est du double plus longue que les palpes labiaux; leurs mandibules, étroites et pointues, sont munies d'une seule dent au côté interne; leurs antennes, filiformes, sont à peu près de la longueur de la moitié du corps, et leurs ailes antérieures offrent trois cellules cubitales. Les femelles ont les tibias postérieurs munis de longs poils pour la récolte du pollen, et le premier des tarses postérieurs garni en dessous d'une brosse. Ces Hyménoptères sont répandus surtout dans les contrées méridionales de l'Europe et dans le N. de l'Afrique. Ils font leur nid dans les parois des chemins creux ou des sablières, entre les pierres des murs dont le mortier est fait de sable. Ce nid est constitué par une galerie courbe plus ou moins longue divisée par des cloisons faites de sable agglutiné au moyen d'une liqueur visqueuse, et dans chacune desquelles la femelle dépose un œuf et la pâtée de pollen et de miel nécessaire à la nourriture de la future larve. Comme la cellule du fond, la plus ancienne, se trouve à peu de distance du sol, le premier insecte qui éclôt n'a qu'une mince couche de terre à percer pour sortir; les autres éclosent ensuite successivement; chacun d'eux perce la cloison de la cellule de celui qui l'a précédé et tous profitent du trou de sortie du premier insecte éclos. Parmi les 30 espèces d'Anthophores signalées en France, les plus communes sont: l'*A. pilipes* Fabr., l'*A. bimaculata* Latr., qui est devenu maintenant le type du genre *Saropoda*, et l'*A. parietina* Latr. Cette dernière espèce est remarquable en ce qu'elle établit extérieurement, pour protéger l'entrée de son nid, une sorte de cheminée à jour, analogue à celle que construit l'*Odynecrus perictum* L. (V. Odynère). Les Anthophores ont pour parasites plusieurs Hyménoptères du genre *Melecta*, un Coléoptère, le *Sitaris humeralis* Latr., et un Diptère, l'*Anthrax sinuata* Fall (V. Mélecte et Sitaris). Ed. Lef.


Anthophora parietina Latr., et l'entrée de son nid.

Bibl. : Lepelletier de Saint-Fargeau, *Hist. nat. des Hyménoptères*, 1841, t. II, p. 24. — A. Dours, *Monographie iconographique du genre Anthophora*. — Lichtenstein, *Note sur des nids d'Anthophora*, dans *Ann. Soc. ent. de Fr.*, 1871; *Bull.*, p. lxxvii. — Dr E. Cartereau, *Descript. et fig. des nids de l'Anthophora parietina* L., dans *Ann. Soc. ent. de Fr.*, 1872, p. 207. — E. Blanchard, *Métamorphoses des Insectes*, 1877, p. 438.

ANTHOPHYCUS (Kutzing, *Species Algarum*, Leipzig, 1849, p. 605). Genre d'Algues Phæophycées, du groupe des Sargassées, établi par Kutzing pour une espèce que l'on rattache généralement au genre *Sargassum*.

ANTHOPHYLLITE. Sorte d'amphibole dans laquelle la presque totalité de la chaux est remplacée par de l'oxyde ferreux. — Masses lamelleuses que l'on rencontre parfois en cristaux orthorhombiques, inattaquables par les acides, difficilement fusibles, donnant avec le borax un verre coloré.

ANTHORHIZE. Nom parfois appliqué aux plantes dont le pédoncule floral prend naissance sur un rhizome, que l'on considérait à tort comme une racine : tel est le cas des Anémones, du Muguet des bois, du *Primula acaulis*, etc. R. Bl.

ANTHORNIS. Les Méliphagidés du genre *Anthornis* (Sw.) ont un bec grêle, à peine recourbé et aussi long que la tête, des narines abritées sous des membranes que ne recouvrent jamais les plumes frontales, des ailes assez pointues avec les premières rémiges brusquement rétrécies à l'extrémité, la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième penne dépassant toutes les autres, une queue échancrée et des tarses revêtus en avant par des écailles transversales. Ces oiseaux, dont on connaît actuellement deux espèces (*A. melanura* Sparm. et *A. melanocephala* Gray) habitent la Nouvelle-Zélande et les îles Chatham. Ils sont à peu près de la grosseur d'une Grive mauvis et portent une livrée d'un vert olivâtre, passant au noirâtre sur les ailes et la queue et ornée de violet pourpré sur la tête et le cou. Leur nourriture consiste principalement en petits insectes qu'ils vont chercher dans les corolles des fleurs (V. Méliphagidés). E. Oustalet.

Bibl. : Lesson, *Voyage de la Coquille, Zoologie, Oiseaux*, 1826, t. I, p. 644 et pl. 21, p. 2. — W.-L. Buller, *A. History of the Birds of New-Zealand*, 1872, p. 91 et pl.

ANTHOS. Ancien nom pharmaceutique des fleurs du *Romarin* (V. ce mot). Ed. Lef.

ANTHOSIDÉRITE. $H^4Fe^4Si^9O^{26}$. Silicate ferrique hydraté que l'on trouve dans la nature en fibres cristallines très fines, opaques ou translucides, d'un jaune brunâtre ou grisâtre, rarement blanches, d'un éclat soyeux, parfois réunies en touffes fasciculées (mines de fer oxydulé d'Antonio Pereira, province de Minas-Geraes, au Brésil). Très tenace, attaquable par les acides, fondant difficilement au chalumeau en une scorie noirâtre magnétique, donnant avec le borax les colorations du fer, sans se dissoudre en proportions notables.

ANTHOSTEMA. A. Jussieu (*Tent. Euphorb.*, 58, t. XVII) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, que M. H. Baillon range dans la tribu des Excæcariées. Ce sont des arbres à feuilles alternes, dont on connaît seulement trois espèces: l'une, *A. senegalensis* A. Juss., de l'Afrique tropicale occidentale; l'autre, *A. madagascariensis* H. Bn., de Madagascar; la troisième, *A. Aubryanum* H. Bn., du Gabon. Cette dernière espèce, qui est l'*Ochongo* des naturels, fournit, par expression de ses graines, une huile purgative qui surpasse en énergie l'huile de Croton (V. H. Baillon, *Adansonia*, V, 366 et *Hist. des pl.*, V, pp. 138, 163 et 232). Ed. Lef.

ANTHOSTOMA. I. Zoologie. — Genre d'Annélides Polychætes, établi en 1861 par Schmarda et appartenant sans doute à la famille des Ariciens. Les Anthostomes n'ont ni antennes ni cirres tentaculaires; la trompe est divisée en lobes à son extrémité comme dans le genre *Theodisca*. On compte trois branchies de chaque côté du corps; les soies sont capillaires et aciculées. Le type *A. Lexophyllum* habite le Cap. C'est une Annélide qui peut atteindre 5 cent. de long.; la tête est très petite et semble annelée. La portion antérieure du corps, brusquement renflée, laisse voir le dos à découvert sur un espace presque ovalaire, mais bientôt les branchies des deux côtés


Anthostoma ramosum.

se rapprochent et s'allongent de manière à se toucher sur la ligne médiane. Une seconde espèce, *A. ramosum* Schmarda, habite la Jamaïque. A. GIARD.

II. BOTANIQUE. — Le mycologue Nitschke a désigné, sous ce nom, un genre de Champignons-Ascomycètes de la famille des Pyrénomycètes, voisin des *Valsa* Fr. L'*A. turgidum* P. vit sur les rameaux du hêtre et l'*A. xylostei* sur ceux du chèvrefeuille. Louis CRIÉ.

ANTHOSTOMELLA. Le mycologue Saccardo a donné ce nom à un genre de Champignons-Ascomycètes de la famille des Pyrénomycètes. Les *Anthostomella* sont très voisins des *Clypeosphæria*, dont ils ne diffèrent que par les spores sans cloisons et légèrement appendiculées chez quelques espèces. Les *A.* ressemblent aussi beaucoup aux *Rossellinia* de Notaris. L'*A. lugubris* Roberge et Desm. *(Sphæria lugubris)* vit sur les feuilles desséchées de l'*Ammophila arenaria*, graminée très commune dans nos dunes. Louis CRIÉ.

ANTHOXANTHÈME. L'un des deux principes colorants extraits des fleurs jaunes par Frémy et Cloëz.

ANTHOXANTHINE. L'un des deux principes colorants extraits des fleurs jaunes par Frémy et Cloëz. Cette substance se rencontre aussi en abondance dans certains fruits, notamment dans ceux des Cucurbitacées ; l'acide chlorhydrique lui donne une teinte verte, qui passe au bleu sous l'influence d'une petite quantité d'acide nitrique : au moyen de l'éther, on peut alors en séparer une substance jaune, soluble dans ce liquide, et une substance bleue, soluble dans l'alcool. Certaines plantes, telles que le Safran, ont leurs fleurs colorées en jaune par des matières colorantes qui diffèrent de l'anthoxanthine. R. BL.

ANTHOXANTHUM (*Anthoxanthum* L.). Genre de plantes de la famille des Graminées et du groupe des Phalaridées. Ce sont des herbes vivaces répandues surtout dans l'Europe moyenne, australe et orientale. Leurs épillets, très brièvement pédicellés, forment, par leur réunion, une panicule spiciforme. Chacun d'eux renferme une seule fleur fertile au milieu de deux fleurs stériles réduites chacune à une glumelle canaliculée, portant sur le dos une arête géniculée ; glumes carénées, très inégales, l'inférieure uninerviée, plus courte que la supérieure ; glumelles de la fleur fertile très petites, membraneuses, naviculaires et mutiques. Etamines 2, à anthènes linéaires ; styles 2, à stigmates filiformes, plumeux ; caryopse glabre, ovale, un peu comprimé, étroitement renfermé entre les glumelles. L'espèce type, *A. odoratum* L., croît communément en Europe dans les prés secs, les clairières des bois, les lieux herbeux, surtout des terrains sableux. En France, on l'appelle vulgairement *Flouve*, *Flouve odorante*, *Flouve du Bressam*, *Foin dur*. C'est le *sweet-scentet spring-grass*, des Anglais, la *Gelbes Ruckgrass*, des Allemands. Sa souche cespiteuse donne naissance à des chaumes dressés, hauts de trois à quatre décimètres, portant des feuilles engainantes d'un vert gai, planes, linéaires, aiguës, glabres ou velues, mais ciliées à l'entrée de la gaine. Ses panicules spiciformes, un peu lâches, sont d'un vert jaunâtre. La *Flouve* répand, surtout lorsqu'elle est sèche, une odeur aromatique très agréable, qui se communique au foin avec lequel elle se trouve mélangée et qui est due, suivant les uns, à la présence de l'acide benzoïque, suivant les autres, à celle de la coumarine. Elle constitue un excellent fourrage, recherché par tous les herbivores.

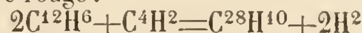


Anthoxanthum odoratum L.

ANTHOZOAIRES (V. CORALLIAIRES).

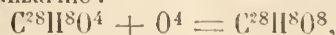
ANTHRACARIDES *(Anthracaridæ)*. Famille de Crustacés fossiles, créée par A.-S. Packard (*Am. Nat.*, 1885) et qui a pour type le genre *Anthrapalæmon* Salter. Les caractères sont les suivants : Corps large et un peu aplati, ayant l'apparence générale de celui des *Eryonidæ*, mais avec la première paire de pattes thoraciques pas plus grande que les quatre suivantes : carapace munie d'un long rostre pointu, avec des épines latérales sur la moitié antérieure ; telson (queue) divisé en deux pièces médianes avec deux lobes latéraux membraneux, larges et arrondis, frangés de longues soies ainsi que les uropodes (ou pattes postérieures). — Cette famille appartient aux Décapodes macroures et doit prendre place près des *Eryonidæ*, dont dont elle diffère par la petitesse des pattes de la première paire, aucun autre type actuel, d'après Packard, ne présentant ce caractère dans le groupe des Macroures. Ces Crustacés de l'époque carbonifère doivent être considérés comme les précurseurs et les ancêtres plus ou moins directs des *Eryonidæ* mésozoïques et actuels. Les *Anthraearidæ*, au contraire, se sont éteints à la fin de la période paléozoïque : il est probable que les *Eryonidæ*, et peut-être les *Astacidæ*, descendent d'un groupe très proche allié, tout au moins, de la famille actuelle. — Le genre *Anthrapalæmon*, type et seul représentant connu de cette famille, présente les caractères indiqués ci-dessus. Le type du genre est l'*A. grossarti* (Salter), du carbonifère d'Ecosse (1861). L'*A. gracilis* (Meek et Worthen), du carbonifère de l'Amérique du Nord, est fréquent dans les nodules de Mazon Creek, et a servi à l'établissement de la famille. — Une autre espèce, placée primitivement dans le genre *Apus*, par Prestwich, l'*A. dubius*, du carbonifère des Iles Britanniques, est le type du sous-genre *Palæocarabus* (Salter), et un troisième sous-genre (*Pseudogalathea*, Peach) est également du carbonifère d'Ecosse. — Zittel (*Manuel de Paléontologie*, 1885) place le genre *Anthrapalæmon* dans la famille des *Carididæ* (ou Salicoques) et en tête de la sous-famille des *Penæidæ* de Milne-Ewards, remaniée récemment par Boas (V. PENOEUS et SALICOQUES). TROUESSART.

ANTHRACÈNE. I. CHIMIE. — L'*anthracène*, $C^{28}H^{10}$, est un carbure d'hydrogène découvert et décrit en 1832 par Dumas et Laurent sous le nom de *paranaphtaline*. Il a été étudié par Anderson et par Fritzsche, par Graebe et Liebermann, reproduit synthétiquement par M. Berthelot au moyen de l'union de deux molécules de benzine et d'une molécule d'acétylène combinées directement à la température rouge :



$$2C^{12}H^6 + C^4H^2 = C^{28}H^{10} + 2H^2$$

On le retire ordinairement des carbures solides du goudron de houille qui passent après la naphtaline, vers le point d'ébullition du mercure. On le purifie par cristallisation comprise entre 220° et 250°. — Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, même bouillant, très soluble dans le toluène et les huiles légères de houille. Chauffé au rouge dans un courant d'hydrogène, il donne un peu de benzine et d'acétylène ; avec l'hydrogène naissant vers 280°, c.-à-d. avec l'acide iodhydrique, il engendre d'abord des hydrures, puis des carbures saturés, notamment des hydrures d'heptylène et de tétradécylène (Berthelot). Oxydé par l'acide chromique ou par l'acide azotique, il se transforme en anthraquinon, $C^{28}H^8O^4$, lequel, en fixant quatre équivalents d'oxygène par voie indirecte, se change en alizarine :



$$C^{28}H^8O^4 + O^4 = C^{28}H^8O^8,$$

principe identique avec celui que l'on retire de la racine de garance. Ed. BOURGOIN.

II. Industrie. — L'Anthracène est un des nombreux carbures engendrés pendant la distillation de la houille et se trouve tout formé dans le goudron. Il y a encore vingt ans ce carbure n'avait aucune valeur et on le laissait dans le brai gras, auquel il contribuait largement à donner sa fusibilité et sa ductilité; mais, lorsque la synthèse de l'alizarine est venue lui fournir une application industrielle, la valeur de l'anthracène est devenue telle qu'on l'extrait aujourd'hui avec les plus grands soins. — Le traitement du goudron de houille donne naissance à cinq produits : les huiles légères, passant avant 160°, source des benzines et essences à dégraisser ; de 160° à 200°, les huiles moyennes, d'où l'on extrait la naphtaline et les phénols ; de 200 à 300°, les huiles lourdes ; enfin, les graisses vertes, qui se solidifient, au sortir de la cornue, en une masse butyreuse verdâtre ; le résidu de la distillation est le *brai sec*. — Les huiles lourdes, ainsi nommées parce qu'elles sont plus lourdes que l'eau, sont séparées par la distillation fractionnée, en une portion d'huile riche en naphtaline et passant de 200 à 230° ; une partie qui bout de 230 à 290° et qui s'emploie comme huile de graissage; enfin, une fraction qui bout de 290 à 340° et qui contient une certaine quantité d'anthracène : celle-ci est réunie aux graisses vertes. — Pour extraire ce carbure, on fait fondre à la vapeur le mélange d'huiles lourdes et de graisses vertes, on décante l'eau qui vient surnager ; l'huile soutirée est abandonnée en lieu frais et se prend en une masse pâteuse, mélange de carbures solides et liquides ; ces derniers sont d'abord séparés à l'essoreuse, puis au filtre-presse, et enfin les gâteaux sortant de cet appareil sont soumis à l'action de la presse hydraulique, entre des plateaux chauffés à 50°. Les carbures solides qui restent sont alors pulvérisés et traités par la benzine ou le pétrole, qui ont un pouvoir dissolvant très faible pour l'anthracène et le débarrassent d'une grande partie de ses impuretés. Le résidu de cette opération renferme 50 à 60 % d'anthracène mélangé de phénanthrène, de carbazol, de divers carbures très riches en carbone, de petites quantités de phénols supérieurs, enfin, d'une base spéciale : l'acridine. — Certaines fabriques l'emploient directement à la fabrication de l'alizarine; mais on trouve aujourd'hui qu'il est plus économique de le purifier par sublimation avec la vapeur surchauffée à 240° ; l'anthracène distillé est recueilli, pulvérisé et livré directement à la fabrique, au titre moyen de 80 à 95 %. — La valeur de l'anthracène est déterminée d'après les procédés de Lück ou de Meister Lucius, en dissolvant un poids donné de l'échantillon de carbure dans l'acide acétique, faisant bouillir avec de l'acide chromique et recueillant l'anthraquinone formée, dont le poids correspond à celui de l'anthracène ; les autres carbures qui se trouvent dans l'échantillon donnent naissance à des acides solubles dans l'eau ou les alcalis. — Les travaux de M. Berthelot sur la formation pyrogénée des carbures ont trouvé une application pratique des plus intéressantes à Bakou ; en effet, la Compagnie Ragosine utilise de la sorte ses résidus de pétrole en les faisant passer à travers des cornues en terre pleines de charbon et chauffées au rouge; le goudron qui se forme renferme 2 $^1/_2$ % d'anthracène pur, qui est vendu aux fabriques d'alizarine ; et, en outre, près de 10 % de benzols bruts, de la naphtaline et des huiles lourdes appréciées pour le graissage. L'anthracène s'extrait de ces goudrons par le même procédé que du goudron de houille. — La consommation annuelle de l'anthracène est d'environ 7,000 tonnes. Ch. Girard.

ANTHRACIFERE. Terme appliqué à l'étage inférieur du terrain carbonifère où sont concentrés les plus grands gisements d'anthracite et de houille anthraciteuse (De Lapparent, *Traité de Géologie*). Ch. Vélain.

ANTHRACITE. Charbon sec à éclat résineux, demi-métallique, d'une couleur analogue à l'encre de Chine, souvent irisé à la surface, fragile avec une poussière et une rayure noire. P. S. = 1,3 à 1,75. — Dur. = 2, à 2,5. Essentiellement composée de carbone (89 à 95 %), elle contient 2 à 4 d'hydrogène ; 1 à 7,5 d'oxygène, des traces d'azote, avec 1 à 7 de cendres. Une température de 120° ne lui fait pas perdre plus de 2 % d'eau ; dans le tube fermé elle ne dégage pas d'huiles volatiles. Infusible au chalumeau, elle brûle difficilement, avec une flamme courte, sans odeur sensible. — Inattaquable par les acides, la potasse caustique, l'éther et l'essence de térébenthine ; détone avec le nitre ; complètement soluble, comme tous les charbons fossiles, en formant des acides bruns, dans un mélange de chlorate de potasse et d'acide nitrique, employé au-dessous de 50° C. (Berthelot).

Analyses de l'anthracite : 1, de la Mure (Isère) ; 2, de Pensylvanie ; 3, de la Mayenne ; 4, du pays de Galles, par Regnault ; 5, du Pembrokeshire, par Schafhault ; 6, de Ratjeinikoffsky (Russie), par Wreden.

	1	2	3	4	5	6
Carbone.....	89,77	90,45	91,98	92,56	94,10	95,38
Hydrogène...	1,67	2,43	3,92	3,33	2,39	2,25
Oxygène.... }	3,63				1,33	
}		2,45	3.16	2,53		6,48
Azote....... }	0,36				0,87	
Cendres.....	4,57	4,67	0,94	1,58	1,30	5.89
	100,00	100,00	100.00	100,00	100,00	100,00
Densité......	1,362	1,462	1,367	1,348	»	1,590

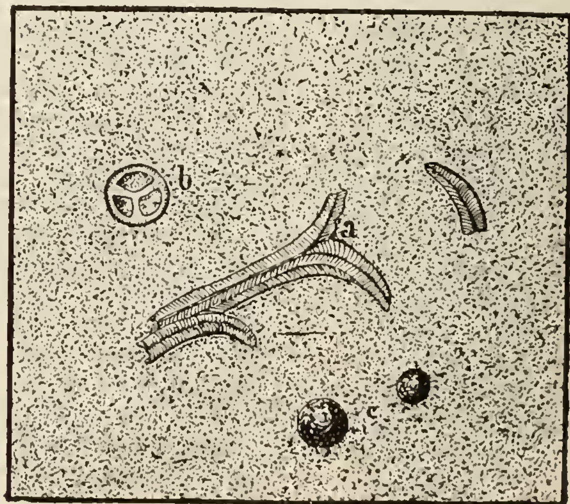
De petits nodules d'anthracite, à texture compacte, susceptibles de prendre sous le poli un éclat remarquable, avaient été considérés, il y a quelques années, en raison de leur dureté qui leur permettait de rayer le verre et même le corindon, comme une variété de diamant noir. Mais leur analyse et la façon dont ils se dissolvent dans le mélange d'acide azotique et de chlorate de potasse ne laissent subsister aucun doute sur leur nature anthraciteuse : leur composition établie par M. Dumas, abstraction faite de 4 % de cendres, est la suivante :

Carbone...	97,6	Densité...	1,66.
Hydrogène.	0,7		
Oxygène..	1,7		
	100,00		

(Dumas, *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, *1867*.)

L'anthracite brûle difficilement, avec une flamme courte et peu persistante, en donnant beaucoup de chaleur. Son emploi, comme combustible dans les fours à chaux ou à brique et dans certains hauts fourneaux, exige des dispositions particulières parce qu'elle décrépite au feu, et ne brûle qu'en grandes masses sous l'influence d'un fort tirage.

Longtemps considérée comme dépourvue de toute trace d'organisation, l'anthracite se montre, quand on la traite



Anthracite de Pensylvanie, vue au microscope.

par des réactifs oxydants, composée, avec une grande portion de substance charbonneuse amorphe, de cellules et de fibres végétales, *non déformées ;* et parfois on la

rencontre associée à des fragments de *fusain*, c.-à-d. de ce charbon tendre, terne, tachant les doigts, qu'on sait être le produit de la décomposition à l'air libre de substances ligneuses, sous l'influence des alternatives de sécheresse et d'humidité. L'incinération de l'anthracite, d'après M. Gumbel (*American journal of sciences*, 2me série, t. I et II), permet également d'observer, dans les cendres, des cellules et des fibres végétales bien conservées. Plus récemment, M. Renault (*Génie civil*, t. VI, 1884) a montré que si l'anthracite offre rarement, dans l'examen direct, des traces discernables d'organisation, cependant des coupes suffisamment amincies pour devenir transparentes, obtenues dans des fragments provenant de Pensylvanie, ont permis de reconnaître, au milieu d'une substance jaune-brun amorphe, des débris de végétaux organisés, tels que des fragments de faisceau vasculaire à éléments rayés (*a*), des macrospores (*b*) et quelques grains de pollen, ou des microspores (*c*). L'anthracite, qui peut être considérée comme un combustible minéral amené presque à l'état de carbone pur, représente ainsi le dernier terme de cette transformation végétale qui a donné lieu aux charbons fossiles. Ce fait, que dans les débris végétaux de natures très diverses qu'elle renferme on ne peut constater, comme dans les houilles, aucune trace de déformation, les plus ligneux ayant conservé leur forme cylindrique sans le moindre indice d'aplatissement, ne permet plus de la considérer comme une houille privée de ses éléments volatils par compression, et encore moins d'attribuer son origine, comme on l'admettait autrefois, à l'action d'une haute température, sur des matières végétales privées de leurs parties bitumineuses. Il est juste d'ajouter que, dans certains cas, le départ des éléments volatils et, par suite, cette transformation de la houille en anthracite peuvent être le résultat d'actions métamorphiques, le combustible minéral ayant été en partie distillé sous l'influence de la chaleur produite dans les mouvements de dislocation du terrain.

Gisements. L'anthracite prend son plus grand développement dans l'étage inférieur du carbonifère qui mérite, pour ce fait, la qualification d'*anthracifère*. Il en est ainsi dans le bassin de la Loire, où cette roche charbonneuse se présente dans des grès formés d'éléments porphyriques, suivant le mode de gisement, dit *en chapelet*. Les veines, d'une épaisseur moyenne de 1 à 2 m., subissent des renflements qui peuvent atteindre de 8 à 10 m. L'anthracite y présente, par places (Viremoulin, Combes), une structure organisée assez nette pour pouvoir l'attribuer à des écorces de *Lepidodendron* du type *Veltheimianum* (Grand'Eury, *Flore carbonifère du dép. de la Loire*, *Mémoires des savants étrangers*, t. XXIV, 1877); le grès encaissant est lui-même charbonneux (*Grès anthracifère* du Roannais) et renferme, en grand nombre, les espèces caractéristiques de la flore, dite du *Culm* (Grauwacke de Thann, Vosges): *Lepidodendron Veltheimianum*, *Lep. tetragonum*, *Lep. squamosum*, *Lepidostrobus rodomensis*, *Sphenopteris filifera*, avec de nombreux *Bornia transitionis*. La Grauwacke à Lepidodendron de Thann, dans les Vosges, renferme également (Stenheim) quelques veines irrégulières d'anthracite. Dans le massif armoricain, une série de bassins parallèles occupant tout autant de plis concaves, orientés O. 20°, N.-E. 20°, S., se signalent par l'importance qu'y prennent les gîtes d'anthracite. Ce sont, en ne citant que les plus importants : 1° sur la lisière orientale du massif, celui de la basse Loire, qui forme une zone de 500 à 1,200 m. de large, sur plus d'un kil. de long, depuis Dorée jusqu'au-delà de Nost, et se subdivise en deux cuvettes par un relèvement du grès armoricain à *tigillites* (Silurien moyen). La cuvette septentrionale présente les couches d'anthracite du Mouzeil et des Touches, comprises entre des grès schisteux noirs, très micacés, remplis d'empreintes végétales, d'une belle conservation, appartenant à la flore du Culm supérieur, soit à un niveau plus élevé que les anthracites roannaises, ainsi qu'en témoignent l'absence de *Cardiopteris*, l'abondance des *Lepidodendrons* et surtout des sphénoptéridées appartenant aux genres *Diplothema* et *Calymnotheca*. Entre Chalonnes et Rochefort le terrain anthracifère de la basse Loire atteint de 1,000 à 1,500 m. d'épaisseur et contient 25 couches d'anthracite dont 8 exploitables (Ed. Bureau, *Bassin primaire de la basse Loire*, *Bull. de la Soc. géologique de France*, 3me série, t. XII, p. 884); 2° celui de la Mayenne et de la Sarthe comprenant les gisements des environs de Sablé (Fercé, Maupertuis, Solesmes, Gomer), qui peuvent être considérés comme les plus anciens de la région. Ils sont, en effet, d'après MM. de Verneuil et Triger, inférieurs au calcaire carbonifère à *Productus* (*P. cora*, *Spirifer glaber* de l'horizon de Visé) de Sablé et de Juigné (Sarthe); deux couches d'anthracite se représentent au-dessus de ce calcaire (Dorlhac, *Bull. Soc. de l'ind. minérale*, 2me série, t. X, 1881). Le gîte anthracifère de la Baconnière, situé dans un bassin profondément encaissé au milieu du calcaire dévonien à *Athyris undata*, renferme les *Cardiopteris*, *Sphenopteris* et *Lepidodendron* de la flore du Culm. Tel est l'âge également du gisement de la Bazouge, où l'anthracite, en couches parfois puissantes de 15 à 20 m., est superposée au calcaire carbonifère, et de celui du Genest, où on observe avec *Adiantoides antiquus*, le *Sphenopteris elegans*. Quant aux anthracites de Poillé, Asnières, Monfrou, Ballée et Epineux-le-Séquin, leur flore composée, d'après Brongniart, de *Calamites dubius*, *Sphenopteris Hœninghausi*, avec trois espèces de *Lepidodendron* et de *Sigillaria*, semble les rattacher à la base du terrain houiller proprement dit (carbonifère moyen). Mais cette détermination demeure douteuse (de Lapparent, *Traité de géologie*, 1885). On connaît des gisements d'anthracite plus récents, occupant les parties élevées du terrain carbonifère. C'est ainsi que, dans le plateau central, des bassins houillers appartenant à la troisième phase de végétation carbonifère, c.-à-d. au carbonifère supérieur, comme celui de Commentry (Allier), présentent à leur base, enclavées dans des grès charbonneux, des couches d'anthracite exploitables. Dans la région des Alpes occidentales, une puissante formation de grès à *anthracite* et de conglomérats (plusieurs milliers de mètres) peut se suivre depuis le Dauphiné jusqu'au Valais, en passant par la Savoie. L'anthracite s'y présente en couches minces, et en veines toujours fortement repliées, et subordonnées à des schistes ardoisiers où les empreintes végétales sont à l'état de phyllite blanche et talcoïde. Presque tous les gisements de la Suisse et du Dauphiné appartiennent également au carbonifère supérieur, en particulier à la zone des *Filicacées*, c.-à-d. au faisceau moyen de Saint-Etienne (Heer, *Flora fossilis Helvetiæ*, 1876). Ceux du Briançonnais, de la Savoie et de la Mure en Tarentaise, plus anciens, correspondent, avec prédominance des *Cordaïtes* et des *Annularia*, au début de cette troisième phase de végétation carbonifère (zone des Cordaïtes), faisceau inférieur de Saint-Etienne. Dans l'Amérique du Nord, où le terrain carbonifère occupe un espace énorme, l'anthracite est concentrée dans de petits bassins isolés, situés dans la partie centrale de la Pensylvanie; certaines couches y atteignent l'épaisseur inusitée de 12 millim. et même 15 millim. dans l'exploitation de Lehigh-Summit ; les lepidodendrées y abondent; certaines couches, d'après Bailey, sont principalement formées par des *Stigmaria* (Grand'Eury, loc. cit., p. 428). En Russie, l'anthracite exploitée dans le bassin du Donetz, situé entre le Don et le Dniéper, fournit en moyenne annuellement 600,000 tonnes; les principaux gisements, appartenant au carbonifère moyen, sont situés dans le S.-E. de ce bassin, sur les bords de la Groucherka.

Ch. Vélain.

ANTHRACNOSE. L'anthracnose est une maladie de la vigne déterminée par un champignon parasite. Des taches ou pustules se développent sur les parties vertes de la

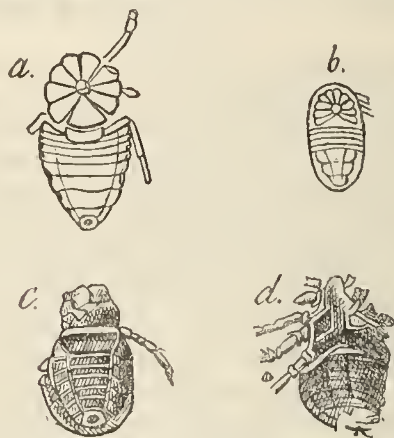
plante : nervures des feuilles, jeunes rameaux, raisins verts. Ces taches affectent des formes variées. Dunal, qui en a étudié spécialement la nature, distingue l'anthracnose ponctuée, dans laquelle les taches sont aréolées et entièrement noires, et l'anthracnose maculée, dans laquelle les taches sont plus ou moins allongées, irrégulières et bordées de noir ; elles sont d'abord petites, s'étendent peu à peu et se creusent surtout lorsqu'elles se forment sur les raisins. C'est à des cryptogames microscopiques, du groupe des Pyrénomycètes, que ces altérations sont dues ; sur les taches se forment souvent des petits noyaux durs qui sont les conceptables du champignon. — D'après M. Planchon, le *rot* des Américains serait une forme de l'anthracnose. Dans cette maladie qui se développe sur les grains du raisin, des taches se montrent brusquement, au mois de juillet principalement sur des raisins voisins de la véraison, surtout après un orage ou une brusque transition du froid au chaud. D'abord blanchâtres dans le centre, ces taches s'entourent bientôt d'une aréole ou cercle brun foncé ; la peau du raisin se ramollit sur l'étendue de la tache, mais la pulpe même durcit et se dessèche en tout ou en partie. — Les altérations dues à l'anthracnose sont de diverses natures. Si les feuilles sont atteintes, elles se recoquillent et se dessèchent ; sur les sarments, il se produit un rabougrissement, qui en arrête la croissance ; les raisins attaqués cessent de se développer, et la récolte en est plus ou moins diminuée, quelquefois même détruite en partie. C'est surtout dans les années humides, sous les climats brumeux et sur les sols bas, que l'anthracnose apparaît et exerce son ravage. — Dans son manuel pratique de viticulture, M. Foex, directeur de l'école nationale d'agriculture de Montpellier, signale comme particulièrement atteintes par l'anthracnose les variétés de vignes dont les noms suivent : parmi les variétés du *Vitis vinifera*, la Carignane, la Clairette, le Brun Fourca, le Téoulier ; parmi celles du *V. æstivalis*, le Jacquez et la Pauline ; parmi les *V. Riparia*, le Solonis. « Les remèdes usités, ajoute-t-il, sont la chaux fusée, répandue en poudre, à plusieurs reprises, sur les vignes pendant l'été ; le soufre que l'on doit employer dès la première apparition du mal et dont il faut répéter les applications à de courts intervalles (8 à 10 jours) jusqu'à sa cessation ; enfin, des mélanges par parties égales de chaux fusée et de soufre. On a également proposé de badigeonner les souches à la fin de l'automne ou pendant l'hiver, avec une dissolution de sulfate de fer (vitriol vert), 2 à 3 kilog. dilués à chaud dans 6 ou 8 litres d'eau ; cette quantité serait suffisante pour 1,000 souches. » Ce dernier procédé est à la fois curatif et préventif ; il est employé avec succès dans un certain nombre de vignobles du Bordelais. Henry Sagnier.

ANTHRACOBLATTINA (V. Blattes fossiles et Palæoblattariæ).

ANTHRACOCEROS. Le genre *Anthracoceros* de Reichenbach (*Syst. Av.*, pl. 50) renferme six espèces de *Calaos* (V. ce mot) asiatiques remarquables par la forme de leur casque, qui affecte chez l'adulte la forme d'un canot renversé et qui est de la même couleur que le bec, c.-à-d. d'un blanc jaunâtre, parfois marqué d'une tache noire. Les espèces les plus anciennement connues de ce genre sont le Calao de Malabar (*Buceros malabaricus* Gm.) et le Calao couronné (*B. coronatus* Bodd.) qui vivent, la première dans l'Annam et la Birmanie anglaise, la seconde, dans les provinces méridionales de l'Inde ; puis viennent le *Buceros* ou *Anthracoceros convexus* Tem., de Malacca et de Java, l'*A. malayanus* Rafll., de Sumatra ; l'*A. fraterculus* Ell., de Cochinchine, et l'*A. Marchei* Oust., de l'île Palaouan ou de la Paragua (Philippines). Tous ces oiseaux, dont la taille est à peu près égale à celle d'une Buse, ont un manteau d'un noir foncé, glacé de vert ; leur queue est tantôt blanche et noire, tantôt entièrement blanche. Ils se tiennent principalement dans les jongles et dans les broussailles et se nourrissent de fruits qu'ils cueillent très adroitement avec leur bec. Ainsi, dans le Malabar l'*A. malabaricus* se montre particulièrement friand de figues et de noix vomiques. En dépit de leur lourdeur apparente, ils sautillent vivement de branche en branche en poussant des cris rauques et désagréables et, en dehors de la saison des amours, se réunissent souvent en troupes de cinq à six individus. Leurs œufs sont toujours dans le creux d'un arbre et l'on prétend que, suivant la singulière coutume adoptée par la plupart des Bucérotidés, les mâles emprisonnent les femelles dans l'intérieur du nid pendant toute la durée de l'incubation (V. Calao). A diverses reprises le Jardin des Plantes et d'autres jardins zoologiques ont possédé quelques Calaos vivants appartenant précisément à la subdivision des *Anthracoceros*. E. Oustalet.

Bibl. : D.-G. Elliot, *A Monograph of the Bucerotidæ*, petit in-folio avec pls. col.

ANTHRACOMARTUS. Genre d'Arachnides fossiles, créé par Karsch (1882) pour des débris provenant des terrains houillers de Silésie, de Bohême et de Belgique, et devenu pour cet auteur le type d'un ordre éteint, qu'il désigne sous le nom d'*Anthracomarti*, en lui assignant les caractères suivants : corps un peu aplati ; céphalothorax bien distinct de l'abdomen, divisé en segments cunéiformes dont chacun correspond à l'insertion d'un membre. Abdomen sans divisions comparables à celles du thorax, formé de quatre à neuf segments. Palpes pas plus longs que les pattes, dépourvus de griffe ou de crochet. Ce groupe vient s'intercaler entre les *Chelifer* et les Pédipalpes *(Télyphones)* et comprend les plus anciens Arachnides connus après les Scorpions. — Karsch et Scudder y rangent les quatre familles suivantes : *Arthrolycosidæ*, *Poliochеridæ*, *Architarbidæ* et *Eophrynoidæ*. Le genre *Anthracomartus* appartient à la troisième *(Architarbidæ)*, dont le caractère principal est d'avoir les hanches des quatre paires de pattes disposées de manière à rayonner d'un point central,



Anthracomartus. — *a*, Architarbus rotundatus (face ventrale) ; *b*, Architarbus subovalis (face ventrale) ; c, Anthracomartus Volkelianus (face dorsale) ; *d*. Le même (face ventrale).

linéaire ou triangulaire qui figure la base de l'abdomen ; celui-ci est arrondi ou ovale, formé de sept à huit segments, sans appendices. Les genres que l'on place ici sont *Geraphrynus* (Scudder), avec une espèce du carbonifère de Mazon-Creek, aux Etats-Unis ; *Architarbus* (Scudder), décrit d'abord comme un Coléoptère par Buckland sous le nom de *Curculioides* (partim), et remarquable par l'insertion des hanches qui est en forme de croix de Malte ; quatre espèces du carbonifère d'Angleterre, de Silésie et de l'Amérique du Nord ; nous figurons *Arch. rotundatus* (Scudder), de Mazon-Creek (Illinois) ; enfin, *Anthracomartus* (Karsch), où l'insertion des hanches a lieu sur une pièce triangulaire à la base de l'abdomen ; celui-ci est arrondi, plus large que dans *Architarbus* : du carbonifère d'Europe et des Etats-Unis ; le type est *Anthr. Volkelianus* (Karsch), de Silésie. Les prétendus *Termes Hageni* de Goldenberg et *Libellula carbonaria* de Scudder, le

premier de Saarbrück, la seconde de l'Illinois, appartiennent vraisemblablement au même groupe.

E. TROUESSART.

ANTHRACONITE. Variété de calcaire, appelée aussi *chaux carbonatée fétide*, qui dégage une odeur fétide ou bitumineuse sous le choc du marteau et se décolore au feu. On la rencontre principalement dans le terrain carbonifère.

ANTHRACOPALŒMON (V. ANTHRAPALŒMON).

ANTHRACOSAURE *(Anthracosaurus)*. Genre d'Amphibiens fossiles, créé par Huxley (1863) pour des débris provenant des couches carbonifères de la Grande-Bretagne que Miall range dans le groupe des *Labyrinthodontes* (V. ce mot), et dans la subdivision de ce groupe qu'il désigne sous le nom d'*Euglypta*, qui comprend le genre *Labyrinthodon* proprement dit. Le genre *Anthracosaurus* (avec le genre *Dasyceps*, qui en est voisin) diffère des véritables Labyrinthodontes par la disposition des trous palatins qui sont petits, séparés par un grand intervalle. — Les Anthracosaures atteignaient une assez grande taille; le crâne de l'*A. Russelii* (Atthey), du carbonifère d'Ecosse, a plus de 40 centim. de long, et l'animal entier pouvait avoir de 2 à 3 m., du bout du museau à l'extrémité de la queue. C'étaient des animaux amphibies et salamandriformes, à membres bien développés, mais essentiellement nageurs, comme les Tritons actuels. Le crâne était sculpté, les dents coniques, à structure complexe; le corps était protégé en avant par de larges plaques sculptées (comme les os du crâne), formant une cuirasse pectorale, à la suite de laquelle se voyaient des rangées d'écailles épidermiques coniques, hérissées, pointues, destinées à protéger la région abdominale (V. LABYRINTHODONTES).

E. TROUESSART.

ANTHRACOSCORPII (V. ARACHNIDES FOSSILES, SCORPIONS et PALŒOPHONEUS).

ANTHRACOSE (V. ANTHRACOSIS).

ANTHRACOSIA (V. CARDINIA et UNIO).

ANTHRACOSIS. L'anthracosis est une matière noire à laquelle l'analyse chimique a reconnu les caractères du charbon, et qui se rencontre dans les poumons et les ganglions bronchiques de l'homme et de certains animaux ; l'existence de cette substance constitue ce que Zenker a appelé la *pneumonokoniose anthracosique* où *anthracose pulmonaire*. On a prétendu que l'anthracosis se formait directement dans l'économie, mais il est facile de constater cette erreur par l'étude des *sidéroses* et des *chalicoses* qui ont été observées avec des caractères à peu près identiques à ceux de l'anthracose chez les individus exposés aux poussières du fer ou du silex. L'étiologie de ces diverses affections est en effet la même, car l'anthracose s'observe de préférence chez les sujets qui respirent une atmosphère contenant de la poussière de charbon, voilà pourquoi cette affection est plus fréquente chez les mineurs, les mouleurs et les charbonniers, que les exigences professionnelles placent dans les meilleures conditions d'absorption possibles. Quelques auteurs ont soutenu que la matière noire pulmonaire n'était pas du charbon ; mais un pigment d'origine sanguine déposé dans le poumon ; l'analyse chimique (Pearson) a fait justice de cette théorie erronée. Comment donc se fait la pénétration des poussières de charbon à l'intérieur du poumon ? Les expériences d'OEsterlen, de Béraud, d'Orfila, de Robin ont montré qu'une première source de l'anthracosis pulmonaire pouvait être la poussière charbonneuse avalée par le sujet et pénétrant d'abord dans le tube digestif, avant d'arriver au poumon ; mais la presque totalité de ce charbon provient directement de l'absorption pulmonaire. M. Charcot, à l'aide du microscope, a pu même montrer, grâce à l'expérimentation sur les animaux, de quelle manière se fait la pénétration des poussières dans la trame pulmonaire : Si l'on fait en effet l'examen microscopique du poumon d'animaux qui ont séjourné un temps variable dans une atmosphère contenant des poussières charbonneuses, on voit que ces poussières, après avoir pénétré par effraction dans les cellules tapissant les alvéoles du poumon, ont cheminé peu à peu dans l'épaisseur de la paroi alvéolaire; de là ces mêmes poussières sont parvenues dans la trame conjonctive qui entoure les petits lobes pulmonaires, puis le long des canaux lymphatiques, et enfin plus tard encore dans le tissu placé sur la plèvre et même dans les cellules de cartilage. Les points sur lesquels se fait surtout l'accumulation sont le sommet et le bord postérieur du poumon qui n'offrent d'ailleurs aucune autre altération, mais présentent simplement une série de figures polygonales marbrant le poumon de taches assez régulières. Une partie du charbon va aboutir aux ganglions bronchiques qui n'offrent eux-mêmes au début aucune autre modification pathologique. En réalité, les lésions sont encore assez insignifiantes pour qu'on ait pu qualifier cet état d'*anthracose physiologique*. Chez les individus que des occupations prolongées exposent chaque jour, pendant plusieurs années, à l'absorption de quantités relativement considérables de charbon, on ne tarde pas au contraire à observer toute une série de lésions sérieuses : la séreuse pulmonaire est épaissie ; le tissu du poumon induré, rétracté, noirâtre, souvent emphysémateux, creusé même de cavernes dans une période plus avancée ; les bronches sont dilatées, remplies d'un liquide noirâtre et purulent ; les ganglions voisins sont indurés ; le cœur lui-même est atteint, dilaté par suite de la gêne circulatoire qui s'observe du côté du poumon.

Les symptômes qui correspondent à ces troubles sont assez diffus au début : le malade ne ressent en effet qu'une sorte de malaise vague qui n'apparaît que le soir après le travail, mais qui ne tarde pas à la longue à s'accentuer de plus en plus; la toux survient, d'abord rare, et par intervalles, puis fréquente et accompagnée d'une expectoration noirâtre caractéristique. Ces crachats sont en effet pathognomoniques , lorsqu'ils persistent quelques jours après que le malade a quitté le travail. L'examen des signes physiques donne le résultat suivant : à la percussion, diminution de la sonorité normale du poumon ; à l'auscultation, voix plus retentissante, murmure respiratoire affaibli, quelques râles de bronchite. Tous ces signes peuvent cesser et le sujet guérir peu à peu s'il cesse ses occupations habituelles; sinon l'affection continue sa marche progressive; le malade maigrit, pâlit, perd ses forces, est pris de vomissements, de gêne respiratoire, de diarrhée et meurt absolument comme s'il était phtisique, présentant même à l'auscultation et à la percussion les divers signes de la tuberculose. — Le *diagnostic* de l'anthracose pulmonaire se fait au début surtout par l'étude des causes qui ont présidé au développement de la maladie non moins que par l'expectoration des crachats noirs ; plus tard il est d'autant plus difficile de différencier l'anthracose de la tuberculose que les deux maladies peuvent coïncider chez le même malade. — Le *pronostic* dépend de l'étendue des lésions; si le malade quitte en effet sa profession dès les premiers symptômes, il peut fort bien se remettre à peu près complètement. Sinon le mal va progressant peu à peu et finit par emporter le malade dans un délai assez variable. — Comme traitement préventif, on doit recommander l'aération des usines, des salles de travail exposées à la poussière du charbon, l'usage des appareils préservant l'entrée des poumons, les soins de propreté et en général tous les préceptes classiques de l'hygiène. Plus tard, une fois la maladie constituée, on fera cesser le travail du malade le plus tôt possible, et on le traitera à peu près comme s'il était atteint de bronchite, de pneumonie chronique ou de phtisie, suivant le cas.

Dr G. ALPHANDÉRY.

ANTHRACOTHÈRE (*Anthracotherium*). Genre de Mammifères ongulés fossiles, créé par Cuvier (1822) et devenu le type d'une famille *(Anthracotheridæ)*, du groupe des *Artiodactyles* (V. ce mot), qui prend place entre les *Anoplothères* (V. ce mot) et les Cochons *(Suidæ)*. Les caractères de cette famille sont les suivants : incisives $\frac{3-3}{3-3}$,

canines $\frac{1-1}{1-1}$, prémol. $\frac{4-4}{4-4}$, molaires $\frac{3-3}{3-3} = \frac{22}{22} = 44$ dents. Cette formule dentaire est la même que celle des anoplothères ; dans une espèce *(Anthr. gresslyi)*, il y a une prémolaire de moins à la mâchoire inférieure. Les molaires sont imparfaitement sélénodontes (en croissant) et présentent cinq tubercules, trois sur le lobe antérieur et deux sur

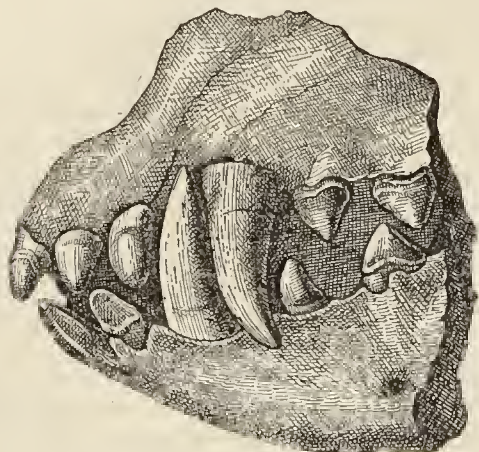


Fig. 1. — Museau de l'Anthracotherium Cuvieri.

le lobe postérieur de la dent. Les doigts sont au nombre de quatre à chaque pied, comme chez les cochons, sauf dans le genre *Diplopus* où ils sont réduits à deux : les os du carpe et du tarse sont distincts. Les dents ne sont pas en série continue : il y a au contraire des canines développées en forme de défenses aux deux mâchoires. — On range dans cette famille les genres *Anthracotherium*, *Hyopotamus*, *Diplopus* et quelques autres qui sont moins bien connus. Ces animaux ont vécu en Europe, en Asie et dans l'Amérique du Nord à l'époque tertiaire; en France et dans l'Europe occidentale ils sont caractéristiques des périodes éocène supérieure et miocène inférieure (tertiaire inférieure); en Asie, ils ont vécu jusqu'à une époque plus ré-

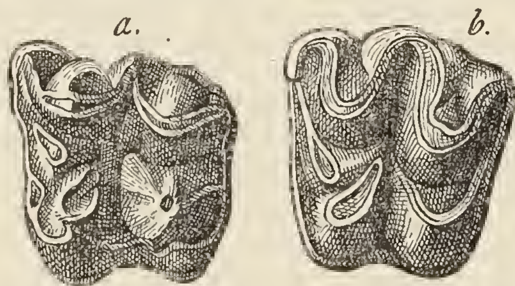


Fig. 2. — a, Arrière-molaire supérieure gauche d'Anthracotherium alsaticum (grandeur naturelle); b, Même dent d'Hyopotamus velaunus (grandeur naturelle).

cente (probablement jusqu'au miocène moyen). Dans l'Amérique du Nord, ils sont généralement remplacés par des genres qui constituent des familles distinctes : *Oreodon*, *Agriochœrus*, etc.; le genre *Hyopotamus* seul est commun aux deux continents. — Les Anthracothères étaient des ongulés omnivores dont les mœurs et les formes extérieures devaient ressembler beaucoup à celles des Cochons, des Phacochères et des Hippopotames de l'époque actuelle. Leur taille était très variable : les plus grandes espèces atteignaient les dimensions des grands Hippopotames ou des Rhinocéros. Par leurs dents, en partie sélénodontes, les Anthracothères marquent le passage des Pachydermes omnivores aux Ruminants, et on peut les considérer comme un chaînon de la ligne ancestrale commune de ces deux types dont ils tenaient la place à l'époque éocène. Le genre *Anthracotherium* proprement dit comprend les formes à molaires plus basses, à tubercule postéro-interne conique et non en croissant, dentition qui représente le type omnivore primitif de la famille : on passe, du reste, de ce type au suivant *(Hyopotamus)* par des transitions insensibles. L'*Anthr. magnum* de Cuvier est un des fossiles caractéristiques du miocène inférieur d'Europe (France, Italie, Allemagne), notamment des sables de Fontainebleau et des couches contemporaines ; cette même espèce, ou une espèce très peu différente, se trouve aussi dans les phosphorites du Quercy. La taille égalait ou même dépassait celle des plus grands Hippopotames du Nil, et la forme du crâne rappelle beaucoup celle de ce dernier animal. Ce caractère est surtout saillant sur l'*A. illyricum* (Teller), des lignites miocènes de Styrie. L'*A. valdense* (Kowalevsky), des environs de Lausanne, diffère peu des deux espèces précédentes, et une espèce d'aussi grande taille a dû exister dans l'Inde à la même époque, d'après des débris décrits par Lydekker. Les *A. alsaticum*, *A. Cuvieri* ou *A. onoideum*, *A. hippoideum*, *A. dalmaticum*, type du genre *Prominatherium* de Teller, *A. Laharpei*, sont de plus petite taille, mais les deux premiers sont considérés par Blainville et Gervais comme de simples races d'*A. magnum*. Une espèce encore plus petite est l'*A. minus* (Cuvier), auquel on rapporte les débris de ce genre trouvés en Angleterre (île de Wight). Les *A. breviceps* (Troschel) et *A. silistrense* (Pentland) ou *A. punjabiense* (Lydekker), ce dernier de l'Inde, sont aussi de petite taille. L'*A. (Tapinodon) Gresslyi* (Meyer), d'Egerkingen, en Suisse, est encore plus petit et se distingue par l'absence de la première prémolaire inférieure et par la barre qui sépare les deux premières dents correspondantes à la mâchoire supérieure. L'*A. hyopotamoides* (Lydekker), du N.-O. de l'Inde, forme la transition au genre suivant : sa taille était intermédiaire à celle des *A. magnum* et *A. alsaticum*.

Le genre *Hyopotamus* (Owen, 1848) correspond aux genres *Ancodus* (Pomel, 1848), *Bothriodon* (Aymard, 1848), *Cyclognathus* (Croizet). Sa dentition est plus franchement sélénodonte, et par conséquent plus herbivore que celle du genre précédent. L'*Anthracotherium velaunum* de Cuvier est l'espèce la plus anciennement connue : elle correspond à l'*Hyop. borbonicus* de Gervais, et se trouve dans le miocène inférieur, en Europe, sur le continent et en Angleterre. Les *Hyop. bovinus*, *H. ovinus*, *H. platyrhynchus* et *H. leptorhynchus* (Owen), *H. porcinus* (Gervais) sont du miocène inférieur de l'île de Wight, en Angleterre; l'*H. Picteti* (Lydekker) est de Suisse ; d'autres espèces encore ont été signalées en France et en Allemagne. En Asie, le genre est représenté par les *H. palæindicus* et *H. giganteus* (Lydekker), de l'Inde. Ce dernier fait la transition aux véritables Anthracothères, et se rapproche aussi, par la taille, des grandes espèces de ce dernier genre. En Amérique on a signalé les *Hyop. americanus* (Leidy), des Mauvaises-Terres du Nebraska, et *H. guyotianus* (Cope), du miocène de l'Orégon. — Le genre *Diplopus* (Kowalevsky, 1874), ne diffère en réalité du précédent que par les pieds qui n'ont que deux doigts au lieu de quatre : le *D. Aymardi*, type du genre, est de l'éocène supérieur d'Hordwell, en Angleterre. — Les genres *Rhagatherium*, *Chœropotamus*, *Hemichœrus*, *Mixtotherium*, *Metriotherium*, etc., que l'on range quelquefois dans cette famille, appartiennent plutôt à celles des *Chœropotomidæ* et des *Chalicotheridæ* (V. CHALICOTHÈRE, CHŒROPOTAME et ARTIODACTYLES).

E. TROUESSART.

BIBL. : G. CUVIER, *Recherches sur les ossements fossiles*, 2e éd., 1822, III, p. 396. — KOWALESKY. *Monographie du genre Anthracotherium*, dans *Palæontographica*, XXII, 1874. — GAUDRY, *Animaux fossiles de l'Attique*, 1866, Consid. générales, p. 46. — FILHOL, *Annales des sciences géologiques*, VIII, 1877, art. 1er, p. 174. — LYDEKKER, *Catalogue of fossil mammalia* dans *Brit. Mus.*, II, 1885, pp. 215 et suiv. — TELLER, *Beitræge zur Palæontologie Oesterr.-Ungarn*, IV, part. I, 1884, p. 45.

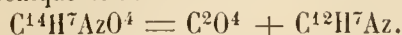
ANTHRAFLAVONE. *L'anthraflavone*, $C^{28}H^{8}O^{8}$, sorte d'anhydride découvert, en 1873, par Barth et Senhofer, résulte de la condensation de deux molécules d'acide métaoxybenzoïque, avec élimination de deux molécules d'eau ; on l'obtient en chauffant cet acide avec l'acide sulfurique :

$$2C^{14}H^{6}O^{6} - 2H^{2}O^{2} = C^{28}H^{8}O^{8}.$$

D'après Rosenstiehl, c'est un mélange de trois corps

très rapprochés, isomériques avec l'alizarine, dont le plus abondant est l'*acide anthraflavique*, qui se forme comme produit accessoire dans la fabrication de l'alizarine artificielle (Schunk). — L'acide anthraflavique est un acide bibasique, qui se présente sous la forme d'aiguilles d'un jaune vif, remarquable par la facilité avec laquelle son sel de sodium cristallise dans l'eau froide, caractère qui distingue nettement cet acide de ses isomères. Ed. Bourgoin.

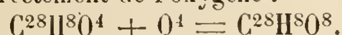
ANTHRANILIQUE (Acide). L'*acide anthranilique* ou *orthoxybenzamique*, $C^{14}H^7AzO^4$, a été obtenu par Fritzsche en attaquant l'indigo par la potasse caustique. — Corps solide, cristallisant en gros prismes brillants, peu solubles dans l'eau froide, très solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Il fond à 132° et peut être sublimé. Mélangé à du verre pilé, il donne à la distillation de l'acide carbonique et de l'aniline :



$$C^{14}H^7AzO^4 = C^2O^4 + C^{12}H^7Az.$$

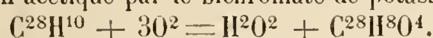
Il forme avec quelques acides des combinaisons cristallisables, par exemple avec l'acide chlorhydrique. Ses sels métalliques sont cristallisables, peu ou point solubles dans l'eau. Ed. Bourgoin.

ANTHRAQUINON. L'*anthraquinon* ou *oxanthracène*, $C^{28}H^8O^4$, est un dérivé oxydé de l'anthracène, qui a été découvert par Laurent, mais surtout étudié par Liebermann et Graebe. C'est un corps important en ce sens qu'il sert d'intermédiaire dans la fabrication de l'alizarine artificielle, en fixant indirectement de l'oxygène :



$$C^{28}H^8O^4 + O^4 = C^{28}H^8O^8.$$

Il prend naissance dans toutes les oxydations de l'anthracène et de ses dérivés, notamment dans l'oxydation de ce carbure par l'acide azotique ou l'acide chromique, ainsi que dans celle du chlore ou du brome et en présence de l'eau. On le prépare dans les laboratoires en oxydant sa solution acétique par le bichromate de potasse :



$$C^{28}H^{10} + 3O^2 = H^2O^2 + C^{28}H^8O^4.$$

On chauffe le mélange pour terminer la réaction, on précipite par l'eau et on purifie le produit par sublimation. On l'obtient industriellement en attaquant le carbure par un mélange de bichromate de potasse et d'acide sulfurique en excès. — Il est en cristaux soyeux, d'un jaune rougeâtre, sans odeur, ni saveur ; il se sublime en aiguilles jaunes, fusibles à 273°. Il est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, encore mieux dans la benzine et dans l'acide azotique bouillant, dernier dissolvant qui le dépose inaltéré par le refroidissement. Il fournit avec le brome et le chlore des produits de substitution ; avec l'acide sulfurique, deux acides sulfurés ; avec l'acide azotique, après une ébullition prolongée, des dérivés nitrés. Ed. Bourgoin.

ANTHRAX. I. Médecine. — L'*anthrax* proprement dit, ou *anthrax bénin*, est une inflammation limitée de la peau et du tissu cellulaire sous-jacent, présentant au début l'aspect d'un furoncle, mais s'en distinguant bientôt par son volume plus considérable et les symptômes généraux fort graves qui peuvent l'accompagner. — Pour certains auteurs, l'anthrax serait un gros furoncle, pour d'autres ce serait une accumulation de furoncles ; en tous cas l'on trouve certainement, comme l'a constaté M. A. Guérin, des tumeurs intermédiaires entre l'anthrax et le furoncle. — L'apparition de l'anthrax est habituellement précédée par de l'inappétence, de la courbature, un malaise vague, des modifications plus ou moins notables dans la santé générale du sujet, de la sécheresse et de la chaleur de la peau, quelquefois même des frissons. Bientôt paraît en un point du corps, la nuque, le dos, la poitrine, les fesses ou le menton le plus souvent, une tumeur d'abord peu élevée, dure, douloureuse, rouge ou violacée, qui s'accroît peu à peu en largeur et en hauteur pour atteindre son maximum de développement en 6 ou 8 jours environ. S'il est circonscrit, l'anthrax fait alors une saillie variant de la grosseur d'une noix à celle du poing, il a l'aspect d'une masse dure, limitée, profonde, rouge foncée à la périphérie, surmontée au centre d'une vésicule remplie d'un liquide roussâtre ; s'il est au contraire diffus, il s'étend sur une vaste surface et peut occuper tout le cou et la partie supérieure du dos, par exemple, comme l'ont observé notamment Terrier et Follin ; les autres caractères de l'anthrax sont alors plus ou moins effacés et il serait difficile de reconnaître les types classiques dans ces cas d'ailleurs fort exceptionnels. Quoi qu'il en soit, la tumeur ne tarde pas à se ramollir au centre, la peau se perfore en plusieurs points, en *pomme d'arrosoir* comme le disent les auteurs, et l'on voit par les pertuis béants s'écouler une masse blanchâtre ou jaunâtre, filamenteuse, mêlée à du sang ou du pus. A ce moment la fièvre et les autres symptômes généraux diminuent, les élancements douloureux, la chaleur mordicante dont la tumeur était le siège disparaissent et l'ulcération se recouvrant peu à peu de bourgeons charnus est rapidement remplacée par une trace piquetée dont la surface reste bien moins étendue que la plaie qui lui a donné naissance. — Telle est la marche de l'anthrax vulgaire, en dehors de tout symptôme dû au siège même de la lésion. Les exceptions ne sont pas rares à cette marche classique ; on peut en effet citer comme complications la diffusion de l'anthrax qui amène dès lors des phénomènes généraux de la plus haute gravité, l'apparition d'un phlegmon diffus ou inflammation profonde des parties sous-jacentes qui ne tarde pas à être quelquefois suivi de la gangrène des parties sous-jacentes ou de la nécrose des os voisins, l'*infection purulente*, l'*érésipèle*, l'*adénite*, l'*angioleucite*, la *phlébite* (V. ces mots) etc., toutes complications plus ou moins graves, pouvant dans certains cas amener la mort. — Les complications dues au siège même de l'anthrax s'observent lorsque celui-ci est placé au cou, à la poitrine, sur le ventre ou au périnée ; on conçoit sans peine qu'on puisse dans ces cas observer, pour peu que l'anthrax soit gros ou douloureux, de la gène pour avaler, respirer, aller à la selle, uriner même, et que ces complications soient quelquefois assez importantes pour occuper le premier plan de la scène pathologique.

Les causes qui amènent l'anthrax sont assez peu connues ; on a pourtant remarqué la fréquence plus grande de l'affection chez les adultes, les individus mal nourris ou affaiblis par une cause quelconque. Le diabète coïncide quelquefois avec l'anthrax, mais il n'est pas encore bien établi si c'est le diabète qui prédispose à l'anthrax ou si c'est au contraire l'anthrax qui a pour conséquence d'amener le diabète. — Le diagnostic de l'affection est facile ; par son étendue, sa marche, les troubles généraux qu'il détermine l'anthrax se différencie sans peine du furoncle ; dans les cas douteux on a en réalité l'*anthrax furonculeux* de A. Guérin. On peut songer au début à un érysipèle, mais la marche des deux affections est trop différente pour que l'erreur soit de longue durée. La pustule maligne, qui a quelque ressemblance avec l'anthrax, ne suppure pas et s'entoure d'un épaississement tout particulier. — Le pronostic de l'anthrax est grave, surtout lorsque le sujet a, comme c'est le plus souvent le cas, un mauvais état général ; le malade peut en effet succomber sous la violence des symptômes généraux ou par l'une des complications déjà indiquées. — Le traitement varie avec l'étendue de l'anthrax ; si celui-ci est peu volumineux, on peut le traiter comme un furoncle (V. Furoncle), sinon on aura tout à la fois recours au traitement général et local. Comme traitement général, on donnera de l'opium sous l'une quelconque de ses formes pour calmer la douleur, des toniques ensuite pour relever l'état général si souvent atteint. Localement on traitera le plus souvent l'anthrax par l'incision en croix ou la cautérisation. Marjolin recommandait l'emploi des réfrigérants, Samson les sangsues, Collis la compression ; tous ces moyens sont assez peu usités. L'anthrax, une fois ouvert, sera traité comme une plaie par des lavages antiseptiques et un pansement à l'alcool ou à l'acide phénique. — L'*anthrax malin*, qui diffère complètement de l'anthrax simple et par sa

nature et sa marche, ne doit pas être confondu avec l'anthrax proprement dit (V. CHARBON et PUSTULE MALIGNE).
Dr G. ALPHANDÉRY.

II. ENTOMOLOGIE. — Les Insectes-Diptères, qui composent le genre *Anthrax* Scop., appartiennent à la famille des Bombylides. Ils ont le corps déprimé, couvert de poils qui s'enlèvent très facilement au moindre contact; les yeux réniformes, séparés dans les deux sexes; les palpes insérés à la base de la trompe qui est peu allongée, les antennes éloignées l'une de l'autre, ayant le plus ordinairement l'apparence d'une cornue dont le long col ne doit pas être confondu avec le style, qui est très court et souvent même remplacé par une petite touffe de poils. — Les *Anthrax* sont, en général, de couleur noire ou brune avec le corps souvent orné de bandes argentées et les ailes diversement variées de noir et de blanc; ce qui leur donne une élégance remarquable. Leur vol est extrêmement rapide. Ils vivent, à l'état de larve, dans les nids d'Hyménoptères. Leurs espèces, assez nombreuses, sont répandues surtout dans les contrées méridionales de l'Europe, en Afrique et en Amérique. L'*A. morio* L. (*A. semiatra* Meig.) se rencontre assez communément en France sur les fleurs; il est noir, avec le corselet et l'abdomen couverts de poils fauves sur les côtés, la moitié antérieure des ailes noire, la postérieure hyaline. L'*A. sinuata* Fall. (*A. morio* Fabr.) et l'*A. æthiopus* Fabr. (*A. punctata* Meig.), qui font maintenant partie du genre *Argyromœba* de Schiner, sont également communs en France. Le premier est, à l'état de larve, parasite de l'*Odynerus spinipes* L., du *Chalicodoma muraria* Fabr. et de l'*Antophora parietina* Latr. La larve de l'*A. æthiops* vit au contraire dans les nids de l'*Heriades truncorum* L. (V. Laboulbène, dans *Ann. Soc. ent. France*, 1873, p. 57).
Ed. LEF.


Anthrax morio L. (grossi).

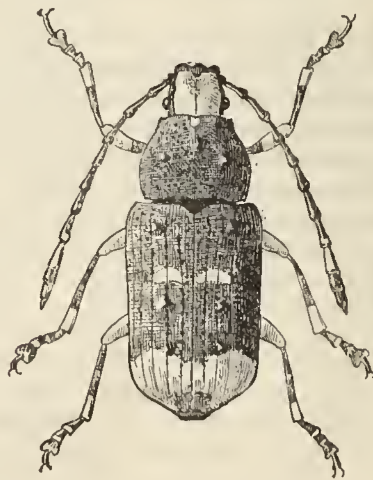
ANTHRÈNE (*Anthrenus* Geoff.). Les Insectes-Coléoptères qui composent le genre *Anthrenus* appartiennent à la famille des Dermestides. Ils ont le corps ovalaire, assez épais, déprimé en dessus et couvert de petites écailles colorées qui forment des dessins variés et s'enlèvent très facilement; le prothorax présente une fossette à chacun de ses angles antérieurs et son bord postérieur est prolongé dans son milieu de manière à recouvrir à peu près complètement l'écusson. A l'état parfait, les Anthrènes se tiennent sur les fleurs; mais, à l'état de larve, elle habitent les maisons, où elles commettent souvent de grands dégâts en attaquant les draps, les pelleteries, les étoffes, etc. Les particularités de leur métamorphose ont été publiées par plusieurs auteurs, notamment par M. Lucas dans les *Annales de la Société entomologique de France*, 1867, Bull., p. XXV. Les larves sont ovalaires, molles, brunâtres en dessus, d'un blanc sale en dessous et hérissées de poils dont les uns, courts et simples, sont distribués plus ou moins abondamment sur toutes les parties du corps, les autres, longs et réunis en deux faisceaux érectiles, implantés de chaque côté des derniers anneaux de l'abdomen (V. Thevenet, dans *Ann. Soc. entom. de France*, 1874, Bull., p. LXXXV). On trouve communément en France l'*A. pimpinellæ* Fabr., sur les fleurs des Ombellifères. L'*A. musæorum* L., au contraire, se rencontre dans les maisons et est l'ennemi le plus redoutable des collections zoologiques.
Ed. LEF.


Anthrenus musæorum L. (grossi).

ANTHREPTES. Le genre *Anthreptes* de Swainson, dont le nom a été corrigé plus tard en *Anthothreptes* (de ἄνθος fleur et θρεπτός nourri), a pour type une espèce très répandue dans la presqu'île de Malacca, aux Philippines et dans les îles de la Sonde, le *Certhia malaccensis* de Scopoli, ou le *Soui-Manga de Malacca* d'Audebert et Vieillot. Dans cette espèce, le mâle adulte a la tête d'un vert sombre à reflets métalliques, le dos nuancé de violet et de marron, la queue d'un noir violacé, les ailes brunes avec des liserés olivâtres, la gorge d'un brun soyeux et le ventre d'un jaune légèrement verdâtre, tandis que la femelle est mi-partie verte et jaune. Un système analogue de coloration se retrouve chez l'*Anthreptes phœnicotis* Tem., dont le mâle porte cependant un manteau d'un vert métallique plus uniforme et qui a les oreilles couvertes de plumes pourprées et la poitrine teinte en brun marron. Cette dernière espèce, qui occupe dans l'Asie méridionale une aire un peu plus restreinte que l'*Anthreptes malaccensis*, est d'ailleurs de taille plus faible et ne dépasse guère la grosseur d'un Roitelet, tandis que l'*A. malaccensis* a les proportions d'un Chardonneret. Au même groupe se rattachent encore l'*Anthreptes simplex* S. Müll. de Bornéo; l'*A. hypogrammica* S. Müll. de la même île et de la péninsule malaise; l'*A. Fraseri* Jard. et Selb.; l'*A. Anchietæ* Barb. du Boc.; l'*A. aurantia* Verr. et l'*A. Longuemarii* Less., qui habitent l'île de Fernando-Pô, le Gabon et le Benguela. Ces diverses espèces varient beaucoup sous le rapport de la livrée, les mâles ayant tantôt un plumage terne, tantôt un costume brillant, violet pourpré en dessus et blanc varié de jaune vif sur les parties inférieures du corps; mais elles offrent toutes le caractère essentiel du genre *Anthreptes*, à savoir un bec presque droit, élargi et déprimé à la base, la mandibule inférieure n'étant pas recouverte par les bords de son antagoniste comme chez d'autres *Méliphagidés* (V. ce mot et SOUI-MANGA).
E. OUSTALET.

BIBL. : AUDEBERT et VIEILLOT, *Hist. nat. des Grimpereaux et des Oiseaux de Paradis*, 1802, p. 63. — TEMMINCK, *Planches coloriées*, 1823, pl. 108, 126 et 188. — JARDINE et SELBY, *Ill. ornith.*, nouv. sér., 1842, pl. 52. — G.-E. SHELLEY, *Monograph of the Nectariniidæ*, 1877-1881, p. 305 et pl. 95 et suiv. — H. GADOW, *Cat. Birds Brit. Mus.*, 1884, t. IX, p. 115.

ANTHRIBE. Les Insectes-Coléoptères, qui composent le genre *Anthribus* Geoff., sont des Curculionides, du groupe des Anthribites, caractérisés par leur bec court, profondément échancré au sommet, par leurs antennes allongées presque de la longueur du corps, par leur prothorax moins long que large, rétréci en avant, par leurs tarses qui sont terminés par des crochets distinctement fendus vers leur base. Les Anthribes sont surtout répandus dans les régions chaudes du globe. L'unique espèce européenne,


Anthribus albinus Fabr. (grossi).

A. albinus Fabr., au corps d'un brun noir, avec une grande tache blanche à l'extrémité des élytres, vit sous les écorces, dans le bois mort ou les troncs pourris des châtaigniers, de l'aulne, des saules et des bouleaux.—L'*A. coffeæ* Fabr., dont la larve attaque le café et le cacao, est devenu le type du genre *Aræcerus* (V. ce mot.)

Ed. Lef.

ANTHRISCUS. Hoffmann (*Gen. Umbell.*, 38) a établi sous ce nom un genre d'Ombellifères, considéré aujourd'hui comme une simple section du genre *Chærophyllum* Tourn. Des espèces qui en font partie, les plus importantes sont : l'*A. vulgaris* Pers. (*Scandix Anthriscus* L.) ou *Cerfeuil des fous*, l'*A. sylvestris* Hoffm. ou *Cerfeuil sauvage*, *Persil d'âne*, *Cocüe*, et l'*A. cerefolium* Hoffm. (*Scandix cerefolium* L. ; *Cerefolium sativum* Bess.) ou *Cerfeuil cultivé* (V. Cerfeuil). Ed. Lef.

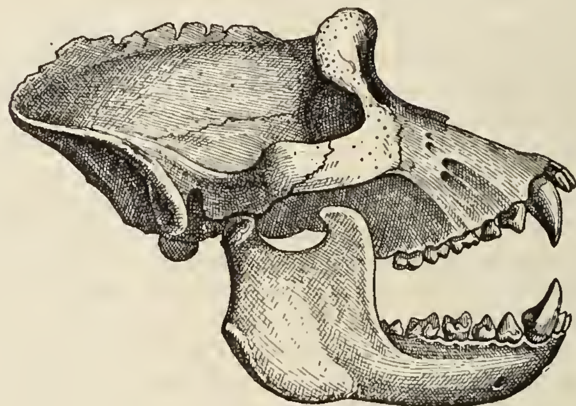
ANTHROPOÏDES. I. Zoologie. — *Singes anthropoïdes.* — On désigne sous ce nom les singes qui se rapprochent le plus de l'homme, et qui forment, pour les naturalistes, une famille à part que l'on a appelée tantôt *Anthropomorphes* (Gervais), tantôt *Anthropoïdes* (Broca), ces deux mots ayant, par leur sens étymologique, à peu près la même signification. Le terme d'*Anthropoïde* est généralement employé de préférence dans les écrits les plus récents. Il sert à désigner une famille de la classe des Mammifères et de l'ordre des *Primates* (V. ce mot), qui doit occuper le premier rang dans cet ordre, si l'on en exclut l'Homme, le second seulement si, à l'exemple de Linné, de Broca et de la plupart des naturalistes modernes, on place l'homme en tête de ce premier ordre de la classe à laquelle il appartient, au lieu d'en faire un ordre à part comme dans la classification de Cuvier. Cette famille des *Anthropoïdes* est aussi désignée systématiquement sous les noms de *Simidæ*, *Simiadæ* et *Pithecidæ*, du nom latin du genre Orang (*Simia* Linné ou *Pithecus* Geoffroy). Les caractères de cette famille sont les suivants : Membres antérieurs beaucoup plus longs que les postérieurs qui sont terminés par des mains ; pas de queue ni de callosités, ni d'abajoues. Dents semblables à celles de l'homme et en nombre égal, mais avec les canines saillantes, dépassant les autres dents comme chez les Carnivores. Les genres, actuellement vivants, qui font partie de cette famille sont au nombre de quatre : *Gorille*, *Chimpanzé*, *Orang* et *Gibbon* (V. ces mots). On connaît également quatre genres fossiles qui doivent prendre place dans le groupe des Singes Anthropoïdes : le genre *Dryopithecus* (Lartet), qui compte deux espèces, *D. Fontani*, du miocène de France, et *D. platyodon* (Biedermann), du miocène de Suisse ; le genre *Oreopithecus* (Gervais), avec une seule espèce du miocène d'Italie *(O. Bamboli)* ; le genre *Palæopithecus* (Lydekker), avec une espèce du miocène des monts Siwalik, dans l'Inde *(P. siwalensis)* ; enfin le genre *Pliopithecus* (Gervais), avec une seule espèce du miocène de la France méridionale. Quant au *Laopithecus* (Marsh), de l'Amérique du Nord, qu'un livre de vulgarisation scientifique, récemment publié, place également dans la famille des Anthropoïdes, le créateur du genre dit formellement qu'il forme *la transition des Lémuriens aux singes américains*, ce qui l'éloigne considérablement de la présente famille. Jusqu'à présent aucun débris fossile pouvant se rapporter au groupe des Anthropoïdes n'a été trouvé sur le Nouveau Continent. Chacun des genres, vivants ou fossiles, qui composent cette famille sera traité à son ordre alphabétique ; nous ne parlerons ici que des caractères qui leur sont communs, et que nous examinerons surtout au point de vue des rapports et des différences que présentent ces grands singes quand on les compare avec l'homme.

Ce qui frappe tout d'abord dans les *formes extérieures* des Singes Anthropoïdes, c'est la longueur disproportionnée des membres antérieurs, particularité qui les distingue nettement aussi bien des autres singes que de l'homme. Cette extrême longueur des bras donne à leur démarche, quand ils s'avancent sur le sol, une *allure* tout à fait spéciale et caractéristique. Tous les autres singes, sans exception, sont franchement *quadrupèdes* comme les Carnivores (l'Ours, par ex.), et, leurs deux paires de membres étant sensiblement égales, la colonne vertébrale est horizontale, comme chez ces derniers. Chez l'homme, au contraire, la station *bipède* sur les seuls membres postérieurs a pour conséquence le redressement de la colonne vertébrale, qui devient verticale. Chez les Singes Anthropoïdes on trouve un mode de station évidemment intermédiaire entre les deux précédents, car la colonne vertébrale n'est ni horizontale comme chez les autres singes, ni verticale comme chez l'homme, mais en réalité *oblique*. La station droite, sur les deux membres postérieurs à la manière de l'homme, ne leur donne qu'un équilibre tout à fait instable, comme chez les autres singes et les carnivores plantigrades ; ils ne peuvent marcher solidement dans cette position qu'en appuyant les membres antérieurs sur le sol et s'en servant, à peu de choses près, comme un homme se sert de béquilles. Il n'en est pas moins vrai que ce mode de progression constitue un véritable progrès sur la marche quadrupède des autres singes, une tendance manifeste vers la marche bipède qui est le propre de l'homme, et qui a été considérée de tout temps comme un signe de supériorité. On peut dire que les singes Anthropoïdes, n'ayant pu atteindre complètement ce degré de perfectionnement qui caractérise la race humaine, ont acquis, par compensation, ce développement énorme des membres antérieurs qui leur permet de marcher dans une position presque droite. Cet allongement des membres antérieurs est du reste en rapport non moins direct avec les habitudes arboricoles de ces animaux, et il est difficile de trouver un meilleur exemple de la loi reconnue pour la première fois par Lamarck et que l'on peut formuler ainsi : le développement d'un organe est en raison directe de l'importance et de la fréquence de ses usages pour l'animal qui le possède. Chez l'homme, où la progression sur le sol s'opère exclusivement à l'aide des membres postérieurs, les jambes sont beaucoup plus développées que les bras : c'est le contraire chez les Singes Anthropoïdes qui descendent rarement à terre, et qui vivent presque exclusivement sur les arbres où la progression s'opère surtout à l'aide des membres antérieurs ; les membres postérieurs ne servent guère qu'à soutenir le corps dans la position oblique qui est propre à ces animaux. C'est ce qui est surtout manifeste chez les Gibbons qui, de tous les Anthropoïdes, présentent les membres antérieurs les plus disproportionnés : ceux qui ont vu ces animaux, dans les forêts de la Malaisie, sauter d'une branche à l'autre en se servant exclusivement de leurs longs bras, ont comparé l'allure de ces animaux au vol d'un oiseau que l'œil a peine à suivre. Ainsi, même à ce point de vue exclusif de la vie arboricole, l'allongement des membres antérieurs constitue un caractère de supériorité à l'avantage des Singes Anthropoïdes, car il leur permet de saisir les branches les plus éloignées avec plus de facilité que ne peuvent le faire les autres Singes. Dans la marche sur le sol, du reste, les Singes Anthropoïdes ont soin de protéger les faces palmaires et plantaires de leurs membres antérieurs et postérieurs, afin de conserver, dans toute son intégrité, la sensibilité tactile de ces parties qui leur est si utile dans la progression sur les arbres : ils n'appuient par terre que la main repliée de telle sorte que la face dorsale des phalanges porte seule sur le sol ; de même, au membre postérieur, c'est le bord externe du pied et le gros orteil qui s'appuient par terre, le milieu du pied ne touchant pas le sol. Cette habitude, jointe à la disproportion des deux paires de membres, donne à leur démarche, sur un terrain uni, une allure gauche et embarrassée, un balancement disgracieux qui contraste, de la façon la plus marquée, avec leur agilité et l'aisance de leurs mouvements quand ils sont au milieu des branches d'un arbre, leur station accoutumée.

La *tête* des Anthropoïdes diffère beaucoup de celle de

l'homme dans sa forme générale, et cette différence est surtout marquée dans l'âge adulte par suite de l'allongement des mâchoires armées d'énormes canines, qui donnent au crâne un *prognathisme* très accusé surtout chez le Gorille. La forme du crâne diffère du reste beaucoup dans les trois genres *Gorille*, *Chimpanzé* et *Orang*, qui par leur grande taille et l'ensemble de leurs caractères se rapprochent le plus de l'homme. La tête du Gorille mâle âgé, avec son crâne allongé, caréné par la présence d'une crête sagittale élevée, mais que la saillie antérieure des arcades sourcilières fait paraître déprimé en arrière de la face, à museau saillant et à nez élargi et déprimé, a quelque chose de bestial qui rappelle la tête de dogue des Cynocéphales ou *Babouins* (V. ce mot). La tête du Chimpanzé est plus arrondie, et le cou ne présente pas ce renforcement des muscles cervicaux qui forme au Gorille une sorte de capuchon, et qu'on désigne chez l'homme, quand il existe, sous le nom de *cou de taureau*. La tête de l'Orang asiatique a, dans son ensemble, une forme très différente de celle des deux types africains dont nous venons de parler : ici le crâne est plus court, plus élevé au-dessus de la face et comprimé d'avant en arrière : le front est plus développé, moins fuyant, et le museau est plus arrondi que chez le Gorille. L'*oreille*, dépourvue de mouvements, a, chez tous les Singes Anthropoïdes, une forme presque humaine ; mais on rencontre ici, comme chez l'homme, notamment dans la présence ou le développement du lobule, des différences individuelles qui peuvent induire en erreur. La *peau* de la face et des autres parties dépourvues de poils est d'un noir foncé chez le Gorille, carnée ou tirant au brun clair chez le Chimpanzé, d'un gris bleuâtre plus ou moins foncé chez l'Orang. Les sourcils existent dans les trois espèces, et l'Orang mâle présente au menton et au bas des joues une barbe qui manque à sa femelle. Tout le reste du corps, y compris le dos des pieds et des mains jusqu'à l'origine des doigts, est recouvert de poils plus ou moins longs suivant la région où on les observe, plus courts à la région antérieure et interne du tronc et des membres : les mamelles et les parties génitales en sont dépourvues. La disposition des poils sur les bras et les avant-bras est fort remarquable : tous se dirigent vers le pli du coude, de telle sorte que ceux de l'avant-bras *remontent* vers cette articulation, et la même disposition s'observe encore sur les poils de l'avant-bras de l'homme malgré l'atrophie que le système pileux a subi chez lui par suite de l'usage des vêtements. Cette disposition a sa raison d'être chez les Singes Anthropoïdes : elle facilite le glissement de la pluie lorsque l'animal se tient suspendu aux branches des arbres, et par suite, dans notre espèce, elle serait l'indice des habitudes arboricoles de l'homme primitif. — L'apparence des Singes Anthropoïdes les éloigne beaucoup plus de l'espèce humaine que ne l'indiquent les caractères qui nous sont révélés par une dissection attentive. C'est ce qui ressortira encore mieux de l'examen rapide que nous allons faire des différents appareils de la vie organique.

Le *système osseux*, ou squelette, ne diffère en réalité que par ses proportions de celui de l'homme. Le crâne du Gorille adulte présente exactement les mêmes os que le crâne humain. Ce crâne est volumineux et lourd : de face, il frappe par l'absence du front, la saillie de la crête sagittale qui couronne un crâne déprimé, la forme presque carrée des orbites, la saillie des canines ; de profil, on remarque son prognathisme considérable qui n'est interrompu que par l'énorme saillie des arcades orbitaires : les canines, dont les alvéoles, proéminant de chaque côté de l'orifice du nez, donnent à la mâchoire cette forme carrée qui caractérise le museau du Gorille, sont coniques et dépassent de beaucoup le niveau des autres dents : par suite, les inférieures croisent les supérieures en avant, en venant se placer entre elles et l'incisive externe ; les supérieures, déjetées en dehors, viennent naturellement croiser la mâchoire inférieure en se logeant entre la canine inférieure et la prémolaire qui la suit. De cette disposition résulte que l'on voit chez tous les Singes Anthropoïdes un intervalle *(diastème* ou *barre*), qui manque chez l'homme dont la série dentaire est continue. Cette barre est en avant de la canine à la mâchoire supérieure, en arrière de cette dent à la mâchoire inférieure. Le crâne du Chimpanzé mâle adulte est plus court et par suite moins prognathe, que celui du Gorille, mais présente la même saillie des orbites et des canines. Le crâne de l'Orang, plus court et plus élevé, manque de la saillie des orbites ; ceux-ci sont plus rapprochés et plus arrondis que chez le Gorille : les canines sont plus courtes, mais ont la même disposition, et l'on observe aussi une barre aux deux mâchoires. Les vertèbres cervicales du Gorille sont remarquables, de la quatrième à la septième, par l'énorme développement



Crâne de Gorille.

des apophyses épineuses qui donnent insertion aux ligaments et aux muscles cervicaux si épais de ce singe, constituant ce cou épais que nous avons désigné sous le nom de *capuchon*. Les côtes sont épaisses et le thorax large et fortement bombé. Le bassin, étroit et allongé dans sa partie inférieure, s'évase largement vers le haut pour loger les viscères volumineux de l'animal ; le coccyx est tout à fait rudimentaire. Le membre antérieur, assez long pour que les doigts touchent le bas des mollets dans la station droite (chez l'homme, les doigts n'arrivent qu'au bas des cuisses), ne diffère de celui de l'homme que par sa longueur et sa force plus grandes : la perforation de l'extrémité inférieure de l'humérus n'offre pas plus de constance ici que chez l'homme : elle varie individuellement, et ne peut servir, par conséquent, à caractériser une espèce ou même une race. Les os du carpe et de la main sont allongés et très robustes. Le membre postérieur est moins développé en longueur, mais le fémur présente une force en rapport avec le reste du squelette : cet os est arqué en avant et aplati dans le même sens. Le pied, malgré les fonctions très différentes qu'il remplit chez les Singes Anthropoïdes, est composé des mêmes os que chez l'homme, et la forme et les proportions de ces parties sont presque identiques : le calcanéum est seulement plus grêle, courbé en dehors dans son milieu, en dedans vers sa tubérosité postérieure : l'astragale présente aussi des surfaces articulaires d'une forme différente ; le scaphoïde est dirigé en dedans, et tout le tarse semble tordu en dedans. Pour permettre l'écartement du gros orteil, qui constitue le pouce opposable de cette main postérieure, le premier métatarsien est inséré sur le premier cunéiforme par l'intermédiaire de ligaments qui lui laissent toute sa liberté. La surface articulaire de ce premier cunéiforme est, à cet effet, en forme de selle et dirigée obliquement vers le bord interne du pied. C'est, comme le dit Huxley, un *véritable pied* mais avec un gros orteil mobile et opposable.

Le *système musculaire* des Singes Anthropoïdes ne diffère de celui de l'homme que par le développement plus ou moins considérable de certains faisceaux musculaires qui se retrouvent à l'état rudimentaire, ou atrophiés, ou à

titre d'anomalies chez ce dernier. Ils présentent, du reste, comme celui-ci, de nombreuses variétés individuelles, dans la disposition de ces faisceaux, comme le prouvent les divergences considérables que l'on remarque dans les descriptions anatomiques d'une même espèce, faites par différents auteurs. Les muscles de la face, qui sont l'instrument du jeu de la physionomie de l'homme, ont tous été retrouvés plus ou moins développés chez les Anthropoïdes. Les muscles du cou diffèrent davantage : le muscle peaucier, presque atrophié chez l'homme, forme le puissant abaisseur de la tête de ces grands singes ; de plus, entre la partie externe de la clavicule et l'apophyse transverse de la première vertèbre cervicale, existe un muscle (*Omocervicalis* de Bischoff ou *omo-cléido-transversaire* de Testut), qui se retrouve, avec quelques variétés d'origine, chez les singes inférieurs, mais paraît manquer, sauf de rares exceptions, chez l'homme. Toute la région postérieure du cou du Gorille est recouverte par une aponévrose que Duvernoy le premier a comparée à un capuchon : cette aponévrose a jusqu'à 2 centim. d'épaisseur et recouvre le trapèze dont le développement est dans les mêmes proportions. Les muscles spinaux et inter-épineux, le splénius, etc., sont également très puissants. Au bras, il existe un muscle *(grand dorso-condyloïdien)*, qui présente de nombreuses variétés suivant les espèces d'Anthropoïdes, mais fait défaut chez l'homme blanc ; il se retrouve, à titre d'anomalie, chez certains sujets de race nègre. Les muscles de la main ne présentent pas de différences dignes d'être mentionnées ici, mais la main du Gorille est très légèrement palmée, par suite de la présence de petites aponévroses qui relient entre elles les phalanges des quatre derniers doigts ; ceux-ci sont beaucoup moins indépendants que ceux de l'homme, et le pouce est relativement beaucoup plus court. — Au membre inférieur, le grand fessier est beaucoup plus long que large, et ne présente pas la saillie qui s'observe chez l'homme. Le mollet est également peu accusé, les muscles qui le forment étant moins développés et un peu déjetés latéralement. Les mouvements propres du gros orteil (pouce de la main postérieure) indiquent des modifications musculaires qui se trouvent réalisées de la façon suivante : le court extenseur commun des orteils fournit un faisceau distinct très puissant, dirigé obliquement et destiné au gros orteil : ce doigt possède également un abducteur, qui représente l'éminence thénar, un fléchisseur à deux chefs et un opposant peu développé. Tous ces muscles se retrouvent chez l'homme. Le pouce semble ici plus développé qu'à la main antérieure, à cause de sa longueur plus grande, comparable à celle du gros orteil du pied humain.



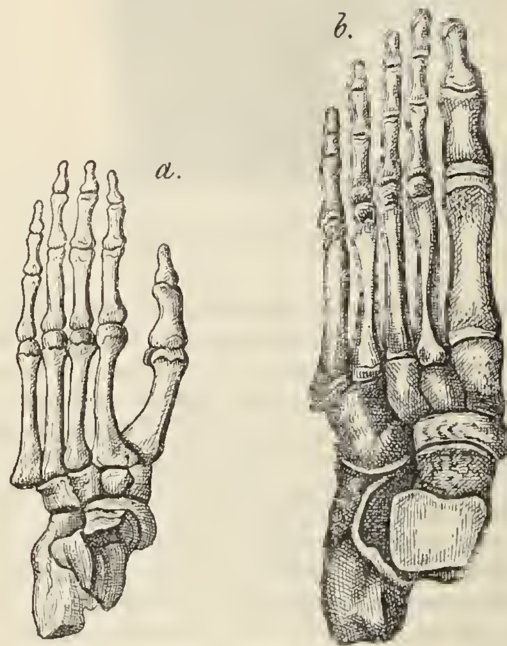
Main de Gorille mâle très vieux.

Le *système vasculaire* des Anthropoïdes diffère à peine de celui de l'homme : le cœur, les gros troncs artériels sont semblables : quelquefois, surtout chez le Gibbon, l'artère sous-clavière droite et la carotide gauche n'ont qu'un seul tronc d'origine : c'est une anomalie qui chez l'homme n'est pas très rare. La seule différence importante s'observe dans les vaisseaux du membre inférieur : l'artère crurale se dédouble dès le haut de la cuisse et forme deux branches qui se prolongent parallèlement, avec la veine et le nerf correspondants, jusqu'au dos du pied. — L'*appareil respiratoire* présente quelques particularités remarquables ; l'entrée du larynx est semblable à ce que l'on voit chez l'homme, mais aux cornets de Morgagni viennent s'insérer les *sacs laryngiens* qui existent chez tous les grands Singes anthropoïdes (Gorille, Chimpanzé. Orang et chez le Siamang, le plus grand des Gibbons). Ce sont des poches à parois minces, extensibles, munies de diverticulums, soudées aux parties voisines par du tissu conjonctif. Le sac droit est d'ordinaire plus développé que le gauche. Chez l'Orang adulte, ces sacs pendent sous la peau du cou qu'ils soulèvent, et qui forme un pli flasque, en forme de goître, sur la ligne médiane. Ces sacs laryngiens (ou ventricules de Morgagni) ne sont pas absolument inconnus chez l'homme, bien qu'ils soient très rares : on en a trouvé les traces *une fois* sur *cinq mille* autopsies faites à ce point de vue. La trachée et les poumons ne diffèrent pas de ceux de l'homme. La disposition de la cage thoracique, avec un muscle diaphragme horizontal supportant le cœur et les poumons, indique bien que les Anthropoïdes sont organisés pour vivre dans une attitude droite ou à peu près droite comme celle de l'homme et aucun autre singe ne présente cette largeur d'épaule et de poitrine qui les distingue. — L'*appareil digestif*, pris dans son ensemble, présente la même ressemblance avec celui de l'homme. Les dents, en même nombre que chez les singes Catarrhiniens (ou de l'Ancien Continent) et chez l'homme, présentent quelques différences variables suivant les espèces et suivant le sexe : mais les dents de lait sont également au nombre de vingt, et sortent dans le même ordre que chez l'homme. La *barre*, dont nous avons déjà parlé, est surtout marquée à la mâchoire supérieure. L'estomac et l'intestin diffèrent très peu : le cæcum est long, large, libre et mobile dans le péritoine, avec un appendice vermiforme très développé, tordu en spirale comme celui de l'homme. Le foie ne présente pas la disposition en H des sillons qui est si nette chez ce dernier ; mais d'ailleurs cet organe, la rate et le pancréas ont une forme et une disposition tout à fait humaines. Les organes génitaux du mâle sont semblables à ceux de l'homme : chez la femelle les mamelles, pendant la lactation, se gonflent et prennent une forme hémisphérique, mais en dehors de ce temps elles pendent comme deux bourses plates et sont dépourvues du coussinet graisseux qui soutient celles de la femme : le mamelon est toujours allongé, cylindrique, comme chez certaines femmes, même de race blanche, pendant la lactation, et jamais il ne présente l'aréole conique, à tissu érectile, qui distingue la plupart de ces dernières. Les *grandes lèvres* ne sont pas développées, au moins chez la femelle adulte, et la membrane hymen fait complètement défaut. — Le *système nerveux* nous offre un grand intérêt, car la structure du cerveau, en particulier, est considérée, chez tous les Mammifères, comme présentant des caractères très précis en rapport avec le degré d'intelligence de l'animal qui le possède. Sous ce rapport, il est incontestable que le cerveau des Singes anthropoïdes est moins pesant, relativement au volume du reste du corps, que celui de l'homme et que sa surface présente des circonvolutions moins nombreuses ; mais si l'on compare le cerveau du Gorille ou de l'Orang avec celui des autres singes ou seulement des Gibbons (qui sont les plus inférieurs des Anthropoïdes), on est forcé de reconnaître que cet organe se rapproche beaucoup plus du cerveau de l'homme que de celui de ces derniers, aussi bien sous le rapport du volume relatif que par le nombre des circonvo-

lutions. On a beaucoup discuté sur la question de savoir quelle est l'espèce de Singes Anthropoïdes qui possède le cerveau le plus développé, le plus humain : on admet, en général, que c'est celui de l'Orang qui est le plus parfait sous ce rapport ; puis vient celui du Chimpanzé et enfin celui du Gorille, mais ce dernier a des circonvolutions aussi prononcées que celles de l'Orang. Chez tous ces singes, la forme du cerveau est la même que celle de l'homme : les deux hémisphères recouvrent à peu près complètement le cervelet. La forme du cerveau humain, en ovoïde allongé, se retrouve chez le Gorille, tandis que ceux du Chimpanzé et de l'Orang sont plus arrondis. La scissure de Sylvius est beaucoup moins horizontale que chez l'homme et se rapproche de la disposition qu'elle affecte chez les autres singes. La circonvolution frontale supérieure, que Gratiolet n'a pas trouvée chez les Anthropoïdes, existe néanmoins et même est parfaitement développée. Il en est de même de la troisième circonvolution frontale (circonvolution de Broca), qui par conséquent ne constitue pas, comme l'a supposé Bischoff, « une des principales différences entre l'encéphale du singe et celui de l'homme ». Sur une coupe interne et longitudinale du cerveau des Anthropoïdes, on remarque tout d'abord la brièveté du corps calleux ; les ventricules latéraux, les tubercules quadrijumeaux et la base de l'encéphale sont conformés, à peu de choses près, comme chez l'homme.

L'*embryologie* et le développement du jeune ont été étudiés récemment par Deniker. C'est un fait d'observation très ancienne, chez les Singes anthropoïdes, que le jeune ressemble beaucoup plus à un enfant du même âge, à un négrillon par exemple, que l'adulte ne ressemble à l'homme. Chez les jeunes Anthropoïdes, en effet, la tête est globuleuse, la mâchoire peu saillante ; mais à mesure que l'animal prend de l'âge, la tête s'allonge et le museau devient saillant par suite du développement des dents et surtout des canines qui sont semblables à celles des Carnivores. Cette *théromorphie* de l'adulte est surtout accusée chez le Gorille dont la physionomie bestiale a frappé tous ceux qui ont eu l'occasion d'observer des animaux âgés de cette grande espèce ; elle est déjà moins marquée chez le Chimpanzé, et encore moins chez l'Orang. Deniker a montré que chez les Anthropoïdes le mode de développement et de croissance suit à peu près le même ordre que chez l'homme depuis la conception jusqu'à la seconde moitié de la vie fœtale, et qu'il en diffère encore très peu jusqu'à l'époque de l'apparition des premières molaires temporaires. « On peut dire que depuis la seconde moitié de la vie fœtale jusqu'à l'éruption des premières molaires transitoires (fin de la première année?) le développement de la plupart des caractères, chez le Gorille et chez l'homme, suit deux lignes presque parallèles ou légèrement divergentes ; ces lignes convergent probablement dans les périodes antérieures du développement. A partir de l'époque mentionnée, les lignes commencent à diverger rapidement. Ainsi, comme chez l'homme, jusqu'à l'apparition des premières molaires, le crâne s'accroît avec la même rapidité dans tous les sens, la mâchoire inférieure se développe vers le bas, la capacité crânienne et le cerveau s'agrandissent considérablement, etc. Mais passé ce moment, tous les traits caractéristiques du Gorille commencent à s'accentuer. Le développement du crâne en avant et en haut est presque arrêté, toute la force de croissance s'étant portée vers la région postéro-inférieure : l'accroissement du cerveau est presque nul ; les mâchoires s'allongent horizontalement en avant et un peu en haut, le prognathisme devient énorme ; le ligament de la nuque (capuchon) et les sacs laryngiens font leur apparition. Il ne reste plus qu'à ajouter les crêtes crâniennes, la soudure des intermaxillaires, etc., pour achever le développement définitif de l'animal hideux et redoutable qu'on n'aurait cependant pas hésité à comparer à un négrillon à l'état fœtal. Ce qui est vrai pour le Gorille, l'est aussi, sauf les détails, pour les autres Anthropoïdes » (Deniker).

La revue rapide que nous venons de faire de l'anatomie des Singes Anthropoïdes, comparée à celle de l'homme, suffit pour montrer que les raisons invoquées à différentes époques pour faire de ce dernier, dans la classe des Mammifères, un ordre absolument distinct de celui des Primates, ne reposent sur aucun caractère d'ordre vraiment scientifique. A l'époque de Cuvier, on attachait surtout de l'importance à la présence de *mains* aux membres postérieurs chez les Anthropoïdes comme chez tous les Singes : nous avons montré que cette prétendue main postérieure, examinée au point de vue anatomique, n'était qu'un pied, modifié par l'*adaptation* (V. ce mot) à la vie arboricole qui est propre à ces animaux. Bory de Saint-Vincent s'éleva le premier contre l'opinion de Cuvier et des naturalistes de son école, en montrant que chez les résiniers des Landes le gros orteil peut servir à des usages nombreux, par suite de l'habitude qu'ont ces hommes de marcher pieds nus et de monter aux arbres en se servant plus spécialement de ce doigt. « Pour gravir le long des troncs cylindriques, dit Bory, le *Résinier* (l'homme qui recueille la résine des Pins) se sert d'une sorte de perche où, de distance en distance, sont de petits échelons, sur lesquels portent à peine les doigts du pied droit, tandis que ceux du pied gauche se cramponnent contre l'arbre, le pouce étant séparé des autres. Il en résulte que ces pouces se contournent, remontent, deviennent exactement opposables et acquièrent une certaine facilité de mouvements qui fait que le résinier s'en peut servir



a, Squelette du pied du Chimpanzé; b, Squelette du pied de l'homme.

pour arracher l'écorce, pour saisir au besoin l'instrument qui sert à entailler, pour remuer en tout sens, et pour ramasser les plus petits objets. » Nous savons, par les récits des voyageurs, que les sauvages de l'Océanie, quand ils montent à bord des navires, se servent de leurs pieds, qui sont moins surveillés que leurs mains, pour commettre de petits larcins, et qu'ils saisissent et recèlent ainsi des clous et autres menus objets qu'on laisse à leur portée. Tout le monde a vu, dans les foires, des hommes qui écrivaient, cousaient ou faisaient différents travaux à l'aide de leurs pieds : il a même existé un peintre de mérite, qui, privé de ses bras, peignait avec les pieds. Nous avons vu que le pied des singes avait exactement les mêmes os et, à peu de choses près, les mêmes muscles que celui de l'homme : il n'y a donc là, en réalité, qu'une question d'usage et une adaptation de forme fixée par l'hérédité. — Dans ces dernières années, Bischoff est le dernier auteur qui ait cherché à soutenir la thèse de Cuvier, en l'appuyant sur les prétendues différences musculaires qui au-

raient existé entre les singes anthropoïdes et l'homme : or les recherches les plus récentes nous montrent que les muscles qui existent normalement chez l'homme et manquent au Gorille, au lieu d'être au nombre de 13, comme l'affirmait Bischoff, se réduisent à 3 (*Plantaire*, *Péronier antérieur*, *Petit dentelé postérieur et inférieur*). En y ajoutant les deux muscles (*omo-cléido-transversaire* et *dorso-épitrochléen*) qui existent chez le Gorille et les autres Singes Anthropoïdes, et ne se retrouvent que très rarement chez l'homme, on a le total des différences myologiques, qui séparent ce dernier des grands singes. Le reste des muscles présente des dissemblances qui entrent presque toutes dans le cadre des variations individuelles chez l'homme.

Quant à l'attitude *oblique* qui est propre aux Singes Anthropoïdes, nous avons vu qu'elle était plutôt le résultat d'habitudes particulières, tenant à leur genre de vie, que la conséquence d'une conformation spéciale. Au contraire, la forme du thorax, celle de la colonne vertébrale et l'articulation de la tête au sommet de cette colonne, sont tout à fait comparables à ce que l'on observe chez l'homme. « Par la constitution générale et les fonctions de la colonne vertébrale, dit Broca, les Anthropoïdes se rattachent de très près au type bipède et s'éloignent du type quadrupède presque autant que l'homme lui-même. Sous ce rapport, qui peut être considéré comme essentiel, ils diffèrent beaucoup moins de l'homme que des autres primates ; et pour que cette proposition soit vraie, il n'est pas nécessaire de descendre jusqu'aux Lémuriens ou aux Cébiens, il suffit d'arriver aux Semnopithèques, dont le rachis est plus semblable à celui des Makis qu'à celui des Anthropoïdes. — Ceux-ci sont des bipèdes imparfaits, mais ce sont des bipèdes. La marche bipède proprement dite exige donc chez eux des efforts musculaires considérables, qui ne peuvent durer longtemps, à moins qu'une éducation particulière, donnée par l'homme, n'ait développé chez eux la force et l'adresse des muscles spinaux et fessiers. Ces bipèdes se trouvent donc dans une condition comparable à celle d'un homme infirme ou cassé par l'âge, qui a besoin de se soutenir sur un bâton. Ils ont recours à un artifice analogue. Grâce à l'inclinaison de leur corps, à la longueur de leurs membres thoraciques, ils peuvent atteindre le sol avec leurs mains ; mais ils sont tellement éloignés d'être quadrupèdes, leurs mains sont tellement peu aptes à agir comme les pieds, que c'est sur le dos de leurs doigts qu'ils prennent leur point d'appui auxiliaire, suivant un mécanisme dont on ne trouve aucun autre exemple dans toute la série des Vertébrés. Ajoutons que le Gorille, lorsqu'il a besoin de ses bras, sait très bien marcher et courir comme un bipède. »

Le cerveau lui-même ne nous montre pas, chez les Singes anthropoïdes comparés à l'homme, des différences plus grandes que celles qui ressortent de l'examen des systèmes osseux et musculaires. Un volume relativement plus considérable par rapport à celui du crâne, quelques circonvolutions de plus ou une disposition un peu différente des plis et des circonvolutions de cet organe, ne suffisent pas au zoologiste pour légitimer l'établissement d'un ordre à part pour l'homme, suivant l'opinion de Cuvier, encore moins d'une classe ou d'un règne (*Règne humain*), comme l'ont admis d'autres naturalistes, en se fondant évidemment sur des considérations étrangères à la science. En résumé, dans l'état présent de nos connaissances, et en se basant sur le parallèle anatomique entre l'homme et les Singes anthropoïdes que nous n'avons pu qu'effleurer ici, on peut dire avec Huxley : « Les différences de structure, entre l'homme et les primates qui s'en rapprochent le plus, ne sont pas plus grandes que celles qui existent entre ces derniers et les autres membres de l'ordre des primates. » — Nous sommes amenés par suite à adopter la classification de Broca qui considère l'Homme, les Anthropoïdes et les autres Singes de l'ancien continent comme constituant trois familles d'*égale valeur* dans l'ordre des Primates, comme le montre le tableau suivant : *Ordre des Primates :* Première famille, Hominiens (*Hominidæ :* genre *Homo*) ; deuxième famille, Anthropoïdes (*Simiadæ :* quatre genres); troisième famille, Pithéciens ou Cercopithéciens (genres nombreux : *Semnopithecus*, *Cercopithecus*, etc.)



Crâne et cerveau de l'homme.



Crâne et cerveau de Chimpanzé.

Nous reviendrons, au mot Primates, sur cette classification. Nous nous contenterons de donner ici les caractères de la *famille des Anthropoïdes*. Caractères : Attitude oblique, rapprochée de la verticale. Bipèdes imparfaits ; prenant habituellement dans la marche un point d'appui auxiliaire sur la face dorsale des doigts et non sur la paume des mains. Torsion de l'humérus voisine de deux angles droits, comme chez l'homme. Point de queue. Structure organique extrêmement rapprochée de celle de l'homme (Broca). — Malgré cette ressemblance de structure, la supériorité intellectuelle, qui sépare le dernier des sauvages du premier des Singes anthropoïdes, est encore assez grande pour que des naturalistes éminents aient cru devoir classer l'homme dans un ordre, une classe ou même un règne à part. Mais en agissant ainsi, on ne saurait trop le répéter, ils cédaient à des considérations d'ordre extra-scientifique, à l'empire d'un préjugé, inconscient peut-être, mais tout à fait comparable à celui qui poussait l'homme de race blanche à considérer la race nègre comme une espèce inférieure créée pour l'esclavage, ou le noble à se croire d'un sang plus pur que le vilain. C'est sous le rapport de l'intelligence que les grands singes s'éloignent le plus de l'homme : ils n'ont ni la voix articulée, ni l'instinct sociable, ni l'industrie qui caractérise l'homme même à l'état le plus primitif. Mais ce sont là des différences dont son anatomie seule ne nous livre pas le secret, et les classifications zoologiques ne peuvent s'appuyer que sur des caractères appréciables à nos sens. Cuvier, malgré la supériorité incontestable d'intelligence qui distingue l'Éléphant, plaçait cet animal dans l'ordre des Pachydermes, avec le Cochon et l'Hippopotame ; et par une singulière inconséquence, il faisait de l'homme un ordre distinct de celui des Singes. En zoologie, il ne peut y avoir ainsi deux poids et deux mesures. La supériorité de l'homme tient bien plus à son instinct de sociabilité, développé par l'hérédité et l'éducation à travers une longue suite de générations, qu'à une organisation spéciale, et le contraste qu'il est facile d'établir entre sa théromorphie physique et l'élévation de son intelligence nous semble de nature à satisfaire largement son orgueil, sans lui permettre cependant

de se comparer à un demi-dieu.— Ceci nous amène à dire quelques mots des *mœurs* et du *genre de vie* des singes anthropoïdes. Ce sujet sera traité plus en détail à propos de chaque espèce; ici nous n'en parlerons qu'à un point de vue général. On sait que ces grands singes habitent les régions les plus chaudes de l'ancien continent. Deux genres (Gorille et Chimpanzé) sont propres à l'Afrique intertropicale. les deux autres (Orang et Gibbon), à la Malaisie. Tous vivent dans les forêts les plus inaccessibles de ces régions et se nourrissent presque exclusivement de fruits, de jeunes feuilles et de bourgeons. En captivité, ils s'habituent facilement au régime omnivore de l'homme. Dans sa patrie, le Gorille vit en familles composées d'un mâle, d'une femelle et de petits d'âge variable. D'après Koppenfelds, il construit des nids sur les arbres pour y passer la nuit. Dans ce but, il casse et courbe un peu, les unes vers les autres, les branches situées à 5 ou 6 m. du sol, les recouvre de menus rameaux et d'un lit de mousse peu épais. La femelle et les petits couchent seuls dans le nid : le mâle passe la nuit assis au pied de l'arbre, le dos appuyé au tronc. Il protège ainsi sa famille contre les attaques nocturnes des léopards qui font la chasse à toutes les espèces de singes. Pendant le jour il parcourt la forêt autour de ce campement, qui change tous les trois au quatre jours, à la recherche de sa nourriture. Jamais il n'attaque l'homme le premier; au contraire, il cherche toujours à l'éviter autant que cela lui est possible. Le Gorille fait entendre habituellement des sons gutturaux graves, tantôt prolongés comme *Kh-eh*, *Kh-eh*, tantôt sourds comme un grognement. Quant il est attaqué, il prend la fuite en poussant le cri que nous venons de décrire ; mais quand il est acculé et forcé de défendre sa vie, il fait retentir une sorte de rugissement ou d'aboiement furieux. La voix du Chimpanzé en colère est aussi une sorte d'aboiement. Cette espèce vit comme la précédente, par familles isolées ou par petits groupes de plusieurs familles. Le matin et le soir ils poussent des sons perçants qui réveillent le voyageur dans les forêts tropicales. Ils construisent des nids semblables à ceux du Gorille. L'Orang habite les forêts des grandes îles asiatiques Bornéo et Sumatra. Il préfère les régions marécageuses, vivant presque exclusivement sur les arbres, et chemine rarement à terre, comme le font au contraire assez souvent le Gorille et le Chimpanzé. L'Orang se construit un nid pour passer la nuit : ce nid est peu élevé au-dessus du sol (une vingtaine de pieds environ). Les naturels de ces îles prétendent que lorsqu'il pleut ou que le vent est froid, l'Orang se couvre de feuilles de Pandanus ou de Fougères. Généralement, il vit en familles composées du mâle, de la femelle et des petits souvent déjà grands : ceux-ci font quelquefois bande à part au nombre de trois ou quatre. Les vieux mâles vivent souvent isolés, sauf à l'époque de l'accouplement ; la femelle demeure avec les jeunes. Quand il est inquiété ou en colère, l'Orang pousse des cris perçants plus semblables à la voix du Chimpanzé qu'à celle du Gorille. Beaucoup moins robuste que ce dernier, l'Orang n'en déploie pas moins une grande force lorsqu'il est forcé de défendre sa vie. La relation suivante de la capture d'un Orang, à Sumatra, nous a paru intéressante à reproduire ici, parce qu'elle peint bien l'impression saisissante que l'homme éprouve lorsqu'il se trouve pour la première fois aux prises avec un animal aussi semblable à lui. — L'équipage d'un canot du brick anglais *la Marie-Anne-Sophie* étant débarqué à Ramboom, dans le N.-O. de Sumatra, aperçut un animal gigantesque de la race des singes. A l'approche des hommes, cet animal descendit de l'arbre sur lequel il était perché ; mais quand il vit qu'on s'apprêtait à l'attaquer, il se réfugia sur un autre, et présenta dans sa fuite l'aspect d'un homme de la plus grande taille, couvert de cheveux luisants qui paraissaient noirâtres, mais dont la démarche eût été chancelante et qui appuyait ses mains de temps en temps sur le sol où il cheminait alors assez doucement : mais on jugea de son agilité et de sa force dès qu'il fut parvenu sur une cime d'où, s'élançant à l'aide des grosses branches, il passait d'un arbre à l'autre aussi lestement qu'un singe de la plus petite taille : la rapidité d'un cheval au galop n'eût pas été plus considérable, et l'on avait à peine le temps de l'ajuster, bien que les arbres fussent clairsemés. Ce n'est qu'après avoir abattu plusieurs arbres et en agissant de ruse qu'on parvint à le cerner. Il fut frappé successivement de cinq balles dont une parut avoir pénétré dans les entrailles : il vomit beaucoup de sang et commença à perdre ses forces. Néanmoins il se tenait toujours dans le feuillage. Quelle fut la surprise des chasseurs quand ce dernier asile ayant été forcé, on vit ce vigoureux animal s'échapper avec une nouvelle vigueur vers d'autres arbres. Enfin, presque mourant, on croyait pouvoir s'en rendre maître, lorsqu'il se remit en posture d'une défense déterminée : on l'attaqua alors de toutes parts avec des piques et sa vigueur était encore si grande qu'ayant saisi l'arme d'un de ses agresseurs, il la rompit, suivant l'expression du rapport, aussi facilement qu'une simple carotte. Après cet effort, la malheureuse bête prit l'expression d'une suppliante douleur, et la manière piteuse dont elle portait ses mains sur les larges blessures dont elle était couverte toucha tellement les chasseurs qu'ils commencèrent à se reprocher l'acte de barbarie qu'ils commettaient sur une créature qui leur semblait presque humaine, non moins par la manière dont elle exprimait ses douleurs que par ses formes. Lorsque le singe expira, les naturels, accourus autour des Européens, contemplèrent sa figure avec un égal étonnement. Cet animal, comme dépaysé, devait avoir voyagé pendant plusieurs jours, car il avait de la boue jusqu'aux genoux, et les habitants du canton ne se souvenaient pas d'avoir jamais vu son semblable. Etendu sur le sol, il semblait avoir sept pieds anglais. La force musculaire devait avoir été considérable, car l'irritabilité de la fibre se manifesta encore d'une manière frappante, lorsque le cadavre ayant été transporté à bord pour y être écorché, le couteau produisit un mouvement effroyable de contraction sur les parties charnues longtemps après la mort. Ces mouvements furent tels, lorsqu'on parvint aux régions dorsales, que le capitaine en eut horreur, et que, dans la persuasion où il fut que ces marques de sensibilité ne pouvaient avoir lieu sans de vives douleurs, il ordonna de ne pas passer outre à la dissection que la tête n'eût été détachée. L'individu dont il est ici question a été décrit, d'après sa peau desséchée, seule partie qui en ait été rapportée en Europe, sous le nom de *Pongo Abelii* (Fischer), bien qu'il ne soit pas encore prouvé qu'il existe plusieurs espèces du genre Orang.

Le Gorille est pour l'homme un adversaire beaucoup plus dangereux que l'Orang. Les chasseurs de la côte occidentale d'Afrique l'attaquent et le tuent à coups de fusil. Acculé et blesssé, le Gorille se dresse entièrement sur ses jambes comme un ours irrité et s'avance d'un pas lourd pour attaquer son ennemi, en poussant ce rugissement semblable à un aboiement furieux dont nous avons déjà parlé. Les poils du sommet de la tête et de la nuque se hérissent, ses dents se montrent à découvert et ses yeux lancent des éclairs. Ses poings frappent violemment sa poitrine ou s'agitent dans l'air : il saisit son antagoniste au bras qu'il brise, ou le précipite sur le sol pour le déchirer avec ses terribles canines. Le chasseur qui a le courage de ne pas reculer doit attendre l'animal le fusil en joue jusqu'à ce qu'il soit à bonne portée, ou même lui permettre de saisir le canon pour faire feu au moment où le Gorille, suivant son habitude, le porte à sa bouche. Si le coup rate, le singe broie immédiatement le canon entre ses dents ou le brise comme un simple morceau de bois. Les jeunes que l'on a seuls pu transporter vivants en Europe, jusqu'à ce jour, ont été pris en tuant la mère, ce qui permet de s'emparer facilement de son petit.

On trouvera, dans les ouvrages dont nous donnons la liste à l'appendice bibliographique, de nombreux détails

sur les faits et gestes des Singes Anthropoïdes en captivité. Il nous suffira de dire ici qu'ils donnent des preuves d'intelligence et d'éducabilité en rapport avec ce que l'on est en droit d'attendre du développement de leur cerveau. Malheureusement ce sont presque toujours des individus très jeunes (âgés de un à trois ans), qui sont transportés en Europe, et la plupart n'y vivent qu'un très petit nombre d'années, tant le climat et les conditions d'existence sont différentes de celles qu'ils trouvent dans leur patrie. L'Orang est, à notre connaissance, la seule des trois grandes espèces que l'on ait vue vivante, en Europe, à un âge plus ou moins rapproché de l'âge adulte. On peut



Orang mâle adulte.

voir actuellement à Paris, dans la ménagerie Bidel, un couple très intéressant sous ce rapport : il se compose d'un Orang mâle adulte et d'une femelle Chimpanzé, encore jeune, que le dompteur a baptisés des noms de *Roméo* et *Juliette*. Ce sont probablement les Singes Anthropoïdes qui ont vécu le plus longtemps en Europe, car, acquis par M. Bidel vers la fin de 1881, ils ont vécu jusqu'à ce jour (juin 1886), c.-à-d. depuis plus de quatre ans, en bonne santé apparente, dans cet établissement, et l'ont accompagné dans toutes ses pérégrinations en France. On peut donc considérer ces deux singes comme à peu près acclimatés en Europe, et il serait bien à désirer pour la science qu'un grand Jardin zoologique fît l'acquisition de ce couple remarquable. Les conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvent ces deux Anthropoïdes sont loin d'être parfaites, et les conditions *morales* sont plus défectueuses encore. Confinés dans une cage étroite, en butte aux tracasseries incessantes des visiteurs et des gardiens, ils ont peu d'occasions de déployer leur intelligence. L'Orang *Roméo*, examiné, en 1882, par Deniker, présentait déjà, à cette époque, les dents de sagesse (molaires postérieures), indice de l'âge adulte chez les grands singes comme chez l'homme. D'un naturel assez apathique, *Roméo* ne bouge guère du coin de la cage où il reste accroupi dans la paille qui lui sert de litière : c'est à peine si la cravache des gardiens peut le décider à monter sur l'étroit trapèze accroché au-dessus de lui, et qui ne doit lui rappeler que de très loin les forêts de son pays natal. En hiver, il paraît vivement sentir le froid, malgré le brasero que Bidel fait entretenir nuit et jour devant la cage, et son unique préoccupation semble être de se cacher sous une couverture qu'il ramène très adroitement jusque par-dessus sa tête. *Juliette*, la jeune femelle Chimpanzé qui partage sa captivité, est de plus petite taille, mais déploie beaucoup plus d'activité, et répond seule aux agaceries des visiteurs. Elle saisit ou repousse avec colère les cannes que l'on introduit entre les barreaux de sa cage et s'arme elle-même d'un bâton qu'elle secoue avec force : elle fait entendre en même temps cet aboiement qui est propre à ces animaux quand ils sont irrités. Elle épluche très adroitement les oranges qu'on veut bien lui offrir et connaît parfaitement le son de la cloche qui annonce le repas des animaux. Elle s'approche alors de l'oreille de son compagnon *Roméo* et lui murmure quelques paroles dont le sens ne peut être compris que de lui seul, mais qui, jointes à l'expression de contentement qui se peint sur la physionomie de *Juliette*, signifient pour tout le monde : *on va servir le dîner*. Ces singes, placés dans un local mieux approprié à leur nature, et confiés aux soins d'un gardien intelligent, offriraient certainement aux naturalistes un vaste sujet d'étude.

La *paléontologie* des Singes Anthropoïdes est encore à peu près complètement inconnue. Nous avons donné, en commençant, les noms des quatre genres fossiles que l'on connaît dans ce groupe et dont trois ont été trouvés en Europe. Ils sont la preuve qu'à l'époque miocène des singes anthropoïdes ont existé sur ce continent et même dans le sud de la France. Mais on ne connaît pas encore les relations phylogénétiques qui peuvent exister entre ces anthropoïdes tertiaires et ceux qui vivent actuellement en Afrique et en Asie, encore moins celles que les premiers peuvent avoir avec l'homme. Rappelons seulement qu'il est absurde de prêter aux naturalistes de l'école de Lamarck ou de Darwin l'opinion d'après laquelle les Singes Anthropoïdes seraient *les ancêtres de l'homme*. Jamais aucun naturaliste vraiment digne de ce nom n'a émis cette hypothèse, et personne surtout ne l'a présentée sérieusement sous cette forme. Mais lorsque l'on considère les ressemblances que l'organisation de l'homme présente encore avec celle des Singes Anthropoïdes, il est permis de supposer que l'homme primitif, tel qu'il a dû exister sur quelque point du globe, à une certaine époque de la période tertiaire, devait ressembler beaucoup, par ses formes et par ses mœurs, aux Singes Anthropoïdes. Sa dentition indique un animal frugivore et ce genre de nourriture implique des habitudes arboricoles. Le transformisme permet facilement de se rendre compte du changement de forme et d'habitude qui s'est opéré chez lui. On peut donc voir dans les Anthropoïdes actuels, non pas des *ancêtres* mais des *descendants* d'une même souche primitive qui aurait existé au commencement de l'époque tertiaire, et qui aurait donné, d'une part, l'homme et ses différentes races, de l'autre les grands singes de l'Afrique et de l'Asie. Mais nous n'avons aucune donnée paléontologique sur le *degré de parenté* qui existe actuellement entre les deux familles, pas plus qu'entre les Singes Anthropoïdes et les autres Singes de l'ancien continent. Le *Dryopithecus*, dont on ne connaît qu'une seule mâchoire inférieure trouvée dans le miocène moyen de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), présente, dans la forme de cet os et des dents qu'il porte, plusieurs particularités qui indiquent un animal beaucoup plus voisin de l'homme qu'aucun des Singes Anthropoïdes actuellement vivants. On a supposé, en l'absence de tout autre vestige humain à la même époque, que les silex taillés, trouvés dans les mêmes terrains, étaient l'œuvre du *Dryopithecus*, dont l'industrie, par conséquent, aurait été bien supérieure à celle des anthropoïdes actuels. Si cette supposition venait à être confirmée, il serait permis de voir dans cet Antropoïde tertiaire une des branches de l'arbre généalogique de l'espèce humaine.

E. Trouessart.

II. Ornithologie. — Ce genre, créé par Vieillot (*Analyse*, p. 59), ne comprend que deux espèces de *Grues* (V. ce mot), le *Grus virgo* L. ou *Demoiselle de Numidie*, qui se trouve dans l'Afrique septentrionale, en Asie, dans l'Europe orientale et méridionale et qui s'égare parfois jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, et le *Grus paradisea* L., ou *Grue de Paradis*, qui habite l'Afrique australe et qui, sous le

nom de *Tetrapteryx paradisea*, est devenue à son tour le type d'un sous-genre ou même d'un genre particulier. La Grue de Paradis, que les colons anglais du cap de Bonne-Espérance désignent aussi sous le nom de *Grue bleue (Blue Crane)*, est d'un gris bleuâtre, avec la tête blanchâtre, le bout des ailes et la queue noire, le bec d'un roux pâle, les yeux bruns et les pattes noires. Elle mesure à l'âge adulte plus d'un mètre de long et se distingue par le développement des plumes tertiaires de ses ailes, qui simulent de chaque côté une aile supplémentaire (d'où le nom de *Tetrapteryx*), et par la nature floconneuse des plumes vertes de l'occiput qui font paraître la tête plus volumineuse qu'elle ne l'est en réalité. Du côté de l'Est, cette espèce remonte jusque dans les parages du canal de Mozambique et sur plusieurs points elle est complètement sédentaire.— La Demoiselle de Numidie, de formes plus sveltes et de taille plus faible que la Grue de Paradis, porte également une livrée grise, passant au noir sur les côtés et le devant du cou, ainsi que sur les rémiges, et au brun



Anthropoïde, ou Demoiselle de Numidie.

plombé sur les rectrices ; elle possède, en outre, un jabot de longues plumes effilées d'un noir lustré et de chaque côté de la tête, derrière l'œil, une touffe de longues plumes flottantes de couleurs blanches. Sa nourriture consiste en reptiles, en petits rongeurs et en insectes. Elle niche dans les steppes de la Crimée et pond, sur des herbes et des branches disposées sur le sol même, deux œufs qui ressemblent à ceux de la Grue cendrée et qui sont marqués de taches et de points roux ou violacés sur un fond grisâtre. En Russie, ces oiseaux arrivent en grandes bandes vers le milieu de mai ou de mars et en repartent en septembre. Pendant leur séjour dans le pays, ils se réunissent fréquemment, principalement le matin et le soir, pour se livrer à des jeux, sautant les uns autour des autres, agitent les ailes, se poursuivent en prenant les attitudes les plus bizarres. Les Demoiselles de Numidie sont en effet d'un naturel éminemment sociable ; elles peuvent être gardées non seulement dans les parcs des jardins zoologiques, mais dans les basses-cours, et la ménagerie du Muséum a possédé pendant longtemps un de ces échassiers qui suivait son gardien aussi fidèlement qu'un chien. E. Oustalet.

Bibl.: 1° Zoologie. — Duvernoy, *Caractères anatomiques des grands singes pseudo-anthropomorphes*, dans *Archives du Muséum*, t. VIII. — Gratiolet et Alix, *Recherches sur l'anatomie du Troglodytes Aubryi*, dans *Nouv. arch. du Muséum*, t. II. — Pruner-Bey, *l'Homme et les singes*, dans *Bull. de la Société d'anthropologie*, 1878, t. IV. — Magitot, *Bulletin de la Société d'ethnographie*, 1872. — Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire naturelle générale des règnes organiques*, 1859. — Huxley, *De la place de l'Homme dans la nature*, trad. française par Dally, 1886. — Broca, *l'Ordre des Primates, parallèle anatomique de l'homme et des singes*, 1869. — Zaborowski, *les Grands Singes* dans *Bibliothèque utile*, 1883. — Hartmann, *les Singes anthropoïdes et l'Homme*, dans la *Bibliothèque internationale*, 1886, avec une bibl. plus complète. — Deniker, *Recherches anatomiques et embryologiques sur les singes anthropoïdes*, dans *Archives de zoologie expérimentale et générale*, 1886, 2e série, vol. III bis (supplément).

2° Ornithologie. — Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, 1770, pl. 241. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 2e édit. 1867, t. II, p. 278.

ANTHROPOLÂTRIE. Il est de coutume universelle, il est dans la nature de l'homme d'attribuer aux puissances qu'il croit maîtresses de ses destinées, aux dieux qu'il voit dans les manifestations de la nature, une figure et des formes humaines. Il est, au contraire, assez rare de voir attribuer à des hommes vivants, non pas seulement des honneurs divins, mais la puissance d'un dieu. Le rôle de l'homme déifié est alors en général tout passif. Les anciens peuples de l'Amérique centrale, ainsi qu'en témoignent les sculptures des temples de leurs villes en ruine, rendaient un culte public à certains microcéphales. Et ceux-ci, condamnés à figurer sur les autels dans des poses gênantes, immobiles comme des statues, n'étaient pas pour cela beaucoup plus heureux. Leur situation, toutefois, était différente de celle des fous considérés, en tant de contrées, simplement comme possédés d'un esprit supérieur dont on pouvait attendre ou redouter certaines choses. — Si l'on a ainsi adoré des êtres humains que leur allure étrange et leur physionomie égarée marquaient d'un signe divin, bien des peuples ont adoré de même des hommes qui les avaient impressionnés par leurs caractères extraordinaires ou leur réelle supériorité. Ce n'est là, comme on l'a dit, qu'une application de l'anthropomorphisme, qu'une extension du principe des religions qui attribuent une figure humaine à la plupart de leurs dieux, dieux ancestraux, naturalistes ou cosmogoniques. Il est à peine besoin de rappeler que des prophètes et des philosophes qui appartiennent à l'histoire sont considérés encore aujourd'hui et traités comme des dieux par les peuples civilisés. Les Polynésiens déifiaient de même, après leur mort, des chefs et autres personnages marquants. Un chef de Somosomo disait à un voyageur anglais, qui l'a rapporté : « Si vous mourez le premier je vous prendrai pour mon dieu. » Les Hawaïens traitèrent Cook comme un dieu. Et lorsque ce navigateur fut mort, ils recueillirent ses ossements et chaque année ils les promenèrent en grande pompe en levant des taxes pour leur culte.

Ce qui est arrivé à un voyageur russe contemporain, d'un courage rare, Miklouho-Mackay, est encore plus instructif. Après qu'il eut débarqué sur l'une des côtes inexplorées de la Nouvelle-Guinée, seul et presque sans armes, afin de pénétrer dans l'intimité de l'existence des indigènes en leur inspirant confiance, il ne tarda pas à être regardé par ceux-ci comme quelque dieu vivant d'origine inconnue. Cette superstition, dont il était l'objet, répugnait à sa loyauté, ainsi qu'il le déclare. Cependant il dut se résoudre à l'entretenir pour sa sécurité. Dans un moment d'excitation, ses adorateurs, pris de méfiance, voulurent éprouver sa vertu surnaturelle, sa divinité. Ils lui annoncèrent l'intention de décharger leurs flèches sur lui. Cette fois il en allait irrévocablement de sa vie. Il s'avança vers les Papous avec une assurance hautaine en leur affirmant qu'ils ne lui feraient aucun mal. Et tout en affectant un certain courroux pour leur défiance, il leur découvrit sa poitrine. Cette décision le sauva. Les Papous se firent probablement un raisonnement analogue à celui que proposait Pascal comme démonstration de l'existence de Dieu. Ils se dirent qu'après avoir tenté l'épreuve, ils n'auraient rien

gagné si, le blanc n'étant pas dieu, ils l'avaient tué, et qu'ils auraient, en revanche, beaucoup perdu si, le blanc étant dieu, ils avaient excité sa colère, en tirant vainement sur lui. Ils renoncèrent donc à leur projet. Et M. Miklouho-Mackay vécut dès lors dans la sécurité la plus complète au milieu de ses sauvages, usant du pouvoir moral si absolu qu'il avait conquis de la sorte sur eux, pour améliorer leurs conditions d'existence. Ils furent tous bien désolés de son départ. Il serait vraiment intéressant de connaître la légende merveilleuse qu'il a dû laisser parmi eux. ZABOROWSKI.

ANTHROPOLITHE. Au siècle dernier et au commencement de ce siècle, on donnait ce nom aux débris fossiles que l'on supposait avoir appartenu à l'homme primitif. La plupart de ces prétendus *hommes fossiles* n'avaient rien de commun avec l'espèce humaine (V. ANDRIAS et HOMME FOSSILE). TRT.

ANTHROPOLOGIE. On ne saurait exagérer l'importance qu'a prise, depuis un quart de siècle environ, la science nouvelle de l'homme sous le nom synthétique d'*Anthropologie*. Cette science répondait à un besoin des esprits plus curieux qu'autrefois de notions positives ; elle a été favorisée par de considérables découvertes, et elle représentera une des parties les plus fécondes du mouvement philosophique de notre temps. On lui devait ici, à ce titre seul, une place étendue. Nous ne voulons pas commencer par la définir; c'est avant tout une science en marche qui se prêtera encore à bien des transformations. Pour elle donc surtout un court historique vaudra mieux que toutes les définitions. Le premier qui a fait de l'anthropologie est celui qui *a envisagé l'homme comme un être quelconque parmi tous ceux qui peuplent notre globe*, comme un être qui devait être étudié selon les mêmes méthodes et classé d'après les mêmes principes, c.-à-d. d'après la détermination des mêmes caractères. Il prenait de fait position contre toutes les légendes qui forment encore le fond des idées vulgaires sur l'origine et l'essence quasi divines de la nature humaine. Or, si l'on met de côté les vues parfois si clairvoyantes, mais qui manquent souvent de cohésion, des anciens, restés d'ailleurs étrangers à tout système général de classification, il faut à peu près redescendre le cours du temps jusqu'à Linné pour retrouver une détermination quelconque de la place de l'homme dans la nature. Ce grand et sagace naturaliste classa d'abord l'homme dans le même genre (la même famille, dirions-nous aujourd'hui) que les Anthropoïdes. Après avoir apporté plusieurs modifications à cette classification première, il disait encore : « Bien que j'y aie appliqué toute mon attention, je n'ai pas pu trouver de distinction entre le genre du troglodyte (Chimpanzé) et l'homme, à moins de faire entrer en ligne de compte un caractère douteux qui n'est pas constant chez les autres genres. » Mais lorsqu'on connut mieux les Anthropoïdes, cette classification, grâce aux idées métaphysiques que l'on se faisait de l'homme, froissa l'amour-propre humain et fit un véritable scandale. Daubenton surtout se fit l'interprète du sentiment général à cet égard. Buffon, se bornant à son rôle de descripteur magnifique, observa une neutralité relative. On n'en constata pas moins qu'il fut toujours dominé par une erreur très réelle ; celle qui a régné jusqu'à nos jours et a constitué la caractéristique des opinions orthodoxes. « On verra dans l'histoire de l'Orang-Outang, dit-il, par exemple, que, si l'on ne faisait attention qu'à la figure, on pourrait également regarder cet animal comme le premier des singes et le dernier des hommes, parce que, à l'exception de l'âme, il ne lui manque rien de tout ce que nous avons, et parce qu'il diffère moins de l'homme pour le corps qu'il ne diffère des autres animaux auxquels on a donné le même nom de singes.... L'âme, la pensée, la parole, ne dépendent donc pas de la forme. Je l'avoue, si l'on ne devait juger que par la forme l'espèce du singe comparée aux sauvages pourrait être prise pour une variété dans l'espèce humaine. » Il y a là une remarque très juste, plus importante même que ne semble s'en être douté le grand écrivain, à savoir : que l'Orang diffère moins de l'homme que des autres singes. Mais à côté se trouve cette idée, que nous avons déjà vu exprimer par Albert le Grand, et qui plonge en effet ses racines jusqu'à l'époque du mysticisme du moyen âge : que l'homme « par l'âme » se sépare nettement, absolument, des autres animaux, même des animaux les plus semblables à lui par leur organisation. Les animaux ne sont que des brutes. L'homme seul est une intelligence et une intelligence surnaturelle et divine. Sous ce rapport, nulle transition n'a jamais pu avoir lieu, nulle affinité réelle ne peut exister. Le grand souci des naturalistes pénétrés de cette conception religioso-métaphysique fut donc de trouver des caractères physiques qui répondissent à une séparation si tranchée et en devinssent la sanction matérielle. A Blumenbach échut l'honneur médiocre de satisfaire provisoirement leurs désirs, désirs ayant leur source dans un parti-pris et non dans un sentiment de mauvaise foi. Il ne se borna pas à mettre l'homme dans un genre, dans une famille différente de celle des Anthropoïdes, il en fit un ordre à part. D'après quels caractères? Uniquement celui des pieds des Anthropoïdes. De ces pieds il fit des mains, parce que le pouce en est opposable. Et l'homme se trouva seul être un bipède. De là ces deux ordres bien connus, qu'il établit, dès 1775, des quadrumanes et des bimanes.

Cuvier a donné à cette classification la consécration de son immense et légitime autorité. Elle est donc devenue classique en France. Et c'est encore aujourd'hui sous le nom de quadrumanes et comme formant avec les singes un ordre distinct de celui de l'homme, que les Anthropoïdes sont désignés dans presque tous les manuels de zoologie. — Malgré la fausse solution donnée ainsi à la question capitale de l'homme dans la nature, l'anthropologie prenait naissance. Daubenton avait comparé, d'après un seul caractère (l'angle facial de Daubenton), le crâne humain aux crânes des autre animaux. Buffon, dans son *Histoire naturelle de l'homme*, avait décrit les peuples dans leurs traits extérieurs, leurs variétés de forme, de taille, de couleur. D'ailleurs, dans ces descriptions, il n'avait fourni aucun de ces faits précis qui sont de rigueur aujourd'hui, il n'avait fait aucune classification, et ne s'était pas élevé à la notion de *race*. Mais, peu après, Blumenbach, introduisant le premier cette notion, établissait ses divisions méthodiques dans le genre humain, notamment d'après l'anatomie du crâne, l'étude toute nouvelle de la craniologie. Il est, de ce chef, considéré, en Allemagne, comme le fondateur de l'anthropologie. Il y a là peut-être quelque exagération, nous venons de le voir. Ce que, toutefois, l'on doit à Blumenbach, ce sont les bases de la science des races, de l'*ethnologie*, c.-à-d. surtout de l'anatomie et de la physiologie comparées des différentes variétés d'hommes. L'ethnologie n'est qu'une partie, d'ailleurs considérable, de l'anthropologie, et c'est dans ces limites que toutes les études sur l'homme devaient, pendant longtemps, se mouvoir presque sans avancer. Est-ce à dire que, dans ces limites mêmes (de l'ethnographie et de l'ethnologie), il n'y avait rien à entreprendre, rien à faire? Bien loin de là. « Il ne s'agissait pas seulement, dit Broca (1863), de compléter ou de rectifier la classification et les descriptions de Blumenbach, mais de chercher l'origine des variétés permanentes, des types héréditaires, des caractères si divers et en même temps si gradués qui constituent les races. Pour cela, il fallait d'abord étudier l'influence des conditions extérieures sur l'organisation de l'homme, faire la part des climats, de l'acclimatation, du genre de vie, de l'éducation physique ou intellectuelle, individuelle ou sociale ; chercher jusqu'à quel point ces diverses causes peuvent modifier l'individu, jusqu'à quel point elles peuvent modifier la race, et dans quelles limites les lois de l'hérédité et celles de l'atavisme maintiennent ces variations. Il fallait ensuite déterminer les filiations de peuple à peuple, retrouver les traces de leurs migrations et de leurs mélanges, interroger leurs mouvements, leur histoire, leurs traditions, leurs religions, et les

suivre même au-delà de la période historique pour remonter jusqu'à leurs berceaux. Autant de questions, entièrement neuves, autant de problèmes qui, jusqu'alors n'avaient pas même été posés dans la science; et ces investigations multipliées, illimitées, qui exigeaient le concours simultané de la zoologie, de l'anatomie, de la physiologie, de l'hygiène, de l'ethnologie, de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique, de la paléontologie, devaient converger vers un même but pour constituer la science de l'homme. » Mais, comme Broca ne manque pas de le reconnaître, celui qui aurait voulu aborder un pareil programme au commencement de ce siècle aurait consumé sa vie en efforts inutiles. Notre connaissance des lois de notre monde offrait trop de lacunes. Les quelques fragments de l'histoire de la terre jusque-là réunis, l'avaient été sous l'empire d'idées fausses, celles de déluges, de grandes catastrophes, illustrées par Cuvier, poussées à l'extrême par d'Orbigny. La paléontologie était encore moins avancée. La linguistique, qui fut plus tard la science maîtresse dans l'histoire comparée et la classification ethnographique des peuples, était encore loin du degré qu'elle a atteint. L'homme apparaissait comme né d'hier. Ajoutons, en un mot (Broca passait d'abord très légèrement sur ce point, et pour cause), que les contradictions et les incohérences du *créationnisme* planaient alors sur tout. Le principe de l'évolution, le transformisme, exprimé jusque-là presque uniquement sous la forme de thèse d'imagination, sans l'appui convaincant d'aucun ensemble de faits, n'était, pour ainsi dire, pas encore formulé. Voyons pourtant ce qui a été fait en anthropologie dans ces conditions.

Un certain nombre de naturalistes et de médecins avaient fondé, dès 1810, une *Société des observateurs de l'homme*. Cette société se proposait de provoquer des études sur l'histoire naturelle de l'homme, et de diriger surtout les voyageurs dans leurs recherches. Malheureusement, il n'y eut à cette époque ni voyages ni voyageurs. Elle ne trouva donc pas d'aliments pour son activité; et lorsque Coraï, travaillant à la délivrance de la Grèce, vint à Paris chercher une tribune pour ses idées, la *Société des observateurs de l'homme* fut heureuse de lui prêter la sienne. Il y lut un mémoire célèbre sur l'*Etat actuel de la civilition en Grèce*. Le mouvement qui s'ensuivit entraîna la société dans la politique, et, après trois ans d'existence, elle disparut de la scène en fusionnant avec la *Société philanthropique*. Aucune trace n'en est restée en dehors de quelques comptes rendus. Cependant, en 1838, des philanthropes anglais fondèrent, à Londres, une *Société pour la protection des aborigènes*. L'un de ses membres les plus influents, M. Hodgkin, vint l'année suivante à Paris, afin de provoquer la fondation d'une société analogue pour l'affranchissement des noirs des colonies françaises. Sa propagande eut un résultat un peu différent de celui qu'il cherchait, car elle détermina William Edwards et quelques-uns de ses amis à créer la *Société ethnologique de Paris* (21 avr. 1839). Cette société laissa dans la science une trace profonde et durable. « A défaut de l'anatomie, qui ne figura guère que dans son programme (la galerie anthropologique du Muséum n'existait même pas encore), elle étudia, et souvent avec le plus grand succès, l'histoire particulière de certaines races, leurs caractères intellectuels et moraux, leur mœurs, leurs langues, leurs aptitudes, leur rôle dans la civilisation. » Un grand débat dominait alors toutes les études anthropologiques, celui du polygénisme et du monogénisme. On n'en a jamais bien expliqué l'origine; mais il nous paraît assez simple, si on le considère comme un moyen ou une tentative de l'esprit scientifique pour s'affranchir du joug des légendes et des superstitions, à un moment où il ne disposait que de fort peu de ressources. Le fond des idées courantes sur la nature et l'origine de l'homme était encore, comme aujourd'hui dans la masse peu instruite, constitué par les légendes chrétiennes et juives. Qu'avait-on besoin d'une science de l'homme, pouvait dire l'orthodoxie, puisque la religion nous enseigne sur lui tout ce qu'il faut savoir? Et c'est en vertu de ce raisonnement que naguère le gouvernement de la reine Isabelle a interdit la fondation d'une société d'anthropologie à Madrid. Or l'orthodoxie, c'était le monogénisme hébraïque qui ne se discutait même pas et ne pouvait, en effet, supporter la discussion. Ceux qui voulurent fonder une science de l'homme furent donc, par des tendances plutôt que par des doctrines précises, des polygénistes. Parmi eux, il faut citer en première ligne Bory de Saint-Vincent. Ce naturaliste et publiciste éminent, dans un ouvrage qui eut du retentissement, *l'Homme*, publié d'abord comme article du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* (1825), eut le premier le courage de revenir à la classification de Linné. Il refusa de faire de l'homme un ordre à part sur les bases adoptées par Blumenbach, et il déclara, malgré les invectives de tous genres qui ne lui furent pas épargnées, que « les genres homme et orang sont pour lui des bimanes ». Il prit enfin à partie les orthodoxes sur leur monogénisme, en leur demandant comment toutes les races humaines avaient pu se former en cinq ou six mille ans.

D'autres traités sur l'homme et ses races furent publiés en France dans le même sens par Virey et Desmoulins. A la même époque, le monogénisme trouvait en Angleterre un défenseur de grand mérite, Pritchard, qui lui éleva un monument durable (*Recherches sur l'histoire physique de l'humanité*, 1 vol., en 1813, réédité en 5 vol. en 1837). Son autorité dans ce pays fut absolument incontestée jusqu'à l'apparition de Darwin. En Amérique, c'est, au contraire, au polygénisme que l'opinion accorda ses préférences, et les deux doctrines y eurent une signification, une couleur toute particulière. Le premier anthropologiste américain fut, en effet, polygéniste, et il occupa, par ses travaux, une place considérable dans la science; son nom est bien connu, c'est George Samuel Morton, qui réunit la plus grande collection de crânes qu'il y eût pendant longtemps. A sa mort, arrivée en 1851, l'agitation abolitionniste était déjà dans toute sa force, et tous les arguments étaient bons pour les deux grands partis adverses. Le mouvement en faveur de la suppression de l'esclavage était, nous l'avons vu, parti d'Angleterre, sous l'impulsion de sociétés philanthropiques et religieuses. C'est donc sous la forme et au nom du monogénisme orthodoxe, hébraïque, au nom de « la fraternité et de l'unité des races adamiques », qu'il s'était propagé aux Etats-Unis. Les esclavagistes furent inévitablement amenés à s'appuyer sur le polygénisme. Leur argumentation se devine. Les nègres, d'après eux, étaient d'une espèce différente de celle des blancs et, de toute façon, inférieure. C'est au milieu de ces débats, auxquels d'ailleurs ils eurent le tort de prendre part, s'exposant aux attaques ardentes des uns et aux louanges excessives et intéressées des autres, que les disciples de Morton, et surtout MM. Gliddon et Nott, accomplirent les plus grands travaux. Les deux principaux ouvrages qu'ils ont laissés, *les Types de l'humanité* et *les Races indigènes de la terre*, sont, dit Broca, « les deux premiers ouvrages où le vaste programme de l'anthropologie, éclairée par les sciences modernes, ait été parcouru dans son ensemble ». La guerre de sécession entrava complètement le développement de cette école, qui s'est montrée si féconde dès le début. Dès avant cette guerre, le transformisme avait irrésistiblement pris sa place dans la science; le terrain de toutes les discussions antérieures devait, par suite, fatalement se déplacer.

Le transformisme n'était rien moins qu'orthodoxe, on le sait; c'était la théorie scientifique de l'origine et de la transformation des êtres triomphant de son ennemi séculaire, le créationnisme, assise première de toute théodicée; c'était la philosophie naturaliste prenant définitivement pied dans le monde des idées, pour battre en brèche et exclure toutes les hypothèses métaphysiques ou extra-scientifiques. Les monogénistes se sont alors trouvés dans

l'alternative : ou de renoncer à leur doctrine, ou d'appeler à leur secours cette théorie nouvelle, alternative qui les jetait, d'un côté comme de l'autre, hors de l'orthodoxie. Quelques-uns se sont tirés d'affaire en passant sous silence ce qui est le corps de la théorie et constitue son importance générale. Ils en ont fait une application partielle. Transformistes tant qu'il ne s'agit que du genre *homo*, entre certaines races duquel existent cependant des différences morphologiques aussi grandes pour le moins qu'entre certaines espèces animales, ils n'ont pas cessé de professer l'invariabilité de l'espèce en général, basée uniquement sur le caractère physiologique de l'infécondité. D'autres, parmi lesquels l'illustre Agassiz, ont préféré prendre leur parti du polygénisme. D'ailleurs, si l'adoption de la théorie darwinienne est nécessaire aux monogénistes, il ne s'ensuit pas qu'elle soit contraire au polygénisme. Elle implique que toutes les races humaines provenant de dédoublements successifs, eurent une forme ancestrale commune; mais nullement que cette forme, que ce type originaire ait été un type humain, un être en possession des attributs distinctifs de l'homme, tels que le langage. Jamais, toutefois, il n'a été possible de démontrer que deux races humaines, même parmi les plus éloignées morphologiquement, aient été ou soient inféconds entre elles. Voici donc comment nous nous sommes expliqué sur l'état actuel de cette ancienne question : « Que l'on admette ou non que plusieurs races d'une espèce d'anthropomorphes se sont élevées à peu près en même temps à la dignité humaine par l'acquisition du langage, on n'en découvre pas moins dans l'humanité des types irréductibles l'un à l'autre. Nous ne sommes pas toujours en état d'expliquer le mécanisme de leur formation. Mais il est bien incontestable que c'est avant tout grâce à un isolement prolongé qu'ils ont pu diverger et se caractériser. Nous ne savons pas dans quelle mesure il peut convenir d'appliquer à cette période d'isolement le nom de période animale. En tous cas, il ne semble pas qu'elle ait été assez durable pour que les races, une fois formées. aient jamais pu diverger au point de constituer des espèces distinctes au sens physiologique du mot. Nous ne croyons pas du moins que l'on puisse affirmer qu'à un moment quelconque il exista au sein de l'humanité plusieurs espèces sans liens entre elles, sans croisement. Les races primordiales étaient à peine constituées que déjà, probablement, la multiplication rapide de l'homme, sa puissance d'expansion, ses migrations en tous sens, provoquant des croisements, écartant les répugnances sexuelles naissantes entre elles, les ramenaient en partie à un type commun et créaient des races intermédiaires de second ordre. Seulement, cela ne s'est pas fait avec la rapidité que nous pouvons observer aujourd'hui. Des séries de races de second, de troisième, de quatrième ordre, ont eu le temps de se reformer et de se superposer. En sorte que les types primitifs ont fini par disparaître sous leurs couches amoncelées, à tel point que les reconstituer aujourd'hui est une entreprise des plus difficiles et des plus hasardeuses. Cette reconstitution est un des problèmes essentiels de l'anthropologie. »

Ces considérations nous mènent loin du monogénisme et du polygénisme d'autrefois. Cependant Broca procédait des anciennes tendances au polygénisme communes en France, depuis Bory de Saint-Vincent. Il ne s'en est pas autrement expliqué ; mais, considérant la grande étendue des différences morphologiques des races humaines, il en faisait toujours, non pas une simple espèce, mais un genre, sans déterminer d'ailleurs, comme de juste, dans son sein, des espèces différentes. M. de Quatrefages, au contraire, fidèle aux traditions du Museum établies par Cuvier et relevant de Blumenbach, et même de Buffon, faisait et fait encore de tous les hommes une seule et unique espèce. Se fondant sur la définition physiologique de l'espèce, il plaide en même temps pour son invariabilité (V. *l'Espèce humaine*, in-8, Paris, 1877). Il a toutefois une ressource que n'avaient pas les anciens monogénistes : pour expliquer les grandes différences des races humaines, il fait intervenir l'incalculable ancienneté de l'homme. — Fort peu avant l'apparition du livre de Darwin sur l'*Origine des espèces* (1859), et pendant les premières années qui l'ont suivie immédiatement, une série de découvertes retentissantes ont péremptoirement démontré la fausseté des légendes et des traditions semi-historiques, semi-religieuses, relativement à l'apparition récente de l'homme sur la terre. Ce fut là un fait capital, qui se lie intimement à celui de la restauration et du triomphe de la doctrine transformiste et du principe de l'évolution. Il devait contribuer, lui aussi, à modifier, à déplacer même le terrain de toutes les discussions antérieures. Et tel est le rôle que ces deux grands faits ont joué et jouent encore dans l'ensemble du savoir humain, notamment au point de vue qui nous occupe, qu'il est permis de se demander comment on a pu, avant qu'ils se soient produits, tenter de fonder une véritable science de l'homme. Qu'était-ce que l'homme, en effet, dans la connaissance générale que l'on avait autrefois du monde ? Un être à part prédominant, muni d'attributs supérieurs, qui s'était montré, de prime abord, avec toute la puissance de ses qualités actuelles, sans motifs, sans raisons déterminantes autres qu'une volonté incompréhensible, et qui, maître souverain par le nombre et l'intelligence, paraissait avoir été créé et vivre sans liens intimes avec le reste du monde. Est-ce qu'un être semblable n'était pas un pur mystère? Est-ce que tout en lui ne relevait pas de principes extra-naturels ? La science n'avait pour ainsi dire pas de prise sur lui ; il était hors de son cadre, où ne se voit rien qui ne soit soumis à des lois invariables. La science n'accepte pas, en effet, de mystère, et elle ne peut faire qu'un aveu d'ignorance devant les choses qui ne se laissent pas expliquer naturellement. Mais qu'arriva-t-il lorsque le transformisme, prenant place à côté des meilleures théories scientifiques, écarta toute idée de création, toute idée de caprice et de volonté mystérieuse dans l'origine des êtres, et nous fit voir la vie toujours la même au milieu de ses formes changeantes, s'épanouissant et se compliquant graduellement davantage à travers les âges géologiques écoulés? Presque en même temps, des savants ingénieux et hardis, brisant le cercle trop étroit de l'histoire, montraient combien était insignifiante la durée des six mille ans traditionnels ; et l'homme, extrêmement ancien, quoique le dernier venu, simple catégorie morphologique de l'évolution de la vie, simple genre ou espèce, au milieu des formes disparues, associé et soumis avec elles à toutes les vieissitudes des phases de la terre, se laissait entrevoir dans le lointain des âges géologiques, au milieu du dénuement matériel et moral le plus absolu, à l'état de simple groupe animal. Le voile épais qui cachait nos origines se dissipait, le mystère était évanoui, nous avions enfin prise sur l'homme pour une explication naturelle de son existence même sur le globe, de ses variétés, de sa supériorité actuelle, de ses éminentes qualités distinctives et de son écrasante prépondérance. Nous allions même pouvoir le suivre, rameau magnifique du tronc animal, dans la lente évolution de ses caractères primitifs, dans ses graduels efforts vers un état social plus élevé. C'était le moment précis pour la naissance en quelque sorte spontanée de l'anthropologie. C'est aussi à ce moment que Broca, à la suite de la lecture d'un mémoire sur l'hybridité (fécondité des espèces entre elles), qui avait été mal accueilli dans une société savante, à cause de ses tendances transformistes, entreprit de fonder et fonda, en effet, presque aussitôt (1859) la Société d'anthropologie de Paris. La chaire d'histoire naturelle de l'homme au Muséum, inaugurée par Flourens et alors occupée par Serres, à qui est due la galerie anthropologique, avait pris, dès 1838, le nom de chaire d'*anthropologie*. Ce nom avait donc reçu une consécration officielle, lorsque naquit « dans un grenier » la société nouvelle, dont Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de Quatrefages, Gratiolet, Charles Robin, Ernest Godard, Darcste, Bertillon, etc.,

formèrent le premier noyau. On peut dire que de cette fondation date réellement plus qu'une phase nouvelle de la science de l'homme, l'œuvre laborieuse de sa constitution définitive (V. *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*. — V. aussi l'*Anthropologie* par le Dr Paul Topinard; Paris, 1877, in-8).

Parallèlement au mouvement dont nous venons de tracer l'historique, il s'en développait un autre qui lui était connexe et qui embrasse tout un ordre de faits faisant aussi partie essentielle de l'anthropologie. Nous voulons parler de tous les faits relatifs à l'intelligence de l'homme étudiée dans son siège et son organe, le cerveau et le crâne qui le contient. A bien des égards et dans la plus large mesure, ils constituent une science indépendante, la psychologie. Mais il en est ainsi à peu près de toutes les parties constitutives de l'anthropologie, qu'on a pu appeler un *carrefour de sciences*. En quoi l'homme se distingue-t-il des autres animaux ? qu'est-ce qui fait sa caractéristique essentielle ? qu'est-ce qui lui a assuré en tout temps la prépotence? Broca lui-même le montrait naguère (1878) d'une façon saisissante : « A une époque dont l'antiquité prodigieuse échappe à toutes nos chronologies, au milieu des monstres gigantesques qui se disputaient la possession de notre sol, apparut un être faible et chétif, nu et sans armes, soutenant à peine, au jour le jour, son existence famélique, et ne trouvant dans le creux des rochers qu'un refuge insuffisant contre les dangers incessants qui venaient l'assaillir. Aux calculs des chances ordinaires, cet être paraissait privé de tout ce qui, dans la bataille de la vie, assure la survivance des espèces ; entouré d'ennemis nombreux et terribles, dénué de moyens d'attaque et de moyens de défense, exposé pendant sa débile et longue enfance à toutes les agressions, à toutes les vicissitudes, il semblait voué à la destruction par une nature marâtre. Mais il possédait deux merveilleux instruments, plus parfaits en lui qu'en tout autre créature: le cerveau qui commande et la main qui exécute. A la force brutale jusqu'alors reine du monde, il opposait l'intelligence et l'adresse, lutte grandiose où, suivant l'expression du poète, ceci devait tuer cela. Les espèces colossales des temps géologiques ont disparu : l'homme est resté. » Certes, tous les caractères distinctifs que peut offrir l'homme comparé aux autres animaux ne sont rien auprès de l'admirable adaptation de ses membres antérieurs et surtout auprès de la puissance de son cerveau. Or, comprendrait-on que l'on mît hors de la science de l'homme ce qui fait par-dessus tout l'homme lui-même dans sa haute dignité d'espèce ou de genre supérieur comme dans son individualité propre? Broca a consacré une notable partie de son existence laborieuse, ses premiers efforts comme ses derniers, à l'étude singulièrement délicate du cerveau, et en particulier de ses circonvolutions, en vue de saisir les différences morphologiques correspondant aux différences dans la nature et le degré d'intelligence chez les races et chez les individus. C'est Gall qui avait donné à cette étude la plus considérable impulsion en lui assignant une importance précise et une signification bien déterminée. Broca, sans être phrénologiste, comme on le pense bien, est parti naturellement du même principe que lui, et s'est posé, dès le premier moment, comme l'adversaire de ses détracteurs absolus. On va le voir. Mais montrons d'abord jusqu'où remonte et dans quelles conditions s'est produite l'affirmation qu'il existe le rapport le plus étroit entre l'intelligence et le cerveau.

Erasistrate, petit-fils d'Aristote, passe pour le premier, avec Hérophile (300 av. J.-C.), qui ait disséqué un cerveau humain. Il reconnut que les circonvolutions cérébrales étaient le plus développées chez l'homme, et cela lui parut, comme à Aristote, en relation avec son intelligence supérieure. Galien (150 av. J.-C.) attribuait déjà des rôles bien différents aux différentes parties du cerveau. Cet organe, faisait-il remarquer, est de la même substance que les nerfs, quoiqu'un peu plus mou. Et comme il y a deux sortes de nerfs, des mous pour la sensation, des durs pour les mouvements, le cerveau est double, etc. Quelques siècles plus tard, « les Arabes répartissaient les fonctions animales dans les ventricules du cerveau ; de sorte qu'ils faisaient de l'un des ventricules latéraux le siège de la sensation générale ; de l'autre, celui de la faculté imaginative ; le troisième étant le siège de l'entendement, et le quatrième de la mémoire ». Toutes les discussions portèrent ensuite, pendant très longtemps, sur les *esprits animaux*, leur sécrétion, leur cheminement, etc. Après les théologiens du moyen âge, après Descartes, surtout après les anatomistes Vesale, Spigel, Schneider (1655), Haller, Malpighi, Willis, les facultés de l'esprit, comme la perception, l'imagination, l'entendement et la mémoire, étaient bannis des ventricules en même temps que les *esprits animaux;* quelques-uns les plaçaient dans la masse solide du cerveau, tandis que d'autres affirmaient que c'étaient seulement des propriétés de l'âme immatérielle et raisonnable, et qu'ils ne dépendaient en rien des corps. Les deux doctrines, dont l'antagonisme devait de plus en plus s'accuser, étaient donc dès lors en présence. Les vues de Willis (1664) l'ont fait appeler le « père de la phrénologie ». « Le cerveau, disait-il, sert aux fonctions animales et aux mouvements volontaires ; une perception de toutes les sensations a lieu dans les fibres ascendantes des corps striés, et les mouvements volontaires sont excités par les fibres descendantes ; l'entendement siège dans le corps calleux, et la mémoire dans les circonvolutions qui sont des magasins ; les esprits animaux sont engendrés dans l'écorce du cerveau et du cervelet par le sang artériel, etc. » On discuta ensuite encore bien longtemps sur les *esprits animaux*. Mais finalement leur existence fut niée et tous les effets qui leur étaient attribués furent regardés comme résultant directement des propriétés du système nerveux. Et vers la fin du siècle dernier, un auteur, Prochaska (1784), se basant sur cette vue, écrivait : « Il n'est point improbable que chaque division de l'intellect ait son organe particulier dans le cerveau, bien qu'il n'ait point été possible jusqu'ici de déterminer quelles portions du cerveau ou du cervelet servent plus spécialement à telle ou telle faculté de l'esprit. » Cette manière de voir n'était toutefois encore que l'expression d'une opinion isolée. Buffon faisait du cerveau un organe de sécrétion et de nutrition pour les nerfs. Bichat lui-même professait à ce sujet des idées qui nous paraissent étranges. Voilà dans quelles conditions Gall et Spurzheim (1805-1826) sont intervenus. Flourens accorde qu'avant eux on était dans une « extrême ignorance touchant les fonctions du plus important de nos organes ». Si leur principe des localisations avait été énoncé, il n'en était pas moins nouveau pour cela ; mais ils ont voulu l'appliquer de suite dans ses dernières conséquences. Des découvertes assez considérables pour cela avaient-elles été faites ? Non, malheureusement. Et c'est de toutes pièces qu'ils ont voulu édifier leur système.

Ce système s'est écroulé ; mais il répondait à une conception au fond parfaitement juste. Broca ne s'y trompait pas. « La doctrine des localisations cérébrales, dit-il, dans l'un de ses mémoires (*Mémoires*, t. I, 1871, p. 196), était la conséquence naturelle du mouvement philosophique du XVIIIe siècle, car le temps n'était plus où l'on pouvait dire sans hésitation, au nom de la métaphysique, que l'âme étant simple, le cerveau, en dépit de l'anatomie, devait être simple aussi. Tout ce qui concernait les rapports avec la matière avait été mis en question, et, au milieu des incertitudes qui entouraient la solution de ce grand problème, l'anatomie et la physiologie, jusqu'alors réduites au silence, devaient enfin élever la voix. Ce fut Gall qui réalisa cette espèce de réforme scientifique. Il eut l'incontestable mérite de proclamer le grand principe des localisations cérébrales, qui a été, on peut le dire, le point de départ de toutes les découvertes de notre siècle sur la physiologie. » Pour Broca, sans doute, les applications que Gall fit de ce principe furent erronées pour la plupart, et le système qu'il élève, avec son « éminent disciple, Spurz-

heim, reposait sur des bases trop incertaines pour résister au choc de la critique ». Mais il déclarait néanmoins que « leurs recherches sur l'anatomie de l'encéphale auraient dû suffire à elles seules pour leur attirer le respect des savants ». — Les progrès de l'analyse psychologique permettraient aujourd'hui d'examiner, un peu plus à fond que ne l'a fait Broca, l'œuvre de Gall et le principe même des localisations. Celui-ci ne se présente plus, en effet, dans sa simplicité primitive. La décomposition de l'activité intellectuelle en opérations élémentaires est artificielle; l'intelligence, au fond, n'est point constituée par des facultés réellement indépendantes. Nous voulons dire que nos prétendues facultés ne sont pas des causes distinctes de faits de conscience, mais de simples groupes de phénomènes analogues qui se compliquent et s'enchevêtrent. Or, le point de départ et la base du système de Gall étaient précisément une division de l'intelligence en fonctions absolument tranchées, en facultés.

Etant admis, ce dont on ne peut douter, que les parties du cerveau n'ont pas identiquement les mêmes fonctions, on doit aujourd'hui se demander, selon les termes employés par M. Bastian, « si les diverses opérations ou facultés mentales dépendent de régions séparées de la substance cérébrale, ou si leur *localisation* n'est caractérisée que par l'arrangement d'une manière distincte de cellules et de fibres qui, toutefois, pour ce qui est de leur position, peuvent être entremêlées avec d'autres ayant des fonctions différentes. En d'autres termes, avons-nous, en réalité, affaire à des aires topographiquement séparées du tissu cérébral, ou simplement à des mécanismes distincts de cellules et de fibres, existant d'une manière plus ou moins diffuse et entremêlée ? » Beaucoup d'auteurs penchent aujourd'hui pour la dernière alternative. M. Bastian lui-même pense que les centres déterminés par les expériences célèbres de Ferrier ont un siège diffus (*le Cerveau organe de la pensée*, Paris, 1882, 2 vol. in-8. — II, 149). Mais il n'y a certes pas lieu d'en conclure quoi que ce soit en faveur de l'adversaire le plus considérable de Gall, en faveur de Flourens. Ce savant entendait opposer au principe de Gall une philosophie bien connue. Il faisait de l'âme une unité distincte, une cause extérieure, existant indépendemment du cerveau, et la psychologie devait seule traiter de l'âme. Il les séparait « absolument » l'une de l'autre (*De la phrénologie*, etc., 1863, pp. 37, 122, 210). Or, nous venons de le voir, c'est l'analyse psychologique qui a le plus contribué à modifier le principe primitif des localisations; nous voulons dire que, pas plus que la recherche physiologique, elle n'a reconnu l'unité et l'indivision de l'âme, car si elle repousse sa division en facultés, ce n'est que pour autant que l'on en fait des « âmes », des entités. Bien plus, la psychologie fait partie de l'anthropologie, à ce titre unique, qu'aujourd'hui elle est étroitement unie à la physiologie cérébrale et n'est pas beaucoup plus qu'elle. — La psychologie fait partie de l'anthropologie, disons-nous. Cela est incontestable théoriquement; mais dans la pratique, il n'en est point ainsi, et il nous faut bien reconnaître que ses progrès les plus considérables ne sont point l'œuvre des anthropologistes. Elle doit cependant d'importantes contributions à Broca en particulier, à Broca qui a relevé le principe des localisations en déterminant le siège du langage articulé. Toutes les prédilections des anthropologistes se sont rencontrées sur un seul ordre de recherches psychologiques. Ils se sont occupés presque exclusivement de l'anatomie comparée des circonvolutions cérébrales, de la forme du crâne et du rapport qui existe entre sa capacité, le poids du cerveau et l'intelligence. Ils l'ont fait d'ailleurs, pour la plupart, au point de vue des distinctions à établir entre l'homme et les anthropoïdes et entre les différentes races humaines. La doctrine de Gall a donné une vive impulsion, non seulement à l'étude du cerveau, mais encore à celle du crâne. Sous cette impulsion toutefois, l'étude du crâne eut un but tout particulier : la connaissance des prétendues bosses. Elle constitue ce qu'on appelle la cranioscopie, science illusoire qui relève de la phrénologie. Les anthropologistes en firent leur profit : ils notèrent les caractères crâniens en rapport plus ou moins constant avec tel ou tel degré, telle ou telle nature d'intelligence, ils fondèrent la *topographie cérébrale*, etc. Mais ils s'attachèrent à cette recherche surtout en vue d'arriver à découvrir des particularités anatomiques qui pussent servir à la distinction des races. Ils firent de la *craniométrie*, ensemble de méthodes pour la mensuration des crânes, qui relève presque en totalité de l'ethnologie. Blumenbach, le premier, a tenté d'indiquer les différences de formes que présentaient les crânes de groupes ethniques bien tranchés; mais cela uniquement d'après l'impression qu'ils produisaient placés l'un à côté de l'autre et vus d'en haut. Ce procédé est connu sous le nom de *norma verticalis*. A la même époque, Camper (1791) imagina un angle dit angle facial, dont la mesure pouvait permettre aux artistes de déterminer le plus ou moins de saillie de la face osseuse, etc. Avant Gall, Daumarez (1798) avait comparé la capacité crânienne du nègre à celle du blanc et avait reconnu déjà que le premier était inférieur. Gall établit sur les rapports de la capacité crânienne avec l'intelligence une très importante enquête. Après lui, Virey, Palissot de Beauvais, Tiedemann, cubèrent des crânes avec plus de méthode, mais de nouveau au point de vue ethnologique. Enfin Morton mit en usage, pour cette recherche, le procédé partout employé aujourd'hui, et qui consiste à remplir le crâne de petit plomb de chasse à grains égaux, que l'on vide ensuite dans un cylindre gradué. De leur côté, Parchappe (1836), Lélut et surtout Wagner, se plaçant au point de vue physiologique, mirent, pour la première fois en œuvre, non sans succès, de nombreuses pesées de cerveaux. Nous pourrions citer bien d'autres travaux de ce genre.

Pendant qu'on s'occupait ainsi, en France et en Allemagne, des lois de variation qui unissent l'intelligence d'une part et le poids du cerveau et la capacité du crâne de l'autre, un Suédois, Retzius, reprenant Blumenbach, croyait pouvoir déterminer, sans d'ailleurs indiquer ses procédés de mensuration, deux formes constantes dans tous les crânes humains : la forme dolichocéphale, relativement longue, et la forme brachycéphale, relativement courte (1842). Ses idées, bien qu'incomplètes et basées sur des faits trop peu nombreux, régnèrent presque sans partage jusqu'à Broca et Welcker (1861). On s'imaginait, grâce à elles, pouvoir sans effort répartir les races humaines en des groupes bien tranchés. Elles eurent du moins ce résultat d'introduire en craniométrie une méthode très féconde, car la distinction si célèbre de Retzius était établie, non d'après les dimensions absolues du crâne, mais d'après le *rapport* de ces dimensions, le rapport de sa largeur à sa longueur. D'autres caractères du crâne furent à cette époque étudiés également avec précision. Chacun inventait à plaisir des procédés nouveaux, procédés dont on peut se faire une idée par les tableaux qu'en ont donnés Aitken Meigs (1861) et C. Vogt (*Leçons sur l'homme*). Il n'y avait aucune uniformité dans les méthodes. Les résultats obtenus par l'un n'étaient pas comparables avec ceux obtenus par l'autre. C'était la dispersion et la stérilité des efforts, le chaos. A Broca revient le mérite d'avoir mis de l'ordre dans ce chaos. Il a successivement passé en revue et revisé les travaux de ses devanciers dans les deux ordres de recherches que nous venons d'indiquer, recherches psychologiques et recherches ethnologiques ; il a posé des règles fixes et uniformes pour obtenir dans l'avenir des résultats d'une interprétation certaine et faciles à contrôler les uns par les autres. Il le fit d'ailleurs sans plan arrêté d'avance, au fur et à mesure que ses propres études lui permirent de juger des caractères étudiés jusque-là et de découvrir des caractères meilleurs à recommander à l'attention. Il réforma si bien l'anthropologie, qu'il en fut regardé comme le véritable fondateur. Mais son ambition philosophique n'alla pas d'abord jusqu'à

vouloir en étendre les limites et lui assigner une place entièrement indépendante dans l'ordre des sciences. A cet égard, il n'a fait que prendre la suite de ses devanciers et s'en tenir à peu de choses près aux divisions et aux attributions arbitrairement déterminées par l'usage. On a dit cependant excellemment qu'une science n'est constituée que lorsque ses rapports avec les autres sciences ont été déterminés.

Il est inutile d'exposer ici sur la place de l'anthropologie des vues personnelles qui seraient sans action sur le mouvement des choses. Il est inutile de même d'entrer dans le détail des discussions interminables qui se sont élevées sur les divisions que cette science comportait. Il nous a toujours paru qu'on pouvait pratiquement se borner à considérer qu'elle a été tour à tour et qu'elle est aujourd'hui à la fois *zoologique* dans son étude de l'homme comparé aux animaux voisins, *ethnologique* dans son étude toute physique des races humaines, et *ethnographique* dans son étude comparative des éléments de culture de l'homme en général et des peuples dont les différences sont avant tout intellectuelles et morales. Ces subdivisions, aussi larges et compréhensives, peuvent parfaitement suffire pour classer les connaissances relatives à l'homme dans l'ordre de leur complexité, depuis celles qui se rapportent à l'animal jusqu'à celles qui touchent les sociétés humaines, depuis celles qui appartiennent à la zoologie jusqu'à celles qui sont du domaine de la sociologie. — Lors de l'exposition universelle de 1878, un pavillon spécial, on s'en souvient, fut réservé aux sciences anthropologiques. Les innombrables collections qui y furent rassemblées firent une grande impression. Pour la plus grande partie des visiteurs, elles furent même toute une révélation. Rien, en tout cas, ne pouvait donner une idée plus complète et plus grande des progrès de l'anthropologie, de la place qu'elle occupait dans le monde éclairé, et de l'ardeur de recherches dont ses études étaient de toutes part l'objet. Aussi, à l'ouverture du congrès international tenu à l'occasion de cette immense exhibition, dans le palais même du Trocadéro, Broca s'écriait : « Il y a vingt ans, notre science dédaignée, presque inconnue, cherchait encore sa voie, cherchait encore son nom ; les quelques savants qui, çà et là, lui consacraient leurs loisirs manquaient de moyens d'études ; ils travaillaient sans contrôle, ils écrivaient sans public, ils parlaient sans écho, et lorsque, par hasard, quelque question plus ou moins anthropologique avait le privilège d'être exploitée au profit d'un parti politique, ce mouvement durait juste autant que l'agitation extra-scientifique qui l'avait provoqué. En temps normal, calme plat ; ni amis, ni ennemis ; la douce indifférence. Mais aujourd'hui, quel changement ! L'anthropologie, élargissant son programme, a pris son essor dans toutes les directions, avec une vigueur, une rapidité presque sans exemple dans l'histoire des sciences... Quiconque étudie à un point de vue quelconque l'homme physique, intellectuel ou moral, et les manifestations de son activité dans le passé, dans la vie individuelle ou collective, dans la famille ou dans la société, rencontre à chaque pas des questions qui le conduisent jusque sur son seuil, qui l'amènent parfois à le franchir, et ces questions sont souvent de nature à soulever des controverses dont tous les esprits cultivés comprennent la portée. Elle a donc le privilège d'occuper une grande place dans l'attention publique. Rien, désormais, ne manque à son cortège, ni les adeptes fervents, ni les alliés fidèles, ni la foule des amis connus ou inconnus, ni même les détracteurs systématiques, dont l'hostilité nécessaire rehausse son importance. » Ce grand changement était dû en grande partie à Broca lui-même et à la Société d'anthropologie de Paris. Cette dernière avait acquis un développement assez rapide. Elle comptait, au bout de vingt ans, plus de six cents membres. Elle avait réuni un musée qui est, en son genre, tout à fait de premier ordre. Elle avait enfin, à son siège social, fondé, avec le concours de la ville de Paris, de l'Etat et de riches particuliers (1876), une série de chaires pour enseigner toutes les branches des connaissances dont elle s'occupe. Son exemple avait été presque partout suivi avec empressement à l'etranger. En 1861, un congrès de savants allemands, réunis à Göttingen, prit le nom de Congrès anthropologique, et ce même congrès, réuni de nouveau en 1865, détermina la création des *Archives d'anthropologie*, importante revue publiée sous la direction de MM. Ecker et Lindenschmidt. En 1863, James Hunt fonda, à Londres, une société d'anthropologie qui, après une longue lutte avec l'ancienne société d'ethnologie, fusionna avec elle. Elle a publié un premier volume de *Mémoires* en 1864, et, peu après, elle a inauguré une revue périodique. Quelques-uns de ses membres, Lubbock, Tylor, Evans, Flower, etc., sont aujourd'hui bien connus en France. L'organisation d'une section d'anthropologie par les membres de la Société des amis de la nature, de Moscou, remonte au 2 déc. 1864. Une des premières choses que fit cette section fut de donner une traduction russe des *Instructions générales pour les recherches anthropologiques*, publiées par Broca en 1862. Ses premiers bulletins furent tous consacrés au compte rendu des grandes découvertes d'archéologie préhistorique qui ont marqué en France les années 1863, 1864 et 1865. Nous ne pouvons que mentionner les autres sociétés du même genre, aujourd'hui si nombreuses : celles de New-York (1865), de Manchester (1866), de Florence (1868), de Madrid (1877), de Berlin (1879), de Vienne (1870), de Stockholm (1873), de Cracovie (1875), de Washington 1879) ; et, en France même, celles de Lyon (1881), de Bordeaux (1884). Il en est parmi elles qui sont fort importantes par le nombre de leurs membres, leurs travaux, leurs publications, leur influence. Mais il nous est impossible de passer en revue ce qui distingue plus particulièrement chacune d'elles. A partir de la fondation de tous ces centres intellectuels, à commencer par celui de Paris, l'historique de l'anthropologie ne serait en somme que l'analyse des résultats qui y ont été obtenus. Cette analyse est une œuvre considérable que nous ne pouvons songer à entreprendre ici. Nous ne donnerons donc que des indications générales, et, pour ainsi dire, qu'un cadre pour les connaissances que l'on serait désireux d'acquérir dans des lectures plus spéciales.

L'anthropologie zoologique se résout presque entièrement en questions d'anatomie et de physiologie, puisqu'elle traite de l'homme, selon les termes de Broca, considéré dans ses rapports avec le reste de la nature organisée. Elle comporte notamment l'étude de trois sortes de caractères : ceux qui déterminent la place de l'homme parmi les Primates et qui lui sont communs avec les Anthropoïdes ; ceux qui le séparent de ces derniers, et enfin ceux qui, constants chez les Anthropoïdes, se présentent intégralement ou sous une forme atténuée chez les races humaines inférieures, et même, anormalement, chez les autres. Au moment de la fondation de la Société d'anthropologie, quelques auteurs, P. Gervais, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, avaient seuls exprimé des doutes sur la légitimité d'un ordre particulier des bimanes. Peu après cette fondation, un savant anglais bien connu, le professeur Huxley, fit à ce sujet une série de leçons importantes qu'il résuma dans un ouvrage célèbre sous le titre même de *la Place de l'homme dans la nature*. Les Anthropoïdes, selon lui, n'étaient même pas des quadrumanes. La traduction française de cet ouvrage (1868) souleva de longues discussions. C'est alors que Broca, reprenant le sujet pour le traiter à fond, publia son mémoire considérable sur l'*Ordre des Primates* ou le *Parallèle anatomique de l'homme et des singes* (1869). Il n'a cessé depuis de fortifier par de nouvelles recherches ses premières observations ; et lorsque l'*Ecole d'anthropologie* fut fondée, c'est cette question primordiale qu'il choisit pour l'objet de son cours. Il faut l'avoir entendu pour se faire une idée de l'ardeur qu'il déploya dans cet enseignement. Jamais peut-être on n'avait présenté avec tant de chaleur

et d'entraînement communicatif cette science aride par excellence, l'anatomie. Broca, cependant, dans son cours, n'usait jamais de procédés oratoires à effet; jamais il ne se livrait à des développements à côté pour frapper son auditoire. Il se bornait à exposer très sobrement les faits tout seuls; et c'est dans le nombre de ceux-ci et dans leur exacte interprétation, comme dans l'exubérance de son savoir, qu'il trouvait le seul secret de son éloquence persuasive. C'est à lui sans doute que l'on devra de voir enfin les prétendus quadrumanes rangés au nombre des pures fictions. Nous croyons, en outre, que sa classification des Primates peut être regardée comme définitive. Les Primates ne forment qu'un seul ordre, au sein duquel l'homme constitue la première famille avec un seul genre, et les Anthropoïdes la seconde famille avec quatre genres. Les Anthropoïdes, en effet, ont deux mains et deux pieds comme l'homme. Comme l'homme aussi, ils ne marchent pas horizontalement; cependant leur attitude n'est pas verticale de même que la sienne ; elle est oblique, ainsi que le démontrent leurs organes internes, dont la position est intermédiaire à celle des organes des vrais singes. S'ils ne sont pas des bipèdes parfaits, ils ne sont pas non plus des quadrupèdes; dans la marche ils prennent un point d'appui sur la face dorsale des doigts et non sur la paume des mains.

La démonstration puissante de Broca n'a pas trouvé de contradicteur autorisé. De temps en temps, au contraire, des anatomistes signalent chez des individus isolés, chez des races, et notamment chez les nègres, des caractères empruntés à l'étude des muscles, de l'ossature et même du cerveau, qui ne se présentent avec constance que chez les Anthropoïdes. Broca, à la suite de Gratiolet, a poussé très loin l'étude des circonvolutions cérébrales, de leur morphologie, de leur hiérarchie, de leur lésion chez les criminels, etc., étude qui a d'ailleurs été, jusqu'au dernier moment, l'objet de ses prédilections. Or, dès 1869, il pouvait dire que les circonvolutions primaires, les parties essentielles, communes et seules communes à tous les cerveaux humains, se retrouvent, sans aucune exception, sur les cerveaux de l'Orang et du Chimpanzé. Depuis, il a étendu ses comparaisons au cerveau des Gorilles avec le même résultat. Il n'a d'ailleurs pas poussé plus loin la hardiesse; nous voulons dire que lui et ses disciples n'ont pas cherché autrement à établir des rapports de descendance directe entre l'homme et les Anthropoïdes. Ils ont ainsi, par crainte de montrer trop d'inclination pour l'hypothèse, mis de côté une foule d'observations ingénieuses dont d'autres, au surplus, ont su tirer profit ; mais le contingent de faits irréfutables qu'ils ont fourni à la théorie de la descendance n'en est pas moins imposant. Il n'y a donc pas lieu d'insister. Nos lecteurs voient jusqu'où s'étend l'horizon de l'anthropologie zoologique. — Il ne serait point si facile de retracer les principaux traits d'un tableau de l'état actuel de l'ethnologie. Il faudrait d'abord passer en revue les questions de méthode et les découvertes anatomiques qui permettent d'établir des distinctions entre les races. Une analyse de quelques-uns des travaux de Broca pourrait, il est vrai, suffire provisoirement à cet égard, car rien n'a été fait à côté de lui, et après lui, d'aussi systématique et d'aussi complet. Ce qu'il a recueilli dans sa vie de mesures de toutes sortes sur le vivant et sur le squelette est presque incroyable. Il a dressé ainsi de nombreux registres qui lui ont permis de juger de la valeur et de la constance plus ou moins grande de tous les caractères ethniques que l'on a tour à tour préconisés. Il en a donné le catalogue en quelque sorte, avec les moyens les meilleurs pour les étudier dans des conditions uniformes d'exactitude. C'est lui qui a réformé les procédés de cubage du crâne établis par Morton. C'est lui qui, après une étude complète du caractère auquel Retzius a donné tant de vogue, a établi les divisions aujourd'hui les plus usuelles entre les crânes dolichocéphales et les brachycéphales. C'est encore lui, enfin, qui a découvert deux des principaux caractères étudiés aujourd'hui sur les crânes pour la distinction des races : celui tiré de la largeur proportionnelle du nez et celui tiré de la hauteur des orbites, etc. Il a résumé presque tout son travail de codification, pour le vivant, dans ses *Instructions générales* (1862 et 1879), et, pour le squelette, dans ses *Instructions craniologiques et craniométriques* (1875). Au cours de cette régularisation des méthodes et à l'aide de celles-ci et de cette unification, on a obtenu des résultats partiels de la dernière importance sur l'ancienneté des races humaines, leur filiation, leurs rapports et leur distribution géographique.

Et d'abord que pourrions-nous dire ici d'assz court et d'assez satisfaisant sur l'ancienneté des races humaines? Tout le monde a déjà quelques notions sur cette science, distincte, par un effet de la nature et du développement de nos connaissances comme par l'effet de son rôle et des procédés particuliers d'investigation auxquels elle a recours, sur cette science qu'on a appelée tour à tour *archéologie*, *paléontologie humaine*, *archéologie préhistorique*, *paléoethnologie*. Nous n'apprendrons sans doute rien à personne en disant qu'on a trouvé des os humains dans les plus anciennes couches de l'époque géologique qui a précédé la nôtre, l'époque quaternaire. Ces restes ont permis de reconnaître plusieurs races réellement fossiles, c.-à-d. représentées aujourd'hui par des individus isolés ou des petits groupes en voie de dépérissement. Depuis le commencement de notre époque géologique qui semble coïncider en Europe avec l'introduction des armes et instruments en pierre polie, de nombreux peuples se sont succédé sur notre sol. C'est un des plus grands services de l'ethnologie nouvelle, de l'école française d'anthropologie, d'en avoir déterminé la succession et les différences. Nous savons aujourd'hui ce que sont anatomiquement les constructeurs de nos dolmens, ce que sont les Celtes, ce que sont les Kymris, les Germains, etc. Et l'origine, la nature, les mélanges des peuples actuels de l'Europe s'en trouvent singulièrement éclaircis. Mais c'est là encore une minime partie des résultats que nous pourrions énumérer, résultats dont un recueil considérable (*Crania ethnica*, par MM. Hamy et de Quatrefages) a été publié. Nous possédons aujourd'hui des documents sur les peuples des régions les plus longtemps soustraites à toute investigation, telles que l'Asie centrale, l'Afrique, etc. Le tableau que, grâce à eux, nous pourrions donner aujourd'hui des races humaines est bien différent de ce qu'il aurait été, il y a vingt ans. Les grands groupes humains, blanc, jaune et noir, sont, par exemple, fort loin de nous paraître homogènes comme autrefois. Il y a à côté d'eux des groupes qui s'en séparent, et tous nous offrent un entre-croisement significatif de certains caractères. Les races qui passaient pour les plus pures et que l'on pouvait croire telles, grâce à leur isolement, offrent, aujourd'hui, à nos regards mieux exercés, des traits discordants d'une interprétation souvent bien difficile.

Lorsqu'on a étudié l'homme comme formant un groupe animal au milieu de tant d'autres, et comme le type le plus élevé du développement de la vie; lorsque, ensuite, on l'a analysé dans ses variétés, la formation, les mélanges, la distribution de celles-ci et leur ennoblissement à travers les âges, il faut le suivre dans l'acquisition graduelle et lente de ses éléments de civilisation ou de culture. C'est l'objet de l'ethnographie. Nulle part, aujourd'hui, l'homme ne se présente à nos regards sans certains instruments, certaines armes, des habitations, des ornements, ou des vêtements, un langage, des idées superstitieuses, des coutumes, etc. Nous ne pouvons qu'à peine le concevoir en dehors de ces éléments primitifs ou essentiels de culture. Il n'y a donc pas de science de l'homme complète indépendamment de toute étude de ces éléments. Et ces éléments doivent aussi être étudiés selon les méthodes des sciences naturelles. « Pour l'ethnographe, dit excellemment B. Tylor, dans son remarquable livre sur la *Civilisation primitive*, l'arc et la flèche constituent une espèce, comme

les espèces botaniques ou animales : l'habitude d'aplatir le crâne des enfants et celle de compter par dix en sont également d'autres. De même que certaines plantes et certains animaux appartiennent à certains districts, les instruments ont aussi leur distribution géographique propre. Leur distribution et leur transmission d'une région à une autre doivent être étudiées comme le naturaliste étudie la géographie des espèces botaniques et zoologiques, etc. » L'ethnographie est donc *l'étude des éléments de culture devenus parties intégrantes de la nature de l'homme, à des degrés divers sur toute la surface de notre globe.* Mais alors, dira-t-on, peut-être, elle est l'histoire des peuples qui n'ont pas d'histoire ? Ce ne serait pas tout à fait exact. Tous les traits de l'homme sauvage et barbare survivent chez l'homme civilisé, sous des formes plus ou moins atténuées, et constituent ce qu'on pourrait aussi appeler les dessous de l'histoire. Celle-ci nous apparaît, en regard de la durée de l'existence de l'humanité, comme le produit toujours mal assuré de l'effort obstiné des intelligences d'élite, comme la suprême floraison de certains éléments de culture (langage, écriture, organisation politique), qu'un vent de barbarie pourrait, à ce qu'il semble, facilement dessécher. Antérieurement à son existence, à son origine, tous les éléments de culture qui en sont la base étaient acquis et ils faisaient partie, à des degrés divers, de la nature de l'homme en tant qu'individu. Le langage, par exemple, était si complètement passé dans son organisme, qu'aujourd'hui encore beaucoup se refusent à croire qu'il l'ait lentement acquis. Les mythologies ont donné lieu à des illusions analogues. L'ethnographie les dissèque, en montre l'infime origine, et, par ses comparaisons, nous donne la clef de leur bizarre complexité actuelle. Nous parlons du langage et des mythologies ! Il en est absolument de même de nos systèmes de parenté et de droit public, dont certaines dispositions ne trouvent plus toujours d'explication rationnelle. « L'ethnographe, dit M. Tylor, doit et peut imiter l'anatomiste, qui recherche, autant que possible, pour ses études des sujets morts plutôt que vivants... De choses qui n'auront peut-être jamais une grande importance, de choses dont le sens ou même le souvenir s'est perdu, il essaie de tirer les lois générales, souvent ainsi avec plus de facilité et de sûreté que s'il était resté dans l'arène de la philosophie et de la politique modernes. Mais, ajoute-t-il, on ne doit pas uniquement cantonner là où elles ont pris forme ces opinions qui dérivent d'une culture vieillie et tombée en désuétude. Il serait aussi déraisonnable d'admettre une différence dans les lois de l'esprit humain en Australie et en Angleterre, au temps des habitants des cavernes et à celui des constructeurs de maisons de fer, que de soutenir que les lois chimiques n'étaient pas, au temps des formations houillères, les mêmes qu'aujourd'hui ; ce qui fut sera ; et nous étudions les sauvages et les nations anciennes pour connaître les lois qui, dans un milieu nouveau, contribuent en bien et en mal à notre propre développement. » Nous touchons ici à l'histoire, ou mieux à la sociologie, et le cycle entier des sciences anthropologiques est alors parcouru.

L'ethnographie cultivée plus particulièrement en France par une société spéciale qui compte bien des membres distingués, et journellement enrichie par les sociétés de géographie si importantes et si nombreuses, ne doit *relativement* que fort peu à Broca et à son école. C'est à l'école anglaise, à B. Tylor, on vient de le voir, que nous en avons emprunté les principes ainsi que le nom même (*Folk-Lore*, savoir populaire) d'une de ses parties les plus cultivées. Mais les fondateurs de l'archéologie préhistorique qui en forme une branche de première importance, tels que Boucher de Perthes, Ed. Lartet, G. de Mortillet, etc.., tiennent, au contraire de très près au mouvement et au centre de l'anthropologie en France ; c'est même en France que l'archéologie préhistorique a donné les résultats les plus nombreux et les plus retentissants. — Des plus hautes généralités de la science de l'homme, Broca faisait une partie distincte sous le nom d'anthropologie générale. Elles relèvent directement de la philosophie, à plus juste titre encore, si c'est possible, que les généralités des autres sciences. Elles n'appartiennent ainsi en propre à aucun spécialiste. Mais on ne saurait méconnaître qu'elles offrent un caractère essentiellement psychologique, et qu'avec elles on entre de plain-pied dans la sociologie, pour l'étude de laquelle elles sont indispensables. Cela n'a point échappé à Broca, qui voyait les choses par tant de côtés ; nous lisons dans l'article qu'il a donné à l'*Encyclopédie des sciences médicales* sur la définition de sa science favorite : « Celui qui, donnant plus d'extension au champ de la psychologie, se préoccupe des différences qui existent entre les peuples et les races sous le rapport de la puissance intellectuelle, de la perfectibilité, de la sociabilité, des aptitudes artistiques, scientifiques, littéraires, industrielles, religieuses, politiques, celui-là participe à l'œuvre des anthropologistes, et c'est ainsi que la psychologie comparée des races devient une des branches les plus intéressantes de l'anthropologie générale. » Ce privilège de la psychologie, de se présenter en bien des cas comme le couronnement de mille recherches variées faites en des voies bien différentes, tient à sa nature plus abstraite et plus générale. Du moins est-ce là une raison. Il en est une autre qui en diffère peu au fond et qui est assez évidente pour que nous n'ayons qu'à l'indiquer sans aucun développement : c'est que l'étude entière de l'homme, telle que nous venons d'en donner le programme, a pour suprême objet de dévoiler à nos yeux le secret de notre être, le mystère de notre intelligence. A quoi donc nous servirait, en effet, cette étude si, après comme avant, une ombre impénétrable nous cachait la trame de notre nature intime? A quoi nous servirait-elle si, toutes les lois d'apparition et de développement de l'homme physique expliquées, nous nous trouvions devant le roc inabordable d'un principe distinctif du genre *homo* qui n'aurait eu aucune origine naturelle, aucun mode de formation, aucun élément acquis parfaitement décomposable ? Il faut de toute nécessité que la science intégrale de l'homme puisse, un jour ou l'autre, se résoudre, au moins en partie, en lois de l'évolution de l'esprit humain. La sociologie et l'histoire l'interrogent déjà sous ce rapport incessamment. ZABOROWSKI.

BIBL. : Nous ne citons ici que les ouvrages du caractère le plus général, relativement à l'histoire ou à la connaissance de l'anthropologie. — BLUMENBACH, *De generis humani varietate nativa ;* Göttingue, 1795, trad. franç. par Chardel ; Paris, 1804, in-8. — PRITCHARD, *Recherches sur l'histoire physique de l'humanité ;* 1 vol. 1813,-5 vol. 1837, 2 vol. 1855, Londres ; trad. franç. par le Dr Roulin, 2 vol. in-8, Paris, 1843. — BORY DE SAINT-VINCENT, *l'Homme,* essai zoologique sur le genre humain ; Paris, 1836, in-18, 3e édit. — VIREY, *Histoire naturelle du genre humain ;* Paris, 1824, 3 vol. in-8. — A. DESMOULINS, *Histoire naturelle des races humaines,* 1826, in-8. — E. DE LACÉPÈDE, *Histoire naturelle de l'homme ;* Paris, 1827, in-8. — A. D'ORBIGNY, *l'Homme américain ;* Paris, 1839, 2 vol. in-8. — William EDWARDS, *Des caractères physiologiques des races humaines,* 1841, in-8, et *Bulletins de la Société d'ethnologie,* 1839-1847. — OMALIUS D'HALLOY, *Des races humaines ou éléments d'ethnographie ;* Paris, 1845, in-8, 4e édit. 1859. — G. NOTT et G.-R. GLIDDON, *Types of Mankind ; or ethnological researches...* Philadelphie, 1854, in-8. — G. POUCHET, *De la pluralité des races humaines ;* Paris, 1858, in-8. — WAITZ, *Anthropologie der Naturvœlker ;* Leipzig, 1859. — De QUATREFAGES, *Unité de l'espèce humaine ;* Paris, 1863, in-18. — Carl VOGT, *Leçons sur l'homme,* trad. franç. par Moulinié ; Paris, 1865, in-8. — HUXLEY, *De la place de l'homme dans la nature,* trad. franç. par le Dr Dally ; Paris, 1868, in-8. — WEISBACH, *Beitrage zur Kenntniss der Schœdelformen ;* Vienne, 1865 et voyage de la *Novara.* — BROCA, *Mémoires d'anthropologie ;* Paris, 1871-1880, 3 vol. in-8 (tirages à part) : *Instructions générales pour les recherches à faire sur le vivant,* 1864, 2e édit. ; Paris, 1879. *Instructions craniologiques et craniométriques,* 1875, gr. in-8. *L'Ordre des Primates,* 1870, in-8, etc. — TOPINARD, *l'Anthropologie ;* Paris, 1877, in-8. — A. DE QUATREFAGES, *l'Espèce humaine ;* Paris, 1877, in-8. — DE QUATREFAGES et HAMY, *Crania ethnica ;* Paris, 1873-1882, 2 vol. in-4 avec pl., Baillière édit., (Des recueils moins considérables du même genre ont été publiés antérieurement par Morton, *Crania americana,* 1839 ; par Carus, *Atlas de cranioscopie,* 1845 ; par Davis et Thurnam, *Crania britannica,* 1856, *Thesaurus craniarum,*

1866 ; par Baer, *Crania selecta ex thesauris anthropologicis Acad. Petropoli*, 1859 ; par Ecker, *Crania Germaniæ mérid.*, 1863, et depuis, par Lissauer, *Crania pruss.*) — G. Müller, *Allgemeine ethnographie* ; Vienne, 1879, in-8. — B. Tylor, *la Civilisation primitive*, trad. en franç. par M. Brunet ; Paris, 1875-1877. *L'Anthropologie, introduction à l'étude de l'homme et de la civilisation* (en anglais) ; Londres, 1881. — Topinard, *Eléments d'anthropologie générale* ; Paris, 1884, — Létourneau, *la Sociologie* ; Paris, 1884, in-8. — Recueils et périodiques : *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, de quatre à cinq fascicules par an : 1re série, 6 vol. in-8 (1859-1865), 2e série, 12 vol. (1866-1877), 3e série les huit premiers volumes (1878-1886). — *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* ; Paris, 1860-1885, 6 vol. gr. in-8. — *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, revue mensuelle illustrée fondée par M. G. de Mortillet, Cartailhac et Chantre, directeurs, 19 vol. in-8, 1865-1885, Paris, Toulouse, Lyon ; Paris. — *Revue d'anthropologie*, revue trimestrielle de 200 p., fondée par Broca ; Dr Topinard, directeur, 1872-1886, 14 vol. gr. in-8. — *L'Homme*, revue bi-mensuelle de 20 p., G. de Mortillet, directeur, 1884-1886. — *Dictionnaire des sciences anthropologiques* (anatomie, craniologie, archéologie préhistorique, ethnographie, démographie, langues, religions), sous la direction de MM. A. Bertillon, Coudereau, A. Hovelacque, Issaurat, A. Lefèvre, Ch. Letourneau, G. de Mortillet, Thulié et E. Véron. En cours de publication depuis 1882, par fascicules, gr. in-8 de 40 p. — Ecker et Ranke, *Archiv für Anthropologie* ; Brunswick, 1870-1886, in-4. — R. Virchow, *Zeitschrift für ethnologie* ; Berlin, 1869-1886, in-8. — *Journal of the anthropological Institute* ; Londres, 1871-1886, in-8, etc., etc.

ANTHROPOMÉTRIE. Ensemble des procédés de mensuration du corps humain et de ses parties. Le mot anthropométrie est ordinairement employé avec un sens plus restreint et ne désigne que l'ensemble des mesures prises sur l'homme vivant ou sur le cadavre non disséqué dans le but d'étudier les caractères morphologiques extérieurs de l'homme et de connaître avec précision le développement soit absolu, soit relatif du corps entier et de ses différentes parties (V. Taille, Poids, Proportions du corps, Tête, Tronc, Membres, Main, Pied, etc.). L'anthropométrie rentre donc dans l'anthropologie dont elle constitue l'un des plus précieux moyens d'investigation. Elle permet de faire une multitude de comparaisons précises entre les différents groupes humains et de se rendre compte, non seulement des variations ethniques de l'espèce humaine, mais encore des variations du développement et de la forme du corps suivant l'âge, le sexe, la taille, les professions, etc. — Le domaine de l'anthropométrie n'est pas compris tout entier dans l'anatomie ; il pénètre dans la physiologie. Il comprend, par exemple, les procédés de mensuration de la force musculaire au moyen de dynamomètres (force de traction dans divers sens, de percussion, de pression, de serrement des mains, de soulèvement, etc.), de la capacité respiratoire au moyen de spiromètres, etc. — La *céphalométrie* n'est autre chose qu'une division de l'anthropométrie dont l'importance est très grande en raison du grand nombre des caractères que présente la tête. — L'extrême variabilité des proportions du corps humain rend indispensable, en anthropométrie, l'emploi de la méthode statistique. C'est par la méthode des moyennes que l'on parvient à mettre en évidence le type d'une population, d'un groupe ou d'une catégorie d'individus, et à découvrir des lois générales au milieu des innombrables cas particuliers trop complexes pour être interprétés convenablement sans le secours de cette méthode. Mais il importe de savoir que la méthode des moyennes est d'une application fort difficile, très délicate, et qu'elle expose aux plus grossières erreurs les personnes qui veulent s'en servir sans avoir une instruction et une expérience suffisantes. La mensuration des différentes parties du corps qui, elle aussi, paraît être une opération très facile au premier abord, présente de très grandes difficultés. Beaucoup d'observations, recueillies par des personnes inexpérimentées, sont dépourvues de valeur. Des instructions anthropométriques ont été publiées par Broca dans le but de rendre uniformes les observations, mais ces instructions ne sauraient dispenser d'une préparation technique dans les laboratoires d'anthropologie. — L'anthropométrie a reçu dernièrement, grâce à M. A. Bertillon, une importante application à l'identification des prévenus au dépôt de la préfecture de police de Paris. Grâce à ses signalements anthropométriques, M. Alph. Bertillon est arrivé à reconnaître, chaque mois, de trente à quarante individus ayant changé de nom après avoir subi des condamnations antérieures (V. Identification). L. M.

Bibl. : Quételet, *Anthropométrie ou Mesure des différentes facultés de l'homme* ; Bruxelles, 1871. — Bertillon (Ad.), *De la méthode en anthropologie* (*Bull. Soc. d'anthr.*, 1863 et art. *Moyennes* du *Dict. encycl. des sciences médicales*. — P. Broca, *Instructions anthropologiques générales*. — Ch. Roberts, *Manual of Anthropometry* ; Londres, 1878. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1859 à 1886. — *Journal of the anthropological institute of great Britain*. — *Archivio per l'anthropologia, la etnologia*, etc. ; Firenze. — *Revue d'anthropologie* ; Paris, etc., etc.

ANTHROPOMORPHES. Nom donné par Linné, dans les premières éditions de son *Systema naturæ*, au premier ordre des Mammifères, qu'il désigna plus scientifiquement, dans la dixième, sous le nom de *Primates* (V. ce mot). Ce nom est aussi employé, par quelques auteurs, comme synonyme d'*Anthropoïdes* (V. ce mot). Trt.

ANTHROPOMORPHISME. L'anthropomorphisme est, comme l'indique l'étymologie (ἄνθρωπος, homme, et μορφή, forme), la doctrine qui se représente Dieu avec la forme et les attributs humains. — Les premiers hommes adorèrent la Divinité sous la forme des phénomènes terribles ou mystérieux de la nature, le ciel, la terre, le soleil, le tonnerre, etc. Plus tard ils adorèrent les pierres tombées du ciel, les aérolithes, qu'ils considérèrent comme des émissions de la Divinité. Enfin, ils se formèrent une conception plus élevée des principes des choses en les considérant non plus comme des forces brutes, tantôt bienfaisantes, tantôt malfaisantes, mais comme des intelligences et des volontés. L'homme conçut alors les dieux sur son modèle ; ils eurent ses passions, ses amours, ses colères, ses rancunes, sa forme enfin. Le paganisme qui est, dans ses origines, une religion de la nature, quand il est achevé, devient un anthropomorphisme. Cet anthropomorphisme est donc un progrès sur le naturalisme antérieur. C'est se faire une idée supérieure de la Divinité que de se la représenter sous une forme humaine plutôt que sous la forme d'une force de la nature. Un homme est supérieur à la mer ou au tonnerre, en ce qu'il pense, et que les puissances de la nature ne pensent point. Arrivée à ce degré, la conception de la Divinité tend à s'épurer de plus en plus, et dès lors à s'éloigner de l'anthropomorphisme lui-même. On n'attribue bientôt plus à Dieu la forme humaine, parce qu'elle est passagère et périssable, Platon le considère comme le Bien suprême, Aristote comme la Pensée pure, qui se pense elle-même dans un acte éternel. Le christianisme adore « Celui qui est » et refuse à l'homme la compréhension de Dieu. On peut le connaître, non le comprendre. Nous ne le connaissons que par les qualités et les perfections qu'il a mises en nous. Il possède donc nos perfections et, comme dit Leibnitz, « ses perfections sont celles de nos âmes, mais il les possède sans bornes ». Là encore sans doute, il y a un certain anthropomorphisme, puisqu'après tout nous ne pouvons nous représenter Dieu qu'à l'aide de nos propres qualités ; mais nous nions en lui l'imperfection et le défaut qui se rencontrent toujours en nous.

A l'anthropomorphisme s'oppose l'agnosticisme. Déjà les Eléates avaient affirmé qu'on ne pouvait rien dire de l'Etre ; Plotin soutint que l'Etre absolu échappait à la pensée ; Kant, Hamilton, M. Spencer, soutiennent qu'on ne peut arriver à la connaissance de l'Etre absolu (V. Absolu) et M. Renan résume toutes les théories agnostiques dans ce mot : « Quand on parle de Dieu, toute proposition est impertinente en dehors de celle-ci : Il est. » C'est cette théorie même que Victor Hugo a développée dans *Religion et Religions* où il ne dit de Dieu que ceci : Il est, il est, il est, il est éperdument. — Il semble cependant qu'attribuer à Dieu la bonté, la justice, l'intelligence, ce n'est

point être impertinent, ni lui faire tort, surtout quand on ajoute que sa bonté, sa justice, son intelligence n'ont point de bornes et dépassent ainsi infiniment les qualités humaines que nous appelons de ces noms. Nous ne transposons point alors la parole de la Genèse, comme on l'a spirituellement reproché aux philosophes, nous ne faisons point Dieu à notre image, nous nous appuyons seulement sur notre expérience intérieure pour nous représenter une partie de sa perfection. Nous ne voyons pas sans doute cette perfection, mais nous la concevons et nous l'affirmons.

FONSEGRIVE.

ANTHROPOPHAGIE. L'Anthropophagie, dont le nom seul soulève en nous un sentiment d'horreur, a eu tous les caractères d'une coutume presque universelle, et elle reparaît encore sporadiquement presque partout. Il est telle nécessité ou telle occasion où l'homme retrouve en lui assez du fond barbare d'autrefois pour manger son semblable en dépit de la réprobation générale et de ses propres répugnances. Et la théorie aujourd'hui accréditée veut que toutes les sociétés humaines, sous l'influence de certaines conditions et pendant une phase de leur existence, se soient livrées régulièrement à l'anthropophagie. Nous n'oserions cependant assurer que cette théorie est bien solidement prouvée. Nous n'avons de fait aucune raison de supposer que des races encore barbares comme les Esquimaux, dont les mœurs, rendues invariables par un climat rigoureux, sont très douces, et auxquelles la guerre est inconnue, se sont livrées naguère au plus sanguinaire et au plus atroce des usages. Nous disons que leurs mœurs sont très douces : de fait les infanticides cessent à peine d'être usuels chez eux ; ils enterrent ou plutôt enferment vivants dans leur tombe leurs malades et leurs vieux parents. L'absence chez eux de l'anthropophagie n'est que plus remarquable. On a invoqué pour expliquer celle-ci la famine et le besoin d'aliments azotés. Il n'y a pas de pays au monde où les famines soient plus complètes et plus noires, où la faim soit plus impérieuse et le besoin de chair et de sang plus violent que dans les régions glacées du pôle ; et cependant les habitants les plus lointains de ces régions ne sont pas anthropophages. Nul peuple plus qu'eux ne serait excusable de faire au moins servir à son alimentation les enfants qu'ils jettent entre les glaçons de la mer, ou les infirmes qu'ils abandonnent dans des huttes hermétiquement closes, puisque des nègres vont, pour cet objet, jusqu'à trafiquer de leurs cadavres. Cependant ils n'en font rien ; et ce n'est pas faute de savoir que cela se fait ou peut se faire. Au milieu des souffrances de certaines famines ils auraient eu recours au cannibalisme, à ce qu'affirment certains auteurs, d'autant plus croyables que fréquemment encore et que même l'année dernière (1884) des Européens y ont eu recours. Ce qu'il y a de sûr, en outre, c'est que les Esquimaux ont maintes fois, eux-mêmes, servi de gibier à leurs ennemis implacables et bien des fois séculaires, les Peaux-Rouges,

Cet exemple, bien qu'assez exceptionnel, pourrait suffire à prouver que l'anthropophagie n'est pas une coutume primordiale. Elle n'était pas connue originairement. Et cela, à notre sens, s'explique sans peine. En dépit d'assertions émises dans des circonstances retentissantes, l'homme a incontestablement commencé par être presque purement frugivore. Aussi ne connaissons-nous pas encore de traces certaines de cannibalisme remontant aux époques primitives de l'humanité. Même pendant toute l'époque quaternaire, ainsi que l'affirme M. de Mortillet, le cannibalisme serait resté inconnu. Et cependant, durant cette très longue époque, l'homme, après avoir joui sous nos latitudes d'un climat heureux qui faisait mûrir des fruits abondants, a connu les rigueurs d'un climat polaire, comme les Esquimaux, et s'est vu contraint, comme eux, d'absorber d'énormes quantités de nourriture animale. Aussitôt après l'introduction de la pierre polie au contraire, suivie immédiatement d'un état de civilisation plus complexe où les besoins se multipliaient, où une hiérarchie sociale était établie et où régnaient certaines idées religieuses, des traces de cannibalisme et surtout de sacrifices humains se montrent dans plusieurs stations humaines. Ces vues se trouvent parfaitement confirmées par la généralité des faits observés encore de nos jours chez les sauvages. — Les Boschimans sont à coup sûr au dernier échelon de l'humanité. Nulle autre race ne connaît des conditions plus misérables. Pendant les trois quarts de leur existence, ils sont talonnés par les souffrances de la faim. Ils mangent de tout, en demandant leur subsistance d'abord à la chasse, et à tous les animaux à leur portée, jusqu'aux plus abjects, qu'ils dévorent sur place et parfois crus. Lorsque les sauterelles s'abattent sur leur pays, ils s'en nourrissent de préférence ; ils se nourrissent aussi habituellement de larves de fourmis appelées, pour ce motif, *riz des Boschimans*. Eh bien ! à ces misérables qui aiment à se livrer à de vastes et imprévoyantes tueries, lorsqu'ils tombent sur des troupeaux d'animaux domestiques, qui sont considérés et traqués par leurs voisins comme des bêtes fauves, qui sont incessamment sous le coup de famines meurtrières, le cannibalisme semble inconnu. Il est, au contraire, assez commun parmi toutes les races nègres supérieures de l'Afrique. Les Cafres, pasteurs et agriculteurs, s'y livrent volontiers en temps de disette. Certains d'entre eux, même les Zoulous, ne s'y livrent que par goût, par pure gourmandise. « Les Cafres Basoutos en vivaient encore naguère presque exclusivement, au milieu d'une contrée fertile et giboyeuse. Ils habitaient des cavernes où ils amenaient et dévoraient leur gibier humain. Un voyageur anglais, visitant ces cavernes, en 1868, y trouva des restes de cadavres humains régulièrement débités : crâne perforé au sommet pour en retirer la cervelle, os longs fendus pour la moelle, etc.

« Dans l'Afrique équatoriale, chez les Fans, appartenant à une des variétés les plus intelligentes de la race nègre, le cannibalisme est une pratique habituellement en usage, nous dit M. Letourneau. Au témoignage de Du Chaillu, tous les Fans, sauf les chefs, les rois et les individus exceptionnellement distingués aux yeux de la tribu, sont mangés après leur mort au lieu d'être inhumés. D'ailleurs, les Fans apportent certains scrupules dans leur anthropophagie. Autant que possible ils ne donnent point leurs estomacs pour tombeaux aux gens de leur propre tribu ; mais, par voie d'échange ou d'achat, ils se procurent les cadavres des tribus voisines qui leur achètent les leurs. » Les Niams-Niams mangent seulement les cadavres des individus morts dans l'abandon, ainsi d'ailleurs que les prisonniers. Le Dr Schweinfürt, il n'y a pas longtemps, a assisté chez eux à une scène de cannibalisme d'une horreur toute particulière, due à la placidité des acteurs. « Sous un éblouissant soleil de midi, entre deux cabanes dont les portes étaient ouvertes en face l'une de l'autre, un enfant nouveau-né et mourant gisait sur une natte. A la porte de l'une des cabanes, un homme jouait tranquillement de la mandoline ; à l'autre porte une vieille femme, au milieu d'un groupe de jeunes garçons et de jeunes filles, coupait et préparait des gourdes pour le souper. Une chaudière pleine d'eau bouillante était toute prête, on n'attendait plus que la mort de l'enfant, dont le cadavre devait servir de plat principal. » — Les témoignages de ce genre abondent pour cette même région du haut Nil. Ainsi les Monbouttous, qui trouvent aisément dans leur pays toutes les ressources alimentaires possibles et qui d'ailleurs élèvent des bestiaux et se livrent même à la culture, font incessamment la guerre à leurs voisins pour se procurer du gibier humain. Eux aussi appartiennent aux belles races nègres et c'est à des tribus inférieures qu'ils s'attaquent. Ils ne mangent, en effet, que leurs prisonniers. Ils dépècent les morts sur le champ de bataille et chassent jusque chez eux, comme un troupeau de bêtes, les captifs qu'ils peuvent garder pour les besoins futurs. Ils font d'ailleurs des conserves de viande humaine. — Hors de l'Afrique, on ne trouve plus le cannibalisme à l'état de coutume aussi générale et de pratique usuelle, d'habitude journalière et surtout d'habitude servant de base

à un commerce régulier. Il existe cependant encore en plusieurs parties de l'Océanie, où il était naguère très répandu. Les Australiens ne s'y livraient, semble-t-il, qu'en cas de famine, et alors ils tuaient les femmes pour les manger et déterraient même des cadavres récemment inhumés. Quelques hordes plus sauvages, mais vivant cependant sous des chefs héréditaires, en auraient fait une habitude. Des autres noirs qui habitent encore une partie de l'Océanie, les plus inférieurs, les Négritos, ne sont pas cannibales. Les Papouas le sont, au contraire, à peu près tous, autant qu'on le sache. Ceux d'entre eux, toutefois, qui le sont le plus ne sont pas les représentants les plus purs de la race papoua, tels que les habitants de la Nouvelle-Guinée, où se trouvent encore des Négritos. Les Papouas, les Mélanésiens, chez lesquels l'anthropophagie était et est encore la plus usuelle, appartiennent à la civilisation polynésienne et sont mêlés de sang polynésien. Tels sont les habitants des îles Salomon, des Nouvelles-Hébrides, des Fidji, de la Nouvelle-Calédonie. Parmi eux, les Vitiens sont célèbres. Ils ont eu de tout temps des cochons, des poules, des poissons, des fruits en abondance. Cependant naguère, avant leur assimilation extérieure à notre civilisation par les missionnaires protestants, « ils dépeçaient et rôtissaient sur le champ de bataille même leurs ennemis tués ; ils engraissaient des esclaves pour les manger et dévoraient même parfois leurs femmes. Chez eux, tout repas officiel devait avoir son plat d'homme ; ils appelaient la chair humaine « long porc ». Et chaque solennité, telle que l'inauguration d'un temple, était plus particulièrement marquée par des actes de cannibalisme.

Les Néo-Calédoniens méritent aussi une mention à part. Un voyageur, M. Moncelon, s'exprimait ainsi tout récemment à leur sujet, devant la Société d'anthropologie (1885) : « Les Canaques ont toujours eu chez eux une quantité notable de gros oiseaux très bons à manger, comme les pigeons de trois ou quatre variétés ou espèces, les poules sultanes, les cagoux, les corbeaux, les merles, etc. La grande chauve-souris, la roussette, fort délicate et très charnue, abonde également de tous côtés ; les rivages sont riches en excellents poissons, en langoustes énormes, en coquillages de tous genres, huîtres et autres. Des anguilles monstrueuses encombrent les marais et les cours d'eau ; tous les ruisseaux sont pleins de superbes crevettes-camaron, etc., etc. Depuis Cook, les chiens, les porcs, les rats, la volaille abondent dans tous les villages... et certes, le besoin de chair seul ne saurait complètement justifier les habitudes d'anthropophagie des Canaques. Il doit forcément y avoir chez eux tradition provenant de la satisfaction d'un ennemi à en manger un autre, et si les vieux sont encore friands d'un mets humain, c'est la suite des exigences d'un goût contracté dans leur jeunesse ; mais on ne saurait dire, aujourd'hui surtout, qu'il y a un besoin commandé par la nature. Lorsqu'un Canaque se prend un pou, il le mange. Si on lui demande pourquoi cette ignominie, il répond : « Il m'a bien mordu, lui, moi je puis bien le manger ! » Un Canaque cherchant la vermine d'un autre remet à cet autre les produits de la chasse, pour qu'il ait la satisfaction de croquer ses ennemis..... Ils sont toujours amateurs de chair humaine, de la leur surtout, celle des blancs étant trop salée, paraît-il. En 1878, un officier d'infanterie se heurta, dans la campagne, à six paniers énormes de chair cuite et désossée. Elle provenait, dit-on, du malheureux métis Tom Mariane ou de ses compagnons, qui allaient ravitailler un poste à la Poya. D'après certains colons, les indigènes mangeraient encore des femmes. Quelques vieux se réunissent à cet effet ; ils désignent entre eux la malheureuse qui sera leur victime, et, lorsque cette femme se trouve éloignée dans quelque gorge isolée, soudain elle tombe frappée à mort, sans rien savoir ni prévoir, par une main invisible, mais exercée. J'avais pour voisin un honorable Breton, qui vivait, depuis vingt-deux ans, dans mes parages ; il avait reçu souvent, en présent, de ses voisins canaques, auxquels il rendait des services, des morceaux choisis de victimes humaines. — Le chef Cambo, de Houaïlou, que j'ai eu l'honneur de recevoir souvent à table, où il tenait une place remarquable, a été surpris par un officier ayant les poches de son pantalon de toile pleines de chair humaine. Jadis, c'était à la suite de combats entre tribus qu'avaient lieu les festins humains. Jules Garnier raconte un de ces épisodes dans des termes qui font frémir. « Il a vu, dit-il, un vieillard ramollir, à l'aide de baguettes, par les trous des yeux, la cervelle d'une tête qu'il toquait ensuite sur un escabeau pour en faire sortir cette crème qu'il suçait avec délices. » Le Canaque Gayouman (amené à Paris par M. Moncelon) a dû être obligé, pour conserver son existence, de manger de cette triste nourriture. Faisant partie des Canaques révoltés sur la côte ouest, il fut traqué avec sa famille et sa tribu dans les fourrés et dans les cavernes, où toute ressource était impossible. Mais je n'ai jamais pu lui faire avouer ce qu'il considère aujourd'hui comme une atrocité. Il dit avoir beaucoup souffert, étant encore tout petit, au moment de ces funestes événements, mais n'avoir jamais touché à cette horrible nourriture. Il n'a jamais vu les vieillards manger de chair humaine ; mais je sais qu'ils se méfient des jeunes gens, tous plus ou moins amis des blancs, et se satisfont à l'écart, dans le secret absolu. »

Les Polynésiens purs, à l'époque où ils ont été visités pour la première fois, n'étaient, pour la plupart, guère moins cannibales que les noirs de sang mêlé, leurs voisins. Leurs mœurs étaient en général plus douces cependant. Le besoin de manger de la viande n'était pour rien dans cette habitude, puisque nous voyons encore les habitants des îles Carolines, par exemple, négliger tellement la nourriture animale qu'ils se sont défaits des vaches et des bœufs qu'on leur avait donnés et qu'ils n'élèvent des porcs que pour les vendre aux navires de passage. Les Néo-Zélandais toutefois, qui étaient étrangers à l'agriculture, qui avaient trouvé dans le pays des Mélanésiens, dont on constata dans leurs traditions des traces peu douteuses, qui n'avaient qu'un chien apparenté au dingo pour tout animal domestique, ont pu être originairement poussés par le besoin à l'anthropophagie. Ils la pratiquaient, en effet, très largement et ouvertement. Ils ne mangeaient pas ordinairement les leurs ni les gens morts de maladies ; mais ne dédaignaient pas les cadavres, dont ils perforaient le crâne pour en extraire la cervelle. Ils accordaient leur préférence à la chair des femmes et des enfants. Leurs tribus guerroyaient, allaient se chercher à de grandes distances, presque constamment, pour satisfaire leurs goûts de cannibales. Ils dépeçaient leurs ennemis, abattus sur-le-champ, avant qu'ils fussent morts et sans se donner la peine de les achever. Ils faisaient aussi des prisonniers, des esclaves destinés à servir de plat principal dans les grands festins. « Lorsqu'un chef était tué, le droit des gens exigeait que la femme du défunt partageât le sort de son mari. On la livrait aux vainqueurs, qui la mettaient à mort ; puis les cadavres, préalablement rôtis, étaient mangés avec recueillement, sous la haute direction des prêtres ou arikis, qui dégustaient d'abord des petits morceaux des victimes. On tenait surtout à manger l'œil gauche de l'ennemi vaincu ; car dans cet œil résidait l'âme du défunt, le waidoua, et en le mangeant on doublait son être. « La chair humaine est tendre comme du papier », disait au voyageur Earle un chef très doux et très affable. Ce qui montre encore à quel point le cannibalisme était dans leurs mœurs et leur paraissait naturel, c'est que leurs femmes, qui en étaient le plus souvent victimes, prenaient part d'elles-mêmes à leurs repas de chair humaine. — Il n'en était pas de même chez les autres Polynésiens, où les coutumes interdisaient ces repas aux femmes. Ainsi, aux îles Marquises, les chefs, les grands prêtres, les vieillards pouvaient seuls manger de l'homme en temps ordinaire. En temps de guerre tous les hommes avaient leur part du festin, mais suivant leur rang ; le dépècement des cadavres et la distribution des morceaux se faisaient d'après des règles établies. Les yeux

revenaient aux guerriers. Le cœur se mangeait tout cru. Le reste du corps, entouré de feuilles, était rôti en entier. Il était ensuite découpé avec un roseau tranchant. Aux chefs appartenaient les pieds, les mains, les côtes; au grand prêtre les fesses.

Les choses se passaient à peu près de même aux îles des Amis et aux îles Sandwich. A l'île Bow, en outre, on mangeait indistinctement tous les hommes morts au combat, ennemis ou amis, tous les hommes morts par accident et tous les assassins. Aux îles de la Société, à Tahiti, au contraire, ce n'est qu'accidentellement qu'on mangeait un morceau même des ennemis vaincus. Les mœurs plus douces avaient condamné les habitudes de cannibalisme. Mais elles subsistaient, au moins symboliquement, dans les cérémonies religieuses. Celles-ci consistaient en effet dans des sacrifices humains. La victime morte, le prêtre en offrait l'œil d'abord au chef, et, sur son refus, il le présentait aux dieux avec le reste du corps. — Chez les Marquisiens le cannibalisme était encore en vigueur en 1847. A cette date, un officier de marine, M. Chevé, les visita, et il a raconté qu'il se lia avec un indigène, robuste guerrier, qui, pendant une de ses absences, fut mangé par le roi « sur un grand plat d'écorce, pimenté bien à point, de patates farci ». Le grand prêtre avait conseillé au roi, vieux et rongé de mal, ce moyen de faire passer en lui la vigueur, la souplesse, l'âme du malheureux jeune homme. Un autre voyageur, le Dr Clavel, ayant également visité les Marquises tout récemment, s'exprime ainsi (1884) sur le même sujet: « Il paraît certain que l'anthropophagie n'était pas motivée par le goût des Marquisiens pour la chair humaine, mais qu'elle l'était bien en vue de rancunes à satisfaire. Voici un fait qui semble le prouver: il y a quelques années, un individu fut trouvé mort et mutilé. Une enquête faite à ce sujet apprit que les coupables s'étaient contentés d'emporter chez eux quelques menus morceaux de chair dans des boîtes d'allumettes, morceaux qu'ils avaient incorporés à leurs aliments. J'ai connu un chef de Hatihéu qui a mangé sa belle-mère; lui ayant demandé si la chair humaine était agréable au goût, il fit un geste de répugnance. On raconte qu'il y a une dizaine d'années, un massacre de toute une famille eut lieu dans l'île de Fatu-Hiva pour apaiser la faim des naturels, la récolte des fruits à pain ayant manqué. Cette explication n'est pas admissible: le nombre des habitants est trop faible aujourd'hui pour qu'une famine soit à craindre; il est probable que dans cette affaire la vengeance était seule en jeu. En 1879, un Européen de la baie d'Anaïapa, contre lequel les naturels avaient des griefs, fut tué et coupé en morceaux: c'est le seul acte de sauvagerie qu'on ait signalé dans ces dernières années. »

Chez les Malais, l'anthropophagie est peut-être aussi tout à fait abandonnée; il n'y a pas, sans doute, bien longtemps; mais, dès qu'ils ont été visités, elle tendait déjà davantage à se dissimuler sous un prétexte religieux ou juridique. A Sumatra, les Battas, nation policée, agricole, ayant une organisation politique régulière et même une littérature, mangeaient leurs vieux parents lorsque les citrons devenaient abondants et le sel bon marché. « Au jour fixé, le vieillard destiné à être mangé montait sur un arbre, au pied duquel se groupaient les parents et les amis. Ceux-ci frappaient le tronc de l'arbre en cadence et en chantant un hymne funéraire qui revient à ceci: Voilà la saison venue; le fruit est mûr; qu'il tombe. Le vieillard descendait alors; ses parents les plus proches le tuaient avec recueillement, et les assistants le mangeaient. Les Vitiens, il n'y a pas longtemps, tuaient encore ainsi leurs vieux parents. Les Battas mangeaient en outre les adultères, les voleurs avec effraction, etc. Les coupables étaient attachés sur trois poteaux, les bras et les jambes en croix et, à un moment donné, tous les assistants se précipitaient sur eux, ils les dépeçaient avec différents outils ou simplement avec les dents et les ongles et en mangeaient aussitôt les morceaux arrachés en les trempant dans une sauce à la vinaigrette (citron et sel) préparée dans une noix de coco. Lorsque le coupable était adultère, le mari outragé prélevait, avant tout le monde, un morceau de son choix. L'anthropophagie dite juridique n'est donc en somme pas autre chose que celle pratiquée dans un esprit de vengeance; seulement la vengeance est exercée alors par la communauté entière.—En Amérique le cannibalisme n'était jadis pas moins répandu qu'en Afrique et en Océanie. Et là encore on pourrait constater que ce n'est pas l'extrême besoin qui l'a fait consacrer par un usage régulier et que ce n'est pas non plus toujours chez les peuples les plus sauvages qu'il est pratiqué le plus souvent et dans toute son atrocité. Un missionnaire anglais, T. Bridges, qui réside depuis plus de vingt ans au cap Horn, canal de Beagle, affirme aujourd'hui (1883-1884) que l'anthropophagie est inconnue aux Fuégiens. S'il en est ainsi il n'y a pas longtemps, car Fitz-Roy, qui les a visités avec Darwin, a reconnu leurs habitudes de cannibalisme signalées plusieurs fois antérieurement. Mais il n'est rien moins prouvé que tous les Fuégiens aient renoncé à ces habitudes. Quoi qu'il en soit, on peut dire d'eux qu'ils y ont été poussés par la difficulté de trouver leur nourriture au cours de saisons rigoureuses, Ils ne mangeaient que les vieilles femmes et cela de préférence à leurs chiens, ceux-ci, comme ils l'ont dit eux-mêmes, pouvant leur rendre plus de services à la pêche, et prenant la loutre. Ils les étouffaient en leur maintenant la tête sur un feu de bois vert; mais cela, nous le répétons, seulement en temps de disette.— Nous ne connaissons pas d'acte de cannibalisme récent imputable à des Indiens de l'Amérique du Sud. Les Tobas qui ont massacré le Dr Crevaux et ses compagnons, sur les rives du Pilcomayo, à l'endroit même où peu avant ils avaient eux-mêmes été injustement rendus victimes d'un massacre organisé par les colons habitant Caïza, ont agi par vengeance. Ils ont coupé nos malheureux compatriotes en morceaux et ont emporté leurs membres dans leurs ranchos, comme des trophées de victoire; on ne dit pas qu'ils les aient mangés. Mais au temps de la conquête et longtemps après, la vengeance n'allait pas sans cannibalisme et tout prisonnier était un gibier pour toutes ces tribus confusément mêlées de la Patagonie, des Pampas, du Brésil: Puelches, Tehuelches, Charruas, Tobas, Abipones, Botocudos, Guaranis, etc., etc. Ces tribus étaient constamment en guerre, guerre cruelle et de suprise, et les guerriers ennemis, avant de se mesurer, se vantaient de s'être réciproquement mangé leurs parents ou se menaçaient de se manger les uns les autres. Ils commençaient par traiter très bien leurs prisonniers, leur donnant une bonne nourriture et des femmes; puis ils les égorgeaient et les mangeaient en cérémonie. Les victimes, jusqu'à leur dernier souffle, chantaient un chant de mort et lançaient des bravades à leurs ennemis. On barbouillait de leur sang les enfants mâles afin de les rendre plus hardis. Cette manière de traiter les prisonniers était répandue dans toute l'Amérique. Les Galibis de la Guyane nous sont dépeints aujourd'hui comme très doux et très pacifiques. Mais leurs proches parents, les Caraïbes, qui appartenaient aussi à la famille Guaranie et habitaient les Antilles, ont laissé la réputation de déterminés cannibales. Les anciens Mexicains, malgré leur civilisation et eu égard à cette civilisation, avaient, sous ce même rapport, des mœurs encore plus atroces que ces sauvages. On sait qu'ils faisaient des guerres surtout afin de pouvoir verser le sang humain à flots sur les autels de leurs dieux. Mais leurs offrandes aux dieux n'étaient qu'une consécration de leur cannibalisme; puisque ce sont eux qui, finalement, mangeaient les victimes offertes. Celles-ci étaient des prisonniers engraissés à dessein. « D'ordinaire, le prêtre ouvrait leur poitrine cérémonieusement, avec un couteau d'obsidienne, et en arrachait le cœur qu'il offrait à l'idole. Puis les propriétaires des victimes emportaient le reste pour s'en repaître à loisir. Dans tous les villages, il y avait ainsi de grosses cages en forts madriers où l'on enfermait pour les engraisser, des hommes, des femmes, des enfants.

Les cérémonies du sacrifice variaient suivant la divinité. Parfois on allait jusqu'à écorcher les prisonniers. A la fête de Tezcatlipoca, fête de la pénitence, on immolait respectueusement et l'on mangeait ensuite un beau jeune homme, que pendant une année on avait pris soin de rassasier de voluptés de toute sorte. »

Les Péruviens n'avaient pas ces mœurs sanguinaires. Quant aux Peaux-Rouges, ils ne mangeaient plus que rarement leurs prisonniers lors de la conquête blanche, assure-t-on. Cela n'est pas tout à fait exact, au moins pour la plupart d'entre eux. Dans les amas de débris de cuisine des côtes maritimes et fluviales de l'Amérique du Nord, comme dans ceux des côtes du Brésil, les traces de cannibalisme abondent. Et ces amas ne sont pas très anciens. Les missionnaires français ont rapporté, au siècle dernier, plusieurs exemples d'anthropophagie, observés notamment chez les Hurons. Les Peaux-Rouges mêlés de sang esquimau, qui habitent la côte N.-O., les Noutka-Colombiens, offrirent à Cook des mains et des crânes d'hommes déjà en partie mangés et ayant subi la cuisson. « Un de leurs chefs était tellement friand de chair humaine, qu'à chaque lune il faisait tuer un esclave pour le manger dans un festin offert à des chefs de rang inférieur. La chose se faisait en règle. On commençait par chanter la chanson de guerre et par danser autour du feu, dont on activait la flamme en y jetant de l'huile. Puis le chef, les yeux bandés, se livrait, au milieu des victimes désignées, à une sorte de colin-maillard. Aussitôt qu'il avait saisi un esclave, celui-ci était égorgé, dépecé et les morceaux tout fumants en étaient distribués aux convives. » (Letourneau.) Eh bien! ces usages ne sont pas entièrement disparus, au moins de l'extrême nord de l'Amérique. Il y a quelques années seulement une troupe de soldats de l'Union fut complètement détruite, dans un combat contre une tribu de Sioux : on trouva les corps de ces soldats la poitrine ouverte et le cœur enlevé. Les Sioux n'ont-ils voulu que les mutiler par vengeance? On a raconté, avec quelque apparence de raison, qu'ils avaient mangé le cœur arraché de la poitrine de ces soldats, pour s'assimiler la bravoure qu'ils avaient admirée en eux. Ainsi un missionnaire français, M. Faraud, qui a longtemps séjourné dans la région de l'Athabasca, a bien établi, au dire de M. Letourneau, que le cannibalisme y était encore en usage. En temps de famine, pendant l'hiver, on y aurait fréquemment recours, sacrifiant pour cela les enfants et les femmes. Il serait de plus l'accompagnement habituel des guerres. Chez les Cris et les Pieds-Noirs, de la nation des Sioux, le vainqueur, après avoir scalpé le vaincu, lui ouvre la poitrine, en extrait le cœur et le mange, séance tenante.

En ce qui concerne l'Asie, on ne cite que des cas d'anthropophagie isolés ou anciens. Nous remarquons encore que les peuples les plus malheureux de ce continent, et qui habitent la Sibérie, n'ont pas été accusés de s'y livrer, bien que plusieurs d'entre eux tuent leurs vieux parents. Leur cas est celui même des Esquimaux. Dans le pays le plus riche du globe, au contraire, dans l'Inde, où d'ailleurs on abandonne encore en maint endroit les vieux parents au tigre, on cite un peuple qui mangeait les foies de ses ennemis tués en les assaisonnant avec du beurre et du sucre. — Quelques faits révèlent encore l'existence en Asie de ce fond commun de superstitions qui est une des causes de l'anthropophagie dans les régions que nous avons déjà passées en revue. Ainsi au cours de la guerre civile des Taïpings qui a duré si longtemps, a causé en Chine tant de ravages et a réveillé les instincts les plus féroces, un marchand anglais de Shang-Haï vit son domestique apporter le cœur d'un rebelle pour le manger et se donner ainsi du courage. Dans l'Europe et ses dépendances, l'anthropophagie, dont nous avons mentionné des traces remontant à l'époque de la pierre polie, existait à l'aurore des temps historiques. Les Massagètes et d'autres peuples scythes tuaient et mangeaient leurs vieux parents comme naguère les Battas de Sumatra, et tant d'autres peuples de l'Amérique, de la Sibérie, etc. Les anciens Ecossais, au dire de saint Jérôme, se montraient extrêmement friands des seins des jeunes filles et des fesses des jeunes garçons. Il serait impossible d'énumérer tous les faits d'anthropophagie connus dans le monde européen, même en passant sous silence les cas pathologiques. En voici du moins quelques-uns pris un peu au hasard : — En 1030, en France, pendant une famine de trois ans, on chassait l'homme comme un gibier. Un marchand de Tournay, condamné au feu pour cela, mit de la chair humaine en vente. En 1590, pendant le siège de Paris par Henri IV, les lansquenets capturaient des enfants dans les rues pour festoyer aux hôtels de Saint-Denis et de Palaiseau. Pendant le siège de 1870, on ne capturait que les chiens et les chats; nous avons assisté à la séance d'un club où l'avocat Gagne, qui s'était rendu célèbre par sa folie généreuse et ses poèmes épiques, est venu proposer de manger les vieillards en offrant son vieux corps maigre tout le premier. L'assemblée se borna à rire; mais tout n'était pas comique dans cette proposition faite avec une conviction exaltée et nous ne nous sentions pas si prodigieusement éloignés de la barbarie des cannibales. En 1200, dans toute l'Egypte désolée par une famine, on se livra à la chasse à l'homme et à l'enfant. On décréta le supplice du feu contre les cannibales; mais les suppliciés, eux-mêmes, étaient dévorés tout grillés. Et le cannibalisme entra un instant dans les mœurs. L'historien arabe, Abd-Allatif, qui raconte ces faits, cite une femme enceinte qui se nourrissait habituellement de chair humaine et un épicier qui en avait salé des provisions. Pendant la dernière famine qui a ravagé l'Algérie, les Arabes ont eu recours çà et là à l'anthropophagie. Dans une note récente (1883), sur quelques superstitions de l'Italie méridionale, M. de Maricourt raconte entre autres ceci : « Un domestique, à Naples, trouvant que sa maîtresse devenait acariâtre, la crut ensorcelée; il alla consulter la *maliarda* ou sorcière, qui l'engagea à faire absorber à la dame de la chair humaine, hachée menu, pulvérisée dans sa boisson. La marquise X... suivit involontairement ce traitement pendant trois mois. Le fait a été raconté par mon père qui connaissait personnellement l'héroïne de l'aventure. Il y a des usages singuliers qui rappellent de loin l'anthropophagie. Dans certains pays de l'Abruzze, on fait avaler aux enfants le cœur chaud et palpitant d'une hirondelle que l'on vient d'éventrer. L'enfant sera sage et studieux. Sept cœurs valent mieux qu'un seul. Quand les bergers ont coupé la queue et les oreilles de leur chien, les lambeaux sont frits dans la poêle et administrés au chien qui s'incorpore sa propre substance. Il deviendra vigilant et féroce. Ali, pacha de Janina, forçait ses ennemis à avaler leur nez et leurs oreilles, sous forme de salade (Ibrahim Manzour Effendi). Le féroce bandit Mammone, lors de la réaction bourbonienne, en 1799-1800, buvait le sang de ses hommes, les jours de saignée réglementaire. Le brigand La Gala, mort tout récemment, avouait qu'aucun plat n'était plus savoureux que la viande humaine. J'ai vu deux Siciliens mordre à belles dents le cœur d'un Napolitain qui n'était pas tout à fait mort. Ce n'était pas par faim. Etait-ce avec l'idée océanienne de s'approprier les vertus guerrières de l'ennemi? c'est peu probable. Il est d'ailleurs inutile de sortir de France pour savoir ce que les passions, surexcitées pendant les guerres civiles, ont fait commettre d'atrocités. »

Les actes d'anthropophagie commis par les matelots naufragés sont toutefois les seuls au passif des Européens qui se présentent avec quelque fréquence. La plupart, d'ailleurs, ne réussissent pas à sauver ceux qui s'y livrent ou ne sont jamais révélés. Mais en 1884, des matelots anglais, perdus un instant avec leur chef, sur une barque en pleine mer, ont tué et mangé leur mousse, sa chair crue et saignante. Ce fait ayant été divulgué après leur retour en Angleterre, ils ont été poursuivis judiciairement et acquittés. Les actes contemporains d'anthropophagie les plus dramatiques et les plus célèbres sont peut-être ceux qui ont marqué la dé-

route de la seconde mission Flatters. Après l'assassinat de celui-ci, sa troupe se composait encore de 56 hommes bientôt réduits à 34, après diverses péripéties. Le 11 mars, au matin, elle arrivait à Djemaat-Merghem, où se trouve une guelta, caverne qui forme un bassin, avec une entrée très étroite. Et voilà alors ce qui se passa. Dans la nuit, plusieurs hommes s'enfuient. Grâce aux chameaux, on put encore se soutenir quelques jours. Mais le 21, il ne reste plus qu'un chameau et deux hommes le volent et disparaissent. Le 22, plusieurs hommes s'écartent censément pour aller à la chasse. A leur retour, ils offrent, sous le nom de mouflon, de la chair humaine à Pobéguin qui la repousse. On reste sur place, au puits Hassi-el-Hadjadj, jusqu'au 25, mangeant jusqu'à des os pilés et des débris de peau. Le 25, on se remet en marche en laissant neuf personnes au puits. Deux de ces dernières sont tuées dans une querelle, puis mangées ; deux autres meurent de faim... A ces nouvelles, le boucher de la colonne, qui n'est qu'à trois kilomètres, retourne au puits, tue celui *qu'on lui indique comme complice du meurtre*, le dépouille, mange de sa chair avec ses camarades et en rapporte à la colonne le lendemain ; le maréchal des logis Pobéguin en mange comme les autres. Le 27, six hommes retournent au puits et tuent deux des gens qui y étaient restés. Tous les hommes présents mangent leur chair même crue. Le 28, de nouveau en marche, on rencontre un homme décharné et mourant qui s'était enfui du puits. On l'accuse d'avoir tué deux de ses camarades ; il est sacrifié, dépecé, ses os sont broyés et mangés ; son cœur et son foie sont réservés à Pobéguin sur sa demande. Après, cinq hommes retournent encore au puits, où il ne reste plus qu'un individu (sur neuf) qui s'enfuit en les voyant. Ils tuent un d'entre eux dans la nuit et le mangent. Le 31, Pobéguin lui-même s'était traîné au puits. Le boucher, Belkacen ben Zebla, le tue à coups de revolver, ainsi qu'un de ses camarades qui le défendait, et découpe sa chair. C'est le dernier épisode de ce drame horrible. Le 1er avr., une partie des survivants est arrivée à El-Meseggueni, où se trouvait le campement de Radja, ancien guide du colonel. Ils y sont recueillis, et sur leur demande, Radja retourne au puits Hassi-el-Hadjadj, pour y chercher leurs effets, et voit alors les traces évidentes de tout ce qui s'y est passé.

Qu'ajouterions-nous après cette longue énumération de faits? L'homme n'est pas originairement et naturellement anthropophage. Il ne l'est pas nécessairement devenu en devenant carnivore. Et les plus pressants besoins ne semblent pas avoir suffi à le rendre tel *habituellement*. Encore aujourd'hui, des peuples placés au dernier échelon de l'humanité ne se mangent pas entre eux, ne mangent pas leurs ennemis, même par occasion, bien qu'ils soient presque sans cesse tourmentés par la faim. L'anthropophagie, au contraire, apparaît et devient presque générale, lorsqu'elle est sanctionnée par des idées religieuses, comme une suite des sacrifices humains, comme une pratique de religion, lorsque, en même temps, les mœurs guerrières dominent les peuples et lorsque, par suite du long établissement d'une hiérarchie sociale, un groupe d'hommes s'habituent à considérer les autres hommes de leurs propres tribus et les captifs comme bien au-dessous d'eux et donnent l'exemple de les traiter comme des animaux. Elle disparaît ensuite devant la douceur des mœurs et la répugnance de ses premières victimes, les femmes, devant la stabilité plus grande des sociétés agricoles, devant l'abondance d'une nourriture régulière et la sécurité du lendemain. Mais elle n'est pas encore disparue. Et les Européens les plus civilisés eux-mêmes préfèrent, lorsqu'ils sont décimés par la famine, après une résistance plus ou moins longue, provoquée par la crainte de l'opinion et la vivacité de leur sentiment d'horreur, y avoir recours plutôt que d'accepter la mort qui les menace et à laquelle trop souvent, et malgré cet abject sacrifice, ils ne réussissent pas à échapper.

Zaborowski.

Bibl. : *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, article *Anthropophagie*. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, années 1881, p. 280 ; 1883 p. 34 ; 1884, pp. 207, 497, 516 ; 1885. — *Historique et rapport rédigés au service central des affaires indigènes*, par M. le capitaine Bernard ; Alger, 1882. — De Mortillet, *le Préhistorique*, 1883, 1 vol. in-8, p. 604. — Letourneau, *la Sociologie d'après l'ethnographie*, 1884, in-8. — Brau de Saint-Pol-Lias. *De France à Sumatra, les Anthropophages*, 1884. — Elie Reclus, *les Primitifs* ; Paris, 1885, 1 vol. in-8.

ANTHROPOPITHÈQUE (*Anthropopithecus*). De Blainville désignait sous ce nom (1839) le genre Chimpanzé (*Troglodytes* ou *Mimetes* des auteurs, *Pseudanthropos* de Reichembach). — Plus récemment (1884), G. de Mortillet a désigné sous ce même nom l'homme fossile tertiaire, ou plutôt l'*ancêtre présumé de l'homme* qui vivait à cette époque et qui aurait taillé les silex que l'on trouve dans les couches tertiaires. D'autres naturalistes supposent que ce dernier ne différait pas du *Dryopithecus* (V. Anthropoïdes). E. Trouessart.

ANTHURIUM (*Anthurium* Schott). Genre d'Aroïdées, du groupe des Ornotées, dont on connaît un grand nombre d'espèces (200 environ), originaires des régions tropicales de l'Amérique. La plupart de ces espèces sont cultivées dans les serres chaudes de l'Europe, les unes pour la beauté de leur feuillage, les autres pour l'éclat de leur inflorescence. L'*A. Scherzerianum* Brong., notamment, est remarquable par la couleur rouge sang de la spathe et du spadice ; ses feuilles ovales, un peu coriaces, sont d'un vert foncé. Cette belle plante est indigène à la Nouvelle-Grenade.

ANTHUS. Sous le nom générique d'*Anthus*, l'ornithologiste Bechstein a désigné en 1807, dans son *Histoire naturelle des oiseaux de l'Allemagne (Naturg. Deutsch,. Vög.* t. III, p. 704), les Passereaux de la famille des *Motacillidés* (V. ce mot), que l'on appelle vulgairement des *Pipis*, des *Farlouses* et des *Agrodomes* (V. ces mots). Ces Passereaux, que certains auteurs classent dans une tribu distincte, celle des *Anthiens (Anthinæ)*, ressemblent aux *Alouettes* (V. ce mot) par leur plumage varié de mèches brunes sur les parties inférieures et supérieures du corps : mais ils ont les narines découvertes, le bec assez grêle et les plumes cubitales très développées. E. Oustalet.

ANTHY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon ; 614 hab.

ANTHYLLA. Ville considérable de la Basse-Egypte, dont les revenus étaient réservés à leurs femmes par les rois perses qui possédèrent l'Egypte. Ces revenus étaient consacrés aux chaussures des reines, selon Hérodote, à leurs ceintures, d'après Athénée. Le vin d'Anthylla était l'un des plus réputés de l'Egypte à cause de sa force et de sa transparence. Hérodote, qui orthographie le nom Ἄνθυλλα, nous indique par ces mots la position de la ville : « Si, en temps d'inondation, vous allez de Canope à Naucratis par la plaine, vous passerez près des villes d'Anthylla et d'Archandra (*Hist.*, II, 97). » Athénée (*Deipn.*, I. 60) nomme la ville Ἄντυλλα et la mentionne seulement comme étant située non loin d'Alexandrie. V. L.

ANTHYLLIDE (*Anthyllis* L.). I. Botanique. — Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Lotées. Ce sont des herbes vivaces ou suffrutescentes, ou bien des arbrisseaux, à feuilles composées-pennées, quelquefois unifoliolées ; leurs fleurs, ordinairement réunies en capitules, offrent un calice tubuleux ou campanulé, devenant vésiculeux à la maturité, une corolle à étendard ovale, redressé, à carène obtuse, munie de chaque côté, au-dessus de l'onglet, d'une dépression en forme de fossette, dix étamines monadelphes à filets épaissis au sommet, un ovaire bi ou multi-ovulé, supporté par un pédicule plus ou moins long et grêle. Le fruit est une gousse de forme variable, contenant une ou plusieurs graines dépourvues d'albumen et d'arille. — Les *Anthyllis* habitent l'Europe, l'Asie occidentale et le nord de l'Afrique. On en connaît une vingtaine d'espèces, qui se répartissent dans cinq sections (*Dorycnopsis* Boiss.,

Physanthyllis Boiss., *Vulneraria* DC., *Aspalathoides* DC. et *Cornicina* Boiss.), caractérisées surtout par la forme et la structure du fruit. L'*A. vulneraria* L. (*Vulneraria Anthyllis* Scop.) est une herbe vivace, dont la tige, très courte, se divise, immédiatement au-dessus du sol, en nombreux rameaux couchés ou ascendants, couverts de feuilles alternes, imparipennées ; les inférieures à folioles oblongues, dont la terminale est beaucoup plus ample, quelquefois réduites à cette foliole terminale par l'avortement des folioles latérales ; les supérieures à folioles plus étroites et presque égales entre elles. Les fleurs, de couleur jaune ou rougeâtre, sont disposées en glomérules terminaux et latéraux, munis à leur base de bractées palmées. Le fruit, renfermé dans le tube du calice devenu vésiculeux, est petit, suborbiculaire, comprimé et stipité ; il contient seulement une ou deux graines de couleur olivâtre à leur maturité. L'*A. vulneraria* L.,



Anthyllis vulneraria L.

appelé vulgairement *trèfle jaune des sables* ou simplement *Vulnéraire*, croît sur les pelouses sèches des coteaux calcaires aux environs de Paris, en Bretagne, en Normandie et dans les Alpes et les Pyrénées. Dans les campagnes, on l'emploie très fréquemment en infusion ou en cataplasmes, pour guérir les contusions, les plaies récentes, les blessures. Ses sommités fleuries entrent dans la composition des *Vulnéraires* ou *Thés suisses*. Il en est de même de celles de l'*A. montana* L. (*Vulneraria montana* Scop.) qui croît dans les régions subalpines de l'Europe. L'*A. Barba Jovis* L. est un arbrisseau des rochers maritimes de la Provence, connu sous le nom vulgaire de *Barbe de Jupiter*. On le cultive communément dans les jardins à cause de ses feuilles persistantes, à folioles lancéolées, soyeuses et argentées en dessous. L'*A. Hermanniæ* L., espèce de l'Orient, qui appartient à la section *Cornicina*, est également cultivé en France dans les jardins ; sa racine est employée, dit-on, en Orient, comme diurétique. Ed. Lef.

II. Culture. — L'*Anthyllis vulneraria* est une plante fourragère, estimée pour la nourriture des chevaux et surtout des vaches laitières. Elle pousse vigoureusement surtout dans les terres sèches et calcaires, et elle rend des services dans les pays arides. On peut la semer au printemps dans une céréale, ou bien après la moisson sur un chaume vigoureusement hersé. Le fourrage est nutritif et abondant. L'Anthyllide a été cultivée d'abord en Allemagne comme plante fourragère ; elle s'est ensuite répandue, mais lentement, en France. Elle peut entrer avec avantage dans les mélanges de plantes fourragées destinées à former les prairies et les pâturages temporaires. H. S.

ANTHYME, patriarche de Constantinople (V. Agapet Ier, pape).

ANTHYME, prélat bulgare contemporain, né à Lozengrad (Bulgarie) en 1816 ; il se fit moine au mont Athos et acheva ses études théologiques à Constantinople et à Chalki. Plus tard, il suivit les cours de l'académie de Moscou. De retour à Constantinople, il devint successivement professeur au séminaire de Chalki, archimandrite, puis métropolitain de Preslav et de Viddin (1867). En 1872, au moment où les Bulgares venaient d'obtenir de la Porte la constitution de l'exarchat et la reconnaissance de leur église nationale, ils élurent Mgr Anthyme comme exarque. Son voyage à Constantinople fut un véritable triomphe. Il reçut le berat des mains du grand vizir, le sultan le combla des distinctions les plus flatteuses. En revanche, il fut anathématisé par le patriarche grec. L. L.

ANTIACODON. Genre de Mammifères fossiles créé par Marsh (1872) et qui est synonyme du genre *Anaptomorphus* de Cope (1872) (V. Anaptomorphus). Trt.

ANTIALKIDES, roi grec du nord de l'Inde et de l'Arachosie, contemporain de la fin du règne d'Eucratides de Bactriane (vers 150 av. J.-C.) ; était inconnu avant la découverte de ses monnaies par l'archéologue anglais Masson en 1832 à Beghrâm. Ses monnaies sont bilingues (ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ ΑΝΤΙΑΛΚΙΔΟΥ en grec ; antialki-



Antialkidès d'après une photographie d'une monnaie d'argent du British Museum

dasa, etc., en bactrien). Il existe une pièce de cuivre unique d'A. portant aussi le nom de Lysias, autre roi grec de la Bactriane, ce qui ferait supposer qu'ils étaient contemporains. E. Dr.

Bibl. (V. Amyntas).

ANTIAPHRODISIAQUES. Les antiaphrodisiaques sont des agents thérapeutiques auxquels on a recours pour combattre la surexcitation pathologique des organes génitaux ou la disposition excessive aux plaisirs sexuels. Selon leur manière d'agir, on peut diviser ces médicaments en antiaphrodisiaques indirects et directs. Les premiers ne sont pas, à proprement parler, des antiaphrodisiaques ; c'est ainsi que contre la surexcitation génitale due à certaines affections cutanées des organes sexuels, au passage sur la région vulvaire d'oxyures vermiculaires, les agents de la médication antiherpétique ou anthelminthique agissent comme antiaphrodisiaques indirects. Il en est de même des pointes de feu et autres révulsifs appliqués le long de la colonne vertébrale qui peuvent quelquefois agir contre le *satyriasis* symptomatique du début d'une *ataxie*. A côté de ces médicaments, prennent place les antiaphrodisiaques directs ou proprement dits, tels que les saignées locales ou générales, les bains tièdes prolongés, les purgatifs, les vomitifs, les opiacés, les émollients locaux, une nourriture peu abondante, certains sédatifs, etc. Ces moyens trouvent avantageusement leur emploi dans les cas d'excitation génitale due à la cystite, l'urétrite, la blennorragie, etc. — Les *anaphrodisiaques*, que certains auteurs confondent avec les antiaphrodisiaques, diffèrent de ceux-ci

en ce sens qu'ils ont pour but d'amener directement l'impuissance; les principaux sont le bromure de potassium, le camphre, le bromure de camphre, le lupulin, le nénuphar, la ciguë, les semences froides majeures et mineures, le sel de nitre, le café, l'alcool, le haschisch, le tabac, l'opium, etc. La plupart de ces substances ont une action discutable ou tout au moins peu active; le nénuphar, la ciguë, les semences froides, le sel de nitre, n'ont plus aujourd'hui que leur ancienne réputation; le camphre et le lupulin ont une action réelle, mais ils sont assez inconstants dans leurs effets. L'alcool et l'opium ne sont antiaphrodisiaques qu'à hautes doses; pris en petites quantités ils sont, au contraire, aphrodisiaques. Le bromure de potassium continué pendant un certain temps serait le plus sûr des anaphrodisiaques; on tend aujourd'hui à lui substituer le bromure de camphre qui parait doué de propriétés plus actives (V. Nymphomanie, Priapisme, Satyriasis).

G. A.

ANTIAR. Sous le nom d'*Antiaris*, Leschenault de Latour (*Ann. mus. Par.*, xvi, 470) a établi un genre de plantes de la famille des Ulmacées, tribu des Artocarpées, dont les représentants sont des arbres ou des arbustes à suc laiteux, originaires des régions les plus chaudes de l'Asie et de l'Océanie. Leurs feuilles sont simples, alternes-distiques et accompagnées chacune de deux stipules latérales. Les fleurs sont monoïques : les mâles, disposées en capitule et entourées d'un involucre composé d'un grand nombre de bractées imbriquées, ont un calice à quatre sépales plus ou moins réunis à la base, et quatre étamines superposées aux sépales. Les fleurs femelles, solitaires sur un involucre semblable à celui des fleurs mâles, sont réduites à un ovaire infère, surmonté d'un style divisé au sommet en deux branches stigmatiques. Le fruit est une drupe, à noyau mince, contenant une graine dépourvue d'albumen. D'après M. H. Baillon (*Hist. des pl.*, VI. pp. 154, 169 et 203), le genre *Antiaris* comprend cinq ou six espèces, dont les principales sont : l'*A. innoxia* Bl., d'Amboine, l'*A. saccidora* Dalz., de Ceylan, que M. Thwaites (*Enum. pl. Zeyl.*, 427), croit identique au précédent, l'*A. Bennettii* Seem, des îles Viti, et l'*A. toxicaria* Leschen., de Java. Cette dernière espèce, qui est la plus connue, est l'*Arbor toxicaria* de Rumphius (*Herb. Amboin.*, ii, 263, tab. 87), et porte dans l'Inde les noms vulgaires d'*Antiar*, *Antsjar*, *Ipo* ou *Hypo*, *Pohon-Upas* et *Upas-Antiar*. Le suc laiteux, qu'on extrait par incisions de son tronc, est un poison des plus violents dont les Javanais enduisent leurs armes de chasse et de guerre.



Antiaris toxicaria Lesch.

Ed. Lef.

ANTIAR (Résine). D'après Pelletier et Caventou, le suc laiteux de l'*Antiaris toxicaria* Lesch. est formé de trois substances principales : 1° une gomme peu soluble, analogue à la bassorine ; 2° une matière résineuse élastique ; 3° un principe amer très toxique. — La matière résineuse se prépare en épuisant l'upas par l'alcool bouillant. Elle est blanche, fusible vers 60°, se ramollit entre les doigts. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans 44 p. d'alcool bouillant et dans 1.5 seulement d'éther. Elle entre environ pour 1/4 dans la masse de l'extrait, dont elle ne possède à aucun degré les propriétés toxiques.

ANTIARINE. L'*antiarine* est le principe toxique de l'*Antiaris toxicaria* Lesch.; elle s'y trouve dans la proportion de 3 à 4 °/°. Elle est sous forme de feuilles cristallines, d'un éclat argentin, inodores, inaltérables à l'air, douées d'une saveur âcre et très amère. Elle est très peu soluble dans l'eau, encore moins dans l'éther, assez soluble dans l'alcool ainsi que dans les acides chlorhydrique et nitrique, qui la dissolvent à froid sans altération, tandis que l'acide sulfurique la décompose. Ses solutés sont neutres et ne contractent de combinaison ni avec les acides ni avec les bases. Elle est tellement toxique qu'à la dose de deux milligrammes, elle tue un lapin en deux ou trois minutes : l'animal meurt dans des convulsions cloniques, bien différentes des accidents tétaniques provoqués par l'*upas tieuté*, lequel renferme de la strychnine et est fourni par une plante appartenant à la famille des Loganiacées, le *Strychnos ticute.*

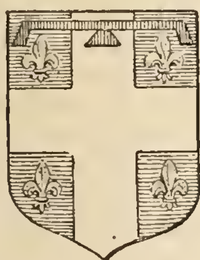
ANTIAS (V. Valerius Antias).

ANTIBACCHIUS (Métrique). Pied qui, comme son nom l'indique, est un bacchius retourné, c.-à-d. qu'il est composé de deux longues suivies d'une brève. On l'appelle encore *hypobacchius*, *palimbacchius* ou *bacchius a longis incipiens*. Les vers des lyriques et dramatiques grecs composés avec des pieds de cette nature semblent être plutôt en général des *crétiques* avec *anacruse*. (V. ces deux mots).

Bibl.: W. Christ, *Metrik der Griechen und Römer;* 2e édit.; Leipzig, 1879, pp. 440-444.

ANTIBES *(Antipolis)*. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse; 6,752 hab. — Port de mer sur la Méditerranée, au N.-E. de la presqu'île de la Garoupe ou Cap d'Antibes qui sépare le golfe Jouan du golfe de Nice. Station du chemin de fer P.-L.-M. La rade d'Antibes a 42,000 m. q.; le port, très sûr et de facile accès, n'est accessible qu'aux navires d'un tirant d'eau de 4 m 50; il est protégé par deux môles; feu fixe C 4e ordre à éclat de deux en deux minutes, précédé et suivi d'éclipse; alt. 15 m. portée, 10 milles. — Histoire. La ville d'Antibes a été fondée sur le territoire des Décéates par les Marseillais, v. 340 av. J.-C., en face de Nice, d'où son nom (Ἀντί πόλις), pour protéger les établissements phocéens contre les tribus ligures. On sait que ce furent précisément les excursions de ces peuples sur le territoire d'Antibes qui servirent de prétexte aux Romains pour intervenir en Gaule. Sous la domination romaine, Antibes devint colonie romaine, eut un arsenal maritime et posséda de nombreux monuments dont il subsiste des vestiges. A la fin de l'empire elle était le chef-lieu de l'une des sept cités de la Narbonnaise. Dès le ive siècle elle était le siège d'un évêché suffragant d'Aix. Dévastée par les barbares, elle appartint successivement aux Visigoths, puis aux Francs. Fédérée au commencement du viie siècle avec les autres villes de la Ligurie pour résister aux rois Lombards, elle fut en butte aux siècles suivants aux invasions des Normands et des Sarrasins qui l'attaquaient par mer. Une légende douteuse raconte qu'elle fut vaillamment défendue par le fils d'un certain Grimoald, Thibaud, qui devint comte d'Antibes en 759 et que de lui descend la famille de Grimaldi, dont l'un des membres est aujour-

d'hui prince régnant de Monaco. Elle ne cessa pas cependant de subir les insultes des pirates qui la détruisirent même au IXe siècle ; au XIIIe ces incursions continuelles firent transférer l'évêché à Grasse (1244). — ÉVÊQUES D'ANTIBES. S. Armantaire, v. 400 ; Valère, v. 473 ; Agrecius, v. 506-v. 530 ; Eucher, v. 540 ; Eusèbe, 549-v. 570 ou 573 ; Optat, 573-585 ; Deocarus, 650 ; Aribert, 791 ; Hildebon, 828 ; Aimar, 930 ; Bernard Ier 987-1022 ; Aldebert Ier, 1026-v. 1050 ; Geoffroi Ier, 1056-v. 1088 ; Aldebert II, 1089-1093 ; Mainfroi-Grimaldi, v. 1100-v. 1135 ; Geoffroi II, vers 1140-v. 1145 ; Pierre, 1146-1156 ; Raimond Ier, 1158-v. 1165 ; Bertrand Ier, 1166-1177 ; Foulque, 1178-1185 ; Guillaume Ier, 1186-1187 ; Raimond II Grimaldi, 1188-vers 1195 ; Olivier, 1199 ; Bertrand II, vers 1028-v. 1211 ; Guillaume II Gausselin de S. Marcel, 1212-v. 1215 ; Bertrand III d'Aix, 1218-1244. — Prise en 1536, lors de l'invasion de Charles-Quint, Antibes fut ensuite fortifiée par François Ier. Néanmoins, à la fin du siècle, elle fut encore prise deux fois, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, en 1591, et par le général des troupes de Savoie, Scalingue, l'année suivante. Tous les habitants en état de porter les armes furent alors passés au fil de l'épée. Assiégée encore en 1746 par les Impériaux, Antibes fut délivrée par le maréchal de Belle-Isle. En 1815, elle fit aux Autrichiens une résistance opiniâtre. — Avant la Révolution, Antibes faisait partie du gouvernement de Provence et dépendait de l'intendance d'Aix. En 1791, elle fut comprise dans le dép. du Var ; depuis 1860 elle fait partie du dép. des Alpes-Maritimes. Les armoiries d'Antibes sont *d'azur à la croix d'argent couronnée de quatre fleurs de lys d'or au lambel à trois pendants de gueules*. — MONUMENTS. De l'époque romaine il ne reste à Antibes que des vestiges souvent méconnaissables. Le théâtre était encore debout à la fin du XVIIe siècle ; il a été démoli en 1691 pour faire place à un parc d'artillerie. Un *aqueduc* amenait dans la ville les eaux de Fontvielle ; on retrouve des débris antiques dans la construction de l'ancienne cathédrale ; des tombeaux, des urnes, des poteries, des inscriptions se rencontrent çà et là. L'ancienne *cathédrale* date du XIIe siècle ; elle est flanquée de deux tours dont les bases sont de construction romaine. *Colonne* rappelant la résistance d'Antibes à l'armée austro-sarde en 1815. — COMMERCE ET NAVIGATION. Le commerce d'exportation consiste pour plus des deux tiers en pierres de taille et matériaux de construction (briques, poteries, etc.) ; il comprend aussi des fruits, des conserves, des essences de fleurs, des huiles, etc. L'importation consiste en céréales, sels, légumes secs, denrées coloniales, etc. Le chantier de constructions navales ne construit que quelques barques de pêche.


Armoiries d'Antibes.

BIBL.: *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIX. — A.-L. SARDOU et Ed. BLANC, *Antiquités historiques de la ville d'Antibes par le chevalier Jean Arazi* (1708), dans les *Annales de la Soc. des lettres... des Alpes-Maritimes*, t. VII ; Nice, 1881, in-8. — CHABERT-PLANCHEUR, *Histoire d'Antibes* ; Nice, 1866, in-8. — AL. AUBERT, *Histoire civile et religieuse d'Antibes* ; Antibes, 1869, in-8.

ANTIBES (Légion d'). Corps de troupes étrangères que Napoléon III permit au pape de former en France (janv. 1866), et que le public appela du nom de la ville où on l'organisa. Son nom officiel était *Légion romaine*. Elle était commandée par le colonel comte d'Argy, qui mourut à Rome le 26 janv. 1870. Quand éclata la guerre franco-allemande, il y eut des rixes nombreuses entre les Français et les Allemands qui la composaient pour la majeure partie, et la désertion se mit dans ses rangs. Elle fut dissoute, avec les autres troupes pontificales, après l'entrée des Italiens à Rome. F. H.

ANTIBOUL (Charles-Louis), conventionnel, né à Saint-Tropez (Var) vers 1752, mort sur l'échafaud, à Paris, le 31 oct. 1793. Lors du procès de Louis XVI, il avait opiné pour la détention.

ANTICHAMBRE. I. ARCHITECTURE. — Partie d'un appartement ou d'une habitation qui sert de salle d'attente et qui communique d'un côté avec l'appartement proprement dit ou l'intérieur de la maison, et de l'autre avec l'escalier, une entrée ou un vestibule. — Chez les Grecs, l'antichambre ou *procœton* (nous ne possédons malheureusement aucune donnée exacte sur les plans des habitations grecques aux belles époques de l'art, ce que nous en disons ici ne peut être qu'une déduction des exemples romains) précédait les chambres principales en donnant accès dans des pièces secondaires destinées au service. Cette disposition, que les Romains empruntèrent depuis aux Grecs, est visible dans les nombreux exemples de maisons antiques découvertes à Pompéi. C'est dans les villes de la Campanie que les traditions de l'art grec semblent s'être conservées plus pures que dans tout le reste de l'Italie, à l'époque romaine. Ces antichambres, chez les Grecs comme chez les Romains, ne servaient que de dégagement. La partie de l'édifice qui répondait plus particulièrement à la définition donnée plus haut est l'*atrium*, qui servait à la fois de salle d'attente et de dégagement. Le *procœton* était une pièce ouverte d'un côté sur l'*atrium* ou sur un portique, et des trois autres sur les pièces qu'il desservait. La maison dite du Faune, à Pompéi, celle de Pansa et beaucoup d'autres de moindre importance offrent des exemples d'antichambres ainsi comprises (fig. 1) :

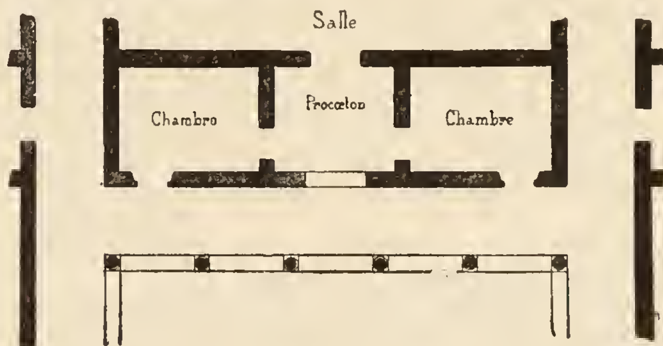


Fig. 1.

Dans les pays où les traditions antiques se sont en quelque sorte maintenues dans le même esprit, comme en Espagne, en Asie Mineure ou dans l'Afrique du Nord et dans les anciennes colonies espagnoles du nouveau monde, l'atrium s'est conservé et les antichambres ne sont généralement que des pièces d'une importance secondaire. — Au moyen âge, la simplicité et la rudesse des mœurs n'exigeaient, pour les habitations particulières, que des dispositions peu compliquées, et l'antichambre n'est jamais qu'une petite pièce accessoire. Ce n'est qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles que les antichambres prirent réellement de l'importance, et, eu égard à leur destination de salles d'attente, elles furent souvent, dans les hôtels et dans les palais, décorées avec une grande recherche. Quelques-unes étaient de véritables galeries. Le plus souvent, dans les constructions de grand luxe, les antichambres étaient doublées de façon à ce que l'une servît à recevoir les domestiques et gens de condition inférieure, tandis que les secondes servaient à faire attendre les personnes d'un rang plus élevé. Les dimensions de ces pièces étaient donc variables en raison même de la diversité de grandeur des appartements, hôtels et palais à desservir. — Depuis le commencement du siècle jusqu'à ces dernières années, la décoration des antichambres avait été traitée d'une façon fort simple : des lambris décorés de moulures, une coloration sobre, de grandes baies, leur donnaient un caractère de froideur et même de banalité. Dans ces derniers temps, on a cherché à éviter ce défaut ; dans les appartements d'une importance moyenne, les antichambres sont décorées dans des tons soutenus :

des armes, des objets de curiosité, des faïences, des gravures ou des tableaux en forment la décoration. Dans les grands appartements, l'antichambre est devenue une galerie dans laquelle des tableaux, des statues, des objets d'art et des meubles curieux sont disposés avec goût. Dans les hôtels particuliers, enfin, on a donné une telle importance à cette pièce qu'on lui fait souvent franchir deux étages. On lui donne alors le nom anglais de *hall*, quoique cette grande pièce ne soit en somme qu'une sorte

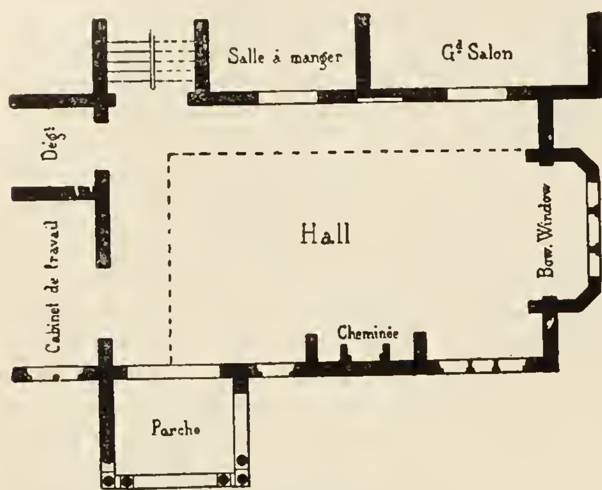


Fig. 2.

de salle commune analogue à celles de nos manoirs et maisons du moyen âge français. Cette pièce prend alors, à cause de son importance, un rôle plus particulier dans la maison. Elle remplace à la fois le vestibule, l'antichambre et la salle de réunion. La fantaisie qui préside à sa décoration fait aussi le charme de ses dispositions qui, par leur irrégularité voulue, font du « hall » la pièce la plus agréable à habiter dans une maison de campagne (fig. 2).

H. Saladin.

II. Botanique. — On désigne ainsi la partie du stomate qui se trouve en dehors de l'œtiole (V. Feuille).

ANTICHAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Bertrand ; 293 hab.

ANTICHAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 127 hab.

ANTICHI (Prospero de'), dit *Prospero Bresciano*, sculpteur italien, de Brescia, de la seconde moitié du xvie siècle. Il paraît certain que son nom de famille était *Scavezzi*, et que *de' Antichi* n'est qu'un surnom, motivé par sa prédilection pour les antiques. Il les étudia, en effet, avec ardeur, et apprit à bien connaître l'anatomie du corps humain. Venu de bonne heure à Rome, il s'y fixa. Parmi ses travaux, le monument funéraire du pape Grégoire XIII, dans la chapelle grégorienne à Saint-Pierre du Vatican, paraît avoir été le meilleur, mais nous ne le connaissons que par des gravures qui le reproduisent. La statue colossale de Moïse de la fontaine de' Termini à Rome est fort médiocre, et on dit que le chagrin qu'il en éprouva fut la cause de sa mort prématurée (1590 environ), après l'achèvement de six statues pour le catafalque de Sixte-Quint (gravées par Fr. Villamena). C'est à tort qu'on lui attribue, de concert avec Rafaello de Brescia, les ornements en relief de la façade de l'église Santa-Maria de' Miracoli (V. Antegnati). Il ne faut pas le confondre avec le peintre Prospero Bresciano, qui travailla à Venise.

G. Pawlowski.

Bibl. : Mariette, *Abecedario*. — Campori, *Gli Artisti negli Stati Estensi*. — Perkins, *Italian Sculptors*, p. 235.

ANTICHRÈSE. Ce mot désigne actuellement le nantissement d'un immeuble. En droit romain, l'antichrèse n'était qu'une convention spéciale adaptée à une constitution de gage mobilier ou immobilier. D'ordinaire, le contrat de gage ne donnait pas au créancier le droit de s'approprier les fruits de la chose engagée ; il les percevait puisqu'il était en possession, mais il devait les imputer sur les intérêts d'abord et subsidiairement sur le capital (l. V, § 21, *Dig.*, l. XXXVI, tit. IV). Par la convention d'antichrèse (ἀντί χρῆσις, *contre jouissance*), il était dérogé à cette règle en ce sens que le créancier gagiste percevait à son profit les fruits de la chose en compensation des intérêts de la somme due et sans imputation sur le capital (V. loi 11. § 1, *Dig.*, liv. XX, tit. I.). Ce pacte, qui avait ainsi quelque chose d'aléatoire, pouvait être tacite. La loi 8, *Dig.*, liv. XX, tit. II, nous apprend que quand le gage était constitué pour sûreté d'une somme dont le débiteur n'avait pas à payer d'intérêts, le créancier pouvait retenir les fruits de la chose jusqu'à concurrence du taux légal. Justinien prohiba la convention d'antichrèse pour les immeubles ruraux (Nov. IV, chap. I.). L'antichrèse ne constituait donc pas, à Rome, un contrat particulier, mais seulement un pacte accessoire, joint à une constitution de *gage* (V. ce mot). Au reste, nous ne la voyons mentionnée que rarement dans les textes, et son nom qui indique une origine grecque témoigne de son apparition relativement tardive dans la législation. Nos anciens auteurs français définissent l'antichrèse « une convention par laquelle un débiteur convient avec son créancier de lui accorder, et à ses successeurs, le droit de jouir d'un certain héritage jusqu'au paiement de la somme qui lui est due pour lui tenir lieu des intérêts de cette somme ». Cette définition (V. Pothier) nous présente l'antichrèse de notre ancien droit français comme sensiblement analogue à celle du droit romain, avec cette différence cependant que le mot *héritage* s'appliquant seulement aux immeubles, il en résulte que l'antichrèse était restreinte à cette nature de biens. D'ailleurs, l'antichrèse ne pouvait intervenir dans le prêt d'argent, puisque la stipulation d'intérêts était illicite ; elle ne pouvait donc figurer qu'à l'appui d'une constitution de rente ou comme garantie de certaines dettes exigibles, productives d'intérêts, telles que la dette d'une somme promise à titre de dot. Et encore certains auteurs proscrivaient-ils, même dans ces cas, la convention d'antichrèse comme susceptible de déguiser une perception d'intérêts usuraires (V. Loyseau, *Distinction des rentes*, liv. I, chap. I, n° 12). Même dans cette opinion, le débiteur seul pouvait se prévaloir du vice de la convention ; ainsi le créancier d'une rente auquel un héritage avait été donné par antichrèse, pour lui tenir lieu des arrérages de sa rente, ne pouvait réclamer ces arrérages en offrant de tenir compte des fruits. Aujourd'hui, l'antichrèse est tout simplement le *nantissement* (V. ce mot) d'un immeuble : c'est un contrat par lequel le débiteur ou un tiers met le créancier en possession d'un immeuble avec autorisation d'en percevoir les fruits et de les imputer d'abord sur les intérêts (s'il en est dû), et subsidiairement sur le capital (V. art. 2085, c. civ.). L'antichrèse ne s'établit que par écrit (art. 2085) ; Mais on est généralement d'accord pour admettre que cette exigence a simplement pour objet d'exclure la preuve testimoniale, même au-dessous de 150 fr., sans préjudice de l'application des art. 1347 et 1348 4° ; l'aveu et le serment seront aussi admis comme preuves de l'antichrèse. Mais, *à l'égard des tiers*, il faut de toute nécessité un écrit et, de plus, aux termes des art. 2 et 3 de la loi du 23 mars 1855, la transcription des actes portant constitution d'antichrèse et des jugements constatant l'existence d'un contrat de ce genre est indispensable.

Les effets de l'antichrèse ne sont absolument pas analogues à ceux du gage, c.-à-d. du nantissement d'un objet mobilier. Le créancier antichrésiste, à la différence du créancier gagiste, n'a aucun privilège sur le prix de l'immeuble ; ses droits s'analysent sur un simple droit de *rétention* (V. ce mot), et en un droit de perception des fruits. Si la transcription a eu lieu, ces droits sont opposables aux tiers qui ne peuvent ni contraindre le créancier antichrésiste à délaisser l'immeuble avant d'avoir été intégrale-

ment payé, ni saisir les fruits à son préjudice. Mais si le créancier a fait ou laissé vendre l'immeuble, il n'a, du chef du contrat d'antichrèse, aucun droit de préférence sur le prix. La perception des fruits ne s'opère pas d'ailleurs au bénéfice personnel du créancier qui les recueille, puisqu'il doit les imputer sur les intérêts, et subsidiairement sur le capital. Les parties peuvent cependant (art. 2089) convenir que le créancier gardera ces fruits en compensation des intérêts, totalement ou jusqu'à une certaine concurrence. Mais les dispositions de la loi du 3 sept. 1807, limitatives du taux de l'intérêt, n'admettent la validité de cette convention que dans la limite du taux légal. Le créancier antichrésiste, n'ayant pas de privilège, ne peut, comme le créancier gagiste, faire vendre l'immeuble à l'échéance et s'en attribuer le prix; s'il renonce à exercer son droit de rétention, il ne peut que poursuivre l'expropriation selon les formes ordinaires, et, dans ce cas, il viendra, sur le prix, en concurrence avec les autres créanciers. En outre, la loi, comme en matière de gage, prohibe ici le contrat dit *pignoratif*, c.-à-d. la convention portant qu'à défaut de paiement au terme convenu, le créancier demeurera propriétaire de la chose engagée, convention considérée avec raison comme très dangereuse pour le débiteur, car il s'y soumettrait toujours et serait ainsi dépouillé d'une chose souvent bien supérieure en valeur au montant de la dette (V. art. 2088). La jurisprudence, par interprétation de la loi du 2 juin 1841, annule également en matière d'antichrèse la clause dite de *voie parée* qui autoriserait le créancier, à défaut de paiement, à faire vendre l'immeuble aux enchères publiques, par le ministère d'un notaire. Il faut, de toute nécessité, que les formalités de l'expropriation soient suivies.

La prohibition du pacte pignoratif est quelquefois éludée dans la pratique sous forme de *réméré* (V. ce mot). Au lieu d'un contrat d'antichrèse, on simule une vente avec pacte de rachat, le débiteur jouant le rôle de vendeur et le créancier celui d'acheteur. Si à l'expiration du délai fixé, le débiteur n'a pu exercer le rachat, le créancier devient ainsi propriétaire ou plutôt demeure propriétaire irrévocable sans autre formalité. Le créancier antichrésiste doit administrer l'immeuble en bon père de famille, acquitter les charges annuelles (art. 2086), et le restituer après paiement (art. 2081, 1°). S'il a fait des dépenses sur l'immeuble, il en doit être remboursé selon le principe posé en l'art. 2080, 2°. Tant que le créancier reste nanti de l'immeuble, la prescription ne court pas contre sa créance, et réciproquement, tant que dure la dette, la prescription ne court pas contre l'action en restitution qui appartient au débiteur. L'antichrèse se présente assez rarement dans la pratique. L'hypothèque est le moyen le plus usité de constituer une garantie immobilière. Elle a sur l'antichrèse l'avantage de ne pas dépouiller le débiteur de la possession et de l'exploitation de sa chose, et de constituer au profit du créancier un droit de préférence sur les autres créanciers. R. BLONDEL.

BIBL. : 1° DROIT ROMAIN : ACCARIAS, *Précis de droit romain*, I, p. 703, note I.

2° ANCIEN DROIT FRANÇAIS : POTHIER, t. IX, pp. 488 et suiv.

3° DROIT FRANÇAIS MODERNE : LAURENT, *Principes de droit civil français*, t. XXVIII, nos 527 et suiv. — AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*, 4e éd., t. IV, pp. 715 et suiv. — PONT, *Traité des petits contrats*, II, nos 1222 et suiv. — COLMET DE SANTERRE, *Cours analytique de code civil*, t. VIII, pp. 396 et suiv.

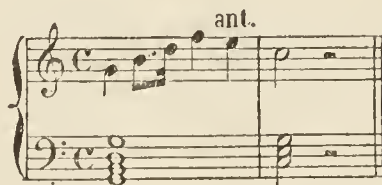
ANTICHTONES (Astron.). De ἀντὶ contre, et χθών terre, désigne les peuples qui habitent dans les hémisphères opposés, mais à des latitudes égales, de telle sorte que l'un est en été, tandis que l'autre est en hiver. On l'a employé quelquefois comme synonyme d'*Antipodes*. Macrobe appelle ainsi les habitants de la lune, qu'il considère comme une terre opposée à la nôtre.

ANTICIPATION. I. DROIT. — *Paiement par anticipation.* C'est le paiement fait avant terme alors qu'il s'agit non du terme de grâce, c.-à-d. accordé par le juge, mais du terme de droit, c.-à-d. de celui que le débiteur a stipulé, ou, plus généralement, de celui qui résulte de la convention des parties. Lorsque le terme est établi en faveur du créancier, il va de soi que le paiement ne peut être fait par anticipation sans son consentement; même solution si le terme est stipulé à la fois dans l'intérêt du créancier et du débiteur. Quand, au contraire, le terme est dans l'intérêt du débiteur seul, il est toujours loisible à celui-ci d'y renoncer et d'effectuer un paiement par anticipation. La seule difficulté sérieuse se présente dans l'hypothèse où le paiement par anticipation est le résultat d'une erreur du débiteur qui s'est cru obligé de donner une satisfaction immédiate à son créancier alors qu'il pouvait légalement la retarder. Il est certain qu'en pareil cas, le débiteur ne peut réclamer le capital (art. 1186, c. civ.). Il n'y a pas, en effet, paiement de l'indû, et il faut se garder, sous ce rapport, de prendre à la lettre la maxime « qui a terme ne doit rien » (V. en droit R. la loi 10, *Dig*,. XII, 6). A ce point de vue le terme diffère essentiellement de la condition qui, subordonnant la naissance même de l'obligation à un événement futur et incertain, fait considérer comme paiement de l'indû sujet à répétition toute prestation faite avant l'accomplissement de la condition (V. Pothier, *Obligations*, § 230). Si le paiement par anticipation n'autorise pas la répétition du capital, le débiteur ne peut-il pas au moins, au cas où il a payé dans l'ignorance du terme, réclamer la valeur que représente pour le créancier la jouissance du capital pendant l'intervalle entre le paiement et l'échéance *(interusurium)* ? Le droit romain, bien qu'admettant la maxime *qui tardius solvit minus solvit*, refusait toute action du chef d'un paiement anticipé. Pothier (*Conditio indebiti*, n° 152) suivait la même doctrine, mais par le motif que ce serait exiger un escompte et que l'escompte n'est pas plus licite que l'intérêt du prêt. Cette raison n'existant plus aujourd'hui, la solution contraire doit-elle l'emporter ? La question est controversée. Nous pensons que la décision de Pothier doit être maintenue, non plus en raison du motif qu'il alléguait, mais parce que l'art. 1186 ne peut viser précisément que cet *interusurium*. Il ne pouvait y avoir doute pour le capital dont la répétition est certainement exclue en vertu des principes généraux. Seul l'*interusurium* pouvait donner lieu à une question. L'art. 1186 la tranche en refusant toute répétition. Le débiteur ne peut pas toujours s'acquitter valablement avant terme. La loi d'égalité entre créanciers, qui domine toute la matière de la faillite, entraîne nullité des paiements faits pour dettes non échues depuis les dix jours qui ont précédé la date de la cessation des paiements déterminée par le tribunal (art. 446, al. 2, c. comm.). Le créancier peut exiger le paiement par anticipation, c.-à-d. avant terme, dans les cas visés par l'art. 1188, c. civ. (faillite et, par voie d'interprétation, déconfiture du débiteur, diminution par son fait des sûretés qu'il avait promises par le contrat au créancier). La vérité est que, dans ces diverses hypothèses, il n'y a pas paiement par anticipation, mais bien déchéance du bénéfice du terme. R. BLONDEL.

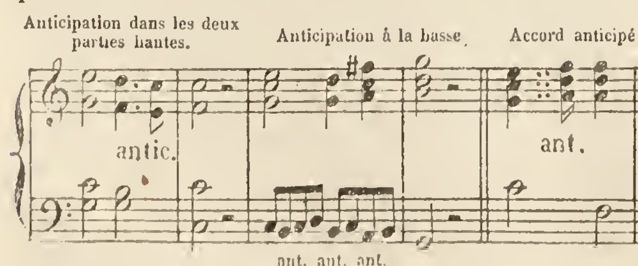
II. FINANCES. — Les anticipations de paiements et de recettes sont des avances que certains gouvernements se font faire sur le produit futur des impôts ; ils s'empruntent à eux-mêmes. Ainsi qu'en fait la remarque Adam Smith (*Richesse des Nations*, liv. V, ch. II), les emprunts restés assez célèbres de Guillaume et de la reine Anne, pour le service desquels la plupart des impôts durent alors être votés par le Parlement, furent des *emprunts par anticipation;* on les nommait ainsi en opposition aux emprunts avec *fonds* à perpétuité, d'où *dette fondée*, puis *consolidée*. François Ier et Charles-Quint, ces deux grands emprunteurs, recoururent aussi à ce mode d'emprunt par anticipation. Ces emprunts devaient être remboursés dans un délai assez court, au moyen de contributions particulières. On recourait à ce mode d'emprunt, parce que les emprunts perpétuels, consolidés, effrayaient beaucoup dans

le principe. Autrefois, pour réaliser des emprunts de ce genre, on s'adressait aux particuliers, au public ; dans la suite, on s'adressa plutôt à ceux qui sont chargés, en qualité de fonctionnaires ou de fermiers de l'Etat, de la perception des revenus publics. On exige d'eux des versements, des acomptes sur le produit non encore réalisé de l'impôt ; et ils se résignent d'autant mieux à faire ces avances qu'ils dépendent du gouvernement et qu'ils ont dans les mains, plus que ne l'auraient des particuliers, le moyen de se faire rembourser plus tard. Le mode des anticipations n'est guère employé que par les gouvernements obérés et dans les pays où le crédit public est presque nul. Il était fort en usage dans l'ancienne France. On s'adressait alors assez fréquemment aux fermiers généraux pour leur demander des acomptes sur les impôts non encore perçus, ni échus, et ces anticipations allaient quelquefois si loin, qu'elles absorbaient par avance la plus grande partie du revenu public. Le premier inconvénient de ce mode d'emprunt est de mettre le gouvernement, à certains égards, sous la dépendance de ceux qu'il emploie et dont il doit contrôler les actes. Le moyen, en effet, de révoquer des fonctionnaires dont on s'est constitué le débiteur et pour lesquels la fonction même qu'ils exercent est le gage de leur créance ? Il faut ajouter que presque toujours ceux dont on exige de telles avances cherchent à se dédommager par des moyens illicites, des embarras qu'on leur impose. Ce mode d'emprunt est aussi dangereux pour le gouvernement lui-même, qui est obligé de satisfaire des besoins présents par des avances futures qui sont toujours payées cher. Depuis que le crédit public s'est établi et consolidé en France, le mode des emprunts par anticipation y a été presque entièrement abandonné ; c'est à l'emprunt de fonds à perpétuité ou amortissables que le gouvernement demande principalement ses ressources extraordinaires. Cependant l'emploi des fonds des caisses d'épargne et des fonds qui constituent ce qu'on appelle la dette flottante et qui se composent des cautionnements versés par certains officiers publics, et des capitaux recueillis çà et là au moyen de l'émission des bons du Trésor, l'emploi de ces fonds, quand la somme en excède ce qui est rigoureusement nécessaire pour faciliter le service de la trésorerie, et qu'elle est pour l'Etat autre chose qu'un fonds de roulement, peut être considéré avec assez de raison comme une anticipation sur les revenus futurs et peut, certaines circonstances étant données, présenter des inconvénients graves. P. Lafargue.
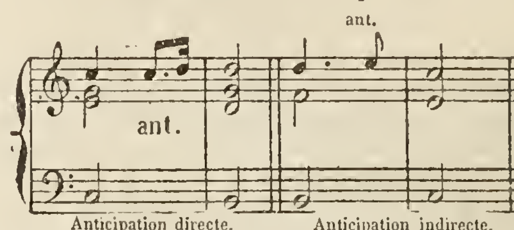
III. Musique. — En harmonie, l'anticipation est une note accidentelle, ordinairement de courte valeur, toujours placée à la fin d'un temps ou d'une mesure, et qui appartient à l'accord suivant :



Elle est le contraire du *retard* et diffère de l'*appogiature* en ce que celle-ci est placée généralement au commencement d'un temps ou d'une mesure. L'anticipation peut se faire dans toutes les parties ; on peut même anticiper un accord tout entier :



On distingue deux anticipations : l'anticipation directe dans laquelle la note qui anticipe est la même que celle dont elle est suivie, et l'anticipation indirecte quand la note d'anticipation est différente de celle qui lui succède. Ex. :



L'anticipation est un des artifices harmoniques et mélodiques les plus employés par les musiciens et on la trouve déjà dans les maîtres anciens des XIVe et XVe siècles. H. Lavoix.

IV. Philosophie. — On traduit par « anticipation » le mot grec πρόληψις, toutes les fois qu'on le rencontre dans les textes qui ont trait à la logique des stoïciens ou à celle des Epicuriens. C'est aux articles Epicuréisme et Stoïcisme qu'il faut en chercher l'explication exacte. Pour le dire en peu de mots, ces deux écoles, qui s'accordent à rapporter aux sens l'origine de toute connaissance, appellent πρόληψις à peu près la même chose, à savoir le concept du degré le moins élevé, l'acte par lequel instinctivement l'esprit s'élève de la sensation à l'idée, des données particulières et concrètes de l'expérience à la notion générale et abstraite. Chez les Stoïciens, les προλήψεις sont la même chose que les κοιναὶ ἔννοιαι. Selon Diogène Laerce (VII, 53), la πρόληψις stoïcienne est ἔννοια φυσικὴ τοῦ καθόλου. L'expression ἔμφυτοι προλήψεις correspond littéralement à notre expression « idées innées », mais ne semble pas avoir désigné autre chose, à l'origine, que les généralisations les plus simples provenant de l'expérience universelle. Dans la « canonique » des Epicuriens, la πρόληψις est en quelque sorte un souvenir général, l'empreinte laissée dans l'esprit par plusieurs perceptions semblables, μνήμη τοῦ πολλάκις ἔξωθεν φανέντος (Diog. Laerce, X, 33). H. M.

Bibl. : 1° Droit romain : Accarias, *Précis de droit romain*, II, p. 602.

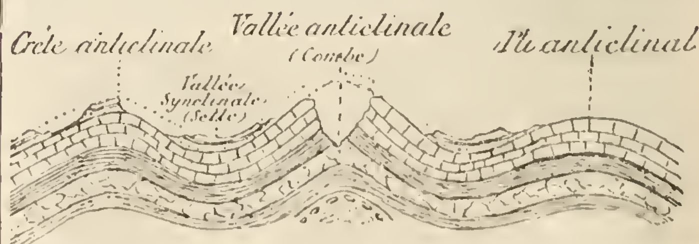
2° Ancien droit français : Pothier, *Traité des obligations*, t. II, n° 230, et t. V, nos 151 et 152.

3° Droit français moderne : Laurent, *Principes de droit civil français*, t. XVII, nos 183 et suiv. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, 4e éd., t. IV, p. 88. — Demolombe, *Cours de code Napoléon*, t. XXV, n° 634. — Colmet de Santerre, *Cours analytique*, t. V, p. 172.

4° Philosophie : Roorda, *Epicureorum et Stoicorum de anticipationibus doctrina* ; Leyde, 1823.

ANTICLÉE, épouse de Laërte et mère d'Ulysse ; mourut de chagrin pendant la longue absence de son fils ; d'autres disent par le suicide, en apprenant la fausse nouvelle de sa mort. Ulysse rencontre son ombre à l'entrée du monde souterrain et s'entretient avec elle. Après Homère, on prêta à Anticlée des amours coupables avec Sisyphe, si bien qu'elle aurait été enceinte d'Ulysse en épousant Laërte ; les tragiques ont souvent fait allusion à cette origine infamante du héros, entre autres Sophocle par la bouche de Philoctète. J.-A. H.

ANTICLINAL (Pli). Plissement de l'écorce terrestre en forme de voûte (pli convexe) ; les strates refoulées plongent alors de part et d'autre de la ligne de faîte (axe an-



ticlinal). Ces voûtes peuvent être entières ou *rompues* le long de leur axe ; dans ce cas, fréquent au Jura qui peut compter comme le type le plus parfait des plissements de

ce genre, la dépression, creusée suivant la déchirure longitudinale de la clef de voûte, porte le nom de *vallée anticlinale* (combe). Les portions de voûte *démantelées*, appuyées en arrière sur les *épaulements* d'une voûte rompue extérieure à la première, qui restent parfois en saillie sur l'axe du pli, portent le nom de *crête anticlinale.* Ch. Vélain.

ANTICLUS, guerrier grec caché avec Ulysse dans le cheval de Troie, héros d'une aventure racontée par les poètes cycliques et transportée après coup dans l'*Odyssée* (IV, 285). Hélène avec son époux Déiphobe tournait autour du cheval et imitait la voix des femmes grecques, dont les Troyens soupçonnaient les maris cachés dans l'intérieur ; Anticlus allait trahir sa présence en répondant, si Ulysse ne lui avait violemment fermé la bouche; d'autres disent, s'il ne l'avait étouffé. Anticlus signifie d'ailleurs : *voix qui répond.* J.-A. H.

ANTI-CORN-LAW-LEAGUE ou simplement The League (Association contre les lois des céréales). Ligue fondée en 1838 à Manchester pour imposer au Parlement le rappel des lois sur les blés. A la suite de la guerre contre la Révolution les tories victorieux avaient fait voter par le parlement des droits énormes sur l'importation des céréales. Les réformes de Hus Kisson en 1828 avaient faiblement remédié aux maux dont ces tarifs furent la cause en Angleterre. La grande crise économique de 1836 et les mauvaises récoltes de 1836 et de 1838 provoquèrent de telles souffrances que des manufacturiers de Manchester eurent l'idée de former une ligue pour obtenir la liberté du commerce des grains. Les premiers membres de cette ligue furent le Dr Bowring, Paulton et M. J.-B. Smith. A ce groupe d'hommes actifs se joignit en oct. 1838, Richard Cobden, revenu d'un voyage sur le Continent. Il fut décidé que la chambre de commerce de Manchester demanderait au parlement l'abolition totale et immédiate des lois sur les grains. M. Villiers en fit la proposition à la Chambre des communes (déc. 1838), mais la motion fut repoussée par 344 voix contre 197. La ligue se donna alors des cadres plus étendus. Organisée dès les premiers jours de janv. 1839, elle prit pour centre Manchester. Un comité exécutif de 50 membres fut chargé de coordonner les efforts. Les deux principaux chefs furent Georges Wilson et Richard Cobden autour desquels se pressaient des hommes comme John Bright que beaucoup regardent comme le plus grand orateur politique de notre temps, Georges Thomson, le colonel Thompson, Villiers, Prentice, Ashworth, etc. Négociants, commissionnaires, fabricants, la plupart des chefs de cette ligue furent des hommes d'action, initiés depuis longtemps aux affaires, riches, bienfaisants, ne ménageant ni leur bourse, ni leur temps, ni leur personne. En 1841, Cobden devint membre du parlement pour Stockport. La merveilleuse activité déployée par la ligue a raison de l'indifférence publique; des meetings monstres sont convoqués dans toutes les grandes villes du royaume; un journal est fondé à Londres, et se tire à 20,000 exemplaires, *The League;* sir R. Peel est gagné; et en 1844 la ligue aide ses adhérents ouvriers à devenir électeurs en achetant des parcelles de terrain. Elle est alors une véritable puissance politique. La proposition que M. Villiers renouvelle avec ténacité à chaque session parlementaire gagne des adhérents d'année en année. En janv. 1845 c'est le gouvernement lui-même, par l'organe de Peel, qui propose l'abolition des droits sur les céréales. Après des débats émouvants l'assentiment des deux chambres fut emporté. Le 2 juil. 1846, la grande assemblée tenue dans le Free-trade-hall de Manchester prononça la dissolution de la ligue. Cette grande association avait exercé une action féconde sur l'Angleterre non seulement par la révolution économique qu'elle prêcha et qu'elle fit réussir, mais par le magnifique exemple qu'elle a donné. Elle a mis en relief des orateurs et des hommes d'Etat de premier ordre et elle a montré que le progrès pouvait être obtenu par la persuasion et la légalité, malgré la force des intérêts opposés et la puissance de la routine. Louis Bougier.

Bibl. : *The league* (1843-1846), Londres, 3 vol. in-fol. — *The Econonomist* (les premières années jusqu'en 1846); Londres, in-fol. — Joseph Garnier, *Richard Cobden ;* Paris, 1846, in-16. — Prentice, *History of the Anti-corn-law-league ;* Londres, 1853, 2 vol. in-8. — Simonson, *Richard Cobden und die Anti-Kornzolliga;* Berlin, 1883, in-8.

ANTICOSTI. Grande île située en face de l'embouchure du Saint-Laurent (Amér. du Nord). De forme à peu près elliptique et très allongée, 220 kil. sur 50, elle s'étend entre le 49e et le 50e degré de lat. N., suivant un axe incliné du N.-O. au S.-E., sa superficie est de 8,150 kil. q. C'est le sommet d'un plateau sous-marin qui se rattache vers le N. au rivage du Labrador; parallèlement à la face méridionale, au contraire, s'étendent des vallées sous-marines parcourues par le courant du Saint-Laurent. Dans les principaux points de la côte sont l'East Point, la baie des Naufrages, Heath Point, la baie Chaloupe, le cap Henry, et West-End sur la face méridionale ; la face septentrionale présente comme accidents principaux : North Point, l'écueil de l'Observation, la Tête de l'Ours, le cap James et la baie au Renard. La côte y est escarpée et abrupte. Quelques ruisseaux et quelques lacs ont été reconnus le long de la côte : le lac de l'Outarde, les ruisseaux de Chaloupe, de Pavillon, de Chicotte et de Jupiter au S., du Saumon au N. Mais on ne connaît pas encore l'intérieur de l'île que recouvrent des forêts marécageuses. Anticosti est entourée de glaces pendant sept à huit mois de l'année, mais la belle saison y attire une flotte montée par près de cinq mille pêcheurs qui prennent la baie au Renard comme quartier général. Le magasin et le dépôt d'approvisionnements et la station de sauvetage entretenus par le gouvernement se trouvent au S. près de l'embouchure de la Chaloupe. Quelques phares ont été construits sur la face méridionale. Anticosti, célèbre par ses pêcheries qui sont comptées parmi les meilleures du Dominion et par ses chasses giboyeuses, a été jusqu'à ces dernières années délaissée par la colonisation. Sa population fixe ne dépassait pas 100 hab. Depuis 1885 un syndicat s'est formé à Montréal pour explorer l'intérieur et en exploiter les richesses minérales et agricoles. L'île a maintenant 600 hab.

L. Bougier.

ANTICYCLONE. Il y a constamment sur la surface terrestre un certain nombre de régions variables où la pression barométrique est plus grande que dans les lieux environnants. Quand on s'occupe uniquement de la pression, chacun de ces points s'appelle maximum barométrique. Quand on considère l'ensemble des phénomènes qui l'accompagnent, ce maximum prend le nom d'anticyclone, par opposition au mot cyclone qui correspond à un minimum de pression. L'anticyclone est formé par des masses d'air sec et par conséquent lourd, qui descendent lentement des hautes régions de l'atmosphère et qui se répandent à la surface du sol en courants divergents à partir du point où la pression est la plus haute. Ces courants ne vont pas en ligne droite suivant des rayons de cercle ; ils s'infléchissent en spirales. Dans l'hémisphère nord, ces spirales se dirigent dans le sens du mouvement des aiguilles d'une montre; c'est le contraire dans l'hémisphère sud. Les hautes pressions barométriques sont rares sur les continents pendant la saison chaude; quand elles se produisent dans cette saison, elles amènent généralement des chaleurs torrides sur la portion de surface terrestre qu'elles recouvrent; cela s'explique par le plus grand pouvoir diathermane de l'air sec qui permet à la chaleur solaire d'arriver à la surface terrestre. Dans la saison froide, étant donné que les terres se refroidissent plus vite que les mers, l'air devient plus condensé et plus lourd sur les continents, ce qui constitue un anticyclone; et alors, grâce à la longueur des nuits et à la sécheresse de l'air, qui favorise le rayonnement nocturne, l'anticyclone amène généralement des froids intenses. L'anticyclone produit parfois des brouil-

lards et même, mais beaucoup plus rarement, des pluies; c'est quand les couches inférieures de l'atmosphère sont chargées d'humidité ; dans ce cas, les couches froides qui descendent condensent cette humidité tantôt en légères vésicules (brouillard), tantôt en gouttes d'eau. — Les anticyclones ont une forme généralement arrondie ou elliptique plus ou moins irrégulière. Leur durée peut varier de un ou deux jours à plusieurs mois, selon la région et la saison. Leur diamètre varie aussi depuis un espace presque insignifiant jusqu'à plusieurs centaines de lieues. En Europe, ils se déplacent très lentement sans suivre aucune marche régulière; aux Etats-Unis, ils ont une tendance assez marquée à se diriger de l'O. vers l'E., ce qui permet aux observatoires d'annoncer aux Etats voisins de l'Atlantique la probabilité d'une température inférieure à la moyenne, si c'est en hiver, et supérieure à la moyenne si c'est en été. E. Durand-Gréville.

ANTICYRE ou **ANTICYRA**. Ancienne ville de la Grèce, en Phocide, au S. de Delphes, sur le golfe de Corinthe. Pausanias dit que l'ancien nom était Cyparissus. Elle était située entre des montagnes rocheuses où se trouvait l'ellébore vomitif puissant qui guérissait la folie. — *Ville de la Grèce*, sur le golfe Maliaque, baignée par le fleuve Sperchius. Hérodote (l. VII, p. 178) en fait mention. Strabon en parle (l. IX, p. 418) ; il prétend qu'elle produisait de l'ellébore inférieur toutefois à celui de la ville de Phocide. — Ile dans le golfe Maliaque où il y avait aussi de l'ellébore. Horace confirme l'existence des trois Anticyres dans les vers suivants (*Art poétique*, 300) :

Si tribus Anticyris caput insanabile nunquam,
Tonsori Licino commiserit.

ANTIDACTYLE ou *dactyle renversé* (métrique). Nom donné souvent par les grammairiens anciens au pied appelé d'ordinaire *anapeste*, parce que celui-ci reproduit les éléments du dactyle –́ᴗᴗ dans l'ordre inverse ᴗᴗ–́. (V. Anapeste). A. W.

ANTIDATE. L'antidate est l'apposition sur un acte d'une date antérieure à celle de l'époque où l'acte a été passé. Souvent l'antidate est un moyen de frauder les tiers en leur opposant des actes qui les priment (V. Preuve). Dans un acte authentique ou sur des effets de commerce l'antidate peut constituer un faux (V. Faux et Effets de commerce).

ANTIDESMA. Genre d'Euphorbiacées Phyllanthées, établi par Burmann (*Thes. Zeyl.*, 22) et composé d'arbres et d'arbustes répandus dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. On en connaît environ soixante-dix espèces. La plus importante, *A. alexiteria* L., est un arbre dont les rameaux, couverts de feuilles alternes, ovales-oblongues, entières, portent, à leur sommet et aux aisselles des feuilles supérieures, des épis de fleurs dioïques. Les fruits charnus renferment une seule graine, dont le large embryon est logé dans un albumen charnu et oléagineux. L'*A. alexiteria* L. croît à l'ile de France, où ses feuilles sont préconisées comme spécifiques contre la morsure des serpents venimeux ; on les emploie en applications topiques, puis à l'intérieur, en infusion ou en décoction. Son écorce est utilisée pour faire des cordes. Ses fruits servent à préparer des boissons rafraîchissantes et des conserves réputées dépuratives.—Dans l'Inde, les feuilles de l'*A. zeylanica* Burm. et celles de l'*A. Bunius* Rumph. (*Stilago Bunius* L.) sont employées, en décoction, comme sudorifiques, dans le traitement des maladies syphilitiques. Ed. Lef.

ANTIDICOMARITES, *Antimarianites*, *Antimariens*. Ces noms désignent, non une secte proprement dite, mais un mouvement de réaction provoqué, dans la dernière partie du IVe siècle, par le développement envahissant du culte de la Sainte-Vierge. Les Antidicomarites affirmaient qu'après la naissance de Jésus, Marie avait eu de Joseph plusieurs enfants. Cette opinion se réclamait du texte, interprété littéralement, de certains passages de l'Evangile. On la trouve professée en divers lieux, notamment à Rome, où elle fut réfutée, dit-on, par saint Jérôme, et en Orient, où Epiphane la combattit dans un traité spécial. Comme elle n'a point prévalu, elle a été classée parmi les hérésies. E.-H. V.

ANTIDORE (Liturg. grecq.) (V. Eulogie).

ANTIDOTAIRE. Pris dans son sens étymologique, ce mot indique un ouvrage destiné à la description des antidotes. Il a été appliqué à beaucoup de livres de l'antiquité et du moyen âge ; la plupart sont de véritables traités de matière médicale, renfermant des notions sur les poisons et la plupart des substances employées en médecine. Les deux plus anciens antidotaires connus sont les compilations en vers du médecin d'Alexandrie Nicander (135-140 a. J.-C.), intitulées *Alexipharmaque* et *Thériaque*. On prétend que l'auteur avait reproduit en grande partie les idées d'Apollodore de Lemnos, contemporain d'Erasistrate. Un médecin romain dont la biographie est à peu près inconnue, Ælius Promotus, aurait composé vers le Ier siècle de notre ère un antidotaire dont on a souvent cité des extraits. Vers le VIIIe ou IXe siècle de notre ère, l'ouvrage original de Dioscorides fut augmenté de données sur les poisons et les contre-poisons empruntées du Byzantin Photius. Les antidotaires arabes les plus estimés furent ceux de Rhasès, d'Avenzoar, d'Amin e Danula ibn e Talmud, et surtout celui de Maimonides, rédigé vers la fin du XIIe siècle. Presque tous ces ouvrages furent commentés dans les écoles de médecine jusqu'à la Renaissance ; plus tard, l'antidotaire portant le nom de Nicolas Myrepse les remplaça ; c'est une compilation d'origine byzantine. Son auteur, le préparateur de parfums et d'onguents Nicolas (ὁ μυρεψός), aurait vécu à la cour de l'empereur de Nicée, Jean Ducas Vatatzès, de 1222 à 1225, et serait venu vers la fin de sa vie à Rome. Le livre en question renferme une foule de recettes rationnelles ou non, empruntées indistinctement aux Grecs de toutes les époques et aux Arabes ; c'est probablement grâce à cet éclectisme qu'il fut classique de très bonne heure et le resta presque jusqu'au commencement de notre siècle. En France, une ordonnance royale de 1353 en rendait l'usage obligatoire : « Jureront les apotiquaires... qu'ils auront leur livre, qu'on appel Antidotaire Nicolas corrigé par les maistres du métier. » Le professeur de pharmacologie de l'ancienne Faculté de Paris commentait le traité des vertus des médicaments de Galien, les livres de Rhasès, Abulcasis et Avenzoar, mais l'antidotaire de Nicolas Myrepse était le véritable Codex pharmaceutique ; il jouissait d'une telle considération que, quand il fut devenu manifestement insuffisant, la Faculté préféra en faire une édition nouvelle mise au courant de la science que de l'abandonner. Dr L. Thomas.

ANTIDOTE. « Pour qu'une substance puisse être dite l'antidote d'une autre, il faut qu'elle soit apte à neutraliser cette dernière dans l'organisme. Ainsi les acides sont les antidotes des alcalis. » Cette définition, que donne Rabuteau, qui insiste avec beaucoup de raison sur la différence qu'il y a entre l'*antidotisme* et l'*antagonisme*, ne nous paraît cependant pas tout à fait complète, en ce qu'il n'y est fait aucune part à l'antidotisme mécanique. Supposons, en effet, qu'une personne ait avalé une certaine dose d'un acide de force moyenne. Il y a deux façons de pratiquer l'antidotisme. L'une consistera à lui faire prendre une solution alcaline qui neutralisera chimiquement l'acide, et amènera la formation d'un sel inoffensif ou peu nuisible ; l'autre consistera en une défense mécanique ; l'on fera avaler une grande quantité d'eau, de sirop, etc., afin de diluer l'acide et de le rendre moins apte à nuire, — un antidote sera donc une substance capable de s'opposer à l'action nuisible d'un poison quelconque, soit par action chimique, soit par action mécanique. Il n'est pas besoin de faire remarquer la différence qu'il y a entre l'antidotisme et l'antagonisme : ce sont deux modes d'action absolument distincts, et il n'est guère explicable que Gubler les ait confondus. Les

antidotes mécaniques sont l'eau et les autres boissons sans action chimique : elles sont destinées à diluer le poison, à en diminuer la concentration ; ce sont encore les sirops, mucilages et matières gélatineuses qui enrobent et entourent le poison de façon à en entraver la diffusion ; les corps gras qui contrarient l'absorption. Les antidotes chimiques agissent de diverses façons, mais dans un même ordre : ils agissent chimiquement. Ils saturent le poison, et lui enlèvent sa propriété nuisible ; ou bien ils forment avec lui des composés insolubles, par conséquent dépourvus de danger, ou tout au moins ils déterminent des réactions chimiques qui changent plus ou moins la nature du poison. Ainsi certains acides sont très bien neutralisés par certains alcalins ; ainsi l'acide carbonique forme avec la chaux vive un composé inoffensif, etc., etc. On conçoit que, dans ces divers cas, l'antidotisme peut être plus ou moins parfait ; c'est une affaire de dose et d'affinités chimiques. Ajoutons que l'antidotisme chimique ne peut s'exercer que durant un temps assez court. En effet, il ne peut s'exercer que sur le poison encore non absorbé, encore contenu dans l'estomac. Dès qu'il est absorbé, l'antidotisme ne s'exerce plus, car l'albumine du sang s'y oppose. Il faut donc intervenir rapidement sous peine de voir absorber une proportion considérable du poison sur laquelle on n'a plus d'action.

Pourtant il existe un troisième mode d'antidotisme : c'est l'antidotisme physiologique. Il consiste en ceci : Un poison, ayant été ingéré, n'a pu être neutralisé par un produit chimique, ni par une action mécanique : il a pénétré dans le torrent circulatoire. On s'efforce alors de le chasser de l'organisme par tous les moyens propres à activer les sécrétions. Les voies d'élimination normales, habituelles, de chaque poison, sont variables : tel s'élimine par l'urine, tel par la bile, tel par la salive. On s'efforce, en conséquence, de provoquer une hypersécrétion dans les organes par où se fait habituellement l'élimination : rein, glandes salivaires, peau, foie, selon les cas, au moyen des diurétiques, sialagogues, sudorifiques, etc. — L'antidotisme consiste donc, selon les cas, à neutraliser chimiquement un poison, à créer des obstacles mécaniques à sa diffusion ou au maintien de son état de concentration (enrobement et dilution) ; enfin, s'il a déjà pénétré dans le torrent circulatoire, à l'en chasser en provoquant une hypersécrétion dans les appareils où il se dirige normalement. Je le répète, sous ce triple aspect, l'antidotisme diffère essentiellement de l'antagonisme : l'antidotisme consiste, en somme, à empêcher, directement ou indirectement, un poison d'effectuer son action ; l'antagonisme consiste à combattre celle-ci pendant qu'elle se fait, ou alors qu'elle s'est déjà produite ; l'antidotisme peut être indirect : l'antagonisme vrai ne peut être que direct. — D'après ce qui précède, les antidotes varient à l'infini : d'abord selon chaque poison (selon sa nature chimique), puis selon que l'absorption en est faite ou non : ils varient selon les poisons et selon les circonstances. L'on trouvera, à propos des principaux produits toxiques, l'indication des substances propres à en prévenir l'action toxique, soit en les neutralisant, soit en les combattant mécaniquement, soit en hâtant leur expulsion de l'organisme pour empêcher l'action de se produire, ou du moins pour faire en sorte que celle-ci soit de la plus courte durée et de la moindre intensité possible. Les principes généraux de l'antidotisme se déduisent de la composition chimique des poisons, de leur degré de concentration, de leur rapidité de diffusion, de la rapidité avec laquelle se fait l'absorption et des modes connus selon lesquels on peut activer le fonctionnement des organes sécréteurs, par voie directe ou indirecte.
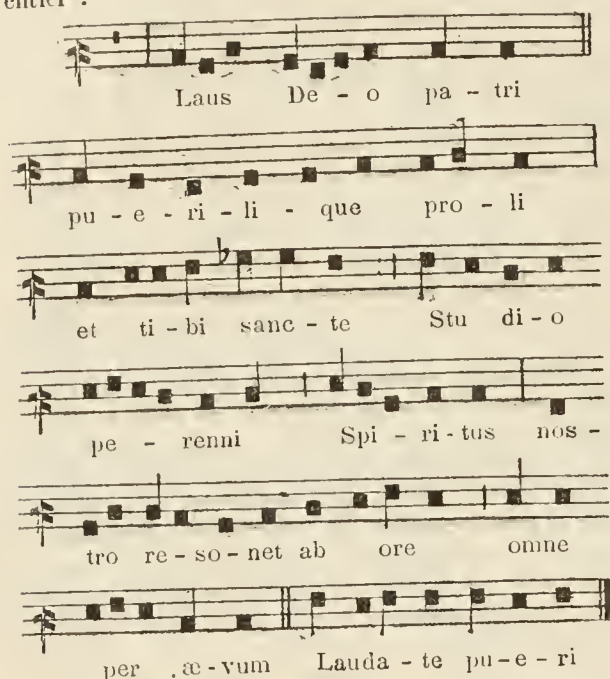
Voici les antidotes d'un certain nombre de poisons : *Acides concentrés*. Eau, magnésie calcinée, eau de savon, blanc d'Espagne, carbonates alcalins, lait, huile, blancs d'œuf battus. — *Acide cyanhydrique et cyanures :* Vomitifs, inhalation d'eau chlorée, d'eau ammoniacale, douches, glace sur la tête, sinapismes, saignées, sangsues. — *Alcalis concentrés :* Eau vinaigrée, limonades acides, huiles, boissons et fomentations émollientes. — *Alcaloïdes, opium et ses dérivés :* Vomitifs, noix de galle en décoction, tannin, café noir, thé, quinquina gris et écorces astringentes, iodure de potassium ioduré, charbon. — *Alcool, éther, chloroforme :* Eau, ammoniaque, affusion d'eau froide, inhalations d'oxygène et ammoniaque. — *Arsenic et arsénicaux :* Vomitifs, hydrate de magnésie gélatineux, hydrate de fer gélatineux, eau de chaux, eaux sulfureuses, lait, huile. — *Préparations antimoniales :* Vomitifs, tannin, noix de galle, quinquina, écorce de chêne, café vert, magnésie, opium (contre les vomissements). — *Cantharides :* Camphre, boissons laiteuses ou mucilagineuses, lavements huileux. — *Champignons :* Vomitifs, purgatifs, potions éthérées, bains, fomentations émollientes ; sinapismes ; *Chlore et hypochlorites :* Eau en quantité, eau ammoniacale. — *Cuivre et préparations cupriques :* Vomitifs, eau albumineuse, eau sulfurée, fer et zinc métallique, fer réduit, persulfure de fer hydraté. — *Iode et Brome :* Amidon (empois), lait, albumine. — *Mercure et mercuriaux :* Vomitifs, eau albumineuse (4-6 blancs d'œuf dans un litre d'eau) ; eaux hydro-sulfurées, lait, magnésie, soufre et miel mélangés. — *Phosphore :* Boissons albumineuses et mucilagineuses avec magnésie, essence de térébenthine. — *Plomb :* Sulfates de soude et de magnésie, eau albumineuse, eau de puits, eaux sulfureuses, limonade sulfurique ou tartrique. — *Zinc, étain, bismuth, fer, argent, or*, même traitement que pour l'empoisonnement par le mercure. — *Empoisonnement par les moules :* Vomitifs et potion antispasmodique. — *Poisons narcotico-âcres : Scille, aconit, aconitine, belladone, datura, atropine, jusquiame, ciguë, tabac, nicotine*, etc. : Emétique, boissons faiblement acidulées ; charbon animal. — *Strychnine, brucine, noix vomique, coque du Levant*, etc. : Vomitifs, respiration artificielle, quinquina, fève de Calabar. — Voici une préparation que l'on emploie contre les empoisonnements par les *acides, arsenicaux, sels métalliques à acides minéraux, iode, brome et alcaloïdes :* Faire une solution de sulfate de fer à 45° B. Dans 100 de cette solution, verser 80 de magnésie calcinée, 40 de charbon, et 800 d'eau ordinaire. Administrer de 50 à 100 gr. du mélange. Pour les poisons non cités ici, se reporter aux articles spéciaux. Dr H. DE VARIGNY.

BIBL. : *Dict. de médecine et de thérapeutique* de BOUCHUT et DESPRÉS. — *Dict. usuel des sciences médicales* de DECHAMBRE, M. DUVAL et LEREBOULLET.

ANTIDROME. On appelle *Antidrome* ou *hétérodrome* la spirale suivant laquelle les feuilles sont disposées sur l'axe, quand elle marche dans le sens opposé à celui de la spirale qui précède immédiatement : par exemple, on peut voir les feuilles s'insérer sur les rameaux suivant une spirale allant de gauche à droite, alors qu'elles s'insèrent sur la tige suivant une spirale allant de droite à gauche (V. PHYLLOTAXIE). R. BL.

ANTIENNE. Terme de plain-chant. L'antienne (du grec ἀντιφονέω, chanter en réponses) est une courte pièce de plain-chant qui se chante avant le psaume et qui s'accorde avec lui par le ton musical et par le choix du texte ; en d'autres termes, l'antienne est la préface du psaume. Durand, dans son *Rational*, dit « que l'antienne est comme la clef du mode du psaume qui suit, car celui-ci est dans le même ton que l'antienne qui le précède. Le chant alternatif est une des plus anciennes formes de la musique religieuse ; non seulement on le trouve chez les premiers chrétiens, mais les Hébreux l'employaient. L'antienne était autrefois exécutée par deux chœurs se répondant de vers en vers, ou de demi-vers en demi-vers ; de là son nom ; cependant on perdit l'habitude de dialoguer l'antienne qui garda son nom, tout en perdant son caractère.

Entonner l'antienne est dit liturgiquement l'*imposer*, parce qu'en effet elle impose le psaume suivant. Les antiennes sont employées dans l'Eglise grecque, comme dans l'Eglise latine, dans le rite ambroisien, comme dans le rite grégorien. Dans le rite parisien cependant, on ne fait qu'imposer l'antienne avant le psaume comme pour en régler le ton, puis, lorsque le psaume est fini, on la chante en entier :



H. Lavoix.

ANTIER (Benjamin), auteur dramatique français, né à Paris le 21 mars 1787, mort dans la même ville le 25 avr. 1870. Après avoir écrit dans quelques journaux littéraires de la Restauration, il débuta par un vaudeville, *l'Habit de cour* (1818) qu'il signa de son prénom de Benjamin, sous lequel il fit depuis représenter soit seul, soit en collaboration, plus de quatre-vingts pièces. Ses comédies et ses vaudevilles sont tout à fait oubliés aujourd'hui, mais il n'en est pas de même du fameux drame de l'*Auberge des Adrets* (Ambigu, 1823), que les auteurs Antier, Polyanthe (Alex. Chaponnier, docteur-médecin), et Saint-Amand (Amand Lacoste), avaient conçu dans une donnée tragique et que le génie de Frédérick-Lemaître, aidé d'un acteur de talent, Saint-Firmin, transforma le soir de la première représentation en une bouffonnerie à la fois désopilante et lugubre. Encouragé par ce succès d'un genre absolument nouveau, Frédérick, avec l'assentiment de deux des auteurs (car Chaponnier était, dit-on, fort irrité de ce travestissement), réduisit la pièce à deux actes et la transporta sur la scène de la Porte-Saint-Martin, où le rôle de Bertrand fut repris par un autre acteur, nommé Serres, qui en fit en quelque sorte une création nouvelle. Le texte primitif avait à peu près complètement disparu sous celui que lui substituaient ses deux interprètes et qu'ils modifiaient chaque soir. Ces adjonctions devinrent quelques années plus tard, avec l'aide bénévole d'Antier et de Saint-Amand, un nouveau drame intitulé *Robert Macaire*, dont Frédérick, qui avait fourni la meilleure part, s'était réservé l'exploitation exclusive. Il refusa même de le laisser imprimer et gagna un procès intenté par lui au libraire Barba qui en avait publié le texte d'après la sténographie. Représenté aux Folies-Dramatiques le 26 juin 1834, *Robert Macaire* n'obtint pas un succès moins vif ni moins prolongé que l'*Auberge des Adrets*, mais provoqua une tardive interdiction. Il a été repris de nos jours par d'autres artistes sans exciter rien de plus qu'une courte curiosité. Parmi les autres productions de Benjamin Antier, nous citerons : *Mandrin* (1827); — *Guillaume Tell* (1828), avec G. de Pixérécourt; — l'*Incendiaire* (Porte Saint-Martin, 1831); — les *Filets de Saint-Cloud* (1842); — les *Chiens du mont Saint-Bernard* (Cirque, 1838), repris à la Gaîté, en 1858; — le *Masque de poix* (Ambigu, 1855), tiré des *Fastes du crime*, de M. Mocquard, etc. Maurice Tourneux.

Bibl. : Paul Chéron, *Catalogue général de la librairie française au* xix*e siècle*. — Frédérick Lemaitre, *Souvenirs*. — Henri Lecomte, *le Témoin*, journal.

ANTIER (Marie), l'une des chanteuses dramatiques les plus célèbres du xviiie siècle, née à Lyon vers 1687, morte à Paris le 3 déc. 1747. Elle était âgée de plus de vingt ans lorsqu'elle vint à Paris, où elle prit des leçons de la fameuse Marthe Le Rochois, l'admirable créatrice de tous les grands rôles des opéras de Lulli. Douée d'une voix superbe et d'une rare étendue, d'une taille élevée, d'une physionomie noble, fière et imposante, joignant à ces qualités naturelles un grand sentiment de la scène et un véritable tempérament dramatique, elle débuta vers 1712 à l'Opéra, où elle fut accueillie par le public de la façon la plus favorable et où, dans le cours d'une carrière qui se prolongea pendant vingt-neuf ans, elle ne connut que des succès. Elle était très remarquable, au dire des contemporains, dans les ouvrages de Lulli, qui formaient encore à cette époque le fonds le plus solide du répertoire de l'Académie royale de musique ; mais les compositeurs du temps n'avaient garde de négliger l'emploi d'un talent aussi rare ; c'est ce qui fait que Mlle Antier créa à l'Opéra les rôles importants de plus de quarante ouvrages, au nombre desquels se trouvent les derniers de Campra et les derniers de Rameau. Il suffira de citer, parmi les principaux : *Médée et Jason*, de Salomon ; *Télèphe*, le *Ballet des âges*, de Campra ; les *Fêtes de Thalie*, *Pirithoüs*, les *Amours des dieux*, le *Ballet des sens*, les *Grâces*, de Mouret ; *Jephté*, les *Fêtes de l'été*, de Montéclair ; *Télémaque*, les *Eléments*, les *Stratagèmes de l'amour*, de Destouches ; *Pyrame et Thisbé*, *Tarsis et Julie*, *Scanderberg*, de Rebel et Francœur ; *Hippolyte et Aricie*, les *Indes galantes*, *Castor et Pollux*, de Rameau, etc., etc. Dans tous ces ouvrages, Mlle Antier déploya le plus remarquable talent, et elle resta sans rivale sur la scène de l'Opéra jusqu'au jour où elle prit sa retraite, en 1741, avec une pension de 1,500 livres, que lui avaient bien méritée ses longs et signalés services. Cette artiste fort distinguée était fort bien en cour, car un chroniqueur contemporain nous apprend que « la reine, à son mariage, lui fit présent d'une tabatière d'or, avec le portrait de Sa Majesté », que « M. et Mme de Toulouse la gratifièrent de plusieurs bijoux de prix et de vaisselle d'argent pour les voyages qu'elle fit à Rambouillet », et qu'enfin « elle eut l'honneur de représenter les premiers rôles dans les ballets dansés par Sa Majesté ». Arthur Pougin.

Bibl. : Fétis, *Biogr. univ. des musiciens*. — Th. de Lajarte, *Catalogue de la bibliothèque de l'Opéra*.

ANTIERCEMENT (V. Entiercement).

ANTIETAM. Petit fleuve du Maryland (E.-U.), affluent de gauche du Potomac, coule du N. au S. dans une combe des Alleghanies formée par un contrefort des South-Mountains. Cette rivière a été vivement disputée en 1862, entre les Fédéraux et les Confédérés. Le 14 sept., Mac Clellan remporta une victoire à Hagerstown, qui lui livra les défilés des montagnes, le 17 il livra au général Lee la grande bataille de Sharpsburg ou de l'Antietam, qui fut une des plus sanglantes de la guerre. Les Confédérés gardèrent leurs positions et infligèrent à l'ennemi des pertes supérieures aux leurs ; mais ils furent forcés de renoncer à leurs projets sur Washington. Louis Bougier.

ANTIFÉBRINE. Ce produit, récemment découvert par MM. Cahn et Heppe, de Strasbourg, est un corps indifférent, ni acide, ni basique. Au point de vue chimique, il rentre dans la catégorie des phénylacétamides. ($C^{12}H^5AzHC^4H^3O^2$). C'est une poudre cristalline, inodore, blanche, à saveur un peu âcre, presque insoluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau chaude, et qui se dissout presque entièrement dans l'alcool. Elle s'administre par la bouche, et ne donne lieu à aucun accident du côté des voies digestives. Les

doses que l'on en donne sont assez élevées. On peut aller jusqu'à 2 gr. par 24 heures, mais, en général, celle de 25 centigr. délayée dans de l'eau tiède ou du vin suffit. L'antifébrine serait quatre fois plus active que l'antipyrine: 25 centigr. de la première produisent le même effet qu'un gramme de ce dernier produit. La fièvre commence à décroître environ une heure après administration du médicament; le maximum d'action est atteint au bout de quatre heures, et dure de 3 à 10 heures. La température revient à la normale ou même descend plus bas; le pouls perd de sa fréquence. La tension artérielle augmente, mais dans quelques cas l'on a observé de la cyanose de la face et des extrémités pendant un temps assez court.

D[r] H. de V.

BIBL.: *Semaine médicale* du 8 sept. 1886, p. 358.

ANTIFRICTION. Le métal antifriction était un alliage destiné à faire les paliers ou coussinets des axes et des essieux des locomotives; il avait, croyait-on, la propriété de diminuer le frottement. L'expérience ayant démontré qu'il produisait un effet tout contraire, on lui donna par ironie le nom de métal antitraction et on en abandonna l'emploi.

ANTIFROTTANT. On donne le nom d'antifrottant à un système de rouleaux destinés à empêcher le frottement dans les roues de voitures et dans les cabestans.

ANTIGÈNE, général macédonien, lieutenant de Philippe, puis d'Alexandre le Grand. Gouverneur de Susiane, après la mort du conquérant, il fut livré par les Argyraspides à Antigone, qui le fit brûler vit.

ANTIGÉNIDE. Joueur de flûte, né à Thèbes. Il fut un des aulètes les plus célèbres de la Grèce, il étendit le registre de l'instrument et augmenta le nombre des trous; ce fut lui que Périclès chargea d'enseigner la flûte à Alcibiade. Ses mots non moins que son talent ne contribuèrent pas peu à perpétuer son nom. Contrairement à tous les artistes virtuoses, il avait du public le plus profond mépris, persuadé que la foule était incapable de bien apprécier un morceau de son exécution. « Jouez pour les muses et pour moi », disait-il à une artiste qui se plaignait de n'être pas assez applaudie. « Pourquoi tant de bruit, s'écria-t-il, un jour, avant d'entrer dans l'enceinte où un flûtiste se faisait bruyamment applaudir, il faut que ce soit bien mauvais, car sans cela, on n'applaudirait pas tant. » Epaminondas, prévenu que les soldats d'Athènes étaient pourvus d'armes nouvelles, répondit : « Antigénide s'effraie-t-il lorsqu'il voit un instrument nouveau entre les mains de Tellès. » Ce mot prouve jusqu'à quel point était grande la réputation de l'aulète thébain. H. L.

ANTIGNA (Jean-Pierre-Alexandre), peintre, né à Orléans le 7 mars 1817, mort en juin 1878. Il commença ses études d'artiste à Orléans, auprès d'un peintre nommé Salmon, professeur estimable. Il vint les poursuivre à Paris d'abord chez Norblin, dans l'atelier de Paul Delaroche ensuite. C'est ainsi préparé qu'il débuta par des tableaux religieux aux Salons de 1841, de 1842 et de 1843. — La liste seule des ouvrages exposés par Antigna occuperait ici une telle place que nous renonçons à la dresser. Pendant trente-cinq ans, de 1841 à 1878, il ne cessa point d'envoyer des tableaux au Salon, et, remarquons-le, par sept à la fois comme en 1846, et en 1850-51, ou huit comme en 1847 et 1861, ou même seize, ainsi que le livret de 1855 en témoigne. En même temps il ne négligeait pas la province, laissant rarement échapper l'occasion de figurer avec quelques peintures à Lyon, à Lille, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille, à Reims, partout, en un mot, où s'organisait une exposition d'œuvres d'art. C'était en effet un travailleur vraiment infatigable et fécond. Mais à un régime pareil les facultés courent risque de s'user à peu près inutilement; tout au moins la réflexion n'a pas le temps de les compléter, de les rendre robustes, et si, au lieu de s'éparpiller sur tant de travaux, Antigna avait concentré résolument ses forces sur un plus petit nombre, avec son éducation solide, sa facilité de conception et son habileté manuelle, il se fût fait, certainement, une belle place parmi ses contemporains. En somme, dessinateur un peu pesant, peintre un peu épais, il copia la nature comme il la voyait, sans choix, ni recherche, il aima à paraître vrai, peignit de préférence des sujets tristes, des gens en guenilles, des mansardes nues et froides, prit souvent ses modèles en Auvergne, en Bretagne, dans le Haut-Aragon, finalement, se contenta d'intéresser le gros public et de mériter des succès honnêtes.

Il y a de ses ouvrages au musée d'Avignon (l'*Orage*, Salon de 1846); au musée d'Orléans (*Après le bain*, Salon de 1849, *Jeune Breton endormi*, *Une jeune fille*); au musée de Toulouse (*Halte forcée*, Salon de 1855); au musée d'Angers (*Visite de l'empereur aux ouvriers ardoisiers d'Angers, pendant l'inondation de 1856*, Salon de 1857); au musée de Bordeaux (*Scène de la guerre civile*, Salon de 1859); au musée de Nantes (*Intérieur breton*); au musée de Montargis (*Un pastel*), etc., etc. Jusqu'en ces dernières années on a vu dans les galeries du Luxembourg un des meilleurs ouvrages d'Antigna, *l'Incendie*, qui valut à son auteur, à la suite de l'exposition de 1850-51, une médaille de première classe. Citons encore le *Sommeil de midi*, et surtout la *Descente* exposée en 1859, jolie idylle où le peintre rencontra le charme et la grâce; la *Ronde d'Enfants* (1853 et 1855), la *Fontaine verte* et la *Fille d'Eve* (1861), le *Miroir des bois* (1864), qui mérite dans la même mesure à peu près les éloges donnés au tableau *la Descente*, signalé plus haut. Nous avons dit que l'artiste obtint une médaille de première classe à l'occasion du Salon de 1850-1851. Une médaille de troisième classe lui avait été décernée en 1847 (renouvelée en 1855), une de deuxième en 1848. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur après le Salon de 1861. Il a été gravé ou lithographié par A. Gilbert, Pirodon, Varin, Ledoux. — *M[me] Antigna* (Marie-Hélène), élève d'Auguste Delacroix, a figuré à tous les Salons ouverts de 1861 et 1880, et, comme son mari, a beaucoup exposé en province. Elle est née à Melun (Seine-et-Marne). Olivier MERSON.

ANTIGNAC (Antoine), chansonnier, né à Paris le 5 déc. 1772, mort à Paris le 23 sept. 1823. Employé subalterne dans l'administration des postes, il se fit connaître par de nombreuses publications de poèmes ou chansons soit en feuille, soit dans les journaux poétiques : il aimait surtout à chanter la table, l'amour et le vin. Son emploi lui faisait dire qu'il était *doublement homme de lettres*. Antignac fut un franc-maçon très militant et il a composé un grand nombre de poésies et de chansons maçonniques; la plupart n'ont jamais été publiées. Ses deux chansons les plus connues dans ce genre sont: *La lumière* et *la Loge d'Anacréon*. Le 4[e] couplet de la *Lumière* résume toute la chanson : le voici tel qu'il est chanté sur l'air d'un vieux noël du XV[e] siècle :

Uni par les nœuds les plus doux,
Heureux qui tut pendant sa vie
Le compagnon d'une épouse chérie,
Maçon bien pur, bon père, bon époux!
Il voit à son heure dernière
Couler les pleurs du sentiment,
Le bonheur luit, même au fatal moment,
Quand on a connu la *Lumière* !

La *Loge d'Anacreon* n'est guère meilleure comme facture, mais Antignac a voulu lui donner une forme comique; pour cela il recommande au chanteur de prendre l'accent gascon. La chanson a seize couplets, mais nous ne reproduisons que ceux chantés encore aujourd'hui par quelques vieux francs-maçons :

I.

Un soir de cet automne
Anacréon riant
D'une façon maçonne
Entre au Grand Orient;
On rit, on jase, on raisonne,
On s'amuse un moment.

II.
Qué Dieu mé lé pardonne,
Dit-il naïvement,
Dans ma loge on s'adonne
Au travail en chantant.
On rit, etc.

III.
Comme à Lacédémone
On s'aime franchement
Et l'on y fait l'aumône,
Toujours discrètement.
On rit, etc.

IV.
Lé banquet s'assaisonne
Dé plus d'un mot piquant,
Et sur chaque colonne
On fait un feu roulant.
On rit, etc.

V
Des bords dé la Garonne
Je débarque à l'instant
Mais quoiqué jé gasconne,
Jé n'en suis pas moins franc.
On rit, etc.,

VII.
Mon frère, je soupçonne,
Lui dit le président,
Que chez vous on maçonne
Suivant le réglement.
On rit, etc.

VIII.
A ces mots chacun donne
Son applaudissement.
Si la chanson est bonne
On peut en faire autant.
On rit, etc.

Antignac ne se fit guère remarquer par ses fidélités politiques; après avoir fêté Napoléon durant tout son règne et célébré son mariage en chanson dans *Cadet Roussel aux préparatifs de la fête*, il fit des couplets en l'honneur de Louis XVIII, ce qui ne l'empêcha nullement de composer des strophes enthousiastes pour le retour de l'île d'Elbe. Une de ces chansons fut même chantée par Feydeau dans un grand banquet de six cents couverts donné chez Véry, le 29 mars 1815 et auquel assistaient cent quarante officiers généraux ou maréchaux d'empire; parmi eux se trouvaient le maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, les généraux Bertrand, Drouot et Cambronne. Après les Cent jours, Antignac composa de nouvelles chansons pour la royauté. Il mourut employé des postes; Désaugiers eut à prononcer son éloge comme président du Caveau et il le fit dans sa chanson de rentrée par ce couplet:

Si les bons cœurs ont droit au bonheur des élus
Si l'esprit, la gaîté, peuvent goûter ses charmes,
Sur d'Antignac cessons de répandre des larmes:
C'est un ami de moins, c'est un heureux de plus.

Comme chansonnier, Antignac a été un rimeur médiocre et bien au-dessous de Panard à qui ses amis le comparaient; il est bien inférieur à Désaugiers à côté duquel il aimait à se placer. Antignac a publié des poésies et des chansons dans le *Caveau moderne*, le *Journal des gourmands*, l'*Epicurien français*, les *Annales maçonniques*, les *Etrennes maçonniques*; il a publié un volume, *Œuvres (chansons et poésies diverses)*, Paris, 1809, 1 vol. in-18, et une plaquette, *Cadet Roussel aux préparatifs de la Fête*, 4 pages, in-4°; Paris, 1810.

Jean-Bernard.

Bibl.: *Dictionnaire des Girouettes*, Paris, 1815, 3e édit. p. 10. — *Le Journal de Paris*, 30 et 31 mars 1815.

ANTIGNAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, canton de Saigne; 924 hab. Vignobles.

ANTIGNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genix; 147 hab.

ANTIGNAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 178 hab.

ANTIGNY. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de la Châtaigneraie; 1,333 hab. Mines de houille.

ANTIGNY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Saint-Savin; 1,007 hab.

ANTIGNY-la-Ville. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 230 hab.

ANTIGONE, suivant la fable la plus répandue, est une fille issue de l'inceste involontaire d'Œdipe et de Jocaste; elle a pour sœur Ismène, et pour frères Etéocle et Polynice. La poésie épique ne parle pas de cet inceste, ni des malheurs d'Œdipe; les fables locales de la Béotie faisaient d'Antigone la fille d'Eurygané et donnaient à Œdipe trois femmes succcessives. C'est dans l'*Œdipodie* de Cinéthon et dans la poésie dithyrambique que la fable d'Œdipe s'achemina peu à peu vers la forme que lui imprimèrent définitivement les tragiques grecs. Antigone figure dans les *Sept devant Thèbes* d'Eschyle, dont la conclusion contient à l'état d'ébauche le caractère héroïque imprimé par Sophocle à la fille d'Œdipe. Dans l'*Œdipe à Colone* de ce poète, elle accompagne son père aveugle en exil; elle est l'image vivante et parfaite de la piété filiale. Après la mort mystérieuse du héros au bourg de Colone, elle revient à Thèbes avec sa sœur Ismène, et prend parti dans la lutte que se livrent ses deux frères Etéocle et Polynice pour la possession de l'héritage paternel. Créon, qui, après leur mort, s'empare de la royauté de Thèbes, ayant défendu sous peine de mort que Polynice, qui avait porté les armes contre sa patrie, reçût la sépulture, Antigone brave cette défense au nom des lois de la justice éternelle. Dans des remaniements plus récents, elle est assistée pour cette action par Argeia, la veuve de Polynice; chez Sophocle elle l'accomplit seule; elle est pour ce motif condamnée à mourir de faim dans une caverne. Hémon, le fils de Créon, qui l'aime, court au lieu du supplice pour la délivrer, mais il la trouve pendue et se tue sur son corps. C'est ainsi que Créon, qui a abusé de son pouvoir, en infligeant à Antigone un châtiment hors de proportion avec sa faute, est châtié lui-même dans ce qu'il a de plus cher. Ce dénouement n'était pas universellement accepté: dans les *Phéniciennes* d'Euripide qui sont, il est vrai, postérieures à l'*Antigone* de Sophocle et à l'*Œdipe Roi*, mais antérieures à l'*Œdipe à Colone*, Antigone est fiancée à Hémon du



Scène d'Antigone, d'après un vase peint.

vivant d'Œdipe. Mais elle préfère accompagner son père aveugle et malheureux en exil. La suite de ses aventures avait été mise en scène par Euripide dans une *Antigone* sur laquelle les renseignements précis font défaut. Il paraît cependant que le dénouement en était heureux, que l'héroïne épousait Hémon et en avait un fils nommé Méon. Nous aurions ainsi dans l'*Antigone* d'Euripide un pendant à son *Electre* qui, vis-à-vis de celle de Sophocle, a le même caractère romanesque. Enfin un tragique postérieur à Euripide renchérit encore sur ces complications en trouvant le moyen de combiner le mariage d'Hémon et d'Antigone avec la conclusion funeste de leurs amours chez Sophocle. L'art antique semble avoir négligé l'histoire d'Antigone. Philostrate (*Im.*, II, 29) décrit un tableau représentant

l'ensevelissement de Polynice. Le groupe ci-joint emprunté à un vase peint (Gerhard, *Ant. Bildw.* pl. 73) est probablement une parodie de cette scène. Antigone, placée au centre, est saisie par un soldat qui l'amène devant Créon placé à gauche : « Je t'amène la jeune fille qui a été trouvée ornant le tombeau (Soph., *Ant.*, 394). » Il convient d'ajouter que rien n'est moins sûr que l'interprétation de ce groupe. J.-A. HILD.

BIBL. : PATIN, *Tragiques grecs*, II, pp. 140 et suiv. — WELCKER, *Griechische Tragœdie*, II, pp. 563 et suiv.; III, 1588 et suiv. — WIESELER, *Theateraltertkümer*, pp. 55 et suiv., pl. IX, n° 7.

ANTIGONE, surnommé le *Cyclope*, ou le *Borgne*, fils de Philippe, roi de Macédoine, frère d'Alexandre le Grand, mais non de la même mère, né en 384, roi lui-même en Syrie, de 306 à 301 av. J.-C. Sous le règne d'Alexandre, il commanda dans son armée les contingents de la ligue hellénique; puis après le passage du Taurus, il fut nommé (333) à la satrapie de la Phrygie ; il dispersa les fuyards perses entrés dans ce pays à la suite de la bataille d'Issos. Alexandre mort, il reçut de Perdiccas l'ordre de conquérir, de concert avec Eumène et Leonnatos, la Paphlagonie et la Cappadoce, sur le prince Ariarathe et pour le compte d'Eumène. N'y trouvant aucun avantage, Antigone se dispensa d'obéir ; quand la conquête eut été achevée par Perdiccas, celui-ci manda le satrape à son tribunal, pour y répondre de son acte d'insubordination. Antigone préféra s'enfuir en Europe avec son fils Démétrius et se réfugia à la cour de Macédoine, auprès d'Antipater et de Cratère. Ceux-ci lui confièrent le commandement de la flotte (321) dans l'expédition qu'ils entreprirent contre Perdiccas et Eumène. Il battit en cette qualité le navarque Hagnon de Théos, et intervint dans le partage de Triparadisus, pour appuyer les revendications



Médaille d'Antigone tirée du Cabinet des médailles.

d'Antipater. Lui-même fut nommé à la dignité exceptionnelle de stratège autocrate des troupes de l'empire, avec mission d'anéantir les dernières résistances du parti de Perdiccas, à la tête duquel se trouvait Eumène. Il le battit en Cappadoce, puis il l'assiégea dans la place inexpugnable de Nora, essayant en vain ou de le prendre par la force ou de s'en faire un allié par des promesses. Appelé par la révolte des soldats de Perdiccas en Pisidie où il remporta un succès complet sur Alcétas, il profita de la mort d'Antipater pour s'insurger contre Polysperchon, son successeur. Il rentra en négociations avec Eumène dans le but de le détacher de l'empire macédonien et de fonder à son profit celui de l'Asie (319). Allié à Ptolémée et à Seleucus, et mettant Cassandre dans son jeu, il expulse les satrapes de Phrygie et de Lydie, bat Clitus à Byzance et disperse la flotte d'Eumène; mais il est vaincu lui-même sur le Copratas et obligé de se rabattre sur la Médie, non sans perdre beaucoup de monde dans sa marche à travers le pays des Cosséens. Il prit bientôt sa revanche dans une grande bataille qu'il livra à Eumène dans la Parætacène, bataille indécise et plutôt désastreuse pour Antigone par les grandes pertes qu'il y subit, mais que son habileté réussit à tourner en victoire morale. Une seconde bataille, grâce probablement à la trahison de Peucestas, lui livra Eumène et le rendit maître de la haute Asie. Son entrée à Persépolis faisait de lui le véritable continuateur des triomphes d'Alexandre; et comme Seleucus, satrape de Babylone, chercha à maintenir son indépendance vis-à-vis d'Antigone et à se dire son égal, celui-ci le força à s'enfuir en toute hâte et à se réfugier en Egypte auprès de Ptolémée. Puis Antigone rentra dans la Cilicie et y fit prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver. Durant les dix années qui suivirent, faisant preuve des plus grandes qualités comme administrateur, ne se confiant plus qu'à son fils Démétrius, auquel il marquait l'affection la plus vive, Antigone fut vraiment le centre des affaires du monde. De cette époque (317) date la destruction du parti royal de Macédoine en Asie et en Europe, et ceux qui s'étaient alliés pour le renverser vont se faire la guerre les uns aux autres. Ce fut Antigone qui en allait d'abord recueillir le bénéfice, sauf à succomber en tentant l'effort définitif. — L'âme de la coalition contre Antigone était Ptolémée; Antigone le frappa en s'emparant de la côte de la Phénicie et de la Syrie, opération dont le principal épisode fut le siège de Tyr qui dura quinze mois. En même temps, il causa à Cassandre les plus grands embarras en proclamant la liberté de la Grèce et en excitant les passions d'où allait sortir la ligue achéenne. Lysandre fut occupé de son côté par le soulèvement des villes de la Thrace et empêché de rien entreprendre en Asie. Quant à Seleucus, chassé de sa satrapie, il était réduit à se mettre au service de Ptolémée pour la reconquérir. La paix avec Antigone fut conclue en 311, après des alternatives diverses, dont les plus remarquables furent la bataille de Gaza perdue par Démétrius, et le second siège de Tyr, que reprit Ptolémée. Antigone conserva le gouvernement de l'Asie; mais il eut encore à lutter contre Seleucus qui, finalement, garda Babylone et les provinces de la haute Asie. Antigone était donc sorti plutôt diminué que grandi de cette guerre. Aussi ne tarda-t-il pas à reprendre ses projets. Il envoya Démétrius avec de grandes forces en Grèce, afin de rendre effective l'indépendance des cités helléniques proclamées par la paix de 311. Démétrius entra en triomphateur à Athènes, après une brillante victoire remportée à Salamine sur la flotte des coalisés. Antigone fut proclamé roi par l'enthousiasme des Athéniens et son fils reçut le même titre. Les autres diadoques, à l'exception de Cassandre, imitèrent cet exemple. Cependant Ptolémée refusait d'entrer en arrangement avec son ennemi; une expédition que celui-ci entreprit contre l'Egypte manqua par suite d'une tempête, grâce aussi à l'habileté de Ptolémée (306). L'année suivante, Antigone attaqua Rhodes pour porter un coup funeste au commerce égyptien. Bientôt la coalition, rompue par la paix de 311, se reforma contre lui, une bataille décisive fut livrée à Ipsus, en Phrygie (301). Antigone, âgé de quatre-vingt-un ans, y perdit l'empire avec la vie. J.-A. H.

BIBL. : J.-G. DROYSEN, *Histoire de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq ; Paris, 1885, t. II.

ANTIGONE (Gonatas), fils de Démétrius Poliorcète, petit-fils du précédent, né en 318, roi de Macédoine depuis 275. On n'est pas d'accord sur la signification exacte du prénom *Gonatas;* les uns la rapportent à Gonni en Thessalie, d'où le roi aurait été originaire, d'autres à un terme macédonien désignant une partie de l'armure qui couvre le genou. Il assista son père en qualité de général contre Pyrrhus et Lysimaque, et, après la prise de Thèbes, contribua à sauver les vaincus de la destruction. Plus tard (288), ce fut encore Antigone qui resta chargé de la défense de l'Hellade ; après la défaite de Démétrius, son père, il lui fournit le noyau d'une nouvelle armée, mais ne réussit pas à le sauver de la captivité. Seleucus ne renvoya que les cendres de son plus rude adversaire; Antigone les escorta avec sa flotte jusqu'à Corinthe et à Démétriade, en Thessalie, où elles furent ensevelies. Après la mort de Seleucus, Antigone prit les armes en Grèce ; allié avec les Etoliens, il fit valoir ses droits sur la Macédoine que lui disputa Ptolémée-Ceraunus. Battu d'abord, puis empêché de prendre sa revanche par les soulèvements des Grecs et l'invasion de Brennus, il profita de l'anarchie qui régnait en Macédoine pour s'en rendre maître (276). Il eut d'abord à défendre sa conquête contre Antiochus de Syrie, puis contre une seconde invasion des Celtes. A peine remis, il

est attaqué par Pyrrhus revenu d'Italie et qui cherchait à se dédommager en Macédoine et en Grèce de son insuccès contre les Romains. Antigone, d'abord battu et trahi, réussit à se maintenir dans les villes maritimes; puis, profitant du départ de son ennemi pour le Péloponèse, il reconquit tout son royaume. Mais la mort de Pyrrhus (272) ne lui en assura pas la tranquille possession, car il eut à lutter de nouveau contre Alexandre, le fils de Pyrrhus, subit de grands revers d'abord, mais dut à Démétrius, son fils, de les réparer si bien qu'à la Macédoine il joignit l'Epire. La fin de son règne fut remplie par une lutte inutile contre la ligue achéenne, où il intervint en qualité d'allié des Etoliens. Son but était de réunir sous une même domination la Macédoine et la Grèce; il mourut sans l'avoir atteint en 240 av. J.-C., à l'âge de quatre-vingts ans. J.-A. H.

Bibl. : J.-G. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq; Paris, 1885, t. II et III.

ANTIGONE (Doson), fils de Démétrius le Beau et d'Olympias, né en 263, roi de Macédoine depuis 229. Après la mort de Démétrius II, il exerça la régence pour le compte de son fils Philippe encore mineur, dont il épousa la mère. Après la mort du jeune roi, il accepta de lui succéder. Administrateur habile, politique clairvoyant, brave général, il commença par ramener à l'ordre les Dardaniens et les Thessaliens révoltés, refoula les Etoliens et assura, avec la paix, l'intégrité du royaume de Macédoine. Il s'allia à Aratus et intervint dans les luttes de la ligue achéenne contre Cléomène de Sparte, qu'il battit à Sellasia (V. Achéenne [Ligue]). A son retour il eut à repousser une attaque des Illyriens et mourut peu de temps après de maladie (220). Le surnom de Doson *(celui qui donnera)* lui fut infligé par dérision, à cause de sa rigoureuse économie; il est encore connu sous le surnom d'*Epitropos*, le tuteur. Après sa mort on lui décerna les honneurs de l'apothéose. J.-A. H.

Bibl. : J.-G. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. III.

ANTIGONE, sculpteur grec du IIIe siècle, un des chefs de l'école de Pergame, cité par Pline ; on lui attribue une partie des célèbres sculptures de l'autel de Zeus, trouvées à Pergame en 1878 (V. Pergame).

Bibl. : H. Brunn, *Gesch. der Griech. Künstler*, t. I.

ANTIGONE de Carysto, écrivain grec du IIIe siècle av. J.-C., né à Carysto en Eubée; il était contemporain de Ptolémée II et III. Il est l'auteur de *Vies* (βίοι) qui sont une des sources de l'histoire de la philosophie grecque, notamment d'une vie du péripatéticien Lycon et d'une vie de Zénon le Stoïcien. Nous avons conservé sous son nom une collection de récits merveilleux, empruntés à des œuvres antérieures. Une édition critique en a été donnée par Keller au t. Ier de ses *Rerum naturalium Scriptores Græci minores* (Leipzig, 1877). On les trouvera aussi dans les *Fragm. hist. Græc.* de Didot, t. IV, p. 305. A.-M. B.

ANTIGONE, roi des Juifs, né vers 80 av. J.-C., mort en 37 av. J.-C. Antigone, dernier représentant de la maison illustre d'Asmonée, était fils d'Aristobule II, et neveu du second Hyrcan, en faveur de qui Pompée s'était prononcé en 63. La guerre éclata entre Pompée et César, et celui-ci, se rappelant qu'Hyrcan était une créature de son rival, ne manqua pas de renvoyer Aristobule en Syrie. Mais en route les Pompéiens l'empoisonnèrent. Ce fut alors qu'Antigone parut sur la scène. Les malheurs de sa famille, la captivité qu'il avait lui-même subie, loin de l'abattre, avaient développé son ambition et exaspéré la haine qu'il portait à ses ennemis. Vaillant et résolu, il aurait eu facilement raison du faible Hyrcan, si celui-ci n'avait été soutenu par deux ministres bien supérieurs à Antigone, Antipater et son fils Hérode. Ces deux hommes comprenaient que s'attaquer à la puissance romaine était une chose absurde. Aussi préférèrent-ils se servir de cette puissance pour conserver à leur pays la plus grande autonomie possible. Ils eurent même l'habileté de mettre à profit les divisions des Romains, et, se tournant toujours du côté le plus fort, ils reçurent de toutes mains : Pompée était leur bienfaiteur; après sa défaite, ils se tournèrent vers César et l'assurèrent de leur dévouement. Ils firent mieux : lors de la révolte d'Alexandrie, Antipater amena un contingent à César, pour l'aider à se tirer d'embarras. Lorsqu'Antigone vint implorer le général romain, lui rappeler les malheurs de sa famille, son père empoisonné, son frère tué, lui-même réduit à la plus extrême misère, fut-il facile à Antipater de triompher de son ennemi. César débouta Antigone, et, pour témoigner sa reconnaissance à Antipater, partagea le pouvoir entre celui-ci et Hyrcan; il décida qu'Hyrcan exercerait les fonctions de grand-prêtre, et qu'Antipater administrerait le royaume.

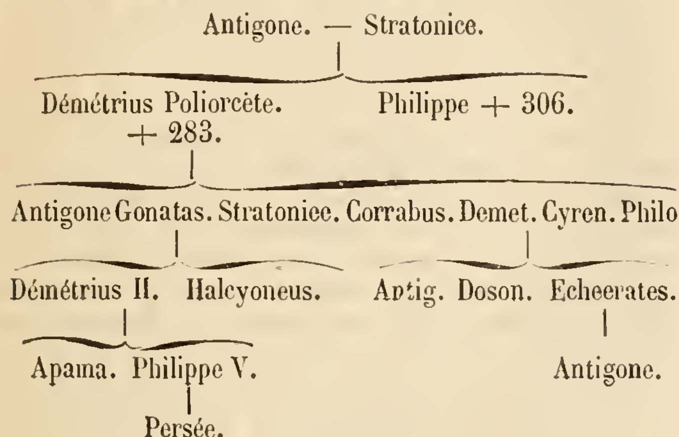
Cette décision ruinait les espérances d'Antigone. Heureusement pour ce dernier que les Juifs étaient mal disposés pour ses rivaux. L'habile administration d'Antipater, les efforts de son fils Hérode pour expulser de la Galilée les brigands qui désolaient cette province, ne pouvaient faire oublier la naissance de ces deux hommes et l'origine de leur pouvoir. On leur reprochait d'être Iduméens; on leur en voulait surtout de leur soumission aux Romains; enfin on ne pouvait voir sans indignation qu'Hyrcan tremblât devant le gouverneur de Syrie. On se taisait pourtant, parce qu'on redoutait la puissance de Rome. Mais, quand ils apprirent le meurtre de César, les ennemis d'Antipater crurent le moment venu de prendre leur revanche. Leur espoir fut d'abord trompé; car lorsque Cassius vint en Asie pour se procurer de l'argent, non seulement Antipater n'essaya pas de résister au meurtrier de son bienfaiteur, mais encore il chargea ses fils de recueillir les 700 talents qui étaient demandés à la Judée. A peine Cassius s'était-il éloigné qu'un mouvement éclata, avec le but avoué de rendre à la Judée son ancienne indépendance. Les plus hardis parlèrent d'Antigone. Celui-ci se tenait à l'affût des événements, sur la frontière, avec une poignée d'hommes dévoués à sa cause. Il accourut aussitôt, fit alliance avec Marion, prince de Tyr, ennemi personnel d'Hérode, gagna les bonnes grâces du Romain Fabius, et remporta d'abord quelques avantages; mais il ne tarda pas à être battu par Hérode, et contraint de repasser la frontière. Antigone s'adressa aux Parthes, qui le ramenèrent à Jérusalem et lui livrèrent Hyrcan et Phasaël, frère d'Hérode. Quant à ce dernier, il échappa à toutes les poursuites, dispersa ses partisans dans l'Idumée, leur promettant de les revoir bientôt, et, après avoir erré quelque temps en Arabie et en Egypte, se rendit à Rome. — Antigone usa de ce retour de fortune pour tirer une vengeance affreuse des ennemis de sa famille. Les Pharisiens furent décimés; Hyrcan eut les oreilles coupées, ce qui le mettait dans l'impossibilité de reprendre les fonctions de grand-prêtre; Phasaël se tua dans sa prison. Cependant Hérode, appuyé par Antoine et par Octave, obtint du Sénat romain le titre de roi des Juifs. Quand il arriva avec le décret qui le confirmait dans sa nouvelle dignité, il rencontra un appui dans le légat d'Antoine, Ventidius, qui venait de battre les Parthes. Bientôt Antigone se trouva réduit à la possession de Jérusalem, où son ennemi le tint étroitement bloqué. Une expédition qu'il tenta sur Jéricho, pour se procurer des vivres, fut dispersée par Hérode, et, pour comble de malheur, le nouveau lieutenant d'Antoine, Sossius, amena bientôt un renfort considérable aux assiégeants. Les Juifs se défendirent en désespérés; mais enfin il fallut se rendre. Antigone vint se jeter aux pieds de Sossius. Le Romain le reçut durement, l'accabla d'injures, le traita de femme, l'appelant *Antigona*, et, l'ayant chargé de fers, l'envoya à Antoine, qui le fit décapiter. C. J.

Bibl.: Josèphe, *Antiq. Jud.*, l. XIV, ch. II à XVI; l. XV, ch. I. — Dion Cassius, l. XXXVII. — Plutarque, *Vie d'Antoine*, 36.

ANTIGONE (Astron.). Nom de la 129e petite planète, découverte par C.-H.-F. Peters, le 5 fév. 1873.

ANTIGONIDES. Descendants d'Antigone, dont le ta-

bleau généalogique est dressé ainsi par Droysen, dans l'histoire des successeurs d'Alexandre :



ANTIGONIE ou **ANTIGONIA**. Ville ancienne de l'Epire. Ptolémée (l. III, c. XIV) la met dans la Chaonie, province de l'Epire, assez avant dans les terres. Polybe (l. II, p. 130) en fait mention. —Petite ville de la Macédoine dans la Mygdonie selon Ptolomée (l. III, c. XIII,) Pline en fait aussi mention (l. IV, c. X). — Ancienne ville du Péloponèse, dans l'Arcadie, selon Pline (l. IV, c. VI.) Elle était bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Mantinée. — C'est la ville de Troade, selon Pline (l. V, c. XXX): elle tira ce nom d'Antigone. — V. Nom que reçut la ville de Nicée en Bithynie, selon Strabon (l. XII, p. 565). — Ville de Syrie, près d'Antioche, Séleucus en transféra les habitants à Antioche, au rapport de Strabon, (l. XVI). — Ile du Bosphore de Thrace.

ANTIGONIES (Ant. gr.). Fête en l'honneur d'Antigone Doson, chez les Grecs et en Macédoine. La ligue achéenne, qui lui était redevable de la victoire, lui avait décerné les honneurs divins et lui avait consacré cette fête. Alexandre, Démétrius, Ptolémée et plus tard, Antinous, sont l'objet d'honneurs analogues ; les Romains en décernèrent à leurs empereurs, et même aux gouverneurs des provinces (V. Apothéose). J.-A. H.

ANTIGONON. Endlicher (*Gen.* n° 1999) a établi sous ce nom un genre de Polygonacées, du groupe des Brunichiées, dont on connait seulement quatre espèces originaires du Mexique. L'une d'elles, *A. leptopus* Hook., est cultivée en Europe, dans les serres tempérées. C'est un sous-arbrisseau grimpant, dont les rameaux anguleux portent des feuilles alternes, entières et amplexicaules ; les fleurs, d'un beau rose, sont disposées en grappes simples, opposées aux feuilles. Le fruit renferme une seule graine qui est pourvue d'un albumen farineux et ruminé.

Ed. Lef.

ANTIGORITE. Silicate hydraté de magnésie, que l'on trouve au Val Antigoria (Piémont), en petites masses schisteuses d'un beau vert : orthorhombique. La bissectrice est négative et normale à la schistosité, $2E = 27^{o}$ environ. L'indice moyen $n_{m} = 1{,}574$. Possède les propriétés chimiques de la *serpentine*.

ANTIGORIUM. Sorte d'émail grossier dont on recouvre la faïence.

ANTIGRAMMA. Ce nom a été donné par Presl à un genre de Fougères à sores confluents et à nervilles des feuilles anastomosées en réseau près de la marge. Les *Antigramma* doivent être rattachés aux *Scolopendrium*.

ANTIGRAPHÉ. Terme du droit athénien qui, d'une manière générale, signifie : *demande reconventionnelle*. On donnait ce nom à toute espèce de mémoire écrit, où le défendeur faisait valoir ses griefs contre le demandeur dans les contestations relatives à un héritage, aux revendications des parties ou ayants droit, sans distinction. Plus spécialement l'*antigraphé* est un moyen dilatoire employé par l'accusé contre l'accusateur, dans le but de réduire à néant la plainte de ce dernier, d'obtenir ou une diminution dans la peine encourue ou un jugement renvoyant les parties dos à dos. Cette action reconventionnelle n'avait pas nécessairement un rapport avec l'action principale. Midias, pour échapper à l'accusation pour outrage qui lui est intentée par Démosthène, cherche à impliquer ce dernier dans une accusation pour meurtre, afin de gagner du temps ou d'obtenir une sorte de compensation. Il y a d'autres exemples d'*antigraphé*, dans le procès d'Eschine et de Timarque, dans les discours de Démosthène contre *Bœotos* et contre *Euergos*, etc. La partie qui succombait payait l'*épobélie* (V. ce mot). J.-A. H.

Bibl. : H.-E. Meier et G.-Fr. Schœmann, *Der Attische Process*, p. 857 et suiv., éd. Lipsius.

ANTIGUA ou **ANTIGOA**. Ile de la mer et de l'archipel des Antilles, dans le groupe des petites Antilles. Elle appartient à l'Angleterre. Elle est située à 64 k. N. de la Guadeloupe par 17° 2′ lat. N. et 64° 12′ long. O. Elle mesure 32 kil. de long. sur 30 de larg. 250 kil. q., elle a 35,000 hab. dont 33,000 nègres affranchis en 1834. Ch.-l. *John's town* ou Saint-Jean, avec un port sur la côte Ouest. Antigua possède d'autres ports, entre autres un des meilleurs qui existent aux Antilles, *English Harbour*, situé sur la côte Sud. Le sol de l'île est montueux, sans être surélevé (407 m. au Boggy peak, point culminant), et généralement stérile par suite de sécheresses fréquentes. Cependant une partie du territoire produit en assez grande abondance du coton, du sucre, de l'anis, du tabac, du gingembre, etc. Antigua fut découverte à la fin du XVe siècle par Christophe Colomb, qui l'avait nommée Santa-Maria de la Antigua. Les Anglais s'y sont installés en 1632. Après Saint-Christophe et la Barbade c'est la plus ancienne colonie anglaise des Antilles. L'île est administrée par un gouverneur assisté d'un conseil exécutif et par une assemblée législative élue, composée de 27 membres.

ANTILAMBDA. Signe que les anciens paléographes employaient aux lieu et place de notre guillemet pour distinguer les citations. Il était ainsi nommé parce qu'il avait la forme de la lettre grecque lambda et qu'elle était renversée (anti) de cette manière <. Notre guillemet n'est autre chose qu'un antilambda transformé, modifié. A. L.

ANTILÉGOMÈNES *(Écrits contestés)*. Ce nom a été emprunté par les théologiens à Eusèbe, pour désigner certains écrits compris aujourd'hui dans le Nouveau Testaments, mais qui, avant la formation définitive de ce recueil, étaient restés inconnus ou étaient contestés par plusieurs églises chrétiennes (V. Canon du Nouveau Testament).

E.-H. V.

ANTILÉON, fils d'Héraclès et de Procris, une des cinquante filles de Thespios. roi de Béotie, que le dieu rendit mère dans une seule nuit, après avoir débarrassé le pays du lion qui ravageait les abords de Cithéron. Il y a un rapport entre le nom du héros béotien et la victoire remportée par son père sur le monstre.

ANTILIBAN. Le Djebel-ech-Chark, ou « Montagne orientale » des Syriens. Chaîne parallèle à la chaîne du Liban dont elle est séparée, à l'O., par les plaines de la Cælé-Syrie. Sa direction générale est du N.-E. au S.-O. Un peu au-dessous de Damas, la chaîne se partage en deux branches dont l'une, la plus orientale, prend le nom d'Hermon ou Djebel-ech-Cheïkh « mont du roi » : c'est dans l'Hermon que se trouve le pic le plus élevé de toute la chaîne (2,827 m.). Les sommets les plus hauts de l'Anti-Liban sont : au milieu de la chaîne, le Cheik-el-Djebel (Fatli ou Talaat Mousa), 2,670 m. ; au N., Halimat-el-Kabou, 2,510 m. ; au S., El Akhyad ou montagne de Bloudan, 2,352 m. Le côté occidental de l'Anti-Liban donne naissance à une foule de cours d'eau qui vont se jeter soit dans le Léontès (Nahr-el-Leïtani), soit dans l'Orontès (Nahr-el-Aci). Le côté oriental s'abaisse lentement vers le désert, en formant des terrasses successives. Au N., cette chaîne apparaît aussi triste, aussi aride que la chaîne du Liban et offre aux regards les mêmes roches couvertes d'une terre rougeâtre ; dans le S., il y a quelques forêts où abondent les peupliers, arbres caractéristiques de l'Anti-Liban ; c'est aux forêts de ces deux chaînes

que les Phéniciens devaient leurs bois de construction pour leurs navires. La chaîne est traversée par la grande route française qui va de Beïrout à Damas à 1,300 m. d'alt.; c'est par cette brèche que s'écoule la rivière Barada, celui de tous les ouadi qui roule le plus d'eau vers les steppes orientales. La hauteur moyenne de l'Anti-Liban est inférieure d'environ trois cents mètres à la hauteur de la chaîne parallèle du Liban; son étendue est aussi moins considérable; la longueur de l'Anti-Liban est d'environ 150 kil. (V. LIBAN). Max. PETIT.

BIBL. : R.-F. BURTON et C.-F. TYRWHITT DRAKE, *Unexplored Syria* ; Londres, 1872. — PORTER, *Handbook for Travellers in Syria and Palestine* ; Londres, 1875. — DE RIALLE, *l'Anti-Liban* dans *Bull. de la Soc. de géog. de Paris*, 1868. — ISAMBERT et CHAUVET, *Syrie et Palestine* ; Paris, 1882.

ANTILLES. I. GÉOGRAPHIE. — On appelle ainsi un groupe d'îles situé entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. L'ensemble de ces îles est compris entre le 10e et le 27e degré de lat. N., et entre le 62e et le 87e degré 20′ de long. à l'O. du méridien de Paris. Ce système d'îles forme une sorte de parallèle avec l'isthme qui relie les deux Amériques. Ces îles sont baignées à l'O. par l'océan Atlantique, elles entourent le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes ou mer des Antilles. C'est cet ensemble d'îles que les Anglais nomment *West Indies* ou *West India islands*. Lorsque Christophe Colomb les aborda le 12 oct. 1492, il crut avoir touché aux îles de l'océan Indien. De là le nom dont il se servit et qui est encore conservé par les Anglais. Les Antilles forment quatre groupes d'îles distincts : les *grandes Antilles*, les *petites Antilles* ou îles Caraïbes, *la chaîne du Sud* et les *îles Lucayes* ou *Bahama*. Les *grandes Antilles* sont : Cuba et ses dépendances : îles de Pinos, Grand Cayman, Petit Cayman, Cayman, Brac, Jamaïque, Haïti ou Saint-Domingue et ses dépendances ; la Gonave, la Tortue, Porto-Rico. Les *petites Antilles* ou îles Caraïbes sont : Les *îles Vierges* comprenant : Bieque (îles des Crabes), Culebra, Savana, Saint-Thomas, Saint-Jean, Tortola, Virgin Gorda, Anegada, Santa-Cruz, Sombrero; l'île du Chien, Anguilleta, Anguilla, Scrub, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Barboude, Saba, Saint-Eustache, Saint-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat, la Guadeloupe et ses dépendances : la Désirade, les Saintes, Marie-Galante, la Dominique; la Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenadines et les îles Bequia, Cannouan, Carriacou, Grizon, Grenade, la Barbade, Tabago, Trinidad ou la Trinité. *La chaîne du Sud* comprend : Testigos, los Frayles, Margarita, Tortuga, Orchila, los Roques, Islas de Aves ou îles aux Oiseaux, Buen Ayre, Curaçao, Aruba. *Les îles Lucayes* ou *Bahama* comprennent : la grande Bahama, la grande Abaco avec Moose, les îles Berry, les îles Bemin, les Andros avec Espiritu Santo, New Providence, Eleuthera, Cat Island avec la Petite San Salvador, Watling, Rum Cay, Long Island, Great Exuma, Great Guanacay, Crooked, Island, Acklin, Planas ou Caye française, Samana, Mariquana, les Caïcos avec Grande Caïcos, East Caïcos, Providenciales, West Caïcos, Ambergris, les îles Turques, Inagua avec petite Inagua. Les Antilles proprement dites, qui forment les groupes des grandes Antilles et des petites Antilles, constituent à l'E. du golfe du Mexique une chaîne qui part de la côte S.-O. de la Floride, en face du Yucatan, et va finir au golfe de Paria sur la côte septentrionale de l'Amérique méridionale, en face de l'Orénoque. Cette chaîne court d'abord entre le 23e et le 18e parallèle sur une longueur de 22 degrés. Elle s'infléchit entre le 62e et le 61e méridien vers la côte de l'Amérique du Sud. La chaîne des Antilles proprement dites mesure un espace d'environ 3,450 kil. Les grandes Antilles sont au N.-O. et les petites Antilles au S.-E. La chaîne du Sud couvre la côte du Venezuela, anciennement Côte-Ferme. La partie orientale de cette chaîne forme avec les petites Antilles, à partir de Porto-Rico, le groupe que les Espagnols appellent les *îles du Vent*, *Barlo vento*. La partie occidentale de la chaîne constitue, au contraire, le groupe que les Espagnols appellent les *îles sous le vent*, *Soto vento*. Les Anglais, de leur côté, appellent îles du vent les grandes Antilles, la moitié septentrionale du groupe des petites Antilles et celles des îles de la chaîne du Sud qui longent le Vénézuéla. Ils les désignent par l'expression *Leeward islands*. Ils appellent l'autre moitié du groupe des petites Antilles les îles du côté du vent, *Windward islands*. Les îles de la chaîne du Sud s'échelonnent sur un espace d'environ 900 kil. Les îles dont nous venons de donner l'énumération complète se groupent suivant la nationalité des Etats auxquels elles appartiennent. La Jamaïque, les trois Caymans, les plus petites des îles Vierges, Saint-Christophe, Anguilla, Antigua, la Barboude, Nevis, Montserrat, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade, les Grenadines, la Barbade, Tabago, la Trinité, les Lucayes ou Bahama avec Caïcos et les îles Turques sont des îles anglaises. Saint-Thomas, Saint-Jean, Sainte-Croix, sont des îles danoises. Cuba, Isla de Pinos, Porto-Rico sont des îles espagnoles. Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie N. de l'île), la Guadeloupe, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante, la Martinique sont des îles françaises. Saint-Martin (partie S. de l'île), Saint-Eustache, Saba, Buen Ayre, Curaçao, Oruba sont des îles hollandaises. Haïti est divisée en deux Etats indépendants. — Le 12 oct. 1492, Christophe Colomb atterrit pour la première fois après avoir traversé l'Atlantique. Il toucha dans une des Lucayes. La chaîne des îles que nous venons de décrire reçut le nom d'Antilles. Quelle est l'origine de ce nom? On est tout d'abord porté à admettre qu'il est formé du latin *ante insulæ*, îles placées avant le continent. Il n'en est rien. Il découle comme on va le voir du mot *Antilia*. *Antilia* est une île que les cosmographes de la fin du moyen âge placent dans la mer Atlantique. On a fait beaucoup de recherches sur cette île, mais elles sont restées infructueuses. A. de Humboldt écrit : « Ce n'est pas Christophe Colomb qui a introduit le nom d'Antilles dans la géographie moderne. La première application du nom *Antiliæ insulæ* aux îles d'Amérique est un trait d'érudition de Pierre Martyr d'Anghiera. Christophe Colomb revint de son premier voyage le 15 mars 1493; et dans la première décade des *Oceania*, adressée au cardinal Ascanio Sforza en nov. 1493, je trouve déjà : *In Hispaniola Ophiram Insulam sese reperisse refert* (Colonus), *sed cosmographicorum tractu diligenter considerato, Antiliæ insulæ illæ et adjacentes aliæ. Dec. I, lib. I, p. I.* Plus tard, Vespucci, dans sa prétendue seconde navigation de 1499, nomme *Antiglia l'île que Colomb a découverte il y a peu d'années*, c.-à-d. Haïti. Au XVIe siècle, les îles Caraïbes au S.-E. de Porto-Rico (Borriquen) prenaient, dans les tableaux de positions géographiques qu'on tentait d'annexer aux traités de géographie, la dénomination d'« *Antigliæ insulæ* » (Alexandre de Humboldt : *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent, I, 250, 1835*). « Il est assez extraordinaire, disait le même auteur, qu'après un long oubli pendant toute la durée du XVIe siècle, un nom qui avait paru pour la première fois sur une carte de 1436 ait enfin prévalu en Europe. Ce nom était sans doute plus sonore que celui d'îles *Camereanes* que nous connaissons par le *Bréviaire géographique* de Bert et par le voyage d'un religieux carmélite, mais dont j'ignore absolument l'étymologie. C'est la grande célébrité des cartes de Cornelius Wytfliet et du *Theatrum Orbis terrarum* d'Ortelius, qui a probablement le plus contribué à fixer le nom des *Antilles* sur les cartes d'Amérique, » (*Loc. cit.*, II., 173). GERVILLE-RÉACHE.

II. FLORE (V. AMÉRIQUE DU SUD).

III. FAUNE. — Les Antilles appartiennent par leur faune, comme l'Amérique centrale, à partir du Mexique, à la *région néotropicale* dont elles constituent la quatrième sous-région. Comme toutes les îles, à l'exception


VILLE de plus de 100.000 hab.s
Ville de 20.000 à 100.000 "
Ville de 5.000 à 20.000 "
Ville de moins de 5.000 "
Les Capitales et les Chefs-lieux sont soulignés
Possessions
A. Anglaise
D. Danoise
E. Espagnole
F. Française
N. Néerlandaise
GOLFE DU MEXIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER DES ANTILLES
GRANDES ANTILLES
PETITES ANTILLES
Iles sous le Vent
FLORIDE
LA HAVANE
Puerto-Principe
la Jamaïque (A)
Kingston
RÉP. D'HAITI
Port au Prince
RÉP. DOMINICAINE
HAITI OU St DOMINGUE
PORTO-RICO (E)
S. Juan
(F) la Guadeloupe
Basse Terre
Dominique (A)
St Pierre
la Martinique (F)
Fort de France
Ste Lucie (A)
Barbades (A)
Bridgetown
Georgetown
Grenada (A)
Tobago (A)
I. de la Trinité (A)
Margarita
Caracas
Valencia
Maracaybo
Bolivar
Orénoque Fl.
MEXIQUE
Merida
Yucatan
Golfe de Honduras
Belize
GUATEMALA
Guatemala
HONDURAS
Teguicigalpa
S. SALVADOR
NICARAGUA
Managua
COSTA-RICA
Isthme de Panama
Panama
Golfe de Panama
COLOMBIE
Cartagena
Barranquilla
OCÉAN PACIFIQUE
90° Ouest de Paris
80° Ouest de Greenwich
Echelle du 15.000.000e
Kilom. 100 0 500 1000 Kilom.
Gravé et Imprimé par Erhard. 1886

de celles qui sont de véritables continents, comme Madagascar et l'archipel malais, les Antilles sont très pauvres en mammifères de grande taille et les singes, les cerfs et les carnivores, que les voyageurs y ont signalés à différentes reprises, étaient tous des animaux introduits. Les plus grands quadrupèdes terrestres réellement indigènes sont des rongeurs du genre Agouti *(Dasyprocta)*, représenté par une seule espèce *(D. cristata)*, propre aux îles de Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Grenade et peut-être Saint-Thomas, où elle remplace nos lièvres. Deux genres de gros rongeurs arboricoles sont propres à cet archipel : le genre *Capromys*, avec trois espèces, habite Cuba et peut-être Saint-Domingue, et le *Plagiodontia*, qui n'en compte qu'une seule, est propre à cette dernière île (Haïti), et à la Jamaïque. Le genre *Hespcromys*, qui comprend les rats de la région néotropicale, compte plusieurs espèces dont la plus grande (*Mcgalomys piloridcs* Trt), connue sous le nom de *Rat musqué* ou *Rat pilori* des Antilles, atteint la taille d'un lapin et ne se trouve qu'à la Martinique et à Sainte-Lucie. Du reste, nos rats et nos souris d'Europe ont été transportés dans ces îles comme sur tout le globe. Les insectivores sont représentés par un type tout particulier et de grande taille pour l'ordre auquel il appartient, le *Solcnodon*, dont une espèce habite Cuba, l'autre Haïti et qui est le seul représentant américain d'une famille dont la plupart des membres actuellement vivants sont confinés à Madagascar. Les chauves-souris sont nombreuses et comptent plusieurs genres propres aux Antilles (*Lonchorhina*, *Phyllonycteris*, *Monophyllus*, *Brachyphylla*, tous de la famille des Phyllostomidés). Les autres genres sont communs à cette sous-région et aux sous-régions brésilienne et mexicaine. Parmi les espèces communes au continent de l'Amérique du Sud et aux Antilles, il faut signaler le Vampire *(Vampirus spectrum)*, qui, d'après les observations les plus récentes, n'aurait pas les mœurs sanguinaires qu'on lui a prêtées et se nourrirait surtout de fruit. Enfin, un phoque, *Monachus tropicalis*, très voisin du phoque moine de la Méditerranée, fréquenterait quelques récifs de la mer des Antilles, fait d'autant plus intéressant, s'il venait à être confirmé, que la plupart des représentants de cet ordre fuient les mers des tropiques.

Les oiseaux (300 espèces environ) sont très intéressants à étudier à plusieurs points de vue. L'ensemble de la faune ornithologique est essentiellement néotropical, mais on a constaté, particulièrement à Cuba, la présence de 88 espèces appartenant à la faune de l'Amérique du Nord et qui sont de passage comme résidents pendant l'hiver ou qui ne font que traverser pour se rendre dans l'Amérique du Sud. Les genres ou sous-genres propres à l'archipel atteignent un chiffre considérable, fait d'autant plus remarquable que la distance entre certaines îles et le continent est relativement peu considérable. Tels sont les genres *Mimocichla*, *Ramphocinclus*, *Cinclocerthia*, *Phœnicomanes*, *Teretristis*, *Glossiptila*, *Dulus* (ou Esclave), *Spindalis*, *Phœnicophilus*, *Loxigclla*, *Melopyrrha* (des moineaux à plumage noir), *Nesopsar*, *Saurothera*, *Eulampis*, *Aithurus*, *Mellisuga* et deux autres genres d'oiseaux-mouches, *Starnœnas* parmi les pigeons et, enfin, deux genres de rapaces nocturnes, *Pseudoscops* et *Gymnoglaux*. Un autre fait remarquable, et qui semble le corollaire du précédent, c'est que presque tous les genres qui sont communs aux Antilles et à l'Amérique du Sud ont, dans cet archipel, non seulement des espèces propres à la sous-région, mais encore *des espèces propres à chacune des grandes îles* qui la composent ; 140 espèces d'oiseaux présentent cette particularité. Ainsi, à Cuba, en y comprenant les Bahamas, qui en sont si voisines au Nord, on compte 40 espèces qui lui sont propres, sur 68 qui l'habitent ; à Haïti, 17 espèces sur 40 ; à la Jamaïque, 41 sur 67 ; à Porto-Rico, 15 sur 40 ; enfin, dans les petites Antilles, considérées comme un seul groupe, 24 espèces sur 45 sont spéciales à ces îles.

Les reptiles sont représentés par de nombreux sauriens, dont plusieurs, appartenant à la famille des Scinques, sont propres aux Antilles *(Celestus*, *Camilia*, *Panoplus*, *Embryopus)*. Des Geckos *(Cubina)*, des Iguanes *(Anolis*, *Iguana*, *Cyclura)*, sont communs à cette sous-région et à l'Amérique centrale et méridionale. Les serpents sont représentés par des couleuvres de grande taille *(Arrhyton*, *Cryptodacus*, *Coloragia)*, des Pythons *(Epicrates*, *Corallus*, *Chilabothrus*, *Ungalia)*. Un seul genre de crotales est représenté par une espèce très dangereuse qui se trouve à la Martinique et à Sainte-Lucie : c'est la vipère fer-de-lance *(Bothrops lanccolatus)*, qui atteint près de 2 m. de long et dont la morsure venimeuse causerait près de cinquante décès chaque année à la Martinique, particulièrement parmi les nègres des plantations. — Parmi les Batraciens, les Anoures sont représentés par un genre de rainettes *(Hylidæ)*, qui est presque confiné dans les Antilles : c'est le genre *Trachycephalus* qui compte 7 espèces à Cuba, Haïti et à la Jamaïque, tandis qu'une seule espèce se trouve dans l'Amérique du Sud. Les Urodèles n'ont pas de représentants dans cette sous-région. Les poissons d'eau douce sont peu nombreux, comme on le conçoit facilement, les cours d'eau étant de peu d'étendue. Un seul genre de Cyprinodontes *(Lebistes)* est spécial à la Barbade ; d'autres genres de la même famille *(Haplochilus*, *Rivulus*, *Girardinus*, *Gambusia)* se retrouvent sur le continent. Les perches sont représentées par *Centrarchus*, les Mugilles par *Agonostoma*, les Chromidés par *Acara* et les Siluridés par *Chœtostomus*, tous genres qui se retrouvent dans les deux Amériques.

Les mollusques terrestres sont particulièrement remarquables par leur grande abondance, qui tient soit à l'absence des Vertébrés, qui se nourrissent habituellement de ces mollusques, soit à la vaste surface qui se trouve occupée dans ces îles par des rochers et des ravins profonds et humides, localités éminemment favorables au développement des Gastéropodes pulmonés. C'est ce que l'on remarque surtout à la Jamaïque qui compte 30 genres et plus de 500 espèces de mollusques terrestres. On compte 11 genres propres à la sous-région *(Geomelania*, *Chittya*, *Jamaicea*, *Licina*, *Choanopoma*, *Ctenopoma*, *Diplopoma*, *Stoastoma*, *Lucidella*, *Sagda*, *Stenopus)* ; en outre, on y trouve des espèces du genre *Cyclostomus*, fait très remarquable, car ce genre nombreux est, à part cette exception, propre à l'ancien continent et manque à l'Amérique continentale. En outre, une espèce du genre asiatique *Diplommatina* se trouve à l'île de Trinidad et une du genre *Ennea*, qui est dans le même cas, aux îles de Grenade et de Saint-Thomas, de telle sorte que Blaud a pu dire que beaucoup de ces coquilles terrestres ont plus d'affinités avec la faune de l'Afrique et de l'Asie qu'avec celle de l'Amérique du Sud. Ainsi, le genre *Bulimus*, si développé sur ce dernier continent, ne se trouve qu'à Sainte-Lucie et manque au reste de l'archipel. — Les insectes des Antilles n'ont pas encore été complètement étudiés. Les Coléoptères comptent peu de Carabiques. Les Buprestes ont 15 genres dont un seul est spécial *(Tetragonostoma)*, mais ce sont les Longicornes qui semblent le mieux représentés par 40 genres dont 15 particuliers à ces îles. Les *Prionidæ* sont surtout nombreux, les genres *Stcnodontes*, *Dendroblaptus*, *Prostcrnodes*, *Solcnoptera* et *Elatcropsis* étant propres à la sous-région qui nous occupe, et *Monodesmus* ne se retrouvant qu'en Afrique et dans l'Inde. Les *Cerambycidæ* ont 16 genres, dont près de la moitié sont spéciaux *(Mcrostcnus*, *Pentomacrus*, *Eburiola*, *Bromiadcs*, *Trichrous*, *Hcterops*, *Pœciloderma)*. Les *Lamiidæ* comptent 14 genres, dont *Proecha* et *Phidola* sont confinés à Cuba. *Spalacopsis* se trouve à Cuba, au Brésil et en Afrique ; *Lagocheirus* aux Antilles, au Brésil et en Australie, et *Lcptostilus* dans les deux Amériques, aux Antilles et à la Nouvelle-Zélande. Ces genres erratiques, à distribution en apparence si anormale, ont probablement été primitivement cosmopolites. — Les Lépidoptères sont assez pauvrement représentés aux Antilles. Un seul genre des Nym-

phalidés *(Lucinia)* étant propre aux Antilles et trois autres *(Clothilda, Kricogonia* et *Calisto)* paraissant avoir leur centre de dispersion dans ces îles, mais se retrouvant sur le continent. Les Satyridés (auxquels appartient *Calisto*) sont très rares et les Erycinidés font totalement défaut. — Parmi les Arachnides, il faut signaler l'énorme *Mygale aviculaire* qui se trouve à Cuba et probablement dans d'autres îles comme sur le continent. — La paléontologie des Antilles nous est encore très peu connue, mais on a trouvé sur plusieurs points (notamment à Cuba et à l'île Anguilla, une des petites Antilles, au N. de Saint-Martin), des débris de mammifères de grande taille appartenant évidemment à l'époque tertiaire. Ceux de Cuba ont été déterminés par F. de Castro (1865), qui prétend y avoir reconnu les genres *Hippopotamus* (?), *Equus* (Cheval) et un Edenté voisin du *Megalonyx*. Ces débris seraient de l'époque pliocène et quaternaire et Castro en induit qu'à cette époque l'île de Cuba était reliée au continent américain. tandis qu'aux époques antérieures (miocène inférieur et éocène supérieur) l'île était couverte par la mer.

E. Trouessart.

Bibl. : A. Herrera, *Description des Indes occidentales*, 1622. — Ch. de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des Antilles* ; Rotterdam, 1658, in-4. — P. Dutertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français* ; Paris, 1667-1671, 4 vol. in-4. — P. Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*; la Haye, 1724, 2 vol. in-4. — Bellin, *Description géographique des Antilles anglaises* ; Paris, 1754. — Thibaut de Chauvallon, *Voyage à la Martinique*, 1761. — Reynal, *Histoire philosophique et politique des établissements des deux Indes*, 1780. — Leblond, *Voyage aux Antilles*, 1813. — Moreau de Jonnes, *Tableau du climat des Antilles* ; Paris, 1817, in-8. — Du même, *Histoire physique des Antilles françaises*, 1822, in-8. — Boyer-Peyreleau, *les Antilles françaises*, 1825. — Alex. de Humboldt et Bonpland, *Voyage en Amérique*, 1825. — Descourtilz, *Flore pittoresque et médicale des Antilles*, 1830. — A. Helliday, *The West Indies* ; Londres, 1837, in-8. — Levacher, *Guide médical des Antilles.* — Rufz, *Recherches sur les empoisonnements*, dans *Bull. de l'Acad. de méd.* — Du même, *De la folie aux Antilles.* — Du même, *Enquête sur le serpent.* — Ch. Sainte-Claire Deville, *Voyage géologique aux Antilles* ; Paris, 1847, in-4. — Du même, *Tremblement de terre de la Guadeloupe.* — Du même, *Climat des Antilles.* — A. Dessales, *Histoire générale des Antilles* ; Paris, 1847, 5 vol. in-8. — Le Dépôt de la Marine, à Paris, outre les cartes de détail, a publié une *Carte générale des Antilles*, 1842-1862 (n° 963 de l'*Hydrog. franç.*) ; une *Carte des Grandes Antilles*, 1843-1861 (n° 998) ; une *Carte de la mer des Antilles*, en deux feuilles, 1843-1844 (nos 999, 1,019) et une *Carte du golfe du Mexique*, 1843-1862 (n° 976). — L'*hydrographical Office* a une *general Chart of the West Indies and gulf of Mexico*, 1855, 4 feuilles. — Dutrouleau, *Maladies des Européens dans les pays chauds*, 1861. — Ph. de Kerhallet, *Manuel de navigation dans la mer des Antilles* ; Paris, 1862, in-8. — Jules Duval, *les Colonies et la politique coloniale de la France*, 1864. — *Notices coloniales* publiées à l'occasion de l'exposition d'Anvers ; Paris, Imprimerie nationale, 1885. — J.-L. de Lanessan, *l'Expansion coloniale de la France;* Paris, Félix Alcan, 1886. — Louis Vignon, *les Colonies françaises* ; Paris, 1886. — Henri Mager, *Atlas colonial* ; Paris, 1886, Charles Bayle, éditeur. — *Revue coloniale*, 1835, toute la collection. — Vivien de Saint-Martin, Dezobry et Bachelet, Bescherelle, etc., *Dictionnaires et Traités de géographie.* — Pour le détail, voir la bibliographie de chaque article particulier.

ANTILLES (Mer des) *ou mer des Caraïbes.* La mer des Antilles ou des Caraïbes est le bassin compris à l'E. entre la chaîne des grandes et des petites Antilles ; la côte N. de l'Amérique méridionale au S. ; l'isthme américain à l'O. et au N. Elle s'étend à peu près du 9e au 22e degré de lat. N., du 63e au 90e degré 1/2 de long. à l'O. de Paris. Ce bassin est large du S. au N. de 890 à 1,330 kil. ; il est long de l'O. à l'E. de plus de 2,775 kil. La mer des Antilles communique avec le golfe du Mexique par le détroit situé entre le cap Catoche, le Yucatan et l'île de Cuba. Elle communique avec l'Océan par une quinzaine de détroits depuis Cuba jusqu'à l'île de la Trinité. Elle a des profondeurs de 4,200 m.

ANTILLITE. Variété de Serpentine.

ANTILLY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz ; 201 hab.

ANTILOCAPRE *(Antilocapra).* Genre de Mammifères Ruminants, créé par Owen (1818), pour le *Prong-horn* ou *Chamois à cornes fourchues* de l'Amérique du Nord, le seul mammifère américain qui se rapproche du groupe des Antilopes, dans lequel on l'a confondu pendant longtemps. Mais les recherches récentes de Caton ont montré que les cornes du *Prong-horn* n'étaient pas persistantes comme celles des Antilopes et des autres ruminants à cornes creuses *(Bovidæ)*, mais tombaient chaque année et se renouvelaient

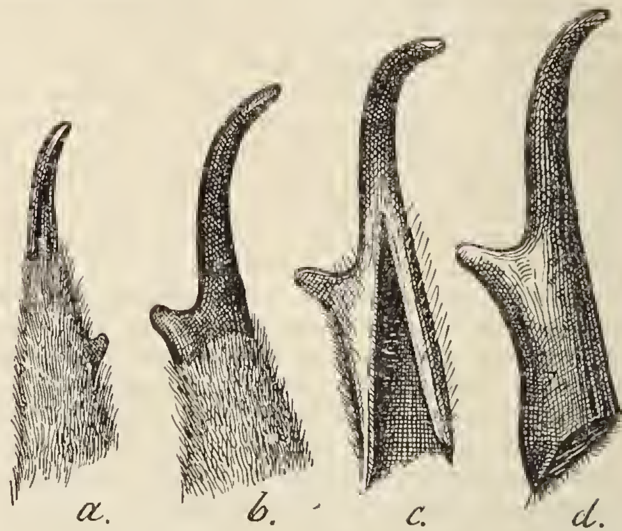


Fig. 1. — *a, b, c, d*, cornes d'Antilocapre à différents degrés de croissance.

comme celles des Cerfs. La connaissance de ce fait important a conduit les naturalistes à faire de cette unique et curieuse espèce le type d'une famille à part, intermédiaire à celles des Cerfs et des Antilopes, et dont la Girafe est, parmi tous les ruminants de l'ancien continent, le type qui s'en rapproche le plus par la conformation des cornes frontales. Cette famille des *Antilocapridæ* (Gill) est caractérisée de la manière suivante : Cornes caduques se renouvelant, dans les deux sexes, à l'époque de la reproduction, sous formes d'étuis pseudo-cornés, formés de poils agglutinés et recouvrant des axes osseux, persistants, qui sont un prolongement des os frontaux (fig.1). L'apophyse styloïde est renfermée dans un canal complètement


Fig. 2. — Antilocapre ; jeune mâle aux cornes naissantes.

fermé par suite de l'extension latérale de la base du temporal. Ces cornes ressemblent à celles de la Girafe par le noyau osseux, qui forme leur axe central persistant, et par les poils qui en recouvrent la plus grande partie. Quand on coupe la base de cet étui, le sang coule abondamment, comme chez les Cerfs quand leur bois est encore *dans le velours.* De même que chez ceux-ci, la peau disparaît à mesure que la corne pousse et vieillit, c.-à-d. à mesure que la saison s'avance : en même temps l'andouiller antérieur se déve-

loppe et l'extrémité se recourbe en arrière. L'axe osseux, très solide, et continu avec le frontal, atteint 15 centim. chez le mâle ; cet axe est droit et ne présente pas trace de fourche. Chez le jeune âgé de 6 mois, la première corne toute droite, recouverte de poils absolument comme celle de la Girafe, atteint son développement complet vers la fin de janvier, bien qu'elle n'ait guère plus de 3 centim. de long (fig. 2). C'est alors que la première mue a lieu par la chute de l'étui, repoussé par un nouvel étui qui s'est développé en dessous. Cette mue se reproduit plusieurs fois jusqu'à ce que la corne ait acquis tout son développement, ce qui a lieu en octobre aux États-Unis. Cette époque est probablement variable, avec l'époque du rut, suivant les localités. Cette mue se reproduit ensuite *chaque année*, et si des auteurs récents ont nié le fait, c'est que l'on ne voit jamais l'animal sans cornes par la raison que le nouvel étui, déjà formé quand il provoque la chute de celui qui le recouvre, se développe et durcit rapidement,



Fig. 3. — Antilocapre adulte. (Section de la corne droite, montrant le centre osseux.)

soutenu par le noyau osseux qui lui sert de base. Il n'existe dans ce genre ni larmiers ni glandes métatarsales comme chez les cerfs, mais on trouve jusqu'à onze paires de glandes cutanées odorantes sur diverses parties du corps : sur les flancs, entre les doigts des pieds, sur le dos comme dans le Pécari *(Dicotyles)*, etc. — Le *Prong-horn* habite l'Amérique du Nord à l'O. du Missouri, depuis la rivière Saskatchaouan, qui est sa limite N., jusqu'à la Sonora et dans la province de Tamaulipas, au Mexique. C'est un des animaux caractéristiques de la faune des *prairies*, qui s'étendent sur le versant méridional des Montagnes-Rocheuses. Les formes et la taille rappellent notre Chamois. La couleur est d'un fauve isabelle plus clair sous le ventre (fig. 3). On rencontre cet animal par petites troupes sous la conduite d'un vieux mâle. Sa course est légère et rapide, et il peut faire des sauts énormes. On dit qu'il attaque et tue les serpents à sonnettes *(Crotalus)* qu'il rencontre dans la prairie en les lançant en l'air à l'aide de ses cornes, puis se précipitant sur le reptile au moment où il retombe à terre et le piétinant sous ses quatre pieds fourchus réunis jusqu'à ce qu'il meure étouffé ou écrasé. — La synonymie du genre *Antilocapre* a été fort embrouillée par les auteurs. Ce serait le *Teuthtlalmaçame* de Hernandez ; les Mexicains lui donnent actuellement le nom de *Berendo*. Gervais (*Histoire naturelle des Mammifères*; t. II, p. 205) applique à ce genre le nom de *Dicranocerus* créé par H. Smith en 1827, et transporte le nom d'*Antilocapra* à l'*Ovis montana* ou *Capra lanigera* des Montagnes-Rocheuses, animal qui se rapproche des Chèvres et forme pour les modernes le genre *Haplocère* (V. ce mot).

E. TROUESSART.

BIBL.: CATON, *Antelope and Deer of America* (1877), 2e éd., in-8 (1884). — Art. *Antelope* dans l'*Encyclopædia Americana*, t. I, p. 238.

ANTILOGARITHME. On appelle quelquefois ainsi le complément d'un logarithme (Ce mot est peu usité).

ANTILOGIE, ἀντιλογία de ἀντὶ contre, λέγειν dire, ou alliance de mots ; figure de rhétorique. C'est un artifice de langage par lequel on joint ensemble deux mots qui ont une signification opposée, ou l'on rapproche deux idées qui semblent s'exclure l'une l'autre, comme lorsque Corneille dit d'Auguste, dans la tragédie de *Cinna* :

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Autres exemples : Une reine fugitive, qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes et à qui *sa patrie* n'est plus qu'un *triste lieu d'exil* (Bossuet). Quel fut l'étonnement de ces vieilles troupes et de leurs braves officiers, lorsqu'ils virent qu'il n'y avait plus de salut pour eux qu'entre les bras du vainqueur (id.). Dans un sens restreint, on donne le nom d'alliance de mots à la même figure, lorsque l'opposition existe entre le substantif et l'adjectif qui l'accompagne, ou entre l'adverbe d'un côté, le verbe ou l'adjectif de l'autre. Exemple :

Ce nom de roi des rois, et de chef de la Grèce
Chatouillait de mon cœur l'*orgueilleuse faiblesse*.
RACINE.

ANTILOPE. Genre de Mammifères Ruminants, créé par Pallas en 1767, et devenu pour les naturalistes modernes le type d'un groupe, très nombreux en espèces et que l'on peut considérer comme une sous-famille *(Antilopinæ)* de la famille des Ruminants *à cornes creuses* (BOVIDÆ, V. ce mot). La sous-famille des *Antilopinæ* renferme actuellement une vingtaine de genres et plus de 100 espèces, toutes de l'ancien continent. Cette sous-famille est assez difficile à distinguer, par des caractères précis, des Chèvres, des Moutons et des Bœufs, qui font partie de la même famille, et l'on a souvent dit, depuis Pallas, que l'on range dans le groupe des Antilopes les Ruminants à cornes persistances (cornes à étui ou cornes creuses), qui ne se laissent classer exactement ni avec les Bœufs, ni avec les Chèvres, ni avec les Moutons. — Les cornes, de forme très variable suivant les genres, ressemblent, par leur constitution et leur mode de développement, aux cornes des Chèvres et des Moutons domestiques : l'axe osseux est plein et compact, comme dans ces deux genres, avec une seule excavation celluleuse à la base, et non entièrement celluleux comme celui des Bœufs, des Mouflons et des Bouquetins, qui diffèrent, sous ce rapport, des types domestiques. Les dents ont la même formule que chez ces derniers, et plusieurs genres d'Antilope présentent même, aux molaires, la colonnette accessoire que l'on considère comme caractéristique du genre Bœuf. Il existe souvent des larmiers comme chez les Cerfs. — Les différences que l'on remarque non seulement sous le rapport des formes extérieures, mais encore sous celui des caractères ostéologiques, entre les divers genres d'Antilope, sont telles que plusieurs naturalistes (V. Brooke, par ex.), ont proposé d'en faire un certain nombre de sous-familles (*Alcelaphinæ*, *Oryginæ*, *Gazellinæ*, etc.), d'une valeur égale à celles des *Bovinæ*, *Caprinæ* et *Ovinæ*, déjà admises antérieurement pour les Bœufs, Chèvres et Moutons. Si l'on met à part quelques types très aberrants, il existe cependant, entre les différents genres du groupe des Antilopes et des Gazelles, un certain *air de famille*, qui doit coïncider avec des caractères plus précis (tirés de la forme du crâne, etc.), ce que l'on arrivera certainement à reconnaître par la suite, lorsque l'ostéologie de ces animaux aura été mieux étudiée. Dès à présent, nous croyons devoir éloigner de ce groupe les *Antilocapres* (V. ce mot), qui forment une famille à part, les *Anoas* (V. ce mot), qui se rattachent

aux Bœufs, les *Haplocères* et les *Saïgas* (V. ces mots), qui sont plus voisins des Chèvres, et plusieurs genres que nous laissons provisoirement avec les Antilopes sont peut-être aussi dans le même cas.— La taille des Antilopes n'est pas moins variable que leurs formes : les plus grandes atteignent les dimensions du cheval tandis que les plus petites ne dépassent pas celles des Chevrotains ou du Lièvre. La plupart sont entre ces deux extrêmes, c.-à-d. qu'elles ont la taille de la Chèvre ou du Mouton. Toutes vivent en troupes plus ou moins nombreuses sous la conduite d'un vieux mâle. La femelle est, dans certains genres, dépourvue de cornes; dans d'autres elle en porte qui sont d'ordinaire plus courtes et plus grêles que celles du mâle. Les mœurs et l'habitat diffèrent beaucoup suivant les genres : les unes préférant les déserts ou steppes, les autres les vastes prairies couvertes de hautes herbes, d'autres ne s'éloignant pas des fleuves et des lacs qu'elles traversent volontiers à la nage, d'autres encore ne quittant



Fig. 1. — Divers types d'Antilope : *a*, Antilope à sabres *(Oryx leucoryx)*; *b*, Ant. Sing-sing *(Kobus ellipsiprymnus)* ; *c*, Ant. Caama *(Alcelaphus bubalus)*; *d*, Ant. des Indes *(Antilope bezoartica)*; *e*, Ant. à quatre cornes *(Tetracerus quadricornis)*.

jamais les montagnes et les rochers ; un petit nombre enfin se trouvant dans les forêts. — La distribution géographique est fort remarquable : toutes sont propres à l'ancien Continent, et plus spécialement aux régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie ; mais le centre de dispersion du groupe, au moins à l'époque actuelle, semble être l'Afrique, au Sud du Sahara *(sous-région éthiopienne)*, plus des quatre cinquièmes des espèces étant propres à cette sous-région. Le dernier cinquième est formé d'espèces qui habitent l'Asie, au sud des monts Himalaya *(sous-région orientale)* et le nord de l'Afrique. Une seule espèce, assez aberrante, se trouve en Europe. A l'époque tertiaire, ce pays a été habité par un beaucoup plus grand nombre d'espèces. Quant aux Antilopes signalées en Amérique, on a montré qu'elles doivent former une famille bien distincte (V. Antilocapre). —Dans tous les pays qu'elles habitent, les Antilopes sont recherchées pour la bonté de leur chair, et l'homme les chasse activement comme un gibier abondant et relativement de grande taille. Pour beaucoup de peuplades d'Afrique, elles remplacent nos bêtes de boucherie. La plupart des espèces vivent très bien et se reproduisent même assez facilement dans nos jardins zoologiques. On peut donc placer les Antilopes au premier rang des animaux dont il y a lieu de tenter l'acclimatation en Europe, soit pour les élever en troupeaux à la manière de nos bêtes à cornes, soit pour les lâcher en liberté dans nos forêts et nos parcs, où elles remplaceraient, comme animaux de vénerie, nos Chevreuils et nos Cerfs, actuellement presque entièrement détruits. — Nous allons passer en revue les principaux genres d'Antilopes en les groupant, autant que possible, en petits groupes naturels, d'après les formes et les mœurs.

Les Oreas ou *Cannas* (*Boselaphus* Smith) sont de très grandes Antilopes qui rappellent les Bœufs par leur taille et leurs formes allongées, mais ont des membres beaucoup plus élancés. Leurs cornes, dans les deux sexes, sont droites, dirigées en arrière et portent un bourrelet en spirale comme si elles avaient été tordues sur elles-mêmes : le cou porte un fanon semblable à celui des Bœufs. Tous habitent l'Afrique australe : le type est l'*Elan* des colons hollandais du Cap (*Antilope oreas* Pallas), qui habite toute l'Afrique centrale et méridionale ; le *Boselaphus Derbyanus* (Gray) en diffère par les rayures blan-



Fig. 2. — Antilope Koudou *(Strepsiceros Kudu)* mâle.

ches qui ornent son pelage et n'en est peut-être qu'une variété : il en est de même du *B. gigas* (Heuglin), dont ce dernier voyageur a rapporté les cornes colossales du Nil Blanc. Une quatrième espèce, découverte par Living-

stone dans la région du Zambèze, a été décrite par Sclater (*B. Livingstoni*), et le genre existe aussi au Sénégal. Ces animaux vivent en troupeaux nombreux dans les plaines de l'Afrique australe, mais sont devenus très rares dans l'étendue de la colonie du Cap, par suite de la chasse acharnée que leur ont faite les premiers colons. Leur chair, surtout celle des jeunes, est excellente. C'est une des espèces qui paraissent s'acclimater le mieux au climat de l'Europe. — Les Strepsicères, ou Antilopes à cornes en spirales, renferment plusieurs genres : le genre *Strepsiceros* propr. dit (Smith) a pour type le *Condoma* de Buffon, le *Koudou* des Boërs (colons du Cap). C'est un bel animal de la taille du Cheval, avec les formes élégantes du Cerf (fig. 2). Le mâle porte une paire de cornes magnifiques, contournées en tire-bouchon, qui manquent à la femelle. Son pelage est fauve, relevé sur les flancs de zébrures blanches. C'est une des rares espèces qui préfèrent les forêts aux plaines : ses cornes robustes lui servent à se frayer un chemin à travers les halliers. Elle habite l'Afrique australe et remonte jusqu'en Abyssinie et dans le pays de Somali. Le *St. imberbis* de Blyth et de Sclater n'est probablement qu'une variété de petite taille. — Les Tragélaphes (*Tragelaphus* Blainville) sont des Antilopes plus petites, ayant à peu près la taille du Daim, avec des cornes en spirale plus allongée, simplement tordues sur elles-mêmes et non en tire-bouchon. Le pelage est d'un fauve plus ou moins marron avec des rayures et des taches blanches irrégulières sur les flancs : tel est le Guib (*Tr. scriptus*), qui habite le Sénégal et vit par troupes dans les forêts et les plaines. Les autres espèces ont été décrites sous les noms suivants : *Tr. euryceros*, de Guinée ; *Tr. Angasii*, de Natal ; *Tr. Spekii* (Sclater), des marais qui entourent le lac Nyanza. Ces trois espèces sont plus grandes que le Guib. Des espèces plus petites sont les suivantes : *Tr. decula* d'Abyssinie ; *Tr. sylvaticus* de Cafrerie ; *Tr. gratus* de Sénégambie.

Les Bubales (qu'il ne faut pas confondre avec le genre *Bubalus* ou *Buffle*) sont de grandes Antilopes remarquables par leur dos déclive qui rappelle un peu celui de la Girafe, leur tête très longue et leurs cornes à double courbure en forme de fourche lyrée, annelées à la base, sans arêtes, existant dans les deux sexes. Ils forment le genre *Alcelaphus* de Blainville ou *Acronotus* Smith, dont le type (*Al. bubalis*) est la plus grande Antilope de l'Algérie. C'est *la vache de Barbarie*, de Perrault, espèce qui s'étend du Maroc à l'Egypte : elle est facile à domestiquer et s'acclimate bien en Europe. Cette espèce est remplacée dans l'Afrique australe par le *Caama*, ou *Hartebeest* des Boërs, qui forme des troupes nombreuses que l'on chasse à cheval, car sa course est rapide. D'autres espèces distinguées sous les noms de *Al. tora* (Sclater), du pays des Bogos ; *Al. lelwet* (Heuglin), de l'Afrique orientale ; *Al. Cokii* (Gunther), du même pays, ne sont peut-être que des variétés des précédentes qui se trouvent toutes deux dans la région du haut Nil. — Un genre assez différent, mais qui appartient encore au groupe des Antilopes à formes lourdes, est celui des Gnous (*Catoblepas* Smith ou *Connochœtes* Lichtenstein), dont les cornes en croissant, larges à leur base et dirigées en avant, rappellent celles des Buffles et existent dans les deux sexes : le mufle est large et nu, le cou muni d'un fanon comme chez les Bœufs : l'encolure arquée, la crinière courte, la croupe arrondie, la queue longue et terminée par un bouquet rappellent les chevaux. On en connaît deux espèces : le *C. gnu* et le *C. gorgon* (ou *taurina*), qui vivent dans le sud de l'Afrique en troupes nombreuses, qui se mêlent volontiers à celles des Zèbres et des Autruches et voyagent avec elles. Le pelage est d'un gris plus ou moins noirâtre, plus clair et zébré de raies bleuâtres dans la seconde espèce qui se retrouve en Abyssinie.

Les Oryx sont des Antilopes très différentes des précédentes par leurs longues cornes en forme de sabre, parallèles, droites ou faiblement recourbées en arrière, annelées et sans arêtes, développées dans les deux sexes. Ces Antilopes atteignent ou dépassent la taille du Cerf, et leur pelage est blanc ou d'un fauve très clair, relevé par des taches régulières, brunes, à la tête et au bas des jambes. Les Oryx ont été connus des anciens, et l'on suppose qu'ils ont servi de modèle pour l'animal fabuleux que l'on désigne sous le nom de *Licorne*. En effet, sur les monuments de l'ancienne Egypte on voit des Oryx figurés de *profil* avec une seule corne visible, l'autre étant cachée par la première. Ces animaux habitent les plaines arides de l'Afrique, qu'ils parcourent par petites troupes, défiant à la course les meilleurs chevaux : lorsqu'ils sont forcés, ils font tête aux carnivores et à l'homme lui-même et les blessures de leurs longues cornes sont aussi dangereuses que celles d'une lance. On en distingue plusieurs espèces : l'*O. leucoryx*, qui vit dans la Nubie et le Sennaar et se retrouve en Sénégambie ; c'est l'espèce que les anciens ont connue ; l'*O. capensis* ou *Antilope Oryx* de Pallas, dont Buffon a parlé sous le nom de *Pasan* et dont l'*O. gazella* des auteurs ne diffère pas, habite le S. de l'Afrique ; l'*O. Beisa* (Rüppel) est du Kodorfan et du Somali ; enfin l'*O. Beatrix* (Sclater) vit dans le S.-E. de l'Arabie, mais ne s'étend pas, comme on l'a prétendu, jusqu'en Syrie et en Perse. — Les Addax forment un petit genre voisin des Oryx par les formes et les mœurs, mais dont les cornes sont un peu tordues en spirale ; le type est l'*A. nasomaculatus* ou *Abou-Addas* des Arabes d'Algérie, qui habite, en troupes nombreuses, du Sahara oriental à la Haute-Egypte et au Dongola. Elle forme le passage des Oryx aux Gazelles. — Les *Egocères* ou Antilopes chevalines (*Ægoceros*, *Leucophœus* ou *Hippotragus*) sont de belles espèces de la taille du Cerf, à cornes robustes, recourbées en arrière et fortement annelées comme celles du Bouquetin. Le type est l'Antilope bleue du Sénégal (*A. equina* Geoff.), dont la couleur est d'un gris fauve nuancé de cannelle et de blanc. C'est la *Vache brune* des colons du Sénégal ; elle habite toute la côte ouest d'Afrique, vivant par petites troupes, de préférence dans les endroits entrecoupés de collines. Elle est remplacée dans l'Afrique australe par le *Blaubock* des Boërs ou Antilope noire (*Ægoc. niger* d'Harris), qui est d'un brun bai foncé avec les parties inférieures blanchâtres, et porte une crinière plus développée que l'espèce précédente. Elle s'étend jusque dans le Mozambique et le Kordofan. Une troisième espèce (*Æ. Bakeri* Heuglin) a été récemment découverte dans le Sennaar oriental et le Fazoglou. — Les Sing-Sings ou Antilopes aquatiques (*Kobus* et *Adenota* Gray, *Hydrotragus* Fitzinger), ainsi nommées parce qu'elles ne s'éloignent guère des cours d'eau et se jettent volontiers à la nage quand elles sont poursuivies, diffèrent des Egocères par leurs cornes dont la pointe est recourbée en avant, ce qui indique un passage vers les Gazelles : elles ont du reste la même taille et les mêmes proportions. Le type est l'*Antilope ellipsiprymna*, brune avec une tache blanche ovale sur chaque fesse, qui habite le bord de la plupart des rivières dans l'Afrique australe. L'Antilope onctueuse (*Ant. onctuosa*) la remplace au Sénégal : c'est une des Antilopes que les nègres de Guinée appellent *Kob*, mais non le *Koba* de Buffon. L'*Ant. defassa* de Ruppel, d'Abyssinie et des rives du Nil Blanc, n'en est probablement qu'une variété locale. Le naturaliste voyageur Heuglin a décrit récemment les *Kobus Kul*, *K. Wuil* et *K. megaceros* (ou *K. Maria* Gray), qui sont du haut Nil. Le *K. leucotis* (Licht. et Peters) est du Sennaar et s'étend à l'E. jusqu'au Bahr-el-Ghasal. L'Antilope *Lechoué* (*Adenota leche* Gray) est encore une espèce aquatique, que Livingstone a rencontrée en grand nombre sur le bord des fleuves et des lacs de l'Afrique centrale : au N., elle s'étend jusqu'au fleuve Zonga et au Nil Blanc. Le *K. megaceros* de Heuglin n'en diffère peut-être pas. Le *K. Wardoni*, récemment découvert par Sélous (1881), est des régions centrales de l'Afrique australe.

Le groupe des Gazelles ou *Antilopes proprement dites* comprend les nombreuses espèces de taille moyenne, aux

formes sveltes et aux cornes à double courbure plus ou moins lyrées, dont les genres peuvent être considérés comme propres à la fois à l'Asie et à l'Afrique, bien qu'aucune espèce ne soit commune à ces deux régions. On peut restreindre le nom d'*Antilopes* aux espèces de la taille du Daim ou environ, qui forment pour les modernes les genres *Æpyceros*, avec deux espèces : *Æp. malampus*, qui s'étend du haut Nil à la Caffrerie et *Æp. Petersi* (du Bocage) d'Angola ; *Antilope* (propr. dite), ou *Cervicapra* de quelques auteurs, qui ne comprend qu'une seule espèce asiatique *(A. bezoartica)*, le *Harna* des Hindous, à cornes spiralées comme celles des Addax, et qui habite les plaines du N. de l'Inde. Les genres *Damalis*, *Tragops*, *Antidorcas*, *Eudorcas*, *Leptoceros*, etc., peuvent être réunis sans inconvénient au genre *Gazella*, dont le type est la Gazelle des Arabes *(Gazella dorcas)*, animal plus petit que notre Chevreuil (fig. 3), qui vit dans le N. de l'Afrique par troupes nombreuses que l'on chasse à cheval à l'aide du Faucon ou du Guépard. Cette espèce, ou des variétés peu différentes, se retrouvent en Arabie et en Palestine *(G. arabica)*, au Sénégal *(G. Kevella)*, dans le pays des Bogos *(G. melanura)*. D'autres espèces, plus grandes, sont : le *Nanguer* du Sénégal *(Ant. Dama)*, le Mhorr *(A. Mhorr)* du Maroc, les *Ant. Sœmmeringii* et *Gazella isabella* d'Abyssinie ; le Koba de Buffon *(A. senegalensis)*, représenté dans l'Afrique australe par les *A. lunata*, *A. pygarga*, *A. albifrons*, *A. Spekei*, etc. — Une espèce très intéressante du même pays est le *Springbock* des Boërs du Cap *(Antilope euchore)*, de la taille d'un Chevreuil, qui forme dans l'Afrique australe des troupes immenses de dix à cinquante mille individus, que la sécheresse des pâturages et la disette qui en résulte forcent à des migrations continuelles. Partout où ils passent, semblables à des nuages de sauterelles, ces animaux dévorent toute espèce de végétation et ne laissent pas un brin d'herbe derrière eux. — Les espèces asiatiques du genre Gazelle diffèrent peu des espèces africaines : telles sont le *Chikara*



Fig. 3. — Antilope Gazelle *(Gazella dorcas)*.

des auteurs *(Gazella Bennetti)*, dont la femelle a de petites cornes lisses plus grêles que celles du mâle : elle habite l'Hindoustan, moins la côte de Malabar; la *G. fuscifrons* habite le désert de Jalk entre le Seistan et le Beloutchistan ; la *G. picticauda* est des hauts plateaux du Ladakh ; enfin la *G. subgutturosa* se trouve depuis la Perse et l'Afghanistan jusqu'au Yarkand.

Des espèces de plus petite taille encore que les Gazelles constituent le groupe des Céphalophes *(Cephalophus)*, propre à l'Afrique. Ce sont des Antilopes à formes moins élégantes que les Gazelles, et dont le port et les dimensions rappellent les Chevrotains sud-asiatiques et les Agoutis américains. Plusieurs atteignent à peine la taille d'un lièvre.



Fig. 4. — Antilope Madocqua *(Cephalophus grimmia)*.

Leurs cornes sont droites, pointues, à anneaux ou arête spirale peu marqués et souvent presque lisses. Dans le genre *Cephalophus* proprement dit ou *Grimmia* (Laurillard), elles sont si courtes qu'elles sont en partie cachées par une touffe de poils, en forme de huppe, que l'animal porte sur le front entre les deux oreilles : c'est de là que vient le nom du genre. Ces animaux vivent généralement par couples dans les forêts et les halliers de l'Afrique australe. On en connaît une trentaine d'espèces : *C. sylvicultrix*, *natalensis*, *monticola*, *nigrifrons*, *Maxwellii*, *Ogilbyi*, *coronatus*, *badius*, *aureus*, *leucogaster*, etc. Ces deux dernières sont du Gabon. L'espèce la plus anciennement connue est le *C. grimmia* de Pallas, la *Grimme* de Buffon, qui est fauve avec une ligne dorsale noire et habite la Guinée (fig. 4). Les colons du Cap appellent ces Antilopes *Buschbock* (chèvres de buissons). Parmi les espèces plus récemment décrites, nous indiquerons les *C. callipygus* (Peters), *C. Anchietæ* et *C. ruficrista* (du Bocage) d'Angola, *C. doria* ou *zebra* (Jentink, d'après Gray), qui habite Libéria, et n'a longtemps été connue que par des peaux défigurées. Les genres ou sous-genres *Sylvicapra*, *Quadriscopa*, *Sylvicultrix*, etc., des auteurs, ne diffèrent pas du précédent. — Certaines espèces, de taille un peu plus forte, forment le passage des Gazelles aux Céphalophes. Le genre *Redunca* ou *Eleotragus* comprend des espèces dont les cornes sont à concavité antérieure : *A. redunca* du Sénégal, le *Nagor* de Buffon ; *A. bohor* d'Abyssinie ; l'*Antilope Delalande (A. eleotragus)* ou *Kleine Rietbok* des Boërs, qui vit dans les endroits marécageux de l'Afrique australe. Le genre *Peba* a les cornes droites et parallèles et ne renferme qu'une espèce *(A. capreolus)*, le *Reh Bok*, à pelage laineux et roussâtre. Le genre *Terpone* (Gray) rappelle par ses formes lourdes l'*Anoa*, et a pour type l'*A. longiceps* du Gabon et de Liberia. D'autres espèces, plus petites, ont des mœurs différentes : elles se plaisent dans les rochers comme le Chamois, et forment les genres *Oreotragus* et *Scopophorus* : tels sont le *Stein-Bok* des Boërs (*A. tragulus* Forster), l'Ourébi *(A. scoparia)*, l'*A. saltatrix* de l'Afrique australe, l'*A. hastata* (Peters) du Mozambique, et l'*A. montana* d'Abyssinie et du Sénégal. — Le genre *Nesotragus* renferme de petites espèces à cornes droites munies, à la base, d'une arête spirale. Le type est l'*Antilope saltiana*, à pelage fauve, tiqueté de gris, qui est d'Abyssinie. Le *N. moschatus* (Duben)

de Zanzibar et de Mozambique, le *N. Kirkii* du Somali et le *N. damarensis* de l'Afrique ouest, font partie du même genre. Le nez de ces petites Antilopes est busqué comme celui du Saiga. — Enfin, la plus petite de toutes les Antilopes est le *Chevrotain pygmée* de Buffon, type du genre *Nanotragus* (Sundevall), qui ne dépasse pas la taille d'un Lapin *(Ant. spinigera)*, et vit dans les forêts de la Guinée et de toute l'Afrique australe jusqu'au Mozambique ; ses cornes noires ressemblent à deux épines.

En Asie, le groupe des Céphalophes est représenté par une petite espèce très intéressante, car elle porte *quatre cornes*. C'est le genre Tétracère (*Tetracerus* Leach), qui a pour type le *Tchickara*, animal de la taille de la Gazelle d'Algérie. Le mâle seul porte des cornes : il est de couleur baie, blanchâtre en dessous. On trouve cette espèce dans les jungles de bambous et dans les forêts, par paires, dans toute l'Inde, sauf à Ceylan et dans la Birmanie. Le véritable nom indigène est *Chowsingha* ou *Chowka*. — Une autre espèce de très grande taille, la plus grande de toutes les Antilopes asiatiques, a des cornes de forme semblable mais au nombre de deux seulement comme dans le reste du groupe. Elle constitue le genre Nilgaut *(Portax)*, dont on ne connaît qu'une seule espèce (fig. 5). C'est le *Nilgao* des Hindous *(Portax pictus)*, espèce de la taille du cheval, dont le mâle seul porte deux cornes courtes, lisses, un peu recourbées en avant. Le train de derrière est moins élevé que celui de devant, comme chez le Bubale. Le mâle est d'un gris bleuâtre, la femelle d'un jaune fauve et plus petite que le mâle. On trouve cet animal dans toute l'Inde au Sud des monts Himalaya : il se plaît dans les plaines et les jungles peu épaisses, et sa course est rapide. On le voit souvent dans les jardins zoologiques d'Europe où il se reproduit facilement, et c'est une des espèces dont l'acclimatation semble le plus facile et désirable. — Il nous reste à parler de certains types, propres au massif central montagneux de l'Asie, et qui par les



Fig. 5. — Antilope Nilgaut *(Portax pictus)* mâle.

formes et les mœurs s'éloignent des autres Antilopes, pour se rapprocher des Chèvres. Le genre *Pantholops* comprend une seule espèce, le *Chiru* du Népaul et du Tibet *(Panth. Hodgsonii)*, dont les cornes sont longues, grêles et annelées, un peu lyrées comme dans les Gazelles. La taille et les proportions rappellent le Chamois d'Europe. Cet animal vit par petites troupes dans les plaines découvertes du Tibet, de Ladak à Lhassa. — Une autre espèce, à formes plus lourdes, constitue le genre Budorcas. C'est le *Takin (Budorcas taxicolor)*, des montagnes du Tibet, de l'Assam et du Mishmi (fig. 6). Ses cornes en croissant, dirigées en avant, rappellent celles des Bœufs et surtout des Gnous. On le trouve jusqu'à une hauteur de 8,000 pieds. — Des Antilopes plus voisines du véritable Chamois, qu'elles remplacent en Asie, constituent le genre Nemorrhœdus ou *Capricornis* : les cornes sont petites, coniques, à simple courbure en arrière, faiblement annelées et présentes dans

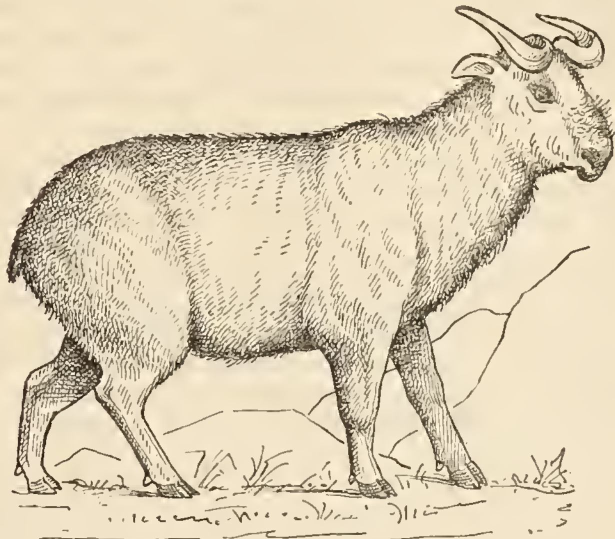


Fig. 6. — Antilope Takin (*Budorcas taxicolor*).

les deux sexes : il y a un petit mufle. Le type est le *Goral (N. goral)*, qui habite les monts Himalaya, du Bhoutan au Cachemire, où il vit par paires au milieu des rochers, qu'il parcourt avec adresse en sautant hardiment comme le Bouquetin et le Chamois. Trois autres espèces ont été découvertes plus récemment ; ce sont les *N. bubalina*, qui préfère les montagnes boisées et se trouve depuis le Cachemire et le Sihkim jusqu'au Yunnan ; *N. rubida* (ou *sumatrensis*), de l'Arakan et du Pégou, jusqu'au sud de la presqu'île de Malacca, et qui se retrouve à Sumatra et à Formose ; enfin *N. Edwardsii*, découvert par l'abbé Armand David dans les montagnes du Tibet. — Quant au Chamois, la seule espèce d'Antilope qui vive en Europe, il mérite à tous égards un article à part (V. Chamois).

Antilopes fossiles. — Les Antilopes remplacent, dans la *région éthiopienne*, à la fois les Cerfs et les Bouquetins qui font complètement défaut à toute l'Afrique au sud du Sahara, fait d'autant plus intéressant que l'Amérique méridionale, sous la même latitude, possède plusieurs espèces du genre Cerf. A l'époque miocène, les Antilopes ont été très nombreuses en Europe, ce qui semble indiquer que le climat de ce pays se rapprochait beaucoup de celui de l'Afrique australe à l'époque actuelle. Les Antilopes ont été, selon toutes probabilités, les premiers Ruminants pourvus de cornes : les Cerfs ont apparu plus tard, et les premiers représentants de cette dernière famille avaient des cornes moins compliquées qu'à l'époque actuelle, moins souvent caduques, et se rapprochant sans doute de celles de l'*Antilocapra* d'Amérique (Gaudry). Les plus anciennes Antilopes signalées en France appartiennent aux gisements de Sansan et de Simorre (Gers) : telles sont les *Antilope clavata* (ou *sansaniensis*), *A. martiana* (Lartet) et l'*A. cristata* (Biedermann), de Suisse, dont les cornes étaient petites. Il faut arriver aux époques miocène supérieure ou pliocène pour trouver des Antilopes à grandes cornes comparables à celles des grandes espèces africaines de l'époque actuelle. Telles sont les *A. recticornis* de Montpellier ; *A. boodon* d'Espagne ; les *Palæoreas Lindermeyeri*, *Palæotragus Roueni*, *Tragoceros Amalthea* et *T. Valenciennesi*, *Palæoryx Pallasii*, *Gazella deperdita*, *Antidorcas Rothii*, de Pikermi, en Grèce, et du S. de l'Europe ; *Hippotragus*

Frasii, *Ant. Jægeri*, etc., d'Allemagne. On en a trouvé plus au Nord encore, en Angleterre : *Gazella anglica* (Newton), du pliocène de Norfolk. Les espèces découvertes par Thomas dans le pliocène d'Algérie indiquent une faune beaucoup plus variée qu'à l'époque actuelle et comparable à celle de l'Afrique australe : *Palæoreas Gaudryi*, *Antilope Tournoueri*, *Gazella atlantica*, etc. A la même époque vivaient en Italie les *A. Massoni* de Forsyth Major et *Palæoryx Meneghinii* de Rutimeyer. — En Asie, le gisement des monts Siwaliks a fourni les espèces suivantes, qui indiquent un mélange des formes asiatiques et africaines, ces dernières aujourd'hui éteintes ou ayant émigré dans la région éthiopienne : *Oreas latidens*, *Palæoryx sp.*, *Portax namadicus*, *Gazella porrecticornis*, *Antilope sivalensis* et *A. patulicornis*, *Alcelaphus palæindicus*. — Quant aux espèces d'Antilopes signalées dans les deux Amériques, elles appartiennent très probablement au groupe des *Antilocapres* (V. ce mot), ou au genre *Dicrocerus* qui s'en rapproche beaucoup. Tel est le genre *Cosoryx* (Leidy) de l'Amérique du Nord, l'*Antilope maquinensis* de Lund et le genre *Leptotherium*, du même auteur, ainsi que les *Antilope argentina* et *Platatherium magnum* d'Ameghino et H. Gervais, tous du pliocène de l'Amérique méridionale. E. TROUESSART.

BIBL. : En attendant une monographie complète, dont ce genre a besoin plus qu'aucun autre, on pourra consulter, outre les traités généraux de *Mammalogie*, les ouvrages suivants : REICHENBACH, *Hirsche und Antilopen*, avec 200 fig. (1845). — SCHINZ, *Monographie der Antilopen*, avec 62 pl. (1848). — GRAY, *Catalogue of Ruminantia* (1872) et *Handlist of the Edentata, Pachyd. and Ruminantia in the British Museum* (1873). — FITZINGER, *Die Gattungen der Antilopen*, dans *Sitz. der K. Akad. der Wiss. in Wien* (1869).— Et dans les *Proceedings of the Zoological Society of London* de nombreux articles ou monographies, notamment les suivants : SCLATER, genre *Cephalophus* (1869) ; BROOKE, genre *Tragelaphus* (1871) ; GRAY, genre *Cephalophus* (1871) ; BROOKE, genre *Nanotragus* et genres voisins (1872) ; SCLATER, genre *Oryx* (1872) ; BROOKE, genre *Gazella* (1873) ; GRAY, genre *Cephalophus* (1873), etc.— MILNE-EDWARDS, *Recherches sur les Mammifères* (1870-72). — SELOUS, *A Hunter's Wandering in Africa*, 1881, in-8, et *P. Z. S.*, 1881, p. 748. — Pour les Antilopes fossiles, V. : GAUDRY, *les Enchaînements du monde animal*, t. I (1878), et les ouvrages sur les Mammifères fossiles de Gervais, Gaudry, Filhol, Fraas, Wagner, Rütimeyer, Forsyth-Major, Thomas, Lydekker, etc.

ANTILOQUE, 1° le fils bien-aimé de Nestor, qui prend part avec lui à l'expédition de Troie. Antiloque est un des héros les plus accomplis et les plus sympathiques de l'*Iliade*. Le poète nous le représente dans tout l'éclat d'une aimable et vigoureuse jeunesse, remarquable par sa bravoure, par son habileté dans tous les exercices du corps. Aux jeux funèbres en l'honneur de Patrocle, il disputa aux plus anciens héros le prix de la course des chars. Il est l'ami intime d'Achille et de Patrocle ; c'est lui qui est choisi pour porter à Achille la nouvelle de la mort de son autre ami. L'*Odyssée* nous les montre tous trois réunis aux enfers, comme un même tombeau réunit leurs cendres dans la Troade. Car Antiloque, lui aussi, est tombé pendant le siège, en couvrant son père, menacé par le beau Memnon, le roi des Ethiopiens. Achille a vengé sa mort comme il avait vengé celle de Patrocle. L'exemple d'amour filial donné par Antiloque, se sacrifiant pour son père, a été maintes fois célébré par l'antique poésie des Grecs, entre autres par Arctinos dans l'*Ethiopide*, par Pindare dans les *Pythiques* (VI, 28). Des fables postérieures nous montrent le héros placé après sa mort avec Achille et Patrocle dans l'île de Leucé. La peinture de Polygnote dans la Lesché de Delphes, un tableau décrit par Philostrate (II,7) et de nombreux vases peints attestent la popularité d'Antiloque dans les arts. J.-A. H.

2° Auteur d'une histoire des philosophes grecs de Pythagore à la mort d'Epicure.

ANTIMACHIDES. Quatre architectes, Antimachides, Antistates, Callæschros et Porinos, sont désignés par Vitruve (VII, *Præf.*), comme ayant jeté, vers l'an 560 av. J.-C., les fondements du temple que Pisistrate fit élever à Athènes en l'honneur de Zeus Olympien, temple qui en remplaçait un plus ancien que les Athéniens faisaient remonter à Deucalion (Pausanias, *Att.*, XVIII). La construction de ce second temple, probablement d'ordre dorique et périptère hexastyle, fut interrompue au plus tard vers l'an 510 av. J.-C., lors de l'expulsion d'Hippias.

Ch. LUCAS.

ANTIMACHIE (Géog. anc.). Bourgade de l'île de Cos, dont le nom est resté à un village situé au centre de l'île. Elle était célèbre anciennement par un sanctuaire d'Héraclès.

ANTIMACO (Marc-Antoine), érudit italien, l'un des plus célèbres de ces professeurs de grec, qui se livrèrent avec passion, au XVIe siècle, à l'étude et à l'enseignement de la langue nouvellement retrouvée. Né à Mantoue vers 1473, Antimaco était déjà âgé lorsqu'il alla passer cinq ans en Grèce, pour y acquérir une connaissance parfaite de la langue, et il avait près de cinquante ans lorsqu'il commença à l'enseigner, d'abord à Mantoue, puis à Ferrare, de 1527 jusqu'à sa mort, en 1552. Il est resté de lui quelques traductions réunies sous ce titre : *Gemisti Plethonis de gestis Græcorum post pugnam ad Mantineam per capita, tractatio duobus libris explicata, Marco Antonio Antimaco interprete. Ad hæc Dionysii Halicarnassei præcepta*, etc., Bâle, 1540, in-4. Le volume contient les deux livres de Gémiste Pléthon, le traité *De interpretatione* attribué à Démétrius de Phalère, des passages de Polyen, divers fragments, enfin l'*Ars rhetorica* de Denys d'Halicarnasse. Cette dernière traduction a été réimprimée par Sylburge, Francfort, 1586, in-fol., par Reiske, Leipzig, 1774-1775, in-8, dans leurs éditions de l'historien grec. On la trouve également dans ce recueil italien : *Degli autori del ben parlare per secolari e religiosi, opere diverse*, Venise, 1743, in-4. Antimaco fit un grand nombre de vers latins et grecs demeurés inédits ou disséminés dans divers recueils.

R. G.

BIBL. : GYRALDI, *Opera omnia* ; Bâle, 1580, 2 vol. in-fol., t. II. — MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana* ; Milan, 1822-1826, 8 vol. in-8, t. VII.

ANTIMAQUE. Il existe de ce nom deux rois de la dynastie grecque de Bactriane : *A. Theos* qui a régné dans le nord de l'Inde vers 190 de J.-C. Nous n'avons de lui que des monnaies en grec, quelques-unes avec rappel du nom de Diodote, le fondateur de la dynastie ; et *A. Nikephoros* qui a régné vingt ans plus tard ; ses monnaies fort rares portent des légendes en grec et bactrien : *maharajasa jayadharasa antimakhasa* « du grand roi, victorieux Antimaque ». E. DR.

BIBL. : PRINSEP, *Indian Antiq.* — SALLET, *Nachfolger Alexanders*.— DROYSEN, *Hist. de l'Hellénisme*, III, p. 356. — CUNNINGHAM, *Num. Chronicle*, N. S. VIII.

ANTIMAQUE de Colophon, grammairien et poète, fils d'Hyparque, disciple de Stesimbrote et de Panyasis (d'après Suidas), contemporain de Platon (Apollod. ap. Diod. XIII, 108), que l'histoire quelque peu légendaire représente comme particulièrement enthousiaste de son talent. Une anecdote racontée par Cicéron nous montre Antimaque lisant son chef-d'œuvre, sans doute sa *Thébaïde*, à un public nombreux qui, peu à peu, déserte la salle, et le poète n'en continuant pas moins sa lecture, parce qu'il lui reste comme auditeur Platon. Outre cette *Thébaïde*, qui servit probablement de modèle à Stace, Antimaque a composé un poème élégiaque intitulé *Lydé*, du nom d'une maîtresse, poème où la fable des Argonautes paraît avoir tenu une certaine place ; d'autres œuvres encore qui semblent être une sorte de compromis entre l'épopée homérique et le lyrisme dorien. Quintilien cite Antimaque parmi les épiques (*Inst. Orat.*, X, 1, 53) à la suite d'Homère et d'Hésiode, et lui attribue la force avec la gravité et la distinction dans le style. Les rhéteurs le considéraient comme un des représentants de la diction noble, et lui donnaient parfois le pas sur Hésiode, tout de suite après Homère. L'empereur Hadrien avait pour son genre une

prédilection assez singulière : il traduisit ses ouvrages en latin et les imita dans un poème obscur et bizarre, intitulé : *Cataehanæ*. Comme grammairien, Antimaque s'occupa d'Homère, tant au point de vue du texte que des commentaires et de l'histoire. C'est lui qui revendiqua pour Colophon l'honneur d'avoir donné naissance au prince des poètes. J.-A. H.

ANTIMENSE (Liturg. grecq.). Nappe consacrée, destinée à remplacer l'autel pour les actes où il est nécessaire, dans les lieux où il ne s'en trouve pas. En l'Eglise grecque, qui n'admet qu'un seul autel et qu'une seule espèce d'autels, l'antimense fournit l'usage affecté à l'*autel portatif*, par l'Eglise romaine. E.-H. V.

ANTIMÉTABOLE (Rhét.), ἀντιμεταβολή, opposition symétrique. Nom donné par Quintilien et d'autres grammairiens à une figure de rhétorique consistant à la fois dans une opposition d'idées exprimée par un renversement des termes. Les grammairiens latins l'appellent encore *commutatio*. Ex. : Il faut manger pour vivre, non vivre pour manger. — Je ne fais pas de poèmes, parce que je ne puis en faire comme je voudrais et que je ne veux pas en faire comme je pourrais. — Ce qu'on dit de cet homme ne peut se dire ; ce qu'on peut dire ne se dit pas de lui. — Si un poème est un tableau parlant, un tableau doit être un poème muet. — C'est parce que vous êtes un sot que vous vous taisez ; ce n'est pas parce que vous vous taisez que vous êtes un sot. (V. *Rhétorique à Herennius*, IV, 28, et Quintilien, *Inst. Or.*, IX, 3, 85). A. W.

ANTIMOINE. I. Chimie. — L'*antimoine* est un métal qui a été préconisé comme une panacée universelle par l'auteur du *Currus triumphalis antimonii* (V. ci-dessous). Il est peu de corps qui aient donné lieu à autant de recherches de la part des alchimistes et dont les dérivés aient eu autant de vogue en médecine. Son emploi a donné lieu à tant d'abus que, en 1566, la faculté de médecine de Paris dut en proscrire l'emploi, et ce n'est qu'un siècle plus tard qu'un nouvel arrêté mit fin à cette interdiction. L'antimoine se trouve rarement à l'état natif, à l'état d'alliage argentique ou sous forme d'oxyde (Valentinite) ; le plus souvent, on le rencontre à l'état de sulfure ou *stibine* SbS^3. Pour le préparer, on purifie la stibine par fusion, on la grille dans des fours à réverbère pour la transformer en oxysulfure, que l'on réduit avec un mélange de charbon et de carbonate de soude. On peut aussi opérer la désulfuration au moyen de l'éponge de fer, méthode qui supprime le grillage et procure un rendement plus considérable. Pour le rendre propre aux usages médicaux, on en fond 16 p. avec 2 p. de carbonate de soude et 1 p. de sulfure d'antimoine : le sel oxyde l'arsenic et le soufre change les métaux étrangers en sulfures, ces combinaisons formant une scorie qui surnage l'antimoine. On se contente parfois de le fondre avec la dixième partie de son poids de nitre : le métal se réunit alors en un culot à lamelles cristallines. — L'antimoine est un métal très brillant, doué d'un éclat argentin, légèrement bleuâtre. Par le frottement, il dégage une odeur désagréable, rappelant celle de l'ail et de la graisse, il est très cassant et se laisse pulvériser facilement dans un mortier ; sa densité varie de 6.86 à 6.702. Il fond vers 450° ; à une température plus élevée, on peut le distiller dans un courant d'hydrogène. Lorsqu'il est fondu et qu'on le laisse refroidir lentement, il présente à sa surface un aspect que l'on a comparé à celui d'une feuille de fougère, et un clivage qui conduit au rhomboèdre. Dans l'étincelle électrique, il donne un spectre sillonné par une multitude de raies brillantes dont les plus nombreuses se trouvent dans l'orangé, le vert et le violet (Masson). — A l'air sec, il n'éprouve aucune altération ; à l'air humide, il se ternit, et, à une température élevée, il s'oxyde en produisant d'épaisses fumées blanches. Il se combine à tous les métalloïdes, à l'exception du carbone, du bore et du silicium. Son affinité pour le chlore est si énergique qu'il s'y combine à froid, avec dégagement de lumière. — Il s'allie volontiers avec les métaux en augmentant leur dureté. Les caractères d'imprimerie, les clichés, les planches de musique, le métal d'Angleterre (*powter*), les robinets de fontaine, sont autant d'alliages dont l'antimoine fait partie. — L'acide azotique l'attaque à la manière de l'étain ; il l'oxyde sans le dissoudre. L'acide chlorhydrique le dissout avec dégagement d'hydrogène ; l'eau régale agit d'une manière analogue. Certains oxydants, comme l'azotate ou le chlorate de potasse, forment avec lui des mélanges explosifs à une haute température. Il donne avec l'oxygène deux degrés d'oxydation, le protoxyde d'antimoine et l'acide antimonique. L'acide antimonieux, Sb^2O^8, est un corps intermédiaire qui résulte de l'union des deux corps précédents :



$$Sb^2O^8 = SbO^3 + SbO^5.$$

Le protoxyde d'antimoine, SbO^3, *fleurs argentines d'antimoine, neige d'antimoine*, s'obtient en calcinant le métal à l'air ou en décomposant le protochlorure d'antimoine par une dissolution bouillante de carbonate de soude. — Oxyde d'un blanc grisâtre, fusible au rouge, volatilisable à une température plus élevée. A l'état hydraté, il est soluble dans les alcalis, à l'égard desquels il joue le rôle d'acide ; il se dissout également dans certains acides organiques, propriété sur laquelle repose la préparation de l'*émétique* (V. ce mot). — L'acide antimonique, SbO^5, anciennement connu sous le nom de *Bezoard minéral*, s'obtient en traitant l'antimoine par de l'eau régale contenant un excès d'acide azotique. Avec un équivalent d'eau, il est *monobasique ;* avec deux équivalents, il est *bibasique* et constitue l'*acide méta-antimonique*. Ces deux corps perdent leur eau par la calcination à l'abri de l'air et passent à l'état d'anhydride ; mais au contact de l'air, ils perdent de l'oxygène et se transforment en oxyde salin, Sb^2O^8, que l'on emploie pour les jaunes dans les couleurs vitrifiables. Les sels importants sont les sulfures (V. Kermès) et les chlorures. Le *protochlorure* ou *beurre d'antimoine*, $SbCl^3$, est un sel de consistance butyreuse, qui se prépare en attaquant le sulfure par l'acide chlorhydrique. Il est déliquescent et, par suite, très soluble dans l'eau ; en présence d'un excès de ce liquide, il fournit l'oxychlorure d'antimoine ou poudre d'Algaroth. C'est un caustique que l'on emploie en dissolution chlorhydrique pour bronzer les métaux, pour nettoyer le cuir ; il est parfois usité dans les laboratoires comme agent de chloruration. Le *perchlorure d'antimoine*, $SbCl^5$, que l'on obtient en attaquant par le chlore le métal chauffé au rouge, est un liquide fumant, volatil, décomposable par l'eau, utilisé comme chlorurant par les chimistes.

Ed. Bourgoin.

II. Industrie. — L'antimoine se rencontre à l'état natif sous forme de masses cristallines lamelleuses, d'un blanc d'étain. Il est rarement pur et renferme presque toujours un peu d'argent, d'arsenic et de fer. Le plus souvent on le trouve combiné avec le soufre ; il forme alors le minerai connu sous le nom de *stibine* ou antimoine sulfuré. La stibine se présente souvent en beaux cristaux ou en masses grenues, quelquefois en aiguilles très fines d'un gris de plomb, remarquables par un clivage longitudinal très facile ; elle renferme 71.5 °/₀ d'antimoine. L'antimoine existe aussi dans la nature à l'état d'oxyde et constitue alors les minerais connus sous les noms de *valentinite*, oxyde d'antimoine qui se présente sous la forme de cristaux prismatiques, et de *sinarmontite* qui affecte la forme octaédrique. — *Principaux gisements*.— La stibine constitue à elle seule des filons dans le granite ou les terrains schisteux cristallins, dans le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, l'Ardèche, à Wolfsberg et Clausthal, dans le Harz ; à Przibram (Bohême) ; à Monte-Cavallo, en Toscane ; dans certains calcaires, en Algérie. La valentinite accompagne les autres minerais d'antimoine, à Przibram, à Felsöbanya (Hongrie) ; en Saxe, en Algérie. Les plus beaux échantillons de sinarmontite proviennent de la province de Constantine ; on en

a trouvé aussi à Pernech (Hongrie), à Endellion (Cornouailles). Il existe également des gisements d'antimoine en Ecosse, en Suède, en Sibérie, au Mexique, à Bornéo, etc. — *Métallurgie de l'antimoine.* L'antimoine est extrait presque uniquement du sulfure ou stibine, que l'on doit préalablement séparer de la gangue par liquation. Cette opération se fait dans quelques usines, comme à Wolfsberg, dans le Harz, dans des creusets dont le fond est percé de trous et qui sont placés au-dessus de creusets plus petits entourés de sable chaud ou de cendres. Le système est protégé de deux côtés par des murs munis d'évents. On emploie, en Hongrie, un autre dispositif qui permet d'utiliser plus complètement le combustible. L'appareil se compose d'une série de creusets placés les uns en communication avec les autres, deux à deux. Les creusets supérieurs, qui renferment le minerai, sont disposés sur la sole d'un four à réverbère, autour de la grille, de manière à être léchés par la flamme. A Mulbosc, dans l'Ariège, la liquation du sulfure d'antimoine se fait dans des fourneaux à trois foyers, séparés par deux murs, dans lesquels sont pratiquées des galeries rectangulaires. Sur la plaque qui ferme les galeries à la partie supérieure, sont disposés des cylindres en terre réfractaire, ouverts en haut, pour permettre l'introduction du minerai ; ces cylindres traversent la voûte du four et peuvent être fermés au moyen d'un couvercle en terre. Le sulfure en fusion s'écoule par l'ouverture inférieure des cylindres et un trou correspondant de la plaque qui supporte ceux-ci, et se rassemble dans des vases en fonte garnis d'argile, disposés dans des galeries, au-dessous de chaque cylindre. Le système se compose généralement de quatre cylindres de terre et de quatre pots en fonte. Chaque cylindre peut contenir de 220 à 230 kilogr. de minerai.

La méthode la plus perfectionnée pour la liquation du sulfure d'antimoine est la suivante, appliquée à Ramée (Vendée) : le minerai est placé sur la sole d'un four à réverbère; le sulfure en fusion s'écoule de la partie la plus basse par un endroit disposé à cet effet dans un récipient extérieur. Lorsque le minerai est ramolli et qu'une couche de scories s'est formée, on ferme le tube abducteur et on augmente le feu. Le sulfure restant dans le minerai se rassemble peu à peu dans la partie basse de la sole, et l'opération terminée on le fait écouler. — Le sulfure d'antimoine, obtenu par l'un ou l'autre des procédés décrits plus hauts, est désigné dans l'industrie sous le nom d'*antimoine cru ;* il sert à la préparation de l'antimoine métallique ou *régule.* — Pour obtenir l'antimoine métallique, le sulfure purifié par liquation est grillé sur la sole d'un four à reverbère, jusqu'à ce que la plus grande partie se soit transformée en antimoniate d'oxyde d'antimoine. Le produit grillé ou *cendres d'antimoine* est réduit dans des creusets couverts, chauffés dans des fourneaux de galères. La réduction pourrait se faire en chauffant les cendres seules, parce que celles-ci renferment toujours une certaine quantité de sulfure d'antimoine non décomposé ; mais il y aurait une cause de perte, par suite de la volatilisation de l'oxyde d'antimoine. Il est donc nécessaire d'employer une couverture : à cet effet, on mélange les cendres d'antimoine avec du tartre brut ou du charbon et du carbonate de soude. Une forte chaleur rouge est suffisante pour l'opération. On laisse le régule se solidifier sous les scories ; le rendement de l'opération est de 45 % de métal. Le résidu de la transformation du sulfure en antimoine métallique est un sulfure double d'antimoine et de sodium employé par la médecine vétérinaire sous le nom de crocus minéral. — On peut encore employer avec avantage le fer pour éliminer le soufre du sulfure d'antimoine ; mais il ne doit pas être employé seul, la séparation du sulfure de fer et du sulfure d'antimoine ne pouvant être effectuée qu'avec beaucoup de difficulté, à cause du peu de différence qui existe entre les poids spécifiques de ces deux corps. Dans le but de diminuer la densité de la combinaison sulfurée et aussi pour augmenter la fusibilité, on ajoute avec le fer un carbonate ou un sulfate alcalin. Les proportions suivantes sont les plus convenables : 100 parties de sulfure d'antimoine, 42 parties de fer, 10 parties de sulfate de soude calciné et 3 parties $^1/_2$ de charbon. L'opération se fait dans un four à réverbère, dont la sole concave est formée d'argile tassée fortement. — Le régule d'antimoine est fabriqué en France dans quelques usines, situées dans les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Lozère. — *Purification de l'antimoine.* L'antimoine du commerce n'est jamais exempt de matières étrangères ; il renferme toujours du fer, du plomb, du soufre, de l'arsenic, etc. Il est donc nécessaire de lui faire subir une purification, qui a surtout pour objet d'éliminer l'arsenic. Le procédé le plus usité est dû à Liebig. On mélange l'antimoine pulvérisé avec $^1/_8$ de son poids de carbonate de soude et $^1/_6$ de sulfure d'antimoine. Le mélange est chauffé dans un creuset de Herse. Le culot métallique que l'on obtient est de nouveau soumis à la fusion avec du carbonate de soude, pendant deux heures, et enfin une troisième fois avec du carbonate de soude et une petite quantité d'azotate de potasse. Dans cette série d'opérations, le sulfure d'antimoine transforme les métaux étrangers, sauf le plomb, en sulfures qui restent en dissolution dans les scories; l'arsenic passe en partie à l'état de sulfarséniate de soude, en partie à l'état d'arséniate. L'addition de l'azotate de potasse a pour but de transformer les dernières traces d'arsenic en arséniate de soude. — *Usages de l'antimoine.* L'antimoine est principalement employé dans l'industrie pour composer les caractères d'imprimerie, dans lesquels il entre pour $^1/_5$ avec $^4/_5$ de plomb. Il sert aussi pour la confection d'un certain nombre d'alliages employés à la fabrication des théières, des fourchettes, etc...; ce sont : *le britannia metal,* antimoine 10 parties, étain 98 parties; *le pewter,* antimoine 7.1, étain 89.3, cuivre 1.81, bismuth 1.8 ; *le métal argentin,* antimoine 14.5, étain 85.5; *le métal d'Asberry,* employé pour la fabrication des coussinets de locomotives, antimoine 19.40, étain 77.8, zinc 2.8.

L'antimoine en poudre fine est connu dans le commerce sous le nom de *noir de fer ;* il sert au bronzage des métaux et pour donner l'aspect métallique au plâtre. L'antimoine est également employé pour la galvanoplastie. Afin d'éviter la production de l'antimoine amorphe, qui est explosif, on opère la précipitation du métal dans la solution de chlorure double d'antimoine et de potasse. — Parmi les combinaisons de l'antimoine utilisées dans les arts, il faut citer : *le sulfure d'antimoine,* qui sert pour l'extraction de l'or et de l'argent aurifère et la préparation de certaines poudres fulminantes; *l'oxyde d'antimoine* a été proposé pour remplacer dans la peinture le blanc de plomb et pour la préparation du rouge d'aniline; il peut également être utilisé pour la transformation de la nitrobenzine en aniline, ainsi que pour la préparation de l'iodure de calcium ; *le jaune de Naples* est une couleur jaune très solide, vitrifiable, composée essentiellement d'antimoniate de plomb ; *le jaune d'antimoine* est un mélange d'antimoniate de plomb, d'oxychlorure de plomb et d'oxychlorure de bismuth. Il sert à la préparation des couleurs fines. La *cinabre d'antimoine* est une préparation dont la couleur est semblable à celle du cinabre ; c'est un oxysulfure d'antimoine. Il peut être employé comme couleur à l'aquarelle et comme couleur à l'huile.

Enfin, la médecine fait usage du kermès, mélange d'oxysulfure et de sulfure d'antimoine, et de l'émétique, tartrate double d'antimoine et de potasse, comme vomitifs, vermifuges et sudorifiques ; et du protochlorure d'antimoine, comme caustique. Ch. GIRARD.

III. Physiologie et Thérapeutique. — L'antimoine n'est pas un nouveau venu dans la thérapeutique. Dioscoride l'a employé et avec lui Galien, Paul d'Egine, Arétée, Oribase, etc. Les anciens ne l'employaient que pour l'usage externe, contre des ulcérations, plaies, hémorragies, etc., et

comme cosmétique. Il semble que ce soit Paracelse qui ait lo premier employé l'antimoine à l'intérieur; il fut suivi par de très nombreux imitateurs, mais ce n'est qu'après de longues résistances que ce corps finit par entrer dans la pratique courante. Le fait qui contribua le plus à vulgariser le nouveau médicament fut l'apparition du pamphlet intitulé *Triumphwagen des Antimonii,* qui fut souvent traduit en latin sous le titre de *Currus triumphalis antimonii*, pamphlet d'un auteur resté inconnu, parfois attribué à Paracelse même, ou à l'un de ses élèves. Un autre livre de Louis de Launay, paru en 1564, après la mort de Paracelse, fit beaucoup pour répandre l'emploi de l'antimoine ; mais il y réussit trop, si bien qu'en 1566, le parlement interdit l'emploi de l'antimoine qui avait rencontré de nombreux ennemis. Pourtant il laissa aux médecins, mais à eux seuls, la faculté de le prescrire à leurs malades. En 1620, un professeur de Pise, Cornachinus, fit connaître une poudre qui avait donné en Italie, entre les mains du comte de Warwick, des succès étonnants : elle renfermait de l'antimoine, et peut-être s'y était-il formé du tartre (tartrate d'antimoine et de potasse). En 1631, ce dernier produit fait son apparition : découvert, ou peut-être simplement vulgarisé par Adrien de Mynsicht. Des composés antimoniaux, le tartre stibié ou émétique est le plus important : c'est un des médicaments les plus actifs de la thérapeutique. Aussitôt s'élevèrent des discussions ardentes, suscitées par l'apparition du nouveau composé : Renaudet publia son *Antimoine justifié* et l'*Antimoine triomphant*, qui exaspérèrent les détracteurs de l'antimoine ; ils y répondirent par le *Rabat-Joie de l'antimoine*, par la plume de Jacques Perreau. Ce dernier prétendit qu'un moine, ayant voulu purger ses collègues, les empoisonna tous : de là le nom d'*antimoine,* qui remplaça désormais celui de *stibium*, jusque-là plus usuel. Guy Patin se mit aussi de la partie et combattit l'antimoine avec sa verve caustique et son esprit accoutumés, l'appelant tartre *stygié,* et se livrant à des plaisanteries sans fin, mais sans se donner la peine d'expérimenter, et agissant sans esprit scientifique et sans probité. Cependant l'antimoine finit par l'emporter, il avait guéri le jeune Louis XIV ; G. Lamy prit sa défense d'une façon sérieuse et honnête, dans sa *Dissertation sur l'antimoine* ; le médicament faisait ses preuves entre les mains d'une foule de médecins : l'alarme cessa, et elle n'a fait qu'une courte réapparition à l'époque de Broussais, qui proscrivait l'antimoine en vertu de certaines théories personnelles. Actuellement l'antimoine est un agent thérapeutique des plus employés. Avant d'en venir à l'exposé de l'action spéciale des différents composés stibiés, nous disons quelques mots de l'action générale de l'antimoine et des antimoniaux.

Action irritante. Cette action s'exerce surtout quand on incorpore les antimoniaux dans des corps gras, ou quand on utilise un composé soluble. Elle se manifeste par une pustulation analogue à celle de la variole et de l'ecthyma. On l'obtient soit par une solution de tartre stibié, soit par une pommade antimoniale, par un emplâtre saupoudré de tartre stibié, etc. Les pustules résultent de l'irritation locale, et nullement d'une action générale. Cette action irritante s'accompagne souvent de phénomènes dus à l'absorption du médicament : nausées, vomissements, etc. Elle est plus prononcée encore sur les muqueuses, ainsi qu'on l'observe à la suite de l'ingestion de tartre stibié sur la muqueuse des voies digestives (aphtes, pustules, etc.). Sur cette action irritante et révulsive est basé l'emploi des composés antimoniaux dans toute une série d'affections, pour le traitement des ulcères et dartres, pour cautériser les plaies, pour traiter certaines paralysies, la méningite, les affections des voies respiratoires, etc.

Action vomitive. Cette action est générale, à la condition d'employer certaines doses et de n'utiliser que des sels solubles. Le tartre stibié la présente au plus haut degré, mais divers composés insolubles la possèdent également, étant susceptibles de devenir solubles sous l'influence des acides gastriques.

Action purgative. On l'obtenait autrefois au moyen de l'antimoine métallique dont on façonnait des bouteilles où l'on versait du vin que l'on avalait quelques heures après, ou des pilules que l'on ingérait telles quelles, et qui pouvaient servir plusieurs fois, étant rendues avec les évacuations d'où le nom de pilules perpétuelles. Mais cette façon de purger était très irrégulière et incertaine. L'action purgative s'obtient en administrant les composés antimoniaux solubles à très faible dose (de 5 à 15 centigr. par litre d'eau, pour le tartre stibié), ou en *lavage*, selon l'expression consacrée.

Action antiphlogistique et sédative. Elle résulte de l'influence exercée par les antimoniaux sur les téguments, les sécrétions, sur la circulation, la respiration et le système nerveux. Les sécrétions sont facilitées (sueur, sécrétion bronchique, urine (?), salive, suc digestif, bile). La circulation est ralentie; le pouls est plus lent (parfois irrégulier), moins fort ; la respiration diminue de fréquence ; la température s'abaisse : enfin, il y a une certaine excitation du système nerveux qui se traduit par les contractions des muscles des intestins, des bronches et même des membres.

Tartrate d'antimoine et de potasse *(Tartre stibié, émétique).* — Ce sel est le plus employé des composés antimoniaux. L'action irritante est très prononcée quand on en met en contact avec la peau ou les musqueuses : il y détermine l'*ecthyma stibiatum* caractéristique. A l'intérieur, à dose faible (1 centigr.), l'émétique laisse dans la bouche une saveur styptique, et détermine des *nausées*, en même temps qu'il exagère les sécrétions de l'estomac, du foie et du pancréas. A la dose de 5 à 10 centigr., il y a nausées et *vomissements* au bout de 5, 10 ou 15 minutes. A la même dose, diluée dans un litre de bouillon d'herbes, par exemple, les effets vomitifs disparaissent, et il n'y a que l'action *purgative*. Enfin, à doses fractionnées, on peut donner des quantités assez considérables ; il s'établit la tolérance du médicament et il ne subsiste que l'action générale, qui s'exerce sur le pouls, la température et sur les muscles, se traduisant par un *effet sédatif*.

Les effets des doses élevées sont les suivants, en ce qui concerne l'appareil digestif : irritation et corrosion des muqueuses, pustules, congestions pulmonaire et viscérale : comme symptômes, un véritable choléra avec anxiété, cyanose, crampes, etc. Les effets de l'introduction du tartre stibié par les veines ou par le tissu sous-cutané sont les mêmes que lorsque l'introduction se fait par voie digestive : mais ils sont plus faibles et se produisent plus tardivement : ils ne se produiraient qu'au moment où la substance arrive à l'estomac (D'Ornellas, Méhu, Labbée, Gubler), ce qui confirme l'hypothèse d'une action spéciale sur la tunique musculaire gastrique. En résumé, du côté du tube digestif, l'émétique agit en excitant les fibres lisses de l'intestin *(effet purgatif)*, et celles de l'estomac, faiblement *(nausées)* ou fortement *(vomissements)*. Relativement à l'action générale, contro-stimulante, elle résulte des actions partielles que voici : du côté du cœur, diminution des battements, diminution très considérable atteignant 20 par minute, d'après Gubler ; en même temps, ils sont plus faibles. Ces modifications entraînent un abaissement de température qui est généralement précédé par une élévation passagère (Ackermann, Duméril, Demarquay, Pécholier). En même temps le sang devient diffluent, la respiration devient moins fréquente : dans les cas d'intoxication, il y a congestion pulmonaire (Orfila, Magendie, Pécholier). Du côté du système nerveux il y a d'abord excitation, puis paralysie : le tartre stibié est un poison musculaire violent : c'est à son action sur les muscles qu'il faut attribuer la prostration et la paralysie qui s'observent parfois, même dans les cas où la dose n'est pas mortelle, et le ralentissement des battements cardiaques. L'action sur le cœur est directe, car la section du pneumo-

gastrique ne supprime pas le ralentissement. Cette action primitive d'excitation des fibres musculaires explique le maintien de la tension (et son accroissement, parfois observé). Du côté de la nutrition, il y a un ralentissement considérable indiqué par l'abaissement de température, qu'accompagne sans doute, d'après Rabuteau, une diminution dans la production d'urée et d'acide carbonique : on s'explique ainsi les effets d'une pratique assez fréquente en Allemagne consistant à ajouter du verre d'antimoine à la nourriture des animaux que l'on désire engraisser : l'antimoine serait un modérateur de la nutrition. Enfin, pour les sécrétions, il y a augmentation de la sécrétion bronchique, mais non de la sécrétion sudorale ; l'activité rénale est stimulée. En résumé, l'émétique pris à l'intérieur présente des actions nombreuses et variées selon la dose : purgatif à dose diluée ; vomitif à dose plus concentrée ; sédatif à doses fractionnées. On comprend que la possibilité de varier les effets ait fait de ce médicament l'un des plus appréciés, l'un des plus utilisés. Son triomphe, c'est l'application qui en est si souvent faite à la pneumonie inflammatoire : on le donne à doses fractionnées (20 centigr. à 1 gr. par jour, en petites doses espacées de façon à empêcher l'effet nauséeux et vomitif). Il est encore employé contre les *bronchites*, la tuberculose, les *congestions encéphaliques*, le *croup*, la *pleurésie*, contre la *chorée;* contre le *rhumatisme articulaire;* pour *exciter* l'utérus, pendant l'*accouchement* difficile, pour en calmer les *contractions douloureuses inutiles*. Doses : de 5 à 10 centigr. pour l'effet vomitif ; de 50 centigr. à 1 gr. comme contro-stimulant, en doses fractionnées ; de 5 à 10 cent. avec 1 litre de bouillon d'herbes, pour l'effet purgatif. La *pommade d'Autenrieth* est un mélange d'émétique et d'axonge : elle sert pour obtenir l'action irritante sur la peau ou les muqueuses. L'émétique sert souvent en médecine vétérinaire, comme irritant, et comme vésicant ou ulcérant, et comme vomitif.

Chlorure (ou beurre) d'antimoine. — Ce composé n'est utilisé que comme médicament externe. C'est un irritant, un caustique énergique ; on s'en sert pour cautériser les morsures suspectes, les plaies, ulcères, etc. Il est actuellement peu usité, sauf en médecine vétérinaire.

Tartrate double d'antimoine et de soude. — Il a une action analogue à celle de l'émétique.

Antimoine métallique. — Il a été utilisé autrefois sous forme de pilules, etc., comme purgatif : comme contro-stimulant, comme sédatif, on en prend de 40 centigr. à 4 gr., en pilules ou en poudre. En poudre encore, avec de l'axonge, on l'emploie comme irritant (usage externe).

Sulfate d'antimoine. — Ne sert guère qu'en médecine vétérinaire ; encore n'est-on pas bien fixé sur son action.

Soufre doré d'antimoine *(pentasulfure)*. — Tombé en désuétude : action analogue à celle du kermès. Médicament à étudier, d'après Fonssagrives, mais l'action générale est celle de l'émétique, à peu de chose près.

Poudre d'Algaroth (oxychlorure). — Vomitif violent ; dangereux à manier ; action plus forte que celle du tartre stibié, mais pareille.

Oxyde d'antimoine. — On l'a cru sudorifique. C'est douteux. Succédané mitigé du kermès et du tartre stibié. Il en est de même de l'*antimoine diaphorétique*.

Trichlorure d'antimoine. — Caustique. Sert aussi à bronzer les métaux.

Tannate d'antimoine. — Succédané faible de l'émétique, à la dose de 20 à 50 centigr. Peu employé.

Kermès minéral (Oxysulfure). — S'altère facilement dans les préparations médicamenteuses. En outre, il est rarement préparé d'une façon correcte, et souvent falsifié. A la dose de 5 à 50 centigr. c'est un expectorant ; au delà, succédané de l'émétique, il agit comme ce dernier et peut lui être substitué quand on désire une action moins forte. Dr H. de Varigny.

Bibl. : Art. *Antimoine*, des Dict. de Dechambre, de Dujardin-Beaumetz, Bouchut et Desprès. — Kaufmann, *Précis de thérap. vétérinaire*. — Papillaud, *Bull. de l'Académie de médecine*, 1870. — Soleweitschyk, *U. die Wirk. der Antimon-Verbindungen auf den thierischen Organismus, Arch. f. exp. Path. und Pharmac.*, t. XII et XI. — Le Brument, *Bull. gén. de thérap.*, 1862. — Récamier, *Gaz. méd.;* Paris, 1832. — Voir la bibliographie à la fin de l'art. de Delioux de Savignac dans le *Dict. encycl. des scienc. méd.* (Dict. de Dechambre), t. V, 1re série, et dans l'*Index Catalogue*, t. I, p. 415.

ANTIN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, cant. de Trie-sur-Bayse, sur un affluent du Bouès ; 377 hab.

Histoire. — La seigneurie d'Antin était une des plus anciennes du comté de Bigorre. Raymond-Arnaud, baron d'Antin, est mentionné en 1060 dans les titres de l'abbaye de Simorre. Comte-Bon Ier, baron d'Antin, assista en 1096 à la dédicace de l'abbaye de Saint-Ré. Raymond, baron d'Antin, suivit le parti de Gaston de Moncade contre Esquivat de Chabannes, et fut compris en 1256 dans leur accommodement. Jean, baron d'Antin, de Bonnefont et des Affites, sénéchal de Bigorre, mort en 1531, eut pour fils Arnaud IV, chevalier des ordres du roi, sénéchal et gouverneur de Bigorre, mort après 1571, laissant entre autres enfants : 1° Jeanne, héritière d'Antin, morte en 1610 : 2° François d'Antin, tige des seigneurs d'Ourgut. Jeanne porta l'héritage d'Antin dans la maison de Pardailhan de Gondrin, en épousant Hector de Pardailhan, baron de Gondrin et de Montespan ; de ce mariage naquit Antoine Arnaud, baron d'Antin et de Gondrin, mort en 1624, père de Hector-Roger, sénéchal et gouverneur de Bigorre, mort avant 1661, en faveur duquel la baronnie d'Antin fut érigée en marquisat. En 1711 Louis XIV érigea ce marquisat en duché-pairie en faveur de Louis-Antoine de Montespan, chevalier des ordres du roi, fils unique du marquis de Montespan et de Mme de Montespan, né en 1665, mort à Paris le 2 nov. 1736. Demi-frère du duc du Maine, du comte de Toulouse et des autres bâtards légitimés, Louis-Antoine sut gagner la faveur du Dauphin et fut nommé successivement : lieutenant général (1702), gouverneur de l'Orléanais, directeur général des bâtiments (1708), lieutenant général de l'Alsace, membre du Conseil de régence, ministre d'Etat (1733) : il avait laissé de volumineux *Mémoires*, cités par Lemontey et qu'on n'a pu retrouver. Son petit-fils, Louis II de Pardailhan de Gondrin, duc d'Antin et d'Epernon, pair de France, maréchal de camp, né le 9 nov. 1707, mort à Paris le 9 déc. 1743, eut pour fils Louis III de Pardailhan, marquis de Gondrin, dernier duc d'Antin, maréchal de camp, mort à Brême le 14 sept. 1757. L'écu d'Antin est *d'or à la clef de sable en pal, adextrée de trois tourteaux de gueules, posés deux et un.*

Léon Cadier.

Bibl. : Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre ;* Bagnères, 1823, 2 vol. in-8.

ANTINOÉ. I. Mythologie. — Nom de la fille de Pelias (*Paus.* viii, ii, 2) et de la fille de Céphée, qui, guidée par un serpent, conduisit les habitants de Mantinée à l'endroit où ils fondèrent leur nouvelle ville (*Paus.* viii, 8, 3 et 9, 2).

II. Zoologie. — Ce genre a été établi en 1857 par Kinberg pour des Annélides Chétopodes de la famille des Polynoïdiens et caractérisé comme il suit : lobe céphalique échancré antérieurement, terminé à l'extrémité de chaque moitié par un petit tubercule. Antennes insérées à la base du tentacule et non sur la partie antérieure du lobe céphalique prolongé. Pharynx exsertile à papilles médianes rapprochées et égales : mâchoires fendues au sommet, à tranchant non denté ou munies tout au plus d'une dent obsolète. Elytres au nombre de douze à quinze paires couvrant le dos. Corps court. Malmgren, en 1865, restreignit considérablement les limites de ce genre en ne conservant comme *Antinoe* que les espèces chez lesquelles les soies du notopode (rame supérieure du pied) sont beaucoup plus épaisses que celles du neuropode (rame inférieure), ces dernières se terminant en un apex très long et très effilé.— Le type du genre ainsi compris est *Antinoe Sarsi* Kinberg : Corps oblong, terminé obtusément aux deux extré-

mités, présentant trente à trente-cinq segments munis de pieds, lobe céphalique aussi large que long, prolongé antérieurement en deux proéminences coniques ; yeux au nombre de quatre, deux postérieurs sur le vertex, deux antérieurs plus grands, éloignés du sommet des proéminences, presque latéraux. Antennes atténuées, plus courtes que le lobe céphalique, garnies de papilles peu nombreuses. Tentacule inséré entre les proéminences frontales, à papilles courtes et rares, atténué au sommet, trois fois plus long que la tête et au delà. Palpes forts, épais, subulés, striés densément, couverts de petites papilles. Cirres tentaculaires hérissés de papilles, de même forme et de même grandeur que le tentacule, leur article basilaire armé de deux soies courtes recourbées. Elytres mous, absolument dépourvus de tubercules et de nodules cornés, la première paire suborbiculaire, les autres ovalaires, à bord postérieur et externe garni de papilles ; des papilles minces à la surface près du bord. Cirre dorsal atténué vers le sommet, présentant peu de papilles égalant la moitié de la largeur du corps (les soies comprises). Cirre ventral subulé. Papille ventral conique, de petite dimension. Couleur : élytres d'un gris opaque, subpellucides, le bord postérieur et intérieur brunâtre dans les exemplaires de la Baltique, d'un châtain clair dans ceux du Spitzberg ; dos d'un brun verdâtre dans les exemplaires de la Baltique, d'un brun rougeâtre dans ceux du Spitzberg, des taches et des bandes transverses. Soies brillantes. Longueur 35mm., larg. 17mm avec les soies pour les exemplaires du Spitzberg. Ceux de la Baltique sont de taille plus petite. Cette espèce est spéciale aux mers arctiques et à la Baltique (dans sa partie septentrionale), on ne le trouve plus dans la partie sud de la Baltique et dans la mer du Nord. — Malmgren avait observé qu'outre les différences de coloration dont nous avons parlé, les exemplaires les plus âgés parmi ceux recueillis au Spitzberg présentaient des soies ventrales d'une forme différente de celles des jeunes que Theel (*Annélides de la Nouvelle-Zemble)* découvrit dans la mer de Kara, des *Antinoe* concordant parfaitement pour la couleur aussi bien que pour l'aspect des soies ventrales avec les formes de Malmgren, mais présentant une taille supérieure aux individus adultes du Spitzberg. Il en conclut que deux espèces distinctes ont été confondues en une seule et que les adultes du Spitzberg dont parle Malmgren appartiennent à une toute autre espèce que les jeunes formes de la même région et la forme Baltique : ces dernières constituent à elles deux une espèce distincte qui doit conserver le nom d'*Antinoe Sarsi*. Il faut seulement modifier dans la description donnée par Malmgren le caractère des soies du neuropode : les soies ventrales sont de deux espèces, les unes avec des extrémités effilées, très capillaires, les autres avec des extrémités relativement obtuses et légèrement courbées. — Theel appelle *Antinoe badia* le type décrit par Malmgren comme forme adulte du Spitzberg et qu'il considère comme identique aux *Ant. promamme* Malmg. et *Ant. groenlandica* Malmg. Le caractère différentiel de cette espèce se trouve dans les soies du neuropode qui sont *toutes* capillaires et effilées, très allongées au sommet. — C'est par une erreur regrettable que Mœbius et après lui Tauber et Kallenbach ont confondu *A. Sarsi* avec *Polynœ cirrata* O.-F. Mueller (*Harmothoe imbricata* L.), qui est une espèce bien différente et appartenant même à une autre coupe générique.

A. Giard.

ANTINOÉ ou **ANTINOPOLIS.** Ville de l'Egypte ancienne, sur les confins de l'Heptanomide et de la Thébaïde dont elle fit partie plus tard, à la droite du Nil, à 7 kil. d'Hennopolis. Elle s'appelait autrefois *Besa*, mais l'empereur Adrien lui donna le nom d'Antinopolis après la mort de son favori *Antinoüs* (V. ce mot). Les ruines de la cité près de *Chaikh-Abadeh* sont remarquables.

ANTINOÏES, en grec 'Αντινόεια. Fêtes instituées en l'honneur d'Antinoüs. Il y en avait à Athènes qu'on célébrait soit dans la ville (ἐν ἄστει), soit à Eleusis (ἐν 'Ελευσινί). C'étaient les éphèbes surtout qui y prenaient part. Il y en eut d'autres à Argos, à Mantinée.

Bibl. : *Corpus inscr. græc.*, nos 283 et 1124. — Dittenberger, *De epheb. att.*; Göttingue, 1863, p. 72. — Aug. Mommsen, *Heortologie*, 1864, p. 61.

ANTINOMIE. I. Philosophie. — Le mot antinomie (ἀντί contre et νόμος, loi ou règle) appartient à la philosophie de Kant (V. ce mot). Ce philosophe l'emploie pour désigner les oppositions contradictoires auxquelles l'esprit aboutit fatalement quand il s'applique à certains concepts. Il y a, selon Kant, quatre antinomies de la raison pure et une antinomie de la raison pratique. Le livre de la *Critique de la raison pure* où est développé le système des Antinomies ou *antithétique de la raison pure*, pour parler la langue de Kant, forme la partie la plus importante de la Dialectique transcendentale (*Cr. rais. pure*, trad. Tissot, t. II, p. 67-192). Voici le résumé des raisonnements de Kant. Les lois essentielles que la première partie de la Critique a découvertes dans la raison pure nous poussent à concevoir une totalité des phénomènes ou un univers. Cet univers, en vertu des formes *a priori* de la sensibilité, est représenté dans l'espace et dans le temps, il est étendu et il dure ; de plus, en vertu de la loi de causalité, qui forme ce que Kant appelle une *analogie de l'expérience*, tous les phénomènes qui composent ce monde sont reliés les uns aux autres ; enfin, nous ne pouvons nous représenter les choses que selon des lois nécessaires; il faut donc que le système entier des choses se présente à nous sous la forme d'une existence nécessaire. Voilà ce qui résulte de l'application des formes de l'entendement à un monde qu'elles ont contribué à construire. Mais ce que nous sommes ainsi forcés de penser du monde coïncide-t-il avec la réalité même ? Notre monde idéal est-il un monde réel ? Pouvons-nous le considérer comme tel ? Essayons. Nous devons dire d'abord que ce monde est situé dans l'espace et dans le temps, mais a-t-il eu un commencement dans le temps, a-t-il des limites dans l'espace ? La raison pure interrogée prouve également cette *thèse :* le monde a un commencement dans le temps et des bornes dans l'espace, et cette *antithèse:* le monde n'a pas de commencement dans le temps ni de bornes dans l'espace. Voilà la *première antinomie*. En outre, étant dans l'espace et dans le temps, le monde est composé de parties divisibles, ces parties sont-elles divisibles à l'infini ? La raison pure établit avec la même force cette *thèse :* toute substance composée dans le monde résulte de parties simples, et il n'existe par conséquent rien que le simple et ce qui en est composé, et cette *antithèse :* aucun composé dans le monde ne résulte de parties simples et il n'existe rien de simple. C'est la *seconde antinomie*. Les phénomènes du monde sont reliés les uns aux autres par la loi de causalité, mais cette loi ne souffre-t-elle aucune exception, ne peut-il y avoir une causalité libre qui rompe la chaîne des causes et leur inflexible déterminisme ? Là encore la raison pure démontre à la fois la *thèse :* la causalité suivant des lois de la nature n'explique pas tous les phénomènes dans le monde, il est nécessaire d'admettre en outre une causalité suivant des lois de liberté, et l'*antithèse :* il n'y a pas de liberté ; tout au contraire arrive uniquement suivant des lois naturelles. C'est la *troisième antinomie*, que l'on a appelée la plus dramatique de toutes, à cause du grand intérêt pratique de la question qu'elle soulève. Enfin ce monde, qui enferme en lui la totalité des êtres, est-il nécessaire ou ne l'est-il point? La raison pure arrive encore à se contredire sur ce dernier point, car elle prouve avec une égale rigueur cette *thèse :* un être *absolument nécessaire* comme partie ou cause du monde fait partie du monde, et cette *antithèse :* il n'y a aucun être *absolument nécessaire* ni dans le monde, ni hors du monde, comme sa cause. Cette dernière opposition constitue la *quatrième antinomie*.

La conclusion évidente de toutes ces contradictions, c'est que nous ne pourrons nous fier à notre raison toutes les fois qu'elle voudra passer du domaine idéal où elle est

souveraine au domaine du réel où elle ne peut pénétrer, ou, comme s'exprime Kant, de la connaissance des *phénomènes* à celle des *noumènes* (V. ces mots). En effet, au point de vue idéal et subjectif, qui est aussi celui de l'expérience et de la science positive, il est clair que les antithèses résultent nécessairement du jeu logique des lois de l'esprit. Au point de vue expérimental et positif, il n'y a dans le monde ni commencement ni bornes, aucune substance n'est simple, rien n'est libre, mais le monde lui-même pris dans son ensemble n'est nullement nécessaire S'ensuit-il que les thèses soient fausses? Nullement, puisque la raison les démontre aussi; mais, si elles sont vraies, elles ne peuvent l'être du monde des phénomènes, monde expérimental et positif qui forme le domaine de la science; elles ne le sont que du monde métaphysique des noumènes où il nous est interdit de pénétrer. Ainsi peuvent se lever les apparentes contradictions : les antithèses sont vraies dans un monde et les thèses sont peut-être également vraies, mais dans un monde différent. Dans tous les cas il reste acquis que nous ne pouvons nous fier à notre raison pour pénétrer dans le monde nouménal des réalités véritables, car alors les antithèses seraient aussi vraies que les thèses, puisque la raison pure les démontre tout aussi bien. La raison pure ne peut construire une métaphysique qui serait antinomique à une science construite aussi par la même raison pure. La raison pure construit la science positive et l'expérience confirme ses résultats, ce qui, dans le système de Kant, ne peut point nous étonner, puisque, d'après lui, l'expérience elle-même est une construction de la raison.

On ne peut s'empêcher de remarquer que la science à la construction de laquelle Kant limite ainsi le pouvoir de la raison est une science tout idéale et subjective, qui n'est peut-être en rien la reproduction de la réalité, c'est-à-dire, selon la formule même de la Critique, une science fausse. Aussi est-ce ce conflit inévitable de la raison avec elle-même et les conséquences qu'en tire Kant qui l'ont souvent fait accuser de scepticisme. Quant à la valeur des antinomies, elle a été plusieurs fois discutée (V. en particulier Vacherot, *la Métaph. et la science*, 2e éd. t. I, p. 305), et nous ne pouvons nous engager dans cette discussion. Disons seulement qu'un disciple contemporain de Kant, M. Renouvier, ne croit pas pouvoir retenir cette partie de la Critique de la raison pure et la traite ouvertement de paralogique. (V. Renouvier. *Essais de critiq. génér.* 1er Essai, 2e édit. t. III, p. 23.) — L'antinomie de la raison pratique consiste en ce que, d'une part, nous regardons comme nécessaire l'accord du bien et du bonheur, ce que Kant appelle la réalisation du souverain bien, et que, d'autre part, cet accord ne peut se réaliser dans les conditions de la vie présente. Mais cette antinomie se résout aisément par la croyance morale à une vie ultérieure où pourra se réaliser le souverain bien. Ce sont donc les antinomies de la raison pure qui méritent seules à proprement parler le nom d'antinomies, ce sont les seules que la raison ou l'expérience ne peuvent résoudre. A ce titre on peut regarder leur théorie comme la cheville ouvrière du criticisme kantien. G. Fonsegrive.

II. Droit. — Cette expression désigne une contradiction réelle ou apparente entre deux lois ou entre deux dispositions d'une même loi. On se demande alors quelle est celle des deux lois ou des deux dispositions de loi qui doit être appliquée au préjudice de l'autre. Cette question occupait fort les rhéteurs judiciaires de l'antiquité. Hermogène et Quintilien citent notamment des exemples d'antinomie. En vertu d'une loi, si, dans un naufrage, un seul homme se sauve, le navire lui appartient; mais en vertu d'une autre loi, un fils renoncé par son père est inhabile à succéder aux biens paternels. Que faudra-t-il donc décider, si un fils renoncé par son père reste seul, après un naufrage, sur le vaisseau de son père ? Lorsque l'antinomie existe entre deux dispositions appartenant à des lois différentes, il faut rechercher si l'une a remplacé l'autre d'après les principes relatifs à l'abrogation des lois. L'antinomie existe-t-elle entre deux textes de lois en vigueur, on essaye de se tirer d'embarras en s'inspirant de l'esprit de la loi et des règles relatives à l'interprétation des lois. G. L.

ANTINOMIENS, appelés aussi *Islebiens*, à cause de Jean Agricola, d'Eisleben, et *Nomomaches*, sectaires religieux du XVIe siècle, qui s'appuyaient sur des paroles de Jésus (*Matth.* V, 17, 20 et *Marc*, XII, 28-34) et de saint Paul (*Rom.* IV, 15 et V, 20) pour déclarer la loi mauvaise et pernicieuse et soutenir que la foi seule, sans condition, est le fondement du salut. Cette doctrine, à laquelle Luther donna le nom d'*antinomisme* et qu'il finit par combattre avec une âpreté qui n'a été dépassée dans aucune autre de ses polémiques, était pourtant le résultat du mouvement suscité par lui, parmi ses contemporains, une conséquence excessive de sa propre doctrine : *Justification par la foi* opposée au *Salut par les œuvres*. Pour défendre cette thèse fondamentale, il s'était parfois servi d'expressions que les antinomiens les plus intransigeants auraient pu signer; il avait appelé la *loi*, qui prescrit le devoir, *une parole de malédiction et de perdition*, et il avait dit qu'un peuple qu'on veut effrayer et contraindre au nom de la loi ne mérite plus le nom de chrétien. Néanmoins, lorsqu'à l'élan des premiers assauts contre Rome succéda la nécessité d'organiser l'œuvre de la réformation, il rendit à la loi, au commandement divin, la place qui lui appartient dans la religion chrétienne. Ce faisant, il se conformait à ses convictions intimes et constantes; mais tous ses disciples ne le suivirent point sur cette voie. — En 1527, dans son *Instruction pour les pasteurs* et dans les articles qui la résument, Mélanchthon avait recommandé de prêcher, non seulement la foi, mais la repentance, qui doit la précéder, et le Décalogue, qui doit préparer la repentance. Aussitôt Jean Agricola, recteur de l'école d'Eisleben et prédicateur en cette ville, attaqua ces recommandations comme contraires au principe de la justification par la foi seule, et il proclama la suppression complète de la loi. Luther intervint et obtint d'Agricola, sinon une rétractation, au moins une atténuation en l'expression de son opinion et un certain silence. En 1536, Agricola renouvela, avec une violence plus grande, ses attaques contre le Décalogue, dont la place, disait-il, était au tribunal et non dans la chaire évangélique. Luther, cette fois, descendit dans la lice et, tout en exposant les rapports de la loi et de la grâce, se répandit en injures et en sarcasmes contre son adversaire. Pour des motifs étrangers à l'objet de la controverse, celui-ci se soumit, et il se produisit un apaisement qui dura jusqu'à la mort de Luther. Alors Flaccius recommença le combat contre l'antinomisme, au nom du réformateur; après Agricola, décédé, il rencontra comme principal adversaire, Amsdorf, un évêque institué par Luther. La lutte se prolongea ainsi entre deux partis, dont les chefs étaient des disciples convaincus et avaient été des amis fervents de Luther. — Par l'effet ordinaire des discussions, les antinomiens avaient été amenés à outrer les formules de leur doctrine. Agricola avait dit : *Si es adulter, scortator, usurarius, avarus, aut aliis pollutus peccatis, si tantum credis, salvus es.* Otto de Nordhausen ajouta que ce qu'il y a de meilleur pour le chrétien, c'est d'ignorer la loi et, pour le prédicateur, de n'en point parler. C'était déclarer les œuvres simplement inutiles; Amsdorf affirma qu'elles sont nuisibles au salut. D'autres théologiens exprimèrent un sentiment analogue, en des termes qui sont aujourd'hui intraduisibles, mais que le père Garasse a traduits avec joie (*Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*; Paris, 1623, liv. V, sect. XV). — La *Formule de concorde*, 1577-80, mit fin à ces disputes, qui avaient duré cinquante ans, en condamnant les antinomiens.

E.-H. Vollet.

Bibl. : F. Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*; Paris, 1883-84, 3 vol. in-8, t. II, pp. 292 et suiv.; t. III, pp. 181 et suiv.

ANTINOMISME (V. Antinomiens).

ANTINORI (marquis Orazio), explorateur italien, né

à Pérouse le 20 oct. 1811, mort à Lett-Mareffia (Abyssinie) le 26 août 1882. Après avoir pris part dans la légion romaine à la Révolution de 1848, il commença sa vie de voyages en visitant la Grèce et l'Asie Mineure. En 1859, on le trouve sur le Nil Blanc, puis dans le Sennaar, et en 1860 il explore le nord du Kordofan avec le voyageur français Lejean. Pendant quelques années de repos il collabora à la fondation de la Société de géographie italienne (1867), puis il retourna en Afrique, à Assab, dans le pays des Bogos, à Kerem, à Kassala. En 1875, il dirigea une expédition scientifique au golfe de Gabès, à la suite de laquelle il se prononça contre le projet de mer intérieure du commandant Roudaire. Enfin, en 1876, il fut mis à la tête de la grande expédition aux sources du Nil. Les voyageurs pénétrèrent dans le Choa, où ils fondèrent la station de Lett-Mareffia, mais les intempéries, les déceptions, les souffrances de toutes sortes épuisèrent Antinori, à peine guéri d'une blessure à la main droite. Ayant vainement tenté de pénétrer plus au sud, selon les indications du roi Ménélik, il revint mourir de la fièvre à Lett-Mareffia. Antinori n'était pas seulement un voyageur d'une rare intrépidité, de sang-froid et de caractère, mais de plus un naturaliste distingué et un narrateur agréable. Il a laissé le récit de la plupart de ses voyages : *Catalago descrittivo di una collezione d'uccelli fatta nell' Africa centrale*, Milan, 1864 (précédé d'une esquisse de son voyage dans le Kordofan) ; *Descrizione del viaggio dal Bhar-el-Ghazal al paese dei Guir* (dans les *Mittheilungen de Petermann de 1882*, et dans le *Tour du Monde de 1883*). Il a raconté des épisodes de ses voyages en Afrique dans le *Bolletino della Società geografica italiana de 1868 et de 1870*. On a encore de lui des *Lettres archéologiqnes*, imprimées en appendice aux *Lettere sulla Tunisia* d'Enrico de Gubernatis, Florence, 1868. R. G.

Bibl. : *Bolletino della Società geografica italiana* ; Florence, 1882, in-8. — *L'Esploratore, organo officiale della società d'Esplorazione commerciale in Africa* ; Milan, 1882, in-4. — *Petermann's Mittheilungen* ; Gotha, 1882, in-4. — Giacomo Antinori, *Il marchese Orazio Antinori e la spedizione geografica italiana nell' Africa equatoriale;* Pérouse, 1883, in-32.

ANTINOÜS. I. Histoire. — L'histoire nous apprend très peu de chose sur le compte d'Antinoüs, et deux passages d'auteurs anciens, l'un de Spartien, dans sa *Vie d'Hadrien*, § 14, l'autre de Dion Cassius, dans son *Histoire romaine*, 69, 2, sont les seuls témoignages écrits que nous possédions sur sa vie. C'était l'ami et le favori de l'empereur Hadrien; les uns en faisaient le mignon du prince, *nimia voluptas Hadriani;* les autres ne voyaient dans Antinoüs, et je crois que c'est la vraie solution, qu'un compagnon fidèle et dévoué d'Hadrien. C'est la solution qu'a admise M. Ebers dans son célèbre roman intitulé *Der Kaiser*. Antinoüs périt noyé dans les eaux du Nil en 130 en se dévouant pour la vie de son maître, un dieu ayant déclaré ce sacrifice nécessaire au salut du prince. Hadrien le pleura longtemps. Il le fit mettre au rang des dieux, et le culte d'Antinoüs fut officiellement établi dans les provinces grecques de l'empire.

II. Archéologie. — Nous sommes mieux renseignés sur le culte. Il y eut, en Egypte, une ville qui prit le nom d'*Antinopolis*. On donna le nom d'Antinoüs à une étoile qu'on crut voir alors apparaître pour la première fois dans le ciel. On dédia au nouveau dieu des temples, des statues, des autels; on institua en sa faveur des combats et des jeux ; il eut ses prêtres, il rendit des oracles ; des gens s'appelèrent Φιλαντίνοος. On lui adressa des inscriptions comme « au collègue d'Isis et de Sérapis», Ἀντινόῳ συνθρόνῳ τῶν ἐν Αἰγύπτῳ θέων. Un collège à Lanuvium, près de Rome, portait le nom de *Collegium salutare Dianæ et Antinoi*. Ailleurs, on l'associe à Belenus, l'Apollon gaulois :

Antinoo et Beleno par ætas forma que par est,

dit une inscription métrique. On l'appelle « le Dieu aimable » et son culte, continué jusqu'au ve siècle, cher aux peuples orientaux, ne disparut que devant les attaques du christianisme. On trouve souvent dans les pères de l'Eglise l'écho de l'indignation qu'ils ressentaient à combattre un dieu qu'ils regardaient comme d'origine infâme; on connait notamment l'apostrophe de Prudence :

> Quid loquar Antinoum cœlesti in sede locatum ?
> Illum, delicias nunc divi principis, illum
> Purpureo in gremio spoliatum sorte virili, etc.

Les monuments qui nous ont conservé la figure d'Antinoüs sont en nombre considérable. Un savant norvégien, M. Dietrichson, comptait, en 1884, 136 sculptures, dont 70 authentiques, 132 gemmes et camées dont 88 certains. On sait que le type d'Antinoüs est un de ceux que l'art du IIe siècle a le plus affectionné et le mieux réussi, malgré les défaillances générales à cette époque. « Antinoüs », dit M. Reinach, « est la dernière création idéale de l'art antique, qui semble avoir retrouvé quelque chose de sa vigueur pour célébrer le favori d'Hadrien et s'associer à la douleur du maître du monde ». — « La sûreté avec laquelle les artistes varièrent graduellement le type d'Antinoüs », dit O. Müller, « depuis l'homme jusqu'au dieu, en passant par le héros, et sans porter atteinte aux traits essentiels de son individualité, mérite toute notre attention. »

Les monuments les plus célèbres sont les bustes du musée du Vatican et celui du Louvre, que nous reproduisons ici, le bas-relief de la villa Albani, la statue du musée du Capitole, celle du musée de Berlin, celle du



Buste d'Antinoüs du musée du Louvre.

musée de Latran. La médaille d'Alexandrie d'Egypte, que nous donnons d'autre part, offre sans doute, dit Vinet, « un des portraits les plus fidèles du favori d'Hadrien ». Antinoüs est représenté sans barbe, avec la chevelure courte et bouclée, la tête légèrement inclinée, le regard à demi voilé. Sur la tête, on voit d'ordinaire la fleur symbolique du lotus. Tantôt Antinoüs est figuré nu, en héros; tantôt on lui donne le costume et les attributs d'un dieu. La statue du Latran nous le montre en Bacchus, armé du thyrse; sur une autre, qui est au Louvre, il porte le pétase et les bottes du berger Aristée. G. J.

III. Numismatique. — La numismatique, plus que toutes les autres branches de l'art, s'est emparée du type d'Antinoüs; seulement, c'est à titre de dieu ou de héros divin et non à titre d'associé ou de favori de l'empereur Hadrien qu'Antinoüs figure sur les médailles. Il n'existe aucune monnaie à légende latine, c.-à-d. de coin romain ou frappée

dans une colonie romaine, qui soit à l'effigie d'Antinoüs ou qui porte son nom : on le trouve exclusivement sur les monnaies appelées « impériales grecques », c.-à-d. celles qui sont frappées à l'effigie de l'empereur, avec des légendes grecques sous l'autorité de magistrats municipaux. Voici, au surplus, la liste des villes grecques et des provinces de l'empire romain dont la numismatique offre le nom et le type d'Antinoüs : Achaïe *(in genere)*, Adramytium de Mysie, Alexandrie d'Egypte, Ancyre de Phrygie, Arcadie, Argos, Bithynie *(in genere)*, Bithynium, Chalcedon de Bithynie, Cius de Bithynie, Claudiopolis de Bithynie, Cyme d'Eolide, Cyzique de Mysie, Delphes, Eucarpia de Phrygie, Hadrianopolis de Thrace, Hadrianotheræ de Bithynie, Nicomédie de Bithynie, Nicopolis d'Epire, Philadelphie de Lydie, Sala de Phrygie, Smyrne, Tarse, Thyatira de Lydie, Tium de Bithynie. Quelques autres pièces d'un classement incertain ne sont pas comprises dans cette énumération. Le culte dont Antinoüs fut honoré a donc laissé des traces importantes dans la numismatique où on appelle fréquemment le héros Phrygien : ΑΝΤΙΝΟΟϹ ΗΡΩϹ ΑΓΑΘΟϹ ou ΑΝΤΙΝΟΟϹ ΘΕΟϹ. Une monnaie d'Achaïe porte avec la tête d'Antinoüs la légende suivante : ΟϹΤΙΛΙΟϹ ΜΑΡΚΕΛΛΟϹ Ο ΙΕΡΕΥϹ ΤΟΥ ΑΝΤΙΝΟΟΥ ΤΟΙϹ ΑΧΑΙΟΙϹ ΑΝΕΘΗΚΕ *(Hostilius Marcellus, pontife d'Antinoüs, a consacré ce monument aux Achéens)*. Quelquefois Antinoüs est figuré en Bacchus, et on lui donne, comme sur des monnaies d'Adramytium, le nom de ΑΝΤΙΝΟΟϹ ΙΑΚΧΟϹ. Une monnaie d'Alexandrie, datée de l'an 135 de notre ère (V. la figure), porte, avec la légende ΑΝΤΙΝΟΟΥ ΗΡΩΟϹ, sa tête surmontée de la fleur de lotus, au droit, tandis qu'au



Monnaie représentant Antinoüs.

revers, il est figuré en Mercure, à cheval et portant le caducée. Sur des médailles de Cius il est, comme Bacchus, assis sur une panthère ; d'autres fois il est représenté en berger, comme Atys. C'est surtout en Bithynie, sa patrie. et en Egypte, où il est mort, qu'on trouve sur les monnaies les plus intéressantes variétés auxquelles son culte ait donné lieu. E. Babelon.

IV. Astronomie. — Constellation boréale voisine de l'Aigle ou plutôt groupe d'étoiles (η, 0, ι, κ, λ) de cette constellation, ainsi nommée en l'honneur d'Antinoüs.

Bibl. : Voyez, outre les passages de Spartien, de Dion Cassius, cités plus haut, Prudence, *Adv. Symm.*, 1,271. — Orelli, *Inscr.*, nº 823. — Tertullien, *Apologétique*, 13. — Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 14. — Origène, *Contre Celse*, 3, 36. — Eckhel, *Doctrina Nummorum*, t. VI, p. 529. — Overbeck, *Geschichte der Plastik*, t. II, p. 444. — Lübke, *Geschichte der Plastik*, t. I, p. 321. — Stahr, *Torso*, p. 381. — Levezow, *Ueber den Antinous* ; Berlin, 1808. — O. Müller, *Handbuch der Archæologie* (2ᵉ éd. 1848), § 203 — Müller-Wieseler, *Denkmæler der Alten Kunst*, t. I, pl. LXX, pp. 387 et suiv. — Henri Brünn, dans la *Real-Encyklopædie* de Pauly, 2ᵉ éd., t. I, p. 1,125. — Vinet, dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, t. I, p. 292. — Gregorovius, *Hadrian und seine Zeit*, 2ᵉ éd. 1883. — Dietrichson, *Antinoos* (1884, Christiania, in-8). — Salomon Reinach, *Revue critique* du 11 mai 1885, — La monnaie d'Alexandrie dans Mionnet, *Description*, t. VI, p. 205, et Vinet. — Le buste du Louvre dans Clarac, *Description des antiques*, nº 126, et dans Mongez, *Iconographie*, t. XXXIX, p. 3. — Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VI, pp. 528 et suiv. — Mionnet, *Descript. de méd. antiq.*, passim.

ANTIOCHE (Ἀντιόχεια), ville de Syrie, par 36° 12′ de lat. N. et 33° 48′ de long. E., près de la rive gauche du fleuve Oronte (auj. Nahr-el-Asi). à 25 kil. de la mer par la vallée du fleuve, à 92 kil. O. de Haleb ou Alep. Le nom turc de la ville est Antaqiyèh. Population actuelle : 6,000 hab. environ.

1. Histoire. — Elle fut fondée par Séleucus Nicator qui venait de s'emparer de la Syrie au démembrement de l'empire d'Alexandre. C'était l'époque où l'on se plaisait à construire de nouvelles villes sur le plan d'Alexandrie ; Séleucus agit de même, et, au lieu de s'établir à Antigonie, capitale de son rival Antigone qu'il venait de vaincre à Ipsus, il choisit un nouvel emplacement, soit pour faire oublier Antigonie, soit que la place lui parût préférable, soit enfin pour se conformer aux présages, car la légende raconte que, durant un sacrifice offert à Jupiter Céraunien par Séleucus Nicator, un aigle enleva les entrailles de la victime et s'envola sur le mont où Séleucus décida de construire une forteresse (cet aigle de la légende se re-



Médaille d'Antioche, d'après l'original au cabinet des médailles.

trouve sur quelques médailles d'Antioche). Au pied du mont Silpius, Séleucus construisit la ville nouvelle qui ne s'étendit pas tout à fait jusqu'au fleuve, par crainte des inondations ; Xenœus fut l'architecte d'Antioche (nom choisit par Séleucus pour honorer la mémoire d'Antiochus son père), et les habitants y affluèrent vite, venus d'Antigonie qu'on avait rasée, ou de quelques villages environnants, Iopolis ou Jope, Meroe et Bottia sur l'Oronte, où Alexandre avait élevé un temple à Jupiter Bottiœus. Les Juifs eux-mêmes y furent bien accueillis, obtinrent les mêmes droits que les autres habitants, tous Macédoniens ou Grecs, y formèrent une colonie nombreuse ayant un ethnarque particulier, comme nous l'apprend Josèphe (*Ant.*, XII, 3, 1 ; XIV, 12, 6). La ville primitive s'accrut peu à peu de trois autres quartiers d'abord sous Séleucus Nicator lui-même, puis sous Séleucus Callinicus qui régna de de 246 à 226, et enfin sous Antiochus Epiphane qui fut roi de 175 à 164 avant notre ère : ainsi s'explique le surnom de τετράπολις qu'elle reçut dans l'antiquité. On la nommait encore « Antioche sur l'Oronte » pour la distinguer de quinze autres villes fondées par Séleucus Nicator et portant toutes le même nom, ou bien Antioche ἐπὶ Δαφνῃ, près de Daphné, bois voisin célèbre chez les anciens et consacré à Apollon. Après Athènes, Rome et Constantinople, nulle cité antique ne fut plus digne d'admiration par la beauté de son site, par son histoire et par ses monuments. Rien n'égalait, dit M. Renan, l'abondance et la beauté des eaux. L'enceinte, gravissant des rochers à pic par un vrai tour de force d'architecture militaire, embrassait le sommet des monts, et formait avec les rochers, à une hauteur énorme, une couronne dentelée d'un merveilleux effet. Antioche avait, au dedans de ses murs, des rochers de sept cents pieds de haut, des rochers à pic, des torrents, des précipices, des cascades ; au milieu de tout cela, des jardins délicieux. La variété des fleurs, la fraîcheur du gazon, la beauté des platanes qui bordent l'Oronte, inspirent quelque chose du parfum suave dont s'enivrèrent ces beaux génies de Jean Chrysostome, de Libanius, de Julien. Sur la rive droite du fleuve s'étend une vaste plaine, bornée d'un côté par l'Amanus et les monts bizarrement découpés de la Piérie, de l'autre par les plateaux de la Cyrrhestique, derrière lesquels on sent le dangereux voisinage de l'Arabe et du désert. La

vallée de l'Oronte qui s'ouvre à l'O. met ce bassin en communication avec ce vaste monde au sein duquel la Méditerranée a constitué de tout temps une sorte de route neutre et de lien fédéral. On peut lire dans l'*Antiochicus* de Libanius l'éloge enthousiaste qu'il fait de sa patrie, Antioche la grande et la belle, Antioche la superbe aigrette de l'Orient, comme l'appelle Ammien Marcellin.

Nous ignorons de quels monuments orna la ville Séleucus Nicator ; nous savons seulement qu'il éleva dans le bois sacré de Daphné un temple à Apollon, le dieu favori des Séleucides. Son fils, Antiochus Soter, éleva au centre de la ville l'Omphalum où se dressait une statue remarquable d'Apollon. Sous les rois Séleucides, sous les empereurs romains, Antioche ne cessa de s'embellir : Séleucus Callinicus construit un temple qu'il dédie à la déesse Isis et fait bâtir dans une île de l'Oronte une nouvelle ville dont Enagrius Scholasticus nous a laissé une description et que cinq ponts reliaient à l'ancienne ville ; Antiochus Epiphane élève un palais du Sénat (βουλευτήριον), un temple à Jupiter Capitolin dont Tite-Live cite la magnificence (liv. XII, ch. XX), et surtout une rue longue de trente-six stades, qui traversait la ville d'un bout à l'autre et formait deux galeries couvertes soutenues par des colonnes avec une large avenue au milieu. Antiochus Philopator, sur le modèle du Museum d'Alexandrie, bâtit un superbe édifice près du mont Silpius. A Jules César, Antioche fut redevable d'un théâtre adossé au mont Silpius, d'un amphithéâtre, de bains, d'un aqueduc, et d'une basilique qu'on nomma le Cæsarium ; sous Auguste, Hérode le Grand construit une superbe route et élève une colonnade. On peut citer encore des bains bâtis par Caligula, par Trajan et par Adrien, le pavement en granit d'Egypte de la grande rue par Antonin le Pieux ; un Xyste ou promenade publique due à Commode, un palais dû à Dioclétien. Quant aux statues, chefs-d'œuvre de l'art grec, leur nombre était infini : les descriptions de Pausianas (VI, 2, 7), du Byzantin Malala (*Chronographia*, p. 201), surtout les médailles d'Antioche nous fournissent des détails sur les richesses artistiques accumulées dans cette ville toute grecque où les Macédoniens d'Antigone et de Séleucus avaient porté les cultes et les noms de leur pays. Sous Constantin, Antioche qui, après la ruine des églises de Judée, avait été la première métropole de l'église chrétienne, vit s'élever une magnifique église qui ne fut achevée que sous Constance ; d'après la description qui nous en est parvenue, elle aurait eu de nombreux points de ressemblance avec Saint-Vitale de Ravenne. Constantin construisit encore une basilique, un *prétoire* pour le gouverneur et un hôpital près de la cathédrale. Le dernier empereur qui se soit plu à embellir Antioche fut Valens, lequel éleva un somptueux forum décoré de colonnes d'Illyrie et pavé de marbre blanc.

Cette magnifique cité fut trop souvent désolée par des tremblements de terre : le premier dont fasse mention l'histoire se produisit, selon le chronographe Malala, l'an 148 av. J.-C. ; le second, sous César, l'an 37 ; le troisième sous l'empereur Claude ; mais jusqu'alors, les édifices souffrirent peu. Sous Trajan, 115 ap. J.-C., les secousses furent terribles, les rivières changèrent de lits, un grand nombre d'habitants furent tués et un temple élevé dans les bois de Daphné porta cette inscription : Les survivants à Jupiter sauveur. Nouvelles secousses sous Constance, en 341 ; sous Léon le Grand en 457 ou 478 : c'est alors que fut détruite toute la partie de la ville qui s'élevait dans l'île de l'Oronte. Mais, c'est sous Justin, en 526, qu'Antioche fut le plus éprouvée : une éruption jointe à un tremblement de terre ruina la plus grande partie de la ville ; il y eut 250,000 personnes de tuées. Quand la nouvelle en parvint à Constantinople, l'empereur revêtit des habits de deuil et fit appel en pleurant à la miséricorde de Dieu. Deux ans à peine s'étaient écoulés qu'Antioche était de nouveau frappée : les maisons relevées s'écroulèrent, 5,000 hab. périrent. Nouveau tremblement de terre en 587, puis en 588, où furent tuées environ 60,000 personnes. En 1115, la ville fut absolument détruite, à ce que rapporte le chroniqueur Gautier, chancelier de Roger, prince d'Antioche. Le tremblement de 1822 ne fut pas moins désastreux pour cette malheureuse ville. Enfin, en 1872, la moitié des maisons fut renversée. Antioche fut toujours nommée dans l'antiquité la capitale de la Syrie. Parmi les événements qui l'agitèrent, avant que la Syrie fût devenue province romaine, le plus grave fut une révolte contre Démétrius II Nicator, l'an 155 av. J.-C. et que nous trouvons relatée dans le livre des Macchabées (I, XI, 48) : le roi et son ministre Lasthènes font appel contre la population soulevée à un corps de 3,000 Juifs qui massacrent 100,000 Syriens et ne quittent Antioche qu'après l'avoir pillée et brûlée. En 83, la ville fut prise par Tigrane, roi d'Arménie, qui lui imposa Mégadate comme gouverneur. Mais en 64, Pompée conquiert la Syrie et accorde à Antioche le titre de cité *autonome*, honorant ainsi, dit-il, dans ses habitants des descendants des Athéniens. En 47, Jules César visita Antioche au retour de son expédition contre Pharnace, laissa à la ville toutes ses libertés et fit même, comme nous l'avons vu, construire quelques monuments publics. Antioche réussit encore à se faire bienvenir d'Auguste en épousant sa cause avec enthousiasme ; elle poussa même la flatterie jusqu'à faire commencer son ère à la bataille d'Actium. C'est à Antioche que mourut, en l'an 12 ap. J.-C.. Germanicus dont le corps fut brûlé dans le forum de cette ville. En 67, les Juifs furent attaqués dans Antioche et un certain nombre mis à mort, mais Titus, après avoir pris et détruit Jérusalem, refusa d'enlever aux Juifs d'Antioche le droit de cité et de briser les tables d'airain qui contenaient, par écrit, les garanties de leur sûreté personnelle. En 194, Antioche ayant pris parti contre Septime Sévère fut privée de ses droits et placée sous la dépendance de Laodicée jusqu'à l'an 201, où le jeune Caracalla implora et obtint sa grâce. En 250, Sapor apparut brusquement aux portes de la ville et surprit les habitants qui assistaient à une représentation théâtrale. On raconte que l'acteur en scène s'écria tout à coup : « Je rêve ou je vois les Perses. » Antioche fut pillée, puis brûlée en partie ; l'empereur Valérien, accouru à son secours, surveilla les travaux de reconstruction. Sous Dioclétien, un officier nommé Eugène se fit proclamer empereur dans cette ville ouverte et sans défense ; bien que le peuple eût massacré lui-même ce César improvisé et sa faible troupe, Dioclétien livra au bourreau les décurions d'Antioche et de Séleucie (au nombre des victimes fut l'aïeul de Libanius). Sous Théodose une sédition terrible éclata, à l'annonce de nouveaux impôts : les statues de Théodose, d'Arcadius et d'Honorius furent renversées et brisées ; Théodose enleva à la ville tous ses droits et privilèges et de nombreux habitants furent mis à mort. Théodose enfin pardonna (387). Nouvelle sédition en 407 ; des Juifs sont massacrés à l'instigation de Calliopus, cocher toujours vainqueur au cirque dans les courses de chars. Comme à Constantinople, les deux factions du cirque en venaient sans cesse aux mains ; en 520, Justin, oncle de Justinien, interdit les courses pendant plusieurs mois, défendit de célébrer les jeux olympiques que Commode avait institués à Daphné et supprima la charge des deux magistrats qui présidaient à ces jeux, les Alytarques (Ἀλύταρχοι). En 526 et 528, terribles tremblements de terre ; pour détourner la colère du Seigneur on changea le nom d'Antioche en celui de Theopolis, ville de Dieu. Dix ans plus tard la ville est prise, mise à sac et incendiée par les troupes du roi de Perse Chosroès ; il n'y eut d'épargnés que le quartier nommé Ceratæum et la principale église, dépouillée cependant de ses marbres précieux et de ses richesses. Grâce à la générosité de Justinien la ville se rebâtit et redevint presque aussi belle qu'avant ses derniers désastres, mais le tremblement de terre de 588 fait un monceau de ruines de tous ces édifices. Tels sont les principaux événements qui se rapportent à cette illustre cité jusqu'à l'occupation arabe.

C'est à Antioche, dans la nombreuse colonie juive, que le christianisme naissant fit ses premières conquêtes (*Actes*, xi, 19, 22, 26) ; les Grecs, eux aussi, vinrent à cette jeune Eglise, ardente, novatrice, pleine d'avenir. Antioche fut la ville de saint Paul. Ses évêques furent élevés à la dignité de patriarche et eurent le droit de s'asseoir à côté des évêques d'Alexandrie, de Rome et de Constantinople. C'est à Antioche que fut fondée la première église des Gentils ; c'est là que les fidèles de J.-C. furent pour la première fois appelés chrétiens (V. *Actes*, xi, 26). Plusieurs conciles où synodes furent tenus dans cette ville : un premier contre les novatiens en 252 ; deux autres, en 264 et en 270, contre Paul de Samosate, évêque de cette ville, qui fut enfin déposé ; en 330 contre Eustathius, en 341 en faveur de l'arianisme (ce concile se prolonge jusqu'en 344 ou 345), en 358 en faveur des Anoméens, en 361 et en 363 au sujet de l'arianisme, en 378 contre les Eustathiens et les Méléciens ; en 383 contre les Messaliens ; en 431 et 432 contre les partisans de saint Cyrille d'Alexandrie ; en 436 contre Diodore de Tarse, en 448 contre Ibas d'Edesse, en 475 contre Pierre de Foulon, usurpateur du siège patriarcal d'Antioche. En 482, eut lieu le dernier synode assemblé dans cette ville, avant qu'elle tombât au pouvoir des Sarrasins. En 1142, dans Antioche redevenue ville chrétienne se tint un dernier concile présidé par Albéric, légat du pape, pour déposer le patriarche Rodolphe, surnommé Mamistan, un Français du diocèse du Mans lequel fut mis dans un monastère. Antioche, enfin, donna son nom à une école importante et originale d'exégèse et de théologie, dont les principaux docteurs furent le martyr Lucien, Flavien évêque d'Antioche, Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste, Chrysostome et Nestorius. Dans la hiérarchie des églises chrétiennes, au concile de Nicée (321), Antioche occupa le troisième rang après Rome et Alexandrie ; en 381, elle dut céder le pas à Constantinople et en 481 le concile de Chalcédoine confirma cet ordre, malgré l'opposition des évêques de Rome et d'Alexandrie. Quant à la juridiction ecclésiastique de la capitale de la Syrie elle s'étendit, au temps des apôtres, sur la Phénicie et la Cilicie, pour embrasser plus tard 13 provinces, les deux Syries, la Théodoriade, les deux Cilicies, l'Isaurie, la Commagène, l'Osrhoène, la Mésopotamie, la Phénicie première et la Phénicie du Liban, l'Arabie pétrée que Justinien réunit bientôt à l'église de Jérusalem et l'île de Chypre qui devint indépendante, au concile d'Ephèse (431).



Antioche, état actuel. Vue du côté de Snadeah.

Sous le règne d'Héraclius (635), Antioche tomba aux mains des musulmans ; ce n'était plus qu'une grande cité à l'agonie, naguère métropole d'un royaume détruit, passionnée pour le luxe et les plaisirs, indifférente aux conquêtes belliqueuses. Dès qu'elle vit les soldats chargés de la défendre vaincus en rase campagne, elle ne songea même pas à résister, et ne tint qu'à se racheter du pillage, moyennant 300,000 pièces d'or, plus de 4 millions de notre monnaie. Sous cette dynastie musulmane des Ommiades, Antioche ne cessa de se dépeupler ; c'est en 969 seulement, sous l'empereur Nicéphore Phocas, qu'elle fut assiégée pas Zimiscès et emportée d'assaut. En 1084, les Comnènes perdent leur conquête dans leur guerre contre les Seldjoucides et la ville n'est arrachée aux infidèles que par les croisés en 1098. Dans Antioche, à l'approche des chrétiens, s'étaient enfermés la plupart des mulsumans des villes et des provinces voisines avec leurs familles et leurs trésors, puis Baghisiam ou Accien, émir turcoman, avec 7,000 cavaliers et 20,000 fantassins. Le siège dura neuf mois, d'oct. 1097 à juin 1098 : pendant l'hiver les croisés furent en proie à la misère la plus horrible, pas de pain, pas d'abri, pas de vêtements, et partout la débauche la plus effrénée. Le légat du pape, Adhémar de Monteil, évêque du Puy, parvint à réprimer tant de vices hideux, fit marquer au fer rouge les joueurs et les blasphémateurs, condamna à de terribles supplices les adultères et fit enfermer toutes les femmes dans un camp séparé ; pour les espions, Bohémond, prince de Tarente, décida qu'ils seraient coupés en morceaux et rôtis pour servir à la nourriture de ses soldats affamés. Bientôt le froid cessa, les épidémies disparurent, les vivres arrivèrent de Chypre, de Chio, de Rhodes et enfin apparut, guéri de ses blessures, Godefroy de Bouillon. Néanmoins, le siège menaçait de durer longtemps encore, quand la

trahison vint en aide aux croisés : le fils d'un fabricant de cuirasses, nommé Phirous, promit d'introduire les assiégeants dans la ville en leur livrant les trois tours qu'il commandait. Ainsi, la ville fut prise sans combat ; dans une seule nuit, plus de 10,000 hab. furent massacrés. A peine prise, Antioche dut être défendue par ses nouveaux possesseurs contre les armées de Kerboga; le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, l'armée des croisés se rangea en dehors des murailles, divisée en douze corps qui rappelaient les douze apôtres; les musulmans cherchèrent aussitôt à envelopper l'armée chrétienne, à broyer le peuple de Dieu entre deux meules, selon l'expression d'une vieille chronique du temps ; Bohémond allait être écrasé, quand Godefroy, Tancrède, volèrent à son secours et mirent en déroute les infidèles qui, selon quelques historiens contemporains, perdirent 100,000 hommes sur le champ de bataille. Antioche devint alors la capitale d'une principauté qui fut donnée à Bohémond et s'étendait, au N., depuis Tarse jusqu'à l'embouchure du Cydnus, et au S. avait pour limite la rivière qui coule entre Tripoli et Tortose. A Bohémond succédèrent : Bohémond II, son fils qui, n'ayant que quatre ans à la mort de son père, fut placé sous la tutelle de sa mère Constance et, en 1126, réclama la succession de son père à Baudouin II, roi de Jérusalem, qui s'était emparé d'Antioche ; Raymond II, qui dut prêter serment de fidélité à l'empereur de Constantinople et mourut en 1152; Renaud de Châtillon qui fut pris en 1160 par le gouverneur d'Alep, resta seize ans captif et fut tué par Saladin en 1183 ; Bohémond III, fils de Raymond, mort en 1201 ; son fils Bohémond IV le Borgne, mort en 1232 ; Bohémond V, fils du précédent, mort en 1251, laissant le trône à son fils Bohémond VI, qui se vit enlever Antioche en 1268 par le sultan d'Egypte Bibars : une foule de prisonniers furent mis à mort, d'autres furent emmenés au loin par les vainqueurs : ce fut la ruine définitive d'Antioche ; les édifices épargnés par le tremblement de terre de juin 1170 furent renversés par la soldatesque musulmane. Aujourd'hui, sur l'immense emplacement de l'antique cité qui compta jusqu'à 300,000 hab. s'élève une petite ville de 6,000 hab. environ.

Etat actuel. Il y cinquante ans, l'enceinte d'Antioche était presque intacte ; Poujoulat, dans sa *Correspondance d'Orient*, nous décrit en détail les fortifications du S. « qui n'ont pas plus souffert que les montagnes qui leur servent de base », cette longue suite presque ininterrompue de murailles qui rejoignent le fleuve après avoir décrit un grand cercle enfermant quatre mamelons de montagnes bien plus hautes que l'enceinte, ces tours distantes de 30 à 40 pas, rondes ou carrées, de quatre à cinq étages. Selon l'auteur arabe Yaféi, il y eut jusqu'à 24,000 créneaux, aujourd'hui disparus. Sur 130 tours, Poujoulat en retrouva 52 en assez bon état; mais depuis lors, le pays fut occupé par Ibrahim Pacha et les troupes égyptiennes qui, des restes de la ville, construisirent d'immenses casernes, en dehors de l'antique enceinte. Les murailles qui bordaient l'Oronte ont aujourd'hui en grande partie disparu; les quelques tours encore debout ont été transformées en maisons particulières. La porte du pont (Bâb ed Djisr) est encore intacte, ainsi que le pont qui date de l'époque romaine. A l'O. est la porte Saint-Georges, l'une des cinq principales entrées de la ville, selon Guillaume de Tyr ; les bases des deux tours qui la flanquaient sont bien conservées. A l'E., s'élève la porte Saint-Paul (Bâb Bolos), près de laquelle on place le quartier chrétien primitif ; mais en 1872, le tremblement de terre l'a bien ébranlée et l'a détruite en partie. Quant au château, élevé sur l'ancien mont Silpius, il est flanqué de tourelles massives dans toute leur hauteur. En dehors de l'enceinte et du château, si l'on cherche quelques traces de la topographie antique, on questionne en vain le sol, presque vide de ruines. La ville moderne borde l'Oronte (Nahr-el-Asi), près des casernes d'Ibrahim-Pacha, et occupe à peine le sixième de l'emplacement de l'antique cité ; c'est un amas de maisons basses et pauvres, de rues sales et tortueuses; on y trouve quelques mosquées en pierre et un petit bazar. Dans la campagne environnante, une compagnie française vient d'entreprendre la culture de la ramie. Max. Petit.

II. Histoire religieuse. — *Ecole d'Antioche.* Il n'est point démontré, quoi qu'on en ait dit, que l'Eglise d'Antioche ait possédé une école religieuse analogue à celle d'Alexandrie. Ce qu'on désigne sous ce nom correspond, non à une institution ecclésiastique, mais à une certaine tendance, commune à quelques théologiens de Syrie, et dont les représentants les plus notables et les plus hardis auraient été Diodore de Tarse, mort en 394, et Théodore de Mopsueste, mort en 428, suivis de loin par Jean Chrysostome (347-407) et par Théodoret (386-457). De Diodore de Tarse on ne connaît que quelques fragments ; de Théodore de Mopsueste, à qui on a prêté jusqu'à mille ouvrages, il ne reste que deux écrits entiers et de rares fragments : ce qui ouvre un vaste champ aux hypothèses. Cette école, qu'un historien allemand appelle *Ecole Syrienne historico-exégétique*, aurait eu pour caractères propres : 1° de préférer le texte de la Bible aux spéculations théologiques ; 2° d'écarter de son interprétation le système des allégories, pour adopter le sens naturellement indiqué par la grammaire et l'histoire ; 3° d'attribuer à la nature humaine une part réelle dans la personne du Christ. E.-H. V.

Bibl. : Nous trouvons dans l'antiquité, outre les notices de Pline, de Strabon, de Josèphe et de Pausanias, l'*Antiochicus* de Libanius, les *Homelies* de saint Jean Chrysostome, la *Chronographia* du Byzantin Malala. Dans les temps modernes : Cotovico, *Itinerarium Hierosolymitanum et Syriacum*; Anvers, 1619.—De la Roque, *Voyages de Syrie*; 1723. — Pococke, *Description of the East*, 1745. Volney, *Voyage en Syrie et en Egypte*, an VII. — Corancez, *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie Mineure*; Paris, 1816. — Michaud et Poujoulat, *Correspondance d'Orient*; Paris, 1835. — Michaud, *Histoire des croisades*, nouv. édit., 1856-57. — Isambert et Chauvet, *Syrie et Palestine*; Paris, 1882. — Otfried Muller, *Antiquitates Antiochenæ*; Göttingue, 1839. — E. Renan, *les Apôtres*; t. II de son *Hist. des orig. du Christ*; Paris, 1866.

ANTIOCHE. Outre la grande Antioche, dont nous venons de parler, un certain nombre de villes ont porté ce nom dans l'antiquité; voici les plus importantes :

Antioche de Pisidie. Sur le côté S. des montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie. C'est aujourd'hui Yalobatch. On y voit un certain nombre de ruines antiques : des murailles, un aqueduc, un temple de Bacchus, un petit théâtre. Cette ville, selon Strabon, fut fondée par des citoyens de Magnésie, sur le Méandre. Pline nous dit que, sous la domination romaine, elle fut nommée Antiochea Cæsarea ; c'était la capitale de la province romaine de Pisidie. Les Actes des Apôtres nous apprennent que Paul et Barnabé se rendirent deux fois à Antioche, mais qu'à leur première visite ils en furent chassés par les Juifs fort nombreux dans cette ville.

Antioche sur le Méandre. Anc. ville d'Asie, dans la Carie, sur les frontières de la Phrygie. Elle fut le siège d'un évêché. Diotrephes, le célèbre sophiste, y naquit.

Antioche de Cilicie. Ville maritime d'Asie, auprès du mont Cragus (ἐπί κράγῳ), selon Ptolémée ; au bord du Pyrame, selon Etienne de Byzance.

Antioche de Margiane. Sur le Margus. On croit que c'est aujourd'hui la ville de Merv. Elle fut fondée par Alexandre le Grand, puis détruite, et rebâtie par Antiochus Ier Soter, qui lui donna son nom. Mx. P.

ANTIOCHE (pertuis d'). Détroit entre l'île d'Oléron et l'île de Ré.

ANTIOCHIDE. Tribu de l'Attique, la dixième dans l'ordre officiel, ainsi nommée, comme toutes les autres tribus instituées par Clisthènes, du nom d'un des héros protecteurs de l'Attique (V. Tribu).

ANTIOCHUS. Nom commun à une série de rois qui régnèrent sur la Syrie après le démembrement de l'empire d'Alexandre jusqu'à la conquête romaine. Ces rois sont

au nombre de treize. On les distingue par leurs numéros d'ordre et par leurs surnoms. Ils ne furent pas tous de la même famille, et ne se succédèrent pas sans interruption. Cette dynastie est connue sous le nom de Séleucides.

Antiochus, lieutenant de Philippe de Macédoine, eut pour fils Séleucus qui, à la mort d'Alexandre, devint maître de l'Orient, sous le nom de Séleucus Nicator, et fonda la ville d'Antioche, en Syrie, en souvenir de son père. Il donna aussi le nom de son père au fils qu'il eut de la Sogdienne Apama, et qui fut roi sous le nom de :

Antiochus Ier Soter (Sauveur), 324–260. Antiochus, âgé de vingt-trois ans, prit une part malheureuse à la bataille d'Ipsus (301). Il commandait, dans l'armée alliée de Lysimaque et de son père Séleucus, la cavalerie, et se laissa battre par la cavalerie de Démétrius Poliorcète; mais on peut dire pourtant qu'il contribua à la victoire en entraînant à sa suite Démétrius loin du champ de bataille. Ce ne fut qu'en 280, lorsque Séleucus, après la



Antiochus Ier Soter d'après photographie d'une médaille d'argent du British Museum.

défaite de Lysimaque, alla prendre le trône de Macédoine, qu'Antiochus succéda à son père. Son immense empire était alors disséminé en Asie, de l'Hellespont à l'Indus, mais déjà depuis longtemps Séleucus avait donné à son fils des pays à l'ouest de l'Euphrate avec le titre de roi de la haute Asie. Cette générosité vint à la suite des célèbres amours d'Antiochus avec sa belle-mère Stratonice, fille de Démétrius Poliorcète. N'osant déclarer sa passion coupable, Antiochus se mourait d'une maladie de langueur; mais le célèbre médecin Erésistratos dévoila la cause de cette étrange maladie à Séleucus qui, touché du respect de son fils, lui céda Stratonice avec un royaume. Antiochus eut la gloire de remporter une célèbre victoire, grâce à ses éléphants, sur les Gaulois envahisseurs de l'Asie Mineure; il les contraignit à restreindre leur domination à la province de Galatie, et ses sujets lui décernèrent à cette occasion le nom de Soter (Sauveur). Il vainquit aussi les Celtes que Nicomède, roi de Bithynie, avait appelés de Thrace. Mais il fut bien moins heureux contre Nicomède lui-même, et en général contre tous les hommes de guerre formés à l'école d'Alexandre. A peine roi, il dut abandonner la Macédoine au meurtrier de son père, Ptolémée Keraunos (280). En 277 c'était Antigone Gonatas qu'il était obligé de reconnaître comme roi de Macédoine, parce qu'il était occupé en Asie par sa guerre avec Nicomède. Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, lui enleva la Syrie jusqu'à Damas, et il ne put lui reprendre que la ville même de Damas; cette lutte dura trois ans (266-263 av. J.-C.). Enfin, il ne put empêcher le gouverneur de Pergame, Eumènes, de fonder le royaume de Pergame après une victoire remportée devant Sardes en 262. Il mourut en 260, à Ephèse, après un règne de dix-neuf ans. Sur ses monnaies, on voit le plus souvent Apollon, protecteur des Séleucides. Quelques-unes portent un éléphant, en souvenir de la défaite des Gaulois. Il fonda plusieurs villes portant son nom, entre autres Antioche du Méandre, en Carie, à la place de l'ancienne Pythopolis; Antioche Margiana, appelée ἄνυδρος, ou plutôt ἔνυδρος, près du fleuve Margus, sur l'emplacement d'Alexandrie, fondée par Alexandre, et ruinée. Antiochus Ier, un an avant sa mort, avait associé à son trône le fils qu'il avait eu de Stratonice.

Antiochus II Théos (Dieu). (261-247 ans av. J.-C.) Le fait dominant de ce règne est une guerre de huit ans soutenue contre le roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe (258-250). Antiochus y fut constamment malheureux et perdit tour à tour plusieurs provinces ou villes de la Phénicie et de l'Asie Mineure, entre autres Ephèse. Les attaques de Ptolémée étaient du reste secondées par des révoltes qui détournaient périodiquement l'attention et les forces d'Antiochus. Ce furent d'abord les Parthes qui, sous la conduite d'Arsace, avaient créé le royaume de Parthie, formé d'une partie de la Médie, l'Hyrcanie et la Parthie (261-258). L'exemple d'Arsace fut suivi par Théodotos qui se rendit indépendant dans la haute Asie, et fonda le royaume de Bactriane (Bactriane, Sogdiane, Arie, Drangiane, Paropamise). Les expéditions que fit Antiochus contre les nouveaux rois ne furent pas couronnées de succès. Du moins parvint-il à délivrer les Milésiens du tyran Timarches (250). C'est en reconnaissance de cette victoire que les Milésiens le surnommèrent Théos. Cependant, en 248, Antiochus se réconcilia avec Ptolémée Philadelphe. La première condition de la paix était qu'Antiochus répudierait et chasserait Laodicée, qui était en même temps sa sœur et sa femme, et dont il avait eu deux enfants, afin d'épouser Bérénice, fille de Ptolémée. Mais à la mort de ce roi, survenue l'année suivante, laissant en Syrie Bérénice et son fils nouveau-né, il se rendit en Asie Mineure, sans doute à Sardes. Laodicé, qu'il rappela avec ses fils, l'empoisonna pour se venger de l'affront qu'elle et les siens avaient reçu, et prévenir un nouvel abandon (247). Elle avait quatre enfants, deux fils, Séleucus Callinicos, qui succéda à son père, et Antiochus Hiérax, célèbres par leurs rivalités, et deux filles, dont l'une, Stratonice, fut mariée à Mithridate, l'autre à Ariarathes. — A Séleucus II Callinicos (le Victorieux) succéda Séleucus III Soter (le Sauveur), ou Keraunos (le Foudre), 226–224. Il laissa une royauté fort compromise à son frère.

Antiochus III le Grand (223-188). Séleucus III avait bien laissé un fils, nommé Antiochus, dont la mère est inconnue, peut-être un bâtard; il est prouvé qu'il porta le titre de roi à la mort de son père. Mais ce n'était qu'un tout petit enfant, et l'état du royaume exigeait un vrai roi. L'armée de Syrie proclama donc Antiochus III, que son frère avait déjà mis à la tête des satrapies orientales avec Babylone comme résidence. Antiochus, laissant la Médie et la Perse sous la domination de deux satrapes en qui il avait confiance, Alexandre et Molon, accourut de Séleucie sur le Tigre. Son ambition parut aussitôt : il voulait reconstituer l'empire démembré dont il héritait. Il



Antiochus III, dit le Grand, d'après photographie d'une médaille d'argent du British Museum.

trouva un auxiliaire puissant en son cousin Achæos, qui venait de reconquérir à l'empire les pays au delà du Taurus, en particulier les provinces dont Attale, roi de Pergame, s'était fait roi. Achæos poursuivit le roi, lui prit Sardes, et l'assiégea même dans Pergame. Les villes libres d'Ionie et d'Eolide se soumirent; les Egyptiens ne gardèrent qu'Ephèse et Samos. Antiochus tourna alors ses efforts contre l'Egypte, dont le roi Ptolémée Philopator,

son plus terrible ennemi, tenait une partie de la Syrie, c.-à-d. la Cœlé-Syrie ou Syrie-Creuse, la Phénicie et la Palestine. Mais avant d'en avoir pu faire la conquête, il fut rappelé vers l'Orient par la révolte d'Alexandre et de Molon. Il les vainquit facilement et les força à se tuer (220). Profitant de cette expédition qui l'avait attiré aux confins de son empire, et de l'armée redoutable qu'il avait sous la main, il poussa jusqu'aux contrées lontaines du Phase supérieur, jusqu'à la mer Hyrcanienne, et soumit presque sans combat le satrape-roi d'Atropatène, Artabazane. Une seconde révolte, plus grave, le rappela en arrière. Achæos, longtemps fidèle, profitant de l'éloignement de son cousin, s'était fait couronner roi dans les provinces d'Asie Mineure dont son cousin lui avait confié l'administration. Antiochus poussa vigoureusement le rebelle, mais ce ne fut qu'après deux ans de siège, à Sardes, qu'il put le réduire et le forcer à se tuer (214). De nouveaux dangers, au N. et à l'E., l'éloignèrent encore de la Syrie. Il dut aller combattre Arsace, roi de Parthie; il le défit, mais, avec beaucoup d'habileté, il le gagna et l'entraina contre Euthydémos, satrape-roi de Bactriane. Celui-ci ne put résister; mais Antiochus usa avec lui de la même politique qui lui avait réussi avec Arsace; il lui laissa l'indépendance, et, sûr de ce côté, il put parcourir en vainqueur toutes les satrapies orientales de son immense empire jusqu'à l'Inde. Lorsqu'il revint en Syrie, il était absent depuis sept ans. C'est à ce moment, le plus brillant de son règne, qu'il prend le titre de Grand. Il est prouvé que ce titre équivalait à celui de Grand Roi que prenaient autrefois les rois de Perse. Le vrai surnom d'Antiochus III fut *Nicator*, le Victorieux. Antiochus était libre de reprendre ses projets contre l'Egypte. Une occasion très favorable se présenta. En 204, Ptolémée Philopator mourut, laissant le trône à son fils Ptolémée Epiphanes, âgé de cinq ans seulement. Antiochus forma contre l'enfant une alliance avec Philippe, roi de Macédoine; mais Philippe, alors engagé dans une guerre avec les Romains, ne put envoyer de troupes pour renforcer l'armée syrienne. Antiochus n'en poussa pas moins la guerre avec vigueur; le général égyptien Scopas fut battu près de Panéas, en 198, et cette victoire rendit au royaume de Syrie la Cœlé-Syrie et la Palestine. L'Egypte se trouvait menacée, mais Ptolémée Epiphanes était le protégé des Romains, qui, ayant terminé la guerre avec Philippe, arrêtèrent le conquérant. Antiochus, craignant leur puissance, et inquiété d'ailleurs par quelques troubles survenus dans les provinces de l'Asie Mineure, toujours agitées, crut plus habile de faire la paix avec l'Egypte. Il donna sa fille Cléopâtre en mariage au jeune Ptolémée, et lui constitua comme dot les provinces en litige, la Cœlé-Syrie et la Palestine. Tournant alors vers les régions supérieures de son empire son activité guerrière, il voulut soumettre à son tour le roi de Pergame, Attale; mais là aussi il se heurta à la politique romaine, et changeant de projets, après avoir calmé toutes les velléités de révolte de l'Asie Mineure, il alla prendre possession de la Chersonèse de Thrace qui touchait à la Macédoine, mais appartenait à la Syrie depuis que Lysimaque en avait fait don à Séleucus. Ce fut ce qui le perdit, car pour maintenir ses droits il dut entrer en lutte avec Rome. Une ambassade romaine lui ordonna de restituer la Chersonèse de Thrace à la Macédoine, et au roi d'Egypte toutes les places qui lui avaient été reprises (196). La réponse d'Antiochus fut très fière; la guerre devenait inévitable. D'ailleurs, Annibal, pourchassé par les Romains, et exilé de Carthage, venait d'arriver à la cour de Syrie, et poussait Antiochus à la résistance. Par malheur, les conseils du Carthaginois ne furent pas suivis : il voulait qu'Antiochus attaquât Rome au cœur même de sa puissance, en Italie; Antiochus, après pas mal de temps perdu, préféra passer en Grèce, avec 10,000 hommes, pour soutenir les Etoliens. Bien que Rome fût engagée dans une guerre contre les Gaulois, elle avait des troupes en Grèce. Acilius Glabrio battit Antiochus aux Thermopyles, et détruisit ses vaisseaux en deux combats (182-191). Antiochus revint à Ephèse. Les Romains lui offrirent la paix, mais à des conditions si dures qu'il refusa, et se disposa à soutenir vaillamment le choc de Scipion le Jeune qui le poursuivait; battu dans une grande bataille, près de Magnésie (190), au pied du mont Sipyle, il dut accepter les dures conditions de son vainqueur. Les négociations furent longues. Enfin, en 188, Antiochus accepta d'abandonner toute l'Asie en deçà du Taurus, à l'ouest, de payer 15,000 talents d'Eubée, de livrer ses éléphants de guerre et ses vaisseaux. De nombreux ennemis de Rome avaient trouvé un asile auprès de lui; il dut les remettre entre les mains des vainqueurs; Annibal seul échappa; de plus, Antiochus envoya à Rome vingt otages, dont son fils.

La difficulté de payer la lourde amende de 15,000 talents poussa Antiochus à des résolutions funestes. Il avait jusque-là vécu en bonne intelligence avec les Juifs, et même leur avait témoigné quelque confiance; ainsi, pour affermir son pouvoir en Lydie et en Phrygie, provinces qui ne cessèrent de l'embarrasser par leur turbulence, pendant tout son règne, il y avait établi 2,000 familles de Mésopotamie et de Babylone; c'est sans doute parce qu'il comptait sur leur fidélité, et redoutait moins leur colère, qu'il pilla, en 187, le temple d'Elymaïs, pour se procurer de l'argent. La même année, il succomba dans une expédition contre les satrapes d'Arménie. Son règne, le plus important et le plus brillant de la dynastie, avait duré trente-sept ans. Il semble qu'Antiochus le Grand ait bien mérité son nom, malgré les défaites que Rome lui infligea. Il eut un moment sous son sceptre l'empire tout entier de Syrie, tel qu'aucun autre Séleucide n'avait pu le constituer. Il sut lui donner un certain éclat littéraire et artistique. On sait qu'il fonda une bibliothèque dont le poète Euphorion eut l'intendance. Il fonda Antioche en Characène, patrie de Denys le Périégète. — Antiochus eut de Laodicé, fille de Mithridate, roi de Pont, cinq fils : 1° Antiochus, qui mourut du vivant de son père; 2° Ardys; 3° Mithridates, qui mourut aussi, probablement, avant son père; 4° Séleucus Philopator, qui lui succéda, et 5° Antiochus Epiphanes, qui succéda à Séleucus Philopator. Il eut quatre filles : Laodicé, qui fut mariée à son frère Antiochus; Cléopâtre, qui épousa Ptolémée Epiphanes; Antiochis, femme d'Ariarathès, et une autre, dont le nom est inconnu, et qui fut offerte en mariage à Eumènes.

Antiochus IV (175-164) avait été livré par son père Antiochus le Grand aux Romains, qui l'élevèrent. Lorsque Séleucus Philopator devint roi, il obtint que les Romains rendissent la liberté à son père, à la condition qu'il leur enverrait à sa place son propre fils Démétrius. Antiochus revenait à petites journées, et se trouvait à Athènes, lorsqu'il apprit que Séleucus avait été assassiné par Héliodore, et que l'assassin s'était proclamé roi. Il passa en toute hâte à la cour d'Attale, roi de Pergame, et l'entraina avec lui contre l'usurpateur qui fut vaincu et chassé. Antiochus devint roi sans conteste, et Démétrius resta à Rome (175). Les débuts du règne furent brillants. Antiochus mérita le surnom de Dieu Epiphanes, ou *dieu présent*. Il saisit habilement l'occasion où les Romains étaient embarrassés dans une guerre avec Persée, pour reprendre la politique héréditaire des Séleucides contre l'Egypte. Ptolémée Epiphanes venait de mourir; on sait qu'il avait épousé Cléopâtre, fille d'Antiochus le Grand. Antiochus IV réclama la Palestine et la Cœlé-Syrie, qui avaient constitué la dot de sa sœur, et s'alliant avec Persée, il déclara, de concert avec lui, la guerre à l'Egypte (173). Mais son incapacité militaire ne fut pas à la hauteur de ses plans; en quatre campagnes il ne réussit pas à reprendre les provinces en litige. Il se décida à porter la guerre en Egypte même, et allait mettre, dit-on, le siège devant Alexandrie; mais une ambassade romaine l'effraya et le força à reculer. A partir de ce moment, il ne mérite plus le titre de Dieu Epiphanes, mais bien celui d'Epimanès, le fou furieux, que ses extravagances et ses cruautés lui valurent. Impuissant

contre les Romains, il se vengea sur les Juifs. L'histoire des luttes des Juifs contre Antiochus est racontée tout au long dans le célèbre livre des *Macchabées*. Simulant un faux amour de l'antique religion grecque, il s'empara de Jérusalem, pilla le temple, et y dressa la statue de Zeus Olympien. Cette profanation souleva l'indignation populaire; il y eut une levée d'armes terrible sous le commandement du vieux Matathias et de ses héroïques fils, les Macchabées. Antiochus ne put réprimer l'insurrection; son armée, conduite par Lysias, fut exterminée. Antiochus qui, ne soupçonnant pas la gravité des événements, faisait alors campagne en Arménie, hâta son retour pour venger Lysias. Il porta ses efforts sur le temple d'Elymaïs, que son père avait autrefois pillé; mais il fut repoussé (168-164). Il mourut peu de temps après à Tabæ (Perse); on dit qu'à ce moment il était complètement fou. Antiochus chercha à éblouir tout le monde grec par son faste et surtout par son zèle religieux qui ne reculait devant aucune dépense, comme devant aucune profanation. Il voulut faire achever le temple de Zeus Olympien, à Athènes, et remplit de ses offrandes somptueuses les sanctuaires de Délos et d'Olympie. Les villes qu'il fonda ou auxquelles il donna son nom sont assez nombreuses: Antioche, sur l'Euphrate; Antioche-ad-Sarum (Adana); Antioche-Tarse (l'antique Tarsos); Epiphania, en Arménie; Epiphania, en Cilicie; Epiphania Ecbatana, etc.; il fonda des colonies en Arabie. A sa mort (164), après onze ans de règne, il laissait deux fils, Antiochus, qui lui succéda, et Alexandre, et une fille, Laodicé.

ANTIOCHUS V EUPATOR (c.-à-d. *né d'un bon père*) n'était âgé que de neuf ans lorsqu'il succéda à son père; mais Antiochus Epiphanes l'avait déjà associé au trône avant sa mort. Son règne de trois ans (164-162) fut en



Antiochus V Eupator, d'après photographie d'une médaille d'argent du British Museum.

réalité celui de son gouverneur Lysias qui, sans doute soutenu par les Romains, remplaça dans cet office Philippe, désigné par Antiochus Epiphanes. La politique inaugurée par le précédent roi contre les Juifs fut poursuivie; Jérusalem fut assiégée, mais une paix intervint avant que la ville, qui se défendait bien, fût prise. Pour se tourner contre son rival Philippe, qui accourait de Perse avec une armée, Lysias traita avec Judas Macchabée; les Juifs conservèrent leur constitution nationale. Philippe fut défait et mis à mort. Les Romains, devenus jaloux de leur protégé, lui envoyèrent alors une ambassade pour reviser le traité de paix avec la Syrie; ils demandaient que la flotte, reconstruite malgré les engagements formels, fût brûlée, que les éléphants de guerre fussent mis hors d'état de combattre, etc. La dureté de ces conditions souleva une émeute, pendant laquelle le chef de l'ambassade, Octavius, fut tué. Les Romains trouvèrent le moyen de se venger sans danger pour eux-mêmes; ils avaient comme otage, à Rome, le fils de Séleucus Philopator, Démétrius Soter. Protégé par eux, et à leur instigation, Démétrius débarqua en Syrie, et, rassemblant de nombreux partisans, fit valoir, les armes à la main, ses prétentions au trône. Le jeune roi et son ministre tombèrent en son pouvoir, et il les fit mettre à mort (162).

ANTIOCHUS VI, THEOS (Dieu), ou, d'après des monnaies, *Dionysos Epiphanes* (Dionysos Présent). Alexandre Balas, qui se disait fils d'Antiochus IV Epiphanes, laissa en 146 le trône de Syrie à son fils Antiochus. Mais celui-ci, qui était alors retiré, peut-être relégué à dessein, en Arabie, attendit pour faire valoir ses droits qu'un des principaux ministres de son père, Diodotos, surnommé Tryphon, allât le chercher pour l'opposer à Démétrius Nicator (144). Tryphon, habile diplomate et habile général, réussit d'abord à faire entrer dans son parti les deux chefs des Juifs, Jonathan et Simon, puis à faire reconnaître son protégé, les armes à la main, par une grande partie de la Syrie. Une fois le trône solidement établi, Tryphon dévoila ses projets; il n'avait été ambitieux que pour lui-même, et Antiochus VI n'avait été qu'un instrument entre ses mains. Il s'en débarrassa sans scrupules en l'assassinant en 142, et se mit sur le trône.

ANTIOCHUS VII, SIDÉTÈS, surnommé aussi Evergète (Bienfaiteur) et Soter (Sauveur). Le nom de Sidétès lui vient de la ville où il naquit, *Sidé*, en Pamphylie. C'était le plus jeune fils de Démétrius Soter, fils de Séleucus Philopator. Il détrôna en 137 le roi Diodotos Tryphon. Sa situation était assez critique. Les Parthes retenaient prisonnier son frère, Démétrius Nicator, et les Juifs avaient rompu l'alliance conclue avec Tryphon et Antiochus VI. Antiochus VII se tourna d'abord contre eux; il échoua contre Simon; mais lorsque Simon laissa le pouvoir à son fils Jean, il le vainquit sans peine, et se montra d'ailleurs assez généreux après la victoire; les Juifs durent seulement se reconnaître dépendants de la Syrie, et donner des otages; à ces conditions, ils purent relever les murs de Jérusalem, et conserver leur constitution (133). C'est qu'Antiochus voulait faire la guerre aux Parthes. Il avait épousé Cléopâtre, femme du prisonnier qu'il voulait délivrer. Il fut d'abord assez heureux, mais il fut tué dans une bataille où son armée fut d'ailleurs défaite. Il avait régné neuf ans, et laissait trois fils, Antiochus, Séleucus, que les Parthes avaient fait prisonniers dans la même bataille où périt son père, et Antiochus Cyzicenus; de ses deux filles, la plus jeune s'appelait Laodicé.

ANTIOCHUS VIII, GRYPHOS (au nez crochu), surnommé quelquefois Epiphanes (présent) et Philométor (qui aime sa mère, par antiphrase, parce qu'il la fit périr), était le second fils de Démétrius Nicator et de Cléopâtre. Il succéda à son frère aîné Séleucus. Celui-ci ayant été tué sur l'ordre de sa mère, entre les mains de qui il ne consentait pas à laisser le pouvoir, Cléopâtre rappela Antiochus qui étudiait à Athènes. Le jeune homme se contenta d'abord du titre de roi, et laissa gouverner sa mère (125). La Syrie était presque entièrement aux mains d'un usurpateur, Alexandre Zebina. Antiochus, aidé du roi d'Egypte, Ptolémée Physcon, reconquit son royaume. Mais il voulut avoir plus que le nom de roi, et comme sa mère irritée voulait l'empoisonner pour conserver le pouvoir par un second crime, il la contraignit à boire le poison qu'elle lui avait préparé (120). La Syrie jouit alors, ce qui ne lui était jamais arrivé, d'une paix de huit ans (120-112). Une guerre civile éclata en 112, par suite des prétentions au trône de



Antiochus VIII Gryphos, d'après photographie d'une médaille d'argent du British Museum.

ANTIOCHUS IX CYZICENUS (de la ville de Cyzique, où il

était né) ou Philopator (qui aime son père). Antiochus Cyzicenus était fils d'Antiochus Sidétès et de Cléopâtre, c.-à-d. demi-frère d'Antiochus VIII. En 112, il réussit à conquérir la plus grande partie de la Syrie ; en 111, Antiochus VIII reprit presque tout ce qu'il venait de perdre. Un accord survint alors entre les frères ennemis, moyennant un partage qui donnait au Cyzicénien la Cœlé-Syrie et la Phénicie. Mais les luttes continuèrent néanmoins, avec des alternatives de succès et de revers pour chacun des deux rivaux jusqu'en 96, année où Gryphos fut assassiné par un certain Héracléon. Il avait régné vingt-neuf ans; ses fils furent Séleucus, Philippe, Antiochus Epiphanes, Démétrius Eucœros, Antiochus Dionysos. A sa mort, Antiochus IX essaya de réunir à son royaume celui de son neveu Séleucus, héritier d'Antiochus VIII ; mais celui-ci l'ayant battu et tué l'année même de son avènement, il laissa sa succession à son fils Antiochus Eusèbe (le Pieux).

Antiochus X Eusèbe (le Pieux) ou Philopator (qui aime son père) et Antiochus XI, Epiphanes et Philadelphe (qui aime son frère). Séleucus, qui avait vaincu Antiochus IX, père d'Antiochus X, fut à son tour vaincu par Antiochus X, après qu'il eut pris le titre de roi, en 85 ; il dut reculer jusqu'en Cilicie, où il mourut. Deux autres rivaux s'élevèrent contre Antiochus X, Philippe et Antiochus qui prit le titre



Antiochus X Eusèbe, d'après photographie d'une médaille de bronze du British Museum.

de roi et les surnoms d'Epiphanes et Philadelphe (c'est le onzième du nom d'Antiochus). Une grande bataille, près de l'Orontès, tourna au désavantage des deux frères ; Antiochus XI rejeté dans le fleuve y périt. Philippe continua la lutte, mais sans prendre le titre de roi, appelant à son aide Démétrius Eucæros, son frère, quatrième fils d'Antiochus VIII, Gryphos. Depuis lors l'histoire d'Antiochus X est très obscure. Il opposa une vive résistance aux alliés, mais on ne sait avec quelle fortune ; la date même de sa mort est incertaine ; il périt sans doute dans une bataille contre les Parthes ; mais on ignore dans quelles circonstances il était entré en lutte avec eux. Philippe et Démétrius Eucæros ne furent pas longtemps unis ; ils se déclarèrent la guerre, et Philippe ayant appelé à son aide Tigrane, roi d'Arménie, celui-ci s'empara de toute la Syrie (83). Ces événements eurent lieu entre 90 et 80, mais on ne sait pas si ce fut du vivant d'Antiochus X ou sous le règne d'Antiochus XII.

Antiochus XII, Dionysos et Philopator, était le plus jeune fils d'Antiochus VIII, Gryphos. Son frère Démétrius Eucæros ayant été fait prisonnier par les Parthes, il prit le titre de roi. Il périt dans une bataille contre le roi d'Arabie, Arétas, avant même que la lutte qu'il avait engagée pour soutenir ses prétentions au trône ait eu quelque résultat.

Antiochus XIII, Asiaticus, appelé aussi Dionysos, Philopator, Callinicos, était fils d'Antiochus X Eusèbe, et d'une princesse égyptienne, Séléné. En 69, Lucullus, envoyé par les Romains, chassa Tigrane, roi d'Arménie, de la Syrie. Antiochus XIII, qui d'abord avait séjourné en Cilicie, avec son frère Séleucus Cybiosalkès, qui s'était ensuite rendu à Rome, pour faire valoir auprès du Sénat les droits qu'il tenait de sa mère sur l'Egypte, obtint de pouvoir sans conteste occuper le trône de Syrie, à condition qu'il renoncerait à ses prétentions sur l'Egypte (68). Mais il ne resta pas longtemps sur le trône. Pompée, en 64, réduisit la Syrie en province romaine et chassa le roi. On prétend, sans connaître au juste dans quelles circonstances, qu'il ne tarda pas à périr, victime du prince arabe d'Emesa, Sampsikeramos.

Antiochus Hiérax (l'Epervier). Aux treize rois qui portèrent le nom d'Antiochus, il faut rattacher Antiochus Hiérax, le plus jeune fils d'Antiochus II Théos et de Laodicé, célèbre par ses luttes avec le roi Séleucus II Callinicos, son frère, auquel il disputa, pendant de longues années, la couronne de Syrie. A la mort de son père, Antiochus avait reçu le commandement de l'Asie Mineure, avec le titre de satrape. C'était alors un tout jeune enfant. Il ne tarda pas à se brouiller avec son frère, poussé qu'il fut par le roi d'Egypte, Ptolémée III Evergète. Celui-ci voulait venger le meurtre de sa sœur Bérénice : il pensa que le meilleur moyen était d'exciter Antiochus contre Séleucus II, et il lui suffit pour cela d'abandonner à ce jeune prince la Cilicie dont il s'était emparé (243). Antiochus Hiérax, aidé de sa mère et de son oncle Alexandre, s'était déclaré roi, et tenait l'Asie Mineure. La guerre civile dura plusieurs années, au grand détriment de l'Asie Mineure qui fut ravagée. Antiochus avait pris à sa solde des mercenaires gaulois qui faisaient plus de mal à ses provinces que l'armée ennemie, et ne lui donnèrent même pas la victoire; il perdit contre son frère deux batailles en Lydie, et ne garda que Sardes. Mais Mithridate de Pont vint à son secours. Séleucus perdit 20,000 hommes dans une grande bataille, à Ancyre. On crut que le roi de Syrie était parmi les morts, et Antiochus Hiérax, qui n'avait pas de haine personnelle contre lui, prit même son deuil. Lorsqu'on apprit que c'était là une fausse nouvelle, il témoigna une joie sincère, et l'on n'est pas étonné de la réconciliation qui survint. Séleucus reconnut Antiochus comme roi d'Asie Mineure jusqu'au Taurus. Mais la situation du nouveau royaume n'était pas bonne, à cause des incursions continuelles des Galates qui, après avoir donné à Mithridate de Pont la victoire d'Ancyre, s'étaient tournés contre son allié Antiochus, et, malgré le tribut qu'ils lui avaient imposé, ne cessaient de ravager ses Etats. Depuis lors, l'histoire d'Antiochus Hiérax est très obscure. Il semble qu'à l'aide des Galates, redevenus ses mercenaires ou ses alliés, il ait odieusement pressuré son propre royaume, et rançonné ses voisins, par exemple la grande Phrygie (d'où le surnom d'Hiérax, *épervier*). Mais il ne tarda pas à se heurter contre le royaume de Pergame. Ce fut le commencement de sa ruine. Vaincu en plusieurs rencontres par Attale Ier, il se retourna contre son frère qu'il vainquit d'abord ; mais une défaite le contraignit à s'enfuir en Mésopotamie, puis auprès du roi d'Arménie, Arsame; poursuivi par les généraux de son frère, il faillit être capturé, mais reprit le dessus grâce à un stratagème. Quelque temps après, cependant, on le trouve vaincu et épuisé en Cappadoce, auprès du roi Ariamène, dont il avait épousé une fille; on sait qu'il avait aussi épousé une fille de Ziaélas, roi de Bithynie. Encore poursuivi par Séleucus, il dut s'estimer heureux qu'on lui laissât la Lydie. Son humeur querelleuse l'entraîna encore dans une lutte néfaste contre Attale, roi de Pergame; mais vaincu sans ressource en 229 et 228, il dut s'enfuir de ses Etats. En 225, il mourut en Thrace, tué par des brigands galates (225). P. Paris.

Bibl. : Justin, *Hist. ant.*, XV, XVII, etc., passim. — Val. Maxime, IX, passim. — Velleius Paterculus, passim. — Tite-Live, liv. XXXI à XXXVI, passim. — Julien, *Misopogon*, p. 348, a, b. — Plutarque, *Démétrius*, pass. ; *Flaminius*, pass.; *Philippus*, pass.; *Caton*, pass. — Ælien, *Vet. Hist.*, 41. — Polyœn, IV. — Strabon, XIII, passim. — Lucien, *Zeux. et ant.*, 8, 11. — Appien, *Syrica*, 59, sqq. ; *Macéd.*, 3. — Eusèbe, *Armén.*, I, etc. — Diod. Sic., XXIX, sqq., passim. — Polybe, V, X, XI, XV, XVI, XVIII, XX, passim. — Josèphe, *Antiq. Jud.*, passim. — *Le Livre des Macchabées*. — Hieronym. ad Daniel, 11. — Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*, trad. française de Bouché-Leclercq, passim. — Frölich, *Annales rerum et regum Syriæ*; Vienne, 1744. — Hertzberg, *la Grèce sous la domination romaine*, 2 vol., 1866. — Duruy, *Histoire des Grecs*. — *Corpus inscript. græcarum*, passim ; *Corpus inscript. atticarum*, passim. — Lebas et Waddington,

Inscriptions d'Asie Mineure, passim. — Niebuhr, *Kleine Schriften*, passim. — K. Peter, *Studien zur römis. Geschichte*. — Sharpe, *Histoire d'Égypte*, passim. — Droysen, *De Lagidarum regno*; Berlin, 1831. — Hoffmann, *De bellis ab Antiocho Epiph. adv. Ptolem. gestis*; Erlangen, 1835. — Contzen, *Die Wanderungen der Kelten*. — Flathe, *Geschichte Makedonien*. — K.-B. Stark; Gaza, 1852. — Ewald, *Gesch. des Volkes Israël*, t. IV. — Clinton, *Fasti Hellenici*. — Noris, *De Epoch. Syro-Maced.* — Eckhel, *Doctrina nummorum*, t. III, passim. — Pauly, *Real-Encyclopedie*, articles *Antiochus*. — Smith, *Dictionary of Greek and Roman Biography*, articles *Antiochus*.

ANTIOCHUS. Nom commun à quatre rois de *Commagène* (V. ce mot.). Le roi qui porte le nom d'Antiochus Ier est mentionné pour la première fois en 69. On ne sait pas au juste quelle était sa famille et sa race. Peut-être était-il fils du roi de Syrie Antiochus XII Dionysos; il se serait rendu indépendant en Commagène lorsque les Syriens se jetèrent entre les bras de Tigrane, roi d'Arménie (entre 90 et 80). On a supposé aussi, mais sans qu'on doive s'arrêter à cette opinion, qu'il faut identifier Antiochus Ier de Commagène à Antiochus XIII Asiaticus. Cette confusion résulte, sans doute, de ce que, en 65, lorsque Pompée eut déposé Asiaticus, il marcha contre la Commagène, où il eut aussi un Antiochus à combattre. On a pu croire qu'il s'agissait du même prince, réfugié en Commagène, après sa déposition. Quoi qu'il en soit, en 64, Pompée avait fait la paix avec le roi de Commagène et ajouté à son royaume Séleucie et une partie de la Mésopotamie qu'il venait de conquérir. Dès lors, Antiochus témoigna de l'amitié aux Romains (il tint Cicéron, gouverneur de Cilicie, au courant des agitations des Parthes), et particulièrement à Pompée, auquel il envoya des troupes pendant la guerre civile, des archers notamment. Jusqu'en l'année 38, Antiochus semble s'être préoccupé d'accumuler des richesses; ses trésors excitèrent alors la convoitise de Ventidius, légat de Marc-Antoine, qui marcha contre lui au retour de son heureuse expédition contre les Parthes. Marc-Antoine, survenant à l'armée, voulut profiter des habiles préparatifs de son lieutenant, et mit le siège devant Samosata, capitale d'Antiochus. Mais il dut se retirer sans prendre la ville, et traiter sans honneur avec l'ennemi. Antiochus Ier mourut avant 31, parce qu'en cette année on trouve mentionné son successeur Mithridate. Il avait marié une de ses filles à Orodes, roi des Parthes.

Antiochus II succéda à Mithridate. Pour venger l'assassinat d'un ambassadeur que son frère avait envoyé à Rome, assassinat dont il avait été la cause, Auguste le manda à Rome, et le fit exécuter en 29. C'est tout ce que l'on sait de son histoire. Rome donna le royaume à Mithridate II, qui était alors un enfant. Mais il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas eu entre Antiochus II et Mithridate II un roi portant le nom d'Antiochus. Toutefois le nom d'Antiochus III est réservé au successeur de Mithridate II, prince dont on sait seulement qu'il mourut en 17 après J.-C. La Commagène fut alors réduite en province romaine jusqu'à l'avènement d'Antiochus IV.

Antiochus IV Epiphanes (illustre) devint roi de Commagène en 38 après J.-C. C'était peut-être le fils d'Antiochus III. Il reçut, avec l'ancien royaume de Commagène, une partie de la Cilicie, le long de la mer. De plus, Caligula lui fit don de tous les revenus de la Commagène depuis qu'elle était devenue province romaine. Son règne est important. Très intime avec Caligula et avec Hérodes-Agrippa, il semble qu'il ait été instruit dans la tyrannie par ses amis. Il fut déposé, et ne recouvra son trône qu'à l'avènement de Claude (41). En 43, il maria son fils à Drusilla, fille d'Agrippa; en 53, il maîtrisa quelques révoltes en Cilicie; en 55, Néron lui donna l'ordre de faire la guerre contre les Parthes qui avaient fait invasion en Arménie; la guerre se prolongea jusqu'en 59, année où l'on trouve le roi combattant, sous les ordres de Corbulon, Tiridate, frère du roi Vologèses. Deux ans après, sa fidélité était récompensée par l'adjonction à son royaume d'une partie de l'Arménie. En 70, il embrassa le parti de Vespasien en Asie, et contribua à son élévation; la même année, il envoyait des troupes contre Jérusalem pour seconder Titus. Cette amitié avec les Romains, et cette faveur cessèrent brusquement en 72. Pœtus, gouverneur de Syrie, l'accusa de conspirer avec les Parthes, on lui enleva son royaume, et en 73 la Commagène redevint province romaine. Antiochus IV Epiphane, qui avait régné 34 ans, supporta noblement sa fortune. Réfugié d'abord à Lacédémone, puis à Rome même, il y vécut dans le faste, avec ses fils Antiochus et Callinicus, et quand il y mourut, il avait reconquis l'amitié des Romains, le respect et la considération de tous. P. Paris.

Bibl.: Appien. *De bello Mithridat.*, 106-114; *De bello civili*, II, 49. — Plutarque, *Anton.*, 34, 61. — Dion Cassius, XXXV, XLIX, LII, LIV, LIX, passim. — Josèphe, *De bello Jud.*, 1; V, 11, 3,, *Antiq. Jud.*, XIV, XV, passim. Strabon, XII, p. 534; XVI, p. 745. — César, *De bello civ.*, III, 5. — Tacite, *Annales*, II, 42, 56; XII, 54; XIII, 7, 37; XIV, 26. *Histoires*, II. 81; V, 1. — Suétone, *Tib.*, 37; *Calig.*, 16. — Justin, XL, 2, — Eckhel, *Doctrina nummorum*, t, III, passim. — Noris, *De Epoch. Syro-Macéd.* — Pauly, *Real-Encyclopedie*, articles *Antiochus*. — Smith, *Dict. of. Gr. and Rom. Biography*, articles *Antiochus*, et surtout Waddington, *Commentaire de l'inscription*, n° 136 *d*, dans Lebas et Waddington, *Inscriptions d'Asie Mineure*.

ANTIOCHUS. Nom commun à plusieurs personnages de l'antiquité. Outre les rois de Syrie et de Commagène nous citerons : 1° Un fils fabuleux d'Héraclès (Diod. IV, 37). — 2° Un fils d'Ægyptus, tué par les Danaïdes. — 3° Un roi de Messénie (Paus., l. IV). — 4° L'auteur inconnu d'un écrit intitulé : τὰ κατὰ πόλιν μυθικά. — 5° *Antiochus d'Ascalon*, philosophe du Ier siècle av. J.-C., élève de Philon, fondateur de la cinquième Académie : sceptique d'abord, comme son maître, il revint ensuite aux doctrines de l'ancienne Académie, combattit Philon dans un ouvrage intitulé *Sosus*. C'était un éclectique comme Cicéron, son élève et son ami. Il fut aussi ami de Lucullus et maître de Varron. (Cf. Cicéron, *Acad.* I, 4; II, 4, 9, 22, etc,, et Zeller, t. III). — 6° *Antiochus de Laodicée*, philosophe sceptique du Ier siècle av. J.-C., élève de Zeuxis (Diod. La., IX, 11, 106 et 116). — 7° Un sophiste du IIe siècle ap. J.-C., vanté par Philostrate (Vit., *Soph.*, II, 4). — 8° Sculpteur de l'époque impériale, à qui l'on doit une Pallas imitée de celle de Phidias (aujourd. à la villa Ludovisi). — 9° Un juriste du temps de Théodose; il fut préfet du prétoire et consul (31 ap. J.-C.). Il était à la tête de la commission qui rédigea le *Code Théodosien*.

ANTIOPE. I. Mythologie. — 1° Personnalité héroïque qui a tenu une grande place dans les légendes de la Béotie. D'après les uns elle est la fille du fleuve Asopos qui arrose cette contrée; aimée de Zeus, elle devient mère de deux jumeaux, Amphion et Zéthos, les Dioscures thébains. D'autres lui donnent pour père Nycteus et la font naître, soit à Hyria, soit à Hysia, qui sont toutes deux des villes de la Béotie. Stasinus, dans les *Cypriaques*, en fait une fille de Lycurgue, roi de Thèbes, et raconte qu'elle fut séduite par Epopeus de Sicyone, ce qui amena la ruine de cette ville. Une légende corinthienne la donne comme amante à Hélios, et fait naître de cette union Aloœus et Aietas. La fable la plus connue est celle qu'Euripide a consacrée par une tragédie aujourd'hui perdue. Antiope, séduite par Zeus, qui a pris les traits d'un satyre, s'enfuit à Sicyone, près d'Epopeus qui l'épouse. Elle en est ramenée par Lykos, son frère, et met au monde deux jumeaux, l'un le fils de Zeus, l'autre d'Epopeus (V. Amphion). Tombée sous la surveillance rigoureuse de Dircé, la femme de Lykos, elle lui échappe et s'enfuit sur le mont Cithéron où elle avait naguère exposé ses jumeaux. Elle les y retrouve; mais non reconnue par eux d'abord, va être attachée par l'intervention de Dircé elle-même à un taureau furieux, lorsque le mystère de sa maternité se révèle. C'est Dircé elle-même qui subit le supplice qu'elle avait réservé à Antiope. Cet épisode a été consacré par l'art antique dans le groupe fameux, connu sous le nom du *Taureau de Farnèse*. A cause de cette vengeance trop cruelle, Antiope est frappée de démence par Dionysos, dont Dircé pratiquait les saints mystères. Guérie par Pho-

kos, elle est épousée par lui : le tombeau des deux époux était à Thithorea, au pied du mont Parnasse. Les éléments de cette légende sont de provenance et de signification diverses. On y reconnaît tout d'abord la lutte, rendue dramatique, du jour et de la nuit; Antiope (*la figure placée en face dans le ciel*) est une personnification de la lune, Nycteus de la nuit et Lykos de la lumière. Epopeus est le roi qui, des hauteurs, regarde vers la terre, c.-à-d. le ciel. Amphion et Zethos, appelés les Dioscures *aux blancs coursiers*, sont de même des personnifications astronomiques. Le reste de la légende est en rapport avec la géographie et la culture du sol thébain; Dircé est une source voisine de Thèbes, et le taureau symbolise un torrent grossi par les pluies d'hiver. L'intervention de Dionysos et de Lycurgue rappelle les origines de la culture de la vigne et des mystères bacchiques; de même la démence d'Antiope et sa fin paisible sur les pentes du Parnasse. J.-A. H.

2° Amazone, fille d'Arès, figure dans la légende de Thésée, le principal héros de l'Attique. C'est dans l'expédition entreprise de concert avec Héraclès contre les Amazones de Themiscyra, qu'Antiope devient la compagne de Thésée; suivant les uns, à la suite d'un enlèvement ou d'une conquête; suivant le plus grand nombre, de son plein gré, parce qu'elle cède à une passion violente. Une tradition importante dit que les Amazones vinrent de leur pays jusque sous les murs d'Athènes pour venger l'enlèvement de leur sœur. Celle-ci aurait combattu contre elles, aux côtés du héros dont elle est éprise, dans une grande bataille livrée entre la Pnyx et le Musée (V. Amazones). D'aucuns la font mourir dans cette lutte ; les autres la représentent comme provoquant la réconciliation entre les Amazones et les Athéniens, et épousant solennellement Thésée. Celui-ci la trahit plus tard pour Phèdre, ce qui fait qu'Antiope, pleine de fureur jalouse, entre en lutte contre l'infidèle et est tuée par Héraclès. Hippolyte, le favori d'Artémis, dont Phèdre va s'éprendre, est le fils de Thésée et de l'Amazone. Il n'est pas difficile de retrouver dans cette fable des vestiges d'un mythe solaire. Antiope est



Thésée et Antiope en amazone, d'après un vase peint du musée de Berlin.

une personnification de la lune, Phèdre (la brillante) est une aurore et Hippolyte une doublure de Phaéthon-Phosphoros, de l'étoile du matin que les Latins nomment *Lucifer*. La légende d'Antiope et des Amazones est une des plus populaires de l'Attique, comme l'attestent, avec les allusions des poètes, les nombreux vases peints qui représentent les épisodes de la lutte et ses conséquences.
J.-A. H.

II. Astronomie. — Nom donné à la 90e petite planète, découverte le 1er oct. 1866 par Luther.

III. Entomologie. — Nom vulgaire du *Vanessa Antiopa* L., Lépidoptère-Rhopalocère qu'on appelle plus communément *le Morio* (V. Vanesse). Ed. Lef.

Bibl. : Preller, *Griechische Mythologie*, II, 30 et suiv., — Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*.

ANTIOQUIA. Un des neuf Etats-Unis de Colombie (Amérique du Sud). Créé en 1856 et composé des anciennes provinces d'Antioquia, Cordoba et Medellin. Il est situé au centre même de la République ; sa superficie est de 57.800 kil. q. Traversé du S. au N. par les chaînes occidentale et centrale des Andes, il est arrosé par le Cauca dans sa partie O. et borné à l'E. par le rio Magdalena et se compose ainsi de deux régions différentes, de superficie à peu près égale et qui semblent destinées à se séparer plus tard en deux Etats indépendants. Le sol est presque partout formé de granit, de syenite, de schistes talqueux ; quelques couches de calcaire carbonifère et de magnifiques roches de marbre. Dans les montagnes des mines d'émeraude ; dans les terrains d'alluvions anciennes, des rubis, des grenats, des saphirs blancs ; de nombreux filons d'argent, de plomb, de zinc, de cuivre, enfin des mines d'or qui sont exploitées encore en grande partie d'après les méthodes les plus défectueuses : telles sont les principales richesses minérales de ce pays. L'extraction de l'or rapporte 12 millions de francs par an. Les ressources considérables que pourrait fournir l'exploitation des forêts sont négligées. La zone des terres chaudes, qui s'étend jusqu'à 600 m. d'alt., produit en abondance du cacao, des palmiers, des cocotiers, des citronniers ; la zone tempérée produit le maïs (600 à 2.500 m.) ; on y trouvait autrefois des essences précieuses et recherchées de quinquina, mais elles ont été gaspillées. On y trouve encore l'ipécacuanha et la Rubia tinctorum. La faune de cet Etat est très riche, mais ne diffère pas sensiblement de celle des autres Etats de la même région. La capitale est Medellin dans une belle vallée à 1.478 m. d'alt. Les autres villes remarquables sont Santa-Fe de Antioquia, l'ancienne capitale (9.000 hab.) et Santa-Rosa, célèbre par ses mines d'or. La principale industrie est la culture des plantes équatoriales, cacao, canne à sucre, maïs. Les femmes, dans beaucoup de villages, tissent ces chapeaux connus en Europe sous le nom de Panama. La vallée du Cauca exporte des mulets, mais la plupart des bestiaux qui sont consommés dans Antioquia sont importés de l'Etat voisin, celui de Cauca ; pop., 365,974 hab. Ce chiffre remonte à 1870. Le pays a été conquis en 1541 par trois aventuriers, le cap. Francisco Cesar, Juan Badillo et Jorge Robledo ; ce dernier prit le titre de maréchal et fonda la capitale. Depuis l'organisation de la nouvelle république fédérale en 1856, l'État a une existence assez paisible. Plusieurs de ses présidents, entre autres Villa et Aldana, sont devenus présidents de la République.
L. Bougier.

Bibl. : Steinheil, *Reisen in Columbien*, *Mitteilungen* de Petermann, 1877 et seq.

ANTIOTRICHUM. Ce nom est employé par Kützing pour désigner une section du genre *Callithamnium* (Algues-Floridées-Céramiées), caractérisée par une fronde pinnatifide, distique, à ramifications opposées.

ANTIPAPES. Entre deux ou trois rivaux (il s'en est trouvé trois ensemble) se déclarant légitimement élevés au siège apostolique, il serait parfois difficile de distinguer le véritable pape de l'antipape, si l'on devait décider de la valeur de leur titre d'après la régularité de leur élection. En quelques cas, l'élection de l'antipape semble plus régulière que celle du pape ; mais la plupart des historiens suppriment les difficultés résultant de l'examen de cette question de droit par une solution de fait : ils considèrent comme papes ceux que l'église de Rome compte elle-même au nombre de ses évêques, et comme antipapes les rivaux qui ont prétendu exercer le pouvoir pontifical en concurrence avec eux. Nous nous sommes conformés à cet usage, en dressant la liste que nous donnons ici. — Sur cette liste, les dates se rapportent aux antipapes ; les noms de ceux-ci sont inscrits en petites capitales et les noms de papes, en italiques. — Une difficulté reste pour certains noms appartenant à des personnages qui ont été successivement papes et antipapes, tels que Vigile nommé du

vivant de Silvère, Benoît IX, Grégoire XII, Martin V, qui se sont obstinés à garder leur titre après leur destitution et la nomination de leur successeur, et pour Jean XX qui fut élu tandis que Benoît IX se prétendait encore pape. — Autre difficulté pour Léon VII, 963-65, et Benoît V, 964-65, dont les élections, notoirement irrégulières toutes deux, furent presque simultanées.

Novatien, 251 ; *Saint Corneille.* — Ursin, ou Ursicin, 366-67 ; *Saint Damase Ier.* — Eulalius, 418 ; *Boniface Ier.* — Laurent, 498 ; *Symmaque.* — Pierre et Théodore, 685, entre *Jean V* et *Conon.* — Théodore et Pascal, 687 ; *Sergius Ier.* — Constantin, 767-68 ; *Saint Paul Ier.* — Philippe, 768 ; *Etienne III.* — Zizime, 824 ; *Eugène II.* — Anastase, 855 ; *Benoît III.* — Sergius, 891 ; *Formose.* — Boniface VII, antipape à deux époques ; 974, contre *Benoît VI ;* 984-85, contre *Jean XIV.* — Jean XVI *bis*, 997-98 ; *Grégoire V.* — Grégoire, 1012 ; *Benoît VIII.* — Sylvestre III, 1044-46 ; *Grégoire VI.* — Benoit X, 1058-59 ; *Nicolas II.* — Honorius II, 1061-64 ; *Alexandre II.* — Clément III, 1080-1100 ; *Grégoire VII, Victor II, Urbain II, Pascal II.* — Albert, 1101 ; *Pascal II.* — Théodore ou Théodoric, 1101 ; *Pascal II.* — Grégoire VIII, 1118 ; *Gélase II.* — Anaclet II, 1130-38 ; *Innocent II.* — Victor IV (Grégoire Conti), 1139 ; *Innocent II.* — Victor IV (le cardinal Octavien), 1159-64 ; *Alexandre III.* — Pascal III, 1164-68 ; *Alexandre III.* — Calixte III, 1168-78 ; *Alexandre III.* — Innocent III, 1178-80 ; *Alexandre III.* — Nicolas V, 1328-30 ; *Jean XXII.* — Clément VII, 1378-94 ; *Urbain VI, Boniface IX.* — Benoit XIII, 1394-1424 ; *Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, Jean XXIII.* — Clément VIII, 1424-29 ; *Martin V.* — Félix V, 1439-49 ; *Eugène IV, Nicolas V.*

Des articles spéciaux sont affectés aux noms des antipapes, soit pour exposer immédiatement les faits qui les concernent, soit pour renvoyer aux notices sur les papes adversaires, lorsque le récit ne peut point être utilement divisé. Il convient toutefois de constater ici certains points relevés sur l'ensemble de la liste. Les schismes plus ou moins prolongés auxquels correspondent les élections d'antipapes n'ont été suscités par des questions religieuses, dogme ou discipline, que dans les premiers temps seulement ; la plupart des autres se rattachent à des périodes déterminées de l'histoire et ils ont été produits par des causes où les intérêts temporels entraient pour une part généralement plus grande que les intérêts spirituels : pression des empereurs grecs, entreprises des Lombards contre Rome, immixtion des princes allemands, conflit des factions romaines, luttes des papes et des empereurs, translation du saint-siège à Avignon, grand schisme d'Occident et mesures prises pour y mettre fin. Depuis la fin du Grand Schisme, il ne s'est plus trouvé d'antipape.

E.-H. Vollet.

ANTIPARALLÈLE (Math.). Cette expression, en géométrie, a plusieurs acceptions présentant entre elles de profondes analogies : 1° Deux droites sont antiparallèles par rapport à une sécante quand, sans être parallèles, elles forment des angles égaux avec cette sécante. Les côtés égaux d'un triangle isocèle sont antiparallèles par rapport à la base ; 2° deux droites AB, A'B' sont antiparallèles par rapport à un angle AOB lorsque les angles OAB, OA'B' sont égaux, le point A' étant situé sur OB, et B' sur OA ; 3° Antiparallèle (médiane). Si B'C' est antiparallèle de BC par rapport à l'angle BAC, cette droite étant limitée aux côtés AC, AB, la droite qui joint le point A au milieu de B'C' est appelée médiane antiparallèle issue au sommet A, dans le triangle ABC. La médiane et la médiane antiparallèle issues d'un même sommet sont symétriques. Les médianes antiparallèles ont aussi reçu le nom de *symédianes* (V. ce mot) ; 4° antiparallèles (centre des médianes). Les trois médianes antiparallèles d'un triangle se coupent en un même point remarquable, appelé centre des médianes antiparallèles, ou *centre des symédianes*, ou, plus ordinairement, *point de Lemoine* (V. ces mots). Ce point jouit d'innombrables et curieuses propriétés qui ont donné et donnent chaque jour matière à une foule de travaux intéressants ; 5° Antiparallèles (sections coniques ou cylindriques). Lorsqu'un cône ou un cylindre est coupé par deux plans perpendiculaires à un plan principal, et dont les traces sur ce plan principal sont antiparallèles par rapport à l'angle (ou au système de deux droites parallèles) suivant lequel le plan principal coupe le cône ou le cylindre, on dit que les sections de la surface par ces deux plans sont antiparallèles. Deux sections antiparallèles sont semblables. Les cônes et cylindres obliques à base circulaire admettent des sections circulaires antiparallèles de la base.

A. Laisant.

ANTIPAROS (Oliaros ou Olearos). Ile des Cyclades, à 700 m. O. de Paros ; à l'opposite de Paros : d'où son nom. Elle a 25 kil. de tour. Sa grotte est une merveille naturelle. Les stalactites en marbre blanc, cristallisé, transparent, sont remarquables.

ANTIPAS ou **HÉRODE ANTIPAS** (Hist. juive). Le plus jeune des fils d'Hérode. Dans le partage du royaume de son père, il obtint, avec le titre de tétrarque, la Galilée et la Pérée, qu'il gouverna de l'an 4 av. l'ère chrétienne jusqu'à l'an 39 apr. l'ère chrétienne. Il était, comme son père, politique avisé et fin, ambitieux, ami du faste et des grandes constructions. Il avait épousé la fille du roi arabe Arétas, mais, séduit plus tard par l'ambitieuse Hérodiade, femme d'un prince de sa famille, il conçut le dessein de l'épouser et lui promit de congédier, si elle consentait à cette union, la princesse arabe. Celle-ci, justement irritée, s'enfuit pour retourner auprès de son père et le mariage projeté s'accomplit, probablement en violation des prescriptions religieuses ou civiles. On ne saurait dire au juste en quelle année Jean-Baptiste vint dans la Pérée, Antipas le prit probablement pour un agitateur dangereux et Hérodiade devint son ennemie le jour où il parla contre son scandaleux mariage. Jean fut emprisonné et, après une détention plus ou moins longue à Machœrous, mis à mort sur un ordre d'Antipas qu'obtint de lui, après une danse séductrice, *Salomé*, la fille d'*Hérodiade* (V. ces noms). Ce fut environ un an après qu'Antipas, se trouvant à Jérusalem, fut invité par Pilate à juger Jésus, mais il s'y refusa. Jésus cependant lui avait donné autrefois de l'ombrage, quand il prêchait encore en Galilée. En l'an 36, le roi Arétas, pour venger sa fille, attaqua Antipas et le défit ; mais les hostilités furent arrêtées par l'intervention des Romains. Lorsque Agrippa, frère d'Hérodiade, obtint, en l'an 37, de Caligula, dont il était le favori, et qui venait d'être nommé empereur, un gouvernement en Judée (celu de Philippe, fils d'Hérode), avec le titre de roi, Hérodiade n'eut de repos qu'Antipas ne fit un voyage en Italie pour obtenir le même titre. Admis à Baïes en présence de Caligula, il y rencontra un envoyé de son beau-frère Agrippa, qui l'accusa de s'entendre avec les ennemis de l'empire ou de l'empereur. Il était vrai qu'Antipas avait fait des provisions d'armes. Caligula le destitua et l'envoya à Lyon, en Gaule. Il voulut faire grâce à Hérodiade, mais elle montra de la dignité dans le malheur et suivit son époux dans l'exil.

I. Loeb.

Bibl. : Josèphe, *Ant.*, XVII, chap. vi ; XVIII, chap. iv, v, vii ; *Guerre*, I, chap. xxxii ; II, chap. ix ; *Evangiles*. Mathieu, chap. xiv ; Marc, chap. vi ; Luc, chap. iii, ix, xiii et xxiii. — V. Schürer, *Lehrb. der neutest. Zeitgesch.*

ANTIPATER, lieutenant d'Alexandre le Grand, né vers 397, mort en 317 av. J.-C. Ce qui fait la caractéristique du rôle d'Antipater, dans le drame macédonien, c'est qu'il n'est pas, à proprement parler, un chef militaire, un soldat ; c'est surtout un homme politique, un diplomate et un administrateur. C'est comme ambassadeur de Philippe à Athènes qu'il débute dans la carrière, lors de la conclusion de la paix de Philocrate, en 346 ; c'est comme gouverneur qu'il garde la Macédoine durant l'expédition d'Alexandre ; c'est comme

régent de l'empire qu'il succède à Perdiccas en 321 ; toutes fonctions essentiellement politiques. Ce n'était donc pas sans connaissance de cause qu'Alexandre l'avait laissé en Macédoine au lieu de l'emmener avec lui ; il le plaçait à un poste où, plus que toute autre qualité, le talent et l'habileté de l'homme politique étaient indispensables, au milieu d'intrigues de femmes à déjouer, de partis hostiles à surveiller en Grèce, d'alliés à guider et à encourager. Antipater se trouvait désigné au choix du souverain par son ambassade de 346. Cette ambassade forme, comme la première période de sa vie politique, celle qui correspond au règne de Philippe et où, bien qu'à un degré élevé, il n'est qu'un sous-ordre et un instrument entre les mains de l'astucieux Macédonien ; dans les deux autres périodes, son gouvernement de Macédoine (334-322), sa régence (321-319), sa personnalité se dessine complètement et c'est là surtout qu'il faut le juger et l'apprécier. Antipater arriva à Athènes au mois d'élaphélolion (mai) 346, avec ses deux collègues, Parménion et Eurylochos. Le but de l'ambassade était de recevoir les serments des alliés et par là de les contraindre moralement à la paix, tandis que Philippe, qui n'avait encore rien juré, ferait la conquête de la Phocide, et, tout en réparant l'échec de 352, prendrait l'hégémonie religieuse de la Grèce tout entière. Tel était le programme tracé par lui à ses envoyés. Antipater, le chef de la mission, l'exécuta avec une fidélité scrupuleuse, et, le 25 du même mois, l'affaire était terminée selon les désirs du roi de Macédoine.

La seconde partie de la carrière d'Antipater commence en 334, au moment où Alexandre lui confie, en partant pour l'Asie, le gouvernement de la Macédoine, avec 12,000 hommes d'infanterie et 1,500 cavaliers. Détail singulier : celui-là même qui héritait de la puissance royale était, avec Parménion, un de ceux qui s'étaient le plus opposés au départ du jeune roi, tant qu'il n'avait pas d'héritier. — Au moment où Antipater prenait possession de son gouvernement, deux Etats seulement étaient capables de résister à la puissance macédonienne : Sparte et Athènes. Malheureusement pour la Grèce, c'était le parti macédonien qui dominait à Athènes depuis 336, et qui y domina jusqu'à la mort d'Alexandre. A Sparte, le parti antimacédonien l'emportait complètement. Le roi Agis était à la tête. Il prit les armes ; mais, faiblement soutenu par les Perses, il devait succomber. La campagne de 330 fut menée par Antipater. Elle se déroula autour de Mégalopolis. — Antipater, après avoir comprimé la révolte du gouverneur de Thrace, marcha contre Agis à la tête de 40,000 hommes. Le chemin lui était ouvert : la Thessalie n'avait pas encore consommé sa défection ; la Béotie, nous l'avons vu, n'était plus qu'une province de la Macédoine ; Corinthe était le siège de la confédération hellénique, présidée par le roi des Macédoniens, et par conséquent occupée par ses troupes. Agis fut écrasé par le nombre ; il dut lever le siège de Mégalopolis, fut défait en Arcadie par Antipater et mourut en combattant. — La ligue péloponésienne se trouvait naturellement dissoute par la mort de son chef. Antipater, après avoir consulté pour la forme le congrès de Corinthe, consomma la ruine de la puissance spartiate en augmentant celle de sa rivale, Mégalopolis. Les Achéens et les Eléens durent payer aux Mégalopolitains une indemnité de 120 talents ; Tégée, la voisine de Mégalopolis, dut chasser ses hommes d'Etat antimacédoniens, et en particulier ceux qui avaient conseillé la guerre. Mégalopolis devenait définitivement la métropole du Péloponèse. Quant à Sparte, Antipater n'osa prendre sur lui de décider de son sort. Il demanda 50 otages qu'il députa à Alexandre. On ignore quelle fut la décision du roi. Quoi qu'il en fût, le Péloponèse était définitivement soumis ; les diverses cités cessèrent d'être maîtresses de leurs affaires intérieures et extérieures.

La mort d'Alexandre survenue en juin 323 ne changea rien à cet état de choses ; elle amena bien le triomphe du parti de la résistance à Athènes, mais trop tard pour qu'il pût combiner ses efforts avec ceux de Sparte. Athènes sans Sparte va être battue (comme l'avait été Sparte sans Athènes), dans la guerre lamiaque, le second épisode, au point de vue chronologique de l'histoire, du gouvernement de la Macédoine par Antipater, le premier et le plus important au point de vue des faits et de leurs résultats. Les antimacédoniens d'Athènes revinrent enfin aux affaires dont ils avaient été écartés depuis 336, et retrouvèrent des chefs militaires, comme Léosthène ; des chefs politiques, comme Hypéride. Démosthène était exilé depuis le procès d'Harpale (324). Le soulèvement comprit tout le Péloponèse, moins Sparte et Mégalopolis, les Argiens, les Sicyoniens, les Epidauriens, les Trézéniens, les Messéniens, les Eléens ; dans la Grèce centrale : deux groupes séparés par l'enclave macédonienne que formait la Béotie ; d'un côté, les Locriens, les Doriens, les Enianes, les Athamanes, les Dolopes, la plupart des Maliens, des Œtéens, des Thessaliens, des Phtiotes, des Leucadiens et des Molosses ; de l'autre l'Attique. Antipater devait être fatalement écrasé. Il demanda à grands cris des renforts en Asie, à Léonnat et à Cratère ; mais ces renforts n'arrivèrent qu'après sa défaite. Léosthène fit, à travers la Béotie, sa jonction avec les Athéniens. La Thessalie soulevée lui fournissait l'aide de sa fameuse cavalerie et d'un excellent général de cette arme, Ménon. Il se porta au-devant d'Antipater qui n'avait à sa disposition que 19,000 hommes (13,000 fantassins et 6,000 cavaliers). Il le vainquit près de Lamia, sur le Sperchios, et l'assiégea dans cette ville. On crut un instant, dans le monde grec, que c'en était fait de la domination macédonienne, lorsque la fortune lui revint inopinément. Une pierre lancée par une catapulte tua Léosthène. Les Etoliens, sous un prétexte quelconque, quittèrent l'armée confédérée pour rentrer chez eux. Enfin, dans l'été de 323-322, les renforts si impatiemment attendus par Antipater arrivèrent d'Asie sous la conduite de Léonnat.

L'arrivée de Léonnat força Antiphilos, le successeur de Léosthène, à lever le siège de Lamia pour se porter à sa rencontre. Léonnat fut vaincu et tué ; mais le blocus de Lamia avait été levé, et Antipater put venir se mettre à la tête des troupes que cette mort laissait sans chef. Antipater ramena en Macédoine ses troupes et celles de Léonnat en suivant les hauteurs de Thessalie de manière à se placer hors des atteintes de la cavalerie de Ménon. Renforcé par les vieux soldats de Cratère, il remporta à Crannon, sur les bords du Pénée, une victoire décisive. Il avait des troupes supérieures en nombre (49,000 hommes contre 28,000) et les conseils de Cratère.

Antiphilos et Ménon demandèrent à traiter. Antipater posa d'abord une condition préliminaire : la Macédoine ne reconnaîtrait aucune ligue, aucune confédération ; elle ne traiterait qu'avec chaque cité prise à part. Les villes thessaliennes se soumirent les premières et envoyèrent chacune des ambassadeurs pour solliciter la paix. Puis vint le tour d'Athènes. Là, naturellement, le coup qui frappait la patrie frappait aussi les patriotes. Démosthène et Hypéride s'enfuirent, l'un à Calaurie, l'autre à Égine. Les partisans de la Macédoine revinrent au pouvoir avec Phocion et Démade. Antipater établit son quartier général à la Cadmée. Il s'y trouvait à merveille pour recevoir les ambassadeurs d'Athènes, et en même temps pour séparer les alliés de la veille, la Thessalie au N., l'Attique au S. Il entre en plein maintenant dans la partie la plus importante de son rôle politique. Ce n'était pas tout que d'avoir vaincu, il fallait tirer parti de sa victoire et organiser le protectorat macédonien sur les cités grecques en général et sur Athènes en particulier, de telle sorte que toute rebellion devînt impossible. Il exigea ce qu'on avait exigé de lui après Lamia : une capitulation pure et simple, sans autres garanties que le bon vouloir du vainqueur. Le 20 du mois de boédromion 322, une garnison macédonienne, sous les ordres de Ményllos, prenait possession de Munychie, le jour de la fête de Déméter Eleusinienne et de la procession mystique d'Iacchos à Eleusis. Le gouvernement démocratique était renversé. Le vainqueur

imposait à sa place une étroite oligarchie. Avant Crannon, Athènes comptait 21,000 citoyens ; après Crannon, leur nombre fut réduit à 9,000. Les 12,000 autres, c.-à-d. tous ceux qui ne possédaient pas une fortune supérieure à 2,000 drachmes, furent déportés hors de l'Attique et aux extrémités du monde grec, en Thrace, en Illyrie, en Italie, en Cyrénaïque et en Libye. Ce n'était pas assez : l'opposition antimacédonienne fut frappée dans ce qui faisait sa force morale et son plus grand prestige, dans la personne de de ses orateurs, Démosthène et Hypéride.

C'est d'après la ligne de conduite qu'il avait suivie à Athènes qu'Antipater réorganisa le Péloponèse : une garnison macédonienne était imposée aux villes de quelque importance; partout les démocraties étaient renversées là où elles existaient pour être remplacées par des oligarchies, et ces oligarchies elles-mêmes étaient soigneusement expurgées de tout élément antimacédonien. Seuls les Etoliens résistèrent encore et obtinrent la paix à des conditions favorables. Antipater, menacé par les intrigues de Pella, s'allia à Antigone et à Ptolémée contre Perdiccas et Eumène. Après la mort de Perdiccas, il fut élu régent à sa place. La situation réclamait un homme politique, ce fut à lui que l'on songea. Quatre actes principaux signalent cette régence : les démêlés d'Antipater avec les femmes de la famille royale, le partage de Triparadisos, la translation des deux rois en Macédoine, c.-à-d. du siège du gouvernement d'Asie en Europe, l'affaire de Démade.

Dans son mouvement de retraite de l'Egypte vers l'Asie Mineure, l'armée, sous la conduite d'Antipater et d'Antigone, avait fait halte à Triparadisos, sur les bords de l'Oronte. Là les soldats réclamèrent avec instance le supplément de solde que leur avait promis Alexandre et qu'ils attendaient encore. Antipater n'avait pas d'argent, d'où un mécontentement général à travers tout le camp. Eurydice, l'ambitieuse épouse de Philippe Arrhidée, en profita : elle ameuta l'armée contre ce qu'elle appelait l'avarice d'Antipater. Mais la cavalerie, ce corps aristocratique par excellence et celui où dominait l'élément macédonien, prit le contre-pied de l'infanterie. Appuyé sur elle, Antipater fit tout rentrer dans l'ordre et chacun se soumit. — C'est aussi à Triparadisos qu'eut lieu l'un des actes les plus importants de la régence d'Antipater : le nouveau partage des gouvernements de l'empire. Ce partage ne diffère de celui de 323 que par le choix des personnalités mises à la tête des provinces ; c'est une redistribution accomplie au profit des trois alliés et des leurs, par suite au détriment des partisans d'Eumène et de Perdiccas. Une seule dérogation fut faite aux principes de 323 : Perdiccas ne s'était point réservé de gouvernement, voulant montrer par là sa supériorité comme régent sur les gouverneurs de provinces ; Antipater, au contraire, en prenant le titre de régent, garda le gouvernement effectif de la Macédoine. — De Triparadisos l'armée se remit en route vers l'Asie Mineure. Sardes fut sa seconde grande étape. Antipater y retrouva Cléopâtre, devenue la femme de Perdiccas, la cause ou plutôt le prétexte de la guerre qui durait encore. Une altercation très vive eut lieu entre eux deux : devant toute l'armée réunie, Cléopâtre exposa ses griefs et ceux de sa famille contre le régent avec une telle énergie et une telle audace, que celui-ci n'osa sévir contre elle et la laissa vivre paisiblement dans la capitale de la Lydie.

Antipater reprit sa marche vers l'Hellespont. Deux incidents vinrent la troubler : d'abord le conflit qui s'éleva entre Antigone et le fils aîné d'Antipater, le fougueux Cassandre. Une transaction eut lieu : Antipater, toujours soucieux des intérêts de sa prépondérance politique, se réserva la garde des rois ; les troupes furent partagées entre les deux chefs : Antipater prit avec lui la moitié des éléphants, et celles des troupes de l'armée royale qui, ayant longtemps servi sous Perdiccas, pouvaient être suspectes dans la lutte contre Eumène ; en revanche, il laissa à Antigone, avec l'autre moitié des éléphants, les soldats qu'il avait amenés lui-même de la Macédoine. L'autre incident est la seconde révolte des soldats (peut-être encore à l'instigation d'Eurydice), toujours au sujet de la gratification dont la promesse faite par Alexandre avait été ratifiée naguère par Antipater lui-même, et qui ne leur avait pas été distribuée. Maintenant encore, pas plus qu'à Triparadisos, Antipater n'avait d'argent. Il usa de stratagème. Il promit de les payer à Abydos. Une fois arrivé à l'Hellespont, il se hâta de traverser le détroit avec les rois à sa suite, laissant son armée sur l'autre rive, sans commandement et assez embarrassée de sa situation. Elle fit sa soumission dès le lendemain.

Antipater rentra ainsi en Macédoine, accompagné des rois Philippe Arrhidée et Alexandre Aigos, Eurydice, la femme de Philippe, et de Roxane, la mère d'Alexandre. Il y trouva les choses en bon ordre. Son lieutenant Polysperchon avait heureusement repoussé une attaque combinée des Etoliens et des Thessaliens. Il se venga de Démade, le vieil allié des Macédoniens, qui l'avait trahi au profit de Perdiccas, en le faisant égorger avec son fils. Antipater mourut peu après cette sanglante tragédie, âgé de quatre-vingts ans.

Bibl. : Les principales sources sont : Diodore de Sicile, chap. xviii, et Plutarque (*Vie d'Agis*, *Vie des dix Orateurs*, *Vie de Démosthène*, *Vie de Phocion*). Les autres auteurs (Polybe, V, 10; Arrien, *Anab.* V; Justin, XII, XIII) ne nous donnent que des renseignements de détail. — L'*Histoire grecque* de Grote, l'*Histoire de l'Hellénisme* de Droysen, t. I et II, et Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*; Leipzig, 1882, 2e éd., 3 vol.

ANTIPATER, roi de Macédoine, petit-fils du précédent, fils de Cassandre et de Thessalonice ; à la mort de son frère Philippe, il lui succéda sur le trône de Macédoine (296). Il épousa Eurydice, fille de Lysimaque. Le meurtre de sa mère souleva le peuple contre lui ; attaqué par Démétrius et par Pyrrhus, il fut d'abord défendu par son beau-père (294). Mais un peu plus tard, celui-ci le fit tuer et annexa la Macédoine orientale à son royaume.

ANTIPATER (Hist. juive). Les renseignements qu'on a sur l'origine de la famille des Antipater sont contradictoires, mais c'étaient sûrement des étrangers convertis au judaïsme, et l'opinion la plus répandue est, d'après Josèphe, qu'ils étaient Iduméens. Un Antipater fut nommé, par le roi juif Alexandre Jannée (104-78), gouverneur de l'Idumée, Son fils, qui porte le même nom d'Antipater, devint plus tard un des personnages les plus importants de la Judée. C'est ce second Antipater qui fut le principal fauteur de la guerre que se firent les deux frères *Hyrcan* et *Aristobule* (V. ces noms) et qui amena pour la première fois les Romains à Jérusalem (an 63 av. l'ère chrétienne). Il parvint à faire rendre le pouvoir à Hyrcan, et, après la bataille de Pharsale, Hyrcan et lui gagnèrent la faveur de César en l'aidant dans les opérations militaires qu'il faisait en Egypte. En récompense de ces services, Hyrcan fut maintenu par César à la tête de l'Etat, et Antipater fut nommé procurateur de la Judée. Hyrcan, qui était de caractère faible, n'avait été, dans tous ces événements, que l'instrument des ambitions d'Antipater. C'est celui-ci qui exerçait en réalité le pouvoir. Il s'était montré actif et habile; un de ses fils, le fameux *Hérode* (V. ce nom), quoique d'origine étrangère, parvint à se faire nommer roi de la Judée. Antipater mourut empoisonné par un certain Malichus, jaloux de la haute position qu'il avait acquise. — Un fils d'Hérode, nommé également Antipater, après avoir joui de la plus grande faveur auprès de son père, conspira contre lui ; Hérode le condamna à mort et le fit exécuter en l'an 4 après l'ère chrétienne. I. Loeb.

Bibl. Josèphe, *Antiq.*, XIV, chap. i, v, viii, xvi ; XVII, chap. v ; *Guerre*, I, chap. ix, xi, xxix, xxxi, xxxii et xxxiii. Comparez Schürer, *Lehrb. der neutest. Zeitgesch.*

ANTIPATER (L. Cælius), un des plus anciens historiens de Rome, que Teuffel appelle « le premier styliste historique ». Il écrivit une œuvre qu'on appelle tantôt *Historiæ*, tantôt *Annales*, tantôt *Bellum punicum* ou *carthaginiense*. Il ne travailla guère, du reste, que sur les événements à peu près contemporains : il vivait cent-cinquante ans environ avant l'ère chrétienne. Cicéron nous apprend

qu'il fut à la fois historien et avocat, qu'on le recherchait comme maître de rhétorique, et nous savons par le Digeste même, qu'il traitait dans son livre des points de droit. M. Brutus fit des extraits, dit Cicéron, de son ouvrage. De nos jours on a voulu retrouver dans les œuvres de Tite-Live les passages empruntés à Cœlius Antipater : mais les recherches, d'ailleurs ingénieuses et pénétrantes, qui ont été faites à ce sujet, n'ont point donné de résultats définitifs. « Antipater », dit Teuffel, « ne manquait ni de critique, ni de bon sens dans la recherche de la vérité ; en utilisant les historiens du parti contraire, il a su éviter la partialité dans laquelle étaient tombés jusque-là tous les historiens romains. Il semble, d'après les éloges compromettants que lui décerne Cicéron, que toutes ces qualités étaient ternies par l'abus de la rhétorique. »

Bibl. : V., outre la *Littérature latine* de Teuffel, tr. franç., t. I, p. 210, les fragments réunis par H. Peter, *Fragmenta historicorum veterum*, I, pp. 147-164, et les dissertations spéciales : O. Meltzer, *De L. Cælio Antipatro* ; Leipzig, 1867. — E. Wœlfflin, *Antiochus von Syrakus und Cælius Antipater* ; Winterthur, 1872.

ANTIPATER. Nom porté par divers personnages secondaires de l'antiquité. Nous citerons : 1° *Antipater de Sidon*, poète du premier siècle avant notre ère, dont il reste des fragments conservés dans l'*Anthologie* grecque. Pline le cite comme un homme qui vécut très longtemps (Jacobs, *Anthologia Palatina*, t. XIII, pp. 846-848, et G. Weigand, *De Antipatris Sidonio et Thessalonicensi*, Breslau, 1840.

2° *Antipater de Thessalonique*, auteur d'épigrammes de même qu'Antipater de Sidon ; mais il vécut beaucoup plus tard que ce dernier, au premier siècle de notre ère. (Jacobs, *Anthologia Palatina*, t. XIII, pp. 848-850, et dissertation de Weigand citée plus haut).

3° Un naturaliste, qui écrivit un livre περὶ ζώων et un autre περὶ ψυχῆς, que citent souvent Galien, Aétius et les autres médecins de l'antiquité.

4° Un médecin romain, contemporain de Galien.

5° *Antipater d'Akanthos*, grammairien cité par les scholiastes, et d'époque inconnue.

6° Un astronome cité par Vitruve.

7° *Antipater de Tarse*, philosophe stoïcien du IIe siècle av. J.-C., élève de Diogène le Babylonien et maître de Panœtius, adversaire de Carnéade. Il écrivit sur la divination et les songes (Cf. Plutarque, *De stoïc. repugn.* 38, et Zeller, t. III).

8° *Antipater de Tyr*, qui mourut à Athènes vers 45 av. J.-C., maître de Caton d'Utique. Il y a aussi un stoïcien de ce nom qui écrivit « sur les devoirs » et « sur le monde », et dont parle Cicéron dans son *De officiis* : il est possible que ces deux personnages n'en forment qu'un.

9° *Antipater de Hierapolis*, rhéteur et sophiste contemporain de l'empereur Septime-Sévère, secrétaire de ce dernier, puis consul et gouverneur de Bithynie.

Bibl. : Philostrate, *Vie des Sophistes*, 2, 24-26.

ANTIPATHAIRES. Sous le nom d'*Antipatharia*, Milne Edwards a établi un groupe d'animaux Cœlentérés, renfermant les Coralliaires-Zoanthaires chez lesquels les polypes présentent presque toujours six tentacules et qui ont le polypier pourvu d'un axe corné. Cet axe peut être simple, souvent spiralé, comme dans le *Cirrhipathes spiralis* Blainv., de l'océan Indien et de la Méditerranée, ou bien ramifié, comme dans le genre *Antipathes* Pall., quelquefois même simplement soutenu par des spicules siliceux, analogues à ceux des Eponges, comme cela s'observe chez les *Hyalopathes* M. Edw. Dans tous les cas, le cœnenchyme et les polypes sont dépourvus de sclérodermites ; chez les *Leiopathes* Gray cependant le cœenenchyme renferme des spicules siliceux. Enfin, l'axe du polypier peut se ramifier de telle sorte que ses rameaux s'anastomosent entre eux et forment une sorte de réseau, comme cela arrive chez les *Arachnopathes* M. Edw.

Dr L. Hn. et Ed. Lef.

ANTIPATHE (*Antipathes* Pall.). Genre d'animaux Cœlentérés, qui a donné son nom au groupe des *Antipathaires* (V. ce mot). Les Antipathes sont essentiellement caractérisés par les polypes qui sont pourvus seulement de six tentacules simples, très courts, non rétractiles, et par le polypier ramifié, dont l'axe corné, de couleur toujours d'un noir brillant, est recouvert d'un cœnenchyme de consistance gélatineuse. L'espèce principale, *A. subpinnata* Ell. et Sol., est connue sous le nom vulgaire de *Corail noir*. On la trouve dans la Méditerranée et la mer Adriatique. On signale encore comme habitant la Méditerranée l'*A. dichotoma* Pall., l'*A. scoparia* Lamck et l'*A. larix* Esp. ; cette dernière espèce se rencontre également à la Martinique. Dr L. Hn. et Ed. Lef.

ANTIPATHIE (de ἀντί, contre et πάθος, émotion). On donne ce nom à une répulsion instinctive qui éloigne certains hommes de certains autres. Il s'oppose à *sympathie*, (V. ce mot). Il est assez difficile d'indiquer l'origine précise de ce sentiment qui se manifeste souvent en présence de gens que nous voyons pour la première fois. Il ne semble pourtant pas téméraire de penser que les lignes et l'expression du visage de la personne antipathique réveillent en nous par *association* (V. ce mot) ou par *hérédité* (V. ce mot) des sentiments désagréables, autrefois éprouvés par nous-mêmes ou par nos ancêtres. Le phénomène s'expliquerait alors selon les lois bien connues du mécanisme de l'association. G. F.

ANTIPATRIDOS, tyran de Telmesse, vers 323 av. J.-C. Lutte contre Néarque, satrape de la Pamphylie, au sujet de cette ville.

ANTIPATRIS. Ville de l'ancienne Samarie, dont la situation exacte est fort contestée. Josèphe l'appelle *Caphar-Saba*. Il dit qu'Hérode le Grand la bâtit et lui donna le nom d'Antipatris en l'honneur de son père Antipater. Il est probable qu'elle était sur la route de Jérusalem à Césarée.

ANTIPAXO (Grèce). Anciennement Propaxos, l'une des îles Ioniennes, à 7 kil. au S.-E. de l'île de Paxo, dépend de la nomarchie de Corfou, a 3 kil. q. de superficie, ne compte qu'une centaine d'hab. la plupart pêcheurs ; produit un peu d'huile et de vin et fournit de l'asphalte.

ANTIPHANE est, avec Alexis, le représentant le plus remarquable de la comédie moyenne à Athènes. Né à Rhodes de parents esclaves, dit-on, il mourut en 306, âgé de cent quatre ans, laissant un très grand nombre de pièces, les uns disent 365, les autres, plus dignes de foi, 280 ou 260. Elles ne paraissent pas toutes avoir été destinées à la représentation, car le nombre des victoires remportées au concours est petit, relativement à celui des ouvrages. De cet ensemble nous connaissons les titres de 150 pièces environ, et il nous reste 330 fragments dont 225 se rapportent à des œuvres déterminées ; nous en sommes surtout redevables à Athénée, grand admirateur du poète, auquel il donne les épithètes de *gracieux*, d'*aimable*, d'*agréable*. Antiphane a souvent exploité les sujets mythologiques, qu'il rendait comiques par la parodie, par le mélange à la fable de faits récents et d'allusions actuelles. Dans ses comédies bourgeoises on remarque, par les titres mêmes, que la femme, et particulièrement la courtisane, a tenu une grande place. La morale de ces œuvres est celle de la comédie moyenne en général, sceptique, frivole, qui conclut à jouir du présent à cause de l'incertitude du lendemain. Antiphane excellait d'ailleurs à rendre des maximes générales d'une façon piquante et spirituelle ; c'est de lui qu'est cette définition de la vie : « Elle ressemble au vin ; quand il n'en reste plus que quelques gouttes, elle tourne au vinaigre. » « La vieillesse, dit-il ailleurs, est le sanctuaire des maux ; c'est là qu'on les voit chercher asile. » Quoiqu'il ait produit beaucoup, son style et sa versification sont toujours très soignés ; la facture du vers iambique y est irréprochable, et si la langue n'a plus la grande fermeté de la comédie classique du Ve siècle, elle

n'en brille pas moins par toutes les grâces de l'atticisme.
J.-A. H.

Bibl.: Meineke, *Historia critica comic. græc*, pp. 304 et suiv.

ANTIPHANTE, plus communément Antiphas, un des fils de Laocoon, étouffé avec lui par les serpents venus de Ténédos sur le rivage troyen (V. Laocoon). — Antiphante est encore un nom d'homme que l'on rencontre dans des inscriptions d'origine athénienne.

ANTIPHATÈS. Nom porté par plusieurs personnages dans la poésie héroïque des Grecs. Le principal est ce roi des Lestrigons qui, dans l'*Odyssée*, dévore un des compagnons d'Ulysse, envoyé vers lui en ambassade, et poursuit les autres jusqu'au rivage, les massacrant en grand nombre (*Od.*, x, 80 et suiv.). Horace le nomme dans l'*Art poét.* à côté de Scylla, de Charybde et du Cyclope Polyphême (v. 145).

ANTIPHELLUS ou **ANTIPHILO.** Ville de l'ancienne Lycie, sur la Méditerranée. La ville moderne se trouve non loin de la ville ancienne dont on a retrouvé des ruines intéressantes : un théâtre, quelques sarcophages de forme spéciale, des fondations de temples.

ANTIPHILE, peintre grec, contemporain de Philippe et d'Alexandre, dont il fit les portraits, rival d'Apelles, et cité à côté de Lysippe et de Protogène. La caractéristique de son talent, s'il en faut croire Quintilien, était une facilité élégante, une grande habileté d'exécution, au service d'une imagination très vivante, qui le promenait à travers les sujets les plus différents, depuis la peinture héroïque, en passant par le tableau de genre, jusqu'à la caricature. Il était d'origine égyptienne.

ANTIPHLOGISTIQUES. Les antiphlogistiques sont les agents destinés à combattre les inflammations. Les moyens dont dispose la médication antiphlogistique sont communément divisés en moyens chirurgicaux, pharmaceutiques et hygiéniques. Parmi les premiers se range essentiellement la *saignée* (V. ce mot), qui agit surtout en rendant le sang plus aqueux. Dans les deuxièmes, il faut placer les boissons émollientes, mucilagineuses, féculentes et acidules, la digitale, le sulfate de quinine, l'émétique, les purgatifs, les cataplasmes, les bains, les applications réfrigérantes, etc. Les antiphlogistiques hygiéniques comprennent la diète, le repos physique et moral, l'air pur, etc. La médication antiphlogistique est employée surtout dans les maladies aiguës où elle agit en ralentissant l'activité de la circulation et diminuant les éléments de la nutrition. On la désigne encore, par suite de son action, sous les noms de médication *asthénique*, *atonique* ou débilitante (V. Inflammation). G. A.

ANTIPHON, célèbre rhéteur athénien qu'il faut se garder de confondre avec divers autres personnages du même nom. L'histoire, en effet, nous fait connaître un Athénien appelé Antiphon, pour la fille duquel Lysias composa un plaidoyer. Citons encore Antiphon le tragique, condamné à mort par Denys, tyran de Syracuse ; Antiphon le sophiste, un des interlocuteurs de Socrate dans les *Mémorables* de Xénophon ; un Antiphon cité dans le *Parménide* de Platon ; Antiphon, fils de Lysonidès, mentionné par le poète comique Cratinus ; un Antiphon nommé par Aristophane dans ses *Guêpes*, etc. Celui dont nous avons à nous occuper était le fils de Sophilos ; il était originaire du *dème* de Rhamnonte, qui faisait partie de la tribu Æantide. Antiphon naquit vers 480 av. J.-C. Les renseignements nous font défaut sur sa jeunesse. Son père était sophiste et fut, d'après Plutarque, son premier maître. De bonne heure, Antiphon cultiva la rhétorique. On le voit, jeune encore, écrire pour les autres des plaidoyers. La profession d'avocat n'existait pas à Athènes ; les plaideurs étaient tenus de présenter eux-mêmes leur accusation ou leur défense : aussi, beaucoup n'ayant aucun usage de la parole, ignorant d'ailleurs les subtilités de la chicane, recouraient-ils, pour se tirer d'affaire, au talent d'hommes expérimentés ; ces hommes composaient pour eux un discours qu'ils apprenaient par cœur et récitaient tant bien que mal devant les juges. Ces faiseurs de plaidoyers étaient connus sous le nom de *logographes* ; on leur payait très cher leurs services. Telle est la profession qu'embrassa de bonne heure Antiphon ; elle lui procura bientôt une nombreuse clientèle ainsi qu'une influence considérable. En même temps, il enseignait la rhétorique. Il avait entendu Gorgias, Tisias, Protagoras, et possédait, comme professeur, une grande réputation. Nous ne savons si, à l'exemple de la plupart des rhéteurs contemporains, il composa un manuel de rhétorique. Plutarque semble l'affirmer. Voici sur Antiphon un jugement de Thucydide qu'il n'est point permis de passer sous silence : « Il ne le cédait en mérite à aucun de ses compatriotes ; il excellait tout à la fois à concevoir et à exprimer ses pensées. Il est vrai qu'il ne prononçait pas de discours devant le peuple et ne s'engageait de lui-même dans aucun débat public, car il craignait la méfiance qu'inspirait au peuple la puissance de sa parole ; mais il n'y avait personne à Athènes plus capable de servir par ses conseils ceux qui avaient une lutte à soutenir en justice ou devant le peuple, et la défense la plus parfaite qui ait été jusqu'à ce jour entendue dans une cause capitale est celle que prononça Antiphon, alors qu'après la chute des Quatre-Cents, il fut accusé comme leur partisan (Thuc., VIII, 68). » On voit par là qu'Antiphon n'était pas seulement un logographe et un professeur d'éloquence : c'était encore un homme politique. Il appartenait au parti aristocratique et fut l'un des chefs de la conjuration des Quatre-Cents. Nous ne possédons sur ce mouvement que des données insuffisantes. Ce qu'on ne saurait nier, ce sont les procédés violents mis en œuvre par les Quatre-Cents et par leurs adhérents pour renverser le gouvernement démocratique. Les démocrates, frappés de terreur, se réfugièrent auprès de l'armée de Samos, armée athénienne profondément attachée aux institutions démocratiques, et où se trouvaient alors Thrasylle et Thrasybule. Elle inspirait aux oligarques une vive inquiétude. Aussi résolurent-ils, bien qu'Athènes fût en guerre avec Sparte, de s'assurer le secours des Lacédémoniens. Une ambassade se rendit à Sparte, ayant à sa tête Antiphon et Phrynichos. Les oligarques offraient de recevoir au Pirée une flotte spartiate et promettaient de livrer l'Acropole. Heureusement pour Athènes, les Lacédémoniens temporisèrent : leur lenteur la sauva. Les chefs de la conjuration furent poursuivis et arrêtés. Plusieurs prirent la fuite. Antiphon, soit mépris du péril, soit que son grand âge l'empêchât de fuir, soit encore que, confiant dans sa merveilleuse éloquence, il se crût assuré d'échapper à la peine capitale, refusa de quitter Athènes. On lui fit son procès. Emprisonné par les stratèges ainsi qu'Archéptolémos, un des plus ardents et des plus compromis parmi les autres chefs de la conspiration, il comparut devant les héliastes. Sa haute situation, sa grande réputation d'orateur avaient surexcité l'attente. Il prononça un magnifique discours dans lequel il exposait probablement le plan des réformes projetées par son parti. Ce morceau célèbre a péri. A peine quelques fragments nous en font-ils soupçonner l'éclat, celui-ci, par exemple : « On vous a demandé de ne pas vous laisser prendre de pitié pour moi ; on a craint que par des larmes et des supplications je ne m'efforçasse de vous fléchir... ». Malgré tout son talent, Antiphon ne put convaincre les juges. Archéptolémos et lui furent condamnés. Le texte de la sentence, conservé par Plutarque, vaut la peine d'être cité : « Ont été condamnés pour trahison Archéptolémos, fils d'Hippodamos, du dème d'Agrylé, qui a comparu ; Antiphon, fils de Sophilos, du dème de Rhamnunte, qui a comparu. La peine qui a été prononcée contre eux est celle-ci : ils seront livrés aux Onze ; leur fortune sera confisquée et la dîme en sera consacrée à la déesse. Leurs maisons à tous les deux seront démolies et sur l'emplacement qu'elles occupaient, on dressera des bornes portant cette inscription : Maison d'Archéptolémos, maison d'Antiphon, traîtres à la patrie. Les démarques

de leurs bourgs indiqueront au magistrat leurs maisons et leurs biens. Archéptolémos et Antiphon ne pourront être ensevelis, à Athènes, ni nulle part en terre athénienne. Archéptolémos et Antiphon seront notés d'infamie, ainsi que leurs descendants légitimes ou bâtards ; si quelqu'un adopte un descendant d'Archéptolémos ou d'Antiphon, que celui qui aura fait l'adoption soit aussi noté d'infamie. Cette sentence sera gravée sur une table de bronze, table qui sera placée à côté de celle qui contient le jugement rendu contre Phrynichos. » Antiphon but la ciguë (411 av. J.-C.). — L'antiquité possédait sous son nom soixante discours, parmi lesquels vingt-cinq étaient reconnus apocryphes. Quinze discours seulement sont parvenus jusqu'à nous, dont douze répartis en trois tétralogies. En voici les sujets : 1° le plaidoyer contre la belle-mère, accusée d'empoisonnement ; 2° une tétralogie sur une accusation de meurtre (accusation, défense, puis réplique de l'accusateur et nouvelle réponse de l'accusé, en tout quatre discours) ; 3° une tétralogie sur une accusation de meurtre involontaire ; 4° une autre sur une accusation de meurtre commis dans le cas de légitime défense ; 5° le plaidoyer sur le meurtre d'Hérode : c'est le chef-d'œuvre d'Antiphon ; 6° le discours sur le choreute : un jeune enfant, qui devait figurer dans un chœur, s'empoisonne involontairement chez son chorège, dans la maison duquel il s'exerce ; le père accuse le chorège de meurtre ; celui-ci se défend. Parmi ces discours, il convient d'établir une distinction. Quelques-uns semblent avoir été réellement prononcés. Tels sont les plaidoyers contre la belle-mère, sur le meurtre d'Hérode, sur le choreute. Les autres, ceux qui sont répartis dans les trois tétralogies, paraissent n'être que des exercices d'école. Ce sont des compositions très courtes et plutôt des sommaires, des canevas, que des discours. La cause est fictive et semble destinée à servir de thème à des élèves. Ces discours ne contiennent aucun nom propre d'homme ni de lieu. Il est très difficile d'apprécier l'éloquence d'Antiphon. Tous les fragments que nous avons sous son nom et qui seraient propres à nous le faire connaître ne sont pas de lui. Il faut, de plus, songer qu'Antiphon est un des plus anciens prosateurs attiques, du moins parmi ceux dont nous possédons les œuvres. Les points de comparaison nous font donc défaut. Il n'en est pas moins vrai qu'il fut doué de qualités oratoires de premier ordre. Ces qualités sont d'autant plus intéressantes à étudier de près qu'elles représentent pour nous les débuts de l'éloquence proprement attique. La période n'a pas encore l'ampleur ni la souplesse qu'elle aura plus tard ; la langue est poétique ; on trouve, dans Antiphon, des alliances de mots rares, des redondances, des hyperboles que seuls, en général, se permettent les poètes, etc. Il serait trop long d'entrer dans le détail. Malgré les réflexions si justes d'O. Müller et l'étude si précise et si minutieuse que M. Blass, dans son histoire de l'éloquence attique, a consacrée à Antiphon, une bonne étude sur Antiphon nous manque encore. (V. le texte d'Antiphon dans les *Oratores attici* de Didot, t. I et II, et dans l'éd. de Fr. Blass, Leipzig, Teubner, 1881, in-12.)

Paul GIRARD.

BIBL. : Otfried MULLER, *Histoire de la littérature grecque*, trad. K. Hillebrand, 3e éd. ; Paris, 1883, t. III, pp. 406 et suiv. — Fr. BLASS, *Die attische Beredsamkeit*, t. I, pp. 79 et suiv.— G. PERROT, *l'Eloquence politique et judiciaire à Athènes* ; Paris, 1873, pp. 96 et suiv.

ANTIPHON le sophiste, qu'il ne faut pas confondre avec Antiphon l'orateur ou le rhéteur. Xénophon, dans les *Mémorables* (I, 6, 1), en fait un interlocuteur de Socrate. Il aurait donc vécu à la fin du ve siècle av. J.-C. Il est mentionné par Aristote (*De Soph. El.*, 11 ; *Phys.*, I, 1), et par Diog. Laerce, II, 46). L'antiquité possédait de lui un ouvrage en deux livres intitulé : *De la vérité*. Le grammairien Didyme paraît aussi lui attribuer deux compositions ayant pour titres : *De la Concorde* et *le Politique*. C'est par une confusion évidente qu'on a mis sur le compte d'Antiphon l'orateur les fragments moraux qu'on trouve publiés, dans les anciennes éditions, à la suite de ses discours : la plupart de ces fragments doivent être rapportés à Antiphon le sophiste. Il n'est pas impossible de rattacher quelques-uns d'entre eux soit au traité *De la vérité*, soit à celui *De la concorde*, soit au *Politique*. On trouvera les fragments d'Antiphon dans les *Oratores attici* de Didot, t. II, et dans l'éd. d'Antiphon l'orateur par Fr. Blass, Leipzig, Teubner, 1881, in-12.
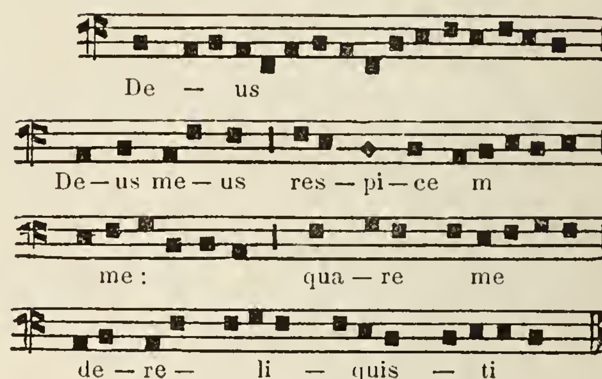
BIBL. : BLASS, *Die attische Beredsamkeit*, t. I, pp. 95 et suiv. — A. CROISET, *Annuaire de l'Assoc. pour l'encouragement des études grecques en France*, 1883, pp. 143 et suiv.

ANTIPHONAIRE (Musique). Au point de vue spécial de la musique religieuse l'antiphonaire présente le plus grand intérêt ; il est comme le livre-type de l'art sacré au moyen âge ; autour de lui s'établissent les luttes des diverses écoles de chants liturgiques, luttes si vives et si acharnées qu'elles sont loin d'être terminées ; c'est lui qui eut à subir les assauts de la musique profane, tentant d'interpoler ses mélodies dans le chant sacré ; chaque ordre nouveau, et par conséquent réformateur, affirmait sa doctrine par quelque changement dans l'antiphonaire ; chaque antiphonaire du moyen âge que l'on retrouve est une page nouvelle ajoutée à l'histoire de la musique religieuse ; chaque revision moderne du recueil centonien de saint Grégoire, fait révolution dans le monde liturgique ; en un mot, l'antiphonaire est à la fois et la Bible et l'Evangile du plain-chant. L'antiphonaire, dit romain ou grégorien, est le livre qui contient tout le chant noté de l'office du soir, de la nuit ou du matin ; son nom d'antiphonaire vient d'antiphone (antienne) ; si l'on y trouve les psaumes et les hymnes, il est dit *vesperal* ; *graduel* lorsque les chants de la messe y sont compris. Avant saint Grégoire les chants de la messe, l'introït, le graduel (ainsi appelé parce qu'il se chantait sur les marches de l'autel), avaient été successivement établis par les papes ; à peine avait-il ceint la tiare que saint Grégoire, tentant de réformer le chant liturgique, transformait le rite ambroisien (V. AMBROISIEN, CHANT et PLAIN-CHANT). Il compila des mélodies prises dans diverses liturgies, et en fit l'antiphonaire centonien dit grégorien ou romain ; en effet, les mélodies qui le composent paraissent être pour la plupart antérieures à saint Grégoire. Le premier antiphonaire se divisait en cantatorium (aujourd'hui graduel), *responsorialia* ou *liber responsalis*, contenant les répons et antiphonaires ou livre d'antiennes ; l'ensemble des chants liturgiques connu aujourd'hui sous les noms d'antiphonaire, de vesperal et de graduel était tout entier réuni dans l'antiphonaire de saint Grégoire. Nous l'avons dit, nous ne pouvons apprécier l'importance liturgique de l'antiphonaire ; mais au point de vue musical pur, nous devons dire que l'antiphonaire de saint Grégoire est de beaucoup le recueil le plus ancien et le plus considérable de mélodies qui existe. Comment ce précieux document de l'histoire de l'art est-il arrivé jusqu'à nous ; c'est ce qu'un livre entier suffirait à peine à raconter. Après avoir terminé son travail, qui consistait à réunir en centon d'anciennes mélodies ou peut-être même à en composer quelques-unes de nouvelles, Grégoire fit copier son antiphonaire, mais l'exemplaire primitif dut rester attaché avec des chaînes auprès du tombeau de saint Pierre dans un lieu appelé *cantorium*. Cet exemplaire, qui dans tous les cas douteux devait servir de modèle, a malheureusement disparu. Cependant il en existe aujourd'hui quelques copies anciennes qui peuvent jusqu'à un certain point le remplacer. On dit que le pape Adrien Ier envoya deux copies authentiques de l'antiphonaire grégorien à l'empereur Charlemagne, et jusqu'à la révolution de 1789, il en a existé, dans le monastère de Saint-Corneille de Compiègne, une magnifique en lettres onciales d'or sur vélin teinté en violet, qui peut-être était un des exemplaires envoyés par le pape. Cette copie a disparu, mais il en existe encore deux dont l'antiquité est indiscutable et qui, si elles ne sont pas des répétitions exactes du manuscrit grégorien, sont du moins les documents qui paraissent se rapprocher le plus du type primitif. L'un
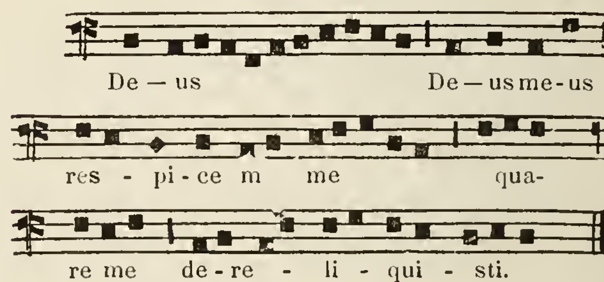
est dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse, l'autre à Montpellier. Le célèbre antiphonaire de Saint-Gall a donné naissance à bien des controverses, à bien des légendes dans lesquelles nous n'osons pas nous égarer à notre tour, mais nous irons droit au but, en disant que, quelle que soit son origine, cet antiphonaire fut l'objet de tous les respects; comme celui de Rome il fut enfermé dans un cantorium, comme lui il a servi de type pour toutes les corrections du chant sacré que le temps a rendues nécessaires. Il est en parchemin très solide et affecte la forme d'un carré long avec couverture en bois sur les faces de laquelle se trouvent deux plaques d'ivoire; la musique est écrite en neumes sans lignes de portée. Malgré son nom, il ne représente pas l'antiphonaire tout entier, car il ne contient que les graduels, c.-à-d. les chants qui prenaient place entre l'épître et l'évangile. Ce magnifique manuscrit, signalé par Ildefonse Abarx, bibliothécaire de Saint-Gall, dans son catalogue des livres de l'abbaye, fut étudié vers 1827, par M. Sonnleitner, de Vienne; un premier fac-similé partiel fut le résultat de cette étude. Quelque temps après, Kiessevetter emportait un fac-similé de l'*ostende*. Enfin, le père Lambillotte publia un fac-similé complet du manuscrit de Saint-Gall, sous ce titre : *Antiphonaire de saint Grégoire, fac-similé du manuscrit de Saint-Gall* (copie authentique de l'autographe écrite vers l'an 790). Paris, 1851, in-4 (une seconde édition a été publiée en 1872 à Bruxelles).

Le sous-titre avait son importance : il affirmait ce fait que le manuscrit de Saint-Gall était une copie directe de l'antipnonaire de saint Grégoire, faite au VIIIe siècle. Quatre ans après, les études du père Schubeiger battaient en brèche l'édifice assez fragile de preuves que le jésuite belge avait réunies. Fétis, Danjou et les contradicteurs de Lambillotte triomphaient. Le manuscrit, par ses textes et ses neumes, paraît être du Xe siècle; mais il n'en reste pas moins un des plus beaux et des plus précieux monuments de la musique religieuse du moyen âge. D'un autre côté, en 1846, Danjou découvrait dans la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier un second antiphonaire ou graduel, antérieur au Xe siècle ou contemporain (car la question n'est pas encore vidée par les historiens qui attribuent l'antiphonaire de Montpellier les uns au IXe, les autres au Xe siècle). Ce monument des plus précieux présente une particularité singulière et d'un haut intérêt pour l'histoire; il est écrit en notation bilingue, c.-à-d. sur deux lignes, l'une en neumes, l'autre en lettres, ce qui a pu, jusqu'à un certain point, faciliter la traduction des mélodies liturgiques de l'antiphonaire de Montpellier (V. ALPHABET, NEUMES, NOTATION). La Bibliothèque nationale possède un fac-similé calqué sur l'antiphonaire de Montpellier par l'abbé Th. Nisard. On connait encore quelques antiphonaires notés antérieurs au Xe siècle ou contemporains; je citerai parmi les plus célèbres l'antiphonaire saxon du VIIIe siècle au Musée britannique, celui du monastère du Mont-Cassin, l'*antiphonarium vetus* de la Bibliothèque nationale, etc., etc. Ce n'est pas ici le moment d'exposer l'importance des lignes de la portée dans l'histoire de la notation, ni d'étudier les découvertes plus ou moins discutables de Gui d'Arezzo, mais ce fut à l'antiphonaire présenté au pape Jean XIX que le moine de Pompose appliqua ses nouveaux procédés parmi lesquels les lignes de la portée avaient une si grande importance. Comme tous les livres universels l'antiphonaire devait nécessairement subir bien des altérations en passant ainsi à travers les siècles et de peuples en peuples. Non seulement, le chant fut altéré, mais des mélodies populaires s'y introduisirent, les manières de chanter de chaque race, et en changèrent le caractère. Aussi les papes durent-ils plus d'une fois tenter de reconstituer l'antiphonaire dans sa pureté primitive. Les résultats de ces tentatives ne se firent pas à chaque fois sentir pendant longtemps, heureux encore lorsque chaque prétendue correction n'ajoutait pas une faute nouvelle. Gui d'Arezzo s'était plaint de l'ignorance des chantres, dans la lettre qui précède son antiphonaire, et selon lui la grande utilité de sa notation nouvelle devait être de conserver intactes les mélodies consacrées; mais une grande révolution devait être faite dans l'antiphonaire par saint Bernard et les cisterciens; nous nous en tiendrons naturellement aux faits purement musicaux. Les chantres italiens et les chantres francs s'imaginaient, chacun dans leurs écoles, posséder la science du chant parfait, et la guerre durait depuis Charlemagne au grandd étriment des mélodies grégoriennes qui allaient s'altérant de plus en plus. Au XIIe siècle, saint Bernard fut chargé, par l'abbé de Citeaux, de collationner les livres des abbayes cisterciennes sur une copie uniforme de l'antiphonaire de Metz. Si là s'était arrêté le travail de saint Bernard, le changement n'eût peut-être pas été grand; mais celui-ci voyant les mélodies grégoriennes chargées d'ornements et de traits, et appliquant à la musique ses idées de réforme sévère, ne voulut pas que ces fioritures indignes du chant sacré restassent dans l'antiphonaire cistercien. Il changea les mélodies et surtout les simplifia, conservant les formes essentielles du chant, mais supprimant les notes qui lui paraissaient surabondantes. Un exemple montrera le travail de saint Bernard et de ses collaborateurs.

Graduel romain.



Graduel cistercien.



La réforme cistercienne ne pouvait manquer d'avoir une influence considérable, venant d'un ordre aussi puissant et aussi répandu; mais elle eut l'inconvénient de donner le signal de la révolte contre l'antiphonaire grégorien. Dès que l'on vit que l'on pouvait le transformer ainsi, chacnn se mit à l'œuvre et bientôt on vit des antiphonaires des diocèses de Sens, de Chartres, de Langres, etc., et aussi des antiphonaires d'ordres religieux, tels que dominicains, augustins, etc. Pendant tout le moyen âge les mélodies grégoriennes furent altérées, tronquées, changées de toutes les manières, si bien que le pape Pie V, après le concile de Trente, ordonna une revision complète de l'antiphonaire. Son successeur, Grégoire XIII, chargea Palestrina de ce travail. Celui-ci se réserva les corrections du graduel, laissant l'antiphonaire proprement dit à son élève Guidetti. Par un travail analogue à celui de saint Bernard, Palestrina voulut simplifier le chant romain, mais il ne parvint qu'à le rendre sec et monotone. Guidetti, au contraire, réussit mieux dans son travail, et en 1580, l'antiphonaire corrigé par lui paraissait en deux volumes in-8. Guidetti avait complété, accompagné sa publication par un livre intitulé : *Directorium chori ad usum sacræ sanctæ Basilicæ Vaticanæ;* Rome, 1582,

plusieurs fois réimprimé. Une nouvelle édition de l'antiphonaire et du graduel fut faite sous les pontificats de Clément VIII et d'Urbain VIII, une autre sous Paul V en 1614 et 1615. Parmi les éditions célèbres de l'antiphonaire, il faut citer celle de Plantin, celle de Guillaume Nivert (Paris, 1658). L'histoire moderne de l'antiphonaire est entrée dans une troisième phase ; animés du désir de reconstituer dans toute sa pureté l'ancien chant liturgique, les correcteurs des antiphonaires modernes ont voulu remonter aux sources, les uns prenant pour base le manuscrit liturgique de Montpellier, les autres considérant comme seul authentique la copie dite grégorienne de Saint-Gall. Ici une autre difficulté se présentait : non seulement les correcteurs, à quelque école qu'ils appartinssent, avaient à exercer leur sagacité pour distinguer la bonne leçon des mélodies introduites dans le chant par la suite des temps, mais encore il fallait assurer la traduction des neumes des deux manuscrits. De là mille guerres ardentes sur une minime ou sur un demi-ton. Ajoutez à cela des intérêts de commerce et le lecteur comprendra pourquoi nous n'insistons pas sur cette question brûlante de la publication des antiphonaires. Nous aurons, du reste, au sujet du mot plain-chant, à revenir sur les mélodies principales contenues dans le recueil antonien de saint Grégoire.

H. Lavoix.

Bibl. : Clouet (abbé), *De la restauration du chant liturgique*, 1852, in-8. — Fetis, *Histoire de la musique*, t. III et IV. — Guéranger (Dom), *Institutions liturgiques*, 1878-1885, in-8, 2e éd., t. I, et tables (t. IV). — Nisard (Théod.), *Etudes sur la restauration du chant grégorien au* XIXe *siècle*, 1856, in-8. — Nisard (Théod.), *le Père Lambillotte et dom Anselme Schubiger. Notes pour servir à l'histoire de la question du chant liturgique, au commencement de l'année 1857*, 1857, in-8. — Lambillotte, *Antiphonaire de saint Grégoire, fac-similé du manuscrit de Saint-Gall*, 1852, 2e éd., 1872, in-4. — Bonhomme (Jules), *Principes d'une véritable restauration liturgique*, 1857, in-8. — Du même, *Congrès des catholiques du Nord. Conférence sur la musique et le chant grégorien*, 1884, in-8.

ANTIPHONE (V. Antienne).

ANTIPHONEL. Inventé en 1849 par le facteur Debain, l'antiphonel n'est point un instrument proprement dit, mais il s'adapte aux instruments à vent et à tuyaux comme l'orgue et l'harmonium, et grâce à lui le premier venu peut, sans avoir appris, accompagner toutes les mélodies de plain-chant. Les accompagnements étaient piqués d'avance sur des cylindres analogues à ceux des orgues mécaniques ou des orgues de Barbarie ; ces cylindres étaient mis au point et mus au moyen d'une manivelle ; les touches de l'orgue ou d'harmonium suffisaient à mettre l'antiphonel en mouvement ; c'était remplacer l'artiste par la machine. Quelques bonnes leçons de musique et de plain-chant valent mieux que ces manivelles brutales ; en musique, l'artiste, si faible qu'il soit, est toujours supérieur à une machine montée d'avance.

ANTIPHONIE (V. Grecque [Musique]).

ANTIPHRASE. Terme usité par les grammairiens de la décadence pour désigner la figure qui consiste à désigner un objet par le nom opposé à celui qui lui convient, comme si l'on appelle un lâche « ce brave », ou si l'on nomme les Furies « Euménides » (bienveillantes). L'antiphrase, comme on le voit, se rattache étroitement aux figures appelées euphémisme et ironie. L'antiphrase n'est qu'une figure de mots, celles-ci sont des figures de rhétorique (V. Euphémisme et Ironie).

ANTIPHRES ('Αντίῤῥαι, Strab. ; 'Αντιῤῥα, Steph. Byz., Ptol. ; 'Αντιῤῥώ, Hiérocl., p. 734). Ville égyptienne située sur les bords de la Méditerranée, à quelque distance du rivage, et un peu à l'ouest d'Alexandrie. Le vin d'Antiphres était réputé comme le plus mauvais de toute l'Egypte et seuls les gens du peuple en faisaient usage à Alexandrie.

V. L.

ANTIPHUS. Ce nom est porté par plusieurs personnages grecs de l'époque homérique. Nous citerons seulement : 1° un des fils de Priam et d'Hécube, pris par Achille et relâché moyennant rançon ; tué par Agamemnon : 2° un des Héraclides qui mena avec son frère Pheidippus les contingents de Cos contre Troie.

ANTIPLASTIQUE. Si la plasticité des pâtes céramiques est une des conditions essentielles d'une bonne fabrication, elle devient, lorsqu'elle est portée à un trop haut degré, un obstacle à la rapidité du façonnage et peut, en outre, causer de nombreux accidents parmi lesquels les plus à redouter sont ceux qui résultent d'une dessiccation lente et inégale ; il se produit alors des fentes ou tout au moins des déformations souvent assez considérables et qui augmentent surtout à la cuisson. Pour obvier à cet inconvénient, on mélange à ces pâtes des matières qui, tout en détruisant les mauvais effets de la trop grande plasticité, facilitent en même temps le départ de l'eau, soit à la dessiccation, soit au four, en déterminant une infinité de canaux capillaires qui conduisent du dedans au dehors l'humidité centrale. Ces matières sont nommées *dégraissantes*, ou, suivant l'expression de Malaguti, expression qui peint parfaitement le but que l'on veut atteindre et qui est généralement adoptée aujourd'hui, matières *antiplastiques ;* elles varient suivant la nature, la qualité et la valeur marchande des poteries. — Pour les faïences et les poteries communes, les plus usitées sont : la *craie*, qui ne possède aucune plasticité et qui est employée principalement pour les faïences à émail stannifère ; le *ciment* ou terre cuite réduite en poudre qui dégraisse l'argile sans en modifier la composition ; les *escarbilles* ou scories vitro-ferrugineuses *(mâchefer)* qui proviennent des foyers dans lesquels on brûle de la houille et qui ne conviennent qu'à des pâtes très grossières, et le *sable* qui lorsqu'il est suffisamment fin entre dans la fabrication des poteries d'un prix peu élevé. — Les pâtes des porcelaines à base kaolinique sont additionnées de *quartz* auquel on fait subir une calcination et un broyage préalables, et de *pegmatite* qui fournit en outre la potasse et la soude qui manquent aux kaolins. Le *silex*, calciné et broyé, est employé pour les faïences fines dites *cailloutages ;* le *feldspath* pour les porcelaines désignées sous le nom de *parian*. Pour certaines poteries, surtout celles qui doivent pouvoir résister aux brusques changements de température, telles que les plaques d'émailleurs, on mélange à l'argile de la *sciure de bois* qui, tout en rendant la pâte moins plastique, laisse, après sa combustion, une multitude de petites cavités qui rompent l'homogénéité de la pâte et arrêtent les fentes qui tendraient à se produire. Dans quelques pays enfin on donne à la pâte une sorte de liant en y ajoutant de l'*amiante ;* les poteries ainsi fabriquées résistent plus facilement aux dilatations irrégulières et aux chocs qui pourraient les casser. Toutes les matières *antiplastiques*, quelle que soit leur nature, ont, en outre, pour effet de diminuer le retrait que les pâtes céramiques prennent à la cuisson.

Edouard Garnier.

ANTIPODAIRE. L'antipodaire d'une courbe (ou podaire négative) est la courbe qui a celle-ci pour *podaire* (V. ce mot). On considère souvent les antipodaires de divers ordres. L'antipodaire de l'antipodaire est dite de 2e ordre, et ainsi de suite.

ANTIPODES. I. Astronomie. — Ce nom désigne les deux extrémités d'un diamètre terrestre, envisagées l'une par rapport à l'autre. Leurs habitants ont réellement les pieds opposés. Les longitudes des antipodes diffèrent de 180° ; les latitudes sont égales et de signes contraires. Les températures et les saisons se retrouvent les mêmes à six mois d'intervalle, et quand il est midi en un lieu, les antipodes comptent minuit au même moment.

II. Géographie. — Les antipodes de Paris sont dans le Grand Océan au S.-E. de la Nouvelle-Zélande. Dans l'ancienne géographie on opposait aux antipodes les Antéciens et les Périéciens, mais ces deux mots sont peu employés aujourd'hui. — On appelle îles Antipodes un archipel désert situé par 49° 82′ lat. S. et 176° 22′ 51″ long. E. Découvert par le capitaine Waterhouse, en 1800, il est éloigné de 225 kil. de la position exacte des antipodes de

Londres. 27 kil. q., sol tourbeux, humide, sans arbres. Des falaises élevées de 40 m. entourent presque de toutes parts l'île principale (7,500 m. de long). Cet archipel est peu visité depuis que les phoques qui attiraient les pêcheurs ont été détruits. L. Bougier.

ANTIPOINTS. Soient F et F′ deux foyers réels d'une courbe, J et J′ les ombilics du plan; les droites FJ, FJ′ et F′J, F′J′ se rencontrent en deux points imaginaires f et f' qui sont aussi des foyers. Il est facile de voir que les droites FF′ et ff' se partagent mutuellement en parties égales et sont perpendiculaires l'une sur l'autre; les points F et F′, f et f' sont nommés antipoints.

ANTIPYRINE. L'antipyrine est un produit dérivé de la quinoline. Knorr, de Breslau, l'a préparée par voie de synthèse en faisant agir de l'éther acétique sur de l'aniline, mais dans des conditions que, jusqu'ici du moins, il n'a pas fait connaître. C'est une poudre blanche, cristalline, très soluble dans l'eau. Elle a été ainsi baptisée par Filehne, à cause de ses propriétés physiologiques fébrifuges. Il a été beaucoup publié de travaux sur l'action de l'antipyrine, et, comme cela a lieu pour tout médicament nouveau, on l'a prônée à l'excès.

Quant aux doses, Pusinelli conseille de 2 à 6 gr. par vingt-quatre heures; Bernheim 2 gr. par jour chez les phtisiques, de 6 à 8 chez les rhumatisants à attaque subaiguë. En somme, la dose varie selon le mal, selon l'efficacité du remède, mais on peut aller jusqu'à 4 gr. par jour, sans crainte, même pour des enfants.

Mode d'administration. C'est en potion que l'antipyrine se donne le mieux. Son goût est aisément masqué par une essence ou un vin quelconque. Mais elle détermine des nausées et des vomissements : on peut alors recourir à la voie intestinale, mais il faut des doses plus considérables (doubles ou triples), ou à la méthode sous-cutanée préconisée par Rank; dans ce cas, il suffit d'une dose équivalente au tiers de celle qui est nécessaire quand le médicament est pris par la bouche.

Action sur la température. Chez le sujet non fébricitants, l'antipyrine ne semble exercer aucune action modératrice sur la chaleur animale. Mais, une heure après l'administration du médicament, la température chez les fébricitants s'abaisse d'un demi-degré, et, à mesure que les doses se suivent, l'abaissement continue pour atteindre son maximum de trois à cinq heures après l'administration de la première prise : il est de 2° ou 3° cent., parfois même de 4° cent. Cet abaissement dure pendant sept ou neuf heures, parfois même quinze ou vingt heures. Après cessation de l'action fébrifuge, la température remonte, et sans qu'il se produise de frissons, comme cela a lieu après emploi de la kairine. Un fait curieux constaté par Bettelheim, Beyer, etc., c'est qu'il y a élévation de la température périphérique, et abaissement de la température centrale, ce que Beyer explique par une vaso-dilatation (active) des vaisseaux de la peau. Cette vaso-dilatation se ferait directement, car elle s'observe sur des vaisseaux isolés. Le cœur est plutôt stimulé par l'antipyrine. — La pression sanguine augmente assez rapidement : le pouls est plus lent, mais il est régulier. La respiration s'accélère rapidement selon les uns ; pour d'autres, elle ne change pas de rythme : il y a là, sans doute, une question de dose. L'antipyrine augmente la sécrétion salivaire, sans agir sur le poumon, le foie, ou les reins. Du côté du système nerveux, il y a à noter une certaine augmentation de l'excitabilité réflexe.

L'emploi thérapeutique de l'antipyrine donne souvent lieu à un certain nombre de symptômes secondaires. Ainsi, il peut y avoir des vomissements. Bielschowski en constate l'apparition dans le quart des cas : on peut éviter cet inconvénient en se servant de la voie sous-cutanée ou rectale. L'épiphénomène le plus connu est un érythème particulier fugace, qui consiste en taches arrondies, papuleuses, abondantes surtout et confluentes au coude et au genou, mais se présentant aussi au dos, à la poitrine, au ventre; il respecte la tête, la plante des pieds et la paume de la main. La température locale des points érythémateux est plus élevée (Cahn). — L'antipyrine s'élimine par l'urine où on la retrouve au bout de trois heures déjà : cette élimination atteint son apogée en vingt-quatre heures et ne dure guère plus de trente-six heures. L'antipyrine n'irrite pas le rein, car il n'y a jamais d'albumine dans les urines.

Thérapeutique. On a utilisé les propriétés fébrifuges de l'antipyrine dans la pneumonie, la fièvre typhoïde, la tuberculose, la pleurésie, la scarlatine, le rhumatisme, etc. C'est contre la pneumonie et la tuberculose qu'elle a donné les meilleurs résultats, semble-t-il. Malgré cela, la mortalité ne paraît pas avoir été modifiée par l'emploi de ce médicament. Cependant Bernheim croit pouvoir enrayer la tuberculose par son usage continu. Contre la fièvre typhoïde, même action antipyrétique. D'après Dumolard, l'antipyrine est supérieure au sulfate de quinine, à l'acide phénique, etc. : trente-quatre typhiques traités par ce médicament ont guéri, tous sans exception. Les conclusions de Ferragut sont moins enthousiastes, mais plus logiques : en effet, cet auteur conclut que l'antipyrine n'abrège pas la durée du mal; elle soulage les malades par les rémissions qu'elle leur procure. Bernheim s'est servi de l'antipyrine dans dix cas de rhumatisme articulaire subaigu à la dose de 6 à 8 gr. par jour. La douleur a disparu ou s'est notablement réduite de une à six heures après l'administration de la première dose. En même temps, le gonflement et la rougeur diminuent, mais pour reparaître comme la douleur, d'ailleurs, quand on cesse l'intervention. Ces résultats sont assez satisfaisants, en ce qui concerne la modération des symptômes principaux; Karst n'est pas favorable à l'emploi de l'antipyrine. Il l'a expérimentée dans onze cas de phlegmasies aiguës (fièvre entérique, pneumonie croupale, tuberculose pulmonaire, etc). Il a bien obtenu un abaissement de la température, mais n'en a pas tiré d'avantages pour les patients.

Jahn a obtenu de bons résultats avec l'antipyrine contre la pelvi-péritonite puerpérale; von Hoffer, dans un cas de pyémie chronique; Falkenheim dans des cas de fièvre intermittente palustre; Bielschowski, dans la fièvre récurrente; Demme, contre l'érysipèle. Mais tous, ou presque tous les observateurs sont d'accord sur ce point, que l'antipyrine n'est pas un fébrifuge constant, infaillible. Ajoutons que ce médicament n'est bon qu'à combattre un symptôme très fréquent il est vrai, mais qu'il ne change rien ou presque rien à l'évolution des maladies. C'est dire que son emploi peut être utile, mais qu'il faut se garder de fonder sur celui-ci des espérances exagérées. Dr H. de Varigny.

Bibl. : Pour les travaux de Filehne. Falkenheim, von Noorden, Geier, Bielschowski, Maragliano, von Hoffer, Huchard, Argoutinski, Demme, Niepce, etc. V. E. Ricklin : *De l'antipyrine* (*Rev. des Sc. méd. de Hayem*, t. XXV, 1885, p. 344). — Voir en outre : Arduin, Thèse de Paris, 1885. — Holland, *The Practitioner*, 1885. — Cocu-let, These de Paris, 1885. — Goetze, *Berl. klin. Woch.*, mars, 1885. — De Renzi, *Riv. clin. e tera eut.* 1885. — Masius, *Bull. Acad, méd. Belgique*, 1885. — Daremberg, *Bull. Acad. méd.* ; Paris, 1885. — Bernheim, *Rev. méd. de l'Est*, 1885. — Lenhart, *Charité-Annalen*, 1885. — Jacubowitch, *Arch. slaves de biologie*, f. I, p. 271. — Pour les travaux de Anseroff, Karst, Khomiakoff : V. le *London medical Record*, 1886. — Beyer, *International Journal of the medical Sciences*, avr., 1886, p. 397.

ANTIQUAIRES DE FRANCE (Société nationale des). Les trois classes de l'Institut créées par la loi du 3 brumaire an IV, conformément au rapport lu par Daunou, dans l'une des dernières séances de la Convention, ne pouvaient suffire à toutes les exigences de la science moderne. L'Académie des inscriptions n'avait point été rétablie et, d'ailleurs, le caractère même de ses études, qui embrassaient l'univers tout entier, ne pouvait exclure l'idée d'une société qui s'occuperait spécialement des choses de France. La classe des beaux-arts, celle des sciences morales et politiques qui, en maintes circonstances, se trouvaient portées à traiter, l'une au point de vue artistique et architectural, l'autre au point de vue historique, des antiquités celtiques, ne pouvaient cependant pas leur consacrer beaucoup de temps. La réorganisation de 1803 que réalisa le premier

Consul, ne donna pas plus que la loi du 3 brumaire satisfaction à ceux d'entre les savants qui se plaisaient à fouiller notre passé national ; la suppression de la classe des sciences morales et politiques, qui s'occupait des antiquités celtiques, dut, au contraire, leur causer quelque ennui et leur donner le désir de voir bientôt se créer une société s'occupant spécialement des antiquités de France. C'est, en effet, vers cette époque, — et peu de temps après l'arrêté consulaire qui réorganisait l'Institut et le divisait en quatre classes, en 1803 (an XII) également, — que nous voyons naître le projet d'une semblable société, sous le nom d'*Académie celtique*. Tout d'abord, M. G. Johanneau, qui le forma, en fit part à MM. Mangourit et Cambry, puis, sûr de leur appui, il réunit quelques amis et fit, aidé par eux, les démarches nécessaires à cet établissement. L'année suivante, et bien que le mot *académie*, qui rappelait les anciennes sociétés savantes créées par Colbert et détruites par la Convention, ne fût plus de mode et fût même assez mal vu par Napoléon, les fondateurs obtinrent du ministre de l'intérieur et de la police l'autorisation gouvernementale d'existence, et la permission de se réunir dans un local particulier et de publier des mémoires rédigés par les membres de la nouvelle société savante. La première assemblée générale eut lieu le 9 germinal an XIII et la seconde le 3 ventôse de la même année, sous la présidence provisoire de M. Lavallée. Dans cette dernière séance, les membres de l'Académie celtique procédèrent à la nomination du bureau : M. Cambry fut élu président, M. Johanneau secrétaire général. En outre, on arrêta que la société se composerait en nombre illimité de membres résidants, de membres non résidants nationaux et étrangers, et d'associés correspondants nationaux. Quelques jours plus tard, le 17 ventôse, le bureau fut prévenu par plusieurs membres de la Société philotechnique et de la Société des Amis des Arts, qui tenaient leurs réunions au Louvre, dans les salles autrefois occupées par l'Académie des beaux-arts, que, par suite du décret gouvernemental qui transférait les classes de l'Institut au palais des Quatre-Nations, ces deux sociétés allaient être obligées de chercher ailleurs un local et de s'y loger à leurs frais. Afin de réduire cette charge nouvelle, ils proposaient à l'Académie celtique de s'unir à ses deux sœurs pour louer en commun un local convenable ; mais la nouvelle société ayant obtenu du gouvernement l'autorisation de se réunir jusqu'à nouvel ordre dans la salle Louis XIV, au Musée des monuments français, ne crut pas devoir accepter cette proposition. Elle tint pour la première fois séance dans ce nouveau local, le 9 juin 1804, sous la présidence honoraire de M. Lenoir, administrateur du Musée, et continua de s'y réunir, même après la suppression regrettable du Musée des monuments français, qui suivit de près la chute du premier empire. Elle y tint encore ses séances pendant une bonne partie du règne de Louis-Philippe, mais sous un autre nom, ainsi que nous le verrons bientôt.

A l'origine, l'Académie celtique comptait 73 membres résidants, 13 non-résidants nationaux, 30 non-résidants étrangers et 66 correspondants nationaux ; la cotisation annuelle était de 30 francs. Cette société fit frapper une médaille commémorative de sa fondation et chaque membre en reçut un exemplaire. On y lisait ces mots : *Académie celtique fondée an XIII*, et au revers : *Gloriæ Majorum*. Elle fit paraître en 1807 le premier volume de ses Mémoires et le dédia à Sa Majesté l'impératrice et reine ; quatre autres volumes parurent de 1807 à 1813. A cette époque, le nombre des membres avait sérieusement diminué et les cotisations, d'ailleurs inexactement payées, les bénéfices qu'elle retirait de la vente de ses Mémoires étaient loin de suffire à ses besoins. Quelques membres résidants, craignant de la voir disparaître tout à fait, songèrent à la réorganiser et proposèrent d'étendre le champ de ses recherches. Leur proposition fut acceptée, et l'Académie celtique, réorganisée sous le titre de *Société nationale des antiquaires de France*, reparut avec de nouveaux statuts. Elle ne conserva pas longtemps ce nom et, à la chute de l'empire, elle le changea de nouveau contre celui de *Société royale des antiquaires de France*. Mais en lui donnant, en mai 1814, l'autorisation de porter le titre de *Société royale*, le gouvernement de la Restauration n'avait accordé ni subvention, ni aucune autre faveur spéciale à la *Société régénérée*, ainsi qu'elle aimait alors à se qualifier et, bien que les cotisations eussent été portées à 36 francs au lieu de 30, elle ne put trouver avant 1817 les moyens de faire paraître le premier volume de la nouvelle série de ses Mémoires. En outre de ce changement, d'autres modifications statutaires avaient été apportées *proprio motu* ; entre autres, le nombre des membres résidants fut limité à 45, celui des membres honoraires à 10 ; seul le nombre des associés correspondants nationaux ou étrangers ne fut pas déterminé. Ce nouveau règlement qui la régit encore aujourd'hui, bien que datant de l'année même de la réorganisation, ne fut approuvé par ordonnance royale que le 4 juil. 1819. Cependant, de longtemps cette « régénération » ne parut pas très sérieuse, car le nombre de 45 membres résidants, fixé par les statuts, ne fut pas atteint. Le gouvernement de Juillet fut plus généreux pour la *Société royale des antiquaires de France* que ne l'avait été celui de la Restauration ; il lui accorda une subvention annuelle qui, si peu importante qu'elle fût, lui permit cependant de couvrir une partie de ses dépenses. Mais cette subvention minime se trouva bientôt en partie annulée par l'obligation où fut la société de quitter le Louvre pour s'établir à ses frais rue Taranne d'abord, puis quai Malaquais. C'est en ce dernier local que la trouva le second empire, lorsque la *Société royale des antiquaires de France*, qui, sous la République de 1848, s'était appelée *Société nationale*, fut reconnue « établissement d'utilité publique » et autorisée « sur sa demande » à prendre le titre de *Société impériale des antiquaires de France*, qu'elle garda jusqu'en 1870, époque à laquelle elle reprit pour la troisième fois le titre de *Société nationale*. Elle rentra au Louvre, où ses séances ont lieu chaque mercredi.

Outre ses *Mémoires* (1817-1884), la Société a fait paraître de 1848 à 1854 un *Annuaire* et, depuis cette époque jusqu'à nos jours, un *Bulletin trimestriel* très curieux et qui, loin de se confondre avec les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, vient les compléter et les rendre plus intéressants. Les principaux membres résidents de la Société des antiquaires sont : MM. Renan, Waddington, Delisle, de Vogué, comte Riant, Heuzey, Bertrand, Georges Perrot, de Rozière, Schlumberger, Héron de Villefosse, Eug. Muntz, etc., etc.

A. L.

BIBL. : Renseignements communiqués par M. Pol Nicard, archiviste de la *Société nationale des antiquaires de France*.

ANTIQUARIO (Jacopo), savant prêtre italien, né à Pérouse, mort à Milan, 1512. Il fut secrétaire de Jean-Galéas-Marie Sforce. Il protégea les sciences et les lettres. Il est resté de lui des lettres latines qui attestent une érudition remarquable.

BIBL. : VERMIGLIOLI, *Memorie di Jacopo Antiquari* ; Padoue, 1813, in-8.

ANTIRHÉE. Sous le nom d'*Antirhœa*, Commerson (*Mém. mus.*, VI, 377) a établi un genre de Rubiacées, que l'on réunit maintenant au genre *Guettarda* L. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.* VII, 323). L'espèce la plus importante est l'*A. Lostœana* Comm. (*Malanea verticillata* Lamk, *Cunninghamia verticillata* Willd.), qui fournit le *Bois de Losteau* ou *faux Simarouba des îles Maurice et Bourbon*, préconisé, aux îles Mascareignes, pour arrêter les hémorragies (V. GUETTARDA). Ed. LEF.

ANTIRRHINUM. Genre de plantes de la famille des Scrofulariacées, qui a donné son nom à une tribu spéciale, celle des Antirrhinées (V. MUFLIER).

ANTISANA. Volcan de la chaîne orientale des Andes de l'Ecuador (Amérique du Sud), au S.-E. de la ville de Quito ; a été gravi par Boussingault ; sa hauteur est de 5,746 m. De nombreux cratères éteints crevassent les

flancs de cette montagne. A 3,782 m. se trouve le Tambo de Antisana, servant de refuge aux touristes qui tentent l'escalade du pic. Il est entouré de couches puissantes de fer oligiste et de soufrières qui sont inexploitées. L. Bougier.

ANTISANTI. Com. du dép. de Corse, arr. de Corte, cant. de Vezzant; 777 hab.

ANTISCORBUTIQUES (V. Scorbut).

ANTISCRIPTURAIRE (V. Scripturaire).

ANTISEPTIQUES. I. Chimie. — (Corps). Par *antiseptique*, on entend tout moyen capable d'empêcher les fermentations et les putréfactions en tuant les microbes qui en sont la cause, ou d'arrêter celles qui sont en voie de développement, comme le froid, le vide, la dessiccation, etc. Par *substances antiseptiques* ou *désinfectantes*, on désigne plus particulièrement les composés chimiques qui s'opposent à l'altération des matières organiques. — La plupart des réactifs qui détruisent les substances organiques peuvent, à la rigueur, prendre rang parmi les antiseptiques, les acides minéraux énergiques, les alcalis, les caustiques ; mais leur action est trop puissante pour qu'ils puissent être ordinairement utilisés dans la pratique. Les agents véritablement antiseptiques sont ceux qui, pour une cause ou pour une autre, empêchent le développement des germes microscopiques, des ferments, des microbes et des virus ; en les détruisant ou en leur fermant tout accès, comme dans le traitement de Lister, on prévient et on arrête le travail de décomposition qui se produit spontanément dans tout liquide ou tissu organique. Tel est le cas de l'acide sulfureux dans un suc acide, de l'acide phénique dans le sang ou le sérum, de l'acide salicylique dans les infusés organiques ; des halogènes, du thymol, de l'alcool, dans l'anéantissement de la vitalité des corpuscules-germes des jus de viande, de la présure, du petit-lait, etc. Il résulte des expériences de Tyndall et de Pasteur que les bactéries sont beaucoup plus faciles à tuer par les agents antiseptiques que leurs spores ou germes. Peu importe, en effet, que la cellule vivante soit détruite, si on laisse derrière elle des germes capables de la reproduire. Aussi, dans la pratique, convient-il d'employer chaque substance antiseptique à une dose *maxima*, celle qui donne toute garantie contre le développement ultérieur des protorganismes. Les principales substances antiseptiques sont les suivantes : Le sublimé corrosif, le chlore, le chlorure de zinc, le chloral ; les acides minéraux et organiques, notamment les acides sulfureux, arsénieux, borique, picrique, salicylique, benzoïque ; les goudrons de houille, le phénol, la créosote, les essences de térébenthine, de Wintergreen, d'Eucalyptus ; le tannin, l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'éther azoteux. Il faut ajouter à cette liste *les neutralisants*, en particulier, les acides sulfurique, chlorhydrique, nitrique et chromique ; les fumigations nitreuses, les chlorures décolorants, l'eau oxygénée et l'ozone, le permanganate de potasse, etc. Ed. Bourgoin.

II. Thérapeutique. — *Médication antiseptique.* Celle qui a pour but de détruire les organismes microscopiques qui se sont introduits dans l'économie et les principes septiques qui s'y sont développés sous leur influence ou pour toute autre cause. Ainsi, lorsqu'on donne à un malade atteint de fièvre typhoïde, dont les selles sont fétides, des lavements renfermant du charbon en suspension, ou si on lui fait prendre par la bouche de l'eau sulfocarbonée (solution de sulfure de carbone dans l'eau), on fait de la médication antiseptique. Il en est de même des inhalations médicamenteuses avec des antiseptiques tels que l'iode, l'iodoforme, l'eucalyptol, le sublimé, l'acide phénique, etc., ou des médicaments donnés à l'intérieur, tels que la créosote, la térébenthine, les sulfureux, etc., dans le but d'anéantir le bacille de la tuberculose chez les phtisiques. Ces exemples suffisent pour faire comprendre le principe de la médication antiseptique, qui est le plus souvent une médication antiparasitaire. Dr G. A.

III. Chirurgie (V. Asepsie et Pansement).

ANTISIGMA. Signe que les anciens copistes employaient dans les ouvrages de poésie pour indiquer les vers à transposer; ce signe avait la forme d'un *c* retourné (ɔ). On a aussi appelé antisigma l'une des lettres composées de deux *c* adossés (*x*) que l'empereur Claude ajouta par décret à l'alphabet latin, pour représenter les consonnes réunies *bs* et *ps*, et dont l'usage ne lui survécut pas. A. L.

ANTISPASMODIQUES (Médications et médicaments). Les antispasmodiques sont d'une manière générale les agents destinés à agir directement sur l'excitation pathologique que l'on désigne du nom de *spasme*. — Il est difficile de classer les divers agents dont se compose la médication antispasmodique ; nous adopterons la classification de Fonssagrives. Cette classification est la suivante : 1° *stupéfiants éthériques* dont l'éther est le type et qui comprend les différents éthers (sulfurique, chlorhydrique, etc.), le chloroforme, l'aldehyde, etc. ; 2° *stupéfiants cyaniques*, contenant tous comme élément actif le cyanogène : eau distillée de laurier-cerise, cyanures, bleu de Prusse, etc. ; 3° *stupéfiants éléopténiques* se composant de différentes huiles volatiles liquides ou concrètes, des essences de plantes odorantes, de l'essence de térébenthine, du camphre, etc. ; 4° *stupéfiants pyrogéniques*, résultant de la distillation de certaines matières organiques : goudron, créosote, pétrole, etc. ; 5° *stupéfiants gazeux* dont le type est le protoxyde d'azote ou gaz hilarant, auquel il faut ajouter l'oxyde de carbone et l'acide carbonique. — La plupart des antispasmodiques étant volatils, on conçoit que l'odoration soit l'un des principaux modes de leur administration ; leur rapidité d'action est dans ce cas très utile. On les administre encore, quoique moins souvent, par les voies digestives ou par la peau, mais alors leur absorption est plus tardive, leur effet plus lent à se manifester. La médication antispasmodique peut répondre à plusieurs indications, suivant lesquelles on aura de préférence recours à tel ou tel médicament. C'est ainsi qu'on se servira particulièrement du camphre, de l'éther, de la valériane, indépendamment du traitement moral fort important dans l'espèce lorsqu'il s'agira de calmer l'état d'excitation générale qu'on désigne communément du nom de nervosisme. Il y a lieu de tenir grandement compte des dispositions individuelles qui font que tel médicament réussit admirablement dans un cas, alors qu'il est infructueux dans des conditions analogues. Contre l'excitation cérébrale trop intense, les antispasmodiques faibles (tilleul, bains tièdes, fleurs d'oranger) pourront être d'abord usités ; plus tard la médication narcotique viendra ajouter ses effets à ceux des antispasmodiques. Dans certains cas de perversion de l'appétit, d'excitation morbide des organes sexuels, de dipsomanie même, la plupart des antispasmodiques amèneront au début un soulagement, mais il faudra recourir en même temps à l'usage d'une médication plus directe, mieux appropriée. Dr G. Alphandéry.

ANTISPASTE (métrique). Nom d'un pied particulier, suivant les métriciens anciens ; il se compose de deux syllabes longues précédées et suivies d'une brève ◡– –◡. C'est la réunion d'un iambe ◡– et d'un trochée –◡. Mais on ne trouve aucun vers composé de pieds de ce genre, ni même deux antispastes de suite dans le même vers. Ce qui prouve que le rythme antispastique n'a jamais existé que dans les théories des grammairiens. A. W.

ANTISSA. Cité grecque de l'île de Lesbos, auprès de Méthymne ; c'est la patrie de Terpandre ; les Romains la détruisirent, après la défaite de Persée, en 168 av. J.-C.

ANTIST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre ; 171 hab.

ANTISTHÈNE, un des plus remarquables philosophes socratiques ; né à Athènes vers 444 av. J.-C., d'une mère étrangère, il appartenait à la classe méprisée des *nothos*. D'abord disciple des sophistes, il entra, en 423, à l'école de Socrate et devint bientôt son favori, autant par les qualités de son caractère ferme et indépendant que par la pé-

nétration de son esprit. Il figure parmi les disciples qui assistèrent le maître à son dernier jour. Une tradition, d'ailleurs douteuse, rapporte qu'il réussit à le venger, en faisant bannir Anytus et condamner Melitus à mort. Mais il se brouilla avec Platon et écrivit contre lui, sous le titre de *Sathon*, un pamphlet grossier, plein d'insinuations infamantes. Il fonda l'école du *Cynosarge* (V. ce mot), ce qui valut à sa doctrine l'épithète de *cynique :* les mœurs des philosophes ses successeurs firent bientôt oublier la signification originaire de ce mot. Lui-même, sans affectation de brutalité et encore moins d'impudeur, se borna à afficher sa pauvreté, à se vêtir d'un simple manteau, à porter le bâton et la besace, qui devinrent comme les emblèmes de la secte. Ses disciples appartenaient, pour la plupart, aux plus basses classes de la société athénienne; le plus connu est Diogène. Antisthène mourut d'une longue maladie en 365 av. J.-C. Sa philosophie a un caractère profondément moral ; elle se fonde sur ce principe emprunté à Socrate : « Le bonheur pour l'homme est dans la pratique de la vertu. » La recherche du bonheur étant le but de la vie, la vertu en devient le moyen. Tout ce qui parmi les aspirations et les tendances de notre être est étranger à la pratique de la vertu est considéré comme indifférent ou nuisible. Outre son enseignement oral au Cynosarge, Antisthène a développé ses doctrines dans de nombreux ouvrages, que les critiques anciens rangeaient parmi les meilleurs modèles du style attique, mais qui sont aujourd'hui perdus, à l'exception de quelques fragments. Il aimait à donner à l'exposition de ses idées la forme du dialogue; le plus célèbre était le dialogue intitulé *Héraclès :* ce Dieu était du reste le patron de la secte des cyniques. Antisthène a composé aussi des traités de rhétorique et s'est occupé de l'interprétation d'Homère. Comme Xénophane, il se posa en adversaire du polythéisme anthropomorphique. J.-A. H.

Bibl. : Ch. Chappuis, *Antisthène;* Paris, 1854. — Ad. Müller, *De Antisthenis cynici vita et scriptis ;* Dresde, 1860.

ANTISTIUS LABEO (Quintus), juriste célèbre du temps d'Auguste, fils d'Antistius Labeo, qui fit partie de la conspiration contre César, et se fit donner la mort par un affranchi. Après la bataille de Philippe, il demeura hostile au nouveau régime et refusa le consulat. D'une rare érudition, il composa, dit-on, environ quatre cents ouvrages, dont une grande partie, remaniée par les juristes Javolenus et Paulus, prit place plus tard dans le *Digeste*, où il est cité soixante-trois fois. Il est le fondateur de l'école de jurisconsultes connue sous le nom de *Proculiani* par opposition aux *Sabiniani*, dont le chef était Ateius Capito, l'adversaire d'Antitius Labeo. A. W.

Bibl.: A. Pernice, *M. Ant. Labeo, das römische Privatrecht im erstem Jahrhundert der Kaiserzeit ;* Halle, 1873.

ANTISTOME. Terme de la tactique militaire. Il désigne une formation par lignes doubles, faisant front en avant et en arrière.

ANTISTREPTE. Terme grec dont se sert l'historien Diodore (xx, 91, 3) pour désigner le rouage spécial qui, dans une machine construite par Démétrius au siège de Rhodes, la rendait mobile sur son axe, à peu près comme les tourelles de nos cuirassés. J.-A. H.

ANTISTROPHE signifie, d'une façon générale, la partie d'un mouvement circulaire qui ferme le cercle, le mot *strophe* désignant celle qui l'ouvre. Les grammairiens grecs donnent ce nom aux inversions de mots ; les rhéteurs l'opposaient à l'*épanaphore*, pour désigner une période dont les deux membres parallèles se terminent par le même groupe de mots, comme dans cet exemple cité par un ancien : « Lorsqu'il nous arrive d'obtenir un bien, nous en témoignons une grande reconnaissance à la fortune; si nous venons à le perdre, nous perdons du même coup le souvenir de la reconnaissance à la fortune. » Dans la lyrique grecque, l'antistrophe est la seconde partie du chœur, elle répond à la *strophe* (V. ce mot) et est conclue par l'*épode*. Son nom vient du mouvement matériel que le chœur décrivait en chantant autour de l'autel. Avec la strophe il tournait de droite à gauche; pour l'antistrophe, il revenait de gauche à droite, et l'épode se chantait immobile, face à l'orchestre. C'est de là que le terme d'*antistrophe* en est venu à désigner une des parties de la comédie ancienne, la quatrième, qui succédait à la parabase et était suivie par l'épirhème. Ce fut Stésichore qui inventa l'agencement savant du chœur, par strophe, antistrophe et épode, tour, retour et repos. Il y avait correspondance exacte entre les formes métriques de la strophe et de l'antistrophe. J.-A. H.

Bibl. : Hermann, *Elementa doctrinæ metricæ*, c. xvii.

ANTITACTES (V. Apotactique).

ANTI-TAURUS (V. Taurus).

ANTITHAMNIUM. Genre d'Algues-Floridées, du groupe des Céramiées, synonyme de *Callithamnium*.

ANTITHÉE (V. Magie).

ANTITHÈSE. I. Littérature. — En grec ἀντίθετον ou ἀντίθεσις, en latin *Contrapositum* ou *Conversio :* figure de rhétorique, de l'espèce des *figures de pensées*, quand l'opposition qu'elle sert à mettre en lumière est au fond plutôt que dans la forme, comme dans le vers de *Cinna :*

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre;

et de l'espèce des *figures de mots*, comme dans la phrase de l'*Avare :* « Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger » ; quand l'opposition du fond se traduit et se marque dans le parallélisme et le contraste des termes. Dans le premier cas, on donne à l'antithèse le nom d'*Antimétalepse*, et dans le second celui d'*Antimétabole*.

Les grammairiens et les rhéteurs, dont on ne saurait dire où la plupart ont puisé leurs définitions et leurs règles, ont, en général, beaucoup médit de l'*Antithèse*. Cependant Condillac, dans son *Art d'écrire*, n'en a pas trop mal parlé; et Marmontel, dans ses *Eléments de littérature*, en observant que « les grandes pensées prennent habituellement la forme de l'Antithèse », semble en avoir au moins entrevu l'importance. Nulle figure, en effet, n'est moins *figure* que l'*antithèse*, c.-à-d. n'est plus dans la nature des choses ni dans celle de l'esprit humain ; ou plutôt encore, l'*antithèse*, comme le *syllogisme* par exemple, avant d'être une *figure*, est un procédé de l'intelligence, et un instrument d'investigation ou de preuve avant d'être un ornement ou une *lumière* du discours. Pour cette raison, nous voyons que les *moralistes* ne sauraient se passer de l'*antithèse*, non plus que les géomètres du *syllogisme* ou les poètes de la *métaphore*.

« Nous aimons ceux qui nous admirent, mais nous n'aimons pas toujours ceux que nous admirons. »
La Rochefoucauld.

« La vie des héros a enrichi l'histoire, et l'histoire a embelli les actions des héros. » La Bruyère.

« Nous n'aimons pas les zélés qui font profession de mépriser tout ce dont nous nous piquons, pendant qu'ils se piquent eux-mêmes de choses plus méprisables. »
Vauvenargues.

Il paraît évident que, dans ces exemples et vingt autres analogues, la curiosité de l'écrivain a été d'abord attirée par l'opposition même des idées ou des traits. Mieux que cela : c'est d'avoir aperçu le premier ce contraste ou de l'avoir mis en lumière qui fait essentiellement l'originalité de semblables maximes. Et, n'était l'antithèse, on pourrait se demander si la pensée eût valu la peine d'être exprimée, ou si seulement elle existerait.

L'observation est peut-être encore plus vraie des orateurs, et, en particulier, des orateurs de la chaire. « O mort ! nous te rendons grâce des lumières que tu répands sur notre ignorance ! Toi seule nous convaincs de notre bassesse, toi seule nous fais connaître notre dignité. Si l'homme s'estime trop, tu sais déprimer son orgueil; si l'homme se méprise trop, tu sais relever son courage.....

et tu lui apprends ces deux vérités... qu'il est infiniment méprisable en tant qu'il finit dans le temps, et infiniment estimable, en tant qu'il passe à l'éternité. » BOSSUET, *Sermon sur la Mort.* — Ici, comme l'on voit, le contraste est tellement dans le fond de la chose, il est tellement le fond de cette chose elle-même, qu'il fournit lui seul à l'orateur la division de son discours. Mais, dans cet autre exemple, avec la division, l'antithèse lui en donne encore la substance. — « Si l'ambition est aveugle dans ses recherches, c'est l'humilité qui en doit rectifier les vues fausses et trompeuses; si l'ambition est présomptueuse dans ses sentiments, c'est l'humilité qui doit rabaisser cette haute estime de nous-mêmes : enfin, si l'ambition est odieuse dans ses suites, c'est l'humilité qui doit la prévenir; et voilà en trois mots tout le sujet de votre attention. » BOURDALOUE, *Sermon sur l'ambition.* — Rien de plus naturel si l'on ne prêche effectivement que pour opposer l'ordre de la nature à celui de la grâce, et les réconcilier tous les deux sous la loi de la révélation. Le christianisme, comme on l'a dit, n'est pas seulement lui-même une vivante antithèse, il a encore mis l'antithèse au fond de la pensée moderne; et nous ne nous sentons, nous ne nous connaissons nous-mêmes qu'autant que nous nous opposons à quelque chose ou à quelqu'un.

C'est pourquoi l'antithèse n'est guère moins familière aux *Lyriques*, par la raison que leur objet, plus semblable qu'on ne le croit à celui des orateurs ou des moralistes, est d'accuser dans l'homme, dans l'histoire et dans la nature, l'opposition du réel et de l'idéal, le contraste de la vie commune avec les aspirations du rêve, l'invincible contradiction du *pouvoir* et du *vouloir*.

Souffrez qu'un étranger veille auprès de leur cendre,
Brûlant sur un cercueil comme ces saints flambeaux
La mort m'a tout ravi, la mort va tout me rendre;
J'attends le réveil des tombeaux.
LAMARTINE, *La Semaine sainte à la Roche-Guyon.*

Eh bien! oubliez-nous, maison, jardin, ombrages!
Herbe, use notre seuil! ronce, cache nos pas!
Chantez, oiseaux! ruisseaux, coulez! croissez, feuillages!
Ceux que vous oubliez ne vous oublieront pas!
V. HUGO, *La Tristesse d'Olympio.*

On pourrait, si l'on le voulait, multiplier les citations.

Qu'il y ait maintenant de fausses antithèses, comme il y a de mauvais syllogismes, l'histoire de la littérature et celle de l'esprit humain en sont pleines. On fera seulement observer qu'une fausse antithèse étant une fausse opposition, c'est comme si l'on disait que l'on ne saurait abuser des vraies. Et, en effet, le seul risque réel que l'on court en abusant de l'antithèse, comme disent les rhéteurs, c'est de tomber dans la monotonie. Peu de moralistes, peu de prédicateurs, et peu même de poètes lyriques ont échappé à ce danger, et conséquemment à ce reproche. — Ce n'est pas ici le lieu de montrer comment et pourquoi les grammairiens et les rhéteurs se sont trompés en général sur la nature de l'antithèse. On le dira plus tard, au mot RHÉTORIQUE. Mais en attendant, on a le droit de s'étonner que depuis un demi-siècle ils n'aient rien fait pour introduire dans leur science les résultats de l'analyse linguistique moderne. Et on dit leur *science*, et non pas leur *art*, parce que leur grande erreur est d'avoir pris les *lois* du langage pour des *inventions* des hommes, et d'avoir traité des rapports qui dérivent de la nature des choses comme des règles empiriques. F. B.

II. PHILOSOPHIE. — Dans les antinomies kantiennes (V. ANTINOMIE) on appelle ainsi la proposition qui s'oppose à une autre proposition nommée thèse. — Dans le système de *Fichte* (V. ce nom), l'antithèse est le non-moi qui s'oppose au moi phénoménal, thèse, et que la synthèse, le moi absolu, identifie avec le moi phénoménal. — Dans le système de *Hegel* (V. ce nom), l'antithèse est le second moment du devenir, qui succède à la thèse et précède la synthèse.

ANTITRAGUS. Eminence du pavillon de l'oreille, située au-dessus de l'anthélix, en face du tragus (V. OREILLE).

ANTITRICHIA. Les bryologues désignent, sous ce nom, un genre de Mousses-Neckéracées dioïques, à capsule elliptique, portée par un pédicelle droit, plus ou moins flexueux. Le péristome est double; les dents extérieures sont étroitement lancéolées-subulées, munies d'articulations assez rapprochées; les dents internes, presque aussi longues que les dents externes, sont libres jusqu'à la base. Il n'y a point d'anneau. Les spores, assez grosses, présentent une coloration jaunâtre. Les *Antitrichia*, qui renferment des espèces dont les tiges atteignent jusqu'à 30 et 40 cent. de longueur, possèdent, outre les rameaux primaires, de longs ramuscules stériles et flabelliformes. Les feuilles sont étroitement imbriquées, ovales-lancéolées, à nervure semi-cylindrique. Ces Mousses vivent sur les troncs d'arbres et sur les pierres des régions tempérées. L'*A. curtipendula* Brid., la seule espèce européenne du genre, croît en France, sur les arbres et sur les rochers ombragés, où il fructifie assez rarement. Louis CRIÉ.

ANTITRINITAIRES (V. TRINITÉ).

ANTITROPE (Bot.). Se dit de l'embryon dont la direction est inverse de celle de la graine. La base de celle-ci correspondant au hile et la base de l'embryon correspondant au sommet de la radicule, l'embryon antitrope a sa radicule tournée vers le sommet de la graine, et son extrémité cotylédonaire dirigée vers le hile (V. OVULE). R. BL.

ANTITYPE. Saint Grégoire de Naziance et d'autres docteurs de l'Eglise grecque appellent ainsi le pain et le vin de la communion, qu'ils considèrent comme des *signes*, des *figures* du corps et du sang du Christ. Cette expression correspond à une conception symbolique établissant une distinction entre les éléments visibles de la Sainte-Cène, simples images, et l'union mystique produite, par la foi, dans l'âme du communiant. Une pareille doctrine n'admet ni la transsubstantiation, ni la consubstantiation. E.-H. V.

ANTITYPIE. Ce mot signifie la propriété qu'a la matière d'être impénétrable et résistante. Descartes avait fait consister dans l'étendue seule l'essence du corps; Gassendi et d'autres adversaires de Descartes ajoutèrent, avec raison selon Leibnitz, à cette définition la propriété pour tout corps d'exclure tout autre corps du lieu qu'il occupe, et ils empruntèrent au grec le mot *antitypie* pour désigner cette propriété. — Leibnitz ne se contenta pas de cette définition et n'y voulut voir que l'expression de la matière première ou *nue*, distincte du corps, lequel est une matière seconde ou *vêtue*. Voici comment M. Boutroux définit l'antitypie leibnitzienne (*Introduction à la Monadologie*, p. 54, in-18, 1881) : « L'antitypie est cet attribut qui fait que la matière est dans l'espace. C'est une résistance passive, et ce qu'on appelle impénétrabilité ou inertie. On ne saurait, comme le voulaient les Cartésiens, ramener cette propriété à l'étendue. C'est au contraire l'étendue qui se ramène à la résistance... L'extension est la continuation, la diffusion de l'antitypie dans l'espace. Elle résulte naturellement de l'antitypie, laquelle est justement une exigence de l'étendue. Mais ce n'est pas une action résultant de la passivité, ce qui serait absurde, c'est un simple mode de l'antitypie, de même que le nombre n'est qu'un mode à l'égard des choses nombrées. Livrée à elle-même, cette matière première, toute passive, ne peut engendrer qu'un *mécanisme* pur, sans organisation aucune, c.-à-d. des choses où se rencontreront la grandeur, la figure, le lieu, le nombre », qui pourront se mouvoir, mais qui, laissées à elles-mêmes sans aucune intervention étrangère, ne se remueront jamais. G. F.

ANTIUM. Une des plus vieilles villes du Latium, située près de la mer à trente milles S.-O. de Rome, environ 45 kil., ancienne capitale des Volsques; aujourdhui *Anzio* ou *Capo d'Anzio* ou *Torre d'Anzio* ou encore *Porto d'Anzio*. Antium, qui, d'après la légende, avait donné asile à Coriolan lors de son exil, résista longtemps avant de se

soumettre à la domination de Rome (416 av. J.-C.) ; puis elle se révolta fréquemment, ainsi après la prise de Rome par les Gaulois et lors de la guerre des Samnites. Après ce dernier soulèvement, les habitants d'Antium perdirent leur indépendance ; leur flotte leur fut enlevée ou brûlée ; les éperons de leurs navires ornèrent au Forum la tribune aux harangues, qui s'appela dès lors, du nom des éperons, les Rostres *(Rostra)*. Antium devint de bonne heure un lieu de plaisance à cause de sa position maritime, dans un pays très sain, à quelques heures de Rome ; Cicéron y alla assez souvent et en parle à différentes reprises dans sa correspondance. La vieille cité des Volsques fut à la mode, surtout sous l'empire : ce qui explique que deux empereurs romains y aient vu le jour, Caligula et Néron. Caligula aurait songé à y transporter la cour impériale, et Néron fit faire dans le port des travaux considérables. Antium possédait un temple très fréquenté, en l'honneur de la Bonne et de la Mauvaise Fortune.

G. L.-G.

Bibl. : Ph. a Turre, *Monumenta veteris Antii* dans le *Thesaurus Italiæ* de Grævius et Burmann, t. VIII. — P. Franc. Lombardi, *Anzio antico e moderno*; Rome, 1875, pp. 8, 434.

ANTIVARI, en turc Bar (Géogr.). Port du Montenegro, sur l'Adriatique. Lat. N. 42° 4′ ; long. E., de Greenvich, 19° 9′. Situé sur une montagne, à 4 kil. de la mer, Antivari se trouve à 30 kil. à l'O. de Scutari d'Albanie. La ville est traversée par un torrent, le Glyrus, qui se jette dans la mer auprès du débarcadère actuel. Population : 4,000 hab., dont 2,500 musulmans, 850 cath. latins, 650 cath. grecs. De 1450 à 1571, Antivari a appartenu à la République de Venise ; prise en 1571 par les Turcs, cette ville est restée en leur pouvoir jusqu'après le traité de Berlin (1879) qui l'attribua au Montenegro.

ANTLIATES (*Antliata*). Dans son système, fondé essentiellement sur les organes buccaux, Fabricius réunissait, sous le nom d'*Antliates*, tous les insectes qui possèdent un suçoir non articulé, c.-à-d. les *Diptères*. Il y ajoutait les poux et les ricins, pour lesquels Leach a établi l'ordre des *Anoploures*, que l'on range maintenant parmi les Hémiptères. Ed. Lef.

ANTOFAGASTA. I. Ville et port du Chili, ch.-l. de la province du même nom ; 7.946 hab. Cette ville fondée en 1870, pour servir d'embarcadère aux produits des mines d'Atacama et de Caracolès, s'est développée rapidement, grâce au chemin de fer qui part du quai d'Antofagasta et monte jusqu'à las Salinas sur le plateau de Caracolès. L'exportation est très active : les principaux produits sont le salpêtre, l'iode, le borax, l'argent en minerai et en lingots, le cuivre ; en 1883, le mouvement du port a été de 461 navires jaugeant près de 500.000 tonnes et chargeant des produits dont la valeur était estimée à 30 millions. C'est précisément cette richesse qui a tenté le Chili lorsque la Bolivie refusa de livrer l'exploitation des mines de Caracolès et d'Atacama aux compagnies chiliennes qui en avaient obtenu la concession. Antofagasta fut occupé par une faible garnison chilienne (fév. 1879), et devint la base d'opérations contre la Bolivie d'abord, puis contre le Pérou. La flotte péruvienne fit dans le cours de la campagne une démonstration contre ce port ; mais les victoires navales du Chili rendirent la sécurité à Antofagasta. La paix du 4 avr. 1884 a donné ce port au Chili. — II. Le département ou province de ce nom est borné à l'E. par les Andes qui les séparent d'Atacama, au N. par le rio Loa qui fait la limite de Tarapaca, à l'O. par l'océan Pacifique, au S. par le 24e degré lat. S. qui le sépare aussi d'Atacama. Parcouru par la chaîne littorale des Andes dont la hauteur varie entre 1.500 et 2.250 m., le département est un des plus arides de la République. Une grande partie est occupée par des déserts et des pampas où abondent les lacs salins. La superficie est de 75.000 kil. q., la population de 22.254 hab. — III. Il existe un village du nom d'Antofagasta, dans le Chili, à l'E. de la chaîne principale des Andes, sur la route de Tucuman à Cobija. Malgré son importance stratégique, cette station n'est qu'une bourgade. L. Bougier.

ANTOFLES (V. Anthofles).

ANTOIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay ; 585 hab.

ANTOIGNI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de la Ferté-Macé ; 413 hab.

ANTOGNY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure ; 641 hab.

ANTOINE (Marcus-Antonius Caii filius), orateur latin, né en 143 av. J.-C. (an 611 de Rome), mort en 87, préteur en 104, consul en 99, censeur en 657 (97), fut tué par les partisans de Marius. Cicéron vante sa mémoire, sa facilité naturelle, la richesse de ses ornements, la puissance de son débit et de ses gestes ; il en a fait l'un des principaux interlocuteurs de son *De oratore*. Antoine n'écrivit pas ses discours, pour ne pas fournir des armes à ses adversaires qui auraient pu le mettre en contradiction avec lui-même ; il n'a écrit qu'un petit traité de rhétorique intitulé : *De arte dicendi* (Quintilien, III, 1).

Bibl. : H. Meyer, *Oratorum romanorum fragmenta* ; Zurich, 1842, 2e éd. — J.-F.-A. Berger, *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron* ; Paris, 1873, 2 vol.

ANTOINE (Marc-). I. Histoire. — Marcus Antonius, habituellement désigné sous le nom de Marc-Antoine le triumvir, né vers l'an 83, mort en 30 av. J.-C., était petit-fils de Marc-Antoine l'orateur, fils d'Antonius Créticus, qui mourut dans la Crète, en 75 av. J.-C., et de Julia, sœur de Jules-César. Par sa mère, Marc-Antoine se trouvait donc apparenté à la gens Julia qui, pendant tout un siècle, devait tenir le monde romain sous sa domination. Sa mère, demeurée veuve, se remaria à Cornélius Lentulus, qui devait, en 63, s'associer à la conjuration de Catilina, et parmi les complices du conspirateur, arrêtés grâce à l'habileté de Cicéron, être le premier exécuté. S'il faut même en croire Plutarque *(in Anton. II)*, ce serait le point de départ de la haine du futur triumvir pour le grand orateur. Quoi qu'il en soit, et par le fait du hasard, Antoine fut de bonne heure initié aux tentatives qui, sous prétexte de frapper l'aristocratie sénatoriale, tendaient à renverser la République. Les personnages qu'il fréquenta dans sa jeunesse l'entretinrent tous dans les mêmes manières de voir. C'est d'abord Curion, qui se l'attache pour sa beauté et le lance dans une vie de débauches et de folles dépenses. Puis Antoine devient l'ami de Clodius jusqu'au moment où, par crainte des ennemis de ce tribun, il est obligé de fuir en Grèce (58). Chez les Grecs, il emploie ses loisirs à étudier l'art de la guerre, à s'essayer dans l'éloquence, goûtant surtout, nous dit Plutarque, le style asiatique. — Au cours de son séjour, il est mis en relation avec Gabinius, qui allait administrer, comme proconsul, la province de Syrie, et devient son *magister equitum*. De suite, il montre les qualités qui devaient le distinguer comme soldat. Envoyé par Gabinius, châtier les Juifs révoltés, il se tire à son honneur de cette première entreprise (57-56). Il laisse non moins vite présager en lui le citoyen peu scrupuleux, quand il décide son chef à accepter les propositions de Ptolémée Aulète, offrant à Gabinius 10,000 talents pour le rétablir sur son trône (55). Lui-même dirige les opérations militaires de cette expédition, et, par la prise de Péluse, assure la victoire de Ptolémée. Il est vrai qu'en traitant honorablement l'adversaire de celui-ci, Archélaüs, il s'attira, parmi les Egyptiens, des sympathies dont il devait plus tard profiter. En 54 av. J.-C., il reparaît, sous les ordres de César, dans la guerre des Gaules, et, en 52, occupe les fonctions de questeur. L'auteur du VIIIe livre des *Commentaires de César*, Hirtius, le mentionne à différentes reprises, luttant contre Ambiorix (VIII-24), contenant les Bellovaques (VIII-38), soumettant enfin l'Atrébate Comm (VIII-48), dans le courant de l'année 51.

Mais c'est lorsque le conquérant des Gaules engage la lutte avec le Sénat romain et l'aristocratie qu'Antoine commence

à jouer un rôle dont l'importance ne cessera désormais d'aller croissant. Son ami Curion avait d'abord embrassé le parti du Sénat, entraînant Antoine avec lui. Mais l'un et l'autre ne tardèrent pas à s'apercevoir que les projets de César répondaient mieux à leurs vues ambitieuses, et, après de courtes hésitations, ils embrassèrent une cause qu'ils ne devaient plus abandonner. L'influence de Curion fait élire en 50-49 Marc-Antoine tribun du peuple, et membre du Collège des Augures. Par le premier de ces deux titres, qui faisait de lui le collègue de Curion, Marc-Antoine était en état d'exercer sur le peuple, au profit du proconsul César, un ascendant qui ne pouvait manquer d'être fructueux, et dont on ne tarda pas à sentir les effets. Les nouveaux tribuns étaient entrés en fonctions le 10 déc. de l'année 50. Dès le 1er janv. 49, ils soutinrent ses intérêts au Sénat dans la mémorable séance où l'on décida de retirer à César son commandement par un sénatus-consulte. Il ne restait à Antoine et à ses amis qu'à opposer leur *intercessio*, et c'est ce qu'ils firent. Mais la puissance tribunitienne avait, en fait, et depuis longtemps, cessé d'être inviolable. Marc-Antoine dut s'enfuir, pour échapper aux soldats de Pompée, avec trois de ses collègues, Curion, Cassius et Cœlius. Tous les quatre quittèrent Rome (7 janv.) pour aller rejoindre César dans son camp. Antoine, avant de s'éloigner, avait prédit à ses concitoyens toutes les horreurs d'une lutte où devait sombrer, on le sait, la liberté du peuple romain. — Tant qu'elle dura, Antoine s'y montra plutôt général qu'homme politique. « Antoine, nous dit Plutarque, gagna bien vite l'affection des soldats, parce qu'il s'exerçait et mangeait le plus souvent avec eux, et



Marc-Antoine, d'après le buste du musée du Vatican.

qu'il leur faisait autant de largesses que sa fortune le lui permettait ; mais il se rendit insupportable à tous les autres citoyens à cause de sa paresse. » Il ne servit pas moins la cause de César par sa valeur personnelle que par son titre de tribun. En vertu de celui-ci, il put convoquer le peuple romain, pour lui soumettre les propositions conciliantes de César qui venait de franchir le Rubicon. Il le réunit hors des murs de la ville, pour ne pas obliger César à perdre les avantages de son *imperium*. Par ses qualités de soldat, il devait rendre les plus grands services dans la haute Italie et dans l'Illyrie, où il fut envoyé sur l'ordre du proconsul, et qui, de toutes les régions de l'empire, était la mieux disposée pour ce dernier. Il permit à César d'aller en toute sûreté attaquer Pompée en Espagne. Toutefois il se laissait battre à Illyricum, mais sans compromettre la domination de son maître. L'année suivante (avr. 48), il rend à César le plus grand service, quand celui-ci, qui a poursuivi Pompée en Épire, se trouve coupé de ses troupes d'Italie. S'embarquant à Brindes à travers mille dangers, il aborde à *Nymphæum*, près de Lissos, avec quatre légions, 20,000 hommes et 800 cavaliers (Plutarque, *Ant.*, VII). Toutefois il n'avait pu débarquer à Dyrrachium, où l'attendait César, et quatre jours de marche les séparaient l'un de l'autre. Pompée aurait pu écraser Antoine : il y mit trop de lenteur et ne put empêcher la jonction des deux armées qui réussirent, au contraire, à couper son camp de la ville de Dyrrachium. Le siège de la place commença aussitôt. Mais César, et Marc-Antoine, devenu maître de la cavalerie du dictateur, se firent battre dans deux rencontres, à la suite desquelles il leur fallut se replier en Thessalie. C'est dans la plaine thessalienne que se livra la bataille de Pharsale. Elle eut lieu le 6 juin 48, d'après l'ancien calendrier romain, le 9 août, d'après le calendrier julien. Antoine y prit une large part, en qualité de commandant de l'aile droite.

On sait les conséquences de cette bataille : Pompée, tué en Egypte, où il s'était réfugié, et la dictature renouvelée pour un an à César (oct. 48). La nouvelle de la mort de Pompée avait été apportée en Italie par Antoine, qui se vit confirmer, lui aussi, sa charge de maître de la cavalerie. Mais Antoine n'était qu'un bon soldat, et n'avait aucune des qualités nécessaires à l'homme politique. Laissé seul à Rome (48-47), il brouilla tout. Sa vie privée, dont il ne se souciait pas d'atténuer les scandales, accumulant les dettes, courant de débauche en débauche, et ne craignant pas de se montrer en public en état d'ivresse, détournait de lui les sympathies, même de ses amis politiques. Ses actes comme homme public dénotent, par leur caractère d'indécision, le peu de netteté de ses plans. Un patricien, remarquable seulement par son existence dépravée, Corn. Dolabella, parvenu au tribunat, venait de proposer une loi abolissant les dettes. Antoine hésita longtemps pour savoir s'il devait défendre cette loi, ou la combattre, de concert avec deux de ses amis, Asinius et Trebellius. C'est seulement lorsqu'il soupçonna Dolabella d'être l'amant de sa propre femme qu'il prit parti contre lui, et comme dans la discussion du projet on avait fini par en venir aux mains, il alla attaquer Dolabella, sous le couvert, d'ailleurs, d'un décret sénatorial. Quelques rencontres eurent lieu, du sang fut versé de part et d'autre. — Mais César, informé des événements, s'était arraché aux charmes de Cléopâtre, et, en sept. 47, il débarqua à Tarente, et rentra dans Rome, fort mécontent de son second. Aussi quand il s'octroya lui-même, avec la dictature, un second consulat, appelé à désigner son collègue, préféra-t-il Lépide à Antoine. Depuis ce moment, et pendant deux ans (47-45), Antoine disparaît de la scène politique ; il répudie sa première femme, coupable ou soupçonnée d'une intrigue avec Dolabella, et épouse Fulvie, veuve de Clodius, et dont le caractère impérieux allait exciter et diriger son ambition. — César était revenu d'Espagne en 45, plus puissant que jamais. Comme il appréciait Antoine, malgré ses défauts, il voulut replacer au premier rang son ancien maître de cavalerie. Devenu, par sa volonté, consul pour la cinquième fois, il s'adjoignit Marc-Antoine et lui-même céda sa place à Dolabella. Le nouveau consul pensa prévenir à la fois les espérances cachées de César, et le sentiment de la démocratie romaine par une démarche qui, étant donné l'état des choses, n'était que hardie. Déjà, quelque temps auparavant, pendant la célébration des *Feriæ latinæ*, la couronne royale avait été offerte à César et refusée par lui. Le 15 fév. 44, au cours de la fête des Lupercales, Marc-Antoine, à deux reprises différentes, essaya de ceindre la tête du dictateur d'un diadème, et ne provoqua, par cette tentative, qu'un sentiment de stupeur dans la foule. Deux fois César repoussa le présent qu'on lui offrait, aux applaudissements de l'assistance. Il ressortait du moins de cet incident que César pouvait avoir dans Marc-Antoine une confiance absolue, comme il se fiait à Dolabella et à son maître de cavalerie Lépide

Aussi allait-il laisser à ces trois hommes le soin de prendre ses intérêts, quand il rêvait de faire son expédition contre les Parthes. On sait comment ses ennemis ne lui laissèrent pas le temps de la tenter. Brutus et Cassius, en méditant leur complot contre le dictateur, avaient, nous dit Plutarque, songé à s'adjoindre Antoine, et des ouvertures lui furent faites avec beaucoup de précautions. Marc-Antoine fit la sourde oreille, et ne trahit pas le parti qu'il avait toujours défendu, mais on peut se demander comment, ayant eu vent de la conjuration, il put ne pas la révéler. Peut-être se doutait-il qu'un certain nombre parmi les conjurés songeaient aussi à se débarrasser de lui, et espérait-il obtenir sa grâce en gardant le secret. Quand vint le jour des ides de mars, choisi pour l'exécution du complot (15 mars 44), les conjurés, craignant sans doute une résistance de la part d'Antoine, eurent soin de le tenir, sous un prétexte quelconque, hors de la salle du Sénat. Mais Antoine songeait bien plus à se sauver qu'à lutter, ne connaissant pas exactement les ressources des meurtriers de César. L'attentat consommé, il se déguisa en esclave, et toute la journée se tint caché, ainsi que Dolabella et Lépide.

Il reparut le lendemain, et cette fois décidé à jouer le rôle d'héritier de César, auquel il avait bien des droits. Le 17 mars, il réunit le Sénat, en vertu de son titre de consul, et obtient un premier avantage en faisant confirmer tous les actes du dictateur (V. Antoniæ [lois]). Pour lui-même, il se fait donner une garde de 10,000 hommes, et confier la mission d'exécuter les projets inscrits dans les papiers de César. Ces papiers, qu'il se proposait de modifier sur certains points, lui avaient été remis par Calpurnia, la veuve du dictateur, avec les 4,000 talents (22,000,000 fr.), constituant la fortune de celui-ci. Lui-même s'empare du trésor public évalué par Cicéron (*Philippe*, III, 37) à 700 millions de sesterces. Enfin, c'est lui qui prononce l'oraison funèbre de César, et réclame vengeance contre ses meurtriers. Antoine eût donc pu s'assurer la tranquille succession de son oncle, s'il n'eût trouvé un rival dans la personne d'Octave. Par son testament, César avait adopté ce jeune homme, petit-fils de sa sœur, et la lutte ne pouvait être évitée entre le neveu et le fils adoptif. Antoine comptait trop sur la jeunesse d'Octave, et sur l'importance du rôle qu'il avait lui-même joué auprès de César. Il représentait en somme le principe de la succession par désignation préalable. Mais Octave, depuis son adoption, était devenu l'héritier légal. — C'est à la fin d'avril que ce dernier se présenta à Rome, et, sans attendre, il fit valoir ses droits. Antoine, pour n'avoir point à les reconnaître, préfère renoncer à exécuter le testament du dictateur, et, par sa conduite, ne tarde pas à faire regretter César. Il trafique des provinces, vendant la Cappadoce à Déjotarus, la Crète aux Crétois. Il viole les lois les plus essentielles de la Constitution et, par exemple, attribue une durée de six ans aux fonctions de proconsul. Enfin, il empêche Octave de se porter au tribunat. En juil. 44, il fait enlever la Syrie et la Macédoine à Cassius et à Brutus, pour s'attribuer la seconde de ces provinces. Mais, sentant le nombre de ses ennemis grossir tous les jours à Rome, il n'ose quitter la ville, et c'est le moment où Cicéron prononce contre lui ses *Philippiques* (la première est du 2 sept.). Un danger plus grave le menaçait : les troupes lui avaient, on le sait, toujours été dévouées. Or Octave, peu à peu, détachait les légions de son rival, et s'assurait une armée. Tandis qu'Antoine, échangeant la Macédoine contre la Cisalpine, luttait contre Décimus Brutus, gouverneur de celle-ci, tandis qu'il s'alliait à Minucius Plancus et à Lépide, gouverneur de la Tarraconaise et de la Narbonnaise ou Transalpine, Octave prenait officiellement le nom de César. Il recevait, en vertu d'un sénatus-consulte, la mission, à titre de propréteur, de faire la guerre à Antoine. Toutefois, le Sénat ne lui laissait pas la direction de la guerre, confiée aux deux consuls Hirtius et Pansa. On partit délivrer Modène, assiégée par Antoine. Le 15 et le 27 avril 43, deux combats sont livrés devant Modène, à Forum-Gallorum (Castel-Franco), l'un douteux et le second à l'avantage d'Octave : les deux consuls y sont tués, Antoine et Octave restent, dès lors, seuls en présence.

Le premier, effrayé de sa défaite, s'enfuit dans la Transalpine, au-devant de Lépide, avec lequel il a une entrevue au *Pons Argenteus* (Pont-sur-l'Argens), sur la voie aurélienne, relevant par sa fuite le courage de ses ennemis. Aussitôt, sur la proposition de Cicéron, une commission de dix sénateurs est chargée d'examiner les actes d'Antoine. Mais d'autre part le Sénat témoignait à Octave une froideur inquiétante. Celui-ci se rapproche alors de son adversaire, Antoine, qui, lui-même, vient de s'unir à Lépide. Quand on se fut entendu, dans une entrevue au bord du Reno (oct. 43), il ne resta plus qu'à faire sanctionner l'arrangement, et en nov. 43, une loi fut votée qui donnait à Antoine, à Octave et à Lépide le titre de *Triumviri Reipublicæ constituendæ.* — Les nouveaux triumvirs se partagèrent aussitôt l'empire, sauf l'Orient demeuré indivis : Lépide reçut la Narbonnaise et l'Espagne, Octave l'Italie et les îles, Antoine enfin les Gaules. Puis une liste de proscriptions fut arrêtée, et les trois collègues signalèrent par des cruautés injustifiables leur arrivée au pouvoir. Antoine ne se montra pas le moins rigoureux. On sait avec quel acharnement il poursuivit Cicéron qui, dans ses *Philippiques,* l'avait si vigoureusement attaqué, et comment il décida Octave à lui abandonner le grand orateur (7 déc. 43). En retour, il livre à son collègue son oncle maternel, Lucius César; sa femme, d'un autre côté, dressa sa liste spéciale de proscriptions. Délivrés de leurs ennemis, Antoine et Octave se mirent en route pour aller en Grèce combattre, dans Cassius et Brutus, les derniers défenseurs de la liberté. Antoine s'embarque à Brindes. Le départ précipité de l'un et de l'autre servit peut-être leur cause, car ils étaient devenus singulièrement odieux aux Romains. Antoine surtout avait soulevé bien des haines, moins peut-être par ses cruautés que par sa dépravation cynique. — Octave et Antoine devaient agir de concert dans cette guerre. Tous deux, par des chemins différents, opèrent leur jonction en Thessalie, tandis que Cassius avait, de son côté, rejoint Brutus. Par une sorte de prédestination, le théâtre de la lutte devait être presque le même que celui où s'étaient rencontrés César et Pompée. Les deux armées se trouvèrent en présence dans la vaste plaine de *Philippes.* Il avait été convenu qu'Octave tiendrait tête à Cassius, tandis qu'Antoine lutterait contre Brutus. Mais une maladie d'Octave, en l'éloignant du champ de bataille, laissa à Antoine seul le soin de diriger les opérations. Cette bataille, livrée vers oct. ou nov. 42, fut double, et les deux combats eurent lieu à vingt jours d'intervalle. Dans le premier, les soldats d'Octave, déconcertés par l'absence de leur chef, se laissèrent battre. Mais Antoine répara le mal et infligea à l'armée républicaine une défaite qui préparait le désastre définitif; Cassius resta au nombre des morts. Dans la seconde bataille, le triumvir ne fit qu'achever l'écrasement des ennemis, et Brutus, comprenant que sa cause était perdue, se perça de son épée. Après la bataille, Octave reparut, et les deux chefs procédèrent à quelques exécutions froidement ordonnées. Antoine, par exemple, vengea sur l'ancien proconsul de Macédoine, Hortensius, la mort de son frère Caius Antonius.

La victoire assurée, Octave rentra dans Rome, laissant Antoine en Orient. Le séjour de la Grèce fut fatal aux qualités militaires de celui-ci; mais son voyage en Asie fut encore plus désastreux. Du moins réussit-il, dans ce pays, à conquérir des amitiés qui lui avaient toujours fait défaut à Rome. Il s'oubliait dans le faste et la mollesse, prodiguant les largesses sans compter, s'entourant de mimes et de joueurs de flûte, et ne songeant pas qu'il avait une mission difficile à remplir : porter la guerre chez les Parthes. Avant de partir, il envoya l'ordre à la reine d'Égypte, Cléopâtre, d'aller le rejoindre dans la Cilicie, à Tarse, pour se justifier d'avoir envoyé des secours à Cassius. Cette reine

qui, par ses charmes, avait séduit un homme plus maître de lui, César, pouvait espérer conquérir de même Marc Antoine, plus accessible aux séductions. Elle n'était plus jeune, mais, quoique d'un pays où les femmes vieillissent vite, elle avait conservé aussi puissant ce talent de plaire qui la rendait si dangereuse. Antoine le vit bien. Plutarque nous raconte la mise en scène déployée par cette reine irrésistible dans son voyage, et le succès complet qu'elle obtint. Subjugué, Antoine oublia le but de l'entrevue, sa guerre contre les Parthes, ses intérêts qui le rappelaient à Rome, et il suivit Cléopâtre à Alexandrie. Là, il mena, dans la débauche et les orgies, la *vie inimitable*, dont Plutarque a essayé de nous donner une idée. Il avait confié la Syrie à son légat, Ventidius, et envoyé chez les Parthes Labienus. Il apprenait, sans secouer sa torpeur, les menées d'Octave, les révoltes de la soldatesque toute puissante à Rome, la guerre de Pérouse, imprudemment soulevée par ses partisans et terminée au profit d'Octave, enfin, la colère justifiée de sa femme, Fulvie. Mais quand il sut que Labienus venait de passer du côté des Parthes, et conquérait pour eux l'Asie Mineure et la Syrie jusqu'à l'Euphrate, il se résolut à agir, et, quittant Cléopâtre, il revint à Rome par la Grèce. Se réconcilier avec Octave, qui avait besoin de lui, ne fut qu'un jeu pour Antoine; mais il ne lui fut pas si facile d'apaiser l'impérieuse Fulvie, qui, fort heureusement pour lui, ne tarda pas à succomber à Brindes.

Les triumvirs, dans deux traités signés à Brindes et à Misène, modifièrent l'organisation de leur triumvirat, et, tandis que Lépide recevait, avec le titre de souverain pontife, la province d'Afrique, qu'Octave se réservait le pays à l'ouest de l'Adriatique, Antoine prenait pour lui tout l'Orient jusqu'à l'Adriatique. Il recevait, en outre, comme gage de la réconciliation, la main d'Octavie, sœur d'Octave. Enfin tous les actes de son gouvernement en Orient étaient reconnus par celui-ci. — Avant de quitter l'Italie, Antoine dut joindre ses efforts à ceux de ses collègues pour châtier Sextus Pompée, qui, n'ayant pas été compris dans le traité de Brindes, faisait la guerre de pirate en Sicile et en Sardaigne. Malgré la colère du peuple, fatigué de la guerre, chacun des triumvirs s'embarque avec une flotte pour la Sicile. En 38, ils livrent deux batailles navales, la première à Cumes, la seconde à Messine: dans celle-ci la flotte d'Antoine éprouva de grandes pertes. En 36, trois flottes se dirigent sur la Sicile, chacune d'elles sous les ordres d'un triumvir. Antoine s'était embarqué à Tarente. Lépide seul put débarquer, mais comme, après la victoire, il faisait montre de projets ambitieux, il se vit dépossédé de son commandement, laissant en présence Antoine et Octave seulement.— Le premier partit châtier les Parthes et Labienus. Son légat, Ventidius, par ses victoires des années 39 et 38, ne lui laissait plus qu'à terminer la guerre. Débouchant par les montagnes, il arrive dans l'Arménie, suit l'Araxe, et, au printemps de l'année 36, se trouve dans la Médie. Il menait avec lui 60,000 légionnaires, 30,000 cavaliers et 30,000 auxiliaires, mais avait dû, pour ne point retarder sa marche, laisser en route ses machines de siège. Il se porta rapidement sur la ville de *Praaspa;* mais la ville se défendit bien, et dans un mouvement offensif, contre les assiégeants, les Parthes leur prirent deux légions. Pour rendre plus critique la position d'Antoine, le roi d'Arménie, *Artavasde*, qui avait sollicité le secours des Romains, retire les 30,000 hommes qu'il avait envoyés les rejoindre. Livré à ses seules ressources, inquiet d'un séjour prolongé dans ce pays peu fertile, Antoine se décide à lever le siège de *Praaspa*. Dans sa marche vers l'Araxe, il est, tout le long du chemin, harcelé par les Parthes. Mais plus habile ou mieux conseillé que Crassus, il eut soin d'occuper les hauteurs; s'engager dans les plaines, c'eût été permettre aux Mèdes de s'embusquer dans leurs montagnes, et de tenir la légion à leur merci. Il put donc faire sa retraite sans trop de dangers, obligé souvent de se battre, mais déconcertant les Parthes par la fermeté de sa résistance et la solidité de son armée. Cependant le manque de vivres, la mauvaise qualité des eaux firent dans les rangs de celle-ci des ravages bien plus considérables que le fer de l'ennemi. — Enfin l'on atteignit l'Araxe; Antoine put dès lors se regarder comme sauvé. Là, en effet, les Parthes cessèrent leur poursuite, laissant les Romains traverser le fleuve. Derrière l'Araxe était l'Arménie: l'abondance qu'y trouvèrent les soldats, succédant brusquement aux privations dont ils avaient souffert, fut une nouvelle cause de désastre; les excès, impossibles à éviter, provoquèrent, chez les officiers et les soldats, de nombreuses maladies. Aussi Plutarque nous dit-il qu'Antoine, ayant passé en revue ses troupes, constata qu'il avait perdu 20,000 fantassins et 4,000 cavaliers « *dont il n'y avait pas eu moitié tuée par les ennemis* ». (*Ant.* l). Puis il se hâta de passer en Syrie, où devait le rejoindre Cléopâtre, et disposa en vainqueur des monarchies asiatiques. C'est ainsi qu'il donna la Galatie à Amyntas. Il lui restait à punir la trahison du roi d'Arménie, Artavasde, et pour atteindre plus sûrement son but, il s'allia avec le roi de la Médie Atropatène. Attiré dans une entrevue où il se rendit sans défiance, le roi arménien fut fait prisonnier, et dut aller, enchaîné, orner, à Alexandrie, le triomphe d'Antoine (35 ans av. J.-C.). Ce triomphe eut lieu à la fin de l'année 34 et s'opéra avec un faste tout asiatique. C'était une dérogation à une loi formelle qui interdisait de triompher ailleurs qu'à Rome même.

De toutes les illégalités commises par Antoine aucune n'indigna autant les Romains, et ce triomphe devait être l'un des principaux griefs qu'allait invoquer le Sénat, en lui déclarant la guerre. Le triumvir se conduisait en vrai monarque oriental; on eût dit qu'il avait *oublié sa patrie*, selon l'expression de Florus (Florus, *Epitome*, IV, XI, éd. Halm, II, 21). Quittant le vêtement traditionnel et presque religieux des Romains, la toge, il adopte la pourpre, qui, de tout temps, avait été interdite aux magistrats de Rome. Il revêt, en même temps, les ornements des royautés asiatiques: à la main il porte un sceptre d'or, sur le côté des poignards, ses vêtements sont surchargés d'énormes pierres précieuses. Ses actes politiques avaient une portée autrement sérieuse. Il avait reconnu les enfants que lui avait donnés Cléopâtre, fiancé son aîné, Alexandre, à Jotapa, fille du roi des Mèdes. Il avait pris une décision encore plus grave, en arrêtant que ses deux fils régneraient, l'aîné sur l'Arménie, la Médie, la Parthie même, après sa conquête; le second, Ptolémée, sur la Phénicie, la Syrie, la Cilicie (Plutarque, *Ant.*, 54). — Enfin, il avait irrité Octave par des griefs personnels. Son mariage avec Octavie n'avait été pour lui qu'une concession politique faite à son collègue. On sait combien peu il avait oublié Cléopâtre, pressant sa guerre chez les Parthes pour la rejoindre plus tôt. Octavie avait obtenu de son frère l'autorisation d'aller le trouver en Orient, espérant l'arracher aux charmes de la reine d'Egypte. Mais elle avait reçu, à Athènes, l'ordre formel, venu de son mari, de ne point aller plus loin. Force lui fut de rentrer à Rome, après avoir envoyé, à son infidèle mari, les secours en hommes et en argent qu'elle lui portait. — On comprend mieux par cet incident les sentiments d'hostilité d'Octave décidé à une rupture. Il lui fut aisé d'amener le Sénat à partager ses vues. Par besoin de la paix, à Rome, on était allé aussi loin que possible dans la voie des concessions. Tous les actes d'Antoine avaient été sanctionnés par le Sénat, même la reconnaissance des fils de Cléopâtre, ses relations avec les Mèdes, inexplicables pour un Romain, les fiançailles de son fils aîné avec Jotapa. Mais on s'indigna le jour où l'on put se convaincre qu'Antoine rêvait de constituer à son profit un empire distinct en Orient, de faire d'Alexandrie une capitale rivale de Rome. La conduite du triumvir justifiait amplement toutes les appréhensions. Octave se chargea de lever les derniers scrupules. Recourant à une illégalité, il fit retirer du temple de Vesta, où il avait été déposé, le testament d'Antoine, pour en donner lecture au

Sénat. Sans hésiter celui-ci déclara la guerre à Cléopâtre, ce qui revenait à la déclarer à Antoine, puis il enleva à ce dernier son consulat pour l'année 31, et chargea Octave de la conduite des opérations (32).

Ce devait être une guerre maritime, genre de lutte pour lequel les Romains semblaient médiocrement préparés. Aussi bien Antoine leur opposait-il des forces considérables. Il était parti d'Egypte, en effet, avec 200,000 fantassins et 12,000 chevaux. S'il faut en croire Plutarque (*Ant.*, 61), sa flotte se serait élevée à 500 navires ; il est plus probable qu'elle n'en comprenait que 200 environ (Florus, IV, 11, éd. Halm II, 21). Il s'était créé, en outre, de nombreuses alliances, sur lesquelles il semblait pouvoir compter : Bogud, roi de Maurétanie ; Tarcondémius, de la Cilicie supérieure ; Archélaüs, roi de Cappadoce ; les rois de Paphlagonie, de Commagène, de Thrace, Hérode, roi des Juifs, et quelques autres petits monarques asiatiques. Et cependant son adversaire arrivait au combat dans de meilleures conditions. Les légionnaires d'Antoine hésitaient à se battre sur « des planches pourries », et devaient, hors de terre, perdre tous leurs avantages. Les alliés d'Antoine n'étaient pas sûrs, lui-même semblait découragé. Octave, au contraire, depuis la construction du port Jules, était, grâce au talent d'Agrippa, en possession d'une bonne flotte, bien équipée et bien montée. Le chef de cette flotte, qui était Agrippa lui-même, était un marin de grande valeur : il devait être l'âme de la guerre. Enfin, tandis qu'Antoine ne menait avec lui que des navires égyptiens, hauts, lourds et difficiles à manier, Agrippa conduisait des bâtiments légers et faciles à déplacer. — Les deux flottes s'étaient portées sur la côte occidentale de la Grèce. Agrippa qui s'était posté à Méthone, dans le Péloponèse, entreprit de ce point une série de croisières et d'escarmouches qui devaient harceler et affaiblir les forces de l'ennemi. Antoine voyait se multiplier autour de lui les défections, il sentait que ses troupes manquaient de confiance. Dans une série de combats qui précédèrent la bataille définitive, à Leucade, par exemple, l'avantage resta aux soldats d'Agrippa. Le roi de Maurétanie, Bogud, fut tué un peu plus tard, et Nasidius fut battu devant Corinthe. — Enfin les deux flottes s'établirent des deux côtés du golfe d'Ambracie, Octave occupant le rivage épirote, Antoine se tenant près d'Actium, dans l'Acarnanie, et le 2 sept. 31 fut engagée l'action demeurée célèbre sous le nom de bataille d'Actium. Antoine, sentant sa faiblesse devant Agrippa, n'aurait pas voulu d'un combat naval. Cléopâtre, pour faire parade de ses vaisseaux égyptiens, l'oblige à accepter la lutte. Attaquée simultanément, au centre par Octave, à droite par Agrippa, la flotte d'Antoine résistait énergiquement, mais sans que l'on pût conserver beaucoup d'espoir. Tout à coup la fuite de Cléopâtre vers le Péloponèse fit commettre au triumvir la première des lâchetés qui devaient ternir la fin de sa vie. Abandonnant amis et ennemis, il fuit le lieu de l'action, pour rejoindre la reine d'Egypte. Avec elle, après trois jours de navigation, il aborde au cap Ténare, plus soucieux de vivre aux côtés de Cléopâtre, que de lutter jusqu'au bout, et laissant à Octave seul l'empire romain. Poursuivis par leurs ennemis en Grèce, les deux fuyards purent à peine s'y arrêter. Abordant à *Parætonium*, en Afrique, ils revinrent l'un après l'autre à Alexandrie. Antoine, découragé, songeait à mourir. Il préféra essayer de la vie du philosophe vivant seul avec sa conscience. Mais bientôt recommencèrent les orgies de la cour d'Alexandrie. Antoine et Cléopâtre venaient de jurer de mourir ensemble. Malgré leur désespoir, ils comptaient sur la clémence du vainqueur. Antoine demanda la faveur de se retirer à Athènes ; Cléopâtre, le maintien de sa couronne sur la tête de ses enfants. Mais en secret, celle-ci trahissait Antoine dans sa correspondance avec Octave. Le malheureux vaincu, abandonné de tous, n'hésita pas à demander par deux fois la vie à son vainqueur qui, sans daigner lui répondre, s'avançait à sa poursuite. Malgré son abattement, Antoine se souvint de son passé, et, sortant de sa torpeur, voulut combattre et défendre Alexandrie. Mais trahi de tous, après un léger avantage dans un combat de cavalerie, il vit sa flotte passer du côté d'Octave, avec une partie de son armée de terre. Si longtemps qu'il eût hésité, désormais il lui fallait se résigner à mourir. Sur le faux bruit de la mort de Cléopâtre, son esclave Eros, refusant, malgré son ordre, de le tuer, il se frappa lui-même devant son serviteur qui l'avait devancé.

Antoine n'avait pas su mourir en sauvant son honneur. Il serait injuste, toutefois, de tenir un compte trop rigoureux de ses défaillances depuis Actium. Qu'il ait été lâche en se voyant perdu, et par un effet de sa passion insensée, Antoine n'en reste pas moins pour nous un brave soldat. Sans doute l'homme politique fut chez lui au-dessous de ses rivaux, comme au-dessous de sa propre ambition. Il ne paraît pas qu'il ait, à la manière de César, son protecteur, ou d'Octave, son ennemi, jamais conçu le plan d'une œuvre politique solide. Ses vues manquaient de netteté, et ses actes de suite. L'indécision de son caractère, les contradictions et les maladresses de sa conduite l'avaient empêché de servir efficacement César à Rome, et le mirent hors d'état de lutter contre l'habileté d'un politique sérieux et réfléchi comme Octave. Son ambition même avait besoin d'être excitée. Quant à sa vie privée, le tableau qu'en trace Plutarque explique suffisamment les défiances dont il souffrit. En affectant de faire parade de ses vices, il détourna les sympathies des honnêtes gens. Mais s'il n'avait aucune des qualités du chef de parti, pourvu qu'il laissât à d'autres la direction, il était par excellence l'homme de l'action. Sa valeur éminente comme soldat et comme tacticien ressort de l'histoire de toute sa vie. Sa bravoure, qu'il poussa en mainte circonstance jusqu'à la témérité, ne saurait être mise en doute. On a vu combien il aimait la vie du soldat, et de quelle popularité il jouissait dans l'armée. Aussi ne saurions-nous admettre le jugement sévère de Florus qui, trop partial pour Octave, nous parle, à propos d'Antoine, de sa peur et de sa lâcheté (*Metus et igniavia*, Florus, *Epit.* IV, 17; éd. Halm, II, 17). Il y a dans cette parole une calomnie contre laquelle protestent à la fois la vie tout entière d'Antoine, et l'estime que César, fort bon juge en cette matière, a toujours faite des talents militaires du vainqueur de Philippes. C. Jullian.

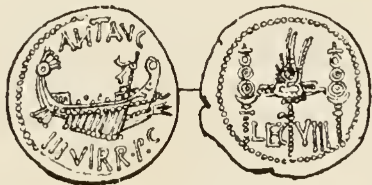
II. Numismatique. — Marc-Antoine fit frapper des monnaies d'or, d'argent et de bronze depuis l'an 710 de Rome (44 av. J.-C.), jusqu'à l'an 723 (31 av. J.-C.), c.-à-d. depuis la mort de Jules César jusqu'à la bataille d'Actium. On peut classer ces monnaies en divers groupes suivant les circonstances et les contrées diverses dans lesquelles elles ont été émises ; sur presque toutes, se trouve l'effigie de Marc-Antoine. Sur les plus anciennes, la tête de Marc-Antoine est associée à celle de Jules César mort, dont il s'était proclamé le vengeur, et quelquefois il est barbu en signe de deuil. Un groupe considérable de



Têtes de Marc-Antoine et d'Octave (monnaie d'argent.)

monnaies porte la tête de Marc-Antoine associée soit à la tête de Lépide, soit à celle d'Octave ; avant la constitution du triumvirat, le 27 nov. 711 (43 av. J.-C.), les futurs triumvirs prennent sur leurs monnaies le simple titre d'*imperator* ; après l'établissement du triumvirat, ils s'intitulent sur les espèces qu'ils font frapper : *triumvir reipublicæ constituendæ*, formule abrégée sous cette forme : IIIVIR · R · P · C. La plupart des autres pièces de Marc-Antoine portent avec le nom et la tête du célèbre triumvir le nom du personnage qui fit frapper chaque pièce. Ce sont soit des officiers monétaires, comme P. Sepullius Macer,

P. Clodius, L. Livineius Legulus, L. Mussidius Longus, C. Vibius Varus, soit des questeurs d'armée ou d'autres chefs militaires, partisans de Marc-Antoine, et qui frappaient monnaie, pour payer leurs troupes, dans les ateliers provinciaux des pays où ils se trouvaient transportés. Nous citerons, par exemple, le frère de Marc-Antoine, L. Antonius Piétas, proconsul en Macédoine, M. Cocceius Nerva, *proquæstor provincialis*, P. Ventidius Bassus, lieutenant de Marc-Antoine en Orient, L. Sempronius Atratinus, *augur*, *præfectus classis*, M. Oppius Capito, qui remplit les mêmes fonctions sur la flotte ; enfin, L. Calpurnius Bibulus, *prætor designatus*. Sur quelques monnaies de Marc-Antoine, on trouve son portrait associé à celui de ses femmes Fulvie et Octavie, puis Cléopâtre, reine d'Egypte. Un certain nombre de monnaies du triumvir rappellent par leurs types et leurs légendes des événements contemporains, ou les pays où eut lieu l'émission et auxquels furent empruntés les types monétaires : c'est ainsi qu'une tiare arménienne, par exemple, forme le type des pièces émises après la conquête de l'Arménie en 720 (34 av. J.-C.) et qu'un groupe d'autres ont le poids et l'aspect des médaillons cistophores d'Asie Mineure dont elles ne diffèrent que par les légendes. Avant la bataille d'Actium, Antoine fit frapper en Orient, pour solder ses troupes, une série de monnaies d'or et d'argent qui portent les noms de ses trente légions ; au droit de ces pièces, figure une galère



Monnaie de Marc-Antoine, VIIIe légion.

prétorienne à la voile, et, au revers, le chiffre de la légion, avec une aigle entre deux enseignes. Quelques villes coloniales ont aussi frappé monnaie au nom de Marc-Antoine. Ce sont : Corinthe, l'île de Zacynthe (Zante), Parium. On trouve enfin le nom et l'effigie de Marc-Antoine sur des monnaies à légendes grecques d'Alexandrie, d'Aradus, de Balanea et au revers de pièces frappées par Polémon, roi du Pont. E. Babelon.

Bibl. : 1° Histoire. — Plutarque, *Vies d'Antoine ; de Marc. Brutus ; de J. César ; de Cicéron*. — Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. XLI et suiv. — Appien, *Bell. civ.*, II, III, IV, V. — Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, XV ; *Bell. jud.*, I. — Florus (éd. Halm), II. 13 et suiv. — César, B. G., VIII. — B. C., passim. — Cicéron, *Philipp.*—Aurel. Victor, *Vie des hommes illustres*, LXXXII à LXXXVI. — Suétone, *Vie de J. César* ; *Vie d'Auguste*. — Vell. Paterc., *Hist. rom.*, LVI et suiv. — Mommsen, *Hist. rom.* — Duruy, *Hist. rom.* — Michelet, *Hist. rom.* — Orelli, *Onomasticon Tull.* — Drümann, *Gesch. rom.*, pp. 64 et suiv. Le livre de Drümann est de beaucoup le plus utile à consulter.
2° Numismatique — E. Babelon, *Descript. hist. et chronol. des monnaies de la République romaine*, t. I. — H. Cohen, *Descrip. hist. des monnaies de l'empire romain*, 2e édit. t. I (1880).

ANTOINE (Caïus-Antonius), frère du triumvir, mort en 43. Légat de César en Illyrie, il tomba au pouvoir des Pompéiens (49). Gouverneur de Macédoine après la mort de César, il fut pris et mis à mort par Brutus.

ANTOINE (Lucius-Antonius), frère cadet du précédent et du triumvir ; tribun en 44. Il proposa la loi qui autorisait César à désigner les magistrats pour plusieurs années d'avance, avant de partir pour son expédition contre les Parthes. Après la mort du dictateur il proposa et fit passer une loi agraire (V. Agraires [lois]), qui gagna le peuple à la cause de son frère. Consul en 41, il triompha à l'occasion de succès remportés sur les peuples des Alpes. D'accord avec Fulvie, femme de son frère le triumvir, il engagea contre Octave une lutte qui finit par la sanglante guerre de Pérouse (V. Auguste). Il succomba et fut obligé de se retirer en Espagne ; il y mourut, car dès lors son nom disparaît de l'histoire.

ANTOINE (Marcus-Antonius), fils aîné d'Antoine le triumvir et de Fulvie, plus connu sous le nom d'*Antyllus* ;



Buste de Marcus-Antonius Antyllus.

fiancé en 36 à la fille d'Octave, il fut mis à mort par ordre d'Octave, après la défaite d'Antoine.

ANTOINE (Julius-Antonius), second fils d'Antoine et de Fulvie, élevé par sa belle-mère Octavie ; il épousa Marcella, fille d'Octavie, et fut un moment très en faveur à la cour ; il reçut la préture l'an 13, le consulat l'an 10 av. J.-C. Ses relations adultères avec Julia (V. Auguste et Julia) causèrent sa mort ; l'empereur le fit tuer.

ANTOINE (Diogène), auteur d'un roman d'aventures en 24 livres, dont Photius nous a consacré un abrégé qui donne, d'ailleurs, une médiocre idée de l'ouvrage. Ce roman était intitulé : *Les Choses incroyables de l'autre côté de Thulé* ; il était avant tout fantastique, et les voyageurs eux-mêmes y racontaient leurs aventures. On a voulu en placer la composition aux temps d'Alexandre le Grand, à cause de certaines allusions ; mais il est démontré que l'auteur a écrit bien plus tard, au IIe ou au IIIe siècle de l'ère chrétienne. J.-A. H.

Bibl. : A. Chassang, *Histoire du Roman dans l'antiquité* ; Paris, 1862, pp. 319 et suiv.

ANTOINE (Saint). I. Histoire religieuse. — Ermite et anachorète de la Thébaïde, né en 250 à Coma, dans la haute Egypte, mort en 356. Saint Athanase dit qu'il fut « l'instituteur de la vie monastique ». A dix-huit ans, après la mort de ses parents, sa vocation religieuse lui fut révélée. Entendant un jour, dans une église, la lecture de ces paroles : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as et le donne aux pauvres » (Matth., XIX, 21), il résolut de suivre à la lettre cette recommandation du Maître, se défit de tous ses biens et se retira dans le désert de la Thébaïde. Toutefois l'austérité de sa vie ne le préserva pas des tentations les plus persistantes et les plus variées. Fortifié par ces luttes intérieures, qu'il soutint pendant de longues années, il acquit un grand renom de sainteté. Telle était la confiance qu'inspiraient ses vertus que les pèlerins affluaient de toute part autour de lui. L'empereur Constantin et ses fils partageaient, à cet égard, les sentiments de tous. Ils le traitèrent toujours avec la plus grande déférence. Du fond de sa retraite, Antoine intercéda auprès de l'empereur, en faveur d'Athanase, pendant ses démêlés avec les *Mélétiens*. Quand les circonstances exigèrent son intervention personnelle, Antoine ne recula pas devant le danger. Pendant la persécution dirigée contre les chrétiens d'Alexandrie par

Maximin (311), il n'hésita pas, malgré les mesures sévères prescrites contre les moines, à paraître dans la ville et à soutenir les opprimés par ses prières et ses exhortations. En 325, il parut une seconde fois à Alexandrie, appelé par Athanase pour y combattre l'hérésie arienne. Sa parole fut accueillie avec faveur par le peuple qui voyait en lui un *envoyé de Dieu*. Il passa le reste de ses jours dans les solitudes du désert et mourut à l'âge de cent cinq ans, assisté de ses deux disciples Amathas et Macaire, les compagnons assidus de sa vieillesse pendant ses quinze dernières années. — Il eut de zélés imitateurs qui le suivirent dans la Thébaïde et se proposèrent sa vie comme modèle. Objet de la vénération de tous de son vivant, il fut, après sa mort, honoré comme saint, d'abord par l'Eglise d'Orient et plus tard par l'Eglise latine (IXe siècle). — L'histoire de sa tentation, où on le représente triomphant des démons les plus épouvantables et les plus bizarres, l'a rendu populaire. On lui attribue plusieurs miracles. Saint Antoine est l'auteur présumé de *sept lettres* adressées à divers monastères de l'Orient. Traduites de l'égyptien en grec et en latin, elles figurent dans la collection des *pères* (V. ANACHORÈTE). G. Q.

Ordre de Saint-Antoine. Par reconnaissance pour la guérison de son fils, laquelle avait eu lieu à la suite d'un pèlerinage à Saint-Didier, où les reliques de saint Antoine avaient été apportées de Constantinople, Gaston, gentilhomme du Dauphiné, fonda à Vienne, en 1070, un hôpital et une confrérie pour soigner les personnes atteintes d'une maladie fort commune alors et qui a été appelée, suivant les localités, *mal des ardents*, *feu infernal*, *feu sacré*, *feu de Dieu*, *feu de la Vierge* et enfin *feu Saint Antoine*. Cette institution, qui correspondait à une infection engendrée par la malpropreté du moyen âge, était appelée à un développement considérable; elle fut approuvée par le concile de Clermont (1095), et confirmée comme ordre hospitalier en 1228, par le pape Honoré III. Boniface VIII la soumit à la règle de saint Augustin. Le supérieur de la maison de Vienne prit le titre de grand maître. En 1777, cet ordre, établi pour une maladie qui avait disparu presque complètement, fut réuni à l'ordre de Malte. — Les antonins sollicitaient l'assistance des fidèles en parcourant les voies publiques, faisant sonner une petite cloche. Les offrandes qui leur étaient remises consistaient ordinairement en porcs. Dans les images par lesquelles les religieux représentaient leur patron, le porc, suivant une coutume dont il y a plusieurs autres exemples, symbolisait la maladie que le saint guérissait et que leur ordre était destiné à soigner : elle présentait certaines ressemblances avec la ladrerie. Cet emblème a vraisemblablement été l'origine de la légende du compagnon du célèbre anachorète. Cependant une autre explication a été donnée, suivant laquelle le cochon serait un souvenir des tentations que le saint subit au désert ; cet animal aurait été choisi pour figurer ce souvenir, à cause des relations habituelles des pourceaux avec les démons et les démoniaques. Quoi qu'il en soit, le peuple, accoutumé à trouver l'animal inséparable de l'image du saint, supposa qu'il avait été le compagnon ordinaire de l'anachorète pendant sa vie. — A Paris, une maison de *chanoines réguliers* fut fondée en 1361 pour les malades atteints du feu saint Antoine ; elle était appelée le Petit-Saint-Antoine et elle était située rue Saint-Antoine, n° 67 ; elle fut rebâtie en 1689 et démolie en 1792. Sur cet emplacement se trouve aujourd'hui le passage du Petit-Saint-Antoine. Il sera parlé ailleurs d'un autre établissement religieux, l'abbaye *Saint-Antoine* (V. ce mot), dont les bâtiments sont maintenant occupés par un hôpital. E.-H. VOLLET.

II. HISTOIRE LITTÉRAIRE (V. TENTATION).

BIBL. : HELYOT, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires* ; Paris, 1714-1721, 8 vol. in-4 ; réimprimé avec de grandes augmentations, dans la collection de l'abbé Migne, 3 vol. gr. in-8.

ANTOINE (Saint), Russe, fondateur du célèbre monastère Petchersky, à Kiev (XIe siècle). Il était né dans la ville de Lioubetch, gouvernement de Tchernigov, et prit, en entrant au couvent, le nom d'Antoine. Il était d'usage dans l'église orthodoxe de prendre un nom monastique commençant par la même lettre que le nom laïque. C'est durant un pèlerinage au mont Athos qu'il reçut la tonsure. A son retour en Russie, il s'établit dans les cryptes *(petchery)* creusées dans une des montagnes qui dominent Kiev; les moines affluèrent autour de lui; le couvent Petchersky acquit une importance considérable; persécuté par le prince Iziaslav, il se retira à Tchernigov, mais il revint mourir à Kiev (1073). Les Russes célèbrent sa mémoire le 10 juillet. Il joue un rôle considérable dans la *Chronique dite de Nestor*, dont plusieurs chapitres sont consacrés au monastère Petchersky. L. L.

BIBL. : *Chronique dite de Nestor*, traduite par Louis Leger ; Paris, 1884.

ANTOINE DE PADOUE (Saint), né à Lisbonne en 1195, de famille noble ; mort à Padoue en 1231, avec un tel renom de sainteté et de miracle, qu'il fut canonisé une année après sa mort. Dès l'âge de quinze ans, il faisait partie d'une maison de chanoines réguliers ; épris de pauvreté et d'austérité, il quitta cette maison en 1220, pour entrer dans l'ordre des frères mineurs et s'attacha à la plus stricte observance de la règle. Il alla ensuite en Afrique, pour convertir les Maures ; mais une maladie l'ayant contraint de renoncer à cette œuvre, il s'embarqua pour l'Espagne. Une tempête le jeta sur les côtes de Sicile ; de là il passa en Italie. Obéissant au conseil de saint François d'Assise, il étudia la théologie et l'enseigna dans quelques couvents de France et d'Italie. Cependant l'action très puissante qu'il a exercée sur ses contemporains était produite, non par sa science, mais par son éloquence animée par une ardente sincérité qui osait attaquer la corruption du clergé et les méfaits des princes, aussi énergiquement que les vices du peuple. Incapable de taire les sentiments qui le possédaient, il prêchait aux poissons, comme François d'Assise avait prêché aux oiseaux. — Il reste de lui des *sermons*, une *Concorde morale de la Bible ;* Venise, 1575, in-f° ; des traités mystiques et ascétiques imprimés à la suite de ceux de saint François, Anvers, 1623, in-4. E.-H. V.

BIBL. : L'abbé GUYARD, *Histoire de saint Antoine de Padoue ;* Montauban, 1860.

ANTOINE DE PALERME OU LE PANORMITAIN (BECCADELLI), lettré italien né à Palerme en 1394, mort à Naples le 6 janv. 1471, était fils d'Henri Beccadelli gouverneur de Palerme. Sa famille était originaire de Bologne; de là le nom d'Antonius Bononia, qu'il prend quelquefois dans ses écrits. Il fit ses premières études à Palerme, puis fréquenta les plus célèbres universités de l'Italie. Les érudits de la Renaissance menaient par nécessité une vie nomade, toujours à la recherche d'un généreux patron dont la munificence leur assurât le moyen de vivre. On voit successivement Antoine le Panormitain à Milan, auprès du duc Philippe-Marie Visconti, dont il reçoit un traitement de 800 écus d'or; puis à Pavie, où il enseigne les belles lettres à l'université ; enfin à Naples, où il se fixe auprès d'Alphonse Ier (1435). Ce prince aimait à s'entourer de lettrés et de savants. Il confia à Antoine le Panormitain le soin de lui expliquer Tite-Live. Tantôt les leçons avaient lieu devant toute la cour, tantôt c'étaient de simples causeries dans la bibliothèque du palais. Le Panormitain reçut les titres de conseiller, puis de président de la chambre royale. Il accompagna le roi dans plusieurs de ses campagnes. Il fut chargé de quelques missions politiques à Gênes et auprès de l'empereur Frédéric III. Il négocia avec Venise pour en obtenir un os du bras de Tite-Live, récemment découvert à Padoue dans le soi-disant cénotaphe du grand historien. Ce fut la condition de la paix entre la puissante république et le roi de Naples. Antoine le Panormitain conserva toutes ses dignités sous Ferdinand, fils et successeur d'Alphonse. Il avait fondé à Naples une académie, qui est plus connue sous le nom d'Académie de Pontanus. Il avait aussi une riche

collection d'ouvrages précieux. On sait qu'il vendit une maison de campagne pour acheter au Pogge, au prix de 120 écus d'or, un manuscrit de Tite-Live. Sa réputation était si grande dans toute l'Italie qu'un imposteur voulut se faire passer pour lui. On vit un jour à Vérone paraître un personnage au costume étrange avec gestes bizarres. Il récitait avec emphase des vers latins du Panormitain. Amené devant le chef de la municipalité, il prétendit être le Panormitain lui-même et raconta sur sa vie des anecdotes qui firent ajouter foi à son récit ; on le fêta longtemps, jusqu'au jour où Guarino, ami personnel de Panormitain, dévoila la supercherie. Le Panormitain avait beaucoup d'amis, mais il eut aussi des ennemis acharnés comme Laurent Valla, avec lequel il échangea pendant longtemps une guerre de plume qui défraya la malignité de toute l'Italie. Jusqu'à ses derniers jours, le Panormitain conserva toute son intelligence et ses enfants firent graver sur son tombeau des vers qu'il avait composés peu de temps avant sa mort. Ses écrits sont nombreux : 1° C'est d'abord un recueil de pièces obscènes, l'*Hermaphroditus*, pour lequel il reçut de l'empereur Sigismond le laurier poétique à Parme (1432), mais qui fut condamné par le pape Eugène IV et brûlé publiquement dans plusieurs villes. Il se trouve dans les *Quinque illustrium poetarum lusus in Venerem*, Paris, 1791, in-8°. — 2° C'est un ouvrage d'histoire contemporaine *De dictis et factis regis Alphonsi* (Pise 1485), in-4 réimprimé successivement à Bâle (1538), à Wittemberg (1585), à Rostock (1590) et à Hanau (1611). C'est plutôt qu'une histoire un recueil d'anecdotes et de propos, soit sérieux, soit plaisants. Il faut se défier des flatteries et de l'admiration excessive qui percent dans tout cet ouvrage : il se termine par la description de l'entrée triomphale du roi Alphonse à Naples, le 26 févr. 1443. — 3° Ses lettres et opuscules divers, qui ont paru sous ce titre : *Antonii Bononiæ Beccatelli, cognomento Panhormitæ Epistolar, libri V. Ejusdem Orat. II, Carmina*, etc. (Venise, 1553) réédité avec quelques additions à Naples (1746).

H. Vast.

Bibl. : Colangelo, *Vita di Antonio Beccadelli*; Naples, 1820. — Tiraboschi, *Storia della letteratura ital.*, t. VI. — G. Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums.* — Burckhardt, *la Civilisation en Italie au temps de la Renaissance.*

ANTOINE, dit *le grand bâtard de Bourgogne*, fils naturel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et de Jeanne de Prelles, né en 1421, mort en 1504. Après avoir combattu sur mer les Maures d'Afrique, et délivré Ceuta, il servit sous Charles le Téméraire, son frère. Il commandait l'avant-garde à Granson (1476) et fut pris à Nancy (1477). Louis XI réussit à se l'attacher en le comblant de biens ; il reçut en 1486, de Charles VIII, des lettres de légitimation.

ANTOINE de Bourbon, roi de Navarre, né le 22 avr. 1518, mort aux Andelys le 17 nov. 1562. Il était fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon; en 1548 il épousa, à Moulins, la fille du roi de Navarre, Henri II, Jeanne d'Albret, qui lui apporta en dot la couronne de Navarre et la seigneurie de Béarn, et dont il eut pour fils, en 1553, Henri IV. Antoine de Bourbon fut longtemps tenu à l'écart des affaires comme calviniste, et fut compromis dans la conjuration d'Amboise. Mais nommé lieutenant-général du royaume, en 1561, il se fit catholique, commanda l'armée au siège de Rouen et y reçut une blessure mortelle.

ANTOINE (Paul-Gabriel), jésuite, né à Lunéville en 1679, mort en 1743. Professeur de théologie et de philosophie, fut préfet de plusieurs collèges ou séminaires ; un des derniers chanceliers de l'université de Pont-à-Mousson fondée environ deux siècles auparavant par Charles II duc de Lorraine. — On lui doit des traités de théologie morale et dogmatique en latin et des ouvrages d'édification ou de vulgarisation en français. Parmi les premiers, il convient de citer : 1° *Theologia moralis universa complectens omnia morum præcepta et principia decisionis omnium conscientiæ casuum, suis quæque momentis stabilita, ad usum parochorum et confessariorum;* Nancy, 1726, 3 vol. in-12; Ingolstadt, 1734, 3 vol. in-8; Nancy, 1731, in-4; Rouen, 1735, 4 vol. in-12; Paris, 1736, 4 vol. in-12. Cet ouvrage est généralement connu sous le nom de *Morale du P. Antoine* et, depuis Benoît XIV, sert de manuel d'enseignement au collège de la Propagande. L'auteur ne professe aucune des doctrines relâchées qu'on a reprochées aux moralistes de son ordre. 2° *Theologia universa speculativa et dogmatica, complectens omnia dogmata et singulas quæstiones theologicas;* Nancy, 1735; Paris, 1736, 7 vol. in-12. Parmi ses ouvrages d'édification on remarque : 1° *Lectures chrétiennes sur les grandes vérités de la foi;* Nancy, 1731, 2 vol. in-8 ; — 2° *Méditations pour tous les jours de l'année;* Nancy, 1737, in-12; — 3° *le Moyen d'acquérir la perfection;* Nancy, 1738, in-16; — 4° *Démonstration de la vérité de la religion chrétienne et catholique;* Nancy, 1739, in-12.

G. Q.

ANTOINE Ier, prélat et écrivain géorgien, né en 1716, mort en 1788. Il était fils de Esseï, roi de Kartalinie. Il fit ses études sous la direction du célèbre savant Sabbas Orbeliani. En 1744, il devint patriarche (katholicos) de Géorgie. Chassé de ce pays par le roi Teimouriaz II, il se réfugia en Russie, mais rentra en Géorgie en 1764. Il rendit de grands services à l'Eglise nationale. Il fonda deux académies : l'une à Tiflis, l'autre à Telava. Il écrivit la première grammaire de la langue géorgienne; son ouvrage le plus important est le *Inartyrik* où il célèbre les saints nationaux. On lui doit, en outre, des poèmes et de nombreuses traductions. Il fit corriger les livres sacrés de l'Eglise géorgienne.

L. L.

ANTOINE (Clément-Théodore), roi de Saxe, né le 27 déc. 1755, roi le 5 mai 1827, mort à Pilnitz le 6 juin 1836. Il succéda à son frère Frédéric-Auguste II, il est connu par ses goûts d'artiste. Il donna à ses sujets une constitution (4 sept. 1831) (V. Saxe.)

ANTOINE (Jacques-Denis), architecte, né à Paris le 6 août 1733, mort à Paris le 24 août 1801. Le principal titre d'Antoine à l'attention sympathique des juges compétents et à une durable notoriété, est l'Hôtel de la Monnaie à Paris. Lorsqu'il fut question de rebâtir le vieil établissement qui se trouvait dans la rue appelée encore rue de la Monnaie, M. de Lavardie, ministre des finances de Louis XV, désigna l'emplacement de l'ancienne résidence des ducs de Nevers, et sur les plans soumis par divers architectes, par Moreau, architecte de la ville, Boullée, de l'Académie d'architecture, Barreau, et plusieurs autres, le marquis de Marigny, ordonnateur général des batiments, choisit ceux d'Antoine. Nul antécédent n'avait pourtant recommandé l'auteur du projet préféré. Né dans une condition fort obscure, puisque fils d'un menuisier, Antoine commença par être un humble maçon ; aucune occasion ne s'était encore offerte à lui de prouver un grand savoir. Il était parvenu cependant à apprendre son art sérieusement, chez quelque bon maître. Lequel ? on l'ignore. Tout semble annoncer, en définitive, que la supériorité de son projet suffit à le faire triompher de rivaux, eux, sans aucun doute, chaudement appuyés. Le concours s'était fait en 1768. On posa solennellement en 1771 la première pierre de l'édifice. Quatre ans après, la nouvelle Monnaie, terminée, excitait les applaudissements de tous les connaisseurs. Cette opinion favorable a persisté. Assurément, l'œuvre d'Antoine provoque moins d'enthousiasme que lorsque Saint-Victor la décrivait dans son *Tableau de Paris;* mais on en estime, ainsi qu'il convient, la sévère ordonnance, les belles dispositions, et la façade avec son entablement orné de consoles et de modillons, l'avant-corps de six colonnes ioniques élevées sur un soubassement de cinq arcades, surmontées d'un attique, seront toujours, dans une certaine mesure, offerts en exemple, donnés comme modèles. La monographie de

l'Hôtel des monnaies de Paris a été publiée, avec plans des divers étages et coupes, en 1826 (Paris, 9 pl. in-fol.)

Naturellement, une œuvre de cette importance, et à ce point réussie, dut mettre l'auteur tout à fait en lumière. Le 11 août 1776, l'Académie royale d'architecture l'admit parmi ses membres, et appelé à participer à l'achèvement et à la réparation du Palais de Justice, dévasté par l'incendie du 10 janv. 1776, Antoine construisit, du côté de la place, le haut et vaste perron qui a grand air, décora la salle d'audience de la cour royale, et entreprit des travaux considérables dans la partie du



Vue de l'Hôtel de la Monnaie.

palais affectée au greffe, et au-dessus de l'immense salle des Pas-Perdus de Salomon de Bosse. Il proposa, dans ce temps-là, d'élever la façade principale du palais sur la place Dauphine; ce qui fut réalisé près d'un siècle plus tard. Mais la dépense effraya le gouvernement d'alors. On le chargea, vers la même époque d'augmenter les bâtiments de la Charité. A Paris, Antoine a construit la chapelle de la communion à Saint-Nicolas-des-Champs et quelques hôtels particuliers, notamment l'hôtel Jaucourt, rue de Varennes, « dont la distribution est très soignée », dit Thiéry dans son *Guide des Amateurs*, l'hôtel de Maillebois, rue du Bac, et, rue d'Enfer, celui où la vicomtesse de Chateaubriand fonda, en 1819, la Maison dite de Marie-Thérèse, pour les prêtres vieux, malades ou infirmes. Parmi les autres travaux d'Antoine, nous citerons seulement un palais bâti à Salm-Kyrburg, l'hôtel de la Monnaie de Berne, et une porte de ville, attenante (Antoine a dressé, aussi pour Berne, les plans d'un hôtel de ville et ceux d'un arsenal) ; les plans d'une maison de plaisance près de Londres, pour le comte de Findelater; l'achèvement, à Madrid, avec de grandes modifications, de l'hôtel du duc de Berwick; à Nancy, l'église des filles Sainte-Marie; à Cambrai, la façade de l'hôtel de ville ; un projet de réunion du Louvre aux Tuileries, et des jardins, des parcs. Le 5 floréal an VII (24 avr. 1799), Antoine fut nommé membre de l'Institut à la place laissée vacante par la mort de Boullée, son ancien adversaire au concours de l'Hôtel des monnaies de Paris.

Olivier MERSON.

BIBL. : THIÉRY, *Guide des amateurs* ; Paris, 1787, t. II, in-12. — *Notice des ouvrages et de la vie du citoyen Antoine, architecte*, par le citoyen Renou, lue à la séance du 9 nivôse de la Société libre des sciences, lettres et arts (s. l. n. d.). — LUSSAULT, *Notice historique sur la vie et les travaux de J.-D. Antoine* ; Paris, 1801, in-8. — J.-B. DE SAINT-VICTOR, *Tableau historique et pittoresque de Paris* ; Paris, 1803, t. II, in-4. — J. LEBRETON, *Notices* dans le *Magasin encyclop.* de Millin et dans la *Revue universelle des arts*, t. XXII. — DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1856, in-8. — LANCE, *Dictionnaire des architectes français* ; Paris, 1872, t. I, in-8.

ANTOINE (Etienne d'), sculpteur, né à Carpentras (Vaucluse) le 20 fév. 1737, mort à Marseille le 23 mars 1809. D'Antoine commença par façonner des *formes* en bois pour les cordonniers de la ville. C'était l'état professé par son père. Il avait dix-huit ans quand un ami de l'humble logis obtint que le jeune garçon fût envoyé à Marseille : là, du moins, il pourrait suivre les cours gratuits de l'Académie où, au bout de deux ans, en 1757, d'Antoine remportait le prix de dessin, l'année suivante le deuxième prix de sculpture, et en 1759, son professeur, nommé Verdiguier, l'employa à la façade de l'église Saint-Féréol. D'Antoine put abandonner alors sa clientèle d'ouvriers en chaussures. Une statue de *Minerve*, en marbre, commença sa réputation ; exécutée pour un riche négociant de la ville, M. Guys, elle est à présent à quarante kil. de Marseille, dans la propriété de M. Guigou. La déesse est assise, tenant d'une main son bouclier, une couronne de l'autre. A ces travaux, d'Antoine ne laissa pas d'amasser de quoi se rendre en Italie. Il alla à Rome ; peu de mois après, il parut au concours de l'Académie de Saint-Luc et remporta le prix. Le sujet était *Jupiter, Junon et Io.* Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, se déclara son protecteur et lui fit faire son buste; Mengs le prit en amitié et lui donna à restaurer une antique du Capitole, *Bacchus et Ariadne* ; par l'architecte Vanvitelli, il eut la commande d'une statue colossale à Santa-Maria degli Angeli. Il revint en France et sculpta le mausolée que les habitants de Carpentras avaient résolu d'élever à leur ancien évêque, Mgr d'Inguimbert. Achevé en 1774, placé dans la chapelle de l'hôpital fondé par le prélat, ce monument est le chef-d'œuvre de l'artiste : le buste de l'évêque, les statues de la *Foi* et de la *Charité* qui accompagnent ce buste sont, en effet, travaillés dans un style souple et châtié. Il fit ensuite pour Montpellier la *Fontaine des Trois Grâces*, placée en face le théâtre; elle ne fait pas autant d'honneur au statuaire que le monument de Mgr d'Inguimbert. On y trouve, il est vrai, de sérieuses qualités décoratives, du mouvement, de la vie ; mais le style en est pauvre, les attitudes manquent d'élégance, les visages de beauté. Des enfants disposés en quatre groupes et complétant l'ensemble sont bien supérieurs aux déesses; grassement modelés, ils rappellent sans désavantage la manière souriante et potelée de François Flamand. C'est le dernier grand ouvrage de l'artiste qui vint vers 1782 à Paris, où il se maria, et où il fit le buste du duc d'Orléans. Retourné à Marseille, il exécuta quelques statues, une *Bacchante*, une *Pleureuse;* entre autres projets de monuments, *l'Océan embrassant le globe de la terre et venant se joindre à la Méditerranée*, et plusieurs portraits. En 1800, il sculpta les bustes du *Puget* et d'*Homère*, qui ornent encore deux fontaines de Marseille. Il fit aussi le buste du *chevalier Paul* et celui de *Pythéas*, dont l'Académie de Marseille conserve des moulages.

Olivier MERSON.

BIBL. : MILLIN, *Voyage dans les départements du midi de la France* ; Paris, 1807-11, t. V, in-8. — CROZE-MAGNAN, *Notice historique sur Dantoine, sculpteur, membre de la classe des B.-Arts de l'Acad de Marseille* ; Marseille, 1810, br. in-8. — E. PARROCEL, *Annales de la peinture* ; Paris-Marseille, 1862, in-8.

ANTOINE (Joseph-Etienne), homme politique français, né à Metz le 21 janv. 1793, mort dans cette ville le 8 déc. 1853. Fils d'ouvriers, il était devenu propriétaire d'une brasserie à Metz, puis à Kedange, près de Thionville; il fut élu membre à l'Assemblée nationale en 1848 ; non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

ANTOINE (Dominique), homme politique, connu sous le nom de Antoine de Metz, né à Boulay (Moselle), en 1845. Elève de l'école d'Alfort, il vint s'établir vétérinaire à Metz en 1870, et s'y maria. En 1870, au début de la guerre, il prit du service comme volontaire et devint lieutenant des mobiles de la Moselle. Il fut blessé pendant le siège de Metz et trois fois mis à l'ordre du jour de l'armée. Après la signature de la paix, il n'opta pas pour la nationalité française. Fut élu conseiller municipal de Metz en 1872 ; en 1879, conseiller général de la Lorraine, et membre de la délégation d'Alsace-Lorraine. Le 18 déc. 1882, il fut élu membre du Reichstag de l'empire allemand, en remplacement de M. Paul Bezanson, décédé. Il représenta Metz (14e circonscription électorale de l'Alsace-

Lorraine), qui lui avait donné 10,026 voix sur 10,104 votants. En janv. 1883, il vint à Paris assister aux funérailles de Gambetta. La même année, le 1er octobre, quoique député, il fut arrêté chez lui, sous l'inculpation de haute trahison et d'entente criminelle avec « l'ennemi héréditaire ». Il obtint une ordonnance de non-lieu le 20 déc. 1884. Aux élections générales du 28 oct. 1884, il fut réélu député par 8,898 voix contre 7,267 voix données à l'abbé Jacques. M. Antoine ayant annoncé l'intention de publier un journal intitulé : *Metz;* la publication en fut interdite par le feld-maréchal de Manteuffel, stathalter d'Alsace-Lorraine. M. Antoine, qui est catholique, appartient au groupe des députés protestataires des pays annexés. Louis LUCIPIA.

ANTOINE (V. ANTONIO).

ANTOINE DE WORMS, peintre et graveur (V. WORMS).

ANTOINETTE D'ORLÉANS, fondatrice de la congrégation des *Filles du Calvaire*. Née en 1572, au château de Trie (diocèse de Rouen), de Léonor d'Orléans et de Marie de Bourbon, elle épousa en 1588 Charles de Gondi comte de Belle-Isle. Restée veuve huit ans plus tard avec deux enfants, elle prit, en 1591, l'habit monastique à Toulouse, fut successivement religieuse à Fontevrault, puis à Lencloître (prieuré à cinq lieues de Poitiers) : en cet endroit elle fonda un noviciat qu'elle transporta à Poitiers en 1617 sous le nom de « monastère du Calvaire ». Elle y mourut en odeur de sainteté le jour de Pâques 1618.

BIBL. : *Vie de la mère Antoinette d'Orléans par un religieux feuillant*, publiée par M. l'abbé Petit; Paris, 1880, in-8.

ANTOING. Ville de la prov. de Hainaut (Belgique), arrondissement administratif et judiciaire de Tournai, ch.-l. de cant. de milice et de cant. de justice de paix. Elle est située sur la rive droite de l'Escaut, et sur une montagne qui domine le fleuve et la plaine de Fontenoy, à 7 kilom. S.-E. de Tournai. Population : 2,600 hab. Elle possède les ruines d'un antique château-fort, dit de Charles-Quint, mais qui a été bâti au XIIIe siècle. Cette forteresse, dont il ne reste qu'un donjon, a soutenu plusieurs sièges. Antoing, ancienne seigneurie portant le titre de baronnie, est citée pour la première fois dans un document de l'année 868. Elle appartint successivement aux familles d'Antoing, de Melun, et de Ligne. Elle fut incendiée le 5 mars 1478 par les troupes bourguignonnes, parce que ses habitants et Jean de Melun, leur seigneur, tenaient le parti des Français. Une partie des troupes du duc de Cumberland occupait le village d'Antoing au commencement de la bataille de Fontenoy (1745). Industrie : fabrication d'une bière stimulante et limpide nommée *grisette*, construction de bateaux et exploitation de carrières.

BIBL. : JOURDAIN, *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique de Belgique*. — BERNIER, *Dictionnaire géographique, historique*, etc.; Mons, 1879. — Ch. PIOT, Notice dans les *Bulletins des Commissions d'art et d'archéologie*, t. VII. — L. DEVILLERS, Notice dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX. — DE BRUYNE, *Histoire du comté de Hainaut*, 2 vol. in-8.

ANTOIT. Levier en fer recourbé et pointu à l'une de ses extrémités employé par les charpentiers de marine. On se sert d'antoit pour maintenir en position les pièces de bois aux points où elles doivent être fixées.

ANTOKOLSKY (Marc Matvéevitch), sculpteur russe. Né à Wilno en 1842, d'une famille de pauvres commerçants israélites, il suivit dans son enfance les classes d'une école primaire urbaine. Il dut la quitter de bonne heure pour gagner sa vie. Il fut pendant quelque temps passementier, puis boutonnier et enfin sculpteur sur bois, ce qui permit à son talent de se manifester. A vingt-deux ans il vint à Saint-Pétersbourg, où il entra comme élève à l'Académie des beaux-arts pour y rester pendant sept ans. On fut longtemps avant de croire à son talent, mais, quand il eut terminé en 1871 sa statue de *Jean le Terrible*, il reçut le titre d'académicien. Malade et fatigué par la suite des privations et des déboires qu'il avait eu à supporter jusque-là, il partit pour l'Italie avec l'espoir de s'y remettre. Depuis il a fait : *Pierre le Grand*, 1872, statue, qui ne plut pas en Russie ; le *Christ devant le peuple*, 1874, statue ; un *Monument funéraire* pour la tombe d'une princesse Obolensky, qui se trouve au cimetière du Monte-Testaccio à Rome, 1875, groupe ; *Socrate mourant* 1876, statue ; la *Perte irréparable*, 1876, bas-relief; le *Dernier soupir du Christ mourant sur la croix*, 1877, haut-relief ; la *Tête de Jean-Baptiste*, 1878, haut-relief; *Spinoza*, 1882, statue. Toutes les œuvres de l'artiste sont caractérisées par une profonde pensée philosophique. Depuis 1878, M. Antokolsky habite Paris, où furent exposées aux différents salons la plupart de ses œuvres, qui lui ont valu la croix de la Légion d'honneur. Son dernier ouvrage est un *Méphistophélès* (statue) très remarquable. Le gouvernement russe a acquis pour le musée de l'Ermitage *Jean le Terrible* (bronze) et *Socrate* (marbre). *Pierre le Grand* (bronze) est au palais de Péterhof. Le *Christ* (marbre) appartient à M. Mamontov de Moscou.

ANTOLI, savant juif du XIIIe siècle (V. JACOB ANATOLI).

ANTOLINEZ (José), peintre d'histoire, né à Séville en 1639, mort à Madrid en 1676. On ignore quel put être, à Séville, le premier maître qui enseigna la peinture à Antolinez. Toutefois, les premiers tableaux qu'il ait peints et qui représentent presque toujours des paysages dans lesquels il plaçait de petites figures, rappellent beaucoup la manière d'Iriarte. Etant venu habiter Madrid, Antolinez entra dans l'atelier de Francisco Rizi. Il y fit de rapides progrès et fut bientôt remarqué pour la fraîcheur et l'éclat tout vénitien de son coloris. Antolinez avait mauvais caractère et ses biographes espagnols en font un compagnon peu sociable, querelleur et bravache. Il mourut d'une fièvre contractée à la suite d'un assaut d'armes, dans lequel son amour-propre de fin tireur avait été rudement mis à l'épreuve. Le musée de Madrid possède d'Antolinez une peinture, d'un coloris puissant et chaud, représentant *Madeleine en extase;* cette toile justifie l'épithète de *titianesque* que Palomino accorde au coloris d'Antolinez. Un très bon tableau d'Antolinez, dont le sujet était la *Glorification de la Madeleine*, figurait dans la collection de M. de Salamanca, vendue à Paris en 1867. P. L.

BIBL. : PALOMINO, *Vida de los pintores eminentes*. — Cean BERMUDEZ, *Diccionario*.

ANTOLINEZ Y SARABIA (Francisco), peintre d'histoire, né à Séville en 1644, mort à Madrid en 1700. Neveu de José Antolinez, Francisco s'était d'abord destiné à la carrière du barreau. Mais, pendant qu'il faisait ses études et prenait ses grades à l'université de Séville, il suivait également les cours de dessin de l'académie établie par les soins de Murillo. Quelques biographes ont même cru qu'Antolinez était son élève. En l'année 1672, il vint à Madrid retrouver son oncle et vécut près de lui jusqu'en 1776. Plus vain de son titre de *licencié* que de son talent de peintre, Francisco se cachait soigneusement d'être obligé d'exécuter pour vivre de petits tableaux de dévotion et des paysages. Il lui arriva fréquemment d'abandonner la peinture pour aller exercer en province quelque fonction administrative ou judiciaire. Mais, son humeur fantasque aidant, Antolinez quittait ou perdait vite son emploi et force était à l'artiste de reprendre la palette pour faire vivre le magistrat. Ayant épuisé à Madrid la bonne volonté de ses protecteurs, Antolinez retourna à Séville, s'y maria et se fit avocat. Cette nouvelle profession ne lui fut sans doute guère lucrative, car, à aucune époque, il ne peignit autant de petits tableaux. Devenu veuf, il résolut d'entrer dans les ordres, et revint à Madrid pour se faire ordonner prêtre. Tant de mobilité dans sa conduite fit supposer qu'il ne jouissait pas de tout son bon sens ; ses démarches furent mal accueillies et plus que jamais Antolinez dut se résigner à peindre. Le musée de Madrid possède quelques ouvrages qui donnent bien la mesure du talent d'Antolinez, talent facile, gracieux, visant avant tout à l'effet, mais lâché parfois dans l'exécution, et dont les

ébauches, même sommaires, sont souvent préférables aux morceaux plus terminés. Son style, son coloris, rappellent l'école de Séville, à la suite de Murillo. Palomino rapporte qu'ayant été appelé à fixer le prix d'une peinture qu'il ignorait être de la main d'Antolinez, il la crut de Murillo lui-même, et lui assigna une valeur de cent ducats. Antolinez a peint, le plus souvent, des paysages qu'il anime de quelque scène tirée des livres saints. Il est encore l'auteur de portraits estimables et principalement de miniatures à l'huile. Palomino, qui vit un portrait de la fille d'Antolinez, exécuté dans ce dernier genre, le cite comme une œuvre charmante et de la plus exquise perfection. P. L.

Bibl. : Palomino, *Vida de los pintores eminentes*. — Ceau Bermudez, *Diccionario*.

ANTOLOGIA (l'). Recueil mensuel fondé à Florence par Vieusseux en 1821, eut une part considérable dans le mouvement intellectuel de l'Italie. Les hommes les plus illustres, Montani, Tommaseo, Capponi, Ridolfi, l'abbé Lambruschini, Colletta, Gabriele Pepe, Giordani, le poète Leopardi, etc., Toscans ou émigrés des autres parties de la péninsule, d'opinions souvent tres différentes, mais réunis dans un large esprit de libéralisme sous l'habile direction de l'éditeur, se servirent de cet organe pour accomplir une œuvre d'éducation civile, tout en paraissant se renfermer dans les limites de la littérature, et préparèrent ainsi les éléments d'un grand parti réformiste. Sur es réclamations de l'Autriche et de la Russie, l'*Antologia* fut supprimée en 1833 (V. Vieusseux). Une *Nuova Antologia*, dirigée par M. Protonotari, parait à Florence depuis 1866. F. H.

ANTOMMARCHI (Francesco), médecin corse, né dans la seconde moitié du xviiie siècle, mort à Cuba le 3 avr. 1838. Il étudia la chirurgie à Pise et y fut reçu docteur, puis étudia sous Mascagni à Florence. En 1819, il succéda à O'Meara comme médecin de Napoléon, à Sainte-Hélène, et à la mort de l'ex-empereur revint en Europe, où il mena une existence assez misérable, d'abord en Angleterre, puis en Italie et enfin en France. Là il fit paraître, avec l'aide de M. de Lasteyrie, ses planches d'anatomie, ce qui lui valut, de la part des héritiers de Mascagni, des réclamations et une revendication d'autant mieux fondées qu'il avait été le prosecteur de l'éminent anatomiste italien. La révolution de 1830 le trouva dans une position assez précaire ; c'est alors qu'il édita le fameux masque qu'il disait avoir moulé sur la tête de l'empereur immédiatement après sa mort ; il fut de nouveau accusé de faux scientifique et de fourberie, et enfin quitta la France pour aller exercer la médecine homéopathique à Cuba. Il a laissé : *Mém. du doct. Antommarchi ou les derniers moments de Napoléon ;* Paris, 1825, 2 vol. in-8 et atlas, in-fol. — *Planches du corps humain exécutées d'après les dimensions naturelles ;* Paris, 1824-26, gr. in-fol. et texte in-fol. — *Mém. sur la non-existence de communication normale des vaisseaux lymphatiques et des veines*, etc. ; Paris, 1829, in-8. — *Mém. et obs. sur le choléra régnant à Varsovie ;* Paris, 1831, in-8. Dr L. Hn.

ANTON (Conrad-Gottlob), savant allemand, né en 1745, mort le 4 juil. 1814, fut professeur des langues orientales à l'université de Wittemberg. Ses ouvrages, écrits en latin ou en allemand, ne sont qu'un tissu de conjectures et n'offrent plus aucune espèce d'intérêt scientifique.

ANTON (Charles-Gottlob d'), jurisconsulte et historien allemand, né le 23 juil. 1751 à Lauban, dans la Haute-Lusace, c.-à-d. en pays à moitié slave, mort à Gœrlitz le 17 nov. 1818. Il fit ses études à Leipzig, où il fut reçu docteur en 1774, et s'établit ensuite à Gœrlitz comme avocat. Il fut nommé sénateur en 1797, et anobli en 1802. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer surtout une *Histoire de l'économie rurale en Allemagne depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVe siècle*, en trois parties (1799-1802). Il écrivit aussi une *Histoire de l'ordre des Templiers* (1779 ; 2e éd., 1781), et un *Essai sur les anciens Slaves* (Leipzig, 1783) où l'on trouve énoncée l'idée du panslavisme. A. B.

ANTONAVES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Ribiers ; 222 hab.

ANTONELLE (Pierre-Antoine, marquis d'), révolutionnaire français, né à Arles en 1747, mort à Arles le 26 nov. 1817. D'une vieille famille de Provence, il suivit d'abord la carrière militaire jusqu'en 1782. Chaud partisan des idées nouvelles, il fit paraître en 1789 le *Catéchisme du tiers-état* qui le mit en lumière. Nommé maire d'Arles, il fut ensuite envoyé en qualité de commissaire à Marseille, puis à Avignon, pour calmer les troubles qui avaient éclaté dans les villes du Midi. Il fut élu à l'Assemblée législative ; après le 10 août il fut chargé (avec Camus et Bancal) d'annoncer à l'armée des Ardennes la déchéance du roi ; désigné pour aller à Saint-Domingue organiser l'administration coloniale, les vents contraires l'empêchèrent de partir. Il refusa la candidature à la mairie de Paris (contre Pache), et ne fut pas élu à la Convention. Juré au tribunal révolutionnaire, il fit preuve d'indépendance, notamment dans le procès des Girondins, et publia une brochure pour réclamer plus de liberté pour le jury. Emprisonné, il fut délivré après le 9 thermidor. Hostile à la réaction qui suivit, il fut impliqué dans la conspiration de *Babœuf* (V. ce mot), mais acquitté par la haute cour de Vendôme ; au 18 fructidor il fut interné dans la Charente-Inférieure ; au 18 brumaire, on le porta un moment sur les listes de proscription ; après le 3 nivôse, il fut exilé de Paris. Il consacra le reste de sa vie à des voyages et à des études philosophiques : on lui refusa la sépulture ecclésiastique. A.-M. B.

ANTONAZZO (V. Aquilio).

ANTONELLI (Baptista), célèbre ingénieur du xvie siècle, mort en 1616. Au service du roi d'Espagne Philippe II ; il fit d'importants travaux dans les colonies espagnoles d'Amérique.

ANTONELLI (Leonardo), cardinal, né à Sinigaglia en 1730, mort à Sinigaglia en 1811, neveu du cardinal Niccola-Maria Antonelli. Mal vu de Clément XIV pour s'être fait le défenseur des jésuites, il n'entra dans le Sacré-Collège qu'en 1775 à l'avènement de Pie VI, qui le nomma évêque d'Ostie et de Velletri. Préoccupé avant tout des intérêts religieux, lors de la constitution civile du clergé français (1791), il demanda en vain que les prêtres fussent autorisés à prêter serment pour éviter la suspension du culte ; plus tard, il concourut à l'examen du concordat. Il accompagna Pie VII à Paris (1804). Expulsé de Rome en 1808, il fut conduit à Spolète, puis dans sa ville natale, où il mourut. Il est aussi connu comme archéologue. F. H.

ANTONELLI (Giacomo), cardinal et secrétaire d'Etat, né à Sonnino le 2 avr. 1806, mort à Rome le 6 nov. 1876. Issu d'une famille de Terracine, dont l'âpre travail de son père commença la fortune, Antonelli fut envoyé à Rome, fit ses études au séminaire et reçut les premiers ordres sacrés. Se sentant peu de goût pour le sacerdoce, il préféra suivre la carrière des emplois administratifs. Il se fit d'abord connaître, étant délégué à Viterbe, par ses violentes persécutions contre les libéraux. Puis, entré dans les offices de la secrétairerie d'Etat (1841), il se distingua par son activité et son habileté. Nommé trésorier général (1845), il eut le mérite de s'appliquer à remédier en partie au désordre laissé dans les finances par le cardinal Tosti, son prédécesseur. — A l'avènement de Pie IX, n'ayant pour principes que son propre intérêt et celui de sa famille, Antonelli sut se conformer avec une rare souplesse aux circonstances et aux volontés du nouveau pape. Celui-ci, le 11 juin 1847, lui conféra la dignité de cardinal avec la diaconie de Sant'Agata-alla-Suburra, et, trois jours après, lui assigna le ministère des finances dans le premier conseil des ministres qui fut établi. Remplacé dans ces fonctions par Mgr Morichini (2 août), il fut appelé en nov. à la présidence de la consulte d'Etat : fidèle aux instructions du pape, il employa toute sa dextérité à main-

tenir dans d'étroites limites l'autorité de ce corps délibérant. Il fit partie aussi de la commission ecclésiastique chargée de coordonner et d'étendre les réformes civiles (fév. 1848). C'est sous sa présidence enfin que, le 10 mars suivant, fut formé le ministère qui assurait la prépondérance de l'élément laïque, et qui, après la promulgation du statut arraché au pape par la force des événements, devait inaugurer la pratique du régime constitutionnel. Quand les ministres adressèrent au pape une remontrance sur la nécessité de prendre part à la guerre de l'indépendance, Antonelli, se montrant plus ardent que ses collègues, la signa le premier ; il obtint toutefois que, par respect pour le pontife, on n'y introduisit aucune menace de démission. Après l'allocution que le pape prononça dans le consistoire du 29 avr., et qui contrastait singulièrement avec les conclusions de la remontrance ministérielle, Antonelli donna pourtant sa démission comme les autres membres du conseil. Mais, voyant l'excitation des esprits et l'embarras du pape, il dissuada le cardinal Ferretti de prendre en main les affaires, et il détermina ses collègues à rester en fonctions avec lui. Ce ne fut que pour quelques jours. Soupçonné d'avoir connu d'avance l'allocution papale, accusé de trahison par la rumeur publique, incapable de résister aux mouvements populaires, il dut céder la place au comte Mamiani, qui constitua un nouveau ministère libéral (4 mai).

Le cardinal Antonelli n'en resta pas moins l'homme de confiance de Pie IX, qui l'employait dans les négociations secrètes. Préfet des Sacrés palais apostoliques, il avait le devoir particulier de veiller à la sécurité du souverain pontife. Aussi fut-il des premiers à préparer sa fuite après l'assassinat du ministre Rossi. Il était d'avis que, sans sortir de ses Etats, le pape se rendît dans un lieu sûr d'où il pourrait gouverner selon les règles du statut. Mais, le plan du comte de Spaur ayant prévalu, il en facilita l'exécution et suivit Pie IX à Gaëte (24 nov.). C'est là que, nommé prosecrétaire d'Etat, il commença de prendre, sous l'inspiration personnelle de Pie IX, la direction de la politique pontificale. Il ne rentra à Rome qu'avec le pape (12 avr. 1850). Depuis ce jour jusqu'à celui de sa mort, le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat en titre, conserva le pouvoir sans interruption pendant près de vingt-sept ans : l'histoire de sa vie publique se confond dès lors avec celle du règne (V. Pie ix). — Tout en appliquant le système théocratique de Pie IX, Antonelli s'étudia plus d'une fois, dans ses relations diplomatiques, à rassurer les gouvernements alarmés des prétentions de l'Eglise. C'est ce qu'il fit notamment à propos de l'encyclique du 8 déc. 1864, qu'accompagnait le célèbre *Syllabus*, et de certaines décisions du concile œcuménique de 1869 et 1870. S'il aimait peu à se compromettre dans les affaires spirituelles, plus résolu dans l'ordre temporel, il ne craignit pas d'endosser la responsabilité d'une politique fatale, et il brava la haine publique aussi bien que les jalousies de la cour et l'hostilité de certains prélats. Cependant, à la mort du cardinal Antonelli, quand son immense fortune passa aux mains de ses héritiers, sans qu'il eût rien laissé à l'Eglise en détresse, et quand les revendications de la comtesse Lambertini, sa fille naturelle, vinrent témoigner de la légèreté de ses mœurs, Pie IX eut une amère déception en voyant que cet habile et trop mondain serviteur n'avait au fond travaillé que pour lui-même. F. H.

ANTONELLO de Messine (Antonello d'Antonio ou degli Antonj), célèbre peintre italien, né à Messine au commencement du xve siècle, mort à Venise vers 1493. Plusieurs points de sa vie sont entourés d'obscurité ; aucun document positif n'est venu jeter la lumière au milieu des renseignements légendaires et contradictoires qui nous ont été transmis par ses biographes. La date de sa naissance est absolument incertaine. S'il fallait croire Vasari, qui fixe le terme de la vie d'Antonello à l'âge de quarante-neuf ans, il serait né vers 1444, puisqu'on perd sa trace en 1493. Mais, comme le plus ancien tableau qu'on ait de lui porte la date de 1465 (contestée par M. Wauters, d'après lequel il faudrait lire 1475), et qu'il s'y montre déjà praticien de plus d'expérience que n'aurait pu l'être un jeune homme de vingt et un ans, on croit qu'il est venu au monde plus tôt. On lui donne pour maître un certain Colantonio del Fiore, dont l'existence cependant paraît problématique. Après avoir travaillé quelque temps à Messine, à Rome, dit-on, et à Palerme, il alla à Naples, où il eut occasion de voir, en la possession du roi Alphonse d'Aragon, un tableau peint à l'huile par Jean Van Eyck (l'*Annonciation*, dit-on). Frappé de l'éclat du nouveau procédé, encore inconnu aux Italiens, il aurait résolu d'aller apprendre sur place la technique flamande. D'après Vasari, il aurait travaillé dans l'atelier même de Jean Van Eyck, mais ce maître étant mort en 1440 et le roi Alphonse Ier n'ayant conquis le trône de Naples qu'en 1442, cette assertion doit être reléguée parmi les fables. Il est très possible cependant qu'Antonello ait étudié la peinture en Flandre à une date postérieure (entre 1465 et 1473), bien qu'aucun document ne soit encore venu confirmer la réalité de ce voyage. Son tableau daté de 1465, représentant le *Christ bénissant*, à mi-corps (National Gallery, à Londres), témoigne déjà d'une certaine habileté dans la peinture à l'huile, que la pratique locale et l'étude des œuvres des artistes flamands importées à Naples pouvait cependant suffire à lui faire acquérir. Le second tableau, par rang de date, serait un *Ecce Homo*, en buste, de la collection Zir à Naples, qui aurait porté l'année 1470, aujourd'hui effacée. Le grand retable de 1473 *(Año Dñi m°cccc° sectuagesimo tertio...)*, fait pour l'église San-Gregorio de Messine (aujourd'hui au musée de cette ville), et ayant pour sujet la *Vierge trônant avec l'Enfant, entre saint Benoît et saint Grégoire*, avec une *Annonciation* sur les volets, est une œuvre remarquable, qui atteste chez l'artiste un progrès sérieux dans le maniement du nouveau procédé. La *Légende de saint Nicolas*, à San Nicolò de Messine, tableau attribué à Antonello, ne saurait être qu'une œuvre de son atelier.

Trop à l'étroit dans sa patrie, il alla à Venise enseigner la technique flamande ; accueilli avec beaucoup d'égards, il exerça une influence considérable sur l'école vénitienne. Son procédé et sa manière furent bientôt adoptés, d'abord par Bartolommeo Vivarini, puis par les frères Bellini, par Luigi Vivarini, par Carpaccio, Cima, etc. De plusieurs tableaux qu'il fit pour des églises de Venise, aucun n'est parvenu jusqu'à nous ; celui de l'église San-Cassiano, représentant la *Vierge avec l'Enfant et saint Michel*, excitait l'admiration des contemporains. Il aborda alors le portrait, genre qui convenait le mieux à son talent d'observateur et dans lequel il se présente comme maître devant la postérité. Le plus ancien de ces portraits, tous de petite dimension et toujours en buste, est celui de la galerie Hamilton, daté de 1474, mais fortement repeint. Il en existe deux de l'année suivante : celui de la galerie Borghèse à Rome et celui du Musée du Louvre, un chef-d'œuvre, portrait d'une vie intense et d'une maëstria de touche étonnante (acquis, en 1865, à la vente de la galerie Pourtalès, au prix de 113,500 fr.). De cette même année est le petit *Crucifiement* du musée d'Anvers, dans un paysage lumineux. Le portrait de la collection Molfino à Gênes passe pour être celui du maître lui-même. Celui d'un vieillard de la galerie Trivulzi, à Milan, et celui d'un jeune patricien (un Contarini, dit-on), de la collection du prince Giovanelli à Venise, sont de l'année 1476. La National Gallery de Londres a récemment acquis un *Crucifiement* de 1477, semblable à celui du musée d'Anvers, mais sans les larrons. Le portrait d'homme du musée de Berlin marque le point culminant dans le développement du talent d'Antonello ; c'est une merveille de finesse et de force expressive. Il est historiquement prouvé que ce tableau portait la date de 1478, chiffre transformé en 1445, qui a beaucoup troublé les critiques d'art. L'Académie des beaux-arts de Venise possède de lui, du même temps, un *Christ attaché à la colonne* et deux autres tableaux, qui

sont plutôt des œuvres d'atelier. Une répétition originale de ce Christ est dans la galerie Cook à Richmond, et un sujet légèrement différent dans la Casa Miari à Padoue. A la galerie de Dresde, on admire un *Saint Sébastien*.

Après avoir été le maître des peintres vénitiens, Antonello subit à son tour leur influence, notamment celle de Giovanni Bellini. De cette nouvelle manière sont : le *Christ porté par les Anges*, du Belvédère de Vienne, l'*Ecce Homo* de la collection Spinola à Gênes, le *Portrait d'homme* de la galerie Malaspina à Pavie, et surtout la *Madone* du musée de Berlin. De 1480 à 1483, il paraît avoir visité les principales villes de la Lombardie et il séjourna à Milan, où il acquit une grande renommée. Il revint ensuite à Venise dont le gouvernement le chargea d'exécuter des peintures au Palazzo della Signoria ; mais le palais brûla en 1483 et ne fut rebâti qu'en 1493, date à partir de laquelle on perd toute trace de l'éminent peintre sicilien. Quelques-uns de ses tableaux authentiques ont disparu ; d'autres qu'on lui attribue ne sont que des œuvres de ses élèves ou imitateurs. Pendant longtemps on a mis à son avoir des peintures émanant de son compatriote et contemporain, Antonello de Saliba, dont la manière se rapproche beaucoup de la sienne. — Sans originalité propre, et subissant l'ascendant d'abord des grands artistes flamands, puis de ses émules vénitiens, Antonello fit faire néanmoins à la peinture italienne un pas décisif en avant, par l'éclat et la force de sa technique. Si dans le dessin son pinceau a des rudesses archaïques, si son imagination est dépourvue de note idéale, en revanche, comme coloriste, il a dépassé tous ses devanciers, et c'est à son initiation que l'école vénitienne doit ses brillantes destinées. Le caractère éminemment réaliste de son talent le servit à merveille dans le portrait, où il atteignit une perfection inconnue jusqu'alors, par l'énergie du rendu de la physionomie humaine, par l'excellence du modelé, par la science du clair-obscur, par la transparence et la délicatesse des tons.

G. Pawlowski.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi; t. II, pp. 563-573. — Zanetti, *Della pittura veneziana* (1771), p. 21. — Eastlake, *Materials for the history of oil painting* (1847), t. I, p. 211. — Crowe et Cavalcaselle, *les Anciens Peintres flamands*, trad. par O. Delepierre, annotations de Ruelens ; Bruxelles, 1862, t. I, pp. 197-229, et *History of oil painting in North Italy*, t. II, pp. 77-100. — P. Mantz, *Chefs-d'œuvre de la peinture italienne* (1870). — Burckhardt, *Der Cicerone*, 5e éd., t. II (1884), pp. 632-633.

ANTONGIL (baie d'). Grande baie de la côte N.-E. de Madagascar située dans le pays des Antavarasti ou Antavaris. Dans le fond de la baie se trouve le port Choiseul à l'embouchure de la rivière Tangoumboli (Tingbade). L'entrée de la baie est S. par 16° de lat. et le fond par 15° 1/2.

ANTONIA. I. Histoire. — La *gens Antonia* est une famille romaine d'origine inconnue, que rendirent célèbre, surtout au temps de la fin de la République, ses deux représentants Marc-Antoine l'orateur, et son petit-fils Marc-Antoine le triumvir. Ses plus anciens membres, les *Antonii Merendæ*, qui apparaissent au ve siècle avant notre ère, étaient patriciens; ceux qu'on trouve dès le ive siècle avant notre ère appartiennent au contraire à une branche plébéienne de la même famille, et ils se distinguent de leurs congénères patriciens par l'absence de *cognomen* dans la série de leurs noms. Les *Antonii Balbi* du ier siècle, les *Antonii Gordiani* du iiie siècle après notre ère paraissent également plébéiens. La seule branche qui ait fourni une nombreuse lignée est celle de Marc-Antoine l'orateur, dont voici le tableau généalogique, emprunté à l'excellent *Onomasticon* de de Vit., t. I, p. 348 :

C. Antonius [vers 113 avant J.-C.].

- M. Antonius c. f., l'orateur [consul en 99, censeur en 97, tué en 88].
  - Antonia
  - M. Antonius Creticus [préteur en 75] (mari de : 1° *Numitoria Fregellana;* 2° *Julia, L. Cæsaris filia*).
    - Antonia (épouse *P. Vatinius*)
    - C. Antonius [prét. en 44].
    - L. Antonius Pietas [cons. en 41].
    - M. Antonius le triumvir (épouse : 1° *Fadia;* 2° *Antonia;* 3° *Fulvia;* 4° *Octavia ;* 5° *Cleopatra*).
      - Antonia, *Fulviæ filia* (épouse *Æmilius*, fils du triumvir Lépide).
      - Antonia major (ép. *L. Domitius Ahenobarbus*
      - Antonia minor (ép. *Claudius Drusus*, mère de *Germanicus* et de Claude).
      - M. Antonius Anthyllus.
      - C. Ant. Julius [cons. 10], (ép. *Marcella minor*, fille d'Octavie).
        - L. Antonius, mort en 24 apr. J.-C.
      - Ptolemæus Philadelphus
      - Cleopatra (ép. *Juba minor*).
        - Drusilla (ép. *Ant. Felix*).
        - le roi Ptolémée.
      - Alexander
  - C. Antonius Hybrida [préteur en 66, consul en 63].
    - Antonia (épouse son cousin *M. Antonius* le triumvir).
    - Antonia (épouse *C. Caninius Gallus*).

Le nom d'*Antonia* a été porté par les femmes suivantes appartenant toutes à la branche plébéienne de la *gens Antonia :* 1° *Antonia*, fille de M. Antonius Creticus, et épouse de P. Vatinius; 2° *Antonia*, fille de C. Antonius surnommé *Hybrida* , cousine germaine et femme du triumvir Marc-Antoine, qui la répudia sans en avoir eu, semble-t-il, de descendance ; 3° *Antonia Major,* fille du triumvir et d'Octavie, femme de Lucius Domitius Ahenobarbus, mère de Cneius Domitius Ahenobarbus, de Domitia Lépida et de Domitia, grand'mère de Néron; 4° *Antonia Minor*, sœur de la précédente, femme de Néron Drusus, mère de Germanicus, de Claude l'empereur et de Livilla. Elle vivait encore au temps de Claude. Caligula et Claude, son petit-fils et son fils, lui accordèrent de grands honneurs, et entre autres le titre d'*Augusta;* 5° *Antonia*, fille de l'empereur Claude et d'Ælia Paetina, femme de Cn. Pompeius Magnus et de Faustus Sylla, prit part, sous Néron, à la conjuration dite de Pison; 6° *Antonia Cœnis*, concubine de l'empereur Vespasien et affranchie d'Antonia Minor (c. n° 4).

II. Numismatique. — Les membres de la *gens Antonia* qui ont, à différentes reprises, frappé monnaie sous la République romaine, sont les suivants : 1° Q. Antonius Balbus, préteur en Sardaigne en 672 (82 av. J.-C.) ; 2° le triumvir Marc-Antoine; 3° C. Antonius, frère du triumvir; 4° L. Antonius, son autre frère. Le préteur Q. Antonius Balbus, partisan de Marius, frappa des deniers avec l'argent du trésor des temples, sur lequel le Sénat ordonna de faire main basse pour solder les troupes. Ces monnaies sont très nombreuses, mais le type ne varie pas: au droit, la tête de Jupiter avec S. C. *(sĕnatûs consulto)*; au revers, la Victoire dans un quadrige avec la légende : Q. ANTO. BALB. PR *(Quintus Antonius Balbus, prætor)*. 2° Le triumvir *Marc-Antoine* (V. ce nom). 3° C. Antonius. En 710 (44 av. J.-C), après la mort de Jules César, Marc-Antoine ayant envoyé son frère C. Antonius en Macédoine, avec des pouvoirs proconsulaires, pour combattre D. Brutus, C. Antonius en arrivant dans sa province s'empressa de faire une émission monétaire pour affirmer son autorité. Les deniers qu'il fit frapper portent, au droit, le buste du Génie de la Macédoine avec la légende C. ANTONIVS. M. F. PRO COS *(Caius Antonius, Marci filius, proconsul)* ; au revers, les emblèmes de la dignité

de *Pontifex*, dont C. Antonius était investi. 4° L. Antonius. Ce personnage, le plus jeune des frères de Marc-Antoine le triumvir, prend sur les monnaies qu'il fit frapper le surnom de *Pictas*, à cause de son attachement pour son frère. Il fit battre monnaie pour la solde de ses troupes, lorsqu'il fut consul, en 713 de Rome (41 av. J.-C.). Ces monnaies portent au droit la tête de Marc-Antoine, et au revers on voit soit le portrait de Lucius Antonius lui même, soit la Piété, symbole de son surnom. La monnaie que nous donnons ici comme spécimen a été



Têtes de Marc-Antoine et de Lucius-Antoine, sur une monnaie frappée par le proquesteur M. Cocceius Nerva.

frappée par un de ses lieutenants, le questeur M. Cocceius Nerva ; elle porte au droit la tête de Marc-Antoine, avec la légende M. ANT. IMP. AVG. IIIVIR R. P. C. M. NERVA. PROQ. P. *(Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicæ constituendæ. Marcus Nerva. quæstor provincialis)* ; au revers la tête de Lucius Antonius. E. Babelon.

Bibl. : 1° Histoire : V. sur *Antonia Cænis*, Kandler, *Istria*, 1847, p. 36. — Voyez, sur les monnaies d'*Antonia Minor*, Eckhel, *Doctrina numorum*, t. VI, p. 78 ; sur les monuments qui la représentent, Visconti, *Opera varia*, t. II, pp. 49-96.
2° Numismatique : E. Babelon, *Descript. hist. et chron. des monnaies de la République romaine*, t. I.

ANTONIA. Ville du territoire des Brutiens, selon Appien, dans ses *Annibaliques*. — Nom d'un château situé près du temple de Jérusalem, bâti par Hérode le Grand, en l'honneur de Marc-Antoine, son ami. — Nom de Byzance, donné par les empereurs Sévère et Antonin son fils. — Ancien nom de la ville d'Utrecht.

ANTONIÆ (Lois), ensemble des lois qui ont été rendues par Marc-Antoine, le célèbre triumvir (V. Antoine). D'après Cicéron, l'ennemi d'Antoine, toutes les lois du triumvir auraient été frappées d'illégalité pour avoir été portées d'une manière non conforme à la constitution ; il le dit en particulier dans ce passage de la cinquième *Philippique* : « Les lois qu'on dit avoir été portées par Antoine, j'estime qu'elles ont toutes été portées par la violence et contre les auspices, qu'elles n'obligent pas le peuple. Celles même qu'on lui attribue « pour confirmer les actes de César », « pour abolir à perpétuité la dictature », « pour l'établissement de colonies nouvelles », je suis d'avis qu'on les porte de nouveau en observant les auspices, afin qu'elles obligent le peuple ; car même ces lois utiles, du moment qu'elles ont été portées contre les règles et par la violence, ne doivent pas être regardées comme des lois ; et l'autorité du Sénat doit anéantir tout ce qu'a produit l'audace d'un gladiateur forcené. » Les principales de ces lois d'Antoine que Cicéron attaque avec tant de violence sont les suivantes : 1° *Antonia lex de dictatura tollenda*. En 44, après la mort de Jules César, Antoine qui était consul fit voter une loi abolissant à perpétuité la dictature. Cicéron le félicite au début de sa première *Philippique* de cette importante mesure comme de ce qu'il a fait de plus remarquable. Cette loi n'était qu'une manœuvre habile pour gagner le Sénat. En fait, il était peu important que la dictature fût ou non maintenue par les lois. La dictature pouvait être abolie ; à l'époque où elle était de son histoire, Rome aura toujours des dictateurs. — 2° *Antonia lex judiciaria*. Elle rétablissait une troisième décurie de juges, en la composant d'*antesignani*, de manipulaires, pris dans la légion gauloise de l'Alouette. Mais Cicéron l'accuse de n'avoir composé cette troisième décurie que de joueurs, d'exilés et de Grecs. — 3° *Antonia lex de provocatione*. « Antoine a promulgué une loi portant que ceux qui auront été condamnés pour faits de violence ou de lèse-majesté, auront, s'ils le veulent, la liberté de l'appel au peuple. Mais je vous demande si c'est là une loi, si ce n'est pas plutôt l'abolition de toutes les lois (*Philippique* I, 9) ? » — 4° *Antonia lex de actis Cæsaris confirmandis*. Après la mort du dictateur, Antoine, qui entendait recueillir son héritage politique, fit confirmer tous ses actes par le Sénat. Il prétendit étendre cette confirmation à tous les actes que César avait projetés et dont l'assassinat des Ides de Mars avait empêché l'exécution. Comme les papiers du dictateur étaient passés dans les mains d'Antoine, celui-ci déclarait y avoir trouvé tout ce qu'il avait intérêt à y trouver et faisait ainsi confirmer plusieurs actes dont César n'avait pas eu l'idée, mais qui servaient l'ambition de son successeur politique. — 5° *Antonia lex de provinciis*. « César restreignait à deux années le gouvernement des provinces consulaires. Antoine en autorise la prorogation jusqu'à six, en vertu d'une loi qu'il fait porter par les tribuns, au mépris des actes de César. » (*Philippique* V, 3.) En faisant passer cette loi, Antoine se ménageait pour lui-même un moyen d'échapper pendant longtemps encore aux poursuites de ses ennemis, une fois qu'il aurait quitté le consulat.— 6° *Antonia lex de permutatione provinciarum*. Après la mort de César, Antoine avait fait enlever aux meurtriers M. Brutus et Cassius leurs gouvernements de Syrie et de Macédoine pour leur donner les gouvernements beaucoup moins importants de l'île de Crète et de la Cyrénaïque. Il prit pour lui-même la Macédoine et donna la Syrie à son collège au consulat, Dolabella. Antoine trouva bientôt que la Macédoine était trop loin de Rome ; il voulait avoir la Gaule Cisalpine d'où il se rappelait que César avait commencé sa marche victorieuse contre Pompée ; mais Decimus Brutus, l'un des conjurés, commandait en Cisalpine. Le Sénat, qui ne voulait pas ce changement, écrivit à Decimus Brutus de fortifier son armée. Cependant malgré cette opposition, Antoine et Octave s'entendirent pour faire passer la loi devant le peuple (juil. 44) ; ce qui fit dire à Cicéron : « Antoine a envahi la Gaule, Dolabella l'Asie, provinces qui ne leur appartiennent ni à l'un ni à l'autre ». (*Philippique* XI, 2.) Brutus refusa d'obéir à la loi qui le dépouillait ; alors éclata la guerre de Modène. G. L.-G.

Bibl. : Outre les différentes *Histoires romaines*, Voy. Lange, *Römische Alterthümer*, t. III, 2e édit. ; Berlin, 1878, et du même *De legibus Antoniis a Cicerone... commemoratis* ; Leipzig, 1871.

ANTONIASSO ou **ANTONAZZO** (V. Aquilio).

ANTONIENS. Membres d'une secte fondée par un certain Antoine Unternachrer. Suivant eux la révélation est une inspiration directe de Dieu ; cette révélation purement subjective, commune à tous les hommes, aboutit à prendre pour règle, en matière de foi, les lumières de la raison et les lois de la conscience individuelle. Aussi les Antoniens rejettent-ils, avec les dogmes fondamentaux du christianisme, toute forme extérieure de culte. En revanche, ils professent ouvertement le communisme. Tout homme, disent-ils, a été créé à l'image de Dieu et a droit, au même titre que ses frères, à la jouissance égale des biens de la terre. Ils trouvent la justification de ces principes dans les textes du Nouveau Testament et dans les exemples mêmes donnés par le Sauveur : « Jésus envoya deux disciples, leur disant : Allez à la bourgade qui est devant vous. Vous y trouverez d'abord une ânesse attachée et son ânon avec elle ; détachez-les, et amenez-les moi ». (Matth. xxi, 2.) Ils voient dans ce fait la confirmation du droit qu'a tout homme de prendre ce dont il a besoin. G. Q.

ANTONIEWICZ (Charles), théologien polonais né en 1807, mort en 1852. Il était né en Galicie, d'une famille arménienne. En 1839, il entra dans l'ordre des jésuites et se fit remarquer par son éloquence. En 1846, lors des massacres de Galicie, il organisa des missions et réussit

en maintes circonstances à calmer les paysans déchaînés. Lorsque l'ordre des jésuites eut été supprimé dans cette province, il fut appelé en Silésie par l'archevêque de Breslau. Il mourut subitement peu de temps après son arrivée. Ses œuvres sont fort nombreuses. On en trouvera la liste dans la bibliographie polonaise d'Estreicher.

L. L.

Bibl. : Pawicki, *Traits de la vie d'Antoniewicz* (en polonais); Posen, 1853.

ANTONIN le Pieux *(Titus Aurelius Fulvus Boionius Antoninus)*. I. Histoire. — Empereur romain de 138 à 161 ap. J.-C. (891-914 de la fondation de Rome). Il naquit le 19 sept. 86 à Lanuvium, petite ville de la campagne romaine, à dix-neuf milles de Rome, sur la voie Appia. La famille à laquelle il appartenait, une des branches de la grande *gens Aurelia*, était originaire de Nemausus (Nîmes), dans la Gaule narbonnaise. Nîmes a donc eu quelques droits de revendiquer pour l'un de ses enfants, en lui élevant une statue sur l'une de ses places publiques, l'empereur qui passe pour avoir fait connaître au monde romain son époque la meilleure et la plus heureuse. L'enfance et la première jeunesse d'Antonin se passèrent dans une autre villa de la campagne romaine, à Lorium. C'est là qu'il grandit sous les yeux de son aïeul maternel, T. Aurelius Fulvus, ancien consul et préfet de la ville, et de son aïeul maternel, Arrius Antoninus, également personnage consulaire. Quant à sa mère, Arria Fadilla, on ne sait la part qu'elle a eue à cette éducation ; elle avait perdu son mari, Aurelius Fulvus, quand Antonin était encore enfant, et elle s'était remariée à un ancien consul, Julius Lupus. Quoi qu'il en soit, le



Antonin le Pieux, d'après le buste du musée de Naples.

futur empereur, qui appartenait à une famille distinguée, mais dont rien ne faisait prévoir l'illustration, fut élevé loin de Rome, au milieu des siens : c'est à cette éducation qu'il dut deux sentiments auxquels il resta toujours fidèle, l'amour de la campagne et l'amour de la vie de famille. Antonin possédait une fortune personnelle considérable, qui fut augmentée par de nombreux héritages ; il avait en Italie, en Etrurie probablement, de grandes propriétés agricoles qu'il faisait valoir lui-même. Gentilhomme campagnard, il résidait sur ses terres et il encourageait l'agriculture autour de lui en faisant des prêts aux fermiers ; son biographe rapporte qu'il se contentait d'un intérêt de 4 %. La fortune d'Antonin ne consistait pas seulement dans ses propriétés foncières ; elle était encore alimentée en grande partie par des revenus industriels. Il possédait en effet d'immenses briqueteries, qui employaient tout un monde d'intendants et d'esclaves, comme on peut s'en faire une idée en étudiant les estampilles inscrites sur les briques qui sont sorties des fours d'Antonin. Vers l'année 112, à vingt-cinq ou vingt-six ans, Antonin épousa la fille d'un sénateur, M. Annius Verus, Faustine, dont il devait avoir plusieurs enfants ; le plus connu est une fille, Faustine la Jeune, qui a épousé Marc-Aurèle (V. Faustine et Faustine la Jeune). Sorti d'une famille consulaire, le futur empereur suivit la carrière régulière des fils de sénateur, tour à tour questeur, préteur et consul (en 120). Il se fit remarquer dans les deux premières fonctions par la somptuosité des jeux qu'il offrit au peuple. Adrien, qui l'avait distingué, le désigna au lendemain de son consulat pour être à la tête de l'un des quatre grands ressorts judiciaires qu'il venait de créer en Italie ; c'est probablement en Etrurie et en Ombrie qu'Antonin remplit les fonctions de juge-administrateur qu'Adrien lui avait confiées. Il fut ensuite proconsul d'Asie, vers 130-35 ; au moment de partir pour son gouvernement provincial, il perdit sa fille aînée, Aurelia Fadilla, qui était déjà mariée. Dans son proconsulat d'Asie, Antonin fit preuve de telles vertus et de telles qualités, comme homme ou comme administrateur, que, seul, il fut capable de surpasser la réputation que s'était acquise son aïeul maternel, Arrius Antoninus, proconsul d'Asie à l'époque des Flaviens. Quand Antonin fut de retour à Rome, Adrien l'appela auprès de lui et le fit entrer dans le Conseil impérial, sorte de conseil d'Etat et de conseil privé, où aboutissaient toutes les grandes affaires de l'empire ; le nouveau conseiller se distingua par son assiduité et par son libéralisme. C'est là qu'Adrien acheva de le connaître et de l'apprécier ; aussi, quand il pensa à se choisir un successeur à défaut d'héritier naturel, et quand L. Ælius Vérus, auquel il avait d'abord songé, vint à mourir (1er janv. 138), il arrêta son choix définitif sur Antonin qui n'avait rien fait pour avoir l'empire ; son passé d'administrateur et ses qualités personnelles avaient plaidé pour lui. Antonin fut désigné par Adrien pour être son héritier, le 25 févr. 138 ; il adopta aussitôt, suivant la condition mise à son adoption, M. Annius Verus (Marc-Aurèle) et L. Verus, qui devaient après sa mort régner simultanément ; il modifia son nom en prenant le nom de famille et le surnom de son père adoptif, il s'appellera désormais *T. Ælius Hadrianus Antoninus*. Il resta quatre mois et demi seulement empereur en expectative : Adrien mourait à Baies, le 10 juil. 138. Ce jour-là, commençait le règne d'Antonin, âgé alors de près de cinquante-deux ans.

Très grande modération personnelle dans l'exercice du pouvoir absolu ; caractère bourgeois donné à la royauté ; développement régulier des institutions des règnes précédents, en particulier des réformes importantes d'Adrien ; essai loyal de rendre au Sénat un peu de vie politique : voilà, au point de vue politique, les traits généraux qui donnent sa physionomie propre à ce règne de vingt-trois ans. C'est Antonin qui a le mieux réalisé, aux applaudissements du monde, l'accord de ces deux choses qui semblaient s'exclure mutuellement, le principat et la liberté. « Ce que j'ai vu dans mon père, dit Marc-Aurèle (*Pensées*, I, 16) : la mansuétude jointe à une rigoureuse inflexibilité dans les jugements portés après mûr examen ; le mépris de la vaine gloire que confèrent de prétendus honneurs ; l'amour du travail et l'assiduité ; l'empressement à écouter ceux qui vous apportent des conseils d'utilité publique... Dans les délibérations il ne négligeait aucune recherche ; il y mettait toute la patience imaginable, et ne se payait pas des premières apparences... Il veillait sans cesse à la conservation des ressources nécessaires à la prospérité de l'Etat. Ménager dans la dépense qu'occasionnaient les fêtes publiques, il ne trouvait pas mauvais qu'on censurât à ce sujet sa parcimonie... » Il laissa un trésor de 745 millions de francs. « Il conformait toujours sa conduite sur les exemples de nos pères ; cependant il n'affectait pas d'étaler

sa fidélité aux traditions antiques... C'était en tout la conduite d'un homme qui a en vue ce que le devoir lui impose... » « Agis toujours comme un disciple d'Antonin, dit encore Marc-Aurèle dans un autre passage (VI, 30). Rappelle-toi sa constance dans l'accomplissement des prescriptions de la raison..., sa douceur extrême, son mépris pour la vaine gloire, son application à pénétrer le sens des choses... Rien de modeste comme son habitation, son lit, ses vêtements, sa nourriture, le service de sa maison... » Avec Antonin, la sagesse et la raison étaient montées sur le trône. Le nouvel empereur avait toutes les vertus morales de l'antiquité païenne. Rome entière salua en lui un nouveau Numa Pompilius ; et le Sénat se fit l'interprète des sentiments d'admiration et de respect de tout l'empire, en lui décernant ce surnom de Pieux, c.-à-d., pour garder ce qu'il y a d'un peu vague dans l'expression latine, de vertueux ou d'honnête, sous lequel il devait passer à la postérité. Les vertus personnelles d'Antonin et la prospérité générale que connut l'empire à cette époque ont fait que, si le siècle des Antonins a été l'âge d'or de l'empire, le règne d'Antonin le Pieux fut la partie la plus belle de ces temps si heureux. — Ce bonheur fut en grande partie le résultat de la paix à peu près ininterrompue dont jouit alors l'empire romain ; ces vingt-trois années furent l'apogée de la *pax romana*. Antonin disait qu'il vaut mieux sauver un citoyen que tuer mille ennemis. Cependant les légions impériales eurent à marcher à diverses reprises contre les peuples barbares de la frontière de l'empire ou à réprimer quelques révoltes locales. Les historiens anciens parlent de soulèvements en Germanie, chez les Daces, chez les Juifs, en Achaïe et en Egypte ; en Bretagne, le légat Lollius Urbicus fit une expédition contre les *Brigantes* situés sur les confins de la *Britannia* (Angleterre) et de la *Caledonia* (Ecosse), et, après des succès militaires, construisit, pour les tenir en respect, un grand système de fortifications (V. ANTONIN [Muraille d']) ; sur la frontière de la Numidie il fallut réprimer quelques mouvements des Maures ; en Orient, les Parthes songèrent à envahir l'empire ; Antonin, qui n'avait pas l'humeur voyageuse de son prédécesseur parce que le voyage d'un prince était toujours, selon lui, une lourde charge pour les provinciaux, n'hésita pas à se transporter sur la frontière de Syrie et il parvint à écarter, par son attitude énergique, tout danger de ce côté ; les Parthes ne recommenceront leurs attaques que lorsque Antonin sera mort. Ce règne, qui n'a pas eu l'éclat militaire de celui de Trajan, a su cependant, lui aussi, imposer le respect du nom romain. Les Quades sur les bords du Danube, les Arméniens en Orient reçurent des rois de la main d'Antonin ; les Grecs des colonies du Pont-Euxin furent protégés contre les incursions des Scythes. — Une prospérité pour ainsi dire sans précédent et sans lendemain régna dans toutes les provinces. Tous les agents financiers de l'empire eurent l'ordre de ne percevoir les impôts que dans la limite strictement légale. Antonin accueillait volontiers, bien qu'il eût proscrit les délateurs, les plaintes que les provinciaux pouvaient adresser contre eux ; ceux qui furent convaincus d'avoir prévariqué furent destitués et condamnés à des restitutions. Il maintenait longtemps en charge les fonctionnaires provinciaux dont il était satisfait. Son biographe dit de lui qu'il apportait en toutes choses, dans l'administration de l'empire et dans le reste, l'attention et la vigilance d'un père de famille gérant ses affaires personnelles. Il recevait au palais impérial du Palatin, l'ancienne maison de Tibère, tous ceux qui avaient à lui parler ; il aimait qu'on lui rendît compte directement des affaires à lui-même, sans passer par l'intermédiaire de tous les officieux qu'un empereur pouvait toujours avoir autour de lui. L'empereur qui ne faisait aucune dépense inutile, qui supprima une foule d'emplois qui ne servaient de rien, qui réduisit le train de vie de la cour impériale à une simplicité bourgeoise, ne regardait pas à dépenser de l'argent quand il était question de concourir au bien de ses sujets ou à la prospérité de l'Etat. Les hommes de lettres reçoivent la protection impériale, même un traitement et des honneurs municipaux ; le recteur *Hérode Atticus*, le rhéteur latin *Cornelius Fronton* (V. ces mots), les maîtres de Marc-Aurèle, arrivent tous deux au consulat en 143. L'empereur fait don de nombreuses sommes d'argent aux cités provinciales pour les aider dans leurs travaux d'édilité. Des tremblements de terre terribles avaient ravagé les contrées de la Lycie et de la Carie, les îles de Mitylène, Cos et Rhodes ; la ville de Rhodes en particulier avait été entièrement ruinée. Antonin distribue partout des secours et fait reconstruire avec magnificence toutes les cités détruites. A Rome il fait terminer le Mausolée d'Adrien qui sera aussi son tombeau, aujourd'hui le château Saint-Ange (V. SAINT-ANGE [château]) ; il fait élever sur la voie Sacrée, dans le Forum, le magnifique temple corinthien en l'honneur de sa femme, Faustine, morte la troisième année de son règne, en 140, et dans lequel lui-même recevra un culte après sa mort : il s'appellera dès lors le temple d'Antonin et de Faustine. Ses ruines se composent du mur d'enceinte, et d'un riche portique de dix colonnes en marbre cipollin, hautes de 16 m., qui supportent une frise en marbre de Paros, ornée de griffons ; elles sont aujourd'hui parmi les plus magnifiques du Forum. Elles viennent d'être déblayées tout récemment, après avoir renfermé jusqu'à nos jours l'*église de San-Lorenzo in Miranda*. A Terracine, le port fut recreusé, des quais de débarquements furent reconstruits. A Alexandrie, le célèbre phare est réparé. Ce règne fut l'un des plus féconds pour les travaux publics : toutes les provinces ont des monuments de cette époque. — Antonin s'est encore signalé par son activité législative. Le *Digeste* renferme un grand nombre de constitutions et de rescrits signés du nom de cet excellent empereur, et préparés par les nombreux jurisconsultes, Vindius Verus, Salvius Valens, Volusius Mæcianus, etc., qu'il avait fait entrer au Conseil impérial. Toutes les dispositions législatives d'Antonin portent les traces de la bonté qui le caractérisait ; toutes sont faites dans le sens de l'humanité et de l'équité. Protection pour l'esclave : le propriétaire qui maltraite un esclave le vendra ; s'il le tue, son meurtre sera assimilé à un véritable homicide, et comme tel puni de l'exil ou de la mort suivant la condition sociale du coupable. Protection de la femme et de l'enfant : la femme ne pourra être poursuivie en adultère par le mari, qu'autant que le mari n'aura pas manqué lui-même à la fidélité conjugale ; l'adopté est désormais assuré d'avoir une part sur les biens de l'adoptant par l'institution de la célèbre *Quarte Antonine*, si connue en droit romain ; de nouvelles fondations charitables sont faites pour les jeunes filles pauvres, que l'empereur appelle les *Jeunes Faustiniennes*, en mémoire de sa femme (V. ASSISTANCE PUBLIQUE A ROME). — L'empereur se montra très attaché à la religion romaine ; il en restaurait avec soin tous les cultes. Le Sénat lui fit élever un monument *ob insignem erga cærimonias publicas curam ac religionem* (*Corp. inscr. lat.*, VI, 1001). Cependant il faut le féliciter de n'avoir pas eu pour les dieux de crainte superstitieuse, suivant le mot de Marc-Aurèle, et d'avoir montré pour les chrétiens assez de tolérance. C'est à ce prince que saint Justin a dédié son *Apologie;* le célèbre martyre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et de ses compagnons, s'il se place sous ce règne, fut un incident isolé et auquel l'empereur dut demeurer étranger. Les annalistes chrétiens reconnaissent eux-mêmes qu'à cette époque l'Eglise connut la paix ; elle se recueillait avant l'assaut qui allait lui être livré sous le règne suivant. En résumé ce prince bon, humain, philanthrope, excellent administrateur, sous lequel le monde antique a connu sa plus grande tranquillité et sa plus grande prospérité, méritait à tous égards de donner son nom à une série de princes excellents. L'éclat littéraire n'a pas non plus manqué à cette époque qui a vu fleurir Fronton, Aulu-Gelle, Apulée, Appien, Pausanias, Lucien, Ptolémée, etc. ; le jurisconsulte Gaius est aussi de ce

temps. — L'empereur avait toujours conservé une passion très vive pour la campagne et la vie des champs : un de ses grands bonheurs était de quitter le Palatin pour aller vivre dans une de ses villas des environs, où il aimait à se livrer à des exercices physiques, à chasser, à pêcher à la ligne, à faire la vendange en compagnie de ses héritiers adoptifs, Marc-Aurèle et L. Verus, et des intimes qu'il avait invités à partager ces plaisirs champêtres. C'est dans une de ses maisons de plaisance, à Lorium, là même où s'était écoulée son enfance, qu'il rendit le dernier soupir, au mois de mars 161, à l'âge de soixante-quinze ans, après vingt-trois ans de règne. Quand il fut mort, le Sénat avec lequel il avait toujours vécu dans la plus étroite harmonie, malgré une ou deux tentatives de conspiration, lui décerna tous les honneurs dont sa reconnaissance pouvait disposer ; il le mit au rang des dieux, lui consacra un collège spécial de prêtres et lui fit élever au Champ-de-Mars une colonne de granit (V. Colonne Antonine).—De son mariage avec Faustine, Antonin avait eu deux fils qui moururent en bas-âge, et deux filles, Aurelia Fadilla et Faustine la Jeune (V. ci-dessus). Antonin ne se remaria pas après la mort de Faustine ; mais, suivant l'usage romain, il prit une concubine, Galeria Lysistrata, ancienne affranchie de l'impératrice. Après lui, l'empire échut à son gendre et fils adoptif, Marc-Aurèle, pour lequel il avait toujours eu le plus vif attachement, et qui le lui a rendu dans le culte qu'il conserva toujours pour lui.— Les principales sources pour la vie d'Antonin le Pieux sont des passages des *Pensées* de Marc-Aurèle, des *Lettres* de Fronton, des œuvres du rhéteur grec Ælius Aristide, et la biographie, qu'on attribue à Jules Capitolin, et qui fait partie de la collection de l'*Histoire auguste ;* il ne faut pas oublier les médailles et les inscriptions très nombreuses que l'on possède de cette époque intéressante. G. L.-G.

II. Numismatique. — Les monnaies de l'empereur Antonin le Pieux sont généralement communes ; elles se divisent en trois catégories principales : 1° celles qui sont de coin romain ; 2° celles qui sont frappées dans les colonies romaines ; 3° celles qu'on appelle impériales grecques. Sur les pièces d'or, d'argent et de bronze de coin romain, Antonin prend les titres suivants : IMP · T · ÆLIVS · CÆSAR · ANTONINVS (*Imperator Titus Ælius Cæsar Antoninus*) ou bien, par exemple : IMP · CÆS · T · ÆL · HADR · ANTONINVS · AVG · PIVS *(Imperator Cæsar Titus Ælius Hadrianus Antoninus Augustus, pius)*. A ces titres l'on ajoute souvent le chiffre du consulat, de la puissance tribunicienne ou *Pater patriæ*. L'effigie d'Antonin parait au droit des médailles, mais les types et les légendes du revers sont



Médaille d'Antonin au revers d'Esculape.

des plus nombreux et des plus variés, et ils se rapportent souvent aux divers événements du règne, à des sujets mythologiques ou à de vieux souvenirs de l'histoire romaine. Nous citerons, entre autres, le médaillon de bronze où l'on voit Horatius Coclès sur le pont Sublicius ; celui qui porte la légende ESCVLAPIVS, et sur lequel on voit un vaisseau qui passe sous un pont et d'où s'élance un serpent ; plus loin, un temple et le génie du Tibre couché. C'est là une allusion à la peste qui avait désolé Rome l'an 291 avant notre ère ; les livres sibyllins avaient déclaré que, pour faire cesser le fléau, il fallait faire venir d'Epidaure à Rome le dieu de la santé, Esculape. Une ambassade se rendit en Grèce et ramena Esculape, sous la forme d'un serpent, qu'on installa dans un temple. D'autres médaillons font allusion aux aventures d'Hercule, à sa lutte avec le brigand Cacus ; au repas que le roi Evandre offrit à Hercule ; au débarquement des Troyens en Italie, etc. Un médaillon qui porte pour légende : S · P · Q · R · AMPLIATORI CIVIVM *(Senatus populusque romanus, ampliatori civium)*, « le Sénat et le peuple romain, à l'amplificateur des citoyens », parait se rapporter ainsi qu'un autre dont la légende est : PIETATI . AVG · COS · IIII *(Pietati Augusti consulis quartò)* à une institution alimentaire que l'empereur avait fondée au profit des jeunes filles pauvres, les *puellæ Faustinianæ*. Les monnaies qui portent en légende BRITAN *(Britannia)* rappellent la conquête de cette île et ont été frappées entre 140 et 143. On ne sait à quelle occasion ont été émises celles qui rappellent l'Asie, Alexandrie, la Cappadoce, la Syrie, etc., pays où Antonin n'eut pas l'occasion de combattre. Celles qui portent la légende PRIMI DECENNALES sont de l'an 900 de Rome (147 de J.-C.) et font allusion à la célébration des jeux décennaux créés par Auguste. Presque toutes les monnaies d'Antonin sont datées par l'énonciation de la puissance tribunicienne ou du consulat. — Les monnaies d'Antonin frappées dans les colonies sont de différentes villes de Chersonèse de Thrace, de Macédoine, d'Achaïe, d'Asie Mineure et de Syrie. Les monnaies dites « impériales grecques », à l'effigie d'Antonin, ont été émises dans des villes d'Orient extrêmement nombreuses ; il en est quelques-unes d'Alexandrie d'Egypte qui sont en plomb. E. Babelon.

Bibl. : 1° Histoire. — V. les ouvrages cités à l'article Antonins. En outre, Duruy, *Histoire des Romains*, t. V. (édition illustrée). — Renan, *Origines du christianisme* ; t. VI *(L'Eglise chrétienne)* ; Paris, 1879. — P. Rives, *Etude sur les innovations introduites dans la législation romaine par Antonin le Pieux* ; Paris, 1885, in-8, 72 pp. — G. Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps* ; Paris, 1887, in-8 (l'introduction donne une bibliographie complète du sujet).

2° Numismatique. — Eckhel. *Doctr. num. vet.*. t. VII. — Cohen (H.), *Monnaies de l'empire romain* (2e édit.), t. II. — Frœhner (W.), *les Médaillons de l'empire romain.*

ANTONIN (Muraille d'). *Vallum Pii*, nom donné à un système de fortifications construit sous le règne d'Antonin le Pieux, qui formait la frontière la plus avancée de la province de *Britannia* (Angleterre), du côté du pays, non occupé par les Romains, de la *Caledonia* (Ecosse). Ces fortifications couvraient presque en entier l'isthme très resserré, qui s'étend du golfe de *Bodotria* à l'E. (aujourd'hui golfe du Forth) au golfe de *Clota* à l'O. (aujourd'hui golfe de la Clyde), et qui, à présent, est gardé en arrière par les deux villes écossaises de Edinburgh et de Glasgow. Lorsque *Agricola* (V. ce nom) avait fait la conquête de la Bretagne, il avait compris l'importance stratégique de cette étroite langue de terre qui permettait d'isoler les pays conquis au sud des régions indépendantes du nord, et il avait commencé à cet endroit une série d'ouvrages militaires. Mais ces travaux durent être abandonnés presque aussitôt ; car il ne paraît pas que les Romains aient pris une possession réelle de cette portion reculée de leur province de Bretagne, au moins jusqu'à l'époque d'Adrien. Cet empereur fit construire dans cette région, mais sensiblement plus au sud, un grand ensemble de fortifications qu'on appela de son nom la muraille d'Adrien (V. Adrien [Muraille d']). Quant aux travaux du règne d'Antonin, le seul texte classique qui en fasse mention est ce passage de la *Vie d'Antonin le Pieux* dans l'*Histoire auguste :* « Sous son règne, le légat Lollius Urbicus vainquit les Bretons, et tint les barbares en respect par la construction d'un nouveau rempart de terre gazonnée. » Heureusement de nombreuses inscriptions datées, retrouvées à l'emplacement même du *vallum*, ont permis de reconstruire l'histoire et la topographie des fortifications auxquelles Antonin le Pieux a laissé son nom. Comme on a pu déterminer l'époque où Q. Lollius Urbicus Pius fut légat de Bretagne et la fixer à 140-143, il s'ensuit que le mur d'Antonin fut construit

dans l'espace de ces trois années. Les trois légions cantonnées en Bretagne, la *legio II Augusta*, la *legio VI victrix*, la *legio XX Valeria victrix*, ou du moins des détachements de ces corps, de même de nombreuses cohortes auxiliaires ont pris part aux travaux de terrassement et de construction qui ont été faits à cette occasion. On ne trouve plus de mention dans l'histoire après le milieu du second siècle de cette muraille défensive. C'était une sorte de fortification avancée qui protégeait du côté du nord la muraille d'Adrien ; les empereurs qui suivirent Antonin craignirent peut-être d'avoir à faire un nouveau pas en avant pour protéger le *Vallum Pii*, et ils préférèrent concentrer toute la défense de la Bretagne septentrionale dans le *Vallum Hadriani*. Ces fortifications de terre gazonnée qui s'étendaient en ligne droite sur une longueur de 40 milles romains environ, ou 60 kil., c.-à-d. la moitié en longueur de la muraille d'Adrien, et dont les ruines sont appelées aujourd'hui par les habitants du pays *Graham's Dyke*, se composaient de trois parties principales. En premier lieu, du côté du nord, un fossé large d'environ 40 pieds anglais et profond de 20. En second lieu, un remblai sur la rive méridionale du fossé, garni de distance en distance de postes fortifiés et de tours. Sa largeur à la base était d'environ 24 pieds, sa hauteur d'une vingtaine. Il avait été fait en *opus incertum* selon l'expression technique des architectes romains, c.-à-d. avec toutes sortes de matériaux, des pierres, de la terre gazonnée, etc., suivant la nature du terrain dont disposaient les ouvriers militaires d'Antonin. En haut régnait un parapet et à la base méridionale un chemin de ronde d'une vingtaine de pieds de largeur. Enfin, en troisième lieu, il y avait plus au sud tout un système de forts détachés, qu'on suppose, d'après les ruines existantes, avoir avoir été au nombre de dix-huit ou de dix-neuf; les emplacements de dix au moins étaient encore facilement visibles au milieu du siècle dernier. Les inscriptions ont permis de fixer le poste le plus oriental du *Vallum Pii* à Carriden et le poste le plus occidental à Dumbarton. G. L.-G.

Bibl. : G. Roy, *The military antiquities of the Romans in North Britain..., with a description of the wall of Antoninus Pius...* ; Londres, 1793, folio. — E. Hübner, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII (*Inscriptiones Britanniæ latinæ*) ; Berlin, 1873, folio, pp. 191-205. — G. Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps* ; Paris, 1887, in-8, chap. vii.

ANTONIN (Itinéraire d'). *Itinerarium Antonini*, sorte de livret de poste, donnant le tableau des stations et des étapes de l'empire romain vers le ive siècle. Le nom d'Antonin que porte l'*Itinéraire* n'a aucun rapport avec l'empereur Antonin le Pieux ; si ce nom désigne un empereur, il se peut que ce soit Caracalla, sous le règne duquel on aurait commencé cette compilation. Donner avec précision le nom de l'auteur et la date de la composition de l'*Itinéraire* est une entreprise pour ainsi dire impossible. D'Avezac voulait l'attribuer à Ethicus Ister, l'auteur de la *Cosmographie*, et le dater de 375 environ. Mais, comme on l'a fait remarquer, un ouvrage de ce genre est une œuvre anonyme, analogue à nos indicateurs des chemins de fer ; de plus, cette œuvre impersonnelle a été sans cesse modifiée par l'administration au fur et à mesure de l'ouverture de routes nouvelles, de rectifications dans la mesure des distances, de l'avancement ou du recul de la frontière de l'empire. L'opinion des derniers éditeurs, Parthey et Pinder, est que l'original, c.-à-d. la première édition, peut être du commencement du iiie siècle ; quant à l'édition que nous avons, édition revue et modifiée depuis qu'on avait recueilli pour la première fois dans ce document toutes les distances de l'empire romain, elle doit être de l'époque de Dioclétien. Quoi qu'il en soit, on comprend l'importance pour la géographie ancienne d'un recueil qui donne l'indication de toutes les routes de terre et de mer du monde romain. — L'*Itinéraire* a été publié par P. Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria* ; Amsterdam, 1735, in-4 ; par Fortia d'Urban, *Recueil des Itinéraires anciens* ; Paris, 1845, in-4 ; par G. Parthey et M. Pinder, *Itinerarium Antonini* ; Berlin, 1848. G. L.-G.

Bibl. : Outre les préfaces des trois éditions ci-dessus indiquées, Voy. d'Avezac, *Ethicus et les ouvrages cosmographiques de ce nom* ; Paris, 1852, in-4, et dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres* ; 1re série, 1852, t. II. — E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*; t. III, Paris, 1885, in-8, p. 480.

ANTONIN (Jean), médecin polonais du xvie siècle. Il fut le médecin des deux rois Sigismond Ier (1506-1548) et Sigismond II (1548-1577). Il avait fait ses études aux universités de Cracovie et de Padoue et fut en rapport avec les hommes les plus distingués de son temps, notamment avec Erasme, qu'il avait rencontré à Bâle, dans ses voyages, et avec l'évêque Clément Janicki. Ce fut lui qui mit Erasme en relations avec l'évêque Tomicki, dont Erasme devint le correspondant. Il a laissé, entre autres ouvrages de médecine, un traité *De tuenda bona valetudine* en vers hexamètres ; Cracovie, 1535, — une traduction polonaise de l'ouvrage de Schneeberger sur *les moyens de préserver l'homme de la contagion* ; Cracovie, 1569. Parmi ses ouvrages étrangers à la médecine, on remarque des élégies latines sur la mort de l'évêque Tomicki, sur la mort d'Erasme, etc. L. L.

Bibl. : Ossolinski, *Notices critiques* (en polonais); Cracovie, 1819, t. II.

ANTONINA. Ville du Brésil (prov. de Parana), fondée en 1797, au fond de la baie d'Itapema que forme le grand golfe de Paranagua. Par sa position, cette ville était naturellement destinée à devenir un des principaux débouchés maritimes de la province. Environ 5,000 hab. ; mais la population augmente pendant les trois mois d'hiver, juin, juillet et août, lorsque les riches familles du Parana viennent chercher à Antonina comme à Paranagua une température plus douce que celle du plateau élevé de Coritiba. La principale église de la ville est celle de Nossa-Senhora-do-Pilar. G. Cardon.

ANTONINE (Colonne) (V. Colonne Antonine).

ANTONINE, femme de *Bélisaire* (V. ce nom).

ANTONINI (Prosper-François), littérateur et érudit italien, sénateur du royaume, né à Udine le 2 fév. 1809. Il entra dans la magistrature, puis abandonna cette carrière en 1848, appelé qu'il fut par le vote populaire à devenir membre du gouvernement provisoire de la prov. d'Udine. A la capitulation de cette ville il se réfugia à Rome, puis dans le Frioul, et finalement à Turin en 1854. Depuis cette époque il a spécialement étudié l'histoire de sa province, et les travaux qu'il a insérés sur le sujet dans différentes revues italiennes, notamment dans l'*Archivio storico*, sont de réel intérêt historique. Il a publié les deux ouvrages suivants : *Il Friuli Orientale. Studi*, Milan 1865, in-8, monographie de la prov. de Goritz, qu'il considère comme la sentinelle perdue de l'Italie, livre sévèrement défendu en Autriche, mais qui valut à l'auteur une récompense particulière du roi Victor-Emmanuel ; *Del Friuli e de' trattati da cui ebbe origine la dualità politica di questa regione. Note storiche* ; Venise, 1873, in-8. R. G.

Bibl. : *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei*, diretto da A. de Gubernatis ; Florence, 1880, in-8. — D.-G. Bertocci, *Repertorio bibliografico delle opere stampate in Italia nel secolo XIX* ; Rome, 1880, vol. I-II, in-8.

ANTONINIANUS. On donnait le nom d'*antoninianus* ou *argenteus antoninianus* à une monnaie d'argent créée par Caracalla qui s'appelait, comme on sait, *Marcus Aurelius Antoninus*. Cette monnaie, frappée pour la première fois en l'an 215, pèse de 4 à 5 grammes ; elle eut immédiatement et conserva longtemps une vogue énorme. On la reconnaît à la couronne radiée qui orne la tête de l'empereur, ou au croissant qui est placé sous le buste des impératrices ; le métal en est très altéré, de telle sorte que, dès l'origine, l'*antoninianus* émis comme monnaie d'argent n'est en réalité qu'une monnaie de billon. La crise financière du iiie siècle ne faisant que s'accentuer davantage,

on altéra de plus en plus le métal et l'*antoninianus* en arriva bientôt à ne contenir que 5 % de fin ; il finit même par ne peser que 3 gr. 50 environ et n'être plus que du bronze saucé. Comme le petit bronze que l'on continuait à frapper concurremment avait le même module, il devint bientôt tout à fait impossible de distinguer les pièces d'argent ou de billon des pièces de bronze. Une réforme était



Monnaie de Caracalla Antoninianus.

devenue nécessaire : Dioclétien l'opéra en supprimant l'*antoninianus* et en recommençant à frapper des pièces d'argent pur. On donne aussi parfois le nom d'*aureus antoninianus* à une nouvelle pièce d'or que Caracalla créa en même temps que l'*argenteus* et qui ne pesait que 1/50 de la livre romaine = 6 gr. 55, au lieu de 1/45 de la livre = 7 gr. 28, poids fixé par Néron. E. BABELON.

BIBL. : MOMMSEN, *Hist. de la monnaie romaine* (trad. Blacas), t. III, passim.

ANTONINS (Les). I. HISTOIRE. — On désigne sous ce nom commun une série de sept princes qui se sont succédé à Rome de 96 ap. J.-C. à 192, et sous lesquels l'antiquité romaine passe pour avoir connu son âge d'or, et l'humanité son époque la plus heureuse. Ces sept princes sont : Nerva (96-98), Trajan (98-117), Adrien (117-138), Antonin le Pieux (138-161), Marc-Aurèle (161-180), L. Verus (161-169), Commode (180-192). Malgré le nom commun d'Antonins qu'on leur donne à tous, ces empereurs appartiennent tous à des familles différentes, sauf les deux derniers : Marc-Aurèle est le père de Commode ; mais ils sont liés les uns aux autres par la parenté fictive de l'adoption. On leur a donné le nom de celui qui a été le meilleur d'entre eux, qui a le plus approché de la perfection et qui a donné au monde sa plus grande somme de bonheur, Antonin le Pieux. Comme Antonin était le fils (adoptif) d'Adrien, le petit-fils (adoptif) de Trajan, et l'arrière-petit-fils (adoptif) de Nerva, on a donné à ses ascendants le nom que lui-même avait illustré ; quant à ses descendants adoptifs, Marc-Aurèle, L. Verus et Commode, ils en ont hérité naturellement. Dans ce sens, cette expression d'Antonins est moderne; elle est aujourd'hui couramment employée pour désigner la série des empereurs de Nerva à Commode. Mais dans l'antiquité, ce nom ou plutôt ce surnom d'Antonin a appartenu en propre à Antonin le Pieux, à Marc-Aurèle Antonin, à L. Verus Antonin, à Commode Antonin, à Caracalla Antonin, à Géta Antonin, à Diaduménien Antonin (le fils de Macrin), à Elagabal Antonin, qui fut le dernier à porter ce surnom, si on laisse de côté les deux premiers Gordiens, qui ne firent que passer sur le trône et qui avaient pris ce surnom célèbre. Le glorieux nom d'Antonin, illustré par Antonin le Pieux et par Marc-Aurèle, a donc appartenu à des princes qui n'y avaient aucun droit, puisqu'ils n'étaient pas les parents adoptifs d'Antonin le Pieux, ou qui en étaient tout à fait indignes par les scandales de leur vie privée et par leur tyrannie. Un poète de l'antiquité avait raconté dans ses vers l'histoire de ce surnom qui avait commencé avec Antonin le Pieux pour se terminer dans la dernière des hontes ; Marc-Aurèle était le seul à avoir ajouté à sa sainteté; Verus, Commode surtout, avaient déshonoré et souillé ce nom respecté. Que dire de Caracalla ? Que dire enfin d'Elagabal, le plus infâme des débauchés ? (Capitolin, *Macrinus*, 3 et 7.) G. L.-G.

II. NUMISMATIQUE. — Les collectionneurs de monnaies antiques donnent parfois ce nom aux monnaies des six empereurs romains qui ont porté le nom d'Antonin, c.-à-d. Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Commode, Caracalla, Diaduménien et Elagabal ; on y ajoute aussi, d'après Capitolin L. Verus et Geta pour faire *huit Antonins* en parallèle avec les *huit Augustes*. Mais ce nom d'*Antonin* donné aux monnaies et cet arrangement factice n'ont rien de scientifique. E. B.

BIBL. : 1° HISTOIRE. — L'histoire des sept Antonins de Nerva à Commode, en dehors des monographies spéciales qui sont indiquées au nom de chacun, a donné lieu à plusieurs ouvrages d'ensemble : HEGEWISCH, *Essai sur l'époque de l'histoire romaine la plus heureuse pour le genre humain*; traduit de l'allemand par SOLVET ; Paris, 1834, in-8. — DE CHAMPAGNY, *les Antonins* ; Paris, 3 vol. in-8 ; traduit en allemand par DOEHLER : Halle, 1876 et années suivantes. — W. CAPES, *The roman empire of the second century or the age of the Antonines* ; Londres, 1880, 2e édition.

2° NUMISMATIQUE. — RASCHE, *Lexicon universæ rei nummariæ*, t. I, p. 879. — SPANHEIM, *Dissertationes de præstantia et usu numismatum antiquorum*; Amsterdam, 1717, t. II, p. 506.

ANTONINS ou **ANTONISTES** (Ordre hospitalier) (V. ANTOINE [Ordre de Saint]).

ANTONINUS (Liberalis), grammairien grec qui vécut vers 150 ap. J.-C., sous Antonin le Pieux. Il est l'auteur d'un recueil de Métamorphoses en 41 parties, qu'un unique manuscrit, aujourd'hui à Heidelberg, nous a conservées. Quoiqu'il ait eu sous les yeux les mêmes sources qu'Ovide, il diffère souvent de ce poète ; il a ceci d'intéressant, qu'il cite les auteurs chez lesquels il a puisé, et que souvent il se pare des débris de leur style. J.-A. H.

BIBL.: F.-J. BAST, *Lettre critique sur Antoninus Liberalis* ; Paris, 1805.

ANTONIO (Don Nicolas), érudit espagnol, né à Séville en 1617, mort à Madrid en 1684, fit ses études à Anvers, à Salamanque et chez les bénédictins de Séville. Déjà célèbre par sa science et son inépuisable charité, il fut choisi par Philippe IV, en 1657, pour suivre à Rome les affaires d'Espagne et des Deux-Siciles, et celles de l'Inquisition. Il y resta jusqu'en 1681, époque à laquelle le pape le nomma chanoine de Séville pour le sauver de l'indigence; ses libéralités l'avaient totalement ruiné. Le roi l'avait fait chevalier de Saint-Jacques, et peut-être membre du Conseil suprême de justice. Son grand ouvrage, la *Bibliotheca Hispana*, l'occupa de 1649 jusqu'à sa mort. La seconde partie, *Bibliotheca Nova*, comprenant la liste des auteurs depuis 1500 jusqu'en 1672, parut seule de son vivant (Rome, 1672, 2 vol. in-fol.) La première partie, *Bibliotheca Vetus*, ne parut qu'en 1696 (Rome, 2 vol. in-fol.), par les soins de ses amis, le doyen Marti et le cardinal Aguirre. La méthode suivie par l'auteur n'est pas irréprochable, mais le volumineux recueil, qui n'a d'ailleurs pas d'équivalent, est indispensable pour l'abondance et la sûreté des renseignements. La meilleure édition complète est celle de Madrid, 1788, 4 vol. in-fol. On a encore de don Antonio un mémoire intéressant, composé par lui à l'âge de vingt-trois ans : *De exilio, sive de exilii pœna, exulumque conditione et juribus* (Anvers, 1641, in-fol.), et une étude critique sur quelques prétendues chroniques découvertes à la fin du XVIe siècle par le père de la Higuera: *Censura de historias fabulosas* (Valence, 1742, in-fol.). DESDEVISES DU DEZERT.

ANTONIO (Don Antonio Pasquale de BORBON), infant d'Espagne, fils du roi Charles III, né en 1755, mort en 1817, épousa sa nièce Marie-Amélie, fille de Charles IV, morte en 1798, et vécut longtemps dans l'obscurité, s'occupant de serrurerie comme Louis XVI. Le 9 avr. 1808 Ferdinand VII, appelé à Bayonne par Napoléon, organisa à Madrid une junte suprême de gouvernement, et en confia la présidence à son oncle don Antonio. La junte fut aussitôt en butte aux tracasseries de Murat qui surveillait Madrid avec 25,000 hommes, et affectait de ne reconnaître pour roi d'Espagne que le vieux roi Charles IV. Don Antonio se maintint en rapports avec son neveu pendant tout le mois, mais l'irrésolution des conseillers de Ferdinand VII et des membres de la junte de Madrid empêcha toute action vigoureuse. Le 4 mai 1808 don Antonio dut quitter Madrid, et le 11 il partit de Bayonne pour Valençay où il partagea

la captivité de son neveu. A son retour dans ses Etats, Ferdinand VII nomma don Antonio grand amiral de Castille. Desdevises du Dezert.

ANTONIO Alberti ou di Alberto. Il y a eu deux peintres ferrarais du nom d'Antonio Alberti : l'un florissait vers 1380 et l'on sait qu'il avait livré en 1394 un tableau pour le maître-autel de la cathédrale ; l'autre, beaucoup plus connu, était en pleine activité entre 1430 et 1450. Ce dernier ne fut pas, comme le prétend Vasari, l'élève d'Agnolo Gaddi, mort trop tôt pour avoir été son maître. Peut-être Vasari a-t-il seulement voulu dire qu'Alberti étudia avec une attention particulière les œuvres d'Agnolo. En tout cas, l'influence de l'artiste florentin aura été bien fugitive, car elle ne se manifeste pas dans les peintures d'Alberti. Ce qui le distingue, c'est un mélange de style ombrien, de tendances réalistes et d'inspirations dues aux successeurs de Giotto. Si elles marquent un progrès sur les productions des précédents artistes ferrarais, elles laissent encore beaucoup à désirer au point de vue de la correction et surtout sous le rapport de la beauté idéale. Alberti n'en obtint pas moins de nombreuses commandes à Urbin, à Città di Castello, à Bologne et à Ferrare. — Ses travaux exécutés à Urbin en 1430 dans l'église de Saint-François n'existent plus, mais, auprès de la ville, l'église de Santa-Maria della Nunziata possède encore un fragment de fresque représentant l'ange de l'Annonciation, et l'église de San-Bernardino n'a pas perdu le grand tableau de 1439, divisé en plusieurs compartiments, dans lequel on voit, sur deux lignes horizontales, la Vierge et l'enfant Jésus avec onze figures de saints et de saintes. — En comparant à ce tableau les fresques de la chapelle Bolognini, la quatrième à gauche dans l'église de San-Petronio à Bologne, on a restitué à Alberti des peintures que Vasari avait attribuées à Buffalmacco, quoique Buffalmacco fût mort avant que la construction de San-Petronio eût été commencée. Sur les pilastres qui commandent l'entrée de la chapelle et à la voûte, on aperçoit des saints, des moines, des évêques. La muraille de gauche a pour décoration dans le haut le Paradis où les saints, formant une assemblée solennelle au-dessous de la Trinité, sont assis sur douze rangées de bancs, et dans le bas l'Enfer où maints détails ont été empruntés à Dante. Sur la muraille de droite, l'histoire des rois Mages est répartie en huit tableaux distincts. — Dans sa ville natale, Antonio Alberti est représenté par une fresque exécutée en 1433 à San-Antonio Abbate in Polesine, mais invisible au public sans l'autorisation de l'archevêque, parce que l'église qu'elle décore appartient à des religieuses cloîtrées. Peut-être est-il aussi l'auteur d'un tableau contenant six petites demi-figures de saints dans la collection Lombardi, tableau qui a été longtemps attribué à Giotto et qui se rapproche des fresques de San-Petronio. Quant aux principales peintures d'Alberti à Ferrare, c'est dans le palais de l'Université, construit par Albert d'Este, qu'elles se trouvaient ; malheureusement, elles ont été détruites. Un des sujets traités était le Christ au milieu des anges et des saints, composition assez importante pour qu'elle ait valu à l'édifice lui-même le nom de palais du Paradis. Mais la fresque principale représentait le concile œcuménique convoqué à Ferrare par le pape Eugène IV dans l'intention de réunir l'Eglise grecque à l'Eglise latine (1438). Il y avait là une réunion de portraits du plus haut intérêt, depuis celui de Nicolas III, marquis de Ferrare, jusqu'à ceux du souverain pontife, de l'empereur Jean Paléologue, du patriarche de Constantinople, de Lionel d'Este, fils de Nicolas III, de Niccolo Albergati, archevêque de Bologne, et du bienheureux Giovanni da Tossignano, archevêque de Ferrare. — Pendant son séjour à Urbin, Antonio Alberti avait noué des relations qui ne furent pas rompues par son départ. Elles lui fournirent l'occasion de marier sa fille, en 1464, avec un citoyen d'Urbin. De cette union naquit Timoteo Viti qui fut lié avec Raphaël et travailla auprès de lui, sous sa direction, dans l'église de Santa-Maria della Pace, à Rome. — A partir de 1464, on ne possède aucun renseignement sur Alberti. Gustave Gruyer.

Bibl. : Scalabrini, *Chiese di Ferrara*, p. 399: — C. Cittadella, *Catalogo istorico*, t. I, pp. 29-43. — Pungileoni, *Elogio storico di Timoteo Viti*; Urbin, 1835. — Lamo, *Graticola di Bologna*, nouv. éd., p. 39, note. — Crowe et Cavalcaselle, *Geschichte der Italienischen Malerei*, t. II, pp. 388-390, et art. dans *Allgemeines Künstler Lexikon*.

ANTONIO de Brescia (V. Giovanni).

ANTONIO di Catalano, peintre sicilien de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe. Il vivait à Messine, dont les églises renferment encore plusieurs de ses tableaux : il peignait des sujets religieux. Son style est gracieux et tempéré.

ANTONIO da Crevalcore, peintre bolonais du XVe siècle, célèbre pour la manière dont il peignait les animaux, les fleurs et les fruits ; sa manière est assez réaliste.

ANTONIO di Francesco Veneziano, peintre de la seconde moitié du XIVe siècle, mort après 1387. Il est cité dans les documents relatifs aux peintures du Campo-Santo, et à « l'œuvre » du dôme de Sienne sous les noms d'« Antonius Francisci de Venetiis ». Vasari raconte qu'il suivit à Florence Agnolo Gaddi, dont la famille possédait à Venise une maison de commerce, et qu'il se mit à son école. Unger fait observer d'ailleurs que sa manière se rapproche beaucoup plus de celle de Giovanni di Milano, qui fut le maître d'Agnolo Gaddi. Son éducation artistique achevée, il revint à Venise et fut chargé de décorer un des côtés de la salle du « grand conseil ». Mais l'envie de ses confrères empêcha son mérite d'être apprécié à sa juste valeur, et il quitta Venise sans esprit de retour. On lui fit fête à Florence. Il fut chargé de peindre, dans le cloître San-Spirito, une *Vocation de saint Pierre, d'André et de Zébédée;* une *Pêche miraculeuse*, et une *Multiplication des pains;* il exécuta aussi, à San-Stefano, des épisodes de la vie de saint Etienne « con tanto amore chè non si puo vodere ne le piu graciose ne le piu belle figure ». Toutes ces peintures ont péri, comme celles de « Sant-Antonio alponte alla carraia ». En 1370, il travaillait avec Andrea di Vanni à la voûte du dôme ; en 1374, son nom figure à Florence sur la liste d'une corporation de « barbiers et de chirurgiens », mais, à partir de 1385, il travaille à Pise, où, le 10 avr. 1386, l'œuvre du Campo-Santo lui comptait 135 florins d'or pour trois tableaux de la vie de saint Régnier. Ces fresques sont en partie conservées, quoiqu'en fort mauvais état. Elles permettent toutefois de se rendre compte de sa manière, vivante, serrant de près la nature, révélant une science anatomique et une entente de la perspective remarquables pour son temps. Vasari prétend qu'Antonio fut le maître de Starnina et de Paolo Uccello. Il est en effet possible que le Starnina ait été son élève, mais Milanesi observe que Paolo Uccello était à peine né à la mort de son prétendu maître. En 1387, Antonio était encore occupé au Campo-Santo, à la restauration ou à l'achèvement de quelques fresques anciennes, notamment celles de Pietro Lorenzetti, *la Thébaïde*. D'après Vasari, il revint à Florence et y peignit pour Giovanni degli Agli à Nuovoli, près de la Porte de Prato, un *Tabernacle*, un *Christ mort*, une *Adoration des mages*, et un *Jugement dernier :* puis, à la Chartreuse, un tableau pour le maître-autel, et dans une chapelle, une *Transfiguration*. Toutes ces peintures ont péri. Vasari le fait mourir en 1384, nous avons vu qu'il était en 1387 encore occupé au Campo-Santo. D'après Vasari, il se serait dégoûté de la peinture, aurait étudié la botanique, et se serait occupé de distiller les plantes et de composer des drogues médicinales. Des dystiques, cités dans la première édition de Vasari, font allusion à cette double aptitude artistique et scientifique. André Michel.

Bibl. : Vasari, I, 661. — Milanesi, *Documenti per la Storia dell'arte Senese*; Sienne, 1854. — Förster, *Beiträge zur neueren Kunstgeschichte*; Leipzig, 1835. — Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*; t. VII, 2e édit., p. 458. — Ciampi, *Notizie sul Campo-Santo di Pisa*; Pise, 1810. — Lasinio, *Pitture del Campo-Santo*; Florence, 1832-38.

ANTONIO di Fiorenza (V. Averulino).

ANTONIO di Girolamo, miniaturiste florentin du xvi[e] siècle, fils d'Antonio d'Ugolino; peignit de 1526 à 1530, dans deux antiphonaires de la cathédrale de Florence, huit belles miniatures, dont trois ont été reproduites dans les *Evangiles* publiés par Curmer (pp. 256, 334 et 360). G. P-i.

ANTONIO de Lebrija (Antonius Nebrissensis), né en 1444, mort en 1532, érudit espagnol, étudia à Salamanque et fut nommé par Ximenès professeur d'éloquence latine à l'université nouvelle d'Alcala de Hénarès. On a de lui : *Grammatica latina;* Salamanque, 1481 (premier livre imprimé dans cette ville); — *Lexicon latino-castellanum et cast.-lat.;* Salamanque, 1492, in-fol.; rééd. Madrid, 1778, 2 vol. in-fol.; — *Grammatica sobre la lengua castellana;* Salamanque, 1492, in-4 ; — des éditions de Perse et de Prudence; etc.

Bibl. : Antonio, *Biblioth. Hisp. vetus*, II, 132; Madrid, 1788, 2 vol. in-fol. — Prescott, *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle. Memorias de la real academia de la Historia*, t. IV. — *Elogio de la reyna doña Ysabel*, par d. Clemencin.

ANTONIO da Trento, graveur italien en clair-obscur, né à Trente, dans la Vénétie, au commencement du xvi[e] siècle, identifié, à tort, avec Antoine Fantuzzi, peintre et graveur sur métal; il est possible, au contraire, que ce soit Antonio Cavalli, élève du Parmesan.—Quoi qu'il en soit, Antoine de Trente est, après Ugo da Carpi, le plus éminent des graveurs en clair-obscur, et il a su rendre à merveille la grâce et la magie des compositions du Parmesan. Il travailla à Rome et à Bologne. Ses camaïeux, tous fort rares, sont à deux planches, rarement à trois. Il n'y en a que deux qui portent son monogramme (A) : *Saint Jean-Baptiste dans le désert* et un *Joueur de luth.* Vasari cite quatre de ses estampes : la *Vierge aux roses*, le *Martyre de saint Pierre et de saint Paul*, composition de trente figures environ, la *Sibylle tiburtine* et un *Homme nu endormi*, l'une de ses plus belles pièces; il ajoute qu'Antonio en fit beaucoup d'autres. Aujourd'hui, on lui en attribue près de quarante, avec plus ou moins de certitude, sa manière étant semblable à celle de Giuseppe-Niccolò Vicentini. G. Pawlowski.

Bibl. : Vasari, édit. Milanesi, t. V, pp. 226, 422 et suiv. — Bartsch, *le Peintre-Graveur*, t. XII (1811). — Zani, *Enciclopedia metodica*, t. VI, p. 311. et t. VIII, p. 272. — E. Kolloff, notice dans *Allgemeines Künstler-Lexikon.*

ANTONIO Veneziano (V. Musi).

ANTONIO Vite da Pistoja, peintre italien, de la fin du xiv[e] siècle, élève de Starnina. Lanzi le cite comme un des derniers artistes restés fidèles au style giottesque. et Vasari lui attribue, outre ses peintures de Pise. des fresques dans le Ceppo à Prato, où il aurait représenté l'histoire du donateur d'une fondation pieuse de l'endroit, Francesco di Marco. Or, on sait d'après les témoignages contemporains que les peintures du Ceppo furent faites, en 1411, par Pietro Gerini, Ambrogio di Baldese, Pietro d'Alvaro et Lippo d'Andrea. Le nom d'Antonio Vite n'y figure pas. D'après Ciampi, il aurait peint à Pistoja, à l'extérieur et à l'intérieur de l'église Sant-Antonio, beaucoup d'épisodes de l'Ecriture Sainte, dont il ne subsiste que quelques figures sur la voûte. Or, ces peintures sont de plusieurs mains : celles de la voûte, divisées en trois parties depuis que le chapitre est devenu une habitation particulière, représentent le Christ dans sa gloire avec les signes du Zodiaque à ses pieds. Elles révèlent la main d'un assez faible artiste de l'école d'Orcagna. Tolomei lui attribue encore la belle salle du chapitre de San-Francesco à Pistoja. Si l'on se rangeait à l'avis de Della Valle, qui veut identifier Antonio Vite à l'Antonio di Filippo di Pistoja qui figure en 1428 sur les statuts des peintres de Sienne, il faudrait reculer sa mort jusqu'après cette date. A. M.

Bibl. : Vasari, II, p. 8. — Tolomei, *Guida di Pistoja per gli amanti delle Belle arti con notizie degli architetti, scultori e pittori Pistojesi;* Pistoie, 1821. — G. Della Valle, *Lettere Sanesi;* Rome, 1782-86. — Crowe et Cavalcaselle, *History of oil Painting in Italy;* Londres, 1871.

ANTONIUS Gnifo (M.), grammairien gaulois, maître de Jules César et de Cicéron. On lui attribue parfois, mais à tort, semble-t-il, la célèbre rhétorique à Hérennius.

ANTONIUS MUSA. Affranchi d'Auguste, d'origine grecque, élève de Themison, de la secte méthodique, s'est acquis une grande célébrité pour avoir guéri l'empereur d'une affection grave du foie par l'usage des bains froids ; les pratiques hydrothérapiques jouirent d'une grande vogue dans tout l'empire à la suite de ce succès. Auguste donna à Musa l'anneau d'or, signe de l'ordre équestre, et lui accorda toutes sortes de privilèges, tels que l'immunité de l'impôt; une statue lui fut élevée par souscription publique à côté de celle d'Esculape. On lui a attribué divers ouvrages qui ne sont pas de lui; en revanche, Galien nous apprend qu'il a écrit quelques livres sur la composition des médicaments qui n'étaient pas sans valeur (*De comp. med. sec. loc.*, l. VI, c. iv). D[r] L. Hn.

ANTONIUS PRIMUS (M.), naquit à Toulouse vers l'an 40 après J.-C., sous le règne de Caligula. Martial nous l'apprend : « Marcus, dont la savante Toulouse s'honorera toujours, et qui naquit au sein du calme, fils de la paix. » Ses concitoyens l'avaient surnommé *Becco*, ce qui signifie, d'après Suétone, bec de coq. Il fut nommé sénateur romain, mais peu après, poursuivi pour faux, il fut, nous dit Tacite, condamné par la loi Cornelia et chassé du Sénat et de Rome. En 68, Galba lui rendit son titre de sénateur et lui donna à commander la septième légion, stationnée en Pannonie. Il ne soutint pas Othon dans sa lutte contre Vitellius. En 69, il fut un des premiers à se déclarer pour Vespasien. Mucien arrivait d'Orient; Antonius entraîna les généraux de Pannonie et de Mésie à marcher sur l'Italie contre Vitellius. Il s'empara de Padoue et de Vérone. A Padoue, il avait été rejoint par deux légions; trois autres s'unirent à lui après la prise de Vérone. Il suscita une sédition militaire contre les gouverneurs de Pannonie et de Mésie qui le gênaient, et se débarrassa d'eux. Il avait en face de lui Cécina, qui, ayant voulu abandonner le parti de Vitellius, fut jeté dans les fers par ses soldats. Antonius attaqua ses troupes à Bedriacum, près de Crémone; il fut victorieux. La nuit qui suivit, il battit encore six légions vitelliennes. Il emporta ensuite Crémone et la saccagea. Jusqu'alors Antonius avait agi avec modération; les vices de son caractère prirent bientôt le dessus. Il était, dit Tacite, brave pour l'action, prompt par la langue, habile à semer la division parmi les autres, puissant pour les discordes et les séditions, à la fois avide et prodigue, détestable pendant la paix, estimable pendant la guerre. Malgré les conseils de Mucien, il marcha droit sur Rome, en plein hiver. Il hésita quelques jours à livrer cette ville au pillage. Ses soldats étaient indignés de cette inaction, et commençaient à accuser leur général de trahison. Enfin, apprenant que Flavius Sabinus était assiégé dans la capitale par les troupes vitelliennes, Antonius prit Rome d'assaut, malgré la longue résistance des troupes impériales. Mais déjà Sabinus avait été tué; le Capitole était incendié. Vitellius fut mis à mort et Domitien fut nommé César en attendant son père. Mais tout le pouvoir était entre les mains d'Antonius; le Sénat s'empressa de lui donner les ornements consulaires. Mucien se rendit maître de Rome et ne laissa bientôt à Antonius qu'un rôle subalterne. Il poussa même la jalousie à son égard jusqu'à lui défendre d'accompagner Domitien en Germanie. Antonius se rendit alors à Alexandrie où était Vespasien, mais il ne fut pas reçu comme ses services le méritaient. On lui témoigna une certaine froideur. Depuis ce moment, Tacite n'en parle plus. Mais, comme nous l'apprend Martial, il vivait encore en l'an 100, sous l'empereur Trajan. « L'heureux Antonius Primus compte quinze olympiades passées dans de tranquilles loisirs. » Il passa ses dernières années à Toulouse dans la culture des lettres.

Sa biographie et l'histoire de ses expéditions militaires nous ont été faites par Tacite dans ses *Histoires*, et par Dion Cassius. Martial, qui était son ami, lui a con-

sacré quelques épigrammes élogieuses. « Tu me demandes, dit-il, quelle est la personne qui représente ce portrait décoré de roses et de violettes? Tel était M. Antonius Primus dans la force de l'âge... Si l'art pouvait de la même manière représenter les vertus et les qualités du cœur, il n'y aurait pas de plus beau tableau dans le monde. » Ceci s'éloigne un peu du portrait que nous en a laissé Tacite.

C. Jullian.

Bibl.: Tacite, *Annales*, XIX, 40; *Histoires*, II, 86; l. III et IV. — Dion Cassius, LXV, 9-18. — Martial, *Epigrammes*, IX, 100; X, 23; X, 32. — Josèphe, *Bellum Judaïcum*, IV, 11. — Suetone, *Vitellius*, 18.

ANTONNE-et-Trigonant. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises, sur l'Isle; auprès du confluent de la Haute-Vézère; 874 hab. Château de Trigonant (xve s.); château de Bories (1497).

ANTONOMASE. Figure de rhétorique, de l'espèce des *figures de mots*, qui consiste à remplacer dans le discours un nom propre par un nom commun ou, réciproquement, un nom commun par un nom propre. Ainsi, quand on appelle Aristote : *le Philosophe;* Cicéron : *l'Orateur romain;* saint Thomas : *le Docteur angélique;* ou bien encore, tel millionnaire : *un Crésus;* tel homme à bonnes fortunes : *un Don Juan*, *un Lovelace*, tel fripon : *un Mandrin*. Ces exemples sont classiques, et ils sont bons; mais ils ont toutefois l'inconvénient d'être trop *littéraires* et, en ne rapportant pas les *figures* à leur véritable origine, de faire illusion sur leur vrai caractère. Les figures, en effet, ne sont pas une invention des rhéteurs, ni même des écrivains; selon l'expression de Dumarsais, il se fait plus de figures en un jour de marché à la halle qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques; et les figures enfin, avant toute littérature et toute rhétorique, sont nées de la langue populaire. C'est ce que l'on oublie quand on les définit des « façons de parler éloignées du commun usage », ou quand on leur donne pour objet, comme encore de nos jours, « l'ornement du discours ». Le consommateur qui demande *un bœuf nature* à un garçon de restaurant fait une synecdoche, comme un pauvre diable fait une antonomase quand il s'excuse de n'avoir pas *la fortune à Rothschild;* et ainsi de la *catachrèse*, ainsi de la *métalepse*, ainsi de la *métaphore*, et voire de l'*ellipse* ou de l'*anacoluthe*. On reviendra sur ces questions au mot *Figures de rhétorique*, et l'on tâchera d'y montrer le désordre d'abord, puis le nouvel ordre que les découvertes de la linguistique moderne ont introduit dans les classifications de l'ancienne rhétorique.

F. B.

ANTONOVITCH (Vladimir), historien russe contemporain (né en 1834), professeur d'histoire à l'université de Kiev. Il a été un des principaux organisateurs du congrès archéologique tenu dans cette ville en 1874. Il a dirigé d'importantes explorations. Ses publications, fort nombreuses, sont presque toutes relatives à l'histoire de la petite Russie (*Des Cosaques*, les *Villes de la Russie méridionale*, la *Sorcellerie au* xviiie *siècle*, *Histoire abrégée du grand duché de Lithuanie*, etc). Il a édité avec M. Dragomanov les *Chants populaires de la petite Russie* (Kiev, 1874-76, 2 vol. in-8). Il a publié en 1885 un recueil de *Monographies concernant l'histoire de la petite Russie* (Kiev, 2 vol in-8).

L. L.

ANTONY. Com. du dép. de la Seine, cant. et arr. de Sceaux, sur la Bièvre; 1,620 hab.; stat. du ch. de fer de Paris à Limours. — Cette localité est mentionnée dès le règne de Louis le Pieux; elle appartenait alors à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Eglise en partie du xiie siècle. — Commerce de ciment et de plâtre; fabrique de bougies.

ANTORPE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant de Dampierre ; 88 hab.

ANTRAIGUES (Emmanuel-Henri-Louis-Alexandre de Launay, comte d'), homme politique et publiciste français, né à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) vers 1755, mort à Barnes-Terrace, près de Londres, le 22 juill. 1812. Neveu de M. de Saint-Priest, l'un des derniers ministres de Louis XVI, il eut pour précepteur l'abbé Maury, fut un moment capitaine au régiment Royal-Piémont-Cavalerie, puis abandonna la carrière militaire pour se livrer à de longs voyages, et, de retour à Paris, fréquenta les philosophes et les artistes; il sut même s'insinuer assez avant dans les bonnes grâces de J.-J. Rousseau pour que celui-ci lui offrît un dessin d'Eustache Le Sueur, dont le prince de Conti lui avait fait présent, et lui confiât des éclaircissements manuscrits sur le *Contrat social* que d'Antraigues aurait plus tard détruits. Il se produisit aussi à la cour, mais sa faveur dura peu. Il revint alors diriger l'exploitation des mines de Prades et Niègles qui lui appartenaient et encouragea les premières expériences aérostatiques des frères Montgolfier. En 1788, il publia un *Mémoire sur les États généraux* et un *Mémoire pour le peuple français*, qui furent remarqués et contribuèrent à le faire élire député de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg (4 avril 1789). Néanmoins, il abandonna peu à peu le tiers-état, dont il s'était d'abord rapproché, prêta serment à la Constitution, non sans réserves, et prit le parti d'émigrer. Il était passé en Suisse avec la célèbre chanteuse, Mme Saint-Huberty, dont il était l'amant depuis plusieurs années et qu'il épousa peu après (29 déc. 1790). Bientôt il fit paraître une foule de brochures dont les titres disent assez dans quel esprit elles étaient rédigées: *Des monstres ravagent tout*, *Point d'accommodement*, etc., et il devint l'agent des chancelleries de toutes les puissances coalisées contre la Révolution ; il eut même le titre d'attaché à la légation de Russie près de la République de Venise. C'est dans cette dernière ville que, surpris par les troupes françaises, il fut arrêté au moment où il s'apprêtait à fuir; transféré à Milan et enfermé dans un cachot, puis interné en ville, il réussit à s'évader, gagna d'abord l'Autriche, ensuite Dresde, d'où il fut expulsé pour un violent pamphlet contre Napoléon Ier, et vint résider à Londres. Il livra au cabinet de Saint-James, moyennant une forte pension, les articles secrets du traité de Tilsitt et passa les dernières années de sa vie dans un joli cottage de Barnes-Terrace, près de Londres; le 22 juil. 1812, au moment où il montait en voiture avec la comtesse, ils furent poignardés tous deux par un domestique italien, nommé Lorenzo, qui se brûla immédiatement la cervelle. La lumière n'a jamais été faite sur ce drame, et l'enquête tardive du coroner constata simplement que Lorenzo était sain d'esprit quand il commit son crime. S'il est vraisemblable, au premier abord, que le but de l'assassin fut de dérober à d'Antraigues des papiers importants, comment expliquer son suicide, alors qu'il était sûr d'une quasi-impunité? Toujours est-il que, quelques jours plus tard, Bertrand de Moleville écrivait au comte de La Châtre, familier du comte de Provence, à Hartwell, qu'il y avait dans ces papiers des documents « qui feraient dresser les cheveux sur la tête quand ils seraient connus ». De ce nombre étaient sans doute des lettres du jeune duc de Chartres, publiées avec éclat, sous le règne de Louis-Philippe, par le fils du pamphlétaire, Pierre-Antoine-Emmanuel-Jules. Celui-ci, né près de Milan en 1792, marié en 1815 à une Anglaise, miss Fitz-Gérald, dont il se sépara judiciairement en 1825, reçut, sous la Restauration, une assez forte indemnité qu'il dut abandonner à ses créanciers, et finit par toucher une pension sur la cassette de Napoléon III; il est mort sans postérité, à Dijon, en 1864. Quérard, se fiant à des renseignements erronés, a vainement prétendu que le véritable nom de d'Antraigues était *Audainel :* il a pris pour un nom réel l'anagramme de *de Launay*, dont l'écrivain a signé quelques brochures; quant à sa biographie, elle a été établie d'une façon à peu près complète par M. H. Vaschalde, dans un travail indiqué ci-dessous.

Maurice Tourneux.

Bibl.: Edmond de Goncourt, *la Saint-Huberty, d'après sa correspondance et ses papiers de famille;* Paris, 1880, in-16; nouv. éd. augm., 1885, in-18. — H. Vaschalde, *De Launay, comte d'Antraigues, écrivain et agent politique, sa vie, ses œuvres;* Privas, 1882, in-8, 70 p. — Etienne Charavay, *Inventaire de la collection d'autographes de Benjamin Fillon.*

ANTRAIGUES-sur-Volane *(Inter Aquas)*. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas sur une roche basaltique, au pied de laquelle la Bise et le Mas se jettent dans la Volane ; 1,386 hab. — Les barons d'Antraigues étaient sous la suzeraineté immédiate de la couronne de France. Au XVIe siècle, ils étaient devenus de véritables brigands. De leur château il ne reste aujourd'hui qu'une tour carrée qui sert de clocher à l'église. Cette église, dédiée à saint Roch, est, le 16 août de chaque année, le but d'un pèlerinage qui attire de 6 à 7,000 personnes. — Nombreuses sources d'eaux minérales.

ANTRAIN-sur-Couesnon *(Inter amnes)*. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, entre le Couesnon et l'Oysance ; 1,601 hab. Eglise du XIIe siecle, restaurée au XVIe ; château de Bonne-Fontaine (XVIe siècle).

ANTRAN. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau ; 625 hab.

ANTRAPALÆMON. Genre de Crustacés fossiles (V. Anthracarides).

ANTRAS. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jégun ; 164 hab. — Château connu par un séjour qu'y fit Henri IV.

ANTRENAS. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols ; 465 hab.

ANTRIM. Comté maritime de la province d'Ulster (Irlande), célèbre par ses curiosités naturelles. Le plateau d'Antrim est géologiquement contemporain des volcans d'Auvergne. Il est comme le plateau central couvert de couches de laves, d'agglomérats de cendres, d'escaliers de basaltes, d'orgues et de colonnades d'un aspect imposant. Il n'a pas de montagnes aussi élevées et de chaînes aussi régulières que la chaîne des Dômes ; les traces qui y sont visibles des grandes convulsions d'autrefois sont plus faibles ; mais le voisinage de la mer donne à ces collines et à ces falaises un air de grandeur. La *chaussée des Géants*, magnifique môle naturel qui s'avance de 200 m. dans la mer, est le plus remarquable de ces promontoires ; puis de là, au N.-E. se dresse le superbe pilier de Ben-More, appelé aussi la Belle-Tête : Fair-Head, dont les piliers de basalte se dressent à 100 m. de haut en face de la côte d'Ecosse qui est distante seulement de 24 kil. Les côtes sont découpées de baies profondes ou *loughs (Ballycastle Bay, Red Bay, bay of Glenarm, lough Larne, lough of Belfast)*. Le sommet le plus élevé, mont Trastan, près de Red Bay, ne dépasse pas 552 m. Deux rivières curieuses, la *Bann* et la *Main*, coulent parallèlement l'une à l'autre à dix kil. seulement de distance, mais l'une porte ses eaux au lac de Neagh, l'autre emporte à l'Atlantique le trop-plein du même lac. Les autres cours d'eau sont le *Six miles water*, la *Glendum*, la *Glenesk*, la *Bush*, rivières riantes et dont le nom laisse facilement reconnaître la belle et gracieuse région des *Glens* dont elles parcourent les vallées verdoyantes. Ce contraste des courbes aux lignes un peu molles et des vives et sévères arêtes du plateau d'Antrim donne à ce comté d'Irlande une physionomie tout originale. Malheureusement l'homme a gaspillé les dons de la nature et les touristes qu'attirent les beautés du pays sont attristés par la misère des habitants. C'est là que subsistent les plus obstinés débris de la race gaelique un peu renforcés par des émigrations venues d'Ecosse. Les bourgs industriels abondent dans le comté, qui vient en troisième ligne pour le nombre des habitants, mais les Irlandais catholiques sont comme noyés par le flot des Anglais et des Ecossais protestants. La superficie du comté d'Antrim est de 3,883 kil. q., sa population de 404,015 hab. Ses villes les plus importantes sont Belfast, grande cité d'industrie, dont la croissance est aussi rapide que celle des villes américaines, Carrick-Fergus, Commor, Antrim. Il est divisé en dix-neuf baronnies, et a dans sa dépendance la petite ville île de Rathlin si connue des philologues celtisants comme le dernier refuge inviolé des Gaels. L. Bougier.

ANTRIMOLITE. Silicate hydraté d'alumine, de soude et de chaux du groupe des *zéolithes* (V. Mésolite).

ANTROCEPHALUS. Les bryologues désignent quelquefois sous ce nom une Hépatique-Marchantiacée, qui appartient par l'ensemble de ses caractères au genre *Plagiochasma* L. et Ldbg. L'*A. nepalensis* Lehm (*Plagiochasma Colsmannianum* Lehm et Gotts) présente des organes mâles, disciformes, qui sont à demi immergés dans la fronde. Linvolucre est nul ; l'involucelle est presque globuleux et divisé transversalement en deux valves au sommet. La coiffe est persistante et se déchire irrégulièrement. La fronde est d'un vert glauque, taché de pourpre. Les anthéridies et les archégones sont disposés en série dans un sillon de la fronde. Louis Crié.

ANTRODOCO. Ville de la prov. de l'Abruzze ultérieure 2e (Italie centrale), sur la route d'Aquila à Rieti ; elle est arrosée par le Velino, aff. de la Nera, qui se jette dans le Tibre ; 4,000 hab. — Antrodoco s'appelait du temps des Romains *Interocrea*. On y voit les ruines d'un château des Vitelli dominé par le monte Calvo. La route d'Antrodoco à Aquila traverse des défilés jadis hérissés de châteaux féodaux où se livrèrent de nombreux combats.

ANTROPHYUM. Les *Antrophyum* (Kaulfuss) sont des Fougères-Polypodiacées des pays tropicaux, à fronde entière, coriace, à nervures en réseau ; les sporanges dépourvus d'indusium naissent sans ordre sur les nervures. On en connaît une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles nous citerons l'*A. Lessoni* Kaulf. Louis Crié.

ANTROPOV (Alexis Petrovitch), peintre russe, né en 1716, mort en 1795. Il s'occupa d'abord de peinture religieuse et, en 1752, il fut chargé de décorer à Kiev l'église de Saint-André. En 1756, il peignit à Moscou les plafonds du palais Golovine ; puis il se livra au portrait et devint, à Moscou, le peintre à la mode. Son œuvre la plus remarquable en ce genre est le portrait du roi de Géorgie, Teimouraz. Il a été gravé par Vinogradov. La réputation d'Antropov attira sur lui l'attention d'un amateur éclairé, le comte I.-I. Schouvalov, qui lui fit donner le titre de peintre du Saint-Synode ; il peignit, en cette qualité, un certain nombre de tableaux religieux et forma quelques élèves. Il n'occupe, en somme, qu'une place secondaire dans l'histoire de l'art russe.

ANTROZOUS *(Antrozous)*. Genre de Mammifères, de l'ordre des Chiroptères, créé par Allen (1862) pour une Chauve-Souris qui paraît remplacer notre Oreillard *(Plecotus)* en Californie et dans le N. du Mexique. Ce genre appartient à la famille des *Vespertilionidæ* et au groupe des *Plecoti* (ou Oreillards), qui comprend des espèces remarquables par l'énorme développement de leurs oreilles. En outre, le genre *Antrozous* présente sur le nez un petit disque qui représente une feuille nasale rudimentaire. On trouve, du reste, déjà des traces de cet appendice chez l'Oreillard et la Barbastelle d'Europe dont le museau est renflé autour des narines, qui sont percées au fond d'un repli assez profond. Cette conformation indique une tendance vers les *Rhinolophidæ*, auxquels les *Plecoti* se rattachent par l'entremise des Nyctères et des Mégadermes. La dentition diffère un peu de celle du genre Oreillard : il y a une incisive et une prémolaire de moins de chaque côté, en haut et en bas, ce qui donne un total de 28 dents seulement (au lieu de 36). La seule espèce connue (*A. pallidus* Leconte), décrite d'abord comme un *Vespertilio* par ce dernier auteur, est un peu plus grande que l'Oreillard d'Europe. Son pelage est d'un jaune pâle, plus clair en dessous. Ses mœurs diffèrent probablement très peu de celles de l'Oreillard. Cette Chauve-Souris habite la Californie, le Texas, l'Orégon, le Nouveau-Mexique et la Sonora, c.-à-d. le S. du massif des montagnes Rocheuses.
E. Trouessart.

ANTRUSTION. On appelait *antrustio* ou *antruscio*, sous les Mérovingiens et les premiers Carolingiens, l'homme libre qui, s'étant lié envers le roi par un engage-

ment spécial, faisait partie de sa suite ou *trustis* (du mot nordique : *traust*, consolation, assistance, et, par extension, escorte, suite). Tous les hommes libres prêtaient au roi, à son avènement, le serment de fidélité *(leudesamium)*. Pour devenir antrustion, il fallait s'engager par un second serment, plus étroit que le premier, et dont Marculfe nous a conservé la formule (I, 18, *Rec. gén. de Rozière*, VIII), à assister le roi en tout temps, soit à la guerre, soit dans les assemblées; en retour, le roi promettait à l'antrustion la protection spéciale dont il couvrait toute personne attachée à son service, et qui avait pour conséquence de tripler son wehrgeld. Le crédit dont les antrustions jouissaient près du roi, la sécurité plus grande que leur assurait leur wehrgeld, la fortune et les honneurs qui étaient souvent la récompense de leurs services, tout concourait à leur donner un rang privilégié dans l'Etat. Mais ils ne formaient pas un corps de noblesse au sens propre du mot, car ni leur titre ni leurs privilèges n'étaient héréditaires; la qualité d'antrustion était essentiellement personnelle, comme le serment par lequel on l'obtenait; elle était même révocable, et celui qui avait démérité pouvait être exclu de la *trustis*. — Il résulte de ce qui précède que les antrustions ne doivent être confondus, ni avec les *fideles* ou *leudes*, qui n'étaient autres que l'ensemble des hommes libres ayant prêté le serment général de fidélité, ni avec les *optimates* ou *proceres*, titre donné à tous les hauts personnages qui pouvaient être appelés par le roi à siéger dans son conseil ou son tribunal, ni avec les *convivæ*, familiers du roi qui mangeaient à sa table. — L'antrustionat, dont les premières traces apparaissent dans la loi salique (tit. 41, 42 et 63) dérive évidemment du compagnonnage, vieil usage germanique que les princes mérovingiens apportèrent en Gaule et appliquèrent à leur profit. Dans les luttes intestines qui ne cessèrent de les diviser, chacun d'eux cherchait, pour augmenter sa force, à s'attacher comme antrustions le plus grand nombre possible d'hommes riches et puissants. Aussi ce titre, primitivement réservé aux Francs Saliens, fut-il de bonne heure concédé à des Gallo-Romains, et même, au VIIe siècle, à des lites et à des affranchis. Les derniers textes historiques dans lesquels figurent des antrustions remontent à la fin du IXe siècle. Mais il est vraisemblable, quoique l'opinion contraire ait des partisans, que l'institution, au lieu de disparaître, ne fit que se transformer et prendre un nouveau nom : le *vassus* que l'on voit au IXe siècle s'engager envers le *senior* par un serment spécial *(vassaticum)*, dont les effets sont personnels et viagers, rappelle de très près l'antrustion ; la *vassalité* (V. ce mot) paraît n'avoir été, du moins à l'origine, qu'une nouvelle forme de l'antrustionat. — Il est probable que les grands personnages mérovingiens et carolingiens avaient, comme le roi, une *trustis*, mais on n'a pas sur ce point de documents positifs.

Ch. Mortet.

Bibl. : Max. Deloche, *la Trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races*; Paris, 1873, in-8°.— Thonissen, *l'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*; 2e éd., Bruxelles et Paris, 1882, in-8, pp. 110 et ss. — J. Tardif, *Etudes sur les institutions de la France; période mérovingienne*; Paris, 1882, in-8, pp. 43 et ss.

ANTUALES (V. Nantuates).

ANTUCO. (Géog.) I. Volcan des Andes, un des plus actifs du Chili, 37° 07′ lat. S., à l'altitude de 2,800 m. Les éruptions ont cessé depuis 1861, mais avant cette époque il était sans cesse couronné de nuages de fumée ou de colonnes de feu.

II. Lac situé à la base N.-E. du volcan du même nom, à l'altitude de 1,406 m., alimenté par le rio Pino.

III. Ville du Chili, dép. de la Laja, fondée en 1756.

ANTUGNAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Coriza ; 329 hab.

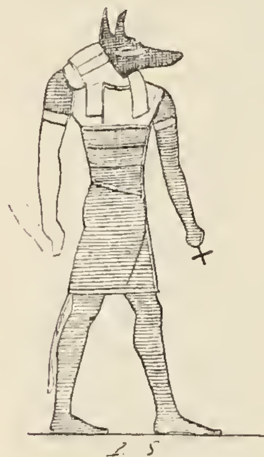
ANTULLY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. d'Autun ; 1,535 hab. — Moulins, huileries.

ANTVERPIA (V. Anvers).

ANTYLLUS (Ἄντυλλος) : 1° (V. Antoine); 2° médecin grec, cité par Oribase, florissait à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne; il vivait après Galien. Il est mentionné par un auteur grec anonyme, dans *Anecdota græca Parisiensia* de Cramer, comme un des médecins célèbres de l'antiquité. Antyllus a écrit plusieurs ouvrages dont quelques fragments ont été conservés par Oribase, Aétius, Paul d'Egine, Razès, etc. Une partie de ces fragments a été recueillie et publiée à part sous ce titre ; *Antylli, veteris chirurgi*, τὰ λείψανα *ventilanda exhibit* Panagiota Nicolaides, præside Curtio Sprengel ; Halle, 1799, in-4. On trouve dans le *Janus*, t. II, pp. 298, 744, et t. III, p. 166, une étude plus complète que la précédente sur Antyllus par Landsberg et Lewy. — Antyllus était un praticien hardi et expérimenté. Il connaissait les ventouses et pratiquait les scarifications, la bdellotomie, etc. ; sa méthode de ligature des anévrysmes est bien connue; il opérait habilement les tumeurs, pratiquait les résections, opérait la fistule lacrymale, l'ectropion et l'entropion, la cataracte par trois méthodes, par la dépression, l'extraction et la succion, etc.

Dr L. Hn.

ANUBIS. I. Mythologie. — Dieu égyptien. Menès, le premier roi en date de l'ancienne Égypte, le fondateur de Memphis, était originaire du nome Thinite, berceau de la légende osirienne qui raconte qu'Isis et Nephthys recueillirent le cadavre d'Osiris assassiné par Typhon et qu'Anubis en fut l'ensevelisseur; aussi voyons-nous ce dernier, dès les premières dynasties, adoré comme le dieu présidant à la sépulture et à l'embaumement, et son culte devint, comme celui d'Osiris, général dans la vallée du Nil. On le représente entourant de ses bras la momie couchée sur le lit



Anubis emmenant un mort pour la pesée de ses actions (peinture du livre des morts, musée Britannique).



Anubis dans un édicule funéraire.

funèbre ou accroupi sous la forme d'un chacal sur le coffret contenant le mobilier funéraire. Ses statuettes le représentent en homme à tête de chacal. Son nom égyptien est *Anpou*.

II. Astronomie. — Nom égyptien de Sirius, α Grand Chien, la plus belle étoile du ciel, située dans l'hémisphère austral.

ANULARIUM. Somme payée par les cercles ou « collèges » d'officiers, dans l'armée romaine, à ceux de leurs membres qui, ayant reçu leur congé, se retiraient de l'association. Ces collèges n'étaient tolérés dans les légions qu'à titre de sociétés de secours mutuels, et le but mis en avant était d'assurer à chaque sociétaire l'argent nécessaire pour se faire enterrer honorablement *(funeraticium)*. Lors donc qu'un membre du collège prenait sa retraite et quittait la légion, il avait droit de toucher en partant la somme convenue, qu'on désignait en ce cas sous le nom d'*anularium*, probablement parce que l'officier sortant recevait d'ordinaire, s'il était centurion, l'an-

neau et le titre de chevalier. Ces détails nous sont connus par des inscriptions de Lambæsa, où séjourna longtemps la légion *III Augusta*. A. B.-L.

Bibl. : L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 60. 70. — G. Boissier, *Etude sur quelques collèges funéraires romains* (*Revue archéologique*, 1872).

ANUMBI. Le genre Anumbi (*Anumbius* de Lafresnaye et d'Orbigny, *Synopsis avium*, 1837) renfermait jadis plusieurs espèces de Passereaux américains, mais, par suite d'éliminations successives, il ne comprend plus aujourd'hui que l'espèce même en faveur de laquelle il avait été fondé, savoir le *Synallaxis acuticaudatus* de Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831, p. 425), ou l'Anumbi de l'Azara (*Apuntam.*). Cette espèce, qui habite le Paraguay et la République argentine, diffère des Synallaxes ordinaires (V. Synallaxe) par des caractères tirés de la forme du bec, des ailes, de la queue et des pattes. Le bec est grêle, comprimé sur les côtés, légèrement arqué en dessus, terminé par une pointe aiguë et percé, à la base de la mandibule supérieure, de deux petites fentes, en partie recouvertes par une membrane et donnant accès à l'air dans les narines; les ailes sont de longueur médiocre et ont leur pointe formée par la seconde, la troisième et la quatrième penne; la queue au contraire est très développée et constituée par de larges pennes à tige droite, taillées obliquement en pointe à l'extrémité; enfin les tarses sont couverts d'écailles en avant et les doigts, très allongés, se terminent par des ongles aigus et recourbés. Quant au plumage, il offre les teintes ordinaires des Synallaxes, c.-à-d. du brun, du roux, du blanc et du gris. Les Anumbis, que les habitants des Pampas connaissent sous le nom de *Leñateros*, établissent sur des arbres des nids aussi remarquables par leur architecture que par leurs grandes dimensions et pondent des œufs d'un blanc pur, ressemblant à des œufs de Colombes, mais plus petits et plus pointus. Ils ont souvent maille à partir avec les Troupiales (*Molothrus bonariensis*), qui cherchent à s'emparer de leurs nids. E. Oustalet.

Bibl. : G.-A. Gray et D.-W. Mitchell, *Genera of Birds*, 1844, p. 136 et pl. 42, p. 5.— J. Gould, *Voy. Beagle, Zoology, Birds*, p. 76 et pl. 22 (*A major*).

ANUND Ier, surnommé *Brant*, roi de Suède, au viie siècle après J.-C. Dans le Catalogue des rois de Suède de Sturleson, il est placé le 23e, entre Yngrar et Ingjald Ilråda. Comme les documents relatifs à l'histoire des pays du Nord ne remontent pas très haut, on n'a sur ce personnage que des traditions vagues et légendaires. D'après l'*Ynglingasaga*, qui raconte les origines des dynasties suédoise et norvégienne, Anund (c'est la forme scandinave du nom *Edmond*) était de la race royale d'Ynglingar, qui remontait à un grand-prêtre d'Odin, appelé Njord, dont le fils, Frey-Ingre, avait été mis, après sa mort, au nombre des dieux. Son règne marque l'apogée de la dynastie; le règne de son fils Ingjald (surnommé *Ilrada*, = *the bad ruler*) en commença, au contraire, la décadence par ses cruautés: en effet, sous prétexte d'honorer son père, « le bon roi Anund », il fit brûler sur son tombeau les chefs de six tribus des Svea, dont sa famille était suzeraine.

Bibl. : E. C. Otte, *Scandinavian history*; Londres, 1874, p. 61.

ANUND II (Jacob, surnommé *Kolbrännere*, le Charbonnier), roi de Suède, qui régna de 1024 à 1051. Fils d'*Olaf Skötkonung* (V. ce nom), le premier roi chrétien de la Suède, il fut associé par ce prince à la couronne et lui succéda. Il promulgua des lois terribles qui lui ont valu son surnom : « Emundus, dit un Catalogue des rois de Suède, depuis Olaf jusqu'à Eric Laspe, qui vocabatur carbonarius quod erat severus in judiciis suis ad comburendum domos virorum ». (*Scriptores rerum Svecicarum medii ævi*, I. 8). Tout homme convaincu d'un crime devait voir sa maison brûlée. — Il y eut de grandes guerres en son temps entre Olaf le Saint de Norvège, dont il resta toujours l'allié fidèle, et Canut de Danemark. Il mourut sans postérité; et, avec son frère Edmond le Vieux, s'éteignit, vers 1055, la dynastie des rois d'Upsal dont Njord, le prêtre mythique d'Odin, passait pour le fondateur. Ch.-V. Langlois.

Bibl. : Joannes Magnus, *De omnibus Gothorum Sueonumque regibus*, p. 576. — *Scriptores rerum Svecicarum medii ævi*, II, 33-36 (*Cronica Erici Olai*). — Cf. F. York Powell et G. Vigfusson, *Corpus poeticum boreale*; Oxford, 1883, I, 124-172.

ANURÆA. Genre d'Algues-Chlorophycées, du groupe des Desmidiées, synonyme de *Microtheca*.

ANURIE. L'anurie est la suppression complète ou à peu près complète de la *sécrétion* urinaire ; on doit donc la distinguer de la rétention d'urine ou absence d'*excrétion* urinaire dans laquelle la sécrétion peut persister bien qu'il n'y ait pas émission d'urine hors de la vessie. — Les causes qui peuvent déterminer l'anurie sont assez nombreuses; elle se produit quelquefois quand le rein est atrophié, par suite d'une affection telle que le *mal de Bright*, le *choléra*, la *scarlatine*, etc. Par un mécanisme à peu près analogue, l'anurie s'observe encore lorsqu'un rein normal comme structure se trouve soumis à une irrigation insuffisante ou nulle, par suite de la compression des artères qui s'y rendent, la pénétration d'un caillot dans ces artères, la coagulation du sang à l'intérieur des veines ou des capillaires rénaux, l'arrivée d'un sang trop concentré (choléra) ou tout autre cause analogue. A côté de ces anuries de cause assez bien déterminée, il faut placer les anuries de cause nerveuse dont l'explication est assez confuse. L'anurie hystérique, signalée tout particulièrement par Charcot et Fernet, est de ce nombre ; il n'y a pas certainement anurie complète, mais la quantité d'urine émise est si peu considérable (5 grammes par 24 heures, durant plusieurs mois, dans un cas de Charcot), qu'on peut regarder la suppression de la sécrétion urinaire comme complète. Cette anurie est peut-être à rapprocher de l'anurie momentanée qui résulte de certains troubles psychiques. Reste enfin l'anurie d'origine réflexe due elle-même à des causes variées, et qu'il est donné au clinicien d'observer en maintes occasions : le passage d'un calcul dans une partie quelconque des voies urinaires ou hépatiques, une opération sur la veine ou sur l'urèthre ont été signalés entre autres comme ayant déterminé l'anurie chez des sujets doués d'un tempérament nerveux excessif. — Quelle que soit la cause de l'anurie, elle ne saurait se prolonger un certain temps sans amener des troubles graves. Le rein est en effet un des principaux émonctoires de l'économie et l'on conçoit que la suppression de sa fonction ne tarde pas à amener une série de troubles rapidement mortels (V. Urémie), par suite de l'accumulation dans le sang des principes nuisibles normalement éliminés par cet organe. Dr G. Alphandéry.

ANUS. Orifice inférieur du canal intestinal et plus particulièrement du rectum, rond, fermé par le muscle sphincter anal et ouvert, quand besoin est, sous l'influence de l'action du muscle releveur de l'anus. La peau qui l'entoure, de couleur brune, est, lorsqu'il est fermé, froncée comme les plis d'une bourse ; elle se continue au pourtour de l'orifice avec la muqueuse de l'anus ; elle est couverte de poils chez l'homme et non chez la femme ; elle renferme des glandes nombreuses et assez grosses sécrétant, comme à l'aisselle, une matière grasse à odeur forte. — Les affections de l'anus sont presque toutes du ressort de la chirurgie. Ce sont des abcès, des fissures, des fistules, des hémorroïdes, des ulcérations, des tumeurs, etc. — Les *abcès de l'anus* sont de deux sortes, superficiels ou profonds; les abcès superficiels proviennent de l'inflammation des glandes dont nous venons de parler ; ils sont en général petits, durs, coniques, d'où le nom de *tubériformes* qu'on leur a donné comme à ceux de l'aisselle. Les abcès profonds ont pour cause l'inflammation du tissu cellulaire des fosses ischio-rectales, qui entoure le *rectum* (V. ce mot) ; ils sont très graves, s'ouvrent à l'anus comme les superficiels, aussi les a-t-on souvent confondus, et laissent après eux des fistules très difficiles à

guérir. Pour prévenir la formation de ces fistules, le chirurgien doit opérer l'abcès comme la fistule ordinaire.

Les *fistules à l'anus* succèdent à des abcès (toujours aux abcès profonds, moins souvent aux abcès superficiels) ou à l'inflammation des hémorroïdes, à des plaies de l'anus, à l'inflammation anale causée par la pénétration de corps étrangers, etc. Ce sont des trajets sinueux, courts ou longs, s'ouvrant soit au pourtour de l'anus, soit à l'intérieur du rectum, soit à la fois à l'intérieur et à l'extérieur; les premières sont appelées *fistules borgnes externes*, les secondes *fistules borgnes internes*, les troisièmes *fistules complètes;* elles aboutissent presque toujours à une poche plus ou moins large, foyer de l'abcès primitif; il peut en exister plusieurs à la fois, complètes ou incomplètes. Lorsqu'elles sont borgnes, il n'en sort que du pus; lorsqu'elles sont complètes, elles laissent échapper des gaz et des matières fécales. De temps en temps l'orifice des fistules borgnes se ferme, et le pus s'accumule dans leur intérieur, un nouvel abcès se forme et donne lieu à de nouveaux accidents, parfois à une nouvelle fistule. A cette cause de persistance des fistules s'en ajoutent d'autres : le mauvais état général du sujet, qui est souvent tuberculeux, ce qui s'oppose à la cicatrisation des parois du foyer et des trajets; la formation d'une membrane sur la paroi des fistules, cause plus importante; l'induration des parois, etc. On diagnostique l'existence d'une fistule par la présence de l'orifice, petit point rouge qui laisse échapper de temps en temps une goutte de pus, par l'exploration du trajet avec un stylet, ce qui renseigne sur la profondeur et la terminaison de la fistule. Le seul traitement efficace des fistules est l'incision, qui se fait avec le bistouri, le thermo-cautère ou l'écraseur linéaire.

Les *hémorroïdes* sont des varices des veines du rectum et de l'anus. Elles siègent beaucoup plus fréquemment au rectum et seront décrites à part (V. Hémorroïdes); nous n'en parlons que pour mémoire, parce qu'entre les bourrelets des hémorroïdes se forment souvent des fissures. La *fissure* est une sorte d'excoriation qui se trouve entre les plis de la muqueuse anale, avec ou sans hémorroïdes ; elle a pour causes principales la constipation et les vaginites; elle a une longueur de un à deux centimètres et une largeur de un à quatre millimètres; elle s'accompagne de contracture du sphincter et donne lieu à de violentes douleurs qui suivent surtout la défécation des matières dures et persistent pendant plusieurs heures, d'où le nom de *fissure intolérante* qu'on a donné à cette variété. La crainte du malade de renouveler la douleur en allant à la garde-robe augmente encore la constipation, et, par suite, la maladie elle-même. On traite la fissure anale avec les astringents (lavements ou pommade au ratnia) ; mais le traitement le plus rapide et le plus efficace consiste dans la dilatation forcée de l'anus, portée jusqu'à la déchirure des fibres du sphincter. — Les *ulcérations* de l'anus, en dehors des fissures, sont vénériennes ou cancéreuses. Ce sont des chancres mous ou indurés, des plaques muqueuses, des épithéliomes ulcérés. Les *tumeurs* sont aussi de même nature ; la syphilis tertiaire produit dans cette région le syphilôme ano-rectal ; la syphilis secondaire, des végétations plus ou moins volumineuses, qu'il ne faut pas confondre avec les épithéliomes, les cancers. Les hémorroïdes enflammées ou étranglées se manifestent aussi sous forme de tumeurs dont l'apparition brusque suffit pour indiquer la nature.

Imperforation de l'anus. Vice de conformation congénital qui consiste dans l'absence de l'orifice anal, soit par soudure de ses parois, soit par défaut d'ouverture des membranes qui dans le développement du fœtus forment l'intestin et la peau. En pareil cas l'imperforation est complète, ou bien le rectum s'ouvre dans la vessie, l'urèthre ou le vagin. On remédie à cette affection en incisant le périnée au niveau de l'anus, etc., en allant à la recherche de l'extrémité inférieure de l'intestin, qu'on suture aux lèvres de l'incision. On obtient ainsi un anus artificiel qui remplit presque aussi bien ses fonctions que l'anus normal.

Anus artificiel. Orifice créé par une opération qui consiste à inciser la paroi abdominale, à attirer l'intestin dans la plaie, à l'y suturer et à l'ouvrir ensuite pour permettre l'issue des matières fécales. On pratique cette opération dans les cas où il existe un obstacle au cours de ces matières, à l'anus même, comme nous venons de le voir; dans la fosse iliaque gauche ou dans la région lombaire du même côté, quand l'obstacle, une tumeur le plus souvent, occupe le rectum ou l'os iliaque; dans la fosse iliaque droite, quand cet obstacle siège sur la partie droite de l'intestin; sur la ligne médiane, quand on ne sait pas au juste où siège l'obstacle. On se contente alors de prendre une anse distendue de l'intestin, celle qui se présente la première dans la plaie, et d'y créer l'anus artificiel (V. Colotomie, Entérotomie.)

Anus contre nature. Ouverture anormale de l'intestin qui succède le plus souvent à une hernie étranglée et gangrénée abandonnée à elle-même. Le sac de la hernie s'enflamme, l'intestin adhère à l'orifice herniaire, la peau s'ulcère, les parties gangrénées s'éliminent et les matières s'échappent. La guérison spontanée de cette affection est rare parce que l'adossement des deux parties de l'anse intestinale forme une sorte de cloison, à laquelle on a donné le nom d'*éperon*, qui s'oppose au passage des matières de la partie supérieure de l'intestin dans la partie inférieure. La guérison naturelle a lieu lorsque la rétraction de l'éperon par le *mésentère* (V. ce mot) supprime l'obstacle en redressant l'intestin, et rend libre le cours des matières. Dans le cas contraire, on fait la section de l'éperon avec l'*entérotome* (V. ce mot), puis on ferme l'orifice par la suture. Les progrès actuels de la chirurgie abdominale ont permis de tenter la cure de l'anus contre nature en ouvrant l'abdomen, détachant les deux bouts de l'intestin, les suturant comme si l'intestin avait été simplement coupé en deux, et refermant ensuite l'abdomen. Plusieurs succès ont déjà été obtenus de cette manière. Dr L. Petit.

ANUSVARA (V. Anousvâra).

ANVERI ou mieux **ENVERI**, poète persan du VIe siècle de l'hégire. Son véritable nom est *Naveri* (qui ne possède rien), mais il reçut de son précepteur, frappé de son intelligence, la qualification d'*Enveri* (lumineux), qui lui est demeurée. Il est né à Badané, près Abiwerd, dans le Khorasân, où il fit ses premières études. La tradition rapporte que, étant assis un soir à la porte de son collège, il vit passer un homme richement vêtu, monté sur un cheval magnifique et suivi d'esclaves nombreux. Apprenant que cet homme n'était autre que le poète de la cour, Anveri jura de l'éclipser et rima, durant la nuit, une ode en honneur de Sindjar le Seldjoukide, qui le fit venir près de lui. Là, notre poète joua de malheur. Comme il s'adonnait à l'astrologie, il annonça un jour un ouragan d'une telle violence que le peuple fut consterné; mais cette consternation fut de courte durée, car il ne fit jamais si beau que le jour signalé par Anveri. Ses ennemis profitèrent de sa maladresse pour le perdre auprès de Togroul-ibn-Arslan, alors sur le trône. Persécuté, il s'enfuit à Balkh, où il mourut, guéri de l'astrologie. Anveri composa des *Kaçideh* (épîtres en l'honneur des puissants du jour) et des *r'azel* (poésies érotiques). Son élégie sur la captivité de Sindjar est une des plus belles de la littérature persane tant par la justesse des images et la force de la diction que par la pureté et l'élégance du style. Son éloge de *Maudoud ibn Zengouri* mérite aussi d'être mentionnée. M. Petit.

ANVERS. En néerlandais *Antwerpen*, la seconde ville de Belgique, ch.-l. de la province du même nom; dans une plaine fertile, sur la rive droite de l'Escaut, à 85 kil. E. de la mer et à 44 kil. N. de Bruxelles. L'Escaut a devant Anvers une largeur de plus de 600 m. et 10 m. de profondeur à la marée basse. La marée monte de 4 m. 50 et s'élève à 5 m. 80 durant la nouvelle lune et la pleine lune. Les eaux du fleuve, dont les marées se font sentir

jusque près de Gand, cessent d'être saumâtres à Doel près d'Anvers. A Anvers même, elles sont douces, mais trop



Fig. 1. — Plan des fortifications d'Anvers.

chargées de vase pour être potables. La ville a près de 3 kil. de longueur en suivant le fleuve, et une largeur de 2 kil. L'ensemble présente la figure d'un arc tendu dont l'Escaut serait la corde. La population actuelle est de 190,000 hab., près de 250,000 en y comprenant les populeuses communes suburbaines de Borgerhout et Berchem. — Anvers est à la fois une place de guerre importante (fig. 1), et un grand port de commerce (fig. 2). Point stratégique de premier ordre, Anvers est défendu par un vaste système de fortifications qui furent commencées en 1859 ; elles ont coûté 70 millions. Les travaux de défense d'Anvers se distinguent par un caractère d'unité et d'homogénéité que ne présentent pas au même degré les autres grandes places de l'Europe. Cela provient de ce qu'ils ont été projetés d'après des vues d'ensemble et exécutés sous une direction unique, avec une rapidité qui rendait impossible toute hésitation et toute modification importante. Ils appartiennent au type polygonal, qui se prête mieux que l'ancien type bastionné à l'emploi des armes nouvelles et qui oppose aussi plus de résistance aux nouveaux moyens d'attaque. Outre l'enceinte, la défense comprend seize forts détachés, distants de la place de 3,000 m. au moins et de 4,500 au plus. On construit actuellement une deuxième ligne de forts éloignés en moyenne de plus de 10 kil. des portes, et dont l'achèvement rendra le bombardement de la ville impossible. De plus, des écluses permettent d'inonder au Nord les alentours dans un rayon très étendu.

Commerce et Industrie. — Le port d'Anvers a reçu depuis dix ans une grande extension ; le gouvernement et l'administration communale ont rivalisé de zèle pour doter la métropole du commerce belge d'installations maritimes qui



Fig. 2. — Plan de la ville d'Anvers.

lui permissent de lutter avantageusement avec les plus grands ports du continent. Les bassins intérieurs n'ont pas moins de 40 hectares et l'Escaut lui-même, bordé de quais magnifiques, sur une longueur de 4 kil., sert de rade où les

navires d'un fort tonnage peuvent accoster par 13 m. d'eau; des grues hydrauliques, une longue suite de hangars élégants en fonte de fer et des chemins de fer facilitent le chargement et le déchargement. Presque tout le commerce extérieur maritime de la Belgique (les sept huitièmes environ) se fait par le port d'Anvers. A l'exportation, ce sont les produits divers de l'industrie belge ; à l'importation, ce sont principalement les grains, les laines, les cuirs, les cafés, les bois, les cotons, le pétrole, le riz, les graines oléagineuses. Le mouvement du port d'Anvers en 1883 s'est élevé à près de 7 millions de tonnes. Anvers est aussi une ville d'industrie. Elle a des fabriques de soie, de dentelles, d'orfèvrerie, des raffineries de sucre et de sel, d'importantes distilleries, des tanneries, des brasseries, des teintureries, des savonneries remarquables, des fabriques de tapis, de bougies, de toile à voile, de grandes manufactures de tabac et de beaux chantiers pour la construction des vaisseaux.

Monuments. — La *cathédrale*, dédiée à Notre-Dame, est la plus noble et la plus grandiose de la Belgique (fig. 3); mais elle est trop à l'étroit dans le cercle de maisons qui l'entourent, et sa façade avec les sculptures du portail et sa rosace ne donne que sur une petite place où se trouve un puits recouvert d'un dôme en feuillage de fer forgé au marteau, attribué à Q. Metsys. La cathédrale, de style gothique, en forme de croix et avec pourtour, est partagée en sept nefs par 125 colonnes. La longueur de l'édifice est de 117 m. sur une largeur de 65 m. au transept et de 52 m. dans la nef; la hauteur est de 40 m. On a commencé à la construire en

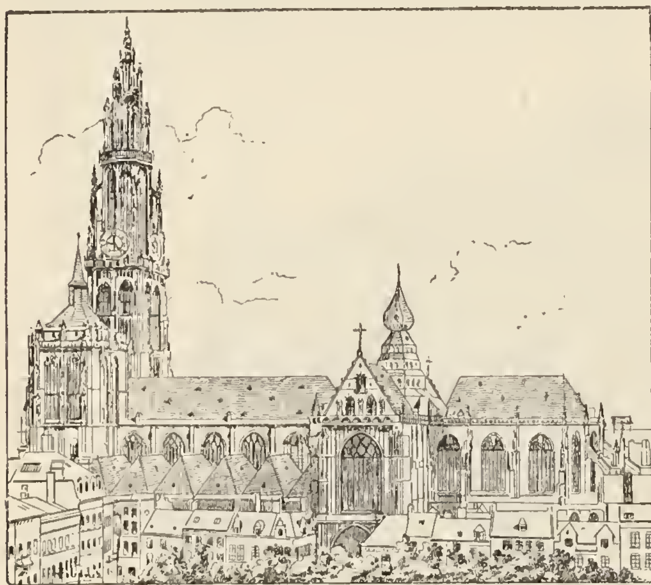


Fig. 3. — Cathédrale d'Anvers.

1322 et elle n'a été achevée qu'au xvie siècle. Elle est surmontée d'une tour haute de 123 m. Cette tour est une merveille de légèreté et de délicatesse; Napoléon la comparait à la plus fine dentelle, et Charles-Quint disait qu'il aurait fallu l'enfermer dans un étui et ne la montrer que les jours de fête.

La cathédrale d'Anvers possède trois admirables tableaux de Rubens : la *Descente de croix*, l'*Erection de la croix* et l'*Assomption de la Vierge*. La *Descente de croix* passe pour le chef-d'œuvre du maître. — On remarque aussi à Anvers les églises Saint-Jacques où se trouve le tombeau de Rubens, de Saint-André, de Saint-Charles Borromée, ancienne église des jésuites dont le maître-autel et le chœur ont été élevés d'après les dessins de Rubens, de Saint-Augustin, etc. — L'*hôtel de ville*, bâti de 1560 à 1565 d'après les plans de C. de Vriendt, dit Frans Floris, qui en dirigea les travaux ; c'est le premier édifice public construit à Anvers depuis l'abandon du style gothique; c'est un palais florentin, moins l'élégance et le goût. Leys a décoré la salle échevinale de peintures historiques d'un puissant effet ; l'hôtel de ville renferme aussi une cheminée admirablement sculptée à l'époque de la Renaissance. La *Maison hanséatique*, élevée en 1568 par les villes libres d'Allemagne pour servir d'entrepôt à leurs marchandises et de résidence à leur consul. La *Bourse*, reconstruite en 1869 dans le même style ogival somptueux qu'un édifice précédemment détruit par l'incendie. — Anvers est une ville de statues. Elle a érigé un monument aux anciens Belges qui luttèrent si vaillamment contre César ; Rubens, Teniers, Van Dyck, Jordaens, Loos, Leys, Léopold Ier, Van Ryswyck, Conscience, ont leurs effigies en bronze ou en marbre sur les places de la cité. Un des plus illustres enfants d'Anvers, Ortelius, attend encore sa statue ; pourtant il est le géographe qui, par son *Theatrum mundi*, contribua le plus, depuis les livres de Strabon, à faire connaître la terre. — Anvers possède un *musée royal de peinture* où sont conservés la plupart des chefs-d'œuvre de l'école flamande ; c'est sans contredit le plus riche de la Belgique. Citons encore l'ancienne maison de la famille Plantin, devenue le *musée Plantin*, où se trouvent les magnifiques collections de livres et d'objets d'art du célèbre imprimeur anversois, ainsi que tout le matériel typographique remontant en partie au xvie siècle; le jardin zoologique, un des plus importants qui existent; l'Académie des beaux-arts (V. Académie des beaux-arts d'Anvers) qui est fréquentée par plus de 2,000 élèves. Anvers a donné naissance aux peintres Quinte Metsys + 1529 ; François de Vriendt, dit Frans Floris II + 1570 ; Martin De Vos, élève du Tintoret, + 1604 ; Otto Venius, + 1634. P.-P. Rubens, + 1640 ; Van Dyck, + 1642 ; David Teniers, le vieux, + 1649 ; Zeghers, + 1651 ; Snyders, + 1657 ; Van Uden, + 1660 ; de Crayer, + 1669 ; Jordaens, + 1678 ; David Teniers, le jeune, + 1694 ; Huysmans, + 1726 ; Lens, + 1822 ; Ommeganck, + 1826 ; Van Brée, + 1839 ; Leys, + 1869 ; Wappers, + 1874. — Ses autres enfants illustres sont : Abraham Ortelius, géographe, + 1598 ; Van Meteren, historien, + 1612 ; Sadelaer, graveur, + 1629. Gramaye, chroniqueur, + 1635 ; Jérôme Duquesnoy, sculpteur, + 1654 ; Butkens, chroniqueur, + 1650. Sanderus, id. + 1664 ; Stockmans, jurisconsulte, + 1681 ; Edelinck, graveur, + 1707 ; Solvyns, voyageur, + 1824. A. Geefs, statuaire + 1841 ; Conscience, littérateur néerlandais, + 1883 ; Théodore Van Ryswyck + 1849 et Jean Van Beers, poètes néerlandais.

Histoire. — L'origine d'Anvers est obscure et fabuleuse comme celle de beaucoup d'anciennes cités. D'après une vieille tradition, il existait, vers le temps où J. César pénétra en Belgique, un géant, haut de quinze coudées, nommé Druon ou Antigon, qui exigeait de tous les marchands qui remontaient le fleuve une part de la valeur de leurs marchandises, et, lorsqu'on le trompait sur l'évaluation, non seulement il confisquait la totalité des objets, mais il coupait la main du marchand et la jetait dans l'Escaut. Un nommé Salvius Brabon ou Brabant tua le géant après lui avoir fait subir la peine du talion. De là le château fort, demeure du géant, reçut le nom de Antwerpen, des mots flamands *hand*, main, et *werpen*, jeter. Malgré le caractère fabuleux de cette origine, le souvenir du géant s'est conservé ; un immense mannequin d'osier le représente dans les réjouissances populaires, et, dans les armes de la ville, on remarque deux mains coupées et un château formé de trois tours posées en triangle. Mertens et Torfs (*Gesch. van Antwerpen*, I, 33) font dériver Antwerpen de Ganerben, d'où Anerben et Antwerpen ; on appelait Ganerben les membres d'une espèce de Gilde formée contre les bandits. Anvers fut évangélisé au viie siècle par saint Amand et saint Eloi. A cette époque, la population était encore peu nombreuse. La ville fut détruite par les Normands au ixe siècle. Elle se releva et s'étendit sensiblement à partir du xiie. Plus tard, Philippe le Hardi lui donna, le 8 sept. 1383, une charte précieuse qui y attira bientôt les marchands étrangers. Elle prit un accroisse-

ment très rapide, lorsque le golfe du Zwyn, dont Bruges occupait l'extrémité, se fut ensablé. Anvers devint un grand marché de commerce à l'époque où les Portugais, devenus les initiateurs de la navigation directe vers les Indes, y établirent un comptoir. C'était en 1503. Les marchands des autres nations d'Europe suivirent les Portugais et, au milieu du XVIe siècle, Anvers avait atteint le comble de la prospérité : parfois en une seule marée cent navires entraient dans son port ; plus de mille maisons étrangères y avaient des comptoirs. Cette prospérité fut arrêtée soudain par les guerres, les massacres, la peste ; les iconoclastes pillèrent les églises, détruisirent les images ; puis les soldats espagnols saccagèrent la cité en 1576, brûlèrent 500 maisons, incendièrent l'hôtel de ville et firent périr près de 10,000 personnes ; déjà une foule de négociants s'étaient enfuis pour échapper aux tribunaux de l'Inquisition. Le siège qu'Anvers soutint en 1585 contre le duc de Parme, et qui dura treize mois, est un des plus célèbres dont l'histoire fasse mention. La population d'Anvers qui, en 1568, s'élevait à plus de 100,000 personnes, était réduite à moins de 50,000 au milieu du siècle suivant. Les Hollandais, maîtres de l'embouchure de l'Escaut, en rendirent jalousement la navigation de plus en plus difficile jusqu'à ce que les traités de Westphalie en 1648 l'eussent définitivement fermé.

Anvers se soumit en 1792 aux Français ; ceux-ci l'évacuèrent l'année suivante et s'en rendirent de nouveau maîtres en 1794, époque à laquelle Anvers devint le chef-lieu du dép. des Deux-Nèthes. L'ouverture de l'Escaut fut solennellement proclamée en 1795 à la suite du traité de la Haye. — Sous l'empire français la ville d'Anvers devint l'objet de la sollicitude toute particulière de Napoléon Ier. L'empereur voulait en faire une place d'armes contre l'Angleterre ; il fit construire des quais superbes et des chantiers de construction pour les navires de guerre. — En 1809, les Anglais envoyèrent une expédition contre Anvers ; mais ils commirent la faute de s'arrêter devant Flessingue ; leurs troupes y furent décimées par les fièvres paludéennes et la campagne demeura sans résultat. Ils recommencèrent leur tentative en 1814 sans plus de succès. Carnot, qui commandait la ville, ne la rendit aux alliés qu'après la conclusion du traité de Paris. Anvers appartint ensuite au royaume des Pays-Bas jusqu'à la révolution de 1830. Pendant cette révolution Anvers fut bombardé par la garnison hollandaise ; les dégâts furent évalués à plus de cinquante millions de francs. Lorsque la séparation des deux pays eut été sanctionnée par l'accord des cinq grandes puissances, les Hollandais refusèrent de rendre la citadelle d'Anvers. Alors la France et l'Angleterre se coalisèrent pour contraindre le roi Guillaume à l'exécution du traité. Tandis que la flotte anglaise bloquait l'Escaut, une armée française, commandée par le maréchal Gérard, fit le siège de la citadelle. Le général hollandais Chassé capitula après une résistance de vingt-quatre jours et, lorsque la citadelle, écrasée par 20,000 bombes, ne laissa plus aucun moyen de défense. Depuis cette époque Anvers, de plus en plus florissant, recouvre chaque jour une partie de son antique splendeur. E. HUBERT.

BIBL. : GRAMAYE, *Antverpiæ antiquitates* ; Bruxelles, 1606. — SCRIBANIUS, *Origines antverpienses* ; Bruxelles, 1610. — LE ROY, *Notitia marchionatus sacri romani Imperii* ; Amsterdam, 1678. — *Antwerpsche chronijcke van 1500 tot 1574* ; Leyde, 1743. — DIERXCSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens per V sæcula* ; Anvers, 1747. — *Chronijcke van Antverpen van 1500 tot 1575, gevolgd van eene beschrijving van de historie et het land van Brabant sedert het jaer 51 voor J.-C. tot 1565 na J.-C.* ; Anvers, 1843. — PAPEBROCHIUS, *Annales antverpienses* ; Anvers, 1845. — MERTENS ET TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen sedert de stichting der stad tot onze tyden* ; Anvers, 1845-1854. — GENS, *Hist. de la ville d'Anvers* ; Anvers, 1868. — THYS, *Historique des rues et des places publiques de la ville d'Anvers* ; Anvers, 1873. — EUG. VAN BEMMEL, *la Belgique illustrée* ; Bruxelles, t. I, 1879.

ANVERSIEN. Subdivision inférieure du pliocène en Belgique ; l'anversien, principalement développé à l'embouchure de l'Escaut, se compose d'une série peu épaisse de sables noirs ou verdâtres très glauconifères, et chargés de fossiles *(Crag noir d'Anvers)*, dans laquelle on peut reconnaître les assises suivantes : 1° sables *gris noirâtres* d'Edegen à *Panopea Meardi*, avec *Chenopus pes pelicani*, *Conus Dujardini*, *Venus multilamella*, *Lucina borealis*, etc. ; 2° sables noirs d'Anvers (formant le sous-sol de la ville) à *Pectunculus pilosus*. Ces bancs de Pectoncles épais de 0^{m}50 à 0^{m}80 sont accompagnés de *Turitella subangulata*, *Ostrea navicularis*, *Arca diluvii*, avec des vertèbres de dauphins ; 3° sables graveleux à Hétérocetes, avec *Oxyrhina hastalis*, *Carcharodon megaladon*, *O. navicularis*, *Pecten Cailliaudi*.

BIBL. : MOURLON, *Géol. de la Belgique*, t. I. — COGELS, *Bull. Soc. géog. d'Anvers*, 1879.

ANVERT. Nom sous lequel on cultive, à la Jamaïque et au Brésil, le *Maranta arundinacea* L., plante de la famille des Zingibéracées, qui présente deux variétés, l'une appelée *Anvert blanc*, l'autre *Anvert rouge* (V. ARROWROOT et MARANTA). Ed. LEF.

ANVÉVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville ; 711 hab.

ANVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac ; 403 hab.

ANVILLE (Jean-Baptiste BOURGUIGNON D'), célèbre géographe français, né à Paris le 11 juil. 1697, mort à Paris le 28 janv. 1782. Son goût pour la géographie se manifesta dès son enfance ; les conseils de son maître, l'abbé de Longuerue, le fortifièrent et le guidèrent dans cette voie. Le jeune géographe s'occupa d'abord des mesures itinéraires si importantes pour l'établissement des cartes. Comme il n'y a que très peu de points déterminés par des observations astronomiques, le géographe, pour fixer la position des autres points dont le nombre est infini, ne peut recourir qu'aux mesures itinéraires ; il doit les connaître toutes afin de pouvoir les comparer et les rapporter à la mesure commune qu'il juge à propos de choisir. M. d'Anville se livra donc à des recherches profondes sur les mesures itinéraires en usage chez les anciens et chez les modernes, mesures qui varient sans cesse suivant les siècles et les pays, et qu'il est d'autant plus difficile d'évaluer qu'elles sont parfois différentes sous la même détermination et pareilles sous une détermination différente. Ce n'est pas tout : il faut alors mettre en œuvre les matériaux ainsi rassemblés, les discuter, les apprécier, les combiner, les arranger pour ainsi dire sur le terrain, dans la place qui leur convient, et en construire l'édifice immense de la géographie de tous les âges. — Avant de publier ses ouvrages, d'Anville avait tout lu, tout examiné ; de là, cette perfection qu'on y trouve ; ses cartes sont dessinées avec netteté et les détails y sont exprimés avec une remarquable précision. M. de Bougainville, en traversant les Moluques, ne trouvant aucune carte maritime correcte, s'explique ainsi sur celle de M. d'Anville qui lui fut présentée par hasard : « La carte qui m'a donné « le plus de lumières est la carte d'Asie de M. d'Anville ; « depuis Céram jusqu'aux îles Alambaï, notamment, j'ai « vérifié par mes observations l'exactitude de ses positions « et des gisements qu'il donne aux parties intéressantes « de cette navigation difficile. »

Les premiers travaux de d'Anville furent les cartes du royaume d'Aragon et celles de la France ancienne et moderne ; en 1727, il publia ses premières cartes d'Afrique et celles du patriarchat de Jérusalem où il fit preuve d'une érudition remarquable. Ces différents ouvrages lui valurent d'être choisi par les jésuites pour rédiger les cartes de la Chine, levées par les missionnaires, et en former un atlas pour l'histoire de ce pays ; cet atlas est appelé communément l'*Atlas de la Chine par M. d'Anville* ; néanmoins ce géographe n'a pas une part égale dans la construction de toutes ces cartes ; celles de détail lui ont été fournies par les jésuites, et il n'a fait que les mettre en état d'être gravées ; mais les cartes générales sont entièrement de lui : il les a formées d'après celles de détail en

les assujettissant aux observations astronomiques, et il y a même ajouté, de son propre fonds, tout ce qui remplit le cadre de ces mêmes cartes et qui ne lui avait pas été fourni par les jésuites. Ces cartes, qui ont été faites pour la description de la Chine du Père de Halde, ont été retouchées pour accompagner également la description de cet empire par l'abbé Grosier; elles avaient déjà été copiées à la Haye en 1737 sous le titre de *Nouvel atlas de la Chine, de la Tartarie chinoise et du Thibet, par M. d'Anville*. La renommée de d'Anville s'accrut encore par sa célèbre carte d'Italie et par ses travaux sur l'Egypte, pays pour lequel il manifesta toujours une préférence marquée. Mais ce qui constitue la caractéristique des travaux de d'Anville, c'est leur absolue sincérité. De là, dans plusieurs cartes de d'Anville, surtout dans celles d'Afrique, ces grands espaces restés vides, qui attestent en même temps et son exactitude rigoureuse et les bornes des connaissances positives en géographie à cette époque. D'Anville ne parvint qu'assez tard aux honneurs littéraires: il fut reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1754; à l'Académie des sciences en 1773, à l'âge de quatre-vingts ans; cette même année il fut nommé premier géographe du roi, sans avoir sollicité cet honneur, et toutes les nations le regardaient alors comme le premier géographe de l'Europe. D'Anville était d'une complexion faible et délicate qui ne semblait pas lui réserver de longs jours; mais une extrême sobriété, une régularité constante dans sa manière de vivre le mirent en état de résister à un travail d'environ 15 heures par jour, sans que sa santé en fût altérée. BURDO.

ANVIN. Com. du dép. de Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. de Huchin; 465 hab.

ANXUR. I. GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. — Nom que les Volsques, selon Pline (l. III, c. V) avaient donné à la ville que les Grecs et les Latins nommèrent *Terracine*. Les poètes latins préféraient dans leurs vers le nom d'*Anxur*.

II. MYTHOLOGIE. — Surnom de Jupiter adoré dans la ville d'Anxur avec Feronia. Il est représenté, en général, comme un jeune homme imberbe.

ANY-MARTIN-RIEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton; 1,044 hab.

ANYOS (Paul), poète hongrois, à peu près inconnu en dehors du monde spécialement magyar mais qui occupe une place honorable dans l'histoire littéraire de son pays. Né dans le comitat de Veszprem, en 1756, entré à seize ans dans l'ordre tout à fait hongrois des Ermites de Saint-Paul, mort à vingt-huit ans, il trouva dans cette courte existence, remplie de travaux philosophiques, théologiques et pédagogiques, le temps de composer de nombreux petits poèmes. Le patriotisme, la religion, la muse antique, telles sont les trois sources de son inspiration, souvent heureuse et toujours pure. Anyos se rattache au mouvement littéraire imprimé par Bessenyei aux jeunes Magyars de la seconde moitié du XVIIIe siècle. E. SAYOUS.

ANYPHÆNA. Genre d'Arachnides de la famille des *Drassidæ*, créé par Sundevall en 1833 *(Consp. Arach.)* aux dépens des *Clubiona* de Walckenaer. Il se distingue des genres voisins par la présence d'un pli ventral correspondant à une paire de stigmates trachéens; ce caractère a paru suffisant à quelques auteurs pour élever le genre *Anyphæna* au rang de famille. Ce genre a de nombreuses espèces en Amérique, et très peu en Europe, mais l'une, *A. accentuata* Walck., y est très commune; elle file une coque soyeuse sur les feuilles des arbres. E. SIMON.

ANYSIS. I. HISTOIRE. — Roi d'Egypte mentionné seulement par Hérodote et dont le nom n'a pas encore été retrouvé sur les monuments égyptiens. Selon l'historien grec, Anysis fut le successeur d'Asychis et le prédécesseur de Séthos. Il était aveugle, et originaire de la ville d'Anysis. Sous son règne, Sabacos, roi d'Ethiopie, envahit l'Egypte à la tête d'une nombreuse armée. Anysis, loin de chercher à résister, alla se cacher dans une île du Delta, nommée Ile d'Elbo, et y resta pendant les cinquante années que régna Sabacos, nourri par les Egyptiens, qui allaient en secret lui donner des vivres, et exhaussant peu à peu son île avec de la cendre qu'il faisait joindre aux offrandes qu'on lui apportait. Quand Sabacos cessa de régner, Anysis sortit de ses marais et reprit le pouvoir. — En réalité, le prédécesseur de Sabacos (le Shabaka des hiéroglyphes) fut Bocchoris, mais, comme Hérodote ne fait pas mention de Bocchoris, il se peut qu'on doive rapporter à ce souverain tout ce qu'il écrit au sujet d'Anysis.

II. GÉOGRAPHIE. — Ville des contrées marécageuses de la Basse-Egypte, capitale du nome Anysique (Ἀνύσιος νομός). Le nome Anysique était, avec plusieurs autres, occupé par les corps de troupes égyptiennes nommées calasiries. V. L.

BIBL.: HÉRODOTE, *Histoire*, II, 137, 140, 141, 166.

ANYTUS. I. MYTHOLOGIE. — Titan qui fut chargé de l'éducation de Perséphoné, suivant la légende arcadienne, et dont l'image figurait dans un des temples les plus anciens de cette contrée, où la déesse était vénérée sous le titre de *Despoïna*, la Maîtresse Vénérable.

II. HISTOIRE. — Accusateur de Socrate, dans le procès duquel il a joué le principal rôle. C'était un marchand de cuir qui jouissait à Athènes d'une grande considération et y avait rempli les plus hautes fonctions, celles de stratège entre autres. C'est lui qui fit décerner à Hérodote, après la lecture d'une partie de son histoire chez les Athéniens, une récompense nationale de 10 talents. Accusé, lors de l'échec devant Pylos, il n'échappa à une condamnation qu'en soudoyant ses juges. Après la chute des *Trente*, à laquelle il contribua plus que personne, son influence politique fut très grande à Athènes. On suppose qu'il connut Socrate chez Alcibiade, pour lequel il s'était passionné. Mais on ignore comment il en vint à accuser le philosophe, de concert avec Mélitus et Lykon. On prétend que le repentir des Athéniens l'obligea à s'exiler; il ne trouva pas bon accueil à Héraclée, ville du Pont où il se réfugia, et y aurait été lapidé par le peuple. Son fils, dont il avait négligé l'éducation, finit dans l'ivrognerie et dans la crapule. J.-A. H.

BIBL.: K.-Fr. HERMANN, *De Socratis accusatoribus*; Göttingue, 1854.

ANZA. Riv. de l'Italie du N., débouche à l'E. du mont Rosa, traverse le val très pittoresque d'Anzasca et va se jeter dans la Toccia, qui se perd elle-même dans le lac Majeur.

ANZAFFE. Ancienne prov. de Madagascar (V. ZAFFE).

ANZASCA (Val et cant. d'), dans la prov. de Novare (Piémont, Italie du N.). Le val d'Anzasca, arrosé par le torrent de l'Anza, est une des plus belles vallées italiennes des Alpes. On y exploite des mines d'or. Bannio est le ch.-l. du canton d'Anzasca, qui est habité par 7,000 ou 8,000 âmes d'origine allemande.

ANZAT-LE-LUGUET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes, au pied du Luguet; 1,391 hab. — Eaux minérales.

ANZAZÈ, une des rares reines de l'antiquité orientale dont le portrait ait été conservé par les monnaies. Elle



Tétradrachme de Mnaskirès et de sa femme Anzazè.

était l'épouse de Mnaskirès ou Kanniskires, dynaste de Mésopotamie, vassal des rois parthes qui vivait au pre-

mier siècle av. J.-C.. Subhi-pacha a le premier fait connaître, en 1863, un très beau tétradrachme de sa collection, représentant les deux effigies de Mnaskirès et de sa femme. La date ΛΣ veut dire l'an 230 de l'ère des Séleucides, 82 av. J.-C. E. Dr.

Bibl. : *Zeitschr. deutsch. morg. Gesellsch.*, 1863. — Mordtmann, *Zeitsch. f. Numism.*, t. VII. — Sallet, *ibid.* t. VIII. — P. Gardner, *Parthian coinage*, pl. VII.

ANZÊME. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury, sur la Creuse ; 1,412 hab.

ANZEX. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux ; 515 hab.

ANZI. Ville de la Basilicate (Italie mérid.), au S. de Potenza, domine la vallée du Basento ; 4,000 hab.

ANZI. Petite ville de la prov. de Potenza (Italie mérid.) et du diocèse d'Acerenza ; 3,654 hab.

ANZIN. I. Géographie.—Com. du dép. du Nord, cant. et arr. de Valenciennes, sur la rive gauche de l'Escaut ; 10,043 hab. Chemin de fer d'Anzin à Somain. — Plusieurs combats ont été livrés, en 1793, sur le territoire d'Anzin, entre Français et Autrichiens. En 1815, les Hollandais y avaient établi des batteries qui furent détruites par l'artillerie de la place de Valenciennes. — Ville industrielle. Siège de la *Compagnie des mines d'Anzin;* forges, laminoirs, hauts fourneaux, ateliers de construction, fonderies, verreries, clouteries, moulins, fabriques de sucre, savonneries, corderies, etc.

II. Mines. — Le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais auquel appartiennent les mines d'Anzin est le premier de France par la *surface* sous laquelle s'étend le terrain houiller et par la *production* annuelle qui atteint près de la moitié de la production totale de notre pays. Nous décrirons, en temps et lieu, ce gîte remarquable par sa puissance et la qualité de ses houilles. Occupons-nous, pour ne pas élargir outre mesure notre cadre, des mines d'Anzin, les plus importantes de ce bassin et du monde entier.

Historique. — Il est rationnel, en matière de recherches de mine, de chercher le prolongement des gîtes déjà exploités et de marcher ainsi du connu à l'inconnu. Dès que les conquêtes de Louis XIV eurent séparé le Hainaut français du Hainaut impérial (traité de Ryswick, 20 sept. 1697), l'idée vint à des explorateurs de rechercher des mines en deçà des frontières nouvelles. Mais de grandes difficultés se présentèrent à eux. Le terrain houiller était recouvert par les *terrains morts* de formation plus récente (alluvions, terrains tertiaires et crétacés d'une épaisseur variable de 6 m. à 240 m.) et quoique ce terrain houiller fût préservé par une couche de glaise qui se trouve à la base du terrain crétacé, de grandes quantités d'eau s'opposaient toujours au fonçage des puits. L'art des mines était dans l'enfance. — Pendant vingt années, à partir du traité de Ryswick, des recherches infructueuses furent faites à proximité des frontières. On dépensa beaucoup d'argent et c'est là un fait bien remarquable pour cette époque que de voir l'acharnement des chercheurs, parmi lesquels se distinguaient un nommé Desaubois, Tassin, secrétaire du roi, Desandrouin de Noelles, écuyer et maître verrier. Ajoutons à cela le peu de sécurité donnée par une législation minière qui n'existait qu'à l'état d'embryon. Il fallait obtenir un privilège du roi, même pour les recherches ; c'est ce qu'obtinrent, le 1er juillet 1717, Jacques, vicomte Desandrouin, et Tassin, associés à d'autres personnes. Les recherches commencèrent immédiatement à Fresnes (V. plus loin la carte des concessions d'Anzin). C'est là qu'eut lieu la découverte, le 3 fév. 1720. Malheureusement on tomba sur ce que nous appellerons plus loin le faisceau des houilles maigres, c.-à-d. impropres aux travaux de la forge et utilisables seulement pour la cuisson de la chaux et de la brique. — Le préjugé contre ces qualités de combustible était tel (il s'est conservé jusqu'à nos jours et commence seulement à se dissiper) que la recherche de Fresnes fut immédiatement abandonnée. A ce moment, Desaubois désespéré abandonna tous ses droits et son matériel à Desandrouin et Tassin moyennant 2,400 florins. Les autres persévérèrent. Il fallait trouver du charbon comme en Belgique, du charbon « maréchal ». Des travaux infructueux eurent encore lieu en bien des points. Enfin, la houille grasse et flambante désirée fut découverte à Anzin, en 1734, sous une épaisseur de 70 à 80 m. de terrains morts aquifères. La veine découverte fut appelée *Maugretout* (trouvée malgré tout). C'est un résultat qui étonne encore aujourd'hui les mineurs. La Société avait dépensé, depuis 1716, la somme énorme, pour l'époque, de 1,413,103 livres. Elle avait, dit M. Vuillemin *(Visite du Congrès de l'Industrie minérale de 1876)* triomphé de toutes les difficultés, elle était en voie de prospérité quand survinrent de nouveaux adversaires. C'étaient les seigneurs hauts justiciers qui, selon la législation féodale, avaient le droit d'exploiter. La société traita avec la plupart de ces seigneurs en payant un droit d'*entrecens.* Mais le prince de Croy avait découvert le charbon à Vieux-Condé (V. la carte), le 3 janv. 1751, et le marquis de Cernay avait fait la même découverte à Saint-Waast, le 1er sept. 1756. Ils s'obstinèrent tous les deux à vouloir exploiter sur leurs terres et obtinrent même des concessions royales. On le voit, l'édifice si péniblement élevé par les fondateurs d'Anzin menaçait de s'écrouler par le morcellement et la dissémination des efforts. Des procès interminables eurent lieu, mais enfin une transaction heureuse survint.

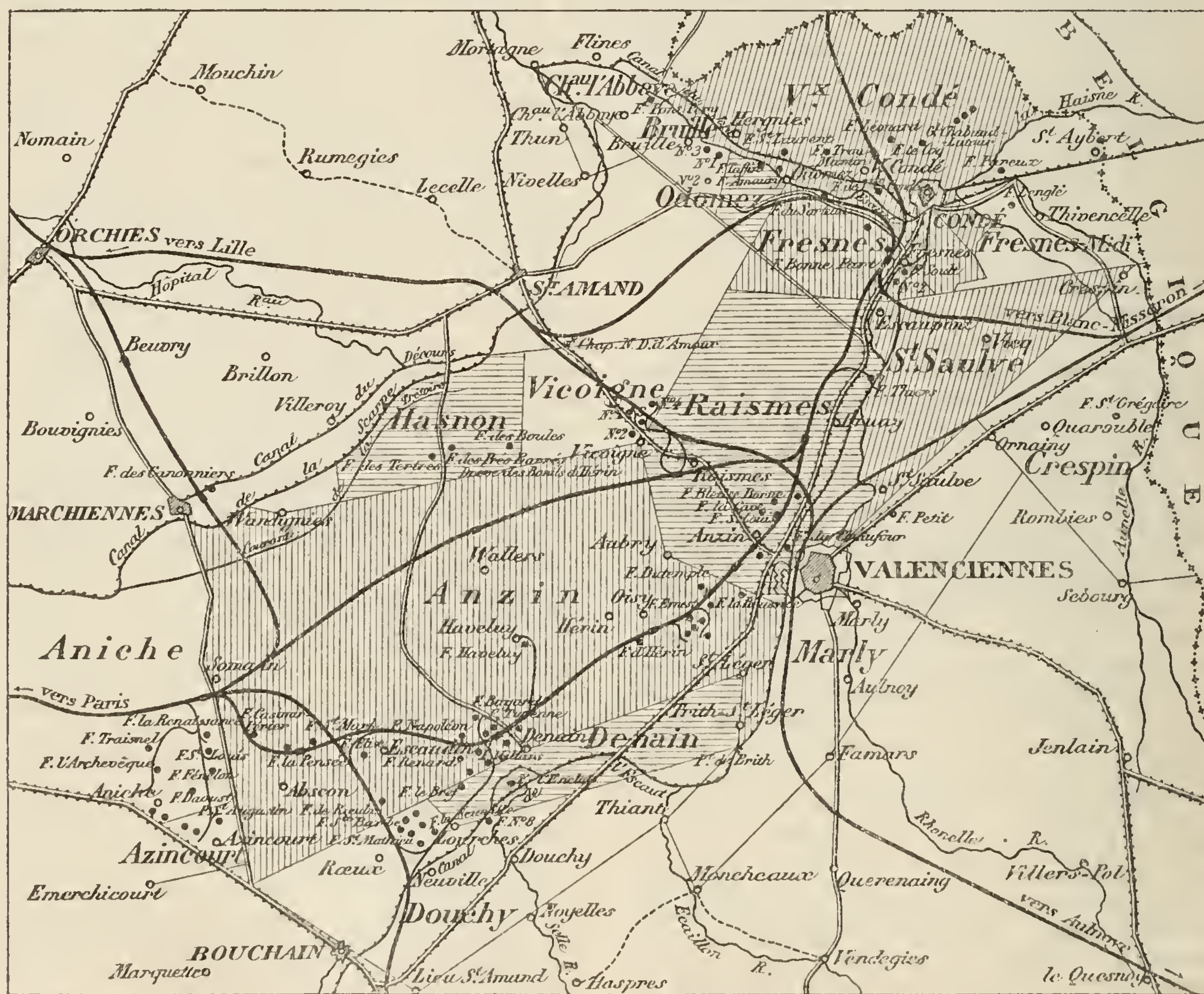
C'est au château de l'Hermitage, près Condé, entre MM. Desandrouin et Tassin, le prince de Croy et le marquis de Cernay, que fut solennellement signé l'acte de société qui constitua la Compagnie d'Anzin (19 nov. 1757). Depuis cette époque, rien n'a été changé à la tradition administrative de cette compagnie. Dès lors, les travaux d'exploitation s'ouvrirent sur une large échelle. De nombreux puits ou « fosses », comme on dit dans le pays, furent ouvertes à Anzin, à Fresnes, au Vieux-Condé. La Compagnie prospérait lorsque survint la Révolution et la guerre étrangère. Les magasins furent pillés et les principaux associés émigrèrent ainsi que le directeur-gérant. Les mines furent presque abandonnées jusqu'en 1795, époque à laquelle, les besoins du commerce se faisant sentir, on reprit vigoureusement l'extraction. Néanmoins les bénéfices n'arrivèrent qu'en 1805, et ce ne fut qu'en 1818, après les guerres de l'empire, que l'extraction revint au taux qu'elle avait atteint avant 1789. — Mais comme s'il était dans la destinée de cette grande compagnie de rencontrer toujours des obstacles en touchant au port, de grandes difficultés techniques se présentèrent à cette époque. Il fallait innover et inventer en matière d'exploitation de mines. Nous l'avons dit, le terrain houiller n'affleurait nulle part au sol. A l'E. de son exploitation, la compagnie était arrêtée par une épaisseur extraordinaire de terrains crétacés qui donnaient un volume d'eau énorme dans les fonçages de puits dont les méthodes n'étaient pas assez perfectionnées. A l'O., à Saint-Waast, on avait rencontré un ennemi nouveau et redoutable, « le Torrent ». C'était une couche de sables grisâtres très aquifères, à grains opaques plus ou moins gros, mélangés d'argiles plastiques, contenant de grandes quantités de pyrites de fer, de bois et de végétaux fossiles (crétacé supérieur). On a constaté depuis que le Torrent s'étendait entre Saint-Waast et Denain, sur une étendue de 8 kil. sur 4 kil. Son épaisseur moyenne a été de 7 à 8 m. C'est une sorte de drainage souterrain gigantesque dans lequel on entend, disait-on, l'eau courir comme dans un torrent quand on met l'oreille contre les parois des galeries voisines. Chose curieuse, ce drainage naturel donne une eau salée et, quoique séparé du niveau des eaux potables de la surface par des argiles plastiques, on ignore encore si la nappe d'eau n'est pas en communication avec quelque réservoir marin. Dans tous les cas, il y a une certaine alimentation, car, après 47 ans d'épuisement, pendant lesquels on a enlevé 343 millions d'hectolitres d'eau, le niveau de l'eau que l'on avait fait

baisser de 54 m., s'est relevé de 10 m. depuis 7 ans, époque de la suspension fâcheuse de l'épuisement.

La Compagnie d'Anzin se vit donc, en 1819, après des difficultés d'épuisement inconnues, contrainte d'attaquer vigoureusement ce dernier obstacle. Elle mit trois années seulement à préparer le drainage du Torrent par une large galerie et en 1822 elle attaqua l'épuisement par huit fosses munies de machines qui opérèrent presque en même temps que la galerie. Dans la crainte de voir le résultat tarder trop longtemps, la compagnie ouvrit même une fosse nouvelle à Abscon, ce qui amena la découverte du charbon en 1822 et la création de l'établissement du même nom. En 1826. le Torrent fut francbi à Saint-Waast, quoique non épuisé, et les fosses nouvelles commencèrent à donner des produits.

A partir de ce moment la marche de la société est toujours ascendante. — Pour reconnaître dès lors le terrain houiller sous les morts-terrains on commence à employer les forages ou sondages à petit diamètre. L'un d'eux constate le terrain houiller à Denain, et l'absence du Torrent. On ouvre alors la fosse Villars en 1827 et le 30 mars 1828 elle est au charbon. L'établissement de Denain est fondé et c'est de ce moment que date la prospérité de ce pays. La fosse Thiers, qui devait former à elle seule un établissement très productif, est ouverte en 1855, sur le territoire de Saint-Saulve (V. la carte). En 1866, on crée le siège ou fosse d'Haveluy. En 1873, trois puits conjugués sont ouverts sous le nom de Chabaud-Latour, à Vieux-Condé. C'est une innovation hardie. Enfin, la fosse Renard, de Denain, récemment outillée, présente une installation entièrement nouvelle, à tous les points de vue, et très puissante. C'est, avec les fosses Thiers et Chabaud-Latour, un des exemples les plus remarquables de ce que peut, de nos jours, l'art des mines. — En résumé, depuis 1716, la Compagnie d'Anzin avait percé 214 puits, dont 118 pour l'extraction et 46 pour l'épuisement ou l'aérage; 50 avaient été improductifs ou avaient échoué. Il en reste environ, actuellement, 50 en activité. La production, qui était de 100,000 tonnes en 1757, est passée à plus de 2 millions de tonnes en 1885. Jamais plus grande somme d'efforts n'a été couronnée d'un plus grand résultat. Anzin est la plus ancienne et la plus puissante compagnie minière du monde entier. Avec ses huit concessions, ses 12,000 ouvriers, son organisation financière antique, elle représente une sorte d'exception curieuse dans les Etats civilisés. Elle a dû à des privilèges d'un autre âge ses 280 millions de m. carrés de concession (280 kil. carrés, pour mieux parler aux sens), mais on doit reconnaître qu'elle a toujours eu souci du développement de la richesse manufacturière et minérale du pays. Des hommes éminents ont fait partie de la régie, Claude Perier, Berryer, Casimir Perier, Tbiers. Nous allons maintenant étudier de fait l'organisation actuelle d'Anzin.

ANZIN (Bassin houiller d')



Echelle du 250.000e

Concessions. — Les concessions de la Compagnie sont au nombre de huit, savoir :

1° La concession de Fresnes, accordée à MM. Desandrouin et Tassin, le 8 mai 1717; elle s'étendait alors sur les terrains concédés depuis à M. de Croy, à Fresnes, et à M. de Cernay, à Raismes; ses limites, fixées par un arrêté du 29 ventôse an VII (19 mars 1799), lui donnent une surface de................ 20 kil. q. 730

2° La concession d'Anzin, accordée, le 8 mai

A reporter : 20 kil. q 730

Report : 20 kil. q. 730

1717, à MM. Desandrouin et Cie. a été limitée par l'arrêté précité, elle a..... 118 518

3° La concession de Vieux-Condé, accordée à perpétuité à M. de Croy, le 14 oct. 1749 et le 20 avril 1751, contient.... 39 620

4° La concession de Raismes, accordée à M. de Cernay, le 13 déc. 1754 et le 18 mars 1755; ses limites, fixées par l'arrêté du 29 vent. an VII, lui donnent une surface de..................... 48 197

5° La concession de Saint-Saulve (achat du 31 oct. 1807 et 1808)............. 22 »

6° La concession de Denain, obtenue par ordon. royale du 5 juin 1831; elle contient......................... 13 437

7° La concession d'Odomez (ord. royale, 6 oct. 1832)..................... 3 160

8° La concession d'Hasnon (ord. royale,

A reporter : 265 kil. q. 662

Report : 265 kil. q. 662

23 janv. 1840), achetée par la Compagnie d'Anzin, le 19 mai 1843....... 14 883

Total................ 280 kil. q. 545

Ces concessions sont contiguës, elles ont une surface de 280 kil. q. $\frac{545}{1000}$ ou 28,000 hectares environ. Elles existent sur une étendue, de l'E. à l'O., de 28 kil., depuis la frontière belge jusqu'à la route de Bouchain à Marchiennes, et sur une largeur moyenne de 10 kil.

Gite. — Le terrain houiller est recouvert dans toute l'étendue des concessions par les morts-terrains, dont l'épaisseur varie de 6 m. à la partie orientale près de Bonsecours (V. la carte), de 25 à 30 m. au Vieux-Condé, de 35 à 40 m. à Fresnes, de 130 m. à Thiers, de 240 m. à Bruai, de 40 m. à 110 m. à Anzin, de 70 à 80 m. à Saint-Waast et Denain et de 110 m. à Abscon. Les quantités les plus diverses de houille et les meilleures s'y rencontrent. En voici la désignation à partir de la base du terrain houiller en remontant suivant l'ordre de superposition :

Nos	Faisceaux — Désignation	Faisceaux — Épaisseur des terrains.	Couches de houille — Nombre	Couches de houille — Massif en charbon.	Matières volatiles pour 100.	Quantités	Usage
				m. c.			
1	Fresnes-Vieux-Condé	310	14	8.30	7 1/4	Maigre anthraciteux.	Cuisson de la chaux et des briques.
2	Fresnes-Midi . . .	430	14	9.60	9 »	Maigre, 1/4 gras.	Chaudières à vapeur, chauffage domestique, fours à chaux, etc.
3	Nord Thiers et B.-Borne	250	9	6.25	10 »	1/3 gras.	Chaudières à vapeur, chauffage domestique, agglomérés.
4	Centre Nord, Thiers, Bleuse-Borne . .	250	14	6.50	12 6/10	1/2 gras.	Chaudières à vapeur, chauffage domestique, etc.
5	Sud de Thiers. . .	125	4	2.70	14 3/4	2/3 gras.	Chaudières à vapeur, forges et coke.
6	Anzin Sud et Denain Sud	430	14	7.20	26 1/6	Houille grasse maréchale, à courte flamme.	Forges et fours à coke.
7	Denain intermédiaire	175	5	3 »	27 »	Houille grasse maréchale, à longue flamme.	Fours à reverbère, usines à fer et coke.
8	Contre Denain. . .	300	9	5.15	36 6/10	Houille grasse, à longue flamme.	Usines à gaz.
		» »	83	48.70	» »		

soit en totalité 83 couches de houille, ayant une épaisseur totale de 48 m. 70 c. en huit faisceaux. Les quatre premiers faisceaux font partie du versant N. du Bassin, ils existent dans la partie septentrionale des concessions qu'ils traversent dans toute la longueur du bassin, qui est de 28 kilom. de l'E. à l'O. Les deux premiers sont exploités au Vieux-Condé, à Fresnes, et par la Compagnie de Vicoigne. Les 3e et 4e faisceaux sont exploités à Thiers, à Bleuse-Borne et Saint-Louis (Anzin) à la fosse d'Haveluy; à Saint-Marc et Casimir-Perier (Abscon). Le 5e est un nouveau faisceau que l'on découvre au S. de Thiers, il fait également partie du versant N. du bassin ; on espère rencontrer dans le prolongement de 1,200 m. de la galerie au S. la houille maréchale. Les 6e, 7e et 8e faisceaux font partie du versant S. du bassin. Le 6e n'est connu qu'à Anzin, Denain ; il est exploité au Chaufour (Anzin), à la Réussite et Davy (Saint-Vaast) et à la fosse l'Enclos (Denain). Il est également exploité par la Compagnie de Douchy. Le 7e et le 8e se montrent à la fosse du Temple (Saint-Vaast), puis à Hérin ; ils acquièrent leur développement complet à Denain. Si cette houille existait sous la moitié seulement des 28,000 hect. de la Société d'Anzin il y aurait là 68 milliards 180 millions de mètres cubes de houille, soit au taux de l'extraction actuelle un approvisionnement pour 340 siècles. Des calculs exacts ont été faits pour connaître la richesse probable du bassin que la Compagnie d'Anzin exploite ; ils donnent encore, en tenant compte des quantités extraites et des accidents de couches, une quantité de 3 milliards de tonnes de houille. Ce qui représenterait une durée de mille ans en extrayant 3 millions de tonnes par an.

Puits, outillage et matériel, chemins de fer, agglomération, coke, etc. — Les *puits* ont 4 m. 25 de diamètre, à l'exception des plus anciens. Ils sont tous garnis d'un cuvelage ou muraille en bois dans le niveau aquifère sur une hauteur qui varie depuis 12 m. jusqu'à 100 m., le reste est muraillé en maçonnerie. La forme actuelle du cuvelage est un polygone de 16, 12 ou 8 côtés. Il y a encore trois fosses à cuvelage carré. Le fonçage de la nouvelle fosse La Grange est poursuivi actuellement avec activité. On y est dans le terrain houiller rencontré à 112 m. de profondeur. Ce puits a 5 m. de diamètre, il est le plus puissamment outillé presque du monde entier, sa production pourra s'élever au besoin à 1,000 tonnes par jour. Il sera en pleine activité en 1888. On va creuser un nouveau puits de service au N.-O. de la fosse Renard. La fosse Saint-Louis va être réinstallée. La profondeur des puits varie entre 100 et 600 m. Ils sont guidés en chêne et sont munis de cages à 2 et 4 étages et à 2 ou 4 chariots ; toutes les cages ont un parachute et servent à la descente et à la remonte des ouvriers. Le transport souterrain se fait par des chariots en tôle de 4 à 500 kil. Les rails de forme Vignole pèsent 6 kil. 500 le m. ; 330

chevaux sont affectés à la traction intérieure et 94 pour les manœuvres à la surface. Le service d'extraction par les puits productifs ou par des puits spéciaux affectés aux déblais ou à l'épuisement se fait par 42 machines de divers types. *L'épuisement des eaux* est fait par des caisses en tôle montées sur roues que l'on introduit dans les cages des puits ou par des tonnes en tôle ou en bois, et par 6 machines d'épuisement de 150 à 200 chevaux, à balancier ou à traction directe, installées sur les fosses Moulin, Tinchon, Thiers, Bonnepart, Neuve-Machine et Villars. *L'aérage* est obtenu par des foyers et par six ventilateurs actionnés mécaniquement et installés sur les puits Verger, Grossefosse, Jean-Bart, Bayart, la Pensée et Thiers. 3 ventilateurs Guibal sont en construction pour Hérin et Outre-Wez. Plusieurs applications du *traînage mécanique* intérieur ont été faites à Thiers, au niveau de 300 m.; il fonctionne sur 1,600 m. et à Réussite sur 516 m. de profondeur; à la B. Borne on s'en sert pour élever des charbons au niveau des halles de chargement des wagons. Enfin à la Réussite, à Casimir-Perier et à Rœulx il est appliqué pour l'enlevage des déblais. Trois applications de *perforations mécaniques* par l'air comprimé sont faites à Haveluy, Thiers et l'Enclos. Une importante *usine d'agglomération* est installée à Saint-Vaast, elle se compose de 4 presses du système Revolier et 2 presses Middleton dont la production peut atteindre 500 tonnes par 24 heures. 745 *fours à coke* du système Smeth sont installés, dont 235 à Saint-Waast, 260 à l'Enclos, 150 à Turenne et 100 à Rœulx. 100 fours du système Coppée sont installés à Haveluy. Les petites réparations du matériel du fond ont lieu aux fosses mêmes. 46 machines de divers systèmes, 30 grues à vapeur, 10 défourneuses à vapeur, 12 locomotives sont affectées au service des divers ateliers, à l'agglomération, aux fours à coke et aux rivages. Ces *moteurs* ajoutés aux machines d'extraction,. d'épuisement, aux ventilateurs et aux compresseurs, sont alimentés par plus de 200 *générateurs* représentant une surface de chauffe totale de 10,000 mètres carrés. Le *chem. de fer* de Somain à Péruwelz, établi par la compagnie dès 1885 jusqu'à Anzin, traverse ses concessions; il a 40 kil. de longueur. Ce chemin de fer est le second construit en France, il est le premier à large voie, ayant marché avec des locomotives. Les premières locomotives faites en France ont été construites dans les ateliers de la compagnie. Ce chemin de fer a coûté 14,349,895 fr. 58, matériel roulant compris. Le matériel roulant se compose de 31 machines de divers types, 21 sont journellement en feu, 58 voitures servent au transport des voyageurs et 1,666 wagons sont employés pour les marchandises. Les réparations du matériel roulant se font à Saint-Waast. Les grosses réparations des machines et des générateurs et de tout le matériel se font dans des ateliers spéciaux munis d'outils perfectionnés; ils sont situés à Anzin, ainsi que les magasins, à proximité des bureaux de l'administration. Aujourd'hui toutes les fosses et tous les établissements de la compagnie sont reliés par voie de fer au canal et au chemin du Nord et aux chemins de fer belges. Parmi les travaux qu'a faits la compagnie dans ces dernières années, il y a lieu de citer : 1° le traînage mécanique du fond par corde queue à la fosse Thiers, qui permet de supprimer les chevaux et d'opérer des roulages intérieurs sur plusieurs kil.; 2° le traînage mécanique par chaîne à la fosse Réussite pour exploiter en défoncement; 3° l'installation de trois machines à air et de perforateurs mécaniques, système Dubois et François perfectionné par l'addition d'un nouveau système de rotation des fleurets, aux fosses Enclos, Thiers et Haveluy ; 4° l'installation d'une machine d'extraction de 350 à 450 chevaux à la fosse Renard (Denain). Le but que la compagnie poursuit est de produire 200,000 à 300,000 tonnes de charbon par an et par puits avec un travail de jour de 10 heures au plus; elle compte atteindre ce but en combinant ces trois moyens : 1° puissantes machines d'extraction; 2° perforation mécanique à air pour hâter la préparation des travaux; 3° traction mécanique au fond par câbles permettant d'aller chercher le charbon très loin du puits, d'avoir des champs d'exploitation très étendus et d'amener rapidement de grandes quantités de charbon à l'accrochage, de manière que la force de la machine d'extraction soit bien utilisée. Il est probable qu'avec un outillage aussi formidable, la Compagnie d'Anzin a une centaine d'années de prospérité devant elle sans changer beaucoup son outillage si elle ne néglige pas, comme elle l'a fait sous la dernière direction, les travaux d'avenir du fond.

Production. — Le nombre des puits, qui était autrefois de 40 à 50, a été diminué progressivement par suite de l'augmentation de la force des machines et de l'emploi d'appareils d'extraction perfectionnés ; le guidage des puits et l'emploi des berlines (petits wagons allant chercher le charbon au fond des galeries et montant par le puits dans des cages spéciales pour aller se vider au jour sur les estacades), tout cela a aidé puissamment à la production et à la diminution du nombre des puits. En 1866, il y en avait encore 30; aujourd'hui il n'en reste que 16, en 1885, dont 5 établis sur le faisceau des charbons gras, 8 sur le faisceau des charbons demi-gras et 3 sur le faisceau des charbons maigres. Le tableau suivant donne la comparaison de l'extraction, par tonne, des diverses fosses en 1884 et 1885.

Désignation des fosses	Tonnes extraites En 1884	En 1885
Charbons gras.		
Réussite.	89.218	97.855
Hérin..	93.654	102.298
Turenne.	86.336	89.820
Enclos.	»	»
Renard..	189.736	219.292
Rœulx	88.063	98.613
Charbons demi-gras.		
Thiers.	134.230	155.331
Bleuse-Borne.	»	»
Saint-Louis.	103.204	120.598
Du Temple.	79.087	100.695
Haveluy.	71.125	93.587
Lambrecht.	136.630	157.352
Audiffret-Pasquier.	19,296	73.335
Saint-Marc.	138.862	158.273
Casimir-Perier	173.099	166.120
Charbons quart-gras et maigres.		
Vieux-Condé.	88 582	109.454
Léonard.	117.227	127.345
Général Chabaud-Latour . . .	189.036	200.474
Totaux . . .	1.797.385	2.070.442

Comme on le voit, la production totale des mines d'Anzin pendant le dernier exercice a donc été de 2,070,422 tonnes, en y comprenant 59,557 tonnes d'escaillage. Ce chiffre total se décompose comme suit : 607,878 tonnes de charbons gras; 1,025,291 tonnes de charbons demi-gras ; 437,273 tonnes de charbons quart gras et maigres. Dans l'ensemble, la production de 1885 a été supérieure de 273,057 tonnes à celle de l'année précédente ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a eu en 1884 une grève mémorable qui a duré près de deux mois. L'extraction de 1885 est petite, la compagnie dispose actuellement de moyens de production assez puissants pour extraire 2,500,000 tonnes. Les ateliers de lavage ont lavé 323,325 tonnes. Les usines à agglomérer les charbons de Saint-Vaast et de Saint-Louis ont fabriqué 192,942 tonnes de briquettes. Les ateliers de carbonisation placés à Saint-Vaast, Turenne et Haveluy ont produit 154,706 tonnes de coke. Le tableau ci-dessous permet de comparer les quantités extraites et fabriquées depuis la fondation de la compagnie exactement pendant les dix dernières années, le tout exprimé en tonnes:

Années	Extraction
1757 à la fondation.	100.000
1779.	237,500

Années	Extraction	Coke fabriqué	Briquettes fabriquées
Avant la révolution..	310.000		
1797.	123.000		
1815.	247.404		
1835.	591.836		
1855.	947.936		
1863.	1.225.425		
1866.	1.348.812		
1867.	1.441.002		
1871.	1.715.878		
1874.	1.922.037		
1875.	2.058.522		
1876.	2.042.057	264.516	125.980
1877.	2.018.204	239.673	117.830
1878.	1.979.454	199.553	91.460
1879.	1.980.934	160.016	101.830
1880.	2.314.008	223.400	167.244
1881.	2.264.955	186.765	206.565
1882.	2.215.611	198.801	169.056
1883.	2.210.702	201.896	171.025
1884.	1.720.306	131.840	174.521
1885.	2.070.442	154.706	192.942
1886.	2.350.000		

Le chemin de fer de la régie a transporté, en 1885, 749,905 voyageurs et 2,615,585 tonnes de marchandises, dont 2,362,452 tonnes pour le compte de la compagnie. En 1884, il avait transporté 948,069 voyageurs et 2,500,111 tonnes de marchandises, dont 2,161,907 tonnes pour le compte de la compagnie.

Direction des travaux. — Les travaux comprennent trois services ou directions: 1° le fond; 2° le jour; 3° le matériel. A la tête de chacun de ces services se trouve un directeur en chef relevant du directeur général. En cas d'absences, le directeur général est suppléé par le secrétaire général qui a la signature pour toutes les affaires administratives. Les chefs de service de la comptabilité, du commerce, du contentieux et des approvisionnements ont chacun la procuration du directeur général pour traiter les affaires de leur service. La direction du fond comprend sept divisions distinctes, dites de Vieux-Condé, Thiers, Anzin, Saint-Vaast, Hérin, Denain et Abscon, à la tête de chacune desquelles se trouve un directeur relevant du directeur en chef. La direction du jour comprend trois divisions dont une du chemin de fer; les chefs de ces divisions sont sous les ordres du directeur en chef des travaux du jour. Le chef du matériel a sous ses ordres les chefs des ateliers des réparations et le personnel du matériel du chemin de fer.

Ouvriers, salaires, production par ouvrier. — Les ouvriers se répartissent suivant les différentes attributions et proportions suivantes:

Mineurs (abatage, creusement de voies, percement de crans, percement de bourette).	4,058
Raccommodeurs et galibots.	1,572
Rouleurs (hercheurs).	2,023
Remblayeurs.	1,275
Surveillants et divers.	289
Receveurs au jour, machinistes rouleurs au jour	1,738

Voici un tableau résumant les salaires et la production par homme et par an :

Années	Ouvriers occupés au fond	Ouvriers occupés au jour	Salaire moyen direct de l'ouvrier mineur par journée	Salaire moyen direct annuel des ouvriers du fond de toute espèce	Production annuelle par ouvrier mineur
1775	2.200	800	0 f.92 1/2		108 tonnes
1790	2.900	1.000	1 25		107 —
1805	2.085	815	1 69		109 —
1825	2.800	1.287	1 87 1/2	339 f.50	128 —
1845	5.000	1.861	2 50	531 34	143 —
1865	7.450	1.750	3 16	736 38	164 —
1873	11.516	2.983	4 78	1.168 59	190 —
1875	12.230	2.861	4 76	1.129 11	169 —
1883	11.855	2.181			
1885	9 573				

Voici les avantages que la compagnie accorde à ses ouvriers en sus du salaire ; ces avantages constituent des salaires indirects :

	Sommes annuelles.
1° Le chauffage gratuit (252,034 qx. à 0 fr. 75 et 498,796 qx., à 0 fr. 50) .	438,422 fr. »
2° 2,494 maisons, loyer diminué de 96 fr. par an.	242,424 »
3° Service de santé, 10 médecins, une pharmacie, secours pécuniaires, alimentaires et médicaments.	203,189 34
4° Instruction gratuite, 60 écoles et salles d'asiles particulières et communales, 6,910 élèves.	78,167 59
5° Secours extraordinaires aux familles nécessiteuses et aux enfants des ouvriers sous les drapeaux.	25,208 20
6° Avances faites pour bâtir 426 maisons.. . . . . 509,226 f. 53 ; Avances pour ventes de 88 maisons à prix coûtant. . . . 135,665 f. 51 ; Total. . 644,892 04 — intérêts perdus.	32,234 60
7° Pensions aux vieillards et aux veuves, secours aux orphelins.	282,166 01
8° 1[er] vêtement du fond et autres vêtements..	8,562 50
9° Secours pour apprendre un état aux enfants trop faibles pour le fond.	2,445 »
Total.	1,312,829 fr. 24

Ces avantages élèvent le salaire annuel moyen par ouvrier du fond de toute espèce, à 1,236 fr. 46 en total.

Voici le détail des maisons occupées par le personnel de la compagnie :

1° Pour l'administration.	3	Valeur 6,104,060 fr. à prix réduit.
2° Maisons occupées par des employés. . . .	156	
3° Maisons occupées par des ouvriers	2,405	
4° Maisons occupées par des ouvriers. . . .	89	reprises à bail et sous-louées à prix réduit.
5° Maisons occupées par des ouvriers. . . .	88	vendues aux ouvriers, remb. à long terme.
6° Maisons occupées par des ouvriers. . . .	426	achetées ou bâties par les ouvriers au moyen d'avances.
Total.	3,167	maisons dont la Compagnie dispose.

Les autres avantages dont les ouvriers jouissent sont : 1° sociétés de secours mutuels encouragées; 2° société de coopération, actif actuel : 300,000 fr. Examinons le fonctionnement de ces sociétés.

Sociétés de secours des ouvriers mineurs de la Compagnie des Mines d'Anzin — La Compagnie d'Anzin, contrairement à la très grande partie des compagnies houillères, n'a pas de caisse de secours proprement dite. Elle ne fait aucune retenue sur les salaires de ses ouvriers, et prend à sa charge les secours médicaux et pharmaceutiques et les secours en nature et en argent qu'elle accorde à ses ouvriers blessés, et même aux malades ordinaires, et les pensions de retraite qu'elle accorde à ses vieux ouvriers, aux veuves et aux orphelins des ouvriers qui ont perdu la vie dans les travaux. La Compagnie d'Anzin a toutefois reconnu que les secours qu'elle accordait ainsi étaient moins élevés que ceux qu'accordaient les autres compagnies houillères, dans lesquelles fonctionnaient des caisses de secours. Elle a invité ses ouvriers à former entre eux des associations de secours mutuels, et

les y a beaucoup encouragés par les cotisations de membres honoraires, par l'abandon des amendes disciplinaires et par des dons divers, etc. Voici les résultats fournis par le fonctionnement de ces sociétés de secours pendant l'année 1885. Nombre d'ouvriers occupés par la Compagnie des Mines d'Anzin : au 31 déc. 1883, 11,730; au 31 déc. 1885, 9,573; — 2,157 ou 18, 4 %. Cette diminution du personnel est le résultat de la grève de fév., mars, avr. 1884. La compagnie a renvoyé alors un grand nombre d'ouvriers et a mis à la retraite beaucoup de vieux mineurs. Nombre de membres participants : au 31 déc. 1883, 2,572 ; au 31 déc. 1885, 4,670; + 2,098 ou 81, 5 %. Nombre de membres honoraires : au 31 déc. 1883, 59; au 31 déc. 1885, 473 ; + 414 ou 700 %. La compagnie a encouragé l'association en y faisant entrer comme membres honoraires la plupart de ses employés. Le taux de la cotisation annuelle est pour les membres participants 9 et 12 fr., pour les membres honoraires 6 et 12 fr. ; Les secours hebdomadaires alloués aux ouvriers malades ou blessés varient de 3 fr. 50 à 7 fr. pendant 3 mois de maladie et de 1 fr. à 7 fr. pendant 6 mois de maladie. En tout cas le secours ne peut être obtenu que pendant une année. En 1885, il a été secouru pour maladies ou blessures 1,595 ouvriers, ou environ 44 % des membres participants. Ils ont été payés pour 40,932 journées de maladie : soit en moyenne pendant 25 jours chacun.

Recettes en 1885. Cotisation des membres honoraires . . . . 3,541 fr.

Cotisation des membres participants	45,555	
Droits d'entrée.	759	
Intérêts des capitaux placés . .	622	
Recettes diverses.	2,541	53,018 fr.
Amendes disciplinaires versées par la Compagnie	9,631	
Dons divers de la Compagnie . .	6,060	15,691 fr.
TOTAL. . .		68,709 fr.

La société comptant 4,670 membres participants, on voit que chacun d'eux a versé en moyenne 9 fr. 75, ou 66, 3 % de la recette totale. Les 475 membres honoraires ont versé chacun 7 fr. 45 ou 51 % de la recette totale. En amendes disciplinaires et dons de la compagnie, il a été fourni 15,691 fr., ou 22, 8 % de la recette totale, ou encore 3,36 par membre participant. Enfin, les droits d'entrée, les intérêts des capitaux et les recettes diverses ont fourni 2,922 fr. ou 0,84 par membre participant ou 5, 7 % de la recette totale. Ainsi le montant total des recettes correspond à 14 fr. 71 fournis par membre participant, savoir :

1° 9,75 ou 66,3 % par lesdits membres participants;
2° 0,75 ou 5,1 % par les membres honoraires ;
3° 3,36 ou 22,8 % par les amendes et les dons de la Cie ;
4° 0,84 ou 5,7 % par les recettes diverses.

14,71 ou 100 %.

Dépenses en 1885. Il a été dépensé en 1885 : Secours en argent aux malades ou blessés, soit en moyenne 22 fr. 19 par membre secouru ; 0 fr. 88 par journée de chômage ; 7 fr. 79 par membre participant. — 36,400 fr. 50
Secours aux veuves, aux orphelins et aux familles pauvres . . . . 10,897 fr. 50
Frais de gestion, frais funéraires, dépenses diverses . . . . 2,408 fr. 80

TOTAL. . . . 49,706 fr. 80

Actif au 1er janv. 1885.	15,122 fr. 40
Actif au 31 déc. 1885..	34,124 fr. 42
Augmentation en 1885. .	19,002 fr. 02

Ainsi le montant des dépenses correspond à 10 fr. 64 par membre participant, savoir :

7 fr. 79 ou 73,3 %, secours argent aux malades et blessés.
2 fr. 33 ou 21,9 %, secours aux veuves, orphelins et familles pauvres.
0 fr. 52 ou 4,8 %, frais funéraires, dépenses diverses.
10 fr. 64 ou 100 %.

On a vu que les recettes par membre participant étaient de : 14 fr. 71. Par conséquent elles excèdent les dépenses de 4 fr. 07 ou de 38.2 %.

PENSIONS ET SECOURS FOURNIS PAR LA COMPAGNIE D'ANZIN A SES OUVRIERS EN DEHORS DES SOCIÉTÉS DE SECOURS. — En dehors des sociétés de secours libres formées par ses ouvriers, la Compagnie d'Anzin fournit à son personnel : 1° des pensions de retraite à ses vieux ouvriers et aux veuves ; 2° des secours aux anciens ouvriers et à leurs familles, aux malades et blessés, aux ouvriers nécessiteux ; 3° les soins médicaux et pharmaceutiques ; 4° des secours spéciaux. Ces pensions et secours sont supportés entièrement par la compagnie sans aucune retenue faite sur les salaires des ouvriers. Pendant l'année 1885, il a été payé par la compagnie : 1° Pensions à 1,098 ouvriers, au taux moyen de 187 fr. 47. . . . . . . 205,850 fr. 25
Pensions à 633 veuves d'ouvriers, au taux moyen de 112 fr. 04. . . . . . . 70,922 fr. 20
1,731 pensions pour. . . 276,772 fr. 45
correspondant à 2 fr. 50 % des salaires payés pendant l'année et à 24 fr. 72 par chacun des 9,573 ouvriers mineurs occupés, plus 1,624 ouvriers occupés au jour = 11,197 ouvriers ; 2° Secours aux anciens ouvriers et à leurs familles (veuves, orphelins et ascendants) . . . . 73,783 fr. 85

Secours aux malades et blessés.	51,861 fr. 05
Secours aux ouvriers nécessiteux. . . .	23,043 fr. 10
Secours aux femmes et aux enfants des ouvriers sous les drapeaux.	7,249 fr. 25
Premier vêtement pour travail dans la mine et allocation pour vêtements.. .	5,401
	161,338 fr. 25

soit 14 fr. 41 par ouvrier; 3° Traitement de 10 médecins et d'un pharmacien, etc., secours alimentaires, médicaments, etc., soit 10 fr. 33 par ouvrier. 115,742 fr. 15
Ensemble. . . . 277,080 fr. 40
correspondant à 2 fr. 51 % des salaires payés pendant l'année, et 24 fr. 74 par ouvrier.

Ensemble des pensions et secours de toute nature. . . . . 553,852 fr. 85
correspondant à 5,01 % des salaires payés et 49 fr. 46 par chacun des 11,197 ouvriers occupés, et qui sont un véritable supplément au salaire annuel.

Nous venons de voir que la Compagnie d'Anzin accorde en pensions et en secours à chacun de ses ouvriers 49 fr. 46 représentant un supplément de salaires de 5 %. Elle a en outre consacré en 1885 ; 1° au service des écoles pour les enfants de ses ouvriers. 24,612 fr. 91
2° En perte d'intérêts sur les avances de fonds et sur les maisons vendues aux ouvriers (intérêt compté à 3 %). . . 5,509 fr. 03
3° Pertes sur les loyers à raison de 84 fr. par maison (les ouvriers paient en moyenne un loyer de 60 fr. par an pour des maisons qui pourraient être louées 144 fr.). A. Maisons d'ouvriers appartenant à la compagnie (2,555 maisons). . . . . 214,620 fr.
B. Maisons louées par la compagnie et sous-louées

A reporter : 214,620 fr. 30,121 fr. 94

Report :	214,620 fr.	30,121 fr. 94
par elle à ses ouvriers (115 maisons).	9,660 fr.	224,280 fr. »
4° Chauffage gratuit aux ouvriers et pensionnés.		310,080 fr. 20
Ensemble.		564,482 fr. 14

correspondant à plus de 5 % des salaires payés et à 50 fr. 41 par ouvrier employé. En résumé, la Compagnie d'Anzin accorde à son personnel en sus du salaire qu'elle lui paie annuellement :

1° En pensions. .	276,772 fr. 45	par ouvrier	24 fr. 72
2° En secours de toutes espèces.	277,080 fr. 40	»	24 fr. 74
3° En réduction de loyers et chauffage.	564,482 fr. 14	»	50 fr. 41
Ensemble . .	1,118,334 fr. 99	par ouvrier	99 fr. 88

C'est donc un supplément de salaire de 99 fr. 88 ou de plus de 10 % que la compagnie accorde à chacun de ses 11,197 ouvriers. La Compagnie d'Anzin a distribué à ses sociétaires en 1885 un dividende de 6,500 fr. par denier, soit en totalité 1,872,000 fr. Elle a payé à ses ouvriers en supplément de salaires 1,118,335 fr., soit environ 60 % du dividende qu'elle a distribué à ses sociétaires.

Il résulte des statistiques publiées par M. Vuillemin que les salaires des ouvriers mineurs d'Anzin sont les suivants :

Salaire moyen journalier :

1775.	0 92 1/2	1864.	2 50
1790.	1 25	1865.	3 16
1805.	1 69	1875.	4 76
1825.	1 87 1/2	1879.	3 38
1827.	»	1880.	3 46
1834.	»	1881.	3 40
1844.	»	1882.	3 60
1845.	2 50	1883.	3 72
1854.	»	1885.	3 50
		1886.	3 40

Dans sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire, M. Guary a donné les chiffres suivants pour le salaire moyen journalier des houilleurs :

En 1860.	3 18	En 1881.	4 27
1869.	3 67	1882.	4 41
1879.	4 07	1883.	4 52
1880.	4 23	1886.	4 40

Le salaire annuel est le suivant :

1775.	»	1855.	»
1790.	»	1865.	736 38
1800.	»	1873.	1.168 59
1825.	339 50	1875.	1.129 11
1845.	554 34	1886.	1.100 00

Administration. — Le régime administratif, dit M. Clémenceau (rapport à la Chambre des députés sur la grève d'Anzin), fixé, dès le début, par l'acte de 1757, *n'a jamais varié*, et c'est toujours un conseil composé de six régisseurs *nommés à vie* et départagés au besoin par un président qui dirige la compagnie. Quand un régisseur vient à manquer, les cinq autres choisissent celui des associés le plus capable de le remplacer. — Depuis 130 ans, ont été régisseurs, notamment MM. Desandrouin, duc de Croy, maréchal de France; Laurent, ingénieur, auteur du canal de Saint-Quentin; comte Dubuat, ingénieur; Claude Perier, Berryer, Casimir Perier, Joseph Perier, Edmond Lambrecht, Thiers. — L'administration d'Anzin se réunit chaque mois à Paris. Un directeur est chargé de la direction générale et a la signature sociale, il réside à Anzin. M. de Marsilly a été longtemps directeur d'Anzin; actuellement, c'est M. Guary. M. le duc d'Audiffret-Pasquier est président de la Régie actuellement. L'administration comprend cinq services distincts : le secrétariat général, la comptabilité, le contentieux, le commerce, les approvisionnements. A la tête de chacun de ces services se trouve un chef, relevant du directeur général.

Organisation financière, bénéfices, cours des actions. — Le capital de la société, dit M. Clémenceau, est divisé en vingt-quatre sous ou deux cent quatre-vingt-huit deniers, divisés eux-mêmes en centimes. Au début, l'acquisition d'un sou d'Anzin était peut-être chose courante ; aujourd'hui, le sou n'est pour ainsi dire qu'un chiffre de convention. Les cessions de deniers ne se font que rarement, parce que le titre est territorial, transférable seulement par devant notaire, passible par conséquent de frais d'actes et de droits de mutation; il constitue une propriété d'une nature spéciale. — Une des particularités de ce régime, c'est que les simples intéressés sont placés en dehors du gouvernement et du contrôle de l'entreprise. Ils n'ont aucune influence active sur les intérêts communs. L'acte constitutif est encore la loi d'Anzin; on n'y a rien ajouté, rien retranché.

Les dividendes ne sont que très rarement en relation exacte avec les bénéfices réalisés; une prévoyance de tradition a donné l'habitude de grandes réserves qui toutes ont un motif et un objet : réserves *en fonds d'Etats étrangers* pour parer aux surprises des révolutions, réserves pour établir une balance des dividendes entre les bonnes et les mauvaises années du produit net, réserves pour des acquisitions foncières ou des embranchements de chemins de fer. Les fonds ainsi ménagés ne manquent jamais aux destinations nécessaires et entretiennent, au profit des associés, un revenu presque constant. C'est ainsi que dans une période défavorable, entre 1860 et 1864, la part attribuée aux actionnaires a été maintenue entre 12,000 et 14,000 fr. Il est fort difficile de savoir quel est au juste le capital dépensé de 1717 à 1734 ; mais ce qui est certain, c'est que dès 1799 le dividende annuel était presque égal au capital exposé. Il est difficile de se rendre compte des bénéfices réalisés par la Compagnie d'Anzin. Cependant on peut jusqu'à un certain point s'en faire une idée par le tableau suivant qui donne la répartition annuelle faite aux actionnaires par chacun des 28,800 centièmes de denier, qui constituent les titres de la société.

Années.	Francs.	Années.	Francs.	Années.	Francs.
1850 . . .	70	1861. . .	100	1872. . .	270
1851 . . .	70	1862. . .	120	1873. . .	400
1852 . . .	80	1863. . .	120	1874. . .	400
1853 . . .	80	1864. . .	120	1875. . .	400
1854 . . .	90	1865. . .	150	1876. . .	210
1855 . . .	120	1866. . .	160	1877. . .	150
1856 . . .	140	1867. . .	180	1878. . .	140
1857 . . .	140	1868. . .	180	1879. . .	140
1858 . . .	150	1869. . .	180	1880. . .	140
1859 . . .	150	1870. . .	160	1881. . .	100
1860 . . .	150	1871. . .	170	1882. . .	100
				1885. . .	65

Voici d'ailleurs les cours subis par les actions de la Compagnie d'Anzin (centièmes de denier).

Moyenne			Plus haut et plus bas cours.		
1870. . .	moyenne	1.800			
1871. . .	—	2.000			
1873. . .	—	2.500			
1874. . .	—	5.500	1875. . .	12.750 à	8.200
1875. . .	—	9.400	1876. . .	9,000	5.975
1876. . .	—	7.857	1877. . .	7.100	5.800
1877. . .	—	6.468	1878. . .	6.260	4.287 50
1878. . .	—	5.419	1879. . .	5.050	3.380
1880. . .	—	5.359	1880. . .	6.075	4.700
1881. . .	—	4.388	1881. . .	6.700	3.200
1882. . .	—	3.105	1882. . .	3.447	3.000
1883. . .	—	2.645	1885. . .	1.897	1.860
1884. . .	—	2.092			
1885. . .	—	1.900			
1886. . .	—	1.897			

Nous donnerons une idée de la façon dont sont répartis les dividendes en examinant ceux de 1885. Les bénéfices de l'exploitation des mines, des usines et du chemin de fer ainsi que le revenu des valeurs mobilières et immobilières ont été en 1885 de. . . . . 4.261,452 fr. 32
Les travaux extraordinaires ont coûté. 1.113,437 44
Le bénéfice est donc de. . . . . . 3.148,014 fr. 88
Ce résultat prouve que la transformation industrielle poursuivie depuis 4 ans par la compagnie, après les grèves, depuis la constatation d'un système défectueux et suranné au point de vue du personnel, commence à porter quelque fruit. Le conseil de régie a distribué comme dividende aux associés pour l'année 1885, 6,500 fr. au denier, soit au total . . . . 1.872.000 fr. »
seulement.
Excédent applicable à la reconstitution de la réserve . . . . 1.276.014 fr. 88
Telle est l'origine, l'organisation, le fonctionnement et les résultats de cette Compagnie d'Anzin, qui constitue l'une des associations les plus anciennes, les plus originales, les plus puissantes du globe. Francis LAUR.

ANZIN-SAINT-AUBIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. d'Arras; 595 hab.

ANZIO (V. ANTIUM pour l'antiquité, et PORTO D'ANZIO pour la géographie moderne).

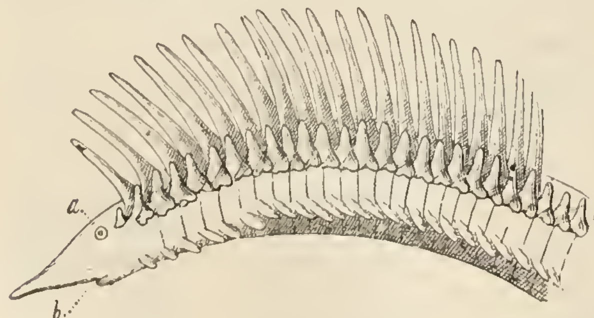
ANZY-LE-DUC. Com. du dép. de Saône-et-Loire. cant de Marcigny, sur l'Arconce; 1,016 hab. Ancienne église du prieuré (mon. hist.) du XIe siècle. Entre deux tours carrées, très massives, s'ouvre la porte principale, décorée de très curieuses sculptures du XIIe siècle (Jugement dernier). Dans le chœur et les chapelles latérales, intéressantes peintures murales, également du XIIe siècle, restaurées par L. Coignet.

AOD, plus exactement Ehoud, personnage des commencements de l'histoire israélite, appartenant à la tribu de Benjamin, dont le livre des *Juges* (ch. III) raconte qu'il débarrassa ses concitoyens du joug que faisait peser sur eux un roi moabite. S'introduisant auprès de ce prince sous prétexte de lui apporter un présent, il l'aurait assassiné, se serait dérobé par une fuite habile et, ranimant le courage des siens, les aurait délivrés pour longtemps de l'oppression de l'étranger. Cet incident, dont plusieurs points sont suspects, est néanmoins raconté d'une façon assez pittoresque. M. VERNES.

AON, héros béotien, fils de Poseidôn, qui aurait donné son nom aux Aoniens.

AONES. Nom des indigènes primitifs de la Béotie que Cadmus déposséda. De là le nom d'Aonie donné à la Béotie.

AONIDES. Genre d'Annélides Polychètes, établi par Claparède, en 1864, et caractérisé comme il suit : tête conique pourvue de deux antennes occipitales rudimentaires; pas de tentacules buccaux; pieds biramés, la rame dorsale munie d'un lobe lamelleux; partie antérieure du corps seule portant des branchies ligulées. Ce genre, dit Claparède, est voisin des *Aonis* de Savigny; mais il s'en distingue immédiatement par l'absence du tentacule céphalique impair et subulé et par la condensation des branchies sur les segments antérieurs. Claparède essaie aussi de rapprocher les *Aonides* des *Clytia* de Grube. La description de l'œuf nous permet d'affirmer que le genre *Aonides* doit rentrer dans la famille des Spionidiens. Le type est l'*Aonides auricularis* : Annélide longue de sept centimètres et comptant de cent dix à cent trente segments; tête conique, portant quatre yeux et deux antennes rudimentaires placées en arrière. Le cirrhe ventral est conique, court, épais; le lobe dorsal foliacé est distinct de la branchie; les soies inférieures sont disposées en faisceau droit; les supérieures en éventail. Cette espèce a été trouvée à Port-Vendres. A. GIARD.



Aonides auricularis Clap. — *a*, Antenne rudimentaire gauche; *b*, bouche.

AONIDIA. M. Targioni-Tozzetti, naturaliste italien, a établi sous ce nom un genre d'Hémiptères, du groupe des Coccides, dont l'unique espèce, *A. lauri* Bouché, vit sur les feuilles du *Laurus nobilis* L., auxquelles il adhère fortement. M. Targioni rapporte à cette espèce le *Coccus aonidum* de Linné (V. Signoret, dans *Ann. Soc. ent. France*, 1870, p. 104). Ed. LEF.

AONIE. Nom d'un coin montagneux de la Béotie, donné aussi à la Béotie tout entière. Pausanias, Aulu-Gelle en parlent. Ovide cite ce pays (*Fast*, l. I. v. 490) :

Cadmus in Aonia constitit exul humo.

Les muses sont appelées quelquefois *Aoniæ sorores*, Aonides. La lyre d'Apollon se dit à l'accusatif *Aoniam Lyram*. Les historiens n'emploient pourtant pas cette expression.

AONIS. Le genre *Aonis* fut établi en 1820 par Savigny pour la *Nereis coeca* de O. Fabricius. Il reçut plus tard une signification différente par suite des travaux d'Audouin et Milne-Edwards et de de Quatrefages. Audouin et Milne-Edwards prirent comme type une espèce des côtes de France, l'*Aonis foliacea*, mais ils n'en observèrent qu'un échantillon incomplet et conservé dans l'alcool. De Quatrefages, de son côté, étudia de nouveau cette espèce, en 1843, sur des individus vivants qui avaient perdu leurs cirrhes. C'est seulement en 1865 qu'il put caractériser le genre d'une façon plus précise dans le premier volume de l'*Histoire des Annelés*. Les *Aonis* présentent un anneau buccal sans yeux ; deux grands tentacules placés au bord postérieur de cet anneau ; des branchies larges foliacées, se continuant avec le lobe sétigère de la rame supérieure des pieds. La rame inférieure porte un cirrhe foliacé plus large et plus long que le lobe setigère. La tête de l'*A. foliacea* est remarquable par une sorte de crête épaisse, demi-cylindrique, qui commence au bord postérieur de l'anneau buccal et se prolonge jusqu'au bout du museau où elle forme une petite antenne conique. A droite et à gauche de cette crête, on voit, sur l'anneau buccal, deux petits renflements ovoïdes. Les tentacules, placés en arrière, sont médiocrement espacés. Ils sont très facilement caducs. Le corps est épais, presque quadrangulaire ; il se compose de 200 anneaux environ; jusque vers le 70e, les pieds sont biramés mais au delà ils s'atrophient rapidement et ne sont plus représentés que par deux petits tubercules sétigères entourés et réunis par une lame cutanée mince et étroite. L'*A. foliacea* a été trouvé à la Rochelle, à Saint-Vaast, aux îles Chausey. — L'*A. Wagneri* Leuckart appartient au genre *Spio* et n'est que le *Spio crenaticornis* Montagu. — L'*A. vittata* Grube doit aussi rentrer dans un genre de Spionides. A. GIARD.

AORISTE. Le mot Aoriste (ἀόριστος) de ἀ privatif et de ὁρίζω, je borne, je définis, signifie indéfini. C'est le terme dont les grammairiens grecs se sont servis pour désigner un des temps de la conjugaison affecté à l'expression du passé. — L'aoriste existe en zend et en sanscrit comme en grec. En sanscrit comme en grec, on distingue trois sortes d'aoristes : 1° l'aoriste fort ou aoriste second; 2° l'aoriste redoublé; 3° l'aoriste faible, ou aoriste premier. Les radicaux de ces temps, à part quelques différences peu importantes, sont les mêmes à l'actif et au moyen. Le grec a de

plus deux aoristes à signification passive : 1° l'aoriste 2 passif ou aoriste fort passif (sans θ) ; 2° l'aoriste 1 passif ou aoriste faible passif (avec θ). L'aoriste 2 en sanscrit comme en grec se forme de la racine sans adjonction d'aucun autre élément verbal. C'est pour cela qu'on l'appelle aoriste fort, suivant la dénomination de Grimm. A l'aoriste 2 la racine est sous sa forme faible, excepté aux trois personnes du singulier actif de la conjugaison athématique, où elle est sous sa forme forte. Elle est précédée de l'augment et suivie des désinences des temps secondaires avec ou sans l'intermédiaire d'un suffixe (a, en sanscrit, ο, ε en grec). Si on compare les formes de l'aoriste 2 à celles de l'imparfait dans chaque conjugaison, on voit aisément que la conjugaison des deux temps est la même. C'est qu'en effet l'aoriste 2 se forme de la racine faible seule ou suivie du suffixe *a* = ο = ε, comme l'imparfait se forme de la racine forte ou faible, suivie ou non de suffixes ; dans les deux cas, la racine est précédée de l'augment ; dans les deux cas, les désinences sont celles de temps secondaires. Souvent il n'y a, entre les deux temps, d'autre différence que celle de la forme forte à la forme faible de la racine, l'aoriste ayant toujours la forme faible. Ex. :

Imparfait : ἔ–λειπ–ο–ν
Aoriste : ἔ–λιπ–ο–ν

Il y a même une catégorie de verbes où les deux temps se confondent tout à fait : ce sont ceux dans lesquels, au présent de l'indicatif, la racine, sous sa forme faible, s'unit immédiatement aux désinences. Ainsi, ἔ–φα–μεν est à la fois un imparfait et un aoriste. On est donc autorisé à regarder la forme vulgairement appelée aoriste 2 comme un imparfait de la racine faible. Il en est de même des aoristes de la voix passive en grec. L'aoriste 2 passif n'est, en réalité, qu'un aoriste 2 actif à signification intransitive. Les désinences sont, à tous les modes, celles de la voix active, et quant à l'addition au thème du verbe de la voyelle η ou ε (ἐ–φάν–η–ν φαν–ε–ίη–ν), elle s'explique par un effet d'analogie. Si on examine les aoristes 2 actifs de la conjugaison athématique tirés de radicaux terminés en ε ou α, comme ἔστην, je me tiens debout — ἔβην, je montai, etc., on voit que beaucoup de ces formes ont une signification voisine d'un sens passif. Ce sont des formes de ce genre qui semblent avoir servi de point de départ. Une signification intransitive, puis passive, s'attacha peu à peu à la terminaison ην, et comme on disait ἔσβην, je m'éteignis, on dit ἐφάνην, je fus montré, je parus. Mais tandis que dans ἔσβην l'η faisait partie du radical, dans ἐφάνην, il appartient à la terminaison. Quant à l'aoriste 1er passif, caractérisé par la lettre θ, c'est vraisemblablement une extension analogique de l'aoriste 2 passif. Entre les deux temps, il n'y a d'autre différence que le θ intercalé entre le thème verbal et la terminaison ην. La terminaison θην, dans laquelle le θ primitivement faisait partie du radical verbal, s'est peu à peu dégagée des verbes à radical terminé par un θ ; on n'a plus considéré le θ comme faisant partie du radical verbal, mais bien de la terminaison, et l'analogie a étendu cette forme à tous les verbes. D'autres grammairiens, Fick et Curtius, par exemple, ont expliqué le θ d'un autre façon et ont vu dans la terminaison θην, l'aoriste 2 actif de τίθημι : ἔθην. Ainsi l'aoriste 2 actif et l'aoriste passif se ramènent à des imparfaits. Il en est de même de l'aoriste redoublé, toujours formé de la racine faible et à conjugaison thématique : ἐ–κέ–κλ–ε–το (Hom.) $\sqrt{}$κελ. D'ailleurs cet aoriste a laissé peu de traces.

L'aoriste 1er actif et moyen est, au contraire, une forme originale qu'on ne peut ramener à aucune autre et c'est à celle-là qu'il convient de réserver proprement le nom d'aoriste. En sanscrit et en grec, le radical de l'aoriste, à l'actif et au moyen, est caractérisé par la lettre *s*.

ἔ–λυ–σ–α ἐλυ–σά–μην.

Quelle est l'origine de cette *s* ? Bopp, qui le premier, a cherché à l'expliquer, la considère comme l'*s* radical du verbe substantif ; la désinence sanscrite *sam* représenterait l'imparfait du verbe substantif. Cette théorie, combattue par G. Curtius, a été adoptée par la plupart des savants. Quand le thème du verbe se terminait par une voyelle, le σ de l'aoriste s'est trouvé placé entre deux voyelles. Comment se fait-il que dans ce cas il ne soit pas tombé ? C'est, en effet, une loi de la phonétique grecque que placé entre deux voyelles le σ se change en aspiration, puis disparaît, lorsqu'il n'est pas équivalent à σσ ou à τ. C'est ainsi qu'on a

τείχους pour τείχεος, τείχεσος

Il semble qu'il ait dû en être de même à l'aoriste et, de fait, on trouve dans les dialectes, en laconien, en éléen, des aoristes où le ς est tombé :

ὅρμᾶ pour ὅρμησον (Aristoph. Lysist. 1248).

Mais : 1° le σ s'est également conservé entre deux voyelles dans d'autres formes verbales, comme δίδοσαι, ἵστασαι, etc. 2° Il semble qu'ici il se soit conservé par analogie avec les verbes à radical terminé par une muette, comme ἔδειξα, ἔπεμψα. Quand le thème verbal est terminé par une consonne, 1° après les muettes, le σ se conserve partout. Les dentales tombent, les gutturales et les labiales se fondent avec le σ en une lettre double ξ ou ψ. Il faut remarquer toutefois que les verbes à radical terminé par une gutturale et ceux à radical terminé par une dentale, ayant souvent au présent la même terminaison ζω = soit γjω, soit δjω, l'analogie du présent a amené une confusion à l'aoriste (et au futur) et on rencontre assez fréquemment chez Homère, en dorien et dans les inscriptions la forme ξα pour σα : δικαξάμενος (inscript.), ἐψαφίξαντο (dorien), σα pour ξα est très rare ; 2° Dans les verbes en λω, μω, νω, ρω, la formation était plus difficile. Régulièrement ces verbes devaient avoir des aoristes en λσα, μσα, νσα, ρσα, et de fait on trouve chez Homère et dans les dialectes des aoristes comme ἔκερσε, ὦρσα, etc. Mais c'étaient là des formes trop dures ; 1° ou bien le σ de l'aoriste s'est assimilé à la liquide précédente ; c'est ce qui a lieu en éolien : ἔστελλα — pour ἔστελσα ; 2° ou bien le σ est tombé et la voyelle précédente a été renforcée en compensation, soit par allongement, ἐσήμηνα pour ἐσήμανσα, soit par diphtongaison, ἔνειμα de νέμω. A part les verbes à radical terminé par une liquide, le σ précédé d'une consonne s'est conservé partout.

L'aoriste existe-t-il en latin ? Autrefois, on enseignait que l'aoriste s'était absolument perdu en latin, et l'opinion de Bopp qui considère les parfaits latins en *si* comme des aoristes et qui rapproche le latin *scripsi* de l'aoriste moyen sanscrit *á-ksip-si* avait été rejetée par ses successeurs. Aujourd'hui l'école des néo-grammairiens, reprenant la théorie de Bopp, a reconnu dans un grand nombre de formes du parfait latin des restes d'un ancien aoriste. Il résulte des recherches contemporaines que l'aoriste se retrouve en latin, non seulement dans les parfaits en *si* mais dans un grand nombre d'autres formes, soit à l'indicatif, soit aux autres modes ; de sorte qu'à l'origine il a dû exister en latin deux formes distinctes de passé : 1° un aoriste sigmatique ; 2° un parfait ; formes qui ensuite se sont plus ou moins confondues et mélangées. L'indicatif de l'aoriste se retrouve en latin dans les parfaits en *si*, *dixi*, archaïque *deixi* (pour *deic — si*) = ἔδειξα ; *junxi*, (pour *junc — si*) = ἔζευξα. On a dit que cela ne pouvait être, parce que la désinence latine ī (archaïque ei) n'est évidemment pas la même que la désinence grecque α, qui n'est qu'une résonance de m. Il est certain qu'on ne peut identifier l'α du grec et l'ī du latin, mais en sanscrit la désinence de l'aoriste moyen dans la conjugaison athématique est précisément un i : *á-rut-s-i*, de la racine *rudh* empêcher, et l'on peut rapprocher — comme le faisait Bopp, le parfait latin *scrip-s-i* de l'aoriste moyen sanscrit *á-k-sip-s-i*. D'ailleurs il est possible que cette désinence *i* soit la désinence propre du parfait latin primitif (*tutud-ī* =

sanscrit *tu-tud-ē*), et que cette désinence à une époque postérieure ait été transportée des parfaits primitifs comme *tetigi*, *momordi*, au radical de l'aoriste. Ce qui autorise d'autant mieux cette hypothèse, c'est que tous les parfaits latins, sigmatiques ou non, ont les mêmes désinences et que plusieurs de ces désinences appartiennent évidemment à l'aoriste. C'est ainsi que le latin *vid–istis* de la racine *vid* correspond évidemment à l'aoriste sanscrit *a-ved-ishta*. L'*s* final de *vidistis* est une addition postérieure due à l'analogie des autres personnes du pluriel en *tis*. De même la désinence de la troisième personne du pluriel *erunt* (arch. *eront*) est encore une forme d'aoriste correspondant à la désinence du sanscrit *ishan-er-u-nt* = *er-o-nt* = *es-o-nt* = *ish-a-n*. L'*u* ou l'*o* du latin est une résonance de l'*n* comme l'*a* du sanscrit.

Peut-être aussi la désinence de la troisième personne du singulier *it* doit–elle se rattacher à l'aoriste. Primitivement cette désinence était longue, et on en trouvait encore des exemples chez les Comiques : Plaute (*Ménechmes*, 450) : *abīīt;* Plaute (*Mercator* 4. 3. 6) : *redīīt*. Or, en sanscrit la désinence de la troisième personne du sing. de l'aoriste actif est précisément *īt*.

(*á–bōdh–īt* = *á-bodh–i–sh–t*)

A la deuxième personne du singulier, la désinence *isti* paraît être une forme mixte, *is* appartenant à l'aoriste et représentant le sanscrit *ish*, *ti* étant propre au parfait et répondant au sanscrit *tha*. C'est d'autant plus plausible qu'on trouve la désinence du parfait *ti* unie directement à des radicaux d'aoriste, *dix-ti*, *scrips-ti*. Ces formes, longtemps considérées comme des syncopes pour *dixisti*, *scripsisti*, dérivent directement du thème de l'aoriste. Il semble qu'il en soit de même des formes en *isti*, comme *legisti*, *vidisti*. C'est à un radical d'aoriste en *is* (sanscrit *ish*) que s'est ajoutée la désinence du parfait *ti;* dans une forme comme *vidis-ti* on retrouve le radical de l'aoriste sanscrit *ávedish*. Quant aux formes comme *dixisti*, *scripsisti*, où les *s* se retrouve deux fois, on peut admettre qu'il s'est passé ici la même chose que dans les parfaits composés comme *amavisti*, *monuisti* : la terminaison *isti*, primitivement formée par l'adjonction à un thème d'aoriste de la désinence *ti*, s'est peu à peu dégagée des radicaux d'aoriste, a été considérée comme une désinence unique et s'est étendue à tous les parfaits. Il y a donc eu échange et confusion entre les désinences de l'aoriste et celles du parfait primitif, et on est en droit de conclure que non seulement les parfaits en *si* sont d'anciens aoristes, mais encore que le radical de l'aoriste se retrouve dans tous les parfaits simples à la deuxième personne du singulier et du pluriel, et aussi à la troisième personne du pluriel. L'impératif aoriste n'a pas laissé de trace en latin. Le subjonctif aoriste, au contraire, est largement représenté. Il faut y rattacher : 1° les formes archaïques en *so*, *xo*, comme *capso*, *faeso*, *axo*, etc., la forme *taxat* de l'adverbe *dumtaxat* (racine *tag.*); 2° les formes également archaïques en *sso*, comme *amasso*, *habesso;* 3° les futurs antérieurs en *ro* et en *ero* (pour *so* et *eso*). *Amaro* pour *amaso* est un subjonctif aoriste du thème *amas*. *Legero* pour *legiso* est un subjonctif aoriste du thème *legis*, qu'on retrouve dans *legis-ti*, *legis-tis*, *leger-unt*. La terminaison *ero* s'est ensuite étendue à tous les parfaits. L'optatif aoriste aussi est largement représenté en latin : 1° les formes archaïques en *xim*, *sim : faxim*, *dixim*, *ausim*. On y trouve : 1° un radical d'aoriste : *faes*, *dics*, *aus* (pour auds) ; 2° la terminaison de l'optatif *im* = ίην comme dans *sim* de *esse* = *siem* à côté de εἴην = ἐσίην ; 2° les formes également archaïques en *ssis*, *ssit*, dans lesquelles on retrouve les mêmes éléments; 3° les subjonctifs en *erim*, comme *viderim*. *Viderim* = *vid–er-im* = *vid-is-iem : vidis* est le thème de l'aoriste *(vidis-ti) ; iem* est la terminaison de l'optatif. La terminaison *erim* s'est ensuite étendue des aoristes proprement dits à tous les parfaits latins ; 4° les imparfaits du subjonctif en *rem ; legis* est le thème de l'aoriste, *em* représente le grec ίην ; 4° les plus-que-parfaits du subjonctif en *sem*, *fecissem* = *feeis–sem ; fecis* est le radical de l'aoriste, *sem* est un optatif de la racine *es*. Quant à l'infinitif aoriste, on le retrouve sous sa forme pure dans des formes comme *dixe*, *scripse*, qui ne sont point des contractions pour *dixisse*, *scripsisse*. *Dixe* est identique au grec δεῖξαι. Quant à la terminaison *isse*, elle paraît être pour *is–re*. La terminaison de l'infinitif latin *re* a dû se joindre d'abord aux radicaux d'aoristes en *is*, et de là est née la terminaison *isse*, appliquée ensuite à tous les parfaits latins. Il est donc hors de doute que l'aoriste a existé en latin ; on peut hésiter quelquefois sur les formes qu'il convient d'y rattacher ; peut-être y a-t-il même, chez certains grammairiens, comme Stolz, un parti pris trop évident de tout ramener à l'aoriste, mais ce qui paraît certain, c'est qu'à l'origine il existait en latin un aoriste et un parfait distincts, et que peu à peu les formes de ces deux temps se sont mélangées et confondues. Voici d'ailleurs les conclusions auxquelles est arrivé Brugmann. Il distingue trois périodes : 1° A la première, le parfait et l'aoriste sont encore distincts. Il y a des aoristes en *is* comme *vīderô*, *vīderim*; *ierô*, *ierim* avec les indicatifs *(e) veidism* et *(e) eiism*, plus des aoristes en *s*, comme *amasso*, *faxo*, etc. ; 2° à la deuxième période les formes en *is* pénètrent dans le parfait, surtout à la deuxième personne du singulier, à la deuxième et à la troisième du pluriel, et se répandent par analogie dans toute la langue ; 3° à la troisième période les aoristes en *s* comme *(deies)* entrent dans le système du parfait, quelques-uns comme *faseo*, *amasso*, restèrent des aoristes, mais leurs indicatifs se perdirent.

Syntaxe. — Quelle est la signification de l'aoriste ? Il ne semble pas qu'il y ait eu à l'origine, entre l'aoriste sigmatique et les autres formes de prétérit, aucune différence essentielle de signification. En sanscrit, ces divers prétérits s'emploient indifféremment et il n'y a que le parfait redoublé qui ait, dans certains cas, une signification particulière. En grec, cette confusion n'existe plus et l'aoriste a pris une signification propre qui n'est plus celle de l'imparfait ni celle du parfait. L'aoriste à l'indicatif signifie purement et simplement que l'action est antérieure au moment de la parole. La signification de l'aoriste 2 est absolument la même que celle de l'aoriste 1[er] ; la seule différence de sens qu'il y ait quelquefois entre ces deux formes, est celle du sens transitif au sens intransitif, l'aoriste sigmatique ayant alors le sens transitif. Mais l'aoriste indique souvent une action habituelle ou répétée, et la différence de signification qui distingue l'aoriste de l'imparfait ou du parfait n'est pas toujours bien sensible. L'aoriste ne signifie pas antériorité à l'impératif, ni au subjonctif, ni à l'optatif, quand ils ne sont pas employés avec un relatif ou une conjonction de temps, ni très souvent à l'infinitif. Il semble que dans ce cas le choix entre les formes du présent et celles de l'aoriste, ou bien était tout à fait arbitraire, ou bien n'était déterminé que par l'usage. C'est ainsi qu'un orateur dit toujours λέγε, jamais λέξον, à celui qui est chargé de lire les pièces ; mais il dira plus souvent ἀνάγνωθι. Gicqueaux.

Bibl. : Bopp, *Grammaire comparée*, trad. Bréal, t. II. — Schleicher, *Compendium*, 827. — Curtius, *Das Verbum der. gr. Sprache*, II, 349 ; *Studien*, II, 276 ; V, 430 (*De Aoristi latini reliquiis*) ; *Grammaire grecque classique* (trad. Clairin). — Kühner, *Ausf. Gramm.*, I, 560. — Bergaigne, *Manuel pour étudier la langue sanscrite*, pp. 308 et suiv. — Bregmann, *Morphol. Untersuch.* I, 71, 78, 5 9. — Osthoff, *Verbum in nominal Composition*, p. 175 ; *Zur Geschichte der Perfekts.* — Henry, *Analogie*, p. 152. — Corssen, *Beitræge zur italischen Sprachkunde*, 523. — Merguet, *Die Entwickelung der lat. Formenbildung* — Speijer, *Mém. Soc. ling.*, 1883, p. 185. — Stolz, *Für latein. Verbalflexion.* — Bréal, *Acad. des inscrip.*, 11 nov. 1881 ; *Mém. Soc. de ling.* V, p. 27. — Thurot, *Mém. Soc. ling.* t. I, pp. 111-125.

AORNE ou **AORNOS**. Rocher, sur les limites de la Bactriane et de l'Inde. Il était fortifié. Strabon (l. XV, p. 688) dit qu'Alexandre l'ayant pris au premier assaut, on

imagina, pour le courtiser, qu'Hercule, qui l'avait trois fois assailli, y fut repoussé toujours. Le pied du rocher baigne dans l'Indus ou Sindh encore voisin de sa source. Aornos signifie en sanscrit *rocher fortifié*. — Aorne ou Aornos, c.-à-d. *sans oiseaux*, caverne de l'Epire, d'où sortaient des exhalaisons mortelles pour les oiseaux. Pline en parle (l. IV, c. I) : c'est l'*Averne* des Latins (V. Averne). — Aorne ou Aornos. Nom donné selon Virgile par les Grecs à la caverne de Cumes pour la même raison. (*Enéide* l. VI, c. CCXXXIX). — Lieu de la Thesprotide où, selon Pausanias (l. IX, c. XXX), on avait coutume d'évoquer les morts pour prédire l'avenir. C'est là que, dit la légende, Orphée descendit aux enfers pour chercher sa femme Eurydice. Strabon cite le lieu et l'usage (l. I, c. XXVI).

AORSES ou **ADORSES**. Peuple d'Asie, sur les bords du Tanaïs. Leur pays est aujourd'hui l'Ukraine. Strabon en parle (l. XI, *init.*). Tacite les appelle *Adorsi* (*Annales* l. XII, c. XV).

AORTE. I. Anatomie. — On donne ce nom au principal tronc artériel du corps humain. C'est un gros vaisseau qui sort de la base du ventricule gauche du cœur et par ses ramifications distribue dans tout l'organisme le sang destiné à l'entretien de la vie. L'aorte s'étend du cœur aux quatrième et cinquième vertèbres lombaires et pendant tout son trajet est située à la partie postérieure de la poitrine et de l'abdomen, le long de la colonne vertébrale. En sortant du cœur, elle se porte en haut et à droite au-devant du rachis *(Aorte ascendante)*, puis se recourbe d'avant en arrière et de droite à gauche pour constituer la *crosse de l'aorte* ; à partir de la troisième vertèbre dorsale, elle descend *(aorte descendante)* d'abord sur le côté gauche du rachis en se rapprochant successivement de la ligne médiane *(aorte thoracique)* ; enfin, passe avec la veine azygos et le canal thoracique entre les piliers du diaphragme et continue sa route sur la ligne médiane, le long des vertèbres *(aorte abdominale)* et se termine en se bifurquant pour donner naissance aux deux artères *iliaques primitives*. A son origine, l'aorte présente trois ampoules répondant aux valvules sigmoïdes et qu'on appelle *sinus de l'aorte*. Le calibre de ce tronc artériel n'est pas le même dans toute sa longueur et se réduit insensiblement dans la proportion de 5 à 3. Outre ses branches terminales de bifurcation, l'aorte fournit dans son trajet des branches collatérales, qu'on peut diviser : en *supérieures :* tronc brachio-céphalique, carotide primitive gauche, sous-clavière gauche ; en *antérieures :* coronaires, bronchiques, œsophagiennes, médiastines, lombaire, diaphragmatique inférieure, tronc cœliaque, mésentériques, spermatiques ou ovariques, rénales, capsulaires moyennes ; en *postérieures :* intercostales. — L'aorte se forme par la persistance du quatrième arc aortique gauche, tandis que les autres arcs existant chez l'embryon disparaissent (V. Embryon). Quant à sa structure, elle est composée, comme toutes les artères, de trois tuniques (V. Artères), mais la tunique interne est très mince, tandis que la moyenne est très développée et surtout formée d'éléments musculaires lisses. Dr L. Hn.

II. Pathologie. — 1° *Inflammation* ou *Aortite*. Elle est aiguë ou chronique ; dans le premier cas elle est le plus souvent consécutive à des lésions inflammatoires de voisinage ; les auteurs parlent cependant d'une aortite primitive ou provoquée par le rhumatisme, l'état puerpéral, l'alcoolisme ; mais elle est rare et dégénère le plus souvent alors en aortite chronique ou en athérome. La symptomatologie de l'aortite aiguë est loin d'être fixée ; elle paraît caractérisée surtout par une dyspnée angoissante et une douleur vive le long du sternum, généralement suivies de mort. Anatomiquement, l'inflammation se reconnaît par l'épaississement des tuniques ; la tunique interne est recouverte de plaques gélatiniformes, la tunique externe, très vasculaire, présente les lésions ordinaires de l'inflammation ; la tunique moyenne est peu atteinte.—L'*aortite chronique*, beaucoup plus fréquente et souvent conséquence de l'aortite aiguë, se reconnaît aux signes suivants : matité sur le bord droit du sternum, frémissement artériel, souffle systolique râpeux, et, s'il se produit de l'insuffisance valvulaire, souffle double ou souffle de va-et-vient, enfin douleurs rétro-sternales très vives avec irradiations dans les régions voisines, rappelant les symptômes de l'*angine de poitrine* (V. ce mot). De même que celle-ci, l'aortite chronique peut déterminer la mort subite. On ne la combat que par des palliatifs, des anodins, destinés à calmer la douleur. Dans l'aortite chronique, c'est surtout la tunique moyenne qui est atteinte ; la lésion consiste le plus souvent en une dégénérescence graisseuse ou athéromateuse ; cette lésion précède et occasionne l'artérite ou elle lui est consécutive. L'athérome est du reste l'un des facteurs importants de la formation des anévrysmes. Dr L. Hn.

2° *Anévrysme*. L'anévrysme de l'aorte est constitué par la dilatation d'une partie limitée de l'artère aorte. Cette dilatation qui est favorisée par une altération des parois de ce vaisseau (athérome, inflammation chronique, atrophie sénile) se rencontre de préférence chez les individus qui se livrent à des professions pénibles ; on l'observe donc plutôt chez les hommes que chez les femmes dont les occupations sont plus sédentaires et moins fatigantes, et plus souvent chez les individus âgés que chez les adultes dont la vitalité artérielle est encore intacte. Les violents accès de toux, les efforts de l'accouchement, les vomissements répétés, les chutes, et d'une façon générale les causes, quelles qu'elles soient, qui agissent en augmentant momentanément la tension sanguine à l'intérieur des vaisseaux, ont été souvent notées comme causes directes d'anévrysme artériel ; il faut toutefois dans ces cas que l'artère ait déjà été affaiblie, prédisposée par une affection antérieure. — Les caractères sont ceux de l'anévrysme en général (V. Anévrysme), à part quelques modifications dues au siège de la lésion. L'anévrysme aortique se trouve en effet en contact avec des organes importants dont il détermine plus ou moins l'atrophie et quelquefois même l'ulcération ; c'est ainsi qu'on a noté, entre autres lésions, l'ulcération des bronches, de l'œsophage, de la plèvre, une atrophie partielle du poumon, du foie, de certains muscles, etc. Ces lésions de voisinage sont parfois considérables : on cite par exemple des anévrysmes de l'aorte ayant déplacé la clavicule, les côtes, le sternum, usé les vertèbres et pénétré même à l'intérieur du canal médullaire. Les rapports de l'aorte expliquent encore l'ouverture de l'anévrysme dans le cœur, la péricarde, la trachée, l'œsophage, le poumon, la plèvre, la veine cave supérieure, etc., etc. ; on voit qu'il serait presque possible de déterminer *a priori* les divers organes dans lesquels peut s'ouvrir l'anévrysme par l'étude seule des rapports de l'aorte. — Malgré les nombreux symptômes qui permettent de reconnaître un anévrysme aortique, on peut dire, avec Laënnec, que peu de maladies sont aussi insidieuses ; il n'est pas rare en effet de n'arriver au diagnostic de la lésion que lorsque celle-ci est arrivée déjà au dernier degré de développement, ou même *post mortem*, sur la table de l'amphithéâtre. Il est possible cependant de soupçonner la lésion dès son début, si l'esprit est dirigé de ce côté, grâce à certains troubles fonctionnels qui précèdent de beaucoup les signes physiques, les seuls caractéristiques. Ces symptômes, dus à la compression ou à l'irritation des organes voisins, sont dans l'anévrysme de la partie supérieure de l'aorte, des névralgies des nerfs de la poitrine, du cou ou du bras, une douleur plus ou moins intense dans la région du cœur, de la gêne de la respiration, des troubles du côté de la voix, de la difficulté d'avaler, de la dilatation des veines accompagnée du gonflement de la face, du cou et des membres supérieurs, des troubles de la vue avec inégalité des pupilles, des vertiges, des maux de tête, de l'assoupissement, etc. Ces signes ne sont nullement caractéristiques, il est facile en effet de prévoir que toute tumeur de l'abdomen ou de la poitrine pourrait les produire

tout aussi bien. Les signes physiques fournis par la percussion, la palpation et l'auscultation sont plus précis comme valeur diagnostique. La percussion tout d'abord, même lorsque la tumeur n'est pas directement en contact avec les téguments, indique une zone de matité plus ou moins grande remplaçant une zone sonore à l'état normal. La palpation est autrement précieuse; dans les cas d'anévrysme rapproché de la paroi, on constate en effet l'existence de pulsations simples ou doubles, en même temps qu'un phénomène *d'expansion* absolument caractéristique. La main qui explore a quelquefois même la sensation d'un frémissement tout particulier ou *thrill*, frémissement qui coïncide avec les battements du pouls et dont la constatation peut être regardée comme pathognomonique de l'existence d'un anévrysme. L'auscultation ajoutée aux deux modes précédents d'exploration permet enfin de percevoir des bruits spéciaux, qui sont des claquements ou des souffles selon l'état du cœur. A tous ces signes il faut ajouter ceux que fournit parfois la vue, qui permet d'apprécier dans des cas exceptionnels les battements même de la tumeur, et l'examen du pouls dont il est facile de tirer des renseignements intéressants et précis à l'aide du *sphygmographe*. Tels sont les caractères généraux de l'anévrysme de la crosse de l'aorte. Nous n'insisterons pas sur les signes spéciaux que fournit l'anévrysme de l'aorte ascendante ou descendante ou de l'aorte abdominale ; ces symptômes qui peuvent se prévoir plus ou moins *a priori* ne sauraient trouver leur place dans une étude rapide. Il en est de même de *l'anévrysme artérioso-veineux* ou *variqueux* produit par l'ouverture de l'anévrysme aortique dans la veine cave supérieure ou inférieure ou bien encore dans l'artère pulmonaire ; ce sont là des cas exceptionnels qu'on n'a vu que fort rarement d'ailleurs coïncider avec une survie de plus de 10 mois. — Le pronostic de l'anévrysme simple d'une des parties quelconques de l'aorte, quoique moins grave que les précédents, n'est pas sans avoir une gravité réelle : la mort est presque toujours la conséquence fatale de l'affection après une période de quelques années. Le malade meurt par asphyxie, par gangrène pulmonaire, par ramollissement du cerveau, où enfin par rupture de son anévrysme. — Le traitement de l'anévrysme aortique est purement symptomatique en général. Les narcotiques et les antispasmodiques sont employés contre les douleurs et la gêne respiratoire, la saignée contre les accidents dus à une congestion veineuse trop intense. Quels que soient les accidents, on doit en outre, lorsque l'anévrysme fait saillie à l'extérieur, recourir à l'emploi d'un bandage protecteur destiné à empêcher tout choc extérieur. Parmi les moyens médicaux curatifs, il faut citer la diète, l'emploi de l'iodure de potassium, de la digitale, de l'acétate de plomb qui ont été préconisés sans grand résultat. Quant au traitement chirurgical, on ne devra y recourir qu'avec circonspection en songeant que plus d'une fois il a eu pour resultat la mort à brève échéance du malade qu'on se proposait de soulager.

Dr G. Alphandéry.

AORTITE. Inflammation de l'aorte (V. Aorte).

AOSTE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Pont-de-Beauvoisin ; 1,217 hab.

AOSTE. Ville de la prov. de Turin, au centre du val d'Aoste, sur la Doire Baltée, affluent de la rive gauche du Pô (7,700 hab.). Cette ville est surtout célèbre par ses antiquités. C'était l'ancienne capitale de la petite peuplade gauloise des Salasses. Auguste vainquit les Salasses, qui avaient plus d'une fois inquiété les Romains dans leurs expéditions en Gaule. Il vendit comme esclaves 36,000 prisonniers de guerre; puis il reconstruisit la ville, y laissa une garnison de 3,000 Romains et lui donna le nom d'*Augusta Prætoria Salassorum;* on retrouve encore dans le nom d'Aoste celui de son second fondateur. Beaucoup de ruines importantes témoignent de la splendeur d'Aoste sous l'empire : ses *murs d'enceinte* avec une *double porte* donnant accès à la forteresse; une *arche de pont*, à moitié ensevelie dans les sables; un *arc de triomphe*, formé de blocs énormes et orné de dix colonnes corinthiennes. Les antiquités d'Aoste ont été décrites en détail au t. XXV des *Mém. de l'Acad. de Turin*

AOSTE (Val d'), formé entre les massifs du mont Blanc, du Grand-Combin, du Cervin et du mont Rose au N., du Rutor et du Grand-Paradis au S., et les chaînons secondaires de ces massifs, est traversé par la Doire Baltée qui s'en échappe au défilé commandé par le fort de Bard. Les deux routes du grand Saint-Bernard et du petit Saint-Bernard viennent se réunir à Aoste même, et relient cette ville, la première avec Martigny, sur le Rhône, la seconde, avec Saint-Maurice, sur l'Isère. Les autres passages à travers le mont Blanc ne sont accessibles que pour les touristes. Les pentes escarpées du val d'Aoste sont couvertes de beaux pâturages. Cependant c'est un pays pauvre, d'où partent chaque année de nombreux émigrants. Dans tout le val d'Aoste la langue parlée est le français. On y trouve des eaux minérales assez fréquentées comme celles de Courmayeur. Le goître et la lèpre y font encore quelques ravages. H. Vast.

AOSTE (duc d') (V. Amédée).

AOTUS. Smith (*Ann. of Bot.*, I, 504) a établi sous ce nom un genre de Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Podalyriées, composé d'arbustes australiens, à feuilles simples, étroites, tantôt éparses, tantôt verticillées par trois. On en connaît environ quinze espèces, dont plusieurs sont cultivées en Europe comme plantes d'ornement. Tel est notamment l'*A. lanigerus* Smith, espèce des serres tempérées, remarquable par ses nombreuses fleurs d'un jaune d'or très vif, avec l'étendard maculé de pourpre sur sa face extérieure. Ed. Lef.

AOUARA (V. Avoira).

AOUAZÉ. Nom, en Abyssinie, d'une sorte de sauce faite avec du piment, du gingembre, du girofle et une plante aromatique analogue au thym, appelée *Zégakélié*. Cette sauce sert surtout à assaisonner le *Broudo*, aliment très estimé des naturels. Ed. Lef.

AOUDH (angl. *Oudh;* angl.-ind. *Avadh*). Nom d'une ville de l'Inde, ancienne capitale du royaume d'Aoudh, située sur la rive droite de la Gogra, à 125 kil. de Lakhnô, la capitale actuelle de la province d'Aoudh. L'ancien nom de la ville, Ayodhyâ, c.-à-d. l'Imprenable (d'où est venu le nom moderne d'Aoudh), est fameux dans les grandes épopées indiennes. C'était la capitale des Rois issus du Soleil, de Dasaratha, de Râma. Le Bouddha Sakyamouni vint plus tard y prêcher sa doctrine; plus tard, une royauté bouddhiste s'y substitua à la race du Soleil, changea le nom de la ville en Sâkéta, sans pouvoir faire oublier l'autre nom, et vit commencer la décadence. Vikramâditya, le Charlemagne des légendes indiennes, passe pour avoir rendu quelque temps à la ville sa splendeur d'autrefois et pour avoir fixé les lieux consacrés par le souvenir de Râma. Mais la renaissance fut éphémère. Sous les dynasties de Samoudrapâla, de Sribastam et de Canoge, Ayodhyâ continua à décliner. Au VIIe siècle ap. J.-C., le pèlerin chinois Hiouen-Thsang y trouvait 10 temples bouddhistes, avec 3,000 moines à leur service; mais déjà les brahmanes reprenaient le dessus. L'histoire d'Ayodhyâ sous la domination musulmane se confond avec l'histoire de la province. Les empereurs Mogols semblent avoir témoigné quelque faveur à la ville : Baber et Aurengzeb y élevèrent trois mosquées, encore debout maintenant, et l'Ayin Akbari la mentionna parmi les grandes cités de l'Hindoustan. Au siècle dernier, elle perdit le titre de capitale, qui passa à Féizabad, puis à Lakhnô. Aujourd'hui, la ville d'Aoudh n'a plus que 7,518 hab. (4,407 Hindous, 2,519 mahométans, 592 divers) et contient 132 édifices religieux (96 temples hindous et 36 mosquées). Un de ses plus remarquables monuments est le mausolée de la princesse Bahu Begam, le plus beau de ce genre dans la province. La fête du Râmnâmi y attire chaque année environ 500,000 visiteurs.

Aoudh (Province d'). Province de l'Inde britannique, comprise entre 25° 34′ et 28° 41′ lat. N., et 77° 25′ —

80° 50′ long. E. Elle est limitée au N.-E. par le Népal, au N.-O. par le Rohilkhand, au S.-E. par le Gange et le district de Bénarès, à l'E. par le district de Basti. Sa superficie est de 62,090 k.q. (environ 10 départements français). Ville principale: Lakhnô (Lucknow). Le pays est situé dans la portion moyenne de la vallée gangétique, entre le pied de l'Himalaya et le Gange. C'est une plaine d'alluvions, inclinée du N.-O. au S.-E., suivant la pente des cours d'eau qui la traversent: Gange, Gomati, Gogra, Rapti. La faible pente des rivières (Gange: 0,001 sur 9 m. de parcours) et le peu d'élévation du sol au-dessus de l'étiage rendraient les inondations fréquentes et redoutables sans le secours des jhils (anciens lits abandonnés et desséchés) qui servent, selon les cas, de déversoirs ou de réservoirs. Le paysage est monotone, mais riche: Hormis les marécages du Téraï à la lisière N. des montagnes, le sol léger et calcaire se prête aisément à la culture. On y récolte du blé, de l'orge, du riz « incomparables pour la blancheur, la délicatesse, le parfum et la qualité digestive » (Ayin Akbari); le sucre, l'indigo, le pavot à opium, la graine de lin, le sénevé, le sancou, le chichom, l'ébène, la gutta-percha, le chanvre, le mûrier comptent également parmi les meilleurs produits du sol. La faune comprend les animaux domestiques communs à la plaine du Gange: buffle, chèvre, brebis, poney. Les grands fauves disparaissent devant l'homme et ne se retrouvent plus guère que dans le Teraï; là vivent le buffle sauvage, le sanglier, le tigre, l'hyène, la panthère, l'alligator. L'éléphant sauvage est devenu très rare; mais les loups et les serpents foisonnent encore. Le climat est un des meilleurs de l'Inde: la pluie, le froid, et la chaleur déterminent trois saisons; la première, de juin à fin septembre, la seconde, d'octobre à mars; la troisième, de mars à juin. Le maximum observé a été de 47°7 à l'ombre, et le minimum de 3°9.

Géographie politique et économique. — Depuis l'annexion anglaise, la province est administrée par un *chief-commissioner*, dont les pouvoirs sont, depuis 1877, attribués au lieutenant-gouverneur des provinces N.-O., sans entraîner toutefois la fusion des deux administrations. Le chef-lieu est Lakhnô. La province est subdivisée en 4 divisions et 2 districts placés sous l'autorité de *deputies-commissioners*:

Division de	Lakhnô:	districts:	Lakhnô, Unao, Bâra Bânki.
—	Sitâpour:	—	Sitâpour, Hardoï, Khéri.
—	Féïzabad:	—	Féïzabad, Bahraïch, Gonda.
—	Râi Baréli:	—	Râi Baréli, Sultanpour, Partâbgarh.

La population est d'une extrême densité: 11,200,000 âmes sur 62,090 kil.q. Moyenne: 190 habitants par kil.q., presque le triple de la moyenne en France. Et pourtant point d'industrie et peu de commerce; la population est essentiellement rurale: 92 % des habitants vivent hors des villes. Aussi trouvons-nous dans la prov. d'Aoudh peu de cités populeuses: Lakhnô 284,779 hab.; Féïzabad, 37,804 hab. Mais en revanche, 77,000 hameaux d'environ 150 hab. Presque toute la population (10,003,323) pratique la religion hindoue; les autres cultes comptent: mahométans, 1,197,404; chrétiens, 7,761; sikhs, 4,752; divers, 6,692. La province d'Aoudh est la moins manufacturière de l'Inde. Seule, la ville de Tânda a des manufactures importantes de tissus. Quelques poteries, quelques forges; quelques ateliers où l'on travaille l'or et l'argent. Le chemin de fer qui passe par Féïzabad, Lakhnô, Chahdjahanpour et Baréli en envoyant deux ramifications vers Cawnpour et Bahramghât ne transporte guère, en fait de marchandises, que des produits agricoles. La province exporte surtout les graines oléagineuses ou alimentaires. Cawnpour, sur la rive droite du Gange, est le principal marché du pays. — La propriété foncière est très peu morcelée; elle est toute aux mains des taloukdars ou grands propriétaires, dont quelques-uns, lors de l'annexion, possédaient jusqu'à 577 villages, et aux zemindars, propriétaires en commun de domaines de famille dont l'administration est confiée à un lambardar. Environ les $\frac{4}{7}$ du pays sont en pleine culture; sur les $\frac{3}{7}$ qui restent, $\frac{1}{7}$ seulement est impropre à la culture. Le nombre total des écoles est de 1,423, fréquentées par 64,571 élèves, soit 57 élèves par 1,000 hab.; les mahométans qui sont seulement le dixième de la population comptent 22 % des élèves. Lakhnô possède un collège important.

Histoire. — Le pays d'Aoudh fut de bonne heure soumis par les Aryens, qui y fondèrent un des premiers et des plus puissants Etats de l'Inde; ce fut le royaume du Kosala, le domaine de la race solaire, immortalisé par le souvenir de Râma. Le Bouddha vint plus tard y porter sa prédication, non sans succès; le pays devint bientôt une des citadelles du bouddhisme. Des princes bouddhistes régnèrent à Ayodhyâ, et la dynastie bouddhiste de Srâvasti resta, durant six siècles, suzeraine du nord. Après la mort de Vikramâditya les incursions des rois de Patna dévastèrent le pays. Vers 400 ap. J.-C., Fa-Hian ne trouvait à Srâvasti que des ruines; au VIIe siècle, quand Hiouen-Thsang y vint en pèlerinage, la forêt avait envahi la ville. La province d'Aoudh, si glorieuse par son passé, disparaît alors de l'histoire. Les tribus aborigènes, Pâsis, Bhârs, durent reprendre le terrain abandonné par la civilisation et ressusciter la barbarie primitive. Selon une tradition locale, les Thârus, autre tribu aborigène, descendirent au IXe siècle vers le Gange, en défrichant les jungles. Une famille djaïna s'empara alors de la royauté et maintint sa souveraineté jusqu'aux environs de la conquête musulmane; mais le roi de Canoge Srî Chandra Déo renversa cette dynastie vers la fin du XIe siècle et enleva au djaïnisme son dernier asile. Encore aujourd'hui, les Djaïnas viennent en pèlerins, dans le pays, pour visiter le rempart suprême de leur indépendance et de leur foi. La dynastie de Canoge succomba à son tour devant les mahométans, et Chahab-ed-din Ghori s'empara d'Aoudh en 1194. Avec les musulmans, l'histoire se retrouve sur un terrain ferme. Mohamed Brakhtiyar Khilji organise le pays, s'y fortifie, avance vers le Brahmapoutre. Mais l'ancien Kosala n'était point disposé à adopter les idées de ces nouveaux maîtres: une révolte éclata, qui coûta, dit-on, la vie à 120,000 musulmans. Le prince Nasir-ed-din accourut de Dehli (1246), renversa les dynasties indigènes, les chassa, mais au profit des Hindous dont les castes revinrent occuper la province et s'organisèrent en clans. Pendant quatre siècles, l'histoire du pays est tout entière dans les querelles de ces clans entre eux et dans leurs luttes contre les gouverneurs musulmans qui, de Bahraich ou de Manikpour, gouvernaient le pays au nom de l'empereur de Dehli. Un des rois de Djaunpour, Ibrahim Chah Charki, essaya d'ajouter la province d'Aoudh à son domaine et de lui imposer les lois et les doctrines de l'Islam. Sa tentative provoqua une puissante réaction hindoue, sous la conduite de Radja Tilok Chand. La domination des empereurs mogols rendit la paix et la prospérité à ce pays troublé. Baber éleva la mosquée du Djanmasthân à Aoudh, sur l'emplacement où Râma était né. Akbar sut se concilier les chefs de clan par les égards, les titres, les satisfactions de vanité. La décadence de l'empire à la mort d'Aurengzeb (1698) fit renaître, dans la région, les guerres civiles et les rébellions contre les maîtres étrangers. Cet état de confusion se prolongea jusqu'en 1732. En 1732, un marchand perse, du nom de Saadat Ali Khan, reçut le titre de Soubahdar d'Aoudh et fonda la dynastie musulmane qui régna jusqu'à l'annexion anglaise. Il fit reconnaître, par force, sa suzeraineté dans toute la province, reçut le titre de vizir impérial, prit pour capitale Féïzabad. Il mourut en 1743, laissant à son beau-fils Safdar Djang un véritable Etat indépendant à gouverner. Son successeur, non moins habile que lui, gagna les Hindous par les nombreux travaux d'utilité publique qu'il fit exécuter dans le pays. Son fils Choudja-ed-Daula (1753-1775) voulut étendre sa domination et profiter des

embarras des Anglais dans le Bengale pour soumettre le Béhar; mais battu, il perdit les provinces de Korah et d'Allahabad (1765). Asaf-ed-Daula (1775-1798) consentit à payer tribut, céda Bénarès, Djaunpour, Ghazipour aux Anglais, mais recouvra les deux provinces perdues par son père. Il transporta sa capitale à Lakhnô. Saadat Ali Khan (1798-1814) conclut un nouveau traité avec l'Angleterre, à qui il céda tout le Rohilkhand en échange de sa protection. Ghazi-ed-Din Haïder (1814-1827) obtint le titre de roi au lieu de nabab. Les règnes de ses successeurs: Nasir-ed-din Haïder (1827-1837), Mohammed-Ali-Chah (1837-1841), Amjad-Ali-Chah (1841-1847) rendirent proverbiale la réputation de luxure et de cruauté de la cour de Lakhnô. Sous le dernier de leurs successeurs, Ouadjid-Ali-Chah, l'état du royaume était devenu si lamentable qu'en 1856 les Anglais purent invoquer l'intérêt public pour mettre la main sur le gouvernement et imposer un traité d'annexion au roi. Mais la rapacité des nouveaux maîtres du pays provoqua une terrible révolte. Les chefs de clan dépouillés, comme le Maharadja Man Sinh qui se vit réduit de 577 à 6 villages et de 500,000 fr. à 7,500 fr. de revenu, fomentèrent la rébellion (1857). La province entière fit défection; seule, la résidence de Lakhnô restait aux mains des Anglais. Sir Henry Lawrence s'y maintint quelque temps, mais tomba ensuite mortellement blessé. Sir Campbell ne put rien faire que d'aider à l'évacuation de la place. C'est seulement en mars 1858 que, secondé par Francks et par l'armée népalaise, sir Campbell reprit Lakhnô après une résistance désespérée. Ouadjid-Ali-Chah dut signer un traité, par lequel il cédait ses Etats aux Anglais; on lui laissait le titre de roi avec une rente annuelle de 12 lakhs. Instruit par les événements, le gouvernement anglais comprit la nécessité de s'appuyer sur les grands propriétaires. Sir Montgomery les convoqua à Lakhnô et conclut avec eux une convention. Ils jurèrent fidélité et loyauté, garantirent les paiements, promirent de raser les forts; ils conservèrent en retour la propriété absolue de leurs biens avec le droit de testation (1859). Cette convention marqua la fin des troubles. La sagesse de l'administration anglaise a rendu au pays d'Aoudh la paix et la prospérité qu'il ne connaissait plus depuis longtemps. Sylvain Lévi.

Bibl.: W.-W. Hunter, *Imperial Gazetteer of India*. — Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de géographie*.

AOUDJILA ou **AOUDJELAH**. Oasis de la Tripolitaine située par 19° 30′ de long. et 29° de lat. N. Elle contient trois villages entourés de palmiers qui produisent des dattes renommées. Les habitants, au nombre d'environ 10,000, s'adonnent principalement au commerce et étendent leurs relations commerciales au S. jusque dans le Soudan, à l'E. en Egypte. Ils vont en outre à Benghazi échanger leurs dattes contre des céréales que leur pays ne saurait produire. Le territoire d'Aoudjilah fait partie des Etats tripolitains; il est affermé à un bey qui paie au pacha de Tripoli une redevance annuelle d'environ 60,000 fr. Hérodote mentionne cette oasis sous le nom d'Augila.

Bibl.: Pacho, *Relation d'un voyage dans la Marmarique et la Cyrénaïque par les oasis d'Audjelah et de Maradeh*; Paris, 1817.

AOUELIMMIDEN. Une des plus importantes fractions des Touaregs du Sud. Les Aouelimmiden sont établis sur la rive gauche du Niger à l'E. de Tombouctou et au N. du Songhay; ils vivent en partie des péages qu'ils exigent des caravanes qui traversent leur territoire et en partie de rapines et de brigandage.

AOUGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 148 hab.

AOURAGGHEN ou **AOURAGHEN** (V. Berbères et Touaregs).

AOURNEAU-BIAS. Nom donné à Marseille au *Maquereau colias* (V. Maquereau).

AOURVA (Myth. indienne). Désignation patronymique d'un richi ou saint, fils d'Ourva, de la famille sacerdotale des Bhrigous. Comblée de richesses et d'honneurs par le roi Kritavîrya, la race de Bhrigou se montra ingrate envers les descendants de son protecteur, réduits à la misère. Irrités, les malheureux princes jurèrent de la détruire: rien ne fut épargné. Seul Aourva échappa par miracle, caché dans la cuisse de sa mère; puis impatient de vengeance il sortit de cette retraite en aveuglant par son éclat ses persécuteurs. Sa colère, sous la forme d'un feu effroyable, menaçait de consumer les mondes; émus de compassion, les Pitris (ancêtres) intervinrent, et Aourva, sur leurs prières, consentit à déposer ce feu dans la mer où il continue à couver jusqu'au jour où il dévorera l'univers. On représente ce feu avec une tête de cheval, et on lui attribue une bannière portant l'image d'une corneille. S. Lévi.

AOÜS. Rivière de l'ancienne Illyrie nommée aussi Aoas: elle s'appelle aujourd'hui *Voïoussa*. Philippe V de Macédoine fut battu à l'embouchure du cours d'eau par les Romains (214 av. J.-C.) — Rivière de l'île de Cypre, Ovide en parle: *Epîtres*.

AOUST (Jean-Marie, marquis d'). Conventionnel, né à Douai en 1740, mort à Quincy en 1812. Esprit cultivé, le marquis d'Aoust avait embrassé les idées philosophiques des écrivains du xviiie siècle et des encyclopédistes; nommé député de la noblesse aux Etats généraux en 1789, il fut un des premiers à voter la réunion des trois ordres et à l'Assemblée constituante il vota constamment avec le tiers. Elu député à la Convention nationale, il siégea avec la partie avancée; il dénonça, vers la fin de 1792, la commune de Saint-Amand qui s'était rendue aux Autrichiens sans avoir combattu. Envoyé en mission dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, il revient siéger pour le procès du roi qu'il condamne à mort en motivant ainsi son vote: « La mort de Louis ou de la République. Louis a trop vécu; sa mort est une justice. » Le Directoire le nomma commissaire de l'administration centrale pour le département du Nord. Il mourut maire de la commune de Quincy où il avait des propriétés; il s'était rallié à l'empire. J.-B.

AOUST (Eustache d'), général, né à Douai en 1763, mort sur l'échafaud le 2 juil. 1794. Fils aîné du précédent. Sorti d'une école militaire il était, avant la Révolution, lieutenant du régiment du roi. En 1790, le général Rochambeau le prit comme aide de camp et il fit comme tel la campagne du Nord en 1792; l'année suivante, il fut nommé général de brigade et envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales où il devint général de division. A cette époque les changements de généraux étaient très fréquents et chaque fois que les commandants de l'armée étaient déplacés, Aoust prenait provisoirement le commandement; cela lui arriva quatre fois dans l'espace de quelques mois. Le poste de commandant de l'armée des Pyrénées-Orientales était d'autant plus important que les émigrés se réunissaient derrière la frontière espagnole, entretenant de nombreuses correspondances avec Perpignan. Des tentatives d'embauchage se faisaient presque partout; les émigrés équipaient les hommes enrôlés et leur donnaient vingt-sept sous par jour. Le rendez-vous des émigrés était à Figuières: souvent des officiers des armées françaises favorisaient ces embauchages et ne combattaient que mollement les émigrés; quelques-uns même furent admis dans le fort de Bellegarde d'où ils purent gagner l'Espagne en toute sécurité. Pour des faits analogues le général Pouget-Barbade fut destitué et d'Aoust prit le commandement de l'armée une première fois; le 17 sept. 1793, il livre l'assaut du camp retranché des Espagnols de Peyres-Cortes dont il s'empare avec quarante-cinq canons et cinq cents prisonniers. Le général Dagobert, nommé à la place de Pouget, ne fait que passer et pour la seconde fois d'Aoust commande en chef; pour la seconde fois, il est heureux dans le combat qu'il livre, à Argelès, aux Espagnols qu'il rejette derrière la rivière du Tech. Après Dagobert, le général Turreau vient au commencement d'oct. remplacer Dagobert, mais, le 26 nov., il est appelé en Vendée; c'est d'Aoust qui prend le commandement une troisième

fois jusqu'à l'arrivée du général Doppet; ce dernier tombe malade et est suppléé par d'Aoust qui est commandant provisoire pour la quatrième fois. Le 20 déc. son armée fut attaquée dans toutes ses positions maritimes du côté de la Catalogne, mais moins heureux qu'au début il fut battu ; la Convention le rendit responsable de cette défaite ; traduit devant le Tribunal révolutionnaire il fut condamné, pour trahison, et exécuté. JEAN-BERNARD.

BIBL. : Napoléon FERVEL, *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales et description topographique de cette moitié de la chaîne pyrénéenne*; Paris, 1861, 2e édition augmentée d'un atlas de 15 planches, 2 vol. — Pierre VIDAL, *Histoire de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales* ; Paris, 4 vol.

AOUST (l'abbé Louis-Stanislas-Xavier-Barthélemy), mathématicien français, né à Béziers en 1814, professeur de calcul différentiel et intégral à la faculté des sciences de Marseille, a publié à Marseille : *Théorie des coordonnées rectilignes quelconques* (1re partie, 1864, in-4 ; 2e partie, 1868 ; complément, 1869) ; — *Recherches sur les surfaces de second ordre* (1re partie, 1864, in-8 ; 2e partie, 1868) ; — *Analyse infinitésimale de courbes tracées sur une surface quelconque* (1869, in-8) ; — *Analyse infinitésimale des courbes planes* (1873, in-8) ; — *Etude sur la vie et les travaux de Saint-Jacques de Silvabella, astronome marseillais* (1871, in-8) ; — et à Paris, *Analyse infinitésimale des courbes dans l'espace* (1876, in-8).

AOUSTE. Com. du dép. des Ardennes, cant. de Rumigny, sur l'Aube ; 561 hab. *Eglise* fortifiée et crénelée; reste d'un château saccagé par les Allemands en 1521, puis ruiné par les Espagnols en 1643. Source minérale de la *Fontaine rouge*. — Carrières de pierres de taille, de moellons et de terre à brique. Papeterie.

AOUSTE. Com. du dép. de la Drôme, cant. de Crest, au confluent de la Scie et de la Gervanne ; 1,200 hab., dont le quart environ de protestants. Derrière l'église, un autel romain est encastré dans un mur. Tour ronde en ruine. — Fabrique de foulards ; papeteries.

AOÛT (Astron.). Nom du sixième mois de l'année de Romulus, du huitième de l'année de Numa et de notre année moderne. On l'appelait autrefois *Sextilis* à cause de son rang. On lui donna en l'honneur d'Auguste le nom *Augustus*, d'où est venu le mot *août*. Les mois de juillet et août sont habituellement les plus chauds de l'année bien que le jour le plus long arrive le 21 juin, époque du solstice d'été : la terre, ayant reçu une grande quantité de chaleur, conserve une température élevée pendant un certain temps. Pendant ce mois, le soleil semble parcourir le signe du Lion, entrant le 23 dans celui de la Vierge ; en réalité la terre parcourt le signe du Verseau, opposé à celui du Lion.

AOÛT (Nuit du 4). La plupart des historiens ont établi leur récit de la célèbre nuit du 4 août 1789 sur le compte rendu du *Moniteur*. Ils n'ont pas pris garde que ce journal ne commença à paraître que le 28 nov. suivant : le tableau qu'il traça après coup des premiers commencements de la Révolution ne peut offrir, dans leur fraîcheur, les impressions des contemporains. Il faut comparer les différents journaux qui parurent le 5 août 1789, pour ressaisir avec exactitude l'état d'esprit des constituants et le caractère de leur enthousiasme dans cette scène si française. La prise de la Bastille avait été un coup mortel pour le régime absolu, mais celui-ci, quoique condamné et agonisant, subsistait en fait et légalement, tandis que l'assemblée s'occupait, avec une lenteur minutieuse et désespérante, de rédiger cette déclaration des droits de l'homme qui devait réaliser les conquêtes du 14 juil. 1789. Cependant le peuple, avec une logique violente, jouissait déjà de sa victoire, refusait le paiement des antiques et absurdes impôts, brûlait les châteaux d'où partaient encore les exigences féodales et châtiait durement l'insolence *in extremis* des privilégiés. Dans cet intervalle entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau, c'était l'anarchie. La séance du 3 août, à l'Assemblée nationale, fut occupée par un vif débat sur les moyens de rappeler le peuple à la patience, au respect provisoire de la légalité caduque. On ne put s'entendre sur les termes d'une déclaration et on chargea le comité de rédaction de proposer une formule. Il la proposa, par l'organe de Target, au début de la séance de la nuit du 4 août, qui s'ouvrit à huit heures du soir. Cette déclaration, qui avait été, d'après le journal de Gorsas, écrite par Salomon de Lasaugerie, député d'Orléans et rédacteur des premiers procès-verbaux de la Constituante, concluait fort durement à des poursuites judiciaires contre les perturbateurs de l'ordre féodal, et, au fond, donnait raison indirectement à ce châtelain du Mâconnais qui, depuis la prise de la Bastille, s'était amusé à persifler la Révolution en pendant plusieurs de ses vassaux pour délit de maraude. La droite de l'assemblée s'apprêtait donc à voter avec enthousiasme la déclaration de Target, quand se produisit le célèbre coup de théâtre qui compléta, en quelques heures, la victoire du peuple. Ce coup de théâtre ne fut pas absolument une surprise pour les membres dirigeants de l'assemblée : « La séance du soir, dit le *Courier de Provence*, était attendue avec impatience. Les opposants à la déclaration apportaient à ce combat de nouvelles armes ; ils se flattaient d'entraîner tous les suffrages, en faisant sentir que le patriotisme commandait de grands sacrifices et qu'au lieu de vaines formules adhortatoires, bientôt méprisées par le peuple, il fallait porter des offrandes sur l'autel de la paix. » En effet, les plus intelligents des privilégiés avaient compris qu'il valait mieux offrir de bonne grâce ce qu'on allait leur prendre de force. Le duc d'Aiguillon, le plus riche de tous ces privilégiés après le roi, se résolut à donner un grand exemple de générosité et de bonne foi en renonçant à tous ses droits féodaux, et fit part de son projet au *Club breton*. Le vicomte de Noailles en fut informé et résolut de prévenir le grand seigneur patriote, quoiqu'il fût pauvre et courût le risque de ne pas sembler lui-même fort magnanime en sacrifiant les privilèges des autres.

Son discours n'en fit pas moins un grand effet. Ecoutez les journaux révolutionnaires qui n'étaient pas dans le secret : ils donnent la mesure exacte de l'opinion moyenne : « Il s'est passé aujourd'hui, après dîner, dit le *Patriote français*, l'événement le plus inattendu et la scène la plus touchante. M. le vicomte de Noailles a fait une motion sur l'abandon des privilèges pécuniaires, sur l'égale répartition des impôts et sur le rachat des droits féodaux. A l'instant, un sentiment généreux s'est emparé des âmes de tous les privilégiés et les a remplies d'enthousiasme... » Gorsas, dans le *Courrier de Versailles à Paris*, raconte que la motion de Target allait passer, « quand tout à coup un citoyen noble fixe l'attention générale de l'assemblée par une déclaration simple, mais sublime ». Les paroles de Noailles, ajoute-t-il, « excitèrent un tel enthousiasme dans les galeries qu'une des personnes qui étaient présentes lui adressa sur-le-champ un quatrain qu'il répéta assez haut pour que tous ceux qui l'environnaient l'entendissent. Je ne me rappelle que les deux derniers vers :

Un monstre nous restait : la Féodalité...
Abattu par Noaille, il hurle, tombe, expire. »

Le duc d'Aiguillon monta ensuite à la tribune. Il avait écrit son discours. Mais avant de le lire, il prononça ces quelques mots, dont je ne vois trace dans aucun historien et que j'emprunte à la seule feuille qui la donne, au journal intitulé *Versailles et Paris* : « Messieurs, je comptais faire ce qu'a fait M. le vicomte de Noailles ; il a prévenu ma démarche, j'ose croire qu'il n'a pas prévenu mes sentiments ni mon cœur. Je suis bien loin d'en être jaloux : je le remercie au contraire d'avoir été mon fidèle interprète. » On sait qu'il conclut à l'égalité des impôts et à la permission de racheter tous les droits féodaux et seigneuriaux. Mais dans le moment, cette générosité, qui l'appauvrissait, fit moins d'impression que la déclaration précédente ; elle

en parut la répétition, et la répétition affaiblie ; car M. de Noailles, renchérissant d'avance, avait dit : « Les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles seront détruites sans rachat. » Le duc d'Aiguillon n'avait songé à rien proposer de semblable. Aussi Noailles fut-il le héros de la journée. L'enthousiasme qu'il avait fait naître faillit être refroidi par une dissertation pédante sur les droits féodaux qu'un certain Legrand, député du Berry, crut devoir apporter aussitôt à la tribune. Il y fut remplacé par un inconnu, Le Guen de Kerengal, député de la Basse-Bretagne, vêtu d'habits de paysan, dit Ferrières, et dont la parole pénible (d'après le *Courrier français*) remua néanmoins les cœurs par quelques mots trouvés et sentis : « Dites au peuple, s'écria-t-il, que vous reconnaissez l'injustice de ces droits acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres. » L'assemblée, selon un mot du temps, *s'électrisa* de nouveau. Un député de Besançon, Lapoule, vint alors citer quelques traits horribles. Il parla, dit le *Courrier français*, d'un seigneur de Franche-Comté « qui avait le droit de tuer deux de ses vassaux, et de tremper ses pieds homicides dans le sang de ces malheureux, en arrivant de la chasse ». Cette fantaisie ne retarda pas l'élan de générosité auquel se livra la noblesse. Tous les historiens donnent l'énumération des sacrifices individuels qui se produisirent alors et il serait fastidieux de retracer des détails qui se trouvent partout. Voici les paroles que Gorsas, témoin oculaire, prête au comte de Virieu, un des plus fougueux aristocrates : « Le tendre Catulle n'avait qu'un moineau qu'il chérissait, et ce moineau, il en fit le sacrifice. Et moi, j'ai des pigeons ; mes pigeons font mes délices : mais puisqu'ils sont nuisibles à l'agriculture, je consens de grand cœur à sacrifier mes pigeons. » Le *Courrier de Provence* dit que cela fit beaucoup rire et que quelqu'un s'écria : « Il est ici plus d'une Lesbie prête à accepter votre moineau. »

Le clergé ne semblait pas pressé de se sacrifier. Il ne bougeait pas. Après le discours de Cotin (de Nantes), dit encore le *Courrier de Provence*, « sur une observation du comte de Montmorency, le président a fait lire le règlement qui ordonne d'aller aux voix, lorsqu'il ne se présente plus personne qui veuille parler contre une motion ; cependant, il a ajouté qu'aucun de MM. du clergé n'ayant encore eu la faculté de se faire entendre, il se reprocherait de mettre fin à cette intéressante discussion, avant que ceux d'entre eux qui voulaient parler eussent fait connaître leur sentiment. A cette espèce d'invitation, M. l'évêque de Nancy a déclaré, etc. » Il demanda, en fort bons termes, le rachat pour les fonds ecclésiastiques comme pour les fonds féodaux, et il exprima le vœu « que le rachat ne tournât pas au profit des seigneurs ecclésiastiques, mais qu'il en fût fait des placements utiles pour l'indigence ». Aux sacrifices individuels succédèrent ceux des provinces et des villes qui, par l'organe de leurs députés, renoncèrent à peu près toutes à leurs privilèges, à leurs chères franchises locales, à leur gloire et à leur ambition d'hier, pour se fondre anonymement dans la nouvelle famille française. Michelet a peint en termes saisissants ce défilé des provinces françaises à la tribune, cette organisation spontanée de la patrie. Le journal de Lehodey relate un détail curieux. Pendant la séance, le duc de Liancourt monta au château pour instruire le roi de ce qui se passait. « Le monarque, dit le rédacteur des *Etats généraux* (futur *Logographe*), en a été sensiblement touché ; il a témoigné la plus vive satisfaction. J'approuve tout ce que l'Assemblée nationale va faire, a-t-il dit, je m'en rapporte à sa sagesse et ses lumières, et surtout à ses vertus. » Le même prince écrivait peu de jours après sur le même sujet à l'archevêque qu'il ne sanctionnerait point ces décrets sinon forcé et violenté : «... Alors il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque. » (Buchez, II, 248). Le pieux monarque, on le voit, laissait diriger sa conscience. — Les sacrifices consentis dans la nuit du 4 août avaient besoin de recevoir une formule méditée : on en ajourna la rédaction, mais on décida d'insérer tout de suite au procès-verbal une liste abrégée des renonciations consenties et des destructions faites. Voici cette liste, d'après le procès-verbal officiel : le texte exact en est peu connu :

I. Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe... II. Faculté de rembourser les droits seigneuriaux. III. Abolition des juridictions seigneuriales. IV. Suppression du droit exclusif de la chasse, des colombiers, des garennes. V. Taxe en argent, représentative de la dîme. Rachat possible de toutes les dîmes de quelque espèce que ce soit. VI. Abolition de tous privilèges et immunités pécuniaires. VII. Égalité des impôts, de quelque espèce que ce soit, à compter du commencement de l'année 1789, suivant ce qui sera réglé par les assemblées provinciales. VIII. Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. IX. Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices, X. Abandon du privilège particulier des provinces et des villes. Déclaration des députés qui ont des mandats impératifs, qu'ils vont écrire à leurs commettants pour solliciter leur adhésion. XI. Abandon des privilèges de plusieurs villes, Paris, Lyon, Bordeaux, etc. XII. Suppression du droit de déport et *vacat*, des annates, de la pluralité des bénéfices. XIII. Destruction des pensions obtenues sans titre. XIV. Réformation des Jurandes. XV. Une médaille frappée pour éterniser la mémoire de ce jour. XVI. Un *Te Deum* solennel et l'Assemblée nationale en députation auprès du roi, pour lui porter l'hommage de l'Assemblée, et le titre de *Restaurateur de la liberté française*, avec prière d'assister personnellement au *Te Deum*. » Ces articles commencèrent à recevoir leur formule définitive dans la séance du 6 août et tout fut terminé le 11 (Cf. Lehodey, t. II, p. 383). Malgré la résistance sourde de Mirabeau et l'opposition ouverte de Sieyès qui regrettait la dîme, l'acte révolutionnaire ne subit, dans cette revision faite de sang-froid, aucune restriction grave. Gorsas termine ainsi son compte rendu de la séance :

« On s'est quitté à une heure du matin, le cœur serré de joie.

« En sortant de l'assemblée, je rencontrai un bon curé qui, tout chaud encore de ce qu'il venait d'entendre, me dit avec ingénuité : Monsieur, voici deux grands coups en peu de temps ; dans quatre heures, on a pris la Bastille du faubourg Saint-Antoine ; et nous, dans une demi-nuit, nous avons abattu la Bastille de l'égoïsme ; et, ma foi, a-t-il ajouté, je ne sais laquelle des deux victoires était la plus difficile à remporter. »

L'acte du 4 août a été renié ou contesté par plusieurs contemporains. M. de Clermont-Gallerande écrit dans ses mémoires (I, 166) : « On ne peut attribuer la multitude des sacrifices offerts dans cette soirée, qu'avec raison on appelle *la folle soirée*, puisqu'elle entraînait la ruine des ordres sans un grand avantage pour le peuple, qu'à l'effet de la peur et des menaces que le Tiers faisait faire par le peuple aux députés des deux premiers ordres... Rien ne fut plus mocquable *(sic)*, plus ridicule, plus inconsidéré que cette scène, causée beaucoup plus par un peu d'ivresse que par le feu du patriotisme. » Montlosier dit (I, 235) : « L'œuvre des brigands fut sanctionnée ainsi par un autre brigandage appelé *la nuit du 4 août*. » Le baron de Guilhermy (*Papiers d'un émigré*, I, 13), critique amèrement cette scène (que Rivarol appela *la Saint-Barthélemy des propriétés*) : « Aucun de ceux qui firent des sacrifices dans cette nuit mémorable, dit-il, n'avait le droit d'en faire... Cette nuit fameuse fit croire au peuple français qu'on pouvait impunément tout détruire en quelques heures. » Enfin le marquis de Ferrières, d'ordinaire impartial, attribue ces sacrifices aux passions les plus basses : « L'assemblée, écrit-il (I, 186), offre l'aspect d'une troupe de gens ivres placés dans un magasin de meubles précieux, qui cassent et brisent à l'envi tout ce qui se trouve sous leurs mains... Un sentiment de haine, un désir

aveugle de vengeance, et non l'amour du bien, semble animer les esprits. » Il est possible que, quand l'évêque de Chartres, par exemple, proposa l'abolition du droit de chasse, il ait voulu être ironiquement généreux aux dépens de la noblesse. Mais il est évident qu'un sincère et vif courant d'enthousiasme emporta, dans cette nuit du 4 août, toute arrière-pensée mesquine et que ces législateurs enfiévrés aperçurent pour un instant l'image de la patrie. Ni Ferrières, ni Guilhermy, ni aucun privilégié ne résista à cette noble fièvre : c'est après coup, c'est de longues années plus tard, que, dégoûtés de leur libéralisme de 89, ces nobles rougirent de leur générosité ou la regrettèrent. Dans le moment, pas un journal n'attribua à des motifs bas l'enthousiasme de cette séance à laquelle n'assistèrent justement pas les deux députés qui la décrièrent le plus, le sceptique Mirabeau et l'égoïste Sieyès. Tous élevèrent aux nues l'acte du 4 août, la pureté du sacrifice offert à la nation. Ecoutez Brissot, dans le *Patriote français :* « On ne peut se faire une juste idée de l'enthousiasme généreux dont tous les cœurs étaient embrasés. Les traits de générosité et de patriotisme se pressaient, pour ainsi dire, et se multipliaient avec une rapidité qui permettait à peine de les suivre. On entendait de toutes parts : Nous sommes tous frères, tous amis, tous égaux : les emplois civils et militaires doivent être accessibles à tous sans distinction. » Gorsas dit que les discours de MM. de Noailles et d'Aiguillon avaient tellement « *électrisé* l'assemblée qu'on aurait *fait volontiers le sacrifice de sa vie.* » Lehodey hasarde une comparaison qui sera reprise par Michelet : « En une nuit, l'arbre fameux de la féodalité, dont les rameaux s'élevaient jusqu'aux cieux, dont les racines pénétraient jusqu'aux entrailles de la terre, dont l'ombre couvrait toute la France, a été renversé. » Etienne Dumont, le pédant genevois, dit en se moquant (*Souvenirs sur Mirabeau*, p. 144) : « Une contagion sentimentale entraînait les cœurs. » C'est l'exacte vérité. Elle éclate jusque dans le procès-verbal officiel, d'ordinaire si froid et si incolore. On y lit : « Alors, comme à l'envi, les âmes, saisies d'un enthousiasme qui croissait à chaque instant, se sont livrées à toute la franchise de leur zèle. » Telle fut la véritable impression que les contemporains reçurent de la nuit du 4 août. F.-A. Aulard.

AOÛT (Journée du 10). Peu d'événements historiques ont été l'objet d'autant de récits contradictoires que la journée du 10 août 1792. La seule énumération de ces récits, dont M. Mortimer-Ternaux a donné une liste fort incomplète (*Histoire de la Terreur*, tome II, 1863), dépasserait les limites qui nous sont imposées. On ne peut donc même pas donner ici une bibliographie des documents relatifs à la chute de la royauté française, encore moins raconter en détail les incidents de cette bataille suprême entre le roi et la nation. Il faut se borner à exposer en toute leur nudité et chronologiquement les faits tels que la critique historique, dans de récentes publications, les a en partie élucidés, sans cacher au lecteur que sur plus d'un point la certitude est loin d'être faite et ne se fera peut-être jamais. — Le renvoi du ministère girondin (13 juin 1792) et le *veto* opposé aux deux décrets relatifs à la formation du camp sous Paris et à la déportation des prêtres insermentés (19 juin), avaient valu à Louis XVI l'avertissement solennel du 20 juin. Mais cette journée, plus parisienne encore que nationale, avait eu ses meneurs. Tous les patriotes ne l'avaient pas approuvée. La royauté en était sortie avec le prestige du martyre et, selon un mot célèbre, Louis XVI, stoïque au milieu de la foule hurlante, avait paru plus roi que jamais. La province ne comprit pas les motifs et le but de cette manifestation avortée ; elle n'y vit qu'une insulte grossière au roi de la constitution ; elle ne sentait pas, comme Paris, que le vrai appui de l'étranger était aux Tuileries. Il eût fallu que la France pût venir à Paris voir de ses yeux et comprendre les choses. Justement ce phénomène s'accomplit : la France vint à Paris, peu après cette journée du 20 juin qui avait failli créer un malentendu irréparable entre la capitale et le pays. Elle y vint dans la personne de ces gardes nationaux qu'elle envoya, aux approches du 14 juillet, pour renouveler la grande fédération de 1790 que le voyage à Varennes avait empêchée en 1791. Paris choya, harangua, endoctrina ces fédérés, si bien que la fête du 14 fut une menace ou un avertissement à la royauté. — Le 11 juil., l'Assemblée avait déclaré la patrie en danger. Le 17, une députation des fédérés, dûment catéchisée par les Jacobins et Robespierre, se présente à la barre et demande le décret d'accusation contre La Fayette ; on avait organisé, au club même des Jacobins, un *comité central des fédérés* qui se mit en rapport, dit justement M. Mortimer-Ternaux, avec les comités occultes des diverses sections parisiennes. Le même jour (17 juil.), la municipalité de Paris prit la plus grave et la plus révolutionnaire des mesures : vu le décret de l'Assemblée nationale qui établissait la permanence des sections, elle arrêta, sur la réquisition de son procureur, « qu'il serait établi au parquet de la commune un bureau central de correspondance entre les sections de Paris ». Ces délégués préparèrent par avance la future commune du 10 août ; ils s'établirent à l'Hôtel de Ville, agirent et délibérèrent au nom de Paris et élaborèrent la pétition de déchéance.

« Cependant, dit Carra dans les *Annales patriotiques* du 30 nov. 1792, un directoire secret fut formé par le comité central des fédérés, établi dans la salle de correspondance aux jacobins Saint-Honoré. Ce fut des 43 membres qui s'assemblaient journellement depuis le commencement de juillet dans cette salle qu'on en tira cinq pour le directoire d'insurrection ; ces cinq membres étaient : *Vaugeois*, grand vicaire de l'évêque de Blois ; *Debessé*, du dép. de la Drôme ; *Guillaume*, professeur à Caen ; *Simon*, journaliste de Strasbourg ; et *Galissot*, de Langres. Je fus adjoint à ces cinq membres à l'instant même de la formation du directoire et, quelques jours après on y invita *Fournier*, l'Américain, *Westermann*, *Kienlin*, de Strasbourg, *Santerre*, *Alexandre*, commandant du faubourg Saint-Marceau ; *Lazouski*, capitaine des canonniers de Saint-Marceau ; *Antoine*, de Metz, l'ex-constituant ; *Lagrey* et *Garin*, électeurs de 1789. La première séance active de ce directoire se tint dans un petit cabaret, *au Soleil d'Or*, rue Saint-Antoine, près la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi 26 juillet, après la fête civique donnée aux fédérés sur l'emplacement de la Bastille. — Le patriote Gorsas parut dans ce cabaret, d'où nous sortîmes à deux heures du matin, pour nous porter près la colonne de la liberté, sur l'emplacement de la Bastille, et y mourir, s'il le fallait, pour la patrie. Ce fut dans le cabaret du *Soleil d'Or* que Fournier l'Américain nous apporta le drapeau rouge dont j'avais proposé l'invention et sur lequel j'avais fait écrire ces mots : *Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif*. Ce fut aussi dans ce même cabaret que j'apportai cinq cents exemplaires d'une affiche où étaient ces mots : *Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ*. Cette affiche, imprimée chez le libraire Buisson, avait été apportée chez Santerre, où j'allais les *(sic)* chercher à minuit. Notre projet manqua cette fois par la prudence du maire, qui sentit vraisemblablement que nous n'étions pas en mesure dans le moment. » — En effet, la cour avait fait des préparatifs de défense formidables. Pétion et Barbaroux conseillèrent d'attendre l'arrivée du bataillon des Marseillais. Dès le surlendemain, 28, le manifeste du duc de Brunswick fut connu à Paris. Le peuple se sentit trahi décidément : le généralissime des rois coalisés parlait au nom de Louis XVI et allait agir dans son intérêt. Aussitôt, 47 sections sur 48 exprimèrent ce vœu de déchéance, depuis longtemps préparé. C'est dans ces conjonctures graves qu'arrivèrent les Marseillais, au nombre de 516, formant un bataillon divisé en huit compagnies. C'était l'élite de la garde nationale de Marseille,

jeunes gens honorablement connus dans leur ville natale et qui avaient juré de mourir en délivrant leur patrie de son roi perfide. Les royalistes du temps, Blanc-Gilli, J.-L. Victor et Peltier, les ont représentés comme un ramas de bandits étrangers : Mortimer-Ternaux et M. Taine ont répété cette fable qui a été réfutée sans réplique, en 1881, par MM. Pollio et Marcel dans une excellente étude critique, *le Bataillon du 10 août, recherches pour servir à l'histoire de la Révolution française*. On y trouve les détails les plus circonstanciés sur ces héroïques patriotes qui, l'hymne de Rouget de Lisle à la bouche, traversèrent toute la France pour venir aider Paris à culbuter le trône. L'esprit de parti a prétendu qu'ils figurèrent parmi les tueurs de septembre. Aucun document ne permet de les compromettre dans ces massacres et tout porte à croire qu'ils quittèrent Paris dès le 29 août. Reçus en héros dans leur pays, ils firent ensuite partie de la vaillante armée des Pyrénées-Orientales et contribuèrent à repousser l'invasion espagnole.

C'est le dimanche, 29 juil. au soir, qu'ils parvinrent à Charenton, traînant après eux deux pièces de canon. Ils s'y arrêtèrent et les Parisiens venus à leur rencontre leur offrirent un banquet à l'issue duquel les commandants du bataillon, Moisson, Garnier, Dufour, etc., se réunirent en un conciliabule secret avec les plus actifs révolutionnaires de Paris, Barbaroux, Rebecqui, Bourdon, de l'Oise, Fournier l'Américain, Danton, Desmoulins, Panis, Fabre d'Eglantine, Alexandre, Huguenin, Gonchon, Marat, Varlet, Lenfant, etc. (*Pollio et Marcel*, p. 179). Il fut convenu que le lendemain Santerre amènerait les faubourgs au-devant des Marseillais et que la révolution serait tentée aussitôt. Le lendemain matin, 30 juil., à neuf heures et demie, les Marseillais firent leur entrée dans Paris. Mais Santerre n'avait amené au rendez-vous que deux cents gardes nationaux et une cinquantaine de fédérés. La révolution était encore ajournée. L'entrée des Marseillais n'en fut pas moins un triomphe. — Ils furent casernés d'abord, d'après Barbaroux, au dépôt des gardes françaises, au coin de la Chaussée-d'Antin et du boulevard, et, le premier août, le faubourg Saint-Antoine leur offrit *au Grand Salon du couronnement de la constitution, aux Champs-Elysées*, un banquet dont l'idée avait été mise en avant depuis environ quarante-huit heures (*Pollio et Marcel*, ch. VIII). Un certain nombre de royalistes militants de la section des Filles Saint-Thomas choisirent le même jour pour banqueter (par provocation ou par hasard?) chez le traiteur Dubertier *au Jardin Royal*, à deux pas du *Grand Salon*. Quand la foule cria : Vive la nation! Vivent les Marseillais ! ces royalistes parurent aux fenêtres, le verre en main, criant: Vive le roi ! Vive la reine! Vive La Fayette ! et narguant les patriotes par leurs chants. La foule les hua; en réponse, ils la chargèrent, sabre en main. On cria : « A nous, les Marseillais! » Ceux-ci accoururent menaçants. Mais, retenus par leur chef, ils n'attaquèrent pas. Les royalistes se dispersèrent et le bataillon de Marseille, formé en carré, redescendit des Champs-Elysées pour gagner sa caserne. Place Louis XV, un groupe des grenadiers des Filles Saint-Thomas le crut en fuite, le harcela de brocards, enleva un des siens qui s'était écarté. Les Marseillais le délivrèrent. Les deux partis étaient face à face, les Marseillais sans armes, les grenadiers sabre nu, et on échangeait des insultes, quand le royaliste Duhamel, agent de change, tira un coup de pistolet et se sauva dans un café où la foule le saisit et le tua. Une bagarre s'ensuivit; il y eut de part et d'autre quinze ou vingt blessés. Les grenadiers s'enfuirent, trouvèrent le pont tournant ouvert pour eux seuls et se réfugièrent au château où la famille royale leur prodigua ses soins, montrant par ses paroles que cette rixe était un coup monté qu'elle connaissait d'avance.

C'était la guerre. On s'y prépara ouvertement de part et d'autre. Le 3 août, jour où le ministre Bigot Sainte-Croix se décida enfin à faire connaître officiellement à l'Assemblée le manifeste de Brunswick, Pétion, au nom des 47 sections, se présenta à la barre et demanda la déchéance : « Le chef du pouvoir exécutif, dit-il, est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. Il semble participer au complot de Pilnitz qu'il a fait connaître si tard... » L'histoire a confirmé ces sévères et justes paroles. Oui, Louis XVI pactisait avec l'étranger et trahissait la nation dont il était le chef militaire. — Il était bien évident que l'Assemblée n'oserait pas briser le piège constitutionnel où la France était prise. Le 4 août eut lieu une seconde réunion des conspirateurs patriotes. « Les mêmes personnes à peu près, dit encore Carra, se trouvèrent dans cette séance et, en outre, Camille Desmoulins; elle se tint au *Cadran bleu*, sur les beaux boulevards, et, sur les huit heures du soir, elle se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-constituant, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, juste dans la même maison où demeure Robespierre. L'hôtesse de Robespierre fut tellement effrayée de ce conciliabule, qu'elle vint sur les onze heures du soir demander à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre : « Si quelqu'un doit être égorgé, répondit Antoine, ce sera nous sans doute ; il ne s'agit point de Robespierre, il n'a qu'à se cacher. » Ce fut dans cette seconde séance active que j'écrivis de ma main tout le plan de l'insurrection, la marche des colonnes et l'attaque du château. Simon fit une copie de ce plan et nous l'envoyâmes à Santerre et à Alexandre vers minuit ; mais une seconde fois notre projet manqua, parce qu'Alexandre et Santerre n'étaient point encore assez en mesure et que plusieurs voulaient attendre la discussion renvoyée au 9 août sur la suspension du roi. » — Le même jour la Commune avait fait illégalement distribuer dix cartouches par homme au bataillon de Marseille qui, dans la nuit du 4 au 5, se transporta dans l'église de l'ancien couvent des Cordeliers, section du Théâtre-Français. Il était là sous l'influence directe et comme dans la main de Danton, et il occupait une excellente position stratégique pour une attaque contre le château. — Le 8 août, en absolvant La Fayette, l'Assemblée ferme aux patriotes toute autre voie que la violence. La bataille finale est imminente. La cour s'y préparait avec confiance et une sorte de joie : elle croyait que l'éclosion de la guerre civile hâterait l'arrivée des Prussiens à Paris. En tout cas, elle sentait que la guerre civile pouvait seule la sauver. — Ses moyens de défense étaient considérables. Louis Blanc a fidèlement décrit (tome VII, p. 43) quelle terrible forteresse formaient alors les Tuileries, avec ces constructions adjacentes, depuis disparues et qui étaient autant d'ouvrages avancés. Mandat, royaliste dévoué, dont c'était à ce moment-là le tour de commander la garde nationale, avait fait les plus sérieux préparatifs militaires. Un décret de l'Assemblée avait éloigné les Suisses de Paris; mais, casernés à Courbevoie et à Rueil, ils étaient encore sous la main du roi. Les écrivains royalistes se sont attachés à l'envi à réduire l'importance de ces préparatifs. « Le roi, dit M[me] de Tourzel (*Mémoires*, 1883, t. II, p. 208) sentant enfin la nécessité de se défendre, si on l'attaquait, fit venir *quatre-vingt-dix* Suisses de Courbevoie pour la défense du château. On les posta à toutes les issues et sur les escaliers intérieurs, en leur défendant de tirer à moins que ce ne fût pour défendre la garde nationale. » La vérité, c'est que le 9 août, au matin, arrivèrent environ 950 Suisses, pourvus chacun d'au moins 80 cartouches. MM. Pollio et Marcel estiment ainsi les forces du château : 1,200 gardes suisses, 950 gendarmes à cheval, 300 gendarmes à pied, 1,500 ex-gardes constitutionnels du roi, 550 gentilshommes, écrivains royalistes, etc., 2,000 gardes nationaux dévoués; total : 6,500 hommes. Ce chiffre semble exagéré pour ce qui est des Suisses et des gentilshommes. Ceux-ci, secrètement mandés par cartes d'invitation, n'étaient guère plus de 120, la plupart sans armes, et on sait qu'en irritant la garde nationale par leur morgue, ils nuisirent à la défense.

L'âme de l'attaque, ce fut le comité des sections. Dans la soirée du 9, sur l'initiative des Quinze-Vingt, chaque

section nomme trois commissaires, avec pouvoirs illimités pour sauver la patrie. Ils se rendent à l'Hôtel de Ville, y siègent quelques heures à côté de la municipalité légale, qui leur cède la place ; ils ne conservent que Pétion, Manuel et Danton. La grande Commune du 10 août entre dans l'histoire et elle relègue au second plan le rôle du directoire des fédérés. Sans doute, on lit dans Carra : « La troisième séance active de ce directoire se tint dans la nuit du 9 au 10 août dernier, au moment où le tocsin sonna, et dans trois endroits différents en même temps ; savoir : Fournier l'Américain avec quelques autres du faubourg Saint-Marceau ; Westermann, Santerre et deux autres au faubourg Saint-Antoine ; et Garin, Simon, journaliste de Strasbourg, et moi, dans la caserne des Marseillais et dans la chambre même du commandant, où nous avons été vus par tout le bataillon... » Mais quand Carra écrit ces lignes, il est devenu Girondin et veut grandir son rôle aux dépens des Montagnards. On l'a fait remarquer avec justesse : dans le mouvement du 10 août, il n'y eut pas de chef unique ; le peuple de Paris, aidé par les fédérés des départements, renversa le trône par lui-même, et, s'il eut des conseillers actifs, au premier rang de ceux-ci, au premier rang de ceux qui organisèrent son enthousiasme et sa force, ce n'est pas Carra que l'on trouve, ni Marat, ni Robespierre, mais l'homme d'Etat de la Révolution, l'énergique et éloquent Danton. M. le docteur Robinet a raconté en détail comment Danton, dans cette soirée du 9, ne bougea pas des Cordeliers, malgré les ordres de la Commune, électrisa les Marseillais de sa parole et traça le plan de l'insurrection. — On sait qu'à onze heures Pétion s'était rendu au château et que, retenu comme otage, il y aurait sans doute été assassiné, si l'Assemblée ne l'avait envoyé chercher en grand appareil par ses huissiers. La nouvelle Commune le consigna chez lui, en même temps qu'elle plaçait Santerre à la tête de l'armée parisienne. Mandat avait fait fortement garder le Pont-Neuf, afin d'empêcher la jonction du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau. A minuit trois quarts, sur un ordre de la Commune, les canonniers qui l'occupaient passèrent aux insurgés et laissèrent tirer le canon d'alarme. Le tocsin commença alors à sonner successivement à tous les clochers ; il sonna toute la nuit, pendant que l'armée de l'insurrection se formait, lentement et avec une hésitation apparente, au faubourg Saint-Antoine. Au château, on disait en riant, avec une folle confiance *: le tocsin ne rend pas.* Les insurgés attendaient le jour.

A quatre heures, Mandat, appelé par la Commune, se rend à l'Hôtel de Ville. Le nouveau pouvoir révolutionnaire l'interrogea brièvement. Qui lui a donné l'ordre de résister au peuple ? Pétion ? Qu'il produise cet ordre. Il ne l'a pas sur lui. Mais on exhibe un autre ordre émanant de lui, Mandat, où il commande d'*attaquer par derrière* la colonne des insurgés. Là, nulle félonie, quoi qu'en dise Louis Blanc, mais la ruse permise de la guerre. Mandat est emmené en prison. En route, un inconnu lui casse la tête d'un coup de pistolet. Au tribunal révolutionnaire, Danton eut le triste courage de se vanter de ce meurtre fort inutile : il suffisait de garder à vue ce général de l'armée ennemie, de le traiter en prisonnier de guerre. Quoi qu'il en soit, Mandat disparu, la défense du château fut en partie désorganisée et son successeur, La Chesnaie, n'était au courant de rien. Pour relever l'esprit des gardes nationaux, le roi descendit les passer en revue entre cinq et six heures du matin. Il fut grotesque (il avait dérangé sa coiffure en dormant) ; il balbutia des mots sans suite ; une partie des gardes nationaux l'accueillit avec des cris hostiles. Il remonta découragé et la reine laissa percer son dépit. Officiellement, on affecta, devant les gentilshommes, une satisfaction optimiste à laquelle Mme de Tourzel, dans ses officieux mémoires, essaie de nous faire croire (t. II, p. 210). C'est le moment que choisirent la reine et les gentilshommes pour exciter les gardes nationaux *à montrer du courage.* Cette insolence maladroite eut cet effet que trois bataillons, venus pour défendre le château, passèrent aussitôt aux insurgés. Mais rien n'était encore perdu et la cour pouvait, dans cette forteresse, se croire sûre de vaincre des soldats pour rire, à peine dignes de la botte de Bender. — Alors parurent quelques insurgés, une poignée d'hommes qui frappèrent aux portes, grimpèrent à cheval sur des murs, échangèrent des lazzis avec les défenseurs du château. Cet incident fit tomber toute la confiance ; Rœderer, éperdu, conseilla au roi de se retirer dans l'Assemblée. Louis XVI disait : Mais je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. D'après Bigot Sainte-Croix, témoin oculaire, Marie-Antoinette, indignée, s'écriait : « Clouez-moi à ces murailles avant que je consente à les quitter ! » (*Histoire de la Conspiration du 10 août*, Londres, 1793, p. 47). Rœderer riposta : « Madame, tout Paris marche ! » Louis XVI donna l'ordre du départ. En partant, il eut un mot d'intérêt pour ses courtisans, sur le sort desquels il se laissa aisément rassurer ; mais il ne fit même pas allusion aux pauvres et vaillants soldats suisses qui allaient mourir pour lui. — Michelet, Louis Blanc, ont conté en termes saisissants la marche pénible et périlleuse de la famille royale jusqu'à la salle du Manège. Une députation de vingt-quatre représentants est envoyée au-devant de Louis XVI (Mortimer-Ternaux, II, 300). Le cortège, après mille périls, entre dans la salle des séances. La famille royale se place sur les sièges destinés aux ministres. Le roi s'assied à côté du président et dit : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime ; je pense que je ne saurais être mieux en sûreté qu'au milieu de vous. » Le président Vergniaud répond : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple *et les autorités constituées.* » Ces derniers mots, qui montrent combien le succès de l'insurrection était encore douteux, disparurent du procès-verbal officiel rédigé après la victoire du peuple. — La loi interdisait à l'Assemblée de délibérer en présence du roi. On tourna la difficulté en plaçant Louis XVI et sa famille dans la loge du *Logographe*, journal qui était justement subventionné par la cour (et qu'il ne faut pas confondre, comme le fait Louis Blanc, avec le *Logotachygraphe* du citoyen Guiraut, lequel ne parut que sous la Convention). Cette loge était située derrière le fauteuil du président. Le roi et sa famille y restèrent jusqu'au lendemain à deux heures et demie du matin, moment où la séance fut suspendue.

Pendant ce temps, plusieurs détachements d'insurgés se portaient sur le Carrousel. L'un d'eux était commandé par Westermann et se déploya dans le plus grand ordre, depuis les guichets jusqu'à la rue de l'Echelle. Il demanda l'ouverture de la *porte royale*, qui lui fut d'abord refusée. Puis le concierge reçut l'ordre d'ouvrir : on renonçait à défendre les ouvrages extérieurs. « Le premier homme qui entra dans la cour royale, disent les historiographes du bataillon de Marseille, fut François Moisson, le commandant des Marseillais ; il tenait un pistolet à la main et sa troupe le suivit au pas de charge et par huit hommes de front ; il la forma tout autour de la cour, en deux équerres, vis-à-vis du château. Les Bretons, qui étaient sur les ailes des Marseillais, les suivirent et se placèrent aussi dans la cour ; les faubouriens vinrent se masser derrière eux ou à leurs côtés, ainsi que les Allobroges. Les deux armées étaient en présence ! »

Alors une partie des défenseurs du château, canonniers, gendarmes, passèrent au peuple. Les Suisses jetèrent des cartouches par les fenêtres dans la cour en signe de conciliation. Les assaillants avancèrent ; ils trouvèrent, sur le grand escalier qui menait à la chapelle, des soldats suisses rangés en bon ordre. Westermann, Garnier, Langlade, les approchèrent, entrèrent dans leurs rangs pour les haranguer fraternellement. On leur promit de ne pas les désarmer. Cette révolution allait s'opérer sans une goutte de sang versée, quand, du premier étage, une décharge éclata. Evidemment, les officiers suisses avaient commandé le feu

pour éviter la débandade pacifique de leurs troupes. Alors l'officier Castelberg commanda aux Suisses de l'escalier d'en faire autant; cent patriotes tombèrent et l'insurrection recula en laissant trois cents morts sur le carreau. Moisson, blessé, passa le commandement des Marseillais à Garnier. Mais le peuple arrivait en masse, faubourg Saint-Antoine et faubourg Saint-Marceau, dont rien n'avait empêché la jonction. Les Suisses, qui avaient fait une double sortie, durent reculer à leur tour. Ce fut dès lors au milieu de l'incendie des bâtiments en bois du Carrousel et de la fumée des fusils, une bataille terrible, obscure, à l'issue équivoque, dont les péripéties ont été racontées de la façon la plus contradictoire par les contemporains et les historiens (V. les documents réunis dans les tomes XVI et XVII de l'*Histoire parlementaire*, le tome II de Mortimer-Ternaux et surtout *le Bataillon du 10 août*, par Pollio et Marcel. Le récit de M. Taine n'est qu'un résumé sans critique des pamphlets royalistes). Cependant, le roi, entendant du fond de sa loge Rœderer annoncer *que le Château était forcé*, donna l'ordre de cesser le feu. M. d'Hervilly le porta, vit le succès incertain, garda l'ordre dans sa poche, excita les Suisses à la résistance (*Mémoires* de Bertrand de Molleville). Enfin, le peuple força le château par la galerie du Louvre. Les gentilshommes s'enfuirent. Alors d'Hervilly, voyant que tout était perdu, exhiba l'ordre de cesser le feu et commanda aux Suisses de se rendre à l'Assemblée. Presque tous furent tués dans cette retraite, après une admirable défense. Le peuple souilla sa victoire en égorgeant soixante d'entre eux qu'on avait conduits à l'Hôtel de Ville et désarmés. Cette fureur contre les Suisses, braves soldats, fidèles à leurs chefs et victimes de la discipline, ne s'expliquerait pas si on ne savait avec quelle jactance les aristocrates s'étaient vantés d'employer bientôt ces étrangers, après la victoire prussienne, à châtier le peuple. Ainsi, on avait lu dans le plus important des journaux royalistes, *le Petit Gautier* du 22 juil. 1792 : « Les puissances étrangères, qui vont prendre nos Suisses à leur service, comptent bien les employer contre nous; et, comme ils sont tout rendus, ils ne veulent pas leur donner la peine d'aller les joindre pour les faire revenir ensuite; c'est autant de temps et de dépenses d'épargnés. » Ces odieuses bravades expliquent pourquoi le peuple fut impitoyable à l'égard de ces mercenaires inconscients. Mais il y eut des actes isolés de clémence, que Louis Blanc a énumérés (VII, 85); des particuliers, dit le royaliste Peltier, cachèrent et sauvèrent jusqu'à cent quatre-vingts Suisses. Une fois prises, les Tuileries furent saccagées. On cassa, on déchira, on brûla. Des débris de bouteille jonchèrent le Carrousel. Certains historiens n'en sont pas encore consolés. Mais les vainqueurs furent probes. Ecoutez M[me] de Tourzel (II, 225) : « Il est remarquable que cette armée de bandits s'était interdit le vol aux Tuileries et mettait impitoyablement à mort ceux qu'elle surprenait s'appropriant quelque effet du château. » Voilà un témoignage dont on ne contestera pas la véracité. Ce qui se passa ensuite à l'Assemblée nationale, la suspension du roi, l'établissement du Conseil exécutif provisoire et tant de décrets rendus pour organiser en hâte un régime, tous ces faits trouveront leur place dans d'autres articles, auxquels nous renvoyons le lecteur. Qu'il nous suffise d'avoir brièvement conté, à l'aide des documents originaux et des plus récentes études critiques, ce qu'on sait de plus certain sur cette journée, dont on ne connaîtra peut-être jamais toutes les péripéties et où la France, par un duel loyal, abattit la monarchie afin de lutter librement contre l'Europe coalisée et d'affirmer sa propre émancipation. La victoire fut chèrement achetée. Le nombre des morts n'est pas connu d'une façon officielle, mais, en rapprochant les écrits des contemporains, on peut le fixer à au moins cinq mille. F.-A. Aulard.

AOÛTAGE (Aoustage, *aostagium*). I. Redevance payable lors de la moisson, à la mi-août et aussi redevance consistant en une quote-part de la moisson.

II. Droit seigneurial exigé des tenanciers pour moissonner (aouster). En Anjou c'était 15 deniers tournois par chaque jour (*C. d'Anjou*, art. 499).

III. Dîme d'aoustage ou *dîme des aoûteurs*, gerbe donnée comme salaire aux moissonneurs. En quelques cantons de la Normandie elle était prise avant la dîme du curé, mais le droit général était contraire. — Du Cange s'était mépris sur l'*aostagium* que mentionnent plusieurs chartes du XIII[e] siècle; il le considérait comme une corruption de *hospitium* ou droit de gîte. Dom Carpentier a établi la véritable signification de cette redevance. P.-L. C.

Bibl. : Du Cange, *Glossarium*, v° *Aostagium*; éd. Didot, in-4, 1840-47. — La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. hist.*, v. *Aoustage*; Niort, 10 vol. in-4. — Godefroy, *Dict. de l'anc. langue française*; Paris, 1880 (en cours). — *Encycloped. method. jurisprudence*, v° *Aoustage*; Paris, 1784, 10 vol. in-4.

AOÛTEMENT (Hort.). Lorsque, à l'automne, les feuilles sont tombées, que les matériaux de réserve ont émigré vers les tissus (les ternaires vers les tissus parenchymateux et les quaternaires dans les vaisseaux grillagés), lorsque la lignification des faisceaux fibro-vasculaires est complète, on dit que les rameaux des arbres sont *aoûtés*. C'est le moment attendu pour la pratique de diverses opérations, notamment le *cassement* et la *taille en vert* (V. ces mots). L'aoûtement est particulièrement important dans la culture de la vigne. Il existe des différences dans son époque, pour les divers cépages, comme pour les époques de débourrement et de maturité. Pour la culture, il est utile, à plusieurs points de vue, de reconnaître l'état d'aoûtement ou de maturité du bois que l'on emploie, sous forme de boutures, pour la multiplication de la vigne (V. Bouture). P. V.

AOUZE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 466 hab.

APA. Rio de l'Amérique du Sud, affluent de gauche du Paraguay, prend sa source dans la sierra de Macacaiju (Brésil), coule de l'E. à l'O. et, à partir de Bellavista jusqu'à son confluent, sert de frontière entre le Brésil et le Paraguay. Il arrose une contrée très peu habitée. On trouve sur la rive méridionale deux bourgs, San-Carlos et Apatuya.

APÂ-APAS. *Apa* est le nom propre d'un des huit dieux indiens désignés sous l'appellation commune de *Vasou* (V. ce nom). — *Apas* (nominatif neutre singulier et nominatif pluriel de noms formés de la racine *ap*) est un des vingt ou vingt-cinq noms de l'eau en sanscrit. Comme nom pluriel, il occupe une place importante dans le récit de la formation du monde, selon le système cosmogonique hindou conservé par Manou. Les eaux (*âpas*) furent, en effet, la première chose créée, le premier milieu des existences individuelles. A l'origine, quand nul être déterminé n'existait encore, que tout était obscurité et vide, *Svayambhoû* (celui qui existe par lui-même) autrement dit *Nara* (l'homme, l'esprit primordial) créa les eaux (*âpas*). Dans ces eaux, il déposa un germe qui devint un œuf resplendissant comme le soleil, au sein duquel naquit Brahma. Au bout d'une année brahmique (des milliers de siècles), cet œuf se brisa en deux. Brahma, l'aïeul des créatures, en sortit, forma le ciel et la terre avec les deux moitiés de l'œuf et procéda ensuite directement ou par intermédiaire, à la création des différentes classes d'êtres. Ces eaux (*âpas*) ont été aussi appelées *Nârâ-s* (V. ce mot). L. Feer.

Bibl. : *Lois de Manou*, l. I. — *Rig-véda*, passim.

APACH. Com. de la Lorraine allemande, cant. de Sierck, sur la Moselle; 580 hab. — Source ferrugineuse. Moulins à blé et à tan ; tanneries, fabrique de pipes en terre.

APACHES. Tribu indienne appartenant à la famille des Athapaska, et à la branche du Sud. Ils sont entrés en relations avec les blancs après la conquête du Texas et du Nouveau-Mexique. Peuple chasseur par excellence, ils s'opposèrent de toutes leurs forces à l'établissement des mineurs sur leur territoire (Nouveau-Mexique et Arizona, bassin

du rio Gila). Aussi furent-ils traqués par les généraux américains. En 1862, James Carleton, gouverneur du Nouveau-Mexique, en fit un grand massacre et donna pour instructions à ses agents de les exterminer sans pitié; en 1869 dans l'Arizona, le général Ord ordonnait de les chasser comme des bêtes sauvages, d'autant plus qu'ils n'avaient ni agents ni patrons pour les défendre auprès du gouvernement. En 1871, le 29 avr., un campement d'Apaches qui s'était formé près du camp Grant, dans l'Arizona, fut exterminé par des bandes d'hommes armés, venus de Tucson, capitale du territoire. On y tua 117 femmes, en leur fracassant le crâne à coups de bâtons et de pierres. Ces atrocités restèrent impunies. Poussés à bout par les cruautés des Américains, les Apaches se révoltèrent en 1880, sous le commandement d'un chef nommé Victoria, mais ils furent rejetés dans le Mexique et exterminés dans ce pays par un corps de troupes commandé par le général Terrasas. A la suite de ce désastre les Apaches survivants consentirent à s'enfermer dans les réserves offertes par le gouvernement américain. On en compte actuellement 4,550 dans l'Arizona, 1,600 dans le Nouveau-Mexique et 387 dans le territoire indien. C'est un peuple de cavaliers. Louis Bougier.

Bibl. : Buschmann, *Das Apache als eine athapaskische Sprache erwiesen*; Berlin, 1860-1863, 2 vol. in-8. — Browne, *Reisen in das Apachenland*; Iéna, 1870, 1 vol. in-8. — F. Drake, *Indian tribes*; Washington, 1883, 2 vol. in-4. — Bancroft, *The native races*; San-Francisco, 1879, in-4.

APACZAI CSERI (Jean), un de ces savants actifs et trop peu connus que produisit la Transylvanie au xvii[e] siècle. Son nom était Cseri, Apacza était son village natal. Il fut un des élèves les plus distingués de ce collège de Nagy-Enyed, qui avait été fondé par l'intelligent prince Gabriel Bethlen (Bethlen Gabor) et qui a subsisté florissant jusqu'à nos jours. Le jeune Apaczai fut envoyé à l'université d'Utrecht aux frais du gouvernement transylvain qui faisait de grands sacrifices pour attirer à Enyed les professeurs étrangers, et pour entretenir dans les centres étrangers les jeunes protestants magyars de la principauté. Ses études en Hollande réussirent tellement qu'il aurait pu y rester comme professeur s'il n'avait cru devoir retourner dans sa patrie en 1653. En Hollande il avait appris et adopté la philosophie cartésienne, et c'est en Hollande qu'il fit imprimer, après être devenu professeur en son pays, son *Encyclopédie hongroise des sciences* (1655). Cet ouvrage était une double nouveauté en ce que l'auteur le publiait en langue hongroise *(Magyar encyclopedia)*, au lieu de la langue latine qui était toujours employée dans les ouvrages de ce genre, et en ce que les doctrines de l'auteur étaient les doctrines cartésiennes. Ces dernières lui valurent des persécutions, et même faillirent lui coûter la vie. Il publia pourtant encore une *Magyar logica*, et, devenu professeur à Kolosvar (Clausenbourg), il mourut en 1659. E. S.

APADÂNA (action glorieuse). Titre d'un recueil pâli bouddhique qui est le treizième de la collection intitulée *Kouddaka-nikâya*, cinquième et dernière section du Soutta-pitaka. L'Apadâna est divisé en deux parties inégales : la première, relative aux *Theros* (moines) compte cinquante-cinq chapitres et se rapporte à cinq cent cinquante personnages environ ; la deuxième, relative aux *Theris* (nonnes), ne compte que quatre chapitres et se rapporte à une quarantaine de personnages. Ce recueil est composé de stances dans lesquelles on raconte les vertus des membres mâles et femelles de la confrérie bouddhique et les divines récompenses que ces vertus leur ont values dans la série de leurs existences passées (V. Avadâna). L. F.

APAFFI ou **ABAFFI** (Michel), avant-dernier prince de Transylvanie, dont le règne marque la décadence de ce petit État, si singulièrement situé entre la puissance turque et la puissance autrichienne. En 1661, date de son avènement, et plus encore en 1690, date de sa mort, il n'était plus possible de conserver à la Transylvanie, pays de nobles hongrois, de bourgeois saxons et de paysans valaques, la grande situation que lui avait permise l'équilibre de ces deux puissances au temps de Bethlen Gabor et de Georges Rakoczy I[er]. Une lutte suprême se préparait, et la principauté amphibie ne pouvait plus être qu'un enjeu. Au candidat de l'Autriche, Jean Kemeny, illustre et héroïque écrivain magyar, le général turc Ali-pacha voulut opposer un concurrent ottoman ; et, sur le refus d'un simple marchand, il choisit un seigneur dont le caractère ne lui portait aucun ombrage, Michel Appaffi, alors retiré dans son château d'Ebesfalia, où il se remettait des fatigues d'une captivité où l'avaient entraîné les pillards tartares. Enlevé de force par les soldats turcs, cette fois pour devenir prince, Apaffi ne fut pas beaucoup moins captif sur le trône. Au moins la mort de Kemény le débarrassa-t-elle d'un rival, et la paix de 1664 lui permit-elle de vivre paisiblement sous la protection des Turcs. Son administration fut assez intelligente et prospère : il établit à demeure, dans cette contrée sans cesse traversée, des Arméniens errants, qui formèrent une colonie encore reconnaissable de nos jours. Le prince et son ministre Telekey louvoyèrent pendant plusieurs années entre les Turcs, les Autrichiens et les mécontents Hongrois ; enfin, en 1681, Apaffi crut devoir se joindre au suprême effort des musulmans et des Magyars, avant tout ennemis de l'Autriche, dont Tœkœli était le chef, pour conquérir les Etats de l'empereur et pour prendre Vienne. On connaît l'échec complet de cette tentative et les victoires foudroyantes des armées impériales, auxquelles ne devaient survivre ni le prestige militaire des Turcs, ni l'indépendance des princes transylvains. Compromis par sa déclaration de guerre, Apaffi fut fort heureux de conclure avec le duc de Lorraine un arrangement qui lui laissa jusqu'à sa mort une apparence de trône.— *Apaffi* (Michel II), son fils, porta encore le titre de prince, mais n'eut aucun pouvoir réel entre le grand chef de partisans Tœkœli qui conquérait une partie de sa principauté avec l'appui des Turcs, et les généraux impériaux qui finirent par en rester les maîtres. La paix de Carlowitz annexa de fait la Transylvanie aux Etats autrichiens. Michel Apaffi, sous le prétexte d'un mariage qu'il avait conclu avec une Bethlen et qui avait déplu, fut mandé à Vienne, obligé de céder ses droits, et retenu dans une captivité dorée jusqu'à sa mort survenue en 1713. E. S.

APAGOGÉ. En droit athénien, ce mot désigne la forme spéciale de l'action judiciaire quand un coupable était pris en flagrant délit et conduit sur-le-champ devant les magistrats qui pouvaient ou ordonner son arrestation immédiate, ou lui faire donner une caution. Le plaignant était tenu de remettre en même temps un libellé renfermant l'objet de sa plainte, libellé qui portait aussi le nom d'*apagogé*. Cette procédure ne devait être suivie que pour certains crimes déterminés, pour le vol manifeste, la piraterie, le sacrilège, le meurtre, et sans doute aussi pour les contraventions contre la police des marchés. L'*apagogé* pouvait être pratiqué envers le meurtrier, même hors le cas de flagrant délit, quand, par exemple, après les délais dans lesquels il y avait lieu de traduire suivant les formes ordinaires, il était rencontré en public, sur le marché ou dans les temples. Un autre cas est celui d'*apagogé* contre des *atimes*, citoyens privés de leurs droits, qui les auraient exercés quand même. Le discours d'Antiphon pour le meurtre d'Hérode est une défense présentée après une *apagogé*; celui de Lysias contre Agoratos une accusation dans un cas identique. L'*apagogé* différait de l'*endeixis* qui requérait l'action légale par les voies ordinaires et de l'*éphégésis*, qui supposait que le magistrat requis avait été amené lui-même comme témoin sur le lieu du flagrant délit (V. ces mots). J.-A. H.

Bibl.: Meier et Schœmann, *Der attische Process*; Berlin, 1883, éd. Lipsius, pp. 270 et suiv.

APAGOGIE. Nom donné, par les rhéteurs grecs, à une figure ou forme de raisonnement qui consiste à tirer des conséquences absurdes et nécessaires des propositions que l'on veut réfuter.

APAGOGIQUE (Méthode). Les géomètres grecs appelaient *apagogé* la réduction d'une question à une autre ; ils attribuaient à Hippocrate de Chios d'avoir, le premier, ramené de la sorte le problème de la duplication du cube à celui de l'insertion de deux moyennes proportionnelles.

Paul TANNERY.

APAGOGUE. (Art mil.). Manœuvre des anciennes armées grecques consistant à diminuer le front d'une troupe pour franchir un défilé ou un obstacle quelconque. Xénophon décrit l'apagogue qu'il employa constamment pendant la célèbre retraite des Dix-Mille. Sa petite armée marchait en carré vide quand elle arrivait; à l'entrée d'un défilé, le centre de la dernière face du carré s'arrêtait et soutenait le choc de l'ennemi, pendant que ses deux ailes se repliaient pour franchir le défilé avec le reste de la troupe. Les Grecs attendaient leur arrière-garde à la sortie du défilé, la soutenaient, reformaient le carré, et continuaient leur retraite.

APAISEURS (V. PAISEURS).

APALACHINE. On désigne sous ce nom l'*Ilex vomitoria* Ait., arbrisseau de la famille des Ilicinées (V. HOUX).

APALESTRE. Adjectif grec désignant ou les athlètes ou simplement les adolescents qui montraient pour la lutte et les divers jeux gymniques des dispositions médiocres. « Je compare les écrivains qui négligent le nombre de la phrase, dit Cicéron (*Orat.* 68), à ces athlètes que les Grecs nomment *Apalestres*... Il me semble que l'éloquence, privée de cet avantage, est sans force et sans vertu. » Le mot *apalestre* s'applique donc à un ensemble de caractères physiologiques et artistiques, qui, dans l'allure, la taille et la conformation, donnent l'impression d'un être inhabile aux exercices du corps, privé de grâce et de vigueur.

APALODERMA. Ce nom, appliqué par Swainson à un genre de *Couroucous* (V. ce mot et le mot TROGONIDÉS), a été corrigé par Agassiz en *Hapaloderma* (V. ce mot).

APAMÉ ou APAMA. Quatre femmes de ce nom sont citées par les anciens auteurs : 1° Apamé, qui épousa Séleucus Nicator, en 325 av. notre ère, lorsqu'Alexandre donna à ses généraux des femmes asiatiques ; Strabon (XII,8) dit qu'elle était fille d'Artabaze ; Arrien affirme que son père n'était autre que Spitamène, roi de Bactriane ; Tite-Live (XXXVIII, 13) la désigne par erreur comme la sœur et non la femme de Séleucus Nicator ; 2° Apamé, fille d'Antiochus Soter, selon Pausanias ; 3° Apamé, l'Apamia de Tite-Live (XXXV, 47), fille d'Alexandre de Mégalopolis ; 4° Apamé, concubine de Darius, suivant le livre d'Esdras.

APAMÉE (Géogr. anc.) Plusieurs villes d'Asie ont porté ce nom dans les temps anciens. Nous citerons :

1° APAMÉE, DE SYRIE. Fondée par Séleucus Nicator, dans la vallée de l'Oronte, au S.-E. d'Antioche. Elle existait encore au temps des Croisades. Des ruines nombreuses et d'un grand caractère indiquent seules aujourd'hui la place de cette cité; à peu de distance, sur une hauteur, se trouve le fortin de Kalaat el Moudik, situé sur un petit affluent de la rive gauche de l'Oronte, au N.-O. d'Hamah.

2° APAMÉE DE MÉSOPOTAMIE. — Fondée par Séleucus Nicator, sur la rive gauche de l'Euphrate, en face Zeugma. C'est aujourd'hui le village de Roum-Kaleh, sur la rive droite de l'Euphrate, au N. et à peu de distance de Biredjik.

3° APAMÉE CIBOTOS. — Fondée au confluent du Méandre et du Marsyas, par Antiochus Soter qui l'appela Apamée, du nom de sa mère, fille d'Artabaze, cette ville reçut bientôt le surnom de *Cibotos* (coffre), en raison de son importance commerciale qui en fit la rivale d'Ephèse. Apamée devint plus tard le chef-lieu d'une province romaine qui comprenait quinze villes dont six très importantes. Cette ville a été souvent ravagée par des tremblements de terre. Il ne reste aujourd'hui de l'ancienne Apamée Cibotos que des ruines qui, depuis plusieurs siècles, servent aux habitants de la nouvelle cité, Aïdin Guzel Hissar, de carrières d'où ils retirent les briques anciennes pour la construction de leurs maisons.

4° APAMÉE MYRLEA. — Fondée par une colonie de Colophoniens, sur les bords de la Propontide, et appelée Myrlea, du nom du chef de la colonie : Myrlus. Prise et détruite par Philippe, roi de Macédoine, Myrlea fut donnée par le vainqueur à son gendre Prusias, roi de Bythinie, qui fit reconstruire la ville et lui donna le nom d'Apamée, sa femme. Ce nom seul subsista pendant toute la période romaine. Aujourd'hui le petit port de Mondania, sur la mer de Marmara (à 42 kil. N.-O. de Brousse), s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Apamée. Il ne reste aucune ruine.

Ed. DUTEMPLE.

APANAGE. On a désigné primitivement sous ce nom en droit féodal la part faite aux puînés par l'aîné, seul héritier du fief, dans les pays et à l'époque où prévalut le principe de l'indivisibilité des fiefs. Ainsi que le mot l'indique (*Apanare = panem porrigere*), l'apanage constituait une sorte de pension alimentaire ; c'était une rente ou des revenus assignés sur le fief, ou un domaine dépendant du fief ; ce pouvait être aussi la jouissance d'un domaine compris dans le fief. On a des exemples d'apanage de ce genre à partir du XIIe siècle. Dans ce sens l'*apanage* est l'opposé du *partage*. — L'apanage royal n'a pas été essentiellement différent de l'apanage féodal. Lorsque, sous la troisième race des rois de France, eut prévalu le principe de l'indivisibilité du royaume, les rois concédèrent à leurs fils puînés des domaines, des seigneuries, qui furent nommés des apanages. Les théoriciens de l'ancien régime ont dit que les apanages avaient été soumis successivement à quatre régimes différents, les restreignant de plus en plus. Ce système est démenti par les faits. Les apanages féodaux n'étaient pas héréditaires; l'usage de l'hérédité s'introduisit dans les apanages royaux, mais elle fut tantôt absolue et tantôt restreinte à la ligne masculine directe. Les premiers rois capétiens concédèrent des apanages à leurs fils, mais ils n'aliénèrent ainsi qu'une seule seigneurie importante. Le roi Robert investit son fils Henri du duché de Bourgogne, et Henri, devenu roi, le transmit à son frère Robert. Ainsi fut créée une dynastie de Bourgogne indépendante, rivale de la maison de France et qui lui fut souvent hostile. Elle était à peine éteinte en 1362 par la mort de Philippe de Rouvre que le roi Jean eut l'imprudence de concéder de nouveau la Bourgogne, sans exclusion de la ligne féminine, à son quatrième fils Philippe, qui fut le chef de la seconde race des ducs de Bourgogne, non moins indépendante du trône et plus puissante encore que la première. Pour éviter que les apanages fussent un obstacle à l'autorité royale, plusieurs rois concédèrent à leurs fils des domaines dont l'exiguïté empêchait que leurs seigneurs devinssent jamais des vassaux dangereux. Les comtés de Dreux et de Courtenai furent ainsi donnés par Louis VI à ses fils Robert et Pierre. Au XIIIe siècle, les frères de Louis IX reçurent comme apanages des domaines considérables, mais sous la condition qu'ils reviendraient à la couronne après extinction de la ligne masculine directe. Il en fut de même pour les comtés de Valois, d'Alençon et de Clermont concédés par Louis IX à ses fils.

L'autorité royale s'affermissant toujours davantage, les légistes de la couronne en arrivèrent à considérer que cette réserve était loin d'être suffisante pour prévenir les conséquences funestes de ces démembrements du domaine royal, et ils cherchèrent à faire prévaloir le principe de l'inaliénabilité et de l'indivisibilité des droits souverains. Une ordonnance de Charles V, en 1374, décida qu'à l'avenir les apanages princiers ne consisteraient plus qu'en rentes ou en revenus provenant des domaines ainsi concédés, sans porter préjudice aux droits essentiels de la couronne. Mais cette disposition resta longtemps lettre morte et les rois, successeurs de Charles V, continuèrent à aliéner des domaines pour constituer des apanages, sans toujours stipuler l'exclusion des filles ou même des collatéraux. Jus-

qu'au milieu du XVIe siècle il y eut même des apanages constitués au profit de princesses du sang (Marguerite, fille de Henri II, duchesse de Berry). La première loi précise relative aux apanages fut inspirée par le chancelier Michel de l'Hospital. L'ordonnance de Moulins, en 1566, déclara le domaine royal inaliénable et décida que tous les apanages devaient faire retour à la couronne, francs et quittes de toute obligation, à l'extinction de la ligne masculine directe. Si depuis lors il n'y eut plus d'aliénation des droits souverains, on n'en continua pas moins à concéder des domaines, souvent immenses, à titre d'apanages, aux princes du sang. L'apanage d'Orléans constitué en faveur de Philippe, frère de Louis XIV, et qui s'accrut sous ses descendants, en est un exemple. — A la Révolution la Constituante et la Législative maintinrent d'abord les apanages des princes du sang, mais en les réduisant à des rentes ou pensions (lois des 13 août, 21 sept., 1er déc. 1790, 6 avr. 1791). Abolis en 1792, ils furent rétablis par le sénatus-consulte du 30 janv. 1810, conformément aux principes de 1790. Sous la Restauration, les ordonnances du 18 et du 20 mai 1814 rendirent à la famille d'Orléans son ancien apanage qui fut réuni à la couronne à l'avènement de Louis-Philippe (loi du 2 mai 1832). Depuis lors il n'a plus existé en France d'apanages proprement dits ; ce fut sous le nom de *dotations* (V. ce mot) que les fils du roi Louis-Philippe reçurent des domaines considérables. Lorsqu'en 1840 le ministère Soult proposa aux Chambres d'allouer une dotation de 500,000 fr. au duc de Nemours à l'occasion de son mariage, Cormenin publia deux de ses plus virulents pamphlets : *Lettre au duc de Nemours* et *Questions scandaleuses d'un jacobin au sujet d'une dotation*. Dans les pièces justificatives de cette dernière brochure il a réuni de nombreux et curieux renseignements sur les dotations et apanages des princes, la liste civile, les biens de la famille d'Orléans, etc.
Y.

APANCHOMÈNE, c.-à-d. l'*Etranglée*, surnom d'Artémis, dont Pausanias explique l'origine de la façon suivante : A Caphyæ, en Arcadie, la déesse possédait un temple où on la vénérait sous le vocable de *Condylitis*. Des enfants ayant attaché à sa statue des cordes sur lesquelles ils tiraient comme pour l'étrangler, les habitants du pays, afin de détourner le ressentiment de la déesse, les lapidèrent. Artémis trouva le châtiment excessif ; depuis cet instant, les femmes du pays ne mirent au monde que des enfants morts, jusqu'au jour où des purifications en l'honneur de ceux qui avaient été lapidés eurent apaisé leurs mânes ; Artémis étant une divinité préposée à l'enfantement, le sens de cette fable s'explique aisément. J.-A. H.

APANON (Techn.). Morceau de fer qui attache au train la flèche d'une voiture.

APANTHOMANCIE. Une des formes innombrables de la divination, chez les Grecs : celle qui se faisait par l'observation des fleurs. L'usage populaire d'effeuiller les marguerites, tel que Goethe l'a mis en scène (*Faust*, I, scène du Jardin), afin de conjecturer les sentiments de ceux dont on veut être aimé, n'est pas autre chose que de l'*apanthomancie*.

APAP. Nom porté par trois des chefs de tribus asiatiques nommés rois *Pasteurs* qui asservirent l'Egypte pendant un siècle et demi, avant l'avènement de la XVIIIe dynastie ; ces trois rois Pasteurs se différencient par leur cartouche prénom. Le nom hiéroglyphique *Apap* est transcrit Aphôphis et Aphôbis par les documents grecs. C'est sous l'un de ces rois que paraît avoir eu lieu l'établissement des Hébreux en Egypte. Un régent *(hâq)* du S. de l'Egypte qui, plus tard, fut roi sous le nom de *Raskenen Taouaa*, leva l'étendard de la révolte contre l'oppression étrangère ; Apap III ne put résister au soulèvement général du pays et les Pasteurs furent définitivement expulsés par Ahmès Ier.

APAP ou APOPHIS (Myth. égyptienne). C'est le nom d'un serpent gigantesque qui personnifie les ténèbres et contre lequel avait à lutter le soleil pendant sa traversée de l'hémisphère inférieur. D'après le titre du chap. VII du *Livre des morts*, Apap est, d'une manière générale, la personnification du mal. Le défunt le transperce de sa lance.

APARCHIES (Prémices). Il était d'usage, chez les Athéniens d'offrir aux divinités d'Eleusis, Cérès et Proserpine, les prémices des fruits de la terre. C'est ce qu'on appelait le sacrifice des Aparchies.

APARCTIENS. Peuple de la Sarmatie, en Asie, près du Palus-Méotide.

APARICIO (Jose), peintre d'histoire, né à Alicante en 1773, mort à Madrid en 1838. Aparicio fit ses premières études d'artiste à Valence et à Madrid et fut envoyé ensuite à Paris où il entra dans l'atelier de David. Rentré en Espagne, Ferdinand VII le nomma en 1815 peintre de la Chambre. A l'époque de sa mort il était depuis longtemps membre de l'Académie des beaux-arts de San-Fernando. Le musée do Madrid possède d'Aparicio une grande composition allégorique appelée : *la Famine à Madrid* (1811-1812), où des groupes d'êtres hâves, décharnés, mourant de faim, refusent avec indignation le pain que des soldats français, émus de leur misère, s'efforcent de leur faire accepter. *Nada sin Fernando*, « rien sans Ferdinand », dit une inscription placée dans le fond de ce tableau, où l'esprit de courtisanerie d'Aparicio se laisse aussi facilement juger que son médiocre talent de peintre. P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galerie biographique des artistes espagnols du XIXe siècle*; Madrid, 1868.

APARITHMÈSE, nom donné par les rhéteurs grecs à l'énumération par la formule premièrement, deuxièmement, troisièmement, etc...

APARNI. Peuple d'Asie que Strabon place au bord de la mer Caspienne, dans le voisinage de l'Hyrcanie (Strabon, l. XI, chap. VIII) ; il faisait partie du peuple nommé Dai, comme le peuple des Xanthii et des Pissivri.

APARQUES. Terme de la langue religieuse des anciens Grecs. Il désigne les prémices offertes aux dieux sur tous les biens qu'ils sont censés accorder aux hommes. A l'origine ces offrandes consistaient surtout dans un prélèvement fait sur la moisson annuelle ; plus tard on donne ce nom à toute espèce de don en nature, en objets fabriqués ou en argent, qui s'adressait à la divinité. Un 60e du tribut payé à Athènes par les alliés était versé comme *aparques* au trésor de l'Athéné de l'Acropole. Un fragment de l'historien Théopompe cite un oracle de Delphes qui recommande de payer aux dieux les *aparques de tous les fruits et de toutes les productions naturelles que chaque saison fait sortir du sein de la terre*. Par extension le mot *aparques* désigne le début d'un sacrifice quelconque, notamment la cérémonie qui consistait à couper, sur la tête de la victime encore vivante, quelques poils qui étaient distribués aux assistants et jetés au feu. Quand les auteurs parlent des *aparques* des *magistrats*, il faut entendre par là les sacrifices spéciaux offerts par eux avant leur entrée en charge. Un sens plus spécial du mot s'applique à des hommes qui sont envoyés en pays étranger au nom d'une divinité, particulièrement d'Apollon, pour coloniser et propager son culte. Cet usage s'explique en ce qu'après les guerres de conquêtes, une partie des prisonniers était vouée à l'Apollon de Delphes ; et comme le temple ne pouvait les nourrir, on les expédiait ailleurs en qualité de colons, mais en leur maintenant les fonctions sacrées qu'ils tiraient de leur origine. Magnésie en Crète fut bâtie par des Magnètes établis au pied du mont Pélion, qui, molestés par des Thessaliens et pour obtenir la protection d'Héraclès, avaient quitté leur pays comme *aparques*. Des pratiques analogues se rencontrent dans la célébration du *Ver Sacrum* des Romains. J.-A. H.

APARTÉ. L'un des moyens les plus singuliers, les plus invraisemblables et cependant les plus indispensables à l'action dramatique. L'aparté est une remarque, une réflexion, parfois un petit discours qu'un personnage se

fait à lui-même lorsqu'il se trouve en scène avec un ou plusieurs autres, de façon que ceux-ci soient censés ne pouvoir l'entendre. L'aparté est absolument nécessaire au théâtre, en ce qu'il sert à faire connaître au spectateur les projets, les désirs, les sentiments secrets de celui qui s'y livre, et qui ne doivent pas être connus de ses interlocuteurs. Chacun sait très bien que l'homme ne se parle guère à lui-même, et surtout qu'il ne se fait point de confidences en présence de gens qui auraient le plus grand intérêt à savoir ce qu'il pense et ce qu'il médite; mais il est des cas où le public doit être instruit de certaines choses, et où l'aparté est le seul moyen que l'auteur puisse employer pour les lui communiquer. Il faut donc passer sur l'invraisemblance et sur l'inconséquence en vertu du proverbe : *Nécessité fait loi*, applicable surtout aux choses du théâtre. Le poète doit faire en sorte seulement que l'invraisemblance ne soit pas trop choquante, et pour cela il faut que l'aparté soit toujours bref et rapide, qu'il soit employé avec la plus grande sobriété. Il est nécessaire aussi que l'acteur le lance d'une façon adroite, sans appuyer dessus plus que de raison, surtout qu'il semble bien se parler à lui-même et qu'il n'ait pas l'air de l'adresser au public. Selon Chamfort, c'est La Ménardière qui, dans sa *Poétique*, a inventé ce mot d'*aparté* pour caractériser ce qu'il représente, et il ajoute que de plusieurs volumes que ce La Ménardière a laissés sur le théâtre, c'est le seul mot qui soit resté. C'est encore Chamfort qui a fait, sur l'aparté, les remarques suivantes: « On trouve peu d'apartés chez les Grecs. Ils ne sont guère que d'un vers ou deux, encore sont-ils dans la bouche du chœur, qui les dit après qu'un acteur vient de parler pour donner à l'autre le temps de méditer sa réponse, ou quand un acteur arrive au théâtre. Les Latins se sont moins asservis à cette règle. On trouve dans Plaute des apartés d'une longueur insupportable, mais Térence les fait beaucoup plus courts. Sénèque le tragique s'en est permis de dix-sept vers. L'art consiste à rendre l'aparté intéressant par la situation du personnage qui laisse voir les mouvements dont il est combattu, ou qui révèle quelque secret terrible. Dans la comédie, il faut s'en servir pour produire des jeux de théâtre, comme lorsqu'un acteur fait, en deux mots, tout bas, une réflexion plaisante sur ce que l'autre dit tout haut, etc. » Certains poètes dramatiques habiles savent tirer un grand parti de l'aparté, et, à l'aide d'un mot, d'une réflexion placée sous cette forme dans la bouche d'un personnage, trouvent moyen de produire un effet, soit pathétique et puissant, soit plaisant et comique ; il en est qui, à l'aide de ce procédé d'un emploi d'ailleurs difficile, dessinent ou renversent une situation, posent ou développent d'un mot un caractère. Chacun sait que pour le génie il n'est point d'entraves, ou qu'il fait servir ces entraves mêmes à son succès. — De tout temps on a disserté, discuté et disputé sur les inconvénients et les avantages de l'aparté, que quelques-uns, ne lui pardonnant pas son invraisemblance, voulaient absolument proscrire de la scène, sans songer qu'on ne pouvait ni le supprimer ni le remplacer. C'est ainsi que cette question souleva un jour un grand débat entre La Fontaine, Boileau, Molière, Chapelle et quelques autres. Molière, soutenu par Boileau, prenait la défense de l'aparté, dont La Fontaine ne voulait pas entendre parler ; celui-ci s'échauffait, déclamant avec vivacité contre l'absurdité d'un procédé selon lui si fâcheux, et il parlait avec tant de chaleur et de volubilité qu'il n'entendait pas Boileau qui, placé tout auprès de lui, ne cessait de dire: *Voyez ce butor! quel entêté, quel extravagant que ce La Fontaine!* Au bout d'un instant, tout le monde se mit à rire aux éclats et La Fontaine, s'arrêtant alors et demandant la cause de cette hilarité: « Pardieu! lui dit Boileau, vous tonnez tout à l'aise contre les apartés et voilà une heure que je vous débite aux oreilles une kyrielle d'injures sans que vous en ayez entendu un traître mot. » L'histoire ne dit pas si La Fontaine fut convaincu. Arthur Pougin.

A PARTE ANTE, A PARTE POST. Locut. scolastique, qui pourrait se traduire par *d'avant* et *d'après*. L'éternité *a parte ante* était l'éternité *d'avant*, c.-à-d. écoulée, antérieurement à un moment donné, à la création, par exemple, et l'éternité *a parte post* était l'éternité *d'après*, ou postérieure à ce moment. Conception contradictoire, à la vérité, que celle d'une éternité qui commence, ou d'une éternité qui prend fin, puisque, à parler rigoureusement, l'éternité, par hypothèse, est l'existence absolue, sans commencement ni fin, soustraite à la condition du temps et de la durée. Cette question inextricable des rapports du temps et de l'éternité, qui se posait surtout à propos du dogme de la création et de celui de l'immortalité de l'âme, n'est qu'un aspect de la question des rapports du fini avec l'infini, qui tient tant de place en métaphysique. H. M.

APARYTES. Peuple de la Perse, selon Hérodote, l. III, c. XCI.

ÂPASTAMBA (Litt. indienne). 1° Nom patronymique sous lequel nous est parvenu un important *Kalpasoutra*, corps d'aphorismes où sont exposés, sous une forme systématique et concise jusqu'à l'excès, les préceptes des Védas (surtout du Yadjour-Véda), relatifs aux cérémonies des sacrifices et aux devoirs des castes supérieures. L'ouvrage est divisé en trente prasnas ou questions. A défaut d'indication précise sur l'auteur, le caractère irrégulier du sanscrit d'Apastamba, la place que lui assigne une ancienne tradition parmi les interprètes du Yadjour-Véda, enfin les témoignages épigraphiques portent à croire qu'il vivait trois siècles au moins av. J.-C. dans le pays Andhra (S.-E. de l'Inde, entre la Godâvarî et la Krishnâ). M. Bühler a traduit la partie du Kalpasoutra qui enseigne les devoirs *(Dharmasoutra)*, dans les *Sacred Books of the East*, Oxford, 1879. S. L.

2° Nom d'un des auteurs des Çulvasûtras ou *Règles du cordeau* hindoues, traités géométriques antérieurs à l'ère chrétienne et traduits en anglais par Thibaut (Calcutta, 1875). Apastamba emploie l'approximation : $\sqrt{2} = 1 + \frac{1}{3} + \frac{1}{3.4} - \frac{1}{3.4.3.4}$, et prend $\frac{13}{15} \times 2r$ comme le côté du carré équivalent à πr^2. T.

APATE (*Apate* Fabr.). Genre d'Insectes Coléoptères, qui a donné son nom au groupe des Apatides. Les *Apate* ont le corps très épais, très cylindrique, avec le prothorax extrêmement convexe, couvert d'aspérités, et les élytres tronqués et souvent épineux à l'extrémité. Les antennes, très courtes, sont terminées brusquement par une massue de trois articles, les hanches antérieures sont épaisses et saillantes et les pattes sont terminées par des tarses de cinq articles, dont le premier est très petit, souvent à peine visible. Ces insectes ont des mœurs analogues à celles des Bostriches et des Scolytes. Ils sont essentiellement xylophages. Leurs larves, molles et blanchâtres, vivent dans les troncs et les branches des arbres, qu'elles creusent de galeries longitudinales ; elles causent parfois d'assez grands dommages. L'espèce la plus commune en France est l'*A. capucina* Fabr. (*Dermestes capucinus* L.), qui est long de 5 à 12 millim., d'un noir foncé, avec les élytres et l'abdomen d'un beau rouge. Ses mœurs et ses métamorphoses ont été décrites par Perris, dans les *Annales de la Soc. entom. de France*, 1850, p. 555. D'après Rosenhauer (*Beitr. Z. Insekten fauna Europa*, 1847, p. 139), la larve de l'*A. bispinosa* Oliv. (*Sinoxylon muricatum* Fabr.) cause, dans le Tirol, des dégâts aux vignes, dont elle creuse longitudinalement les sarments. L'*A. francisca* Fabr., pour lequel Pallas (*Spicil. zool. Ins.*, p. 7) a établi le genre *Ligniperda*, se rencontre dans le midi de l'Espagne et le nord de l'Afrique. Sa larve attaque les mûriers. Ed. Lef.

APATÉLITE. Sulfate hydraté de sesquioxyde de fer que l'on rencontre en rognons jaune clair dans l'argile de Meudon et d'Auteuil.

APATEMYS (V. Stylinodon et Tillothère).

APATÉON. Genre d'Amphibiens (Batraciens) fossiles,

créé par H. von Meyer (1844) et devenu le type d'une famille *(Apateonidæ)* des *Stégocéphales* (V. ce mot), que l'on caractérise ainsi : Corps lacertiforme. Tête triangulaire, un peu arrondie en avant. Toutes les vertèbres munies de côtes courtes ; les vertèbres sacrées ayant les apophyses dilatées. Plaques claviculaires et interclaviculaires pédonculées. Dents à crête près de la pointe. Des arcs branchiaux chez le jeune (Hœrnes). — Le genre *Apateon* est des schistes bitumineux (Carbonifère) de Münsterappel. Les genres *Melanerpeton* (Fritsch), du permien de Bohême et du grès rouge de Saxe (*M. spiniceps*), et *Pelosaurus* (Credner) du même gisement, s'en rapprochent beaucoup. Il en est de même de l'*Archegosaurus latirostris* (Jordan), qui s'éloigne beaucoup du véritable *Archegosaurus* (*A. Decheni)*, pour ressembler à *Pelosaurus*. Mais L.-C. Miall a fait remarquer que la distinction entre les genres *Apateon* et *Archegosaurus*, telle que l'établit H. von Meyer, ne repose actuellement que sur des caractères de faible importance, et qu'il y aura peut-être lieu, par la suite, de réunir les deux genres et par conséquent les deux familles. L'*A. terrestris* était, d'après Gaudry, très proche allié des Batraciens urodèles, à mœurs vraisemblablement aquatiques, dont il a fait le genre *Protriton* (V. Archegosaurus). E. Trouessart.

APATHIE. I. Philosophie. — L'apathie est un manque de sentiment, une insensibilité intellectuelle et morale. Or, le sentiment est le ressort de l'action. Celui donc qui ne sent pas n'est point porté à agir, et par conséquent n'agit pas, il reste indolent. Ainsi, au sens étymologique, apathie, indolence (c'est le même mot en grec et en latin), désigne la cause dont la véritable apathie, au sens usuel, est l'effet. Le sens s'est élargi par une métonymie fréquente dans l'histoire du langage. — Au sens historique, l'apathie (ἀπάθεια, indolentia) désigne l'état d'âme dans lequel Epicure faisait consister la vraie sagesse. C'était non une absence de sentiment, mais une absence de douleur que rend bien le mot latin *indolentia* employé par Cicéron (*De finibus*, l. I). Le sage doit rechercher le plaisir ; mais le vrai plaisir consiste à ne souffrir pas : éviter donc les heurts et les cahots de la vie, les douleurs de toute nature, arriver à l'apathie absolue, tel est le souverain bien (V. Epicure). Fonsegrive.

II. Théologie. — Insensibilisation, état de l'âme rendant l'homme étranger à la douleur comme à la joie, aux désirs et aux craintes qui s'y rapportent. On a parfois écrit que des sectes chrétiennes ont fait de l'apathie en toutes choses un moyen de salut, et que ces *apathistes* furent nombreux dans les premiers siècles. Cela est inexact. La prétention à l'apathie peut se trouver dans le stoïcisme ; mais l'histoire ne montre nulle part des sectes chrétiennes de ce genre*;* car rien n'est plus contraire aux tendances du christianisme. Tout au plus pourrait-on trouver une vague ressemblance entre l'apathie et certains aspects du *quiétisme*, chose fort moderne. Quant à l'ascétisme des premiers siècles, loin de dédaigner la souffrance, il faisait de la douleur et des privations un culte méritoire. D'autre part, sous le nom de *renoncement* et de *mortification de la chair*, il est facile de reconnaître un échange de valeurs : le trésor placé au ciel préféré au trésor restant sur la terre ; et une transposition de craintes et de désirs : la peur profonde de l'enfer et l'ardente recherche du paradis, dominant toutes les autres craintes et toutes les autres recherches. Le mot apathie se rencontre dans Clément d'Alexandrie et dans Bossuet ; mais, chez le premier, il représente la victoire obtenue par un combat ; chez le second, une parfaite possession de l'espérance. E.-H. V.

APATIN. Bourg de Hongrie, comitat de Bacs, sur le Danube ; 11,973 hab. — Marché et centre d'exploitations agricoles importantes.

APATISSEMENT (V. Pâtis).

APATITE. L'*apatite* est du fluo-phosphate de chaux ; souvent le fluor y est remplacé partiellement par du chlore $Ca^5P^3O^{12}$(Fl. Cl). — Elle est en prismes hexagonaux réguliers portant de nombreuses modifications sur les arêtes de la base et sur les arêtes verticales, ou encore en masses compactes, granulaires, fibreuses, transparentes ou translucides, présentant les couleurs les plus variées. Elle est soluble sans résidu dans les acides. On la trouve dans les roches cristallines, dans les filons stannifères ou dans ceux du fer magnétique. A l'état compact, elle forme dans les environs de Logrono et de Truxillo, en Espagne, des collines entières où elle est disposée par bandes entremêlées de quartz ; elle est parfois tellement phosphorescente lorsqu'on la projette sur des charbons ardents qu'on lui a donné le nom de *phosphorite*. L'apatite a été reproduite artificiellement par Forchhammer, Daubrée, Debray, H. Sainte-Claire-Deville et Caron. On l'emploie comme pierre à bâtir et surtout pour les besoins de l'agriculture.

APATOSAURUS. Genre de Reptiles-Dinosauriens fossiles créé par Marsh (1877) et qu'il place dans la famille des *Atlantosauridæ* et dans son ordre des *Sauropoda*. Les membres ressemblaient à ceux du genre *Morosaurus*, tandis que le bassin est plus semblable à celui d'*Atlantosaurus* (V. ce mot). Le sacrum avait seulement trois vertèbres, au lieu de quatre que l'on trouve dans les deux genres précédents. Les vertèbres cervicales sont fortement opisthocéliennes, c.-à-d. à corps concave en arrière, convexe en avant. Les dents indiquent un régime herbivore. La taille est gigantesque et devait égaler celle de l'*Atlantosaurus;* d'après la forme et les proportions des vertèbres cervicales, le cou devait être massif et beaucoup plus court que celui du *Morosaurus*. Les deux espèces connues, *A. ajax* et *A. laticollis*, sont des couches jurassiques du Colorado, dans l'Amérique du Nord (V. Sauropodes). E. Trouessart.

APATURE (*Apatura* Fabr.). Genre de Lépidoptères-Rhopalocères, qui a donné son nom au groupe des Apaturides. Les *Apatura* sont caractérisés par leurs antennes allongées, se renflant insensiblement en une massue fusiforme, et par leurs palpes plus longs que la tête, connivents vers leur extrémité, à premier article nu et très aigu. Leurs ailes sont ornées de taches ocellées et présentent, chez les mâles, un reflet bleu violet très vif ; les ailes supérieures sont sinuées, les inférieures denticulées et dépourvues de queue. Les chenilles sont limaciformes, avec la tête surmontée de quatre cornes épineuses et l'extrémité anale terminée par deux petites pointes conniventes. Les chrysalides sont comprimées latéralement avec le dos bombé et caréné et la tête bifide. — Les *Apatura* ont des représentants en Europe, en Asie et en Amérique. La France en possède deux espèces : l'*A. iris* L. ou *Grand-Mars changeant* et l'*A. ilia* Fabr. ou *Petit-Mars changeant*. L'*A. iris* a les ailes d'un brun noirâtre, avec des taches blanches aux supérieures et une bande transverse de même couleur au milieu des inférieures. Ce beau lépidoptère se rencontre surtout dans le nord et le centre. Il habite, en juin et juillet, les parties basses des grands bois et se tient au sommet des trembles et des peupliers ; il en descend pendant la chaleur du jour et vient se poser sur les fientes de bestiaux, sur les arbres qui suintent, sur les tas de fumier, etc. L'*A. ilia* se distingue de l'*A. iris* par sa taille plus petite et les taches fauves de ses ailes. On le trouve en juin et en juillet dans les bois humides et les prairies. Sa chenille, d'un vert tendre, chagriné de jaune et de blanc, vit sur les branches les plus élevées des saules et des peupliers. Ed. Lef.



Apatura Ilia.

APATURÉON (Ant. gr.). Nom du troisième mois de l'année dans le calendrier de Cyzique et d'Olbia ; il correspondait à peu près au sixième des Athéniens, c.-à-d. au *Poseideon* et à notre mois de décembre. Dans les villes de l'ancienne monarchie de Pergame, c.-à-d. chez les *Asiens* de l'empire romain, l'*apaturéon* était le troisième mois également et allait du 24 nov. au 25 déc. ; de même à Ephèse. Il tirait son nom de la fête des *Apaturies* qui à Athènes était célébrée dans le mois *Pyanepsion ;* il paraît avoir été dédié à Aphrodite Uranie, qui dans une inscription porte le surnom d'*Apatura*. J.-A. H.

APATURIES. Fête particulière aux Grecs de race ionienne et qu'on retrouve dans un grand nombre de villes. L'origine en était obscure, même pour les anciens, qui racontaient, pour l'expliquer, diverses légendes toutes plus ou moins suspectes. C'est sur la fête des *Apaturies* à Athènes que l'on a le plus de données. Cette fête, qu'une étymologie contestable rattachait à une ruse de guerre (ἀπάτη) imaginée par un des chefs athéniens lors de la lutte des Athéniens et des Béotiens en 1100 av. J.-C., n'était en réalité qu'une fête rappelant l'antique organisation religieuse de l'Attique, au temps où les Athéniens étaient groupés non pas suivant des cadres politiques artificiels, mais en un grand nombre de petites communautés distinctes qui chacune avaient leur culte particulier et leurs membres unis par les liens du sang. Ces communautés s'appelaient phratries, et leurs membres φράτορες ou ἁμαπάτορες (gens issus d'un même père), et c'est peut-être de ce dernier mot qu'est venu le nom de Ἀπατούρια (ἁμαπατόρια), les Apaturies étant en effet la fête des phratries. Elles duraient trois jours : le premier jour avait lieu un repas sacré (δορπία) dans chaque phratrie ; le deuxième jour était celui des sacrifices solennels (ἀνάῤῥυσις) ; le troisième jour était appelé κουρεῶτις, non pas, comme le prétendent certains auteurs, parce qu'on coupait ce jour-là les cheveux des enfants, mais parce que les enfants (κοῦροι) nés dans l'année des divers membres de la phratrie étaient inscrits ce jour-là dans la communauté. On les présentait devant l'autel allumé et les membres de la confrérie votaient sur leur admission. Le discours de Démosthène *contre Macartatos* fait connaître le détail de cette curieuse cérémonie. J. M.

Bibl. : Meier, *De gentilitate attica*. — Mommsen, *Heortologie*. — Hermann, *Gottesdienstliche Alterthümer*.

APAYAOS. Peuplade de l'île de Luçon (Philippines), de race malaise ; ils habitent les montagnes Caraballos, dans le bassin supérieur du fl. Cagayan (V. Philippines).

APCHAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. d'Ardes ; 650 hab.

APCHER (Garin d'), troubadour de la fin du XII[e] siècle, appartenait à une famille du Gévaudan. Son biographe provençal nous dit de lui : « Il fut vaillant et bon guerrier, large, bon troubadour, beau cavalier, expert en amour et en galanterie. C'est lui qui fit le premier *descort* (V. ce mot) ». Ce qui nous est resté de ses poésies n'est guère en rapport avec les paroles du biographe : nous ne possédons de Garin d'Apcher que sept ou huit sirventes ou *coblas*, assez obscures et d'un ton injurieux. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, XIV, 565 et XVII, 416. — Camille Chabaneau, *les Biographies des troubadours en langue provençale ;* Toulouse, 1885, pp. 63 et 143.

APCHÉRON. Presqu'île de la Russie, gouvern. de Bakou, sur la rive orient. de la mer Caspienne ; elle forme le prolongement de la chaîne du Caucase, s'étend sur une distance de 50 verstes et se termine par la pointe de Schakov. Son sol est peu fertile ; pourtant, on y récolte de la garance, du safran, du coton. La péninsule est surtout remarquable par ses nombreuses sources de naphte ; la vente des terrains a déjà rapporté à l'Etat plus de trois millions de roubles. Marais salins. Le sol exhale de l'hydrogène carboné, inflammable au contact de l'air. D'A.

APCHON. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Riom-ès-Montagnes, au pied d'un rocher, près de la Rue ; 788 hab. Ruines du *château*, que la tradition fait remonter au roi Clovis. Dans l'église, tombeaux du XII[e] siècle. — Fabr. de dentelles.

APÉGA. Nom de la femme de Nabis, tyran de Lacédémone en 206 av. J.-C. Ce nom devint celui d'un instrument de torture raffinée que ce couple, fameux par sa cruauté, avait inventé. L'instrument représentait Apéga elle-même, magnifiquement parée. Les malheureux que l'on jetait dans ses bras sentaient aussitôt des lames d'acier pénétrer dans leurs chairs, sous l'impulsion d'un mécanisme spécial, jusqu'à ce qu'ils mourussent de ces embrassements.

APEIBA. Aublet (*Guian*, p. 537, t. 213-216) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Tiliacées, dont on connait seulement quatre ou cinq espèces, propres aux régions tropicales de l'Amérique. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, très amples, à fleurs verdâtres ou jaunâtres disposées en cymes di ou trichotomes. Leur fruits, volumineux, de forme orbiculaire, sont coriaces et hérissés sur toute leur surface de tubercules ou d'épines raides et serrées. Ils renferment un grand nombre de très petites graines à albumen charnu entourant un embryon droit. L'*A. Tibourbou* Aubl. et l'*A. glabra* Aubl. croissent communément à la Guyane. L'*A. glabra* a un bois tendre, blanc et très léger, recouvert d'une écorce lisse et verdâtre. Les créoles l'appellent vulgairement *bois de mèche*, parce qu'en frottant avec vitesse l'un contre l'autre deux morceaux de ce bois, les Galibis obtiennent facilement du feu. Ed. Lef.

APEIBOPSIS. Ce nom a été donné par Heer à des fruits fossiles qui présentent assez d'analogie avec ceux du genre *Apeiba* Aublet, de la Guyane. Cependant, des différences notables ne permettent pas de considérer les *Apeiba* et les *Apeibopsis* comme génériquement identiques. L'*Apeibopsis Laharpii* Heer a été observé dans la mollasse, près de Langenthal et d'Aarwangen. L'*A. Haidingeri* Ung est connu dans le grès tertiaire de Putschim en Bohême, et l'*A. variabilis* Bow, dans les couches éocènes de l'île de Wight (Angleterre). L'*A. Decaisneana* Crié appartient à la flore éocène de la Sarthe ; nous citerons encore l'*A. lignitiea* Massal, de l'éocène supérieur de Muzzolone, en Italie. Louis Crié.

APEL (Jean-Auguste), poète allemand, né à Leipzig en 1771, mort dans la même ville le 9 août 1816. Sa vie se passa presque tout entière dans sa ville natale, où son père était bourgmestre. Il y fit ses études et s'y établit plus tard comme avocat ; il fut nommé, en 1801, membre du Conseil de la ville. Dans sa jeunesse, il visita l'université de Wittemberg, où il compléta ses études de droit et de philosophie. Apel est un des poètes qui entrèrent dans la voie ouverte par la *Fiancée de Messine* de Schiller ; il voulut adapter le drame allemand, aussi étroitement que possible, à la forme antique. Il faut citer surtout, parmi ses tragédies, *Polyidos* (1805), les *Etoliens* (1806) et *Kalirrhoé* (1807). Il publia aussi des poésies lyriques, des nouvelles et un traité de prosodie (*Metrik*, Leipzig, 1814-1816, 2 vol. in-8), qui est peut-être son meilleur ouvrage. A. B.

APEL (Guide-Théodore), poète allemand, fils du précédent, né à Leipzig le 10 mai 1811, mort dans la même ville le 26 nov. 1867. Il avait cinq ans lorsqu'il perdit son père. Sa mère, femme instruite et distinguée, l'éleva avec un grand soin et s'appliqua à cultiver les heureuses dispositions qu'il montra de bonne heure pour la poésie et la musique. Théodore Apel fit ses études à Leipzig et à Heidelberg ; il entra en relation avec les compositeurs Richard Wagner, Mendelssohn-Bartholdy et Reisiger. Une chute de cheval qu'il fit en montant au château de Heidelberg lui causa une lésion à la tête et lui fit perdre la vue. Depuis ce temps, il vécut dans sa ville natale, adonné aux arts et aux lettres, apprécié pour l'agrément de son commerce, pour la franchise et l'amabilité de son

caractère. Sa tragédie, *Gunther de Schwarzbourg*, eut peu de succès ; mais quelques-unes de ses comédies, *Catherine la couturière*, *Jeunes hommes et vieilles femmes*, *le Médecin de la maison*, se sont maintenues sur les théâtres de genre. Ses poésies plaisent par la facilité du style et le naturel des sentiments ; elles ont paru en deux recueils (Leipzig, 1840 et 1857, in-8). Les œuvres dramatiques de Théodore Apel ont été recueillies en deux volumes (Leipzig, 1856-1857, in-8). A. B.

APÉLIOTE ou *Aphéliote*. Nom que les Grecs donnaient au vent d'Est, à celui qu'Homère appelle l'*Eurus* et les Latins *Subsolanus*. Il commençait à souffler généralement en mai, après le Favonius, et amenait aux Grecs de l'Attique, avec une température douce, des pluies fertilisantes. Aussi les Athéniens l'avaient-ils personnifié sous la figure d'un bel et vigoureux adolescent, les mains chargées de fruits.

APELLE, de *Apella*, nom d'un juif. Ce mot a été employé comme synonyme de *circoncis* (V. Circoncision).

APELLE, un des plus grands peintres de l'antiquité, contemporain d'Alexandre et de ses successeurs. Suivant Pline, il surpassa tous ses devanciers et nul de ceux qui vinrent après lui ne parvint à l'égaler. Les modernes l'ont comparé tantôt à Raphaël, tantôt au Corrège. Les comparaisons de ce genre ne sont jamais qu'à moitié justes. Apelle ne ressemble qu'à lui-même. C'était un Ionien d'Asie Mineure. Quelques auteurs anciens lui donnent Ephèse pour patrie ; d'autres le font naitre à Colophon. Ce qui paraît certain, c'est qu'il reçut des Ephésiens le droit de cité. Il étudia la peinture sous la direction d'un peintre inconnu, Ephore, et fit, grâce à ses conseils, de rapides progrès. Il se rendit ensuite à Sicyone pour compléter ses études dans l'atelier de Pamphile. A ce moment, Philippe cherchait à réunir autour de lui les plus illustres représentants de la haute culture hellénique. La renommée d'Apelle étant venue jusqu'à lui, il l'appela à Pella, où se trouvaient déjà un certain nombre d'artistes, entre autres le sculpteur Lysippe. C'est à la cour du roi de Macédoine qu'Apelle se lia d'amitié avec Alexandre. Quand celui-ci fut monté sur le trône, il devint son peintre ordinaire. Une ordonnance royale décida que seul il aurait le droit de faire le portrait du roi. Pendant qu'Alexandre fait la guerre en Asie, nous voyons Apelle établi à Ephèse : c'est alors, sans doute, qu'il y reçoit le titre de citoyen. Il s'était déjà rendu célèbre par plusieurs chefs-d'œuvre. On avait de lui un portrait d'Alexandre, exposé dans le temple d'Artémis Ephésienne, reconstruit après le forfait d'Erostrate. La main droite du roi tenait la foudre et paraissait sortir du tableau. Le visage était dans l'ombre. Alexandre avait payé ce portrait vingt talents. Il se plaisait à dire qu'il y avait dans le monde deux Alexandre, l'Alexandre fils de Philippe et l'Alexandre peint par Apelle. Un autre portrait du roi le représentait sur son char de triomphe ; un autre le montrait en compagnie de la Victoire, ainsi que des demi-dieux Castor et Pollux; un autre encore le figurait à cheval : le cheval était si vivant, que les chevaux réels hennissaient en le voyant. Plusieurs grands personnages de la cour de Macédoine virent également leurs traits reproduits par Apelle. C'est ainsi qu'il fit un portrait équestre de Clitus, qu'il peignit Archélaüs, Antigone, etc. Un prêtre d'Artémis Ephésienne, Mégabyse, et la maîtresse d'Alexandre, Pancasté, lui inspirèrent aussi deux de ses meilleurs tableaux. Apelle survécut à Alexandre. Il semble, dans la seconde période de sa vie, s'être particulièrement consacré à la peinture mythologique. Nous le voyons faire un assez long séjour à Alexandrie, où règne Ptolémée. Il y est en butte aux intrigues de ses rivaux, parmi lesquels se distingue le peintre Antiphile. C'est à Alexandrie qu'il compose son grand tableau allégorique de la Calomnie, décrit par Lucien (*Calumn. non tem. cred.*, 2), tableau qu'ont essayé de reproduire, d'après Lucien, toute une série de peintres allemands et italiens du xve et du xvie siècle, parmi lesquels il faut nommer en première ligne Albert Dürer. D'Alexandrie, Apelle se rend à Rhodes, où il fait la connaissance de Protogène. Il est probable qu'il fit aussi un voyage à Athènes. Il paraît avoir fini ses jours dans l'île de Cos, au moment où il travaillait à son tableau d'Aphrodite Anadyomène, une de ses compositions les plus admirées des anciens. Parmi les autres tableaux mythologiques d'Apelle, citons Charis, dans l'Odéon de Smyrne; Tyché assise; Artémis au milieu d'un chœur de jeunes chasseresses ; Hercule ; Eros nu ; des personnifications des forces de la nature, telles que le tonnerre, la foudre, etc. L'habileté d'Apelle dans la disposition et les proportions des figures était fort vantée. Il avait rapporté de son séjour à Sicyone un goût très vif pour l'imitation scrupuleuse de la nature. Il attachait une grande importance aux jeux de la lumière et à la perspective. C'est ce qui donnait à sa peinture ce caractère plastique que nulle autre ne possédait. De là les nombreuses statues inspirées par les tableaux d'Apelle. Comme homme, Apelle nous apparaît doué d'une grande modestie, qui forme un heureux contraste avec l'orgueil de Zeuxis et de Parrhasius. Le premier il reconnut la valeur de Protogène, qui devint, grâce à lui, un des plus grands parmi ses contemporains.

P. Girard.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*, t. II, pp. 202 et suiv. — Owerbeck, *Die antiken Schrift-Quellen sur Geschichte der bildenden Künste bei den Griechen*, pp. 344 et suiv. — Henri Houssaye, *Histoire d'Apelle* ; Paris, 1868, 3e éd. — Karl Wœrmann, *Die Malerei des Allerthums* ; Leipzig, 1878, pp. 55 et suiv.

APELLÉE. Epithète très répandue chez les Lacédémoniens, les Delphiens et les Macédoniens pour désigner le mois de novembre, qui était dédié à Apollon. Il correspondait au Maimactérion des Athéniens.

APELLES, théologien gnostique, disciple de Marcion ; il se trouvait à Rome vers 145 ; le grand âge qu'il atteignit lui a fait donner le surnom de *Senex*. On sait le titre de deux de ses ouvrages : Φανερώσεις et Συλλογίσμοι ; mais comme aucun d'eux ne nous est parvenu, on ne connait sa doctrine et sa vie que d'après le témoignage des écrivains orthodoxes, ses adversaires. Contrairement à son maître, qui admettait deux principes actifs, coéternels, Apelles enseignait l'existence d'un être parfaitement bon, souverainement puissant, antérieur et supérieur à tout. Au-dessous de ce Dieu, il plaçait un nombre indéterminé d'anges ou d'esprits, parmi lesquels l'*Angelus indytus*, créateur du monde et des âmes, et l'*Angelus igneus*, créateur de la chair et séducteur des âmes. C'est à la prière de l'*Angelus indytus* que Dieu a envoyé sur la terre Jésus-Christ, son fils. Marcion, qui faisait de la matière le principe du mal, avait dénié à Jésus un corps réel et ne lui avait prêté que l'apparence de la naissance et de la mort : *phantasma vindicans Christum*, comme dit Tertullien. Apelles, au contraire, lui attribuait un vrai corps ; mais comme il plaçait le principe du mal dans la chair, œuvre de l'esprit du feu, il ne pouvait admettre que ce corps eût été pris dans le sein de Marie : Jésus l'avait tiré de la matière pure, empruntée aux divers éléments qu'il avait traversés en descendant du ciel, et il la leur avait restituée en remontant au ciel. — Apelles obéissait à l'inspiration d'une vierge nommée *Philumena*, dont il a traduit les révélations dans un de ses livres. Cette femme se nourrissait d'un pain miraculeux, qu'elle appelait le *pain céleste*, et elle avait des visions, dans lesquelles elle conversait avec Jésus sous la forme d'un enfant et avec l'apôtre Paul. Comme Marcion, Apelles réclamait de ses disciples une continence absolue. Néanmoins Tertullien, qui ne négligeait aucune occasion d'incriminer ceux qu'il combattait, l'a accusé d'avoir séduit Philumène et d'en avoir fait une prostituée. Cette accusation n'a été reproduite par aucun des autres écrivains ecclésiastiques des quatre premiers siècles : elle semble même contredite par un témoignage contemporain rapporté par Eusèbe, le témoignage de Rhodon disant : J'ai eu une conférence avec ce vieillard, *respectable par son âge et le règlement extérieur de sa vie*. — Apelles rejetait

l'autorité de l'Ancien Testament, et dans toutes les écritures il faisait une distinction entre certains éléments vraiment divins et d'autres qu'il jugeait inspirés par l'esprit du feu. Sur la liste des *Apocryphes* se trouve un *Evangelium Apellis* mentionné par saint Jérôme.

E.-H. VOLLET.

APELLICON, bibliophile grec du Ier siècle av. J.-C. C'était un riche citoyen de Téos; il s'occupait de philosophie et avait réuni une belle bibliothèque, formée en grande partie de pièces d'archives volées; il acheta la bibliothèque d'Aristote et celle de Théophraste, et fit, dit-on, copier et publier leurs manuscrits. Partisan de Mithridate, il périt dans une tentative pour piller le temple de Délos. Sulla emporta sa bibliothèque à Rome.

APELLITES (V. APELLES, théologien gnostique).

APELT (E.-F.), philosophe allemand né en 1812, mort en 1859, qui tint une certaine place dans les écoles du milieu de ce siècle héritières plus ou moins directes de Kant. Il se rattache plus particulièrement à Fries. Ses principaux écrits sont : *Metaphysik;* Leipzig, 1857 ; — *Religionsphilosophie;* Leipzig, 1860, publié après sa mort par S.-G. Franck; — *Zür Theorie der Induction;* Leipzig, 1854; — *Die Epochen der Geschichte der Menschheit;* Iéna, 1845-46; — *Parmenidis et Empedoclis doctrina de mundi structura;* Iéna, 1856.

H. M.

APÈNE. Nom grec d'un chariot à deux roues attelé de mules; on s'en servait de préférence pour entreprendre de longs voyages. Après Alexandre on vit apparaître dans les jeux publics de ces chariots attelés de mules qui couraient pour les prix ; jusque-là les chevaux y figuraient seuls.

APENIAUTISME. On appelait de ce nom chez les Grecs le châtiment légal de l'exil temporaire pour cause de meurtre. Le condamné avait à quitter le pays par un chemin déterminé et n'y devait rentrer qu'après le temps prescrit, une année le plus souvent; mais le temps variait sans doute suivant les cas et la volonté des intéressés. Il est probable que le départ pour l'exil était réellement précédé, comme Platon le prescrit dans ses *Lois*, d'une cérémonie purificatoire, à l'intention du pays où le condamné allait se rendre. A son retour, qui s'effectuait également suivant un itinéraire fixé, il se soumettait à des purifications nouvelles, et se rencontrait avec les parents de sa victime, afin de se réconcilier avec eux. Ces pratiques remontent à la plus haute antiquité ; chez Homère déjà le meurtre couvre son auteur d'une souillure divine et l'oblige à s'exiler, s'il ne fait point accepter une rançon aux parents du mort. Les purifications religieuses s'y ajoutèrent plus tard, sous l'influence de la morale dite *orphique*.

J.-A H.

BIBL. : SCHŒMANN, *Griech. Alterthümer*, II, 358 et I, 498.

APENNIN (ou Apennins, en italien Apennino, du mot celtique *Pen*, sommet rocheux). — *Vue générale.* C'est la chaîne de montagnes qui forme la péninsule italique. D'abord confondu avec les Alpes et dirigé de l'O. à l'E., dans le prolongement des Alpes maritimes, l'Apennin tourne vers le S.-E., à partir des sources de l'Arno et devient la dorsale de l'Italie. Il est beaucoup plus rapproché de l'Adriatique que de la mer Tyrrhénienne. Sur le versant oriental, de nombreux mais courts torrents se précipitent de ses flancs. Sur le versant occidental s'élargissent de belles vallées où coulent des fleuves plus importants : l'Arno, le Tibre, le Garigliano, le Volturno, etc. De ce côté aussi sont les principaux contreforts. La longueur totale de la chaîne est d'environ 1,300 kil.; sa largeur, très inégale, varie entre 37 et 135 kil. Ses cimes les plus élevées n'atteignent pas 3,000 m. L'Apennin est surtout une chaîne calcaire. On y trouve beaucoup de marbres; le marbre est la pierre à bâtir la plus répandue en Italie. Les marbres blancs de Carrare, les marbres jaunes de Sienne et de Porto-Venere, les marbres verts de Florence et de Prato ont une grande réputation. Cependant des aiguilles granitiques, qui rappellent la chaîne des Alpes, se dressent souvent dans l'Apennin ligurien. Au centre de la chaîne apparaissent les roches jurassiques qui reposent sur des dépôts de gypse, interrompus de loin en loin par des bancs de soufre. Les solfatares, les eaux sulfureuses sont très abondantes dans l'Italie centrale. Dans les Abruzzes et dans la Calabre, les granits, les gneiss, les schistes et les micaschistes dominent. Dans toute l'étendue de la chaîne on rencontre fréquemment les matières volcaniques ; laves et pierres ponces, coulées de trachyte et colonnes de basalte. La chaîne des Apennins a été un immense amas de fournaises jadis ardentes, maintenant éteintes en grande partie; mais les cratères subsistent : de loin en loin des solfatares fument encore ; les *salses* ou volcans d'air et de boue envoient dans l'atmosphère des flots de terre liquide gonflée d'hydrogène carboné. Le *Vésuve*, le *Stromboli*, le *Volcano* et surtout l'*Etna*, sont de gigantesques chaudières bouillonnantes dont les éruptions terrifient trop souvent les riches contrées du voisinage. — Les Apennins, bien que moins élevés que les Alpes, ont une végétation moins riche. Les grands arbres croissent moins haut, quoique la température moyenne soit supérieure dans les Apennins : à la hauteur où de grands hêtres poussent en Suisse, les mêmes arbres apparaissent misérables et rabougris sur les escarpements des Apennins de la Ligurie. En Toscane, de grandes forêts de châtaigniers donnent quelque vie aux parages moyens de la chaîne. Mais dans la campagne romaine les monts se succèdent tout décharnés : nulle forêt ne vient couper la silhouette rougeâtre qui se profile noblement sur le ciel bleu. Au S., les gazons et les pâturages sont abondants ; c'est la région essentiellement pastorale de l'Italie. On peut délimiter de la façon suivante les différentes zones de culture de l'Apennin : 1° jusqu'à 400 m., zone de la vigne et de l'olivier; 2° de 400 à 1,000 m., zone des châtaigniers et des chênes; 3° de 1,000 à 1,600 m., région des pins; 4° au-dessus de 1,600 m., pâturages, gazons ou rocs dénudés.

Grandes divisions. On divise l'Apennin en trois parties : *Apennin septentrional*, comprenant l'Apennin de Ligurie et l'Apennin toscan; — *Apennin central*, comprenant l'Apennin romain et les montagnes des Abruzzes ; — *Apennin méridional* ou *napolitain*, comprenant l'Apennin napolitain proprement dit et les montagnes de Calabre. 1. *Apennin septentrional :* On n'est pas d'accord sur le point où l'*Apennin ligurien* se détache des Alpes maritimes. Si l'on ne consultait que l'orientation des chaînes, ce serait aux sources de la Tinée et de la Vésubie qu'il conviendrait de placer le point de démarcation. A partir de là, la ligne de faîte cesse d'être perpendiculaire au littoral pour devenir parallèle. Si l'on cherche la plus grande dépression de la chaîne, il faut aller à l'E., jusqu'au *col de Cadibone* (495 m.), appelé aussi *col d'Altare* ou de *Caseare*, du nom des trois villages les plus proches. C'est là, en effet, que l'opinion et les géographes s'accordent ordinairement pour marquer le commencement de l'Apennin; c'est le passage des marchands, des armées, des peuples. Par là, Bonaparte a commencé son immortelle campagne de 1796. Le *col de Montenotte* est très voisin à l'E., puis le *col de la Bocchetta*, (777 m.), et le *Passo i giovi* (472 m.), la large brèche par où les Génois communiquaient avec les plaines du Pô, où passe maintenant un chemin de fer. Après le *col de Montebruno*, qui de Gênes débouche dans la vallée de la Trebbia et mène vers Plaisance, la chaîne, dont l'altitude ne dépassait guère 1,000 m., se dresse rapidement jusqu'à 1,727 m., au *mont Lesima* et plus au S. au mont *Penna* (1,735 m.), et au Mt *Bue* (1,803 m.) ; elle est abrupte sur le versant méridional et très voisine de la Méditerranée. Sur plusieurs points l'arête de l'Apennin n'est pas à plus de 5 kil. de la mer. C'est cependant à travers les escarpements de cet Apennin ligurien qu'a été créée, par les Français, au commencement de ce siècle, la belle *route de la Corniche* qui longe la côte et relie entre elles toutes les villes maritimes. Une multitude

de petits et dangereux torrents coupe cette route : la *Polceverra*, ou rivière de Gênes, est le plus connu. Le versant du N. est, au contraire, beaucoup plus doux : il se prolonge par les plateaux de la *Stradella* jusqu'à peu de distance de la rive droite du Pô. La *Staffora*, la *Trebbia*, la *Nure*, l'*Arda*, le *Taro* et quelques autres rivières de moindre importance y creusent des vallées très allongées et presque parallèles. L'*Apennin ligurien* cesse au *col de la Cesa* (1,041 m.), où passe la route de *Pontremoli*, entre Sarzane et Parme, par la vallée de la Magra. Cette rivière formait, au temps des Romains, la limite entre l'Italie proprement dite et la Gaule cisalpine. Les *Ligures*, les plus anciens habitants connus du littoral du golfe de Gênes, ont donné leur nom à cette partie de l'Apennin.

L'*Apennin toscan* s'élève et s'élargit. Il renferme la Magra entre les contreforts de la *Lunigiana*, à l'O., et des *Alpes Apuanes* avec le massif de la *Garfagnana*, à l'E. La cime la plus élevée des Alpes apuanes est le *Pisanino* (946 m.). On y exploite les riches carrières de marbre blanc de *Massa* et de *Carrare*. La chaîne principale atteint de ce côté son point culminant au mont *Cimone* (2,165 m.). De là partent, au S., les *Alpes Apennina* qui rayonnent autour de Pistoja et de Prato, et qui se terminent par le mont *Albano*, au défilé de la *Gonfolina*, par où l'Arno s'échappe de la plaine de Florence dans celle de Pise. Puis vient le mont *Calvi* avec la chaîne latérale du *Prato Magno* (1,580 m.), qui sépare le cours supérieur et le cours moyen de l'Arno; chaîne d'apparence à la fois imposante et gracieuse, toute couverte de forêts ombreuses, où se trouvent les sites souvent chantés des poètes de *Vallombrosa* et de *Camaldoli*. Les moines, qui savaient apprécier les aspects pittoresques, y ont fondé des couvents célèbres. L'Apennin toscan se termine à la source du Tibre. Son dernier sommet important vers le S. est le *M. Falterona* (1,640 m.). Le *Panaro*, le *Reno*, la *Savena*, le *Santerno*, le *Senio*, affl. du Pô, le *Montone* et le *Ronco*, tributaires directs de l'Adriatique, descendent vers le N. de l'Apennin toscan. L'*Ombrone*, la *Sieve*, affl. de l'Arno, en descendent vers le S. Plusieurs routes importantes le traversent : 1° au *col de Sassalbo* ou *Passo del Cerreto* (1,261 m.) de la Spezia par Fivizzano à Reggio; 2° au *col de Fiumalbo* (1,203 m.), de Pistoja à Modène; 3° au *col de la Porretta* (618 m. au tunnel de Pracchia), de Pistoja à Bologne avec le chemin de fer; 4° au *col de Pietramala*, de Florence à Bologne ; 5° au *col de San-Casciano*, de Florence à Forli. Toutes ces routes sont beaucoup plus rapides sur le versant méditerranéen que sur le versant adriatique. L'Arno a complètement séparé l'Apennin des massifs désignés sous le nom de *Subapennins*, qui s'étendent le long du littoral toscan, jusque près de Civita-Vecchia. C'est l'ensemble du *Subapennin toscan*, plateau coupé dans tous les sens par les rivières, les unes parallèles, les autres transversales à la côte, en un véritable dédale de massifs secondaires. Là, les *Cornate*, au S.-O. de Sienne, aux sources de la *Cecina*, s'élèvent à 1,059 m.; on y exploite le cuivre; plus au S., le mont *Amiata* (1,734 m.) est un volcan élevé, véritable cône de trachyte qui a cessé de vomir la lave ; mais ses sources chaudes et ses solfatares témoignent du travail igné qui continue encore dans le fond de ses cavités. Le *Radicofani*, autre cime plus au S., a des champs de lave qui ressemblent à de l'écume pétrifiée. L'extrémité méridionale du Subapennin toscan est formée par le *groupe de Viterbe* (1,056 m. au *M. Cimino*), avec le mont *Soracte* qui domine le Tibre. Toute cette région est riche en salines et en eaux minérales : on y trouve les *lagoni* et les *soffioni* toujours fumants de vapeurs blanches d'où l'on extrait le précieux acide borique, une des richesses de la Toscane. La trace des volcans est visible dans les anciens cratères fortement élargis pour la plupart par l'érosion des eaux et actuellement transformés en lacs circulaires, comme le *lac de Pérouse*, le *Trasimène* des anciens, les lacs de *Bolsena*, de *Vico* et de *Bracciano*, plus au S. Le mont *Argentaro* (635 m.), qui est relié au continent par un double cordon littoral, séparant de la pleine mer un lac, où est bâtie la petite ville d'Orbitello, peut être considéré comme la borne occidentale du Subapennin toscan ; mais l'île d'*Elbe*, les rochers insulaires de *Pianosa* et de *Monte-Cristo* et même les chaînes allongées de la Corse et de la Sardaigne en forment, à vrai dire, l'extrême prolongement. La Toscane était habitée jadis par les Etrusques qui ont fait de grands travaux hydrauliques pour donner aux rivières un écoulement suffisant en défrichant les marécages. La conquête romaine, en détruisant l'œuvre des Etrusques, a commencé la ruine de cette contrée, que d'importants travaux, accomplis d'après les meilleurs procédés de la science actuelle, n'ont pas encore pu ramener à son antique prospérité.

II. *Apennin central* comprenant *l'Apennin romain* et les *Abruzzes* (V. ce mot). Cette partie de la chaîne commence à la source du Tibre et se continue jusqu'au S. du plateau des Abruzzes. Nulle part l'Apennin n'est plus régulier : de Rimini à l'embouchure de la Pescara, il longe de très près l'Adriatique; il y envoie de petits contreforts, séparés les uns des autres par de courtes vallées parallèles qui se succèdent dans un ordre absolument symétrique. Un seul accident du littoral est le coude d'Ancône, qui semble lui-même opposé symétriquement au crochet de l'Apennin vers Gênes. Les principaux tributaires de l'Adriatique, issus de l'Apennin romain, sont : le *Pisciatello*, l'ancien *Rubicon*, qui séparait, à l'E., l'Italie de la Gaule cisalpine ; la *Marecchia*, le *Metauro*, le *Cesano*, l'*Esino*, le *Muzone*, la *Potenza*, le *Chienti*, la *Tenna*, l'*Aso*, le *Tronto*, le *Tordino*, le *Vomano*, la *Pescara* ou *Aterno*. Sur le versant occidental les vallées ont, au contraire, une direction longitudinale à la chaîne : elles sont parallèles au Tibre qu'elles ne rejoignent qu'après avoir percé d'étroits défilés, souvent en se précipitant par d'imposantes cataractes. Cette disposition générale rappelle celle du Jura français : d'ailleurs, la succession des terrains calcaires, jurassiques, craie et terrains tertiaires, se retrouve là comme dans notre Jura. Les premiers massifs de l'Apennin romain sont ceux du *Comero* (1,207 m.) et du *Fumajolo* (1,167 m.), où sont les sources du Tibre. Le mont *Catria* (1,787 m.) dépasse de 500 m. les deux précédents. Là se détache le *Subapennin romain*, traversé par le *Topino*, par la *Nera*, par le *Teverone*, les principaux affluents du Tibre; mais l'Apennin proprement dit, qui continue plus à l'E., n'est pas non plus une chaîne de partage, car l'*Aterno* le traverse au *défilé de Popoli* pour prendre le nom de *Pescara*. C'est là que commencent les *Abruzzes*, limitées au N. par le Tronto, le Velino et le Liri, qui les séparent de l'Apennin romain. Elles comprennent les plus hauts sommets de l'Italie continentale : au N., le *Vettore* (2,477 m.), qui termine le massif des monts des *Sibylles;* au S., le *Velino*, dans le *Monte della Duchesa*, avec sa double pyramide (2,487 m.) et la *Montagna della Majella* (2,795 m. au *M. Amaro*), où les deux chaînes de l'Apennin viennent se joindre et qui est aussi le nœud central des monts Abruzzes; enfin, au centre le *gran Sasso d'Italia* (2,914 m. au mont Corno), la plus haute cime de toute l'Italie, dont la tête est presque toujours couronnée de neige.

La chaîne occidentale est désignée sous le nom de *Monts Sabins*. Là, entre le *Soracte* des anciens et le mont *Gennaro*, le Tibre a forcé la digue montagneuse qui barrait la route vers la mer. « Ces beaux sommets sont, avec leurs contreforts et les groupes volcaniques des environs, les montagnes en hémicycle qui forment l'admirable horizon de la campagne de Rome. Déjà fort belles par la vigueur et l'harmonie de leurs lignes, ces montagnes gagnent encore en beauté aux yeux de l'historien et de l'artiste, par les événements considérables qui s'y sont accomplis, par les tableaux des peintres, par les chants et les descriptions des poètes. Les souvenirs et l'imagination aident au regard pour embellir et transfigurer ces paysages » (Elisée Reclus). Le Subapennin romain se prolonge vers le S. par les monts *Lepini* (1,536 m. au

Semprevisa), qui dominent les marais pontins : à leur extrémité se trouve le cap *Circello*, masse rocheuse isolée, aussi grandiose que le mont *Argentaro* et où la tradition place la demeure de la dangereuse enchanteresse Circé. Une grotte qu'on montre aux touristes serait celle où elle changeait les hommes en animaux. Une chaîne de volcans parallèle à la fois à l'Apennin et à la mer continue, au S. du Tibre, celle des volcans du Subapennin toscan. On y trouve, comme en Toscane, de nombreux bassins lacustres, mais de moindre dimension. Ainsi les lacs d'*Albano* et de *Nemi*, dans le mont *Cavo* (949 m.), remplissent, jusqu'à une grande profondeur, de véritables cratères volcaniques. Le *lac Fucino*, plus en arrière, était plutôt un immense étang qu'un lac. Il est actuellement desséché; le prince Torlonia et l'ingénieur, M. de Montricher, ont réussi dans un travail où l'empereur Claude et son favori, l'affranchi Narcisse, avaient échoué. 400 fermes aux écussons de Torlonia occupent les 17,000 hectares qui formaient l'emplacement de ce lac malfaisant. Quelques routes, mais tortueuses et difficiles, traversent l'Apennin central : 1° la route de *Foligno à Fano*, entre la vallée du Tibre et celle du Metauro ; 2° la route de *Foligno à Ancône* par le *col de Fossato* (535 m.), où se trouve le tunnel du chemin de fer ; 3° la route de *Foligno à Ancône*, par le *col de Seravalle* et Macerata ; 4° la route de *Terni* sur la *Nera*, à *Aquila* sur l'Aterno , par le *col d'Avezzano*.

III. *Apennin méridional ou napolitain*. C'est la partie la plus longue de la chaîne. Elle commence au S. de la vallée du Sangro. Au S. des Abruzzes, l'Apennin n'est plus, à vrai dire, une chaîne. C'est une suite de massifs reliés entre eux par des chaînons transversaux ou par des seuils de hautes terres. Le premier de ces massifs est celui de la *Meta* (2,441 m.); puis vient la *Montagna del Matese* (2,050 m. au *M. Miletto*), qui domine, à l'E., la belle vallée du *Volturno*. La chaîne est traversée d'étroits défilés dont le plus célèbre est celui des fourches caudines, si funeste aux Romains; il se prolonge d'*Arpaja* à *Arienzo*, sur la route de Naples à Bénévent et Foggia. A ce massif du *Matese* succède au S. le chaînon transversal qui sépare les golfes de Naples et de Salerne, qui a ses extrémités au cap de la Minerva et dans les belles roches de Capri. Sur le versant oriental, l'Apennin s'abaisse en pentes douces et forme les plateaux des *Tavoliere* ou tables. Sauf quelques pâturages fréquentés par des bergers nomades, le sol est absolument infécond. Au delà, et complètement séparé des *Tavoliere* par le fossé où coule le *Candelaro*, se dresse le mont *Gargano*, qu'on a quelquefois surnommé « l'Eperon de la Botte ». Le promontoire du *Gargano* a été à peu près complètement déboisé : le mont *Calvo*, sa plus haute cime, atteint 1,056 m.; le mont *Sant'-Angelo*, qui domine le petit port de Manfredoni, a 843 m. seulement. C'est un pèlerinage fort renommé. Le mont *Volture* (1,330 m.), ancien volcan, continue la chaîne vers le S. Quelques cours d'eau sans importance, le *Biferno*, le *Fortore*, le *Candelaro* et l'*Ofanto* (l'Aufidus des anciens), se détachent vers l'Adriatique de cette partie de l'Apennin ; quelques affluents du Garigliano et tout le cours du Volturno s'en détachent vers la mer Tyrrhénienne. Un seul chemin de fer, celui de Naples à Foggia, par Bénévent, traverse cette région montueuse. A l'O. de la chaîne principale, un Subapennin napolitain fait suite au Subapennin romain. La traînée volcanique est même double. L'une est sur le continent. Elle commence à la *Rocca Monfina*, où se trouve le *Massique* célébré par Horace pour ses vins; plus loin est l'ancien volcan de *Santa-Croce*, et au S. du Volturno, sur la côte, immédiatement à l'O. de Naples, sont les cratères et les coulées de laves qui formaient les champs Phlégréens des anciens. Au S. la *Solfatare de Pouzzoles*, inoffensive depuis 1198, et le *Vésuve* (1,282 m.), redevenu dangereux, sont les groupes les plus connus de cette chaîne. L'autre traînée volcanique est marquée par des îles : *Ischia*, la délicieuse station balnéaire, en partie détruite par l'épouvantable catastrophe de 1883 ; *Lipari*, *Volcano*, surtout l'*Etna* (V. ces mots), le géant de la Sicile, sont les étapes les plus remarquables de cette ligne de feux. On représente souvent l'Apennin comme bifurqué au S. de l'Italie. C'est une erreur. La creuse vallée de *Potenza* sépare complètement l'Apennin des hauteurs qui forment les deux presqu'îles. Un chemin de fer y serpente dans l'encaissement des deux terrasses opposées entre Salerne et Tarente par Potenza. Les hauteurs de la *Pouille* sont des terrasses ou des plateaux à peine appréciables sur le terrain. Elles se terminent au cap *Santa-Maria di Leuca*. Elles n'envoient vers l'Adriatique et le golfe de Tarente que des torrents qui ne méritent aucune mention particulière. Au contraire, la presqu'île de la *Calabre* est toute hérissée de cimes. L'une d'elles, le mont *Pollino* (2,248 m.), est la plus élevée de tout l'Apennin napolitain. Le *Bradano*, le *Busento*, la *Salandrella*, l'*Agri*, le *Sinno* drainent vers le golfe de Tarente les eaux de ces massifs. Le *Crati*, dont la vallée est très profonde, les sépare des montagnes de la Calabre, dont la partie septentrionale est formée par le massif de la *Sila*, que dominent les *Botte Donato* (1,930 m.), et où se réfugiaient jadis, parmi les bergers à demi sauvages, les esclaves en fuite ou en révolte. Après l'étranglement dessiné entre les golfes de *Squillace* et de *Santa-Eufemia*, s'élèvent le *M. Crocco* (1,269 m.) et enfin l'*Aspromonte* (1,958 m. au *Montalto*), le dernier massif de la chaîne qui aboutit au cap *Spartivento*, le cap du « partage des vents ». Là, Cialdini barra la route à Garibaldi, qui voulait prématurément donner Rome à l'Italie (août 1862). Telle est cette grande chaîne des Apennins, où l'on ne trouve ni les glaciers grandioses des Alpes, ni les pics sourcilleux des Pyrénées; mais dont les belles lignes ont contribué peut-être à former le caractère romain; dont les admirables cultures, surtout dans le voisinage des terres volcaniques, entretiennent une population très condensée, dont les échancrures nombreuses ont permis aux différents peuples de l'Italie de se pénétrer et de s'unir. L'Apennin est le modèle d'une dorsale péninsulaire. Mais il n'empêche ni l'unité ni la centralisation de l'Italie. H. VAST.

BIBL. : ÉLISÉE RECLUS, *Géographie universelle*, t. I. — FRÉVILLE, *les Apennins et l'Adriatique*. — Publications du *Club Alpin italien*. — CARTES, KIEPERT. Carte générale de l'Italie du S. avec la Sicile et la Sardaigne au $\frac{1}{800000}$ (1882). — Carte de l'Italie du N. et de l'Italie centrale, dressée par l'état-major autrichien; 150 feuilles au $\frac{1}{86400}$. — Carte de l'Italie septentrionale et centrale, 6 feuilles au $\frac{1}{600000}$; carte de l'Italie du S., 4 feuilles, au $\frac{1}{600000}$, par l'état-major italien (1865). — Cartes et planchettes de l'état-major italien, au $\frac{1}{100000}$, au $\frac{1}{50000}$ et au $\frac{1}{25000}$.

APENNIS ou **APPENNIS**. On a nommé ainsi, aux époques mérovingienne et carolingienne, l'acte qui avait pour but de restaurer, de renouveler un acte perdu ou détruit, ou encore la confirmation de ses biens accordée à une personne ou à un établissement qui avait perdu ses titres de propriété par suite d'un accident (incendie, pillage, etc.). On le nommait ainsi (Etym. *Appendere*) parce qu'à l'origine on affichait publiquement l'état des biens réclamés par celui qui sollicitait un *apennis*. A. G.

BIBL. : TH. SICKEL, *Neu ausfertigung oder Apennis*, dans *Mitth, des Inst für Œsterr. Geschichtforschung*, 1880, p. 227. — ZEUMER (*Comment dans l'empire franc on remplaçait les diplômes perdus*) dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*. Section de droit germanique, t, I, 1880.

APENRADE. Ville de Prusse, prov. de Sleswig-Holstein, sur la baie d'Apenrade; 6,378 hab. Son histoire se confond avec celle du Slesvig. Ch.-l. de cercle, école de navigation. Son port est bon et a un certain mouvement.

APEPSIE. Degré extrême de la dyspepsie, c.-à-d. impossibilité presque absolue de digérer, qu'on observe fréquemment dans le cancer, la tuberculose, l'hypocondrie, etc. (V. DYSPEPSIE).

APER (Arrius) (V. Arrius Aper).

APER (Marcus), orateur romain du milieu du Ier siècle de notre ère; Tacite, qui l'avait fréquenté pendant sa jeunesse, en a fait un des personnages de son *Dialogue sur les orateurs*. Tout ce qu'on sait sur lui se réduit aux indications qui sont contenues dans ce traité. Originaire de la Gaule, il était venu, comme tant d'autres, chercher fortune à Rome. Malgré la défaveur attachée à son pays et à son titre d'homme nouveau, il avait fait une brillante carrière, tour à tour questeur, tribun, préteur; il avait exercé ces différentes fonctions avant l'année 75, la sixième du règne de Vespasien, qui est l'époque où Tacite place la scène de son *Dialogue*. M. Aper avait dû les charges qui l'avaient fait entrer dans l'ordre sénatorial à un talent naturel pour la parole et à des succès oratoires remportés devant les tribunaux. Dans l'ouvrage de Tacite, Aper fait d'abord « avec sa chaleur et se véhémence accoutumées » l'éloge de l'éloquence comparée à la poésie; puis il prend la défense de l'éloquence moderne contre les partisans des anciens, en exprimant pour Cicéron une estime mitigée par de nombreuses critiques. G. L.-G.

Bibl. : Tacite, *Dialogus de oratoribus*. — Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, traduct. française, § 315, 3.

APERCEPTION. Leibnitz, qui a introduit ce mot dans notre langue philosophique, distingue trois sortes de perceptions : les perceptions sourdes, telles que celles que nous éprouvons dans un sommeil sans rêve ou dans un évanouissement profond; les perceptions proprement dites, telles que les émotions que nous éprouvons sans y réfléchir, mais que la mémoire peut nous représenter après leur disparition; les aperceptions enfin, ou perceptions claires, caractérisées par la réflexion et qui sont le privilège de l'humanité (V. Leibnitz). — C'est dans ce sens que Kant *(Raison pure)* a parlé du Moi de la pure aperception, c.-à-d. du Moi tel qu'il s'aperçoit lui-même dans la conscience réfléchie. C'est aussi en ce sens que Maine de Biran parle d'une aperception immédiate interne. (*Œuvres*, éd. Cousin, t. III.) Fonsegrive.

APERÇU (Mar.). Signal indiquant que l'on a vu et compris un autre *signal* (V. ce mot).

APÉRITIFS. Dans le sens propre du mot, médicaments qui remédient aux obstructions et ouvrent les voies aux liquides de l'économie; tels étaient les purgatifs, les cholagogues, les sudorifiques, etc., auxquels on ajouta par la suite les diurétiques. On réserve aujourd'hui le nom d'apéritifs aux substances capables d'exciter, d'*ouvrir* l'appétit, tels que le quinquina et tous les amers, les boissons gazeuses, les stimulants, etc.

APÉRITOIRE (Techn.). Plaque de métal qui se trouve sur le devant du tour à empointer les épingles et qui sert à égaliser les fils de laiton.

APET (Myth. égypt.). Déesse représentée avec un corps d'hippopotame et des mamelles pendantes; elle symbolise



Déesse Apet, tirée de la salle des dieux du Louvre.

la maternité et l'allaitement. Cette déesse, particulièrement adorée à Thèbes, est aussi appelée *Shepout* et qualifiée de « grande », en égyptien *Ta-our*, qualification que Plutarque, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, a transformée en *Thouëris*. Apet, Shepout ou Thouëris joue aussi un rôle de déesse castigatrice, dans lequel elle est armée d'un couteau; son corps d'hippopotame est alors surmonté d'une tête de lionne.

APÉTALES (Bot.) Dans les Phanérogames, le périanthe est fréquemment réduit à un seul verticille : on admet généralement que le verticille qui persiste dans ce cas représente le calice et on appelle *apétales*, c.-à-d. sans corolle, les fleurs qui présentent ce caractère. Néanmoins Alph. de Candolle a été conduit à considérer comme une corolle le périanthe unique de certaines familles de plantes (Santalacées, Olacinées, Protéacées, Loranthacées). Pour Aug. de Candolle, les mots *apétale*, *monochlamydé*, *monopérianthé* étaient synonymes. — Certaines fleurs qui sont normalement pourvues d'une corolle peuvent parfois devenir apétales par avortement : cela se voit notamment chez les Violettes, les *Cerastium*, les *Oxalis*. Le calice est ordinairement de petites dimensions et coloré en vert par la chlorophylle; toutefois, dans les fleurs apétales, il n'est pas rare de le voir acquérir une grande taille et prendre de vives couleurs qui le font ressembler à une corolle (Daphné, Anémone, Clématite, Aristoloche) : sa véritable nature n'est alors démontrée que par l'étude des relations de ses folioles avec les étamines. Cette détermination est parfois rendue encore plus difficile par ce fait qu'à un calice pétaloïde peuvent venir se surajouter des pièces basilaires vertes ayant l'apparence de véritables sépales : le fait s'observe dans la Belle-de-Nuit (*Mirabilis jalapa*); la comparaison avec des plantes voisines prouve qu'il s'agit dans ce cas non d'un calice, mais d'un involucre formé de plusieurs bractées. — Les plantes à fleurs apétales étaient réunies par Tournefort dans les classes 15 et 18 de son système. A. L. de Jussieu en faisait une des trois subdivisions du grand embranchement des Dicotylédones et subdivisait cette division elle-même en trois classes : *Epistaminie*, à étamines épigynes (Aristoloche); *Péristaminie*, à étamines périgynes (Thyméléacées, Protéacées, Lauracées, Polygonacées); *Hypostaminie*, à étamines hypogynes (Plantaginées, Amarantes, Dentelaires). — On a encore proposé de diviser les plantes apétales en deux groupes : 1° *Apétales non amentacées*, dont les fleurs mâles ne sont jamais disposées en chatons (Amarante, Chénopodiacées, Polygonacées, Urticacées, Euphorbiacées, Ulmacées, Daphné, Buis, etc.); 2° *Apétales amentacées*, dont les fleurs mâles sont disposées en chatons (Castanéacées, Salicacées, Juglandacées, Platane). Les Conifères et les Cycadées sont également apétales. R. Bl.

APÉTALIE (Bot.) Groupe de végétaux phanérogames caractérisé par l'absence de corolle (V. Apétales).

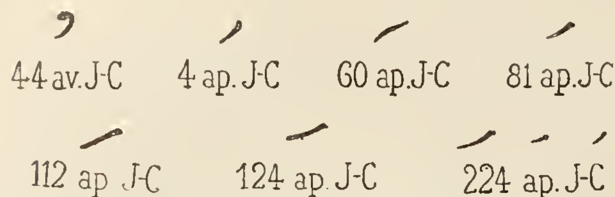
APEX. I. Archéologie. — Signifie, d'une façon générale, un sommet, une pointe. Plus particulièrement, on appelle de ce nom la pointe, l'extrémité supérieure du bonnet *(pileus)*, que portaient les prêtres romains. Cet *apex* était fait d'une baguette de bois d'olivier d'où pendait une touffe de laine. Par extension on donna le nom d'*apex* au bonnet tout entier. Les flamines *Diales* et les *Saliens* (V. ces mots) se servaient de cette coiffure appelée *albogalerus*. Les flamines ne pouvaient se montrer en public sans l'apex (T.-Liv., V, 41). — On appelle aussi *apex* la partie supérieure du casque à laquelle s'attachait la crinière (Virgile, *En.*, XII, 492). Horace l'emploie pour la tiare et en fait le symbole de la puissance (*Od.* I. 34, 14).



Apex ou bonnet de flamine, d'après les médailles du cabinet de France.

II. Epigraphie. — On appelle *apex*, dans la science des

inscriptions latines, ce signe en forme de virgule, d'apostrophe, ou d'accent que l'on trouve gravé au-dessus de certaines lettres sur les monuments lapidaires. Nous donnons ici un petit nombre de formes d'*apices*, extraites d'inscriptions datées : on peut reconnaître que l'aspect de ce



Formes diverses de l'apex à différentes époques.

signe a en général peu varié, mais que toutefois, arrondi et courbé à l'origine, il a peu à peu dégénéré en une ligne droite : il a ressemblé d'abord surtout à une apostrophe, puis, de plus en plus, aux accents modernes. — L'*apex* se mettait essentiellement, d'après l'opinion commune, sur les voyelles, et, plus spécialement encore, sur les voyelles longues. C'est à l'aide de ce signe qu'on distinguait par exemple, dit Quintilien, le mot *málus*, signifiant « arbre », de *malus*, « méchant ». Le même Quintilien nous dit qu' « il est très impropre de mettre un *apex* sur toutes les voyelles longues » : mais par malheur la question de savoir quelles sont les voyelles longues qui demandaient l'*apex* n'est pas encore résolue d'une manière définitive. Par exception, on trouve parfois l'*apex* sur des consonnes, par exemple ÓSA, APÍVS, IVLÍNVS : dans ce cas il indique que la consonne doit être redoublée, et qu'il faut lire OSSA, APPIVS, IVLLINVS. Quelquefois encore, mais très rarement, il désigne une consonne aspirée : c'est ainsi que sur certaines inscriptions latines gravées dans les pays grecs, on trouve ANDROMAC'A, c.-à-d., ANDROMACHA. — Remarquons, et ceci nous fera comprendre l'origine de cet accent, remarquons que, soit sur les voyelles, soit sur les consonnes, l'*apex* joue absolument le même rôle : il remplace le redoublement d'une lettre. A l'origine, en effet, pour indiquer une voyelle longue, par exemple dans le mot *málus*, on la redoublait, et on écrivait MAALVS ; c'est l'orthographe qu'on trouve dans les plus anciennes inscriptions. L'*apex* ne désigne une voyelle longue que parce qu'il remplace la lettre redoublée : c'est ce qui explique pourquoi on a pu l'employer à la fois sur les voyelles et sur les consonnes. D'où l'on peut conclure que les seules voyelles longues qui avaient besoin de l'*apex* étaient celles qu'on redoublait autrefois : c'est pour cela, par exemple, que l'I, même long, n'est jamais pourvu d'*apex*, pas plus qu'il n'est jamais redoublé. C'est pour cela encore que nous rencontrons quelquefois le même signe sur les voyelles brèves, par exemple sur les mots VIV́S, SERV́S : il rappelle qu'il faut lire SERVVS *(servus)*, VIVVS *(vivus)*. — Par conséquent, nous croyons que l'*apex* a pour office essentiel d'indiquer une lettre redoublée, consonne ou voyelle ; s'il désigne surtout les voyelles longues, c'est parce que c'étaient les lettres que les Romains avaient le plus l'habitude de redoubler. L'usage de l'*apex* commence en même temps que cesse celui des lettres redoublées, au temps de la mort de Jules César. On le trouve encore au IIIe siècle ; les derniers exemples sont contemporains de Dioclétien. Camille JULLIAN.

III. ENTOMOLOGIE. — M. Guénée, entomologiste français, a proposé de désigner, sous le nom d'*Apex*, le sommet apparent ou *angle externe* des ailes supérieures des Lépidoptères. Ed. LEF.

IV. MATHÉMATIQUES (V. CHIFFRES [Arabes]).

BIBL. : (Epigraphie) MARINI, *Atti dei fratelli Arvali*, pp. 30, 709 et 713. — BORGHESI, *Œuvres*, t. III, p. 26. — GARRUCCI, *I segni delle lapidi latine volgarmente detti accenti* ; Rome, 1857, in-4. — H. WEIL et BENLŒW, *Théorie générale de l'accentuation latine* ; Paris, 1856, p. 293. — WEISSBRODT, *Specimen grammaticum* ; Coblentz, 1869, et dans le *Philologus* de 1884. — RITSCHL, *Opera*, t. IV, pp. 375 et 389. — MOMMSEN, *Res gestæ divi Augusti*, 2e éd., p. 190. — HUEBNER, *Exempla scripturæ* ; Berlin, 1885, in-fol., p. LXXVI.

APFALTRER ou **APFALTERN** (Léopold Freiherr von), né le 15 oct. 1731 près de Krain, mort le 9 déc. 1804 à Raab, ex-jésuite, professa les mathématiques à Klagenfurt, a écrit : *De motu rhombi conici*, Klagenfurt, 1772 ; *De la pression des voûtes sur les murs* (en allem.), Vienne, 1782. T.

APHACA (Géogr. anc.). Ville de Syrie située entre Biblos et Héliopolis. Dans la ville se trouvait un temple d'Aphrodite ; dans les environs un lac consacré à la déesse. Constantin fit détruire le temple, arguant des immoralités dont il était le théâtre.

APHÆNOGASTER. Genre d'Hyménoptères, de la famille des Formicides, établi par Mayr et correspondant à une partie des *Atta* des anciens auteurs. Les Fourmis, qui en font partie, ont la tête rétrécie en arrière, en forme de cou, les palpes maxillaires de quatre à cinq articles, les palpes labiaux de trois articles, les antennes de longueur variable, composées de douze articles, dont les quatre derniers forment une massue plus ou moins distincte. Le pétiole de l'abdomen est formé de deux articles et les éperons sont simples ou nuls. — Le genre *Aphœnogaster* renferme une trentaine d'espèces, répandues surtout dans les régions tempérées de l'ancien monde et de l'Amérique du Nord. L'*A. barbara* L. (*Atta barbara* Auct.) se rencontre dans la région méditerranéenne et dans quelques contrées de l'Europe centrale. C'est une grosse fourmi, dont la taille varie entre quatre et douze millim., au corps luisant, d'un



Aphænogaster barbara Fabr. — 1. Femelle ; 2. Mâle ; 3. Ouvrière.

noir brun, avec la tête souvent d'un rouge vif. Elle fait son nid en terre, dans les lieux rocailleux, sur le bord des routes, dans le voisinage des habitations. Il en est de même de l'*A. structor* Latr., qui se trouve dans le sud et le centre de l'Europe. Ces deux espèces sont abondamment répandues dans le S.-E. de la France. Elles ont été l'objet d'intéressants mémoires publiés, le premier, en 1866, par M. Lespès, le deuxième, en 1873, par M. Traherne Moggridge, qui les désigne sous le nom de *Fourmis moissonneuses* *(Harvesting ants)*, parce qu'elles entassent, dans des magasins spéciaux, placés au fond de leurs nids, des graines de diverses plantes, dont elles se nourrissent

pendant l'hiver. M. Moggridge a démontré que les graines, ainsi amassées et emmagasinées, après être restées pendant un certain temps dans la terre, finissent par se ramollir, entrer en germination et que, dans cet état, elles contiennent, en assez grande quantité, un liquide ou une substance sucrée, dont les fourmis sont très friandes. Ces habitudes moissonneuses et granivores se retrouvent dans d'autres espèces du même groupe, notamment dans le *Pheidole (Atta) providens* Sykes, de l'Inde, le *Pheidole pallidula* Nyl., d'Europe, le *Pogonomyrmex crudelis* Sm., de la Floride et le *P. barbatus* Sm., du Texas. Cette dernière espèce est encore remarquable en ce qu'elle « ne laisse croître sur son nid que l'*Aristida oligantha*, Graminée du groupe des Stipacées, coupant à leur racine, avec ses mandibules, toutes les autres plantes sur un rayon de cinq à six pieds autour de la fourmilière. Quand les caryopses de l'*Aristida* sont mûrs et tombés à terre, le *Pogonomyrmex* les recueille soigneusement et les emmagasine dans des greniers ou cavités spéciales de son habitation. » Ed. Lef.

Bibl. : André, *Species des Hyménoptères d'Europe*, t. II, 1881, p. 62.

APHÆNOPS. Genre d'Insectes Coléoptères, du groupe des Carabiques, établi par M. A. de Bonvouloir (*Ann. Soc. entom. de France*, 1861, p. 567), mais dont on ne fait plus, aujourdhui, qu'une section du genre *Anophthalmus* Schm. (V. Abeille de Perrin, *Etudes sur les Coléoptères cavernicoles*; Marseille, 1872, p. 11). L'espèce type, *A. Leschenaulti* Bonv., a été trouvée dans les grottes de Castel-Mouly et du Bédat, près de Bagnères-de-Bigorre. Des détails intéressants sur ses mœurs ont été publiés par M. E. Deyrolle, dans les *Annales de la Soc. entom. de France*, 1872, *Bull.* p. LXXXIV. Ed. Lef.

APHAKIE. Le mot *aphakie*, imaginé par Donders, sert à désigner l'état dans lequel se trouve l'œil par suite de l'absence du cristallin ou de son écartement du champ pupillaire, soit que cet organe ait été enlevé par une opération de cataracte, comme c'est le cas ordinaire, soit qu'il ait été déplacé par un traumatisme chirurgical ou accidentel, ainsi qu'il arrive dans le procédé par *abaissement* et dans les luxations. Les signes physiques de l'aphakie qui peut être aussi congénitale sont, d'une part, le tremblottement de l'iris qui, n'ayant d'autre point d'appui que la masse vitrée demi-liquide, subit d'autant mieux les fluctuations de l'humeur aqueuse au milieu de laquelle il baigne ; d'autre part, l'absence des reflets capsulaires au miroir ophtalmoscopique, en même temps que l'absence des images réfléchies par les faces antérieure et postérieure du cristallin (images de Purkinje). Les signes fonctionnels sont une diminution considérable de la puissance réfringente de l'œil, et la perte absolue du pouvoir accommodateur. Il résulte de l'absence du cristallin une hypermétropie énorme, en vertu de laquelle les rayons lumineux ne se réunissent plus qu'en arrière de la rétine. Privé de cet organe dont la fonction est de réunir les rayons parallèles sur l'écran rétinien, le globe oculaire ne représente plus qu'un appareil dioptrique réduit à l'état le plus simple, c.-à-d. diminué de toute la puissance dioptrique du cristallin, qu'il faudra nécessairement remplacer par des verres correcteurs. Mais le cristallin, étant l'organe du pouvoir accommodateur, ne réunit pas seulement en foyer les rayons parallèles qui viennent de l'infini ou d'une distance éloignée ; il est encore chargé de ramener sur la rétine les rayons obliques qui partent des objets rapprochés ; il sera donc indiqué d'employer différentes espèces de verres, suivant les distances, pour que la vision soit distincte. Logiquement, dans l'aphakie il faudrait user d'autant de verres correcteurs qu'il y a de circonstances où l'action du cristallin s'exerce à l'état normal, depuis l'état de relâchement du muscle accommodateur dans l'accomplissement de la vision éloignée, jusqu'à son état d'extrême contraction dans l'application de la vue à la perception des objets les plus rapprochés. On ne se sert que de trois espèces de lunettes, les unes pour la lecture, l'écriture ou le travail, les autres pour la distance moyenne, les troisièmes enfin pour voir de loin. Quelques personnes même se dispensent des lunettes intermédiaires.

Pour le choix des verres correcteurs, il importe de tenir un compte exact du vice de réfraction qui existait avant la perte du cristallin. Plus l'axe antéro-postérieur de l'œil sera *court*, plus le verre correcteur devra être *fort*. En d'autres termes, supposons une hypermétropie ancienne qui, étant donnée la réduction de l'axe antéro-postérieur, et par suite la diminution de la puissance réfringente, exigeait l'emploi de verres convexes. Dès que le cristallin a été enlevé accidentellement ou par le fait d'une opération, voilà un état hypermétropique qui s'accentue considérablement, auquel vient s'ajouter une nouvelle hypermétropie résultant de la perte totale de la puissance réfringente de la lentille. Il faudra nécessairement, pour corriger cette hypermétropie maxima, chercher parmi les verres ceux dont la puissance focale est la plus élevée. Si nous supposons maintenant un œil myope, c.-à-d. un œil dont l'axe antéro-postérieur est tel que le foyer des rayons lumineux vient se former en avant de la rétine, il est évident que les verres correcteurs devront être moins forts que chez l'emmétrope, de même que chez ce dernier ils devront être moins forts que chez l'hypermétrope. Et ces verres correcteurs seront d'autant plus faibles que la myopie sera plus accentuée ou que la dimension de l'axe antéro-postérieur sera plus considérable ; il pourra même se produire ce fait exceptionnel que, la myopie étant portée à son plus haut degré, elle sera contre-balancée par l'hypermétropie résultant de l'ablation du cristallin, et qu'il n'y aura pas lieu de choisir dans ce cas des verres correcteurs. Le malade verra sans lunettes.

Donc, outre l'hypermétropie qui succède à l'absence du cristallin, on doit tenir compte de deux autres facteurs : la diminution de l'acuité visuelle et la perte de l'accommodation. La diminution de l'acuité visuelle se traduit par la confusion des images et parfois par un peu de *polyopie monoculaire*, même à la suite d'une opération de cataracte parfaitement régulière. Quant à l'accommodation, malgré les expériences et la théorie de Fœrster, elle n'existe point dans l'aphakie. Tout au plus pourrait-on invoquer une certaine influence exercée par l'iris et les mouvements de la pupille, eu égard à cette circonstance que le diamètre des cercles de diffusion dépend surtout du diamètre de l'ouverture pupillaire, comme il est facile de s'en convaincre en examinant, à la suite des opérations, le degré de la vision qui est d'autant plus considérable en général que la pupille est plus limitée. Dr A. Piéchaud.

APHANANTHE. Le genre *Aphananthe* est représenté dans la flore fossile pliocène des Mogi, au Japon, par l'*Aphananthe viburnifolia* Nathorst, espèce voisine de l'*A. aspera* Thunb, qui vit de nos jours au Japon. Louis Crié.

APHANÈSE (Minér.) (V. Euchroïte).

APHANIPTERES. Kirby a établi, sous ce nom, un ordre d'Insectes, comprenant les Puces et genres voisins. Ces insectes, que Fabricius avait appelés *Syphonaptères*, sont réunis aujourd'hui aux Diptères et constituent le groupe des *Pulicides* (V. ce mot.). Ed. Lef.

APHANISME. Ce mot veut dire *disparition*. Il s'applique à certains faits de l'ordre mythique, dans les religions grecque et romaine, tels que la disparition de Romulus sur le Champ de Mars, qui fut le prélude de son apothéose (Tite-Live, I, 16) et celle d'Enée qui, après la bataille contre Mézence sur les bords du Numicius, ne fut plus revu et, par la piété de ses descendants, identifié avec le Jupiter Indiges de la contrée.

APHANITE. Terme appliqué par Haüy à certaines variétés de diorite dont le grain est si fin qu'elles paraissent tout à fait compactes ; employé depuis par Cordier pour désigner de semblables variétés qui se présentent fréquemment chez les diabases (le mot aphanite rappelant la finesse de leur grain). Il est de ces diabases compactes

qui sont chargées de calcite, au point d'avoir mérité le nom d'*Aphanites calcarifères*. Ch. Vélain.

APHANIZOMENON. Genre d'Algues-Cyanophycées, du groupe des Nostocées, créé par Morren et synonyme de *Limnochlide*.

APHANOCAPSA. Genre d'Algues-Cyanophycées, du groupe des Chroococcées, créé par Nægeli et synonyme de *Palmella*.

APHANOMYCES. Ce nom a été donné à un genre de Champignons-Oomycètes de la famille des Saprolégniées. Le thalle des *Aphanomyces* est constitué par des filaments cylindriques qui produisent des sporanges grêles et allongés, où les zoospores sont disposées en une file unique, comme les spores dans les sporanges des Syncéphalidées. Dans ce genre, l'oogone donne naissance à une seule oosphère. Cette oosphère, après avoir été fécondée par les pollinides, produit l'œuf, qui s'entoure d'une membrane de cellulose, bientôt épaissie et partagée en une couche interne, mince et incolore, et une couche externe, cutinisée, faiblement colorée et lisse. Après un temps de repos plus ou moins long, l'œuf germe de plusieurs manières différentes, suivant les conditions, et finalement il se développe en un thalle qui ne forme que plus tard ses zoosporanges et ses œufs. Les *Aphanomyces* se montrent affectés de parthénogenèse puisqu'on constate, chez ces Champignons, l'avortement progressif et la suppression complète des rameaux mâles. Louis Crié.

APHANTOCHROA. Genre de la famille des *Trochilidés* ou *Oiseaux-Mouches* (V. ces mots), établi par J. Gould (*Mon. Troch.* part. VI, 1852 et *Introd. Troch.* édit. in-8, p. 55) et caractérisé par la forme du bec qui est robuste, un peu plus long que la tête et légèrement arqué, par la largeur des ailes, par la forme de la queue coupée carrément à l'extrémité, par l'aspect des tarses, complètement emplumés, par la brièveté du doigt postérieur et par le mode de coloration du plumage qui est le même dans les deux sexes. Les oiseaux de ce groupe se trouvent dans la République de l'Equateur et au Brésil, principalement dans la vallée de l'Amazone. Ils se répartissent en trois espèces (*Aphantochroa gularis* Gould, *A. cirrhochloris* V. et *A. hyposticta* Gould), qui portent une livrée verte, variée de blanc et de brun pourpré et parfois rehaussée par une tache d'un violet métallique sur la gorge.

E. Oustalet.

Bibl.: J. Gould, *Monogr. Trochilid.*, 1852, t. I et II, pls. 54, 55, et *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1862, p. 124. — D.-G. Elliot, *Classif. and Synops. Trochil.*, 1879, p. 28.

APHAR. Grande ville de l'Arabie Heureuse, près d'une baie située dans le golfe Arabique : c'est l'emplacement que désigne le *Périple* d'Arrien, p. 13, qui l'appelle la capitale des Homérites. Le livre *des Notices*, sect. 22, cite Aphar dans l'Arabie Heureuse, mais il en fait une rivière sur laquelle était la place nommée Castra amonensia. Peut-être y eut-il une ville d'Aphar sur une rivière du même nom qui aurait arrosé aussi Castra amonensia : en Asie, rivière et ville portent souvent le même nom.

APHARÉE. *Aphara* ou *Apha*, ou *Aphera*, ou encore *Aphron*. Ville de la Palestine, au S.-E. de Jéricho, à 5 milles (8 kil.) de Béthel, dans la tribu de Benjamin.

APHARSACHÉENS. Peuple cité dans la Bible. Venu de l'Assyrie dont il était originaire, il fut envoyé en Samarie, à la place des Israélites qui furent transférés au delà de l'Euphrate. Quand les Juifs, rendus à la liberté, rentrèrent dans leur patrie, les Apharsachéens voulurent mettre obstacle à la construction du temple de Jérusalem, mais les travaux n'en furent pas moins continués.

APHASIE. I. Physiologie. — L'histoire de l'aphasie a fait, depuis dix ou quinze ans, des progrès considérables. Les travaux de Wernicke, Charcot, Kussmaul, Magnan, et de leurs élèves ont entièrement changé l'aspect de la question. Nous nous en tiendrons ici à l'exposé du sujet tel qu'il est actuellement compris et envisagé. L'on peut définir l'aphasie comme étant la diminution, la perversion ou l'abolition de la faculté normale qu'a l'homme d'*exprimer* ses idées par des signes, ou de *comprendre* ces mêmes signes, *sans qu'il y ait trouble général préexistant de l'intelligence*, et *sans que les appareils sensitifs* d'impression, ou *neuro-musculaires* d'expression, *aient subi un trouble anatomique ou physiologique quelconque*. L'aphasie est un trouble psychique qui ne relève d'aucune lésion de l'ouïe, de la vue ou d'un autre sens, et qui ne doit être confondu avec aucun trouble de la langue, de la main ou d'un organe expressif quelconque : celui qui ne parle point parce que sa langue est amputée, ou parce que l'hypoglosse a subi quelque lésion ; celui qui ne répond pas parce qu'il est sourd-muet ou aveugle, ne sont pas des aphasiques. Aujourd'hui, le cadre de l'aphasie est considérablement agrandi, et l'on a établi des subdivisions qui n'existaient pas il y a dix ans. Comme l'aphasie comprend tous les troubles du langage, il y a autant de formes principales qu'il y a de fonctions du langage. Deux de ces fonctions sont centripètes : lecture et audition des mots ; deux sont centrifuges ; l'articulation et l'écriture. Pour les aveugles il faudrait substituer à la lecture visuelle la lecture tactile, et à l'écriture normale l'écriture spéciale, dont ils sont capables ; pour les sourds-muets, il faudrait remplacer l'audition et l'élocution normales par la vision et l'élocution mimiques qui leur sont spéciales ; pour les personnes qui possèdent ces différentes sortes de langage, il faut admettre des aphasies en nombre égal : à la vérité, on ne connaît pas ces formes, mais elles peuvent certainement exister et l'on en décrira un jour des exemples. Ajoutons qu'il peut y avoir autant d'aphasies qu'il y a de formes d'expression : il peut y avoir une aphasie de musique, de dessin, etc., en un mot, de toutes les manifestations de la pensée, comme le dit Falret.

Le tableau qui suit résume les principales formes de l'aphasie :

	Fonctions.	Formes d'aphasie.
Centripètes	Audition des mots.	Surdité verbale.
	Lecture.	Cécité verbale.
Centrifuges	Parole.	Aphasie motrice.
	Ecriture.	Agraphie.

Ce tableau se comprend sans qu'il soit besoin d'explications spéciales. On conçoit qu'il serait très aisé de le compléter, en inscrivant dans la catégorie des fonctions centripètes la lecture des dessins, des notes de musique, la lecture des signes tactiles des aveugles, des gestes mimiques des sourds-muets, etc., auxquelles correspondraient des troubles psychiques consistant en l'impossibilité d'interpréter ces signes ; dans la catégorie des fonctions centrifuges, les actes de dessiner, de faire des gestes, d'écrire des notes de musique, etc., auxquels correspondraient des aphasies, consistant en l'impossibilité d'exécuter ces mêmes actes. Mais, nous l'avons déjà dit, l'on connaît peu ces troubles : il en est que l'on ne connaît point encore. Même observation pour la faculté mimique. Analysons maintenant ces diverses formes d'aphasie.

Surdité verbale. Voici un aphasique, dit Déjerine : « Je lui pose diverses questions à haute voix ; il me regarde sans comprendre ; je répète ma question plus fort, il ne répond pas davantage ; j'ai beau lui dire : donnez-moi cette feuille de papier, ce couteau, ce verre, cette montre ; il n'en fait rien et reste immobile ; il n'est pourtant pas sourd, car il entend le moindre bruit, et il a conservé toute son intelligence comme vous allez le voir tout à l'heure, mais il ne *comprend plus la parole parlée;* chez lui, les mots que je prononce à haute voix ne réveillent plus d'idées, ce sont des *bruits* sans aucune signification quelconque. Ce malade a perdu la notion de la valeur des mots parlés, il est dans la situation où nous serions tous, en entendant parler une langue étrangère dont nous n'aurions

pas la moindre notion : nous entendrions des bruits et pas autre chose. Je suis obligé chez ce malade, pour entrer en relation avec lui, de me servir de l'écriture, d'écrire mes questions et de les lui faire lire ; immédiatement alors, cet homme non seulement comprend, mais il me répond à haute et intelligible voix et m'écrit ses réponses, si je lui en fais la demande toujours de la même manière, c.-à-d. si je le lui demande par écrit. » Voilà l'image typique du malade atteint de surdité verbale. Il n'est pas sourd, il n'a ni surdité cérébrale (*Rindentaubheit*), ni surdité psychique (*Seelentaubheit*), car, lorsqu'un son de cloche, par exemple, se produit, il perçoit le son et le rapporte à une cloche : il n'a que de la surdité verbale ; les mots sont entendus, mais non compris (*Worttaubheit*). La surdité verbale a ses degrés. Au degré le plus léger et aussi le plus fréquent, on l'observe souvent sous forme de la perte de la mémoire des mots que l'on rencontre chez les vieillards et souvent chez des adultes dans la force de l'âge et des facultés intellectuelles. Les personnes atteintes de cette amnésie cherchent les mots, sans les trouver ; elles émaillent leur conversation de circonlocutions, désignant les personnes ou les objets dont elles ont bien l'image visuelle mentale, mais non l'image auditive, par les termes de « chose », « machin », etc. Trousseau a rapporté un bon exemple de l'amnésie verbale, que je trouve cité par G. Ballet, dans son intéressant livre sur *le Langage intérieur et l'aphasie*. « Vous vous rappelez, dit-il, l'expérience que j'ai souvent répétée au lit de M... Je plaçais son bonnet de nuit sur le lit et lui demandais ce que c'était. Mais après l'avoir regardé attentivement, il ne pouvait dire comment on l'appelait et s'écriait : Et cependant je sais bien ce que c'est, mais je ne puis m'en souvenir ! Lorsque je lui disais que c'était un bonnet de nuit, il répondait : oh oui, c'est un bonnet de nuit. La même scène se répétait pour les divers autres objets qu'on lui montrait. » L'on ne connaît pas de cas typiques de la surdité verbale absolue ; ce cas idéal serait celui d'un homme qui ne comprendrait aucun mot, tout en conservant les images visuelles et motrices ; il lirait, mais ne comprendrait pas ce qu'on lui dirait ou lirait à haute voix. La surdité verbale ne porte pas nécessairement sur toutes les images auditives : elle peut être partielle. Certains malades continuent à comprendre différents mots ; d'autres, polyglottes, peuvent n'oublier qu'une seule des langues qu'ils connaissent ; ainsi Charcot a vu un officier russe qui avait presque entièrement oublié l'allemand, et qui conservait la connaissance du russe et du français ; M. Oré a vu un jeune homme qui, à la suite d'un accident, fut atteint de surdité verbale pour le français, et ne conserva que la compréhension du patois languedocien. Pour terminer, rappelons, comme le fait M. Ballet, que l'importance de la surdité verbale, en tant que facteur de nature à troubler le mécanisme cérébral, sera d'autant plus grande que le sujet a plus l'habitude de penser auditivement, c.-à-d. de penser par des images auditives. Chez un sujet qui *voit*, qui *lit* sa pensée, au lieu de l'*entendre*, la suppression des images auditives qui accompagne nécessairement la surdité verbale, sera de peu d'importance ; elle sera très fâcheuse pour celui qui l'entend toujours, puisque sa méthode habituelle de penser lui fera défaut ; il lui faudra en adopter une nouvelle. Ce qui est vrai de la surdité verbale, l'est aussi, *mutatis mutandis*, pour la cécité verbale, et toute forme d'aphasie présente des inconvénients plus ou moins grands selon qu'elle porte, ou non, sur la catégorie d'images mentales habituellement ou exclusivement employées par le sujet pour l'exercice de la pensée. La surdité verbale s'accompagne souvent de *paraphasie*, trouble dans lequel le malade prononce des mots étrangers ou incompréhensibles, non conformes au sens de sa pensée : cela ne peut étonner, le *sens* des mots lui échappant en entier ou en partie. Elle peut encore s'accompagner d'*alexie*, c.-à-d. d'impossibilité de lire, mais seulement chez les sujets peu cultivés, qui ont besoin des images auditives pour comprendre ce qu'ils lisent, qui lisent à haute voix pour saisir le sens du livre ou du manuscrit qu'ils déchiffrent.

Cécité verbale. « Un homme ayant conservé toute son intelligence, s'aperçoit un beau jour qu'il ne peut plus lire l'écriture imprimée ; il voit les lettres, mais ne comprend plus le sens des mots écrits, et même, ce qui est encore plus fort, il lui est impossible de lire ce qu'il vient d'écrire. Que les lettres soient grandes ou petites, le résultat est toujours le même, il les voit aussi distinctement que les objets qui l'entourent, il peut les copier, mais il n'en comprend pas le sens. Ses fonctions visuelles sont conservées, parfois cependant la cécité des mots coexiste avec une hémianopsie homonyme latérale droite, mais il n'est pas plus aveugle que le malade atteint de surdité verbale n'était sourd. Il parle et écrit avec facilité, comprend tout ce qu'on lui dit et y répond, son intelligence est intacte, il a perdu seulement la notion de la valeur des signes de l'écriture ; les mots écrits ou imprimés de sa langue maternelle ne disent pas davantage à son intelligence que s'il s'agissait d'une langue étrangère dont il n'aurait pas la moindre notion élémentaire. Cet homme ne peut donc plus lire l'imprimé ou l'écriture, il ne comprend plus le sens des lettres au moyen de la vue, mais il peut les comprendre en usant de l'artifice suivant : en promenant ses doigts sur les mots écrits ou imprimés, ou bien en les traçant en l'air du bout de ses doigts (sens musculaire) il peut arriver à comprendre leur signification. » Telle est la cécité verbale, d'après l'excellente description de Déjerine. Ici comme plus haut, rappelons que nous sommes en présence d'une cécité verbale (*Wortblindheit*) et nullement d'une cécité corticale (impossibilité de *voir* quoi que ce soit) ou psychique (impossibilité d'*interpréter* les objets ou les personnes perçus par la vision). Le malade atteint de cécité verbale voit les lettres, mais ce sont pour lui des signes sans sens, des hiéroglyphes : il voit des formules chimiques ou algébriques ; cela ne signifie rien pour lui ; il voit des notes de musique, mais elles n'ont aucune valeur, il n'en distingue aucune des autres et ne peut plus déchiffrer, bien que pouvant encore jouer de mémoire ou improviser, etc. Par contre, s'il ne peut lire par les yeux, il peut lire par les doigts et reconnaître les lettres en relief ; il peut parfois copier, mais alors il copie comme il le ferait pour un dessin ou pour une lettre en langue étrangère, en hébreu, en sanscrit.

Aphasie motrice. « Voici, dit Déjerine, un homme qui ne peut parler, presque pas écrire, et ne peut guère correspondre avec nous qu'au moyen de la mimique, mais cet homme comprend parfaitement bien tout ce qu'on lui dit à haute voix, et tout ce qu'on lui fait lire ; chez lui, les mots parlés ou les mots écrits réveillent les idées des choses qu'ils servent à dénommer dans le langage usuel, et lorsque l'on dénomme un objet devant lui, lorsqu'on lui dit de le prendre au milieu d'autres objets dissemblables, il ne se trompe pas : lorsqu'on lui dit par exemple de prendre une feuille de papier, un couteau, un verre, il le fait immédiatement, et ne prend jamais un objet pour un autre ; chez lui les mots : feuille de papier, couteau, verre, réveillent les idées correspondantes ; il comprend, en un mot, toutes nos questions, mais il ne peut y répondre. Etymologiquement, le malade en question est aphasique : il ne peut parler ; il présente l'aphasie dans le sens originel du mot. Cette forme d'aphasie, seule connue pendant longtemps, se désigne encore par les termes d'*aphasie motrice*, de *logoplégie* (Magnan), d'*aphémie* (Broca), d'*aphasie ataxique* (Kussmaul) ; elle a été décrite par Bouillaud et Broca, en détail, aussi l'appelle-t-on souvent : *Aphasie motrice* (*type Bouillaud-Broca*). « Envisagée dans sa forme la plus pure, dit G. Ballet, l'aphasie motrice consiste dans la perte de la parole articulée chez des individus qui ne sont ni paralysés, ni déments, avec conservation de la faculté d'entendre, de lire et d'écrire les

mots. » Le malade atteint d'aphasie motrice a perdu la mémoire des mouvements articulateurs, mais il la peut perdre à des degrés divers. Tels malades sont en état de prononcer quelques syllabes comme *ah*, *oh*, *aie*, *tan*, *tois*, des mots incompréhensibles comme *parda*. *vousi*, *dèpan*, *macassa*; un malade de Trousseau ne possédait, pour tout vocabulaire, que le mot *monomomentif;* un autre, observé par Perroud, ne pouvait dire que *iquiphophoïqui* ; un troisième, observé par de Fleury : *baden abaden badena*. Une dame observée par Duchenne de Boulogne ne pouvait dire que *Sacré nom de Dieu* ; Baudelaire, d'après A. Daudet, répétait sans cesse *Cré nom, cré nom*. Parfois, le nombre des mots restés à la disposition des aphasiques est plus grand : tel malade répète sans cesse une même phrase complète, intelligible ou incohérente, selon les cas. Dans les cas plus légers encore, on peut observer une mutilation relativement bénigne de la faculté de parler, et, quand ces cas sont progressifs, l'on constate que la disparition des divers mots suit un ordre déterminé. L'amnésie motrice, dit Th. Ribot, « atteint d'abord les noms propres qui sont purement individuels, puis les noms de choses qui sont les plus concrets; puis tous les substantifs qui ne sont que des adjectifs pris dans un sens particulier; enfin viennent les adjectifs et les verbes qui expriment des qualités, des manières d'être, des actes. Les signes qui traduisent immédiatement ces qualités périssent donc les derniers. Le savant dont parle Gratiolet, qui, oubliant tous les noms propres, disait : « mon confrère qui a fait telle invention », en revenait à la désignation par les qualités. La notion de qualité est plus stable parce qu'elle est la première acquise, parce qu'elle est le fond de nos conceptions les plus complexes ». Ainsi, d'après M. G. Ballet, l'abbé Périer, observé par Piorry, avait perdu la mémoire motrice des substantifs : il disait : « donnez-moi mon.... ce qui se met sur la... », pour « chapeau ». Pour son habit : « donnez-moi ce qui se porte pour se vêtir ». Un malade observé par Bergmann disait : « ce avec quoi on coupe » pour ciseaux ; « ce par où l'on voit », pour « fenêtre » L'aphasie motrice peut ne porter chez les polyglottes que sur une des langues à eux connues. La première acquise, la langue maternelle ou le patois primitif, est celle qui est le plus souvent respectée ; en cas d'atteinte totale et de guérison ultérieure, c'est la mémoire de la langue premièrement connue qui revient en premier. Il peut arriver que, sous l'empire d'une émotion vive, la faculté de parler ou de prononcer certains mots revienne subitement ; d'autres fois, on observe des malades, aphasiques à l'état de veille, qui peuvent parler en rêve. Certains aphasiques répètent les mots qu'ils entendent prononcer ; d'autres, incapables de parler, prononcent correctement en chantant. Enfin, les malades atteints d'aphasie complète ne peuvent articuler une syllabe ; ils entendent, comprennent, lisent mentalement et écrivent, mais ne peuvent parler. L'état mental d'un auditif ou visuel, qui *entend* ou *lit* sa pensée, n'est que peu affecté par l'aphasie motrice ; il l'est profondément chez un moteur, qui *parle* sa pensée. L'aphasie motrice peut beaucoup entraver la lecture chez les personnes illettrées, qui ne comprennent bien leurs lectures qu'à la condition de traduire en signes vocaux, en parole parlée, la parole écrite.

Agraphie. L'agraphie est « l'*aphasie de la main* », selon une heureuse expression de M. Charcot. Elle consiste en l'impossibilité de traduire la pensée par l'écriture, malgré que le sujet entende, comprenne, parle et lise correctement. Les exemples en sont peu fréquents, quoique l'idée de ce trouble ait été mise en circulation par Marcé en 1856, et le nom, par Ogle, en 1867. Cependant on en connaît deux cas probants dus à Charcot et à Pitres. Le sujet de Charcot, officier russe de cinquante-deux ans, lit le russe, le français, l'allemand, mais est hors d'état d'écrire ces langues : « Je ne suis pas étonné, dit-il, de ne pouvoir écrire en français ; ce qui me surprend, c'est de ne pouvoir écrire en russe, et je suis très affligé de ne pouvoir écrire en russe, bien que je le *comprenne, que je le parle et que je possède la force suffisante pour diriger la plume*. » M. Charcot lui demande où il demeure. Il répond : « Je demeure hôtel de Bade, boulevard des Italiens. » Prié d'écrire cette phrase, il commence et s'arrête après *Je dem*..., ne pouvant aller plus loin. Le malade de Pitres ne peut même pas écrire une seule lettre. Il lit le journal, parle, comprend, il désigne les lettres qu'on lui demande, mais ne peut écrire : ce trouble est surtout marqué pour l'écriture avec la main droite. « Pour rendre l'observation plus simple, nous demandons à M. L... s'il se rend bien compte de la forme d'une lettre isolée, la lettre L, par exemple. Il répond que oui et, pour le prouver, il la cherche et nous la montre dans plusieurs mots imprimés ou écrits à la main. Nous le prions alors d'écrire cette lettre sur un papier, de la main droite. Il prend le crayon, mais n'arrive à tracer que des traits incohérents, ne rappelant en rien la forme générale de la lettre L. La même série de phénomènes se reproduit pour les chiffres. » Ces deux exemples sont très nets. La perte de la mémoire motrice de la main, l'*aphasie de la main*, peut exister pour des actes autres que l'écriture : M. Charcot a vu un joueur de trombone perdre la faculté de jouer de son instrument, sans avoir perdu celle des autres mouvements de la main. L'agraphie a ses degrés. Chez tels malades elle est totale. D'autres peuvent écrire quelques lettres, quelques mots, corrects ou inintelligibles. Ainsi, une femme observée par Hughlings Jackson écrit son nom : *Sumil sielaa satreni*, et son adresse : *sunesr nut to mer linu lain*. D'autres sujets intercalent dans leur écriture une même lettre ou une même syllabe à tout propos. Bastian a vu un malade qui, pour *Royal naval medical officer belonging to Admiralty*, écrivait : *Royondennd navendennd sporendennd belondennd*. Dans d'autres cas, il y a des erreurs dans l'écriture, l'emploi d'une lettre pour une autre (V. les cas de Grasset), d'un mot incorrect pour le terme exact : on a appelé ce trouble du nom de *paragraphie*. Il est à noter que des malades agraphiques peuvent fort bien écrire sous la dictée ou copier. Les troubles mentaux dus à l'agraphie sont médiocres en général, les sujets qui *écrivent* leur pensée, au lieu de la lire, entendre ou parler, étant rares, en dehors des sourds-muets. Pour ces derniers, la lésion mentale serait très grande, puisque les images mentales dont ils se servent le plus auraient disparu.

Nous venons de décomposer l'aphasie, au sens large du mot, en ses formes principales. L'on voit que le mot général d'aphasie n'a pas son sens étymologique, et qu'il faut entendre par ce terme non seulement l'impossibilité de parler, la privation de la parole (seule forme connue pendant longtemps), mais « les modifications si variées, si subtiles parfois que peut présenter, dans l'état pathologique, la faculté que possède l'homme d'exprimer sa pensée par des signes (*facultas signatrix* de Kant) », comme le dit Charcot. Désormais le mot *aphasie* seul n'a plus de signification précise ; il devra ne désigner qu'un complexus de symptômes qui ne se rencontrent jamais ou presque jamais réunis, mais qui se rapportent tous à une certaine catégorie de troubles psychiques. Les différentes formes que nous venons d'analyser se rencontrent bien à l'état de pureté et isolées, mais nous devons ajouter qu'elles peuvent souvent se combiner, se réunir en plus ou moins grand nombre, de telle sorte que le malade présente un ensemble de symptômes spéciaux à deux ou trois formes différentes. Il n'y a pas intérêt à donner des exemples de ces *aphasies combinées* : il nous suffira de signaler la possibilité de ces formes complexes et de dire qu'elles sont fréquentes, plus fréquentes que les formes pures. Il n'en est pas de même d'un groupe d'aphasies spéciales, que Lichtheim a décrites sous le nom de *Leitungs-aphasie*, et qui résultent, selon lui, non d'une lésion des divers centres correspondant aux groupes d'images, mais de la

rupture des voies d'association réciproques de ces centres. Un certain nombre de cas cliniques militent en faveur de l'hypothèse de Lichtheim. Pour faire bien saisir la théorie, voici la reproduction du schéma qu'il a construit. pour l'expliquer : A correspond au centre des images ver-

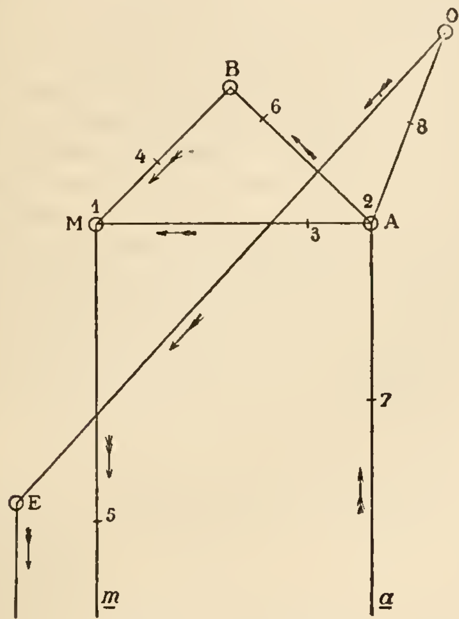


Schéma de Lichtheim

bales auditives. M est le centre des images motrices d'articulation. *a* correspond à l'oreille ; *m* à la langue. B est le centre intellectuel : par AB les images verbales acoustiques s'associent avec les images d'objet.

Pour Lichtheim, le centre des images verbales visuelles est subordonné au centre acoustique A (E correspond au centre des images verbales graphiques : OE représente l'association de ce dernier centre avec O, centre de la lecture), mais M. Ballet ne croit pas que ce cas soit général. Quoi qu'il en soit, le tableau qui suit résume les symptômes provoqués par les interruptions des divers conducteurs : ces interruptions sont figurées par les traits verticaux numérotés de 3 à 8. Dans ce tableau le signe + marque la persistance, le signe — l'abolition, le signe × le trouble des fonctions correspondantes, inscrites dans la première colonne verticale (ce tableau est construit d'après les données fournies par Lichtheim, *in* thèse Ballet). Il

	Parole volontaire spontanée (B M *m*)	Parole en écho (*a* A M *m*)	Lecture à haute voix (O A B M *m*)	Écriture (B M E)	Écriture sous la dictée (*a* A M E)	Compréhension de la parole (*a* A B)	Compréhension de l'écriture (O A B)	Possibilité de copier (O E)	
	—	—	—	—	—	+	+	+	Lésion de M. Aphasie motrice de Broca.
Il y a *paragraphie*.	+	—	—	+	—	—	—	+	Lésion de A. Surdité verbale.
Paragraphie et Paraphasie.	×	—	—	×	—	+	+	+	Lésion entre M et A. Aphasie de conductibilité de Wernicke.
	—	+	+	—	+	+	+	+	Lésion entre M et B.
	—	—	—	+	+	+	+	+	Lésion entre M et *m* (variété de l'aphasie de Broca).
Paragraphie et paraphasie. La compréhension de la lecture à haute voix et de l'écriture sous la dictée est absente.	+	+	+	+	+	—	—	+	Lésion entre A et B (variété d'aphasie sensorielle).
	+	—	+	+	—	—	+	+	Lésion entre A et *a*.
Cécité verbale isolée.	+	—	—	+	+	+	—	+	Lésion entre O et A.

convient d'ajouter que le schéma de Lichtheim est encore provisoire et subira, sans doute, des modifications, à mesure que l'étude de l'aphasie progressera. Pour terminer cet article, il nous faut dire quelques mots des causes de l'aphasie, des lésions localisées qui s'observent le plus souvent chez les aphasiques, et du diagnostic de l'aphasie. L'étiologie de l'aphasie varie beaucoup. On peut l'observer, d'après Falret : 1° à la suite ou au cours de maladies générales et de fièvres graves : diabète, albuminurie, hémiplégie, érysipèle, rougeole et scarlatine, fièvre typhoïde, etc. ; 2° au cours de maladies nerveuses telles que l'hystérie, la catalepsie, l'épilepsie ; 3° à la suite de lésions traumatiques du crâne et de l'encéphale : chute, fracture, corps étranger, commotions cérébrales ; 4° à la suite d'affections organiques du cerveau : ramollissement, congestion, hémorragie, abcès, etc., etc. L'aphasie peut guérir spontanément ; dans les cas où elle ne guérit pas, le malade peut améliorer sa situation mentale par la rééducation : on ne connait pas de thérapeutique spéciale à l'aphasie. D'après les différents travaux relatifs à la question de la localisation des centres du langage on peut adopter comme emplacement probable les points suivants : Loc. des images visuelles verbales : lobule pariétal inférieur (avec ou sans le pli courbe). Loc. des images auditives verbales : première circonvolution temporale. Loc. des images verbales motrices d'articulation. 3e frontale (c. de Broca). Loc. des images verbales motrices graphiques. 2e circ. frontale.

Pour le trajet des fibres d'association et pour l'indication des points où doivent siéger les lésions pour provoquer les aphasies de conductibilité de Lichtheim, on ne peut rien dire actuellement, les données font défaut. — Nous en venons au diagnostic de l'aphasie. Pour le faire aussi précis que possible, M. Ballet conseille de faire porter l'attention sur les huit points suivants : compréhension des mots parlés et lus ; parole articulée volontaire ; écriture volontaire ; parole répétée ; lecture à haute voix ; écriture sous la dictée ; acte de copier. Les causes qui peuvent amener l'abolition de ces différentes fonctions sont peu nombreuses : elles sont résumées dans le tableau qui suit, construit d'après les données fournies par G. Ballet. Le signe + indique que la fonction dont la désignation se trouve en tête de chaque colonne verticale peut être abolie par chacune des causes inscrites dans la colonne de gauche en face desquelles ce signe se trouve. Il faut, pour se reconnaître dans l'affection que présente le malade, étudier les huit fonctions indiquées, établir celles qui persistent, et chercher à arriver à la cause de l'abolition de celles qui ont disparu.

FONCTIONS SUSCEPTIBLES D'ABOLITION

CAUSE D'ABOLITION	Compréhension des mots parlés.	Compréhension des mots lus.	Parole articulée volontaire.	Ecriture volontaire.	Parole répétée.	Lecture à haute voix.	Ecriture sous la dictée.	Faculté de copier.
Défaut d'intelligence. . .	+	+	+	+	+	+	+	+
Surdité.	+				+			
Surdité psychique. . . .	+				+			
Surdité verbale	+		+		+			
Cécité		+				+	+	+
Cécité psychique		+				+	+	+
Cécité verbale.		+		+ (?)		+	+	+
Paralysie do la langue. .			+		+	+		
Aphasie motrice (Bouillaud–Broca)			+		+	+	+	
Paralysie de la main. . .				+			+	+
Agraphie				+				+

Le résumé qui précéde sur l'aphasie ne paraitra peut-être pas très compréhensible ni très clair à beaucoup de lecteurs: pour nous justifier, nous devons dire, en terminant, que la lecture de cet article devra être précédée de celle des articles *langage* et *parole*: l'on trouvera exposées, à ces mots, beaucoup de notions fondamentales indispensables à l'intelligence de ce qui concerne l'aphasie, c.-à-d. l'ensemble de certains troubles de la parole. Dr H. de Varigny.

II. Philosophie. — Terme par lequel les Pyrrhoniens désignaient quelquefois la suspension du jugement (ἐποχή). En toute question, dès que nous essayons de nous élever au-dessus de l'apparence, ou du phénomène, pour atteindre la réalité cachée, nous trouvons autant de raisons pour affirmer que pour nier ; nous sommes ainsi dans l'état de l'homme qui n'a rien à dire, ou *aphasie* (ἀ priv. et φημί). En définissant l'aphasie, Sextus Empiricus a soin de nous en avertir, les sceptiques ne soutiennent pas que la nature des choses soit en elle-même telle que nous n'en puissions rien dire : ce serait dépasser l'apparence. Ils disent seulement que nous n'avons rien à dire : l'aphasie est un état (πάθος) purement subjectif. V. B.

Bibl.: V. l'art. *Aphasie* de Falret, dans le *Dict. Encycl. des sc. méd.* pour l'historique et la clinique de l'aphasie motrice. — V. encore Grasset, *Traité prat. des mal. du syst. nerveux*, pour l'historique ; et surtout les ouvrages suivants : G. Ballet, *le Langage intérieur et les diverses formes de l'aphasie*; Paris, 1886. — Kussmaul, *les Troubles de la parole*, 1884, trad. Rueffe. — Déjerine, *De l'Aphasie et de ses différentes formes. Semaine médicale* de 1884 (nos du 30 oct. et du 20 nov.). Pour le complément de la bibl. de l'*aphasie*, V. l'art. de *Falret*, le livre de *Kussmaul*, la *Revue des sciences médicales* de Hayem et enfin l'*Index-Catalogue* et l'*Index medicus*.

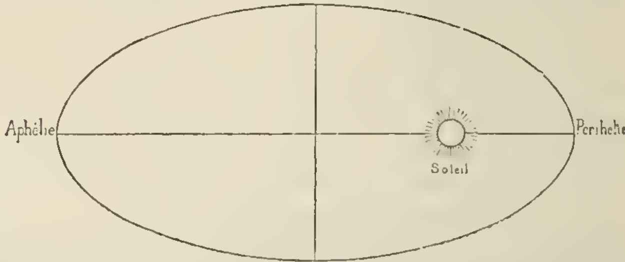
APHECA. Ville de la Palestine, dans la tribu de Juda. C'était là que, quand on emmena de Silo l'arche du Dieu d'Israël (*Reg.*, l. I, c. iv, vers. 1, 2, 3 et suiv.), les Philistins s'en emparèrent.

APHECA. Ville de Syrie (*Reg.*, l. III, c. xx, v. 26 et suiv.), l'une des principales que contenait le royaume de Benadad. Près d'elle se livra une bataille entre Achab et Benadad. Les Syriens furent vaincus et rentrèrent dans la ville, dont les murs par un subit écroulement écrasèrent 27,000 d'entre eux.

APHEK. Ville de la tribu d'Issachar, dans la vallée de Jesraël ; les Israélites y furent battus trois fois par les Philistins ; Saül fut tué près de là sur les montagnes de Gelboë (*Reg.*, l. I, c. xxix, v. 1 et suiv.).

APHELANDRA. Genre de plantes de la famille des Acanthacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 475), et composé d'arbustes à feuilles opposées et à fleurs disposées en épis tétragones, axillaires ou terminaux. Les *Aphelandra* sont propres aux régions tropicales de l'Amérique. L'*A. tetragona* Nees (*Justicia cristata* Jacq.) et l'*A. fulgens* Decn., notamment, sont remarquables par leurs grandes fleurs tubuleuses d'un rouge vermillon très vif. On les cultive fréquemment dans les serres chaudes de l'Europe. Ed. Lef.

APHÉLIE (Astron.) (de ἀπό, loin, ἥλιος, soleil). Extrémité du grand axe de l'orbite d'une planète la plus éloignée du soleil ; l'autre extrémité est le *périhélie*. Ce grand axe s'appelle *ligne des apsides*. La planète est à une distance *minima* du soleil, lorsqu'elle passe au périhélie ou *apside inférieure*, et à la distance *maxima*, lorsqu'elle



est à l'aphélie ou *apside supérieure*. — Dans les anciens systèmes cosmogoniques qui prenaient la terre pour centre des mouvements des corps célestes, l'aphélie n'était autre chose que l'*apogée*. L'attraction mutuelle des planètes fait varier d'une manière continue la ligne des apsides suivant l'ordre des signes. L'aphélie et le périhélie ont donc un mouvement que nous étudierons au mot *apsides* (V. ce mot).

APHELLAN (Astron.). Un des noms de l'étoile α^2 des Gémeaux (V. Anelar).

APHELOCOMA. Ce genre, créé par Cabanis (*Mus. Hein.* part. I, p. 221, note), renferme un certain nombre d'espèces de Corvidés, à plumage brillant, qui habitent le S. des Etats-Unis et l'Amérique centrale et que l'on désigne parfois sous le nom vulgaire de *Pies bleues* (V. les mots Pie et Corvidés). Par leur taille, par la forme de leur bec et de leurs pattes, les *Aphelocoma* ressemblent à notre Geai vulgaire (V. Geai) ; mais elles en diffèrent complètement par les couleurs. En effet, chez elles le bleu est presque toujours la teinte dominante du plumage de l'adulte, au lieu de se trouver, comme chez les Geais, confinés sur certaines parties des ailes. Ainsi chez l'*Aphelocoma californica* Vig. qui est très commune en Californie, le sommet de la tête et les côtés du cou sont d'un beau bleu de cobalt, les ailes et la queue d'un bleu cendré, le dos d'un gris nuancé de brun clair et de bleu, la gorge et l'abdomen d'un gris pâle ; chez l'*Aphelocoma Woodhousii* Baird, de l'Arizona et du Colorado, le système de coloration est presque le même ; chez l'*A. ultramarina* Bp. et chez l'*A. unicolor* Du Bus, du Mexique et du Guatémala, tout le plumage est d'un bleu vif, à l'exception de quelques parties qui sont d'un noir profond ; chez l'*A. sordida* Sw., de la même contrée, le dessus du corps est d'un bleu cendré, etc. Tous ces oiseaux ont les mêmes mœurs que les *Cyanocitta* (V. ce mot), dont ils ne diffèrent guère que par l'absence d'une huppe sur le sommet de la tête. E. Oustalet.

Bibl. : J.-J. Audubon, *Ornith. biogr.* ; 1838, t. I, p. 444 et t. IV, p. 456 et *B. Amer* ; 1842, t. IV, p. 115 et pl. 232. — Baird, *B. N. Amer* ; 1858, p. 584. — B.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.* ; 1877, t. II, p. 112.

APHÉLOSAURE (*Aphelosaurus*). Genre de Reptiles fossiles, décrit par Gervais (1859) et provenant du permien de Lodève (Hérault). La seule espèce connue (*A. lutevensis*) avait probablement des habitudes marines (V. Sauriens fossiles). Trt.

APHELOTHERIUM (V. Adapis).

APHENDOULIS (Théodore), médecin grec, né à Zagora (Thessalie) le 28 août 1824, fit ses études à Paris et à Vienne, où il eut surtout pour maîtres Skoda et Oppolzer. Il se fixa au Pirée en 1848 et fut nommé, en 1852, professeur d'anatomie pathologique à l'université d'Athènes, chaire qu'il échangea cinq ans plus tard contre celle de pharmacologie ; en 1873, il obtint en outre les fonctions de directeur de l'hôpital civil du Pirée. — Ouvrages principaux : *Traité d'anatomie pathologique*, 1855-1856, 2 vol. — *Pharmacologie*, 1874-1875, 3 vol. Dr L. Hn.

Bibl. : *Hirsch's Lexic: hervorrag. Aerzte*, I, 159.

APHÉRÈSE. Terme de grammaire : figure de diction selon les anciennes rhétoriques, et, d'après la phonétique moderne, procédé naturel de dérivation qui consiste dans la suppression d'une lettre, consonne ou voyelle, ou d'une syllabe au commencement des mots. Ainsi, dans Virgile, *temnere* pour *contemnere*

Discite justitiam moniti et non *temnere* divos;

ou, dans le passage du grec ou du latin au français : *Migraine* pour Ἡμικρανία, *diamant* de *Adamantem*, ou encore *tisane* de *Ptisana*, et *orge* de *Hordeum*. Quand, d'ailleurs, une langue est définitivement fixée, comme la nôtre, l'*aphérèse*, de même que la *syncope*, est un simple barbarisme. F. B.

APHÉSIEN. Surnom sous lequel Zeus était invoqué dans le temple qu'il possédait entre Mégare et Corinthe sur les hauteurs de Sciron, en souvenir d'une sécheresse dont les prières d'Eaque avaient délivré le pays. Il signifie : *Libérateur*.

APHÈTE (Astrol.). Planète qui annonçait ou donnait la vie.

APHÉTHÉRIES. Machines de guerre, employées au siège des villes par les anciens pour lancer des projectiles, notamment des pierres et des quartiers de roche. Elles ont joué un grand rôle dans le siège de Jérusalem par Titus.

APHÉTOR. Surnom poétique d'Apollon, considéré comme le dieu qui lance des flèches (V. Apollon).

APHIDIENS. Famille d'Insectes-Hémiptères, dont les représentants sont bien connus sous le noms de *Pucerons* (V. ce mot).

APHIDIPHAGE. Nom donné aux larves d'Insectes qui se nourrissent de Pucerons ; telles sont notamment celles de plusieurs *Coccinelles* (V. ce mot).

APHIDNA. Bourg ou *dème* de l'ancienne Attique, appartenant à la tribu Æantide (V. Dème).

APHIS (V. Pucerons).

APHLEBIA. Ce nom a été donné par Presl à un genre anormal de végétaux fossiles, que caractérisent des frondes pinnées ou pinnatifides présentant à leur surface l'empreinte de fibres très fines, irrégulières, très nombreuses, mais sans qu'il soit possible de distinguer un limbe et un rachis véritables. Les lobes de la fronde sont généralement dentés, à divisions aiguës. L'*Aphlebia crispa* Gutb. offre des frondes de grandes dimensions qui semblent avoir eu une consistance épaisse, crispée sur les bords. La nervation peu distincte est constituée par des fibres très fines, irrégulières, qui occupent toute la largeur de l'axe principal et des axes secondaires, et forment, dans les divisions des lobes primaires, des groupes plus distincts. Ceux-ci se subdivisent pour envoyer des rameaux dans les dents des lobes, mais sans que ces rameaux se réduisent à un faisceau unique, comme ceux qui constituent les nervures dans les Fougères. Les fructifications de cette espèce sont encore inconnues. L'*Aphlebia crispa* a été observé dans le terrain houiller supérieur à Rive-de-Gier, Saint-Priest (bassin de la Loire) ; à Bessèges, la Grand'Combe (bassin d'Alais); à Paleyrets (bassin de Decazeville) et dans le terrain houiller moyen à Bully-Grenay (bassin du Pas-de-Calais). — L'*A. pinnata* Grand'Eury a été observé avec des fructifications composées de grappes de sporanges munis d'un anneau élastique longitudinal, qui prouvent que cette espèce doit être rapportée à la classe des Fougères. L'*A. pinnata* appartient au terrain houiller supérieur. Il a été signalé à la Chazotte, à Montaud, à Moutieux (bassin de la Loire) et à Saint-Bérain (bassin de Saône-et-Loire). Louis Crié.

APHLEBINA. Le genre *Aphlebina* fut créé en 1844 par de Quatrefages, pour des Annélides dont la forme générale ne diffère pas de celle des Térébelles, mais qui sont dépourvues de branchies et de vaisseaux sanguins. M. de Quatrefages négligea de caractériser plus complètement ce genre, qui ne fut longtemps connu que pour être mentionné dans un rapport fait à l'Académie des sciences par M. Milne-Edwards. Plus tard, en 1855, Grube établit le genre *Polycirrus* pour des Téréhelliens probablement identiques, quant au genre, avec les *Aphlebina ;* mais il ne fit pas entrer dans sa diagnose le caractère le plus important, celui de l'*anangie* de ces animaux. Claparède, en 1864 *(Annélides de Port-Vendres)*, a démontré l'identité des deux genres *Polycirrus* et *Aphlebina;* il crut devoir adopter le nom *Aphlebina* qui, outre sa signification précise, avait l'avantage de la priorité. Mais l'année suivante, de Quatrefages lui-même, renonçant au nom qu'il avait créé, le changea sans raison valable en celui d'*Apneumea*. Depuis, la plupart des formes appartenant à cette coupe générique ont été décrites sous le nom de *Polycirrus*. C'est aussi sous ce nom que nous les étudierons (V. Polycirrus). A. G.

APHLOGISTIQUE (lampe) (V. Davy et Lampe).

APHOBUS. Le genre *Aphobus* de Cabanis (*Mus. Hein.* 1851, t. I, p. 194) ne renferme qu'une seule espèce, l'*Aphobus chopi* V., ou *Tordo chopi* d'Azara ; mais il mérite d'être conservé dans les catalogues ornithologiques à cause des caractères bien tranchés qu'il offre, grâce à la conformation particulière de la mandibule inférieure. Celle-ci est marquée en effet de sillons obliques, qui sont particulièrement développés chez les mâles adultes et dont on ne retrouve aucune trace chez les Quiscales ordinaires (V. Quiscale), ni chez les autres représentants de la famille des *Ictéridés* (V. ce mot). La mandibule supérieure au contraire est lisse, avec l'arête supérieure recourbée et sans aplatissement bien distinct entre les narines. L'*Aphobus chopi* est un oiseau de la taille d'un Merle et portant une livrée d'un noir uniforme, plus brillant chez le mâle que chez la femelle. Il habite les provinces méridionales du Brésil, le Paraguay, le nord de la République argentine, le Chili et la Bolivie. Il se rapproche par ses mœurs de nos *Etourneaux* (V. ce mot) et des Quiscales américains. E. Oustalet.

Bibl. : F. d'Azara, *Apuntiamentos para la historia natural de los Paxaros del Paraguay ;* Madrid, 1803, in-4. — Vieillot, *Nouv. Dict. d'hist. nat. ;* 1819, t. XXXIV, p. 537, et *Encycl. méth.*, t. II, p. 712. — Spix, *Av. Bras.* t. I, p. 67 et pl. 64, fig. 2. — Ph. L. Sclater, *Cat. B. Brit. Mus. ;* 1886, t. XI, p. 405.

APHODIE (*Aphodius* Illig.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Scarabéides, qui a donné son nom au groupe des Aphodiites. Les Aphodies ont le corps subcylindrique, les yeux à peine entamés par les joues, les antennes de neuf articles, dont les trois derniers forment une petite massue ovalaire, les élytres recouvrant presque complètement le pygidium, l'abdomen formé de cinq segments, les pattes courtes avec les tibias dentelés extérieurement, ceux des pattes postérieures terminés par deux éperons. — Ces insectes, en général d'assez petite taille, sont surtout répandus dans les régions tempérées et froides de l'Europe. Tous vivent, tant à l'état de larve qu'à l'état parfait, dans les fumiers, les bouses, les matières excrémentitielles, à la



Aphodius scrutator (grossi).

destruction desquelles ils concourent avec les *Ontophages*, les *Bousiers*, les *Géotrupes*, etc. Les uns ont l'écusson très allongé : tels sont, notamment, l'*A.* (*Colobopterus* Muls.) *erraticus* L., long de 6 à 8 millim., de couleur noire, avec les élytres d'un jaune gris sale ; l'*A.* (*Coprimorphus* Muls.) *scrutator* Herbst., de 9 à 15 millim., noir, avec les élytres, l'abdomen et une grande tache sur les côtés du prothorax de couleur rouge ; l'*A.* (*Teuchestes* Muls.) *fossor* L., long de 9 à 13 millim., entièrement d'un noir brillant, avec les élytres parfois bruns ou rougeâtres. Dans les autres espèces, l'écusson est de grandeur normale. Le type de cette section est l'*A. fimetarius* L., ou *Scarabée bedeau* de Geoffroy (*Hist. Ins.*, t. I, p. 81, n° 18), espèce extrêmement commune dans les bouses et les fumiers, longue de 6 à 8 millim., d'un noir brillant, avec les élytres d'un beau rouge. L'*A. conspurcatus* L., qui est également très commun dans les bouses, est d'un noir brillant, avec les côtés du prothorax et les élytres d'un jaune pâle, ces derniers ayant chacun sept points noirs rapprochés les uns des autres. On trouve souvent, dans le tube digestif de cette espèce, un Nématode parasite qu'Hammerschmidt a décrit sous le nom d'*Anguillula monilis*. Ed. Lef.



Aphodius fimetarius L. (grossi).

APHONIE. Ce mot équivaut à ce qu'on nomme vulgairement *extinction de voix* et consiste dans l'impossibilité plus ou moins absolue d'émettre des sons. Il convient de la distinguer du *mutisme*. Dans ce dernier, la production du son persiste, mais il n'y a plus possibilité d'articuler les sons émis, c.-à-d. de prononcer d'une façon distincte des voyelles ou des consonnes. L'aphonie est due à des altérations de structure, plus ou moins faciles à apprécier, des cordes vocales, des muscles et du squelette cartilagineux du larynx. Quand l'altération de la faculté d'émettre les sons est déterminée par une lésion des cordes vocales, elle s'explique par l'impossibilité de faire vibrer celles-ci ; quand elle est due à une lésion musculaire (paralysie), on conçoit que l'organe ne puisse plus fonctionner ; quand enfin elle est produite par une lésion inflammatoire, telle que la laryngite, ou par des ulcérations de la muqueuse et même des tissus sous-jacents, comme cela se voit dans la tuberculose, la syphilis, le cancer, on conçoit aussi que la fonction du larynx soit contrariée et même complètement empêchée. Il peut encore arriver que, sans qu'il y ait altération de structure de l'organe, la fonction soit compromise par des lésions de voisinage, telles que la compression exercée par des tumeurs (goitre, par ex.)., ou que le passage de l'air soit entravé par la formation de mucosités épaisses adhérentes et de fausses membranes, comme cela a lieu dans la *diphtérie*. — Dans certaines affections nerveuses, mais principalement dans l'*hystérie*, l'aphonie est due à la paralysie temporaire des muscles : ici l'aphonie n'est elle-même que passagère et disparaît avec l'accès de la névrose qui l'a provoquée. — Une autre cause d'aphonie est due à des blessures du larynx ou à des rétrécissements de la trachée. Dans ces cas, l'air n'arrive plus ni en volume suffisant ni avec une tension suffisante pour faire vibrer les cordes vocales. On observe des aphonies de ce genre chez les trachéotomisés (*croup*). Toute altération sérieuse des différentes parties de l'appareil respiratoire, et en particulier la paralysie des muscles intercostaux et du diaphragme dans certaines myélites, peut déterminer l'aphonie. — Au point de vue étiologique les aphonies ont été divisées en : 1° *Aphonies sous-glottiques* résultant d'un obstacle à l'inspiration ou à l'expiration ; 2° *Aphonies glottiques*, dues à une perturbation du jeu normal des muscles de la glotte et à un obstacle empêchant la vibration des cordes vocales ou à la réunion des deux mécanismes simultanément ; 3° *Aphonies sus-glottiques*, causées par une inflammation chronique, une simple rougeur quelquefois de la muqueuse de la gorge. Des ulcérations de la même muqueuse et même quelquefois un prolongement hypertrophique de la luette ont suffi pour altérer la voix d'une façon plus ou moins complète ; 4° *Aphonies par lésions nerveuses cérébrales*, *aphonies sympathiques* et *aphonies essentielles*. On les observe dans certaines tumeurs du cervelet, dans la congestion et l'hémorragie cérébrale. Il est probable que dans certains cas le mutisme est dû à l'*aphasie* (V. ce mot). Quant à l'aphonie essentielle, elle est très probablement liée dans la plupart des cas à une paralysie passagère ou permanente du larynx. — Le catarrhe de la muqueuse laryngé laisse souvent à sa suite une aphonie tenace. Une vive émotion morale, peur, joie, colère, peut provoquer l'aphonie. Une autre cause morale du même ordre peut la faire disparaître. Le *traitement* est purement symptomatique et s'adresse à l'altération ou lésion de l'ensemble ou de la partie de l'organe phonétique qui est malade. Les antiphlogistiques locaux, tels que la saignée, les gargarismes astringents ont réussi dans les lésions inflammatoires ; les antispasmodiques échouent fréquemment ; mais la perturbation produite par le vomitif a quelquefois de bons résultats. Les révulsifs et l'hydrothérapie ont également réussi dans des aphonies inflammatoires chroniques. — Les inhalations, les insufflations, les cautérisations et l'électrisation ont aussi trouvé une application utile et doivent être essayées dans une affection aussi rebelle. La faradisation réussit surtout dans les paralysies, comme le prouvent les observations de Duchenne et de ses imitateurs, tels que Philipeaux, Morell Makenzie, etc. — Les chanteurs sont sujets à des altérations de la voix, pouvant survenir brusquement. Dans ces cas, la teinture d'aconit a parfois donné des résultats étonnants à Cabarrus. Dr J. Hahn.

APHORISME. On appelle ainsi une sentence renfermant, en très peu de mots, l'énoncé d'une vérité d'expérience frappante par sa concision même. Des médecins de grand renom, *Hippocrate*, *Boerhaave* (V. ces noms) ont écrit, en aphorismes, de véritables traités, en sorte que ce mot, pris pour titre de leurs œuvres, s'entendait tout d'abord des seuls préceptes de médecine. Les autres sciences se sont ensuite emparées et du mot et du procédé d'exposition. Il existe des *Aphorismes de Droit* ; des *Aphorismes politiques*, de Harrington ; des *Aphorismes sur la Sagesse dans la vie*, de Schopenhauer, etc.

APHRACTE. Terme de la langue nautique des anciens Grecs, désignant toute espèce de navires sans pont (α priv. et φράσσω), ceux que les Romains appelaient *apertæ*, découverts, par opposition avec les navires pontés, *cataphractes*, *tectæ*, *constratæ*. De cette catégorie étaient notamment les bâtiments rapides et légers que les Grecs nommaient *celètes*, et les Romains *celoces*.

APHRIZA. Le genre *Aphriza* a été créé par Audubon, en 1839, pour une petite espèce d'Echassier, l'*Aphriza* ou *Tringa virgata* de Gmelin et de Latham, dont les affinités ont été souvent discutées par les ornithologistes. Par la présence d'un doigt postérieur distinct et par la conformation de ses ailes dépourvues d'éperon l'*Aphriza virgata* présente en effet certaines analogies avec les *Squataroles* (V. ce mot), mais elle s'en distingue immédiatement par la brièveté de ses tarses, garnis de scutelles sur leur face antérieure et par la disposition de ses doigts indépendants les uns des autres. Par ces derniers caractères, elle se rapproche beaucoup des *Tourne-Pierre* (V. ce mot et le mot Strepsilas), à côté desquels M. G. R. Gray a cru devoir la ranger, quoique sa véritable place soit plutôt à côté des *Pluviers* (V. ce mot). Le plumage de cette espèce est d'un gris foncé sur les parties supérieures du corps, avec des taches et des raies noires sur les couvertures des ailes, et d'un blanc pur ou rayé de noir sur les parties inférieures, et sa longueur totale peut être évaluée à 25 millim. On croyait jadis que l'*Aphriza virgata* se trou-

vait jusqu'en Californie; mais il résulte des renseignements les plus autorisés qu'elle ne remonte pas aussi loin vers le N.; elle habite les côtes du Chili et du Pérou et quelques îles de l'océan Pacifique. E. Oustalet.

Bibl.: J.-J. Audubon, *Ornith. biogr.*; 1839, t. V, p. 249 et pl. 428. — Tschudi, *Fauna Peruana*; 1839, p. 295, pl. 34. — Taczanowski, *Ornith. du Pérou*; 1886, t. III, p. 348.

APHRODISIAQUES. On nomme aphrodisiaques les modificateurs destinés à combattre l'absence de désirs vénériens. Ces moyens, suivant la division rationnelle de Jacob Manget, se divisent en trois groupes, qui sont : les aphrodisiaques *hygiéniques*, les aphrodisiaques *médicamenteux* et les aphrodisiaques *extérieurs* ou *topiques*. — Parmi les aphrodisiaques hygiéniques, outre le grand air, une nourriture substantielle, des exercices intellectuels modérés, on range certains aliments, tels que le riz, le poisson, les huîtres, le poivre, la vanille, le gingembre, le piment, les truffes, etc. Les boissons alcooliques à dose modérée excitent l'appétit sexuel, à dose exagérée elles dépriment au contraire les facultés génésiques.— Les aphrodisiaques médicamenteux sont entre autres le phosphore, la noix vomique, les cantharides, l'opium à dose modérée, l'ambre, le musc, la civette, la myrrhe, etc. Tous ces moyens agissent d'une manière directe; il faut y joindre les médicaments indirects, tels que le fer, le vin de quinquina, et en général les toniques. — Comme aphrodisiaques extérieurs, mentionnons les bains locaux sinapisés, les applications de teinture de cantharides, l'électrisation cutanée, etc.; nous nous dispenserons d'ajouter à cette liste de nombreux moyens d'une moralité discutable, qui ne sont plus de la compétence du médecin.

D[r] G. Alphandéry.

APHRODISIAS (Géog. anc.). Ancienne île de la Méditerranée, célèbre par son temple d'Aphrodite. — Ville de l'ancienne Chersonèse de Thrace entre Cardie et Héraclée. — Ville de la Carie au S. du Méandre; elle donna naissance au commentateur d'Aristote, Alexandre, dit d'Aphrodisias; les auteurs grecs la citent souvent à cause de son temple d'Aphrodite très fréquenté par les pèlerins; elle s'appelle aujourd'hui *Gheira*.— Ville de la Cilicie à l'E. de Calendris et en face de l'île de Chypre. — Ile du golfe Persique sur la côte de la Caramanie et qu'on suppose être la *Cataera* d'Arrien, aujourd'hui *Keisch* ou *Kaïs*.

APHRODISIES. Fêtes célébrées en l'honneur d'Aphrodite ou Vénus. Les plus fréquentées étaient celles de Paphos, dans l'île de Chypre, où s'élevait le plus ancien sanctuaire de la déesse, vraisemblablement d'origine phénicienne; elle y était représentée sous la forme d'un cône entre deux candélabres. Les Aphrodisies se célébraient au printemps au milieu des jardins et des bosquets; elles consistaient en courses de chevaux, jeux de toute sorte, concours de musique; mais les principales pratiques du culte consistaient en mystères qui dégénéraient en débauches nocturnes. La déesse était servie par des prostituées attachées à son temple *(hiérodules)*, et le grand-prêtre portait le titre d'*agêtor*, c.-à-d. de conducteur, parce qu'il conduisait la pompe ou procession solennelle qui avait lieu chaque année à Vieux-Paphos. Aphrodite était honorée de la même façon à Golgoï et à Amathonte, dans l'île de Chypre. Son culte, dans l'île de Cythère et sur le mont Eryx, en Sicile, était aussi d'origine phénicienne. En Grèce, les Aphrodisies étaient célébrées à Sparte, à Corinthe, à Argos, à Samos, dans l'île de Lemnos, à Athènes, à Thèbes, en Thessalie, dans l'île de Zacinthe, à Egine, en Acarnanie et en Etolie à Calydon. A Corinthe, elles duraient deux jours; le premier jour les hétaïres et les hiérodules seules y prenaient part, toutes les femmes y étaient admises le second. A Samos, elles consistaient en danses mimiques, à Lemnos elles rappelaient le meurtre des hommes par les femmes de l'île. A Athènes, plusieurs fêtes portaient ce nom. En général, c'étaient les femmes et surtout les hétaïres qui y prenaient part. E. Fernique.

Bibl.: Gerhard, *Griechische Mythologie*, pp. 378-409.

APHRODISIUM (Géog. anc.). Ville de Chypre, sur la côte nord de l'île, à 14 kil. N. de Salamine. — Ville de la Numidie, peut-être Bône (Algérie). — Ville de la Zeugitane sur la côte de la Méditerranée, entre Adrumète et le cap Bon ou l'*Hermaeum promontorium* des Latins; aujourd'hui Faradise, à 48 kil. de Tunis. — *Aphrodisium* ou *Pyremaeum promotorium*, cap de l'Espagne Taraconaise qu'on appelle aujourd'hui cap *Cray*. Son nom lui venait d'un temple d'Aphrodite qu'on avait élevé sur sa pointe.

APHRODITE. I. Mythologie (V. Vénus).

II. Minéralogie. — Silicate hydraté de magnésie, contenant ordinairement de petites quantités de fer et de manganèse, ainsi que des traces d'alumine. Elle est donc de la même nature que la *magnésite* ou *écume de mer*. On la rencontre particulièrement en Suède.

III. Zoologie. — Le genre *Aphrodite* fut entrevu par les premiers zoologistes qui s'occupèrent des Annélides. Pallas et Bruguière en eurent une idée très nette : mais c'est surtout à Savigny que nous devons une bonne diagnose de ce genre dont il avait changé le nom en celui d'*Halithea*. Les Aphrodites sont des Annélides-Chétopodes de grande taille. Voici comment on peut résumer leurs principaux caractères : tête convexe en dessus, à front comprimé et saillant entre les antennes; trompe couronnée à son orifice d'un cercle de tentacules composés, très subdivisés et en forme de houppes. Mâchoires cartilagineuses, minces, peu visibles. Yeux distincts, au nombre de deux. Antennes au nombre de trois, l'impaire petite, subulée, les extérieures grandes. Pieds à deux rames séparées; la rame dorsale *(notopode)* avec deux grands faisceaux ou rangs de soies raides, inclinées en arrière; la rame ventrale *(neuropode)* pourvue d'un faisceau de deux à trois rangs de soies simples ou fourchues. Cirrhes, tant les supérieurs que les inférieurs, coniques et terminés insensiblement en pointe; les cirrhes

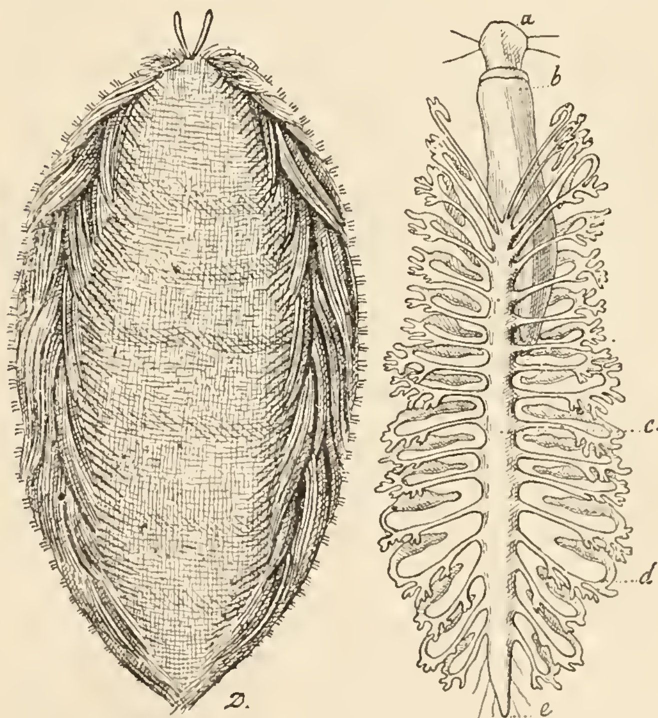


Fig. 1. Fig. 2.

1. Aphrodite aculeata.— 2. La même (anatomie): *a*, bouche; *b*, trompe charnue; *c*, portion moyenne du tube digestif qui représente l'estomac et communique de chaque côté avec un grand nombre d'appendices cæcaux rameux qui paraissent être analogues aux vaisseaux biliaires des Insectes; *d*, cæcums rameux; *e*, anus.

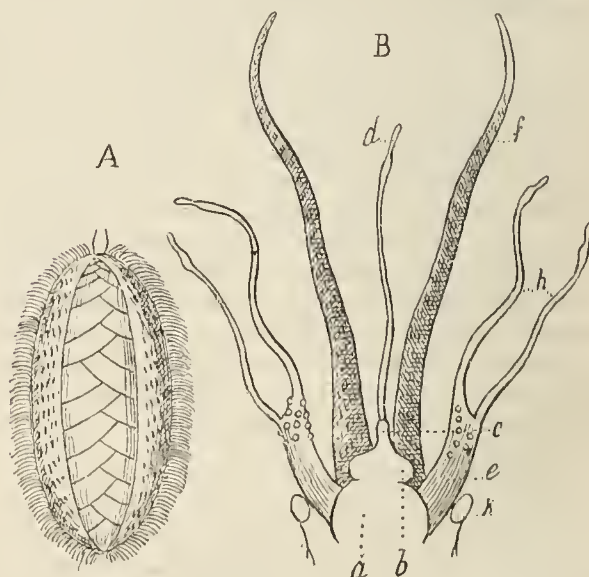
supérieurs insérés derrière la base du second faisceau de soies raides des rames dorsales. Première paire de pieds garnie de quelques soies seulement, la dernière semblable aux autres; branchies facilement visibles, dentelées, cessant de disparaître et de reparaître alternativement à chaque segment après la vingt-cinquième paire de pieds. Elytres au nombre de treize paires; la treizième paire, qui correspond à la vingt-cinquième paire de pieds, est ordinairement

suivie de quelques autres paires d'élytres surnuméraires. Corps ovale ou elliptique formé d'anneaux peu nombreux. — L'espèce type, *Aphrodita aculeata* Baster, est parmi toutes les Annélides connues une de celles dont les couleurs sont les plus brillantes. Le corps est long de quatre à cinq pouces, elliptique ou plutôt ovale oblong, rétréci en arrière, composé de trente-neuf segments et pourvu de quinze paires d'élytres; les deux paires d'élytres surnuméraires sont portées par le vingt-huitième et le trente-et-unième segment. Les mâchoires sont à peu près nulles. Les élytres mous, glabres, suborbiculaires, petits aux deux extrémités du dos, surtout vers la tête, légèrement imbriqués dans leur jonction sur la ligne moyenne; on ne peut les apercevoir qu'en coupant la voûte épaisse sous laquelle ils sont renfermés. Cette voûte, grise, glacée de vert brillant, est percée de tous côtés par les soies raides et brunes des rames dorsales; les soies des rames ventrales, également brunes, sont disposées sur trois rangs, dont le supérieur, composé des soies les plus grosses et les moins nombreuses, est seul transverse relativement au corps; les acicules sont d'un jaune doré, celui de la rame dorsale associé à son rang de soies raides intérieur, comme si le rang supérieur n'était que surnuméraire. Le ventre est blanchâtre, les élytres d'une couleur orangée, marquetés de brun. Les fines et longues soies des rames dorsales ont beaucoup d'éclat et forment autour du corps une épaisse frange d'un beau vert qui se nuance de toutes les vives teintes de l'arc-en-ciel. Cette espèce habite toutes les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Elle a reçu dans quelques localités les noms de *taupe de mer* ou de *souris de mer*. On la trouve souvent rejetée en grande quantité sur nos plages de sable après les tempêtes; les Aphrodites recueillies dans ces conditions sont parfaitement vivantes et en très bon état. Elles vivent d'ailleurs à une assez faible profondeur et la drague en ramène fréquemment lorsqu'on la traîne sur les fonds abrités et sur les bancs d'huîtres. A. G.

APHRODITIENS. Les Aphroditiens forment parmi les Annélides-Polychètes un groupe des plus naturels, quelle que soit d'ailleurs la valeur qu'on veuille lui attribuer, qu'on en fasse une famille avec la plupart des auteurs ou qu'on le considère avec Kinberg comme constituant un ordre. Savigny, qui créa cette division, y rangeait les genres *Palmyra*, *Halithea* et *Polynoe*, pour lesquels il trouvait ce caractère commun d'avoir des cirrhes dorsaux ou branchies distribués dans une certaine alternance sur les parapodes. Audouin et Milne-Edwards établirent dans les Aphroditiens, qu'ils nommaient *Aphrodisiens*, trois coupes ou tribus: *Aphrodisiens ordinaires*, *Aphrodisiens vermiformes* et *Aphrodisiens nus*. Les deux premières tribus présentent des élytres dorsaux; la troisième renferme le seul genre *Palmyra*, dont le dos est couvert, non par des élytres, mais par des plaques de soies d'une nature toute particulière. En raison de ce caractère différentiel, Schmarda crut devoir séparer les Palmyracées des Aphroditées. Ehlers et de Quatrefages adoptèrent la même manière de voir. — Les Aphroditiens, dans leurs limites actuelles, sont donc caractérisés essentiellement par la présence des élytres dorsaux. Kinberg attribue à ce groupe la valeur d'un ordre et le subdivise en six familles: *Aphroditacea*, *Iphionea*, *Polynoina*, *Acoetea*, *Sigalionina*, *Pholoidea*. Claparède a signalé la façon curieuse dont s'accomplissent les phénomènes respiratoires dans le groupe des Aphroditiens. Chez les Aphroditiens dépourvus de branchies proprement dites, la respiration a lieu à travers la peau, souvent fort amincie, de la surface dorsale, grâce à un courant d'eau passant sous les élytres. Ce mode de respiration est surtout très remarquable chez les Hermiones. Si on considère une Hermione immobile au fond d'un bassin, on ne tarde pas à être frappé des mouvements alternatifs d'expansion et de contraction de tout son corps. Dans l'instant où la contraction a lieu, la dernière paire d'élytres se soulève de manière à produire comme une ouverture béante à l'extrémité du corps au-dessus de l'anus. Dans le même moment, tous les petits objets qui se trouvent placés derrière l'Hermione jusqu'à une distance de près d'un décimètre sont projetés en arrière. Ils sont entraînés par un courant d'eau, le courant expiratoire de l'Annélide. Le même phénomène se produit chez les Aphrodites, mais avec moins d'intensité; l'expiration achevée, les élytres postérieurs s'abaissent et le corps augmente lentement de volume par suite de l'introduction d'une nouvelle quantité d'eau sous les élytres. Les Aphroditiens présentent, au point de vue du système circulatoire, une anomalie fort singulière: tandis que la plupart des espèces de ce groupe présentent une *anangie* complète, certaines formes (*Polynoe vasculosa*, etc.) possèdent, au contraire, tout un système de vaisseaux. Il y a là un problème de morphologie et de physiologie comparée des plus intéressants. A. G.

APHRODITOPOLIS. Nom donné, par les voyageurs grecs, à plusieurs villes d'Egypte, qui n'avaient de commun que d'adorer une déesse identifiée par eux à Aphrodite. Les deux plus importantes se trouvaient en Haute Egypte et étaient toutes deux capitales de nomes. La capitale du nome Aphroditopolite méridional, le dixième des listes hiéroglyphiques, se nommait *Tabou* et était située sur l'emplacement de la moderne Idfou, un peu au nord d'Abydos. La capitale du nome Aphroditopolite septentrional, le 22ᵉ des listes égyptiennes, se nommait *Tepah* et occupait la position de la moderne Atfiéh, un peu au sud de Memphis. On y nourrissait une vache blanche à titre d'animal sacré (Strabon, XVII, 35). Ces deux villes adoraient Hathor, la Vénus égyptienne. Une troisième Aphroditopolis se trouvait en Haute Egypte, entre Hermonthis et Latopolis (Strabon, XVII, 47). Il est probable que c'est la même ville qui, dans la *Notice de l'Empire*, est nommée Asphynis, aujourd'hui Asfoun, en hiéroglyphes *Hâsfin*. Enfin, on rencontrait deux Aphroditopolis en Basse Egypte. L'une était la capitale du nome Prosopopite, l'autre, que l'on nommait aussi Léontopolis, était la capitale du nome Léontopolite (Strabon, XVII, 20). De vastes décombres, placés entre Ouardan et Ashmoun, indiquent peut-être l'emplacement de la première de ces deux villes. V. L.

APHROGENIA. Genre d'Annélides-Polychètes, de la famille des Aphroditiens, établi par Kinberg en 1857 et caractérisé de la manière suivante: yeux hémisphériques



Aphrogenia alba. — A, animal vu de dos et grossi deux fois; B, partie antérieure très grossie; *a*, lobe céphalique; *b*, yeux; c, base de l'antenne impaire; *d*, antenne impaire; *f*, palpes; *e*, première paire de pieds; *k*, premier elytrophore; *h*, cirrhes tentaculaires.

situés à la base du tentacule (antenne impaire), pharynx exsertile, pourvu de prolongements latéraux imitant des mâchoires; notopodes proéminents, robustes, pourvus de soies à crochets et de soies capillaires; neuropodes aigus,

renfermant un petit nombre de soies bidentées. Le type est l'*Aphrogenia alba* Kinberg. C'est une Annélide longue de 15 millim., large de 6 millim. avec les soies. Le corps, ovale, large, comprend trente-deux segments ; la tête va en s'élargissant postérieurement; la base du tentacule (antenne impaire) est large, lisse dans la partie qui porte les yeux, mais couverte antérieurement de grosses verrues; le tentacule avec sa partie basilaire est plus de deux fois plus long que la tête, filiforme, renflé en massue au sommet. Le tubercule facial est comprimé, verruqueux ; le pharynx, exsertile, porte antérieurement des papilles nombreuses et deux prolongements maxilliformes convergents ; les palpes sont plus longs que le tentacule et garnis de villosités ; les cirrhes tentaculaires égalent à peu près la longueur du tentacule ; les cirrhes buccaux, de la même forme que le tentacule, dépassent les cirrhes ventraux, leurs voisins. Les notopodes sont robustes : ceux qui portent des élytres sont munis de deux sortes de soies, les unes capillaires, très finement denticulées, les autres terminées en crochets dirigés vers le haut et vers le dehors ; les pieds, dépourvus d'élytres, n'ont que les soies en crochet. Les neuropodes renferment deux, rarement trois soies bidentées recourbées au sommet. Cirrhes dorsaux de même forme que le tentacule, à base conique, un peu plus longs que les soies. Cirrhes ventraux minces, aigus, naissant à la base des paropodes et atteignant à peine leur milieu. Elytres au nombre de quinze paires placées sur les anneaux 2, 4, 5, 7..., 25, 28, 31, imbriqués, lisses, montrant au microscope, sous un grossissement de 233 fois. de grandes cellules arrondies ou ovalaires disposées radialement. Cette Annélide a été trouvée dans le voisinage de l'île Saint-Thomas par une profondeur de 10 à 12 brasses. A. G.

APHROPHORE (*Aphrophora* Germ.). Genre d'Hémiptères-Homoptères, de la famille des Cercopides, dont les représentants sont caractérisés par la tête triangulaire, presque aussi large que le prothorax, à vertex séparé du front par une crête aiguë ; le prothorax est trapézoïdal et les tibias postérieurs, cylindriques, sont armés de trois fortes épines. — Les Aprophores sont des Hémiptères sauteurs, de taille assez petite, qui se trouvent sur les arbres et les plantes herbacées. Leurs larves, molles, de couleur verdâtre, s'enveloppent, pour se protéger contre leurs ennemis, d'une sorte d'écume blanchâtre, ressemblant à de la mousse de savon ou à de la salive crachée, et qui est connue sous les noms vulgaires d'*Ecume printanière, crachat de Coucou, crachat de Grenouille*. Cette sorte d'écume est formée de très petites bulles d'air, entourées chacune d'une pellicule visqueuse. que la larve rejette successivement par l'anus. Ces larves piquent les tiges des végétaux pour se nourrir de la sève. Quand elles existent en grand nombre sur un arbre, un saule par exemple, la sève, s'écoulant en abondance, tombe à terre en gouttelettes serrées, de manière à imiter de la pluie. — Parmi les espèces européennes d'Aprophores, les plus communes sont l'*A. alni* Fall., l'*A. salicis* de Geer et l'*A. spumaria* L. Cette dernière espèce, que l'on range maintenant dans le genre *Ptyelus* Lep. Serv. (*Philænus* Stål), se rencontre surtout sur les saules, sur le *Lychnis flos cuculi* et le *Tragopogon pratense*. L'insecte parfait est d'un gris cendré ou jaunâtre, avec les élytres ornés de deux bandes obliques, de couleur blanche. C'est la *Cigale écumeuse* de Linné et la *Cigale bedeaude* de Geoffroy. Ed. Lef.


Aphrophora spumaria L. (grossi).

APHROSIDÉRITE. Silicate hydraté d'alumine de fer et de magnésie en écailles souvent d'apparences hexagonales, transparentes, d'un éclat nacré, légèrement dichroïque, et d'une couleur vert olive. — L'aphrosidérite est attaquable à froid par l'acide chlorhydrique ; elle fond au chalumeau en une masse noire. Dens. = 2,8 ; Dur = 1.

APHTE. Maladie de la membrane muqueuse de la bouche, et peut-être d'autres parties du tube digestif. Les aphtes sont de petites vésicules blanchâtres, qui se rompent et laissent après elles de petites ulcérations arrondies. Isolées ou rapprochées, ces vésicules semblent se développer en même temps qu'un certain état de malaise général et de fièvre. Cependant l'état fébrile peut être assez faible pour passer inaperçu ; dans d'autres cas il est très marqué, s'accompagne de soif vive, d'inappétence, et même de diarrhée chez les enfants. Quoi qu'il en soit, la *stomatite aphteuse* est surtout une affection locale, peu grave mais gênante en raison de la douleur assez vive, avec sensation de chaleur, qui se produit dans la bouche. La mastication peut en être rendue difficile, ainsi que la succion. On a comparé récemment cette éruption de la muqueuse buccale à l'*acné* de la peau. Cette maladie guérit constamment, et souvent très vite. Cependant la récidive est fréquente, soit immédiatement, soit à longue échéance. — Les causes de cette affection sont mal connues. On l'observe à tous les âges, mais elle est plus fréquente chez les adultes. On peut l'attribuer à toutes les causes d'irritation de la bouche, malpropreté, usage du tabac, etc., ainsi qu'à toutes les causes d'embarras gastro-intestinal. Elle vient souvent compliquer les maladies chroniques, l'état *puerpéral* (V. ce mot). Enfin, il semble que la stomatite aphteuse peut devenir épidémique, c.-à-d. frapper simultanément un grand nombre d'individus dans une même localité, sans cependant qu'on soit autorisé à la classer parmi les maladies contagieuses. La stomatite aphteuse se distingue facilement des autres affections de la bouche (stomatites) : le *muguet* (V. ce mot) est caractérisé par de vastes plaques blanches sans vésicules, ni ulcérations. Le traitement est souvent négligé, l'affection guérissant seule en quelques jours. On usera cependant des lotions émollientes contre la douleur du début, et plus tard des liquides astringents pour hâter la cicatrisation. Jean Camescasse.

APHTEUSE (Fièvre) (Art vétér.). Encore appelée maladie aphteuse, stomatite aphteuse, phlyctène glosso-pède, exanthème, inter-phalangé, cocotte, la fièvre aphteuse est une maladie éruptive, enzootique ou épizootique, caractérisée par le développement dans la bouche, sur les mamelles ou dans l'espace interdigité, de petites ampoules ou phlyctènes. Depuis longtemps connue, la fièvre aphteuse est déjà mentionnée dans les écrits des hippiatres grecs. Depuis le commencement de ce siècle, la fièvre aphteuse a fréquemment sévi en France et dans les diverses contrées de l'Europe. — Les causes de la fièvre aphteuse sont difficiles à établir. Si elle est due à des circonstances climatériques, celles-ci sont mal connues et impossibles à préciser. La cause unique c'est la contagion. Niée longtemps, notamment par Huzard, père, par Girard, Mathieu des Vosges, Imlin, le professeur Tisserant, la contagion de la cocotte est aujourd'hui généralement admise. Toutefois, cette contagion est plus ou moins active, suivant les formes de l'épizootie et ses périodes; elle est parfois nulle au déclin de la maladie Les voies par lesquelles elle se propage sont nombreuses ; il suffit que des bêtes bovines, les unes saines, les autres malades, se rencontrent dans les foires, sur les routes, aux abreuvoirs, dans les pâturages ou dans des compartiments de chemins de fer pour que la contagion s'effectue. Les fourrages imprégnés de salive virulente, le passage d'une personne d'une étable envahie dans une étable saine suffisent pour propager le mal. L'air sert également de véhicule à l'élément contagieux. La salive des animaux

affectés de fièvre aphteuse est éminemment contagieuse, l'élément virulent existant dans les bulles ou phlyctènes de la muqueuse buccale. Levrat se servait de la salive des animaux malades pour communiquer l'affection à toutes les bêtes de l'étable à l'effet d'abréger la durée de l'épizootie ; ce moyen a été récemment préconisé par un vétérinaire distingué, M. Rossignol, de Melun. La fièvre aphteuse se transmet non seulement entre grands ruminants ; elle se communique encore de ces derniers au mouton, à la chèvre, au porc et réciproquement. Mais est-elle susceptible de se transmettre à l'homme ? Plusieurs affirment la contagion. Quelques-uns ont expérimenté sur eux-mêmes en buvant du lait sortant de la mamelle de vaches aphteuses et ils ont eu de la fièvre, et quelques jours après des aphtes dans la bouche. Mais était-ce bien de la cocotte que les vaches incriminées étaient atteintes? n'aurait-on pas confondu avec les phlyctènes de la fièvre aphteuse les pustules du cowpox, et ne serait-ce pas plutôt une éruption de vaccine, qui aurait été communiquée ? telle paraît être du moins l'opinion de M. Reynal.

Les symptômes de la fièvre aphteuse varient suivant la période — 1° *Début.* L'animal est triste, sans appétit, la peau est chaude, le mufle sec, la muqueuse buccale gonflée, douloureuse, la mastication difficile, la rumination rare. Si l'animal trépigne, s'il reste difficilement debout, c'est le signe d'une prochaine éruption aux pieds, de même que la chaleur et la rougeur des trayons annoncent une éruption du côté des mamelles. — 2° *Eruption.* Le plus ordinairement elle a lieu au mufle, aux pieds ou à la bouche, plus rarement aux mamelles. Il se forme dans la bouche des ampoules de volume variable, et elles atteignent parfois une étendue de deux à trois centim. de diamètre. Elles contiennent un liquide limpide, incolore, légèrement visqueux. Aux pieds les phlyctènes ne sont pas toujours bien délimitées; c'est dans l'espace inter-digité, à la jonction de la peau de la couronne avec la corne qu'elles se forment. Elles entraînent la gêne de la station et déterminent de la claudication. Les ampoules des mamelles restent généralement localisées aux trayons; elles affectent une teinte opaline ; une auréole rouge pâle les entoure ; elles sont disséminées ou confluentes. Si l'éruption est limitée à la bouche, la fièvre baisse dès que les phlyctènes ont acquis tout leur développement : mais si elles sont nombreuses aux trayons ou aux pieds, la douleur qu'elles provoquent est quelquefois si intense que la fièvre persiste, la sécrétion lactée se tarit et les animaux maigrissent beaucoup. — 3° *Déclin.* Les ampoules se crèvent et se vident, l'épiderme ou l'épithelium qui les recouvrait se détache, la muqueuse buccale est d'un rose vif, mais elle reprend vite sa couleur normale; aux trayons les vésicules ouvertes sont souvent sanguinolentes par suite des frottements auxquels les mamelles sont exposées ; en général, si rien ne l'entrave, la cicatrisation s'y fait en quelques jours. Aux pieds, les ulcérations superficielles succèdent souvent aux phlyctènes; elles s'accompagnent d'un pus odorant et fétide; le plus ordinairement il n'y a qu'un simple décollement du biseau et des talons ; la corne se régénère promptement et, à moins de complication, il est rare que huit ou dix jours ne soient pas suffisants pour l'obtention d'une complète guérison. La mammite, la chute des onglons, la nécrose de la troisième phalange, telles sont les complications, exceptionnelles il est vrai, mais possibles cependant, de la fièvre aphteuse. Peu grave quant à l'issue de la maladie, la fièvre aphteuse n'en est pas moins redoutable par suite des pertes qu'elle occasionne chaque année à l'agriculture. Sous son impression la sécrétion du lait se tarit, les animaux à l'engrais languissent, d'où des pertes considérables pour le nourrisseur ou le cultivateur.

Le traitement de la fièvre aphteuse consiste à isoler autant que possible les bêtes saines des malades. On hâtera la guérison des éruptions de la bouche en donnant des gargarismes d'eau miellée et vinaigrée, ou en les cautérisant avec un mélange de quatre parties d'eau contre une partie d'acide chlorhydrique ; on lotionnera les phlyctènes des pieds avec de l'eau saturnée ; si des ulcérations apparaissent, on les pansera au moyen de l'onguent égyptiac ou d'une solution de sulfate de fer ou de cuivre. L'éruption des mamelles demande que la mulsion soit faite avec précaution, en évitant avec soin de blesser et d'excorier les trayons ; on les enduira de lait, de beurre frais ou de crème, et si une mammite apparaît on lui opposera le traitement spécial qui la concerne. (V. Mammite). — L'art. 1er de la loi du 21 juil. 1881 sur la police sanitaire des animaux classe au nombre des maladies contagieuses la fièvre aphteuse dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine. L'art. 29 du règlement d'administration publique du 22 juin 1882 porte : « Lorsque la fièvre aphteuse est constatée dans une commune, le préfet prend un arrêté portant déclaration d'infection des locaux, cours, enclos, herbages et pâtures dans lesquels se trouvent les animaux malades et déterminant le périmètre dans lequel l'arrêté sera applicable. Cet arrêté est notifié aux maires de la commune et des communes limitrophes. Il est publié et affiché. » L'étendue du périmètre de la zone déclarée infectée varie suivant les circonstances. S'agit-il d'une ferme isolée ! il suffira que l'arrêté préfectoral la déclare infectée, sans qu'il soit besoin d'étendre les effets de cette déclaration à des étables éloignées. Si plusieurs étables avaient une cour commune et que la maladie n'existât que dans l'une d'elles, toutes devraient être comprises dans l'arrêté d'infection. La déclaration d'infection entraîne, dit l'art. 30 du règlement précité, l'application des mesures suivantes : « 1° Mise en quarantaine des locaux, cours, enclos, herbages et pâtures déclarés infectés, impliquant défense d'y introduire des animaux sains des espèces bovine, ovine, caprine et porcine; dénombrement et marque de ceux qui s'y trouvent. — Par exception, s'il est nécessaire de conduire les animaux malades ou suspects au pâturage, la route qu'ils doivent suivre est déterminée par un arrêté du maire; cette route est marquée par des poteaux indicateurs, ainsi que les limites du pâturage dans lequel les animaux doivent être cantonnés ; après la marque les animaux de travail qui ont été exposés à la contagion peuvent être utilisés sous les conditions déterminées par le maire, après avis du vétérinaire sanitaire de la circonscription. Il est délivré par le maire un laisser-passer indiquant les limites dans lesquelles la circulation desdits animaux est autorisée; 2° avertissement de l'existence de la fièvre aphteuse par un écriteau placé à l'entrée principale de la ferme et des locaux, cours, enclos, herbages et pâtures infectés; 3° visite et surveillance, par le vétérinaire sanitaire, des locaux, cours, enclos, herbages et pâtures de la ferme ou de l'établissement où la maladie a été constatée ; 4° détermination des routes, chemins et sentiers fermés à la circulation des animaux susceptibles de contracter la fièvre aphteuse; 5° défense de faire sortir des locaux infectés des objets ou matières pouvant servir de véhicules à la contagion, telles que pailles, fourrages, litières, fumiers, couvertures, harnais, etc. ; 6° interdiction de déposer les fumiers sur la voie publique et d'y laisser écouler les parties liquides des déjections ; obligation de traiter les matières conformément aux prescriptions des arrêtés administratifs ; 7° interdiction de laisser pénétrer dans les locaux infectés les bouchers, marchands de bestiaux, et toute personne non préposée aux soins des animaux ; 8° obligation pour toute personne sortant d'un local infecté de se soumettre, notamment en ce qui concerne les chaussures, aux mesures de désinfection jugées nécessaires ; 9° interdiction de vendre les animaux malades, si ce n'est pour la boucherie, auquel cas ils doivent être conduits directement à l'abattoir, par des voies indiquées à l'avance. La même interdiction s'applique pendant un délai de quinze jours à ceux qui ont été exposés à la contagion. Dans le cas de vente pour la boucherie, il est délivré un laisser-passer qui est rapporté au maire dans le délai de

cinq jours, avec un certificat attestant que les animaux ont été abattus. Ce certificat est délivré par l'agent préposé à la police de l'abattoir, ou par l'autorité locale dans les communes où il n'existe pas d'abattoir. Les animaux transportés en vue de la boucherie doivent avoir les pieds tamponnés ; ils ne peuvent être transportés qu'en voiture ou en chemin de fer. »

La viande des animaux sacrifiés pour cause de fièvre aphteuse peut être livrée à la consommation, mais le propriétaire doit, en pareil cas, rapporter au maire un certificat constatant que ces animaux ont bien été réellement abattus. — Le lait des vaches malades, s'il est donné aux veaux, sera préalablement bouilli, afin d'éviter qu'il ne leur transmette la maladie. Il en sera de même s'il est livré à la consommation humaine. — Si la fièvre aphteuse menace d'envahir toute une contrée, un arrêté préfectoral prononcera l'interdiction des foires et marchés (art. 31 du règlement du 22 juin 1882). Cette mesure, toutefois, est tempérée s'il s'agit de la vente pour la boucherie dans les villes ayant des abattoirs. Les animaux malades pourront être conduits aux abattoirs de ces villes, à condition d'observer les prescriptions de l'art. 30 et de rapporter, dans le délai de cinq jours, au maire de la commune, un certificat constatant que l'abatage a eu lieu. — L'art. 32 du règlement prescrit les règles à observer pour la levée de la déclaration d'infection : « Elle ne peut être levée par le préfet que lorsqu'il s'est écoulé quinze jours sans qu'il se soit produit un nouveau cas de fièvre aphteuse, et après constatation par le vétérinaire délégué (V. Vétérinaire délégué) de l'accomplissement de toutes les prescriptions relatives à la désinfection. » — L'art. 20 de l'arrêté ministériel du 12 mai 1883 indique les mesures relatives à la désinfection : « 1° Arrosage sur place, avec un liquide désinfectant, des litières et fumiers contenus dans l'étable et des restes de fourrages laissés dans les mangeoires et râteliers, puis enlèvement et enfouissement du tas de fumier commun ; 2° lavage énergique, avec un liquide désinfectant, du sol, des murs jusqu'à une hauteur de 2m50, des mangeoires, râteliers, séparations, seaux, barbotoires et de tous les objets qui ont pu être souillés par la buée des animaux malades ou la sérosité qui s'écoule des vésicules de leurs pieds ; grattage des mangeoires et râteliers, des séparations, du sol et des murs ; balayage avec un balai dur de toutes les surfaces et nouveau lavage ; 2° Fumigation au chlore ou à l'acide sulfureux prolongée pendant 48 heures, puis ventilation pendant huit jours ; 4° désinfection des ruisseaux, rigoles et conduits d'écoulement des purins, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments de ferme ; 5° saupoudrage du sol avec du chlorure de chaux. — L'art. 85 du règlement fait connaître les mesures à prendre lorsque la fièvre aphteuse est constatée dans une foire ou dans des marchés. Les animaux malades sont mis en fourrière et séquestrés jusqu'à complète guérison. Pendant la durée de la séquestration, le propriétaire peut faire abattre ses animaux, soit dans la localité même, soit à l'abattoir le plus voisin. Dans le cas de transfert à l'abattoir, les animaux sont préalablement marqués et il est délivré un laisser-passer, comme il est dit à l'art. 30. Ceux qui ont été en contact avec les bêtes reconnues malades sont signalés aux maires des communes où ils sont envoyés. — Le paragraphe 3 de l'art. 70 du règlement édicte les mesures relatives aux bêtes aphteuses amenées à la frontière : « En cas de fièvre aphteuse, les animaux malades et ceux qui ont été exposés à la contagion sont repoussés après avoir été marqués. Si l'arrivage a lieu par mer, les animaux doivent être envoyés immédiatement à la boucherie. S'il s'agit d'animaux reproducteurs ou de vaches laitières, la mise en quarantaine peut être autorisée. » Les art. 30, 31, 32 et 33 de la loi du 21 juil. 1881, édictent les peines correctionnelles encourues par ceux qui n'ont pas obtempéré aux ordres de l'administration et qui ont violé les prescriptions sanitaires (V. Police sanitaire des animaux). L. Garnier.

APHTHARTODOCÈTES, chrétiens monophysites (V. Anastase, patriarche d'Antioche, et Monophysitisme).

APHTHIS. Ville ancienne de la Basse Egypte. Aphthis répondrait exactement à une ville dont le nom, *Hâ-phtah*, est souvent mentionné dans les hiéroglyphes, mais que l'on a toujours considéré, peut-être à tort dans certains cas, comme un synonyme abrégé de *Hâ-kaphtah*, désignation ordinaire de Memphis. V. L.

APHTHONIUS *(Aelius-Festus)*, auteur, suivant un manuscrit de Paris, du 4e livre de l'*Ars grammatica*, de Marius Victorinus, sur l'orthographe et la métrique. Il est suivi d'un paragraphe *De Carminis appellationibus*, sous le nom d'Aelius Festus Aphthonius. Mais la suscription attribue l'ouvrage entier à Marius Victorinus. On en a conclu que ce dernier a abrégé Aphthonius. Ce n'est là d'ailleurs qu'une hypothèse. Peut-être Aphthonius doit-il se confondre avec Asmonius cité par Priscien (*Inst. gram.*, X, 24), comme l'auteur d'une rhétorique, dédiée à l'empereur Constance.

Bibl. : Keil, *Grammatici latini*, t. VI, pp. 183-22 ; *ib.*, t. II, p. 516, 15.

APHTHONIUS, d'Antioche, rhéteur grec qui vécut vraisemblablement à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne. Il remania à l'usage des écoles les *Progymnasmata* d'Hermogènes; nous possédons cet écrit qui est une sorte de préparation à l'art oratoire; il resta en usage jusque dans le XVIIe siècle. Les éditions manuscrites et imprimées en sont très nombreuses, ainsi que les traductions en latin; l'édition *princeps* parut dans la collection des rhéteurs grecs, d'Alde Manuce, en 1508. Dans l'édition des rhéteurs grecs de Walz, t. I, on y a joint deux dissertations anonymes. Aphthonius est aussi l'auteur d'un recueil de quarante fables ésopiques, souvent imprimées à la suite de celles d'Esope; elles ont été traduites en français par Pillot (Douai, 1815, in-8).

Bibl.: P. Schäfer, *De Apthonio sophista*; Breslau, 1854.

APHTONITE. Variété de *panabase*.

APHUTÉENS (*Aphutiæ*). On donne ce nom aux Israélites qui revinrent de la captivité et qui s'établirent dans leur ancien pays.

APHYE. Risso a formé ce genre d'un *Gobioïde* (V. ce mot), de petite taille, connu à Nice sous le nom de *Nounat* ou de *Nonnat*. Le corps est arrondi en avant, légèrement comprimé en arrière, couvert d'écailles lisses et fort caduques; la tête est allongée, la bouche grande ; les dents sont disposées suivant une seule rangée; sur la tête se trouvent des séries de pores. On compte cinq petites épines à la première nageoire dorsale et douze ou treize rayons à la nageoire postérieure. L'animal est transparent, d'un jaune pâle sur le dos et les flancs. Très commun, d'Antibes à Menton, le Nonnat ou *Aphya pellucida* est, sur les côtes des Alpes-Maritimes, l'objet d'une pêche spéciale qui se fait principalement au printemps. On pêche ces petits poissons en quantité énorme à l'aide d'un filet à maille très serré appelé *tartandun*. E. Sauvage.

APHYLLE (Bot.). On appelle ainsi les plantes dépourvues de feuilles. Le plus souvent l'absence de feuilles est plus apparente que réelle; chez beaucoup de plantes, les appendices foliacés ne sont représentés que par des écailles plus ou moins réduites (Cuscute, Petit-Houx). D'autres plantes ne possèdent de feuilles que pendant une certaine période de leur existence: par exemple, l'*Opuntia Dilleni* Haw est une Cactée à feuilles caduques, bien plus qu'une plante aphylle; ses expansions en raquette ont présenté d'abord, à chaque faisceau d'épines, un poinçon vert et charnu qui constituait une feuille. Chez d'autres plantes grasses, telles que l'*Echinocactus Ottonis* Lehm, les tiges sont toujours et constamment dépourvues de feuilles. — Dans la méthode de de Candolle, la huitième et dernière classe renferme les Cryptogames cellulaires, réunies sous le nom de plantes aphylles. R. Bl.

APHYLLUM. Unger a désigné, sous ce nom, un bois fossile d'affinité indéterminée. L'*Aphyllum paradoxum*

Uurg., que Schimper a rapporté avec doute aux Lycopodinées, se rencontre dans le schiste à Cypridines de Saalfeld (Thuringe). Louis Crié.

APIACAS. Tribu d'Indiens du Brésil, de la prov. de Matto-Grosso, sur le haut Tapajos. On les rattache aux Toupi-Guarani.

Bibl. : De Castelnau, *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud*; Paris, 1850, t. II et V.

APIAIRES (*Apiariæ* Latr.). Synonyme de *Apides* (V. ce mot).

APIANUS (Petrus), de son véritable nom Peter Bennewitz ou Bienewitz, astronome allemand, né en 1495 à Leisnig en Saxe, mort à Ingolstadt en 1552. Professeur de mathématiques et d'astronomie à Ingolstadt. Auteur d'une *Cosmographia, seu descriptio totius Orbis* (1524, in-4) qui a eu plusieurs réimpressions et dans laquelle se trouve un moyen de déterminer les différences de longitude : mesurer les distances de la lune à une étoile fixe et observer les mouvements ultérieurs de la lune par rapport à l'étoile choisie. L'*Astronomicum cæsareum* (1540, in-fol.) contient la description de divers instruments destinés à reproduire les mouvements des corps célestes. Apianus, dans cet ouvrage, dit que les éclipses de soleil fourniront le meilleur moyen de déterminer la différence des méridiens; il se sert de plusieurs éclipses célèbres pour réformer diverses dates historiques; il reproduit ses observations de la comète de 1531, restée fameuse sous le nom de comète de Halley, et dont les réapparitions successives ont suggéré le moyen de calculer le retour périodique des astres de ce genre. Dans l'*Instrumentum sinuum, sive primi mobilis* (Nuremberg, 1534, in-fol.), Apianus donne une table de sinus pour toutes les minutes et pour le rayon 1,000, calculée par lui; c'est la première qui ait été publiée en Europe. Ch. Baye.

Bibl. : Schwarz, *Dissertatio, Vita P. Apiani præstantissimi suo ævo mathematici*; Altorff, 1724, in-4.

APIANUS (Philipp), mathématicien, astronome, géographe et médecin allemand, fils du précédent. Né à Ingolstadt le 14 déc. 1531, mort à Tübingen le 4 nov. 1589. Professa à Ingolstadt, plus tard à Tübingen. A composé une carte de la Bavière en 24 feuilles. A écrit : *De utilitate Trientis...*, *De cylindri utilitate..*, et *De Umbris*. Ch. B.

Bibl. : Cellius (Erhardt), *Oratio de vita et morte .... P. Apiani.....* Tübingen, 1591, in-4.

APIA. L'un des anciens noms du Péloponèse, selon Pline, l. IV, c. II (V. Apis).

APIASTER. Ce nom spécifique du Guêpier vulgaire (*Merops apiaster* L.) a été appliqué par Brisson au genre Guêpier, qui avait déjà reçu précédemmet de Linné le nom de *Merops* (V. ce mot et le mot Guêpier). E. O.

APIATES. Ancien peuple de l'Aquitaine dompté par Crassus, selon Dion, l. XXXIX. Ce sont peut-être les Sontiates de César.

APICATA (peut-être Apicatia), femme de Séjan; il la répudia afin de pouvoir se livrer à ses amours avec Livie, la femme de Drusus, le fils de Tibère. Plus tard, après la mort de Séjan, elle révéla à Tibère que Drusus avait été empoisonné par Livie et son amant, puis se tua, ne voulant pas survivre à ses enfants, immolés en même temps que leur père. G. Bloch.

APICES (Philol.) (V. Apex).

APICES (Mathém. anc.) (V. Chiffres [arabes]).

APICIFIXE (Bot.). Se dit des anthères qui sont attachées au filet par un point très rapproché de leur sommet (Pirole, *Westringia*) (V. Fleur).

APICILAIRE (Bot.). La déhiscence de l'anthère est *apicilaire* ou *apicale* quand les loges de celle-ci s'ouvrent par leur sommet; ce n'est là qu'une forme de la déhiscence *poricide*, si commune chez les Solanées. Les Mélastomacées ne présentent qu'un pore au sommet d'une anthère biloculaire, et cet orifice unique peut même se trouver au fond d'un appendice tubulé que le pollen doit parcourir pour arriver au dehors. — L'embryon est dit apicilaire quand il se trouve placé vers le sommet de la graine. — La déhiscence des fruits est apicilaire quand le péricarpe se divise fort incomplètement en valves, à partir de son sommet (Caryophyllées). R. Bl.

APICIUS. Ce nom a été porté dans l'antiquité latine par trois personnages de la même famille qui se sont immortalisés par leur gourmandise. Le premier vivait dans le dernier siècle de la République; il a joué un certain rôle politique et a été le principal auteur de l'exil de l'ancien consul Rutilius Rufus, en 92 av. J.-C. — Le deuxième vivait à l'époque d'Auguste et de Tibère: son nom complet est M. Gavius Apicius. C'est le plus célèbre dans cette trinité de gourmets ou plutôt de gloutons. Sénèque et Pline l'Ancien en parlent avec mépris et indignation, Pline en l'appelant le plus vorace de tous les débauchés, Sénèque en lui consacrant les lignes suivantes : « De nos jours vivait Apicius. Dans cette même ville d'où l'on a chassé les philosophes comme corrupteurs de la jeunesse, il a professé l'art de la bonne chère et il a infecté le siècle de sa science. Sa mort vaut la peine qu'on la raconte. Après avoir dépensé pour sa cuisine 100 millions de sesterces (20 à 25 millions de fr.), après avoir absorbé pour chacune de ses orgies tous les revenus du Capitole, se trouvant accablé de dettes, il eut l'idée de faire, pour la première fois, le compte de sa fortune. Il compta qu'il lui restait 10 millions de sesterces (2 à 2 millions et demi); et, comme s'il eut dû vivre dans les tourments de la faim avec ses 10 millions de sesterces, il s'empoisonna. Quels devaient être sa corruption et son faste, alors que 10 millions de sesterces lui représentaient l'indigence? » (*Consolat. ad Helviam*, 10). On vient de voir que Sénèque fait allusion à un traité d'Apicius sur l'art gastronomique, on possède en effet sous ce nom un livre de recettes de cuisine; mais ce traité de l'art culinaire date du IIIe siècle de notre ère, et n'a rien de commun avec le M. Apicius de l'époque de Tibère. L'ouvrage original d'Apicius est perdu, celui que l'on possède, *De re coquinaria*, s'était mis sous le patronage de ce nom célèbre dans l'art de la bonne chère. Apicius resta dans toute l'antiquité le type par excellence de la gourmandise; c'est à son exemple que l'empereur Elagabal, digne à tous égards de prendre un pareil modèle, mangeait des talons de chameau, des crêtes de coq, des langues de paon et de rossignol. — Le troisième Apicius vivait sous Trajan. Ce gastronome est connu pour avoir envoyé à l'empereur, lors de son expédition chez les Parthes, des huîtres qu'il eut l'art de lui faire parvenir encore toutes fraîches. G. L.-G.

Bibl. : Pour le traité des recettes de cuisine, V. Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, traduct. française, § 283.

APICULÉ (Bot.). Se dit des organes que termine une pointe courte et aiguë. Ce terme s'applique fréquemment au connectif des anthères; on l'emploie aussi en parlant des feuilles, des folioles florales, du fruit, etc.

APICULTURE. L'apiculture est l'art d'élever les abeilles pour tirer profit du miel et de la cire qu'elles produisent. C'est un art très ancien, que l'on pratique dans la plupart des pays, le plus souvent d'après des méthodes traditionnelles; mais, depuis un siècle, il a fait des progrès considérables qui ont eu leur point de départ dans une connaissance plus approfondie des mœurs des abeilles et des conditions nécessaires pour une production abondante de miel. On ne peut pas faire partout de l'apiculture productive; avant de se livrer à cet art, il faut étudier les ressources de la contrée en plantes mellifères, c.-à-d. en plantes dans lesquelles les abeilles peuvent faire une récolte abondante. Par exemple, en France, dans certaines contrées du Midi, où l'on cultive presque exclusivement la vigne, les abeilles auront beaucoup de peine à trouver leur nourriture; il en est de même dans certaines parties du Nord où la betterave est très répandue. Les régions les

plus favorables à l'apiculture sont celles où des étendues assez considérables sont consacrées au sainfoin, à la minette, au colza, au sarrasin, celles où les prairies naturelles sont nombreuses, où les bruyères abondent ; dans les pays de montagnes, il y a, à toutes les altitudes, un grand nombre de plantes mellifères sauvages qui y rendent les récoltes de miel abondantes. Dans quelques pays, on fait voyager les colonies d'abeilles pour les faire séjourner, aux époques convenables, sur les points les plus favorables, au moment de la floraison des plantes que ces insectes recherchent. On appelle *rucher* le lieu où l'on rassemble les colonies d'abeilles. Les *ruches* sont les réceptacles dans lesquels chaque colonie vit isolément. L'emplacement donné au rucher n'est pas indifférent ; les conditions doivent varier suivant le climat sous lequel on est placé. Ainsi, dans le nord de la France, il est bon de placer le rucher à l'exposition du soleil, parce qu'il n'est jamais trop ardent pour gêner les abeilles ; au contraire, dans le Midi, il faut abriter les ruches contre l'action du soleil, qui, pendant l'été, y engendrerait une chaleur beaucoup trop forte pour les abeilles. On peut placer le rucher en plein air, ou à l'abri dans un bâtiment. Le rucher en plein air est celui qui convient le mieux aux conditions normales ; dans un bâtiment, la surveillance des ruches est moins facile, et le plus souvent on est conduit à trop rapprocher les colonies les unes des autres. Généralement on forme le rucher en plaçant les ruches sur des tables en pierre, dont les pieds ont de 50 à 60 centim. de hauteur, et on y espace les ruches d'une distance au moins double de celle-ci. En les plaçant à l'abri d'arbres un peu touffus, on les met dans les conditions de réussite les plus favorables. Dans toutes les circonstances, il faut avoir soin que le rucher soit à l'abri des vents dominants dans le pays ; il est important, en effet, que les abeilles qui rentrent chargées de butin, et par conséquent alourdies, puissent rentrer facilement dans leur demeure, sans être emportées ou gênées par des vents violents.

Les ruches remplacent l'habitat naturel des abeilles, qui se trouve, comme on sait, dans des excavations de roches, dans les trous des troncs d'arbres, etc. Elles doivent présenter aux abeilles les conditions les plus favorables pour la production de leurs rayons ; en outre, on doit les construire de telle sorte qu'elles offrent les conditions les plus favorables pour l'exploitation avantageuse des produits des abeilles par le propriétaire des ruches. La ruche la plus simple est une sorte de panier conique en paille ou en osier, quelquefois en lattes légères ou en liège ; on la prépare quelquefois en évidant une bille de bois. Les essaims d'abeilles qu'on y introduit commencent à construire leurs gâteaux en partant du sommet de la ruche. Ce système de ruche, très rustique, présente, sous le rapport de la récolte du miel, et sous celui de la conservation même des abeilles, des inconvénients assez graves. Aussi a-t-on imaginé un grand nombre de ruches que l'on a combinées de manière à obtenir une production rapide de miel, en conservant et même en augmentant la force des colonies d'abeilles. Les ruches en usage aujourd'hui se divisent en deux catégories : les ruches à rayons fixes et les ruches à rayons ou cadres mobiles. Il n'y pas ici à les décrire ; mais il faut constater que les ruches à cadres mobiles deviennent de plus en plus nombreuses, parce que ce sont celles qui se prêtent le mieux à l'exploitation industrielle et régulière des abeilles. Elles permettent d'obtenir plus de miel et d'en faire la récolte sans difficulté au moment qu'on juge le plus convenable. Le bon entretien des ruches exige des soins assez assidus. « Le possesseur de ruches, dit un apiculteur distingué, M. Hamet, doit souvent visiter ses abeilles, afin qu'elles s'accoutument à le voir, afin aussi qu'il puisse constater l'état de leur approvisionnement et de leur santé. Dans ses visites, il doit éviter de marcher vite, de faire des mouvements brusques, de gesticuler et de crier. Il fera le moins de bruit possible, et si une abeille annonce par ses mouvements et par un bourdonnement particulier qu'elle se prépare à l'attaque, il se baissera et restera dans cette position jusqu'à ce qu'elle soit éloignée. On ne doit pas troubler les abeilles dans leurs travaux, ni soulever ou ouvrir les ruches, que lorsqu'il y a nécessité, et jamais brusquement. On ne le fait que pour s'assurer de l'état de leurs approvisionnements ou de l'époque de l'essaimage, ou lorsqu'on s'aperçoit que les abeilles sont sans activité, que les fourmis ou les guêpes entrent dans la ruche, ou enfin lorsqu'on remarque des excréments de fausses teignes sur le plateau, ou qu'on en sent l'odeur. On détruit la fausse teigne en enlevant les gâteaux où elle s'est fixée ; on éloigne aussi les araignées et leurs toiles, les limaçons, les guêpes et les autres animaux ennemis des abeilles, en les chassant assidûment. »

Dans l'état de nature, les abeilles travaillent le plus souvent dans des espaces illimités, et elles peuvent y étendre leurs constructions indéfiniment. Il est alors très rare qu'elles émigrent et qu'il se forme des essaims pour aller fonder de nouvelles colonies. Dans les ruches, au contraire, les abeilles arrivent rapidement à remplir de leurs rayons tout l'espace libre, et il arrive fatalement qu'une partie des insectes part, à un moment donné, pour aller fonder une autre colonie. C'est ce qu'on appelle l'essaimage naturel, qui arrive généralement au moment de la plus forte récolte du miel. L'essaimage entraîne des complications assez délicates pour l'apiculteur, qui doit suivre l'essaim afin de le recueillir, puis le placer dans une ruche nouvelle. Pour s'emparer d'un essaim naturel qui se fixe le plus souvent sur une branche d'arbre, on se revêt d'un costume spécial qui couvre toutes les parties du corps ordinairement non abritées, de manière à éviter les piqûres des abeilles ; on se rend, avec une ruche vide, au-dessous de l'arbre où l'essaim s'est attaché, et on fait tomber cet essaim dans la ruche renversée. On ferme l'ouverture au moyen d'une planche, on retourne la ruche et on la porte au rucher. Si l'essaim ne paraît pas assez fort pour la peupler, on peut marier ensemble, c.-à-d. réunir dans une même ruche deux ou trois essaims. Quand on ne suit pas les abeilles avec un soin scrupuleux, l'essaimage naturel peut passer inaperçu. Il en résulte qu'on perd souvent des essaims. Pour obvier à cet inconvénient, on empêche l'aissaimage naturel et on le remplace par l'essaimage artificiel ; c'est la création de nouvelles colonies, au moment favorable, sans aucun risque de pertes pour l'apiculteur. Dans les anciennes ruches vulgaires, on opère l'essaimage artificiel par transvasement ; on place la ruche vide au-dessus de la ruche pleine qu'on renverse la tête en bas, et par des petits coups frappés sur les côtés, on fait monter dans la première l'abeille mère et les ouvrières que la seconde renfermait. Avec quelques précautions, on remet ensuite les ruches en place. Ce transvasement se fait au milieu de la journée, pendant la sortie de la plupart des ouvrières, qui rentrent ensuite dans leur ancienne ruche. L'opération est plus facile et d'un succès plus assuré dans les ruches à cadres ou rayons mobiles. Dans une ruche bien garnie, on enlève quelques rayons de couvains et un rayon de miel avec les abeilles qui les garnissent, et on les place dans une ruche nouvelle, en ayant soin de remplacer les cadres enlevés par des cadres ou des rayons vides. Une partie des abeilles butineuses de la première ruche rentrent dans cette nouvelle demeure, si l'on a soin de la mettre à la place de la première.

L'opération de l'essaimage artificiel demande une assez grande habileté de mains. Pour la rendre plus facile, de même que pour faciliter la récolte du miel, on a souvent recours à des injections de fumée qui chassent les abeilles ou qui les engourdissent momentanément. Ces injections se font soit au moyen d'un soufflet spécial dont l'orifice pénètre dans une ouverture ménagée à la partie supérieure de la ruche, soit en brûlant quelques chiffons autour de celle-ci. Il arrive souvent que certaines colonies d'abeilles sont faibles, et qu'elles produisent peu de miel. Afin de leur donner plus de force, quand on se sert de ruches à

cadres mobiles, on peut avoir recours à un procédé très simple. Dans une ou deux ruches fortes, on enlève un rayon de couvain operculé, et, après en avoir brossé les abeilles, on met ces rayons dans les ruches faibles ; on les remplace dans les ruches fortes par des rayons vides. En retranchant un rayon de couvain à une forte ruche, on lui nuit très peu, tandis qu'il suffira souvent de quelques rayons de couvains ajoutés à une ruche faible, pour lui donner une grande force de production. La récolte du miel se fait lorsque les ruches n'augmentent plus de poids. L'époque varie suivant les circonstances atmosphériques et suivant la flore locale ; elle est comprise généralement en France, depuis la fin de mai jusqu'au commencement du mois d'août. L'ancienne méthode pour la récolte du miel est absolument barbare. Elle consiste à étouffer, en y faisant brûler une mèche de soufre, les abeilles de la ruche qu'on veut récolter, et à enlever ensuite les gâteaux de la ruche. Cette méthode a pour résultat de détruire un grand nombre d'abeilles, et par conséquent de se priver d'agents de production qui ne sont jamais trop nombreux ; car plus la population des ruches est dense, et plus leur exploitation est profitable. Dans les ruches à cadres fixes, on a remplacé cette ancienne pratique par plusieurs méthodes. Les deux principales sont les suivantes : 1° on met la ruche qu'on veut récolter en communication avec une autre ruche vide ; on enfume les abeilles, ce qui les force à se réfugier dans la ruche vide, puis on enlève la ruche dont on veut extraire le miel ; 2° au milieu de la journée, lorsque les abeilles sont sorties de la ruche, on l'enlève et on la remplace par une autre ruche vide ; les abeilles, en rentrant, prennent possession de la ruche nouvelle, car elles ne peuvent rentrer dans les autres ruches voisines, qu'on a eu soin de fermer la veille au soir, et de recouvrir d'un linge mouillé pour les préserver de l'action du soleil. Dans les ruches à cadres mobiles, la récolte se fait partiellement ou totalement avec beaucoup plus de facilité. On enlève à volonté les cadres chargés de miel, on en extrait le miel à l'aide d'une sorte de turbine à force centrifuge, qu'on appelle mello-extracteur, puis on replace les cadres garnis de leur cire, dans lesquelles les abeilles reprennent leur travail. On peut donc faire la récolte au moment le plus convenable, activer la production du miel, en remplaçant des rayons pleins par les rayons vides, tout en laissant à la colonie la quantité de miel nécessaire pour sa subsistance.

Il est de la plus haute importance, en effet, de ne pas enlever aux ruches une trop grande proportion de miel. Il faut que les abeilles conservent la quantité qui leur est nécessaire pour passer la mauvaise saison sans danger. Quand on a fait un prélèvement trop complet, ou que l'arrière-saison est peu favorable pour une miellée d'automne, on est obligé de donner une nourriture supplémentaire pour l'hiver. Pour cet objet, on met du bon miel quelque peu chauffé dans un rayon ou dans un vase que l'on couvre d'un canevas ou de brins de paille, et que l'on place le soir sous la ruche qu'il s'agit de nourrir. Autrefois, on recommandait d'avoir recours à des sirops pour nourrir les abeilles ; mais ces sirops ne valent pas le miel, même le miel de qualité inférieure. Pour protéger les ruches pendant l'hiver contre le froid, on les recouvre d'un chapiteau de paille suffisamment tressée pour arrêter la pluie et la neige ; toutefois, il est prudent de ne pas boucher toutes les ouvertures, afin de permettre la circulation de l'air dans les ruches (V. Ruche).

Quand on retire le miel des rayons à l'aide du mello-extracteur, on verse ensuite le liquide dans un grand pot ou on le laisse s'épurer pendant quarante-huit heures, afin que les parcelles de cire montent à la surface ; ensuite, on le soutire dans des vases en grès. Quand on extrait le miel des gâteaux enlevés dans les ruches fixes, on presse ces gâteaux au-dessus de terrines dans lesquelles tombe le miel ; le premier liquide est du miel de première qualité. On achève l'extraction avec des presses ; le miel qui sort alors est de qualité inférieure. On met les résidus dans une chaudière et on le fait fondre pour en extraire la cire. Pour séparer le miel de la cire, on se sert quelquefois d'appareils dits mellificateurs solaires, dans lesquels la chaleur du soleil est l'agent de séparation de ces deux substances. Le produit d'une ruche bien peuplée est, dans les années ordinaires, de 1 kil. 500 gr. à 2 kilo. de miel, et de 200 à 300 gr. de cire. Dans les années où les circonstances météorologiques sont favorables à la production des plantes mellifères, ce produit peut être presque doublé. Le commerce du miel est important en France. Les miels les plus estimés sont les miels du Gâtinais, de Narbonne, de Bourgogne, de Bretagne, de Saintonge, d'Argences en Normandie. L'Algérie produit aussi, en certaine quantité, des miels de choix. Les miels étrangers les plus renommés sont ceux de Grèce (mont Hymette), de Minorque, du Portugal, du Chili. Les Etats-Unis d'Amérique produisent des miels de toute qualité. Pour chaque provenance, on distingue plusieurs sortes, qui sont dénommées miels surfins, miels fins, miels ordinaires. Dans le Jura, en Suisse et dans les Alpes, on récolte des miels très parfumés. Henry Sagnier.

APIDES (*Apidæ* Leach.). Famille d'Insectes-Hyménoptères, qui a pour type le genre *Apis* L. (V. Abeille).

APIÉUM (V. Hapi).

APIINE. Glucoside pectiforme, retiré du persil (*Apium petroselinum*, en 1843, par Braconnot, auquel on a donné pour formule $C^{54}H^{32}O^{16}$ (Gerichten). — A l'état de pureté, elle est en aiguilles soyeuses, fusibles à 228°, solubles dans les alcalis. — Elle est très peu soluble dans l'eau et l'alcool froids, assez soluble dans ces deux véhicules bouillants, insoluble dans l'éther. — Son soluté aqueux jouit de la singulière propriété de prendre une couleur rouge sang par le sulfate ferreux.

APILARIE (Bot). Ch. Morren désignait ainsi une monstruosité de la fleur, caractérisée par l'absence du casque, lorsque la partie supérieure du périanthe devait en avoir normalement la forme. R. Bl.

APINAC. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château ; 974 hab.

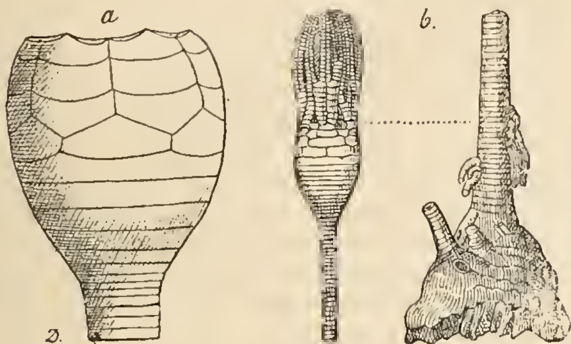
APINAGES. Tribu sauvage du Brésil, se rattachant aux Tapuyas, qui habite entre le R. Tocantins et son affluent le R. Araguaya (province de Goyaz). Les Apinages, assez cruels, sont intelligents, adroits aux exercices du corps et doués d'une grande force physique. — *Apinages* est aussi le nom d'une petite localité de la rive droite de l'Araguaya. G. Cardon.

APINGUIS. Importante tribu de l'Afrique occidentale, établie au S. de l'Ogooué supérieur ; ils diffèrent sensiblement du nègre de l'intérieur, d'abord par leur couleur d'un noir jaunâtre, puis par leurs mœurs et leurs habitudes. Ils se liment les dents en pointes, comme beaucoup de tribus de la côte, sont quelque peu cannibales et passent pour de grands sorciers. L'explorateur français Du Chaillu les visita lors de son voyage au Gabon.

APINUS (Johann-Ludwig), de son vrai nom Biene, médecin allemand, né le 20 nov. 1668 à Œhringen, dans le comté de Hohenlohe, mort à Altdorf le 28 oct. 1703. Ses débuts furent pénibles ; il étudia à Altdorf, et pour vivre donna des leçons et se fit correcteur d'imprimerie. Reçu licencié en 1690, il se fixa dans sa ville natale, mais l'année suivante il prit le bonnet de docteur à Nuremberg et devint médecin pensionné de la ville d'Hersbruck, en Bavière. Il fut nommé en 1697 médecin du prince de Sulzbach, en 1699 membre du collège médical de Nuremberg, enfin accepta en 1702 une chaire de physiologie et de chirurgie à l'université d'Altdorf. — Ouvrages principaux : *Dissert. de principio vitali* ; Altdorf, 1702-1703, in-4. — *Febris epidemicæ, annis 1694 et 1695, in Noricæ ditionis oppido Herspruccensi et vicino tractu grassari deprehensæ, historica relatio* ; Nuremberg, 1697, in-8. — *Fasciculus dissertationum*

academicarum, Altdorf, 1718, in-8 (Haller attribue ces dissertations à son fils, Sigismond Jacob). Dr L. Hn.

APIOCRINUS. Genre d'Echinodermes (Crinoïdes) fossiles, créé par Agassiz, en 1834, et devenu pour d'Orbigny le type d'une famille *(Apiocrinidæ)* que les naturalistes modernes classent dans l'ordre des Eucrinoïdea (Zittel), ou *Lis de mer pourvus de bras*, en lui assignant les caractères suivants : calice régulier, formé de pièces très épaisses, articulées, passant insensiblement à la partie supérieure la plus volumineuse de la tige. Articles des bras (*Brachialia*) au nombre de 5; plaquettes (*Radialia*) de la base des bras au nombre de 5 dans chaque rang : il y a de un à trois rangs. Les *Interradialia* font défaut. Bras robustes, à une seule rangée, bifurqués. Tige longue. — On range dans cette famille les genres *Apiocrinus (Guettardocrinus* d'Orbigny), *Millericrinus* d'Orbigny, *Acrochordocrinus* Trautschold, *Bourgueticrinus* d'Orb., *Conocrinus* d'Orb.. et *Bathycrinus* Wyv. Thomson, ce dernier encore vivant dans les grandes profondeurs (3,500 m.) de l'Atlantique. Les espèces fossiles s'étendent du jurassique à l'époque actuelle. — Le genre *Apiocrinus*, type de la famille, est un des fossiles caractéristiques du jurassique et du crétacé inférieur d'Angleterre et du N. de la France. On trouve rarement les longues tiges entières, mais les articles, qui sont ronds, forment dans le lias rouge des Alpes un marbre très puissant, et les têtes ou calices se rencontrent souvent dans le jurassique moyen de Normandie. Nous figurons l'*Apiocrinus Parkinsoni*, de la grande oolithe du Calvados, et une restauration de l'*A. Roissyanus* du coralrag de l'Yonne, d'après d'Orbigny. A la partie inférieure de la tige, on voit des branches articulées qui permettaient à ces Encrines de se fixer aux corps étrangers : elles existaient aussi dans le genre *Bourgueticrinus*, qui a vécu jusque dans le tertiaire. — Le genre *Conocrinus* est du tertiaire et ne diffère probablement pas du genre *Rhizocrinus* de Sars, qui vit encore sur les grands fonds de l'Atlantique. Dans ce genre, il existe aussi, à la base, des branches accessoires radiciformes, bifurquées, s'attachant aux corps étrangers. Ce dernier genre est caractérisé par le nombre indéterminé des *Radialia* et des bras. E. Trouessart.



a. Apiocrinus Parkinsoni Schloth ; *b*. Apiocrinus Roissyanus d'Orb.

APIOCYSTIS. Genre d'Algues-Chlorophycées, du groupe des Siphonées, caractérisé par un phycome petit, vésiculeux, adné, renfermant des cellules secondaires reproductrices, globuleuses, réunies par huit ; zoospores globuleux, à deux cils. Ce genre, créé par Nægeli, renferme une seule espèce d'eau douce. H.

APIOL. L'*apiol* ou *camphre de persil* s'obtient en même temps que d'autres substances lorsque l'on distille avec de l'eau les graines de persil, ou que l'on reprend l'extrait alcoolique de ces dernières par l'éther, liquide qui laisse de côté l'apiine. Il cristallise en fines aiguilles fusibles à 30°, bouillant vers 300° ; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Les préparations d'apiol sont employées en médecine comme antipériodiques et comme emménagogues (V. Persil).

APION, grammairien grec, fils de Plistonices, né en Egypte ou en Crète ; il fut un des chefs de l'école des grammairiens d'Alexandrie, et vécut aussi à Rome sous Tibère et Claude. Il parcourut les villes grecques, faisant avec succès des conférences sur Homère. Ses ouvrages traitaient des matières les plus variées. Il s'occupa d'histoire ; c'est d'un traité de ce genre qu'est tirée l'histoire du lion d'Androclès ; il écrivit sur la langue latine et sur les caractères alphabétiques. Il commenta Homère ; mais les γλῶσσαι Ὁμερικαί que nous possédons ne sont pas de lui. Apion est surtout connu aujourd'hui par un écrit contre les Juifs qui paraît avoir formé un chapitre d'une Histoire de l'Egypte et qui est du reste perdu, mais dont on connaît suffisamment le contenu par la réfutation (*Contre Apion*) qu'en a faite l'historien juif *Josèphe* (V. ce nom). Dans ce chapitre, Apion, conformément à la pratique de plusieurs autres historiens grecs de l'Egypte, raconte à sa manière comment les Hébreux seraient sortis de ce pays et en prend occasion pour raconter sur l'origine et l'histoire des Juifs les fables les plus absurdes et aussi les plus injurieuses. Cet écrit, destiné spécialement, sans doute, à amuser les Grecs d'Alexandrie, paraît avoir eu une assez vaste circulation dans l'empire et obtenu même l'attention des écrivains de Rome. Tacite et d'autres répètent sérieusement les fables ridicules inventées ou recueillies par Apion ; elles ont, par eux, pénétré même dans la littérature moderne (V. Alexandrie [Ecole juive de]). Apion a sans doute eu la main dans l'émeute contre les Juifs qui eut lieu à Alexandrie en l'an 38, et lorsque, à la suite de ces désordres, les Juifs envoyèrent en ambassade, auprès de Caligula, le célèbre Philon, il y rencontra Apion, comme adversaire envoyé par les Grecs d'Alexandrie pour plaider leur cause. I. Loeb.

Bibl. : Burigny, *Mémoire sur Apion*, Mém. de l'Acad. des inscrip., t. XXXVIII. — Lehrs, *Quid Apio Homero præstiterit. Quæstiones epicæ*, pp. 1 et suiv. *De Aristarchi studiis Homericis* ; Leipzig, 1865. — Josèphe, *Contre Apion*. — Cruice, *De Flav. Josephi in auctoribus contra Apionem afferendis fide* ; Paris, 1844. — J.-G. Müller, *Des Fl. Jos. Schrift gegen den Apion* ; Bâle, 1877. — Zipser, *Des Fl. Josephus Werk über das hohe Alter des jüd. Volkes gegen Apion* ; Wien, 1871. — Schürer, *Gesch. des jüd. Volkes*, p. 777.

APION (Entom.). Les Insectes-Coléoptères qui composent le genre *Apion* de Herbst (1797) sont de petits charançons au corps piriforme, en général de couleur uniforme, noire, bleue, verdâtre ou métallique, plus rarement rouge ou fauve. La tête est prolongée en avant par un rostre filiforme, cylindrique, plus ou moins courbé ; les antennes, non coudées, sont formées de onze articles, dont les trois derniers constituent une massue serrée, ovalaire, pointue ; le prothorax est cylindro-conique ; les élytres sont plus ou moins profondément ponctués-striés, avec ou sans séries de soies blanches, dressées, sur chaque interstice, et les deux premiers segments de l'abdomen, presque confondus, sont séparés par une fine suture droite. — Les Apions sont surtout répandus dans les pays tempérés. L'Europe à elle seule en possède plus de 200 espèces. Tous sont phytophages. Leurs larves, apodes, allongées, atténuées en arrière et légèrement arquées, sont en général d'un blanc jaunâtre. Quelques-unes de ces larves produisent, sur les tiges ou les feuilles des végétaux, des renflements en forme de galles, dans lesquels elles subissent leur transformation en nymphes, puis en insectes parfaits ; telles sont notamment les larves de l'*A. ulicicola* Perris, sur les Ajoncs (*Ulex europœus* L. et *U. nanus* Smith), celles des *A. miniatum* Germ. et *A. hæmatodes* Kirby, sur les *Rumex*. D'autres creusent des galeries sinueuses dans les tiges de certaines plantes et construisent, avec de petits débris de la moelle, une coque grossière pour leurs nymphes. D'autres enfin, en plus grand nombre, se développent dans les fruits de diverses plantes, surtout des Légumineuses-Papilionacées, et peuvent par cela même devenir assez nuisibles.

C'est ainsi qu'on trouve les larves de l'*A. craccæ* L. dans les gousses du *Vicia cracca* L. et de l'*Ervum hirsutum* L., celles de l'*A. pisi* Fabr. et de l'*A. pomonæ* Fabr., dans les gousses du *Lathyrus pratensis* L., celles de l'*A. fuscirostre* Fabr. et *A. striatum* Kirby, dans les gousses du Genêt à balais, celles de l'*A. trifolii* L., dans les gousses du *Trifolium pratense* L., celles de l'*A. genistæ* Kirby, dans les gousses des *Genista anglica* L., *G. germanica* L, et *G. tinctoria* L., celles de l'*A. squamigerum* J. Duv. dans les gousses du *Genista* (*Retama*) *sphærocarpa* Lamk, en Espagne et en Algérie, celles de l'*A. Sayi* Harr., de l'Amérique du Nord, dans les gousses de l'indigotier sauvage (*Baptisia tinctoria* R. Br.), etc. — D'autre part, les larves de l'*A. radiolus* Kirby et de l'*A. curvirostre*, Gyll., se rencontrent dans les tiges et les rameaux de plusieurs Malvacées (*Malva sylvestris* L., *Althæa rosea* Cav., *Lavatera arborea* L., etc.), celles de l'*A. tenue* Kirby, dans les tiges des Mélilots et de la Luzerne, celles de l'*A. violaceum* Kirby, dans les tiges de l'Oseille, celles de l'*A. vernale*, dans les tiges des Orties, celles de l'*A. carduorum* Kirby, dans les tiges des Chardons et dans la côte médiane des feuilles de l'Artichaut, etc. — En général, les insectes parfaits se rencontrent sur les plantes qui ont nourri leurs larves, mais beaucoup d'espèces se dispersent sur les buissons et les arbres environnants. Ed. LEFÈVRE.


Apion pisi Fabr. (grossi).

BIBL.: KIRBY, *Trans. Linn. Soc.*, IX (1808) et X (1811). — GERMAR, *Mag. Ent.* II (1817) et III (1818) — WENCKER, dans l'*Abeille* de de Marseul, I (1865).—PERRIS, *Notes pour servir à l'histoire des mœurs des Apions*, dans les *Ann. Soc. ent. France*, 1863, p. 451.

APIOS. Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées, et du groupe des Phaséolées, établi par Boerhaave (*Hort. Lugd. Bat.*, II, 53) et composé d'herbes volubiles, originaires de l'Amérique boréale et de l'Asie tempérée. L'espèce type, *A. tuberosa* Mœnch (*Glycine Apios* L.), est une plante vivace, à feuilles composées de cinq à sept paires de folioles ovales-aiguës, à fleurs purpurines disposées en grappes serrées. Sa racine grêle et allongée produit des jets souterrains qui se renflent de distance en distance et présentent un chapelet de tubérosités d'un aspect fort original. Originaire du Canada, l'*A. tuberosa* a été introduit en Europe, vers 1635, par Jacques Cornut, médecin praticien, et se naturalisa par la culture, en Italie, en Bohême et en Autriche. Les tubercules de sa racine, qui renferment environ 33 °/₀ de fécule amylacée, dextrine, acide pectique, pectine, etc., sont considérés dans l'Amérique du Nord comme un analeptique puissant. Ils ont été préconisés, vers 1848, pour remplacer la pomme de terre, mais sans succès, à cause de leur goût âpre et désagréable. En France, l'*A. tuberosa* n'est plus cultivé aujourd'hui que comme plante d'ornement, principalement pour couvrir les treillages et les tonnelles. Ed. LEF.

APIOSOME (*Apiosoma* R. Blanchard, 1885). Genre d'Infusoires-Péritriches, vivant en parasites sur la peau des Poissons d'eau douce. L'animal a la forme d'une poire et s'attache par une sorte de disque épais et rétréci. Son péristome, situé à l'extrémité libre, est large et bordé d'une demi-couronne de longs cils ; on voit, en outre, vers le milieu de la longueur du corps, une couronne de cils courts et animés de mouvements saccadés. L'*A. piscicola* R. Bl. est la seule espèce connue.

APIOSPORA. Ce nom a été donné par Saccardo à un genre de Champignons-Ascomycètes de la famille des Pyrénomycètes et de la tribu des Sphériacées, qui est très voisin des *Sphærella*. L. C.

APIOSPORIUM. Les mycologues désignent, sous ce nom, un genre de Champignons-Ascomycètes, de la famille des Périsporiacées et de la tribu des Erysiphées. Les *Apiosporium* ont un thalle parasite et un périthèce sessile dépourvu d'appendices, ainsi qu'on l'observe chez les *Erysiphe ;* le périthèce renferme un seul asque. L'*Apiosporium pinophilum* Fuck., qui se développe sur l'*Abies pectinata*, présente sur le même thalle, qui porte les périthèces, des conidies représentant le *Torula pinophila* Chev., c.-à-d. l'état conidiophore de ce Champignon. L'*Apiosporium Ulmi* Fuck., qui croît sur l'*Ulmus suberosa*, possède aussi une forme conidienne, le *Torula ulmicola* Rabh. L'*Apiosporium centaurii* Fuck., que l'on rencontre assez communément sur les feuilles de l'*Erythræa centaurium*, offre un thalle qui développe, outre le périthèce, des conidies que l'on a quelquefois désignées sous le nom de *Torula centaurii* Fuck. Louis CRIÉ.

APIPE. Ile fluviale formée par le Parana sur le territoire de la République Argentine, immédiatement en aval de l'île Yacireta, au milieu d'une région humide et marécageuse : elle est célèbre par sa cascade, une des dernières que forme le fleuve. C'est la limite méridionale de la zone des bois de construction dans l'Amérique du Sud. Le bras occidental du Parana sépare l'île du Paraguay; mais elle a été souvent disputée par les deux républiques. Elle est à peine habitée, malgré les tentatives de colonisation qui y ont été faites. Les deux localités les plus voisines sont à l'E. Santa-Tecla et à l'O. San-Miguel, reliées par une route qui passe au S. de l'île. G. CARDON.

APIQUAGE (Mar.) Inclinaison plus ou moins prononcée d'une corne de brigantine ou de voile goëlette sur l'horizon. La corne est maintenue dans cette position inclinée par une drisse qu'on pèse plus ou moins, d'après le degré d'apiquage qu'on veut lui donner (V. CORNE). L'apiquage est aussi la manœuvre qui consiste à incliner les vergues d'un bâtiment ; elle s'effectue en pesant la balancine de la vergue fixée à l'extrémité que l'on veut relever et en halant du pont sur un cordage nommé *halebreu*, fixé à l'extrémité opposée ; lorsque la vergue possède de fortes dimensions, on se sert en outre d'autres cordages disposés à cet effet et désignés alors sous le nom de *cartahus d'apiquage*. On apique les vergues pour les dégréer, c.-à-d. pour les amener sur le pont, ou simplement pour diminuer l'espace qu'elles occupent ; cette disposition est en usage lorsqu'un bâtiment doit être accosté à un autre ou être déplacé à proximité d'obstacles pouvant avarier la mâture et le gréement si les vergues étaient conservées horizontales ; celles-ci doivent être alors relevées du côté de l'obstacle à éviter. Enfin, on apique les vergues en signe de deuil, mais, dans ce cas, celles du mât de misaine sont inclinées à contre de celles des mâts de l'arrière : on dit alors que les vergues sont en pantenne.

APIS I. MYTHOLOGIE. — 1° Bœuf Apis (V. HÂPI). — 2° Personnage mythique d'où l'on dérive le nom d'*Apia*, porté d'abord par le Péloponèse. Il serait fils de Phoronée et frère de Niobé. Les mythographes de l'époque alexandrine le confondent avec Serapis. D'après une autre légende, Apis serait un fils d'Apollon, devin de Naupacte, qui aurait délivré le pays de grands fléaux.

II. GÉOGRAPHIE. — 1° Ville située sur le bord de la Méditerranée, à douze milles environ à l'ouest de Paraætonium, et à cinq journées de marche de l'oasis d'Ammon. Quelques géographes anciens la placent en Egypte, d'autres en Marmarique. Pline et Ptolémée la rangent au nombre des villes égyptiennes du troisième nome bas-égyptien, le nome libyque. Il est probable que ces écrivains ont confondu l'Apis voisine de Paraætonium avec une seconde Apis, franchement égyptienne, située sur les rives du lac Maréotis. 2° Capitale du nome libyque, troisième nome de la Basse Egypte d'après les listes hiéroglyphiques. Apis était située sur la rive méridionale du lac Maréotis, non loin et un peu à l'est de Marée. La plupart des géographes confondent cette Apis avec une seconde ville du même nom, voisine de Paraætonium, de sorte qu'il est assez difficile de reconnaître dans leurs écrits à laquelle des deux

ils font allusion. Seul, Hérodote (*Hist.*, II, 18) indique bien clairement la position de cette seconde Apis. Son nom égyptien était *Hâpi*. V. L.

III. ZOOLOGIE. — Genre d'Insectes Hyménoptères, qui a donné son nom au groupe des *Apides* (V. ABEILLE).

IV. ASTRONOMIE.— Constellation appelée aussi *l'Abeille*, placée sur le dos du Bélier, invisible en Europe.

APITOYEURS. On nommait ainsi, pendant la Révolution, ceux qui, dans l'intention d'enrayer le mouvement révolutionnaire, s'apitoyaient publiquement sur le sort des émigrés, plaignaient les prêtres réfractaires ou la famille royale détenue au Temple, enfin tous les ennemis du régime nouveau dont ils désiraient le renversement.

APJOHNIA (Harvey, *Phycologia australica;* Londres, 1858, v. 1, pl. 5). Genre d'Algues-Chlorophycées, du groupe des Valoniées, caractérisé par une fronde stipitée, dendroïde; stipe unicellulaire, pourvu de rugosités transversales, recouvert d'une mince couche de carbonate de chaux, couronné, à maturité, d'une touffe de rameaux; rameaux confervoïdes, disposés en ombelle, polychotomes, libres et articulés; articles claviformes, annulés à la base, remplis d'une endochrome d'un beau vert. Ce genre ne comprend qu'une espèce australienne. H.

APJOHNITE. Alun de manganèse (V. ALUN).

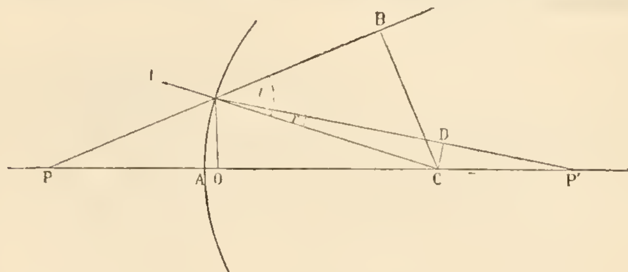
APLAIGNEUR. Ouvrier qui aplaigne les *draps* (V. ce mot), c.-à-d. qui couche d'un même côté avec un chardon les brins de la laine des draps.

APLANÉTIQUES (Courbes). Ces courbes, aussi appelées *ovales de Descartes* (V. ce mot), peuvent être définies par leur équation générale en coordonnées bipolaires :

$$au + bv + c = o.$$

a,b,c sont des constantes, u et v sont les distances d'un point de la courbe à deux foyers ou pôles fixes. M. Chasles a prouvé que, sur la droite qui joignait les foyers, il existait un troisième point A, tel qu'en appelant w la distance du point de la courbe qui a pour coordonnées u,v à ce point A, il existait une relation de la forme $a'u + b'w = c'$ (aperçu historique). Mais la propriété la plus curieuse des ovales de Descartes est la suivante : supposons que l'on fasse tourner une courbe plane P autour d'un axe situé dans son plan, elle engendrera une surface de révolution S; prenons maintenant cette surface pour surface de séparation de deux milieux de densité différente, les rayons lumineux émanés d'un point F de l'axe, en traversant la surface S, se réfracteront, et, après la réfraction, iront, en général, rencontrer l'axe en des points différents; si l'on demande de déterminer la courbe P, de manière à ce que les rayons émanés du point F viennent tous concourir en un même point F' après leur réfraction à la surface S, il faudra prendre pour méridien P de cette surface, une ovale de Descartes ayant ses foyers en F et F'. Les ovales de Descartes sont des anallagmatiques du 4e degré, de 8e classe, ayant pour points doubles les ombilics du plan. H. LA.

APLANETISME. C'est la propriété que possède un système de lentilles de donner des images non sensiblement déformées; une seule lentille est incapable de donner de pareilles images; elle fournit des images plus ou moins semblables à l'objet, selon ses dimensions, principalement selon son foyer. Quand des rayons lumineux tombent sur une lentille, la théorie élémentaire montre qu'en négligeant des termes de l'ordre du carré de l'ouverture angulaire de la lentille, tous les rayons réfractés passent par un point unique. En réalité, il n'en est pas ainsi à cause des termes négligés; les divers rayons réfractés, au lieu de passer par un même point et de former un cône, sont tangents à une certaine surface de révolution que l'on nomme *caustique par réfraction.* La théorie élémentaire des lentilles ne s'applique qu'aux rayons centraux; l'étude de la marche des rayons marginaux et des systèmes que l'on peut employer pour les faire passer par le point de rencontre des rayons centraux, rentre dans l'aplanétisme. Nous allons étudier la marche des rayons marginaux d'abord dans une lentille; nous en conclurons l'aberration correspondante et nous chercherons les meilleures dispositions à donner à une lentille pour rendre cette aberration la plus faible possible. Nous verrons, en outre, comment on peut rendre nulle cette aberration, en employant deux lentilles. — Considérons ce qui se passe dans la réfraction de la lumière, lorsque celle-ci passe d'un milieu dans un autre, la surface de séparation de ces deux milieux étant une sphère. Soient : C le centre de cette surface sphérique dont le sommet est A, R son rayon; soit n l'indice de réfraction relatif au passage de la lumière du premier milieu dans le second.



Considérons un point P, situé à une distance de A égale à p. Soit PI un rayon lumineux qui, après réfraction, se dirige suivant IP'; désignons par p' la distance AP', par u la longueur AO et par y la distance IO du point I à la droite PP'. Appelons i et r les angles d'incidence et de réfraction en I. Posons :

$$R = \frac{1}{r},\ n = \frac{1}{m},\ p = \frac{1}{q},\ p' = \frac{1}{q'},$$

on a :

$$CB = CI \sin i = R \sin i,$$
$$CD = CI \sin r = R \sin r;$$

or on a :

$$\sin i = n \sin r \text{ ou } CB = nCD,$$

ou :

$$n = \frac{CB}{CD} \text{ et } m = \frac{CD}{CB}.$$

Comparons les deux triangles semblables CPB, OPI. La proportionnalité des côtés homologues donne :

$$\frac{CB}{y} = \frac{PC}{PI} \text{ ou } CB = \frac{PC}{PI}\, y.$$

De même, les deux triangles semblables IP'O et P'CD donnent :

$$\frac{CD}{y} = \frac{CP'}{P'I} \text{ ou } CD = \frac{P'C}{P'I}\, y.$$

Remplaçons dans la valeur de m CB et CD par leurs valeurs, il vient :

$$m = \frac{P'C}{PC} \cdot \frac{PI}{P'I}.$$

Or :

$$P'C = p' - R \text{ et } PC = p + R;$$

d'autre part :

$$PI = \sqrt{(p+u)^2 + y^2} \text{ et } P'I = \sqrt{(p'-u)^2 + y^2},$$

d'où :

$$m = \frac{p' - R}{p + R} \cdot \frac{\sqrt{(p+u)^2 + y^2}}{\sqrt{(p'-u)^2 + y^2}}.$$

Nous pouvons développer en séries les deux radicaux, suivant la règle du binôme et comme approximation, nous négligerons les puissances de y supérieures à la seconde. On obtient ainsi :

$$m = \frac{p' - R}{p + R} \, \frac{p + u + \frac{1}{2}\frac{y^2}{p+u}}{p' - u + \frac{1}{2}\frac{y^2}{p'-u}}.$$

Il est facile d'avoir u en fonction de y et de R; en effet,

considérons le grand cercle de la surface sphérique passant par A et I; dans ce cercle, la droite IO perpendiculaire au rayon AC est moyenne proportionnelle entre les deux segments que le point O détermine sur le diamètre ACA'; on a donc :

$$y^2 = u(2R - u),$$

ou en négligeant le terme en u^2 :

$$y^2 = 2Ru \text{ ou } u = \frac{y^2}{2R}.$$

Portons cette valeur de u dans l'expression de m et remplaçons, en outre, dans cette dernière, R, p et p' par les notations $\frac{1}{r}$, $\frac{1}{q}$ et $\frac{1}{q'}$.

$$m = \frac{\frac{1}{q'} - \frac{1}{r}}{\frac{1}{q} + \frac{1}{r}} \cdot \frac{\frac{1}{q} + \frac{y^2}{2} r + \frac{1}{2} \frac{y^2}{\frac{1}{q} + \frac{y^2}{2} r}}{\frac{1}{q'} - \frac{y^2}{2} r + \frac{1}{2} \frac{y^2}{\frac{1}{q'} - \frac{y^2}{2} r}}.$$

Or, on peut remplacer $\frac{y^2}{\frac{1}{q} + \frac{y^2}{2} r}$ par $\frac{y^2}{\frac{1}{q}}$ ou qy^2; car, en faisant cette approximation, on néglige seulement des termes du 4e degré en y. On peut faire la même approximation pour le dénominateur, de sorte que l'on a :

$$m = \frac{\frac{1}{q'} - \frac{1}{r}}{\frac{1}{q} + \frac{1}{r}} \cdot \frac{\frac{1}{q} + \frac{(r+q)y^2}{2}}{\frac{1}{q'} - \frac{(r-q')y^2}{2}},$$

$$m = \frac{r - q'}{r + q} \cdot \frac{q}{q'} \cdot \frac{q'}{q} \cdot \frac{1 + (q+r)q\frac{y^2}{2}}{1 + (q'-r)q'\frac{y^2}{2}},$$

$$m \frac{r+q}{r-q'} = \frac{1 + \frac{y^2}{2}(q+r)q}{1 + \frac{y^2}{2}(q'-r)q'}.$$

Cherchons q' :

$$r - q' = m(r+q) \frac{1 + \frac{y^2}{2}(q'-r)q'}{1 + \frac{y^2}{2}(q+r)q}.$$

Développons en négligeant les puissances de y supérieures à la seconde, nous aurons toujours avec la même approximation :

$$r - q' = m(r+q)\left[1 - \frac{y^2}{2}\Big(q'(r-q') + q(r+q)\Big)\right]$$

et

$$q' = r(1-m) - mq + \frac{y^2}{2} m(r+q)[q'(r-q') + q(r+q)].$$

Multiplions ces deux équations membre à membre, nous aurons :

$$q'(r-q') = m(r+q)[r(1-m) - mq] + Ay^2 + By^4,$$

A et B désignant, pour simplifier, les coefficients d' y^2 et d' y^4. Remplaçons dans la valeur de q' trouvée quelques lignes plus haut $q'(r-q')$ par cette valeur, nous aurons :

$$q' = r(1-m) - mq + \frac{y^2}{2} m(r+q) \times$$
$$\times \{m(r+q)[r(1-m) - mq] + Ay^2 + By^4 + q(r+q)\}.$$

Développons en négligeant les puissances de y supérieures à la deuxième, c.-à-d. les termes A et B :

$$q' = r(1-m) - mq + \frac{y^2}{2} m(r+q)^2[m(r - mr - mq) + q],$$

$$q' = r(1-m) - mq + \frac{y^2}{2} m(r+q)^2(1-m)[mr + (m+1)q].$$

Telle est la formule qui donne q' ou $\frac{1}{p'}$, lorsque le rayon lumineux considéré rencontre la surface réfringente en un point situé à une distance y de l'axe. Dans le calcul précédent, nous avons négligé u^2 et des termes en y^4, y^6...

En désignant par α l'angle ICA, ce qui, pour les lentilles, correspond à l'angle d'ouverture, on a :

$$u = R(1 - \cos\alpha) \text{ et } y = R\sin\alpha,$$

ou, en remplaçant sin α et cos α par les premiers termes de leur développement en série :

$$u = R\left(1 - 1 + \frac{\alpha^2}{1.2} - \frac{\alpha^4}{1.2.3.4} \cdots\right)$$

et

$$y = R\left(\frac{\alpha}{1} - \frac{\alpha^3}{1.2.3} + \cdots\right).$$

On voit donc que u^2 et y^4 sont des grandeurs de même ordre que α^4. Tel est le degré d'approximation que nous avons employé dans nos calculs.

Considérons maintenant le cas d'une lentille, c.-à-d. de l'assemblage de deux surfaces sphériques; nous pouvons appliquer à la réfraction par la seconde surface la formule que nous venons d'établir, mais en changeant m en $\frac{1}{m}$, c.-à-d. en n, parce que le passage de la lumière a lieu non plus de l'air dans le verre, mais du verre dans l'air; de même q sera remplacé par $-q'$. En désignant alors par p'' la distance de la nouvelle image à la lentille et par q'' son inverse $\frac{1}{p''}$, on aura :

$$q'' = r'(1-n) + nq' + \frac{y^2}{2} n(1-n) \times$$
$$\times (r' - q')^2[nr' - (1+n)q'].$$

Nous n'avons pas tenu compte, dans cette formule, de l'épaisseur de la lentille.

Etudions maintenant le cas particulier où les rayons lumineux viennent de l'infini, alors $p = \infty$ $q = 0$. Désignons par q'_o et q''_o les valeurs particulières de q' et de q''; dans ce cas, on a, en appliquant les formules générales :

$$q'_o = r(1-m) + \frac{y^2}{2} m^2(1-m)r^3$$

et

$$q''_o = r'(1-n) + nq'_o + \frac{y^2}{2} n(1-n) \times$$
$$\times (r' - q'_o)^2[nr' - (1+n)q'_o].$$

Remplaçons, dans cette formule, q'_o par sa valeur, mais ne conservons pas les puissances de y supérieures à la seconde; on a :

$$q''_o = r'(1-n) + nr(1-m) + n\frac{y^2}{2} m^2(1-m)r^3$$
$$+ \frac{y^2}{2} n(1-n)[r' - (1-m)r]^2[nr' - (n-m)r].$$

Simplifions en remarquant que $mn = 1$

$$q''_o = (n-1)(r-r') + \frac{y^2}{2}\{m(1-m)r^3 + n(1-n)\times$$
$$\times [r' - r(1-m)]^2[nr' - r(n-m)]\},$$

$$q''_o = (n-1)(r-r') + \frac{y^2}{2}\Big\{\frac{n-1}{n^2}r^3 -$$
$$- n(n-1)[(r'-r) + mr]^2[n(r'-r) + mr]\Big\},$$

$$q''_o = (n-1)(r-r') + (n-1)\frac{y^2}{2}\{m^2r^3 -$$

$$-n\left[(r'-r)+mr\right]^2\left[n(r'-r)+mr\right]\Big\}.$$

En développant en mettant partout en évidence $r'-r$, on remarque que le coefficient d'y^2 est divisible par $r'-r$

$$q''_o=(n-1)(r-r')+(n-1)(r-r')\frac{y^2}{2}\times$$
$$\times\left[n^2(r'-r)^2+2nr(r'-r)+r^2+r(r'-r)+2mr^2\right],$$
$$q''_o=(n-1)(r-r')+(n-1)(r-r')\frac{n^2y^2}{2}\times$$
$$\times\left[(r'-r)^2+(2m+m^2)r(r'-r)+(2m^3+m^2)r^2\right],$$
$$q''_o=(n-1)(r-r')\Big\{1+\frac{n^2y^2}{2}\left[r'^2+\right.$$
$$\left.+(m^2+2m-2)rr'+(2m^3-2m+1)r^2\right]\Big\}.$$

Remarquons que $(n-1)(r-r')$ ou $(n-1)\left(\frac{1}{R}-\frac{1}{R'}\right)$ est l'inverse de la distance focale principale ordinaire, quand on néglige l'aberration de sphéricité ; si nous désignons cette distance par F et par C, la quantité comprise entre les accolades, on aura :

$$q''_o=\frac{1}{F}+\frac{n^2}{F}\frac{y^2}{2}C.$$

On voit que q''_o se réduit à $\frac{1}{F}$ quand y est nul, c.-à-d. pour les rayons centraux. Si dans cette formule on donne à y la valeur maxima, correspondant au bord de la lentille, on aura une valeur de q''_o représentant le foyer des rayons marginaux ; la différence entre les inverses de ces deux valeurs de q''_o représentera l'aberration longitudinale ; il est facile de voir qu'elle est égale à $n^2FC\frac{y^2}{2}$ et que l'aberration longitudinale est égale à $\dfrac{n^2C\frac{y^3}{2}}{1-n^2C\frac{y^2}{2}}$.

On peut remarquer que la première aberration est rigoureusement proportionnelle à C et que la seconde y est très sensiblement proportionnelle. Il en résulte que dans la construction des lentilles on doit chercher à rendre ce facteur aussi petit que possible. Voyons d'abord s'il peut être rendu nul. Pour cela supposons que l'on se donne la distance focale principale de la lentille, il en résultera une relation entre r et r' ; de cette équation on tirera r et l'on portera cette valeur dans l'expression de C ; on aura ainsi un trinôme du second degré en r' ; on cherchera si ce trinôme, égalé à zéro, possède des valeurs réelles, cela donnera pour m une ou plusieurs conditions. La quantité sous le radical qui doit être positive est un polynôme du 4ᵉ degré en m qui possède une racine comprise entre 0,7 et 0,75, une autre entre 0,3 et 0,4 ; les deux autres racines ne nous intéressent pas. Il en résulte que, pour avoir une aberration nulle, il faudrait trouver une substance dont l'indice de réfraction, inverse de m, soit compris entre $\frac{10}{7}$ et $\frac{10}{7{,}5}$ ou entre $\frac{10}{3}$ et $\frac{10}{4}$, soit entre 1,43 et 1,33 ou bien entre 3,33 et 2,5. Or, les verres que l'on peut employer en optique ont des indices supérieurs à 1,43 et inférieurs à 2,5 ; or, pour ces valeurs la quantité sous le radical étant négative, les valeurs correspondantes de r et de r' sont imaginaires. On ne peut donc pas annuler C, mais on peut chercher à le rendre minimum par un choix convenable de r et de r'. On pourrait aussi chercher parmi les indices de réfraction des verres employés en optique les valeurs donnant le minimum de C, mais on ne le fait pas parce que en général les indices de réfraction des verres que l'on emploie sont déjà déterminés par des conditions d'achromatisme. Posons donc $\frac{r}{r'}=K$ et cherchons la valeur de K rendant C minimum ; quand nous l'aurons trouvée nous aurons tout ce qu'il faudra pour déterminer r et r', puisque nous connaitrons leur rapport et leur différence puisque l'on a $\frac{1}{F}=(n-1)(r-r')$. L'expression de C est :

$$r'^2+(m^2+2m-2)rr'+(2m^3-2m+1)r^2.$$

Prenons la dérivée de cette expression par rapport à r et à r',

$$2r'dr'+(m^2+2m-2)(rdr+r'dr')+$$
$$+2(2m^3-2m+1)rdr.$$

Remarquons que, d'après l'expression de $\frac{1}{F}$, dr est égal à dr'. Annulons cette expression après avoir divisé tout par dr

$$2r'+(m^2+2m-2)(r+r')+2(2m^3-2m+1)r=0,$$
$$2+(m^2+2m-2)(K+1)+2(2m^3-2m+1)K=0,$$
$$m(4m^2+m-2)K=-m(m+2).$$
$$K=-\frac{m+2}{4m^2+m-2}.$$

Le crown-glass a pour indice de réfraction $\frac{3}{2}$; pour ce verre $m=\frac{2}{3}$ et $K=-6$. C.-à-d. que r et r' doivent être de signes contraires (c.-à-d. la lentille doit être biconvexe ou biconcave) et l'une des courbures doit avoir un rayon 6 fois plus grand que l'autre, le rayon le plus grand étant celui que nous avons appelé R', c.-à-d. celui qui n'est pas dirigé vers la lumière. On donne à cette lentille le nom de *croisée*. Pour les autres verres le rapport K est différent ; ainsi pour le flint le rapport est égal à — 10. D'après ce qui précède nous voyons que l'aberration dépend de la distance focale F du diamètre $2y$ de la lentille et enfin du rapport des courbures. En général, on donne aux lentilles un diamètre inférieur ou égal au plus à la moitié de sa distance focale F. Dans le cas extrême $y=\frac{F}{4}$. Nous donnons dans le tableau suivant l'aberration vraie, l'aberration relative, celle de la meilleure disposition étant prise par unité, et enfin l'aberration en fonction seulement de la distance focale en admettant la relation $y=\frac{F}{4}$.

Le tableau ci-après donne les diverses aberrations pour les principales lentilles convergentes ; il montre que la lentille croisée est la plus aplanétique à condition que l'on la tourne bien, c.-à-d. de façon que la surface la plus bombée soit dirigée vers la lumière ; tournée en sens inverse elle donne une aberration plus que triple de la première. Le système le meilleur après la lentille croisée est la lentille plan convexe, la partie sphérique étant tournée vers la lumière on voit que cette disposition est presque aussi bonne que celle de la lentille croisée ; comme de plus elle est plus facile à construire puisqu'il n'y a qu'une surface sphérique, il en résulte qu'elle est très souvent employée. — Nous avons considéré seulement jusqu'ici le cas d'une seule lentille ; si l'on a un système de plusieurs lentilles l'aberration totale est la somme algébrique des aberrations des diverses lentilles ; ces aberrations sont de sens inverses pour les lentilles convergentes et les lentilles divergentes, il en résulte que par une combinaison convenable d'une lentille convergente et d'une lentille divergente on peut avoir une aberration nulle ; ce système est dit aplanétique. D'après ce qui précède, il est facile d'établir pour un système de plusieurs lentilles la condition d'aplanétisme ; il suffit d'écrire que la somme algébrique des coefficients

C est nulle. Cela donne une équation ; si l'on considère un système de deux lentilles il y a quatre quantités à déterminer, les quatre rayons de courbure ; mais si l'on colle ces deux lentilles l'une contre l'autre, comme cela a lieu presque toujours, il faut pour cela qu'un des rayons de la première soit égal à un des rayons de la seconde, il n'y a plus alors que trois quantités à déterminer. La condition d'aplanétisme fournit une équation ; la condition d'achromatisme de deux rayons convenablement choisis en donne une autre, et enfin l'on veut que le système des deux len-

FORME de la lentille	RAYON de la 1re surface	RAYON de la 2e surface	ABERRATION vraie	ABERRATION relative	ABERRATION en fonction de F
Croisée	$R = \frac{7}{12} F$	$R' = -6R$	$\frac{15}{14} \frac{y^2}{F}$	1	0,067 F
Croisée retournée	$R = \frac{7}{2} F$	$R' = -\frac{R}{6}$	$\frac{145}{42} \frac{y^2}{f}$	3,22	0,216 F
Biconvexe	$R = F$	$R' = R$	$\frac{5}{3} \frac{y^2}{f}$	1,55	0,104 F
Plan convexe	$R = \frac{F}{2}$	$R' = \infty$	$\frac{7}{6} \frac{y^2}{f}$	1,09	0,073 F
Plan convexe retourné	$R = \infty$	$R' = \frac{F}{2}$	$\frac{97}{16} \frac{y^2}{f}$	4,20	0,307 F
Ménisque	$R = \frac{5}{12} F$	$R' = +6R$	$1{,}62 \frac{y^2}{f}$	1,51	0,100 F
Ménisque retourné	$R = \frac{5}{2} F$	$R' = +\frac{R}{6}$	$6{,}29 \frac{y^2}{f}$	5,87	0,587 F

tilles ait une certaine distance focale principale, ce qui donne la troisième relation permettant de calculer les trois rayons. Dans le cas où l'on veut achromatiser plus de deux rayons il est nécessaire d'avoir plus de deux lentilles, l'équation de l'aplanétisme est toujours obtenue de même, mais elle est plus compliquée : elle contient autant de termes tels que C qu'il y a de lentilles. A. JOANNIS.

BIBL. : BIOT, *Traité élémentaire d'astronomie physique*, t. I.— GAUSS, *Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. XXXIII, p. 259.— LEBOUCHER, *De la formation des caustiques dans les milieux réfringents*; Caen, 1850.

APLANEUR. Ouvrier qui aplane ou qui polit le bois avec un outil nommé *plane* (V. ce mot).

APLASIE LAMINEUSE PROGRESSIVE. L'*aplasie lamineuse progressive*, *atrophie faciale progressive*, ou encore *trophonévrose faciale*, est une atrophie spéciale de la face encore assez mal connue. L'affection, qui siège généralement d'un seul côté et peut intéresser les divers plans de la face depuis la peau jusqu'aux os, débute habituellement sur la surface tégumentaire par de petites taches d'aspect variable. Ces taches, qui se montrent soit au menton, soit à la joue, soit près du sourcil, répondent à un amincissement de la peau qui se déprime et se durcit comme du tissu de cicatrice ; en outre, à ce niveau, et par suite de l'atrophie de tous les éléments, les sécrétions sudorales et sebacées font défaut, les cheveux ou les poils blanchissent ou tombent, le tissu sous-cutané disparaît. L'atrophie atteint même quelquefois les muscles, les cartilages et les os sous-jacents. — La marche de l'affection est assez insidieuse en général ; quelquefois elle débute, paraît-t-il, par des névralgies de la face ; en tout cas, l'atrophie progresse assez vite, sans discontinuer ou bien avec des alternatives de répit et de marche plus ou moins lente. — L'origine de ces troubles est assez peu connue ; il est évident qu'il y a une lésion d'ordre nutritif, mais le point de départ de cette lésion est encore à déterminer ; s'agit-il d'une affection du système lymphatique, d'une maladie primitive du tissu conjonctif, d'une lésion cérébrale, d'une lésion des nerfs periphériques ? Quoi qu'il en soit, la guérison est rare et la thérapeutique assez impuissante. On pourra recourir à l'électrisation cutanée pour tâcher de retarder les troubles trophiques ; contre les douleurs vives, qui s'observent parfois, on se servira avec avantage des divers antinévralgiques connus. Dr. G. A.

APLATISSEMENT. Dans un ellipsoïde de révolution, le rapport de la différence des deux axes au grand axe est appelé aplatissement. En représentant le grand axe par a, le petit axe par b, l'aplatissement α est défini par l'expression :

$$\alpha = \frac{a - b}{a}.$$

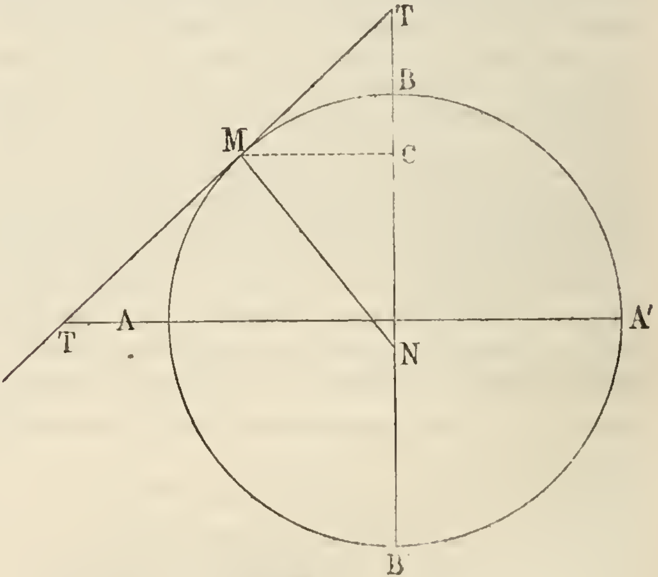
L'excentricité de l'ellipse génératrice et l'aplatissement sont liés par la rotation :

$$e^2 = 2\alpha - \alpha^2.$$

En général, α étant petit, on a approximativement :

$$e^2 = 2\alpha.$$

Les différentes lignes qui caractérisent un point de la surface d'un ellipsoïde de révolution sont :



1° La grande normale MN :

$$N = a(1 - e^2 \sin^2 L)^{-\frac{1}{2}};$$

2° La tangente TM :

$$N \cot L = a \cot L (1 - e^2 \sin^2 L)^{-\frac{1}{2}};$$

3° Le rayon du parallèle MC :

$$N \cos L = a \cos L(1 - e^2 \sin^2 L)^{-\frac{1}{2}};$$

4° Le rayon de courbure :

$$\rho = a(1 - e^2)(1 - e^2 \sin^2 L)^{-\frac{3}{2}}.$$

On voit que toutes ces quantités dépendent de l'excentricité, et, par suite, de l'aplatissement. On pourrait facilement les exprimer en fonction de α, mais on n'a aucun bénéfice à opérer cette transformation, car les nouvelles formules seraient plus compliquées que les premières. — L'ellipsoïde de révolution est la figure d'équilibre d'une masse fluide animée d'un mouvement de rotation autour d'un axe : c'est la figure de la terre et des planètes. Il a été possible de déterminer directement, par l'observation, l'aplatissement des grosses planètes du système solaire. L'*Annuaire du bureau des longitudes* pour 1886 donne les nombres suivants :

Jupiter $\alpha = \frac{1}{17,11}$ (Kaiser).

Saturne $\alpha = \frac{1}{9,10}$ (Kaiser).

Uranus $\alpha = \frac{1}{11}$ (Schiaparelli).

Le renflement équatorial de la terre est la cause du phénomène de la précession des équinoxes. C'est Newton qui a trouvé l'explication de la précession. — Les coordonnées géographiques d'un point déduites d'un autre point dont on connait la position sur le sphéroïde et la distance au 1er point dépendent de l'excentricité. La résolution de ce problème est un des objets les plus importants de la géodésie théorique et pratique. Enfin, l'aplatissement est un des éléments principaux de la projection des cartes. — On trouve facilement que la longueur d'un arc de méridien ds est, en appelant dL la différence de latitude, ρ le rayon de courbure de l'ellipse méridienne :

$$ds = \rho dL = a(1 - e^2)(1 - e^2 \sin^2 L)^{-\frac{3}{2}} dL.$$

En développant en série et en posant $\lambda = 90° - L$

$$ds = a(1 - e^2)\left(1 + \frac{3}{2} e^2 \cos^2\lambda + \frac{15}{8} e^4 \cos^4\lambda + \frac{105}{48} e^6 \cos^6\lambda \ldots\right)$$

Les puissances de $\cos \lambda$ peuvent être exprimées en fonction des cosinus des multiples de λ. Si, après avoir opéré cette transformation, on pose :

$$M = 1 + \frac{3}{2} \cdot \frac{1}{2} e^2 + \frac{15}{8} \cdot \frac{3}{8} e^4 + \frac{105}{48} \cdot \frac{10}{32} e^6 + \ldots$$

$$N = \frac{3}{2} \cdot \frac{1}{2} e^2 + \frac{15}{8} \cdot \frac{4}{8} e^4 + \frac{105}{48} \cdot \frac{15}{32} e^6 + \ldots$$

$$P = \frac{15}{8} \cdot \frac{1}{8} e^4 + \frac{105}{48} \cdot \frac{6}{32} e^6 + \ldots$$

$$Q = + \frac{105}{48} \cdot \frac{1}{32} e^6 + \ldots$$

on peut écrire :

$$ds = a(1 - e^2)(M + N \cos^2\lambda + P \cos^4\lambda + Q \cos^6\lambda + \ldots) d\lambda.$$

En intégrant entre les limites λ et λ'

$$s = a(1 - e^2)\left[M(\lambda' - \lambda) + \frac{1}{2} N(\sin 2\lambda' - \sin 2\lambda) + \frac{1}{4} P(\sin 4\lambda' - \sin 4\lambda) + \frac{1}{6} Q(\sin 6\lambda' - \sin 6\lambda)\ldots\right]$$

cette expression peut être écrite plus simplement en posant encore :

$$\lambda' - \lambda = \alpha \qquad \lambda' + \lambda = 2\lambda_1$$

$$s = a(1 - e^2)\left(M\alpha + N \cos 2\lambda_1 \sin \alpha + \frac{1}{2} P \cos 4\lambda_1 \sin 2\alpha + \frac{1}{3} Q \cos 6\lambda_1 \sin 3\alpha + \ldots\right)$$

Il est à remarquer que deux arcs de même amplitude dL, mesurés à des latitudes différentes, donnent :

$$e^2 = \frac{2}{3} \frac{ds - ds'}{ds \sin^2 L - ds' \sin^2 L'}.$$

On sait mesurer directement la longueur d'un arc de méridien ; deux arcs quelconques suffiront pour déterminer a et e.

On écrit la valeur de s donnée plus haut, sous cette forme qui convient au calcul, α étant exprimé en secondes :

$$s = a\left[\left(1 - \frac{1}{4} e^2 - \frac{3}{64} e^4\right)\frac{\alpha}{206.265} + \left(\frac{3}{4} e^2 + \frac{12}{64} e^4\right) \sin \alpha \cos 2\lambda_1 + \frac{15}{128} e^4 \sin 2\alpha \cos 4\lambda_1\right].$$

On choisit un système de valeurs approchées de a et e ; pour effectuer plus commodément les opérations, on calcule une fois pour toutes les coefficients de α, $\sin \alpha \cos 2\lambda_1$, $\sin 2\alpha \cos 4\lambda_1$.. Au moyen de ces coefficients, on détermine les longueurs des arcs s_1 et s_2 qui correspondent dans le système d'éléments approchés aux arcs mesurés. On forme ensuite la différentielle de l'équation générale qui donne la valeur de s, et l'on écrit que cette différentielle est égale à la différence entre l'arc observé et l'arc calculé, en introduisant les valeurs convenables de α et de λ_1, correspondantes à l'arc considéré. On obtient ainsi deux équations de la forme

$$s_{\text{obs}} - s_{\text{calculé}} = \frac{S_{\text{calc.}}}{a} da + \left[-\alpha\left(\frac{1}{4} + \frac{6}{64} e^2\right) + \left(\frac{3}{4} + \frac{24}{64} e^2\right) \sin \alpha \cos 2\lambda_1 + \frac{15}{64} e^2 \sin 2\alpha \cos 4\lambda_1\right] a de^2,$$

à l'aide de ces deux équations, on détermine a et ade, puis finalement de. — M. Faye a appliqué cette méthode en mettant en œuvre les arcs de méridien mesurés qui lui ont paru offrir la plus grande exactitude. Il a employé les huit arcs dont le tableau est placé plus bas. Ces huit arcs fournissant huit équations pour la détermination de deux variables, il en a déduit les valeurs les plus probables de a et de ade par la méthode des moindres carrés, ce qui est facile, puisque les équations que donnent da et ade sont linéaires.

Les arcs employés par M. Faye sont les suivants :

	Amplitudes α	S observé
	° ′ ″	toises
Arc russo-suédois..	25.19. 8,5	1.447.786,8
Arc anglo-français.	22. 9.42,5	1.264.645,5
Arc de Prusse.....	1.30.28,9	86.177,0
Arc de Danemark..	1.21.53,4	87.436,5
Arc de Hanovre...	2. 0.57,4	115.163,7
Arc des Indes.....	24. 9.23,7	1.353.210,9
Arc du Pérou.....	3. 7. 3,5	176.875,5
Arc du Cap.......	4.36.48,6	262.468,6

M. Faye part des valeurs approchées $\mu = \frac{1}{294}$ $a = 3.272.625^t$; il calcule les longueurs des huit arcs correspondant aux quantités α et λ_1 du tableau ; il forme ensuite le tableau des différences, arcs observés — moins arcs calculés et celui des équations correspondantes en a et ade. La méthode des moindres carrés lui donne les valeurs les plus probables de da et ade^2 :

$da = -37^t.2 \qquad adc^2 = +158^t.05$

d'où $a = 3.272.587^t,8$ $dc^2 = 0,000\ 04829$ $\mu = \frac{1}{291,9}$

avec une erreur probable de $\pm 40^t,7 >$ pour α et de $\pm 1,1$ sur le dénominateur de μ. — Les valeurs de a et de c satisfont aux arcs mesurés de la manière suivante :

Arc russo-suédois	$+ 11^t,8$
Arc anglo-français	$- 22^t,4$
Arc de Prusse	$+ 39^t,6$
Arc de Danemark	$- 29^t,1$
Arc de Hanovre	$+ 62^t,5$
Arc des Indes	$+ 1^t,1$
Arc du Pérou	$+ 20^t,1$
Arc du Cap	$+ 3^t,1$

M. Faye fait observer que les mesures géodésiques modernes sont affectées d'erreurs négligeables et il attribue les écarts ci-dessus aux erreurs commises dans la détermination des latitudes des termes extrêmes des arcs. Ces faibles écarts montrent que la surface de la terre est à très peu près une ellipsoïde de révolution. — Les observations de longueur du pendule offrent encore un moyen de fixer la valeur de l'aplatissement terrestre. En effet, Clairaut a donné l'équation suivante que fournit la valeur de l'intensité de la pesanteur g en un lieu donné, en fonction de l'intensité de la pesanteur g' à l'équateur :

$$g = g' + \left(\frac{5}{2} q - \mu\right) g' \cos^2\lambda,$$

dans laquelle q représente le rapport de la force centrifuge à l'équateur à la pesanteur équatoriale, μ l'aplatissement terrestre, λ la colatitude du lieu. — La force centrifuge équatoriale a pour mesure :

$$\frac{4\pi^2}{T^2} a,$$

où a désigne le demi-grand axe terrestre ; $T = 86164$ secondes de temps moyen en 1 jour sidéral. On pourra calculer très exactement la valeur de q, pourvu que l'on ait une valeur approchée de a. En prenant la valeur de a trouvée plus haut et $g' = 9.7807$ correspondant à $l' = 0,99100$, on obtient :

$$q = \frac{1}{288,36}.$$

En transportant cette valeur dans l'équation de Clairaut, on tire :

$$\mu = \frac{5}{2} \cdot \frac{1}{288,36} - \frac{l - l'}{l \cos^2\lambda}.$$

Dès 1832, M. Saigey prenait toutes les déterminations récentes de pendule (observations de Borda, Biot, Mathieu, Freycinet, Duperrey, Kater et Sabine) et en déduisait q et μ par la méthode des moindres carrés ; il trouvait :

$$q = \frac{1}{289,44} \qquad \mu = \frac{1}{282}.$$

Par le même procédé, Laplace (liv. XI) avait obtenu $\frac{1}{310}$. Le nombre de M. Saigey parut trop fort ; en effet, l'arc de méridien français, combiné avec l'arc du Pérou, mesuré par Delambre et rectifié entre Bourges et Fontainebleau, avait donné $\frac{1}{306,56}$ et ce nombre s'accordait très bien avec l'arc mesuré en Laponie par Swanberg. Le dépôt de la guerre venait d'adopter le nombre $\frac{1}{308}$ pour la projection de la grande carte de France au $\frac{1}{80.000}$. M. Baily a déduit d'un plus grand nombre d'observations, par le même procédé :

$$\mu = \frac{1}{285}.$$

Dans un calcul récent (1881), le colonel Clarke, embrassant toutes les observations modernes du pendule faites sur les deux hémisphères, a obtenu :

$$\mu = \frac{1}{292,2}$$

avec une incertitude de $\pm 1,5$ sur le dénominateur. Ce nombre s'accorde parfaitement avec celui que M. Faye a déduit des dernières mesures géodésiques. — Enfin, Laplace a donné dans la *Mécanique céleste*, liv. VII, chap. II, des formules qui donnent les inégalités lunaires dépendantes de l'ellipticité du sphéroïde terrestre. Il convient de choisir l'inégalité de la latitude parce que la forme en est plus simple, si l'on veut déduire des observations lunaires la valeur de l'aplatissement terrestre. Cette inégalité a pour expression :

$$-\frac{\left(\mu - \frac{1}{2} q\right)}{g - 1} \sin^2\pi' \sin\omega \cos\omega \sin C.$$

μ et q ont la signification déjà donnée, $g - 1$ représente le rapport du mouvement moyen du Nœud au mouvement moyen de la lune, C est la longitude vraie de la lune rapportée à l'équinoxe mobile du printemps, π' la parallaxe de la lune, ω l'obliquité de l'écliptique. Les quantités q, $g - 1$, π', ω et C sont connues, on peut donc tirer μ de cette équation, si l'on connaît la valeur de l'inégalité. Au commencement du siècle, Bouvard, Burg et Burkardt, sur les instances de Laplace, employèrent à la recherche de l'aplatissement un millier d'observations de la lune ; ils trouvèrent $\mu = \frac{1}{305}$. — M. Faye, en faisant usage des observations modernes de la lune faites à Greenwich, fixe à $8'',59$ la valeur du coefficient

$$\frac{\left(\mu - \frac{1}{2} q\right)}{g - 1} \sin^2\pi' \sin\omega \cos\omega ;$$

il conclut $\mu = \frac{1}{294}$. L'accord de ce nombre avec les nombres de MM. Faye et Clarke, déduits des observations géodésiques modernes, est tout à fait remarquable. — M. Clarke a publié, en 1881, des éléments terrestres obtenus à l'aide d'une méthode analogue à celle suivie par M. Faye. Il n'a employé que les arcs anglo-français, russo-suédois, indien, du Cap de Bonne-Espérance et du Pérou, et, au lieu de considérer les arcs limités par les termes extrêmes, il a introduit dans les équations les différents segments de ces cinq arcs. Le procédé de M. Clarke a l'avantage de réduire l'effet des erreurs commises dans la détermination des latitudes des termes extrêmes. Ces erreurs procèdent de deux origines distinctes : l'une des causes d'altération réside dans l'exécution même de l'opération astronomique et peut être atténuée par le choix de instruments, des méthodes et la répétition des observations ; l'autre cause ne peut être éliminée ni réduite par aucun système d'observations, car elle est l'effet des *attractions locales* qui peuvent exister, en un lieu donné sur la direction de la verticale par suite de la distribution des matériaux de la croûte terrestre en ce point. Les déviations de la verticale dues aux attractions locales, loin d'être négligeables, atteignent souvent plusieurs secondes. On conçoit aisément l'importance du rôle que jouent en géodésie les déviations de la verticale, en remarquant qu'une erreur d'une seconde en latitude correspond à un déplacement de trente mètres sur le méridien. — M. Clarke pense, comme M. Faye, que la terre est un ellipsoïde de révolution ; les éléments qu'il a obtenus semblent préférables à tous autres, dans l'état actuel des mesures géodésiques publiées. Le Dépôt de la Guerre de France a adopté les éléments de Clarke (1881) pour l'établissement

de la carte d'Algérie et pour la résolution de toutes les questions où entrent les dimensions de la terre. — Le tableau suivant contient les résultats des principales déterminations de a et e :

Auteurs	Dates	b	a	p
Airy.	1830	6.356.484	6.377.491	1 : 299,33
Bessel.	1841	6.356.079	6.377.397	1 : 299,15
Clarke.	1856	6.356.521	6.377.936	1 : 297,72
Clarke.	1861	6.356.614	6.378.254	1 : 294,75
Schubert.	1861	6.356.011	6.378.547	1 : 283,03
Clarke.	1863	6.356.620	6.378 288	1 : 294,36
Pratt.	1863	6.356.643	6.378.245	1 : 295,26
Clarke.	1866	6.356.584	6.378.206	1 : 294,98
Fischer.	1868	6.356.230	6.378.338	1 : 288,50
Clarke.	1880	6.356.515	6.378.249	1 : 293,47
Faye.	1881	6.356.542	6.378.393	1 : 291,90

La lune affecte également la forme d'un ellipsoïde de révolution. Toutefois, l'observation la plus minutieuse ne permet de constater aucune différence entre les longueurs d'un système de diamètres rectangulaires. La contradiction de la théorie avec l'observation n'est qu'apparente, car la lune offre toujours à nos regards la même face et son axe de rotation est sensiblement dirigé vers le centre de la terre. Il résulte de cette disposition que le disque de la lune nous apparaîtra toujours sous la forme circulaire. Des considérations théoriques indiquent que l'aplatissement lunaire doit être très faible. — Dans le livre des *Philosophiæ naturalis principia* (1687), Newton pose, comme un postulatum, que la figure d'équilibre d'une masse fluide homogène tournant autour d'un axe est l'ellipsoïde de révolution. Il détermine le rapport des axes et la loi de variation de la gravité à sa surface. « Ses recherches, bien qu'elles ne soient point exemptes d'imperfection, sont un rare exemple de succès dans la première discussion d'un problème très difficile et constituent un monument impérissable de la puissance supérieure de leur auteur. » (Todhunter.) Il démontra que l'aplatissement d'un ellipsoïde quelconque peu différent de la sphère est à peu près égal à $\frac{5}{4}$ du rapport de la force centrifuge à l'équateur, et, comme il fixe ce rapport $\varphi = \frac{1}{289}$, il résulte $\alpha = \frac{5}{4}\varphi = \frac{1}{230}$. — Deux ans plus tard, Huyghens reprend la question en ajoutant le principe de l'attraction moléculaire, et en supposant que chaque molécule de la masse fluide homogène, animée d'un mouvement de rotation, tend vers le centre de gravité de cette masse, en raison inverse de sa distance à ce point; il trouve ainsi :

$$\alpha = \frac{1}{2}\varphi.$$

Après l'immense progrès réalisé dans la théorie de la figure de la terre par les recherches de Newton, un demi-siècle s'écoule sans amener aucun changement de réelle importance. Pendant ce temps, en effet, les mesures de l'arc de méridien français conduisaient les Cassini à adopter l'hypothèse d'un sphéroïde *oblong*. — Dans les *Philosophical Transactions de 1737*, Clairaut donne la démonstration des propositions de Newton. — En 1740, Maclaurin établit que la figure elliptique satisfait à l'équilibre d'une masse fluide homogène; la méthode employée par Maclaurin est purement géométrique — En 1743, Clairaut, dans son *Traité de la figure de la terre*, donne les équations générales de l'équilibre des fluides homogènes, quelles que soient les forces qui animent chacune de leurs molécules et en supposant une action mutuelle suivant une loi quelconque. Il applique les équations à la terre, en la supposant formée d'un nombre quelconque de fluides circulant autour d'un même axe, et montre que la forme elliptique satisfait à l'équilibre des couches de Niveau; il détermine les ellipticités de ces couches. Il exprime les mêmes quantités dans le cas où la terre serait formée d'un noyau elliptique recouvert d'un ou plusieurs fluides, les densités du noyau variant du centre à la surface. Clairaut établit encore cette relation entre l'aplatissement E, d'excès de la pesanteur polaire sur la pesanteur équatoriale rapporté à la pesanteur équatoriale, $C = \frac{g_p - g_e}{g_e}$, et le rapport φ de la force centrifuge équatoriale à la pesanteur équatoriale :

$$E + C = \frac{5}{2}\varphi.$$

Enfin, Clairaut donne dans cet ouvrage la célèbre loi qui porte son nom et dont on s'est servi plus haut :

$$l = l' + l'\left(\frac{5}{2}q - \mu\right) l' \cos^2\lambda.$$

Laplace résume en ces termes, dans le livre XI de la *Mécanique céleste*, la part que Legendre et lui ont prise à l'étude de la forme de la terre :

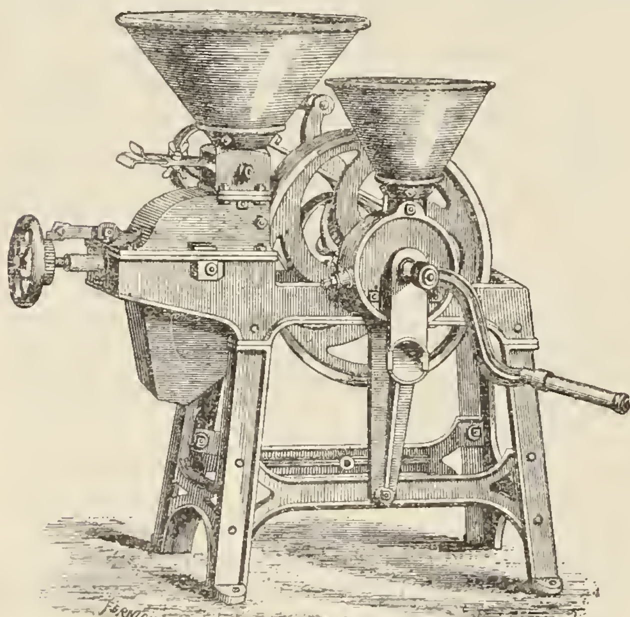
« Maclaurin a fait voir qu'une masse fluide homogène, tournant autour d'un axe, pouvait être rigoureusement en équilibre avec une figure elliptique. Mais y a-t-il d'autres figures d'équilibre, lorsque le sphéroïde est très peu différent de la sphère? J'ai prouvé, sans connaître sa figure, que la pesanteur à sa surface suit la même loi que si cette figure était celle d'un ellipsoïde de révolution. M. Legendre a fait voir ensuite que, si la figure est de révolution, elle doit être elliptique pour l'équilibre, et j'ai reconnu que cela est exact, sans supposer une figure de révolution. Mais d'Alembert a prouvé que plusieurs figures elliptiques d'équilibre correspondent à une même durée de rotation. J'ai démontré ensuite qu'il n'y en a que deux, et j'ai déterminé la limite de la durée de rotation que la masse peut avoir sans se dissiper. Mais le véritable problème à résoudre consiste à déterminer la figure qu'une masse fluide doit prendre lorsque ses molécules, ayant été primitivement animées de forces quelconques, elles parviennent à la longue, par leur frottement mutuel et par leur ténacité, à un état fixe d'équilibre. J'ai fait voir, dans le IIIe livre de la *Mécanique céleste*, que le fluide finit par prendre la figure d'un ellipsoïde de révolution, dont l'équateur est le plan primitif du maximum des aires décrites par chaque molécule autour du centre de gravité de la masse. Le mouvement de rotation, ainsi que les axes de l'ellipsoïde de révolution, sont déterminés par ce maximum : il y a toujours une figure d'équilibre possible et il n'y en a qu'une seule. »

La connaissance de la figure et des dimensions de la terre est la base de tous les résultats numériques de l'astronomie; elle est donc du plus haut intérêt pratique. « De plus, les recherches sur les théories de l'attraction et de la figure de la terre ont été fécondes en ce qu'elles ont procuré de nouvelles ressources aux mathématiciens. Il suffira d'énumérer la transformation des intégrales multiples, la théorie du potentiel et les fonctions de Laplace. Ces conséquences ont attiré l'attention de Humboldt, qui a écrit dans le *Cosmos :* Excepté les recherches sur la parallaxe des étoiles fixes qui ont conduit à la découverte de l'aberration et de la nutation, l'histoire de la science ne présente aucun problème dans lequel le but atteint, — la connaissance de l'aplatissement moyen de la terre et la certitude que sa figure n'est pas une figure régulière — ne soit surpassé d'aussi loin par les acquisitions faites au cours de sa longue poursuite. » *Todhunter theories of attraction and the figure of the earth.* — Il y a lieu de remarquer que l'opinion émise par Humboldt, relativement à la forme de la terre, ne paraît point vérifiée par les opérations géodésiques modernes proprement dites, ni par les mesures récentes de longueur du pendule. Le résultat de la discussion des mesures géodésiques, qui termine le chapitre du livre de M. Clarke, relatif à la recherche des éléments terrestres, semble probant. M. Faye arrive à la même conclusion dans une nouvelle dis-

cussion des nombres d'oscillations du pendule (Comptes rendus de l'Académie, mars 1886). L'achèvement prochain de la nouvelle mesure de la méridienne de France apportera un argument d'une valeur considérable.

Ch. de Villedeuil.

APLATISSEUR. Instrument servant à aplatir, à écraser les grains qui entrent dans l'alimentation hivernale des animaux domestiques. L'emploi de l'aplatisseur rend la mastication plus facile et plus rapide ; les grains sont complètement absorbés par les animaux ; on n'en retrouve plus qui restent entiers dans les déjections. L'aplatisseur le plus en usage est établi sur un bâti en fonte dont les pieds se boulonnent sur le plancher même. Il comprend deux cylindres ou rouleaux très rapprochés l'un de l'autre, et tournant en sens inverse comme le font ceux d'un laminoir. Une trémie, sorte de grand entonnoir, placée au-dessus de leur point de jonction laisse tomber peu à peu le grain entre les deux rouleaux. Un petit mécanisme, appelé distributeur, placé à la partie inférieure de la trémie, règle le débit des grains qui tombent entre les deux cylindres. L'action de ces derniers ne s'exerce bien que sur les grains tendres : avoine, graine de lin; pour les fèverolles, le maïs, etc., il faut un instrument plus puissant qu'on nomme *concasseur* (V. ce mot). Le concasseur est souvent, comme on le voit dans la figure ci-jointe, réuni



Aplatisseur de grains et concasseur de fèverolles.

à l'aplatisseur sur le même bâti. Les aplatisseurs dont on se sert en France sont faits sur des modèles anglais, mais la première idée de cet instrument vient de Mathieu de Dombasle. Dès 1833, on en construisit à Nancy sur des modèles qu'il avait dessinés.

A. Mercier.

APLATISSOIR (Techn.). Instrument de forge qui sert à aplatir le fer ou tout autre métal.

APLET. On écrit souvent *Appelet*. L'aplet est un filet qui sert à la pêche des poissons de la grosseur du hareng. On appelle aussi de ce nom une corde garnie de lignes munies d'un ou de plusieurs hameçons. On tend l'aplet de la façon suivante : la pièce de filets qui le forme est tirée en bas par des pierres et soutenue entre deux eaux par des flotteurs.

APLEURIE. Monstruosité caractérisée par l'absence des plèvres.

APLIDIENS. Savigny, dans la deuxième partie de son Mémoire sur les Animaux sans vertèbres (1816), établit le genre *Aplidium*, dans lequel il rangea des animaux confondus jusque-là sous le nom d'*Alcyons* avec d'autres productions marines appartenant à des groupes très différents (Coralliaires, Bryozoaires, etc.). Les *Aplidium* de Savigny étaient caractérisés de la manière suivante : Corps commun sessile, gélatineux ou cartilagineux, polymorphe, composé de systèmes très nombreux peu saillants, annulaires, subelliptiques, *qui n'ont point de cavité centrale, mais qui ont une circonscription visible :* Animaux (trois à vingt-cinq) placés sur un seul rang à des distances égales de leur centre ou de leur axe commun. Orifice branchial divisé en six rayons égaux, l'axe dépourvu de rayons peu ou point distincts. Thorax cylindrique; mailles du tissu respiratoire pourvues de papilles. Abdomen inférieur sessile, de la grandeur du thorax. Ovaire unique, sessile, attaché exactement sous le fond de la cavité abdominale et prolongé perpendiculairement. — Les observations de Savigny avaient été faites sur des animaux conservés dans l'alcool; or, dans ces conditions, les cloaques communs des Ascidies composées deviennent le plus souvent invisibles ou se réduisent à des espaces dépourvus d'animalcules, que Savigny avait bien reconnus et auxquels il donnait le nom d'*aires centrales*. Milne-Edwards et les auteurs qui, plus tard, étudièrent sur le vif les Ascidies composées, ne purent donc retrouver les caractères assignés aux *Aplidium* par l'illustre zoologiste de l'expédition d'Egypte et créèrent des genres nouveaux (*Amaroucium*, etc.), dont la caractéristique différentielle avec les *Aplidium* était forcément inexacte. D'autre part, le nombre des espèces appartenant à ce groupe s'est peu à peu augmenté dans des proportions considérables. Savigny avait déjà senti la nécessité de diviser les *Aplidium* en deux tribus, qu'il caractérisait de la manière suivante : 1re tribu : animaux simplement oblongs, à ovaire plus court que le corps. 2e tribu : animaux filiformes, à ovaire beaucoup plus long que le corps. — En 1872, Giard, dans ses *Recherches sur les Synascidies*, établit aux dépens des *Aplidium* six sous-genres, dont le premier correspond à la 1re tribu de Savigny et garde le nom générique. Ces divisions ont été acceptées par tous les zoologistes qui se sont occupés, depuis, des Ascidies composées. Il nous paraît utile, dans l'état actuel de la science, de considérer les *Aplidium* de Savigny comme formant une famille, celle des *Aplidiens* ou *Aplididæ*, distincte, mais voisine des *Polyclinidæ*. Les divers genres constituant cette famille peuvent être groupés de la manière suivante :

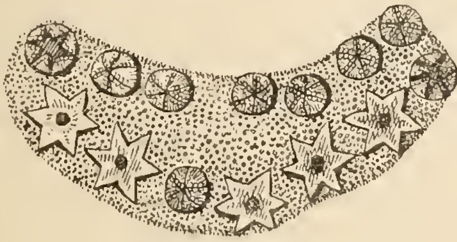
Ovaire ou post-abdomen court ; orifice branchial à six dents. Languette anale courte ou nulle.				*Aplidium* Sav.
Ovaire ou post-abdomen long et permanent.	Estomac cannelé.	Orifice branchial à six dents ; branchie	sans rangées latérales de papilles ; languette anale simple.	*Amaroucium* Edw.
			sans rangées latérales de papilles ; languette anale trilobée.	*Triglossium* Gd.
			avec deux rangées latérales de papilles.	*Pleurolophium* Gd.
		Orifice branchial à plus de six dents.	cœnobiums composés, cormus massif.	*Fragarium* Gd.
			cœnobiums simples, cormus polymorphe.	*Circinalium* Gd.
	Estomac aréolé	ovaire sessile. cœnobiums composés antimériques.	quatre taches oculaires.	*Morchellium* Gd.
			pas de taches oculaires, ouverture branchiale à huit dents.	*Morchellioides* Herdm.
		ovaire pédonculé ; cœnobiums composés antimériques.		*Sidnyum* Sav.

Le genre *Triglossium* a pour type le *Triglossium albicans* M.-Edwards : il renferme en outre le *Triglossium punctum* Giard (*Hist. naturelle des Synascidées*, Arch. de zool. expérim., 1873, p. 495). — Le genre *Pleurolophium* a pour type le *Pleurolophium bilaterale* Giard (*Association franç. pour l'avancement des sciences*, Congrès de Lille, 1874, laboratoire de Wimereux, p. 10).

A. Giard.

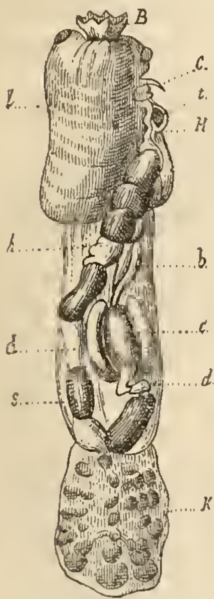
APLIDIUM. Le genre *Aplidium* (Ascidies composées),

établi par Savigny, a été postérieurement délimité d'une façon plus étroite par Giard et Von Drasche. Il peut être caractérisé de la manière suivante : Cormus charnus for-



Aplidium (faible grossissement).

mant des masses épaisses plus ou moins volumineuses, non pédonculées. Ouverture branchiale à six dents ; ouverture cloacale tournée vers le bas, surmontée d'une languette anale très courte et souvent même sans languette anale. Estomac cannelé. Post-abdomen très court. — Ce genre comprend toutes les espèces que Savigny plaçait dans sa première tribu. Le type est l'*Aplidium zostericola* Giard. Cette espèce forme de petits cormus à cœnobiums peu nombreux, disposés comme ceux des Botrylloïdes, c.-à-d. très allongés. La couleur générale des masses communes ne peut mieux se comparer qu'à celles des groseilles blanches. Les individus sont petits : la branchie présente en général 6 ou 7 rengées de fentes ; les rayons de l'orifice branchial sont peu développés, ce qui rapproche encore cette espèce de certains Didemniens ; enfin il n'y a pas de languette anale. L'absence de cet appendice chez cet *Aplidium* provient sans doute de la forme allongée des cœnobiums et de l'éloignement où les animalcules se trouvent des cloaque communs. L'*Aplidium zostericola* est très abondant sur toute la côte de Bretagne et de Normandie, jusqu'à Saint-Waast-la-Hougue. Elle couvre souvent la base des *Cystoseira*, et les feuilles de Zostères qu'elle fait plier sous le poids de ses cormus. On le rencontre aussi, mais plus rarement, sous les pierres et les rochers. Les cormus sont généralement de petite taille et dépassent rarement le volume d'une noisette. Les autres espèces sont l'*A. ficus* Sav. de l'Atlantique et les *A. lobatum* Sav., *A. asperum* Von Drasche et *A. pellucidum* Von Drasche, de la Méditerranée.



Aplidium (anat.). — B, ouverture branchiale ; c, languette anale ; *l*, thorax ; *t*, excréments ; H, rectum ; *b*. œsophage ; c, estomac ; *d*, *s*, *h*, diverses parties de l'intestin ; K, glandes génitales.

A. Giard.

APLITE. Terme appliqué par Rosenbusch aux Granulites qui, se présentant en filons minces, prennent au contact du terrain encaissant, par endomorphisme, une texture compacte. Ch. Vélain.

APLOCOMA (V. Aspidura et Ophiures fossiles).

APLOMB. Les ouvriers en bâtiments expriment par ce mot qu'un mur, un pan de bois est posé avec justesse, verticalement et perpendiculairement à l'horizon. Ils se servent, pour s'en assurer, d'un instrument qui porte le même nom. L'usage de l'aplomb est fondé sur ce fait que la direction de la pesanteur est nécessairement perpendiculaire à l'horizon, c.-à-d. sur le fait même qui lie la solidité à la position verticale. Ce petit appareil se compose essentiellement d'un fil à l'extrémité duquel est fixée une masse de plomb ; ordinairement, la masse de plomb est cylindrique, et le fil au bout duquel elle est suspendue passe dans un trou percé au milieu d'une plaque métallique carrée. Pour mesurer la direction d'un objet, on applique contre cet objet le carré métallique, et on laisse le fil à plomb obéir à l'action de la pesanteur. L'objet est bien vertical si le plomb le touche en bas comme le carré métallique en haut. Dans quelques cas, la masse de plomb n'est plus cylindrique, mais conique, et le sommet du cône est destiné à marquer sur le sol le point où passerait la perpendiculaire abaissée d'un point quelconque d'un objet. — La tour de Pise est un exemple étonnant de ce qu'on appelle un hars d'aplomb. Si du haut de la tour, haute de 142 pieds, on laisse tomber un fil à plomb jusqu'au sol, on trouve douze pieds de distance entre la masse de plomb et la base de l'édifice ; il est curieux de faire remarquer que ce hars d'aplomb n'a pas été produit par la fantaisie de l'architecte, mais bien par l'affaissement du terrain. G. W.

APLOMBS. Le mot aplomb indique la direction que suivent dans leur chute à la surface du sol, les corps sollicités par la gravitation. Dans l'étude extérieure des animaux on l'applique à la disposition générale des membres considérés comme colonne de soutien et comme agents de locomotion. Le mot aplomb s'applique, d'une manière générique, à la direction des membres par rapport au sol, quelle que soit du reste cette direction, normale ou défectueuse, favorable ou non à leur action comme organes de soutien du poids du corps, ou comme agents destinés à imprimer le mouvement à la machine animale. — Pour se rendre compte des aplombs d'un animal, et surtout du cheval, car c'est principalement chez le cheval, animal de selle ou de trait, que les aplombs sont utiles à connaître, il est indispensable, au préalable, de le *placer*. Placer un cheval, c'est le maintenir en repos, les quatre pieds formant les quatre coins d'un rectangle qui représente la base de sustentation. Dans cette position, chaque bipède latéral, c.-à-d. chaque membre antérieur et postérieur du même côté supporte une part égale du poids du corps ; mais les membres antérieurs, qui sont particulièrement préposés au soutien, sont un peu plus chargés que les membres postérieurs qui sont surtout des membres propulseurs, chargés de pousser la machine en avant. — Les aplombs doivent être examinés de face et de profil dans chaque bipède antérieur et postérieur, dans l'avant-main et dans l'arrière-main.

A. Avant-main. — 1° *Une ligne verticale abaissée de la pointe de l'épaule jusqu'au sol doit rencontrer ce dernier un peu en avant de l'extrémité de la pince.* — Si la ligne tombe trop en avant de la pince, c'est que le membre est trop en arrière ; l'animal, en ce cas, est dit *sous lui du devant*. Chez le cheval *sous lui du devant* le bipède antérieur est trop chargé, l'angle formé par le paturon et le canon est très aigu, il en résulte pour les ligaments et les tendons, soit au repos, soit à l'action, une fatigue excessive. Le cheval sous lui du devant *rase* le tapis et bute souvent. Ce cheval ne convient pas au service de la selle ; on peut, toutefois, surtout au pas, l'utiliser avantageusement au service du trait. — Si la ligne d'aplomb, au lieu de tomber trop en avant de la pince, bute sur cette dernière, on dit que le cheval est *campé du devant*. C'est là encore une conformation vicieuse qui ralentit les allures et fatigue les membres postérieurs qui se portent en avant pour soutenir, en ce cas, une part plus considérable du poids du corps. — 2° *Une verticale abaissée du tiers postérieur de la partie supérieure et externe de l'avant-bras doit partager également le genou, le canon et le boulet, et gagner le sol à une certaine distance, à un décimètre environ des talons.* — Vu de profil, le membre antérieur peut présenter deux déviations contraires ; elles sont localisées dans la région du genou qui se porte soit en avant, soit en arrière de la verticale. Dans le premier cas, le cheval est dit brassicourt, si la disposition vicieuse est congénitale ; et arqué si elle est la conséquence de l'usure ; dans le

second on dit que le cheval a le genou de mouton, le genou *effacé* ou *creux*. Que la flexion anormale du genou ait lieu en avant ou en arrière, peu importe, la rectitude du membre si favorable à sa solidité est rompue ; les tendons, les ligaments, les capsules articulaires se fatiguent, le cheval tombe, se couronne et ne tarde pas à perdre une partie de sa valeur. On voit cependant des chevaux brassicourts faire parfois un excellent service, mais néanmoins ils s'usent plus vite que leurs congénères bien conformés ; chez le cheval brassicourt il y a une tendance constante du genou à se porter en avant ; pour réagir, les tendons extenseurs sont tenus à une action plus intense et plus durable ; de là l'usure dont ils ne tardent pas à être frappés. — Si la ligne d'aplomb tombe trop en arrière des talons, le cheval est *long-jointé*. Dans le cheval long-jointé l'inclinaison du rayon osseux reporte sur les parties tendineuses un surcroît de charge qui provoque en elles des désordres profonds. Si la verticale, au contraire, se rapproche trop des talons, le cheval est dit *court-jointé*, l'appui se fait principalement par les rayons osseux : ceux-ci se fatiguent; des périostoses et des formes apparaissent. — 3° *Une verticale abaissée de la pointe de l'épaule à terre doit partager le membre en deux parties égales dans son axe longitudinal.*

Le cheval *est serré du devant* quand les membres se trouvent en dedans de la ligne d'aplomb ; alors le cheval est exposé à se couper et à se donner des atteintes. Si les membres se trouvent en dehors de la ligne d'aplomb, le cheval est *trop large du devant*, il se *berce* en marchant ; il a des allures alourdies, fatigantes et pénibles pour le cavalier. — 4° *Une verticale, abaissée de la partie la plus étroite de la face antérieure de l'avant-bras, doit partager toute la partie inférieure de l'extrémité en deux parties égales.* — Chez le cheval serré ou trop large du devant la déviation intéresse le membre dans toute son étendue ; mais il peut arriver que, bien que le membre ait conservé sa direction normale, la ligne d'aplomb tombe soit en dedans, soit en dehors du sabot. Dans le premier cas, la pince est tournée en dehors et le cheval est *panard;* dans le second elle est tournée en dedans et le cheval est *cagneux*. Dans la panardise le poids du corps porte principalement sur le quartier interne de la face plantaire du sabot et fatigue cette région ainsi que les articulations phalangiennes correspondantes. — Dans le cheval *cagneux* les effets sont inverses mais non moins graves, le cheval cagneux est exposé à s'atteindre avec la mamelle proéminente de ses pieds antérieurs ; les blessures qu'il cause au boulet sont souvent fort graves, en raison précisément de la persistance de la cause qui les a produites. Si le genou s'écarte de la ligne d'aplomb en dehors il est dit *cambré ;* porté en dedans il prend le nom de *genou de bœuf*. Si les genoux cambrés sont rares, il n'en est pas de même des genoux de bœuf qui coïncident toujours avec une direction de la pince en dehors, déterminent une inégale répartition du poids du corps sur les surfaces articulaires, un tiraillement continuel des ligaments qui les consolident, la fatigue des membres et la viciation des allures.

B. Arrière-main. — 1° *Une verticale abaissée de la pointe de la fesse doit rencontrer la pointe du jarret et longer la face postérieure du canon avant d'arriver au sol.* — Si la ligne d'aplomb se trouve en arrière du jarret et de la face postérieure du canon, le cheval est *sous lui du derrière*. En ce cas, il décharge l'avant-main et supporte du poids du corps une part plus forte que celle qui lui incomberait si les aplombs étaient réguliers, disposition qui fatigue les jarrets et ralentit la progression. Le cheval *est campé du derrière* quand la ligne d'aplomb tombe en avant des talons, disposition vicieuse qui rejette le poids du corps en entier sur les membres antérieurs, tiraille les ligaments et les capsules articulaires du jarret et en cause prématurément la ruine. — 2° *Une verticale passant par le centre de l'articulation coxo-fémorale doit tomber à terre après avoir partagé le pied en deux parties à peu près égales.* — Ainsi le cheval peut être *court-jointé* et bouleté du derrière, *long-jointé* ou mieux *bas-jointé*, *panard* ou cagneux des membres postérieurs. Ce sont là autant de mauvais aplombs qui ont les mêmes inconvénients et les mêmes conséquences que sur les membres du devant. — 3° *Une verticale abaissée du milieu de la face postérieure de la pointe du jarret doit partager également en deux moitiés latérales tout le reste de l'extrémité.* — Le cheval peut être panard du derrière ; en ce cas les pointes des jarrets tendent à se rapprocher et l'animal est dit alors *crochu* ou *clos du derrière*. S'il est cagneux les pointes des jarrets s'éloignent l'une de l'autre et on le dit *ouvert du derrière*. — Les mauvais aplombs déprécient l'animal. Ils ont leur origine dans un mauvais choix des reproducteurs, dans une mauvaise hygiène, dans l'imperfection des aliments, parfois dans une disposition vicieuse des éeuries, et souvent aussi dans une mauvaise ferrure. Bien nourrir les jeunes, veiller avec soin à l'entretien du sol de l'écurie, appliquer aux pieds une ferrure judicieuse, tels sont les moyens principaux de pallier ou de diminuer les inconvénients provenant de mauvais aplombs. L. Garnier.

APLOME. Nom de la nappe d'autel dans l'Eglise grecque.

APLÔME (V. Grenat).

APLONEMA. Genre d'Algues-Chlorophycées, du groupe des Confervacées, créé par Hassall et synonyme de *Chætomorpha*.

APLONIS. Genre de la famille des *Sturnidés* ou *Etourneaux* (V. ces mots). Les *Aplonis* (Gould 1836) représentent dans l'Océanie les *Merles bronzés* ou *Juidas* (V. ces mots) de l'Afrique tropicale, dont ils se distinguent par leur taille ordinairement plus faible et leur livrée moins brillante. Ils ont le bec un peu plus court que la tête, légèrement comprimé sur les côtés, recourbé en dessous et pourvu d'une petite échancrure immédiatement avant la pointe de la mandibule supérieure, qui offre à sa base deux ouvertures nasales bien apparentes; leurs ailes sont courtes mais assez pointues ; leur queue assez large est coupée carrément ou légèrement échancrée à l'extrémité au lieu d'être formée de pennes étagées comme chez beaucoup de Merles bronzés ; enfin leurs tarses et leurs doigts sont, comme ceux des Juidas, relativement robustes et leurs ongles sont très solides ; enfin leur plumage présente toujours, à l'âge adulte, des teintes uniformes, du noir ou du brun foncé glacé de vert métallique et, dans le jeune âge, du brun ou du gris avec ou sans flammèches foncées sur la poitrine. Les principales espèces de ce genre sont l'*A. tabuensis* Gm. et l'*A. caledonicus* Forst., de la Nouvelle-Calédonie. Ces oiseaux se plaisent dans le voisinage des terrains cultivés et se nourrissent de graines, peut-être aussi de vers et d'insectes. Leur chant est, dit-on, très agréable. E. Oustalet.

Bibl. : O. Finsch et G. Hartlaub, *Beitr. Ornith. Central Polyn.*; 1867, p. 103 et pl. 10.

APLOSMILIA (V. Astrée [*Astræa*] et Astréides fossiles).

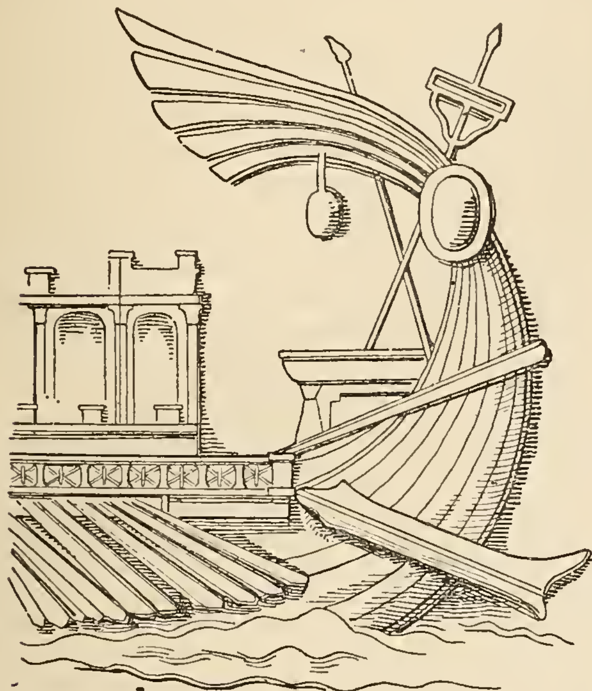
APLOSPORÉES. Ce nom a été appliqué par Decaisne à l'une des quatre divisions établies par lui dans la classe des Algues. Cette division, caractérisée par des spores externes, indépendantes du tissu environnant, et en général accompagnées de filaments à la base desquels elles s'insèrent, correspond à celle des Mélanospermées. Les familles qu'elle renferme ont été disposées par Decaisne dans l'ordre suivant :

I. Ecorticatæ { Vaucherieæ, Ectocarpeæ, Spongediæ, Actinocladeæ, Batraehospermeæ, Chordarieæ.

II. Corticatæ { Sphacelarieæ, Sporochnoideæ, Dictyoteæ, Laminarieæ, Fucaceæ. Heckel.

APLUDOPHYTON. Massalongo a donné ce nom à deux Glumacées fossiles du dépôt éocène de Monte-Bolca, l'*Apludophyton scleroides* et l'*A. cucubaloides*.

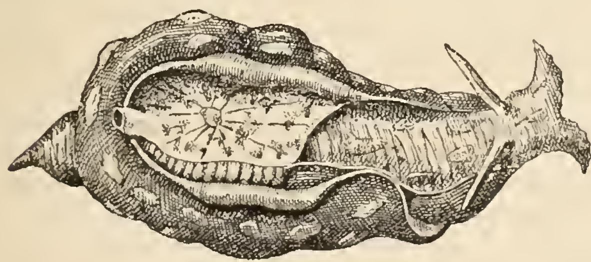
APLUSTRE (Mar. anc.). On désignait ainsi, dans l'antiquité, une pièce de charpente fixée à l'arrière des vaisseaux et qui prolongeait, en la terminant d'une manière décorative, la courbe de la poupe. Elle avait l'apparence d'une queue de poisson, ou d'une aile ouverte, ou bien encore d'une touffe de feuillage en éventail. Tournée vers l'avant, elle s'avançait au-dessus de la tête du timonier et le protégeait contre le vent et les embruns. Dans les combats, les aplustres



Aplustre, d'après un bas-relief du musée de Saint-Germain.

étaient enlevés par le vainqueur qui les conservait comme marques de sa victoire. Les aplustres figurent souvent comme trophées. J. M.

APLYSIE (*Aplysia* Gmelin, *Syst. nat.*, p. 3103; Rang, *monogr.*, p. 1). Genre de Mollusques de l'ordre des Tectibranches, type de la famille des Aplysidés, caractérisé par le corps rampant, oblong, convexe en dessus, aplati en dessous, bordé de chaque côté par un manteau bien développé, dont les lobes latéraux peuvent servir à la natation et recouvrent le dos de l'animal lorsque celui-ci est au repos ; tête distincte supportée par un cou, pourvue de quatre tentacules, deux supérieurs en forme d'oreilles, les seconds auprès de l'ouverture buccale ; yeux sessiles, très petits, situés en avant des tentacules supérieurs ; pied grand et calleux. Les branchies sont renfermées dans une cavité dorsale formée par les rebords du



Aplysia depilans L.

manteau ; cette cavité se trouve fermée ou protégée par une membrane double, portant le nom d'opercule, libre d'un côté, munie d'une ouverture vers sa partie centrale ; elle contient dans ses replis une coquille mince, ovale ou demi-circulaire, pellucide, de couleur jaunâtre, légèrement recourbée au sommet et fixée seulement par un côté. — Les aplysies ont été observées par les anciens qui leur donnaient le nom de *lièvre-marin* ; ils les considéraient comme éminemment nuisibles ; leur vue seule, disaient-ils, cause la mort, opinion dont l'origine réside évidemment dans la forme peu agréable de ces Mollusques, dans l'odeur repoussante qu'ils exhalent, dans la faculté qu'ils ont de répandre autour d'eux une liqueur rougeâtre, plus ou moins âcre, seul moyen qu'ils puissent employer pour échapper à leurs ennemis. Les observations de Cuvier, au commencement de ce siècle, détruisirent complètement ces erreurs. Les Aplysies sont herbivores ; elles vivent dans presque toutes les mers, se tenant principalement dans les trous des rochers ou sur les plantes marines ; les côtes d'Europe, la Méditerranée, les côtes d'Asie, d'Amérique et d'Océanie sont les localités où elles ont été observées. — L'espèce la plus anciennement connue est l'*Aplysia depilans* L., de la Méditerranée ; elle vit dans les environs de Nice et de Marseille ; elle n'est pas rare non plus sur nos côtes océaniques, particulièrement à la Rochelle. Dans cette contrée, les pêcheurs la désignent sous le nom de *Chat de mer*. Elle possède un corps bombé, oblong, allongé en avant, pointu en arrière ; le manteau est élevé en arrière avec des lobes larges ; les tentacules supérieurs coniques, fendus, simulent deux longues oreilles ; sa couleur générale est brun livide avec de grandes taches pâles et irrégulières, l'ouverture de la membrane de l'opercule est entourée d'autres taches plus petites, noires et disposées en rayons. Jules MABILLE.

APLYSINA. O. Schmidt (*Spongien des Adriatischen Meeres*) a décrit sous ce nom un genre de Spongiaires, composé d'Éponges cornées dont la masse centrale, molle, élastique, dépourvue de spicules siliceux, est entourée d'un réseau irrégulier de fibres cornées tubuleuses. Les deux espèces connues, *A. carnosa* O. Schm. et *A. aerophoba* Nardo, se rencontrent dans l'Adriatique. L'*A. aerophoba* est en entier d'une belle couleur safranée, qui devient d'un bleu foncé au contact de l'air. Dr L. HN et Ed. LEF.

APNÉE Aujourd'hui, le mot apnée indique la suspension complète de la respiration, tandis que la *dyspnée* (V. ce mot) est une gêne respiratoire plus ou moins prononcée. Il ne s'applique guère qu'aux suspensions d'une certaine durée, souvent mortelles, celles qu'on trouve dans les cas d'apoplexie pulmonaire, par exemple, de ruptures d'anévrysmes, d'affections brusques du cerveau et du bulbe. On n'appelle point apnée les pauses durant parfois une demi-minute qu'on observe lorsque la respiration présente le type dit de *Cheyne Stokes*. Le pronostic est extrêmement grave. Lorsque l'apnée se présente dans les maladies de longue durée, c'est un phénomène agonique. Survenant brusquement, elle indique des lésions profondes du système respiratoire ou circulatoire; affaiblissement brusque de l'action du cœur; paralysie des centres respirateurs par défaut d'irrigation sanguine. Les anciens ne décrivaient pas toujours sous ce nom le complexe morbide dont il vient d'être question ; ou plutôt, ils réunissaient sous un terme générique des troubles respiratoires de plusieurs origines. Héraclide de Pont, auteur d'un traité sur ce sujet (περὶ τοῦ ἄπνου), donne une définition et une description de l'apnée différente de celle des auteurs modernes. Ce serait la respiration des malades, prêts à tomber en syncope et dont les extrémités sont refroidies. Il ajoute que cet état peut durer trente jours sans que le malade périsse, bien qu'il semble mort; tel était le cas d'une personne que, selon Diogène Laerte, le fameux Empédocle aurait réussi à guérir. L'historien ajoute qu'elle n'avait, en réalité, qu'une suffocation de matrice. Cette remarque était juste. L'apnée d'Héraclide de Pont, de Galien, constituée par une diminution de la respiration telle qu'elle était réduite à un souffle à peine sensible et une suspension persistante de toutes les fonctions vitales, représentait le plus souvent des catalepsies d'origine hystérique. Dr L. THOMAS.

APNEUMONES (Zool.). Groupe d'Holothuries-Apodes, caractérisé par l'absence de poumons. Ces animaux sont tous hermaphrodites. Les genres principaux sont : *Synapta* Eschscholtz, 1829, *Anapta* Semper, 1867, *Chirodota*

Eschscholtz, *Myriotrochus* Steenstrup, 1850, *Oligotrochus* Sars, 1872. R. Bl.

APNEUMEA. Ce nom fut créé par de Quatrefages en 1865 pour remplacer celui d'*Aphlebina* qu'il avait donné antérieurement à un groupe d'Annélides-Polychètes de la famille des Térébelliens. Les *Apneumea* se confondent avec les *Polycirrus* de Grube (V. Polycirrus). A. G.

APOBATE. On désignait sous le nom de course des apobates un des exercices qui figuraient parmi les jeux hippiques célébrés à Athènes aux Panathénées. L'institution de cette course avait une origine légendaire ; on l'attribuait à Erichthonios. Voici en quoi elle consistait. Une série de chars prenait part à la lutte. Chacun des chars était conduit par un cocher habitué aux manœuvres que comportait ce genre d'exercice, et qu'on appelait *apobatikos*. Près de lui se tenait l'apobate, qui devait sauter à bas du char, et y remonter en pleine course. Des textes anciens nous apprennent que, pour remonter, l'apobate se servait d'une des roues, sans doute pour y trouver un point d'appui. Il portait un petit bouclier et un casque à triple aigrette. — On connaît plusieurs représentations de la course des apobates. La plus célèbre est celle qui



Apobates, d'après la frise du Parthénon.

figure sur la frise nord du Parthénon ; on y voit les chars conduits par des cochers en longue tunique, et les apobates prêts à remonter sur la plate-forme du char. La course des apobates se pratiquait aussi en Béotie ; c'est de là que provient un autre bas-relief trouvé à Oropos, et qu'on interprétait autrefois comme une représentation d'Amphiaraüs. C'est simplement un *ex-voto* consacré par un apobate vainqueur. Nous citerons également un autre bas-relief votif trouvé à Athènes, et qui offre la même scène. Max. Collignon.

Bibl. : A. Mommsen, *Heortologie*, p. 153. — Michaelis, *Der Parthenon*, p. 245. — *Bull. de Corr. hellénique*, 1883, p. 458.

APOBATERION (Ant. gr.). Sacrifice offert à Zeus ou à tout autre dieu invoqué durant une navigation ou une tempête, lorsqu'on abordait heureusement au rivage. C'est à cause de cette protection spéciale accordée aux navigateurs que Zeus était vénéré sous le vocable d'*apobatérien*, *celui qui fait aborder*, sur les promontoires et dans les ports de la Grèce.

APOBOMIES. Cérémonies religieuses, accomplies dans la Grèce antique, non sur un autel, mais sur le sol tout nu ou dans les eaux d'un fleuve, comme les sacrifices en l'honneur du Sperchius. C'était un cas extrêmement rare, l'homme, dans la religion grecque, ne croyant devoir sacrifier aux dieux que dans un sanctuaire ou sur un autel élevé par ses mains. J.-A. H.

APOCALYPSE. I. **Apocalypses juives.** — Les récentes recherches de l'histoire religieuse ont abouti à la reconstitution d'un chapitre, et non des moins dignes d'intérêt, de l'ancienne littérature juive ; il s'agit d'œuvres datant des environs du christianisme, dont le texte était, soit altéré, soit perdu, et dont l'interprétation était singulièrement défectueuse. Grâce à un ensemble de circonstances favorables et à la suite d'un examen approfondi, plusieurs des livres en question nous sont maintenant parfaitement connus. Les conditions de leur composition, leur sens, leur portée, ont été établis d'une manière très sûre, et l'usage a déjà commencé de les grouper sous le titre d'*Apocalypses juives*. Ce titre, qui signifie *révélations*, est emprunté à l'*Apocalypse de saint Jean*, qui figure dans le Nouveau Testament. Les ouvrages dont nous allons nous occuper sont construits sur le même plan que ce livre, auquel on a consacré ci-dessous une étude complète. Toutefois le type des apocalypses doit être cherché dans l'Ancien Testament lui-même ; les savants considèrent le *Livre de Daniel* comme le modèle même du genre, en même temps que son exemplaire le plus ancien (V. Daniel). Quand on compare le *Livre de Daniel* aux prophéties d'un Isaïe ou d'un Jérémie, on est frappé de voir que la prédiction de l'avenir revêt, sous la plume de son auteur, un aspect très différent. Au lieu de prévisions d'une nature générale et quelque peu vague, on rencontre des indications précises sur la succession des événements à venir ; d'autre part, l'écrivain use constamment de figures, empruntées de préférence au règne animal, pour désigner les personnages ou puissances de l'avenir qu'il prétend révéler. Or le *Livre de Daniel* n'est nullement, comme il en a l'aspect au premier abord, une œuvre du VIe siècle avant notre ère, du temps de la captivité ou exil de Babylone ; c'est un produit du IIe siècle avant notre ère, des années où se préparait l'insurrection des Maccabées contre l'abominable persécution religieuse d'Antiochus Epiphane. L'auteur, pour donner plus de prestige à sa parole, a pris quatre siècles de reculée et s'est revêtu du manteau et de la figure d'un antique personnage, dont la renommée devait assurer la fortune de son œuvre. On arrive ainsi à fixer comme il suit les principaux caractères des compositions apocalyptiques : Ces livres se donnent pour les produits d'une communication céleste adressée au personnage dont ils portent le nom ; en second lieu, ils sont supposés, c.-à-d. pseudonymes ou pseudépigraphes, ce qui signifie que la révélation qu'ils sont censés apporter s'abrite de l'autorité d'un personnage considérable du passé et que l'auteur réel se dissimule sous le patronage d'un nom vénéré ; en troisième lieu, l'objet de ces livres est l'exposition de l'avenir, des différentes péripéties par lesquelles doit passer le peuple élu avant que s'établisse le règne messianique.

C'est là, somme toute, un genre littéraire très curieux et dont tout l'honneur doit être reporté au judaïsme, bien que les chrétiens, à leur tour, aient produit sur le même modèle un certain nombre de compositions, dont la plus importante est l'*Apocalypse de saint Jean*. On a eu quelque peine à en pénétrer le secret et, avant que la connaissance de nouveaux textes vînt attester d'une façon en quelque sorte matérielle l'importance qu'eurent les *apocalypses* dans les derniers siècles du judaïsme, on était porté à voir dans ces livres des jeux d'esprit compliqués, ou, dans un ordre d'idées un peu différent, l'œuvre de faussaires, tout au moins des « fraudes pieuses ». On est arrivé aujourd'hui à les apprécier d'une façon beaucoup plus saine. — Plaçons-nous, pour un moment, dans la situation d'esprit d'un auteur d'apocalypse, de l'auteur, soit du *Livre de Daniel*, soit du *Livre d'Hénoch* dont il va être question,

soit de telle autre des nombreuses compositions analogues dont le texte ou le souvenir seul nous ont été transmis. Quel est le but que vise l'écrivain? Il veut attirer l'attention de ses contemporains sur le magnifique avenir que Dieu leur réserve après un temps d'épreuve et de crise. Convaincu que, des difficultés du présent, la fortune d'Israël sortira triomphante par la protection divine, il veut communiquer sa conviction à ses concitoyens. Mais qui est-il lui-même? Un inconnu, un individu sans prestige. D'autre part, le glorieux avenir qu'il se propose de proclamer, ce n'est pas lui qui l'imagine ; c'est Dieu même qui n'a cessé de le promettre. Modeste porte-voix des munificences célestes, il n'est rien par lui-même. Alors, pour donner à sa parole quelque chose de l'autorité des promesses célestes qu'il veut rappeler à ses concitoyens, il met en avant un personnage ancien, une figure auguste du passé, et la prédiction de l'avenir, au lieu de dater de l'époque de l'écrivain, remonte aux temps anciens où vivait celui dont il a pris le masque. Hénoch, par exemple, ayant vécu avant le déluge, la prédiction commencera dès son époque; Daniel, appartenant aux temps de la captivité, sa révélation comprendra tout d'abord l'indication des événements écoulés depuis le VIe siècle jusqu'au IIe, qui est la date réelle de composition du livre. Cette fiction, une fois reconnue, n'est pas d'ailleurs de nature à dérouter longtemps la critique, quand celle-ci veut fixer la composition d'un écrit de cette espèce. Par l'insistance avec laquelle l'écrivain met en lumière certains faits, on devine déjà sans peine sa préoccupation dominante et, par suite, son époque. Mais il est un critérium d'un emploi plus aisé encore : il consiste à observer de quelle manière sont présentés les événements historiques, selon qu'ils appartiennent, pour l'auteur réel, au passé, au présent ou à l'avenir. La description du passé, — lequel est déjà un futur pour l'auteur supposé, pour le grand personnage antique sous le patronage duquel se produit la révélation, — se conforme à ce que nous savons de l'histoire; celle du présent se distingue, en général, par ses détails et l'exactitude de ses renseignements; celle de l'avenir ne consiste qu'en vagues généralités. Il faut remarquer cependant que des particularités littéraires rendent parfois incertaine, au moins en quelque mesure, l'application d'une règle, dont le bien fondé se vérifie pour l'ensemble des cas. — Si l'on tient compte de l'emploi parfois abusif de la typologie animale, d'une certaine obscurité par laquelle l'écrivain cherche à donner à sa parole je ne sais quelle solennité mystérieuse, du mauvais état où plusieurs textes nous sont parvenus, enfin de notre ignorance des circonstances historiques où tel écrit a dû voir le jour, on devra reconnaître que le genre littéraire « apocalyptique » ne mérite pas le mauvais renom que semble indiquer l'emploi ordinaire de ce terme, qui en fait le synonyme d'obscurité et d'enchevêtrement. Les caractères artificiels qui sont constitutifs des apocalypses sont peut-être plus marqués ici que dans d'autres genres; mais quand on voit qu'ils n'ont point fait obstacle à l'expression éloquente des plus hautes pensées comme des sentiments les plus ardents, on est amené à déclarer que toute forme où le génie a pu se déployer est une forme consacrée dans l'enceinte de la république des lettres, qu'elle a droit de cité dans cette dernière. On s'est exprimé très injustement et fort étroitement sur l'immoralité qu'il y a à affubler ses œuvres du nom d'autrui ; on oublie que l'auteur montrait par là qu'il renonçait à la satisfaction de voir son propre nom répété et que cet effacement est la preuve qu'il mettait le succès de ses idées au-dessus de celui de sa personne. Certes les écrivains juifs qui ont, tour à tour, emprunté le nom du prophète Daniel, du patriarche Hénoch, du législateur Moïse, du scribe et restaurateur du judaïsme Esdras, de la sibylle enfin, étaient convaincus de faire œuvre honnête et bonne quand, sous la figure d'hommes vénérables du passé, ils enseignaient à leurs contemporains les vertus dont ces personnages passaient pour les modèles, la constance devant la persécution, l'héroïque attachement à la foi des pères, l'indestructible confiance dans l'avenir de gloire réservé par Dieu à ses fidèles serviteurs. — Nous donnerons quelques indications sur les écrits suivants : 1° *Livre d'Hénoch;* 2° *Apocalypse d'Esdras;* 3° *Apocalypse de Baruch;* 4° *Livre des Jubilés;* 5° *Assomption de Moïse;* 6° *Livres sibyllins.*

I. *Livre* (ou *Apocalypse*) *d'Hénoch.* Ce livre a eu ses jours de défaveur après son heure de fortune. C'est dans le canon des livres sacrés de l'Eglise d'Abyssinie que l'Europe savante a eu la chance de le retrouver au commencement de ce siècle, après une longue éclipse, à laquelle quelques fragments seuls avaient survécu. L'ouvrage se donne comme une révélation du patriarche Hénoch, le septième homme à partir d'Adam, sur le jugement à venir et les destinées de la race humaine. C'est, en réalité, une compilation assez confuse, comme on en peut juger par l'analyse du contenu. Le livre a été réparti en 110 chapitres de longueur inégale, formant eux-mêmes cinq parties, en dehors d'une introduction et d'une conclusion. Le livre Ier (chap. VI à XXXVI) raconte d'abord la chute des anges, le commerce qu'ils eurent avec les filles des hommes et la propagation, par leur moyen, de toutes les inventions et connaissances funestes. Dieu prépare aux anges rebelles, aux géants nés de leur union avec les femmes et à la race humaine corrompue un terrible châtiment. Le reste du livre Ier est consacré à la description de deux voyages que fit Hénoch, sous la conduite d'anges, au travers du ciel et de la terre, en même temps que des mystères du monde tant visible qu'invisible qui lui furent alors dévoilés. Le livre II (chap. XXXVII à LXXI), muni d'un titre spécial et d'une introduction particulière, se compose de trois paraboles sur les choses du royaume céleste et l'avenir messianique. Cette portion de l'œuvre n'est certainement ni de la même main ni du même temps que le reste, de telle façon qu'on a cru pouvoir lui assigner une origine chrétienne. Un troisième livre (chap. LXXII à LXXXII) renferme des notions astronomiques et physiques. Le livre IV (chap. LXXXIII à XCI) a un caractère tout particulièrement apocalyptique; il se compose de deux visions, qui donnent un aperçu général de l'histoire du genre humain depuis ses origines jusqu'à l'avènement des temps messianiques attendus. Le livre V (ch. XCII à CV) consiste surtout en exhortations morales et religieuses. — La première et principale des deux visions du livre IV est très curieuse par l'emploi soutenu de la typologie animale. Voici, à titre de spécimen, quelques lignes de son début : « Hénoch éleva la voix et dit à son fils Méthusalah : Je vais te parler, mon fils; écoute mon discours et incline l'oreille à la vision de ton père. Avant que je ne prisse ta mère Edna, j'eus une vision étant sur ma couche. Voici : un jeune taureau sortit de la terre; ce jeune taureau était blanc. Après lui vint au monde une génisse, et ils donnèrent le jour à deux taureaux, dont l'un était noir et l'autre rouge. Le taureau noir frappa le taureau rouge et le poursuivit sur la terre, si bien que je cessai de le voir. Mais le taureau noir grandit, une génisse vint à lui, et je vis qu'ils donnaient le jour à plusieurs jeunes taureaux, qui lui ressemblaient et le suivirent. Cependant la première vache quitta le premier taureau pour aller chercher le taureau rouge, mais elle ne le trouva pas. Alors elle poussa de grands cris de douleur et elle le cherchait. Et je vis le premier taureau qui venait à elle et la consolait; à partir de ce moment elle cessa de crier. Ensuite elle mit au monde un autre taureau qui était blanc et, après lui, elle mit au monde plusieurs taureaux et vaches noires. — Et, dans mon sommeil, je vis le taureau grandir, il devint un grand taureau blanc et de lui sortirent beaucoup de taureaux blancs qui lui ressemblaient, etc... » Sous cette symbolique suffisamment transparente, on reconnaît sans peine Adam, Ève, Caïn et Abel, Seth et sa descendance. L'histoire se continue de la sorte. Seulement, à partir de Jacob, la race élue est représentée, non plus sous la figure de taureaux, mais sous celle d'agneaux et de moutons, tandis que les Édomites ou Iduméens sont des sangliers et les peuples enne-

mis d'Israël des oiseaux de proie. Nous descendons ainsi jusqu'à l'époque de l'insurrection des Macchabées. Le troupeau des brebis fidèles est attaqué par une volée d'oiseaux méchants, particulièrement des corbeaux (les Syriens) ; mais il résiste, grâce au courage d'un jeune bélier qui se met à la tête des autres. Ce jeune bélier désigne évidemment un des chefs de la révolte nationale, grâce à laquelle les Juifs secouèrent le joug de la dynastie syrienne, sans doute Jean Hyrcan. L'auteur nous le montre lui et ses compagnons subissant, de la part de l'ennemi, un dernier et suprême assaut. « Tous les aigles, dit Hénoch, les vautours, les corbeaux, les milans se rassemblèrent, amenant avec eux toutes les brebis de la terre (les Juifs apostats) et ils vinrent tous ensemble en se prêtant main-forte pour briser la corne du jeune bélier (Jean Hyrcan). » Ici intervint le maître des brebis, Dieu lui-même. « Je vis, continue l'écrivain, le maître des brebis venir à eux, prendre en sa main le bâton de sa colère et frapper la terre de manière à la briser. Et toutes les bêtes et les oiseaux du ciel cessèrent d'attaquer les brebis et furent engloutis dans la terre, qui se referma sur eux. Et je vis qu'une grande épée était donnée aux brebis, et les brebis sortirent contre les bêtes des champs afin de les tuer, et toutes les bêtes et les oiseaux du ciel s'enfuirent à leur aspect. » Après que les Juifs ont ainsi triomphé de leurs adversaires, a lieu le jugement dernier. A la Jérusalem terrestre, enlevée de sa place et transportée dans le sud du pays, est substituée « une maison plus grande et plus haute que la première ». Non seulement les Juifs infidèles reviennent à la pure croyance de leur peuple, mais les païens s'empressent dans la nouvelle « maison ». A la tête du troupeau des élus marche désormais un jeune taureau blanc avec de grandes cornes noires. Les temps messianiques sont ainsi accomplis, sans qu'on puisse affirmer si, par le chef désigné comme un taureau blanc aux cornes noires, l'auteur a voulu indiquer l'un des princes de la famille hasmonéenne ou bien le personnage idéal du Messie. C'est aux dernières années du IIe siècle avant notre ère (vers 110 av. J.-C.), que l'on rapporte généralement la composition du *Livre d'Hénoch*, sauf la seconde partie, qui pourrait bien émaner d'une plume chrétienne. — Cet ouvrage n'est pas seulement intéressant par la manière dont il figure le passé de l'histoire juive et par les espérances d'avenir qu'il exprime ; il l'est encore par l'ensemble de ses idées théologiques et morales, par l'état général des connaissances et des préoccupations qu'il révèle. Un écrivain du Nouveau Testament (*Epitre de saint Jude*, versets 14 et 15) le cite comme une autorité reconnue de tous. Nous possédons le livre ou *Apocalypse d'Hénoch* en éthiopien ; la langue originale semble avoir été l'hébreu ou l'araméen et le lieu d'origine la Palestine. Dillmann en a donné une excellente traduction en allemand, accompagnée de notes explicatives (*Das Buch Henoch übersetzt und erklärt*).

II. *Apocalypse d'Esdras*. C'est le livre généralement connu sous le nom de *IVe livre d'Esdras* et que beaucoup d'éditions de la *Vulgate* nous donnent, dans une traduction latine fort défectueuse. Le texte latin, traduit du grec dans lequel on estime que l'ouvrage a été composé, a été reconstitué à l'aide de divers manuscrits et des versions orientales. L'*Apocalypse d'Esdras* comprend sept visions, que le scribe de ce nom, restaurateur du canon des écritures saintes d'après la tradition juive, est censé recevoir la trentième année de la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. Il suffit d'un peu d'attention pour reconnaître que les préoccupations de l'auteur sont celles qui se rencontrent dans les cercles juifs après la ruine de Jérusalem par Titus. La révélation divine déroule aux yeux du voyant tous les secrets de l'avenir, la destruction de l'empire romain et la fondation définitive du royaume messianique, sous des symboles assez transparents. Les allusions contenues dans ces visions (particulièrement la cinquième) ont engagé la plupart des critiques à assigner à ce livre, comme date de composition, le dernier quart du Ier siècle, ce que confirme le caractère général de l'ouvrage, lequel est d'ailleurs aussi remarquable par la science de la composition que par l'élévation de la pensée. On remarquera que l'auteur pseudonyme fait vivre Esdras trente ans après la destruction de Jérusalem par les Chaldéens, tandis qu'il ne parut que dans le siècle suivant. Il y a là la marque d'une certaine négligence en matière chronologique ; mais ce trait accuse, d'autre part, l'intention de l'écrivain de rapprocher le cadre fictif de sa composition des circonstances où lui-même vivait. De son temps, comme à l'époque de la captivité de Babylone, les Juifs, au spectacle de leur capitale détruite, se demandaient anxieusement à quels signes se reconnaîtrait l'approche de la révolution bienheureuse, dont les souffrances du présent ravivaient constamment la pensée. Les questions qui agitent l'esprit de pseudo-Esdras sont bien celles qu'un Israélite pieux devait se poser à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. La ruine de Jérusalem était un fait depuis longtemps accompli ; la foi en la délivrance surnaturelle qui devait sortir de l'excès de l'humiliation et de l'angoisse avait en vain attendu son objet. L'empire juif tardait à prendre la place de l'empire romain, comme les divers écrivains apocalyptiques l'avaient annoncé formellement. Celui-ci triomphait plus orgueilleusement que jamais. Les malheureux Juifs, jetés à tous les vents, lèvent les yeux au ciel et se demandent ce que sont devenues les promesses divines dont ils attendent ardemment la réalisation. Quelque graves qu'aient été ses infidélités, Israël a-t-il cessé d'être le peuple de Dieu, le peuple élu? Comment, toujours sûre et incapable d'erreur, la justice divine souffre-t-elle, qu'impitoyable envers ses élus, le ciel comble les nations païennes de victoires et de puissance ? Pseudo-Esdras répond à ces doutes et à ces angoisses en retraçant le tableau des crises finales qui arriveront à bref délai, en décrivant la venue du Messie et l'inauguration de son royaume.

III. *Apocalypse de Baruch*. Cette œuvre importante, dont on connaissait, depuis deux siècles, la dernière partie, à savoir une prétendue lettre de Baruch, compagnon de Jérémie, aux neuf tribus et demie, a été récemment découverte en traduction syriaque. Elle offre de grandes analogies avec l'*Apocalypse d'Esdras*. De même que Baruch, après la destruction de Jérusalem par les Chaldéens, avait versé des pleurs sur les maux de son peuple, le pseudo-Baruch déplore le sort de ses compatriotes après la ruine de Jérusalem par les Romains. Mais une voix céleste le console et ranime en lui l'espérance. Le Messie viendra bientôt et établira son empire sur les ruines de celui de Rome. Suivra le jugement universel, où chacun recevra selon ses œuvres. Le livre trahit clairement la plume d'un Juif, qui a vécu peu de temps après la prise de Jérusalem par Titus, sans qu'on puisse en marquer absolument la date d'origine. La langue primitive de l'ouvrage aurait été le grec ; le livre n'est pas dépourvu de valeur littéraire et est un document important de l'état des esprits au sein des communautés juives à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne.

IV. *Livre des Jubilés*. Cet antique ouvrage a été retrouvé de notre temps dans le canon de l'Eglise d'Abyssinie, en langue éthiopienne et traduit en allemand par Dillmann. L'original, pense-t-on, était hébreu ou araméen, et a dû de bonne heure être traduit en grec, sur lequel aurait été établie la version éthiopienne. On appelle encore le livre *Petite Genèse* ou *Livre de la division des jours*. On pourrait, d'après sa forme, l'appeler également *Apocalypse de Moïse*, puisque c'est à ce personnage qu'est attribué l'honneur de la révélation consignée audit ouvrage. L'auteur place le législateur des Hébreux sur le mont Sinaï, où Dieu se dispose à lui apprendre toute l'histoire du peuple élu « depuis la création jusqu'au jour où le sanctuaire de Dieu sera établi au milieu d'Israël à jamais et pour toujours ». Une des particularités du livre, c'est l'introduction d'une chronologie rigoureuse, procédant par période de cinquante ans ou *jubilés ;* de là le titre de l'ouvrage. L'auteur annonce

la prochaine inauguration du royaume messianique, mais sans ajouter de traits nouveaux à ce que d'autres écrits nous apprenaient sur la manière de concevoir cette crise finale et salutaire. On peut placer la composition de ce livre aux abords mêmes de l'ère chrétienne, au temps d'Hérode le Grand ou un peu plus tard.

V. *Assomption de Moïse.* A ce livre conviendrait mieux encore le titre d'*Apocalypse de Moïse;* c'est encore le législateur du Sinaï qui en est le héros. Nous n'en possédons qu'un important fragment, en une traduction latine, parvenue sous une forme très défectueuse. Cette traduction a dû être faite sur le grec, et le grec établi lui-même sur un texte araméen. A travers les lacunes et les obscurités du texte, on reconnaît assez clairement la description de l'époque des Hérodes et de l'intervention des Romains dans les affaires juives. Le tout, suivant la règle du genre apocalyptique, est mis dans la bouche de Moïse, exposant à son successeur désigné, Josué, l'histoire à venir du peuple israélite jusqu'aux temps messianiques. Les savants ne s'accordent point sur la date de composition; les uns proposent la fin du règne d'Hérode le Grand, d'autres le milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne, d'autres les temps de la révolte de Bar-Koziba, sous l'empereur Adrien. — C'est dans les traductions en allemand de Dillmann que l'on consultera le plus aisément le texte d'*Hénoch* et des *Jubilés.* Quant à *Esdras*, *Baruch* et *Assomption de Moïse*, on les trouvera en édition latine dans Fritzsche, *Libri veteris testamenti pseudepigraphi selecti.* Il est à propos de rendre hommage aux travaux considérables que l'érudition allemande a consacrés à ces œuvres d'un abord et d'une interprétation difficiles et de rappeler au souvenir reconnaissant de ceux qui peuvent aujourd'hui en entreprendre l'étude dans des conditions relativement aisées, les noms de Lücke, de Hilgenfeld, de Volkmar, de Rönsch, etc. En français, voir le *Dictionnaire des apocryphes* de Migne et Vernes, *Histoire des idées messianiques.*

VI. *Livres sibyllins.* On éprouve quelque étonnement à voir intervenir les Sibylles, personnages essentiellement païens, dans une catégorie d'ouvrages foncièrement juifs. La première surprise passée, on doit avouer qu'il y a là un phénomène littéraire et religieux du plus haut intérêt. Ce phénomène s'est produit en Egypte et spécialement à Alexandrie, où une nombreuse colonie juive s'était mise au courant de la littérature et de la philosophie grecques. Non seulement les Juifs d'Alexandrie usent du pseudonymat, comme leurs compatriotes de Palestine, mais ils en usent ici avec une intention de propagande. Il ne s'agit plus seulement d'adresser à des coreligionnaires, sous le couvert d'un nom vénéré, des exhortations, des appels, des menaces, des recommandations; on prétend parler également aux païens, et, pour cela, il convient de se présenter à eux sous le masque de personnages appartenant à la tradition grecque elle-même. « Dans ce siècle, dit justement M. Ed. Reuss, où tant de choses disparates se rapprochaient ou s'alliaient, les intérêts religieux, chaudement embrassés et vaillamment défendus, ne dédaignaient pas les armes que pouvait leur prêter la fraude littéraire. Jamais on n'a vu autant de livres supposés qu'à cette époque (les temps qui précèdent l'avènement du christianisme), où la lecture commençait à être un besoin plus généralement senti et où le goût du merveilleux, joint à l'absence de toute critique, offrait, pour ainsi dire, des primes à une industrie qu'aucun principe moral ne condamnait encore. Tout le monde sait combien la littérature dite apocryphe a été riche pendant la période dont nous parlons. On peut même dire que les Juifs n'en ont pas été les inventeurs ou, du moins, que les Grecs furent leurs dignes émules. A côté d'Hénoch, de Salomon, de Daniel et d'Esdras, nous voyons Hermès, Homère, Orphée, Pythagore et bien d'autres encore prêter leurs noms vénérés à de nombreuses publications, quelquefois sensées et recommandables, plus souvent fantastiques et extravagantes, ou du moins servant uniquement à satisfaire la vaine curiosité d'un public avide de nouveautés attrayantes. Généralement chacun prenait de préférence le masque d'un héros de sa nation; mais cette règle n'était pas absolue. Ainsi nous voyons les Juifs d'Egypte se laisser tenter par les traditions populaires concernant les sibylles, ces prophétesses antiques, dont les figures nébuleuses se soustrayaient même au contrôle d'un rationalisme qui avait exploré le sommet de l'Olympe. » M. Reuss reconnaît, d'ailleurs, que, sous ce procédé littéraire hardi, se cache une noble idée de conquête morale. « Ces traditions (relatives aux sibylles), dit-il, se prêtaient on ne peut mieux à servir de cadre à des compositions destinées à infiltrer les idées du monothéisme... L'existence d'oracles sibyllins composés par des Juifs est un fait acquis à l'histoire, et nous comprenons d'avance que ces pièces n'étaient pas nécessairement le fruit d'une industrie variée et onéreuse, mais qu'ils pouvaient être un moyen de propagande religieuse. La recommandation du monothéisme, la critique de l'idolâtrie, une protestation énergique contre la démoralisation du monde païen, enfin, l'annonce du jugement dernier et, avec tout cela, la glorification d'Israël, voilà le cercle d'idées dans lequel devait se mouvoir cette littérature qui, tout apocryphe qu'elle est, peut bien revendiquer le titre de prophétique. » C'est bien, en effet, une prédication « prophétique » que celle des *Livres sibyllins* en général, que celle du IIIe livre de cette collection, en particulier, que nous reportons vers le milieu du IIe siècle avant l'ère chrétienne et dont nous dirons quelques mots à titre de spécimen. Donc, 150 ans avant l'ère chrétienne, un Juif, écrivant en hexamètres grecs sous le nom de la sibylle érythréenne, adresse aux païens une solennelle exhortation à adorer le seul vrai Dieu; puis, partant de la dispersion des hommes lors de la tour de Babel, l'écrivain indique la succession des principales monarchies. Suivant les doctrines d'Evhémère, qui s'accordaient si aisément en ce point à la théologie juive, nous voyons apparaître les différents personnages du panthéon hellénique réduits à la figure de princes et de monarques. A l'empire grec succède l'empire romain; mais l'auteur annonce que la dure oppression à laquelle Rome soumettra l'Orient cessera au temps du septième roi d'Egypte, de race grecque. Ce temps marquera l'avènement du peuple de Dieu, autrement dit la venue du royaume messianique. L'or et les différentes richesses des nations afflueront dans le sanctuaire de Jérusalem, seul temple du Très-Haut, où les différentes nations se grouperont autour des descendants d'Abraham. On oublie vite les faiblesses et les incohérences de ce poème, quand on pense quelle vigueur et quelle souplesse d'esprit tout à la fois suppose cette tentative missionnaire, cet essai de propagande religieuse vieux de 2,000 ans. — Les *Livres sibyllins* ne comprennent pas d'ailleurs exclusivement des poèmes juifs; la littérature chrétienne s'empara à son tour de cette forme si ingénieuse. On ne se contenta point alors d'interpoler les écrits purement juifs pour y glisser des allusions à la venue de Jésus-Christ et à la fondation de l'Eglise chrétienne; on fabriqua de nouveaux poèmes sur le modèle des anciens. Le recueil des *Livres sibyllins* ou *Oracula sibyllina*, tel qu'il nous est parvenu, comprend douze livres, numérotés I-VIII et XI-XIV. Les livres IX-X sont perdus, à moins qu'on ne les reprenne sur le livre VIII, en faisant trois sections de ce qui est actuellement rangé sous un chiffre unique. Ces livres sont eux-mêmes de dimensions assez variables. Le principal morceau d'origine juive est celui qui forme la plus grande partie du livre III. En plusieurs endroits, les critiques ne savent pas positivement s'ils ont affaire à une plume juive ou chrétienne. Cette hésitation paraît étrange au premier abord; elle s'explique cependant quand on songe que juifs et chrétiens proscrivaient l'idolâtrie avec une même énergie et attendaient avec une même foi l'avènement du royaume messianique. Les *Livres sibyllins* ont été publiés en France avec traduction latine par Alexandre. — Il résulte des indications données ci-dessus sur un certain nombre d'*Apocalypses juives* que ces œuvres sont dignes d'arrêter l'at-

tention de l'historien de la philosophie et de la religiom comme du littérateur. Il y a là une forme originale mise au service d'une pensée élevée, soit que les auteurs qui abritent la révélation de l'avenir sous le nom de quelque grand personnage du passé ne songent qu'à ranimer l'espérance de leurs coreligionnaires en temps d'épreuve ou de persécution, soit qu'ils fassent sous le masque de figures empruntées au paganisme une tentative de prosélytisme religieux. Maurice Vernes.

II. Apocalypse de saint Jean. — Livre qui clôt le recueil du Nouveau Testament et qui, à ce titre, attire déjà l'attention, mais qui la retient surtout par les particularités de sa composition. Ce livre, en effet, comme l'indique le terme grec qui lui sert de titre, a la prétention d'être une *révélation* des choses dernières à l'usage des communautés chrétiennes. Il est, comme le dit justement un appréciateur compétent, M. Sabatier, « le chef-d'œuvre d'un genre littéraire, né, au sein du peuple juif, de ses espérances messianiques et qui a particulièrement fleuri, après l'exil (ou captivité de Babylone), aux époques de grande persécution. Après les Juifs et parallèlement avec eux, les premiers chrétiens, qui attendaient eux aussi à bref délai le retour visible et triomphant de leur maître, ne l'ont pas cultivé avec moins de succès et d'ardeur, se servant des mêmes calculs, des mêmes procédés de composition et des mêmes symboles. Aussi les trois premiers siècles virent-ils paraître un grand nombre d'apocalypses chrétiennes. Une seule, celle de saint Jean, a été admise dans le canon du N.-T. » On trouvera à l'article Apocalypses juives des renseignements sur le procédé de composition littéraire dont le livre en question est le spécimen le plus connu, en même temps que des indications sur quelques livres juifs, écrits sur la même donnée générale et qui nous sont parvenus. « Pour bien comprendre le livre, dit encore M. Sabatier, il ne faut pas le séparer des autres apocalypses ni du genre spécial auquel il appartient. Ces apocalypses, avons-nous dit, apparaissaient surtout aux moments de crise et de persécution. Plus l'épreuve était terrible, plus les croyants persécutés se persuadaient que la délivrance, promise et attendue, était proche. Le triomphe de l'impiété réclamait la vengeance de Jéhova. Le *Livre de Daniel* avait paru au milieu des persécutions exercées par Antiochus Epiphane, l'*Apocalypse d'Hénoch* aux temps troublés de Jean Hyrcan; de même l'*Apocalypse de Jean* est sortie des convulsions qui agitèrent la Judée de l'an 67 à l'an 70 et amenèrent la destruction de Jérusalem. » Dans les derniers mots que nous venons de citer, se fait jour une opinion relative à l'origine du livre, qui prévaut depuis un certain nombre d'années dans les cercles savants, au lieu que l'opinion traditionnelle croit que cet écrit n'a vu le jour que vers la fin du Ier siècle de notre ère, aux temps de l'empereur Domitien. Nous renverrons cette discussion à un moment ultérieur, nous proposant, avant tout, de donner une analyse exacte d'un ouvrage qui, malgré de grands progrès réalisés récemment dans son interprétation, ne laisse pas d'offrir encore de nombreuses obscurités.

Le livre se donne pour une révélation de l'avenir, d'un avenir prochain, donnée par Dieu à Jésus-Christ et communiquée par ce dernier à son « serviteur Jean », afin d'être portée à la connaissance des fidèles. L'auteur se trouvait dans l'île de Pathmos « pour la parole de Dieu et le témoignage de Jésus-Christ », quand il a été honoré de la précieuse instruction, dont il s'empresse de communiquer le contenu aux églises chrétiennes. C'est aux sept églises de l'Asie proconsulaire qu'il s'adresse tout particulièrement, aux églises d'Ephèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatires, de Sardes, de Philadelphie et de Laodicée, prodiguant à chacune des avertissements, des encouragements et des réprimandes conformes à sa situation présente. Dans ceux-là on remarque particulièrement la mention d'une hérésie dite des Nicolaïtes et des allusions à la persécution subie ou à subir de la part des fidèles. Cette sorte de prologue comprend les chapitres I, II et III. — Ici commence la révélation proprement dite, qui s'étend du chap. IV, 1, au chap. XXII, 5. « La série des visions s'ouvre par la description du trône de la majesté divine, description imitée principalement d'Ezéchiel. De même que chez ce prophète, les attributs les plus essentiels de la divinité, sagesse, puissance, toute science et création, sont ici personnifiés dans les quatre figures de l'homme, du lion, de l'aigle et du taureau qui portent le trône. Le même besoin de rendre l'idée abstraite de Dieu accessible à l'imagination ou moyen du symbole suggère à l'auteur l'image des sept flambeaux placés devant le trône et qui représentent la manifestation septuple de l'esprit divin, que la théologie judaïque avait trouvée dans Isaïe. Un chœur d'anges, des plus élevés en rang, entoure le trône: leur nombre représente celui des 24 classes de prêtres desservant le sanctuaire terrestre (chap. IV). Devant Dieu on voit placé un livre fermé par sept sceaux : c'est le livre de l'avenir. Un seul être y parviendra: c'est Christ, à la fois le fils aîné de la création et le rejeton de David, qui se présente ici sous la figure d'un agneau, portant d'un côté les marques de son immolation, de l'autre (dans le symbole des sept cornes et des sept yeux) le sceau de la plénitude de l'esprit de Dieu résidant en lui. C'est donc Christ qui révèlera l'avenir, et le prophète sera admis à contempler le spectacle de ces révélations. L'agneau saisit le livre et aussitôt les chérubins, les archanges et d'innombrables chœurs de créatures de tous les rangs et de tous les lieux entonnent des hymnes de louange (chap. V). Les quatre premiers sceaux sont ouverts successivement, et l'on voit paraître les premiers signes précurseurs de la parousie, les calamités qui doivent affliger l'humanité dans les derniers temps. Ce sont quatre figures, montées sur quatre chevaux et représentant la conquête, la guerre, la famine et la peste, signalées par des attributions symboliques très faciles à déchiffrer. Ce quatre figures sont suivies d'une autre, qui sert, pour ainsi dire, à concentrer les traits divers de ce tableau, le Hadès ou séjour des morts personnifié, s'apprêtant à engloutir les innombrables victimes de ces quatre fléaux (chap. VI, 1 à 8). A l'ouverture du cinquième sceau, on voit paraître les martyrs, qui demandent que leur sang soit vengé. Il leur est répondu qu'ils aient à prendre patience jusqu'à ce que leurs frères, auxquels est réservé le même sort, l'aient subi à leur tour. Les tribulations des fidèles ne sont donc pas encore à leur terme (chap. VI, 9-11). L'ouverture du sixième sceau amène des phénomènes terribles au ciel, des éclipses, des chutes d'astres. Les grands de ce monde commencent à trembler et à pressentir les effets de la colère de Dieu (chap. VI, 11-17). Le spectateur aussi attend avec anxiété l'ouverture du dernier sceau, qui doit amener l'accomplissement des choses; mais son attente n'est pas immédiatement satisfaite. Une scène intermédiaire, un entr'acte, recule le dénouement. Il se fait un solennel silence dans tout l'univers, et un ange va marquer du sceau de Dieu les fidèles, afin qu'ils ne soient pas enveloppés dans les catastrophes que la colère du juge suprême s'apprête à faire éclater sur le monde. Ces fidèles, dont le nombre, inappréciable à l'œil humain, est révélé par l'ange au prophète, sont le véritable peuple de Dieu, l'Israël spirituel dont les douze tribus représentent d'une manière idéale la totalité des nations dans le sein desquelles le Christ a des disciples. Dès ce moment, ils sont exempts des tribulations du monde (chap. VII). Enfin le septième sceau s'ouvre; mais, au lieu de nous amener la fin directement, il nous présente une nouvelle série de scènes introduites par sept anges munis de trompettes, dont les révélations formeront, dans leur ensemble, le contenu de ce septième sceau. Les prières des saints portées devant le trône de Dieu sont brûlées devant lui en guise d'encens; elles sont aussitôt exaucées, et l'ange jette sur la terre la braise de l'encensoir, symbole des châtiments qui sont réservés aux persécuteurs (chap. VIII, 1-5). Les quatre premiers anges font retentir leurs trompettes. Ils forment, par les scènes qu'ils annoncent, un tableau d'ensemble parallèle à celui des quatre

premiers sceaux. On voit des plaies semblables à celles d'Egypte frappant l'univers (terre, mer, rivières et ciel) et faisant périr le tiers des créatures. Ces quatre trompettes sont séparées de celles qui suivent et ainsi réunies plus étroitement entre elles (comme les quatre premiers sceaux) par une figure à part, celle d'un ange traversant le ciel, et annonçant les trois dernières trompettes (chap. VIII, 6-13). La cinquième et la sixième trompette amènent des châtiments plus terribles encore. Les deux fléaux particuliers à l'Orient, les sauterelles et le simoun, sont introduits dans des descriptions fantastiques, qui laissent loin derrière elles tout ce que l'imagination des anciens prophètes avait su dépeindre. Des milliers d'hommes périssent par ces plaies; les autres sont en proie à des tourments sans nom, mais ils ne se convertissent pas (chap IX). — Le monde est donc mûr pour le jugement de la septième trompette. Mais celle-ci ne retentit pas immédiatement. D'après la disposition symétrique des scènes, il suit d'abord, comme après l'ouverture du sixième sceau, un nouvel entr'acte. Cet entr'acte a un double objet. D'abord, et en vue de la grandeur des choses qui restent à révéler, le prophète est préparé à leur connaissance par une sorte d'initiation spéciale. Le lecteur partage l'impression que cette solennité imposante est destinée à produire , et son attention impatiente augmente en raison directe des retards apportés au dénouement (ch. X). En second lieu, ce temps d'arrêt est employé à préparer une retraite aux élus qui, dans le premier entr'acte , avaient reçu préalablement le sceau de Dieu. Cette retraite se trouve dans l'enceinte sacrée du temple de Jérusalem, qui seule sera préservée de la conquête et de la profanation, laquelle menace le reste de la ville de la part des païens. Ces derniers en resteront maîtres durant trois ans et demi. Pendant ce temps, Moïse et Elie, les précurseurs du Messie, prêcheront au peuple, mais l'Antéchrist les tuera. Leur résurrection sera le signal du commencement de la catastrophe. La ville sera en partie détruite par un tremblement de terre, 7,000 hommes périront, mais la masse des Juifs se convertira dans ce moment suprême (chap. XI, 1-14). Enfin, le septième ange entonne la trompette et des chants célestes célèbrent d'avance la victoire de Dieu et de Christ dans le combat définitif qui va s'engager. Le ciel s'ouvre, et l'on y voit reparaître l'arche de l'Alliance, le symbole de la réconciliation, perdu autrefois dans l'incendie du temple de Salomon (chap. XI, 15-19). Tout ce qui suit sera donc le contenu de la septième trompette. Nous savons d'avance qu'il s'agit du combat de Christ contre les puissances ennemies de son royaume et de l'établissement victorieux de ce dernier. Mais nous n'assisterons pas immédiatement au spectacle de cette lutte sans pareille. Le dénouement est encore une fois reculé par une description préalable des ennemis et par un prélude prophétique. Cette description interrompt pour un moment l'évolution progressive des faits et doit être regardée comme parallèle aux scènes précédemment dépeintes. Les ennemis sont au nombre de trois. Le premier et le principal, c'est le diable; il apparaît sous la figure d'un serpent, prêt à dévorer un enfant nouveau-né. C'est la représentation symbolique de l'idée que le diable est l'ennemi né de Christ et de son Eglise. Mais l'enfant est sauvé auprès de Dieu et sa mère, l'Eglise du vrai Israël, l'Eglise des croyants, est enlevée vers le désert pour y être mise à l'abri des persécutions du diable pendant les trois ans et demi que durera encore la puissance de ce dernier. L'Eglise elle-même est hors de danger, mais ses enfants ne cessent d'être en butte aux attaques du malin pendant cette dernière période (chap. XII, 1-17). Le deuxième ennemi apparaît du fond de l'Océan, sous la forme d'un monstre à sept têtes, dont l'une a été blessée à mort, mais est guérie actuellement. Le diable lui donne sa puissance pour trois ans et demi encore, et le monstre est adoré par les hommes et s'acharne contre les fidèles. C'est l'empire romain avec ses sept premiers empereurs, dont l'un a été tué, mais va revivre en qualité d'Antéchrist (v. chap. XVII). Le fond des images appartient à Daniel (chap. XII, 18-XIII, 10). Le troisième ennemi, également représenté comme un monstre, est le faux prophétisme qui séduit les hommes et les engage à adorer la première bête (chap. XIII, 11-17). Dans le dernier verset (18) du chap. XIII, l'auteur signale, par une formule énigmatique, le nom historique de l'Antéchrist. Ce verset est donc comme qui dirait la clef de tout le livre. La description des trois adversaires est suivie de ce que nous avons appelé le prélude prophétique du combat : d'abord, le lecteur est rassuré sur le sort des élus pendant ces luttes gigantesques. Ils se trouvent abrités en Sion, en rapport immédiat avec l'agneau et les chœurs célestes (chap. XIV, 1-5). Le prélude lui-même se compose de trois scènes. D'abord trois anges se présentent pour faire des proclamations prophétiques. Le premier annonce le jugement éternel, et c'est là comme un dernier avertissement adressé au monde. Le second prédit la chute de Rome. Le troisième enfin menace les pervers de la colère de Dieu et console les fidèles par la perspective du repos après toutes leurs tribulations (chap. XIV, 6-13). Cette triple proclamation directe est suivie en second lieu d'un triple symbole prophétique du jugement. Les figures de la serpette, de la faucille et du pressoir représentent les châtiments divins et plus particulièrement le carnage d'une bataille d'extermination (chap. XIV, 14-20). Enfin, la troisième série du prélude fait paraître sept anges, tenant sept coupes remplies des plaies de la colère divine et prêts à les verser sur le monde. La solennité de ce spectacle est encore rehaussée par un cantique préparatoire (chap. XV). Les quatre premiers anges versent leurs coupes sur les quatre parties de l'univers apocalyptique, terre, mer, rivières et ciel. Ce tableau d'ensemble est encore clos et résumé, comme celui des quatre premiers sceaux et celui des quatre premières trompettes, par la description du résultat que les plaies produisent sur les hommes. On les voit persister dans leur incrédulité et dans leurs blasphèmes (chap. XVI, 1-9). Le cinquième ange verse sa coupe sur Rome, dont les tourments commencent en ce moment même. Le sixième ange verse sa coupe sur l'Euphrate et le fait dessécher pour livrer passage aux armées de l'Orient que l'empereur-antéchrist conduit contre Rome qui l'a rejeté. La symétrie constante du poème nous ramène ici un entr'acte , dans lequel des esprits impurs, symbolisés par la figure de trois crapauds, vont rassembler , sous les ordres du diable, de l'Antéchrist et du faux prophétisme, les rois de la terre, afin d'engager la lutte suprême. Le rendez-vous est au mont Thabor, qui domine la plaine de Megiddo, l'ancien champ de bataille d'Israël. Après cela seulement, le septième ange verse sa coupe dans l'air, et une voix céleste annonce au monde que tout délai est passé. Le prélude est terminé. L'action commence (chap. XVI, 10-18). Cette action est encore triple ; la lutte entre les deux puissances engagées, le ciel et l'enfer, qui se disputent l'empire du monde, se subdivise en trois combats ou rencontres partielles, chacune suivie d'une victoire de la bonne cause. Le premier combat se livrera contre Rome, mais le Ciel dédaigne de se souiller par un contact immédiat avec l'impure prostituée, la moderne Babylone. Elle sera châtiée par le roi qu'elle a rejeté, par Néron, devenu l'Antéchrist. Revenu avec les armées de l'Orient, il massacrera les habitants de sa capitale et la réduira en cendres (chap. XVII). La chute de Rome est l'objet de diverses manifestations. D'un côté, trois anges la proclament solennellement, l'un pour dire qu'elle sera déserte, l'autre pour avertir les fidèles de ne pas se laisser envelopper dans sa terrible catastrophe, le troisième pour montrer symboliquement l'éternité de sa condamnation. D'un autre côté, les hommes qui avaient été les amis de Rome plaignent son sort. Il en est signalé trois classes : les rois vassaux, qui tenaient leur pouvoir de l'empire; les négociants, qui s'étaient enrichis par le luxe de la capitale; enfin les marins et armateurs, qui faisaient le trafic avec elle (chap. XVIII). Par contre, le Ciel et les élus célè-

brent la justice de Dieu et se réjouissent de ce qu'il a bien voulu, enfin, frapper le grand coup, le premier gage de l'établissement prochain de son royaume (chap. XIX, 1-10). Le second combat se livre entre l'Antéchrist et le Seigneur. Celui-ci apparaît triomphalement sur un cheval blanc, entouré des armées célestes. Son épée, c'est sa parole irrésistible et victorieuse. Un ange appelle les oiseaux de proie, qui doivent dévorer les ennemis. La victoire est si sûre et si facile que le prophète ne la décrit pas même. Le monstre et son associé sont jetés dans le gouffre de feu, leurs satellites périssent par le glaive du vainqueur (chap. XIX, 11-21). A la suite de ce second combat, Satan est enchaîné pour mille ans dans l'abîme (chap. XX, 1-3). Le résultat heureux de cette seconde lutte, c'est la première résurrection, celle des martyrs, qui régneront mille ans avec le Fils de Dieu et jouiront ainsi d'un privilège, à l'exclusion de tous les autres morts (chap. XX, 4-6). Enfin vient le troisième et dernier combat. Après les mille ans, Satan, délivré de ses liens, va derechef ameuter les peuples contre la cité des élus. Il trouve des satellites aux extrémités de la terre, mais le feu du ciel dévore son armée et il est définitivement jeté dans l'enfer (chap. XX, 7-10). La victoire se transforme aussitôt en jugement. C'est le jugement dernier, précédé de la résurrection universelle de ceux qui n'avaient pas pris part au règne de mille ans. Leur sort est réglé d'après leurs actions, qui toutes sont consignées dans les livres de Dieu, et d'après le livre de la vie. Les uns sont réservés pour la félicité, les autres jetés dans le feu éternel (chap. XX, 11-15). Enfin commence pour les premiers la période du second âge du monde, celle du royaume de la béatitude sans fin. Un nouveau ciel, une nouvelle terre et sur celle-ci une nouvelle Jérusalem leur sont préparés, et l'imagination s'épuise dans la description de la splendeur de cette dernière, quoique les détails soient empruntés en partie aux anciens prophètes (chap. XXI-XXII, 5). » Cette analyse, que nous avons la bonne fortune de pouvoir emprunter à l'éminent exégète de Strasbourg, qui a si heureusement résolu quelques-unes des énigmes les plus difficiles de l'*Apocalypse*, à M. Edouard Reuss, sera complétée par un mot relatif à l'épilogue (chap. XXII, 6-21). Dans ces lignes finales, l'auteur insiste de nouveau sur l'importance de la révélation dont il déclare n'être que le fidèle interprète et adjure chacun d'en respecter la teneur. Il termine en disant que l'avenir annoncé va se dérouler incessamment.

Ce qui frappe tout d'abord le lecteur attentif de l'*Apocalypse*, c'est que, sous une grande variété de symboles et avec une complication d'épisodes, un enchevêtrement d'actions, de nature à inquiéter l'esprit, la matière mise en œuvre si ingénieusement par l'écrivain se réduit, en somme, à quelques données très simples, correspondant exactement à ce que d'autres sources nous rapportent sur les espérances que nourrissaient les premières générations chrétiennes à l'endroit du retour du Christ et de l'établissement définitif de son règne. Il n'est pas besoin d'une longue étude pour voir que les sceaux, les trompettes et les coupes ne représentent pas des actes *successifs* du drame céleste, mais constituent des *reprises;* c'est le même thème qui revient sous trois formes différentes. En voici la preuve, en même temps qu'on reconnaîtra une certaine gaucherie dans l'exécution. Après le bris du sixième sceau, les fidèles sont mis à part pour échapper aux calamités annoncées et l'auteur les représente groupés devant le trône de Dieu dans le ciel (VII, 2-10). Après que la sixième trompette a retenti, les élus de nouveau obtiennent un lieu de retraite, qui est cette fois-ci le temple de Jérusalem. Recueillis dans l'enceinte sacrée, ils échapperont pendant trois ans et demi aux persécutions des païens et aux maux de toute nature déchaînés sur l'univers (XI, 1-14). Un peu plus loin, nous retrouvons les fidèles rassemblés autour de l'agneau sur la montagne de Sion (XIV, 1). C'est évidemment une triple version d'un même épisode. — Nous venons d'indiquer que la période de crise finale devait durer trois ans et demi; cette même donnée se retrouve dans le curieux tableau qui représente Israël donnant naissance au Messie, puis attaqué par le diable, en suite de quoi le Messie est recueilli dans le ciel et l'Eglise (Israël, selon l'esprit) se réfugie au désert pour trois ans et demi (chap. XII). Elle se rencontre une troisième fois au chap. XIII, quand on nous dit que la bête mystérieuse a reçu pour trois ans et demi le pouvoir de persécuter les saints. Il ne saurait être question de trois périodes de quarante-deux mois ou trois ans et demi (chiffre lui-même emprunté au *Livre de Daniel*); il est visible que l'écrivain, dans les différents passages, se propose d'indiquer une seule et même phase d'épreuve, qui doit précéder la lutte suprême. — La succession des événements est donc la suivante : 1° période finale de crise, d'une durée de trois ans et demi, marquée par une série de calamités extraordinaires et terminée par la ruine de Rome (désignée sous le nom de Babylone), la défaite de l'Antéchrist et du diable; 2° le millénium, c.-à-d. règne du Messie pendant mille ans avec ses élus; 3° révolte suprême du diable et de ses alliés, qui sont vaincus; à cette crise dernière succède l'établissement définitif du royaume de Dieu. Si l'on fait abstraction des événements renvoyés à une date éloignée, comme le millénium et l'avènement du royaume messianique pour toujours, on voit que l'auteur se borne à annoncer à bref délai la destruction de l'empire romain et le triomphe des disciples du Christ sur les ruines de celui-ci. C'est là le fond de sa révélation : c'est là ce qui devait en faire la valeur aux yeux de son public. Rome est désignée sous le nom de la ville aux sept collines et avec une précision qui ne laisse aucune place au doute. Seulement, il va sans dire qu'il s'agit de la Rome impériale, la Rome d'un Néron ou d'un Domitien, persécutrice des chrétiens, et non, comme l'a malheureusement inventé la polémique protestante, de la Rome de la papauté.

Un des traits les plus curieux du livre est l'importance donnée à un personnage représenté comme ayant exercé à Rome l'empire souverain, comme ayant succombé à une fin violente et comme devant revenir ultérieurement, à la tête d'une formidable coalition et en qualité d'Antéchrist, pour réduire Rome en cendres. Dans ce personnage, M. Reuss et, à sa suite, la plupart des critiques reconnaissent l'empereur Néron, et, dans l'analyse que nous avons donnée du livre, on l'a trouvé désigné nommément ainsi que Rome elle-même. Voici le passage capital sur lequel s'appuient ces écrivains : « Les sept têtes (de la bête représentant l'empire romain) sont sept montagnes; ce sont en même temps sept rois. Les cinq premiers sont tombés; l'un est en vie; l'autre n'est pas encore venu et, quand il sera venu, il ne doit demeurer que peu de temps. Et la bête qui était et qui n'est plus est elle-même un huitième roi, en même temps qu'elle est l'un des sept premiers » (XVII, 10-11). Un peu plus haut (XIII, 2 suiv.) il était question d'une blessure mortelle reçue par une des sept têtes, blessure à laquelle la bête avait miraculeusement réchappé. Par-dessus le marché, l'auteur nous dit que le nom du roi ou empereur qu'il vise particulièrement se ramène au chiffre 666. En d'autres termes, le principal personnage du grand drame qui va se jouer est un empereur ayant succombé à une fin violente, lequel va merveilleusement reprendre vie. Ce personnage ne peut être que Néron. « L'empire se personnifiant dans l'empereur, dit M. Sabatier, il ne faut pas s'étonner que le huitième empereur, l'Antéchrist attendu, soit, à son tour, représenté comme la bête elle-même. — Et la bête, dit notre auteur, qui était, qui n'est plus, sera le huitième. — Mais, ajoute-il, ce huitième empereur a été déjà l'un des sept premiers. C'est la tête qui avait été blessée à mort, et dont la blessure a été guérie. Le monstre, jeté dans l'abîme, va reparaître, au grand étonnement du monde entier, et réunira bientôt une armée de partisans. Avec les rois de l'autre côté de l'Euphrate et les dix proconsuls de l'empire qui se prononceront en sa faveur, il marchera contre Rome et se vengera d'elle en la détruisant. Est-il possible de s'y méprendre et

de ne pas reconnaître Néron? Mais, dira-on, comment un homme de sens rassis a-t-il pu annoncer le retour de Néron comme huitième César, alors qu'il était du nombre des cinq premiers disparus? Que veut-il dire en le représentant comme la bête qui est blessée et qui est guérie, qui était et qui n'est plus et va bientôt remonter de l'abîme? A cette question les historiens romains nous donnent une claire réponse. Tacite et Suétone nous racontent, en effet, que le bruit se répandit surtout en Orient, sous le règne de ses successeurs, que Néron vivait encore. On disait tout bas que ses meurtriers ne l'avaient pas tué, mais seulement grièvement blessé, qu'il s'était réfugié chez les Parthes, d'où il allait bientôt revenir, suivant une antique prophétie, pour régner sur l'Orient et détruire Rome. Au moment même où Jean écrivait à Pathmos, un aventurier ressemblant de visage à Néron se faisait passer pour lui en Asie Mineure et dans les îles de l'Archipel, et y causait la plus grande agitation (Suétone, *Nero*, 57 et 38; Tacite, *Hist.*, I, 2; II, 8-9; Dion Chrysostome, *Orat.*, XXI; *Livres sibyllins*, V, v. 33; VIII, v. 71; Sulpice Sévère, *Hist.*, II. Ce dernier écrivain, en rapportant cette légende, la met précisément en rapport avec *Apoc.* XIII, 3). L'auteur de l'*Apocalypse* partagea cette croyance générale en l'appropriant à ses espérances de chrétien. L'Eglise, en effet, avant le retour du Messie, attendait la venue de l'anti-Messie (antéchrist). Quoi de plus naturel pour les chrétiens, tremblant encore de l'horrible persécution de l'année 64, que de voir cet Antéchrist dans le prince qui semblait avoir résumé dans sa personne tous les vices et toutes les cruautés, dans cet incendiaire de Rome, ce meurtrier de sa mère, ce roi de la populace, que l'enfer même n'avait pu retenir et qui ne pouvait reparaître d'une façon si prodigieuse que pour accomplir son grand rôle d'ennemi de Dieu et de l'Eglise! La dernière épreuve à laquelle cette explication reste soumise achève de la confirmer. L'auteur n'a pas donné le nom propre de l'Antéchrist; mais il l'a indiqué par un nombre, selon les procédés cabalistiques du temps: ce nombre est 666. A la fin du second siècle, la signification de ce chiffre n'était pas encore tout à fait oubliée. Quelques-uns y savaient encore lire le nom de Néron. Mais, plus tard, le sens de ce passage se perdit en même temps que celui du livre tout entier. La polémique acheva d'égarer l'exégèse. Les protestants se sont rattachés à une interprétation qui date d'Irénée et, dans le nombre 666, ont trouvé le mot *Lateinos*, c.-à-d. le pape. Les catholiques y ont lu par contre *Lutheranos* et présenté le docteur Martin Luther comme la bête de l'Apocalypse. Les piétistes anglais, allemands, suisses ont su y découvrir le nom de Bonaparte, etc. Plusieurs savants à la fois, parmi lesquels MM. Reuss, à Strasbourg, Hitzig, à Heidelberg, Benory, à Berlin, Fritzsche, à Halle, ont retrouvé la véritable interprétation. En écrivant en lettres hébraïques le nom de Néron César (empereur), on obtint exactement le nombre 666; $n = 50$, $r = 200$; $v = 6$; $n = 50$; $q = 100$; $ç = 60$; $r = 200$. » — Ajoutons ici qu'il résulte d'un très intéressant mémoire de M. Ambroise Firmin-Didot (*Des Apocalypses figurées*, Paris, 1870) que le sens primitif de l'*Apocalypse*, — sa double désignation de Rome comme la grande prostituée et de Néron comme l'Antéchrist, — s'est conservé en Espagne jusqu'au XIIe et, en partie même, jusqu'au XVIe siècle. En même temps le livre est rapporté, comme je le prétends moi-même, au temps de l'empereur Domitien.

Rome, persécutrice des chrétiens, Néron, leur premier et plus illustre bourreau, revenant à la vie, d'une part pour se venger de Rome qui l'a méconnu, de l'autre pour engager une lutte dernière contre le Messie, la victoire suprême de ce dernier, tous ces événements se déroulant dans le plus bref délai (ce terme si court est rendu par l'expression conventionnelle de trois ans et demi ou quarante-deux mois), voilà la matière de l'*Apocalypse de saint Jean*. Tout système d'explication du livre qui ne s'inspirera pas de ces données fondamentales, ne pourra qu'induire le lecteur en erreur. — Il n'en résulte cependant point que toutes les questions soulevées par l'étude de cet intéressant écrit puissent être considérées comme vidées; et, au premier rang, nous citerons la question de date. La tradition place le livre au temps de la persécution de Domitien; M. Reuss et ceux qui adoptent son système d'interprétation, autant dire l'ensemble des écrivains qui se placent au point de vue de la critique historique, le reportent aux temps qui précèdent la ruine de Jérusalem, soit en l'an 69 environ, après la mort de Néron. Ils s'appuient à cet égard sur le passage déjà cité, qui dit que cinq des sept empereurs qui précèdent la crise finale sont morts et que le sixième vit au moment où l'auteur écrit. Les cinq empereurs tombés étant: 1° Auguste, 2° Tibère, 3° Caligula, 4° Claude et 5° Néron, on estime que l'auteur de l'*Apocalypse* vivait sous Galba, lequel il aurait désigné comme l'empereur occupant le trône au moment où il tenait lui-même la plume. Mais cette interprétation est fort sujette à caution. Que l'auteur ait écrit après la mort de Néron, c'est ce qui résulte clairement de la connaissance qu'il montre de la manière dont ce monarque a perdu le trône et de la rumeur qu'il accueille concernant son retour en qualité de huitième roi, ayant été l'un des sept premiers. Est-on pour cela fondé à dire qu'il désigne, comme existant actuellement, Galba, le sixième empereur? On pourrait tout aussi bien admettre qu'il laisse de côté ces sortes d'intérimaires de l'empire qui s'appellent Galba, Othon, Vitellius et considère comme sixième empereur Vespasien, sous le règne duquel il aurait alors écrit. Cependant les personnes qui placent la composition de l'*Apocalypse* avant 70 de l'ère chrétienne insistent sur ce qu'au chapitre XI, les fidèles sont abrités dans le sanctuaire de Jérusalem, ce qui ne s'explique, disent-elles, que si cette ville n'avait pas encore succombé aux armes de Titus. Il n'est pas difficile de faire voir que l'on exagère la portée de ce passage. Est-ce, en effet, de la Jérusalem terrestre qu'il s'agit ici? Ne serait-ce pas, tout aussi bien, de la Jérusalem céleste? Nous avons déjà relaté deux endroits du livre, où ces mêmes élus sont représentés groupés dans le ciel et près de l'Agneau aux pieds du trône de Dieu (VII, 2-10) ou réunis près de l'Agneau sur la montagne de Sion (XIV, 1). Vouloir tirer de pareils textes la démonstration que l'auteur considère la ville de Jérusalem et son temple comme encore subsistants, est abusif. Veut-on que, pour augmenter la confusion, nous rappelions que, à la même époque, on nous figure l'Eglise comme réfugiée au désert (chap. XII)? Ce sont là des images et des symboles, dont on doit rechercher l'intention et le sens général; si on les presse pour en tirer des données chronologiques ou topographiques précises, on retombera dans les contradictions de l'ancienne exégèse. Nous n'admettons donc pas qu'on puisse conclure du tableau du chap. XI à l'existence de Jérusalem à l'époque où l'auteur de l'*Apocalypse* tenait la plume. — Reprenons cependant la liste des empereurs; on nous annonce que le septième, celui qui est à venir, n'occupera le trône que pendant peu de temps, afin de laisser la place au terrible Antéchrist, Néron, qui est le huitième, bien qu'ayant appartenu à la série des sept premiers. Si nous supposons que l'auteur désigne Vespasien comme le sixième, *actuellement vivant*, le septième sera Titus, dont le règne fut en effet très court. Quant au huitième, nous devrons nommer Domitien. Qui empêche, en effet, que l'écrivain, lié par le chiffre conventionnel de sept empereurs, ait voulu représenter Domitien, le persécuteur des chrétiens, comme un nouveau Néron, comme Néron revenu à la vie? On nous arrêtera peut-être en ce point, en nous disant: Vous avez représenté l'écrivain comme vivant sous Vespasien; comment donc est-il si au courant de ce qui concerne Titus ou Domitien? C'est ici que les auteurs du nouveau système d'interprétation de l'*Apocalypse* ont négligé un point important, à savoir que le genre apocalyptique s'associe généralement à la pseudonymie ou pseudépigraphie. L'écrivain, pour donner plus de poids à sa parole, se place à une époque plus reculée que celle où il vit en réalité. Ainsi

l'auteur de l'*Apocalypse*, vivant en réalité sous Domitien, se sera donné comme contemporain de Vespasien, soit du sixième empereur. Cette supposition explique qu'il puisse nous annoncer le court règne de Titus, lequel appartenait déjà pour lui au passé. — Cela nous amène directement à la question d'auteur. L'écrivain se nomme Jean et, à l'insistance avec laquelle il met ce nom en avant (I, 9 ; XXII, XII, 8), on doit comprendre qu'il s'agissait là d'un personnage jouissant d'un grand crédit auprès des destinataires du livre, c.-à-d. tout particulièrement des sept principales églises de l'Asie proconsulaire. La tradition voit dans ce Jean l'apôtre du même nom ; il nous semble probable que l'écrivain de l'*Apocalypse* a eu réellement l'intention de mettre sa prophétie sous le patronage de cet apôtre, de l'un des disciples immédiats de Jésus, dont la tradition rattache l'activité à la région même de l'Asie proconsulaire qui est ici visée. Nous estimons, en conséquence, que l'*Apocalypse* dite de saint Jean est l'œuvre d'un anonyme, vivant au temps de Domitien, vers la fin du Ier siècle, lequel se dérobe sous la figure vénérée de l'apôtre Jean, selon l'exemple que lui donnaient les principaux écrivains apocalyptiques des derniers temps du judaïsme. — L'examen de passages nombreux et importants de l'*Apocalypse* fait bien voir, en effet, que la date de 69, préconisée par la critique moderne comme étant celle de la composition du livre, ne lui convient absolument point. Dès le début du livre (I, 10) l'auteur déclare qu'il a été honoré de ses visions « le jour du Seigneur ». Cette expression, qui est devenue le *dimanche* dans notre langue, n'était certainement pas en usage trente ans après la mort de Jésus, c.-à-d. avant la ruine de Jérusalem par Titus. L'auteur s'adresse aux « anges patrons » des églises de l'Asie proconsulaire, expression qui nous éloigne également des tout premiers temps du christianisme. La description des hérésies, dont sont affligées plusieurs desdites églises, ne s'explique pas davantage si l'on suppose une date aussi proche des origines. La manière dont il est parlé des persécutions endurées par les chrétiens se comprendrait mal s'il ne s'était écoulé un temps assez long depuis celles de Néron et si celles dont Domitien prit l'initiative ne venaient d'en renouveler la mémoire. C'est sous le coup de ces mesures de violence que l'écrivain a pris la plume et, inspiré par le souvenir de ses prédécesseurs, Daniel et autres, a entrepris de rendre le courage à ses coreligionnaires en leur annonçant que la période d'épreuves serait aussi courte que terrible et qu'elle aurait pour terme prochain le triomphe du Christ et des élus. Le développement même de la théologie, à laquelle se rattache l'auteur, indique une période moins rapprochée des commencements que l'année 69 et réclame que nous ajoutions vingt ou trente ans à cette date. Cela résulte de l'ensemble du livre, mais est tout particulièrement visible dans certains détails, comme l'inscription des noms des douze apôtres sur les murailles de la Jérusalem nouvelle. On voit clairement que le collège apostolique est pour l'écrivain une institution fermée, appartenant au passé ; c'est ce qu'on ne saurait admettre que pour la fin du Ier siècle. — Il reste à définir l'esprit de cette composition. L'école de Tubingue, qui a rendu de si grands services à notre connaissance des commencements du christianisme en faisant ressortir l'opposition des deux principales tendances qui s'y disputaient l'influence, rattache l'*Apocalypse* à l'opinion judéo-chrétienne la plus étroite, la plus antilibérale. Nous ne saurions accepter ce jugement. Sans doute, l'auteur trahit à chaque ligne son origine et ses préoccupations foncièrement israélites, mais il est de ceux qui, comme l'auteur de l'*Épître aux Hébreux*, tirent à eux l'Ancien Testament en cherchant dans ses images la justification du christianisme. « Ces savants, dit justement M. Sabatier, se sont trompés sur le vrai caractère de l'*Apocalypse* en parlant, comme ils l'ont fait, du matérialisme religieux, du fanatisme juif, des conceptions étroites et grossières de son auteur. Ils ont eu le tort de prendre à la lettre la description et les symboles apocalyptiques. Ils ont oublié que c'est là un langage qu'il faut comprendre et traduire, une rhétorique dont le propre est de cacher les idées abstraites sous des images matérielles. Si l'on veut tenir compte de cette sorte d'expression plastique et creuser sous les symboles, on trouvera chez notre auteur une dogmatique et un genre de piété d'un spiritualisme aussi élevé que celui de la plupart des écrits du Nouveau Testament. » — Il est visible, d'autre part, que l'auteur pseudonyme nourrit une vive haine à l'endroit de certains représentants du christianisme, dans lesquels on a cru pouvoir reconnaître saint Paul et ses partisans ; c'est à eux, a-t-on soupçonné, que s'appliqueraient les reproches concernant les Nicolaïtes ou les partisans de Jézabel (II, 6, 9, 14, 20). Il y a surtout la description du faux prophète (chap. XIII), lequel ressemble à un agneau et parle comme le dragon, qui séduit les hommes et les pousse à adorer la bête, c.-à-d. l'empereur. Saint Paul n'a-t-il point prêché l'obéissance aux pouvoirs établis (*Romains*, XIII, 1-6) ? On a donc pu soupçonner que l'écrivain visait certaine tendance chrétienne qu'il réprouvait, par exemple, les procédés plus ou moins conciliants de l'apôtre Paul à l'endroit du paganisme. On pourra également rapprocher la description du faux prophète de l'épisode de Simon le magicien dans le *Livre des Actes* (IX, 9, suiv.). Il est admis très généralement, d'autre part, que, sous le masque de ce même Simon, divers écrits pseudépigraphes du IIe siècle (*Homélies Clémentines*, *Reconnaissances*, *Constitutions apostoliques*) décrivent une lutte diaboliquement soutenue à Rome par Paul contre l'apôtre Pierre devant l'empereur Néron lui-même. C'est là, en somme, une question assez complexe et sur laquelle il n'est pas très aisé de faire la lumière.

En résumé, nous tenons l'*Apocalypse de saint Jean* pour un produit littéraire appartenant à la fin du Ier siècle et qui serait inexplicable avant la persécution exercée par l'empereur Domitien ; ce livre est pseudépigraphe et l'intention très probable de son auteur a été de placer son contenu sous le patronage vénéré de l'apôtre Jean. L'ouvrage a vu le jour dans l'Asie proconsulaire. C'est, d'ailleurs, avec grande raison qu'il a été placé dans la collection des écrits sacrés du christianisme. Soit par la valeur de sa forme, soit par l'élévation ou la délicatesse de ses idées, il était digne d'y figurer. — On excusera la longueur des développements que nous avons consacrés à une œuvre dont le contenu a passé pendant longtemps pour la formule même de l'obscurité et de la complication. Si toutes les questions relatives au sens, à l'origine, à l'auteur et à la tendance de l'*Apocalypse* n'ont pas encore reçu une solution définitive, c'est toutefois une grande satisfaction de penser que le secret de la composition du livre a été pénétré et que le champ de l'inconnu s'est limité pour nous, en cette matière, à des points secondaires. En ce qui concerne cet écrit, comme maint autre de la collection de l'Ancien ou du Nouveau Testament, la sagesse recommande de ne pas compromettre les résultats obtenus en rendant le système général d'interprétation, qui est inattaquable, solidaire des explications que l'on est tenté de préférer sur des détails de plus ou moins grande importance. Maurice VERNES.

BIBL. : Il nous est impossible de donner la bibliographie de l'*Apocalypse* ; elle forme à elle seule une bibliothèque. Nous nous bornerons donc à citer quelques écrits en notre langue, qui sont de nature à en faciliter l'intelligence. Au premier rang se placent les travaux de M. Edouard Reuss, le chapitre de sa *Théologie chrétienne* consacré à notre livre et la traduction de ce même livre avec introduction et commentaires qui forme un volume séparé de sa *Bible*. M. Sabatier a donné, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, une étude très solide, à laquelle nous avons emprunté plusieurs citations, v. l'art. *Apocalypse*. Voyez encore l'*Antéchrist* de M. Renan, qui défend le même système d'interprétation.

1° APOCALYPSES JUIVES. — Michel NICOLAS, *Des doctrines religieuses des Juifs*, 1860. — Maurice VERNES, *Histoire des idées messianiques*, 1874. — LÜCKE, *Versuch einer vollstaendigen Einleitungin die Offenbarung des Johannes und die gesammte apocalyptische Litteratur*, 2e éd., 1852. — HILGENFELD, *Die Jüdische Apocalyptik*, 1857. — HILGENFELD, *Messias Judæorum*, 1869. — FRITZ-

SCHE, *Libri Veteris Testamenti pseudepigraphi selecti*, 1871. — MIGNE, *Dictionnaire des apocryphes*, 1856-58. — DILLMANN, *Das Buch Henoch Æthiopice*, 1851. — Du même, *Das Buch Henoch übersetzt, und erklärt*, 1853. — VOLKMAR, *Handbuch der Einleitung in die Apocryphen*, I, *Das vierte Buch Esra*, 1863. — EWALD, *Ueber Entstehung, Inhalt und Werth der sibyllinischen Bücher*, 1858. — REUSS, *les Sibylles chrétiennes* (dans la *Nouvelle Revue de théologie de Strasbourg*, 1861). — *Oracula sibyllina*, éditions de Friedlieb (1842) et d'Alexandre, 1841 et 1869.

2° APOCALYPSE DE SAINT JEAN. — LÜCKE, *Versuch einer vollstændigen Einleitung in die Offenbarung des Johannes und die gesammte Apocalyptische Litteratur*, 2e éd., 1852. — HENGSTENBERG, *Die Offenbarung des heiligen Johannes*, 1849-1851. — ROUGEMONT, *la Révélation de saint Jean, expliquant l'histoire*, 1866. — GAUSSEN, *Daniel le prophète*, 1850. — De WETTE, *Kurzgefasste Erklaerung der Offenbarung Johannis*, 1848. — EWALD, *Die Johanneischen Schriften übersetzt und erklärt*, 1862. — BLEEK, *Vorlesungen ueber die Apocalypse*, 1862. — DÜSTERDIEK, *Kritisch-Exegetisches Handbuch ueber die Offenbarung Johannis*, 2e éd., 1865. — REUSS, *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, 3e éd., 1864. — KIENLEN, *Commentaire historique et critique sur l'Apocalypse de Jean*, 1870. — VOLKMAR, *Commentar zur Offenbarung Johannis*, 1862. — E. RENAN, *l'Antéchrist*, 1873.

APOCARPÉ (Bot.). Nom donné par Lindley aux fruits constitués par un seul carpelle, comme la gousse des Légumineuses, ou formés de plusieurs carpelles libres et distincts, comme les achaines des Renoncules et des Fraisiers. Les fruits apocarpés sont donc, suivant les cas, déhiscents ou indéhiscents, secs ou charnus (drupes). R. BL.

APOCASTASE I. ASTRONOMIE. — Période de 25,868 ans pendant laquelle s'effectue la révolution des points équinoxiaux. Quelques auteurs l'appellent aussi *Grande année*.

II. THÉOLOGIE (V. RÉTABLISSEMENT FINAL).

APOCHARITES. Membres d'une secte chrétienne du IIIe siècle. Ils s'écartaient de la doctrine de l'Eglise sur le difficile problème de la nature de l'âme. Les âmes individuelles n'étaient, d'après eux, que les formes particulières d'une âme générale, de Dieu. L'âme humaine participait donc à la nature divine, par essence et non en tant que créée à l'image de Dieu, par un décret de sa volonté.

APOCINOS. Espèce de danse lubrique, dansée en Grèce par les femmes de la dernière catégorie. Par extension on donnait ce nom à la poésie obscène de certains iambographes.

APOCOPE. Mot employé par les rhéteurs grecs pour désigner certaines suppressions de lettres. Voici comme elle est définie par exemple dans le traité des Figures (περὶ σχημάτων) de Zonaios (*Rhet. Græci*, L. Spergel, III, p. 67). « L'ellipse (suppression) se produit au commencement, au milieu et à la fin. Au commencement on l'appelle *aphérèse*, ex.: λείβειν εἴβειν; au milieu *syncope*, ex.: μονόνυχας μώνυχας; à la fin *apocope*, ex.: δῶμα δῶ. La chute d'une voyelle finale devant une voyelle initiale se nomme plutôt élision, et l'on réserve d'ordinaire le mot apocope pour désigner la suppression d'une consonne comme dans les mots grecs μέλι, pour μέλιτ, génitif μέλιτος, σῶμα pour σῶματ, génitif σώματος, ἦσαν pour ἦσαντ, latin *erant* ; ou la chute d'une voyelle finale devant une consonne initiale. C'est ainsi que les poètes latins suppriment quelquefois l'*e* de l'interrogatif *ne* et même altèrent la désinence du mot précédent : *mortalin* pour *mortaline; tun sanus* pour *tune sanus; vin tu* pour *visne tu*, etc. A. W.

APOCRÉAS ou **APOCREOS**, κυριακὴ ἀπόκρεως. Dimanche correspondant dans l'Eglise grecque au dimanche de la Sexagésime. Ce nom indique le temps où l'abstinence de la viande commence à être prescrite. En réalité, la stricte observance du Carême ne commence qu'après le dimanche suivant, et on s'y prépare par une sorte de carnaval qui dure toute la semaine ; mais elle est annoncée dans l'épître, dès le dimanche de l'Apocréas. E.-H. V.

APOCRÉNIQUE (Acide). Matière ulmique contenue dans le terreau, dans les dépôts ocreux des eaux ferrugineuses, ainsi que dans l'eau minérale de Parla, en Suède. — Corps brun, mal défini, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, à saveur astringente. — Ses sels alcalins sont noirs, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool.

APOCRISIAIRE (Ἀποκρισάριος, *Apocrisiarius*, *Responsalis*, du mot grec Ἀπόκρισις, réponse). C'était, dans la cour impériale à Rome, puis à Byzance, l'officier chargé de transmettre les réponses de l'empereur et de juger les querelles survenues entre les courtisans et les fonctionnaires du palais. C'est presque le rôle que joua au début le maire du palais, surtout en Austrasie. Le terme changea de sens plus tard. On désigna ainsi le légat permanent du pape auprès de l'empereur de Constantinople. Le plus ancien texte qui fasse mention de ce dignitaire est une novelle de Justinien; cette charge existait encore en 743; elle fut supprimée lors de la rupture entre Rome et Constantinople. Les patriarches se faisaient eux aussi représenter auprès de l'empereur par un apocrisiaire. Enfin, on donnait aussi ce titre aux envoyés que les évêques délégaient auprès de leur métropolitain. — Certains personnages du palais des rois mérovingiens sont, dans quelques textes, appelés apocrisiaires, mais on n'a pas su déterminer les fonctions qu'ils remplissaient auprès du roi. Hincmar, dans son traité *De ordine palatii*, écrit en 881, place l'apocrisiaire en tête des officiers du palais; mais c'est l'*archichapelain* qu'il désigne ainsi (V. ce mot). Hincmar est le seul auteur qui ait employé cette expression dans ce sens. Peut-être y a-t-il été amené par ce fait que, sous le règne de Charles le Chauve, Drogon, évêque de Metz, d'abord archichapelain, fut ensuite désigné par le pape Serge, comme son vicaire en Gaule, et aussi parce que l'archichapelain était l'intermédiaire entre le souverain et le pape et entre les ecclésiastiques et le souverain. Sous les premiers Capétiens, le titre d'apocrisiaire a été parfois appliqué au chancelier. E. P.

BIBL. : JUSTINIEN, *Novell. constitut.*, CXXIII, 25, VI, 2, 3. — HINCMAR, *De ordine palatii*, c. XIII, XVI et XX. — THOMASSIN, *Discipline de l'Eglise*, part. II, l. I, c. XLIX-LIV.

APOCRYPHES. I. Histoire littéraire. — On peut envelopper sous l'appellation commune d'*apocryphes*, en histoire littéraire et en bibliographie: 1° des ouvrages dont le contenu est plus ou moins authentique, douteux ou même faux, quoique le titre et l'auteur en soient assurés et certains; 2° des ouvrages, quel qu'en soit d'ailleurs le contenu, dont l'auteur est feint ou supposé; 3° des ouvrages dont il n'a jamais existé que le titre, et dont ainsi le titre, le contenu et l'auteur sont également imaginaires. Ces distinctions, très générales, comporteraient plus d'une sous-distinction, chacun de ces genres de nombreuses espèces : on se rappellera, pour s'en faire une idée, que de cette matière des *Supercheries littéraires* Quérard n'a pas pu se tirer à moins de plusieurs gros volumes. Encore n'y a-t-il guère traité que des *apocryphes* de la littérature française, et même des plus récents seulement. Ce serait donc vouloir être infini que de prétendre, en quelques colonnes, être complet sur le sujet et surtout, en même temps que de nos *apocryphes*, si l'on voulait parler aussi de ceux des autres littératures, anciennes ou modernes. C'est pourquoi, nous bornant à la littérature française, il suffira, chemin faisant, de poser quelques principes sûrs et d'en montrer quelques applications.

I. — Il serait excessif et même ridicule de dire que nous ne connaissons que depuis une quarantaine d'années les *Pensées* de Pascal, les *Lettres* de Mme de Sévigné, ou les *Sermons* de Bossuet. Cependant il est vrai que nos pères ne les ont pas lus dans leur texte authentique et que, par conséquent, on en peut considérer les plus anciennes éditions comme *apocryphes* dans une certaine mesure. Pour apprécier exactement cette « certaine mesure », on comparera, si l'on veut, la première édition des *Pensées*, celle de 1670, avec l'édition devenue classique de M. Ernest Havet (Paris, 1852); les éditions des *Lettres* de Mme de Sévigné données par le chevalier Perrin, et notamment la dernière, celle de 1754

avec l'édition de M. Monmerqué, dans la collection des *Grands Ecrivains de la France* (Paris, 1862) ; et la première édition des *Sermons* de Bossuet, celle de 1772, avec l'édition de M. Lachat (Paris, 1862). Une comparaison non moins intéressante serait celle de la première édition des *Mémoires* de Saint-Simon avec les éditions de MM. Chéruel et de Boislisle. D'une manière générale, autrefois, quand un auteur n'avait pas lui-même donné son œuvre au public, l'éditeur posthume se croyait tenu d'en faire la toilette et de l'habiller, pour ainsi dire, à la mode du jour.

Ces altérations, qu'il est bon de connaître, sont de peu d'importance, et, du moins au point de vue qui nous occupe : celui de l'authenticité de l'œuvre, assez superficielles pour être négligeables. Il en est autrement des altérations assez graves pour avoir provoqué les protestations ou même un démenti de l'auteur. Ainsi tout le monde connaît le sermon de Bossuet pour la *Profession de Mme de la Vallière;* dans toutes les éditions de Bossuet il figure à sa date, et tout le monde, au besoin, en cite couramment des passages; cependant, quand ce sermon parut à Amsterdam, chez Wetstein, en 1696, Bossuet déclara formellement « qu'il ne s'y reconnaissait point ». Fénelon ne s'est pas reconnu davantage dans le *Télémaque* de 1699, ou Massillon dans la première édition de ses *Sermons*, celle de 1705. Autorisé de ces précédents et d'autres analogues, on a pu se demander également jusqu'à quel point, en l'absence des manuscrits, l'édition des *Œuvres* de Bourdaloue, donnée par le P. Bretonneau, prédicateur lui-même, devait faire foi pour la critique. Notons ici que dans l'histoire des littératures anciennes, en latin ou en grec, lorsqu'il s'agit de l'authenticité d'un livre de Tite-Live ou d'une tragédie de Sophocle, ces questions, qui peuvent paraître un peu subtiles à l'occasion de Bossuet ou de Fénelon, sont aussi difficiles qu'importantes. On se prend à rêver quand on sait que le plus ancien manuscrit de Virgile ne remonte pas au delà du ve siècle de l'ère chrétienne, le plus ancien de Thucydide au delà du ixe. Le P. Hardouin prétendait là-dessus, qu'à l'exception de cinq ou six ouvrages, toutes les œuvres de l'antiquité grecque ou latine étaient le fait de quelques moines du xiie et du xiiie siècles. Mais, dans l'histoire même de notre littérature, et à l'heure actuelle, il y a encore plus de points douteux que l'on ne croit. C'est ainsi que l'on ne saurait dire avec une certitude rigoureusement scientifique où est le vrai texte de Molière; ce qui est toutefois certain, c'est qu'il n'est pas dans l'édition de 1734, non plus que dans celle de 1682, dont cependant, jusque de nos jours, les éditeurs et la Comédie se sont également contentés. Il semble également qu'il y eût lieu d'examiner de plus près qu'on ne l'a fait encore la *Correspondance* de Voltaire, et non pas peut-être d'en rien éliminer, mais au moins d'en établir plus solidement l'entière authenticité. La *Religieuse*, encore, paraît bien être l'œuvre de Diderot; cependant elle ne fut publiée pour la première fois qu'en 1823, on n'en connaît pas de manuscrit, et on ne sait de qui la tenait le libraire Buisson, qui l'imprima. On remarquera que tous ces exemples sont pris de la littérature française du xviiie et du xviie siècle ; il serait facile de les multiplier si l'on remontait jusqu'au xvie siècle et surtout plus haut ; mais dans l'état présent de la philologie française, ce scepticisme critique n'irait peut-être pas sans inconvénients.

A ces deux espèces d'*apocryphes* on peut en joindre une troisième, dont il y a moins d'exemples, à la vérité, dans notre littérature, mais qui sont assez nombreux dans les littératures anciennes et même dans quelques littératures modernes : l'espagnole particulièrement. Ainsi Mendoza est bien l'auteur de *Lazarille de Tormes*, ou Mateo Aleman de *Gusman d'Alfarache ;* mais ce sont des continuateurs inconnus qui ont composé les derniers chapitres de l'un et de l'autre roman, comme chez nous ils ont fait de la *Marianne* ou du *Paysan parvenu* de Marivaux. On a également publié, voilà quelques années, sous le nom de Bossuet, une traduction de Juvénal avec commentaires, et sous celui de La Fontaine de prétendues *Fables ;* les *Fables* étaient de Mme de Villedieu, femme de lettres du xviie siècle, assez connue dans l'histoire de son temps, et quant à la traduction de Juvénal, Bossuet, pour une foule de raisons, n'en est ni ne peut en être le véritable auteur. Disons ici à cette occasion que la critique ne saurait se montrer trop prudente en de pareilles matières, et qu'en fait d'œuvres purement littéraires, après cent ou deux cents ans passés, il est sage de croire que presque rien de ce qui valait la peine d'être mis au jour n'est demeuré complètement inédit. Bossuet avait prononcé une *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, que nous n'avons point ; on peut dès à présent tenir pour *apocryphe* toute *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche* qu'un libraire mettra sous le nom de Bossuet. On prétend aussi que Molière avait fait une traduction du *De Natura rerum* de Lucrèce ; si jamais quelqu'un la publie, on peut la dire hardiment et dès à présent *apocryphe*.

II. — Les *apocryphes* dont l'auteur est supposé sont plus nombreux encore, et ce n'est pas assez de dire qu'ils encombrent la littérature ou l'histoire, mais véritablement ils les infestent. Nous en distinguerons quatre principales espèces :

1° L'auteur s'amuse aux dépens de celui dont il emprunte le nom, ou ne se dissimule sous le nom d'un autre que pour pouvoir, à cet abri, s'exprimer plus librement. Tel fut le cas, au xviiie siècle, de la plupart des hommes de lettres, et, comme l'on sait, de Voltaire en particulier. Les jansénistes avant lui, Pascal, par exemple, dans ses *Provinciales*, signées Louis de Montalte, et Nicole, dans la traduction latine qu'il en fit sous le nom de Wendrock; les protestants, d'autre part, et Bayle au premier rang d'entre eux, avaient usé avant Voltaire de procédés analogues. L'usage n'en est vraiment et absolument répréhensible que lorsque le nom que l'on prend est un nom réel, le nom d'un contemporain, et surtout d'un contemporain qui a lui-même écrit. C'est ce que Voltaire a fait quand il n'a pas craint de donner l'*Ecossaise* pour une traduction de l'anglais de Hume, qui vivait en 1760, ou de mettre tel de ses pamphlets au compte de Dumarsais, le grammairien, ou de Huet, l'évêque d'Avranches. Il existe ainsi dans la basse littérature de l'époque un grand nombre d'écrits qu'on impute à Boulainvilliers, à Fréret, à Bougainville, à Boulanger, etc., qui ne sont cependant pas d'eux et dont on ne saurait même pas toujours dire avec certitude quel est le véritable auteur.

2° L'auteur s'amuse aux dépens du public, si même on ne doit dire en bon français qu'il se moque du lecteur. L'auteur anglais Chatterton, qui ne ressemblait guère au portrait qu'en a donné Vigny dans un drame fameux, a ainsi pris de très savants hommes au piège de son Nicolas Rowley : c'était le nom du prétendu vieux poète dont il *rééditait* les vers. Les *Poésies de Clotilde de Surville*, fabriquées par le marquis de Surville dans les dernières années du xviiie siècle ; les *Poésies occitaniques* de Fabre d'Olivet, données comme des morceaux de nos anciens troubadours ; ou encore et plus près de nous, la *Guzla* de Prosper Mérimée, qui aimait à mystifier son monde, et le *Théâtre de Clara Gazul* du même, ont un instant popularisé dans notre littérature romantique ce genre de supercheries. Mais la plus célèbre que l'on connaisse est celle de l'Ecossais Macpherson, l'inventeur d'Ossian et, sous le nom d'Ossian, grâce à l'habileté de la fraude, l'initiateur de tout un mouvement poétique dont les effets, comme l'on sait, se sont prolongés assez avant jusque dans notre siècle.

3° L'auteur mêle impudemment le roman à l'histoire, sans oublier de couvrir son invention d'un nom qui lui donne à la fois vraisemblance et autorité. C'est de cette façon que La Beaumelle a corrompu le texte des *Lettres de Mme de Maintenon*, qu'il l'a même falsifié, non seulement en développant à sa manière le texte authentique d'un grand nombre de lettres, mais encore en en supposant, c.-à-d. en en fabriquant d'entières. Un autre falsificateur de documents,

le fameux abbé Giraud-Soulavie, a composé dans le même goût, en y mêlant ou en y brouillant le romanesque et l'authentique, parmi beaucoup d'autres compilations, les *Mémoires du maréchal de Richelieu*. Plus récemment encore, induits eux-mêmes en erreur par d'habiles fabricateurs de textes, MM. d'Hunolstein et Feuillet de Conches ont publié tout un recueil de *Lettres de Marie-Antoinette*, dont MM. de Sybel, d'Arneth et Geffroy n'ont pas réussi sans beaucoup de peine à démontrer finalement l'inauthenticité. On voit aisément le danger de cette espèce d'*apocryphes*. Comme le faux s'y mêle au vrai, le discrédit de quelques faits retombe sur la publication tout entière, et non seulement on introduit par là de fâcheuses erreurs dans l'histoire, mais la vérité même en devient suspecte; et tout le monde en souffre.

4° L'auteur, enfin, n'est qu'un spéculateur en librairie qui compose des *Correspondances*, des *Mémoires* ou des *Souvenirs* authentiques, avec la même incurie de la vérité qu'il pourrait fabriquer un roman-feuilleton. De cette espèce d'*apocryphes* on pourrait donner des exemples par centaines: en voici seulement deux ou trois. Dans les dernières années du XVIIe siècle, un certain Gatien Courtilz de Sandras a publié des *Mémoires de d'Artagnan* qui ont tout juste la valeur historique de ces *Trois Mousquetaires* qu'Alexandre Dumas en a tirés de nos jours. La fécondité de Courtilz ne le cède au surplus qu'à celle de son fameux imitateur. Nous avons de lui des *Mémoires de M. de Rochefort*, nous en avons de *M. de Bordeaux*, nous en avons de *Mylord Tyrconnel*, etc., etc., et l'on dit qu'il ne laissa pas, en mourant, moins de quarante volumes manuscrits. Les ouvrages de Courtilz de Sandras, n'ayant pas eu les honneurs de beaucoup de réimpressions, ne tombent guère que dans les mains de gens qui sont capables d'en faire l'estime qu'ils méritent. Il en est autrement des *Souvenirs de la marquise de Créqui*, dont il existe une édition courante et assez répandue. Ces *Souvenirs* sont l'œuvre d'un certain Courchamp qui composait d'ailleurs avec la même indifférence à l'histoire et à la vérité que Courtilz de Sandras. Quand on n'a pas réussi sous son nom à faire goûter ses ouvrages, il est arrivé fréquemment qu'en changeant de nom on trompât la fortune; il est seulement fâcheux que, pour la mieux tromper, on prenne le nom de Rochefort ou de Créqui au lieu de celui de Dupont ou Durand. C'est aussi bien ce que de plus habiles ont compris, comme Lamotte-Langon, l'auteur des *Mémoires de la vicomtesse de Fars de la Fausse-Landry*. En effet, qui soupçonnera, si Mme de la Fausse-Landry n'a pas écrit de *Mémoires*, qu'on en ait mis sous son nom? et qui ne les croira conséquemment authentiques?

III. — Enfin le plus *apocryphe* de tous les *apocryphes*, c'est le livre dont on parle, que l'on ne cite pas, et pour cause, mais du moins que l'on vise, que l'on allègue, et dont il n'a jamais cependant existé que le titre. Il ne s'agit pas ici de ces livres au titre fantastique, de l'espèce de la plupart de ceux dont Rabelais, dans son *Pantagruel*, a fait le fonds, si l'on s'en souvient, de la bibliothèque de Saint-Victor: *La Ratepennade des Cardinaux*, par exemple, ou le *De modo faciendi boudinos*. Et cependant quelques éditeurs ne laissent pas d'avoir cherché sinon le livre même, du moins celui que dissimulaient ces titres facétieux et, pour le dire en passant, ils n'ont pas eu toujours tort. Si les *Barbouillamenta Scoti*, par exemple, n'existent pas, les œuvres de Scot existent, et Rabelais ne fait ici qu'y ajouter son opinion personnelle. Mais quant au traité de Gerson, *De auferibilitate papæ ab Ecclesia*, il est parfaitement authentique, et figure dans les *Œuvres* du célèbre chancelier. Toutefois, dans cette longue énumération, la pensée de Rabelais est assez évidente pour que l'on ne puisse pas s'y méprendre. Et l'on dit bien, à la vérité, que Bacon s'y serait mépris, puisqu'il aurait allégué quelque part, à l'appui de je ne sais laquelle de ses assertions, un certain *Formicarium Artium* imaginé par Rabelais, mais jusqu'ici je n'ai pas trouvé le passage. Rabelais faisait œuvre de satirique et de romancier, non pas d'érudit et de bibliographe. — On a pris plus sérieusement et on a maintes fois allégué le fameux traité *De tribus impostoribus* (Moïse, Mahomet et Jésus) dont personne, malheureusement, n'a pu dire l'auteur ni seulement retrouver un exemplaire ou une page. Comment quelque faussaire n'a-t-il pas eu l'idée de l'écrire? Ce qui a pu contribuer à entretenir l'erreur, ce qui a même certainement accrédité l'opinion que le livre existait, c'est la publication, par un nommé Kortholt, en 1690, d'un livre intitulé: *De tribus impostoribus magnis*, et dirigé nommément contre Herbert, Hobbes et Spinosa. Toujours est-il qu'à la fin du XVIIe siècle on tenait encore la gageure, sinon de montrer le *De tribus impostoribus*, à tout le moins de prouver qu'il avait réellement existé. Mais une savante et curieuse dissertation de La Monnoye, que l'on trouve jointe au quatrième volume de la dernière édition du *Menagiana*, semble avoir tranché la question et décidé l'inexistence du livre. Le *De tribus impostoribus* n'a pas plus existé que le *De modo faciendi boudinos*, et si jamais quelque ouvrage a mérité le renom d'*apocryphe*, on le voit, c'est certainement lui. — Ce cas extraordinaire ne serait pas d'ailleurs unique, et nous en connaissons à tout le moins un autre analogue. C'est celui du prétendu texte espagnol dont notre *Gil-Blas*, au dire de quelques Espagnols trop zélés pour la gloire de leur littérature, ne serait qu'une traduction. Deux auteurs, qui n'étaient ni l'un ni l'autre le premier venu, le P. Isla, dont quelques écrits sont, je crois, classiques en Espagne, et Llorente, le dernier secrétaire du Saint-Office et l'historien de l'Inquisition, ont essayé de prouver l'existence de cet original. Mais ils n'y ont pu réussir, ni le P. Isla, dans ses affirmations énergiques mais sans preuves, ni Llorente, par ses raisonnements encore plus puérils que captieux, et le *Gil-Blas* espagnol doit compter au nombre des *apocryphes* les plus *apocryphes* qu'il y ait. Depuis le P. Isla, d'ailleurs, et surtout depuis Llorente, qui écrivait en 1822, des recherches plus approfondies, en mettant au jour les sources où Lesage avait effectivement puisé son *Gil-Blas* presque tout entier, lesquelles ne sont autres que l'ensemble même de la littérature picaresque, ont achevé la démonstration. Il n'y a de *Gil-Blas* espagnol que celui que le P. Isla lui-même a traduit du français de Lesage.

F. Brunetière.

II. Histoire religieuse. — 1° Livres apocryphes, deutéro-canoniques et pseudépigraphes de l'Ancien Testament. — En outre des livres que les Juifs ont jugés dignes d'être rangés dans la collection de leurs écritures saintes (V. Bible), ils entouraient de respect un certain nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été introduits dans la traduction grecque des Septante et, par suite, dans la Vulgate. Ces œuvres ne jouissaient pas du même crédit que les œuvres proprement canoniques; mais elles venaient immédiatement après. On les désigne parfois du nom de deutéro-canoniques, c.-à-d. canoniques au second degré, de livres apocryphes ou cachés, ce qui signifie des ouvrages dont l'authenticité n'est pas absolument démontrée, enfin de pseudépigraphes, quand l'auteur réel s'est dissimulé sous le nom d'un personnage fictif. Nous donnerons dans le présent article l'indication des différents livres qui forment le complément naturel de la Bible hébraïque, en renvoyant pour la plupart aux articles spéciaux qui leur sont consacrés. Il faut encore noter que les Septante et la Vulgate présentent quelques-uns des livres du canon hébreu avec des additions importantes, qui les modifient sensiblement. Nous indiquerons également ces additions. — Dans les traductions de la Bible faites sur les originaux hébreux, les livres deutéro-canoniques sont placés à part, comme font les protestants; au contraire, dans la traduction des Septante et dans la Vulgate, ils sont intercalés entre les autres écrits sans distinction. On a, entre différentes confessions chrétiennes et en un temps déjà quelque peu éloigné, beaucoup discuté sur la valeur des Apocryphes de l'ancien Testament. Cependant les recher-

ches récentes en ont augmenté le nombre en retrouvant des textes depuis longtemps perdus ou en permettant de corriger ceux que l'on ne possédait que sous une forme défectueuse. Aujourd'hui, l'ensemble de ces écrits est considéré comme une source d'une valeur inestimable pour l'histoire, la religion, la philosophie et la littérature juives dans les deux derniers siècles avant l'ère chrétienne et pour les commencements de celle-ci. — I. *Premier livre des Maccabées*. Livre qui rapporte l'insurrection juive sous Antiochus Epiphane et les événements qui suivirent immédiatement. — II *Second livre des Maccabées*. Ecrit qui rapporte l'ensemble de l'insurrection avec un certain nombre de pièces complémentaires. — III. *Troisième livre des Maccabées*. Sorte de roman patriotique rapportant des persécutions exercées par Ptolémée Philopator sur les Juifs d'Egypte et auxquelles ceux-ci échappent merveilleusement. — IV. *Quatrième livre des Maccabées*. Traité philosophique, attribué autrefois à tort à l'historien Josèphe et qui préconise l'empire de la raison sur les passions en vantant, entre autres, la constance des martyrs dits Maccabées, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec la famille hasmonéenne. Il sera traité de ces quatre ouvrages à l'article Maccabées (livres des). — V. *Ecclésiastique* ou *Sagesse* de Jésus, fils de Sirac, d'où, sous une forme abrégée, le *Siracide*, recueil de préceptes moraux (V. Ecclésiastique). — VI. *Sapience de Salomon*, recueil de philosophie morale, placé, selon l'usage du pseudonymat, sous le nom de Salomon (V. Sapience). — VII. *Tobie*, roman ou conte moral qui fait l'éloge des vertus de famille (V. Tobie). — VIII. *Judith*, roman ou conte patriotique, exaltant une merveilleuse délivrance amenée par le courage d'une jeune et belle veuve juive (V. Judith). — IX. *Baruch*, écrit de peu d'étendue, attribué au secrétaire et compagnon du prophète Jérémie, lequel fait mention de lui à différentes reprises. Le compagnon du prophète se trouve en Babylonie avec les déportés. Le livre, après une mise en scène, comprend des parties assez hétérogènes, une confession des péchés avec supplications mise dans la bouche des Juifs, un discours à Israël vantant l'excellence de la sagesse divine, contenue dans la loi, puis des exhortations et des promesses. Le livre, il va sans dire, est pseudépigraphe. Certaines parties paraissent dater du IIe siècle avant notre ère. — X. *Lettre de Jérémie*, écrit pseudépigraphe, consistant en des exhortations contre l'idolâtrie et qui est joint fréquemment au livre de Baruch, dont la *Lettre de Jérémie* forme alors le chapitre VI. — XI. *Troisième livre d'Esdras*, le même qui, ailleurs, est indiqué comme Esdras I, et qui est tout simplement une traduction grecque de l'Esdras canonique avec quelques additions, dont la plus curieuse est une sorte d'apologue moral, relatant une conversation entre les pages du roi Darius, qui se termine par l'éloge de la vérité. — XII. *Quatrième livre d'Esdras* (V. Apocalypses juives). — XIII. *Prière de Manassé*, pseudépigraphe mettant en scène le roi du même nom lors de son prétendu repentir. — XIV. *Additions au livre de Daniel*, consistant dans le cantique des trois jeunes gens dans la fournaise, dans l'histoire de Bel et du Dragon, et dans l'histoire de Suzanne (V. Daniel). — XV. *Additions au livre d'Esther* (V. Esther). — XVI, XVII, XVIII, XIX. *Livre d'Hénoch*, *Apocalypse de Baruch*, *Livre des Jubilés*, *Assomption de Moïse* (V. Apocalypses juives). — XX. *Psaumes de Salomon*. Voyez-en le texte dans Fritzsche, *Libri V. T. pseudepigraphi selecti*. Ces psaumes, au nombre de dix-huit, en tête desquels se lit le nom de Salomon, semblent avoir été écrits primitivement en hébreu ou en araméen, dont le texte grec que nous possédons aujourd'hui ne serait, en ce cas, que la traduction. L'extrême parenté d'idées et d'expressions qui règne d'un bout à l'autre de ce court recueil écarte l'idée, soit d'un remaniement un peu considérable, soit de la collaboration de plusieurs auteurs. Ces psaumes, d'après leur propre contenu, sont nés à l'occasion et sous l'impression de l'attaque d'un prince païen, qui venait de renverser les fortes murailles de Jérusalem, de fouler aux pieds et de souiller le sanctuaire avec ses légions, d'emmener en captivité une grande quantité des habitants et de jeter l'épouvante parmi les vrais adorateurs de Dieu. L'auteur voit dans ces épreuves le châtiment que le peuple a mérité par ses péchés. Il fait pénitence pour la chute de ses compatriotes et demande à Dieu leur grâce. Après avoir humblement reconnu que ces châtiments sont l'effet de la justice divine, il oppose les hommes pieux aux pécheurs; sa vue se porte successivement sur les maux du présent et sur l'avenir glorieux qu'Israël saura mériter par son retour à Dieu. Ces traits nous reportent, estiment les critiques les plus autorisés, aux années qui suivirent la prise de Jérusalem par Pompée ; d'autres critiques font remonter l'origine du livre aux persécutions d'Antioche Epiphane. — L'on pourrait facilement allonger cette liste, déjà considérable ; cependant dans ce qui précède nous avons donné l'essentiel. Les livres deutéro-canoniques ou apocryphes au sens restreint du mot sont : I et II *Maccabées*, *Ecclésiastique*, *Sapience*, *Tobie*, *Judith* et *Baruch* (avec épître à Jérémie), à quoi il faut joindre les additions à Daniel et à Esther. M. Ed. Reuss les a tous traduits et commentés dans sa *Bible*, en les entourant de toutes les indications propres à établir leur sens et leur véritable caractère. Il y a même joint les parties originales de III *Esdras*, III *Maccabées* et la *Prière de Manassé*. M. Vernes.

2° Apocryphes du Nouveau Testament. — Les Bibles admises dans l'Eglise grecque, l'Eglise latine et les Eglises protestantes, ne présentent aucune différence foncière relativement au Nouveau Testament ; elles réunissent sous ce nom les mêmes éléments : Evangiles, selon *S. Matthieu*, selon *S. Marc*, selon *S. Luc*, selon *S. Jean* ; — Actes des Apôtres ; — Epitres, treize portant le nom de *S. Paul*, ép. aux *Romains*, 2 ép. aux *Corinthiens*, ép. aux *Galates*, ép. aux *Ephésiens*, ép. aux *Philippiens*, ép. aux *Colossiens*, 2 ép. aux *Thessaloniciens*, 2 ép. à *Timothée*, ép. à *Tite*, ép. à *Philémon* ; — Epitre aux *Hébreux* ; — Epître de *S. Jacques* ; — 2 épîtres de *S. Pierre* ; — 3 épîtres de *S. Jean* ; — Epître de *S. Jude*. — Apocalypse de S. Jean. — On exposera au mot Canon du Nouveau Testament, comment cette collection ou plutôt cette sélection s'est formée et comment elle a acquis le crédit dont elle jouit. Les livres qu'elle comprend sont appelés *Canoniques*, parce que leur authenticité est consacrée par la tradition plus ou moins constante de l'Eglise et par des décisions formelles des autorités hiérarchiques, et parce qu'ils doivent servir de règle à la foi des chrétiens. En imitation de ce qui se pratiquait pour le canon de l'*Ancien Testament*, mais en altérant un peu, pour ce cas, la signification du mot, on a rejeté, sous le nom d'*Apocryphes*, certains écrits dont le titre, la matière et l'origine prétendue se rapportent à l'âge apostolique, et qui affectent une valeur pareille à celle des livres canoniques. Saint Augustin dit qu'ils ont été appelés ainsi, parce que leur origine est occulte et leur contenu fabuleux. — La production de cette littérature résulte de deux causes fort différentes : d'une part, l'instinct catholique ; d'autre part, l'instinct sectaire et l'instinct hérétique. Les documents canoniques sont limités à une période très courte de la vie du Christ ; sur le reste, de même que sur la vie et les actes de ceux qui furent associés à son œuvre et à son histoire, ils se montrent singulièrement sobres de renseignements. La pensée du peuple, curieuse d'images et de récits, avide de démonstrations miraculeuses pour les choses qu'elle veut croire, ne pouvait s'accommoder de cette sobriété : il lui fallait, à défaut d'histoire, des mythes et des légendes. Avant de produire les légendes des autres saints, cet instinct opéra sur les personnages de l'Evangile, en vertu des mêmes causes, suivant les mêmes procédés et avec une merveilleuse inconscience. Les apocryphes qui ont été composés sous cette inspiration, faits et refaits par diverses générations, revus, corrigés et généralement fort augmentés, ont exercé une action puissante sur l'art et la littérature,

sur toutes les conceptions religieuses des siècles catholiques. L'Eglise elle-même y a fait de larges emprunts pour son culte, sa liturgie et ses dogmes. De leur côté, les chrétiens judaïsants, les sectaires et les hérétiques, surtout les gnostiques, obéissaient à une tendance également naturelle et se conformaient à un usage fort commun de leur temps, en mutilant, interpolant, contrefaisant où supposant des documents primitifs, pour placer leurs pratiques, leurs superstitions et leurs spéculations sous un patronnage vénéré : entreprise facile d'ailleurs à une époque ou, non seulement il n'y avait ni nomenclature, ni recueil officiel des écrits du Nouveau Testament, mais où la tradition de l'Eglise n'était pas même formée unanimement sur le nombre et l'authenticité de tous.

Les Apocryphes embrassent, tout en l'étendant, le domaine du Nouveau Testament : on suit ordinairement, pour les classer, la division adoptée dans le recueil canonique, *Evangiles*, *Actes*, *Epitres*, *Apocalypses*. — Evangiles, Fabricius en compte une soixantaine, nombre qui peut être réduit à cause des doubles noms : *Protevangelium Jacobi ;* — *Evangelium pseudo-Matthœi, sive liber de ortu beatœ Mariœ et infantia Salvatoris ;* — *Ev. de nativitate Mariœ ;* — *Historia Josephi, fabri lignarii*, (histoire de Joseph le charpentier) ; — *Ev. Thomœ*, œuvre gnostique ; — *Ev. Infantiœ arabicum*, en usage chez les nestoriens, les chrétiens de Saint Thomas et l'Eglise copte ; — *Ev. Nicodemi*, formé de la réunion de deux écrits différents : *Gesta Pilati* et *Descensus Christi ad inferos;* — *Anaphora Pilati*. Ces productions ont été rangées, non d'après leur âge, mais approximativement d'après la série chronologique des matières qu'elles contiennent. Toutes ont été conservées sous des formes diverses. — Des Apocryphes qui suivent il ne reste que des fragments ou seulement le titre. Nous les énumérons suivant l'ordre alphabétique, pour ne pas entrer dans les développements que nécessiterait une classification plus rationnelle ; d'ailleurs les désignations de plusieurs en attestent, sans qu'il soit besoin de les signaler, l'origine et la destination sectaires ou hérétiques : *Evangelium secundum Ægiptios ;* — *Ev. Æternum ;* — *Ev. Andreœ ;* — *Ev. Appellis ;* — *Ev. Duodecim Apostolorum ;* — *Ev. Barnabœ ;* — *Ev. Bartholomœi;* — *Ev. Basilidis ;* — *Ev. Cerinthi ;* — *Ev. Ebionitarum ;* — *Ev. Evœ ;* — *Ev. secundum Hebrœos ;* — *Ev. Jacobi majoris ;* — *Ev. Johannis de transitu Mariœ ;* — *Ev. Judœ Iscariotœ ;* — *Ev. Leucii ;* — *Ev. Luciani ;* *Ev. Manichœorum*, comprenant deux livres, Evangile de vie et Evangile du boisseau ; — *Ev. Marcionis ;* — *Mariœ interrogationes majores et minores ;* — *Ev. Matthiœ ;* — *Narratio de legali Christi Sacerdotio ;* — *Ev. Perfectionis sive veritatis ;* — *Ev. Petri ;* — *Ev. Philippi ;* — *Ev. Simonitarum ;* — *Ev. secundum Syros ;* — *Diatessaron Tatiani ;* — *Ev. Taddœi ;* — *Ev. Valentini*. — Actes, la plupart ont été reproduits dans les légendes des saints : *Acta Petri et Pauli ;* — *Ac. Pauli et Theclœ ;* — *Ac. Barnabœ ;* — *Ac. Philippi ;* — *Ac. Philippi in Hellade ;* — *Ac. Andreœ ;* — *Ac. Andreœ et Matthiœ in urbe Anthropophagarum ;* — *Ac. et martyrium Matthœi ;* — *Ac. Thomœ ;* — *Consummatio Thomœ ;* — *Martyrium Bartholomœi ;* — *Ac. Taddœi ;* — *Ac. Johannis ;* — *Ac. Petri et Andreœ*. — Epitres. Cette série ne comprend point seulement des lettres attribuées aux Apôtres, mais aussi des lettres écrites par le Christ et la vierge Marie. Des missives de ce genre ont apparu à toutes les époques ; nous ne mentionnons que celles qui se rapportent au siècle apostolique : *Epistola Abgari ad Christum ;* — *Ep. Christi ad Abgarum ;* — *Ep. Mariœ ad Ignatium ;* — *Duo Ep. Petri ad Jacobum ;* — *Ep. Pauli ad Laodiceos ;* — *Correspondance entre Paul et Sénèque*, comprenant huit lettres du philosophe et six lettres de l'apôtre ; — *Lettres entre Paul et les Corinthiens*, conservées en langue araméenne et publiées pour la première fois en 1715. — Apocalypses. Diverses contrefaçons de l'*Apocalypse de saint Jean* et de plus : *Apocalypsis Petri ;* — *Revelationes Petri apostoli ;* — *Ap. Pauli ;* — *Anabaticum Pauli :* ces deux livres racontent le ravissement de Paul au troisième ciel ; — *Ap. Thomœ ;* — *Ap. Stephani*. Parmi les manuscrits encore inédits de la Bibliothèque nationale, se trouvent une *Apocalypse* de Barthélémy, et la *Descente de la vierge Marie aux enfers*.

Les documents relatifs aux Apocryphes du Nouveau Testament se trouvent dans les ouvrages suivants : Michel Néandre, *Apogrypha, hoc est narrationes de Christo, Maria, Joseph, cognatione et familia Christi extra Bibliam, apud veteres tamen grœcos scriptores, patres, historicos et philologos reperta, descripta, exposita et edita grœco-latine a M. Neandro Soraviensi;* Bâle, 1564-1567. — J.-A. Fabricius, *Codex Apocryphus Novi Testamenti;* Hambourg, 1703 ; édition considérablement augmentée, 1743. — A. Birch, *Auctuarium Codicis apocryphi Novi Testamenti Fabriciani ;* Copenhague, 1804. — Bigex, *Collection d'anciens évangiles ou monuments des premiers siècles du christianisme, par l'abbé B.;* Londres, 1769, mais en réalité ce livre a été imprimé en France. — Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti ex libris editis et mss collectus, recensitus notisque et prolegomenis illustratus;* Leipsig, 1832, 1838, 1846, 1847. — Tischendorf, *Acta Apostolorum apocrypha*, Leipsig, 1851 ; *Apocrypha evangelia*, Leipsig, 2e éd. 1873 ; *Apocalypses apocryphœ*, Leipsig. 1866.— Hilgenfeld, *Novum Testamentum extra canonen receptum;* Leipsig, 1866. — Abbé Migne, *Dictionnaire des apocryphes ;* Paris, 1856. — G. Brunet, *Evangiles apocryphes*, traduction en français ; Paris, 1849-1863.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Tischendorf, *De Evangeliorum apocryphorum origine et usu disquisitio historica critica ;* la Haye, 1851. — Hofmann, *Leben Jesu nach den Apocryphen ;* Leipsig, 1851.— Ed. Reuss, *Histoire du canon des écritures saintes de l'Eglise chrétienne;* Strasbourg, 1863. — M. Nicolas, *Evangiles apocryphes ;* Paris. 1866. — A. Sabatier, art. *Apocryphes du Nouveau Testament* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses ;* Paris, 1877, t. I. — Fritzsche et Grimm, *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zu den Apocryphen des Alten Testaments* (en 6 vol.). — Reuss, *la Bible* (traduction nouvelle avec introductions et commentaires, sixième et septième parties de l' Ancien Testament). — Fritzsche, *Libri veteris Testamenti pseudepigraphi selecti*, 1871. — Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, 1856-1858 (cf. la bibliographe placée à la suite de l'article *Apocalypses juives*).

APOCYN (*Apocynum* L.). Genre de plantes, qui a donné son nom à la famille des Apocynacées. Ce sont des herbes vivaces, dressées, suffrutescentes, à feuilles opposées, à fleurs disposées en grappes de cymes plus ou moins ramifiées. Chacune des fleurs se compose d'un calice à cinq divisions et d'une corolle en cloche, à limbe partagé en cinq lobes, à tube garni intérieurement de cinq appendices lancéolés, opposés aux divisions du limbe. Les étamines sont au nombre de cinq, et le gynécée, entouré à sa base d'un disque de cinq glandes alternes avec les étamines, est composé de deux carpelles, libres dans leur portion ovarienne, mais réunis à leur sommet de manière à former un style unique, à stigmate dilaté, conique au sommet et pourvu d'une substance gluante qui sert à retenir le pollen. Le fruit est formé de deux follicules grêles, renfermant de nombreuses graines albuminées, chargées de poils à leur extrémité ombilicale. — Les *Apocynum* habitent les contrées boréales de l'Amérique et de l'Asie. On en connaît seulement quatre ou cinq espèces. L'*A. androsœmifolium* L. est asssez fréquemment cultivé en Europe comme plante d'ornement. On l'appelle vulgairement *gobe-mouche* ou *attrape-mouche*. Il croît dans l'Amérique du Nord sur la lisière des bois et au pied des haies. Toutes ses parties sont gorgées d'un suc laiteux, âcre et caustique. Sa racine passe en Amérique pour vomitive et purgative. — Une espèce voisine, l'*A. cannabinum* L., également de l'Amérique du Nord, est désignée sous le nom vulgaire de *chanvre indien*, parce que son écorce

fournit une matière textile employée pour faire des cordages et des toiles grossières. Sa racine, d'une odeur forte et nauséeuse, d'une saveur âcre et amère, est usitée en décoction comme diurétique et diaphorétique; à haute dose, elle est fortement éméto-cathartique. Ed. Lef.

APOCYNACÉES (*Apocynaceæ* Lindl.). Famille de plantes Dicotylédones, composée d'arbres élevés, d'arbustes souvent volubiles et d'herbes vivaces, rares dans les pays tempérés, mais répandus dans les régions tropicales des deux mondes. Les Apocynacées se distinguent des Asclépiadacées par leur pollen granuleux, des Solanacées par leurs feuilles opposées et leurs carpelles ordinairement libres dans leur portion ovarienne. Toutes leurs parties sont généralement gorgées d'un suc laiteux, blanc ou verdâtre, qui se concrète parfois en une sorte de gomme analogue au caoutchouc. Les Apocynacées ont les feuilles opposées ou verticillées, les fleurs régulières, ordinairement hermaphrodites, disposées en cymes corymbiformes, terminales ou axillaires. Chaque fleur a un périanthe double, tétramère ou pentamère : calice gamosépale, persistant; corolle gamopétale, souvent munie d'appendices au niveau de la gorge; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle; gynécée formé de deux carpelles multiovulés, ordinairement libres dans leur portion ovarienne et réunis à leur sommet de manière à former un style unique à extrémité dilatée, stigmatifère; fruits tantôt secs et composés de deux follicules membraneux, coriaces, tantôt drupacés ou bacciformes; graines nues ou bien entourées d'une aile membraneuse ou munies à leur extrémité ombilicale d'une houppe de poils soyeux. — Alph. de Candolle (*Prodrom.*, VIII, p. 317) a divisé les Apocynacées en sept tribus : 1° les Willughbeiées, caractérisées par l'ovaire uniloculaire, à deux placentas pariétaux, calice non glanduleux, graines nues (Genres principaux : *Willughbeia* Roxb. et *Allamanda* L.); 2° les Carissées, à ovaire biloculaire, à fruits bacciformes ou drupacés, à graines nues (Genres principaux : *Hancornia* Gom., *Valsea* Lamk., *Ambelania* Aubl,, *Carissa* L., *Ophioxylon* L., *Thevetia* L., etc.); 3° les Plumériées, à deux ovaires distincts, à fruits bacciformes ou drupacés, ou formés de follicules subcharnus, à graines nues (Genres principaux : *Alyxia* Br., *Cerbera* L., *Tabernæmontana* Plum., *Vinca* L. (V. Pervenche), *Plumaria* Tourn., *Aspidosperma* Mart. etc.); 4° les Parsonsiées, à ovaire biloculaire et à graines munies d'une houppe de poils (Genres principaux : *Parsonsia* R. Br., *Beaumontia* Wall., etc.); les Wrightiées, à deux ovaires distincts, à fruits composés de deux follicules, à graines munies de poils inférieurement (Genre *Wrightia* R. Br.); 6° les Alstoniées, à deux ovaires distincts, à fruits composés de deux follicules, à graines plumeuses de chaque côté (Genres *Alstonia* R. Br., *Blaberopus* A.D.C, et *Adenium* Rœm. et Sch.); 7° les Echitées, à deux ovaires distincts, à fruits composés de deux follicules, à graines poilues en dessus (Genres principaux : *Strophanthus* DC., *Nerium* L., *Hæmadictyon* Lindl., *Aganosma* G. Don., *Apocynum* L., *Echites* P. Br., etc.). Ed. Lef.

APOCYNOPHYLLUM. Ce nom a été donné par Unger à des feuilles fossiles, dont la forme et la nervation correspondent à celle des Lauriers-roses ou *Nerium*. L'*Apocynophyllum neriifolium* Heer. est un fossile des lignites éocènes de Skopau en Thuringe, très voisin de l'*Apocynophyllum Cenomanense* Crié, des grès éocènes de la Sarthe et de Maine-et-Loire. Une troisième espèce, l'*Apocynophyllum plumeriæfolium*, a été signalée dans l'éocène de Monte-Promina en Dalmatie. Les *Apocynophyllum hæringianum* Ett. et *A. parvifolium* Ett. appartiennent à la flore de Hæring. Massalongo a indiqué dans le dépôt éocène de Monte-Bolca, près de Vérone, deux espèces, l'*Apocynophyllum Bozzianum* Massal, et l'*A. terminaliæfolium* Mass. On connaît encore, dans les couches de l'éocène supérieur de Chiavon (Vénétie), l'*Apocynophyllum chiavonicum* Mass. et l'*A. brexiæfolium* Massal.; et dans le dépôt éocène de Vegroni, l'*A. oligocænum* Massal. Louis Crié.

APODECTES. Nom de certains magistrats de finances dans l'ancienne Athènes. Comme le mot l'indique (ἀποδέχομαι, recevoir), les Apodectes étaient chargés d'encaisser les revenus, ou tout au moins une partie des revenus de la cité. Ils étaient au nombre de dix; chacune des dix tribus en fournissait un. Il est souvent question d'eux dans les inscriptions attiques.

APODERE (*Apoderus* Oliv.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Curculionides, dont on connaît une quarantaine d'espèces, presque toutes exclusivement propres aux régions chaudes des deux continents. Les *Apoderus* ont le corps court, la tête allongée, fortement rétrécie à la base en forme de cou, les yeux très saillants, le rostre épais, allongé, les antennes de douze articles, dont les quatre derniers forment une massue oblongue, les élytres carrés, convexes et les crochets des tarses simples. L'espèce type, *A. coryli* L., est longue de 6 à 7 millim., d'un beau rouge, avec le dessous du corps, la tête, les tibias et les tarses noirs. On la trouve communément en France sur le coudrier (*Corylus avellana* L.), dont la femelle roule les feuilles en forme de cylindres allongés, dans lesquels les larves vivent et se transforment en nymphes. Ed. Lef.



Apoderus coryli L. (grossi).

APODES. I. Ichthyologie. — Cuvier a donné le nom d'*Apodes* aux poissons qui manquent de nageoires ventrales; il réunissait dans cet ordre un certain nombre d'animaux que l'on place, aujourd'hui, à juste titre, non loin des Gades, parmi les Malacoptérygiens abdominaux : tels sont les *Fierasfer*, les Equilles ou *Ammodytes*, les Donzelles ou *Ophidium*. Les poissons auxquels on doit réserver le nom d'*Apodes*, et dont l'Anguille, la Murène, le Gymnote peuvent être regardés comme les types, ont le corps très allongé, la peau généralement nue ou visqueuse, les écailles, quand elles existent, petites, arrondies, isolées et noyées sous l'épiderme. Les vertèbres sont nombreuses. Les os intermaxillaires sont soudés et plus ou moins intérieurement unis à l'ethmoïde et au vomer; le haut de la mâchoire supérieure est parfois formé par les intermaxillaires seulement; l'arcade palatine, qui est généralement complète, n'est constituée que par un seul os, qui semble représenter le palatin et le ptérygoïdien. La fente des ouïes est petite; elle est ordinairement double et située de chaque côté de la tête, comme chez l'Anguille, la Murène, tantôt unique et s'ouvrant sous la gorge, ainsi qu'on le voit chez le Monoptère, le Symbranche; l'ouverture des branchies dans le pharynx s'ouvre largement (Anguille, Congre, Myre), ou bien cette ouverture est étroite (Murène, Gymnothorax). L'arc huméral ne s'attache pas au crâne chez les Anguillidés ou Murénidées proprement dits, tandis que cette connexion a lieu chez les Gymnotidées; chez ces derniers, ainsi que chez les Symbranchidées, les ovaires sont pourvus d'oviductes, tandis que chez les Murénidées les œufs tombent directement dans la cavité abdominale. Il n'existe pas d'appendices au pylore chez les Murénidées ni chez les Symbranchidées; ces appendices existent chez les Gymnotidées. Le cœur est placé en arrière de la ceinture scapulaire, étant plus reculé que chez les autres poissons osseux. Les nageoires pectorales manquent souvent; la dorsale et l'anale elles-mêmes peuvent faire absolument défaut (Gymnothorax). E. Sauvage.

II. Echinodermes. — Les Holothuries chez lesquelles les

ambulacres ou appareils locomoteurs font défaut constituent l'ordre des *Apodes*. Suivant qu'elles sont pourvues ou non de poumons, on les subdivise en *Pneumophores* (*Molpadia*, *Haplodactyla*, *Embolus*, etc.) et en *Apneumones* (*Anapta*, *Synapta*, *Chirodota*, etc.). Tous ces animaux sont hermaphrodites, tandis que les sexes sont séparés chez les autres *Holothuries* (V. ce mot). R. Bl.

Bibl. (Ichthyologie): Cuvier, *le Règne animal*; 1829, 2e éd. — J. Muller, *Mémoire sur les Ganoïdes et sur la classification naturelle des poissons* (*Ann. sc. nat.*, 1845. — A. Gunther, *Cat. fish. Brit. Museum*, t. VIII, 1870. — A. Gunther, *An introduction to the study of fishes*, 1880. — E. Moreau, *Hist. nat. des poissons de la France*; 1881.

APODICTIQUE. Aristote a employé ce mot (*An. Pr.*, l. I, c. I et suiv.) pour désigner les propositions qui ne peuvent être contredites parce qu'elles sont le produit d'une démonstration nécessaire. Kant, voulant désigner les jugements qu'il est impossible de contredire, emprunte ce mot à Aristote et les nomme *apodictiques* (*Apodictisch*). Il y a, en effet, d'après Kant, quatre catégories de jugements (V. Catégorie, Kant), la *quantité*, la *qualité*, la *relation* et la *modalité*. On considère dans le jugement sa modalité quand on se demande quelle est la valeur de la force qui unit entre eux les deux termes du jugement. On peut, en effet, poser l'union des deux termes comme problématique : *Pierre est-il juste?* le jugement est alors *problématique*; ou affirmer simplement l'union des deux termes sans que l'on croie pour cela que le contraire est impossible : *Pierre est juste*; le jugement est alors *assertorique*; enfin on peut poser l'union des deux termes comme absolument nécessaire, impossible à détruire pour la pensée : $2 \times 2 = 4$. C'est ce dernier jugement qui est *apodictique*. Fonsegrive.

APODIOXIS. Figure de rhétorique, chez les rhéteurs grecs, qui consiste à éliminer certaines choses du discours comme indignes d'y figurer. C'est une sorte de prétérition.

APODIPNE. Terme grec désignant un chant ecclésiastique chanté après le repas, le même qui reçut chez les Latins le nom de *Complies*.

APODOSIS (Gram.). Nom donné par les grammairiens anciens à la proposition principale placée après une proposition conditionnelle, ils appellent alors celle-ci *protasis*. La protase renferme ce qui est supposé, et l'apodose la conséquence qui en découle : si vous partez (protase), je me fâcherai (apodose).

APODOTES. Peuple d'Etolie cité par Polybe, l. XVII. Il habitait près de Naupacte. On l'appelle aussi Apodeotæ (Tite-Live : l. XXXII. c. xxxiv).

APODY. Nom géographique assez fréquent dans les régions du N.-E. du Brésil. Il a été donné à une chaine de montagnes qui s'étend du N.-O. au S.-E., dans les provinces de Ceara et de Rio Grande do Norte. Ces montagnes sont couvertes de forêts riches en bois de construction, en baumes, résines, gommes, etc., et peuplées d'animaux de toute espèce. Elles séparent les bassins du R. Jaguaribe et du R. Apody. Ce dernier cours d'eau, d'une longueur de 200 kil. environ, coule presque directement du S. au N., dans la province du Rio Grande do Norte, qu'il sépare, dans son cours inférieur, de celle de Ceara. Il reçoit ses principaux affluents sur la rive droite et le plus considérable est le R. Upanema ; sa vallée est chaude, mais salubre, fertile, mais peu cultivée et peu habitée. Les seules villes dignes d'être citées sont celles de Pau dos Ferros et d'Apody, reliées par une route qui longe la rive gauche du fleuve et se rattache à celles de Parahyba à l'E., et de São João de Jaguaribe à l'O., et enfin la ville de S. Luzia (Mossoro). La ville d'Apody possède une source d'eau thermale qui passe pour être sulfureuse et qui a été employée avec succès dans le traitement de certaines maladies cutanées. G. Cardon.

APODYTERE (*Apodyterium*). On donnait ce nom aux chambres qui, dans les bains romains, servaient de vestiaires. Suivant l'importance et la richesse des bains, ces chambres étaient plus ou moins nombreuses, plus ou moins confortables. En général, elles étaient communes à tous les baigneurs. Un banc de pierre courait tout alentour le long des parois et au-dessus de ce banc des chevilles fichées dans le mur servaient à accrocher les vêtements. Les riches laissaient leurs esclaves dans l'*apodyterium*, pour éviter d'être dépouillés par les voleurs qui étaient toujours nombreux dans les thermes. J. M.

APOGAMIE. Les végétaux apogames sont ceux qui, par suite d'une sexualité empêchée ou perdue, se conservent sans pouvoir en produire d'autres. Ce résultat se trouve atteint par des voies très différentes. Tantôt faute de pollen pour féconder l'oosphère, un embryon adventif se substitue à l'embryon normal, comme on l'observe chez le *Cœlebogyne ilicifolia*, Euphorbiacée d'Australie dont nous ne possédons dans nos jardins d'Europe que des pieds femelles. Tantôt dans les *Funkia ovata*, *Nothoscordum fragrans*, *Evonymus Europæus*, divers *Citrus* et plusieurs autres plantes apogames, les embryons adventifs ont la même valeur morphologique que ceux qui sont produits par les cellules épidermiques des feuilles chez les *Begonia* et plusieurs Fougères. Ailleurs, ce sont des bulbilles qui se développent dans l'ombelle de l'ail (*Allium sativum*), ou qui naissent si nombreux à l'aisselle des feuilles que la plante cesse de fleurir (plusieurs Dioscorées). Dans une forme du *Ficaria ranunculoides*, le pollen ne se développe pas dans les anthères, et les graines avortent dans le fruit par suite de la formation de racines tuberculeuses sous les bourgeons axillaires caducs des feuilles caulinaires. Quelques Fougères comme le *Pteris cretica*, l'*Aspidium filix mas.* var. *cristatum*, l'*Aspidium falcatum*, le *Todea africana*, sont apogames. Le *Todea africana* et l'*Aspidium falcatum* forment normalement des archégones sur le prothalle, mais les anthérozoïdes n'y fécondent jamais les oosphères ; chez ces deux plantes, les organes sexués, archégones et anthéridies, sont sans fonction. Le *Pteris cretica* offre très rarement des archégones sur le prothalle ; l'*Aspidium filix mas.* var. *cristatum* n'en présente plus du tout. Dans ces deux Fougères il y a apogynie. Une Lycopodiacée hétérosporée de la famille des Isoétées, l'*Isoetes lacustris*, devient fréquemment, dans le lac de Longemer (Vosges), une plante apogame. Les exemplaires de cette Lycopodiacée, que l'on recueille à une assez grande profondeur, possèdent sur les feuilles, au lieu de sporanges, des bourgeons adventifs qui plus tard se détachent et donnent naissance à de nouveaux plants. Ici encore, c'est une multiplication végétative qui remplace la reproduction par spores. Quelques Muscinées de notre pays se multiplient aussi sans produire de plantes nouvelles. Nous citerons seulement les deux Mousses suivantes qui sont complètement apogames : le *Barbula papillosa*, chez lequel on n'a jamais observé ni archégones, ni anthéridies, et l'*Orthotricum phyllanthum* qui croit sur les arbres de la région maritime du nord de l'Europe et que l'on rencontre aussi en Normandie et en Bretagne. L'*Orthotricum phyllanthum*, qui est dépourvu d'archégones, ne présente que très rarement les anthéridies. Ces deux Mousses forment sur les feuilles des propagules qui germent ensuite en un protonéma. Chez les Algues, certaines espèces sont aussi apogames. Nous citerons parmi les Conjuguées, le *Spirogyra mirabilis*, de la famille des Zygnémées, et le *Gonatonema*, de la famille des Mésocarpées. Dans le *Spirogyra mirabilis*, le corps protoplasmique de chaque cellule se divise le plus souvent en trois parties ; la médiane qui renferme le noyau s'entoure d'une membrane, passe à l'état de vie latente et forme une azygospore ; les deux autres parties, plus petites et sans noyau, se résorbent peu à peu et disparaissent. Plusieurs Champignons de la famille des Mucorinées, tels que les *Mucor tenuis* et *Pilobolus nanus*, ne forment, dans certaines conditions, que des azygospores et sont apogames. Les *Saprolegnia torulosa* et *monilifera* (Champignons-Saprolégniées)

sont dépourvus de rameaux mâles ou pollinides et se montrent tout à fait apogames. Ici, les oosphères s'entourent cependant d'une enveloppe cellulosique, mûrissent comme d'ordinaire, passent à l'état de vie latente, et produisent des spores qui germent de la même manière que les œufs.

Louis Crié.

APOGEE (Astr.). Position dans laquelle une planète est à la plus grande distance de la terre. Quand le soleil est à son apogée la terre est à son *aphélie* (V. ce mot). Le périgée est le point diamétralement opposé; c'est le point de l'orbite le plus rapproché de notre globe.

APOGOGUE (V. Apagogue).

APOGON. L'Apogon de la Méditerranée (*Apogon imberbis* Lin.) est un petit poisson, de dix à douze centim. de long, au corps ovale, comprimé, couvert de grandes écailles peu adhérentes, de couleur rougeâtre plus foncée vers le dos; sur le tronçon de la queue se voit une tache noirâtre plus ou moins marquée; la tête est d'un rouge jaunâtre avec des points noirs. Le dos est muni de deux nageoires écartées, la première composée de six ou sept aiguillons; en avant de l'anale se voient deux épines; les mâchoires, le vomer et les palatins sont armés de dents en velours; la langue est lisse; les ouïes sont largement fendues; les pièces operculaires sont écailleuses, l'opercule est épineux. Les espèces, assez nombreuses, habitent la mer des Indes et les mers qui s'y rattachent; quelques espèces se trouvent dans les parties chaudes de l'Atlantique.

E. Sauvage.

Bibl. : Cuvier et Valenciennes, *Hist. naturelle des poissons*, 1828, t. II. — E. Moreau, *Hist. naturelle des poissons de la France*, 1881, t. II.

APOGRAPHE. C'est le nom d'un instrument de bois qui sert à copier les dessins. — Copie d'un écrit original; on emploie *apographe* par opposition à *autographe*. — On appelait aussi de ce nom, chez les Athéniens, les magistrats qui étaient chargés de distribuer les procès.

APOGRAPHÉ. Dans l'ancien droit athénien, ce terme peut désigner trois choses : 1° un acte d'accusation, avec désignation spéciale des coupables, quand le crime est supposé commis par plusieurs; 2° une déclaration solennelle et écrite à l'encontre d'une accusation quelconque devant les magistrats; 3° la désignation par écrit de la fortune ou d'une partie de la fortune d'un citoyen, en vue de provoquer l'*antidosis* (V. ce mot), ou la confiscation, soit à la suite d'un jugement rendu, soit au cours d'une information. Le cas le plus fréquent d'*apographé* avec ce dernier sens est celui d'un procès en concussion ou pour reddition de comptes, intenté à un magistrat au sortir de sa charge. Plusieurs discours de Lysias ont été composés en vue d'une *apographé*, soit pour l'accusation, soit pour la défense.

J.-A. H.

Bibl. : Meier et Schœmann, *Der Attische Process*; Berlin, 1883, éd. Lipsius, pp. 302 et suiv.

APOIL (Charles-Alexis), peintre, né à Mantes (Seine-et-Oise) le 24 oct. 1809, mort à Sèvres (Seine-et-Oise) le 22 déc. 1864. Élève d'Eugène Déveria, il a été longtemps employé à la manufacture de Sèvres. De 1843 à 1855 il a exposé à Paris des portraits et des études au pastel; puis (1857 à 1861) des tableaux représentant des pêcheurs et quelques portraits.

O. M.

APOIL (Mme Estelle Suzanne, née Béranger), peintre, femme du précédent, née à Sèvres (Seine-et-Oise) le 19 oct. 1825. Elle étudia chez son père qui fut pendant plus de trente ans attaché à la manufacture de Sèvres; de 1846 à 1865, elle a exposé aux Salons officiels avec plus de succès que son mari, tantôt des aquarelles de sa compostion ou des émaux en grisaille d'après les maîtres, tantôt des tableaux de *Fleurs* et de *Fruits*. Un de ses tableaux (*Fruits*), du Salon de 1851-1852, est au musée de Nîmes. Elle obtint en 1846 une médaille de troisième classe, et une de deuxième en 1848 pour des *Fleurs* et des *Fruits*. Mme Apoil a témoigné également d'une réelle habileté dans des peintures sur porcelaine tendre et des émaux exécutés pour la manufacture de Sèvres, qui en conserve plusieurs dans son musée. Elle a aussi beaucoup travaillé pour des amateurs ou des fabricants. — Mlle Rose-Anna Apoil, fille des précédents, a exposé des porcelaines aux Salons de 1875 et de 1876.

Olivier Merson.

APOJOVE (Astron.), Position d'un satellite de Jupiter lorsqu'il est à sa plus grande distance de cette planète, ou à l'apside supérieure de son orbite.

APOKOLOKYNTOSE (V. Sénèque le philosophe).

APOLAIRES (V. Formes).

APOLDA. Ville industrielle du grand-duché de Weimar, ch.-l. du second district administratif du duché, sur le Schöten et le Herressen, à 16 kil. de Weimar; 15,630 hab. Poste, tél., station de la ligne Berlin-Francfort. Château. Bonneteries, dont le fondateur Zimmermann est mort en 1843; fonderie de cloches; marchés de chevaux et de bestiaux. Apolda a joué un rôle important au moyen âge dans l'histoire du landgraviat de *Thuringe* (V. ce mot).

APOLEMIA (*Apolemia* Eschsch.). Genre de Cœlentérés, de l'ordre des Siphonophores-Physophoridés, qui a donné son nom à un petit groupe spécial, celui des Apolémiadés. L'unique espèce, *Apolemia uvaria* Less., se rencontre dans la Méditerranée (Nice, Gênes, Naples, Messine, etc.); c'est le *lana di mare* des Napolitains. Ses colonies sont dioïques; chacune d'elles se compose d'une tige filiforme, très longue, pourvue, à son extrémité antérieure, d'une vessie aériene (pneumatophore), suivie d'une double rangée de vésicules natatoires très développées. Les appendices de la tige portent des groupes de polypes nourriciers éloignés les uns des autres à des distances régulières et entourés de nombreux tentacules. Chaque groupe de polypes est protégé par des hydrophyllies (boucliers) vésiculaires et légèrement recourbés. Les filaments préhensiles sont simples et dépourvus de bourgeons urticants.

Dr L. Hn et Ed. Lef.

APOLINARIS (saint) ou *Apolinarius Claudius*, évêque d'Hiérapolis en Phrygie, dès 171. Saint Jérôme le compte parmi les écrivains versés dans la littérature hellénique qui utilisèrent cette culture pour défendre le christianisme et combattre les hérésies; Photius tenait son style en grande estime. Il ne reste de ses ouvrages que quelques fragments et quelques titres rapportés par Eusèbe, vraisemblablement d'après les écrits qu'il avait entre les mains. Cette liste est reproduite par saint Jérôme et par Nicéphore; elle comprend : une *Apologie* adressée à Marc-Aurèle et mentionnant le miracle de la *Légion fulminante*; cinq livres *Aux Grecs*, c.-à-d. aux païens; deux livres *Sur la vérité;* des écrits *Contre les montanistes*, dont la secte prit naissance en Phrygie, précisément à l'époque où Apolinaris y était évêque. Saint Jérôme omet, intentionnellement peut-être, deux livres *Aux Juifs*, qui ne sont mentionnés que dans quelques manuscrits d'Eusèbe. Théodoret lui attribue un livre *Contre les Encratites* de la secte de Sévère, et un livre *Sur la piété*, qui est peut-être l'œuvre déjà relatée *Sur la vérité*. On lui prête encore *Sur la pâque*, un écrit dont il serait resté deux fragments. — Le martyrologe place la date de sa mort au 7 févr.; mais on ne sait ni où ni comment il mourut.

E.-H. V.

APOLLINAIRE (Saint), évêque d'Hiérapolis (V. Apolinaris, *Apolinarius Claudius*).

APOLLINAIRE *l'Ancien : Apollinaris* ou *Apollinarius*, grammairien chrétien, natif d'Alexandrie; après avoir professé à Béryte en Phénicie, il se retira à Laodicée, vers 335, y fut fait presbytre et s'y maria. Censuré d'abord à cause de son intimité avec deux rhéteurs païens, Libanius et Epiphanes de Petra, excommunié ensuite pour avoir récité un hymne à Bacchus, il fut finalement réintégré dans l'Eglise, après pénitence. Lorsque l'empereur Julien eut interdit aux chrétiens l'usage des auteurs païens (362), Apollinaire et son fils entreprirent de combiner la substance de la Bible avec les genres de la littérature profane; ils versifièrent ainsi une histoire biblique en 24

chants, à l'instar d'Homère ; composèrent une tragédie, *Christus patiens*, de 3,600 vers, et une traduction des psaumes en héxamètres ; ils produisirent même l'Evangile et les Epitres sous la forme des entretiens socratiques. Leur tragédie a été éditée parmi les œuvres de Grégoire de Naziance ; leur traduction des psaumes, *Metaphrasis psalmorum*, a été imprimée à Paris en 1552 et plus tard dans diverses collections des pères. E.-H. V.

APOLLINAIRE *le Jeune*, évêque de Laodicée ; né vers 336, mort vers 392. Il était fils d'Apollinaire l'*ancien* et il travailla avec lui à l'entreprise, médiocrement réussie, qui essaya de fondre les éléments de la Bible dans les formes de la littérature hellénique ; Athanase et Basile font l'éloge de son talent comme écrivain, de sa piété et de son orthodoxie première. Il fut un des maîtres de saint Jérôme. Il a écrit en 362 une défense du christianisme contre l'empereur Julien, des réfutations de l'arianisme et du manichéisme, des commentaires sur la Bible et d'autres ouvrages ; il n'en reste que des citations faites par ses adversaires et des fragments rassemblés par Angelo Maï, dans sa *Nova Patrum bibliotheca*, Rome 1853, t. VII. — Le concile de Nicée avait statué principalement sur la *consubstantialité* du Père et du Fils. Pour désarmer l'arianisme, qui s'attachait à faire prévaloir dans la personne du Christ la nature humaine, Apollinaire émit une théorie qui réduisait la part de cette nature, beaucoup plus que ne se l'étaient vraisemblablements proposé les pères de Nicée, et certainement beaucoup plus que ne le fit le développement de la doctrine orthodoxe, qui aboutit plus tard à la définition du concile de Calcédoine : *une seule et même personne, formée de deux natures, sans confusion et sans transformation*. S'appuyant sur une conception tripartite, qu'il prétendait trouver dans l'apôtre Paul, mais laquelle incontestablement avait été professée par plusieurs philosophes et aussi par plusieurs docteurs de l'Eglise, il distinguait dans la nature humaine trois éléments constitutifs : le Corps ; l'Ame, ψυχή, *anima animans*, principe animant, sensitif, commun aux hommes et aux animaux ; l'Esprit, πνεῦμα ou νοῦς, agent de la pensée, de la raison, de la conscience, de la volonté libre, c.-à-d. l'essence de la personnalité humaine. Supposer dans le Christ, le Verbe fait chair, *deux esprits*, l'un divin, l'autre humain, semblait à Apollinaire supposer *deux personnes*, comme le faisaient les Ariens. Il n'admettait donc en la personne du Christ qu'un seul esprit, *l'esprit divin*, appartenant exclusivement à la nature divine ; il réduisait en lui la part de la nature humaine au *corps* et à l'*âme animante*. Le Christ qui résultait de cette combinaison n'était plus l'*Homme-Dieu*, mais un être tenant le milieu entre l'homme et Dieu, un être composé d'une portion de divin et de deux portions d'humain, réunies dans une unité, dans une entité d'une nature spéciale : ni entièrement dieu, ni entièrement homme. Une doctrine analogue fut condamnée, dès 362, par un synode d'Alexandrie, sans désignation d'auteur. Etait-ce déjà celle d'Apollinaire, où bien ne fit-il que la reprendre et l'adopter plus tard? Quoi qu'il en soit, dès qu'il l'eut adoptée, Apollinaire ne consentit ni à la renier, ni à en décliner la responsabilité ; il se sépara de la communion de l'Eglise et il fonda une secte avec ses partisans avoués. Ils furent condamnés formellement par des synodes convoqués à Rome par Damase, en 374, 375, 380 et finalement par le deuxième concile œcuménique, tenu à Constantinople, en 381. Des édits impériaux (388, 397, 428) prohibèrent les assemblées des *Apollinaristes*. Leur secte, après la mort du fondateur; perdit bientôt son existence propre, entraînée vraisemblablement vers une doctrine plus nette, le *monophysitisme*, auquel l'apollinarisme avait dû préparer les esprits. E.-H. Vollet.

APOLLINAIRE (Caius-Sollius-Apollinaris-Sidonius), vulgairement appelé *Sidoine Apollinaire* ; descendant d'une des plus nobles familles de la Gaule, né à Lyon en 430 ; son grand-père et son père étaient chrétiens ; il fut, lui aussi, élevé dans la religion chrétienne et reçut des grammairiens et rhéteurs gaulois une brillante éducation fondée sur la connaissance approfondie de l'antiquité païenne. Habitué aux exercices de l'école (panégyriques, déclamations, controverses philosophiques, lieux communs, poèmes) il était, dès l'adolescence, formé à ces travaux dont le principal mérite est la difficulté vaincue, et dont le souvenir obsédant le gênera, alors qu'il s'essaiera à des œuvres personnelles. Ces diverses productions, dont l'inspiration est nettement païenne, et où le christianisme n'est que pour la forme, font à Sidoine Apollinaire une célébrité dès sa jeunesse. Après ces premières œuvres, où il avait, dit-il, débuté tout jeune (*A parvo*, Ep. V, 21), il épouse, vers 452, Papianilla (Ep. V, 16), dont il a un fils, Apollinaris, et une fille, Roseia (Ep. V, 16). Papianilla était fille d'Avitus qui se fit, à la fin de 455, proclamer empereur à Toulouse et à Arles. Sidoine composa, en 456, à la gloire de son beau-père un panégyrique en vers qui nous est resté (*Panegyricus Avito Augusto socero dictus*, carmen VII). La même année, Avitus fut renversé par Ricimer et Majorien, contre lesquels Sidoine Apollinaire lutta deux ans avec la noblesse gauloise. Il finit par se soumettre, en 458, et s'empressa, pour rentrer en grâce auprès des vainqueurs, de faire le panégyrique de Majorien (Carmen V. *Panegyricus Iulio Valerio Maioriano Augusto dictus*), comme il avait fait celui d'Avitus. En 461, Majorien fut renversé et le roi des Wisigoths, Théodoric II, devint le maître des Gaules, jusqu'à l'année 466, où il fut assassiné. En 467, Anthémius est nommé empereur d'Occident par l'empereur d'Orient Léon. Sidoine compose, toujours en vers, le panégyrique du nouvel empereur, à Rome, à l'occasion de son deuxième consulat, en 468 (Carmen II, *Panegyricus quem Romæ Sidonius dixit Anthemio Augusto bis consuli*). La préfecture de Rome fut pour lui la récompense de ce poème officiel. Quatre ans plus tard, en 472, il est élu évêque de la ville des Arvernes, aujourd'hui Clermont-Ferrand. Ce n'est pas qu'il ait la science théologique ou l'esprit ecclésiastique ; mais l'épiscopat, à Clermont, avait une grande influence politique et pouvait séduire un ambitieux. En effet, le successeur de Théodoric, le roi Euric, menaçait l'Auvergne, et, comme évêque de Clermont, Sidoine Apollinaire pouvait se mettre à la tête du parti national contre les Goths. C'est ce qu'il fit avec le chef militaire Ecdicius dont le secours lui permit de tenir tête à l'ennemi pendant deux ans. Clermont dut enfin se rendre (474) et son évêque, prisonnier du roi Euric, fut longtemps interné au château de Livia, près de Carcassonne. Leo, chancelier d'Euric, et lettré lui aussi, obtint la grâce de l'évêque de Clermont, qui dut venir à la cour du roi à Bordeaux, où il attendit deux mois une audience (Ep. VIII, 9). Il lui fallut même faire une sorte de panégyrique indirect du Wisigoth. Toutes ces platitudes lui permirent de reprendre possession de son siège épiscopal. Il mourut évêque le 21 ou 23 août 487 (Ebert), ou 488 (Teuffel), et fut canonisé (cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* II, 22).

Le rôle de Sidoine Apollinaire est aussi considérable au point de vue littéraire qu'au point de vue historique et politique. Il a laissé neuf livres de lettres où se trouvent de nombreux morceaux de poésie ; il se vante lui-même d'avoir imité Pline le Jeune et Symmaque. Ces lettres affectées, prétentieuses, gonflées de métaphores, nous révèlent le caractère de cet évêque, bonhomme, vaniteux et au fond paresseux et ami des plaisirs. D'ailleurs, comme les poèmes, la correspondance de Sidoine Apollinaire est très utile à l'histoire du ve siècle. Augustin Thierry en a usé plus d'une fois. Les poèmes de Sidoine, au nombre de vingt-quatre (hexamètres, distiques élégiaques et hendécasyllabes), sont peu intéressants pour le sujet et en général encombrés d'un fatras d'érudition mythologique. Beaucoup d'entre eux sont, on l'a vu, des pièces officielles, panégyriques ou épithalames. Il semble imiter de préférence et même copier textuellement, suivant la poétique

du temps, Stace (cf. R. Bitschofsky, *De C. Sollii Sidonii Apollinaris studiis Statianis*, Vienne 1881), Ausone, surtout la *Moselle*, et Claudien, sans compter les poètes classiques qu'il connaît bien. Teuffel voit en lui la personnification de la littérature gallo-romaine. Il semble qu'Ausone mérite ce titre bien plus que l'évêque de Clermont, qui est sans doute utile pour l'histoire du v[e] siècle, mais absolument sans valeur comme poète ou comme prosateur.

Les principales éditions sont les suivantes : la première, qui parut à Utrecht en 1473 ; — éd. Savaron ; Paris, 1599, dont nous avons usé pour la désignation des lettres et poésies de Sidoine, citées dans cet article ; — éd. Sirmond ; Paris 1614 et 1652 ; — éd. Baret ; Paris, 1879, la plus récente, mais non la meilleure ; — Bitschofsky (ouvrage cité ci-dessous) annonçait, comme prochaine, une édition critique de Christian Lütjohann, qui n'a pas encore paru (1886). — Trad. Grégoire et Collombet, Lyon, 1836, 3 vol. in-8 (pleine de contresens). H. De la Ville de Mirmont.

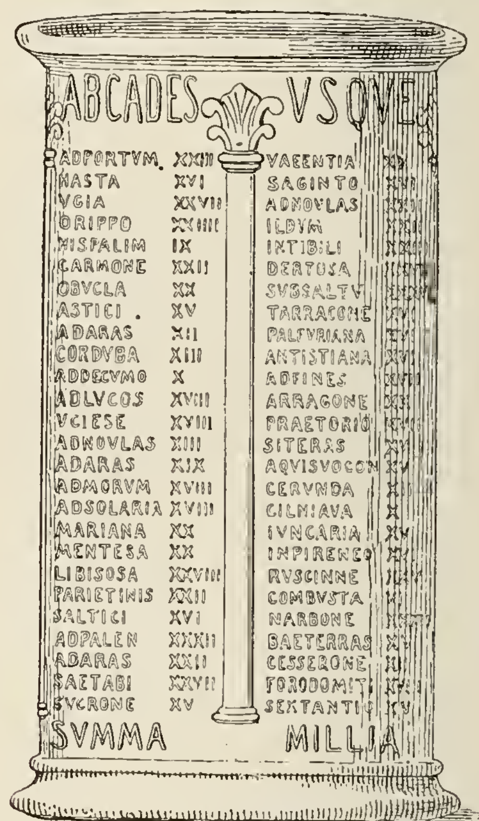
Bibl. : Germain, *Essai littéraire et historique sur Apollinaris Sidonius* (thèse); Montpellier, 1840. — Chaix (abbé), *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle*; Clermont-Ferrand, 1867, 2 vol. in-8. — Bitschofsky, *De C. Sollii Sidonii Apollinaris studiis statianis*; Vienne, 1881. — Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, trad. Bonnard et Pierson; Paris, 1883, t. III, § 467. — Ebert, *Histoire générale de la littérature au moyen âge en Occident*; trad. Aymeric et Condamin ; Paris, 1883, t. I, livre III, chap. x.

APOLLINAIRE (Saint), né à Vienne v. 453, évêque de Valence en Dauphiné v. 486, mort v. 520. Sa fête le 5 oct.

Bibl. : Surius, *Vitæ Sanctorum*, t. IX, 1618, p. 88. — Martène, *Veterum scriptorum ampliss. collectio*, t. VI, 1729, p. 777. — Rochas, *Biographie dauphinoise*, t, I, 1856, p. 31.

APOLLINAIRE (Apollinaris), médecin, auteur de traités en latin, antérieur à l'époque de Pline le Jeune, cité par Marcellus Empiricus dans sa préface (V. l'article Marcellus Empiricus).

APOLLINAIRES (Vases). On donne ce nom en archéologie romaine à quatre gobelets d'argent de forme cylindrique, qui ont été trouvés à l'ancienne station des *Aquæ Apollinares*, et qui portent gravé sur leur face extérieure l'itinéraire de Gadès en Espagne (aujourd'hui Cadix) jusqu'à Rome. La petite ville des *Aquæ Apollinares*, aujourd'hui Vicarello, située en Etrurie, au N.-E. du lac *Sabatinus* (lac de Bracciano) et à 20 milles, 30 kil., au N. de Rome, devait une grande célébrité depuis l'antiquité la plus reculée, antérieurement même à la fondation de Rome, à une source sulfureuse de 45° centigr., qui avait de grandes vertus curatives. En 1852, en nettoyant la piscine des bains de Vicarello, on y trouva une énorme quantité de médailles, d'ustensiles et de petits objets plus ou moins précieux qui en garnissaient le fond ; le poids total des objets retirés dépasse 1,000 kilogr. Tous ces objets avaient été jetés intentionnellement dans la piscine par les infirmes et les voyageurs qui avaient fréquenté cette station thermale ; c'étaient autant d'ex-voto, *stipes*, offerts à Apollon, aux Nymphes, et au Génie bienfaisant de la source par des malades reconnaissants. On a pu reconstituer, avec les médailles trouvées dans la piscine, une suite chronologique ininterrompue, depuis les temps les plus reculés, de l'histoire de cette région, depuis l'époque où la monnaie était encore en *æs rude*, c.-à-d. en lingots sans empreinte, jusqu'à la fin du paganisme. — Les objets les plus intéressants, et d'une rareté unique, qui sont sortis de cette fouille singulière, ce sont précisément les gobelets d'argent, ou les *Vases apollinaires*, verres à boire qui, par leur face extérieure, sont de véritables livrets postes ; pendant une dizaine d'années on n'en a connu que trois, le quatrième a été publié en 1862 seulement, et encore en partie pour la première fois. Bien que n'étant pas tous exactement semblables pour la forme, ils offrent cependant la plus grande analogie ; ils sont en argent, de forme cylindrique, d'une hauteur qui varie de 10 à 15 centim., et d'une largeur de 5 à 15 ; à leurs deux extrémités, supérieure et inférieure, ils ont un rebord orné de moulures. Quatre colonnettes divisent chaque surface extérieure en quatre surfaces plus petites ; dans ces intervalles entre les colonnes sont écrits les uns au-dessous des autres, en magnifiques caractères gravés avec soin et qui portent encore par endroits des traces de dorure, les noms des localités, avec les distances intermédiaires, exprimées en milles, par où passait la route de Gadès à Rome, de l'extrémité méridionale de l'Espagne à la capitale de l'Italie, par l'Espagne, la Gaule et l'Italie. Le plus grand de ces vases porte sur le rebord supérieur cette inscription, reproduite sur les autres avec quelques variantes : *Itinerarium a Gades Romam* ; en bas se trouve l'indication de la distance entre les deux points extrêmes : svmm. p. (x) d. ccc. xxxx, c.-à-d. « somme en pas, 1,534,000 » ou 1,534 milles ou 2,300 kil. environ. En laissant de côté les



Gobelet d'argent de Vicarello.

quelques variantes que présentent entre eux les itinéraires des quatre gobelets de Vicarello, voici d'une façon générale l'indication de la route de Gadès à Rome. Ses principales stations étaient en Espagne *Hispalis* (Séville), *Corduba* (Cordoue), *Valentia* (Valence), *Saguntum* (Sagonte), *Dertosa* (Tortose), *Tarraco* (Tarragone), *Gerunda* (Gérone) ; elle franchissait les Pyrénées au *Summum Pyrenæum* (col de Pertus); elle passait en Gaule par *Ruscino* (Castel-Roussillon), *Narbo* (Narbonne), *Bæterræ* (Béziers), *Nemausus* (Nîmes), *Ugernum* (Beaucaire), *Arelate* (Arles), *Cabellio* (Cavaillon), *Apta Julia* (Apt), *Segustero* (Sisteron), *Vappincum* (Gap), *Eburodunum* (Embrun), *Brigantium* (Briançon) ; elle entrait en Italie par le mont Genèvre et le pas de Suse, et gagnait Rome par *Taurini* (Turin), *Placentia* (Plaisance), *Bononia* (Bologne), *Ariminum* (Rimini), et la voie Flaminienne. Il y a ainsi plus de cent noms de localités (104 à 107), sur les Vases apollinaires, chacun étant suivi du nombre des milles qui séparent telle étape de l'étape précédente. On comprend sans peine l'intérêt exceptionnel que peuvent présenter pour les études topographiques et pour l'identification des localités ces précieuses indications, qui sont restées à l'abri des changements de chiffres, des interpolations et de toutes les chances d'erreur si fréquentes pour

tous les autres itinéraires de l'antiquité qui n'ont été conservés que par les manuscrits. On place la date de ces monuments intéressants au IIe siècle de notre ère; dans tous les cas, ils sont antérieurs à l'Itinéraire d'Antonin (V. Antonin [Itinéraire d']). Les Vases apollinaires sont conservés aujourd'hui au musée Kircher, à Rome. On reproduit ici l'un d'eux, qui porte en haut *Ab Gades usque* (*Roma itinerare*) et en bas *Summa Millia*.

G. L.-G.

Bibl. : Padre G. Marchi, *La stipe tributata alle divinità delle Acque Apollinari, scoperta al cominciare del 1852*; Rome, 1852, 32 pp. et 4 pl., in-4. — Orelli-Henzen, *Inscript. latin... collectio*, III.- n° 5210. — Alf. Jacobs, *les Trois Itinéraires des Aquæ Apollinares, explication de la partie qui concerne la Gaule*; Paris, 1859, 20 pp., in-8 (Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*). — Aurès, *Concordance des Vases Apollinaires avec l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem... et comparaison de ces textes avec l'Itinéraire d'Antonin*, 1868, 128 pp., in-8. — P. R. Garrucci, *Revue archéologique*, 1862, I, pp. 254-258; et *Itinerarii di Vicarello* dans les *Dissertazioni archeologiche di vario argomento*; Rome, 1864, pp. 160-176, in-4 (donne le texte complet des quatre Vases). — Ern. Desjardins, *Ann. dell'Instituto di corrisp. archeol.*, 1859; *Table de Peutinger*, p. 58; *Géographie de la Gaule romaine*, 1885, III, pp. 477-479.

APOLLINARIS (Sulpicius), grammairien latin du IIe siècle ap. J.-C., né à Carthage, maitre d'Aulu-Gelle et du grammairien Pertinax. L'auteur des *Nuits attiques* le cite souvent, et parle d'un traité ou recueil intitulé *Quæstiones Epistolicæ*. Suétone a conservé de lui trois distiques relatifs à Virgile (Ed. Reifferscherd, p. 63) Nous possédons des arguments en six hexamètres des douze livres de l'*Enéide* (*Anthologie latine* Ed. Riese, 653). Il est aussi l'auteur des arguments en trimètres iambiques des comédies de Térence, et probablement des arguments en trimètres iambiques non acrostiches placés en tête de cinq comédies de Plaute.

APOLLINARIS. Source minérale, qui émerge dans la vallée de l'Ahr, petit affluent du Rhin, non loin de Neuenahr. Les eaux sont acidulées simples, très chargées en acide carbonique. Ce gaz s'échappe rapidement. L'eau d'Apollinaris est exportée comme eau de table et elle ne vaut ni plus ni moins que ses congénères.

APOLLINARISME, APOLLINARISTE (V. Apollinaire *le Jeune*).

APOLLINE (Sainte), vierge et martyre, morte le 9 fév. 249 sous l'empereur Philippe l'Arabe. Pendant une émeute dirigée contre les chrétiens d'Alexandrie, elle fut saisie par la foule. Après lui avoir cassé les dents, ses bourreaux menaçaient de la faire périr par le supplice du feu, à moins qu'elle ne prononçât des paroles impies. Appolline parut hésiter un instant, comme si elle délibérait en elle-même, puis elle se jeta subitement dans le bûcher préparé d'avance et y trouva la mort. L'intercession de cette sainte est toute puissante contre les maux de dents. Le fait d'Apolline, qui abrégea volontairement sa vie en se jetant elle-même dans le bûcher, a beaucoup préoccupé les docteurs de l'Eglise. Saint Augustin, qui n'ose le justifier, l'explique par une impulsion secrète du Saint-Esprit, fait exceptionnel que les autres chrétiens doivent se garder de prendre pour règle.

G. Q.

APOLLINOPOLIS. Nom de plusieurs villes égyptiennes: 1° *Apollinopolis magna*. Ch.-l. du deuxième nome de la haute Egypte, que les Egyptiens appelaient *Ha-Hor*, « la demeure d'Horus ». Cette ville était, en effet, consacrée à Horus que les Grecs ont assimilé à leur Apollon; elle avait pour nom profane *Tebou*, en copte *Atbô*, aujourd'hui Edfou.

2° *Apollinopolis minor*. Cette ville n'a pas été identifiée d'une manière précise par les égyptologues. M. Brugsch (*Die geogr. des alten Agyptens*, I, 215) incline à la placer dans le dixième nome de la haute Egypte.

3° *Apollinopolis parva*. Ville du quatrième nome de la haute Egypte, dont le nom égyptien revêtait les deux formes *Ha-qes* et *Qosqes*. On y adorait Horus l'aîné *(Harour)*, transcrit Aroëris par les Grecs. Cette ville était située au N. de Thèbes.

APOLLODORE. Nom de plusieurs personnages célèbres de l'antiquité.

1° Peintre athénien, contemporain de Zeuxis, et un peu plus âgé que lui, déjà sur son déclin quand l'autre arrive à son apogée. Il exerça une grande action sur la peinture de son temps, parce que le premier il sut dégrader les ombres et les couleurs et tirer partie de l'ombre portée. Il délaissa la fresque, qui avait fait la gloire de ses prédécesseurs, et donna une importance toute particulière au tableau proprement dit. Pline cite de lui un *Prêtre en prière* et un *Ajax frappé de la foudre*, le même sans doute que celui décrit par Philostrate (*Im*, II, 13). Un commentateur de l'*Iliade* nous apprend que le premier il donna comme attribut à Ulysse le chapeau spécial des navigateurs.

2° Philosophe épicurien, dont il ne reste guère que le nom (*Diog. Laërce*, X, XXV). On lui attribuait jusqu'à 400 ouvrages. Il vivait vers 140-100 av. J.-C. On l'avait surnommé ὁ κηποτύραννος, le roi du jardin d'Epicure.

3° Philosophe stoïcien, surnommé ὁ ἔφηλος, « lentiginosus », au visage couvert de lentilles : contemporain de Cicéron.

4° Statuaire, célèbre par ses statues de philosophes. Pline nous apprend que, rarement content de ses ouvrages, il lui arrivait de les détruire quand ils étaient achevés, ce qui lui valut le surnom d'*insensé*. Le sculpteur Silanion avait taillé son buste et rendu d'une façon remarquable ce trait particulier de son caractère.

5° Grammairien attique du IIe siècle av. J.-C., disciple du stoïcien Panetius et du grammairien Aristarque. Nous possédons de lui sous le titre de *Bibliothèque* un ouvrage de mythographie qui, par les sources où il a puisé et par les traditions qu'il a conservées, est un monument important pour la science des religions antiques. L'auteur y a condensé, en y mettant une sorte d'ordre généalogique, toutes les fables de la comosgonie primitive, et les légendes héroïques jusqu'à la guerre de Troie. Le style de l'œuvre est un mélange de sécheresse prosaïque et de poésie souvent voisine du lyrisme; cette incohérence de langage a fait croire que la *Bibliothèque* telle que nous la possédons est un remaniement sous forme d'abrégé, d'une œuvre écrite primitivement en vers. Apollodore avait aussi composé une *Chronique* ou histoire en vers qui allait de la guerre de Troie à son temps; il l'avait dédiée à Attale II, roi de Pergame. Nous n'en possédons que des fragments, ainsi que d'un poème géographique, utilisé par Etienne de Byzance et par Strabon.

J.-A. H.

Bibl. : Heyne, *De Apollodoro*, éd. Bibl., pp. 1035 et suiv. — Welcker, *Der Epische Cyclus*, I, pp. 88 et suiv.

6° Apollodore le logisticien ou *Apollodote*, auteur d'un traité de calcul d'après lequel Plutarque, Diogène Laërce et Athénée rapportent deux vers sur lesquels repose la légende de Pythagore sacrifiant une hécatombe après une découverte géométrique, sans que cette découverte puisse être autrement précisée.

T.

7° Médecin grec, connu pour avoir adressé au roi d'Egypte, Ptolémée, un traité sur les vins ; il recommandait comme les meilleurs pour la santé, les vins de Naspercènes dans le Pont, d'Orée en Eubée, de Leucas en Acarnanie, d'Ambracie dans l'Epire, et surtout de l'ile Péparéthos. Galien (XIV, 181, 184) donna d'après lui deux antidotes contre la morsure des animaux venimeux ; Pline a souvent puisé dans ses écrits. Il est probablement identique avec l'Apollodore cité par Athénée et par Pline, comme étant l'auteur d'un ouvrage περὶ θηρίων *(de bestiis venenatis)* et d'un autre περὶ μύρων καὶ στεφάνων *(de odoribus)*.

Dr L. Hn.

8° *Apollodore de Caryste*, devenu Athénien par le droit de cité. C'est un des poètes les plus remarquables de la nouvelle comédie attique. On lui attribue quarante-sept comédies, dont il ne reste que des titres et des fragments. Ce qui rend son souvenir particulièrement sympatique, c'est que Térence, sur six comédies qu'il a imitées du grec, en a emprunté deux à Apollodore, l'*Hécyre* et le

Phormion, les quatre autres à Ménandre. Autant qu'on en peut juger par les fragments et par l'imitation de Térence, son comique avait quelque chose d'amer et d'aristocratique. Il ne vise pas au gros rire, mais à une sorte de gaîté pessimiste qui frise la mélancolie. Il mourut vers 260 av. J.-C. La tristesse de ces temps, où Aratus essaya de ranimer les derniers souffles de l'indépendance hellénique, expliquent du reste le caractère d'une telle comédie. Il existe un autre comique du nom d'Apollodore, celui-là originaire de Gela, et de cinquante années antérieur au premier : les grammairiens qui nous ont transmis les fragments de leurs ouvrages ont souvent omis de les distinguer. J.-A. H.

9° *Apollodore de Pergame*, rhéteur grec né dans cette ville au commencement du Ier siècle avant l'ère chrétienne, venu de bonne heure à Rome où il enseigna l'éloquence avec un très grand succès, de manière à exercer sur les études oratoires de cette époque la plus sérieuse influence. Il avait été le maître d'Octave, le futur empereur, et l'avait accompagné en 44, sur l'ordre de César, à Apollonia dans la Nouvelle-Epire, pour y diriger son instruction dans les lettres grecques. A Rome même, Apollodore faisait école. Il y avait pour rival Théodore de Gadare ; tous deux se partageaient la faveur de la jeunesse aristocratique qui se préparait anx carrières publiques par l'éloquence. Apollodore avait écrit quelques ouvrages aujourd'hui perdus, entre autres un manuel de rhétorique adressé à C. Matius, un de ses élèves *(Ars ad Matium);* Quintilien en a reproduit quelques préceptes. Le plus célèbre de ses disciples était M. Calidius dont le talent a été jugé par Cicéron dans le *Brutus*. Si l'on s'en rapporte à ce jugement et à ce que Quintilien dit des préceptes d'Apollodore, on est en droit de considérer ce dernier comme le représentant d'un genre d'éloquence placide et régulière, plus propre aux discussions académiques qu'aux luttes du forum, celle dont Asinius Pollion fut le modèle le plus achevé chez les Latins. J.-A H.

Bibl. : G. Piderit, *De Apollodoro Pergameno et Theodoro Gadarensi rhetor.;* Marbourg, 1842.

10° *Apollodore de Damas*. Apollodore, surnommé *le Damascène*, de son lieu d'origine, la ville de Damas, naquit vers l'an 60 de notre ère et mourut vers l'an 125. Il était à la fois ingénieur militaire, architecte et peut-être sculpteur, et son nom fut immortalisé par les grands et admirables travaux qu'il fit exécuter, sur les ordres de l'empereur Trajan, tant à Rome que dans plusieurs villes de l'empire romain. Appollodore accompagna ce prince dans sa fameuse expédition contre les Daces, et c'est pendant cette guerre qu'il fit jeter sur le Danube *un pont colossal* (V. Pont), en pierre et charpente, représenté sur la colonne Trajane et sur les médailles de Trajan et dont les vestiges des piles se voient encore, dans la saison des basses eaux, près de Turn-Séverin. De retour à Rome, Trajan fit faire par Apollodore, vers l'an 113, ce magnifique *forum* (V. ce mot), le *Forum de Trajan*, exemple unique de constructions antiques exécutées et achevées sans interruption et comprenant la *basilique Ulpienne* (V. Basilique), deux *bibliothèques* (V. ce mot), un *temple octastyle* dont la construction, un peu postérieure, date du règne d'Adrien, qui le dédia à la mémoire de Trajan, son père adoptif, et enfin, à chaque extrémité, deux *portiques* en hémicycle, décorés de pilastres avec frontons circulaires et aigus alternés, dont les ruines sont désignées, souvent à tort, sous le nom de *Bains de Paul-Emile*. En outre, trois monuments commémoratifs, de ceux si chers aux Romains, ornaient ce forum dont, suivant Pausanias (l. V, c. xii), tous les édifices étaient couverts de tuiles de bronze. A l'entrée était l'*Arc de Trajan*, arc de triomphe détruit pendant les invasions barbares, mais dont la meilleure partie du monument et des bas-reliefs avait été enlevée sous Constantin et nous a été conservée en revêtement de l'arc de triomphe élevé en l'honneur de ce prince ; au milieu, était la *Colonne Trajane* (V. Colonne), remarquable type encore existant de ces anciennes colonnes historiées que les nations modernes ont imitées à l'envi, et enfin, entre la colonne et le temple de Trajan, s'élevait la *statue colossale équestre de Trajan*, elle aussi détruite lors des invasions des barbares. D'autres édifices à Rome, ainsi que les agrandissements du *Circus Maximus* (V. Cirque), les *arcs de triomphe de Trajan à Bénévent et à Ancône* (V. Arc de Triomphe), avec le *port et le pont d'Ancône*, sont attribués par tous les auteurs à Apollodore, qui passe pour avoir été en quelque sorte le *surintendant général* des constructions que, suivant les auteurs latins, Trajan faisait élever, comme par enchantement, sur la surface de toute la terre. Après la mort de Trajan, Apollodore qui, du vivant de cet empereur, s'était attiré la haine de son successeur Adrien, fut exilé, puis mis à mort par ordre de ce prince. Apollodore, dans son exil, avait écrit et dédié à Adrien un *Traité des Machines de guerre*, aujourd'hui perdu, qui, avec le témoignage de Procope (*de Ædif.*, l. IV, c. vi), ne laissait aucun doute sur sa participation aux campagnes de Trajan sur le Danube : aussi n'hésite-t-on pas à reconnaître Apollodore dans un personnage trois fois représenté sur la colonne Trajane dans l'exercice du commandement de militaires occupés à des travaux de défense. Il existe en outre de cet architecte un buste au musée Capitolin, à Rome, et un autre au musée de Munich (Salle des Romains). Charles Lucas.

Bibl. : Pline le Jeune, *Panégyrique*, 51. — Spartien, *Hadrien*. — Amm. Marcellin, l. XVI, c. x. — Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LXIX, c. iv, trad. Gros et Boissée; Paris, 1869, in-8, t. IX. — Fabretti, *De columna Trajana;* Rome, 1683, in-4. — Fr. Gori, *De col. Traj.;* Amsterdam, 1752. in-fol. — Canina, *Archit. rom.;* Rome, 1840, in-fol. ; *Storia dell'arte*, c. iv, — Brunn, *Gesch. der Griech. Künstler;* Stuttgart, 1859, in-8 ; *Apollodoros, Restaurations des pensionnaires de l'Acad. de France à Rome* (Bibl. de l'Ecole des beaux-arts), travaux de MM. Percier, Lesueur, Guadet, in-fol., en cours de publication.

APOLLODOTE, un des rois grecs de la Bactriane, cité par Justin et le *Périple de la mer Erythrée;* il régnait en Arachosie et Drangiane, vers la fin de la vie d'Eucratidès, en 165 av. J.-C. On ne connaissait pas de monnaies de ce prince avant la découverte du col. Tod en 1826 dans le Pendjâb ; on savait cependant qu'il en avait existé, car l'auteur anonyme du *Périple de la mer Erythrée* dit (§ 47) que, de son temps (IIe siècle de J.-C.), il y avait encore à Barygaza (mod. Barotcha, sur la Nerbudda) d'anciennes drachmes à l'effigie d'Apollodote et de Ménandre. Les monnaies d'A. sont bilingues : la légende grecque porte « grand roi



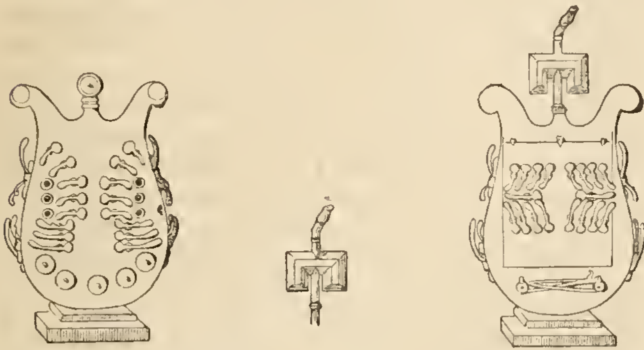

Apollodote, d'après une monnaie d'argent du Cabinet de France.

Soter et Philopator » et la légende en caractères bactriens (alphabet du N.-O.) : *Maharajasa tradatasa apaladatasa* « du grand roi, sauveur (Soter) A. ». A côté des belles monnaies d'or et des tétradrachmes d'Apollodote, il existe des pièces de moins bon style qui ont fait supposer qu'il pouvait y avoir eu deux souverains, dont l'un d'une époque plus récente, dans la série des successeurs d'Alexandre dans l'Inde. E. Dr.

Bibl. : Prinsep, *Indian Antiq.* — Sallet, *Nachfolger Alexanders*. — P. Gardner, *Greek Coins of Bactria*, 1886.

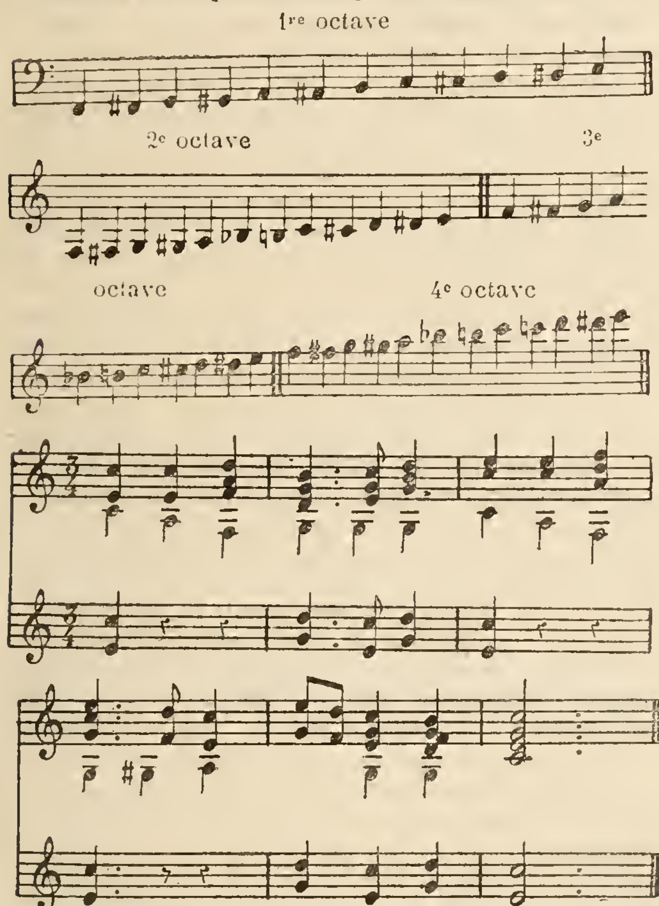
APOLLOLYRA. Instrument à vent d'une étendue de quatre octaves, inventé par Ernest-Léopold Schmidt, en 1832. C'était une machine assez compliquée, une sorte de perfectionnement du psalmelodikon de Weinrich. L'intention de l'inventeur avait été de réunir dans un même instrument les timbres du violon, de la clarinette, du basson et du cor. L'apollolyra, comme son nom l'indique, avait la forme d'une lyre; il était en bois noir avec pied

et clefs en cuivre; devant, étaient seize clefs et huit trous; derrière, dix-huit clefs et huit clefs des deux côtés pour le pouce et le petit doigt. L'embouchure en cuivre était une sorte de composé en bec de la clarinette et de l'embouchure



Apollolyra vu des deux faces.

du cor. On pouvait exécuter six parties à la fois sur cet instrument. Voici, du reste, son étendue et un fragment du *God save the queen* arrangé pour apollolyra :



Bibl. : Mendel, *Musikalisches Conversations-Lexikon*, t. I, p. 259. — *Allgemeine musikalische Zeitung*, 1833, p. 82.

APOLLON. I. Mythologie. — Apollon est un des grands dieux grecs, une des divinités olympiennes. Ce n'est pas un dieu de premier rang comme Zeus, Hadès ou Poseidon, qui sont censés se partager le gouvernement du monde; mais il les dépasse en importance, aussi bien que les autres dieux de second rang comme Arès, Athèna, Artémis ou Héphaistos. En effet, les dieux suprêmes ont été de bonne heure négligés par les fidèles et peu considérés; l'esprit grec, net et précis, les dépouilla de tous les éléments qui n'étaient pas parfaitement intelligibles, c.-à-d. de tout ce qui leur eût donné une grandeur analogue à celle des divinités des peuples de l'Orient. Les dieux de second rang, plus voisins de l'homme, l'occupèrent davantage. Mais la plupart n'eurent que des cultes locaux, épars, presque sans lien les uns avec les autres; au contraire, la religion d'Apollon faillit devenir universelle dans le monde grec; conçu comme le type idéal de l'Hellène, il resta pour les poètes, comme pour les dévots qui venaient consulter ses oracles, la divinité la plus active et la plus constamment vénérée. Ce n'est pas qu'il ait jamais tenté de supplanter Zeus; il ne fit que s'associer au dieu suprême, et toute sa prétention fut de parler en son nom. Important déjà dans Homère, prépondérant au vie siècle et au ve, au moment de l'apogée de l'oracle de Delphes, son culte déclina avec le véritable esprit grec, mais ne périt qu'avec l'hellénisme et quand le christianisme en eut achevé la ruine.

L'étymologie du nom d'Apollon est douteuse : on en a proposé beaucoup : les deux principales sont Apellon et Abelios; celle-ci affirme qu'Apollon est avant tout un dieu solaire, celle-là s'accorde aussi bien avec les hypothèses opposées. En tout cas on trouve le nom sous les formes 'Απέλλων (vases de Vulci, de Cadmos aujourd'hui à Berlin, inscription de Mégare, etc.) et Ἄπλουν, forme thessalienne (Cf. Aplu, étrusque). On a beaucoup discuté ces questions d'étymologie, depuis le *Cratyle* de Platon; on espère arriver ainsi à préciser la nature primitive du dieu. C'est là un point encore plus controversé : Apollon est-il ou non un dieu solaire? Nous exposerons les deux systèmes en présence; une synthèse serait forcément incomplète, d'autant plus que la discussion porte non seulement sur la nature primitive du dieu, mais sur toute sa mythologie. Nous exposerons la théorie d'Apollon dieu solaire, d'après M. Roscher qui l'a développée suivant une rigoureuse logique, et la théorie d'Apollon, divinité morale d'après Otfried Müller. Nous commencerons par l'analyse du système de M. Roscher. — Apollon est un dieu solaire, cela résulte des épithètes par lesquelles on le caractérise : Λύκειος, λυκηγένης ramènent à la racine λυκ (lumière); tel est aussi le sens de Φοῖβος (brillant), d'Εωίος, Ἔναυρος (dieu de l'aube), de χρυσοκόμας (aux cheveux d'or), etc. Dieu du soleil, Apollon préside naturellement aux divisions de l'année, aux saisons, aux mois; spécialement aux saisons chaudes (printemps, été, automne). On suppose que pendant l'hiver il est retiré chez les *Hyperboréens*; au printemps des fêtes célèbrent son retour que chante le *Péan* (V. ce mot); sa naissance est placée au printemps. Dieu de l'été et de l'automne, il préside aux maladies que développe la chaleur, c'est lui qui envoie et guérit les fièvres; il est le protecteur de l'agriculture. D'autre part le dieu de la lumière physique devient naturellement le dieu de la lumière spirituelle, il prédit l'avenir et d'abord les phénomènes météorologiques qui dépendent de lui. Apollon étant le dieu des oracles et de l'enthousiasme divinatoire, fut, par association d'idées, le dieu de la musique et de la poésie. Le dieu solaire est souvent représenté comme un héros combattant les fléaux naturels (nés de l'hiver ou de l'obscurité), d'où la conception d'Apollon dieu de la guerre. Comme il préside aux faits les plus importants de la vie sociale (agriculture, santé, guerre), on est porté à en faire le patron des cités, par suite des colonies qu'on fonde, d'autant que c'est au printemps, sous ses auspices, que recommence la navigation. Il s'occupe de la santé morale comme de la santé du corps, et il est le dieu de l'expiation et des purifications! Enfin, comme tous les dieux solaires, on se le représente beau et d'une éternelle jeunesse. Dans cette hypothèse, les caractères moraux d'Apollon dérivent de sa nature physique. — C'est un point de vue diamétralement opposé à celui d'Otfried Müller, pour qui Apollon n'a qu'un rôle et des attributs exclusivement moraux. Il est complètement distinct du dieu du soleil, Hypérion ou Hélios, dont partout le culte subsiste à côté du sien; ce n'est qu'assez tard qu'on songea à les identifier : les mages perses par une idée superficielle, les philosophes partant d'idées préconçues; même à l'époque Alexandrine, l'assimilation est encore contestée. Apollon n'a aucun des caractères des dieux naturalistes qui incarnent l'une des puissances créatrices de la nature; il reste célibataire; à peine peut-on lui reprocher quelques amourettes avec des nymphes; nulle trace dans son culte de l'adoration des forces productives; quel contraste

avec celui de Dionysos par exemple ! Apollon d'ἀπέλλων ou ἀπείργων est un synonyme d'ἀλεξίκακος, le dieu qui écarte, le dieu protecteur et vengeur, les épithètes de φοῖβος, λύκειος s'appliquent à la pureté morale. Apollon est un dieu vraiment grec : il n'est ni italique, ni pélasgique, ni oriental ; c'est le dieu des Doriens, les Hellènes par excellence. Le premier centre de son culte est Tempé, d'où il se propagea à Delphes, à Délos et à Gnosse en Crète. Dans une seconde période, les Crétois, maîtres de la mer, le portèrent sur les côtes de la mer Egée (Lycie, Troade, Ionie, Ténare, Trézène, Mégare). De Delphes il se propagea en Béotie et en Attique où agit aussi l'influence crétoise. La troisième période est proprement dorienne ; après l'invasion et les conquêtes des Doriens, partout ceux-ci élevèrent des temples à leur dieu national ; la colonisation, en partie provoquée et dirigée par Delphes, achève de faire d'Apollon le grand dieu grec. Son culte atteste cette unité d'origine ; ce n'est pas une combinaison de plusieurs divinités sous un seul nom, partout on le désigne par les mêmes épithètes (Lykeios, Delphinios, Pythios), partout on retrouve les mêmes légendes et les mêmes usages.

On ne conteste plus guère aujourd'hui qu'Apollon soit en principe un dieu solaire ; les épithètes par lesquelles on le désigne, son rapport avec le calendrier, la date et la nature de quelques-unes de ses fêtes, certains traits de sa légende, surtout celle des *Hyperboréens* (V. ci-dessous) ne sont guère explicables autrement ; en tout cas, il est incontestable qu'Apollon a hérité d'un grand nombre de fonctions d'Hélios. Il est assez probable aussi, contrairement à l'opinion d'O. Müller, que son culte est d'origine orientale ; on le rencontre d'abord aux confins du monde grec, en Lycie, en Troade, en Crète, et il est facile de comprendre comment de là il a pu passer à Tempé. Sur les questions d'origine, la théorie d'O. Müller paraît donc excessive ; mais quant à la conception générale du culte apollinien et de son rôle en Grèce (sauf quelques exagérations), elle est bien plus solide. Apollon peut être une personnification du soleil, mais quand son individualité se fut dégagée, « il agit d'après les lois de la psychologie, et non d'après celles de la physique » et son caractère originel de dieu solaire ne rend compte ni de toute sa légende ni de son culte. Dans les poèmes homériques, le document le plus ancien que nous ayons sur la religion grecque, Apollon n'a presque aucun trait qui rappelle son origine naturaliste ; c'est un dieu puissant et redoutable qui ne se départit jamais de sa gravité sereine et ne se laisse pas aveugler par la passion ; il sait combien est grande la distance des dieux aux hommes ; il protège les mortels ou les châtie, aussi bien pour venger ses prêtres, que pour punir l'orgueil des Niobides. Hésiode distingue soigneusement Apollon d'Hélios ; de même l'hymne homérique à Apollon pythien. A mesure que nous descendons le courant de la littérature grecque, les rapprochements se multiplient et Apollon finit par devenir tout à fait le dieu du soleil ; mais cette transformation coïncide avec le déclin de son culte. Sans nous attarder davantage à cette question d'origine, nous allons étudier successivement l'histoire légendaire du dieu avec les principaux mythes qui s'y rattachent, les différents aspects sous lesquels Apollon se présente et l'organisation de son culte.

Apollon est fils de *Zeus* et de *Lêto* et frère d'*Artémis* (V. ces noms) ; sa naissance nous est racontée par l'hymne homérique à Apollon délien. Lêto, poursuivie par le ressentiment d'*Hera*, l'épouse de Zeus, erre autour de la mer Egée, cherchant une terre qui veuille abriter son fils ; elle finit par l'obtenir de Délos au prix de magnifiques promesses. Protégée par les déesses de l'Olympe et assistée par *Ilithyia* (V. ce mot), elle met au monde Apollon. On montrait encore à Délos, au pied du mont Kynthios, le palmier sur lequel elle s'était appuyée et le petit lac circulaire consacré au dieu (V. Délos). Une autre légende faisait naître le dieu près d'Ephèse, dans le bois sacré d'Ortygie. Une autre variante veut que l'île de Délos ait flotté et erré sur la mer jusqu'au moment de la naissance d'Apollon. — Le premier exploit du jeune dieu nous est raconté dans l'hymne homérique à Apollon pythien : c'est sa victoire sur le monstre Python, le plus intéressant et le plus important des mythes relatifs à Apollon. Python ou Delphyne est un dragon femelle, établi près du temple de Delphes, qui dévorait les hommes et leurs troupeaux. Le dieu le perça de ses flèches et s'écria : « Pourris maintenant sur la terre féconde ; tu ne seras plus le fléau des mortels qui amènent ici leurs hécatombes ; ni Typhœus ni la Chimère ne te sauveront, la noire terre et le rayonnant Hypérion te feront pourrir .» Tel est, résumé dans ses traits essentiels, le plus ancien récit ; il y en a beaucoup d'autres, mais les divergences portent sur des points secondaires. On a essayé d'expliquer ce mythe de bien des manières : les uns voient dans le monstre le torrent qui descend de la montagne au printemps, ravage la plaine et tarit bientôt, séché par le soleil ; pour d'autres, c'est un symbole des forces indisciplinées de la nature, domptées par Apollon (d'après une version, en effet, le monstre aurait été suscité par Gæa à qui Apollon enleva l'oracle de Delphes) ; d'autres enfin, s'appuyant sur la mythologie comparée, retrouvent dans ce mythe grec une tradition commune à la race indo-européenne ; la victoire d'Indra sur le dragon Vritra ou le serpent Ahi leur en fournit la clef : il retrace soit la lutte de la lumière contre les ténèbres, soit le drame de l'orage, où le dragon personnifie l'éclair. Ces questions d'origine sont, par leur nature même, à peu près insolubles. En tout cas les Grecs ne prenaient pas leur mythe au sens allégorique. Après sa victoire, Apollon, qui s'était souillé par un meurtre, était obligé d'aller se purifier ; son exil durait huit ans (99 mois lunaires), au bout desquels il se purifiait à Tempé, faisait les sacrifices expiatoires, se couronnait de lauriers et revenait à Delphes. Le chemin qu'il suivait était la *Voie sacrée*. Tous les huit ans, à la grande fête du *Septérion*, on donnait une nouvelle représentation du mythe. On construisait près du temple une cabane qui était censée abriter le dragon. Un jeune garçon, jouant le rôle du dieu, s'en approchait par un chemin détourné et y lançait une flèche ; puis il se précipitait à l'attaque avec son cortège, démolissait et brûlait la cabane. Il s'enfuyait alors vers le N., allait jusqu'à Tempé où il se purifiait et d'où il revenait par la *Voie sacrée*. Cette légende est intimement liée aux fêtes de Delphes (V. Delphes et Pythiques [fêtes et jeux]). — L'absence d'Apollon, son voyage dans un pays septentrional, son retour au printemps sont autant de traits invoqués par ceux qui font de lui un dieu solaire ; ces traits se retrouvent, plus accentués, dans le mythe de son séjour chez les *Hyperboréens*. Chaque année, dit-on, il se retire dans la région hyperboréenne, dans l'extrême N., au delà des monts Riphée, séjour de Borée, dieu de l'hiver et des mauvais temps. Dans ce pays règne un jour perpétuel, et les Hyperboréens, prêtres du dieu, sont ses serviteurs favoris. Chaque année, en automne, des hymnes d'une gravité triste, chantent le départ d'Apollon (ἀποδημία) ; au printemps on le rappelle par des hymnes dits κλητικοί et il reparaît monté sur un cygne ou un griffon. D'autres mythes admettent aussi que le dieu s'absente pendant l'hiver ; à Delphes, il cède la place à Dionysos ; à Délos, on croit qu'il se retire à Patara en Lycie. — Les autres mythes apolliniens sont d'importance secondaire. Enumérons les principaux : 1° la servitude chez Admète, à laquelle Zeus le condamne pour venger la mort des Cyclopes. Apollon guide les troupeaux du roi. O. Müller veut lier ce récit à celui de l'expiation imposée après la mort du dragon : il identifie Admète avec Hadès et veut que l'expiation ait consisté dans cette sujétion vis-à-vis des divinités souterraines ; le mythe aurait un profond sens moral. Cette ingénieuse hypothèse n'a pas été admise en général. — 2° Apollon et Poseidon subissent une servitude analogue au profit du roi de Troie Laomédon. — 3° Le mythe de Daphné, où Max Müller voyait

une personnification de la fuite de l'Aurore devant le Soleil, est un des plus gracieux ; poursuivie par Apollon, la jeune nymphe est changée en laurier. — 4° Le dieu tue son jeune ami Hyacinthe en jouant au disque avec lui ; Hyacinthe personnifierait la végétation du printemps tuée par le soleil d'été. — 5° Les différentes luttes soutenues par le dieu contre ses ennemis ; le monstre Tityos (analogue à Python), les géants Aloïdes, l'aarhe Eurytos d'Œchalie (les Œchaliens étaient ennemis des Doriens, les fidèles d'Apollon) ; l'extermination des Niobides. — 6° La défaite et la mort de Linus et de Marsyas qui lui avaient disputé le prix de la musique. Tels sont les principaux actes par lesquels Apollon a prouvé sa puissance. On pourrait consacrer à chacun de ces mythes une longue étude : elle nous en apprendrait moins sur la nature d'Apollon que les quelques détails que nous allons donner sur ses différents cultes et les différents aspects sous lesquels il était conçu par les populations grecques.

Les épithètes par lesquelles on le désigne le plus fréquemment sont : Phœbus (Phoibos), dont nous avons indiqué le sens ; Pythien (Pythios ou Pythoktonos), qui se rapporte au mythe du dragon ou à la racine πυθ (cf πυνθάνομαι, consulter) et à l'idée de la divination, une attribution fondamentale d'Apollon ; Delphinios, qu'on peut rapprocher du nom de Delphes, et du Dauphin, consacré à Apollon ; Lycien (Lykios) qu'on explique, soit par l'idée de lumière, soit par les rapports du dieu avec la Lycie, soit par le nom du loup (λύκος) qui lui est consacré. Ce sont là des épithètes qu'on retrouve partout : la plupart ont été expliquées indifféremment par son origine solaire ou par son caractère moral. Nous allons maintenant étudier les différentes formes et les différentes fonctions d'Apollon, en les rattachant autant que possible à ses principaux caractères : dieu solaire, divinité agricole, divinité morale, dieu des arts, enfin, il est le principal interprète de la volonté céleste dans la divination. — Il est difficile d'expliquer autrement que par le caractère solaire d'Apollon ses rapports avec le calendrier ; attestés par plusieurs surnoms, ὡρίτης, νεομήνιος (dieu des heures, dieu qui renouvelle les mois), de nombreuses fêtes qui toutes tombent dans la saison chaude. Les *Daphnéphories*, fêtes d'Apollon Isménien à Thèbes, sont particulièrement significatives ; on couronnait de laurier, d'olivier et de fleurs, un morceau de bois, surmonté d'une sphère qui représentait le soleil et entouré de boules plus petites représentant les autres astres. Les fêtes qui célèbrent la naissance du dieu les *Théophanies* sont placées au printemps ; en été on trouve les *Thargélies*, fêtes ioniennes (avec procession et sacrifices à Hélios, aux fleurs et aux Kharites) ; les *Hyacinthies* laconiennes (V. ces mots). Le septième jour du mois est consacré à Apollon ; de même les jours de pleine lune et assez généralement le vingtième jour du mois. La période de huit années (99 mois) qui établit la concordance entre l'année lunaire et l'année solaire est aussi la période sacrée du culte de Delphes. L'*Apollon Aiglétès*, adoré à Anaphé, près de Théra, l'*Apollon Kynnicos* d'Athènes et de Corinthe sont aussi des dieux solaires ; de même l'*Apollon Heoos*, et l'*Apollon Enauros* de Crète, dieux de l'aube, et l'*Apollon Horomédon* de Ténos, dieu des heures. En outre, nous avons vu qu'on prétend retrouver des mythes solaires dans la plupart des mythes apolliniens.

Bien différente est la physionomie d'Apollon dieu agricole ; à ce type se rattache l'*Apollon Carneios*, apporté à Amyclées par les Agides et adoré par tous les Doriens ; c'est bien le dieu d'un peuple pasteur ; κάρνος veut dire mouton. Non moins important était le culte arcadien d'*Apollon Nomios* qu'O. Müller lui-même renonce à rattacher à son type d'Apollon. C'est encore un dieu pasteur. Ce culte est très ancien, et une des principales faces d'Apollon est certainement ce type de dieu berger ; c'est à lui qu'Hermès dérobe ses vaches (cf. *Hymne homérique* à Hermès). Apollon a gardé les troupeaux d'Admète et de Laomédon. Il a aussi de nombreux rapports avec les Nymphes, leur chef dit une inscription de Thasos. D'autres épithètes dérivent de la même idée ; *Smintheus*, tueur de rats, le fléau des laboureurs ; *Parnopios*, tueur de sauterelles ; *Galaxios*, *Epimèlios*, *Poimnios*, etc., dieu berger ; *Agreus*, dieu chasseur ; on prétend même qu'Aristée, héros et protecteur divin des bergers, doit être identifié avec Apollon. — L'Apollon d'Amyclées, de la statue duquel nous parlerons plus bas, parait avoir été une divinité naturaliste, analogue à l'Arès thrace, peut-être d'origine minyenne ; c'est le dieu qui vivifie et qui tue, c'est de ce culte que relèvent les *Hyacinthies* (V. ce mot). — Citons encore l'*Apollon Agyieus*, le dieu des rues, symbolisé par un pilier conique que l'on trouvait à Athènes devant chaque porte ou dans chaque cour, et l'*Apollon Patrôos*, divinité nationale des Athéniens, fils d'Athéna et d'Héphaïstos, ancêtre mythique des Ioniens, protecteur des *Phratries* (V. ce mot) qui ne put d'ailleurs évincer Athèna, la grande divinité locale.

L'empire d'Apollon est, avant tout, le monde moral. C'est le dieu pur par excellence ; à Délos, dans son île sacrée, on ne doit ni naitre ni mourir ; après avoir tué Python, il faut qu'il expie et se purifie ; il préfère les sacrifices où le sang n'est pas versé ; si, en certains endroits, il exige des sacrifices humains (ou du moins le simulacre), c'est qu'il faut que la cité se débarrasse des criminels qui la souillent. Mais que ce criminel s'approche de l'autel du dieu, qu'il expie et se purifie selon les rites, Apollon l'accueille avec bienveillance comme il fit pour Oreste. Aux Thargélies les fêtes purificatives (καθαρμοί) jouent un grand rôle. Toute justice criminelle étant liée à une purification, il est dans une certaine mesure le dieu de la justice ; à Athènes le polémarque la rend dans le Lycée, près de la statue d'un loup. Le *Péan*, le chant national des Doriens, se chante après qu'on a écarté un malheur. C'est qu'en effet le dieu pur est aussi un dieu puissant qui sait punir ses ennemis et protéger ses fidèles. On attribue à ses flèches invisibles, non seulement la peste, mais toute mort subite ; il est le conducteur des Mœres (Parques) (μοιραγέτης) ; il châtie l'orgueil des Niobides jouant le rôle de la Némésis d'Hérodote. Mais il est aussi le dieu qui secourt (ἐπικούριος) et qui écarte les maux ou les dangers (ἀλεξίκακος) ; en un mot, il remplit une grande partie du rôle qu'on est habitué à voir jouer au dieu suprême. Il protège l'homme et les cités, non seulement contre les ennemis ou les fléaux, mais aussi contre la maladie en général ; il est le dieu médecin, Apollon *Oulios* : c'est lui qui a enseigné leur science à Chiron et aux médecins de l'âge héroïque, Machaon, Podalise, Asklèpios même, qui finit par s'élever au rang de grand dieu et s'asseoir dans l'Olympe à côté de son protecteur devenu son père (V. Asklèpios).

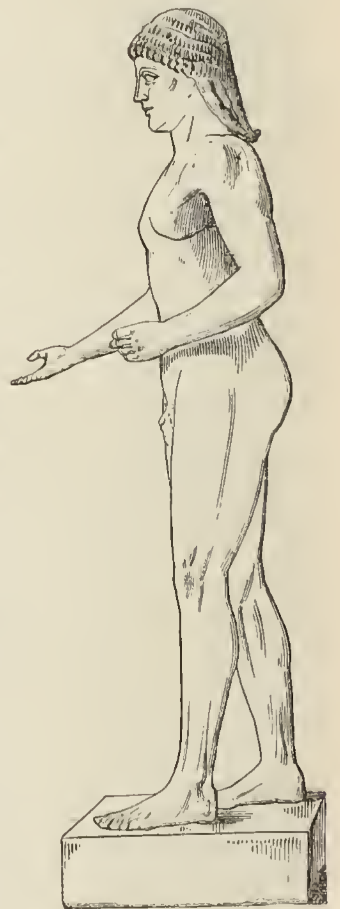
Apollon est aussi le dieu de la musique, au sens où l'entendaient les Grecs, c.-à-d. de l'ensemble des arts. Il est représenté portant dans sa main les trois *Kharites* (les trois Grâces) ; il conduit le chœur des *Muses*. Il charme l'Olympe des mélodies de sa cithare et triomphe de ses imprudents rivaux Linus et Marsyas.

Apollon est par-dessus tout le dieu de la *Divination* (V. ce mot). C'est par ses oracles, surtout celui de Delphes, que son culte s'est généralisé, a étendu son influence jusqu'aux limites des pays helléniques et acquis, vers le VIe siècle, une prépondérance incontestée. La divination ne paraît pas cependant avoir été une de ses fonctions primitives et il est probable que le premier oracle d'Apollon fut celui de Pytho ou de Delphes. Il l'enleva, non sans luttes, aux divinités chtoniennes qui le détenaient et l'écho des combats soutenus contre Gæa (la Terre), la vieille déesse locale, est venu jusqu'à nous. Il finit par les supplanter, grâce à ses adorateurs crétois, venus par mer, et aux Doriens, descendus de la montagne ; il hérita de l'antre prophétique, de cette crevasse par laquelle on pouvait communiquer avec les puissances souterraines. Aux vieux rites, s'en ajoutèrent d'autres ; on apprit à discerner la volonté des dieux non seulement dans les voix souterraines entendues surtout dans les songes et dans les signes célestes, mais aussi dans le vol des oiseaux ; on appliqua

presque toutes les méthodes divinatoires, jusqu'au jour où l'on emprunta au culte de Dionysos l'élan mystique et l'enthousiasme prophétique de ses élues, instrument passif de la pensée divine, et où l'on assit la pythie sur son trépied, au-dessus de la fameuse crevasse. Nous ne ferons pas ici l'histoire de l'oracle ni de l'habile corporation sacerdotale qui y était préposée. On trouvera à l'article *Delphes* le détail de cette histoire; qu'il nous suffise de rappeler ses tendances oligarchiques, son influence directrice sur l'expansion coloniale (d'où le nom d'*Apollon Archégète*, fondateur de cités), son intervention dans les affaires politiques et religieuses, les encouragements donnés au culte des héros, enfin les doctrines morales de l'oracle, dont on ne saurait méconnaître le rôle et la portée.—Les autres oracles apolloniens furent nombreux, subordonnés cependant à celui de Delphes; énumérons les principaux : Abæ en Phocide; Tégyre en Béotie qui disputait à Délos l'honneur d'avoir donné le jour au dieu; Akræphia (consacré à *Apollon Ptoos)*; l'Isménion de Thèbes; l'oracle d'Argos, celui d'Ilysiæ, etc. En Asie Mineure, on peut citer entre autres le grand oracle des Branchides à Milet, celui de Klaros près de Colophon, celui de Troade d'où partit la légende de la *Sibylle* (V. ce mot), de Patara en Lycie, de Daphné à Antioche, qui tous eurent leur moment de grande vogue. Néanmoins, les sacerdoces apolliniens ne réussirent jamais à monopoliser à leur profit la divination; ils en donnèrent l'expression la plus élevée, et éclipsèrent leurs rivaux, mais ils connurent eux aussi, et avant d'autres, les vicissitudes de la fortune. C'est que le culte d'Apollon déclina en même temps que le libre génie hellénique dont il était dans l'ordre religieux la création la plus parfaite. Dieu des Ioniens, archer divin, musicien et poète, héritier d'Hélios et de Poseidon, les Doriens en avaient fait le dieu moral et purificateur, qui guérit le corps et l'esprit, l'interprète attitré de Zeus. Il était devenu le type idéal de l'Hellène, beau, sage, vaillant et habile, dieu de la science et des arts; mais avec la décadence de l'Hellade, l'invasion des cultes orientaux, on reconnut ou crut reconnaître son identité avec le soleil; les stoïciens la démontrèrent; il se confondit avec Hélios et Hypérion; les caractères physiques l'emportèrent et sa personnalité s'effaça peu à peu; il dut céder la place à des divinités nouvelles, qui satisfaisaient mieux les aspirations mystiques des générations nouvelles ou les besoins superstitieux du vulgaire.

Il nous reste à dire quelques mots du culte d'Apollon à Rome. Il y fut importé de bonne heure sous les Tarquins, avec les livres sibyllins venus de Cumes ou par *Cæré* (V. ce mot) dont nous savons les relations avec Delphes. Il n'eut longtemps à Rome qu'un temple, bâti en 422-428 pour détourner une épidémie; aux *lectisternia* (V. Lectisternium) institués dans le même but, Apollon jouait un rôle capital. Les jeux apollinaires furent introduits en 212 au temps de la seconde guerre punique, après consultation des livres sibyllins (comme les *lectisternia)*. L'importance d'Apollon s'accrut à mesure que prévalait l'interprétation philosophique qui en faisait le dieu du soleil. Elle devint très grande sous Auguste qui révérait en lui le patron d'Énée, l'ancêtre mythique de la gens Julia et qui lui attribuait en partie sa victoire d'Actium; c'est dans le temple d'Apollon sur le Palatin que fut chanté le *Carmen sæculare* d'Horace. En somme, Apollon fut toujours pour les Romains un dieu étranger; introduit et développé par les livres sibyllins, son culte n'eut avant et après Auguste qu'un rôle secondaire.

II. Archéologie. — Il n'y a peut-être pas de divinité grecque qui ait été représentée aussi souvent qu'Apollon; nous savons les noms de près de quarante des artistes qui l'ont figuré et nous sommes en mesure d'indiquer, au moins dans les lignes générales, les transformations successives qu'ils font subir au type du dieu. Apollon Agyieus était et resta jusqu'au bout symbolisé par un pilier conique tel qu'on le voit sur plusieurs médailles. L'idole à quatre oreilles et quatre bras de Sparte, celle d'Amyclées, pilier décoré d'une tête casquée, de pieds et de bras armés de la lance et de l'arc, sont déjà des images un peu moins rudimentaires; mais il ne s'agit pas encore d'art. Au VIe siècle apparaît un type raide, et qui rappelle un peu celui des statues de l'Egypte. Nous y rattacherons l'Apollon d'Orchomène du musée d'Athènes, celui de Ténéa du musée de Munich, et celui d'Actium du musée du Louvre. L'attribution à Apollon des deux premières de ces statues a été sérieusement contestée. Le dieu est figuré debout, dans l'attitude de la marche, les bras étendus le long du corps, les mains fermées; quelquefois les bras sont séparés du corps; l'avant-bras, étendu, présente un attribut; le visage est imberbe et les cheveux, longs, tombent sur le cou. Ce type n'est pas d'ailleurs particulier à Apollon: aucune attitude, aucun attribut spécial ne distinguent le dieu; de là les doutes sur la dénomination de plusieurs de ces statues. Bien plus caractéristique était la statue exécutée à Délos par Tektaios et Angelion, deux élèves des sculpteurs crétois et dont une monnaie athénienne nous a conservé le souvenir. Apollon tient l'arc de la main gauche, la droite soutient les trois Kharites (les trois Grâces) et des instruments musicaux. Les vases peints sur lesquels Apollon est représenté comme dieu de la musique offrent un caractère nettement tranché. Nous passons rapidement sur ces représentations et sur les monnaies, malgré le grand intérêt qu'elles offrent à l'archéologue, pour arriver aux œuvres des maîtres. Le premier est Kanakhos, auteur de l'*Apollon Didyméen* (fig. 1); enlevée par les Perses et emportée à Ecbatane, la statue ne fut rendue aux Milésiens qu'à l'époque de Séleucus; les monnaies de Milet et le bronze de Piombino (au Louvre) peuvent nous en donner une idée; le visage est encore sans expression, mais le modelé a fait de grands progrès. — Nous ne sommes guère renseignés sur la manière dont Phidias et son école rendirent le type d'Apollon; car nous ne savons rien de l'*Apollon Parnopios*, sculpté par Phidias et placé sur l'Acropole d'Athènes, et on n'est pas d'accord pour la dénomination des dieux groupés dans la frise du Parthénon; enfin la tête manque à l'Apollon de la frise de Phigalie. Le type de l'*Apollon Citharède* reste complètement distinct dans cette période comme dans la précédente. Il porte la robe (χίτων) et la chlamyde, il a en général de longs cheveux bouclés; il figure sur un grand nombre de vases antiques et sur plusieurs bas-reliefs (Cf. O. Jahn *Bilderchroniken*). — Nous connaissons beaucoup mieux les Apollons exécutés par les sculpteurs du IVe siècle, l'époque de Scopas et de Praxitèle. L'*Apollon Citharède* de Scopas (dont l'*Apollon Musagète* du Vatican paraît être une réplique) marque un grand progrès. Le dieu est couronné de laurier; il s'avance l'air inspiré, jouant de la cithare. L'expression du visage et le mouvement général de l'œuvre sont très remarquables. Exécutée pour Rhamnonte, cette statue fut consacrée par Auguste dans le temple du Palatin. C'est à ce moment que le type d'Apollon se fixe : à vrai dire, les sculpteurs du IVe siècle


Fig. 1.— Apollon didyméen

créèrent plusieurs types assez différents, mais par la suite on ne fit guère que les reproduire, sans beaucoup s'en écarter. Une des créations les plus originales et une des plus belles est l'*Apollon Sauroctone* (fig. 2) de Praxitèle. Le dieu est encore jeune, presque un enfant; il s'appuie sur un arbre et cherche à surprendre un lézard qui grimpe le long du tronc. Le sens de la légende figurée ainsi est



Fig. 2. — Apollon Sauroctone, d'après un marbre du musée du Louvre.

inconnu. Une statue du Louvre, une autre du Vatican, d'une exécution plus soignée, et un bronze de la villa Albani nous ont conservé l'œuvre de Praxitèle (Cf O. Rayet, *Monuments de l'Art antique*, 11e livr.); elle frappe surtout par sa grâce et sa délicatesse. Le contraste est grand avec l'*Apollon du Belvédère* (fig. 3), longtemps regardé comme le chef-d'œuvre de la statuaire grecque. C'est une copie romaine d'une œuvre qui ne doit pas remonter au delà du IIIe siècle. Le dieu debout, la chlamyde agrafée sur l'épaule gauche et retombant sur la droite, le bras étendu, relève fièrement la tête. Il est probable que sa main gauche tenait l'égide. C'est l'Apollon victorieux, dieu de la guerre : aussi a-t-on supposé, sans réussir à le prouver, que cette statue avait été consacrée à Delphes, en souvenir de la défaite des Gaulois. Un type analogue, mais plus accentué, nous est fourni par une monnaie d'Amphipolis (fig. 4); elle montre Apollon dieu solaire. D'autres sont d'une expression plus calme, comme l'*Apollino* de Florence (fig. 5), ou l'*Apollon au Griffon* du musée du Capitole. Des monnaies d'Antiochus Ier Soter nous montrent même le dieu assis s'appuyant de la main gauche sur son



Fig. 3. — Apollon du Belvédère, d'après un marbre du musée du Vatican.

arc, tandis que de la main droite il éprouve une flèche. Pausanias nous parle d'une statue d'or analogue qu'il aurait vue à Delphes.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des monuments où Apollon est représenté seul et pour lui-même, mais il l'est en outre dans beaucoup de scènes où il joue un rôle. Sa légende était pour les artistes un thème presque inépuisable; la plupart de ces œuvres nous restent inconnues, mais



Fig. 4. — Apollon sur une monnaie d'Amphipolis. Tête laurée d'Apollon R/ : ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΩΝ. Flambeau dans un carré creux. Argent.

un certain nombre sont arrivées jusqu'à nous au moins par des reproductions : un groupe attribué à Euphranor, et placé par les Romains dans le temple de la Concorde, représentait Léto fuyant devant le dragon Python en portant ses deux enfants, Apollon et Artémis; des monnaies de l'Asie Mineure, d'où provenait probablement l'original, permettent de s'en faire une idée. Le combat d'Apollon contre le serpent était figuré sur une colonne du temple de Cyzique, et à Delphes. Les peintures de vases ont reproduit tous les mythes apolliniens, le combat contre le serpent Python, contre Tityos, la victoire du musicien divin sur Marsyas, le massacre des Niobides, la purification

d'Oreste, divers épisodes relatifs à la légende des Hyperboréens, l'alliance d'Apollon avec Dionysos, etc.; le mythe de Daphné apparaît pour la première fois dans une peinture de Pompéi. La dispute avec Héraclès pour le trépied

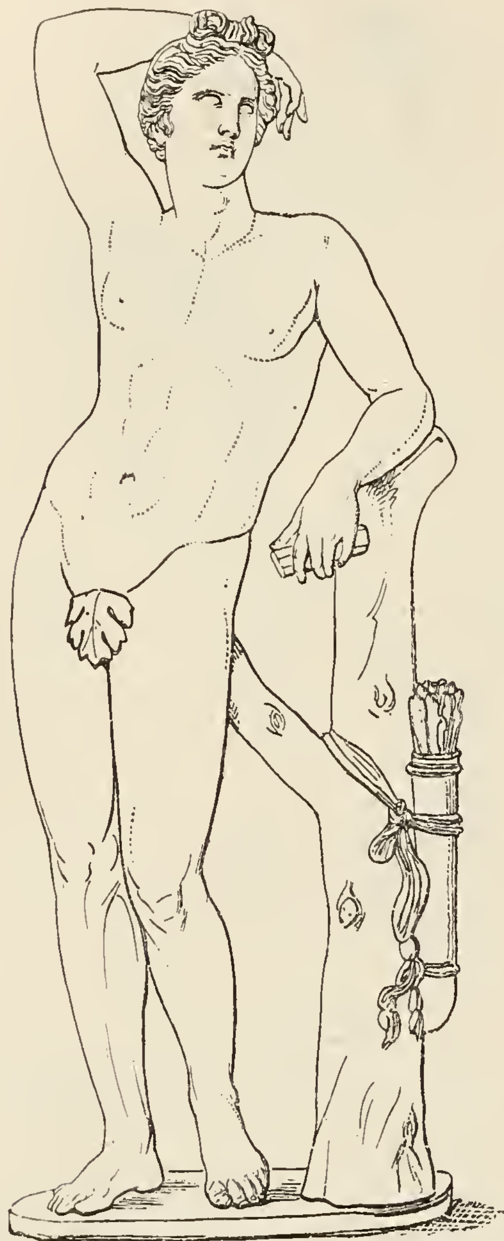


Fig. 5. — Apollino, d'après un marbre de la galerie des Offices, à Florence.

de Delphes mérite une mention spéciale; irrité du silence de la Pythie, Héraclès aurait dérobé le trépied sacré; Apollon s'interposa et la querelle finit par l'intervention de Zeus Deux bases de trépied, l'une trouvée à Dodone, l'autre conservée à Dresde, nous présentent la scène, traitée



Fig. 6. — Apollon sur une monnaie de Crotone. Tête laurée d'Apollon R/ : KPO. Trépied et branche de laurier ornée de bandelettes. Argent.

d'ailleurs sur de nombreux bas-reliefs; le caractère en est toujours assez archaïque. En général associé à Artémis et à Léto, Apollon l'est aussi à Hermès, à Dionysos, à Persée. Ses attributs les plus ordinaires sont, avec le cygne et le griffon (ses animaux favoris), l'arc, le carquois, la lyre, la couronne de laurier, le trépied prophétique (fig. 6).

A.-M. B.

III. Musique. — Instrument de musique du genre du luth, inventé en 1678. Il était armé de vingt cordes et sa sonorité était des plus favorables à l'accompagnement du chant (V. Luth).

IV. Astronomie. — Un des noms de l'étoile α^2 Gémeaux (V. Anelar).

V. Entomologie. — Nom vulgaire du *Parnassius Apollo* L., Lépidoptère-Rhopalocère, de la famille des Papilionides. Le *Papillon Apollon* se rencontre dans les régions alpines de l'Europe et de la Sibérie. Il est commun en France dans les Alpes, les Pyrénées, la Lozère et l'Auvergne. Il a le corps épais, velu, de couleur noire, les antennes courtes, terminées par une grosse massue ovoïde, les ailes blanchâtres, parcheminées, à nervures assez saillantes, à contours arrondis, presque dépourvues d'écailles en dessous et vers le sommet en dessus; les supérieures, ornées de cinq



Parnassius Apollo L.

taches noires, les inférieures avec deux yeux écarlates; ces dernières sont pourvues, en dessous et à la base, de quatre taches rouges. Les femelles ont, à l'extrémité de l'abdomen, une poche ou valvule cornée, qui doit jouer un rôle important au moment de la ponte. La chenille du *Papillon Apollon* est d'un noir velouté avec deux séries longitudinales de taches orangées sur chaque côté du corps; elle vit sur plusieurs espèces de *Sedum* et de Saxifrages. La chrysalide est ovoïde, unie, de couleur noire, saupoudrée de bleuâtre.

Ed. Lef.

Bibl. : O. Muller, *Die Dorier*; Göttingue, 1828, t. I, pp. 200-370. — Schönborn, *Uber das Wesen Apollons und die Verbreitung seines Dienstes*; Berlin, 1854. — Welcker, *Die Griechische Götterlehre*; t. I, pp. 457 et suiv., t. II, p. 337 et suiv. — Milchhöfer. *Uber den Attischen Apollon*; Munich, 1873. — Th. Schreiber, *Apollon Pythoktonos*; Leipzig, 1879. — Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination dans l'antiquité*; Paris, 1879, t. III. — Cf. les articles de Stoll, dans la *Real-Encyclopedie* de Pauly; de Ronchaud, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de* Daremberg et Saglio; Roscher et Furtwangler, dans l'*Ausführliches Lexicon der Griechischen und Römischen Mythologie* de Roscher et Schreiber, — Cf. aussi les ouvrages généraux de Maury. Preller. Decharme, Collignon, etc.

APOLLONIA. I. Géographie ancienne. — Nom d'un grand nombre de villes de la Grèce ancienne et des pays occupés par des Grecs. On en connaît une trentaine; les principales sont : 1° En Europe : ville de Phocide, l'ancienne *Cyparisse* (V. ce mot). — Ville d'Illyrie sur l'Aoüs et près de son embouchure, colonie de Corinthe et de Corcyre, cité très florissante; elle fut très peu mêlée aux grands événements de l'histoire grecque, elle appela les Romains à son secours contre les rois d'Illyrie. Le jeune Octavien y faisait ses études quand il apprit la mort de César. C'était une des deux têtes de la grande voie *Egnatia* (V. ce mot). On l'appelle aujourd'hui Pollina. — Ville de Mygdonie, en Macédoine, à l'O. du lac Bolbé, probablement fondée par les Olynthiens que l'on y transplanta. — Ville de Chalcidique, au pied du mont Athos, dans le domaine d'Olynthe. — Ville de Thrace, sur le Pont-Euxin, au S. de Mésembria, colonie de Milet, riche et puissante, avec un temple d'Apollon et un colosse célèbre, que les Romains transportèrent au Capitole. Elle prit plus tard le nom de Sozopolis (Sizeboli). — Ville de Crète, sur la côte N., voisine de Cnossus (Gnosse), patrie du philosophe Diogène. — Ville de Sicile, sur la côte N., figure dans l'histoire de Timoléon, d'Agathocle et de Verrès.

2° En Asie : Ville de Mysie, sur le Rhyndacus, au milieu d'un lac auquel elle donnait son nom ; aujourd'hui Aboullion. — Ville de Carie, près du mont Albacum. — Ville de Pisidie, fondée par Alexandre le Grand, ses coings étaient renommés et le sont encore ; c'est aujourd'hui Olouborlon. — Ville d'Assyrie, ch.-l. du district d'Apollonitatis ; son emplacement est inconnu.

3° En Afrique : Ville de Cyrénaïque, port de Cyrène, l'une des cinq cités de la pentapole libyenne. A.-M. B.

II. Géographie moderne. — 1° Lac de la Turquie d'Asie, situé dans le vilayet de Brousse, à 15 kil. de la mer de Marmara. Ce lac, qui a 35 à 40 kil. de pourtour, est alimenté par le Ryndacos et par la fonte des neiges du massif de l'Olympe de Bithynie. Au milieu du lac on trouve plusieurs petites îles, dont l'une, Kiz-adasi, renferme les restes d'un temple qu'on croit avoir été dédié à Apollon. La pêche de l'esturgeon est assez importante sur le lac ; ce sont des transfuges cosaques, établis au village de Kasaklu, qui ont pour ainsi dire le monopole de cette pêche. E. Dutemple.

2° Comptoir et fort anglais d'Afrique situé sur la Côte d'Or, à l'E. d'Assinie.

APOLLONIAS. (Nees *Syst.*, 95) a établi sous ce nom un genre de Lauracées, comprenant seulement deux espèces, l'une, *A. Arnotii* Nees, de l'Inde, l'autre, *A. canariensis* Nees, des îles Canaries. Ce sont des arbres à feuilles alternes, toujours vertes, à inflorescences axillaires et subterminales. Les fleurs sont semblables à celles des *Cinnamomum*, mais leurs anthères sont biloculaires et les baies sont entourées, à la base, du réceptacle et du périanthe indurés. L'*A. canariensis* (*Persea canariensis* Spreng., *Laurus Teneriffæ* Poir., *Phœbe Barbusana* Webb) ou *Laurier de Ténériffe* est fréquemment cultivé en France dans les jardins. Ed. Lef.

APOLLONIATE. Lac Apolloniate, *Apollionatis lacus*. C'est un lac de l'Anatolie, situé près du mont Olympe. Strabon dit qu'il tire son nom de la ville d'Apollonie qui est tout auprès. Ce lac était très poissonneux.

APOLLONICON. Instrument mécanique, avec claviers, des plus ingénieux, inventé à Londres par Flight et Robson et montré pour la première fois dans cette ville en juin 1817. Il avait été commencé en 1812 et avait coûté 10,000 livres sterling. La place nous manque ici pour décrire en détail cet immense instrument composé de 1,900 tuyaux et d'un ingénieux mécanisme pour régler l'entrée et la pression de l'air des claviers. L'apollonicon joua d'abord l'ouverture de la *Clémence de Titus*, de Mozart, puis celle d'*Anacréon*, de Cherubini. En 1830, on avait ajouté au répertoire de l'instrument mécanique, les ouvertures de la *Flûte enchantée*, de Mozart, de *Sophonisbe*, de Paer, et une scène de *Freyschütz*. Son succès alla croissant jusqu'en 1840, mais à cette époque l'exhibition de l'instrument ne rapportant plus d'argent, il fut détruit. Ses tuyaux furent employés pour d'autres orgues. On trouvera une description détaillée avec dessins et planches dans l'article *Organ* de *Rees'Cyclopædia* (V. Orchestrion et Panharmonicon). H. L.

Bibl. : Grove, *A Dictionary of music and Musicians*, t. I, p. 74.

APOLLONIDES. 1° Médecin grec de Cos, vivait à la cour du roi de Perse Artaxercès (465-425). Il est surtout connu pour sa fin tragique. Il fut enterré vif par les parents de la veuve d'un grand de Perse, Mégabyze, avec laquelle il avait entretenu des relations coupables, sous prétexte de la guérir d'une maladie qui n'existait pas.

2° Philosophe stoïcien, ami de Caton d'Utique ; était auprès de lui dans ses derniers jours.

3° *Apollonides de Nicée*, grammairien grec du temps de l'empereur Tibère, à qui il a dédié le plus important de ses ouvrages, des commentaires sur les *Silles* de Timon ; autrement inconnu.

APOLLONIE. Ville de Turquie (V. Aboullion et Apollonia).

APOLLONIENNE. On appelle quelquefois l'hyperbole et la parabole du second degré hyperbole apollonienne, parabole apollonienne quand il y a lieu de les distinguer des courbes des degrés supérieurs que l'on appelle aussi hyperboles et paraboles.

APOLLONIES. Dème de l'Attique, appartenant à la tribu Attalide. Il est probable que ce dème ne fut constitué que lors de l'organisation de la tribu. Peut-être doit-il son nom à Apollonis, la femme d'Attale Ier, roi de Pergame. Les uns le placent au voisinage de Marathon, les autres près de Daphni, sur la route sacrée d'Athènes à Eleusis : mais ce ne sont là que des conjectures.

APOLLONION. Instrument à clavier inventé, vers 1800, par Jean-Henri Voeller, organiste à Cassel. L'apollonion tenait du piano et de l'orgue et sur l'instrument se tenait un automate grand comme un enfant de huit ans qui jouait de la flûte. On pouvait employer séparément l'orgue ou le piano. H. L.

Bibl. : Nording (Gaspard), *Lebensbeschreibung J.-H. Voeller's, Hof-Instrumentenmacher und Mechanicus zu Cassel* ; Marburg, 1823, in-8. — *Allgemeine Musikalische Zeitung*, 2e année, 1800, p. 767.

APOLLONIS ou **APOLLONIAS**, femme originaire de Cyzique ; appartenait à une famille bourgeoise ; fut, à cause de sa beauté et ses qualités de caractère, choisie comme épouse par Attale Ier, roi de Pergame. Elle lui donna quatre fils, également remarquables, parmi lesquels *Eumène* et *Attale* II (V. ces noms), que son influence réussit à maintenir unis, après la mort du père. Attale II, un de ses fils, donna, en son honneur, le nom d'Apolloniade au lac d'Artyne, et lui éleva à Cyzique un temple dont les magnifiques bas-reliefs ont été en partie conservés. V. O. Müller, *Archæolog. der Kunst*, § 157.

APOLLONIUS de Rhodes, poète et grammairien célèbre du IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Il était né à Naucrate, on ne sait au juste à quelle date, et vint à Alexandrie, vraisemblablement sous le règne de Ptolémée Evergète, vers 220 ; il y suivit les leçons de Callimaque, alors dans tout l'éclat de sa renommée. Sans attendre que l'étude et l'âge eussent mûri son talent, il s'attaqua pour son début à la fable des Argonautes, dont il voulut faire une matière épique. Au lieu du succès qu'il attendait, il ne trouva dans son entourage que critiques et désapprobation. C'est alors qu'il sortit d'Alexandrie pour se réfugier à Rhodes, commençant contre son maître, qu'il rendait responsable de son échec, une guerre de libelles et d'épigrammes, dont plusieurs documents sont venus jusqu'à nous. A Rhodes il enseigna la grammaire et remania de fond en comble son poème des *Argonautiques* : cette fois le succès couronna ses efforts. Les Rhodiens le comblèrent d'honneur et se l'attachèrent si bien, qu'il prit pour toujours le titre de *Rhodien* en tête de ses ouvrages. Cependant il retourna à Alexandrie après la mort de Callimaque, fut accueilli avec faveur, admis au Muséum et préposé avec Eratosthènes à la direction de la Bibliothèque. C'est là qu'il mourut dans un âge avancé ; il y fut enseveli à côté de Callimaque. Outre les *Argonautiques* (5,835 vers en 4 livres), Apollonius avait composé une suite de poèmes, peut-être un poème unique formé d'épisodes variés, sur la fondation des cités illustres d'Asie et de Grèce. Ses œuvres grammaticales, dont il reste peu de chose, préludaient à la critique des anciens poètes, Homère, Hésiode, Archiloque, peut-être Aristophane, suivant les procédés qu'Aristarque allait porter à leur perfection. En ce qui concerne les *Argonautiques*, cette tentative épique, sévèrement jugée par Callimaque, reproduit les fables antiques sur la conquête de la toison d'or par Jason et ses compagnons ; elle vise à les renouveler par une science géographique récente, avec tout l'appareil de l'érudition mythologique, si fort en honneur chez les poètes alexandrins. Le souffle épique y fait absolument défaut ; il n'y a ni grandeur réelle chez

les héros, ni naïveté dans les sentiments, ni foi au merveilleux, que le poète exploite. L'unité de l'œuvre tient au nom du héros principal, et l'enchaînement des épisodes résulte de la chronologie des faits. Le seul caractère véritablement réussi est celui de Médée; encore avons-nous plutôt dans sa personne une héroïne de roman sentimentale et lyrique, qu'une figure épique; la *Médée* d'Euripide lui est infiniment supérieure. Cependant Virgile en a su tirer bon parti, et il serait injuste de méconnaître que les principales beautés du IVe livre de l'*Enéide*, peignant les amours d'Enée et de Didon, sont inspirées des *Argonautiques*. Varron de l'Atax l'avait traduit et Valerius Flaccus l'imita de près. L'œuvre brille surtout par le soin du détail, par une connaissance exacte du cœur humain, par la finesse de l'analyse psychologique, sans compter l'exactitude et parfois le charme des descriptions. La langue de l'auteur est très travaillée et par suite obscure; la versification correcte et pleine d'art. Apollonius possède à fond la langue des anciens épiques et semble avoir fait une étude spéciale de celle d'Homère. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Merkel, Leipzig, 1858, qui a pris pour base de son travail un manuscrit de Florence, du xe siècle. J.-A. H.

BIBL. : COUAT, *la Poésie alexandrine*; Paris, 1882.

APOLLONIUS de Perge en Pamphylie, appelé par les Grecs le grand géomètre, né sous le règne de Ptolémée III, vécut vers la fin du IIIe et le commencement du IIe siècle av. J.-C., surtout à Alexandrie, mais fit un séjour à Pergame, où il connut Eudème et Attale, auxquels il adressa successivement les huit livres de sa seconde édition des *Coniques*, dont les quatre premiers subsistent en grec avec les commentaires d'Eutocius, et les trois suivants seulement en arabe. L'ensemble de ce grand ouvrage, avec une restitution du huitième livre, a été publié (texte grec et traduction latine), par Halley (Oxford, 1710). Les quatre premiers livres avaient été déjà traduits par Commandin (Bologne, 1566), et les trois suivants furent connus d'après des versions latines d'abrégés arabes publiées par Abraham Ecchelensis (Florence, 1661) et Ravius (1669). La traduction de Halley pour ces livres a été faite sur la version arabe de Thâbit-ibn-Korra, revue par Nâsir-ad-Din. Les quatre premiers livres doivent être considérés comme représentant l'ensemble de la théorie des coniques, telle qu'elle avait été élaborée par les Grecs dès avant Apollonius, plutôt que comme l'œuvre personnelle du géomètre de Perge. Toutefois, il a apporté à cette théorie des généralisations capitales, notamment en se posant le premier, sans restriction aucune, le problème de la section plane du cône oblique, et en transportant à l'hyperbole (grâce à la considération des deux branches) les théorèmes relatifs à l'ellipse. C'est d'ailleurs à Apollonius que l'on doit les noms particuliers d'ellipse, de parabole et d'hyperbole, mais il est à remarquer que, sous ce dernier terme, il n'entend qu'une des deux branches, et qu'il appelle l'autre l'hyperbole opposée. Les derniers livres des *Coniques* renferment au contraire des recherches originales; le cinquième traite des normales aux coniques et détermine leur enveloppe, le sixième de l'égalité et de la similitude des coniques, le septième, des cordes complémentaires et des relations entre deux diamètres conjugués. Le huitième livre, que les Arabes ne paraissent pas avoir connu, devait contenir des problèmes déterminés sur les mêmes sujets.

En outre des *Coniques*, Halley a traduit de l'arabe en latin et édité (1706) deux livres d'Apollonius, *De sectione rationis*, où est traité, dans tous les cas possibles, le problème de mener par un point donné une droite qui intercepte des segments dans un rapport donné sur deux droites données et à partir de deux points donnés. Richter (Elbing, 1836) a donné une édition allemande de ce même ouvrage. Pappus (*Coll. math.*, VII) fournit sur une série d'autres ouvrages perdus d'Apollonius des indications assez précises pour que les géomètres du XVIe et du XVIIe siècle aient pu les restituer avec assez de sûreté, au moins comme fond, sinon comme forme. Ces ouvrages sont : 1° Deux livres *De spatii sectione* (Wil. Snell, 1607), où est traité le même problème que dans les livres *De sectione rationis*, avec cette différence que les segments interceptés doivent former un rectangle constant; 2° deux livres *De sectione determinata* (Apollonius Batavus-Wil. Snell, 1608), relatifs à une théorie qui jouait, chez les anciens, un rôle analogue à celui de l'involution dans la géométrie moderne; 3° deux livres *Des contacts* (Apollonius Gallus-Viète, 1600), comprenant la série des problèmes sur les cercles à mener tangents à des droites ou à des cercles; 4° deux livres *Des directions* (Apollonius redivivus-Ghetaldi, 1607); mener, par un point donné, une droite dont un segment de longueur donnée soit intercepté entre deux lignes (droites ou cercles) données, c'était là, chez les Grecs, le problème de la νεῦσις. Apollonius n'avait traité que les cas où le problème est au plus du second degré; 5° deux livres *Des lieux plans*, dont la restitution a été un des premiers travaux de Fermat. — Pappus, dans son livre II, a donné également une analyse très détaillée, malheureusement mutilée, d'un traité élémentaire d'Apollonius sur la multiplication; le système qu'il a adopté pour la numération des grands nombres, et qui est plus simple que celui d'Archimède, est resté classique chez les Grecs. Enfin, les manuscrits arabes conservent quelques traces d'un travail d'Apollonius sur les irrationnelles que Woepcke a essayé de restituer (Paris, 1856). Nous ne connaissons guère, en dehors de cette liste, que le titre et le sujet de quelques autres travaux d'Apollonius : l'*Okytokion*, procédés de calculs abrégés. Comparaison du dodécaèdre et de l'icosaèdre inscrits dans la même sphère. Sur la vis. — Nous savons aussi qu'il s'était occupé de la quadratrice et qu'il avait calculé, pour le rapport de la circonférence au diamètre, une valeur plus approchée que celle d'Archimède.

Apollonius ne fut pas simplement un géomètre; il s'appliqua assez à l'astronomie et particulièrement à la théorie de la lune, pour qu'au musée d'Alexandrie il ait été surnommé *Epsilon*, par analogie entre la figure de cette lettre grecque et le croissant lunaire. C'est lui qui paraît avoir été le véritable auteur du système des épicycles et des excentriques, adopté par Hipparque et par Ptolémée. — Apollonius paraît avoir été stoïcien et avoir essayé de réformer, au point de vue des théories de son école, les définitions et les axiomes d'Euclide. Il s'exprime, sur le compte des travaux de ses précurseurs, dans des termes assez dédaigneux qui ne préviennent pas en faveur de son caractère. Mais il est juste de reconnaître son immense supériorité dans le domaine de la géométrie de situation, supériorité qui cessa au reste bientôt d'être appréciée comme elle le devait, dès que le déclin de la science fit restreindre les études et négliger les travaux les plus élevés. La perte de la plus grande partie de ses ouvrages et en tout cas des plus originaux, sauf le cinquième livre des *Coniques*, nous permet à peine de nous rendre compte de l'étendue de ses connaissances et de la portée de son génie. Après avoir excité l'enthousiasme des géomètres de la Renaissance, les *Coniques* sont rapidement tombées dans l'oubli, après l'invention de la géométrie analytique, et la longueur des démonstrations paraît aujourd'hui insupportable; il n'en est pas moins hors de doute qu'Apollonius devait posséder, sous une forme plus compliquée, mais équivalente, la plupart des résultats de la Géométrie supérieure des modernes. Paul TANNERY.

BIBL. : ZEUTHEN, *Die Lehre von den Kegeschnitten im Altertum*; Copenhague, 1886.

APOLLONIUS, surnommé MOLON, rhéteur et orateur grec né à Alabanda d'où il alla se fixer à Rhodes, au début du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Cette ville était alors un centre important d'études oratoires et littéraires. On s'y rendait un peu de toutes parts, mais surtout de Rome, pour

s'y former à l'éloquence. Le genre qu'on y cultivait tenait le milieu entre la simplicité un peu nue des Attiques du IVe siècle et la redondance asiatique qui fut à la mode au temps des Diadoques. Son modèle préféré était l'orateur Hypéride. Apollonius, envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur l'an 82 av. J.-C., y obtint un grand succès. Cicéron l'apprécia fort et se rendit auprès de lui quatre années plus tard pour se perfectionner dans l'éloquence. Outre son enseignement oratoire, Apollonius Molon est connu par ses opinions philosophiques; il appartenait à la secte stoïcienne. Il paraît avoir soutenu des polémiques contre les Juifs, dont il a jugé sévèrement les mœurs et les opinions religieuses. J.-A. H.

APOLLONIUS le Sophiste, né à Alexandrie, fils du grammairien Archibius et maître d'Apion, rhéteur qui enseigna à Rome sous Tibère. Il est l'auteur d'un *Lexique homérique* publié pour la première fois par Villoison d'après un manuscrit de Saint-Germain, en 1773. Si Apion est bien véritablement le disciple d'Apollonius, c'est à cet ouvrage qu'il faut rattacher les travaux, d'ailleurs médiocres, sur l'interprétation d'Homère, auxquels l'ennemi des Juifs doit une partie de sa renommée (V. Apion).

APOLLONIUS de Tyane, célèbre philosophe et thaumaturge du Ier siècle de l'ère chrétienne. Il descendait d'une famille ancienne qui avait fourni à la ville quelques-uns de ses fondateurs. Son père s'appelait aussi Apollonius et était de beaucoup le plus riche citoyen d'une ville opulente. Il naquit dans les premières années du siècle et mourut sous le règne de Nerva. A quatorze ans, son père le conduisit à Tarse, où il eut pour maître le Phénicien Euthydème, rhéteur célèbre de ce temps. De là, il se rendit à Egées, où il se trouva en rapport avec des adeptes distingués de la secte stoïcienne. Le penchant naturel de son esprit vers le mysticisme lui fit embrasser de préférence les doctrines de Pythagore, enseignées dans cette ville par Euxène d'Héraclée, maître peu recommandable, théoricien d'une philosophie austère qui vivait en pourceau d'Epicure. Apollonius, au contraire, observa toute sa vie les pratiques les plus sévères du pythagorisme antique, tout en mêlant aux doctrines de cette école une forte dose de néoplatonisme. On vantait son désintéressement, sa tempérance, sa chasteté qu'il poussa jusqu'à l'ascétisme. Pendant cinq années, il pratiqua la vie silencieuse, conformément aux prescriptions de Pythagore. Il entreprit de longs voyages, en compagnie d'un certain Damis, qui fut le Sancho Pança de ce Don Quichotte philosophe, passant de la Pamphylie dans la Cilicie, de là à Antioche, en Syrie, puis à Ninive et à Babylone, finalement jusque dans les Indes où il conversa avec les sages du pays. Sous le règne de Néron, il visita la Grèce, l'île de Crète, Rome, l'Italie, l'Espagne, la Sicile, la côte septentrionale de l'Afrique, l'Egypte et l'Ethiopie, d'où il revint en Asie Mineure et à Rome sous le règne de Domitien. Son biographe le met d'ailleurs en relation avec tous les princes qui ont régné à Rome depuis Néron, de même qu'avec les rois étrangers dont il lui fait visiter les Etats. Domitien le jette en prison, puis l'appelle devant son tribunal, d'où il s'échappe, toujours s'il en faut croire le biographe, d'une façon miraculeuse. Il retourne ensuite en Orient et disparaît de la terre sans qu'une tradition quelconque nous renseigne sur la date et la nature de sa mort, qui reste entourée d'un mystère calculé.

De tous ces voyages, de ces aventures extraordinaires, nous ne trouvons aucune mention chez les écrivains du temps. C'est seulement sous le règne d'Alexandre Sévère que Philostrate, rhéteur distingué, en composa une biographie fabuleuse qui est venue jusqu'à nous. Elle lui avait été demandée par Julia Domna, la femme de cet empereur. La valeur historique de cette œuvre est à peu près nulle ; les erreurs et les contradictions y sont fréquentes, le merveilleux, qui en fait le fond, tombe dans l'absurde et dans la puérilité. L'élément légendaire y semble fabriqué de toutes pièces par l'auteur, au lieu d'être emprunté aux récits populaires. L'étendue prodigieuse des voyages d'Apollonius, qui visite à lui seul presque toutes les parties du monde connu, est un argument contre leur réalité ; le soin avec lequel le biographe met son héros en relations avec tous les grands personnages, le mêle aux événements les plus marquants du siècle, sans qu'il en soit resté de traces dans aucun monument contemporain des faits, prouve suffisamment que nous avons affaire à un roman où presque tout est imaginaire, où il est impossible, en tous cas, de distinguer le réel du fabuleux. Il est probable que l'antiquité en avait d'abord jugé ainsi ; et sans doute que tout le monde s'en serait tenu à ce jugement, si un philosophe païen du IVe siècle, Hiéroclès, ne s'était servi de la prétendue biographie d'Apollonius par Philostrate, pour l'opposer au récit des Evangiles concernant le Christ, pour faire du philosophe thaumaturge, de ses miracles et de sa sagesse comme un argument contre les miracles et les enseignements sur lesquels reposait la religion nouvelle. Le XVIIIe siècle, par la plume des philosophes, au nombre desquels on range le roi Frédéric II, qui aurait composé la dédicace ironique au pape Clément XIV de la traduction de la vie d'Apollonius par Castillon, reprit l'argumentation d'Hiéroclès réfutée dans son temps par Eusèbe, évêque de Césarée. Toutes ces querelles, aujourd'hui éteintes, ne reposent sur aucune base scientifique et l'on peut conclure, avec M. Chassang, que « le nom d'Apollonius de Tyane n'appartient plus à la polémique religieuse, qu'il est descendu dans la sphère plus modeste de la polémique relative au merveilleux ». Peut-être que l'étude assez récente des phénomènes de suggestion et d'hypnotisme permettrait de renouveler la question, si dans le roman de Philostrate il était possible de déterminer la part historique ; nous pensons, quant à nous, que cette tâche ne saurait aboutir. — Apollonius paraît avoir composé un certain nombre d'ouvrages ; Suidas lui attribue un traité des *Initiations et des Sacrifices*, un *Testament*, dont parle également Philostrate, des *Oracles*, des *Epîtres*, une *Vie de Pythagore*, un *Hymne à Mnemosyne*, un traité de la *Divination par les Astres*. Une *Apologie* contre les accusations d'Euphrate et quatre-vingt-sept lettres qui nous ont été conservées sont apocryphes. M. Chassang remarque, en ce qui concerne ces dernières, qu'elles sont remplies de forfanteries indignes d'un philosophe, si maigre philosophe que l'on suppose qu'ait été Apollonius. Plusieurs sont d'ailleurs en opposition avec ses opinions connues, d'autres avec la biographie de Philostrate, ce qui prouve à la fois contre l'une et contre les autres. Au point de vue philosophique, la biographie et les fragments des ouvrages prétendus sont d'une médiocre importance. M. Denis (*Hist. des idées morales dans l'antiquité*, t. II) insiste avec raison sur la contradiction « entre le profond esprit de moralité d'Apollonius, qui se rapprochait beaucoup d'Epictète et de Marc-Aurèle, et le rôle de magicien et de charlatan qu'on serait en droit de lui prêter d'après les récits



Apollonius de Tyane, d'après un contorniate du Cabinet de France.

extravagants de son historien ». Il est probable que la religiosité maladive du temps des Sévère a fait tort à la réputation de sagesse d'Apollonius, en y mêlant un merveilleux absurde et des jongleries ridicules. Nous reproduisons ci-dessus un buste d'Apollonius, d'après un contorniate d'une haute antiquité, conservé au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. J.-A. H.

Bibl. : Les ouvrages de polémique et d'histoire concernant Apollonius et son biographe sont fort nombreux ; on en trouvera la mention à peu près complète dans l'introduction et les éclaircissements de la traduction de Philostrate par M. Chassang, *le Merveilleux dans l'antiquité, Apollonius de Tyane, sa vie, ses voyages, ses prodiges, par Philostrate, et ses Lettres* ; Paris, 1862, 2e éd. — Du même, *Histoire du roman dans l'antiquité*, pp. 213 à 230. — Cf. D. M. Tredwell, *A sketch of the life of Apollonius of Tyana*, etc. ; New-York, 1886.

APOLLONIUS d'Athènes, sculpteur de la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne, auteur du torse d'Hercule dit du Vatican. On lui attribue aussi la statue d'or et d'ivoire du Jupiter Capitolin, dont il est question dans le commentaire de Chalcidius sur le *Timée* de Platon. L'*Hercule* a été trouvé dans les ruines du théâtre de Pompée ; c'est donc à l'époque où florissait ce dernier qu'il convient de placer l'œuvre d'Apollonius. Il fut un des représentants les plus remarquables de la restauration de l'art athénien pour le compte de Rome.



Torse du Belvédère.

APOLLONIUS, architecte, fils d'Ammonios d'Alexandrie, vivait du temps de l'empereur Trajan.

APOLLONIUS Dyscole, un des grammairiens grecs les plus illustres et le seul dont il nous soit parvenu de longs écrits. Il naquit à Alexandrie, et vécut sous les règnes d'Adrien et d'Antonin le Pieux. Il eut pour fils un grammairien illustre, Aelius Hérodien. Apollonius habitait à Alexandrie le quartier du Bruchium, près de l'Hippodrome et du Musée. Il était, dit-on, si pauvre, que, ne pouvant acheter ni papyrus ni parchemin, il écrivait ses ouvrages sur des morceaux de poterie. On ne sait au juste d'où lui vient son surnom de Δύσκολος le Difficile, si c'est de l'obscurité de son style, de l'aigreur de son caractère, ou du ton méprisant avec lequel il traite dans ses écrits les grammairiens ses confrères. — Apollonius Dyscole fut un des grammairiens les plus renommés de son temps. Sa popularité, partagée par son fils Hérodien, avait pénétré jusqu'en Arménie. Priscien les appelle dans plusieurs passages les plus grands des grammairiens, et il déclare que s'il a pu entreprendre son œuvre, c'est grâce aux secours qu'il a trouvés dans leurs ouvrages. Les ouvrages d'Apollonius étaient nombreux, et, à part le petit recueil περ θαυμασίων ἀκουσμάτων et le traité perdu περὶ κατεψευσμένης ἱστορίας, tous avaient rapport à la grammaire. La liste de ces ouvrages forme une véritable encyclopédie grammaticale ; on y trouve des traités sur les différentes parties du discours, sur les cas, sur les genres, sur la conjugaison, sur l'orthographe, sur l'accentuation, sur la quantité, etc. — De tous ces ouvrages quatre seulement nous sont parvenus ; ce sont : 1° un traité sur la syntaxe en quatre livres, περὶ συντάξεως τοῦ λόγου μερῶν ; 2° un traité sur les pronoms, περὶ ἀντωνυμίας ; 3° un autre sur les conjonctions, περί συνδέσμων ; 4° un autre sur les adverbes, περὶ ἐπιρρημάτων. — Cette faible partie de l'œuvre d'Apollonius suffit à nous faire connaître l'ensemble de sa doctrine. Apollonius, en effet, se répète souvent ; ainsi dans le traité de la syntaxe, il résume à propos de chaque partie du discours les principes développés dans ses traités spéciaux sur le nom, le verbe, etc. De plus il entremêle ses développements de digressions sur des questions d'étymologie, d'accentuation, d'orthographe. Enfin, ses doctrines ont été plus ou moins reproduites par les grammairiens postérieurs, et Priscien, notamment, le suit, surtout dans les questions de syntaxe, jusque dans son plan et ses digressions. — Apollonius est un grammairien philosophe, et la méthode qu'il a suivie est excellente. Pour lui la grammaire est une science d'observation : il part des faits qu'il analyse et qu'il s'efforce d'expliquer pour arriver à des lois et à des règles qui serviront ensuite à corriger l'usage : c'est la pluralité des exemples qui constitue la règle, et les exemples des poètes ont moins de valeur que ceux des prosateurs. Avec une méthode si sage et la pénétration dont il fait preuve dans l'analyse et la discussion, il semble étonnant qu'Apollonius n'ait pas songé à comparer entre elles les diverses langues parlées de son temps. Il s'est en effet confiné dans l'étude du grec ; probablement il ne savait aucune langue étrangère, il parait n'avoir pas même connu le latin, car il ne le cite jamais. Néanmoins, certaines de ses théories dépassent souvent les limites de la langue grecque, et c'est ainsi que ses vues sur l'histoire et la nature de l'article s'appliquent aussi bien à l'article des langues néo-latines qu'à celui du grec ancien.

Apollonius est un pur grammairien : on ne trouve pas dans ses écrits la moindre trace de critique littéraire. Il semble même avoir laissé de côté la grande question si controversée dans l'antiquité de l'origine du langage ; et il est probable qu'il ne l'a pas abordée, même dans son traité, περὶ στοιχείων, sur les éléments du langage. Par contre, il ne manque jamais sur chaque sujet qu'il traite d'exposer les doctrines de ses prédécesseurs, et il est ainsi pour nous un des historiens les plus instructifs des théories grammaticales dans l'antiquité. Zénodote, Aristarque, Tryphon, Habron, Héraclide, etc., sont sans cesse cités dans ses ouvrages et il y a même des grammairiens, comme Comanus et Philoponus, qui ne nous sont connus que par lui. — Comme grammairien, Apollonius, tout en gardant son indépendance et son originalité, se rattache à l'école d'Aristarque ; c'est à lui qu'il se réfère le plus souvent, et qu'il emprunte sa division des parties du discours : nom, verbe, participe, article, pronom, préposition, adverbe, conjonction. En ce qui concerne la théorie des formes grammaticales, il n'est pas arrivé à une notion nette de la racine et des suffixes, du thème et des désinences, mais ses ouvrages n'en marquent pas moins un grand progrès sur ceux de ces prédécessurs. Ses étymologies, par exemple, sont infiniment supérieures à celles du Cratyle. Sa syntaxe manque d'une division méthodique, il n'a pas de termes précis pour désigner le sujet et le régime ; et souvent il est obligé de recourir à de longues périphrases pour exprimer les faits grammaticaux les plus simples. Mais il est le premier qui ait cherché à expliquer les faits par leur raison intime, et a les coordonner en un ensemble régulier. Jusque-là, comme il le reproche à ses prédécesseurs, on avait accumulé des exemples de solé-

cismes, mais sans jamais en donner la raison ; c'étaient des compilations pratiques : Apollonius le premier a recherché par une analyse pénétrante les lois de la syntaxe, et a essayé de faire une syntaxe philosophique.

P. Gicqueaux.

Bibl. : Egger, *Apollonius Dyscole*. Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité, 1854. — Rich. Schneider et Gust. Uhlig, édit. critique avec commentaires, dans les *Grammatici græci*, de Theil, 1878. — O. Schneider, *Zur Schrift des Apoll. Dyscolus, de pronomine Apollinii Dyscoli de synthesi et parathesi placita*, 1843. — Lange, *Das System der Syntax der Apoll. Dyscolos*, 1852. — Dronke, *Beiträge zur Lehre vom griechischen Pronomen aus Apollonius Dyscolus*, 1852. — Armbuster, *Grammaticorum græcorum in primis Apoll. Dyscoli de infinitivi natura sententiæ*, 1867. — Uhlig, *Die τεχναὶ γραμματικαί des Apoll. und Herodian*, 1870. — Spengel, *Zur historia Apollonii* (dans *Phil.*), 1871. — Skrzecrka, *Uber die τεχνὴ γραμματική des Apollonius*, 1871. — Buttmann, *Vier Bücher über die syntax*, 1878. — Eichhorst, *Die Lehre der Apoll. Dyscolus vom Artikel* (*Philologus*), 1879 ; *Die Lehre der Apollonius Dyscolus vom articulus postpositivus*, 1882. — Matthias, *De Apollonii Dyscoli epirrhematici et syndesmaci forma genuina*, 1883.

APOLLONIUS. Nom d'un grand nombre de médecins grecs. Nous dirons un mot des principaux :

Apollonius Memphites, de l'école d'Erasistrate, vivait vers le IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Il s'est fait connaître par des ouvrages sur l'anatomie et la pharmacologie ; Galien vante la précision de ses définitions. On lui doit encore un ouvrage περὶ βοτανῶν, cité par le scholiaste Nicander. C'est le même qu'Apollonius Stratonices.

Apollonius l'Hérophilien, de l'école d'Hérophile, vivait vers le IIe siècle avant l'ère chrétienne, à Alexandrie. On lui doit un ouvrage περὶ μύρων, et un autre intitulé : Εὐπόριστα φάρμακα ou βοηθήματα. Galien le cite souvent ; il en existe un fragment manuscrit à la Bibliothèque nationale, paraît-il.

Apollonius l'Empirique, vivait vers le IIe ou le IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Il était d'Antioche. D'après Celse, il succéda à Sérapion d'Alexandrie et précéda Héraclides de Tarente. Il appartenait à la secte des Empiriques comme son fils ; il est probable que les deux ont été confondus par les auteurs. Quoi qu'il en soit, il a existé sous son nom un ouvrage περὶ τῶν χαρακτήρων (c.-à-d. sur les signes et les abréviations employés dans les *Epidémies* d'Hippocrate), dirigé contre Zénon, et qui lui valut une réplique de ce philosophe.

Apollonius de Pergame, vivait vers le Ier siècle avant l'ère chrétienne. Il a écrit un ouvrage dont on ne connait même pas le titre, mais dont on trouve un extrait dans Oribase. Il est mentionné encore par Varron, Pline et Columelle.

Apollonius Citiensis ou de Citium (Chypre) florissait vers l'an 70 av. J.-C. Il fut, avec Posidonius, disciple de Zopyre, qui professait la chirurgie à Alexandrie. Il est cité par Erotien et par Cælius Aurelianus. D'après ce dernier, il aurait composé un livre *De epilepticis*, et peut-être un autre sur les maladies du foie et de la rate ; un seul de ses ouvrages est arrivé jusqu'à nous, c'est son commentaire sur le *Traité des articulations* d'Hippocrate, dédié à un roi Ptolémée, et dont le texte grec a été publié pour la première fois par Dietz dans ses *Schol. in Hipp. et Galen.*

Dr L. Hn.

APOLLOPHANE, roi grec de la Bactriane dont il existe une rarissime monnaie d'argent avec légende grecque « du





Apollophanus, roi grec, d'après photographie d'une monnaie du British Museum.

roi Soter A. » et bactrienne : *Maharajasa tradatasa apuluphanasa* « du grand roi sauveur A. ». Le type est celui des monnaies barbares de la basse époque. Arrien (VI, 27) cite un satrape de Gédrosie du nom d'Apollophane, qui périt dans une sanglante bataille contre les Orites sous Alexandre.

E. Dr.

Bibl. : Cunningham, *Numism. Chronicle*, N.-S., t. XII. — Sallet, *Nachfolger Alexanders*. — Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, I, p. 614 sq.

APOLLOPHANE. 1° Philosophe stoïcien du IIIe siècle av. J.-C., disciple d'Ariston, vécut surtout à Alexandrie. Mentionné par Diog. Laerce, VII, 92, 140 ; par Athénée, VII, 6 ; par Tertullien, *De anima*, 14.

2° Médecin grec, de Séleucie, était, vers 220 avant l'ère chrétienne, médecin du roi de Syrie, Antiochus le Grand. D'après Cælius Aurelianus, il était de l'école d'Erasistrate.

APOLLOS, personnage des premiers temps du christianisme, dont il est parlé aux *Actes des apôtres*. Originaire d'Alexandrie et versé dans l'exégèse biblique, qu'il pratiquait sans doute en faisant une large place à l'allégorie, il était disciple de Jean-Baptiste. C'est à Ephèse qu'il fut initié à la doctrine chrétienne proprement dite, au service de laquelle il mit désormais sa science et son éloquence. (*Actes*, XVIII, 24-XIX, 1). Il joue ensuite un rôle considérable à Corinthe, rôle auquel les lettres de saint Paul contiennent des allusions (1 *Corinthiens*, I, 12, XVI, 12). Quelques critiques ont pensé que l'*Epître aux Hébreux*, écrit anonyme que l'on place généralement a côté des lettres de saint Paul, pouvait lui être attribuée.

M. Vernes.

APOLLYON (V. Abaddon).

APOLOGÉTIQUE. L'apologétique a pour objet de prouver la vérité de la religion chrétienne. Aussi ancienne que cette religion, elle la suit dans son développement à travers les siècles, répondant aux attaques des adversaires. Le christianisme, *scandale pour les Juifs et folie pour les Grecs*, eut contre lui, avant de devenir la religion officielle de l'empire romain, toutes les forces sociales du monde païen. Aux persécuteurs il opposait les martyrs ; aux polémistes, aux philosophes, aux Juifs il opposait les Apologies des Pères de l'Eglise (V. Apologie). — Avec l'édit de Milan (313) commence pour la religion chrétienne, sauf quelques retours hostiles du paganisme, une ère de tranquille possession de près de mille années. L'Eglise règne sur les consciences. Elle donne une solution dogmatique aux grands problèmes agités par la philosophie. La *scolastique* lui sert à établir ses dogmes, l'*Inquisition* à les imposer. Sous ce régime d'autorité absolue, il est inutile d'essayer de convaincre par des arguments les quelques hérétiques qui surgissent de temps à autre. Le bras séculier dispose, pour les réduire, de moyens plus efficaces. Aussi, pendant toute la durée de cette longue période, l'apologétique reste-t-elle à peu près stationnaire. Tous ses efforts sont dirigés contre les ennemis du dehors, les juifs et les mahométans. Les titres mêmes des principaux ouvrages qu'elle produit indiquent le but qu'elle poursuit : outre le traité d'*Alphonse Pierre* (V. ce mot), Dialogue entre un philosophe juif et un philosophe chrétien, *Dialogus inter philosophum judæum et christianum* d'Abailard ; Somme de la foi catholique contre les Gentils, *Summa catholicæ fidei adversus Gentiles*, de Thomas d'Aquin ; Poignard de la foi contre les Maures et les juifs *Pugio fidei adversus Mauros et Judæos* de Raymond Martin. — Mais, dès le XIVe siècle en Italie, et surtout aux XVe et XVIe siècles, dans le reste de l'Europe, les humanistes font entendre au monde les échos de voix depuis longtemps éteintes. La philosophie, réduite jusqu'à cette date au rôle de servante de la théologie, se ranime et s'épure au contact de l'antiquité. Le réveil, d'abord philosophique, littéraire, artistique, s'étend peu à peu à tous les domaines de la pensée. Parmi les humanistes, les uns opposent au christianisme un développement moral tout humain, poursuivi au nom de la raison et de la liberté, au

moyen de l'étude des auteurs classiques ; les autres s'alimentent à la fois aux sources de l'antiquité classique et de l'antiquité chrétienne. Dans ce grand mouvement des esprits, il devient nécessaire de défendre le christianisme contre les progrès de la philosophie. Les plus célèbres traités apologétiques de cette époque sont ceux de Marsile Ficin, *De religione christiana;* Jérôme Savonarole, *Triumphus crucis seu de veritate fidei ;* Louis Vivès, *De veritate religionis christianæ.*

Le triomphe de la Réformation fut, par la force même des choses, le triomphe du libre examen. Les explications divergentes des textes sacrés, les théories diverses émises sur la nature de leur inspiration fournirent des armes aux adversaires de la révélation. Les *libres-penseurs* commencent bientôt leurs attaques, au nom de la raison *(common sense)*, contre les prophéties et les miracles, contestant à la fois l'autorité de l'Ancien et celle du Nouveau Testament. Le christianisme trouve des défenseurs en Duplessis-Mornay, Amyraut, Hugo Grotius, Huet, évêque d'Avranches, etc. — Les tendances philosophiques, hostiles à l'idée de la révélation, s'étaient manifestées dès la première moitié du XVIIe siècle, mais ce fut surtout en Angleterre, dans la seconde partie de ce siècle et pendant le suivant, qu'elles prirent tout leur développement. On désigne par le nom de Déisme le système des adversaires de la révélation et on confond sous la même dénomination des penseurs profondément religieux, comme Herbert de Cherbury et Shaftesbury, avec des philosophes athées ou sceptiques, comme Hobbes et Hume. Les principaux déistes sont, avec ceux nommés ci-dessus, Bolingbroke, Tindall, Toland, Woolston, Priestley. L'apologétique se montre, pendant toute cette période, à la hauteur de sa tâche. On voit paraître, en effet, à cette époque, de nombreux traités sur la religion, dont quelques-uns ont une grande réputation. Il suffira de citer ici le Christianisme raisonnable de Locke, *Reasonableness of Christianidy ;* l'*Analogy* de Butler ; l'*Alciphron* de Berkeley, pour ne rien dire des travaux des Leland, des Lardner, des Paley. — Les arguments des Déistes anglais prennent, sous la plume des philosophes français, tantôt, avec Voltaire, la forme d'un scepticisme railleur, tantôt celle de l'athéisme déclaré, avec Diderot et d'Alembert. Dans leur haine de l'Eglise, ils se laissent emporter jusqu'à méconnaître totalement les besoins religieux de l'homme. Aussi J.-J. Rousseau proteste-t-il éloquemment dans sa *Profession de foi du vicaire savoyard* contre cette mutilation de la nature humaine. Parmi les traités apologétiques qui parurent alors, ceux de l'abbé Guénée, de Jacob Vernet et de Charles Bonnet présentent les arguments les plus plausibles en faveur du christianisme. — Le rationalisme allemand procède aussi du Déisme anglais. Il commence avec Lessing, par la publication des *Fragments de Wolfenbüttel*, et dure jusqu'à Kant. Il affecte deux tendances principales, le rationalisme critique des Eichhorn, Paulus, etc... et le rationalisme dogmatique des Wegscheider et des Bretschneider. Plus tard, l'école critique prit un grand développement et fut représentée en Allemagne et en France, par D. Strauss et E. Renan, dont les *Vies de Jésus* réduisent les récits évangéliques soit à une conception purement mythique, soit à une donnée historique réelle, mais fortement mélangée d'éléments légendaires. De nos jours, l'influence du positivisme et l'ascendant croissant des théories transformistes de Darwin ont donné une recrudescence marquée aux attaques dirigées contre l'idée d'une révélation. D'ailleurs ces attaques se modifient sans cesse, suivant les systèmes philosophiques qui ont la faveur publique. Mais, en même temps, les progrès réalisés dans tous les domaines de la science fournissent des arguments nouveaux à l'apologétique. Les défenseurs de la religion chrétienne sont nombreux dans tous les pays. On peut citer, à côté des Haller, des Noesselt, des Rosenmuller, des Schleiermacher, des Tholuck, etc., en Allemagne ; les Chalmers, les Taylor, les Erskine en Angleterre ; les Frayssinous, les Guizot, les Vinet, les Moigno et beaucoup d'autres en France et en Suisse.

G. DE LA QUESNERIE.

BIBL. : F. LICHTENBERGER, *Encyclopédie des sciences religieuses ;* Paris, 1877, t. I, art. *Apologétique.—Encyclopedia Britannica ;* Edimbourg, 1875, t. II, art. *Apologetics.* — TABARAUD, *Histoire critique du philosophisme anglais ;* Paris, 1806. — LECHLER, *Geschichte des englischen Deismus ;* Stüttgart et Tübingen, 1847. — NOACK, *Die Freidenker in der Religion ;* Berne, 1853.

APOLOGIE. I. LITTÉRATURE. — Dans l'antiquité grecque, ce mot s'entendait d'un discours prononcé devant un tribunal par l'accusé lui-même pour sa défense, ou par un avocat en faveur d'un accusé. On trouve de nombreux exemples de ces plaidoyers chez les orateurs grecs, notamment chez Lysias et chez Antiphon. Le sens du terme apologie s'est ensuite fort élargi : on l'a appliqué à toute espèce d'écrit ayant le caractère d'une défense ou d'une justification, présentée, même en dehors de l'enceinte d'un tribunal, en faveur non plus seulement d'un homme, mais d'une classe entière, d'une idée, d'une doctrine, d'un système philosophique. L'histoire littéraire, politique et religieuse de tous les pays renferme de nombreuses apologies : comme de juste les temps de polémiques sont le plus favorables à la production de ce genre d'ouvrages. Nous citerons les plus célèbres en renvoyant, pour plus de détails, aux noms de leurs auteurs : *Apologie de Socrate*, par Platon ; *Apologie de Socrate*, par Xénophon ; *Apologie d'Apulée*, par lui-même ; Apologies des Pères de l'Eglise et particulièrement les deux *Apologies pour les Chrétiens*, de saint Justin ; *Apologie de Raimond Sebond*, chapitre capital des *Essais* de Montaigne ; *Apologie pour Hérodote*, d'Henri Estienne ; plusieurs *Apologies d'Homère*, écrites à l'occasion de la querelle des anciens et des modernes et dont l'une est du P. Hardouin ; *Apologie de Jansénius*, par A. Arnauld ; *Apologie des Lettres Provinciales*, par dom Petitdidier ; *Apologie de Saint-Cyran*, par A. Le Maistre, etc., etc. R. S.

II. THÉOLOGIE. — Dans un sens théologique, on entend par *apologie* la défense de la religion chrétienne. C'est la signification de ce terme dans le Nouveau Testament : « Soyez toujours prêts à répondre pour votre défense (ἀπολογίαν) avec douceur et respect à tous ceux qui vous demandent raison de l'espérance que vous avez. » I, Pierre, III, 15. Les *apologètes* sont les auteurs, et tout particulièrement ceux des trois premiers siècles, qui ont combattu les adversaires du christianisme. Jésus avait déclaré qu'il était venu *non pour abolir la loi, mais pour l'accomplir*. Aux accusations de ses ennemis il oppose l'autorité des textes sacrés. Les apôtres dans leur prédication s'appuyèrent aussi, en partie sur la même autorité pour prouver à leurs contradicteurs que Jésus était le Messie. Mais l'extension du christianisme en dehors des limites de la Judée, les attaques dont il fut l'objet de la part des païens, forcèrent les Pères de l'Eglise à le justifier par des arguments ou nouveaux ou plus précis. De là une littérature théologique très féconde (au IIe et au IIIe siècle) qui prépare le triomphe de la nouvelle religion sous Constantin. Parmi les païens, Lucien, Celse, Porphyre, Hiéroclès se font remarquer par la vivacité de leurs attaques. Les défenses les plus célèbres du christianisme sont, dans l'Eglise grecque, celles de Justin martyr, Théophile, Tatien, Origène, Eusèbe ; dans l'Eglise latine, celles de Minutius Félix, Tertullien, Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Augustin. — La crédibilité des livres saints n'étant pas admise par les païens et l'étant partiellement seulement par les juifs, il fallait essayer de la leur démontrer, aux uns et aux autres, avant d'avoir recours à des arguments purement théologiques. Les Pères de l'Eglise fondent cette crédibilité sur les preuves internes du caractère des prophètes, de la concordance et de l'accomplissement de leurs prédictions, enfin sur la véracité des apôtres, témoins oculaires des faits racontés dans les Evangiles. Grâce à leur système d'interprétation mystique et allégorique des Ecritures (Origène), ils con-

fondent les espérances des juifs. Au Messie triomphant, restaurateur de la maison de David, ils opposent un Messie souffrant annoncé dans certains passages des saints Livres, dont la valeur figurative était incompréhensible pour les incrédules. Comme les objections et les accusations des païens sont très nombreuses, les apologètes ont recours, pour les réfuter, à des arguments divers. Les calomnies qui consistaient à reprocher aux chrétiens d'adorer les nuages, le ciel, le soleil, une tête d'âne, ou de se livrer à la débauche dans leurs réunions clandestines *(epulæ Thyesteæ et concubitus incesti)* tombaient d'elles-mêmes. Il suffisait de faire appel à la bonne foi des païens et de leur montrer les communautés chrétiennes unies par le lien de l'amour et de la charité. La doctrine se jugeait à ses fruits. Elle transformait les natures les plus corrompues. Elle inspirait aux martyrs l'attitude la plus courageuse au milieu des persécutions. C'étaient là des preuves morales de la vérité du christianisme. — Dans un ordre d'idées différent, les apologètes opposent le monothéisme chrétien au polythéisme païen, le Dieu unique au grand nombre de dieux et d'idoles. Ils signalent toutes les absurdités et les immoralités du paganisme, et rendent à leurs adversaires, trait pour trait, les railleries et les plaisanteries que leur suggèrent le Dieu crucifié et la résurrection des morts. A ceux qui prétendent que le dogme de l'unité de Dieu et la morale qui en découle (ὁμοίωσις τῷ θεῷ) sont des emprunts faits à Platon, les apologètes répondent que le Dieu de l'Evangile, père et créateur, est bien différent des conceptions métaphysiques du philosophe grec. D'ailleurs les apologètes sont loin d'être d'accord sur l'importance de la philosophie. Tandis que les Justin, les Clément d'Alexandrie, les Origène et autres attirent, pour ainsi dire, la philosophie platonicienne dans l'orbite du christianisme, en lui donnant, ainsi qu'à la loi de Moïse et au judaïsme en général, la valeur d'une doctrine préparatoire à une révélation définitive (λόγος σπερματικός), les Pères de l'Eglise latine, dominés par des notions ecclésiastiques plus étroites, repoussent cette alliance comme compromettante et ne voient dans la sagesse païenne que la source de toutes les hérésies. A part ces concessions, les Pères de l'Eglise condamnent très sévèrement la civilisation païenne. Pour eux le polythéisme est la réalisation du règne de Satan dans le monde. Les démons ont pris la forme sensible d'idoles. Ils prédisent l'avenir comme Apollon à Delphes et Jupiter à Dodone. Mais la venue de Jésus-Christ a fortement ébranlé le règne de Satan. Les dieux vaincus ne font plus de miracles. Seule l'Eglise possède ce don précieux, signe extérieur de sa mission divine. — A ces raisonnements dont l'ensemble forme la principale pièce de leur plaidoyer, les apologètes ajoutaient en outre des arguments de circonstance. On reprochait au christianisme de mépriser tout ce qui lui est étranger et de répudier les chefs-d'œuvre du génie humain dans le domaine de la science, des lettres et des arts. Aussi ne trouve-t-il d'adeptes que dans les rangs inférieurs de la société. Les chrétiens, répondaient les apologètes, loin de repousser ce qui, dans le paganisme, est conforme à la nature spirituelle de l'homme, y voient au contraire une révélation certaine bien qu'incomplète du vrai Dieu, mais ils ont horreur du mensonge honoré à l'égal de la vérité. Si les partisans du christianisme sont les pauvres et les malheureux, c'est que ce sont eux surtout qui ont besoin d'être consolés et relevés. Les païens accusaient la nouvelle religion de détourner les prosélytes de leurs devoirs envers la patrie, en entretenant dans leur cœur des espérances relatives à l'établissement du royaume du Messie sur les débris de l'empire romain. De plus, les chrétiens s'abstenaient de paraître aux cérémonies publiques et de rendre aux dieux protecteurs de l'Etat et à l'empereur les honneurs prescrits par les lois et des usages séculaires. Les apologètes répondaient que, malgré les croyances des chrétiens sur l'avènement du Christ, jamais ils n'avaient conspiré contre le gouvernement impérial. S'ils n'adoraient pas l'empereur, ils reconnaissaient son autorité comme établie par Dieu et se conformaient en tout au précepte du Maître qui avait ordonné de *rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* Quand les païens accusaient les chrétiens d'exciter le courroux des dieux et d'être la cause des calamités qui fondaient sur l'empire romain, les apologètes faisaient remarquer que, bien avant l'apparition du christianisme, Rome avait été atteinte par des revers de fortune, et ils ajoutaient que les rapides progrès du christianisme étaient une preuve irréfragable de la protection spéciale de la Providence. — Dans leur zèle, les Pères de l'Eglise découvraient quelquefois de singulières confirmations de la révélation. Ils voyaient, par exemple, le signe de la croix partout dans la nature, dans la forme de l'oiseau qui vole, dans celle des voiles attachées au mât du navire, dans celle de la lettre T, etc., etc. Enfin ils invoquaient, en faveur de leur cause, des prédictions dénuées de toute authenticité, celles qui passaient sous le couvert de l'ancien roi de Médie, Hystaspe, et celles d'une précision si merveilleuse des oracles Sibyllins. — Tel est dans son ensemble le système de défense du christianisme présenté par les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles. Il a un caractère essentiellement dogmatique. Le point de départ des apologètes est une conception idéale de la vie et de la personne de Jésus-Christ, dont ils ne discutent pas la valeur. Ils n'ont qu'un but, la corroborer par des arguments empruntés surtout au domaine de la théologie. C'est ce qu'ils font avec une logique parfois fort subtile et ingénieuse (V. Apologétique). G. de la Quesnerie.

III. Droit. — *Apologie de fait qualifié crime ou délit.* Justification par écrit ou par paroles d'un fait que la loi pénale qualifie de crime ou de délit. Cette apologie constituait autrefois un délit. L'art. 3 de la loi du 27 juil. 1849 sur la presse portait, en effet, que « toute apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale serait punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de seize francs à mille francs». Cette disposition, empruntée à la loi du 9 sept. 1835, se trouve abrogée aujourd'hui par l'art. 68 de la loi sur la presse du 29 juil. 1881 (V. Presse). G. L.

Bibl. : (Theol.) Gieseler, *Histoire des dogmes* (trad. française par Bruch et Flobert; Dieppe, 1863). — De Pressensé, *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*; vol. IV, *Apologistes*; Paris, 1858. — Freppel, *les Apologistes du* IIe *siècle*; Paris, 1860.

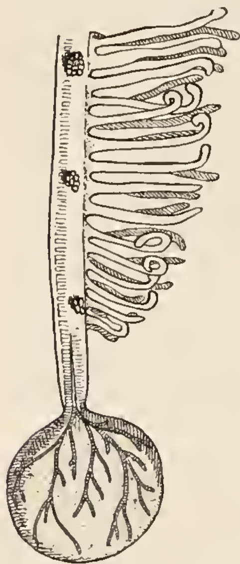
APOLOGUE. Récit en prose ou en vers d'un fait vrai ou fabuleux présentant une vérité morale et instructive. Les traités de rhétorique établisssent des distinctions très subtiles entre l'apologue et la fable; mais, en fait, ces deux termes sont synonymes, et La Fontaine les emploie constamment l'un pour l'autre. La Bible renferme une foule d'apologues auxquels on donne le nom spécial de Paraboles (V. Fable et Parabole).

APOLYSE (Apolytique). Quand la messe est terminée dans l'Église latine, le prêtre officiant renvoie le peuple en disant : *Ite, missa est.* Ce qui correspond à cet acte en l'Église grecque s'appelle *apolyse.* Suivant la vieille liturgie Clémentine, le renvoi des fidèles après l'anaphore était prononcé par le diacre, en ces termes : Ἀπολύεσθε ἐν εἰρήνῃ. Des formules spéciales étaient alors employées pour les renvois successifs des catéchumènes, des énergumènes et des pénitents. Les paroles ne sont plus les mêmes dans la liturgie de Saint-Jacques et dans la liturgie de Constantinople; elles sont prononcées en partie par le prêtre, en partie par le diacre : une seule fois, à la fin de l'office; mais au fond l'acte est le même et il a gardé l'ancien nom. L'apolyse est accompagnée de prières appelées *apolytiques.* E.-H. V.

APOMAQUE. (Art mil.). Mot employé par les anciens Grecs pour désigner les citoyens impropres au service militaire ou les anciens soldats affaiblis par l'âge.

APOMATUS. Genre d'Annélides-Polychætes de la famille des Serpuliens, établi en 1844 par Philippi. Dans un mémoire sur le genre *Serpula*, Philippi décrivit très brièvement, sous le nom d'*Apomatus ampulliferus*, une Anné-

lide qui ne diffère des *Psygmobranches* que par l'ampoule assez grande portée par l'un de ses fils branchiaux; mais il eut le tort d'appliquer le terme *Apomatus* à toute la section des Serpuliens sans opercules, comprenant les Protules et les Psygmobranches. Aussi, malgré son caractère très particulier, l'*Apomatus ampulliferus* resta longtemps parmi les espèces *Incertæ sedis*, d'où Grube et de Quatrefages ne réussirent pas à le tirer. C'est seulement en 1875 que le professeur Marion retrouva dans le golfe de Marseille l'Annélide observée antérieurement par Philippi et rétablit le genre *Apomatus* en appliquant strictement ce nom aux Serpuliens, dont la structure générale rappelle celle des *Psygmobranches* et dont l'opercule globuleux, situé au sommet d'une tige branchiale encore garnie de barbules secondaires, est un véritable couvercle en voie de différenciation. On peut dire que les *Apomatus* sont aux *Psymobranchus* ce que les *Filigrana* sont aux *Salmacina*. — Marion rencontra deux espèces de ce genre et, dans l'impossibilité de déterminer à laquelle des deux doit être rapporté l'Annélide vue par Philippi, il attribua l'épithète *ampulliferus* à la plus commune. Le type est donc: *Apomatus ampulliferus* Philippi, 1844 (Philippi, *Einige Bemerkungen über Gattung Serpula*, dans *Archiv für Naturgeschichte*, p. 197, 1875,—Marion et Bobretzky, *Annélides du golfe de Marseille* (*Ann. sc. nat.*, juin 1875), p. 93, pl. 11 et 12, f. 24). La membrane thoracique et la région moyenne de l'appareil branchial présentent une belle coloration orange. La base des branchies est, au contraire, d'un jaune pâle, tandis que le sommet est d'un blanc crétacé. Il existe vingt-quatre tiges principales dans chaque moitié de l'appareil respiratoire. Ces fils branchiaux portent des taches rouges assez éloignées les unes des autres et contenant deux cristallins coniques. On trouve parfois un seul cristallin et rarement quatre. Du reste, on reconnaît à la face dorsale des branchies, en dehors des taches rouges, de nombreux cristallins isolés. L'une des tiges branchiales porte à son extrémité une grande ampoule sphérique dont les parois sont parcourues par un réseau de vaisseaux sanguins pleins d'un liquide verdâtre. L'enveloppe cornée de cette ampoule s'épaissit à son pôle supérieur et prend l'aspect d'un petit disque blanchâtre. Cet opuscule globuleux est assez résistant. On voit, à la face dorsale du premier segment, deux taches diffuses d'un pigment rouge très foncé.


Apomatus ampulliferus Phil. (appareil operculaire).

La région thoracique comprend sept anneaux munis de faisceaux de soies simples. Les pores uncinigères commencent au troisième segment sétigère. Cette structure rappelle celle du *Psygmobranchus protensus*. Il existe dans les faisceaux de la région thoracique deux sortes de soies capillaires, les unes sont presque droites, les autres finement pectinées sur le bord concave supérieur. Dans la région abdominale, les faisceaux capillaires ne sont représentés que par des groupes de 2-3 soies, légèrement recourbées et pectinées sur le tranchant convexe. Les derniers anneaux ne renferment plus que des soies filiformes capillaires. Les pores uncinigères contiennent des plaques pectiniformes rappelant celles du *Psygmobranchus multicostatus*. La longueur totale est de 20 millim.; la longueur des branchies, 8 millim; la longueur de la partie thoracique, 4 millim. Habitat: Région coralligène du golfe de Marseille et du golfe de Naples. — La seconde espèce est: *Apomatus similis* (Marion et Bobretzky, 1875, *loc. cit.*, p. 97, pl. 12, fig. 25). Cette espèce diffère de la précédente par les caractères suivants: 1° Les pores uncinigères commencent dès le deuxième segment, tandis qu'ils n'apparaissent que sur le troisième chez l'*A. ampulliferus*; 2° il existe ordinairement 12-15 cristallins dans les taches rouges des branchies. Le sommet des fils branchiaux dépourvus de barbules est coloré en jaune orange. Dans les anneaux thoraciques, les soies subulées sont de deux sortes et rappellent celles de l'*A. ampulliferus*. Dans les faisceaux abdominaux les soies sont, au contraire, disposées en forme de larges faucilles bien différentes de celles de l'autre espèce. Les plaques onciales sont dépourvues de denticules. Le tube de l'*Apomatus similis* est cylindrique, lisse, avec de fines stries transverses. Son orifice est assez large (diamètre, 3 millim.). Nous figurons, ci-contre, l'appareil operculaire qui est identique dans les deux espèces. A. Giard.

APOMÉCOMÉTRIE. I. Partie de la théorie du lever des plans qui a pour but la mesure des distances des objets inaccessibles. Ce mot n'est plus employé aujourd'hui (V. Lever des Plans).

II. Art de mesurer les distances au moyen de la longueur du pas, de l'allure du cheval et de la durée horaire de certains mouvements. Ce terme est peu usité.

APOMORPHINE (Act. phys. et thérap.). L'apomorphine est un médicament à action essentiellement vomitive, qui agit sur l'économie en général, et peut provoquer de graves désordres. Les symptômes produits sont les suivants: Du côté du tube digestif, le vomissement constitue le symptôme principal. Il survient quelques minutes après ingestion du médicament; il se reproduit à chaque dose nouvelle. Après les vomissements, il se produit un état de calme et de somnolence, dû probablement à ce que l'apomorphine est transformée en partie à l'état de morphine dans l'organisme (Dujardin-Beaumetz). Les vomissements ne laissent pas derrière eux cet état de malaise désagréable qui persiste après l'emploi de certains vomitifs. Cette action sur l'estomac n'est pas une action directe, mais une action indirecte, exercée par le système nerveux central. Il y a excitation du centre du vomissement, d'où l'effet principal du médicament: il semble que des doses élevées paralyseraient d'emblée ce centre (Harnack). Cette action sur les centres nerveux se manifeste par d'autres résultats. Ainsi la respiration s'accélère, puis elle se ralentit pour s'arrêter enfin, si la dose a été mal calculée: à dose forte, l'arrêt respiratoire se produit d'emblée. Même alternance des phases d'excitation et de paralysie, en ce qui concerne la motilité, d'après Harnack: l'apomorphine détermine d'abord de l'agitation, voire des convulsions, puis la paralysie. Pareillement la sensibilité paraît d'abord plus fine, plus excitée, après quoi elle devient obtuse. Enfin, du côté du cerveau intellectuel, il y a des troubles évidents. On a constaté, chez l'homme, des signes cardiaques bien marqués, consistant en une dépression plus ou moins profonde. Reichert a constaté l'accélération du pouls, avec irrégularité, avant le vomissement; après, ralentissement et abaissement de la température. Pas d'action spéciale sur les sécrétions, sauf en ce qui concerne les sécrétions pulmonaires; l'apomorphine, donnée à dose non vomitive, provoque une certaine fluidité des sécrétions bronchiques, qui est d'une grande utilité dans les cas de bronchite aiguë ou chronique, dans la broncho-pneumonie, etc. — Dans les cas où l'apomorphine est employée en injection sous-cutanée, il n'y a aucune réaction locale appréciable. Il est à noter que l'action de l'apomorphine diffère chez les enfants de ce qu'elle est chez les adultes; elle diffère surtout par les prodromes. Chez les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de la deuxième dentition, la période qui s'écoule entre le moment de l'injection et celui de l'action (période qui dure de 3 à 12 minutes chez l'adulte, d'après Moerz), est fort raccourcie: elle varie de 1/2 à 1, 2, ou au plus 3 minutes. L'enfant ne présente pas d'agitation, mais des symptômes de dépression qui peuvent aller jusqu'à un

collapsus véritable. Il y a de l'hypéresthésie durant les vomissements, puis survient le sommeil. — En somme, l'apomorphine constitue un médicament assez dangereux et dont l'emploi est à juste titre abandonné. L'on ne comprend guère que Dabadié ait pu conclure que « le chlorhydrate d'apomorphine est le vomitif le plus sûr et le plus rapide ». — Les doses pour l'apomorphine sont :

De 12 à 18 centigr. (par voie digestive) ;

De 6 milligr. à 1 centigr. (par voie hypodermique), pour l'adulte.

Quand on demande à l'apomorphine une action simplement expectorante, on peut employer la solution suivante de Jurasz :

Chlorhydrate d'apomorphine	1-3 centigr.
Eau distillée.	120 gr.
Acide chlorhydrique	5 gouttes.
Sirop simple.	30 gr.

Une cuillerée à bouche (de 1 à 3 milligr. d'apomorphine) toutes les deux heures. — D'après Kaufmann, l'apomorphine est un excellent vomitif pour les animaux. Pour ceux-ci, comme pour l'homme, l'apomorphine se donne à doses fractionnées, quand l'on recherche l'effet expectorant. — L'apomorphine a été employée par Vallender pour couper des attaques épileptiques ; il la donne durant l'accès, et déclare avoir obtenu d'excellents résultats. Laurencin dit avoir guéri une hystéro-épilepsie grave par des injections d'apomorphine (de 2 milligr. à 1 centigr. par 24 heures). — L'apomorphine peut rendre des services dans des cas pressants, où il faut une action rapide ; elle présente un grand avantage, en pouvant être administrée par voie hypodermique, mais elle présente des dangers qui l'empêcheront de devenir un médicament très usité. Dr H. de Varigny.

Bibl.: Laurencin, *Eff. thérap. du chlorhyd. d'apomorphine en inj. sous-cut. dans l'hyst.-épilepsie*, dans *Lyon médical*; nov. 1884. — Weill, *De l'apomorphine dans certains troubles nerveux* ; ibid. 1884. — Vallender, *Berlin Klin. wochens*, 1877. — Dabadié, thèse ; Montpellier, 1882. — Pécholier, *Montpellier médical* ; 1882. — Beck, *Zur Expector. wirk. des Apomorphins Deutsche Med. Woch* ; 1881. — Bourgeois, *De l'apomorphine*, thèse ; Paris, 1874. — Harnack, *U. die Wirk. des Apomorphins am Saugethier und am Frosch* dans *Arch. f. Exp. Path* ; 1874. — Jurasz, *U. die Wirk. des Salzsäuren Apomorphin. Deutsch. Arch. f. Klin. Med.*; 1875. — Moerz, *Prager, Vierteljahrschrift für prakb.* ; Heilk, 1872. — David, *Contr. à l'étude phys. du chlorhyd. d'apomorphine*, thèse ; Lausanne, 1875. — V. encore *Dict. de Thérap.* de Dujardin-Beaumetz, et les traités classiques.

APOMYIUS ou le *chasse-mouches*, vocable sous lequel Zeus était honoré à Elis. La fable racontait qu'Héraclès offrant un sacrifice à Olympie s'était trouvé gravement molesté par la piqûre des mouches qui s'élèvent de la vallée chaude et humide où coule l'Alphée. Une prière à Zeus l'ayant délivré de ce fléau, l'usage subsista de s'adresser à ce dieu pour le même objet. On a rapproché du Zeus Apomyius le Baal-Zebub, secourable contre toute espèce de vermine, que les Phéniciens vénéraient à Escron.

APONA. Genre d'Algues-Floridées, du groupe des Némaliées, créé par Adanson et synonyme de *Lemanea*.

APONÉVROSE. On appelle ainsi les membranes blanches, brillantes, de nature fibreuse (V. Fibreux [tissu]), qui recouvrent les muscles, les isolent et les maintiennent en place. Ce sont les aponévroses que les bouchers enlèvent en préparant la viande. Les aponévroses partent toutes, directement ou non, de l'enveloppe des os, de nature fibreuse elle-même, qu'on appelle le *périoste* (V. ce mot). Continues les unes avec les autres, soit par leurs bords, soit par leurs faces, elles divisent les membres et les parois du tronc en autant de loges qu'il y a de muscles. Les plus épaisses forment de grandes loges dans lesquelles sont placés les muscles d'un même groupe ; ces loges principales sont divisées en loges plus petites, par des aponévroses plus minces qui isolent chaque muscle, et même chaque faisceau musculaire important. Les aponévroses forment en plus de véritables gaines pour les vaisseaux et les nerfs. Aux extrémités des muscles elles se confondent avec leurs tendons, et au niveau des articulations avec les ligaments articulaires. Il résulte de cette continuité fort remarquable des organes fibreux, périoste, aponévroses, gaines vasculaires, tendons, ligaments, que ce tissu devient l'un des plus importants de l'économie. Cette importance est encore accrue quand on songe que de la gaine aponévrotique de chaque muscle partent des cloisons fibreuses de plus en plus minces, qui isolent successivement tous les éléments de ce muscle ; de même que de la gaine fibreuse de tous les organes partent des prolongements qui isolent leurs éléments histologiques. En même temps qu'il isole, le tissu fibreux réunit ; aussi a-t-il reçu le nom de *tissu conjonctif*. Les aponévroses d'une certaine importance s'opposent à la marche des abcès et à leur extension. Mais de cette résistance résultent des douleurs très vives (phlegmon) qui cessent dès qu'on a incisé la membrane. Les anciens croyaient que la blessure des aponévroses était particulièrement dangereuse (saignée). En réalité il n'en est rien. Par extension on appelle aponévroses les tendons larges et aplatis par lesquels s'insèrent les muscles de l'abdomen. Dr Jean Camescasse.

APONOGETACÉES. Groupe de plantes monocotylédones, que M. E. Planchon (*Ann. Sc. nat.*, 1844, p. 107) a proposé d'établir spécialement pour les genres *Aponogeton* et *Ouvirandra* (V. ces mots). Ed. Lef.

APONOGETON. Etabli par Linné fils en 1781, le genre *Aponogeton* a été placé d'abord par Jussieu dans la famille des Naïades, puis par Lamarck dans celle des Aroïdées et par L. Cl. Richard dans celle des Saururées. En 1844, M. E. Planchon a établi pour lui le groupe des Aponogétacées, que M. Van Tieghem (*Traité de Botanique*, 1884, p. 1353) considère comme une simple tribu (*Aponogétées*) de la famille des Naïadacées. — Les *Aponogeton* sont des herbes aquatiques, dont les feuilles cordiformes, ovales ou



Aponogeton. — *a*. Inflorescence ; *b*. fleurs grossies.

elliptiques-lancéolées et longuement pétiolées, nagent à la surface de l'eau comme celles des Nénuphars. Ces feuilles naissent d'un gros rhizome tuberculeux, plus ou moins ramifié. Les fleurs, très petites, forment, au sommet de hampes extra-axillaires, des épis très serrés qui s'élèvent au-dessus de l'eau. Ces fleurs sont hermaphrodites et se développent chacune à l'aisselle d'une bractée souvent grande et colorée. Les étamines, dont le nombre varie de six à vingt, portent chacune une anthère biloculaire à quatre sacs polliniques. Le pistil comprend trois à cinq carpelles libres et séparés, qui deviennent à la maturité autant de follicules contenant des graines elliptiques, aplaties, dépourvues d'albumen. — Le genre *Aponogeton* comprend seulement quatre espèces, dont deux, *A. distachyum* Ait. et *A. angustifolium* Ait., croissent au cap de Bonne-Espérance, et deux, *A. monostachyum* L. f. et *A. crispum* Thunb., habitent l'Inde. L'*A. distachyum* est fréquemment cultivé en Europe dans les bassins des serres tempérées, et parfois dans les pièces d'eau exposées à l'air libre où il supporte très bien les hivers doux ; il

s'est même naturalisé aux environs de Montpellier. Ses fleurs blanches répandent une odeur agréable. Ses jeunes pousses se mangent, au Cap, comme les asperges; d'où leur nom vulgaire d'*asperges du Cap*. Ed. Lef.

APONTE (Pedro de), peintre aragonais, né à Saragosse, vécut à la fin du xve siècle. D'après les chroniques d'Uztarroz et de Dormer, qui citent plusieurs fois le nom de cet artiste, il aurait produit à Huesca, à Saragosse, en Catalogne et dans le royaume de Valence de nombreux ouvrages dont il ne reste plus aujourd'hui aucune trace certaine. Jusepe Martinez dans ses *Discursos* s'étend assez longuement sur Pedro de Aponte. D'après cet auteur, Aponte aurait joui de son temps d'une réputation considérable pour la manière dont il peignait le portrait; le premier, en Aragon, il aurait fait usage de la peinture à l'huile. Attaché comme peintre en titre à la personne des rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, il les suivit au siège de Grenade et, toujours d'après Jusepe Martinez, il serait l'inventeur de ces fameuses murailles de toile peinte dont on entoura la ville ou plutôt le camp de Santa-Fé, établi par les rois catholiques en face de Grenade, et qui durent donner aux Maures assiégés l'illusion de murailles véritables, tout entières sorties de terre en une seule nuit. P. L.

Bibl.: Jusepe Martinez, *Discursos practicables*, publiés par l'acad. de San Fernando; Madrid, 1866.

APOPEMPTIQUES (Hymnes). Nom donné aux hymnes avec lesquels on saluait le départ supposé de certaines divinités, en particulier d'Apollon, qui à l'entrée de l'hiver était censé quitter les régions où il était adoré d'ordinaire, pour un séjour plus doux (V. Anagogie). Au printemps des chants d'invocation le rappelaient de cette villégiature. Cette croyance et les actes religieux qui en découlent étaient surtout florissants à Délos. Apollon quittait l'île à la fin de l'été pour aller habiter à Patara en Lycie; on chantait les hymnes *apopemptiques* à son départ et les *clétiques* à son retour. Le rhéteur Menander a traité ce sujet, chap. iv, éd. Heeren. Ces chants étaient faits en l'honneur des dieux qui possédaient plusieurs résidences, où ils se transportaient successivement, comme Apollon, qui passait les six mois d'hiver à Patara, puis revenait à Délos. On y faisait l'éloge de la contrée abandonnée par le dieu, et on suppliait celui-ci de revenir. Bacchylides a composé plusieurs poèmes de ce genre.

Bibl.: S. Spengel, *Rhetores Græci*, t. III, p.336; Leipzig, 1856.

APOPHASIS. Nom grec d'une figure de style analogue à la *litote* (V. ce mot).

APOPHIS (V. Apap).

APOPHLÆA. Genre d'Algues-Floridées, du groupe des Gélidiacées, créé par Harvey et caractérisé par une fronde cylindrique, dichotome, formée de deux couches distinctes; cystocarpes plongés dans la substance du thalle, portant des spermaties pariétales fasciculées, mêlées à des paraphyses; tétraspores placés dans des cavités creusées entre les files de cellules corticales. Ce genre, dont les affinités sont douteuses, comprend deux espèces de la Nouvelle-Zélande. H.

APOPHORÈTE. Cadeau qu'emportaient les convives à la fin d'un festin. Cet usage, peut-être originaire de la cour des Ptolémées, se propagea à Rome à l'époque de l'empire. On en distribuait surtout aux fêtes des Saturnales; c'étaient des objets de toute sorte et de toute valeur, quelquefois des esclaves. E. Fernique.

APOPHRADES. Nom que les Athéniens donnaient à certains jours néfastes pendant lesquels il était interdit à l'assemblée du peuple de se réunir, aux tribunaux de siéger.

APOPHTEGME. Maxime émise par quelque personnage célèbre et cachant d'ordinaire, à la manière des *Aphorismes* (V. ce mot), un grand sens sous des paroles simples. On a imprimé souvent des recueils d'apophtegmes attribués aux hommes illustres de l'antiquité et tirés principalement des œuvres de Plutarque, de Diogène Laerce et d'Elien. On a recueilli de même les apophtegmes ou les belles paroles des saints, etc.

APOPHYGÉ ou *apopheuxis*. Terme de droit athénien, désignant l'acquittement en justice. De même que le plaignant était appelé *poursuivant*, l'inculpé s'appelait le *fuyant*, et l'acquittement devenait la *fuite*: métaphore empruntée à la course ou plutôt à la chasse.

APOPHYGE (Archit.). Surface concave galbée en quart de rond, et terminant le fût d'une colonne à chacune de ses extrémités, afin de raccorder ce fût, en l'élargissant, avec la première moulure de la base ou du chapiteau. Dans toute colonne monolithe, l'apophyge fait partie du fût; mais lorsque la colonne est composée de plusieurs assises ou *tambours* (V. ce mot), l'apophyge du bas fait partie de la même assise que la base de la colonne. Ch. L.

APOPHYLLITE. I. Minéralogie. — Silicate hydraté de chaux et de potasse. Quadratique, clivage facile suivant *p*. L'axe optique est tantôt positif, tantôt négatif. Ce minéral présente des phénomènes optiques anormaux. L'apophyllite se présente soit dans les roches éruptives basiques, soit dans les filons plombifères et argentifères, en beaux cristaux octaédriques ou prismatiques, qui peuvent acquérir de grandes dimensions. Elle est incolore ou d'un blanc laiteux, rosé, à éclat vitreux, facilement attaquable par l'acide chlorhydrique, donnant au chalumeau un émail blanc, bulleux.

II. Chimie. — L'*apophyllite* ou *acide apophyllénique*, $C^{16}H^{7}AzO^{8}$, a été obtenu par Wöhler en oxydant avec l'acide nitrique la *cotarnine*, alcaloïde dérivé de la narcotine. Longs prismes anhydres ou octaèdres rhombiques, fusibles à 205°, peu solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool et dans l'éther, à réaction faiblement acide. La plupart de ses sels sont cristallisables. Ed. B.

APOPHYSE. Nom générique de toutes les éminences osseuses. Plus particulièrement on appelle apophyses celles de ces éminences qui sont plus saillantes et plus allongées et qui sont le lieu d'insertion des muscles. Sur les os longs, elles sont situées au voisinage des extrémités. Sur les os plats et sur les os courts, elles sont distribuées irrégulièrement. Leur constance à telle ou telle place, leur importance relative constituent des caractères importants dans la description des os, quoique leurs dimensions absolues varient avec les races, les âges, le sexe et la force musculaire du sujet. Il en est ainsi notamment pour l'apophyse épineuse de l'omoplate, les apophyses supérieures du fémur, les apophyses des vertèbres, etc. Les apophyses présentent des facettes, des bords qui donnent insertion à des muscles différents. Quand un muscle glisse sur une apophyse sans s'y insérer, il en est séparé souvent par une *bourse séreuse* (V. ce mot). L'usage a consacré le nom d'apophyse pour certaines de ces saillies: on dit apoph. *mastoïde* du temporal, apoph. *coracoïde* de l'omoplate, *coronoïde* du cubitus, *épineuse*, *transverses* et *articulaires* d'une vertèbre; d'autres ont reçu le nom de *tubérosité: tubérosité du tibia;* d'autres enfin portent des noms particuliers: c'est ainsi que les apophyses de l'humérus se nomment *épicondyle* et *épitrochlé;* celles du fémur, grand et petit *trochanter;* l'une de celles du cubitus, *olécrane*, etc. Enfin, en dehors de toute relation musculaire, on appelle *apophyse basilaire* la partie de la base du crâne formée par l'union de l'*occipital* et du *sphénoïde*. Dr J. Camescasse.

APOPLEXIE. I. Pathologie. — Quoique l'on dise couramment, les médecins eux-mêmes, cet homme est mort d'une attaque d'apoplexie, l'apoplexie n'est pas à proprement parler une maladie. C'est l'état qui résulte de différentes lésions du cerveau, état caractérisé par deux phénomènes principaux: 1° perte *rapide* de la connaissance, avec persistance de la respiration et de la circulation; 2° abolition de tous les mouvements

volontaires. L'apoplexie constitue ainsi ce que l'on appelle un *symptôme* (V. ce mot). Elle survient quand la circulation du sang est brusquement interrompue dans une partie de l'encéphale ; après la rupture d'une artère cérébrale, ou son oblitération par un caillot venu du cœur (V. Embolie) par exemple, et pour ne citer que les deux cas plus fréquents. L'état qui résulte d'un coup sur le crâne, d'une chute, etc., quoiqu'il soit en tous points semblable, ne s'appelle pas apoplexie. Par contre on a longtemps pris le terme apoplexie comme synonyme d'hémorragie dans l'intérieur d'un organe. On a dit à tort apoplexie du foie, apoplexie du rein, et on dit encore apoplexie pulmonaire. Il est regrettable que ce dernier terme ait pris pour ainsi dire droit de cité dans la langue médicale. Il ne peut résulter de cet abus que des confusions fâcheuses. Quoi qu'il en soit, on doit distinguer et on distingue facilement la perte de connaissance qui appartient à l'apoplexie de celle qui suit l'attaque d'épilepsie, et de celle qui caractérise la syncope (arrêt ou ralentissement considérable de la circulation). Enfin il n'y a pas apoplexie lorsqu'un malade tombe subitement paralysé sans perdre connaissance, même quand cette paralysie est due à une hémorragie cérébrale. L'attaque d'apoplexie est souvent précédée par des signes variables; ce sont des éblouissements, du vertige, des troubles de la vision, des bourdonnements d'oreilles, qui se répètent plus ou moins, à des intervalles variables, et qui annoncent que la circulation cérébrale est troublée. En effet les artères cérébrales ne se rompent que lorsqu'elles sont malades, déformées, et souvent depuis longtemps. Les signes précédents ne sont pas les seuls précurseurs de l'apoplexie; sans compter une attaque antérieure d'apoplexie ou de paralysie, on observe souvent des sensations d'engourdissement, de fourmillement, de pesanteur dans un membre ; de l'incertitude des mouvements, de l'embarras de la parole. Au moment de l'attaque le visage est tantôt pâle, livide, tantôt rouge, turgescent ; les traits sont décomposés; il survient des nausées, des vomissements, et quelquefois le malade laisse échapper les urines et les matières fécales. Après l'attaque le malade reste étendu, immobile ; il n'entend ni ne voit ; il ne sent plus; la respiration est gênée, bruyante, la circulation plus ou moins troublée. Il n'avale que difficilement. La mort peut survenir en quelques minutes, ou après quelques heures; ou bien le malade revient peu à peu à lui, et, s'il ne survient pas une nouvelle attaque, on le voit reprendre le sentiment et quelques mouvements en même temps que la respiration devient plus facile. Mais la guérison est fort incomplète ; l'intelligence reste affaiblie ; et habituellement la moitié du corps est paralysée. Le tout peut se rétablir complètement ou presque complètement après quelques semaines ; mais le malade est toujours menacé d'une nouvelle attaque, après laquelle il pourra guérir encore, et ainsi de suite en restant chaque fois un peu plus paralysé et un peu plus affaibli. Cependant la récidive est loin d'être constante; et, point important, elle est souvent annoncée par les signes indiqués plus haut; de telle sorte qu'il est parfois possible de la prévenir. L'altération des artères, qui a pour conséquence seconde l'apoplexie, est liée le plus souvent à l'abus du vin, des alcools, de la bonne chère, quelquefois à la syphilis. Les causes de l'embolie, et des autres affections cérébrales qui produisent parfois l'attaque d'apoplexie, sont trop obscures pour être rapportées ici. Quels secours doit-on porter à un apoplectique en attendant le médecin ? Il faut détacher ses vêtements, surtout le col et la ceinture ; enlever les chaussures ; le coucher sur un lit la tête haute ; appliquer des sinapismes ou des cataplasmes de moutarde sur les membres inférieurs ; placer continuellement de la glace sur la tête; donner un lavement avec quelques cuillerées d'huile ou de glycérine. On lui donnera de l'air et on éloignera la foule qui ne manque jamais en pareille circonstance d'entourer le malade, au risque de l'étouffer. Il existe un état de santé, caractérisé par la rougeur de la face, et les signes indiqués plus haut, qui se nomme le tempérament apoplectique. Ceux qui sont ainsi menacés devront s'abstenir des excès de table, du séjour dans un lieu trop chaud ou trop encombré, d'un travail cérébral exagéré ; ils s'entretiendront le ventre libre, et feront de l'exercice, mais non des efforts.

Dr J. Camescasse.

II. Ophtalmologie. — *Apoplexie de la rétine*. Les apoplexies de la rétine sont multiples, et liées à des affections de la membrane rétinienne. Il ne s'agit ici que de l'apoplexie survenant d'emblée, dans un organe sain en apparence. Les principales causes sont la dégénérescence vasculaire athéromateuse, et les affections organiques du cœur. Les causes traumatiques sont les coups portés dans la région orbitaire ou sur l'œil, ainsi que les plaies chirurgicales du globe oculaire, amenant une diminution brusque de la tension, comme dans l'opération de la cataracte, du glaucome, etc. Taches rouges, de nombre, d'étendue et de formes variables, tantôt isolées, arrondies, petites, ponctuant le trajet des vaisseaux rétiniens; tantôt larges, striées, s'unissant entre elles par quelques filaments hémorragiques ; d'autres fois allongées dans la direction des fibres nerveuses, nettement limitées ou diffuses et nuageuses ; intensité de coloration tenant d'une part à l'épaisseur de l'extravasation sanguine, de l'autre au degré de pigmentation de la choroïde, tels sont les principaux traits de l'apoplexie rétinienne vue à l'ophtalmoscope. — La vision est considérablement diminuée. Autant d'interruptions du champ visuel ou de scotomes (V. Scotome), qu'il y a de foyers hémorragiques. Elle peut être supprimée totalement, si l'apoplexie est étendue à la totalité de la rétine, ou atteint simplement la région de la macula. Le pronostic, toujours sérieux, dépend du nombre, de l'étendue et de la situation des foyers, et il est moins grave dans l'apoplexie périphérique. Plus la résorption des foyers est rapide, plus il y a de chances d'un retour à la vision. Mais cette résorption est lente et les récidives sont fréquentes. Il peut en résulter une atrophie rétinienne, et l'abolition de la vision. Le traitement de l'affection générale doit être aidé, au point de vue de la résorption des foyers hémorragiques, par les applications froides, les émissions sanguines légères, faites au pourtour de l'orbite, et une compression modérée.

Dr Ad. Piéchaud.

Bibl. : Dolbeau, *Apoplexie de la rétine dans les maladies du cœur*. — Galezowski, *Apoplexie de la rétine et du nerf optique*. — Dixon, *Apoplexie des deux rétines*. — Virchow, *Embolie des vaisseaux de l'œil*, etc., etc.

APOR. Nom d'une famille de grands dignitaires et propriétaires de Hongrie au XIVe siècle, d'abord adversaires et presque rivaux de la nouvelle dynastie des princes angevins, et plus tard leurs soldats dévoués. Le plus connu est Ladislas Apor, voïévode de Transylvanie, qui essaya de barrer à Charles-Robert le chemin du trône et de lui opposer le prince Otto de Bavière, mais qui en 1310 lui remit la couronne de Saint-Étienne, joyau historique vénéré dont il était le dépositaire. E. S.

APORE ou **APORISME**. Problème dont la solution est regardée comme impossible; tels sont la trissection de l'angle avec la règle et le compas, la quadrature du cercle, etc.

APOREMA (Ἀπόρημα), chez les anciens géomètres désignait un problème que l'on ne pouvait résoudre sans qu'on pût affirmer qu'il était insoluble. C'est le contraire de *Porimon*.

APORÉTIQUES (Philos.) Outre le nom de sceptiques que s'étaient donné les disciples de Pyrrhon, ils avaient pris celui d'aporétiques (incertains, embarrassés ἀπόρεῖν), parce que, trouvant toujours des raisons égales d'affirmer et de nier, ils ne pouvaient se prononcer (V. Sceptiques). V. B.

APORIA. Ce nom a été donné par Duby à un genre de Champignons-Ascomycètes, de la famille des Discomycètes et de la tribu des Phacidiées. L'*Aporia herbarum* R. vit

sur les feuilles du *Convallaria majalis* et l'*Aporia microtheca* Duby, sur celles du *Cratægus oxyacantha*. Plusieurs mycologues croient que les *Aporia* représentent l'état spermogonien de certains Discomycètes. On sait que l'*Aporia obscura* accompagne, sur le même thalle, les périthèces de l'*Hysterium pinastri*. Louis Crié.

APOROMERA. Ce genre, créé par Dumeril et Bibron pour deux espèces de *Lacertiliens* de la famille des *Teiidæ* (V. ces mots) et classé par eux dans leur deuxième groupe des Lacertiliens-Pléodontes, section des *Conicaudes* ou *Strongylures* (V. ces mots), est aujourd'hui placé en synonymie du genre *Callopistes* de Granvenhorst (V. ce mot) comme lui étant postérieur. Les caractères sur lesquels il repose sont les suivants : langue longue, étroite, rétractile à sa base; dents comprimées longitudinalement, à sommet bi ou tricuspide; tête pyramidale, revêtue de très petites écailles; narines percées en côté, près de l'extrémité du museau entre les deux nasales; écailles du dos petites, convexes, disposées par rangées transversales; deux



Aporomera ornata Dum. et Bibr.

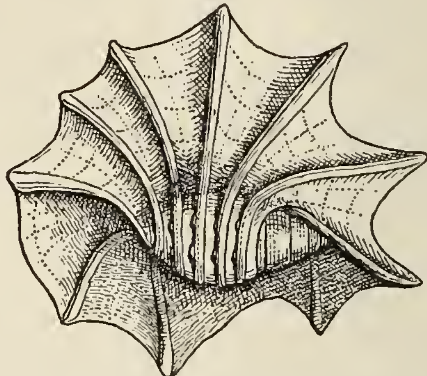
plis transversaux et simples sous le cou; membres assez longs, pentadactyles; absence complète de pores fémoraux; queue cyclo-tétragone. Les *Aporomera*, éminemment américains, se plaisent dans les localités arides et sablonneuses. Des deux espèces actuellement connues, l'une, l'*Aporomera flavipunctata*, vit au Pérou, l'autre, l'*Aporomera ornata*, habite le Chili; cette dernière, d'une taille de 0,420 environ, présente en dessus une teinte olive légèrement bleuâtre, relevée par quatre séries longitudinales de taches noires liserées de blanc pur; les flancs, d'un blanc grisâtre, sont vermiculés de brun noir; les régions inférieures, également d'un blanc grisâtre, sont maculées de brun, de noir et d'olive. Rochbr.

Bibl. : Gravenhorst, *N. acta Ac. Leop.-Carol.*, 1838, t. XVIII, p. 743. — Dumeril et Bibron, *Erpétologie générale*, 1839, t. V, p. 76. — D'Orbigny, *V. Amér. mérid. rept.*, p. 9, pl. V.

APOROSYLLIS. Genre d'Annélides-Polychætes, de la famille des Syllidiens, établi en 1865 par de Quatrefages, d'après une figure de Schmarda (*Neue Wirbellosen Thiere*, pl. 28, fig. 218). Ehlers avait déjà remarqué que cette espèce doit former un genre à part. Malheureusement, la description de Schmarda est fort insuffisante. D'après le dessin, la tête porterait cinq appendices, dont trois en avant répondent aux palpes et à l'antenne médiane, et quatre disposés en arrière et sur les côtés seraient (formés sans doute par deux anneaux soudés) les analogues des antennes. De plus, le premier anneau porterait trois paires et le second anneau deux paires de cirrhes tentaculaires. Les parapodes, peu saillants, ne commenceraient qu'au troisième anneau. A. G.

APOROXYLON. Ce nom a été donné par Unger à certains bois fossiles, caractérisés par une moelle large, non entourée de couches concentriques, par des cellules prosenchymateuses sans pores et par des rayons médullaires unis ou bisériés. Ce type n'a plus de représentant dans la flore actuelle. L'*Aporoxylon primigenium* Ung. a été observé dans le schiste à Cypridines, près de Saalfeld, en Thuringe. Louis Crié.

APORRHAÏS et APORRHAÏDÉES FOSSILES. Le type des *Aporrhaïdæ* a fait sa première apparition à l'époque jurassique et atteint son plus grand développement dans les mers de la période crétacée. Pendant la période tertiaire, il est déjà en décroissance et n'est plus représenté de nos jours que par un petit nombre de formes. Cette famille correspond à celle des *Chenopidæ* de Deshayes. Les genres fossiles les plus importants, outre le genre *Alaire* (V. ce mot) ou *Alaria*, sont les suivants : *Diempterus* (Piette) et *Spinigera* (d'Orbigny), jurassiques ; nous citerons *Spinigera semicarinata*, du callovien de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) ; *Diar-*



Malaptera (Pterocera) Ponti Brong., du Kimméridgien du cap de la Hève.

threma (Piette), de la même époque (*D. paradoxa*, de la grande oolithe). — Le genre *Aporrhaïs* (ou *Chenopus* Philippi) commence dans le crétacé supérieur (*A. biangula* Meek et Hayden), se continue dans le tertiaire et comprend plusieurs espèces, à la fois vivantes et fossiles. Piette restreint le nom de *Chenopus* (s. str.) à des espèces jurassiques telles que *Pterocera musca* (Deslonchamps), *Alaria corallensis*, etc., et l'on rattache comme sous-genres à *Aporrhaïs* les genres *Alipes*, *Arrhages*, *Ceratosiphon*, *Cuphosolenus*, *Lispodesthes*, *Dimorphosoma*, etc., et enfin *Malaptera* (Piette), qui comprend la plupart des espèces du genre *Pterocera* des paléontologistes (non de Lamarck), et entre autres les *Pterocera marginata* (d'Orb.), du cénomanien et *Pt. Ponti* (Brongniart) du kimméridgien du cap de la Hève. Cette dernière espèce est remarquable par son labre largement étalé des deux côtés, et dont les digitations sont comme palmées, ce qui la distingue du véritable *Pterocera Oceani*, du même gisement, qui appartient à la famille voisine des *Strombidæ* (V. ce mot et Alaire). E. Trouessart.

APORRHAXIS. Terme du jeu de paume chez les anciens Grecs, qui le cultivaient avec passion, L'*aporrhaxis* est le mouvement qui consiste à lancer la paume de toutes ses forces perpendiculairement contre le sol, de manière à la faire rebondir, puis à la recevoir contre le plat de la main pour la relancer de nouveau. De même on la lançait horizontalement contre un mur. Celui qui la renvoyait le plus grand nombre de fois était le *roi;* le plus maladroit l'*âne*, comme nous l'apprend un passage de Platon (*Théétète*, p. 146 A). J.-A. H.

APORTI (l'abbé Ferrante). On cite de cet auteur le livre intitulé *Des Ecoles et des Salles d'asile d'Italie en 1834*, en collaboration avec l'abbé R. Lambruschin. Ce livre a été traduit de l'italien et publié à Paris, in-8 de 88 pages.

APOSÉPEDINE (V. Leucine).

APOSIOPESE. Silence, nom grec de la figure de style appelée *réticence* (V. ce mot).

APOSPHÆRIA. Ce nom a été donné par le mycologue Berkeley à un genre de Champignons-Ascomycètes, de la famille des Pyrénomycètes et de la tribu des Sphæriacées. Cooke croit que les *Aposphæria* représentent simplement l'état spermogonien de certains *Sphæria*. Louis Crié.

APOSPHRAGISME. Mot grec désignant l'image gravée sur le cachet par lequel on scellait les actes importants. Celui de Pline le Jeune, qui emploie ce mot grec dans une

de ses lettres, portait un quadrige. On donnait le même nom à la reproduction de l'image sur la cire ou dans le plâtre.

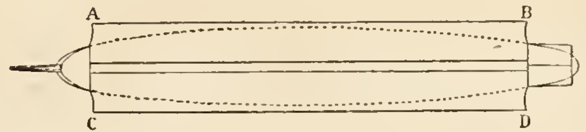
APOSTASIE (*Apostasia, prævaricatio*). Les canonistes énumèrent trois espèces d'apostasie : *A fide vel perfidiæ, a religione, ab ordine suscepto.* Les deux dernières, concernant les clercs et les religieux, sont aussi appelées apostasies *a monachatu, a clericatu ;* elles sont parfois classées sous une seule désignation : *Apostasia a supererogatione.* L'apostasie *a fide* a été définie : un abandon volontaire et complet de la foi, de la part de ceux qui ont été faits membres de l'Eglise par le baptême. Cette définition n'est point applicable aux *catéchumènes* qui n'ont point encore reçu le baptême ; elle distingue des apostats les *hérétiques*, parce que ceux-ci n'ont abandonné que *partiellement* la foi de l'Eglise, et les *lapsi*, parce qu'ils ne l'ont reniée que *par contrainte*, sous la menace ou le tourment des supplices. Malgré ces distinctions, plusieurs des dispositions édictées contre les apostats ont été appliquées à la désertion des catéchumènes, et toutes l'ont été aux hérétiques, avec aggravation, l'hérésie étant plus redoutable pour l'Eglise que l'apostasie. — Les mesures relatives aux *lapsi* et aux apostats ont suscité pendant les premiers siècles des dissensions qui sont relatées aux mots Lapsi, Mélétiens, Montanistes, Novatiens. Une religion qui prêche le pardon ne pouvait exclure définitivement aucun repentir, ni arrêter contre aucun méfait une condamnation irrémissible. Poursuivant la voie ouverte par le synode d'Ancyre, le concile œcuménique de Nicée (325) autorisa la réintégration des apostats repentants ; mais il la soumit à une réglementation fort sévère : pendant trois ans, ces pénitents n'étaient tolérés au culte public que comme *audientes ;* pendant les sept années suivantes, ils devaient le suivre comme *substrati*, obligés de quitter l'église en même temps que les catéchumènes ; c'était seulement après cette longue épreuve qu'il leur était permis de se joindre aux *consistentes*, de faire, comme eux, des oblations et de prendre part à la communion. Quant aux apostats opiniâtres, il était inutile de prononcer contre eux l'excommunication, puisqu'ils se tenaient eux-mêmes résolument séparés de l'Eglise ; mais les pénalités édictées par les constitutions impériales devaient généralement les réduire, tôt ou tard, à la soumission. — Ces pénalités comportent certaines différences, suivant que l'apostasie aboutit au paganisme ou au judaïsme ; pour ce dernier cas, elles sont aggravées par la confiscation des biens ; sans doute, à cause d'un danger plus grand, du côté du prosélytisme. Elles ont été établies successivement par les constitutions des empereurs Constantin le Grand (315), Constance (357), Théodore le Grand (381), Valentinien II (383 et 391) ; elles forment un ensemble réuni (438) dans le code Théodosien, XVI, et en conséquence duquel les apostats sont privés du droit de tester et de recevoir par testament ou par héritage, de la capacité d'être témoins et d'exercer des fonctions publiques, et astreints à se séparer *a consortio omnium.* Voir aussi code de Justinien, tit. VII, *De apostatis.* — Plusieurs siècles se sont écoulés avant que la désertion des ordres cléricaux ou de l'état monastique fût considérée comme un crime. Pour l'état monastique, l'explication est toute simple : cet état n'existait pas alors. En 451, le concile œcuménique de Calcédoine défendit aux clercs de renoncer à leur caractère et de déserter leur office pour le service militaire et les fonctions civiles ; un concile d'Angers (453) décida qu'ils devaient être rejetés par l'Eglise, qu'ils avaient abandonnée ; un concile de Tours (461) spécifie l'excommunication contre eux. Une lettre du pape Zacharie à Pépin décrète l'excommunication contre les clercs et les moines qui entrent dans l'armée ou acceptent des emplois séculiers. — Aux sources déjà mentionnées ajouter les décrétales relatives aux apostasies, *lib.* V, tit. IX, *De apostatis et reiterantibus baptisma ;* Saint Thomas d'Aquin, *Summa theologica*, 2-2, quæst. 12. E.-H. Vollet.

A POSTERIORI (Loc. phil.). D'après les faits, après expérience (V. A Priori).

APOSTILLE (Droit). 1° *Ancienne jurisprudence.* On désignait, dans l'ancien droit, sous le nom d'apostille, la note que les arbitres, chargés d'examiner un acte, un titre contesté, écrivaient en marge, à chacun de articles d'un compte, soit pour approuver, soit pour rejeter.

2° *Législation.* Annotation faite en marge ou au bas de la page d'un acte, et par laquelle on modifie les termes de cet acte pour y ajouter ou y retrancher quelque chose. Chaque apostille doit être signée ou paraphée par l'officier rédacteur de l'acte et par les parties qui sont tenues de la signer. L'apostille qui n'est pas signée ou paraphée régulièrement est réputée nulle (V. Renvoi). G. L.

APOSTIS (Mar.). Les *apostis* étaient deux longues pièces de bois placées longitudinalement de chaque côté d'une galère, faisant saillie à l'extérieur et reliées à la coque par des supports transversaux en bois nommés *bacalas*. C'est sur les apostis que venaient reposer les rames des galériens, ils présentaient dans ce but une ouverture rectangulaire ou *tolct* sur la tête de chaque bacalas. Les extré-



Plan d'une galère du xvie siècle, d'après un manuscrit de Picheroni della Mirandolla (Bibliothèque Saint-Marc). — AB, CD, apostis ; AC, BD, jougs.

mités correspondantes des apostis étaient réunies par des pièces de bois transversales nommées *jougs* ; les apostis et les jougs constituaient donc un rectangle allongé occupant la plus grande partie de la galère et renfermant tout l'appareil de vogue. Les apostis étaient généralement décorés de moulures et d'arabesques.

APOSTOL (Daniel Pavlovitch), général russe, hetman de la petite Russie, né en 1658, mort en 1734. Son père, Paul Apostol, était colonel à Mirgorod, dans le gouvernement actuel de Poltava. Il lui succéda à l'âge de vingt-huit ans, dans ce poste important ; se distingua par les victoires qu'il remporta contre les Tatares et les Turcs (1689-1693), et prit part avec succès à la campagne contre les Suédois (1703). Plus tard, il fit partie du corps auxiliaire commandé par Dmitri Galitsyne, qui avait été envoyé au roi Auguste II de Pologne par Pierre le Grand, et commanda ensuite un détachement russe en Perse (1722). Chargé d'aller réclamer à Moscou en faveur des privilèges des Cosaques, il fut d'abord jeté en prison, et en 1727 il fut nommé hetman, c.-à-d. chef suprême de cette milice turbulente. La descendance masculine des Apostol s'éteignit au commencement du xixe siècle ; Jean Mouraviev, qui appartenait à cette famille par les femmes, reçut l'autorisation d'ajouter à son nom celui d'*Apostol* (V. Mouraviev-Apostol). L. L.

APOSTOLAT (V. Apostolicité et Apotres).

APOSTOLES. Fonctionaires athéniens nommés à l'élection par le peuple, au nombre de dix, chargés de surveiller les apprêts des flottes que l'on envoyait sur mer et d'en hâter le départ. Ils pouvaient arrêter les triérarques négligents, et, quand il s'agissait de mettre à la voile pour un cas pressant, ils décidaient, de concert avec les autorités maritimes, du matériel à embarquer, pour le compte de l'Etat, à bord des navires.

APOSTOLI (Francesco), littérateur et aventurier italien, né à Venise vers 1750, 1746 selon les uns, 1755 selon d'autres, mort à Venise en fév. 1816. Ses relations de famille lui ouvrirent la carrière des secrétaires de la République ou de la secrétairerie d'Etat, position honorable et lucrative qu'il abandonna pour courir le monde. Il partit pour l'Allemagne et s'arrêta en Bavière au château de Landshut où le retint le bon accueil du comte Maximilien

de *Lamberg* (V. ce mot), qui lui dédia le second volume du *Mémorial d'un mondain* et le garda dix-huit mois près de lui. En quittant Landshut, Apostoli se rendit à Augsbourg. Chemin faisant, il avait rencontré Leroy de Lozembrune, et, assez dépourvus d'argent tous les deux, ils composèrent à la hâte quelques contes qu'ils vendirent au libraire Strage. La même année (1777), il revint pour la première fois à Venise, rentra dans ses fonctions et fut même nommé membre d'une commission chargée de reviser le code criminel de la République. Mais bientôt, brisant une seconde fois sa carrière, abandonnant sa jeune femme, qui en mourut de chagrin, peu après, il partit pour Vienne. La Révolution française qu'il saluait avec joie le ramena presque aussitôt dans sa patrie où il propagea activement les idées nouvelles, attitude qui le fit exiler à Corfou sous la haute surveillance du provéditeur général de la mer. Sa déportation ayant pris fin avec la fin de la République de Venise elle-même, il alla à Milan, et réussit à se faire nommer consul de la République cisalpine à Ancône (1797), mais les succès des Autrichiens ne lui permirent pas d'aller prendre ses fonctions; il fut, tout au contraire, arrêté par les envahisseurs et déporté avec nombre d'autres patriotes aux bouches du Cattaro. Les événements le délivrèrent, il revint à Milan, puis accepta de représenter la République de Saint-Marin près du premier consul. Son ambassade fut courte; une lettre imprudente tomba aux mains du ministre de la police qui le fit reconduire à la frontière. De retour en Italie, Apostoli se trouva dans une profonde misère, accepta, pour vivre, une place dans la même police française et, au retour des Autrichiens, passa tout bonnement à la police autrichienne. « Le plus extrême dénûment, dit Stendhal, a forcé dans ses derniers temps le pauvre Apostoli à se faire espion des Autrichiens. Il le disait à tous ses amis réunis au café de Padoue, et l'infamie ne l'avait point atteint. » Cette ressource même finit par lui manquer et il essaya de gagner sa vie par le théâtre; il écrivit plusieurs bouffonneries, qui ne lui rapportaient à peu près rien, et il mourut de faim. Ce dernier point admis par Moschini, par Stendhal, par Weiss, a été contesté par G. Vimercati, dans une note à l'article de ce dernier, cité plus bas. Voici la liste des ouvrages d'Apostoli : *Lettres et contes sentimentaux* sous le pseudonyme de George Wanderson ; Augsbourg, 1777 ; les lettres, ainsi que deux des contes, *Histoire d'André*, *Sagesse de la Folie*, sont d'Apostoli ; le reste est de Leroy de Lozembrune ; — *Saggio per servire alla Storia de' viaggi filosofici e de' principi viaggiatori;* Venise, 1782 ;— *Lettere Sirmiensi*, dont Stendhal a écrit : « M. Reina m'a prêté un opuscule bien curieux : c'est l'Histoire de la déportation des patriotes lombards aux bouches du Cattaro par M. Apostoli, bossu qui avait peut-être autant d'esprit que Chamfort. Rien n'est plus rare en Italie, la prolixité y étouffe l'esprit français. » — *Rappresentazione del secolo XVIII*, Milan, 3 vol. ; — *Storia dei Galli, Franchi e Francesi*, ouvrage dont il n'a paru qu'un volume ; — *E tutto un Momento*, *farsa giocosa*; — *L'Incauta*, *commedia*. Quant à *la Marenda alla Zueca*, *farsa giocosa*, Venise, 1770, in-12, cette farce lui a été attribuée à tort par tous ses biographes ; elle a pour auteur Giovanni Dolfin ; — *Histoire de la Révolution française par un étranger ;* Paris, 1801 ; Cicogna cite un manuscrit inédit, écrit pendant le séjour de l'auteur à Corfou. R. de Gourmont.

Bibl. : *Biografia universale italiana* ; Venise, 1822-1851, 77 vol. in-8, t. III et t. I du *Supplément* (Notices sur Apostoli par Moschini et par Weiss). — Melchiore Delfico, *Memorie storiche della Republica di S. Marino* ; Florence, 1863-64, 3 vol. in-8, t. III. — Stendhal (Henry Beyle), *Rome, Naples et Florence*, 3e éd.; Paris, 1826, 2 vol. in-8, t. I, p. 70. — Cicogna, *Saggio di bibliografia Veneziana* ; Venise, 1847, in-4. — Cornari, Ticozzi et Predari, *I secoli della Letteratura italiana ;* Turin, 1855, 8 vol. in-16, t. VII.

APOSTOLICITÉ. Un des quatre caractères essentiels de l'Eglise chrétienne, qui est ou doit être *une*, *sainte*, *catholique* et *apostolique*. La plupart des chrétiens s'accordent sur la nécessité de ces caractères ; mais on les conçoit et on les interprète différemment dans les différentes églises. — En ce qui concerne l'*apostolicité*, le catholicisme attribue une part prépondérante à *la succession personnelle* et à *la tradition*. La succession personnelle, qu'on appelle ordinairement *succession apostolique*, suppose nécessaire et d'ordre divin l'institution d'un ministère hiérarchique établi par le Christ, perpétué de proche en proche et de génération en génération, pour l'exercice de l'autorité dans l'Eglise, l'enseignement, le culte et l'administration des sacrements. Ce ministère aurait été conféré par Jésus aux apôtres, transmis par ceux-ci à des successeurs, en sa plénitude pour quelques-uns, partiellement pour les autres, mais pour tous moyennant des rites sacramentels de consécration. Pour qu'une église soit considérée comme apostolique, il faut que la consécration de ses conducteurs remonte authentiquement, par une succession ininterrompue et personnelle, jusqu'à une consécration faite par les apôtres ; de sorte qu'une cause de nullité survenue en la consécration d'un évêque, n'importe à quelle époque, annule toutes les consécrations de prêtres ou d'évêques remontant à cet évêque incapable. L'apostolicité des doctrines et des institutions suppose une preuve analogue, qui peut être produite par les Ecritures saintes ou par la tradition, surtout par la tradition. Saint Augustin et après lui la plupart des docteurs catholiques ont admis la possession comme constituant une présomption en faveur de la tradition apostolique : présomption en vertu de laquelle toute institution généralement établie, de même que toute doctrine généralement enseignée dans l'Eglise, doit être tenue, jusqu'à preuve contraire, comme remontant aux apôtres. — Plus énergiquement encore que les catholiques, les protestants affirment l'apostolicité de leurs églises : persévérance dans la doctrine des apôtres, retour et attachement aux institutions qu'ils ont fondées, tel a été le mot d'ordre de la Réformation. Mais, suivant eux, la preuve de cette apostolicité ne doit point résulter du débat d'une succession personnelle, dont il est presque impossible de bien rassembler les titres, à travers dix-neuf siècles ; débat qui, d'ailleurs, est rendu inutile par leurs convictions sur le sacerdoce universel et la hiérarchie chrétienne. La ressemblance est le meilleur ou plutôt le seul titre de la filiation ecclésiastique. Toute église peut se prétendre fille des apôtres, dès lors qu'elle prouve que sa doctrine et ses institutions ressemblent à la doctrine enseignée et aux institutions établies par eux. Les écrits du Nouveau Testament sont seuls admis pour cette démonstration, les protestants estimant que ces écrits contiennent une relation fidèle des choses du premier âge de l'Eglise, et que ce qui était alors nécessaire et suffisant l'a toujours été et l'est encore aujourd'hui ; ils n'accordent à la tradition, qu'ils trouvent incertaine, qu'une valeur très secondaire en matière d'apostolicité. — On entend aussi par apostolicité des églises la condition de celles qui auraient été fondées par les apôtres. La question de l'apostolicité des églises des Gaules a été longuement et vivement agitée. Il en est encore souvent question.

E.-H. Vollet.

APOSTOLINS. Association d'ermites, qui avait pour patron saint Barnabé et dont le centre se trouvait à Gênes, vers le milieu du XVe siècle. Elle visait à l'imitation de la vie apostolique par le renoncement et l'évangélisation, mais sans assignation d'une œuvre précise. Cette association fut supprimée en 1590, par Sixte-Quint, ses membres ayant été rattachés à la congrégation des barnabites. Cette dernière avait été formée en 1443, avec les ermites de Saint-Ambroise ; mais elle venait d'être reconstituée par Charles Borromée, sur un plan plus vaste et avec un objet mieux défini. E.-H. V.

APOSTOLIO (V. Apostolius).

APOSTOLIQUE. Cette qualification est donnée à des objets et à des personnages fort divers : *âge*, *canons*,

concile, *constitutions*, *églises*, *frères*, *pères*, *siège*, *succession*, *symbole*, etc. La plupart appartiennent à des genres, parmi lesquels le mot *Apostolique* est destiné à déterminer une espèce ou une particularité. Or, le plan que nous suivons, pour le classement des matières dont l'exposition nous est confiée, consiste à grouper en une même notice tous les sujets qui naturellement, logiquement ou historiquement peuvent former un ensemble, et à indiquer cette notice commune par des renvois insérés au nom habituel des parties qu'elle doit contenir. C'est ce que nous faisons pour la plupart des objets et des personnages qualifiés *apostoliques :* nous ne traitons sous cette désignation que de ceux qu'il est nécessaire de présenter isolément; pour les autres, nous renvoyons au genre ou au groupe auquel ils appartiennent.

Age apostolique. Période comprise, en l'histoire de l'Eglise, entre l'Ascension (30 ou 33) et la mort de l'apôtre et évangéliste saint Jean, que la tradition place vers l'an 100; elle est remplie par l'œuvre des apôtres.

Canons apostoliques (V. Canons [théologie]).

Conciles apostoliques (V. Conciles).

Constitutions apostoliques (V. Bryennius [Philothée], métropolitain de Nicomédie, et Constitutions [théologie]).

Eglises apostoliques (V. Eglise).

Frères apostoliques. L'origine de cette secte remonte à un simple ouvrier, Gérard Ségarelli, d'Alsano, près de Parme. Cet homme avait commencé par demander d'être admis parmi les franciscains, à une époque où cet ordre, dirigé par Bonaventure, réagissait contre le rigorisme enthousiaste des *spirituels*. Repoussé, vraisemblablement comme suspect de cet esprit, il entreprit vers 1260 de former, en debors de toute organisation monastique, une association fraternelle vouée à l'imitation de la vie des apôtres, qu'il se représentait nu-pieds, nu-tête, ne possédant rien au monde et ne s'occupant que d'annoncer l'Evangile. Cette tentative trouva chez les petits des partisans, hommes et femmes, qui s'en allaient de lieu en lieu, mendiant et exhortant le peuple et le clergé à faire pénitence. Le clergé s'en inquiéta, quoique Ségarelli n'attaquât ni le dogme, ni l'autorité de l'Eglise. En 1280, l'évêque de Parme le fit arrêter, puis le relâcha et finalement le bannit de son diocèse (1286). En cette dernière année, le pape Honoré IV interdit toutes les réunions qui ne seraient point approuvées par les autorités ecclésiastiques, prohibition qui fut renouvelée en 1290, par Nicolas IV. Se trouvant ainsi entravé en son œuvre, Ségarelli se mit en lutte ouverte contre la papauté ; en 1294, il fut condamné à la prison perpétuelle et en 1300 brûlé comme relaps. — Ses partisans se rallièrent autour de Dolcino (Dulcin), fils naturel d'un prêtre d'Ossula, diocèse de Novarre; la plupart se retirèrent avec lui en Dalmatie. Dolcino faisait consister le bien dans la pauvreté et le mal dans la richesse; il prêchait contre la corruption de l'Eglise, qui datait, suivant lui, de Constantin et du pape Silvestre : époque néfaste qui avait vu les païens entrer en masse dans l'Eglise, et l'Eglise acquérir des biens terrestres, dont la possession avait éteint son zèle et l'avait pervertie. Il prétendait inaugurer le quatrième âge, l'âge définitif de l'humanité, en annonçant l'extermination du pape, des cardinaux, des prélats et des moines; la destruction des richesses et de la puissance de l'Eglise ; l'arrivée de l'Antéchrist et enfin l'avènement d'un pape élu de Dieu lui-même, pour restaurer la vie apostolique, par le règne de l'amour qui dispense de l'observation des lois, par l'abolition des cérémonies, la renonciation à toute propriété et la communauté des femmes. Afin de préparer ces choses, Dolcino arma ses partisans, entra avec eux en Italie et appela le peuple au combat. Le pape fit prêcher une croisade contre lui. Cerné sur le mont Zebello, dans le diocèse de Verceil, il fut pris, après une défense héroïque, et brûlé vif (1307). La secte des apostoliques lui survécut et ses doctrines se répandirent hors de l'Italie. On la retrouve même, en 1368, condamnée par le concile de Lavaur (Provence), et en 1374, par le concile de Narbonne. Des condamnations analogues ont été prononcées en Allemagne et en Angleterre. — Le nom d'apostoliques a aussi été donné aux *Apotactiques* (V. ce mot), et à une secte formée vers le milieu du XIIe siècle, dans les environs de Cologne. Les membres de cette dernière secte rejetaient l'autorité du pape, les rites et les cérémonies de l'Eglise. Il n'est point certain qu'ils aient condamné absolument le mariage, quoiqu'ils préférassent le célibat et qu'ils prissent des sœurs spirituelles qui vivaient avec eux. Saint Bernard a écrit contre eux; plusieurs furent brûlés.

Pères apostoliques (V. Pères de l'Eglise).

Siège apostolique (V. Papauté).

Succession apostolique (V. Apostolicité et Apotres).

Symbole apostolique ou Symbole des Apotres (V. Symbole [théologie]). E.-H. Vollet.

Bibl. : Muratori, *Scriptores rerum italicarum* ; Milan, 1744-1749, t. IX. — Baggiolini, *Dolcino e i patareni* ; Novarre, 1838. — Krone, *Fra Dolcino und die Patarener* ; Leipzig, 1844. — Ch. Schmidt, *Histoire de l'église d'Occident pendant le moyen âge* ; Paris, 1885.

APOSTOLIUS (Michel), rhéteur grec du XVe siècle, qui forma un recueil de 2,027 proverbes. La première partie fut publiée en grec (Παροιμίαι) à Bâle (1538, in-8). — *Aristobule* Apostolius son fils, mort en 1535 (en religion *Arsène*, évêque de Monembasia), compléta en manuscrit le le recueil de son père (Ιωνιά). Son manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Ce second recueil fut édité en 1832, par Ch. Walz, à Stüttgart. Quant aux Παροιμίαι, une seconde édition plus complète fut publiée à Leyde (1619, in-4) avec traduction latine de P. Pantino, de Tolède. Une 3e édition (1653) fut revue par Heinsius.

APOSTROPHE. I. Rhétorique. — Figure qui sert, comme l'interrogation et l'exclamation, à rendre le discours plus fort, plus vif et plus touchant. Toutes les rhétoriques en donnent de nombreux exemples; ceux que cite Rollin dans son *Traité des Etudes*, l. IV, ch. III, 5, sont particulièrement bien choisis. Enée, dans un récit, remarque que si on avait été attentif à un certain événement, Troie n'aurait pas été prise.

Trojaque nunc stares, Priamique arx alta maneres.

L'apostrophe, dit justement Rollin, fait sentir toute la tendresse d'un bon citoyen pour sa patrie. Changez une lettre, *Staret*, *maneret* : le sentiment disparaît. Naturellement ce sont les orateurs de la chaire, du barreau et de la tribune qui font le plus grand usage de cette figure dans les mouvements passionnés ou pathétiques. Cicéron termine ainsi le récit qu'il a fait dans la 5e Verrine, du supplice d'un citoyen romain : O doux nom de la liberté ! O droits respectables du nom romain ! *O lois Porcia et Sempronia !* O pouvoir tribunicien récemment restauré, êtes-vous donc tombés à ce point, etc... Voilà le vrai langage de la douleur et de l'indignation. Voici quelques exemples remarquables tirés des auteurs français : « *Princesse* dont la destinée est si grande et si glorieuse, faut-il que vous naissiez en la puissance des ennemis de votre maison ! *O Eternel*, veillez sur elle ! *Anges saints*, rangez à l'entour vos escadrons invisibles » (Bossuet).

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?
Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir ?
Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
Peuple ingrat ! etc. Racine.

Il n'est pas rare que l'auteur apostrophe même les êtres inanimés « Sans cette paix, *Flandre*, théâtre sanglant où se passent tant de scènes tragiques, tu aurais accru le nombre de nos provinces, » etc. (Fléchier).

O Rives du Jourdain ! ô champs aimés des cieux !
Sacrés monts, fertiles vallées.
Par cent miracles signalées, etc. ? Racine.

L'apostrophe peut s'adresser aussi à des êtres abstraits comme dans le monologue d'Emilie au début de *Cinna*.

Impatients désirs d'une illustre vengeance,
Dont la mort de mon père a formé la naissance,
Enfants impétueux de mon ressentiment,
Que ma douleur séduite embrasse aveuglément,
Vous prenez sur mon âme un trop puissant empire, etc.

ou dans le monologue d'Auguste dans le 4e acte de *Cinna*.

O Romains, ô vengeance, ô pouvoir absolu,
O rigoureux combat d'un cœur irrésolu
Qui fait en même temps tout ce qu'il se propose,
D'un principe malheureux, ordonnez quelque chose...

C'est dans la poésie élevée que l'apostrophe est le mieux à sa place : que de pages de nos grands lyriques qui ne sont que de longues apostrophes ! D'ailleurs elle est souvent tout simplement un artifice de style pour varier la phrase, éviter la monotonie des énumérations. Elle est particulièrement usitée en latin, où elle facilite singulièrement la versification. ex. :

Et te, Catilina (pour *Catilinam*), minaci
Pendentem scopulo VIRGILE.

Colomba, unguibus, accipiter, saucia, facta tuis.
OVIDE.

Mais il ne faut pas abuser de ce procédé ; rien n'est plus froid comme on peut s'en assurer en lisant Lucain qui s'écrie à toutes les pages et à tous propos : *Cæsar*, *Magne*, *Libertas*, *Roma*, *Fortuna*, etc. — Dans la prose, l'usage de l'apostrophe est naturellement moins fréquent; car pour oublier en quelque sorte l'auditeur, il faut que l'orateur soit comme emporté hors de lui-même par la violence du sentiment. C'est une des figures dont on abuse aux époques où la déclamation et la fausse rhétorique sont en honneur. Les écrits de Jean-Jacques Rousseau en sont remplis : ex. : « Ils vous trouveraient, ô éternelle beauté ! toujours ancienne et toujours nouvelle, ô vie pure et bienheureuse ! etc. ; » et deux lignes plus loin : « Moi-même, ô mon Dieu ! égaré par une éducation trompeuse, j'ai cherché un vain bonheur, etc... » Faut-il s'étonner de voir ce procédé de rhétorique foisonner surtout dans les discours politiques de la Révolution, dans la prose pompeuse de Chateaubriand, dans les discours académiques, surtout dans les péroraisons. On peut citer ce mouvement oratoire de Villemain, dans un discours d'ouverture prononcé en Sorbonne : « Grand homme (c'est Bossuet qu'il apostrophe), ta gloire vaincra toujours la monotonie d'un éloge tant de fois entendu. Le privilège du sublime te fut donné, et rien n'est inépuisable comme l'admiration que le sublime inspire : soit que tu racontes les renversements des Etats et que tu pénètres dans les causes profondes des révolutions ; soit que tu verses des pleurs sur une jeune femme mourante au milieu des pompes et des dangers de la cour ; soit que ton âme s'élance avec celle de Condé et partage les ardeurs qu'elle décrit : soit que dans l'impétueuse richesse de tes sermons à demi préparés, tu saisisses, tu embrasses toutes les vérités de la morale et de la religion, partout tu agrandis la parole humaine, tu surpasses l'orateur antique, tu ne lui ressembles pas. Réunissant une imagination plus hardie, un enthousiasme plus élevé, une fécondité plus originale, une vocation plus haute, tu sembles ajouter l'éclat de ton génie à la majesté du culte public et consacrer encore la religion elle-même. » Mais l'apostrophe n'a pas toujours cette ampleur et cette majesté, elle n'est souvent qu'un mot en passant, avec une nuance d'ironie; sous cette forme elle est d'usage chez les écrivains qui ont l'esprit vif et tourné vers la satire, comme dans la lettre connue de Paul-Louis Courier où il raconte son aventure de la Calabre. Contant le bavardage indiscret de son compagnon de route il ajoute : Enfin il parle de sa valise, priant fort qu'on en eût grand soin, qu'on la mit au chevet de son lit ; il ne voulait point, disait-il, d'autre traversin. « *Ah jeunesse ! jeunesse !* que votre âge est à plaindre ! » A. WALTZ.

II. GRAMMAIRE. — Signe de l'élision des voyelles *a*, *e*, *i*. Apostrophe vient de l'adjectif grec ἀπόστροφος détourné, retourné, à cause de la forme du signe. On emploie quelquefois l'apostrophe en latin, pour marquer l'apocope *vin' tu*. De même en français dans les chansons familières, on remplace par ce signe les lettres supprimées pour la mesure dans le corps des mots. A. W.

APOSTROPHIA. Surnom sous lequel Aphrodite était vénérée à Thèbes : il signifie : *qui détourne*. Les uns l'interprètent en disant qu'Aphrodite, ainsi comprise, détourne des penchants mauvais et des désirs coupables ; les Romains avaient de même, après des crimes fameux contre la chasteté, inventé une Vénus *verticordia*. D'autres l'entendent simplement des antipathies amoureuses ; l'Aphrodite *apostrophia* s'opposerait à l'*epistrophia*, celle qui incline les cœurs vers quelqu'un. A Thèbes elle était honorée à côté d'Aphrodite Uranie et Pandemos, et représentée par des statues antiques dont le culte était rapporté à Harmonia. J.-A. H.

APOTACTIQUE, *Apotactiste*, *Apotaxamène*. Ces mots, qui dérivent du même verbe, désignent des hommes qui font profession de *renoncer* à la jouissance des choses de la terre, ne gardant que ce qui est absolument nécessaire pour empêcher la mort, et supprimant tout ce qui peut adoucir et reproduire la vie. L'histoire montre ce détachement inspiré par des considérations diverses : imitation de la vie des apôtres ; ascétisme luttant contre les passions, par la mortification de la chair ; condamnation doctrinale de la matière, accusée d'être le principe du mal ; recherche d'une spiritualité supérieure, par l'amoindrissement de la part faite aux satisfactions corporelles. En la religion chrétienne, ces renoncements systématiques se trouvent parmi les orthodoxes comme parmi les hérétiques. Les anachorètes et les cénobites de l'ancienne église ont été appelés *Apotaxamènes*. Certains écrivains ecclésiastiques appellent *Apotactiques* des hérétiques du XIIe siècle qui s'appelaient eux-mêmes *Apostoliques*. Des saints canonisés ont été qualifiés d'apotactiques. — Sur la liste des hérésies, ce dernier nom a été particulièrement donné à l'un des aboutissants extrêmes du gnosticisme. Parmi les gnostiques, les ANTITACTES manifestaient leur mépris pour la matière et leur répulsion à l'égard de la loi morale, considérée par eux comme l'œuvre du Démiurge, en professant une complète indifférence pour les actes qui s'y rapportent ; ils prétendaient supprimer le ressort des passions en ouvrant un libre champ aux instincts sensuels et anéantir le désir par la jouissance illimitée. Au contraire les ENCRATISTES ou *continents*, classe à laquelle appartiennent les *Apotactiques* et les *Aquariens*, réclamaient une continence absolue, la complète abstinence de toute viande, du vin qu'ils prohibaient même dans la communion, de toute liqueur autre que l'eau ; ils condamnaient le mariage même comme une luxure (V. MARCION, SATURNIN, SÉVÈRE, TATIEN). Le courant apotactique qui provenait de ces diverses sources et qui côtoyait tantôt la sainteté orthodoxe, tantôt l'hérésie, fut endigué et canalisé par l'Eglise, au moyen du monachisme ; elle en fit une force d'une merveilleuse puissance et la mit au service de son œuvre. E.-H. VOLLET.

APOTAPHE. Ce mot désignait chez les anciens Grecs celui, qui, à cause de sa condition servile, n'avait pas droit à une sépulture de famille.

APOTELESMA (Astron.). Prédiction. — Synonyme de *effectio* dans *Sextus Empiricus*.

APOTHÉCIE. Les botanistes désignent, sous ce nom, le réceptacle fructifère des Lichens. Les apothécies naissent à l'intérieur du tissu du thalle et ne parviennent que plus tard au-dessus de sa surface, soit pour étaler largement leur couche hyméniale à l'air libre *(Lichens gymnocarpes)*, soit pour laisser échapper leurs spores par une étroite ouverture *(Lichens angiocarpes)*. Si l'on considère les Lichens comme des Champignons parasites d'Algues, on peut dire que, dans tous ces végétaux, la première origine

de l'apothécie et toutes les parties essentielles de cet organe procèdent exclusivement du tissu filamenteux; c'est le champignon qui forme la fructification. L'algue nourricière, c.-à-d. les gonidies, n'y contribue en aucune façon, ou n'y prend qu'une part tout à fait secondaire. Sur une coupe perpendiculaire, l'apothécie présente à sa partie inférieure la couche médullaire du thalle, puis, au dessus et successivement, l'hypothécium avec la couche sous-hyméniale et l'hyménium avec les paraphyses et les asques. Les apothécies se présentent en général sous deux formes : celle d'un disque (*Lichenes disciferi* Fr.), ou celle d'un noyau arrondi (*Lichenes nucleiferi* Fr.). Les principales couleurs de ces réceptacles fructifères sont le noir, le brun, le bistre, le jaune, l'orangé, le rose, le rouge, outre une foule de nuances intermédiaires qui se rencontrent moins communément. On connaît des espèces chez lesquelles les apothécies varient de couleur depuis l'incarnat jusqu'au noir, en passant par toutes les modifications intermédiaires (*Lecidea vernalis* et *luteola*). La grandeur des apothécies est très variable dans les diverses espèces; le diamètre des plus petites (*Endococcus*) ne dépasse guère un millim., tandis que les plus grandes (*Nephroma arcticum*) présentent quelquefois une largeur de plusieurs centim. Les apothécies discoïdes peuvent être : 1° *peltées*, lorsqu'elles sont larges, mais dépourvues de rebord distinct formé aux dépens du thalle; 2° *lécanorines*, lorsqu'elles sont orbiculaires et entourées d'un rebord thallin; 3° *lécidéines* ou *patelliformes*, c.-à-d. celles qui ont une marge propre formée par la partie périphérique de l'hypothécium; 4° *lirellines*. celles qui sont semblables aux lécidéines, mais de forme irrégulière, allongée ou rameuse et le plus souvent très variable dans la même espèce. Les apothécies nucléiformes et pyrénocarpes ou endocarpes, lorsqu'elles sont cachées dans le thalle, varient beaucoup moins que les précédentes, et ces variations ne méritent pas de dénominations particulières. Elles sont plus ou moins superficielles ou enfoncées dans la substance du thalle, mais leur forme reste presque toujours la même.

Louis Crié.

APOTHÈME. I. Géométrie. — On appelle apothème d'un polygone régulier la perpendiculaire abaissée du centre sur l'un des côtés; c'est, si l'on veut, le rayon du cercle inscrit (V., pour le calcul des apothèmes, les articles Polygones réguliers, Equation binôme).

II. Chimie. — Substance brune, plus ou moins altérée, que l'on rencontre dans les extraits de nature végétale et qui a été considérée à tort par Berzélius comme un principe immédiat. Ce mot doit être rejeté de la science.

APOTHÉOSE. I. Histoire. — L'*apothéose* est l'acte de consécration par lequel on divinise un homme après sa mort. L'apothéose a été connue de toute l'antiquité; c'était un moyen pour les Etats et pour les villes de témoigner leur reconnaissance à ceux des souverains qui avaient bien mérité de leur patrie. En Egypte, les rois adoraient leurs prédécesseurs comme des dieux; en Grèce, les héros fondateurs des villes ou des empires étaient l'objet d'un culte très suivi et très respectueux. « Mort, le fondateur devenait un ancêtre commun pour toutes les générations qui se succédaient; il était pour la cité ce que le premier ancêtre était pour la famille, un Lare familier. Son souvenir se perpétuait comme le feu du foyer qu'il avait allumé. On lui vouait un culte, on le croyait dieu, et la ville l'adorait comme sa Providence. Des sacrifices et des fêtes étaient renouvelés chaque année sur son tombeau » (Fustel de Coulanges). C'est ainsi qu'Athènes eut pour grands dieux ses deux fondateurs Cécrops et Thésée; qu'Ulysse Diomède, Antor, Enée, étaient adorés par les villes de l'Italie centrale et de la grande Grèce; c'est ainsi encore que le fondateur de Rome, Romulus, mis après sa mort au rang des divinités, reçut le nom de Quirinus, des temples, des autels et des sacrifices, et qu'on chantait en son honneur des hymnes sacrés où on l'appelait « divin Romulus », *Romule die*. — L'apothéose fut surtout en usage dans la Rome impériale, ou, du moins, ce sont les apothéoses des empereurs romains qui sont le plus connues et qui ont été le plus célébrées par la poésie, l'éloquence ou la sculpture. En soi, l'apothéose des empereurs ne diffère en rien de celle de Romulus Quirinus et de son collègue sabin Titus Tatius; c'est comme « nouveau fondateur » que César a reçu la qualité divine; c'est pour avoir agrandi, fortifié, conservé l'empire, que ses successeurs ont mérité un honneur semblable; l'apothéose n'était accordée qu'aux meilleurs des princes, et non pas à tous indistinctement. Ce qui complète l'analogie entre cette divinisation des empereurs et celle des héros fondateurs, c'est que les premiers sont parfois appelés, dans les inscriptions, les « divins Romulus », *Romuli divi*, c'est qu'Auguste avait lui-même délibéré un instant de prendre ce nom de Romulus, c'est que, le jour de ses funérailles, le sénateur Numérius Atticus prétendait que son âme s'était envolée du bûcher pour gagner le ciel : un pareil miracle s'était produit, disait-on, le jour des funérailles de Romulus. Toutefois, il y a cette différence entre l'apothéose des empereurs et celle des héros, que la première est continue, s'adresse à une série de souverains, forme une famille de dieux, tandis que l'autre s'arrête au fondateur et ne passe ni à ses héritiers, ni à ses successeurs, ni à ses descendants. Auguste a peut-être emprunté son idée de la divinisation des empereurs (car je ne doute pas que ses successeurs n'aient agi d'après ses instructions) à ce royaume d'Egypte où César et lui sont allés chercher le modèle de presque toutes les institutions de la monarchie romaine. Nous avons vu, en effet, que l'apothéose de tous les souverains existait au temps des Pharaons, et nous savons d'autre part que cet usage fut conservé par leurs successeurs sur le trône d'Egypte, les rois grecs de la dynastie des Ptolémées : tous les héritiers d'Alexandre qui se sont succédé à la cour d'Alexandrie ont été adorés comme dieux. Les Romains n'ont fait qu'imiter l'Egypte.

Quoi qu'il en soit, Jules César, le premier après Romulus, reçut l'apothéose et devint dieu sous le nom de *divus Julius;* une comète, qui apparut alors dans le ciel, fut une preuve décisive que les dieux acceptaient ce nouveau collègue que leur envoyait le peuple-roi. Dès lors, la famille des souverains qui succédèrent à César, qu'ils fussent ou non des descendants naturels du premier empereur, porta le nom de « famille divine », de « famille du divin Jules », *domus divina*. Auguste reçut les mêmes honneurs que son père adoptif; puis, cette dignité vint à tous ceux des princes que le Sénat en jugeait dignes, car il fallait un décret du Sénat pour sanctionner l'apothéose, pour *consacrer*, comme on disait, un empereur ! Tibère, Caligula, Néron, beaucoup d'autres princes, en furent exclus. En revanche, on divinisa souvent des membres de la famille impériale : c'est ce qui arriva sous le règne de l'empereur Caius Caligula pour sa sœur *Livia Drusilla*; et, peu après, pour Livie, la femme d'Auguste, pour Cnæus Domitius Ahenobarbus, le père de Néron, et pour beaucoup d'autres. On ne tria pas toujours avec soin les nouveaux dieux; l'apothéose fut souvent décernée, dit M. Gaston Boissier, « à des princes et à des princesses qui ne méritaient guère un tel honneur, comme Claude et les deux Faustines. Cet abus donna lieu à des réclamations très vives de la part des gens sensés. On connaît la charmante satire de Sénèque contre l'apothéose de Claude, où il le représente qui monte au ciel clopin-clopant et finirait par s'y établir si Auguste, qui voit le tort qu'un pareil collègue peut faire à sa divinité, ne le faisait précipiter dans les enfers. On connaît aussi les vers sanglants de Lucain, dans lesquels il prétend que l'apothéose décernée aux Césars est une façon de punir les dieux d'avoir laissé périr la République ». Le christianisme ne supprima pas tout d'abord cet usage. Constantin, Constance, Jovien, Valentinien Ier, Gratien, Théodose, Honorius, ont été proclamés *divi* après leur mort. Chose étrange, on ne trouve pas parmi la liste des *divi* l'empereur Julien, le dernier dé-

fenseur des idées anciennes et du paganisme. Après Honorius, on ne rencontre plus de *divus*. On en compte, jusqu'ici, soixante et onze. C. JULLIAN.

II. ARCHÉOLOGIE. — Ainsi que son étymologie l'indique, ce mot est synonyme de déification. Comme terme d'art, il s'applique par conséquent à une œuvre où un homme est glorifié à l'égal d'un dieu. Le polythéisme des anciens s'accommodait de l'idée de représenter certains hommes avec les caractères et les attributs de la divinité; de là cette foule de héros ou demi-dieux qui peuplent la mythologie antique et qui ont, chacun, son histoire légendaire. Prise dans un sens général, l'idée d'apothéose était exprimée de différentes manières par les Grecs et par les Romains; on en trouve de nombreux spécimens sur les vases peints, les miroirs de bronze, les camées, les bas-reliefs et les peintures murales. Dans l'art grec, nous voyons figurer l'apothéose tantôt au moyen d'un personnage (homme ou femme), emporté vers le ciel sur un quadrige, et accompagné de l'aigle ou de la victoire, tantôt sous les traits d'une femme diadémée enlevée dans les airs par un aigle ou un cygne, ce dernier symbolisant la pureté que donnait l'initiation aux mystères. Quelquefois aussi (c'est le cas pour les peintures de Pompéi) l'apothéose est représentée par un génie ailé, emportant une femme qui tient d'une main un voile déployé au-dessus de sa tête, de l'autre un flambeau allumé, symbole de l'immortalité. Dans l'antiquité grecque, Hercule (Héraclès) est le personnage dont les exploits fabuleux ont été le plus fréquemment glorifiés par les artistes. On le voit souvent couronné par la Victoire, seul ou bien accompagné d'Athèna, d'Hermès ou d'Iole, tenant presque toujours sa massue traditionnelle et son carquois. Il existe une peinture sur vase où l'apothéose de ce héros est traitée d'une manière très expressive : Sur le bûcher du mont Œta gît le tronc d'Hercule. A droite, Philoctète qui vient de l'allumer s'en va avec les flèches et le carquois; à gauche, une nymphe s'efforce d'éteindre les flammes avec l'eau d'une hydrie. Au dessus, Hercule, revenu à la vie, est traîné dans un quadrige que conduit la Victoire ailée. Hermès introduit le char dans l'Olympe, au seuil duquel Apollon accueille le héros qui va prendre place parmi les immortels.

Chez les Romains l'apothéose n'était pas, comme chez les Grecs, une légende embellie par l'imagination des poètes et des artistes : c'était une manière effective de rendre les honneurs divins aux hommes qui avaient bien mérité de la patrie, une véritable cérémonie religieuse. Dès la République on élevait dans les provinces des temples aux meilleurs proconsuls, de leur vivant même. Cette pieuse coutume se perpétua sous l'empire : c'est ainsi que plus d'un temple fut élevé à la mémoire d'Auguste. Quant à l'apothéose dans le sens des honneurs divins rendus après la mort, elle aurait été, d'après les écrivains, décernée déjà à Romulus, sous le nom de Quirinus. Plus tard, le Sénat qui avait l'autorité suprême en matière de religion la décréta en faveur de César, sous le nom de Divus Julius ; elle fut pratiquée ensuite pour la plupart de ses successeurs. Leurs noms nous ont été transmis par des médailles portant tout autour l'inscription : *Consecratio*. Hérodien décrit en détail (IV, 3) cette imposante solennité ; il nous apprend que les Romains reproduisaient d'abord en cire l'image de l'empereur défunt et l'exposaient devant le palais impérial, sur un lit de parade tout en ivoire et recouvert de tapis brochés d'or. L'expression de cette figure de cire était celle d'un homme gravement malade. A gauche et à droite se tenaient différents personnages de distinction, vêtus de blanc, couleur ordinaire du deuil. Pendant les sept jours que durait cette exposition les médecins déclaraient que l'état de l'empereur s'aggrave d'heure en heure. « Lorsque les médecins annoncent enfin, dit l'auteur latin, que l'empereur est mort, les principaux chevaliers et les sénateurs les plus jeunes transportent le cercueil sur leurs épaules à travers la *via sacra* jusqu'à l'ancien forum, où ils le déposent sur un échafaudage, construit en forme d'escalier. D'un côté de celui-ci une troupe de jeunes patriciens, de l'autre un certain nombre de femmes de distinction entonnent sur un mode grave et plaintif des hymnes et des péans en l'honneur du défunt. Puis on enlève la bière pour la porter au Champ de Mars. Ici s'élève, à l'endroit le plus vaste et sur une base carrée, une construction en bois faite à l'instar d'une maison et composée de poutres énormes. Elle est remplie intérieurement de fagots secs, mais elle est ornée à l'extérieur de tapis brochés d'or, de statues en ivoire et de différentes œuvres d'art. L'étage inférieur est conformé et décoré comme l'étage supérieur, mais il est un peu plus bas et pourvu de portes et de fenêtres ouvertes. Au-dessus de ces deux étages s'en élèvent d'autres se rétrécissant en forme de pyramide. On dépose le cercueil au second étage, et on le parsème d'épices, d'encens, de fruits et d'herbes parfumés. Dès que tout le monument est rempli de ces matières, l'ordre équestre tout entier se range tout autour et exécute solennellement



Fig. 1. — Apothéose d'Auguste, d'après le camée de la Sainte-Chapelle (Cabinet de France).

quelques évolutions militaires. Arrivent ensuite par ordre des voitures avec des personnages vêtus de pourpre et masqués qui représentent des noms historiques, des rois et des généraux célèbres. Après cette cérémonie, l'héritier du trône saisit une torche et la jette au milieu de cette construction. Les assistants jettent alors de même du feu de toutes parts et la flamme, ainsi alimentée, embrase bientôt le monument tout entier. En même temps du faîte de cet édifice un aigle s'élance dans les airs. Les Romains s'imaginent qu'en lui plane et s'élance vers le ciel l'âme de l'empereur. »

Les Romains exprimaient cette apothéose de mille manières différentes (fig. 1): celle qu'on rencontre le plus souvent dans les médailles dont nous venons de parler consiste dans un buste impérial porté par un aigle. C'est elle qu'on voit figurée dans le magnifique camée du cabinet des Antiques de Paris, représentant l'apothéose de Germanicus (fig. 2). Quelquefois l'empereur déifié est emporté vers le ciel sur un char attelé de quatre chevaux ailés ou de centaures. L'apothéose d'Auguste sur le camée de Vienne est un exemple classique à citer. Mais le plus souvent les Romains figuraient l'apothéose sous la forme adoptée dans les peintures murales de Pompéi que nous avons mentionnées plus haut : une femme (l'âme humaine) vue en

buste, avec un voile déployé au-dessus de sa tête, tenant dans la main un flambeau allumé, ravie dans le ciel par un génie ailé. Telle est l'apothéose de Faustine la Jeune (bas-relief de l'arc de Marc-Aurèle), et celle d'Antonin et de Faustine (fig. 3) (bas-relief de la colonne Antonine). — Il serait trop long d'énumérer les autres modes de représentation de l'apothéose dans l'antiquité. Nous nous sommes bornés à indiquer les plus importants et les plus caractéristiques.



Fig. 2. — Déification de Germanicus, d'après un camée du Cabinet de France.

Dans les temps modernes divers artistes, s'inspirant des principales légendes de la brillante mythologie grecque, ont retracé sur la toile des apothéoses d'un grand effet décoratif. Ch. Lebrun excellait surtout dans ce genre de décoration, soit qu'il composât des modèles pour la manufacture des Gobelins, soit qu'il couvrît de sa peinture les plafonds de quelques palais. Citons, comme exemple, son apothéose d'Hercule, à l'hôtel Lambert de Paris, ainsi que l'apothéose d'Hercule par Lemoyne dans un plafond du palais de Versailles. — En dehors des sujets purement mythologiques, l'histoire, les hauts faits des souverains, des grands capitaines qui se sont illustrés sur les champs



Fig. 3. — Apothéose d'Antonin et de Faustine (bas-relief de la colonne Antonine).

de bataille, le génie des plus célèbres écrivains, des savants et des artistes ont également servi de thème à l'art moderne pour représenter l'apothéose. Mais l'idée qu'un homme puisse devenir Dieu est contraire à notre conception de la divinité ; aussi le mot apothéose n'est-il, dans ce cas, qu'une métaphore. Il signifie alors simplement *glorification* qui a pour but de perpétuer dans l'humanité le souvenir d'une ou de plusieurs actions d'éclat, d'une puissance extraordinaire ou d'une intelligence hors ligne. C'est ainsi que Meynier a peint sur le plafond de la salle des bijoux du Louvre l'apothéose du Poussin, de Le Sueur et de Ch. Lebrun ; l'on y voit Clio inscrivant les noms des trois grands peintres dans les fastes du siècle de Louis XIV. La bibliothèque du Sénat est décorée de magnifiques peintures d'Eug. Delacroix représentant, en une sorte d'apothéose, les grands hommes de l'antiquité réunis dans le bienheureux séjour des Champs-Elyséens. L'ancien hôtel de ville de Paris possédait une superbe apothéose de Napoléon Ier par Ingres. Le même artiste a fixé sur la toile une apothéose d'Homère qui est conservée au Louvre. Citons enfin, comme rentrant à peu près dans le même ordre d'idées, le Triomphe de Venise, au Palais des Doges, fresque due au merveilleux pinceau de Paul Véronèse. — Certaines abstractions, comme la justice, la loi, la charité, la vérité, etc., par cela seul qu'elles impliquent l'idée d'une perfection rare ou inconnue des hommes, ont également été interprétées plus d'une fois sous des formes semblables à l'apothéose. Toutefois ces représentations sont plutôt du domaine de l'*allégorie* (V. ce mot).

Trawinski.

II. Théatre. — Ce mot a son application au théâtre, dans un genre de pièces dont la valeur littéraire est mince et qui tirent tout leur succès d'une mise en scène qui, trop souvent, remplace aux yeux des spectateurs l'esprit, l'imagination et même le sens commun que les auteurs auraient pu dépenser. Nous voulons parler des féeries, dont pas une ne se termine autrement que par une apothéose. Ce tableau final doit faire appel à tout ce que l'art du décorateur, du costumier, du metteur en scène peut imaginer de plus puissant aux yeux de la foule. Les tonalités étoffées et harmonieuses d'une décoration pleine de splendeur, l'heureux groupement des masses, les attitudes étudiées et nonchalantes des danseuses, les feux combinés du gaz et de la lumière électrique, prodigués de façon à faire ressortir la richesse et le caractère pittoresque des costumes, et par-dessus tout cela le chœur et la symphonie venant agir sur les nerfs du spectateur et compléter l'enchantement où son regard est plongé, voilà ce qui constitue une apothéose.

A. P.

Bibl. : Mowat, *le Domus divina et les Divi* ; Vienne, 1886, in-8, extrait du *Bulletin épigraphique* de 1885-86, renfermant la liste des *divi*, où l'on trouvera une bibliographie du sujet. — Gaston Boissier, article du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I, p. 328. — Pictorius, *De apotheosi*; Bâle, 1558. — Schœpflin, *De ap.*; Strasbourg, 1730. — Nitzch, *De ap. causis* ; Kiel, 1840. — Mommsen, *Staatsrecht*, t. I, p. 734.

APOTHÈQUE. Nom que portait en Grèce et à Rome toute espèce de cellier aux provisions, en particulier une sorte de grenier situé généralement au-dessus de la salle de bains, où l'on conservait le vin dans des vases d'argile. La fumée et les vapeurs qui y pénétraient avaient pour effet de vieillir plus vite et d'adoucir les vins liquoreux. L'apothèque est différente de la *cella vinaria*, que l'on plaçait au nord, dans la partie la plus fraîche de la maison, pour y conserver les vins légers et acides.

APOTHERMON. Ce mot désigne, dans la langue médicinale des Grecs, une potion calmante que l'on buvait tiède ; on l'appliquait aussi à une sorte de gâteau à base de miel, semblable à notre pain d'épice.

APOTHÈSE. Nom employé par les rhéteurs grecs, pour désigner l'abaissement de la voix dans la prononciation de la fin des périodes.

APOTHÈTES. Une gorge du Taygète aux environs de Sparte, aujourd'hui près de Parori, où l'on exposait les enfants faibles et mal conformés.

APOTHICAIRE. I. Histoire. — Ce mot n'a plus, en français, de signification officielle. C'est une qualification archaïque, prise en mauvaise part, et appliquée de temps en temps aux pharmaciens. La corporation des apothicaires n'existait même plus lors de la promulgation de la loi du 17 mars 1791 abolissant les maîtrises. Elle avait été supprimée de fait par la déclaration royale du 25 avr. 1777.

L'apothicaire de la Renaissance était en même temps un assistant médical secondaire, un droguiste, un cirier, un épicier, un parfumeur ; les limites de ses droits étaient si peu fixées qu'à chaque instant il fallait des procès pour les défendre ou les étendre ; le pharmacien, reconnu et classé, fut, au contraire, un fonctionnaire non rétribué, mais jouissant du privilège d'exécuter les prescriptions magistrales. Seul, il avait le droit d'avoir laboratoire et officine, de vendre au poids médical, de conserver les poisons, etc. Il lui était rigoureusement interdit de faire le commerce de l'épicerie. L'étude de la pharmacie et des sciences qui s'y rattachent fut organisée ; les membres du collège reçurent du lieutenant de police un registre sur lequel signaient les personnes auxquelles on délivrait des poisons. La plupart des dispositions de la loi organique du 21 germinal an XI existaient déjà dans cette déclaration. Ainsi, quinze ans avant la Révolution, la vieille corporation n'existait plus. Elle avait eu ses heures d'adversité et ses jours de gloire. C'est une injustice et un contre-sens de croire que tous les apothicaires du temps de Shakespeare ressemblaient au pauvre hère qui vend du poison à Roméo et empoche ses ducats au risque de la hart. Au moment même où la cour et la ville applaudissaient à la course des matassins de M. de Pourceaugnac, les apothicaires comptaient parmi eux Nicolas Lémery, le chimiste le plus remarquable du XVIIe siècle, un des précurseurs de Lavoisier. L'évolution naturelle des choses fit pour eux ce qu'elle fit pour les chirurgiens. Leur situation fut longtemps misérable ; ignorants, peu respectés, parce que leur moralité laissait à désirer, ils finirent par se frayer une voie nouvelle, grâce à leurs études.

Il est assez difficile de remonter aux origines de la corporation. Ni à Rome, ni en Grèce, il n'y eut d'apothicaires ; le commerce des substances médicamenteuses était libre ; souvent ceux qui les vendaient les appliquaient eux-mêmes ; les rhizotomes connaissaient les racines et les herbes, savaient à quel temps de l'année et avec quelle formule il fallait les recueillir ; les pharmacopoles vendaient des poisons, les médecins préparaient leurs prescriptions. Sous l'empire, un fonctionnaire établi à demeure, en Crète, était chargé de faire cultiver et récolter les simples pour la famille impériale ; lorsque la provision était abondante, on livrait au commerce ce qu'on ne pouvait utiliser. Les fabricants d'onguents, les parfumeurs, les confiseurs prenaient part, suivant le cas, à la préparation des médicaments. Au moyen âge, le mot *apotheca* entra dans le langage courant : on l'appliquait indifféremment à toutes les boutiques et magasins. On appelait *apothecarii* les marchands en gros ou les gardiens principaux des greniers d'abondance ; le premier concile de Carthage défendait de leur conférer la cléricature. Plus tard, le mot devint plus précis; l'apothicaire des abbayes et des maisons royales était chargé de la conservation d'un petit nombre de substances rares et recherchées : figues, amandes, riz, dattes, dit un document de 1290; les confections pharmaceutiques faisaient partie de la collection. Des spécialités existaient depuis l'antiquité; la plupart, considérées au début comme des antidotes, avaient passé peu à peu à la dignité de panacées : tels étaient le mithridate, la thériaque, etc. Demetrios d'Apamée, Andreas de Karystos, Zopiros, l'inventeur de l'ambroisie, Nicander, etc., médecins de l'école d'Alexandrie, avaient donné, sous des titres plus ou moins bizarres, des ouvrages de pharmacologie et de matière médicale. L'Orient garda le privilège de la fourniture des médicaments ; la rhubarbe venait des frontières de la Chine ; les Vénitiens avaient acheté aux Arabes le véritable secret de la préparation de la thériaque et ils le conservaient de même que le monopole des drogues; ce commerce était assez important pour que des gens s'y consacrassent. Au synode de Vallis Obtana, en 1332, il est question d'apothicairerie dans ce sens : l'apothicaire, détenteur de substances précieuses, en connaît les vertus ; il est quelque peu sorcier, on l'appelle pour des opérations redoutées et mal connues. Un droguiste de Montpellier fut mandé en Ecosse pour l'embaumement d'Edouard Ier. Lorsqu'ils voulurent réglementer ce commerce, les rois s'adressèrent aux médecins, seuls responsables de la santé publique. Défiants à l'excès, disposés à voir des concurrents parmi tous ceux qui n'étaient point leurs hommes liges, ils prescrivirent aux apothicaires un serment humiliant et grotesque. C'étaient pour eux des valets auxquels ils abandonnaient les besognes répugnantes sans leur faire de promesses ni leur conférer de droits. Jusqu'au XVIIe siècle, les médecins préparaient partout eux-mêmes leurs ordonnances. L'introduction des médicaments chimiques leur rendit la tâche difficile ; ils jetèrent feu et flamme contre cette nouveauté. On ne sait trop qui découvrit l'antimoine ; Basile Valentin fut-il un personnage réel ? Est-ce le pseudonyme d'un médecin timoré ? Le problème ne sera jamais résolu. Presque tous les docteurs et particulièrement ceux de Paris firent une guerre acharnée aux laboratoires. Guy Patin en voulait autant aux cuisiniers arabesques — c'est ainsi qu'il appelait les apothicaires — qu'à Renaudot. Le *Médecin charitable de Guilbert*, rédigé sous son inspiration, était un réceptuaire, mis à la portée de tous, pour diminuer la clientèle des apothicaires. Ils furent souvent vaincus en lutte ouverte avec la Faculté. Le parlement et le Châtelet leur donnèrent plusieurs fois tort contre les médecins, contre les épiciers, mais ils gagnèrent leur cause en dernier ressort devant l'opinion publique et la déclaration de 1777, en supprimant la corporation qu'elle réorganisait sous un autre nom, fit disparaître une fois pour toutes ce qu'il y avait d'irrationnel et d'humiliant dans les vieux règlements remontant à la féodalité. Dr L. THOMAS.

II. CORPORATION. — Les statuts de la corporation des apothicaires contenaient neuf dispositions : les voici telles qu'elles figurent dans les statuts et ordonnances pour les marchands apothicaires et épiciers de la ville, faubourg et banlieue de Paris (1638). La première que l'aspirant apothicaire, avant que de pouvoir être obligé chez aucun maître de cet art en qualité d'apprenti, sera amené et présenté par le maître au bureau par devant les gardes pour connaître s'il a étudié en grammaire et s'il est capable d'apprendre la pharmacie ; qu'après qu'il aura achevé les quatre ans d'apprentissage et servi les maîtres pendant six ans il en rapportera le brevet et les certificats, qu'il sera présenté au bureau par un conducteur et demandera un jour pour subir l'examen, qu'à cet examen assisteront tous les maîtres, deux docteurs en médecine de la faculté de Paris, docteurs en pharmacie, qu'en présence de la compagnie l'aspirant sera interrogé durant l'espace de trois heures par les gardes et par les neuf autres maîtres que les gardes auront choisis et nommés. La seconde qu'après ce premier examen, si l'aspirant est trouvé capable à la pluralité des voix, il lui sera donné jour par les gardes pour subir le second examen appelé « l'acte des herbes » qui sera encore fait en présence des maîtres et docteurs qui auront assisté au précédent. La troisième que, si après ces examens l'aspirant est trouvé capable, les gardes lui donneront un chef-d'œuvre de cinq compositions ; que l'aspirant, après avoir disposé ce chef-d'œuvre, fera la démonstration de toutes les drogues qui doivent entrer dans ces compositions ; que, s'il y en a de défectueuses ou de mal choisies, elles seront changées, et qu'il en fera ensuite les préparations et les mélanges en présence des maîtres pour connaître par eux si toutes choses y seront bien observées. La quatrième que les veuves des maîtres pourront tenir boutique pendant leur viduité à la charge toutefois qu'elles seront tenues pour la conduite de leur boutique, confection, vente et débit de leurs marchandises de prendre un bon serviteur expert et connaissant qui sera examiné et approuvé par les gardes et que les veuves et leurs serviteurs seront tenus de faire serment par devant le magistrat de police de bien et fidèlement s'employer à la confection de vente et débit de leurs marchandises. La cinquième qu'attendu que de

l'art et des marchandises des épiciers incorporés avec les apothicaires dépendent les confections, compositions, vente et débit des baumes, emplâtres, onguents, parfums, sirops, huiles, conserves, miels, encres, cires et autres drogues et épiceries, ce qui suppose la connaissance des simples, métaux minéraux et autres sortes de remèdes qui entrent dans le corps humain ou s'y appliquent, servent à l'entretien et conservation des citoyens, connaissance que requiert une longue expérience; attendu que l'on ne peut être trop circonspect dans cette profession parce que souvent la première faute qui s'y commet n'est pas réparable, il est ordonné qu'il ne sera reçu aucun maître par lettres quelque favorables et privilégiées qu'elles soient sans avoir fait apprentissage et subi les examens précédents et que toutes marchandises d'épicerie et droguerie entrant dans le corps humain qui seront amenées à Paris seront descendues au bureau de la communauté pour être vues et visitées par les gardes de l'apothicairerie et épicerie avant que d'être transportées ailleurs, quand même elles appartiendraient à d'autres marchands ou bourgeois qui les auraient fait venir pour eux. La sixième que, comme il est très nécessaire que ceux qui traitent de la vie des hommes et qui participent à cet objet important soient expérimentés et qu'il serait périlleux que d'autres s'en mêlassent, il est défendu à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et état qu'elles soient, d'entreprendre, composer, vendre et distribuer aucunes médecines, drogues, épiceries, ni aucune autre chose entrant dans le corps humain, simple ou composée ou destinée à quelque composition que ce soit, de l'art d'apothicairerie et de pharmacie ou marchandise d'épicerie, s'il n'a été reçu maître et s'il n'a fait le serment par devant le magistrat de police, à peine de confiscation et de 50 livres parisis d'amende. La septième que les apothicaires et épiciers ne pourront employer en la confection de leurs médecines, drogues, confitures, conserves, huiles, sirops, aucunes drogues sophistiquées, éventées ou corrompues, à peine de confiscation, de 40 livres d'amende, d'être les drogues et marchandises ainsi défectueuses brûlées devant le logis de celui qui s'en trouvera saisi et de punition exemplaire si le cas y échoit. La huitième que les gardes seront au nombre de six, gens de probité et d'expérience, qu'il en sera élu deux chaque an pour être trois ans en exercice et qu'après leur élection ils feront serment par devant le magistrat de police de bien et fidèlement exercer leur charge et de procéder exactement en leur conscience aux visites tant générales que particulières. La neuvième que les gardes seront tenus de procéder aux visites générales trois fois au moins par chacun an chez tous les marchands apothicaires et épiciers pour examiner s'il ne s'y passe rien contre les statuts, ordonnances et règlements. Il est encore défendu aux apothicaires d'administrer aux malades aucun médicament sans l'ordonnance d'un médecin de la faculté ou de quelqu'un qui en soit approuvé.

On voit que les apothicaires étaient des marchands et rien de plus; si bien marchands qu'ils étaient confondus avec les épiciers en une seule et même corporation. Ils formaient avec eux l'un des six grands corps de marchands de Paris (les cinq autres corps étaient ceux des drapiers, des merciers, des pelletiers, des bonnetiers et des orfèvres). En cette qualité ils pouvaient parvenir aux charges de consuls et d'échevins. Leur bureau était au cloître Sainte-Opportune, leur patron était saint Nicolas. A leur tête étaient six gardes dont trois de chacune des deux professions. Chaque année, le jour de la fête patronale, en présence du lieutenant civil et du procureur au Châtelet, se réunissaient soixante-douze électeurs dont quarante-huit épiciers et vingt-quatre apothicaires, eux-mêmes désignés par le bureau en fonction, plus les membres de la compagnie ayant passé par les charges. Après avoir prêté serment ils procédaient à la nomination de deux gardes, l'un épicier, l'autre apothicaire, qui entraient immédiatement en fonctions. Sans parler de leurs attributions administratives et disciplinaires, semblables ici à ce qu'elles étaient dans les autres corps d'état, les gardes étaient tenus de visiter trois fois par an les boutiques de Paris et des faubourgs; ils devaient veiller soigneusement à ce qu'aucun des deux états n'empiétât sur l'autre. Ils avaient en outre une prérogative: c'était le droit de visiter les poids et les balances dans les maisons, boutiques et magasins de tous les marchands et artisans de Paris, ne faisant pas partie des six grands corps d'état. Jusqu'à 1622 les apothicaires allaient seuls faire leur visite chez leurs confrères; à partir de cette année ils furent obligés, par arrêt du parlement, d'y aller assistés de deux docteurs en médecine, professeurs en pharmacie. De là de nombreuses contestations. Du reste les obligations et les droits n'étaient pas absolument les mêmes pour les apothicaires et les épiciers. Ainsi, tandis que ceux-ci n'étaient tenus qu'à trois ans d'apprentissage, les premiers devaient avoir été apprentis pendant quatre ans et, de plus, avoir servi six ans chez les maîtres, en tout dix ans de stage avant d'exercer. Par une sorte de compensation à cette inégalité les épiciers devaient faire chef-d'œuvre devant les gardes épiciers et apothicaires réunis; mais les apothicaires avaient pour privilège de n'avoir pour juges que des membres de leur profession et des médecins. Après la publication du premier codex, il fut enjoint aux apothicaires de tenir chez eux toutes les substances qui y étaient inscrites. Afin d'assurer la bonne qualité des médicaments, il existait au cloître Sainte-Opportune un dépôt central (sixième disposition des statuts) par lequel toutes les marchandises concernant la droguerie qui entraient dans Paris devaient passer avant d'être livrées au commerce. Elles devaient être exactement visitées et vérifiées par les gardes dans les vingt-quatre heures de leur arrivée. Enfin, les difficultés relatives au commerce qui pouvaient s'élever entre les maîtres étaient jugées par un tribunal spécial composé des anciens de métier ayant passé par les charges et réunis sur la convocation des gardes. Voilà certes, eu égard au temps, une organisation de la pharmacie qui laissait peu de chose à désirer sous le double rapport de la sécurité publique et de l'honnêteté du commerce. La législation pharmaceutique actuelle est d'ailleurs calquée sur les statuts des apothicaires.

Wessmann.

APOTÔME. I. Algèbre. — Vieux mot employé pour désigner la différence de deux quantités incommensurables; on les classait autrefois en apotôme premier, second,... sixième, dont voici les types, a et b étant supposés rationnels, et $\sqrt{a}$, $\sqrt{b}$ irrationnels.

L'apotôme 1er est de la forme $a-\sqrt{b}$, $\sqrt{a^2-b}$ est rationnel,

— 2e — $\sqrt{a}-b$, $\sqrt{a-b^2}:\sqrt{a}$ est rationnel,

— 3e — $\sqrt{a}-\sqrt{b}$, $\sqrt{a-b}:\sqrt{a}$ est rationnel,

— 4e — $a-\sqrt{b}$, $\sqrt{a^2-b}:\sqrt{a}$ est irrationnel,

— 5e — $\sqrt{a}-b$, $\sqrt{a-b^2}:\sqrt{a}$ est irrationnel,

— 6e — $\sqrt{a}-\sqrt{b}$, $\sqrt{a-b}:\sqrt{a}$ est irrationnel.

Cette classification n'a plus aujourd'hui aucun intérêt.

II. Musique (V. Musique [grecque]).

APÔTRES. I. Théologie. — Nom qui signifie *envoyés* et par lequel on désigne les disciples immédiats de Jésus, chargés par lui de répandre sa doctrine. D'après l'*Evangile selon saint Marc* (III, 13-19), Jésus aurait formé auprès de lui, de bonne heure, un collège de douze disciples, dont voici les noms: 1. Simon-Pierre, 2. Jacques et 3. Jean (fils de Zébédée), 4. André, 5. Philippe, 6. Barthélemy, 7. Mathieu, 8. Thomas, 9. Jacques (fils d'Alphée), 10. Thaddée, 11. Simon le Cananéen, et 12. Judas Iscarioth. *Saint Matthieu* (X, 2-4) nous donne la même liste avec quelques interversions et la substitution du nom de Lebbée à celui de Thaddée. *Saint Luc* (VI, 13-16) remplace, à son tour, ce même nom par Judas, fils de Jacques. — Pour quelques-uns de ces disciples, on rapporte les circonstances dans

lesquelles ils seraient entrés en relation avec Jésus, notamment pour Pierre et André, Jacques et Jean, deux couples de frères appartenant à des familles de pêcheurs du lac de Capharnaüm (*Marc*, I, 16-20 et passages parallèles). Ces quatre personnages semblent avoir été les intimes de Jésus. On nous raconte aussi, selon l'explication traditionnelle, l'appel adressé à Mathieu, employé aux douanes de Capharnaüm ; mais il est à remarquer que les évangiles selon saint Marc et saint Luc nomment le personnage auquel est adressé l'appel en question Lévi et que c'est le premier évangile qui substitue à ce nom celui de Mathieu (*Marc*, II, 13 suiv. et *Luc*, V, 27 à comparer avec *Matthieu*, IX, 9 suiv.). Marc toutefois appelle ce Lévi *fils d'Alphée*, ce qui nous fait penser que l'on a donné un père du même nom à Jacques, inscrit sous le numéro 9 ; serait-ce donc un frère de Jacques, ou l'écrivain l'identifierait-il à Jacques lui-même ? — Le nombre de douze apôtres parut, dès l'établissement de l'Eglise chrétienne, tellement consacré que le livre des *Actes* fait remplacer solennellement le traître Judas par un autre disciple. La condition requise pour être admis dans le collège apostolique était d'avoir assisté Jésus dès l'époque où il avait reçu le baptême de Jean-Baptiste jusqu'à son ascension (*Actes*, I, 15-26). On trouvera au nom de chacun des apôtres les renseignements le concernant. Quant à l'institution du collège apostolique lui-même, elle remonte certainement aux premiers temps de l'Eglise chrétienne ; mais il est difficile d'admettre qu'elle émane de Jésus lui-même. On comprend volontiers qu'il se soit entouré d'un petit groupe de disciples intimes ; on conçoit moins qu'il en ait limité le nombre à un chiffre fixé à l'avance. Le nom même d'*envoyé* ou d'*apôtre* ne devient intelligible qu'à partir du moment où le christianisme se fait missionnaire, c.-à-d. un certain temps après la mort de Jésus. Il résulte avec évidence du livre des *Actes* qu'il se forma de bonne heure à Jérusalem un groupe de disciples immédiats de Jésus, qui s'attachèrent à conquérir les Juifs à la foi nouvelle, tandis que Paul et quelques autres personnes, qui n'avaient pas connu Jésus, inauguraient parmi les païens une œuvre de propagande, que les apôtres de Jérusalem envisagèrent d'abord avec méfiance (V. ACTES DES APÔTRES). Le nom d'apôtres fut également donné par extension à saint Paul et à quelques autres. — On désigne souvent sous le nom de *Concile des apôtres*, une réunion des représentants des deux groupes, jérusalémite et antiochien, que rapporte le livre des *Actes* (chap. XV), et où l'on décida que l'on n'imposerait pas aux païens l'obligation de la circoncision pour entrer dans l'Eglise chrétienne. Il est question de cette même réunion dans l'*Epître aux Galates* (chap. II). Plus tard se formèrent des légendes sur l'apostolat des douze, qui se seraient partagé le monde et auraient convenu de résumer leur foi dans le *Symbole des Apôtres*. Cette profession de foi, autrement dit le *Credo*, est beaucoup moins ancienne ; elle s'est formée graduellement par le développement de la formule du baptême, énonçant successivement les personnes du Père, du Fils et du Saint-Esprit. (V. *Histoire du Credo*, par A. Coquerel fils, et *Symbole des Apôtres*, par Michel Nicolas.) On a récemment publié, sous le nom de *Doctrine des Apôtres*, un très intéressant document, qui ne remonte certainement pas aux apôtres eux-mêmes, mais qui nous donne de précieux renseignements sur le culte et les usages de l'Eglise chrétienne primitive (V. la *Didaché* ou l'*Enseignement des douze apôtres*, par Paul Sabatier).

M. VERNES.

II. ARCHÉOLOGIE. — L'histoire de la représentation des apôtres est un des sujets les plus vastes de l'iconographie chrétienne. Les apôtres ont été figurés en sculpture, en peinture, en mosaïque dès les premiers temps du christianisme. Tantôt ils sont symbolisés par douze agneaux, au milieu desquels un treizième agneau représente le Christ debout, sur un monticule d'où sortent les quatre fleuves (bas-relief de Saint-Marc de Venise, sarcophage du Vatican), ou bien



Fig. 1. — Apôtres figurant sur un sarcophage chrétien.

par des colombes entourant le Chrisma (tranche de l'autel d'Auriol, Bouches-du-Rhône) ; tantôt ils sont représentés en personne (peinture du cimetière de Priscille, mosaïque des deux baptistères, à Ravenne ; sarcophages (fig. 1). Ils n'ont d'autres attributs, quand ils en ont, que des volumes roulés. Au moyen âge, la représentation des apôtres se voit partout. C'est principalement à partir du XIIIe siècle qu'on a cherché à les distinguer par des attributs particuliers. Ainsi, saint Pierre porte toujours les clefs du Paradis ; saint Paul, une épée ; saint Jean, un calice d'où sort un dragon ; saint André, une croix en forme d'X qui a pris son nom ; saint Jacques le Majeur, le costume de pèlerin avec le bourdon ; saint Philippe, une croix ; saint Barthélemy, un couteau ; saint Mathieu, une pique, quelque-

fois une équerre ou un livre ; saint Jude, un bâton ou une scie ; saint Jacques le Mineur, un bâton ; saint Thomas, une pierre ou une lance ; saint Mathias, une hache ou un glaive. Ils ont toujours les pieds nus. Les apôtres figurent en diverses parties des édifices religieux, ainsi que dans la décoration d'une foule d'objets mobiliers, tels que les autels, chasses, calices, ornements sacerdotaux, surtout à partir du XVe siècle, etc. (V. Cène.) G. Durand.

III. Marine. — Les *apôtres* sont les deux dernières alonges d'écubier A A (fig. 1); ils sont placés en contact avec l'étrave et y sont solidement chevillés; on peut les considérer comme des couples dévoyés jusqu'à ce que leur plan soit devenu parallèle au plan longitudinal du navire. Les apôtres ont pour but de renfoncer l'avant du bâtiment

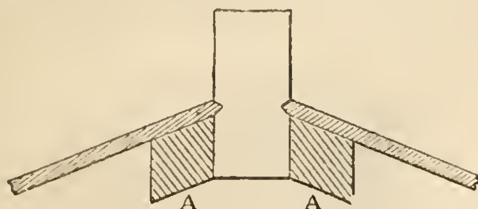


Fig. 1.

en augmentant la résistance de l'étrave; ils permettent aussi de fixer solidement contre elle les extrémités des bordés, ce qui ne pourrait se faire directement pour ceux qui la rencontrent sous un angle trop ouvert. Les extrémités supérieures des apôtres dépassent l'étrave d'une certaine quantité et forment ainsi un étambrai dans lequel passe le mât de beaupré.

APOTROPIE. Conjuration, terme de la langue religieuse des anciens Grecs. Il désigne des prières et un ensemble de cérémonies purificatoires et expiatoires qui avaient pour objet de détourner le mal. Le superstitieux de Théophraste s'en va, après un songe, consulter les devins, pour savoir quels dieux il lui faudra invoquer, afin de détourner tout accident funeste. Il se purifie, se baigne dans l'eau claire; il sacrifie aux dieux *apotropéens*, c.-à-d. conjurateurs ou sauveurs. Le premier de tous est Apollon que la piété populaire invoquait sous ce titre à propos de toute apparition, de tout événement extraordinaire. « Apollon Apotropéen ! s'écrie un personnage d'Aristophane, en apercevant une figure étrange, quelle tête ! » L'*apotropie* était pratiquée en cas de maladies, surtout de celles qui affectaient le moral et l'intelligence, ou prenaient un caractère épidémique. J.-A. H.

APOTUREAUX (Mar.). Extrémités supérieures de quelques alonges d'écubier dépassant d'une certaine longueur le pont du gaillard d'avant; on les nomme aussi *patins* sur les gros bâtiments et *jambettes* sur les petits. Les apotureaux servent de points fixes pour le tournage des remorques, des amarres, des bosses d'ancres, etc. — L'adoption des bastingages pleins les a fait disparaître à peu près complètement.

APOUK. Royaume nègre de la Guinée supérieure, était jadis un des plus importants districts de la côte du Gabon ; aujourd'hui, il est tombé en décadence par suite de la suppression de la traite des nègres. Il est situé sur le golfe de Biafra.

APOUS (Astron.). Constellation méridionale nommée *Oiseau de Paradis* (V. Apus).

APOZÈMES. Les apozèmes sont des préparations magistrales qui diffèrent des tisanes en ce qu'elles sont plus chargées de principes médicamenteux et qu'elles ne servent pas de boisson ordinaire aux malades. On les administre par verrées ou demi-verrées, à des époques de la journée plus ou moins éloignées. Ce sont des *tisanes composées*. Les plus employées sont la tisane sudorifique de Feltz, la décoction blanche de Sydenham, la tisane sudorifique, le bouillon aux herbes. Voici, comme exemple, la composition de cette dernière préparation, qui est considérée par beaucoup de médecins comme l'adjuvant obligé de toutes les purgations :

Bouillon aux herbes (Apozème d'oseille composé).

Feuilles récentes d'oseille	40 gr.
— de laitue	20 —
— de poirée	20 —
— de cerfeuil	20 —
Beurre frais	5 —
Sel marin	2 —
Eau filtrée	1000 —

On fait bouillir les plantes jusqu'à ce qu'elles soient cuites, ce qui exige une demi-heure environ ; on ajoute le sel et le beurre et on passe. Pour plus de détails V. Décoction, Potion, Tisane. Ed. Bourgoin.

APPALACHEE ou **APPALACHEE-BAY.** Golfe situé à la base occidentale de la Floride, au fond du golfe du Mexique. Ce littoral est un des plus marécageux de tous les Etats-Unis. Les fleuves qui s'y jettent sont sans importance, et il n'existe pas de port notable. Le trafic se fait par le fleuve d'Apalachicola, dont les alluvions ont formé plusieurs îles basses à l'O. de la baie, et qui est navigable jusqu'à la ville de Columbus, à 560 kil. de l'embouchure (V. Floride et Géorgie). L. Bougier.

APPALACHES. I. Montagnes des Etats-Unis (V. Alleghanies).

II. L'une des six régions naturelles de l'Etat de Virginie, arrosée par le Tennessee supérieur et le haut Potomac ; elle est caractérisée par des chaînons montagneux séparés par d'étroites vallées ; sa principale industrie est l'élevage des bestiaux.

III. Région houillère s'étendant de l'Alabama à la Pensylvanie sur les Etats d'Ohio, Maryland, Virginie occidentale, Tennessee, Kentucky, Alabama ; sa superficie dépasse 160,000 kil. q. Profondément bouleversés par les révolutions géologiques, les bancs de cette région donnent surtout des houilles maigres. L. B.

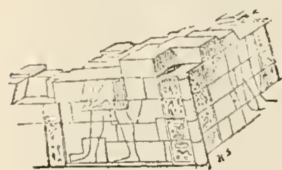
APPAR, poète tamoul, adorateur et chantre renommé du dieu Siva. Il fut en lutte avec les Samanars ou religieux bouddhistes, qui lancèrent contre lui un éléphant en rut et affamé ; Appar sut dompter ce terrible adversaire.

APPARAGEMENT, APPARAGE. Cette expression, dans quelques-unes de nos anciennes coutumes, désigne l'établissement, par mariage, d'une fille ou d'une sœur, suivant la condition sociale et la fortune de la famille. *Desparager* ou *disparager*, c'est, au contraire, marier une fille sans la doter suffisamment ou c'est lui donner un mari d'une condition inférieure à la sienne : la fille noble est desparagée lorsqu'elle est mariée à un roturier. L'apparagement s'entend donc autant de la qualité des personnes que de l'importance de la dot. Au point de vue de la dot ou bien le frère seul devait à sa sœur une certaine part de la succession paternelle, une légitime (Normandie, Loudunois), ou bien les parents eux-mêmes étaient tenus d'apparager dûment leurs filles (Bretagne, Poitou, Auvergne, etc.). Sauf quelques coutumes, faisant exception, le devoir d'apparagement n'existait qu'en faveur des filles nobles et la dot qu'elles devaient recevoir portait le nom de *Mariage advenant*. Quels étaient les droits de la fille non suffisamment aparagée ? Quelles étaient, relativement à la succession paternelle, les conséquences du mariage advenant? Les textes qui règlent ces questions employant de préférence cette dernière expression, c'est sous les mots *Mariage advenant* que ces questions seront examinées (V. Avenant). Il faut remarquer que dans quelques manuscrits des *Etablissements de saint Louis*, *Apparageur* est pris pour parageur (V. Parageur ou Parage). P. L.-C.

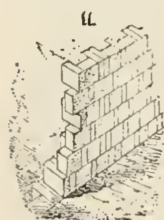
Bibl. : de Laurière, *Glossaire*, v° *Apparage* ; Niort, 1882, éd. Favre, in-4. — Houard, *Dict. du droit normand*,

vº *Desparagement*, 1780, 4 vol. in-4. — Merlin, *Répertoire*, vº *Apparagée*; Paris, 1882-85, 15 vol. in-4. — *Etablissements de saint Louis*, liv. I, ch. LXXIX et LXXXI. t. II, pp. 129, 132 et notes, éd. Viollet, 1881-86, 4 vol. in-8.

APPAREIL. I. Architecture. — Disposition adoptée pour la pose des matériaux employés à la construction d'un mur ou d'une voûte. 1º Antiquité. — *a. Appareil des constructions égyptiennes* (fig. 1). Ces constructions en pierre sont appareillées avec le plus grand soin, souvent en blocs énormes; les joints dressés avec une étonnante perfection, sont vifs et sans interposition de mortier. Le grand temple de granit au pied du sphinx de Giseh (près des pyramides du Caire) est l'exemple le plus ancien de la perfection de l'appareil des constructions égyptiennes.


Fig. 1.

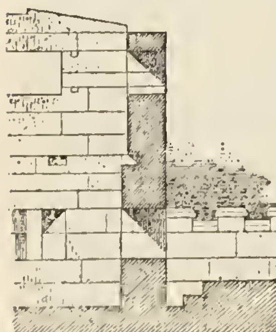
b. Appareil des constructions assyriennes (fig. 2). Cet appareil, lorsqu'il s'agit de constructions en pierre, est disposé de sorte qu'une partie des blocs qui le composent soit engagée dans l'intérieur du mur, afin de rendre les parements extérieurs solidaires de ce mur lui-même; dans une même assise, deux boutisses — blocs dont la queue est engagée dans le mur — alternent avec un carreau — bloc dont la plus grande dimension est parallèle à la face du mur — (mur du S.-O. du palais de Sargon; Place, t. III). Ces murs de pierre servaient de revêtement à d'énormes massifs de briques dures, les blocs ont 2 m. de côté en carré (2 m. de haut et de large, 1 m. 50 pour les parpaings, 2 m. 50 à 3 m. pour les boutisses comme épaisseur).

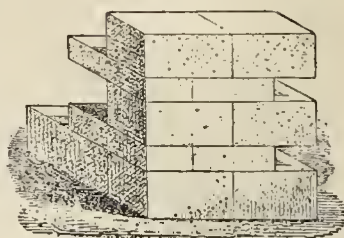

Fig. 2.

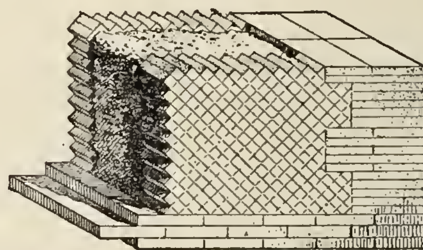
c. Appareils des constructions grecques archaïques (fig. 3). Ces appareils peuvent se subdiviser en deux catégories: l'appareil *pélasgique* proprement dit, composé de morceaux irréguliers taillés en blocs, de section polygonale, et disposés de sorte que leurs faces se touchent exactement; tels sont les murs de Tirynthe et d'Argos par exemple; puis l'appareil pélasgique régulier ou appareil *archaïque* consistant en parallélipipèdes rectangles disposés par assises horizontales, mais de hauteur irrégulière et dont les joints verticaux sont quelquefois inclinés. Tels sont les murs des portes de Messène.

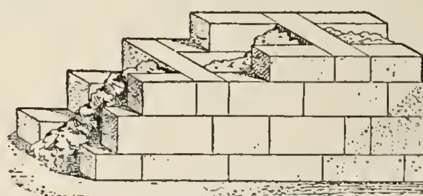

Fig. 3.

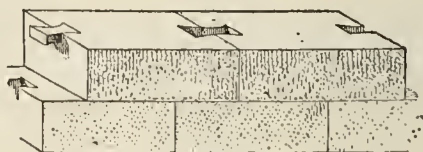
d. Appareils des constructions grecques et romaines (fig. 4). 1º ἰσόδομος, appareil grec; *Isodomum*, appareil romain. Dans ce mode de construction, les assises sont toutes de même hauteur, de même épaisseur et de même dimension, elles sont placées l'une par rapport à l'autre de façon à ce que, dans chaque assise, les joints séparant les pierres tombent au milieu du bloc correspondant dans l'assise supérieure ou inférieure. 2º ψευδισόδομος (fig. 5), chez les Grecs; *Pseudisodomum*, chez les Romains. Les assises sont alternativement de deux hauteurs différentes, les blocs sont rectangulaires et les joints disposés comme dans l'opus isodomum. Ces appareils employés dans les plus beaux édifices de l'antiquité grecque et romaine sont en simple épaisseur et les pierres qui les composent sont disposées ou toutes en *parpaings* (leur plus grande dimension en parement) ou toutes en *boutisses* (leur plus petite dimension en parement). Les joints sont vifs sans interposition de mortier et la taille en est tellement soignée que, dans certains édifices comme au Parthénon d'Athènes, par exemple, il est difficile d'apprécier l'épaisseur d'un joint, même vertical. 3º Les anciens ont encore employé l'appareil *irrégulier* composé de moellons de grosseurs différentes, mais à joints horizontaux et verticaux. Il se remarque dans beaucoup d'édifices de Rome, surtout dans ceux de la fin de l'époque impériale. 4º L'*Opus reticulatum* (fig. 6) où des pierres de petit échantillon à section carrée, posées sur la diagonale de la section, forment deux parements entre lesquels on maçonne du blocage ou on pilonne du béton; si les pierres sont irrégulières, cet appareil prend le nom d'*opus incertum*. 5º *Emplecton* (fig. 7), où les parements du mur sont faits de pierres disposées en assises régulières réunies de distance en distance par des boutisses qui font parement des deux côtés; l'intervalle est rempli de blocage. Beaucoup de constructions byzantines tant en Asie Mineure qu'en Afrique sont faites en *emplecton*. 6º *Opus revinctum* (fig. 8), les pierres sont assemblées entre elles par des tenons en queue d'aronde faits de bois, de fer ou de bronze. 7º Appareil à assises encastrées les unes dans les autres (fig. 9). Théâtre de Marcellus.

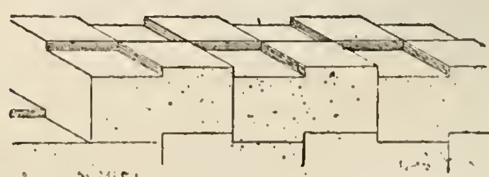

Fig. 4. — Messène.


Fig. 5. — Pseudisodomum.


Fig. 6. — Opus reticulatum.


Fig. 7. — Emplecton.


Fig. 8. — Opus revinctum.

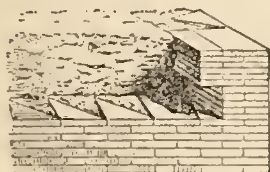

Fig. 9.

e. Appareils des constructions du Bas-Empire. 1º Emplecton. 2º Assises inégales (mais régulières) de hauteur et de longueur comme dans les murs de la citadelle d'Haïdra

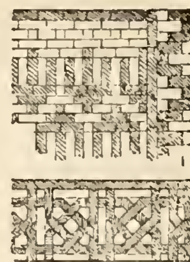
en Tunisie, par exemple. 3° Petit appareil en moellons irréguliers comme au palais de l'Hebdomon à Constantinople. Souvent alors, de distance en distance, règnent des assises de quatre ou cinq briques de haut qui forment de grandes bandes qui répartissent également les pressions. Ce mode de construction est aussi très visible dans les restes des thermes de Julien à Paris (musée de Cluny). Les Arabes ont, au moyen âge, employé des appareils fort ingénieux, nous en donnons ici un exemple tiré des monuments du Caire (fig. 10). L'architecture occidentale au moyen âge n'employa que des pierres de petit échantillon pour la construction de ses édifices. On ne construit guère qu'en moellons, et les pierres de taille soignées sont réservées pour les piédroits des baies, les corniches ou bandeaux ornés, les soubassements, les appuis des fenêtres, les linteaux des portes ou les archivoltes et les contreforts. Plus tard, et à mesure que les transports deviennent plus faciles, les pierres employées sont de plus belle qualité et de dimensions plus grandes. Les plus beaux exemples d'appareil peuvent être pris dans l'architecture militaire du XIIIe et du XIVe siècle aux châteaux de Coucy et de Pierrefonds. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on remit en honneur les dispositions antiques des appareils; mais les transports difficiles ne permettant pas de dépasser certaines dimensions dans les pierres employées, l'appareil simulé fut souvent un déguisement de l'appareil réel; il fallut alors maintenir, par des armatures en fer, les voussoirs qui formaient les architraves des portiques. Actuellement, tous ces appareils sont employés concurremment; nous citerons comme disposition curieuse l'appareil des assises du phare de Bréhat construit par Léonce Reynaud, ingénieur des ponts et chaussées, appareil où les assises pénètrent et s'enchevêtrent les unes dans les autres, et l'appareil à joints contrariés et emboîtés latéralement (fig. 11) qui peut être utile dans les constructions de murs de soutènement ou de quais, mais qui est peu employé à cause de son prix. L'appareil des constructions *en brique* offre assez de combinaisons remarquables pour que nous en citions quelques-unes. Les Egyptiens employaient les briques crues et les briques cuites, leurs arcs et leurs voûtes étaient constitués par des rouleaux parallèles. Les Assyriens employèrent la brique pour former leurs massifs et leurs voûtes, les dispositions de l'appareil sont régulières. Il faut aller jusqu'aux beaux temps de la puissance romaine pour découvrir l'emploi d'appareils fort ingénieux dans la construction en brique. Les arêtes des voûtes, les angles des murs, les piédroits des baies sont formés de harpes de briques dans lesquelles le reste de la construction vient buter et s'encastrer (fig. 12). De cette façon, ces constructions pouvaient être montées très économiquement; un nombre restreint d'ouvriers habiles suffisait pour soigner les revêtements et les angles, la masse de la construction consistait en blocage et en béton pilonné, travail qui pouvait être conduit en grande partie par des manœuvres. Pendant toute la durée du Bas-Empire, les briques furent employées seules ou concurremment avec les pierres de taille et les moellons; le palais de l'Hebdomon, à Constantinople, en donne une idée. Les Arabes employèrent relativement peu les briques d'une façon apparente autrement que dans leurs constructions en briques crues en Egypte. Nous citerons néanmoins quelques exemples curieux de façades de maisons ou de mosquées décorées au moyen de briques cuites de deux couleurs différentes, disposées d'une façon géométrique (fig. 13). Dans les oasis, au sud de la Tunisie, nous avons dessiné de curieuses dispositions d'appareils de briques. En voici un exemple (fig. 14). Aujourd'hui, on a varié beaucoup les emplois de la brique; des dessins en seront donnés au mot *Brique*.


Fig. 10.

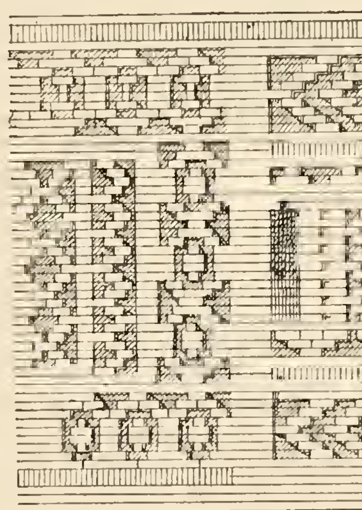

Fig. 11.


Fig. 12.

Appareil (voûte d'). Voûte dont l'appareil est tracé suivant les règles de la stéréotomie, en grands matériaux, et dont la disposition des joints est restée visible.


Fig. 13. — Appareil de brique. Constructions arabes en Egypte.

Appareil réglé. Appareil de dimensions régulières soit en hauteur d'assises, soit en largeur. Toutes les belles époques de l'art architectural se font remarquer par le soin extrême donné à l'exécution et à la régularité de l'appareil. On a utilisé l'appareil dans la décoration des édifices en y figurant des refends, des bossages, des pointes de diamant, de vermiculures.


Fig. 14.

H. Saladin.

2° Moyen age et Renaissance. — Jusqu'au XIIe siècle, les traditions de la construction romaine se continuent dans l'appareil, mais, les moyens d'exécution étant devenus moins parfaits, les matériaux sont de petites dimensions, les parements seuls de pierre de taille, l'intérieur rempli par un blocage; parfois, surtout dans le midi de la France, l'appareil est composé d'assises alternativement basses posées sur leur lit et hautes posées en délit. Souvent les piédroits, chaines d'angles, contreforts sont seuls en pierre de taille, les *tapisseries* étant simplement faites de moellons piqués à joints épais de mortier. A l'époque carlovingienne, on retrouve encore souvent le petit appareil romain en moellons à queues, carrés extérieurement (cathédrale du Mans, bords de la Mayenne et de la Loire, Beauvaisis). Parfois, surtout en Bourgogne, en Franche-Comté, en Alsace, les constructeurs romans primitifs ont essayé de contrefaire le grand appareil des Romains à joints vifs, sans mortier, en plaquant des pierres plates, sortes de dalles en délit, devant les blocages; expédient détestable. D'autres fois, ils ont pris un moyen terme en formant des parements en petites pierres de taille réunies par des lits épais de mortier. En Provence, en Languedoc, on retrouve encore le grand appareil à joints vifs, mais bien rarement. A la fin du XIIe siècle, on abandonne presque complètement le grand appareil et on n'emploie plus que le petit se rapprochant bien plus du moellon que de la pierre de taille, et à joints épais de mortier. Les plus grands édifices de cette époque dans l'Ile de France, la Picardie, la Norman-

die et la Champagne sont même d'une petitesse d'appareil remarquable. A partir du XIIIe siècle, l'appareil tend à devenir de plus en plus grand et les joints de mortier diminuent d'épaisseur, mais il n'est pas inutile de faire remarquer ici qu'à toutes les époques du moyen âge les dimensions de l'appareil sont essentiellement subordonnées à la nature des matériaux employés.

Les arcs en plein cintre sont formés de *claveaux* dont les joints sont normaux à la courbe. Lorsque les architectes français du XIIe siècle ont fait des arcs brisés, ils ont suivi le même principe, considérant, avec raison, l'arc brisé comme formé de deux portions de plein cintre, et ces sortes d'arcs se sont trouvées avoir, au lieu de clef, un joint. Les architectes étrangers, italiens et allemands par exemple, qui ont imité nos constructions françaises, n'ont pas compris l'arc brisé et ils l'ont souvent appareillé comme un plein cintre, en taillant les joints des claveaux suivant des lignes partant du pied de la flèche de l'arc et en mettant une clef à son sommet. Dans les constructions du moyen âge, les arcs sont généralement *extradossés* et par conséquent indépendants du reste de la construction qui peut glisser sur leurs reins sans occasionner de brisures. Jamais, pour ainsi dire, ils ne sont appareillés *à crossettes*, suivant une mode qui a prévalu depuis la Renaissance. Dans certains cas exceptionnels, les claveaux sont posés à lits horizontaux et en encorbellement; ainsi, à partir du XIIIe siècle, lorsque plusieurs arcs retombaient sur un même piédroit, afin d'économiser la place, on faisait pénétrer ces arcs à leur naissance les uns dans les autres en leur donnant des sommiers communs que l'on plaçait sur lits horizontaux, les joints des arcs ne devenant normaux à la courbe qu'à mesure que les arcs se détachaient du massif. Il y a de ces pénétrations qui sont combinées avec un art infini. D'autres fois, lorsque des arcs avaient à supporter une forte charge et qu'ils n'avaient pas une trop longue portée, on les appareillait aussi en encorbellement, afin de former tas de charge, comme on peut le voir aux arcs des grandes baies supérieures des tours de la cathédrale de Reims qui étaient destinées à supporter de hautes flèches en pierre. Les architectes des XIIe et XIIIe siècles, qui tenaient avant tout à être *vrais* dans leurs constructions, ont fait rarement des plates-bandes appareillées. Quand ils n'avaient à faire que des linteaux de portes ou de fenêtres, ils les faisaient d'une seule pierre ; s'ils avaient un espace trop grand à franchir, ils préféraient bander un arc. Cependant, dans certaines régions, dans le Beauvaisis et les pays rhénans, par exemple, on rencontre quelques linteaux appareillés : ainsi un linteau de porte à Saint-Étienne de Beauvais. Dans ce cas, les claveaux ne sont point taillés suivant des lignes droites tendant à un centre, mais à crossettes ou à tenons. Il semble que partout on ait fait des linteaux de cheminées appareillés. Ils avaient souvent une trop longue portée pour pouvoir être monolithes et n'étaient pas assez chargés pour faire craindre pour leur solidité. Nous citerons dans ce genre les cheminées du réfectoire du Mont Saint-Michel (XIIIe siècle) et du château de Coucy (fin XIVe siècle). A partir du XVe siècle et surtout de la Renaissance, on a fait un grand nombre de plates-bandes appareillées.

On remarque souvent sur les pierres d'appareil des monuments principalement du XIIe et du XIIIe siècle, des marques gravées de diverses natures (croix, lettres, semelles, fers de lances, etc.) que les ouvriers payés à la tâche y faisaient pour que l'on pût reconnaître et contrôler l'ouvrage de chacun. — A diverses époques et dans différents pays les architectes du moyen âge ont fait de l'appareil un élément de décoration. A l'époque carlovingienne et même au XIe siècle, les appareils romains en losange *(opus reticulatum)* ou en arête de poisson *(opus spicatum)* étaient encore en usage ; parfois aussi le petit appareil, surtout aux portes et aux fenêtres, était recouvert de stucs *(gypsei)*. Aux XIe et XIIe siècles, dans certaines régions, comme en Auvergne ou sur les bords du Rhin, on a utilisé avec bonheur, par des combinaisons ingénieuses, pour en faire comme des mosaïques, les matériaux de diverses nuances que l'on avait sous la main. Souvent, les anciens se sont contentés de ciseler les quatre côtés de leurs pierres d'appareil, laissant le milieu brut; c'est ce qu'on nomme appareil en *bossage*. Ce genre d'appareil, qui donne à la construction quelque chose de rustique et de robuste, fut repris vers la fin du XIIIe siècle, principalement dans les constructions militaires du midi de la France. Abandonné aux XIVe et XVe siècles, il redevint à la mode à la Renaissance, surtout en Italie; on ne laissa plus alors le milieu de la pierre brut, on le tailla en têtes de clous, en chicorées et de mille autres façons. On en fit alors le plus étrange abus ; non content de l'appliquer aux parements des murs, on en agrémenta les fûts des colonnes, les claveaux des arcs, etc. G. DURAND.

3° TEMPS MODERNES. — A partir du XVIIe siècle, l'histoire de l'appareil perd beaucoup de son intérêt. Ce n'est pas que les architectes des deux derniers siècles n'aient été souvent très habiles dans la coupe des pierres ; ils ont appareillé des vis de Saint-Gilles, des encorbellements, des voûtes biaises, etc., de la manière la plus savante, mais tout ce qui s'y rapporte trouvera mieux sa place à l'article *coupe des pierres* (V. ce mot). Qu'il nous suffise de dire qu'à partir de cette époque, abstraction faite des constructions en briques et pierres des règnes de Henri IV et de Louis XIII et des appareils en bossages qui persistèrent pendant le XVIIe siècle, l'appareil tend de plus en plus à être dissimulé et par suite la plupart du temps négligé ; l'architecture n'est plus qu'un ensemble de lignes plus ou moins harmonieuses combinées sur le papier et qu'on exécutait avec des matériaux quelconques sans se préoccuper de la nature de ceux-ci, le plus souvent au moyen d'expédients. Les arcs ne sont plus extradossés, mais appareillés à crossettes. Sous ce rapport, la première moitié de notre siècle fut une époque de véritable décadence. Ce n'est que depuis quelques années, grâce surtout à l'heureuse influence exercée par les travaux de Viollet-le-Duc et de quelques autres architectes qu'on a cherché à rendre de nouveau l'appareil des constructions apparent et rationnel. De louables et heureux efforts ont été tentés dans ce but (V. ARCS, COUPE DES PIERRES, MAÇONNERIE, VOUTES). G. D.

II. Théâtre. — On doit comprendre sous le nom d'« appareil scénique » la réunion, l'ensemble de tous les éléments matériels dont la présence est nécessaire à l'effet de la représentation théâtrale, dont la mise en œuvre habile et intelligente, en donnant au spectacle toute l'apparence de la vérité, doit amener chez le spectateur le sentiment de l'illusion la plus complète. Décors, costumes, mobilier, accessoires, éclairage, tout cela fait partie de l'appareil scénique, tout, jusqu'au groupement et au mouvement des masses, qui contribue si puissamment à l'effet matériel de l'action scénique (V. aussi MISE EN SCÈNE). A. P.

III. Marine. — On donne le nom d'appareil à l'ensemble des organes mécaniques permettant d'effectuer sur les chantiers, dans les ports ou à bord, certaines manœuvres de force telles que la levée des couples sur les cales de construction, le lancement des navires, leur mâtage et leur démâtage, le montage et le démontage du gouvernail, l'abattage en carène, le halage sur cale, l'embarquement et le débarquement des grosses embarcations, des ancres et des pièces d'artillerie, le chargement et le déchargement des navires, etc., etc. Dans les ports, quelques-unes de ces opérations se font avec des machines spéciales ; telles sont : les machines à mâter, les grues à bras, à vapeur ou hydrauliques ; mais le plus souvent, la nécessité de faire concourir les mêmes *apparaux* à des opérations très variées, a conduit à en assurer l'exécution au moyen d'un petit nombre de machines pouvant se grouper différemment en vue du but à atteindre. Les organes de transmission

de force qui sont presque exclusivement employés pour toutes ces manœuvres sont des cabestans, des palans, des poulies, des chaînes et des cordages de différentes grosseurs. Les *cabestans* (V. ce mot) sont employés toutes les fois qu'une force considérale est nécessaire, par exemple : pour le mâtage et le démâtage, la manœuvre des ancres, etc. Ils sont mus à bras ou par la vapeur et, d'après leurs formes, prennent les noms de *cabestans*, de *guindeaux* ou de *treuils*. Les *palans* (V. ce mot) servent à transmettre aux points convenables, et en les multipliant, les efforts qui y sont appliqués, soit à la main, soit à l'aide des cabestans ; il en existe un grand nombre de variétés, les plus forts prennent le nom de *caliornes*. Les poulies servent à changer la direction des cordages et, par suite des forces qu'ils transmettent, celles qui servent aux manœuvres de force doivent être très solides, on les nomme *poulies d'appareil*. Enfin, pour établir les points fixes des appareils, on se sert de mâts de charge, de mâtereaux, de bigues, que l'on réunit au moyen d'amarrages ; on utilise les pièces de mâture et la mâture elle-même.

Les descriptions des diverses manœuvres de force, en usage dans la marine, font l'objet d'articles spéciaux (V. Abattage, Ancre, Chaloupe, Chargement, Gouvernail, Guindage, Lancement, Matage, etc.) ; nous citerons cependant l'une des opérations les plus remarquables faites au moyen de ces procédés de manœuvre : l'érection de l'obélisque de Louqsor sur la place de la Concorde, par l'ingénieur de la marine Lebas. L'obélisque fut amené à la hauteur du piédestal, de telle sorte qu'il suffisait de le faire tourner sur l'arête inférieure de sa base pour l'y faire reposer verticalement ; cette arête était encastrée dans une pièce de bois formant charnière. L'appareil qui devait opérer cette rotation était composé d'un chevalet placé sur l'avant du piédestal, au-dessus de l'obélisque, et formé de dix grosses bigues réunies entre elles ; elles étaient placées au nombre de cinq de chaque côté du monolithe. Ce chevalet, reposant sur un massif en maçonnerie, pouvait tourner autour de sa partie inférieure. En tête de chaque bigue, était frappée la poulie mobile d'une forte caliorne dont la poulie fixe était maintenue par un petit chevalet placé sur l'arrière du piédestal ; chacune des caliornes était actionnée par un cabestan. L'obélisque était réuni au sommet du chevalet par 10 câbles ou haubans passés autour de lui en cravate. En virant les cabestans, on provoquait la rotation du chevalet et, par suite, celle de l'obélisque ; mais un appareil de retenue était nécessaire pour empêcher ce mouvement de se continuer sous l'action de la pesanteur dès que la verticale du centre de gravité se serait trouvée sur l'arrière de l'axe de rotation ; à cet effet, deux chaînes en fer fixées au sommet de l'obélisque étaient raidies sur l'avant, au moyen de deux caliornes qui furent filées doucement jusqu'à ce que l'obélisque vint reposer sans secousse sur sa base. Cet appareil, très simple comme disposition et d'une manœuvre facile, permit d'effectuer en trois heures l'érection de cette masse considérable de 250,000 kilogrammes. L'effort maximum supporté par l'ensemble des apparaux fut de 240,000 kilos ; 300 hommes auraient pu suffire pour le développer. — Le mot appareil est employé quelquefois pour désigner la machine motrice d'un bâtiment à vapeur.

IV. Chirurgie. — 1° Appareils épinarthéciques (V. Appareils hyponarthéciques).

2° Appareils hyponarthéciques. — Les appareils hyponarthéciques sont, à proprement parler, des appareils destinés à tenir en suspension les membres ou parties de membres atteints de fracture ; nous suivrons l'usage classique, qui est de ranger également sous cette même dénomination les divers appareils qui ont pour caractère de laisser à découvert au moins la moitié antérieure du membre fracturé, et même quelquefois le membre tout entier, à l'exception de la partie reposant sur le plan de sustentation (Terrier). — L'appareil de Mayor, qui est le type des appareils hyponarthéciques, se compose, comme on le voit (fig. 1), d'une planchette plus ou moins longue, soutenue à ses extrémités par quelques cordes la suspendant à un support ; cette planchette est munie sur les bas côtés de quelques pitons destinés à fixer les larges liens qui tiennent le membre ; elle est, de plus, recouverte d'un coussin de balle d'avoine ou bien de crin, qui maintient plus étroitement le membre et l'empêche de reposer sur un plan par trop résistant. Les cordes de la planchette sont ici attachées à une poulie et cette poulie peut être elle-même

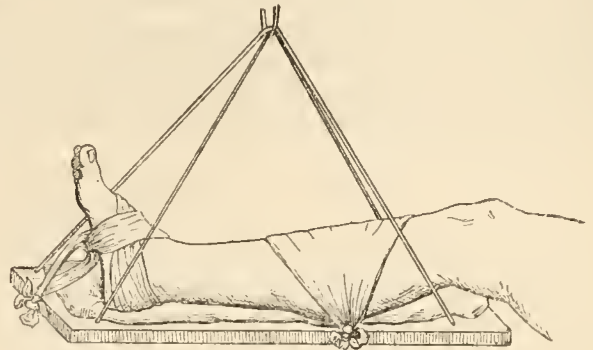


Fig. 1. — Appareil à suspension de Mayor.

fixée soit au plafond, soit au haut du lit, soit à une potence, selon le matériel dont on dispose. Cet appareil primitif est des plus simples ; il peut s'installer un peu partout et sans grands frais, il méritait donc d'être rappelé autrement qu'à titre de souvenir. — La gouttière suspendue de Mayor, préférée par l'auteur lui-même à la planchette, est de beaucoup supérieure au précédent. La gouttière en fil de fer dont on se sert de préférence est très légère et très commode, mais il est aussi pratique de recourir aux gouttières en cuir, en gutta-percha, en coton, en feutre plastique, en celluloïde qui peuvent quelquefois se trouver seules sous la main. Mayor se servait de gouttières très ordinaires qu'il se contentait de suspendre à l'aide de lacs,

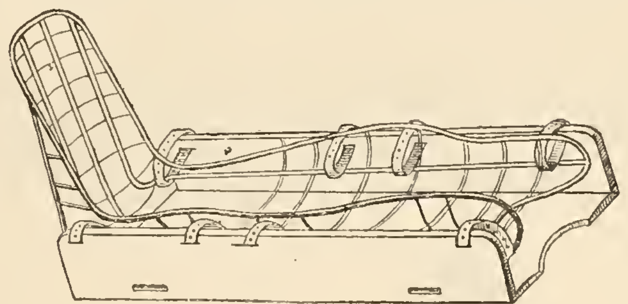


Fig. 2. — Boîte-gouttière à suspension.

rien ne contre-indique cependant l'emploi d'un appareil plus compliqué, nous voulons parler de la *boîte-gouttière à suspension* du docteur Philippe. Cet appareil que l'on voit ci-joint (fig. 2) se compose d'une sorte de carcasse en bois, à laquelle est appendue une gouttière métallique spéciale à l'aide de courroies disposées *ad hoc*. Le membre ayant été pansé comme à l'ordinaire, on le place ensuite dans la gouttière doublée d'ouate et on renouvelle le pansement, quand il y a lieu, tout comme dans la gouttière la plus simple. — Les *hamacs*, préconisés en particulier par Tober, Eichheimer, Posch, Bell, Faust, De Graefe, Scoutetten, Larrey, etc., étaient d'abord composés d'une espèce de fond sanglé avec des bandes isolées. Cusco et son élève Bouyon ont préconisé avec avantage le hamac plein ou *hamac fanon* dont l'usage est encore assez fréquent. Il se compose « d'un parallélogramme de toile de largeur unique et de longueur variable, selon le membre qu'il supporte. Les bords des grands côtés du parallélogramme sont repliés sur eux-mêmes pour former une coulisse dans laquelle doit glisser une baguette en bois, appelée attelle. Cette attelle, destinée à donner attache aux lacs suspenseurs, produit encore sur toute la surface du linge

une parfaite égalité de tension. Pour que ces baguettes ne puissent sortir de leur coulisse et par suite donner lieu à quelque accident, les deux extrémités sont fermées et les attelles ne sont introduites que par une réouverture pratiquée sur les côtés de la coulisse (Bouyon) ». Des liens sont fixés aux extrémités des attelles et l'on établit la suspension à l'aide de barres disposées, comme il est possible, au lit des malades ou bien au mur. Cet appareil, comme le dit avec beaucoup de raison Terrier, est excellent à beaucoup d'égards ; il laisse dans une certaine limite toute liberté d'action au malade, il n'exclut nullement l'emploi des autres appareils de fracture, il immobilise enfin très parfaitement les os fracturés. Signalons toutefois un perfectionnement assez pratique de Salter, qui fait usage d'une poulie roulant sur une tringle pour fixer la corde de sus-

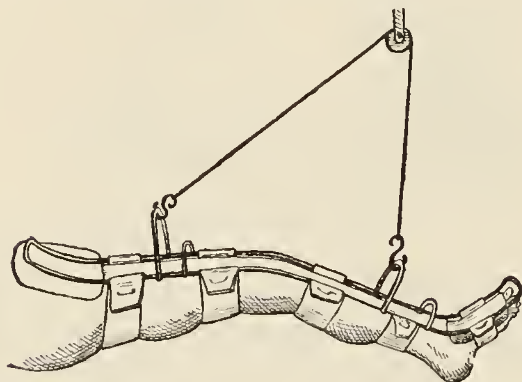


Fig. 3. — Appareil épinarthécique.

pension du hamac (fig. 3); le membre peut alors se transporter dans son entier, et sans mouvement fâcheux, dans toute direction parallèle à l'horizon.

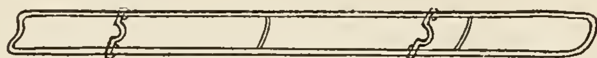


Fig. 4. — Attelle antérieure de M. N.-R. Smith.

L'*appareil épinarthécique* de Smith (fig. 4) est à rapprocher du mode de suspension par les hamacs ; il se compose d'une sorte d'attelle ou châssis étroit formé d'un fil de fer assez épais et résistant ; on coude l'attelle avec une pince spéciale pour la faire adhérer au membre à suspendre et l'on fixe ensuite ce membre à l'attelle (fig. 3) à

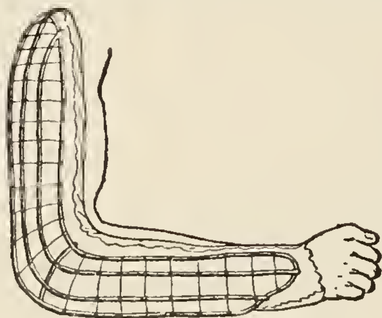


Fig. 5. — Gouttière pour le bras et l'avant-bras.

l'aide de sangles ou de bandes de diachylon, passant par dessous le membre seulement. Il s'agit en réalité d'un appareil à attelles, mais cet appareil fonctionne comme un hamac de plusieurs pièces. — Les gouttières non suspendues rentrent également dans la liste des appareils hyponarthésiques. Nous avons vu que ces gouttières peuvent être en cuir, en gutta-percha ou autrement. On se sert cependant d'une façon courante des gouttières en fil de fer, autrement légères que les précédentes. Habituellement les gouttières sont matelassées (Bonnet), ce qui permet dès lors d'entourer le membre (fig. 5 et 6) d'une façon bien plus exacte et, par suite, d'éviter la mobilité. — Les *boîtes*, et notamment les boîtes de Petit, Gariel, Gauthier de Saint-Martin, Gunther, Fabre d'Alais, etc., bien que moins fréquemment usitées que les gouttières, n'en constituent pas moins des appareils très utilisables dans certains

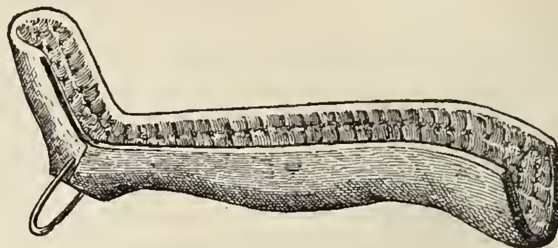


Fig. 6. — Gouttière matelassée pour la jambe et le pied

cas. L'appareil de Baudens (fig. 7 et 8) est le plus connu de ces appareils. Il se compose d'une sorte de boîte, à valves articulées et percée de trous, dans laquelle est placé le membre entouré de ses pièces à pansement. Des lacs passant par les orifices de la boîte servent à diriger les fragments de l'os fracturé suivant les besoins, et, comme les lacs inférieurs et les suspenseurs forment une extension et une contre-extension bien suffisante il est très

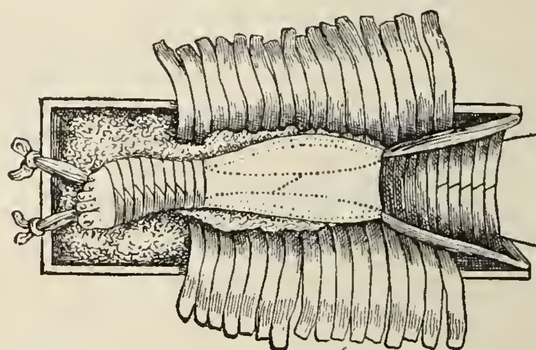


Fig. 7. — Appareil de Baudens. Lacs extenseurs et contre-extenseurs.

facile d'éviter tout chevauchement appréciable des fragments osseux. La disposition des lacs est du reste facile à saisir si l'on se reporte à la fig. 8 ; comme dans l'exemple représenté, le fragment inférieur de l'os est censé avoir de la tendance à aller en dehors, le fragment supérieur en dedans, on a disposé les lacs de telle sorte que la traction se produise en sens inverse du déplacement. Cet appareil, qui est facilement supporté par le malade si l'on a le soin de disposer un

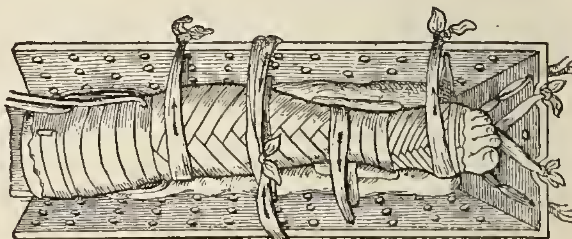


Fig. 8. — Appareil de Baudens

coussin épais au-dessous du membre, est en réalité des plus pratiques ; il peut être improvisé avec quelques planches sans beaucoup de difficultés et offre surtout l'avantage de permettre une surveillance très facile. Les *appareils à double plan incliné*, préconisés surtout par Pott et Dupuytren, sont constitués par des *coussins* ou par des *pupitres*. Dans le premier cas, on construit une véritable pyramide constituée par des coussins de volume décroissant, empilés les uns sur les autres (fig. 9) ; on a alors un double plan incliné dont l'un des côtés répond à la cuisse et l'autre à la jambe. Si l'on a eu le soin de ranger les coussins de façon à ce que le siège soit soulevé au-dessus du lit, il est facile de concevoir que le poids lui-même du corps sert à faire une contre-extension très efficace. D'ail-

eurs, quel que soit le dispositif adopté, il est nécessaire de fixer le système à l'aide des lacs, placés à peu près comme dans la fig. 9, de façon à maintenir le tout en place. — Les appareils à pupitre, de beaucoup supérieurs aux précédents constituent de même deux plans inclinés à angle

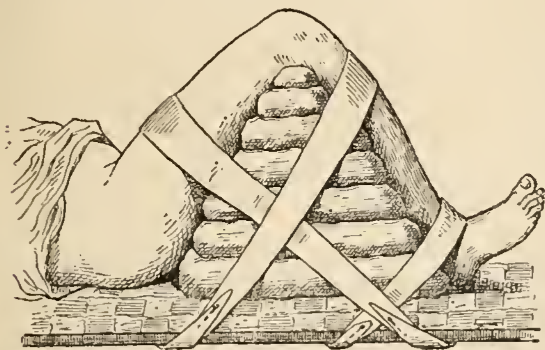


Fig. 9. — Appareil de Pott, modifié par Dupuytren.

saillant tourné vers le jarret. L'appareil d'Esmarch (fig. 10) est assez commode, grâce aux chevilles latérales qui maintiennent très bien le membre en place. L'appareil de Malgaigne, assez analogue, contient sur ses côtés deux planchettes munies de charnières qui se montent moins complètement malgré les coussins. Mayor, Delpech,

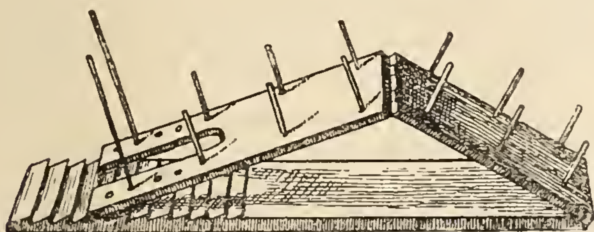


Fig. 10. — Appareil d'Esmarch.

Lefort, Duval ont également proposé des modifications assez notables à ces appareils, mais le principe reste le même; aussi n'y a-t-il guère lieu d'y insister plus longuement. Nous donnons simplement la figure de l'appareil de Duval (fig. 11), qui diffère peu des précédents.

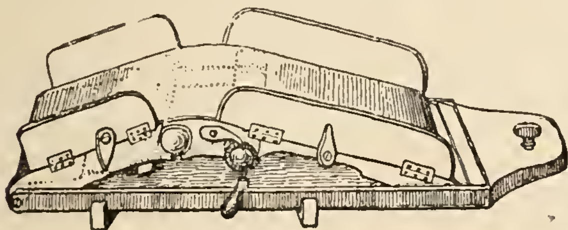


Fig. 11. — Appareil de M. M. Duval.

Reste enfin l'*appareil polydactyle* de Roux, qui tient à la fois du plan incliné et de la boîte et qui peut du reste indifféremment être employé avec la flexion ou sans la flexion du membre malade. La fig. 12, qui repré-

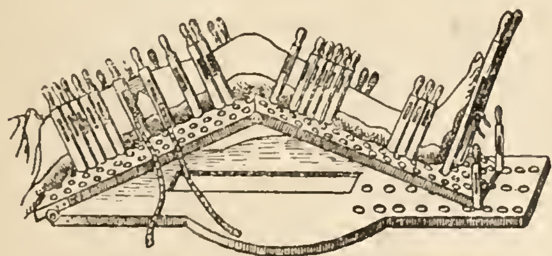


Fig. 12. — Appareil polydactyle appliqué à la cuisse.

sente assez bien l'appareil dans son ensemble, nous dispensera d'une longue description. Il est facile de voir en effet que pour installer le membre il suffit de placer d'abord sur la planche un coussin couvert d'une toile imperméable, puis de fixer les chevilles sur les parties latérales après avoir relevé les coussins sur les côtés. « Les chevilles mobiles sont disposées autour du membre de manière à en suivre les contours, à en reproduire la forme et font l'office des doigts, doigts rigides à la vérité, mais que le coussin d'enveloppe transforme en petits élastiques (Terrier). » On fait l'extension à l'aide de poids tirant sur le pied par l'intermédiaire d'une poulie et la contre-extention par des béquilles placées vers le pubis et sous l'aisselle. L'appareil est peut-être un peu compliqué et pour cela négligé des chirurgiens, ses avantages sont pourtant réels et l'on pourrait y recourir plus fréquemment dans la pratique hospitalière en particulier.

Dr G. Alphandéry.

3° Appareils inamovibles et amovo-inamovibles. — On désigne de ce nom des appareils composés de matières liquides ou malléables pouvant durcir à l'air au bout d'un certain temps et disposées de façon à constituer aux membres ou fragments de membres sur lesquels ils sont appliqués un moule résistant les maintenant dans la situation où ils ont été fixés par le chirurgien. Selon que l'appareil peut on non s'enlever et se remettre à volonté, il prend le nom d'*inamovible* ou d'*amovo-inamovible*. Sans remonter aux temps anciens où l'amidon, le plâtre, la craie, la farine, la chaux mélangée à l'albumine, aux huiles siccatives ou à d'autres liquides analogues, eurent leur heure de succès, on peut diviser en trois catégories les diverses sortes d'appareils usités de nos jours de préférence. Dans la première catégorie on peut ranger les appareils à moulage direct, peu employés actuellement. On coulait directement sur le membre, mis dans une sorte de boîte, et préalablement recouvert d'une légère couche d'huile, un mélange d'eau et de plâtre, et la solidification rapide du mélange fixait le membre dans la position où l'avait placé l'opérateur. Ces appareils étaient lourds, gênants, mal supportés et quelquefois difficiles à enlever. La deuxième catégorie, qui comprend des appareils légers et tout aussi faciles à appliquer, est surtout caractérisée par l'emploi de bandes ou de pièces de linge trempées dans une matière solidifiable. Larrey se servait comme liquide agglutinatif, d'un mélange d'eau-de-vie camphrée, d'extrait de Saturne et de blancs d'œufs battus dans l'eau; des bandelettes de toile imprégnées de ce mélange étaient ensuite appliquées contre le membre malade comme dans l'appareil de *Scultet* (V. ce mot). Seutin, Laugier employaient de la colle d'amidon fraîchement préparée; les bandes de toile trempés dans ce liquide servaient ensuite à fixer des lames ou attelles de carton incorporées à l'appareil; Burggraeve et Richard recouvraient d'abord le membre d'une forte couche de ouate pour mieux régulariser la compression, puis opéraient comme les chirurgiens précédents. Velpeau faisait usage d'une solution de dextrine obtenue en mêlant soixante parties d'eau-de-vie camphrée et cinquante parties d'eau chaude à cent parties de dextrine, mais ce mélange est assez long à sécher et, d'ailleurs, n'offre aucun avantage sur les précédents. Quels qu'ils soient, tous ces appareils sont facilement transformés d'appareils inamovibles en appareils amovo-inamovibles; il suffit en effet de les couper en long avec une cisaille ou avec l'un des instruments quelconques imaginés dans ce but, pour obtenir un appareil facile à enlever et à réappliquer avec la même commodité; lorsque l'appareil est ouvert il suffit, pour le fixer aussi solidement qu'auparavant, de le maintenir fermé à l'aide de simples courroies ou des lanières. — Viennent enfin les appareils plâtrés, actuellement les plus usités, dont le mode d'application varie quelque peu avec les opérateurs qui en font usage. Mathijssen et Van de Loo avaient recours à des pièces de coton, de flanelle ou de laine imbibées de plâtre sec et qu'ils mettaient au fur et à mesure de leur application sur le membre; ces pièces de linge

ainsi préparées étaient du reste appliquées suivant les indications de la manière la plus facile ; une incision permettait plus tard de les rendre amovo-inamovibles. Le procédé de Maisonneuve offre sur le précédent de nombreux avantages, il permet en effet une application rapide et facile et de plus laisse à nu une partie notable du membre, avantage précieux dans les fractures compliquées de plaie. Au lieu de se servir de bandes roulées ou appliquées comme pour un appareil de Scultet, Maisonneuve faisait usage de pièces de linge étroites, épaisses et imbibées de plâtre liquide qu'il fixait provisoirement dans le sens de la longueur du membre au moyen d'une bande roulée; le lendemain cette bande était remplacée par quelques courroies ou quelques bandelettes de diachylon, ce qui permettait de surveiller le membre malade sans qu'il fût nécessaire de toucher à l'appareil. Ce procédé, quelque peu modifié, est celui dont on se sert habituellement dans les hôpitaux français; seulement la pièce de toile de Maisonneuve est remplacée par de la tarlatane repliée en plusieurs doubles, tandis que, d'autre part, le plâtre simple est quelquefois additionné d'une pincée de sel destiné à hâter la solidification du mélange d'une manière assez appréciable. La tarlatane est également employée dans l'appareil de Herrgott, où la simple bande plâtrée de quelques centimètres de largeur de Maisonneuve est représentée par une large bande logeant le membre dans une sorte de gouttière, une fois la dessiccation obtenue. Ce dernier appareil est même particulièrement commode dans les cas de fractures compliquées de plaie ; une tige métallique permet, en effet, de relier entre elles les diverses parties d'un même appareil en laissant à nu les points qui nécessitent un pansement ou ont besoin d'être surveillés par le chirurgien. A ces nombreux appareils sont à ajouter ceux de Lafargue de Saint-Emilion (plâtre et amidon), de Pelikan (plâtre et dextrine), de Sarazin (amidon et gomme), de Richet (plâtre et gélatine), etc., etc.; tous ne diffèrent en réalité des précédents que par l'emploi d'une substance spéciale ajoutée au plâtre, dans le but de remplir certaines indications. Un des défauts des divers appareils précédemment énumérés est leur peu de résistance à l'humidité ; on comprend dès lors leurs inconvénients dans les cas de fracture accompagnées de plaies nécessitant cependant un pansement humide. Diverses substances ont été préconisées pour procurer l'imperméabilité. Mitscherlich préconisait les solutions éthérées et alcoolisées de certaines résines comme le copal. le dammar, la gomme laque, etc.; Trélat se servait de la solution éthérée de résine blanche, Herrgott du vernis copal ou du vernis à la térébenthine, etc. ; Follin trouve préférable la solution éthérée de résine dammar. D'autres chirurgiens ont préconisé le silicate de soude ou la solution alcoolique de cire. Tous ces procédés ont à peu de chose près la même valeur.

Parmi les appareils obtenus avec des bandes imprégnées d'une substance susceptible de durcir, celui au silicate de potasse, non moins fréquemment employé que l'appareil plâtré, mérite une place toute spéciale. Imaginés simultanément, en 1865, par le docteur Michel, en France ; le docteur Such, en Autriche ; les docteurs Mirich, en Italie, ces appareils, d'abord peu usités par suite de quelques insuccès, ne tardèrent pas à se généraliser de plus en plus pour en arriver enfin, de nos jours, à un emploi presque journalier dans les hôpitaux. Leur mode d'application diffère peu de celui des autres. Ces appareils sont solides, légers, élégants, peu coûteux, toutes conditions qui n'ont pas peu contribué à en généraliser l'emploi de plus en plus. Pour enlever l'appareil,il suffit de faire prendre un bain au malade.

La troisième catégorie des appareils amovibles et amovo-inamovibles comprend ceux qui sont faits avec une substance solide rendue ou non malléable au moment de son application. Tels sont ceux en carton, en cuir, en feutre plastique, en gutta-percha, en celluloïde, en toile métallique, en zinc laminé, etc. Les appareils de carton, imaginés par M. Canet, se fabriquent à l'aide d'une feuille de carton ramollie par quelques minutes d'immersion dans de l'eau ; on les applique avec une bande roulée, après avoir remis en place les fragments de la fracture. Lorsque le carton est sec, il maintient assez bien le membre dans la situation qu'on lui a donnée. Cet appareil a l'avantage de la simplicité et du bon marché. M. Merchie a proposé de mouler par avance, sur un membre sain, un certain nombre de ces appareils, en les disposant sous forme de valves se complétant l'une l'autre dans l'enveloppement du membre. Lorsqu'on veut faire l'application, il suffit de prendre les fragments correspondants, que l'on double avec de la ouate, et de les fixer autour du membre avec des courroies. Les appareils en cuir et en feutre plastique n'offrent rien de spécial; il n'en est pas de même de ceux en gutta-percha (Smee, Lorinser, Uytter-Hœven, Giraldès, Desormeaux) et en celluloïde (G. Alphandéry) dont le mode d'application diffère un peu des précédents et répond à des indications toutes particulières. La gutta-percha se ramollit par la chaleur à la température de 65 à 70° environ ; c'est à ce moment qu'on l'applique à l'état de lames, soit en attelles, soit en gouttières, autour du membre à immobiliser. Le celluloïde qui, comme la gutta-percha, se ramollit par une immersion de quelques minutes dans l'eau bouillante, a sur la gutta-percha l'avantage de ne pas adhérer à la peau et d'être tout aussi solide, pour une épaisseur bien moins considérable ; ces appareils sont donc bien plus légers que les précédents. Le celluloïde a, d'ailleurs, en outre l'avantage de se ramollir momentanément dans l'alcool camphré, de sorte qu'il est facile de mouler les moindres saillies avec une surprenante facilité. — Nous citerons, enfin, pour clore cette série les appareils de Sarrasin en toile métallique et de Deslongchamps en zinc laminé. Ces divers appareils, comme les précédents, sont surtout utilisés en temps de guerre, vu la facilité et la rapidité de leur application. Dr G. Alphandéry.

V. Géologie. — 1° Appareil littoral. — Les levées de sables et de galets que la mer élève sur ses côtes plates, comme pour clore son domaine, en une série de digues, qu'on désigne sous le nom de *Cordon littoral*, les dunes maritimes auxquelles ce cordon littoral donne naissance lorsqu'il est formé de sables fins, siliceux, constituent ce qu'on a justement appelé l'*Appareil littoral*. Son trait caractéristique consiste dans une modification importante du rivage, auquel il vient donner une grande stabilité. La portion de l'ancien rivage, abritée par ce cordon littoral, auparavant exposée à d'incessantes érosions, est, en effet, désormais défendue contre toute destruction ; les dépressions se comblent, et à un contour plus ou moins dentelé succède une courbe très simple, sur laquelle les vagues viennent se déployer. En dehors est le domaine de la mer et de l'agitation, en dedans celui du calme et de la terre ferme qui reçoit, par suite, un nouvel accroissement. La formation d'un pareil brise-lames s'explique facilement : en se déplaçant le long des côtes, poussés peu à peu par les vagues du large et les courants, les matériaux durs, arrachés à la falaise et réduits à l'état de galets, de graviers et de sables, finissent par atteindre des échancrures des baies profondes où l'agitation de la mer ne se fait plus sentir, où les courants littoraux ne se traduisent plus eux-mêmes que par des remous; graviers et galets tombent alors, pour ainsi dire, brusquement, en avant de chacune de ces échancrures destinées, de la sorte, à être comblées. Tous les cours d'eau qui y aboutissent finiront par déboucher directement dans la mer, en élevant des berges en saillie, des promontoires qui, remaniés par les vagues et les courants, formeront, après un certain temps, de nouvelles flèches de sable et de nouveaux cordons littoraux; ceux-ci sépareront à leur tour, du domaine maritime, d'autres lagunes que les atterrissements des fleuves viendront de nouveau combler comme les premières. Ce phénomène suivant une marche régulière, l'appareil littoral se développe de siècle en siècle et l'on peut en remontant le cours des âges recon-

stituer, avec une suffisante approximation, l'état du littoral à une époque déterminée. C'est de la sorte que M. Lenthéric a pu établir qu'une série de cordons littoraux parallèles entre eux avaient successivement détaché du domaine maritime les trois zones d'étangs qui séparent Aigues-Mortes de la mer. Le premier de ces cordons, situé au nord de la ville, marque de la façon la plus nette la limite ancienne du rivage; il est formé d'une suite presque ininterrompue de collines de sables, couronnées d'une assez riche végétation qui s'étend des plages du Mauguio et de Persols à la montagne de Fos, après avoir traversé toute la Camargue; au delà, en se dirigeant vers la mer, le sol devenu horizontal est parsemé d'étangs couverts de joncs, c'est le *grand Palus* ou *Etang de Loyran*, qui bientôt sera envahi par la culture. Le second cordon littoral est, de même, constitué par une série de monticules sablonneux; puis vient un troisième cordon de même nature qui isole le groupe des étangs de la *Marette*, des *Caïtives*, de la *Ville* et du *Roi*. Le quatrième et dernier cordon, qui forme la plage actuelle complète cet appareil littoral et a donné naissance aux étangs du *Repausset* et du *Repos*.

Quelquefois le cordon littoral, que la mer élève ainsi sur ses bords, s'applique sur les roches mêmes qui forment la côte à l'extrémité de la Bretagne; l'île de Molène, située à l'est de celle d'Ouessant, présente un bon exemple de ces entassements de galets appliqués sur un talus rocheux qui fait office de brise-lames naturel (fig. 1). Ce dépôt est encore plus marqué quand les vagues du large, poussées contre la rive, viennent frapper et, par suite, amortir leur vitesse contre les pointes ou caps qui,

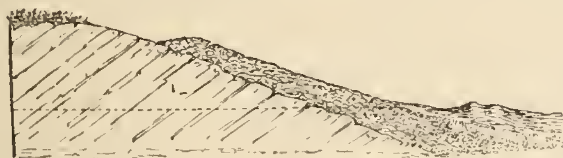


Fig. 1. — Levée de galets de l'île de Molène, d'après Elie de Beaumont.

placés aux deux extrémités de la baie, offrent un point d'appui solide aux alluvions marines; elles s'enracinent, pour ainsi dire, à leur pied, en donnant lieu à de véritables digues ou *flèches*, dont les extrémités libres, marchant l'une vers l'autre, finissent à la longue par se rejoindre. La mer impose ainsi elle-même des limites à son activité; ses plus furieux assauts ne servent qu'à consolider ces levées de galets, en leur apportant d'autres matériaux qui les exhaussent progressivement au-dessus du niveau des marées.

Ces levées de galets, qui peuvent atteindre, dans les mers où les marées sont fortes, six mètres au-dessus du niveau de la haute mer, offrent, dans leur profil très simple, une image bien nette des mouvements de la mer qui les ont produites. Dans le cas d'océans à marée sensible, on remarque du côté de la plage deux terrasses étagées, correspondant l'une aux vagues de hautes mers habituelles, l'autre à celles des tempêtes ou des grandes marées d'équinoxe. Le versant opposé, doucement incliné, tend à prendre une forme arrondie et plus stable, par suite du tassement progressif des matériaux mobiles qui composent la flèche et peuvent, à la longue, se couvrir d'une couche de terre végétale (fig. 2). Après cette *lette* se dressent des dunes, quand l'action du vent combinée à celle de la mer est capable de les édifier, ou bien s'étend la nappe de l'ancienne baie transformée en lagune. Telle est, en effet, le mode de formation des lagunes et des étangs littoraux qui tous ont été à l'origine de petites baies, peu profondes, ouvertes du côté de la mer, et que le travail incessant des vagues et des courants a fini par retrancher du domaine maritime. Ce phénomène des lagunes, dû à l'établissement des cordons littoraux, bien en avant de la côte, par la soudure de deux flèches, atteint son plein effet dans les océans où le jeu des marées est peu considérable. On conçoit, en effet, qu'une clôture essentiellement fragile comme une levée de sable de quelques mètres de hauteur ne puisse subsister, en avant de la côte, dans les mers sujettes à de grands changements de niveau ou à de violentes tempêtes. Il en est tout autrement quand des dunes puissantes viennent compléter l'appareil littoral; elles déterminent alors, le plus souvent, l'établis-

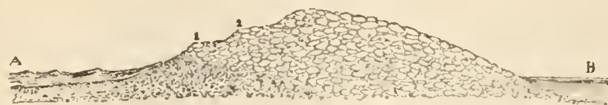


Fig. 2. — Levée de galets de la baie d'Audierne (Finistère), d'après Elie de Beaumont. — A, niveau de la mer. B, Etang littoral.

sement de grandes lignes d'étangs, destinés bientôt à perdre leur salure primitive, par l'apport des cours d'eau venus de l'intérieur, quand ils sont privés de toute communication avec la mer. Tels sont les nombreux étangs qui accompagnent la chaîne des dunes landaises et dont un seul, celui d'Arcachon, a gardé une communication directe avec la mer.

Les côtes plates qui terminent l'Adriatique au N.-O., et qu'Elie de Beaumont a si justement qualifiées de Pays-Bas adriatiques, présentent un grand développement de lagunes séparées de la mer par des cordons littoraux, de dimension souvent considérable, qui portent le nom de *Lido*, en souvenir de ces grandes levées de sables qui barrent les lagunes de Venise et de Commachio. Cinq ouvertures, *Guesolo*, *Tre-Porti*, *Lido*, *Malamocco* et *Chioggia*, traversant le Lido de Venise et, faisant office de port, laissent tour à tour, à dix heures d'intervalle, pénétrer puis sortir la mer dans les lagunes où les marées deviennent, par suite, plus fortes qu'en aucun point de la Méditerranée. Ce mouvement alternatif continuel, en influant sur la disposition que les courants divers ont prise spontanément et sur celle des alluvions qu'ils ont déposées, a occasionné la séparation de la lagune entière en cinq lagunes distinctes, communiquant chacune avec la mer par les ouvertures dont nous avons parlé, ainsi que par de petits canaux artificiels qu'on entretient à grands frais pour empêcher les lagunes de se combler. C'est le sort qui a été réservé à celles qui réunissaient autrefois les lagunes de Venise à celles de Commachio, et que les puissants atterrissements du Pô et de l'Adige ont transformé successivement en *Lagune morte*, c.-à-d. en terrains bas, marécageux, alternativement immergés ou submergés, suivant l'amplitude de la marée, puis, le colmatage aidant, en terre cultivable. (Forfait, *Sur la marine de Venise*, Mém. de l'Institut, t. V.)

C'est principalement dans le golfe du Mexique, où le jeu des marées est peu considérable, et sur la côte orientale des E.-U. que ce phénomène des lagunes, c.-à-d. des cordons littoraux situés bien en avant de la côte, prend le plus d'importance; sur une étendue de 4,000 kil., un double rivage sépare de l'Océan des étendues considérables. Elie de Beaumont a évalué la longueur des côtes qui doivent leur configuration actuelle aux levées de galets et de sable, à un tiers environ du développement total des rivages. On peut donc considérer ces appareils littoraux comme les plus puissants instruments d'accroissement de la terre ferme. Fréquemment les lagunes communiquent encore par quelques passes avec l'Océan, et ce fait a lieu surtout quand un cours d'eau vient y déboucher. Telles sont, sur la Baltique, les vastes lagunes désignées sous le nom de *Haff* (*Hafen*, port), qu'une étroite langue de terre appelée *Nehrung* sépare de la mer et dans chacune desquelles se déversent trois grands fleuves: l'Oder, la Vistule et le Niémen (fig. 3). Le haff central, *Frische Haff*, celui de la Vistule, protégé par une flèche étroite et très régulière, traversé par cinq *graus*, ou

passages qui se sont ouverts successivement, est en partie, dans l'est, comblé par les alluvions de la Vistule et de la Nogat, son émissaire oriental; il en est de même pour celui de l'Oder qui, presque tout entier, est envasé. Les apports continus des fleuves mettent ainsi, à chaque instant, à la disposition de la mer, des quantités prodigieuses de limons,



Fig. 3. — Lagunes de la Baltique.

dont le principal effet, en se déposant dans les lagunes situées en arrière du cordon littoral, est de les combler. Toutes les lagunes importantes sont ainsi d'anciens estuaires, où débouchent des rivières et que leur fermeture, par des levées de sable, a retranchés du domaine maritime.

D'autres fois ce sont des dunes, qui, comme dans la Courlande, envahissent la lagune dont le comblement devient, par suite, l'œuvre des courants atmosphériques. Sur les côtes plates où la vitesse des lames s'amortit rapidement, ces levées de galets directement appliquées sur le rivage prennent, avec une grande extension et une forme sensiblement rectiligne, des dimensions en hauteur qui peuvent dépassser de 4 à 5 m. le niveau de la haute mer; elles sont alors produites par les vagues des hautes mers et des tempêtes; chacune d'elles projetant sur le rivage, avec une force considérable, tous les matériaux qu'elle transporte, le flot de retour est impuissant à ramener cette charge et les galets restent donc au point où les plus fortes lames les ont poussés; la mer ne reprenant que les sables et les matériaux assez fins pour être tenus en suspension dans une eau peu agitée.

Ce n'est pas seulement sur les parties plates du rivage et dans les échancrures que la mer relève ainsi, en forme de cordon, les matières meubles qu'elle remue sur son fond, provenant, soit de la destruction de la côte, soit des apports fluviatiles; souvent encore les mêmes lois qui président à la formation de flèches entre deux caps sont à l'œuvre autour de rochers isolés qui font, de même, office d'appui ou d'abri. Bon nombre d'îlots détachés et de terres marines importantes ont ainsi perdu leur caractère insulaire en se trouvant reliés au continent voisin par une levée de sables et de galets qui les transforme en péninsule. Dans la Manche, l'île de Portland, reliée à la côte de Weymouth par une seule levée de galets, longue de 26 kil. (Chesil-Bank), offre un remarquable exemple de cette transformation. Il en est de même, sur la côte occidentale de Bretagne, pour la presqu'île de Saint-Malo. Parfois ce sont deux flèches de jonction qui partent en divergeant de l'île pour venir ensuite s'appuyer sur la terre ferme. Il en est ainsi pour la presqu'île de Giens, entre Hyères et Toulon, qui se trouve rattachée au continent par deux levées de sables, longues de 5 kil. environ et se développant chacune en courbes régulières, tournant leur concavité vers la mer; entre ces deux levées s'étend la vaste lagune des Pesquiers. Là aussi ces lagunes, mal défendues de la mer, sont destinées à être comblées. La presqu'île de Quiberon, en Bretagne, celle du cap Sépet, près de Toulon, et bien d'autres, moins connues, sont maintenant réunies au continent par de vastes chaussées de sables qui résultent de la jonction de deux jetées semi-circulaires comme celles de la presqu'île de Giens, les lagunes centrales, graduellement comblées par les sables, s'étant transformées en marécages ou recouvertes de dunes. De semblables jonctions peuvent se présenter entre deux îles très rapprochées; la grande et la petite Miquelon, près de Terre-Neuve, qui étaient encore séparées l'une de l'autre en 1783, sont ainsi réunies depuis 1829, par un rempart de sables qu'ont dressé à la fois les vagues de deux golfes opposés (Brué, *Bull. de la Soc. de géographie*, 1829). La Guadeloupe offre également un exemple remarquable de cette réunion de deux terres marines autrefois isolées; le grand massif volcanique de l'ouest se trouvant réuni à l'île basse orientale par une large flèche de jonction, couverte de marais, où croupissent les eaux d'un petit canal, appelé rivière salée. Ch. Vélain.

2° Appareil volcanique (V. Volcans).

APPAREILLAGE. I. Marine. — L'appareillage est la manœuvre que doit effectuer un bâtiment pour quitter son mouillage et faire route. Cette opération en nécessite plusieurs autres préliminaires comprises sous la dénomination de *préparatifs d'appareillage;* ainsi : si le bâtiment est affourché, c.-à-d. mouillé sur deux ancres, il en relève une (V. Désaffourchage) ; les chaloupes et canots sont embarqués ou hissés à leurs postes de mer ; on rentre le tangon, les échelles ; on garnit la chaîne au cabestan pour relever l'ancre, on affale le capon et la traversière pour la mettre à poste ; on fait manœuvrer la barre pour s'assurer que rien n'entrave le fonctionnement du gouvernail. Si l'appareillage doit se faire à la vapeur, on allume les feux au moment nécessaire pour avoir de la pression à l'heure fixée et l'on garnit *d'étuis de chauffe* en toile les parties de la mâture exposées au contact de la fumée ; quelques instants avant l'appareillage, on balance la machine ; cette opération, qui consiste à lui faire faire lentement quelques tours en avant et en arrière, a pour but de vérifier le bon état de l'appareil, de purger les cylindres et de les échauffer de manière à prévenir les condensations excessives de vapeur au moment de la mise en marche.

Appareillage à la voile. Supposons le bâtiment en appareillage entièrement libre de sa manœuvre et évité debout au vent, c.-à-d. recevant le vent droit de l'avant (V. Evitage). Pour faire route, il doit abattre de six quarts au moins (V. Allure) ; cette abattée doit s'opérer de préférence du bord opposé à celui d'où vient la chaîne de l'ancre mouillée. Au commandement : *Chacun à son poste pour l'appareillage!* tous les hommes de l'équipage se rendent aux postes qui leur sont assignés ; on fait alors virer à *long pic*, c.-à-d. qu'on réduit la chaîne à la longueur strictement suffisante pour assurer la tenue du bâtiment sur son ancre pendant qu'on établira la voilure, puis on fait larguer les voiles, border et hisser les huniers et, si le temps le permet, les perroquets et les cacatois. Les vergues jusqu'alors sont brassées carré (fig. 1); pour déterminer l'abattée sur bâbord, par exemple, on les brasse tribord devant, babord derrière (fig. 2); il est facile de voir que, dans cette nouvelle condition, les actions normales du vent sur les voiles concourent à faire tourner le bâtiment autour de son centre de gravité G en produisant l'abattée sur bâbord. A ce moment, on remet l'équipage au cabestan, on vire et l'on dérape en profitant, autant que possible, d'une embardée sur bâbord, on assure l'abattée en hissant le grand foc. Dès que le navire n'est plus tenu sur le fond par son ancre, il *cule*, c.-à-d. marche en arrière sous l'action du vent, on favorisera donc encore l'abattée en mettant la barre à tribord (V. Gouvernail). L'abattée se

continuant, le vent prend dans les voiles de l'arrière (fig. 3), mais celles de l'avant restant toujours masquées, le navire ne peut prendre de vitesse en avant, on en profite pour mettre l'ancre à poste ; cette manœuvre terminée, on oriente les voiles de l'avant comme celles de l'arrière, le vent prend

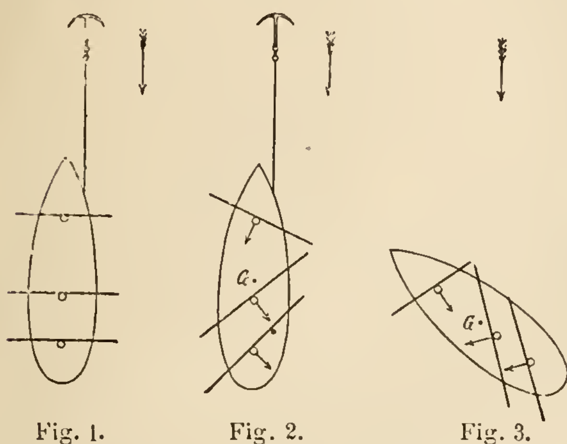


Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3.

Fig. 1. Navire dont les vergues sont brassées carré. — Fig. 2. Navire dont les vergues sont brassées tribord devant, bâbord derrière. — Fig. 3. Navire dont le vent prend dans les voiles de l'arrière.

alors dans toutes les voiles et le navire, sous son action, ne tarde pas à acquérir une certaine vitesse. Dans ces conditions, la voilure est orientée pour le plus près ; si la route que doit faire le navire en diffère, on l'oriente en conséquence, puis l'on établit les basses voiles.

Dans la pratique, les conditions particulières de temps de mer, de position du navire, etc., ont pour effet de modifier le plus souvent les manœuvres qui viennent d'être indiquées. Ainsi, si le navire au mouillage est soumis au courant, il n'est pas évité debout au vent, mais dans une direction résultant des actions combinées du vent et du courant sur sa mâture et sur sa coque; il reçoit donc le vent d'un certain bord; si l'abattée doit s'effectuer du bord opposé, l'appareillage en est rendu plus facile ; mais si, au contraire, elle doit se faire du bord du vent, l'appareillage ne peut être tenté sans moyens spéciaux que si la direction du vent ne fait pas avec celle du navire un angle plus grand que deux quarts et même, dans ces conditions, la réussite est souvent douteuse. Il faut alors établir seulement les voiles de l'arrière et les brasser comme pour un appareillage ordinaire; celles de l'avant sont établies sur fils de caret, leurs vergues hissées et brassées à contre de celles de l'arrière; la brigantine est bordée au vent et le gouvernail manœuvré pour faire venir le bâtiment du bord convenable, sous l'action du courant. Les voiles de l'arrière agissent seules et le gouvernail fait venir le bâtiment debout au vent, on dérape alors rapidement, on établit les voiles de l'avant toutes à la fois et l'on assure l'abattée au moyen du grand foc bordé au vent ; on se trouve alors dans le cas d'un appareillage ordinaire. Le succès de cette manœuvre étant souvent très douteux, et le navire culant beaucoup pendant qu'on l'effectue, on ne doit y avoir recours que s'il est dégagé de tout danger et de tout obstacle ; dans le cas contraire, il faut faire franchir le lit du vent au navire à l'aide d'une amarre, c'est ce qu'on appelle appareiller avec *embossure* ou avec *croupiat*. A cet effet, on mouille à trois quarts environ sur l'avant du navire, du bord opposé à celui sur lequel on veut abattre, et au delà de l'ancre sur laquelle on est mouillé, une ancre à jet munie d'un grelin ou d'une aussière qui constitue le croupiat; celle-ci rentre à bord par un sabord ou par l'écubier d'embossage de l'arrière. On établit les voiles comme pour un appareillage ordinaire, puis, avant de déraper, on hale sur le croupiat, soit à l'aide de palans, soit au moyen du cabestan de l'arrière ; sous cette action, l'avant du bâtiment franchit le lit du vent, on dérape lorsque l'abattée de l'autre bord est suffisante et l'on coupe la bosse du croupiat lorsque l'appareillage est assuré. Le navire va ensuite se mettre en panne en position convenable pendant que sa chaloupe relève l'ancre à jet. Pour éviter ces manœuvres d'ancres, on doit profiter, pour y frapper le croupiat, de tout point fixe tel que coffre, bouée, navire voisin au mouillage, etc. — On peut encore prendre comme point fixe l'ancre même sur laquelle on est mouillé; c'est ce qu'on est obligé de faire, par exemple, lorsque par très mauvais temps et très grosse mer on est exposé à chasser sur son ancre pendant l'appareillage. Dans ce cas, après avoir viré la chaîne de l'ancre mouillée autant que le permet la sécurité du bâtiment, on y frappe le croupiat, en dehors de l'écubier ; on établit la voilure convenable, puis, démaillant la chaîne, on laisse abattre le navire dont l'arrière se trouve maintenu par le croupiat, et l'on coupe celui-ci lorsque l'appareillage est assuré, abandonnant ainsi au fond l'ancre et une partie de sa chaîne.

Le voisinage de dangers ou de bâtiments au mouillage complique aussi les appareillages ; il faut abattre du côté du danger, si l'on peut craindre, en abattant du bord opposé, d'être porté sur lui pendant que le bâtiment cule. L'emploi d'un croupiat s'impose d'autre part toutes les fois qu'il faut éviter de laisser culer le navire.

Appareillage à la vapeur. Lorsque le navire est libre de sa manœuvre dans toutes les directions, l'appareillage à la vapeur s'effectue très simplement. Après avoir balancé la machine, on vire la chaîne au cabestan, on dérape et l'on fait route à très petite vitesse pendant que l'on caponne l'ancre. Pendant l'appareillage, la machine ne peut venir en aide au cabestan, car, en la faisant marcher de quelques tours en avant, on facilite la rentrée de la chaîne sur laquelle le navire ne force plus ; de même, lorsque le bâtiment est à pic, on peut donner quelques tours en avant pour aider l'équipage à déraper, mais cette manœuvre est toujours très délicate, car si la machine est maintenue trop longtemps en marche le navire ne peut prendre de la vitesse et faire dévirer le cabestan, ce qui entraîne toujours de graves accidents. — Dès que le navire est appareillé, il doit généralement accomplir une évolution plus ou moins grande, afin de se présenter dans la passe qu'il doit pratiquer, et souvent les conditions sont telles qu'elle doit s'effectuer dans un espace très restreint ; à ce point de vue, le bâtiment à hélice est très supérieur à celui à roues, car ce dernier ne peut tourner sous l'action du gouvernail qu'autant qu'il a déjà acquis une certaine vitesse, tandis que, pour le navire à hélice, l'eau est projetée par le propulseur sur le gouvernail qui agit avant que le bâtiment ait pris de la vitesse ; on peut donc, avec un navire de cette espèce, tourner pour ainsi dire sur place en mettant alternativement la machine en avant et en arrière; il est même possible, dans une certaine mesure, de manœuvrer la machine avant l'appareillage pour faire pivoter le navire autour de son ancre, et le présenter dans la direction convenable. — Lorsque le navire est mouillé ou amarré dans un lieu encombré par d'autres bâtiments, ce qui est le cas des ports, l'appareillage s'effectue généralement à l'aide d'amarres permettant de le faire tourner dans un espace très limité. S'il est nécessaire, par exemple, de venir sur tribord, on élonge de ce bord une amarre venant de l'avant et tournée à un point fixe situé par le travers ou sur l'arrière du travers, puis, après l'avoir raidie, on met la machine en avant; l'amarre, maintenant l'avant du navire, le fait abattre sur tribord. Si, comme c'est l'ordinaire, on possède à bord un treuil à vapeur, le mouvement d'abattée peut s'effectuer très facilement en virant sur l'amarre ; on est alors dispensé de manœuvrer la machine.

Les voiles du bâtiment sont souvent d'un grand secours dans les appareillages à la vapeur, car, manœuvrées convenablement, elles permettent de le faire évoluer beaucoup plus rapidement qu'avec la machine et le gouvernail seuls; les voiles le plus fréquemment employées dans ces cas sont les focs, les voiles goélettes et la brigantine ; on peut encore, en masquant certaines voiles, le petit hunier, par exemple, immobiliser complètement le navire et le faire

tourner sur place sous les actions combinées de la voilure et du propulseur. Enfin, un certain nombre de bâtiments de combat, munis de deux hélices latérales, peuvent aussi appareiller en évoluant sur place lorsqu'on fait tourner l'une des hélices pour la marche en avant et l'autre pour la marche en arrière. E. C.

II. Agriculture. — En agriculture, c'est le choix méthodique de tous les instruments et autres objets nécessaires à une opération et pour les pansements.

III. Technologie. — Dans les manufactures, appareillage s'emploie dans le même sens que *apprêt*, *apprêtage*, en parlant des tissus.

APPAREILLEMENT. On entend, en zootechnie, par appareillement, l'amélioration d'une race par elle-même. Appareiller deux reproducteurs, c'est les assortir pour la génération des individus de même race, dans le but d'améliorer les qualités de celle-ci et de lui faire atteindre le plus haut degré de perfection relative dans le milieu où elle est appelée à vivre et à se développer. L'appareillement ou appareillage, c'est l'union des sujets les moins imparfaits d'une race plus ou moins déchue, pour en développer les aptitudes, lui donner des qualités de forme et de solidité, afin d'en retirer le plus possible de profits et de services. L'animal qui vit à l'état de domesticité est soumis à des causes multiples d'affaiblissement auxquelles on essaie de remédier par l'appareillement. Il faut d'abord éloigner de la reproduction les animaux chétifs ou valétudinaires. Des animaux au sang appauvri, à la constitution débile et épuisée, donneront des produits souffreteux, mal conformés, d'un entretien difficile et coûteux ; au lieu d'améliorer la race, ils en consommeront l'abâtardissement. La première règle à observer dans un appareillement consiste à choisir des reproducteurs vigoureux. L'âge joue un rôle important dans le bon choix des reproducteurs. S'ils sont trop jeunes, leurs qualités ne sont pas faites, leur maturité est incomplète et ils ne peuvent transmettre à leurs descendants des qualités qui ne sont pas encore fixées chez eux. Le taureau étalon est souvent réformé à l'époque où il donne les meilleurs produits ; on recherche surtout les jeunes pour la reproduction ; ils se fatiguent, et leurs facultés prolifiques s'émoussent et s'éteignent d'autant plus vite qu'elles ont été exercées plus tôt et d'une manière plus active. Si l'on désire obtenir des animaux résistants au travail, énergiques et fortement musclés, il est nécessaire de choisir des reproducteurs adultes, car ce n'est qu'à cet âge qu'ils peuvent présenter ces qualités essentielles. Un agronome distingué, Girou de Buzareingues, s'est livré sur la génération dans l'espèce ovine à d'intéressantes recherches. Il a constaté que le mâle jeune donne plus de femelles que de mâles ; que le mâle adulte donne autant de mâles que de femelles ; que le mâle vieux donne plus de femelles que de mâles. Le contraire se produit avec les femelles. Ainsi, la femelle jeune donne plus de mâles ; la femelle adulte autant de mâles que de femelles ; la femelle vieille plus de mâles. M. Martegoute a vérifié les observations de Girou de Buzareingues et en a reconnu le bien-fondé. Les qualités, comme les défauts étant susceptibles de se transmettre par hérédité, il en résulte qu'il faut écarter de la reproduction les animaux imparfaits, mal conformés, irritables, méchants, indociles. Si cependant on livrait à la reproduction un animal ayant des défauts entachant la beauté ou la régularité de ses formes, il ne faudrait l'unir qu'à un animal parfaitement doué ou chez lequel brillent des qualités diamétralement opposées aux imperfections qu'il possède. *Contraria contrariis curantur*, telle est la maxime sur laquelle repose tout appareillement bien compris. L'appareillement se propose d'améliorer une race par elle-même. Il procède par sélection, en choisissant dans une race, pour les livrer à la reproduction, les individus chez lesquels les vices à corriger, ou à amoindrir, sont le moins prononcés, tout en s'aidant des secours indispensables de l'hygiène ; les soins, la nourriture, le genre de vie et de travail étant d'utiles auxiliaires, non seulement pour améliorer l'espèce, mais surtout pour fixer les améliorations obtenues. L'appareillement vise la fusion des formes ; il arrive au but proposé non par des oppositions violentes et heurtées, mais par des contrastes habilement et lentement ménagés. Il doit être entrepris après examen préalable de la race, des qualités qui distinguent les types, des vices dont ils sont entachés et auxquels on a pour but de remédier. Dans les races d'animaux destinés au travail, il est des caractères qui sont un signe de force, de vitesse ou de durée, c'est de ceux-là qu'il s'agit d'assurer la transmission. Il faut corriger ce qui est nuisible, diminuer ce qui est une cause de dépréciation, remplacer un défaut ou un vice de conformation par une qualité ou une perfection. L'appareillement est le mode par excellence de perfectionnement du cheval de gros trait. Il faut choisir les reproducteurs dans la variété même qu'il s'agit d'améliorer. C'est sur les formes extérieures que se portera principalement l'attention. Le but à poursuivre, c'est une conformation à porter de lourds fardeaux. Les formes extérieures sont un indice de la structure interne. Chez le mâle et la femelle on recherchera les grandes dimensions de la poitrine. De l'état des poumons, de leur volume, de leur puissance et de l'étendue de leur fonctionnement dépendent la vigueur et la santé ; grâce à eux, la respiration s'accomplit aisément, l'assimilation des aliments se fait avec profit, la nutrition est réparatrice. A une poitrine large et développée correspondent des muscles puissants aux épaules, au cou et au poitrail et conséquemment une force de traction considérable. On recherchera une croupe large et étoffée. Par la croupe on se rend compte de la cavité pelvienne qui renferme les organes de la génération, organes qui, chez la femelle, sont destinés pendant la vie utérine, à contenir le produit de la fécondation. On écartera de la reproduction les animaux dont les membres sont fatigués, arqués ou le siège de molettes, suros, formes et éparvins, maladies acquises, mais cependant susceptibles de se transmettre au produit. L'action bienfaisante d'un appareillement bien compris se produit lentement ; on se gardera d'attaquer toutes ensemble les défectuosités, mieux vaut prendre une à une celles qu'on veut combattre. Il faut s'attacher à un défaut, en fixer la disparition, puis s'attaquer ensuite à un autre ; c'est ainsi qu'on obtiendra une amélioration utile et durable. Que l'éleveur toutefois ne perde jamais de vue que l'hygiène, la bonne nourriture, des soins bien entendus sont un auxiliaire indispensable de tout appareillement. Le croisement, dont on a tant abusé, tend à l'amélioration de l'espèce, par l'accouplement de races distinctes ; l'appareillement est, comme l'a dit Eug. Gayot, un élément primaire de régénération ; il prépare les voies au croisement par les améliorations effectives qui ne peuvent être que son œuvre. Husard père, dans ses *Instructions sur l'amélioration des chevaux en France*, a, il y a trois quarts de siècle, admirablement défini, dans les lignes suivantes, son utilité et son rôle : « On chercherait en vain, écrivait-il, à multiplier et à régénérer nos races de chevaux par les croisements, dans l'état où elles sont ; les croisements n'ont été que trop fréquents et les préceptes qui doivent les diriger trop méconnus, pour pouvoir en attendre des résultats très utiles. Pour faciliter les bons effets des croisements, il faut d'abord faire acquérir à nos races le parfait, le point de pureté qui les caractérise, et dont elles se sont plus ou moins écartées depuis longtemps. Il faut donc dans tous les départements qui possèdent quelques races de chevaux recherchés par leur bonté, par leur beauté ou par leurs qualités... s'attacher avec soin, et même minutieusement, à retrouver quelques rejetons de ces races et à les accoupler ensemble ; c'est, par exemple, en recherchant l'étalon qui approche le plus de la perfection de la race normande et en l'accouplant avec la jument qui approchera également le plus de cette race, que l'on obtiendra un individu plus parfait que le père ou la mère. Cet individu, uni lui-même à son tour

avec un autre de la même race, également perfectionné, reproduit enfin cette race aussi pure qu'il sera possible de l'obtenir, et telle que l'influence du climat et du sol en a déterminé et fixé pour ainsi dire le maximum au delà duquel on tenterait vainement d'atteindre. C'est alors qu'il suffira, pour conserver cette race dans toute sa pureté, de n'accoupler ensemble que les individus les plus parfaits en beauté et en qualités ; c'est alors que les croisements avec des races étrangères appropriées produiront promptement et sûrement l'amélioration dont la race aura encore besoin. » Ces conseils et ces leçons de Husard père sont toujours bons à méditer. L. Garnier.

APPAREILLEUR. 1° Chef ouvrier tailleur de pierres qui choisit les pierres, dirige ceux qui les coupent et les taillent et préside à leur pose conformément aux plans de l'architecte. L'appareilleur doit connaître non seulement le dessin linéaire et la géométrie, mais encore et surtout la nature et la force de résistance des matériaux qui entrent dans la construction ; il faut qu'il sache tirer le meilleur parti des pierres qui lui sont confiées et faire en sorte que tous les morceaux puissent être utilisés. Il y a environ 400 appareilleurs à Paris et les meilleurs chantiers leur sont confiés ; ils sont payés au mois et reçoivent un traitement égal à celui des maîtres compagnons, soit, au dire de leurs délégués à la *commission d'enquête parlementaire sur l'industrie et l'agriculture* (séance du 15 mars 1884, déposition de M. Maréchal), de 300 à 400 francs depuis 1878. Leurs appointements se sont successivement élevés depuis une vingtaine d'année ; ils étaient de 275 à 325 fr., de 1865 à 1870, puis de 300 à 350 fr., de 1872 à 1875 et enfin de 325 à 400 fr. de 1878 à 1883 ; mais en 1884, par suite de la crise et d'une économie mal entendue, quelques entrepreneurs ont confié la direction de la taille des pierres à des ouvriers moins habiles et le minimum du traitement des appareilleurs est tombé de 325 à 300 fr., mais le maximum est resté à 400 fr. Bien que les appareilleurs se soient unis aux maîtres compagnons pour former une *Union amicale*, ces maîtres ouvriers sont souvent obligés de reprendre le ciseau et le marteau comme simples ouvriers tailleurs de pierres ; cette circonstance les porte à être, entre les ouvriers et les patrons, des intermédiaires équitables et appréciés des uns et des autres. La coutume s'est établie entre les appareilleurs et les entrepreneurs de ne point se séparer sans se prévenir huit ou quinze jours à l'avance. Les appareilleurs de même que les maîtres compagnons travaillent onze heures pour dix et sont responsables, en qualité de maîtres de chantiers, des accidents qui peuvent arriver aux hommes qui travaillent sous leurs ordres ; en cas de mort d'homme ou d'accident grave, quand le patron peut prouver que son maître ouvrier est coupable de défaut de surveillance, le maître ouvrier est poursuivi et peut être condamné, contrairement à la loi qui rend responsable le patron des dommages causés par son employé ; il y a des exemples de condamnation à titre solidaire ; dans ce cas, si l'entrepreneur ne paye pas sa part d'indemnité, le maître ouvrier peut être poursuivi. Comme les maîtres compagnons, les appareilleurs supportent chaque année un chômage qui varie de deux à quatre mois. Il y a à Paris deux sociétés de chefs ouvriers comprenant chacune environ soixante appareilleurs ; toutes deux sont des sociétés de secours mutuels, s'interdisant de traiter les questions de salaires, ainsi que les questions politiques et religieuses. Les cotisations de l'*Union amicale des maîtres compagnons et appareilleurs* sont fixées à 1 fr. 50 par mois ; cette société, fondée en 1882, comptait, en mars 1884, seulement 160 membres, dont 50 appareilleurs et 110 maîtres compagnons. Cette société a entrepris de fonder dans plusieurs arrondissements de Paris des cours gratuits du soir pour les maçons et les tailleurs de pierres qui voudraient apprendre d'un de leurs camarades le dessin linéaire, la géométrie et les propriétés des matériaux de construction ; le premier de ces cours a été établi à la fin de 1883, en l'une des salles de la mairie du IVe arrondissement.

2° On appelle aussi *appareilleur* celui dont le métier consiste à fabriquer et à installer les appareils destinés à l'éclairage et au chauffage par l'huile, les essences et principalement par le gaz. Cette industrie comme spécialité ne remonte guère au delà de 1855, date à laquelle les six compagnies d'éclairage par le gaz alors existantes se fusionnèrent sous le nom de *Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz*. Jusqu'alors, à part trois ou quatre ateliers qui s'occupaient presque exclusivement, depuis quelques années seulement, de la fabrication des appareils d'éclairage, les ferblantiers étaient restés en possession de cette industrie. Plusieurs grandes maisons s'établirent et dans tous les quartiers on vit surgir comme par enchantement une grande quantité de petits industriels qui fabriquaient les appareils, les posaient chez les particuliers. Aujourd'hui, on évalue le nombre des patrons à 450 environ et celui des ouvriers à plus de 5,000, dont 2,500 sont considérés comme *aides* ou *garçons*. Les appareilleurs patrons sont réunis en chambre syndicale depuis 1858, mais cette association ne fut régulièrement constituée que le 5 avr. de l'année suivante, sous le nom de *Chambre syndicale de l'éclairage et du chauffage par le gaz*. En 1881, elle changea son nom en celui de *Chambre syndicale des fabricants d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz*, qu'elle garda jusqu'au 1er janv. 1884, époque à laquelle elle revisa ses statuts, reprit son premier nom, se sépara de l'*Union nationale du commerce et de l'industrie* et se réunit en groupe formé par les *Chambres syndicales patronales du bâtiment*, dont l'hôtel social est situé, 3, rue de Lutèce. Cette société, qui réunissait à la fin de 1884 près de 200 patrons, ne comprend que les fabricants et les installateurs d'appareils et de chauffage par le gaz. L'art. 2 de ses statuts porte qu'elle a pour but de veiller à la considération et à la dignité de la société et à ses intérêts généraux, de faire auprès du gouvernement, des autorités compétentes et des administrations, toutes les démarches nécessaires, pour obtenir les réformes, modifications ou améliorations utiles, de travailler au développement, à la sécurité des affaires de son commerce et à son libre exercice, de maintenir et de propager la moralité dans le commerce et la loyauté dans les transactions afin d'expertiser ou arbitrer les affaires qui lui sont soumises par les tribunaux ou par les parties. La Chambre syndicale est administrée par un conseil d'administration, composé « d'au moins seize membres » élus pour trois ans et renouvelables par tiers ; le bureau élu par ce conseil est composé « d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint et d'un trésorier-archiviste ». Le conseil tient séance régulière, une fois par mois, le deuxième mardi de chaque mois. La cotisation annuelle est de 30 fr. ; chaque membre du conseil paye en outre, au lendemain de son élection, un droit d'entrée de 25 fr. L'assemblée générale réglementaire a lieu tous les ans à la rentrée des vacances. Conformément au règlement des *Chambres syndicales du bâtiment*, son président les représente au conseil d'administration du groupe. Les ouvriers appareilleurs ne sont pas réunis en chambre syndicale, et ne l'ont jamais été ; ils n'ont aucune société de secours mutuels et ne paraissent pas songer à en créer une. On les distingue en deux catégories : ceux qui travaillent en atelier, font 10 heures par jour et gagnent : les monteurs, 7 fr. 75 ; les tourneurs, 7 fr. 75 ; les ciseleurs, 7 fr. 75 ; les ferblantiers, 7 fr. ; les serruriers, 7 francs ; ceux qui travaillent en ville, font 8 heures en hiver et 9 heures en été, et gagnent : les plombiers, 7 fr. 50 ; les ajusteurs, 7 fr. 75 ; les aides ou garçons, 5 fr. Si on en croit la déposition des délégués de la Chambre syndicale patronale à la *Commission des 44* (10 mars 1884), la journée des appareilleurs qui travaillent en ville était de 10 heures de 1861 à 1872 et de 8 ou 9 depuis cette époque; le salaire des plombiers, qui était de

5 fr. en 1861, aurait été de 5 fr. 50 de 1862 à 1866 ; de 6 fr. de 1867 à 1876, de 6 fr. 50 de 1877 à 1880, de 7 fr. en 1881 et 1882 et de 7 fr. 50 en 1883 et 1884. Celui des ajusteurs, qui était de 5 fr. 50, aurait été de 6 fr. de 1862 à 1872, de 6 fr. 50 de 1873 à 1876, de 7 fr. 25 de 1877 à 1882 et de 7 fr. 75 depuis cette époque jusqu'en 1884. Celui des aides, qui était de 3 fr. 25 en 1861, aurait été de 3 fr. 75 de 1862 à 1866, de 4 fr. de 1866 à 1876, de 4 fr. 50 de 1877 à 1880 et de 5 fr. de 1881 à 1884 *(Déposition de M. Beynet)*.

On appelle aussi *appareilleur* l'ouvrier qui fait le mélange des laines et poils destinés à la fabrication des chapeaux, et celui qui, dans les manufactures de soies, prépare le métier et dispose les soies. Adhémar LECLER.

APPARENCE (Mathém.). *Point à apparence singulière.* Nom donné par M. Weierstrass à certains points qui, pour une fonction donnée, présentent au premier abord les caractères des points critiques sans être effectivement critiques; on rencontre ces points dans les fonctions définies par des équations différentielles linéaires à coefficients méromorphes.

APPARENT (V. RELATIF, qui a en mécanique absolument la même signification, et qui est employé plus fréquemment).

APPARIEMENT. L'appareillement vise à améliorer une race par elle-même, au moyen de la génération. L'appariement n'est que le résumé, que la condensation des règles qui doivent présider à une alliance des sexes. Il s'entend d'un accouplement rationnel sous le rapport de la taille, de la robe, de la corpulence et des formes extérieures des individus qu'on cherche à perfectionner. Il réunit des individus aussi semblables que possible, surveille la régularité et l'harmonie des proportions ; c'est une condition de bonne alliance entre individus formant paire et qui se ressemblent. C'est un acte préliminaire à l'appareillement, au métissage et au croisement dont il assure l'action tout en rendant plus certaine, dans la pratique, l'application des règles qui concernent ces trois grands modes d'amélioration de nos races domestiques. L. GARNIER.

APPARITEUR. 1° *Droit romain.* Le mot *apparitor*, dans son acception la plus large, désignait tous les agents subalternes, libres ou esclaves, qui étaient au service des magistrats romains dans l'exercice de leurs fonctions administratives ou judiciaires : *qui apparent* (ou *parent*) *magistratibus.* Mais, dans la pratique, les esclaves, chargés de la besogne la plus grossière, formaient une catégorie spéciale sous le nom de *servi publici*, et l'on réservait le titre d'*apparitores* aux hommes libres qui appartenaient à l'une des cinq classes suivantes : 1° *scribæ*, greffiers et agents comptables, qui étaient les plus considérés ; 2° *lictores*, gardes du corps, armés de faisceaux, et dont disposaient seuls les magistrats investis de l'*imperium*, tels que les consuls et les préteurs; 3° *accensi*, licteurs « surnuméraires », qui faisaient souvent fonction d'ordonnances; 4° *viatores*, huissiers, qui précédaient les magistrats de tout ordre, une baguette à la main ; 5° *præcones* ou crieurs publics. Chacune de ces classes, sauf peut-être les *accensi*, formait une corporation *(collegium)* et se divisait en trois décuries, qui se recrutaient parmi les affranchis, quelquefois parmi les ingénus plébéiens. A la différence des magistrats dont les fonctions n'étaient pas rétribuées, du moins pendant la république, les appariteurs recevaient un traitement annuel payé sur le trésor public; ils étaient dispensés du service militaire et des fonctions de tuteur pendant le temps de leur service, et avaient leur place marquée au théâtre. Chaque magistrat, en entrant en charge, choisissait dans les différentes décuries les appariteurs dont il avait besoin et qui formaient son *apparitio ;* la durée normale de leur service était donc d'une année comme celle des magistratures ; mais ils étaient habituellement renommés et leurs fonctions devinrent ainsi perpétuelles. Ils pouvaient faire agréer un remplaçant *(vicarius)*, et comme la place était lucrative, elle devint un office vénal, que le titulaire cédait moyennant finance.

2° *Droit canonique.* En passant des magistratures romaines dans les juridictions ecclésiastiques du moyen âge, la charge d'appariteur prit un caractère plus spécial. Les textes de droit canonique nomment ainsi les agents inférieurs, clercs ou laïques, qui étaient chargés, dans les cours d'officialités, de faire les citations, d'appeler les causes, de maintenir l'ordre à l'audience, d'arrêter et d'incarcérer les justiciables, de signifier les sentences et de les faire exécuter, soit en promulguant les peines spirituelles, soit en vendant les biens du condamné, soit en lui faisant subir les peines afflictives portées contre lui. Outre le nom habituel d'*apparitores*, les textes leur donnent aussi celui de *servientes* (sergents), *executores*, *nuncii*, *missi*, *bedelli ;* quand ils étaient clercs, on les désignait souvent par le terme général de *notarii*, qui s'appliquait à tous les clercs assermentés placés sous les ordres de l'official. Ils portaient ordinairement pour insigne un morceau d'étoffe rouge ou une baguette peinte. En France, ils étaient munis d'armes et avaient le droit de s'en servir pour opérer les arrestations. En Angleterre, des appariteurs à cheval, ayant des piétons sous leurs ordres, étaient attachés au service des cours épiscopales.

3° *Droit français moderne.* Les décrets du premier empire, par lesquels fut organisée l'Université de France, ont donné le nom d'*appariteurs* aux huissiers qui sont attachés au service des facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres et qui sont chargés, comme les *bedeaux* des anciennes universités, de précéder les professeurs lorsqu'ils se rendent dans les salles de cours ou d'examens, de se tenir à leur disposition et de faire la police de la salle pendant les leçons et les conférences. Ils sont nommés par le recteur de l'académie sur la présentation du doyen de la faculté. Dans leur service, ils portent l'habit noir; dans les cérémonies, ils ont une toque et une robe noires avec bordure violette, portent autour du cou une chaînette d'argent à laquelle est suspendue une médaille aux armes de l'université et tiennent à la main une masse d'argent que surmonte un globe entouré de palmes. — On appelle aussi *appariteurs*, dans quelques villes, les agents chargés de la police subalterne dans le local de la mairie. Ch. MORTET.

BIBL. : 1° LABBÉ (J.), *De l'Apparitio des magistrats romains* (*Rev. de législ. anc. et mod.*, 1875, pp. 47-81). — Th. MOMMSEN, *Römisches Staatsrecht*, 2e éd., 1876, I, pp. 318-355. — A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des institutions romaines*, 1886, p. 39, et les auteurs cités en note. — 2° FOURNIER (P.), *les Officialités au moyen âge*, 1880, p. 57. — 3° DE BEAUCHAMP, *Rec. des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, 1880-85, t. I et II, passim.

APPARITION. I. ASTRONOMIE. — L'apparition d'un astre est le moment où il commence à devenir visible après avoir été caché. Ce mot est donc synonyme de *émersion.* Si la lune s'interpose entre un observateur et une étoile, elle produit une *occultation* de cette étoile. Au moment où l'étoile cesse d'être visible, il y a *immersion* ou *disparition* (ce mot, qui exprime cependant bien le phénomène, est peu usité) ; quand elle reparaît, il y a *émersion* ou *apparition.*

II. THÉOLOGIE — Sous ce nom, nous désignons non seulement les apparitions proprement dites, mais les voix; car il importe peu, en l'histoire des religions, qu'une manifestation extra-naturelle soit produite pour les yeux ou qu'elle le soit pour les oreilles, dès lors que les récits qui relatent ces manifestations supposent que ceux qui les ont perçues étaient en état de veille et dans l'exercice normal de toutes leurs facultés. Au contraire, une distinction essentielle doit être faite pour les songes et les visions de l'extase, qui n'impliquent point la réalité des objets de la perception. — De nombreux textes de la Bible mentionnent des apparitions des personnes divines, des apparitions

d'anges et des apparitions de morts. D'après ces textes, Dieu apparaît personnellement à Adam et à Eve, à Caïn après le meurtre d'Abel, à Noé, à Abraham, à Isaac et à Jacob, à Moïse, au peuple d'Israël tout entier sur le mont Sinaï, à Josué, à Samuël, au prophète Elie. Ces théophanies, qui deviennent de plus en plus rares à mesure que les récits bibliques se rapprochent des temps historiques, finissent par cesser complètement dans l'Ancien Testament. Elles recommencent dans le Nouveau : Dieu le père s'y manifeste, par des voix, au baptême de Jésus et à sa transfiguration ; le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, au baptême ; par des langues de feu, à la Pentecôte. Jésus, après sa résurrection, se fait voir à Marie-Madeleine, à deux disciples sur le chemin d'Emmaüs, aux apôtres réunis, et, suivant saint Paul, à cet apôtre lui-même et à plus de cinq cents frères en une seule fois. Ces apparitions de Jésus ressuscité doivent être classées dans une catégorie spéciale. — La forme de ces manifestations est nettement décrite dans le Nouveau Testament; il en est autrement dans l'Ancien : à l'exception de certains cas, le récit biblique ne permet pas au lecteur de distinguer si l'Eternel intervient sous une figure visible ou seulement par des voix. En ce qui concerne Moïse, l'homme que la Bible montre le plus souvent en relations directes avec Dieu, il est dit que l'Eternel lui parlait face à face, comme un homme à son intime ami (*Exode*, XXXIII, 11) ; mais bientôt après, l'Eternel répond à une de ses demandes : *Tu ne pourras point voir ma face; car nul homme ne peut me voir et vivre* (20).

Au mot *Anges*, il a été parlé de quelques-unes de leurs apparitions. Il y en a beaucoup d'autres. Comme les théophanies, les angélophanies, très fréquentes dans les premiers récits de la Bible, se firent de plus en plus rares dans l'Ancien Testament; mais on les retrouve très nombreuses dans les documents de l'âge apostolique. Sans être complètement supprimés, les anges dans l'intervalle avaient été généralement remplacés, comme messagers de la parole de Dieu, par les prophètes. Les théologiens discutent depuis longtemps sur la manière dont les prophètes recevaient de Dieu les communications qu'ils devaient transmettre aux hommes. Etait-ce par de véritables apparitions ou par des songes ou par des visions produites en l'état d'extase? Les trois explications ont été données. Une quatrième prétend que ces mots : *La parole me fut adressée*, et les expressions équivalentes constituent simplement une formule consacrée, destinée à annoncer une inspiration très intense et d'une nature toute spéciale. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les visions et les songes sont souvent mentionnés dans la Bible comme des modes de la révélation divine. Bien plus, le prophète Joël (II, 28), cité par l'apôtre Pierre, annonce qu'un jour, par suite de l'effusion de l'esprit de Dieu, le privilège prophétique sera étendu à toute chair : *Vos fils et vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes, et vos jeunes gens auront des visions* (*Actes des Apôtres*, II, 17). — Dans le premier livre de Samuel (XXVIII), la pythonisse d'Endor fait monter devant Saül le prophète Samuel, mort et enseveli à Rama ; il apparaît, *vieillard couvert d'un manteau ;* le roi et le prophète mort s'entretiennent ensemble. Lors de la transfiguration, Moïse et Elie apparurent avec gloire auprès de Jésus (*Ev. S. Luc*, IX). Aussitôt après avoir raconté la mort de Jésus, l'Evangile selon saint Mathieu (XXVII, 52-53), ajoute : Des sépulcres s'ouvrirent ; plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent et, étant sortis de leurs sépulcres après sa résurrection, ils entrèrent dans la cité sainte et ils furent vus de plusieurs personnes. — Ainsi la croyance aux apparitions, aux visions, aux songes, aux évocations de morts, aux revenants, est parfaitement orthodoxe, fondée sur les affirmations de la Bible. Les phénomènes qu'elle suppose, renouvelés et perpétués par la Vierge Marie et par les saints, surtout par les saintes, en chaque siècle, multipliés à certaines époques, illustrés par les légendes et par les images de l'art catholique, forment les objets d'une tradition ininterrompue, qui subsiste toujours et qui refleurit dans les apparitions et les pèlerinages de la Salette et de Lourdes, dans les cloîtres de Notre-Dame de Sion et dans les sanctuaires du Sacré-Cœur. E.-H. Vollet.

III. Médecine (V. Vision).

APPARITORIUM. Edifice adjoint à une sépulture de famille, et destiné à servir de lieu de réunion pour les membres de la famille qui venaient y célébrer les anniversaires en prenant part à un banquet commun.

A. B.-L.

APPARTEMENT. L'appartement, à soi ou en location et meublé ou non meublé, mais composé d'un certain nombre de pièces différentes et assurant ainsi plus ou moins de confortable à ses occupants, suivant le quartier, le prix de la location et l'état hygiénique ainsi que le degré de luxe des villes où il se trouve établi, n'est pas un système d'habitation aussi récente qu'on pourrait le croire, et, pour ne dater, dans certains pays d'Europe ou d'Amérique, que de deux ou trois siècles au plus, cette forme de division et d'occupation de la propriété bâtie peut trouver ses origines dans de nombreuses villes très peuplées de l'empire romain et surtout dans la capitale des empereurs. Il est même facile de reconstituer, grâce à de nombreux passages des écrivains anciens et des jurisconsultes byzantins, ce que, à Rome particulièrement, on appelait par appartement occupé par son propriétaire (lequel possédait ainsi généralement un étage seulement d'une maison qui en comptait plusieurs) ou appartement occupé par un locataire et dans des conditions différant assez peu, en somme, des conditions de location de nos jours. En effet, le droit civil actuel, inspiré en grande partie des anciennes coutumes pour tout ce qui touche l'*usage*, l'*habitation* et le *contrat de louage*, offre, dans ses lignes générales, bien des ressouvenirs de la législation romaine. Quoi qu'il en soit, dans la civilisation des pays d'Occident, ce n'est guère que depuis le commencement du XVIIe siècle et à Paris d'abord, que l'on s'efforça, sous les auspices de l'hôtel de Rambouillet et assez lentement au reste, de donner aux appartements un peu de ce confortable alors presque tout à fait inconnu et que tous les locataires recherchent aujourd'hui. Il faut même dire en passant que, pendant le XVIIe siècle, ce mot *appartement* avait un sens figuré qui a disparu à la fin du XVIIIe siècle et que, pendant cent cinquante ans, l'*appartement du roi* ou des princes du sang a exprimé la réception, dans les *grands* ou les *petits appartements*, des personnes ayant rang à la cour. Les *grands appartements* étaient composés de vastes antichambres ou salles des gardes, de galeries spacieuses et de salons et de chambres à coucher d'apparat, tandis que les *petits appartements* ne comportaient guère que des pièces plus petites, de moindre hauteur et établies souvent à l'aide de planchers d'entre-sol, lesquels formaient ainsi deux étages de ces petits appartements ou *appartements privés* dans la hauteur d'un seul étage des grands appartements ou *appartements de réception*. Toutefois il n'y eut pas, pendant près de deux siècles et même dans les châteaux royaux, plus de confortable ou même une étude plus recherchée de la distribution des pièces, qu'il s'agît des grands ou des petits appartements. C'est à notre époque seulement, et grâce aux architectes contemporains, que dans les habitations privées, de Paris et de Londres d'abord, puis dans les quartiers modernes des grandes villes et dans les maisons à location de toute catégorie, qu'on s'est préoccupé sérieusement de la bonne distribution des pièces constituant un appartement à loyer, et qu'on a établi un confortable inconnu il y a à peine un demi-siècle. *Un grand appartement complet*, tel qu'il en existe maintenant en assez grand nombre dans les plus beaux quartiers modernes des grandes capitales, comprend, au même étage et de plain-pied, outre une vaste antichambre en forme de galerie desservant plusieurs pièces principales, de grands et petits salons à destination de salles

de réception, de boudoir, de fumoir, de billard, de salle d'escrime et d'atelier, une salle à manger avec office, cuisine et laverie, et des chambres à coucher avec cabinets de toilette, lingerie, salle de bains et cabinets d'aisance. Des caves dans l'étage souterrain, des écuries et remises, en sous-sol ou à rez-de-chaussée et des chambres de domestique dans l'étage sous comble complètent cet ensemble éclairé sur la voie publique et sur une ou plusieurs cours. Toutes les parties d'un tel appartement sont chauffées par un calorifère, éclairées à volonté par le gaz en attendant l'électricité, munies de postes d'eau en quantité suffisante et desservies par un ascenseur, un grand escalier et un petit escalier dit escalier de service : enfin des sonneries électriques ou à air y sont établies pour faciliter les communications. Mais, à côté de ce grand appartement dont le loyer atteint un prix très élevé, le mot appartement désigne toute division d'étage comprenant au moins antichambre, cuisine, cabinet d'aisance, salle à manger et chambre à coucher, avec ou sans cave et chambre sous comble : c'est ce que l'on appelle *un petit appartement*, laissant le nom de *logement* (V. ce mot) s'appliquer à la réunion de deux ou trois pièces seulement. Ch. Lucas.

APPÂT. On appelle *appât* toutes les substances dont on se sert pour attirer le poisson ; en terme de pêcheur ce mot est synonyme d'*amorce* lorsqu'il s'agit de pêche en eau douce, d'*esche* si l'on parle de pêche en eau salée.

Bibl. : H. de la Blanchère, *la Pêche et les Poissons*; 1868.

APPATRONNEMENT. L'appatronnement n'est autre chose que l'appareillement appliqué à une race étrangère importée avec l'intention de l'acclimater dans un nouveau milieu et de la perpétuer sans mélange aucun avec une autre race aborigène. Selon M. Eug. Gayot qui en a proposé cette définition, il désigne l'union des sexes dans une race pure, dans une race faite et parvenue à ce degré de perfectionnement où la tâche consiste à éviter non seulement le mélange avec les sujets d'une autre race, mais aussi l'altération des qualités acquises par l'emploi de reproducteurs mal choisis dans la race elle-même. L'appatronnement a pour but de maintenir la race à son degré le plus élevé de perfectionnement, de combattre toute mésalliance ou toute dégénérescence provenant, soit des métissages, soit d'une mauvaise hygiène. C'est par l'appatronnement que les Arabes ont conservé leur race pure de toute souillure ; c'est par l'appatronnement que les Anglais sont parvenus à produire avec le cheval de pur sang arabe, le cheval svelte, vite agrandi, mais toujours identique à lui-même, qu'on appelle le cheval de pur sang anglais. C'est par l'appatronnement encore que les races bovines de Durham et Devon se sont formées, de même que quelques races anglaises de l'espèce ovine. Toute race pure importée qui n'est pas l'objet de judicieux appatronnements, qui n'est pas mise à l'abri de tout contact étranger, perd peu à peu ses caractères primordiaux et ne saurait longtemps se maintenir au niveau de la race-mère ; elle perd sa pureté, son excellence, et ne tarde pas à être frappée d'une irrémédiable déchéance. Elle conserve, au contraire, son homogénéité et sa force en s'alimentant à la sève du tronc principal dont elle émane ; ses caractères extérieurs peuvent changer sous l'influence du climat et des vues du maître, mais elle conserve toujours de sa primitive origine le sang, l'énergie, la vigueur et la beauté qui en sont comme l'ineffaçable et caractéristique empreinte. L. Garnier.

APPAUMÉ (Blas.). Se dit de la main dextre ou senestre lorsqu'elle est représentée ouverte et montrant la paume.

APPEAU. Les appeaux sont de petits instruments à l'aide desquels les oiseleurs imitent les cris des oiseaux pour les attirer dans leurs pièges. Certains chasseurs savent imiter les cris de beaucoup d'oiseaux sans autre secours que leur bouche et leurs doigts, mais le plus souvent ces moyens naturels d'imitation sont insuffisants, d'où l'invention des appeaux. Quelques-uns de ces instruments peuvent servir pour attirer diverses espèces d'oiseaux, d'autres ne conviennent que pour une espèce; le son produit par l'instrument doit rappeler la voix de la femelle quand on fait la guerre aux mâles et aux oiseaux monogames; il doit rappeler la voix du mâle quand on chasse les polygames. Il y a trois espèces d'appeaux : l'appeau à sifflet, l'appeau à languette et l'appeau à frouer. Les appeaux à sifflet servent à appeler les alouettes, les perdrix, les cailles, etc. Un simple noyau de pêche, usé sur une meule, percé des deux côtés et vidé de son amande, forme un excellent appeau à sifflet pour la chasse aux alouettes. On peut, en serrant plus ou moins les lèvres, modifier le son de manière à tromper tous les autres petits oiseaux, tels que linottes, pinsons, bec-figues, etc. Les appeaux en métal ne sont qu'une imitation de ce noyau percé. Pour les oiseaux plus forts, tels que perdrix, pluviers, vanneaux, cailles, grives, on fabrique des appeaux à sifflet avec les os de l'aile de l'oie ou du héron, ou avec ceux des cuisses du mouton, de la chèvre ou du chat. Les appeaux à languette, appelés aussi pipeaux, sont destinés à la pipée, c.-à-d. à l'imitation du cri de la chouette si détestée des autres oiseaux. Ils accourent à ce cri pleins de fureur contre l'ennemi commun et viennent s'abattre sur les gluaux disposés par l'oiseleur sur les arbres et les buissons. Un pipeur habile n'emploie d'autre appeau à languette qu'une feuille de chiendent. Il tient cette feuille entre les lèvres à l'aide du pouce et de l'index; la feuille ne doit ni toucher les dents ni être pressée par les lèvres, mais doit laisser passer un léger courant d'air. La langue en se baissant et se roulant successivement contre le palais modifie le volume de l'air contenu dans la bouche et, le lançant contre les parois de la feuille, produit un son tout à fait semblable au cri lent et plaintif de la chouette. Les appeaux à frouer servent à imiter le cri ou le bruissement du vol des divers oiseaux quand ils sont agités par la crainte ou la colère que leur inspire la chouette. On peut se servir à cet effet d'une feuille de lierre percée d'un petit trou sur la nervure médiane et roulée en une espèce de cornet dont le pétiole forme le sommet servant d'embouchure. La chasse aux appeaux est défendue par la loi et les contrevenants sont passibles d'une amende de 50 à 200 francs; en cas de récidive ils peuvent subir une condamnation de six jours à deux mois d'emprisonnement.

APPEL. I. Droit. — L'appel est une voie de recours au moyen de laquelle on attaque devant une juridiction supérieure une décision rendue par une juridiction inférieure, à l'effet d'en obtenir la réformation. Cette voie de recours suppose nécessairement une hiérarchie judiciaire. Aussi n'existe-t-elle pas aux époques où tous les magistrats sont égaux ou indépendants les uns des autres. C'est ainsi qu'à Rome l'appel tel que nous le comprenons aujourd'hui ne fut organisé que sous l'Empire. On en constate d'ailleurs déjà quelques germes dès les temps les plus reculés. Ainsi, sous la royauté, la *provocatio ad populum* était admise, tout au moins en matière criminelle, comme le prouve le célèbre procès d'Horace. Mais existait-elle aussi en matière civile? Pouvait-on appeler des décisions rendues par le roi en personne ou seulement de celles émanées des juges qu'il avait institués? Ce sont là des questions qui ne sont pas susceptibles de solutions certaines. Il semble que cette *provocatio ad populum* ait moins constitué un appel proprement dit qu'une sorte de recours en grâce. Sous la République, la *provocatio* se caractérise mieux et à côté d'elle fonctionnent deux autres institutions qui offrent aussi quelques analogies avec l'appel, le droit de *veto* et l'*intercessio*. La *provocatio* devient un appel adressé au peuple pour qu'il juge une affaire sur laquelle un magistrat a déjà statué. Tout citoyen avait, en principe, le droit d'attaquer devant l'assemblée du peuple les décisions d'un magistrat quelconque et en toute matière. L'affaire était portée aux comices par curies s'il s'agissait de crimes ou délits politiques; aux comices par centuries, s'il s'agissait de crimes ou délits de droit commun ; pour les autres cas, on ne sait pas quels étaient les comices compétents. Cette *provocatio* anéantis-

sait de plein droit le jugement rendu; elle pouvait même être formée au cours de la procédure qui tombait alors nécessairement. Par exception, dans certains cas, et par des raisons faciles à saisir, la *provocatio* était interdite : contre les décisions d'un dictateur, contre celles des pontifes sur les affaires criminelles de leur compétence, contre celles des tribunaux domestiques, contre celles du consul ou proconsul exerçant l'autorité militaire, contre celles des tribuns, peut-être aussi contre celles des *quæstores*. Le droit de *veto* résultait de l'autorité de contrôle et de surveillance reconnue à tout magistrat romain revêtu de l'*imperium* vis-à-vis de ceux qui ne jouissaient pas de cette prérogative. Le droit de *veto* pouvait s'exercer en principe en toute matière, mais il supposait un magistrat supérieur à celui dont la décision était frappée. L'*intercessio*, au contraire, appartenait à tout magistrat non seulement supérieur, mais encore égal : c'était le droit de casser ou de paralyser la décision d'un inférieur ou d'un collègue. Toutefois le tribun du peuple pouvait *intercedere* vis-à-vis de tout magistrat, sauf le dictateur. Tandis que le droit de *veto* était ouvert en toute matière, l'*intercessio* était soumise à des limites plus précises : elle supposait qu'on appelait du décret d'un magistrat devant un autre magistrat ou qu'on se plaignait d'une loi ou qu'on attaquait une décision du Sénat. L'*intercessio* n'était ouverte qu'aux citoyens romains, elle devait être faite à Rome ou dans un mille autour de Rome et dans un certain délai ; elle était probablement soumise à des formes solennelles ; dans tous les cas elle devait être motivée.

L'appel véritable apparaît sous l'Empire avec la nouvelle organisation judiciaire à la tête de laquelle est placé l'empereur. En principe, l'appel était admis en toutes matières, civiles ou criminelles (sauf cependant des exceptions assez nombreuses), et cette voie de recours était ouverte non seulement aux parties, mais encore aux tiers qui y trouvaient un intérêt. Les appels des sentences rendues par les magistrats de Rome ou de Constantinople étaient portés devant le préfet de Rome ou celui de Constantinople ; les décisions de ces *præfecti urbi* étaient à leur tour, en principe et sauf certaines exceptions, soumises à l'appel devant l'empereur. En province, les appels des magistrats municipaux étaient soumis au gouverneur ; il faut aussi citer comme juges d'appel les proconsuls qui recevaient les appels des décisions des *legati* avant que les attributions du préfet du prétoire se fussent élargies. Du gouverneur de la province ou du proconsul, on pouvait appeler au vicaire placé à la tête du diocèse ; enfin, on arrivait devant le préfet du prétoire. Celui-ci jugeait sans appel possible ; sa décision n'était susceptible que de la *supplicatio*. On remarquera que cette organisation compliquée ne s'établit pas d'un seul coup : elle se fit au contraire en plusieurs siècles. Ainsi l'appel au vicaire date seulement de l'époque où l'Empire fut divisé en diocèses ; de même, ce fut seulement Constantin qui créa le préfet de la ville à Constantinople, en lui donnant la même compétence qu'à celui de Rome. Ces degrés successifs d'appel devaient singulièrement retarder le jugement définitif de l'affaire, d'autant plus que l'appel était, comme aujourd'hui, suspensif : il arrêtait l'exécution de la décision attaquée.

Justinien remédia en partie à ces inconvénients : il n'admit pas qu'une affaire pût donner lieu à plus de deux appels successifs ; il interdit d'appeler des décisions des vicaires toutes les fois qu'il s'agissait d'un intérêt pécuniaire inférieur à dix livres ; il permit au *comes rei privatæ* de déléguer la connaissance des appels fiscaux aux gouverneurs de province.

Nous allons assister, dans notre ancienne France, à des transformations qui seront assez souvent semblables. On ne sait pas exactement quel était, en notre matière, le droit des Francs avant leur établissement en Gaule ; mais la loi salique revisée après cet établissement nous mentionne l'appel au roi. La justice ordinaire était rendue par le *mallum* ou assemblée des hommes libres que présidait le centenier pour les causes peu importantes, le comte pour les affaires plus considérables. Bien que le comte exerçât sur le centenier un droit de surveillance et de contrôle, il n'y avait pourtant pas appel de celui-ci à celui-là ; l'appel était directement déféré au roi. Sous les Carolingiens, d'importantes modifications furent introduites : les anciens rachimbourgs ou juges du *mallum* furent, le plus souvent, remplacés par des *sçabini*, juges fonctionnaires nommés par le roi ; au-dessus des fonctionnaires révocables, furent placés les *missi dominici*. Désormais, au lieu d'appeler directement du tribunal du comte à celui du roi, l'affaire alla d'abord devant le *missus*. — L'introduction du régime féodal bouleversa ce système : les *missi* disparurent ; la cour du roi ne fut plus compétente, au moins pendant les premiers temps, que dans l'étendue du ressort du domaine royal. D'ailleurs l'appel existait encore, mais sous des formes propres, bien différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui et pour des cas spécialement déterminés. Le mot *apel*, déjà employé dans les anciens textes, est pris à cette époque avec un sens que nous ne connaissons plus et tout simplement comme synonyme de procès ou de débat. Parmi les liens que la féodalité établissait entre le vassal et le seigneur, on relève l'obligation pour le seigneur d'assurer et de rendre la justice à son homme ; pour le vassal, l'obligation de venir à la cour du seigneur dès qu'il y est appelé à un titre quelconque. Si le seigneur refusait la justice à son homme, celui-ci pouvait se plaindre par la voie de l'appel pour *défaulte de droit*, c'est-à-dire pour déni de justice, et l'affaire était portée devant la cour du suzerain. Lorsque l'appelant succombait, il perdait son fief et payait une amende. Ce n'était pas là à proprement parler un appel véritable. Mais nous retrouvons cette voie de recours dans ce que l'on appelait le *faussement de jugement*. La partie qui avait succombé avait en principe le droit d'attaquer la sentence, en déclarant le jugement faux et mauvais. On pouvait fausser la cour entière ou seulement le seigneur ou seulement l'un des juges. Mais ce faussement n'était permis qu'à un pair vis-à-vis de ses pairs ; moyen purement féodal, il était interdit à ceux qui vivaient en dehors du droit féodal. Cependant parfois des chartes de commune accordaient aux vilains le droit de fausser le jugement. D'un autre côté, le faussement du jugement prenait la forme d'un combat judiciaire entre l'appelant et ceux qu'il attaquait ; aussi, cette voie de recours était-elle interdite à ceux qui ne pouvaient pas combattre. D'ailleurs cette procédure de l'appel était pleine d'un formalisme rigoureux et dangereux par ses résultats. Si la cour était vaincue, elle perdait le droit de juger ; si le fausseur succombait, il devait payer de fortes amendes et, lorsque ses biens ne suffisaient pas, on le jetait en prison. On ne tarda pas à se plaindre de ces procédés et les praticiens imaginèrent des détours pour les éviter. On établit deux sortes d'appel de faux jugement, soit contre la cour entière, soit contre un de ses membres ; le faussement avait lieu avec ou sans mauvais cas, suivant que dans l'appel on employait des termes injurieux pour la cour entière ou pour le juge dont on attaquait l'opinion ou que l'on se contentait de demander l'amendement du jugement devant la cour du suzerain. Dans ce second cas, on n'employait plus la procédure du combat judiciaire. Cet amendement du jugement devint la règle générale et finit par remplacer complètement le faussement de jugement, surtout sous l'influence de l'ordonnance de saint Louis qui abolit le combat judiciaire dans les domaines du roi. En même temps, la science du droit commençait à se répandre ; l'autorité royale s'affermissait et créait une hiérarchie de fonctionnaires qui devaient assurer sa suprématie sur la féodalité ; on subissait plus directement que dans les siècles passés, l'influence du Midi qui n'avait jamais cessé de pratiquer l'appel tel que l'avait organisé le droit romain. Enfin la procédure des juridictions canoniques, basée en partie sur le droit romain, commençait à être appréciée. Toutes ces circonstances con-

coururent à faire revivre cette voie de recours sous des formes beaucoup plus semblables à celles que nous employons encore aujourd'hui. La royauté fit de l'appel, qui devint de droit commun, une arme puissante à son profit; elle s'en servit pour assujettir à sa justice les juridictions féodales ou municipales; vis-à-vis des juridictions de l'Église, elle employa d'autres moyens, notamment l'appel comme d'abus.

Lorsque la suprématie de la royauté fut assurée, il y avait trois degrés de justice seigneuriale, trois degrés de justice royale. Les affaires relevant directement de la justice du roi ne pouvaient parcourir que ces trois degrés de juridiction, mais celles qui dépendaient des justices seigneuriales devaient d'abord passer par deux de ces justices; elles pouvaient ainsi être soumises jusqu'à cinq degrés de juridiction. Bien que les justices seigneuriales fussent divisées en basses, moyennes et hautes, une affaire ne pouvait pourtant parcourir que deux de ces degrés. Elle allait d'abord directement, soit à la basse justice, soit à la moyenne, et ensuite on pouvait appeler du jugement de l'une ou de l'autre à la haute justice. De celle-ci on allait, par voie d'appel, au prévôt ou bailli du roi; de là au grand bailli ou sénéchal; enfin l'affaire pouvait être portée au parlement. Telle était du moins la règle générale qui comportait d'ailleurs des exceptions. Ainsi parfois on appelait de la justice seigneuriale directement devant le grand bailli ou le sénéchal; certaines municipalités jouissaient d'un privilège en vertu duquel les jugements de leur justice étaient directement déférés au parlement. Pendant un temps assez long, celui-ci forma la seule juridiction suprême du royaume. Alors, à mesure que le domaine de la couronne s'élargissait, il fallut créer certaines juridictions spéciales dont quelques-unes jugèrent aussi souverainement. A partir de Charles VII, le parlement de Paris cessa même de former la seule juridiction royale souveraine de droit commun. La royauté établit successivement un certain nombre de parlements en province; les uns étaient de création nouvelle; les autres, comme par exemple le parlement de Normandie, prenaient seulement la place de l'ancienne cour féodale d'un grand vassal de la couronne; depuis la réunion du duché ou du comté à la couronne, cette cour avait cessé d'être souveraine et maintenant, par son érection en parlement, elle reprenait ce caractère. — Le roi Henri II créa au-dessous des parlements une juridiction nouvelle; ce furent les présidiaux. Ceux-ci ne formèrent pas d'ailleurs un degré de plus de juridiction; ils prirent plutôt la place qu'avaient occupée précédemment les grands baillis et les sénéchaux. Il y avait donc toujours trois degrés de juridiction royale : la prévôté ou le bailliage, le présidial, le parlement. Toutefois on avait reconnu que le nombre de ces degrés de juridiction était trop élevé pour les petites affaires. Aussi l'édit des présidiaux de 1551 décida qu'à l'avenir les présidiaux jugeraient en dernier ressort les appels des jugements rendus sur les demandes qui n'excédaient pas 250 livres en capital une fois payé ou 10 livres de rente; ces petites affaires n'arrivèrent donc plus jamais au parlement. Cette réforme était toutefois insuffisante : il restait encore trop de degrés de juridiction et les appels multipliés continuèrent à ruiner les plaideurs.

De son côté, la procédure de l'appel prêta à de nombreuses critiques jusqu'à l'ordonnance de 1667. Tant que la procédure d'appel fut abandonnée à elle-même, les abus ne cessèrent de se multiplier et de nombreuses divergences s'établirent entre le Nord et le Midi. Un des plus graves abus consistait dans les longs délais que la pratique avait introduits pour donner le droit de former appel. Sans doute les ordonnances prescrivaient d'interjeter appel sur-le-champ, au moment même du prononcé du jugement, *illico*. Toutefois ce système offrait l'inconvénient de ne pas laisser à la partie le temps de la réflexion et, d'un autre côté, il ne prévenait pas les lenteurs, car le perdant qui n'avait pas interjeté appel sur-le-champ, pouvait pendant trente ans se faire relever de la déchéance encourue en obtenant des lettres dites de reliefs d'*illico*. On disait donc avec beaucoup plus de raison que l'appel était ouvert pendant trente ans, système détestable qui laissait en suspens tous les intérêts pendant un grand nombre d'années. L'ordonnance de 1667 ne modifia cependant ce système qu'en partie. Elle limita le droit d'appeler à dix ans (vingt ans pour l'Église, les hôpitaux, les collèges, les universités) toutes les fois que le jugement avait été signifié et à partir de cette signification. Toutefois, quand il s'était écoulé trois ans depuis la signification du jugement, celui qui l'avait obtenu pouvait singulièrement abréger le délai d'appel : il lui suffisait de faire sommation à son adversaire d'interjeter appel; celui-ci était alors mis en demeure d'attaquer le jugement dans les six mois. L'ordonnance de 1667 fut plus heureuse lorsqu'elle détermina les formes de l'appel et sa procédure.

L'Assemblée constituante s'attacha avec soin à la justice. Avant d'aborder le détail du nouveau système judiciaire, elle discuta dix questions fondamentales parmi lesquelles se trouvait celle du maintien ou de la suppression de l'appel. Cette voie de recours était populaire : on se souvenait qu'elle avait puissamment aidé la royauté dans sa lutte contre la féodalité. Mais on ne voulait plus de ces appels successifs qui prolongeaient les procès longtemps après la mort des plaideurs. On se décida donc pour la conservation de l'appel. La loi des 16-24 août 1790 établit trois espèces de tribunaux en matière civile : un juge de paix (avec des assesseurs) par canton; un tribunal de district dans chaque district (arrondissement), un tribunal de commerce dans certaines villes, commerçantes ou industrielles, pour juger les affaires commerciales; ailleurs ces affaires étaient portées devant le tribunal de district. Les parlements avaient été supprimés, et ils ne furent pas remplacés : on redoutait la création de grands centres judiciaires qui auraient pu être portés à se permettre les empiètements des anciens parlements. Les juges de paix statuaient sur toutes les causes purement personnelles et mobilières, en premier et dernier ressort, c.-à-d. sans appel possible, jusqu'à la valeur de cinquante livres; au delà de cette somme et jusqu'à cent livres, ils n'étaient plus compétents qu'à charge d'appel (loi des 16-24 août 1790, titre III, art.9). L'appel était porté au tribunal du district. Les juges de district connaissaient en premier et dernier ressort, c.-à-d. sans appel possible, de toutes les affaires personnelles et mobilières, depuis 101 livres jusqu'à 1,000 livres de principal, et aussi des affaires réelles lorsque l'immeuble produisait un revenu qui ne dépassait pas 50 livres, à la condition que ce revenu fût déterminé en rente perpétuelle ou par contrat de bail (loi des 16-24 août 1790, tit. IV, art. 1). Dans tous les autres cas, c.-à-d. en matière personnelle et mobilière au-dessus de 1,000 livres de principal, et en matiere immobilière au-dessus de 50 livres de revenu, ou même au-dessous de ce revenu s'il n'était pas constaté par rente ou par bail, le tribunal de district ne statuait plus qu'à charge d'appel. Mais où était porté cet appel, en l'absence de tribunaux supérieurs? Ici apparaît une curieuse particularité de la loi de la Constituante : les juges de district furent établis juges d'appel les uns à l'égard des autres. Si les parties pouvaient s'entendre, elles choisissaient elles-mêmes, parmi tous les tribunaux de district du royaume, celui qui jugerait en appel; dans le cas contraire, on devait se reporter à un tableau dressé par le directoire de chaque district et approuvé par l'Assemblée nationale. Ce tableau indiquait, pour chaque tribunal de district, quels étaient les sept tribunaux les plus voisins et l'un au moins de ces sept tribunaux était choisi hors du département. Chacun des deux plaideurs avait le droit de récuser sans motif trois des sept tribunaux; il en restait nécessairement un qui ne pouvait pas être récusé et l'appel était porté devant lui (loi des 16-24 août 1790, tit. V, art. 1 et suiv.). Quant aux juges des tribunaux de commerce, ils statuaient en premier et

dernier ressort, depuis la somme la plus minime jusqu'à la valeur de mille livres inclusivement; au delà de cette somme, ils jugeaient à charge d'appel, mais les tribunaux de commerce n'étaient pas juges d'appel les uns des autres; l'appel était porté à l'un des sept tribunaux de district les plus voisins, suivant les procédés déjà exposés (loi des 16-24 août 1790, tit. XII, art. 1 et suiv.). La constitution du Directoire ne modifia ce système que sur un point. On avait reconnu que l'absence de tout grand corps judiciaire autre que le tribunal de cassation était une cause de faiblesse pour la justice; un petit tribunal ne peut jamais, quel que soit le mérite de ses membres, devenir un foyer de lumière et de science. Les tribunaux de district furent donc supprimés et la loi du 19 vendémiaire an IV établit un seul tribunal pour chaque département. Ces tribunaux étaient, eux aussi, juges d'appel les uns des autres à partir de 1,000 livres de principal ou de 50 livres de revenu; l'appel était porté à l'un des trois tribunaux de département les plus voisins. Ce système offrait le grave inconvénient d'éloigner la justice des justiciables et de faire descendre certaines villes importantes au rang de simples sièges de justice de paix. On avait espéré que cette réforme serait une source d'économies, mais il n'en fut rien, car, si le nombre des tribunaux fut diminué, celui des juges ne subit aucune réduction.

La constitution de l'an VIII, organique du Consulat, posa les bases d'une réforme judiciaire qui fut ensuite complétée par plusieurs lois, notamment par celle du 27 ventôse an VIII et par celle du 20 avr. 1810. Les tribunaux de département furent supprimés et on en revint au système d'un tribunal par arrondissement. Mais ces tribunaux d'arrondissement ne furent pas juges d'appel les uns des autres ni des tribunaux de commerce. Ces appels furent désormais portés à des juridictions supérieures appelées tribunaux d'appel par la loi du 27 ventôse an VIII, cours impériales par celle du 20 avr. 1810, et comprenant dans l'étendue de leur ressort plusieurs départements. Si les nouveaux tribunaux d'arrondissement subirent un amoindrissement par l'effet de cette création, d'un autre côté, leurs attributions furent étendues sous un autre rapport: ils devinrent compétents pour statuer sur les matières de police correctionnelle. La justice civile et la justice criminelle avaient été complètement séparées par l'Assemblée constituante. Le gouvernement du Consulat s'attacha au contraire à les réunir pour fortifier l'action et l'influence de la magistrature. D'ailleurs, le taux de la compétence à charge d'appel ou sans appel ne fut pas modifié. Sur ce point, la loi des 16-24 août 1790 demeura longtemps en vigueur; elle ne fut abrogée que par la loi du 11 avr. 1838, pour les tribunaux d'arrondissement, et par des lois postérieures, pour les autres juridictions, notamment par la loi du 25 mai 1838, pour les justices de paix. D'après cette dernière loi, les juges de paix statuent en premier et dernier ressort, c'est-à-dire sans appel possible, en matière personnelle et mobilière, jusqu'à 100 fr. de principal, et à charge d'appel depuis 100 fr. jusqu'à 200 fr.; l'appel est porté au tribunal d'arrondissement. Les tribunaux d'arrondissement jugent en premier et dernier ressort, en matière mobilière, depuis 200 fr. jusqu'à 1,500 fr. de principal, et en matière immobilière jusqu'à 60 fr. de revenu constaté par contrat de bail ou de rente perpétuelle (loi du 11 avr. 1838). On a donc élevé, en 1838, la compétence en dernier ressort des tribunaux d'arrondissement de 1,000 livres à 1,500 fr. Une semblable réforme s'imposait aussi pour les matières commerciales; elle fut accomplie par la loi du 3 mars 1840 (art. 1er) dont la disposition a passé dans l'art. 639 du c. de com. D'après cette loi, les affaires commerciales sont jugées en premier et dernier ressort par les tribunaux de commerce ou à leur défaut par les tribunaux civils d'arrondissement depuis la somme la plus minime (car les juges de paix ne sont jamais compétents en matière commerciale, pas même jusqu'à 200 fr.) jusqu'à 1,500 fr. de principal inclusivement; au delà de cette somme, l'appel est permis. L'appel interjeté contre un jugement d'un tribunal d'arrondissement ou contre celui d'un tribunal de commerce est porté à la cour d'appel du ressort. Il faut encore citer, pour être complet, une dernière juridiction en matière civile, celle des conseils de prud'hommes. Cette juridiction, établie sous le premier Empire dans certaines localités, avec mission de statuer sur les contestations entre patrons et ouvriers, juge sans appel jusqu'à 200 fr. de capital et au delà de cette somme à charge d'appel au tribunal de commerce du ressort. Quant aux juridictions de répression, l'appel n'est admis que contre les jugements des tribunaux de simple police et contre ceux des tribunaux correctionnels; dans le premier cas, l'appel est porté au tribunal correctionnel; dans le second cas, à la chambre correctionnelle de la cour d'appel. Comme on le voit, les cours d'appel ne sont pas, ainsi que leur nom pourrait le faire croire, les seuls tribunaux d'appel; les tribunaux d'arrondissement ont aussi cette qualité vis-à-vis des juges de paix, les tribunaux de commerce vis-à-vis des conseils de prud'hommes, les tribunaux correctionnels vis-à-vis des tribunaux de simple police. Mais, dans tous les cas, il n'y a jamais qu'un degré d'appel ou, en d'autres termes, deux degrés de juridiction pour une affaire. Par exemple, lorsqu'un tribunal d'arrondissement a statué en appel d'une décision d'un juge de paix, son jugement n'est pas à son tour susceptible d'appel. D'un autre côté, il faut bien reconnaître que les cours d'appel forment la juridiction ordinaire du second degré; c'est là leur attribution normale, tandis que les tribunaux d'arrondissement et les tribunaux de commerce ne sont juges d'appel qu'à titre exceptionnel. Aussi la procédure d'appel établie pour les cours forme-t-elle le droit commun; on l'applique même devant les autres juridictions d'appel, à moins que la loi n'y ait dérogé par une disposition formelle. C'est pourquoi il faut d'abord nous occuper de l'appel, dirigé contre un jugement rendu en matière civile par un tribunal d'arrondissement et porté devant la chambre civile ou devant l'une des chambres civiles de la cour. Nous verrons ensuite quelles sont les règles propres aux autres appels.

En principe, l'appel est ouvert à la partie qui a succombé. Cette voie de recours est ordinaire, c.-à-d. de droit commun : il n'est pas nécessaire qu'elle soit formellement accordée par un texte de loi; il suffit qu'elle ne soit pas refusée. Par exception, certains jugements des tribunaux d'arrondissement ne sont pas susceptibles d'appel, soit à cause de la nature de l'affaire, soit à cause de l'intérêt modique du procès; la loi n'admettant, en pareil cas, qu'un seul degré de juridiction, on dit que ces jugements sont rendus en premier et dernier ressort. Tels sont ceux qui terminent des contestations en matière de contributions indirectes, d'enregistrement et de timbre (loi du 7 sept. 1790, art. 7; loi du 22 frimaire an VII, art. 64 et 65; loi du 29 juin 1872, art. 5). D'un autre côté, nous avons déjà dit que, pour éviter les grands frais dans les petites causes, les tribunaux d'arrondissement jugent aussi en premier et dernier ressort les affaires mobilières depuis 200 fr. jusqu'à 1,500 fr. de principal inclusivement et les affaires immobilières relatives à des biens dont le revenu ne dépasse pas chaque année 60 francs, pourvu que ce revenu soit constaté par un contrat de bail ou par un contrat de rente perpétuelle (loi du 11 avr. 1838). En l'absence d'un contrat de cette nature, l'affaire serait jugée à charge d'appel, quelque minime que fût le revenu de l'immeuble. Mais comment savoir, en matière mobilière, si le procès dépasse ou non 1,500 fr. de principal? On entend par principal d'abord le capital, ensuite et aussi les intérêts et autres accessoires déjà échus au moment de la demande, mais on exclut ceux qui ne sont pas encore arrivés à échéance. Ainsi, lorsque je réclame 1,400 fr. à titre de capital et 200 fr. à titre d'intérêts échus, l'affaire est susceptible d'appel, car le principal, formé par la réunion de ces deux sommes, s'élève à 1,600 fr. Pour connaître le montant du principal, il faut s'attacher aux conclusions du

demandeur rapprochées de celles du défendeur et non au jugement; c'est la demande contestée et non la condamnation qui fixe le taux du ressort. Ainsi, le demandeur ayant réclamé 1,600 fr., le tribunal n'a cependant condamné le défendeur qu'à payer 1,000 fr.; dans ce cas, les deux plaideurs ont succombé pour partie et ils peuvent l'un et l'autre attaquer le jugement par la voie de l'appel, car la demande dépassait 1,500 fr. Il arrive parfois que le défendeur, au lieu de contester complètement la prétention du demandeur, comme dans l'exemple précédent, y acquiesce pour partie, et alors on ne tient pas compte de la somme sur laquelle les deux adversaires sont d'accord pour savoir si le tribunal est compétent à charge d'appel ou sans appel. C'est par le rapprochement des conclusions des deux parties qu'on sait dans quelle mesure les prétentions du demandeur sont contestées. Par exemple, le demandeur se prétend créancier de 2,000 fr. et le défendeur répond que la créance s'élève seulement à 800 fr. Celui-ci se reconnaît donc débiteur jusqu'à concurrence de cette dernière somme et il n'y a contestation que pour 1,200 fr.; aussi le jugement ne sera pas susceptible d'appel. Le demandeur ayant le droit, comme le défendeur, de modifier ses conclusions jusqu'à la clôture des débats, c'est aux dernières conclusions qu'il faut s'attacher pour savoir si le tribunal juge à charge d'appel. Lorsque la contestation ne porte pas sur une somme d'argent, mais sur toute autre chose, par exemple sur un cheval, la valeur du procès est déterminée par l'estimation qu'en font les deux plaideurs; mais, s'ils ne peuvent pas se mettre d'accord, l'estimation sera faite par le tribunal, soit directement, soit par l'intermédiaire d'experts. Parfois le défendeur ne se borne pas à repousser la prétention de son adversaire; il en élève une autre de son côté et conclut à ce que le demandeur soit condamné à son profit; c'est ce que l'on appelle une demande reconventionnelle. Les demandes de cette nature sont permises à la condition qu'elles soient connexes à la demande principale ou qu'elles lui servent de défense; tel est le cas où un acheteur, actionné en paiement du prix par le vendeur, répond en demandant la résolution de la vente; tel est encore celui où, actionné en paiement d'une somme, le défendeur répond que le demandeur lui doit des dommages-intérêts à raison d'un préjudice injustement éprouvé et conclut à ce que le tribunal fixe le montant de ces dommages-intérêts, pour les déduire ensuite de la condamnation principale par voie de *compensation judiciaire*. Lorsqu'il existe ainsi à la fois une demande principale et une demande reconventionnelle, on n'en fait pas l'addition pour savoir si le tribunal juge à charge d'appel. Ainsi, la première demande s'élevant à 1,000 fr. et la seconde à 800 fr., le tribunal statue sur l'une et l'autre en premier et dernier ressort, bien que leur total donne une somme supérieure à 1,500 fr. Mais dès que l'une des deux demandes dépasse 1,500 fr., peu importe que ce soit la demande principale ou la demande reconventionnelle, le tribunal devient compétent à charge d'appel sur l'une et l'autre. Cette règle comporte toutefois une exception : lorsque la demande principale est inférieure à 1,500 fr. et que la demande reconventionnelle en dommages-intérêts dépasse cette somme, cependant le défendeur ne peut pas appeler du jugement, ni du chef de l'une, ni du chef de l'autre demande, si les dommages-intérêts qu'il réclame sont fondés sur un prétendu préjudice résultant du procès lui-même. Le législateur a pensé que, sans cette exception au droit commun, le défendeur aurait eu un moyen trop facile de s'ouvrir à lui-même la voie de l'appel bien que la demande principale ne dépassât pas 1,500 fr., en prétextant, avec plus ou moins de raison, un préjudice occasionné par le procès (loi du 11 avr. 1838, art. 2).

Le droit d'appeler appartient à la partie qui a succombé; aux deux parties, lorsque ni l'une ni l'autre n'a obtenu complète satisfaction, comme dans le cas déjà cité où la créance invoquée par le demandeur, contestée par le défendeur, a été reconnue par le tribunal qui en a toutefois réduit le montant. Lorsqu'une des parties meurt, elle transmet le droit d'appeler à ses successeurs à titre universel. Les créanciers d'un débiteur qui néglige d'appeler peuvent exercer ce droit en son lieu et place; il est de règle générale que les créanciers peuvent, dans la limite de leur intérêt, exercer les droits de leur débiteur toutes les fois que celui-ci néglige d'en profiter, pourvu qu'il ne s'agisse pas de droits essentiellement attachés à la personne (art. 1166 du c. civ.); les créanciers peuvent donc appeler au lieu et place de leur débiteur, à moins que le procès n'ait porté sur un droit de cette dernière nature. Lorsque le perdant est un incapable représenté par un mandataire légal, c'est celui-ci qui appelle en son lieu et place. Ainsi le tuteur interjette appel; mais en matière immobilière, il lui faut une autorisation du conseil de famille (art. 464 du c. civ.). Le droit d'appeler n'appartient pas au subrogé tuteur, bien que la loi prescrive de lui signifier le jugement (art. 444 du c. de procéd.); cette mesure a seulement pour objet d'assurer son droit de surveillance, notamment pour le mettre à même, en cas de négligence du tuteur, de provoquer la convocation du conseil de famille, afin que celui-ci enjoigne au tuteur d'appeler. Quand une femme mariée a plaidé en première instance, il lui faut une nouvelle autorisation pour interjeter appel. — On peut appeler de toute la décision ou seulement de certaines parties du jugement. L'appel est dirigé contre l'autre partie. Lorsqu'on a eu plusieurs adversaires en première instance, on peut très bien n'appeler que contre l'un ou quelques-uns d'entre eux. Sous tous ces rapports, l'appel est essentiellement divisible. Celui qui interjette appel prend le nom d'*appelant*, quel qu'ait été son rôle en première instance; son adversaire est l'*intimé* — Nous avons vu combien était long le temps pendant lequel on pouvait interjeter appel dans notre ancien droit. Pour mettre un terme aux incertitudes fâcheuses qui naissaient de ce système, les rédacteurs du c. de procéd. ont réduit à trois mois le délai d'appel contre un jugement d'un tribunal d'arrondissement. On a même trouvé ce délai encore trop long, surtout à cause de la facilité actuelle des communications et une loi du 3 mai 1862 l'a réduit à deux mois. Toutefois, pour que la partie soit limitée à ce bref délai, il faut qu'elle ait été mise en demeure d'user du droit d'appeler au moyen d'une signification du jugement (art. 443 du c. de procéd.). C'est cette signification qui seule fait courir le délai de deux mois; si elle n'avait pas lieu, le perdant pourrait appeler pendant trente ans, délai ordinaire de la prescription, et le gagnant n'aurait pas le droit de se plaindre, car il a toujours dépendu de lui de faire cesser cet état de choses en signifiant le jugement. La signification est faite par ministère d'huissier, à personne ou domicile, comme le serait une assignation (V. Assignation). Celui qui fait cette signification est censé par cela même accepter le jugement; aussi perd-il le droit d'interjeter appel principal, à moins que la signification ne contienne des réserves à cet égard. Mais si son adversaire attaque le jugement par la voie de l'appel, il recouvre de son côté le droit d'interjeter un *appel incident* et cet appel est permis en tout état de cause ou, d'une manière plus précise, tant que l'intimé n'a pas pris des conclusions impliquant acceptation du jugement (art. 443 du c. de procéd.).

Lorsqu'un jugement en premier ressort a été rendu par défaut, le défaillant peut attaquer le jugement par la voie de l'opposition ou par celle de l'appel. Il peut user successivement de ces deux moyens de recours ou s'en tenir à l'un des deux. Mais la loi apporte toutefois une restriction à son droit : elle ne veut pas qu'il interjette appel tant que le jugement est susceptible d'opposition (art. 455 du c. de procéd.); aussi en pareil cas le délai de deux mois pour relever appel ne commence-t-il à courir qu'à partir du jour où l'opposition n'est plus recevable (art. 443 du code de procéd. civ.). Sur le point de savoir à partir de quel moment l'opposition cesse d'être recevable (V. Opposition). Lorsque

la partie qui a reçu signification du jugement vient à mourir pendant les délais d'appel, ceux-ci sont de plein droit suspendus par sa mort, et ils ne reprennent leur cours qu'après une nouvelle signification qui peut être faite collectivement aux héritiers au domicile du défunt (art. 447 du c. de procéd. civ.). D'un autre côté, le délai de deux mois a un point de départ spécial lorsque le jugement a été rendu sur une pièce fausse ou si la partie a été condamnée faute d'avoir représenté une pièce décisive retenue par son adversaire (art. 448). Enfin des délais particuliers ont été établis pour ceux qui demeurent hors de la France continentale ou sont absents du territoire européen de la France ou de l'Algérie à raison d'un service public (art. 445 et suiv.). — S'il est vrai de dire que la signification du jugement met le perdant en demeure d'interjeter appel dans les deux mois, il ne faudrait toutefois pas conclure de là que le droit d'appeler doit lui être refusé tant qu'il n'a pas reçu cette signification. Il peut prendre les devants et interjeter appel, bien que le jugement ne lui ait pas été officiellement notifié. Toutefois la loi n'a pas voulu que l'appel pût être un acte irréfléchi ; elle a protégé le perdant contre l'entraînement du premier moment qui le porterait à interjeter de suite appel *ab irato* et elle a décidé qu'on ne pourrait pas appeler d'un jugement, à peine de nullité, pendant les huit jours qui suivent son prononcé (art. 449). Toutefois, cette huitaine expirée, rien ne s'oppose à ce que le perdant interjette appel, même s'il n'a pas reçu signification du jugement. D'un autre côté, pour maintenir l'égalité entre les parties, la loi a ajouté que le perdant ne pouvant pas appeler pendant cette huitaine du jugement, le gagnant n'aurait pas non plus le droit d'exécuter (art. 450).

Il arrive fort souvent que des jugements soient rendus au cours d'un procès, par exemple pour ordonner une mesure d'instruction, une vérification d'écritures, une enquête, une expertise, etc., ou pour statuer sur des conclusions d'exception posées par le défendeur. Dans tous les cas, les jugements rendus au cours du procès sont eux-mêmes susceptibles d'appel si le jugement à intervenir sur le fond doit présenter ce caractère ; c'est l'application pure et simple de ce principe que l'accessoire prend la nature du principal. Toutefois, par exception, les jugements rendus au cours du procès sur la compétence, sur la récusation, sur le renvoi pour parenté ou alliance, sont, à raison de leur nature particulièrement graves, toujours susceptibles d'appel, même si la demande est de la compétence en premier et en dernier ressort du tribunal (art. 375, 392, 414 du c. de procéd.). Parmi les jugements rendus au cours du procès, il en est qui sont définitifs, par exemple ceux qui statuent sur des conclusions d'exception, et on leur applique, quant au délai d'appel, les principes précédemment posés. Il faut en dire autant des jugements provisoires; telle est la nature de celui qui ordonne la mise en séquestre pendant la durée du procès de l'immeuble litigieux. Mais la loi établit des règles spéciales pour l'appel des jugements préparatoires et pour celui des jugements interlocutoires. Le jugement préparatoire ordonne une mesure d'instruction qui ne préjuge pas le fond, c.-à-d. ne laisse pas entrevoir quelle sera la solution du procès ; tel est celui qui prescrit de prendre la procédure de l'instruction par écrit à cause des complications de l'affaire. Un pareil jugement ne portant préjudice à aucune des parties, l'appel qui serait dirigé de suite contre lui, avant la fin du procès, ne serait qu'un moyen de pure chicane. Aussi, la loi soumet-elle à des restrictions particulières l'appel permis contre les jugements préparatoires. On ne peut pas appeler de ces jugements tant que la décision sur le fond n'a pas été rendue et, même après cette époque, l'appel n'est ouvert contre les jugements préparatoires qu'autant qu'on attaque aussi, par cette voie de recours, le jugement sur le fond. La loi établit des principes différents pour les jugements interlocutoires. Ceux-ci ordonnent aussi des mesures d'instruction, mais ces mesures préjugent le fond, laissent entrevoir quelle sera très probablement la décision définitive. Par exemple, une femme ayant demandé la séparation de corps contre son mari pour excès, sévices et injures graves, le tribunal rend un jugement interlocutoire par lequel il ordonne une enquête ; il est permis de prévoir que, si les témoins de cette enquête confirment les faits invoqués par la femme, celle-ci obtiendra la séparation de corps. Aussi le jugement interlocutoire nuisant à l'une des parties, la loi lui permet d'en appeler de suite (c.-à-d. dès que huit jours se sont écoulés depuis son prononcé) et séparément ; de plus, l'appel est encore ouvert après que le jugement sur le fond a été rendu, même s'il s'est écoulé plus de deux mois depuis la signification du jugement interlocutoire, mais alors à la condition d'interjeter en même temps appel du jugement sur le fond (art. 451 et suiv., du c. de procéd.). — On ne peut plus appeler d'un jugement quelconque dès qu'on a renoncé à ce droit. Cette renonciation peut être expresse ou tacite, celle-ci résulte notamment de ce qu'on a exécuté volontairement le jugement. Il est même permis de renoncer à l'appel par anticipation, c.-à-d. avant que le jugement ait été rendu. La loi prend la peine de le dire pour les jugements des juges de paix (art. 7 du c. de procéd.), pour ceux des tribunaux de commerce (art. 639 du c. de comm.), pour les sentences arbitrales (art. 1010 du c. de procéd.); mais il faut donner la même solution pour les décisions des autres juridictions, car, dans ces articles, le législateur n'a entendu faire que des applications d'une règle plus générale. — Le perdant interjette appel au moyen d'un acte d'huissier, que cet officier ministériel rédige et signifie au gagnant dans les formes prescrites pour les ajournements (V. Assignation). Ainsi, cet acte est signifié à personne ou domicile (art. 456 du c. de procéd.). L'acte d'appel contient : la date ; les noms, profession et domicile de l'appelant ; constitution d'avoué, même en matière commerciale ; les noms, demeure et immatricule de l'huissier ; les noms et demeure de l'intimé ; l'indication de la personne à laquelle copie de l'exploit est laissée ; la cour saisie de l'appel ; le délai pour comparaître, lequel est le même que devant le tribunal de première instance. Il faut aussi faire connaître le jugement qu'on attaque sans qu'il soit d'ailleurs nécessaire de le reproduire.

L'acte d'appel ouvre la procédure devant le tribunal du second degré et cet appel interjeté produit un double effet, dès qu'il est régulier en la forme et lors même qu'il ne serait pas fondé : il est suspensif de l'exécution du jugement attaqué et il est dévolutif. Par suite du premier effet, il est interdit au gagnant de commencer ou de poursuivre l'exécution du jugement attaqué ; les actes d'exécution qu'il ferait seraient entachés de nullité et devraient nécessairement tomber à la demande de l'adversaire, lors même que dans la suite le jugement attaqué serait confirmé par les juges du second degré (art. 457 du c. de procéd.). Cet effet suspensif dépend en effet uniquement de l'acte d'appel régulier en la forme. Mais il faut cet acte d'appel régulier pour qu'il soit produit; le délai d'appel ne suffit pas à lui seul pour arrêter l'exécution. Rien n'empêche le gagnant de la poursuivre bien qu'on soit dans les délais d'appel, tant que le perdant n'a pas régulièrement interjeté appel. Par exception, dans certains cas, l'appel n'est pas suspensif ; en d'autres termes, le gagnant peut poursuivre l'exécution malgré l'appel interjeté et on dit alors que le jugement est *exécutoire par provision*. Parfois cette faveur est attachée de plein droit et directement par la loi au jugement, à cause de sa nature, de telle sorte qu'il n'est nécessaire ni à la partie de la demander, ni au tribunal de la prononcer : c'est ce qui a lieu notamment pour les jugements rendus en matière commerciale (art. 439 du c. de procéd.). Mais, le plus souvent, l'exécution provisoire doit être demandée par la partie et accordée par le tribunal ; celui-ci est obligé de l'accorder dans certains cas ; dans d'autres, il est libre de la refuser ou de l'accorder avec ou sans caution, à la charge de celui qui l'obtient (art. 135 et suiv., art. 457 du c. de procéd.). — En second lieu, l'appel est

dévolutif : il transfère la contestation du tribunal du premier degré au tribunal du second. Mais il n'est pas nécessairement dévolutif de toute l'affaire : il ne produit cet effet que dans la mesure où il est interjeté. Ainsi, il se peut très bien que le jugement contenant deux chefs de condamnation, la partie n'interjette appel que relativement à l'un des chefs ; dans ce cas, l'autre chef reste définitivement jugé par le tribunal du premier degré et la cour n'a pas le droit de s'en occuper. De même, il peut arriver qu'appel soit interjeté au cours d'un procès contre un jugement d'incident, par exemple, contre un jugement interlocutoire, et, dans ce cas, la cour n'a le droit de s'occuper que de cette partie du procès ; elle ne pourra pas s'emparer de toute l'affaire. Cependant la loi permet à la cour de procéder autrement dans différents cas et sous certaines conditions ; on dit alors que la cour *évoque* le procès. Pour que ce droit d'évocation existe, il faut supposer la cour saisie par suite d'un appel dirigé contre un jugement d'incident ; la Cour infirme ce jugement et l'affaire est en état, c.-à-d. est suffisamment instruite sur le fond. Dans ces circonstances, la cour a le droit de statuer non seulement sur l'appel interjeté, mais encore sur le fond du débat, pourvu qu'elle le fasse par un seul et même arrêt (art. 473 du c. de procéd.). On évite ainsi des frais, on gagne du temps et de plus il n'y a pas à craindre que le tribunal d'arrondissement ne tienne pas compte de l'arrêt infirmatif puisqu'on lui enlève toute l'affaire. Mais ce droit d'évocation étant d'une nature exceptionnelle, la cour ne peut l'exercer que sous les conditions rigoureusement déterminées par la loi. Ainsi, le tribunal d'arrondissement ayant rendu un jugement qui refuse d'ordonner une enquête, si la cour infirme ce jugement, elle ne peut pas évoquer, car l'affaire n'est pas en état de recevoir jugement ; la cour le reconnaît elle-même puisqu'elle croit l'enquête nécessaire. Au contraire, l'évocation serait possible dans le cas inverse : le tribunal a rendu un jugement qui ordonne une enquête et la cour, estimant cette mesure d'instruction interdite ou inutile, infirme ce jugement ; l'affaire est en état ; rien ne s'oppose à l'évocation. Toutefois, aux conditions établies par la loi elle-même, il faut en ajouter une qui résulte des principes généraux sur la compétence : la cour ne peut pas évoquer si elle n'est pas compétente pour statuer sur l'affaire comme tribunal du second degré. Ainsi le tribunal de la Seine ayant été saisi d'une affaire qui aurait dû être portée au tribunal de Bordeaux, le défendeur a proposé l'incompétence ; le tribunal de la Seine a repoussé cette exception par un jugement où il s'est reconnu compétent ; le défendeur interjette appel de ce jugement et la cour de Paris estime qu'en effet le tribunal compétent était celui de Bordeaux ; dans ces circonstances, elle ne peut pas évoquer, car, si le tribunal du premier degré est celui de Bordeaux, la cour compétente est aussi celle de la même ville.

Devant la cour d'appel, l'affaire s'instruit de la même manière qu'en première instance. Le législateur a établi trois procédures pour les affaires civiles de la compétence des tribunaux d'arrondissement : la procédure ordinaire qui comprend des écritures d'ailleurs purement facultatives pour les parties, connues sous le nom de requêtes ou conclusions grossoyées, et les plaidoiries qui ont lieu à l'audience ; pour les affaires simples ou d'un intérêt pécuniaire peu élevé, la procédure sommaire de laquelle la loi exclut les écritures (V. Matières sommaires) ; enfin, pour les affaires compliquées, l'instruction par écrit qui consiste en écritures de la part des avoués, productions de pièces et rapport d'un juge-commissaire (V. Instruction par écrit). Ces trois sortes de procédures se retrouvent aussi en cause d'appel. La procédure ordinaire est, comme son nom l'indique, de droit commun. On ne peut employer la procédure sommaire que dans deux sortes d'affaires : pour les procès qui ont déjà été jugés de cette manière en première instance et toutes les fois que l'intimé ne comparait pas (art. 463 du c. de procéd.). La cour d'appel a toujours le droit d'ordonner l'instruction par écrit si elle croit l'affaire assez obscure pour nécessiter cette procédure, et elle n'est jamais liée par le parti qu'ont pris les juges du premier degré : elle peut ordonner l'instruction par écrit pour une affaire qui a suivi en première instance la voie de la procédure ordinaire, comme elle peut prendre cette procédure ordinaire pour une affaire que les juges du premier degré ont instruite par écrit (art. 461 du c. de procéd.). — Dans la procédure ordinaire d'appel, les premières écritures sont faites et signifiées par l'appelant, dans la huitaine qui suit la constitution d'avoué par l'intimé ; celui-ci jouit à partir de cette signification des écritures de l'appelant d'un autre délai de huitaine pour faire et signifier ses écritures en réponse (art. 462 du c. de procéd.). D'ailleurs l'observation de ces délais n'est pas prescrite à peine de déchéance et chaque partie est maîtresse de renoncer à ses écritures. L'affaire arrive à l'audience par un simple acte d'avoué à avoué ; cet acte est rédigé par l'avoué de la partie la plus diligente. Tous les incidents, exceptions, preuves, etc., qui peuvent se produire en première instance, sont aussi susceptibles de naître en cause d'appel (V. Incident). On peut proposer pour la première fois devant les juges d'appel des exceptions qui n'ont pas été invoquées devant les premiers juges, pourvu qu'elles ne soient pas couvertes ; par exemple, l'exception d'incompétence absolue (V. Exception). Il est permis d'invoquer en appel les mêmes moyens de preuve qu'en première instance ou même des preuves nouvelles ; ainsi, rien ne s'oppose à ce qu'une partie défère, pour la première fois, en appel, le serment à son adversaire. Mais il est interdit d'invoquer des droits nouveaux, c.-à-d. qu'on n'a pas fait valoir devant les premiers juges. Celui qui s'est dit créancier à raison d'un dépôt en première instance ne peut pas ajouter en appel qu'il est aussi créancier à raison d'un prêt ; si le demandeur a soutenu devant les premiers juges qu'il était usufruitier d'un immeuble, il ne peut pas en appel prétendre à la propriété de ce bien. Il est facile de comprendre la raison de cette prohibition : la loi ne veut pas qu'un plaideur puisse soustraire une affaire au premier degré de juridiction et priver son adversaire d'une garantie à laquelle il a droit. Mais s'il est interdit de former des demandes nouvelles en cause d'appel ou d'étendre la demande originaire, rien ne s'oppose, au contraire, à ce que celle-ci soit restreinte, car le moins est contenu dans le plus. En outre, par exception, la loi permet, dans quatre cas, de former des demandes nouvelles en cause d'appel. Le défendeur (peu importe qu'il soit appelant ou intimé) peut opposer pour la première fois, en appel, la compensation judiciaire ; il dira, par exemple, qu'il est créancier de dommages-intérêts, demandera à la cour d'en déterminer le montant et de les déduire de la condamnation principale. La loi permet aussi au défendeur d'invoquer pour la première fois, en appel, toute prétention qui peut servir de défense à la demande principale : actionné en payement d'un prix de vente et condamné par les premiers juges, il demandera valablement en appel la résolution de ce contrat. Enfin, la loi permet aux deux parties de réclamer pour la première fois en appel, soit des intérêts, loyers ou autres arrérages échus depuis le jugement de première instance, soit des dommages-intérêts dus depuis la même époque (art. 464 du c. de procéd.). Les motifs qui ont conduit le législateur à prohiber, sauf dans ces quatre cas, les demandes nouvelles en cause d'appel, l'ont aussi amené à interdire en principe aux tiers l'intervention. Ceux-ci ne peuvent venir prendre part au procès pour la première fois en appel qu'autant qu'ils auraient le droit d'attaquer l'arrêt par la voie de la tierce opposition ; du moment qu'ils auraient la faculté de se plaindre après le jugement rendu, il vaut encore mieux leur permettre de faire valoir de suite leurs prétentions (art. 466 du c. de procéd.). Enfin il y a des prétentions qui ne peuvent s'élever pour la première fois qu'en cause d'appel. Ainsi l'intimé invoquera l'acquiescement de l'appelant au jugement, sa renonciation au droit d'appeler, ou bien il soutiendra que l'appel a eu lieu avant l'expiration de la huitaine pendant

laquelle il est interdit ou durant les délais d'opposition ; il dira encore que l'appel doit être repoussé comme tardif ou parce que le tribunal a statué en premier et dernier ressort. Toutes ces fins de non-recevoir ont pour objet d'écarter l'appel interjeté.

L'instance prend fin en cause d'appel de la même manière que devant les premiers juges, notamment par le désistement, la péremption, l'arrêt qui statue sur l'appel. Le désistement suppose que l'appelant, du consentement de l'intimé, renonce à son appel ; cette renonciation confère force de chose jugée au jugement qui ne peut plus être attaqué par aucune voie de recours. La péremption produit le même effet ; elle suppose que le dernier acte de la procédure remonte à plus de trois ans ; cet abandon implique renonciation au procès, à la condition que l'intimé en prenne acte par une signification d'avoué à avoué (art. 469 du c. de procéd.). Mais le plus souvent, l'instance d'appel se termine par un arrêt. Cet arrêt doit être rendu à la majorité absolue. Depuis la loi du 30 août 1883, la présence de cinq conseillers suffit pour que l'audience soit valablement tenue. Si le vote donne comme résultat des majorités relatives et d'autres voix inférieures en nombre, celles-ci sont obligées, après un second tour de scrutin, de se réunir à l'une des opinions qui ont obtenu majorité relative. Ainsi, trois plaideurs se prétendent propriétaires d'un immeuble, deux voix se prononcent pour A, deux autres pour B, la dernière pour C. Il faut procéder à un nouveau tour de scrutin et, si celui-ci ne produit pas une majorité absolue, le juge qui s'était prononcé pour C doit se rallier à l'une des deux autres opinions. Si l'on ne peut obtenir ni majorité absolue, ni deux majorités relatives, dont l'une deviendrait absolue par suite de l'adjonction d'une ou de plusieurs voix, il y a partage et pour le vider on appelle des conseillers ou, à défaut de conseillers, des anciens avocats, c.-à-d. des avocats inscrits au tableau depuis dix ans au moins ; l'affaire est de nouveau plaidée et jugée (art. 467 et 468). Depuis la loi du 30 août 1883 qui a sur ce point modifié l'art. 468, il faut avoir soin d'appeler les conseillers ou les avocats de telle sorte que la Chambre soit toujours en nombre impair. — L'arrêt de la cour d'appel confirme ou infirme la décision des premiers juges ; lorsque l'appel est repoussé, on condamne l'appelant à une légère amende, connue sous le nom d'amende de fol appel et qui est un dernier vestige de la vieille procédure féodale (art. 471 du c. de procéd.). Si l'exécution de l'arrêt soulève des difficultés, celles-ci sont portées au tribunal qui a statué en première instance lorsque son jugement a été confirmé ; la cour a-t-elle au contraire infirmé, les difficultés d'exécution sont soumises à la cour elle-même ou à un tribunal qu'elle désigne ; mais la loi ne veut pas qu'elles soient portées au tribunal qui a statué en première instance ; elle craint que ce tribunal, sous prétexte d'assurer l'exécution de l'arrêt, n'essaye de s'en écarter pour revenir à son propre jugement qui a cependant été infirmé (art. 472 du c. de procéd.).

Les principes que nous venons d'exposer sur l'appel des jugements des tribunaux d'arrondissement, formant le droit commun, s'appliquent aussi aux appels dirigés contre les jugements des autres juridictions, sauf certaines dérogations qu'il nous suffira de faire connaître. — Ainsi les jugements commerciaux sont déférés en appel à la cour, mais celle-ci les juge comme les affaires civiles sommaires, avec ministère d'avoué, tandis que devant les tribunaux de commerce et devant les tribunaux civils, jugeant commercialement, les affaires commerciales sont soumises à une procédure spéciale qui n'exige pas le ministère des avoués (art. 648 du c. de comm.). L'appel peut être immédiatement interjeté contre un jugement commercial, même dans la huitaine de ce jugement, même s'il a été rendu par défaut (art. 645 du c. de comm.), et cet appel interjeté n'arrête pas l'exécution du jugement (art. 439 du c. de procéd.). D'ailleurs, le délai d'appel est de deux mois, suivant le droit commun. — Pour les jugements rendus par les juges de paix à charge d'appel, la loi du 25 mai 1838 (art. 13) a établi un délai d'appel spécial qui est de 30 jours ; ce délai est franc, de sorte qu'on n'y comprend pas le *dies a quo*, ni le *dies ad quem*, le jour du départ et le jour d'expiration ; ce délai est ainsi en réalité de 32 jours, mais il ne s'augmente pas à raison des distances. La loi du 25 mai 1838 impose aussi au perdant la réflexion en lui interdisant d'appeler pendant quelques jours à partir du prononcé du jugement ; mais elle réduit le délai ordinaire de huit jours à trois jours. L'appel est porté au tribunal d'arrondissement qui le juge comme matière sommaire (art. 404 du c. de procéd.) (V. Matière sommaire). D'ailleurs, cet appel arrête aussi l'exécution du jugement attaqué, à moins que le juge de paix, sur la demande du gagnant, n'ait accordé le bénéfice de l'exécution provisoire. Le juge de paix est tenu de prononcer l'exécution provisoire, à la condition toutefois qu'elle lui soit demandée, s'il y a titre authentique, promesse reconnue ou condamnation précédente dont il n'y a point eu appel. Dans tous les autres cas, le juge de paix peut (mais il n'y est plus obligé) ordonner l'exécution provisoire nonobstant appel, sans caution lorsqu'il s'agit de pension alimentaire ou que la somme n'excède pas 300 fr., et avec caution au-dessus de cette somme. Enfin, la loi permet même au juge de paix, s'il y a péril en la demeure, d'ordonner que l'exécution de son jugement aura lieu sur minute, ce qui dispense le gagnant de demander une expédition du jugement et de la signifier (loi du 25 mai 1838, art. 11 et 12). Aucune loi ne reconnaît une semblable prérogative aux tribunaux d'arrondissement, et dès lors il est bien difficile, malgré l'opinion contraire de certains auteurs, de la leur accorder. — Nous avons vu que les juges de paix statuent sans appel jusqu'à 100 fr. et à charge d'appel depuis 100 fr. jusqu'à 200 fr. de principal inclusivement (loi du 25 mai 1838, art. 1). La loi du 1er juin 1853 a établi deux règles différentes pour les conseils de prud'hommes : d'une part, ils jugent en premier et dernier ressort jusqu'à 200 fr. ; d'autre part, cette loi parle de 200 fr. de capital et non de principal, de sorte qu'on ne doit pas tenir compte des intérêts, arrérages ou autres accessoires échus au moment de la demande. D'ailleurs, au-dessus de 200 fr., le conseil de prud'hommes reste compétent sans limitation de somme, pourvu que la contestation s'élève entre patron et ouvrier et qu'elle soit relative aux rapports que l'industrie crée entre eux. L'appel est porté au tribunal de commerce de l'arrondissement ; il est suspensif, à moins que l'exécution provisoire n'ait été accordée. Le conseil de prud'hommes peut toujours autoriser cette exécution provisoire, sans caution jusqu'à concurrence de 200 fr., et à charge de fournir caution au delà de cette somme (loi du 1er juin 1853, art. 13 et 14). Lorsqu'on a réduit le délai d'appel à deux mois par la loi du 3 mai 1862, on a oublié d'appliquer cette innovation aux conseils de prud'hommes ; il résulte de là qu'aujourd'hui encore, il est permis d'appeler des sentences de ces conseils pendant trois mois à dater de leur signification (règlement du 20 fév. 1810, art. 38).

A la différence des jugements des juridictions que nous venons de parcourir, les sentences des arbitres sont toujours susceptibles d'appel, même dans les cas où le tribunal aurait statué en premier et dernier ressort, si l'affaire lui avait été déférée. L'appel est porté au tribunal d'arrondissement toutes les fois qu'il s'agit d'affaires qui auraient été de la compétence du juge de paix ; à la cour d'appel, s'il s'agit d'un procès qui, à défaut d'arbitres, aurait été porté devant un tribunal d'arrondissement (art. 1023 du c. de procéd.). La loi ne prévoit pas le cas où la sentence arbitrale concernerait une affaire de la compétence des conseils de prud'hommes, mais on est d'accord pour décider qu'en pareil cas l'appel doit être déféré au tribunal de commerce. Toutefois, lorsque l'arbitrage intervient sur appel ou sur requête civile, la sentence n'est pas soumise à appel (art. 1010). La loi nous dit aussi que les parties peuvent renoncer au droit d'appeler de la sentence arbitrale, mais c'est là une simple application du droit commun. Il n'est toute-

fois pas inutile d'ajouter que les parties sont considérées comme renonçant de plein droit à l'appel lorsqu'elles donnent aux arbitres la faculté de juger comme amiables compositeurs, c.-à-d. d'après les seules inspirations de l'équité. La loi ne fixant pas le délai dans lequel l'appel doit être interjeté, il faut décider que ce délai est celui qui a déjà été établi par la loi pour la juridiction dont les arbitres prennent la place, c.-à-d. trente jours si le procès eût été de la compétence du juge de paix, deux mois s'il eût été de la compétence d'un tribunal civil ou de commerce, enfin trois s'il eût été de la compétence d'un conseil de prud'hommes.

Les règles de l'appel en matière répressive sont assez simples et n'exigent pas de longues explications. On sait qu'il existe deux sortes de juridictions de répression, celles d'instruction et celles de jugement. Les juges d'instruction et les chambres des mises en accusation forment la première classe. Les arrêts de la chambre des mises en accusation ne sont jamais susceptibles d'appel; ils ne peuvent être attaqués que par la voie de la cassation. Au contraire, les ordonnances du juge d'instruction, qu'elles soient de non-lieu ou de renvoi, sont toujours susceptibles d'appel. La loi donne, il est vrai, à cet appel le nom d'opposition (art. 135 du c. d'inst. crim. modifié par la loi du 17 juil. 1856), mais on est d'accord pour reconnaître que ce terme est inexact. L'opposition véritable fait en effet revenir l'affaire à la juridiction qui a déjà statué, tandis que l'appel la fait arriver au tribunal supérieur. Or, par l'effet du recours dirigé contre l'ordonnance du juge d'instruction, celle-ci est déférée à l'examen de la chambre des mises en accusation; c'est donc bien d'un appel qu'il s'agit. Ce droit d'appel appartient, dans tous les cas, au procureur de la République et au procureur général (art. 135 du c. d'inst. crim.); à la partie civile, toutes les fois que l'ordonnance fait grief à ses intérêts, notamment dans les cas des art. 119 et 135 du c. d'inst. crim.; enfin au prévenu, mais dans deux cas seulement, en matière de liberté provisoire (art. 114 et 119 du c. d'inst. crim.) et en matière de compétence (art. 530 du c. d'inst. crim.). Le délai pour former appel est de vingt-quatre heures qui courent du jour même de l'ordonnance pour le procureur de la République; du jour de sa signification, pour le prévenu détenu. La loi accorde un délai spécial au procureur général; il est de dix jours (art. 135 du c. d'inst. crim.).

Les juridictions de jugement sont de trois sortes : les cours d'assises pour les crimes, les tribunaux de police correctionnelle pour les délits, ceux de simple police pour les contraventions. La loi n'admet jamais l'appel contre les décisions des cours d'assises; elles ne sont susceptibles que du pourvoi en cassation et de la demande en revision. Mais l'appel est ouvert contre les jugements des tribunaux de simple police et contre ceux des tribunaux correctionnels. Les jugements des tribunaux de simple police ne peuvent être attaqués par la voie de l'appel que par les personnes contre lesquelles ils prononcent, soit la peine de l'emprisonnement, soit des amendes, restitutions ou autres réparations civiles excédant 5 fr., outre les dépens (art. 172 du c. d'inst. crim.). Ces personnes sont le prévenu, ceux que la loi déclare civilement responsables, et la partie civile. On remarquera que la loi s'attache à la condamnation pour décider si le jugement est susceptible d'appel, tandis qu'en matière civile, comme nous l'avons vu, elle ne tient pas compte de la condamnation, mais de la demande. Dès que la peine de l'emprisonnement est prononcée, l'appel est ouvert, quelque légère que soit cette peine; en cas d'amende, de dommages-intérêts ou de restitutions civiles, il faut une condamnation supérieure à 5 fr. pour que l'appel soit autorisé. Le délai d'appel est de dix jours, à partir de la signification du jugement à personne ou domicile (art. 174). L'appel se fait, soit par déclaration au greffe, soit par exploit notifié au ministère public (et aussi à la partie civile, s'il en existe une en cause). Cet appel est suspensif et dévolutif : l'affaire est portée au tribunal correctionnel dans le ressort duquel est situé le tribunal de simple police qui a prononcé la condamnation (art. 173 et 174 du c. d'inst. crim.; décret du 18 août 1810, art. 9). — D'ailleurs le jugement ne peut être réformé que dans l'intérêt de la partie qui l'a attaqué (avis du Conseil d'Etat du 12 nov. 1806). La loi n'admet, en matière répressive, comme en matière civile, qu'un degré d'appel. Le jugement du tribunal correctionel statuant comme juge d'appel ne peut donc être attaqué que par la voie du pourvoi en cassation dans les cas prévus par la loi (art. 177 du c. d'inst. crim.). — Mais toutes les fois que le tribunal correctionnel statue sur un délit, les jugements qu'il rend sont en premier ressort et peuvent être attaqués par la voie de l'appel, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre le jugement qui termine l'affaire et ceux qui ont été rendus au cours de la contestation. Toutefois, par analogie des matières civiles, on décide que les jugements simplement préparatoires ne peuvent être attaqués qu'avec le jugement sur le fond. Le droit d'appeler appartient au prévenu, à la personne civilement responsable, à la partie civile, mais quant à ses intérêts seulement, au procureur de la République, au procureur général (art. 202 du c. d'inst. crim.). La loi ouvre au prévenu de la manière la plus large le droit d'appeler; il peut l'exercer même s'il n'a pas été condamné, même s'il a fait défaut, même s'il a acquiescé au jugement. Le droit d'appel du ministère public est également absolu. Au contraire, l'acquiescement de la partie civile et celui de la personne responsable les rendraient non recevables à appeler (art. 191 du c. d'inst. crim.).

Le prévenu interjette appel par une déclaration au greffe qu'il fait en personne ou par mandataire fondé de sa procuration spéciale ou par avoué. Le ministère public interjette appel par notification; en outre, le procureur général a toujours le droit d'interjeter appel incident, même à l'audience et sans aucune notification préalable (art. 205 du c. d'inst. crim.). La partie civile ou responsable forme son appel par exploit d'huissier. — Le délai pour interjeter appel est en principe de 10 jours; ce délai commence à courir le jour même de la prononciation du jugement, s'il est contradictoire; s'il est par défaut, du jour de la signification à personne ou domicile. Par exception, le procureur général a le droit d'appeler pendant deux mois, à compter du jour de la prononciation du jugement, ou, si le jugement lui a été notifié par l'une des parties pendant un mois, du jour de cette notification (art. 205 du c. d'inst. crim.). — Le délai d'appel de dix jours est suspensif de l'exécution; à plus forte raison en est-il de même de l'appel interjeté (art. 203 du c. d'inst. crim.), sauf exception dans le cas d'acquittement (art. 206 du c. d'inst. crim.). On remarquera qu'ici le législateur s'écarte des principes posés en matière civile où le délai d'appel n'arrête pas l'exécution, mais où l'appel interjeté produit, d'autre part, toujours cet effet. — L'appel est porté à la chambre des appels correctionnels de la cour dans le ressort de laquelle est situé le tribunal dont le jugement est attaqué (art. 201 du c. d'inst. crim., modifié par la loi du 18 juin 1856). Le ministère public est chargé de faire les diligences nécessaires pour que l'affaire soit jugée par la cour (art. 207 du c. d'instr. crim.). A cet effet, il fait assigner le prévenu à un délai de trois jours francs, outre le délai des distances (art. 184 et 211 du c. d'instr. crim.). L'appel est jugé à l'audience dans le mois, sur le rapport d'un conseiller (art. 209 du c. d'instr. crim.). Si l'appel a été interjeté par le prévenu, la cour ne peut modifier le jugement que dans son intérêt : elle n'a pas le droit d'aggraver la peine ni les condamnations pécuniaires. Est-elle saisie par la partie civile, elle ne peut statuer que sur les intérêts civils et sans avoir le droit de diminuer les condamnations civiles; ainsi elle ne touche pas à la peine (art. 202 du c. d'inst. crim.). Enfin, reste le cas où l'appel a été formé par le ministère public; la cour jouit alors des pouvoirs les plus étendus : elle peut, suivant les circonstances,

aggraver la peine, la maintenir, la diminuer ou même la supprimer. Toutefois, nous avons supposé jusqu'à présent que la cour reconnaît un délit dans le fait reproché au prévenu. Si elle y découvrait un crime, elle ne devrait pas statuer; elle se bornerait à décerner, s'il y avait lieu, un mandat de dépôt ou d'arrêt et renverrait le prévenu devant le magistrat compétent (art. 214 du c. d'instr. crim.). En sens inverse, il peut se faire que le fait ne constitue qu'une contravention; dans ce cas le ministère public et la partie civile (mais non le prévenu) peuvent demander le renvoi au tribunal compétent; mais s'ils ne l'exigent pas, la cour a le droit d'appliquer la peine (art. 213 du c. d'instr. crim.).

En matière administrative comme au civil, l'appel est de droit commun. Pour qu'une juridiction administrative puisse statuer en premier et dernier ressort, il faut un texte formel. Ainsi, les conseils de revision pour le recrutement de l'armée (loi du 27 juil. 1872, art. 30), la Cour des comptes, dans certains cas (loi du 16 sept. 1807, art. 13 et 14), le conseil supérieur de l'instruction publique et parfois les conseils départementaux (loi du 11 mars 1850) jugent en premier et dernier ressort; leurs décisions peuvent sans doute alors être déférées au conseil d'Etat pour cause d'inobservation des formes prescrites à peine de nullité ou de violation de la loi, mais le conseil d'État statue sur ces pourvois comme cour de cassation et non comme tribunal du second degré. D'ailleurs la division des jugements en définitifs ou avant dire droit se retrouve dans la procédure administrative avec ses conséquences ordinaires au point de vue de l'appel. Ainsi l'appel des arrêtés préparatoires rendus par les conseils de préfecture ne peut être interjeté qu'après la décision définitive et à la condition d'appeler en même temps de cette décision; au contraire, les arrêtés interlocutoires peuvent faire l'objet d'un appel immédiat et séparé. — En principe, le conseil d'État est le juge ordinaire d'appel des décisions administratives (loi du 22 frimaire an VIII, art. 52; — loi du 22 mai 1872, art. 9). Toutefois, par exception, la cour des comptes prononce comme tribunal d'appel sur les recours formés contre les arrêtés rendus par les conseils de préfecture en matière de comptes annuels des receveurs des communes, des hospices et des établissements de bienfaisance dont les revenus n'excèdent pas 30,000 fr. (loi du 16 sept. 1807; loi du 18 juil. 1837; décret du 31 mai 1862, art. 375). De même le conseil supérieur de l'instruction publique statue sur les recours formés contre les décisions des conseils départementaux. — Le délai donné pour interjeter appel devant le Conseil d'Etat est de trois mois à partir du jour où la décision en premier ressort a été notifiée à la partie (décret du 22 juil. 1807, art. 11). Si la décision avait été rendue par défaut, le délai ne commencerait à courir qu'à partir du jour où l'opposition ne serait plus recevable. On a étendu à l'appel administratif les règles de l'appel civil. De même on applique à la procédure administrative le principe de l'art. 447 du c. de procéd. relatif au cas où le perdant décède dans le délai d'appel. — L'appel formé devant le conseil d'État est connu dans la pratique sous le nom impropre de pourvoi. Il doit être formé par requête d'un avocat au conseil d'Etat, à peine de nullité (décret du 22 juil. 1806, art. 1er). Par exception, le ministère d'un avocat n'est pas obligatoire en matière de contributions directes (loi du 26 mars 1831, art. 29; loi du 21 avr. 1832, art. 30; loi du 25 avr. 1844, art. 22) ou de taxe assimilée à ces contributions; en matière d'élection au conseil municipal (loi du 5 avr. 1884, art. 40), au conseil d'arrondissement (loi du 22 juin 1833, art. 53), au conseil général (loi du 31 juil. 1875, art. 1er), contre les arrêtés des conseils de préfecture relatifs aux contraventions dont la répression leur a été attribuée par la loi (loi du 21 juin 1865, art. 12); contre les décisions portant refus de liquidation ou contre les liquidations de pension (décret du 2 nov. 1862, art. 1er, § 2). Dans ces différents cas, la requête peut être rédigée et signée par la partie elle-même ou par un mandataire quelconque mais régulier. En principe, cette requête doit être écrite sur papier timbré, sauf exception en matière de contributions directes ou de taxes assimilées lorsque la cote contre laquelle la réclamation est dirigée n'excède pas 30 fr. (loi du 24 avr. 1832, art. 39).

En principe, l'appel devant le conseil d'Etat n'est pas suspensif (loi du 24 mai 1872, art. 24). Mais les conseils de préfecture peuvent, pour le cas d'appel, subordonner l'exécution de leurs décisions à charge de donner caution ou de justifier de solvabilités suffisantes. Toutefois l'appel est suspensif en matière de droits de pâturage et de pacage dans les forêts de l'État (ordonnance du 1er août 1827, art. 117) et en matière d'élection au conseil d'arrondissement (loi du 21 juin 1833, art. 54). GLASSON.

II. JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE. — *Appel; Appel au pape mieux informé; Appel au futur concile* (V. APPELLATIONS ECCLÉSIASTIQUES).

III. ART MILITAIRE. — Sonnerie de trompette ou de clairon annonçant l'appel. Dans la cavalerie française, on nomme *demi-appel* une sonnerie remplaçant dans certains cas le *garde-à-vous* de l'infanterie (V. SONNERIE).

IV. MARINE. — L'appel d'une manœuvre, d'une amarre, etc., est la direction suivant laquelle elle agit, c.-à-d. transmet l'effort qui lui est appliqué. Pour que le travail que l'on se propose de réaliser soit obtenu avec le moins de force possible, il faut que l'appel de la manœuvre ait lieu dans la direction du mouvement que doit prendre l'objet auquel elle est fixée; il faut donc avoir soin de réaliser cette condition lorsqu'on dispose le gréement d'un navire, et c'est dans ce but que l'on fait passer les manœuvres dans des poulies destinées à leur donner des directions convenables. Lorsqu'un objet sur lequel agit une manœuvre se place dans sa direction, on dit qu'il vient à son appel; ainsi: un navire vient à l'appel de sa chaîne lorsqu'il la raidit et évite de manière à se trouver dirigé dans son prolongement.

BIBL. (Droit) : Pour la partie historique : BONJEAN, *Traité des actions*; Paris, 1851, 2 vol. in-8., t. II, § 375 et suiv., pp. 504 et suiv. — FOURNIER (Marcel), *Essai sur l'histoire du droit d'appel*; Paris, 1881, in-8. — GLASSON, *les Sources de la procédure civile française*; Paris, 1882, in-8, pp. 68 et 69. — KELLER, *De la procédure civile et des actions chez les Romains*, traduit de l'allemand par Charles Capmas; Paris, 1870, in-8, § 82, pp. 384 et suiv. — KUNTZE, *Cursus des römischen Rechts*; Leipzig, 1879, in-8, 2e éd., § 353, pp. 223 et suiv. — MAINZ, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1877, 3 vol. gr. in-8, 4e éd., t. I, pp. 88, 262, 271, 329.

Pour le droit actuel : BOITARD, COLMET-DAÂGE et GLASSON, *Leçons de procédure civile*; Paris, 1884, 2 vol, in-8, 14e éd., t. II, pp. 1 et suiv. — DUCROCQ, *Cours de droit administratif*; Paris, 1881, 2 vol. in-8, 6e éd., t. I, pp. 246 et suiv. — FREMINVILLE, *Traité complet de l'appel*; Paris, 1848, 2 vol. in-8. — GARRAUD, *Précis de droit criminel*; Paris, 1885, in-8, pp. 727, 742 et suiv. — PRINS, *De l'appel dans l'organisation judiciaire répressive*; Paris, 1874, in-8. — RIVOIRE, *Traité de l'appel et de l'instruction sur l'appel*; Paris, 1844, in-8. — ROUSSEAU et LAISNEY, *Dictionnaire de procédure*; Paris, 8 vol. in-8, t. I, vis *Appel en matière civile et commerciale; Appel en matière correctionnelle*. — TALANDIER, *Traité de l'appel en matière civile*; Paris, 1839, in-8. — TREBUTIEN, *Cours élémentaire de droit criminel*, 2e éd. — VILLEY, *Précis d'un cours de droit criminel*; Paris, 1880, in-8, 2e éd., pp. 317 et suiv., 407 et suiv.

APPEL AU PEUPLE. L'appel proprement dit est le recours à une juridiction supérieure contre la sentence d'un juge de premier degré. En restant dans les termes de cette définition, l'appel au peuple serait donc un recours au souverain contre la décision d'un ou plusieurs de ses agents ou de ses représentants. Cependant l'appel au peuple est également entendu dans le sens de consultation populaire. L'appel au peuple ainsi compris est une demande de consultation populaire formulée devant l'opinion ou les pouvoirs publics, ou bien encore une consultation populaire ordonnée par les pouvoirs publics ou prescrite par la loi. Dans tous les cas la souveraineté nationale est sollicitée ou mise en mouvement, et c'est d'elle qu'on attend la solution des questions posées. Lorsque l'appel au peuple est

ordonné par les pouvoirs publics ou l'un deux, pour fixer la forme du gouvernement ou investir des personnes déterminées de certains pouvoirs, il prend plus spécialement le nom de *plébiscite* (V. ce mot). On trouvera à ce mot des détails sur les appels au peuple de l'an VIII, de l'an X, de 1804, de 1851, de 1852, de 1870. L'appel au peuple est aussi prescrit par la loi pour ratifier les décisions des pouvoirs publics. On trouvera au mot *Ratification* des détails sur les appels au peuple qui ont eu lieu en France en 1793, pour ratifier la constitution du 24 juin 1793 ; en l'an IV, pour ratifier la constitution du 5 fructidor an III ; en l'an VIII, pour ratifier la constitution du 22 frimaire an VIII ; en 1815, pour ratifier l'acte additionnel aux constitutions de l'empire du 22 avr. 1815 ; en 1870, pour ratifier le sénatus-consulte du 20 avr. 1870. On y trouvera également des détails sur la sanction populaire donnée aux actes du pouvoir législatif, soit d'après la constitution du 24 juin 1793, soit d'après les constitutions étrangères, et spécialement celles des cantons suisses, et qu'on appelle quelquefois le *referendum*. L'appel au peuple a été proposé à la Convention nationale lors du jugement de Louis XVI. Lorsque la motion fut soumise à l'Assemblée, elle avait déjà donné lieu à des discussions ardentes dans la presse et dans les réunions. Un de ces écrits, publié sous le titre de *Lettre de Louis XVI aux députés de la Convention*, a eu pour auteur André Chénier et a été corrigée par Malesherbes. Après avoir relevé les défauts de forme de la procédure et du jugement, André Chénier faisait parler Louis XVI en ces termes : « Les arguments employés pour justifier ces défauts de formes se réduisent à dire qu'en cela, comme en tout le reste, vous n'êtes que les mandataires du peuple français ; que c'est lui qui m'a jugé, et que vous n'avez fait que prononcer son jugement. Je veux admettre sans contestation ces raisonnements, et je crois qu'en me déclarant digne de mort, vous pensiez ne prononcer, en effet, que l'opinion du peuple français ; mais je dis que vous vous êtes trompés, et que l'opinion du peuple français n'est point celle-là. Les mêmes raisons qui exigeaient dans cette affaire la plus rigide observation des formes judiciaires ne permettent assurément pas qu'elle soit jugée en première instance, sans appel. *A qui donc en appeler de la sentence des mandataires du peuple*, jugeant en son nom ? *Au peuple lui-même.*

« Messieurs, *j'en appelle au peuple français*, dont j'ai reconnu la souveraineté en acceptant la constitution. Je demande qu'il soit consulté ; je demande à discuter par écrit devant lui l'acte d'accusation que vous avez dressé contre moi. Je demande qu'à une époque fixée par vous, tous les citoyens français, réunis en assemblées primaires, confirment ou annulent votre sentence par *oui* ou par *non*, et que leurs vœux soient recueillis par la voie des scrutins secrets ; car il serait dérisoire de prétendre que leurs vœux pourraient être libres, s'ils étaient recueillis autrement. Je le répète, *j'en appelle au peuple français du jugement porté en son nom.* » Il s'agissait bien, dans cette circonstance, d'un recours au mandant contre une décision du mandataire, et M. Elias Regnault s'est trompé lorsqu'il a donné l'appel au peuple demandé dans le procès de Louis XVI, « plutôt comme une consultation sur une question à décider que comme une délibération sur un jugement déjà prononcé ». La défense prononcée par Desèze concluait à l'inviolabilité constitutionnelle de Louis XVI. Dans la discussion quelques membres, Henri Larivière et Corin-Fustier entre autres, déclarèrent, en effet, que les sections de Paris ayant cherché à influencer la Convention par des pétitions, il fallait, pour que cette influence ne fût pas reprochée, que la nation entière fût consultée. Mais cette motion fut repoussée. L'assemblée, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, décida, le 14 janv., que les questions seraient posées dans l'ordre suivant : *Première question.* — Louis est-il coupable ? — *Seconde question.* — Quelle que soit la décision, sera-t-elle soumise à la ratification du peuple ? — *Troisième question.* — Quelle peine Louis a-t-il encourue ? — La première question ayant été décidée affirmativement par 683 suffrages, les opinions motivées non comprises, la ratification par le peuple fut rejetée par 424 voix contre 283, les opinions motivées non comprises. Enfin, après que l'Assemblée eut décidé, le 17 janv., que Louis était condamné à la peine de mort, les trois défenseurs furent admis à la barre, et, en leur nom, Desèze donna lecture de la déclaration suivante écrite et signée par l'ex-roi, et dont la conclusion était la même que celle de la lettre d'André Chénier et de Malesherbes : « Je dois à mon honneur, je dois à ma famille, de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher ; en conséquence, je déclare que *j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants ;* je donne, par ces présentes, pouvoir spécial à mes défenseurs officieux, et charge expressément leur fidélité de faire connaitre à la Convention nationale cet appel, par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la séance de la Convention. *Signé :* Louis Capet ». — Après avoir entendu les explications présentées à l'appui de cette déclaration par Desèze, Tronchet et Malesherbes, ainsi que les observations de Robespierre, Guadet, Merlin (de Douai), et Barrère, l'Assemblée consultée « rejeta, dit le procès-verbal de la séance, l'appel interjeté par Louis ».

Au lendemain des journées de Juillet 1830, quelques personnes réclamèrent l'appel au peuple. Les Chambres prirent sur elles de modifier la charte et de l'accommoder aux besoins du gouvernement nouveau. Ce fut un des principaux griefs des républicains et des partisans de l'empire contre la monarchie de Juillet. « Il était évident, dit M. Elias Regnault, qu'aucun des électeurs qui avaient contribué à nommer la Chambre des 221 n'avait songé à l'investir du droit de donner une constitution nouvelle : il pouvait même être permis, en bonne logique, de soutenir que cette Chambre, élevée sous la monarchie et formant un des éléments de la monarchie, avait cessé d'exister avec la monarchie. La conséquence de cet argument était qu'il fallait demander l'avis de la majorité, c.-à-d. l'appel au peuple. Toutefois, la Chambre prit d'elle-même le pouvoir qu'on lui contestait : ce fut un acte de haute témérité législative, qui donna lieu à de vives protestations. Il est toujours fâcheux pour un pouvoir qu'on puisse lui disputer les droits de sa naissance. » Le fils de l'ex-roi de Hollande, Louis-Napoléon Bonaparte, depuis président de la République et empereur des Français sous le nom de Napoléon III, ne négligea, pour son compte, aucune occasion de disputer au gouvernement de Louis-Philippe les droits de sa naissance. Dans la proclamation qu'il adressa au peuple français, le 30 oct. 1836, le jour de l'échauffourée de Strasbourg, le prétendant s'écriait : « En 1830, on imposa à la France un gouvernement *sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces*, ni l'armée française : tout ce qui a été fait sans vous est illégitime..... Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, une voix nationale se fasse entendre. » Mais, tout en réclamant l'appel au peuple, Louis-Napoléon Bonaparte ne concluait pas à cette époque à la nécessité d'un plébiscite. Il déclarait, au contraire, « qu'un congrès national, élu par tous les citoyens, pouvait seul avoir le droit de choisir ce qui convenait le mieux à la France ». On retrouve à peu près le même langage dans les proclamations et décrets que Louis-Napoléon Bonaparte portait sur lui lors de l'échauffourée de Boulogne et qui furent publiés dans l'acte d'accusation présenté à la Cour des pairs contre les accusés du 6 août 1840. Devant la Cour des pairs, Louis-Napoléon Bonaparte s'expliqua avec plus de précision sur ses projets : « J'ai pensé, dit-il, que le vote de quatre millions de citoyens qui avaient élevé ma famille, nous imposait au moins le devoir de *faire appel à la nation*, et d'interroger sa volonté ; j'ai cru même que

si au sein du congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire jour, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'empire..... La nation eût répondu : « République ou monarchie, empire ou royauté ». De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos discussions. »

Ainsi, à cette époque, comme en 1836, le prétendant à l'empire proclamait la nécessité d'un appel au peuple, mais n'entendait nullement qu'on interrogeât directement le peuple, pour lui demander de dire quel était le gouvernement de son choix. En d'autres termes, il n'attendait point d'un plébiscite la détermination du gouvernement de la France ; il déclarait, tout au contraire, qu'en cette circonstance les représentants de la nation, réunis en congrès, auraient le droit d'exprimer les volontés du peuple français, et que leur décision devrait être tenue pour bonne et légitime. Trois années après, le 21 oct. 1843, Louis-Napoléon Bonaparte, alors enfermé au fort de Ham, écrivit au *Journal du Loiret*, qui l'avait interrogé au sujet de ses prétentions impérialistes, une lettre dans laquelle on lisait le passage suivant : « Je n'aurai jamais d'autre désir que celui de voir le peuple entier choisir en toute liberté la forme de gouvernement qui lui convient. » Le prétendant ne parlait plus, cette fois, de la réunion d'un congrès national, mais il n'opposait pas non plus la volonté du peuple directement consulté sur la forme du gouvernement aux délibérations d'une assemblée élue spécialement pour donner un gouvernement à la France, de sorte qu'il était permis de supposer qu'il n'avait pas abandonné ses opinions de Strasbourg et de Boulogne. Quoi qu'il en soit, Louis Bonaparte, restant, en apparence au moins, conséquent avec lui-même, s'exprima au lendemain de la Révolution de 1848 et de l'élection de l'Assemblée nationale comme si ses doctrines au sujet de l'appel au peuple avaient été pleinement appliquées. Loin de protester contre ce qui avait été fait, loin de formuler des réserves, il donna son entière adhésion aux principes du gouvernement républicain. La lettre qu'il écrivit de Paris, le 25 fév., aux membres du gouvernement provisoire, les remerciements qu'il adressa de Londres, après le vote du 3 juin, aux électeurs de la Charente-Inférieure, de la Corse, de la Seine et de l'Yonne qui l'avaient élu représentant du peuple ; la déclaration qu'il fit, le 26 sept., en venant prendre possession de son siège à l'Assemblée, après une nouvelle élection ; enfin le manifeste qu'il adressa aux Français avant l'élection du 10 déc. pour la présidence de la République, en sont d'irrécusables témoignages.

Le coup d'État du 2 déc. 1851 a été ratifié par un plébiscite, celui des 20 et 21 déc. « L'appel loyal à la nation », dont parlait Louis-Napoléon Bonaparte dans sa proclamation du 2 déc., a eu lieu après les arrestations, les massacres, dans le silence de la presse, en un mot, au milieu de la terreur. Il va sans dire que la constitution du 14 janv. 1852 a admis l'appel au peuple. Elle avait un art. 5 ainsi conçu : « Le président de la République est responsable devant le peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel. » Le sénatus-consulte des 22-23 avr. 1870 a maintenu cette disposition dans son art. 13, en substituant toutefois aux mots : le président de la République, le mot : l'empereur. L'art. 45 du même sénatus-consulte portait : « Les changements et additions apportés au plébiscite des 20 et 21 déc. 1851, par la présente constitution, seront soumis à l'approbation du peuple, dans les formes déterminées par les décrets des 2 et 4 déc. 1851 et 7 nov. 1852. Toutefois, le scrutin ne durera qu'un jour.» C'est en vertu de cette disposition qu'un décret des 22-23 avr. convoqua le peuple français dans ses comices pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution depuis 1860, par l'empereur avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie le sénatus-consulte du 20 avr. 1870. » Dans sa proclamation aux Français, datée du 23 avr., l'empereur disait : « Je m'adresse à vous tous qui, dès le 10 déc. 1848, avez surmonté tous les obstacles pour me placer à votre tête, à vous qui, depuis vingt-deux ans, m'avez sans cesse grandi par vos suffrages, soutenu par votre concours, récompensé par votre affection. Donnez-moi une nouvelle preuve de votre confiance..... » Dans cette circonstance, le droit d'appel au peuple accordé à l'empereur par la constitution a eu pour conséquence un plébiscite, celui du 8 mai 1870, qui précéda de si peu de mois la guerre avec l'Allemagne. Il en sera question, d'une manière plus détaillée, au mot : *Plébiscite*. Au moment où cette consultation populaire eut lieu, Napoléon III avait donné, dans la *Vie de César*, un instructif commentaire de ses doctrines relatives à l'appel au peuple. « Ce qui précède, disait-il, montre assez le but que je me propose en écrivant cette histoire. Ce but est de prouver que, lorsque la Providence suscite des hommes tels que César, Charlemagne, Napoléon, *c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre*, marquer du sceau de leur génie une ère nouvelle et accomplir en quelques années le travail de plusieurs siècles. Heureux les peuples qui les comprennent et les suivent ! Malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent ! Ils font comme les Juifs, ils crucifient leur Messie ; ils sont aveugles et coupables : aveugles, car ils ne voient pas l'impuissance de leurs efforts à suspendre le triomphe définitif du bien ; coupables, car ils ne font que retarder le progrès en entravant sa prompte et féconde application. »

Les lignes qui précèdent contiennent tout le principe du césarisme, et la doctrine de l'appel au peuple y est réduite aux plus humbles proportions. Dans ce système, le prince est l'élu de Dieu, le vicaire de la Providence, il trace la voie, les peuples doivent obéir à la direction qu'il leur donne, et s'ils n'y obéissent point, ils mériteront la réprobation de l'histoire, car ils seront à la fois « aveugles et coupables ». Ce n'est point sous cet aspect que la doctrine de l'appel au peuple est présentée à la France par les impérialistes d'aujourd'hui. Ils ne parlent pas des desseins de la Providence ; ils cherchent, au contraire, à persuader à la nation que l'appel au peuple lui permettra de reprendre la direction de ses destinées. En même temps, infidèles aux théories de l'auteur des échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, ils opposent la consultation directe de la nation au sujet de la forme du gouvernement à la consultation indirecte telle qu'elle résulte des élections législatives. Lors de la discussion relative à la prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, le 19 nov. 1873, M. Rouher, qui, dans l'Assemblée nationale et au dehors, représentait le parti de l'empire, opposa la doctrine plébiscitaire à la doctrine parlementaire. Quelques mois après, le 11 fév. 1874, il revint sur le même sujet dans une lettre rendue publique : « Sans doute, y disait-il, les plébiscites qui ont constitué l'empire n'ont été renversés par aucun plébiscite nouveau ; mais *un appel direct* à la souveraineté nationale est nécessaire pour réparer les désastres causés par l'insurrection du 4 sept. Le jour venu, il n'y aura en présence que deux formes de gouvernement : la République, l'Empire. » Le 23 déc. de la même année, l'Assemblée nationale ordonna une enquête parlementaire sur l'élection qui avait eu lieu, le 24 mai précédent, dans la Nièvre, et à la suite de laquelle M. de Bourgoing avait été proclamé élu. Dans un premier débat, qui avait eu lieu le 9 juin au sujet de cette élection, M. Rouher avait affirmé « sur l'honneur qu'il n'avait jamais entendu parler d'un *comité central de l'appel au peuple* ». Mais l'enquête donna un démenti éclatant à cette affirmation. Il fut établi, tant par les déclarations de M. Léon Renault, préfet de police, que par le rapport de M. Ingarde de Leffemberg, procureur général près la cour d'appel de Paris, au garde des sceaux, ministre de la justice, et par le rapport de M. Savary à l'Assemblée, que ce comité existait, qu'il était composé de députés et anciens fonctionnaires

et dignitaires de l'empire, qu'il se réunissait chez M. Rouher, qu'il était présidé par lui, qu'il étendait ses ramifications dans les départements, qu'il dirigeait la propagande bonapartiste en province, et qu'il visait enfin à constituer un gouvernement dans le gouvernement. L'organisation des comités de l'appel au peuple de 1874-1875, faite en vue de préparer le rétablissement de l'empire avec le fils de Napoléon III comme empereur, fut modifiée, d'abord à l'époque de l'enquête, ensuite à la mort de l'ex-prince impérial, en 1879, enfin lors de la rupture entre le prince Jérôme Bonaparte, chef de cette maison, et son fils le prince Victor. Ces divisions ont eu pour résultat d'entraver la propagande impérialiste et d'affaiblir le parti dit de l'appel au peuple. Cependant il existe encore, à l'heure actuelle, à la Chambre, un groupe de l'appel au peuple, et dans le pays des comités de l'appel au peuple. Les membres de ces comités se sont réunis, le 15 août 1886, au Salon des familles, à Saint-Mandé, et M. Jolibois, président du groupe de l'appel au peuple à la Chambre des députés, qui présidait le banquet, a rappelé, dans son discours, ces mots prononcés par le prince Victor au moment de partir pour l'exil : « L'*appel au peuple*, ce n'est pas seulement le droit, c'est le salut. » Napoléon III nous a appris ce qu'il faut penser de ce droit, et nous a montré comment la famille Bonaparte entend le salut de la France.

Lucien Delabrousse.

Bibl.. André Chénier, *Œuvres en prose;* Paris, 1840, 1 vol. in-12; *le Procès de Louis XVI*, Paris, l'an III, 9 vol. in-8, t. V des Opinions. — A. Morel, *Napoléon III, sa vie, ses œuvres et ses opinions;* Paris, 1870. — Savary, *Rapports*, *Journal officiel* du 26 fév. 1875, du 10 juil. 1875 et jours suivants ; *discussion*, *Journal officiel* des 14, 15 et 16 juil. 1875.

APPEL COMME D'ABUS. I. Histoire. — C'est une institution qui sert à réprimer les empiètements de la puissance ecclésiastique sur les droits du temporel, et, réciproquement, à protéger le libre exercice du culte contre les abus de pouvoir que pourraient commettre les agents du gouvernement. « Le recours pour abus au conseil d'Etat, dit M. Ducrocq dans son *Cours de Droit administratif*, forme la sanction administrative du droit de police de l'Etat sur l'exercice extérieur des cultes et de son droit d'intervention dans l'organisation extérieure des cultes reconnus. » On nommait autrefois l'appel comme d'abus, appellation comme d'abus. L'origine des appellations est très ancienne. M. Dupin, s'appuyant sur l'opinion de Fevret et d'Edm. Richer, prétend que les appellations existaient avant la pragmatique de saint Louis, quoique, ajoute-t-il, le nom et la forme en soient postérieurs à l'époque où le parlement fut rendu sédentaire. Pasquier et Dumoulin les font remonter au XIVe siècle. D'après eux, elles prirent naissance en 1329, dans une réunion de barons, seigneurs et prélats tenue en présence du roi à Vincennes, et dans laquelle Pierre de Cugnières, conseiller du roi et chevalier ès-lois, se porta accusateur des tribunaux ecclésiastiques, et énuméra soixante-six griefs contre leur juridiction. A cette même réunion, Pierre Froger, archevêque de Sens, et qui devait être plus tard le pape Clément VI, défendit les tribunaux ecclésiastiques dans un discours d'une vigueur extrême. Mais, bien qu'il eût considéré comme sacrilèges les attaques dirigées contre la juridiction de l'Eglise, la réunion décida que si, dans un an, les prélats n'avaient pas réformé les abus dénoncés, le roi y apporterait tel remède qu'il plairait à Dieu et au peuple. « C'est à dater de ce moment, dit M. Batbie, que le recours pour abus put être considéré comme une institution légale. » L'édit de Villers-Cotterets, rendu en 1539 par François Ier, fit inhibition aux tribunaux ecclésiastiques de connaître de toute action personnelle intéressant les laïques sous peine d'amende arbitraire; il disposa en outre que l'appel comme d'abus pourrait atteindre les sentences rendues en matière de discipline et que les appellations fondées sur des motifs frivoles entraîneraient la condamnation à l'amende. A la suite de cet édit, on n'interjeta plus appel directement contre les bulles, brefs et autres expéditions du pape, mais seulement contre leur « exécution et fulmination ». Le clergé ne cessa de réclamer contre la manière dont les parlements entendaient l'appel comme d'abus. Après l'édit de Blois, rendu en 1579 et qui lui avait donné satisfaction en partie, il réclama la suppression complète de l'institution. Le pape Grégoire XIII la demanda formellement, mais il reçut de Paul de Foix, ambassadeur du roi de France à Rome, cette réponse : *qu'on déracinerait plutôt l'Apennin que les appellations.* De nouvelles remontrances eurent lieu sous Louis XIII et sous Louis XIV. Plusieurs édits furent rendus sur cette matière, entre autres l'édit de 1695, qui reproduisit les dispositions des édits précédents. « Mais, dit M. de Frayssinous, c'était un frein léger dont les magistrats pouvaient se jouer aisément. Aussi l'abus des appels comme d'abus ne fit que s'accroître. »

On essaya vainement de remédier à cet état de choses par l'édit du 10 mars 1731. La Révolution seule mit un terme à la lutte plusieurs fois séculaire du clergé et des parlements. Les officialités furent abolies par la loi des 7-11 déc. 1790, et les parlements furent supprimés à leur tour. Le concordat du 26 messidor an IX, et la loi organique du 18 germinal an X, réglèrent l'exercice du culte, mais ne rétablirent pas les anciens tribunaux ecclésiastiques. Par contre, le législateur de l'an X consacra de nouveau l'institution de l'appel comme d'abus, en lui donnant la dénomination plus exacte de *recours pour abus*. Le recours pour abus relatif aux ministres de la religion catholique est à présent régi par les art. 6, 7 et 8 de la loi du 18 germinal an X. « C'est le conseil d'Etat, dit M. Ducrocq, qui en est saisi; ce n'est pas une réformation qui lui est demandée; il est juge de l'abus comme unique degré de juridiction; il le déclare, et sa décision est souveraine; ou plutôt le conseil d'Etat, suivant le principe général de son organisation, n'a pas plus de pouvoir propre en cette matière qu'en toute autre matière administrative, il ne fait que préparer le projet de décret; c'est le pouvoir exécutif qui statue en conseil d'Etat. » Le parti ultramontain a contesté plus d'une fois l'autorité de la loi organique. Mais, lors de la discussion des interpellations des 2 et 3 mai 1845 sur les congrégations religieuses, M. Thiers a montré l'inanité de ces objections : « Si en matière religieuse, a-t-il « dit, on supprime les articles organiques, on fait quelque « chose d'aussi radical, d'aussi exorbitant que si, en « matière civile, on supprimait le code civil... Le concordat « ne fut accepté qu'à la condition des articles organiques, « condition essentielle, inhérente, indivisible, parce que les « articles organiques contenaient les anciennes maximes « de l'Eglise française, et, en rattachant l'Eglise de France « à l'Eglise de Rome, on voulait l'y rattacher aux condi- « tions faites par Bossuet. Eh bien, savez-vous ce qui fut « fait pour donner aux articles organiques toute leur force ; « A cette époque les traités étaient votés par le Corps lé- « gislatif ; le concordat et les articles organiques furent « présentés le même jour et dans le même rapport, soumis « à la même discussion, votés au moyen d'un seul scrutin ; « et depuis, les articles organiques et le concordat ont « pris dans notre législation le titre qui suit : Lois du « concordat. On ne dit pas la loi du concordat ; on dit les « lois du concordat. » (*Moniteur* du 3 mai 1845.) — Dans la même discussion, M. Thiers répondit à ceux qui prétendaient que l'Eglise avait réclamé, protesté contre les articles organiques que « c'était un mensonge historique » Sans doute, ajouta-t-il, ces articles organiques ont déplu à la cour de Rome ; c'est tout naturel. « Les articles organiques ne contenaient que les opinions de Bossuet. Ils déplurent, on se plaignit, je le reconnais ; on ne protesta jamais. » Ainsi les articles organiques ont autant d'autorité que la convention même du 26 messidor an IX, et la procédure du recours pour abus qu'ils organisent ne peut être contestée au point de vue juridique. Mais elle peut l'être, et elle l'a justement été au point de vue politique. Les déclarations d'abus contre les ecclésiastiques du second ordre sont les

plus fréquentes. Celles contre les archevêques et évêques, qui ont été insérées au *Bulletin des lois* depuis l'an X sont au nombre de dix-huit : 1° contre l'évêque de Poitiers, 23 déc. 1820 ; 2° contre le cardinal-archevêque de Toulouse, 10 janv. 1825 ; 3° contre l'évêque de Moulins, 4 mars 1835 ; 4° contre l'archevêque de Paris, 21 mars 1837 ; 5° contre l'évêque de Clermont, 30 déc. 1838 ; 6° contre l'évêque de Châlons, 8 nov. 1843 ; 7° contre le cardinal-archevêque de Lyon, 9 mars 1845 ; 8° contre l'évêque de Moulins, 6 avr. 1857 ; 9° contre l'évêque de Poitiers, 30 mars 1861 ; 10° contre les archevêques de Tours, Cambrai et Rennes, et les évêques de Nantes, Orléans et Chartres, 15 août 1863 ; 11° contre l'évêque de Moulins, 8 fév. 1865 ; 12° contre le cardinal-archevêque de Besançon, 8 fév. 1865 ; 13° contre l'archevêque d'Aix, 16 mai 1879 ; 14° contre l'évêque de Grenoble, 15 déc. 1879 ; 15° contre les évêques d'Anncey, de Langres, de Viviers, d'Albi et de Valence, 28 avr. 1883 ; 16° contre l'évêque de Langres, 9 juin 1883 ; 17° contre l'évêque d'Angers, 31 mars 1884 ; 18° contre l'évêque de Pamiers, 12 fév. 1886.

II. Législation. — Les cas d'abus sont énumérés dans les art. 6 et 7 de la loi du 18 germinal. Ils sont au nombre de six. Nous allons les passer successivement en revue :

1° *L'usurpation ou l'excès de pouvoir.* Tout acte de l'autorité ecclésiastique fait contrairement aux dispositions de la loi qui limite son étendue est un excès de pouvoir. Il y a usurpation lorsque l'autorité spirituelle envahit le domaine du pouvoir temporel ou d'une autre autorité spirituelle. L'usurpation est donc un excès de pouvoir, mais la réciproque n'est pas exacte. Le conseil d'Etat a jugé que l'autorité ecclésiastique ne pouvait connaître de la validité d'un mariage sans usurper sur les droits de l'autorité judiciaire (décret du 14 juin 1810, aff. Massa). Il en serait de même de la décision épiscopale qui condamnerait à une amende. Mais pour que l'usurpation sur l'autorité temporelle donne lieu au recours pour abus, il faut que le supérieur spirituel ait agi en vertu du caractère ecclésiastique dont il est investi. Ainsi l'ordonnance d'un évêque qui statuerait sur la validité des élections d'un conseil de fabrique serait une entreprise de juridiction, mais ne rentrerait pas dans les cas d'abus prévus et déterminés par la loi du 18 germinal (ordonnance du 8 mars 1844). Ainsi encore, l'ordonnance d'un évêque qui, sur renvoi du préfet, prononcerait l'annulation de la concession viagère d'un banc dans une église ne donnerait pas lieu à un recours pour abus, parce que l'évêque aurait agi en pareil cas dans l'exercice des pouvoirs administratifs à lui délégués par l'autorité préfectorale et sous son contrôle (ordonnance du 16 déc. 1846). L'excès de pouvoir peut se manifester de bien des manières. Par exemple, l'ecclésiastique qui ferait en chaire la publication de choses étrangères au culte, sans en avoir reçu l'ordre du gouvernement, commettrait un excès de pouvoir (loi du 18 germinal, art. 53). Toute convocation à un concile ou synode non autorisé serait, pareillement, un excès de pouvoir et donnerait lieu, aux termes de l'art. 4 de la loi organique, à un recours pour abus.

2° *La contravention aux lois et règlements.* Tous les citoyens sont tenus d'observer les lois et règlements ; les ecclésiastiques qui y contreviennent par des actes étrangers au culte sont jugés par les tribunaux et passibles des peines de droit commun. Mais, par la nature même de leurs fonctions, ils vivent sous un régime particulier. Voilà pourquoi la contravention aux lois et règlements a été en outre placée parmi les causes de recours. Un ecclésiastique peut apprécier, critiquer une loi dans un écrit périodique, une brochure ou un livre. Il n'est soumis alors qu'à la législation relative à la presse. Mais s'il attaque la loi dans l'exercice du culte, dans un mandement, par exemple, il commet un abus, et son écrit peut être déféré au conseil d'Etat (La 4e déclaration d'abus ci-dessus indiquée contient une application de ce cas d'abus ; voir aussi les 5e, 9e, 11e et 12e déclarations). Lorsqu'un ministre du culte procède aux cérémonies religieuses d'un mariage, sans qu'il lui ait été justifié d'un acte de mariage préalablement reçu par les officiers de l'état civil, il est, d'après l'art. 199 du c. pén., passible d'une amende de 16 à 100 fr. Il y a donc, en pareil cas, délit et acte abusif. Mais les tribunaux correctionnels ne peuvent être saisis qu'en vertu du renvoi ordonné par le conseil d'Etat, et la jurisprudence du conseil d'Etat est fixée en ce sens que le renvoi à l'autorité judiciaire n'est ordonné que si le ministre des cultes a agi sciemment ; s'il est de bonne foi le conseil se borne à déclarer l'abus.

3° *L'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France.* On entend par ces mots canons reçus en France ceux qui ont été régulièrement publiés sur le territoire français, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau droit. Un exemple du cas d'abus que nous examinons se trouve dans la 8e décision ci-dessus mentionnée. La législation sur les cultes a pourvu les curés d'un titre inamovible. Or, dans la circonstance qui nous occupe, l'évêque avait violé les canons relatifs à l'inamovibilité des curés en exigeant, au moment de leur nomination, des démissions écrites qui les transformaient en simples desservants révocables *ad nutum.* Le recours pour abus n'est ouvert aux prêtres frappés de peines ecclésiastiques que s'il s'agit de peines de la discipline extérieure, telles que la déposition d'un curé inamovible, de l'interdiction *a sacris* contre un simple prêtre, de l'interdiction du port du costume ecclésiastique. Le conseil d'Etat, en pareil cas, n'apprécie que la régularité de la décision ; il se borne à examiner si les formes ont été observées, il évite avec soin de s'immiscer dans le fond, pour ne pas s'attribuer une partie de l'autorité spirituelle. Aussi, lorsque la déclaration d'abus est prononcée, lorsque, par exemple, une sentence de déposition est déclarée abusive, pour ne pas mêler le pouvoir temporel à l'action de l'autorité ecclésiastique, on admet que cette sentence conservera tous ses effets au point de vue spirituel, mais qu'elle n'en produira aucun dans le domaine temporel. Elle ne pourrait, par conséquent, pas être confirmée par le gouvernement, et le titulaire continuerait à avoir la jouissance de son traitement. S'il s'agissait d'une interdiction *a sacris* d'un simple prêtre irrégulièrement prononcée, la déclaration d'abus ne lui enlèverait aucune de ses conséquences, elle n'aurait que la valeur d'un blâme disciplinaire.

4° *L'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane.* Quelles sont les libertés de l'Eglise gallicane, et comment y peut-on porter atteinte ? Ces libertés, ainsi que le fait remarquer M. Dupin, n'ont point commencé par être rédigées en forme de charte ; elles sont nées avec le cours naturel des choses, des divers actes de résistance que nos pères ont successivement opposés aux usurpations du pouvoir spirituel et de la vigueur avec laquelle « les anciens Français se sont perpétuellement maintenus dans le droit d'empêcher que les papes n'entreprissent rien en ce royaume au préjudice de la disposition des anciens canons, si ce n'est au moins du consentement du roy et du peuple » (Dupuy). Elles ont été confirmées en 1268, dans la pragmatique sanction de saint Louis. En 1594, Pierre Pithou, avocat au parlement, en a donné une codification en 83 articles. Elles ont trouvé leur formule définitive dans la déclaration du clergé de France de 1682. Quelles étaient les doctrines que saint Louis, Pierre Pithou et le clergé de France assemblé en 1682 voulaient combattre ? Fleury les résume en ces termes : « Les doctrines ultramontaines que nous repoussons en France, sont, dit-il, les suivantes : 1° la puissance temporelle est subordonnée à la spirituelle, en sorte que les rois et souverains sont soumis, au moins indirectement, au jugement de l'Eglise, en ce qui concerne leur souveraineté, et peuvent en être privés s'ils s'en rendent indignes ; 2° toute l'autorité ecclésiastique réside principalement dans le pape qui en est la source ; en sorte que lui seul tient immédiatement son pouvoir de Dieu,

« les évêques le tiennent de lui et ne sont que ses vicaires; « c'est lui qui donne l'autorité même aux conciles univer- « sels; lui seul a le droit de décider les questions de « foi, et tous les fidèles doivent se soumettre aveuglément « à ses décisions, parce qu'elles sont infaillibles ; il peut « lui seul faire telles lois ecclésiastiques qu'il lui plaît, et « dispenser même sans cause de toutes celles qui sont faites. « Il ne rend compte de sa conduite qu'à Dieu ; il juge tous « les autres et n'est jugé par personne. » Le concile de Trente, en 1545, se montra favorable à ces doctrines. Le clergé français demanda que les décrets du concile fussent enregistrés par les Etats de Blois de 1579, et plus tard par les Etats de 1614. C'est alors que Pierre Pithou publia sur les libertés de l'Eglise gallicane ce livre qui, dit un auteur moderne, « obtint l'honneur inouï d'être accepté et appliqué comme une loi ». Les doctrines ultramontaines inquiétèrent Louis XIV. C'est pour les combattre que fut convoquée l'assemblée de 1682, composée d'évêques députés par le clergé de France. Cette assemblée, inspirée par Bossuet, rendit une déclaration qui est demeurée célèbre. « La déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclésiastique » prononçait: 1° que les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés, ni leurs sujets absous du serment de fidélité ; 2° que le concile général est au-dessus du pape ; 3° que l'autorité du pape est réglée par les canons des conciles et ne peut rien prononcer contre les règles et constitutions reçues dans l'Eglise gallicane ; 4° que les jugements du pape ne deviennent irréformables que par le consentement universel de l'Eglise. Elle fut consacrée par un édit du roi enregistré au parlement de Paris le 23 mars 1682, et confirmée par un arrêt du conseil rendu sous Louis XV, le 24 mai 1766, et par une déclaration royale de Louis XVI, du 7 juin 1777. La loi du 18 germinal an X s'est référée à la déclaration de 1682 dans la disposition de l'art. 6, et dans la disposition de l'art. 24 relatif à l'enseignement dans les séminaires. Depuis, un décret impérial du 25 fév. 1810 a déclaré *loi générale de l'empire* l'édit du mois de mars 1682. Enfin, le caractère de loi de l'Etat appartenant à la déclaration de 1682 a été reconnu plusieurs fois par l'autorité judiciaire comme par l'autorité administrative. Nous nous bornerons à citer l'arrêt de la cour royale de Paris du 5 déc. 1825, rendu dans l'affaire du *Courrier français*, et la discussion qui eut lieu à la Chambre des pairs les 18 et 19 janv. 1827, et à la suite de laquelle la pétition de M. de Montlosier fut renvoyée aux ministres. Ajoutons que le principe contenu dans l'art. 1er de la déclaration de 1682 a été confirmé par une déclaration solennelle des évêques de France, le 3 avr. 1826. — L'art. 1er de la loi du 18 germinal an X a consacré une des libertés de l'Eglise gallicane dans les termes suivants : « Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne peuvent être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution, sans autorisation du gouvernement. » Le décret du 28 fév. 1810 n'a exempté de l'autorité gouvernementale que les brefs de la pénitencerie qui concernent le for intérieur. Le conseil d'Etat a décidé, conformément à cette règle, qu'il y avait abus dans le fait de la publication d'un bref non enregistré, alors même que la publication n'aurait eu lieu que par pure inadvertance (ordonnance du 23 déc. 1820 contre l'évêque de Poitiers). Le cardinal-archevêque de Lyon, M. de Bonald, publia le 21 nov. 1844, un mandement portant condamnation du *Manuel du droit public ecclésiastique français*, de M. Dupin. Il y attaquait l'autorité de l'édit du mois de mars 1682, de la loi organique du 18 germinal an X et du décret du 26 fév. 1810. Il y donnait en même temps autorité et exécution à la bulle pontificale *Auctorem fidei*, du 28 août 1794, laquelle n'avait jamais été vérifiée ni reçue en France. Après un rapport très remarquable présenté au conseil d'Etat par M. Vivien, une ordonnance royale du 9 mars 1845 déclara qu'il y avait abus dans le mandement donné à Lyon, le 21 nov. 1844, par le cardinal-archevêque de Lyon. — Cependant le gouvernement de Juillet et les gouvernements qui l'ont suivi n'ont pas toujours tenu la main à l'exécution des dispositions de l'art. 1er de la loi de germinal. Il faut ajouter que, depuis le concordat, les actes du pouvoir exécutif portant réception de bulles d'institution d'évêques, ou d'autres actes de la cour de Rome, contiennent toujours la formule suivante: « Ladite bulle est reçue sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'elle renferme et qui sont ou pourraient être contraires à la constitution, aux lois de l'Etat, et aux franchises, libertés et maximes de l'Eglise gallicane. »

5° *Toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, ou en injures, ou en scandale public.* Ce cas d'abus est conçu dans les termes les plus larges. Déjà dans l'ancien régime, les dispositions du même genre étaient intentionnellement dépourvues de précision. Le clergé s'en étant plaint au roi Henri IV, en 1605, il lui fut répondu : « Les appellations comme d'abus ont toujours été reçues quand il y a contravention aux saints décrets, conciles et constitutions canoniques, ou bien entreprises sur l'autorité de Sa Majesté, les lois du royaume, droits, libertés de l'Eglise gallicane, ordonnances et arrêtés des parlements donnés en conséquence d'icelles ; et *pour ce, n'est pas possible de régler et définir plus particulièrement ce qui provient de causes si générales.* » Le conseil d'Etat pourrait donc s'autoriser des dispositions finales de l'art. 6 de la loi du 18 germinal an X pour intervenir à tout propos dans les actes du clergé ; mais il a tenu, au contraire, à observer en ces circonstances une très grande réserve. Ainsi, en ce qui concerne le refus de sépulture, il ne déclare qu'il y a abus que dans les cas où ce refus a été accompagné d'injures ou de scandale public. Cette jurisprudence résulte de nombreuses décisions (Voir ordonnances du 13 juin 1826, 16 déc. 1830, 28 mars 1831 et 30 déc. 1838). La dernière ordonnance que nous citons, celle du 30 déc. 1838, a été rendue à l'occasion des obsèques d'un ancien membre de l'Assemblée constituante, devenu pair de France après 1830, M. le comte de Montlosier, le célèbre auteur du *Mémoire à consulter* et de la *Dénonciation aux cours royales.* Cet indomptable adversaire de la compagnie de Jésus et du parti prêtre était mort à Clermont-Ferrand, le 9 déc. 1838, après avoir déclaré dans son testament qu'il avait vécu et qu'il mourait dans le sein de la religion catholique. A ses derniers moments il avait fait appeler un prêtre qui lui avait donné l'absolution. Mais l'évêque de Clermont était allé le voir ensuite, et avait exigé de lui une rétractation publique de ses écrits. Montlosier avait refusé. Quelques jours après, lorsque son corps fut présenté à l'Eglise, le clergé refusa de lui accorder la sépulture catholique. L'évêque, auquel la famille en référa, maintint le refus. Appel comme d'abus fut aussitôt interjeté au conseil d'Etat par le ministre des cultes. Le conseil statua en ces termes : « Vu toutes les pièces de l'instruction, desquelles il résulte que nonobstant le vœu exprimé par le comte de Montlosier jusqu'aux derniers moments de sa vie, et malgré les insistances réitérées de sa famille et de ses amis au moment de son décès, l'autorité ecclésiastique de Clermont s'est refusée à permettre, pour les dépouilles mortelles du défunt, l'accomplissement des cérémonies extérieures et publiques de la religion ; que le comte de Montlosier est mort dans la profession publique de la religion catholique, apostolique et romaine; qu'il avait demandé et reçu le sacrement de la pénitence ; et que le seul motif allégué pour ce refus a été que le comte de Montlosier n'aurait pas voulu donner devant témoins une rétractation écrite et destinée à la publicité; — Vu, etc. — Considérant que le refus de sépulture catholique fait par l'autorité ecclésiastique au comte de Montlosier, dans les circonstances

qui l'ont accompagné et qui sont constatées par l'instruction, constitue un procédé qui a dégénéré en oppression et en *scandale public*, et rentre dès lors dans les cas prévus par l'art. 6 de la loi du 18 germinal an X art. 1er : il y a abus dans le refus de sépulture catholique fait au comte de Montlosier. » — Le 24 oct. 1843, M. de Prilly, évêque de Châlons, attaqua dans un écrit publié par le journal *l'Univers*, l'université et ses doctrines, et menaça d'un refus des sacrements les enfants qui étaient élevés dans les établissements universitaires. Le conseil d'Etat, auquel cet écrit fut déféré, le considéra comme un acte de l'autorité ecclésiastique, parce que l'évêque n'avait pu menacer d'un refus de sacrements qu'en sa qualité d'évêque. Il regarda en outre cette menace comme un trouble arbitraire jeté dans les consciences et jugea que l'écrit contenait des imputations injurieuses aux membres du corps enseignant. La déclaration de M. de Prilly fut déclarée abusive par une ordonnance du 8 nov. 1843. La déclaration d'abus n'est pas prononcée en toute circonstance, bien que le refus de sacrement ait dégénéré en scandale public. En effet, dit M. de Cormenin, « les excuses du prêtre qui sont admises par le conseil d'Etat sont : en matière de sépulture, que le moribond aurait déclaré n'être pas croyant et qu'il aurait repoussé le prêtre avec injure (ordonnance du 13 juin 1827, aff. Gallais) ; en matière de confession, que le prêtre se serait retiré, sur le refus du mourant d'être ouï en confession ; en matière de communion, que le refusé se serait confessé à un autre curé, sans la permission du sien (ordonnance du 16 mars 1828, aff. Camps). »

6° *L'atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres.* Ce sixième et dernier cas d'abus est prévu par l'art. 7 de la loi du 18 germinal an X. On pourrait croire que cette disposition de loi sert à protéger les ministres contre les troubles apportés par les citoyens à l'exercice du culte. Mais le rapprochement de l'art. 7 de la loi de germinal et des art. 260 à 264 du c. pén. démontre qu'il s'agit surtout ici des troubles causés par des fonctionnaires publics qui abuseraient de leur autorité pour mettre des entraves à l'exercice du ministère ecclésiastique ou envahir le domaine spirituel. « Cette disposition, dit M. Ducrocq, démontre péremptoirement l'inexactitude de l'idée souvent émise, que le recours pour abus, dans la pensée du législateur de l'an X, serait exclusivement dirigé contre les ecclésiastiques, sans jamais être pour eux une protection. » Le recours pour abus ne concerne pas seulement le culte catholique ; il existe également pour les autres cultes reconnus par la loi. Les textes sur lesquels cette décision est fondée sont les suivants : « Le conseil d'Etat connaîtra de toutes les entreprises des ministres du culte et de toutes les dissensions qui pourront s'élever entre ses ministres (loi du 18 germinal an X, articles organiques des cultes protestants, art. 6). « Toutes entreprises des ministres du culte israélite, toutes discussions qui pourront s'élever entre les ministres, toute atteinte à l'exercice du culte et à la liberté garantie à ses ministres nous seront déférées en notre conseil d'Etat, sur le rapport de notre ministre des cultes, pour être par nous statué ce qu'il appartiendra (ordonnance du 25 mai 1844 portant règlement pour l'organisation du culte israélite, art. 55.) »

Il nous reste à indiquer la procédure qu'on doit suivre en matière d'abus. L'art. 6 de la loi du 18 germinal an X détermine la compétence. « Il y aura, dit-il, recours au *conseil d'Etat*, dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. » Les recours pour abus sont jugés par l'assemblée générale du conseil d'Etat (décr. régl. du 21 août 1872, art. 5, § 2), sur le rapport de la section de l'intérieur, justice instruction publique, cultes et beaux-arts (décr. régl., art. 6). Le recours peut être formé par le ministre des cultes, des fonctionnaires tels que les préfets, ou les commissaires de police, ou par les simples citoyens. Mais les fonctionnaires ou les particuliers ne peuvent pas saisir directement le conseil d'Etat ; ils doivent s'adresser au ministre des cultes qui saisit en leur nom le conseil d'Etat (loi du 18 germinal an X, art. 8). Les parties sont admises à produire des mémoires. La procédure devant l'assemblée générale du conseil a lieu sans frais, sans consultation obligatoire d'avocat au conseil, sans plaidoirie et sans publicité. La loi n'a pas fixé de délai pour exercer le recours comme d'abus. M. Batbie pense « que les parties ne seraient irrecevables qu'autant que l'on pourrait voir, dans la longueur du temps qu'elles ont tardé, une renonciation à l'exercice de leur action ; c'est, dit-il, une question de fait ». — En cas de refus pour abus au conseil d'Etat, on peut prévoir quatre hypothèses : 1° L'acte reproché au ministre du culte est un abus, mais n'est pas une infraction à la loi pénale. Alors le conseil d'Etat décide qu'il y a abus, et l'affaire est terminée. La déclaration d'abus équivaut à un blâme public. Quelquefois la suppression de l'écrit incriminé est ordonnée. 2° L'acte reproché au ministre du culte est tout à la fois un abus et une infraction à la loi pénale, crime ou délit. Dans cette hypothèse le conseil d'Etat peut, ou bien retenir l'affaire et la terminer administrativement, ou bien se dessaisir et renvoyer la procédure aux tribunaux. Avant le décret du 19 sept. 1870, on pouvait se demander s'il était permis de poursuivre directement l'ecclésiastique devant les tribunaux sans l'avoir déféré préalablement au conseil d'Etat pour abus. Les termes généraux de l'art. 1er du décret du 19 sept. 1870 indiquent que le gouvernement de la Défense nationale a voulu supprimer toute appréciation préalable du conseil d'Etat pouvant faire obstacle à une action, privée ou publique, de la compétence des tribunaux ordinaires. 3° Le fait reproché au ministre du culte constitue un crime ou un délit, mais ne rentre pas dans les cas d'abus, et il a été accompli dans l'exercice des fonctions sacerdotales. Dans cette hypothèse, les auteurs et la jurisprudence sont d'accord pour déclarer que le conseil d'Etat doit se dessaisir au profit des tribunaux ordinaires. 4° Enfin, le fait délictueux non constitutif d'abus a été accompli par le ministre du culte en dehors de ses fonctions sacerdotales. Dans ce cas il n'y a pas lieu à recours devant le conseil d'Etat (Cr. rej. 8 mai 1869, aff. abbé Constance ; Dalloz, *Recueil périodique*, 70, 1, 93.)

On vient de voir que l'appel comme d'abus a été pour les gouvernements de l'ancien régime un moyen d'arrêter les entreprises du clergé séculier contre les droits de la société civile. Les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution s'en sont également servis dans la même pensée. Mais si cette institution se comprenait dans l'ancien régime, avec le système politique qui, tout en reconnaissant deux puissances, chacune indépendante et souveraine dans sa sphère, l'Etat et l'Eglise, autorisait, selon la saisissante expression de M. Laurent, les rois très chrétiens et les parlements à mettre la main à l'encensoir, et faisait dire à Fénelon : « Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Eglise en France que le pape, » elle se comprend beaucoup moins au temps où nous sommes, alors que le gallicanisme n'est plus qu'un souvenir, que l'Eglise professe ouvertement les doctrines ultramontaines, que la déclaration de 1682 reste comme une lettre morte et que l'Etat, loin de mettre la main à l'encensoir, se renferme dans sa mission temporelle ; à une époque enfin où les pouvoirs publics inclinent de plus en plus vers le régime de la séparation. Aussi bien, M. de Cormenin avait-il raison sur le fond du débat quand il écrivait, il y a près de cinquante ans, dans sa *Défense de l'évêque de Clermont* : « Lorsqu'un peuple change la forme de son gouvernement, l'office du législateur consiste non seulement à faire des lois nouvelles qui s'adaptent à cette forme nouvelle, mais encore à abroger les anciennes qui ne s'y adaptent plus. » Il est bien certain que l'institution de l'appel comme d'abus ne s'adapte plus à la forme des gouvernements modernes, et surtout point à la forme du gouvernement républicain. Tout le monde est de cet

avis, le gouvernement et les gouvernés, et le clergé lui-même. Mais, parmi ceux qui ont la charge des destinées de la France, il est peu d'hommes qui se préoccupent d'abroger cette législation caduque, parce qu'il faudrait abolir du même coup le concordat et ce qui resterait de la loi organique de germinal, et parce que le gouvernement, les Chambres et le clergé hésitent également devant cette solution des difficultés qui existent entre l'Etat et les Eglises.

Lucien Delabrousse.

Bibl. : Ducrocq. *Cours de droit administratif*, Paris, 1881, 2 vol. in-8, t. I[er], tit. II, ch. II, sect. III. *Recours pour abus.* — Batbie, *Traité théorique et pratique de droit public et administratif;* Paris, 1885, 8 vol. in-8, t. II. — Du même, *Précis du cours de droit public et administratif;* Paris, 1885, 1 vol. in-8. — Du même, *Doctrine et jurisprudence en matière d'appel comme d'abus;* Paris, 1852, in-8. — Dupin, *Manuel du droit public ecclésiastique français ;* Paris, 1860, 5e édit. in-18. *Des appels comme d'abus.* — *Bulletin des lois.* — F. Laurent, *l'Église et l'État;* Paris 1865, 2 vol. in-8. — Du même, *l'Église et l'État depuis la Révolution;* Bruxelles, 1862, in-8. — Cormenin, *Droit administratif;* Paris, 1840, 2 vol. in-8, t. I[er], p. 237, note 5. — Du même, *Défense de l'évêque de Clermont;* Paris, 1839, in-16.

APPEL DE FONDS. L'*appel de fonds* est la décision prise par les administrateurs d'une société anonyme, par le gérant d'une société en commandite par actions... ou par le syndic, ou le liquidateur d'une société par actions quelconque, dont les titres ne sont que partiellement libérés, de faire verser par les actionnaires le complément ou une fraction du complément de la valeur nominale des actions. Les *appels de fonds* sont portés à la connaissance des actionnaires par les journaux d'annonces légales. La publication doit indiquer la date, le lieu et le montant du versement à faire. Tous les actionnaires, sans exception, sont tenus de s'y conformer, car — nous l'avons plus longuement expliqué au mot *actionnaire* — le propriétaire d'une action non entièrement libérée est toujours débiteur vis-à-vis de sa société, ou des créanciers de cette société, des sommes restant à verser pour compléter la valeur nominale du titre. Quand un actionnaire ne répond pas à l'*appel de fonds* publié dans les formes prescrites par les statuts sociaux, le conseil ou le liquidateur peut prendre à son égard toute mesure de droit jugée nécessaire : vente du titre, poursuites civiles, etc...

Edmond Théry.

APPEL DES CAUSES. A l'ouverture de l'audience, l'huissier de service, sur l'injonction du président, procède à un appel général des causes venant en ordre utile pour être jugées. Ces causes sont appelées par rang d'ancienneté, sur le rôle de la chambre à laquelle elles ont été distribuées, ou sur le placet de la partie poursuivante. En principe toute affaire appelée est retenue : c'est donc à ce moment que les parties ou leurs conseils doivent, s'il y a lieu, solliciter la faveur d'une remise. Chaque cause est ensuite appelée à part, au fur et à mesure de l'expédition des affaires : le président accorde la parole à l'avocat qui se présente, et celui-ci développe ses conclusions. Sauf en matière criminelle, correctionnelle ou de simple police, l'huissier audiencier a droit pour chaque appel à un émolument fixé par les tarifs et variant suivant les juridictions. Pour la distribution des affaires V. Rôle.

C. Cheuvreux.

APPEL NOMINAL. I. Législation. — Il a pour objet de constater quels sont les membres présents et absents d'une assemblée. Il y est procédé dans les assemblées électorales, dans les conseils municipaux, d'arrondissement et généraux, et surtout dans les assemblées parlementaires. — *Assemblées électorales.* Aux termes des art. 21 et 24 du décret réglementaire du 2 fév. 1852, relatif aux élections pour le Corps législatif (actuellement pour la Chambre des députés), les électeurs sont appelés successivement par ordre alphabétique ; l'appel étant terminé, il est procédé au réappel de tous ceux qui n'ont pas voté. Cette règle s'applique également aux élections pour les conseils généraux. Lors de la discussion de la loi du 10 août 1871 à l'Assemblée nationale, le rapporteur a déclaré, en effet, que les élections se feraient exactement comme par le passé, et que le décret de 1852 continuait de régir la matière. Il en est ainsi également pour les élections des conseils d'arrondissement. Mais la loi du 2 août 1875 relative à l'élection des sénateurs, et la loi du 5 avr. 1884 relative aux conseils municipaux, ne mentionnent plus l'obligation de l'appel et du réappel des électeurs. Aux termes de la loi du 2 août 1875, tout électeur muni de sa lettre de convocation peut prendre part à l'élection pour les sénateurs, et, d'après la loi du 5 avr. 1884, tout électeur présent à l'assemblée, inscrit sur la liste électorale ou porteur d'une décision du juge de paix ordonnant son inscription, ou d'un arrêt de la cour de cassation annulant un jugement qui avait prononcé sa radiation, doit être admis à voter tant que le scrutin n'a pas été déclaré clos. Ajoutons que, dans la pratique, pour les élections législatives, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, peu d'électeurs se présentent au moment de l'ouverture du scrutin et qu'il n'y a presque jamais ni appel ni réappel. Cette double formalité n'est pas de rigueur ; elle n'a été inscrite dans le décret que pour faciliter aux électeurs les moyens de voter. Le Corps législatif a décidé (20 nov. 1863, élection de M. Roulleaux-Dugage, élection de M. Eugène Pereire) que, si le vote a été libre et si le scrutin a été ouvert aussi longtemps qu'il le devait être, l'omission de l'appel et du réappel ne saurait vicier une élection. — *Conseils municipaux, d'arrondissement et généraux.* L'art. 50 de la loi du 5 avr. 1884 dispose : « Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. Quand, après deux convocations successives, à trois jours au moins d'intervalle et dûment constatées, le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la troisième convocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents. » Dans les conseils municipaux des grandes villes, il faut quelquefois recourir à l'appel nominal pour l'exécution des prescriptions de l'art. 50. En effet, la jurisprudence du conseil d'Etat considère comme assistant à la séance les membres qui, bien que présents, s'abstiennent de voter. Les conseils municipaux des grandes villes doivent également recourir à l'appel nominal lorsque, conformément aux dispositions de l'art. 6 de la loi du 9 déc. 1884 relative à l'organisation du Sénat et aux élections des sénateurs, ils sont appelés à élire des délégués pour les élections sénatoriales. Il peut être procédé à l'appel nominal dans les conseils d'arrondissement lorsque, conformément à la loi du 23 juil. 1870, ces assemblées procèdent à l'élection du président, des vice-présidents et des secrétaires, ou bien lorsqu'elles prennent des délibérations et émettent des avis sur les matières énumérées dans la loi du 10 mai 1838. L'art. 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux porte que le conseil général ne peut délibérer si la moitié plus un des membres dont il doit être composé n'est présente. Il y a donc lieu, dans certains cas, de faire constater les présences par un appel nominal.

L'appel nominal est fréquemment employé dans les assemblées parlementaires. Il sert surtout à éliminer le vote des absents. Les règlements de l'Assemblée constituante de 1848 et de l'Assemblée législative de 1849 ne prévoyaient l'appel nominal que dans le cas d'un scrutin secret. L'art. 57 du règlement du Sénat a été rédigé conformément à ces idées. « En cas de *scrutin secret*, dit-il, si l'appel nominal est réclamé, le Sénat prononce par assis et levé, sans débats. » Néanmoins, les présidents des anciennes assemblées ont reçu quelquefois des demandes d'appel nominal en cas de scrutin public (séances de l'Assemblée nationale des 21 mars, 20 avr. et 2 mai 1849). Mais ces décisions n'ont point fait jurisprudence. Des décisions nombreuses et récentes établissent, au contraire, que, lorsque le règlement ne prévoit l'appel nominal que pour

le scrutin secret, l'appel nominal ne peut être admis pour le scrutin public (séances de l'Assemblée nationale des 16 oct 1848, 24 mai 1873, 29 janv. 1875, 12 juil. 1875, 21 déc. 1875). Le règlement de la Chambre des députés est plus large sur ce point que celui du Sénat et des assemblées de la deuxième République. Il dispose dans son art. 88 : « En cas de *scrutin public ou de scrutin secret*, si l'appel nominal est réclamé, la Chambre prononce sans débats. » L'appel nominal doit être réclamé au même moment que le scrutin public ou le scrutin secret. L'usage veut, lorsqu'une assemblée procède pour la première fois à un appel nominal, que le président tire au sort, dans un code, la lettre par laquelle devra commencer l'appel ; le second appel nominal commence par la lettre suivante, et ainsi de suite. — L'appel nominal est fait par l'un des secrétaires. Il est suivi immédiatement d'un réappel pour les membres qui n'ont pas encore voté. Lorsque le scrutin public ou le scrutin secret est valable, les résultats du vote et ceux de l'appel se confondent ; la publication des noms des membres qui ont répondu à l'appel est donc obligatoire. Mais lorsque le scrutin public ou le scrutin secret est annulé pour défaut de *quorum*, les noms des présents et ceux des absents sont simplement publiés au *Journal officiel* sans indication de la manière dont chacun a voté. Les appels nominaux servent aussi à constater les absences sans congé des sénateurs ou des députés.

II. Histoire. — Les appels nominaux les plus célèbres sont ceux qui ont eu lieu, en 1793, lors du procès de Louis XVI. La Convention, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, avait décidé que les questions seraient posées dans l'ordre suivant : *Première question*. Louis est-il coupable ? — *Seconde question*. Quelle que soit la décision, sera-t-elle soumise à la ratification du peuple ? — *Troisième question*. Quelle peine Louis a-t-il encourue ? Le vote sur la première question eut lieu le 15 janv. par appel nominal. Louis fut déclaré coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat par 683 voix. L'appel nominal fit connaître, en outre, que huit membres étaient absents par maladie, que vingt étaient absents par commission de l'assemblée, enfin que trente-sept avaient motivé leur opinion. Le vote sur la deuxième question donna les résultats suivants :

Pour la ratification par le peuple........	283 voix
Contre — —	424 —

Il résultait, en outre, de l'appel nominal que neuf membres étaient absents pour cause de maladie, que huit membres avaient refusé de voter et que onze membres avaient motivé leur opinion. Les 16 et 17 janv. eut lieu un troisième vote sur cette question : Quelle peine sera infligée à Louis ? L'appel nominal commença par le dép. de la Haute-Garonne. La Convention nationale était composée de 749 membres, sur lesquels 15 se trouvaient absents par commission, 7 par maladie, 1 sans cause et censuré, et 5 non votants, en tout 28. Le nombre des votants était donc 721 et la majorité absolue 361. Avaient voté :

Pour les fers, la détention, le bannissement, la réclusion ou la mort conditionnelle............	334
Pour la mort sans condition............	387

Enfin, le 19 janv., un quatrième vote eut lieu sur la question : sera-t-il sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet ? L'appel nominal donna les résultats suivants :

Sur 749 députés à la Convention......		749
1 était décédé....................	1	
1 avait donné sa démission..........	1	
1 s'était récusé..................	1	
1 avait donné un vote conditionnel et nul	1	
9 avaient refusé de voter...........	9	
21 étaient absents pour cause de maladie.	21	
17 étaient absents par commission......	17	
8 étaient absents sans cause connue et étaient censurés au procès-verbal.....	8	
Total..................	59	
Restaient 690 votants................		690
La majorité absolue était de..........		346
Avaient voté pour le sursis...........	310	
Avaient voté contre le sursis.........	380	

En conséquence de ce vote, le président proclama, au nom de la Convention nationale, qu'il ne serait point sursis au jugement de Louis Capet.

Le 19 brumaire de l'an VIII un autre vote par appel nominal également fameux eut lieu à l'Orangerie de Saint-Cloud. Emile Gaudin, l'un des conjurés, avait proposé, dès le début de la séance des Cinq-Cents, de nommer une commission « pour faire un rapport sur la situation de la République et sur les moyens de la sauver ». Mais le patriote Delbrel monta aussitôt à la tribune : « Oui, représentants du peuple, s'écria-t-il, de grands dangers menacent la République ; mais ceux qui veulent la détruire sont ceux mêmes qui, sous prétexte de la sauver, veulent changer la forme du gouvernement existant... Nous voulons la constitution ou la mort ! Les baïonnettes ne nous effraient pas : nous sommes libres ici ! Je demande que tous les membres du conseil appelés individuellement renouvellent à l'instant le serment à la constitution de l'an III. » Les cris de : Vive la constitution ! A bas les dictateurs ! partirent de tous les bancs de l'assemblée. La proposition de Delbrel fut adoptée d'enthousiasme. Le procès-verbal officiel de la séance arrangé après coup par les conjurés et qui ne mentionne ni les paroles de Delbrel, ni l'accueil qu'elles reçurent de l'assemblée, ajoute : « La proposition de l'appel nominal pour la prestation du serment civique est mise aux voix et adoptée. Les membres appelés prêtent successivement à la tribune le serment dont la formule a été décrétée par la loi de thermidor dernier. Il résulte de l'appel nominal que les membres du conseil sont réunis en très grande majorité, etc. » Cet appel nominal fut considéré comme une irréparable faute. Il permit à Bonaparte de se remettre de la première alarme, et à Sieyès et à Lucien, qui présidait les Cinq-Cents, de préparer l'envahissement de l'assemblée

Cinquante-deux ans plus tard, un autre appel nominal eut lieu dans des circonstances également tragiques. C'était le 2 déc. 1851. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, venait de faire le coup d'Etat. Après avoir prononcé la déchéance du chef du pouvoir exécutif et pris les mesures que commandaient les circonstances, l'Assemblée nationale, réunie à la mairie du Xe arrondissement, avait été cernée par la troupe et ses membres avaient été conduits entre deux haies de soldats à la caserne du quai d'Orsay. Le procès-verbal qui relate ces faits et qui a été publié le 16 déc. dans l'*Indépendance belge* ajoute : « Tous les représentants entrent dans la cour de la caserne et on referme la porte sur eux. Il est trois heures vingt minutes. Sur la proposition d'un membre, on procède, dans la cour même, à l'appel nominal qui constate la présence de deux cent vingt membres, dont les noms suivent... » L'histoire a enregistré les noms de ces deux cent vingt représentants du peuple qui essayèrent vainement de combattre le coup d'Etat par les moyens légaux. Peut-être s'ils eussent été plus pressés d'agir que de discuter et de décréter, le signal de la résistance fût-il parti de la mairie du Xe arrondissement et la conspiration eût-elle été vaincue. L'histoire des quinze dernières années mentionne plusieurs votes par appel nominal. Nous rappellerons entre autres le vote de l'amendement de M. Antonin Lefèvre-Pontalis relatif au scrutin d'arrondissement uninominal. La commission de l'Assemblée nationale chargée de rédiger le projet de loi sur les élections à la Chambre des députés avait maintenu le scrutin de liste. Mais la droite presque tout entière, et avec elle le cabinet que présidait M. Buffet, et où M. Dufaure occupait le ministère de la justice, tenaient pour le scrutin uninominal. Une longue et ardente discussion s'engagea, les 10 et 11 nov. 1875, à ce sujet. Au moment de voter, et pour permettre aux indécis de s'affranchir de toutes les considérations d'influences ou d'amitié, la gauche déposa une demande de scrutin

secret. L'appel nominal fut ensuite demandé et ordonné par un vote de l'assemblée. Le vote eut lieu, conformément aux dispositions de l'art. 57 du règlement. L'appel nominal commença par la lettre L. Il était près de huit heures. A dix heures, il fut procédé à un dernier réappel des membres qui n'avaient pas pris part au vote. Le scrutin fut fermé à dix heures cinq minutes et le résultat de l'opération remis à dix heures vingt minutes au président, M. d'Audiffret-Pasquier, qui le proclama en ces termes :

Nombre de votants	683
Majorité absolue	342
Pour l'adoption	357
Contre	326

L'Assemblée nationale a adopté.

Un autre vote par appel nominal fut celui qui eut lieu, le 19 mai 1881, à la Chambre des députés, à l'occasion de la discussion de la proposition de M. Bardoux relative au rétablissement du scrutin de liste. Après un discours de M. Gambetta, qui avait quitté le fauteuil de la présidence pour prendre part au débat, les adversaires du scrutin de liste déposèrent une demande de scrutin secret et d'appel nominal entre les mains du président. L'assemblée, consultée, ordonna que le vote aurait lieu par appel nominal. L'appel commença par la lettre N. Le scrutin fut ouvert à cinq heures moins un quart. Après un premier réappel, il fut procédé à un deuxième réappel qui se termina à six heures un quart. Lorsque le résultat du dépouillement du scrutin lui fut remis, M. Brisson, vice-président, qui présidait la séance, le proclama en ces termes :

Nombre des votants	478
Majorité absolue	240
Pour l'adoption	243
Contre	235

« La Chambre des députés passe à la discussion des articles. » (Une assez vive agitation succède, dit le *Journal officiel*, à la proclamation du résultat du scrutin. Des applaudissements éclatent dans diverses parties de l'assemblée).

L'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République, le 30 janv. 1879 et sa réélection, le 28 déc. 1885, ont eu lieu également par appel nominal. Voici en quels termes MM. Jules Poudra et Eugène Pierre rendent compte, dans le *Supplément du Traité pratique de droit parlementaire*, de l'élection du 30 janv. 1879 : « Le scrutin eut lieu par appel nominal et ne fut marqué que par un seul incident. Au moment où M. Dufaure se présenta à la tribune pour voter, une double salve d'applaudissements partit des bancs du centre et de la gauche. Commencé à cinq heures cinq minutes, l'appel nominal fut terminé à six heures trente-cinq minutes. Un réappel eut lieu immédiatement. A six heures cinquante minutes, le président déclara le scrutin clos. Les secrétaires firent le compte des bulletins de vote et des boules de contrôle. Les bulletins de vote furent ensuite répartis entre les douze tables de scrutateurs installés dans une salle voisine de la salle des séances. A sept heures quarante minutes, M. le président Martel se leva et proclama en ces termes le résultat du scrutin : « Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	713
Bulletins blancs ou nuls	44
Suffrages exprimés	670
Majorité absolue	336
Ont obtenu :	
M. Jules Grévy	563 suffrages
M. le général Chanzy	99 —

« M. Jules Grévy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de la République française pour sept années. » (Des applaudissements prolongés se firent entendre à gauche et au centre).

Le *Journal officiel* s'exprime ainsi au sujet du vote du 28 déc. 1885 : « *M. le président*. Il va être tiré au sort pour désigner la lettre par laquelle commencera l'appel nominal. (Le sort désigne la lettre L.) *M. le président*. Le scrutin est ouvert (Vifs applaudissements à gauche). A deux heures moins vingt-cinq minutes, il est procédé au scrutin à la tribune sur appel nominal. A trois heures et demie, il est procédé au réappel en commençant par la lettre L. Cette opération se termine à trois heures quarante-cinq minutes. *M. le président*. Le scrutin est clos. Il va être procédé au dépouillement du scrutin. La séance sera suspendue jusqu'à la fin de cette opération (MM. les scrutateurs se retirent dans une salle voisine pour procéder au dépouillement des votes). M. Le Royer remonte au fauteuil de la présidence à cinq heures moins vingt minutes. *M. le président*. La séance est reprise. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du président de la République (Mouvement général d'attention).

Nombre des votants	589
Bulletins blancs ou nuls	13
Suffrages exprimés	576
Majorité absolue	289
Ont obtenu :	
M. Jules Grévy	457 suffrages

(Applaudissements répétés à gauche et au centre. Vive la République !)

Henri Brisson	68 suffrages
De Freycinet	14 —
Anatole de la Forge	10 —
Voix diverses	27 —

« M. Jules Grévy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame président de la République française pour sept ans, à partir du 31 janv. 1886. (Les membres siégeant à gauche et au centre se lèvent en applaudissant et en faisant entendre le cri répété de : Vive la République !) — *M. le président*. La session de l'Assemblée nationale est close. » Il convient de faire remarquer que la plupart des membres de la droite de l'assemblée se sont abstenus de prendre part à ce vote.

Lucien Delabrousse.

Bibl. : Léon Morgand, *la Loi municipale*; Paris, 1884, 2 vol. in-8, t. 1, pp. 278-279. — Jules Poudra et Eugène Pierre, *Traité pratique de droit parlementaire*; Paris, 1879-1880, 2 vol. in-8, nos 285-288, 923, 1400-1405. — *Le Procès de Louis XVI*; Paris, l'an III, 9 vol. in-8, t. V des *Opinions*. — Eugène Tenot, *Paris en décembre 1851*; Paris, 1868, in-18. — Victor Schœlcher, *Histoire des crimes du 2 Décembre*; Bruxelles, 1852. 2 vol. in-16, t. I, pp. 140 et suiv. — *Journal officiel* des 12 nov. 1875. 20 mai 1881, 31 janv. 1879 et 29 déc. 1885.

APPELANT (Hist. du Jansénisme) (V. Jansénisme et Bulle Unigenitus).

APPELET (V. Aplet).

APPELLATIONS ECCLÉSIASTIQUES. Dès l'établissement du système hiérarchique dans l'Eglise, les évêques furent investis de la plénitude de la juridiction dans leur diocèse. Aucune récusation personnelle ne pouvait leur être opposée ; et il ne pouvait s'agir alors ni de *réserves*, ni *d'exceptions*, ni d'*exemptions privilégiées*. Dans toutes les affaires importantes, ils se faisaient assister par les prêtres et les diacres ; mais les jugements étaient rendus par eux et ils étaient sans appel. — Ce fut le concile de Nicée (325) qui ouvrit, pour certains cas, la première voie de recours contre les sentences épiscopales ; il statua qu'elles pourraient être déférées aux synodes provinciaux ; mais, comme il ordonnait que toutes les causes fussent terminées dans la province où elles se seraient produites, il semble avoir interdit toute autre espèce d'appel. Il avait prescrit, en outre, de tenir des synodes provinciaux deux fois par an. Cette dernière disposition cessa bientôt d'être strictement observée, et les synodes se réunirent d'une manière trop irrégulière pour assurer une prompte solution des litiges. Alors les archevêques, qui devaient présider les conciles de leur province, trouvèrent expédient de s'arro-

ger la juridiction des appels. Quand la procédure ecclésiastique reçut sa complète organisation, ils établirent au siège métropolitain des officialités, non seulement pour les affaires de leur propre diocèse, mais pour celles qui venaient, sur appel, des diocèses de ceux que l'on commençait à appeler leurs suffragants; et ils se prirent à traiter ceux-ci comme leurs justiciables. Les évêques, naturellement, cherchèrent un secours contre cette domination, qui leur semblait d'autant plus oppressive qu'elle était plus voisine et plus constante; ils le trouvèrent auprès de la papauté. Les évêques de Rome s'empressèrent de profiter du moyen qui leur était si avantageusement offert de s'emparer de la juridiction suprême de l'Eglise.

Le principe de l'*appel au pape*, en faveur des évêques, même contre les synodes provinciaux, fut admis par le concile de Sardique (347); mais les Orientaux ont toujours protesté contre ce concile, auquel ils avaient refusé d'assister. L'Eglise d'Afrique réprouva énergiquement et longtemps ce qu'elle nommait *les appellations d'outre-mer;* elle ne finit par céder que sous la pression des empereurs et le péril de l'invasion vandale. Cependant, les causes qui établirent la souveraineté du siège de Rome sur toutes les églises devaient concourir à lui conférer la suprême juridiction, et à faire de cette juridiction même un moyen irrésistible de conquérir et d'exercer tous les autres attributs de la suprématie. Ce résultat fut hâté par le succès des *Fausses Décrétales*. Elles reconnaissaient et maintenaient, tout en les présentant comme établis dès le IIe siècle, les divers degrés de juridiction des évêques, des archevêques, des primats et des patriarches; mais elles autorisaient tous les fidèles à s'adresser directement au pape. En conséquence, les papes prétendirent juger toutes les causes et exercer la *prévention* sur les *ordinaires*, dans la juridiction contentieuse, comme dans la collation des bénéfices. Non seulement ils reçurent tous les appels qui leur étaient adressés contre les sentences des archevêques et des primats, mais ils attirèrent tous ceux qu'on voulait bien porter devant eux, *omisso medio*, contre les décisions des évêques eux-mêmes et de leurs officialités; ils finirent même par évoquer les causes, à l'occasion des appels sur interlocutoire, et par statuer sur le fond, en première instance. — En même temps qu'elle désorganisait ainsi la juridiction épiscopale, la papauté trouva le moyen de la supprimer complètement en une portion très importante de l'Eglise. Pour l'accomplissement de ses desseins, il lui fallait dans tous les pays une milice dévouée, identifiant sa cause avec celle de Rome, dépendant exclusivement d'elle et, pour cela, *exempte*, affranchie de l'autorité et de la juridiction des clergés nationaux; elle trouva cette milice dans les ordres monastiques. Jusqu'au Xe siècle, les moines étaient restés soumis à l'ordinaire. La première innovation vraiment notable qui fut introduite dans ce régime fut le fait d'un laïque. En fondant l'abbaye de Cluny (910), pour préparer la réforme des couvents de ses domaines, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, plaça le nouvel établissement sous l'autorité immédiate du pape. Les abbés en conclurent qu'ils étaient affranchis de la juridiction de l'ordinaire; ils maintinrent et firent prévaloir cette prétention, que le pape Agapet II confirma en 946. La congrégation de Cluny prit rapidement un grand développement; elle finit par s'affilier en diverses contrées deux mille maisons. Le précédent créé pour elle reçut ainsi une portée considérable. C'était, de plus, un exemple que les papes s'attachèrent à généraliser, à mesure que l'occasion leur en fut offerte, dans les constitutions données aux ordres militaires et aux quatre grands ordres mendiants. Dans la suite, des exemptions analogues furent attribuées à des ordres et à des congrégations d'importance secondaire. Leurs supérieurs furent investis d'une autorité quasi épiscopale, mais subordonnée en dernier ressort à la juridiction de Rome.

Cette double évolution n'eut pas seulement pour effet d'étendre l'autorité des papes, elle ouvrit pour eux, pour la Curie, pour les juristes et pour la ville de Rome une source très abondante de profits. Non seulement des redevances étaient perçues pour les exemptions; mais la cour de Rome se trouva pourvue chaque année d'un millier de procès qui, d'ordinaire, retenaient les plaideurs fort longtemps, remplissant les hôtelleries et même les cimetières. Or, les papes s'étaient arrogé la collation des bénéfices dont les titulaires étaient décédés à Rome ou à la distance de deux journées. Parfois aussi, comme dans la fable, les plaideurs qui se disputaient un siège épiscopal, une abbaye ou une prébende, voyaient le pape les déclarer indignes tous deux et adjuger à un troisième, son favori, l'objet du litige. Le troisième concile de Latran (1179), le quatrième (1215) et le concile de Bâle, en sa vingtième session (1435), décrétèrent diverses mesures contre les abus de cette juridiction; en définitive, c'était reconnaître le droit que d'en régler l'exercice.

L'Eglise de France, autrefois si jalouse de ses franchises, n'a jamais contesté le principe de l'appel au pape; mais elle s'attacha à restreindre cette juridiction à la mesure et aux conditions déterminées par le concile de Bâle. Le décret *De causis*, rendu par ce concile, avait été inséré dans la pragmatique sanction de 1438; il fut reproduit dans le Concordat de 1516, avec une addition inspirée par l'esprit gallican. Ainsi s'établit un régime dont voici les dispositions principales : Les évocations en cour de Rome sont interdites; toutes les appellations doivent être relevées au supérieur immédiat, sans jamais recourir plus haut, *omisso medio*, fût-ce au pape; toutes les causes ecclésiastiques, à la réserve des *causes majeures* et des *causes des élections des chefs d'ordres et des cathédrales*, doivent être jugées par les juges du royaume. Les lois ne permettent pas que les sujets plaident hors du royaume; c'est pourquoi, dans les causes spéciales qui doivent être portées devant lui, le pape ne juge pas lui-même; il doit nommer des juges commissaires, constitués en dignité, naturels français et qui ne soient pas trop éloignés du domicile des parties. — Ces règles peuvent encore trouver leur application aujourd'hui. Le mot *juridiction* a été écarté, avec intention, de la loi du 18 germinal, an X; mais l'omission du nom n'implique nullement la suppression de la juridiction. Ce fait est expressément constaté par Portalis, en son *rapport sur les articles organiques* : « Les archevêques ou métropolitains sont supérieurs aux évêques; ils jugent, en cas de recours ou d'appel, les causes qui leur sont portées des différents diocèses qui composent l'arrondissement ecclésiastique. Si l'on croit avoir à se plaindre du jugement porté par l'archevêque ou le métropolitain, on peut recourir au pape, qui prononce dans *les formes fixées par nos usages*. Le recours au pape n'avait pas besoin d'être exprimé dans une loi particulière à l'Eglise de France. Ce recours appartient à la discipline générale qui régit le corps entier de l'Eglise ». (*Discours et rapports*, p. 232.) — Pour les ordres religieux que le système des *exemptions* avait soustraits à la juridiction des évêques, il y avait plusieurs degrés de plaintes ou d'appellations : du supérieur particulier de chaque maison au provincial; du provincial au général de tout l'ordre et enfin du général au pape (Fleury, *Institution au droit ecclésiastique*, t. II). L'art. 10 de la loi du 18 germinal an X abolit tout privilège portant exemption ou attribution de juridiction épiscopale.

Contre les actes et les sentences des papes deux moyens de recours ont été imaginés et tentés sans succès : 1° Appel au pape mieux informé ou mieux conseillé, *A sede ad sanctam sedem;* 2° Appel au futur concile général, *ad futurum generale concilium*. En théorie, la légitimité de ces moyens pouvait être défendue à l'époque où le dogme de l'infaillibilité des papes n'était pas encore défini; elle pourrait même l'être encore aujour-

d'hui, pour certains cas, en vertu de la distinction entre les matières de fait et les matières de foi. En pratique, ces recours, que les notaires apostoliques refusaient de recevoir, n'ont jamais abouti à un acte de réformation ; ils n'ont servi que, comme excuse, pour décharger la conscience catholique du remords d'insoumission envers le Saint-Siège, et comme moyen de différer et finalement, à l'aide d'une *protestation de nullité*, de refuser l'obéissance, dans les cas et dans les pays où le pape manquait de la force nécessaire pour l'obtenir par contrainte. La marche suivie dans ces conditions est indiquée par les actes du chapitre de l'Eglise de Paris en 1501. Ce chapitre fait un appel au pape mieux informé, il y joint une protestation de nullité et un recours au roi, comme gardien des franchises et des immunités de l'Eglise gallicane. Dans la querelle du jansénisme, il se fit un grand nombre d'actes d'appel, tant au pape mieux conseillé qu'au futur concile général. Avant les jansénistes, les réformateurs du XVI[e] siècle avaient appelé au concile; au moyen âge, Philippe le Bel s'était servi de ce moyen contre Boniface VIII. Le 13 av. 1303, dans l'assemblée des Etats généraux, ce roi fit lire un appel à un concile général et à un pape futur, véritable et légitime. Le clergé, la noblesse, les communes, toutes les corporations, les universités, les ordres monastiques, à l'exception de celui de Citeaux, adhérèrent à cet acte. Il y eut de nombreuses protestations de ce genre à l'époque des conciles de Pise, de Constance et de Bâle.

En l'histoire des appels et des dénonciations au futur concile général, on confond, d'ordinaire, deux situations pourtant fort différentes : d'une part. le concile statuant, au degré le plus élevé de la juridiction ecclésiastique, sur les sentences rendues par le pape ; d'autre part, le concile jugeant en première et dernière instance les actes et la personne du pape et pourvoyant à la réforme de l'Eglise dans son chef comme dans ses membres. La présente notice ne concerne que la première de ces compétences. Nous traiterons de l'autre aux mots CONCILE, PAPAUTÉ ; mais nous concluons sur la première partie, en constatant que les conciles généraux, ne se réunissant qu'à des intervalles très éloignés et à des époques absolument indéterminées, ne pouvant d'ailleurs, selon une coutume établie de bonne heure, être convoqués que par le pape, manquaient des principales conditions nécessaires pour exercer régulièrement la juridiction qu'on aurait voulu leur attribuer en suprême instance. On n'aurait pu trouver auprès d'eux qu'une voie de recours extraordinairement intermittente ; cette voie n'a jamais abouti à rien.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : L. DU BOIS, *Maximes du droit canonique de France* annotées par Denis SIMON ; Paris, 1693. — FLEURY, *Institution au droit ecclésiastique* ; Paris, 1730. — M. ***, conseiller au présidial d'Orléans, *Traité de la juridiction des officiaux* ; Paris, 1769. — PORTALIS, *Discours et rapports* ; Paris, 1845.

APPELLE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaux, cant. de Puy-Laurens ; 185 hab.

APPELTAUER (Ignace), né en 1769, mort le 20 janv. 1821 à Vienne, où il fut professeur de mathématiques à l'université, a publié des *Elementa Mathescos* (1814-1817), traduits depuis en allemand par J. Fux ; Vienne, 1835. T.

APPENAI-sous-BELLÊME. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême ; 542 hab.

APPENANS Com. du dép. du Doubs, arr. de Beaume-les-Dames, cant. de l'Isle-sur-Doubs ; 283 hab.

APPENDICE (Bot.). En organographie végétale, on appelle *appendice* tout organe porté par l'*axe* (V. ce mot) ; le plus souvent, ce nom s'applique aux feuilles ou à leurs dérivés. Les appendices n'ont ordinairement qu'une existence transitoire ; malgré leur haute importance physiologique, ils peuvent même faire complètement défaut sans que la vie du végétal en soit compromise. — On donne encore le nom d'*appendice* à toute partie accessoire faisant saillie à la surface de divers organes. Le calice de la violette est appendiculé, c.-à-d. que chacun de ses sépales porte un prolongement particulier. La corolle des *Silenes* est également appendiculée, chacun des pétales présentant un appendice ou *lamelle*, qui semble être la continuation de l'onglet ; dans la fleur entière, les lamelles forment, par leur réunion, une sorte de couronne qui circonscrit l'orifice du tube de la corolle. Une semblable couronne de lamelles appendiculaires se voit encore dans la fleur du Laurier-Rose. Les écailles situées sur la gorge de la corolle, notamment chez les Borraginées, sont encore des productions du même genre. Les étamines de la Bourrache ont leur filet pourvu d'un volumineux appendice ; dans les étamines des Composées, l'appendice est supporté par l'anthère. R. BL.

APPENDICULARIA ou **APPENDICULAIRE.** Les Appendiculaires sont des Tuniciers de taille très petite qui gardent pendant toute leur vie la forme larvaire du groupe (têtard) et peuvent être, à ce point de vue, comparés aux Urodèles, ou mieux aux Perennibranches, dans le groupe des Batraciens. Les Appendiculaires sont des animaux pélagiques ; on les pêche au filet fin. Elles paraissent surtout abondantes dans les mers chaudes et tempérées. Le tégument externe de ces animaux est formé par un exoderme simple, pavimenteux, qui se relie sans interruption par les orifices branchial et anal avec l'endoderme du canal digestif. A la partie antérieure du corps, l'exoderme se renfle et les cellules qui le composent sécrètent une masse mucilagineuse qui, peu à peu, recouvre l'animal tout entier et le protège contre ses ennemis. C'est ce produit que Mertens a appelé la *maison* et Claparède la *coquille* des Appendiculaires. Morphologiquement, la *maison* est l'homologue de la tunique de cellulose des autres Tuniciers, mais elle présente ce caractère singulier d'être caduque et de se régénérer plus ou moins rapidement selon les diverses espèces. D'ailleurs certaines Appendiculaires présentent dans leur exoderme des modifications parallèles à celles qu'on observe chez d'autres animaux pélagiques. Chez une espèce l'exoderme ressemble à l'épiderme des *Sagitta;* chez une autre il renferme des cellules urticantes contenant un fil spiral qui se déroule sous l'influence d'une pression extérieure ou intérieure (H. Fol). On sait que la tunique des Ascidies renferme souvent des animaux de divers groupes et particulièrement des Acéphales (*Crenella*). Pouchet a signalé de même, dans la maison des Appendiculaires, des Péridiniens parasites. La locomotion des Appendiculaires a lieu à l'aide d'une queue déprimée, large et munie de muscles qui s'insèrent sur un axe central de la *corde*. Cette dernière, dont les recherches embryogéniques ont démontré l'homologie avec la corde dorsale des vertébrés, est un cylindre cartilagineux solide, entouré d'une membrane très mince, anhyste, présentant, çà et là, à sa surface interne, des cellules lenticulaires, aplaties. Kowalevsky a reconnu que ces cellules constituaient originairement, à elles seules, toute la corde et qu'elles sécrétaient la substance cartilagineuse intercalaire. Les muscles de la queue forment deux bandes parallèles de fibrilles striées, identiques à celles des muscles volontaires des animaux supérieurs.

L'eau, qui sert à la fois à la respiration et à la nutrition, pénètre dans le pharynx par l'ouverture branchiale située à l'extrémité antérieure du corps. Cette ouverture, contrairement à ce qui a lieu chez les Ascidies, est rigide et immobile ; mais elle est munie d'un certain nombre de cirrhes raides (τ), qui agissent comme organes tactiles et battent l'eau à la façon des cirrhes des infusoires. Le pharynx s'élargit rapidement en arrière et ne tarde pas à prendre une forme triangulaire sur une coupe transversale. Un des angles est dorsal, les deux autres latéraux-ventraux. La face ventrale est rentrante et fait une saillie en dos d'âne dans la cavité du pharynx. Il en résulte deux gouttières latérales qui mènent chacune à une fente branchiale ; la gouttière dorsale mène à l'entrée de l'œsophage (fig. 1).

Les fentes branchiales, au nombre de deux, sont des canaux à peu près cylindiques qui font communiquer le pharynx avec l'extérieur. Le milieu du canal présente un étranglement et un anneau composé de cellules fortement réfringentes et qui portent de longs cils vibratiles *(sp)*. Ces fentes se forment chez la larve par deux invaginations de l'exoderme allant à la rencontre du pharynx. Le pharynx, de son côté, produit deux culs-de-sac. Les invaginations exodermiques se rencontrent chacune avec un cul-de-sac, se soudent avec lui et au point de soudure une communication s'établit : c'est la fente branchiale proprement dite ou le *spiraculum*. Le courant d'eau qui

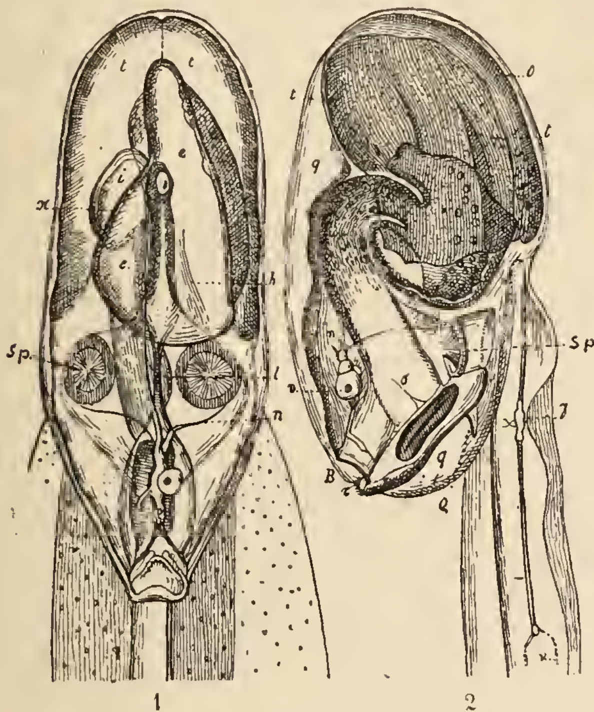


Fig. 1. — Appendiculaires (1. Oikopleura fusiformis) vu par le dos, et (2. Oikopleura spissa) vu du côté gauche. — *t*, testicule; *e*, estomac; *i*, intestin; *π*, pylore; *h*, cœur; *l*, lignes vibratiles longitudinales; *n*, les nerfs branchiaux; *o*, ovaire; Q, repli de l'épiderme sous la queue; B, bouche; vésicule auditive; D, granules terminaux des nervules de la queue; τ, cirrhes que porte l'endostyle; *q*, la coquille; *sp*, fentes branchiales.

s'établit généralement de l'ouverture branchiale aux fentes sert à la nutrition, grâce à un organe spécial appelé l'*endostyle*. Hancock a indiqué le premier que l'endostyle des Tuniciers est une gouttière profonde formée aux dépens de la paroi du pharynx : les parois et le fond de cette gouttière, appelée aussi *sillon hypopharyngien*, sont tapissés par une couche de cellules cylindriques dont les unes sont ciliées (celles qui bordent le sillon) et les autres agissent comme cellules glandulaires sécrétantes. Giard et Fol ont montré que l'endostyle secrète constamment une matière muqueuse transparente, qui vient déboucher en abondance par l'ouverture que laissent béantes antérieurement les lèvres de la gouttière endostylaire. En face de l'endostyle, un appareil spécial (appelé par Giard appareil de Lister, du nom de l'anatomiste qui l'a signalé le premier), s'empare des masses muqueuses et les tord en une corde spiralée englobant les particules nutritives en suspension dans l'eau. L'appareil de Lister se compose chez les Ascidies d'une série de languettes ciliées présentant la forme de pointes de tire-bouchon et insérées le long d'une ligne dorsale épipharyngienne. Les mucosités sécrétées par l'endostyle sont indigestes, car on voit la corde conserver sa forme à peu près intacte à travers le canal intestinal, tandis que les corpuscules englobés sont digérés peu à peu. — Chez les Appendiculaires, les fentes branchiales sont situées sur la face ventrale et l'œsophage est plus rapproché du dos; les arcs vibratiles se dirigent obliquement en arrière et viennent se rejoindre derrière le ganglion principal. Les franges, au lieu de s'enrouler en cordes, sont transportées telles quelles dans le tube digestif dont les cils les maintiennent en rotation continue.

La limite entre le pharynx et l'œsophage est difficile à établir. On peut considérer comme telle le point où commence le revêtement ciliaire du tube digestif. L'estomac, de forme variable, est dépourvu de muscles. Le pylore, situé du côté droit, le met en communication avec un intestin également garni de cils vibratiles. Le rectum est piriforme et cilié; les glandes réfringentes de l'intestin des autres Tuniciers font complètement défaut. Le système sanguin se compose d'un cœur et d'un ensemble de lacunes. Le cœur est formé : 1° de deux masses latérales immobiles et servant de point d'appui aux muscles; 2° d'un plancher composé d'une mince membrane très délicate; 3° d'une membrane semi-cylindrique qui se fixe aux deux masses latérales, tandis que les bords extérieurs et postérieurs sont libres et laissent deux ouvertures opposées par lesquelles le sang entre et sort. La direction des ondes sanguines est alternante comme chez tous les Tuniciers; le sang est incolore et dépourvu de globules. Le système nerveux est formé de deux ganglions, d'un nerf principal et de plusieurs rameaux. Le ganglion antérieur *g* est situé sur le côté dorsal : sa pointe, dirigée en arrière, se prolonge en un gros nerf N, qui le fait communiquer avec le ganglion postérieur. Ce nerf donne bientôt après naissance à deux rameaux qui se rendent aux fentes branchiales (fig. 2). Le ganglion antérieur envoie en avant un petit prolongement *p* qui se bifurque; de ce prolongement, ainsi que du ganglion lui-même, partent plusieurs filets nerveux d'une ténuité extrême, qui viennent se terminer dans les bords de l'ouverture buccale dans des cellules très fortes τ, symétriquement placées et portant chacune un cirhre raide et aplati, ressemblant beaucoup aux rames des embryons de Cténophores. Sur le côté gauche du ganglion est située la vésicule auditive *v*.

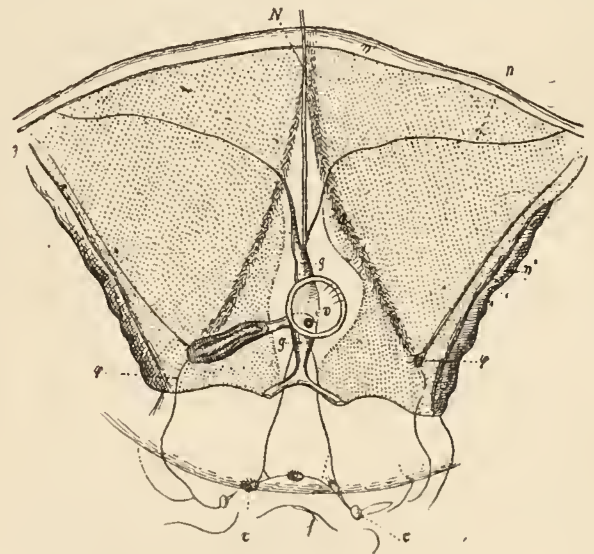


Fig. 2. — Appendiculaire (Fritillaria furcata). Partie antérieure du corps, moins la bouche, vue de dos. — N, nerf principal qui relie les deux ganglions; *n*, exoderme; *n'*, partie qui sécrète la coquille; *a*. arcs vibratiles; *g*, ganglion antérieur; *v*, vésicule auditive; φ, pharynx; τ, cellules tactiles de la bouche.

L'organe de l'odorat se trouve du côté droit : c'est une fossette allongée qui s'ouvre vers la droite dans le pharynx; le ganglion postérieur est situé sur le côté gauche de la corde, non loin de la base de la queue; de son extrémité postérieure part un gros nerf caudal qui suit le côté gauche et présente un certain nombre de renflements (20 à 40), d'où partent de petits filets nerveux se rendant aux muscles et à l'épiderme.

Les Appendiculaires sont hermaphrodites. Le testicule arrive à maturité avant l'ovaire. Les œufs sont très petits et se développent en dehors de l'organisme maternel.

H. Fol a classé les Appendiculaires de la manière suivante :

Famille des Appendiculaires :

- *Tribu des Endostylés*, possédant un cœur, un endostyle avec lignes vibratiles, un intestin plus ou moins long.
  - *Oikopleura.* Corps ramassé, endostyle droit, queue de 3 à 4 1/2 fois plus longue que le corps, pas de capuchon.
  - *Fritillaria.* Corps allongé, endostyle recourbé; queue 1 1/2 fois plus longue que le corps ; un repli de l'épiderme en forme de capuchon.
- *Tribu des Anendostylés*, ni cœur, ni endostyle. Le pharynx est garni de quatre rangées de dents, intestin nul.
  - *Kowalewskaia.*

Mertens qui, le premier, décrivit une espèce d'une manière reconnaissable, lui a donné le nom d'*Oikopleura*. Le nom d'*Appendicularia* est de Chamisso, celui de *Fritillaria* de Quoy et Gaimard; mais les descriptions données par ces auteurs sont tellement insuffisantes que Fol a pu se croire en droit de faire de ces noms l'usage qui lui convenait. Le genre si curieux des *Kowalevskaia* a été découvert par Fol et dédié par lui à A. Kowalevsky, le savant qui nous a fait connaître l'embryogénie des Tuniciers.

A. Giard.

Bibl. : A. de Chamisso, *De animalibus quibusdam e classe vermicum*, etc. *Fasciculus secundus*, p. 363, 1818.— Quoy et Gaimard, Voyage de l'*Astrolabe*,, exécuté par Dumont d'Urville. Zoologie, t. IV, p. 304 (*Fritillaria S. Oikopleura furcata*), 1833. — H. Mertens, *Beschreibung der Oikopleura*. Mém. Acad. ; Saint-Pétersbourg, 1831, 6e série, t. I, p. 205. — J. Müller, *Bericht über einige neue Thierformen*, etc. (*Vexillaria flabellum*). dans *Müllers Archiv, Jahrgang*, 1846, p, 106 et 1847, p. 158, — W. Bush, *Beobachtungen über Anatomie und Physiologie einiger wirbellosen Thiere* (*Eurycercus pellucidus*), 1851, p. 118. — C. H. Huxley, *Observations upon the anatomy and physiology of Salpa and Pyrosoma together with remarks upon Doliolum and Appendicularia flabellum*, dans *Philosophical Transactions*, 1851, part. II, fol. 1. — R. Leuckart, *Zoologische Untersuchungen*, 2e fasc. (*Appendicularia albicans*), 1854, p. 77. — C. Vogt, *Recherches sur les animaux inférieurs*, etc. *Deuxième mémoire des Tuniciers nageants*. dans *Mémoires de l'Institut de Genève*, t. II (*Appendicularia furcata e. longicauda*), p. 74. — C. Gogenbaur, *Bemerkungen über Pilid gyrans. Actinotr. branch. und Appendicularia* dans *Zeitschrift für Wissensch. Zool.*, 1854. t. V, p. 344. — *Bemerkungen über die organisation der Appendicularien* (*App. caphacerca, coerulescens, furcata et acrocerca*), 1855, même recueil, t. VI, p. 406. — T.-H. Huxley, *Observations on the structure of Appendicularia flabellum* dans *Quat. Journal of microsc. Science*; avril, 1856. — Allmann, *On the peculiar appendage of Appendicularia* dans *Quat. Journ. microsc. Science*, 1859, vol, VII, p. 86. — Claparède, *Beitræge zur Fauna der Schottischen Uüste*, dans *Zeitschrift für Wissensch Zool.* 1866, t. X, p. 405. — H. Fol, *Etudes sur les Appendiculaires du détroit de Messine*. dans *Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève*, 1872, t. XXI, 2e partie.

APPENTIS. Terme d'architecture qui désigne une petite construction, ou même un simple espace couvert par un toit à un seul égout. Ce toit repose généralement sur un demi-comble de charpente légère qui s'appuie à sa partie supérieure sur un mur ou sur un bâtiment, et dont la partie inférieure est portée sur une poutre encastrée à chaque extrémité dans des murs, ou qui repose sur des poteaux en bois. Quelquefois les intervalles des points d'appui sont remplis en partie ou en totalité par du briquetage ou par de la menuiserie (V. Hangar, Remise). Ch. L.

APPENZELL. I. Géographie. — Un des 22 cantons de la Suisse, situé au N.-O., il est complètement enclavé dans le canton de Saint-Gall. 420 kil. q.; 64,799 hab. (au 1er déc. 1880). Depuis 1597, il est divisé en deux demi-cantons : *Rhodes intérieures*, 159 kil. q., 12,841 hab.; *Rhodes exterieures*, 261 kil. q., 51,958 hab. Le canton d'Appenzell est situé sur le versant méridional du Sentis dont les plus hauts sommets, le Sentis (2,504 m.) et l'Altmann (2,435 m.), couverts de neiges persistantes, se trouvent sur son territoire. Il est séparé de la vallée du Rhin par le Kasten (1,799 m.) et le Gæbris (1,253 m.). C'est du Sentis que descendent ses deux principaux cours d'eau, la Sitter, tributaire de la Thur, et l'Urnæsch, son affluent de gauche. Les ruisseaux qui arrosent la partie septentrionale du canton se jettent dans le lac de Constance. Au pied du Sentis, est le petit lac de Fœhlen. Le canton d'Appenzell appartient tout entier au pays de montagnes; le S. a les caractères généraux des hautes et moyennes régions alpestres ; le N. est moins élevé. Le pays est bien cultivé, puisque les champs et les pâturages occupent 81 % de la surface totale; les bois en occupent 14 %.— Le demi-canton de *Rhodes intérieures* occupe le S.-E., la vallée supérieure de la Sitter (outre la petite enclave d'Oberegg); la population est assez dense (72 hab. par kil. q.), bien moins cependant que dans l'autre demi-canton. Au centre, se trouve la ville d'Appenzell. La principale ressource est le bétail; il possède des eaux minérales assez fréquentées (Gonten, Gaiss, Weissbad, etc.). Les habitants sont catholiques et de langue allemande. Ceux de *Rhodes extérieures*, beaucoup plus denses (215 hab. par kil. q.) et très industrieux (toiles, lainages, mousseline), appartiennent à la religion protestante; leurs plus gros bourgs sont Hérisau et Trogen. Une petite ligne de chemin de fer dessert la vallée de l'Urnæsch (Winkeln-Hérisau-Urnæsch, 15 kil.) et établit la communication avec les chemins de fer du N.-O. de la Suisse; une autre relie Heiden à Rorschach sur le lac de Constance (7 kil.) — La constitution des deux demi-cantons est tout à fait démocratique. Le pouvoir appartient à l'Assemblée populaire, formée de tous les citoyens âgés de plus de dix-huit ans; elle l'exerce d'accord avec le grand conseil élu par elle.

II. Histoire. — Depuis l'époque carolingienne jusqu'au début du xve siècle, Appenzell dépendit de l'abbaye de Saint-Gall. La tyrannie des abbés provoqua une insurrection qui affranchit les montagnards d'Appenzell, après leur victoire de la Wolfshalde (1405). En 1452, ils s'allièrent aux sept cantons suisses; ils entrèrent dans la confédération en 1513. La Réforme provoqua de grandes dissensions qui finirent par une sécession; la partie septentrionale, la plus étendue et la plus riche (Rhodes extérieures), adopta le protestantisme, l'autre resta fidèle au catholicisme et, d'une manière générale, aux tendances conservatrices. Le ch.-l. de Rhodes intérieures est Appenzell; pour les Rhodes extérieures, c'est alternativement Trogen et Hérisau. A.-M. B.

APPENZELL. Ville de Suisse, ch.-l. du demi-canton de Rhodes intérieures (canton d'Appenzell), dans la vallée de la Sitter; 4,302 hab. Dans un site pittoresque, cette petite ville est assez fréquentée par les touristes. Elle a un vieil hôtel de ville et une belle église.

APPERT (Benjamin-Marie-Nicolas), publiciste et philanthrope français, né à Paris le 10 sept. 1797. Il créa, dès 1816, dans le Nord, un cours d'enseignement mutuel pour les écoles régimentaires, obtint des résultats remarquables et publia un *Manuel* de cet enseignement (1822). Poursuivi à cette époque et condamné sous l'inculpation d'avoir favorisé l'évasion de deux détenus, il résolut de travailler à l'amélioration de ceux dont il partageait momentanément le sort et s'y consacra dès lors tout entier. On peut suivre la trace de ces louables efforts dans son *Traité d'éducation élémentaire pour les prisonniers* (1822), dans son *Journal des prisons* (1825–1833), dans les *Bagnes, prisons et criminels* (1836, 4 vol. in-8), dans une série de rapports et de notices sur les voyages spéciaux entrepris par l'auteur à travers l'Europe. M. Appert avait reçu, en 1835, la décoration de la Légion d'honneur.

M. Tx.

APPERT (François), frère du précédent, a donné son nom à un procédé de conservation des conserves alimentaires, principalement des viandes. Ce procédé consiste à mettre les matières alimentaires à l'abri de l'oxygène qui les corrompt; pour y parvenir, Appert indique qu'il faut les mettre dans des boites de fer-blanc, les faire chauffer au bain-marie et les fermer hermétiquement pendant qu'elles chauffent. Appert a publié les détails de son procédé dans un ouvrage intitulé : *l'Art de conserver toutes les substances animales et végétales;* Paris, 1831, in-8.

APPERT (Eugène), peintre, né à Angers le 28 déc. 1814, décédé à Cannes le 8 mars 1867. Un des élèves assidus et dévoués d'Ingres, Appert ne put cependant parvenir à donner à son talent beaucoup de force et de souplesse, et s'il exposa à tous les Salons, pour ainsi dire, qui se succédèrent de 1837 à 1865, ce fut sans obtenir dans aucun le succès qui met définitivement l'artiste en lumière. Il s'est essayé à tous les modes, à tous les styles; il a peint des sujets d'histoire sacrée ou profane, des scènes familières, des portraits, des animaux, des fruits, des fleurs, des natures mortes. Son meilleur ouvrage peut-être, comme tableau à personnages, est *Sedaine tailleur de pierres* (Salon de 1861), bien que le dessin et la couleur y laissent à dire encore. Du reste, il avait obtenu en 1844, pour la *Vision de saint Ovens*, une médaille de troisième classe, et les *Sœurs de charité en Crimée*, maintenant au musée de Versailles, avaient été favorablement remarquées à l'Exposition universelle de 1855. Néanmoins, dans les fleurs et les natures mortes, il a surtout réussi, son pinceau montrant alors une sorte de grâce robuste, sa couleur devenant enfin solide et vraie. Citons parmi ses tableaux de nature morte qui lui rapportèrent le plus d'éloges, les *Instruments de musique* exposés en 1853, en même temps qu'une *Adoration des Mages* dont le succès fut bien moindre, et le *Délit de chasse constaté* (Salon de 1861). Au Salon de 1864, il exposa de belles *Pivoines*. Il peignit aussi, non sans faire preuve d'un réel talent, des *Oiseaux* et des *Fleurs* dans le salon Vert et dans le salon Bleu de l'impératrice, aux Tuileries : mais, on le sait, rien de ce que le palais contenait en fait d'œuvres décoratives n'a échappé au désastre de 1871. Appert, pour ces travaux, avait été décoré de la Légion d'honneur. — Le musée d'Angers possède d'Appert une *Bacchante ivre*, les *Papillons*, et le *Portrait de Charles Le Brun*, modèle du panneau de tapisserie exécuté aux Gobelins pour la galerie d'Apollon au Louvre. On voit aussi, du peintre, dans la chapelle de l'Hospice général d'Angers, trois peintures murales, l'*Assistance à l'Enfance*, l'*Assistance à la Vieillesse*, la *Vierge consolatrice* (1863). Au musée de Dijon sont deux natures mortes d'Appert; *Néron devant le cadavre d'Agrippine* (1842) appartient au musée de Montauban, et le *Pape Alexandre III*, du Salon de 1864, figurait il y a peu d'années dans la galerie du Luxembourg.

Mme Appert (née *Pauline Lair*) née à Paris en 1810, femme du précédent, élève d'Aubry, de Saint et de Granger, a exposé des portraits au pastel et à la miniature. On trouve son nom sur presque tous les livrets de 1831 à 1868. Olivier MERSON.

APPERT (Félix-Antoine), général français et homme politique, né à Saint-Rémy-sur-Bussy (Marne) le 12 juin 1817. Entré à Saint-Cyr en 1836, il en sortit en 1838 pour entrer dans le corps de l'état-major. Capitaine en 1843, chef d'escadron en 1853, lieutenant-colonel en 1857, colonel en 1862, général de brigade en 1870 et divisionnaire en 1874. Après l'insurrection du 18 mars 1871, il commandait la subdivision de Versailles; en cette qualité il eut la direction de la justice militaire et organisa des conseils de guerre qui eurent à prononcer sur le sort des insurgés faits prisonniers. Nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg le 10 nov. 1883, il a été relevé de ses fonctions au mois de mai 1886. L. LU.

APPÉTENCE (Méd.). (V. APPÉTIT).

APPÉTIT. I. PHYSIOLOGIE. — L'appétit est une sensation interne qui nous avertit du besoin de matériaux alimentaires solides et liquides. Ce besoin se fait sentir par des symptômes qui sont trop connus pour qu'il y ait lieu de les rappeler longuement; c'est d'abord une sorte de fatigue mal déterminée se faisant sentir du côté de l'estomac ; puis, l'appareil nutritif s'émeut tout entier, la fatigue devient douleur, la salivation est plus abondante, « et toutes les puissances digestives sont sous les armes, comme des soldats qui n'attendent plus que le commandement pour agir. Encore quelques moments, on aura des mouvements spasmodiques; on bâillera, on souffrira, on aura faim (Brillat-Savarin) ». Ce sont là ces symptômes de l'appétit normal; est-il besoin de dire que ces symptômes diffèrent, et de beaucoup, de ceux que l'on peut observer dans la *boulimie*, la *malaria*, le *pica*, qui sont autant de formes pathologiques de ce besoin? Quoi qu'il en soit, l'on peut dire que l'appétit est une sensation dont le siège est encore assez mal connu. On a voulu le localiser dans l'estomac, mais alors est-il dû au frottement des papilles de la muqueuse de cet organe, à l'irritation amenée par le suc gastrique accumulé, à la contraction douloureuse des fibres musculaires, au reflux de la bile dans l'estomac? Le problème n'est pas résolu, et d'ailleurs, puisque la distension de l'estomac par les aliments n'amène pas une cessation immédiate de la faim, peut-on bien accepter une théorie exclusivement stomacale? On a essayé de localiser l'appétit dans le système nerveux, et il est certain que les agents qui agissent sur les centres nerveux, comme le tabac ou l'opium, modifient dans des proportions notables le sentiment de la faim; il est certain de même que certaines affections du système nerveux procurent des sensations illusoires de faim en dehors de l'état de vacuité de l'estomac. Mais, comme l'établit avec raison Fonssagrives, « il convient de distinguer la faim modérée, *physiologique*, qui appelle la réparation par une sensation agréable, de la faim exagérée, *morbide*, qui est en quelque sorte le cri d'alarme de la nutrition »; la première a son siège dans l'estomac, dont elle exprime le besoin d'activité ; l'autre est « l'appétit de la nutrition, qui est lui-même le résultat de l'appétit de chaque organe en particulier, auquel manquent ses matériaux de stimulation normale et de réparation ». Les centres nerveux sont alors « le point d'arrivée de ces réclamations instinctives dont la faim d'inanition est la formule générale ».

L'appétit, envisagé au point de vue purement médical, est une sensation à modalités les plus diverses ; on peut dire toutefois d'une façon générale que l'appétit est à peu près proportionnel à l'activité du mouvement nutritif de l'individu. L'enfant, qui n'a pas seulement à réparer ses forces, mais à augmenter de poids, possède un appétit aussi tyrannique que fréquent; la cessation de l'appétit est si rare à cet âge qu'on a pu considérer, non sans raison, l'anorexie des enfants comme l'indice d'un état pathologique ou actuel ou très prochain. Comme le fait remarquer Fonssagrives, il reste toutefois à distinguer dans les enfants l'appétit réel ou *gastrique* de l'appétit fictif ou *sensuel* : une nourriture peu sapide et monotone est alors un excellent moyen de diagnostic. Les adolescents, dont la croissance est encore plus rapide, la vie musculaire plus complète, ont un appétit des plus exagérés. Aussi le jeûne leur est-il des plus pénibles ; « les vieillards, disait Hippocrate, supportent mieux le jeûne, puis les hommes faits, ensuite les jeunes gens ». Les vieillards mangent cependant beaucoup, mais ils mangent au delà de leur appétit ou plutôt de l'appétit physiologique et normal, car si « l'*appétit besoin* languit chez eux, l'*appétit désir* est au contraire singulièrement surexcité » (Fonssagrives). — Si l'appétit varie avec l'âge, il varie assez peu avec le sexe. Les femmes ont cependant un appétit bien moins exigeant que celui des hommes; ce besoin est de plus, chez elles, bien plus sujet à des perversions de toute nature; la grossesse, la menstruation,

la ménopause exercent sur l'appétit une influence bien connue. — Les tempéraments ont une action plus directe. Les individus sanguins et robustes ont certainement un appétit plus considérable que les gens nerveux. Les climats et les saisons agissent sur l'appétit. On sait, en effet, que le besoin de nourriture est plus fréquent en hiver qu'en été, dans les pays froids que dans les pays chauds. Cet appétit a d'ailleurs ici sa raison d'être. Une température ambiante peu élevée nous oblige à une dépense de *chaleur animale* (V. ce mot) plus considérable, et ce supplément de chaleur, n'est-ce pas l'aliment, ce combustible de la machine humaine, qui doit le fournir? L'état de maladie influe certainement bien plus sur l'appétit, cependant il y aurait lieu de faire des distinctions si nombreuses et si diverses qu'il est difficile d'envisager ici la question dans son ensemble; la convalescence agit au contraire d'une manière assez constante sur l'appétit pour qu'on puisse en tirer des conclusions très pratiques pour le diagnostic et le traitement. Ces faits étaient d'ailleurs déjà connus d'Hippocrate, qui écrivait: « Si un convalescent reste languissant et mange, c'est signe qu'il prend trop de nourriture; s'il reste languissant et ne mange pas, c'est signe qu'il a besoin d'évacuation; quand un convalescent mange bien, si le corps n'en bénéficie pas, cela est fâcheux. Il faut restaurer avec lenteur les corps amaigris avec lenteur et rapidement les corps amaigris rapidement. » Depuis, on a bien peu changé à ces aphorismes. — Nous ne parlerons pas de l'absence d'appétit amené par une mauvaise hygiène, la question étant traitée à propos de l'anorexie; ajoutons cependant pour terminer que l'appétit est notablement gouverné par l'habitude. Nous placerons aussi avec Fonssagrives, à côté de l'*appétit de besoin* et de l'*appétit du désir*, l'*appétit d'habitude* dont les exigences ne sont pas moindres. L'appétit qui se fait sentir à l'heure habituelle de nos repas et diminue quelques heures après, lors même qu'il n'a pas été satisfait de suite, n'est-il pas la meilleure preuve de l'existence de l'appétit d'habitude? De même l'appétit si exagéré que l'on rencontre chez certains individus habitués à des repas trop copieux et peu conformes à leurs besoins? Ne sait-on pas, enfin, que les convalescents ou les faméliques ne montrent parfois aucun appétit, comme s'ils étaient en quelque sorte désaccoutumés de manger, alors que leur corps a pourtant si besoin de se refaire? — (Pour les moyens destinés à régulariser ou à renouveler l'appétit, V. Anorexie, Apéritifs, etc.) Dr G. Alphandéry.

II. Philosophie. — En psychologie, *appétit* signifie d'une manière générale *désir*, mais le mot est plus particulièrement appliqué à ces désirs primitifs, irréfléchis, profondément naturels, qui ont leur racine dans des besoins impérieux de l'organisme. Ce qui dans la conscience correspond plus ou moins clairement aux besoins de boire, de manger, de remuer, en un mot aux fonctions par lesquelles se conserve et s'accroît la vie individuelle, voilà ce qu'on appelle appétits; de même et peut-être plus proprement encore on donne le nom d'appétit sexuel à l'instinct de reproduction, à l'aiguillon psychique qui met en jeu la fonction par laquelle se conserve et se propage la vie de l'espèce. L'appétit ayant ainsi un fond organique donne lieu, satisfait ou contrarié, à des *sensations* plus ou moins localisées dans les organes: il comporte la satiété, parce que les organes se fatiguent, et il est par suite intermittent. On n'appellerait pas appétits, si ce n'est au figuré, ou dans un langage plus ou moins impropre, des affections conscientes reposant sur des idées claires et donnant lieu à de purs sentiments. Autrefois, au contraire, appétit était le mot le plus général pour signifier tendance, désir et même volonté. On distinguait l'appétit concupiscible, par lequel l'âme se porte vers un bien réel ou présumé, et l'appétit irascible par lequel l'âme s'éloigne d'un mal ou cherche à triompher d'un obstacle. H. M.

APPÉTITION. Le principe du changement dans la monade leibnitzienne (V. Leibnitz). Les changements naturels de la monade viennent nécessairement d'un principe interne, « puisqu'une cause externe ne saurait influer dans son intérieur ». « L'action du principe interne, qui fait le changement ou le passage d'une perception à une autre, peut être appelée appétition. » (*Monadol.*, 11, 15.) — Il est aussi question de l'*appétition* comme d'un des attributs primordiaux de la substance chez certains précurseurs de Leibnitz, mais c'est dans un sens différent (V. Glisson). H. M.

APPEVILLE dit Annebault. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort, sur la Rille et sur la fontaine de Billon; 720 hab. Eglise du xvie siècle décorée de belles sculptures. Le château grandiose, dont la construction avait été commencée par Claude d'Annebault, ministre de François Ier, est resté inachevé. — Moulins, fours à chaux, fabrique de tuyaux de drainage.

APPIA (via) (V. Appienne [voie]).

APPIADE. Nom donné aux statues de Nymphes qui ornaient la fontaine de l'eau Appienne *(aqua Appia)*, dans le forum de Jules César à Rome.

Bibl. : V. la dissertation de Visconti, *Museo Pio-Clementino*, t. I, p. 216.

APPIAN (Adolphe), peintre et graveur français, né à Lyon en 1819, est aussi connu comme dessinateur au fusain que comme peintre. A partir de 1835, il a exposé presque régulièrement chaque année des paysages inspirés par la nature du Dauphiné et de la Provence. Il s'attache de préférence à rendre l'aspect de nos plages méridionales. Dans ses fusains il excelle à enlever par des vigueurs intenses ou par des accrocs de lumière vive, ses premiers plans qui se détachent franchement sur les fonds noyés dans de larges partis d'ombres transparentes.

APPIANI, princes de *Piombino* (V. ce mot).

APPIANI (Andrea), peintre italien, né à Milan le 23 mai 1754, mort en 1817. Il étudia d'abord sous la direction de De Giorgi et du professeur Guidici. Mais il les quitta bientôt pour étudier seul, sans autre guide que les chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la Renaissance. Appiani avait la noble ambition de régénérer l'art italien, qui était alors en pleine décadence. Il visita tour à tour Bologne, Parme, Modène, Florence et se rendit plusieurs fois à Rome, où il s'efforça de pénétrer le secret du génie de Raphaël. Sans vouloir suivre servilement les traces d'aucune école, Appiani s'est cependant beaucoup inspiré de Raphaël et du Corrège; l'influence de ces deux maîtres est sensible dans ses peintures décoratives comme dans ses tableaux de chevalet. Appiani préluda aux œuvres qui établirent sa réputation par les fresques du palais de Monza, exécutées en collaboration avec Guilano Traballesi, professeur à l'Académie de Milan, et Martin Knoller, peintre fort en vogue à l'époque. Tous les épisodes de la *Vie de Psyché* sont de sa main. En 1792, il fut chargé de décorer la coupole de Santa Maria presso San Celso, travail très important qu'il termina cinq ans après et qui le signala à l'attention de ses contemporains. De la même époque datent: une *Sainte Marguerite distribuant les aumônes*, des fresques au palais Masserati pour le marquis Zitta, d'autres pour le comte San-Nazzaro, et un grand nombre de portraits de personnages de distinction, notamment de Napoléon Ier, du vice-roi d'Italie et de tous les membres de sa famille. L'empereur tenait en très haute estime le talent d'Appiani; aussi le combla-t-il d'honneurs et de commandes. Il le nomma successivement membre du Corps législatif de la République cisalpine, commissaire des beaux-arts et premier peintre de la cour. En 1808, Appiani reçut la mission de décorer le Palais-Royal de Milan. Ces peintures, représentant en une suite de 21 tableaux l'*Apothéose de Napoléon* et les principaux épisodes militaires de son histoire, se distinguent par une grande pureté de dessin et une science de composition peu commune parmi les artistes de son temps; mais on n'y remarque ni solidité de touche, ni entrain, ni vigueur. Ces qualités sont d'ail-

leurs absentes dans toutes les œuvres d'Appiani qu'on a surnommé, à juste titre, « le peintre des Grâces ».

Parmi les œuvres secondaires d'Appiani, il convient de citer : *Napoléon jetant un pont sur le Danube, dans l'île de Lobau* (galerie de Versailles) ; à la galerie Leuchtenberg de Saint-Pétersbourg, un *Napoléon trônant au milieu de la Victoire et de la Paix*, la *Colère d'Achille*, vendu avec la collection Sommariva, en 1839, etc. Plusieurs de ses peintures ont été gravées par Mercoli, Bartolozzi, J.-B. Smith, Alix, Gajani ; Rosaspina, Longhi, Bisi, Benaglia et Gandolfi ont gravé les fresques du palais de Milan. Appiani dut ralentir sa grande activité dès 1813, époque à laquelle il fut frappé d'une première attaque d'apoplexie. La chute de Napoléon l'ayant privé peu de temps après de tous ses moyens d'existence, il vécut dans la gêne jusqu'au 8 nov. 1817, où une seconde attaque mit fin à ses jours. Thorwaldsen a sculpté à la mémoire de cet artiste un monument qui est un des ornements du palais des Beaux-Arts de Milan. — Son petit neveu, *Andrea Appiani*, né en 1817, mort le 18 déc. 1865, acquit une certaine réputation comme peintre d'histoire et de sujets religieux. F. Trawinski.

Bibl. : Meyer, *Allgemeines Künstler-Lexicon*. — Barboglio, *Fastes de Napoléon Ier*, peints par Andrea Appiani ; Paris, 1810.

APPIAS (nymphe) (V. Appiade).

APPIEN, écrivain grec du second siècle de l'ère chrétienne, florissait sous le règne d'Antonin le Pieux. Il était né à Alexandrie ; venu à Rome en qualité d'homme d'affaires, il y fut en relation avec M. Cornelius Fronton, se vit bien accueilli à la cour et obtint de la confiance de l'empereur la charge de procurateur de l'Egypte, qu'il exerça dans sa ville natale. Il est l'auteur d'une histoire romaine dont la moitié environ a péri. Elle embrassait tous les événements de Rome depuis les Rois jusqu'au temps de l'empereur Adrien. De ce qui précède l'intervention des Romains en Espagne au IIIe siècle av. J.-C. il ne reste que des fragments ; nous avons en entier le récit des guerres d'Espagne, des guerres contre Carthage, contre l'Illyrie et la Syrie, de la lutte avec Mithridate, et des événements intérieurs en cinq livres, depuis le commencement des guerres civiles jusqu'au règne d'Adrien. La méthode d'Appien consiste à prendre les événements en les groupant par nationalités lorsqu'il s'agit des faits extérieurs, et en les rattachant à des personnalités éminentes, quand il raconte les luttes intestines. Il nous offre ainsi moins une histoire suivie, possédant une véritable unité, que des monographies détachées qu'il ne prend guère la peine de ramener à un point de vue unique. Dans le détail, Appien manque généralement de critique et d'exactitude ; sa chronologie est fausse, ou incertaine ; nulle mention des sources ; partout une indifférence tres visible pour le fond même de l'histoire, sans que d'ailleurs la forme témoigne de grandes qualités littéraires. Il paraît avoir négligé quelques-uns des ouvrages les plus remarquables de ses prédécesseurs et ne s'être attaché qu'à quelques-uns, les quittant et les reprenant à sa fantaisie, suivant la plus grande commodité du moment. L'histoire n'est guère pour lui qu'un prétexte à considérations morales, et il ne se gêne pas pour plier les faits à une morale préconçue. L'idée dominante de son œuvre, c'est que la grandeur de Rome est le produit d'une puissance aussi mystérieuse que fatale, qui se joue des choses humaines. Les manuscrits d'Appien sont assez nombreux ; la meilleure édition est celle de Schweighäuser (Leipzig, 1785 3 vol.) qui a servi de modèle aux éditions plus récentes de F. Dübner, Paris, 1840, et d'Em. Bekker, Leipzig, 1852. Ces éditions ont toutes pris pour base un manuscrit du XVe siècle, l'*Augustanus*. Il existe une traduction française par Odet de Mares ; Paris, 1659. J.-A. H.

APPIENNE (Voie). L'an 312 av. notre ère, le censeur Appius Claudius Cæcus fit construire, depuis la porte Capène à Rome, jusqu'à la ville de Capoue, une voie qui reçut son nom, la *via Appia*. Dès l'origine, elle fut la plus importante des routes de l'Italie, mettant Rome en communication avec les riches et populeuses cités de la Campanie : dès le premier jour, elle mérita ce nom de « reine des routes », *longarum regina viarum*, que Stace lui donnait. Trois siècles plus tard, elle était prolongée jusqu'à Brindes *(Brundusium)*, le grand port des Romains sur l'Adriatique, ce qui doubla encore son importance : c'était la grande artère de l'Italie, par laquelle arrivaient à Rome les voyageurs et les marchandises de l'Orient. Aucune ne possédait, aux abords de Rome et des cités italiennes, de plus somptueux monuments. Les plus riches citoyens regardaient comme leur privilège de se faire enterrer au

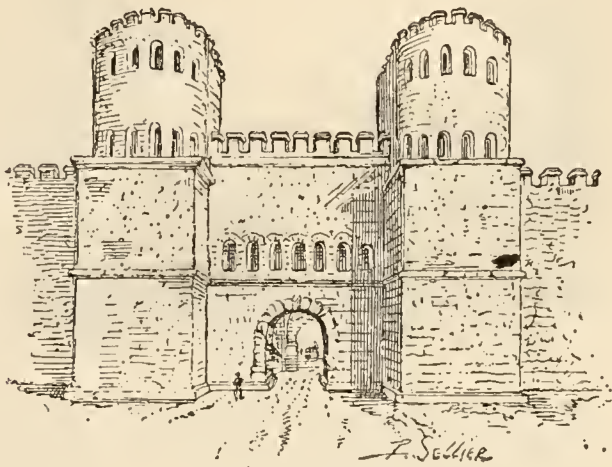


Fig. 1. — Porte Appienne.

bord de cette voie. Aujourd'hui on ne trouve nulle part, en Italie, une série de ruines plus grandioses et plus complètes que le long de la voie Appienne, peu après sa sortie de Rome. — Immédiatement après la porte Capène, elle laissait à droite les thermes de Caracalla, à gauche les sépulcres des Scipions ; puis elle franchissait l'enceinte d'Aurélien par la *porta Appia* (fig. 1), aujourd'hui *San-Sebastiano*. La route descend par une pente douce le *Clivus Martis*, « la pente de Mars », franchit le ruisseau de l'*Almo*, près duquel apparaissent les premières ruines funéraires, et laisse à droite la route d'Ardée *(via Ardeatina)*, à gauche l'église *Domine-quo-vadis*. Plus loin, après avoir dépassé, à droite encore, l'entrée des catacombes de Saint-Calixte, elle arrive au *cirque de Maxence*, construit en 311 par l'empereur de ce nom, et mesurant 482 m. de long sur 79 de large : l'entrée principale se trouvait sur la voie Appienne même, derrière un grand portique qui bordait la route. Près du cirque, on voit les ruines d'une rotonde, peut-être un temple élevé par Maxence aux mânes de son jeune fils Romulus. Après avoir longé à droite les débris d'un prétendu temple de Bacchus, qui n'est autre qu'un tombeau transformé depuis le XIe siècle en église dédiée à Saint-Urbain, on arrive à gauche au tombeau circulaire de *Cæcilia Metella*, le monument le plus célèbre, sinon le plus pittoresque, de la route d'Appius. C'est une rotonde de 20 m. de diamètre reposant sur un soubassement carré, jadis couronnée par une coupole, qu'on détruisit au XIIIe siècle pour la remplacer par des créneaux, ce qui donne au monument un aspect singulier, bien différent de celui qu'il présentait autrefois. Cette Cæcilia, comme le montre son épitaphe, était la femme de Crassus le triumvir. — C'est à partir de ce tombeau que commence la partie de la voie Appienne la plus intéressante pour les voyageurs : elle offre, par la variété des ruines, par la grandeur du paysage, par l'étendue de l'horizon, un coup d'œil unique au monde (fig. 2). C'est également à partir de cet endroit que furent faites, de 1850 à 1853, des fouilles célèbres, conduites par l'architecte Canina, qui ont donné à la voie son état naturel. Ce sont d'abord un très grand nombre de tombes, grandes et petites,

les unes avec leurs épitaphes, d'autres anonymes. A gauche, au sixième mille, une édicule portant le nom de *tombeau de Sénèque* passe pour appartenir à la villa du philosophe. A côté, se trouve le tombeau des enfants d'un affranchi de la *gens Pompeia*. Plus loin encore, les ruines d'un petit temple de Jupiter, que la tradition a glorifié par le martyre de nombreux chrétiens. A droite, après le cinquième mille, le regard est attiré par trois tombeaux en terre, de forme pyramidale et dont l'aspect révèle d'antiques constructions : Canina y croit voir les *tombeaux des Horaces et des Curiaces*. A gauche apparaissent les ruines

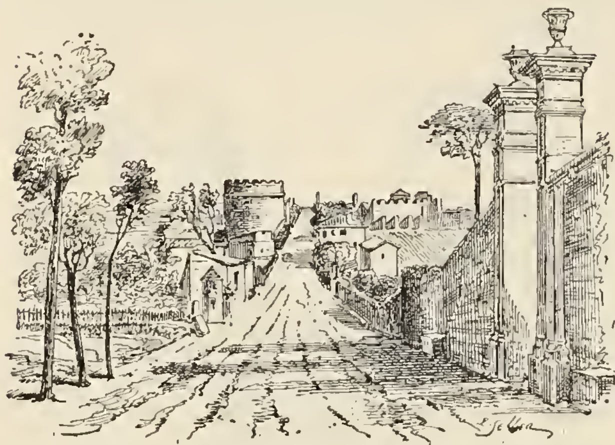


Fig. 2. — Etat actuel de la voie Appienne, d'après une photographie.

immenses de la *villa des Quintilii*, qui couvrait un espace de près d'un kil. q. Les *Quintilii* étaient deux frères que l'empereur Commode fit tuer pour prendre possession de leurs biens. Les restes de leur villa sont si imposants qu'on leur a donné le nom de vieille Rome, *Roma Vecchia*; peu après se trouvent deux tombeaux : l'un anonyme, en forme de pyramide ; l'autre qui passe pour être celui de *Pomponius Atticus*.

Au sixième mille, à gauche, on atteint la construction la plus curieuse de la voie, le *Casal-Rotondo*, qui, toujours d'après Canina, aurait été élevée en l'honneur de Messala Corvinus, l'ami d'Auguste et d'Horace ; sur son sommet, on a bâti une maison, avec cour et jardin. A quelque distance, à gauche encore, on voit la *tor di Selce*, élevée au moyen âge sur un tombeau circulaire, et le monument de *Gaius Ateilius Euhodus*, *margaritarius viæ sacræ*, « marchand de verroterie sur la voie sacrée ». Il faut aller ensuite jusqu'au neuvième mille pour trouver quelque ruine intéressante : c'est le tombeau attribué à l'empereur Gallien, grand monument en forme de rotonde et construit en briques. Les ruines deviennent de plus en plus rares : au douzième mille, un immense *tumulus* se dresse à gauche, et, peu après, un autre tombeau circulaire, le *Torracio*. On atteint ainsi l'*osteria* dite *delle Frattochie*, dans les environs de laquelle on place la scène du meurtre de Clodius par Milon. La route monte les flancs des monts Albains, longeant des ruines anonymes, dont l'une, une grande construction carrée, est regardée à tort pour le *tombeau de Clodius* ; une autre, à quelques pas d'Albano, passe, aussi à tort, pour le *tombeau de Pompée*. A Albano, la voie Appienne cesse d'être intéressante, si ce n'est pour les archéologues. Longeant à l'est le lac de Nemi (*lacus Nemorensis*), elle descend dans les marais Pontins, qu'elle traverse dans toute leur longueur, passant entre *Velitræ* et *Lanuvium*, puis aux *Tres Tabernæ*, à *Forum Appii*, à *Feronia*, pour aller aboutir à Terracine, où elle touche enfin la mer Tyrrhénienne ; de la porte Capène au forum de Terracine, la voie Appienne n'abandonnait pas un seul instant sa direction en ligne droite. Elle s'en écartait maintenant pour traverser le pays des Aurunques (*Aurunci*) et gagner, à l'aide d'une courbe, *Fundi* et *Formiæ*, où elle rejoignait la mer une seconde fois. De Formies à *Sinuessa* par Minturnes et l'embouchure du Liris, elle suivait le rivage, qu'elle abandonnait ensuite définitivement pour pénétrer en Campanie, traverser l'*ager Falernus*, franchir le Vulturne et atteindre Capoue où finit la partie ancienne de la voie. De Capoue à Brindes, elle traversait successivement le pays des Hirpins (*Caudium*, *Beneventum*, *Æclanum*, *Aquilomia*), l'Apulie (*pons Aufidi*, Venouse, la patrie d'Horace), le pays des *Peucetii*, gagnait à Tarente la mer Ionienne, enfin, par *Uria* et la Calabre, s'en allait finir à Brindes. La longueur totale de la route était de trois cent soixante-dix milles romains.

Cette route était accessible aux plus grands véhicules,

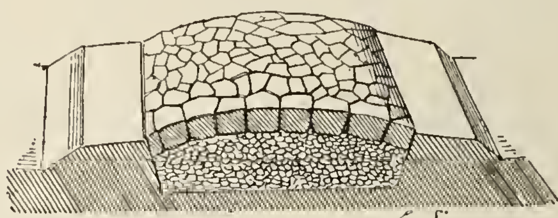


Fig. 3. — Coupe de la voie Appienne.

dont deux pouvaient y passer toujours de front. Elle était pavée de larges dalles (fig. 3) sauf pour la traversée des marais Pontins. Ce dallage est dû à Caius Crassus. De Capoue à Brindes, elle était seulement cailloutée. Pour conserver la direction rectiligne à laquelle les ingénieurs romains sacrifiaient tout, on fut obligé de recourir à de gigantesques travaux. C'est ainsi que, près d'Aricie, on trouve encore un énorme remblai, haut de 44 pieds, large de 15, se prolongeant sur 800 pieds de distance. Les marais Pontins sont traversés à l'aide d'une levée qui a dix-neuf milles de long, et que percent des arcs destinés à l'écoulement des eaux. A sa sortie de Terracine, la voie passe entre la mer et un énorme rocher qui la surplombe, rocher qui obstruait jadis la route et que le censeur Valérius Flaccus fit couper sur une longueur de 100 pieds et sur une hauteur de 150. — La voie Appienne fut administrée par Jules César en 67 av. notre ère. A partir du règne d'Auguste, elle dépendit d'un curateur spécial, *curator viæ Appiæ*.

C. JULLIAN.

BIBL. : Les stations de la voie Appienne sont indiquées dans l'*Itinéraire Antonin*, éd. Wesseling et Parthey-Pinder, et par Strabon, 5, 3, 6 ; 5, 4, 10 ; 6, 3, 7. Les inscriptions des bornes milliaires ont été réunies par Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. IX et X : les textes anciens se trouvent cités par CANINA, *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* ; 1851, t. XXIII, pp. 304 et s. : V. surtout celui de Procope, *Guerre des Goths*, I, 14. — CANINA, *Esposizione topografica della prima parte dell' antica via Appia*, dans les *Annales* citées, 1851, 1852 et 1853, t. XXIII, XXIV et XXV. — BERGIER, *De viis imperii romani*, s. XXVI. — MARIA, *Della via Appia*, Naples, 1745. — PRATILLI, *Della via Appia* ; Naples, 1745, in-f. — LABRUZZI, *Raccolta di vedute dei sepolcri della via Appia* ; Rome, 1843. — VISCONTI, *La via Appia dal sepolcro dei Scipionial, Mausoleo di Metella* ; Rome, 1832, etc. — Le travail de CANINA donne la bibliographie complète des monographies de détail : *La prima parte della via Appia dalla porta Capena a Boville, descritta e dimostrata con i monumenti superstiti* ; Rome, 1853, 2 vol. in-4. — DU PAYS, *Italie*, t. III (Collection des guides Joanne ; Paris, 1877, in-8 pp. 325 et 334).

APPIETTO. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. d'Ajaccio ; 696 hab.

APPII FORUM. Ville du Latium nouveau, située sur la voie Appienne et fondée probablement par Appius Claudius lors de l'établissement de cette voie. Cette ville, qui n'a pas laissé de ruines, devait être située au milieu des marais Pontins, près de l'endroit appelé *Torre del Mercato*. C. J.

APPILLY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 280 hab.

APPIN. District d'Ecosse, dans le comté d'Argyle (V. ARGYLE).

APPINGADAM. Petite ville des Pays-Bas (3,800 hab.),

province de Groningue, sur le Fivel. Marchés de chevaux renommés et construction de navires.

APPIUS CLAUDIUS (V. Claudius).

APPLAUDISSEMENTS (Théâtre). Lorsque les applaudissements sont sincères, spontanés, ils constituent la plus belle récompense qu'un grand écrivain, un grand comédien, un grand virtuose, puisse ambitionner. La satisfaction, l'enthousiasme du public se manifestant sous la forme d'applaudissements bruyants et prolongés, fait naître la joie dans le cœur de l'artiste en lui prouvant qu'il a touché juste et qu'il a atteint le but qu'il se proposait, celui de charmer ou d'émouvoir, d'attendrir ou de terrifier (V. Claque). On ignore pourtant quelles étaient les coutumes des Grecs; mais nous savons que les Romains applaudissaient avec vigueur. Leurs auteurs ne se faisaient pas faute de solliciter les marques d'approbation et Plaute, aussi bien que Térence, ne manquait jamais, à la fin de chacune de ses pièces, cette allusion aux applaudissements. Nos vaudevillistes, à l'époque où l'on faisait des vaudevilles, leur avaient emprunté cette coutume, et le couplet final, celui qu'on appelait le « couplet au public, » n'était autre chose qu'un appel direct aux applaudissements du parterre. Chez les Romains, d'ailleurs, on en était arrivé à régler les applaudissements et à leur enlever, comme chez nous, leur spontanéité. « A Rome, au dire d'un annaliste, les acclamations étaient fort usitées au théâtre, et particulièrement dans les représentations lyriques. Ce ne furent d'abord que des cris et des applaudissements confus; mais dès le règne d'Auguste on en fit un concert étudié : un musicien donnait le ton et le peuple, formant deux chœurs, répétait alternativement la formule d'acclamations. Le dernier acteur qui occupait la scène donnait le signal des acclamations par ces mots : *Vadite et applaudite*. Lorsque Néron jouait de la lyre sur le théâtre, Sénèque et Burrhus étaient alors les coryphées ou premiers acclamateurs ; de jeunes chevaliers se plaçaient en différents endroits du théâtre pour répéter les acclamations, et des soldats, gagés à cet effet, se mêlaient parmi le peuple afin que le prince entendît un concert unanime d'applaudissements. Cet usage dura jusqu'au règne de Théodoric. » A. P.

APPLEBY. Chef-lieu du comté de Westmoreland (Angleterre), ancien bourg parlementaire déchu. Il est situé sur la rive de l'Eden et sur la pente d'une colline couronnée par le château des comtes de Thanet ; un vieux pont de pierre conduit au faubourg situé sur la rive droite. Appleby possède un collège (*grammar school*), fondé sous Elisabeth et doté de revenus importants. Aucune industrie; pop. 2,899 hab.

APPLE-CAKE. L'apple-cake est un gâteau de pommes dont les Anglais sont très friands. C'est une sorte de gâteau fourré, dont la pâte est faite en fécule de pommes de terre, pétrie avec des jaunes d'œuf et aromatisée avec des zestes de citron et de la cannelle. Cette pâte fort délicate enveloppe les quartiers ou les rondelles de pomme préalablement blanchies. La confection de ce gâteau demande une certaine pratique : ce que les pâtissiers appellent le tour de main. Fl. P.

APPLECROSS. Petite ville d'Ecosse, située sur la baie de Raasay, comté de Ross: 2,246 hab. Pêcheries de harengs, mines de cuivre. Ce bourg n'est pas encore relié au réseau des chemins de fer ; les habitants parlent encore le gaëlique. L. B.

APPLEGARTH (Robert), fondateur et administrateur de sociétés ouvrières anglaises, né à Kingston-sur-Hull le 23 janv. 1831. Fils d'un matelot, M. Robert Applegarth reçut une éducation et une instruction incomplètes, et, dès qu'il fut en âge, fut mis en apprentissage chez un menuisier-ébéniste de Kingston. En 1850, l'ouvrier ébéniste, se sentant assez sûr de lui, quitta sa ville natale dans le but de voir et de faire du nouveau, afin d'acquérir de l'expérience dans son métier. Il travaillait à Sheffield, avec la réputation d'un des meilleurs ouvriers de la ville dans sa partie, lorsque, vers la fin de 1855, il se décida à émigrer aux Etats-Unis. Il y resta quelques années seulement, qu'il passa en grande partie à Galesburg, comté de Knox, dans l'Etat d'Illinois, travaillant beaucoup, mais se réservant toutefois des loisirs pour ajouter au fonds médiocre d'instruction qu'il avait acquis à l'école élémentaire de Kingston. Il était de retour en Angleterre en 1858 et retournait à Sheffield, où il trouvait de l'occupation sans peine. Mais il avait pris en Amérique l'habitude des salaires élevés. Il entra donc avec empressement dans le mouvement des sociétés ouvrières locales. En 1859 éclata à Londres une grève générale des ouvriers du bâtiment, qui eut pour conséquence la fondation de la Société des charpentiers et menuisiers réunis, qui fut inaugurée en juin 1860. M. Applegarth se voua avec ardeur au développement de cette société ouvrière, et, en reconnaissance des services rendus par son habileté d'administrateur autant que par son énergique dévouement aux intérêts de ses camarades, ceux-ci l'élurent secrétaire général en 1862, poste dans lequel ils le maintinrent à chaque élection annuelle jusqu'à ce qu'il y renonçât lui-même, aux élections de 1871. Voici des chiffres qui donneront la mesure des services rendus à l'*Amalgamated Society of Carpenters and Joiners* par celui qui en fut dix ans le secrétaire général. Au début de son administration, la société se divisait en *trente-deux* branches et comptait *huit cent cinq* membres, elle avait un peu moins de 20,000 francs en caisse ; lorsque M. Applegarth se retira, en 1871, le nombre de branches dont se compose la société s'était élevé à *deux cent quarante*, formant un total de *cent cinq mille* membres, et elle possédait un fonds de 450,000 francs. Constamment occupé des affaires de la société, M. Applegarth assumait une responsabilité considérable et dont il comprenait toute l'étendue, et, malgré la situation prospère de celle-ci, il était toujours sur la brèche, cherchant à prévenir les grèves, et à faire adopter à leur place un système équitable d'arbitrage entre ceux-ci. En 1869, M. Applegarth se rendit à Bâle comme délégué de Londres, au congrès international. Il profita de cette occasion pour faire, en Suisse, un voyage au cours duquel il étudia l'organisation des écoles dans ce pays, envoyant à mesure, à l'*Indépendant* de Sheffield, le résultat de ses observations. Candidat pour Maidstone, aux élections de fév. 1870, il se retira devant sir John Lubbock ; à la fin de cette même année, il était nommé membre de la commission royale d'enquête sur les maladies contagieuses, exemple unique jusque-là de l'admission d'un ouvrier à un poste officiel. Membre actif, pendant quelque temps, de la ligue de la réforme et du conseil général de l'Association internationale des travailleurs, M. Applegarth fut un des signataires du manifeste du 17 oct. 1871. En 1876, il a fait une visite à Paris, et assisté au banquet anniversaire du 10 août à Saint-Mandé. Il représente à Londres une maison industrielle française. A. Bitard.

APPLÈGEMENT (ancien droit français). Constitution en justice de *plèges* ou cautions. Dans la plupart des coutumes de l'O. de la France, notamment celle d'Anjou, l'action intentée par le possesseur d'un immeuble, pour recouvrer la saisine dont il prétendait avoir été injustement dépouillé, avait reçu, depuis le XIII[e] siècle, le nom d'*applègement et contre-applègement*, à cause des constitutions de *plège* auxquelles cette action donnait lieu suivant la procédure de cette région. Toute action possessoire, qu'elle fût fondée sur un simple trouble ou sur une dépossession complète, entraînait, pendant les débats, la « mise en main souveraine » de la chose litigieuse, afin d'éviter les voies de fait entre les parties et de garantir à celle qui triompherait la restitution intégrale des revenus. Mais en cas de *simple trouble*, ce séquestre avait lieu immédiatement; car le demandeur était resté saisi, et, en engageant le procès, consentait implicitement à la dessaisine temporaire qui résultait pour lui du séquestre. Au contraire, en cas de *dépossession*, comme la détention de fait, qui

était le signe matériel et visible de la saisine, n'appartenait plus au demandeur, mais au défendeur, et que la présomption de droit était, jusqu'à preuve contraire, en faveur de ce dernier, le juge ne se croyait pas autorisé, par cela seul qu'une plainte était formée, à lui enlever, même provisoirement, la détention de la chose litigieuse pour la mettre sous séquestre ; il exigeait qu'à l'appui de sa demande, le plaignant fournît, entre les mains d'un sergent commis à cet effet, *plège* ou caution de poursuivre l'action et de payer au défendeur des dommages-intérêts, au cas où il succomberait dans sa demande. S'il refusait d'*appléger*, il était débouté, et l'adversaire restait saisi; mais, s'il *appléгeait*, on estimait que la présomption de droit se retournait en sa faveur, et le sergent invitait le défendeur à donner à son tour une caution correspondante ou *contre-plège*, destinée à garantir le paiement des dommages-intérêts, dans le cas où ce serait lui qui succomberait. Si, dans un délai qui variait selon les pays, le défendeur ne donnait pas un *contre-plège* ou une sûreté équivalente, il était censé reconnaître le bien-fondé des prétentions du demandeur, à qui la possession était restituée. S'il *contre-plégeait* et affirmait ainsi sa prétention à la saisine avec autant d'énergie que le demandeur, le sergent mettait « en main souveraine » la chose litigieuse, et renvoyait les parties devant le juge qui statuait sur la question possessoire. — Telle était la procédure d'*applègement* et *contre-applègement*, suivie, au milieu du XIIIe siècle et pendant le XIVe, dans les coutumes d'Anjou, du Maine et de Touraine (*Cout. de Touraine*, a. 58; *Compilatio de usibus Andegav.*, n° 58; *Cout. Glosées d'Anjou*, ch. LXVII et LXVII *bis*). La même procédure se retrouve à la même époque dans la très ancienne *Coutume de Bretagne* (Ire part., ch. IX, X, XXXIX) et dans la pratique judiciaire du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge, constatée par un certain nombre d'arrêts du parlement de Paris. Mais on n'en trouve aucune trace dans les textes relatifs à la coutume de Paris ou à celle de l'Orléanais, du Beauvoisis, de la Champagne et de la Normandie ; dans cette région la dépossession donnait lieu aux actions *de nouvelle dessaisine* ou *de force*, qui étaient portées directement devant le juge, sans que des cautions réciproques fussent exigées des parties (V. ACTION POSSESSOIRE). — L'*applègement* n'apparaît donc que dans les pays coutumiers où les formes de l'ancienne procédure germanique s'étaient le plus longtemps conservées ; il est inconnu dans ceux où les idées romano-canoniques avaient prévalu dès le XIIIe siècle. C'est une forte présomption pour croire qu'il est d'origine germanique, et l'on retrouve en effet dans les lois des Francs (*L. Salica*, tit. XXXVII, XLVII, LXXIV), et des Alamans (ch. XXXVI, §3) le principe que le demandeur doit, pour être écouté, s'engager solennellement, sous peine d'amende ou en donnant caution, à poursuivre la procédure ; que s'il affirme son droit dans les formes prescrites, il est présumé avoir raison, jusqu'à preuve contraire, et que le défendeur doit former une contre-plainte, soumise aux mêmes conditions que la plainte du demandeur. — La procédure d'*applègement*, qui avait pour point de départ l'idée que le demandeur dessaisi plaidait contre un adversaire saisi, aurait dû logiquement disparaître, lorsque les praticiens admirent, sous l'influence du droit romain, que la possession d'un immeuble pouvait se conserver par la volonté seule, sans détention matérielle *(animo tantum domini, sine facto)*, que par suite la dépossession de fait ne transportait pas la saisine du spolié au spoliateur, et que le premier, en intentant l'action possessoire, « plaidait saisi », comme dans le cas de simple trouble. Cette théorie qui, dans le ressort du parlement de Paris, eut pour effet, dès la première moitié du XIVe siècle, de transformer les diverses actions possessoires en une action unique appelée *Complainte en cas de saisine et nouvelleté*, fut admise au XVe siècle, dans la coutume de l'Anjou et du Maine (*Cout. revisée de 1437*, VIIIe part., tit. I, n° 1068), et dans les autres coutumes de l'Ouest; néanmoins, l'*applègement* subsista par l'effet de la routine ; les coutumes revisées et les coutumiers du XVe et du XVIe siècle reproduisent les anciennes règles ; bien plus, les praticiens les étendent d'une manière générale à toutes les actions possessoires, et distinguent trois espèces d'*applègements*, analogues aux trois classes d'*interdits possessoires* du droit romain : l'*a. de nouvelle eschoite*, pour entrer en possession d'une hérédité, l'*a. sur empêchement et perturbacion*, en cas de trouble possessoire, et l'*a. de nouvelle dessaisine*, en cas de dépossession. — L'*applègement* n'avait lieu que dans les actions relatives à des immeubles ou à des universalités de meubles. Ce fut la règle générale, non seulement au XIIIe siècle, époque où la revendication n'était pas encore admise pour les meubles individuels, mais encore, malgré quelques dissidences, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, lorsque la jurisprudence eut emprunté au droit romain la revendication mobilière : car l'applègement était un moyen possessoire ; or, en matière de meubles, on ne distinguait pas le possessoire du pétitoire ; le revendiquant devait toujours *avouer*, c.-à-d. réclamer la propriété de la chose et non pas seulement la saisine. Mais la forme sous laquelle s'exerçait la revendication mobilière, dans le Poitou, l'Anjou et la Saintonge, était exactement calquée sur la procédure de l'*applègement* et du *contre-applègement* : c'était l'*aveu* et le *contre-aveu*. Le réclamant formait son *aveu* devant un sergent, et constituait un *plège;* l'*aveu* était notifié au défendeur, qui devait faire un *contre-aveu* dûment *applégé;* après quoi le meuble était séquestré et le débat s'ouvrait sur le fond (*Cout. d'Anjou de 1463*, § 98; *Cout. de 1508*, a. 146). — La procédure d'*applègement* et celle d'*aveu* subsistèrent jusqu'à l'ordonnance civile de 1667, qui abrogea les formalités locales pour les remplacer uniformément par la procédure du parlement de Paris. Ch. MORTET.

BIBL. : E. DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, nouv. éd., 1882, in-4, vis *Applègement* et *Complainte*. — P. VIOLLET, *les Etablissements de saint Louis*, 1881-85, t. I, pp. 112, 259, 263, 339; t. II, p. 164; t. III, pp. 34, 119, 369. — BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, *Coutumes de l'Anjou et du Maine*, 1877, t. I, pp. 269 et 566; t. II, pp. 343 et suiv., 368 et suiv. — Du même, *le Livre des droiz et commandemens*; 1865, t. I, p. 124 ; t. II, n° 739 et suiv. — Table des ACTES DU PARLEMENT DE PARIS et des OLIM, v° *Applegiamentum*.

APPLÉGER (Ancien droit français). Donner caution. Ce terme était usité surtout dans les expressions: 1° *Appléger* et *contre-appléger* (V. APPLÈGEMENT) ; 2° *aveu dûment applégé* (ibid.) ; 3° *dénoncement et accusation applégée*. Pour comprendre cette dernière expression relative à la procédure criminelle, il faut se rappeler que, du XIIIe au XVIIe siècle, la partie lésée qui accusait, ou le tiers qui dénonçait, était soumis, comme l'accusé, à la détention préventive, et n'était, comme lui, mis en liberté provisoire qu'à la condition de donner *plège* ou caution (V. PROCÉDURE CRIMINELLE). Ch. M.

BIBL. : E. DE LAURIÈRE, *Glossaire*.

APPLETON (Charles-Louis), né à Rennes (Ille-et Vilaine) en 1846, fils d'un ancien diplomate américain, opta, à sa majorité, pour la nationalité française. Il exerça d'abord la profession d'avocat à Charolles (Saône-et-Loire), puis il fut nommé professeur de droit français à l'université de Berne. Il se présenta en 1875 au concours d'agrégation, à Paris : il y obtint le troisième rang et fut attaché à la faculté de droit de Lyon, dès la fondation de cette école (nov. 1875). Titulaire d'une des chaires de droit romain, depuis 1878, il a, outre l'enseignement de sa chaire, été successivement chargé des cours de droit international et privé, et du cour de Pandectes. Les principales publications de M. Appleton sont les suivantes : *De la possession et des actions possessoires; — Du mariage devant la loi, la société et la morale; — Coup d'œil biographique sur quelques jurisconsultes français du XVIe siècle, Dumoulin, son rôle en Suisse; Cujas*, conférences publiées par la *Zeitschrift des Bernischen Juristen-Vereins; — la Question ecclésiastique en Suisse*, dans la *Revue chrétienne* de M. de Pressensé; — *Des sponsores, fide promissores et fide jussores (épisode d'une lutte*

entre le patriciat et la plèbe au VII*e siècle de Rome)*; — *De la condition résolutoire dans les stipulations et de la stipulation prépostère*; — *De la publicienne et de l'utilis vindicatio* (ces quatre études ont paru dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*); — *Essai de restitution de l'Edit publicien* (article paru dans la *Revue générale de Droit*); — *Résumé d'un cours de droit romain*, 2 vol. in-8, 1884-1885, etc. Georges LAGRÉSILLE.

APPLICABLES (Surfaces). Si les points de deux surfaces S et S′ se correspondent deux à deux, de telle sorte qu'à un arc infiniment petit quelconque *ds* tracé sur la première correspond un arc *ds′* infiniment petit de la seconde, tel que l'on ait toujours $ds = ds'$, on dit que les deux surfaces S et S′ sont *applicables* l'une sur l'autre. Supposons que les points de deux surfaces S et S′ se correspondent deux à deux, les coordonnées de deux points correspondants seront alors fonctions de deux paramètres λ et μ, qui constitueront un système de coordonnées curvilignes pour les deux *surfaces* (V. ce mot) et les expressions de deux arcs correspondants *ds*, *ds′* sur les deux surfaces seront données par des formules telles que :

$$ds^2 = \mathrm{L}d\lambda^2 + 2\mathrm{R}d\lambda d\mu + \mathrm{M}d\mu^2,$$
$$ds'^2 = \mathrm{L}'d\lambda^2 + 2\mathrm{R}'d\lambda d\mu + \mathrm{M}'d\mu^2.$$

L,M,N, L′,M′,N′ désignant des fonctions de λ et μ; pour que les surfaces S et S′ soient applicables l'une sur l'autre, il faudra alors que $ds = ds'$, quels que soient $d\lambda$ et $d\mu$, il faudra donc que

$$\mathrm{L} = \mathrm{L}',\ \mathrm{M} = \mathrm{M}',\ \mathrm{R} = \mathrm{R}'$$

et réciproquement, si l'on peut trouver des systèmes de coordonnées curvilignes, tels que $\mathrm{L} = \mathrm{L}'$, $\mathrm{M} = \mathrm{M}'$, $\mathrm{R} = \mathrm{R}'$, les deux surfaces S et S′ seront applicables l'une sur l'autre. Il résulte de là que : *pour que deux surfaces soient applicables l'une sur l'autre, il faut que toutes les quantités qui peuvent se calculer en fonction de* L,M,R *et de leurs dérivées relatives à* λ,μ *soient les mêmes dans les deux surfaces*. Or, d'après un théorème de Gauss, le produit des rayons de courbure principaux d'une surface, ou sa courbure totale, est précisément fonction de L,M,R et de leurs dérivées; donc, *pour que deux surfaces soient applicables l'une sur l'autre, il faut qu'elles aient même courbure aux points correspondants*. Pour une raison analogue, il faut qu'*à une ligne géodésique de l'une corresponde une géodésique de l'autre*. On doit à MM. Bour, Bonnet et Codazzi des méthodes générales pour trouver des surfaces applicables les unes sur les autres, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer sans dépasser les limites qui nous sont imposées. Voici les principaux résultats auxquels on est parvenu dans cette voie :

Les surfaces applicables sur le plan sont les surfaces développables. — Les surfaces de même courbure totale constante $\pm\frac{1}{a^2}$ sont toutes applicables les unes sur les autres, et en particulier toutes les surfaces de même courbure constante positive $+\frac{1}{a^2}$ sont applicables sur la sphère de rayon a. — Toute surface de courbure constante négative $-\frac{1}{a^2}$ est applicable sur une *alysséide* (V. ce mot). — Toute surface héliçoïdale est applicable sur une surface de révolution. — Lorsque deux surfaces gauches sont applicables l'une sur l'autre, les génératrices sont des lignes correspondantes. H. LAURENT.

APPLICAGE (Techn.). Dans la céramique, c'est l'opération qui consiste à rapporter sur une pièce les diverses garnitures qu'elle doit recevoir et qui toutes ont été faites et préparées séparément.

APPLICATA. I. HYGIÈNE. — Pris dans son sens le plus général, ce mot sert à indiquer l'influence de tous les agents extérieurs, air, vapeurs, bains, vêtements, topiques médicamenteux, etc., sur la santé de l'homme. Aujourd'hui, on se borne, avec Hallé, à désigner ainsi les effets que l'application directe des substances solides ou liquides, bains, vêtements, cosmétiques, etc., sur le corps, exerce sur l'ensemble de l'organisme.

II. ART VÉTÉRINAIRE. — On appelle *applicata* tous les objets qui peuvent être appliqués sur le corps des animaux. Parmi les applicata les uns produisent des effets favorables à la santé des animaux, comme les bains, l'étrille, la brosse; et d'autres peuvent nuire aux animaux tout en étant utiles à l'homme, comme les harnais à l'aide desquels on les attelle ou on les monte, comme les entraves avec lesquelles on les maîtrise ou on les assujettit; d'autres enfin peuvent nuire aux animaux sans nous profiter en rien. Les applicata diffèrent entre eux par la durée du temps pendant lequel ils agissent; les poux, les hydatides, adhèrent au corps et ont une influence de longue durée; la morsure des guêpes, des mouches à miel ou de la vipère agit instantanément; quelques-uns agissent sur la peau, d'autres agissent particulièrement sur les muqueuses. (V. ATTELAGE, BAINS, DOUCHES, FERRURE, HARNAIS, INSECTES, PANSAGE, etc.) L. GARNIER.

APPLICATION. I. PHILOSOPHIE. — On appelle application d'une science à une autre l'usage que l'on fait des principes de la première pour perfectionner la seconde. — L'application de la science des nombres a été faite à la géométrie sous le nom de Géométrie analytique; à la physique sous le nom de Physique mathématique; au calcul des chances sous le nom de Calcul des Probabilités, etc.

II. RHÉTORIQUE. — Terme de rhétorique ou figure, si l'on veut, de l'espèce des *Figures de pensée*. Elle consiste à détourner une parole connue de son sens originaire, ou à détacher de son contexte un passage d'un auteur, pour les *appliquer* plus ou moins exactement à une situation ou dans des circonstances différentes. On raconte qu'un prédicateur du temps de Louis XIII, prêchant sur la Passion, la reine Marie de Médicis entra dans l'église au milieu du sermon; et le prédicateur, obligé par l'usage de recommencer tout son discours, reprit la parole en ces termes :

Infandum, regina, jubes, renovare dolorem.

Marmontel, à qui nous empruntons cet exemple, en donne beaucoup d'autres, et la plupart assez heureux, dans l'article *Application* de ses *Eléments de littérature*. Disons même qu'ils sont trop heureux, et qu'ils prouvent que l'*application* en général est plutôt un jeu d'esprit ou une saillie d'érudition qu'une figure de rhétorique. C'est d'ailleurs ce que nous verrons mieux, quand nous y arriverons, au mot FIGURES DE RHÉTORIQUE. F. B.

III. INDUSTRIE. — C'est un terme par lequel on désigne, surtout dans l'industrie du costume pour dame, toutes les bandes ou garnitures, soit de dentelles, soit de passementerie, rapportées sur une robe ou sur un costume pour l'orner. La manière de couper ces garnitures, en biais ou en droit fil, celle de les poser, les tons gracieux qu'on leur donne, leur couleur et même l'étoffe avec laquelle on les fait, tout cela change avec les saisons et constitue autant de modes. Les couturières de Paris sont renommées dans l'univers entier par leur esprit inventif, pour la grâce avec laquelle elles savent plisser, contourner, froisser et poser les applications qui relèvent les splendides toilettes que notre industrie envoie dans toutes les capitales; leurs découvertes en ce genre font le tour du monde avec une rapidité vraiment incroyable; les modèles qui sortent de leurs mains sont à peine exposés que déjà des représentants étrangers les achètent et les expédient en grande vitesse sur Londres, sur Berlin, sur Vienne, sur Pétersbourg, ou sur l'Amérique, où d'autres ouvrières, à l'esprit moins inventif, les copient plus ou moins habilement; les feuilles de mode les offrent en gravure, en tracés pour la

coupe, en patron de papier léger quelquefois, et les décrivent avec un soin tout particulier et au moyen d'une littérature spéciale mais toujours charmante et gracieuse. Mais toutes ces descriptions, tous ces modèles n'ont souvent pas encore franchi la frontière que déjà les applications, à la mode hier, sont remplacées par d'autres qui font *florès* et vivent ce que vivent les roses. On ne saurait se faire une idée des peines que se donnent les *créatrices* d'applications pour satisfaire aux caprices des « sémillantes beautés » qui ne rêvent que nouveautés et surprises; elles doivent courir les devantures de magasin, regardent défiler, simplement vêtues pour la plupart, le Paris du costume féminin, cherchant un pli à imiter, à corriger, étudiant les couleurs, les tons et combinant des *froissements* d'étoffes et des relevés mêlés de *garnitures*, flanqués d'*applications;* puis rentrées à l'atelier, ou chez elles, elles essaient avec des chiffons, feuillettent les journaux de mode qui datent d'hier, ceux d'il y a vingt ans, ceux du siècle dernier, cherchant toujours et *créant* après qu'elles ont beaucoup étudié, des choses que la mode acclamera demain, avec l'espoir de les remplacer bientôt. On a compté au siècle dernier plus de 250 manières de garnir une robe et il s'est trouvé un auteur pour les dénommer toutes; aujourd'hui, c'est par milliers qu'on les décrit chaque année; il n'est pas de patience qui pût résister à leur nomenclature. — Les applications sont usitées dans l'ameublement. — Dans la dentelle, ce terme désigne un genre de dentelles faites avec des applications sur tulle, de fleurs isolées ou d'autres motifs travaillés au fuseau ou à l'aiguille *(Point d'Angleterre).* — On appelle aussi de ce nom les superpositions en bois, en carton pâte, ou en autres matières d'ornement, qu'on fait pour agrémenter les appartements ou les devantures, les objets d'ébénisterie, de tabletterie; l'étamage les glaces est aussi une application. A. L.

IV. Droit. — *Application des lois.* S'il appartient au pouvoir législatif de faire la loi, au chef du pouvoir exécutif de la promulguer et de la publier (V. Promulgation des lois et Publication des lois), c'est au pouvoir judiciaire qu'est confiée la mission d'appliquer ensuite les lois aux espèces particulières que les plaideurs soumettent à l'examen des tribunaux. Le principe de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire, consacré par l'Assemblée constituante (V. Séparation des pouvoirs), a conduit les rédacteurs de notre code civil à défendre aux juges de prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises (Art. 5). Par cette règle déjà édictée par la loi du 24 août 1790, tit. II, art. 12, la Constitution du 3 sept. 1791, tit. III, ch. v, art. 3, la Constitution du 3 fructidor, an III, art. 203, le législateur a voulu prévenir les empiétements du pouvoir judiciaire sur le pouvoir législatif, si fréquents dans notre ancienne jurisprudence. Les parlements, en effet, à l'exemple de préteurs romains, étaient autrefois dans l'usage de déclarer d'avance et d'une manière générale comment ils décideraient telle ou telle question dans l'étendue de leur ressort; c'est ce qu'on appelait des *arrêts de règlement* (V. ce mot). Aujourd'hui, le juge ne peut prononcer que sur les procès qui lui sont déférés, dans les limites des conclusions prises par les parties; celles-ci sont, en effet, réputées s'être mises d'accord par une sorte de contrat pour soumettre leur litige à l'appréciation des tribunaux, et si la chose jugée fait la loi entre les parties sur l'objet du litige, la solution donnée dans un cas particulier par une juridiction, sur une question de droit ou de fait, ne lie ni les autres tribunaux, ni le tribunal lui-même qui a rendu la sentence, pour le cas où il serait appelé ensuite à juger la même question sur la demande d'autres justiciables. L'inconvénient possible de ce système, c'est la diversité de jurisprudence; mais, pour éviter les abus, pour empêcher les diverses juridictions de se mettre au-dessus de la loi, le législateur a créé au sommet de la hiérarchie judiciaire la cour de cassation, chargée de casser les décisions des cours et tribunaux qui auraient violé la loi ou en auraient fait une fausse application (V. Organisation judiciaire et Cour de cassation).

Si les juges ne doivent statuer que sur les causes qui leur sont soumises, ils sont par contre obligés de statuer sur toutes celles qui leur sont soumises, dans les limites de leur compétence, quelles que soient les difficultés d'interprétation, y eût-il même absence ou insuffisance de textes. Telle est la prescription de l'art. 4 du code civil, disposition sans laquelle on eût été réduit plus d'une fois à se faire justice soi-même. La sanction de cette règle se trouve dans l'art. 505 c. de pr. civ. et dans l'art. 185 c. pén. (V. Prise a partie et Déni de justice). — A ce point de vue encore, le législateur a voulu respecter le principe de la séparation des pouvoirs législatif et judiciaire. Dans l'ancienne jurisprudence, en cas d'obscurité de la loi, les cours de justice renvoyaient souvent les parties à se pourvoir par devant le roi, afin d'avoir une interprétation de la loi. La loi du 24 août 1790 elle-même permettait aux tribunaux de s'adresser au Corps législatif, toutes les fois qu'ils jugeaient nécessaire d'interpréter un texte (art. 12, *cité supra*); c'était la confusion des pouvoirs dans une certaine mesure. Portalis, dans son discours préliminaire sur le projet de code civil, mit parfaitement en relief tous les inconvénients de ce système (Locré, *Lég. civ.*, t. I, pp. 263 et s.). Aujourd'hui, il appartient au pouvoir judiciaire d'interpréter souverainement la loi pour en faire l'application aux cas particuliers; si les textes sont obscurs, s'ils ne prévoient pas la difficulté qui est soumise au juge, celui-ci doit néanmoins statuer; il s'inspirera pour cela des principes généraux de notre législation, de la tradition, des règles du droit naturel, quelquefois des usages. Et cette règle s'applique même en matière pénale, car si le juge ne trouve pas de disposition applicable au fait incriminé, il devra renvoyer l'accusé ou le prévenu des fins de la poursuite, ce qui constitue bien un jugement. De même, en matière civile, si la prétention du demandeur ne trouve d'appui ni dans les textes ni dans l'esprit de la loi, il déclarera la demande mal fondée et donnera gain de cause au défendeur. E. Binet.

V. Art militaire. — *Ecole d'application* (V. Ecole).

Bibl. : Demolombe, *Code Napoléon*, t. I, nos 109 et s. — Demante, *Cours analytique de code civil*, t. I, no 11. — Aubry et Rau, *Cours de droit civ.*, t. I, pp. 125-126. — Marcadé, *Code Napoléon*, art. 4 et 5. — Laurent, *Principes de dr. civil*, t. I, nos 251 et s., etc.

APPLIQUE. I. Art. — Ornement qui s'applique sur un objet pour le décorer ou l'enrichir. En orfèvrerie la pièce d'applique comprend tout ce qui s'assemble au moyen de charnières, de coulisses et de boucles sur le fond d'un bijou. L'architecte emploie également les appliques pour la décoration des corniches, des plafonds et des panneaux de menuiserie qui revêtent les appartements. En terme d'ébénisterie on désigne sous ce mot les pièces de rapport ou de marqueterie et les ornements de métal que l'on fixe sur les meubles. — C'est surtout à partir du xviie siècle que l'applique prit un grand développement dans la décoration du mobilier. Le meilleur artiste que la France ait produit en ce genre, André-Charles Boule, emprunta aux cabinets italiens et allemands les ornements en relief dont ils étaient surchargés et, par les dispositions heureuses de ses lignes, il sut y trouver les éléments d'une rénovation industrielle. Modeleur habile, il appliquait sur un fond de marqueterie d'écaille noire incrustée d'arabesques de cuivre, des bronzes dorés d'un grand aspect sculptural. Malgré la forme architectonique des meubles de Boule, il faut reconnaître que ce maître a abusé de l'ornement, auquel il accordait une place prépondérante, et que ses œuvres se prêtent difficilement à l'usage journalier par suite de leur délicatesse exagérée. — Les ébénistes du siècle suivant imitèrent l'exemple de Boule, mais ils restreignirent dans une plus sage mesure l'emploi des appliques en bronze doré, qu'ils se bornaient à disposer en lignes harmonieuses sur un fond de bois précieux. On peut citer les meubles de

Cressent qui présentent le meilleur modèle de l'art du mobilier à l'époque de la Régence et sous le règne de Louis XV. Les deux Caffieri ont également ciselé des appliques d'un charmant caractère. Pendant toute la durée du règne de Louis XVI, nos artistes industriels créèrent une suite de meubles ornés d'appliques en cuivre dont on



Bras d'applique à cinq lumières, style Louis XVI.

ne surpassera jamais la délicatesse. Nous avons cité au mot Ameublement, les ouvrages de Riesener et d'autres ébénistes qui se servaient des frises et des ornements exécutés par les ciseleurs Gouthière et Duplessis. — On donne par extension le nom d'appliques aux bras de lumière que l'on fixe sur les panneaux des appartements pour recevoir des bougies ou des lampes. Bien que ce mode d'éclairage ait été employé à toutes les époques, il entra dans la décoration des hôtels, principalement vers la fin du xvi[e] siècle. Les Italiens et les Hollandais disposaient derrière la lumière des miroirs chargés de la refléter. Ce mode insuffisant de décoration n'eut en France qu'une vogue passagère. On y adopta des torchères à plusieurs lumières soutenues par des tiges à bobèche de cuivre doré, qui remplissaient l'office de bras. Ces appliques étaient placées le plus souvent au-dessus des cheminées, de chaque côté des glaces dont l'usage devint bientôt général. Une partie des appliques du mobilier primitif de Versailles avait été exécutée en argent. On conserve dans les collections des bras de lumière dus à André-Charles Boule qui portent le beau caractère de l'art français au temps de Lebrun et de Bérain. D'autres plus délicats suivent les capricieux contours du style rocaille. Les plus riches appliques dont on ait gardé le souvenir sont celles qui avaient été ciselées par Gouthière pour le duc d'Aumont et qui sont sorties de France à l'époque de la Révolution. — Les bras d'applique sont un des principaux objets de fabrication des bronziers qui s'attachent à reproduire les modèles anciens dont plusieurs graveurs d'ornement, notamment Forty et De La'ande, ont publié des recueils intéressants. Quelques-uns de nos architectes ont dessiné, pour les constructions qu'ils ont dirigées, des appliques dont la simplicité s'inspire heureusement du style néo-grec de l'école actuelle.

A. de Champeaux.

II. Théatre. — Dans la décoration théâtrale, on donne ce nom à des châssis de toile peinte, formant généralement panneaux et qui, appliqués sur certains décors, en modifient la configuration et l'ornement et les transforment jusqu'à un certain point. Dans les petits théâtres surtout, où les décors sont peu nombreux, les appliques ont pour but de les varier et de les faire servir à plusieurs fins.

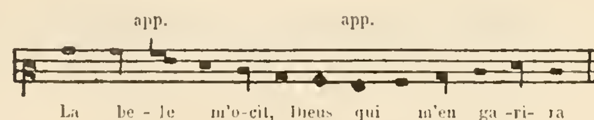
III. Industrie. — Toute pièce qui s'assemble, s'enchâsse ou s'ajuste avec une autre. On appelle *pièces d'applique* toutes pièces assemblées par écrous, rivures ou charnières. Les appareilleurs et les marchands d'appareils d'éclairage désignent sous ce nom les supports à une ou plusieurs branches destinées à conduire le gaz, l'huile, ou à contenir des bougies, qu'on applique contre le mur d'une pièce ou d'un couloir. On appelle aussi *appliques* certains détails de passementerie qu'on ajoute aux costumes de dame pour les agrémenter ou les embellir.

APPLIQUÉE (Math.). Mot vieilli, aujourd'hui on dit *ordonnée* (V. Coordonnées).
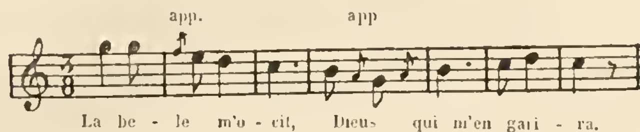
APPLIS. On appelait ainsi, dans l'ancien droit, les outils aratoires que le métayer recevait du seigneur dans le fonds duquel il entrait.

APPOGGIATURE. L'appoggiature (du mot italien *appogiare*, appuyer) est un des éléments les plus employés dans l'expression musicale; elle tient son rang parmi les principaux ornements du chant; elle ajoute à une mélodie un accent passager mais puissant, qui force l'attention et souvent aussi l'émotion de l'auditeur; non seulement elle enrichit l'harmonie, mais elle la caractérise pour ainsi dire en introduisant dans l'accord des dissonances rapides qui sont comme de fines touches de couleurs. L'Académie des beaux-arts définit ainsi l'appoggiature : « Appogiature est un mot italien francisé, provenant d'appogiatura qui dérive du verbe appogiare, appuyer. Le sens de ce mot indique donc une note qui s'appuie sur une autre ou plutôt sur laquelle l'exécutant doit appuyer. » Nous pouvons ajouter à cette définition que le caractère de l'appoggiature est de ne pas être *essentielle*, c.-à-d. que l'on peut la retrancher sans détruire la ligne mélodique, seul le sens expressif peut être altéré par le retranchement. Nous avons dit que dans le chant, l'harmonie et la mélodie, l'appoggiature tenait un rôle analogue, mais ces analogies admettent des différences. Nous verrons donc d'un rapide coup d'œil les trois emplois de cet artifice musical.
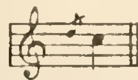
Appoggiature vocale. C'est un des ornements les plus employés dans le chant ancien comme dans le chant moderne puisque nous le retrouvons souvent sous forme de *plique* dans les vieux musiciens des xii[e] et xiii[e] siècles. Ex. :



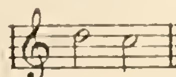
Traduction :



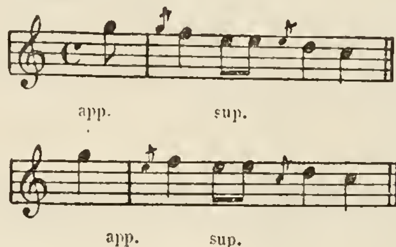
Cependant ce n'est que dans les temps modernes que cet ornement a reçu le nom d'appoggiature. Les compositeurs variaient beaucoup dans la manière de la représenter; tantôt elle était écrite en petites notes,
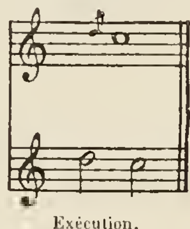


tantôt en notes égales.



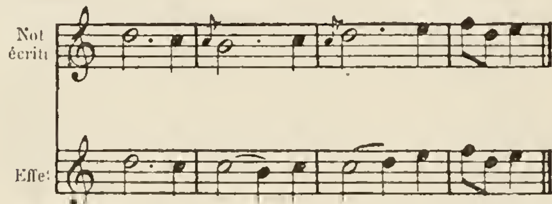
Souvent même ils ne l'écrivaient pas du tout et c'était au chanteur à choisir la note sur laquelle il fallait la placer. En effet, l'appoggiature étant naturelle aux inflexions de la langue italienne, il ne paraissait pas utile de l'indiquer. « De mon temps, disait Tosi, au XVIII[e] siècle, l'intelligence seule indiquait les endroits où le chanteur devait faire une appoggiature. » Dans le récitatif italien, où elle n'est le plus souvent que l'imitation des inflexions du langage, elle est constamment employée. Après Mozart et Cimarosa, les compositeurs commencèrent à écrire en notes leurs broderies, et à partir de ce moment l'appoggiature fut presque toujours représentée graphiquement. Elle s'indique par une petite note. L'appoggiature supérieure se place à la distance d'un ton ou d'un demi-ton au-dessus de la note réelle ; l'inférieure à la distance d'un ton ou d'un demi-ton au-dessous. Ex. :



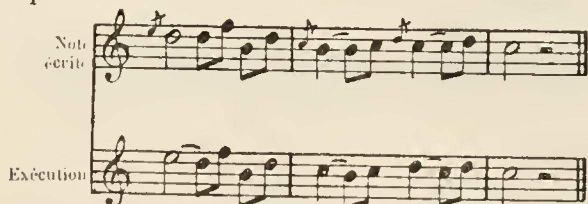
L'appoggiature prend à la note principale la moitié de sa valeur, quand celle-ci se divise en deux parties égales.



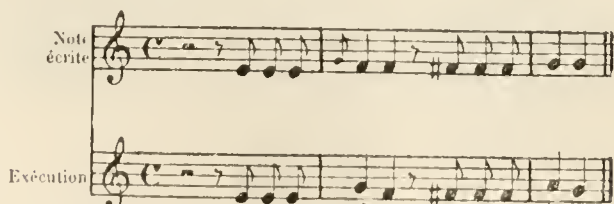
Lorsque l'appoggiature se trouve placée devant une note pointée qui se divise en trois parties, elle prend les deux tiers de la valeur de cette note et ne lui laisse que la valeur du point.



L'appoggiature perd la valeur entière de la note principale lorsque la durée de celle-ci est prolongée sur une note de moindre valeur, et que ces deux notes forment une syncope brisée. Ex. :

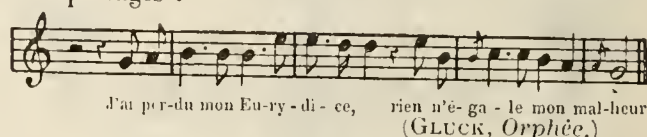


Dans les phrases qui se terminent par deux notes sur le même degré, la pénultième devient quelquefois appoggiature de la dernière. : Ex. :
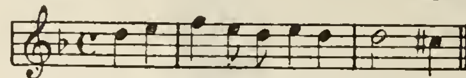


Résumons-nous sur l'appoggiature vocale si souvent employée dans l'art spécial du chant : 1° L'appoggiature, pour être expressive, doit être appuyée avec un peu plus de force que la note qui la précède et que celle dont elle est suivie ; 2° si l'on effleure l'appoggiature sans y fixer suffisamment la voix, on risque de chanter faux ; 3° dans la musique sérieuse, il ne faut pas forcer l'appoggiature ; mais dans la musique bouffe on peut, sans inconvénient, exagérer un peu l'accentuation ; 4° l'appoggiature perd quelquefois tout son effet, si elle est exécutée trop rapidement. Si le caractère du morceau exige qu'elle soit rapide, il faut l'attaquer avec force.

Appoggiature mélodique. Ce que nous venons de dire sur l'appoggiature employée dans le chant proprement dit, s'applique tout naturellement à l'appoggiature mélodique, puisque la voix ne devrait être que l'instrument docile de l'expression ; mais il en est quelques-unes qui sont autre chose qu'un ornement futile, une note de goût comme on dit, plus ou moins bien placée. Celles-là entrent dans la contexture même de la mélodie ; les retirer ôterait à la pensée son expression, nous donnerons quelques exemples ; c'est Gluck surtout qui nous en fournit les plus beaux passages :

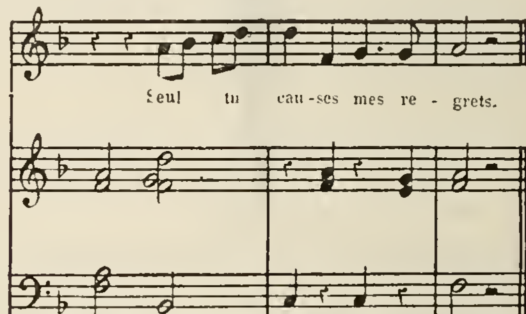


(GLUCK, *Orphée.*)



(GLUCK, *Armide.*)

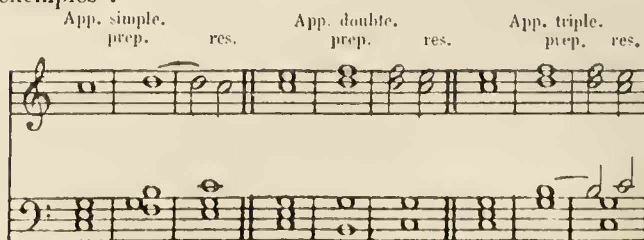
Une appoggiature à la sixte produit un effet très expressif dans ce passage de Nicolo :

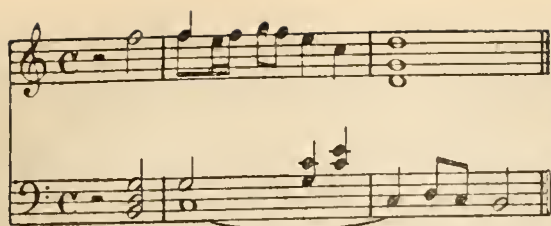


(*Jeannot et Colin.*)

L'appoggiature mélodique par sa nature même n'a pas besoin d'être préparée ; cependant on la dit préparée lorsqu'elle est précédée d'une note placée sur le même degré.
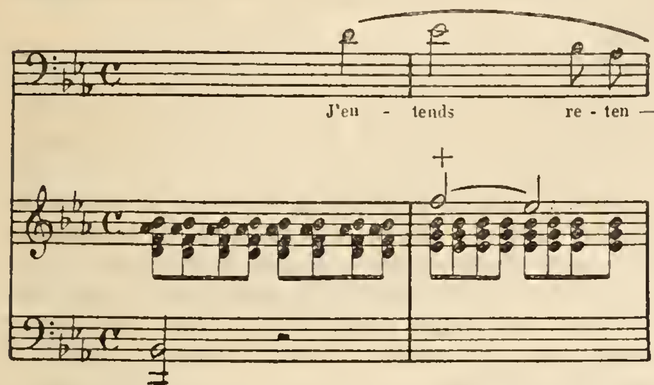
Appoggiature harmonique. On pourrait multiplier les exemples de ce genre, mais si nous avons cité le dernier avec son accompagnement, c'est pour montrer que l'appoggiature entre aussi dans les combinaisons harmoniques. Là, elle joue, sous le nom de *suspension*, un rôle des plus importants surtout dans la musique moderne et elle est soumise à un assez grand nombre de règles. Elle diffère de l'appoggiature mélodique en ce qu'elle doit être préparée par l'accord précédent, tandis que l'appoggiature de la mélodie est le plus souvent attaquée sans préparation. Comme l'appoggiature mélodique elle peut se résoudre à la seconde inférieure ou supérieure, à la quinte, à la septième et même à la quarte. On peut introduire des variations dans l'appoggiature harmonique. Nous reviendrons sur l'appoggiature harmonique aux mots *retards* et *suspension*. Contentons-nous ici de donner quelques exemples :
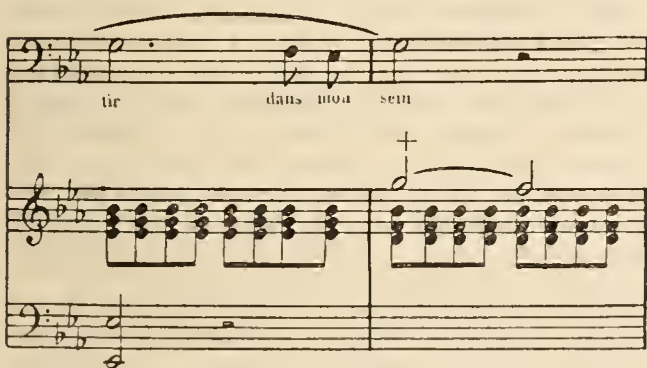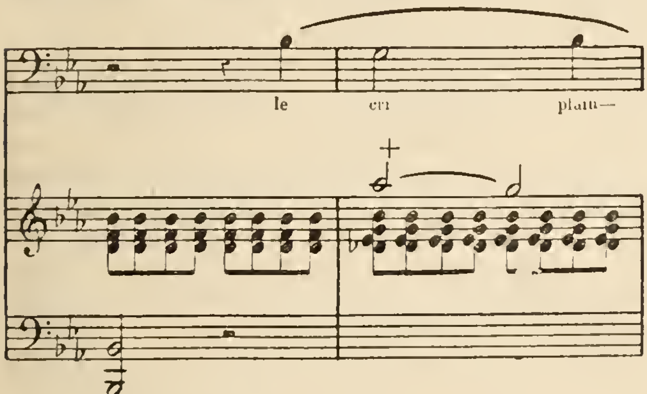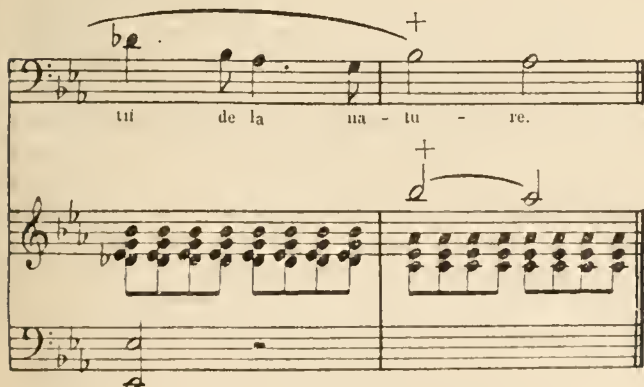




Appoggiature variée.

Finissons cet article sur l'appoggiature en citant encore cet admirable passage de Gluck. Non seulement les appoggiatures mélodiques et harmoniques sont d'un accent poignant, mais la sonorité désolée du hautbois ajoute encore à son expression. Les croix indiquent les appoggiatures :





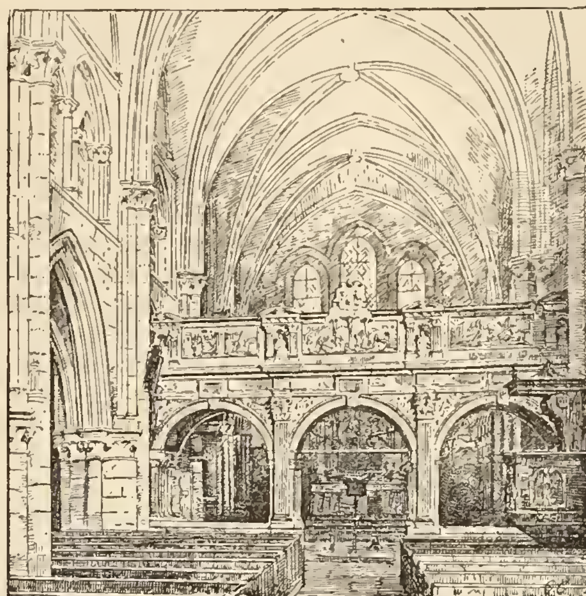




(Gluck, *Iphigénie en Aulide.*)

H. Lavoix.

APPOIGNY *(Epponiacus, Apugniacum)*, com. du dép. de l'Yonne, cant.-ouest et arr. d'Auxerre; 1,593 hab. L'évêque Guillaume de Seignelay y fonda au XIIIe siècle une collégiale. Ce village a été pris par les Anglais en déc. 1358. Eglise, dédiée à saint Pierre et saint Paul, à trois nefs formant un parallélogramme; première moitié du



Vue intérieure de l'église d'Appoigny.

XIIIe siècle; tour carrée à gauche du portail (XVIe siècle); à l'intérieur, jubé bâti par l'évêque d'Auxerre, François de Donnadieu, entre 1606 et 1610, décoré de bas-reliefs remarquables.

M. Prou.

APPOINT. Quantité de menue monnaie avec laquelle on parfait une somme qu'on ne pourrait former exactement avec des billets de banque, des pièces d'or, ou les principales monnaies d'argent; au terme de l'art. 2 du décret du 18 août 1810, « la monnaie de cuivre ou de billon, de fabrication française, ne pourra être employée dans les paiements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'*appoint* de la pièce de cinq francs ».

APPOINTAGE. L'appointage est le dernier foulage que l'on fait subir aux cuirs avant de les mettre au suif (V. Cuir).

APPOINTÉ (Blas.). Position de deux pièces placées pointe contre pointe, ou dont les pointes convergent au même point.

APPOINTEMENT. I. Droit. — L'appointement est une sorte de jugement d'avant dire droit dont l'usage s'introduisit devant les juridictions séculières, dès le XIVe siècle, à la suite de la procédure par écrit. La première phase du procès aboutit dès lors à un règlement du juge qui lie le procès entre les parties, en fixe l'objet ainsi que le mode de procéder : c'est la contestation en cause. Les écrits, demandes et défenses échangés par les parties, contenant l'énonciation des points de droit et de fait qu'elles veulent prouver, permettaient d'opérer le règlement et de réduire le litige aux points contestés ; d'où l'expression : *appointer*, *appointement (adpunctare, adpunctamentum)*; d'où encore cette locution : être *appointés contraires*, signifiant que deux personnes sont en désaccord réglé sur certains points, dont La Fontaine fait plaisamment application à la lutte des éléments (Fables XII, 8). — Dans l'ancienne procédure écrite, jusqu'à une ordonnance de 1507, le juge prononçait l'appointement avant même d'avoir entendu les parties en leurs plaidoiries toutes les fois qu'*a priori* un supplément d'instruction lui paraissait nécessaire. C'était le plus souvent une procédure frustratoire, les parties se bornant dans les nouvelles requêtes qu'elles faisaient signifier à répéter ce qu'elles avaient déjà déclaré dans les premières. Aussi jugea-t-on convenable de restreindre la pratique de l'appointement en décidant : 1° qu'il ne pourrait être prononcé qu'après avoir entendu les parties; 2° qu'il serait interdit d'y

recourir dans les matières sommaires (V. Matières sommaires). — Dans la procédure ordinaire l'appointement n'avait pas toujours le même objet : tantôt (c'était l'*appointement à mettre)* le juge ordonnait un nouvel examen des actes et titres déjà produits, lesquels devaient être déposés au greffe ou entre les mains d'un rapporteur dans un certain délai: la procédure pouvait alors, après le dépôt des pièces et le rapport, continuer sur plaidoiries ; tantôt l'objet de l'appointement *(appointement en droit à écrire et à produire)* était de décider que la procédure serait continuée par écrit jusqu'au jugement définitif, soit à raison de la difficulté des questions à résoudre, soit à cause du nombre ou de la longueur des titres devant servir à la décision du litige; tantôt enfin l'appointement *(appointement au Conseil* et *appointement de conclusions)* avait lieu sur appellation verbale à l'audience: le juge d'appel, que l'affaire eût été ou non instruite par écrit devant les juges inférieurs, décidait qu'elle serait portée en la chambre du conseil et instruite en conséquence.

D'après l'ordonnance de 1667 la procédure par appointement s'accomplissait devant un rapporteur auquel étaient adjoints deux assesseurs chargés de lire l'un les titres, l'autre l'inventaire des titres, et que l'on appelait, à cause de ce rôle de lecteurs, les *Evangélistes*. L'appointement en droit devait désigner les titres à produire ; mais malgré cette précaution l'appointement ouvrait une procédure particulièrement lente et coûteuse, féconde en incidents, obligeant à chaque fois le tribunal à statuer par jugement. Le nombre des écritures n'était pas limité : après l'avertissement du demandeur reproduisant ses prétentions, l'inventaire des pièces produites, l'acte de produit des pièces, les contredits du défendeur, l'inventaire et l'acte de produit des pièces déposées par lui, chacune des parties pouvait répliquer à la partie adverse par des *Salvations*, puis former une demande à fin de productions nouvelles, etc. Tout cela emplissait les sacs du procès : c'était pour les procureurs une abondante source de profits et les juges eux-mêmes y trouvaient leur compte à cause des épices qui leur étaient allouées et auxquelles l'instruction sommaire ne leur donnait aucun droit. Pourtant cette procédure n'offrait aux justiciables aucune garantie : les procès instruits sur appointement en droit étaient jugés en chambre du conseil, c.-à-d. à huis clos ; d'Aguesseau nous apprend que les juges ne se donnaient même pas la peine de dépouiller tous ces volumineux dossiers ; ils statuaient sur la foi du rapporteur et celui-ci faisait le rapport d'après l'*Extrait*, ou abrégé des actes, dressé par son secrétaire. Ce mode d'instruction, même depuis l'ordonnance de 1667, qui avait cherché à en réfréner les abus, avait soulevé de légitimes protestations. Aussi bien lorsqu'on fit le code de procédure civile, les rédacteurs évitèrent-ils soigneusement d'employer les anciens termes pour désigner l'instruction par écrit, et même le rapporteur du titre VI du livre II, consacré à cette matière, jugea-t-il nécessaire de faire cette déclaration : « Calmez vos inquiétudes sur l'abus ; cette mesure n'a rien de commun avec les anciens appointements. » — En matière criminelle l'ordonnance de 1670, afin d'accélérer les procès criminels, abrogea tous les appointements à ouïr droit, produire, bailler défenses, etc..., qui avaient été usités autrefois. Déjà l'ordonnance de 1539, art. 151, avait défendu au juge d'accorder plus d'un délai par sentence d'appointement, mais cette prescription avait été mal observée par les parlements. En matière de grand criminel il n'y avait ni écritures, ni productions ; les parties pouvaient simplement présenter des requêtes et y attacher les pièces que bon leur semblait. Les procès de petit criminel s'instruisaient presque comme les causes en matière civile.

Paul Cauwès.

II. Jurisprudence. — Salaires (V. Opposition, Privilège).

Bibl. : Textes : Ordonnance civile de 1667 titres XI et XIV ; Ordonnance criminelle de 1670, titre XXIII. — Boutillier, *Somme rurale*, l. I, titre XXII, pp. 111 et suiv.; Ed. Charondas ; Paris, 1611, in-4. — Imbert, *Pratique civile et criminelle*, livres I, II, III, passim ; Paris, 1616, in-4. — Jousse, *Commentaires sur l'ordonnance de 1667*, loc. cit. ; Paris, 1769, 2 vol. in-12. — Ferrière, *Dictionnaire de pratique*, V° Appointement; Paris, 1740, 2 vol. in-4. — Stein, *Geschichte des französischens Strafrechts und Processes*, pp. 637 et suiv.; Bâle, 1846, in-8. — Schæffner, *Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs*, III, pp. 522 et suiv.; Francfort, 1859, 4 vol. in-8. 2e éd. — Glasson, *les Sources de la procédure civile française* ; Paris, 1882, in-8, pp. 88 et suiv.

APPOINTURES. Lorsque les bourreliers veulent joindre les bords de deux morceaux de cuir, ils accolent ces bords et les percent à la fois d'une aiguille un peu forte. Les points formés par cette aiguille sont nommés appointures.

APPOMATOSE. Petite rivière des Etats-Unis, qui prend sa source près de la ville de ce nom (Virginie), coule parallèlement au James River et se jette dans l'estuaire de ce fleuve. Son nom rappelle de grands souvenirs. Dans la nuit du 2 au 3 avr. 1865, le général Lee, forcé d'évacuer Petersburg, s'enfuit, poursuivi par Sheridan, le long de ce cours d'eau. Il fut atteint et cerné, le 8, à Appomatose Court house. Après une tentative infructueuse pour s'ouvrir un passage, l'armée confédérée, manquant de munitions et d'armes, fut obligée de déposer les armes. Ce désastre décisif peut être considéré comme le dernier acte de la guerre de sécession.

L. Bougier.

APPONTEMENT (Mar.). Construction en bois formée d'un tablier reposant sur des pilotis et s'avançant dans la mer pour l'accostage des navires ou des embarcations. Certains appontements de dimensions souvent considérables sont disposés pour l'amarrage des bâtiments qui viennent y prendre ou débarquer leur chargement. Pour faciliter ces opérations, ils sont souvent munis de voies ferrées communiquant avec les lignes de chemin de fer voisines et avec les parcs à charbon ; des grues, des treuils à vapeur et parfois des prises d'eau complètent leur installation. On donne aussi le nom d'appontement à de petits ponts volants ou flottants permettant de faire communiquer un navire amarré près d'un quai avec la terre.

APPONYI. Grande famille hongroise connue depuis le XIVe siècle sous ce nom, qu'elle prit après l'acquisition du château de Nagy-Appony ; ses deux branches furent élevées à la dignité comtale en 1739 et 1808. Nous citerons les représentants les plus importants de cette famille qui ont, depuis un siècle, joué un rôle historique notable. — *Lazare Apponyi*, chef de la branche aînée, devint comte en 1739. — Son petit-fils, *Antoine-Georges*, né le 4 déc. 1751, mort le 17 mars 1817, occupa diverses fonctions officielles et fonda la bibliothèque Apponyi (aujourd'hui à Presbourg, 50,000 vol.). — *Antoine-Rodolphe*, son fils, né le 7 sept. 1782, mort le 17 oct. 1852, est peut-être le membre le plus célèbre de sa famille dans l'histoire de l'Europe. Sa vie elle-même se résume, pour l'historien, dans sa longue ambassade à Paris, qui dura près d'un quart de siècle, le règne de Charles X et celui de Louis-Philippe. L'amitié et la confiance du prince de Metternich le firent participer à la stabilité qui éternisait hommes et choses dans l'Autriche d'alors. Le comte Apponyi méritait, du reste, cette sorte d'inamovibilité par ses rares qualités d'ambassadeur ; et si cette école de diplomates paraît aujourd'hui surannée, il ne faut pas oublier que l'Europe lui a dû une longue tranquillité. Cela est surtout vrai de la période, si délicate pour les rapports entre les deux puissances, que vint ouvrir la révolution de Juillet, et plus encore, en 1832, la double intervention, autrichienne et française, en Italie. Sur ces événements, sur ceux des années suivantes, tels que la conférence de Münchengrætz, les tentatives de rapprochement intime entre les deux cours, les négociations pour le mariage du duc d'Orléans, etc., la correspondance du prince de Metternich avec le comte Apponyi est une source des plus

importantes. Sous le ministère Guizot, la situation de l'ambassadeur ne fut pas moins capitale. Malgré tout, la différence d'esprit qui séparait le parlementarisme français de l'absolutisme autrichien se faisait sentir, et le comte Apponyi eut à Paris ses moments d'impopularité. Déjà, sous Charles X, le refus de la cour de Vienne de reconnaître aux généraux de Napoléon leurs titres de noblesse, à moins qu'ils ne fussent militaires, avait amené une scène pénible à l'ambassade, et allumé la colère éloquente du jeune Victor Hugo. Sous Louis-Philippe on s'indigna parfois de l'ingérence de ce « hussard hongrois » dans nos affaires. Ces difficultés variées et renaissantes rehausseraient plutôt le mérite diplomatique de Rodolphe Apponyi. — *Rodolphe II*, né le 1er août 1812, mort à Venise le 31 mai 1876, fut successivement ministre plénipotentiaire à Turin (1849), à Londres (1856), ambassadeur à Londres (1860), et à Paris (1871). — *Georges Apponyi*, second fils du frère aîné d'Antoine-Rodolphe, né le 29 déc. 1808, a été un des principaux hommes politiques de la Hongrie dans ce siècle. Chef du parti conservateur, il essaya de prévenir le conflit qu'il prévoyait entre le gouvernement de Metternich et les radicaux menés par Kossuth. Après la révolution de 1848-49, il vécut dans la retraite jusqu'en 1859, fut alors rappelé à Vienne, et prit la direction du parti national, qui réclamait l'autonomie de la Hongrie. En 1865, il forma à la Chambre des députés un tiers parti modéré qui reprit les négociations avec la cour de Vienne après la campagne de 1866, et contribua à faire triompher le programme de *Déak* (V. ce nom) et le pacte de 1867 (V. Autriche-Hongrie). Depuis 1869, le comte Georges Apponyi vit dans la retraite à Presbourg. — Son fils, *Albert-Georges*, né le 29 mai 1846, est un des personnages les plus influents du parlement hongrois. E. S. et A.-M. B.

APPORT. I. L'ensemble des marchandises apportées dans une ville, et par suite le lieu où se tient le marché. Le marché du Grand-Châtelet était *l'apport* de Paris. On disait aussi autrefois *maison d'apport* pour maison de commerce. Dans quelques villes du N. de la France, ce mot désigne encore de nos jours, par extension, les fêtes locales qui, comme les *Assemblées* en Normandie et les *Pardons* en Bretagne, se tiennent à l'occasion des foires ou des marchés annuels. — II. Dépôt de pièces au greffe ou chez un notaire, et acte de ce dépôt. Dans les mœurs judiciaires actuelles, la communication amiable au cours du procès a enlevé à peu près tout intérêt au dépôt au greffe que réglementent les art. 189 à 192 du C. de proc. civ. — III. Cens portable (*apportum*) et plus généralement les fermages dus pour la jouissance d'une terre (C. d'Auvergne, tit. xxvi, art. 31-32). Cette acception n'est plus usitée. — IV. Ce qu'une personne met dans une société ou une communauté de biens dont elle fait partie : 1° Dans les sociétés civiles ou commerciales, chaque associé doit faire un *apport*. Sur les règles des *Apports* (V. Sociétés). 2° Dans la communauté de biens entre époux, l'apport désigne une clause du contrat par laquelle chaque conjoint promet de ses biens mobiliers, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée ; le surplus du mobilier se trouve, par là, exclu de la communauté et demeure propre à chaque époux (art. 1500 à 1504 du C. civ.). Anciennement, l'apport ne s'imputait que sur le mobilier présent ; d'après le C. civ. (art. 1500, 2e al.), le mobilier futur est également affecté au paiement de la somme promise. Jusqu'à concurrence de cette somme, le conjoint est débiteur de l'apport. En conséquence, si la communauté était évincée de quelques-uns des biens qu'elle a reçus en paiement, la valeur de ces biens n'entrerait pas en compte. La clause d'apport entraîne-t-elle séparation des dettes antérieures au mariage ? La question était controversée entre nos anciens jurisconsultes. L'art. 1511 du C. civ. l'a résolue dans le sens de l'affirmative (V. Communauté entre époux, Contrat de mariage, Séparation de dettes). Sur la faculté réservée expressément à la femme de reprendre son apport franc et quitte en cas de renonciation (V. Reprises). L'ancienne coutume de Reims donnait au mot *apport* un sens particulier : c'était un ensemble de biens provenant du chef de la femme, à savoir : 1° tous ses meubles et les immeubles entrant en communauté ; 2° les donations qui lui avaient été faites par contrat de mariage ; 3° les successions ouvertes à son profit au cours du mariage. P. L.-C.

Bibl. : Ferrière, *Dict. de pratique*, *Apport* ; Paris, 1740, 2 vol. in-4. — Du Cange, *Glossarium*, V° *Apportum* ; Paris, 1840-47, éd. Didot, 8 vol. in-4. — De Laurière, *Glossaire*, V° *apport* ; Niort, 1882, in-4. — Pothier ; Paris, 1861, éd. Bugnet t. VII, pp. 176 à 180, 10 vol. in-8. — Aubry et Rau, *Cours de droit civil* ; Paris, 1869-79, t. V, pp. 466 et suiv., 4e éd., 8 vol. in-8.

APPORTS SOCIAUX. Quand on crée une société par actions les fondateurs acquièrent ou apportent quelquefois à cette société des immeubles, des agencements, des usines, des clientèles, etc..., qui prennent alors le nom d'*apports sociaux*. Les apporteurs, en échange de leurs propriétés, peuvent recevoir soit de l'argent, soit des actions de la société. La loi de 1867 sur les sociétés ne détermine pas le mode de paiement de ces apports, et, jusqu'à ces derniers temps, la jurisprudence financière n'admettait pas que les *apporteurs* fussent soldés en actions non entièrement libérées. Mais un jugement récent vient de décider qu'en représentation d'un *apport* quelconque on pouvait recevoir des actions libérées seulement des trois quarts, de la moitié et même du quart. Les considérants de ce jugement sont basés sur ce fait : qu'étant payés en actions non entièrement libérées les *apporteurs* restent liés au succès de l'entreprise puisqu'ils sont responsables des versements complémentaires qui restent à faire sur leurs actions. D'ailleurs en pratique rien n'était plus facile que de tourner la difficulté résultant de la jurisprudence admise : Une personne faisait à une société en fondation dont les actions ne devaient être libérées que d'un quart par exemple, ou à une société déjà existante dont les actions n'étaient également libérées que d'un quart, l'*apport* d'une fabrique, d'un immeuble, etc... S'il s'agissait d'une société en création au capital de 2 millions divisé en 4,000 actions de 500 francs libérées d'un quart seulement, et si l'*apport* fait était évalué à 200,000 fr., les fondateurs payaient l'*apport* en espèces..., mais imposaient à l'*apporteur* l'obligation de souscrire 1,600 actions de la société. S'il s'agissait d'une société déjà existante et dont les actions n'étaient libérées que du quart, la société augmentait son capital et l'*apporteur* exécutait pour les actions nouvelles la même opération. L'art. 4 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés prescrit les dispositions suivantes pour les apports sociaux : « Lorsqu'un associé fait un *apport* qui ne consiste pas en numéraire, ou stipule à son profit des avantages particuliers, la première assemblée générale fait apprécier la valeur de l'*apport* ou la cause des avantages stipulés. La société n'est définitivement constituée qu'après l'approbation de l'*apport* ou des avantages donnés par une autre assemblée générale, après une nouvelle convocation. La seconde assemblée générale ne pourra statuer sur l'approbation de l'*apport* avec avantage qu'après un rapport qui sera imprimé et tenu à la disposition des actionnaires, cinq jours au moins avant la réunion de cette assemblée. » L'approbation ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur de l'action qui peut être intentée pour cause de vol ou de fraude. Ces dernières années, on a abusé des *apports* et les tribunaux correctionnels ont eu souvent à prononcer des condamnations contre les escroqueries dénoncées par des actionnaires dépouillés. La nouvelle loi sur les sociétés, actuellement en préparation, contiendra certainement pour les *apports* des prescriptions d'examens et de publications plus sévères que celles qui sont actuellement en vigueur. Edmond Théry.

APPORTIONNEMENT (anc. Jurispr.) (V. Légitime et Partage).

APPOSITION (Gram.). On désigne ainsi les mots ou groupes de mots qui se joignent quelquefois au sujet, à l'attribut, aux compléments. La partie apposée joue grammaticalement le rôle de l'adjectif. Ex.: Cicéron *consul* chassa Catilina; Alexandre vainquit Darius, *roi des Perses*. Dans les langues à déclinaison le mot opposé se met au même cas que le nom auquel il est joint: *urbs Roma*, *urbis Romæ*. L'apposition peut se rapporter aussi non pas à tel ou tel mot, mais à une proposition entière; ex.: Cicéron fit échouer la conspiration de Catilina, *entreprise difficile et glorieuse*!

> Primus turma invasit agrestes
> Æneas, omen pugnæ.
> (Virg.).

Ce tour qui donne à la phrase une élégante rapidité, est d'un usage fréquent chez les poètes. En allemand il faut remarquer que le nom apposé est précédé de l'article indéfini *ein*, dans des phrases où en français on supprime l'article; ex.: Scipion, général romain, *Scipio ein römischer general*. L'anglais suit la même règle.

APPOSITION DES SCELLÉS (V. Scellés).

APPRÉCIE. Terme de statistique fort peu employé aujourd'hui, qui sert à désigner le prix moyen des grains en dehors de toute influence locale sur les marchés.

APPRENTI. I. Economie politique (V. Apprentissage).

II. Droit (V. Apprentissage).

III. Technologie. — Dans les papeteries, l'apprenti de cuve est un ouvrier qui, dans la fabrication à la main, sert d'aide au leveur et qui est chargé de détacher les feutres de la porse, de brasser la cuve, et de surveiller l'affleurage.

IV. Marine. — *Apprenti marin* (V. Equipages de la flotte).

APPRENTISSAGE. I. Économie politique. — 1° *Avant 1789*. Avant la Révolution française, alors qu'on avait adopté le système des *Maîtrises* et des *Jurandes* (V. ces mots), pour avoir le droit d'exercer un métier manuel, il fallait passer absolument par l'apprentissage. Nous allons suivre cette coutume à travers l'histoire, depuis la conquête de la Gaule jusqu'au xviiie siècle. — On ne sait pas au juste à quelles règles obéissaient les corporations industrielles de Rome, et si l'apprentissage y existait d'une manière bien définie. Dans les dernières années de l'Empire romain, on voit se créer ce qu'on appelait « les Collèges ». Il y avait un « Collège » pour chaque métier : il était sous la dépendance de l'Etat et les ouvriers y étaient presque esclaves, asservis à des lois très rigoureuses. Ce qui se passait à Rome et à Byzance se passait aussi en Gaule, dont le commerce atteignit à cette époque son plus grand degré de développement. Le Collège, composé d'ouvriers, était recruté par l'apprentissage. Les parents passaient un contrat, où était stipulé le temps que l'enfant devait rester sous la direction du maître. A la suite de ce contrat, le jeune ouvrier quittait sa famille et allait vivre chez son patron qui l'instruisait et le nourrissait pendant le nombre d'années convenu. Après ce stage, on admettait l'ouvrier dans la corporation, où il payait sa bienvenue.

Après la chute de l'Empire romain, le commerce et l'industrie, profondément atteints, ne se rétablirent que lentement. Il faut arriver au xiiie siècle pour voir les corps de métier établis d'une manière définitive. Le *Livre des Métiers*, d'Etienne Boileau (publié par A. de Lespinasse et Fr. Bonnardot, *Histoire générale de Paris*, 1879, in-4), nous donne à ce sujet les renseignements les plus complets, et surtout pour le sujet qui nous occupe, pour la condition des apprentis. — En règle générale tous les métiers devaient avoir des apprentis. Il y avait deux sortes d'apprentis : les apprentis privez et les apprentis estranges. Les premiers étaient les enfants ou les parents du maître, qui avait le droit de les garder en apprentissage. Les seconds venaient du dehors. Il n'y avait qu'un apprenti de cette sorte par atelier. — Pour ce qui concernait le prix et la durée de l'apprentissage, les règles étaient assez dures. On n'avait pas égard au plus ou moins de difficulté du travail, le temps était toujours aussi étendu que possible : on voulait par là diminuer le nombre des apprentis et épargner une concurrence trop active aux maîtres. Dans le contrat que l'on passait en entrant, on fixait le prix de l'apprentissage; à ce contrat assistaient avec les partis un ou deux jurés et plusieurs maîtres. Enfin l'apprenti payait un droit d'entrée. — Quels étaient les droits du maître? il avait droit au travail de son apprenti, pendant le temps déterminé. De son côté, il devait l'entretenir et l'instruire dans le métier. Presque tous les avantages étaient du côté du maître, cependant il courait deux risques : en premier lieu si son apprenti mourait avant le temps, il perdait ses peines; de même en second lieu dans le cas « d'envoisure », c.-à-d. quand l'apprenti s'enfuyait.

Après le temps prescrit, l'apprenti, devenu libre, pouvait s'établir ou travailler aux gages d'un autre. Le règlement des métiers n'exigeait pour le laisser libre que l'attestation qu'il avait fait le temps exigé d'apprentissage. — La coutume de « faire un chef-d'œuvre » n'était pas générale au xiiie siècle, car, dans tous les règlements de métiers qui nous restent de cette époque, il n'en est qu'un seul qui en fasse mention, c'est celui des chapuiseurs, qui permet aux patrons de prendre un second apprenti quand le premier sait faire son chef-d'œuvre (*Règ. des mét.*, t. XXIX, 216). — L'injustice la plus criante qu'il y eût dans ces règlements se faisait à propos des fils des maîtres. Tandis que le nombre des apprentis était déterminé et fort restreint, les fils des maîtres, quelque nombreux qu'ils fussent, pouvaient toujours se faire instruire dans le métier de leur père; de plus, ils ne devaient rien pour leur entrée. — Cette forte organisation des corps de métiers dura presque jusqu'à la fin de la monarchie. Durant tout le xive siècle, les corps de métiers étaient une puissance avec laquelle devait compter la royauté. Mais les abus se multiplièrent de plus en plus. Au xve siècle les exigences des maîtres devinrent tout à fait exagérées : il fallait après l'apprentissage faire un second stage de deux, trois ou quatre ans comme compagnon; puis venaient les épreuves coûteuses du chef-d'œuvre, et on n'y était admis qu'à tour de rôle. Dans ces conditions, la plupart laissaient toute espérance de devenir jamais maîtres. — Alors s'établit une démarcation profonde entre les maîtres et les compagnons. Ceux-ci se réunirent en grandes confréries, contre lesquelles les maîtres eurent à lutter pendant toute la monarchie française (V. Compagnon). Nous arrivons ainsi au xviie siècle, après avoir passé par la Renaissance, qui donna un nouvel essor à l'industrie et au commerce, par suite de contact avec l'Italie. A cette époque, les statuts fixaient la durée de l'apprentissage à trois ou quatre ans au moins; le maître ne pouvait toujours avoir qu'un nombre très restreint d'apprentis; ceux-ci ne devaient ni être mariés, ni avoir dépassé un certain âge. Mais l'époque héroïque, si l'on peut dire, du corps de métier, était passée. On rachetait à prix d'argent le chef-d'œuvre et l'apprentissage. Après avoir payé on recevait des lettres de maîtrise; la seule condition exigée était d'être catholique. — Nous voyons les corporations traîner ainsi leur existence devenue inutile jusqu'au xviiie siècle. En 1776, Turgot tenta de les supprimer par des édits, où il montrait leur inutilité et leur danger. Il dut céder devant la levée de boucliers qui fut faite contre lui, et, après sa chute, les corporations revirent le jour, mais un peu réformées. — La Révolution vint qui leur donna le coup mortel. Dans la nuit du 4 août, au milieu de l'abandon de tous les privilèges, un député du Beaujolais proposa à l'assemblée d'abolir les jurandes, les maîtrises, les communautés et les confréries. — Ainsi disparut cette institution qui, comme toutes les autres, avait eu sa raison d'être et son utilité, et qui fit place à un nouvel état de choses, que réclamaient une nouvelle époque et de nouveaux besoins.

2° *L'apprentissage depuis 1789.* Nous venons de voir quelles étaient les dispositions très rigoureuses réglementant l'apprentissage sous l'ancien régime. Lorsque la loi du 2 mars 1791 proclama la liberté de toutes les professions, en même temps qu'elle abolit les antiques corporations, elle abrogea toutes les ordonnances royales ou locales concernant l'apprentissage et consacrant légalement les coutumes primitivement imposées par l'entente intéressée des ouvriers d'un même métier. Désormais les conventions de patron à apprenti ne devaient avoir d'autre règle que l'intérêt de chacun, les circonstances diverses, l'intelligence et la loyauté de ceux qui s'engageaient à apprendre leur état à ceux qui, en échange, donnaient leur temps et leurs services. Aussi, quand plus tard vint la loi du 22 germinal an XII, celle-ci respecta scrupuleusement le principe de cette liberté nouvelle. Cette loi n'a d'autre objet que de marquer les qualités exigibles pour la validité des contrats, qui n'en conservent pas moins leurs caractères absolument indépendants. C'est ainsi qu'elle indique que le contrat, pour être reconnu, doit être ou passé devant notaire, ou sous seing privé. Par raison d'économie, cette dernière manière est la plus généralement adoptée; le contrat peut s'établir entre toute personne de même sexe ou de sexe différent, aussi bien entre étrangers qu'entre nationaux, pourvu toutefois que les contractants soient majeurs ou possèdent pour représentants des personnes remplissant cette condition. Ce contrat ainsi fait, soit par des majeurs, soit par des mineurs représentés par ceux sous l'autorité desquels ils sont, ne peut plus être rompu sans indemnité, en faveur de l'une ou l'autre des parties engagées, sauf naturellement en cas de consentement mutuel. La loi pourtant prévoit certaines circonstances où la rupture peut être réclamée de droit, tels que par exemple : l'inexécution notoire des clauses convenues, les mauvais traitements ou la mauvaise nourriture, l'inconduite ou l'absence réitérée de la part de l'apprenti, l'appel sous les drapeaux de l'un ou l'autre des contractants, etc., etc. Mais ce qui concerne le chiffre de l'indemnité, la durée de l'apprentissage et toutes les autres conditions inscrites dans le contrat doit être réglé de gré à gré, sans qu'aucune espèce de pression corporative ou légale puisse influencer les signataires. Cependant la loi du 2 mars 1791 avait eu une action beaucoup plus apparente que réelle. La plupart des corporations qu'elle semblait devoir briser avaient quand même maintenu leurs vieilles habitudes de groupement défensif. L'esprit d'exclusivisme avait survécu au privilège. Beaucoup de travailleurs, craignant bien justement que l'abondance des bras n'occasionnât à la longue une baisse dans les prix de la main-d'œuvre, se refusèrent à laisser entrer dans leurs métiers la foule de ceux à qui cette loi ouvrait toute large la nouvelle voie concurrentielle, et un accord basé sur les traditions continua à solidariser étroitement les membres d'une même profession. Ainsi, dans presque tous les anciens états, comme l'industrie du bâtiment, serrurerie, charpente, la gravure, dans le commerce de boucherie, la charcuterie, etc., les maîtres inscrivent individuellement dans les contrats les mêmes clauses qui jadis réglaient l'apprentissage d'une façon générale, de sorte que rien ne fut modifié dans la situation de leurs apprentis d'avant ou d'après 1789 et même, allant plus loin encore, certains, comme les verriers, n'apprenaient leur métier qu'à des enfants fils d'ouvriers verriers. Mais les choses ne se passèrent pas partout de la même manière. Si les ouvriers de certains corps d'état avaient pu organiser spontanément cette espèce de résistance aux intentions de la loi, c'est que l'exercice de leurs professions avait encore gardé son primitif cachet personnel. Pour produire comme eux un objet intégral, matière première, outils et modèles n'étaient pas suffisants, il fallait aussi la démonstration, ensuite une longue pratique, un total fait d'expériences personnelles, ajoutées aux expériences acquises dans le passé, toutes choses qu'aucun décret ne pouvait forcer le patron à aliéner, grâce auxquelles il restait jalousement maître de son industrie et qu'il ne consentait à enseigner à son apprenti que si ce dernier acceptait de pesants sacrifices de temps et même d'argent. Bientôt pourtant, dans le N. et l'E. de la France, un peu aussi dans l'O., partout où commençait à percer le nouveau mode de travail, là où s'élevaient déjà les premières cheminées d'usines à vapeur, qui bientôt allaient se multiplier, un mouvement tout autre paraît se dessiner. La vapeur, en remplaçant l'ouvrier, avait allégé un grand nombre de travaux qui autrefois exigeaient une grande dépense de force et d'habileté. Ces travaux ont pu désormais, non seulement sans inconvénient, mais encore avec profit, être confiés pour très peu d'argent à des femmes et à des enfants. L'emploi de la mécanique et la division du travail qu'elle comporte ont d'autre part rendu la science professionnelle bien moins indispensable. A ce régime, l'apprentissage, compris dans le véritable sens de ce mot, devint de moins en moins une réalité. L'apprenti disparut bientôt, il fut remplacé par le petit ouvrier. C'est qu'il ne s'agit plus maintenant d'exécuter une œuvre de toutes pièces dans laquelle on aura mis le meilleur de son intelligence ; il faut simplement, du soir au matin, courir d'un bout à l'autre de l'atelier, rattacher des fils, faire mouvoir une pédale, attendre et recevoir de la machine les objets qu'elle rend complètement terminés. Les enfants travaillant dans les manufactures eurent beaucoup à souffrir de cette transformation industrielle, car, si l'utilisation des forces mécaniques accélère le travail, elle tend en même temps à en prolonger la durée. Les jeunes ouvriers ne purent supporter longtemps un labeur trop au-dessus de leurs forces, accompli dans des locaux souvent étroits, mal aérés, au milieu d'une atmosphère chargée de miasmes et de poussières, quelquefois par une température très élevée, au mépris des règles les plus élémentaires de l'hygiène. Leur santé en fut visiblement atteinte.

Dès lors l'Etat fut obligé de revenir sur l'œuvre de 1791. Il intervint, lentement et comme à regret, mais enfin il intervint quand même entre patron et apprenti. Et son intervention cette fois revêt un caractère tout opposé à celui qu'elle avait avant 1789. A partir de ce moment, c'est l'apprenti qui sera protégé, c'est en sa faveur que des lois de garantie seront instituées. C'est en 1802, en Angleterre, que pour la première fois un cri d'alarme fut jeté par Robert Peel. Il réussit à faire passer le bill fixant à 12 heures la journée maxima de travail pour les enfants occupés dans les manufactures de laine et coton. Cependant, cette mesure ne fut jamais exécutée; loin de là, les abus redoublèrent. Robert Peel ne se découragea pas ; en 1815 il présenta un nouveau projet de bill étendant à tous les jeunes travailleurs la protection accordée à une seule classe d'apprentis en 1802. Après une sérieuse enquête qui dura près de trois ans, le bill fut voté en 1818, mais il n'eut pas de meilleur résultat que le premier. Cela tient à ce qu'on avait précisément confié la surveillance des usines aux juges de paix. Or, en Angleterre, ces derniers sont presque tous industriels, propriétaires ou commerçants, et par conséquent avaient été les premiers à commettre les délits qu'on les chargeait d'empêcher de se produire. Plus tard le Parlement dut encore s'emparer de cette intéressante question. Il décida en 1833 que nul enfant ne pourrait travailler à moins d'être âgé de 9 ans révolus. Au-dessous de 13 ans, la journée maxima de travail ne devrait pas excéder 9 heures. Au-dessous de 18 ans, elle ne dépasserait pas 12 heures par jour et à cet âge le travail de nuit était interdit. En même temps il introduisait dans la loi le principe de la surveillance salariée. L'Angleterre avait un peu précédé la France dans l'application de la mécanique à l'œuvre de la production, mais la France ne tarda guère à suivre son exemple, et les conséquences en furent les mêmes au point de vue de l'apprentissage. Déjà en 1827, les patrons de Mulhouse se plaignent de voir les forces ouvrières véritablement gâchées. Des économistes politiques se font l'écho de ces plaintes. « Les ouvriers

épuisés si jeunes meurent de consomption avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, et cela sans profit pour personne, » disent-ils. Le gouvernement sollicité fut obligé d'agir encore après enquête. En 1814 fut votée une loi, assez anodine du reste, qui défend le travail des enfants n'ayant pas 9 ans accomplis. De l'âge de 8 à 12 ans, la journée est fixée à 8 heures au plus ; de 12 à 16 ans, elle peut être portée jusqu'à 12 heures. Le travail de nuit est interdit aussi au-dessous de 13 ans. En outre, tout enfant admis au-dessous de 12 ans doit justifier d'une école à moins qu'il ne soit muni d'un certificat d'études primaires. La loi invitait ensuite le gouvernement à prendre différentes mesures d'ordre et de surveillance particulières que pourraient déterminer des conditions spéciales de travail dangereux, nuisible et insalubre. Ces dispositions étaient moins humaines que celles qu'avait prises le Parlement anglais en 1833. D'abord, le minimum d'âge est moins élevé, 8 ans au lieu de 9. Ensuite, elles autorisent le travail de nuit et la journée de 12 heures à partir de 12 ans. D'ailleurs, cette loi eut cela de commun avec le bill de 1833, qu'elle ne fut pas plus observée en France que lui en Angleterre. Et c'est encore pour les mêmes raisons. Les préfets avaient eu à nommer des commissions locales pour inspecter les fabriques et signaler les infractions aux règlements concernant les apprentis. Mais ces commissions ne surent ou ne voulurent pas remplir la tâche qui leur avait été assignée. Elles avaient à lutter contre trop de force d'inertie et d'habitudes prises. Il leur fallait heurter trop d'intérêts. Elles n'osèrent requérir des pénalités contre des amis ou des voisins. Les parents eux-mêmes représentèrent que, les femmes étant aussi en atelier, mieux valait garder les enfants près d'eux à l'usine que de les envoyer à la maison vide ou de les laisser vagabonder dans les rues. Des patrons invoquèrent comme raison la résistance à la concurrence étrangère. Peu à peu, les commissions plièrent devant ces obstacles et bientôt elles disparurent tout à fait. La loi de 1841 tomba complètement dans l'oubli. Mais du moins cette loi avait montré toute l'intensité du travail fourni par la jeune classe ouvrière et le danger qui en résultait pour la santé des enfants. Depuis, la législation fut plusieurs fois saisie de propositions animées du même souci de conservation des futurs travailleurs. En 1849, une nouvelle tentative fut faite en ce sens. Le gouvernement proposa d'élever le minimum d'âge de 8 à 10 ans. De même, en 1848, encore en 1850. Ces essais de protection passèrent presque inaperçus au milieu des événements politiques qui se précipitèrent à cette époque. Mais ces projets de loi, ces rapports qui se succèdent, n'en témoignent pas moins d'une préoccupation continuelle de la question de l'apprentissage, de plus en plus ils marquent une tendance protectionniste qui devait aboutir enfin à la loi plus complète de 1873, réglementant, avec le travail des femmes, celui des enfants et des jeunes filles travaillant dans les manufactures, ateliers, usines, etc., etc. Mais nous pouvons dire tout de suite que, jusqu'à présent, malgré de meilleures précautions prises, on n'est pas parvenu à faire partout suffisamment respecter ses prescriptions. Les dernières statistiques dénoncent un très grand nombre d'infractions commises un peu partout.

On peut aussi jeter un coup d'œil général embrassant l'ensemble de cette longue transformation de l'enseignement pratique des métiers. Le changement, aujourd'hui accompli, des conditions dans lesquelles se faisait autrefois l'apprentissage, est à coup sûr un des côtés les plus intéressants, sinon le plus caractéristique, de l'évolution humaine, car l'enfant, en raison de sa faiblesse, a reçu et gardé plus profondément que l'homme la marque des événements économiques et historiques dont il a subi le coup. Nous voyons l'apprentissage sous l'ancien régime, à l'époque des corporations toutes puissantes, au temps de petite production personnelle, quand l'objet-marchandise était fabriqué tout entier par l'ouvrier, selon son génie et d'après son tempérament ; nous voyons d'abord que l'apprentissage, indispensable en ce temps-là, est une des préoccupations les plus constantes des hommes de métier. Les conditions de durée de service, le nombre et l'âge des apprentis sont réglés par les corporations elles-mêmes d'une manière excessivement sévère. Ces coutumes ainsi établies prennent bientôt force de loi. Des ordonnances royales les rendent obligatoires sous la pression des corps d'état dont la force grandissait toujours. Nous voyons d'autre part que le maître a une grande responsabilité. Il doit non seulement veiller à l'éducation professionnelle et morale de son apprenti, mais encore pourvoir aux besoins de l'enfant dont il s'est chargé de faire un habile artisan. Il doit le nourrir, le vêtir, le coucher, il a sur lui le droit de récompense ou de punition. En un mot, il prend la place du père de famille jusqu'au jour où il s'est engagé à remettre entre les mains de la corporation un ouvrier fini. Celle-ci ne le recevait que lorsqu'un chef-d'œuvre lui avait donné la preuve du savoir-faire du membre nouveau. La Révolution vient et renverse tout de suite les obstacles apportés par l'égoïsme corporatif au recrutement facile des ouvriers. Elle proclame l'excellence de la liberté la plus absolue, aussi bien dans les rapports de patrons à apprentis, qu'entre ouvriers et patrons. Mais un élément nouveau de production, la machine simplifiant et facilitant le travail, arrive à son tour jouer un rôle particulier dans la fabrication et modifier complètement les relations ouvrières. On est par la suite obligé de reconnaître que cette liberté trop grande permet des résultats si désastreux au point de vue du travail de l'enfance, que l'État est forcé plusieurs fois d'en limiter la durée, de ménager légalement les jeunes forces ouvrières emportées et brisées dans le tourbillon d'une production à outrance, parce que si les anciens patrons repoussaient la liberté de toutes leurs forces, les industriels de l'heure présente en abusent tant qu'ils peuvent, au point de compromettre la santé des petits apprentis. En même temps l'apprentissage abandonne tout à fait son aspect familial et perd presque entièrement son côté instructif. Aujourd'hui il n'y a plus guère d'apprentis qui « apprennent ». Lorsque l'apprenti n'est pas simplement le complément indispensable de l'outillage industriel, la suite de la machine, il n'est le plus souvent occupé qu'à faire les courses de la maison. C'est pour cela que dans les métiers qui se distinguent par le goût et demandent encore une certaine habileté professionnelle, tels que la gravure, la peinture sur émail ou porcelaine, le dessin pour étoffe, la ciselure, on a, pour éviter la confusion, désigné l'apprenti sous le nom d'élève. Mais on reconnut bientôt un grand inconvénient dérivant de cet effacement momentané de l'apprentissage. Si le travail simplifié mécaniquement amène l'utilisation des enfants comme producteurs, ceux-ci, parvenus à l'âge d'homme, étaient tout à fait incapables de fournir les ouvriers instruits complètement dans le métier, nécessaires à la direction des ateliers et à la conduite des usines. Cette pénurie de contremaîtres fût devenue la cause de la ruine industrielle des pays manufacturiers, si l'on n'eût pris des mesures en conséquence. Les chambres syndicales patronales s'aperçurent du danger les premières et cherchèrent aussitôt à y remédier, en ouvrant des cours du soir ; comme ce palliatif était insuffisant, plusieurs communes, et ensuite l'État, durent à leur tour entrer dans cette voie pour sauvegarder l'industrie nationale. On remplace l'apprentissage sorti de l'atelier par l'éducation ouvrière faite dans des écoles professionnelles, dont le nombre augmente de jour en jour, avec bourses, récompenses, voyages instructifs à travers les villes manufacturières pour les élèves les plus méritants. Ainsi, l'apprentissage qui fut fait d'abord sous la surveillance des corporations, puis laissé un moment à l'initiative individuelle, perd son caractère privé et tend maintenant à devenir une œuvre sociale, accomplie sous la direction de maîtres et de professeurs relevant directement des pouvoirs publics. P. Lafargue.

II. Droit. — Dans notre ancienne France, avant 1789,

le commerce et l'industrie n'étaient pas libres comme de nos jours. L'industrie surtout, subissait de nombreuses entraves, dues à l'organisation des jurandes et des maîtrises. Avant de devenir maître, il fallait passer par l'apprentissage et le compagnonat. L'apprenti était placé dans une condition fort défectueuse. Il se trouvait, vis-à-vis de celui dont il apprenait l'art ou le métier, dans une dépendance voisine de la servitude. Son patron était aussi son tuteur. Il avait tous les droits et tous les devoirs de cette charge. Chaque corps de métier avait, du reste, sur l'apprentissage ses règles particulières, mais on peut dire, en général, que ce temps passé, ordinairement par des mineurs, à se former dans une profession, était fort dur et très long. Il variait entre quatre et douze années. Souvent même l'apprenti, une fois formé, devait rester de longs mois encore au service de son maître, pour dédommager celui-ci des peines qu'il avait eues à lui enseigner son métier. — Lorsqu'éclata la révolution de 1789, une réforme était demandée. On voulait la liberté du commerce et de l'industrie. Les cahiers de doléances faisaient cependant une exception pour l'apprentissage qui, disaient-ils, est absolument nécessaire pour former un bon ouvrier. Les lois révolutionnaires furent plus radicales et, conformément aux véritables principes de l'économie politique, l'acte législatif du 2 mars 1791 supprima *la nécessité* de l'apprentissage. L'art. 7 de cette loi consacrait *la faculté pour toute personne* de faire tel négoce ou d'exercer telle profession que bon lui semblerait. L'apprentissage est cependant une chose fort utile; aussi, malgré le régime de liberté industrielle qui venait d'être inauguré, le contrat d'apprentissage ne cessa cependant pas d'exister. Il fut réglé d'une manière générale par la loi du 22 germinal an XI. Cet acte législatif posait le grand principe de la liberté absolue en matière de contrat. L'autorité n'intervient plus dans les conventions entre les maîtres et les apprentis que pour en garantir l'exécution. Notons toutefois une exception faite en faveur des apprentis mineurs : lorsque le prix de l'apprentissage consiste en travail, les juges ont le droit de prononcer la résiliation du contrat, si l'apprenti s'est obligé à donner un temps dont la valeur excède le prix ordinaire des apprentissages ou les usages locaux (art. 9 4°, titre III). La loi qui régit la matière est aujourd'hui celle du 22 fév.-4 mars 1851. D'après cette loi, l'apprenti est celui qui reçoit d'un chef d'atelier ou d'un ouvrier l'enseignement de sa profession, et qui doit travailler pour son maître à des conditions et pour un temps convenu d'avance. Le contrat d'apprentissage peut être fait par acte public ou sous seing privé ou même verbalement. Il doit contenir les nom, prénoms, âge et profession du maître, de l'apprenti et des personnes qui représentent ce dernier, s'il est mineur. Il doit, en outre, y être fait mention de la date, de la durée et des conditions du contrat. Sous l'empire de notre ancienne législation, un maître ne pouvait prendre qu'un certain nombre d'apprentis et lorsque ceux-ci avaient atteint un certain âge. La loi du 22 germinal et celle de 1851 ne limitaient ni le nombre, ni l'âge des apprentis. La loi du 3 juin 1874 sur le travail des enfants dans les manufactures déclare que les mineurs ne pourront être employés avant dix ou douze ans, selon les industries ; que jusqu'à quatorze ans ils ne travailleront que six heures par jour et jusqu'à seize ans que douze heures. Ces heures de travail devront être coupées par un temps de repos.

L'apprentissage peut être fait avec ou sans prix. Le prix peut être en argent ou en travail. Nous avons vu plus haut que les juges ont le droit de résilier le contrat, lorsque le prix fixé en journées de travail est exagéré. Le maître et l'apprenti ont respectivement l'un envers l'autre des droits et des devoirs. Le maître doit à son apprenti les soins d'un bon père de famille ; il doit surveiller sa conduite et ses mœurs, et en rendre compte à ses parents ou aux personnes qui l'ont placé en apprentissage. Il doit lui enseigner *progressivement et complètement*, dit la loi, son art ou son industrie. Il n'est cependant pas forcé de lui apprendre les procédés de fabrication qui sont sa propriété exclusive. Il doit l'employer seulement à l'exercice de sa profession, jamais à des travaux insalubres ou au-dessus de ses forces. Le maître ne peut renvoyer son apprenti avant la fin de l'apprentissage, si ce n'est pour cause d'inconduite ou d'inexécution des conventions. Il doit, à la fin de son apprentissage, lui donner un congé d'acquit, c.-à-d. un certificat constatant l'exécution du contrat d'apprentissage. Aucun autre ouvrier ne peut recevoir l'apprenti sans ce certificat, à peine de dommages-intérêts envers le précédent maître. L'apprenti doit à son maître obéissance et respect (art. 11, loi du 22 fév. 1851). Dans le cas où il manquerait gravement à ce devoir, le conseil des prud'hommes a le droit de le punir d'un emprisonnement qui n'excèdera pas trois jours. L'apprenti doit aussi son travail à son maître, et il est tenu de remplacer à la fin de l'apprentissage le temps qu'il n'a pu employer par suite de maladie ou d'absence excédant plus de quinze jours. L'apprenti doit enfin la fidélité à son maître et s'il vient à se rendre coupable d'un vol dans la maison ou dans l'atelier de celui-ci, l'art. 386 du c. pén. prescrit contre lui la peine de la réclusion. Les deux premiers mois de l'apprentissage sont considérés comme temps d'essai pendant lequel le contrat peut être annulé par la volonté de l'une ou l'autre des parties. Le contrat d'apprentissage peut être résolu soit pour des causes prévues dans le contrat, soit pour des causes que la loi a énumérées d'avance. Les principales sont l'inexécution des stipulations de la convention, l'inconduite habituelle ou le mariage de l'apprenti ; le changement de domicile du maître, la peine de l'emprisonnement pour plus d'un mois prononcée contre le maître ou l'apprenti. La loi du 22 fév. 1851 donne au conseil des prud'hommes et, à son défaut, au juge de paix du canton, compétence pour connaître de toutes les questions qui peuvent intervenir entre le maître et l'apprenti à propos du contrat d'apprentissage. — En principe, tout ouvrier peut recevoir des apprentis, mais quelques exceptions nécessaires ont été admises par le législateur de 1851. Sont incapables de recevoir des apprentis ceux qui auront été condamnés pour crime, attentat aux mœurs, ou pour vol. Le maître ne peut pas recevoir d'apprentis mineurs s'il n'a vingt et un ans ; s'il est célibataire ou veuf, il ne peut loger comme apprenties des jeunes filles mineures. Le contrat d'apprentissage est frappé d'un droit fixe d'enregistrement de un franc.

G. Paturet.

III. Instruction publique. — *Ecoles d'apprentissage* (V. Ecoles).

APPRÊTS. On désigne par ce mot les opérations préparatoires et finales que l'on fait subir aux étoffes de toutes sortes et aux fils suivant leur nature, leur mode de fabrication et les usages auxquels on les destine. Les apprêts constituent une branche importante de l'industrie des tissus et deviennent eux-mêmes dans certains cas la base d'une industrie distincte à laquelle sont exclusivement consacrées des usines considérables, munies d'un outillage spécial, travaillant à façon pour les fabricants de tissus. La teinture consistant dans la combinaison des étoffes avec les matières colorantes, il est nécessaire de prédisposer les tissus à cette combinaison, de les débarrasser de toutes les substances qui pourraient diminuer leur affinité pour les produits tinctoriaux, de les rendre parfaitement homogènes, de sorte que toutes leurs parties aient la même affinité pour ces produits et les fixent en égale proportion ; les tissus sortant de l'atelier de tissage sont loin d'être dans ces conditions, il faut les soumettre à un traitement dont l'effet sera d'éliminer les substances étrangères et nuisibles ; ce traitement constitue les opérations préparatoires ou premiers apprêts. Ces opérations préparatoires auxquelles on soumet les tissus écrus ou sortant du métier ne font point partie de l'apprêt proprement dit, elles ont néanmoins leur place dans cette

nomenclature, puisqu'elles s'accomplissent chez les apprêteurs ; mais elles constituent plus particulièrement ce qu'on appelle le traitement des tissus. Le mot apprêt est plus spécialement réservé pour désigner la dernière main-d'œuvre que subit le tissu avant d'être livré au commerce. Toute étoffe sortant du métier à tisser, tout produit en substance flexible sortant des mains de l'ouvrier qui l'a façonné, tel que draps, soieries, cotonnades, vêtements, chapeaux, etc., ne peut immédiatement entrer dans le commerce ; il lui faut, pour devenir vendable, prendre un aspect plus séduisant que celui qu'il a après un travail qui l'a fripé, acquérir une apparence flatteuse à l'œil. Lorsqu'on a fait subir à une étoffe toutes les opérations de l'impression et de la teinture, on la soumet donc à un traitement complémentaire qui a pour objet de donner du corps à la fibre, d'en rehausser les couleurs, d'en faire disparaître les plis et au besoin d'en lustrer ou satiner la surface. C'est cette branche de la fabrication qui constitue plus spécialement l'apprêt. Le type de cette nature d'opérations est le repassage du linge qui s'effectue, comme chacun sait, avec un fer chauffé. L'effet de la chaleur et de la surface plate du fer à repasser combiné avec la pression de la main écrase et polit la surface du linge, en fait disparaître les plis et la rend brillante. Il faut pour que le résultat obtenu soit tout à fait satisfaisant que le linge soit un peu humide ; la petite quantité de vapeur qui se forme alors entre les fibres agit puissamment pour les disposer individuellement à obéir à la pression de la surface polie du fer. D'autre part, pour augmenter le poli de la surface, pour la lustrer, on emploie souvent des enduits gommeux ou gélatineux qui donnent des surfaces très brillantes (nous nous bornerons ici à l'étude des apprêts de corps d'épaisseur uniforme en tous points, ce qui est le cas le plus général ; dans chaque industrie (chapeaux, vêtements), il existe une série d'opérations finales appelées apprêts que nous décrirons en détail à chaque fabrication). Les moyens d'apprêt peuvent donc se résumer ainsi : une pression, une surface lisse, l'humidité, un enduit. Nous allons passer maintenant en revue les travaux et procédés des apprêts classés suivant les résultats qu'on se propose d'obtenir ; nous décrirons ensuite les machines appliquées à chacun de ces procédés.

1° Apprêts ayant pour but de rendre lisse et nette la surface des tissus ; ce sont le tondage, le grillage, le flambage. — 2° Apprêts destinés à resserrer, à feutrer plus ou moins les fibres des tissus ; tels sont par exemple les foulonnages que l'on applique aux tissus de laine, aux draps principalement. — 3° Apprêts ayant pour but de donner seulement une apparence lisse aux tissus ; ce sont le pressage, le calandrage simple et à friction, le cylindrage à froid ou à chaud. — 4° Apprêts ayant pour but d'assouplir et de rendre laineux ou pelucheux les tissus ; ce sont les tirages à poils. — 5° Apprêts ayant pour but de donner aux tissus un certain degré d'humidité, soit en les humectant à froid pour les rendre plus propres à d'autres opérations, soit en les soumettant à l'action de la vapeur pour les gonfler et détendre leurs fibres ; ce sont l'humectage, le vaporisage, le décatissage. — 6° Apprêts ayant pour but d'étendre les tissus en largeur ou en longueur ; ce sont les séchages sur rames. — 7° Apprêts ayant pour but de raidir, d'affermir par des substances incorporées dans la fibre certains tissus auxquels on veut donner plus de corps et de lustre pour la vente ; tels sont l'encollage, le gommage, le glaçage, le moirage, le battage. —

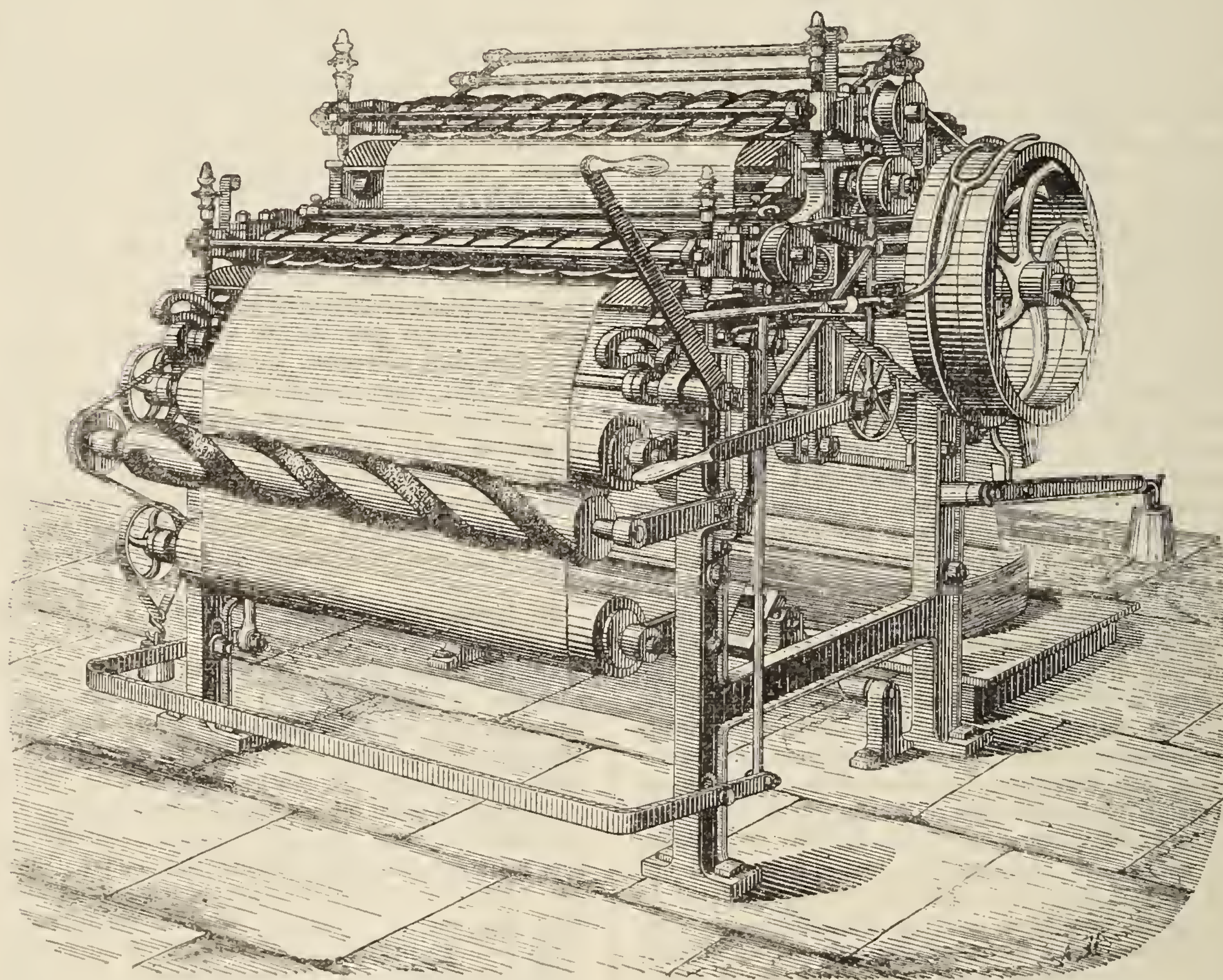


Fig. 1. — Tondeuse à deux cylindres.

8° Apprêts ayant pour but d'appliquer aux tissus un dessin en relief; ce sont le satinage et le gaufrage. Ces deux genres d'opérations s'appliquent séparément ou combinés entre eux suivant la nature des étoffes et le mode de fabrication que l'on veut obtenir .Nous nous bornerons ici à une description succincte et générale des diverses opérations que comporte cette nomenclature, nous réservant d'étudier à l'article correspondant à chaque genre de tissus, la nature et la série des apprêts qui lui conviennent.

Tondage. Le tondage est une opération destinée à raser les duvets qui existent à la surface des étoffes sortant du métier. Il se faisait autrefois à la main; des femmes appelées tondeuses étaient chargées d'enlever, au moyen de ciseaux courbes, toutes les inégalités qui se trouvaient par exemple à la surface des pièces de calicot employées pour l'impression ; mais cette manière d'opérer était longue et dispendieuse, on y a renoncé depuis un certain nombre d'années, et aujourd'hui on fait usage de machines où le tissu passe devant un ou plusieurs cylindres armés de lames en spirale à l'action desquelles il se trouve exposé avec une légère tension qui favorise la tonte du duvet ; on les applique aux cotonnades, aux lainages, au velours, à la soie. Ces machines sont à deux cylindres, l'étoffe amenée successivement devant chaque cylindre subit deux tontes dans le même passage. On voit à la partie antérieure de l'appareil (fig. 1) un rouleau sur lequel est enroulée l'étoffe qui passe d'abord devant un cylindre muni d'une brosse en spirale ayant pour but de redresser les filaments pour les mieux préparer à recevoir l'action des couteaux. Le tissu vient ensuite se présenter sous le premier cylindre muni de lames d'acier également en spirale, puis sous le second qui se trouve à la partie supérieure, et enfin se plier automatiquement à l'arrière de la tondeuse. Les tondeuses se font avec 1, 2, 3 ou 4 effets de tondage, elles peuvent être construites pour tondre ou en longueur ou en travers. Pour les draps et lainages, les tondages s'effectuent alternativement jusqu'à 4 ou 5 reprises différentes avec des soins en rapport à la qualité des tissus à apprêter.

Grillage. Le grillage est une opération qui a pour but d'enlever les fibres formant un duvet saillant à la surface du tissu ; elle s'applique aux tissus de coton, de laine et de soie; elle est indispensable surtout pour ceux qui doivent être soumis à l'impression ou à la teinture. Le procédé de grillage le plus ancien consistait dans l'emploi d'une plaque de fonte ou de cuivre chauffée au rouge sur laquelle on faisait passer rapidement l'étoffe par un moyen mécanique quelconque. Plus tard on a construit des appareils dans lesquels une rangée de flammes produites par la combustion de l'alcool remplaçait l'action du métal chauffé. Les machines les plus perfectionnées actuellement en usage sont basées sur l'emploi du gaz de l'éclairage. Le tissu entraîné par les organes mécaniques de l'appareil passe avec une grande vitesse au-dessus des flammes produites par une ou plusieurs séries de jets de gaz et d'air mélangés brûlant sans fumée et dégageant une chaleur très vive. Ce sont des rouleaux en mouvement qui entraînent l'étoffe, l'amènent au-dessus des flammes pour l'enlever ensuite après qu'elle a été humectée pour reprendre le degré d'humidité que la flamme du gaz lui a enlevé et pour éteindre les particules dont l'inflammation pourrait persister après le passage sur la flamme. Plusieurs brosses disposées avant les rampes à gaz relèvent, comme dans les tondeuses, les poils du tissu et le préparent à subir plus complètement l'action de la flamme à laquelle l'étoffe vient successivement présenter chacune de ses faces sur chaque rouleau. On peut régler la marche des rouleaux à volonté, de manière à griller deux fois l'envers et deux fois l'endroit ou seulement le même côté deux ou quatre fois. L'air mélangé au gaz est fourni par un ventilateur soufflant, et au-dessus des rampes à gaz sont disposées deux petites hottes en tôle communiquant par deux tuyaux à un aspirateur qui active les jets de flamme et enlève constamment les fibres enflammées à mesure qu'elles se détachent du tissu.

Foulonnage. Cette opération, la plus importante de toute la fabrication du drap, a pour but de transformer l'étoffe qui est lâche, relativement mince et molle, en un tissu serré et ferme quoique moelleux ; elle a plutôt pour but pour les autres industries d'enlever aux tissus les corps gras dont ils sont imprégnés à leur sortie des métiers à tisser. Elle s'exécute à l'aide de machines appelées foulons. Ces foulons se composaient autrefois de pilons verticaux ou inclinés, relevés par l'action de cames callées sur un arbre horizontal et retombant dans une auge appelée pile où l'étoffe était disposée de manière à recevoir les chocs réitérés produits par la chute des pilons. Aujourd'hui on se sert d'appareils se composant essentiellement de deux joues en bronze qu'on peut rapprocher plus ou moins, et de cylindres animés d'un mouvement de rotation autour de leur axe. Le tissu est engagé entre les deux joues, puis saisi par les deux cylindres, lesquels appelant l'étoffe la forcent à passer dans un intervalle qui est très petit relativement à sa largeur. Dans ce passage les fibres se rapprochent, se feutrent et le tissu, se trouvant condensé, diminue de largeur ; c'est là le foulage en largeur. Il doit être accompagné d'un foulage en longueur : le drap, en sortant des cylindres, s'accumule dans un espace ou chambre, d'où il ne pourra sortir qu'à condition de soulever une porte s'ouvrant de bas en haut et appuyée par un ressort très fort contre l'ouverture d'issue. Le tissu, s'accumulant dans cette chambre, va y être soumis à une pression suivant sa longueur et se foulera en longueur. Quand cette pression, qui augmente à mesure que l'étoffe est fournie par les cylindres, sera devenue suffisante, la porte se soulèvera et le drap sortira ; mais comme elle se refermera bientôt, l'opération recommencera pour les parties qui suivent ; les deux bouts de la pièce ayant été cousus ensemble au préalable, le mouvement se continuera ainsi tant qu'il sera nécessaire. Si le foulage se faisait à sec les fibres s'altéreraient; pour éviter cet inconvénient, la partie inférieure de la machine est munie d'une auge dans laquelle se trouve de l'eau de savon. Le tissu, passant dans ce liquide, s'y imprègne de la dissolution qui facilite le glissement et le ramollissement des fibres.

Pressage. Le pressage est une opération qui consiste à soumettre les tissus préalablement pliés à l'action d'une presse à vis ou d'une presse hydraulique en interposant entre chaque pièce d'étoffe une plaque de zinc épais ou de bois. Le genre de presse à vis le plus employé pour cet usage est le système dit à percussion qui permet de compléter le serrage par des secousses successives que l'on imprime à l'axe mobile, soit avec un système de leviers, soit avec un volant. La presse hydraulique employée pour les tissus en pièces se compose d'un bâti quadrangulaire au-dessous duquel se trouve le piston destiné à soulever le plateau et à opérer la compression contre la traverse supérieure du bâti. La pompe qui refoule l'eau dans le cylindre où se meut le piston peut être manœuvrée à la main ou par une transmission mécanique. Les presses de toutes sortes fonctionnent à froid ou à chaud. L'action à froid ne sert, en général, que pour l'empaquetage et l'emballage des pièces pour en régulariser et en réduire l'épaisseur. Cependant, sous une forte pression on peut écraser le grain du tissu et obtenir un léger brillant. L'action à chaud sert pour l'apprêt des draps, flanelles et lainages en général; la chaleur est produite, soit par des cartons chauffés au contact de pièces métalliques portées à une température assez élevée et placées entre les plis des pièces, soit par de grandes feuilles de cuivre remplaçant les cartons et débordant les pièces; la presse forme alors comme une armoire close dont les pans sont de vraies boîtes à vapeur ; les feuilles de cuivre, en contact avec des surfaces chauffées, transmettent la chaleur dans la masse des tissus.

Calandrage. Cette opération consiste à presser énergi-

quement l'étoffe enroulée sur un cylindre de bois très dur (gaïac ou charme) roulant entre deux surfaces lisses planes, dont l'une animée d'un mouvement destiné à produire la rotation du rouleau d'étoffe qui tourne sur lui-même sous la pression qu'il subit. La calandre horizontale, qu'on appelle aussi mangle, employée surtout pour les tissus unis dans les blanchisseries et teintureries, se compose d'une table fixe horizontale, en pierre polie ou en métal, au-dessus de laquelle se trouve disposée une caisse rectangulaire de même largeur et de même longueur dont la surface inférieure, opposée à celle de la table fixe, est elle-même polie comme celle de cette table. La caisse, chargée d'un poids pouvant aller jusqu'à 40 ou 50,000 kil., reçoit, par un mécanisme convenable, un mouvement rectiligne de va-et-vient, par suite duquel elle entraine et fait rouler entre elle et la table fixe le cylindre sur lequel est enroulée l'étoffe. Les fibres du tissu éprouvent ainsi par ce mouvement de rotation, durant l'allée et venue de la caisse mobile, une compression qui lisse le tissu. Si l'opération est prolongée, la surface du tissu subit une modification plus profonde : le tissu étant ainsi comprimé sur lui-même, les fils s'écrasent en certaines parties et se relèvent en d'autres; il se produit sur la surface de l'étoffe ainsi lustrée un jeu de lumière qui fait paraître un beau moirage. La calandre double est composée d'une caisse mobile entre deux tables fixes, l'une supérieure, l'autre inférieure. La calandre roulante remplace la table fixe et la caisse mobile par des rouleaux presseurs entre lesquels l'étoffe est soumise à la compression nécessaire pour obtenir l'effet voulu. Dans certaines usines, on remplace aujourd'hui la calandre horizontale par une machine ainsi composée : Un rouleau de bois dur chargé du tissu enroulé est placé entre trois cylindres de fonte disposés en triangle. Le cylindre supérieur est mû par une double vis qui le fait monter et descendre de façon que l'on puisse introduire ou retirer le rouleau de bois et le soumettre à une pression qui peut aller à 100,000 kil. Les trois cylindres de fonte tournent simultanément; grâce à un ingénieux mécanisme, après avoir accompli une révolution dans un sens, ils en opèrent une autre en sens inverse, ce qui correspond au va-et-vient de la calandre horizontale et produit les effets de moirage demandés à cet appareil.

Cylindrages à froid et à chaud. Le cylindrage a pour but de donner un lustrage plus ou moins complet à la surface du tissu. Les machines employées à cet effet reposent toutes sur l'emploi de cylindres compresseurs dont les dispositions varient suivant la nature et le degré du lustre qu'on veut produire. Les cylindres à chaud sont destinés à donner aux tissus un lustrage beaucoup plus brillant qus celui qu'on peut obtenir à froid. Ils se composent de rouleaux superposés, supportés par un solide bâti en fonte; ces rouleaux étaient chauffés autrefois à l'aide de barres de fer rougies au feu qu'on plaçait dans l'axe de l'un d'entre eux; ce système de chauffage a été remplacé avantageusement par un courant de vapeur ou une combustion de gaz; c'est le chauffage à la vapeur qui est le plus usité maintenant. Le cylindre à trois rouleaux, le plus généralement en usage, comprend un rouleau en papier ou en carton comprimé interposé entre deux rouleaux de fonte, chauffé intérieurement par un courant de vapeur : la pression y est déterminée par un système de leviers articulés qui soulèvent le rouleau inférieur avec une force que l'on gradue à volonté par des poids que l'on place à l'extrémité de chaque levier. On varie suivant les besoins la disposition de ces machines que l'on fait parfois à cinq rouleaux ; les rouleaux de papier et de métal alternent généralement (ces rouleaux de papier sont formés de rondelles de papier fortement pressées à la presse hydraulique et maintenues par de larges écrous en fer, montées sur axe très résistant du même métal). Le passage du tissu est simple, double, triple, quadruple, selon qu'on lui fait subir le contact de deux, trois ou quatre cylindres. En imprimant aux rouleaux de fonte une rotation plus rapide qu'aux rouleaux de papier, on obtient une friction du tissu qui donne encore plus de brillant au lustre obtenu; dans cette catégorie d'appareils il faut ranger, outre les machines à lustrer, les machines à moirer, à glacer, à gaufrer, qui sont employées pour des applications spéciales à certains genres de tissus.

Tirage à poil. Cette opération a pour but, comme son nom l'indique, de faire ressortir les fibres du tissu pour rendre sa surface laineuse ou pelucheuse. C'est surtout aux draps qu'elle s'applique; depuis quelque temps, on l'emploie aussi pour certaines étoffes de coton. Le tirage à poil ou lainage s'exécute au moyen de machines spéciales appelées laineuses, composées de rouleaux garnis de chardons ou de cardes qui étirent les fibres du tissu et les allongent à la surface de l'étoffe. Les machines à lainer en long, agissant par conséquent dans le sens de la longueur des pièces, sont disposées de façon que les rouleaux à cardes donnent deux touches dans un même passage du tissu. Les machines à lainer en travers sont disposées de façon à opérer dans un sens transversal sur l'étoffe à l'aide de quatre porte-cardes mobiles étirant énergiquement les fibres du tissu qui se trouve soumis ensuite à l'action d'une cardeuse circulaire tirant les poils en long.

Humectage. Cette opération consiste à donner aux tissus qu'on veut apprêter un léger degré d'humidité qui leur est nécessaire pour favoriser la réussite de certains apprêts ultérieurs. Les machines à humecter se composent d'une auge horizontale, bassine d'humectage, où l'eau est amenée par un tuyau percé de trous dans sa longueur; l'eau se déverse par ces trous sur une brosse animée d'un vif mouvement de rotation et est projetée ainsi à travers un tamis et tombe en un brouillard plus ou moins épais sur le tissu amené d'un mouvement plus ou moins rapide à passer sous cette pluie.

Vaporisage, décatissage. Le vaporisage est une opération que l'on fait subir à certains tissus tels que coutils et cotonnades pour les gonfler et les faire, par suite, acquérir plus de grain en les soumettant à l'action de la vapeur. Le vaporisage se fait mécaniquement à l'aide de machines composées d'un barrage mobile avec tension variable, d'un tuyau percé de petits trous lançant des jets de vapeur sur l'étoffe et de cylindres en cuivre servant de rafraichisseurs au moyen d'un courant d'eau froide. Le décatissage est une opération que l'on fait subir aux draps sortant de la presse pour en assurer la conservation du lustre; les mêmes machines servent au vaporisage et au décatissage, mais pour cette dernière opération il faut que la vapeur agisse à basse pression.

Séchage sur rames. Cette opération a pour but de sécher les tissus apprêtés en leur faisant subir simultanément plusieurs façons diverses, telles que l'élargissement à laize voulue, la mise en droit fil, le déraillage qui brise l'apprêt et sépare les fils en régularisant leur direction. Les machines destinées à ce genre d'opérations sont assez nombreuses et diffèrent entre elles suivant la nature des tissus et les résultats à obtenir. L'espace nous manque pour en passer les divers systèmes en revue; nous ne nous occuperons que de la machine à ramer avec pinces, la plus généralement employée. La machine à ramer avec pinces (fig. 2) se compose de deux chaînes sans fin disposées parallèlement et pouvant être plus ou moins écartées, suivant la largeur de la laize du tissu qu'il s'agit d'apprêter. Ces chaînes reçoivent un mouvement continu par des rouleaux de commande qui les entraînent en conservant invariablement le parallélisme et, par suite, la largeur voulue. Chacune de ces chaînes est formée de pinces articulées à mâchoires en cuivre saisissant la lisière du tissu avec une énergie proportionnée à la tension qu'on a réglée au préalable. La construction des pinces est telle qu'elles s'ouvrent au moment où elles doivent lâcher prise et se referment au moment où elles doivent saisir les lisières. Deux ouvriers tenant l'étoffe par les lisières la présentent à l'action des premières pinces;

le cylindre sécheur chauffé à la vapeur la reçoit quand elle quitte les dernières pinces ; l'action de ce cylindre a pour but de compléter le séchage des lisières qui ne peut s'obtenir complètement quand elles sont engagées dans les pinces. Un chauffage par des tuyaux avec ventilation ou des plaques et un courant de vapeur complètent l'ensemble en opérant le séchage du tissu tramé. Ces machines s'emploient pour les tissus qui ne doivent pas conserver trace de l'élargissement ; elles se divisent en deux types principaux : 1° celles qui n'ont pour but que d'étendre et d'élargir le tissu ; 2° celles qui effectuent, outre l'élargissement, le déraillage par un mouvement mécanique de va-et-vient plus ou moins prononcé, destiné à briser l'apprêt ; ce dernier type est employé surtout pour l'apprêt des tissus légers, mousseline, tulle, etc. La fig. 2 représente une machine à pinces où le cylindre ou tambour sécheur est formé de plaques creuses en tôle constituant autant de compartiments où la vapeur est introduite par des tuyaux distincts ; le tissu est présenté en avant des pinces par les ouvriers : les deux rangées de pinces disposées latéralement l'entraînent et l'étirent à la largeur voulue, puis il vient s'enrouler sur un tambour qui l'abandonne à l'action d'une plieuse après l'avoir séché.

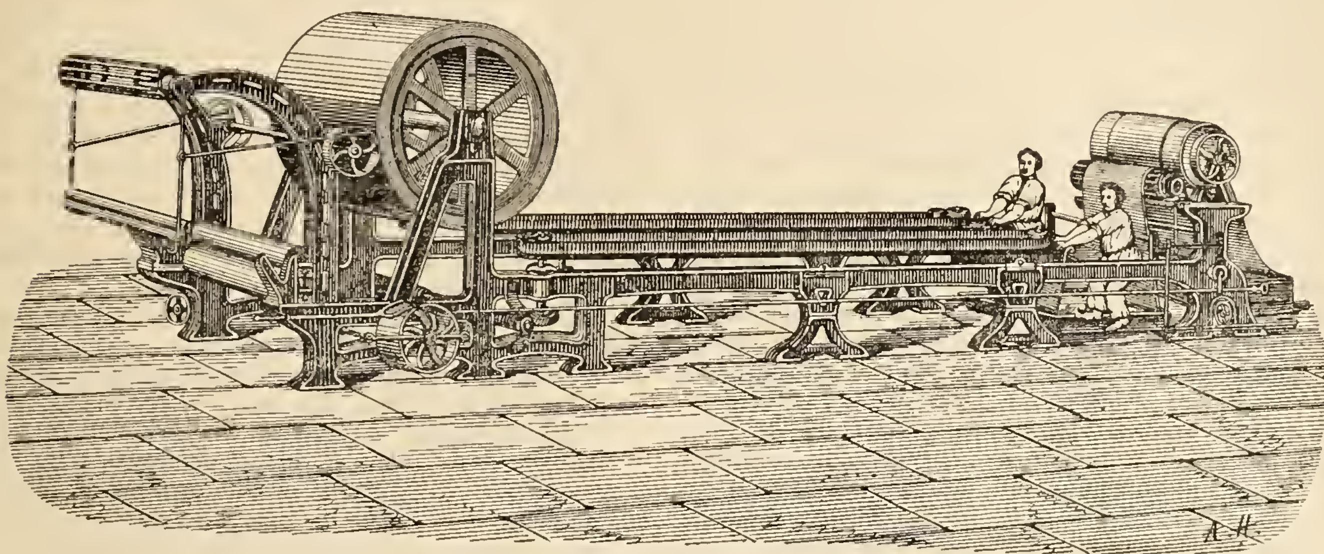


Fig. 2. — Machine à ramer, avec pinces.

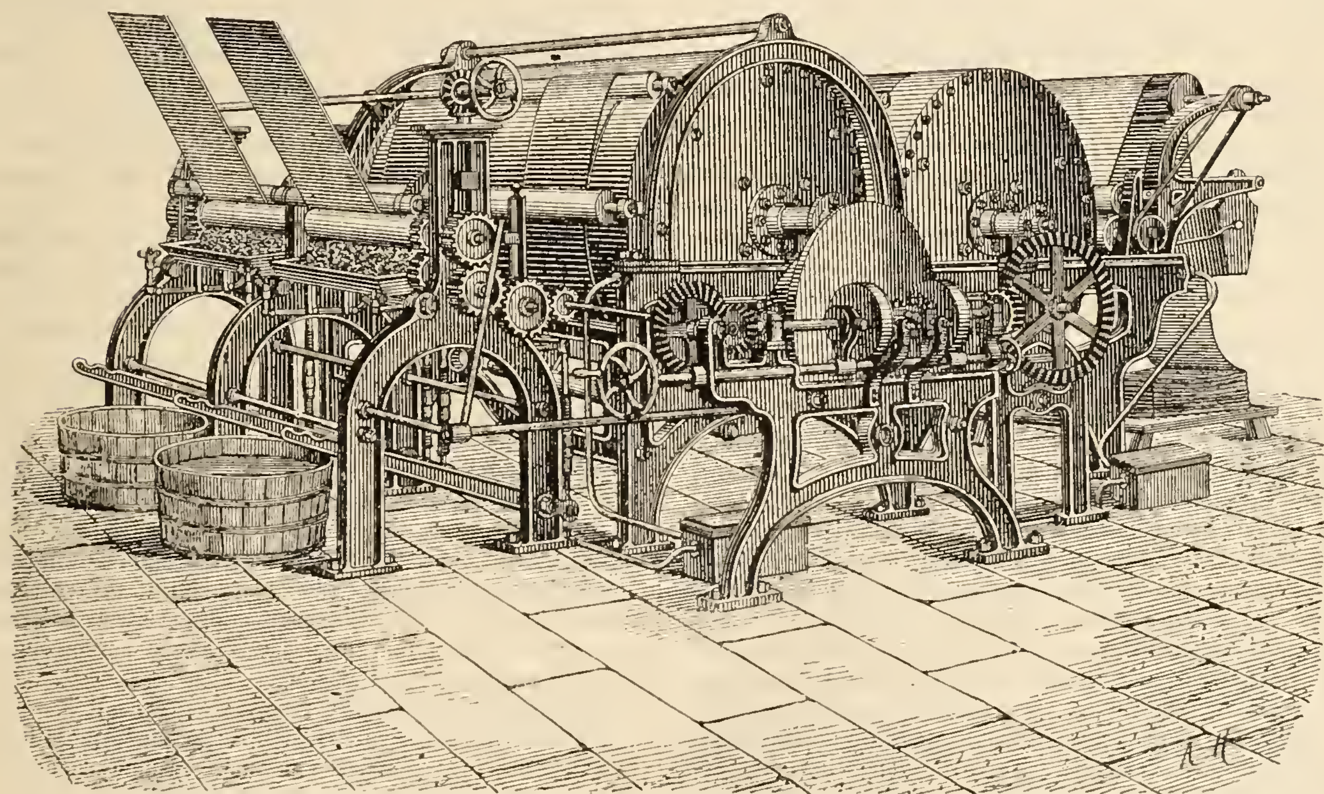


Fig. 3. — Machine à sécher, munie d'un foulard pour apprêt des tissus en plein bain.

Encollage et gommage. Ces opérations ont pour but d'imprégner les toiles de la préparation la plus convenable pour leur donner le corps dont elles ont besoin sans leur rien faire perdre de leur souplesse ni de leur brillant naturel ; elles consistent à encoller le tissu, soit en vue de

lui donner plus de rigidité, soit en vue de le rendre plus propre à d'autres opérations telles que glaçage, moirage, gaufrage, etc. Elles constituent l'apprêt proprement dit, tel qu'on l'entend vulgairement, et la substance dont on fait usage dans ces opérations a reçu par extension le nom d'apprêt. Cet apprêt est ordinairement fourni à l'aide d'un appareil dit foulard qui se compose d'une auge rectangulaire où l'étoffe amenée par des rouleaux d'embarrage se trouve immergée entièrement dans un bain de colle qu'elle traverse pour aller passer ensuite entre des brosses ou des rouleaux expresseurs destinés à régulariser la quantité de colle dont les fibres du tissu sont imprégnées ; le séchage en est effectué ensuite par des cylindres chauffés à la vapeur et placés sur un ou deux rangs. Le foulard pour apprêt en plein bain se place généralement en avant d'une machine à sécher dont les dispositions se rattachent toujours à celles que nous avons indiquées plus haut. Les agencements des foulards peuvent naturellement varier suivant les effets différents qu'ils sont appelés à produire. Dans l'appareil que nous venons de décrire, le tissu, plongeant en plein bain, est apprêté sur les deux faces; mais il arrive souvent qu'un seul des côtés doive être soumis à l'encollage : trois dispositions spéciales répondent à ce genre d'apprêts. Dans la première, le tissu est amené entre deux cylindres dont l'inférieur seul trempe dans le bassin qui contient la colle et communique cette dernière à la face du tissu avec laquelle il se trouve en contact; dans la deuxième, l'appareil est le même, mais le rouleau supérieur de pression est supprimé ; dans la troisième, les cylindres sont remplacés par des râclettes ; la colle est versée au-dessus de l'étoffe par une distribution mécanique ou à la main avec une cuillère ; et le bassin inférieur reçoit l'excédent de colle enlevée par les râclettes. La fig. 3 représente une machine à râcler munie d'un foulard pour l'apprêt des tissus en plein bain ; il est facile, d'après ce dessin, de se représenter les modifications apportées pour les dispositions que nous venons de décrire. Les matières employées le plus généralement pour l'encollage sont l'amidon, la colle de poisson, la gélatine, la décoction de riz, la fécule, la dextrine, le léiocomme, la colle d'algues, la stéarine, la glycérine, les savons, la paraffine, la glucose, la cire, etc. L'apprêt que reçoivent les tissus de coton a généralement pour base la fécule ou l'amidon auxquels on associe, selon la nature des couleurs, celle des tissus et la souplesse qu'on veut leur conserver, une certaine quantité d'alun, de savon, de blanc de baleine et même de cire quand les pièces doivent être soumises au satinage. La proportion de fécule qui entre dans les apprêts de ce genre varie de 15 gr. par litre d'eau (mousselines et étoffes légères) à 75 gr. pour les calicots et les piqués quand ces étoffes sont encore humides ; cette proportion se réduit de moitié quand on charge d'apprêt des toiles déjà sèches. On apprête à la gomme et à la dextrine les étoffes de soie ; pour les rendre imperméables on les recouvre d'une solution alcoolique de gomme-laque; l'opération prend alors le nom de gommage; quant aux étoffes de laine, on les imprègne tout au plus d'une solution d'un sel d'alumine pour rehausser la vivacité de leurs couleurs; pour les velours on emploie la paraffine. Sous le nom de léiocomme on désigne dans le commerce une sorte de dextrine fabriquée spécialement pour l'apprêt des tissus. On emploie, en outre, une quantité de substances insolubles destinées à donner aux tissus, soit le poids, soit le toucher voulu ; ainsi le kaolin, le talc, le spath pesant (sulfate de baryte), le plâtre, la craie, etc. Par l'adjonction du borax à l'amidon on obtient un apprêt dur qui convient particulièrement à la coiffe des chapeaux.

Glaçage et cirage. Le glaçage peut s'obtenir de deux façons : 1° par le passage du tissu sous grande pression entre un rouleau de fonte chauffé et un cylindre en papier; le rouleau de fonte, entraîné par une plus grande vitesse que le tissu, produit sur ce dernier un effet de friction ou de lustrage plus ou moins brillant; 2° par l'action répétée du frottement d'un galet de métal ou d'agate se mouvant, avec une pression variable, sur une coulisse en bois, d'une lisière à l'autre du tissu, qui obéit à un appel régulier. Ce dernier métier s'appelle un glaçoir; le tissu gommé doit être préalablement ciré pour être glacé.

Moirage. Le moirage s'obtient, comme nous l'avons vu, soit par la calandre, soit par le cylindre. Par la calandre, au moyen d'une action prolongée ; le tissu étant comprimé sur lui-même, les fils s'écartent en certaines parties tandis qu'ils se relèvent en d'autres : il se produit à la surface de l'étoffe, ainsi lustrée, un jeu de lumière qui fait paraître un beau moirage. Par le cylindre, en imprimant aux rouleaux de fonte une rotation plus rapide qu'aux rouleaux en papier, avec certaines dispositions spéciales qu'il serait trop long de décrire dans cet article de généralités, on obtient le moirage voulu.

Battage. Le battage est une opération spéciale que subissent certains tissus et qu'on exécute méthodiquement au moyen d'une machine dite maillocheuse ou machine à béetler. Cette machine se compose de pilons en bois ou en fonte, agissant par leur chute sur une étoffe enroulée fortement autour du rouleau, qui a préalablement reçu un apprêt spécial et qui est animé d'un mouvement régulier de rotation pendant que les pilons battent le tissu. Ce dernier acquiert, par suite de cette opération, plus de brillant et de souplesse.

Gaufrage. Le gaufrage est une opération qui consiste à appliquer, sur un tissu ordinairement gommé, un dessin en relief gravé sur un rouleau en cuivre; le tissu est pressé contre ce rouleau gravé et une contre-partie en papier. On gaufre ainsi en particulier la percaline dite toile à reliure. Pour les tissus où le dessin ne doit pas paraître à l'envers, comme dans les velours frappés, la contre-partie est en métal.

Nous avons passé en revue les opérations qui constituent les apprêts, et les procédés et machines appliqués à ces opérations; pour les apprêts spéciaux à certains genres de tissus et à certaines industries, nous nous réservons de les étudier en détail aux articles correspondants. E. Wesmann.

APPRÊTAGE. L'apprêtage est l'opération qui consiste à donner l'apprêt, c.-à-d. à passer l'étoffe à apprêter au foulard (V. Apprêt).

APPRÊTEUR. Industriel qui apprête à façon les tissus de soie, laine, fil et coton. Les apprêteurs, dont l'industrie peut atteindre une importance considérable, résident nécessairement dans les grands centres de fabrication des tissus.

APPRÊTEUSE. L'apprêteuse, chez les modistes, est une ouvrière qui ne fait que les accessoires et les ornements du chapeau.

APPRÊTOIR. Selle de bois à quatre pieds que les potiers fixent pour y apprêter l'étain.

APPRIEN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La-Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps; 1,879 hab. — Aciérie.

APPRISE. Ce mot, dérivé du latin *ad pretium (prix)*, désignait, dans l'ancienne jurisprudence, la description et l'estimation d'un fonds, faites par un juge à l'effet d'en déterminer l'état et la valeur.

APPRIVOISEMENT (V. Animaux sauvages).

APPROBATION D'ÉCRITURE. C'est une formule brève par laquelle le signataire d'un acte résume ce que cet acte contient d'essentiel. Il atteste ainsi qu'il a signé en connaissance de cause. L'approbation d'écriture est exigée par la loi dans certains cas. L'art. 1326 du c. civ. s'exprime, à ce sujet, de la façon suivante : « Le billet ou la promesse sous seing privé par lequel une seule partie s'engage envers l'autre à lui payer une somme d'argent ou une chose appréciable, doit être écrit en entier de la main de celui qui le souscrit ; ou du moins il faut qu'outre sa signature, il ait écrit de sa main un bon ou un approuvé, portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la

chose. » L'approbation d'écriture n'est donc jamais nécessaire quand l'acte est écrit en entier de la main du signataire. Elle est en effet inutile dans ce cas. Il n'en est plus de même dans l'hypothèse inverse. L'abus du blanc-seing ou des fraudes dans la rédaction d'écrits que l'on ferait signer sans les lui lire à celui qui les aurait dictés seraient singulièrement facilités, si la loi donnait pleine valeur à toute signature apposée au bas d'un acte quelconque. Cela est si vrai que des faits de ce genre ont motivé l'introduction dans notre législation des premières règles sur l'approbation d'écriture. On les trouve dans la déclaration du 22 sept. 1733. Il semble que, logiquement, la loi aurait dû exiger le *bon* ou *approuvé* dans tous les cas où l'acte n'est pas écrit en entier de la main du signataire. Elle ne l'a pourtant pas fait. Pour certains actes, en effet, il eût été impossible de résumer en une brève formule les conventions qu'ils constatent ; il en est ainsi de la plupart des contrats synallagmatiques : pour d'autres, la fraude était moins à craindre, ceux qui sont capables de la commettre ayant intérêt à extorquer de l'argent ou des choses faciles à convertir en argent. Finalement, l'art. 1326 n'exige l'approbation d'écriture que sous trois conditions : 1° Il faut que l'acte ait pour objet de constater une convention n'engendrant d'obligation qu'à l'encontre de l'une des parties, par opposition au contrat synallagmatique qui produit des obligations réciproques. Au reste, il va sans dire que si plusieurs personnes s'engageaient par le même acte envers une autre qui, de son côté, ne s'obligerait pas vis-à-vis d'elles, la convention serait unilatérale et le *bon* ou *approuvé* serait (sauf les exceptions dont nous parlerons plus loin) exigé pour chacun des signataires. On ne saurait d'ailleurs échapper à l'art. 1326 en dressant autant d'originaux de l'acte qu'il y a de parties, car c'est la nature de la convention qui est en jeu et non la manière dont on l'a constatée par écrit. Peu importerait aussi que la convention unilatérale fût mentionnée dans un contrat destiné principalement à sanctionner un contrat synallagmatique, comme si, par exemple, un fermier s'engageait, dans son bail, à restituer des avances à lui faites par le propriétaire. Enfin, le *bon* ou *approuvé* serait encore exigé quand même l'obligation dériverait d'un contrat synallagmatique, comme au cas d'une vente exécutée de la part du vendeur et dont l'acheteur s'engagerait par écrit à payer le prix. — 2° La seconde condition supposée par l'art. 1326 porte sur les choses qui sont l'objet de l'obligation. L'approbation d'écriture n'est exigée que dans le cas où l'on s'engage à payer une somme d'argent ou « une chose appréciable ». Ces derniers mots sont, du reste, expliqués par l'art. 1326 lui-même qui, exigeant que le *bon* ou *approuvé* porte en toutes lettres « la quantité des choses », indique par là que les choses appréciables sont celles *quæ pondere numero mensurare constant*.— 3° Il faut enfin que l'acte ait pour objet de constater une obligation. On doit donc écarter la nécessité de l'approbation d'écriture pour les quittances et autres actes du même genre. Les quittances constatent la libération et non l'engagement, et elles conserveraient ce caractère libératoire alors même qu'indirectement elles vaudraient reconnaissance de dette. La quittance de dot, par exemple, n'est pas soumise à la formalité du *bon* ou *approuvé*, car, bien qu'elle puisse servir de titre pour réclamer la restitution de la dot, elle a pour but principal de constater la libération du constituant.

Il est important de remarquer que les actes de commerce ne sont pas exemptés de la prescription de l'art. 1326. Ce texte excepte bien les commerçants, mais non les actes de commerce. Ces derniers restent donc soumis, en principe, à la formalité du *bon* ou *approuvé*. Un billet à ordre, par exemple, s'il est souscrit par un non-commerçant, et s'il n'est pas écrit en entier de sa main, doit être revêtu de l'approbation. Pour la lettre de change cependant, il n'en est pas de même, mais l'exception au principe de l'art. 1326 y est moindre qu'on ne pourrait le croire. Le tireur n'a pas besoin d'approuver l'écriture parce que l'engagement qu'il prend, en signant la lettre, de la rembourser au cas de non-paiement, n'est qu'indirect ; l'acte principal est un mandat qu'il donne au tiré. De même, l'endosseur opère avant tout une cession de créance. Seul, le tiré, quand il accepte la lettre, s'engage directement au paiement d'une somme d'argent, et pourtant on admet que sa signature l'engage malgré l'absence du *bon* ou *approuvé*, le code de commerce ayant réglé minutieusement et complètement les formes de l'acceptation. Dans ce dernier cas seulement, il y a exception au principe de l'art. 1326. Il résulte de là que, dans les hypothèses où la lettre de change dégénère en simple promesse, l'engagement du tiré accepteur seul peut être contesté pour défaut d'approbation. Le tireur et l'endosseur seraient mal venus à exciper du même moyen, puisque la dispense du *bon* ou *approuvé*, à leur égard, résulte de la nature de l'acte juridique qu'ils ont fait et non de la nature de l'écrit qui le constate.

L'approbation d'écriture peut être donnée en termes quelconques. Il n'y a non plus aucun inconvénient à la rédiger dans une langue différente de celle du corps de la promesse. Mais la loi exige formellement qu'elle contienne en toutes lettres l'indication de la somme ou la quantité de la chose due. Il se pourrait cependant que la somme ou la quantité fût incertaine ou indéterminée, auquel cas le *bon* ou *approuvé* devrait indiquer la nature de l'engagement, son étendue approximative si c'est possible, sinon son caractère indéterminé, de manière à montrer nettement que le signataire s'est rendu compte de l'engagement qu'il a pris. L'indication en toutes lettres, dans le *bon* ou *approuvé*, de la somme ou de la quantité due peut donner lieu à une difficulté que l'art. 1327 du c. civ. résout en ces termes : « Lorsque la somme exprimée au corps de l'acte est différente de celle exprimée au *bon*, l'obligation est présumée n'être que de la somme moindre, lors même que l'acte ainsi que le *bon* sont écrits en entier de la main de celui qui s'est obligé, à moins qu'il ne soit prouvé de quel côté est l'erreur. »

Le défaut d'approbation, dans les cas où la loi l'exige, laisse intact le contrat lui-même, mais il enlève au moyen de preuve qu'on a voulu se préparer son efficacité ordinaire. L'écrit ne perd cependant pas toute valeur. Il peut, si les juges estiment qu'il rend vraisemblable la prétention du demandeur, servir de commencement de preuve par écrit et rendre admissible la preuve par témoins et par simples présomptions. Devant les tribunaux de commerce il est même possible qu'il décide à lui seul l'opinion des juges, ceux-ci étant toujours autorisés à juger sur simples présomptions et l'écrit en fournissant une qu'ils peuvent estimer suffisante.

Signalons, en terminant, les exceptions apportées par l'art. 1326 à la règle qu'il édicte. Elles visent certaines personnes que leur signature engage, bien que l'acte ne soit pas écrit en entier de leur main et qu'elles n'aient pas approuvé l'écriture. Ce sont les commerçants, les artisans, les laboureurs, les vignerons et les gens de journée ou de service. La crainte d'obliger aux formalités coûteuses de l'acte notarié des personnes qui souvent ne savent signer que leur nom explique la dérogation pour les quatre dernières catégories. A l'égard des commerçants, elle se justifie par la multiplicité de leurs engagements et par leur habitude des affaires qui eussent rendu gênante et inutile la précaution de l'art. 1326. Aussi nous paraît-il difficile, malgré les termes de la loi, d'admettre que le commerçant soit dispensé du *bon* ou *approuvé* quand il s'engage pour des affaires étrangères à son commerce. Pour toutes les personnes visées dans l'art. 1326. 2°, l'exception ne s'applique qu'autant que le signataire rentre dans l'une des catégories prévues au moment où il signe l'acte. On s'accorde cependant à reconnaître, à ce sujet, aux tribunaux, un certain pouvoir d'appréciation. Enfin l'exception a un caractère exclusivement personnel. Si donc, un acte étant

signé par plusieurs codébiteurs, tous avaient omis d'approuver l'écriture, l'acte ne ferait preuve qu'à l'encontre de ceux des signataires qui exerceraient quelqu'une des professions énumérées ci-dessus : à l'égard des autres, il pourrait seulement valoir comme commencement de preuve par écrit. Paul BEAUREGARD.

BIBL. : *Déclaration royale* du 22 septembre 1733. Code civil, art. 1326 et 1327. — DALLOZ, *Répertoire alphabétique*, v° *Obligations*, nos 4083 et suiv. — LAROMBIÈRE, *Théorie et pratique des obligations*, art. 1326, n° 1. — AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*, 4e édit., 7 vol. in-8. t. VI. — COLMET DE SANTERRE, *Cours analytique de code Napoléon*, 8 vol. in-8. t. V, pp. 559 et suiv. — MASSÉ et VERGÉ, *Sur Zacharie*, t. III, p. 504. — MARCADÉ, *Explication théorique et pratique du code Napoléon*, 6 vol. in-8, sur l'art. 1326.

APPROBATION DE LIVRES (Droit canonique). Un décret du concile de Trente, IVe session, défend pour l'avenir d'imprimer ou de faire imprimer aucun livre touchant les choses saintes, sans le nom de l'auteur, de le vendre ou de le garder, s'il n'a pas été préalablement examiné et approuvé par l'*ordinaire*, sous peine d'anathème et de l'amende pécuniaire portée au canon du dernier concile de Latran. Outre cet examen et cette approbation, les réguliers sont tenus d'obtenir la permission de leurs supérieurs. Ceux qui débitent des livres ou font circuler des *manuscrits* non examinés et approuvés sont passibles des mêmes peines que les imprimeurs ; ceux qui les gardent chez eux ou qui les lisent sont traités comme les propres auteurs, s'ils ne déclarent ces auteurs. L'approbation sera donnée par écrit et mise en vue au commencement de chaque livre imprimé ou manuscrit. L'examen doit être fait et l'approbation délivrée gratuitement. — Pour le passé, le même concile, en sa XVIIIe session, décréta qu'il serait choisi parmi ses membres et nommé des pères pour examiner avec soin les livres dangereux ou suspects déjà édités et les censures dont ils auraient pu être l'objet, pour faire rapport de leur sentiment au concile, afin qu'il pût, en conséquence, séparer le froment de l'ivraie. Cette commission présenta son rapport en la XXVe et dernière session ; mais la multitude et la variété des livres empêchant le concile de statuer en connaissance de cause, il ordonna que tout le travail serait remis au Saint-Siège, afin qu'il fût clos et publié selon que le pape le jugerait à propos et sous son autorité. Pie IV édicta dix règles qui devaient présider au travail de la commission, et en 1564 il publia, sous le titre *Index librorum prohibitorum*, le catalogue dressé par elle. Ses successeurs augmentèrent ces règles et cette liste. Telle fut l'origine de la *Congrégation de l'Index*, dont l'œuvre permanente a un triple objet : désigner les livres définitivement prohibés, les livres à expurger et les livres dûment expurgés. Outre le péché mortel, les décrets qui organisèrent cette institution édictèrent contre les contrevenants des peines très sévères, s'élevant jusqu'à l'excommunication. Comme ces dispositions ont un caractère disciplinaire, l'Eglise gallicane, à raison de ses franchises et immunités, contestait qu'elles fussent applicables chez elle. — Un décret du 7 germinal an XIII soumet à la permission des évêques diocésains l'impression ou la réimpression des livres d'église, des heures et des prières. Cette permission doit être reproduite en tête de chaque exemplaire. E.-H. VOLLET.

BIBL. : PEIGNOT, *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés* ; Paris, 1806.

APPROBATION DES LIVRES sous l'ancien régime (V. CENSURE).

APPROBATION *pour absoudre* (V. CAS RÉSERVÉS, CONFESSION, PÉNITENCE).

APPROCHÉ (V. APPROXIMATION).

APPROCHE (Travaux d'). Fortification (V. APPROCHES).

APPROCHES. I. MATHÉMATIQUES. — *Courbe aux approches égales*. En 1688, Leibnitz proposait aux géomètres de son temps le problème suivant, qu'aucun d'eux ne put résoudre : *Trouver une courbe le long de laquelle un point matériel, descendant par la seule action de la pesanteur, approche d'un plan horizontal fixe de quantités égales dans des temps égaux*. Cette courbe est la courbe aux approches égales. Prenant l'axe des z vertical et observant que la courbe cherchée est plane, on pourra prendre l'axe des x horizontal et situé dans le plan de la courbe; les équations du mouvement seront alors :

$$\frac{d^2x}{dt^2} = \lambda \frac{dz}{dx}, \qquad \frac{d^2z}{dt^2} = g - \lambda,$$

λ désignant une indéterminée ; enfin, d'après les conditions du problème, z est proportionnel à t, en sorte que

$$z = nt, \quad dz = ndt, \quad d^2z = o ;$$

il en résulte $g = \lambda$, et, par suite, on a :

$$n^2 \frac{d^2x}{dt^2} = g \frac{ndt}{dx},$$

d'où l'on tire, en choisissant convenablement les constantes d'intégration :

$$x = \frac{2}{3} \sqrt{\frac{2g}{n}} z^{\frac{3}{2}}.$$

La courbe aux approches égales est donc une parabole semi-cubique. H. L.

II. FORTIFICATION. — Ensemble des travaux dirigés contre un fort ou une place forte, en vue de s'en approcher graduellement et à couvert, pour leur donner l'assaut. Ces travaux sont de deux sortes. Les uns, les *cheminements* ou *boyaux de communication*, marchent vers la fortification, en décrivant des lignes brisées, de manière à défiler l'assiégeant aux vues du défenseur. Les autres, *parallèles* ou *places d'armes*, ont une direction générale parallèle au front des ouvrages attaqués, et constituent pour l'assiégeant des postes de combat, dans lesquels une partie de ses troupes, convenablement abritée, assure aux travailleurs chargés de l'exécution des cheminements une protection efficace. C'est dans les parallèles ou dans le voisinage immédiat des parallèles que l'on installe les batteries destinées à protéger le mouvement en avant de l'assaillant, ainsi que les batteries de brèche. — On appelle *contre-approches* les travaux à l'aide desquels l'assiégé chemine au-devant de l'assiégeant pour l'inquiéter et retarder ses progrès, en lui opposant, à chaque instant, de nouveaux obstacles. Ces travaux présentent une certaine analogie avec les approches ; ils en diffèrent cependant en ce que les cheminements qu'ils comportent sont enfilés par les feux de la place, au lieu d'en être défilés, de telle sorte que les assiégeants qui viendraient à se glisser dans l'un de ces acheminements n'y trouvent aucun abri. Les contre-approches enlèvent à l'assiégeant, pour ainsi dire, toute l'initiative de l'action ; elles constituent, par cela même, l'un des moyens les plus efficaces pour prolonger la défense d'une place jusqu'aux dernières limites. — Le siège de Sébastopol en fournit un exemple mémorable. Le général de Todleben, qui s'était aperçu que l'attaque s'étendait beaucoup vers la gauche et construisait des batteries sur la hauteur du Carénage, résolut de la déborder en occupant les hauteurs situées entre le ravin du Carénage et la rade, et de contrarier sa marche en s'établissant en avant de Malakof, sur un mamelon dominant, dont la possession était de la plus grande importance pour les alliés. La construction des ouvrages qu'il fit élever dans ce double but fut un grave échec pour les assiégeants et les obligea à éloigner leurs attaques de la place, à les étendre beaucoup vers la gauche et finalement à faire le siège en règle des nouvelles redoutes. — En 1870, au siège de Paris, le général du génie Tripier songea à organiser des contre-approches pour s'avancer sur le plateau de Villejuif et obliger les Prussiens à reculer leur ligne d'investissement ; mais, par suite de circonstances diverses, les cheminements

ne furent pas poussés au delà de l'ancien moulin d'Argent-Blanc (V. Places fortes, Sièges, Tranchées).

Bibl. : Favé, *Nouveau système de défense des places fortes*; Paris, 1841. — Todleben, *Défense de Sébastopol*; Saint-Pétersbourg, 1863.

APPROCHEUR. On nomme ainsi l'ouvrier qui amène le bois, dans une brouette, à l'endroit où l'on construit un train.

APPROPRIANCES ou **APPROPRIEMENT.** La coutume de Bretagne (art. 269 à 280) appelait ainsi la publicité donnée aux titres d'acquisition d'immeubles ou de droits réels immobiliers et l'effet d'investiture absolu du droit acquis qui en était la conséquence. La publicité consistait en trois bannies ou proclamations faites, à trois dimanches consécutifs, à l'issue de la grand'messe, et ensuite certifiées en jugement. La première bannie ne pouvait être faite que trois mois après l'insinuation du contrat. Pourvu que l'acquéreur eût traité avec le possesseur actuel, ayant la saisine d'an et jour, aussitôt après la certification des bannies, il était à l'abri de toute action en revendication et de toute action hypothécaire. Si une seule bannie avait eu lieu, la coutume n'admettait, au profit du possesseur ayant un titre, que la prescription de dix ans. A défaut de toute bannie, le temps de la prescription était porté à quinze ans. Deux remarques sont essentielles au sujet de cette curieuse institution : 1° Elle est un vestige incontestable de l'ancienne prescription par l'an et jour du droit germanique ; il suffit, en effet, à l'acquéreur qui a accompli les bannies de prouver que son auteur avait la saisine annale ; 2° elle constitue un type remarquable de publicité de la transmission entre vifs des droits immobiliers. Les intéressés, dûment avertis, pouvaient faire opposition judiciairement ou extrajudiciairement contre la bannie. Mais l'incertitude sur la propriété ne se prolongeait pas; en règle ordinaire, ces oppositions devaient être réglées dans l'année; plus tard elles étaient regardées comme non avenues. La publicité justifie les énergiques effets donnés aux appropriances : on n'admettait de recours qu'en faveur des absents du duché, au temps des bannies; à l'égard de ceux-ci, l'acquéreur n'avait une possession incommutable qu'après avoir possédé l'an et jour depuis les bannies. Il est intéressant de comparer aux appropriances bretonnes les formes d'investiture usitées dans plusieurs pays du Nord de la France, sous le nom de *Nantissement* (V. Nantissement). P. L.-C.

Bibl. : De Laurière, Vº *Appropriances*; Niort, 1882, in-4. — D'Argentré, *Œuvres sur le titre des appropriances*; Paris, 1621, in-fol.. — Sauvageau, *Cout. de Bretagne*; Rennes, 1771, in-12.

APPROPRIATION. La propriété individuelle telle qu'elle apparait dans nos sociétés civilisées et telle que la consacrent les lois modernes a pour base et pour origine l'appropriation des agents naturels. L'appropriation des éléments susceptibles de propriété privée a pour corollaire celle des produits dus au travail de l'homme ou du capital. — Parmi les agents naturels tous n'ont pu être appropriés ; ceux notamment qui peuvent être considérés comme existant en quantité illimitée, tels que l'eau, l'air, ne sont pas appropriés. La terre, le fer au contraire, dont les quantités disponibles sont restreintes, sont appropriés et font l'objet du droit de propriété. La propriété n'a pas toujours existé, elle ne s'est créée que lentement par un processus évolutif qui a revêtu toutes les formes intermédiaires, depuis son absence complète jusqu'à l'état concret qui peut la caractériser à notre époque. L'histoire de la civilisation nous montre tous les degrés qu'elle a dû franchir pour en arriver à réaliser la définition de l'art. 544 du c. civ. : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue. » La forme de l'appropriation du sol et de la propriété en général est étroitement dépendante de l'état social, c'est en même temps un facteur nécessaire de l'évolution de l'humanité. Elle s'enchaine à cette évolution, se développe simultanément avec elle ; elle lui est indispensable aussi bien qu'elle en est la conséquence; elle en est la cause efficiente, elle est en l'effet déterminant. L'homme qui vit de la chasse, de la pêche et de la cueillette des fruits sauvages ne pense pas à s'approprier la terre. Lorsqu'il se groupe en tribus, chaque tribu se réserve certaines surfaces d'exploitation, mais ce n'est pas encore la propriété. Celle-ci n'apparait qu'avec la première mise en culture. De la tribu la propriété se restreint graduellement à la famille. Enfin, avant de devenir héréditaire, elle est successivement annuelle, temporaire et viagère. Doit-on ajouter que, même alors qu'elle est devenue héréditaire, elle reste souvent encore grevée de nombreuses servitudes dont elle ne se décharge que lentement, pour en arriver au droit absolu de disposition.

Il faut aller plus loin, il faut de plus admettre que l'évolution sociale enfantera, plus tard, d'autres formes d'appropriation, qui nous sont encore inconnues aujourd'hui, mais qui répondront aux états nouveaux par lesquels devra passer la société. L'appropriation n'est en somme qu'une série de modes successifs de l'exploitation du sol et des agents naturels qui suit les besoins des hommes et se modifie avec eux. A notre époque, l'appropriation se manifeste de différentes façons suivant les cas, mais le mot ne s'applique qu'aux agents naturels : terre cultivable, cours d'eau, et aux mines. — La mer qui produit du poisson, du corail, des perles et du sel n'a pas été appropriée, sauf dans certains cas fort restreints.

Certaines écoles économiques pensent que l'appropriation individuelle doit être considérée comme une nuisance par rapport à la classe des non-possédants. Jean-Baptiste Say s'était déjà élevé contre cette idée, mais aujourd'hui cette doctrine a, au moins pour la propriété foncière, pris une importance et un crédit qui peuvent la faire accepter pour vraie. Mais ce qui n'est contesté par aucune école c'est que l'appropriation même individuelle a pour conséquence une notable amélioration du sort de l'humanité par l'augmentation des produits disponibles stimulée par l'aiguillon de l'intérêt personnel. — L'appropriation apparait donc dans la société comme une utilité sociale, elle peut être considérée comme un facteur du progrès. En effet, mieux les agents naturels sont appropriés et mieux ils sont utilisés, la société tout entière en bénéficie par une augmentation des ressources qui sont consacrées à la satisfaction des besoins des hommes. — Même dans les pays civilisés il y a des terres que l'Etat ou les communes possèdent, et qui, par suite, ne sont pas appropriées au sens rigoureux du mot. L'Etat ou la commune, étant des êtres collectifs, n'ont pas d'intérêt direct à retirer des fonds dont ils disposent tout ce qu'ils pourraient rendre. — Pour les mines et carrières on peut dire que leur appropriation est rarement absolue. Les Etats élèvent de nombreuses restrictions, le plus souvent ils formulent de grandes réserves, quelquefois même ils les exploitent eux-mêmes; nous citerons les mines de fer et de sel en Allemagne et aussi dans quelques parties de l'Amérique et de l'Europe les mines d'or et d'argent. En France, l'Etat a fait des concessions de mines aux particuliers (généralement représentés par des sociétés commerciales), tout en en conservant la propriété. C'est là une appropriation conditionnelle et précaire. — Les produits des mines ont de grandes analogies avec la propriété foncière, mais ils s'en différencient cependant : 1° en ce qu'ils se consomment par l'usage ; 2° en ce que leur valeur ne représente guère que le travail nécessaire à leur extraction et la rémunération du capital qui y était consacré ; 3° en ce qu'ils peuvent être considérés comme existant en quantité illimitée. — Quant à l'appropriation des produits du travail, elle n'est contestée que par les écoles communistes. François Bernard.

APPROUAGUE (Fleuve de l'). Fleuve de la Guyane française, qui nait entre le 3e et le 4e degré de lat. N. Il coule d'abord vers le N., dans le pays des Indiens

Emérillons, puis, vers le N.-E.; comme tous les cours d'eau guyanais, il compte beaucoup de chutes, mais il est navigable sur une longueur de 100 kil. Il se jette dans l'Atlantique par un large estuaire. L'Approuague parcourt environ 225 kil. La vallée dans laquelle il coule possède des gisements aurifères, dont plusieurs sont exploités. On y rencontre aussi en grande quantité un minerai de fer, connu sous le nom générique de limonite et que les indigènes appellent *roche à ravets*.

APPROUAGUE (Quartier de l'). Centre minier de la Guyane française, situé sur la rive droite du fleuve du même nom et pas très loin de son embouchure ; 1,044 hab. Le premier établissement dans l'Approuague remonte à 1674.

APPROUVÉ ou **BON POUR** (V. Acte et Sous-Seing privé).

APPROVISIONNEMENT. I. Économie politique. — Ce mot s'applique à l'ensemble des matières immédiatement consommables mises en réserve pour un emploi ultérieur. Les approvisionnements ayant un caractère de généralité, c.-à-d. concernant les Etats, les armées, les villes et toutes les agglomérations de population, ont constitué jusqu'à notre époque d'industrialisme un des plus graves problèmes sociaux. Aussi les gouvernements, les municipalités se sont-ils préoccupés d'y pourvoir en mettant en action les moyens incomparablement plus puissants que l'initiative individuelle dont ils disposaient. Cependant, si on étudie les résultats obtenus, on est forcé de convenir que la seule liberté du commerce et la sécurité des transactions laissant agir l'intérêt individuel eussent plus fait pour assurer les besoins réguliers ou inégaux de la consommation que l'intervention souvent mal dirigée des administrations publiques. Aujourd'hui que l'on paraît être entré complètement dans la voie du *laisser-faire* à cet égard, on ne voit plus se dresser ces immenses difficultés d'autrefois. Sans remonter bien haut, notre mauvaise récolte de blé de 1879, nous laissant en déficit de 35 millions d'hectol. sur la consommation moyenne française, eût amené avec elle, il y a trente ans seulement, une crise économique des plus graves et une famine auprès de laquelle celles de 1789, de 1811 et de 1847 n'auraient été que de légères perturbations. D'autre part, l'invasion phylloxérique dans les vignes de notre pays ramenant la production du vin de près de 70 millions d'hectol. annuellement à 27 millions entre 1875 et 1880, il est certain qu'en d'autres temps les prix se fussent élevés à 7 et 8 fois ce qu'ils étaient avant la crise. La non-intervention de l'Etat, la confiance dans l'intérêt privé ont certainement permis à la France de traverser, sans trop d'encombre, une période peut-être sans analogue dans la vie des nations. Il n'est pas sans utilité de faire remarquer qu'en outre l'administration se trouve déchargée de la très grave responsabilité de pourvoir à la subsistance de ses administrés.— Au point de vue économique on peut définir les approvisionnements, la partie du capital circulant destinée à une consommation directe et objective. C'est à tort qu'on classe souvent cette consommation parmi les consommations improductives personnelles et qu'on l'assimile aux consommations dites *destructives* résultant de la guerre ou d'un sinistre (incendie, inondation, écroulement, grêle, épidémie sur les animaux ou sur les produits de la terre, etc.). Il n'y a aucune ressemblance possible à établir entre ces deux modes de destruction de l'utilité des richesses. Ce que l'homme absorbe pour sa nourriture, pour son vêtement est employé au même titre que le charbon dans la machine à vapeur, que le minerai dans le haut-fourneau, que le coton dans la *Spinning jenny* ou que le blé dans le moulin. Il y a là une consommation destinée à une reproduction ultérieure. Par la réparation de ses forces, intellectuelles et physiques, l'homme peut produire de nouveaux efforts qu'il serait impuissant à réaliser sans cela. Les approvisionnements peuvent s'envisager sous trois aspects différents qui correspondent d'ailleurs aux modes de consommation. I. Dans leur totalité ils font l'objet des préoccupations de la statistique politique et rentrent dans les attributions des autorités constituées lorsqu'ils correspondent à un besoin collectif, tels que l'approvisionnement d'armes de guerre et de munitions, d'eau et d'éclairage dans les villes. Mais partout où il ne s'agit plus de besoins collectifs l'intervention de l'autorité est le plus souvent inutile et parfois néfaste, comme sous le régime de la Convention lorsque l'on essaya de faire la guerre aux *accapareurs* de grains et de limiter la hausse en fixant le maximum des prix. On est revenu aujourd'hui à une plus saine appréciation du rôle de l'Etat, en ces matières, et ce ne sera pas l'un des moindres avantages des voies de communication créées au XIX[e] siècle que celui d'avoir enfin définitivement affranchi les approvisionnements de la tutelle gouvernementale. Il ne saurait pas plus être question aujourd'hui d'un *ministère de l'alimentation publique* que de limiter le droit de résidence ou d'émigration de l'individu. — Dans l'industrie de transformation des produits ou pour la consommation de la famille les approvisionnements se présentent sous un tout autre aspect. — II. L'approvisionnement d'une industrie, d'une usine, d'un ménage quand il est bien réglé, peut être pris pour un indice certain de bonne tenue, d'ordre. Dans l'industrie, notamment, l'achat de matières premières, fait à propos, facilite une marche régulière sans à-coups et sans chômages. Mais il peut rapidement devenir un danger et occasionner des mécomptes s'il n'est pas prévu avec le sentiment exact de la situation. En effet, un approvisionnement insuffisant expose le producteur à l'obligation de subir les fluctuations du marché, par conséquent à une hausse exagérée survenant inopinément, qui s'imposera, à moins de suspendre le cours des opérations et de consentir à tous les inconvénients de cette suspension ; dans les deux cas ce sont des pertes certaines. Et quand il s'agit de l'homme ou des animaux à entretenir il est absolument impossible de se refuser à passer sous le joug. Trop abondants, les approvisionnements sont la cause de bien des désagréments de nature diverse ; ils immobilisent des capitaux sans profit, occupent inutilement des locaux, augmentent les frais généraux pour soins à leur donner et courent des risques d'incendie, de détérioration que l'on pourrait éviter avec un peu plus de prévoyance. — III. Les achats en gros faits pour l'entretien des familles ont pour avantage de les faire bénéficier du bon marché qui en résulte, par la suppression de l'intermédiaire détaillant auquel on devrait avoir recours pour des achats par petites quantités. Ils sont, en outre, une garantie de plus pour la bonne qualité des produits, quoiqu'on ne puisse dire que cette garantie soit absolue. On ne peut cependant pas conseiller au ménage ouvrier l'usage régulier des approvisionnements en gros. La faculté de disposer d'une denrée pousse à la consommation déréglée et inutile pour peu que l'esprit de prévoyance ne soit pas très développé chez la ménagère, de sorte que le bon marché relatif du prix de revient se change en perte par la consommation abusive. De plus, les risques de détérioration des approvisionnements passent à la charge du ménage au lieu de rester au compte du détaillant, il faut les supporter en entier, tandis que le marchand les répartit inconsciemment entre tous ses acheteurs. Enfin, on n'a ainsi qu'un produit uniforme à consommer et on peut être victime de son inexpérience, au lieu que l'achat fait au moment de la consommation permet de varier la qualité, si le produit précédemment livré n'a pas été satisfaisant. Joseph Garnier, énumérant dans une analyse un peu excessive les inconvénients des approvisionnements dans le ménage, conclut ainsi : « Finalement qu'a-t-on épargné ? Le plus souvent, on a évité de payer à un commerçant un bénéfice réduit à n'être tout juste que le salaire d'une façon productive qu'il a fallu donner également et qui a coûté bien cher. »

L'intervention des intermédiaires entre les producteurs

et les consommateurs est pour notre époque l'un des problèmes économiques qui tiennent le plus à cœur à tous ceux qui s'occupent des questions sociales. Beaucoup de bons esprits pensent qu'ils pourraient être supprimés. On peut admettre qu'une plus grande simplification est encore possible dans les rouages du commerce, mais une suppression complète des intermédiaires semble impossible. J.-B. Say a donné ainsi la solution du problème : « Partout où l'on peut facilement se procurer en tout temps les choses dont on a besoin, il ne convient pas de faire de gros approvisionnements ; ils occupent de la place, se détériorent et sont exposés à devenir la proie des animaux et des voleurs ; enfin, ce sont des valeurs mortes, des capitaux oisifs qui pourraient rapporter un revenu. Les meilleures provisions, les plus complètes, celles qui coûtent le moins à garder et que l'on court le moins de risque de perdre se trouvent chez le marchand. » Le parti préférable nous paraît être la transformation des intermédiaires par la diffusion des grands entrepôts de vente au détail livrant, à des prix incomparablement plus bas que ceux du petit marchand, des produits et des denrées souvent de qualité supérieure. Ces entrepôts peuvent être organisés soit sous forme de sociétés, dont les unes vendent à leurs membres à prix coûtant, plus les frais généraux, et les autres vendent aux prix ordinaires du détail et répartissent ensuite les bénéfices entre les membres ; soit sous forme d'entreprises particulières où l'intérêt individuel peut enfanter des merveilles. En Angleterre on peut citer la *Civil Service Supply Association* et les *Army and Navy stores* qui font à Londres plus de 100 millions de francs d'affaires par an, ou la société des *Equitables pionniers de Rochdale* qui a enrichi tous ses membres. En France, l'industrie privée nous a donné les Magasins du Louvre, du Bon Marché, les grandes épiceries, etc., etc., qui remplissent le même office. Les sociétés d'approvisionnements se multiplient rapidement, sur tous les points. Elles ont souvent encore des tendances individualistes. Trop fréquemment en effet elles ne servent encore qu'à des intérêts de propagande religieuse ou politique, mais elles ne peuvent que se débarrasser rapidement de cet esprit particulariste lorsqu'on en appréciera mieux tous les avantages (V. Sociétés d'Approvisionnements).

François Bernard.

II. Administration. — Fait d'approvisionner, de réunir les substances nécessaires aux besoins de la population d'un Etat ou d'une ville. — Jusqu'au XIXe siècle, le soin de pourvoir à l'approvisionnement des villes a été considéré comme un des premiers devoirs de l'administration. « Provisions, dit Delamare (*Traité de la police*, 2e édit. 1722, t. II, liv. V, tit. Ier, chap. II) *a providendo*, parce qu'en effet, à l'égard du temporel, c'est la première chose qui demande les soins et la prévoyance de chaque père de famille pour sa maison, en particulier, du magistrat pour sa province et du prince même pour tout l'État. » — A Athènes, d'après les lois de Solon, chaque citoyen devait rendre compte au magistrat, à la fin de chaque année ou lorsqu'il en était requis, des moyens qu'il employait pour se procurer sa subsistance. L'archonte *polémarque* publiait, tous les ans, une défense d'exporter de l'Attique aucun produit alimentaire, excepté l'huile d'olive. Les *agoranomes* veillaient à l'arrivée des denrées, à l'approvisionnement des marchés, et empêchaient l'accaparement. — A Rome, le soin de l'approvisionnement des blés était confié à une administration spéciale, l'*Annone* (V. ce mot). Des associations de chevaliers romains s'occupaient, sous les ordres du *præfectus annonæ*, de l'achat et de l'importation des blés. Les provinces fournissaient, en outre, des redevances en nature, que l'on rassemblait dans des greniers publics. Plusieurs titres du Code Théodosien réglementent les approvisionnements de grains *(De frumento Urbis ; De conditis in publicis horreis ; De annonâ)*. Il était défendu à toute personne de convertir à son profit particulier, de détourner ou retenir en aucun lieu, des provisions destinées à Rome, ou de changer les routes qu'elles devaient suivre, à peine de bannissement. Les présidents de provinces devaient veiller à l'approvisionnement des subsistances dans les villes, à l'entretien des routes et des ports. Des marchés se tenaient à Rome tous les neuf jours *(nundinæ)*. On en comptait neuf, au temps d'Auguste, situés dans les environs du Forum : marchés à la viande de boucherie *(Macellum)* ; aux fruits ; aux légumes *(Forum olitorium)* ; à l'huile *(F. olearium)* ; au poisson *(F. piscarium)* ; aux graines légumineuses, pois chiches, lupins, fèves *(Porticus fabaria)* ; au pain *(F. pistorium)* ; aux racines *(Area radicaria)* ; aux bestiaux *(F. Boarium)*. Des marchands ambulants parcouraient les rues de la cité et revendaient au détail les denrées achetées sur les marchés de gros.

En France, sous l'ancienne monarchie, l'esprit de protection se manifeste dès le VIIIe siècle. Un capitulaire de Francfort (794) fixe le prix des grains, ordonne que les blés du domaine royal seront vendus à des prix inférieurs à ceux du tarif général et interdit l'exportation des denrées. L'ensemble de la législation, jusqu'au XVIIIe siècle, eut pour objet d'assurer la vie à bon marché et de punir les accaparements. En fait, les prohibitions, qui portaient notamment sur le commerce des grains, perpétuèrent les famines et les disettes : interdiction aux fermiers et cultivateurs de tenir ou garder blés en greniers ou autres lieux plus de deux ans, de faire la traite des grains hors du royaume et même de les exporter de la province où ils étaient récoltés, d'acheter pour les revendre des grains aux cultivateurs dans un rayon de deux lieues autour des villes, de huit et dix lieues autour de Paris ; obligation pour tous ceux qui voulaient faire le trafic des céréales de faire enregistrer leurs noms aux greffes royaux. Des réserves devaient être établies dans les bonnes villes. L'achat des vins ne pouvait avoir lieu avant qu'ils fussent prêts à charrier. L'autorité royale intervenait pour la création de tout centre d'approvisionnement, et les privilèges des jurandes, corporations, maîtrises venaient encore compliquer et entraver les transactions. Afin d'assurer l'arrivée des vivres à Paris, les rois reprirent les dispositions édictées pour Rome par les empereurs. Les denrées destinées à la capitale ne pouvaient être saisies pour quelque cause que ce fût. Les riverains des routes suivies par les chasse-marées, mareyeurs qui amenaient le poisson de mer à Paris, furent obligés, dès le XIIIe siècle, de toujours tenir le chemin en bon état. Défense était faite d'amener les denrées ailleurs qu'aux halles et marchés spéciaux, d'acheter ou vendre en dehors des marchés, d'aller au-devant des vivres apportés pour l'approvisionnement, de mettre denrées et marchandises en greniers ou magasins sans permission de justice (V. Bouchers, Boulangers, Grains, Halles, Marchés). Les vérités économiques commencèrent à se faire jour, grâce aux physiocrates, et la liberté du commerce des grains fut proclamée à plusieurs reprises (1753, 1763, 1776) ; les vins purent circuler dans tout le royaume (1776) ; les corporations et jurandes furent même abolies pendant six mois ; mais la mauvaise volonté des parlements et des représentants de l'autorité royale rendit inefficaces ces prescriptions libérales, et l'Assemblée constituante assura seule l'application des vrais principes. Le décret du 2 mars 1791, en abolissant les corporations d'une manière définitive, donna toute liberté aux producteurs, aux marchands de denrées alimentaires et aux consommateurs. La Convention reprit les errements de l'ancien régime. Toute accumulation secrète de denrées de première nécessité dérobées à la circulation fut punie de mort (décret du 26 juil. 1793) ainsi que l'exportation des grains (décret du 5 déc. 1792). Des greniers d'abondance furent établis dans chaque district. Les décrets des 29 sept. et 2 oct. 1793 fixèrent le maximum du prix des denrées et marchandises de première nécessité comprenant tous les comestibles. Ces mesures ne produisirent pas les résultats attendus, mais elles s'expliquent par la situation de la France menacée par les enne-

mis de l'extérieur et de l'intérieur. La loi du 21 prairial an V a consacré définitivement la liberté du commerce des grains sur le territoire français. Le système des greniers d'abondance, repris en l'an VI à Paris, fut abandonné en 1829. Enfin, la loi du 15 juin 1861, supprimant le système de l'échelle mobile et établissant des droits fixes sur l'importation des grains, farines et denrées alimentaires, a complété l'application du régime de liberté. — Depuis 1852, l'autorité centrale n'intervient plus pour la création des marchés qui est autorisée par les préfets. Toutefois, les pouvoirs de police confiés aux autorités municipales par la loi des 16–24 août 1790 ont permis de faire revivre, dans une certaine mesure, certains abus de l'ancienne réglementation sur l'approvisionnement des villes. Ces pouvoirs sont absolument légitimes lorsque les municipalités se bornent à maintenir l'ordre, à prévenir les entraves à la circulation, les atteintes à la salubrité ou à la fidélité des transactions ; mais les règlements tendent trop souvent à exagérer ou à restreindre les prescriptions légales, et font parfois revivre les prohibitions des anciennes ordonnances, sous prétexte d'assurer l'approvisionnement, d'empêcher les accaparements. Ainsi, dans certaines villes, toutes les denrées introduites un jour de marché doivent être portées directement à la halle, alors même qu'elles ont été antérieurement vendues à des habitants de la localité. Dans d'autres communes, il est interdit d'aller au-devant des cultivateurs pour acheter les denrées qu'ils apportent. Des arrêtés soumettent les revendeurs à des règles spéciales, ne leur permettent pas de pénétrer dans le marché avant une heure déterminée, sous prétexte de laisser aux habitants la faculté de faire leurs provisions à des prix moins élevés. Enfin, des portefaix, des porteurs, sont investis de privilèges, et défense est faite au public de faire emploi de tout autre personne. Le conseil d'État a toujours fait respecter le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, lorsqu'il a été appelé à statuer sur la légalité des arrêtés municipaux ; mais la cour de cassation paraît encore croire que les mesures autoritaires et restrictives en matière d'approvisionnement peuvent exercer une influence salutaire, et elle a souvent sanctionné des mesures empruntées aux édits de l'ancienne monarchie.

A Paris, le préfet de police est chargé d'inspecter les marchés, de rendre compte au ministre de l'intérieur de l'état des approvisionnements, d'assurer la libre circulation des subsistances (art. 29 et 38, arrêté du 12 messidor an VIII). La préfecture de la Seine, d'autre part, exécute les délibérations du conseil municipal relatives à l'établissement des marchés, perçoit les droits d'abri sur les marchandises vendues en gros, les prix de location sur les places de détail. Cette division des services et l'élévation des droits d'octroi ne favorisent pas l'approvisionnement. Cependant, des progrès ont été accomplis dans le sens de la liberté depuis une trentaine d'années. Les décrets des 24 fév. 1858 et 22 juin 1863 ont rendu libres les commerces de la boucherie et de la boulangerie. Les facteurs chargés des ventes en gros à la criée ont cessé d'être des agents de l'administration, et il peut être procédé par toute personne à la vente en gros à l'amiable (décret du 22 janv. 1878. V. FACTEURS AUX HALLES). Le centre de l'approvisionnement se trouve aux halles (V. HALLES CENTRALES), dont les pavillons, au nombre de dix, occupent une superficie de soixante mille m. q. Trois pavillons sont exclusivement affectés à la vente en gros (volaille et gibier; fruits et légumes de primeur; beurres. œufs et fromages), trois à la vente de détail (fruits; légumes et fleurs; volaille). Les quatre autres sont employés pour la vente en gros et la vente en détail (viandes de boucherie; charcuterie; poissons; beurre, œufs et fromages, huîtres). Les marchands de détail de ces pavillons font aussi des opérations de demi-gros. Autour des pavillons et sur les voies couvertes (carreau) se fait le commerce des fruits et légumes par les marchands forains. La vente des grains, dont l'importance diminue tous les jours, a été transférée depuis le mois de juillet 1886 dans l'un des pavillons des Halles. Elle se faisait antérieurement à la Halle au blé qui doit être transformée en Bourse de commerce. Un marché aux bestiaux, situé à la Villette, remplace les marchés de Sceaux et de Poissy, de la Chapelle et de Saint-Denis. Les entrepôts de Saint-Bernard et de Bercy reçoivent les vins et les alcools. Cinquante marchés de détail pour les denrées alimentaires existent dans les quatre-vingts quartiers de Paris. Vingt-quatre sont concédés à des compagnies ou à des particuliers, vingt-six sont régis directement par l'administration municipale : ceux-ci se divisent en marchés couverts tenant tous les jours et en stationnements sur la voie publique tenant une ou plusieurs fois par semaine. Enfin, des marchands ambulants autorisés par la préfecture de police vendent, suivant les saisons, des poissons, des légumes, des fruits et des œufs. Paris a encore neuf marchés aux fleurs, un marché aux oiseaux, un marché aux chiens, un marché aux chevaux. Le tableau suivant indique les consommations de Paris dans les années 1881, 1883 et 1885 (population : 2,239,928 hab., d'après le recensement de 1881 ; 2,256,080, d'après celui de 1886).

	1881	1883	1885
	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Viande de boucherie.	155.597.405	156.446.903	149.495.300
Viande de porc.	18.913.372	24.865.841	24.807.501
Volaille et gibier . . .	21.981.854	24.684.876	25.044.149
Poisson.	22.996.780	22.404.205	25.698.402
Huîtres.	5.207.497	5.270.146	7.859.512
Beurres.	16.933.641	17.507.661	17.510.452
Œufs.	20.203.507	21.343.194	20.566.873
Fromages secs	5.030.135	4.433.129	5.554.565
	hectol.	hectol.	hectol.
Vins.	5.094.791	4.717.797	4.409.779
Alcools.	145 867	160.161	158.922
Bières.	300.992	305.674	266.248
Cidres, poirés et hydromels.	56.337	137.956	260.600

Les marchés ne peuvent être établis, en Angleterre, qu'en vertu d'un acte spécial du Parlement. La plupart de ceux de Londres appartiennent à la corporation de la Cité ; les autres à des compagnies ou à des particuliers. Les ventes en gros sont concentrées sur un certain nombre de points, et ce mouvement de concentration effectué depuis une quarantaine d'années paraît donner satisfaction aux besoins du commerce. Les ventes au détail se font, dans la plupart des marchés de Londres, simultanément avec les ventes en gros ou leur succèdent sur les mêmes emplacements. Le poisson se vend au marché de *Billingsgate* sur les bords de la Tamise ; la viande de boucherie au *Central London Meat Market (Smithfield)* auquel aboutit la ligne du *Great Western Railway*. Un autre marché, *Leadenhall Market*, reçoit la viande de boucherie, notamment celle provenant d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, la volaille et le gibier. Les fruits et légumes se vendent aux marchés de *Covent garden*, de *Farringdon* et de *Spitalfield*. Il existe deux marchés aux bestiaux : l'un à *Copenhagen Fields (Metropolitan Cattle Market)*, l'autre à *Deptford* pour les animaux de provenance étrangère. En outre de ces marchés d'approvisionnement, des marchés de détail sont établis dans les différents quartiers, et, certains jours, notamment le samedi, des marchands de denrées s'installent dans les rues populeuses, sur les places ou carrefours. Les consommations de Londres en 1881 (3,814,751 hab.) peuvent être évaluées de la manière suivante : 580,000 têtes de gros bétail ; 1,500,000 moutons ; 250,000 porcs ; 8 millions de pièces de volaille et gibier ; 100 millions de kilog. de poisson ; 28 millions de kilog. de beurre ; 180 millions de litres de bière ; 80,000 hectol. de liqueurs spiritueuses ; 310,000 hectol. vin.

A Berlin, les marchés se tenaient sur les places ou voies publiques : les producteurs y étaient gratuitement admis ; les vendeurs payaient des droits de place aux fermiers qui tenaient à bail les marchés de la ville. Un règlement de police du 1er oct. 1847 interdisait l'achat

des denrées alimentaires sur les marchés par des commerçants et intermédiaires. Des dispositions restrictives ont été également édictées par un règlement du 9 févr. 1848; mais elles étaient déjà tombées en désuétude lorsque M. de Bismarck voulut faire rentrer l'approvisionnement de Berlin dans les attributions de l'Etat. Le conseil municipal parvint, en 1881, à faire reconnaître les droits de la ville et décida la création d'une halle centrale desservie par le chemin de fer métropolitain, et de halles destinées à remplacer les marchés découverts. La halle centrale, comme les halles de Paris, est à la fois un marché de détail et un marché de gros pour la vente de la viande, du poisson de mer et des légumes ; elle est située dans la *Neue-Friedrichstrasse*. Les consommations de Berlin en 1881 (1,200,000 hab.), ont atteint les quantités suivantes : viande de boucherie, 45,000,000 kilogr.; volaille et gibier, 5,987,249 kilogr.; poissons frais, 2,544,066 kilogr.; poissons fumés, 1,666,055 kilogr.; beurre, 10,001,348 kilogr.; fromage, 4,155,612 kilogr.; œufs, 9,090,887 kilogr. — A Vienne, tous les marchés se tenaient autrefois, comme à Berlin, sur les places publiques; dans la période de 1880 à 1883, des marchés de détail couverts ont été établis dans quatre quartiers, et le marché central des bestiaux a été livré au commerce. L. P.

Approvisionnements d'eau dans les villes. Toutes les agglomérations de population ont des besoins d'eau considérables que l'emplacement qu'elles occupent est impuissant à satisfaire naturellement. Les familles pour l'alimentation, la propreté du ménage, le lavage; les services publics pour les fontaines, l'arrosage, le nettoiement des voies publiques, des égouts exigent impérieusement que l'eau ne fasse pas défaut. L'hygiène la plus élémentaire est intéressée à ce qu'elle soit abondante et bien distribuée. Mais à l'opposé de ce qui se passe dans tout autre cas (l'éclairage public excepté), le service des eaux ne peut être abandonné à l'initiative privée, à la concurrence que dans des limites très étroites, à cause de l'installation spéciale qu'il exige. C'est donc à l'administration qu'il incombe de pourvoir à ce besoin. Ce sont la plupart du temps les municipalités qui exécutent les travaux nécessaires sous leur propre responsabilité et qui cèdent gratuitement ou à titre onéreux l'usage de l'eau captée aux citadins. Quelquefois cependant les villes aliènent ce droit en faveur de sociétés qui procèdent économiquement, mais qui ont presque toujours le grave défaut de favoriser les quartiers riches, qui rapportent plus, aux dépens des quartiers pauvres qui rapportent moins de revenus, alors que précisément ce sont ces derniers qui ont le plus besoin d'être nettoyés. L'antiquité nous a laissé les exemples des beaux travaux des Romains pour assurer l'alimentation en eau des villes de Rome, Carthage, Nîmes. A notre époque Londres, New-York ont un régime de canalisation d'eau très perfectionné. La France est sur ce point très avancée. Paris consomme des eaux qui sont recueillies en Bourgogne, en Champagne et bientôt jusqu' en Normandie ; la ville de Marseille a construit de 1842 à 1849 un canal qui lui amène les eaux de la Durance qui peut être considéré comme supérieur à tout ce qu'ont fait les Romains en ce genre de travaux d'utilité publique ; on doit encore citer Montpellier qui, de 1882 à 1885, a quintuplé le débit de son canal d'alimentation construit sous Louis XIV. Les dépenses faites judicieusement en vue de satisfaire à ce besoin d'hygiène ont un caractère d'intérêt collectif qui leur assigne une place importante comme urgence dans les budgets municipaux; les négliger c'est ouvrir toute grande la porte aux épidémies. Nous n'avons pas ici à entrer dans les détails techniques du service de la répartition des eaux dans les villes (V. Eau).

III. Histoire. — *Approvisionnements publics de grains et de farines.* Le pain est l'aliment primordial des populations civilisées, la production du blé est soumise dans un pays donné à des éventualités qui peuvent en faire varier considérablement la quantité d'une année à l'autre. Pour éluder la possibilité des famines, beaucoup d'Etats, et de ce nombre la France, ont eu recours à l'entretien de réserves considérables destinées à l'approvisionnement des capitales et des grandes villes. Aujourd'hui le système administratif est généralement abandonné. Mais il n'y a que fort peu de temps relativement qu'il en est ainsi. Au XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe les commissions d'approvisionnements ont joué un très grand rôle. L'Etat faisait réunir des renseignements sur la quantité de récolte probable; s'il jugeait qu'il y avait insuffisance, il essayait lui-même de se procurer le manquant pour le revendre ensuite sur le marché au moment où les besoins se produisaient, de façon à enrayer la hausse inévitable dans le cas où les marchandises mises en vente n'arriveraient pas à satisfaire toutes les demandes. Ce système, si simple en apparence et si facile à réaliser, n'en offre pas moins bien plus d'inconvénients que d'avantages. L'approvisionnement par l'autorité publique est défectueux par les points suivants : L'administration s'expose à des pertes aux dépens du Trésor public lorsque, pour prévenir l'élévation des prix, elle revend au-dessous du prix de revient de ses achats. Ce serait là un bien faible inconvénient si le but qu'on se propose était atteint ; elle est la plupart du temps mal informée par ses agents, soit que ceux-ci soient incompétents, soit qu'ils mettent de la négligence dans leurs fonctions, soit enfin que la tâche soit irréalisable; l'autorité donnant l'alarme, le public s'inquiète démesurément, la demande s'accroît spontanément sur tous les marchés, les agriculteurs, les meuniers ralentissent leurs ventes le plus possible, le blé se cache, il s'ensuit une rapide élévation des prix ; le commerce libre est arrêté par l'intervention de l'administration publique, car il ne peut entrer en concurrence avec celle-ci qui agit par l'intermédiaire d'agents désintéressés, n'ayant à ménager aucune situation particulière. L'expérience a constamment confirmé ces faits théoriques. En 1789, Necker jugeant que la récolte était insuffisante fit acheter à l'étranger 1,400,000 quintaux de blé alors qu'en réalité la récolte était à peu près moyenne; puis, dans le but d'amener la baisse, il annonça que 800,000 quintaux étaient déjà arrivés. La population fut effrayée de ce surcroît de précautions gouvernementales, la hausse générale se produisit.

L'histoire de l'année 1811-1812 est encore plus probante à cet égard. Napoléon, très préoccupé de l'approvisionnement de Paris et croyant que la récolte avait été mauvaise, créa, par le décret du 28 août 1811 qui ne fut pas rendu public, le *Conseil des subsistances*, lequel, après son installation secrète, reçut un long mémoire de l'empereur le chargeant de porter les réserves à 500,000 quintaux de blé et 30,000 sacs de farine. En même temps d'autres mesures étaient prises pour maintenir les prix bas : on devait tirer peu à peu de la réserve pour faire concurrence aux autres vendeurs sur le marché, des agents en sous-ordre devaient secrètement spéculer à la baisse sur les farines : on entrava l'exportation par les ports de Marseille et de Nantes, on accapara toutes les provisions situées dans le rayon de l'approvisionnement ordinaire de Paris, etc. La pensée essentielle de l'empereur était bien explicitement d'influer sur les prix et de s'opposer à l'avidité des agioteurs. Voici quels résultats furent obtenus. Le 15 nov. 1811 le blé se vendait 21 fr. l'hect., le sac de farine 71 fr. et le pain de quatre livres valait 14 sous (taxe). Dès que les mesures gouvernementales furent connues l'alarme se répandit, la panique amena la hausse, en avr. 1812 le pain de 2 kil. était taxé à 18 sous dans Paris ; ce prix mettait les boulangers en perte, beaucoup firent faillite ; dans Seine-et-Oise il était taxé à 20 sous et beaucoup de campagnes le payaient 26 ou 28 sous. Le prix du sac de farine s'éleva à 84 francs, puis 92, puis 100, et le 14 avr. 1812 il était à 140 fr. Le 8 mai suivant un décret impérial établit un prix de vente *maximum* de 33 fr. l'hect. pour Paris et les six départements

environnants; dans les autres départements ce soin fut confié aux préfets. Les choses en vinrent à ce point que dans certaines campagnes on se nourrit de racines et d'herbages et il en résulta des épidémies (Procès-verbaux du conseil). Le 16 juin, le conseil constatait que les ventes clandestines avaient pris décidément le dessus. A la veille de la moisson les prix baissèrent, néanmoins on maintint les décrets jusqu'à la date du 1er sept. qui leur avait été assignée. En cette année le Trésor perdit 12 à 13 millions de francs et le public vingt fois autant. L'insuffisance de la récolte était à peine de 1 million d'hectol. cependant, soit un cent-vingtième de ce que la France, qui avait alors 130 départements, produisait annuellement. Le conseil des subsistances avait évalué ce manquant à 25 millions de quintaux métriques, soit 30 millions d'hectol. Il s'était trompé des vingt-neuf trentièmes !

En 1817, le gouvernement dépensa 70 millions de francs à l'achat de 1,460,000 hectol. de blé, ce qui en faisait ressortir le prix à 50 fr. Le ministre convint lui-même dans un rapport du 24 déc. 1817 que « le commerce seul, et le commerce libre et indépendant, peut attirer et répandre dans l'intérieur les ressources nécessaires ». En 1846-1847 l'Etat intervint de nouveau et fut aussi mal inspiré qu'en 1811, seulement ce fut en sens contraire. A la fin de 1846 le ministre, fort de ses tableaux officiels, crut devoir annoncer que les inquiétudes qui commençaient à se manifester étaient vaines. Il fallut importer 13 millions d'hectol. de blé et l'avis du ministre eut l'inconvénient de retarder les achats. Le blé se vendit 85 fr. à Strasbourg en mai 1847. On a aujourd'hui généralement renoncé à l'entretien des greniers d'abondance permanents (V. Céréales, Taxe du pain, Boulangerie).

François Bernard.

IV. Art militaire. — Approvisionnement des armées et des places. — Parmi ces approvisionnements, les uns sont employés au service du matériel de guerre, pour concourir directement à la destruction de l'ennemi ; tels sont les munitions d'artillerie ou d'infanterie, les bois ou fascines nécessaires à la construction des batteries ou des galeries de mines. Les autres sont destinés à assurer l'entretien des hommes et des animaux, qui entrent dans la composition des armées ou des garnisons des places fortes; ce sont les vivres, les fourrages, les effets d'habillement, les objets de pansement pour les blessés, etc. La question des approvisionnements, qui a toujours préoccupé les généraux, a pris de nos jours une importance beaucoup plus considérable qu'autrefois, à cause de l'énorme augmentation des effectifs et du perfectionnement continu des engins de destruction.

§ 1. Notions historiques. — Dans l'antiquité et au moyen âge les magasins d'approvisionnements étaient à peu près inconnus dans les armées d'invasion ; elles ravageaient le pays sans souci du lendemain et, lorsqu'elles ne trouvaient plus rien à consommer, elles se retiraient ou se dispersaient. De son côté le vaincu ne battait jamais en retraite sans dévaster la campagne pour approvisionner sa cité ou son château-fort et enlever aux vainqueurs les moyens de subsister. Plus tard les armées mercenaires substituées aux troupes féodales, qui s'entretenaient elles-mêmes, durent se pourvoir, à l'aide de leur solde, de tout ce qui leur était nécessaire ; à cet effet, le roi commissionnait des vivandiers qui établissaient des magasins roulants à la suite de l'armée ; le soldat venait leur acheter ses vivres ou s'adressait directement aux habitants ; mais quand la solde était arriérée ou dissipée (ce qui arrivait souvent), il se livrait au pillage ou désertait. Ce mode d'approvisionnement, qui amenait promptement la ruine de la discipline et l'épuisement des pays occupés, continua à être employé jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans, sauf dans les armées suédoises. Gustave-Adolphe, voulant à la fois maintenir une exacte discipline parmi ses troupes et ménager le pays, pour se concilier les sympathies des habitants, défendit le pillage sous peine de mort : il établit des magasins et fit faire des distributions journalières de vivres ; dans les cantonnements larges, le soldat était nourri par l'habitant, d'après un tarif que les généraux arrêtaient et publiaient. En France, ce fut Louvois qui constitua les premiers magasins de subsistances militaires ; les approvisionnements, le personnel chargé de la gestion et les moyens de transport (matériel et conducteurs) étaient fournis par un munitionnaire général et quelquefois aussi par des munitionnaires particuliers. Ces munitionnaires étaient des négociants qui jouissaient d'un grand crédit commercial et disposaient d'un personnel nombreux et expérimenté; leur emploi présentait toutefois des inconvénients sérieux, parce que les intérêts d'un entrepreneur s'accordent rarement avec les vues des généraux ; mais l'Etat qui n'avait autrefois ni crédit, ni personnel, était bien obligé de subir les exigences des munitionnaires. Toutes les armées eurent des magasins constitués comme ceux de l'armée française ; comme elle aussi elles perdirent complètement l'habitude de vivre sur le pays. Dès lors on n'osa plus s'éloigner des magasins et les opérations actives firent place à la guerre lente et méthodique des sièges qui supprime la plus grande difficulté des ravitaillements, c.-à-d. les transports pendant les marches.

Au cours de la Révolution le service des subsistances fut réglementé par l'instruction du 16 ventôse an III. D'après cette instruction, toute armée devait avoir, au début des opérations, 60 jours de vivres déposés dans les places fortes de la première *base d'approvisionnement*. En s'éloignant, elle emportait avec elle 8 jours de vivres ; toutes les trente lieues (distance correspondant à 4 ou 5 étapes), on établissait des *magasins de dépôt* alimentés soit par les magasins situés en arrière, soit par l'exploitation du pays. Arrivée à une certaine distance de la première base d'approvisionnement (distance qui dépendait de la sûreté et de la facilité des communications sur la ligne d'étapes), l'armée devait former une nouvelle base d'approvisionnement également protégée par des places fortes, de sorte que le mode de ravitaillement adopté reposait sur des lignes parallèles de magasins communiquant entre elles à l'aide de relais ; approvisionnements et transports étaient, comme au siècle précédent, assurés par des entrepreneurs. Ce système ne fut d'ailleurs appliqué qu'une seule fois, lors de la campagne de 1812 en Russie ; toutefois à cette époque les approvisionnements et le matériel de transport appartenaient à l'Etat et les conducteurs civils étaient remplacés par ceux du train des équipages créé en 1807. Mais dès le début de la Révolution, on avait renoncé dans la pratique au système des magasins ; les troupes vivaient exclusivement sur le pays au moyen de réquisitions et il en fut de même pendant toute la durée de l'empire. En 1805 et en 1806 la grande armée entra en campagne sans magasins ; les régiments emmenaient seulement quelques jours de vivres, pour parer aux besoins imprévus. Ce système favorable à la rapidité des mouvements avait l'inconvénient d'imposer dans certains cas de grandes privations aux troupes en marche, de faire naître la maraude et d'épuiser le pays. C'est ce qui arriva en 1806 pendant la grande poursuite qui suivit la défaite de l'armée prussienne à Iéna, et surtout au commencement de 1807 lorsque les troupes françaises se trouvèrent concentrées en Pologne. Napoléon avait pourtant donné des ordres pour la constitution de magasins d'approvisionnements, mais il s'y était pris trop tard, les moyens de transport manquèrent et les subsistances qu'on avait rassemblées sur l'Elbe et sur l'Oder ne purent être utilisées par la grande armée. Le souvenir de ces embarras amena après 1815 une réaction exagérée en faveur des ravitaillements par les magasins ; l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne et le règlement de 1866 sur les subsistances ne s'occupent que des distributions faites par eux ; nulle part on ne réglemente l'exploitation des pays traversés ou occupés. Cet enseignement porta ses

fruits, et en 1859 pendant la guerre d'Italie, bien qu'on opérât dans les riches plaines de la Lombardie, on ne sut pas utiliser les ressources locales, au grand détriment de la rapidité des mouvements. Il en fut de même en 1870; l'armée prussienne au contraire avait repris les traditions de la grande armée, et personne n'ignore en France comment elle sut exploiter les pays qu'elle occupait ou qu'elle traversait.

§ 2. ORGANISATION ACTUELLE. — 1° *En temps de paix.* Grâce à l'emploi des chemins de fer, les troupes sont mobilisées et concentrées avec une telle rapidité que l'entrée en campagne suit de quelques jours seulement la déclaration de guerre ; aussi, afin de pouvoir faire face aux premiers besoins d'une campagne inopinée, on ne se contente plus, comme autrefois, d'avoir dans ses arsenaux un matériel et des munitions de guerre, on rassemble en outre dès le temps de paix et l'on maintient constamment au complet tous les approvisionnements qui peuvent se conserver pendant un certain nombre de mois (V. ADMINISTRATION DE L'ARMÉE). Ces approvisionnements sont la propriété de l'Etat, sauf l'exception indiquée plus loin pour les *approvisionnements de concentration.* Ils sont conservés soit dans les magasins administratifs, soit dans ceux des entrepreneurs, soit dans ceux des corps de troupe. Toutes les puissances militaires ont aujourd'hui des approvisionnements permanents ; l'Allemagne a même un approvisionnement en numéraire connu sous le nom de *trésor de guerre* (environ 150 millions de francs déposés dans la tour Julius à Spandau). 2° *En temps de guerre.* La question des approvisionnements est réglée par le décret du 26 oct. 1883 sur le service des armées en campagne, par les décrets et règlements relatifs au service des chemins de fer et des étapes (V. SERVICE DES CHEMINS DE FER ET DES ÉTAPES) et par diverses instructions ministérielles, notamment celle du 17 mars 1882 sur les officiers d'approvisionnement. On distingue le *service en deçà et au delà de la base d'opérations;* en deçà de cette base, tous les arsenaux et magasins relèvent du ministre de la guerre ; au delà ils sont placés sous l'autorité des généraux en chef ; la direction technique est assurée dans chaque armée par ses chefs de service (général commandant l'artillerie ou le génie, intendant d'armée). Le service au delà de la base d'opérations est lui-même divisé en deux branches : le *service de l'avant* centralisé par corps d'armée et le *service de l'arrière* centralisé par armée ; la liaison des deux services se fait à la *station tête d'étapes de guerre* ou à la *tête d'étapes de route* qui relèvent du service de l'arrière. Ces stations sont habituellement pourvues d'un jour d'approvisionnements pour les corps d'armée qu'elles desservent ; plus en arrière viennent les *stations magasins.* Leurs approvisionnements sont importants ; afin d'éviter les encombrements qui se sont produits en 1870, le règlement sur les transports militaires par les chemins de fer prescrit qu'ils seront toujours déchargés ; il est néanmoins fait exception à cette règle pour les wagons qui doivent entrer dans la composition des trains à former le jour même et pour les *en-cas mobiles* (deux ou trois trains de vivres et de munitions constamment formés pour les expéditions urgentes). Enfin sur le territoire de chaque région de corps d'armée on choisit une *station point de départ d'étapes* sur laquelle sont dirigés tous les envois à l'adresse de l'armée. Tous les magasins sont ravitaillés soit par des expéditions faites de l'arrière, soit de préférence par l'exploitation du pays, à l'aide d'*achats* ou de *réquisitions.* En territoire national, celles-ci sont faites conformément à la loi du 3 juil. 1877 et au règlement d'administration publique du 2 août suivant, dont voici les dispositions principales : La réquisition est une charge communale ; le droit de requérir appartient à l'autorité militaire et s'applique à toute l'étendue du territoire et à toutes les prestations nécessaires aux troupes, depuis le premier jour de la mobilisation jusqu'à ce que l'armée soit remise sur le pied de paix ; en cas de mobilisation partielle, par exemple pour les manœuvres annuelles, ce droit est limité au logement et à la nourriture à fournir par l'habitant et s'applique seulement aux communes déterminées par les arrêtés du ministre de la guerre. *L'ordre de réquisition* écrit et signé est présenté au maire qui fait la répartition entre les habitants avec le concours de deux conseillers municipaux ; en cas de refus, le maire ou les habitants sont passibles d'une amende et en temps de guerre d'un emprisonnement de 6 jours à 5 ans prononcé par un conseil de guerre, et les objets requis peuvent être enlevés par la force. On donne toujours reçu des livraisons faites ; *les ordres de réquisition* et *les reçus* sont tirés de deux *carnets à souches* remis aux officiers commandant les corps et détachements ou chargés d'approvisionner les troupes. Les indemnités sont réglées ultérieurement par l'autorité qui commande le territoire. En pays ennemi, le général en chef réglemente lui-même, en se conformant au droit des gens, ce qui a trait aux réquisitions et décide si les fournitures faites à l'armée seront payées. Ce paiement, quand il doit avoir lieu, est ordinairement assuré par des contributions en argent levées sur le pays occupé ; le général en chef peut seul les ordonner (*Service en campagne, art. 94 et suiv.*). Enfin ces approvisionnements peuvent être complétés par des dons et par les prises faites sur l'ennemi. Ces principes posés, entrons dans le détail des divers services.

Artillerie et génie. Les parcs de campagne et de siège sont constamment pourvus de leurs munitions et engins de toute sorte ; dans l'artillerie de campagne les obus et les gargousses sont même renfermés en tout temps dans les coffres des caissons et avant-trains ; les corps de troupe possèdent leurs cartouches de mobilisation. Le renouvellement de toutes ces munitions est assuré par la consommation qui en est faite chaque année dans les tirs à la cible et les écoles à feu de l'artillerie. En campagne on distingue : 1° *les munitions de la ligne de bataille* qui comprennent 142 cartouches par homme dans l'infanterie (78 sont portées par l'homme lui-même dans son sac et dans deux cartouchières, les autres sont dans les caissons de bataillon et aux sections de munitions d'infanterie) et 200 coups par pièce répartis entre les caissons des batteries et les sections de munitions d'artillerie ; 2° *le parc du corps d'armée* (sections de parc) qui porte 33 cartouches par homme d'infanterie et 72 coups par pièce ; 3° *le parc d'armée* ou grand parc divisé en cinq échelons répartis sur les voies ferrées ou les routes en arrière de l'armée. Les sections de munitions ravitaillent les caissons des bataillons et des batteries, et sont elles-mêmes ravitaillées par les sections de parc ; celles-ci vont se recompléter au grand parc. En dehors des munitions nécessaires au service des bouches à feu, *les parcs de siège* et ceux des places comportent un approvisionnement important en bois de plates-formes, chariots de parc, grues et chèvres pour les mouvements du matériel. Les approvisionnements du génie pour la guerre de campagne consistent en outils de terrassiers et d'ouvriers d'art et en engins de destruction (poudre de mineur, dynamite) répartis entre les *parcs de compagnie* (un par division d'infanterie), les *parcs de réserve* (un par corps d'armée) et le *parc d'armée* ou grand parc qui est habituellement installé à la station tête d'étapes de guerre. Pour la guerre de siège, le génie dispose également d'approvisionnements importants en bois, fascines, gabions ; tout cela est autant que possible confectionné sur place ; il en est de même des approvisionnements de ce genre dont l'artillerie a besoin pour la construction de ses batteries.

Subsistances. En temps de paix, l'administration militaire, qui a la garde des subsistances appartenant à l'Etat, les écoule dès qu'elles approchent de leur limite de conservation. Les farines sont livrées aux manutentions pour la fabrication du pain ; le biscuit est distribué aux caporaux et soldats concurremment avec le pain, à raison de 100 gr. par jour : en Allemagne il est moulu et mélangé avec la

farine ; on a essayé d'employer le même procédé en France, mais on a dû y renoncer. Les conserves remplacent la viande fraîche à certains jours, les petits vivres (riz, légumes secs, sucre et café) sont distribués aux troupes à titre gratuit ou remboursable ; les denrées versées au service courant sont immédiatement remplacées dans les approvisionnements de réserve. Comme cet écoulement d'un énorme stock de denrées présente d'assez grandes difficultés, on a cherché à augmenter la durée de conservation des subsistances les plus sujettes aux avaries, en les renfermant dans des caisses métalliques étanches à fermeture hermétique ; le biscuit et les petits vivres peuvent s'y conserver pendant cinq ans et la farine pendant trois ans. L'administration n'a pas la même préoccupation à l'égard des approvisionnements de concentration, qui n'appartiennent pas à l'Etat. Par un marché passé en 1882 pour une période de neuf ans, un entrepreneur s'est engagé, moyennant une prime d'entretien et de magasinage, à conserver sur certains points et dans des locaux qui lui appartiennent, une quantité déterminée de farine, d'avoine et de petits vivres ; il en assure l'écoulement et le renouvellement à ses risques et périls. En cas de mobilisation, tous ces approvisionnements deviennent la propriété de l'Etat, qui rembourse l'entrepreneur suivant les conditions fixées par le cahier des charges ; à l'expiration du marché, si l'entrepreneur n'en obtient pas le renouvellement, il doit céder à son successeur les magasins avec leurs approvisionnements.

Pendant la *période de mobilisation*, les troupes vivent sur les *approvisionnements des places de l'intérieur*. Comme ceux-ci ne comportent pas de bétail sur pied, on a soin de stipuler, dans les marchés passés en temps de paix par les corps de troupe pour la fourniture de la viande aux ordinaires, que celle-ci continuera à être assurée, après la mobilisation, au régiment actif et au régiment territorial se mobilisant dans la même place, quel que soit d'ailleurs leur effectif. L'intendant de chaque corps d'armée se rend sur la base de concentration ; les *approvisionnements de concentration* et la *boulangerie de campagne* (V. Boulangerie de campagne) y sont transportés ; le bétail, les fourrages, le combustible, les liquides sont achetés ou requis sur place, et l'intendant fait immédiatement entreprendre la fabrication du pain et transporter les denrées préparées dans les *centres de distribution* ; la réquisition lui fournit les voitures et attelages nécessaires. Les troupes mobilisées sont amenées par les voies ferrées sur la base de concentration ; pendant la durée du voyage, elles vivent sur les *approvisionnements des transports stratégiques* et reçoivent en outre une fois par 24 heures, à une *station halte repas*, un repas composé de 50 centil. de soupe avec 100 gr. de pain (conserve de soupe à l'oignon ou bouillon concentré) et de 200 gr. de viande de conserve ; la nuit, la soupe est remplacée par 25 centil. de café et une demi-ration d'eau-de-vie. Ces concentrations terminées, on entre dans la période des opérations. Chaque corps d'armée dispose alors de 8 jours de vivres qu'il transporte avec lui et qui sont répartis comme il suit : 1° *vivres du sac* (2 jours de biscuit, de conserves et de petits vivres, 1 jour d'avoine) portés par l'homme ou par le cheval ; ils constituent une réserve pour les moments difficiles, particulièrement pour les jours de combat, lorsque le ravitaillement n'est pas possible ; on ne doit les consommer que sur l'ordre du chef de corps ou de détachement. Le général en chef peut, dans certains cas, faire prendre sur le sac 3 ou 4 et même 5 ou 6 jours de vivres ; en 1812, les soldats de Davoust portaient 8 jours de vivres. En Autriche, les vivres du sac comprennent 2 jours de réserve et 2 jours pour les besoins courants ; en Allemagne, le soldat porte 3 jours de vivres de réserve ; et en Russie, 3 rations de biscuit et 2 rations de sel ; 2° *vivres du train régimentaire* (2 jours de pain ou biscuit, de conserve, de petits vivres et d'avoine). Le train régimentaire formé de fourgons à deux chevaux a été créé en 1874, sur le modèle des *colonnes de vivres* (Proviantkolonnen) de l'armée autrichienne ; il est commandé dans chaque régiment par l'*officier d'approvisionnement*. C'est un lieutenant désigné à l'avance, mais qui en temps de paix continue à faire le service dans sa compagnie, tout en surveillant les équipages et approvisionnements qu'il doit administrer en campagne et aux grandes manœuvres ; il fait les distributions journalières aux troupes et assure le ravitaillement de son convoi suivant le mode prescrit par l'*ordre d'alimentation ;* dans les quartiers généraux les officiers d'approvisionnement sont pris parmi les officiers d'administration. En Allemagne, ces fonctions sont remplies par les payeurs des bataillons ; les équipages du train régimentaire sont constitués au moment de la guerre par voie de réquisition et ne portent qu'un seul jour de vivres ; 3° *vivres des convois administratifs* (4 jours de pain ou biscuit, de conserve, de petits vivres et d'avoine, 2 jours d'eau-de-vie) ; un convoi administratif est divisé en 4 sections portant chacune un jour de vivres ; 2 sections forment une réserve analogue aux vivres du sac, les deux autres servent au ravitaillement des trains régimentaires. En Allemagne chaque corps d'armée a 5 *colonnes de vivres* (Proviantkolonnen) et 5 *colonnes de voitures de parc* (Fuhrparkkolonnen) portant ensemble 8 jours de vivres ; les *colonnes d'approvisionnements* (Verpflegskolonnen) de l'armée autrichienne sont organisées à peu près comme nos convois administratifs. En dehors de ces approvisionnements, notre corps d'armée dispose encore de 6 jours de bétail sur pied réparti entre les troupeaux de distribution (2 jours), qui sont la propriété de l'Etat, et le parc de bétail du corps d'armée (4 jours), qui appartient à un entrepreneur. En principe, le bétail nécessaire pour la distribution du jour doit être abattu à l'arrivée ; mais on sera souvent obligé de faire l'abat avant le départ et de charger la viande sur des voitures, comme cela arrive en Autriche, où chaque corps emmène son troupeau. Tous ces approvisionnements de première ligne ont une importance considérable ; ainsi les vivres nécessaires à un corps d'armée pendant un jour ont un poids de 100 tonnes (40 pour les hommes, 60 pour l'avoine des chevaux) ; leur transport exige 20 ou 25 wagons auxquels il convient d'en ajouter 10 pour charger les 80 bœufs qui représentent la consommation journalière du corps d'armée.

Dès le début des opérations un *ordre général* règle l'alimentation des troupes ; chaque jour un *ordre particulier* fait connaître les modifications à apporter à l'ordre général et assigne à chaque unité la zone dans laquelle elle pourra exploiter les ressources locales. « Il importe, dit l'art. 94 du service en campagne, de ménager autant que possible les vivres et fourrages de réserve que l'armée transporte avec elle. Dans ce but, on tire d'abord du pays, par voie d'achat ou de réquisition, toutes les ressources qu'il peut donner. » Dans les cantonnements larges la nourriture est fournie au soldat par l'habitant qui le loge ; la nature et la quantité des aliments sont déterminés « en tenant compte des habitudes de la population et des ressources du pays ». En France on admet que chaque feu peut nourrir 5 à 6 hommes au maximum ; en Allemagne et en Autriche c'est le chiffre normal, et l'on va quelquefois jusqu'à celui de 10 à 12 hommes qui paraît un peu exagéré. Lorsque les troupes sont plus concentrées, les convois régimentaires assurent les distributions à l'arrivée ; autant que possible l'officier d'approvisionnement requiert ou achète sur place les denrées nécessaires pour les reconstituer ; il n'a recours aux *convois administratifs* que si l'exploitation locale est insuffisante. Dans ce cas, une section de ces convois s'avance sur le point déterminé par le commandant du corps d'armée ou de la division, les officiers d'approvisionnement s'y présentent avec leurs voitures vides et reçoivent les vivres dont ils ont besoin ; un officier d'état-major et un sous-intendant assistent à la distribution (*Service en campagne*, art. 103). Lorsque les convois administratifs ne peuvent plus se recompléter dans le

pays, ils envoient leurs sections vides à la *station tête d'étapes de guerre* qui dessert le corps d'armée, ou à la *tête d'étapes de route*, si la voie ferrée s'arrête à plus de deux journées de marche ; entre ces deux magasins le service est fait par le *convoi auxiliaire* (voitures de réquisition). Quant au bétail sur pied, l'entrepreneur est tenu d'avoir un *parc de bétail d'armée* (2 jours de viande) dans les têtes d'étapes, et, plus en arrière, des *entrepôts* approvisionnés à 4 jours de viande sur pied.

Au point de vue des subsistances les places fortes sont divisées en deux catégories : les places qui peuvent être investies dès le début de la guerre sont dites en *1re urgence*, les autres sont en *2e urgence*. Les premières sont pourvues en tout temps de toutes les subsistances nécessaires à leur garnison de défense, les autres ne reçoivent que du blé, de la farine et de l'avoine ; l'approvisionnement varie suivant l'importance de la place et la résistance qu'elle peut offrir. Les forts d'arrêt et les forts détachés, dans les grandes places, sont pourvus de puits et au besoin de citernes pour l'approvisionnement en eau potable. A partir de la mobilisation, les approvisionnements du service courant sont reconstitués par des expéditions d'autres places ou par des échanges avec les approvisionnements de siège, mais le gouverneur évite de toucher à ceux-ci. Il rassemble les denrées qui n'existent pas dans les magasins, notamment le *bétail sur pied* et le *fourrage* ; les mesures à prendre à cet égard sont prévues dès le temps de paix et le gouverneur exerce le droit de réquisition dans un rayon de 10 kil. autour de la place. Aussitôt après la déclaration de l'état de guerre ou de siège, le *comité de surveillance des approvisionnements de siège* entre en fonctions. Il a la composition suivante : le major de la garnison, les commandants de l'artillerie et du génie, l'officier le plus élevé en grade des corps de troupe de la garnison, le sous-intendant militaire chargé du service des approvisionnements, un médecin militaire, et, en territoire national, le maire de la ville. Ce comité visite les magasins de la place, envoie des délégués pour assister à la réception des denrées requises et enfin constate par des procès-verbaux les pertes et avaries. Une surveillance analogue est exercée par l'autorité municipale, sous le contrôle du gouverneur, sur les approvisionnements de la population civile. *(Décret du 23 oct. 1883 sur le service des places, art. 213 à 217.)*

Habillement et campement. Ce service est régi par le décret du 1er mars 1880. En dehors des mesures prises pour assurer la conservation des effets (bonne disposition des magasins, manutentions et visites fréquentes de ces effets), on établit entre les approvisionnements un roulement analogue à celui que nous avons vu fonctionner pour les subsistances. Lorsqu'un régiment reçoit par exemple 50 capotes du magasin régional, l'officier d'habillement les verse au *magasin de réserve* (effets destinés à l'habillement des hommes de l'armée active et des réservistes, en cas de mobilisation) et prélève sur ce magasin 50 capotes de la plus ancienne confection qu'il fait passer au *magasin du corps territorial*, en remplacement de 50 capotes encore plus anciennes, mais également neuves. Celles-ci entrent au *service courant* et sont employées à l'habillement des hommes de l'armée active. Les effets qui ont atteint le terme de leur durée légale passent au *service d'instruction ;* on les utilise pour habiller les réservistes et les territoriaux, lors des convocations annuelles, et, dans certains cas, les hommes renvoyés dans leurs foyers à l'expiration de leur congé ; enfin lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont réformés et vendus au profit du Trésor public ou employés aux réparations. Grâce à ce roulement on prévient les pertes et détériorations qu'amènerait un trop long séjour en magasin. En Allemagne, chaque corps reçoit annuellement une certaine quantité de draps et une somme d'argent fixées d'après son effectif et la durée légale des effets ; les confections sont faites à l'atelier régimentaire par les soldats-ouvriers *(OEkonomiehandwerker)* sous le contrôle d'une commission de régiment. Il existe trois catégories de magasins : 1° le *magasin du régiment* qui a une réserve d'effets destinés au régiment de landwehr et au bataillon de dépôt formé à la mobilisation ; 2° les *magasins de bataillon* qui renferment les effets nécessaires pour l'habillement des réservistes ; 3° les *magasins de compagnie*. Chaque capitaine doit y conserver en permanence un assortiment complet d'effets neufs (garniture), pour habiller les hommes de l'armée active en cas de mobilisation ; mais comme chaque année la compagnie reçoit un certain nombre d'effets neufs, sans être obligé de rendre ceux qui ont atteint leur durée légale, le capitaine peut, en utilisant les vieux effets et en faisant faire les réparations nécessaires, arriver à posséder 3, 4 et même jusqu'à 5 ou 6 garnitures par homme. Le roulement des effets a lieu d'un magasin à l'autre, comme en France. En Autriche, les compagnies ont aussi leurs magasins, mais les effets sont livrés tout confectionnés aux corps ; la landwehr a des magasins spéciaux, indépendants de ceux de l'armée active. En Italie les corps de troupes, sauf quelques exceptions, n'ont qu'une petite réserve d'effets pour effectuer les remplacements ; les *approvisionnements de réserve* sont conservés dans les magasins des districts qui habillent les recrues et les réservistes. En France, chaque régiment d'infanterie mobilisé a un fourgon de *réserve d'effets* qui marche avec le train régimentaire et porte des pantalons, des souliers, des chemises et des ceintures de flanelle ; la *réserve d'effets d'habillement* du corps d'armée fait partie du convoi administratif et comprend des effets de toute nature pour toutes les armes. Enfin chaque place forte a un approvisionnement de *fournitures auxiliaires* (paillasses et couvertures de campement) destinées au couchage des troupes qui viennent compléter sa garnison au moment de la mobilisation. Le remplacement des effets usés en campagne est assuré soit par les dépôts des corps, soit par les magasins du service administratif ; cela dépend des circonstances, car il n'existe aucune règle générale à cet égard. Quant aux hommes que le dépôt envoie pour renforcer les troupes de campagne, il les habille et les équipe à neuf. En Allemagne, chaque corps mobilisé emporte une *réserve d'effets* fixée à $\frac{1}{20}$ de l'effectif de guerre ; en Autriche les *dépôts mobiles* organisés sur la base d'opérations et les lignes d'étapes sont chargés de pourvoir au remplacement.

Service de santé. Le ministre, à l'intérieur, et le général en chef, aux armées, fixent, sur la proposition du médecin directeur du service de santé, la quotité des approvisionnements nécessaires ; l'intendance les fournit. Le matériel proprement dit (objets de couchage, caisses aux approvisionnements, cacolets, etc.), est confectionné au *magasin central des hôpitaux militaires*, à Paris, et dans les *magasins d'effets* de Marseille et d'Alger ; la *pharmacie centrale des hôpitaux militaires*, à Paris, et la *réserve des médicaments*, à Marseille, fournissent les médicaments et objets de pansement. Les approvisionnements du service de santé sont divisés en *matériel des établissements sédentaires* (service courant) et en *matériel de service de campagne* (service de réserve). Ce dernier comprend : 1° des *approvisionnements d'infirmerie régimentaire de campagne* qui comportent des objets de pansement renfermés dans les *sacs* ou *sacoches d'ambulance* et les *cantines médicales*, des bidons, des brancards pour le transport des blessés ; le tout est placé sur les voitures médicales de bataillon, sauf le sac qui est porté par un infirmier ; 2° les *approvisionnements d'ambulance* qui comprennent trois catégories correspondant respectivement aux ambulances divisionnaires et du quartier général, aux ambulances des brigades de cavalerie et aux ambulances destinées aux colonnes de 1,000 à 1,200 hommes pour la guerre en Algérie et en pays de montagnes : le matériel de ces dernières est disposé de façon à pouvoir être placé à dos de mulets ; 3° les *approvisionnements d'hôpitaux de campagne* (6 par corps d'armée) : chacun

d'eux peut assurer le traitement de 100 malades pendant 3 mois ; 4° les *approvisionnements d'hôpitaux temporaires* de 250, 100 et 50 malades et ceux des *infirmeries de fort* (une par 500 hommes de garnison), qui servent dans la défense des places fortes ; 5° les *approvisionnements des trains sanitaires improvisés*, qui consistent surtout en effets de couchage et brancards, et ceux des *infirmeries de gare* (service des évacuations) ; 6° les *approvisionnements de réserve de médicaments et de pansements* pour 100 malades, qui permettent de reconstituer facilement ceux des hôpitaux, ambulances et infirmeries. Enfin il existe des *approvisionnements d'instruments de chirurgie vétérinaire* et de *médicaments pour les chevaux ;* ils sont destinés aux cantines vétérinaires des troupes à cheval et à la voiture de pharmacie vétérinaire du corps d'armée. E. F.

V. Marine. — L'approvisionnement d'un navire est l'ensemble des objets nécessaires à tous ses besoins ; tels sont : les aliments de toute nature, le bois, le charbon, les cordages, les pièces de mâture de rechange, les munitions de guerre, etc. C'est aussi le nom donné à celui des services administratifs des arsenaux chargé : de l'achat du matériel nécessaire aux besoins de la marine, de l'administration de l'approvisionnement en magasin, et du contentieux relatif à ces opérations. (V. Arsenal).

Bibl. (Economie politique) : J.-B. Say, *Cours complet d'Economie politique*; Paris, 1824, 2 vol. — Herbert, *Traité sur la police générale des grains* ; Paris, 1755. — Turgot, *Lettres à l'abbé Terray* (la 6e), 1770, dans ses *Œuvres*. — Emile Vincens, *Notice sur la cherté des grains de 1811 à 1812* dans *Journal des Economistes*, 1813. — Mauguin, *Histoire de l'administration de l'agriculture* ; Paris, 1876, 3 vol. — Joseph Garnier, *Eléments de l'Economie politique* ; Paris, 1880, 8e édit. — L'Économiste français, 7 mars, 1885.

APPROXIMATION (Mathém.). La plupart du temps, lorsque l'on veut calculer l'inconnue d'un problème, on ne peut pas en obtenir la valeur exacte, et cela pour deux raisons : 1° les données du problème sont souvent des nombres résultant de mesures qui n'ont pas pu être faites exactement ; 2° les résultats du calcul sont des nombres incommensurables, c.-à-d. impossibles à exprimer exactement à l'aide de notre système de numération. Mais on peut, à la place des données et de l'inconnue, substituer des nombres qui en diffèrent peu ; ces nombres sont dits *approchés*. On dit qu'un nombre N représente un nombre n avec une erreur moindre que ε quand la valeur absolue de $N - n$ est moindre que ε ; on dit alors que l'*approximation* est ε. — L'inconnue d'un problème s'exprime souvent au moyen d'une formule compliquée et difficile à mettre en nombres ; d'autres fois, il est même impossible de trouver une formule capable d'exprimer algébriquement cette inconnue en fonction des données ; il existe alors le plus souvent des formules ou des méthodes dites d'*approximation*, qui permettent de calculer rapidement la valeur approchée de l'inconnue. Nous allons donner une idée des principales méthodes d'approximation. — La première chose à faire, quand on veut calculer une inconnue qui dépend de données approchées, c'est de se demander quelle est l'erreur dont l'inconnue est entachée, par suite des erreurs commises sur les données, afin de ne pas calculer l'inconnue avec plus de précision qu'elle n'en comporte. La règle générale à suivre, pour calculer l'erreur d'une inconnue, est de considérer les erreurs des inconnues et des données comme des différentielles infiniment petites, c.-à-d. comme des quantités dont on peut négliger les secondes puissances et *a fortiori* les puissances d'ordre supérieur ; les principes du calcul différentiel font alors connaître les différentielles ou erreurs des inconnues en fonction des erreurs des données et de ces données elles-mêmes. Sans doute, le procédé n'est pas absolument rigoureux ; il exige de la part du calculateur un certain tact, mais il suffit pour tous les besoins de la pratique, nous allons en donner quelques exemples.

Supposons que $a, b, c, \ldots, l$ soient des nombres entachés d'erreurs $da, db, \ldots, dl$, leur produit sera entaché de l'erreur $d(abe\ldots l)$ ou $abc\ldots l \left(\frac{da}{a} + \frac{db}{b} + \ldots + \frac{dl}{l}\right)$, et, si l'on appelle erreur *relative* d'un nombre son erreur proprement dite ou *absolue*, divisée par ce nombre, on voit que l'erreur relative d'un produit $abe\ldots l$ sera $\frac{da}{a} + \frac{db}{b} + \ldots$, c.-à-d. la somme des erreurs relatives de ses facteurs, au moins à très peu de chose près. — L'erreur d'un quotient $\frac{b}{a}$ sera $\frac{adb - bda}{a^2}$, son erreur relative sera $\frac{db}{b} - \frac{da}{a}$ c.-à-d. moindre en valeur absolue que la somme des erreurs relatives du dividende et du diviseur. — L'erreur relative d'une puissance a^m sera $m\frac{da}{a}$, etc.

Si l'on éprouvait quelques scrupules à assimiler ainsi les erreurs à des différentielles, on pourrait les assimiler à des différences finies, ce qui serait tout à fait rigoureux, mais beaucoup plus pénible et complètement inutile dans presque tous les cas ; ainsi, on a :

$$\Delta ab = a\Delta b + b\Delta a + \Delta a\Delta b, \quad \frac{\Delta ab}{ab} = \frac{\Delta a}{a} + \frac{\Delta b}{b} + \frac{\Delta a}{a}\frac{\Delta b}{b},$$

ce qui montre que l'erreur relative d'un produit de deux facteurs est égale à la somme des erreurs relatives des facteurs, augmentée du produit de ces erreurs, produit évidemment négligeable dans la plupart des cas.

Proposons-nous, comme dernier exemple, d'évaluer l'erreur commise sur un angle A d'un triangle dont on connaît les côtés a, b, c approximativement. On a

$$a^2 = b^2 + c^2 - 2bc \cos A,$$

en différentiant cette formule, on en tire

$$ada = bdb + cdc - (bdc + cdb) \cos A + bc \sin A dA,$$

ou

$$dA = \frac{ada - bdb - cdc + (bde + edb) \cos A}{bc \sin A};$$

si l'angle A n'est pas très petit, on peut estimer l'erreur moindre que

$$5\,\frac{d\varepsilon}{\varepsilon^2 \sin A},$$

$d\varepsilon$ étant la plus grosse erreur à craindre sur un côté et ε^2 le plus petit côté. Lorsque l'on est fixé sur l'erreur dont est nécessairement entachée la quantité que l'on veut calculer, on lui applique les méthodes de calcul les plus simples qui n'entachent pas le résultat de cette erreur. Toutefois, il importe de se ménager des vérifications, c.-à-d. la possibilité de reconnaître les erreurs qui proviendraient de l'étourderie du calculateur.

On abrège souvent l'extraction des racines et plus généralement l'élévation aux puissances quelconques au moyen de la formule du binôme (V. Binôme). Nous ne donnerons qu'un exemple. Soit proposé d'extraire la racine cubique de 7, on posera :

$$\sqrt[3]{7} = 7^{\frac{1}{3}} = (8 - 1)^{\frac{1}{3}} = 2\left(1 - \frac{1}{8}\right)^{\frac{1}{3}}$$

$$= 2\left[1 - \frac{1}{3}\frac{1}{8} - \frac{1.}{3}\frac{2}{6}\frac{1}{8^2} - \frac{1.}{3}\frac{2}{6}.\frac{5}{9}\frac{1}{8^3} - \ldots\right].$$

Ces termes écrits donnent $\sqrt[3]{7}$ avec 4 chiffres décimaux, l'erreur s'estime au moyen du reste fourni par la formule de Taylor. — L'emploi des séries convergentes est assez commode pour l'évaluation approchée d'un grand nombre de quantités ; mais, pour faire usage de ces séries, il faut avoir à sa disposition l'expression du reste, c.-à-d. une formule permettant d'évaluer l'erreur commise en

limitant la série à ses n premiers termes (V. SÉRIES). Les fractions continues servent à atteindre le même but, elles jouissent, en outre, de la propriété de fournir les fractions les plus simples approchant le plus des quantités que l'on cherche à évaluer (V. FRACTIONS CONTINUES).

Nous ne pouvons pas citer ici toutes les formules qui ont été données pour approcher des quantités que l'on veut calculer, nous mentionnerons seulement une formule importante, c'est la formule d'*approximation de Newton*. Cette formule a pour but de faire connaître des valeurs de plus en plus approchées de la racine d'une équation, quand on connaît deux nombres qui comprennent cette racine et celle-là seulement. Soit a et b, deux nombres entre lesquels il existe une et une seule racine de l'équation $f(x) = 0$, la fonction $f(x)$ étant de telle nature qu'on puisse lui appliquer la formule de Taylor; la racine en question pourra être représentée par $a + h$ ou $b - k$; alors on aura $f(a + h) = 0$ ou $f(b - k) = 0$ et, en vertu de la formule de Taylor, ces égalités deviendront :

$$f(a) + hf'(a) + \frac{h^2}{2} f''(a + \theta h) = 0,$$

$$f(b) - kf'(b) + \frac{k^2}{2} f''(a - \theta' k) = 0;$$

θ et θ' désignant des nombres compris entre 0 et 1. On en déduit :

$$h = -\frac{f(a)}{f'(a)} - \frac{h^2}{2}\frac{f''(a + \theta h)}{f'(a)},$$

et l'on aura une valeur approchée de h en prenant $h = -\frac{f(a)}{f'(a)}$; l'erreur sera $-\frac{h^2}{2}\frac{f''(a + \theta h)}{f'(a)}$. Or, h est moindre que $b - a$; si donc on appelle M une quantité supérieure à la plus grande valeur que peut prendre $f''(x)$, quand x varie de a à b, l'erreur commise en prenant $h = -\frac{f(a)}{f'(a)}$ sera moindre que $\frac{(b - a)^2}{2}\frac{M}{f'(a)}$. Mais ce n'est pas tout; on voit que l'on peut prendre aussi comme valeur approchée soit $a - \frac{f(a)}{f'(a)}$, soit $b - \frac{f(b)}{f'(b)}$, et l'on démontre que si l'on prend la première ou la seconde de ces valeurs pour valeur approchée de la racine, suivant que $\frac{f(a)}{f''(a)}$ est positif ou négatif, on approchera nécessairement davantage de la racine sans la dépasser, pourvu que $f''(x)$ ne change pas de signe entre a et b; et alors on aura une autre valeur plus approchée de la racine cherchée, mais dans un autre sens, en tirant h de la formule d'interpolation de Newton :

$$f(a + h) = 0 = f(a) + \frac{h\Delta f(a)}{b - a},$$

qui donne

$$h = -\frac{f(a)(b - a)}{f(b) - f(a)}$$

(V. INTERPOLATION). L'une ou l'autre manière d'appliquer la méthode d'approximation de Newton fournira deux nouvelles valeurs plus approchées que a et b, sur lesquelles on pourra opérer comme on l'a fait sur a et b, et l'on pourra ainsi trouver des valeurs de plus en plus approchées de la racine; l'approximation est telle que les erreurs successives varient à peu près comme les termes d'une progression géométrique décroissante. H. LAURENT.

APPUI. I. ARCHITECTURE. — Partie de la construction sur laquelle on peut s'accouder comme sur une balustrade. En maçonnerie, un *appui à jour* est une balustrade; un *appui rampant* est en pente, comme une rampe d'escalier; un *appui droit*, un appui dont la ligne supérieure est horizontale; l'appui disposé le long d'un quai ou d'un pont s'appellera *parapet;* l'appui d'une fenêtre, s'il est d'une épaisseur moindre que le mur dans lequel la fenêtre est pratiquée, sera

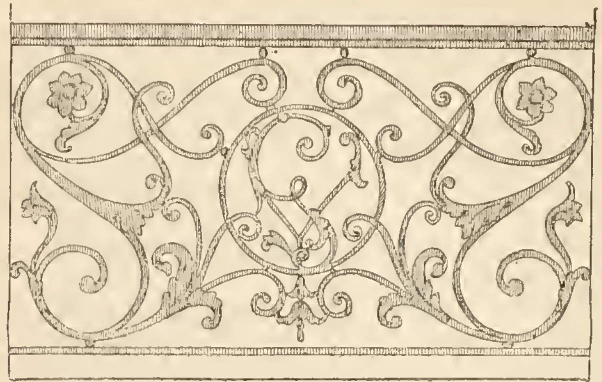


Fig. 1.

une *allège*. L'appui peut être fait en bois, en fer, en fonte, aussi bien qu'en pierres plus ou moins précieuses, marbres, granits, etc. Les appuis de croisée sont généralement faits en fonte de fer ou en fer forgé. Ils sont disposés au-dessus de l'allège et recouverts d'une main courante en bois (fig. 1). Dans un pan de bois, le bas des fenêtres est formé d'une pièce horizontale nommée *appui*. Sur une allège qui porte directement une fenêtre, la partie inférieure de la fenêtre vient buter sur une partie nommée *pièce d'appui*. Elle est disposée de façon à recevoir l'eau qui en découle sur la partie extérieure de la fenêtre, et à la rejeter par un jet d'eau sur l'appui de l'allège, en même temps que sa partie supérieure porte une feuillure sur laquelle vient battre la partie inférieure mobile de la fenêtre (fig. 2). Dans un escalier, la rampe est formée par une *barre d'appui* qui réunit les balustres entre eux; sur la barre d'appui est vissée une main courante en bois dur.

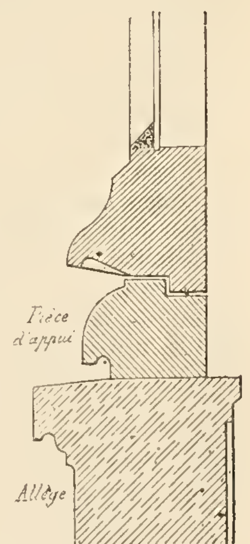


Fig. 2.

Les lambris d'*appui* sont des lambris qui ne montent pas à la hauteur totale du mur contre lequel ils sont adossés; ils ont jusqu'à 1m50 de hauteur. H. SALADIN.

II. DROIT (V. SERVITUDES).

APPUIE-MAIN (peinture). Le bras bien d'aplomb sur un pupitre ou sur une table, le miniaturiste du moyen âge n'éprouva jamais le besoin de s'aider d'un *appuie-main*. Le peintre de tableaux ne put se dispenser, à son tour, de cette baguette surmontée d'une boule garnie de peau afin que le contact ne nuisît pas à la peinture, parce qu'il dut, lui aussi, songer à donner de l'assurance à la main agissante. Mais, bien avant le verrier, le peintre romain ou grec s'était certainement servi de l'*appuie-main* pour exécuter un sujet sur le panneau de bois de mélèze porté par un chevalet à trois pieds ou décorer une muraille à l'encaustique; autrement il n'eût point suivi avec certitude le contour d'un visage, d'une draperie, d'un ornement. En un mot, l'origine de l'*appuie-main* se confond avec celle de la peinture exécutée verticalement. Dans les peintures antiques nous n'avons, il est vrai, rencontré aucun exemple figuré d'*appuie-main*. En 1526 Albert Durer donna un appuie-main à saint Luc peignant le portrait de le Vierge Mère, et Hans Burgmair, un peu plus tard, ne manqua pas d'en munir l'artiste dans la planche *le Prince et les hommes qui publient sa gloire*, dans les *Scènes de la vie de Maximilien Ier*.

Olivier MERSON.

APPULEIA ou **APULEIA** *(Gens)*. Famille romaine, plébéienne, dont le nom s'écrit soit avec deux *p*, soit avec un seul; la première orthographe semble avoir avoir été la plus correcte. Les personnages les plus connus parmi ceux qui ont porté ce nom de famille sont les suivants :

C(aius) Appuleius Decianus, tribun de Rome, au Ier siècle av. J.-C. Il fut exilé pour avoir demandé des poursuites contre les assassins de L. Appuleius Saturninus et de C. Servilius Glaucia; il passa en Asie, où il embrassa le parti de Mithridate.

L. Appuleius, de Madaure, philosophe et romancier (V. Apulée).

L. Appuleius Saturninus, célèbre tribun (V. Appuleius Saturninus).

M(arcus) Appuleius, personnage de la fin de la République romaine, qui fut questeur en Asie l'an 44 av. J.-C., année de l'assassinat de César, et qui profita de sa situation dans cette province pour lever de grandes sommes d'argent et des troupes qu'il fit passer à M. Brutus, le chef des conjurés, dès que celui-ci eut quitté Rome. Proscrit par les triumvirs Antoine, Octave, Lépide, il parvint à s'échapper de Rome, passa auprès de Brutus et administra la Bithynie au nom de ce dernier. Octave finit par pardonner à M. Appuleius; il l'appela au gouvernement de la province de Rhétie et l'éleva au consulat l'an 20 av. J.-C. avec P. Silius Nerva. G. L.-G.

Bibl. : De Vit, *Onomasticon*.

APPULEIA (Loi). 1° Loi agraire (V. Agraires [lois]). 2° Une autre loi, due également à l'initiative du tribun *L. Appuleius Saturninus*, introduisit pour la première fois le *crimen majestatis minutæ*, accusation de lèse-majesté. 3° Une autre loi Appuleia, *de sponsu*, fait partie du groupe des lois qui furent portées sous la République en vue de favoriser le développement du crédit personnel. Elle permettait au *sponsor* ou au *fidepromissor* de recourir par l'action *pro socio* contre les autres *sponsores* ou *fidepromissores*, à l'effet de leur faire supporter ce qu'il avait dû payer au delà de sa part virile.

Bibl. : Appien, *De bell. civ.*, I, 29, 30. — Florus, III. 16. — Tite-Live. *Epit*, 69. — Cicéron, *De Orat.*, II, 25. — Gaius, III, 122. — Laboulaye, *Essais sur les lois criminelles des Romains* ; Paris, 1845, in-8, p. 236. — Mainz, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1876, 3 vol. in-8, 4e éd., t. I, p. 169, notes 73, 74, p. 181, note 58. — Accarias, *Précis de droit romain* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8, 3e éd., II, n° 570. — Kuntze, *Cursus des römischen Rechts* ; Leipzig, 1879, in-8, 2e éd., § 663. — Padeletti, *Storia del diritto romano* ; Florence, 1878, in-8, p. 199.

APPULEIUS SATURNINUS (Lucius), célèbre révolutionnaire de la République romaine, connu aussi sous son surnom de Saturninus; il a été tribun de 102 à 100 av. J.-C., à une des époques les plus troublées de l'histoire de Rome. Une des premières charges de sa carrière avait été la fonction de questeur à Ostie pour le service des approvisionnements en 116 ; mais cette place lui fut enlevée par le Sénat qui la donna à un sénateur, M. Scaurus. Il semble que l'injustice dont Saturninus fut victime en cette circonstance ait décidé de sa conduite politique ou plutôt ait fait éclater la haine violente que ce révolutionnaire porta dès lors à l'ordre de choses établi. « Nul autant que lui, depuis Caius Gracchus, ne se montra l'ennemi décidé, opiniâtre du Sénat ; nul meneur politique ne fut plus actif et d'une éloquence plus enflammée. Violent en outre et sans scrupules ; toujours prêt à descendre dans la rue, et imposant à coups de bâton silence à ses adversaires », tel fut le démagogue ambitieux et passionné qui fit régner pendant trois années à Rome la violence et l'anarchie. En 102, il arrive au tribunat. A ce moment le héros du jour était Marius, le vainqueur de Jugurtha, qui cette même année remportait la grande victoire d'Aix sur les Teutons. Saturninus comprend que s'il veut s'emparer du pouvoir il lui faudra compter avec ce général heureux, appuyé sur une armée victorieuse, et dès lors il songe à se mettre bien avec lui en lui faisant les premières avances pour une alliance tacite. Ce fut la raison de la loi qu'il fit voter, à peine arrivé au tribunat, pour faire distribuer cent arpents de terre en Afrique aux vétérans de Marius, avec facilité pour eux de les revendre. Un de ses collègues, Bæbius, s'opposait à cette mesure ; Saturninus le fait écarter par le peuple à coups de pierres. Le préteur Glaucia, son futur associé, jugeait le jour même où la loi devait être proposée et avait fait prendre les armes à une partie du peuple ; Saturninus court à lui et met en pièces son tribunal. Ce n'est pas tout ; pour gagner davantage la faveur de la plèbe, il se met à promener partout un jeune homme qui se dit le fils de Tiberius Gracchus ; c'était un affranchi qu'il avait payé pour ce rôle ; mais Sempronia, la sœur des Gracques, se refusa toujours, malgré les prières et les menaces, à reconnaître cet imposteur pour son neveu. Cependant Appuleius recueillit bientôt le fruit de ses avances pour Marius. Celui-ci, de retour à Rome après les succès d'Aix et de Verceil, s'y trouva sans autorité et sans pouvoir, parce qu'il avait dû licencier son armée ; il comprit qu'il ne pourrait rien faire s'il n'avait pas pour lui la populace du Forum et il fut amené par là à conclure un pacte avec Saturninus ; le tribun ambitieux avait conduit le vainqueur des Cimbres là où il l'avait voulu. Chacun des deux comptait bien d'ailleurs se servir de l'autre comme d'un instrument. Un troisième personnage, trop important pour qu'on pût se priver de lui, Glaucia (C. Servilius Glaucia), démagogue de la plus grande violence, fut appelé à participer à l'alliance de Saturninus et de Marius. Les trois complices allaient être les maîtres du gouvernement, c'était comme un premier triumvirat ; Marius devait se faire donner le consulat pour l'année suivante, Saturninus, le tribunat, Glaucia, la préture. Saturninus n'arriva à son second tribunat (10 déc. 101) que par une série d'actes de violence dont Marius et ses vétérans furent les complices, et en faisant assassiner son compétiteur, A. Nonius. Dès qu'il fut en fonctions, Saturninus présenta une série de lois, toutes plus violentes les unes que les autres. Ce fut d'abord une loi agraire pour faire établir des colonies en Sicile, en Achaïe, en Macédoine, et pour faire employer à l'achat de terres l'or que le consul Q. Servilius Cæpio venait de prendre récemment aux habitants de *Tolosa* (Toulouse). Comme il fallait songer aussi aux prolétaires qui se refuseraient à quitter Rome et s'en faire des créatures, le tribun proposa une loi sur les distributions de blé, *lex Appuleia frumentaria*, qui avait pour but d'abaisser à 5/6 d'as le prix du boisseau de blé, ce qui aurait permis à chaque citoyen de recevoir par mois 40 litres environ de blé au prix dérisoire de 20 cent. (V. Annone). Pour faire passer ces lois qui avaient contre elles tout l'ordre sénatorial et les honnêtes gens de Rome on aurait recours à une émeute, rien de plus simple ; mais il s'agissait de les faire exécuter. Pour cela, Saturninus proposa la loi révolutionnaire, qui devint si célèbre sous l'Empire sous le nom de loi de lèse-majesté : « Les décisions de la plèbe obligent le peuple tout entier. Quiconque s'oppose à un tribun faisant une proposition de loi est coupable de lèse-majesté. Le Sénat doit sanctionner dans les cinq jours les résolutions de la plèbe. Chaque sénateur individuellement prêtera serment au plébiscite ; celui qui s'y refusera sera renvoyé du Sénat et paiera au peuple une amende de 20 talents (110,000 fr.). » Le Sénat fit la plus vive opposition à cet ensemble de mesures ; mais au jour du vote rien n'y fit. Des tribuns gagnés opposent leur veto, le questeur Cépion tente un coup de main au Forum et disperse les votants, les nobles déclarent que les opérations sont nulles parce qu'il a tonné, à quoi Saturninus leur répond de se tenir tranquilles, sinon il pourrait bien sous peu tomber de la grêle ; malgré tout, les lois apuléiennes finissent par être votées par une minorité infime, et grâce aux vétérans de Marius qui viennent occuper militairement le Forum. Quelques jours après, les sénateurs sont requis de prêter le serment que Saturninus leur avait imposé ; un seul s'y refuse, Q. Cæcilius Metellus le Numidique ; il dut s'exiler à Rhodes pour ne pas faire éclater une guerre civile.

Saturninus était plus que jamais maître à Rome ; il posa sa candidature à un troisième tribunat, tandis que Glaucia briguait le consulat, malgré la loi qui défendait de passer sans interruption de la préture au consulat. Cependant Marius, qui sentait que la direction du triumvirat lui avait échappé dès le premier jour, et qui se voyait compromis aux yeux de tous les hommes d'ordre par les excès de ses complices, songeait à les abandonner et à se retourner contre eux ; il le fit brusquement au moment où Saturninus allait commencer son troisième tribunat. Saturninus avait été nommé tribun pour l'année qui commençait au 10 déc. 100 ; mais Glaucia, son associé, allait échouer au consulat quand le tribun envahit les comices consulaires et tue le compétiteur de Glaucia, C. Memmius. Ce fut la dernière de ses violences. Le Sénat somme Marius, encore consul, de prendre la défense de la République, et celui-ci se déclare sur-le-champ contre ses anciens amis. Le 10 déc. 100, une bataille s'engage au Forum entre les troupes de Marius et les émeutiers que Saturninus a soudoyés de tous les côtés. Saturninus est chassé du Forum ; il court se réfugier au Capitole. Là, un véritable siège commence, les assiégeants coupent toutes les conduites d'eau. Saturninus, à bout de ressources, envoie des parlementaires au Sénat et promet de renoncer à toutes ses violences. Alors on le fait sortir avec ses principaux amis, et on les mène tous à la salle des séances du Sénat. Mais à peine y sont-ils que le peuple force la porte de cette enceinte, s'empare de Saturninus, le massacre à coups de pierres et de bâtons, et met en lambeaux son corps palpitant. Avec Saturninus fut massacré Glaucia et un grand nombre de ses partisans. Quant aux fameuses lois de l'année 100, elles furent toutes abrogées en bloc par le parti victorieux, qui rappela aussitôt Metellus et qui laissa partir de Rome Marius compromis aux yeux de tous les partis. G. L.-G.

Bibl. : V. les index de Tite-Live, surtout de Cicéron, qui parle très souvent de Saturninus. — Florus, III, 16. — Aurelius (Victor), *De viris illustr.*, 73. — V. aussi les *Histoires romaines* de Mommsen, de Duruy, etc.

APPULSE (Astron.). Passage de la lune près d'une étoile ou d'une planète, soit qu'il y ait occultation, soit qu'il n'existe qu'une distance de quelques minutes d'arc, les bords des deux astres étant visibles simultanément dans une même lunette. — L'observation des *appulses* sert, comme celle des occultations, au calcul des positions de la lune, des erreurs de ses tables et des longitudes des lieux d'observation.

APPUYOIR. L'appuyoir est un morceau de bois plat et triangulaire qui sert au ferblantier à presser les pièces qu'il veut souder ensemble.

APPY. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes; 125 hab. Mines de plomb argentifère.

APRAMÂNÂBHAS. « Ceux qui ont un éclat sans mesure » ; terme bouddhique. Nom donné aux génies ou dieux (devas) qui peuplent la 2e section du 2e dhyâna, ou le 11e des 26 étages du ciel bouddhique, placé dans la 2e région de ce ciel, appelée « région de la forme » *Roûpadhâtou* (V. ce mot). La durée de la vie de ces génies est de 4 grands kalpas.

APRAMÂNACUBHAS. « Ceux dont la vertu est sans mesure » ; terme bouddhique. Nom donné aux génies ou dieux peuplant le 14e étage du ciel qui est la 22e section du troisième dhyâna dans la région du ciel bouddhique dite « région de la forme » *Roupadhâtu* (V. ce mot). La durée de leur vie est de 32 kalpas.

APRAXINE ou **OPRAXINE**. Nom d'une famille qui a joué un rôle considérable en Russie. Elle est d'origine tartare et remonte à un certain Soloknir, membre de la horde d'or, qui fut baptisé à Riazan sous le nom de Jean, en 1371, et épousa la sœur d'un prince russe. Son arrière-petit-fils s'appelait André Opraxy et c'est de lui que la famille a pris son nom. En 1682 Marthe Apraxine épousa l'empereur Fédor Alexievitch, le frère de Pierre le Grand. Pierre conféra aux membres de cette famille le titre de comte. Les membres les plus célèbres sont : *Pierre Matviéevitch* (mort le 29 mai 1729). Il prit part à la guerre contre les Suédois (1702-1705), soumit à la Russie le khan kalmouk Aiouki, prit part au jugement du tsarevitch Alexis et mourut président du collège ou ministère de la justice. — *Théodore Matviéevitch* (1671-1728) général-amiral, l'un des meilleurs auxiliaires de Pierrre le Grand ; il prit part en 1696 à l'expédition d'Azov ; chef de l'amirauté depuis 1707, il repoussa en 1708 les Suédois devant Pétersbourg et commanda la flotte jusqu'à la paix de Nystadt; en 1722 il accompagna l'empereur dans l'expédition contre la Perse. Il fut à diverses reprises poursuivi pour crime de concussion et n'échappa qu'avec peine à une sévère condamnation. — *Etienne-Fédorovitch* (1702-1758), général ; il servit d'abord au régiment Preobrajensky ; de 1736 à 1739 il prit part à la guerre contre la Turquie et obtint le titre de général major. En 1757 il vainquit les Prussiens près de Gross-Jægerndorf, mais il ne sut pas profiter de ce succès, battit en retraite, perdit des quantités considérables d'hommes et de munitions et passa en conseil de guerre. Il mourut en prison en 1758. Il était arrivé au grade de feld-maréchal. Il aimait le luxe jusqu'à l'excès et se faisait suivre dans ses expéditions d'un attirail peu militaire. D'autres Apraxine ont occupé des grades élevés dans les armées russes, mais ils ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'histoire. L. L.

Bibl. : Borozdine, *Essai d'une généalogie historique des comtes Apraxine* ; Saint-Pétersbourg, 1841, en russe ; V. aussi les *Histoires de Russie* pour le xviie et le xviiie siècle.

APREMONT. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua ; 308 hab.

APREMONT. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. de la Guerche ; 498 hab. — Verreries.

APREMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil ; 676 hab. Eglise du xve siècle, restaurée en 1769. — Fabrique de boutons et de cordonnets de soie.

APREMONT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 621 hab. — Ancien bourg fortifié qui domine le cours de la Saône. Le château fut plusieurs fois assiégé, en 1361, 1362 et 1363, par Jean de Bourgogne et Philippe le Hardi qui se disputaient le comté. En 1478, les Français, sous la conduite de Charles d'Amboise, détruisirent le château et incendièrent la ville. — A 1,600 m. E. du village, au lieu dit *la Motte*, se voit un tumulus d'où M. Perron, de Gray, a extrait, en 1879, les débris d'un char, un collier, une coupe et trois fibules d'or pur, un bassin de bronze et divers ornements en ivoire. Ces objets sont déposés au Musée national de Saint-Germain. L. Lex.

APREMONT. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian ; 808 hab. — Vignobles.

APREMONT. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Palluau ; 1,379 hab. — Château du xvie siècle ; fabrique de toiles.

APREMONT (Gorges d'). Site célèbre de la forêt de *Fontainebleau* (V. ce mot).

APREMONT-la-Forêt. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 587 hab. — Ancien château ; mines de fer.

APREMONT-sur-Aire. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré ; 683 hab. — Métallurgie.

APREY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau, près la source de la Vingeanne ; 523 hab. Faïenceries.

APRIÈS ou mieux **OUAPHRES**. En égyptien, *Ouah-ab-ra*, roi de la XXVIe dynastie, fils de Psametik II. Il secourut inutilement contre les Babyloniens le roi des Juifs Sédécias (Zedekiah) et donna à ces derniers un asile en Egypte où il leur concéda des terrains. Il remporta quelque temps après une victoire éphémère sur Nabuchodonosor (Naboukoudouroussour), puis, ayant été appelé par les Libyens à leur secours contre les Grecs dans la Cyrénaïque,

il fut détrôné par suite d'une révolte que suscita un de ses propres généraux, Amasis, qui lui succéda. Les musées possèdent un grand nombre de petits monuments en terre émaillée au nom d'Ouaphrès. PIERRET.

APRILE (Giuseppe), chanteur scénique habile, naquit à Martina, dans les Pouilles, le 29 oct. 1732. On ne sait rien de son enfance ni de sa première jeunesse, sinon qu'il fit son éducation musicale à Naples, au Conservatoire de *la Pietà dei Turchini*. A partir de 1763 il brilla comme contraltiste *(primo musico)* sur les principaux théâtres d'Italie et d'Allemagne, notamment à Milan, à Stuttgart, à Florence et enfin à Naples, où il se fixa. L'historien musical anglais Burney, qui l'entendit dans cette dernière ville en 1770, disait de lui qu'il avait la voix faible et inégale, mais d'une justesse parfaite, qu'il avait un trille surprenant par sa précision et son coloris, et qu'il joignait à cela beaucoup de goût et d'expression. Aussi habile comme professeur que comme exécutant, Aprile eut parmi ses élèves de chant le grand compositeur Cimarosa, l'immortel auteur d'*il Matrimonio segreto*. Cet artiste fort distingué, à qui l'on doit aussi quelques compositions vocales, mourut à Martina, son pays natal, en 1814. — Un autre chanteur nommé Aprile (D.-G.), né à Naples dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fut aussi un artiste distingué et un bon professeur. Il tint l'emploi de premier ténor au grand théâtre de la Pergola, de Florence (1809), et il donna des leçons au célèbre Garcia, le père de Marie Malibran et de Mme Pauline Viardot, lorsque celui-ci, en 1811, se rendit en Italie pour y refaire son éducation vocale. A. P.

BIBL. : FÉTIS, *Biogr. univ. des musiciens*. — Fr. FLORIMO, *la Scuola musicale di Napoli*; Naples, 1883, 4 vol. in-8.

APRILOV (Basile), patriote et littérateur bulgare né à Gabrovo (Bulgarie) en 1789, mort en 1847. Les habitants de sa patrie avaient de nombreuses relations commerciales avec la Russie : il alla s'établir à Odessa et y acquit une fortune considérable. Il en employa la plus grande partie à la fondation d'une école bulgare à Gabrovo. Cette école a joué un grand rôle dans la régénération morale et politique du peuple bulgare (1835). Il a publié en bulgare plusieurs ouvrages, notamment l'*Aurore de la civilisation bulgare* (Odessa, 1841); *Documents bulgares traduits en russe* (Odessa, 1843). Par son testament il a laissé à l'école de Gabrovo la somme de 60,000 roubles. L. L.

BIBL. : JIRECZEK, *Histoire des Bulgares*; Odessa, 1879, édit. russe. — KANITZ, *la Bulgarie danubienne*; Paris, 1882.

A PRIORI (Loc. philos.). Antérieurement à toute expérience, indépendamment de toute considération des faits. L'empirisme nie qu'il y ait des données *a priori* de la connaissance ; il assigne à toutes nos connaissances l'expérience seule pour origine. Le sensualisme, à plus forte raison, ne peut admettre comme légitime aucune vue *a priori* de l'esprit, puisqu'il ne reconnaît comme source des idées et comme critérium de la vérité qu'une partie de l'expérience même, la sensation. Aussi dans ces écoles, la locution *a priori* est-elle toujours prise en mauvaise part : dire d'un philosophe qu'il procède *a priori*, c'est lui reprocher de s'abandonner à la fantaisie, sans souci ni respect de la réalité ; reproche que les savants adressent assez volontiers aux philosophes en général et s'adressent parfois aussi les uns aux autres. Au contraire, tous les psychologues qui, sous un nom ou sous un autre, idées innées, notions premières, principes de la raison, reconnaissent comme éléments et conditions de la connaissance certaines dispositions universelles des esprits, certains besoins fondamentaux de la pensée, admettent par cela même une part d'*a priori* dans notre activité mentale, et le droit pour l'esprit de prononcer, dans certains cas, sur le vrai et le faux d'une manière absolue, sans faire aucun appel à l'expérience. Ce droit, revendiqué de tout temps par les plus grands philosophes, est incontestable dans la science même, à condition d'être contenu dans de justes bornes par une méthode rigoureuse. Les sciences exactes ne recourent pas à l'expérience pour établir la chaîne serrée de leurs théorèmes et n'en ont pas besoin pour être assurées dans leur marche. Même dans les sciences physiques et naturelles, les hypothèses fécondes sont toujours plus ou moins *a priori*, puisque si elles reposent, à la vérité, sur une certaine connaissance des faits, elles devancent et dirigent l'expérience ultérieure.

Une situation intermédiaire entre l'empirisme et l'*apriorisme*, qui semble concilier leurs prétentions contraires et qui séduit par là beaucoup d'esprits, est celle qu'a prise M. Herbert Spencer. Pour lui, tout vient en effet de l'expérience, mais non de l'expérience bornée de l'individu. Certains éléments de la connaissance sont d'acquisition si ancienne, qu'ils sont vraiment innés au regard de chacun de nous et qu'on peut aujourd'hui les dire *a priori* : ce sont des dispositions héréditaires de l'esprit, des associations d'idées, maintenant indissolubles, fruit de l'expérience de toute la race. Quoi qu'il en soit de ce point de doctrine, on voit exactement le sens des expressions *a priori* et *a posteriori*. L'emploi qu'on en fait dans certains livres, voire dans tel traité de philosophie, n'est pas toujours rigoureusement correct. Il n'y a d'*a priori*, dans l'extrême rigueur (si, en effet, quelque chose est tel), que les données premières, les principes mêmes de la connaissance ; encore est-ce une question, parmi ceux qui admettent des principes *a priori*, de savoir si ces principes ne sont pas exclusivement analytiques, c.-à-d. ne se bornent pas à la nécessité pour l'esprit de ne point se contredire. Une conclusion détournée, un raisonnement ne peuvent jamais être entièrement *a priori*, par cela même que la raison y revêt une forme discursive et s'applique à une matière donnée. Certains auteurs, pour cette raison, ont cru pouvoir présenter comme étant *a posteriori* toute conclusion et toute inférence, en un mot toute proposition à laquelle l'esprit arrive par l'intermédiaire de certaines autres. Cette manière de voir et de parler est certainement inadmissible. Sans doute, dans tout raisonnement il y a un élément *a priori* (principe directeur, axiome), et un élément plus ou moins empirique (données du problème, faits d'observation). Mais il faut bien distinguer le raisonnement inductif, qui est réellement *a posteriori*, puisqu'il repose essentiellement sur l'expérience, et le raisonnement déductif, qui ne saurait l'être, car, de prémisses prises pour accordées, il tire directement des conséquences nécessaires. Dans les sciences exactes, où tout découle rationnellement des axiomes et de définitions qui sont elles-mêmes *a priori*, si compliquée que soit la démonstration, il est de toute évidence qu'elle est *a priori* par essence, et que les résultats, pour détournés qu'ils puissent être, ne sauraient être dits *a posteriori* dans un langage correct. H. M.

APRISE. I. L'aprise ou apprise (*aprisia*) est la connaissance acquise d'une chose ou d'un fait ; de là les acceptions suivantes : 1° c'est la connaissance d'un métier, et par suite c'est la corporation réunissant ceux qui pratiquent le métier : « être de l'aprise », appartenir à la corporation ; 2° c'est l'enquête dans un grand nombre de textes du XIIIe et du XIVe siècle... car le juge qui a recours à ce mode d'instruction : « est plus saiges (*sapiens*) de la besogne qu'il a *apris* » ; Beaumanoir (C. de Bauvoisis, ch. XL, n° 12) rend ainsi compte de l'expression d'une manière assez plausible. Dans Beaumanoir et plusieurs autres sources du XIIIe siècle, l'aprise ne désigne qu'une sorte d'enquête, à savoir : l'enquête d'office en matière criminelle, par opposition à l'enquête de la procédure accusatoire. L'aprise, ainsi entendue, a une double origine : elle dérive, en effet : 1° de la procédure *per inquisitionem* de l'époque carolingienne ; c'était une enquête d'office, qui ne pouvait être ordonnée que par le roi dans les causes fiscales ou dans celles où figuraient des veuves, orphelins et autres personnes placées sous la Mainbournie royale ; 2° de l'*inquisitio famæ* du droit canonique, sorte d'instruction dirigée par le juge ecclésiastique contre celui qui avait

été dénoncé dans les *Synodalia judicia* par ceux des fidèles auxquels l'obligation de dénonciation était imposée par serment *(juratores)*. L'accusé *(infamatus)* avait le droit de se disculper au moyen du serment *(purgatio canonica)*; était-il reconnu coupable, il ne subissait qu'une peine inférieure à celle qu'il eût subie après une procédure accusatoire. Ces origines de l'aprise sont reconnaissables au XIIIe et au XVe siècle. Entre l'enquête ordinaire et l'aprise subsistent les différences suivantes: 1° L'enquête « porte fin de la querelle, nous dit Beaumanoir; elle peut entraîner la condamnation du malfaiteur ». L'aprise, au contraire, n'est qu'une espèce d'instruction préparatoire à la suite de laquelle le juge ne doit prononcer aucune peine. D'autres sources admettent une condamnation (ainsi *Etablissements de saint Louis*, II, 17) mais la peine, de même que dans l'*inquisitio famæ*, devait être inférieure à la peine normale; la peine la plus sévère était alors le bannissement, à moins que l'accusé se fût soumis à l'aprise afin d'abréger la durée de la détention préventive. 2° Tout d'abord même ce consentement fut nécessaire, mais, pour contraindre l'accusé à le donner, le juge le « mettait à la dure prison et à peu de boire et de manger ». L'enquête, dans la procédure accusatoire, n'avait jamais été subordonnée à cette condition. Le droit d'enquête d'office étant maintenu dans tous les cas où les intérêts du roi se trouvaient en jeu, on considéra comme tels les procès criminels et l'aprise fut ordonnée lorsqu'il était certain qu'aucune accusation ne se produirait : si la victime du délit n'avait aucun parent; si elle était trop pauvre ou trop faible pour poursuivre la vengeance; 3° Enfin l'enquête de la procédure accusatoire rentrait dans la juridiction de tout justicier; tandis que le roi et les hauts barons avaient seuls qualité pour faire une aprise. L'application de l'enquête d'office aux gentilshommes, fermement attachés à la procédure par gages de bataille, souleva de très vives protestations. On en trouve l'écho dans cette chanson, contre l'ordonnance de 1260 :

Si m'aït Dex, franc n'estes vous mes mie,
Mult vous a l'en de franchise esloigniez,
Car vous estes par enqueste jugiez.

Au XIVe siècle, deux ordonnances de Louis X reconnurent qu'aucune aprise ne devait être faite contre les nobles de la Champagne et de la Bourgogne. Malgré cela, la procédure accusatoire devint de plus en plus rare et les gages de bataille n'apparaissent plus que de loin en loin. L'enquête d'office, conduite secrètement en dehors de la présence des parties, domine dans la procédure du XVe siècle; elle y est dégagée de ses anciennes entraves.

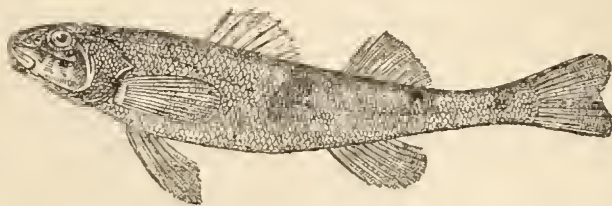
II. Le mot *aprisio* doit, dans plusieurs textes, être traduit par prise de corps, ou simplement *prise*, qu'on trouve dans les vieux textes français, avec cette acception : Le seigneur pouvait ordonner *la prise* de l'homme soupçonné d'un crime. Il faisait publier sa décision et après l'an et jour, si aucune accusation n'avait surgi, la mise en liberté était ordonnée. Ce procédé de poursuite a précédé l'enquête d'office; il est devenu inutile ensuite.

III. Le même terme *Aprisio* se rencontre dans divers actes de l'époque carolingienne, avec le sens de terre nouvellement défrichée ou nouvellement occupée et, par l'un ou l'autre de ces faits, devenue propriété privée *(aprisiones excolere, occupare; de eremo in aprisionem traherej)*. P. L.-C.

BIBL. : DU CANGE, *Glossarium*; V° *Apprisia, Aprizia, Aprisiones*; Paris, 1840-47, éd. Didot; 8 vol. in-4. — J. GODEFROY, *Dict. de l'ancienne langue française*, V° *Aprise*; Paris, 1880, in-4. — BEAUMANOIR, *Cout. de Beauvoisis*; Paris, 1842, ch. XL, n° 16, t. II, p. 137 (éd. Beugnot, 2 vol. in-8). — *Etablissements de saint Louis*; Paris, 1881-86, liv. II, ch. XVII, t. II, p. 387, cf., t. I, p. 270, éd. Viollet, 4 vol. in-8. — ESMEIN, *Hist. de la procédure criminelle*; Paris, 1881, pp. 59-60-66 à 92, in-8.

APROCTIE (Térat.). Absence de l'orifice anal (V. IMPERFORATION DE L'ANUS et CLOAQUE).

APRON. Les Aprons sont de petits poissons au corps arrondi, allongé, couvert d'écailles fort rudes, à la tête aplatie, au museau avancé au-dessus de la bouche, aux nageoires dorsales assez éloignées l'une de l'autre, à la nageoire anale armée d'une seule épine, au préopercule dentelé; les mâchoires, le vomer et les palatins sont armés de dents en velours; la langue est lisse; la fente des ouïes est grande; il existe des pseudobranchies. — Le genre Apron, qui fait partie de la famille des Percoïdes, ne comprend que deux espèces, l'*Aspro zingel* L. qui vit dans le Danube, et l'Apron commun *(Aspro vulgaris*,



Apron commun.

Cuv.) que l'on trouve dans le Rhône et dans ses affluents. L'Apron n'atteint que 0^m,18 de long; la partie supérieure du corps est d'un brun jaunâtre, traversée par des bandes noirâtres qui descendent obliquement sur les flancs; le ventre est d'un gris blanchâtre; les nageoires sont jaunes, maculées de gris. Ce poisson se nourrit de larves d'insectes, de petits mollusques; il aime les eaux vives et pures; sa chair est estimée. E. SAUVAGE.

BIBL. : CUVIER et VALENCIENNES, *Histoire naturelle des Poissons*; 1878, t. II. — E. BLANCHARD, *les Poissons des eaux douces de la France*, 1866. — E. MOREAU, *Histoire naturelle des poissons de France*, 1881.

A-PROPOS. Au théâtre, on donne ce nom à certaines pièces improvisées, d'un genre indéterminé et qui, pour piquer la curiosité du public, l'entretiennent de quelque événement récent marquant, tels qu'un crime fameux, une invention capitale, une victoire éclatante, une mode excentrique, etc. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les spectateurs se montrent friands de ce genre d'actualités scéniques, au sujet desquelles ils ne sauraient manifester de grandes exigences, et auxquelles ils ne demandent que de l'ingéniosité, de la gaîté, et, s'il est possible, un peu d'esprit. Dès 1680, à l'époque de la grande fureur du quinquina, on donnait à la Comédie-Italienne une petite pièce anonyme, intitulée *le Remède anglais* ou *Arlequin prince de Quinquina*. L'année suivante, à la suite de l'apparition d'une comète dont tout Paris s'était entretenu, on vit jouer sous ce titre : *la Comète*, un à-propos qui fut donné sous le nom de De Visé, mais qui, en réalité, était de Fontenelle, alors son collaborateur au *Mercure galant*. En 1683, le début, à l'Opéra, du fameux chanteur Dumény, qui sortait des cuisines de M. de Foucault, intendant de Montauban, pour se montrer dans le *Persée* de Lully, donna naissance à un vaudeville intitulé *Persée cuisinier*. En 1714, un simple fait divers inspira à Dancourt le *Vert-Galant*, petite comédie donnée par lui à la Comédie-Française et dans laquelle il avait pris pour thème non un souvenir de Henri IV, comme on pourrait le croire, mais cette idée originale d'un teinturier qui, pour se venger de l'amant de sa femme, le plongea dans une de ses chaudières et le teignit en vert. Nous ne saurions, sans courir le risque de fatiguer le lecteur, pousser plus loin cette énumération; elle suffit à lui donner une idée de ce qu'on désigne au théâtre sous le nom d'*à-propos*. A. P.

APROSIO (Luigi, puis Angelico), pamphlétaire italien, connu également sous le nom de Père Vintimille, né à Vintimille le 29 oct. 1607, mort le 23 fév. 1681. Dès l'âge de quinze ans, il se retira au cloître, chez les neuf religieux augustins où on lui donna le nom d'Angelico. A peine ses études terminées, il professa la philosophie à Gênes, et en 1639 il fut choisi pour enseigner les lettres italiennes au monastère de Saint-Etienne, à Vienne. Dix ans plus tard, il se retirait dans sa ville natale où il passait plus de trente ans, avant de mourir, dans l'étude et aussi dans les polémiques littéraires. Une bonne

partie de sa vie et de ses écrits fut consacrée à défendre son ami le poète Marini contre les critiques qui assaillaient chacun de ses ouvrages à leur apparition. Il eut avec Stigliani son duel le plus long et le plus retentissant. C'est contre Stigliani, qui avait mal parlé de l'*Adone* de Marini, que sont dirigés *il Vaglio* (le Crible), Rostock (Trévise), 1637, in-12; *il Baretto* (le Blutoir), Venise, 1642, in-12, répondant au *Molino* (moulin) de Stigliani; l'*Occhiale stritolato* (la Lunette brisée), Venise, 1641, in-12; *la Sferza poetica* (le Fouet poétique), Venise, 1643, in-12; *il Veratro* (l'Ellébore), publié en deux parties, Venise, 1645-1647. Il eut aussi maille à partir avec Nicolo Villani, auquel il décocha son *Ad Satyram Dii vestram fidem, antisatyra tybernia*, Francfort, 1630, in-8; avec Francesco Buoninsegni, et bien d'autres. Tous les ouvrages de cet irascible religieux furent publiés sous les pseudonymes les plus divers et pour lesquels on renvoit au dictionnaire de Melzi, où l'on trouvera tout au long des titres qu'on a été obligé d'écourter. Citons encore, parmi ces pamphlets : *Lo scudo di Rinaldo, ovvero lo specchio del disinganno;* Venise, 1647, in-12; — *la Grillaja, curiosità crudite;* Naples, 1668, in-12; — *la Visiera alzata hecatosle di scittori che vaghi di gire in maschera fuori del carnovale, sono scoperti da Giovanni Pietro Giacomo Villani da Siena*, où il dévoile un certain nombre de supercheries littéraires, mais point les siennes. Aprosio, dans l'intention de laisser sa bibliothèque à la ville de Vintimille, en avait dressé le catalogue, *Bibliotheca Aprosiana*, Bologne, 1673, in-12. On trouve quelques poésies de lui dans les *Poesie degli Accademici infecondi di Roma*, Venise, 1678, in-12.

R. de Gourmont.

Bibl. : Giustiniani, *Gli scrittori liguri*; Rome, 1667, in-4. — Soprani, *Gli scrittori della Liguria, e particolarmente della Maritima;* Gênes, 1667, in-4. — Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*; Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol. — Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana;* Milan, 1822-26, 16 vol. in-8. — Melzi, *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani;* Milan, 1848-1853, 3 vol. in-8.

APROSOPIE (Térat.). Absence ou état très rudimentaire de la face. Cette monstruosité, très rare chez l'homme et beaucoup plus commune chez la plupart des animaux domestiques (veau, mouton, porc, chien, chat), résulte d'un arrêt de développement à peu près complet du bourgeon frontal ainsi que des bourgeons maxillaires du premier arc pharyngien. Dans les cas les plus accentués les os de la face peuvent manquer en totalité ainsi que les organes des sens et les orifices naturels. La partie antérieure de la tête présente simplement une petite surface unie limitée latéralement et en bas par les pavillons des oreilles dont les extrémités inférieures se touchent ou sont réunies par une fente auriculaire transversale (persistance de la première fente branchiale). Généralement le crâne est également peu développé, de sorte que la tête ne représente plus qu'un petit renflement arrondi recouvert par la peau. Entre ces cas extrêmes et les degrés moins prononcés (*microsopie*), qui confinent à la cyclocéphalie d'une part et d'autre part aux formes graves du bec-de-lièvre, on trouve tous les intermédiaires (*Triocéphalie* de Is. Geoffroy Saint-Hilaire).

H.

APROVANDEMENT (Anc. jurisp.). Ce mot (dérivé de *præbenda* ou *provenda*), désignait la provision alimentaire accordée par le juge à un homme blessé et que devait lui payer l'auteur du délit. La coutume du Hainaut accordait autant d'aprovandements qu'il y avait de blessures *(affolures)*. Pour chaque blessure grave, l'aprovandement était de huit muids de blé. La moitié, le tiers ou le quart était attribué à raison d'une blessure légère. Cette provision pouvait être rédimée en argent (trente-six livres pour chaque muid [*Cout. de Hainaut*, ch. xl]).

P. L.-C.

Bibl. : Bourdot de Richebourg, *Cout. général.*; Paris, 1724, t. II, 1re partie, pp. 6 et 8 in-fol. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Provenda*; Paris, 1840-48, 8 vol. in-4. — *Encyclopédie méthodique. Jurisp.* v° *Aprovandement*; Paris, 1872, 8 vol. in-4 — La Curne de Sainte-Palaye, *Diction. hist.*; Niort, 1881, 10 in-4. v° *Aprovandement*. — De Laurière, *Glossaire du droit français*, v° *Aprovandement*; Niort, 1882, in-4.

APS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas cant. de Viviers; 1,491 hab. Ruines d'un château féodal. Nombreux vestiges de l'époque romaine. Le nom d'Aps, que l'on orthographiait encore Alps au xviiie siècle, représente l'ancien oppidum du peuple helvien, *Alba Augusta (Helviorum)*, comme l'appelèrent les Romains. Peut-être le nom tout latin d'*Alba* a-t-il été substitué au nom gaulois des Helviens. Au commencement du ve siècle de notre ère, le chef barbare Chrosk, suivi d'Alains et de Vandales, détruisit Alba (vers 405). L'évêque Avolus périt. Auxonius, son successeur, transféra le siège épiscopal sur le rocher qui dominait le lieu dit « des Viviers ». Il aurait voulu l'appeler *Albavicum*, mais le nom de Viviers a prévalu. Les faits qui précèdent interdisent évidemment l'identification souvent adoptée de Viviers et d'*Alba Augusta*. — D'autre part, le village actuel d'Aps a dû être construit avec les débris de la ville, et pas tout à fait sur le même emplacement. C'est effectivement sur la rive gauche du torrent de l'Escoutay, en face d'Aps, et au lieu dit « le Palais », qu'on trouve les plus nombreux débris; là venaient aboutir trois voies romaines. — L'ancienne préséance religieuse d'Alba ne fut pas totalement oubliée, car Aps eut deux églises ou prieurés, Saint-Ruf (aujourd'hui Saint-Martin), et Saint-Benoît (aujourd'hui Saint-Pierre). Une *Alba Augusta* mentionnée par Ptolémée est regardée, par les uns, comme la même qu'*Alba Helviorum*; par les autres comme représentée par Aups (à 26 kil. de Draguignan).

H. Monin.

Bibl. : Abbé Rouchier, *Histoire du Vivarais*, t. I, p. 67 et suiv., et p. 199 et suiv.

APSARAS (Myth. indienne). Divinités femelles d'ordre secondaire, dont le nom par sa composition rappelle celui d'Aphrodite (ap, eau; sar, se mouvoir). Nymphes aquatiques à l'origine, les spéculations des Védas les transportent en compagnie des Gandharvas, leurs époux, dans les eaux mystiques dont les flots sont tantôt les nues, tantôt les prières. Elles se transforment ainsi en abstractions symboliques : les rayons sont les Apsaras du Gandharva-soleil; les plantes sont les Apsaras du Gandharva-feu (Yadjour-Véda). L'épopée leur rend une vie plus active : sorties de l'Océan de Lait quand les dieux le barattèrent, elles vivent au ciel dans le paradis d'Indra, dansent et jouent la comédie aux fêtes célestes et prodiguent leurs faveurs aux héros morts dans la bataille. Souvent aussi Indra les envoie sur la terre pour y séduire les ascètes dont les puissantes austérités menacent de conquérir le ciel : aucun ne peut résister à leurs coquetteries provocantes. Leur nombre est incertain. Le Kâsikhanda en reconnaît 35 millions, parmi lesquelles 1,060 sont considérées comme les principales. Les plus connues sont Rambhâ et Ourvasî. Sacountalâ est fille d'une Apsaras.

S. L.

APSICHET. Rebord saillant qui sert à maintenir les glaces des voitures.

APSIDALE (Surface). Soit S une surface, O un point fixe, par le point O faisons passer un plan; il coupera la surface S, suivant une courbe C; par le point O menons une normale au plan sécant et prenons sur cette normale une longueur OM égale à la normale OP, menée du point O à la courbe C; le lieu du point M est ce que l'on appelle la surface *apsidale* de la surface donnée par rapport au point O. La surface apsidale d'un plan est un cône de révolution. L'apsidale d'une sphère est un tore; l'apsidale d'une surface de révolution est une autre surface de révolution; l'apsidale d'un ellipsoïde par rapport à son centre est une surface des ondes. Les plans tangents à une surface S en P et à S en apsidale au point correspondant M sont rectangulaires.

H. L.

Bibl. : Catalan, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1869. — Bertrand, *Calcul différentiel*, p. 13.

APSIDE. I. Architecture (V. Abside).

II. Astronomie. — On appelle *apsides* les extrémités du grand axe AP de l'orbite d'une planète autour du soleil S, ou d'un satellite autour de sa planète (fig. 1). Le point P, le plus rapproché de S, s'appelle *apside inférieure* ou *périhélie;* le point A, qui est le plus

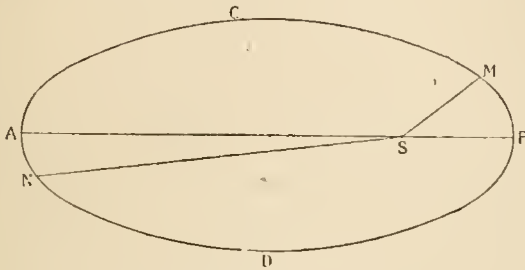
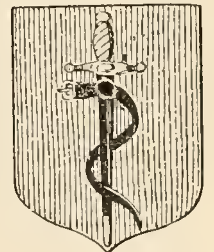


Fig. 1.

éloigné, est l'*apside supérieure* ou *aphélie.* Dans les mouvements apparents du soleil et de la lune autour de la terre, les points P et A sont dits *périgée et apogée.* C'est sur la ligne AP, nommée aussi *ligne des apsides*, qu'on mesure l'*excentricité* de l'orbite. — Si notre système solaire ne comprenait qu'une seule planète, l'orbite de cet astre serait fixe et la ligne des apsides aurait une direction invariable : l'attraction mutuelle des planètes amène des *perturbations* dans leurs mouvements, et la ligne des apsides d'un quelconque de ces astres a un mouvement dirigé suivant l'ordre des signes. Nous avons vu au mot Anomalie que, pour déterminer la position d'une planète, il fallait connaître ses éléments r, rayon vecteur, et v, longitude vraie ; nous les avons obtenus en fonctions de sa longitude moyenne L, de son demi-grand axe a, de son excentricité e, de son anomalie excentrique u et de la longitude de son périhélie ω. La connaissance de ω suppose celle de P ou de A, points dont les longitudes héliocentriques diffèrent de 180°. Pour déterminer ces points, on peut s'appuyer sur la première loi de Képler : *Les aires décrites par le rayon vecteur qui va du soleil à la planète sont proportionnelles aux temps.* Il en résulte que la *vitesse angulaire* (ou la *vitesse aréolaire*) est *maxima* en P, *minima* en A, car, si les secteurs PSM et ASN ont la même surface, la vitesse de la planète de P en M sera très considérable ; au contraire, elle sera très faible de A en N. C'est la méthode employée par Képler. Il déterminait deux points, P et A, dont la longitude héliocentrique différait de 180°, et tels que les temps employés pour parcourir les arcs PCA et ADP fussent égaux ; la ligne des apsides jouit seule de cette propriété. — Ce procédé n'est applicable qu'aux planètes à courte révolution. Pour les autres, on peut raisonner ainsi. La planète ayant été observée en P ou en A, qui sont les positions supposées du périhélie et de l'aphélie, et en C, où elle se trouve à la moyenne distance du soleil. on connaît le mouvement vrai de la planète de P en C ; on sait aussi quel est son mouvement moyen, et, si la différence entre ces deux quantités n'est pas la valeur déduite de l'équation de l'orbite, c'est que la position de P n'est pas exacte. Un certain nombre d'observations fournira un nombre égal d'équations de conditions qui, traitées par la méthode des moindres carrés ou par celle de Cauchy, donneront la position exacte de P. Ces observations peuvent même ne pas comprendre le point P. Enfin, Lalande a déterminé l'aphélie de Mercure en observant la plus grande digression de cette planète vers ses moyennes distances. — Pour faire concorder la théorie de Mercure avec les observations, Le Verrier a remarqué qu'il est nécessaire d'augmenter de 38″ le mouvement séculaire du périhélie de cet astre, ce que l'on peut expliquer en admettant qu'il existe une planète plus rapprochée du soleil, nommé Vulcain. L'observation n'a pas justifié cette hypothèse. L. Barré.

APT *(Apta Julia Vulgentium).* Ch.-l. d'arr. du dép. de Vaucluse, sur le Caulon, affluent de droite de la Durance, 5,708 hab.; stat. du chemin de fer de Cavaillon à Volx.

Histoire. — Apt, occupée par les Celtes dont cette ville tire probablement son nom, était, à l'époque de l'invasion romaine, le chef-lieu d'une peuplade, les *Vulgientes*, dépendant des Voconces. Elle fut détruite par les Romains vers l'an 125 av. J.-C. et relevée de ses ruines par J. César. Elle prit alors le nom d'*Apta Julia Vulgentium* et reçut le titre de colonie latine. Située sur la grande voie aurélienne qui, par le mont Genèvre, conduisait d'Italie en Gaule, elle devint un des principaux points militaires défendant cette voie et fut promptement comptée au nombre des grandes cités de la seconde Narbonnaise. Elle conserva son rang dans le partage des Gaules par Auguste et elle devint, sous Adrien, la première cité de la troisième Viennoise. Lors de la dissolution de l'empire, elle passa sous la domination des Burgondes, puis des Francs jusqu'à la fondation par Boson du royaume de la Bourgogne Cisjurane (879). Elle fut ensuite comprise dans le royaume d'Arles. En 1006, nous trouvons Humbert, comte ou vicomte d'Apt. Ce comté d'Apt n'était dans le principe qu'un fief mouvant du comté de Provence. A partir du XIe siècle, il se perpétue entre les mains des d'Agoult et des Simiane, descendants d'Humbert. La ville d'Apt reçut, dès le XIIe siècle, une administration municipale composée de quatre consuls et il y eut un baile et un juge nommés par les comtes de Provence. Ces magistrats présidaient les conseils de ville et l'assemblée du parlement ou conseil général, composé de tous les chefs de famille. A partir de 1257, les quatre consuls furent remplacés par deux syndics qui furent autorisés, en 1525, par le comte de Tende, gouverneur de Provence, à reprendre le titre de consuls. Elle brava les attaques du vicomte de Turenne au XIVe siècle et plus tard, pendant les guerres religieuses, du baron des Adrets. Depuis cette époque, l'histoire d'Apt, n'offre rien de remarquable. En 1660, cette ville reçut la visite d'Anne d'Autriche qui y vint honorer les reliques de sainte Anne, sa patronne, ou plutôt la remercier d'avoir fait cesser sa longue stérilité. Car une tradition populaire veut que les femmes qui désirent une progéniture aillent *remuer le berceau de sainte Anne d'Apt.* — Dans les derniers siècles, Apt faisait partie du gouvernement militaire de Provence ; elle relevait de l'archevêché, du parlement, de la généralité, de l'intendance et de la chambre des comptes d'Aix. Elle était le chef-lieu d'une viguerie, d'un évêché et d'une justice royale. Ses armes, qui remontent à 1404, sont : *de gueules à une épée d'or dans son fourreau de sable posé en pal et entortillé de son baudrier de même, avec cette devise : Fœlicibus Apta triumphis.*


Armoiries d'Apt.

Monuments. — On a découvert à Apt, à toutes les époques, de nombreux restes de la domination romaine. Le sol ancien, qui est à deux ou trois mètres, est jonché de débris antiques, urnes, sépultures, amphores, médailles, mosaïques, inscriptions et statues. La découverte la plus considérable est celle qui fut faite en 1728, d'un groupe composé d'une femme, de sa jeune fille et de son mari, portés à Paris et placés dans les jardins de Versailles. En 1600, on trouva une statue de Minerve au quartier des Tourrettes. On prétend qu'il y avait un hippodrome et un amphithéâtre sur l'emplacement duquel aurait été bâtie la cathédrale. Au Nord, sur une colline encore appelée Piémars *(Podium Martis)*, était un temple dédié à Mars. Les principaux monuments subsistants sont l'ancienne cathédrale, aujourd'hui église paroissiale, l'ancien évêché et les débris des remparts. — La *cathédrale* date du XIe siècle. Elle a été reconstruite vers 1056 par l'évêque Eliphant sur une église plus ancienne. Sous le sanctuaire existe une crypte construite avant le Xe siècle. Elle figure un chœur, entouré de bas côtés. Au centre de l'hémicycle intérieur se trouve un autel, large dalle surmontant un bloc antique portant une inscription. Sur le revers des piliers

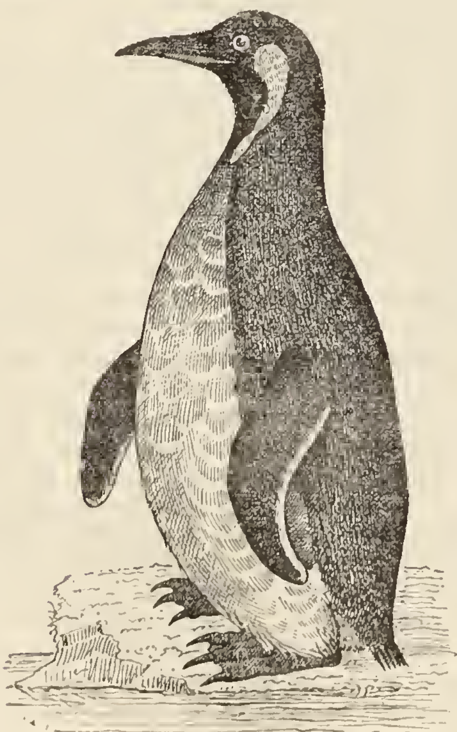
carrés qui supportent la voûte sont gravés ces trois mots: AHN CRIPTAM SCAM. Le mur circulaire des bas côtés se divise en sept niches formées par autant d'arcades engagées. On descend ensuite dans un étroit couloir de 1 m. 10 de hauteur sur 1 m. de largeur, seul débris de l'église primitive. C'est là qu'une ouverture carrée fermée par une grille indique ce qu'on appelait le tombeau de sainte Anne qui contenait autrefois un voile regardé comme celui de la sainte, mais qui ne remontait qu'au XIe siècle. Cette cathédrale a été remaniée au XIVe et au XVIe siècle. Depuis la suppression de l'évêché, elle est devenue église paroissiale. On remarque à l'intérieur un beau sarcophage gallo-romain, le tombeau des Sabran, des pierres tumulaires, une châsse émaillée du XIe siècle, des tableaux de Parrocel, de Mignard, etc. — L'ancien *évêché* (1754) a été partagé entre la sous-préfecture, le tribunal et la mairie. Il ne reste guère des anciens *remparts* du XIIe siècle qu'une tour crénelée et une autre tour comprise dans les constructions de l'évêché et occupée par les bureaux de la mairie. Belles promenades plantées de platanes. Apt possède une bibliothèque communale publique et une *Société littéraire*.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Les ocres qui se trouvent en grande quantité dans tous les environs donnent lieu à un commerce important. Il en est de même des terres à poteries. Commerce de blé, d'amandes, de fruits, de cocons, de truffes, etc. Les principales industries sont la briqueterie, la poterie, la faïencerie et la confiserie.

Apt est la patrie de : Joseph Aude (1755-1841), secrétaire de Buffon, auteur dramatique; de Jean-Jacques Boze (1760-1840), auteur d'une *Histoire d'Apt;* François Carrière (mort en 1660), cordelier, prédicateur du roi; de Remerville (1650-1730), érudit distingué; Ripert de Monclar (1711-1773), procureur général du parlement de Provence; Joseph-Jean Rive (1730-1791), bibliographe éminent. L. DUHAMEL.

BIBL. : Abbé BOZE, *Histoire d'Apt*; Apt, 1813, in-8. — DE REMERVILLE, *Annales d'Apt*, manuscrit de la Bibliothèque d'Apt. — *Cartulaire de l'évêché d'Apt*, manuscrit de la Bibliothèque de Carpentras. — GIRAUD, *Statuts et privilèges d'Apt*, *Mercure Aptésien* du 23 fév. et du 1er nov. 1840. — Abbé ROSE, *Etudes historiques et religieuses sur le XIVe siècle ou Tableau de l'Eglise d'Apt sous la cour papale d'Avignon*; Avignon, 1862, in-8. — *Mémoires de la société littéraire et artistique d'Apt.*

APTÉNODYTE. Le genre *Aptenodytes* (Forst.) renferme deux espèces de *Manchots* (V. ce mot), l'*Aptenodytes Forsteri* Gr. et l'*A. Pennanti* Gr., qui avaient été primitivement confondues par Forster et qui ne diffèrent en effet l'une de l'autre que par des caractères de minime importance. Ces deux oiseaux sont de taille notablement plus forte que les Manchots ordinaires et ne portent point de panache sur le sommet de la tête; en outre, les côtés de leur cou sont ornés de bandes jaunes qu'on n'observe pas chez les représentants du genre *Eudyptes*. Ils ont aussi le bec plus long et plus grêle et la queue encore plus courte que les Manchots ordinaires, auxquels ils ressemblent par la nature de leur plumage, par la brièveté de leurs ailes, couvertes de plumes écailleuses, par la rigidité de leurs pennes caudales et par la disposition de leurs doigts antérieurs largement palmés. L'*Aptenodytes Forsteri*, que les navigateurs désignent parfois sous le nom de *Roi des Pingouins*, est plus gros que l'*Aptenodytes Pennanti* et présente, sur la base de la mandibule inférieure et sur les tarses, un revêtement de plumes qui manque presque complètement dans la dernière espèce : il habite les terres les plus rapprochées du pôle antarctique, tandis que l'*Aptenodytes Pennanti* se trouve un peu plus au N., dans l'archipel des Falkland, à l'île Kerguelen, dans les îles Crozet et à l'île Stewart. E. OUSTALET.



Apténodyte de Pennant.

BIBL.: PENNANT, *An Account of the different species of the Birds called Pingouins*, dans *Philos. Trans.*; 1768, t. III, p. 91, pl. 5. — J.-R. FORSTER, *Historia Aptenodytæ* dans *Comment. Soc. scient. gottingensis*; 1780, t. III, p. 137 et pl. 2. — A. MILNE-EDWARDS, *Faune des Régions australes* dans *Bibl. Ecole des Hautes Etudes*; 1880, t. XXI, art. n° 4.

APTÈRE. Surnom de la statue de la Victoire (Niké), qui avait son temple à Athènes. L'absence d'ailes était un symbole indiquant qu'elle ne devait pas quitter Athènes. C'est ainsi qu'Arès (Mars) était représenté à Sparte enchaîné. Le temple de la Victoire Aptère, existant encore, était placé au S. des Propylées (V. ACROPOLE). On donne encore le même surnom à d'autres statues de divinités exceptionnellement représentées sans ailes, telles que les Amours et Artémis (Diane).

APTÈRES (Zool.). Dans la première édition du *Systema naturæ*, publiée en 1735, Linné avait établi, sous le nom d'*Insecta aptera*, une classe d'animaux Arthropodes, dans laquelle il plaçait non seulement les Insectes privés d'ailes, mais encore les Myriapodes, les Arachnides et les Crustacés. Bien que peu naturelle, cette classification fut adoptée par la plupart des naturalistes qui suivirent l'illustre Suédois. Elle ne fut modifiée qu'en 1796, époque à laquelle Latreille, dans son *Précis des caractères génériques des Insectes*, créa les sept ordres suivants : *Suceurs* (Puces), *Thysanoures* (Lépismes et Podures), *Parasites* (Poux et Ricins), *Acéphales* (Araignées, Scorpions, Acariens), *Entomostracés* (Cypris et Daphnies), *Crustacés* et *Myriapodes*. Plus tard, lorsque Lamarck (1801), G. Cuvier (1803) et enfin Leach (1817) eurent retiré des *Insectes* les *Crustacés*, les *Arachnides* et les *Myriapodes*, pour en faire autant de classes distinctes, la dénomination d'*Aptères* ne fut plus appliquée qu'à un ordre d'Insectes, comprenant tous ceux de ces animaux qui ne subissent pas de métamorphoses (*Insecta ametabola* de Leach) et qui n'ont jamais ni ailes, ni même de rudiments d'ailes, dans aucun des sexes. Il se composait, d'une part, des Poux et des Ricins (*Parasites*, de Latreille, *Anoploures*, de Leach), d'autre part, des Lépismes et des Podures (*Thysanoures*, de Latreille). — Admis pendant longtemps par tous les naturalistes, l'ordre des Aptères a disparu aujourd'hui de la série entomologique. Sa suppression, déjà effectuée, dès 1798, par Fabricius dans la seconde édition de son *Entomologia systematica*, lorsqu'il s'agissait des *Insecta aptera* de Linné, a été opérée définitivement en 1832 par Burmeister, qui, à l'imitation de Niztsch, a reporté dans les autres ordres les insectes qui en faisaient partie. C'est ainsi que les *Anoploures* de Leach (*Poux* et *Ricins*) sont réunis aux Hémiptères et que les *Thysanoures* de Latreille (*Podures* et *Lépismes*) sont placés parmi les Orthoptères. Nous devons ajouter toutefois que, dans son

Histoire naturelle des Insectes Coléoptères, t. I (1840) p. I, Laporte de Castelnau, se basant sur ce que les Arthropodes en question manquent tous de métamorphoses, l'un des caractères les plus essentiels de la classe des Insectes, a proposé de les en retirer et d'en faire, sous le nom de *Monomorphes*, une classe particulière, intermédiaire entre les Insectes et les Myriapodes. Jacquelin Duval a adopté cette manière de voir dans son *Genera des Coléoptères d'Europe*, t. I (1857), pp. XLIX et CXC. Ed. LEF.

APTERODON (V. AMBLYCTONUS et MESONYX).

APTÉRYX. Les Aptéryx (*Apteryx* Shaw) doivent leur nom à l'état rudimentaire de leurs ailes, qui sont complètement impropres au vol et qui se composent seulement d'un moignon portant quelques pennes rudimentaires. Ils ont, comme les Autruches et les Casoars, le sternum aplati, sans bréchet, c.-à-d. sans carène médiane, les os coracoïdiens courts et aplatis, l'omoplate falciforme, l'humérus très grêle, le radius, le cubitus et les os de la main entièrement réduits; leur squelette n'offre aucune trace de clavicules. En revanche, leurs côtes sont beaucoup plus larges que celles des Autruches ou des Casoars et s'étalent sous forme de lames qui cloisonnent la cavité thoracique plus complètement que chez les autres oiseaux et rappellent beaucoup ce qu'on observe chez certains mammifères, tels que les Edentés et les Monotrèmes; leur bassin affecte la même forme allongée que chez les Casoars, et leurs vertèbres, remarquablement fortes dans les régions cervicale et dorsale, diminuent graduellement dans la région coccygienne où l'on n'aperçoit point d'*os en soc de charrue*, mais une pièce styliforme semblable à celle qui existe chez les Autruches et les Casoars. Cette dernière disposition est en rapport avec l'absence presque totale de la queue, représentée seulement par quelques plumes tombantes. Les os des pattes ressemblent par leur forme à ceux des Casoars, mais en diffèrent par leurs proportions, le tarso-métatarsien étant relativement plus court et plus épais et portant en outre, suspendu à sa face postérieure, les phalanges d'un quatrième doigt. Celui-ci arrive à peine à toucher le sol par son extrémité; mais les doigts antérieurs sont bien développés et armés d'ongles robustes. Cette disposition, concordant avec la puissance des tarses, nous indique que les Aptéryx doivent gratter la terre pour chercher leur nourriture. Nous ne sommes donc pas surpris de trouver chez eux un bec long et mince ressem-



Apteryx Australis Shaw.

blant à celui des Bécasses, garni, à la base, de plumes sétiformes et percé à l'extrémité de deux ouvertures nasales très étroites communiquant avec deux longs sillons creusés dans la mandibule supérieure. Nous comprenons également pourquoi ils ont une langue mince et comprimée bien différente de celle des Autruches, des Nandous et des Casoars et pourquoi ils sont privés de jabot; évidemment leur régime se rapproche plutôt de celui des Echassiers que de celui des grands oiseaux coureurs dont nous venons de citer les noms. Leur ventricule succenturié est garni de glandes nombreuses et nettement séparé du gésier, qui est muni de muscles puissants et qui, à l'autopsie, présente ordinairement, dans son intérieur, de petits cailloux servant à écraser les aliments. Les cœcums sont très longs, mais dépourvus de valvule spirale et le foie est relativement assez volumineux.

Dans la disposition de leurs appareils de circulation et de respiration, les Aptéryx offrent certaines particularités extrêmement remarquables. Ainsi la valvule auriculo-ventriculaire droite est membraneuse, comme chez les Mammifères, et, comme chez ces derniers animaux, il existe chez les Aptéryx un diaphragme avec centre aponévrotique. Enfin, contrairement à ce qu'on observe chez la majorité des oiseaux, les os longs ne renferment pas d'air. — Les organes génitaux mâles et femelles des Aptéryx ne diffèrent pas sensiblement de ceux des Casoars; toutefois l'oviducte se dilate d'une façon insolite dans sa partie terminale, ce qui est en rapport avec les dimensions extraordinaires de l'œuf qui, immédiatement avant la ponte, remplit la majeure partie du corps de la femelle et atteint le quart du poids de l'oiseau. Cet œuf, régulièrement ovalaire, est de couleur blanche. — Les renseignements qui précèdent montrent que les Aptéryx, tout en ayant dans leurs formes extérieures certaines analogies avec les Bécasses, se rattachent, par des liens de parenté incontestables, aux *Autruches*, aux *Casoars*, aux *Emeus*, aux *Nandous* (V. ces mots) et à un certain nombre d'espèces, aujourd'hui anéanties, que l'on range dans l'ordre des *Coureurs* ou *Brévipennes*, (V. ce mot). Ils rappellent du reste les Émeus d'Australie et les Nandous d'Amérique par la nature de leur plumage dont les éléments sont lâches et dissociés, mais ils sont de taille beaucoup plus petite. On n'en rencontre plus aujourd'hui que trois espèces qui habitent la Nouvelle-Zélande, et qui sont désignées par les naturalistes sous les noms d'*Apteryx australis* (Shaw), d'*A. Mantellii* (Bartl.) et d'*A. Oweni* (Gould). Il résulte cependant des observations de feu J. Verreaux et de M. J. Haast qu'il y avait naguère dans la même contrée une quatrième espèce, *A. maxima* Verr., qui atteignait une taille double de celle de l'*Apteryx australis*. Celui-ci, qui vit dans l'île du milieu de la Nouvelle-Zélande (*Middle-Island*), est un peu plus gros qu'une Poule et porte une livrée d'un jaune brunâtre, variée de brun. Il est représenté dans l'île du N. *(North Island)* par l'*Apteryx Mantellii* qui n'en diffère guère que par une taille plus faible et des teintes plus rousses, et sur l'îlot de Little-Barrier-Island ainsi que dans le nord de Middle-Island par l'*Apteryx Owenii*, qui est encore plus petit et dont le plumage est alternativement rayé et tiqueté de gris clair et de gris foncé. Les Aptéryx ou *Kivikivis*, comme ils sont appelés par les indigènes à cause de leur cri particulier, sont des oiseaux nocturnes qui passent la journée cachés dans des troncs creusés entre les racines des grands arbres. Ils vivent par couples, courent avec une rapidité singulière et se nourrissent de vers, de mollusques, d'araignées et d'insectes. Après avoir été très répandus dans toute la Nouvelle-Zélande, ils sont devenus relativement rares par suite de la chasse active qui leur a été faite par les indigènes et par les colons anglais. Peut-être même auront-ils bientôt le sort des *Dinornis* (V. ce mot), qui sont aujourd'hui totalement anéantis. Heureusement, la plupart des Musées d'Europe possèdent des spécimens de ce type étrange, que l'on a même vu représenté par quelques oiseaux vivants dans le Jardin de la Société zoologique de Londres. E. OUSTALET.

BIBL.: YARRELL, *Trans. Zool. Soc.*; t. I, p. 71, pl. 10. — J. GOULD, *ibid.*; t. III, p. 379 et pl. 57, et *Bird of Australia*, t. VI, pls. 2 et 3. — W.-L. BULLER, *Birds of New-Zealand*, 1870-71, 1re édit. in-4, av. pl. — BARTLETT, *Proc. Zool. Soc. Lond.*; 1868, p. 329.

APTINUS. Les Insectes coléoptères qui composent le genre *Aptinus* Bonel appartiennent à la famille des Carabides et au groupe des Brachinites. Ils sont très voisins des Brachines, dont ils ont les mœurs et dont ils diffèrent surtout par l'absence d'ailes sous les élytres. L'*A. pyre*-

nœus Dej. n'est pas rare dans les Pyrénées, sous les pierres. Il est long de sept à huit mill., de couleur noire avec les antennes et les pattes fauves. L'*A. displosor* Dufm. est une espèce d'Espagne et d'Algérie, longue de dix à douze mill., entièrement noire avec le prothorax d'un rouge plus ou moins vif. Ed. Lef.

APTYCHOPSIS. Genre de Crustacés fossiles, créé par Barrande (1872) pour des Arthropodes marins pourvus d'une carapace bivalve, qui ressemble beaucoup à un *Aptychus* (V. ce mot). Cette carapace est généralement composée de deux grandes pièces latérales symétriques et d'une pièce rostrale triangulaire. L'*A. primus* (Barr.) est du silurien supérieur de Bohême. D'autres espèces sont du silurien et du dévonien d'Angleterre et de Suède. Ces Crustacés appartiennent à l'ordre des *Phyllocarida* (V. ce mot), créé par Packard, et qui a pour type le genre vivant *Nebalia*. — Près du genre *Aptychopsis* viennent se ranger les genres *Peltocaris*, *Discinocaris*, *Pinnocaris*, *Cardiocaris*, *Pterocaris*, etc., tous remarquables par la ressemblance de leur carapace avec les corps appelés *Aptychus*. C'est dans le genre *Dipterocaris* (Clarke) que l'on place actuellement l'*Aptychus vetustus* (d'Archiac), du dévonien d'Eifel (V. Nebalia). E. Trouessart.

Bibl. : Barrande, Suppl. au vol. I du *Système silurien de Bohême*, p. 455. — A. Nicholson, *A Monograph of the silurian fossils of the Girvan district in Ayrshire*, I, in-8, 1880, p. 207.

APTYCHUS. On désigne sous ce nom des corps organisés fossiles, dont la nature est restée longtemps problématique. Ce sont des plaques de substance calcaire ou cornée, formées, dans le premier cas, de deux parties symétriques soudées sur la ligne médiane (*Aptychus* proprement dit ou *Trigonellites*), dans le second, d'une seule pièce de forme ovale (*Anaptychus*). On a pris longtemps ces fossiles, notamment les *Aptychus* à deux valves, pour la coquille d'un animal analogue aux Anatifes (*Crustacés cirrhipèdes*). Mais on trouve rarement ces plaques en dehors des couches à Ammonites et d'ordinaire on les rencontre dans des rapports tellement étroits avec les coquilles de ces Mollusques-Céphalopodes (souvent à l'intérieur de la coquille), que l'on est forcé d'admettre une relation directe entre ces deux corps. L'opinion qui considère l'*Aptychus* comme une plaque protectrice des glandes nidamentaires de la femelle perd tous les jours du terrain, et l'on est à peu près d'accord aujourd'hui pour voir dans les *Aptychus* et *Anaptychus* l'*opercule* de la coquille des Ammonites. On a fondé des classifications sur la présence et la nature de ces organes (V. Ammonite et Aptychopsis). E. Trouessart.

APUANS. Peuples de la Ligurie, sur la côte N.-E. du golfe de Gênes. Tite-Live les nomme *Apuani Ligures*. Ils luttèrent opiniâtrement contre les Romains qui en transportèrent 4,000 dans le Samnium.

APULÉE (L. Apuleius), né à Madaura, en Numidie, vers 125 ap. J.-C., étudia à Carthage, puis à Athènes où il s'appliqua surtout à la philosophie platonicienne; on ignore la date de sa mort. Il fit différents voyages, entre autres à Rome où il exerça la profession d'avocat. Comme il allait de Madaura en Egypte, il fit à Æla (Tripoli) la connaissance d'une riche veuve, Æmilia Pudentilla, qu'il épousa et dont il hérita. Les parents de cette femme l'accusèrent de magie devant le proconsul Claudius Maximus. C'est à cette occasion qu'il écrivit son apologie. Il fut acquitté, et s'établit dans la suite à Carthage, où il professa la rhétorique ; il parla souvent en public dans différentes villes de l'Afrique. Saint Augustin nous apprend (Ep. II, quæst. VI, éd. Gaume, Paris, 1838, t. II) qu'il n'arriva à aucune fonction publique de l'ordre judiciaire, malgré ses talents dans la magie. Apulée fut considéré en effet comme un de ces faiseurs de miracles que l'on opposa au Christ, suivant Lactance, V. 3. On sait qu'il fut pontife de la province. Il se vante lui-même d'avoir écrit des poèmes comme Empédocle, des dialogues comme Platon, des hymnes comme Socrate, des pièces comme Epicharme, des histoires comme Xénophon, des satires comme Xénophane. Il a écrit également en latin et en grec sur l'arithmétique, la musique, l'astronomie, la botanique, etc. Ses principaux ouvrages parvenus jusqu'à nous sont : 1° son *Apologie* ou *livre de la magie*, où il se défend avec chaleur, avec esprit, et un vif sentiment de sa valeur personnelle; 2° *Florida*, recueil de morceaux oratoires sur toutes sortes de sujets; 3° onze livres des *Métamorphoses*, roman satirique dit de l'*Ane d'Or*, imité de Lucien ; le héros principal est métamorphosé en âne pour un certain temps ; parmi les nombreux épisodes se trouve celui de l'Amour et de Psyché ; 4° *De deo Socratis*, exposition verbeuse des doctrines platoniciennes sur la divinité et les démons. On lui attribue aussi souvent trois livres sur la vie et la doctrine de Platon, intitulés *De dogmate Platonis*. On lui a prêté enfin un certain nombre d'écrits apocryphes. Ses métamorphoses renferment un intéressant tableau des mœurs de l'empire; tous ces ouvrages, qui dénotent une vive imagination et une étonnante facilité, sont surchargés de figures de rhétorique, et son style est un composé d'éléments disparates. Ce sont de précieux documents pour l'histoire de la langue latine en Afrique au IIe siècle.

Voici la liste des principales éditions : Oudendorp, édition complète ; Leyde, 1786–1823, 3 vol. in-4. — F. Hildebrand ; Leipzig, 1842, 2 vol. in-8, id. (éd. minor.) 1843. — V. Bétolaud, *Œuvres d'Apulée* (trad. franç.), 2e éd.; Paris, 1862, 2 vol. — G. Krüge, *Apologie;* Berlin, 1864. — Fr. Eyssenhardt, *Métamorphoses;* Berlin, 1869. A. Walz.

Bibl. : H. Koziol, *der Stil des Apuleius;* Vienne, 1872.

APULEIUS (Lucius), appelé communément *Apuleius Barbarus*, botaniste qu'on ne connaît que par ses œuvres, et qu'on a confondu avec Apuleius, l'auteur de l'*Ane d'or*, et avec Apuleius Celsus. Il est certain que l'ouvrage écrit en latin et intitulé : *Herbarium, seu de Medicaminibus herbarum*, a été écrit après ceux de ces deux personnages et ne peut être placé avant le IXe siècle de l'ère chrétienne. Cet ouvrage comprend 128 chapitres et se compose en grande partie d'extraits de Dioscoride et de Pline, entremêlés de toutes sortes de recettes plus ou moins ridicules ou superstitieuses. Il a été publié pour la première fois au XVe siècle, il fait encore partie des deux collections d'écrits médicaux d'Albanus Torinus (Bâle, 1528) et des Aldes (Venise, 1547) ; enfin il a été inséré dans plusieurs éditions des ouvrages d'Apuleius de Madaure, à qui on l'attribuait faussement. La dernière édition qui est aussi la meilleure, est celle d'Ackermann dans ses *Parabilium medicamentorum scriptores antiqui*, Nuremberg, 1788, in-8. Enfin, rappelons qu'un opuscule, *De ponderibus et mensuris,* portant le nom d'Apuleius, est placé à la fin de plusieurs éditions des œuvres de Mesué. Dr L. Hn.

Bibl. : Greenhill, dans *Dict. encycl. des sc. méd.*, V, 752.

APULEIA (Gens) (V. Appuleia [Gens]).

APULEIUS SATURNINUS (V. Appuleius Saturninus).

APULIE *(Apuglia, Puglia, Pouille)*. Contrée de l'Italie méridionale, comprise entre l'Apennin, le golfe de Tarente et la mer Adriatique. C'est une immense plaine, flanquée, au N.-E., par le massif du mont Gargano, qui forme dans l'Adriatique un éperon assez avancé, et arrosée par un grand nombre de petits torrents, qui se précipitent vers l'Adriatique ; le principal est l'Ofanto, ancien Aufidus. Les plus anciens peuples de cette contrée s'appelaient les *Dauniens*, les *Peucétiens*, les *Iapyges*. Ces derniers ont laissé quelques inscriptions qui n'ont pas encore été déchiffrées, mais où les savants croient retrouver quelque analogie avec le grec. L'ancienne Apulie touchait, au N.-O., au territoire des *Frentani* et des *Samnites*, à l'O., à la *Lucanie* dont elle était séparée par le Bradanus ; au S. à la *Calabre*. On considère quelquefois, à tort, la Calabre comme une portion de l'Apulie. Des colonies grecques s'y

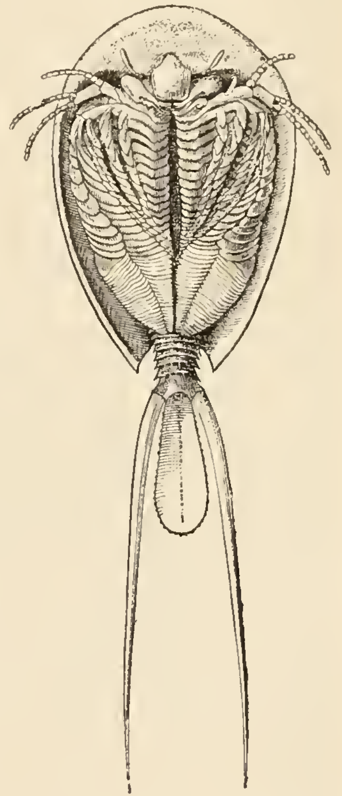
établirent et l'Apulie devint une des quatre parties de la grande Grèce. Elle fut conquise par les Romains après les guerres contre les Samnites et contre Pyrrhus (IIIe siècle av. J.-C). Au moyen âge, elle fut d'abord une dépendance de l'empire grec ; puis elle subit la conquête des Normands et fit constamment partie du royaume de Naples, dont elle partagea toutes les vicissitudes politiques. Elle forme actuellement, dans le royaume d'Italie, les deux provinces de la *terre de Bari* et de la *Capitanate*. L'Apulie, très peu ondulée. est triste et monotone. Elle forme un interminable pâturage, surtout dans la partie du N., connue sous le nom de *Tavoliere di Puglia*. Cette portion de l'Apulie est divisée comme la table d'un échiquier, en pâturages réguliers ; c'est une division fiscale qui existait dès l'antiquité et qui s'est maintenue jusqu'à nos jours. Déjà les bergers samnites descendaient, pendant l'hiver, de l'Apennin dans les plaines de l'Apulie. Les Romains rendirent obligatoire cette migration des troupeaux et levèrent un impôt fixe par tête de bétail. Cependant les derniers princes de la maison d'Anjou, surtout Ladislas, Jeanne II et le bon roi René rendirent aux bergers leur liberté. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Alphonse Ier d'Aragon, en 1446, rendit de nouveau obligatoires les migrations des troupeaux transhumants. La taxe des bergers de l'Apulie fut une des causes de la brouille entre Louis XII et Ferdinand le Catholique, qui s'étaient partagé le royaume de Naples, sans stipuler, à l'avance, qui des deux toucherait l'impôt. Ce système de migrations et d'impôts existe encore de nos jours. Mais les impôts sont adoucis et l'Etat se charge de l'entretien des chemins qui mènent à la montagne. D'après une statistique récente, l'Apulie pourrait nourrir à peu près un million de moutons. H. Vast.

APURE. I. Rivière de l'Amérique du Sud, affluent de l'Orénoque (rive gauche). Il prend sa source dans la sierra de Merida, montagne de San-Camilo, sous le nom d'Uribante. Seize bras principaux, un grand nombre de ruisseaux forment son réseau initial. Après avoir coulé du N.-E. au S.-O. dans un profond sillon de la sierra de Merida, il tourne brusquement à l'E. et s'unit au Sarare, issu de la sierra de Pamplona ; il prend alors le nom de rio Apure. Sa direction générale est à l'E.-N.-E., il est navigable sur 1,400 kil., sa longueur totale étant de 1,580. Il traverse une contrée fertile, mais basse et généralement insalubre : il se jette dans l'Orénoque par un détroit très compliqué (V. Orénoque). — II. Section de l'Etat de Bolivar (Venezuela) constituée par la loi fédérale de 1881 (V. Bolivar).
L. Bougier.

APUREMENT. On entend par ce terme la vérification des comptes ainsi que leur reddition. C'est l'action de clore un compte ou une gestion et de les solder ; ce n'est que quand cette opération est terminée que le comptable est déchargé et ne peut plus être inquiété. On peut faire l'apurement d'un compte par un jugement ou par la transaction d'un ordre spécial, qui est appelé *quittance*. Ce rôle revient à la cour des comptes pour ce qui concerne les intérêts de l'Etat : ainsi elle apure les comptes des personnes qui manient l'argent de l'Etat ou des communes, ou des établissements publics que la loi reconnaît. Une fois l'apurement fait, la cour délivre à ses agents ce qu'on appelle : « un arrêt de quitus ».

APURIMAC. I. Riv. de l'Amérique du Sud, s.-affluent de droite de l'Amazone, devrait être considéré comme la branche maîtresse du système. La source la plus éloignée est sous 15° lat. S. dans le Cerro de Chila, près du bourg de Cavlloma ; il coule au N.-E. en décrivant de nombreux détours et s'unit au Quillibambre pour former l'*Ucayali* (V. ce mot). — II. Dép. du Pérou, borné à l'E. par l'Apurimac. Sa superficie est de 15,207 kil. q., sa population 119,246 hab. Il est divisé en cinq provinces et a pour chef-lieu Abancay, 1,200 hab.

APUS. I. Zoologie. — Groupe de Crustacés, du sous-ordre des Phyllopodes, classé par Linné parmi les Monocles et par Geoffroy dans son genre *Binoculus*. Les *Apus* ont depuis longtemps attiré l'attention des observateurs ; ils sont en effet remarquables par leur grande taille, leur forme singulière, qui rappelle celle des *Limules*, et les particularités de leur biologie. Leur corps est allongé, cylindrique et recouvert, sauf à l'extrémité postérieure, d'une grande carapace flexible en forme de bouclier, arrondie en avant, tronquée et échancrée en arrière, portant en dessus, dans la partie antérieure, deux gros yeux sessiles rapprochés, suivis d'un petit lobe cervical membraneux, et de deux profondes stries transverses indiquant son insertion. La tête est confondue avec la carapace ; celle-ci, repliée en dessous en avant, est prolongée par un labre grand, solide et presque carré recouvrant les mandibules. Les antennes sont très petites, insérées sous une carène oblique ; elles sont biarticulées et coudées, celles de la seconde paire sont rudimentaires et manquent même souvent. Les mandibules, très robustes, solides et arquées, ont leur bord apical comprimé, tronqué et denticulé ; à leur suite, se voit une paire de mâchoires petites, comprimées et arquées, dépourvues de palpes, puis une paire de pattes-mâchoires également petites et presque de même forme, mais pourvues à la base externe d'un petit lobe branchial. La région thoracique compte onze segments, portant chacun une paire de pattes ; la région abdominale, qui se confond avec la précédente, compte de quatorze à vingt-trois segments, dont les premiers portent chacun plusieurs paires de pattes, caractère exceptionnel dans l'embranchement des Arthropodes. Le nombre total des paires de pattes varie de quarante à soixante-trois ; il est par conséquent supérieur à celui des segments. Les pattes sont pourvues de six lobes internes ou *endites* plus ou moins allongés, dont le basilaire est cependant court, spinuleux et maxilliforme, et de deux lobes externes ou *exites*, dont le supérieur ou branchial est ovale, l'inférieur ou *flabellum* très grand, foliacé et triangulaire. Les pattes sont toutes presque semblables, excepté celles de la première paire dont les endites, surtout le cinquième, sont très allongés, articulés et antenniformes. Chez la femelle, la onzième paire de pattes porte, au côté externe, un gros sac ovigère qui résulte d'une modification de la branchie et du flabellum ; chez le mâle, ces mêmes pattes présentent, à la base, l'orifice génital. Le dernier segment de l'abdomen est une pièce déprimée, presque carrée, tronquée à l'extrémité chez les *Apus* proprement dits, prolongée chez les *Lepidurus* par une lame foliacée de forme variable ; mais cette pièce porte toujours deux longs appendices sétacés appelés *cercopodes*. Les sexes ne diffèrent que par la structure de la onzième paire de pattes. Leur grande ressemblance, jointe à la rareté des mâles, avait fait croire aux anciens observateurs, particulièrement à Schaeffer, que les *Apus* étaient hermaphrodites ; mais d'après les observateurs modernes, particulièrement V. Siebold, la rareté des mâles, et même leur absence complète dans certains cas, s'explique par la reproduction parthénogénésique. Les Apus ont en effet la faculté de se



Lepidurus productus Bosc
(vu en dessous).

reproduire sans fécondation pendant plusieurs générations et les individus qui en résultent sont toujours des femelles. Le mâle n'a été découvert qu'assez récemment, celui de l'*Apus cancriformis* par Kozubowski en 1857, celui du *Lepidurus productus* par Lubbock en 1863.

Malgré leur grande taille, leur organisation compliquée, les métamorphoses profondes qu'ils doivent subir avant d'arriver à l'état adulte, les *Apus* se développent avec une étonnante rapidité. Ils se montrent en effet en grande masse dans les mares, les fossés, etc., accidentellement remplis par les pluies et les inondations, et disparaissent quand ces eaux tendent à devenir permanentes. Leurs œufs, enfouis dans la vase des mares, résistent à la dessiccation et gardent souvent plusieurs années de suite leur faculté germinative. Plusieurs observateurs, et notamment F. Braeur, ont obtenu des éclosions d'*Apus* en humectant de la terre recueillie dans des fossés depuis longtemps desséchés et ne recevant d'eau annuellement que durant quelques semaines au printemps. En France, on trouve deux espèces de ce groupe, l'*Apus cancriformis* Schaeffer, assez rare dans le centre où il a cependant été vu à Fontainebleau, mais très commun dans toute la région maritime et dans le Midi; il s'observe en été et en automne dans les mares souvent bourbeuses formées par les pluies d'orages, même dans les ornières des routes. La seconde espèce, *Lepidurus productus* Bosc, est la plus commune aux environs de Paris; elle se trouve toujours au printemps dans les flaques laissées sur les prairies par les inondations ou la fonte des neiges. — Le genre *Apus* a quelques espèces africaines, entre autres *A. numidicus* Grube, et *A. sudanicus* Brauer, qui se montrent en plein Sahara pendant la courte saison des pluies. Il y en a aussi quelques-unes en Asie : *A. Dukianus* Day, de l'Afghanistan, *A. granarius* E. Sim., commun à Péking, etc.— Le genre *Lepidurus*, qui diffère du genre *Apus* par la présence d'une lame caudale et la brièveté des appendices antenniformes de la première paire, a une distribution différente; il s'étend en effet beaucoup plus au Nord. Le *L. glacialis* Kroy habite le Groënland, la Laponie et le Spitzberg, le *L. macrurus* Lill. est propre aux environs d'Arkangel; le genre renferme cependant une espèce méridionale, le *L. Lubboki* Brauer qui a été découvert en Sicile et retrouvé à Bône, en Algérie. Dans l'Amérique du Nord les deux genres sont représentés; mais, comme en Europe, les *Lepidurus* sont des régions froides, tandis que les *Apus* sont des régions chaudes; deux de leurs espèces : *Domingensis* Baird et *Guildingi* Thoms., se trouvent même jusqu'aux Antilles. En Australie le genre *Lepidurus* a seul des représentants : *L. viridis* Baird, etc.

E. Simon.

II. Paléontologie. — Le genre *Apus*, ou les genres voisins, sont représentés déjà à l'époque tertiaire par le *Branchipodites vectensis* (Woodward), des couches éocènes de l'île de Wight (Angleterre). — Les auteurs ont décrit sous le nom d'*Apus* beaucoup de débris fossiles, provenant surtout des couches paléozoïques, qui n'ont qu'une ressemblance très éloignée avec le genre *Apus*, et dont la plupart même n'appartiennent certainement pas au groupe des *Branchiopodes*. Tels sont les *Apus dubius* de Prestwich, qui appartient au groupe des *Anthracarides* (V. ce mot), et constitue le genre *Palæocarabus* de Salter; *Apudites antiquus* de Schimper et *Branchipusites anthracinus* de Goldenberg, qui doivent également être écartés du groupe actuel.

E. Trouessart.

III. Astronomie. — Constellation australe, connue aussi sous les noms d'*Oiseau de Paradis*, *Avis indica*, *manucodiata*, ou *paradisea*. Les cartes de Bayer lui accordent 12 étoiles, dont la principale est de 5e grandeur. Le catalogue de Lacaille lui en donne davantage. La plus brillante, α, a pour ascension droite, en 1890, 14 h. 34^m2 et pour déclinaison australe 78° 34′6. Cette constellation est donc très voisine du pôle austral.

APYREXIE. Lorsque la température du corps revient à l'état normal, soit après un accès de fièvre intermittente, soit au moment de la convalescence d'une fièvre continue, le malade est dit en état d'apyrexie (V. Fièvre).

APYRITE (V. Tourmaline).

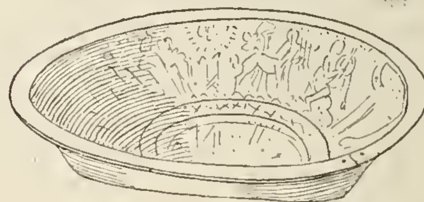
APYROTYPES. Caractères d'imprimerie fabriqués à froid par un procédé mécanique.

AQUÆ APOLLINARES (V. Apollinaires [Vases]).

AQUAFORTISTE (V. Gravure a l'eau-forte).

AQUAMANILE. Au moyen âge, on appliquait ce nom à un bassin en cuivre ou en bronze, destiné à contenir de l'eau ou un liquide quelconque. Ces ustensiles sont les produits de l'art particulier au moyen âge, qu'on appelle *dinanderie* (V. ce mot). Ils servaient quelquefois à des usages privés, mais la plupart du temps c'étaient des vases liturgiques, servant au culte, pour les ablutions; quand ils vont par paires, on les appelle *gémellions*. Les aquamaniles qui sont parvenus jusqu'à nous sont plus ou moins ornés. Souvent ils sont émaillés ; d'autres fois, ils sont décorés de figures et de scènes gravées au trait et empruntées soit à l'histoire sacrée, soit à l'histoire profane. Un des plus intéressants spécimens que nous puissions citer se trouve au cabinet des Antiques, à la Bibliothèque nationale. C'est une sorte de coupe sans





Aquamanile.

anse, profonde de $0^m,05$ et qui a $0^m,27$ de diamètre. L'intérieur est orné de dessins au trait qui représentent les principales scènes de la jeunesse d'Achille avec des légendes explicatives empruntées presque textuellement à l'*Achilléide* de Stace. Ce monument est de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle. On donne aussi, dans les anciens inventaires, par extension et exceptionnellement, le nom d'*aquamanile* à des aiguières de bronze (*urceus*, en vieux français *orceau*), qui affectent généralement des formes d'animaux fantastiques et que les artistes de la Flandre et de l'Allemagne ont fabriquées en si grand nombre pendant tout le cours du moyen âge.

Ernest Babelon.

Bibl. : Victor Gay, *Glossaire archéologique du moyen*

âge et de la Renaissance. — E. Molinier, dans la *Gazette archéologique*, 1885, pp. 161 et suiv. — M. Prou, dans la *Gazette archéologique*, 1886, pp. 38 à 43.

AQUAMBOU. Royaume nègre de la Guinée supérieure, jadis puissant et riche, qui pouvait mettre sur pied 10,000 guerriers, et tirait de grandes ressources du commerce des esclaves. A la fin du siècle dernier, il fut vaincu et subjugué par les Achantis dont il est devenu tributaire. Le territoire est fertile, mais il reste inculte; il fut exploré en 1783 par l'explorateur danois Paul Erdman Isert.

AQUAMOTEUR. Appareil dans lequel on se sert de l'impulsion même des flots pour en transporter l'action à distance à un bateau chargé qu'on veut gouverner contre le courant, et qu'on destine à effectuer la remorque en mettant à profit la vitesse même de ce courant. L'aquamoteur a été imaginé en 1825 par un ingénieur nommé Bourdon. Le système consistait en une grande roue à aubes placée entre deux bateaux parallèles et très allongés, reliés entre eux par des arcs-boutants et des tirants transversaux. Ces bateaux portaient deux treuils sur lesquels s'enroulaient deux chaînes fixées au rivage. Sous l'action du courant la roue entraînait les treuils ; les chaînes de ces derniers faisaient remonter l'aquamoteur, et avec lui les bateaux chargés qui y étaient amarrés. L'invention de l'ingénieur Bourdon fut appliquée sur le Rhône, mais l'expérience lui fut si défavorable qu'on dut l'abandonner ; il n'en reste plus qu'un souvenir de curiosité.

AQUAPIN. Royaume nègre de la Guinée septentrionale, a subi les mêmes vicissitudes que celui d'Aquambou, son voisin. Il est fertile, hérissé de collines et de montagnes boisées ; les habitants, qui ressemblent beaucoup aux Achantis, sont hospitaliers et bons, bien découplés, agiles, intelligents, exercés au tir et adroits chasseurs.

AQUAPUNCTURE. Procédé de traitement des diverses affections nerveuses, les névralgies en particulier : névralgies sciatique, faciale, lombaire, le lombago, etc. Ce procédé consiste à faire arriver sur le point douloureux un jet d'eau filiforme animé d'une forte impulsion et capable de percer la peau, au moyen d'un appareil agissant à la façon d'une pompe à main. L'eau est projetée au dehors de l'appareil en sortant par un orifice dont le calibre représente environ la deuxième partie d'un millimètre. Lorsque l'instrument est amorcé, c'est-à-dire purgé d'air, on place l'orifice de sortie à un centimètre de distance de la partie malade, et, en abaissant le levier de la pompe avec force, le jet pénètre dans les tissus avec une violence telle que, dans des expériences faites à l'Académie, il a été démontré que ce jet traversait un fort morceau de cuir tanné. Ce procédé, très douloureux et très compliqué, souvent infidèle, a été peu employé; il ne l'est plus guère depuis l'adoption des injections sous-cutanées avec la seringue de Pravaz. L.-H. P.

AQUARELLE (Peinture à l'). Une *aquarelle* n'est pas, comme on est souvent disposé à le croire, une peinture exécutée avec des couleurs mélangées dans l'eau. Une partie seulement de ces peintures sont des *aquarelles*. Si les tons ont été posés par couches successives et empâtés comme dans la peinture à l'huile, c'est une *gouache* ; C'est une *détrempe* si de la colle a été ajoutée à l'eau. Dans ces deux cas, au reste, les couleurs employées sont opaques, et le fond sur lequel on travaille, quelque obscur qu'il puisse être, disparaissant en entier, ne compte pour rien dans le coloris de l'œuvre. Tout autres sont les conditions de l'aquarelle pure. Le papier est blanc, lisse comme un marbre poli ou grenu comme une muraille, et c'est précisément en jouant à travers la transparence des tons, dans toute l'étendue de la gamme, qu'il donne à ces tons l'éclat, la variété, la douceur ou la force nécessaires. En d'autres termes, les couleurs étant toutes transparentes, la diversité des teintes résulte de la blancheur du papier, modifiée en raison de la quantité de couleur dont l'eau sera chargée. Remarquons encore ceci. Les clairs sont réservés, puisque le papier lui-même les fournit, et non placés au pinceau, après coup. D'où l'obligation de procéder avec beaucoup de méthode, de prévoyance et d'adresse. Au demeurant, l'aquarelle est un mode de peinture charmant, qui donne souvent des résultats exquis. Son utilité n'est pas douteuse non plus. Qu'il s'agisse, par exemple, de fixer promptement une impression passagère de la nature, de jeter à grands traits les lignes et l'effet d'une composition à peine entrevue par la pensée, elle n'a pas son égale. Ajoutons que la peinture à l'eau résiste mieux que l'autre à l'action du temps. Voyez au Louvre les tableaux des anciennes écoles. Certes personne ne se flatte qu'un seul soit tel aujourd'hui qu'il était en sortant du chevalet du maître. Loin de là, devenus obscurs, déjà dévastés par les dévernissages, les rentoilages, les craquelures et les repeints, leur disparition totale, conjecture trop probable, hélas ! est l'affaire de quelques siècles. Après quoi, on les connaîtra seulement par les gravures et les photographies qui en seront restées. Au contraire, les miniatures des plus vieux missels, des plus anciens antiphonaires, qui n'ont pas, sans doute, toujours été l'objet de précautions bien attentives, conservent encore brillant et intact leur coloris. Elles n'ont rien perdu de leur primitive vivacité. En un mot, c'est à les croire assurées, à moins de catastrophe, d'une existence éternelle.

Quant à l'aquarelle dans sa forme actuelle, c.-à-d. réalisant les contrastes de coloration les plus variés et les plus brillants, luttant avec la peinture à l'huile, elle est de date assez récente. Sans doute les miniaturistes du moyen âge peignirent à l'eau ; mais ils firent des gouaches, sauf dans les commencements, où l'on enluminait tout bonnement de teintes plates des dessins faits à la plume. Sans doute, aussi, les cartons bien connus de Jules Romain ont été exécutés à l'aquarelle ; cependant c'est là un exemple à peu près isolé. Enfin, si les maîtres qui ont suivi la Renaissance ont souvent essayé leurs compositions au *lavis*, ce mode de peinture monochrome ne tient à l'aquarelle disposant de toutes les nuances de la palette que par la base du procédé commun aux deux genres, et au siècle dernier, comme au temps des premiers enlumineurs, l'aquarelliste se borna le plus souvent à coucher des teintes égales, changeant suivant la nature des objets, sur des dessins passés au trait à l'encre de Chine. A vrai dire, jusque sous l'Empire, même jusque sous la Restauration, l'aquarelle à plusieurs tons modelés ne fut guère pratiquée chez nous que par les peintres de fleurs et par les peintres naturalistes dont le froid idéal, fait d'exactitude, répudiait d'avance toute ingérence d'initiative imprévue, toute ressource pittoresque. Géricault et Bonington furent des premiers à populariser la véritable aquarelle en France. Mais déjà des artistes anglais avaient eu l'idée d'élargir le domaine de ce mode de peinture, de perfectionner la fabrication des couleurs. Ils y avaient réussi. Promptement ils étaient parvenus à donner à leurs aquarelles la richesse, l'intensité, la chaleur et l'énergie de ton des peintures à l'huile les mieux colorées. Et parce que l'exposition annuelle de Somerset-House n'admettait point d'aquarelles ils avaient fondé la *Society of painters in water colours*, qui ouvrit des expositions d'où les peintures à l'huile furent à leur tour absolument bannies. La Société date de 1804; elle décida l'exclusion des tableaux à l'huile en 1823. — Notre intention n'est pas de dresser ici la liste de tous les artistes britanniques qui ont peint avec succès à l'aquarelle. Nous citerons cependant Turner, l'un des plus actifs propagateurs du genre, Prout, Dewint, Stephanoff, Cristall, Fielding, Wright. L'exposition universelle de 1855 fit connaître à Paris, et apprécier comme ils méritaient de l'être, MM. Corboul, H. Waren, J.-F. Lewis, Cattermole, Hunt, Haag, Haghe. Les expositions de 1867 et 1878 en ont révélé d'autres, MM. Gilbert, Paton, Walker, Herkomer, Pinwell, Burne-Jones, Walter-Crane, pour en nommer quelques-uns seulement. Pendant ce temps, en France, le goût de l'aquarelle se développait, se généralisait. Presque tous les artistes en renom s'y adonnèrent, sinon exclusivement, au moins à titre de délassement de travaux plus

sérieux : Delaroche, Delacroix, Roqueplan, Isabey, Bellangé, Louis Boulanger, Charlet, Marilhat, Raffet. Parfois Decamps, à la suite d'efforts patients et particuliers, arriva à des résultats que personne, nulle part, n'avait su encore atteindre et qu'on n'a point dépassés non plus. Aujourd'hui nos aquarellistes ne redoutent aucune comparaison. Citons simplement Jules Jacquemart, Louis Leloir, Meissonier, de Neuville, Detaille, Vibert, Harpignies, Français, E. Lamy, Worms, G. Jacquet, Mme Lemaire, Baron, etc. Henri Regnault a laissé des aquarelles superbes. Il s'inspirait de Fortuny, qui en a fait d'admirables et dont plus d'un peintre d'Italie et d'Espagne s'applique à imiter la manière, à singer l'esprit. On doit à Bellay père et fils, et à Tourny, de fort belles copies, à l'aquarelle, de chefs-d'œuvre de grands maitres. En Belgique nous rencontrons aussi des aquarellistes d'un réel mérite, Madou, Leys, Francia, Van Moer, de Brackeleer, Hamman ; en Hollande, Weiss, Seubruck, Bosboom ; en Allemagne, G. Scheuchzer, J. Ostermayer, H. Schramm, Krüger ; en Autriche, Fr. Steinle, R. Alt, et Pasini surtout, dont le succès fut très grand à Paris, au Salon de 1870 (V. Aquarellistes français [Société des]).

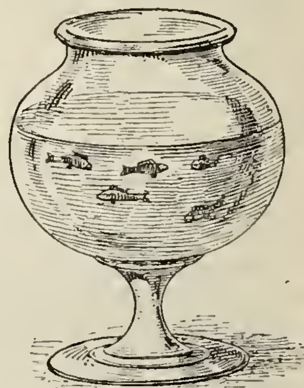
Olivier Merson.

AQUARELLISTES FRANÇAIS (Société des), fondée en 1879. On est généralement porté à croire que l'exemple des peintres britanniques créant en 1804 la *Society of painters in water colours*, ou bien celui des aquarellistes belges associés depuis 1866 durent amener quelques artistes parisiens à s'entendre pour fonder la *Société d'aquarellistes français*. Il n'en est rien cependant. Cette société a une autre origine. Fortuny fit un voyage en France vers 1867 ; il apportait d'Italie et d'Espagne un grand nombre d'aquarelles ; familièrement, il les montra à un cercle de confrères réunis à la campagne, à Montmorency, et MM. Vibert, Detaille, Worms, Lambert, Louis et Maurice Leloir admirèrent tout d'une voix, l'esprit, l'éclat, qui distinguent le talent du peintre espagnol. En même temps ils comprirent les ressources d'un art charmant mais délaissé parmi nous, auquel eux-mêmes n'avaient point songé sérieusement encore. Le goût de la peinture à l'eau leur vint alors ; et comme ils étaient gens fort habiles, en peu de temps, sans beaucoup d'efforts préparatoires, sans beaucoup d'études spéciales, ils avaient pénétré les derniers secrets techniques du genre. Ils envoyèrent de leurs aquarelles au Salon. Mécontents de l'installation défectueuse des salles réservées aux dessins, ils prirent le parti de se concerter, et les bases de la *Société des aquarellistes français* ne tardèrent point à être posées, examinées, arrêtées. La société fut créée au capital de 40,000 francs, pouvant être augmenté, divisé en vingt actions, et le nombre des sociétaires fixé à vingt, chacun devant posséder une action. L'exposition publique des aquarelles des sociétaires étant le but principal de la société, un article des statuts interdit aux sociétaires d'exposer de leurs aquarelles ailleurs qu'au siège de la société sous aucun prétexte, dans aucune circonstance. En 1881 s'organisa pour la dernière fois l'exposition des aquarellistes français dans le local de la rue Laffitte, n° 16, trop étroit pour permettre le développement de la société ; mais aussitôt la galerie Petit, rue de Sèze, construite et agencée, la société se hâta d'en assurer la jouissance à ses expositions ; et, en même temps, porta à 80,000 fr. son capital et le nombre des membres titulaires à quarante. Supérieurement aménagées, toujours intéressantes par le choix des ouvrages qu'elles rassemblent, riches en pièces hors de pair, les expositions de la société sont très recherchées du public. On a vu cependant avec regret la société dévier de son but, et modifier son caractère spécial en admettant, à partir de l'exposition de 1884, d'autres ouvrages que des aquarelles. Le président de la Société d'aquarellistes français est M. Vibert.

Olivier Merson.

AQUARIENS, ainsi appelés par saint Augustin ; *Encratites* par Epiphane, *Hydroparastales* par Théodoret (V. Apotactique).

AQUARIUM. Si les sciences naturelles, après un temps d'arrêt assez long, ont fait des progrès énormes depuis le commencement de ce siècle, c'est en grande partie parce que l'esprit humain, pénétré de l'insuffisance des moyens dont il avait pu disposer jusqu'alors, s'est appliqué à trouver des appareils nouveaux ou à perfectionner des instruments déjà connus, qui permissent aux savants de pousser plus loin leurs découvertes et de les étayer sur les bases solides de l'observation directe et de l'expérience. Parmi ces appareils de progrès, aucun, peut-être, à en juger par le nombre toujours croissant des découvertes intéressantes dont ils sont les instruments, n'a rendu plus de services que les *réservoirs*, désignés sous le nom d'*aquariums*, où des animaux et des végétaux sont entretenus dans des conditions se rapprochant le plus possible de celles qu'ils trouvent dans la nature. — De même que le vivier primitif fut un simple panier d'osier, de même les *aquariums* ont commencé par être de simples vases en verre, de formes et de dimensions diverses, et tout le monde a encore présents à la mémoire ces bocaux en forme de boule (fig. 1) ou de coupe, dans lesquels nos pères conservaient vivants des poissons d'eau douce, notamment des Cyprins dorés. Cet usage était d'ailleurs répandu depuis un temps immémorial chez les Chinois. En Europe, l'origine des aquariums ne paraît pas remonter au delà de 1680, époque à laquelle, s'il faut en croire les récits de Tremblay et de Baker, il était déjà de mode d'avoir chez soi des *anémones de mer*, mode qui existait encore en 1742, ainsi qu'il résulte d'une gravure du temps, représentant un bassin rempli de *zoophytes*. Vingt années plus tard l'Allemand Ledermüller, dans une brochure sur le microscope, publiée de 1760 à 1762, donnait la description d'un bassin contenant des animaux et des plantes, et en 1790, sir John Graham Dalyell commençait à collectionner des poissons de mer pour en étudier les mœurs.


Fig. 1. — Aquarium bocal.

Si ces quelques tentatives peuvent être considérées comme le point de départ des aquariums, il est à remarquer cependant que personne encore n'en avait découvert et appliqué rationnellement les données scientifiques. Personne, en effet, ne connaissait l'utilité de l'emploi des plantes pour l'aération de l'eau et si l'on en mettait dans les réservoirs c'était uniquement pour l'ornementation. On se bornait à changer l'eau de ces réservoirs plusieurs fois par semaine ; mais cela n'empêchait pas une mortalité très grande de sévir sur les animaux qu'on y entretenait, parce que l'eau n'était pas suffisamment oxygénée, c.-à-d. assez saturée d'air incessamment renouvelé. Ce furent principalement les découvertes de Priestley sur l'échange d'acide carbonique et d'oxygène, qui a lieu entre les animaux et les végétaux, qui suggérèrent l'idée de peupler des uns et des autres les aquariums de façon à ce qu'ils pussent échanger réciproquement les gaz indispensables à l'entretien de la vie. D'après M. H. Bout (*Bull. de la Soc. d'acclimatation*, 1886, p. 34), l'honneur de l'application à l'aquarium du principe de l'absorption de l'acide carbonique par les plantes et de la restitution de l'oxygène par ces mêmes plantes reviendrait, non à Robert de Warington, comme l'a avancé M. Gosse, mais à Charles Desmoulins, professeur à la faculté de Bordeaux, « qui, dès 1830, proposa de mettre dans les vases où l'on voulait conserver vivants des poissons d'eau douce, des plantes aquatiques flottantes ou submergées, de manière que ces végétaux s'assimilassent le carbone en décomposant l'acide carbonique que produit la respiration des animaux et en dégageant l'oxygène dont ces derniers ont besoin pour leur existence ». D'un autre

côté, c'est Mme Power, dame d'origine française, qui a tenté, la première, d'utiliser les aquariums pour les recherches scientifiques. Car, dès 1832, elle entreprenait, sur les côtes de Sicile, l'étude d'un certain nombre d'algues et de poissons qu'elle avait placés dans des vases de verre, dont l'eau était souvent renouvelée. En 1837, un Anglais, Ward, installa à Londres un aquarium d'eau douce, où les animaux vivaient et se conservaient très bien, grâce à l'emploi des plantes. Cinq années plus tard, le Dr Georges Johnston établit un aquarium de dimensions très petites dans lequel il plaça des plantes et des poissons. Enfin, en 1847, Mme Thynne, qui, paraît-il, n'avait pas eu connaissance de ces tentatives diverses, fut amenée, à la suite d'observations qu'elle avait faites et des difficultés qu'elle éprouvait de se procurer, à Londres, une eau de mer toujours nouvelle, à introduire des plantes dans ses réservoirs, dans le but bien défini de donner à ses hôtes l'oxygène qui leur manquait. C'est alors seulement, dit M. H. Bout (*loc. cit.*, p. 34), que Robert de Warington commença, avec la même intention et le même succès que Mme Thynne, ses expériences sur les animaux d'eau douce, expériences dont il fit connaître les résultats à la Société de chimie de Londres, en mars 1850, et qu'il renouvela, en 1852, sur les poissons de mer et les plantes sous-marines. Vers la même époque, M. Gosse entreprit à Londres des expériences identiques et il publia, en 1854, sous le titre de l'*Aquarium* ou *les Merveilles de la mer dévoilées*, un ouvrage qui eut un énorme succès de popularité et dont le but était surtout de signaler les services que rendait chaque jour à la science l'aquarium construit l'année précédente par la Société zoologique de Londres, dans son jardin de Regent's Park, et dont sa propre collection avait formé le noyau. Depuis cette époque, jusque vers 1880, l'engouement du public pour les aquariums fut considérable, tant en Angleterre que sur le continent. Actuellement cet engouement s'est quelque peu calmé, surtout après que les médecins eurent insinué que les effluves qui s'en dégagent par l'évaporation pourraient bien engendrer des fièvres intermittentes. Mais l'essor était donné et les perfectionnements dont ces appareils ont été l'objet depuis quelques années ont été remarquables non seulement en ce qui concerne leur mode de construction et leur élégance, mais encore et surtout en ce qui touche les moyens d'alimentation et de purification de l'eau qu'ils contiennent. Au lieu et place des flacons de verre de Dujardin et des vases en forme de boule ou de coupe dont nous avons déjà parlé, il existe de beaux aquariums d'appartement



Fig. 2. — Aquarium d'appartement, type de Ward.

de forme rectangulaire ou hexagonale, les uns du système Ward ou *Wardian cases* (fig. 2), les autres dits *de laboratoire* ou *de cabinet* (fig. 3) avec fond en ardoise et montants en cuivre poli, dont le centre est occupé ordinairement par un rocher plus ou moins saillant au dehors et formé de tuff, de scories, de fragments de stalactites ou de stalagmites, ou de poudingues de grès vosgien, sur lequel on peut cultiver des fougères, des lycopodes, des sélaginelles, des *sphagnum*, des *drosera*, etc. Très souvent aussi ce rocher est artificiel et surmonté d'un jet d'eau qui détermine l'agitation et par suite l'aération de l'eau. Une autre forme, également très commune et des plus facile à établir à peu de frais, consiste en une cloche à melon retournée, formant ainsi un récipient transparent d'assez grande capacité. A cet effet, on prend quatre piquets en bois qu'on enfonce en terre; on y cloue une planche percée d'un trou circulaire où la cloche à melon trouve à se poser en équilibre. On dispose au fond quelques gros cailloux ou des coquillages pour y faire un lit rocailleux; on y verse de l'eau, à la surface de laquelle on jette une petite quantité de *lemna*,

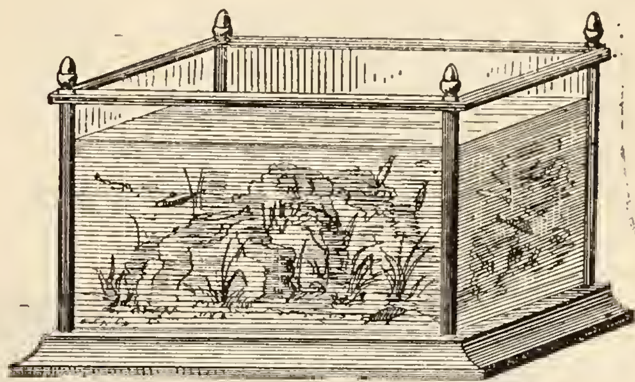


Fig. 3. — Aquarium de laboratoire.

et les poissons qu'on y met trouvent de la sorte un asile très convenable, à condition toutefois de renouveler l'eau de temps en temps. — En général, le fond des aquariums rectangulaires ou hexagonaux est recouvert d'une couche de 4 à 5 centimètres de sable de rivière bien lavé et mélangé de petits graviers, dans lequel on peut cultiver des *Myriophyllum*, des *Ranonculus*, des *Potamogeton*, le *Vallisneria spiralis*, l'*Anacharis canadensis*, l'*Aponogeton distachyum*, etc. A la surface de l'eau flottent des *Lemna*, des *Callitriche*, etc. Les poissons d'eau douce, tels que les cyprins dorés, les épinoches, les vérons, les tanches, les goujons, les perches et les carpes de petite taille, etc. vivent très bien et même longtemps dans ces aquariums. Mais il est très important de proportionner la population animale à la capacité du vase et à la quantité de plantes qu'il renferme. D'une part, en effet, l'accroissement excessif des végétaux ne tarde pas à donner au liquide une teinte vert opaque, qui empêche de voir les animaux; ceux-ci, d'autre part, s'ils sont trop nombreux, ne trouvent plus, dans le milieu où ils sont, la quantité d'oxygène suffisante à leur respiration. D'un autre côté, une lumière modérée ainsi qu'une température égale sont des conditions indispensables à la prospérité d'un aquarium. Sous l'influence d'une lumière trop vive, la végétation confervoïde se développe rapidement, obscurcit les parois des glaces et nuit considérablement aux animaux; aussi l'exposition du Nord est-elle la meilleure, au moins en été, parce que, tout en recevant une lumière franche et vive, l'aquarium est à l'abri des rayons directs et trop chauds du soleil. Quant à la température, elle en doit pas dépasser 15° en été, ni descendre au-dessous de 5° en hiver. Enfin, pour éviter le trop grand accroissement des conferves, il est très utile de mettre dans l'aquarium quelques mollusques, tels que des Planorbes, des Lymnées, des Paludines, qui se nourrissent de ces algues, en même temps que leurs œufs servent de pâture aux poissons.

Les principes que nous venons d'exposer pour les aquariums d'eau douce s'appliquent également aux petits aquariums marins d'appartement. Ces derniers sont con-

struits généralement de la même façon; seulement, leur largeur doit toujours être au moins cinq à six fois plus grande que leur profondeur, et la hauteur de l'eau ne doit jamais être supérieure à la moitié de leur largeur. De plus, le fond et trois des côtés sont faits en plaques d'ardoise, de sorte qu'il n'y a qu'un seul côté qui soit pourvu d'une glace ; cette disposition offre l'avantage de ne donner accès à la lumière que par en haut. L'aération de l'eau est obtenue au moyen d'algues marines, notamment des *Ulva viridis*, *U. latissima*, *Chondrus crispus*, *Ptilota plumosa*, etc. Enfin, quand on ne peut que très difficilement se procurer de l'eau de mer naturelle, à cause de l'éloignement où l'on se trouve des côtes, on la remplace par une eau de mer artificielle, fabriquée d'après la formule suivante que M. Gosse a préconisée en Angleterre :

Gros sel commun	100,00
Sel d'Epsom (sulfate de magnésie)	8,80
Chlorure de magnésium	14,30
Chlorure de potassium.	3,00

le tout mélangé dans quatre litres d'eau de rivière filtrée avec soin.

Si, dans les aquariums d'appartement, l'aération de l'eau s'obtient presque exclusivement par les plantes, ce moyen n'est plus suffisant dès que les proportions de l'aquarium deviennent plus considérables. C'est ce qui arrive dans les grands *aquariums publics*, qui ont été construits un peu partout depuis une trentaine d'années, et dont plusieurs sont aujourd'hui des établissements scientifiques de premier ordre. Pour ces grands établissements, il existe deux systèmes de construction qui consistent, l'un, dans l'alimentation de l'aquarium par une eau toujours renouvelée, le second, dans l'introduction, une fois pour toutes, de la quantité de liquide suffisante, et dans le maintien de l'équilibre nécessaire à la vie des animaux ; cet équilibre s'obtient, d'une part, en imprimant à la masse d'eau, au moyen de procédés mécaniques, un mouvement continuel qui a pour effet d'amener successivement au contact de l'air toutes les molécules liquides, d'autre part, en lançant de haut en bas, à travers la masse, des jets d'air ou d'eau très aérée, doués d'une grande force, et soulevant dans les liquides des tourbillons de fines bulles d'air. — Le premier de ces deux systèmes est appliqué notamment à Paris à l'aquarium du Trocadéro (fig. 4). Construit en 1878 sur les plans de M. l'ingénieur Barois, ce bel aquarium est complètement souterrain et occupe une superficie d'environ 3,200 m. q. Sa disposition est celle d'une galerie de forme

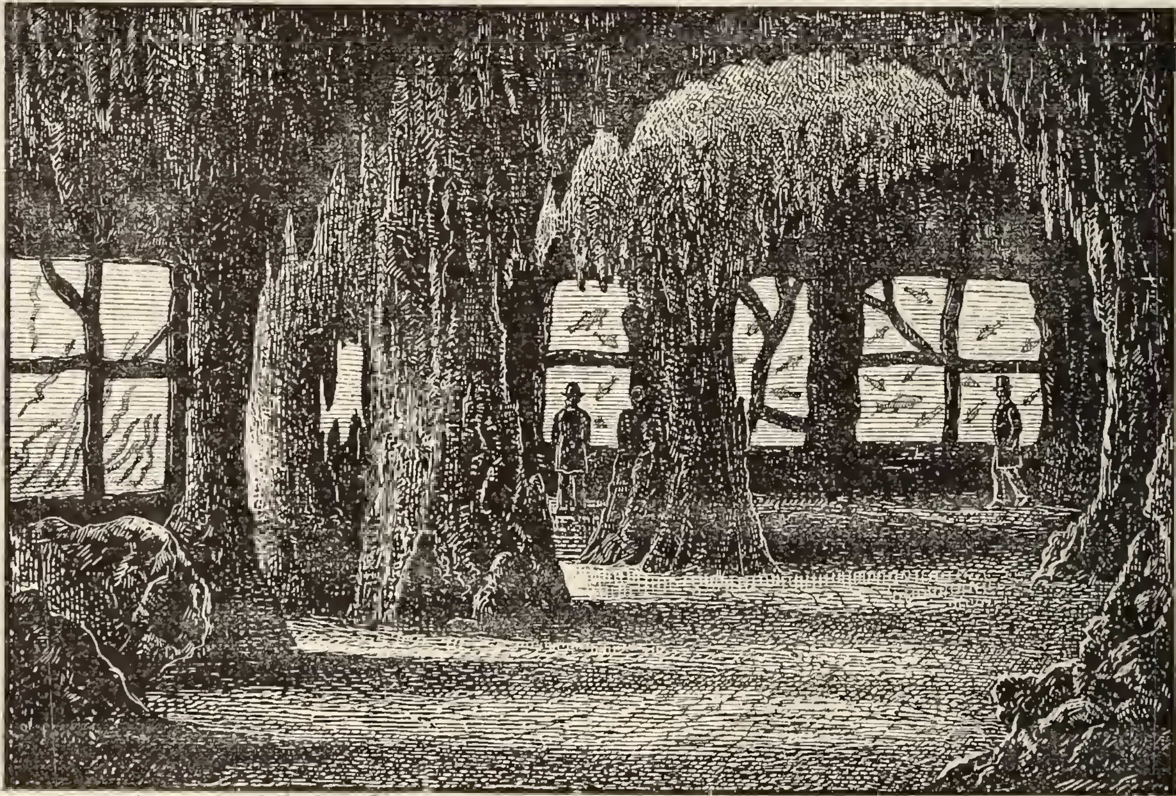


Fig. 4. — Aquarium du Trocadéro.

elliptique, large de 6 à 8 mètres, qui circonscrit un espace central pourvu de six bassins ou *bacs* d'assez grandes dimensions, tandis que tout autour de la galerie sont placés dix-sept autres bacs de dimensions un peu plus réduites. Ces 23 bassins, dont la capacité totale dépasse 1,200 m. c., sont alimentés exclusivement par l'eau de la Vanne, qui circule constamment dans chacun d'eux. En 1884, à la suite d'une décison du conseil municipal, prise sur la proposition de deux de ses membres, MM. Hovelacque et Thulié, ce magnifique aquarium a été transformé en un établissement de pisciculture, dont la direction a été confiée à M. Jousset de Bellesme et qui est appelé à rendre d'importants services. Dans le courant de l'année 1885, il renfermait, outre des *Saumons de Californie*, dont on est parvenu à reproduire l'espèce, sans que ces poissons soient allés à la mer, environ 55,000 truites communes et 15,000 truites d'Amérique, qui ont été presque toutes disséminées au mois de mai dernier, dans les principaux affluents de la Seine. — L'aquarium du Jardin d'acclimatation, au bois de Boulogne, a été construit, sous la direction de MM. Lloyd et Mitchel, d'après le second des deux systèmes dont nous avons exposé plus haut les principes. C'est un bâtiment en pierres, long de 40 m., large de 10 m., qui offre, sur le côté exposé au N., quatorze bassins en ardoise, contenant chacun environ 900 litres d'eau. Ces bassins, à peu près cubiques, sont éclairés par en haut et munis sur le devant de fortes glaces de Saint-Gobain, permettant de voir l'intérieur. Quatre d'entre eux sont réservés aux poissons d'eau douce, les dix autres aux animaux marins. L'eau de ces bassins n'est jamais changée, mais elle est sans cesse en mouvement. D'après M. J. Pizetta (l'*Aquarium*,

p. 219), ce mouvement est produit de la manière suivante: « On profite d'un courant d'eau amené par le grand tuyau de la concession qui alimente le bois de Boulogne. Cette eau, soumise à une forte pression, comprime une certaine masse d'air. Cet air, dès qu'on lui permet d'agir sur une partie de l'eau de mer contenue dans un cylindre fermé qui se trouve au-dessous du niveau de l'aquarium, la fait monter et entrer avec une grande force dans chaque réservoir, où elle s'introduit par un petit jet. L'eau de mer pressée absorbe beaucoup d'air qu'elle entraîne avec elle dans les réservoirs. Un tuyau placé dans un coin de ces derniers reçoit le trop-plein du liquide et le conduit dans un filtre de charbon très serré, d'où il passe dans un grand réservoir souterrain en fonte doublé de gutta-percha. De là, l'eau revient au cylindre fermé, y subit encore la pression de l'air et remonte de nouveau dans l'aquarium. Les cylindres étant sous terre, on y maintient facilement une température égale de 16° environ, ce qui est à peu près la température uniforme de l'eau dans l'Océan. »

En général, les grands aquariums marins se trouvent annexés aux jardins zoologiques. Parmi ceux qui ont été établis depuis une trentaine d'années, il convient de mentionner, comme les plus importants, ceux de Londres, de New-York, de Sydenham, de Brighton et de Berlin. Ce dernier, construit, en 1869, par Lüer, sous la direction de M. de Brehm, est exclusivement alimenté par une eau de mer artificielle qui se conserve très bien et dont la composition, établie sur les indications du directeur actuel, M. Hermès, est la suivante :

Sel marin.	90
Sel d'Epsom (sulfate de magnésie). .	7
Chlorure de magnésium.	10
Chlorure de potassium.	2

le tout dissous dans de l'eau bien pure jusqu'à ce que la densité atteigne 1,028 à la température de 25° centigr. — L'aquarium de Sydenham a été établi par la Compagnie du Palais de Cristal de Londres et inauguré le 22 août 1871. Il mesure, avec ses annexes, 130 m. de long sur 23 m. de large. Au-dessous du salon principal, est placé un réservoir contenant 363 m. c. d'eau de mer. Cette eau est élevée du réservoir au moyen d'une double rangée de siphons en caoutchouc vulcanisé qui se rendent dans les deux bacs centraux avec un débit moyen de 27 m. c. par heure. Le courant se dirige ensuite au N. et au S., arrive dans les bacs latéraux qui sont au nombre de 16, et retourne au réservoir. — De dimensions encore plus vastes, l'aquarium de Brighton date de 1872. Il a 218 m. de long sur 30m 50 de large. A ses extrémités sont placés deux réservoirs contenant ensemble plus de 500 tonnes d'eau de mer. Entre ces deux réservoirs extrêmes sont disposés 41 bassins de grandeurs diverses, d'une contenance totale de 2,300 m. c. Le renouvellement de l'oxygène s'opère, comme à l'aquarium de Sydenham, au moyen d'air comprimé qu'on chasse à l'intérieur et au fond des réservoirs par des tubes en caoutchouc vulcanisé.

De proportions moins considérables, les aquariums marins qui ont été établis en France depuis quelques années ont cependant une certaine importance et offrent peut-être plus d'intérêt au point de vue scientifique. Tels sont, notamment, ceux du Havre, de Roscoff, de Vimereux, de Concarneau, d'Arcachon et de Banyuls-sur-Mer. De même que pour l'aquarium de la station de Naples, il sera parlé en détails de ces établissements presque exclusivement scientifiques et des animaux qu'on y conserve au mot STATIONS ZOOLOGIQUES. Dr L. Hn et Ed. Lef.

BIBL. : J. PIZZETTA, *l'Aquarium d'eau douce et d'eau de mer*; Paris, 1872, in-16. — GOSSE, *Handbook to the marine aquarium*; Londres, 1874, in-8, 2e édit. — LANGER, *Das Aquarium und seine Bewohner*; Berlin, 1877. — LLOYD, *Official handbook to the mar. aquar. of the Crystal-Palace Aq.-Comp.*; Londres, 1878. — ROSSMÄSSLER, *Das Süsswasseraquarium*; Leipzig, 1880, 4e édit.—GRÆFFE, *Das Süsswasseraquarium*; Hambourg, 1881, 2e édit.—SCHMIDTLEIN, *Leitfaden für das Aquar. der zool. Station zu Neapel*; Lepzig, 1885, 2e édit. — H. BOUT, *Notes pour servir à l'hist. des aquar.*, dans *Bullet. Soc. d'acclim.*, janv. 1886.

AQUARIUS (Astron.). Nom latin de la constellation du *Verseau* (V. ce mot), l'un des signes du *Zodiaque* (V. ce mot).

AQUARONE (Bartolomeo), littérateur contemporain, né à Porto-Maurizio le 24 août 1815. L'université de Gênes ayant été fermée à la suite des troubles sanglants de 1833, il dut attendre quelque temps avant de commencer l'étude du droit. Reçu docteur, il vint à Florence, fut bien accueilli par Vieusseux, collabora à l'*Archivio storico*, et prépara sa *Vita di fra Jeromino Savonarola*, qui ne devait paraître qu'en 1858. En même temps, il prenait une part active au mouvement révolutionnaire et était envoyé en mission à Naples par le comité secret de Livourne (1843). Dans les premières années libérales du pontificat de Pie IX, il se sentit entraîné vers le journalisme et, après avoir écrit à l'*Alba*, il prit, à Florence, la direction du *Costituzionale*. Forcé, en 1850, de quitter la Toscane, il passa en Piémont, où Massimo d'Azeglio, alors ministre, le nomma professeur d'histoire au lycée d'Alexandrie ; il rédigeait en même temps un petit journal politique, *Il Pontida*. Appelé, en 1859, à l'université de Sienne, il y enseigna d'abord l'histoire, puis le droit constitutionnel et le droit administratif. Outre son étude sur Savonarole, Aquarone a publié divers travaux historiques et littéraires qui se distinguent par l'abondance et l'intérêt des documents : *Dante in Siena* (1865) ; *Biografia del Franklin* (1868) ; *Gli Ultimi Anni della storia republicana di Siena* (1869, et 2e éd. 1873) ; *Meditazione storica* (1878). Notons encore la traduction du roman de Ruffini, écrivain anglais d'origine italienne, *Il Dottore Antonio* (1856). R. G.

BIBL. : J. MONTANELLI, *Mémoires sur l'Italie*, trad. de F. Arnaud (de l'Ariège) ; Paris, 1857, 2 vol. in-12, t. I, ch. IX. — A. de GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei* ; Florence, 1880, in-8. — BERTOCCI, *Repertorio bibliografico del secolo XIX*, t. I, *Storia* ; Rome, 1876, in-8.

AQUATINTE et **AQUATINTISTE** (V. GRAVURE A L'AQUATINTE).

AQUATIQUE (Bot.). On appelle *aquatiques* les plantes qui vivent dans l'eau douce, réservant le nom de *marines* à celles qui vivent dans l'eau salée. Les plantes aquatiques peuvent être complètement plongées dans l'eau *(Naias major)* : on les dit alors *submergées*; elles sont *émergées (Hottonia palustris* et *Myriophyllum spicatum)*, quand leur extrémité est seule hors de l'eau; elles sont *inondées (Ranunculus aquatilis* et *Alisma natans)*, quand elles vivent tantôt sous l'eau et tantôt hors de l'eau; *flottantes (Ranunculus fluitans* et *Potamogeton lucens)*, quand elles se soutiennent entre deux eaux, leurs fleurs seules plongeant dans l'air ; *nageantes (Potamogeton natans)*, quand leurs feuilles flottent à la surface. Ces distinctions, adoptées par les botanistes descripteurs, n'ont qu'une valeur relative, car, suivant les circonstances, une même plante peut être rangée dans l'une ou l'autre de ces catégories. La plupart des plantes aquatiques ont leurs racines enfoncées dans la vase (Nénuphars, *Ranunculus aquatilis*, etc.) ; parfois pourtant, la racine plonge simplement dans l'eau, à la surface de laquelle la plante se soutient au moyen de ses feuilles (Lentille d'eau, *Pistia*). Les plantes submergées ou émergées présentent fréquemment des modifications que l'on doit considérer comme des adaptations au milieu spécial dans lequel elles vivent. Les feuilles plongées sous l'eau sont divisées en un nombre considérable de segments filamenteux, et se réduisent pour ainsi dire à leurs nervures *(Trapa natans, Myriophyllum, Utricularia)*. D'autres fois, les feuilles submergées ont la forme de longues lanières, tandis que les feuilles aériennes ont un limbe en forme de fer de lance, porté par un long pétiole (Sagittaire). Des modifications d'un autre ordre, en rapport avec la fécondation croisée, se voient dans

d'autres cas, par exemple chez *Polygonum amphibium* : quand cette plante pousse sur terre, sa tige est hérissée sur toute son étendue de poils visqueux qui empêchent les petits insectes marcheurs de grimper jusqu'aux fleurs et qui ne permettent l'accès de celles-ci qu'aux seuls insectes volants, capables de porter le pollen d'une plante à l'autre. Ces poils font défaut quand la plante pousse dans l'eau, celle-ci se trouvant suffisamment protégée par le liquide qui l'entoure. R. Bl.

AQUAVIVA. Célèbre famille italienne du royaume de Naples, originaire d'Aquaviva (prov. de Bari), qui est connue depuis le xiie siècle et a joué un assez grand rôle depuis le xve siècle : *Antonio Aquaviva* reçut en 1400 le duché d'Atri ; *Andrea Matteo* duc d'Atri et de Tramo, prince de Conversano, né en 1457, mort le 19 janv. 1529, fut un des principaux adhérents du parti français dans le royaume de Naples. A la fin de sa vie, il se consacra exclusivement aux lettres. Son frère *Belisario*, mort en 1528 à Naples, servit le parti espagnol et fut nommé duc par Charles-Quint. Il écrivit sur l'éducation (*De instituendis liberis principum*) et l'art militaire. Le plus célèbre des Aquaviva fut le petit-fils d'Andrea Matteo, *Claudio Aquaviva* (V. ci-dessous).

AQUAVIVA (Claudio), cinquième général des jésuites, et l'un des plus grands ; fils de Jean-Antoine duc d'Atri et d'Isabelle Spinelli, né en 1543, mort en 1615. Quand il fut élu en 1681, les jésuites, malgré les prescriptions si impératives d'Ignace de Loyola, étaient restés encore loin de l'implacable unité et de la discipline souveraine qui devaient faire leur puissance. Aquaviva commença son œuvre, en s'attachant à supprimer chez eux les derniers vestiges d'individualité et d'indépendance. Cette entreprise souleva, surtout en Espagne, de nombreux adversaires, parmi lesquels le célèbre théologien Mariana. Leur principal point de ralliement fut leur commune opposition au règlement édicté sous le nom de *Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu*. Ce règlement avait surtout pour objet de former les futurs membres de l'ordre ; les dispositions concernant les autres élèves n'y venaient qu'en seconde ligne. Il avait été rédigé dans l'espace d'une année, sous l'inspiration d'Aquaviva, par une commission nommée en déc. 1584. Il fut imprimé à Rome en 1586 ; mais cette première édition fut déférée par Philippe II à l'Inquisition qui la condamna ; et Sixte-Quint, qui avait été franciscain et qui n'aimait pas les jésuites, s'empressa d'en interdire la publication. Néanmoins, l'ouvrage fut réimprimé avec quelques changements en 1591 moyennant certains amendements adoptés en 1832, il est resté jusqu'à nos jours le plan des études et la règle de l'éducation des jésuites. Les adversaires d'Aquaviva espéraient triompher dans la grande congrégation convoquée contre lui, en 1592 ; il en sortit complètement victorieux ; et, affranchi de toute opposition, il poursuivit avec une habileté, une constance et une audace superbes, la réalisation des desseins qui établirent dans la plus grande partie de l'Europe la puissance des jésuites et mirent la papauté même sous leur tutelle. — Le succès fut singulièrement difficile en France, où les jésuites se trouvaient fortement compromis par leur constante complicité avec les ligueurs et la résistance qu'ils avaient opposée à Henri IV, tant qu'il n'eut pas obtenu du pape l'absolution de son hérésie. En nov. 1594, l'arrêt du parlement qui condamnait, pour attentat contre le roi, Jean Chatel, leur élève, les expulsa du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse et perturbateurs du repos public. Cet arrêt fut confirmé par un édit de janv. 1595, qui les bannit pour toujours. Leur cause fut encore empirée par le livre *De rege et regis institutione*, dans lequel Mariana, faisant la théorie de la souveraineté du peuple et, pour certains cas, l'apologie du suicide, approuvait l'assassinat de Henri III excommunié par le pape et meurtrier des princes de la maison de Lorraine. Ce livre avait été publié en Espagne, 1599, avec une approbation du provincial, dont les adversaires des jésuites s'obstinaient à imputer la responsabilité au général et à la Société tout entière. Malgré ces difficultés, malgré les instances de Sully, de Villeroy et du cardinal d'Ossat, Aquaviva réussit en 1603 à obtenir de Henri IV le rappel des jésuites ; il parvint même à lui donner pour confesseur le père Cotton. Ce ne fut qu'en 1606 qu'il fit condamner, jusqu'à plus ample correction, par la congrégation provinciale de France, le livre contre lequel le parlement et la Sorbonne dirigeaient une information fort menaçante. — L'attitude d'Aquaviva à l'égard de la papauté fut celle d'un vassal tout-puissant que le suzerain fait bien de ménager. Lorsque Paul V exprima l'intention de condamner la doctrine des jésuites sur la grâce, Aquaviva lui fit la déclaration suivante : « Si Votre Sainteté se décide à faire cette injure à la Société, je ne garantis pas que dix mille jésuites ne prendront point la plume pour attaquer votre bulle par des écrits qui compromettront le Saint-Siège ». Il eut autant d'audacieuse habileté et de succès dans ses luttes contre les dominicains et les franciscains. Dans le champ des missions étrangères il étendit considérablement le domaine de la Société. — Outre la *Ratio studiorum* déjà mentionnée et le *Directorium exercitionum S. Ignatii*, les principaux ouvrages d'Aquaviva sont : *Epistolæ* ; Rome, 1615, in-8 ; — *Meditationes in psalmos XLIV et CXVIII;* Rome, 1615 ; — *Industriæ pro superioribus societatis ad curandos animi morbos;* Venise, 1611, in-12 ; Milan, 1624, in-12 ; Anvers, 1625, in-8 ; traduit en français par Pierre Parcelly de l'ordre des frères prêcheurs ; Paris, 1615, in-12 ; autre traduction sous le titre *Manuel des supérieurs ecclésiastiques et réguliers* ; Paris, 1776, in-12. E.-H. Vollet.

Bibl. : Orlandini, *Historia Societatis Jesu* ; Rome, 1615 ; Anvers, 1620 ; ouvrage continué par Zacchini, Possinus, Jouvency, Corbara, 7 vol. in-fol. — P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique* ; Bâle, 1741, 4 vol. in-fol., t. III, art. *Mariana*. — Cretineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus* ; Paris, 1844-1845, 5 vol. — Augustin et Aloys de Becker, *Bibliothèque des écrivains de la Société de Jésus* ; Liège, 1853-1861, 7 vol. in-4. — J. Huber, *l'Ordre des Jésuites d'après ses constitutions et sa doctrine* ; Berlin, 1873, traduction en français par Alfred Marchand, sous le titre *les Jésuites* ; Paris, 1873, 2 vol. in-8.

AQUE ou **ACQUE.** Sorte de bâtiments qui amènent des vins du Rhin ou de Cologne en Hollande. Ils sont plats par le fond, larges par le bas, hauts de bords, se rétrécissant par le haut. Leur étrave est droite aussi bien que leur étambot. Aubin (*Dict. de Marine* , 1702). Ce mot n'est plus usité.

AQUEDUC. Canal conduisant l'eau d'un point à un autre pour l'alimentation des villes ou des constructions particulières. Les aqueducs sont ou souterrains ou hors de terre, et, dans ce second cas , ils peuvent être supportés, soit par la terre elle-même, dont ils suivent les pentes, soit par un mur plein ou percé d'arcades. Nous ne considérerons pas les aqueducs métalliques, qui seront le sujet d'un autre article. — En Egypte, les eaux du Nil étaient réparties dans les campagnes par des canaux à ciel ouvert ; en Assyrie les eaux suivaient le même régime, des levées de terre, des digues les conduisaient. En Perse, les eaux n'étaient pas seulement conduites par des canaux à ciel ouvert ; en effet, la constitution géologique du pays a déterminé une assez grande variété dans les moyens employés pour constituer un régime hydraulique assez complet pour satisfaire aux exigences de l'agriculture (nous parlons de la Perse avant la conquête arabe). Les rivières, lorsqu'elles sont assez abondantes, ont été retenues par des barrages ; et des aqueducs à arcades , ou portés par des murs, ont conduit les eaux sur les terrains qui en étaient privés. Dans les montagnes, les vallées ont été barrées et ces barrages par des aqueducs desservent les plaines à irriguer. En dehors de ces eaux provenant des montagnes ou des rivières, les habitants de la Perse ont de tout temps recherché les eaux souterraines, et par des travaux très soi-

gnés, ils pratiquent de longs canaux creusés dans le sol résistant, à des profondeurs de 10 à 15 m.; ces canaux réunissent les eaux des nappes souterraines qui se forment au bas des montagnes et les conduisent sous terre jusqu'à de très grandes distances. Des regards ménagés dans ces canaux en permettaient la visite. Depuis longtemps l'incurie inséparable des institutions musulmanes, en abandonnant l'entretien de ces ouvrages, a stérilisé des contrées autrefois riches et prospères. En Syrie et en Palestine, il n'est pas rare de trouver des traces de travaux hydrauliques antérieurs à l'époque romaine. Les canaux qui alimentaient Tyr, en y conduisant les eaux de Ras-el-Aïn, datent à coup sûr de l'époque phénicienne; ils servent encore aujourd'hui, quoique les arcades sur lesquelles ils sont portés aient été remaniées en grande partie à l'époque de la conquête romaine et des croisades.

Les réservoirs de Salomon, près de Bethléem, servent à réunir les eaux d'une source, *Aïn-Saleh*, qui sort du Kalat-el-Bourec, colline située sur la route d'Hébron au S.-O. de Bethléem. De ces réservoirs les eaux sont conduites, tantôt sous des tunnels, tantôt dans des canaux à l'air libre, soit sur arcades, soit maçonnés sur la terre, jusqu'à Jérusalem, où elles arrivent en traversant la vallée de Hinnôm sur neuf arcades peu élevées, et aboutissent enfin à un réservoir desservant la fontaine de Bab-ès-Silsileh (restaurée par Izzet-Pacha) et les réservoirs souterrains du temple (sous l'emplacement au milieu duquel s'élève la mosquée d'Omar). Les deux parties souterraines de cet acqueduc sont, l'une près de Jérusalem, l'autre à travers le village de Bethléem. D'autres aqueducs existent encore près de Jérualem et dans d'autres parties de la Palestine, nous citons celui-ci comme l'un des plus anciens et des plus considérables existant et servant encore de nos jours.

Les Grecs construisirent surtout des aqueducs souterrains, aussi bien dans la Grèce propre que dans les colonies grecques de l'Asie. Hérodote cite avec admiration l'aqueduc de Samos qui traversait une colline avant d'arriver à la ville même. On a reconnu de tous côtés autour d'Athènes des traces d'aqueducs souterrains, dont quelques-uns alimentent encore, à l'époque actuelle, les fontaines de la ville. En Sicile, à Syracuse, les aqueducs souterrains par lesquels étaient amenées les eaux des sources antiques de l'Anapus et du Crymiti existent encore et donnent de l'eau à la ville moderne. — A l'époque romaine, les aqueducs à arcades furent élevés, soit en Grèce, en Macédoine, en Thrace, en Asie Mineure; à Constantinople, de beaux aqueducs amenaient les eaux de nombreuses sources. Les uns, souterrains, existent encore et alimentent les fontaines de la ville. On reconnait, de distance en distance, leur parcours par les tours élevées, au sommet desquelles l'eau est amenée pour se débarrasser de l'air qui a pu s'accumuler dans les conduites; les autres étaient sur arcades, par exemple l'aqueduc de Valens *(Bosjohan Kéméri)*, dont une grande partie existe encore, et qui est alimenté comme les autres par des eaux venant des grands réservoirs de la forêt de Belgrad à 5 kil. de Baghtché-Keuï. Cet aqueduc, bien que très dégradé, fournit de l'eau à une fontaine située au-dessus du At-Bazar.

En Italie, les Etrusques, si ingénieux dans tous les travaux d'utilité publique, surent, non seulement drainer leurs plaines marécageuses avec une habileté sans pareille, mais encore diriger les eaux par des canaux souterrains (émissaire du lac d'Albano, par ex.). Les Romains pratiquèrent leurs premiers aqueducs sous terre, et ce n'est que celui de l'*Aqua Appia* (313 av. J.-C.) qui commença à être soutenu par des arcades dans le très petit espace où il n'est pas souterrain. L'aqueduc de l'*Anio Vetus*, sur une longueur de 43,000 pas, n'a que 221 pas de constructions hors du sol (273 ans av. J.-C.). Successivement leur hardiesse augmente et on donne plus d'importance aux arcs qui supportent les aqueducs. — Rome était alimentée par de nombreux aqueducs dont nous citerons les principaux (fig. 1): *Aqua Appia* (313 av. J.-C.); *Anio Vetus* (273 av. J.-C.); *Aqua Marcia* (144 av. J.-C.); *Aqua Tepula* (126 av. J.-C.); *Aqua Julia* (35 av. J.-C.); *Aqua Virgo* (22 A. D.); *Aqua Alsietina;* l'*Aqua Claudia* et l'*Anio Novus* furent commencés sous Caligula et achevés sous Claude. L'*Aqua Trajana* et l'*Aqua Alexandrina* complètent cette longue liste. Les eaux captées dans des canaux se réunissaient dans un premier réservoir d'où partait l'aqueduc. Celui-ci, soit souterrain, soit porté sur un ou plusieurs rangs d'arcades, aboutissait à un château d'eau depuis lequel les conduits différents conduisaient l'eau à des fontaines, à des maisons particulières, ou même à des édifices publics, comme des Thermes ou des Naumachies. Pour éviter les coups d'eau produits par l'accumulation de la vitesse dans la masse d'eau sur une trop grande longueur en ligne droite, la direction de l'aqueduc était souvent rompue par des ressauts. Les canaux souterrains étaient creusés directement quand le sol était compact; un enduit de mortier de sable, ou même de pouzzolane, en revêtait les parois si le tuf était perméable. Dans le cas où le terrain était meuble, le canal de l'aqueduc était maçonné en pierres de taille ou en moellons. Des regards, placés de distance en distance, en permettaient la visite. Les conduits et les aqueducs construits au-dessus de terre étaient bâtis en briques, en moellons, en pierre de taille ou même en blocage; parfois dans

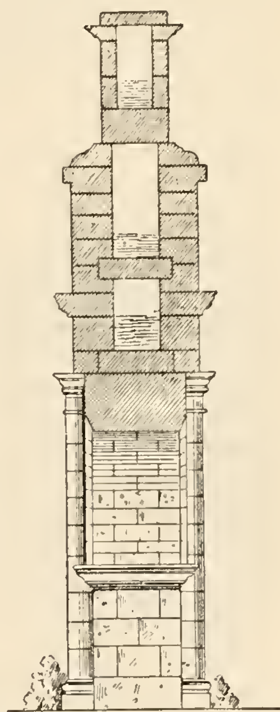


Fig. 1. — Aqueduc à trois canaux, coupe de la porte Tiburtine à Rome.

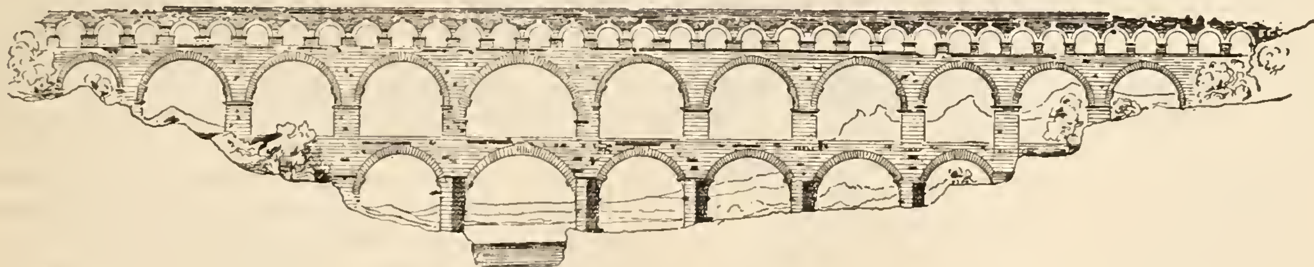


Fig. 2. — Pont du Gard.

les conduits de maçonnerie, on a emprisonné un tuyau en plomb ou en poterie. Cette disposition est employée de préférence lorsqu'on veut faire franchir à l'aqueduc une vallée en suivant le profil transversal de cette vallée, ce qui, en somme, revient à construire un gigantesque siphon (aqueduc romain de Lyon). A Aspendus, en Pamphilie, un

siphon a été pratiqué à l'aqueduc, mais ce n'était surtout que dans le but de purger l'eau de l'air qu'elle contenait et de lui restituer une partie de la vitesse perdue par le frottement intérieur. Un des plus beaux restes d'aqueduc romain, et le plus beau de ceux qui subsistent encore en France, est l'aqueduc dit pont du Gard (fig. 2) qui, sur trois rangs d'arcades superposées, franchit le Gardon qui coule au fond d'une vallée encaissée.



Fig. 3. — Aqueduc d'Arcueil, bâti par Jacques Debrosse.

En Afrique, l'aqueduc qui portait à Carthage les eaux du Djebel-Zaghouan avait 23 lieues de long et quelquefois deux rangs d'arcades superposées. De grandes parties de cet aqueduc sont encore debout, et on en voit près de Tunis un assez long reste. — Les aqueducs modernes construits en pierre sont souvent de véritables œuvres d'art. Nous pouvons citer ceux de Caserte, en Italie; de Maintenon, de Marly, d'Arcueil (fig. 3), en France, construits avant

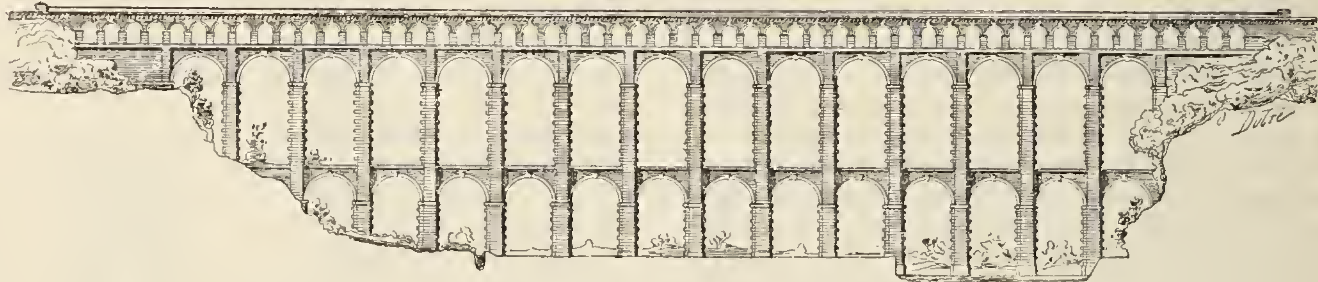


Fig. 4. — Aqueduc de Roquefavour.

1789, et de nos jours celui de Roquefavour (fig. 4), construit pour conduire à Marseille une partie des eaux de la Durance. Cet aqueduc est, à proprement parler, un pont-aqueduc; il a trois rangs d'arches, mesure 390 m. de long et à son point le plus élevé plus de 80 m. de haut. C'est un des plus beaux types de construction qu'on puisse voir, autant pour la perfection avec laquelle il est traité que pour la hardiesse de sa conception. H. SALADIN.

BIBL.: CHABAT, *Dict. de constr.* — L. REYNAUD, *Traité d'architecture*. — DIEULAFOY, *Mission en Perse*. — Dr ISAMBERT, *Guide de Turquie d'Europe et en Palestine*, t. II. — SAGLIO, *Dict. des antiquités grecques et romaines*, art. *Aqueductus*.

AQUEDUC (droit d') (V. SERVITUDES).

AQUENSES. On a nommé au IVe siècle *civitas Aquensium* : 1° la deuxième des cités de la Novempopulanie, aujourd'hui *Dax* (V. ce mot) ; 2° la métropole de la deuxième Narbonnaise (Aix en Provence). Il convient d'observer que la dénomination d'*Aquenses*, attribuée aux habitants de cette cité, ne représente pas celle d'un ancien peuple gaulois, puisque Aix ne fut fondé qu'en 124 av. J.-C., sur le territoire des *Salluvii* (V. ce nom) et ne devint une cité que sous Auguste.

AQUERESSE. Nom de l'ouvrière appelée à garnir les hameçons d'appâts et à réparer les lignes et les filets.

AQUETTE. Nom d'une liqueur spiritueuse très aromatique dont on fait usage en Italie ; l'aquette est fabriquée de deux façons et présentée sous deux noms différents : l'aquette d'argent *(aqua bianca)*, l'aquette d'or *(aqua d'oro)*. L'aquette d'argent se prépare avec

Cannelle de Ceylan.	500	grammes
Girofle.	60	—
Muscades.	60	—
Alcool à 85°	40	litres

Après avoir fait macérer l'alcool sur les substances pendant vingt-quatre heures, on distille sans rectifier pour obtenir 40 litres de produit. D'autre part, on fait dissoudre 56 kilog. de sucre dans 22 litres d'eau et on ajoute le sirop ainsi obtenu au produit distillé ; on laisse reposer un temps suffisant, on filtre et on met dans chaque flacon une feuille d'argent brisée. L'aquette d'or se prépare avec

Cannelle de Ceylan	250	grammes
Girofle.	30	—
Racines d'angélique.	125	—
Daucus de Crète	125	—
Citrons frais (zestes)	80	
Alcool à 85°	40	litres

On opère comme ci-dessus, mais l'on met dans chaque flacon une feuille d'or brisée.

AQUEUX (Bot.). Pfitzer appelle *tissu aqueux* des couches sous-épidermiques constituées par de grandes cellules à parois minces et à contenu clair, comme on en trouve dans les feuilles de beaucoup de plantes (*Ficus*, *Begonia*, *Piperacées*, etc.). Un fruit est dit *aqueux* quand le suc, dont ses cellules sont gorgées, est dépourvu de saveur.
R. BL.

AQUIFOLIACÉES (*Aquifoliaceæ* D.C.). Synonyme de *Ilicinées* (V. ce mot).

AQUIFOLIUM. Genre de plantes de la famille des Ilicinées, synonyme de *Ilex* L. (V. Houx).

AQUIFOUS. Un des noms vulgaires du *Houx* (V. ce mot).

AQUILA. Capitale de la province d'Abruzze Ultérieure 2e (Italie centrale), sur l'Aterno ou Pescara; 16,000 hab. Evêché. Grâce à son alt. de 730 m., elle jouit d'un air frais et vif. Elle est dominée de plus de 2,000 m. par le *Gran Sasso d'Italia*, la plus haute cime des Apennins. C'est un séjour agréable, grâce aux beaux sites du voisinage. Une cathédrale, vingt-quatre églises, plusieurs couvents, des palais, un hôtel de ville, une académie et un théâtre contribuent aussi à rendre cette ville intéressante. Elle fut fondée par Frédéric II en 1240, à peu de distance de l'ancienne Aquiternum. Le condottiere Forte-Braccio da Montone y fut vaincu et tué en 1424 par les troupes réunies de la reine de Naples, Jeanne II, du pape Martin V et du duc de Milan. Un Espagnol y bâtit, en 1543, une citadelle qui ne pourrait plus défendre la ville, mais d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse. Aquila a beaucoup souffert, au XVIIIe siècle, de plusieurs tremblements de terre. Le roi Ferdinand IV a travaillé à l'embellir.

AQUILA ou **AKYLAS**, écrivain du IIe siècle ap. J.-C., est l'auteur d'une traduction grecque de l'Ancien Testament en partie perdue et dont on ne possède que des fragments recueillis dans l'Hexapla d'*Origène* (V. ce nom). C'était, d'après Irénée, un païen du Pont, converti au judaïsme; mais il y a peut-être dans cette tradition quelque confusion entre cet Aquila et l'Aquila chrétien (V. Aquilas). Le Talmud considère également Aquila comme un prosélyte. Il véeut en Palestine du temps de l'empereur Adrien (la légende en fait même un parent de cet empereur), et il fréquentait les rabbins, entre autres le célèbre *Akiba* (V. ce nom), dont il adopta les idées sur l'exégèse biblique. Comme Akiba, il croyait que tous les mots de la Bible, même les particules explétives ou les signes grammaticaux, avaient un sens et une valeur, et il s'appliqua à rendre mot pour mot le texte hébreu par des équivalents grecs. Sa traduction est donc un véritable calque, où le génie de la langue grecque est constamment contrarié par la servilité avec laquelle le traducteur suit le texte. Elle fut en vogue chez les rabbins palestiniens, parce qu'elle était conforme à l'exégèse biblique en usage chez eux et qu'elle indiquait, avec plus ou moins de précision, les intentions qu'ils avaient l'habitude de mettre dans le texte. C'est pour cela qu'ils la recommandèrent aux dépens de la traduction grecque des *Septante* (V. ce mot), qui n'avait pas été faite suivant les mêmes procédés. La traduction des Septante l'a finalement emporté sur les autres, mais celle d'Aquila fut longtemps préférée par les Juifs, comme le prouve entre autres la Novelle 146 de Justinien, où cet empereur, tout en leur recommandant les Septante, leur permet cependant l'usage d'Aquila. Ce traducteur devint si populaire chez les Juifs qu'ils lui attribuèrent plus tard, à ce qu'il semble, la traduction araméenne du *Pentateuque* connue sous le nom d'*Onkelos* (V. ce mot). Ce mot paraît être une simple altération du nom d'Aquila.

Bibl. : Irénée, III, 21. — Eusèbe, *Démonstr. év.*, VII, 1. — S. Jérôme, épître 57, *ad Pammachium*, ch. x ; *Comment. Isaïe*, VIII, 11. — Origène, *Ep. ad Afric.*, ch. II. — Zunz, *Gottesdienstl. Vorträge*, p. 82. — Graetz, *Gesch. d. Juden*, t. IV. — Bleek-Wellhausen, *Einleitung. in d. A. T.*, 1878, § 281. — Schürer, *Gesch. d. jüd. Volkes*, 1886, p. 704.

AQUILA (Andrea dell'), sculpteur italien du XVe siècle (V. Andrea dell' Aquila).

AQUILA (Silvestro dell') (V. Ariscola [Silvestro]).

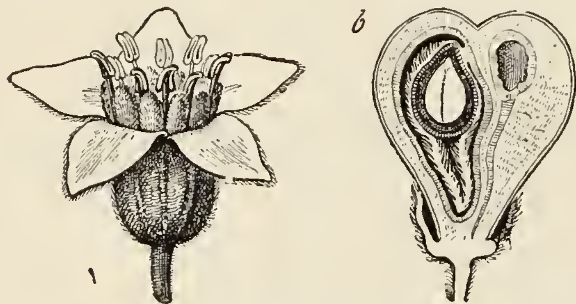
AQUILA (Joh.-Caspar), nom latinisé d'Adler, théologien luthérien, né à Augsbourg le 7 août 1488, mort à Saalfeld le 12 nov. 1560. Il fut en rapport avec les humanistes les plus célèbres, et se lia d'amitié avec Erasme. En 1515, il devint chapelain dans l'armée de son ami François de Sickingen, qui lui confia l'éducation de ses enfants. Appelé comme pasteur à Jengen, près d'Augsbourg, il se maria et propagea, l'année suivante, les thèses de Luther; l'évêque d'Augsbourg le fit jeter dans un cachot souterrain, d'où il ne sortit que sur l'intervention de la reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint. Il se rendit à Wittenberg où il suivit les cours de Luther et de Mélanchthon; il y enseigna l'hébreu et collabora à la traduction de la Bible. Devenu surintendant du cercle de Thuringe, il eut une controverse violente sur la loi. Prédicateur à Saalfeld, il s'appliqua surtout à l'organisation des écoles, mais il irrita Charles-Quint en combattant l'*Interim*, et sa tête fut mise à prix. Il put s'échapper, fut rétabli dans son poste en 1552, et il mourut membre du Consistoire de Weimar. Aquila a publié des sermons et des écrits polémiques contre l'*Interim*. C. P.

AQUILA (Pietro), peintre italien et graveur sur métal, né à Marsalla, près Palerme, entre 1640 et 1645 (Basan le fait naître en 1624, et Huber et Rost vers 1677, ce qui est impossible), mort vers la fin du siècle. Il abandonna la théologie pour se vouer à l'art. On ne lui connaît aucun maître, et d'ailleurs les renseignements sur sa vie font complètement défaut. Baldinucci le présente comme un peintre estimable; Lanzi le range même au nombre des maîtres de l'école napolitaine et cite de sa main deux tableaux de l'église de la Pietà à Palerme, représentant des scènes de la vie de l'*Enfant prodigue*. Aujourd'hui il ne se recommande à la postérité qu'en qualité de graveur, mais, comme tel, il dépassa de beaucoup ses compatriotes, par l'excellence du dessin, par la facilité et la sûreté de son burin, par ses têtes expressives et pleines de caractère. Le plus ancien de ses travaux portant une date est le frontispice (d'après C. Maratta) du livre rarissime de Carlo Padre Dio : *Descrizione fatta della chiesa di S. Pietro* ; Rome, 1673, in-fol. Son œuvre est assez considérable. On y remarque : dix-sept sujets bibliques d'après les peintures de Raphaël au Vatican (*Imagines veteris et novi Testamenti;* Rome, 1675, in-fol. obl.), recueil orné d'un portrait de Raphaël gravé aussi par Aquila d'après C. Maratta ; — une *Pietà*, d'après Ann. Carrache ; — la Sainte Vierge recommandant à Dieu saint Louis Bertrand, saint Gaëtan de Thiena, saint Philippe Benizzi, saint François Borgia et sainte Rose de Santa Maria canonisés en 1671, d'après la célèbre peinture de C. Maratta à Santa-Maria sopra Minerva à Rome, œuvre capitale d'Aquila, connue sous le nom de la *Vierge au pistolet;* — l'*Assemblée des dieux sur l'Olympe*, d'après les fresques de G. Lanfranco à la villa Borghèse, suite de huit planches avec un titre, où l'on peut le mieux apprécier le talent du graveur; — *Scènes de la vie mythique des dieux et des héros*, deux suites d'estampes d'après les peintures d'Ann. Carrache au palais Farnèse (*Imagines Farnesiani cubiculi*, 13 pl., et *Galeriæ Farnesianæ icones*, 24 pl.); les planches originales ont été détruites en 1824 par ordre du pape Léon XII; — une suite de cent soixante *Portraits d'empereurs romains*, d'après des médailles du cabinet de la reine Christine de Suède, depuis Jules-César jusqu'à l'empereur Léopold Ier (Rome, 1681, 14 pl. gr. in-fol.) ; — la *Bataille de Constantin contre Maxence*, d'après Raphaël, grande estampe en quatre planches, datée de 1683. Il a gravé encore d'après C. Ferri, G.-M. Morandi, L. Baldi, P. Testa, L. Scaramuccia, M. Franceschini, P. da Cortona, P. Berrettini. Son activité ne parait pas s'être prolongée au delà de l'année 1683. Il signait ses planches soit tout au long, soit en abrégé : P-Aq-, P-Aqa; une seule porte un monogramme composé de ses initiales entrelacées. G. Pawlowski.

Bibl. : Lanzi, *Storia pittorica*, t. II. — Basan, *Dict. des graveurs*. — Huber et Rost, *Handbuch für Kunstliebhaber*, t. IV, p. 10. — E. Kolloff, notice dans l'*Allgemeines Künstler-Lexikon*.

AQUILA (Francesco-Faraone), graveur sur métal, neveu du précédent, né à Palerme vers 1665, mort probablement à Rome après 1740. Bien inférieur à son oncle comme dessinateur, il acquit néanmoins une assez grande habileté à manier le burin et la pointe, et fournit une carrière de cinquante ans de travail. Sa première planche datée (1690) est le *Christ marchant sur les eaux*, d'après la peinture de G. Lanfranco à Saint-Pierre de Rome. L'année suivante il grava le *Repos en Egypte*, dit la *Vierge au panier*, d'après le Corrège (aujourd'hui à la galerie de Londres). Sa meilleure planche, gravée à l'eau-forte (1693), est la *Sainte Vierge présentant à son fils saint Charles Borromée*, d'après le tableau de C. Maratta à l'église San-Carlo al Corso à Rome. Il y a encore lieu de citer *Jésus descendu de la croix*, d'après B. Lamberti (1695). Il attacha son nom à plusieurs publications importantes à l'époque, telles que : le *Recueil des statues anciennes et modernes* (50 pl.), de Rossi et Maffei (1704) ; le *Recueil de vases* (51 pl., 1713), les *Stances du Vatican*, de Raphaël (19 pl., 1722), etc. Sa dernière estampe est un *Catafalque dressé aux obsèques du pape Clément XII* (1740), d'après F. Barigioni. Il a encore gravé bon nombre de planches, d'après l'Albane, P. Berrettini, le chevalier Bernin, A. Bonfigli, A. Camassei, S. Conca, C. Maratti, P. de Matteis, N. Poussin, A. Specchi, etc. On y remarque les portraits des cardinaux Casino et de Tomasio, et celui du pape Clément XI.
G. P-i.

AQUILAIRE (*Aquilaria* Lamk.). Genre de plantes de la famille des Thyméléacées, qui a donné son nom à la tribu des Aquilariées, que Lindley a élevée au rang de famille distincte sous le nom d'*Aquilariacées* (V. ce mot). Les Aquilaires sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, dépourvues de stipules, et à fleurs disposées en ombelles simples ou composées, axillaires, latérales ou terminables. Ces fleurs sont régulières, hermaphrodites, avec un calice de cinq à six sépales, un androcé de dix à douze étamines, entre chacune desquelles est insérée une petite languette aplatie, couverte de poils blanchâtres. L'ovaire est libre et uniovulé. Le fruit, d'abord drupacé et entouré à sa base par le calice persistant, devient, à la maturité, une capsule qui s'ouvre en deux ou trois valves pour laisser échapper de une à trois graines, pourvues d'une sorte d'arille chalazique d'aspect spongieux. — Le genre *Aquilaria* comprend seulement quatre ou cinq espèces, qui sont propres aux Indes orientales et à la Malaisie. Les deux plus importantes sont : 1° l'*A. agallocha* Roxb., qui croît au Thibet et auquel on attribue la production du bois résineux et odorant, connu sous les noms d'*Agalugi*, *Agalugin*, *Bois d'aigle*, *B. d'Agalloche*, *faux Calambac*, etc.; 2° l'*A. malaccensis* Lamk. (*A. secundaria* DC., *Agallochum secundarium* Rumph.), qui croît surtout à Malacca et qui fournit le *bois d'aloès* du commerce ou *Garo* de Rumphius. Ce bois répand, quand il brûle, une odeur aromatique analogue à l'encens; aussi l'emploie-t-on beaucoup en Orient dans les temples et les habitations. Il sert également à faire des chapelets et des objets d'ébénisterie. On l'a préconisé en Europe contre la goutte et les rhumatismes. Ed. Lef.



Aquilaria malacensis Lamk. — *a*. fleur; *b*. fruit (coupe longitudinale).

AQUILANO (Serafino) ou *dell'Aquila*, poète italien, né en 1466 à Aquila, mort le 10 août 1500. On ne sait pas son véritable nom; il n'est connu, comme beaucoup d'Italiens, que sous celui de sa ville natale. Peut-être était-il, cependant, répète Ginguené, après Tiraboschi, de la famille des Cimini; peut-être, plutôt, d'après Crescimbeni, de celle des Alfieri. Elevé à la cour du comte de Potenza, il apprit la musique et l'art des vers, puis il alla à Rome et s'y fit une de ces réputations qui sont maintenant presque inexplicables pour nous. Il improvisait avec une grande facilité, d'une voix sonore, s'accompagnant de gestes expressifs, et ses contemporains, séduits, le mettaient au-dessus de Pétrarque. Ses véritables modèles furent Cariteo et Tebaldeo, les maîtres du sonnet à la fin du XVe siècle, qui devançaient le mauvais goût des *secentisti*. Lui-même les surpasse en inanité et sa poésie est vraiment, selon l'expression de M. d'Ancona, une *creatio ex nihilo*. Il écrit sur tout et sur rien, une mouche, un bracelet, une bague, un gant, une devise, avec une très grande habileté de main qui donne à sa manière comme un avant-goût de certains procédés contemporains, et fait de lui, à cette heure, par comparaison, un curieux sujet d'étude. Il fut successivement attaché au cardinal Ascagne Sforce, à Ferdinand II, duc de Calabre, à François de Gonzague, duc de Mantoue, et il finit ses jours au palais Borgia, sous la généreuse protection de César, un de ses admirateurs. Telle était sa célébrité que sa mort fut comme un désastre poétique. Tout le Parnasse italien se leva à l'appel de J.-F. Achillini et il en résulta un *tombeau* où se lisent des vers enthousiastes qui, le comparant aux plus grands poètes de tous les temps, célèbrent à l'envi la gloire

Di Serafin che tutto il mondo plora.

Il faut en lire l'analyse dans l'étude de M. d'Ancona. Ses *Poésies* furent imprimées pour la première fois à Venise, en 1502, in-4, précédées d'une notice sur sa vie. *Opere del facundissimo S. A. collecte per Francisco Flavio*, Rome, 1502, in-4, souvent réimprimées à Venise, Bologne, Milan, etc. La meilleure édition est celle de Venise, 1538, in-4, *Opere dello elegantissimo poeta S. A. con molte cose aggionte di novo*, etc. Des *Strambotti* et des *Strambotti novi* furent imprimés séparément, in-4, s. l. n. d. Il a surtout écrit des sonnets, des *capitoli*, des *strambotti*, des *disperate*, des *ballatette*, des *barzellette*, des épigrammes. R. de Gourmont.

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*; Milan, 1822-26, 16 vol. in-8, t. VI. — Crescimbeni, *Storia della volgare poesia*; Venise, 1730-31, 6 vol. in-4, t. IV. — A. d'Ancona, *Studj sulla letteratura italiana de' primi secoli (Il secentismo nel quattrocento)*; Ancône, 1884, in-8.

AQUILARIACÉES (*Aquilariaceæ* Lindl.). Groupe de plantes Dicotylédones, qui ne forme plus maintenant, dans la famille des Thyméléacées, qu'une tribu caractérisée essentiellement par le *gynécée dicarpellé*. Cette tribu renferme les genres *Gyrinops* Gaertn., *Phaleria* Jack, *Gonistylus* Teysm., *Octolepis* Oliv. et *Aquilaria* Lamk. (V. Aquilaire). Ed. Lef.

AQUILAS ou **AQUILA** et *Priscille*, sa femme, faiseurs de tentes, mentionnés dans le N. T.: *Actes des Apôtres*, XVIII; *épître aux Romains*, XVI, 3; *Ire ép. aux Corinthiens*, XVI, 19; *IIe ép. à Thimothée*, IV, 19. Ils tiennent dans l'histoire de la propagation de l'Evangile un rôle épisodique, fort secondaire, mais qui caractérise bien les conditions dans lesquelles l'Eglise chrétienne se forma. Paul, quittant Athènes, se rendit à Corinthe; il y trouva Aquilas, juif originaire du Pont, nouvellement venu d'Italie avec Priscille, sa femme, parce que Claude avait ordonné aux Juifs de sortir de Rome. Ces ouvriers reçurent dans leur maison l'apôtre, qui pratiquait le même métier qu'eux; ils travaillaient ensemble durant la semaine, et les jours de sabbat Paul discourait dans la synagogue, pour convertir les Juifs et les Grecs Quand Paul s'embarqua pour la Syrie, Aquilas et Priscille partirent avec lui, mais eux séjournèrent à Ephèse, et ils y eurent encore l'occasion de prendre avec eux un autre puissant et éloquent prédicateur de la foi nouvelle, Apollos, qu'ils instruisirent exactement de la doctrine de Paul. E.-H. Vollet.

AQUILÉE. Petite ville de l'ancien cercle de Görz ou Goritz (Austro-Hongrie), près de l'Isonzo inférieur, à 8 kil. de la frontière d'Italie et du golfe de Trieste. C'était jadis une colonie romaine, fondée en 181 av. J.-C. On évaluait à 100,000 hab. sa population au temps d'Auguste. Elle était alors le boulevard de l'Italie du N., et l'intermédiaire de tout le commerce entre l'Italie et l'Illyrie ou la Pannonie. En 452, Attila, exaspéré de la résistance héroïque de cette place, la fit saccager et raser. Une partie de ses habitants, réfugiés dans les lagunes qui sont plus au S., y fondèrent une bourgade, qui devait être Venise. Il ne reste plus de l'ancienne splendeur d'Aquilée que sa cathédrale, construite au IIe siècle et qui était le siège d'un patriarcat. Venise et toute la Vénitie reconnaissaient comme primat le patriarche d'Aquilée. De nos jours, Aquilée n'est plus qu'une bourgade d'environ 2,000 hab., pêcheurs pour la plupart. Les antiquaires y font souvent de précieuses découvertes.

AQUILÉE (Conciles d'). En 381, un concile convoqué par saint Ambroise de Milan, qui était alors le personnage le plus considérable de la chrétienté, condamna les évêques Palladius et Secundianus accusés d'arianisme; il attribua à l'évêque d'Aquilée le titre de métropolitain. — En 553, un concile occidental ou plutôt provincial repoussa, sur la question des *trois chapitres* (V. ce mot), la déci-

sion du concile œcuménique qui venait d'être tenu à Constantinople. De là, un schisme que les Lombards, alors ariens, protégèrent, quand ils se furent emparés de la contrée, et qui ne prit fin qu'en 698, un siècle et demi plus tard, lorsqu'ils eurent passé au catholicisme. Pendant cette période, le siège d'Aquilée avait été érigé en patriarcat; longtemps encore après la suppression du schisme, il resta hostile à Rome, soutenant les empereurs contre le pape. E.-H. V.

BIBL. : MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio* ; Florence et Venise, 1757 et suiv., t. III et IX.

AQUILÈGE, En latin *aquilex*. L'aquilège est appelé par Columelle *indagator aquarum*, ce qui nous indique bien ce que les anciens entendaient par ce mot. C'est celui qui fait métier de chercher et de trouver des sources ; cette recherche était considérée comme un art, à demi religieux. Plus tard, le mot semble s'être appliqué à tout constructeur de puits ou de fontaines.

AQUILEGIA. Genre de plantes de la famille des Renonculacées (V. ANCOLIE).

AQUILIA (Gens) (Hist. rom.). La famille des *Aquilii* (on écrivait parfois aussi *Aquillii*) était, semble-t-il, plébéienne, bien que quelques-uns aient voulu lui donner un rameau patricien. Voici les *Aquilii* que l'histoire nous fait connaître :

1-2. *Aquilii fratres*, neveux du consul Collatin, conspirèrent, après la chute des Tarquins, contre le gouvernement sénatorial et furent décapités.

3. *Caius Aquilius*, consul en 487 avant notre ère.

4. *Lucius Aquilius Corvus*, tribun militaire en 388 av. J.-C.

5. *Caius Aquilius Florus*, consul en 259 av. J.-C.

6. *Publius Aquilius*, tribun du peuple, vers 220-200 av. J.-C.

7. *Lucius Aquilius Gallus*, préteur en 176.

8. *Manius Aquilius*, consul en 129. Ce fut en qualité de consul qu'il fit la guerre en Asie contre Aristonicus, fils du roi Eumène II, de Pergame. Accusé à son retour à Rome, il fut absous et put célébrer son triomphe.

9. *Manius Aquilius*, sans doute le fils du précédent, légat en 103 sous Marius, consul en 101. Ce fut en 101-100 qu'il fit la guerre en Sicile contre Athénion, chef des esclaves révoltés, guerre pénible, mais qui finit par la destruction des ennemis et valut à Aquilius le petit triomphe ou l'ovation. Attaqué plus tard, défendu par Marc-Antoine, il fut sauvé grâce à l'éloquente plaidoirie de son défenseur ; à la fin de son discours, Antoine, arrachant les vêtements de son client, montra aux juges cette poitrine percée de glorieuses blessures et enleva ainsi les suffrages. On retrouve plus tard le même Aquilius en Asie, mêlé à la guerre contre Mithridate, et fait prisonnier par lui. Il subit dans sa captivité les plus ridicules outrages : attaché à un âne, exposé aux risées des soldats, enfermé dans une cage avec une bête féroce, il put enfin recevoir la mort; on lui versa de l'or fondu dans la bouche, en souvenir de la cupidité que Mithridate reprochait aux Romains.

10. *Caius Aquilius Gallus*, célèbre jurisconsulte, élève du pontife Quintus Scævola et maître lui-même de Sergius Sulpicius. Il fut préteur en 66 av. J.-C. et refusa le consulat. Son autorité était immense et, semble-t-il, son nom était éminemment populaire, grâce à la fois à son admirable connaissance du droit et à la bonté de son caractère. Cicéron l'eut comme juge dans l'affaire de Quintius et dans celle de Quinctius. D'ailleurs, Aquilius ne fut ni orateur ni écrivain ; ce sont surtout ses *responsa* que l'on cite, et il paraît bien avoir été avant tout un praticien et un jurisconsulte. Le Digeste fait souvent mention de lui.

11. *Publius Aquilius Gallus*, tribun du peuple en 55 av. J.-C.

12. *Manius Aquilius Crassus*, préteur, adversaire d'Octave et proscrit par lui.

13-14. *Aquilii Flori*, père et fils, partisans d'Antoine ; après la bataille d'Actium, Octave décida qu'un des deux périrait. Le sort désigna le fils; le père se tua après lui.

15. *Lucius Aquilius Florus*, triumvir de la monnaie, sous Auguste.

16. *Lucius Aquilius Florus*, proconsul d'Achaïe sous Auguste.

17. *Marcus Aquilius Julianus*, consul en 38 ap. J.-C.

18. *Lucius Aquilius Mamius*, édile en 119.

19. *Aquilius Niger*, écrivain que cite Suétone dans sa *Vie d'Auguste* et peut-être aussi dans sa *Vie d'Antoine* (§ 53). Mais nous ne savons rien de plus que son nom, et les recherches de Krause sur les sources de Suétone et d'Egger sur les historiens d'Auguste n'ont pu, faute de textes, donner aucune conclusion.

20. *Cnœus Cornelius Aquilius Niger*, gouverneur de la Narbonnaise au temps d'Adrien.

21. *Marcus Aquilius Regulus*, célèbre délateur sous le règne de Néron, accusé sous Vespasien et absous. Sous Domitien, il recommença, mais plus secrètement, le rôle qu'il avait joué sous Néron, ce qui lui valut de la part de Pline le Jeune cette sanglante condamnation, *omnium bipedum nequissimus*, « le plus méchant des bipèdes ». C'était d'ailleurs un esprit de grande valeur, il était à la tête d'une véritable école littéraire et Pline le Jeune, qui le détestait comme homme, ne l'attaque pas moins comme orateur et comme écrivain : il avait une éloquence magique, froide, dure, âpre, mais d'une force et d'une netteté étonnantes. Il dut mourir sous Trajan. Pour bien connaître ce personnage, qui a joué un grand rôle dans l'histoire littéraire de son époque, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le portrait qu'en trace M. Nisard d'après Pline : « Voici Régulus l'avocat, celui qui a l'œil louche et humble, et qui salue si bas. Homme de talent et surtout d'intrigue, riche par toutes sortes de moyens, Régulus est haï, mais craint, parce qu'il a le double crédit d'un homme méchant et d'un homme riche. Régulus se mêle de vers, et on le blesse fort à ne louer que son talent d'avocat... Régulus est superstitieux, comme tous les gens dont l'audace est de tête et non de cœur. Avant de plaider, il se couvre d'un enduit l'œil droit, si son client est défendeur; l'œil gauche, s'il est demandeur. Il consulte les auspices, il met un bandeau blanc sur un de ses sourcils; il n'a pas foi en son droit, mais en sa divination... C'est un charlatan, qui a pour dupes ceux même qui ne veulent pas l'être. » M. Nisard est trop partial contre Régulus. Il le traite plus durement même que n'aurait fait Pline le Jeune. Régulus était un charlatan et un superstitieux, mais un maître dans l'art de la parole. Autrement Pline ne l'eût pas tant redouté.

22. *Quintus Aquilius Sabinus*, consul en 216.

23. *Julia Aquilia*, vestale qu'épousa Héliogabale.

24. *Aquilius Severus*, poète chrétien d'Espagne, qui n'est connu que par quelques mots de saint Jérôme et de Lactance.

25. *Caius Manius Aquilius Fabius Titianus*, consul en 245.

BIBL. : V. dans les *Opuscula* de HEINECCIUS, t. II. pp. 777 et suiv. son commentaire *De C. Aquilio Gallo Jcto celeberrimo*. — V. le récit de DION CASSIUS, 51, 2 — PIERRON, *Histoire de la littérature romaine*, p. 581. — KRAUSE, *De fontibus Suetonii*; Berlin, 1831, pp. 39, 41 et suiv. — EGGER, *Examen crit. des hist. anc. de la vie et du règne d'Auguste*; Paris, 1844, pp. 78 et 270. — V. l'excellente liste des *Aquilii* dressée par TEUFFEL dans la *Real-Encyclopædie* de PAULY (2e éd.), 1866, t. I, pp. 1386 et suiv.

AQUILIA (Loi). Votée sous la République, au Ve ou VIe siècle de la fondation de Rome, la loi *Aquilia* établissait une action tendant à la réparation du préjudice causé à la propriété d'autrui. Elle abrogeait en même temps les dispositions de la loi des XII Tables et des lois postérieures ayant le même objet. Tout acte dommageable ne donnait pas lieu à l'action en réparation ; il fallait que le dommage fût matériel, *damnum corpori corpore datum*, qu'il émanât d'une personne responsable, et fût le résultat d'une faute active de sa part, *culpa*. Pour ce qui est de l'évaluation du dommage, la loi distinguait deux catégories d'actes

délictueux : 1° le meurtre de l'esclave d'autrui, ou la mort donnée à un *quadrupes* faisant partie du *pecus* d'autrui (moutons, chèvres, bœufs, chevaux, ânes, mulets), cas auquel le propriétaire avait droit à une somme égale à la plus haute valeur que l'esclave ou l'animal avaient atteinte dans l'année précédant le délit; 2° tout autre dommage matériel causé à un *corpus*, auquel cas le propriétaire ne pouvait obtenir que la somme représentative de la plus haute valeur de la chose dans les trente jours qui avaient précédé le délit. Le texte de ces deux dispositions nous a été conservé (2 pr. et 27,5. *Dig. ad leg. Aquil.*, 9.2). Ils formaient les 1er et 3e chefs de la loi. Un second chef, dont l'objet n'est connu que depuis la découverte du manuscrit de Gaius, avait pour but la réparation du dommage causé par l'*adstipulator* qui faisait remise de la dette au débiteur en fraude du créancier principal. Cette disposition, qui paraît si peu en harmonie avec l'esprit général de la loi, est tombée en désuétude, tandis que les deux autres sont encore en vigueur à l'époque de Justinien. La jurisprudence prétorienne avait d'ailleurs élargi le cercle des applications de la loi Aquilia, grâce à l'emploi d'actions fictives et *in factum ad exemplum legis Aquiliæ*. C'est ainsi qu'elle donnait le droit d'agir en vertu de la loi, à d'autres qu'au propriétaire, aux non-citoyens contre les non-citoyens, ainsi qu'en cas de *damnum non corpore datum*. Mais il ne semble pas qu'elle ait jamais accordé l'action pour l'hypothèse d'un dommage non matériel, *damnum non corpori datum*.

Gaston May.

Bibl. : Gaius, III, 210-220, IV, 37, 171 ; *Dig*, IX, 2. *Ad legem aquiliam ; cod. Just.*, III, 35. — *Inst. Just.*, IV, 3. — Cicéron, *Pro Tullio*, 8-11, 41, 42. — Accarias, *Précis de droit romain* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8, 3e éd., II, nos 678-684. — Ortolan, *Histoire de la législation romaine* ; Paris, 1880, 3 vol. in-8, 11e éd. par M. J.-E. Labbé. III, n° 1,746, pp. 430 et suiv., n° 1,977, p. 552, note 3. — Kuntze, *Cursus des römischen Rechts* ; Leipzig, 1879, in-8, § 160, 164, 719, 720. — Kuntze, *Excurse über römisches Recht* ; Leipzig, 1880, in-8, p. 563. — Mainz, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, 1877, 3 vol. in-8, 4e éd., II, § 271, pp. 462 et suiv. — Padeletti, *Storia del diritto romano* ; Florence, 1878, in-8, pp. 178, 181.

AQUILICIUM. Fête chez les Romains pour demander aux dieux de la pluie ou des sources.

AQUILIDÉS. Le groupe qui renferme les Oiseaux de proie du type *Aigle* (V. ce mot) a été souvent désigné, dans les ouvrages d'ornithologie systématique, sous le nom d'Aquilidés, et considéré comme représentant une famille; mais il est préférable de l'appeler *Aquiliens* ou *Aquilinés* et de le ramener au rang de simple tribu dans la grande famille des *Falconidés* (V. ce mot). E. Oustalet.

AQUILIFÈRE (Hist. rom.). Celui qui portait l'aigle de la légion ; il la recevait de la main du *primipile*, ou premier centurion de toute la légion, qui en avait la garde dans le camp. Il n'y a jamais eu d'aquilifères que dans les légions et non, comme on l'a cru sur la foi d'inscriptions mal lues, dans les cohortes prétoriennes, ni dans les cohortes des vigiles. Il ne faut les confondre ni avec les *imaginifères* qui portaient les images des empereurs et dont on trouve la mention dans les légions et dans les cohortes urbaines, ni avec les *signifères* et les *vexillaires* (V. ces mots), qui remplissaient des fonctions de même nature, mais d'un ordre inférieur; ils portaient l'enseigne *(signum)* ou le fanion (*vexillum*). E. Fernique.



Aquilifère.

Bibl. : P. Cauer, *De muneribus militaribus centurionatu inferioribus*, dans l'*Ephemeris epigraphica*, IV, 1881, pp. 355 et suiv.

AQUILIN (Saint), né à Bayeux v. 620, évêque d'Evreux v. 659 ou 663, mort v. 690. Sa fête le 19 oct.

Bibl. : *Acta sanctorum Bolland*, t. VIII d'oct. 1853, p. 489. — Lebreton, *Biographie normande*, t. I, 1857 p. 25.

AQUILIO (Antonio di Benedetto), surnommé *Antoniasso*, *Antonazzo* ou *Antoniacci*, peintre romain de la seconde moitié du xve siècle. A cette date, c'est peut-être le seul artiste indigène qu'on puisse citer dans les Etats pontificaux. Son nom n'apparaît dans l'histoire de l'art qu'en 1460, où il exécute, pour le compte du cardinal Bessarion, dans la chapelle de Saint-Eugène, à l'église des Apôtres à Rome, des peintures qui disparurent avec la chapelle elle-même. A Rieti, dans la sacristie de l'église San-Antonio del Monte, on voit de lui un tableau d'autel, peint à la détrempe sur un fond doré, signé « Antonius de Roma me pinxit 1464 », et représentant la *Vierge avec l'Enfant entre saint Antoine et saint François*. A la cathédrale de Velletri, dans la chapelle de la Conception, se trouve un tableau d'autel (« Antonatius Romanus me pinxit anno 1483 »), ayant pour sujet la *Vierge trônant avec l'Enfant*. La cathédrale de Capoue possède de lui un tableau d'autel, signé et daté de 1489 : la *Vierge sur le trône*. A l'église franciscaine de Santa Maria à Campagnano, on voyait un beau tableau de sa main, signé et daté de 1497, représentant la *Vierge avec l'Enfant au milieu de quatre saints;* mais il fut détérioré, il y a cent cinquante ans, par un coup de foudre et complètement abîmé par un restaurateur. Antonazzo mourut vers 1500, et fut inhumé à l'église de Saint-Louis des Français à Rome. D'après le témoignage de Vasari, il avait encore fait de nombreuses peintures à Rome, à Porano, à Poggio Nativo, à Scandriglia, etc. ; aujourd'hui, on le voit, il ne reste de ses travaux que juste assez pour constater qu'il se rattache à l'école ombrienne, et qu'il chercha aussi à imiter Benozzo Gozzoli. — Un de ses fils, *Marco*, fut également peintre, mais très médiocre. Le couvent Santa-Chiara, à Rieti, possède de lui un tableau d'autel, signé et daté de 1511, dont le sujet principal est une *Résurrection du Christ*. L'artiste paraît s'être formé sur les œuvres du Pérugin. G. Pawlowski.

Bibl. : Vasari, édit. Milanesi, t. III, p. 470. — Crowe et Cavalcaselle, *History of painting in Italy*, t. III. — S. Corvisieri, *Antonazzo Aquilio*, dans *Il Buonarroti*, 1869, pp. 129-136 et 157-168. — Müntz, *les Arts à la Cour des Papes* ; Paris, t. I, III.

AQUILIUS, poète latin de la fin du ier siècle av. J.-C., auteur d'une comédie intitulée *Bœotia*, appartenant probablement au genre *palliata*. Varron attribuait cette pièce à Plaute ; mais cette opinion a été combattue par L. Accius, qui attribue à Aquilius, outre la *Béotienne*, la *Fille deux fois violée* (*Bis compressa*), le *Rustre* « Ἄγροικος », et les *Commorientes* (les *Amis mourant ensemble*).

Bibl. : Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, t. III, p. 3. — Ribbeck, *Comicorum latinorum reliquiæ*; Leipzig, 1871, 2e éd., pp. 33-35.

AQUILIUS GALLUS (C.), jurisconsulte romain, qui vivait au ier siècle av. l'ère chrétienne et appartenait, selon toute vraisemblance, à la *gens Aquilia* (V. ce mot). Elève de Q. Mucius Scævola, il acquit par son intégrité, sa profonde connaissance du droit, et la sagacité avec laquelle il savait résoudre les difficultés pratiques, une réputation que son contemporain et son ami Cicéron atteste à plusieurs reprises dans ses discours et ses traités (*Brutus*, c. 42 ; *pro Cæcina*, c. 27 ; *pro Cluentio*, c. 53 ; *pro Balbo*, c. 20 ; *Topica*, c. 12). Membre de l'ordre équestre, il fut appelé, en cette qualité, à siéger comme *judex* dans les causes civiles et criminelles, et souvent désigné par le choix des parties. L'an de Rome 688 (av. J.-C., 67-66), il exerça les fonctions de préteur, en même temps que Cicéron. Aquilius Gallus avait composé des livres de droit, dont aucun fragment ne nous est parvenu ; il est surtout resté célèbre par les progrès

qu'il fit faire à la législation romaine, en créant pour de nouveaux besoins de nouvelles formules juridiques. Par l'autorité de sa doctrine, il fit admettre dans la pratique la formule dite des *posthumes Aquiliens*, qui permettait au testateur de prévenir la rupture de son testament par l'institution ou l'exhérédation des petits-fils qui pourraient naître après sa mort (V. Testament) ; puis, la *stipulation Aquilienne*, qui donnait, en cas de désistement ou de transaction sur des droits litigieux, le moyen de nover d'un seul coup tous les droits réels ou de créance qui se prêtaient à une estimation pécuniaire, et de les éteindre ensuite par une seule acceptilation (V. Acceptilation, Novation, Transaction). D'autre part, lorsqu'il exerça la préture, il combla une grave lacune de la législation, en inscrivant dans son édit une action spéciale, destinée à réprimer la fraude dans les actes juridiques : l'action *de dolo*, qui devait être accordée à la partie lésée toutes les fois qu'elle ne trouvait pas une protection suffisante dans les voies de procédure déjà instituées par le droit civil ou le droit prétorien pour la protection des contrats ou la répression des délits : cette formule d'action fut reproduite dans les édits de tous les préteurs subséquents, et définitivement consacrée par l'*Edictum perpetuum* (V. Dol). Ch. Mortet.

Bibl. : Heineccius, *Oratio de C. Aquilio Gallo*, 1731 (Opera) : Genève, 1746, t. II, part. 1, p. 777. — Rudorff, *Römische Rechtsgeschichte*, 1857, t. I, § 64. — Accarias, *Précis de droit romain*, 1874-82, t. I, p. 804, t. II, pp. 718 et 1,014. — Karlowa, *Römische Rechtsgeschichte*, 1885, t. I, § 61, p. 482.

AQUILIUS SABINUS. 1° Jurisconsulte du IIIe siècle de l'ère chrétienne (n'est cité dans aucune histoire du droit romain, ni dans la bibliographie de Rivier).

2° Consul en 214 (d'après les fastes consulaires, c'est *C. Octavius Appius Sabinus*).

3° Consul en 216 (d'après les fastes consulaires, c'est *P. Cattius Sabinus*).

4° Condamné à mort en 222 par Elagabal, mais sauvé par l'erreur d'un centurion (Lampride, à qui le fait est emprunté, parle d'un *Sabinus*, *vir consularis*, et nom d'*Aquilius* Sabinus).

5° C'est à lui qu'Ulpien, son contemporain, dédia ses 51 livres *(Ad. Sabinum)* (erreur de Lampride : les 51 livres d'Ulpien *Ad Sabinum* ne sont pas dédiés à un contemporain nommé Sabinus, mais forment un commentaire des écrits de *Sabinus Massurius*, le jurisconsulte du Ier siècle, qui a donné son nom à l'Ecole sabinienne). — Il ne reste donc rien que l'on puisse attribuer à Aquilius Sabinus, et l'existence de ce jurisconsulte paraît fort douteuse.

AQUILON. Nom donné au vent du Nord (V. Borée et Vent). — En blason, figure représentant une tête d'enfant joufflu qui souffle avec force.

AQUILONIA. Ancienne ville de l'Apulie, faisait partie du pays des Samnites. Le fils de Papirius Cursor y remporta une grande victoire sur le vieux chef samnite Ovius Paccius (193 av. J.-C.). « On forma au milieu du camp une enceinte de toiles de lin ; on sacrifia selon des rites écrits aussi sur des toiles de lin. Au milieu de l'enceinte s'élevait un autel, et autour des soldats debout, l'épée nue. Puis on introduisit les plus vaillants du peuple un à un, comme autant de victimes. D'abord le guerrier jurait le secret de ces mystères ; puis on lui dictait d'effroyables imprécations contre lui et contre les siens s'il fuyait ou s'il ne tuait pas les fuyards. Quiconque refusa de jurer, fut égorgé au pied de l'autel. Alors le général nomma dix guerriers dont chacun en choisit dix autres, et ainsi de suite jusqu'au nombre de 16,000. Ce corps fut appelé la *légion du lin*. Elle était appuyée d'une autre armée de 20,000 hommes. Tous tinrent leur serment, s'il est vrai, comme les vainqueurs s'en vantaient, qu'ils en tuèrent plus de 30,000 » (Michelet, *Hist. romaine*). C'est aujourd'hui un pauvre bourg de la principauté ultérieure peuplé d'environ 2,700 hab.

AQUIMINAIRE. On disait également en latin *aquiminarium*, *aquiminale* et *aquæmanalis*. C'était quelque chose d'analogue à notre lavabo : une aiguière et un bassin que l'on présentait aux convives avant et après le repas, pour leur permettre de se rafraîchir les mains.

AQUIN. Chanson de geste française, composée au XIIe siècle, mais qui ne nous a été conservée que dans un manuscrit du XVe. Pendant que Charlemagne combat les Saxons, il apprend qu'un chef sarrasin, du nom d'*Aquin* ou *Aiquin*, s'est emparé de la Bretagne. Il lui envoie d'abord une ambassade pour l'inviter à se convertir au christianisme. Les ambassadeurs de l'empereur sont fort mal reçus, et n'échappent à la mort que grâce à la pitié qu'ils inspirent à la femme d'Aquin. Le duc Naimes de Bavière exhorte Charlemagne à la guerre, qui est en effet résolue. Les chrétiens sont d'abord vainqueurs ; puis ils subissent divers échecs dans l'un desquels Tiori, père de Rolland, trouve la mort. L'action se termine par le triomphe de Charlemagne. Cette chanson de geste ne nous est parvenue qu'incomplète ; elle n'a d'ailleurs qu'une valeur littéraire assez médiocre. Ce qui lui donne un certain intérêt, c'est que les guerriers qui combattent autour de Charlemagne, sauf Naimes et Rolland, ne se retrouvent pas dans les autres chansons de geste qui mettent en scène le grand empereur du moyen âge : ce sont des héros locaux particuliers à la Bretagne. Les païens qui composent l'armée d'Aquin sont appelés tantôt *Persans* ou *Turcs*, tantôt *Norois* ou *gent de Nort païs*. Il est donc évident que l'auteur inconnu de cette chanson en a emprunté le sujet à la tradition laissée en Bretagne par les Normands, qui, au IXe et au Xe siècle, occupèrent différents points de ce pays, et qu'il s'est efforcé, au point de vue de la forme, de rattacher artificiellement ce sujet à Charlemagne et au cycle épique qui s'était formé autour de son nom. Ant. Thomas.

Bibl. : *Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretagne, par le roi Charlemagne, chanson de geste du* XIIe *siècle*, publiée par F. Joüon des Longrais ; Nantes, 1880. — L. Gautier, *les Epopées françaises* ; Paris 1880, III, 353-65. — *Histoire littéraire de la France*, XXII, 402-11.

AQUIN (Saint Thomas d' [V. Thomas]).

AQUIN (Philippe d'), juif de Carpentras, converti au catholicisme à Aquin, dans le royaume de Naples, vint à Paris avant l'année 1610 et s'y fit professeur d'hébreu. Il mourut vers 1650. Auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la langue et à la littérature juives, parmi lesquels nous citerons les *Radices breves linguæ sanctæ;* Paris, 1620 ; — *Discours du tabernacle et du camp des Israélites ;* Paris, 1623 ; — les *Sentences et proverbes des anciens rabins ;* Paris, 1629. — Son fils, *Louis-Henri d'Aquin*, a écrit des ouvrages du même genre. — Son petit-fils, *Antoine d'Aquin*, fut le premier médecin de Louis XIV.

Bibl. : Wolf, *Bibliotheca hebræa*, III, p. 928 ; IV, p. 953 ; I, p. 723 ; III, p. 645.

AQUIN (Louis-Claude d'), organiste célèbre (V. Daquin).

AQUINCUM. Colonie et forteresse romaine de Pannonie, sur les bords du Danube, à peu près à l'emplacement actuel d'Alt-Ofen, un peu au N. de Budapest, sur la rive droite du fleuve. C'était la place d'armes principale des Romains dans cette région, et leur point d'appui contre les *Iazyges* (V. ce mot).

AQUINO. Ville de la province de la Terre de Labour (Italie méridionale), à peu de distance du Garigliano et du mont Cassin. Evêché, dont le titulaire réside à Rocca Secca. Aquino, l'ancien Aquinum, fut la patrie de Juvénal, de l'empereur Pescennius Niger et du célèbre saint Thomas d'Aquin. Celui-ci, fils du comte Landolf, naquit en 1224, au château voisin de Rocca Secca. Aquino fut détruit par les Lombards au VIe siècle et ne s'est jamais complètement relevé. Beaucoup de ruines d'anciens monuments (théâtre, temples de Cérès et de Diane, arc de triomphe, etc.) témoignent de l'antique prospérité de cette petite ville. Elle compte à peine 2,000 hab.

AQUINO (Rinaldo d'), poète italien du XIIIe siècle,

originaire, selon toute vraisemblance, de la ville d'Aquino. On ne sait rien de sa biographie. Dante cite le début d'une de ses chansons, dont le texte complet ne nous est pas parvenu. Huit petites pièces de lui ont été imprimées dans différents recueils ; elles contiennent beaucoup d'imitations des poésies des troubadours.

Bibl. : Nannucci, *Manuale della letteratura del primo secolo*, p. 94.

AQUINO (Carlo d'), jésuite, érudit et poète latiniste, recteur du collège de Tivoli, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des Arcades ; né à Naples en 1654 ; mort à Rome le 11 mai 1737. Ses principaux ouvrages sont : trois volumes de *Carmina* (Rome, 1702), parmi lesquels, *Anacreon recantatus*, odes édifiantes opposées aux vers érotiques du poète grec ; — *Lexicon militare* ; Rome, 1724-27, 3 vol. in-fol. : outre l'explication des mots techniques, nombreuses dissertations commentant les écrivains anciens ou modernes ; — *Nomenclator agriculturæ* ; Rome, 1736, in-4 : interprétation des termes spéciaux employés par les auteurs latins.

E.-H. V.

AQUINUS, poète latin du temps de Cicéron, mentionné par Catulle (XIV, 19), en compagnie d'autres écrivains également sans valeur, Cæsius et Suffenus. A. W.

AQUIRAZ. Petite ville du Brésil (province de Ceara) bâtie entre le lac du même nom et l'océan Atlantique, non loin de la rive droite du R. Pacoty et sur la route côtière d'Aracaty à l'E., à Forteleza à l'O. C'est la plus ancienne ville de la province. Son commerce consiste principalement en coton et en eau-de-vie de canne à sucre.

AQUITAINE. Ancienne province de la France dont l'étendue a varié suivant ses destinées politiques et dont il est assez difficile de fixer les limites géographiques. Appliqué au moment de la conquête romaine à la région située entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, le nom d'Aquitaine fut étendu par Auguste à tout le pays situé de la Loire à la Garonne, qui sous l'empire romain forma les deux provinces d'Aquitaine, tandis que l'ancien pays aquitain prenait le nom de Novempopulanie. A l'époque mérovingienne, l'Aquitaine cesse d'abord d'être une division politique et redevient une région purement géographique, jusqu'au moment où fut constitué le premier duché indépendant d'Aquitaine. Ce duché mérovingien et plus tard le royaume carolingien d'Aquitaine eurent des limites assez variables ; mais ils comprirent d'une manière générale le pays situé entre la Loire et les Pyrénées, c.-à-d. outre la Vasconie, l'Auvergne, le Berry et le Poitou. A l'époque féodale, au contraire, le duché d'Aquitaine est considérablement réduit grâce au morcellement de cette région en plusieurs duchés et comtés indépendants. Les ducs de Toulouse et les comtes de Poitiers s'intitulent tous deux pendant un certain temps ducs d'Aquitaine ; mais ce titre est bientôt réservé au seul comte de Poitiers, qui possède le bassin inférieur de la Garonne. Les limites du duché d'Aquitaine semblent dès lors avoir été, sous les comtes de Poitiers, comme plus tard sous la domination des rois d'Angleterre, celles que la province de Guyenne comprenait encore en 1789 (V. Guyenne).

I. Période gallo-romaine. — C'est dans les *Commentaires* de César que se trouve pour la première fois le nom d'Aquitaine. Les historiens et les géographes de l'antiquité s'accordent à constater l'existence d'un peuple aquitain, distinct du peuple celte par la race et par la langue, dans la région comprise entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Mais il faut considérer l'Aquitaine de César, l'une des trois parties de la Gaule, comme une division ethnographique et nullement politique. Les peuplades du sud de la Garonne parlaient une autre langue que les Gaulois et semblent avoir appartenu à la race ibère. Ces peuplades auraient été, d'après Strabon, au nombre d'une vingtaine au moment de la conquête romaine ; mais les seuls noms de peuples qui nous aient été conservés sont ceux des cinq cités entre lesquelles, suivant Ptolémée, l'Aquitaine était divisée à l'époque d'Auguste. C'étaient les *Vasarii* ou *Vasates*, cap. *Cossium* (Bazas) ; les *Datii* ou *Lactorates*, cap. *Tasta* ; les *Auscii*, cap. *Eliberris* (Auch) ; les *Tarbelli*, cap. *Aquæ Tarbellicæ*, et les *Convenæ*, cap. *Lugdunum*. Les Romains pénétrèrent pour la première fois en Aquitaine, en 56 av. J.-C., lors de la troisième campagne de César en Gaule. P. Crassus, légat de César, s'empara de la capitale des Sontiates et conquit une grande partie de l'Aquitaine ; mais le pays semble n'avoir été définitivement soumis aux Romains qu'après la campagne d'Agrippa en Aquitaine, l'an 38 av. J.-C. Il est certain que les Aquitains n'ont participé en rien au mouvement national dirigé par Vercingétorix : aucune des petites peuplades mentionnées plus tard par Pline n'a figuré sous les murs d'Alésia. Ce fait semblerait prouver encore que l'Aquitaine formait un groupe ethnographique distinct et que la grande guerre nationale de l'an 52 est restée purement celtique ou gauloise. En l'an 27 av. notre ère, Auguste, tenant un *conventus* à Narbonne, fit le recensement des trois Gaules que César avait vaincues ; Dion Cassius ajoute qu'il donna à tout le pays une sorte de constitution. Les Ibéro-Aquitains obtinrent alors d'être comptés à part, comme un groupe ethnique, dont l'origine, les coutumes et la langue étaient essentiellement distinctes de celles de la *Gallia Comata*. L'Aquitaine forma donc une des *Tres Provinciæ* de la *Gallia Nova* ; mais comme elle ne comprenait que les pays situés au delà de la Garonne, elle était trop petite, tandis que la Celtique était trop grande. Auguste étendit alors la dénomination d'Aquitains aux douze peuples gaulois compris entre la Garonne et la Loire et forma ainsi la province politique d'Aquitaine.

Période impériale. L'Aquitaine d'Auguste était délimitée, d'après les tables de Ptolémée, par l'océan Aquitanique à l'O., du promontoire *Olasso* jusqu'à l'embouchure de la Loire ; au N. et à l'O. par la Loire, limitant la province de Lyonnaise, et par la province Narbonnaise jusqu'à un point des Pyrénées situé à 18° 45′ long. et 42° 40′ lat. N. La *Provincia Aquitanica* comprenait dix-sept cités. Elle était gouvernée par un *legatus Augusti pro prætore*, de rang prétorien, avec un *procurator Augusti* pour les finances, qui réunissait souvent la Lyonnaise et l'Aquitaine dans son service. Voici comment étaient divisés administrativement les peuples de l'Aquitaine :

1° Aquitaine ethnographique ou ibérienne. *Civitates stipendiariæ* : 1. *Tarbelli*, 2. *Vassæi*, 3. *Ausci*, 4. *Lactorates*, 5. *Convenæ*.

2° Aquitaine gauloise ou celtique. I. *Civitates liberæ* : 6. *Bituriges Cubi* (Berry), 7. *Bituriges Vivisci* (Bordelais), 8. *Arverni* (Auvergne), 9. *Santones* (Saintonge). — II. *Civitates stipendiariæ* : 10. *Vellavii* (Velay), 11. *Lemovices* (Limousin), 12. *Petrocorii* (Périgord), 13. *Nitiobroges* (Agenais), 14. *Cadurci* (Quercy), 15. *Ruteni* (Rouergue), 16. *Gabali* (Gévaudan), 17. *Pictones* (Poitou).

Lorsque, vers l'an 297, Dioclétien partagea l'*Orbis romanus* et divisa la Gaule en deux diocèses, l'Aquitaine fut comprise dans le diocèse de Vienne et fut divisée en trois provinces : *Aquitania prima*, *Aquitania secunda* et *Novempopulana*. Les limites de ces provinces n'ont pas changé jusqu'à la chute de l'empire romain ; mais la composition de la troisième Aquitaine a subi, du Ier au Ve siècle, quelques modifications qu'il importe de signaler. Les *Novem populi* ne remontent même pas au temps de Ptolémée, puisque les Tables ne donnent que cinq cités pour l'Aquitaine ibérienne ; malgré l'opinion de ceux qui datent du Ier siècle l'inscription d'Hasparren, ce nom de *Novem populi* ne doit dater que de l'époque de Dioclétien, puisqu'il est mentionné pour la première fois dans la liste de Vérone. Les quatre peuples qui vinrent alors s'ajouter aux cinq cités de Ptolémée étaient : les *Boiates*, les *Elusates*, cap. *Elusa* (Eauze), les *Bigerri*, cap. *Aquæ Convenarum* (Bagnères) et les *Consorani*, cap. Saint-Lizier. Mais à l'époque de Théodose, un nouveau fraction-

nement dut s'opérer, car dans la *Notitia dignitatum* et dans la *Notitia Provinciarum et Civitatum*, la province, tout en conservant le nom de Novempopulanie, comprend douze cités et non plus neuf, et il y eut en effet douze évêchés. Les trois cités qui s'ajoutèrent alors aux neuf peuples de l'an 297 étaient : la *Civitas Aturensium*, ch.-l. Aire ; la *Civitas Beneharnensium*, ch.-l. Lescar ; la *Civitas Iluronensium*, ch.-l. *Iluro* (Oloron) ; elles étaient formées en grande partie d'un démembrement de la grande cité des *Tarbelli*. A la fin du IVe siècle les trois provinces de l'Aquitaine figurent dans la *Notitia Dignitatum* parmi les onze provinces présidiales ; leurs capitales sont : 1° Aquitanica I^a, metropolis *civitas Biturigum* (Bourges) ; 2° Aquitanica II^a, metropolis *civitas Burdigalensium* (Bordeaux) ; 3° Novempopulana, metropolis *civitas Elusatium* (Eauze). Voici enfin, d'après la *Notitia Provinciarum et Civitatum*, la liste des cités des trois provinces :

Provincia novempopulana. — XII (12 cités)

Civitas Elusatium, Eauze.
— *Aquensium*, Dax.
— *Lactoratium*, Lectoure.
— *Convenarum*, Saint-Bertrand de Comminges.
— *Consoranorum*, Saint-Lizier.
— *Boiatium*, au N. d'Arcachon ?
— *Benarnensium*, Lescar.
— *Aturensium*, Aire.
— *Vasatica*, Bazas.
— *Turba*, Tarbes.
— *Ilaronensium*, Oloron.
— *Ausciorum*, Auch.

Provincia aquitanica II^a. — VI (6 cités).

Civitas Burdigalensium, Bordeaux.
— *Agennensium*, Agen.
— *Ecolismensium*, Angoulême.
— *Santonum*, Saintes.
— *Pictavorum*, Poitiers.
— *Petrocoriorum*, Périgueux.

Provincia aquitanica I^a. — VIII (8 cités).

Civitas Biturigum, Bourges.
— *Arvernorum*, Clermont.
— *Rutenorum*, Rodez.
— *Albigensium*, Alby.
— *Cadurcorum*, Cahors.
— *Lemovicum*, Limoges.
— *Gabalorum*, Javoulx.
— *Vellavorum*, Saint-Paulien.

Depuis la fin du IIIe siècle, deux nouvelles cités s'étaient donc formées dans les deux premières Aquitaines : la *Civitas Ecolismensium*, démembrée de celle des *Santonum*, et la *Civitas Albigensium*, démembrée de celle des *Rutenorum*. Après l'établissement des barbares en Gaule, l'Aquitaine resta divisée en trois provinces ecclésiastiques, et le nombre des évêchés fut d'abord le même que celui des anciennes cités : un souvenir de la division administrative romaine persista dans le titre de primat d'Aquitaine porté par l'évêque de Bourges.

II. Période Visigothique et Franque. — Au commencement du Ve siècle, l'Aquitaine passa sous la domination des Visigoths. En 419, Constantin céda, au nom de l'empereur Honorius, la seconde Aquitaine avec quelques villes des provinces voisines à Wallia, successeur d'Ataulphe. Les Visigoths vécurent en paix avec les Romains jusqu'au milieu du Ve siècle, puis, sous Théodoric II, conquirent la Touraine et sans doute la Novempopulanie, qui, en 471, était occupée par son successeur Euric. Celui-ci fit aussi la conquête de la première Aquitaine et, dans le traité de 475 avec l'empereur Nepos, il obtint Bourges et Clermont ; il eut ainsi ses Etats limités au Nord et à l'Est par la Loire et le Rhône : la plupart des évêques d'Aquitaine et de Novempopulanie assistaient au concile d'Agde de 506. — Après la défaite d'Alaric à Vouillé, en 507, l'Aquitaine passa sous la domination des Francs : Clovis conquit rapidement tout le midi de la Gaule, moins la Septimanie. Pendant le cours du VIe siècle, l'Aquitaine, laissée en dehors des quatre royaumes francs, fut partagée, notamment en 511 et 561, entre les divers rois, comme un butin ou un domaine particulier, dont chaque héritier voulait avoir une partie. Mais il est difficile de déterminer la part qui revint à chaque roi, d'autant plus que les grands partages se compliquèrent, lors de la succession de Clodomir et de celle de Charibert, en 567. Il suffit de rappeler que Sigebert, roi d'Austrasie, obtint dans la part du royaume de Charibert les cités de Poitiers, d'Albi, de Conserans, de Bayonne et d'Aire ; que les cités de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn et de Bigorre, données en 567, par Chilpéric, à sa nouvelle épouse Galsuinde, passèrent peu après à Brunehaut, épouse de Sigebert. Mais Chilpéric réussit à enlever à ses deux frères la plupart des cités de l'Aquitaine, qui après sa mort, en 584, passèrent à Gontran, roi de Bourgogne : celui-ci dut cependant, au pacte d'Andelot de 588, restituer au roi d'Austrasie, Childebert, la part que Sigebert avait obtenue en 567. Pendant toute cette période l'Aquitaine, mal administrée par ses maîtres, qui ne songeaient qu'à l'exploiter et à en tirer le plus possible, se révolta fréquemment ; ce ne furent pas des insurrections générales, mais on constate que les Aquitains soutinrent la plupart des révoltes qui se produisirent dans l'empire franc, notamment celle de Chramm, en 558, et celle de Gondowald, en 584. Au midi, l'Aquitaine était menacée à la même époque par les invasions des Vascons, qui, dès 587, paraissent occuper une grande partie de la Novempopulanie. Repoussés une première fois, en 602, par les deux rois d'Austrasie et de Burgondie, Théodebert et Thierry, les Vascons atteignent, en 628, les pays avoisinant la Garonne, et au sud du fleuve la domination des Francs ne se maintient qu'à grand peine. Pendant ce temps les divers royaumes francs avaient été réunis dans la main de Clotaire II, et à sa mort, en 628, Dagobert, son fils, faisant droit aux réclamations de Caribert, son frère, consentait à la création d'un royaume aquitain avec Toulouse pour capitale. Il cédait à Caribert les cinq comtés de Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux et Saintes, sur la rive droite de la Garonne, et peut-être l'Albigeois, le Rouergue et le Gévaudan, avec mission de conquérir la Vasconie. La partie septentrionale de ce pays fut conquise en deux ans ; sans doute la population accueillit avec faveur l'idée de faire partie d'un royaume méridional indépendant. Ce petit royaume de Toulouse n'eut, il est vrai, qu'une durée éphémère, mais il semble avoir exercé une grande influence sur les destinées politiques de l'Aquitaine. De l'union des Celto-Romains et des Vascons sortira une race nouvelle qui permettra à l'Aquitaine de lutter, de 670 à 768, pour son indépendance. Caribert étant mort en 630, Dagobert réunit sous sa domination tous les pays francs et quelques expéditions contre les Vascons rétablirent son autorité dans la Gaule méridionale. Mais à sa mort en 638, ses Etats furent partagés entre ses deux fils Sigebert et Clovis, et l'Austrasie obtint toute la portion de l'Aquitaine que lui donnait le pacte d'Andelot. L'Aquitaine demeure divisée jusqu'en 673, date à laquelle, grâce à la politique d'Ebroïn, elle se trouve entre les mains des rois neustriens, jusqu'au moment où elle n'obéira plus qu'à ses propres chefs.

III. Premier duché d'Aquitaine. — De 660 à 670, un patrice ou duc, nommé Félix, gouverne à Toulouse et semble s'être rendu à peu près indépendant grâce au concours des Vascons. En 673, il a pour successeur Lupus qui paraît avoir été choisi par les Aquitains et avoir usurpé la puissance souveraine, grâce aux luttes qui divisaient alors l'Austrasie et la Neustrie. On le voit en effet entreprendre la conquête du bassin de la Garonne et exiger le serment de fidélité des cités dont il s'emparait. Il est probable cependant que le lien qui unissait les ducs d'Aquitaine au roi de Neustrie ne fut pas rompu avant la fin du VIIe siècle ; mais le premier duc d'Aquitaine après Lupus est Eudes qui n'apparaît qu'en 714. A cette

époque le Berry, l'Auvergne et le Poitou semblent avoir été conquis par le duc d'Aquitaine, et Pépin d'Héristall a lutté contre lui. Les Neustriens, battus à Vincy, en 717, par Charles Martel, font appel au duc Eudes, qui, vaincu à Soissons, obtint cependant de Charles Martel, en 720, un traité d'amitié qui dura plus de dix ans et qui dut consacrer l'indépendance de l'Aquitaine. Mais celle-ci se trouva bientôt en face d'un danger plus terrible, les Sarrasins avaient franchi les Pyrénées et la Gaule était menacée. Eudes, vainqueur une première fois devant Toulouse, dut bientôt faire appel au puissant chef des Francs; Charles Martel battit Abd-er-Rahman près de Poitiers (732), et l'Aquitaine convaincue d'impuissance se trouva dans une sorte do dépendance à l'égard des Francs. Mais le fils d'Eudes, Hunald, chercha bientôt à faire de l'Aquitaine un Etat indépendant; en 741 il entreprit la lutte contre Pépin le Bref et Carloman, et obtint quelques succès; battu, il alla s'enfermer dans un couvent de l'île de Ré, tandis que son fils Waïfer ou Guaifre continuait la guerre et trouvait un auxiliaire dans Grippon, jeune frère de Pépin (745). La guerre d'Aquitaine ne commença sérieusement qu'en 759, après que Pépin se fut rendu maître de Narbonne; elle fut lente, sanglante, destructrice. Waïfer traqué dans les montagnes fut assassiné par l'un des siens; l'Aquitaine fut soumise. En vain le vieil Hunald, sorti de son couvent, essaya-t-il de venger son fils en combattant contre Charles et Carloman; il fut livré à ses ennemis, et réfugié auprès de Didier, roi des Lombards, il périt au siège de Pavie.

IV. Royaume d'Aquitaine. — En 778, Charlemagne fit de l'Aquitaine un royaume, qui différa de l'ancienne province en ce qu'il comprit, outre le pays de la Loire aux Pyrénées, les Marches d'Espagne: ce royaume devait durer environ un siècle. Louis, son fils aîné, fut sacré roi d'Aquitaine à Rome en 780, et fut conduit la même année à Toulouse, où il prit possession de ses Etats; il n'avait alors que trois ans. Son règne fut signalé surtout par des expéditions en Espagne: il envahit la Catalogne, prit Lérida et assiégea Barcelone qui ne se rendit qu'au bout de deux ans, en 801; il pénétra aussi en Navarre et s'empara de Pampelune, en 806; en 809, il assiégea Tortosa, mais ne la prit qu'après un second siège, en 811. Couronné empereur en 814, il envoya son fils Pépin en Aquitaine. Pépin Ier ne fut reconnu roi qu'en 817, à la diète d'Aix-la-Chapelle, et mourut en 838 à Poitiers. Son fils, Pépin II, lui succéda et fut soutenu par les Aquitains contre Louis le Pieux, qui chercha à le dépouiller de la couronne d'Aquitaine en faveur de son fils Charles, qu'il fit reconnaître par une assemblée à Châlon-sur-Saône et couronner à Poitiers. Après la mort de Louis (840), les partisans de Pépin cherchent à s'emparer de Bourges, mais ils sont battus par Charles le Chauve qui assiège Toulouse en 843. Abandonné par son oncle Lothaire, après le traité de Verdun, Pépin II lutte contre Charles et obtient, en 845, un traité qui lui donne l'Aquitaine, sauf le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, donnés à Rainulfe Ier de Poitiers. Bientôt Pépin ayant mécontenté les Aquitains, ceux-ci appellent Charles le Chauve, qui se fait couronner roi d'Aquitaine à Limoges, en 848, et s'empare de Toulouse et de la Septimanie; mais la noblesse d'Aquitaine rappelle bientôt Pépin II, qui, couronné en 850, s'allie avec les Normands et les Sarrasins. Abandonné encore des siens, en 852, il est livré par Sanche, duc de Gascogne, à Charles, qui l'enferme à Saint-Médard de Soissons, et qui, sur la demande des Aquitains, leur accorde pour roi Louis, fils de Louis de Germanie (844). Pépin II, étant parvenu à s'échapper, revient en Aquitaine avec son frère Charles, recommence la lutte et parvient à s'y maintenir. En 865, trahi par Rainulfe, comte de Poitiers, Pépin II fut livré à l'empereur et enfermé à Senlis où il mourut. Le royaume d'Aquitaine ne fut pourtant pas supprimé; à la demande des Aquitains, Charles le Chauve leur envoya comme roi son fils Charles; mais celui-ci étant mort en 866, Louis le Bègue fut couronné en 867, et lorsqu'il devint roi de France, en 877, il réunit l'Aquitaine à la couronne.

V. Second duché d'Aquitaine. — Le traité de Saint-Benoit-sur-Loire entre Charles le Chauve et Pépin II, en 845, avait conféré à Rainulfe Ier, fils de Gérard, comte d'Auvergne et de Poitiers, le titre de duc d'Aquitaine. L'Aquitaine était divisée en deux gouvernements; l'un à Toulouse restait au pouvoir de Pépin II; l'autre, qui ne comprenait que le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, subsista après la réunion de l'Aquitaine à la couronne. C'est là l'origine du second duché d'Aquitaine, qui resta à la maison de Poitiers et d'Auvergne, malgré les prétentions du vicomte de Limoges et du comte de Toulouse, qui prit assez longtemps le titre de duc d'Aquitaine. En 867, le comté de Poitiers passa à *Bernard II*, marquis de Gothie, et, après sa mort en 878, à *Rainulfe II*. Celui-ci refusa, en 887, de reconnaître le roi Eudes: il usurpa l'autorité souveraine et se fit, dit-on, proclamer roi d'Aquitaine; ligué avec Gauzbert, son frère, Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, et peut-être Rollon, chef des Normands, il lutta contre Eudes, qui envahit l'Aquitaine, en 892; mais, rappelé par le couronnement de Charles le Simple, celui-ci jugea plus prudent de traiter avec Rainulfe, qu'il fit plus tard empoisonner. Il conféra alors le duché d'Aquitaine à *Guillaume le Pieux*, comte d'Auvergne (893), tandis qu'Ebles, fils de Rainulfe, obtenait le comté de Poitiers. Guillaume Ier, étant mort en 918, eut pour successeur *Guillaume II*, son neveu, fils d'Alfred, comte de Carcassonne, et d'Adelinde, sœur de Guillaume le Pieux. Il lutta contre les Normands, qu'il battit en 923 avec l'aide de Raymond II, comte de Toulouse, et contre le roi Raoul qui dut lui céder Bourges et le Berry. A sa mort en 926, son frère *Alfred* lui succéda et fut un des plus fidèles partisans de Charles le Simple contre le roi Raoul. Alfred mourut sans enfants, en 928, et le duché d'Aquitaine passa avec le comté d'Auvergne à son parent *Ebles* dit *Manzer*, comte de Poitiers; mais celui-ci fut dépouillé, en 932, de ses Etats par le roi Raoul, qui donna le duché d'Aquitaine, le comté d'Auvergne et le Limousin à *Raymond Pons*, comte de Toulouse. A la mort de celui-ci, en 951, le duché d'Aquitaine revint à *Guillaume III*, dit *Tête d'Etoupe*, comte de Poitiers depuis 932 et fils d'Ebles. Il avait été le fidèle partisan de Louis IV d'Outremer et avait forcé Hugues le Grand à lever le siège de Laon. Après la mort de Louis IV, Hugues, profitant des dispositions des seigneurs d'Aquitaine, qui refusaient de reconnaître Guillaume par attachement pour la maison de Toulouse, envahit le Poitou avec Lothaire (955); il échoua au siège de Poitiers, mais battit complètement Guillaume III, qui conserva le duché d'Aquitaine, bien que Lothaire l'eût donné, en 956, à Hugues Capet, après la mort de Hugues le Grand. En 963, Guillaume abdiqua pour se retirer à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers et plus tard à Saint-Maixent où il mourut. *Guillaume IV*, dit *Fierabras*, lui succéda, sauf dans le comté d'Auvergne; il lutta contre Hugues Capet, auquel il refusa l'hommage, et, à la mort de Charles de Lorraine, il accueillit ses enfants; il abdiqua aussi, en 990, et mourut à l'abbaye de Saint-Maixent (995). Son fils, *Guillaume V le Grand*, lui avait succédé en 990; il lutta presque toute sa vie contre les Normands et contre son rival, le comte de la Marche. En 1025, après la mort de l'empereur Henri II, les Italiens lui ayant offert la couronne, il passa en Lombardie avec Guillaume II, comte d'Angoulême; mais, en présence des résistances qu'il rencontra, il refusa d'être roi d'Italie, embrassa la vie monastique à Maillezais, en 1029, et mourut l'année suivante. — *Guillaume VI*, son fils, eut à lutter, en 1034, contre Geoffroy-Martel, comte de Vendôme, qui lui disputait la Saintonge; battu à Montcontour et fait prisonnier, il resta environ trois ans et demi en captivité et mourut en 1038. Son fils, *Eudes* ou *Odon*, réunit à

l'Aquitaine le duché de Gascogne, en héritant du chef de sa mère du duc Bérenger. Mais l'Aquitaine proprement dite était entre les mains de Geoffroy-Martel, qui détenait le comté de Bordeaux et la ville de Saintes ; Eudes lutta aussi contre lui et périt en 1039. Son frère *Guillaume VII*, qui lui succéda, se vit enlever le duché de Gascogne, par Bernard II, comte d'Armagnac ; il lutta aussi contre Geoffroy-Martel, bien que celui-ci eût épousé sa mère, Agnès, et avec Gui-Geoffroy, son frère utérin, qui avait réussi à enlever au comte d'Armagnac le duché de Gascogne. C'est Gui-Geoffroy qui succéda à Guillaume VII, mort sans enfants en 1058 ; il prit le nom de *Guillaume VIII*. Il reprit Saintes sur les fils de Geoffroy-Martel, lutta contre Guillaume IV, comte de Toulouse, et contre le vicomte de Limoges et alla même combattre les Sarrasins d'Espagne ; il mourut en 1087. — Son fils, *Guillaume IX*, connu comme poète et troubadour, posséda le comté de Poitiers et les duchés d'Aquitaine et de Gascogne ; il s'empara même, en 1098, du comté de Toulouse, tandis que Raymond de Saint-Gilles était à la croisade, mais il l'abandonna en 1100. En 1101, il partit lui-même pour la Terre-Sainte avec Hugues le Grand, frère de Philippe Ier, et Etienne, comte de Blois, mais son armée fut dispersée en Asie Mineure. De retour en 1103, il fut excommunié à cause de ses désordres ; en 1114, il conquit une seconde fois le comté de Toulouse, qu'il perdit en 1124. En 1119, il alla en Espagne au secours d'Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre, combattit contre Louis le Gros et contre le comte d'Auvergne en 1126, et mourut en 1127. — Son fils, *Guillaume X*, s'empara de l'Aunis, se ligua avec Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, pour attaquer la Normandie, puis partit en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, où il mourut en 1137. Sa fille aînée, *Eléonore*, épousa le 22 juil. 1137, à Bordeaux, le roi de France, Louis VII, qui fut couronné duc d'Aquitaine à Poitiers. Sous la domination des comtes de Poitiers, le duché d'Aquitaine n'avait compris qu'une partie de la province ecclésiastique de Bordeaux ou Aquitaine seconde, c.-à-d. les comtés de Bordeaux et d'Agen, l'Aunis et la Saintonge, auxquels avait été réuni, au milieu du XIe siècle, le duché de Gascogne. Le duché d'Aquitaine de Louis VII comprit, outre l'Aquitaine proprement dite et la Gascogne, les comtés de Poitiers et de Limousin, et la suzeraincté de l'Auvergne. Le reste de l'Aquitaine, le Quercy, l'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan et le Velay, appartenait aux comtes de Toulouse. En 1152, Louis VII ayant fait annuler son mariage avec Eléonore, celle-ci épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou, et lui apporta en dot l'Aquitaine et le Poitou. Henri, devenu roi d'Angleterre en 1155, eut à réprimer une révolte de l'Aquitaine, en 1167, et céda cette province à son fils Richard, qui en fit hommage au roi de France, le 6 janv. 1171, à Argenton. En 1196, Richard donna l'usufruit de l'Aquitaine avec le comté de Poitiers à son neveu Otton, troisième fils de Henri le Lion, duc de Saxe, et de Mathilde, sœur de Richard. Mais à la mort de ce dernier, en 1099, Eléonore se ressaisit du duché, dont elle fit hommage à Philippe-Auguste à Tours ; elle conserva l'Aquitaine jusqu'à sa mort, en 1203, et le duché fut alors définitivement réuni au royaume d'Angleterre. C'est à cette union du duché à l'Angleterre que les historiens ont pris l'habitude de terminer l'histoire de l'Aquitaine proprement dite. Au XIIIe siècle, apparaît en effet la forme vulgaire *Guyenne* et quelquefois *Aguyen* pour désigner les pays situés au sud de la Charente, et représentant l'ancien duché d'Aquitaine, que le traité de Paris, en 1258, réduisit à sa plus simple expression, tout en l'érigeant en duché-pairie. Mais les rois d'Angleterre prennent jusqu'au XVe siècle le titre de duc d'Aquitaine, et on voit dans les documents du XIVe siècle notamment que les expressions Aquitaine et Guyenne sont employées concurremment et aussi fréquemment l'une que l'autre.

Il faut remarquer en outre que le duché d'Aquitaine, même sous la domination anglaise, a l'avantage de comprendre, outre le pays qui plus tard s'appellera Guyenne proprement dite, la Gascogne, l'Aunis et la Saintonge, et représente bien l'ensemble des possessions anglaises en France. Néanmoins l'usage ayant prévalu depuis des siècles, l'histoire du duché d'Aquitaine s'arrête au XIIIe siècle, pour faire place à l'histoire de Guyenne (V. GUYENNE).

Léon CADIER.

BIBL. : E. DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*; Paris, 1876-1884, 3 vol. in-8. — LUCHAIRE, *les Origines linguistiques de l'Aquitaine*; Paris et Pau, 1877, in-8. — A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VIe siècle* ; Paris, 1876, gr. in-8. — A. PERROUD, *les Origines du premier duché d'Aquitaine* ; Paris, 1881, in-8. — E. MABILLE, *le Royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Cartovingiens* ; Paris, 1870, in-4. — J. BESLY, *Histoire des comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine*; Paris, 1608, in-fol.

ARA. I. ORNITHOLOGIE. — Les Aras (*Ara* Brisson, *Macrocernes* V. ou *Sittace* Wagl.) sont des Perroquets, généralement de forte taille, dont le bec, très élevé, est fortement convexe en dessus, très recourbé vers la pointe, renflé sur le milieu des bords de la mandibule supérieure et entaillé sur les côtés de la mandibule inférieure, qui est extrêmement développée et excavée en cuiller. Une membrane nue, dans laquelle sont percées les narines, recouvre la base de leur mandibule et se continue avec la peau, généralement presque glabre, qui recouvre les joues et le tour des yeux ; leurs tarses sont robustes et réticulés, et leur queue, fortement étagée, est formée de pennes longues et étroites. Quant à leur plumage, il offre des teintes tantôt variées et tantôt uniformes, du bleu d'outremer ou du bleu cendré, du jaune, du vert ou du rouge, avec ou sans plaques jaunes, rouges et vertes. Par leur système de coloration et par leurs formes, les plus petites espèces de ce groupe établissent la transition vers les Perruches américaines du genre *Conurus*, avec lesquelles ils constituent une tribu naturelle sous le nom d'*Araïdés* (V. ce mot). Cette tribu, à son tour, forme, avec les Platycerques australiens et les Palæornis africains et asiatiques, la grande



famille des *Araïdés* (V. CONURUS, PLATYCERQUE et PALÆORNIS). — L'Ara militaire (*Ara militaris L.*), qui se trouve dans toutes les régions N.-O. de l'Amérique tropicale, depuis la Bolivie jusqu'au Mexique septentrional, et que l'on voit communément, en Europe, dans les jardins zoologiques et chez les particuliers, est un fort bel oiseau, portant une livrée d'un vert légèrement bleuâtre, avec un bandeau rouge sur le front, du rouge et du bleu sur les pennes caudales, du bleu sur les grandes pennes alaires et de larges plaques blanches, rayées de brun, sur les joues. Ces plaques sont formées par la peau nue sur laquelle se détachent de petites rangées de plumes extrêmement fines. Une disposition analogue se retrouve chez l'Ara macao (*Ara macao* L.), dont les joues sont d'un ton livide, avec des lignes de plumes rouges ; mais dans cette espèce, qui mesure près d'un mètre de long à l'âge adulte, le plumage est beaucoup plus éclatant que chez l'Ara militaire. La

tête, le cou et les parties inférieures du corps sont, en effet, d'un rouge écarlate, les couvertures des ailes, jaunes et vertes, les rémiges et les rectrices latérales bleues et les rectrices médianes rouges. Cette espèce habite une grande partie de l'Amérique chaude, depuis le Brésil et la Bolivie jusqu'au Guatemala ; elle a été souvent confondue avec l'Ara aux ailes vertes ou Ara chloroptère (*Ara chloroptera* Gray), qui ne descend pas tout à fait aussi loin du côté de l'E. et qui se distingue par l'absence presque complète de bande transversale jaune sur la partie antérieure des ailes. — L'Ara rauna (*Ara ararauna* L.) diffère complètement des précédents par sa livrée de deux couleurs, d'un bleu vif sur les parties supérieures et d'un jaune légèrement orangé sur les parties inférieures du corps. Il habite à peu près les mêmes contrées que l'Ara macao et n'est pas moins commun dans les jardins zoologiques. Au contraire, l'Ara hyacinthe (*Ara hyacinthina* Lath.), dont on a fait le type du genre Anodorhynque (*Anodorhynchus* Spix), est encore assez rare dans les ménageries et même dans les musées d'Europe. Il l'emporte décidément sur les Perroquets que nous venons de citer par la richesse de son costume d'un bleu d'outremer magnifique, rehaussé par des plaques dénudées, d'un jaune foncé, sur les côtés de la tête. On le trouve, mais toujours isolément ou par couples, dans le bassin du rio de San-Francisco et jusque dans la région de l'Amazone. — L'Ara glauque (*Ara glauca* V.), qui habite les provinces méridionales du Brésil, le Paraguay et une partie de l'Uruguay, l'Ara de Lear (*A. Leari* Bp.), qui se rencontre à peu près dans les mêmes régions, et l'Ara de Spix (*Ara Spixi* Wagl.) découvert sur les bords du rio San-Francisco, au Brésil, pourraient être considérés comme des races décolorées de l'Ara hyacinthe, s'ils ne se distinguaient en même temps par leur taille plus faible et par les dispositions des taches dénudées sur les côtés de la tête. Ces dernières espèces paraissent plus farouches et moins sociables que les Aras à plumage vert ou bleu varié de rouge ou de jaune. Ceux-ci vivent, en dehors de la saison des nids, en petites troupes qui voyagent d'un canton à l'autre ou qui exécutent même des pérégrinations assez étendues. Ils se nourrissent de semences et de fruits à noyaux ou à coque résistante et commettent souvent de grands dégâts dans les plantations. Leurs œufs, d'un blanc pur et de forme allongée, sont déposés dans le creux d'arbres rongés de vétusté.

E. Oustalet.

II. Astronomie. — Constellation de la queue du Scorpion, appelée aussi *Autel*.

Bibl. (Ornith.) : J. Levaillant, *Hist. nat. des Perroquets*, 1801, in-fol., pl. 2 et suiv. — Bourjot, Saint-Hilaire et Souancé, *Hist. nat. des Perroquets*, pour faire suite à celle de Levaillant, 1837, in-4, pl. 2 et suiv. — O. Finsch, *Die Papagien*, in-8, 1867.

ARA KÉGHÈTSIQ (le Beau), roi légendaire de l'Arménie (dynastie haïcienne). Moïse de Khorèn (I, 15), s'occupant de ce monarque, raconte l'épisode suivant, qu'il importe de traduire, parce qu'il fait partie de la légende de Sémiramis. « Depuis longtemps, dit le célèbre historien, l'impure et voluptueuse Schamiram (Sémiramis) avait entendu parler de la beauté d'Ara. Elle désirait ardemment s'emparer du roi d'Arménie, mais elle n'osait agir ouvertement. Or, après la mort ou après la fuite de Ninos dans l'île de Grédé (Crète), elle donne un libre cours à sa passion et envoie près d'Ara des ambassadeurs : ceux-ci étaient chargés de présents et de cadeaux, et ils devaient user soit de prière soit de menace pour engager le roi à venir à Ninive. Là, il épouserait Schamiram et règnerait sur tout le pays qu'administrait Ninos, ou bien il la laisserait assouvir sa passion et retournerait ensuite dans ses États, muni de présents magnifiques. Les messages se multipliaient, et Ara refusait toujours. Schamiram, furieuse, coupe court aux pourparlers, réunit une armée nombreuse et rejoint à la hâte le roi d'Arménie. Vraisemblablement, elle n'avait point l'intention de mettre fin aux jours du prince ou de s'acharner à sa poursuite, mais de le vaincre et de le forcer ensuite à satisfaire ses coupables désirs. Sa passion était si vive que, lorsqu'on parlait d'Ara, elle croyait le voir et tombait dans le délire. Elle arrive donc à la hâte dans la plaine appelée Ararat, du nom d'Ara ; et après avoir rangé ses troupes en bataille, elle ordonne à ses officiers de prendre toutes les précautions possibles pour que le chef arménien reste sain et sauf ; mais lorsque la lutte fut commencée, les troupes d'Ara furent vaincues, et lui-même périt dans le combat de la main même d'un des fils de Schamiram. Elle profite de sa victoire pour envoyer sur le champ de bataille des gens chargés de dépouiller les morts et de chercher parmi les cadavres celui de son cher amant. Ils trouvèrent Ara au milieu des braves qui avaient succombé, et ils portèrent son corps dans le palais. Les soldats arméniens, voulant venger leur chef, vinrent de nouveau attaquer la reine, qui leur dit : « J'ai ordonné aux dieux « de lécher ses blessures et de le rappeler à la vie. » Plusieurs fois l'ardeur de son amour la poussa à recourir aux enchantements pour ressusciter Ara. Quand le cadavre fut décomposé, elle le fit déposer et cacher dans une fosse. Ensuite, elle habilla comme l'Arménien un de ses courtisans, qu'elle tint en secret, et répandit cette nouvelle : « Les dieux ont léché les blessures d'Ara ; ils l'ont ressuscité et ils ont comblé mes vœux. Ils sont désormais dignes des plus grands honneurs, puisqu'ils se sont montrés si favorables à mes désirs. » On trouvera au mot Arménie (Histoire) quelques considérations sur cette légende.

P.

ARABA. Voiture turque à quatre roues, couverte d'une bâche fixée sur des cercles en bois. L'araba, lourd et incommode, traîné par deux bœufs, est la voiture nationale turque. Son origine est très ancienne et il s'est transmis jusqu'à nos jours dans sa forme primitive. Il sert au transport des personnes et des marchandises : selon l'usage



Araba.

auquel on l'emploie il est délicatement sculpté, doré, peint, muni d'un tapis où six ou huit voyageurs peuvent s'accroupir, ou bien grossièrement bâti en simples planches, retenues par des chevilles de bois. On y monte à l'aide d'une courte échelle. L'araba est surtout employé par la classe moyenne, les riches turcs ayant aujourd'hui des coupés et autres voitures identiques aux nôtres.

ARABAT (Flèche d'), appelée aussi Tonkaïa Kosa (langue de terre étroite) ; elle sépare le Silach ou mer Putride de la mer d'Azov. Fait partie du district de Feodosie, et s'étend sur une longueur de 105 verst. et une largeur de 1/2 à 5 verst. Avant 1835, la flèche d'Arabat était tout à fait déserte, à cette époque on y établit six stations. Elle est du reste encore peu peuplée : on y compte environ 25 fermes, 3 casernes, la forteresse d'Arabat non comprise.

D'A.

ARABAUX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 127 hab.

ARABCHAKH ou **ARAPCHAKH**, prince tartare du XIVe siècle. Il faisait partie de la Horde d'Or. En 1377, il infligea aux Russes une sanglante défaite sur le bord de

la rivière Soura, puis il brûla et pilla Nijny-Novgorod ; l'année suivante il attaqua Riazan. L. L.

Bibl. : Hammer-Purgstall, *Geschichte der goldenen Horde;* Budapest, 1844.

ARABE. I. Civilisation. — Il est une expression dont on se sert volontiers, c'est celle de « civilisation arabe », et l'on ne manque pas de rappeler les souvenirs de cette période si brillante de l'histoire des civilisations que l'architecture « arabe » nous a gardés jusqu'à nos jours. Nous étonnerons sans doute bien des personnes en avançant qu'il n'y a ni civilisation, ni architecture, ni musique *arabes*, à proprement parler. Ce qu'on décore de ces noms, qu'est-ce autre chose que la civilisation, l'architecture, la musique de l'Orient musulman ? Certes, c'est de l'Arabie qu'est sorti l'Islâm ; mais cette nouvelle religion s'est implantée dans une grande partie de l'Orient ; dans le domaine temporel, l'Islâm s'est manifesté par un organisme complexe et perfectionné, le *khalifat*, qui a donné naissance à une forme spéciale de culture. Cette civilisation, que nous appellerons civilisation musulmane ou civilisation du khalifat, nous en trouvons des traces partout où se sont établis les musulmans, dans l'Inde comme en Espagne ; mais c'est en Arabie que ces traces sont les plus rares et les moins profondes. On peut dire des conquérants arabes ce que l'on a dit des Romains, *Græcia capta ferum victorem cepit*, et la civilisation de la Perse s'est infiltrée dans l'Islâm, purement arabe ou plutôt sémitique à l'origine, et, bientôt, mélangé d'éléments byzantins ; c'est ce composé d'éléments divers et souvent contraires, où viennent se confondre les souvenirs de la Mecque, de la Syrie juive et chrétienne, de Byzance et de Persépolis, qu'on n'hésite pas à nous présenter comme une civilisation homogène, nationale, arabe ! D'ailleurs, sans vouloir insister davantage, nous nous contenterons d'indiquer une nouvelle preuve : le principal ouvrage sur cette matière est celui du baron A. von Kremer. Comment est-il intitulé ? *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen* (Histoire de la civilisation de l'Orient sous les Khalifes).

Nous pouvons grouper tous les facteurs dont se compose une civilisation sous les titres suivants : les idées religieuses ; la constitution de la famille ; l'organisation de l'Etat et de la société ; le mouvement littéraire ; le mouvement scientifique ; le mouvement artistique ; enfin les facteurs économiques. — Tout ce qui touche à la religion et à la famille sera naturellement renvoyé à l'art. Islamisme, et, dans une brève introduction historique, nous montrerons quelles sont les croyances, les rapports de famille que le Coran a renversés ou modifiés. L'organisation de l'Etat et de la société et l'étude des facteurs économiques trouveront leur place tout indiquée à l'art. Khalifat (civilisation du). Quant à la littérature, elle a conservé un caractère original dans chacune des grandes nations musulmanes ; c'est pourquoi l'on trouvera ci-dessous un art. Arabe (littérature) et plus tard des art. Inde (littér.), Perse (littér.), Turcs (littér.). — L'art et les sciences mathématiques, chimiques et naturelles ont tous les caractères de ce composé hybride que nous avons appelé civilisation du khalifat ; nous trouvons des origines non arabes, surtout grecques pour les sciences, et le sort des sciences (dont les monuments sont presque exclusivement écrits en arabe, de même qu'au moyen âge les livres scientifiques étaient écrits en latin) et de l'art est resté inséparable du sort même du khalifat. C'est donc à l'art. Khalifat que nous donnons rendez-vous au lecteur, c'est là que nous traiterons les sciences et l'art dit *arabe* (V. aussi Architecture [des pays musulmans]). J. P.

II. Littérature. — I. Langue, Grammaire et Métrique. — Nous allons d'abord indiquer quel est le domaine de la langue arabe ; ensuite nous nous efforcerons d'en noter les caractères distinctifs et d'en esquisser le développement. Nous terminerons par quelques renseignements succincts sur la métrique. Selon un excellent juge, M. Renan, « la langue arabe est, sans contredit, l'idiome qui a envahi la plus grande étendue de pays. Deux autres langues seulement, le grec et le latin, partagent avec elle l'honneur d'être devenues langues universelles, organes d'une pensée religieuse ou politique supérieure aux diversités de race ; mais l'étendue des conquêtes du latin et du grec n'approche pas de celles de l'arabe. Le latin a été parlé de la Campanie aux îles Britanniques, du Rhin à l'Atlas ; le grec de la Sicile au Tigre, de la mer Noire à l'Abyssinie. Qu'est-ce que cela comparé à l'empire immense de la langue arabe, embrassant l'Espagne, l'Afrique jusqu'à l'Equateur, l'Asie méridionale jusqu'à Java, la Russie jusqu'à Kasa. » (Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 389). L'arabe est un des principaux rameaux des langues sémitiques ; comme tel, il en a les caractères généraux : les consonnes déterminent à elles seules les sens des racines et seules elles sont exprimées par l'écriture ; — dans l'histoire de la langue, le verbe offre un caractère évident de priorité ; c'est de lui que se forment les mots dérivés, d'après des lois simples et régulières ; ainsi d'une racine verbale *k*, *b*, *r*, qui exprime l'idée d'*être grand*, on peut former, par des procédés de dérivation mathématiques et invariables, les verbes *grandir, faire grandir, chercher à grandir, s'enorgueillir, lutter de grandeur* ou *d'orgueil, trouver que l'on est grand*, etc. ; les adjectifs *grand* (dans tous les sens), *orgueilleux*, *âgé*,... les substantifs *grandeur, vieillesse, orgueil*... Mais si, dans les langues sémitiques, la conjugaison offre une merveilleuse flexibilité pour peindre les relations extérieures des idées, elle ne peut en exprimer les relations métaphysiques ; l'expression de l'idée de *temps* est toujours vague. En effet, le verbe arabe ne se compose que des modes suivants : indicatif, subjonctif, conditionnel, impératif, participe, et de deux temps, le *parfait* et l'*imparfait*. Seul, l'indicatif a le parfait et l'imparfait. Le subjonctif et le conditionnel n'ont que l'imparfait. Le *parfait* répond à la fois au passé défini et au passé indéfini français ; l'*imparfait* tient lieu de notre présent, de notre imparfait ou de notre futur ; on voit par là quel manque de précision dans le verbe arabe. En revanche, la construction est simple ; les Sémites, et par suite les Arabes, procèdent par juxtaposition et non par subordination des idées ; cela tient à une infériorité des facultés de raisonnement qui est compensée par une extrême délicatesse dans les sensations et un riche coloris dans l'expression de ces sensations. Aussi, selon Ewald, « la langue des Sémites est plutôt poétique et lyrique qu'oratoire et épique ».

La langue arabe était restée inconnue jusqu'au commencement du VIe siècle ; elle apparut tout à coup comme une langue complète, achevée, sans avoir eu d'enfance ; elle n'a pas eu non plus de vieillesse et est toujours restée dans un état de maturité. De cette apparition de l'arabe sous une forme parfaite et à une époque relativement récente, il ne faudrait pas conclure que l'arabe n'ait pas eu son individualité dès la plus haute antiquité et qu'il ne soit qu'un dialecte perfectionné d'une langue sémitique plus ancienne. Au contraire, certains procédés linguistiques lui sont entièrement propres et ne se retrouvent pas ailleurs : tels sont les *pluriels brisés*. Tandis que les autres langues sémitiques créent le pluriel des substantifs en ajoutant au singulier certaines désinences, un procédé spécial à l'arabe et à l'éthiopien permet de former des pluriels en introduisant au milieu des consonnes constitutives du radical, des éléments étrangers qui disjoignent l'ossature primitive du mot et en altèrent la quantité ; l'arabe a une déclinaison composée de trois cas, nominatif, accusatif, génitif, différenciés respectivement par les trois voyelles *ou*, *a*, *i* ; ces mêmes flexions se retrouvent dans la conjugaison de l'imparfait : à l'indicatif, la désinence est *ou*, au subjonctif elle est *a* ; au conditionnel, la désinence a dû être primitivement *i*, puis elle est tombée. En hébreu et en araméen, les flexions casuelles n'existent plus ; on ne trouve pas de trace, même dans la Bible, de cette distinction des trois modes de l'imparfait ; l'hébreu et l'araméen n'ont que l'im-

parfait à désinence apocopée : chose curieuse, le même fait se retrouve en arabe vulgaire, où seul l'imparfait du conditionnel a persisté. — L'un des caractères de l'arabe est une richesse de mots vraiment étonnante, surtout si on la compare à la pauvreté ou à la médiocrité des autres langues sémitiques. D'où viennent donc ces séries de mots synonymes? Selon le polygraphe arabe Soyoûtî, ce serait le résultat de la fusion des divers dialectes arabes, fusion opérée par les Koraïchites des environs de la Mecque, qui, gardiens de la Kaaba où ils voyaient affluer en masses compactes toutes les populations de l'Arabie, se seraient approprié les élégances, les finesses de chaque tribu. En outre, leur prononciation était la plus pure et la moins provinciale; car ils étaient éloignés de la côte et par là préservés du contact avec les peuples non arabes. Sans accorder trop de créance à cette théorie, on peut en conclure que ce fut au centre de l'Arabie, chez les *Bédouins* et non chez les citadins, que se forma la langue. Chaque tribu avait son dialecte dans lequel le poète de la tribu composait ses chants héroïques; mais les populations se rencontraient, soit sur le terrain commercial, soit sur le terrain religieux, au pèlerinage antéislamique de la Kaaba; de là, une fusion progressive des dialectes qui dura sans doute plusieurs siècles, et encore cette fusion ne fût-elle complète que bien tard : car il faut faire une distinction capitale entre les dialectes du S.-O, du Yémen *(himyarite)*, et ceux du N.-O. du Hidjâz *(arabe pur)*. Il y a toujours eu une scission à tous les points de vue, religieux, politique, historique, linguistique, entre les deux régions, et nulle part l'Islâm n'eut autant de peine à s'implanter que dans le Yémen. Nous ne voulons pas ici nous préoccuper du Yémen; tout ce qui touche au domaine himyarite fera l'objet d'articles spéciaux : nous entendons nous limiter à l'élément arabe.

L'histoire intérieure de la langue arabe est donc pour nous pleine d'obscurités; ce fut la rédaction du Coran qui la termina et y mit le sceau. L'Islâm en religion, comme en politique ou en linguistique, tendit à l'unification, à la centralisation, et l'expression même de l'Islâm, le Coran, en même temps qu'il fixait le dogme, fixa la langue. Depuis lors, la langue littéraire écrite n'a pas varié. Quels que soient les mérites de la langue du Coran, quelles qu'en soient la concision énergique et la poétique délicatesse, l'arabe écrit n'arriva jamais à la précision, à la limpidité des langues européennes. Nous en avons déjà indiqué les raisons : l'une d'elles cause le désespoir des arabisants, en même temps qu'elle les attire et les intéresse au plus haut point, c'est la richesse lexicographique. Un lexicographe arabe prétend avoir trouvé, en faisant le dépouillement des auteurs, *12,305,412* mots ; les dictionnaires arabes sont de véritables chaos. Cela tient à ce que le lexicographe considère comme un mot nouveau tel adjectif employé substantivement et détourné une fois par hasard de son sens étymologique et naturel. C'est ainsi que M. de Hammer a catalogué 5,744 mots relatifs au chameau. — Si la rédaction du Coran arrêta le vocabulaire, ce fut lui aussi qui servit de base à la création de la grammaire arabe ; sans être aussi parfaite que la grammaire sanscrite, la grammaire arabe offre une analyse du langage très curieuse; elle est très riche en considérations sur la syntaxe, moins riche en morphologie. Les grammairiens arabes étaient des observateurs très ingénieux, très spirituels et très subtils, mais ils ne connaissaient bien que leur langue ; jugeant inférieurs les idiomes voisins, ils ne s'en souciaient pas et, même dans leur langue, ils n'étudiaient que l'état classique, la langue telle qu'elle avait été constituée par les poèmes antéislamiques et le Coran. Ils ont eu ce mérite d'avoir compris la recherche du radical pur et d'avoir deviné cette grande loi de symétrie qui domine les langues sémitiques et qui se traduit par la *trilitéralité* des racines : parfois même cette recherche de la trilitéralité les a conduits trop loin et, à force de vouloir être logiques, ils peuvent nous paraître exagérés, pour ne pas dire absurdes. Comme nous le disions en commençant, l'arabe n'est pas resté confiné dans les limites étroites de l'Arabie : comme langue *écrite*, il s'est étendu à tout l'Orient musulman; comme langue *parlée*, il a envahi toute l'Afrique septentrionale, de l'Égypte au Maroc, et même il ne fut conquérant que de ce côté : au N. et à l'E. il ne put forcer l'obstacle de langues telles que le persan, l'arménien et les dialectes tartares, qui continuèrent à être parlées, tandis que vers l'O. il devint la langue vulgaire des pays conquis par l'Islâm ; le Maroc surtout est le point où l'esprit arabe s'est le mieux conservé. Même sans les détrôner, l'arabe a exercé une action envahissante sur les langues voisines, il s'est créé des combinaisons bâtardes de l'arabe avec le persan, l'hindi, l'hindoustani ordou, le turc ottoman, le turc djagataï et les dialectes tartares, les langues africaines; il y a même eu un mouvement littéraire arabe à Tombouctou.

L'on sait combien les mots arabes ont laissé de traces dans les langues romanes : en français notamment, des vocables d'un usage quotidien, tels que *douane*, *tarif*, *magasin*, *tambour*, sans compter les termes scientifiques, tels que *alcool*, *alcali*, *azimut*, etc., etc., ont une étymologie purement arabe. Malgré son prodigieux développement, l'arabe conserva son unité. Cette proposition est vivement attaquée par ceux qui se font gloire d'appartenir à l'école empirique, par ceux qui, vivant au milieu d'indigènes parlant arabe, font fi systématiquement de tout ce qui est théorie, grammaire ou littérature. C'est surtout depuis la conquête de l'Algérie que cette nouvelle école s'est fondée et des officiers, des interprètes, parce qu'ils étaient susceptibles de soutenir une conversation avec un indigène dans un langage approximatif, dans un *sabir* quelconque, se sont crus en droit d'attaquer et de mépriser systématiquement tous ceux qui consacrent leurs veilles à l'étude de la langue écrite. En un mot, quand on n'a que la pratique de l'idiome algérien ou de tel autre dialecte parlé, peut-on dire qu'on sait l'arabe? Y a-t-il deux arabes, l'arabe *littéral* et l'arabe *vulgaire?* Sans avoir la prétention d'excuser le choix de ces deux expressions qui ont le tort à nos yeux de ne pas signifier grand'chose, nous estimons qu'il faut répondre négativement à ces deux questions. « Les Arabes eux-mêmes n'envisagent pas l'arabe littéral et l'arabe vulgaire comme deux langues, mais bien comme deux formes, l'une grammaticale, l'autre non grammaticale, de la même langue ». (Renan, *Hist. des lang. sémit.*, p. 381). Certes l'arabe vulgaire est bien plus rapproché de l'hébreu que ne l'est l'arabe littéral, mais ce n'est pas la langue primitive, au contraire. L'arabe littéral n'est pas une invention de grammairiens, ni un idiome factice, pas plus que l'arabe vulgaire n'est une corruption de l'idiome littéral. Il a dû exister une langue ancienne plus riche et plus synthétique que l'idiome vulgaire actuel, moins réglée que l'idiome savant. A un moment donné, il s'est produit une divergence. Chaque homme dans le fond commun s'est taillé sa langue selon les conditions dans lesquelles il se trouvait, s'est porté dans telle ou telle direction. Ce qui prouve, du reste, l'existence de cette langue commune, c'est que, dans la rédaction, la langue actuelle tend à se rapprocher de l'arabe littéral. La différence entre les deux formes, grammaticale et non grammaticale, n'est rigoureuse que dans la langue parlée. Le style écrit flotte entre l'arabe le plus pur et l'arabe le plus corrompu. On voit par là qu'il ne faut pas faire de l'arabe littéral et de l'arabe vulgaire deux langues séparées ni comparer l'une au latin et l'autre aux langues néo-latines. — M. Caussin de Perceval, auteur d'une excellente grammaire arabe vulgaire, qui avait passé de longues années en Orient, avait coutume de dire que, pour savoir l'arabe parlé, il fallait commencer par passer six mois à l'étude des règles de la langue écrite, et les véritables arabisants d'Algérie, MM. Cherbonneau, Houdas, entre autres, tout en connaissant admirablement les finesses et les particularités de la langue algérienne, ont publié des textes écrits dans le langage relevé.

Il y a treize règles dont les indigènes d'Algérie s'affranchissent dans le langage parlé ; nous ne ferons qu'indiquer les principales : suppression du duel dans les verbes et les pronoms ; dans les noms et adjectifs, maintien du génitif seul ; — au pluriel, emploi du génitif pour les trois cas ; — la conjugaison ne comprend que le parfait, l'imparfait du conditionnel et l'impératif. — Suppression des 2e et 3e personnes du féminin pluriel ; — le passif n'est usité qu'au participe et est remplacé par une forme dérivée, etc. — La prononciation varie selon les pays et dans un même pays selon les cantons. Ainsi la lettre *djîm* se prononce *dj* à Alger, *j* à Tunis, *g* dur en Egypte ; la phrase : Nous sommes venus de Djidjelli, se prononcera, selon les endroits: *Djîna min Djidjelli*, — *Jîna min Jîjelli*, — *Ghîna min Ghighelli*. — En Arabie, il y a plusieurs dialectes, les plus purs sont ceux du Nadjd. La langue de l'Egypte ou du Magreb est presque inintelligible au Syrien. En Algérie, l'influence du berbère a donné naissance à un certain nombre d'anomalies : un *é* prosthétique se place devant le *m* initial, *Embarek* pour *Mbarek* ou plutôt *Mobârek* (le béni). — On intercale un *n*, en vertu d'une tendance à la nasalisation fréquente dans le Djurdjura, *handjar* au lieu de *hadjar* (pierre) ; les lettres sont déplacées par horreur de la chuintante initiale, *semch* pour *chems* (soleil), — inversion complète : *oudjab* pour *djouâb* (réponse), *naal* pour *laan* (il a maudit), — substitution de *n* à *l* : *Ismaïn* au lieu d'*Ismaïl*, etc., etc.

Métrique. Les origines de la métrique arabe sont encore fort obscures : les parties poétiques du Coran sont écrites dans le rythme de l'ancienne poésie hébraïque fondé sur la coupe du discours, le parallélisme, l'assonance. Mais les poésies antéislamiques sont plus parfaites : elles contiennent un autre élément, la quantité. Quel fut l'inventeur de la poésie arabe et quelle était la nature de cette poésie? C'est ce qui n'est pas péremptoirement établi ; certes les métriciens arabes, et en première ligne Khalil (m. 170 H. = 786), le codificateur de la métrique, ont exposé avec de grands détails les règles de la prosodie, d'après les exemples qu'ils avaient sous les yeux dans les *Moallakât* ou les *Kasîda* (V. ces mots), mais ils n'ont jamais considéré l'essence même de la poésie arabe. Les orientalistes occidentaux ont repris les matériaux laissés par les grammairiens indigènes et, grâce à leur aide, ont établi une théorie métrique fondée, comme pour nos langues classiques, sur la combinaison des brèves et des longues, théorie exposée par Silvestre de Sacy, Garcin de Tassy, et surtout par le livre érudit de Freytag. Ewald avait, dans une ingénieuse comparaison, rapproché la métrique arabe de la métrique grecque. La théorie de Freytag, après avoir été presque unanimement acceptée, fut dans ces derniers temps (1876) combattue avec un rare talent par le regretté Stanislas Guyard. Freytag lui-même avoue quelque part qu'il est difficile de concevoir ce que pouvait être un vers arabe, et suppose que les longues et les brèves pouvaient bien ne pas avoir partout la même durée. D'autre part, comment se peut-il que dans un même pied une longue soit remplacée par une brève sans que le mètre soit modifié? Aussi la transcription de Freytag, par brèves et longues, parut-elle inexacte à Guyard ; se fondant sur les rapports de la musique et de la prosodie, il échafauda une théorie basée sur les éléments constitutifs de tout rythme, l'*arsis* et la *thesis*, le temps frappé et le temps levé. — Laissant de côté ces théories qui ne peuvent intéresser qu'un nombre restreint de spécialistes, nous dirons simplement que le vers arabe se compose de pieds. Ces pieds ont chacun leur individualité et leur nom technique ; ils sont au nombre de sept, ayant trois, quatre ou cinq syllabes. De leur combinaison résultent les 16 mètres qui ont chacun pour nom spécial un adjectif destiné à caractériser le vers. Chaque mètre se compose de deux hémistiches ; tous les vers d'une même pièce doivent rimer entre eux, et en outre les deux hémistiches du premier vers ont la même rime ; c'est à cela qu'on reconnait le commencement d'une poésie. Cette règle souffre une exception dans le mètre *radjaz* ; presque toujours les rimes changent à chaque vers et alors les deux hémistiches d'un même vers sont léonins. Les pièces de vers étant monorimes deviendraient bien vite monotones ; aussi sont-elles généralement assez courtes.

II. Ecriture. — Le premier problème qui se pose est celui-ci : à quelle époque les Arabes ont-ils commencé à écrire et de quels caractères se sont-ils servis ? C'est là une question des plus délicates et des plus discutées, qui a été l'objet de nombreux et savants mémoires. Pour pouvoir la traiter avec fruit, il faudrait la rattacher à cette autre question, l'histoire de l'alphabet phénicien, de ses migrations et de ses modifications. Il paraît, en effet, certain que l'écriture ne fut pas, en Arabie, un produit spontané ; elle fut importée par d'autres Sémites ou imitée d'eux par les Arabes ; il faudrait donc pouvoir rapprocher l'alphabet ou les alphabets arabes des alphabets en usage chez les Sémites et, de la comparaison des types paléographiques, on déduirait la date approximative de l'introduction de l'écriture. C'est cette étude, facilitée par des reproductions d'alphabets, qui fera, dans un prochain volume, l'objet de l'art. Ecriture (Histoire de l'). — Aujourd'hui, nous ne voulons que signaler rapidement les conclusions qui semblent admises par la majorité des arabisants. Divisons d'abord l'Arabie en trois zones qui toutes ont eu une fortune particulière et ont, jusqu'à l'Islâm, véeu d'une vie propre : 1° le pays d'Himyar, appelé aujourd'hui le Yémen, et une partie du Hadramaout, c.-à-d. la région S.-O. de la péninsule ; 2° cette bande de terrain vaguement délimitée, qui s'étend depuis la presqu'île de Sinaï et le golfe Œlanitique jusqu'aux déserts de la Chaldée ; 3° enfin l'Arabie des vrais Arabes, des Bédouins, le Nadjd et le Hidjâz. La première zone eut son écriture spéciale que les inscriptions himyarites nous ont conservée et que les épigraphistes modernes sont parvenus à déchiffrer. Nous possédons également des documents épigraphiques de la seconde zone. François Lenormant étudia l'origine de ces inscriptions dites *sinaïtiques*, qui se retrouvent plus au N. dans le Haouran, à Petra et à Bosra, et il a consigné le résultat de ses recherches dans le *Journal asiatique* de 1859. L'alphabet sinaïtique se compose de vingt-deux lettres seulement comme l'alphabet hébraïque, sans points diacritiques. Quant à l'écriture de l'Arabie centrale, voici les conclusions auxquelles était arrivé Silvestre de Sacy et qu'il a développées dans le tome L des *Mémoires de l'Académie des inscriptions* et dans le *Journal des savants* (août 1825) ; l'écriture n'a pas été connue des Arabes du Hidjâz et du Nadjd plus d'un siècle avant l'hégire ; l'alphabet leur fut transmis par les Syriens. En effet, les formes de l'alphabet arabe *koûfique* se rapprochent beaucoup de celles de l'alphabet syriaque *estranghelo* ; l'ordre des lettres était primitivement le même ; ce qui le prouve, c'est que la valeur numérique des lettres est la même des deux côtés. Enfin, l'écriture resta avant l'islamisme, et même assez longtemps après, l'apanage des juifs et des chrétiens. Dans l'Arabie contemporaine de l'hégire et un peu avant, les gens instruits avaient surtout reçu l'empreinte de la culture araméenne ou hébraïque. Certains précurseurs du prophète avaient lu la Bible, ce qui s'explique par la présence de nombreuses tribus juives fixées en Arabie. Les chrétiens connaissaient plutôt le grec. — Les caractères koûfiques aux formes carrées, lapidaires, furent réservés à l'écriture hiératique et, pendant plusieurs siècles, furent seuls employés dans les copies du Coran, tandis qu'une autre écriture cursive, le *naskhî*, avait été adoptée dès les premières années de l'hégire pour les usages profanes. C'est ainsi que la précieuse collection de papyrus dont Son Altesse l'archiduc Rénier a fait don au Musée autrichien de Vienne, renferme un acte d'affranchissement de l'an 22 de l'hég., écrit en caractères *naskhî*. — L'alphabet naskhî compte vingt-huit lettres, tandis que l'ancien alphabet sémitique n'en comptait que vingt-deux. Les six nouvelles lettres ont reçu respectivement pour valeur nu-

mérique 500, 600, 700, 800, 900 et 1000, la dernière lettre de l'alphabet hébraïque ayant 400 pour valeur. Mais l'alphabet arabe, dans son passage de l'estranghelo au koûfique et du koûfique au naskhî, a subi des mutilations, des modifications considérables : des lettres qui, à l'origine, avaient eu des points de départ différents, se trouvèrent avoir des points d'arrivée identiques; l'alphabet naskhî primitif n'avait plus que quinze caractères types pour exprimer vingt-huit articulations. Ce fut alors qu'un grammairien arabe, *Hadjdjâdj-ibn-Yousoûf*, inventa les *points diacritiques* qui, placés au-dessus ou au-dessous de neuf des caractères fondamentaux et répétés une, deux ou trois fois, donnèrent naissance à treize nouveaux caractères, exprimant des consonnes de famille différente au moyen de signes de forme analogue (cf. Hartwig-Derenbourg, dans *Mélanges Léon Renier*, pp. 322 et 323; Paris, 1887). Puis, entraîné par la similitude des formes extérieures, on brouilla l'ordre de l'ancien alphabet sémitique, si bien que voici les valeurs numériques des dix premières lettres de l'alphabet arabe ; 1, 2, 400, 500, 3, 8, 600, 4, 700, 200. En outre, à l'origine, l'alphabet arabe ne comprenait que des consonnes; pour exprimer les voyelles, un autre grammairien, *Abou'l-Aswad-ad- Doualî*, emprunta au syriaque trois signes qui, placés au-dessus ou au-dessous de la consonne, y ajoutent une des voyelles *a*, *i*, *ou*. Malgré ces heureuses modifications, l'alphabet arabe fut toujours incommode; de formes très ornementales (V. Arabesques), il est d'une lecture difficile, on n'écrit les voyelles que par exception, on oublie les points diacritiques et le déchiffrement des noms propres serait presque impossible si les écrivains ne prenaient la précaution d'épeler en toutes lettres le mot rare et important; tel est l'usage dans les dictionnaires de géographie. — Naturellement, l'écriture naskhi s'est transformée avec les siècles et selon les pays; l'écriture maghrébine (Algérie, Maroc) est bien différente de l'écriture orientale (Syrie) (cf. O. Houdas, *Essai sur l'écriture maghrébine* dans *Nouveaux Mélanges orientaux;* Paris, 1886). Voici, d'autre part, les caractères paléographiques les plus importants : plus l'écriture est lourde et grosse, plus les boucles de certaines lettres sont petites, moins il y a de voyelles et de signes diacritiques, plus le manuscrit est ancien. La présence de certains signes orthographiques indique comme date la plus ancienne le VIIIe siècle de notre ère. La calligraphie est un art très en faveur chez les musulmans ; un manuscrit copié par tel célèbre calligraphe a la même valeur que chez nous un tableau de maître; il ne faut donc pas s'étonner si un haut et puissant personnage, le kadi *Kamâl-ad-Dîn Ibn-al-Adîm* d'Alep, a composé un livre sur les règles de la calligraphie, qui contient aussi la description des diverses espèces de roseaux (*kalam*) et de parchemins. Kamâl-ad-Dîn était d'ailleurs un classique de la calligraphie, et un manuscrit de la bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg renferme des modèles d'écriture dont il est l'auteur.

III. Les études arabes en Europe. — Les musulmans s'étaient d'abord fait connaître de l'Europe par leurs armes victorieuses, et l'on ne supposait guère à l'origine que ces Sarrasins, qui avaient pris Jérusalem, la ville sainte, détruit les chrétientés du nord de l'Afrique, jadis si florissantes, fussent autre chose que des suppôts de Béelzébuth ; le faux prophète Mahoamet se confondait avec l'antéchrist. Ces opinions ne se prêtaient guère, il faut l'avouer, à des relations scientifiques. Mais, peu à peu, il fallut bien prendre son parti de la présence des Maures en Espagne et l'on fut tout étonné d'apprendre que ces prétendus barbares étaient beaucoup plus avancés dans la culture que les peuples de l'Europe chrétienne. L'Espagne jouit, sous la domination musulmane, d'une prospérité qu'elle n'a plus retrouvée depuis, et, bon gré mal gré, il fallut bien admettre que les Arabes connaissaient les arts de la paix aussi bien que ceux de la guerre. Il se fonda à Cordoue une université dont la réputation franchit bien vite les Pyrénées, et, au Xe siècle, un clerc auvergnat, Gerbert, alla chercher la science chez les musulmans, ce qui ne l'empêcha pas d'être pape sous le nom de Sylvestre II. Trois siècles après, un des esprits les plus remarquables du moyen âge, le franciscain Roger Bacon, dans son *Opus tertium* (chap. x) recommande énergiquement l'étude de l'arabe, car « Dieu donne la sagesse à qui lui plaît; il ne lui a pas convenu de la donner aux Latins et la philosophie n'a été achevée que trois fois depuis le commencement du siècle, chez les Hébreux, chez les Grecs et chez les Arabes. » Bacon avait appris l'arabe, il le compare au chaldéen et à l'hébreu, et il reconnaît que si cette langue sert peu dans les études théologiques, elle a une importance capitale pour la philosophie et la conversion des infidèles (*Opus tertium*, chap. xxv). Un peu plus tard, le pape Clément V, dans sa constitution *De magistris*, disait : « Nous ordonnons qu'il y ait dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque des savants catholiques ayant une connaissance suffisante des langues hébraïque, grecque, *arabe* et chaldéenne. » Certes, il existait déjà des traductions d'ouvrages arabes, mais combien elles étaient défectueuses; le texte arabe était traduit par des manœuvres, sans instruction et sans critique, qui se bornaient à mettre le mot latin sous le mot arabe et, quand ils ne comprenaient pas l'expression arabe, ils la laissaient ; aussi ces prétendues traductions n'étaient-elles qu'un travail de marqueterie. Puis un docteur scolastique publiait sous son nom l'ouvrage auquel il n'avait eu aucune part. Quelques traductions étaient plus sérieuses; on les devait à des juifs convertis qui faisaient passer le texte arabe en hébreu et, d'hébreu, il était traduit en latin. Les œuvres d'Aristote, pour arriver aux docteurs du moyen âge, avaient eu à subir une quadruple traduction : du grec en syriaque, du syriaque en arabe, de l'arabe en hébreu, de l'hébreu en latin.

Les études arabes restèrent dans cet état rudimentaire jusqu'au commencement du XVIe siècle ; ce fut en 1505 que fut imprimée la première grammaire arabe, œuvre de *Pedro de Alcala* dont Paul de Lagarde a donné une réimpression (Göttingue, 1883). Quelques années plus tard, Juste-Joseph *Scaliger* (1540-1609) écrivait un *Thesaurus linguæ arabicæ* qui ne fut jamais imprimé et dont il existe des manuscrits à Leyde et à Göttingue. Le grand mouvement de la Renaissance ne se borna pas aux langues classiques, il s'étendit aussi aux langues orientales ; mais ce fut surtout de l'hébreu qu'on s'occupa, on y voyait la langue sacrée, la mère des autres langues. *Guillaume Postel* (1510-1581) fit paraître, en 1538, sous le titre de *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio et legendi modus*, une étude comparative de l'alphabet et de la lecture des langues sémitiques, de l'arménien, du géorgien, du serbe, du dalmate, du grec et du latin et il y ajouta une grammaire arabe abrégée. Au XVIIe siècle, il faut citer *Erpenius* (1584-1624), auteur d'une grammaire justement réputée dont la première édition parut en 1613. Erpenius avait fait graver à ses frais un corps de caractères arabes et il avait établi une imprimerie dans sa maison. Il fut le fondateur de cette école de Leyde qui jeta un si grand éclat au XVIIe et au XVIIIe siècle avec *Golius* (1596-1667), l'auteur d'un *Lexicon arabico-latinum* (1655) très estimé, et *Albert Schultens* (1686-1750). Au XVIIe siècle, nous mentionnerons d'abord en France : *Du Ryer* (1580) qui, le premier, traduisit le Coran en français ; *d'Herbelot* (1625-1695), l'auteur de la bibliothèque orientale, ce prodigieux monument d'une érudition sans critique, et son ami *Galland* (1646-1715), le traducteur des *Mille et une Nuits*. C'est à un Français, *Gagnier* (1670-1740), professeur à Oxford, que l'on doit la première biographie sérieuse de Mohammed ; l'école d'Oxford compte aussi les deux *Pococke* ; le père (1604-1691) écrivit la première histoire des Arabes: *Specimen historiæ Arabum* (Oxford, 1650). *Meninski* (1623-1698), sous le

titre de *Thesaurus linguarum orientalium*, fit paraître, en 1680, un dictionnaire arabe–persan–turc. *Abraham Hinckelmann* publia le Coran à Hambourg (1694), tandis que *Maraeci* le traduisait en latin, le commentait et le réfutait (Padoue, 1698). Adrien *Reland* (1676-1718) a écrit un traité *De religione mahumedica*. *Cardonne* (1720-1783) professa l'arabe au collège de France, sans avoir jamais eu d'élèves, ce qui était alors une tradition de cette chaire. *Dom Berthereau* (1732–1794) fit de nombreux extraits des historiens arabes qui parlent des croisades, (cf. L. comte *Riant*, *Inventaire des recueils Berthereau*, *Archives de l'Orient latin*, II, 1, pp. 105-130). Enfin parut le plus grand arabisant de tous les temps, l'illustre Silvestre de Sacy (1758–1838). L'influence qu'il a exercée sur les études orientales se continue encore aujourd'hui ; c'est de lui que se réclament les arabisants de l'Allemagne comme de la France. L'histoire des études arabes au XIXe siècle pourrait faire l'objet d'un volume, tant sont nombreuses les publications qui ont paru en France, en Allemagne, en Angleterre et en Russie ; des *grammaires* de l'arabe *littéral* ont été composées par S. de Sacy, (2e éd., Paris, 1831), complétée par divers mémoires de Fleischer réunis depuis sous le titre de *Kleine Schriften*, t. I (Leipzig, 1885), par Ewald (Leipzig, 1831-1833), Lumsden, Caspari (4e éd. allemande par A. Müller, Halle, 1876 ; traduction anglaise par Wright, 2e éd. ; Londres, 1874-1875 ; traduction française par Uricoechea, Bruxelles, 1880), par Mortimer Sloper Howell (Allâhabad, 1880–3). Des *grammaires* de l'arabe *vulgaire* sont dues à Caussin de Perceval (1824, Paris), Wahrmund (Giessen, 1861-1866), Spitta (1880). Des dictionnaires ont été publiés grâce au zèle de Freytag (Halle, 1830–1837), Handjéri (Moscou, 1840-41), Kazimirski (Paris, 1860), Lane (Londres, 1863–74), Dozy (Leyde, 1877–1881), Cuche (Beyrouth, 1883), Wahrmund (arabe vulgaire et allemand ; Giessen, 1870-77). — Quant aux *chrestomathies*, elles sont l'œuvre de Sacy (2e éd., Paris, 1827), Grangeret de Lagrange (Paris, 1828), Kosegarten (Leipzig, 1828), Humbert (Paris, 1834), Freytag (Bonn, 1834), Arnold (Halle, 1853), Wright (Londres, 1870), Girgas et Rosen (Saint-Pétersbourg, 1875-76), Petermann (chrestomathie élémentaire avec glossaire et grammaire, 2e éd., Carlsruhe et Leipzig, 1876 ; 3e éd. entièrement refondue par A. Socin, 1885), Hartwig Derenbourg et Jean Spiro (chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral avec un glossaire ; Paris, 1885). Nous avons déjà indiqué plus haut (section I), les travaux d'Ewald (1825), de Freytag (Bonn, 1830), de Guyard (Paris, 1875) sur la *métrique* ; nous y joignons ceux de Mehren (Copenhague, 1853) et de Garcin de Tassy sur la *rhétorique* (2e éd., Paris, 1873). La conquête algérienne a naturellement donné naissance à de nombreux travaux dans le domaine de l'*arabe algérien* ; l'école algérienne prend surtout pour but l'utilité pratique et s'est peu à peu séparée de l'école exclusivement scientifique fondée par Sylvestre de Sacy ; elle a été représentée brillamment par Bresnier, Bellemare, Roland de Bussy, Cherbonneau.

L'ouvrage le plus important pour la *bibliographie orientale* est le *Bibliotheca orientalis* de *Zenker* (Leipzig, 1848-1861). De nombreux et importants *dépôts de manuscrits* arabes existent à Paris, à Leyde, Oxford, Londres, Rome (bibliothèque vaticane), Madrid, l'Escurial, Gotha, Berlin, Munich, Vienne, Saint Pétersbourg, Constantinople, le Caire, Copenhague, Upsal, Lund. Les catalogues de la plupart de ces fonds ont été publiés. Nous avons déjà cité un grand nombre de noms d'*arabisants* ; nous y ajouterons, en dehors des professeurs actuellement en fonctions que nous énumérerons plus tard, en *France*, Reinaud (m. 1867), Quatremère (m. 1857), Fresnel (m. 1855), Dr Perron, de Slane (m. 1878), Defrémery (m. 1883)), Schéfer, Pavet de Courteille, Joseph Derenbourg, Kazimirski, Dugat ; en *Angleterre*, Lane et Palmer ; en *Russie*, Dorn (m. 1881), Gottwaldt et Chwolson ; en *Suède*, le comte Carlo Landberg ; en *Norvège*, J. P. Broch (m. 1885) ; en *Italie*, Amari ; en *Espagne*, Amador de los Rios, Riaño, Eguilaz, P. de Gayangos et Eduardo Saavedra ; en *Autriche*, le baron de Hammer-Purgstall (m. 1856), le baron A. de Kremer ; en *Allemagne*, Flügel (m. 1870), Kosegarten, Wetzstein, Wüstenfeld, Sprenger, Loth, J. Müller, Rückert (m. 1866), etc. ; en *Hollande*, Houtsma. Quant à ce qui est de l'enseignement actuel de l'arabe en Europe, voici quelques rapides indications : en France, cet enseignement est, pour ainsi dire, concentré exclusivement dans la capitale : chaire du collège de France, M. Barbier de Meynard ; chaires de l'école spéciale des langues orientales : arabe littéral, M. Hartwig Derenbourg ; arabe vulgaire, M. Houdas ; répétiteur indigène, Hassan Gélal. Conférences de l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences philologiques, M. H. Derenbourg ; section des sciences religieuses, le même. En province, il n'existe de chaire qu'à la faculté des lettres de Montpellier, M. Marcel Devic ; à la faculté des lettres de Lyon, M. Montet, et à Marseille, M. Regnier. En Algérie, nous trouvons, à l'école supérieure des lettres d'Alger, les chaires de MM. René Basset, Fagnan et Bel-Kassem-ben-Sedira (cf. ALGER [département d'], t. II, p. 160). En Allemagne, au contraire, dans la plupart des universités, il y a au moins une chaire d'arabe : ces chaires sont tenues, à Berlin, par Sachau, Barth, Dieterici et Jahn ; à Breslau, par Prætorius et Frænkel ; à Kœnigsberg, par August Müller ; à Greifswalde, par Ahlwardt ; à Göttingue, par Paul de Lagarde ; à Halle, par Gosche et Thorbecke ; à Bonn, par Gildemeister et Prym ; à Leipzig, par Fleischer, le doyen des arabisants, Krehl, Fr. Delitzsch ; à Munich, par Hommel ; à Tübingen, par Socin ; à Strasbourg, par Nöldeke ; à Heidelberg, par G. Weil ; à Marburg, par Wellhausen. En Autriche, à l'université de Vienne, par David Heinrich Müller et Karabacek ; à l'Académie orientale, par Wahrmund ; à Prague, par Grünert ; à Insbruck, par Bickell ; à Budapest, par I. Goldziher. En Russie, à l'université de Saint-Pétersbourg, par de Rosen et Girgas ; à Copenhague, par Mehren. En Angleterre, par Wright et Robertson Smith. A Madrid, par Don Francisco Codera. En Italie, par Guidi, Lasinio et Schiaparelli. En Hollande, par de Goeje et Snouck Hurgronje, etc. Tels sont les hommes auxquels, depuis des siècles, les études arabes ont dû leurs progrès et leur éclat. Nous allons maintenant profiter du fruit de ces travaux séculaires et esquisser l'histoire de la littérature arabe.

IV. LA PÉRIODE ANTÉ-ISLAMIQUE. — Il ne faut pas prendre trop à la lettre l'expression dédaigneuse par laquelle les Arabes désignent la période qui a précédé la prédication de l'Islâm ; ils l'appellent le temps de l'ignorance *(al djâhiliyya)*. Cette dénomination est inexacte, car les Bédouins possédaient des connaissances généalogiques assez étendues et les quelques notions historiques qui s'y rattachaient ; ils savaient observer le cours des astres, mais surtout ils ont produit une poésie raffinée et délicate qui ne peut se concilier avec la grossièreté qu'on est tenté de leur prêter. D'autre part, il ne faut pas oublier, en voulant trop généraliser, qu'il y avait aussi des villes et une population sédentaire en Arabie et que les Arabes des villes étaient arrivés à un degré assez avancé de culture. Laissant de côté la science des généalogies, l'astronomie, l'astrologie et l'onéirocritie des anciens Arabes, nous ne voulons retenir qu'une chose, leurs aptitudes poétiques. Quels furent les débuts de la poésie arabe ? Quel en est le caractère ? Quels en sont les thèmes favoris ? Par quels poètes fut-elle représentée ? Selon Soyoûti, les anciens Arabes ne connaissaient d'autre poésie que les vers isolés que chacun débitait dans telle ou telle circonstance qui l'inspirait. Emporté par l'élan soudain d'une passion, colère, désir de vengeance ou orgueil, le Bédouin exprimait les émotions de son âme dans de courtes effusions poétiques, de petites pièces com-

posées sur le mètre *radjaz*, le plus léger, le plus facile de tous. Ce ne fut qu'à la fin du v[e] siècle de notre ère que Mohalhil composa les premières *Kasîda*, poésies plus étendues, écrites sur divers mètres. Après les *Kasîda* vinrent les *Moallakât*, qui sont de vrais poèmes, toujours assez courts, mais où l'on peut déjà remarquer une certaine science de composition. La Moallaka n'est pas écrite dans une langue archaïque, mais dans une langue difficile; en quelque région de l'Arabie qu'elle ait été composée, la langue est la même, sans expressions provinciales. Ce fait paraît moins étonnant quand on se rappelle que les poètes ne savaient pas écrire et que leurs œuvres conservées par la tradition n'ont guère été compilées et publiées qu'au III[e] siècle de l'hégire, et l'on peut admettre que la censure musulmane, en même temps qu'elle effaçait soigneusement toute allusion aux anciens cultes, ait fait aussi disparaître toute trace de particularisme. « La poésie des anciens Arabes manque absolument de variété, les thèmes sont peu nombreux et bien vite épuisés. C'est une poésie subjective, lyrique, à formes courtes, ne dépassant jamais cent vers, exprimant un sentiment personnel, un état de l'âme et dont l'auteur est lui-même le héros. Cela tient à l'absence complète d'imagination créatrice et par conséquent de fiction. Le poète sémitique ne se résigne jamais à prendre au sérieux un sujet étranger à lui-même. Aussi nulle trace de poésie narrative ou dramatique ; la fiction des Sémites ne s'élève jamais au-dessus de l'apologue, le conte leur est venu de l'Inde. La poésie des Moallakât est sans contredit la plus subjective de toutes les poésies, les poèmes de cette sorte n'ayant aucun objet déterminé et étant l'expression de la personnalité du poète, si bien qu'on ne peut les désigner que par le nom même de leur auteur : la Moallaka d'Antara, etc. » (Renan, *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 11). Malgré cette sensibilité de perception des impressions extérieures, malgré cette facilité, cette délicatesse dans l'expression, l'Arabe n'est pas à vrai dire un poète, un *créateur* ; c'est un dilettante qui joue toujours le même air et qui y ajoute des variations plus ou moins heureuses; il lui manque la profondeur; il est gracieux, concis, ingénieux, touche juste et sait admirablement, en deux épithètes, dépeindre l'objet, mais jamais il n'atteint au sublime; il est bien rare d'y trouver le développement d'une pensée, il en reste volontiers à la forme martelée du proverbe ou du dicton. L'Arabe jouit de la vie comme elle vient, sans s'inquiéter de l'avenir ; il ne songe guère à une existence future, mais il n'est pas pour cela matérialiste ; sa passion pour la gloire, son orgueil, ne pourraient se concilier avec une doctrine d'anéantissement ; seulement, il est des questions qu'il n'aborde pas. La poésie d'un peuple est toujours plus ou moins le reflet des conditions sociales au milieu desquelles il vit, l'expression des besoins qu'il ressent. Pour le Bédouin, la vie sociale est primitive, les besoins sont restreints. Ce qui le frappe le plus, c'est la nature qui l'entoure ; les vieux poètes arabes en ont un remarquable sentiment. Comme ils savent merveilleusement décrire, d'une touche toujours discrète, le spectacle grandiose des phénomènes naturels, l'orage qui gronde pendant la course nocturne, les constellations qui guident le voyageur ! Comme ils connaissent aussi les moindres détails de la vie des plantes, de celle des animaux, de ceux qui, avec eux, traversent le désert sans fin, la gazelle, le fier coursier, le chameau, ce compagnon indispensable ! Plus loin, ce sont les scènes de la vie pastorale, la halte auprès de la source, les tentes qui se dressent, les belles aux formes puissantes qui attendent le retour du chasseur, et, songeant aux amours d'hier ou à celles de demain, sourient, comme le dit un poète, « en montrant des dents semblables à des grains de maïs ».

Le poète sait aussi dépeindre les mâles ivresses de la *razzia*, les défis des champions, les combats des tribus, ces guerres causées par la vendetta, qui durent des années. L'Arabe a la conscience de sa propre valeur; il est sensible au point d'honneur ; la vengeance, l'orgueil, l'amour et l'amitié, sont les passions qui se partagent son cœur ; mais la vertu arabe par excellence, c'est la générosité qui se traduit par l'hospitalité, telle qu'elle n'a jamais été pratiquée par aucun peuple, l'abandon complet de tout ce que l'on possède et même de sa propre personne à l'hôte qui est entré sous la tente. Le poète arabe ne plane pas toujours dans les sphères élevées; souvent sa muse devient satirique, il raille sans pitié les lâches et les sots, il est prompt à donner aux tribus voisines des sobriquets malicieux et perfides ; souvent aussi il chante les amours célèbres ou se fait l'écho des plaintes amoureuses, des passions malheureuses, des désirs ignorés. Quels furent donc ces poètes de l'ancienne Arabie dont les *diwâns* ont servi de modèle, dont les œuvres ont joui d'une telle réputation dans tout le monde musulman? On pourrait compter jusqu'à 200 poètes antérieurs à Mohammed, mais la majeure partie de leurs œuvres a été perdue. En première ligne se placent les six poètes : *Nâbiga*, *Antara*, *Tarafa*, *Zohair*, *Alkama* et *Imrou'ou'l Kais*, qui vivaient au VI[e] siècle de notre ère. Nâbiga était né vers 535, il vécut à la cour des princes de Hira et jouit d'une grande réputation. Nous avons déjà parlé longuement d'*Antara* (V. ce mot). Tarafa mourut à la fleur de l'âge, il fut enterré vif à peine âgé de vingt ans par ordre du prince de Hira. Il est l'auteur d'une *Moallaka* dans laquelle il commence par décrire le chameau, puis il vante les plaisirs d'une vie dissipée et termine en traçant les règles de conduite de la vie, telle du moins qu'il l'envisage. Zohair, fils de Rabia, de la tribu de Mourra, soignait tellement ses œuvres qu'on les surnommait « les poésies âgées d'un an ». Alkama était issu de la tribu de Tamîm ; son talent sut obtenir du roi de Gassân la grâce de nombreux prisonniers Tamîmites. Il fut le rival heureux d'Imrou'ou'l Kais. La vie de ce dernier poète est un véritable roman ; après avoir combattu longtemps en Arabie contre les meurtriers de son père, il se réfugia à la cour de l'empereur Justinien ; il osa lever les yeux sur la fille de l'empereur et, pour châtiment de cette intrigue amoureuse, il fut empoisonné à Angora en 540. Selon certains critiques, il aurait été le plus grand poète de l'antiquité; il est certain que ses métaphores et ses comparaisons sont superbes et qu'il fut inimitable dans la satire et le panégyrique. En dehors des six poètes nous en citerons encore quelques-uns dont les œuvres peuvent leur être comparées; *Labîd* qui mourut, dit-on, en 662 à l'âge de 145 ans après s'être converti à l'Islâm. *Amr-ibn-Kolthoum* de la tribu de Taglib vengea, par le meurtre du prince de Hira, un outrage fait à sa mère et il se vanta de son action dans sa Moallaka. C'était le champion, le poète national des Taglibites qui apprirent ses vers par cœur. *Hârith-ibn-Hilliza*, de la tribu de Bakr, jouit aussi d'une grande faveur à la cour des princes de Hira qui partageaient avec ceux de Gassan le rôle de protecteurs des poètes. *Al-Achâ*, entre autres poésies, composa une pièce en l'honneur du Prophète et mourut en 629. *Chanfara* le lippu était le coureur le plus rapide de sa tribu ; il est l'auteur d'un poème célèbre dont tous les vers se terminent par la lettre *l* et qui pour cela fut surnommé *la Lâmiyya des Arabes*. *Samaual-ibn-Adiyâ*, était de religion israélite; son talent poétique et son héroïsme sont également célèbres, il aima mieux voir périr son fils sous ses yeux que de livrer l'armure que lui avait confiée Imrou'ou'l Kais. *Hâtim* de la tribu de *Tâi*, dont la munificence est restée proverbiale, a également composé quelques courtes poésies. *Kab-ibn-Zohair*, le fils du grand poète Zohair, suivit d'abord le parti des adversaires de Mohammed ; plus tard il se rallia à lui et composa une Kasîda en l'honneur du Prophète qui lui donna son manteau. Citons encore *Ourwa-ibn-al-Ward* et plusieurs femmes poètes telles que *al-Khansâ* qui composa une élégie sur la mort de son frère Sakr, et *Lailat-al-Akhyaliyya*. Les Arabes ont réuni en des anthologies des fragments de leurs anciens poètes : *Abou-Tammâm* (Cf. t. I, p. 113) est l'auteur de la *Hamasa* ; *Abou'l-Faradj-al-Isfahânî* (Cf. t. I, p. 109), a rédigé le *Kitâb-al-Agânî* (le livre des chansons) ;

enfin le célèbre philologue *Aboû-Saïd-al-Hasan-as-Soukkarî* a consacré un recueil spécial aux poésies des Houdhailites, qui ont ce mérite d'être de vraies poésies bédouines, filles du désert, et dégagées de l'influence qu'exercèrent les cours des princes du nord de l'Arabie. Malheureusement nous sommes loin de pouvoir garantir l'authenticité des œuvres de ces anciens poètes, telles qu'elles nous ont été conservées par les grammairiens arabes (V. plus bas). Un des grands mérites du Coran fut d'être le premier texte irréprochable. L'apparition de la nouvelle religion vint altérer le caractère de la poésie ; car les conditions sociales, la façon de penser furent profondément modifiées. Les chansons du paganisme restèrent bien dans la mémoire du peuple pendant une couple de siècles, puis à ces poésies primitives vinrent se substituer d'autres que nous verrons plus loin.

V. La période classique. — Nous désignons par là l'espace de sept cents ans qui s'étend depuis la prédication de l'Islâm et la fuite à Médine (622 ans ap. J.-C.) jusqu'au commencement du XIIIe siècle, après l'invasion des Mongols. Cette période est une des plus fécondes que puisse offrir l'histoire des littératures ; poètes et astronomes, littérateurs et historiens, savants de toute espèce affluent dans les pays de langue arabe, et le khalifat doit sa splendeur bien plus aux lettres qu'aux armes. Quel fut l'auteur, quelle fut la cause de cette *renaissance*, pour ne pas dire de cette *naissance* littéraire? L'auteur, ce fut un ancien chamelier, Mohammed le Prophète; la cause, ce fut un petit livre, recueil de dogmes nouveaux, le *Coran*. L'on nous accusera peut-être de voir les choses d'un œil trop musulman et d'accorder à l'action religieuse une influence trop considérable sur le mouvement littéraire et scientifique, mais nous ne croyons cependant rien exagérer et les quelques lignes qui vont suivre essaieront de délimiter rapidement la part que le Coran est en droit de réclamer comme lui appartenant dans la littérature arabe. — On peut dire qu'il en est l'essence et le principe, et cependant il ne fut pas écrit de la main du Prophète, ni même en entier de son vivant. Ce n'est pas un de ces livres sublimes qui peuvent soulever l'humanité, ce n'est pas un de ces poèmes qui enflamment les cœurs généreux, charment les esprits tendres et délicats; ce n'est pas un de ces traités où les penseurs déposent le fruit de leurs méditations : ce n'est même pas un livre, car il y manque ce qui est l'essence de tout livre, la composition. Recueil de versets arbitrairement classés, les uns poétiques ou éloquents, les autres diffus et embrouillés, code d'une religion nouvelle, pleine de dogmes anciens, incomplet et redondant, à la fois emphatique et concis, mélange de préceptes religieux, juridiques, moraux ou hygiéniques, œuvre d'un illuminé qui ne fut pas même toujours un convaincu, le Coran eut la rare et prodigieuse fortune de se faire accepter non seulement par les populations auxquelles il était approprié, au milieu desquelles il avait été prêché, mais aussi de s'imposer aux peuples qui, par leur degré plus avancé de culture, semblaient devoir à jamais lui échapper. Le Coran a fait naître une religion, une monarchie, une littérature, et cette religion, cette monarchie, cette littérature sont devenues choses nationales pour des hommes dont l'arabe ne fut jamais la langue nationale. Le Coran eut une force d'expansion qui nous paraît incroyable aujourd'hui qu'il s'est comme replié sur lui-même, mais qui nous est attestée aussi bien par les monuments que par les historiens.

Nous étonnerons-nous de voir le Coran donner naissance à une littérature *théologique?* Comme la Bible, le Coran ne renferme-t-il pas des préceptes juridiques qui ont appelé les travaux des *jurisconsultes?* Les premiers *historiens* n'ont-ils pas dû aider l'exégèse du Coran, en fixant et discutant les traditions relatives à la vie du Prophète? Les premiers *géographes* n'ont-ils pas été ces pieux et courageux pèlerins qui, du centre de l'Afrique ou des extrémités de l'Asie, se précipitaient vers le temple saint de la Mecque et qui, de retour, écrivaient dans un but d'édification le récit de leurs voyages ? La tâche des *grammairiens* n'a-t-elle pas été à l'origine d'élucider les difficultés que présentait le texte du Coran et de fonder sur ce texte sacré la théorie grammaticale de la langue? Pour connaître le moment de la prière, le temps du jeûne, la date du pèlerinage annuel, ne fallait-il pas les observations des *astronomes*, les calculs des *mathématiciens?* Toute doctrine théologique n'appelle-t-elle pas fatalement les controverses des *philosophes?* Enfin, les règles d'hygiène, les questions de médecine légale contenues dans le Coran ne nécessitaient-elles pas l'intervention des *médecins?* Seuls les *poètes* (excepté toutefois certains poètes mystiques) ont résisté à l'influence du Coran et ont imité plutôt les poètes de la période anté-islamique ou ceux de la Perse ; aussi ont-ils toujours été tenus en très médiocre estime par les orthodoxes. — On peut dire, et cela sans exagération, que toute la littérature post-islamique n'est qu'un commentaire du Coran considéré à un point de vue spécial, soit dogmatique, soit historique ou scientifique. Tous les livres, quels qu'ils soient, sont toujours placés sous l'invocation d'Allâh et du Prophète, ils sont remplis de pieuses citations. C'est une œuvre pie de lire le Coran et de le copier, il est la base de l'enseignement primaire, et il donna, en outre, naissance à un art fort en faveur chez les Orientaux, la calligraphie. — Mohammed lui-même encouragea la recherche de la science; selon une tradition, il aurait dit : « Celui qui fait un voyage pour chercher la science, à celui-là Allâh aplanira la route du paradis. »

Combien n'y en eut-il pas de musulmans qui voyagèrent pour chercher la science ! Une foule d'érudits toujours plus avides de savoir ou de simples étudiants, débutant dans la carrière scientifique, se précipitent de tous les coins de l'Orient musulman : il en vient du Maghreb et de l'Inde, du Caucase et de Java, de l'Espagne et du Turkestân; ils passent les mers, suivent les lentes caravanes et se dirigent impatients vers ces grandes mosquées de la Mecque, de Damas, de Bagdâd, du Caire et de Cordoue, où ils vont entendre les leçons des plus illustres professeurs de tradition, de droit ou d'exégèse. Plus tard, les études philologiques inspireront la même ardeur fougueuse : pour connaître la langue arabe dans sa forme la plus pure, pour rassembler les proverbes ou les anciennes poésies, les linguistes n'hésiteront pas à s'enfoncer dans le désert et à aller vivre parmi les Bédouins. C'est ainsi que le philologue Azharî considéra comme le plus heureux jour de sa vie, le jour où la caravane dont il faisait partie fut détroussée par les Bédouins et où, roué de coups, il fut emmené dans une dure captivité. Chose curieuse, dans la littérature arabe, les Arabes forment la minorité; ce sont en grande partie des non-Arabes (Araméens, Persans ou Touraniens) qui venaient se désaltérer ainsi à la source de la culture arabe, s'imprégner fortement de la langue et de l'esprit arabes. Qu'ils restassent fixés dans les grandes villes universitaires ou qu'ils rentrassent dans leur patrie, c'était en arabe qu'ils enseignaient et qu'ils écrivaient. Tout contribua à cette fièvre de science; le contact des peuples étrangers, la fondation des grandes villes, la richesse de l'Etat, le bien-être général des particuliers, fruit des conquêtes heureuses, la création d'une population arabe sédentaire, tout cela coïncida au IIe siècle de l'hégire pour donner à l'activité intellectuelle ce développement grandiose. Ce fut au IIe siècle que naquirent et se propagèrent les controverses dogmatiques et théologiques, non plus seulement en Syrie, mais dans le pays arrosé par l'Euphrate et à Bassora en particulier; ce fut dans cette ville que les doctrines hétérodoxes des *Mordjites* et des *Kadarites* trouvèrent sans peine des partisans; ce fut là que la doctrine du libre arbitre fut définie par une école rationaliste. Le khalife Mansoûr imprima un mouvement des plus actifs à la littérature, en faisant traduire en arabe les ouvrages les plus importants des peuples étrangers civilisés, soit le célèbre recueil de fables indiennes *Pantchatantra* qui, en arabe, devint le livre de *Kalila*

et Dimna, l'ouvrage indien fondamental sur l'astronomie, le *Sidhanta* (Sindhind); du grec, on traduisit les œuvres d'Aristote, l'Almageste de Ptolémée, la géométrie d'Euclide; les traductions d'ouvrages gréco-byzantins tiennent tout un chapitre du Fihrist. Les bibliothèques se fondent et se remplissent rapidement, chaque souverain tient à honneur de réunir dans la bibliothèque publique qu'il a fondée la plus belle collection de manuscrits, Mamoùn à Bagdâd, Abd-ar-Rahmân II à Cordoue; on se dispute les ouvrages précieux à coups de dinars, les khalifes entretiennent dans les grands centres littéraires des courtiers en librairie. Les riches particuliers suivent cet exemple : l'homme d'État Sâhib-ibn-Abbâd, quand il se déplace, a besoin de quatre cents chameaux pour transporter ses livres, dont il ne se sépare jamais.

Quelle est donc la carrière du lettré ou du savant? Le chercheur de science *(tâlib)*, parti de sa province, s'est dirigé vers une des grandes villes du monde musulman; attiré par la réputation de tel ou tel professeur, il suit les cours d'une *madrasa*. On appelait de ce nom des établissements d'enseignement supérieur fondés par l'initiative privée, dotés par la générosité des musulmans amis des lettres, aptes à recevoir des dons et legs et qui portaient le nom de leur fondateur. Le produit de leur domaine, considéré par la loi comme inaliénable au même titre que les biens de mainmorte affectés à l'entretien des mosquées, servait à rémunérer les professeurs et à donner des bourses aux étudiants méritants. Le programme ne se bornait pas aux sciences juridico-religieuses, mais comprenait aussi les sciences exactes, la grammaire et la philologie, l'étude des anciens classiques. Ces établissements se développèrent à l'envi. La première madrasa avait été fondée vers l'an 400 H. (1009 ap. J.-C.) à Nisabour dans le Khorassan, et bientôt l'on compta jusqu'à 11 de ces collèges à la Mecque, 44 à Alep, 76 au Caire et 126 à Damas, dont 3 étaient réservés à l'enseignement de la médecine. On comptait, en outre, à Damas 7 maisons du Coran *(dâr-al-kourân)* et 18 maisons de la tradition *(dâr-al-hadîth)* exclusivement consacrées aux études théologiques. L'étudiant, qu'il soit un jeune *tâlib* ou un pauvre savant de province qui désire approfondir ses études, n'aura que l'embarras du choix; aux bourses dans les collèges répondent des fondations spéciales *(khanka)*, auberges de derviches où le savant besogneux trouve un abri gratuit et prend part, en outre, à certaines distributions d'aliments. Le tâlib s'est attaché à un professeur qui lit ou dicte et commente avec ses élèves tel ouvrage célèbre; au bout de quelques années, quand l'étudiant possède à fond la matière, le professeur lui donne la *venia docendi* *(idjâza)* autorisation de faire à son tour des cours publics sur le même sujet; mais dans la suite, ces diplômes perdirent de leur valeur, car des professeurs peu scrupuleux, au lieu de n'accorder l'*idjâza* qu'au plus méritant, se mirent à en trafiquer. A part ces exemples fâcheux, il faut, en général, admirer le désintéressement des érudits. Que pouvaient-ils espérer? A quel profit matériel devaient-ils prétendre? Il n'y avait pas d'éditeurs; les ouvrages, lentement copiés, circulaient encore plus lentement; c'étaient les voyageurs, les pèlerins qui étaient les propagateurs des réputations. La seule ambition légitime était de devenir un jour kadi d'une grande ville, professeur pauvrement payé d'une *madrasa*, d'obtenir un canonicat *(moudjâwara)*, c.-à-d. d'être logé dans les dépendances d'une mosquée et nourri sur les fonds du culte. Le sentiment religieux peut seul expliquer une ardeur scientique aussi sincère que désintéressée.

La mosquée n'était pas exclusivement un lieu de prière, c'était aussi l'endroit où les savants se réunissaient pour traiter non seulement les questions d'érudition, mais aussi les questions brûlantes, politiques ou religieuses du jour. La lutte entre les orthodoxes et les rationalistes *(Moutazilites)*, lutte qui dura environ deux siècles, du IIIe au Ve siècle de l'hégire, eut son écho dans les mosquées. C'était là que se préparaient les controverses, que se rédigeaient ces polémiques qui passionnaient la foule; il y avait là de véritables publicistes au sens moderne du mot qui composaient de petits écrits de circonstance. — Tel était, rapidement esquissé, le mouvement littéraire et scientifique pendant cette période de la littérature arabe; nous allons maintenant, dans les pages suivantes, en étudier les résultats : nous verrons que « les aptitudes dominantes des Arabes se sont manifestées dans le domaine de la science empirique, de ce que l'on voit et de ce que l'on éprouve soi-même. C'est ainsi qu'ils ont mis une ardeur incroyable à observer et à chercher, puis à classer le fruit de leurs observations. Le principal effort de leur activité s'est tourné vers la narration et la description; l'histoire et la géographie ont pris la première place dans leur littérature. Penseurs subtils et observateurs adroits, ils se sont adonnés aux mathématiques et à l'astronomie; pour les mêmes raisons, ils ont réussi à édifier une théorie complète du droit, de la grammaire et de la linguistique. En revanche, dans le domaine de la pensée abstraite, de la pure activité idéale, ils ne sont jamais sortis des ornières de la philosophie aristotélicienne ou platonicienne, et quand par hasard ils se sont risqués à en sortir, ils se sont alors laissé entraîner par une imagination déréglée et fantaisiste à des rêveries et à des illusions qui ont finalement abouti à un mysticisme vide. » (A. von Kremer. *Culturgeschichte des Orients*. II, 466.)

a. Théologiens. — Nous allons maintenant passer en revue chaque branche de l'érudition arabe, non en suivant l'ordre historique, mais en les classant selon leur degré d'orthodoxie. En effet, certaines études, la philosophie, par exemple, ont été toujours fortement suspectes aux musulmans; et, ne l'oublions pas, la littérature arabe à l'époque classique est avant tout une littérature *musulmane*. Il est donc tout naturel que nous commencions par la théologie, mais, en réalité, la théologie n'apparut qu'après la grammaire : on commença par chercher les règles de la lecture, de la récitation du Coran; ce ne fut que plus tard que l'on songea à l'étude interne du texte, à l'exégèse et à la théologie purement dogmatique. Nous allons indiquer rapidement quels sont les principaux représentants de ces diverses spécialités dans la même science. Les caractères généraux des langues sémitiques expliqueront tout d'abord la nécessité d'une science spéciale : la science de la lecture du Coran (*ilm-al-kirâa*). Pour le Coran comme pour la Bible, il fallut une *massora*, et l'on ne compte pas chez les Arabes moins de sept lectures différentes du livre. Il existe des manuels qui notent les pauses de la lecture, discutent les variantes adoptées par tel ou tel chef d'école, ou essaient de reconstituer l'orthographe des anciens exemplaires; par exemple l'ouvrage d'*Aboû-Amr-Othmân-ad-Dani* (m. 417 H. = 1026) ou l'*Itkân* du célèbre polygraphe [as-Soyoutî (m. 911 H. = 1505). Une fois le texte établi et lu, il faut l'éclaircir, le commenter; une nouvelle science intervient, l'*interprétation coranique*; les Arabes l'exprimaient par plusieurs termes techniques, distinguant avec soin les différentes tendances distinctes : le *tafsîr* est le commentaire verbal et grammatical, l'explication des mots rares, la justification des solécismes qui passent ensuite à l'état de règle; le *tawîl* est l'interprétation du sens intérieur, allégorique ou mystique, le *charh* est la paraphrase, la *hâchya* est la glose. Les commentateurs du Coran sont innombrables. Quelques-uns méritent seuls d'être tirés de l'oubli : *Zamakhcharî* est le plus ancien et le plus réputé (m. 538 H. = 1143); *Baidhawî* (m. 685 H. = 1286); *Fakhr-ad-Dîn Razî* (m. 606 H. = 1209) sont également des classiques de l'exégèse et ont été maintes et maintes fois commentés; citons enfin le commentaire des deux Djalâl (*tafsîr-ad-Djalâlain*) commencé en 850 H. (1446) par *Djalâl-ad-Dîn al Mahallî* et terminé en 870 (1465) par *Djalâl-ad-Dîn as-Soyoutî*; certains commentaires sont uniquement consacrés à l'examen de la question la plus délicate de

l'exégèse musulmane : entre deux versets contradictoires, quel est le verset *abrogeant* et le verset *abrogé?* Tel est le livre du chaikh *Abou'l-Kâsim-ibn-Salâma* (m. 410 H. = 1019).

Le Coran ne suffit pas à lui seul pour faire la base de la doctrine musulmane, il est complété par la tradition. Les maîtres de la science de la tradition *(ilm-al-hadîth)* sont *Bokhârî* (m. 257 H. = 870) qui soumit au crible de la critique la plus sévère environ 600,000 traditions et n'en conserva comme dignes de foi que 7,275 ; aussi son livre a-t-il mérité le nom de *Sahâh* (l'authentique par excellence); *Mouslim* (m. 261 H. = 874) ; *Ibn-Mâdja* (m. 273 H. = 887) qui a recueilli 4,000 traditions ; *Tirmidî* (m. 279 H. = 892) ; *Aboû-Dawoud-as-Sidjistânî* (m. 330 H. = 941) qui est aussi l'auteur d'une interprétation des mots peu connus du Coran. Inutile de dire que les traditions furent commentées à l'infini. Les théologiens s'étaient d'abord contentés d'étudier le Coran et la tradition sans en tirer un corps de doctrine, sans en formuler la dogmatique. Ce fut aux polémiques contre les chrétiens que la théologie scolastique dut sa naissance. En effet, les Arabes, conquérants de la Syrie, se trouvèrent à Damas, leur nouvelle capitale, en relations journalières avec la race qui avait primitivement possédé et gouverné le pays. Les habitants, Araméens d'origine, s'étaient presque entièrement hellénisés, surtout dans les villes, pendant la longue domination byzantine. Comme dans tout l'empire byzantin, l'érudition avait un caractère théologique. A Damas vivaient au commencement de la domination arabe quelques célèbres écrivains ecclésiastiques que les conquérants laissèrent en paix se livrer à leurs polémiques entre chrétiens; ce ne fut que plus tard que les théologiens byzantins songèrent à diriger leurs controverses contre les musulmans; on se mit à discuter théologie sur les places publiques de Damas, d'Antioche, jusqu'au jour où se fut constituée à Damas une population musulmane dont le fanatisme inintelligent força les khalifes à interdire toute polémique religieuse. Mais pour lutter avec les docteurs chrétiens, Sergius, Théodore Aboukara et autres, il avait fallu se servir de leurs armes ; la foi ne suffisait plus, il fallut chercher et exposer les raisons de croire et on ne peut dénier aux controverses byzantines une réelle influence sur les doctrines musulmanes, qui prirent un corps et devinrent l'objet d'une nouvelle science, la théologie scolastique, *ilm-al-kalâm*. Cette tendance fut accentuée par l'apparition de sectes hérétiques, de schismes dans l'Islâm ; on discuta passionnément sur l'unité d'Allâh (*ilm-at-tauhîd*), sur ses attributs, sur les principes fondamentaux de la foi, sur l'eschatologie, et autres graves questions. Les khalifes eux-mêmes prenaient volontiers part aux débats et mettaient le bras séculier au service des oulémas. Les plus illustres des scolastiques furent *Abou'l-Hasan-al-Acharî* (m. 324 H. = 935); *Gazâlî* (m. 505 H. = 1111) ; *as-Sanoûsî al Idjî* (m. 756 H. = 1355) ; *Omar-an-Nasafî* (m. 710 H. = 1310), le Chaikh *Ibrahîm-al-Halabî*. La plupart de ces docteurs composèrent aussi des traités de théologie morale ou des recueils de prières, des eucologes; mais les orthodoxes avaient fort à lutter contre les sectes qui se multipliaient avec une grande rapidité. *Chahrastanî*, qui mourut en 528 de l'hégire (1153 ap. J.-C.), nous a laissé un exposé des doctrines religieuses de ses contemporains musulmans et non musulmans, et même, faisant un retour sur le passé, il consacre quelques chapitres aux doctrines philosophiques des Mages, des Grecs et des Indiens.

b. Jurisconsultes. Chez les Sémites, aussi bien chez les Arabes que chez les Hébreux, à la différence de ce qui se passe chez les Aryens, le droit est inséparable de la religion. Tous deux ont les mêmes sources; cette origine commune chez les Arabes, c'est le Coran. Le livre sacré contenait bien les dispositions législatives les plus importantes, mais il ne pouvait avoir prévu toutes les hypothèses; on dut donc en combler les lacunes au moyen de la tradition, absolument comme pour la théologie. En outre les khalifes, en vertu de leur pouvoir d'interprétation, rendirent des décisions judiciaires et créèrent par là des précédents. *Abd-Allâh-ibn-Abbâs* (m. 68 H. = 687 ap. J.-C.), cousin germain de Mohammed, connaissait à fond toutes les décisions des trois premiers khalifes. Abd-Allâh-ibn-Abbâs et *Abd-Allâh-ibn-Masoûd* (m. 32 H. = 652 ap. J.-C.) fondèrent l'école de Médine qui compta après eux sept jurisconsultes, dont plusieurs étaient des parents du Prophète, traditionnistes, possédant dans ses moindres détails l'exégèse du Coran, qui, tout en ayant un métier manuel, donnaient des consultations et décidaient sans autre formalité les procès, fort simples d'ailleurs, qui leur étaient soumis. Le dernier de ces juristes, *Soulaimân-ibn-Yasan*, mourut en 103 H. (721-22 ap. J.-C). Ce ne fut qu'au milieu du IIe siècle de l'hégire que l'on songea à réunir en un corps de doctrines juridiques toutes ces traditions éparses, notées sur des feuilles volantes. Ce fut à Médine qu'un élève des sept juristes, plus célèbre que ses précurseurs, tenta ce travail. *Mâlik-ibn-Anas*, prédicateur à la mosquée de Médine et juge de cette ville (m. 197 H = 812), composa sous le titre d'*Al-Mouwaltâ* (la voie aplanie) un recueil de 1,700 traditions classées par ordre de matières, véritable coutumier exposant toutes les notions juridiques en vigueur à Médine, *corpus juris Medinensis*. Mâlik devint ainsi le fondateur de l'école qui porte son nom, école conservatrice qui repose essentiellement sur la tradition. Les plus illustres membres de l'école mâlékite sont *Yahyâ-ibn-Yahyâ*, *Otbî* (m. 254 H. = 868 ap. J.-C.), *Ibn-Abî Zaîd-al-Kairawanî* (m. 389 H. = 999 ap. J.-C.) et surtout *Khalîl-ibn-Ishâk* dont l'*Abrégé* fait encore loi aujourd'hui et a été plusieurs fois traduit en français. La doctrine de l'*imâm Mâlik* s'est répandue dans le Hidjâz, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, et jadis dans l'Espagne musulmane. En même temps que Mâlik fondait son école, à l'autre extrémité de l'empire, dans l'Irâk où la vie sociale était beaucoup plus développée et où, par suite, le droit devait être plus souple, plus maniable, *Aboû-Hanîfa* (m. 150 H. = 767 ap. J.-C.), devenait le fondateur d'une école destinée à jeter un grand éclat. Ici ce n'est plus la tradition, l'autorité qui est la base de la doctrine, c'est au contraire la méthode spéculative, l'analogie. Aboû-Hanîfa n'a presque rien écrit, mais de tous ses disciples, celui qui exposa le mieux son système fut *Kodoûrî* (m. 428 H. = 1036). *Mohammed-ach-Chaibânî* est l'auteur de deux traités fort estimés. Un autre célèbre traité hanéfite est le « guide » (Hidâya) de *Borhân-ad-Dîn-al Marguînânî*. La doctrine d'Aboû-Hanîfa est suivie par les habitants de l'Irâk, des musulmans de l'Inde, de la Chine, de la Transoxiane et des Turcs ottomans ; c'était la doctrine en vigueur à Bagdâd sous le khalifât abbâside. L'Imâm *Châfiî* (m. 204 H. = 819) est le fondateur d'une troisième école qui cherche à concilier les deux autres, tout en procédant plutôt d'Aboû-Hanîfa. Les doctrines châfiites sont suivies en Egypte, à Java et dans le reste de l'Archipel malais; c'est ce qui explique qu'elles aient été surtout étudiées en Europe par les Hollandais (V. les importants travaux de M. Van den Berg). Les classiques du droit chafiite sont le Minhadj-at-Talibin de *Nawâwî* et les ouvrages d'*Aboû-Chodjâ*. Le quatrième rite orthodoxe est celui de l'imâm *Ahmad-ibn-Hanbal* (m. 241 H. = 855) qui s'attacha exclusivement à la lettre de la tradition et professa les doctrines les plus rigides. Un de ses plus célèbres sectateurs fut *Ahmad-ibn-Taimiyya* qui composa 380 ouvrages juridiques (m. 728 H. = 1327-28 ap. J.-C.). Il serait fastidieux de vouloir seulement énumérer les principaux traités de droit écrits par les Arabes : avec la théologie, c'est la partie la plus féconde de leur littérature. Tous les ouvrages classiques furent maintes fois commentés ; on composa en outre des recueils de formules, des modèles d'actes, des aide-mémoire du kadî vigilant ou des manuels du parfait notaire, en prose et en vers. Dans le droit privé musulman on peut reconnaître

des influences romaines ou byzantines; le droit pénal se rapproche beaucoup du droit pénal rabbinique, mais la législation des héritages est absolument originale; le droit héréditaire forme une science à part où les connaissances algébriques ne sont pas moins utiles que les notions juridiques. Pour le droit public, constitutionnel et administratif, nous trouvons des documents précieux dans les ouvrages de *Mawardî* (m. 450 H. = 1058) qui, chose remarquable à cette époque, expose la théorie de la souveraineté et délimite le pacte bilatéral qui unit le souverain et le peuple. Avant lui *Aboû-Yousouf* (m. 182 H. = 798) dans un mémoire à Haroûn-ar-Rachîd avait indiqué quels devaient être les principes fondamentaux de l'administration et de la politique. Quant à *Ibn Djamâa* (m. 773 H = 1371), c'est un homme d'Etat pratique qui se soucie des faits positifs bien plus que des théories.

c. Historiens. Plus encore que toute autre science, l'histoire, chez les Arabes, a suivi une évolution dont il nous semble intéressant de retracer les phases successives. Le besoin d'une histoire écrite se fit sentir assez vite; on comprit que l'on devait conserver aux générations suivantes le souvenir des premiers temps de l'Islâm, et des premières étapes de sa propagation. L'histoire fut l'auxiliaire et le complément de la théologie et à l'origine nous retrouvons la même méthode chez l'historien qui retrace les événements temporels que chez le traditionniste qui nous présente les *hadiths* sacrés : on se contente de rassembler les traditions arabes et de classer tant bien que mal cette masse confuse où se trouvaient entremêlés, les uns dans les autres, des documents d'ordre théologique, juridique ou historique. — Le plus ancien ouvrage de cette nature est une collection de traditions relatives à la vie de Mohammed à la Mecque, par *Mohammed ibn Ishâk* (m. 150 H. = 768 ap. J.-C.), qui fut reproduite par *Ibn Hichâm*. Celui-ci, qui mourut cinquante ans plus tard (206 H. = 821. ne se contenta pas d'une simple réédition, il y ajouta des annotations critiques et philologiques. Ce qui frappe le plus dans cette première œuvre, c'est l'ardeur, le zèle consciencieux de l'auteur qui va rechercher partout ses documents, les puise aux sources les plus diverses, les rapproche de documents d'autre nature et en arrive à faire une sorte de mosaïque. C'est avec le soin le plus scrupuleux qu'il rapporte la suite des ses autorités, qu'il donne la filiation de ses documents. — *Ibn Hichâm* fit un pas important; en regard du texte d'Ibn Ishâk, il plaça les versions contradictoires et de temps à autre se permit un peu de critique et donna son avis sur l'authenticité ou la non-authenticité des sources. En outre, il examina avec une grande attention les fragments d'anciennes poésies qui, selon l'habitude des Arabes, étaient cités dans les traditions; il rechercha les vers interpolés et expliqua par un commentaire les expressions rares. Un autre chroniqueur presque aussi ancien est *Wâkidi*, originaire de Médine (m. 207 H. = 822 ap. J.-C.). Il est l'auteur d'une histoire des campagnes du Prophète : pour la composer, il a dû colliger toutes les anciennes traditions, mais il ne s'est pas borné à les ranger les unes à la suite des autres; il les a élaborées et s'est efforcé d'en faire un récit qui se tienne et se suive. Aussi son œuvre nous donne l'impression d'un véritable travail historique homogène et, d'autre part, il sait imprimer à son style une allure plus vivante. Tandis que les historiens primitifs s'étaient contentés d'étudier le seul fait qui, à leurs yeux, méritât d'être sauvé de l'oubli, la mission de Mohammed et l'établissement de l'Islâm, le domaine de la puissance musulmane s'était élargi par la conquête de la Syrie et de la Perse, et, en même temps que lui, le domaine de l'histoire dut naturellement s'élargir. On commença à comprendre que la science ne renfermait pas seulement la tradition, la théologie, la jurisprudence. Pour résoudre les questions politiques du jour, pour arriver à la fusion des envahisseurs musulmans et des autochtones, Syriens ou Persans, on sentit qu'il fallait remonter dans le passé, s'efforcer de soulever les voiles qui cachaient tout un monde inconnu. De même, les différentes tribus, les grandes familles arabes, toujours si jalouses les unes des autres, voulurent établir leurs généalogies et justifier par là leurs prétentions à une situation prépondérante. Il se produisit dès lors une nouvelle évolution dans la manière d'écrire l'histoire : on composa des manuels d'histoire universelle où l'on rassemblait les connaissances indispensables à tout homme cultivé : savoir à quel illustre aïeul on se rattachait, de quelle tribu yéménite ou hidjâzite on descendait, quels avaient été les hauts faits des ancêtres, à quelles grandes *journées des Arabes* ils avaient assisté. C'est pour répondre à ces besoins qu'*Ibn Kotaiba* (m. 276 H. = 889 ap. J.-C.) composa son manuel d'histoire, qui est déjà un travail méthodique, débarrassé de tout cet amas de traditions sans critique qui encombraient les œuvres de la première manière, mais en même temps il est assez concis pour pouvoir être appris facilement par cœur. L'auteur commence par la création du monde, d'après les données de la Bible, puis vient l'histoire des patriarches, d'après les légendes bibliques et arabes; ensuite il étudie les anciens Arabes de l'époque du paganisme, les généalogies de leurs tribus; il donne la biographie du Prophète, de ses parents et de ses partisans et celle des khalifes jusqu'à l'époque de la composition du livre; enfin il passe à l'énumération des principaux personnages historiques étrangers à l'Islâm et termine par une chronique des dynasties himyarites et des rois de Perse. Tel est le moule dans lequel furent coulées, avec plus ou moins de développements, plus ou moins de méthode et de critique, les histoires universelles si nombreuses dans la littérature arabe, que nous nous bornerons simplement à rappeler ci-après le nom des plus importantes.

Vers la même époque, on se mit aussi, par imitation d'un vieil usage oriental, à rédiger et à tenir au courant les annales du khalifat où étaient mentionnés dans tous leurs détails et de la façon la plus exacte les événements qui se passaient à la cour du khalife ou dans les provinces. Bientôt on vint unir dans un même ouvrage aux recherches purement historiques l'archéologie, la géographie et l'ethnographie. C'est ainsi qu'un écrivain du IIIe siècle de l'hégire, *Balâdhorî* (m. 279 H. = 892 ap. J.-C.), choisit pour sujet de ses études l'histoire des conquêtes musulmanes, et la traita dans un ouvrage excellent, dans la forme comme dans le fond, et délivré de cette pédanterie qui semblait l'apanage des anciens traditionnistes. Un peu plus tard, un Arabe du Yémen, *Hamdânî* (m. 334 H. = 945 ap. J.-C.), s'assigna pour tâche de retracer l'histoire ancienne de son pays et celle des tribus qui y habitaient, de décrire les ruines grandioses qui s'y trouvent en si grand nombre, d'expliquer les inscriptions en langue himyarite qui y sont gravées. Puis nous trouvons un écrivain d'origine persane qui est l'auteur d'un manuel de chronologie d'une haute valeur, où il donne une attention toute particulière à l'ancienne histoire de la Perse, aux concordances entre le calendrier musulman et le calendrier perse et continue l'histoire du khalifat jusqu'en 350 H. (961 ap. J.-C.). C'est *Hamza al Isfahânî*, dont le livre, écrit dans le style simple des annalistes, contient le récit des faits sans y joindre toute cette *chaîne* de témoins et d'autorités qui, jadis, semblait indispensable. Le IVe siècle de l'hégire semble vraiment l'âge d'or des études historiques chez les Arabes; nous trouvons, en effet, vers cette époque, au milieu de bien d'autres noms illustres, un auteur des plus attachants : *Masoûdî* (m. 345 H. = 956 ap. J.-C.). Comme tous les savants arabes, il avait beaucoup voyagé, beaucoup observé, beaucoup lu, et il consigna le fruit de ses recherches historiques dans un ouvrage dont le titre seul est tout un programme : *Mirât az-Zamân* (le Miroir du temps), ouvrage en partie perdu; mais, heureusement, nous en avons un abrégé, ou plutôt un complément dans les *Moroûdj adh-dhahab* (les Prairies d'or). Dans cette œuvre écrite vers la fin de sa vie, il nous ouvre le riche trésor de ses souvenirs, et, renonçant à l'appareil solennel

des anciens érudits, ce qu'il cherche avant tout, c'est le piquant, l'inédit ; dans sa grande chronique, il exposait sans doute dans leurs moindres circonstances les faits historiques, ici il nous les présente en raccourci et substitue volontiers l'anecdote aux pompeuses théories; il éprouve le même intérêt pour les peuples non musulmans que pour ses coreligionnaires; bref on pourrait le surnommer l'Hérodote arabe. Dans la préface de ses *Prairies d'or*, Masoûdi nous cite les noms de plus de cinquante historiens dont il avait lu les livres. Cette fécondité historique n'a rien qui doive nous étonner et elle ne diminua pas même lorsque les prodromes de la déliquescence finale du khalifat se firent sentir. D'ailleurs l'excellent mémoire de M. F. Wüstenfeld sur les historiens arabes et leurs œuvres ne contient pas moins de 590 notices. Parmi ces historiens qu'avait compulsés Masoûdî, il y en a un qui a une grande importance et qui a joui d'une grande popularité chez les Arabes ; c'est *Tabarî*, né en 224 H. (838 ap. J.-C.) à Amol, dans le Tabaristan, et mort en 310 H. (922). Tabarî, dans sa volumineuse chronique, a déposé la masse considérable de documents que lui avaient fournis ses recherches et ses compilations ; c'est de ce dépôt que se sont servis pour l'histoire antérieure à l'Islâm et celle des trois premiers siècles de l'hégire tous les autres écrivains qui sont venus après lui. L'activité scientifique de *Biroûnî* (m. 430 H. = 1038) est bien différente de celle de Masoûdi. C'est encore un de ces non-Arabes qui ont tant contribué à la gloire de la littérature arabe. Astronome, géographe et naturaliste, il fut en même temps l'auteur d'une chronologie justement estimée.

Au moment où les Bouyides portent les premiers coups au khalifat, nous trouvons à la cour d'un de leurs princes un écrivain dont les œuvres se distinguent de celles qui l'environnent: c'est *Ibn-Miskawaih* (m. 421 H. = 1030 ap. J.-C.), auteur d'une grande chronique dont se servit Abou'l-Fidâ. Nous devons ensuite mentionner comme auteurs d'histoires universelles *Ibn-al-Athîr* (m. 630 H. = 1232 ap. J.-C.) qui, dans ses premiers volumes, ne fait guère que reproduire Tabarî, mais qui, pour les périodes postérieures, pour les croisades, pour l'histoire des petites dynasties indépendantes qui, comme les Atâbeks, s'établissaient sur les ruines du khalifat, nous offre des renseignements précieux. *Georges al-Makîn Ibn-al-Amîd* (m. 672 H. = 1273 ap. J.-C.) et *Abou'l Faradj Djordjîs* (*Gregorius Bar Hebræus* (m. 685 H. = 1286 ap. J.-C.) sont tous deux des chrétiens qui nous ont laissé des chroniques d'une certaine importance. *Ibn-at-Tiktaka*, qui écrivait vers 701 H. (1301), nous a laissé sous le nom d'*al-Fakhrî*, une histoire du khalifat, suffisamment anecdotique pour être lue avec plaisir et sans fatigue, mais en même temps remplie d'utiles renseignements. C'est certainement le meilleur abrégé d'histoire musulmane. Enfin, pour *Aboulféda*, ou plus correctement *Abou'l-Fidâ*, le dernier grand historien arabe, nous ne pouvons que renvoyer à la notice que nous avons consacrée plus haut (V. p. 110 du t. Ier de l'*Encyclopédie*) à ce prince ami des lettres. Environ 70 ans après la mort d'Abou'l-Fidâ, mourut le premier auteur musulman qui ait étudié l'histoire en elle-même et qui ait songé à rechercher et établir les règles de la composition historique. C'est *Ibn-Khaldoûn* (m. 808 H. = 1405) auquel une plus longue notice sera consacrée dans un des volumes suivants de l'*Encyclopédie*. Laissant ici de côté tout détail biographique, ce que nous voulons montrer, c'est l'originalité et l'importance capitale de son œuvre. Le premier dans l'Islâm, il comprit que l'histoire était sœur de la philosophie et que, loin de se borner au simple exposé des faits, elle devait surtout en étudier les relations. Selon Ibn-Khaldoûn, « l'histoire a pour véritable objet de nous faire comprendre l'état social de l'homme, c.-à-d. la civilisation, et de nous apprendre les phénomènes qui s'y rattachent naturellement, à savoir la vie sauvage, l'adoucissement des mœurs, l'esprit de famille et de tribu, les divers genres de supériorité que les peuples obtiennent les uns sur les autres et qui amènent la naissance des empires et des dynasties, la distinction des rangs, les occupations auxquelles les hommes consacrent leurs travaux et leurs efforts, telles que les professions lucratives, les métiers, les sciences, les arts, enfin tous les changements que la nature des choses peut opérer dans le caractère de la société.... Mais le mensonge se glisse toujours dans les récits historiques, amené par la partialité, le défaut de critique, le manque d'esprit philosophique, l'ignorance, la présomption, la légèreté, la flatterie; aussi l'histoire est-elle devenue un tissu d'invraisemblances et d'erreurs. Le véritable historien doit connaître à fond les causes de chaque événement et les sources de chaque renseignement, puis examiner avec la critique la plus attentive et la plus scrupuleuse les récits transmis par la tradition, sans se laisser entraîner à fonder ses jugements sur des analogies et des ressemblances. »

Le vaste programme que traçait Ibn-Khaldoûn, il l'a parfaitement rempli et les *Prolégomènes* qui précèdent son histoire universelle sont restés un document de premier ordre, aussi curieux qu'intéressant, véritable tableau complet de la civilisation musulmane. Tandis qu'à l'origine on avait écrit seulement l'histoire des commencements de l'Islâm, que plus tard on s'aventura à composer des histoires universelles, on fut bientôt forcé, par une réaction toute naturelle, d'en revenir à la division du travail. On rédigea des recueils de biographies des hommes illustres de telle ou telle époque, ou bien les biographies de certaines *classes* de personnages, compagnons du Prophète, traditionnistes, jurisconsultes, médecins, poètes, et même des biographies des amants et des fous célèbres. On composa des histoires des vizirs de telle dynastie, des histoires des sectes de l'Islâm (V. plus haut, dans la section *a*, *Chahristânî*); plus tard on se mit à écrire l'histoire d'un pays ou d'une ville déterminée et on y consacra souvent des monographies considérables. Certains écrivains sont assez difficiles à classer, car, sans écrire d'histoire universelle, ils ont touché à tous les sujets historiques; ainsi *Aboû Obaida* (m. 209 H. = 824 ap. J.-C.) n'a pas écrit moins de 105 monographies historiques, entre autres un livre sur les *Journées des Arabes*, l'histoire de la conquête de l'Arménie, la conquête de la Susiane, la biographie d'al-Hadjdjâdj, une histoire de la Mecque et de Médine, le récit du *Combat du Chameau* et de la bataille de Siffîn, etc.; de même *Djalâl-ad-Dîn as-Soyoûtî* (m. 911 H. = 1505 ap. J.-C.) est l'auteur de 561 ouvrages, traités ou brochures : histoire des compagnons du Prophète, histoire des khalifes, jusqu'à 903 H. (1497 ap. J.-C.);— de Fostat et du Caire, de Damas, — des Abyssins, — livres de *classes*, etc., etc. C'est l'écrivain arabe dont l'activité littéraire ait été la plus grande. — Si nous voulons étudier l'histoire de la *Mecque*, nous trouverons les ouvrages d'*Abou'l Walîd Mohammed-al-Azrakî* (m. 244 H. = 858 ap. J.-C.) et de *Kotb-ad-Dîn Mohammed an-Nahrawâlî*, Hindou du Gouzarât (m. 990 H. = 1582 ap. J.-C.), qui est également l'auteur d'une histoire du *Yémen* de 900 à 981 H. (1494-1573 ap. J.-C.). Pour l'histoire de l'*Egypte*, nous citerons le patriarche melkite *Eutychius*, appelé par les Arabes *Saïd-ibn al-Batrîk* (m. 328 H. = 939 ap. J.-C.); *Abd-al-Latîf* (m. 629 H. = 1231 ap. J.-C.), qui est plutôt un géographe et auquel une notice (V. t. I, p. 53) a déjà été consacrée; *Ibn-Dokmak al-Misrî* (m. 829 H. = 1425 ap. J.-C.) ; *Chihâb ad-Dîn al-Auhadî* (m. 811 H. = 1408 ap. J.-C.) ; *Abou'l Abbâs Takî-ad-Dîn al Makrizî* (m. 845 H. = 1441 ap. J.-C.), auteur d'une grande histoire des khalifes Fâtimides et Mamloûks, d'une histoire des tribus arabes fixées en Egypte, de biographies de tous les princes et hommes célèbres de l'Egypte, etc.; enfin *Abou'l Mahasîn Djamâl ad-Dîn ibn Tagri Bardî* (m. 874 H. = 1469 ap. J.-C.). — La *Sicile musulmane* doit son histoire à *Ahmed ibn Abd-al-Wahhâb an-Nowairî* (m. 722 H. = 1331 ap. J.-C.), qui fut aussi un encyclopédiste. — *Aboû Alî ibn Râchid al*

Kairawanî (m. 463 H. = 1070 ap. J.-C.) a écrit une histoire de Kairawân *(Kairouan)* et une biographie des poètes de cette ville. — *Ibn-Aboû Zar-al-Fasî*, né à Fez, écrivit l'histoire des dynasties qui ont régné sur le *Maroc* et l'*Afrique septentrionale* jusqu'à 726 H. (1325 ap. J.-C.). — Pour l'*Espagne*, nous pouvons citer de nombreux historiens, quelques-uns d'un importance capitale: *Aboû Merwân Ibn Hayyan* (m. 469 H. = 1076 ap. J.-C.) dont la chronique n'a pas moins de 60 volumes et doit se trouver en manuscrit dans la grande mosquée de Tunis; *Ahmed ibn Yahyâ ad-Dabbi*, qui vivait à la fin du VIe siècle de l'hégire; *Ibn Bachkouwâl al-Kortobî* (m. 578 H. = 1182 ap. J.-C.), auteur d'une histoire des Kadis de *Cordoue*, continuée par *Mohammed ibn al-Abbâr* (m. 658 H. = 1259 ap. J.-C.); *Ibn Adharî*, qui écrivit, à la fin du VIIe siècle, une histoire de l'Afrique et de l'Espagne; *Ibn-al-Khatîb Lisân-ad-Dîn al-Kortobî* (m. 776 H. = 1374), auteur d'une histoire de *Grenade* et polygraphe aussi fécond que Soyoûtî; enfin *Ahmed ibn Mohammed al-Makkarî* (m. 1041 H. = 1631 ap. J.-C.), à qui nous devons l'histoire politique et littéraire de l'Espagne musulmane et une vie des hommes illustres de Tilimsân *(Tlemcen)*, son pays d'origine. — L'histoire de *Damas* a été écrite par *Alî ibn Asâkir* (m. 571 = 1175 ap. J.-C.) en 80 vol.; celle d'*Alep* par *Bahâ-ad-Dîn Ibn Chaddâd* (m. 632 H. = 1234 ap. J.-C.), auteur également d'une vie de Salâh-ad-Dîn (Saladin), par *Kamâl-ad Dîn Ibn al Adîm al Halabî* (m. 660 H. = 1261 ap. J.-C.), par *Aboul' Walid ibn Chihna* (m. 815 = 1412 ap. J.-C.) et par son fils *Abou'l-Fadl Mohammed ibn Chihna* (m. 890 = 1485 ap. J.-C.); celle de *Merv* par *Aboû Salih an Nisabourî* (m. 470 H. = 1077 ap. J.-C.); celle de Bagdâd, de Nisabour, et du Khârizm par *Dhahabî* (m. 748 = 1347 ap. J.-C.), auquel l'on doit également une chronique générale de l'Islâm et une biographie des kadis de Damas. — Parmi les rédacteurs de *Dictionnaires biographiques*, il faut citer *Aboû Zakariya an-Nawâwi* (m. 676 H. = 1277 ap. J.-C.) et *Ibn Khallikân* (m. 681 H. = 1282 ap. J.-C.), qui a écrit les vies de 865 personnages illustres de l'Islâm dont le recueil a été complété par *Ibn Châkir al-Koutoubî* (m. 764 H. = 1362 ap. J.-C.). Enfin, certains historiens ont consacré leur activité scientifique à l'étude de telle ou telle dynastie spéciale; ainsi *Otbî*, qui vivait au Ve siècle de l'hégire, nous a retracé les exploits du sultan Mahmoûd Yamîn-ad-Daula, — *Imâd-ad-Dîn* (m. 597 H. = 1200) s'est consacré à l'histoire des *Seldjoukides*, et *Ibn-Arabchâh* (m. 854 H. = 1450 ap. J.-C.), qui assista à la prise de Damas par Timour-Lenk, nous a laissé une histoire des Turcs et des Tartares. — Il est une époque sur laquelle les chroniqueurs arabes nous fournissent des documents précieux, c'est celle des *Croisades*. Grâce à eux, nous pouvons compléter et contrôler nos vieux chroniqueurs, car l'historien musulman est en général impartial, même quand il parle des chrétiens. M. de Slane, dans sa remarquable préface du *Recueil des historiens orientaux des Croisades*, indique la liste des auteurs auxquels on peut emprunter des renseignements sur cette période où l'Orient et l'Occident se trouvèrent en contact et il en apprécie la valeur; mais il est un nom qu'il ne cite pas, et ce n'est pas l'un des moins importants. *Ousâma ibn Mounkidh*, émir de Césarée, qui vécut de 488 à 584 H. (1095-1188 de notre ère), vit les Francs établis en Syrie, et eut souvent occasion de les approcher. Son autobiographie, inconnue jusqu'alors, retrouvée en 1880 à l'Escurial, par M. Hartwig Derenbourg, et publiée par lui (1886), est destinée à jeter un jour nouveau sur bien des points et surtout à nous montrer comment les musulmans jugeaient les Francs.

d. Géographie. Les Arabes furent de grands voyageurs et par suite de grands géographes. Si l'on se laissait entraîner à des hypothèses faciles, on pourrait prétendre que les géographes arabes ne furent que les traducteurs et les imitateurs des Grecs, car le nom qu'ils ont donné à la géographie n'est pas arabe : ils l'appellent *djagrâfiya* ce qui est une déformation évidente du mot grec. Mais avant ce mot qui ne fut employé que lorsque sous Mansoûr les écrits de Ptolémée eurent été traduits, les Arabes se servaient de périphrases bien plus expressives. Ils appelaient la géographie la science des routes et des provinces *(ilm-al-masâlik wa'l mamâlik)*, la science des relais *(ilm-âl-baroûd)*, enfin la science des longitudes et des latitudes *(ilm-al-atwâl wa'l ouroûd)*. Laissant de côté la partie astronomique de la géographie, représentée par des mathématiciens tels qu'al Khârizmî ou al-Kindî, nous nous bornerons à la géographie descriptive, la *science des routes et des provinces*. Cette appellation nous montre bien le caractère essentiellement pratique de la géographie arabe. De bonne heure on avait senti le besoin d'avoir quelques renseignements sur les localités citées dans les poésies anté-islamiques, le récit des campagnes du Prophète ou des guerres ultérieures. Plus tard, à mesure que l'empire s'étendit de plus en plus, il fallut, dans un but administratif, en connaître les ressources, les fleuves, les montagnes, les limites de chaque contrée. Ce fut ainsi qu'*Ibn-Hichâm* écrivit quelques dissertations géographiques pour servir d'explication à sa chronique et qu'en 278 H. (891), nous trouvons la première géographie : *le Livre des pays*, par *Yakoûbî*. C'est un ouvrage écrit d'une façon systématique, où les renseignements topographiques dominent, mais où les grandes routes commerciales et la division des provinces sont indiquées. L'industrie, le commerce et l'agriculture de chaque région ont été l'objet de l'attention toute spéciale de l'auteur qui donne même quelques notices statistiques sur le rendement de l'impôt de chaque district; en outre, il nous décrit avec grands détails les deux capitales de son temps, Bagdâd et Samarra. Certains hauts fonctionnaires, obéissant au même ordre d'idées, nous ont laissé des géographies administratives. *Ibn Kkordâdbèh* (m. 300 H. = 912) était grand maître des postes et de la police dans le Djibâl (ancienne Médie); il composa en cette qualité un livre de poste avec l'indication des stations et des relais, des distances qui les séparaient, et de l'impôt perçu dans le pays. *Kodâma* (m. 337 H. = 948 J.-C.) est l'auteur d'un manuel à l'usage des chancelleries de Bagdâd, dans lequel, après avoir décrit l'organisation de l'empire, les attributions des bureaux et des fonctionnaires, il indique les routes de poste, les provinces, traite de la science des finances et du droit administratif et termine en donnant quelques renseignements sur les pays étrangers voisins. En effet, les khalifes entretenaient d'une façon permanente dans les pays voisins, spécialement dans l'empire byzantin, des agents secrets qui adressaient de fréquents rapports conservés à la chancellerie du khalife. *Masoûdî* (V. plus haut) ne fut pas seulement le plus agréable et le plus précieux des historiens, il avait parcouru tout l'empire musulman de la Caspienne et de l'Inde à l'océan Atlantique, et, à chaque page des *Prairies d'Or*, nous retrouvons ses souvenirs de voyage.

C'est également à cette passion des voyages que nous sommes redevables d'un grand nombre d'ouvrages très intéressants pour la connaissance de la géographie du moyen âge. Un certain *Misâr Aboû Dolaf*, en 331 H. (942 J.-C.), accompagna des ambassadeurs de l'empereur de Chine qui rentraient dans leur pays après avoir rempli une mission à la cour de Bokhâra. Il traversa avec eux le Turkestân et la Chine et revint par l'Inde qui avait déjà été visitée cent ans plus tôt par le marchand *Solaimân*, dont la relation fut rédigée en 237 H. (851 ap. J.-C.). Un peu avant les voyages de Misâr, le khalife de Bagdâd avait envoyé une ambassade au roi des Bulgares de la Volga (qu'il ne faut pas confondre avec ceux du Danube). Ce roi venait de se convertir à l'islamisme et pouvait être un précieux allié dans une guerre contre Byzance. *Ahmed ibn Fozlan* accompagna l'ambassade (309 H. = 921 ap. J.-C.) et nous a laissé de curieux renseignements sur la

Russie au xe siècle. Vers 340 H. (951 ap. J.-C.), le chaikh *Aboû Ishâk al Istakhrî* donna une nouvelle édition du géographe *al Balkhî* (m. en 322 H. 933 ap. J.-C.) et tâcha de corriger ses cartes. Il décrit d'abord l'Arabie, puis passe aux autres pays en s'appesantissant en particulier sur la Perse. *Ibn Haukal*, qui paraît avoir rédigé son *Livre des voies et des provinces* vers 366 H. (976 ap. J.-C.), reprit l'ouvrage d'Istakhrî qu'il compléta par 28 ans de voyages. *Al Mokaddasi* ou plutôt *Makdisi*, originaire de Jérusalem, écrivit en 375 H. (985-6 ap. J.-C.), la géographie la plus complète qui nous soit parvenue. S'il n'a pas parcouru les grands espaces que parcourut Ibn Batouta, quatre siècles plus tard, il était meilleur observateur ; il entreprit deux grands voyages pendant lesquels il fit tous les métiers, assista à tous les spectacles, se trouva dans les situations les plus variées et les plus critiques. C'est en toute connaissance de cause qu'il a pu nous donner de nombreux renseignements sur le climat, les produits, le commerce, les monnaies, les poids et mesures, les mœurs des habitants des pays qu'il a visités, c.-à-d. tout l'empire des khalifes. Le grand philosophe et astronome *Mohammed al Birouni* est l'auteur d'une importante description de l'Inde, pays dans lequel il séjourna longtemps; c'était un voyageur érudit et même un sanscritiste distingué, il écrivit vers l'an 1030 de notre ère. Vers la même époque florissait en Espagne *Abd-Allâh ibn Abd-al-Azîz al Bakrî*, vizir d'Almeria (m. 487 H. = 1094 ap. J.-C.), auteur d'un dictionnaire géographique et d'une description de l'Espagne et de l'Afrique du Nord.

L'Espagne fut également la patrie d'un autre géographe illustre, *Aboû Abd-Allâh Mohammed al Idrisi*, qui visita le Portugal, le Maroc, l'Asie Mineure ; il fut appelé en Sicile en 548 H. (1154) par le prince normand Roger II et ce fut pour lui qu'il composa le traité intitulé : *Amusement de celui qui désire parcourir le monde*, description du monde alors connu, de la Scandinavie à la Chine. Une des sources dont il s'était servi était les itinéraires de pèlerins ; beaucoup de ces pieux musulmans, qui n'avaient pas reculé devant le long voyage de la Mecque, consignaient à leur retour leurs observations. Le plus connu de ces itinéraires est celui d'*Ibn Djobair*, né à Valence, en 540 H. (1145), qui, parti de Grenade, se dirigea vers Alexandrie, remonta le Nil, et arriva à la Mecque par Djeddah ; il revint par la Mésopotamie, la Syrie et la Sicile. *Ali al Harâwî* a consacré tout un ouvrage à la description des divers lieux de pèlerinage (m. 611 H. = 1215). La tradition des grands géographes semble désormais perdue : nous ne trouverons plus que des voyageurs plus ou moins instruits ou des compilateurs. *Yakout*, comme *Abou'l-Fidâ*, est un érudit dont l'esprit rétréci a subi l'empreinte des philologues arabes et qui attache plus d'importance aux mots qu'aux faits eux-mêmes. Mais, à un autre point de vue, sa biographie est fort intéressante, car c'est le dernier représentant de ces savants nomades qui ne sont pas un des côtés les moins curieux de la civilisation arabe. Né de parents grecs vers 574 H. (1178-9), il s'occupa d'abord de commerce, et fit de nombreux voyages. Il séjourna à Merv pendant trois ans et trouva de grandes ressources dans cette ville, où l'on ne comptait pas moins de dix bibliothèques publiques ; il compila sans relâche, mais en 1220 il dut fuir devant l'invasion des Mongols. Retiré à Mossoul, ce fut là qu'il termina son grand dictionnaire géographique. Il mourut en 627 H. (1229). Son dictionnaire comprend d'abord une longue introduction où l'auteur discute différents points de géographie, puis la définition des expressions géographiques les plus fréquemment employées, enfin la description des localités, rangées par ordre alphabétique ; il ne manque jamais de joindre à sa description les poésies dans lesquelles le nom de la ville a été cité, et la liste des personnages illustres qui y ont reçu le jour. Yakout composa aussi un autre dictionnaire : le livre des noms qui s'écrivent de la même manière et désignent des lieux différents.

Al Kazwînî, célèbre surtout comme naturaliste, s'est également occupé de géographie : il a composé un dictionnaire sur le plan de celui de Yakoût. Une autre encyclopédie géographique est celle d'Abou'l Fidâ ; nous avons déjà parlé plus haut (Vol. 4, p. 110), de cet auteur et de ses œuvres. Un de ses contemporains, *Chams ad-Dîn ad-Dimichki* (m. 727 H. = 1327), a composé le livre intitulé : *Ce qu'il y a de plus remarquable dans les temps en fait de merveilles de la terre et de la mer*. Quelques années plus tard, le monde fut parcouru par un des plus grands voyageurs qui aient jamais existé, et qui, s'il ne fut pas un homme de science, fut un curieux et un bon observateur. *Mohammed Ibn Batouta* naquit à Tanger ; poussé par l'esprit d'aventures, il quitta son pays en 725 H. (1325) et visita successivement l'Egypte, la Syrie, la Perse, l'Arabie, le Zanguebar, l'Asie Mineure, l'empire du Kiptchâk où régnaient alors les descendants du Tchinguiz-Khân ; il alla à Constantinople, revint par le Khârizm, la Boukharie, l'Inde, séjourna aux îles Maldives et à Ceylan, visita Sumatra, la Chine et, après vingt ans de voyages, revint dans son pays natal. Il parcourut l'Espagne méridionale, fut chargé par le souverain du Maroc d'une ambassade près le prince de Mali sur les bords du Niger, et pénétra jusqu'à Tombouctou. A son retour, il se fixa définitivement à Fez, où il rédigea ses souvenirs de voyage, qui font le pendant de ceux de Marco-Polo ; il mourut en 779 H. (1377). Si nous voulons être à peu près complets, il nous faudra rappeler les noms de certains auteurs, déjà cités plus haut comme historiens et qui ont contribué aux progrès de la géographie chez les Arabes : c'est ainsi qu'*al-Hamdâni* est l'auteur d'une topographie de l'Arabie, que *Makrîzî* a décrit Fostât et Misr (le Vieux-Caire et le Caire) et que le médecin *Abd-al-Latîf* a laissé une relation de son voyage en Egypte. On pourrait s'attendre à trouver ici l'exposé et le résumé des doctrines géographiques des Arabes, de leur conception du monde physique, l'explication de leur division de la terre en sept climats. Mais nous avons pensé qu'il valait mieux nous borner à indiquer ici les principaux géographes ; l'histoire des progrès de la science en elle-même sera traitée sous l'art. Géographie (histoire de la). Il sera plus aisé de comparer la géographie arabe à la géographie grecque et de voir ce que les Arabes ont emprunté à Ptolémée.

c. Les grammairiens et les lexicographes. Les sciences philologiques prirent chez les Arabes un développement presque anormal, et la part qu'elles se sont taillée dans la littérature arabe pourrait nous étonner, si nous ne nous rappelions l'étroite liaison qui existe entre les études coraniques et la grammaire. L'exégèse du Coran fut avant tout grammaticale. Le Coran avait été écrit dans le dialecte de la Mecque, et il est bien probable que, dans le cours des siècles, la rectitude de la prononciation dut être violée aussi bien que l'exactitude du texte. Néanmoins, les fondateurs de la grammaire arabe ne firent aucune attention à cette particularité et firent lire le Coran comme on le prononçait à l'époque où ils vivaient. — C'est ce qui fait que la grammaire arabe, créée de toutes pièces par les savants, fut bien souvent en contradiction avec la langue parlée. C'est, malgré tout, un fait digne de remarque et d'admiration de voir les Arabes se donner la tâche d'établir un système complet de leur langue, et qu'avoir su mener à bonne fin une pareille entreprise au milieu de difficultés sans nombre, quand on songe que les Grecs, ce peuple si bien doué, ne trouvèrent leur grammaire qu'à l'époque de l'Ecole d'Alexandrie. — Plus encore que les autres sciences, la grammaire dut sa naissance à des non-Arabes ; ce furent eux aussi qui assurèrent le développement ultérieur de la philologie, et c'est bien naturel : plus que tout autre, l'étranger avait besoin d'être guidé dans la lecture du Coran. Le Persan, le Touranien con-

verti à l'Islâm rachetait les péchés de sa vie passée par le soin qu'il mettait à expurger le Livre sacré ou la tradition de toutes les lectures et interprétations vicieuses. — Ce fut donc dans le Coran, ce fut aussi dans les recueils de poésies arabes que les grammairiens allèrent chercher les exemples destinés à expliquer, à justifier des règles grammaticales parfois arbitraires et maladroites. Mais souvent, bien souvent, on créa la règle pour justifier l'exemple, au lieu de se servir de l'exemple pour éclaircir la règle. En effet, la langue du Coran manque en certains endroits de netteté et de précision; dans tel passage, on sent que la pensée ne s'était pas clairement formulée dans l'esprit du Prophète, et, par suite, l'expression est irrégulière ou obscure. Dans certaines poésies anté-islamiques, la langue est contournée, l'expression est vague à force d'être rare et recherchée. Selon nos idées occidentales, il était illogique d'établir une théorie grammaticale sur des bases aussi chancelantes, mais, aux yeux des croyants, le caractère sacré du Coran lui enlève tous les défauts et légitime ce qui paraîtrait à des infidèles des fautes de langage. — Ce ne fut ni à la Mecque, ni à Damas que fut fondée la première école grammaticale : ce fut à Bassora, dans une ville toute neuve dont les premières maisons furent construites par ordre du général Otba ibn Djazwân, le conquérant de la basse Mésopotamie (15 H. = 636 ap.J.-C.). Deux ans plus tard, une autre ville, Koûfa, s'élevait dans le voisinage, et elle devint bientôt le siège d'une école grammaticale rivale de celle de Bassora ; ces deux villes étaient des cités cosmopolites où affluaient les étrangers. Bassora avait noué d'importantes relations commerciales avec la Perse, l'Inde et la Chine, Koûfa était la capitale de la province.

Le plus ancien grammairien de Bassora fut un Persan, *Abd-ar-Rahmân ibn Hormouz* et non l'Arabe *Abou'l-Aswad ad-Doualî*, ainsi que le prétendent dans leur orgueil national les grammairiens indigènes. Doualî (+ 69 ou 101 H. = 688 ou 719 ap. J.-C.) inventa les points diacritiques. Son plus illustre disciple fut encore un étranger, un Nabatéen, *Anbasa al Fihrî*; un peu plus tard, nous comptons parmi les membres les plus distingués de cette école *Isa ibn Omar ath-Thakafî* (m. 110 H. = 728 ap. J.-C.), *Aboû Abd-ar-Rahmân al Khahîl ibn Ahmad*, le fondateur de la métrique arabe, ou tout au moins le premier qui en ait posé les règles, l'auteur du plus ancien dictionnaire ; ses travaux lui valurent le surnom de philosophe du siècle (m. 175 H. = 791). *Sîbâwaihî*, dont le nom n'est qu'un surnom persan, fut le chef, même le grand maître de l'école de Bassora (m. vers 180 = 796) ; il a laissé un traité de grammaire qui est toujours nommé simplement « Le Livre », qui encore aujourd'hui fait autorité et qui vient d'être publié par M. Hartwig Derenbourg. L'importance du *Livre* explique le nombre des commentaires dont il a été l'objet. *Khalaf al-Ahmar* (m. 180 H. = 796) consacra toute son activité à la publication des anciennes poésies; il poussait même cette activité si loin qu'il avait installé une véritable officine de falsification de poésies ; il savait admirablement imiter la manière des vieux poètes anté-islamiques, il composait des séries de vers qu'il interpolait soigneusement dans les Kasîda, et, comme il avait forgé l'exemple, il était bien certain de prouver victorieusement la règle qu'il forgeait également. *Nadr ibn Soumail*, originaire de Merv, vint étudier à Bassora et retourna mourir dans sa ville natale en 204 H. (820) ; il composa un « livre des attributs », sorte d'encyclopédie dans laquelle il décrit, tant au point de vue philologique qu'au point de vue pratique, telle ou telle série d'objets. A l'école de Sîbawaihi se rattache *Akhfach le moyen* (m. 215 H. = 830) ; *Akhfach l'ancien* avait été le maître de Sîbawaihi et était mort en 174 H. (793 ap. J.-C). Akhfach le moyen composa le traité moyen de grammaire, un livre sur l'étymologie, un autre sur les formations analogiques, un ouvrage descriptif sur les qualités, les couleurs, l'élevage et le traitement vétérinaire des moutons. Il s'occupa également de prosodie. Un troisième Akhfach, *le jeune* (m. 315 H. = 928) ne produisit que des travaux insignifiants.

Aboû Obaida Mamar (m. 210 H = 825) a également laissé de nombreux ouvrages; mais après Sibawaihi le plus important auteur de l'école de Bassora est *Aboû Saïd al Asmaî* (m. entre 213 et 217 H. = 828 à 832 ap. J.-C.) ; éditeur d'anciennes poésies, grammairien, lexicographe, il a touché à toutes les branches de la linguistique; un de ses disciples les plus connus fut *Aboû Hâtim Sahl as-Sidjistânî* (m. 255 H. = 869). *Moubarrad* (m. 285 H. = 898) a composé sur la langue classique un ouvrage qui mérite son nom de *Kâmil* « le Parfait ». *Ibn Doraid* (m. 321 H. = 933 ap. J.-C.) est l'auteur d'un grand dictionnaire, d'un livre sur les étymologies des noms des tribus, d'opuscules sur les dialectes, sur les expressions rares du Coran, d'une description de la selle et du mors, etc. Ce fut au IVe siècle que l'école de Bassora, après avoir longtemps combattu celle de Koûfa, finit par en triompher et par l'absorber. Il se forma alors une école mixte ou éclectique à laquelle nous reviendrons après avoir passé rapidement en revue les grammairiens de Koûfa. — *Aboû Djafar ar-Rouâsî*, contemporain de Khalîl, est le plus ancien écrivain de cette école ; mais le véritable fondateur fut *Abou'l Hasan al Kisâi*, qui fut le précepteur d'Haroun ar-Râchid et le suivit dans un de ses voyages en Perse, pendant lequel il mourut à la fin du IIe siècle de l'hégire. Peu après (207 H. = 822), mourut un des maîtres de cette école, *Aboû Zakarîyâ ad-Dailamî*, surnommé *al Farrâ*, le fourreur, dont les ouvrages sont restés célèbres chez les Orientaux. *Moufaddal ad-Dabbî* (m. 171 H. = 787) a publié plus de cent anciennes Kasîda, a composé un recueil de proverbes, un traité de métrique et un dictionnaire ; il ne faut pas le confondre avec un autre *Moufaddal ad-Dabbî* qui mourut à la fin du IIIe siècle et fut le vaillant champion de l'école de Koûfa qui fut encore représentée par *Thalab*, *Ibn al Anbarî Moûtarriz*, etc.

Des nombreux grammairiens de l'école éclectique de l'Irâk, nous ne retiendrons que les noms d'*al Harâwî* (m. 329 H. = 940), d'*al Azharî* (m. 370 H. = 980), d'*Ibn Khalawaih* (m. 370 H.), *Ibn Fâris* (m. 395 H. = 1004), *Ibn Djinnî* (m. 392 H. = 1002), auteur de près de quarante traités. — Dans les siècles suivants vécurent quatre auteurs dont les ouvrages sont encore lus et expliqués aujourd'hui dans les écoles ; ce sont : le grand théologien *Zamakhcharî* qui sous le titre de *Moufassal* (le livre divisé par chapitres) composa une grammaire commentée plus tard par *Ibn Yaïch* (m. 643 H. = 1245) et un précieux dictionnaire. *Ibn al-Hâdjib* (m. 626 H. = 1248), est l'auteur d'une syntaxe, la Kâfiya ; *Ibn Mâlik* (m 672 H. = 1273) a condensé la grammaire arabe en un poème de mille vers *(Alfiyya)*, commenté par *Ibn Akîl* (m. 769 H. = 1367) ; enfin *Ibn Adjourroum as-Sinhadjî* (m. 732 H. = 1323), auteur de la célèbre grammaire qui porte son nom *(al-Adjourroumiyyah)*. — Quant aux dictionnaires, il faut citer le *Sahâh* (le Véridique) d'*al Djauharî* (m. 393 H. = 1002), le livre des synonymes de *Thaalibî* (m. 429 H. = 1037), le dictionnaire des mots étrangers arabisés, composé par *Djawâlîki* (m. 465 H. = 1072), le livre des noms propres homonymes par *Dhahabî* (m. 748 H. = 1347), la *Djamhara* d'*Ibn Doraid*, enfin le vaste *Kâmoûs* de *Firoûzâbâdî* (m. 816 = 1413). — Soyoutî dont le nom est revenu tant de fois sous notre plume a composé un dictionnaire des noms ethniques et, sous le titre de *Mouzhir fi ouloum al-louga*, une véritable encyclopédie philologique. — La lutte acharnée qui s'était engagée entre les écoles de Bassora et de Koûfa n'avait pas eu pour unique motif l'intérêt de la science : les grammairiens ne perdaient pas de vue leurs avantages temporels, et, comme l'un des Akhfach l'expliquait un jour à un ami, ils composaient volontairement des traités obscurs pour forcer le lecteur ou l'étudiant à venir demander à l'auteur

des explications que celui-ci vendait un bon prix. Nous avons parlé plus haut des aptitudes remarquables de Khalaf le Roux ; il n'était pas le seul : le traditionniste Hammâd, Ibn Kalbî et bien d'autres se livraient à la même besogne.

Certes, les ouvrages des vieux grammairiens ne sont d'une lecture ni facile, ni attrayante, mais ce serait une grande injustice de ne pas reconnaître les services qu'ils ont rendus : à force de chercher l'explication des mots rares du Coran et de la tradition, ils ont fondé la lexicographie ; à force de réunir des exemples en vers, ils ont contribué à l'établissement d'une métrique ; ils ont retrouvé, rassemblé, publié et interprété les anciennes poésies qui, n'étant pas écrites, risquaient de se perdre ou d'être altérées. Enfin, grâce au zèle incroyable avec lequel ils ont recherché, rapproché et commenté les proverbes, ils ont facilité l'étude des étymologies et du folk-lore. Petit à petit on alla plus loin ; de nouvelles ramifications de la science se formèrent; la rhétorique et la stylistique *(ilm al badi, ilm al inchâ)* furent fort en faveur ; les auteurs classiques servirent de base aux humanités *(ilm al-adab)* et donnèrent naissance à toute une série de travaux variés et consciencieux. — Cette tendance ne fit que se fortifier et les études littéraires ou plutôt grammaticales prirent le pas sur les études scientifiques. C'est ce qui caractérise la fin du khalifat. Il manqua toujours aux Arabes le sentiment du goût littéraire, ils s'arrêtaient volontiers aux particularités grammaticales de la forme sans étudier suffisamment la pensée exprimée ; la forte éducation linguistique qu'ils recevaient leur laissait une empreinte ineffaçable ; presque dans chaque Arabe il y avait l'étoffe d'un lexicographe et ils poussèrent cet amour de la lexicographie à ses dernières limites. Ils furent aussi fort friands de manuels ; toutes professions sont représentées dans la longue liste de : le parfait notaire, le bon forgeron, le fourbisseur, l'interprète des songes, le fauconnier, le veneur (nombreux traités de vènerie), le porcelainier, l'artificier (composition du feu grégeois), le cuisinier royal, même le parfait pick-pocket. Il y eut aussi de nombreux traités d'agronomie parmi lesquels celui d'*Ibn Awwâm* est le plus sérieux. Enfin, le *Fihrist*, ce catalogue bibliographique dû à *Ibn Abî Yakoûb an-Nadîm* (377 H. = 987) consacre tout un chapitre aux ouvrages qui traitent de l'art du relieur, du papetier et du fabricant d'encre. Nous venons de citer le nom du *Fihrist* ; non moins précieux est le dictionnaire bibliographique que composa Mustafâ ibn Abd-Allâh surnommé Hadji Khalifa (m. 1658). Il avait été longtemps libraire, et le nombre des ouvrages qui lui avaient passé par les mains et sur lesquels il avait composé des notices, est presque incroyable.

f. Poètes, romanciers et conteurs. Mohammed n'aimait guère les poètes ; leurs œuvres pouvaient combattre l'influence de sa prédication et, pour lui, se livrer à la poésie, c'était se livrer à un divertissement dangereux et compromettre le salut de l'âme. L'Islâm n'en exerça pas moins une certaine action sur le développement de la poésie ; en effet, l'établissement de la société musulmane eut pour résultat la fondation de cités nombreuses et prospères, où les poètes trouvèrent tout naturellement leur place. La poésie devint plus érotique, plus sensuelle ; le chanteur se mit à louer le vin ou à faire entendre ses plaintes sur la perte de sa jeunesse, tandis que les tribus restées fidèles à la vie nomade consacraient comme jadis leurs vers à la description de la nature. Les tribus du S. de l'Arabie avaient leur cycle de légendes et de poésies absolument distinct du cycle de l'Arabie du Nord ; sous les Omayyades, ce fonds de légendes fut transporté à la cour de Damas. A côté de ces genres de poésie, la poésie réaliste ou les poèmes érotiques, il se forma un genre nouveau qu'on pourrait appeler la poésie *industrielle*. Il y eut des artistes en rimes qui accordaient leurs éloges à qui les payait ; aussi chaque parti politique, chaque nationalité, chaque religion eut son représentant poétique à la cour de Damas. Entre tous ces poètes intéressés régnaient des luttes passionnées ; ce n'étaient que défis, pamphlets, satires, invectives, pièces d'actualité, répondant aux panégyriques outrés. Qu'il est rare de trouver dans ces productions de circonstance des accents vraiment poétiques, un sentiment vrai heureusement exprimé. Sous le règne du khalife Abd-al-Malik (V. t. I, p. 54), vécurent trois poètes de premier ordre : le chrétien *al-Akhtal*, *Djarîr* (m. 728 ap. J.-C.) et son rival *Farazdak* (m. 728). Djarîr et Farazdak échangeaient des satires écrites sur le même mètre et la même rime, dans lesquelles ils se diffamaient mutuellement avec ardeur et, après s'être combattus toute la vie, ils moururent à six mois de distance. — La chute des Omayyades et l'avènement des Abbâsides coïncida avec l'apparition d'une nouvelle tendance dont le premier représentant fut un poète peu connu, *Moti-ibn-Ayâs*. Il nous est un exemple vivant de l'absence de moralité qui brillait dans les sphères élevées. Indifférent en religion, plein d'esprit et d'insolence, il fut le précurseur de cet *Aboû-Nouwâs*, qui joua un si grand rôle à la cour d'Haroûn-ar-Rachid, d'Amîn et de Mamoûn. Encore plus immoral que Moti, il le dépassa en dons poétiques, en esprit et en indifférence religieuse ; à la cour du khalife, on pouvait renier l'Islâm. Aboû-Nouwâs (m. vers 195 H. = 810 ap. J.-C.) est le premier poète qui se soit permis de chanter les amours contre nature aussi bien que les amours permises, mais ce sont surtout ses chansons bachiques qui lui ont valu sa grande célébrité ; elles nous offrent le tableau le plus fidèle de la vie joyeuse et facile de Bagdâd. Sur la fin de sa vie, il redevint orthodoxe et croyant et composa des poésies religieuses. A côté de lui peut se placer *Abou'l-Atahiya* qui, cependant, est loin d'avoir joui de la même célébrité que son contemporain. Les fragments que nous avons de ses œuvres prouvent que c'était un poète de race ; dédaigneux des artifices de langage, il écrivait pour tous et vivait à Koûfa du produit de son petit commerce de poteries.

Au IXe siècle, nous citerons *Aboû-Tammâm* (V. t. I, p. 113) et *al-Bohtori*, qui a composé un pendant à la *Hamasa* d'Aboû-Tammâm. Au Xe siècle, vécurent, au milieu d'une foule de comparses, deux grands poètes : Motanabbî et Abou'l-Ala al-Maarri. *Motanabbî* (m. 354 H. = 965 ap. J.-C.) a peut-être été trop prôné ; c'était un de ces poètes courtisans qui se faisaient de gros revenus en louant les grands personnages ; il vécut à la cour des Hamdanides d'Alep. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est l'exagération, le manque de goût, la déviation du sens primitif des mots, ce qui nécessite l'intervention des commentateurs, mais il ne faut pas oublier ses qualités de noblesse et d'élégance. *Abou'l-Ala de Maarra* (m. 449 H = 1057 ap. J.-C.) est un des esprits les plus curieux de la littérature arabe. Aveugle par accident, ayant vécu toujours absorbé dans ses pensées, il se forma une théorie du monde pleine de doute et de pessimisme. Aussi son talent philosophique et didactique lui attira les haines des *oulémas*. Il avait osé comparer librement les religions sans donner la prééminence à l'Islâm. Mais son scepticisme ne l'empêchait pas d'être un adepte de la pure loi morale ; il réprouvait seulement les hypocrisies et la piété mécanique, extérieure, de l'Islâm corrompu. La poésie légère, toute de sentiment et d'art, se sépare à jamais de la poésie sérieuse, contemplative. Toutes deux vont avoir un sort divers ; tandis que la poésie légère, malgré l'abus des artifices, le manque de goût, subsistera jusqu'à la décadence totale de la littérature arabe, la poésie philosophique a trouvé pour jamais sa fin avec Maarrî, car la génération prochaine n'eût déjà plus été en état de l'imiter ni de le comprendre. Il n'y eut plus désormais de grand poète arabe, il y eut des assembleurs de mots, des forgerons de rimes, plus ou moins experts, mais la vraie poésie, cet essor libre, hardi, de l'esprit déchaîné qui cherche de nouvelles voies, la poésie était réduite au néant ; la décadence littéraire devait suivre la décadence politique et écono-

mique. — Au xe siècle vécut en Espagne un poète qui y acquit une grande réputation et qui reçut le surnom de « Motanabbî de l'Occident », c'est *Mohammed-ibn-Hanî* (m. 973 ap. J.-C.). Deux autres poètes espagnols estimés furent le prince de Séville, de la dynastie des Banoû-Abbâd, *Mohammed-al-Moutamid* (m. 1095) (V. t. I, p. 28) et *Ibn-Abdoun* (m. 1134). Si nous revenons en Orient, nous trouverons encore au xiie siècle *Ahmed-at-Tantarânî* et *Hosain-at-Tograï* ; au xiiie siècle, *Omar-ibn-al-Farid* (m. 1234), poète mystique ; dans une pièce célèbre, il compare l'amour de Dieu avec l'ivresse produite par le vin. Enfin, *al-Boûsiri* (m. 1295) conquit la célébrité en composant le panégyrique du manteau du Prophète. C'est le dernier nom qui vaille la peine d'être cité. — Les Arabes ne furent pas seulement de grands amateurs de poésie, ils sont aussi fort friands d'anecdotes et de proverbes. Les deux principaux recueils de *proverbes* sont dus à *Ahmed al-Maidânî* (m. 518 = 1134) et à *Zamakhcharî* (V. *suprà*) qui a aussi laissé sous le titre de *Colliers d'or* un recueil de préceptes didactiques et d'allocutions morales. Quant aux recueils d'*anecdotes*, un des plus attachants est le *Mostatraf* composé par le chaikh *Mohammed-al-Abchiya* (fin du xive siècle).

Parmi les autres œuvres de fiction se trouvent les fables, les contes, les romans. *Fables.* Nous ne pouvons passer sous silence les fables de *Lokmân*, recueil de quarante et une fables analogues à celles d'Esope ; ce recueil est d'origine chrétienne, et a été placé sous l'invocation d'un personnage de l'antiquité arabe fabuleuse. Un autre recueil fameux est connu sous le nom de *Kalila et Dimna* ; c'est le Pantcha-Tantra sanscrit qui fut traduit au vie siècle de notre ère en pehlvi, puis deux siècles plus tard en arabe par un Persan, *Ibn-al-Moukaffa* (m. 759 H. = 1357). Quant aux *contes*, qui ne connaît les *Mille et une Nuits*, popularisées en France par la traduction de Galland? Mais ces contes ne sont pas d'origine arabe ; de même que le cycle des *sept vizirs* et les autres récits du même genre, ce sont des produits de l'imagination indienne, acclimatés dans la littérature arabe après avoir passé par l'intermédiaire de la Perse. Les *romans* étaient également lus avec avidité à l'époque des khalifes abbâsides. Nous ne reviendrons plus sur le roman d'*Antar* (V. ce mot), mais il ne fut pas le seul : romans de *Dhou'l-Himma*, de *Saif-al-Yagân*, des *Banoû-Hilâl*, *Sirat-al-Pehlouwân*, etc. Peu à peu, on en arrive au roman historique : *Vie du sultan d'Egypte Baibars* et *Récit de ses guerres avec les Francs (Sirat Baibars).* Tous ces romans sont anonymes ou, au moins, la paternité des prétendus auteurs est loin d'être certaine. — Un genre qui est tout à fait arabe est celui des « Séances ». On a donné ce nom à des récits écrits en prose rimée, très élégante et entremêlée de vers. Elles nous donnent le dernier reflet de l'esprit arabe. Désormais, ce peuple si merveilleusement doué pour les lettres va tomber dans les pointes, les concetti, rechercher la faconde plutôt que l'éloquence et priser avant tout la facilité en prose comme en vers. Voilà ce qu'il faut pour être considéré, non seulement comme un bel esprit, mais aussi comme un grand savant, un génie. Les Séances ont un grand mérite, c'est de nous retracer, en des tableaux humoristiques et parfois dramatiques, les mœurs du prolétariat littéraire qui s'était constitué à la fin du khalifat. Farcis de citations, de réminiscences poétiques, de jeux d'esprit de philologues et de facéties grammaticales, les jeunes littérateurs sans fortune couraient le monde ; ils allaient de ville en ville, de bourgade en bourgade, engageant les uns contre les autres des tournois d'éloquence et de poésie. Par crainte des flèches acérées de leurs satires, les riches et les puissants s'empressaient de les subventionner. Poètes crottés et faméliques, mais toujours joyeux, s'ils s'étaient attiré quelque mauvaise affaire, ils en étaient quittes pour se réfugier dans la mosquée voisine. Un homme, qui connaissait bien cette vie vagabonde, puisqu'il l'avait partagée, l'a le premier décrite dans ses Séances. C'est *Hamadâni* (m. 397 H. = 1007). Il fut imité par *Harîrî* (m. 516 H. = 1122 ap. J.-C.), qui perfectionna encore le genre littéraire et composa cinquante *Makâm*, maintes fois commentées et pastichées.

g. Philosophes. « C'est un abus de donner le nom de *philosophie arabe* à une philosophie qui n'est qu'un emprunt fait à la Grèce et qui n'a jamais eu aucune racine dans la péninsule arabique. Cette philosophie est *écrite en arabe*, voilà tout ; elle n'a fleuri que dans les parties les plus reculées de l'empire musulman, en Espagne, au Maroc, à Samarkand et, bien loin d'être un produit naturel de l'esprit sémitique, elle représente plutôt la réaction du génie indo-européen de la Perse contre l'islamisme, c.-à-d. contre l'un des produits les plus purs de l'esprit sémitique. » Telle est la thèse qu'exposait M. Renan dans son *Histoire des langues sémitiques*, et qu'il a soutenue aussi dans son *Averroès et l'Averroïsme* contre Ritter qui, dans sa *Geschichte der Philosophie* (t. VII et VIII), admet une école philosophique arabe. Pour qui connaît l'Islâm, la coexistence d'une philosophie avec l'orthodoxie religieuse est impossible ; les philosophes furent toujours suspectés, souvent persécutés ; parfois, ils furent protégés ou encouragés par des princes plus éclairés, mais ils eurent contre eux le monde des jurisconsultes, des oulémas et la foule. Aussi, l'on peut dire que la philosophie fut seulement un épisode dans la vie des Arabes. Sous les khalifes abbâsides Mamoûn (813-833) et Motawakkil (847-861), on traduisit en arabe — généralement d'après des versions syriaques — les traités grecs de médecine et de philosophie. On se mit à étudier avec ardeur Aristote, les commentaires des philosophes de l'époque du syncrétisme alexandrin, l'*Isagoge* de Porphyre, les écrits d'Alexandre d'Aphrodisée, si bien qu'en général la pensée d'Aristote ne fut lue qu'au travers des philosophes néo-platoniciens. On tâcha parfois d'accommoder tant bien que mal la philosophie avec la religion. La première école rationaliste fut celle des Moutazilites ; elle fut victorieuse pendant un certain temps, puis elle finit par être écrasée par l'orthodoxie ; la logique fut assez en faveur et nombreux en sont les traités qui nous sont parvenus. Quant à la métaphysique, l'étude en fut peu suivie ; on préférait se cantonner dans le domaine de l'Islâm, dont les nombreuses sectes offraient aux esprits avides de nouveautés de quoi se satisfaire ou s'absorber dans le mysticisme maladif des Soufis. En 279 H. (892), le khalife Moutadid interdit la vente des livres de philosophie et un de ses successeurs proscrivit les libres penseurs. — Le plus ancien des philosophes arabes, *al-Kindî*, naquit à la fin du viiie siècle, il étudia à Bagdâd et à Bassora, il traduisit et commenta le texte d'Aristote. Un siècle plus tard, *al Farabî*, né dans le Turkestân, étudia à Bagdâd et professa à Damas, où il mourut en 960. Il s'occupa non seulement d'Aristote, mais aussi de Platon, tout en subissant dans une certaine mesure l'influence du soufisme. *Ibn-Sinâ* (Avicenne), né en 370 H. (980 ap. J.-C.) dans la province de Bokharâ, mort à Hamadân en 1037, élucida et compléta Aristote. Un demi-siècle plus tard, une réaction intéressante se produisit sur le terrain spéculatif ; *al Gazâlî* (m. 505 H. = 1111 ap. J.-C.), esprit sceptique, mais imbu de soufisme, combattit énergiquement les philosophes et montra l'inanité de la science ; l'amour pur conduit à l'illumination et à la certitude. Après avoir joui d'un grand crédit en Espagne, il fut à son tour combattu. *Ibn Badja* (Avempace) (m. 532 H. = 1138) écrivit un traité sur le véritable but de l'existence humaine, qui est de s'unir à Dieu, non par l'exaltation mystique, mais par la connaissance. *Ibn Tofail* (m. 581 H. = 1185 à Maroc), vizir et médecin d'un Almohade, composa un roman philosophique à tendances mystiques, qui a été traduit en latin par E. Pococke sous le titre de *Philosophus autodidactus*, 1671. *Ibn Rochd* (Averroès) (m. à Maroc en 595 H. = 1198) réfuta le scepticisme de Gazâli, tout en affectant un grand zèle musulman qui ne trompa personne. Ses œuvres proscrites furent sauvées par les rabbins. Sa doctrine est l'expression systéma-

tique la plus parfaite et la plus rigoureuse du péripatétisme arabe. Peut-on classer parmi les philosophes arabes le célèbre rabbin *Maïmonide* (m. 601 H = 1204), élève de Tofail et d'Averroès, qui écrivait en arabe, mais qui nous semble plutôt appartenir à la littérature juive dont il est l'une des gloires? Averroès et Maïmonide furent les derniers de ces savants que les Arabes désignent sous le nom de *hakîm*, c.-à-d. qui sont à la fois des philosophes, des médecins et des naturalistes. Au xe siècle, *Aboû-Mousa-al-Achart* (m. 324 H. = 935), après avoir été rationaliste, était devenu le plus ferme champion de l'orthodoxie ; il combattait la philosophie avec ses propres armes, le raisonnement ; ses disciples, soutenus d'ailleurs par le bras séculier, triomphèrent définitivement au XIIe siècle. Pendant quatre siècles, du VIIIe au XIIe, la philosophie avait brillé d'un vif éclat, mais elle n'exerça jamais une action réelle sur la civilisation arabe.

VI. LA DÉCADENCE. — Nous venons de voir combien avait été vif l'éclat que la littérature arabe avait jeté, éclat qui avait illuminé tout l'Orient musulman, et dont les rayons affaiblis étaient parvenus jusqu'à notre vieux monde occidental. Mais cet éclat, si intense qu'il eût pu être, n'avait pu se prolonger au delà de quelques siècles. C'est vers le VIe siècle qu'avait commencé la littérature arabe, ce fut à la fin du XIIe siècle que se manifestèrent les prodromes de la décadence, que parurent les premiers nuages, sombres précurseurs d'une obscurité qui commence seulement à essayer de se dissiper. Pendant le XIIIe, le XIVe et le XVe siècle, il existe bien encore des littérateurs arabes, les noms que nous avons cités plus haut en sont une preuve, mais le mouvement littéraire se ralentit et, au XVe siècle, il ne se manifeste plus guère que par les œuvres des historiens. Les causes de la déchéance littéraire et scientifique sont intimement liées à celles de la déchéance politique ; nous les exposerons en détail ultérieurement (V. KHALIFAT [civilisation du]). Ce ne furent pas seulement les invasions des Mongols et des Tartares, les germes destructeurs existaient depuis longtemps. Ce fut la misère générale, ce furent les famines qui ruinèrent et dépeuplèrent les grandes villes *universitaires* que nous décrivions plus haut ; mais il y eut aussi une autre raison qui, à notre avis, n'a pas été suffisamment indiquée par les historiens, et qu'une comparaison avec ce qui se passe de nos jours en Autriche-Hongrie rendra plus palpable. — La langue arabe, langue du Coran, du pouvoir central, avait été imposée aux peuples ariens ou touraniens incorporés dans l'immense domaine du Khalifat, et elle était devenue en quelque sorte le véhicule commun. Mais le jour où le khalifat commença à s'émietter, où la ferveur religieuse se calma, à cette décentralisation politique et religieuse répondit forcément une décentralisation littéraire. Au lieu d'écrire en arabe, les savants, les lettrés, écrivirent chacun dans sa langue natale, turc, tartare, afghan, hindoustani et surtout persan. L'Arabe conserva seulement le domaine de la théologie. Il continua d'être le latin de l'Orient musulman. C'est ce qui nous explique que, du XVe au XIXe siècle, la littérature arabe ne soit plus représentée que par quelques commentaires de commentaires exégétiques plus anciens, ou par quelques chroniques, auxquelles il manque à la fois l'intérêt, le sens critique et le charme du style. C'est à peine si nous citerons le nom de *Marî ibn Yousouf al Makdisî al Hanbali* (m. 1033 H. = 1623 ap. J.-C.).

VII. LA PÉRIODE CONTEMPORAINE. — *Conclusion*. Depuis plus de trois siècles, le monde arabe vivait ignoré et dans le silence; le dernier contact entre l'Occident et l'Orient musulman avait été les Croisades, mais à la fin du XVIIIe siècle il se produisit un choc qui vint secouer la torpeur séculaire des populations arabes : ce fut l'expédition d'Egypte. Cette expédition eut, — au point de vue spécial qui nous occupe ici — un double résultat : les Européens, et en particulier les membres de l'Institut égyptien et les Français si nombreux qui se fixèrent en Egypte, purent étudier et connaître les populations de langue arabe avec lesquelles ils se trouvaient en rapports journaliers, mais aussi le contact des savants occidentaux ranima le zèle éteint des savants indigènes et il en résulta une renaissance ou plutôt une tentative de renaissance littéraire. En outre, l'expédition française avait introduit l'imprimerie. Malheureusement, comme l'on pouvait s'y attendre, cette renaissance ne nous offre rien d'original, mais seulement des pastiches, imitations soit des anciens classiques arabes, soit d'auteurs européens. — Ce n'est plus qu'en Egypte et en Syrie que nous trouvons encore des littérateurs ou des savants. Il y a longtemps que l'école de l'Irâk a disparu et, ni en Algérie, ni au Maroc, ni dans le Soudan, il n'y a un nom d'auteur indigène qui mérite d'être cité. — Littérateurs Egyptiens: *Abd-ar-Rahmân al Djabarti*, mort vers 1825, a écrit une histoire contemporaine qui, à cause de ses révélations sur Mohammed Alî, est interdite en Egypte.— *Rifâa-Bey* fit en 1825 partie de la mission de jeunes Egyptiens envoyée en France par Mohammed Alî ; il a laissé le récit de ce voyage, récit qui dénote un jugement sain, une observation fine, un esprit tolérant ; il traduisit en arabe la géographie de Malte-Brun et *Télémaque* ; enfin en 1855 il a composé des hymnes patriotiques : dans sa Marseillaise égyptienne on peut facilement reconnaître l'influence des lectures françaises, mêlée au goût oriental. Rifâa-Bey était un esprit délicat, excellent connaisseur de la littérature arabe.

Le chaikh *Hasan al-Attâr* est l'auteur de manuels de stylistique. — *Mohammed ibn Omar at Tounsî* (m. 1274 H. = 1857-58) a écrit le récit de ses voyages dans le Darfour et le Wadai et il a publié quelques anciens ouvrages. — *Ibrâhîm ad-Daisouki* a composé des poésies fugitives. — *Moustafâ al Boulaki* et *Ibrâhîm al Badjourî* (m. 1277 H. = 1863 ap. J.-C.) étaient tous deux des professeurs distingués de l'université al-Azhar et jouissaient d'une réputation dans le monde des étudiants ; ils ont écrit des gloses, des commentaires sur d'anciens classiques. — *Ibrâhîm Marzoûk* a traduit en vers arabes les fables de La Fontaine. — Il y a bien encore quelques *divans*, mais combien les poésies qu'ils renferment sont mesquines, combien elles sont artificielles et prosaïques! Ainsi, le chaikh *Ismaïl Chihâb-ad-Dîn* (m. 1274 H. = 1857-58 ap. J.-C.) a joui en Egypte d'une énorme réputation comme poète. Cependant il avait surtout composé des poèmes didactiques, un entre autres sur la rhétorique. La plus intéressante de ses œuvres est son recueil de chansons modernes, généralement érotiques; il se compose d'environ 350 pièces que les musiciens ambulants chantent dans les cafés. Si la poésie n'existe plus guère, en revanche les contes et romans populaires sont toujours en faveur. Il faut signaler l'*Histoire de Zir*, qui est un véritable roman de chevalerie, presque une épopée, quoique les Sémites n'aient pas connu ce genre littéraire. Selon toute vraisemblance, cette œuvre, composée récemment, est due à un Egyptien sans grande culture, écrivant dans le dialecte vulgaire et non dans la langue littérale, mais dont le génie n'a pas été déformé par l'esprit d'imitation des prétendus littérateurs.

Littérateurs syriens : Nous ne citerons ici que trois noms : *Nâsif al Yazidjî* était un excellent connaisseur de la littérature arabe ; il fut en correspondance avec Sylvestre de Sacy et, à l'imitation de Hamadânî et de Harîrî, il a composé sous le texte de *Madjma-al-Bahrain* (le confluent des deux fleuves) un recueil de séances écrites dans un style agréable. — Le chaikh *Fâris ach-Chidiak* était comme Nâsif d'origine chrétienne ; il vint de bonne heure en France et collabora avec M. Dugat à la composition en arabe d'une grammaire de la langue française. Depuis, il s'est converti à l'islamisme, s'est établi à Constantinople où il rédige un journal gallophobe et a fondé une imprimerie qui publie de bonnes éditions des classiques. — *Boutros-al-Bistâni* a été l'un des fondateurs de la

Société syrienne de Beyrout ; il a composé une vaste encyclopédie arabe et un dictionnaire estimé. — L'introduction de l'imprimerie a naturellement donné naissance à une presse arabe, qui est représentée par un certain nombre de journaux au Caire, à Damas, à Constantinople, à Tunis, à Alger et même à Paris. Mais cette presse est loin d'avoir l'importance dont jouit, par exemple, la presse indigène de l'Hindoustan.

Nous voici maintenant arrivés au terme de cette rapide étude d'une des littératures les plus riches et les plus brillantes. Quelle conclusion devons-nous en tirer? De l'étude du passé, pouvons-nous conclure en faveur de l'avenir? Non, malheureusement. La littérature arabe, c'est là son caractère essentiel, étant avant tout une littérature musulmane, le jour où l'unité de l'Islâm a été rompue par la dislocation même du khalifat, ce jour-là, on peut dire que la littérature arabe a cessé d'exister; elle s'est immobilisée, sinon anéantie. Certes on étudie, on lit encore beaucoup, avec ardeur, avec patience ; mais ce qu'on étudie, ce sont les œuvres des anciens auteurs, sans avoir cette puissance créatrice qui permettrait de les égaler. Il ne reste plus que des manifestations isolées, sans originalité, sans importance, sans intérêt; la littérature arabe actuelle est condamnée à l'impuissance et à l'oubli. J. Preux.

Bibl. : Nous n'avons pas la prétention de donner une bibliographie complète de la littérature arabe ; nous ne voulons qu'indiquer quelques ouvrages d'ensemble qui puissent guider le lecteur désireux d'avoir des renseignements plus complets sans indiquer les ouvrages relatifs à chaque auteur et qui figureront dans la bibliographie des articles consacrés à ces auteurs. — I. E. Renan, *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*. Première partie. *Histoire générale des langues sémitiques*; Paris, 1863, 4e éd., in-8. — II. Kopp, *Palæographica critica* ; Mannheim, 1817-1829, 15 vol. in-4. — Möller, *Palæographische Beiträge aus den herzoglichen Sammlungen in Gotha. Orientalische Palæographie* ; Eisleben, 1844. — *Palæographical Society. Oriental Sections*. — III. G. Dugat, *Histoire des orientalistes de l'Europe, du* XIIe *au* XIXe *siècle* ; Paris, 1868-70, 2 vol. in-12. — Benfey, *Geschichte der Sprachwissenschaft und orientalischen Philologie in Deutschland*; Munich, 1869, in-8. — Prutz, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge* ; Berlin, 1883, in-8. — IV. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme* ; Paris, 1847-48, 3 vol. in-8. — Ahlwardt, *Ueber Poesie und Poetik der Araber*; Gotha, 1856, in-4°. — Nöldeke, *Beiträge zur Kenntniss der Poesie der alten Araber* ; Hanovre, 1864, in-8. — Mac Gackin de Slane, *Ibn khallikan's biographical dictionary* ; Paris-Londres, 1843-71, 4 vol. in-4. — V. Hammer, Purgstall, *Literaturgeschichte der Araber* ; Vienne, 1850-56, 7 vol. in-4. — A. von Kremer, *Culturgeschichte des Orients unter den Khalifen* ; Vienne, 1875-77, 2 vol. in-8. — Nöldeke, *Geschichte des Korans* ; Göttingue, 1860, in-8. — Wüstenfeld, *Die Academien der Araber, Die Geschichtschreiber der Araber und ihre Werke*; Göttingue, 1882, in-4. — *Ibn Khaldoun, Prolégomènes*, traduites par de Slane; Paris (Imp. nat.), 3 vol. in-4. — Reinaud, Introduction de la traduction de la *Géographie d'Aboulféda* ; Paris, 1848, in-4. — Flügel, *Lexicon bibliographicum et encyclopædicum a Mustapha ben abdallah Katif Jelebi dicto et nomine Haji Kalfa celebrato compositum* ; Leipzig-Londres, 1835-1858, 7 vol., in-4. — Du même, *Die grammatischen Schulen der Araber* ; Leipzig, 1862, in-8. — Flügel, puis Rödiger et Müller, *Kitâb al-Fihrist* ; Leipzig, 1871-72, in-4. — E. Renan, *Averroès et l'Averroïsme* ; Paris, 1854, 1re édit. ; 2e édit. 1861, in-8. — S. Munk, *Mélanges de Philosophie juive et arabe* ; Paris 1859, in-8.

ARABELLA. Grube, en 1851, créa le genre ou plutôt le sous-genre *Arabella* pour une Annélide-Polychète qu'il



Arabella.

avait antérieurement décrite sous le nom de *Lumbriconereis quadristriata* (*Familles des Annélides* p. 45). Claparède a fait rentrer cette annélide dans le genre *Notocirrus* Schmarda, tout en reconnaissant que le cirrhe dorsal rudimentaire lui donne un aspect spécial. L'espèce type est identique avec celle décrite par Delle Chiaje sous le nom de *Lumbrinereis Saint-Hilairii* (V. Notocirrus). A. G.

ARABES (Chiffres). (V. Chiffres).

ARABESQUE. I. Art décoratif. — Ce mot a longtemps été employé adjectivement et désignait les œuvres d'art d'origine arabe, « *architecture arabesque* ». A l'époque de la Renaissance, il fut employé substantivement et désigna d'abord l'ornementation conventionnelle et symétrique employée par les Arabes et, par analogie, celle des Persans et des Turcs. On donna, par une transition naturelle, le même nom à l'ornementation conventionnelle et symétrique empruntée par la Renaissance italienne aux décorations de l'antiquité grecque et romaine. — C'est ainsi que l'on dit les *Arabesques* des loges de Raphaël au Vatican, les *Arabesques* des chambres souterraines des thermes de Titus, les *Arabesques* de Du Cerceau. — Les arabesques antiques (peintures antiques de Pompéi, d'Herculanum, de Rome, etc.) sont généralement composées de motifs d'architecture ornés de feuillages, de fleurs, de statues, de draperies, au milieu desquels se détachent de petits tableaux représentant des scènes poétiques, mythologiques, tragiques ou comiques, et quelquefois des représentations de scènes de la vie privée des anciens. — Les ornements courants sont des rinceaux où se trouvent entremêlés avec la plus délicate fantaisie, des fleurs et des figures d'hommes et d'animaux. — Les premiers artistes de la Renaissance s'emparèrent des arabesques découvertes dans les ruines de Rome, soit dans les tombeaux, soit dans les chambres souterraines des édifices antiques. Ils les employèrent d'abord à décorer les nus des pilastres, des frises, des chambranles et des tableaux des baies. Plus tard ils les traduisirent en peinture, et les ravissantes arabesques de la sacristie du dôme de Sienne, celles des loges du Vatican (fig. 1), celles des voûtes du palais de Latran à Rome, peuvent être citées comme des chefs-d'œuvre du genre.



Fig. 1.

— L'emploi des arabesques s'arrêta à la fin du XVIe siècle, et ce n'est qu'à la fin du XVIIIe que, sous l'impression produite par la découverte des villes enfouies sous les cendres et les laves du Vésuve, on reprit leur emploi dans la décoration peinte. Jusqu'à la fin du premier empire, on usa et on abusa de ce genre de décoration, qui fut abandonné lors de la singulière renaissance médiévale à l'époque de la Restauration. Ce qu'on se plaisait à appeler alors du « gothique » remplaça le décor antique. Quelques tentatives ont été faites sous le deuxième empire pour ramener l'esprit de la décoration à l'emploi des arabesques antiques (cour du Mûrier à l'Ecole des beaux-arts, par Duban ; palais Pompéien, avenue Montaigne, par Normand). Néanmoins depuis la connaissance plus exacte qu'on a acquise, et du style antique, et du style improprement appelé gothique, on a abandonné l'emploi des décorations purement archéologiques, si ce n'est dans les restaurations et dans quelques rares constructions privées. — Ainsi donc les arabesques, aussi bien de la Renaissance que des temps antiques, sont-elles à peu

près abandonnées, au moins en tant que reproduction intégrale.

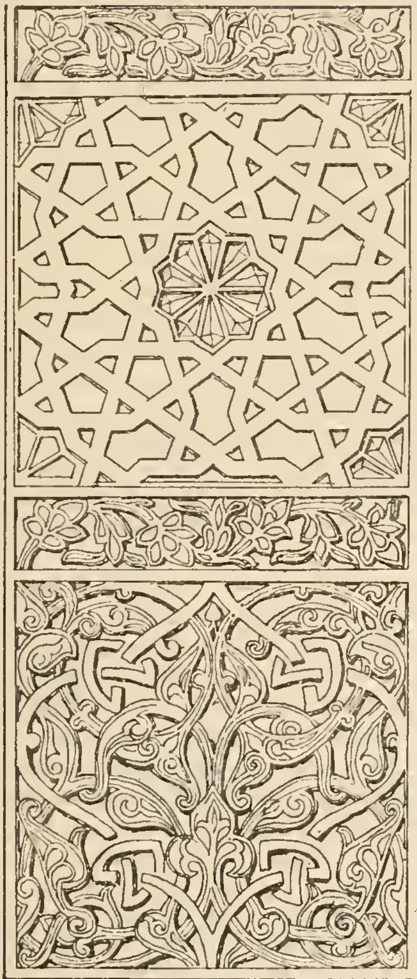


Fig. 2.

Les Arabes employèrent les arabesques dans toutes leurs décorations intérieures, et souvent aussi à l'extérieur. L'école arabe-africaine fut celle qui donna la plus grande extension à ces compositions de fantaisie qui, dans certains édifices de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, et surtout d'Espagne (l'Alhambra en particulier), couvrent des surfaces considérables. Les écoles arabe-turque et arabe-persane employèrent plus particulièrement les arabesques, la première pour remplir les tympans des arcs ou encadrer les baies, la deuxième pour décorer les faïences innombrables dont les édifices étaient couverts. — Les arabesques orientales consistent soit en ornements rectilignes produits par des enlacements de figures géométriques, soit en ornements de forme végétale (ou simplifiée, ou même réaliste), disposés suivant des règles de symétrie et d'ordonnance dérivées des combinaisons géométriques familières au génie arabe, c.-à-d. dérivant du carré, du cercle, et du triangle équilatéral (fig. 2 tirée du *minbar* du mausolée du sultan Barquouq au Caire). Peut-être arrivera-t-on à tirer parti dans notre architecture moderne des nombreux motifs de décoration créés par l'imagination orientale, et fournis en si grand nombre par les artistes de l'Egypte, de la Syrie, de l'Asie Mineure, de la Perse et de l'Inde musulmane. H. Saladin.

II. Chorégraphie. — Terme emprunté par la chorégraphie aux arts du dessin. Voici comment le fameux danseur Blasis définit l'arabesque dans son *Manuel complet de la danse*: « Les professeurs de danse ont introduit ce terme dans leur art, pour exprimer des groupes pittoresques, formés de danseurs et de danseuses entrelacés de mille manières différentes par le moyen de guirlandes, d'anneaux, de cerceaux entourés de fleurs, et quelquefois d'anciens instruments champêtres qu'ils tiennent dans leurs mains (V. fig. 3). Ces attitudes enchanteresses, et ainsi diversifiées, nous rappellent ces bacchanales délicieuses que l'on voit sur d'antiques bas-reliefs, et par leur légèreté aérienne, leur variété, leurs agréments et les nombreux contrastes qu'elles présentent successivement, elles ont en quelque sorte rendu le mot



Fig. 3. — Arabesque chorégraphique, d'après un bas-relief du vase Borghèse au musée du Louvre.

arabesque naturel et propre à l'art de la danse. » A. P.

Bibl. (Art décor.): F. Rainaldi, *Loges de Raphaël*; Rome, 1802. — J. Bourgoin, *les Arts arabes*. — Prisse d'Avennes, *l'Art arabe*. — Zanth, *Peintures de Pompéi*.

ARABETTE (*Arabis* L.). Genre de plantes de la famille des Crucifères et du groupe des Cheiranthées. Ce sont des herbes, annuelles ou vivaces, propres aux régions froides et tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Leurs feuilles sont alternes, les radicales disposées en rosettes, les caulinaires sessiles, souvent couvertes, ainsi que la

tige, de poils bifurqués ou étoilés. Leurs fleurs, de couleur blanche ou rose, ont un calice de quatre sépales dressés, dont les deux latéraux sont renflés à la base, une corolle de quatre pétales disposés en croix, des étamines tétradynames et un ovaire surmonté d'un style très court. Le fruit est une silique allongée, linéaire, renfermant plusieurs petites graines comprimées, quelquefois marginées-ailées, disposées sur une ou deux séries verticales. — On connaît actuellement plus de cent espèces d'*Arabis*, dont quelques-unes sont employées en médecine dans leur pays d'origine. Tels sont notamment l'*A. chinensis* Rottl., qui est connu dans l'Inde sous le nom vulgaire d'*Alivéric* (V. ce mot) et l'*A. sagittata* DC., espèce commune en Europe dans les lieux pierreux, sur les coteaux secs, dans les clairières des bois sablonneux, qui est douée de propriétés stimulantes ; ses graines renferment une huile fixe dont on peut extraire 25 % par expression et qui est usitée dans l'industrie. L'*A. arenosa* Scop. et l'*A. perfoliata* Lamk. (*Turritis glabra* L.) ont les mêmes propriétés. L'*A. alpina* T., espèce des montagnes du Jura, des Alpes et des Pyrénées, est très fréquemment cultivée dans les jardins pour faire des bordures ou pour orner les rocailles ; ses fleurs assez grandes, d'un blanc pur, paraissent dès le premier printemps. On cultive de même l'*A. verna* Ait. et l'*A. albida* DC., qui est l'*A. caucasica* de Willd.

Ed. Lef.

ARABÎ-PÂCHÂ (Ahmed-Arabi-al-Housain), chef du parti qui s'intitula *parti national égyptien* en 1881-82 et qui occasionna une grande perturbation. Arabi, né à Herya-Rozna en 1839, était un grand, gros et robuste fellâh, de lourde apparence, à la tête pointue, à la bouche grande, aux lèvres épaisses ; à l'âge de quatorze ans il entra à l'Ecole militaire et en sortit sous le règne de Saïd, mais ses débuts furent malheureux : il fut renvoyé de l'armée après avoir reçu une bastonnade pour inconduite. Il se consacra quelque temps aux études religieuses à l'université d'al-Azhar et épousa une fille de basse condition, une servante de Hami-Pâchâ. Il rentra dans l'armée sous le règne d'Ismaïl, prit part à la campagne d'Abyssinie en qualité de lieutenant-colonel, mais ne se distingua pas. A son retour, il organisa des sociétés secrètes dans le but de doter l'Egypte d'une assemblée nationale, de reconstituer l'armée et de réduire l'importance des chefs circassiens. Le 17 janv. 1881, il fit un *pronunciamiento* dans ce sens ; il fut arrêté, mais ses partisans brisèrent les portes et le remirent en liberté. Le consul général de France, M. de Ring, croyant à la sincérité de ses aspirations nationales, hésita d'abord à se joindre au ministre anglais pour étouffer le mouvement dans l'œuf, et le *parti national égyptien* ne tarda pas à devenir redoutable ; de sorte que, quand arriva la note des puissances s'opposant à l'établissement d'une Chambre en Egypte, une grande partie du pays se souleva quoique le khédive personnellement se fût déclaré prêt à se soumettre. Arabi, qui déjà avait été élevé à la dignité de pâchâ, fut nommé par la Chambre ministre de la guerre, en dépit des protestations des consuls de France et d'Angleterre, qui demandaient son exil. Le sultan de Constantinople envoya le 8 juin 1882 Dervich-Pâchâ pour ouvrir une enquête ; mais trois jours après survinrent les sanglantes journées d'Alexandrie, et le 10 juil. l'amiral anglais sir Beauchamp-Seymour bombardait la ville, en détruisait une partie, et débarquait des troupes pour occuper le pays. Arabi s'était retiré avec l'armée à Tell-el-Kebir, où sir Garnet le poursuivit ; mais la défection se mit rapidement dans les rangs égyptiens quand on apprit que le khédive s'était soumis : des régiments entiers s'enfuirent au Caire, et Arabi fut fait prisonnier ; il passa en jugement, fut condamné à mort, mais on commua sa peine en un exil perpétuel à Ceylan.

Ad. Burdo.

ARABIE. I. Géographie. — Situation, configuration. — Grande péninsule qui occupe l'extrémité S.-O. du continent asiatique ; 12,000,000 d'hab. selon certains auteurs ; 9,500,000 suivant d'autres. Dans son ensemble, l'Arabie présente la forme d'un immense quadrilatère dont la ligne la plus longue est orientée N.-O.-S.-E., et dont les points extrêmes sont placés entre les 13e et 33e parallèles N. et les 31e et 55e méridiens E. Le périmètre total d'environ 6,000 kil. embrasse une superficie de 2,850,000 kil. q. Du N. au S. le maximum de la longueur de la péninsule est de 2,000 kil.; de l'E. à l'O. elle atteint dans sa plus grande largeur environ 1,500 kil. L'Arabie est limitée au N. : par une ligne conventionnelle partant des environs de Gaza et se dirigeant vers le N.-E. où elle aboutit à Ravah ; de Ravah, la frontière descend vers le S.-S.-E. en suivant d'abord le cours de l'Euphrate, puis celui du Chat-el-Arab jusqu'au point où ce dernier fleuve se jette dans le golfe Persique. A l'O., une ligne conventionnelle partant également des environs de Gaza et aboutissant à Suez, sépare l'Arabie de l'Egypte ; la mer Rouge forme ensuite limite jusqu'au détroit de Bâb-el-Mandeb ; au S. l'océan Indien borne l'Arabie du détroit de Bâb-el-Mandeb au cap Râs el-Had, et lui sert encore de limite à l'E. du cap Râs el-Had au cap Masandam. Du cap Masandam à l'embouchure du Chat-el-Arab, le golfe Persique marque la frontière orientale.

Géographie physique. — L'intérieur de la péninsule arabique n'est pas encore bien connu ; les rares explorateurs qui l'ont parcouru, voyageant presque toujours sous des déguisements, n'ont pu, dans bien des cas, faire des observations rigoureusement exactes : une grande partie de la région méridionale n'a même jamais été visitée par les Européens. De l'ensemble des renseignements recueillis par les voyageurs européens et de ceux fournis par les écrivains musulmans il semble résulter que le relief général de l'Arabie présente une inclinaison générale dont la partie supérieure longerait en grande partie le littoral de la mer Rouge, et la partie inférieure les bords du golfe Persique. Trois vallées, qui prennent naissance vers Médine et la Mecque, sillonnent cette vaste dépression. La première de ces vallées, dirigée du S. au N., vient déboucher dans le désert de Syrie; la seconde suit une direction S.-O.-N.-E., et se termine au fond du golfe Persique, et la troisième de forme circulaire débouche dans la moitié méridionale du golfe Persique. Une longue chaîne de montagnes qui court parallèlement au rivage de la mer Rouge et à celui de l'océan Indien enserre ces trois vallées qui sont séparées entre elles par la chaîne secondaire du *djébel Chammar* et celle du *djébel Toouéik* qui vont se souder aux montagnes du littoral à peu de distance de la Mecque. De grandes dunes de sables, appelées *néfoud* dans le N. et *dahna* dans le S., couvrent avec de grands plateaux pierreux plus du tiers de la superficie totale de l'Arabie. Le reste du pays est partagé par un réseau enchevêtré d'arêtes montagneuses en un nombre considérable de petites vallées presque complètement fermées qui s'étagent en forme de cuvettes et contiennent les seules parties fertiles du sol. C'est surtout à la partie inférieure des trois grandes vallées que se rencontrent les contrées désertiques. De Suez, la côte de la mer Rouge se dirige vers le S.-S.-E., mais arrivée à Râs Mohammed cette direction est un instant interrompue par le golfe d'Akaba dont les eaux resserrées remontent vers le N. Aucune autre découpure profonde ne modifie ensuite la ligne du littoral. Quelques criques seulement donnent abri aux navires à Yambo, Djeddah, Gounfoudeh, Hali, Loheyah, Hodéidah et Moka. Partout une longue ligne de récifs madréporiques longe la côte et en rend l'approche dangereuse. Quelques îlots stériles parsèment ces récifs ; celui de Périm, à l'entrée du détroit de Bâb-el-Mandeb, est le seul qui mérite d'être cité à cause de son importance stratégique. Entre la mer et la chaîne de montagnes qui borde le littoral s'étend une plaine basse et sablonneuse qui porte le nom de *Tèhamah* : cette région chaude, insalubre et peu fertile, présente une largeur variable qui dépasse rarement 50 kil. Suivant la province à laquelle elle appartient, cette zone prend successivement



Gravé et imprimé par Erhard 1887

les noms de Téhamah du Hidjâz, Téhamah de l'Acir et Téhamah du Yémen. Des torrents descendant des montagnes voisines traversent le Téhamah et lui apportent les eaux pluviales qui se perdent presque toujours sous les sables avant d'arriver jusqu'à la mer. Tous ces torrents sont sans importance. Du détroit de Bâb-el-Mandeb à Râs el-Had, la côte de l'océan Indien présente une courbe légère dont la convexité est tournée vers le S.-E. Une série de massifs montagneux, dont la hauteur diminue à mesure qu'on s'avance vers le N.-E., borde le littoral. Dans toute cette partie de l'Arabie il n'existe point de Téhamah ; les vallées débouchent directement sur le rivage et offrent en général un sol fertile et un climat salubre. Les caps Sud-Est, Fartak, Mirbat et Madrak, forment des saillies assez prononcées et limitent de larges baies très ouvertes. Le meilleur port de tout ce littoral est celui d'Aden ; ceux de Makalla, Kéchin et Dafar sont seulement de bons abris. La navigation n'est point gênée par des récifs et la petite île Topaze, près du cap Sud-Est, et celle de Masirah, entre le cap Madrak et Râs el-Had, sont complètement isolées. De Râs el-Had au cap Masandam, la côte remonte vers le N.-O. ; les montagnes qui bordent le rivage s'épanouissent en un large massif appelé *djébel Akhdar* dont les contreforts plongent directement dans la mer. Le rivage peu découpé n'offre que deux ports : celui de Mascate et celui de Sohar. Au point de vue commercial Mascate est le port le plus important de l'Arabie et son mouillage est aussi sûr que celui d'Aden. Du cap Masandam à Râs Rekkan un rivage bas et sablonneux termine le golfe large et profond dans lequel se trouvent les principales pêcheries de perles. Les bancs de sables et des récifs rendent la navigation très dangereuse dans ces parages. Deux petits ports, Chardjah (ou Charkah) et Bédaa, occupent l'un la partie S., l'autre la partie N. du golfe. Au N. du Râs Rekkan s'ouvre le golfe de Bahreïn qui tire son nom d'un groupe d'îles basses placées au fond de la baie. Les eaux peu profondes et parsemées de récifs ne sont praticables qu'aux navires d'un faible tirant d'eau qui viennent pour la pêche des huîtres perlières. El Katif est le port le plus important qu'on rencontre sur cette plage basse et sablonneuse. De ce point à l'embouchure du Chat-el-Arab, la côte suit, en formant une légère courbure à son extrémité, la direction S.-E.-N.-O., elle est encore plate et basse et n'offre d'autre port que celui de Kovéit. De larges bancs de sables bordent partout le littoral et en rendent l'approche difficile aux gros navires. La zone maritime du golfe Persique est peu fertile ; son climat est chaud et insalubre.

La chaîne de montagne qui longe la mer Rouge commence dans le voisinage de la presqu'île sinaïtique ; assez basse d'abord, elle se relève de plus en plus à mesure qu'elle avance vers le S., jusque vers le 21e parallèle où elle acquiert son maximum d'altitude. Au delà de ce point elle s'élargit en perdant progressivement de sa hauteur et donne naissance au massif du Yémen. Dans cette seconde partie la chaîne, qu'on pourrait appeler chaîne du Hidjâz, change complètement de nature : aux arêtes rocheuses et stériles du N. succèdent des territoires fertiles, des ondulations moins abruptes qui enserrent de riches vallées. La chaîne du Hadramaout, dont la direction fait un angle droit avec la chaîne précédente, est composée de chaînons aux sommets arrondis ; sa hauteur va sans cesse en diminuant à mesure qu'elle se rapproche du Râs el-Had, où elle se termine. Les vallées nombreuses que déterminent ses contreforts sont en général très fertiles. Le *djébel Akhdar* commence au Râs el-Had, suit une direction S.-E.-N.-O. et s'arrête à la hauteur du cap Masandam. C'est un massif d'une assez grande largeur dont les sommets, dans la partie S., atteignent 3,000 m. environ d'élévation. De larges vallées très fertiles découpent ce massif et en font le canton le plus riche de toute l'Arabie. En dehors de cette chaîne maritime on ne connaît dans la Péninsule arabique que deux lignes de montagnes : le *djébel Chammar* et le *djébel Toouéïk*. Le djebel Chammar suit une direction générale S.-O.-N.-E. ; il commence à l'extrémité orientale du désert de Syrie et rejoint la chaîne du Hidjâz aux environs de Médine. Formé d'abord des deux petites chaînes presque parallèles d'Adja et de Selma, le djebel Chammar ne présente ensuite qu'une série d'arêtes rocheuses mal reliées les unes aux autres et n'offrant plus un relief bien accentué. Il détermine, avec la partie N. de la chaîne du Hidjâz, la grande vallée septentrionale de l'Arabie dont le sol pierreux est complètement stérile. Les vallées du djébel Adja et du djébel Selma, sans être très fertiles, possèdent quelques parties assez bien cultivées. Le djébel Toouéïk s'embranche également sur la chaîne du Hidjâz près de la Mecque ; il se dirige d'abord vers le N.-E., se développe ensuite en un large plateau appelé *Nedjed*, et remonte enfin vers le N. en se rapprochant sensiblement du djébel Chammar. Entre le djébel Chammar et le djébel Toouéïk se trouve la grande vallée du *ouadi Roummam*. La salubrité du climat et l'abondance relative des eaux ont fait de la partie moyenne du djébel Toouéïk, une des parties les plus florissantes de l'Arabie. Le plateau du Nedjed s'incline légèrement vers le S. et borne au N. la grande vallée en forme de cratère dont le fond est occupé par l'immense désert de sables qui porte particulièrement le nom de Dahna. C'est dans ce même Dahna qu'aboutissent les pentes des montagnes du Yémen, du Hadramaout et de l'Oman, qui appartiennent à la partie méridionale de la chaîne du Hidjâz, à la chaîne du Hadramaout et au djébel Akhdar. Le djébel Toouéïk constitue une barrière continue dont les sommets acquièrent presque partout une altitude moyenne de près de 1,500 m.

On ne connaît en Arabie aucun lac ; on n'y connaît point non plus de cours d'eau d'une certaine étendue dont le débit soit apparent et continu. Les eaux pluviales glissent sur les pentes abruptes et arides des montagnes, et disparaissent promptement absorbées par le sol sablonneux des vallées et par une rapide évaporation. Presque partout cependant, excepté dans les *nofoud*, les *dahna* et les plateaux pierreux appelés *hamâda*, les eaux restent à une faible profondeur et il est certain que sur un grand nombre de points elles conservent un cours souterrain. Ainsi le wadi Roummam, qui occupe le fond de la vallée fermée au N. par le djébel Chammar et au S. par le djébel Toouéïk, est un véritable fleuve souterrain qui draine les eaux de toute cette vallée sans jamais les amener à la surface même à son embouchure dans le voisinage de l'embouchure du Chat-el-Arab. C'est seulement à la suite de violents orages que les cours d'eau de l'Arabie coulent quelque temps à découvert. Les voyageurs qui ont parcouru le pays toujours à la hâte n'ont pu marquer sur leurs cartes ces rivières en quelque sorte intermittentes. Dans les parties élevées du Nedjed, du Yémen et de l'Oman, il existe de petits cours d'eau permanents ; ils ont tous un très faible parcours et leurs eaux sont toujours dérivées sur leurs rives pour servir aux irrigations. La forme en cuvette de la plupart des vallées qui sont barrées à leur partie inférieure contribue beaucoup à donner une allure anormale au régime des eaux courantes. Les sources sont rares en Arabie, mais il suffit de creuser à une faible profondeur dans les parties basses des vallées pour y rencontrer de l'eau en assez grande abondance. Ces eaux sont souvent saumâtres et beaucoup d'entre elles qui sont consommées par les Arabes seraient considérées par nous comme non potables. Certaines plantes, le palmier-dattier entre autres, ne souffrent point quand on les arrose avec ces eaux saumâtres que l'industrie de l'homme va chercher dans le sol à une faible profondeur, pour les ramener à la surface par un labeur continu. Les sommets des montagnes et leurs flancs sont partout dénudés : la végétation arborescente y fait pour ainsi dire absolument défaut et la végétation herbacée y est elle-même très rare et peu touffue ; aussi le régime des eaux aussi bien que celui des pluies est-il tout à fait irrégulier. Pendant neuf mois de l'année, les pluies manquent absolument dans la péninsule arabique ; elles tombent ensuite à des époques qui diffèrent suivant les contrées. Dans le

Yémen, la saison pluvieuse dure de juin à septembre ; dans le Nedjed et l'Oman, de novembre à février. Durant la saison sèche, les chaleurs sont presque toujours fortes ; elles sont supportables dans les cantons élevés, mais dans les parties basses elles deviennent extrêmement pénibles. Les nuits sont presque toujours fraîches et sur les montagnes le thermomètre descend quelquefois au-dessous de zéro pendant la saison pluvieuse. La chaleur du jour est souvent tempérée par la brise; le vent chaud appelé *semoum* (simoun) souffle rarement dans toute sa violence. La direction de ce vent terrible n'est pas constante, elle varie suivant les localités. La neige ne fait que de rares apparitions dans les montagnes de l'Arabie ; la grêle y est un peu plus fréquente et atteint parfois le fond des vallées. Les chutes de pluies sont toujours torrentielles et les eaux arrivent dans le fond des vallées avec une telle impétuosité qu'elles y occasionnent de terribles inondations.

Les anciens n'ont possédé que des notions assez confuses sur l'intérieur de la péninsule arabique. Les renseignements fournis par Strabon, Diodore de Sicile et Pline l'Ancien ont été, en grande partie, puisés dans les récits des commerçants qui avaient trafiqué avec les Arabes, mais sans jamais avoir pénétré eux-mêmes dans l'intérieur du pays. Pour la zone maritime leurs connaissances étaient plus précises; le voyage de Néarque, au IVe siècle avant notre ère, et les ouvrages d'Arrien et d'Agatharchides leur avaient fait connaître avec une assez grande exactitude le contour maritime de l'Arabie, et Ptolémée avait pu fixer, sans trop d'erreur, la position des localités qui avoisinaient la côte. Mais ce n'est qu'au siècle dernier que des explorations d'un caractère scientifique ont permis de se faire une idée plus exacte de l'ensemble de cette contrée qui, par sa constitution même et par l'état de guerre continuel des populations qui l'habitent, est et sera, longtemps encore du moins, difficile à parcourir. C'est surtout la partie méridionale qui a attiré d'abord l'attention des voyageurs. Le voyage dans l'Arabie Heureuse publié par La Roque remonte aux années 1711, 1712 et 1713 ; celui de Niebuhr, un des plus importants et des plus exacts, a été accompli de 1761 à 1767. Les expéditions entreprises au commencement de ce siècle par Méhémet-Ali contre les Ouahhâbites ont facilité aux Européens l'accès du Hidjâz. Burckhardt, en 1813, et Badia y Lieblich, connu sous le nom d'Ali-Bey al-Abbâsi, et, quelques années plus tard, Tamisier, Didier et Burton ont donné d'excellents renseignements sur le Hidjâz et l'Acir. Le Yémen, à cause de son importance politique et commerciale, a été l'objet d'explorations plus nombreuses encore et c'est certainement, de toute l'Arabie, la partie la mieux connue des Européens. Seetzen, Wellsted, Cruttenden et M. Playfair l'ont visité dans presque toute son étendue. Le Hadramaout et le Mahrah ont été parcourus dans ces dernières années par Haines, de Wrède et Maltzan, mais l'intérieur de l'Arabie était resté complètement inconnu jusqu'au voyage du capitaine Sadlier qui a traversé la péninsule de Yambo au Katif, et surtout jusqu'à celui de Palgrave qui, en 1862, a fait connaître la région du Nedjed si importante au point de vue géographique. Guarmani et Lady Blunt ont depuis revu une partie de ces districts, sans toutefois ajouter beaucoup aux notions fournies par Palgrave. A côté de ces explorations géographiques, on peut citer les voyages faits dans un but plus spécial au point de vue botanique ou archéologique. Prax, Botta, Arnaud, Joseph Halévy et Charles Huber ont fourni d'importantes contributions à l'histoire naturelle et à l'archéologie du Yémen, tandis que Léon de Laborde et le Dr Lepsius fouillaient dans le même but la presqu'île sinaïtique ou Arabie Pétrée.

Géographie politique. — A part le Hidjâz et le Yémen qui subissent plus ou moins directement l'autorité du gouvernement ottoman, l'Arabie est divisée en petites principautés indépendantes. L'impôt uniquement perçu sur les produits de la culture et de l'élevage des troupeaux est remis au chef de la principauté qui en dispose selon son bon plaisir. Le chiffre, certainement peu élevé, du montant de ces impôts n'est pas connu. La juridiction criminelle appartient au chef administratif de la province qui peut exercer aussi la juridiction civile, quoique le plus souvent celle-ci soit dévolue à un magistrat unique appelé kadi. Il n'y a pas de véritable clergé ; le pontificat suprême appartient au chef de l'Etat qui délègue une partie de ses pouvoirs religieux à des *imâms* dont le rôle consiste à régler les cérémonies du culte suivant les traditions reçues. L'enseignement est donné en dehors de toute participation de l'Etat. Au point de vue politique, les grandes divisions territoriales de l'Arabie sont : 1° le Hidjâz qui renferme les villes de la Mecque, Médine, Taïf, Djedda et Yambo; 2° l'Acir, avec les villes de Gounfoudeh, Lith, Marsa-Hali ; 3° le Yémen qui a pour villes principales : Sana, Lohéïyah, Hodéïdah, Moka et le port d'Aden qui appartient aux Anglais depuis 1839 ; 4° le Hadramaout, villes principales: Chibam, Térim, Makalla, Kéchim et Dafar; 5° le Mahrah, ch.-l. Harek; 6° l'Oman, ch.-l. Mascate, villes principales: Sohar, Rostak, Sour et Charkah; 7° le Hasa, villes principales : Hofhouf, el Katif, Bédâa et Kovéït; 8° le Nedjed, capitale Riâd, villes principales: Oneïzah et Béréïdah; 9° le Chammar, ch.-l. Haïl.

Langues et moeurs. — La langue arabe est la seule en usage dans toute la péninsule; elle est parlée très purement dans le Nedjed et dans une partie du Hidjâz ; ailleurs elle présente quelques provincialismes et dans le Hadramaout et le Mahrah on se sert quelquefois d'un idiome peu connu, l'*ekheili*. Partout l'instruction est peu répandue : Médine et La Mecque sont les deux centres où la culture intellectuelle est le plus avancée. La plupart des bardes qui improvisent des vers empreints souvent d'une grande élégance ne savent ni lire, ni écrire; leurs œuvres sont très appréciées de leurs compatriotes qui, malgré leur ignorance, s'efforcent de conserver à leur langue nationale toute sa pureté et sa richesse harmonieuse. — Tous les Arabes professent l'islamisme, qu'ils pratiquent avec plus ou moins de régularité. Les nomades sont, en général, peu fervents et observent fort mal les préceptes de leur religion. Les habitants sédentaires sont beaucoup plus attachés à leur culte. Dans le Nedjed et dans l'Acir la secte des Ouahhâbites affecte un rigorisme qui n'est point partagé par le reste de leurs compatriotes ; ailleurs, en effet, la foi est beaucoup moins vive. Tous cependant sont sunnites, à l'exception d'une partie des habitants de l'Oman qui ont adopté toutes les doctrines ibâdites et sont considérés comme hérétiques ou tout au moins schismatiques. La criminalité, assez faible chez les habitants sédentaires, est beaucoup plus forte chez les Bédouins, par qui le vol et le brigandage à main armée sont considérés comme de simples peccadilles ; l'assassinat est rare parce que la coutume exige qu'un meurtre ne soit jamais laissé sans représailles et qu'aucun délai ne met fin au droit, pour ainsi dire légal, de se venger. L'Arabie ne possède point d'institutions de crédit, le commerce se faisant toujours au comptant. Les institutions de prévoyance manquent également : les revenus considérables des deux villes saintes, la Mecque et Médine, sont cependant employés en partie à venir en aide aux pèlerins pauvres, mais les sommes les plus fortes servent à l'entretien des mosquées. L'hospitalité qui, pendant trois jours, est exercée par tous les Arabes à l'égard des voyageurs et l'usage d'inviter toute personne qui se présente au moment du repas suppléent largement à l'institution des établissements de bienfaisance, dans ce pays où les huit dixièmes de la population vivent misérablement.

Géographie économique. — Sauf sur le littoral de la mer Rouge et celui du golfe Persique, le climat de l'Arabie est en général salubre. Les maladies les plus fréquemment observées sont: les fièvres intermittentes dans les parties basses, et les affections rhumatismales dans les régions élevées. Le choléra fait de fréquents ravages, sans toutefois être endémique. Le ver de Guinée est assez commun et les maladies des yeux et de la peau affectent bon

nombre d'habitants.— La flore naturelle de l'Arabie est très pauvre en espèces utilisables. La maigre végétation que les pluies font surgir dans les vallées ne peut guère servir de pâturage qu'aux moutons et les plantes vivaces qui croissent ailleurs ne sont propres qu'à l'alimentation du chameau. Les tamarix, les *nabq* ou jujubiers sauvages et quelques arbustes d'ailleurs peu nombreux, constituent le fond de la végétation arborescente. Les plantes domestiques sont, en revanche, beaucoup plus variées. Le palmier-dattier couvre de grands espaces ; à l'ombre des palmiers on cultive le bananier, l'abricotier, le pêcher, la vigne, la canne à sucre, le tabac, le coton, le millet, l'orge, le blé, le maïs, les lentilles, les fèves, les navets et les oignons qui se rencontrent presque partout dans les cantons cultivés de l'Arabie. Le caféier vient surtout dans le Yémen où il est très abondant et où il donne ses produits les plus estimés ; le génévrier qui donne l'encens est répandu dans le Hadramaout et le Mahrah ; le balsamodendron, cultivé dans le Hidjâz, donne le baume dit de la Mecque ; l'amyris, qui produit la myrrhe, se rencontre dans le Yémen, sur le littoral de la mer Rouge. Le *foua*, sorte de garance, l'indigo et le séné sont également cultivés dans l'Arabie méridionale. Sauf le café, les dattes et les parfums, le produit de ces végétaux ne donne pas lieu à une exportation de quelque importance. — La faune de l'Arabie n'est pas non plus très riche. Les grands fauves y sont extrêmement rares ; le chacal, le renard, l'hyène et la gazelle abondent. On rencontre également, mais en moins grand nombre, des autruches, des singes, des porcs-épics, des hérissons et des gerboises. Le gibier est représenté par les lièvres, les perdrix, les pintades, les outardes, les cailles et les tourterelles. Parmi les oiseaux carnassiers, on peut citer : l'aigle, le vautour, le corbeau et le faucon. Les reptiles et les insectes n'offrent pas une bien grande variété ; les serpents venimeux font presque entièrement défaut ; les scorpions se rencontrent partout. Des nuées de sauterelles envahissent fréquemment l'Arabie ; elles occasionnent de grands dommages aux habitants sédentaires en dévastant leurs plantations, mais elles offrent, en revanche, une précieuse ressource alimentaire aux nomades surtout. Parmi les animaux domestiques, le chameau tient la première place ; on en distingue deux variétés principales qui servent : l'une de bête de selle, l'autre d'animal de charge. Le lait des chamelles forme un article important de l'alimentation. Le cheval arabe, particulièrement celui du Nedjed, est le cheval de selle le plus parfait qui existe. Les ânes, les moutons et les chèvres se trouvent partout en abondance ; les bœufs sont beaucoup plus rares, car ils ne peuvent trouver à vivre que dans quelques cantons très fertiles. De nombreux chiens sont utilisés à la garde des troupeaux et à celle des habitations. Les Arabes élèvent quelques poules et quelques pigeons, mais ils ne possèdent ni oies, ni canards, ni dindons, ni pintades domestiques. Le poisson d'eau douce est peu abondant dans les rares cours d'eau de l'Arabie ; en revanche, le poisson de mer se trouve en grande quantité sur le littoral et principalement dans l'océan Indien ; dans quelques districts même on le fait sécher pour le donner ensuite comme supplément de nourriture aux animaux domestiques. L'huître perlière se pêche dans le golfe Persique où cette exploitation donne une occupation rémunératrice à tous les riverains.— Les produits du règne minéral sont peu nombreux ; les gisements de fer, de plomb et de cuivre sont à peine exploités dans le Yémen et l'Oman ; le sel gemme est l'objet de recherches plus actives, mais encore ne l'utilise-t-on que pour la consommation domestique. Le salpêtre, la soude et la potasse sont les seules matières minérales fabriquées par les Arabes. L'onyx et la cornaline se rencontrent en assez grande quantité dans le Yémen.

L'industrie exercée par les populations sédentaires ne produit qu'une quantité très restreinte des objets qui servent aux besoins journaliers, étoffes, tapis, cuirs ouvrés pour les outres et les harnachements, etc. ; chacun fabrique en général lui-même les simples ustensiles dont il a besoin. La bijouterie est entre les mains des juifs qui fournissent d'ailleurs les principaux artisans. L'agriculture est très avancée dans les provinces méridionales, car la culture exige de grands soins à cause de l'ardeur du climat ; les irrigations qui sont indispensables aux plantes les plus rustiques sont faites partout avec une grande intelligence. Les Bédouins s'occupent exclusivement du soin de leurs troupeaux et du transport des denrées ; ils fournissent de bêtes de somme toutes les caravanes qui sillonnent le territoire de l'Arabie. En général, le pays ne produit aucune denrée en quantité supérieure aux besoins de sa consommation ; aussi le commerce extérieur est-il presque nul. Le Yémen et l'Oman sont les seuls districts où il existe un commerce assez actif d'importation et d'exportation. L'Arabie n'a ni routes, ni chemins de fer, ni canaux, ni postes, ni télégraphes. Les pistes que suivent les caravanes sont à peine marquées par les pas des voyageurs ou ceux de leurs montures. Le chameau est employé pour tous les transports des marchandises ; c'est encore lui qui sert ordinairement de monture aux voyageurs. Cependant les chevaux et les ânes sont dans certains cantons employés concurremment avec les chameaux. La grande navigation n'est point pratiquée par les Arabes ; le cabotage lui-même est peu actif, excepté sur les côtes du golfe Persique et de l'Oman. La population maritime fournit cependant un excellent corps de matelots, mais il serait impossible d'y recruter des officiers ou un personnel capable de construire d'autres navires que de grandes embarcations pontées. HOUDAS.

II. Anthropologie. — L'Arabie, située dans le voisinage immédiat de la plus ancienne civilisation historique, et au milieu même des premiers centres civilisés de notre ancien monde, n'est entrée elle-même dans l'histoire pour ainsi dire qu'à une époque moderne. Et cela uniquement par un mouvement prodigieux de ses peuples qui ne se sont bien fait connaître que sur des sols étrangers. C'est à peine si l'on peut dire encore aujourd'hui que les peuples de l'Arabie vivent à la lumière de l'histoire. On ne s'étonnera donc pas que nous n'ayons sur leur passé préhistorique que des notions conjecturales à peine appuyées de quelques traditions et de quelques témoignages dus aux peuples voisins. Nous n'avons aucun document d'anthropologie préhistorique qui provienne de l'Arabie même, d'ailleurs encore très incomplètement ou pour mieux dire à peine explorée. Il est indubitable que l'Arabie a été peuplée à une époque où elle était bien loin d'offrir sur sa plus grande étendue le sol caillouteux et sableux, irrémédiablement aride, et le climat brûlant qu'elle offre aujourd'hui. Elle a dû subir, au moins en partie, les vicissitudes de l'Afrique du Nord, du Sahara déjà peuplé à une époque où il était sillonné de cours d'eau, et celles de la Mésopotamie qui, aujourd'hui desséchée et à moitié déserte, était encore, en des temps historiques, ravagée par des *déluges* fréquents. Cependant il est aussi manifeste que dès l'origine de l'histoire égyptienne, dès le temps où le delta du Nil lui-même sortait des eaux, où la basse Egypte devenait habitable, l'Arabie était déjà soumise au dessèchement qui caractérise son climat actuel. Et telles étaient dès lors les conditions physiques de son sol, notamment au N., telle était sa configuration qui l'isole par ses trois autres côtés, telles devaient être les exigences de son climat qu'elle se montre à nous comme une sorte d'aire géographique propre à imprimer des caractères spéciaux à un peuple, propre à déterminer la formation d'une race particulière. Plus d'un anthropologiste la regarde, en effet, comme la patrie d'origine, le berceau, le centre primitif de formation des Sémites. — Dès la plus haute antiquité, l'Egypte était en relations commerciales avec la côte méridionale de l'Arabie sur la mer Rouge, et la côte du pays actuel des Somâlis. Ce sont ces régions qui sont appelées du nom vague et général de pays de Pout dans un document qui remonte à la IVe dynastie (Maspero, p. 169).

De Pout, les Egyptiens tiraient déjà leurs parfums, des pierres précieuses, de l'ivoire, etc., dont les Arabes, qui les recevaient de l'Inde et de l'Afrique, sont restés les entrepositaires renommés pendant toute l'antiquité classique. Mais malgré la réputation de richesse de l'Yémen, connu des Grecs 400 ans av. J.-C., et alors très peuplé, l'Arabie échappa totalement à leur domination comme elle devait échapper à celle des Perses, à celle d'Alexandre et de ses héritiers, à celle des Romains, grâce à ses déserts et à ses nomades. L'étude des populations actuelles de l'Afrique orientale prouve cependant que, dès une époque qui se perd dans la nuit des temps, les relations entre l'Arabie et l'Afrique étaient très importantes et très nombreuses (V. Maury, *la Terre et l'Homme*, p. 408). A l'aurore de l'histoire et antérieurement aux Kouchites, des Berbères et des Nigritiens, contournant les côtes, sillonnant la mer, passaient par l'Arabie jusqu'en Mésopotamie. Les Arabes, d'autre part, se mêlaient aux nègres dans toutes les proportions, fondant des colonies sémitiques, comme celle de l'Abyssinie, constituant des peuples à peine négritisés comme les Somâlis. D'un autre côté la Bible elle-même nous a montré les Hébreux sortant de l'Arabie par le N. du golfe Persique pour remonter l'Euphrate et gagner de là la Syrie et la terre de Chanaan. La séparation des Syriens, des Assyriens et des Arabes est plus ancienne. Les inscriptions assyriennes mentionnent les Arabes dès le IXe siècle av. J.-C.; mais les Arabes de Syrie. L'Assyrien était toutefois donné naguère comme représentant le pur type physique des Sémites, en rappelant d'ailleurs presque identiquement le Juif des contrées méridionales. « Le front est droit et peu élevé, le sourcil plein, l'œil grand et en forme d'amande, le nez aquilin, un peu gros du bout et déprimé, la bouche ferme et forte avec des lèvree assez épaisses, le menton bien formé, la chevelure et la barbe noires et abondantes. » Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de ce type. Avec la religion mahométane l'expansion des Arabes a pris un essor bien plus considérable. On sait, en effet, qu'ils se sont répandus dans toute l'Afrique du Nord, qu'ils sont passés en Espagne, que, de proche en proche, ils s'infiltrent dans toute l'Afrique, qu'ils ont gagné l'Asie centrale et pénétré jusqu'en Chine et dans la Malaisie. Il en existe encore des îlots isolés jusqu'en France, sous le nom de Sarrasins. Ils ont disparu de l'Espagne en tant que groupe distinct. Mais on les retrouve « de l'Egypte au Maroc, de l'Abyssinie au pays des Foulbes, du golfe d'Aden à la Cafrerie et au delà du lac Tanganika, de la Turquie aux monts Balor et aux embouchures du Gange, du Yunnan et du Cambodge aux îles de la Sonde ». Ils ne se présentent pas naturellement partout avec des caractères identiques, puisque partout ils ont subi des mélanges différents. Ils n'ont pas de préjugés de couleurs et si nous les voyons mêler leur sang dans toutes les proportions avec celui des nègres, en Afrique et en Arabie même, ils ont montré en Chine la même facilité à s'unir aux Chinois. Le premier noyau des mahométans chinois, aujourd'hui si nombreux, aurait été une armée de 4,000 Arabes envoyée en 755 par le khalife Abou Djafar al-Mansoûr au secours de l'empereur Sou-Tsong. Ces soldats ayant, par leurs services, acquis le droit de cité, ont épousé des femmes chinoises. En Syrie, les Arabes sédentaires, ceux des villes en particulier, ne sont plus qu'un produit de mélanges infinis de toute provenance. Sur la côte d'Afrique, il en est de même; en Algérie, toutefois, l'élément berbère domine. En Egypte, c'est l'élément copte qui s'est complètement assimilé l'Arabe sédentaire. Mais en Egypte, en Syrie, comme dans l'Arabie même, l'Arabe nomade a conservé tous les caractères primitifs de sa race. La race arabe est, d'un avis unanime, une très belle race, et nous avons admiré comme les autres observateurs, la dignité de son allure, la noblesse de ses attitudes, sa fierté native. La plupart des Arabes se distinguent par une taille élancée sans être toujours grande (au-dessous de la moyenne en Arabie et au-dessus en Algérie), des membres secs et nerveux, des attaches et des extrémités fines. Leur crâne est d'un ovale régulier, leur visage long et mince également. Leur teint, parfaitement blanc hors de l'action du grand air, devient cuivré ; leurs yeux sont noirs et vifs, bien fendus et bordés de longs cils noirs; leurs cheveux et leur barbe, lisses, sont d'un noir de jais ; leur front est droit et peu élevé ; leur nez, étroit, s'attache directement au front et affecte une forme aquiline très prononcée, la pointe se détachant des ailes pour se recourber en dessous en bec d'aigle ; les pommettes ne font pas saillie, la bouche est petite, les lèvres minces et les dents très blanches sont bien plantées ; les oreilles, bien faites, sont assez petites. Tous les Arabes non mélangés avec les éléments actuels connus n'appartiendraient pas à ce type. On distingue parmi eux un autre type qu'on serait tenté de qualifier de grossier et de faire provenir d'un métissage. Mais ce type est la reproduction de celui des Assyriens et, commun parmi les Juifs, on le rencontre surtout parmi les Arabes du S. et les Egyptiens. Il se distingue par une taille plus forte, des formes plus massives, une mâchoire saillante, des lèvres charnues, un nez dont la pointe recourbée est grosse et déprimée, des arcades sourcilières accentuées. Ce type-là nous le qualifierons volontiers de sémite primitif, de type d'avant le cheval, ou de sémitico-kouchite.

Les Arabes offrent aujourd'hui en général des caractères moraux différents jusqu'au contraste le plus complet, de ceux de leurs congénères les plus proches, les Juifs. C'est l'effet d'une différenciation héréditaire produite depuis les temps historiques. On ne peut considérer la vie arabe sans en être frappé comme d'un spectacle biblique. Le nomade en particulier, qui reproduit les plus purs caractères de sa race, a conservé partout, sans le moindre changement, les mœurs du temps d'Abraham. Le Juif, qui a passé par tant de vicissitudes, s'est, au contraire, profondément transformé, intellectuellement et moralement. Les Arabes nomades, en Egypte, en Syrie, en Arabie, vivent encore en petites tribus sous l'autorité patriarcale d'un des leurs, l'ancien ou chaikh. Ils ne s'occupent que d'élever leurs troupeaux et de se faire d'interminables guerres. Le trait peut-être le plus saillant de leur caractère est un mélange intime d'ardeur pour le pillage et d'hospitalité, d'esprit de rapine et de libéralité, de cruauté et de générosité chevaleresque. Ils sont, dit un auteur, sanguinaires et obséquieux, superstitieux et exaltés, avides de croyances et de fictions ; ils semblent doués d'une éternelle jeunesse, et sont capables des plus grandes choses lorsqu'une idée nouvelle les domine. Libre, généreux et fier, l'Arabe est en même temps irascible et plein d'audace ; la nécessité de pourvoir à ses besoins le rend actif ; il est patient à cause des souffrances de toute nature qu'il est obligé de supporter; il aime l'indépendance comme le seul bien dont il lui est donné de jouir, mais il est querelleur par haine de toute domination. Dur envers lui-même, il devient cruel et se montre trop souvent avide de vengeance. Ne faisant pas de différence entre la guerre et le guet-apens, le vol à main armée lui semble un droit de conquête : dépouiller le voyageur est à ses yeux aussi méritoire que prendre une ville d'assaut ou réduire une province. Malgré tous ses défauts, il se dégage de lui un charme réel. Hors les cas de rapines, il sait avoir de l'héroïsme. A quelque classe qu'il appartienne, il y a quelque chose d'aisé et de distingué dans ses manières. Il sait être d'une politesse délicate. Et ses habitudes d'hospitalité tiennent du raffinement romanesque. Seul peut-être aujourd'hui parmi les peuples, il ne regarde pas au rang et à la religion du voyageur qu'il reçoit. Dans les pauvres tribus, chaque famille traite à son tour l'hôte de passage. Dans les grandes tribus, il y a une *tente des hôtes ;* mais, par politesse, chaque chef de famille se dispute le voyageur. On cite l'exemple de chaikhs chez lesquels le voyageur le plus obscur pouvait aller se faire héberger, lui et ses bêtes, autant de temps qu'il le voulait. La polygamie est en somme rare parmi les nomades. La femme est chez eux très respectée et indépendante. Il

est d'ailleurs remarquable que si, dans les pays de conquête, l'Arabe, à titre de propagateur du mahométisme, est rigoriste et tient la femme dans une étroite sujétion, il en est autrement en Arabie même. Là on voit la femme appelée à la même dignité qu'en Algérie, par exemple, connaissent seules les femmes des Berbères, tièdes musulmans. La jeune fille n'est pas donnée en mariage sans son consentement, chez les montagnards comme chez les nomades. Chez les uns comme chez les autres, la femme est admise à jouer un rôle dans la politique et les combats. Quand la guerre vient à éclater, c'est elle qui stimule l'ardeur des hommes et vient à leur aide au milieu même des sanglantes mêlées. Pendant la guerre soutenue par Mohammed-Ali, une tribu était conduite par une femme. Deux tribus en venant aux mains amènent quelquefois chacune sur le champ une jeune vierge parée, montée sur une chamelle, et des deux parts c'est autour de ce palladium vivant que les hommes se font tuer jusqu'au dernier. Voilà les traits de mœurs auxquels nous devons la chevalerie galante et héroïque de notre moyen âge. La femme arabe est d'ailleurs aussi attachée que les hommes à cette vie aventureuse, mais si belle d'indépendance, des nomades. Un voyageur a rencontré une jeune Bédouine très belle, mais pauvre, qui aimait mieux mourir que d'épouser un citadin. A cheval, dès le matin, l'homme s'en va, faisant paître sa jument çà et là, mangeant lui-même quelques dattes et des grains de *dourah* ou de blé. Il rentre le soir sous sa tente, et sa femme lui prépare, avec quelques dattes et du miel, un vase de lait. La viande de brebis, de chèvre, de chameau ne figure à ses repas que dans les grandes occasions. Il ne s'approche des villes que pour trafiquer du produit de ses troupeaux, vendre des juments ou des chameaux. Les femmes traient les chamelles et les brebis, moulent la farine avec deux petites meules en pierre, et font le pain; elles tissent aussi des étoffes grossières, des tapis et de la toile pour les tentes. Pendant les marches, blotties deux à deux dans le panier, le *handedj*, formé de branches de laurier-rose et d'une peau de mouton, qu'on fixe sur le dos des chameaux, elles n'interrompent pas leur besogne de ménagère; à la première halte, elles sont prêtes à faire cuire leur pain sur de la cendre chaude, dans un petit fourneau ou sur un âtre chauffé avec du crottin de chameau : La tente, en toile de fils de poils de chèvres et de chameaux, est toujours carrée et très peu élevée. Son mobilier consiste uniquement en armes, en une lance de 3 ou 4 m. de longueur, une plaque de fer pour cuire le pain, une cafetière, une marmite, un mortier, un sac de cuir pour puiser de l'eau et en quelques vêtements et autres menus objets.

Les Arabes sédentaires diffèrent des nomades sous plus d'un rapport, on le conçoit. Ils diffèrent encore pour le moins autant entre eux. Ils ont, en effet, nous l'avons dit, subi partout l'influence de mélanges et de milieux différents. Nous ne nous occuperons pas de ceux des pays de conquête, dont il sera parlé sous d'autres titres. En Arabie même ils sont loin de présenter une réelle unité. D'abord le sang noir s'est infiltré dans toute l'Arabie. Et les Arabes eux-mêmes, grands amis de l'esclavage, se prêtent à une adultération de leur sang avec une facilité dangereuse pour leur race. Sur la côte du Yémen, l'élément nègre domine déjà en plus d'un point. On a vu des nègres gouverneurs de province. Et c'est toujours en quantité qu'on introduit des jeunes négresses en Arabie, dans la péninsule, où les esclaves valaient naguère de 7 à 14 livres sterling. D'une province à l'autre les caractères et les mœurs de ce pays présentent aussi d'importantes variations. Dans le massif qui domine le plateau central se sont réfugiés les Ouahhabites, ces puristes musulmans contre lesquels Mohammed-Ali s'est acharné dix ans (1819). Palgrave a dit d'eux : « Moins généreux, moins prompts à embrasser les entreprises difficiles, moins gais et moins francs que les autres Arabes, ils sont aussi plus persévérants et plus sages; ils manifestent rarement par des paroles leurs sentiments secrets; mais ils sont fermes dans leurs desseins, terribles dans la vengeance, ennemis implacables, amis douteux pour quiconque n'est pas leur compatriote; ils pourraient être appelés les Écossais de la péninsule. L'expression de leurs traits, réservés, durs, sombres même, contraste étrangement avec les bienveillants visages des Arabes du Nord. S'ils ont l'intelligence bornée, leur volonté forte et persévérante les rend capables d'organiser puissamment leur état social et de devenir pour leurs voisins des maîtres tyranniques. » Les quelques voyageurs qui ont traversé l'Arabie s'accordent à faire le plus grand éloge de l'Arabe des villes du centre, qu'il ne faudrait pas regarder comme un barbare ou un demi-sauvage. Mais la seule région bien connue est la pointe S.-O. que baignent la mer Rouge et l'Océan, c'est le Yémen, où s'est épanouie jadis une civilisation puissante qui, d'après les traditions rapportées par les historiens arabes, aurait brillé pendant 3,000 années. Le Yémen était le grand entrepôt du commerce maritime de l'Orient connu de toute antiquité par ses richesses. Les Yéménites se divisent en montagnards et en habitants de la plaine, qui se distinguent par leur costume. Les premiers portent une chemise ou tunique de cotonnade, recouverte d'un cafetan de couleur différente; le pantalon, pour eux, n'est pas de rigueur, les babouches non plus; le turban d'étoffe légère est quelquefois remplacé par une calotte de coton brodé. Les Yéménites du plat pays n'ont qu'une bande de cotonnade autour des reins qui descend en forme de jupe jusqu'aux genoux et ne portent sur leur tête rasée qu'un morceau d'étoffe blanche ou bleue, retenu par une corde qui n'est autre chose que la mèche de leur fusil. Les femmes ont toutes le même costume : une tunique ou chemise comme les montagnards, mais s'ouvrant sur les épaules, une ceinture de peau verte, avec un pantalon brodé comme la tunique, pantalon obligatoire, et des sandales faites de deux lanières de cuir. Leur coiffure rappelle la coiffure italienne. Elles ne portent pas de voiles et elles ont la liberté de leurs allures. En dehors de la nourriture habituelle, de minces galettes de pain, de riz, de dattes, etc., de viande de mouton et de poisson sur les côtes, en dehors de leur excellente boisson favorite, le café, les Yéménites font un grand usage des pousses fraîches d'une plante cultivée dans les montagnes, du Kât, le *Celastrus edulis*. Ces pousses, qu'ils mâchent constamment, ont des propriétés stimulantes et enivrantes qui rappellent celles de la cocaïne. Les coureurs peuvent, avec le *kât*, passer des jours et des nuits de fatigue sans manger. L'usage du tabac est aussi très répandu.

Au delà du Yémen, vers l'E., se trouve la province d'Hadramaout. Elle est encore inexplorée. Il paraîtrait qu'elle est habitée presque exclusivement par des sédentaires. Leur connaissance nous ménage peut-être des révélations inattendues. Ils habiteraient des villages et des villes dont les maisons à plusieurs étages ressemblent à des forteresses et se livreraient activement à la culture. Les Arabes des villes ne sont pas d'ailleurs les seuls qui soient sédentaires. On a observé dans les campagnes de véritables colonies agricoles, au N. de la péninsule, notamment, près du désert de Syrie. Ce sont de petites communautés composées de plusieurs générations de parents, dont l'organisation ne diffère de celle des tribus nomades qu'en ce qui concerne la culture et l'exploitation de la terre, le partage et la vente des récoltes. Les terres cultivables restent indivises et chacun en cultive une portion en rapport avec la quantité de bétail qu'il possède. Le surplus des récoltes est vendu. Les sédentaires de la campagne, vivant en contact permanent avec des nomades pillards, paient tribut à ceux-ci pour n'être pas volés et, au contraire, pour être défendus à l'occasion par eux. Et leur exemple, sans doute, ne tentera jamais les nomades tant qu'ils seront à la discrétion de ceux-ci, tant qu'il y aura des déserts arides et des voyageurs aventureux pour aller s'y faire protéger chèrement ou dévaliser. S. Zaborowski.

III. **Faune.** — La faune de l'Arabie se rattache,

de la façon la plus nette à celle de l'Afrique au sud du Sahara *(région éthiopienne)*, et, dans cette région, à la faune de la sous-région de l'Afrique centrale et orientale (V. Afrique [Faune]. C'est ainsi que le seul singe que l'on ait signalé avec certitude en Arabie, l'*Hamadryas (Cynocephalus hamadryas)*, appartient à un genre exclusivement africain et à une espèce qui se retrouve en Abyssinie : dans la péninsule arabique l'Hamadryas ne remonte pas au nord du 20e degré de latitude S. Les carnivores sont représentés, en Arabie, par le Lion avec son cortège habituel de Hyènes et de petits carnassiers. Les Antilopes ont plusieurs espèces qui appartiennent toutes à des genres africains : l'*Oryx leucoryx*, l'*Addax* et la Gazelle. Parmi les rongeurs, on signale le Lièvre *(Lepus ægyptius)*, plusieurs Gerboises et Gerbilles, des Ecureuils, un Porc-épic, des Rats épineux *(Acomys)*, etc. Une espèce de Buffle sauvage est indiquée par Palgrave et l'on rencontre, surtout dans le nord de la péninsule, des troupes d'Hémiones *(Equus hemippus*, Is. Geoff.). Quant aux animaux domestiques, tous paraissent avoir été importés de l'Asie centrale ou orientale : tels sont le Chameau et le Dromadaire, le Cheval arabe, si renommé pour la pureté de sa race, et le Buffle domestique qui se rattache aux races de l'Inde. L'Ane seul aurait, d'après certains natulistes, une origine africaine. Parmi les Oiseaux, le plus caractéristique est l'Autruche, qui parcourt le désert par petites troupes et devient de plus en plus rare : les Vautours et les autres oiseaux à ailes bien développées appartiennent à des types africains. On retrouve, dans les autres classes du règne animal, les particularités que nous avons signalées ci-dessus, c.-à-d. que la faune arabique a, dans son ensemble, un faciès tout à fait africain, les mêmes espèces se retrouvant des deux côtés de la mer Rouge (notamment dans le pays de Somâlis), ce qui vient à l'appui de l'opinion d'après laquelle cette mer se serait creusée à une époque relativement récente. E. Trouessart.

IV. Flore. — La flore de l'Arabie peut être étudiée dans l'Yémen ou Arabie Heureuse et dans l'Arabie Pétrée.

1° Flore de l'Yémen. — Cette flore renferme des *Acacia*, des *Cassia*, des *Mimosa*, des *Euphorbiacées* à port de *Chénopodées buissonnantes (Euphorbia Schimperi)*, des Figuiers *(Ficus sycomorus*, *salicifolia*, *populifolia*, *Forskalii*, *palmata*, *serrata)* et des Liliacées arborescentes *(Dracæna)*, le Côt *(Cata edulis)*, dont les bourgeons l'emportent, dit-on, sur le thé par leur action excitante sur le système nerveux, l'*Avicennia tomentosa*, le *Cynanchum arboreum*, un arbuste de la famille des Apocynées, l'*Adenium obesum*, le *Sterculia platanifolia*, le *Grewia populifolia*, les *Mœrua uniflora* et *racemosa*, le *Coffea arabica* et les arbres à baume appartenant aux genres *Boswellia* et *Balsamodendron*, etc. — L'*Acacia arabica* (Légumineuses-Mimosées), espèce qui est répandue en Arabie, en Egypte, dans l'Inde, au Sénégal, et jusqu'au cap de Bonne-Espérance, produit la plus grande partie des gommes dites d'Arabie et du Sénégal. Il existe aussi en Arabie d'autres Acacias *(Acacia Ehrenbergii*, *Seyal*, *tortilis)*, qui fournissent une substance gommeuse plus ou moins analogue à la véritable gomme arabique. Le *Cassia angustifolia* Wahl (*Cassia lanceolata* Roxb.) est une Légumineuse-Cæsalpiniée qui abonde dans l'Yémen et le Hadramaout. On le trouve aussi sur la côte de Somâlis, dans le Sind et le Pinjab. Cet arbuste donne le Sérié d'Arabie (Sérié de Moka, des Indes Orientales), qui est recueilli dans le S. de l'Arabie et expédié de Moka, d'Aden et des autres ports de la mer Rouge, à Bombay, d'où on le transporte en Europe. L'encens ou oliban est une gomme résine qui a été rapportée de tout temps de l'Arabie. On sait aujourd'hui que cette précieuse substance est produite par des Térébinthacées-Bursérées du genre *Boswellia*. Le *Boswellia Carterii* Birdwood, qui vit dans les montagnes du Somal, en Afrique, existe aussi dans la région méridionale de l'Arabie, qui a été longtemps citée comme le vrai pays de l'encens. Cette espèce renferme deux variétés : 1° le *Boswellia Carteri* var. *a. (Maghrayt d'Seehaz* des Maharas), qui croît en Arabie, dans les montagnes de l'Hadramaout ; 2° le *Boswellia Carteri*, var. *b. (Mohr Madow*, du pays des Somâlis). C'est à ces arbres et aux *Boswellia sacra* Fluck, et *Boswellia Bhan-Dajiana* Birdwood qu'il faut rapporter la production de l'encens. — Le baume de la Mecque, de Giléad, de Judée ou du Caire, précieux parfum, en partie liquide, sirupeux, blanchâtre ou légèrement fauve, à odeur très aromatique, doit être attribué à un petit arbre ou arbuste inerme, du genre *Balsamodendron*, le *Balsamodendron Opobalsamum* Kunth *(Balsamea Opobalsamum)* de la famille des Térébinthacées et de la tribu des Bursérées. Cet arbuste, très rare et difficile à cultiver, a successivement disparu des contrées où il a été signalé. C'est ainsi que la Judée, qui le produisait anciennement, ainsi que nous l'apprennent Théophraste, Dioscoride, Pline, Justin et Strabon, en est complètement dépourvue depuis longtemps. De la Judée, qu'il ait été transporté en Egypte ou qu'il ait été apporté d'Arabie, toujours est-il qu'à partir du xie siècle jusqu'au xvie ou au xviie, l'arbre du baume était cultivé auprès du Caire, dans un lieu nommé Matarée (le jardin d'Aïn-Schems ou de la Matarée, qui avait plus de 9 arpents), enclos de murs et gardé par les janissaires. Mais, lors du voyage de Belon au Caire, en 1550, le jardin de la Matarée ne renfermait plus que 9 ou 10 pieds de Baumiers de la Mecque. Le dernier échantillon de cet arbuste a disparu en 1615 dans une inondation du Nil. Ce n'est donc pas en Judée, ni en Egypte qu'il faut chercher l'origine du baume de la Mecque, mais bien dans l'Arabie Heureuse, et particulièrement dans les environs de Médine et de la Mecque, où l'arbre qui le produit croît naturellement et n'a pas cessé d'exister. Le *Balsamodendron Opobalsamum* Kunth était autrefois recherché pour son bois ou *Xylobalsamum* et pour ses fruits aromatiques *(Carpobalsamum)*, qui entrent dans la préparation de la thériaque. Le *Balsamodendron Myrrha* Nées *(Balsamea Myrrha)* produit la gomme-résine connue sous le nom de myrrhe. — Le caféier *(Coffea arabica)* est un petit arbre de la famille des Rubiacées, qui croît spontanément en Abyssinie, dans le Soudan, sur les deux côtés opposés de Guinée et Mozambique et aussi en Arabie, comme nous l'apprend Ibn Bait. Selon cet auteur, ce serait un mufti d'Aden, appelé Djamâ ed-dîn, qui, ayant vu boire du café en Perse, aurait introduit cette coutume à Aden, d'où elle se serait répandue à Moka et en Egypte. On cultive, dans les vallées fertiles de l'Yémen et du Nedjed, le Sorgho *(Sorghum)*, l'orge *(Hordeum hexastichon)*, le maïs *(Zea maïs)*, la Colocase *(Arum Colocasia)*, le Bananier *(Musa Paradisiaca)*, le Cocotier *(Cocos nucifera)*, le Tamarin *(Tamarindus indica)*, le Figuier *(Ficus carica)*, le Papayer *(Carica papaya)*, le Pêcher *(Persica vulgaris)*, l'Abricotier *(Armeniaca vulgaris)*, le Coignassier *(Cydonia vulgaris)*, la Vigne *(Vitis vinifera)*, la Canne à sucre *(Saccharum officinarum)*, le Gingembre *(Zingiber officinale)*, le Coton en arbre *(Gossypium arboreum)*, l'Indigo *(Indigofera tinctoria)*, le Dattier *(Phœnix dactylifera)*. La belle oasis de Djauf ou Djouf, dans le Nedjed, longue de 115 kil. sur 16 à 20 de large, est fertilé en dattes renommées.

2° Flore de l'Arabie Pétrée. — En étudiant la végétation de l'Arabie Pétrée, dans la contrée qui comprend les environs de El Tor, les monts Sinaï et Horeb, on peut voir qu'elle présente des affinités : 1° avec la flore des Canaries, par la présence commune du *Gymnocarpum decandrum*, *Onnis vaginalis*, *Statice pruinosa*, *Traganum nudatum*, *Genista monosperma*, *Notoceras canariense*, *Satureia Teneriffæ*, *Saccharum Teneriffæ ;* 2° avec la flore atlantique et avec celle de l'Egypte, par la présence commune des *Adiantum capillus Veneris*, *Cælorachis hirsuta*, *Phalaris paradoxa*, *Aristida cærulescens*, *Andropogon halepensis*, *Imperata cylindrica*, *Festuca fusca*, *Fimbrystilis Micheliana*, *Parietaria*

alsinefolia, *Forskalea tenacissima*, *Salvadora persica*, *Veronica biloba*, *Lavandula primata*, *Trichodesma africana*, *Gnaphalium cauliflorum*, *Pulicaria arabica*, etc. Les botanistes qui, comme Pierre Bellon, Delile, Fresenius, Bové, ont exploré les monts Sinaï et Horeb, nous apprennent que sur le sommet de ces montagnes, qui sont dépourvues d'arbres, croissent l'*Atraphaxis spinosa* et l'*Ephedra fragilis*, arbrisseaux tortueux et rabougris, qui habitent ailleurs les plaines incultes. Les Amentacées et les Conifères, que l'on rencontre si communément dans les montagnes de la Syrie et de la Palestine, sont remplacées, sur les monts Sinaï et Horeb, par deux *Iphiona (Chrysocoma)* épineux, quelques *Astragalus* et un *Mespilus* voisin du *Mespilus oxyacantha*, qui composent la presque totalité des plantes ligneuses qu'on y observe. La flore du mont Sinaï renferme un assez grand nombre de plantes spéciales, parmi lesquelles nous citerons: *Arenaria reflexa*, *Buffonia multiceps*, *Silene linearis*, *Pycnocyla tomentosa*, *Polygala spinescens*, *Sisymbrium rigidulum*, *Capparis cartilaginea*, *Erodium niveum*, *Erodium arabicum*, *Cytisus uniflorus*, *Astragalus sparsus*, *Galeum capillare*, *Asperula sinaica*, *Spermacoce calyptera*, *Comyza triloba*, *Tripteris Vaillantii*, *Campanula dulcis*, *Linaria macilenta*, *Bovea sinaica*, *Micromeria sinaica*, *Pennisetum sinaicum*, etc. Sur les rochers du Sinaï croissent : *Adiantum capillus Veneris*, *Aristida cœrulescens*, *Aristida ciliata*, *Stipa barbata*, *Prenanthes spinosa*, *Umbilicus pendulinus*, *Capparis spinosa*, *Helianthemum Lipii*, *Hypericum tomentosum*, etc. Les endroits humides du Sinaï renferment quelques-unes de nos plantes françaises, telles que *Hypnum rusciforme*, *Hypnum aduncum*, *Carex panicea*, *Schœnus nigricans*, *Juncus effusus*, *Juncus buffonius*, en arabe *Kerbel*, *Veronica anagallis*, *Apium graveolens*. Les lieux cultivés de cette montagne offrent aussi au botaniste le *Diplotaxis pendula*, le *Rumex vesicarius*, le *Poterium verrucosum*, l'*Anchusa Mulieri*, le *Pulicaria arabica*, le *Cephalaria syriaca*, l'*Althœa rosea*, qui croissent avec les *Anagallis phœnicea*, *Sonchus oleraceus*, *Saponaria vaccaria*, *Malva rotundifolia*, *Lepidium Draba*, *Sisymbrium Irio* et quelques autres plantes très communes, qui se répandent chaque année dans les moissons et dans les cultures de l'ancien et du nouveau monde. La végétation des sables du désert du Sinaï est très variée. On peut y recueillir : *Eleusine indica*, *Andropogon hirtus*, en arabe *Hammara*, *Imperata arundinacea*, en arabe *Halfeh*, *Cœlorhachis hirsuta*, *Pennisetum dichotomum*, *Danthonia Forskalii*, en arabe *Chagaret-el-Ghemel*, parmi les Graminées ; *Ephedra alata*, *Euphorbia cornuta*, en arabe *Om-el-beni*, *Ficus pseudo-sycomorus*, en arabe *Hamad*, *Plantago argentea*, *Salvadora persica*, *Lavandula coronopifolia*, *Salvia deserti*, *Linaria œgyptiaca*, *Gomphocarpus fruticosus*, *Dœmia cordata*, *Onopordon elongatum*, *Centaurea scoparia*, *Artemisia judaica*, *Fagonia cistoides*, *Pegamum Harmala* ou *Harmel*, *Gymnocarpum decandrum*, *Neurada procumbens*, *Genista monosperma*, *Leobordea lotoides*, *Glancium arabicum*, *Cleone arabica*, *Ochradenus baccatus*, etc. — Le mont Horeb offre quelques plantes intéressantes : *Atraphaxis spinosa*, *Rimula verticillata*, *Ajuga Iva*, *Scrophularia deserti*, *Crataegus aronia*, *Rosa rubiginosa*, *Juncus punctorius*. Près de El-Tor, les sables maritimes présentent au botaniste : *Poa littoralis*, en arabe *Neghil*, *Aristida pungens*, *Cucifera thebaica* (ce bel arbre, mêlé avec le dattier, forme encore des bosquets autour de Tor), *Euphorbia fragilis*, *Crozophora oblongifolia*, *Calligonum comosum*, *Ærva Javanica*, *Cometes apiculatus*, *Statice pruinosa*, *Sonchus chondrilloides*, *Tamarix mannifera*, *Glinus lotoides*, *Reaumuria vermiculata*, *Anastatica hierochuntina*, *Cucumis prophetarum*, *Medicago laciniata*, *Lotus arabicus*, *Savignya œgyptiaca*. — Au total, la presqu'île, dont nous venons d'esquisser à grands traits la végétation, c.-à-d. l'Arabie ou la région des arbres à baume, possède un certain nombre d'espèces tout à fait caractéristiques, telles que : *Strœmia glandulosa*, *Mœrua uniflora*, *Mœrua racemosa*, trois plantes de la famille des Capparidées ; *Senra incana* (Malvacées), *Caucanthus arabicus* (Malpighiacées), *Geruma alba* (Méliacées), *Cadia varia* (Légumineuses), *Origia decumbens* (Ficoïdées), *Anarrhinum orientale* (Scrofulariacées).

Louis Crié.

V. Histoire. — Les annales de l'ancienne Arabie sont pleines d'obscurités et de contradictions; vouloir en tirer une histoire scientifique et non des légendes est une tâche par trop délicate. Les monuments himyarites du Yémen nous ont dévoilé leurs secrets, mais pour l'Arabie des vrais Arabes, le Nedjed et le Hidjâz, nous n'avons pas les mêmes ressources épigraphiques et archéologiques. Comme le dit M. Renan : « Tandis que le judaïsme et les autres branches des Sémites avaient eu leur développement, leur histoire, leurs annales et leurs monuments, l'Arabie avait sommeillé. Jamais race, avant d'arriver à la conscience, ne dormit d'un sommeil si long et si profond. Jusqu'à l'Islâm, l'Arabie n'a aucune place dans l'histoire intellectuelle, religieuse, politique du monde. Elle est si jeune que le VIe siècle de notre ère est son âge héroïque et que les premiers siècles appartiennent pour elle aux ténèbres historiques. L'Arabie, pour se servir de l'expression d'un poète hébreu, offrait le spectacle d'un peuple qui n'a point été remué de dessus sa lie et a conservé toute sa saveur. — « Tout ce qu'elle raconte sur ses origines, sauf peut-être quelques généalogies, a été emprunté aux traditions juives, défigurées par des rapprochements arbitraires ou des erreurs évidentes. »

Abou'l-Fidâ et les autres historiens arabes reconnaissent trois couches successives de populations : 1° les races primaires éteintes, représentées par *Ad* et *Thamoûd* (V. ces mots); 2° les races secondaires, *Ariba*, fixées dans le Yémen et descendant de Kahtân qui, selon les généalogistes arabes, serait l'arrière-petit-fils de Sem et aurait été le père de Jacob, le premier homme qui ait parlé arabe, et l'ancêtre des deux frères Himyar, auteur des tribus himyarites du Yémen, et Kahlân, auteur des tribus bédouines du Hidjâz, du Nedjed et des frontières de Syrie. Nous voyons, vers l'an 300, deux familles *Aus* et *Khazradj* venir s'établir à *Yathrib* (plus tard Médine); 3° les races tertiaires, *Moustariba*, celles qui demandent l'arabisation. Ce sont les descendants d'Ismaïl, fils d'Abraham et d'Agar, qui se seraient, dans le Hidjâz, rencontrés avec certains descendants de Kahlân et auraient habité les environs de la Mecque. Ces différentes populations qui peuplaient l'Arabie étaient loin de vivre toujours en bonne intelligence, et l'*Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme* de Caussin de Perceval est plein du récit de leurs querelles interminables, de ces guerres causées par le rapt de quelques troupeaux. A la fin du VIe siècle naquit Mohammed, l'homme qui devait révolutionner l'Arabie et l'unifier sous sa main puissante ; depuis lors, l'histoire se confond avec celle de l'Islâm et celle du Khalifat. L'Arabie fit parfois de l'opposition aux khalifes de Damas et de Bagdâd (V. Abd-Allâh-ibn-zobair), et, en même temps, les tribus du Nedjed gardèrent leur autonomie. Cette autonomie devint une indépendance absolue lors de la chute du khalifat, tandis que le Hidjâz suivit, en général, le sort de l'Egypte. Au commencement du XVIe siècle de notre ère, quand le pouvoir spirituel fut cédé au sultan des Ottomans, le Hidjâz, avec ses villes saintes, devint une province turque. Le reste de l'Arabie échappa entièrement aux Ottomans qui, en ce siècle et notamment depuis 1870, ont essayé, sans trop de succès, d'étendre également leur domination au Yémen. On connaît le mouvement ouahhâbite qui a failli, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, changer la face de l'Arabie et qui a été écrasé avec peine par Mohammed-Alî. Depuis lors, l'Arabie n'a plus fait parler d'elle. Les seuls faits politiques importants sont l'in-

stallation des Anglais à *Aden* (V. ce mot) et leurs relations avec les imâms de Mascate; ils ont fini par établir solidement leur influence dans tout l'Oman d'où ils peuvent surveiller la Perse (V. ISLÂM, KHALIFAT, MASCATE, NABATÉENS, OUAHHÂBITES, YÉMEN). J. PREUX.

BIBL.: 1° GÉOGRAPHIE. — NIEBUHR, *Description de l'Arabie*; Paris, 1779. — JOMARD, *Etudes géographiques et historiques sur l'Arabie*; Paris, 1839. — WELLSTED, *Travels in Arabia*; Londres, 1838. — BURCKHARDT, *Travels in Arabia*; Londres, 1829. — C. RITTER, *Arabien*; Berlin, 1846-47. — PLAYFAIR, *A history of Arabia felix or Yemen*; Bombay, 1859. — MALTZAN, *Reisen in Arabien*; Braunschweig, 1873. — GUARMANI, *El Neged settentrionale*; Jérusalem, 1866. – A. SPRENGER, *Die alte Geographie Arabiens*; Bern, 1875. — Albrech ZEHME, *Arabien und die Araber seit hundert Jahrent eine geographische und geschichtliche Skizze*; Halle, 1875. — R. MANZONI, *El Yémen tre anni nell' Arabia felice*; Rome, 1884. — Ch. HUBER, *Voyage dans l'Arabie centrale*; Paris, 1885. — Comme sources intéressantes pour le Yémen, cf. le *Voyage d'Halévy* et le *Rapport d'un colonel turc*, dans *Mélanges orientaux*. — Elisée RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle*.

2° ANTHROPOLOGIE. — D'AVRIL, *l'Arabie contemporaine*; Paris, 1868, in-8. — H. SPENCER. *Descriptive sociology*; Londres, 1881, in-fol. — Dr Paul TOPINARD, *l'Anthropologie*; Paris, 1878, in-8. — Charles LAMETTE, *Etude sur l'Yémen*; Rouen, 1882, in-8. — Dr Gustave LE BON, *la Civilisation des Arabes*; Paris, 1884, gr. in-8. — ZABOROWSKI, *l'Emploi des métaux chez les Egyptiens et les Chaldéens* (*Nouvelle Revue*); Paris, 1886.

3° HISTOIRE. — CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme*; Paris, 1847, 3 vol., in-8. — FLEISCHER, *Abufedæ historia Anteislamitica*; Leipzig, 1831, in-4. — WÜSLENFELD, *Genealogische Tabellen der Arabischen Stämme und Familien*; Götingen, 1853. — G. WEIL, *Geschichte der chalifen*; Mannheim, 1846-51, 3 vol., in-8. — A. ZEHME, *Arabien und die araber seit hundert Jahren*; Halle, 1875, in-8.

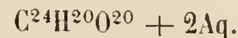
ARABIENS ou **ARABIQUES**, Θνητοψυχίται, sectaires chrétiens du IIIe siècle qui niaient l'immortalité de l'âme, sans pourtant nier la résurrection. Suivant eux, l'âme meurt avec le corps, mais pour ressusciter avec lui. Cette hérésie, produite en Arabie, paraît n'avoir eu que peu d'adhérents et une courte durée. Vers l'an 250, dans une grande assemblée, Origène la combattit avec un succès peut-être unique; car on raconte qu'il parvint à convaincre tous ses adversaires. E.-H. V.

ARABINE (Bot.). Autrefois, on donnait ce nom au principe immédiat, soluble dans l'eau, qui constitue essentiellement et presque en totalité la gomme arabique. Les recherches de M. Frémy ont montré que ce principe est constitué par des gummates de potasse et de chaux (V. GOMME). R. BL.

ARABINOSE. L'*arabinose*, $C^{12}H^{12}O^{12}$, est une glucose non fermentescible qui provient de la transformation de l'arabine ou du principe gommeux de la canne à sucre, sous l'influence des acides étendus. Indépendamment de l'arabinose, qui est cristallisée, fortement dextrogyre, les gommes solubles fournissent simultanément des quantités variables d'une matière sucrée, incristallisable et fermentescible, ce qui semble indiquer que ces gommes ne sont pas identiques entre elles. L'arabinose est en prismes incolores, brillants, groupés en étoiles, appartenant au type orthorhombique; sa saveur sucrée est moins prononcée que celle du saccharose. Elle est anhydre, fond vers 160° et se prend, par refroidissement, en une masse vitreuse; son soluté bouillant la laisse déposer à l'état cristallisé. Elle dissout abondamment la chaux pour former un liquide incolore, qui devient jaune lorsqu'on le chauffe. Elle réduit le nitrate d'argent ammoniacal, ainsi que la liqueur cupro-potassique. Ed. BOURGOIN.

ARABIQUE (Secte chrétienne) (V. ARABIENS).

ARABIQUE (Gomme). La *gomme arabique* est un produit de sécrétion de diverses espèces d'*Acacia*, notamment les A. *verek*, *seyal*, *vera*, *arabica* (Légumineuses). C'est une drogue très anciennement connue, préconisée en médecine par les Arabes et par les médecins de l'école de Salerne. Elle est essentiellement constituée par un principe soluble, l'*arabine*, unie à une petite quantité de matières inorganiques, notamment de chaux. Pour obtenir l'arabine pure, on dissout la gomme dans l'eau, on acidule la solution avec de l'acide chlorhydrique et on ajoute de l'alcool; il se forme un précipité blanc, laiteux, qui prend un aspect vitreux par la dessiccation. L'arabine, séchée à 100°, a pour formule :



$$C^{24}H^{20}O^{20} + 2Aq.$$

Elle perd vers 120° ses deux équivalents d'eau d'hydratation; chauffée un peu au-dessus de cette température, elle devient insoluble, mais reprend sa solubilité dans l'eau à la suite d'une ébullition suffisamment prolongée. Elle est très soluble dans l'eau, à laquelle elle communique une consistance visqueuse, propriété que l'on utilise en pharmacie et dans les usages domestiques pour faire des mucilages; elle est insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Son soluté se combine aux alcalis, précipite par le sous-acétate de plomb et les sels ferriques. Oxydée par l'acide nitrique, l'arabine engendre les acides mucique, saccharique, tartrique et oxalique. La gomme arabique est employée en pharmacie pour faire un sirop adoucissant fort usité; elle sert à confectionner des tablettes et à préparer des émulsions artificielles, en raison de la viscosité qu'elle communique à l'eau; c'est la base des pâtes de jujube, de guimauve, de réglisse, etc. Elle est utilisée dans les apprêts sur étoffe; on s'en sert couramment dans l'art du confiseur, etc. Ed. BOURGOIN.

ARABIS (V. ARBIS).

ARABITÆ (Géog. anc.). Lieu que mentionne le livre des *Nombres*; saint Jérôme l'a traduit par *Campestria*, ou les plaines du Moab; c'est fort probablement, aujourd'hui, la région de Rabat Moab. Divers auteurs ont donné ce nom aux Arbiens des bords de l'Indus.

ARABKIR. Ville importante de la Turquie d'Asie (sandjak de Kharpout, vilayet de Diarbékir), située à peu de distance au N.-O. du confluent des deux Euphrates; alt. 1,072 m. La ville se trouve au fond d'une dépression environnée de basalte noir. Jardins bien cultivés, commerce actif de fruits et de légumes, nombreux métiers pour le tissage des cotonnades. Importation de fils d'Angleterre; 35,000 hab. E. D.

ARACAJÚ. Ville du Brésil qui a succédé comme capitale de la province de Sergipe à São Christovão; elle est bâtie sur une colline des monts Aracaju, d'où elle domine au N.-E. la vallée inférieure du Rio Cotindiba et la pointe Miseria. Elle n'est qu'à une dizaine de kil. de l'Atlantique, dont elle est séparée par une côte sablonneuse. Une partie de la ville et des environs sont habités par les descendants de la tribu des Tupinambas. G. C.

ARACANGA. Nom vulgaire de l'Ara rouge ou Ara macao (V. ARA).

ARACANIS. Indiens des deux bords du rio Grande (Uruguay), appartiennent à la famille des Guaranis (V. INDIENS).

ARACARI (Ornith.). Les Aracaris (*Pteroglossus* Illig.) appartiennent à l'ordre des *Grimpeurs* de Cuvier ou des *Zygodactyles* de Vieillot et à la famille des *Ramphastidés* (V. ces mots). Ils diffèrent des Toucans proprement dits (V. TOUCAN) par leur bec moins long et moins épais, mais plus dur et robuste, avec les bords des mandibules dentelés, par leur queue fortement étagée et par leur plumage ordinairement bariolé. Comme les Toucans, ils sont propres à l'Amérique tropicale et se nourrissent de fruits et d'insectes. En dehors de la saison des nids, ils forment des troupes plus ou moins nombreuses et se tiennent dans les bois, sautillant adroitement de branche en branche. Leur vol est ondulé et peu soutenu et sur le sol leurs allures sont assez gauches; ils paraissent embarrassés par leurs longues plumes caudales et s'avancent obliquement, par bonds successifs, en tenant les pieds très écartés. Leur cri est une sorte de coassement ou de glapissement; ils le font entendre surtout quand ils sont sur les arbres, occupés à dévorer des fruits ou encore lorsque l'un d'entre eux vient à être

blessé. Dans ce dernier cas ils se rassemblent, dit-on, autour du chasseur et semblent vouloir porter secours à leur compagnon. Comme la plupart des Grimpeurs, ils nichent dans des trous d'arbres et ont deux œufs par couvée. D'après Schomburgk, les Indiens de la Guyane capturent souvent des Aracaris qu'ils gardent en captivité et qu'ils apprivoisent assez bien. Dans ces dernières années, on a fait à ces Grimpeurs une chasse d'autant plus active que leurs dépouilles étaient recherchées en Europe par les modistes pour garnir les chapeaux des dames; mais autrefois déjà les peuplades sauvages de l'Amérique employaient les plumes brillantes des Aracaris pour orner leurs coiffures ou leurs ceintures, et ils préparaient avec la raclure de la corne du bec et avec la langue des mêmes oiseaux des remèdes qui passaient pour guérir les crampes et diminuer l'oppression.



Aracari.

Les Aracaris sont abondants sur les bords du fleuve des Amazones, au Brésil, au Pérou, dans les Guyanes, en Colombie et dans l'Amérique centrale ; ils se répartissent en un grand nombre d'espèces dont la plus anciennement connue est l'Aracari vulgaire ou *Grigri (Pteroglossus aracari* L.) appelé *Arassari* par les Brésiliens. Dans cet oiseau, qui, à l'âge adulte, mesure près de 50 centim. de long, le bec est d'un blanc jaunâtre, avec des marques noires le long de l'arête supérieure, à l'angle de la bouche et sur la mandibule inférieure; les pattes sont d'un gris verdâtre, les parties supérieures du corps d'un vert foncé chatoyant, la tête et le cou noirs, avec du brun violacé sur les joues, les parties inférieures du corps jaunes, avec une bande rouge sur la poitrine. Dans une autre espèce, encore plus remarquable, décrite par Wagler sous le nom d'Aracari de Beauharnais (*Pteroglossus Beauharnaisii*) et prise par Ch. Bonaparte comme type du petit sous-genre *Beauharnaisia*, les plumes de la tête, dépourvues de barbes et crispées, rappellent, par leur structure lamelleuse, les plumes de certains Ibis, des Cassicans et des *Anastomes* (V. ce mot).

E. Oustalet.

Bibl. : Gray et Mitchell, *Genera of Birds*, 1844, t. II, p. 403, pl. 100, fig. 2. — J. Gould, *Monograph of the Ramphastidæ*, 1851, in-fol. avec pl.

ARACARY ou **ARAQUARY**. Nom donné à la partie méridionale du canal qui sépare l'île São Francisco de la côte de la province brésilienne de Santa Catharina : la partie septentrionale, plus large, s'appelle Barra Grande ou Barra del Norte. Tout le canal est parsemé de rochers et d'îlots. La Barra de Aracary est généralement peu profonde : elle offre cependant un assez bon mouillage aux bâtiments d'un faible tonnage. G. Cardon.

ARACATI. Ville du Brésil, dans la prov. de Ceara, sur le Jaguaribe ; 9,000 hab. — Petit port de commerce, fabrication de cotons, sucres et peaux.

ARACHES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses; 783 hab.

ARACHIDE. I. Botanique. — (*Arachis* L.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Hédysarées. L'espèce type, *A. hypogæa* L., est une herbe annuelle, haute de 30 à 40 cent., à racines fibreuses, à tiges hérissées de poils mous, portant des feuilles alternes, paripennées, formées de quatre folioles obovales, obtuses, ciliées, supportées par un long pétiole pubescent, accompagné à sa base de deux stipules latérales très aiguës. Les fleurs, de couleur jaune, naissent, ordinairement au nombre de deux, à l'aisselle des feuilles et sont portées chacune par un pédoncule pubescent, presque aussi long que la feuille. On trouve, dans chaque fleur, un calice à tube filiforme, très allongé, et dont le limbe est profondément divisé en quatre segments linéaires, une corolle à étendard suborbiculaire, à ailes oblongues et libres, à carène incurvée, atténuée au sommet en un long bec, et dix étamines monadelphes, à anthères dimorphes. L'ovaire, pauci-ovulé, est inséré dans le fond du réceptacle, qui est doublé d'un disque glanduleux et forme autour du pistil un long tube rigide que parcourt un style très long dont le stigmate va faire saillie au dehors du tube staminal. Après la fécondation, le calice, la corolle, les étamines tombent, le pédoncule qui supporte l'ovaire s'allonge, puis se recourbe vers la terre où l'ovaire s'enfonce et y devient une



Arachide.

gousse ovoïde-oblongue, plus ou moins étranglée dans son milieu, à péricarpe indéhiscent, d'un gris jaunâtre, couvert de lignes saillantes formant réseau. Cette gousse renferme une ou deux, plus rarement trois ou quatre graines ovoïdes, d'un brun rougeâtre, contenant un gros embryon à cotylédons charnus très épais. — L'*Arachis hypogæa* L. est connu sous les noms vulgaires d'*Arachide*, *Cacahuete*, *Pistache* et *Amande de terre*. On ignore sa véritable patrie d'origine, mais on pense qu'elle est venue du Brésil, où existent, à l'état spontané, six autres espèces du même genre (V. A. de Candolle, de l'*Origine des plantes cultivées*, 1883, p. 330). Quoi qu'il en soit, l'Arachide est cultivée en grand, dans la plupart des pays chauds, soit pour en manger la graine, soit surtout pour en extraire l'huile contenue dans ses cotylédons. Cette huile, appelée *Huile d'Arachide*, est onctueuse, jaunâtre, d'une saveur

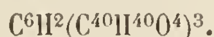
douce analogue à celle de l'huile d'olive, à laquelle elle peut être substituée pour l'usage alimentaire. On l'extrait à froid par simple pression. Celle que l'on retire après avoir chauffé les graines est plus abondante, mais elle a une saveur plus ou moins désagréable. L'huile d'Arachide renferme de l'*acide arachique* et de l'*acide hypogéique*. On l'emploie beaucoup en parfumerie et pour la fabrication des savons. Aux Etats-Unis, on la substitue à l'huile d'amandes douces dans la composition des cérats, des liniments et autres préparations destinées à l'usage externe.

Ed. Lef.

II. Culture et Commerce. — L'*Arachis hypogœa* L. est cultivé sur une grande échelle dans les pays chauds. Les contrées de la côte occidentale d'Afrique sont celles qui en fournissent la plus grande quantité ; ensuite viennent l'Amérique centrale et l'Amérique méridionale jusqu'au Pérou et au Brésil inclusivement, la Chine méridionale et les Etats du sud des Etats-Unis. L'Algérie en a donné d'assez bonnes récoltes ; des essais de culture en Italie et en Espagne, dans des terrains irrigués, ont donné de bons résultats. Plusieurs tentatives faites dans le midi de la France ont fourni des récoltes, mais dans de faibles proportions. Les rendements les plus élevés sont ceux indiqués pour la Caroline, en Amérique; ils ont été de 10 à 100 hectol. de graines à l'hect. ; au Sénégal, on n'accuse pas plus de 40 à 50 hectol., c.-à-d. moitié moins. Les graines d'Arachide ont une saveur agréable, analogue à celle des noisettes, mais avec une certaine âcreté qui ne disparaît que par la torréfaction. Grillées, elles ont été proposées comme succédané du café. Les Américains en font des bonbons, des pâtisseries et une sorte de pâte qui rappelle le chocolat; à l'état brut, elles fournissent environ 20 % d'huile: après avoir été décortiquées, elles en donnent environ 40 %. — Le commerce des Arachides est très considérable. Il s'en fait actuellement une immense exportation de la côte occidentale d'Afrique, du Brésil, de l'Inde, etc., en Europe. En France, ce commerce se fait surtout par le port de Marseille, où des usines importantes extraient l'*huile d'Arachide*. Chaque année, on importe à Marseille, en moyenne 500,000 à 600,000 quintaux métriques d'Arachides en coques, et 50,000 à 60,000 quintaux d'Arachides décortiquées (V. pour plus de détails *Gardener's chronicle*, 4 sept. 1880). Les tourteaux d'Arachides sont très recherchés tant pour l'engraissement du bétail que comme engrais. Ils s'expédient au loin en assez grandes quantités. Ces tourteaux forment un aliment concentré d'une valeur considérable, puisque, d'après les analyses qui en ont été faites, leur relation nutritive varie de $\frac{1}{4{,}30}$ à $\frac{1}{6{,}25}$. Il est probable que l'on pourrait cultiver l'Arachide avec avantage, sinon comme plante de grande culture sur des surfaces étendues, au moins comme plante potagère, dans les parties méridionales de la France, où l'on a recours aux irrigations. Les sols d'alluvions sablonneuses sont ceux qui conviennent le mieux à cette plante.

H. S.

ARACHIQUE (Acide). Cet acide gras, qui a pour formule $C^{40}H^{40}O^4$, existe à l'état de corps gras (arachine) dans l'huile d'arachide, que l'on retire des semences de l'*Arachis hypogœa*. M. Berthelot a fait la synthèse de l'arachine,



$$C^6H^2(C^{40}H^{40}O^4)^3.$$

On le trouve également à l'état de glycéride, en petite quantité dans le beurre et en grande quantité dans la matière grasse du *Nephelium lappaceum*. D'après Tassinari, l'acide arachique fond à 77° ; il se dissout à froid dans l'acide sulfurique concentré sans subir d'altération ; mais si l'on ajoute du nitre au mélange, il y a formation d'un dérivé nitré, l'*acide nitroarachique*,



$C^{40}H^{39}(AzO^4)O^4$. Ed. Bourgoin.

ARACHNÉ (Myth.), fille d'Idmon, teinturier en pourpre de la ville de Colophon (Lydie), avait acquis dans l'art de broder les tissus une telle réputation que les nymphes du Tmole et du Pactole quittaient leurs retraites pour venir admirer ses travaux. Athéné, jalouse de son talent, lui proposa un défi qu'elle ne craignit pas d'accepter. La déesse représenta sur la toile son différend avec Poseidon au sujet du nom que devait porter la ville d'Athènes. Arachné peignit les métamorphoses des dieux et leurs intrigues amoureuses. Athéné, furieuse de ne pouvoir trouver un défaut dans le travail de sa rivale, déchira la toile d'Arachné, qui se pendit de désespoir. Prise de pitié, la déesse lui sauva la vie en la soutenant en l'air, mais elle la changea en araignée. Cette fiction, qu'on trouve dans Ovide (*Métam.*, VI, 1-145) et dans Virgile (*Géorg.*, IV, 246), est une variété du mythe de l'aurore tisseuse, très fréquent dans les légendes de l'Inde. D'autre part, on y a vu la représentation de la rivalité industrielle des villes grecques avec les villes d'Asie, dont les fabriques de tissus ont de tout temps été célèbres.

ARACHNECHTHRA. Subdivision du grand genre *Cinnyris* ou *Soui-Manga* (V. ces mots), proposée par Cabanis en 1850 (*Mus. Hein*, t. I, p. 105) en faveur du Soui-Manga pourpré de Buffon (*Cinnyris lotenia* L.) et de quelques espèces voisines. Les seules différences que l'on ait pu invoquer pour motiver cette subdivision, aujourd'hui supprimée, résidaient dans la courbure un peu plus prononcée du bec et dans la brièveté relative des pennes caudales, car par les formes du corps, par le système de coloration, par le régime et par les mœurs, les oiseaux placés dans le genre *Arachnechthra* ressemblent tout à fait aux Soui-Mangas ordinaires. — Le Soui-Manga pourpré et le Soui-Manga asiatique (*Cinnyris* ou *Arachnechtrha asiatica* Lath.), qui en est très voisin, habitent la péninsule indienne et l'île de Ceylan. Ce sont de jolis oiseaux, de la taille d'une Fauvette, qui se nourrissent principalement d'araignées et de petits insectes, et qui construisent des nids en forme de bourse, suspendus à des branches et tissés avec des brins de mousse, des lichens et des toiles d'araignées. Les mâles des deux espèces que nous venons de citer portent une livrée somptueuse, d'un noir glacé, de violet pourpré ou bleuâtre sur la tête, la gorge et les parties supérieures du corps, passant au brun ou au noir velouté sur le ventre et rehaussée par deux flammèches orangées sur les flancs, tandis que les femelles et les jeunes ont un costume varié de gris, de verdâtre, de brun et de jaune pâle.

E. Oustalet.

Bibl. : J. Gould, *Birds of Asia* ; 1856, part. VIII, pls 2 et 3. — Shelley, *Monograph of the Nectariniidæ*, 1877-1880, pp. 177 et 181 et pls 56 et 57. — H. Gadow, *Cat. B. Brit. Mus*, 1884, t. IX, p. 56.

ARACHNIDES. I. Zoologie. — Classe de l'embranchement des Arthropodes, établie par Lamarck pour un certain nombre d'animaux, tels que les Araignées, les Scorpions, les Mites, etc., qui avant lui n'avaient pas été séparés de la classe des Insectes, et que tous les anciens naturalistes avaient, à l'exemple de Linné, confondus dans l'ordre peu naturel des Aptères. Lamarck comprenait cependant encore dans la classe des Arachnides, sous le nombre d'*Arachnides antennistes*, un grand nombre de types qui, avec juste raison, en ont été séparés depuis, et c'est à Latreille que l'on doit la première définition exacte de cette classe, qu'il désigna d'abord sous le nom d'*Acères*, puis enfin sous celui d'*Arachnides*, créé par Lamarck et universellement adopté depuis. Les limites de la classe des Arachnides n'ont pas varié depuis Latreille, à l'exception du petit groupe des *Tardigrades*, classé jusqu'alors parmi les *Rotifères*, qui lui a été adjoint plus récemment. Plusieurs naturalistes ont aussi rapproché des Arachnides les *Pentastomes* ou *Linguatules*, mais ce rapprochement a été contesté, probablement avec raison. Presque tous les auteurs récents ont rendu au groupe des *Pantopodes* la place que lui avait donnée Latreille dans le voisinage des Acariens, mais les affinités de ce petit groupe sont assez obscures, et nous devons rappeler que Kroyer et Milne-Edwards l'avaient détaché de la classe des Arachnides pour le reporter dans celle des Crustacés. — Les Arachnides diffèrent à pre-

mière vue des Insectes par la soudure de la tête et du thorax en une seule pièce appelée *céphalothorax*, par l'absence des antennes ou peut-être leur transformation en organes de préhension appelés *chélicères*, par l'état rudimentaire des pièces buccales proprement dites, la présence d'une paire de pattes-mâchoires et de quatre paires de pattes locomotrices. Ces mêmes caractères les différencient des Crustacés, mais il faut ajouter que, chez ces derniers, presque tous aquatiques, la respiration est branchiale, tandis que chez les Arachnides elle s'effectue au moyen de trachées semblables à celles des Insectes ou de sacs pulmonaires qui ne sont autres que des trachées modifiées; enfin, chez les Crustacés, les segments abdominaux sont pourvus de pattes plus ou moins modifiées, mais analogues à celles de la région thoracique, tandis que chez les Arachnides l'abdomen est toujours dépourvu d'appendices. — Chez les Arachnides la forme générale est des plus variées; les Araignées, les Faucheurs, les Scorpions, connus de tout le monde, peuvent donner une idée de la forme des types les plus élevés en organisation, forme qui se modifie graduellement en se simplifiant chez les types inférieurs. Tantôt, comme chez les *Demodex*, les membres sont presque rudimentaires, et l'abdomen, très long et en continuité avec les autres parties du corps, donne à l'ensemble un aspect vermiforme; tantôt, au contraire, comme chez les *Pantopodes*, l'abdomen est rudimentaire, tandis que les pattes, très développées, renferment dans leur partie basilaire presque tous les organes essentiels. Dans la classe des Arachnides on peut en effet suivre, mieux que dans aucune autre classe de l'embranchement des Arthropodes, la dégradation rapide du type. Tandis que ses premiers représentants sont égaux, sinon supérieurs aux Insectes, par la perfection de leur organisme, chez les derniers, presque tous parasites, cet organisme se simplifie au point que des systèmes entiers peuvent manquer; c'est ainsi que chez beaucoup d'Acariens et chez les Tardigrades, il n'y a point d'organes spéciaux pour la circulation et le sang baigne directement les organes; chez ces mêmes animaux, de même que chez les *Pantopodes*, la fonction respiratoire est presque toujours exclusivement remplie par la peau.

A l'exception des Scorpions et de quelques Acariens, qui sont ovo-vivipares, les Arachnides sont ovipares. Les espèces qui possèdent des filières, comme les Araignées, s'en servent pour envelopper leurs œufs de cocons souvent très compliqués; d'autres fois les œufs, fortement agglutinés, forment une masse qui reste jusqu'à l'éclosion attachée au ventre de la femelle, comme par exemple chez les Chernètes. Chez les Pantopodes, il existe même une paire d'appendices spéciaux, en forme de petites pattes, destinés à porter les œufs. Les sexes sont séparés, excepté dans le petit groupe inférieur des Tardigrades. Chez les Araignées, les organes sexuels, très apparents, ceux des mâles étant en partie contenus dans le dernier article des pattes-mâchoires, ne permettent pas de confondre les sexes; mais chez les autres Arachnides, le pénis simple (Faucheurs) ou double (Chernètes, Scorpions), malgré son développement souvent excessif, n'est visible qu'au moment de l'accouplement. Toutefois, les sexes diffèrent presque toujours par la taille, le mâle étant généralement plus petit, ou dans certain cas par l'adjonction à l'abdomen d'organes de fixation (beaucoup de Sarcoptides), ou bien par des caractères secondaires portant sur la sculpture des téguments, la forme de certains articles des pattes ou des chélicères; c'est ainsi que chez les *Galéodes*, ces dernières portent, chez le mâle, un appendice styliforme qui manque chez la femelle. — Les Arachnides supérieurs n'ont point de métamorphoses; ils sortent de l'œuf avec la forme de l'adulte, mais pendant la durée de leur croissance ils subissent un certain nombre de changements d'épiderme et ce n'est qu'à la suite du dernier que les organes copulateurs offrent leur complet développement. Chez les Chernètes cependant le jeune présente, au moment de la naissance, des caractères larvaires bien prononcés. Chez les types inférieurs, particulièrement chez les *Acariens*, il y a de véritables métamorphoses qui ne se bornent pas, comme on l'a cru longtemps, à l'adjonction d'une ou de plusieurs paires de pattes (V. Acariens).

A part quelques Acariens qui s'attaquent aux végétaux, tous les Arachnides sont carnassiers. Les plus inférieurs sont parasites des Vertébrés et des Insectes, pendant toute la durée de leur existence (Sarcoptides), ou à l'état de larve seulement (Trombidides, Hydrachides); tous les autres Arachnides se nourrissent de proies vivantes, qu'il saisissent à l'aide de leurs chélicères, conformées en crochet ou en pince, ou à l'aide de leurs pattes-mâchoires souvent terminées par une main puissante (Scorpion) ou par de fortes épines (Gonyleptides, Phrynides); beaucoup possèdent même des armes plus terribles, qui leur permettent de se rendre maîtres des proies les plus vigoureuses; tels sont les organes venimeux logés soit dans les chélicères (Araignées), soit à l'extrémité de l'abdomen terminé par un aiguillon (Scorpions); enfin beaucoup d'Arachnides tendent des embûches à leurs ennemis et sont pourvus à cet effet d'organes de sécrétion spéciaux leur permettant de tendre ces toiles et ces filets souvent si compliqués que tout le monde connaît. Le *céphalothorax* est quelquefois entièrement confondu avec l'abdomen et le corps entier ne paraît former qu'une seule masse (Acariens). Le plus souvent il est recouvert d'une plaque distincte, homogène ou gardant les traces des sutures des diverses pièces dont elle est formée chez l'embryon; rarement les segments thoraciques restent complètement distincts en tout ou en partie (Galéodes). L'*abdomen* est souvent attaché au céphalothorax par un court pédicule (Araignées), d'autres fois il est de même largeur et en continuité avec lui. Ses téguments sont souvent homogènes sur toute la surface et n'offrent point trace de segmentation (Acariens, Araignées à l'exception du *Liphistus*); d'autres fois il est nettement segmenté et chacun de ses segments est recouvert de plaques tergales et ventrales indépendantes, réunies par des parties membraneuses. Tantôt ces segments sont homogènes et l'anus est terminal (Faucheurs), tantôt les segments postérieurs, très différents des autres, affectent la forme d'une queue; ce post-abdomen, très développé chez les Scorpions, existe à l'état plus ou moins rudimentaire chez beaucoup d'autres types; chez les *Thélyphones*, il est même prolongé par un long appendice filiforme.

En règle générale, le dessous de la partie thoracique est occupé par un *sternum* formé de deux pièces, une antérieure, petite, communément appelée *lèvre inférieure*, placée entre les hanches des pattes-mâchoires et souvent même soudée avec elles, et une postérieure placée entre les hanches des pattes ambulatoires. Cette dernière, très développée chez les Araignées, chez les Phrynes où elle est elle-même segmentée, est réduite chez les Scorpions à une petite plaque carrée ou triangulaire logée entre les hanches postérieures; chez les Galéodes et les Chernètes, elle fait même complètement défaut et les hanches juxtaposées forment seules le plancher inférieur de la cavité thoracique. — Les organes buccaux proprement dits sont à l'état rudimentaire. Chez quelques types, comme les Galéodes, on distingue cependant deux petits lobes pourvus chacun d'une soie, qui représentent les mâchoires et leurs palpes. Les organes qui concourent à la manducation sont les *chélicères* et les *pattes-mâchoires*. Les *chélicères* ont été regardées pendant longtemps comme analogues aux mandibules des insectes. Latreille a le premier reconnu qu'elles n'étaient autres que des antennes modifiées, opinion qui est cependant contestée par quelques anatomistes modernes. Si les chélicères diffèrent grandement, par la forme et les fonctions, des antennes des Insectes, elles ne s'éloignent pas moins à ce double point de vue des mandibules. Elles sont formées de deux ou trois articles, dont le dernier, en forme de crochet ou de pince, sert à harponner ou saisir la proie et non à la broyer. Les chélicères sont insérées en avant du front, immédiatement au-dessus de la cavité buccale. Les appendices de la seconde paire, anciennement appelés *mâ-*

choires et *palpes maxillaires*, en remplissent les fonctions, mais il appartiennent réellement à la région thoracique et représentent exactement l'une des paires de pattes-mâchoires des Crustacés-Décapodes; leur article basilaire ou *hanche* est ordinairement dilaté en forme de lame plus ou moins mobile, quelquefois soudée avec la pièce labiale en une grande plaque fermant, en dessous, la cavité buccale (Acariens); les articles suivants sont allongés. Chez les *Araignées* et les *Galéodes*, ils ne diffèrent des pattes locomotrices que par un article de moins, l'absence de griffe ou la présence d'une seule griffe au lieu de deux. D'autres fois, chez les *Pédipalpes*, beaucoup d'*Opiliones* et d'*Acariens*, le tarse de la patte-mâchoire se termine par une longue griffe acérée qui, se repliant sur le côté interne des articles précédents pourvus eux-mêmes de très fortes épines, constitue une arme redoutable; enfin, chez un grand nombre d'Arachnides, les deux derniers articles de la patte-mâchoire forment une pince, ressemblant beaucoup à celle de la première paire de pattes des Crustacés-Décapodes. — Les pattes locomotrices sont normalement au nombre de huit, excepté chez les *Acariens*, qui au moment de leur naissance n'en présentent que six ou même quatre ; le nombre de leurs articles peut varier, mais il se répartissent toujours en quatre groupes : les *hanches*, fermant latéralement la cavité thoracique; elles sont quelquefois soudées entre elles, quelquefois les antérieures portent des lobes maxillaires plus ou moins rudimentaires (Faucheurs, Scorpions); le second groupe est le *fémur*, dont l'article principal est allongé et articulé sur la hanche par une petite pièce appelée *trochanter;* quelquefois cette pièce est elle-même divisée; dans ce cas, la seconde porte le nom de *trochantin*. Le troisième groupe ou *tibia* est ordinairement de deux articles, dont le premier, plus court et courbe, est le genou ou *patella*. Enfin le quatrième ou *tarse* est ordinairement formé de deux ou trois articles, mais dans certains cas, chez les *Faucheurs*, par exemple, le nombre des articles est très considérable. Le dernier article du tarse porte une, deux ou trois griffes, simples ou pectinées sur leur bord inférieur, souvent accompagnées de brosses de poils appelées *scopulas*, et, chez les espèces parasites, d'organes adhésifs en forme de ventouses. Les pattes sont souvent homogènes; souvent aussi l'une des quatre paires, principalement la première, se distingue des autres par des caractères spéciaux ; c'est ainsi que cette première paire acquiert une longueur excessive chez les *Pédipalpes*. Dans beaucoup de cas, les caractères spéciaux des pattes sont sexuels. — Les yeux sont toujours simples et semblables aux ocelles ou stemmates des Insectes ; leur nombre est variable. Chez les Faucheurs, il n'y a généralement que deux yeux, élevés sur un tubercule médian; chez les Scorpions, deux yeux médians également élevés et plusieurs paires d'yeux latéraux beaucoup plus petits ; chez les Araignées, il y a huit ou six yeux, très rarement deux *(Nops)*, groupés sur la partie antérieure du céphalothorax. Chez les espèces sédentaires, qui guettent leur proie à l'angle d'une toile, les yeux sont presque égaux. Chez les espèces vagabondes, comme les *Lycoses* et les *Attides*, les yeux sont, au contraire, très inégaux. Chez les Araignées, les yeux sont de deux sortes; les uns sont plats, incolores et de forme irrégulière, tandis que les autres sont parfaitement ronds, convexes et diversement colorés; ces derniers se remarquent principalement chez les espèces exclusivement diurnes. Chez les Arachnides qui vivent dans l'obscurité des cavités souterraines, les yeux s'atrophient plus ou moins et peuvent même disparaître complètement; tel est le cas des *Anthrobia*, des *Stalita*, des *Hadutes*, des *Blothris*, des *Belizarius*, qui habitent les grottes profondes des Etats-Unis, de la Carniole et des Pyrénées. Chez presque tous les Acariens parasites les yeux manquent normalement.

On ne connaît pas aux Arachnides d'organes spéciaux pour l'odorat et l'ouïe; d'anciens auteurs ont pris pour un tympan de petites cavités qui paraissent fermées par une membrane, sur le céphalothorax des Faucheurs, mais on sait aujourd'hui que ces cavités se rattachent à des glandes spéciales. Le sens de l'ouïe existe cependant, car plusieurs Arachnides font entendre une vive stridulation. Chez les mâles de plusieurs *Théridions*, cette stridulation est produite par le frottement d'un rebord de l'abdomen sur un espace finement strié du céphalothorax. D'après M. Wood-Mason, chez une grande Mygale de l'Inde et un Scorpion, la stridulation est au contraire produite par les articles basilaires des pattes-mâchoires. — Le sens du toucher est très développé. Les poils qui garnissent les téguments, principalement les longs poils rigides insérés dans de petites fossettes si fréquentes chez les Acariens et chez les Scorpions, à la face inférieure de la main, doivent être regardés comme des organes tactiles; il en est de même des fines brosses de poils ou *scopulas* qui revêtent le dessous des tarses de beaucoup d'Araignées. Les longues pattes multiarticulées des Faucheurs et les pattes antérieures des Pédipalpes sont conformées pour palper et reconnaître les objets à grande distance. Mais le sens du toucher ne se localise dans des organes spéciaux que chez les Scorpions et les Galéodes; chez les premiers, l'abdomen présente en dessous à la base une paire d'appendices lamelleux appelés *peignes*, formés de pièces plates juxtaposées et pourvus, sur leur bord postérieur, d'une série de dents ou de lamelles. Ces peignes sont parcourus par un fort tronc nerveux qui envoie une ramification dans chacune des lamelles où elle se termine par un grand nombre de papilles tactiles. Chez les Galéodes, les articles basilaires des pattes postérieures offrent de chaque côté en dessous cinq appendices lamelleux et sécuriformes, dont la structure et les fonctions paraissent être les mêmes que celles des *peignes* des Scorpions. — Le tube digestif, qui s'étend de la bouche à l'extrémité postérieure du corps, est toujours assez simple et presque en ligne droite; il se compose, chez les espèces inférieures, d'un œsophage court et d'un intestin presque d'égale largeur dans toute son étendue, présentant le plus souvent, en avant, des cæcums latéraux plus ou moins apparents ; ces cæcums atteignent leur maximum de longueur chez les *Pantopodes* où ils pénètrent dans l'intérieur des pattes et s'étendent jusqu'à leurs derniers articles. Chez les Scorpions, l'intestin est simple et en ligne droite, sans élargissement sensible dans la partie médiane, sans replis, ni cæcums. La distinction nette de l'estomac et de l'intestin ne s'observe que chez les Faucheurs et les Araignées. Chez les premiers, l'estomac est une vaste poche surmontée de trente cæcums très volumineux paraissant remplir entièrement la cavité du corps et s'ouvrant tous par groupes à la partie supérieure de l'estomac, au fond de dépressions disposées symétriquement; ces cæcums pénètrent par leurs extrémités dans la base des pattes, ce qui rappelle la disposition remarquable des *Pantopodes*. L'estomac des Araignées est d'une forme singulière; il est annulaire et de chaque côté de cet anneau partent quatre longs cæcums, d'abord dirigés en dehors, puis repliés en dessous, sous la masse nerveuse, où ils se ramifient et s'anastomosent; l'intestin proprement dit, qui fait suite à l'estomac, est un tube toujours simple, tantôt droit, tantôt un peu courbe et aboutissant à l'anus. Le tube digestif reçoit, dans l'abdomen, le produit de la sécrétion d'un foie souvent très volumineux et, plus en arrière, la sécrétion urinaire, qui lui est apportée par des *canaux de Malpighi* plus ou moins développés. L'orifice anal est longitudinal chez les Acariens; chez tous les autres Arachnides, il est traverse, très rarement circulaire. — Comme nous l'avons déjà dit, chez les Acariens et les Tardigrades il n'y a pas d'organes spéciaux pour la circulation du sang. Chez les *Pantopodes*, cependant inférieurs aux Acariens sous d'autres rapports, il existe un vaisseau dorsal précédé d'une courte branche aortique. Chez tous les Arachnides supérieurs, le cœur est un gros vaisseau dorsal, divisé par des cloisons transverses en plusieurs loges pourvues chacune de deux orifices latéraux pour la rentrée du sang; le sang est chassé dans le céphalothorax par un vaisseau antérieur ou aorte antérieure et

souvent dans l'abdomen par une aorte postérieure ; il est de là répandu dans tous les organes par des artères et ramené au cœur par un système veineux plus complexe que celui des Insectes, mais jamais complètement exempt de lacunes. Chez les Arachnides pourvus de sacs pulmonaires, comme les Araignées et les Scorpions, on remarque, à la face ventrale de l'abdomen, un réservoir sanguin plus ou moins développé.

Les organes respiratoires manquent complètement chez les formes les plus inférieures de l'ordre des Acariens, particulièrement chez les Sarcoptides ; chez tous les autres Arachnides la respiration est trachéenne. Les trachées, très analogues à celles des Insectes, s'ouvrent par des stigmates disposés par paires et placés à la face ventrale de l'abdomen, excepté cependant chez les *Ixodes* ou ils sont situés près de la base du rostre. Chez les Arachnides supérieurs, tels que les Araignées, les Pédipalpes et les Scorpions, on trouve en outre des organes respiratoires plus localisés, appelés *poumons* ou *sacs pulmonaires*, mais qui anatomiquement doivent être regardés comme des trachées profondément modifiées. Le sac pulmonaire est une cavité placée à la face inférieure de l'abdomen, s'ouvrant à l'extérieur par un stigmate en fente transverse, tapissée d'une fine cuticule qui n'est que le prolongement de l'épiderme chitineux des téguments, et renfermant un certain nombre de minces lamelles parallèles fixées aux parois en avant et latéralement. Ces lamelles limitent, deux à deux, des cavités aplaties qui débouchent en arrière dans un vestibule commun; de plus, les deux cavités pulmonaires d'un même segment communiquent par un canal transverse. C'est dans cet appareil compliqué que l'air est mis en contact avec le sang. Chez les Scorpions, il y a quatre paires de cavités pulmonaires ; chez les Pédipalpes, deux ; chez les Araignées, deux ou plus rarement quatre. La plupart des Araignées sont en outre pourvues de stigmates trachéens, séparés ou confluents sur la ligne médiane et plus ou moins éloignés des stigmates pulmonaires. — Le système nerveux est des plus simples chez les Acariens et presque toujours réduit à une petite masse ganglionnaire placée à la partie antérieure et inférieure du corps. Chez les Arachnides plus élevés dans la série, on remarque, comme chez les Insectes, un ganglion sus-œsophagien, quelquefois appelé *cerveau*, fournissant des nerfs aux yeux, et une longue chaîne ganglionnaire ventrale, dont les premiers ganglions, réunis au sus-œsophagien par de courts connectifs, forme une sorte de collier autour de l'œsophage ou intestin antérieur. Chez les Scorpions, la chaîne ganglionnaire ne diffère pas essentiellement de celle de beaucoup d'Insectes, mais chez les Araignées tous les ganglions sont soudés en un large plexus nerveux discoïde, occupant la face ventrale du céphalothorax. Les Mygales diffèrent des autres Araignées par la présence d'une paire de ganglions abdominaux. Indépendamment de ce système nerveux central, on a signalé, chez les Scorpions, les Araignées et même les Faucheurs, un système nerveux splanchnique se composant de un ou de plusieurs petits ganglions envoyant des nerfs au tube digestif. — L'orifice génital est situé, dans les deux sexes, à la face inférieure de l'abdomen, plus ou moins près de la base et loin de l'orifice anal. Les *Cheylètes* font seuls exception à cette règle ; chez ces Acariens, en effet, l'orifice génital s'ouvre en arrière et presque sur la face dorsale. Le mâle est pourvu d'un pénis simple chez les Acariens et les Faucheurs, où il est très long, double chez les Chernètes et les Scorpions ; chez ces derniers, les deux pénis sont réunis par une membrane commune. Les Araignées n'ont pas de pénis. L'organe copulateur est contenu dans le dernier article des pattes-mâchoires, et le mâle recueille sa propre liqueur séminale avant d'en féconder la femelle. Il y a presque toujours deux testicules en forme de longs tubes enroulés et pelotonnés et se terminant par un double canal déférent. Chez les Faucheurs cependant, il n'y a qu'un seul testicule, mais deux canaux déférents, longs et enroulés, se réunissent avant de pénétrer dans le long pénis. L'orifice génital de la femelle diffère peu de celui du mâle; chez les Faucheurs cependant il y a un très long oviducte externe protractile. Chez les Araignées, on remarque presque toujours soit une plaque operculaire, soit un crochet appelé *épigyne*. Comme les testicules, les ovaires sont au nombre de deux, en forme de grappes volumineuses accompagnées de deux oviductes, se réunissant près de l'orifice externe et souvent pourvus, en ce point, d'un réservoir séminal. — Le développement embryonnaire qui a été étudié par Herold, Claparède, Balbiani, Hubert, Ludwig, Metschnikoff, etc., dans les divers ordres de la classe des Arachnides, ne diffère pas essentiellement, au moins dans ses premières phases, de celui des autres Arthropodes. Arrivé à un certain degré de développement, l'embryon présente, même chez les types où la segmentation est nulle (chez les Araignées, par ex.), un nombre de segments égal à celui des paires d'appendices, et dans bien des cas les segments abdominaux offrent des membres rudimentaires. Dans le petit groupe des Chernètes, ces membres abdominaux persistent même assez longtemps après la sortie de l'œuf.

La classe des Arachnides, renfermant des types très dissemblables au moins en apparence, se prêtait mieux qu'aucune autre à être subdivisée en ordres et en familles; aussi depuis longtemps des classifications ont-elles été proposées. Latreille, se basant uniquement sur les organes respiratoires, avait divisé les Arachnides en *pulmonaires* et *trachéens* et chacun de ces ordres en plusieurs familles, dont les noms et la composition varient un peu dans ses différents ouvrages. L'ordre des Pulmonaires renfermait les *Aranéides* (Araignées), les *Pédipalpes* (Phrynes) et les *Scorpionides* (Scorpions); celui des Trachéens, les *Pseudo-Scorpions*. (Chernètes, Galéodes), les *Phalangiens* (Faucheurs), les *Pycnogonides* et les *Acariens*. La division en *Pulmonaires* et *Trachéens* a été abandonnée depuis, le caractère sur lequel elle repose n'ayant pas l'importance que lui prêtait Latreille, et les deux sortes d'organes, poumons et trachées, existant simultanément chez un grand nombre d'espèces. Dugès, en 1834, divisa aussi la classe des Arachnides en deux ordres, mais uniquement d'après la forme extérieure : le premier ou *Hologastres* ne contenait que les Acariens, le second ou *Tomogastres* renfermait tous les autres Arachnides sous les noms de *Chélignathes* (Faucheurs), *Dactylognathes* (Araignées), *Chélipalpes* (Scorpions), etc. Nous ne parlerons que pour mémoire d'une classification proposée presque à la même époque par de Siebold, dans laquelle la classe est divisée en quatre ordres, le premier renfermant les Tardigrades et les Pycnogonides, le second correspondant aux Trachéens de Latreille, le troisième renfermant seulement les Araignées et enfin le dernier contenant les Scorpions et les Pédipalpes. Walckenaer, qui a jeté les premières bases de l'étude des Araignées, n'admettait pas la classe des Arachnides; revenant à la classification linnéenne, il réunissait dans un même ordre presque tous les Arthropodes sans ailes, autres que les Crustacés, et son principal ouvrage porte le titre de *Histoire naturelle des Insectes aptères* (suites à Buffon). P. Gervais, continuateur de Walckenaer pour les deux derniers volumes de cet important ouvrage, répartit les animaux qui nous occupent en cinq ordres, les *Aranéides*, les *Phrynides*, les *Scorpionides* (renfermant les Scorpions, les Thélyphones et les Chélifères), les *Solpugides*, les *Phalangides* et les *Acariens*; les *Pycnogonides* sont exclus de la classe des Arachnides. Les changements apportés par Gervais à la classification de Latreille n'ont pas paru très heureux ; c'est ainsi que les *Thélyphones* sont aujourd'hui regardés comme beaucoup plus voisins des *Phrynes* (ou *Tarentula*) que des Scorpions, et que les *Chélifères* ou *Chernètes* forment un ordre spécial dont les plus étroites affinités sont avec les *Solpugides* (ou *Galéodes*). Nous devons encore signaler la classification de C. L. Koch, dont le grand ouvrage *Die Arachniden*, commencé par C.-W. Hahn, est resté longtemps classique; l'auteur admet sept ordres sous les noms de *Araneæ*, *Pha-*

langia (Phrynes ou Tarentula), *Murotricha* (Thelyphonus), *Scorpions*, *Pseudo-Scorpions* (Chernètes) et *Solpugæ*, comprenant les Galéodes et les Faucheurs, rapprochement assez singulier qui n'a pas été admis par les auteurs modernes. — Aujourd'hui, les auteurs sont à peu près d'accord sur le nombre des divisions à admettre dans la classe des Arachnides et les classifications modernes ne varient guère que sur l'ordre qu'il convient de leur donner. Ces divisions ou *ordres* sont : les *Araignées (Araneæ)*, les *Pédipalpes (Tarentula* et *Thelyphonus)*, les *Scorpions*, les *Opiliones (Faucheurs)*, les *Solifugæ (Galéodes)*, les *Chernètes (Chélifères)*, les *Acariens* et les *Pantopodes (Pycnogonon)*. Ces ordres sont en général nettement délimités. Quelques types aberrants ont cependant donné lieu à des discussions ; c'est ainsi que les genres *Siro* Latr. et *Gibocellum* Stecker, considérés par le Dr Joseph comme types d'un ordre spécial, sont rapprochés par les uns des *Opiliones* et par les autres des *Chernètes*. Le genre *Pœcilophysis*, décrit par Cambridge comme type d'une division primaire, nous paraît se rattacher, d'assez loin il est vrai, aux *Solifugæ*. Il sera, par contre, probablement nécessaire d'isoler complètement le singulier genre *Cryptostemma* Westwood, dont les affinités sont difficiles à saisir.

E. Simon.

II. Paléontologie. — La plus ancienne Arachnide que l'on connaisse est un Scorpion découvert par Lindstrom dans les couches de Ludlow (île de Gotland, en Suède), appartenant au Silurien supérieur, et dont on a fait le genre *Palæophoncus* (Thorell et Lindstr.) ; une espèce du même genre a été signalée par Hunter dans les couches contemporaines d'Ecosse. L'exemplaire du Gotland est assez bien conservé pour qu'on distingue l'empreinte des stigmates, ce qui prouve qu'il s'agit bien d'un animal terrestre respirant l'air en nature, et non d'un arthropode aquatique. Les Arachnides deviennent plus nombreuses dans les couches carbonifères où les quatre groupes des *Scorpions* (8 espèces), des *Pédipalpes* (2 esp.), des *Anthracomarti* (V. ce mot) avec 16 espèces, et des *Territelariæ* (2 esp.), sont représentés. Mais c'est seulement dans les terrains éocène supérieur et miocène que ces animaux ont laissé des restes nombreux en Europe et en Amérique, et que les familles actuelles font leur apparition, particulièrement dans l'ambre jaune des bords de la Baltique, dans les marnes d'eau douce d'Aix, en Provence, et dans le gisement contemporain de Florissant (Colorado), dans l'Amérique du Nord. Les Arachnides paléozoïques présentent des caractères assez tranchés pour qu'on ait formé pour plusieurs types des familles et même des ordres particuliers. Tel est l'ordre des *Anthracomarti* (Karsch), qui vient s'intercaler entre les *Faux-Scorpions (Chelifer)*, et les *Pédipalpes* et qui renferme quatre familles toutes éteintes. Dans l'ordre des *Pédipalpes*, les *Geralinuridæ* (Scudder), de l'époque carbonifère, prennent place près des Télyphones. Dans le groupe des Scorpions, le sous-ordre des *Anthracoscorpii* (Thorell) a pour type les *Palæophonidæ* siluriens, et comprend, en outre, la famille des *Eoscorpionidæ* (Scudder), qui s'étend du silurien au carbonifère. Le sous-ordre des *Neoscorpii* (Thorell), qui comprend les Scorpions actuels et les *Phalangiens* (Faucheurs), fait son apparition dans l'ambre tertiaire. Les véritables Araignées *(Araneæ)*, à part les deux espèces de *Territelariæ* que nous avons signalées dans le Carbonifère, ne sont connues qu'à partir de l'éocène supérieur, et il en est de même des Acariens dont les débris microscopiques ne se sont bien conservés que dans l'ambre jaune, mais qui remontent vraisemblablement à une époque antérieure (V. Arthropodes fossiles).

E. Trouessart.

Bibl.: Walckenaer et P. Gervais, *Histoire naturelle des Insectes aptères* ; Paris, 1837-44, 4 vol. — Hahn et C. Koch, *Die Arachniden* ; Nuremberg, 1831-49, 16 vol.—Treviranus, *Ueber den innern Bau der Arachniden* ; Nuremberg, 1812. — L. Dufour, *Observations générales sur les Arachnides. Ann. sc. phys.*, t. VI, 1820. — E. Blanchard, *Organisation du Règne animal : Arachnides*, 1860. — Menge, *Ueber die Lebensweise des Arachniden. Neust. Schrif. d. Naturf. Gesell.*; Dantzig, t. IV. — E. Simon, *les Arachnides de France* ; Paris, 1874-84, 8 vol

ARACHNIDIUM. Genre de Bryozoaires-Cténostomes, établi par Hincks, qui lui assigne les caractères suivants : le zoarium est membraneux ; les zoœcies sont habituellement éloignées les unes des autres et réunies entre elles par des prolongements filiformes plus ou moins longs, de manière à former un réseau délicat. Le port général rappelle celui des *Hippothoa*. L. Ch.

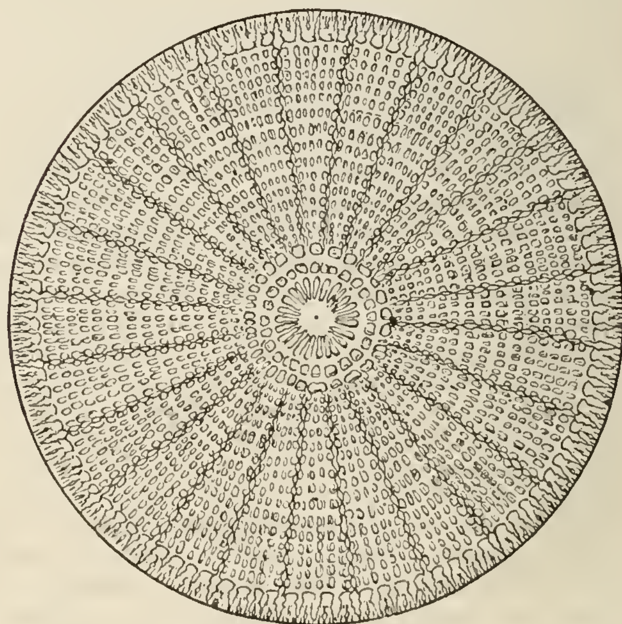
ARACHNITIS. Inflammation de l'arachnoïde (V. Méningite).

ARACHNOÏDE. L'une des trois membranes qui composent les méninges, c.-à-d. les membranes d'enveloppe du cerveau et de la moelle. Elle est située entre la *pie-mère* et la *dure-mère*. L'arachnoïde est de la nature des séreuses (V. Méninges et Séreux [tissu]).

ARACHNOÏDE (Bot.). Se dit d'une plante ou d'un organe que recouvrent des poils longs, fins, mous, et entrecroisés comme les fils d'une toile d'araignée ; les poils eux-mêmes sont alors dits *aranéeux*. R. Bl.

ARACHNOÏDES (Zool.). Genre d'Oursins irréguliers, de l'ordre des Clypéastrides, créé par Klein en 1734 ; Laube l'a décrit sous le nom de *Monostychia*. Le test a la forme d'un cône très surbaissé ; l'anus est supra-marginal. Au sommet, quatre à cinq pores génitaux. Aires interambulacraires un peu enfoncées ; sillons ambulacraires simples, se continuant en ligne ininterrompue depuis la bouche jusqu'au sommet. Tubercules des aires interambulacraires disposés irrégulièrement ; ceux des aires ambulacraires disposés en rangées obliques. Ce genre, qui se trouve à l'état fossile dans le terrain tertiaire d'Australie, est encore représenté dans nos mers actuelles par l'*A. placenta* Ag., qui vit dans l'océan Pacifique. R. Bl.

ARACHNOIDISCUS (H. Deane, 1847). Genre de Diatomacées, de la tribu des Coscinodiscées, à frustules simples et discoïdes, adhérents aux algues marines, à valves planes ou très légèrement convexes, non symétriques entre elles, portant de grandes côtes rayonnant du centre, reliées par d'autres côtes concentriques, affectant la disposition des toiles d'araignées ; le nodule ou ombilic central est hyalin. On ne connaît que 3 ou 4 espèces, qui se rencontrent sur les algues dans les mers du Japon. C'est le genre *Hemipticus* d'Ehrenberg. Le nom d'*Arachnoidiscus* a été adopté parce que le premier avait été antérieurement employé en Entomologie et que le second avait la priorité.



Arachnoidiscus.

Bibl.: H. Deane, *In paper read before the Micros. society*, *March 1847*. — Ehrenberg, *Abhandl. Berl. Akad.* n° 5, 1848. — W. Smith, *Syn. Brit. Diat* I,

p. 25. — SHADBOLT et GREVILLE, *Micros. Transact.*, 1858 et 1865.

ARACHNOPEZIZA. Ce nom a été donné par Fuckel à des Champignons-Ascomycètes, de la famille des Discomycètes et de la tribu des Pézizées. Les *Arachnopeziza* sont des *Peziza* à périthèces sessiles, à disque concave, velus extérieurement. Ces périthèces renferment des paraphyses filiformes et des asques oblongues, à huit spores. Parmi les espèces les plus communes, nous citerons l'*Arachnopeziza aurata*, qui vit sur le *Populus pyramidalis*, et l'*Arachnopeziza Asteroma* Fuck., qui se développe sur le *Carex paludosa*. Louis CRIÉ.

ARACHNOPHYLLUM. Genre d'Algues-Floridées, du groupe des Rhodyméniacées, établi par Zanardini, qui le réunit plus tard au genre *Nitophyllum*, et rétabli par J. Agardh, qui le caractérise ainsi : fronde filiforme, décomposée, dichotome, formée de cellules disposées en deux séries longitudinales ; sores contenant des tétraspores très peu nombreuses, le plus souvent deux, sphériques, divisées en triangle. Ce genre comprend deux (?) espèces, de l'Adriatique et de la mer Rouge.

ARACHNOTHÈRE (Ornith.). Le genre Arachnothère (*Arachnothera* Tem.), dont le nom, tiré du grec, signifie *chasseur d'araignées*, a été créé par Temminck pour quelques espèces d'oiseaux du groupe des *Méliphagidés* (V. ce mot), qui se nourrissent en effet principalement d'Arachnides et de petits Insectes et qui se distinguent des *Soui-Mangas* (V. ce mot), par leurs formes plus massives, leur plumage toujours de couleurs ternes et leur bec plus robuste et plus allongé, légèrement élargi et déprimé à la base, avec la commissure prolongée jusque sous les yeux et de fines denticulations sur le bord de la mandibule supérieure, près de la pointe. Leurs ailes sont de longueur médiocre, et un peu obtuses ; leur queue, relativement très courte, s'arrondit légèrement à l'extrémité, et leurs tarses robustes et garnis de larges écailles sur leur face antérieure s'articulent à des doigts allongés et munis d'ongles recourbés. Contrairement à ce qu'on observe chez les Soui-Mangas, la livrée est à peu près la même dans les deux sexes, les mâles ayant seulement (et encore pas toujours) sur les côtés du corps des touffes de plumes jaunes ou blanches. — L'Arachnothère aux joues dorées (*Arachnothera chrysogenys* Tem.), qui constitue le type du genre, a le plumage d'un vert foncé, passant au vert jaunâtre sur les ailes et la queue, au jaune vif sur les oreilles, le tour des yeux et le milieu de l'abdomen. Elle habite les îles de Java, de Sumatra et de Bornéo, et la presqu'île de Malacca, et c'est aussi dans les mêmes contrées que se rencontrent l'*Arachnothera affinis* Horsf., l'*A. flavigastra* Blyth, l'*A. crassirostris* Reich.. l'*A. robusta* Müll. et Schl. et l'*A. longirostris* Lath. Cette dernière espèce remonte toutefois sur la côte de Malabar et sur le pourtour de la baie du Bengale. Comme tous ses congénères, l'*Arachnothera longirostris* visite les jardins et les plantations, et se dérobe facilement aux regards par la couleur de son plumage qui s'harmonise avec la teinte du feuillage. Elle applique son nid contre la portion terminale d'une grande feuille, et en tapisse l'intérieur avec des fibres molles et d'autres débris végétaux. E. OUSTALET.

BIBL.: REICHENBACH, *Handb. Sconsor*; 1854, pp. 313 et suiv., et pls. 592 et suiv. — SHELLEY, *Monogr. Nectariniidæ*, p. 365 et pls. 113 et suiv. — H. GORDON, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1884, t. IX, p. 100.

ARACHOSIE. Province de l'ancienne Perse, riche et très peuplée, redevable de son importance à sa situation sur la route qui conduisait de la Perse dans l'Inde. D'après Ptolémée (VI, 20), elle était habitée au N. par les Paryètes, et plus au S. par les Sidri, les Rhoplutes et les Eorites. Elle était arrosée par un grand nombre de cours d'eau, dont le plus remarquable était l'Arachotas ; sa chaîne principale de montagne s'appelait Paryéti. La capitale portait le nom d'Arachotus ou Arachosie, qui fut plus tard changé en celui d'Alexandreia ou Alexandreiopolis, sans doute en l'honneur d'Alexandre le Grand. La province d'Arachosie correspond au N.-E. du Béloutchistan et au S.-O. de la province de Caboul.

ARACHTUS. Fleuve de l'ancienne Epire, selon Ptolémée, l. III, c. XIV, dans le golfe d'Ambracie, Strabon le nomme l. VII, p. 325. Aujourd'hui c'est la rivière d'Ar, longtemps limite entre la Grèce et la Turquie. On l'appelait aussi jadis le fleuve *Aréthon*.

ARACK. On désigne sous ce nom le liquide alcoolique que le riz fermenté fournit à la distillation (Araca, du verbe *areca*, distiller). On fait encore de l'arack soit avec du sucre et du jus de noix de coco, qu'on laisse fermenter, soit avec le jus qui exsude d'incisions pratiquées sur le cocotier. Par extension, à Bourbon et dans les colonies du sud de l'Afrique où l'on cultive la canne à sucre, on a donné le nom d'arack à l'alcool retiré par distillation du vesou fermenté.

ARACODA. Le nom d'*Aracoda* a été donné par Schmarda à des Annélides-Polychètes, qui ne sont très probablement que de vraies *Lumbriconereis* Blainville. Les *Lumbriconereis* de Schmarda sont des Euniciens à branchies foliacées, peut-être des *Halla* comme le suppose Claparède (V. LUMBRICONEREIS). A. G.

ARACOUCHILI ou **ARACOUCHINI** (Résine), extraite de l'*Icica heterophylla* DC. (Burséracées). Est connue également sous le nom de *Résine Alouchi* (V. ce mot).

ARACRI (Grégoire), né en 1749 près de Naples, mort le 23 juin 1813 à Catanzaro, où il professa les mathématiques ; a publié (Naples) des *Eléments d'arithmétique* (1779), d'*Algèbre* (1781), de *Géographie et de Trigonométrie plane* (1781). T.

ARACUYAS. Indiens de la province de Pernambuco (Brésil), appartiennent à la famille des Tupis (V. BRÉSIL).

ARAD. Calendrier persan. Synonyme de *Erd* (V. ce mot).

ARAD. Comitat de Hongrie, situé entre les comitats de Bihar au N., de Békés et de Csanád à l'O., de Temes et de Krassó au S., de Hunyad à l'E., est arrosé par le Maros et le Körös Blanc, 6,443 kil. q.; 303,964 hab. Dans la partie orientale, le sol est montagneux : c'est déjà le commencement de la Transylvanie; dans la partie occidentale, la vraie plaine hongroise commence. La population est composée d'éléments différents : Magyars (70,288), Roumains (192,573), Allemands (32,155). Les trois produits principaux de la Hongrie, le blé, le vin et le tabac, sont excellents dans ce riche comitat; les vignobles de Ménes, de Magyarat, de Borosjenö, sont particulièrement appréciés. Le chef-lieu est Ó-Arad, ou la Vieille Arad, ville libre royale de 35,556 hab., en face de Uj-Arad, la Nouvelle Arad, ville forte située de l'autre côté de la Máros. Arad possède des marchés importants, un lycée, une manufacture de tabac, un évêché grec orthodoxe. L'endroit le plus célèbre de son territoire est Vilagos, où capitula, le 13 août 1849, la dernière armée de la guerre d'indépendance. Les autres localités notables sont Pécska, Gyarok, Radna.

ARADE (*Aradus* Fabr.) Genre d'Hémiptères-Hétéroptères, qui a donné son nom à une famille spéciale, celle des Aradides. Ce sont des Insectes de petite taille, au corps très aplati, à antennes épaisses, formées de quatre articles, à rostre au moins aussi long que le prothorax et à portion coriace des élytres ordinairement pourvue de cannelures longitudinales très marquées. Les *Aradus* se rencontrent exclusivement en Europe; ils se nourrissent d'insectes et se rencontrent sous les écorces d'arbres morts. L'espèce type, *A. betulæ* L., que nous figurons, est commune en France. Ed. LEF.



Aradus betulæ L. (grossi).

ARADUS. Ile de la côte de Syrie, au N. du Liban, entre Tripoli *(Tripolis)* et Lattakieh *(Laodicea)*. Son nom actuel, *Ruad*, nous a conservé assez fidèlement la forme primitive *Arvad*. La plupart des auteurs modernes l'ont confondue, par suite d'une grossière erreur, avec l'antique Orthosie (*Arthusi*), située 30 kil. plus au S. Cette petite île, éloignée de la terre d'un peu moins de 3 kil., fut, dès une époque très reculée, la forteresse et comme le sanctuaire d'une population riche et industrieuse qui s'étendait le long de la côte opposée. L'île d'Aradus était entourée d'un mur gigantesque, qui servait à la fois de défense contre l'ennemi et contre les flots. Du côté de la terre, le mur rentrait et formait un port en demi-lune, autrefois séparé en deux bassins par une large jetée. On voit encore aujourd'hui, à l'O. et au S., les restes de ce mur, la plus grandiose et la plus authentique construction des Phéniciens, suivant M. Renan. Il se compose de prismes quadrangulaires, de 2 m. de hauteur sur 4 ou 5 m. de long, superposés sans aucune trace de ciment. La ville ancienne s'élevait au centre. Ses maisons, très hautes et très serrées, reposaient sur toute une ville hypogée, formée de magasins creusés dans le roc, sur lesquels sont bâties les constructions actuelles, avec de grandes citernes qui servent encore aujourd'hui. Entre l'île et le continent se trouve une source d'eau douce, bouillonnante au fond de la mer, dont parlent plusieurs auteurs anciens et d'où les habitants, au moyen d'un mécanisme ingénieux, savaient, en temps de guerre, tirer leur provision d'eau. — Aradus est citée, dans la *Genèse* (ch. x, 18), au nombre des plus anciennes villes de la Phénicie. Elle avait fondé sur la côte toute une série de villes, *filles d'Arvad*, Paltus, Balanée, Carné, Enhydra, Marathus *(Amrith)*. Elles furent toutes éclipsées par Antaradus, qui a gardé la forme grecque de son nom, *Tartous*, dont les croisés ont fait *Tortose*. La rivalité de ces deux villes amena entre elles, à l'époque des Séleucides, une guerre d'extermination, qui eut pour résultat la destruction d'Antaradus. Aradus conserva sa prospérité à travers toute la période de la domination grecque et syrienne ; elle fut rasée sous l'empereur Constant II, par Moavia, le lieutenant du khalife Omar. Plus que les autres villes de la côte de Syrie, elle avait été accessible à l'influence de la Grèce. La tradition nous montre saint Pierre s'arrêtant à Aradus pour admirer des colonnes extraordinaires et des peintures de Phidias. Les fragments de sculpture et les inscriptions grecques que M. Renan a retrouvés attestent la réalité de cette influence. Les Aradiens étaient renommés pour leurs talents poliorcétiques (V. Vitruve, X, 22, 16); mais c'est comme marins qu'ils ont acquis la plus grande célébrité. Ezéchiel (XXVII, 8) les montre déjà composant les équipages des flottes tyriennes. Strabon s'exprime dans le même sens. Encore aujourd'hui, les marins et les plongeurs d'Aradus comptent parmi les plus expérimentés, et les meilleurs transports de la côte de Syrie sortent des chantiers d'Aradus. Aradus a une population de 3,000 musulmans, ignorants et fanatiques. Elle a été explorée dans ces dernières années par M. Renan, qui a consigné le résultat de ses fouilles dans sa *Mission de Phénicie*, pp. 18-151; Paris, 1864, in-f°. On y trouvera l'indication des auteurs qui ont écrit sur la matière. Il faut citer en particulier Strabon, XVI, II, 12-13 ; Diodore de Sicile, XXXIII, fragm. v ; Polybe, V, 68, et parmi les auteurs modernes : l'abbé Mignot, *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXIV, pp. 229 et suiv., et Movers, *die Phönizier*, II, I, pp. 100 et suiv. Philippe BERGER.

ARADUS (Ère d'). Eckhel a le premier remarqué sur les monnaies autonomes d'Aradus l'indication de deux ères : l'une datant de la délivrance du joug des Perses par Alexandre, vers 332 av. J.-C., et qui est mentionnée jusqu'à l'année 76, et la seconde qui succède à cette dernière et va jusqu'à l'an 375. Le point de départ de cette seconde période a été fixé par Eckhel à l'an 259 av. J.-C., ce qui donnerait pour 375 l'an 116 de notre ère. Cette date a été contrôlée récemment par Mommsen à propos de deux monnaies de Trajan, surnommé *Parthicus*, frappées à Aradus, en 374 et 375. Le savant allemand a démontré que Trajan n'a reçu le titre de *Parthicus* qu'en avril 116, un an avant sa mort. Les deux pièces coloniales ont donc été frappées d'avril 116 à août 117, ce qui confirme bien l'opinion de Eckhel et fixe définitivement le commencement de cette seconde ère en 258-259 av. J.-C., date à laquelle Aradus obtint des Séleucides une complète indépendance.



Monnaie d'Aradus à l'effigie de Trajan. — [ΑΥΤΟΚΡ. ΝΕΡ.] ΤΡΑΙΑΝΟϹ. ΑΡΙϹΤ. ΚΑΙϹ. ϹΕΒ. ΓΕΡ. ΔΑΚ [ΙΚΟϹ]. Tête laurée de Trajan à droite. — R. Le génie d'Aradus tenant une corne d'abondance et un gouvernail. En légende : ΑΡΑΔΙΩΝ et deux dates, l'une en grec ΔΟΤ (= 374) et l'autre en phénicien (= an 2.) Bronze.

PH. B.

BIBL. : DROYSEN, *Hist. de l'hellénisme* (trad. B. Leclercq), t. III, pp. 312 et 619.

ARÆ FLAVIÆ. Ville de Germanie. Les géographes désignent plusieurs localités comme ayant porté ce nom. Par exemple, Rottweil, sur le Neckar; Aurach, près de Ulm; Nordlingen, en Bavière.

ARÆOCOCCUS. Ad. Brongniart (*Ann. sc. natur.* sér. 2, t. XV, p. 370) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Broméliacées, dont l'unique espèce, *A. micranthus* Ad. Br., est une herbe de la Guyane, qui se rapproche beaucoup des *Æchmea* (V. ce mot). On la cultive fréquemment dans les serres de l'Europe. Ses feuilles, presques planes, sont pourvues sur les bords de dents espacées, de couleur noire ; ses fleurs, très petites, ont les pétales dépourvus d'écailles à la base ; les loges de l'ovaire sont biovulées. Ed. LEF.

ARÆOPOMA. Genre de Polypiers fossiles, du groupe des *Anthozoaires à opercules*, créé récemment (1882) par Lindstrom pour le *Cystiphyllum prismaticum* (Lindstr.), et dont il fait le type d'une nouvelle famille *(Aræopomatidæ)*, voisine des *Calceolidæ*, mais s'en distinguant par les caractères suivants : Opercule à surface interne munie d'un rebord lisse et uniforme ; pas de septum médian. Le genre *Aræopoma* présentait un opercule à quatre pièces triangulaires qui tombaient de temps en temps pour être remplacées par de nouvelles pièces correspondant aux quatre côtés de la tige du polypier, quadrangulaire comme celui des *Cystiphyllum*. — Le genre *Rhytidophyllum* (Lindstr.) présente un opercule plus semblable à celui des *Calceola*, et doit prendre place dans la même famille (*Rh. pusillum* Linds.). Ces polypiers sont des formations paléozoïques (silurien et dévonien) du nord de l'Europe (V. CALCÉOLE). E. TROUESSART.

ARÆOXÈNE. Vanadate de plomb zincifère.

ARAF (Théol. musulm.) C'est le nom donné dans l'eschatologie musulmane à un lieu intermédiaire entre le paradis et l'enfer; le mot figure dans le Coran comme titre de la Soura VII et il y est répété aux versets 44 et 46. Il est très difficile de se rendre compte de ce que le Prophète entendait par là. L'Araf serait une sorte de rempart d'où l'on peut voir les bienheureux et les réprouvés, le paradis et l'enfer. Il tient à la fois du purgatoire et des limbes de la théologie catholique : en effet, il est destiné, d'après le célèbre commentateur Baidhâwi : aux martyrs musulmans qui, de leur vivant, auraient manqué de respect à leurs parents, — aux enfants nés d'un commerce illégitime, — aux musulmans en qui les bonnes œuvres ne surpassent pas les mauvaises, — aux enfants nés en dehors de l'Islâm et

morts avant l'âge de la majorité — aux souverains non musulmans recommandables par leurs vertus ; enfin aux musulmans ou non musulmans qui naissent et meurent sans avoir pu connaître et professer aucune religion. Les commentateurs ne disent rien de l'état de ceux qui sont dans l'Araf, ni de la nature et de la durée de leurs souffrances, ni de la grâce qui leur permettrait de participer un jour aux béatitudes éternelles. Au fond, les docteurs musulmans sont fort embarrassés pour donner une théorie de ce lieu intermédiaire dont le caractère n'était probablement pas bien fixé dans la pensée de Mohammed qui n'en parle qu'à une Soura du Coran et n'y a plus fait allusion.

J. Preux.

ARAFA. Colline des environs de la Mecque ; le nom signifierait « montagne de la reconnaissance ». En effet, selon la légende, c'est là qu'Adam et Eve, chassés de l'Eden, se seraient rencontrés et reconnus après une séparation de plusieurs siècles (V. Adam [pic d']). C'est une des stations du pèlerinage de la Mecque ; on y passe la journée du 9 du mois de Dhou'l Hidjdja. Ce mot est cité une fois dans le Coran (Soura II, v.194). (V. Pèlerinage de la Mecque). J. Preux.

ARAGAMKAL. Un des noms donnés à Siva en pays tamoul. Ce nom signifie « mendiant », Siva étant quelquefois représenté comme tel.

Bibl. : Calampagam, dans *Poèsies populaires du S. de l'Inde par Lamairesse*, p. 309.

ARAGE. On appelait ainsi une terre arable ; au moyen âge, ce mot signifiait en même temps l'impôt payé par le propriétaire. La loi du 25 août 1792, dans son article 5, contient abolition de l'arage (V. Féodalité)

ARAGNOUET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vieille-Aure ; 441 hab. — Mines de cuivre, plomb argentifère, etc.

ARAGO (Dominique-François), savant éminent, était l'aîné de quatre frères qui se sont distingués dans diverses carrières, mais à un degré beaucoup moindre que François. Celui-ci est né à Estagel le 26 fév. 1786, et mort le 2 oct. 1853. Son père, devenu caissier de la Monnaie à Perpignan, au moment de la Révolution, lui fit faire ses études au collège de cette ville. A l'âge de dix-sept ans, il fut reçu d'une façon brillante à l'Ecole polytechnique, puis, à sa sortie de cette école, attaché à l'Observatoire comme secrétaire du bureau des longitudes. En 1806, il fut chargé, avec Biot, Chaix et Rodriguez, de continuer en Espagne la grande opération géodésique commencée par Delambre et Méchain, pour mesurer un arc de méridien terrestre, afin d'en déduire la base de notre système métrique. Les opérations durèrent plusieurs mois pendant lesquels les observateurs exposés, sur des montagnes désolées, à toutes les intempéries de l'hiver, voyaient souvent la tempête détruire leurs abris. Arago montra dans ces circonstances une constance infatigable à laquelle Biot s'est plu à rendre justice. Les principales opérations furent terminées en avr. 1807 et Biot, pressé de connaître le résultat, partit pour Paris pour le calculer. Pendant ce temps Arago continuait ses travaux lorsqu'éclata la guerre entre la France et l'Espagne. C'est alors que commença pour le savant français une série de dures épreuves. Pris pour un espion par les Majorquains soulevés, Arago leur échappa en se déguisant en paysan et contrefaisant de son mieux l'accent catalan ; il put ainsi traverser la foule ameutée contre lui et sauver le résultat de ses observations ; il trouva asile à Palma sur le vaisseau espagnol qui l'avait conduit dans l'île. On l'enferma dans la citadelle de Belver, pour le mettre à l'abri des fureurs populaires ; il occupa ses loisirs à calculer le résultat de ses déterminations. Il obtint ensuite sa liberté et la permission de se rendre à Alger. Arrivé là, il monte sur une frégate algérienne allant à Marseille ; cette frégate est prise par un corsaire espagnol. Arago, fait prisonnier, est soumis, sur les pontons de Palamos, aux plus durs traitements. Réclamé par le dey d'Alger, Arago se rembarque avec ses compagnons de misère sur la frégate algérienne : on va toucher à Marseille quand une bourrasque du N.-O. chasse le bateau vers les côtes de Sardaigne que l'on s'efforce d'éviter, les Sardes étant alors en guerre avec le dey d'Alger ; on y parvient heureusement ; mais le navire à moitié désemparé, ayant une voie d'eau qui menace à chaque instant de le faire couler, vient s'échouer à Bougie. Arago se déguise en Bédouin pour retourner à Alger ; là, il peut de nouveau s'embarquer pour Marseille. Plus heureux, cette fois, le navire qui le porte échappe aux croiseurs anglais et Arago débarque enfin à Marseille et se rend à Paris. Un grand honneur l'y attendait ; il fut élu membre de l'Institut, quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans et que les réglements s'y opposassent. Il fut nommé aussi professeur à l'Ecole polytechnique : il y enseigna, avec un rare talent, l'analyse et la géodésie pendant plus de vingt ans. C'est, jusqu'en 1830, la période de sa vie la plus féconde en recherches scientifiques. En 1830, Arago fut nommé député et s'assit à l'extrême gauche ; il prit une grande part aux questions d'enseignement, de canaux et de chemins de fer. C'est aussi en 1830 qu'Arago succéda à Fourier comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences : il eut, en cette qualité, à prononcer un certain nombre d'éloges que l'on peut citer comme des modèles. Il fut membre du conseil municipal de Paris de 1830 à 1851, de la Chambre des députés, de 1830 à 1848, membre du gouvernement provisoire et président de la commission exécutive de 1848. Comme ministre de la marine et membre du gouvernement provisoire, Arago fit adopter et signa l'acte d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Lorsqu'à la fin de sa vie, les progrès de la maladie lui eurent fait perdre la vue, toutes les ressources de son génie, si net et si vaste, apparurent davantage : de nombreux travaux sur les sujets les plus compliqués et les plus ardus, après une seule lecture entendue la veille, se retraçaient, à la plus simple indication, dans une mémoire infaillible, avec ordre, avec suite ; et tout cela se faisait naturellement, aisément, sans aucune préoccupation visible. L'activité scientifique d'Arago fut considérable : depuis le moment où, en 1805, il sortit de l'Ecole polytechnique pour entrer à l'Observatoire de Paris jusqu'à sa mort, en 1853, Arago n'a pas cessé de faire, chaque année, des expériences d'une importance le plus souvent capitale. En même temps il a composé quarante-sept notices biographiques, trente-trois notices scientifiques, cinquante-six mémoires sur des faits nouveaux qu'il a découverts ou éclaircis, soixante-trois rapports faits à l'Académie des sciences, au bureau des Longitudes ou à la Chambre des députés. Il a en outre rédigé son *Traité d'Astronomie populaire*, et, comme secrétaire perpétuel de l'Académie, fait dix discours funéraires, et. comme député, prononcé cinquante-trois discours où la science a été toujours son point de vue principal. En joignant à tous ces travaux différentes notes publiées dans la *Connaissance des Temps*, l'*Annuaire du bureau des Longitudes*, les *Annales de Chimie et de Physique*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le *Bulletin de la Société philomathique*, on trouve un total de près de cinq cents écrits divers. A tous ses travaux, qui dénotent une opiniâtreté et une énergie bien rares, Arago joignait encore de très nombreuses lectures. Sa mémoire était extrême ; il se souvenait de passages tout entiers qu'il n'avait fait que lire il y avait bien des années. Il se plaisait à réciter de longues pièces de vers. Dans ses lectures, il avait l'habitude de prendre souvent des notes et bien des fois c'est sur la marge même des livres qu'il inscrivait ses réflexions. Parmi ses nombreux travaux, les plus célèbres sont : la prolongation de la méridienne, ses découvertes sur la polarisation chromatique, sur les rapports de l'aimantation et de l'électricité, sur le magnétisme de rotation, sur la photométrie, etc. Les œuvres d'Arago ont été publiées immédiatement après sa mort, elles comprennent 16 volumes ; le manuscrit est presque entièrement de sa main ; seules, les parties rédigées dans les trois dernières années de sa vie

ont été dictées et recueillies par M. Goujon, élève astronome. Arago aveugle lui dicta, pendant trois ans, presque tous les jours, pendant dix heures par jour. Avant et après ces dictées, Arago se faisait faire de longues lectures! Les 16 volumes des œuvres d'Arago sont ainsi composés: *Astronomie populaire*, 4 vol.; *Notices biographiques*, 3 vol.; *Notices scientifiques*, 5 vol.; *Instructions, Rapports et Notices sur les voyages scientifiques*, 1 vol.: *Mémoires scientifiques*, 2 vol.; *Mélanges*, 1 vol. Ses notices scientifiques sont relatives au tonnerre, à l'électro-magnétisme, au magnétisme terrestre, aux aurores boréales, à l'équateur magnétique, au magnétisme de rotation, à l'électricité animale et à des questions d'industrie ou de travaux publics, à la scintillation des étoiles, aux éclipses de soleil et à diverses autres questions d'astronomie et à la météorologie. Ses *Mémoires scientifiques* sont particulièrement importants: le premier volume contient cinq *Mémoires* sur la polarisation de la lumière, sept sur la photométrie, trois sur la réfraction, deux sur les interférences. Le second volume contient un rapport sur les expériences de la vitesse du son dans l'air, le résultat des expériences entreprises avec Dulong pour la vérification de la loi de Mariotte, les mesures de l'arc de méridien de Barcelone aux îles Baléares; divers mémoires sur les cercles répétiteurs, sur l'attraction des montagnes, sur les étoiles multiples, sur l'invention du micromètre oculaire, sur quelques instruments et observations astronomiques, etc. Terminons en citant ces paroles prononcées par Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, aux funérailles d'Arago: « Intelligence étonnante, née pour embrasser l'ensemble des sciences et pour l'agrandir et dans laquelle semblaient se réaliser, en quelque sorte la noble mission de l'Académie des sciences et sa devise même, de *découvrir*, *d'inventer et de perfectionner*: *Invenit et perficit*. » A. Joannis.

Bibl.: Loménie (Louis de), *M. Arago par un homme de rien*; Paris, 1841 in-12. — Lunel (B...), *Biographie de F. Arago. Sa naissance. Sa vie. Ses travaux. Sa mort. Discours prononcés sur sa tombe*; Paris, 1853, in-8. — Barral (Jean-Augustin), *F. Arago*; Paris, 1853, in-8. Portrait (Notice biographique extraite du *Journal d'agriculture pratique*). — Arago (François-Dominique), *Histoire de ma jeunesse*, précédée d'une notice par Alexandre de Humboldt et suivie d'une notice complétant l'histoire de sa vie et de sa mort, d'après MM. Humboldt, Flourens, Combe, l'amiral Baudin, Auguste de la Rive (de Genève), Quetelet (de Bruxelles), Barral, Sainte-Beuve, Saint-Marc-Girardin, Charles Deleutre, et sur des documents fournis par sa famille; Bruxelles et Leipzig, 1854, in-32.

ARAGO (Jean), général, frère du précédent, né à Estagel (Pyrénées-Orientales) en 1788, mort à Mexico en 1836. En 1817, ayant été révoqué de ses fonctions de caissier à la Monnaie de Perpignan, il s'embarqua pour l'Amérique. A New-York, il se lia avec Mina, qui l'emmena au Mexique, l'incorpora dans son armée où il devint lieutenant-colonel. Après la mort de Mina, Jean Arago continua la lutte contre les Esgapnols et, lors de la proclamation de l'indépendance, il reçut en récompense le grade de général. Il servit encore dans l'armée de Santa-Anna et lorsqu'il mourut il ne laissa pas de quoi subvenir à ses funérailles. L. Lu.

ARAGO (Jacques-Etienne-Victor), littérateur et voyageur français, frère du précédent, né à Estagel le 10 mars 1799, mort au Brésil en janv. 1855. Il prit part, de 1817 à 1821, au voyage de circumnavigation de l'*Uranie*, commandée par le capitaine de Freycinet, et partagea courageusement tous les dangers de cette longue expédition. Revenu en France, il publia en divers formats, et en les accompagnant de dessins et de planches lithographiées, sa *Promenade*, puis son *Voyage autour du Monde*, qui ont été de nouveau l'objet de nombreuses spéculations de librairie, avec ou sans la participation de l'auteur, et sous des titres plus ou moins modifiés. Il habita successivement ensuite Bordeaux et Toulouse (1823-1829). Il fonda dans la première de ces villes le *Kaléidoscope* et y fit représenter divers vaudevilles. A Toulouse, il rédigea un autre journal satirique, *la Bombe*. Nommé, en 1835, directeur du théâtre de Rouen, il y créa également un troisième journal: *Qui vive?* Malgré la cécité dont il fut atteint vers cette époque, il n'en continua pas moins à travailler pour le théâtre et fit représenter *Un noviciat diplomatique* (1834), le *Cadet de Gascogne* (1836), l'*Eclat de rire* (1840), *Mademoiselle Lange* (1846), l'*Enfant gâté* (1852), etc. On cite également de Jacques Arago des *Physiologies du foyer de tous les théâtres de Paris* (1841), du *Bonbon*, de la *Marraine* (1842); une *Histoire du prince royal duc d'Orléans* (1842, in-8), et les *Mémoires de Chodruc-Duclos* (1842, 2 vol. in-8), avec Ed. Gouin; les *Mémoires d'un petit banc de l'Opéra* (1844, in-18); des romans: *Pujol, chef de Miquelets* (1840, 2 vol. in-8); *Une vie agitée* (1853, 3 vol. in-8); enfin, une fantaisie grammaticale: *Voyage autour du monde sans la lettre A* (1853, in-16), etc. Jacques Arago mourut au moment où il débarquait au Brésil pour la cinquième fois.

Maurice Tourneux.

ARAGO (Etienne), littérateur et homme politique français, frère des précédents, né à Estagel le 7 fév. 1803. Elève du collège de Perpignan, alors dirigé par un prêtre, et de l'école de Sorèze, il obtint, en arrivant à Paris, la place de préparateur de chimie à l'Ecole polytechnique; mais il ne tarda pas à l'abandonner pour se livrer tout entier à la littérature. Si l'on en croit divers bibliographes contemporains, il aurait collaboré avec H. de Balzac à son premier roman, *l'Héritière de Birague, histoire tirée des manuscrits de dom Rago, ex-prieur des bénédictins*, et publiée par ses deux neveux, A de Viellerglé et lord Rh'oone (1822, 4 vol. in-12); mais, selon Quérard, *Viellerglé* serait le pseudonyme de Lepoitevin Saint-Alme, et *lord Rh'oone*, celui de Balzac; M. Et. Arago n'a toutefois jamais désavoué une coopération que rappelle le nom de *dom Rago*. Comme auteur dramatique, il a, de 1822 à 1847, fait représenter plus de cent pièces de circonstance, vaudevilles, revues, comédies, etc., parmi lesquelles il faut se contenter de mentionner: *Stanislas ou la Suite de Michel et Christine* (un acte, 1822), avec Lepoitevin; *C'est demain le 13 ou le Sentiment et l'Almanach* (un acte, 1826), avec Desvergers; *les Quatres artistes ou les Lettres et les portraits* (1 acte, 1827), avec Anicet-Bourgeois; *les Chemins de fer*, vaudeville-revue, *composé à la mécanique avec des couplets à la vapeur* (1 acte, 1833), avec Maurice Alhoy; *les Pages de Bassompierre* (1 acte, 1835), avec Varin et Desvergers; *Casanova au fort Saint-André* (3 actes, 1836), avec les mêmes; *les Mémoires du Diable* (3 actes, 1843), avec Paul Vermond; *Brelan de troupiers* (1 acte, 1843), avec Dumanoir, etc. Citons à part les *Aristocraties*, comédie en 5 actes et en vers (Théâtre-Français, nov. 1847), pour laquelle M. Et. Arago n'eut pas de collaborateur et dont le succès fut interrompu par la Révolution de 1848. Ce n'est pas seulement comme auteur dramatique que le théâtre le réclamait; en 1829, il avait obtenu le privilège du Vaudeville, dont l'exploitation, aggravée encore par un incendie (1838), fut ruineuse, et qu'il dut abandonner en 1840. De plus, M. Et. Arago avait joué un rôle fort actif lors des journées de Juillet et dans les luttes qui ensanglantèrent les premières années du règne de Louis-Philippe. Non content de distribuer aux insurgés les armes que renfermait le magasin des accessoires du Vaudeville, il fit le coup de feu sur les barricades et fut un des aides de camp de La Fayette. Compromis lors des émeutes de 1832 et de 1834, comme lieutenant de l'artillerie de la garde nationale, il réussit à s'enfuir momentanément en Vendée, d'où il revint bientôt pour prendre part à l'audacieuse évasion des accusés du procès d'Avril, détenus à Sainte-Pélagie. En 1841, il fut l'un des fondateurs de la *Réforme*, où il publia, outre une foule d'articles politiques, un roman, *les Bleus et les Blancs*, inspiré par les guerres de la chouannerie, qui ne fut réimprimé qu'en 1862 (2 vol. in-18).

Le 24 fév. 1848, M. Et. Arago, après avoir contribué à faire respecter comme propriétés nationales les meubles

et les tableaux du palais des Tuileries, que la famille royale venait de quitter, se rendit à l'administration des postes, rue J.-J. Rousseau, y prit en main la direction générale afin d'assurer le fonctionnement des relations de Paris et de la province, et fut confirmé le jour même dans cet emploi par le gouvernement provisoire. Sa gestion fut marquée, entre autres réformes heureuses, par la création des timbres-postes à 20 cent. Démissionnaire après le vote du 10 déc. 1848, qui conférait la présidence à Louis-Napoléon Bonaparte, il reprit, sur les bancs de l'extrême-gauche, sa place de représentant des Pyrénées-Orientales, où il avait été élu, le quatrième sur cinq, par 23,554 voix. Impliqué dans l'échauffourée du 13 juin 1849, il fut condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée; mais il avait pu gagner la Belgique, d'où il ne craignit pas de tenter de rentrer en France à la nouvelle du coup d'Etat du 2 déc. 1851. Revenu à Bruxelles, il y organisa une caisse de secours pour les proscrits et fut bientôt expulsé à la suite de sa collaboration au journal *la Nation*. Il habita tour à tour l'Angleterre, la Hollande, Genève, Turin, poursuivi par la police impériale qui imposait son renvoi successif aux divers gouvernements, et rentra en France après l'amnistie du 15 avr. 1859. De 1865 à 1870, il rédigea le feuilleton dramatique de l'*Avenir national*. Nommé maire de Paris, le 4 sept. 1870, il déploya dans ses fonctions, purement gratuites, l'activité dont il avait fourni tant de preuves et donna sa démission après la journée du 31 oct. Il refusa, peu après, le titre de commissaire général des monnaies et, aux élections du 8 févr., le mandat de député des Pyrénées-Orientales. L'année suivante, il se résigna, pour achever la liquidation de sa direction du Vaudeville, à se séparer de la galerie de tableaux et de dessins qu'il avait su former au milieu de tant de péripéties; deux des œuvres les plus précieuses de cette collection, la *Vue du château de Vincennes*, de Louis Moreau, et celle du *Parc de Versailles*, par Bonington, sont entrées au Louvre. Nommé, en fév. 1878, archiviste de l'Ecole des beaux-arts, M. Et. Arago fut appelé plus tard à la direction du musée du Luxembourg, et c'est en cette qualité qu'il organisa le transfert du musée dans un nouveau local et qu'il en fit les honneurs à M. Jules Grévy lors de l'inauguration officielle (1er av. 1886). — Parmi les divers écrits de M. Et. Arago qui ne sont pas indiqués au cours de cette notice, nous rappellerons : *Spa*, poème en sept chants (Bruxelles, 1851, in-8); *Une voix de l'exil*, poésies (Genève, 1860, in-18); *les Postes en 1848* (1867, in-8), réponse à une attaque de M. Vandal, formulée à la tribune du Corps législatif; *l'Hôtel de Ville au 4 septembre et pendant le siège* (1874, in-18), réponse à M. Daru et aux commissions d'enquête parlementaire. Ces deux pages d'histoire contemporaine retrouveront sans doute leur place dans les *Souvenirs* que l'auteur prépare depuis longtemps, et qui ont même été annoncés sous le titre de : *Ce que j'ai vu*.

Maurice Tourneux.

ARAGO (François-Victor-Emmanuel), homme politique français, né à Paris le 6 juin 1812, fils de François Arago, neveu de Jacques et d'Etienne Arago. Il s'adonna d'abord à la littérature, qu'il abandonna pour entrer au barreau de Paris, où il s'occupa surtout des questions de contrefaçons. Il plaidait aussi les causes politiques ; c'est ainsi qu'il fut le défenseur de Barbès et de Martin Bernard, impliqués dans l'affaire des 12 et 13 mai 1839. Le 24 fév. 1848, il pénétra jusque dans la Chambre des députés, où il réclama à haute voix la déchéance de la famille d'Orléans. Trois jours après, il fut envoyé à Lyon, comme commissaire général de la République. Elu représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à la Législative, il fut nommé ambassadeur à Berlin, où il intervint en faveur des Polonais et put faire mettre en liberté le général Mierolawski ; mais après l'élection du 10 déc., il donna sa démission d'ambassadeur et revint à la Chambre. En 1867, il défendit Bérézowski, le Polonais qui avait tiré un coup de pistolet sur l'empereur de Russie, au bois de Boulogne, et obtint pour lui des circonstances atténuantes. En 1869, il échoua aux élections législatives dans les Pyrénées-Orientales et dans le Var, mais au mois de novembre de la même année, il fut élu par la 8e circonscription de la Seine qui lui donna 19,832 voix sur 32,822 votants. Membre du gouvernement de la *Défense nationale*, il remplaça, comme garde des sceaux, Crémieux lorsque celui-ci partit avec la délégation de Tours ; puis il remplaça Gambetta comme ministre de l'intérieur et présida en cette qualité aux élections du 8 fév. 1871. Elu membre de l'Assemblée nationale par le département des Pyrénées-Orientales, le premier sur quatre par 23,122 suffrages, il se rallia à la politique de M. Thiers et combattit l'élection du radical M. Barodet. Lors de l'organisation dn Sénat, le 30 janv. 1876, il fut élu dans les Pyrénées-Orientales par 160 voix. Au renouvellement partiel, le 8 janv. 1882, il fut réélu. Il est actuellement ambassadeur à Berne. On a de lui un volume de *Vers* (1830). Il collabora à divers vaudevilles qu'il signait de son prénom Emmanuel, entre autres : *la Demande en mariage* ou *le Jésuite retourné* (1830); *la Nuit de Noël* ou *les Superstitions* (1832); *Mademoiselle Aïssé* (1832); *Un Pont neuf* (1833); *Un Antécédent* (1834); *Un Grand orateur* (1837). L. Lucipia.

ARAGO (Alfred), second fils de François, peintre et administrateur, né à Paris le 20 juin 1816. Elève de Paul Delaroche, M. A. Arago reçut également les avis d'Ingres. Il débuta au Salon de 1841 avec un *Charles-Quint au couvent de Saint-Just*. Cette peinture, où l'on voit le vieil empereur occuper ses loisirs avec des pendules, fut favorablement remarquée; on y trouve, en effet, de l'esprit et une entente judicieuse de la mise en scène. Salon de 1842, *Bramante profite de l'absence de Michel-Ange pour introduire Raphaël dans la chapelle Sixtine;* 1846, *Récréation de Louis XI, Moines de différents ordres attendant une audience du pape;* 1847, *Pétrarque plante un laurier sur les ruines du tombeau de Virgile;* 1840, *l'Aveugle, Souvenir de la campagne de Rome;* 1858, *Un moine garde-autel assassiné, le Dolmen de Pouliguen, Pressoir breton ;* 1852, *Abraham*, M. A. Arago a obtenu une médaille de 3e classe à la suite du Salon de 1846. Le musée de Perpignan possède le *Charles-Quint au couvent de Saint-Just* et deux copies de l'artiste, *Castiglione*, d'après Raphaël, et *Saint François d'Alcala*, d'après Murillo. *Abraham* est le dernier ouvrage exposé par M. A. Arago, qui, ayant connu en Italie plusieurs membres de la famille Bonaparte, entra, en 1852, au ministère d'Etat avec le titre d'inspecteur général des beaux-arts. En 1855, il fit partie du comité d'organisation de l'Exposition universelle, et, en 1870, devint chef de division au ministère des Beaux-Arts. Au cours de ces diverses fonctions qui le mettaient en de continuels rapports avec tous les artistes, il ne cessa de témoigner, en même temps que d'une très sérieuse compétence, de beaucoup de bienveillance et d'aménité. A la suite des événements de sept. 1870, il donna sa démission. Il fut nommé, peu après, entreposeur des tabacs à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur en déc. 1854, M. A. Arago a été promu officier en 1869. Olivier Merson.

ARAGON I. Géographie. — Ce nom désignait originairement, et désigne encore aujourd'hui, une rivière assez importante descendant des Pyrénées et se joignant à l'Arga pour aller grossir le cours de l'Ebre. Vers le ixe siècle, nous voyons le mot *Aragonia* appliqué à la vallée supérieure de ce torrent et au comté qui y fut formé, puis, les comtes de ce pays ayant acquis par la suite le canton de Sobrarbe, le Ribagorza, la plus grande partie de la vallée supérieure et moyenne de l'Ebre, le nom d'Aragon devint celui d'un assez grand royaume, qui s'étendait sur une superficie de 46,565 kil. q., depuis les Pyrénées au N. jusqu'à la sierra de Cuença au S. et depuis la sierra de Monçayo à l'O. jusqu'au confluent de l'Ebre et du Segre, à l'E. Plus tard, lorsque fut accomplie l'unité de la monarchie espa-

gnole, ce fut une province ou capitainerie générale, bornée à l'O. par la Navarre et les Castilles, au S. et à l'E. par les provinces de Valence et de Catalogne. Depuis 1833, l'Aragon est démembré en trois divisions administratives qui ont pour chefs-lieux, Huesca, Saragosse et Teruel, mais l'appellation ancienne demeure toujours en usage ; elle désigne d'ailleurs une région géographique nettement déterminée, qui a eu son histoire propre, qui garde son caractère et ses mœurs particulières et qu'il convient par suite d'étudier dans son unité. — L'Aragon, quadrilatère allongé dans le sens du N. au S., présente l'aspect d'un bassin incliné de l'O. à l'E., peut-être un ancien fond de mer ; les rebords en sont formés par d'épais massifs montagneux, tandis que dans le creux coule le seul fleuve méditerranéen de la péninsule, l'Ebre. De là, deux sortes de pays : les cantons élevés et les hauts plateaux au N. et au S., et la plaine centrale coupée çà et là par quelques chaînes de collines et des plateaux peu élevés.

Au N., l'Aragon est bordé par la chaîne Pyrénéenne, qui projette sur le territoire de la province quelques rameaux perpendiculaires à l'axe ; tels sont les contreforts de la Maladetta et du Visaurrin, du Mont-Perdu, du Vignemale, du Pic d'Enfer, de la Collarada, de Boso, du Pic du Midi d'Ossau, qui entourent les vallées de Benasque, du Cinca, du Gállego, du Haut-Aragon, d'Ansó. Plus au S., des chaînons courent parallèlement aux Pyrénées, séparés d'elles par un intervalle de 35 à 40 kil. et formant un système distinct : « Il faut y voir probablement les restes d'un système montagneux, dont les arêtes étaient parallèles à celles des Pyrénées, mais que les eaux ont diversement rompu et même partiellement déblayé » (Elisée Reclus). A cette seconde chaîne de montagnes, sorte d'avant-monts pyrénéens, appartiennent le *Monsech*, percé par les défilés où coulent les deux Nogueras, les massifs superbes de *San-Gervás* et de la *sierra de B'ou-Mort*, le *Turbon* (2,492), la *sierra de Sis*, la *sierra de Guara*, qui atteint 2,070 m., les *Morrones de Güel*, la *sierra de Arbe* avec le curieux canon de l'*Isuela de Baried* et les *Gargantas* de *Rodellar* et de *Mascun*, la *sierra de Santo-Domingo*, celle *de la Peña de Oroel* (région sauvage, boisée de pins et de hêtres, connue anciennement sous le nom de Sobrarbe, et dont le sommet atteint 1,760 m.), enfin *la sierra de la Peña* à l'ouest de laquelle coule profondément encaissé le torrent de Aragon. Dans la partie S. de la province, les chaînes du *Moncayo*, de *la Virgen*, de *Vicor*, de *Cucalon* et de *San-Just*, sont comme le rebord septentrional du grand plateau castillan et se succèdent par masses assez peu régulières, qui couvrent tout le pays à quelque trente kil. au S. de l'Ebre. Plusieurs sommets dépassent 1,400 m. ; même le massif granitique du Moncayo, à l'angle que forment la Navarre, l'Aragon et la Vieille-Castille, est un des plus imposants de la péninsule et atteint 2,348 m. ; ce point est le réservoir du Douro et comme le laboratoire des orages pour toute la région. Au S. des masses montagneuses que nous venons d'énumérer, d'autres encore, la *sierra de Albarracin*, les *Montes Universales* et la *sierra de Gúdar* couvrent de leurs épais rameaux la plus grande partie de la province (division de Teruel) et envoient de nombreuses rivières vers la Méditerranée d'une part, vers l'Océan de l'autre. Un sommet de la sierra de Gudar a 1,769 m. et la *Peña de Javalambre* dépasse 2,000 m.

La vallée de l'Ebre, qui forme ce qu'on appelle quelquefois la plaine d'Aragon, est une région bien moins pittoresque que les précédentes. Au N. et au S., on rencontre quelques faibles rangées de hauteurs *(sierra de Castelar, de Alcubierre)* couvertes de bruyères ou de maigres bosquets de pins, et des espaces plats dont le sol est saturé de sel ; il y a même çà et là quelques déserts, qui, pour l'aridité et la désolation, sont presque comparables à ceux de l'Afrique : tels les *Bardenas Reales* et les *Monegros* au N. de l'Ebre et les vastes terrasses de *Calanda* au S. La culture et la vie n'existent guère que sur les rives mêmes du fleuve. L'Ebre, en sortant de la plaine de Navarre pour entrer dans l'Aragon, est déjà un fleuve considérable ; tout en conservant une direction générale de l'O. à l'E., il décrit de nombreux et courts méandres, arrose les belles campagnes de Saragosse et donne la plus grande part de ses eaux aux canaux d'irrigation par lesquels on a rendu prospères les plaines environnantes (canal de *Táuste*). Il est accompagné sur sa rive droite de Tudela à Saragosse par le *canal Imperial*, qui a été construit pour éviter les difficultés que présente la navigation du fleuve et qui, commencé sous Charles-Quint en 1529, n'a été amené au point où il est arrêté qu'en 1780. On projetait autrefois de le poursuivre jusqu'à la mer. L'Ebre, en traversant l'Aragon, reçoit des rivières importantes : à gauche l'*Arga*, qui vient des avant-monts pyrénéens et le *Gállego* qui accourt des grandes Pyrénées ; à droite le *Jalon*, grossi du *Jiloca*, le *Huerva*, l'*Aguas*, le *Martin* et le *Guadalope*. L'Ebre sort de la province pour déboucher en Catalogne, près de son confluent avec la grande rivière de Segre. L'Aragon est arrosé par quarante-trois rivières ; outre celles déjà indiquées, il faut mentionner dans le N. les nombreux affluents du *Cinca* et le *Cinca* qui rejoint le Segre en Catalogne, au S., le *Mijares* et le *Guadalaviar* ou Turia qui se jettent dans la Méditerranée.

Dans son ensemble, l'Aragon est un pays accidenté, rude, pauvre, et les voyageurs qui l'ont parcouru en ont toujours rapporté une impression pénible. Le climat est partout peu favorable et a tous les caractères d'un climat continental, en dépit de la proximité de la mer. Dans les régions élevées, il est tour à tour très froid et très chaud, non seulement de l'hiver à l'été, mais encore dans une même saison. Dans les plaines, ces inconvénients sont moindres, mais ils existent toutefois. L'été on étouffe dans cette cavité de l'Aragon, car la brise de mer n'y parvient que par bouffées irrégulières et les roches calcaires répercutent l'ardente lumière du soleil. L'hiver, la rareté de la végétation et le voisinage des montagnes couvertes de neige donnent au froid une singulière intensité. Un autre inconvénient du climat d'Aragon, c'est son extrême sécheresse ; arrêtés par les montagnes qui forment presque partout les rebords du bassin, les vents n'arrivent dans la plaine que dépouillés d'une grande partie de leur humidité et par suite l'eau n'est en quantité suffisante que dans le voisinage immédiat des rivières. Depuis des siècles, pour l'arrosage des terres, on a dû avoir recours à des canaux d'irrigation ; déjà une partie de l'eau que roule l'Ebre est employée à cet usage et plusieurs de ses affluents sont épuisés en entier par les saignées qu'on leur fait ; des capitaux considérables ont été dépensés dans ces diverses entreprises, mais il y a encore beaucoup à faire pour que la faible quantité d'eau pluviale, qui tombe dans la plaine d'Aragon, soit utilisée tout entière.

L'Aragon est, comme on vient de le voir, une grande région naturelle, très différente de la Navarre et des Castilles dont elle est voisine ; elle ne diffère pas moins de la Catalogne avec qui elle a été unie pendant des siècles par la politique. Elle s'en sépare nettement par le climat, les aspects, les productions, les tendances. Ce contraste qu'il y a entre les deux pays est la raison d'être de leur longue union sous une même autorité. Dans l'état commun l'Aragon était le territoire continental, la Catalogne le territoire maritime ; l'Aragon, l'élément solide, attaché au passé, sérieux et fort ; la Catalogne l'élément mobile, ami des nouveautés et des progrès, gai et vif. Malgré qu'il y ait en Espagne comme dans tous les pays une grande tendance à l'égalité, les Aragonais ont gardé une physionomie et des mœurs caractéristiques. « C'est, dit Willkomm, un peuple sombre, renfermé, froid, presque taciturne, fier jusqu'à la morgue, dévot jusqu'à la bigoterie, ferme jusqu'à l'entêtement, un peuple possédé de l'esprit de domination, et dont la bravoure dégénère en emportement ; avec cela d'humeur vagabonde, peu adonné au travail, ayant le goût des armes et de la vie indépendante, au

total peu accueillant et peu sympathique ». Malgré leur abord peu prévenant, il faut reconnaitre aux Aragonais un fonds d'honnêteté, de la prudence, assez de franchise, surtout un très grand courage pour supporter les fatigues et braver les périls. Ils ont eu d'incomparables soldats et ils ont montré une très grande bravoure dans la défense de leurs libertés ; aujourd'hui c'est parmi eux qu'on trouve les plus intrépides marcheurs et les plus hardis contrebandiers de toute l'Espagne. Les grands vices de l'Aragonais ce sont surtout une ignorance profonde et une incurable paresse.

Par suite de ce manque de travail, le pays est beaucoup plus pauvre qu'il ne devrait être, vu son étendue et la nature du sol. L'agriculture est très négligée ; les beaux cantons ne se voient que de très loin en très loin. On peut citer comme remarquables : les belles campagnes de Saragosse, arrosées par trois rivières et un canal et produisant toutes sortes de grains et de fruits ; la plaine d'Albarracin, sur les bords du Guadalaviar, arrosée par cinq rivières ; les plaines d'Alcañiz, de Caspe, d'Albalate, de Maélla, de Calaceite, les jardins de Daroca et d'Almunica et quelques beaux vallons, notamment celui de Fraga. Ce ne sont là que des exceptions ; une bonne partie des terres de la province est en friche et l'on peut souvent voyager toute une demi-journée sans apercevoir ni village, ni ferme, ni maison, ni traces de culture. Les productions de l'Aragon consistent en vins (généralement mal fabriqués, mais très foncés et propres à l'exportation ; il y a quelques crus renommés comme le vin blanc de la chartreuse d'Aula Dei, le muscat de Borja, le grenache de Cariñena) olives, (surtout dans les cantons d'Alcañiz et de Barbastro) blé, en quantité très supérieure aux besoins de la population, lin (surtout dans les vallées de Daroca, Calatayud et Tarrazona), chanvre, en très grande quantité et dans presque toute la province, sparte, safran, etc. ; il y a aussi quelques points où l'on s'adonne à l'élève des vers à soie. La vraie ressource du pays, ce sont les immenses pâturages qui recouvrent les pentes de presque toutes les montagnes ; ils nourrissent de nombreux troupeaux de moutons qui fournissent une laine renommée, longue, belle et fine ; les plus recherchées sont celles d'Albarracin et de Benasque.

Outre que l'Aragonais exploite son sol d'une façon peu intelligente et ne lui fait pas donner tout ce qu'il pourrait produire, il ne tire qu'un parti médiocre des matières premières qu'il a à sa disposition. L'industrie locale se borne à la fabrication de grosses toiles, de draps communs, d'eaux-de-vie mauvaises, de savon, de verre, de taffetas ; quelques manufactures qui étaient réputées autrefois ont même dépéri ; ainsi celle de draps de Teruel. Les habitants ne profitent pas davantage de l'existence de nombreuses mines de fer, de cuivre, de plomb argentifère, de houille, au milieu des montagnes ; ils exploitent à peine un peu le minerai de fer, quelques marbres et le sel gemme ; le jais et l'alun qu'ils extraient sont transportés en France pour y être purifiés et travaillés. Les fabriques d'acier de Calatayud, celles d'épées de Saragosse sont tombées. On comprend par suite que le commerce de l'Aragon soit peu considérable ; il est pour ainsi dire tout passif ; il consiste à l'exportation en denrées agricoles ou matières premières, à l'importation en objets manufacturés. Il faut ajouter que, dans ce pays accidenté, les routes sont difficiles. Quelques progrès ont été accomplis depuis une vingtaine d'années. Outre la navigation de l'Ebre et du canal Impérial il y a, comme voies de communications importantes, plusieurs chemins de fer dont Saragosse est la tête de ligne. L'un va à Lérida, avec des embranchements sur Huesca et Barbastro ; un autre jusque près de Hijar, en longeant l'Ebre en aval de Saragosse ; un troisième vers Calatayud et Madrid, en remontant l'Ebre par la vallée du Jalon ; un quatrième, se détachant du précédent à Alagon sur l'Ebre, remonte la vallée du grand fleuve, ensuite celle de l'Arga et va vers Pampelune. Mais toute la région montagneuse au N. de l'Ebre n'a guère que des sentiers muletiers ; toutefois, depuis quelques années, de belles *carreteras* relient d'une part Huesca avec Oloron, par la vallée du Gállego et le Somport, et avec les Bains de Panticosa, et d'autre part Barbastro avec Boltaña, en Sobrarbe. Les villes y sont comme mortes et ressemblent toutes à des cités du moyen âge ; ainsi est Jaca ; ainsi sont encore les villes de la région méridionale, Albarracin, Teruel, etc. Aussi tandis que dans la vallée de l'Ebre la population reste à peu près stationnaire, dans les divisions de Huesca et de Teruel elle va diminuant rapidement. Le pays, à ces causes premières de souffrances, va voir s'ajouter le manque de bras et les *despoblados*, déjà trop nombreux, ne peuvent manquer de s'accroître. Les chiffres des recensements de 1870 et de 1877 contiennent de tristes renseignements à ce sujet :

	Superficie	Popul. en 1870	Popul. en 1877
Saragosse,	17,112 k. carr.	402,000	400,266
Huesca,	15,224	275,000	252,165
Teruel,	14,229	252,000	242,296
Totaux,	46,565	929,000	894,727

II. Histoire. — Il est difficile de dire quelque chose de précis et de bien certain sur les origines du royaume d'Aragon. Les annalistes et historiens du pays se sont plu à orner cette histoire primitive de contes et de légendes et ils ont mentionné des faits et des personnages dont la réalité est loin d'être assurée. C'est ainsi qu'ils indiquent comme embryon du futur royaume d'Aragon, un petit royaume de *Sobrarbe*, comprenant la haute vallée de la Cinca, reconquis sur les Maures au commencement du VIIIe siècle. Les gentilshommes chrétiens de ce canton auraient choisi pour chef *Garci-Ximénès* en 724. On montre encore, dans la petite ville de la Ainsa, le vieux palais des rois de Sobrarbe et à Saragosse, dans la salle de la Députation, on peut voir les portraits des six rois élus, successeurs de Garci-Ximénès. D'autre part, les annalistes mentionnent un comté d'Aragon à l'O. du Sobrarbe et lui donnent pour premier seigneur un certain Azinarius ou Aznar, qui commandait, pour Louis le Débonnaire, la marche de Vasconie, en 831 ; ils lui attribuent pour successeurs, d'abord son frère *Sanche*, puis les comtes Galindo, Ximino, Fortunio, Aznar II et Endregot. On voit également leurs portraits à Saragosse, mais il se pourrait que ces personnages, ainsi d'ailleurs que les rois de Sobrarbe, soient tout à fait imaginaires. Le premier fait historique relatif à tout le pays montagneux au pied des Pyrénées, noyau du futur royaume d'Aragon, c'est sa conquête par Sanche, premier roi de Navarre à la fin du IXe siècle. Toute cette région se trouva ainsi fondue dans le royaume de Navarre, dont elle devait suivre, pendant plus d'un siècle, les destinées. D'ailleurs, une situation à peu près semblable sur les vallées des affluents de l'Ebre supérieur, la ressemblance de climats et d'aspects, la communauté de langage, devaient alors unir ces deux pays. Ce n'est que plus tard, quand l'Aragon s'étendit, et descendit pour ainsi dire vers la vallée moyenne de l'Ebre, qu'il fut séparé pour toujours par les intérêts et la politique de la région navarraise et tendit à se joindre à la Catalogne. L'Aragon et la Navarre demeurèrent sous les mêmes lois jusqu'à la mort de *Sanche III le Grand*, qui avait réuni sous son autorité à peu près toute l'Espagne chrétienne, au XIe siècle.

Ce puissant monarque partagea ses Etats entre ses quatre fils. Le deuxième d'entre eux, *Ramirez*, obtint pour sa part une étroite bande de terre au pied des Pyrénées, le comté d'Aragon âpre et montagneux avec quelques cantons voisins, et eut le titre de roi. Peu après nous voyons ce Ramirez maitre du comté de Ribagorza et du Sobrarbe, royauté qui aurait été la part de son frère *Gonzalo*, un roi que les chroniqueurs anciens ne nomment pas et que les historiens ont peut-être inventé. Tel fut l'humble commencement du royaume d'Aragon. Ramirez s'allia sans

scrupule avec les émirs musulmans qui étaient maîtres de la plus grande partie de la vallée de l'Ebre, de Saragosse, de Tudela et de Huesca, puis il envahit les Etats de son frère Garcia de Navarre; mais battu il perdit une partie de son royaume, ne conservant, dit-on, que Sobrarbe et Ribagorza (vers 1040). Il reconquit peu à peu ce qui lui avait été enlevé et montra une très grande activité. Les chroniqueurs lui attribuent de nombreuses entreprises, une alliance avec son ancien ennemi Garcia contre leur frère de Castille, Ferdinand, puis contre le même roi avec Sanche de Navarre, quelques conquêtes sur les walis de Huesca et de Lérida, enfin la prise d'un bon nombre de places enlevées aux musulmans et qui furent annexées au royaume naissant d'Aragon.

Il semble, d'après les témoignages obscurs des chroniques et les conjectures des historiens postérieurs, que Ramirez, ce premier roi d'Aragon, succomba dans une guerre contre Sanche de Castille allié à l'émir de Saragosse. Sanche espérait même ajouter l'Aragon à ses Etats, mais les Aragonais se hâtèrent d'élire et de faire proclamer roi le fils de Ramiro, *Sanche Ier*. Celui-ci, à la mort de Sancho IV, roi de Navarre, fut encore appelé en qualité de souverain par les Navarrais ; il put prendre possession de la Haute-Navarre depuis les Pyrénées jusqu'à l'Ebre avec Pampelune pour capitale ; mais Alphonse de Castille lui enleva et garda pour son compte la Rioja et la Biscaye. Sanche Ier, dont les forces étaient notablement accrues, reprit la guerre contre les musulmans de la vallée de l'Ebre, leur enleva plusieurs cantons, construisit des forts pour approcher de Huesca et de Saragosse et fut tué au siége de la première de ces villes. Avant de mourir, il fit prêter serment à son fils de ne pas abandonner cette entreprise. *Pierre Ier* tint parole et inaugura son règne par une grande victoire sur les Sarrasins, qui amena la prise de Huesca, le faubourg avancé de Saragosse. Il continua avec bonheur et ténacité la reconquête du pays sur les Infidèles jusqu'en 1104, année où il mourut sans héritiers et laissant la couronne à son frère *Alphonse Ier*.

Ce prince, surnommé le *Batailleur*, peut être considéré comme le second fondateur du royaume. Il avait de son chef l'Aragon et la Navarre, puis comme il avait épousé dona Urraca, fille d'Alphonse VI de Castille, il put prétendre à l'héritage de ce puissant souverain en 1109. Il s'empara sans résistance de Léon et de Castille, au nom de sa femme, et il parut sur le point de réunir sous son sceptre toute l'Espagne chrétienne. Mais, l'année suivante, Urraca, de qui il s'était séparée, souleva les Etats de Castille et de Léon, et, malgré quelques succès et une lutte de plus de dix ans, Alphonse ne parvint pas à se maintenir en possession de ces pays. Il fut beaucoup plus heureux dans ses campagnes contre les Maures et la guerre aux Infidèles devint la préoccupation constante de sa vie. Descendant le cours de l'Ebre, il vint mettre le siége devant Tudela, qu'il enleva, après avoir gagné une grande bataille sous les murs de la place (1110). Il vint même attaquer Saragosse, mais il fut obligé de reculer devant les bandes des Almoravides; peu après, comme ceux-ci étaient odieux aux musulmans d'Aragon, Alphonse s'allia avec l'émir de Saragosse et, avec son appui, battit les Africains. Ayant ainsi ruiné la seule force musulmane qui fût capable de résistance, le roi chrétien se retourna contre son ancien allié, l'émir de Saragosse, et, aidé de nombreux chevaliers français, il força, après un long siége, la ville à capituler (1118). L'Aragon avait enfin sa capitale véritable, au milieu géométrique du pays, près du confluent de l'Ebre et de nombreuses rivières, à la jonction de toutes les routes naturelles du royaume. Alphonse poursuivit le cours de ses succès, s'empara des importantes cités de Tarrazona, Calatayud, Daroca et tua 20,000 Infidèles, à la grande bataille de Cutanda, en 1120. En 1125, appelé par les Mozarabes d'Andalousie, il partit avec quelques milliers de chevaux et fit une aventureuse algarade dans les Etats musulmans de Valence, de Murcie et de Grenade. Il resta plus de six mois, dévastant toute l'Espagne arabe, mais ne pouvant, faute de matériel, enlever aucune place ; il alla jusqu'à Velez-Malaga d'où il pouvait voir les eaux de la mer d'Afrique et revint par une pénible et glorieuse retraite au milieu de son royaume. Quelques années après, il compléta ses conquêtes sur les musulmans de la vallée de l'Ebre, prit la forte ville de Mequinenza, mais il périt dans une grande bataille, sous les murs de Fraga. Ce héros, sous lequel l'Aragon avait joué un rôle éclatant, mourut sans héritiers ; tout préoccupé de la continuation de la croisade contre les Infidèles, il avait laissé par testament son royaume d'Aragon et de Navarre aux ordres militaires du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem (1134).

Les Aragonais n'étaient pas disposés à se laisser gouverner par les Templiers ou les chevaliers de Saint-Jean ; après quelques hésitations sur le choix d'un roi, ils tirèrent du fond d'un couvent un frère d'Alphonse, qu'ils proclamèrent sous le nom de *Ramirez II*, tandis que la Navarre se déclarait indépendante et reconnaissait pour souverain Garcia III, le Restaurateur. Ainsi fut consommée la séparation de ces deux pays, qui avaient depuis peu des tendances distinctes et des intérêts contraires. Quant à l'Aragon, gouverné par le faible Ramirez, il devint un simple fief de la Castille et le souverain, qui se sentait plus moine que prince, parlait dès 1137 de se retirer dans son cloître. Il reconnut pour héritière du trône sa fille Pétronille, promise au fils aîné d'Alphonse VII de Castille. Mais les nobles d'Aragon, redoutant l'ambition et la puissance de ce monarque, qui avait pris le titre d'empereur, ne voulurent pas souscrire à cet acte ; ils disposèrent sans leur roi de la main de sa fille alors âgée de deux ans et négocièrent son mariage avec le comte *Raymond de Barcelone*, qu'ils désignèrent en même temps pour héritier de la couronne, même dans le cas où il survivrait à sa femme. Dans cette espèce de testament anticipé qu'on fit faire à Ramirez II, les limites de la Navarre et de l'Aragon étaient définies et les droits de suzeraineté de l'empereur sur Saragosse étaient expressément réservés, ce qui prouve que le reste de l'Aragon n'était déjà plus considéré comme un fief de la Castille. Ce traité contenait en germe la grandeur future du royaume d'Aragon, car il ajoutait à la région montagneuse et âpre de la vallée moyenne de l'Ebre, les riches plaines de la vallée inférieure et le littoral prospère de la Catalogne ; les deux pays gardaient pour le moment une administration et des lois distinctes, mais ils unissaient leurs forces, leurs ressources diverses, leurs intérêts, et ils formaient un Etat étendu, riche, puissant à la fois sur terre et sur mer, capable de s'étendre vers le S., au détriment des principautés musulmanes (1137).

Tandis que Ramirez II s'éteignait dans un cloître, ne gardant qu'un vain nom de roi, le comte Raymond prenait possession de ses Etats avec le titre de régent, recevait d'Alphonse VII, à titre de fiefs, Saragosse, Tarrazona, Calatayud et Daroca, et engageait ensuite une longue guerre avec Garcia de Navarre, revendiquant les droits anciens des rois d'Aragon sur ce pays. Dans cette guerre, il perdit Tarrazona en 1143, mais, en 1144, il hérita de la Provence par la mort de son frère, enleva aux Sarrasins Tortose, Lérida et Fraga en 1149. Ce prince habile autant que brave avait recouvré la pleine souveraineté des pays qu'il n'avait d'abord qu'à titre de fiefs (1157) et il mourut à Turin en 1162, laissant ses vastes Etats à son fils aîné, issu de son mariage avec Pétronille, l'infant Raymond Bérenger, qui fut reconnu roi d'Aragon, sous le nom d'*Alphonse II*. Ce prince ajouta bientôt à ses titres celui de marquis de Provence, et passa les monts en 1167 pour disputer ce riche héritage au comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. En 1168, il céda le fief de Provence à son frère Pedro, en échange de la Cerdagne et du Narbonnais, cantons plus voisins de son royaume, et dont la possession lui était bien plus profitable. L'Aragon commençait à dé-

border hors de la Péninsule et à jouer un rôle considérable dans l'histoire du midi de l'Europe ; en même temps il continuait à s'étendre vers le Sud. Alphonse II fit plusieurs campagnes heureuses dans le royaume de Valence, fit tributaire l'émir de Murcie, et fortifia, pour servir de boulevard contre les musulmans, la grande ville de Teruel (1172). En 1176, il avait fait aussi une expédition dans le sud de la France; en 1181, il alla encore recueillir l'héritage du Roussillon et châtier quelques vassaux rebelles ; il y resta plusieurs années, pendant lesquelles l'Aragon fut en proie à toutes sortes de violences, et mourut en 1196, puissant et respecté.

Pierre II, son fils et successeur, fut aussi très occupé à soutenir ses parents, maîtres de riches domaines au nord des Pyrénées; il y séjourna pendant les années 1202 et 1203, acquit par son mariage la seigneurie de Montpellier, puis offrit son royaume à Saint-Pierre et se reconnut vassal du pape. S'étant procuré avec assez de peine quelque argent, il tourna ses armes en 1209 contre les Infidèles, fit quelques conquêtes dans la province de Valence et prit une part glorieuse à la grande victoire chrétienne de Las Navas. Il fut moins heureux en soutenant le parti de son beau-frère, le comte Raymond IV de Toulouse, contre qui était dirigée la croisade de Simon de Montfort, et il périt les armes à la main, à la bataille de Muret (1213).

Son fils *Jayme*, âgé de six ans, était entre les mains de Simon de Montfort et plusieurs princes aragonais s'apprêtèrent à faire valoir par les armes leurs prétentions à la couronne ; mais le pape, en qualité de suzerain de l'Aragon, prit en main la cause du roi enfant, le fit relâcher par Simon de Montfort et Jayme fut reconnu roi par la grande majorité des Aragonais. On introduisit même à cette occasion un usage nouveau ; les Cortès assemblées prêtèrent serment de fidélité à leur souverain. Comme il était trop jeune pour régner, le gouvernement fut confié à son oncle, le comte Sanche, qui avait espéré être roi lui-même; mais la mauvaise administration de celui-ci et l'exagération des impôts déterminèrent une sorte de ligue du bien public. Quelques nobles enlevèrent Jayme du château de Monzom, où il était élevé, lui firent prêter de nouveau serment de fidélité à Saragosse et voter un subside extraordinaire, (1217). Pendant six ans il lutta sans succès contre ses vassaux rebelles ; il chercha en vain un appui auprès du Saint-Siège et de la Castille; il fut forcé de se remettre entre les mains des révoltés, et le pouvoir passa à leur chef Fernando, neveu de Sancho. En 1225, âgé de dix-sept ans, Jaymo s'échappa de la captivité où on le tenait et commença avec quelques nobles fidèles une lutte acharnée contre ses ennemis qui étaient maîtres des places les plus importantes, notamment de Saragosse, de Huesca et de Jaca. En 1228, il avait réussi, et la soumission presque générale de l'Aragon lui permit de reprendre la guerre contre les Maures. Il tourna d'abord ses regards vers les îles Baléares dont la conquête devait être précieuse pour la marino du royaume uni d'Aragon et de Catalogne. Dès 1228, étant à Barcelone, il fit les premiers préparatifs d'une expédition contre Majorque ; les *ricos hombres*, le clergé, le peuplo y contribuèrent avec une grande ardeur ; des gentilshommes du midi de la France accoururent à cette croisade et une flotte imposante porta à Majorque une armée de plus de 30,000 hommes. D'avance, le roi avait donné en fiefs les terres de l'île aux croisés; les montagnards se défendirent avec rage et la ville de Palma résista avec énergie ; elle fut prise d'assaut après un long siège, puis il fallut combattre pendant plusieurs mois encore et le roi ne quitta l'île qu'après plus d'un an, quand la pacification fut complète. On dit que 50,000 musulmans avaient péri et que 30,000 avaient été emmenés en captivité. Jayme revint encore l'année suivante et donna l'île en fief, sauf quelques places importantes, à l'infant Don Henri de Portugal, en échange de la souveraineté du comté d'Urgel. En 1242, il revint une troisième fois à Majorque, puis conquit l'île de Minorque avec le beau port de Mahon. L'année suivante, l'évêque de Tarragone, avec l'aide de quelques seigneurs, s'empara d'Iviça et ainsi les îles Baléares, enlevées aux Infidèles, appartinrent à des seigneurs chrétiens et furent peuplées de colons catalans qui y affluèrent.

Dès que la conquête de Majorque avait été achevée, c.-à-d. vers 1232, Jayme I[er], allié au Cid Mohammed bou Abdallah, souverain dépossédé de Valence, avait entrepris la guerre contre le puissant émir de cette ville ; il voulait étendre ses Etats au S. de l'Ebre et une nouvelle croisade excita l'enthousiasme des nobles, du clergé et de toute la population d'Aragon et de Catalogne. Il enleva la forteresse de Morella, puis l'importante place maritime de Burriana après un siège long et pénible; celle de Péniscola, effrayée, se rendit sans coup férir. Pendant près de quatre années les Aragonais guerroyèrent au N. du Guadalaviar et s'établirent au château fort du Puig, à deux lieues au N. de Valence. Les croisés étaient cependant las de tant de travaux; pour les décider à de nouveaux efforts, il fallut toute l'énergie du roi et plus encore la perspective de conquérir la riche huerta de Valence, perspective si séduisante pour les pauvres montagnards de l'Aragon. Jayme I[er] put enfin, en 1238, entreprendre avec des machines le siège de la grande ville. Au bout de quelques mois, les habitants décimés par la famine, voyant leurs murs en ruines et n'ayant à espérer aucun secours, forcèrent l'émir à capituler. Le roi d'Aragon donna aux habitants cinq jours pour se retirer avec ce qu'ils avaient de plus précieux et trompa ainsi l'espoir de pillage de ses soldats. La bannière d'Aragon fut plantée par les Arabes eux-mêmes sur les tours de Valence. Tout le pays au N. du Jucar, à l'exception du port de Cullera, fut cédé à Jayme et il le partagea en fiefs entre les croisés. En dehors des *ricos hombres*, on comptait parmi eux trois cent quatre-vingts chevaliers aragonais et catalans qui prirent pour eux et leurs descendants le nom *de chevaliers de la conquête* Des Aragonais et surtout des Catalans vinrent peupler le pays, que plus de cinquante mille Arabes avaient quitté. Quelques villes qui résistaient encore, au N. du Jucar, furent prises dans les années 1239 et 1240, puis Denia au S. du fleuve en 1243, puis Xativa en 1246.

A cette époque, Jayme I[er] était un des plus puissants monarques de l'Europe ; son autorité s'étendait à la fois sur la Catalogne, l'Aragon, le royaume de Valence, les Baléares, le Roussillon et la Cerdagne et la seigneurie de Montpellier. Un grand Etat s'était ainsi formé sur les deux versants des Pyrénées, mais Jayme I[er] commit la faute grave de partager ses Etats entre ses divers fils. Dès 1243, dans une réunion des Cortès à Daroca, il reconnut son fils aîné Alphonse pour héritier de la couronne d'Aragon, tandis qu'il assignait la Catalogne à son second fils, don Pedro. Les Aragonais, justement mécontents, se soulevèrent et il fallut l'intervention de Ferdinand III, roi de Castille, pour rétablir l'ordre. Jayme I[er] ne profita pas de cette expérience. En 1248, il fit de nouveau un semblable partage anticipé, laissant à Alphonse l'Aragon, mais donnant un apanage à chacun de ses quatre autres fils. Cet acte fut même publié aux Cortès d'Alcañiz, en 1250, et il ne se trouva alors personne pour protester contre cette mesure déplorable qui brisait en morceaux le royaume d'Aragon. Mais, en 1258, les réclamations des Aragonais forcèrent le roi à réunir sur la tête de son fils aîné, Alphonse, l'Aragon et le royaume de Valence. En 1263, Alonzo étant mort, un nouvel arrangement devint nécessaire. Don Pedro eut l'Aragon, Valence et le comté de Barcelone; Don Jayme eut le royaume composé de Montpellier, des Baléares, du Roussillon et de la Cerdagne ; aucun droit de suzeraineté n'était attribué à l'aîné vis-à-vis de son frère ; les deux princes furent substitués l'un à l'autre dans le cas où l'un d'eux mourrait sans héritiers mâles. Enfin, un peu auparavant, Jayme avait fait conclure à son fils Pedro un mariage avec Costanza, fille unique de Manfred, roi de

Sicile, mariage qui devait donner plus tard à la famille d'Aragon des droits sur le S. de l'Italie. Vers cette époque, les Maures d'Andalousie s'étant révoltés contre Alphonse de Castille, celui-ci implora l'appui du puissant et belliqueux roi d'Aragon. Jayme, qui avait besoin d'argent pour cette guerre, convoqua séparément les Cortès de Catalogne et d'Aragon et, pour obtenir des subsides, il dut faire de nombreuses concessions. Libre enfin de marcher contre les musulmans du royaume de Murcie, il enleva la capitale après un long siège, recouvra trente places fortes et rendit tout le royaume à Alphonse (1265). Quelques années après, le belliqueux vieillard entreprenait une croisade en Terre-Sainte, mais, rejeté par la tempête sur le littoral du Languedoc, il dut renoncer à son projet. Il eut encore à guerroyer contre les vassaux rebelles, contre un fils bâtard révolté et il était occupé à faire valoir ses prétentions sur le royaume de Navarre quand la mort vint mettre fin à sa longue et glorieuse carrière, en 1276. Par son testament il avait ordonné que les femmes seraient exclues de la royauté en Aragon, clause qui fut observée, et il avait maintenu le partage de 1263. Ce partage, bien que fâcheux, l'était moins que les partages antérieurs; l'Aragon, Valence et la Catalogne formaient encore un Etat assez puissant, tandis que le royaume de Majorque, donné à Jayme, demeurait un royaume de grandeur et de force respectables.

Pierre III marqua son avènement par une maladresse. Il refusa de confirmer par le serment d'usage les franchises nationales; aussitôt tous les Aragonais se soulevèrent et formèrent une *Union* dans le but d'appuyer l'opposition des Cortès, union qui, définitivement organisée sous le règne suivant, devait jouer un grand rôle dans l'histoire. Dès sa naissance, elle fut assez redoutable pour forcer Pierre III à céder et à prononcer le serment traditionnel. Libre d'agir, le roi put alors s'occuper des Etats de Sicile que sa femme Constance réclamait comme étant l'unique héritière de Manfred et qu'occupait alors Charles d'Anjou. Pierre envoya une flotte dans les eaux de la Sicile pour soutenir les menées faites en sa faveur par un gentilhomme napolitain, Jean de Procida; le complot des Vêpres Siciliennes éclata; la flotte aragonaise vainquit celle de Charles d'Anjou et Pierre III occupa toute la Sicile. De retour en Aragon, il espérait pouvoir restreindre les *fueros;* mais les Cortès de Saragosse le forcèrent à les confirmer. Il était d'ailleurs très menacé, en 1283. Le pape l'avait excommunié et une armée française envahissait son royaume. La difficulté des chemins, le manque de vivres, les maladies eurent facilement raison des Français tandis que Roger de Lauria, amiral d'Aragon, faisait prisonnier Charles II d'Anjou. C'est à ces succès et surtout à l'acquisition de la Sicile que Pierre III dut le nom de *grand* qui lui a été donné. Il mourut en 1285. — *Alphonse III*, son fils, était alors dans l'île de Majorque qu'il cherchait à enlever à son oncle Jayme. Il conquit cette île, puis celle d'Iviça et crut, à la faveur de ces succès, pouvoir éluder le serment d'usage. Comme son père, il dut céder devant l'énergique obstination des Cortès, et ce ne fut qu'après s'être soumis qu'il fut couronné à Saragosse (1286). Il rendit la liberté à Charles d'Anjou, moyennant renonciation de ses droits sur la Sicile, apanage de Jayme, frère d'Alphonse III (1288). En 1291, quand Alphonse III mourut sans laisser d'enfants, *Jayme*, qui avait remporté quelques succès sur mer, était en train de conquérir la Calabre et d'étendre son royaume de Sicile. Il abandonna ses conquêtes et son trône à Frédéric, son frère puiné, et se fit reconnaître roi par les Etats d'Aragon, de Catalogne et de Valence. Il conclut une paix honorable avec le roi de France et épousa Blanche, fille de Charles II, roi de Naples, s'engageant à restituer à celui-ci la Sicile qu'il devait reprendre à son frère Frédéric; mais il ne put l'en déposséder. En 1297, il reçut du pape Boniface VIII l'investiture des îles de Sardaigne et de Corse que se disputaient les Pisans et les Génois. Son fils Alphonse, entre les années 1321 et 1325, put soumettre la première de ces îles; d'autre part, Jacques II avait remporté quelques succès sur les Maures de Grenade. Il fut encore plus heureux dans l'administration intérieure de ses Etats, s'attira l'affection de ses sujets qui l'appelèrent le *Juste* et obtint de leur attachement qu'ils se relâcheraient un peu de leurs précautions contre le pouvoir royal. Aux Cortès d'Aragon, en 1307, il fit effacer le fuero qui rendait obligatoire la réunion annuelle des Cortès dans la ville de Saragosse; il fut accordé qu'elle n'aurait lieu que tous les deux ans, et que le roi désignerait pour la réunion tel lieu qu'il lui plairait, pourvu que ce fût dans un bourg ouvert de plus de 400 âmes. Jacques II mourut très regretté de ses sujets, en 1327.

Alphonse IV, son second fils, lui succéda par suite de la renonciation de l'aîné, Jayme, qui avait embrassé la carrière ecclésiastique. Malgré le succès de ses armes en Sardaigne, le nouveau roi inspirait quelques défiances à cause de la faiblesse de son caractère. Aussi les Cortès ajoutèrent au serment qu'il devait prêter un article par lequel il s'engageait à n'aliéner, sous aucun prétexte, les possessions de la couronne. Il n'en tint pas compte et donna des apanages à sa seconde femme, Eléonore, et au fils Ferdinand qu'il en avait eu. De là, une révolte à la tête de laquelle se mit son fils aîné, Don Pedro. Le roi Débonnaire, comme on l'appelait, mourut en 1336. — *Pierre IV*, dit le Cérémonieux, montra dès les premiers jours de son règne une grande ambition. D'abord, il eut une guerre avec le roi de Castille au sujet des terres données par son père à Eléonore, et le pape dut intervenir (1338). En 1343, il réunit à sa couronne les îles Baléares que le roi dépossédé, Jayme, chercha en vain à recouvrer. En 1350, il combattit avec succès les Génois, puis soumit la Sardaigne révoltée (1354). Enfin, en 1356, la guerre recommença avec la Castille et, sauf quelques trêves assez courtes, dura jusqu'en 1369. Malgré ces embarras et ces guerres, Pierre IV ne négligea point de poursuivre l'œuvre tant de fois tentée par ses prédécesseurs, c.-à-d. l'émancipation de la royauté, et il réussit mieux qu'aucun d'eux. Dès son avènement, il avait pris des mains de l'archevêque de Saragosse la couronne royale et l'avait posée lui-même sur sa tête, contrairement au cérémonial jusqu'alors usité. En 1346, il chercha à faire abolir la loi agnatique qui n'admettait à la succession pour la royauté que la descendance masculine et voulut assurer le trône à sa fille Constance. Les unions d'Aragon et de Valence protestèrent énergiquement et les Cortès de Saragosse, en 1347, proclamèrent héritier l'infant don Jacques, frère de Pierre. L'infant mourut peu après, peut-être empoisonné; les Cortès reconnurent héritier l'infant Ferdinand, troisième fils d'Alphonse IV. Pierre IV, furieux, appela à lui une armée de mercenaires et combattit ses sujets, mais il vit ses soldats dispersés et fut lui-même fait prisonnier (1348). Il se soumit, promit d'observer les fueros et reconnut la constitution de l'Union; mais presque aussitôt, ayant repris des forces et ses généraux ayant été vainqueurs, il enleva Saragosse et convoqua les Cortès de nouveau. Là, il se montra politique très habile, étendit les fueros en tant qu'ils n'étaient pas contraires aux prérogatives royales, fit des concessions, demandant en retour la suppression définitive de l'Union. On tomba d'accord; Pierre, transporté de joie, se blessa à la main avec son poignard et, faisant couler son sang sur l'acte d'abrogation, s'écria : « Que ce privilège d'union, qui a été si fatal à la monarchie et si injurieux envers la couronne, soit effacé par le sang d'un roi. » En mémoire de cet acte, on érigea dans la salle des Cortès, à Saragosse, une statue représentant Pierre IV, tenant d'une main sa dague et de l'autre la charte de l'Union; on le surnomma aussi *don Pedro du Poignard*. Il mourut en 1387, laissant la réputation d'un prince ambitieux, fourbe et cruel, mais actif, énergique, courageux et habile. — Son fils, *Jean Ier*, lui succéda, mais il mourut, en 1395, sans postérité mâle et, suivant la

loi de succession, ce fut son frère, l'*infant Martin*, qui monta sur le trône, à l'exclusion des filles de Jean. Le nouveau roi était alors en Sicile occupé à assurer ce pays à son fils et il ne vint en Aragon que deux ans après. Il possédait, outre l'Aragon, la Sardaigne et la Corse et son fils avait la Sicile ; il dominait par suite sur tout le bassin occidental de la Méditerranée. Il eut des succès contre Mathieu, comte de Foix, qui lui disputait la couronne, au nom de sa femme, Jeanne, fille aînée de Pierre IV, et contre les Génois en Sardaigne ; mais il fut précédé dans la tombe par son fils, le roi de Sicile, dont les Etats furent réunis à l'Aragon, et il mourut lui-même sans postérité en 1410.

Ferdinand de Castille fut alors appelé au trône par les Cortès assemblées à Caspe ; il avait épousé une fille de Pierre IV, ce qui l'apparentait à la famille régnante d'Aragon, mais surtout il était célèbre par la victoire d'Antequerra remportée sur les Maures et par les brillantes qualités dont il avait fait preuve comme régent de Castille, au nom de son neveu Jean II. Son règne, qui s'annonçait sous les meilleurs auspices, fut trop court. Ferdinand surnommé *le Juste* mourut en 1416, ayant assuré le trône à son fils Alphonse. Celui-ci, couronné sous le nom d'*Alphonse V* et surnommé le *Magnanime*, fut un monarque très remarquable par ses qualités personnelles, sa justice, sa libéralité, son caractère aimable, son esprit et la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts. Il se montra aussi très respectueux des libertés et franchises nationales et obtint de ses sujets les ressources nécessaires à ses entreprises extérieures. Il guerroya longtemps en Italie (1422-1444) avec des succès variés, s'empara de l'île de Djerba, voisine de Tunis, fut fait prisonnier par le duc de Milan ; mais rendu à la liberté, il prit Naples, conquit la Pouille, la Calabre, les Abruzzes et fit reconnaitre pour son successeur en ce royaume son fils naturel Ferdinand. — *Jean II*, son frère, lui succéda en 1458. Comme il était, du chef de sa femme, roi de Navarre, les deux royaumes furent encore une fois administrés par un seul souverain. Ayant convoqué les Cortès à Fraga, en 1460, il fit sanctionner par elles la réunion à perpétuité des royaumes de Sicile et de Sardaigne à la couronne d'Aragon. En 1478, il mourut laissant ses vastes Etats à son fils *Ferdinand*, surnommé le *Catholique*. Celui-ci était déjà roi, pour sa femme Isabelle, de Castille et de Léon ; il réunit sous son sceptre toute l'Espagne chrétienne et dès lors l'histoire de l'Aragon se confond avec celle de la monarchie espagnole ; mais il fut convenu que, quand Ferdinand et Isabelle viendraient en Aragon, le premier seul y donnerait des ordres. Nous venons de voir rapidement l'histoire du royaume d'Aragon, pendant les cinq siècles de son existence ; nous l'avons vu, d'abord tout petit et comme perdu dans une étroite vallée, s'étendre successivement sur la vallée de l'Ebre, la Catalogne, le royaume de Valence, les Baléares, puis sur le versant français des Pyrénées, sur la Sardaigne, la Sicile, le royaume de Naples et devenir un très vaste Etat, noyau de l'empire futur de Charles-Quint. Nous avons dû laisser de côté l'histoire des institutions de ce royaume, malgré l'intérêt particulier qu'elle présente et bien que la nature même de ces institutions soit une des principales causes de la prépondérance des Aragonais pendant une si longue période. Nous en dirons seulement quelques mots. Le fait caractéristique de la constitution du royaume d'Aragon, c'est que l'autorité du roi y était assez limitée, soumise à des restrictions nombreuses et à un contrôle incessant. Des *Cortès* étaient réunies chaque année pour accorder au roi le service militaire ou des subsides et pour faire les lois ; elles se réunissaient aussi lors de l'avènement d'un nouveau prince pour exiger de lui le serment de respecter les *fueros* ou constitutions nationales, et en retour elles lui prêtaient serment de fidélité. Ces Cortès n'avaient été composées d'abord que des nobles *(ricos hombres)* et des chevaliers *(infançones)*. En 1133, il y eut de plus des députés des villes et, à la fin du XIIe siècle, les évêques y furent aussi appelés. Il y eut ainsi quatre ordres ou, comme on disait, quatre *bras* : le clergé, la haute noblesse, la noblesse inférieure et les villes désignées sous le nom de *Universidades*. La formule du serment prêté par le roi devant les Etats indique bien sa subordination : *Nosotros, que, cada uno por si, somos tanto como os, y que juntos podemos mas que os, os hacemos a nuestro rey, con tanto que guardareis nuestros fueros ; sino, no* (Nous qui, individuellement, valons autant que vous et qui, réunis, pouvons plus que vous, vous faisons notre roi à condition que vous garderez nos privilèges ; sinon, non). L'*Union* qui se forma pour soutenir les Cortès contre le roi, au XIVe siècle, avait même inscrit dans ses statuts le droit de révolte contre le roi et d'alliance avec l'étranger. Outre qu'il n'avait pas le pouvoir législatif et qu'il avait pour les impôts à compter avec les Cortès, le roi voyait encore son autorité limitée par celle du *Justiza* ou grand justicier. Ce personnage, dont l'origine est très ancienne, était une sorte de juge intermédiaire entre le roi et la nation, qui ne faisait d'abord que recueillir les avis des ricos hombres et prononcer une sentence conforme à leur décision. Plus tard, il jugea seul ; il avait le droit d'évoquer toute cause portée devant un autre tribunal *(jurisfirma)* ; il assurait la liberté personnelle contre les officiers royaux en gardant les personnes poursuivies dans une geôle particulière *(manifestatio)* ; il tranchait les questions de droit qui lui étaient soumises par les tribunaux municipaux et royaux ; enfin, il pouvait, par son veto, infirmer les ordres du roi, censurer et même destituer ses ministres. Il est vrai que, par une singulière contradiction, il était lui-même nommé par le roi et pouvait être révoqué. En 1442, il fut déclaré inamovible ; mais en 1467, il fut rendu justiciable et responsable devant dix-sept membres choisis par les Etats. Quand Charles-Quint fit disparaître la plupart des libertés provinciales, les fueros d'Aragon furent en partie respectées et l'autorité du justiza demeura intacte ; mais sous Philippe II, ce magistrat ayant fait une opposition très vive, le roi envoya des troupes en Aragon et le justiza, Juan de la Nuza, fut décapité sur la place de Saragosse, le 20 déc. 1691. Philippe II profita de la consternation produite par cet acte de vigueur pour réunir les Etats à Tarrazona et leur faire adopter une loi interdisant sous peine de la vie le cri de liberté, qui avait été jusqu'alors le mot de ralliement de tous les rebelles. Enfin, Philippe V, contre qui les Aragonais s'étaient déclarés dans la guerre de la succession d'Espagne, traita la province en pays conquis, supprima les Etats et ce qui restait des fueros.

Hommes illustres de l'Aragon. Les philosophes Jean Gascon, Didace Lopez ; les théologiens Perez de Heredia, Jean-Antoine Uson, Olivan Maldonado ; les jurisconsultes Jacques Cancer, Servato de Aniñon, Antoine Agostin ; le savant Michel Servet ; le naturaliste André Ferrer ; les poètes André de Ustarroz, Albert Diaz de Foncalda ; les historiens François Ximenez, Jean de Aguas, Jérôme de Blancaz, Jérôme Zurita, les frères Argensola ; le peintre Goya et Jean-Paul Bonet, instituteur des sourds et muets.

Edouard CAT.

BIBL. : Geronimo ZURITA, *Anales de la corona de Aragon* ; Saragosse, 1610-1621, 7 vol. in-4. — DORMER, *Anales de Aragon desde el anno MDXXV naita el de MDXL* ; Saragosse, 1697, in-4. — BOFARULL, *Colleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon* ; Barcelone, 1847-1867, 32 vol. in-8. — ROSSEUW-SAINT-HILAIRE, *Histoire d'Espagne*, vol. IV, V et VI.

ARAGON. Rivière d'Espagne, affluent de gauche de l'Ebre, recueille toutes les eaux des Pyrénées occidentales du port de Canfranc au port de Idiazabal. Il descend du port de Canfranc, suit la direction du S., et est longé par une route qui conduit au delà des Pyrénées, au fort d'Urdos. — Il arrose Canfranc, Jacca, puis coule à l'O., arrose Verdun (dr.), Xavier (g.) et s'engage dans une série de défilés, ceux de Sanguesa, Caseda et Murillo. Il reçoit

à droite l'Irati, qui vient de France, et l'Arga, 192 kil. de longueur. L. B.

ARAGON (Canal d') ou Canal Impérial, commence à Tudela, et suit la rive droite de l'Ebre jusqu'à Saragosse ; il doit son nom à Charles-Quint. Creusé au pied même des terrasses au S. de l'Ebre, il roule en moyenne 14 m. c. d'eau à la seconde et rend de grands services à l'agriculture ; malheureusement son lit calcaire est troué de nombreuses fissures. L. B.

ARAGON. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne ; 623 hab.

ARAGON (Tullie d'), célèbre femme poète italienne, née à Rome vers 1510, morte en 1567. Elle était fille d'une belle Ferraraise nommée Guilia et du cardinal Pierre Tagliavia d'Aragon, archevêque de Palerme. Grâce à sa beauté, aux dons de son esprit, à ses talents de *poétesse* et de musicienne, grâce surtout à la facilité de ses mœurs, elle ensorcela ses contemporains, se fit une cour de favoris, auxquels, en retour de sonnets dithyrambiques, elle partageait libéralement ses faveurs. Parmi ses nombreux amants il y en eut d'illustres, le cardinal Hippolyte de Médicis, Hercule Bentivoglio, Philippe Strozzi, Benedetto Varchi, B. Tasso, le théologien poète Girolamo Muzio qui a chanté avec talent l'ardente passion qu'elle lui inspira. Si elle fut comblée de compliments, mise au-dessus de Vittoria Colonna, comparée, pour la splendeur, au soleil, pour l'éloquence à M. Tullius Cicero, à cause de son nom de Tullia, il faut bien dire qu'elle eut à subir de violentes critiques, lesquelles, aussi bien, semblent plus près de la vérité que les éloges. Lorsqu'elle quitta Rome, les courtisanes, d'après un *capitolo* anonyme, la pleurèrent comme la plus belle d'entre elles. Plus tard, Razzi dans sa *Balia* lui donne son véritable nom : « Brozzi, *Pur hora la chiamaste puttana, e femmina di mondo, e hora per contrario dite tanto ben di lei.* Livio, *Sarebbe forse la prima nobile, e d'animo grande, ch'è stata puttana? ch'è stata* la Tullia Aragona, Isabella di Luna *ed altre?* » (*La Balia*, comedia, Florence, 1563, in-8, acte III, scène VII). Elle n'en garda pas moins jusqu'à la fin son rôle brillant d'Aspasie, à Rome, à Venise, à Ferrare, à Florence, et quand les hommes commencèrent à la délaisser elle trouva des protectrices comme la duchesse Léonore de Tolède, à laquelle en reconnaissance elle dédia le recueil de ses poésies ; on y trouve des sonnets qui ont de la grâce, de la correction, une certaine pénétration quand il s'agit de choses d'amour. Nous avons d'elle : *Il Meschino, altramente detto il Guerrino, fatto in ottava rima* ; Venise, 1560, in-4 ; c'est un poème en 36 chants, d'après le roman de chevalerie italien du même nom, ou plutôt, selon la déclaration de l'auteur dans la préface, d'après la version espagnole *Guerino Mesquino* ; Séville, 1548, in-fol. ; cette version fut inconnue jusqu'en 1849, ce qui avait fait douter de l'assertion de Tullia ; — *Dialogo dell' infinità d'amore;* Venise, 1547, in-8 ; — *Rime della signora Tullia d'Aragona e di diversi a lei;* Venise, 1547, in-8 ; nombreuses éditions nouvelles dans les années suivantes. On trouve encore beaucoup de poésies séparées de Tullia dans divers recueils du temps. R. de Gourmont.

Bibl. : Zilioli, *Storia dei poeti italiani*, manuscrit cité par Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol. — Girolamo Muzio, *Rime diversi* et *Lettere* ; Venise, 1549, 1561. — Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana* ; Modène, 1787-94, 16 vol. in-4, t. VII. — Quadrio, *Storia e ragione d'ogni poesia* ; Bologne, 1739-1752, 7 vol. in-4, t. II. — Crescimbeni, *Storia della volgare poesia* ; Venise, 1730-41, 6 vol. in-4, t. IV. — Melzi, *Bibliografia dei romanzi e poemi cavallereschi italiani* ; Milan, 1838, in-8 (article *Meschino*). — Brunet, *Manuel du libraire* ; Paris, 1860-65, 6 vol. in-8 (articles *Aragona* et *Guerrino*).

ARAGON (Jeanne d') était femme d'Ascanio Colonna prince de Tagliacozzo. Elle était célèbre pour sa beauté : les hommages que lui adressèrent les poètes contemporains forment un petit volume imprimé à Venise sous ce titre : *Tempio alla divina signora Giovanna d'Aragona, fabricato da tutti i più gentili spiriti e in tutte le lingue* (1588). Son courage et son habileté s'exercèrent à l'occasion des démêlés de la famille Colonna avec le pape Paul IV. Etroitement surveillée par les agents du pape, elle dut consentir à ne marier ses filles qu'avec la permission du souverain pontife. Elle mourut en 1577 dans un âge avancé.

ARAGONA. Ville de Sicile, prov. de Girgenti ; 12,594 hab. ; près des volcans et des mines de soufre de Macalubbi.

ARAGONA, cardinal d'origine sicilienne, né en 1550, mort à Rome en 1604. Il reçut le chapeau en 1583. Il a laissé plusieurs ouvrages : *Constitutiones pro cleri et populi reformatione ;* — *Sermones sacri in synodis habiti ;* — *Explanatio nonnullorum decretorum pontificum.*

ARAGONESE (Luca-Sebastiano), peintre italien du XVIe siècle, natif de Brescia. Il était fils d'Alfonso, également peintre, originaire de l'Aragon, d'où vient son surnom devenu le nom patronymique de sa famille. On n'a plus aucune peinture bien authentique de cet artiste, mais on lui attribue avec raison le tableau de l'église San-Alessandro à Brescia, représentant le *Christ, avec saint Louis, roi de France, saint Roch et saint Sébastien.* Il est signé des initiales L. S. A. ; c'est pourquoi on ne comprend guère l'attribution qui en a été faite à Luca Mombello. Ce tableau permet de constater qu'Aragonese était meilleur dessinateur que peintre et qu'il imita son compatriote Lattanzio Gambara. On lui attribue encore, mais avec bien moins de certitude, le tableau ayant pour sujet le *Martyre de sainte Agathe*, du maître-autel de l'église Santa-Agata à Brescia. — C'était aussi un archéologue passionné. On conserve de sa main un recueil de seize cents dessins de médailles à la plume, avec deux cents encadrements variés de son invention. Il dessina aussi les monuments de sa ville natale et copia nombre d'inscriptions, documents qu'il utilisa en partie dans son ouvrage : *Monumenta antiqua urbis et agri Brixiani, a me Sebastiano Arragonensi pictore brixiano summa cure et diligentia collecta*, 1554. Le manuscrit original de ce travail est à la bibliothèque de Brescia, et les archives municipales conservent les trente-quatre planches gravées sur bois, d'après les dessins d'Aragonese, avec initiales blanches sur fond noir, planches qu'un curieux publia à Brescia, en 1778, à un petit nombre d'exemplaires. Aragonese vivait encore en 1567. G. Pawlowski.

Bibl. : Rossi, *Elogj istorici de' Bresciani illustri*, 1602. — Chizzola, *le Pitture e sculture di Brescia*, 1760. — Brognoli, *Nuova Guida della citta di Brescia*, 1826. — Sala, *Pitture... in Brescia*, 1834.

ARAGONITE. Les nombreuses variétés de carbonate de chaux que l'on rencontre dans la nature peuvent être ramenées à deux types : au système rhomboédrique, dont le principal représentant est le *spath d'Islande* ; au système du prisme droit à base rectangulaire, dont le type est l'*aragonite.* L'aragonite, $C^2Ca^2O^6$, est en cristaux prismatiques, transparents, d'un éclat vitreux, souvent maclés et présentant une apparence hexagonale ; on la rencontre aussi en aiguilles plus ou moins fines, en masses fibreuses, concrétionnées ou rayonnées, en amas rameux et coralloïdes. Elle est ordinairement blanche, mais présente parfois des nuances jaunes, roses, vertes ou bleues. D'après M. Roze, l'aragonite ne se forme qu'à une certaine température. Si l'on précipite à froid un sel de chaux par du carbonate de soude, on obtient des cristaux rhomboédriques ; la liqueur est-elle chaude, les cristaux sont prismatiques. On s'explique ainsi pourquoi les concrétions calcaires carbonatées, qui se produisent dans les eaux thermales, sont constituées par de l'aragonite. L'aragonite a pour densité 2,9. Au chalumeau, elle décrépite, tombe en poussière, perd son acide carbonique. Ses clivages sont assez difficiles pour que sa cassure soit conchoïdale, ce qui constitue un des caractères qui permettent le mieux de la distinguer de la *calcite.* Lacroix.

ARAGUA. Nom donné, à Nice, à la *Vive commune* (V. Vive).

ARAGUARI. Fleuve de l'Amérique du Sud, qui coule

sur le territoire contesté entre la France et le Brésil (V. Guyane française).

ARAGUAY ou **ARAGUAYA**. Rivière du Brésil, affluent de gauche du *Tocantins* (V. ce mot); elle sort de la sierra *Cayapo* et coule au N. jusqu'à son confluent avec le Tocantins. Sur toute l'étendue de son cours de 2,280 kil., elle sépare la prov. de Goyaz à l'E. de celles de Matto-Grosso, puis de Grão-Para à l'O. Elle est navigable pendant 1,844 kil. On l'appelle aussi *rio Grande* dans la partie supérieure de son cours.

ARAIDÉS. Famille de l'ordre des Perroquets, comprenant les Aras et les Perruches américaines, africaines, asiatiques et australiennes des genres *Conurus*, *Palæornis*, *Platycercus*, etc. (V. ces mots). E. Oustalet.

ARAIGNE. Sorte de filet formé de fil très fin dont les mailles ont un centimètre de diamètre. La hauteur de cet engin est, d'ordinaire, de trois mètres sur quatre de largeur. On le tend entre deux arbres, à défaut entre deux perches, que l'on fiche en terre, et auxquels on attache le filet au moyen de *traquets* qui ne doivent être fixés que très légèrement, de façon à supporter simplement le poids du filet. Celui-ci doit céder à la moindre impulsion que peut lui donner l'oiseau en se jetant dessus. Ce filet est employé surtout pour prendre les merles et les petits oiseaux. Fl. Ph.

ARAIGNÉES. I. Zoologie. — (*Araneæ* L.). Ordre principal de la classe des Arachnides, à laquelle il a donné son nom. Le céphalothorax des Araignées est d'une seule pièce. Il offre le plus souvent, à sa surface, une fossette médiane et des stries rayonnantes dont les deux premières, limitant la région céphalique, sont les plus constantes. L'abdomen est attaché au céphalothorax par un mince pédicule; il n'offre que très rarement les traces d'une segmentation rudimentaire. Le sternum est composé de deux pièces; la principale, située au-dessous du thorax, sépare les hanches; l'antérieure, beaucoup plus petite et désignée par beaucoup d'auteurs sous le nom de *lèvre inférieure*, forme le plancher de la cavité buccale. Les yeux, toujours simples, occupent le devant de la partie céphalique; ils sont plus rarement disséminés sur toute sa surface (*Attides*); ils sont au nombre de huit ou de six, très rarement de quatre (*miagrammopes*) ou de deux (*nops*); leur disposition, qui varie selon les familles et les genres, fournit de bons caractères de classification. — Les appendices



Araignée (Lycosa narbonencis). — 1. Vue en dessus; 2. vue en dessous.

de la première paire, regardés comme analogues des mandibules par beaucoup d'auteurs, par d'autres comme représentant les antennes, sont généralement désignés sous le nom de *chélicères*; leur article basilaire est plus ou moins cylindrique ou conique; leur article terminal est un crochet mobile servant à inoculer le venin. Les pattes-mâchoires, qui viennent ensuite, ont la forme de petites pattes; elles en diffèrent cependant par leur article basilaire presque toujours dilaté en forme de mâchoire et par l'absence de l'avant-dernier article; leur article terminal est simple et généralement terminé par une petite griffe chez la femelle, tandis que chez le mâle il est plus ou moins modifié et renferme l'organe copulateur. Les pattes locomotrices sont au nombre de huit et formées de sept articles, qui peuvent se répartir en quatre groupes: la *hanche*, fermant latéralement la cavité thoracique; la *cuisse*, composée du trochanter et du fémur; la *jambe*, composée de la *patella* et du tibia; le *tarse*, composé du métatarse et du tarse, celui-ci terminé par deux ou trois griffes. L'abdomen présente, en dessous, près de la base, l'orifice génital et de chaque côté les stigmates au nombre de deux ou de quatre; plus en arrière, se remarque un autre stigmate impair communiquant toujours avec des trachées. Les filières sont groupées autour de l'anus au nombre de six, de quatre ou plus rarement de deux; ce sont de petits appendices cylindriques, souvent articulés, dont l'extrémité tronquée est garnie de tubes plus petits ou *fusules* donnant passage au liquide soyeux. — Le tube digestif des Araignées est remarquable par la forme de l'estomac, qui est annulaire et pourvu de longs cœcums latéraux. Leurs organes respiratoires, placés à la base de l'abdomen dans de petites cavités communiquant avec les stigmates, sont beaucoup plus localisés que chez les autres Arthropodes; ils sont en forme de feuillets appliqués les uns sur les autres et ont été comparés aux poumons de Vertébrés. On sait cependant aujourd'hui que ces feuillets ne sont autres que des trachées modifiées. Chez beaucoup d'Araignées, de véritables trachées existent simultanément avec les trachées en feuillet. Les organes génitaux, testicules et ovaires, sont contenus dans l'abdomen et débouchent, dans les deux sexes, près de sa base entre les stigmates.

D'après les quelques auteurs (Menge, Ausserer) qui ont observé le prélude de l'accouplement, le mâle construit une petite toile spéciale sur laquelle il dépose son sperme pour le recueillir avec sa patte-mâchoire jouant le rôle de siphon et en féconder plus tard la femelle. L'accouplement a toujours lieu au moyen des pattes-mâchoires, dont le crochet pénètre profondément dans la vulve. Le mâle est presque toujours plus petit que la femelle; aussi est-il souvent victime de la voracité de sa compagne, quand il s'en approche pour s'accoupler Dans certaines grandes espèces de la famille des Epeirides, le mâle est plus de cent fois plus petit que la femelle. Certains mâles de la famille des Théridions font entendre une stridulation produite par le frottement d'un rebord dur de l'abdomen sur le céphalothorax. — Les Araignées sont encore remarquables par deux sécrétions spéciales: celle du venin et celle de la soie. La glande à venin est située dans le premier article des chélicères et son canal excréteur débouche près de l'extrémité du crochet. C'est à l'aide de ce venin que l'Araignée immobilise sa proie; son effet, qui est presque foudroyant pour les insectes, est rarement appréciable pour l'homme, au moins sous notre climat. — Les glandes utriculaires volumineuses qui sécrètent la soie sont contenues dans l'abdomen et communiquent avec les filières par de nombreux canaux très déliés. La soie est un liquide gommeux s'étirant et se durcissant à l'air; elle joue un grand rôle dans la vie de l'Araignée. C'est avec cette soie qu'elle fabrique les pièges et les toiles destinés à retenir les insectes. Les toiles sont tantôt formées de fils croisés dans tous les sens et dits *irréguliers*; tantôt leurs fils, très rapprochés, forment un véritable tissu, étendu comme une nappe; tantôt enfin les fils, espacés, sont disposés régulièrement en rayons et en cercles concentriques. — La soie sert aussi à la fabrication des cellules, des coques, des tubes habités par les Araignées et entre dans la composition des terriers que certaines espèces savent creuser avec beaucoup d'art dans les sols les plus durs. Les Araignées se servent encore de leurs fils pour se déplacer. Elles ne se laissent jamais tomber d'un point élevé sans y fixer une amarre qui s'allonge par le poids de leur corps. Souvent même elles sont entraînées au loin par ces fils flottants, qui sont bien connus sous le nom vulgaire de *fils de la vierge*.

Les femelles utilisent leur soie pour fabriquer de moelleux cocons autour de leurs œufs, qu'elles gardent et défendent assidûment jusqu'à la dispersion des jeunes. Certaines espèces vagabondes traînent leur cocon attaché aux filières, d'autres le portent dans leurs chélicères. — On a essayé à diverses reprises d'utiliser la soie des Araignées pour en faire des tissus. Les premières tentatives ont été faites au commencement du siècle dernier par le président Bon et ont fait l'objet d'un rapport de Réaumur à l'Académie des sciences. Elles ont été continuées plus tard par Tremeyer, mais elles paraissent avoir été abandonnées, au moins en Europe. Dans plusieurs provinces de la Chine, notamment dans le Yun-nan, les indigènes recueillent les cocons d'araignées et en envoient la soie sur quelques marchés européens où elle est confondue avec celle des Bombyx. — L'ordre des Araignées est très nombreux et répandu dans le monde entier ; il a été divisé en une cinquantaine de familles naturelles, dont les principales sont : Attidés (*Attus* Walck., *Salticus* Latr.), Lycosidés (*Lycosa* Latr., *Dolomedes* Walck.), Oxyopidés (*Oxyopes* Latr.), Thomisidés (*Thomisus* Walk., *Philodromus* Walck.), Epeiridés (*Epeira* Walck., *Nephila* Leach.), Théridionidés (*Theridion* Walck., *Linyphia* Latr.), Drassidés (*Drassus* Walck., *Clubiona* Latr.), Agélénidés (*Tegenaria* Walck., *Argyroneta* Latr.), Dysdéridés (*Dysdera* Latr., *Segestria* Walck.), Avicularidés (*Avicularia* Lamk, *Atypus* Latr.), etc. Eug. Simon.

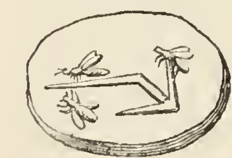
II. Astronomie. — On appelle ainsi un disque où sont dessinés les principaux cercles du globe céleste, et où sont représentées les principales étoiles. Ce disque est mobile sur le centre d'un astrolabe. Cet instrument a été inventé par Eudoxe de Samos. H. L.

ARAIGNÉES DE MER. 1° Nom donné sur nos côtes à plusieurs Crustacés-Décapodes-Brachyures, de la section des Oxyrhinques, notamment aux espèces des genres *Maia* et *Inachus*, et dans le Nord, aux espèces du genre *Hyas*, dont le type porte probablement pour cette raison le nom de *Hyas Aranea* L. L. S.

2° Nom donné aux poissons du genre *Vive* (V. ce mot).

ARAIN. Taffetas rayé ou à carreaux, fabriqué principalement dans les Indes anglaises; les *arains*, ainsi que les *damaras*, qui sont des taffetas à fleurs, sont des armoisins des Indes (V. Armoisin).

ARAIRE. Charrue sans avant-train ni support. On a trouvé en Sicile une pierre gravée représentant un araire primitif des anciens conduit par des abeilles, symbole du travail. Le dessin est fort simple, pourtant il contient les éléments principaux qui constituent l'araire moderne et la charrue. Deux abeilles sont attelées à un timon qui n'est autre que l'age de l'araire et de la charrue d'aujourd'hui. A l'une des extrémités du timon est fixé le soc, au-dessus se dresse une tige qui n'est autre que le mancheron, et sur laquelle pèse une abeille. Tel était l'araire des anciens, instrument simple, comme il convenait pour les premiers labours, consistant uniquement dans un simple grattage du sol. Les Romains ne se tinrent pas longtemps à cet instrument primitif. Outre l'*aratrum*, dont nous avons fait *araire*, ils eurent la *carucca*, d'où vient le mot *charrue*. La charrue était l'araire reposant sur les roues. Pline en attribue l'invention aux habitants de la Gaule cisalpine.



Araire primitif, traîné et conduit par des abeilles, symbole du travail, d'après une pierre gravée.

L'araire est fort répandu, on le trouve dans la campagne de Rome, où il est d'une simplicité extraordinaire, dans la Castille où les Romains l'ont porté; il existe parmi les Arabes. Les Chinois ont l'araire que traînent un ou deux bœufs. Les Indiens de l'Hindoustan lui donnent une forme colossale et le font traîner par huit bœufs. En France, on le trouve surtout dans la Bresse, le Lyonnais, le Languedoc. C'est un point fort discuté de savoir si les supports et l'avant-train permettent d'obtenir de l'araire un meilleur travail. L'instrument antique a subi, de nos jours, tous les perfectionnements de la science. Mathieu de Dombasle en a modifié les diverses parties en imitant l'*araire à support brabançon*. A Grignon on se sert d'un araire perfectionné qui porte le nom de ce célèbre établissement. Pour ce qui est de la description de ces araires perfectionnés et de la préférence à donner soit à la charrue, soit à l'araire, nous renvoyons à *Aratoires* (Instruments) et à *Charrue*. A. Mercier.

ARAJA, compositeur de musique, né à Naples en 1700, mort dans cette ville en 1770, fut un de ces nombreux musiciens de second ordre qui, pendant tout le XVIII[e] siècle, écrivirent pour des virtuoses des opéras dans lesquels on se préoccupait plutôt du chanteur que de la musique. Nous n'aurions pas à nous occuper de lui ici, s'il n'avait été un des maîtres qui ont le plus contribué à répandre l'art italien en Russie. Arrivé à Saint-Pétersbourg en 1735, il y resta jusqu'en 1759. Pendant ce temps, il écrivit une dizaine d'opéras sur des sujets appartenant pour ainsi dire au domaine public, comme *Sémiramide*, *Scipione*, *Arsace*, *Seleuco*, *Allessandro nelle Indie*, etc. Une seule cependant de ses partitions, *Céphale et Procris* (1755), présente cette particularité que c'est le premier opéra écrit sur des paroles russes.

ARAK. Nom arabe du *Salvadora persica* Garc., plante de la famille des Célastracées, tribu des Salvadorées (V. Salvadora).

ARAKAN. La plus septentrionale des trois divisions dont se compose la Birmanie anglaise (Arakan, Pégou, Tennassérim). Ce pays étroit a pour limites: à l'E., des montagnes (Arakan-yoma, dont les pics dépassent de 1,000 mètres) ; ces montagnes le séparent de la Birmanie indépendante et du Pégou qui lui sert également de frontière au S. ; à l'O., le golfe du Bengale; au N., le district de Tipperah. A la suite de la première guerre birmane (1824), les Anglais annexèrent l'ancien royaume d'Arakan (Rakhaing-pyi-gyi, ou terre de la Rakhaing, nom qui lui a été donné par ses conquérants bouddhistes) qui s'étendait jusqu'au cap Negrais. Ils en formèrent une province qui fut placée sous la présidence du Bengale. Après l'annexion du Pégou, en 1852, la portion méridionale de l'Arakan fut réunie au district de Bassein et cette division fut réduite aux proportions qu'elle a aujourd'hui. L'Arakan est divisé en quatre districts :

	Surface en kil. q.	Populat. en 1872.
Akyab	13,830	276,671
Arakan septentrional	3,150	8,790
Kyouk-hpyu (anciennement Ramri)	11,160	144,187
Sandoway	9,500	54,725
Totaux :	37,640	484,373

La population de l'Arakan est birmane, mais mélangée avec les montagnards environnants. Le revenu de l'Arakan s'est élevé entre 1826 et 1855 de 53,225 à 127,729 ; il montait en 1875 à 352,883 (près de 6 millions et demi de francs). Le climat de l'Arakan est malsain : la chute d'eau moyenne pour les trois années 1873-74-75 était de près de quatre mètres. *Akyab*, la ville la plus importante de l'Arakan, avait, en 1872, une population de 19,230 habitants ainsi répartis :

	Hommes	Femmes
Hindous	1,884	27
Mahométans	3,516	1,502
Bouddhistes	5,882	5,625
Chrétiens	216	109
Autres	387	70
Totaux :	11,885	7,333

L'histoire de l'ancien royaume d'Arakan remonte à une antiquité reculée : avant la naissance de Gaudama Bouddha, il existait un royaume d'Arakan avec sa capitale,

Ramawadi, près de Sandoway, tributaire du roi de Benarès. Les musulmans apparurent en Arakan l'an 800 de l'ère chrétienne ; leur histoire se passe en luttes contre leurs voisins. Les Portugais arrivèrent à Djittagong en 1517, mais les chroniques indigènes ne mentionnent leur arrivée en Arakan qu'en 1532. Ce n'est qu'en 1784 que les Birmans conquirent définitivement le vieux royaume d'Arakan. A la suite de la guerre de 1824 avec la Birmanie dont nous aurons l'occasion de parler à propos de l'histoire de cet empire, l'Arakan fut annexé aux possessions anglaises. Henri Cordier.

Bibl. : Hunter, *The Impr. Gazetteer of India.* — A. Phayre, *Hist. of Burmah.*

ARAKAN-BIRMANE *(Buk'heng Barma).* Langue d'une peuplade indigène de l'ancien royaume d'Arakan, les Buk'heng. Elle est encore parlée dans la majeure partie de la Birmanie.

ARAKTCHEIEV, homme d'Etat russe, né en 1769, mort en 1834. Il était d'une famille pauvre, mais de vieille noblesse, et fut élevé au corps des cadets de Saint-Pétersbourg. A vingt-trois ans, il était recommandé au grand-duc Paul comme un officier de mérite, propre à réorganiser cette arme. Sa faveur date de cette époque. Après l'avènement de Paul au trône de Russie, il fut nommé commandant de Saint-Pétersbourg et général major (1796), baron et général quartier-maitre (1797). Mais sa dureté excita de nombreuses plaintes contre lui et le tsar le congédia en mars 1798 en lui conférant le grade de général-lieutenant. Quoiqu'il eût été rappelé au poste de gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg dès l'année suivante, son dévouement ne le préserva pas d'une nouvelle disgrâce et il était loin de la cour au moment de l'assassinat de Paul Ier. Cependant sa fidélité à la mémoire de Paul Ier, ses qualités de travailleur plié à l'obéissance absolue et l'exigeant des autres, son admiration enfin pour « le génie de l'empereur » lui valurent bientôt la faveur d'Alexandre Ier. Il devint successivement général d'artillerie en 1807, ministre de la guerre en 1808, membre du conseil de l'empire en 1810. Comme ministre de la guerre, il fit d'importantes réformes, particulièrement dans l'artillerie. Pendant la guerre de 1812, il organisa les réserves et contribua puissamment à faire donner le commandement à Koutousov. Il aida à renverser Spéransky (1812) et, à mesure que le tsar retourna aux idées d'absolutisme, son influence grandit et finit par dominer exclusivement l'esprit d'Alexandre. C'est lui qui fut l'instrument de la fin de ce règne, lui qui dirigea l'impitoyable réaction des dernières années et qui laissa comme son œuvre personnelle l'institution inhumaine des colonies militaires. Disgracié dès l'avènement de Nicolas (1825) en raison de la haine que lui vouaient les soldats comme le peuple, il se retira dans sa terre de Grousino, sur le Volkhov, et y mourut (3 mai 1834). Il légua à l'empereur sa fortune considérable pour former à Novgorod une école de cadets qui reçut son nom. — En 1833, il avait déposé à la banque de Pétersbourg une somme de 50,000 roubles dont les intérêts doivent s'accumuler jusqu'en 1925. D'après les tarifs de la Banque, le total de ces intérêts accumulés devra constituer un total de 1,918,960 roubles. De cette somme colossale, l'Académie devra, en 1925, attribuer les trois quarts au meilleur travail en russe sur Alexandre Ier ; le dernier quart sera consacré à tirer l'ouvrage à dix mille exemplaires, à payer des traductions en français et en allemand, à récompenser l'auteur du second travail couronné. Jamais académie n'aura disposé d'une pareille récompense. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'auteur du travail couronné, s'il est vraiment impartial, sera obligé de traiter sévèrement la mémoire d'Araktchéiev.

Bibl. : Consulter les historiens du règne de Paul Ier et d'Alexandre Ier ; des articles de M. Semevsky dans *Rouskaia Starina*, 1870-73 et P. von Goetze, *Fürst A. N. Galitzin und seine Zeit;* Leipzig, 1882.

ARAL (lac ou mer d'), bassin d'eau salée ou plutôt saumâtre qui se trouve au milieu des déserts de l'Asie centrale entre 43° 36′ et 46° 41′ de lat. septentrionale et entre 55° 58′ et 59° 40′ de long. E. de Paris. Sa longueur est de 428 kil., sa largeur de 291 kil. et la plus grande profondeur de 1,003 m. Le niveau de ce lac est de 47 m. au-dessus de l'Océan et de 74 m. au-dessus de la mer Caspienne. D'après les dernières recherches, il faut supposer qu'il était, à des époques préhistoriques, beaucoup plus vaste qu'il ne l'est aujourd'hui, de sorte que plusieurs parties des déserts environnants étaient sous l'eau. Cette diminution d'ailleurs continue de nos jours. Au xviiie siècle, les explorateurs russes, Gladychev et Mouravine, ont vu la partie N.-O. de l'Aral s'étendre sur la plaine occupée aujourd'hui par les dunes sablonneuses nommés Barsoukis. En 1859, l'ambassade du colonel Ignatiev devait traverser, au S. de l'Aral, un vaste golfe (Aïboughir), qui avait 90 kil. de longueur et 25 kil. de largeur : en 1874, ce golfe n'existait plus. En jugeant d'après cette grande vitesse du desséchement, on peut admettre qu'autrefois c'était une vaste mer qui occupait une partie considérable du Touran. Probablement, elle formait alors deux bassins principaux, réunis par un détroit large, mais peu profond, à peu près comme cela a lieu dans la mer Caspienne de nos jours. Le bassin septentrional, dont la mer d'Aral actuelle ne présente que la moitié ou le tiers, recevait alors les eaux du Syr-Daria, du Tourgaï, du Sary-sou, du Tchouï, de la Kyzyl-Daria, tandis que le bassin méridional, dont il ne nous reste qu'une faible trace dans les lacs de Sary-Kamych, s'étendait jusqu'à Bala-Ichème et avait pour affluents l'Amou-Daria, le Mourghâb et le Tedjent. Une fois séparé du bassin du nord par les dépôts de vase de l'Amou-Daria, il commença à se dessécher et il s'évapora définitivement lorsque l'Amou-Daria tourna ses eaux vers la mer d'Aral actuelle, c.-à-d. vers le N.-O., le N. et le N.-E., mouvement qui continue encore de nos jours. C'était cette partie méridionale de la grande mer Touranienne qui anciennement donnait naissance à l'Ouzboï ou au fleuve d'eau saumâtre qui coulait vers la mer Caspienne et dont le lit s'est conservé jusqu'à présent. Les côtes de la mer d'Aral actuelle à l'E. et au S. sont plates ; au N. elles sont formées des collines à pentes douces, et à l'O. d'une série ininterrompue de hauteurs souvent abruptes. C'est ici que nous avons devant nous la coupe longitudinale du haut plateau Oust-Ourt, qui s'étend entre la mer Caspienne et celle d'Aral et dont les points culminants atteignent 100 m. au-dessus du niveau de cette dernière. Sur la côte méridionale le pays est tellement plat et bas qu'il est souvent inondé par les crues de l'Amou-Daria et par les eaux de la mer, lorsque les vents du Nord soufflent avec violence. La plus grande partie du rivage y est couverte de roseaux, tandis que sur la côte orientale on trouve une plage sablonneuse, au delà de laquelle commencent les forêts de Saxaoul et puis le désert des sables mouvants. De nombreuses petites baies y pénètrent dans le sol du rivage, mais leur configuration n'est pas constante, car elle dépend de la hauteur des eaux qui change avec les vents. En général, la mer d'Aral n'a pas de baies ni de golfes accessibles aux navires, si ce n'est dans la partie septentrionale où l'on trouve les golfes Sary-Tchéganak, Pérovsky, Tsché-bass et Tchernychev, d'ailleurs peu commodes pour la navigation à cause des bas-fonds. Cette absence de ports naturels est un des plus grands défauts de la mer d'Aral, d'autant plus important que les embouchures de l'Oxus et du Yaxartes sont aussi peu profondes et souvent même inaccessibles aux navires.

La mer d'Aral a plusieurs îles, dispersées çà et là. En commençant par le Nord, nous voyons d'abord le Kough-Aral avec ses îlots voisins, Sartcha et Kenderly ; puis, au milieu de la mer, on trouve l'île Barso-Kilmass, le petit archipel Tsarsky (Nicolas Ier, Naslednik, Constantin) et deux îlots : Lazarev et Bellingshausen ; enfin, tout près de la côte méridionale, on voit la longue île de Tokmak-ata. Toutes ces îles sont désertes, sans eau potable, si ce n'est pendant la saison des pluies. L'île Barso-Kilmass a

même reçu son nom des périls qui menacent les voyageurs qui y descendent (les mots Barso-Kilmass signifient « péril sans retour »). La partie N.-E. de la mer, entre le Barso-Kilmass et le Sary-Tchéganak, porte le nom de la Petite-Mer, car elle forme un bassin plus ou moins fermé de trois côtés. C'est ici, près de l'embouchure du Syr-Daria, que les pêcheurs russes trouvent leur meilleur butin. La navigation sur la mer d'Aral est peu importante, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, le pays qui entoure le bassin est désert à des centaines de kilomètres du rivage, sauf deux exceptions insignifiantes qu'on trouve aux embouchures des deux grands fleuves, seuls affluents de la mer, qui, à leur tour, parcourent aussi des contrées peu productives. Puis, on n'y trouve pas de ports sûrs, en cas de tempêtes qui, cependant, sont assez fréquentes. Enfin, les navires qui entretiennent les communications entre les embouchures du Syr-Daria (Kazalinsk) et celles de l'Amou-Daria (Noukous, Koungrad), sont nécessairement de très petites dimensions, car les bateaux à grand tirant d'eau ne peuvent pas entrer dans l'Amou-Daria ni dans le Syr-Daria. Cependant, il y a maintenant sur la mer d'Aral trois navires à vapeur et quelques-uns à voile. Ces derniers s'occupent de la pêche, très abondante dans la Petite-Mer et près des embouchures de l'Amou-Daria. Pendant l'hiver, lorsque la Petite-Mer gèle et les côtes du bassin principal se couvrent aussi de glace, tous ces bateaux entrent dans le Syr-Daria et attendent la débâcle à Kazalinsk, où ils cherchent l'abri dans une des baies de la côte septentrionale de la mer. Les produits de la pêche, c.-à-d. le poisson et le caviar, se vendent sur place, à Kazalinsk, d'où ils sont transportés à travers l'Oust-Ourt, jusqu'aux bords de la mer Caspienne, d'où on les envoie à Astrakhan. Ordinairement les propriétaires du poisson le font saler et mettre dans des barils, qu'on transporte dans les voitures à roues; mais si les froids d'hiver deviennent assez vifs, par exemple de 15 à 20° au-dessous de zéro, ce qui arrive souvent, alors on se passe de barils dont la fabrication coûte cher. Les espèces de poisson sont à peu près les mêmes dans le lac d'Aral que dans la mer Caspienne, l'esturgeon est l'article principal du commerce. La population des déserts qui entourent la mer d'Aral se compose des Russes, des Kirghizes, des Ouzbegs et des Tadjiks. Cependant, il n'y a aucune habitation humaine sur les côtes mêmes de la mer, si ce n'est quelques huttes que les pêcheurs russes occupent provisoirement, pendant la saison de pêche. Un marchand de poisson a sa station sur la côte S.-O. de la mer d'où il expédie sa marchandise au Mertvy-Koultouk, sur la mer Caspienne. Il paraît que cette solitude était toujours propre aux bords du lac, car on n'a pas encore trouvé trace de villes ou de villages riverains qui auraient pu exister dans les temps passés. Les habitants des pays environnants se tenaient et se tiennent encore loin de la mer, sur les bords des fleuves. Les villes les plus rapprochées du lac sont : Kazalinsk sur le Syr-Daria, et Koungrad, Tchimbaï et Noukous sur l'Amou-Daria. L'oasis de Khiva, qui contient plus de trois cent mille habitants sédentaires, est séparée de la mer d'Aral par une large bande de marais couverts de roseaux.

Les peuples de la race turque, c.-à-d. les Kirghizes et les Ouzbegs, nomment ce bassin méditerranéen *Araldenghiz*, les Russes *Aralskoé-moré*, les écrivains arabes *Bahar-Khouarizm*, car au moyen âge tout le pays au sud de la mer s'appelait le Khârezm, nom qui lui est encore attribué quelquefois dans le style élevé ou pittoresque. Cette mer de Khârezm était certainement plus vaste que le lac d'Aral actuel. Les peuples de l'antiquité classique ne savaient rien sur la mer d'Aral, mais les voyageurs occidentaux du moyen âge en parlent déjà, et les Russes la connaissent depuis le XVIe siècle. M. V.

BIBL. : BOUTAKOV, *Aral sea*, dans le *J. of R. G. Soc.*, avec carte. — MAKCHEEV, *Description de la mer d'Aral*, dans les *Mém. de la Soc. de G. de Rus.* (en russe), deux ouvrages principaux, basés sur l'exploration de la mer en 1848-49. Pour les recherches postérieures supplémentaires, V. VENUKOV, *Frontières russes en Asie*. — KOSTENKO, *Description du Turkestan russe*. — El. RECLUS, *Géogr. Univers.*, t. VII. — *Carte* : Celle du Turkestan russe, à l'échelle de $\frac{1}{1260000}$. — *Pour la partie historique* : KHANYKOV, *Mém. sur la mer d'Aral*. — E. LEGRAND, *les Voyages de Basile Vatare*, dans *Nouveaux Mélanges orientaux* ; Paris, 1886.

ARALDI (Alessandro), peintre italien, né à Parme en 1465 (?), mort vers 1528. Il fut probablement élève de Cristof. Caselli, qui avait lui-même travaillé sous la direction de Giov. Bellini et qui lui transmit quelque chose de la manière de son maître. C'est surtout dans ses fresques décoratives qu'on peut retrouver chez lui l'influence de l'école de Padoue et de son chef Mantegna. On n'a pas conservé le tableau d'autel qu'il fit en 1500 pour la confrérie de S. Quirino à Parme ; mais on peut voir, dans le dôme, les restes, fort détériorés d'ailleurs, d'une fresque signée et datée de 1509, représentant une sainte famille, avec un donateur agenouillé en habits épiscopaux. La *Passion* du Christ qu'il peignit en 1510 dans le chœur de San-Paolo est complètement détruite, mais, en revanche, le temps a respecté les fresques que, vers la même époque, il fut appelé à peindre dans une pièce du couvent de San-Paolo, à côté même de celle où Corrège devait travailler quelques années plus tard. Araldi achevait ses peintures en 1513 ; sur le fond bleu de la voûte, il peignit des arabesques, avec des animaux marins ou fantastiques, et dans des médaillons circulaires des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il y a encore là quelques raideurs ; le maître est plus près du XVe siècle et du style archaïque que de la manière large et pleine qui allait se produire et que l'on peut pourtant pressentir çà et là dans son œuvre. En 1514, il signait une *Annonciation* qui se trouve aujourd'hui à la Pinacothèque de Parme. L'œuvre, en dépit de la sécheresse de la couleur, est intéressante ; il y a de la grâce dans la salutation timide de l'ange, qui s'incline devant Marie, assise au pied de son lit, un livre sur les genoux. En 1516, il livrait à l'église de Casalmaggiore (près de Crémone) pour la chapelle des Centoni un tableau d'autel, représentant saint Roch, saint Sébastien et Job. En 1519, il peignait le mariage de la Vierge, aujourd'hui dans la crypte du dôme de Parme, œuvre encore timide et sèche, mais non sans tendresse ni charme. Mais il avait dès lors à compter avec un nouveau venu, dont la gloire naissante allait bientôt effacer toutes les renommées parmesanes, le Corrège. On connaît encore quelques travaux de sa main ; un tableau d'autel de 1520 à la Cathédrale ; quelques morceaux de fresques de 1522 ; de la même année, les armoiries de François I[er], roi de France, pour le palais du gouverneur ; une *Pieta* et une *Annonciation* pour l'église du Saint-Sépulcre. Crowe et Cavalcaselle croient reconnaître sa main, ou celle de Caselli, dans un christ bénissant de la Pinacothèque. En 1528, il écrivait son testament. On ne sait plus rien de lui après cette date, sinon qu'il mourut en 1530 ou 1531. A. M.

BIBL. : RONCHINI et MALASPINA, *Nuova guida di Parma* ; 1869. — MARTINI, *Studii intorno il Corregio* ; Parme, 1865. — CROWE et CAVALCASELLE, I, 590. — BURCKHARDT, *Cicerone*, 5e édit., p. 191.

ARALES (Araltsy). Peuple de l'Asie centrale. Les documents russes du XVIII[e] siècle désignent sous ce nom (Araltsy, Aralintsy) les tribus turques nomades qui vivaient dans le bassin inférieur de l'Amou-Daria aux environs de la mer d'Aral. Ces populations étaient constituées par des *Ouzbegs* et des *Kara-Kalpaks* (V. ces mots). La chasse et la pêche sont la principale industrie de ces nomades.

BIBL. : Elisée RECLUS, *l'Asie russe* ; Paris, 1881.

ARALIACÉES (*Araliaceæ* DC.). Famille de végétaux dicotylédones, dont les représentants sont des arbres ou des arbustes dressés ou grimpants, plus rarement des plantes herbacées, à feuilles alternes, simples, pennées, digitées ou décomposées et dépourvues de stipules. Fleurs très petites, disposées tantôt en ombelles, tantôt en cymes, en

corymbes, en grappes ou en épis; calice à tube adhérent à l'ovaire, à limbe entier ou denté; corolle formée de cinq à dix pétales, à préfloraison valvaire; étamines en nombre égal ou double de celui des pétales, insérées au dessous d'un disque épigyne; ovaire à deux ou plusieurs loges uniovulées, surmonté d'autant de styles que terminent des stigmates simples; fruit charnu ou drupacé, indéhiscent, quelquefois sec et se séparant en autant de coques monospermes qu'il y a de loges à l'ovaire; graines renfermant sous leurs téguments un embryon petit, situé au sommet d'un albumen charnu, abondant. — Les Araliacées ont les plus grandes affinités avec les Ombellifères, et certains de leurs représentants ne présentent pas d'autre différence valable que celle du fruit, qui est charnu ou drupacé. Aussi M. H. Baillon (*Hist. des plantes*, VII, p. 174) les réunit-il aux Ombellifères, à titre de simple tribu (*Araliées*), renfermant vingt-cinq genres dont les principaux sont: *Aralia* Tourn., *Horsfieldia* Bl., *Didymopanax* Dcne et Pl., *Gastonia* Comm., *Panax* L., *Cussonia* Thunb., *Hedera* Tourn., etc. Ed. Lef.

ARALIE. I. Botanique. — (*Aralia* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Araliacées. Ce sont des herbes ou des arbustes, à feuilles alternes, digitées, pennées, composées ou décomposées, dépourvues de stipules.



Aralia Ginseng C. A. May (rameau fructifère).

Leur fleurs, pentamères, sont disposées en ombelles simples ou composées. Les fruits sont de petites drupes, couronnées par les styles et le calice persistants et renfermant cinq noyaux. — Les *Aralia* habitent surtout l'Amérique du Nord, la Chine et le Japon. On en connaît une soixantaine d'espèces, dont plusieurs, notamment les *A. racemosa* L., *A. spinosa* L., et *A papyrifera* Hook, sont cultivées en Europe comme plantes d'ornement. L'*A. spinosa* L. ou *Angélique épineuse* (*Angelica-tree*, *Prickly Ash* des Américains) est un arbrisseau de la Caroline, dont les tiges et les feuilles sont épineuses; sa racine est employée comme succédané de la Salsepareille. Il en est de même des racines de l'*A. racemosa* L. ou *Spikenard*, de l'*A. nudicaulis* L. (*Wild sarsaparilla*) et de l'*A. hispida* Michx, ou *Bristly sarsaparilla*, *Wild Elder* des Américains. La racine de l'*A. quinquefolia* A. Gray (*Panax quinquefolium* L.) et celle de l'*A. Ginseng* H. Bn. (*Panax Ginseng* C. A. Mey.) constituent, la première, le *Ginseng d'Amérique*, la seconde, le véritable *Ginseng de Chine*, si recherchés dans ces régions comme amers, toniques, stimulants et surtout aphrodisiaques (V. Ginseng). — En Chine et au Japon, on cultive l'*A. edulis* Sieb. (*A. cordata* Thunb.; *Dimorphanthus edulis* Miq.) comme plante alimentaire; ses jeunes tiges sont considérées comme un légume délicieux; ses bourgeons sont employés comme pièces et sa racine charnue, d'un goût agréable, aromatique et un peu amer, se mange pendant l'hiver assaisonnée à la manière des salsifis. La plante est nommée *Dotooki* en chinois et *Udô* en japonais. — L'*A. papyrifera* H. Bn., pour lequel C. Koch a établi le genre *Tetrapanax*, est une espèce de l'île Formose, dont la moelle abondante sert, en Chine et au Japon, à fabriquer l'un de ces papiers de Chine, improprement nommés *Papiers de riz*, et si fréquemment employés pour former des tableaux, des albums, où sont finement peints des fleurs, des oiseaux et tous les détails de la vie chinoise ou japonaise. Ce papier sert également à confectionner de très belles fleurs artificielles, dont les femmes japonaises et chinoises ornent leur coiffure. Les plus estimées de ces fleurs sont surtout confectionnées en Chine, à Amoy. Au Japon, les racines de l'*A. papyrifera* sont préconisées dans le traitement des maladies du cœur et des affections utérines et pour arrêter les hémorragies. Ed. Lef.



Aralia Ginseng (racine).

II. Paléontologie. — Le genre *Aralia* est représenté, à l'état fossile, par des feuilles, des inflorescences et des fruits. Tantôt ces empreintes sont des feuilles simples ou des folioles de feuilles composées (*Aralia crenata* Sap., *Aralia venulosa* Sap., *Aralia sezannensis* Sap.), assez répandues dans les travertins de Sézanne; tantôt ces empreintes sont des feuilles entières, palmatilobées ou incisées-lobées (*Aralia formosa* Heer.), des terrains crétacés de Moletein, en Moravie; *Aralia primigenia* Delahaye, des couches de Monte Bolca et de Alumbay). Les *Aralia discoidea* Sap. et *Aralia palæocarpa* Sap. sont des fruits fossiles d'Araliacées qui appartiennent à la flore tertiaire d'Armissan. Louis Crié.

ARALIOPHYLLUM. Les paléontologues désignent sous ce nom plusieurs feuilles fossiles des terrains crétacés. L'*Araliophyllum haldemianum* Heb. a été signalé dans la craie supérieure de Haldem en Westphalie, et l'*Araliophyllum serratum* Miq. dans les couches de la craie supérieure du Limbourg. Louis Crié.

ARAM. I. Histoire. — *Aram* est le nom biblique du pays désigné plus tard sous le nom de Syrie, mais ses frontières n'étaient pas aussi étendues que celles de la Syrie des Séleucides. Le centre principal de l'Aram était la Damascène, que l'Ancien Testament désigne sous le nom d'*Aram-Dammesek*; au S. se trouvait *Aram-Ma'acha*; au S.-O., *Aram-Beth-Rechob* ou *Aram-Rechob*, au pied de l'Antiliban; au N., *Aven* ou *Beth-Aven* qui paraît être Héliopolis de Syrie ou Balbeck; et enfin le royaume de *Çoba* ou *Aram-Çoba*, qui s'étendait de Hamath ou Epiphanie de l'Oronte jusqu'à l'Euphrate. Au temps de Salomon, le royaume de Damas s'était agrandi par des conquêtes successives et formait une puissance avec laquelle les rois de Juda et d'Israël eurent à compter. Mais, après la conquête des Assyriens, il perdit son autonomie et fit partie de l'empire des Chaldéens et des Perses jusqu'à la conquête d'Alexandre. A l'Aram appartenait encore le *Beth-Naharaïm* que l'on confond généralement avec la Mésopotamie; d'après une nouvelle théorie, tous les pays araméens dont parle la Bible, y compris *Haran* et *Our-Kasdim*, étaient placés dans la Syrie cis-euphratique; mais les monuments assyriens montrent qu'Our-Kasdim doit être cherché dans la Chaldée près de l'endroit où fut construite la ville de Koufa. Nous savons, du reste, par la Bible que les Chaldéens et les Hazzéens étaient rattachés à la famille des Abrahamides et que les Chaldéens parlaient araméen (*Gen.*, xxii, 22; *Dan.*, ii, 4). Par opposition à la partie montagneuse de l'Aram, on distinguait l'Aram des plateaux ou Aram de la plaine, *Padan-Aram* ou *Sedé-Aram*, qui s'applique particulièrement au Beth-Naharaïm. En dehors de la Syrie, des Ara–

méens se trouvaient au S., dans l'Arabie Pétrée et les régions avoisinant le littoral du golfe Persique, la Chaldée et la Babylonie, où ils étaient mêlés aux Couschites et aux Iraniens. Suivant la tradition, les Araméens de la Syrie étaient originaires de ces contrées, qu'ils auraient quittées pour remonter au Nord à une époque éloignée. D'après le chapitre x de la *Genèse*, Aram, le cinquième fils de Sem, a quatre descendants : *Ouç*, *Houl*, *Géter* et *Masch*. Ouç, la patrie de Job, faisait partie de l'Idumée; Houl, que l'on rapproche de Havila, autre nom biblique, est placé par les uns du côté de l'Egypte dans l'Arabie Pétrée, tandis que d'autres auteurs cherchent son emplacement au Nord, du côté d'Emesse; Masch a été assimilé à la Mésène, cet entrepôt du commerce de l'Orient avec l'Occident, à l'embouchure de l'Euphrate et du Tigre; cette identification semble plus raisonnable que l'hypothèse qui met Masch au N. dans la région du Mont Masius auprès de Nisibe. Quant à Géter, sa situation est inconnue, mais elle doit être sans doute cherchée aussi au S. C'est de l'Aram du N. que descendirent les tribus d'Abraham et de Loth pour s'établir dans le pays de Chanaan et à l'E. du Jourdain. Le mélange des Abrahamides avec les Arabes et les Araméens du S. de la Palestine donna naissance à plusieurs tribus que la Bible fait sortir de l'union d'Abraham avec Hagar et Ketoura. Les plus connus de ces peuples sont les Ismaélites et les Midianites. Des Ismaélites sortirent peut-être les Nabatéens qui, vers l'ère chrétienne, étaient les principaux agents du commerce de l'Arabie et du bassin de l'Euphrate, comme l'étaient les Midianites et les Ismaélites au temps de Jacob et de Joseph. Au S., les Nabatéens de Pétra et de l'Arabie, au N. les Palmyréniens tenaient les comptoirs du commerce de l'empire romain avec l'Orient (V. Nabatéens et Palmyre). A l'E., on retrouve des Araméens-Nabatéens échelonnés le long du Tigre dans les petits royaumes de la Mésène, de la Characène, de la Sittacène et de l'Adiabène, où ils se mêlent aux Parthes. Les auteurs syriaques désignent la Babylonie sous le nom de *Beth-Arâmayé* ou province des Araméens ; ils appellent, d'un autre côté, *Beth-Arbâyé* ou province des Arabes le plateau du Tour-Abdin au N. de Mardin et de Nisibe ; or, ces Arabes étaient des Nabatéens. Enfin, une fraction importante d'Araméens, ce sont les Syriens de la Mésopotamie où l'Osrhoène joue un certain rôle dans les guerres des Romains avec les Parthes ; les rois de cette petite province portent pour la plupart des noms nabatéens (V. Edesse).

II. Langue. — Les Araméens appartiennent à la race des Sémites; ils apparaissent, dès les temps anciens, divisés en populations éparses et adonnées spécialement au commerce par caravanes ; ils n'arrivèrent jamais à cette cohésion sociale et politique qui fait les grandes nations. Leur langue forme un des rameaux les plus importants des langues sémitiques. Sous le rapport littéraire, l'araméen est de beaucoup inférieur à l'arabe et à l'hébreu ; la phonétique est lourde, les formes grammaticales sont souvent écourtées, le passif interne des verbes ne s'est conservé que dans les participes, la syntaxe est lâche. Il est dénué de cette finesse de sons qui caractérise l'hébreu, et de cette richesse de formes que possède l'arabe ; d'un autre côté, par la variété de ses constructions mobiles, il semble désigné pour les traductions d'une langue étrangère, comme le grec, par exemple, que le néo-hébreu et l'arabe ne rendent qu'avec la plus grande gêne. Grâce à la diffusion et à l'esprit mercantile des peuples qui le parlaient, l'araméen devint la langue internationale qui servit de moyen de communication entre les peuples de différentes langues du bassin de l'Euphrate et du Tigre. Le général de Sanhérib, Rab-Saké, assiégeant Jérusalem, parle araméen aux députés d'Ezéchias (II R. xviii, 26, Is. xxxvi. 11). En Assyrie et en Babylonie, l'araméen était la langue officielle de la chancellerie et des actes publics, ainsi qu'en témoignent plusieurs monuments assyriens. Des inscriptions, des papyrus et des monnaies montrent que l'usage de cet idiome était répandu également en Syrie, en Cilicie, en Cappadoce; le livre d'*Esdras* nous apprend qu'il en était de même en Palestine. L'araméen comprend deux dialectes principaux : le dialecte occidental et le dialecte oriental. Celui-ci se distingue du premier principalement par les pronoms, le pluriel contracté des noms à l'état emphatique, la préformante de la troisième personne du singulier de l'imparfait des verbes et les infinitifs des classes verbales dérivées. Les dialectes des peuples païens, n'étant parvenus jusqu'à nous que dans des monuments épigraphiques, nous sont bien moins connus que l'idiome des chrétiens et des juifs. Les inscriptions recueillies dans le N. de l'Arabie, le Sinaï et le Haouran, celles fournies par Palmyre, l'Egypte et quelques autres localités, appartiennent au dialecte occidental, ainsi que les papyrus; le dialecte oriental est représenté par les monuments épigraphiques de la Babylonie et de l'Assyrie. Les Syriens chrétiens désignaient sous les noms d'*Araméens* les peuples de leur nation qui étaient restés attachés au paganisme ; cette expression se rencontre notamment dans la version syriaque du Nouveau Testament (Peschito); elle s'appliqua aux Harraniens qui conservèrent longtemps le culte des idoles. Jusqu'au vi^e siècle av. J.-C., les Araméens se servirent de l'ancien alphabet sémitique, dont ils passent pour être les propagateurs aux yeux de quelques savants. A partir de cette époque, leurs caractères accusent des formes particulières et demeurent en usage jusqu'aux premiers siècles avant l'ère chrétienne, où apparaissent les écritures nabatéenne, palmyrénienne, syriaque et syro-palestinienne. Le syriaque forme l'idiome chrétien; le dialecte de la Mésopotamie, grâce à la position prédominante que prit l'Eglise d'Edesse dans la chrétienté de la Syrie, devint la langue littéraire et ecclésiastique ; cette langue, bien qu'appartenant à l'araméen oriental, fut cultivée dans tous les couvents, même dans la Syrie ciseuphratique. Après la division des Syriens en jacobites et en nestoriens, on distingua dans les écoles le syriaque jacobite ou occidental et le syriaque nestorien ou oriental, désigné encore par le nom impropre de chaldéen; les particularités qui séparent ces deux idiomes sont, pour la plupart, dues aux grammairiens. Le syriaque vulgaire, après la conquête de la Syrie par les musulmans, cessa peu à peu d'être parlé. Quelques dialectes ont cependant subsisté jusqu'à nos jours; au N. de Damas, au N. de Nisibe, dans le Kurdistan et dans l'Adherbeidjân, à l'O. et au N.-O. du lac Ourmia. Cependant, une petite communauté de Judéo-chrétiens, fixée dès les premiers siècles de notre ère à Pella, de l'autre côté du Jourdain, n'adopta pas le syriaque ecclésiastique, mais conserva pour la liturgie son dialecte national; on possède dans ce dialecte syro-palestinien un évangéliaire, des fragments de l'Ancien et du Nouveau Testament, des hymnes et des vies de saints. De même, les Sabiens ou Mandéens, qui vivent dans les marécages des environs de Koufa, possèdent des livres écrits dans un dialecte araméen oriental et relatifs à leur religion, un grossier syncrétisme d'idées chrétiennes et de théories gnostiques. Quant au dialecte judéo-araméen, il se divise aussi en occidental ou palestinien et en oriental ou babylonien. La Bible nous a conservé dans les livres d'*Esdras* et de *Daniel* des textes dans le dialecte palestinien, mais ces textes sont le produit d'un genre spécial de littérature et représentent difficilement la langue vulgaire. La dernière rédaction du livre d'*Esdras* est placée vers l'ère d'Alexandre, la date du livre de *Daniel* est de 167-166 av. J.-C. Le monument araméen postbiblique le plus ancien que nous possédions est la *Megilla Ta'anit* ou Rouleau du jeûne, conservée dans la Mischna Ta'anit. Le Talmud de Jérusalem et les Targoums palestiniens fournissent une large contribution à l'étude de ce dialecte. Quant au dialecte oriental ou babylonien, il nous est connu par le Talmud de Babylone et quelques Targoums. L'araméen était sans doute déjà parlé en Palestine avant l'exil ; après le retour de la captivité, il supplanta l'hébreu qui devint langue

morte; à l'époque de Jésus, il était la langue vulgaire de la Galilée et de la Judée, comme en témoignent divers passages des Évangiles. Le babylonien demeura la langue vulgaire des Juifs restés en Babylonie pendant plusieurs siècles après l'ère chrétienne et disparut définitivement après l'invasion arabe. Au moyen âge, le judéo-araméen était encore cultivé comme langue savante ; dans la suite, le néo-hébreu l'éclipsa à peu près totalement. Parmi les dialectes judéo-araméens, on doit classer encore le samaritain, ancien dialecte palestinien qui s'altéra sous l'influence des étrangers installés à la place des tribus emmenées en exil par Sargon. Ce dialecte s'est conservé jusqu'à ce jour comme langue savante dans la petite communauté de Naplouse dont il ne reste plus que quelques membres. On possède dans ce dialecte une version du *Pentateuque* et des hymnes. Les Juifs du Kurdistan parlent encore un araméen vulgaire; on connaît le dialecte du Bohtan et le dialecte de Salamâs dans l'Adherbeidjan.

Voici une liste des principaux ouvrages à consulter pour l'étude des divers dialectes araméens, à l'exception du syriaque auquel est consacré un article spécial : 1° *araméen épigraphique : Corpus Inscriptionum semiticarum*. Paris. — 2° *Judéo-araméen:* J. Fuerst, *Lehrgebaüde der aramæischen Idiome*, Leipzig, 1835 ; G.-H. Winer, *Grammatik des biblischen und targumischen Chaldaïsmus*, Leipzig, 1842, réédition par B. Fischer, Leipzig, 1882 ; S.-D, Luzzato, *Elementi grammaticali del caldeo biblico e del dialetto talmudico babilonense*, Padoue, 1865, traduction anglaise par T.-S. Goldammer, New-York, 1877, et allemande par Krüger, Breslau, 1873; Kautzsch, *Gramm. des biblischen aramæischen*, Leipzig, 1884 ; J.-H. Petermann, *Grammatica chaldaïca*, Leipzig, 1872, 2e éd. ; J. Buxtorfii, *Lexicon chaldaïcum, talmudium et rabbinicum*, Bâle, 1639, 2e éd. B. Fischer, Leipzig, 1869 ; J. Lévy, *Chaldäisches Woerterbuch über die Targumim*, Leipzig, 1867. — 3° *Mandéen :* Th. Nöldeke, *Mandæische Grammatik*, Halle, 1875 ; J.-H. Petermann, *Thesaurus, S. Liber magnus vulgo Adami appellatus*, t. I et II, Berlin, 1868 ; Euting, *Qolasta oder Gesänge*, Stuttgart, 1867. — 4° *Samaritain: Christophori Cellarii, Horæ samaritanæ*, Francofurti et Jenæ 1705 ; Fr. Uhlemann, *Institutiones linguæ samaritanæ*, Leipzig, 1837 ; J.-H. Petermann, *Grammatica samaritana*, Leipzig, 1873 ; et *Pentateuchus samaritanus*, Berlin, 1874 ; Heidenheim, *Bibliotheca samaritana*, Leipzig, 1874. — 5° *Syro-palestinien* : Th. Nöldeke, *Beiträge zur Kenntniss der aramæischen Sprache*, dans la *Zeitschrift der deutschen morg. Gesellschaft*, XXII, pp. 443-527 ; Fr. Miniscalchi Erizzo, *Evangelarium hierosolymitanum*, t. I-II, Vérone, 1864; S.-P.-N. Land, *Anecdota syriaca*, t. IV, 103-224, Leyde, 1875. — 6° *Palmyrénien :* De Vogüé, *Syrie centrale*, Paris, 1868 ; Nöldeke, *Beiträge zur Kenntniss der aramæischen Dialekte*, *Zeitschrift der deutschen morg. Gesell.*, XXIV, 85-109, comp. ibid., XXXVII, 362-571 ; *Journal asiatique*, 8e série, t. II, 150-183 et 149; *Corpus Inscriptionum semiticarum*, pars II. — 7° *Nabatéen: Journal asiatique*, 1835, mémoire de Quatremère; *Zeitschr. der deutschen morg. Gesell.*, t. IX, XIV, XVI, XVII, XXII, XV, *Mémoires* de Tuch, Lévy, Blau, Meier et Nöldeke. Doughty, *Documents épigraphiques*, publ. par E. Renan, Paris, 1884; *Nouvelles Insc. nabatéennes* par Ph. Berger, Paris, 1884; Jul. Euting, *Nabataeische Inschriften*, Berlin, 1885; *Corpus Insc. semit.* pars II — 8° *Néo-araméen* : dans le *Liban*, Nöldeke, *Beiträge zur Kenntniss der aramæischen Dialecte*, XXI, 183-200, comp. ibid. XXII, 191 ; *Journal asiatique*, 7e série, XIII, 457 ; Prym et Socin, textes sous presse. Dans le *Tour Abdin*, Prym et Socin, *der neu-aramæische Dialekt des Tur-Abdin*, t. I-II, Göttingen, 1881 ; dans le *Kurdistan*, *Ourmia* et *Salamâs : Stoddard's grammar of the modern syriac*, New-York et Londres 1855 ; Nöldeke, *Neu-syrische gramm.*, Leipzig, 1868 ; Socin, *die neu-aramæischen Dialekte*, von Ourmia bis Mossul, Tubingen, 1882 ; Rubens Duval, *les Dialectes néo-araméens de Salamâs*, Paris, 1883. Voir, en outre, pour les différentes éditions de textes, les art. SAMARITAIN, TALMUD et TARGOUM. R. DUVAL.

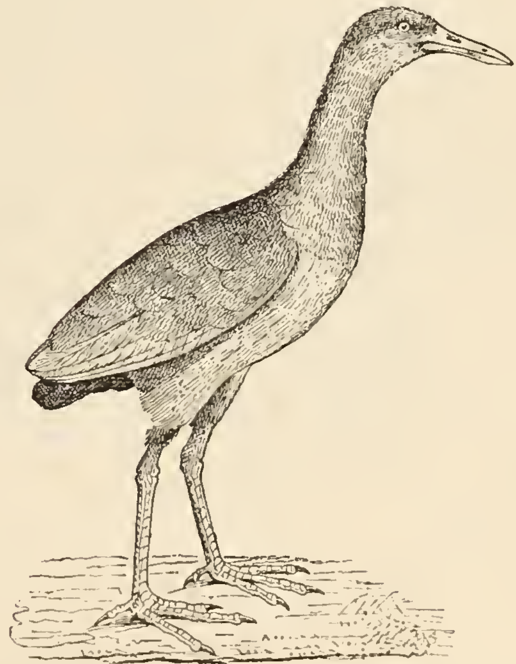
ARAM (Eugène), lexicographe anglais, né à Ramsgill (Yorkshire) en 1704, pendu le 3 août 1759. Il était fils d'un jardinier, et parvint à faire des études. Il professa dans plusieurs écoles de grammaire, et se donna pour tâche de composer un énorme dictionnaire celtique et anglais-latin-grec-hébreu. Il tua par jalousie un cordonnier nommé Clark, ce qui le fit condamner à mort. Bulwer l'a pris pour héros d'un de ses romans.

ARAME (V. SÉRAIL).

ARAMÉEN (V. ARAM).

ARAMICHOS. Peuplade indienne de la famille des Caraïbes, qui occupe une partie de la Guyane française (V. CARAÏBES).

ARAMIDE. Ce genre, créé en 1845 (*Revue zoologique*, p. 277) par le docteur Pucheran pour des Râles de l'Amérique du Sud, a pour type la *Poule d'eau de Cayenne* de Buffon (*Rallus nominus* V. ou *Fulica cayennensis* Gm.), et renferme, en outre, cinq ou six espèces qui habitent le Brésil, la Bolivie, le Pérou, le Paraguay, la Colombie, l'isthme de Panama, le Jamaïque, le Guatémala, etc. Tous ces oiseaux ont le bec allongé et comprimé, avec la mandibule supérieure mousse et courbée insensiblement de la base à la pointe, les narines elliptiques, longitudinales et creusées dans un fossette qui occupe la moitié du bec, mais qui ne se continue point par un sillon comme chez les Râles proprement dits, les doigts antérieurs très allongés



Aramides Cayennensis Puch.

et le pouce fort réduit par rapport à la taille de l'animal. L'*Aramides cayennensis* porte une livrée olivâtre passant au gris sur le cou, au brun sur le sommet de la tête, au marron sur la poitrine, au noir sur le croupion et sur la queue et au blanc sur la gorge ; les autres espèces ont également un costume fortement teint de brun et de verdâtre, mais se distinguent les unes des autres par les dimensions, par la présence ou l'absence de raies transversales noires sur les couvertures inférieures des ailes et par les nuances de la poitrine et de l'abdomen. — Les Aramides, comme beaucoup de Râles, sont des oiseaux querelleurs et, dans les contrées où ils ne sont point pourchassés, quelques-uns d'entre eux ne craignent pas, dit-on, de s'attaquer aux volailles domestiques. Ailleurs, ils sont

devenus farouches, et se cachent dans les forêts marécageuses. Quand ils sont effrayés, ils poussent un cri qui rappelle un peu celui du Paon et s'enlèvent brusquement pour disparaître bientôt au milieu des herbes.

E. Oustalet.

Bibl. : Ch.-L. Sclater et O. Salvin, *On the American Rallidae*, dans *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1868, p. 446.

ARAMITS. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, sur le Vert, affluent du gave d'Oloron ; 1,110 hab.

Histoire. — Aramits est l'ancien ch.-l. de la vallée de Barétous, régie par un for particulier, et qui ressortissait au bailliage, parsan, puis sénéchaussée d'Oloron ; il y avait deux abbayes laïques, vassales de la vicomté de Béarn. — Maison de la Vallée, ou maison commune d'origine sarrasine. — Carrières de marbre. (V. Barétous).

Léon Cadier.

ARAMON. I. Géographie. — Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, sur la rive droite du Rhône ; 2,759 hab., st. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Lyon à Nîmes. Cette petite ville avait au moyen âge une certaine importance dont témoignent encore des débris de fortifications anciennes. — Fabr. de salpêtre ; corderies, poteries.

II. Viticulture. — Synonymes : Rabalaïré, Ugni noir, Plant riche, Pissevin. Ce cépage est une des vignes les plus cultivées dans le bas Languedoc, où elle peuplait presque entièrement les vignobles des plaines. C'est à la suite de la construction des grandes voies de communication, lorsque fut facilité l'écoulement des vins ordinaires et de grande consommation, que l'Aramon fut multiplié sur une grande échelle. Il conservera dans les vignobles reconstitués l'importance qu'il avait avant l'invasion phylloxérique ; il est relativement peu répandu en Algérie à cause de sa sensibilité aux vents du Sud (siroco). Sa valeur est due surtout à sa grande production qui, dans des milieux très fertiles, a atteint le chiffre, qui peut paraître exagéré, de 400 hectol. à l'hectare ; les moyennes de 150 hectol. pour la même surface ne sont pas rares. Dans ces cas, le vin est peu riche en alcool et de peu de durée, mais il est toujours frais et agréable. Sur les coteaux où la production va à 50 et 60 hectol. à l'hect., le vin est alcoolique et d'une belle couleur. L'Aramon a encore l'avantage de bien réussir dans les milieux frais (vignobles soumis à la submersion) ; il est un des cépages les plus résistants au Peronospora ou Mildiou, mais il est très attaqué par le champignon cause du Black Rot. Il débourre de bonne heure, ce qui l'expose aux gelées printanières, fréquentes surtout dans les milieux riches, qui sont les plus propices à sa culture. L'Aramon est très vigoureux ; ses sarments sont longs et rampants ; ses feuilles, peu découpées, sont d'un vert clair à la page supérieure, faiblement tomenteuses sur le revers ; la grappe volumineuse, à larges ramifications à la base, à rafle et pédoncule fragiles, porte des grains gros, sphériques, très juteux et d'un noir peu foncé ; leur peau fine les rend sujets à la pourriture. Ce cépage mûrit vers la première quinzaine de septembre dans les contrées méridionales. Pierre Viala.

ARAMON (Gabriel de Luitz, baron d'), diplomate français, né vers les dernières années du xve siècle ou les premières du xvie, à Nîmes selon Poldo d'Albenas, en Gascogne selon Bayle et Moréri, et mort vers 1554. En 1526 il vint à la cour de François Ier et se trouvait en 1542 auprès des seigneurs de la Mirandole. En 1543, il était à Constantinople où le baron de la Garde le laissa à son retour en France avec le titre de résident. Il y resta sous le même nom pendant l'ambassade de Jean de Montluc, avec lequel il fut presque constamment en désaccord. François Ier paraît cependant lui avoir donné raison, car il repartit pour Constantinople à la fin de 1546, en qualité d'ambassadeur. Deux savants, Pierre Gilles d'Alby et Pierre Bélon du Mans, l'accompagnaient. Pour la première fois cette ambassade présentait le « double caractère d'une mission politique et d'une exploration scientifique et littéraire » (Charrière). En 1548 il suivit Soliman II dans son expédition contre la Perse, visita en revenant la Palestine et l'Egypte et rentra à Constantinople le 28 janv. 1550. D'Aramon avait contribué à faire abandonner à Soliman la guerre contre la Perse. Il ne perdait pas de vue en effet l'intérêt qu'avait la France à détourner, par une attaque du grand seigneur, une partie des forces de la maison d'Autriche. La prise d'Africa par les Espagnols et les intrigues de Ferdinand d'Autriche en Transylvanie lui en fournirent une occasion. Après un voyage en France en 1551, il revint à Constantinople par Malte et Tripoli, où il avait rejoint la flotte de Dragut qui venait de prendre la ville, et détermina la Porte à la campagne combinée de 1553 où les deux flottes française et turque faillirent enlever la Corse aux Génois. Il quitta la Turquie en sept. 1553 et comptait revenir à son poste quand la mort le surprit en France. Il fut certainement un des plus remarquables diplomates de son temps et signala son séjour à Constantinople par son obligeance vis-à-vis de ses compatriotes. Louis Farges.

Bibl. : Chesneau, *Voyages de M. d'Aramon en Turquie*, publié dans les *Pièces fugitives* de d'Aubais. — Nicolas de Nicolay, *Discours et histoire véritable des navigations, pérégrinations et voyages faits en la Turquie* ; Anvers, 1586. — E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, dans les *Documents inédits de l'hist. de France.*

ARAMUS. Ce nom a été proposé par Vieillot pour désigner génériquement les *Râles* (V. ce mot) vulgairement appelés *Courlous* ou *Courliris* (V. Courlou).

ARAN (Vallée d'). I. Géographie. — La vallée d'Aran est située entre 42° 20′ et 42° 50′ de lat. N., 1° 15′ et 1° 50′ de long. O. Elle est adossée, au S., à la crête des Pyrénées centrales, depuis les cimes orientales du massif des monts Maudits jusqu'aux sommets qui dominent le port de la Bonaïgue, et bornée, au N., par une ligne de montagnes bien moins élevées, dont les sommets principaux sont les pics Maubermé et de Crabère. C'est dire que la vallée d'Aran, qui est rattachée politiquement à l'Espagne et dépend de la province de Lérida, appartient à la France par sa situation géographique : toutes les eaux de son territoire sont tributaires de la Garonne. C'est par erreur que les géographes ont fait, jusqu'à ces dernières années, déverser quelques-uns de ses ruisseaux dans la Noguera Pallaresa. La Garonne y prend sa source, au pied du col de Béret, traverse toute la vallée de l'E. à l'O., puis du S. au N., et pénètre en France par le défilé de Pont-du-Roi, à 590 m. d'alt. La population, de 12,000 âmes environ, est répartie entre trente-deux bourgs, villages ou hameaux, dont les principaux sont Viella, qui est la capitale, Salardu et Bosost. Le pays est froid et pauvre ; il ne produit guère que du blé noir, du seigle, des pommes de terre, des forêts. Il reste, pendant une grande partie de l'année, séparé de l'Espagne par les neiges, et les fonctionnaires, pour s'y rendre l'hiver, passent par la France et par Toulouse. Par leur idiome, qui est dérivé du patois languedocien, comme par leur caractère, les habitants se rapprochent plus de leurs voisins français que des Espagnols de Catalogne, auxquels ils confinent. Les Aranais, comme les Andorrans, se livrent surtout au commerce des mulets et, il faut l'ajouter, à la contrebande. La maison de jeux du Pont-du-Roi a, dans ces derniers temps, acquis à la vallée une triste célébrité.

II. Histoire. — La vallée d'Aran a été très anciennement habitée ; c'est l'un de ces refuges naturels où durent se retirer les populations voisines refoulées par les invasions des époques préhistoriques. On a signalé, dans les montagnes environnantes, des alignements granitiques, des cromlechs, des menhirs, notamment sur la rive gauche de la Noguera Pallaresa. Des inscriptions et des débris antiques, parmi lesquels un buste d'Isis transporté au musée de Toulouse, témoignent que le pays fut habité à l'époque romaine. Les eaux de Lès, notamment, étaient fréquentées et il reste des ex-voto de malades reconnaissants qui leur durent la santé au IIe ou au IIIe siècle de notre ère. Il est bien difficile de suivre

l'histoire de l'Aran à travers la période gallo-romaine et les siècles du haut moyen âge. Il devait faire partie, après la constitution des fiefs, du comté de Comminges. De même que la plupart des vallées perdues dans un repli des Pyrénées, celle-ci fut littéralement oubliée pendant de longues années et jouit d'une indépendance de fait à peu près absolue. En 1119 cependant, elle fut attribuée par le roi d'Aragon à Centulle de Bigorre, et à la fin du siècle, à l'occasion du mariage de Gaston de Béarn avec Béatrix de Bigorre, Alphonse d'Aragon, donnant à celle-ci les domaines qui lui revenaient, spécifia qu'il retenait la terre d'Aran. Les Albigeois trouvèrent des sectateurs dans ces vallées reculées, qui plus tard eurent encore à souffrir des guerres calvinistes. Au XVIIe siècle, le traité des Pyrénées

VAL D'ARAN

d'après la carte originale de Fr. Schrader

Echelle du 250.000^e^

attribua définitivement à l'Espagne ce petit pays. Napoléon l'incorpora à la Haute-Garonne; il nous échappa en 1815 et cette anomalie subsiste, par suite de l'importance militaire que le cabinet de Madrid attache à la possession de cette vallée située sur le territoire de la France.

III. Archéologie. — La vallée d'Aran, si riche en sites pittoresques et grandioses, ne possède que de rares édifices dignes d'attirer l'attention. Cependant, on y a signalé, en outre des monuments mégalithiques dont il est déjà parlé: l'église de Betren, dont les trois absides à pans coupés sont d'un bel effet; celle de Bosost, dont le territoire possède aussi les restes du château de Castera; les ruines du château de Castel-Léon, qui fut encore restauré en 1589; l'église de Garros, avec sa tour carrée; les restes des fortifications de Salardu; l'église de Viella, avec ses boiseries, ses peintures et sa Vierge en ivoire; des maisons à tourelles et à colonnettes Renaissance, dans le même bourg, etc. La plupart des églises sont couronnées par une tour octogone à toit pointu; certaines possèdent des roues à clochettes comme il en existe dans toute la région pyrénéenne.

Bibl. : Maurice Gourdon, *A travers l'Aran; Itinéraires d'un touriste*; Paris, 1884, in-16. — F. Schrader, *Autour des sources de la Garonne*, dans *Annuaire du Club alpin français 1881*. — Du même, *Aperçu sommaire de l'orographie des Pyrénées*, ibid., 1886. — Cartes : Feuille 3 de la carte en six feuilles des Pyrénées centrales par Fr. Schrader. Echelle du 100,000^e^; Paris, 1886.

ARAN. Rivière de France, nommée aussi la Joyeuse, qui descend de la montagne d'Ursonia (Basses-Pyrénées), arrose la Bastide-Clairence, reçoit le Mendialçu et se jette dans l'Adour près d'Urt après un cours de 32 kilom. Elle est navigable à partir du point où se fait sentir la marée, à environ 10 kilom. de son embouchure.

ARAN (François-Amilcar), médecin français, né à Bor-

deaux, le 12 juil. 1817, mort à Paris, le 22 fév. 1861. Interne des hôpitaux de Paris, il publia, avant même d'être reçu docteur, un *Manuel pratique des maladies du cœur et des gros vaisseaux;* Paris, 1842, in-12. L'année suivante, il obtint le grade de docteur après la soutenance d'une thèse remarquable : *Des palpitations de cœur considérées principalement dans leurs causes, leur nature et leur traitement;* Paris, 1843, in-4. Il fut reçu peu après médecin des hôpitaux et en 1853 agrégé à la faculté de médecine de Paris. Il porta toute son attention sur l'action physiologique des médicaments et publia un grand nombre de notes sur ce sujet dans le *Bulletin de thérapeutique ;* ses travaux sur la vératrine, le chloroforme, le traitement du rhumatisme aigu, méritent une mention spéciale. De même sa thèse d'agrégation : *Des morts subites;* Paris, 1853, in-4, et ses *Leçons cliniques sur les maladies de l'utérus;* Paris, 1858-1859, in-8. — De plus, il a publié deux traductions : H. Bennett, *Traité prat. des inflamm. de l'utérus;* Paris, 1851, in-12. — Skoda, *Traité de percussion et d'auscultation;* Paris, 1854, in-12. — On trouve encore un grand nombre d'articles d'Aran dans les *Archives gén. de méd.*, l'*Union méd.*, la *Gazette des hôpitaux*, etc. Dr L. H.

ARANC. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. d'Hauteville ; 828 hab.

ARANCE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 389 hab.

ARANCON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Bidache; 289 hab.

ARANDA DEL DUERO. Ville d'Espagne, province de Burgos, située au point où le Duero devient navigable, par 812 m. d'alt. r. dr.; 5,147 hab. Protégée des vents du N. par le mont Cortajan, elle a des vignobles très productifs. Fondée par les Arabes en 861, elle a suivi la fortune de Burgos, sa voisine et sa capitale. La principale industrie de ses habitants est la culture de la vigne. C'est un point stratégique important. Louis BOUGIER.

ARANDA (Antonio de), voyageur espagnol, de l'ordre des franciscains, visita la Palestine en 1530, fut confesseur de la reine Marie de Hongrie et de Jeanne de Portugal, filles de Charles-Quint, et mourut prélet de son ordre pour la province de Castille, en 1555. On a de lui : *Tratado de las siete Palabras que se leen en el Evangelio haber dicho nuestra Señora;* Alcala, 1557, in-8. Mais son seul ouvrage vraiment intéressant est la description de l'état de la Terre-Sainte en 1530; il est plein de faits curieux et porte pour titre: *Verdadera Informacion de la tierra sancta segun la dispusicion que en al año de mil y quinientos y treynta. El muy reverendo padre F. Antonio de Aranda... la vio y passeo.* La première édition de cet ouvrage parut à Alcala en 1531, in-4; d'autres y furent publiées en 1533 et 1537, in-4; à Tolède, 1845, in-4, et 1550, in-fol.; à Alcala, en 1563, in-12, et dans la même ville en 1574, in-8. E. CAT.

ARANDA (Emmanuel d'), né à Bruges, en 1602, suivant la biographie Didot, en 1612, suivant Foppens, en 1616, suivant Paquot, d'une famille aragonaise, à laquelle appartenait peut-être le célèbre ministre de Charles III. Il vivait encore en 1675 et on voyait son tombeau à Bruges, en la chapelle des Augustins. En 1630, il alla en Espagne, où il resta environ une année pour apprendre le castillan, puis s'embarqua à Saint-Sébastien sur un navire anglais pour revenir en son pays. Ce navire fut pris par un pirate algérien et Emmanuel de Aranda resta plusieurs années captif à Alger. Racheté enfin, il revint à Bruges et y obtint la charge d'auditeur militaire au quartier du Franc. Il écrivit, vraisemblablement en français et d'une manière fort intéressante, le récit de ses aventures et ses observations sur la régence d'Alger. La première édition qu'on connaisse est intitulée : *Relation de la captivité et liberté du sieur Emmanuel d'Aranda;* Bruxelles, 1656, pet. in-12. Autres de 1657, pet. in-12; 1662, pet. in-12; 1664, pet. in-12. Il en parut une édition latine, probablement une traduction faite postérieurement à la relation française, en 1657, une en anglais, en 1666, et une en flamand, en 1682. Des fragments en ont été aussi insérés dans divers recueils d'histoires morales et intéressantes. On attribue encore à Emmanuel d'Aranda des poésies; mais elles ne nous sont pas connues. Son livre, curieux pour l'histoire de la régence d'Alger, suffit d'ailleurs à conserver son nom. E. CAT.

ARANDA (don Pedro-Pablo ABARACA Y BOLEA comte de), célèbre homme d'Etat espagnol, né le 18 déc. 1718, mort en 1799. Issu d'une famille noble d'Aragon, il servit d'abord dans l'armée, puis entra dans la diplomatie comme ambassadeur en Pologne. Après être resté sept années dans ce poste alors difficile, il fut appelé à administrer la capitainerie générale de Valence, et se signala par des talents supérieurs. Il fut dès lors en faveur près de Charles III. En 1765, à la suite d'une émeute à Madrid, à la répression de laquelle il avait beaucoup contribué, il eut la présidence du conseil. Nourri des idées nouvelles qui agitaient alors la France et une partie de l'Europe, d'Aranda entreprit de grandes réformes et voulut tirer l'Espagne de la ruine et de l'abaissement où elle était tombée. Il commença par chasser les jésuites en 1767, acte hardi qui lui fit de nombreux ennemis, restreignit le droit d'asile, surveilla les agissements des congrégations religieuses, astreignit les inquisiteurs à ne plus empiéter sur la juridiction civile, reconstitua la police, réorganisa les institutions de crédit, et favorisa par de sages mesures le commerce, l'agriculture et l'industrie. Voltaire (1771) applaudissait à ces efforts, et le roi Charles III promettait à son ministre de le soutenir énergiquement, répétant: « Les Espagnols sont des enfants qui pleurent parce qu'on les nettoie ». Mais en 1773, d'Aranda fut obligé de se retirer par suite du mécontentement que la rigueur de ses actes avait produit chez les grands, qui profitaient des abus, aussi bien que chez le peuple, qui en souffrait, mais qui était ignorant, superstitieux et crédule. D'Aranda, en compensation, reçut l'ambassade de France. En cette qualité il prit une part importante aux négociations dont la guerre de l'indépendance des colonies anglaises devint le sujet, ainsi qu'à celles qui amenèrent la signature du traité de Paris, en 1783. D'Aranda, très apprécié à la cour de France et dont les services ne pouvaient être méconnus, même à Madrid, fut appelé au ministère par Charles IV en 1792, pour succéder au comte de Florida Blanca. Mais il n'y demeura que peu de temps et fut remplacé bientôt par Emmanuel Godoy, favori de la reine Marie-Louise, plus tard fameux sous le nom de Prince de la Paix. D'Aranda fut même exilé dans ses terres d'Aragon et y mourut, après avoir vu quelques-uns des malheurs qu'une politique hostile à la France allait attirer sur son pays. E. CAT.

ARANDAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Saint-Rambert ; 508 hab.

ARANDJELOVATS. Petite ville du royaume de Serbie. Elle est située dans le cercle de Kragouievats. Elle s'appelait autrefois Urbitsa et doit son nom actuel au prince Miloch. Elle possède une source d'eaux minérales alcalines qui attire chaque année de nombreux visiteurs. L. L.

ARANDON. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Morestel; 529 hab.

ARANEA (Astr.) (V. ARAIGNÉE).

ARANÉEUX (Bot.). L'anneau des Champignons du groupe des Agarics est dit *aranéeux* quand, au lieu de former une membrane, il est formé de filaments distincts (V. ARACHNOÏDE). R. BL.

ARANJUEZ. Ville d'Espagne, à 49 kil. S. de Madrid (Nouvelle-Castille), ch.-l. de district, sur la ligne du chemin de fer de Madrid à Séville. Lat. N. 40° 2′ 30″. Long. O. 5° 56′ 15″. Ville de 8,000 hab., peu importante. De construction moderne, elle ne se compose que de quelques rues uniformément construites, alignées au cordeau. C'est son château royal et surtout le magnifique parc qui l'entoure qui rendent Aranjuez célèbre. Au XIVe siècle ce

n'était que l'habitation d'été d'un grand maître de l'ordre de Santiago ; sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle il passa dans le domaine royal. Les premières constructions furent élevées sous le règne de Philippe II par l'architecte Jean de Herrera (le même qui bâtit l'Escurial), et augmentées successivement par plusieurs rois d'Espagne. Les murs, très massifs, sont bâtis en brique avec entablements en pierres de taille ; les merveilleux jardins ont été tracés dans le goût flamand par des jardiniers que Charles-Quint avait fait venir de Flandre ; entourés d'une contrée qui



Château d'Aranjuez.

offre l'image d'un désert, ils ressemblent à une oasis. Ils occupent un espace de 110 kil. de circonférence. Au XVIIe siècle les arbres étaient déjà cités comme des merveilles de végétation. Les avenues forment de vastes cloîtres de verdure et vont se perdre de tous côtés dans la campagne. *La calle de la reina* (allée de la reine) n'a guère moins d'une lieue de long et se prolonge jusqu'au Tage ; elle est plantée d'ormes gigantesques. Le 16 mars 1808, sur le bruit que le roi Charles IV, conseillé par le prince de la Paix, Godoy, voulait s'enfuir en France, le château fut envahi par une foule venue de Madrid, les soldats refusèrent de faire feu, le peuple enfonça les portes, brisant les meubles, dévastant les appartements, recherchant Godoy pour lui faire un mauvais parti. A la suite de ce mouvement Godoy tomba en disgrâce et, quelques jours après, le 19 mars 1808, le roi Charles IV datait d'Aranjuez son acte d'abdication en faveur de son fils le prince des Asturies. L. BOUGIER.

ARANJUEZ (Traités d'). Deux traités intéressant la France furent signés à Aranjuez.

I. *Traité du 7 mai 1745.* La guerre entreprise par Louis XV contre Marie-Thérèse, en 1741, avait fort mal réussi. La France, d'abord placée à la tête d'une coalition, était restée à peu près seule ; le roi de Prusse avait fait sa paix particulière avec la reine de Hongrie ; le roi de Sardaigne s'était également retiré de la lutte par le traité de Turin du 1er fév. 1742 ; il en était de même de la Pologne, et bientôt après de la Bavière ; l'empereur Charles VII était mort et son successeur, Maximilien-Joseph, s'était hâté de signer avec Marie-Thérèse le traité de Füssen. Les anciens alliés de la France faisaient plus que de renoncer à la lutte contre l'Autriche, ils s'alliaient avec elle pour combattre la France. Si l'on ne voulait pas périr écrasé sous le nombre, il fallait que le gouvernement de Louis XV se procurât à tout prix des alliés ; aussi après la conclusion de l'alliance de Varsovie, ses diplomates se mirent en campagne et parvinrent à faire signer entre la France d'une part, l'Espagne, le royaume de Naples et la République de Gênes d'autre part, le traité d'Aranjuez du 7 mai 1745, traité qui portait confirmation d'une alliance précédemment formée à Fontainebleau, 25 déc. 1743, et à Francfort, 22 mai 1744.

II. *Traité du 21 mars 1801.* Le traité de Saint-Ildefonse, entre la France et l'Espagne, signé le 1er oct. 1800, avait stipulé qu'un agrandissement en Italie serait donné au duc de Parme, par exemple la Toscane ; en revanche, l'Espagne cédait à la France la Louisiane avec six vaisseaux de guerre. Après la paix de Lunéville (9 fév. 1801), par laquelle l'Autriche échangeait la Toscane contre Salzbourg et Berchstolsgaden, le traité d'Aranjuez, entre la République française et l'Espagne, stipula renonciation du duc de Parme à son duché en faveur de la République française ; il recevait en échange le grand-duché de Toscane et prenait de ce chef le titre de roi d'Etrurie. Une convention signée peu après à Paris, le 26 déc. 1802, donna à l'ancien grand-duc de Toscane, outre ce qui lui avait été assuré à Lunéville, l'évêché d'Eichstædt et une moitié de celui de Passau.

BIBL. : Comte de GARDEN, *Histoire des Traités de paix* t. III — DE CLERCQ, *Traités de la France*, t. II.

ARANTELLES. On désigne ainsi, en vénerie, les filandres qui se trouvent au pied du cerf, sorte d'affection dont l'aspect ressemble à une toile d'araignées. Le mot arantelles signifiait, en vieux français, les toiles d'araignées ; il est encore employé dans certaines parties de la France, notamment dans le patois poitevin.

ARANY (János), poète hongrois, né en 1817 dans le comitat de Bihar, mort en 1882. D'une austère famille de cultivateurs protestants, son enfance studieuse et un peu triste, sa jeunesse contrainte par une situation difficile aux plus fatigantes fonctions de l'enseignement, accumulèrent les matériaux d'une instruction poétique riche et variée ; après les classiques grecs et latins, et les étrangers connus tantôt dans une traduction, tantôt dans la langue originale, vinrent les poètes hongrois, tels que Péczely, précurseurs de la génération dont Petœfi et Arany lui-même allaient être les plus éminents représentants. De là, une double direction imprimée à sa carrière littéraire, qui commença en 1842 par une participation aux travaux et aux concours de l'importante société à la fois poétique et patriotique qui a conservé le nom du poète Kisfaludy. D'une part, Jean Arany a publié des traductions de Sophocle et d'Aristophane, de Gœthe, de Shakespeare et de Burns, qui ont fait passer une partie de l'œuvre de ces grands poètes dans la langue hongroise avec un tel succès que, d'après le juge le plus compétent, M. Gyulai, les Magyars peuvent revendiquer ces traductions comme de véritables chefs-d'œuvre nationaux. D'autre part, son origine toute magyare, l'atti-

nité native de son génie pour les anciennes gloires et les anciennes mœurs de la race, lui inspirèrent son *Toldy*, ses *Ballades*, son *Siège de Murany*, sa *Constitution perdue*, etc. La mort de Jean Arány, devenu depuis longtemps secrétaire général de l'Académie, fut un deuil national. Suivant M. Szasz, qui a prononcé son éloge funèbre, Petœfi est le poète magyar de la jeunesse, Arany celui de l'âge mûr.

Arány (Làszio), son fils, né en 1844, continue dignement la tradition paternelle, non seulement par des traductions de Molière et de Shakespeare et par des recueils de poésie populaire, mais par des poèmes originaux, tels que *Elfride*, la *Bataille des Huns*, etc. Il est membre de l'Académie hongroise, où il a occupé son siège (1872) en prononçant un discours remarqué sur l'*Histoire de la poésie nationale*. E. Sayous.

ÂRANYAKA (« qui habite la forêt »). Nom donné au moine bouddhiste retiré dans une forêt. D'après la règle, les bhikchous (ou moines bouddhistes), après avoir fait à midi leur unique repas de la journée, doivent se retirer dans un lieu désert pour s'y livrer à la méditation. L'habitation dans la forêt *(aranyakanga)* est un des treize *Dhoutanga* du bouddhisme, c.-à-d. un des treize exercices auxquels le moine bouddhiste doit se livrer le plus possible, mais non pas constamment. Devadatta, le cousin et le rival de Sâkyamouni, réclamait la pratique constante de l'Aranyakanga, c.-à-d. l'habitation perpétuelle dans la forêt; il voulait que les moines bouddhistes fussent de vrais solitaires et condamnait l'usage des *Vihâra* ou monastères, l'existence en commun, la vie conventuelle. Cet excès de rigorisme parait avoir été le principe ou la forme de son dissentiment avec le fondateur du bouddhisme. L. Feer.

Bibl. : Sp. Hardy, *Eastern monachism*, p. 133. — *A manual of Budhism*, p. 326. — Childers, *A pâli dictionary*, mots *Arannaka* et *Dhutanga*.

ARÁNYOS. 1° Rivière de Transylvanie, prend sa source dans les montagnes de Bihar, passe à Torda et se jette dans la Máros. Son nom signifie *dorée* en magyar, et ce nom vient de ce que son sable contient de l'or. Lorsque de Gérando l'a visitée, ce sable aurifère était exploité régulièrement par les Tziganes, qui employaient un mode de lavage tout à fait primitif, pareil à celui de certains peuples sauvages. Ces Bohémiens obtenaient chaque année une douzaine de kilogrammes d'or, produit assez médiocre du travail de près d'un millier d'individus, soumis à certains règlements et centralisé par un directeur résidant à Zalathna.

2° Ce mot, adjectif signifiant *doré*, précède le nom de plusieurs villes ou bourgades hongroises, près desquelles se trouvent des mines d'or ou du sable aurifère : Arányos-Maroth, ch.-l. du comitat de Bars; Arányos-Lona, dans le pays des Szekler, sur la Maros ; Arányos-Magyes, sur le Szamos.

Bibl. : De Gerando, *la Transylvanie*, 1836, 2 vol. in-8.

ARANZI (Giulio-Cesare), célèbre anatomiste italien, né à Bologne en 1530, mort dans cette ville le 7 avr. 1589. Reçu docteur en 1556, il occupa dès l'âge de vingt-sept ans, dans sa ville natale, la chaire de médecine et de chirurgie. Il ne fut pas élève de Vésale, comme on l'a prétendu. Nombreuses sont les découvertes d'Aranzi dans le domaine de l'anatomie ; dès la première année de ses études, il découvre l'élévateur de la paupière supérieure ; dans son livre : *De humano fœtu*, Bologne, 1564, in-8, il étudie l'utérus pendant la grossesse, la structure du fœtus, celle du placenta, etc.; il y décrit le canal artériel auquel Botal a donné son nom par la suite. Dans son *Anatomicarum observationum liber*, Venise, 1587, in-4, et autres éditions, il se prononce avec Colombo contre Vésale pour l'imperméabilité de la paroi interventriculaire du cœur et décrit pour la première fois les cornes d'Ammon, les petits tubercules des valvules sigmoïdes, désignés depuis sous le nom de *nodules d'Arantius*, enfin le canal veineux. Citons encore d'Aranzi : *De tumoribus præter naturam secundum locos affectos liber;* Venise, 1587, in-4, où il décrit entre autres une pince pour extraire les polypes du nez, et un commentaire sur Hippocrate : *In librum Hippocratis de vulneribus capitis commentarius;* Leyde, 1639, in-12, ouvrage devenu très rare. Dr L. Hn.

ARAOUÂN. Grande oasis du Sahara occidental, au N. de Timbouctou, sur une des routes de caravanes les plus fréquentées.

ARAPAIMA. L'Arapaima ou *Vastres gigas* est un poisson des eaux douces du Brésil et des Guyanes, qui peut atteindre la taille de 15 pieds et peser jusqu'à 400 livres; c'est le géant des Poissons Téléostéens habitant les eaux douces; sa chair est très estimée; il fait le fond de la nourriture des Indiens, qui le salent. Le poisson dont nous parlons, et qui appartient à la famille des Ostéoglossidées, a le corps allongé, comprimé, la tête déprimée en dessus; la bouche est très fendue, la mâchoire supérieure proéminente, les mâchoires sont armées de petites dents coniques. On voit sur le vomer, les palatins, les phérygoïdiens, le sphénoïde, l'hyoïde et sur l'os lingual des dents très fines, qui forment comme une râpe ; la nageoire dorsale, très reculée, est opposée à l'anale; le corps est couvert d'écailles osseuses ; la tête, recouverte d'une peau épaisse, est composée d'os profondément ciselés et creusés de nombreuses et profondes anfractuosités. E. Sauvage.

Bibl. : Cuvier et Valenciennes, *Hist. naturelle des poissons*, t. XIX, 1846.

ARAPENNIS (V. Arpent).

ARAPILES. I. Géographie. — Village de la prov. de Salamanca (Espagne), à peu de distance de la capitale ; 400 hab. — Célèbre par la défaite de Marmont, le 22 juill. 1812.

II. Histoire militaire. — *Bataille des Arapiles* ou de Salamanque. Bataille où l'armée de Portugal, commandée par le maréchal Marmont, duc de Raguse, fut battue le 22 juil. 1812 par lord Wellington. Après avoir chassé les Français du Portugal, s'être emparé de Ciudad-Rodrigo, de Badajoz, et enfin des couvents de Salamanque (16 au 28 juin), que Marmont avait transformés en forteresses et où il avait laissé 1,700 hommes de garnison, en se retirant derrière le Douro, quand Wellington arriva devant ce fleuve (le 1er juil.), son armée se composait de 7 divisions anglaises, de 2 portugaises et de 1 espagnole (60,000 h.). Marmont avait 8 divisions à lui opposer (42,000 hommes) et occupait tous les passages du Douro : Tordesillas, Toro, Zamora, etc. Il reprit audacieusement l'offensive et franchit le Douro avec toute son armée à Tordesillas, dans la nuit du 16 au 17 juil. Wellington se replia vers Salamanque, derrière le Tormes (afll. de gauche du Douro). Marmont le suivit ; le 21 il passait la rivière et occupait une ligne de hauteurs à 6 kil. environ au sud de Salamanque. Sa droite (div. Foy et Fercy) était appuyée au village de Calvarrossa de Ariba. Son centre (div. Maucune et Sarrut), ses réserves (div. Clausel et Brenier), ainsi que sa gauche (div. Bonnet et Thomières), étaient adossés à des bois. Wellington occupait une chaine de hauteurs parallèles. Sa gauche s'appuyait à un mamelon nommé le petit Arapile, son centre au hameau des Arapiles et sa droite au village de Las Torres, dans la direction de la route conduisant de Salamanque à Ciudad-Rodrigo. Dans la vallée peu profonde, qui séparait les deux armées, s'élevait, en face de la gauche française et de la droite anglaise, un autre mamelon, dominant le premier, le grand Arapile. Wellington ne demandait qu'à se retirer, et Marmont, fier de ses heureuses manœuvres des jours précédents, voulait seulement saisir le moment où l'armée anglaise se dirigerait soit sur Salamanque, soit sur Ciudad-Rodrigo, pour tâcher d'écraser son arrière-garde. La bataille fut donc involontaire des deux côtés, et le 22 juil. à midi, on

n'avait fait qu'échanger quelques coups de canon. Marmont voulut alors obliger son adversaire à décamper. Laissant sa droite immobile, il fit faire par le flanc gauche au reste de ses troupes et suivit sa ligne de hauteurs, afin de menacer la route de Ciudad-Rodrigo. Wellington fit aussitôt le même mouvement. Laissant sa gauche au petit Arapile, il s'étendit rapidement sur sa droite, parallèlement aux Français. Puis les deux ennemis voulurent occuper en même temps le grand Arapile, resté jusqu'alors indivis. Une division portugaise eut à peine le temps de s'y installer, elle en fut chassée par la division Bonnet, qui y établit une forte batterie. Tout à coup, le général Thomières, qui formait l'extrême gauche de Marmont, s'étendit démesurément vers la route de Ciudad-Rodrigo. Wellington, profitant aussitôt de la faute commise, lança la division Picton avec une masse de cavalerie pour se frayer un passage entre la gauche et le centre français. La division Thomières est vigoureusement ramenée et son général tué. Les divisions Maucune et Sarrut entrent en ligne pour la soutenir. Au même moment, Marmont est grièvement blessé sur le grand Arapile. Bonnet lui succède et est blessé également. Enfin Clausel prend le commandement, quoique blessé lui-même. Il recule lentement en faisant entrer en ligne ses réserves, et concentre l'armée sur les hauteurs qu'elle venait de quitter. Les Anglais essaient alors de les gravir, mais ils sont repoussés par les divisions Sarrut et Ferey ; ce dernier est tué.

A partir de ce moment, la retraite continua lentement, couverte par la division Foy qui n'avait pas encore combattu. Toute la cavalerie anglaise vint se briser sur les carrés de cette division et, à la nuit, l'armée française put repasser le Tormes sans être inquiétée. Clausel, suivi prudemment par Wellington, ramena l'armée derrière le Douro, puis vers le nord de l'Espagne. Les Anglais marchèrent alors sur Madrid que le roi Joseph fut forcé de leur abandonner en évacuant la moitié de la péninsule.

ARAPOV (Pimen-Nicolaevitch), écrivain russe (1796-1861). Attaché au service des théâtres de Moscou, il traduisit et publia en russe un grand nombre de pièces françaises. En 1850, il fit paraître un album dramatique fort précieux pour l'étude historique du théâtre russe. Son ouvrage capital est la *Chronique du théâtre russe* publiée après sa mort ; assez faible pour ce qui concerne les origines, ce livre est très riche en renseignements pour les règnes de Catherine la Grande et d'Alexandre Ier. L. L.

ÁRAPUNGA. Ce nom brésilien d'une espèce de *Cotinga* (V. ce mot), le Cotinga à gorge nue (*Cotinga nudicollis*



Arapunga.

V.), a été employé avec la même orthographe, ou sous la forme légèrement modifiée d'*Araponga*, pour désigner un genre qui comprend, outre l'oiseau précité, le Cotinga neigeux (*Cotinga nivea* Bodd.). Mais, dans ces derniers temps, on a reconnu que ce groupe, proposé par Lesson (*Traité d'ornithologie*, 1831, p. 365), devait se fondre dans le genre *Chasmorynchus* de Temminck (V. les mots Chasmorhynchus et Averano). E. Oustalet.

ARAR. Nom sous lequel les Arabes désignent le *Callitris quadrivalvis* Vent., Conifère du groupe des Cupressinées (V. Callitris). Ed. Lef.

ARARA. Ce nom, appliqué parfois à l'Ara rouge ou Ara macao (V. le mot Ara), a été employé aussi pour désigner soit un petit groupe comprenant l'Ara de Spix, soit le genre *Ara* tout entier. E. O.

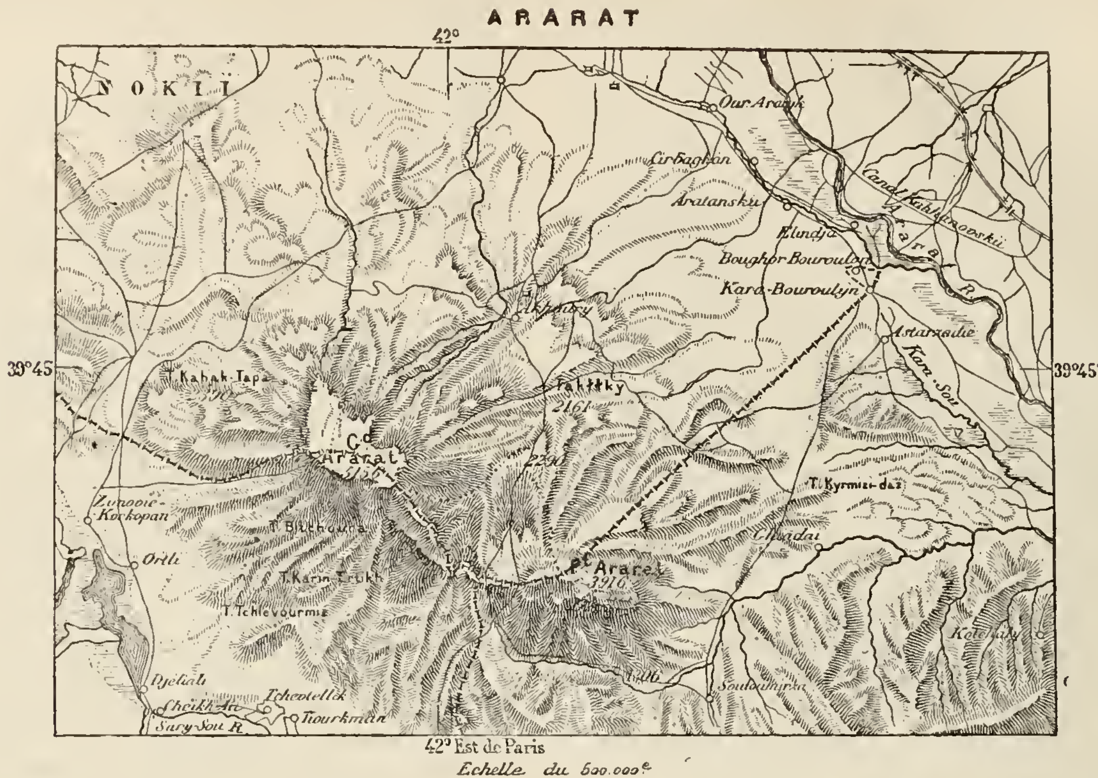
ARARAT. 1° Montagne de l'Arménie russe (gouvernement d'Erivan). Elle s'élève vers 39° 42' lat. Nord, et 41° 57' long. E. de Paris sur les limites de trois grands empires, la Russie, la Turquie et la Perse, au S.-E. d'Erivan, non loin de la vallée de l'Araxe. Elle se détache complètement des autres montagnes et les domine par sa masse imposante. Elle a deux cimes principales, le Grand Ararat (5,156 m.) et le Petit Ararat (3,916 m.). Ils sont séparés par un col dont l'alt. est de 2,705 m. La base du Grand Ararat a environ 42 kil. de diamètre. Les Arméniens, dont elle est la montagne nationale, l'appellent le Massis, les Turcs Arghidagh (mont de l'Arche), les Persans Kohi Nouh, mont de Noé. Elle est surtout célèbre par le rôle qu'on lui a fait jouer dans la Bible. C'est dans le pays et non sur la montagne d'Ararat que s'arrête l'arche de Noé et que se réfugient les fils parricides de Sennacherib. Les légendes arméniennes prétendent encore aujourd'hui indiquer l'endroit où l'arche de Noé s'arrêta. On considère l'Ararat comme étant de formation volcanique, sa base et ses pentes sont revêtues de lave. Pendant de longs siècles l'ascension du pic sacré a été considérée comme impossible. Le premier qui la gravit fut un professeur de Dorpat, Parrot, en 1829. Elle a été gravie depuis par son collègue Abich (1845), par le général Chodzko et son collègue le géographe Khanykov qui restèrent plusieurs jours au sommet pour établir la triangulation du Caucase (1850), par les Anglais Stuart et Monteith (1856), etc. La végétation se rencontre jusqu'à la hauteur de 3,500 m. Au delà de cette altitude on ne rencontre plus que la flore alpine, moins variée d'ailleurs que celle des montagnes d'Europe. La faune est fort restreinte : les naturalistes n'ont constaté que l'existence du bouquetin, du lièvre et d'une sorte de fouine. La limite des neiges persistantes se trouve à environ 4,300 m. Ces neiges ne donnent naissance à aucun cours d'eau important ; on suppose que l'eau qu'elles produisent est absorbée par le sol. Cette circonstance explique pourquoi les animaux ne peuvent vivre sur les flancs de la montagne. En 1840 un ancien cratère donna lieu à une terrible éruption de jets de vapeurs et de pierres. Cette éruption coïncida avec un tremblement de terre. L. L.

2° Province de l'ancienne Arménie, bornée au N. par celles de Daïq et de Koukar, à l'E. par celle de Siormiq, au S. par le Vasbouragan et le Douronperan, à l'O. par la haute Arménie. L'Araxe la traversait de l'O. à l'E. dans toute sa longueur, et la divisait en deux parties égales. Du temps des Arsacides, elle comprenait vingt petits districts, notamment celui de Tovin. Les villes principales étaient Aving, souvent assiégée et prise par Timour et ses successeurs ; Vagharshavan, bâtie par le roi d'Arménie, Vagharschag ; Gars ou Garouts (Kars), résidence des Pakratides d'Arménie au xe siècle ; Ani, ville capitale du pays tout entier, qui, au xie siècle, contenait cent mille maisons et mille églises ; Vagharsabad, à l'O. et près d'Erivan ; Ardaschad, sur l'Araxe ; Tovin, fondée au milieu du ive siècle ; Erovantaschad, aujourd'hui détruite ; Armavir, l'une des plus importantes. P.

Bibl. : Parrot, *Reise zum Ararat* ; 2 vol. Berlin, 1834, traduit en anglais par Cooley ; New-York et Londres, 1855. — Abich, *Beiträge zur Kenntniss des russ. Reiches.* — Du même, *Aperçu de mes voyages en Transcaucasie*; Mos-

cou, 1865. — WAGNER, *Reise nach dem Ararat*; Stuttgart, 1848. — PETERMANN, *Mittheilungen*, 1859. — PARMELUS, *Life among the mounts of Ararat*; Boston, 1868. — FRESHFIELD, *Travels in the austral Caucasus*; Londres, 1869.

ARARAT



ARARATHIEN (Ling.). Jusqu'au ve siècle, chacune des provinces de l'Arménie eut son dialecte particulier : à cette époque, Mesrob inventa un alphabet qui remplaça les caractères syriaques antérieurement en usage, et la cour, qui résidait en Ararat, choisit le dialecte de cette province, l'*ararathien*, pour les actes de la chancellerie royale. Adopté officiellement, l'ararathien devint bientôt la langue littéraire du pays tout entier.

ARARAUNA. Nom vulgaire de l'Ara bleu et jaune chez les Brésiliens (V. le mot ARA). E. O.

ARAROBA (Poudre d'). (Act. phys. et thérap.). La poudre d'Araroba s'extrait d'une légumineuse de Bahia (un *Centrolobium* ou un *Andira*) : elle est renfermée dans des fentes qui se prolongent à travers la presque totalité du tronc ; on l'en retire en abattant l'arbre et en grattant ces fentes. Elle porte encore le nom de poudre de Goa, parce qu'autrefois le Portugal en envoyait beaucoup à cette colonie. C'est une poudre grossière, mélangée de fragments ligneux, de couleur brune, jaune ou rouge, à saveur amère. — Elle renferme de l'acide chrysophanique (80 %), du glucoside, un principe amer. L'acide chrysophanique est semblable à celui que l'on extrait de la rhubarbe et d'autres plantes. — L'action locale de la poudre d'Araroba est irritante : il se développe parfois un *rash*, après quoi la peau est tachée ; les ongles et les cheveux prennent aussi une coloration anormale, mais qui disparaît après emploi d'eau tiède ou de solutions alcalines. Prise à l'intérieur, cette poudre semble exercer une action éméto-cathartique ; parfois il se développe une diarrhée violente. — Au point de vue thérapeutique, on l'a utilisée contre diverses affections cutanées. Elle est utilisée dans l'Orient, depuis longtemps, contre l'herpès, et peut servir contre la teigne, mais c'est surtout le psoriasis qu'il est utile de traiter par la poudre de Goa, employée principalement sous forme de pommade. Napier a administré le remède à l'intérieur dans la même maladie, et dit avoir obtenu de bons résultats. Mais les applications locales sont préférables. — Normand a employé le remède à l'intérieur contre les diarrhées parasitaires de Cochinchine, avec d'assez bons résultats, d'après Gubler. L'araroba paraît tuer les organismes parasitaires qui causent la diarrhée. Dr H. DE VARIGNY.

BIBL. : LASSON, *Jl. de Thérap.* IX, 108. Trait. de l'Herpès circiné da Silva (de Lima), *Ibid.* t. III et V. — REY et GUBLER, *Ibid.* t. V. — SIR J. FAYRER, *Med. Times*, 1874-1875. — CROCKER, *Lancet*, 1877. — SQUIRE, KEITH, HUTCHINSON, *Brit. med. Journal*, 1876, 1877, 1878. — SMITH, *Dublin Journal*; 1879. — NAPIER, *Glasgow med. Journal*; 1882.

ARARUAMA. Lagune située sur la côte de Brésil, au S.-O. du cap Frio.

ARAS (V. ARAXE).

ARASCHNIA. Genre de Lépidoptères Rhopalocères, établi par Doubleday (*Gen. of diurn Lepidopt.*, 1848, p. 187) pour le *Vanessa prorsa* de Linné (V. VANESSE). Ed. LEF.

ARASE. Assise de pierre de taille ou de maçonnerie qui diffère en hauteur des autres assises d'une même partie de mur, afin d'obtenir un *arasement* (V. ce mot) à un niveau donné pour recevoir soit un plancher, soit une assise en retraite ou, le plus souvent, une assise en saillie formant un bandeau de couronnement ou la partie inférieure d'un entablement. Dans les constructions en blocage ou en petits matériaux, tels que moellons de petit appareil ou briques, constructions fort en usage à l'époque romaine et pendant le moyen âge, les assises d'arases sont formées de larges pierres plates ou de grandes briques ayant en largeur toute l'épaisseur du mur et servant ainsi à relier de place en place les parements extérieurs de la construction. Ch. LUCAS.

ARASEMENT. Lit supérieur d'une assise de pierre de taille ou de maçonnerie dressé avec le plus grand soin et mis parfaitement de niveau pour recevoir la construction supérieure. Dans les monuments dignes de ce nom, toutes les assises sont arasées de niveau et, dans les constructions ordinaires, les assises sont toujours arasées à la hauteur de chaque plancher et toutes les fois qu'il y a lieu de disposer une assise en retraite ou en saillie sur la précédente. Ch. L.

BIBL. : *Dict. de l'Acad. des beaux-arts*, t. II, 1864, in-8.

ARASSE (Jacques). Chargé en 1531 de la surintendance ou inspection générale de tous les travaux de maçonnerie de la ville de Paris avec un traitement annuel de cent cinquante livres tournois, Jacques Arasse, expert juré et probablement maître des œuvres de cette ville depuis 1528, est plusieurs fois cité dans les comptes de dépenses des *Registres de l'hôtel de ville* conservés aux

Archives nationales. C'est ainsi que, en 1531, Arasse a dans ses attributions la surveillance des travaux des fortifications et que, le 1er juil. 1536, il est chargé d'y faire une nouvelle visite avec *Pierre Chambiges* (V. ce nom); que, le 5 août 1536, il inspecte les fontaines de Paris avec Jehan Asselin, maître charpentier de la ville, et, le 8 fév. 1538, les maisons du Petit-Pont avec Jehan de Froncières. Mais le fait le plus intéressant qui nous soit conservé, relativement à la carrière de Jacques Arasse, est la mission qui lui fut donnée en 1533, avec trois autres maîtres des œuvres de la ville, Jehan Asselin, charpentier, Pierre Chambiges et Louis Caqueton, maçons, de surveiller concurremment avec *Dominique Boccador* ou *de Cortone* (V. Boccador) les travaux du nouvel Hôtel de Ville de Paris, qui s'élevait alors sur les dessins de cet artiste italien. Ch. Lucas.

Bibl. : Leroux de Lincy et V. Calliat, *Hist. de l'Hôtel de Ville de Paris* ; Paris, 1846, in-4°, — Ch. Bauchal, *Nouv. Dict. biogr. des architectes français* ; Paris, 1886, in-8°, 1re partie.

ARASSUAHY. Rivière du Brésil (prov. de Minas Geraes), principal affluent du rio Jiquitinhonha, qu'il grossit sur sa rive droite. Elle prend sa source au N. de a Serra do Espinhaço, à l'E. de Diamantina, et coule presque parallèlement au fleuve principal. Les plus considérables de ses affluents sont le R. Preto, le R. Santo Antonio, le R. Itamarandiba, qui passe pour très poissonneux, le R. Fanado, le R. Bom-Successo et le R. Agua-Suja, pour la plupart tributaires de droite. Le R. Arassuahy roule des pierres précieuses. Mais sa vallée est peu peuplée : les localités les plus importantes sont Rio Preto et S. da Penha dans son bassin supérieur, Minas-Novas ou Villa-do-Fanado, qui fait un grand commerce de coton et de maïs dans son bassin moyen, Santa-Cruz de Chapada et Calhao dans son bassin inférieur. G. Cardon.

ARÂTA-KÂLÂMA, docteur qui tenait école à Vaisâli, au temps du bouddha Sâkyamouni. Il avait trois cents disciples et une foule d'auditeurs; il enseignait la pratique du *Dhyâna* (méditation), le mépris des richesses et des plaisirs. L. F.

ARATINGA. Nom de genre proposé par Spix pour une espèce du genre *Conurus* (V. ce mot), le *Conurus luteus* Bodd., qui ne mérite pas d'être séparée des autres espèces de Perruches américaines. E. Oustalet.

ARATOIRES (Instruments). Les premiers outils dont l'homme se servit pour remuer la terre, avant de lui confier les semences des plantes, furent la houe et le pic. L'usage de ces outils remonte aux temps préhistoriques. Quant à la découverte des instruments aratoires, dans lesquels le travail des animaux de trait a été substitué au travail de l'homme, elle se perd dans la nuit des temps. On retrouve ces instruments chez tous les peuples primitifs : les Egyptiens, les Grecs et les Romains leur ont attribué une origine divine. Sans s'arrêter à ces légendes, on peut admettre, avec Strabon, que la première charrue fut formée avec une seule pièce de bois recourbée, c.-à-d. un pic ajusté à un attelage. Plus tard, un manche fut adapté à cette pièce pour en faciliter la direction. En réalité, il n'y a pas eu un inventeur unique des instruments aratoires ; mais des combinaisons variées, partant du même principe, ont été imaginées dans différents pays. Quelques-unes de ces combinaisons sont parvenues jusqu'à nous : les unes par des allégories ou des scènes gravées sur les monuments antiques, les autres par des types qui se sont perpétués à travers les âges jusqu'aux temps modernes. Dans certains pays, principalement en Asie, on se sert encore aujourd'hui d'instruments dont la conception paraît remonter à plusieurs milliers d'années (V. Araire). Tel est le cas pour les charrues grossières qui sont en usage en Chine, dans les Indes, en Perse, en Arabie, etc. On retrouve encore en Egypte des charrues semblables à celles que l'on voit figurées sur les monuments de ce pays. Dans l'Afrique septentrionale, notamment en Algérie, les Arabes se servent d'une charrue qui remonte probablement à une très haute antiquité ; elle représente, par l'assemblage de quelques pièces, une houe dont la courbure a été prolongée pour recevoir un montant qui sert de manche, le manche de la houe faisant fonction de flèche par laquelle l'attelage exerce son action. Au bois brut ou durci par le feu qui formait d'abord le coutre de la charrue, on ajouta plus tard des fers de bêche, dont l'action sur le sol est plus énergique. Les pièces se transformèrent successivement, et de différentes manières, dans les divers pays. L'adaptation de roues au corps de la charrue a été faite, d'après Pline, par les habitants de la Gaule cisalpine ; mais il convient d'ajouter que l'on a retrouvé sur des monuments grecs la gravure de charrues à deux roues.

Les plus anciennes descriptions techniques qui nous soient parvenues sont celles de Pline ; elles concordent avec des instruments qui sont encore en usage, au xixe siècle, dans plusieurs parties de l'Europe méridionale. Les anciens types de charrues se perpétuèrent à travers les siècles, et il faut arriver aux xve et xvie siècles pour trouver, dans leur construction, chez les peuples européens, des modifications par lesquelles on est arrivé aux nombreux types modernes qui répondent aujourd'hui à tous les besoins de la culture du sol. Actuellement la France est peut-être le pays du monde qui possède les meilleurs modèles de charrues (V. Charrue). Le versoir des charrues, c.-à-d. l'oreille latérale qui soulève la bande de terre attaquée par le coutre et le soc, pour la rejeter sur le côté, est la partie de la charrue qui est restée le plus longtemps sans transformation. Pendant des siècles, il a consisté en une planchette de bois plus ou moins régulière, souvent plane, d'autres fois recourbée plus ou moins grossièrement. Depuis deux siècles, le métal a remplacé peu à peu le bois ; aujourd'hui le fer est la matière première exclusive des versoirs ; les recherches des mécaniciens ont permis de déterminer les courbes qu'ils doivent affecter tant pour retourner régulièrement la bande de terre que pour diminuer l'effort nécessaire à la traction de la charrue : l'Américain Jefferson a puissamment contribué à ces résultats. Grâce à ces progrès réalisés sur toutes les parties de l'instrument, la charrue moderne est devenue un instrument sinon parfait, du moins répondant, dans des limites très raisonnables, aux besoins de la culture. On en construit de bons modèles, suivant la nature des travaux qu'il s'agit d'exécuter ; de toutes forces, suivant qu'il s'agit de travailler dans des terres plus ou moins résistantes. Pour les labours sur les grandes surfaces planes, la mécanique moderne a imaginé la charrue à vapeur, dont la précision et la régularité sont complètes. Dans quelques circonstances encore rares, l'électricité a servi de moteur à ces appareils.

A la charrue, se rattachent plusieurs autres instruments aratoires, que la mécanique moderne a multipliés ; tels sont les *extirpateurs*, les *scarificateurs*, les *déchaumeuses*, etc. Ces instruments servent à exécuter des labours légers. Il faut encore citer les *bineuses* ou *houes à cheval*, les *buttoirs*, employés pour les travaux de sarclage (V. ces mots). Après les charrues, les principaux instruments aratoires sont les *herses* et les *rouleaux*. Les herses servent à briser les mottes formées à la surface du sol par la bande de terre que la charrue a renversée ; les rouleaux achèvent d'ameublir le sol et de l'aplanir pour que les semailles s'exécutent régulièrement. Les anciennes herses consistaient en fagots d'épines chargés de pierres plus ou moins lourdes, qu'on traînait sur le champ ; elles ont été peu à peu modifiées, et elles sont devenues des instruments solides, plus ou moins lourds, suivant les besoins du travail, exécutant leurs fonctions avec une extrême régularité. Il en est de même pour les rouleaux. Dans ces deux instruments, les organes de travail sont en fer, et non plus en bois ; la consommation du fer pour les instruments aratoires est aujourd'hui très considérable dans tous les pays. Henry Sagnier.

ARATOR. L'un des rares poètes, ou plutôt versificateurs chrétiens du vie siècle ; né aux environs de l'an 500, en

Ligurie, il fit ses premières études à Milan, devint l'ami d'Ennodius, qui plus tard lui adressa quelques lettres qui nous sont restées. Avocat, il s'illustra par un discours en faveur des Dalmates prononcé devant le roi Théodoric (vers 525 ?). Sous le règne d'Athalaric, successeur de Théodoric, il devint *comes domesticorum* et *comes privatarum* (c. f. Cassiodore, *Variæ*, VIII, ep. 12). Puis, dégoûté de la vie du monde par les troubles intérieurs et la guerre qui désolaient le royaume des Ostrogoths, il chercha un refuge dans l'état ecclésiastique. Sous l'influence du pape Vigile, il prit à Rome la tonsure, vers 540, et devint sous-diacre (*subdiaconus*) de l'Eglise romaine. On n'a pas de renseignements sur les dernières années de sa vie. Nous connaissons d'Arator deux ouvrages en vers : une lettre en distiques élégiaques (102 vers), *Epistola ad Parthenium*, qui est adressée à un ami d'enfance, neveu d'Ennodius, devenu un des plus hauts fonctionnaires de la Gaule. Cette lettre accompagnait l'envoi du poème principal d'Arator dont nous allons parler : elle est très intéressante pour la biographie du poète qui rappelle à Parthenius leurs études communes, leurs aspirations de jeunesse. Il dit à son ami (V. 49 s.q. q.) qu'avant de composer des poèmes sacrés, il s'était essayé dans la poésie profane. Il ne nous reste rien de ces premiers essais. — L'œuvre principale d'Arator est une épopée sur les Actes des apôtres (*De actibus apostolorum* en deux livres : le premier, *Petrus*, contient 1,076 hexamètres ; le deuxième, *Paulus*, 1,250). Le poème est précédé de deux dédicaces en distiques élégiaques l'une et l'autre : la première, sans intérêt, adressée au savant abbé Florianus ; la seconde, au contraire, très curieuse, adressée au pape Vigile, qui avait fait entrer Arator dans l'Eglise. Nous y trouvons des renseignements sur les causes de sa conversion et principalement sur le but de son œuvre. Arator n'était pas le premier versificateur chrétien qui tentât de mettre des parties de la Bible en hexamètres latins. Au IVe siècle, Juvencus, dans son *Historia evangelica*, avait traité en quatre livres la matière des Evangiles ; on lui attribue aussi des épopées traduites des livres de Moïse et de Josué. Nous avons aussi deux poèmes du Ve siècle sur la Genèse, le *Metrum in Genesim* (197 hexamètres), attribué à Hilaire d'Arles, ou à Hilaire de Poitiers ; et les *Commentarii in Genesim* en trois livres (1,724 hexamètres) de Cl. Marius Victor. A la fin du même siècle, Sedulius avait composé en quatre livres un *Carmen Paschale*, fondé sur les quatre évangiles, et Avitus, un long poème biblique, *De spiritalis historiæ gestis*. Avitus ne traduit pas la Bible, il en fait une libre imitation ; Sedulius et Marius Victor s'attachent à expliquer d'une manière allégorique et mystique les faits contenus dans les parties des Ecritures que leurs poèmes traitent : C'est aussi ce qu'Arator prétend faire. Il abandonne, comme eux, le système de Juvencus qui se bornait à traduire la Bible en vers aussi virgiliens que possible ; loin de mettre en vers latins les histoires racontées dans les Actes des Apôtres, il veut faire connaître le sens mystique caché sous la lettre. Tel est le but d'Arator : aussi son poème suppose la connaissance du texte des Actes et n'y supplée pas ; la narration, à la fois libre et concise, est le plus souvent sacrifiée aux explications mystiques. Quant à la forme littéraire, elle est peu attrayante, et les fautes de quantité abondent dans les hexamètres ; ce qui n'empêcha pas le poème *De actibus apostolorum* d'être mis au nombre des ouvrages classiques des écoles du moyen âge.

Une note des manuscrits nous donne un renseignement intéressant sur l'usage persistant des lectures publiques à Rome. Il y est dit que le manuscrit fut offert au pape Vigile par le sous-diacre Arator ; que le pape, charmé du poème, ordonna à l'auteur de le réciter en public (avril 544) dans l'église de Saint-Pierre (*quæ vocatur ad vincula*), et que cette lecture dura quatre jours, parce que les auditeurs forçaient sans cesse Arator à répéter ce qu'il avait déjà dit (*propter repetitiones assiduas quas cum favore multiplici postulabant*). Ses œuvres ont été reproduites par Migne dans sa *Patrologie* (t. LXVIII, pp. 45–252). Nous citerons aussi l'édition qu'en a donnée A. Hübner, Neisse, 1850. Henri de la Ville de Mirmont.

Bibl. : Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, (trad. Bonnard et Pierson), t. III, § 491. — Ebert, *Histoire de la littérature latine chrétienne* (trad. Aymeric et Condamin), t. I, liv. III, ch. XXIV.

ARATUS, de Soles en Cilicie, poète du IIIe siècle av. J.-C., né de parents illustres, alla étudier à Athènes (on cite comme ses maîtres ou ses amis Ménédème d'Erétrie, Timon de Phlionte, Denys le transfuge, ce qui indique qu'il fréquenta les écoles les plus diverses). Emmené par le stoïcien Persée à la cour d'Antigone Gonatas (278–242), il s'attacha à ce roi et passa le reste de sa vie en Macédoine. Il a composé de nombreux poèmes, la plupart didactiques (notamment sur la médecine, qu'il aurait, dit-on, professée, et aussi sur la théorie de la musique). Il nous reste un de ces poèmes, les *Phénomènes*, composé de 1,154 vers hexamètres, dont les 732 premiers décrivent les constellations célestes et indiquent celles qui se lèvent et se couchent en même temps que chacun des douze signes du zodiaque. La seconde partie du poème, qui s'intitule proprement *Pronostics* (Διοσημεῖα), est consacrée aux prévisions météorologiques. — Cet ouvrage, bon modèle d'un genre faux, obtint une célébrité singulière, dont témoignent les très nombreux commentaires dont il a été l'objet et les traductions en vers latins qui en furent faites par Cicéron, Germanicus et Aviénus (les deux dernières subsistent encore, avec des fragments de la première). Au point de vue astronomique, il ne présente guère quelque intérêt que parce qu'Aratus semble avoir seulement mis en vers un ouvrage perdu d'Eudoxe de Cnide sur le même sujet, et parce que le seul écrit d'Hipparque qui nous reste est précisément une critique détaillée du poème et de son modèle en prose. — L'édition princeps est celle des Aldes, Venise, 1499 ; les meilleures sont celle de Buhle, 2 vol., Leipzig, 1793-1801, et de Kœchly (collection Didot, 1846). Il existe une traduction française de Pingré, 1786, à la suite de celle des *Astronomiques* de Manilius. Les éditions complètes renferment, en dehors des versions ou imitations latines, un petit traité *Sur la construction de la sphère d'Aratus*, d'un Léontios, ingénieur de Justinien, et des scholies considérables sur Aratus, qui sont attribuées à Théon d'Alexandrie. Ces scholies sont en tous cas composées sur des commentaires plus anciens, et si, la plupart du temps, elles concernent surtout la grammaire, on y trouve un certain nombre de renseignements relatifs à l'histoire de l'astronomie. Paul Tannery.

ARATUS, de Sicyone, né en 271 av. J.-C. Son père Clinias s'était emparé du gouvernement de la patrie après l'expulsion du tyran Cléon, mais tomba bientôt lui-même victime d'une nouvelle révolution dont le chef était Abantidas. Aratus, alors âgé de sept ans, fut sauvé à grand'-peine et conduit à Argos où les amis de son père l'élevèrent. Il passa dans cette ville toutes les années de son adolescence, tandis que Sicyone était en proie à la tyrannie et aux persécutions. Assez riche pour entretenir un grand train de maison et satisfaire à ses goûts de luxe intelligent, en même temps qu'il recevait une éducation vigoureuse, il fut, aux yeux des fugitifs de Sicyone, le sauveur réservé à l'avenir. Quant il eut atteint la vingtième année, il se mit à leur tête, enrôla des mercenaires déterminés et, grâce à un heureux coup de main, réussit à arracher sa patrie au tyran Nicoclès, sans verser une seule goutte de sang (251 av. J.-C.). Le retour des exilés, qui demandèrent à rentrer dans leurs biens, ayant provoqué des troubles dont Antigone, roi de Macédoine, aurait pu profiter, Aratus eut l'heureuse idée de faire entrer la ville de Sicyone dans la *ligue achéenne* (V. ce mot), ce qui fut pour l'une et pour l'autre un accroissement de puissance et une garantie de sécurité. D'autre part, Ptolémée Philadelphe, qui avait intérêt à tenir la Macédoine en respect, vint en aide à Aratus, pour le règlement des difficultés financières qui entretenaient les troubles à Sicyone,

l'argent égyptien servit à indemniser les exilés de la perte de leurs biens. Après avoir servi pendant six ans dans la cavalerie de la ligue achéenne, Aratus fut choisi comme stratège, honneur que les confédérés lui renouvelèrent jusqu'à dix-sept fois dans la suite. En 243, étant stratège pour la deuxième fois, il délivra Corinthe de la tyrannie macédonienne; une garnison achéenne occupa dès lors l'Acrocorinthe; c'était la clef du Péloponèse aux mains des confédérés; c'était le chemin de la Péninsule fermé aux incursions des Etoliens. Aratus allait rester l'âme de la ligue, dont l'histoire, depuis 245, se confond avec la sienne. On peut regretter qu'il n'ait pas apporté plus de générosité, plus d'enthousiasme vraiment libéral à diriger le mouvement qui entrainait la Grèce entière vers l'indépendance. S'il fut habile général et politique avisé, une froide raison, une volonté trop asservie à des calculs mesquins, semblaient comprimer chez lui les élans du courage et la confiance indispensable au succès des grandes causes. Au lieu de diriger la ligue, il lui arriva trop souvent de la confisquer à son profit, tout au moins de la tenir dans une étroite dépendance avec une sorte de jalouse méfiance, comme s'il craignait plus de perdre sa suprématie personnelle qu'il ne songeait à assurer l'indépendance de la Grèce. C'est dans cet esprit qu'il avait fait nommer Ptolémée généralissime de la ligue; que plus tard il se refusa à entrer en arrangement avec le roi de Sparte, Cléomène, dont l'alliance eût été si précieuse pour les destinées de la Grèce. C'est pour cela encore que vers la fin de sa carrière il se rapprocha des Macédoniens afin de faire échec à Cléomène. D'abord bien accueilli par Antigone Doson, il devint insupportable à Philippe qui le fit empoisonner (213 av. J.-C.). Les Grecs ne voulurent se souvenir que de ses services et de ses qualités ; ils le vénérèrent comme un héros et lui élevèrent partout des statues. Aratus a raconté sa vie et les événements auxquels il avait pris part, dans des *Mémoires* assez étendus dont Polybe et Plutarque se sont servis, celui-là pour l'histoire de la ligue achéenne, celui-ci pour les biographies d'Aratus, et de Cléomène. Ils allaient de 251 à 222 av. J.-C.

J.-A. Hild.

Bibl. : J.-G. Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq ; Paris, 1885, t. III, pp. 326 et suiv.

ARAUCANIE. Région de l'Amérique méridionale habitée par les Araucans et comprise dans le territoire actuel du Chili. Les Araucans représentent les débris de l'ancienne population du Chili; leur nom national est *Moluché;* le nom d'Araucans viendrait d'*Aucaès* (rebelles) par lequel les Incas du Pérou désignaient ces sauvages qui leur résistaient. Bien qu'il y ait encore des Araucans à l'E. des Andes, dans les Pampas, on réserve le nom d'Araucanie à la région située à l'O. des Andes, sur le versant du Pacifique, où les indigènes ont à peu près réussi à maintenir leur indépendance jusqu'à nos jours. Ils vivent groupés en tribus, fondées sur le régime patriarcal et gouvernées chacune par un cacique. Autrefois il y avait au-dessus des caciques des chefs politiques et religieux, *toquis* et *ulmènes ;* les quatre toquis formaient une sorte de conseil suprême : cette organisation centrale a disparu. L'Araucanie s'étend à peu près du Biobio, rivière de la Concepcion, au N., à la rivière de Valdivia ou Callecalle au S. Elle comprend environ 60,000 kil. q. sur lesquels vivent de 50 à 80,000 sauvages. Les Araucans sont en pleine décadence, mais ils ont eu une histoire héroïque. Valdivia, le conquérant du Chili, ne put les soumettre et les Espagnols usèrent dans leurs efforts contre eux plus d'hommes que ne leur en avait coûté la conquête de l'Amérique; la lutte dura plus d'un siècle (1550-1655) ; les villes fondées par les Espagnols, notamment Villa Rica et Villa Imperial furent détruites par les indigènes qui, à partir de 1585, avaient organisé une cavalerie pour résister aux Européens. Ces luttes ont été chantées par Alonso de Ercilla, dans son célèbre poème épique de l'*Araucana*. La paix de 1655 suspendit les hostilités ; en 1773, l'Espagne finit par reconnaître l'indépendance des Araucans. Le Chili les considère comme ses sujets, mais se contente de la possession d'une bande côtière pour relier ses provinces du N. et du S. Un épisode comique a ramené dans ces vingt-cinq dernières années l'attention sur l'Araucanie. Un aventurier français, M. de *Tounens* (V. ce nom), a tenté de s'y créer un royaume ; on trouvera ailleurs le récit de ses vicissitudes.

Bibl.: Al. de Ercilla, *la Araucana;* Madrid, 1733-35, 2 vol. in-fol. — D'Orbigny, *l'Homme américain;* Paris, 1839. — De Ginoux, *le Chili et les Araucans*, dans *Bulletin de la Soc. de Géogr.* 1852. — Reuel Smith, *The Araucanians ;* New-York, 1855.

ARAUCARIA. I. Botanique — (*Araucaria* Juss.). Genre de Conifères, de la tribu des Abiétinées, qui forme, avec les *Dammara* et les *Cunninghamia*, un petit groupe spécial, celui des Araucariées. Ce sont des arbres élevés, pyramidaux, d'un aspect singulier, à rameaux horizontaux, disposés par verticilles de cinq ou plus, et couverts, ainsi que le tronc, de feuilles squammiformes, sessiles, coriaces, imbriquées, larges à la base et terminées en pointe aiguë. Les fleurs, en général dioïques, sont disposées en chatons terminaux, ovoïdes ou cylindriques, solitaires ou géminés ; les mâles se composent de nombreuses écailles étroitement imbriquées, élargies à leur extrémité et prolongées en un connectif recourbé en crochet ; à la base de ce connectif, et placées sur deux rangs, existent de six à vingt loges anthériques, s'ouvrant chacune par une fente longitudinale. Les chatons femelles sont formés d'un grand nombre d'écailles, accompagnées de bractées auxquelles elles adhèrent dans une grande étendue ; chacune de ces écailles porte un ovaire renversé, solitaire et uniovulé. Au bout de deux années, les chatons femelles deviennent de grands cônes ovoïdes ou subglobuleux, dont les écailles coriaces, étroitement imbriquées, et pour la plupart stériles, sont plus ou moins largement ailées. — Les *Araucaria* habitent les régions subtropicales de l'Amérique du Sud et des îles de l'Océanie. On en connait seulement sept espèces dont les principales sont : *A. imbricata* R. et Pav., du pays des Araucans, au Chili, *A. brasiliensis* Lamb. du Brésil, *A. Cunninghami* Ait., de la Nouvelle-Hollande, *A. excelsa* R. Br. ou *Pin de l'île de Norfolk*, et *A. Cookii* R. Br., rapporté de la Nouvelle-Calédonie, en 1851. — L'*A. imbricata* R. et Pav. est l'espèce qui a servi à établir le genre. Lamarck, qui l'avait étudié sur des exemplaires rapportés par Dombey, botaniste, voyageur français, l'a décrit sous le nom de *Dombeya chilensis* ; mais le nom générique de *Dombeya*, postérieur à celui d'*Araucaria*, créé par Jussieu, n'a pas été adopté ; il a toutefois été employé plus tard par Cavanilles pour désigner un genre de Malvacées. Au Chili, où il forme de vastes forêts, l'*A. imbricata* peut atteindre jusqu'à 50 m. de hauteur. On le cultive en pleine terre dans le midi de l'Europe et en Algérie. En France, sous le climat de Paris, il est délicat et souffre du froid ; mais il réussit fort bien, et fructifie même en Bretagne, où il en existe de magnifiques individus, notamment dans le jardin de l'Hôtel de France et d'Angleterre, à Quimperlé. Dans leurs pays d'origine, les *Araucaria* sont recherchés pour leur bois, qui est d'excellente qualité et qu'on emploie pour les constructions. Leurs graines, assez volumineuses, servent à l'alimentation. Éd. Lef.


Araucaria brasiliensis L. (rameau).

II. Paléontologie. — Le paléontologue Schimper a réuni dans ce genre les cônes fossiles qui présentent tous les caractères de ceux des *Araucaria* de la flore actuelle. L'*Araucaria Brodiaei* Carr. est représenté dans le schiste de Tonesfield par des cônes dont les écailles, avec leur double lame appendiculaire et leur semence unique, rappellent tout à fait les organes correspondants du groupe des *Eusacta*. L'*Araucaria Phillipsii* Carr. est une espèce des schistes arénacés de l'oolithe inférieure du Yorkshire, qui pourrait appartenir au sous-genre *Colymbea*. — L'*Araucaria sphærocarpa* Carr. a été observé dans l'oolithe inférieure de Bruton (Sommersetshire). L'*Araucaria pippingfordensis* Carr., dont le cône paraît appartenir au sous-genre *Eusacta*, est un fossile des couches Wealdiennes de Pippingford, dans Ashdower Forest. L'*Araucaria cretacea* Brgn. est une belle espèce du grès vert de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) et du Mans (Sarthe). Louis Crié.

ARAUJA. Genre de plantes de la famille des Asclépiadacées, établi par Brotero (*Trans. Linn. Soc.*, xii, 69), et dont on connaît seulement quatre espèces originaires du Brésil. La plus importante, *A. albens* G. Don (*Physianthus albens* Mart.), est un arbuste grimpant, à feuilles oblongues, glauques en dessus, blanchâtres en dessous, à fleurs odorantes, de couleur blanche, lavées de rose, disposées en cymes dichotomes extra-axillaires. Il croît au Brésil, principalement dans la province de Rio Grande do Sul. On le cultive fréquemment en Europe dans les serres tempérées. Il réussit même fort bien en pleine terre dans le midi et le S.-O. de la France. Ed. Lef.

ARAUCARIOXYLON. Les paléontologistes désignent, sous ce nom, des bois fossiles qui rappellent, par leur structure, les Araucariées de la flore actuelle. Les *Araucarioxylon* ont été observés dans le terrain houiller, dans le grès rouge, dans les marnes irisées et dans certaines couches des formations jurassiques. L'*A. carbonaceum* Kr. est un fossile des terrains houillers de l'Angleterre, de la Silésie et de la Bohême. L'*A. stellare* Kr. a été rencontré dans le grès rouge, à Chemnitz, et l'*A. Schrollianum* Kr., dans les mêmes couches, en Bohême, en Saxe et en Thuringe, près de Saarbrücken. Les grès des marnes irisées, en Franconie, ont offert l'*Araucarioxylon Keuperianum* Kr. Le lias supérieur du Wurtemberg renferme l'*A. Wurtembergicum* Kr., qui représente peut-être le bois du *Pachyphyllum Kurrii*. Louis Crié.

ARAUCARITES. Les paléontologues ont désigné, sous ce nom, des rameaux fossiles de Conifères dont les feuilles montrent quelque ressemblance avec les feuilles des *Araucaria*, du groupe des *Eusacta*. Une étude plus approfondie et la découverte de nombreux fruits ont prouvé que tous ces *Araucarites* n'ont de commun, avec les *Araucaria*, que la forme des feuilles et, en partie, la structure du bois, et qu'ils appartiennent, soit à des genres éteints, soit à des types de familles toutes différentes. Les quelques rares espèces qui ont été conservées dans ce genre sont l'*Araucarites Duchestrei* Wat., fossile des sables moyens du terrain tertiaire de Caillouel, près de Paris, et l'*Araucarites Hartigi* Dunk. Louis Crié.

ARAUCO. I. Prov. du Chili mérid., 21,000 kil. q, et 58,064 hab., répartis surtout au N. et le long de la côte. Le climat est humide et doux, le littoral présente peu de découpures, et n'a pas de ports proprement dits. L'intérieur est très boisé et très montagneux. Cap. Lebu, avec 7,000 hab. — II. Golfe situé au N. de cette prov., entre le promontoire Lavapie et l'embouchure du Biobio; il est très ouvert au N. et précédé d'écueils, de récifs, et de la petite île Sainte-Marie. — III. Ville du Chili, sur le golfe et dans la province du même nom; 1,180 hab. — IV. Départ. de la Costa de Arauco, dans la prov. de la Rioja (République Argentine), très fertile et bien arrosé, oliviers, vignes (V. Rioja).

ARAUJO de Azevedo (Antonio de), comte de Barca, célèbre homme d'Etat portugais, né à Sâ (province d'Entre Douro et Minho) le 14 mai 1754, mort à Rio-de-Janeiro le 21 juin 1817. Il reçut une instruction très solide et très variée, joignant au culte des littératures anciennes la connaissance des langues modernes et un goût très vif pour les sciences. Il s'occupait de la canalisation du Lima, rivière qui arrose son pays natal, et était déjà connu comme savant, quand il fut envoyé en 1789 à la Haye, en qualité de ministre de Portugal. En passant à Paris et à Londres, il se lia avec des hommes éminents tels que Bailly, Necker, Bank et lord North. Comme diplomate, il s'efforça de maintenir le Portugal dans la neutralité vis-à-vis de la France; mais son gouvernement avait une politique tortueuse, le régent donnait à son ambassadeur des ordres secrets que le ministre Pinto ignorait et désavouait. Aussi Araujo éprouva en négociant la ratification du traité de Bâle toutes sortes de déceptions. Il fut enfermé quelques mois au Temple à Paris en 1798; puis, en Portugal, on l'accusa d'avoir agi sans ordre, mais on ne poursuivit pas l'accusation. De la Haye, il fut nommé ambassadeur à Berlin, ce qui lui fit connaître l'Allemagne, où il se lia avec Klaproth et le baron de Zach. Rappelé en 1800, chargé ensuite d'une mission secrète près de Napoléon, mission qu'il ne put remplir, il fut appelé à Saint-Pétersbourg, puis revint en 1804 pour occuper les fonctions devenues très difficiles de ministre d'Etat. En 1807, il conseilla au roi Jean VI d'abandonner le Portugal pour se réfugier au Brésil, et partit avec lui. Là, n'ayant que le titre de conseiller d'Etat, il put s'adonner à des travaux littéraires et scientifiques, et jouir des précieuses collections de livres et d'histoire naturelle qu'il avait formées; il avait aussi un magnifique jardin, des plantes duquel il fit un catalogue très estimé. Il avait déjà publié à Hambourg, en 1800, une *traduction de l'élégie de Gray* sur un cimetière de campagne, et en 1805, à Lisbonne, une *apologie de Camoens;* il revit pendant ses années de loisir une traduction des odes d'Horace et deux tragédies, l'*Osmia* et la *Nova Castro*, le tout assez médiocre. En 1812, il fut appelé au ministère de la marine, puis à celui des affaires étrangères, et, en récompense de ses nombreux services, il fut nommé comte de Barca. Il devint ministre d'Etat en 1817, mais il mourut peu après. Il avait contribué puissamment à l'introduction de la culture du thé au Brésil, de la fabrication de la porcelaine, et en 1816 avait fondé l'école des beaux-arts de Lisbonne, en majeure partie formée d'artistes français. E. Cat.

Bibl : V. pour plus de détails et pour l'indication des sources un bon article de Ferdinand Denis, dans la *Biographie générale* Didot.

ARAUJO Porto-Alegre (Manoel baron de), peintre, architecte et poète brésilien célèbre, né le 29 nov. 1806 à Rio Pardo (prov. de San-Pedro). Il fit ses premières études à Porto-Alegre, et manifesta tout d'abord une vive passion pour les sciences naturelles. En 1826, il se rendit à Rio-de-Janeiro dans l'intention d'entrer à l'école militaire du génie; mais, changeant d'avis, il suivit les cours de l'Académie des beaux-arts et étudia la peinture dans l'atelier du professeur Jean-Baptiste Debret, neveu et élève du grand sculpteur David. Ses progrès furent si rapides qu'à l'exposition suivante il obtint un prix de peinture et un prix d'architecture. En 1830 et 1831, il exposa plusieurs tableaux, entre autres une importante toile, représentant l'*Empereur D. Pedro Ier remettant au directeur de l'Ecole de médecine, entouré de professeurs, le décret qui fondait cet établissement*. Il peignit encore un autre portrait de ce souverain. En juill. 1831, il vint à Paris, avec son maître Debret, pour s'y former sous la direction du baron Gros. Il y étudia l'architecture sous François Debret, frère du précédent, et retourna au Brésil en 1837 à la nouvelle de la révolution et de la guerre civile qui désolait sa patrie. Nommé professeur à l'Académie des beaux-arts de Rio-de-Janeiro, où il était alors le seul Brésilien, il eut à lutter contre la jalousie de ses collègues,

tous Français. Il demanda de nouveau au portrait un supplément de ressources et aborda en même temps l'architecture par la restauration et la décoration du théâtre de San-Pedro. Pour le couronnement de l'empereur D. Pedro II (1840), il construisit une grande colonnade (*galeria da sagração*), qui fut très admirée, et plusieurs arcs de triomphe. Il eut aussi part à la décoration du palais impérial. Pour quitter l'Ecole des beaux-arts, il sollicita et obtint la chaire de dessin à l'école militaire. Depuis, il fournit le plan de l'église Sainte-Anne, qui fut primé, construisit la Banque du Brésil, bel édifice en granit avec colonnes de marbre, et la douane. Mis à la tête de l'Académie des beaux-arts, il y introduisit des réformes salutaires, mais, mal secondé par le ministère, il donna sa démission. Sa sollicitude pour les intérêts de l'art ne se ralentit cependant jamais, et il eut sa part dans la création de tous les établissements scientifiques et artistiques qui se firent au Brésil depuis 1837. En 1860, on lui confia le poste de consul général à Berlin et à Stettin, puis il passa en la même qualité à Lisbonne en 1865. L'empereur du Brésil lui conféra le titre de baron.

Le rôle que joua Araujo dans les lettres fut encore plus considérable ; il y occupe la première place après de Magalhães, son ami d'enfance, plus jeune de cinq ans, poète-philosophe, qui devint le fondateur de la littérature nationale au Brésil. Ils avaient fait ensemble le voyage d'Italie (1834), dont les fruits poétiques marquent une ère littéraire, et Araujo y puisa l'inspiration d'abord d'un poème sur Tivoli, que de Magalhães inséra dans son célèbre volume de vers : *Suspiros poeticos* (Paris, 1836), puis d'un autre poème: *A voz da natureza sobre as ruinas de Cumas*, une prosopopée où il personnifie les îles de la mer Tyrrhénienne, le Vésuve, etc., et qui parut dans la revue *Nictheroy*, que les deux jeunes littérateurs brésiliens publiaient à Paris en 1836. De retour dans sa patrie, Araujo contribua beaucoup au relèvement de la littérature et de l'art dramatiques, par des comédies : *O Espião de Bonaparte, O Sapateiro politicão, Angelica e Firmino, A Estatua amazonica*, satire spirituelle de la naïveté archéologique du comte de Castelnau, et par d'autres pièces encore, ainsi que par la création du Conservatoire dramatique et de l'Académie lyrique, dont il fut un des fondateurs. Puis il mit sa muse poétique au service des sujets nationaux, et, dans une série de poèmes, portant le nom collectif de *Brasilianas*, il a chanté les grandes scènes de la nature, les traditions mythiques des indigènes, les mœurs et les phénomènes particuliers au Brésil, sujets tels que le défrichement des forêts vierges (*A Destruiçao das florestas*; Rio-de-Janeiro, 1845)), l'ascension du Corcovado (*O Corcovado;* ibid., 1847), etc. Enfin, il voulut tenter du genre épique et consacra à la gloire et aux misères de *Colomb* un long poème en vers de onze pieds, non rimés, où s'affirma son génie inventif. Ces œuvres poétiques constituent des monuments littéraires impérissables. L'influence de l'ascendant de de Magalhães y est profonde, mais Araujo, moins philosophe que lui et plus enthousiaste, y fait briller une imagination plus vive, un plus grand sentiment du pittoresque et une richesse d'images inouïe, exagérée même parfois, qualités et défauts qu'explique son tempérament d'artiste. On lui doit encore un grand nombre de mémoires critiques, littéraires et biographiques, qui attestent une érudition solide et variée.

G. Pawlowski.

Bibl. : J.-F. da Silva, *Diccionario bibliographico portuguez*, t. V, pp. 364-366. — F. Wolff, *le Brésil littéraire* ; Berlin, 1863.

ARAUJO y Sanchez (Ceferino), peintre de paysage contemporain, né à Santander, élève de Carlos de Haes. Araujo a pris part aux diverses expositions faites à Madrid en 1858, 1860, 1862 et 1866, avec plusieurs paysages parmi lesquels nous citerons : *la Noria en ruines, les Environs d'Avila, la Plage du Grao, Souvenirs du Guadarrama*, etc. Ces ouvrages lui valurent diverses distinctions. Il a aussi collaboré de son crayon et de sa plume à quelques revues d'art, journaux et publications périodiques illustrées, et on lui doit l'ouvrage *Los Museos de España*.

P. L.

Bibl. : M. Ossorio y Bernard, *Galeria biografica de artistas españoles del siglo XIX* ; Madrid, 1884, 2e édit.

ARAUJUZON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx, sur le Lausset, près du Gave d'Oloron, à 210 m. d'alt. ; 493 hab.

Histoire. — Araujuzon ressortissait au xive siècle, au bailliage ou parsan de Navarrenx, diocèse d'Oloron. Il y avait une abbaye laïque vassale de la vicomté de Béarn. C'était une dépendance de la seigneurie de Jasses, érigée en baronnie en 1644 et relevant de la vicomté de Béarn (cant. de Navarrenx).

Léon Cadier.

ARAULES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. d'Yssingeaux ; 2,030 hab. Ruines du château de Bonas.

ARAUX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez, cant. de Navarrenx ; 239 hab.

ARAVA-KOURTCHI. Ville de l'Inde anglaise, située au S. de la péninsule indienne par 10°47′ de lat. N. et 77°58′ de long. E. du méridien de Greenwich. Elle se trouve dans le district de Koïmbatour qui fait partie de la présidence de Madras. On y comptait, à la fin du siècle dernier, trois cents maisons. Sa population est évaluée actuellement à 11,000 hab., dont la langue est le tamoul.

ARAVAQUE. Dialecte caraïbe. L'aravaque est parlé sur les rives du Berbire et du Surinam, dans les Guyanes anglaise et hollandaise.

ARAXE. Rivière d'Arménie, affluent de la rive droite de la Koura ou Kour ; elle prend sa source dans le Bingœl Dagh (montagne aux mille sources) non loin des sources de l'Euphrate au sud d'Erzeroum, près de la forteresse de Hassan-Kaleh. Son cours est d'environ 800 kilom. Elle fait sur un espace de 400 kilom. la frontière de la Russie et de la Perse, remonte vers le N.-E. et se jette dans la Koura auprès du village de Djevat. Son cours est rapide et son lit parsemé de rochers. Sa largeur varie de 50 à 150 mètres. Les gués sont nombreux. Ses principaux affluents sont sur la rive gauche, l'Arpa-tchaï occidental, le Zagoran-tchaï, l'Adji-tchaï, le Nakhitchevañ-tchaï, l'Alyndja-tchaï, le Babon-tchaï, le Bazar-tchaï, l'Abasan, le Zanga, le Garni-tchaï, le Kasson, l'Arpa-tchaï oriental. Autrefois l'Araxe se jetait directement dans la mer Caspienne. On voit encore les restes de son lit. Sa vallée est la région la plus fertile de toute l'Arménie. Le cours de l'Araxe est tellement violent qu'il renverse les ponts qui, dit Chardin, « ne peuvent tenir contre l'effort du fleuve ». On connaît le vers de Virgile « *Pontem indignatus Araxes* ». Cette rivière s'appelle aussi Aras (Ras en turc, Erach en arménien, Rakchi en géorgien). Certains géographes veulent que l'Araxe soit le fleuve principal et le Kour son affluent.

L. L.

ARAZZI (les). On désigne sous ce nom, qui, en italien, est synonyme de *tapisseries* (mot à mot : *tentures d'Arras*), les tapisseries exécutées d'après les cartons de Raphaël et conservées au Vatican (V. Raphaël).

ARBA. Ce mot arabe, qui signifie *mercredi*, s'emploie également pour désigner un certain nombre de lieux-dits. Dans ce cas, il est toujours suivi du nom d'une tribu et il indique alors l'endroit où se tient, chaque mercredi, un de ces grands marchés sur lesquels les populations indigènes de l'Algérie se livrent à leurs transactions commerciales les plus importantes. Ainsi l'Arba des Beni Raten est le nom de l'emplacement sur lequel les habitants des Beni Raten vont, chaque mercredi, trafiquer avec les populations des tribus environnantes. Beaucoup de villages européens ont été bâtis dans le voisinage de ces emplacements et ne sont connus des indigènes que sous le nom de l'ancien marché qui s'y tenait : Fort-National, par exemple, est toujours appelé par les indigènes Arba des Beni Raten.

ARBA ou **L'ARBA**, ch.-l. de cant. du dép. d'Alger, est

l'ancien Arba des Beni Misra. Il est situé sur la route d'Alger à Aumale, à 32 kil. S.-S.-E. d'Alger, à l'extrémité de la plaine de la Mitidja et au pied des premiers contreforts du massif des Beni-Salah. La commune de l'Arba compte, en y comprenant le village annexe de Rivet et le hameau de Sakhamoudi, une population totale de 5,396 hab. dont 715 Français, 814 étrangers, 18 israélites et 3,819 indigènes. Son territoire très fertile renferme de belles orangeries et des mines de plomb.

ARBACÈS, prince légendaire de Médie qui, d'après Ctésias, se serait révolté vers 788 contre le non moins légendaire Sardanapale, aurait pris Ninive, et serait devenu le fondateur d'un grand empire mède. Il est aujourd'hui prouvé que Ctésias ne fit que recueillir les grandes lignes du roman substitué par les Perses à l'histoire véritable des événements qui signalèrent l'établissement des Mèdes dans l'Asie occidentale (V. Mèdes). P.

ARBACIA (Zool.). Genre d'Oursins réguliers, créé par Gray en 1855, et devenu le type de la famille des *Arbaciadæ* ou *Echinocidaridæ* (V. Echinides). La face buccale est très aplatie, le test épais, modérément large et hérissé de longs radioles; les tubercules sont égaux et imperforés, les ambulacres élargis vers le péristome. L'*A. æquituberculata* de Blainville habite la Méditerranée et l'Adriatique; l'*A. nigra* Gray se rencontre sur les côtes du Chili. R. Bl.

ARBALESTIÈRES. Les *arbalestières* d'une galère étaient des pièces de charpente placées en arcs-boutants et destinées à maintenir les bancs des rameurs; elles prenaient appui sur un plancher nommé *couroir*, compris entre les bancs et les *apostis* (V. ce mot). C'est sur ce plancher que se tenaient les soldats de la galère; c'était aussi leur poste de couchage, ils s'allongeaient alors en travers sur le couroir et les arbalestières, qui en augmentaient la largeur (V. Galère).

ARBALESTRES. Cordelettes servant à monter les métiers des fabricants de gaze et de soie.

ARBALESTRILLE ou ARBALETE (Astron.). Instrument employé autrefois par les marins pour déterminer la hauteur du soleil. Sa forme est celle d'une croix ou plutôt d'une arbalète. On lui donnait, d'après Lalande, une infinité de noms: *Arbalestrille*, *arbalète*, *flèche*, *rayon astronomique*, *radiomètre*, *croix géométrique*, *verge d'or*, *bâton de Jacob*. Cet instrument dérivé des *Règles parallactiques* de Ptolémée ne servait pas seulement à la détermination des hauteurs du soleil: par l'observation des distances de la lune aux étoiles il donnait aux marins des longitudes approchées. Il a été remplacé par le quartier anglais ou quartier de réflexion, inventé par Halley, puis par l'octant et le sextant, qui ont permis d'obtenir des valeurs plus exactes.

ARBALÈTE. I. Art militaire. — Arme de jet, se composant d'un arc en acier et d'un fût en bois nommé *arbrier*, sur lequel cet arc est fixé. L'arbrier reçoit le trait dans une rainure qui sert à lui donner la direction. Lorsque l'arbalète est tendue, la corde de l'arc est retenue par un disque portant deux encoches, l'une destinée à recevoir la corde, l'autre servant d'arrêt à la détente. Quand celle-ci cesse de s'opposer au mouvement de rotation de la noix, le coup part. L'arbrier, permettant d'adapter à l'arbalète des appareils de tension susceptibles d'emmagasiner une force très supérieure à celle que peut développer directement la main de l'homme, on put donner à son arc une grande énergie et à son tir une grande puissance. Le nom latin de l'arbalète au moyen âge était *Balista*. Le trait ordinaire lancé par l'arbalète était une flèche courte et solide appelée au moyen âge *carrel* ou *carreau*, à cause de la forme carrée de son fer. On appelait ce trait *vireton*, quand les plumes ou le cuir dont il était empenné étaient inclinés sur l'axe de manière à imprimer à ce projectile un mouvement de rotation. Le carreau de certaines arbalètes pouvait, dit-on, percer un madrier de six pouces d'épaisseur. — Bien que l'arbalète, c.-à-d. l'arc monté sur affût, paraisse avoir été en usage dans l'antiquité, au moins comme machine de guerre de grande dimension et non portative, ce n'est qu'à une époque relativement récente que nos ancêtres ont employé cette arme telle que nous venons de la décrire. Il n'en est fait mention pour la première fois dans les armées européennes que vers la fin du xe siècle. On n'en voit nulle trace dans la tapisserie de Bayeux, quoique un chroniqueur la mentionne à la bataille de Hastings en 1066. La princesse Anne Commène (1083-1148) parle, à son tour, d'un arc connu depuis peu, qu'elle désigne sous le nom de *tzagra*, mais ne dit pas clairement que ce fût l'arbalète. Vers cette époque, elle paraît s'être répandue promptement en France; déjà, sous Louis le Gros (1108-1137), l'usage en est général. En 1139, sous Louis le Jeune, un canon du concile de Latran défend de se servir d'une arme aussi meurtrière, entre chrétiens; on ne pourra en faire usage que contre les infidèles. Mais cette défense est bientôt éludée, car Richard Cœur-de-Lion, dès 1198, rend l'arbalète à ses gens de pied. Boleslaus, duc de Schweidnitz, introduit en 1286 le tir de l'arbalète dans ses Etats, et cette arme, adoptée avec faveur par les Allemands, atteint chez eux un haut degré de perfection. Les premières arbalètes reproduites par la peinture sont celles d'un manuscrit anglo-saxon du xie siècle, qu'on peut voir au British-Museum.

Le moyen âge vit de nombreux modèles d'arbalètes; nous allons donner une idée des plus employés. L'*arbalète à pied de biche* portait un appareil de tension qui peut être regardé comme le plus ancien de tous (fig. 1). Il se composait

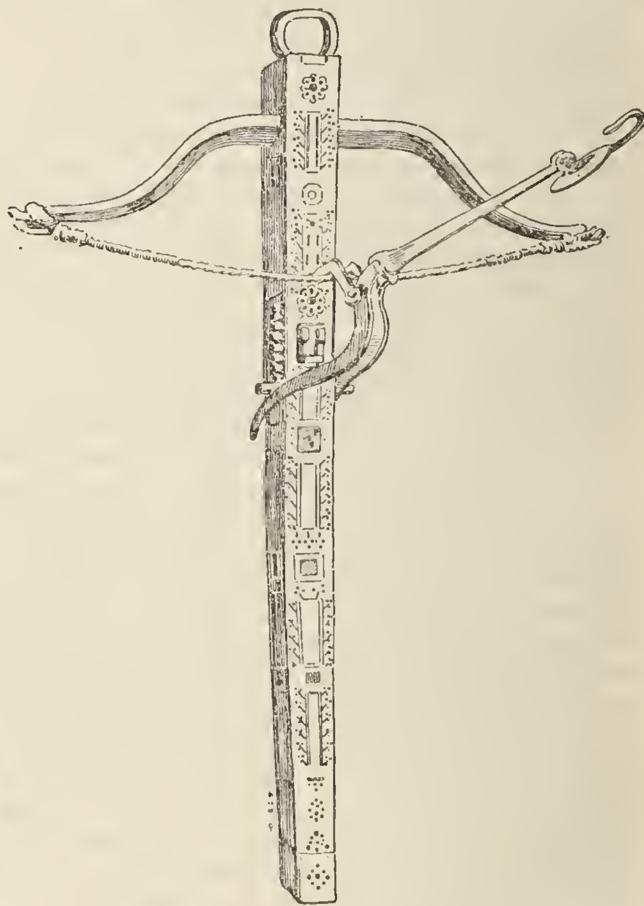


Fig. 1. — Arbalète à pied de biche, xve siècle (Musée d'artillerie).

d'un levier articulé dont le petit bras muni de crochets saisissait la corde, la ramenait avec force en arrière et l'engageait dans la noix, quand on faisait violemment effort sur le grand bras. Cet appareil était généralement employé pour l'arbalète de cavalerie. Un cric ordinaire formait l'appareil de tension de l'*arbalète à cric ou a cry*, et en faisait une arme plus puissante que l'arbalète à pied de biche. Dans l'*arbalète à tour* appelée aussi *de passe*

ou *de passot*, c'est au moyen d'une moufle que le soldat portait à sa ceinture, que s'opérait la tension de la corde. Pour cette opération, le fût présentait à son extrémité un étrier dans lequel le soldat mettait le pied, afin de prendre un point d'appui. Cette arme moins maniable que les deux premières, mais supérieure en puissance, convenait surtout dans les sièges. L'*arbalète à jalet*, quoi qu'en ait dit le père Daniel qui l'a prise pour une arme de guerre, n'a jamais été qu'une arme de chasse. Elle lançait des balles de plomb ou de terre glaise, ou bien de petits cailloux. La corde en était pourvue d'une sorte de poche qui recevait le projectile. L'*arbalète à baguette* était en usage du temps de Louis XIV (fig. 2). La tension de la corde s'opé-

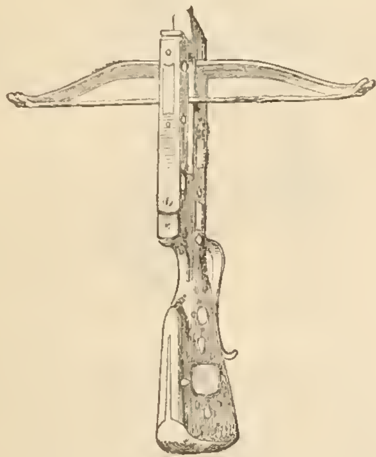


Fig. 2. — Arbalète à baguettes, époque Louis XIV.

rait sous la poussée d'une baguette enfoncée dans le canon. Cette arme était lourde et dépourvue d'une grande force. Elle pouvait tirer un trait ou une balle, indifféremment. Nous mentionnerons enfin l'*arbalète chinoise*, que nos soldats rencontrèrent encore en face d'eux dans la campagne de 1860, mais qu'ils n'y trouvèrent plus pendant la dernière guerre au Tonkin. Dans cette arme de construction très ingénieuse, un tiroir, mobile le long de l'arbrier, est disposé de telle sorte qu'il fournit de lui-même, à chaque coup, une flèche nouvelle, sans que le tireur ait besoin de recourir à son carquois. Cette arbalète [à magasin peut porter jusqu'à vingt flèches (fig. 3).]

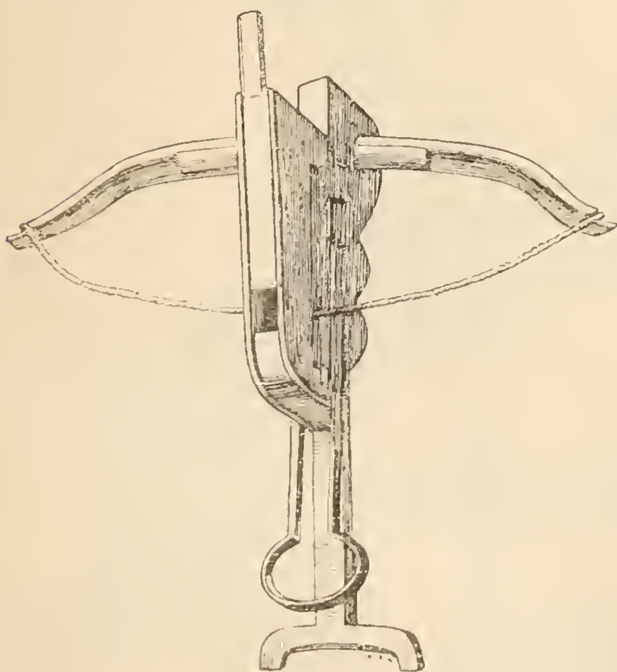


Fig. 3. — Arbalète bambou de Chine (Musée du Louvre).

L'arbalète, supérieure à l'arc comme arme de siège, lui était inférieure comme arme de campagne. Pendant qu'un archer lançait dix ou douze traits, l'arbalétrier n'en pouvait guère tirer plus de trois. D'après Juvénal des Ursins, dans l'armée du duc de Bourgogne, en 1441, il fallait trois hommes et deux arbalètes pour réaliser le tir d'un seul arbalétrier, à qui deux aides étaient nécessaires pour charger ses armes et le couvrir d'un pennart ou bouclier. En temps de pluie, l'archer pouvait abriter facilement la corde de son arc, ce qui était beaucoup plus difficile à l'arbalétrier et cette circonstance eut une certaine influence sur notre défaite à Crécy en 1346. La nuit qui précéda la bataille avait été pluvieuse, et les cordes des arbalétriers génois nos alliés s'étant détendues, les mirent dans une situation d'infériorité marquée, en présence des archers anglais dont les armes avaient conservé toute leur puissance. L'arc avait encore une autre supériorité sur l'arbalète, c'est qu'il pouvait se tirer, l'arme tenue verticalement, ce qui permettait à l'homme d'occuper moins de place dans le rang. L'arbalète a été en Europe l'arme de jet par excellence du moyen âge. Elle ne disparaît que vers le milieu du règne de François Ier (1536), comme arme de guerre, et qu'au siècle suivant comme arme de chasse. Elle n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état d'arme servant à des tirs d'amusement, dans certaines sociétés d'arbalétriers amateurs, et dans les fêtes foraines.

II. Chasse. — Comme arme de chasse, l'arbalète a été longtemps employée, même après l'adoption des armes à feu. Elle avait l'avantage de tuer sans bruit et de ne pas effaroucher le gibier. Elle était encore en grand usage en France au commencement du XVIIe siècle pour le sport cynégétique. De nos jours, l'arbalète n'est plus qu'un jouet d'enfants; cependant, dans ces dernières années, quelques femmes du monde ont remis à la mode le tir de l'arbalète pour la chasse aux grenouilles sur le bord des étangs. Pour cet usage, le trait acéré est rattaché au fronteau de mire par un cordonnet de soie qui ramène la proie lorsqu'elle est piquée. Ce jeu d'adresse, quoique cruel, est en grande vogue dans les *garden parties*, donnés par nos grandes mondaines.

III. Marine. — 1° *Arbalète*. L'*arbalète*, nommée aussi *arbalestrille*, *bâton de Jacob*, *flèche*, *bâton astronomique*, etc., était un instrument employé au XVIIe siècle pour mesurer en mer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon. Il se composait essentiellement d'une règle en bois AB nommée *flèche* et d'une traverse CD, nommée *marteau*, perpendiculaire à la flèche et coulissant sur elle par

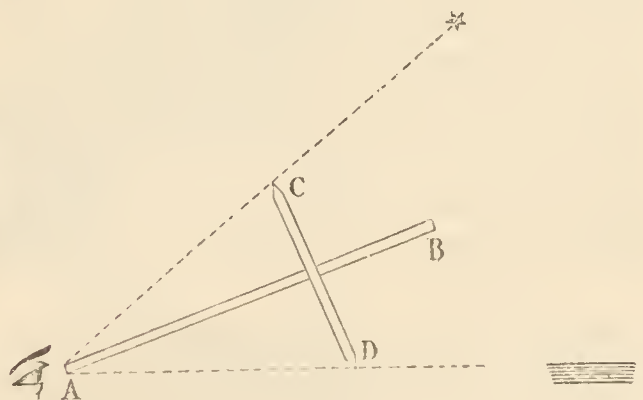


Fig. 1.

son milieu. La règle AB était graduée en degrés et fractions de degrés de manière à donner pour position du marteau la valeur de l'angle CAD égal à la hauteur à mesurer. Chaque instrument possédait trois marteaux de longueurs différentes, le plus grand était employé pour mesurer les grandes hauteurs ; pour chaque marteau était tracée sur une des faces de la flèche, une graduation spéciale. Pour mesurer la hauteur d'une étoile ou de la lune (fig. 1), on plaçait l'œil à l'extrémité A de la flèche, et l'on faisait coulisser le marteau de manière à voir son extrémité inférieure sur la ligne d'horizon, et son extrémité supérieure sur l'astre observé en ayant soin de maintenir

toujours vertical le plan de l'arbalète. Pour mesurer la hauteur du soleil (fig. 2), l'éclat de cet astre en empêchant l'observation directe, on fixait à l'extrémité de la flèche une petite traverse, puis, tournant le dos au soleil, on plaçait l'œil à l'extrémité inférieure du marteau et on le faisait coulisser en maintenant l'extrémité A de la flèche sur la

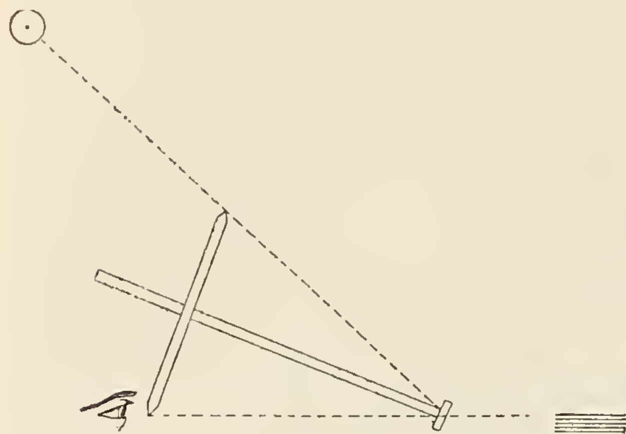


Fig. 2.

ligne d'horizon jusqu'à ce que l'extrémité de l'ombre portée par la partie supérieure du marteau vînt coïncider avec l'intersection de la flèche et de la petite traverse ; dans ce cas encore, l'angle donné par l'instrument était la hauteur du soleil. Il est inutile d'insister sur les nombreuses causes d'erreurs inhérentes à ce mode d'observation. L'arbalète, postérieure à l'*anneau astronomique* et à l'*astrolable*, fut remplacée par le *quart de nonante* et définitivement abandonnée après l'invention des *instruments à réflexion* dont on fait maintenant exclusivement usage pour la mesure de la hauteur des astres à la mer (V. ces mots).

2° *Remorquage en arbalète.* Le remorquage en arbalète est celui qui consiste à remorquer un ou plusieurs navires, placés à la suite les uns des autres, et réunis entre eux et au remorqueur au moyen d'amarres (V. Remorquage).

IV. Astronomie (V. Arbalestrille).

V. Industrie. — Les serruriers, taillandiers, et autres ouvriers en métaux, donnent le nom d'*arbalète* à un instrument composé de deux lames élastiques d'acier, courbées en arc, allant toutes deux en diminuant, appliquées l'une contre l'autre, le gros bout de la première au bout mince de la seconde, et retenues ensemble dans cette position par deux viroles de fer placées vers les extrémités. L'une de ces lames est attachée au plancher, au point qui correspond verticalement en deçà des mâchoires de l'étau; l'autre lame s'applique contre une coche pratiquée au dos d'une lime à deux manches, qui elle-même pose sur l'ouvrage à polir; l'arbalète épargne à l'ouvrier la fatigue de presser la lime sur la pièce qu'il travaille.

W.

ARBALÉTRIER. I. Art militaire. — L'arbalétrier figure dans les armées françaises au xe siècle; nous avons à ce sujet le témoignage formel de Richer. Dans la suite, l'arbalète tombe en désuétude, et il n'y avait plus un arbalétrier dans les armées de Philippe-Auguste, quand il en établit, à l'exemple de Richard Cœur-de-Lion (V. Arbalète). Peu à peu, cependant, on voit une sorte de discrédit s'attacher aux arbalétriers et archers, presque tous gens de pied, surtout à cause des compagnies de véritables bandits qui, sous le nom de *routiers*, servent comme mercenaires, pillent les populations et commettent toutes sortes de méfaits; et déjà sous saint Louis, l'armée du roi ne compte plus les *arbalétriers* qu'en infime minorité. C'est alors que ce prince, pour les relever et remettre en honneur l'arbalète, crée la charge de *grand-maître des arbalétriers*. Le titulaire de cette charge prenait rang immédiatement après les maréchaux de France. Il dressait le rôle des troupes à pied à qui le *clerc des arbalétriers* payait la solde. Le grand-maître avait sous son commandement tous les arbalétriers à pied et à cheval, et en outre la direction « des maîtres d'engins, canonniers et toute l'artillerie de l'ost ». Cette charge est supprimée définitivement en 1527, par François Ier (fig. 1). Les historiens signa-



Fig. 1. — Arbalétrier, d'après une miniature des Chroniques de Froissart.

lent les arbalétriers français à Mons-en-Puelle, où, paraît-il, une partie des hommes de pied avaient des arbalètes de rebut, auxquelles il manquait l'arc, de sorte qu'elles ne pouvaient servir que de massues. On sait le rôle malheureux que jouent à Crécy (1346) les 10,000 arbalétriers génois, nos alliés. La corde de leur arme s'étant détendue, sous l'influence de la pluie, ne leur permet plus de lutter contre les archers anglais, ils plient et le roi de France



Fig. 2. — Arbalétrier Charles VII.

les fait charger et fouler aux pieds des chevaux par la noblesse, au cri de : « Or tôt, tuez toute cette ribaudaille qui nous empêche la voie sans raison. » A partir du xive siècle, il se fonde dans les villes des sociétés d'arc et d'arbalète; celle de Paris est de 1359. L'affluence des tireurs est grande et il fallait justifier d'une réelle habileté pour être admis dans la *Confrérie du noble et plaisant jeu de l'arbalète*. On ne les cite à Azincourt (1415), que pour

constater qu'on dédaigna de tirer parti des 4,000 arbalétriers que comptait l'armée française. Cependant, à la suite des désastres de Crécy et de Poitiers, une ordonnance



Fig. 3. — Arbalétrier François Ier

royale avait remis le tir de l'arbalète et de l'arc en honneur par tout le royaume (1394) et des compagnies d'arbalétriers florissaient dans de nombreuses villes. Duguesclin appartenait à celle de Rennes. La confrérie des arbalétriers de Paris (fig. 2) comptait un connétable et environ soixante maîtres placés sous les ordres d'un *roi des arbalétriers*. Chaque arbalétrier recevait trois sous par jour, le capitaine cinq sous, et par ordonnance du roi Charles VI, datée du 11 août 1410, tous les membres de la confrérie étaient exempts d'impositions, aides, taille, gabelle, guet, etc.; ils ne devaient que les contributions levées pour les fortifications de la ville, l'arrière-ban ou la rançon du roi. Cette corporation existait encore en 1690, sous Louis XIV. Nous retrouvons les arbalétriers à la bataille de Marignan (fig. 3); mais dans les vingt années qui suivent, ils disparaissent peu à peu devant l'adoption de plus en plus prononcée des armes à feu, si bien qu'en 1536, au siège de Turin, Du Bellay dit : « qu'il n'y avait plus dans la place qu'un seul albalétrier, lequel fit merveilles ». — Le carquois ou *trousse* de l'arbalétrier pouvait contenir ordinairement 18 traits ou carreaux. On appelait quelquefois l'arbalétrier *cranequinier* ou *crennequinier*, à cause de l'appareil qui servait à bander l'arc. La chronique de Monstrelet (1390-1453) appelle les arbalétriers à pied *petaudiers* et *bibaudiers*. Les arbalétriers du moyen âge les plus renommés étaient les Génois et les Gascons.

II. Architecture. — Pièce inclinée qui, dans une ferme en charpente de bois ou de métal, compose, avec le tirant

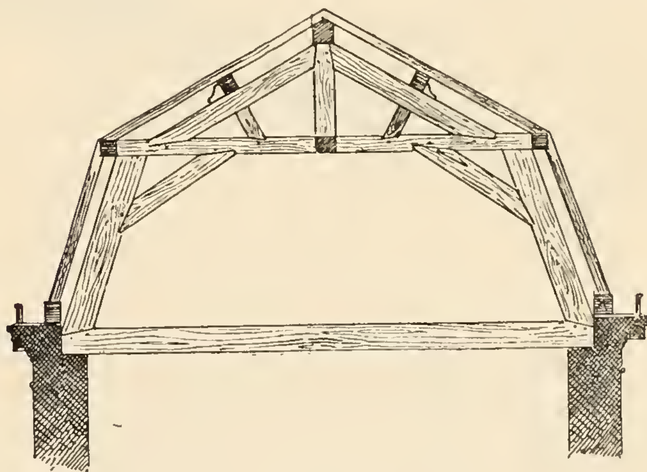


Fig. 1. — Ferme à la Mansard.

ou entrait et le poinçon ou aiguille pendante, l'ensemble indéformable qui constitue la ferme. Les arbalétriers forment les deux hypoténuses des triangles rectangles déterminés par chaque demi-ferme, et dont les deux côtés, per-

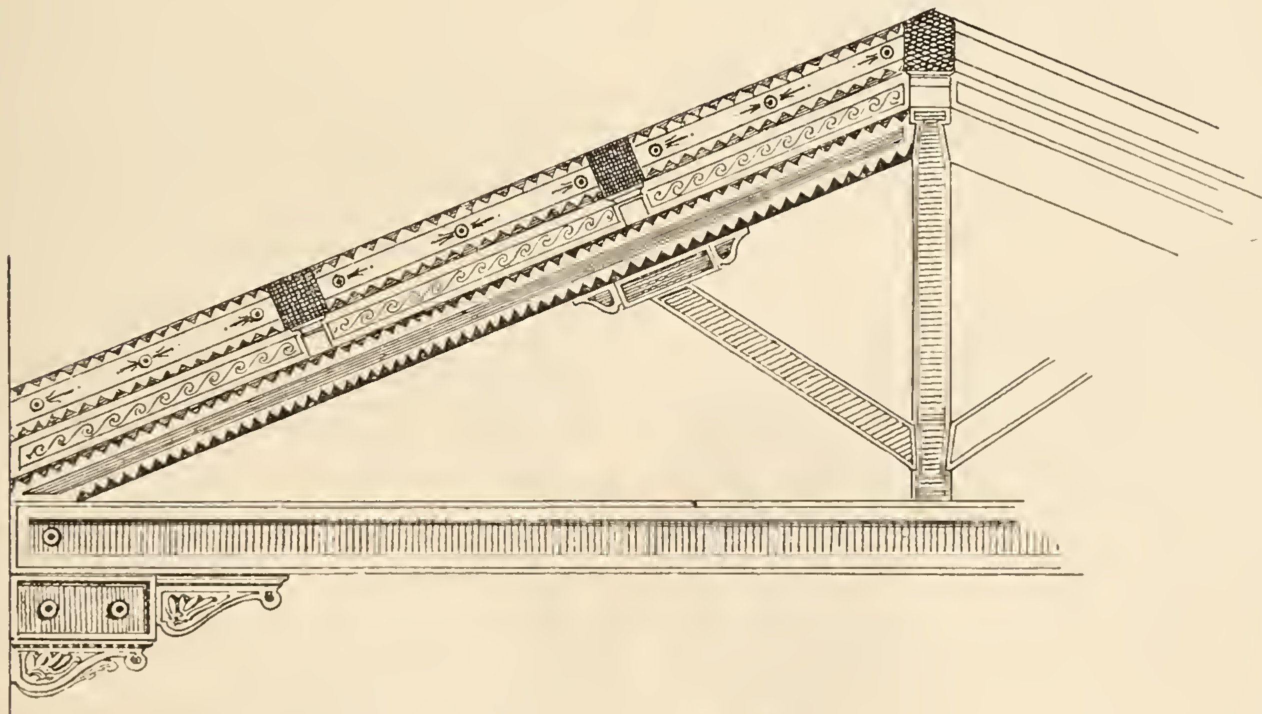


Fig. 2. — Arbalétrier décoré avec jambe de force.

pendiculaires l'un à l'autre, sont l'entrait et le poinçon. *Fermes en charpente.* Dans une ferme *à la Mansard* (fig. 1), les arbalétriers, qui s'appellent alors arbalétriers de brisis, supportent l'entrait retroussé dans leur partie supérieure

au lieu de s'assembler comme précédemment dans le poinçon. Quand la ferme doit avoir une petite portée, l'arbalétrier garde sa forme simple. Si la ferme a une portée considérable, l'arbalétrier est renforcé par une fourrure renforcée encore par une jambe de force. Quelquefois, l'arbalétrier est renforcé directement par la jambe de force (fig. 2).

Les arbalétriers, dans l'origine, n'ont servi qu'à former les rampants du toit pour l'écoulement des eaux, les charpentes étant alors formées par empilage (Choisy, *l'Arsenal du Pirée;* Dieulafoy, *Art antique de la Perse*). Ce n'est que dans la charpente romaine que l'on commence à comprendre le rôle mécanique de l'arbalétrier. Au moyen âge, l'arbalétrier prend une importance capitale et il y a, pour ainsi dire, autant de fermes que de travées de chevrons; les chevrons portent ferme et servent, en quelque sorte, tous d'arbalétriers. Dans les fermes métalliques, les arbalétriers sont d'une seule volée, et alors, s'ils appartiennent à une petite ferme de petite portée, ils sont en fer plein; si la ferme est d'une portée considérable, ils

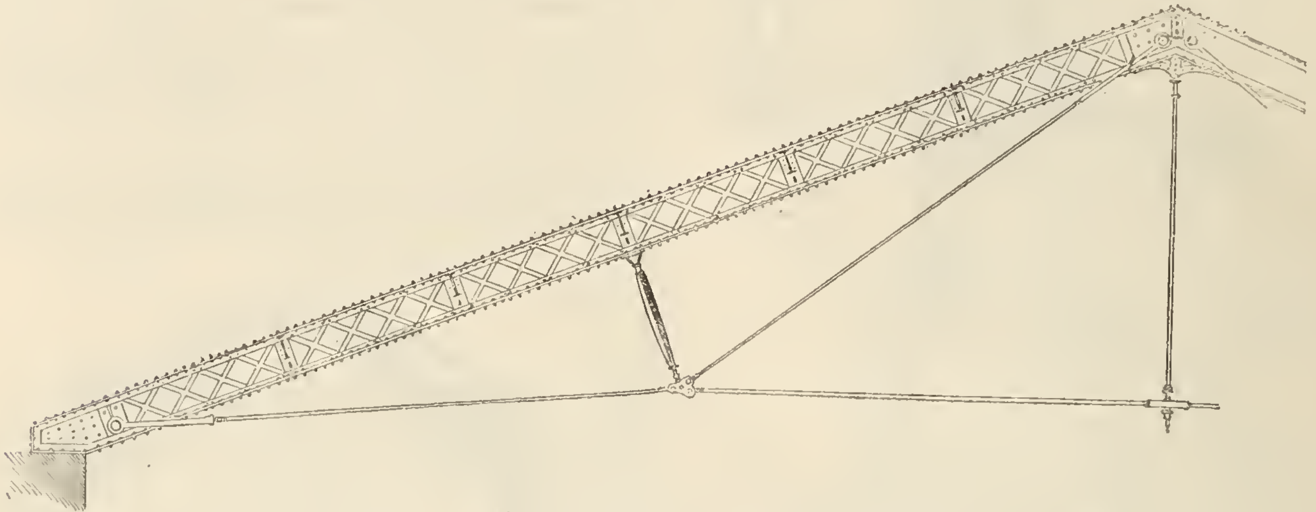


Fig. 3. — Arbalétrier à treillis. Ferme à la Polonceau.

sont en fer formant des poutres à treillis. Dans les fermes *à la Polonceau* (fig. 3), les arbalétriers sont soulagés dans leur longueur par des bielles en plus ou moins grand nombre, toujours impair. Ces bielles, travaillant à la compression, sont en fonte. H. Saladin.

ARBALÉTRIÈRE. Meurtrières, le plus souvent en forme de croix, par lesquelles les défenseurs des châteaux forts tiraient des coups d'arbalète aux assaillants.

ARBAN. Nom moderne du village de Shadikanni (Mésopotamie), qui, en 879, fut soumis par Assurnazirpal.

ARBAN. Sous le droit coutumier, dans certaines provinces, il existait une prestation obligatoire de charrois; on appelait *arban* cette corvée, qui avait quelque analogie avec les prestations en nature d'aujourd'hui.

ARBANASI (en turc Arnaut-Keu, village des Albanais). Bourg de Bulgarie sur la Iantra, à 3 kil. de Tirnova. Population, 1,000 hab. Il a été autrefois la résidence d'un certain nombre de familles macédo-roumaines; il possède une église du XIVe siècle et de remarquables maisons qui portent encore aujourd'hui les noms de grandes familles roumaines. C'est à ce point de vue qu'il offre un certain intérêt pour les archéologues. L. L.

ARBANATS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Podensac; 553 hab.

ARBANÈRE (Etienne-Gabriel), publiciste français, né à Cette (Hérault) le 6 juin 1784, mort à Tonneins (Charente) le 8 mars 1858. Après avoir terminé ses études au collège de Sorèze, il parcourut les Pyrénées, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre et remplit les fonctions de maire de Tonneins, de 1827 à 1831. Décoré de la Légion d'honneur en 1827, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, le 2 avril 1836. Les principales publications d'Arbanère sont: *Epîtres* (Agen, 1818, in-8); *Tableau des Pyrénées françaises* (1828, 2 vol. in-8); *Etudes sur l'histoire universelle* (1835–1846, 4 vol. in-8); *les Chants du printemps* (1836, in-8); *Analyse de l'histoire romaine* (1840, 4 vol. in-8), etc. M. Tx.

ARBAS. Com. du dép. de Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 703 hab.

ARBASIA (Cesare), peintre italien, né dans la seconde moitié du XVIe siècle à Saluzzo, où il mourut en 1614. C'est surtout en Espagne qu'il déploya son activité artistique. On sait que ce fut le cas de beaucoup d'artistes italiens de cette époque. En 1579, il exécutait d'importants travaux dans la chapelle de l'incarnation de la cathédrale de Malaga; en 1583, l'évêque de Cordoue, voulant faire décorer le sanctuaire de son église, déclara à son chapitre assemblé qu'Arbasia est, de tous les artistes, le plus digne d'être choisi; en 1586, il est chargé, avec quelques peintres et sculpteurs espagnols, de la décoration du palais que le grand amiral don Alvarez de Bazan, marquis de Santa-Cruz, avait faire construire à El Viso dans la Sierra Morena et où il voulait faire représenter toutes les batailles où il avait pris part, toutes les contrées qu'il avait parcourues. Vers 1595, Arbasia revint dans sa patrie; il prit part à la fondation et devint l'un des dignitaires de l'Académie de Saint-Luc à Rome, puis il peignit à Saluzzo, sa ville natale, à l'extérieur du Palais municipal, une série de fresques, dont une partie existe encore et rappelle, d'après Mündler, la manière de F. Zuccaro. A Savigliano, près de Saluzzo, il exécuta pour l'église des bénédictins des peintures murales. La cour de Piémont le pensionna à partir de 1601. La date de sa mort, 1614, se trouve sur un portrait d'Arbasia, dessiné par J. Alfaro y Gomez, on ne sait d'après quelle source. A. M.

Bibl. : F. Quilliet, *les Arts italiens en Espagne ou Histoire des artistes italiens qui contribuèrent à embellir les Castilles;* Rome, 1825. — Meyer's, *Allgemeines Künstler-Lexikon*. — Lanzi, *Storia pittorica della Italia dal risorgimento delle belle arti.....;* Florence, 1825, in-8.

ARBATH ou R'BÂT. Ville importante du Maroc, enceinte de murailles et de tours, fortifiée du côté de la mer, bâtie sur une éminence, à l'embouchure du Bouragreb. Le port d'Arbath offre un excellent abri, excepté pourtant contre les vents d'Ouest; en fait de monuments on y voit une tour de 50 m., la Tour de Sma-Haflan, et le tombeau du sultan Sidi-Mohamed. Arbath compte environ 30,000 hab. dont un sixième de juifs.

ARBAUD DE PORCHÈRES, poète et académicien, l'un des vingt premiers membres de l'Académie française, où il fut remplacé par l'avocat Patru. Mort en 1640, on croit qu'il était né, en 1590, à Porchères ou à Saint-Maximin en Provence. On l'appelle d'ailleurs, tantôt Arbaud de

Porchères, et tantôt Porchères d'Arbaud, en le confondant souvent avec un autre Porchères, poète et académicien comme lui : Laugier de Porchères. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que Malherbe, dont il était un peu parent, et qui lui légua même une partie de sa bibliothèque, le nomme dans sa *Correspondance* (Ed. Lalanne, III, 578) du nom de Porchères Arbaud. Cet honnête homme a fait peu de bruit dans le monde. Il avait pourtant composé une *Madeleine* que Racan a fort louée dans une épigramme (*Œuvres*. Ed. Tenant de Latour, I, 223) :

> Cette sainte de qui les veilles
> Mettent la gloire en si haut lieu,
> Fait voir deux sortes de merveilles :
> Les tiennes et celles de Dieu.

Pellisson cite encore de lui des *Psaumes* traduits en vers français ; et, en 1855, chez l'éditeur Techener, on en a publié des sonnets ; mais tout cela ne l'a pas tiré de son obscurité naturelle, et, comme il ne s'en était pas plus mal trouvé depuis deux cent quarante-six ou sept ans, nous pouvons l'y laisser. F. B.

BIBL.: *Histoire de l'Académie française* par Pellisson et d'Olivet; Paris, 1858, édit. Ch. Livet.

ARBE (en croate) Rab, île du littoral dalmate (V. DALMATIE). L. L.

ARBEAU-THOINOT. Pseudonyme de Jean *Tabourot* (V. ce nom).

ARBECEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine ; 739 hab.

ARBEL (Lucien de Flassieu), homme politique français, né à Saint-Claude (Jura) le 26 sept. 1826. Ancien élève de l'école des arts et métiers d'Aix, il est devenu un des industriels les plus considérables de Rive-de-Gier. Il est aussi maître de forges dans le Cher, à Vierzon. Élu membre de l'Assemblée nationale, le 8 fév. 1871, pour le département de la Loire, le 8e sur 11, par 47,704 voix. Lors de l'organisation du Sénat, en 1876, il fut élu membre de cette assemblée, seul des candidats républicains modérés dans la Loire, par 208 voix sur 390 votants. Au renouvellement partiel sénatorial de 1879, il fut réélu par 283 sur 390 votants.

ARBELLARA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. d'Olmeto ; 432 hab.

ARBELLES (V. ALEXANDRE et ARBIL).

ARBENT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Oyonnax ; 752 hab.

ARBÉOST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. d'Aucun ; 1,007 hab.

ARBERATS-SILLÈGUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 268 hab.

ARBEROUE (Pays d'). (*Erberna* vers 980. *Vallis-Aberoa*, 1186). Vallée du dép. des Basses-Pyrénées, qui comprend les communes d'Ayherre, Isturits, Méharin, Saint-Esteben et Saint-Martin d'Arberoue, arr. de Bayonne, cant. de la Bastide-Clairence.

HISTOIRE. — Ancienne vicomté, le pays d'Arberoue était un des sept petits pays ou circonscriptions de la Navarre française. La justice y était rendue par un *alcalde* ou juge d'épée, comme en Espagne. Léon CADIER.

ARBIGNIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley ; 814 hab.

ARBIGNY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-de-Vaux ; 770 hab.

ARBIGNY-SOUS-VARENNES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Varennes-sur-Amance ; 570 hab.

ARBIL ou ERBIL. Ville de la Turquie d'Asie, entre le grand et le petit Zab, affluents du Tigre. L'ancienne Arbelles des Grecs. Non loin de là, presque à égale distance d'Arbil et de Mossoul, fut livrée la bataille d'Arbelles qui ouvrit aux Macédoniens la route de Perse. Arbil est aujourd'hui le marché principal des Kourdes des bassins des deux Zab. Des fouilles récentes ont mis à jour des antiquités assyriennes. E. DUTEMPLE.

ARBIN. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montméliau ; 519 hab.

ARBIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de la Réole, cant. de Targon, 355 hab., à 1 kil. de l'Euille. Cette localité était comprise autrefois dans le comté de Benauge, dont le curieux château se voit sur le territoire de la commune (V. BENAUGE).

ARBIS et quelquefois ARABIS (Géog. anc.) : 1° Fleuve de l'Ariane, qui, au dire de Strabon, séparait les Arbiens des Orites ; c'est aujourd'hui le Pourally. C'est sur les rives de ce fleuve que Pline place les Chélonophages (mangeurs de tortues), dont tout le corps était, à son dire, couvert de poils, comme celui des animaux, et dont les vêtements étaient faits de peaux de poissons. — 2° Ville des Arbiens sur l'Arbis en Gédrosie. — 3° Ville d'Ethiopie sur les bords du Nil, d'après Ptolémée. — 4° Fleuve en Caramanie.

ARBITER. I. Le juge privé, *judex privatus*, désigné à Rome par le magistrat pour juger les procès civils, portait tantôt le nom de *judex*, *stricto sensu*, tantôt celui d'*arbiter*. L'*arbiter* se distingue du *judex* par l'étendue de ses pouvoirs d'appréciation. La fonction de l'*arbiter*, *arbitrium*, est très nettement séparée de celle du *judex*, *judicium*, dans un passage du discours de Cicéron *pro Roscio comœdo* « *Quid est in judicio? directum, asperum, simplex, si paret* HS I ƆƆƆ *dari oportere..... Quid est in arbitrio, mite, moderatum, quantum æquius melius id dari.* » Mais cette opposition très accusée à l'époque du système primitif de procédure, sous les *legis actiones*, semble avoir perdu rapidement de sa précision première. Aux temps des XII Tables, il y avait un certain nombre de cas où les parties, au lieu d'être renvoyées devant le *judex*, obligé de répondre par oui ou non à la prétention du demandeur, pouvaient réclamer des *arbitri* dont la liberté d'appréciation était loin d'être enchaînée dans d'aussi étroites limites. C'est ainsi que les choses se passaient pour les contestations entre propriétaires voisins sur les limites de leurs propriétés, *arbitrium finium regundorum*, ou pour le cas de dommages causés par l'eau de pluie, *arbitrium de aqua pluvia arcenda*, ou pour les difficultés entre cohéritiers relativement au partage de l'hérédité, *arbitrium familiæ herciscundæ*. C'est évidemment à cette catégorie de plus en plus riche d'actions appelées *arbitria* que devait s'appliquer l'une des cinq formes de procéder désignées sous le nom de *Legis actiones*, la *judicis arbitrive postulatio*. Avec le système formulaire, la mission de l'*arbiter* continue à rester séparée de celle du *judex*. Mais d'assez bonne heure la distinction tend à s'effacer dans la pratique, à raison du caractère de certaines actions, où le juge statue à la fois comme *judex stricto sensu* et comme *arbiter (condictiones incerti, actiones arbitrariæ)*. Aussi, voit-on déjà Cicéron persifler les juristes embarrassés de savoir dans quels cas on doit dire *judex* ou *arbiter*. A l'époque classique les sources emploient couramment l'expression *judex* pour désigner le juge privé, même lorsqu'il a les pouvoirs étendus d'un *arbiter*. La distinction a donc totalement disparu. On a prétendu qu'aux temps où elle était encore en vigueur, le magistrat n'était pas tenu pour les *arbitri* de limiter son choix aux personnes portées sur la liste officielle des *selecti judices*. Il n'y a pas de preuve à l'appui de cette assertion. — II. On désignait également sous le nom d'*arbiter* une personne choisie d'accord par deux parties ayant un différend et désireuses d'y mettre fin sans avoir recours aux formes judiciaires. La convention par laquelle les parties faisaient choix de l'*arbiter* et s'engageaient sous une peine pécuniaire à se conformer à sa décision s'appelait *compromissum*, compromis. L'arbitre ou les arbitres qui avaient accepté la mission qu'on leur confiait étaient tenus de statuer, et, en cas de refus, ils s'exposaient à y être contraints par le magistrat. Les pouvoirs de l'*arbiter ex compromisso* étaient déter-

minés par la convention qui l'avait investi de sa mission. Sa sentence n'était point susceptible d'appel, mais elle ne pouvait être l'objet d'une exécution forcée, et ne donnait droit qu'à l'obtention de la somme convenue à titre de peine.

Gaston May.

Bibl. : I. Cicéron, *Pro Roscio comœdo*, n° 4. *Pro Murena*, n° 12. — Festus, v° *Arbiter*. — Gaius, Comm. IV, 12, 47, 63. — Accarias, *Précis de droit romain*; Paris, 1882, 2 vol. in-8, 3e éd., II, nos 737, 738 et notes. — Dirksen, *Manuale latinitatis*, v° *Arbiter*; Berlin, 1837, in-4. — de Keller, *De la procédure civile et des actions chez les Romains*, trad. Capmas; Paris, 1870, in-8. chap. I, § 7, chap. II, § 17. — Mainz, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1876, 3 vol. in-8, 4e éd. I, § 43, p. 493, § 51, pp. 520-522. — Mackensie, *Studies in Roman Laws*; Edimbourg, 1876, in-8, p. 341. — II. Paul, *Sent V*, 5 a, § 1. *Digeste*, *De Receptis*, IV, 8. — *Code Justinien, De Receptis*, II, 56. — Accarias, *Précis de droit romain*; Paris, 1882, 2 vol. in-8, 3e éd., II, n° 738, p. 804, note 1. — Kuntze, *Cursus des römischen Rechts*, Leipzig, 1879, in-8, 2e éd., § 707, 708. — Mainz, *Cours de droit romain*; Bruxelles, 1876, 3 vol. in-8, 4e éd., II, § 257, pp. 409 et suiv.

ARBITRAGE. I. Droit (V. Arbitre, Experts).

II. Droit international. — L'arbitrage est un moyen de régler pacifiquement les différends internationaux. Il y a arbitrage lorsque deux puissances, après avoir essayé vainement de résoudre un conflit par des négociations directes, et pour éviter un recours aux armes, délèguent d'un commun accord à un arbitre le soin de trancher leur différend, et s'engagent moralement à se soumettre à sa décision. C'est cet engagement moral qui est le trait essentiel de l'arbitrage : dans la médiation, il y a également intervention d'une tierce puissance dans le but de régler une contestation survenue entre deux Etats ; mais le médiateur se borne à proposer un moyen amiable de conciliation que les parties sont libres d'accepter ou de rejeter ; l'arbitre au contraire décide la question soumise à son examen, et sa sentence oblige ceux qui l'ont invoqué. Ce caractère obligatoire fait sans doute la force de l'institution, en ce qu'il arrête les réclamations et garantit la paix ; mais c'est à lui aussi qu'il faut attribuer la répugnance de beaucoup d'Etats à user de l'arbitrage pour vider leurs querelles. — Il y a quelques cas où l'arbitrage a réglé des questions primordiales, tel celui où le pape Alexandre VI, en 1493, jugeait le différend des Espagnols et des Portugais, qui se disputaient les terres à découvrir dans le nouveau monde, et partageait le globe entre les deux parties contendentes. Au moyen âge d'ailleurs et dans l'antiquité, l'arbitrage était d'un usage assez fréquent, pourtant il ne faut pas en exagérer le rôle. En Grèce l'amphictyonie n'a pas eu, au point de vue qui nous occupe, l'importance qu'on lui a prêtée parfois, quand on a cru y voir un tribunal arbitral obligatoire ; et si les féciaux, à Rome, étaient chargés de prévenir les guerres injustes, outre que leur arbitrage avait un caractère fort spécial par cela seul qu'ils étaient citoyens romains, on doit reconnaître qu'ils se sont médiocrement acquittés de leurs fonctions. Quant au moyen âge, on a pris souvent pour des cas d'arbitrage ce qui n'était en réalité que des affaires de droit féodal portées par les parties devant leur suzerain ou les parlements qui en connaissaient naturellement.

Les xviie et xviiie siècles ont eu recours rarement à l'arbitrage ; ce n'est guère qu'au xixe qu'il fonctionne en quelque façon régulièrement, mais il n'a pas été appliqué à des questions vitales. Les cas et les circonstances où on en peut faire usage n'admettent guère de définition précise. Le plus souvent, il s'agit d'indemnités réclamées par les sujets d'un Etat pour réparation des dommages causés par les autorités d'un autre Etat. Ainsi dans l'affaire Alard, en 1874, le gouvernement du Nicaragua avait confisqué dans un de ses ports une cargaison d'armes que portait un navire français ; le capitaine protesta, la France appuya ses réclamations et l'échange de notes diplomatiques dura jusqu'en 1879, où les deux gouvernements décidèrent alors de s'en remettre à la décision d'un arbitre. La cour de cassation de France fut choisie, et en 1880 elle condamna le Nicaragua à payer des dommages-intérêts au capitaine Alard. Quelquefois, l'arbitre n'a qu'à fixer le montant d'une indemnité reconnue fondée en principe par les deux parties, comme lorsqu'en 1880 la France et les Etats-Unis soumirent à l'empereur du Brésil la question du règlement des indemnités à accorder aux sujets des deux pays pour dommages à eux causés pendant les guerres de sécession et de 1870-71 ; en ce cas, c.-à-d. quand les parties, d'accord sur le point de droit, contestent seulement les faits, quelques auteurs disent qu'il y a *arbitration* et non *arbitrage*. Les cas d'arbitrage les plus intéressants sont ceux où le conflit est relatif à la possession d'un territoire, car les Etats aliènent alors le premier et le plus important de leurs droits souverains. Les exemples en sont pourtant assez nombreux : ainsi en 1872, une sentence du président de la République française a attribué au Portugal certains territoires de la baie de Delagoa que l'Angleterre revendiquait ; on sait aussi qu'en 1886 le pape Léon XIII a tranché en faveur de l'Espagne le conflit qui s'était élevé entre elle et l'Allemagne au sujet des îles Carolines. Souvent, on a recours à l'arbitrage lorsque les forces des deux parties sont trop inégales pour qu'une guerre soit possible entre elles, et en ce cas, il faut le reconnaître, l'arbitrage est une utile sauvegarde pour les Etats faibles contre les usurpations des grandes puissances. Quelquefois aussi, les grandes puissances usent entre elles de ce moyen d'accommodement, lorsque l'importance de l'objet en litige est hors de proportion avec les sacrifices qu'exigerait une guerre. Deux d'entre elles pourtant ont donné l'exemple de soumettre au jugement d'arbitres une cause grave et qui menaçait de donner lieu à une grande guerre, ce sont les Etats-Unis et l'Angleterre dans l'affaire célèbre de l'*Alabama* (V. ce mot). Pendant la guerre de sécession, l'Angleterre, favorable aux prétentions du S., avait mal observé à l'égard des Etats du N. les règles de la neutralité, et les corsaires construits dans ses ports, l'*Alabama* surtout, avaient causé à la marine fédérale des dommages considérables. Les Etats du N. se plaignirent ; l'Angleterre ne voulut rien entendre, la discussion s'envenima, et la guerre était près d'éclater lorsque, instruits peut-être par les désastres de la guerre franco-allemande, les deux puissances convinrent, en 1871, d'avoir recours à l'arbitrage. De tous les cas d'arbitrage, c'est le plus considérable, non seulement à cause de la puissance des parties et de l'importance de la querelle, mais surtout à cause du soin et de l'habileté avec lesquels furent réglés les détails du procès. Ce fut un véritable tribunal qu'on nomma, composé des représentants des deux parties et de ceux du roi d'Italie, de l'empereur du Brésil et du président de la confédération suisse. On n'abandonna rien au hasard : par le traité de Washington, les parties posèrent à l'avance les règles sur les devoirs des neutres ; l'office des juges ne consista qu'à appliquer cette loi, et l'on procéda devant eux comme devant un tribunal ordinaire. Par la sentence rendue à Genève, en 1872, l'Angleterre dut payer 15 millions de dollars et le parlement s'exécuta sans protester.

Les formes adoptées devant le tribunal de Genève sont certainement les plus satisfaisantes : en y ajoutant certains détails tirés d'autres cas d'arbitrage, on peut se faire une idée de la procédure généralement suivie : le premier acte de la procédure est toujours un *compromis*, où est enregistrée la volonté des parties de s'en remettre au jugement d'un arbitre. Ce compromis désigne l'arbitre : c'est ou un souverain, qui délègue ses pouvoirs à un jurisconsulte de sa nation et se borne à signer la sentence, ou un corps constitué, comme une université ou une cour de cassation, ou enfin, comme dans l'affaire de l'*Alabama*, un tribunal formé *ad hoc* de jurisconsultes de diverses nationalités. Le compromis renferme souvent, comme le traité de Washington, les règles qui, selon les parties, régissent la matière en litige, et qui devront faire loi pour l'arbitre. On y trouve aussi parfois des indica-

tions pour la nomination d'un surarbitre, au cas où il y aurait partage des voix. Devant le tribunal arbitral la procédure est ordinairement écrite: les parties présentent des mémoires; mais elle peut aussi bien être orale : les parties sont représentées alors par des avocats. Quant à la sentence de l'arbitre, nous avons marqué déjà que son caractère essentiel était d'être obligatoire; elle est aussi irrévocable : dans une affaire d'indemnités pour dommages privés, entre les Etats-Unis et le Mexique, en 1874, on s'aperçut après coup que certaines réclamations n'étaient pas fondées et n'avaient été admises que grâce à des faux. L'arbitre refusa de revenir sur sa décision et les parties lésées, sur son conseil, poursuivirent leurs adversaires devant les tribunaux pour escroquerie. Même en ce cas, la sentence de l'arbitre fut exécutée; on n'a pas d'ailleurs, en ce siècle, d'exemple d'un arbitrage invoqué, puis rejeté par la partie condamnée. On ne serait en droit de le faire qu'au cas où l'arbitre aurait statué en dehors des termes du compromis ou que la preuve aurait pu être faite de sa partialité.

Tels sont les usages qui tendent à prévaloir dans la procédure de l'arbitrage. Quelques jurisconsultes ont espéré de transformer ces coutumes en règles fixes et ont eu soin de les réunir à cet effet dans des codes de procédure arbitrale. Certaines de ces tentatives ne manquent pas de valeur, et celle de l'Institut de droit international est fort intéressante en ce qu'elle serre de très près la réalité des faits; mais ce ne peuvent être là que des conseils adressés aux gouvernements : croire que les Etats s'astreindront à se soumettre à une réglementation spéciale dans les cas où ils ont recours à l'arbitrage est une idée presque aussi chimérique que d'imaginer qu'ils s'engageront à user de l'arbitrage pour vider toutes leurs querelles. Prendre un tel engagement serait aliéner son indépendance et renoncer à l'exercice du plus important de ses droits souverains. Ces idées ont commencé de se faire jour au moment du congrès de Paris en 1856; on en trouve un reflet dans le 23e protocole, inspiré aux plénipotentiaires par les sociétés de paix, et qui émettait le vœu que « les Etats entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux, avant d'en appeler aux armes, eussent recours aux bons effets d'une puissance amie ». Ce n'était qu'un vœu, et il ne s'agissait pas encore d'arbitrage. Les guerres qui suivirent ne découragèrent pas les philanthropes, et quand l'affaire de l'*Alabama* fut réglée, ils triomphèrent. Des corps politiques se joignirent à eux : les chambres italienne, hollandaise, suédoise parlèrent en faveur de l'arbitrage; il en fut question au parlement français, et les représentants des Etats-Unis allèrent jusqu'à recommander à leur gouvernement d'insérer à l'avenir, dans les traités, la clause qu'on ne déclarerait plus la guerre sans avoir essayé d'un arbitrage. Il faut se borner à demander à l'arbitrage ce qu'il peut donner, sans chercher à violenter la liberté des Etats; ils en useront sans doute de plus en plus, car il est de leur intérêt d'éviter des guerres ruineuses; mais on ne peut les y contraindre. Comme l'a dit Bluntschli, l'arbitrage n'empêche pas la guerre, mais il est seulement une garantie de plus en faveur de la paix.

Raymond Kœchlin.

III. Sociologie. — L'arbitrage appliqué aux conflits sociaux appartient à une sorte de forme nouvelle du droit qu'on pourrait appeler le *droit social*. En effet, en dehors des droits de l'individu, de la famille, du citoyen, etc., régis par des codes spéciaux, il est un droit particulier presque nouveau concernant les collectivités. Il s'élabore lentement au sein des parlements, dans les masses travailleuses, et l'écho nous en arrive sous forme de revendications ouvrières. — L'abolition de l'esclavage, dans le contrat de louage d'ouvrage, les associations de secours et de prévoyance, la limitation des heures de travail, le paiement du salaire au comptant, l'hygiène obligatoire des ateliers, les lois sur les syndicats, enfin l'arbitrage en matière de grèves, etc., etc. sont autant de petites pierres apportées chaque jour à l'édifice du droit nouveau, en attendant qu'on les groupe pour en faire le code social. Car au-dessus de l'être humain, pris comme unité, au-dessus de la famille, petit groupe d'unités, il y a la somme de ces groupes, c.-à-d. la société elle-même ayant une existence, une destination particulière, presque inconnue, et à laquelle il importe de conserver comme une sorte d'égoïsme immanent, supérieur-individuel, j'allais dire. Le devoir de cette société n'est plus d'envisager la période de la vie humaine, le sort de l'individu et de quelques générations, mais les siècles et la marche en avant si mystérieuse de l'humanité. Il en résulte parfois alors une sorte d'antagonisme du droit individuel et du droit social, antagonisme qui éclate, par exemple, dans la lutte des classes pauvres contre le riche. Ces luttes, le droit social peut les approuver dans une certaine mesure (puisque elles peuvent aider à l'affranchissement d'un grand nombre d'hommes), tandis que le droit individuel les proscrit avec énergie. Le droit social peut aussi légitimer et encourager les grèves, que le droit civil repousse; il peut même s'ingérer jusque dans les affaires de la famille au nom de la dépopulation imminente dans un grand pays (loi sur le septième enfant, par exemple). C'est au nom d'un droit social que l'on peut intervenir aussi dans une lutte entre deux grands intérêts collectifs, dans un conflit économique, par exemple, dans une grève, et nous allons même plus loin, dans un conflit commercial entre deux nations. L'arbitrage est né de cette nécessité de former une sorte de tribunal social connaissant des affaires de la collectivité, comme il y a un tribunal civil, un tribunal de commerce, un tribunal militaire. Les congrès internationaux ne sont que des applications de l'arbitrage.

Jusqu'à ce jour on a limité son action au point spécial des grèves, mais nous pensons qu'un avenir bien plus large est réservé à cette institution encore embryonnaire. L'idée de l'arbitrage a dû venir aux hommes aussitôt qu'ils ont constitué un état social. En effet, nous retrouvons l'arbitrage en usage en Egypte, en Grèce et à Rome, chez les Gallo-Romains; il figura dans nos codes, mais il eut toujours un caractère restreint, presque individuel. La Révolution, la première, songea à l'appliquer aux collectivités, à l'Etat et aux conflits industriels. Elle alla un moment jusqu'à l'arbitrage forcé et entassa dans un court espace de temps de nombreuses lois, souvent contradictoires; il y eut la fameuse loi Chapelier et la loi sur les prud'hommes édictée en 1806. Mais le mouvement industriel était peu accusé à cette époque, et depuis la science est venue, apportant comme à l'envi les problèmes à résoudre, révolutionnant le monde bien autrement que la politique, et nous entraînant invinciblement vers des horizons sociaux toujours nouveaux et toujours plus inconnus. La surproduction scientifique a donc engendré la surproduction industrielle, et les conflits sont nés de toutes parts dans le monde civilisé entre le capital et le travail. L'arbitrage professionnel et restreint envisagé par la Révolution s'est élargi subitement, et il nous faut connaître désormais des conflits jaillissant du sein même des masses sociales. Les grèves de 2,000, 3,000, 30,000 individus surgissent, en effet, en Angleterre, en Amérique, en France; d'autres pourront surgir qui mettront peut-être même en péril la situation acquise des sociétés. Prévenir les grèves par des mesures policières serait folie. Elles naissent souvent de la force des choses, d'un courant économique, d'une injustice et d'une violence, quelquefois d'un hasard. Le droit social doit donc s'appliquer à empêcher l'aggravation des conflits, mais non à les prévenir, car ils peuvent avoir un certain degré d'utilité. L'Angleterre, la première, a édicté des lois sur les arbitres. L'Allemagne a suivi cet exemple, la Belgique se prépare, ainsi que la Hollande et la France, à entrer dans la même voie. Assurément, c'est dans le plus vieux pays industriel, en Angleterre, que nous devons trouver la codification la plus complète, et c'est M. Mundella, ministre du commerce, qui en a été le plus zélé propagateur. Les

Anglais n'ont point adopté les vues de M. Mundella du premier coup. Ils ont, pour ainsi dire, greffé les dispositions nouvelles sur la loi fondamentale de 1867, qui réglait les rapports des maîtres et domestiques. En 1871 et 1872, ils ont donc modifié cette loi, ou, du moins, ils en ont étendu les dispositions aux ouvriers et patrons; ils ont refait avec un caractère différent, et peut-être plus large, notre loi sur les prud'hommes. En 1875, enfin, ils ont poussé plus loin et sont arrivés à une véritable loi sur l'arbitrage. Il est intéressant d'en connaître le résumé. Le voici :

Acte de 1875 sur les patrons et les ouvriers (Angleterre). Art. 3. Les cours de comtés connaîtront des réclamations des patrons ou de celles des ouvriers, que la somme réclamée soit ou non liquide, s'il s'agit de salaires, d'indemnité, ou de toute autre question analogue. — Elles pourront rescinder tout engagement contracté entre patrons et ouvriers, en ordonnant tel paiement par le patron, tel retranchement du salaire de l'ouvrier, ou telle autre indemnité de part ou d'autre qu'elles croiront justes. — Dans le cas où il y aurait lieu de prononcer des dommages-intérêts pour l'exécution d'un contrat, la cour peut, au lieu de prononcer cette condamnation, et du consentement du demandeur, autoriser le défendeur à donner une caution qui réponde de l'entière exécution du contrat. Une pénalité pécuniaire est fixée par avance et sera encourue au cas du non-accomplissement de cet engagement. En cas de paiement par la caution, la cour même qui l'aura prescrite pourra condamner le défendeur à la rembourser. — Art. 4. Les cours de juridiction sommaire ont la même compétence que les cours de comté pour régler tout débat entre ouvrier et patron, pourvu que ni le montant du litige, ni la condamnation (sans les frais), ni le chiffre du cautionnement exigé n'excèdent la somme de 10 livres sterling. — Art. 5. Tout débat entre maître et apprenti peut être aussi porté devant la cour de juridiction sommaire. — Art. 6. La cour a, dans ce cas, même pouvoir que dans un litige entre maître et ouvrier : elle peut maintenir le contrat d'apprentissage et obliger l'apprenti à l'exécuter; elle peut rompre le contrat et ordonner la restitution de tout ou partie de la somme payée au début par l'apprenti. Si la cour maintient le contrat, elle peut, à défaut d'exécution, condamner l'apprenti à la prison pour un temps qui n'excédera pas quinze jours.

La deuxième partie : *Procédure*. Art. 8, indique en quelle forme est constituée la caution. C'est un engagement écrit ou verbal, à la volonté de la cour, contracté en la forme et pour le montant qu'il plaît à la cour de fixer. La cour, devant qui cet engagement a été pris, a compétence pour condamner la caution à payer. Le lord chancelier a pouvoir de régler et modifier tout le détail de cette matière.

Dans la troisième partie : *Définitions et mélanges,* il est dit, art. 10, que le mot « ouvrier » ne comprend pas les domestiques, mais seulement les individus engagés pour un service manuel, rural ou industriel. Telle est la loi anglaise, plus importante encore par l'importance que lui attribue le peuple anglais que par son style même. La sanction parlementaire a suffi à cette loi et la juridiction est considérée là-bas comme une juridiction d'honneur. Il n'y a guère d'exemple de trahison. En fait et grâce aux termes très larges de la loi, dit M. Lockroy, ministre du commerce, dans l'exposé des motifs de sa proposition sur la matière, voici comment se passent les choses : « Au début même d'une exploitation ou, si cela n'a pu se faire à ce moment, dans une période calme, patrons et ouvriers nomment deux arbitres. Ils ne jugent ordinairement, bien que leur compétence n'ait pas de limites absolument fixes, que les différends particuliers qui se présentent dans l'usine, la fabrique, la mine où ils travaillent. Si l'on prévoit une grève ou si une grève menace de devenir grave, on nomme immédiatement deux autres arbitres, qui se joignent aux deux premiers, et qui ne sont munis, cependant, que d'un mandat purement temporaire, destiné à expirer en même temps que le conflit. Les quatre arbitres ne parviennent-ils pas à s'entendre, on nomme un cinquième arbitre, « un suprême arbitre » pris hors de l'usine ou de la mine, ou de la fabrique, parfois membre du parlement, comme sir Charles Dilke ou Mundella, parfois simple gentleman, qui, sans avoir à tenir le moindre compte des sentences déjà rendues, juge en dernier ressort et sans appel. Tout cela est extra-légal en ce sens qu'ouvriers et patrons sont libres et que la loi n'a pas édicté de sanction. Les intéressés acceptent presque toujours, on pourrait même dire toujours, la sentence. »

La *loi allemande du 29 mai 1879* n'a fait que copier assez mal notre loi sur les prud'hommes, connue en Prusse depuis 1808. Elle repose sur trois principes : 1° la procédure en conciliation est gratuite; 2° elle n'est pas obligatoire mais abandonnée à la libre initiative des parties; 3° l'arbitre ne rend pas de décision, il constate seulement l'arrangement intervenu ou le refus de conciliation. On le voit, cette loi manque de netteté et de clarté et les arbitres sont, pour ainsi dire, dans la main du gouvernement. En 1882 seulement, l'*Allemagne* aborde plus franchement l'arbitrage. Elle reprend en partie notre loi sur les chambres syndicales, puis déclare qu'il appartient aux corporations « d'établir des tribunaux d'arbitres chargés de statuer sur les litiges entre les membres de la corporation et leurs compagnons, aux lieu et place des autorités compétentes. Le président sera désigné par l'autorité chargée de la surveillance de la corporation : il doit être pris hors de la corporation ». On le voit, toutes les lois allemandes sont empreintes d'un grand caractère d'autoritarisme. — Les lois élaborées dans les pays dont nous venons de parler, ainsi qu'en *Norvège*, en *Suède*, aux *Etats-Unis*, n'ont pas de sanctions pénales, et c'est le caractère de presque toutes les lois actuelles sur l'arbitrage en matière de travail. Cela a une raison d'être, car il serait assez difficile d'appliquer la sanction pénale à des « masses », si elles venaient à être condamnées, de même qu'on est dans l'impossibilité d'appliquer avec quelque fruit, même la répression brutale. Est-ce qu'Anzin, la Ricamarie, Buzançais, les journées de Juin, l'occupation de Decazeville et de Vierzon, ont apporté une solution quelconque des problèmes éternellement posés? Ces répressions ne font du reste que surexciter l'esprit de résistance. Des deux parts, elles allument les haines, transmettent les ressentiments, et perpétuent la violence qu'on veut éviter. On ne peut donc admettre pour la loi sur les arbitrages qu'une sanction morale, la plus puissante de toutes dans un pays démocratique, celle de l'opinion publique guidée par un tribunal arbitral. Ces considérations ont déterminé le gouvernement de la République à proposer un projet de loi qui, s'il est modifié en ses détails, n'en porte pas moins, dès maintenant avec lui, le caractère d'une étude remarquable (V. le projet de M. Lockroy, *Documents législatifs*, Chambre des députés, 1886, 4e législature, n° 753). — Aux termes de ce projet de loi les patrons et les ouvriers pourront, soit d'accord, soit séparément, provoquer entre eux un arbitrage, dans les conditions spécifiées par la présente loi, sur tout litige relatif : 1° aux taux des salaires; 2° aux modes et époques de paiement; 3° à la durée du travail; 4° aux garanties de salubrité et de sécurité du travail. Les parties qui veulent provoquer l'arbitrage adressent à cet effet, soit directement, soit par mandataire, au maire de la commune où se produit le litige, une déclaration écrite contenant : 1° les noms, qualités et domiciles des demandeurs; 2° la désignation de l'objet de l'arbitrage, dans les limites fixées par l'article précédent; 3° les noms et adresses des personnes auxquelles la proposition d'arbitrage doit être notifiée; 4° le nom et le domicile de l'arbitre ou des arbitres désignés par les demandeurs. Au reçu de la notification faite par le maire et au plus tard dans les trois jours, les intéressés doivent faire parvenir au maire leur réponse et la motiver en cas de refus. Passé ce délai, leur silence est tenu pour refus. S'ils acceptent la proposition d'arbitrage, ils désignent, dans leur réponse :

des arbitres *en nombre égal à celui des arbitres choisis par les demandeurs*, etc. Le tribunal arbitral examine les questions spécifiées dans la proposition d'arbitrage et rend une décision motivée à la majorité des voix. En cas de partage, il désigne un tiers arbitre. La décision arbitrale, *signée par le ou les* arbitres, est immédiatement remise au maire. Le maire délivre gratuitement expédition de la décision intervenue à chacune des deux parties intéressées. Il la rend publique par affiches apposées à la place réservée aux publications officielles. En cas de refus formel ou tacite de la proposition d'arbitrage, le maire délivre aux demandeurs une attestation signée par lui, constatant le refus qui leur est opposé. — Tel est l'état de la question de l'arbitrage social dans le monde civilisé. Il est certain que l'institution pourra s'étendre, prendre même un jour un caractère international par l'institution de congrès permanents, servir à vider d'avance les conflits guerriers et les conflits économiques entre nations. Il n'est pas de grandes questions auxquelles ne puisse s'appliquer un principe qui repose lui-même sur le consentement mutuel des masses, sur une sorte d'application des principes du suffrage universel et de la loi des majorités. Francis Laur.

IV. Finances. — L'*arbitrage*, en matière de spéculation financière, est une opération qui a pour but de diminuer les chances de pertes ou de couvrir des différences pouvant résulter de négociations malheureuses. En d'autres termes : quand un spéculateur achète à la Bourse une valeur quelconque et qu'il veut se garder des dangers d'un événement malheureux pouvant entraîner une baisse générale, il vend, au moment même de l'achat, pour une somme à peu près équivalente d'une valeur différente. Il est ainsi couvert contre les éventualités d'une baisse rapide, puisqu'il est à la fois à la hausse sur une valeur et à la baisse sur une autre. — « L'acte de faire un choix entre différentes manières d'effectuer une opération ou d'entreprendre une affaire constitue un *arbitrage* (*Le change et la banque* par Lefèvre, 1880) ». — « En style de Bourse, on appelle *arbitrage* l'échange que l'on fait d'une valeur contre une autre, avec l'intention d'en retirer un bénéfice de différence (*Changes et arbitrages* par Hurbin Le Febvre, 1876). » Les arbitrages se pratiquent tout aussi bien en matière de change et commerce qu'en matière de spéculation financière. Vendre à Paris du blé à x francs les 100 kilogr. et, au même moment, en acheter la même quantité à Liverpool à $x-y$ francs les 100 kilogr. constitue un *arbitrage* commercial. Toute la question est de savoir si y, différence entre les prix de Paris et de Liverpool, est plus élevé que les frais de transport. De même, pour le change entre deux ou plusieurs places, toute la science de l'arbitragiste consiste à bien connaître les cours et les frais résultant de l'opération d'échange. Les *arbitrages* de Bourse peuvent s'effectuer à terme et au comptant, mais c'est à terme qu'ils sont le plus généralement et le plus fructueusement employés. Voici les trois sortes d'*arbitrages* les plus en usage : 1° *Arbitrage* sur une même place, sur deux valeurs de même nature. Le 4 1/2 % et le 3 % perpétuel français sont deux valeurs de même nature, puisque les deux titres ont l'État français pour garantie. Au cours de 106 fr. le 4 1/2 rapporte 4 24 %, au cours de 76,50 le 3 % ne rapporte que 3,92 %. Si je crois qu'à un moment donné la parité s'établira entre les deux revenus, je puis faire un *arbitrage* avantageux en vendant du 3 % et en achetant exactement le même capital de rente 4 1/2. — 2° *Arbitrage* sur une même place et sur deux valeurs de nature différente. L'*Extérieur espagnol* se négocie à Paris au cours de 60,25. A la même époque, le 5 % *italien* est coté 92,30. Je prévois des événements politiques en Espagne qui pourront faire baisser la rente espagnole et je crois au contraire que la rente italienne n'a pas à craindre cette éventualité : je puis faire un *arbitrage* sur les deux valeurs en vendant de l'*Extérieur espagnol* et en achetant au même moment du 5 % *italien*. Si la rente espagnole baisse ou si l'Italien monte, mon *arbitrage* me constituera un bénéfice que je pourrai réaliser quand bon me semblera. — 3° *Arbitrage* sur deux places et sur une même valeur. L'action du Canal de Suez est cotée 2,100 fr. à Paris, et seulement 2,060 fr. à Londres. En tenant compte des différences de change et des prix de courtage, si je trouve qu'à Londres l'action de Suez est meilleur marché qu'à Paris, je puis effectuer un *arbitrage* en vendant à la fois par exemple 1,000 actions de Suez à Paris et en achetant 1,000 actions à Londres. La différence des deux cours (déduction faite des frais de change et de courtage) constituera mon bénéfice. En théorie les *arbitrages* financiers ont une apparence de sécurité qui tente souvent le spéculateur peu expérimenté. En pratique c'est autre chose : les *arbitrages* sont les *martingales* de la Bourse et ceux qui en usent avec trop de confiance en font presque toujours l'expérience à leurs dépens. Edmond Théry.

Bibl. (Droit inter.) : Voir l'art. *Droit des gens*, pour les ouvrages généraux, où il est question de l'arbitrage. Nous ne citerons particulièrement que Calvo, *Droit international théorique et pratique*; Paris, 1880, 4 vol. in-8, 3e éd. — Funck-Brentano et Sorel, *Précis de droit des gens*; Paris, 1877, in-8. — Bluntschli, *le Droit international codifié*, trad. Lardy; Paris, 1874, in-8. — Ouvrages spéciaux : Rouard de Card, *l'Arbitrage international dans le passé, le présent et l'avenir*; Paris, 1877, in-8. — Laveleye, *Des causes actuelles de la guerre en Europe et de l'arbitrage*; Paris, 1873. — Pierantoni, *Gli arbitri internazionali*; Naples, 1872. — Paretti, *Degli arbitrati internazionali*, 1875. — Dr C.-H. Beelaerts van Blokland, *Internationale arbitrage*; la Haye, 1875. — Goldschmidt, *Revue de droit international*, 1874-75. — Dudley-Field, *Draft, outlines of an international code*. — Montague Bernard, *A historical account of the neutrality of Great Britain during the American civil war*; Londres, 1870, in-8. — Pradier-Fodéré, *la Question de l'Alabama et le Droit des gens*; Paris, 1872, in-8. — Cushing, *le Traité de Washington*, etc.; Paris, 1874. — Renault, *Un litige international devant la cour de cassation* (*Revue du droit international*, 1881).

ARBITRAIRE. Emile de Girardin a donné du pouvoir arbitraire une définition qui n'est peut-être pas exacte, lorsqu'il a dit que c'était le bon plaisir de la violence. Il est très vrai que dans le langage courant le mot arbitraire éveille des idées de violence, et il n'est pas jusqu'à certains pouvoirs despotiques qui ne se soient assigné des bornes, afin de prendre la licence de les franchir. Mais il faut bien reconnaître qu'en général l'arbitraire est l'équivalent d'une autorité sans frontière, d'un pouvoir illimité, puisqu'il n'est réfréné par aucune loi. C'est le régime du caprice souverain, de la fantaisie sans contrôle. Voltaire a d'ailleurs pris le soin de répondre à ceux qui prétendent établir une nuance subtile entre le pouvoir absolu et le pouvoir arbitraire. « Ce sont, dit-il, deux frères jumeaux qui ont tant de ressemblance qu'on les prend souvent l'un pour l'autre. » En réalité, on se trouve dans les deux cas en face d'un personnage omnipotent, arbitre des destinées de la nation, et les manifestations de sa volonté constituent en quelque sorte le fonctionnement normal et régulier de la puissance suprême. Il est manifeste qu'un tel pouvoir peut s'abandonner à tous les abus et glisser dans tous les excès. Mais on ne saurait dire qu'il dépasse les bornes permises, puisqu'il ne lui en a pas été tracé. Saint-Simon a caractérisé très imparfaitement le régime de l'ancienne France avec les droits féodaux, les lettres de cachet, la Bastille, la vente forcée des charges et son cortège de privilèges innombrables, lorsqu'il a écrit : « Avant la Révolution, il n'y avait ni *habeas corpus*, ni secret de la poste, ni clôture de la vie privée. » C'est la royauté elle-même qui s'est chargée de définir l'étendue de son pouvoir, lorsque Marie de Médicis a dit : « La France est un État monarchique, et le roi ne doit compte de ses actions qu'à Dieu, » et que Louis XIV a prononcé la parole fameuse : « L'État, c'est moi. » Les docteurs en Sorbonne déclaraient à Louis XIV, lorsqu'il voulait établir l'impôt du dixième, « que tous les biens des Français étaient au roi en propre, et que, lorsqu'il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartient ». Le maréchal de Villeroy, montrant à Louis XV enfant la foule entassée de-

vant son palais, lui disait : « Voyez, mon maître, voyez ce peuple ! Eh bien ! tout cela est à vous, tout vous appartient, vous en êtes le maître ! » C'était bien là le règne de l'arbitraire dans toute sa plénitude, et les souverains pouvaient commettre impunément toute une série d'actes qui sont aujourd'hui qualifiés de crimes par le code pénal.

Le cardinal de Retz a dit de Henri IV qu'il ne se défiait pas des lois, parce qu'il se fiait en lui-même. Il faut retourner la proposition et dire que les peuples ne se défient pas des chefs d'Etat, lorsqu'ils peuvent mettre leur confiance dans les lois. C'est une bien minime garantie pour une nation que celle qui repose sur la loyauté d'un seul homme, et La Châtre lui-même n'a jamais eu de plus mauvais billet que celui-là. Valère Maxime a constaté qu'il n'y avait de pouvoir sûr que celui qui savait s'imposer des bornes : *Ea demum tuta est potentia quæ viribus suis modum imponit.* Cette affirmation est parfaitement exacte en ce qui concerne le souverain, mais il est beaucoup plus prudent pour la nation de fixer, au moyen des lois, des limites que le monarque ne peut franchir sans forfaiture. Il y a deux cents ans, au lendemain de la guerre avec la Suède, le Danemark a donné le spectacle imprévu d'un peuple possédant un sénat presque souverain, et conférant volontairement à son roi, Frédéric III, un pouvoir absolu. Il est vrai que cette abdication avait pour but d'écraser la noblesse, alors toute puissante, et que, trente ans après, Frédéric V prenait spontanément l'initiative de dispositions qui limitaient sa propre autorité. Cet exemple est trop rare pour que l'histoire n'ait pas le devoir de l'enregistrer, mais il serait assurément téméraire de se hasarder sur la foi de cet accident. Indépendamment du pouvoir arbitraire que la monarchie absolue confère au souverain, il peut exister sous les gouvernements constitutionnels une sorte d'arbitraire que nous qualifierons de légal, puisqu'il est organisé par des dispositions législatives, attribuant tantôt à l'autorité administrative ou judiciaire, tantôt à l'autorité militaire, et tantôt à la police, une puissance dans laquelle il entre une forte dose de discrétion et de bon plaisir. L'art. 75 de la constitution de l'an VIII est l'un des exemples les plus fameux que l'on puisse citer à cet égard. Sous prétexte de séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif, il disposait qu'aucune poursuite civile ou criminelle ne pouvait être intentée devant les tribunaux contre les agents du gouvernement autres que les ministres, sans l'autorisation du chef de l'Etat, statuant en conseil d'Etat. Il dépendait de la volonté du souverain d'autoriser ou de refuser les poursuites, et l'on peut dire que le refus était de règle. L'art. 75 de la Constitution de l'an VIII, qu'on prétendait justifier en mettant en avant le principe de la responsabilité ministérielle, a été, sous le second empire, l'un des griefs les plus fréquemment invoqués par l'opposition, et l'on ne trouverait pour ainsi dire pas d'exemple de dérogation au privilège qu'il avait créé.

L'art. premier de la loi du 17 févr. 1852, qui ne permettait point de faire paraître un journal sans l'autorisation du ministre de l'intérieur, le régime des avertissements qui donnait au ministre ou au préfet la faculté de le suspendre, le droit qui leur était attribué de le supprimer par mesure de sûreté générale, ont laissé, sous le second empire, la presse livrée à l'arbitraire et à la merci absolue du pouvoir central. L'arrêté du 4 nivôse an IX, pris par le premier consul à la suite de la tentative de la rue Saint-Nicaise, et qui lui servit de prétexte pour déporter cent trente-six citoyens, et la fameuse loi de sûreté générale, votée le 19 fév. 1858, après l'attentat d'Orsini, qui permettait de transporter sans jugement ou d'expulser tout citoyen « que des faits graves signalaient comme dangereux pour la sûreté publique, » et à la suite de laquelle deux mille citoyens furent incarcérés, peuvent être cités comme deux des cas les plus monstrueux de l'arbitraire gouvernemental. L'art. 7, aujourd'hui encore en vigueur, de la loi du 3 déc. 1849, en vertu duquel le ministre de l'intérieur peut, par mesure de police, faire conduire à la frontière tout étranger voyageant ou résidant en France, a donné lieu, en matière politique, à des abus fréquents. Les cours prévôtales de la Restauration et les commissions mixtes instituées après le 2 déc. sont une des formes les plus tristement connues de l'arbitraire judiciaire. Il y a toutefois cette différence entre les deux juridictions que la première avait été établie par une loi, votée le 4 déc. 1815, tandis que la seconde, qui appartient à la période dictatoriale du coup d'Etat, avait été créée par décret. Il y a encore cette autre différence que les cours prévôtales comportaient un débat contradictoire en audience publique, tandis que les commissions mixtes décidaient souverainement sans procédure, sans interrogatoire, sans débats et sans défense. Des centaines de condamnations à mort ont été prononcées par les cours prévôtales. Dans certains départements du Midi, le chiffre des proscriptions prononcées par les commissions mixtes a dépassé trois mille. L'état de siège, qui ne peut être prononcé que par une loi, constitue également une de ces législations spéciales qui enlèvent aux citoyens les garanties primordiales assurées par les constitutions. Il ne se borne pas à transférer à l'autorité militaire les pouvoirs dont l'autorité civile est habituellement revêtue, il confère en outre à celle-là des droits exceptionnels, tel que celui de faire des perquisitions de jour et de nuit et de supprimer les journaux par un simple arrêté. L'état de siège, créé pour la première fois en 1791, a été organisé de nos jours par la loi du 9 août 1849.

Nous ne parlerons pas des mesures variées prises pendant la Révolution de 1789, depuis la loi martiale du 21 oct. 1789, jusqu'au tribunal révolutionnaire, et qui, par leur caractère exceptionnel, peuvent rentrer dans la définition de l'arbitraire légal. Il s'agit là d'une période sans analogue dans l'histoire, où un peuple qui venait d'accomplir la plus grande transformation politique des temps modernes avait à lutter contre l'invasion au dehors et les conspirateurs au dedans. Ces mesures transitoires ont disparu, et les conquêtes réalisées par la déclaration des droits de l'homme sont restées. Il nous reste à signaler une dernière forme d'arbitraire, qui est le contraire précisément de l'arbitraire légal que nous venons d'étudier, car elle ne repose sur aucun texte, et viole ouvertement la liberté individuelle et les garanties assurées aux citoyens par toutes les constitutions. Nous voulons parler du pouvoir discrétionnaire que l'administration s'est arrogé sur les prostituées. Encore qu'elle ne puisse invoquer aucune disposition législative qui l'autorise à les mettre hors du droit commun, elle s'est attribué le droit de leur imposer un régime spécial et de les arrêter sans intervention de l'autorité judiciaire. C'est ainsi qu'elle les astreint aux formalités de l'inscription et de la visite, qu'elle ne leur permet de sortir qu'après le coucher du soleil, qu'elle donne aux inspecteurs la faculté d'entrer chez elles à n'importe quelle heure de jour ou de nuit, et qu'elle autorise leur arrestation et leur emprisonnement. Des procès célèbres et des discussions parlementaires ont montré de quelles méprises et de quels abus de pouvoir la police des mœurs pouvait se rendre coupable. Il n'est pas de matière en effet qui soit abandonnée à un arbitraire plus excessif. Léon Millot.

ARBITRE. I. Droit. — Un différend venant à s'élever, les parties peuvent, d'un commun accord, le soustraire aux tribunaux et en attribuer la connaissance à une ou plusieurs personnes librement choisies par elles. Ces personnes portent le nom d'*arbitres; l'arbitrage* est la juridiction qu'elles exercent, et le *compromis*, la convention par laquelle les intéressés se sont engagés à accepter leur jugement. En recourant à l'arbitrage, on espère éviter la publicité des débats judiciaires, obtenir une décision prompte, peu coûteuse et parfois plus équitable que ne le permettrait l'application des règles strictes du droit, enfin

trouver des juges d'une parfaite compétence, puisqu'on les a nommés soi-même. Ce sont de précieux avantages, mais que contrebalance plus d'un danger : le plaideur qui consent à simplifier la marche de l'instance, perd la sauvegarde des formes protectrices établies par la loi ; ayant renoncé à la juridiction des tribunaux, il n'a plus les garanties que présente leur caractère public et se voit à la discrétion de simples particuliers, qui peuvent ne point justifier sa confiance. Aussi s'explique-t-on que les lois aient, selon les époques, traité l'arbitrage avec plus ou moins de faveur. Le droit classique romain voyait dans le compromis une convention semblable à toutes les autres : en vertu du principe « *solus consensus non obligat* », qui prévalait alors, elle n'avait force obligatoire que si elle avait été mise en la forme d'une *stipulation* (V. ce mot). Cette stipulation pouvait être conçue de deux manières fort différentes. Tantôt, en effet, les deux parties se promettaient réciproquement de n'apporter aucun obstacle à l'accomplissement de la mission des arbitres et de respecter leur décision ; tantôt chacune d'elles, au lieu de faire à l'autre cette promesse de valeur indéterminée, s'engageait à payer une somme de ......, si elle empêchait les arbitres de statuer ou refusait de se soumettre à ce qu'ils auraient jugé. Une peine étant ainsi stipulée (ce qui avait presque toujours lieu), celui des deux adversaires qui triomphait devant les arbitres pouvait en exiger le montant, lorsque l'autre ne s'exécutait pas. Ce dernier ne devait rien de plus, et ainsi, trouvait-il la condamnation arbitrale trop onéreuse, il y échappait moyennant un sacrifice limité ; mais, d'autre part, il devait toujours la valeur qu'il avait promise : quelque inique ou peu fondée que parût la sentence, il fallait qu'il s'y conformât, s'il ne voulait s'exposer à payer la peine. *Aucune voie de recours ne lui était ouverte.* « *Stari debet sententiæ arbitri*, « disaient les textes, *sive æqua sive iniqua sit.* » Déjà modifié à certains égards par Justinien, ce système ne passa dans notre ancien droit qu'avec de profonds changements. Soit par crainte des inconvénients déjà signalés de l'arbitrage, soit surtout parce qu'il lésait les justices seigneuriales, en leur enlevant une partie de leurs affaires et de leurs profits, le droit du moyen âge entrava, par toute sorte de règles restrictives, le développement de cette institution. Le compromis devait, pour valoir, renfermer une clause pénale, *laquelle n'empêchait point qu'on ne se pourvût devant le juge ordinaire contre la décision arbitrale ;* les parties conservaient ce droit de recours, *en dépit de toute convention contraire*, et elles l'exerçaient *sans encourir la peine promise.* De tels principes, consacrés en dernier lieu par les ordonnances de 1510 et de 1535, rendaient l'arbitrage à peu près illusoire. L'ordonnance d'août 1560 le releva, en déclarant la validité du compromis indépendante de toute stipulation pénale et en disposant : 1° que le recours contre la sentence des arbitres serait porté directement aux juridictions de dernier ressort (parlements ou présidiaux selon les cas) ; 2° qu'on ne pourrait l'exercer qu'après avoir tant exécuté en principal et dépens, que payé la peine convenue, *sans espérance d'icelle recouvrer, encore que la sentence fût infirmée en définitive.* L'appel à l'autorité judiciaire devenait ainsi plus difficile ; *mais le droit de le former était maintenu absolument, et les parties continuaient de ne pouvoir y renoncer.* Les législateurs de la Révolution abandonnèrent cette dernière idée. Prévenus contre les tribunaux, dont le nom seul leur rappelait les abus de l'ancienne procédure, et considérant l'arbitrage comme « le moyen le plus simple de terminer les contestations », ils interdirent l'appel des sentences arbitrales, *à moins que les parties ne se fussent expressément réservé le droit de le former.* La règle inverse a prévalu dans notre code de procédure : on peut se pourvoir devant les tribunaux, si on ne s'est pas enlevé par convention tout recours judiciaire. Ainsi la loi actuelle tient le milieu entre l'ancien droit, qui admettait toujours l'appel, et le droit intermédiaire, qui l'écartait, lorsque les parties ne l'avaient pas réservé.

L'arbitrage nous est apparu jusqu'ici comme résultant de la libre volonté des parties. Pendant un long temps, il y a eu toutefois des cas assez nombreux d'*arbitrage forcé*. Avant la Révolution, diverses ordonnances, plus ou moins observées en pratique, l'avaient institué : 1° pour les affaires où il s'agissait de diviser et partager une succession entre parents, de procéder à la reddition d'un compte de tutelle et autre administration, ou de régler soit la restitution d'une dot, soit la délivrance d'un douaire ; 2° pour les contestations entre négociants ou marchands ayant contracté une société de commerce ; 3° pour certains procès, où il était loisible aux juges de renvoyer devant des arbitres les parties, même non consentantes ; 4° (mais ceci était spécial à la Provence), pour les différends entre nobles, entre seigneurs et vassaux, entre communautés et particuliers, entre parents, alliés et conjoints. Sous la Révolution, l'arbitrage forcé fut encore plus en honneur : la Convention notamment l'appliqua aux procès sur les donations ou successions, aux débats qui s'élevaient sur les biens nationaux entre les détenteurs de ces biens et la Régie, aux procès concernant les biens communaux ; enfin la même Assemblée, dans la constitution de 1793 qui, comme on le sait, n'entra jamais en vigueur, tenta de faire un pas plus décisif, en décidant que la justice serait désormais rendue par des arbitres publics, tenant leurs pouvoirs du peuple et statuant, en dernier ressort et sans frais, sur les différends non terminés par les arbitres privés ou les juges de paix. De ces dispositions, il est resté une trace dans le c. de com., qui soumettait à l'arbitrage forcé « toute contestation entre associés et pour raison de la société ». (Art. 51.) Mais l'art. 51 lui-même a été abrogé par la loi du 17 juil. 1856, de sorte qu'aujourd'hui il n'y a plus d'autre arbitrage que celui que les intéressés ont eux-mêmes voulu et établi d'un commun accord. L'expérience a, en effet, démontré que c'est le seul qui produise de bons effets.

Pour y recourir, les parties doivent avoir la pleine et entière disposition des droits sur lesquels elles compromettent (Art. 1003 c. proc.). Il résulte de là deux conséquences. *A*. Première conséquence : *Un compromis n'est pas valablement fait par ceux auxquels manque la capacité ou le pouvoir d'aliéner librement.* Le mineur non émancipé ou l'interdit ne peut jamais soumettre ses procès à des arbitres, et cela n'est pas davantage loisible à son tuteur, qui tient, à la vérité, de l'art. 467 du c. civ., le pouvoir de transiger, mais que nul texte n'investit de la faculté beaucoup plus périlleuse de compromettre. Quant au mineur émancipé, n'ayant pas, en général, la capacité de disposer, il n'a pas non plus celle d'accepter la juridiction arbitrale, à moins toutefois que le différend n'ait trait à des actes de pure administration. (Arg[t]., art. 481, civ.). Moins radicale est l'incapacité de la femme mariée et du prodigue, qui peuvent consentir un compromis, la première avec l'autorisation de son mari, le second avec l'assistance de son conseil judiciaire (question controversée). Au contraire, nous interdirons une pareille convention aux faillis, dessaisis de l'administration de leurs biens, et aux syndics de faillite, aux héritiers bénéficiaires (sauf une observation faite un peu plus loin), aux curateurs et envoyés en possession provisoire des biens des absents et à tout mandataire conventionnel ou représentant légal qui n'a pas reçu pouvoir à cet effet (Art. 1989, civ.). *B*. Seconde conséquence : *Des personnes, même capables ou ayant pleins pouvoirs, ne sauraient compromettre sur des choses qui, en vertu de leur nature, échappent à tout acte de disposition.* L'art. 1004 du c. de proc. défend, par suite, d'appliquer l'arbitrage aux questions d'état, affaires de divorce et de séparation, soit de corps, soit de biens. — Non seulement il faut ainsi, pour compromettre, qu'on puisse disposer des droits litigieux ; mais il est encore indispensable que la contestation ne se réfère point à des

dons et legs d'aliments, logement et vêtement, et, d'autre part, *qu'elle ne rentre pas dans une des catégories d'affaires communicables au ministère public* (Art. 1004, proc., V. aussi art. 83, proc.). Par exception, quoique le ministère public doive conclure dans toute requête civile (Art. 498, proc.), la loi admet le compromis intervenu sur ce recours (Argt., art. 1010, al. 2, proc.). La sanction de ces diverses règles consiste dans la nullité du compromis passé contrairement aux prohibitions légales; si toutefois la convention d'arbitrage a été faite par un héritier bénéficiaire, elle n'est pas nulle, mais a pour conséquence de faire regarder l'héritier comme ayant accompli un acte d'acceptation pure et simple, et comme déchu par là même du bénéfice d'inventaire. La nullité, lorsqu'on l'encourt, ne présente pas toujours le même caractère : 1° Le mandataire d'une personne *capable* a-t-il, *sans pouvoir*, compromis au nom de celle-ci, le mandant n'est pas lié. Il peut seulement ratifier les engagements pris, s'il le croit bon et si d'ailleurs le tiers contractant n'a pas retiré son consentement avant la ratification ; 2° s'agit-il d'un incapable ou de son représentant, ayant illégalement consenti à l'arbitrage, l'autre partie, supposée capable, ne pourra pas demander la nullité de la sentence arbitrale; exclusivement établie dans l'intérêt de l'incapable, cette nullité sera invoquée par lui seul (Argt., art. 1125, civ.); 3° la nullité de la convention résulte-t-elle de la nature de l'affaire (objet non susceptible de disposition, ou cause communicable), chacune des parties est admise à s'en prévaloir et à critiquer le compromis, ainsi que la décision qui l'a suivi.

En principe, toute personne peut être prise pour arbitre. Ainsi on confie valablement cette mission, quoique certains auteurs l'aient contesté, aux étrangers, aux faillis, aux femmes, mariées ou non, aux mineurs et autres incapables, pourvu, bien entendu, qu'à défaut de la capacité de droit, ils aient au moins la capacité de fait nécessaire. Ainsi encore, les parties peuvent nommer arbitres des juges ou des membres du ministère public, même dans les causes soumises à la juridiction du tribunal dont ils font partie; elles peuvent choisir des prêtres ou religieux. Il convient néanmoins d'apporter à cette liberté certaines restrictions; on admet généralement, avec raison, que quiconque a encouru la dégradation civique ou la déchéance du droit d'être expert, écrite dans l'art. 42 c. pén., est désormais incapable de statuer sur un litige. La convention aux termes de laquelle les intéressés établissent un arbitrage et nomment des arbitres doit être constatée par écrit, en ce sens que, s'ils se sont abstenus de remplir cette formalité, ils ne peuvent point prouver par témoins l'existence du compromis; chacun d'eux n'a plus que la ressource précaire qui consiste à obtenir l'aveu de la partie adverse ou à lui déférer le serment. L'écrit requis par la loi est soit un acte authentique (acte notarié, procès-verbal de conciliation, déclaration reçue par un tribunal ou un juge-commissaire), soit un acte sous seing privé, soit enfin un procès-verbal fait par les arbitres eux-mêmes et relatant la convention qui les a nommés (Art. 1005, proc.). Dans le premier cas, l'écrit a la force probante attachée à l'authenticité, et on lui applique les règles de forme gouvernant la catégorie d'actes dont il dépend ; dans le second cas, étant sous seing privé, il doit nécessairement porter la signature de chacun des contractants et être fait en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct (Art. 1325, civ.). Dans le troisième, on ne saurait ni le traiter comme un acte authentique, puisque les arbitres qui le rédigent n'ont point le caractère d'officiers publics (Art. 1317, civ.), ni l'assimiler entièrement à un simple titre sous seing privé : il paraît convenable de n'en point demander la rédaction en plusieurs originaux, à la condition que ce procès-verbal demeure entre les mains d'un des arbitres qui l'ont dressé, et que chaque partie ait ainsi la certitude de le trouver, si elle en a besoin. En quelque forme que soit l'écrit destiné à prouver le compromis, il doit, sous peine de nullité : 1° *indiquer l'objet du litige;* 2° *faire connaître les arbitres*, soit en les nommant, soit en les désignant par leur qualité, profession ou fonction (Art. 1006, proc.). Cette double règle s'applique au compromis proprement dit, fait pour un différend déjà né. Mais gouverne-t-elle aussi la *clause compromissoire*, c.-à-d. celle par laquelle les parties prennent l'engagement réciproque de soumettre à l'arbitrage les procès susceptibles de s'élever entre elles *dans l'avenir* sur l'exécution de tel contrat, de tel acte, etc.? Si on admet l'affirmative, cela revient à dire que la clause compromissoire est presque toujours nulle : car, en général, les contractants ne peuvent pas préciser l'objet de litiges futurs, et, d'autre part, comme ils ne savent pas en quoi consisteront ces litiges, il leur est très difficile de choisir les arbitres; presque nécessairement, la convention ne satisfait donc à aucune des exigences de la loi. C'est ce que reconnait une jurisprudence, aujourd'hui constante, mais vivement attaquée, qui décide que la clause compromissoire, non conforme à la disposition de l'art. 1006, ne vaut point; elle fait toutefois exception pour les clauses de ce genre, insérées dans les polices d'assurances maritimes (Art. 332, c. com.).

Les arbitres ne sont point tenus de se charger de la mission qu'on leur confère. Ils peuvent soit la *refuser*, soit même, l'ayant déjà acceptée, *s'en déporter;* le déport, comme le refus, ne les expose à aucuns dommages-intérêts envers les parties, à moins qu'ils ne se retirent, *après avoir commencé leurs opérations*, et encore, dans ce dernier cas, n'encourent-ils point de condamnation, s'ils établissent l'existence d'une cause légitime (Art. 1014, proc.). De même que rien n'astreint les arbitres à juger, de même rien n'oblige les parties à les laisser statuer, quand elles les ont nommés. Elles ont donc le droit de les révoquer, *mais seulement d'un commun accord* (Art. 1008, proc.); la révocation peut être tacite aussi bien qu'expresse, et résulter, en particulier, d'une transaction qui, terminant le litige, rend l'arbitrage sans objet. En dehors des hypothèses précédentes, les arbitres sont dessaisis, et le compromis prend fin : 1° quand l'un des arbitres vient à mourir ou qu'il lui survient un empêchement, s'il n'y a clause portant qu'il sera passé outre par ceux qui resteront, ou qu'on remplacera, de telle ou telle manière, l'arbitre manquant. Le principal cas d'empêchement est celui de récusation. Chaque partie peut invoquer les motifs qui serviraient à récuser des juges; elle perd toutefois le droit de s'en prévaloir, lorsque les faits dont elle se plaint existaient et lui étaient déjà connus au moment où elle a consenti le compromis (Art. 1014, proc.). La juridiction compétente pour statuer sur les récusations est celle dont le président (V. *infra*) devrait délivrer l'ordonnance d'*exequatur ;* 2° quand le délai de l'arbitrage est expiré : la mission des arbitres est, en effet, temporaire ; elle dure trois mois, si on n'a fait aucune stipulation pour la prolonger ou l'abréger (Art. 1012, 2° proc.) ; 3° quand les arbitres ne peuvent former une majorité et aboutissent à un partage d'opinions, si la convention ne leur a pas donné le pouvoir de prendre un tiers arbitre (Art. 1012, 3° proc.) (V. plus loin, sur le partage). Le décès d'une des parties ne termine pas l'arbitrage, dont il a seulement pour effet de suspendre le délai pendant le temps nécessaire pour faire inventaire et délibérer. Les arbitres gardent donc leurs pouvoirs à l'égard des héritiers, à moins qu'il n'y ait parmi eux un mineur ; dans ce dernier cas, on a pensé qu'il serait dangereux d'étendre aux successeurs les effets du compromis. La décision ainsi prise en faveur des mineurs ne doit pas, à notre avis, être appliquée aux autres incapables (Art. 1013, proc.).

Les parties peuvent dispenser les arbitres d'observer la procédure de droit commun. A défaut d'une telle convention, l'instance est soumise aux mêmes règles de forme que si elle se poursuivait devant les tribunaux (Art. 1009, proc.) ; les mesures d'instruction sont les mêmes et ont

lieu de la même manière. La marche du procès présente toutefois certaines particularités. D'abord, il n'y a pas d'exploit introductif, le compromis que les intéressés ont souscrit suffisant pour engager l'affaire ; en outre, on ne trouve point devant la juridiction arbitrale le ministère obligatoire des avoués ; enfin l'art. 1011 du c. de proc. décide que les actes et procès-verbaux du ministère des arbitres seront faits *par eux tous*, à moins de clause contraire du compromis, ce qui les empêche de commettre l'un d'entre eux pour procéder à un acte d'instruction et spécialement à une enquête. On ne doit pas, d'ailleurs, conclure de là qu'ils ne puissent point donner commission rogatoire, selon l'art. 1035 du c. de proc., à un juge ou à un tribunal, quand il est nécessaire de faire quelque opération en un lieu éloigné. L'instruction finie, ils délibèrent, en tenant compte de tous les éléments de décision qu'ils ont entre les mains ; cependant la loi autorise à négliger les défenses écrites et pièces que les parties ne leur ont pas remises au moins quinze jours avant la fin du délai du compromis, de telle sorte que, si l'un des adversaires tarde à produire, il court le risque de voir le procès jugé exclusivement sur le dossier de l'autre, et que, si tous deux se mettent en retard, les arbitres, qui n'ont pas reçu en temps utile les documents de la cause trouvent là une cause légitime de déport (Art. 1016, proc.). La délibération entre les arbitres peut aboutir à un partage, d'autant plus facilement qu'ils sont souvent deux (un choisi par chaque partie). Lorsque le compromis n'a pas prévu le cas, la déclaration de partage, émanée des arbitres, met fin à l'arbitrage, et les intéressés n'ont plus d'autre moyen de résoudre leur litige que de le porter devant les tribunaux, s'ils n'aiment mieux faire un nouveau compromis ou une transaction. Mais, d'habitude, la convention en vertu de laquelle procèdent les arbitres leur permet de nommer un tiers arbitre, et alors ou ils le désignent par la décision même qui prononce le partage, ou, s'ils n'ont pu s'entendre à cet égard, le choix est fait par le président compétent pour accorder l'exequatur. Le tiers arbitre, tenu de juger dans le mois de son acceptation (à moins que l'acte de nomination n'ait prolongé le délai), doit d'abord conférer avec les arbitres divisés. S'ils ne viennent pas d'eux-mêmes se réunir à lui, il les somme de le faire ; après cette convocation, il prononce, *soit que les autres arbitres viennent, soit qu'ils ne viennent pas*. Mais les choses se passent très différemment dans les deux hypothèses. Si la conférence a lieu, il s'établit, entre le tiers arbitre et les arbitres anciens, une délibération qui remet tout en question : chacun des arbitres divisés peut donc abandonner son premier avis, constaté par le procès-verbal qu'il a dû dresser, pour se ranger à un avis nouveau, et ainsi le jugement de la contestation peut ne s'inspirer d'aucune des opinions émises lors du partage. Si, au contraire, il n'y a point de réunion, il n'y a pas non plus, par la force des choses, de délibération ; les opinions des premiers arbitres sont nécessairement maintenues, et le tiers arbitre n'a que le droit de choisir l'une ou l'autre. Il lui est loisible, au reste, s'il y a plusieurs chefs de demande, de suivre l'avis d'un de ses devanciers sur certains chefs, et celui de l'autre, sur certains autres (Art. 1017 et 1018 proc.).

Les arbitres (et ce principe s'étend au tiers arbitre appelé en cas de partage), n'ayant que la juridiction qu'ils tiennent du compromis, ne sauraient connaître d'une demande formée par ou contre une personne étrangère à la convention, quelque lien qui unisse cette demande au débat qui leur est soumis : ils sont, par exemple, incompétents à l'égard du recours en garantie qu'une des parties exerce contre un tiers. De plus, même *inter partes*, ils ne statuent valablement que sur les points visés dans le compromis : ils excéderaient leurs pouvoirs, en examinant une prétention non prévue, élevée soit par le demandeur originaire, soit même, quoique tout le monde ne partage pas ce sentiment, par le défendeur, à titre reconventionnel. Il en serait autrement s'il s'agissait d'une question constituant une dépendance du procès, de telle sorte que les arbitres auraient le droit, malgré le silence du compromis, de condamner la partie pendante à des dommages-intérêts. De même, il leur serait permis de retenir et de juger les divers incidents qui se produisent au cours de l'instance, à l'exception : 1° des récusations proposées par les parties (V. ci-dessus) ; 2° des demandes qui, en vertu de leur nature, ne comportent pas l'arbitrage ; 3° des incidents susceptibles de provoquer une poursuite à fins pénales : comme il ne faut pas qu'au moyen d'un jugement arbitral on soustraie la connaissance d'un fait criminel à la justice, il y a lieu à renvoi devant les tribunaux civils. L'art. 1015 du c. de proc. applique cette dernière règle à l'inscription de faux, mais non à la vérification d'écriture, pour laquelle ne se retrouvent ni le texte ni le motif de la loi. La décision rendue par les arbitres, dans les limites de leur compétence, doit être, *quant au fond*, en harmonie avec les dispositions de lois qui régissent le litige (Art. 1019, proc.). Ils n'ont donc pas une liberté d'appréciation autre que celle d'un tribunal. Mais les parties peuvent leur conférer des pouvoirs beaucoup plus étendus, en les nommant *amiables compositeurs*, auquel cas ils sont autorisés à juger en équité, sans s'occuper des principes stricts du droit ; on admet alors qu'affranchis des règles légales pour la solution du fond, ils sont aussi dispensés d'observer la procédure de droit commun, dans l'instance suivie devant eux. *En la forme*, la sentence arbitrale doit porter la signature des arbitres et indiquer sa date ; elle doit de plus, s'il n'y a pas eu dispense des formalités légales, satisfaire aux prescriptions de l'art. 141 du c. de proc., c.-à-d. énoncer les motifs sur lesquels elle s'appuie, etc. Elle n'a pas besoin d'être prononcée en présence des intéressés ; dans la pratique, on se borne à les avertir qu'elle est rédigée et déposée.

La décision des arbitres, tirant toute sa force du consentement des parties, ne produit aucun effet à l'égard des personnes étrangères au compromis. Elle ne profite ni ne nuit aux tiers, qui n'ont même pas besoin, pour l'écarter, d'employer la tierce-opposition. Si on se prévaut contre eux d'une sentence arbitrale, ils n'ont qu'à répondre : « *Res inter alios acta* ou *judicata aliis neque nocere neque prodesse potest* » (Art. 1022, proc.). Cependant, à un certain égard, elle peut leur porter préjudice, en vertu de l'hypothèque judiciaire qu'elle entraîne sur les biens de la partie condamnée (Art. 2123, § 3, civ.) : le tiers créancier auquel on oppose cette hypothèque se voit primé, s'il n'a pas, de son côté, un rang préférable, comme il le serait par une hypothèque judiciaire ordinaire ou une hypothèque conventionnelle ; il n'a d'autre moyen d'échapper à ce danger que d'attaquer la sentence, par voie de nullité principale, lorsqu'elle a été obtenue en fraude de ses droits. — *Inter partes*, ce qu'ont décidé les arbitres *vaut chose jugée* et a, d'une manière générale, la force probante d'un jugement. *La sentence fait donc foi de sa date, par elle-même*, ce qui importe grandement, quand on veut savoir si elle est intervenue dans le délai de l'arbitrage, ou si, au contraire, elle émane d'arbitres déjà dessaisis. En second lieu, *elle constate, jusqu'à inscription de faux*, les faits qu'elle énonce comme s'étant passés devant les arbitres. Mais elle ne devient exécutoire qu'après qu'une ordonnance d'*exequatur* a été rendue par le président du *tribunal civil* dans le ressort duquel les arbitres l'ont arrêtée. Si le compromis portait sur l'appel d'un jugement, c'est le premier président de la cour qui est compétent. Ces principes s'appliquent même aux matières commerciales ou aux affaires du ressort des juges de paix. En vue de cette formalité, la loi décide que l'un des arbitres déposera, dans les trois jours, au greffe du tribunal, ou, selon les cas, de la cour, la minute de la sentence, délai qui d'ailleurs n'est point établi à peine de nullité. Au bas ou en marge de cette minute, le président met son ordonnance, qu'il n'a le droit de refuser que si la décision arbi-

trale renferme une disposition contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ; en dehors de cette hypothèse, lors même que les arbitres auraient mal jugé, ou qu'ils auraient statué en sortant des bornes de leur mission, ou que le compromis aurait été souscrit par une partie incapable, l'*exequatur* doit être accordé. Si le président le refuse, on a, contre son ordonnance, un recours qui, selon les uns, doit toujours se porter à la cour d'appel ; qui, selon les autres (et je crois cette opinion plus fondée), consiste dans une opposition soumise à la juridiction dont le président fait partie. Cette même juridiction connait des difficultés que fait naitre l'exécution de la sentence (Art. 1020 et 1021, proc.).

Si nous considérons les voies de recours ouvertes contre les décisions arbitrales, nous trouvons d'abord l'appel. Les parties peuvent le former, toutes les fois que le compromis n'a pas eu lieu sur un appel ou une requête civile ; elles ont cette ressource, quelle que soit l'importance de la demande et lors même que, en raison de son chiffre, elle eût dû être jugée en dernier ressort par les tribunaux. Les juridictions compétentes pour statuer sur l'appel sont les cours, quant aux affaires qui, sans le compromis, eussent appartenu, pour le premier degré ou le premier et le dernier, aux tribunaux civils ou à ceux de commerce ; les tribunaux civils, quant à celles qui auraient ressorti aux justices de paix ; les tribunaux de commerce, quant à celles dont les juges auraient dû être les prud'hommes. La renonciation au droit d'appeler est licite ; elle est tantôt expresse, tantôt tacite et résultant de ce que les arbitres ont reçu les pouvoirs d'amiables compositeurs : en les leur conférant, on annonce, en effet, l'intention de s'en rapporter à leur conscience, et cette commune intention des parties serait méconnue si un appel pouvait s'exercer. L'appel formé contre une sentence arbitrale comporte, en ce qui touche l'effet suspensif, l'exécution provisoire, les délais, l'amende de fol appel, etc., l'application des règles ordinaires (Art. 1010, 1023 à 1025, proc.). Outre l'appel, on a, contre les sentences d'arbitres, la requête civile (Art. 1026 et 1027, proc.). La requête *civile* (V. ce mot) n'atteint les décisions dont nous parlons, comme celles des tribunaux, que quand elles ont été rendues en dernier ressort, c.-à-d. sur un appel. Elle présente, en matière d'arbitrage, cette particularité, qu'au lieu de s'exercer devant la juridiction dont émane le jugement attaqué, elle est portée devant celle qui aurait compétence pour connaître de l'appel s'il était recevable. Les ouvertures à requête civile sont celles qu'énumère l'art. 480 du c. de proc. Toutefois, on ne peut former ce recours : 1° pour violation des formes prescrites, lorsqu'on a dispensé les arbitres de les appliquer ; 2° pour décision rendue sur choses non demandées *(ultra petita)* ; dans ce second cas, il y a une voie plus simple, qui est l'*opposition à l'ordonnance d'exequatur*, et que la loi donne également quand le jugement arbitral est intervenu sans compromis ou hors des termes du compromis, sur compromis nul ou expiré, etc. (Art. 1028). La partie forme cette opposition devant la juridiction dont le président a conféré l'*exequatur*, et lui demande la nullité de la sentence. C'est là une différence considérable entre l'opposition et la requête civile. De plus, la première suspend l'exécution de la décision, effet que ne produit pas la seconde. En troisième lieu, on ne peut pas renoncer au droit de former opposition à l'ordonnance d'*exequatur*, parce qu'une telle renonciation enlèverait aux contractants toute garantie, cacherait un véritable piège et dénaturerait l'arbitrage ; au contraire, on s'interdit très valablement la requête civile, hormis celle qui se fonde sur le dol ou la fraude de l'adversaire. Enfin, tandis qu'on doit exercer la requête civile dans les deux mois à partir de la signification du jugement attaqué (Art. 483, proc.), l'opposition est recevable pendant trente ans, comptés en général de ce même instant. Tels sont les seuls recours possibles contre une sentence arbitrale. La loi écarte formellement le pourvoi en cassation, en disposant qu'on ne l'admettra que *contre les jugements des tribunaux*, rendus soit sur requête civile, soit sur appel d'un jugement d'arbitres (Art. 1028, dern. alin. proc.). On doit aussi repousser l'opposition des art. 149 et suiv. du c. de proc. ; car, par cela seul que les parties ont toutes consenti le compromis, elles sont réputées s'être mises en présence de leurs juges ; la décision a donc toujours le caractère d'un jugement contradictoire. Enfin, si les arbitres ont commis un dol, un fait de concussion, ou si on se trouve dans un des cas qu'indique l'art. 505 du c. de proc., on ne peut employer la prise à partie, par la raison que l'on a affaire à de simples particuliers. Si leur conduite a causé un préjudice aux parties, elles forment contre eux une action en dommages-intérêts. Les arbitres encourent, on le voit, une certaine responsabilité en acceptant leur mission. En revanche, elle n'est pas pour eux sans profit ; un usage, parfaitement légal quoique parfois critiqué, les autorise, même sans stipulation expresse, à demander des honoraires aux parties. Ils en poursuivent le paiement devant les tribunaux, qui apprécient ce qui leur est dû.

Nous terminerons notre exposé de l'arbitrage par deux observations : 1° Malgré son désir de diminuer les frais pour les parties qui recourent à la juridiction arbitrale, le législateur laisse subsister en cette matière les droits de timbre et d'enregistrement. D'une part, les compromis et sentences doivent être rédigés sur papier timbré, sous peine d'amende ; d'autre part, les arbitres ne peuvent prononcer sur des actes non enregistrés, sans devenir personnellement responsables envers le fisc, et, en tout cas, leur décision se trouve soumise aux mêmes droits que les jugements ; 2° il ne faut pas confondre les arbitres proprement dits, ou arbitres-juges, dont nous nous sommes occupé, avec les *arbitres rapporteurs* de l'art. 429 du c. de proc. Les tribunaux de commerce, dit ce texte, peuvent renvoyer, *pour examen de comptes, pièces et registres*, devant un ou trois arbitres, qui entendront les parties, les concilieront, si faire se peut, sinon donneront leur avis. Il ressort de cette disposition que l'arbitre ou les arbitres ainsi désignés ne jugent pas : leur seule mission consiste, quand ils ne parviennent point à concilier les plaideurs après examen des documents, à faire un rapport sur le vu duquel le tribunal statuera. L'art. 429 n'autorise *in terminis* le renvoi devant des arbitres rapporteurs qu'en un cas déterminé ; mais la jurisprudence, interprétant la loi avec une largeur qu'on peut trouver excessive, prononce la même mesure, lorsqu'il s'agit de visites de lieux, d'appréciation de travaux ou de faits, d'audition de témoins, de solution de toute sorte de difficultés. C'est le tribunal de commerce qui nomme lui-même ces arbitres, à moins que les parties ne s'entendent pour les désigner à l'audience. On ne les astreint pas à prêter serment, à la différence des experts. Les parties peuvent les récuser, pour les causes et dans les formes prescrites par le c. de proc., soit quand le tribunal les a nommés d'office, soit même quand elles les ont choisis, si la cause de récusation n'existait pas ou leur était inconnue lors de la désignation. Les arbitres rapporteurs ont droit, comme les arbitres-juges, à des honoraires. Ernest Chavegrin.

II. Philosophie. — *Libre arbitre*. On appelle libre arbitre ou franc arbitre le pouvoir que s'attribue l'homme de choisir entre deux actions contraires sans être déterminé par aucune nécessité. L'homme, pour être libre, doit donc n'être contraint par rien d'extérieur ; sa volition ne doit pas non plus être la conséquence de sa nature et de son caractère, comme le mouvement d'un cylindre est la conséquence de la forme de ce cylindre, ou comme une fleur résulte du développement de sa tige. En conséquence, ainsi que l'a justement remarqué un de nos contemporains qui a profondément étudié le libre arbitre, M. Renouvier, l'action produite par ce pouvoir libre doit toujours rester indéterminée jusqu'au moment de sa production, c.-à-d. que l'action contraire

doit toujours rester possible ; par conséquent *aucune intelligence ne doit pouvoir prédire infailliblement l'action libre dans un temps distinct de sa réalisation;* le libre arbitre a donc pour domaine la *contingence.* La volition produite par le libre arbitre ne doit pouvoir s'expliquer que grâce à la volonté qui la produit ; elle doit donc être *spontanée.* De plus, l'action produite par l'agent libre doit être connue par lui dans son essence et sa production, c.-à-d. que l'être libre doit savoir qu'il agit librement et pourquoi il agit ainsi ; l'action libre doit donc être *intelligente.* Contingence, spontanéité, intelligence, tels sont donc les trois caractères de l'action libre. Telle est l'idée que le commun des hommes se fait du libre arbitre, c'est aussi celle que s'en font la plupart des penseurs qui s'en sont occupés, soit pour l'attaquer, soit pour le défendre. — Il ne faut pas croire cependant qu'on soit arrivé du premier coup à une notion aussi nette de ce qu'il faut entendre par libre arbitre. Tous les hommes ont sans doute cru qu'ils avaient un certain pouvoir sur leurs déterminations, mais on ne s'est avisé qu'assez tard de spéculer sur l'étendue et les limites de ce pouvoir. Les Grecs appelaient ce pouvoir τὸ ἐφ' ἡμῖν, ce qui dépend de nous, mais dans toute l'antiquité il n'y a qu'Aristote et Epicure qui aient cru véritablement que ce pouvoir était indépendant. Tous deux s'accordent pour dire que de deux propositions singulières contradictoires qui regardent l'avenir, aucune n'est ni vraie ni fausse, et pour suspendre dans ce cas les règles rigoureuses de la logique des oppositions (V. Contradictoire). Les stoïciens n'admettent point l'indépendance de notre pouvoir d'agir. Ce sont les docteurs chrétiens qui inventent le terme *liberum arbitrium* et qui discutent sur son étendue et les limites que lui impose la *grâce* (V. ce mot). Le paganisme ancien avait surtout été frappé de l'opposition qui peut exister entre la chaîne continue des causes appelée destin, εἱμαρμένη, *fatum*, et l'indépendance de l'homme; le christianisme est surtout préoccupé de l'opposition qui peut exister entre le libre arbitre et la toute-puissance de Dieu, soit que cette puissance se manifeste par la prédétermination et la prescience, soit qu'elle agisse par la grâce. Les principaux docteurs chrétiens qui ont traité cette question sont, outre les livres canoniques (en particulier saint Paul, *Ad Rom.*, ch. vi et vii ; saint Augustin, *De libero arbitrio; De gratiâ et correptione;* divers écrits contre Pélage et Julien ; saint Thomas d'Aquin, *Summa theologica* Iª, q. 83 ; Iª 2ª, passim ; Luther, *De servo arbitrio ;* Calvin, *Institution chrétienne*, l. I, ch. xvi ; Jansénius, *Augustinus* (V. ces divers noms).

Le dogme catholique peut se résumer en ces trois points, d'après le concile de Trente (sess. VI, can., 4,5) : 1° Dieu voit hors du temps tout ce qui se réalisera dans le temps; 2° l'homme ne peut rien faire de surnaturellement bon sans la grâce ; 3° l'homme jouit du libre arbitre. Pélage, au ivᵉ siècle, adoptait la troisième opinion et rejetait la seconde ; Wicliffe, Luther, Calvin, Jansénius, admettaient les deux premières et rejetaient la troisième à des degrés divers. Les théologiens catholiques ont dû imaginer des systèmes pour concilier ces trois opinions (V. Augustinisme, Congruisme, Molinisme, Thomisme). — Les théologiens qui acceptaient le libre arbitre étaient d'accord pour le nommer un libre arbitre d'indifférence, *liberum arbitrium indifferentiæ.* De là quelques-uns conclurent que, lorsque l'homme agissait librement, il était indifférent et ne sentait aucune raison pour un parti plutôt que pour l'autre. Sur quoi Descartes fit remarquer que « c'était là le plus bas degré de liberté ». Leibnitz alla plus loin et démontra que l'indifférence absolue était irréalisable en fait et même impossible (*Ess. de Théodicée*, Iʳᵉ part., § 49). Cette démonstration de Leibnitz est aujourd'hui généralement admise. C'est au xviiᵉ siècle, sous l'influence de la révolution cartésienne antiscolastique, que l'on prit l'habitude d'employer indifféremment l'un pour l'autre les mots *liberté* et *libre arbitre.* De notre temps on est revenu, grâce à M. Renouvier surtout, à l'ancienne appellation et on a eu raison. Le mot liberté a plusieurs sens qu'il importe beaucoup de ne pas confondre et même, quand on entend la liberté dans le sens d'indépendance vis-à-vis des causes extérieures, le libre arbitre n'est pas toute la liberté, il n'en est qu'une partie (V. Liberté). — Maintenant les hommes ont-ils raison de se croire libres ou, au contraire, sont-ils déterminés ? Les partisans de cette dernière opinion se nomment *déterministes ;* on peut, en conséquence, à la suite de M. Renouvier, appeler *indéterministes* les partisans du libre arbitre. Les principales objections élevées par les déterministes contre l'existence du libre arbitre peuvent se ramener à trois classes : 1° psychologiques, 2° scientifiques; 3° métaphysiques. Nous allons les résumer rapidement ainsi que les réponses qu'on y a faites. D'abord l'homme se croit libre sans doute, mais sa conscience ne lui fait nullement constater son indépendance prétendue. Quand j'agis, je me crois maître de mon action, parce que je n'ai senti aucune cause la produire ; l'enfant aussi et l'ivrogne se croient libres, dit Spinoza ; dire que la cause n'existe pas parce qu'on ne la voit pas, c'est comme si on disait que la croix du Sud n'existe pas parce quelle n'est pas visible sur notre hémisphère.— Beaucoup d'indéterministes voudraient s'en tenir encore au témoignage direct de la conscience, mais il semble bien qu'ils doivent abandonner cet argument en présence surtout des récentes expériences où des hypnotisés se croient libres, cherchent des raisons et ne font qu'obéir à des suggestions antérieures (Ribot, *les Maladies de la volonté*, p. 145). Cependant les indéterministes répondent que si on n'a pas le droit de dire : Je ne sens pas de cause, donc il n'y en a pas ; on n'a évidemment pas le droit de dire non plus : Je ne sens pas de cause, donc il y en a. Si l'on objecte aux indéterministes que les motifs sont les causes de nos décisions, ils répondent que les motifs mêmes n'existent pas sans un acte de libre arbitre, ce ne sont donc pas des motifs extérieurs qui nous meuvent comme feraient les poids sur les plateaux d'une balance, ce sont des motifs nôtres et que nous créons en partie. — Les déterministes s'efforcent de montrer alors qu'admettre le libre arbitre c'est ruiner la science. D'abord la statistique démontre que tous les actes les plus importants, tels que les mariages, les assassinats, les suicides, les vols, comme les plus indifférents, tels que l'omission de l'adresse sur les lettres jetées à la poste, sont toujours en quantité constante. Comment le libre arbitre, s'il existait, ne ferait-il pas changer les nombres relevés par la statistique? Quételet a répondu que le libre arbitre, étant libre par essence, n'était pas plus forcé de troubler les nombres que de les laisser immuables. Pour ceux que cette réponse ne satisfait pas, on ajoute que la statistique ne détermine absolument ni l'acte ni le moment où il sera accompli, ni l'agent qui l'accomplira, et que dès lors le champ reste ouvert à l'action du libre arbitre.

Mais, reprennent les déterministes, s'il est une loi établie par la science contemporaine, c'est que la quantité de force reste constante dans l'univers ; or, comment le libre arbitre peut-il agir sans que la quantité de force produite dans le monde soit augmentée? — Les indéterministes répondent : « La science démontre que la quantité de force est *sensiblement* constante dans l'univers, mais la science ne peut démontrer par l'expérience que la quantité de force est *absolument* constante; or, la quantité de force qu'engendrerait le libre arbitre serait si petite, par rapport aux forces de l'univers, qu'elle paraîtrait *sensiblement* nulle. En quoi une mouche posée sur un wagon change-t-elle le poids qu'indique la bascule ? » Il y a d'ailleurs des savants à l'esprit philosophique qui se sont attachés à prouver de diverses manières que le libre arbitre pouvait se concilier avec la conservation de l'énergie (V. Boussinesq, *Conciliation du déterminisme et de la liberté morale* et *Rapport de M. Janet;* Delbœuf, *la Liberté démontrée par la mécanique* [*Revue philosophique*, août 1882]). — Le déterminisme pourra enfin objecter que le libre arbitre

ne peut se concilier ni avec l'existence de Dieu, ni avec le principe de raison suffisante. D'abord, si Dieu existe, il prévoit tout ce qui doit arriver, donc rien n'est libre. — Mais, répond l'indéterminisme, il faut d'abord supposer un Dieu et un Dieu prévoyant; de plus, à proprement parler, Dieu ne prévoit pas, il voit hors du temps les choses qui se déroulent dans le temps. C'est ainsi que l'ont entendu et que l'entendent encore tous les théologiens. Or, cette vision intemporelle des choses temporelles est un mystère incompréhensible d'où on ne peut tirer aucun argument, puisqu'on ne comprend pas ce qu'on dit. L'argument déterministe qu'on tire de la raison suffisante se formule ainsi : Tout a une raison suffisante ; or, l'action libre n'aurait pas de raison suffisante puisqu'elle naîtrait de rien, donc cette action libre n'existe pas. Voici la réponse : « L'action libre a une raison suffisante, le libre arbitre de l'homme, et celui-ci a une raison suffisante, la moralité. Sans libre arbitre, en effet, il n'y a ni moralité ni immoralité, tout est indifférent, *amoral.* » — Mais, dit le déterminisme, avec ou sans libre arbitre, il y a toujours du bien et du mal dans le monde : un honnête homme est toujours bon, un criminel est toujours mauvais.— Sans doute, répond l'indéterminisme, il y a toujours du bien et du mal, mais ce bien et ce mal se confondent avec le plaisir et la douleur; il n'y a plus de bien ni de mal au sens moral de ces mots. Le déterminisme est donc amené à confondre le bien sensible et le bien honnête, le mal sensible et le mal moral, la sensibilité et la moralité. Le débat est donc, en dehors de tous les arguments qui ne sont réellement probants de part ni d'autre, ramené à ces termes : S'il y a un domaine de la moralité distinct du plaisir et de la douleur, le libre arbitre doit exister; sinon, le libre arbitre n'existe pas. Par conséquent, le positivisme, le matérialisme, qui croient que « le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre », resteront déterministes sans qu'aucun argument puisse les atteindre que celui qui leur prouverait que le bien moral est distinct du bien sensible ; d'un autre côté le spiritualisme, qui se croit arrivé à la démonstration de cette distinction, le criticisme qui l'accepte par un acte de foi morale comme conséquence obligatoire de l'impératif catégorique, restent non moins inexpugnables sur le terrain de l'indéterminisme.

G. Fonsegrive.

Bibl. : I. Droit. — Pour le droit romain : Maynz, *Cours de droit romain* ; Bruxelles, t. II, p. 257, 3 vol. in-8, 4e éd. — Accarias, *Précis de droit romain* ; Paris, 1882, t. II, p. 824, note 1, 2 vol. in-8, 3e éd. — Doneau, *Opera omnia* ; Florence, 1846, t. VI, p. 559, 12 vol. in-8. — Windscheid, *Lehrbuch des Pandektenrechts* ; Düsseldorf, 1875, t. II, § 415, 3 vol. in-8, 4e éd. — Pour l'ancien droit : Claude de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique* ; Paris, 1740, 2 vol. in-4, V. Compromis. — Jousse, *Traité de l'administration de la justice* ; Paris, 1771, t. II, pp. 683 et suiv., 2 vol. in-4, — Rousseaud de Lacombe. *Recueil de jurisprudence civile des pays de droit écrit et coutumier* ; Paris, 1756, in-4. — Comp. Merlin, *Répertoire universel de jurisprudence* ; Bruxelles, 1825 à 1828, 5e éd. (V. Arbitrage). — Boncenne et Bourbeau, *Théorie de la procédure civile* ; Paris, 1847, t. VI, pp. 430 et suiv., 7 vol. in-8. — Pour le droit actuel : Boitard. Colmet Daage et Glasson, *Leçons de procédure civile*; Paris, 1885, t. II, pp. 657 et suiv , 2 vol. in-8, 14e éd. — Rodière, *Cours de compétence et de procédure en matière civile* ; Paris, 1878, t. II, p. 499, 2 vol. in-8, 5e éd. — Bioche, *Dictionnaire de procédure civile et commerciale*; Paris, 1864, 6 vol. in-8, 4e éd. (V. Arbitrage). — Rousseau et Laisney, *Dictionnaire théorique et pratique de procédure* ; Paris, 8 vol. in-8 (Vis Arbitrage, Arbitre [tiers] et Compromis). — Ruben de Couder, *Dictionnaire de droit commercial* ; Paris, 1877, 6 vol. in-8, 3e éd. (Vis Arbitrage et Arbitre [tiers]). — Carre et Chauveau, *Lois de la procédure civile et commerciale* ; Paris, 1880, 5e éd. (avec supplément par M. Dutruc), 11 vol., question 3274. Comp. une étude de M. Championnière, sur la clause compromissoire, dans la *Revue de Législation* (année 1843, t. XVII, p. 241), et une autre de M. Jozon, sur la mission des arbitres nommés par les tribunaux de commerce, dans la *Revue critique* (année 1876, t. XLIII, p. 1)

II. Philosophie. — A peu près tous les philosophes ont traité la question du libre arbitre. Aux ouvrages que nous avons cités dans le courant de l'article, nous nous contentons d'ajouter comme particulièrement importants : Renouvier, *Essais de critique générale, IIe Essai*, Paris, 1875, 3 vol. in-12 en entier, 2e éd. — Schopenhauer, *Essai sur le libre arbitre* ; trad. franç., Paris, 1880, in-18. — Fouillée, *la Liberté et le Déterminisme* ; Paris, 1883, in-8, 2e éd. — Secrétan, *la Liberté et l'évolution*, Comptes rendus de l'Ac. des sc. mor., juil.-août 1885. — Fonsegrive, *Essai sur le libre arbitre* ; Paris, 1887.

ARBITRE RAPPORTEUR (V. Arbitre).

ARBITRIUM (Ad), musique (V. Ad Arbitrium).

ARBLADE-le-Haut. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 180 hab.

ARBLADE-le-Bas. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro ; 481 hab.

ARBOGA. Ville de Suède, prov. de Westmanland ou Westerås, sur la petite rivière d'Arboga et près du canal du même nom, sur la voie navigable qui relie les lacs Hjelmar et Mälar; 3,624 hab. Aciéries et fabrique d'armes. Stat. du chem. de fer de Stockholm à Köping, Œrebro et Carlstad, la grande ligne transversale de la Suède. Arboga est bien déchue de son ancienne importance ; c'est, après Stockholm, la ville où se réunirent le plus grand nombre de diètes et de conciles suédois ; elle a vu sept conciles, de 1297 à 1474, et trente-deux diètes, de 1307 à 1657 ; c'est là que fut élu roi Christophe de Bavière (1440), que furent rédigés, en 1561, les *43 articles d'Arboga* (V. Eric XIV).

ARBOGAST, général d'origine barbare au service de l'armée romaine sous les empereurs Gratien et Théodose et plus tard ministre de Valentinien II. Tandis que Philostorgius, sans spécifier sa nationalité, le nomme un barbare, d'autres auteurs, comme Zosime et Eunape, disent qu'il était un Franc originaire de la « petite » Gaule. Suivant les uns, il aurait été fils de parents Lètes ; d'autres, comme Sulpice Alexandre dans Grégoire de Tours, prétendent que c'était un chef franc ayant eu des différends avec ses compatriotes Sunnon et Marcomir. Le poète Claudien l'appelle un Germain exilé. Toujours est-il qu'il avait pris du service dans l'armée de Gratien, qui l'envoya, en 380, sous les ordres de Baudon, au secours de Théodose, pressé par les Goths. Tenus en respect par ces deux généraux, ceux-ci acceptèrent la paix (382) et finirent par s'établir en Thrace, à titre de *fœderati* du peuple romain. Arbogast revint en Occident en 388, lors de l'expédition de Théodose contre l'usurpateur Maxime, le meurtrier de Gratien. D'après Orose et Zosime, c'est lui qui, après des marches forcées à travers les Alpes, surprit inopinément l'usurpateur à Aquilée, où ce dernier s'était retiré après sa défaite sur les bords de la Save et où il fut mis à mort par ses propres soldats. Envoyé immédiatement après en Gaule contre Victor, le fils de Maxime, Arbogast tua cet usurpateur de sa propre main, soumit sans coup férir les généraux Syrus et Charietto et se fit donner des otages par les chefs francs Sunnon et Marcomir, qui avaient profité de la guerre de Théodose avec Maxime pour passer le Rhin et dévaster la Gaule. Pour récompenser le vaillant général de ces services signalés, Théodose, en partant pour l'Orient, le laissa auprès de l'empereur Valentinien II, en qualité de premier ministre. Comme tel, il déploya une grande énergie. Régnant de fait à la place du jeune monarque, il tint, pendant plusieurs années, les destinées de l'empire d'Occident entre ses mains. Toutefois, un conflit ne tarda pas à éclater entre Valentinien, jaloux de ressaisir le pouvoir, et son ambitieux ministre. Tandis que celui-ci, favorisant les barbares avec ostentation au détriment des Romains, donnait toutes les charges, tant militaires que civiles, à des Germains et surtout à des Francs, l'empereur, avec non moins d'ostentation, accordait toute sa confiance aux Romains et ne dissimulait pas sa profonde aversion pour les parvenus barbares; mais bientôt Valentinien, enfermé dans son palais de Vienne, n'eut plus personne à sa disposition qui eût le courage de lui obéir. Cette antipathie réciproque fut encore envenimée par un désaccord complet en matière religieuse. Une demande, adressée par le Sénat

à l'effet d'obtenir de l'empereur le rétablissement du culte des Dieux à Rome, fut chaudement appuyée par Arbogast qu'un auteur appelle « *cultorem sordidissimum idolorum* » et refusée par Valentinien, qui, après avoir été arien, se flattait d'être un orthodoxe zélé. Cette lutte de tous les jours devait aboutir à une catastrophe. L'évêque de Milan, Ambroise, mandé à Vienne pour administrer le baptême à l'empereur, devait tenter de le réconcilier avec son ministre ; mais il n'avait pas encore passé les Alpes qu'il apprit en route la mort de Valentinien, survenue le 15 mai 392. L'empereur, d'après le récit de Philostorgius, avait été assailli et tué par les sicaires d'Arbogast, et pendu à un arbre pour faire croire à un suicide (Cf. P. Orose, VII, 35). Barbare, le meurtrier de Valentinien ne pouvait guère songer à se faire proclamer empereur. Il préféra faire nommer une de ses créatures, le rhéteur Eugène, et régner à sa place. Théodose, soit qu'il lui répugnât de porter les armes contre un ancien serviteur, soit qu'il ne se sentît pas assez fort pour engager la lutte, hésita longtemps à venger le meurtre de Vienne. Il ne s'y décida que lorsque Eugène, s'appuyant sur le parti des païens dont le centre se trouvait à Rome même dans certaines familles patriciennes, fut forcé par Arbogast de relever l'autel de la Victoire, dont le rétablissement avait été réclamé par Symmaque au nom du Sénat, et de prendre des mesures défavorables au christianisme. Pendant que l'empereur d'Orient se préparait à la guerre, l'usurpateur et son ministre ne restaient pas inactifs : pendant l'hiver de 392 à 393, ils entreprirent une expédition contre les Francs Sunnon et Marcomir qui, obligés d'accepter la paix, s'engagèrent à leur fournir un fort contingent de troupes en cas de guerre. Après avoir assuré la paix en Gaule, Eugène et Arbogast revinrent en Italie dans le courant de l'été 393 ; là, sans tenir compte des remontrances d'Ambroise, ils continuèrent à soutenir et à favoriser le paganisme. La guerre entre l'Occident et l'Orient, devenue inévitable, prit un caractère religieux et fut déclarée en 394. Avant de marcher contre Théodose dont les troupes s'avançaient vers l'Italie, Arbogast fit vœu de changer à son retour l'église de Milan en écurie et de forcer tous les moines à servir dans l'armée, si les dieux lui accordaient la victoire. Après une vaine tentative de la part d'Arbogast de barrer le chemin à son adversaire impérial dans les Alpes Juliennes, une bataille s'engagea sur les bords du *Frigidus* (aujourd'hui le *Wipbach*, affluent de l'Isonzo. V. Hizinger, *Der Kampf des Kaisers Theodosius gegen Eugenius* dans *Mitth. des hist. Vereines für Krain*, 1855, p. 81-85). Après une lutte acharnée qui dura deux jours, les 5 et 6 sept., Théodose remporta la victoire; il la dut à la trahison et à la défection d'Arbitrius, chargé par Arbogast de couper la retraite à l'ennemi avec un corps d'armée de 20,000 hommes. Eugène, fait prisonnier, fut décapité par un soldat, en présence de Théodose. Arbogast parvint à se sauver; mais après avoir erré dans la montagne pendant deux jours, il se tua de son épée (8 sept. 394). — Les auteurs chrétiens portent naturellement sur Arbogast un jugement peu favorable. Les historiens païens, par contre, le comblent de leurs éloges et parlent avec admiration de son désintéressement et de son incorruptibilité. Mais les uns et les autres sont d'accord à lui reconnaître de grandes qualités militaires. Les soldats l'adoraient; il partageait avec eux les fatigues et les privations de la vie des camps. Quoiqu'entré bien jeune au service des Romains, la fierté naturelle à sa race ne lui permit pas de s'en assimiler les mœurs et la culture intellectuelle : de propos délibéré, il resta barbare. A cette fierté il joignit une ambition sans bornes et une volonté de fer qui, pour atteindre son but, ne reculait point devant les moyens violents. En somme, Arbogast fut un des grands capitaines de son époque et en même temps un homme d'État d'une grande habileté politique; mais la violence de son caractère et son ambition immodérée lui furent funestes, causèrent sa perte et amenèrent sa fin tragique.

L. Will.

Bibl. : V. les historiens du bas empire et en outre : Richter, *Das weströmische Reich unter Gratian, Valentinian II und Maximus*; Berlin, 1865. — A. Morpurgo. *Arbogaste e l'impero romano dal 379-394*, dans *Programma del ginnasio comunale superiore di Trieste*; Trieste, 1883.

ARBOGAST, évêque de Strasbourg dans la seconde moitié du VIIe siècle. On ne connaît ni la date de sa naissance, ni son pays d'origine; les uns le font naître en Aquitaine, les autres en Ecosse ou en Irlande. Au milieu de la forêt de Haguenau *(sacrum nemus)*, un chêne plusieurs fois séculaire (9 m. 85 de circonférence à fleur de terre) appelé le *Gros Chêne* ou le *Chêne de saint Arbogast*, désigne, d'après la tradition, l'endroit où Arbogast doit avoir mené pendant plusieurs années une vie solitaire. C'est pendant cette retraite qu'il aurait fondé le couvent de *Surbourg* sur les bords de la Sauer. Le roi Dagobert II le nomma évêque de Strasbourg (v. 673). Sigebert, le fils de Dagobert II, tué, ou, suivant d'autres légendes, mortellement blessé à *Novientum* (*Ebersmünster*, nom qui ferait allusion à cet accident), dans une chasse au sanglier, aurait été ressuscité ou guéri par les prières de ce saint prélat. C'est à ce miracle que, d'après la légende, l'évêché de Strasbourg devrait l'origine de son pouvoir temporel. Le père reconnaissant aurait donné à Arbogast toutes ses possessions dans la haute Alsace, connues sous le nom de *Haut Mundat (das obere Mundat*, par opposition au *niedere Mundat*, qui doit avoir été légué par le même prince à l'abbaye de Wissembourg), comprenant la ville de Ruffach, le château d'Isenbourg et tout le grand domaine y attenant. L'évêque y renonça en faveur de l'Eglise. Les deux diplômes se rapportant à cette donation sont des documents falsifiés. (V. Coccius Jodocus, *Rex Dagobertus Argentinensis episcopatus fundator*, p. 143; Schoepflin, *Alsatia diplomatica*, XXII; Grandidier, *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, t. I, pièces justif., n° 17; Mone, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, III, 94 s.; Friedrich, *Kirchen-geschichte Deutschlands*, Bamberg, 1869, II, p. 506). On admet généralement que l'évêque Arbogast est mort le 21 juil. 678 ou 679. Il fut, comme il l'avait prescrit, enterré, hors de la ville, à l'endroit où l'on exécutait les criminels. Sur sa tombe, on éleva, au VIIIe siècle, la chapelle de Saint-Michel, consacrée, en 1051, par Léon IX; quand cette chapelle fut démolie en 1766, on trouva une brique avec l'inscription ARBOASTIS EPS FECIT (Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, I, 464). Canonisé au IXe siècle, Arbogast est vénéré comme le patron du diocèse de Strasbourg. Il doit avoir écrit quelques homélies et des commentaires sur les épîtres de saint Paul, qui semblent définitivement perdus. Grandidier, à la suite du t. I de son *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, a publié la plus ancienne vie d'Arbogast, attribuée à Uthon III, évêque de Strasbourg de 950 à 965 : *Vita S. Arbogasti episcopi Argentinensis, scripta decimo seculo ab Uthone III ejusdem urbis episcopo.* La valeur historique de cette biographie est très douteuse. L'auteur, qui avoue lui-même qu'il ne sait de la vie du saint que ce qui s'était conservé par la tradition orale, poursuit un but évidemment intéressé : il veut expliquer et justifier les possessions de l'évêché de Strasbourg dans la haute Alsace *(Haut mundat)*. M. Glöckler prétend que le trappiste E. Obrecht a trouvé, en 1878, une autre vie d'Arbogast dans les manuscrits du Vatican. L. Will.

Bibl. : *Acta Sanctorum*, Boll. 21 juil. — *Gallia christiana*, V, pp. 772-832. — Grandidier, *Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, t. I. — *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 622. — Friedrich, *Kirchen-geschichte Deutschlands*; Bamberg, 1869, t. II. — Ch. Schmidt, *Histoire du chapitre de Saint-Thomas*; Strasbourg, 1860, 4°. — Glöckler, *Geschichte des Bisthums Strasburgs*; Strasbourg 1880.

ARBOGAST (Louis-François-Antoine), né à Mutzig (Alsace) le 4 oct. 1759, mort le 8 avr. 1803 à Strasbourg, où il enseigna les mathématiques à l'école d'artil-

lerie et à l'école centrale, et où il fut recteur de l'université, après avoir été député à l'Assemblée législative et à la Convention. Membre correspondant de l'Académie des sciences où il présenta en 1789 un Essai sur de nouveaux principes du calcul différentiel et intégral, resté inédit, mais qui a été utilisé par Lagrange. Son mémoire pour déterminer la nature des fonctions arbitraires introduites par l'intégration des équations différentielles partielles, a été couronné en 1792 par l'Acad. de Saint-Pétersbourg. Arbogast a publié aussi (Strasbourg, 1800) : *Du calcul des dérivations et de ses usages dans la théorie des suites et dans le calcul différentiel*; enfin il est l'auteur du rapport à la Convention sur l'uniformité et le système général des poids et mesures. Arbogast s'était préoccupé d'une nouvelle édition de Fermat : divers manuscrits lui ayant appartenu ou copiés par lui ont été achetés par Libri et sont possédés actuellement les uns par le prince Boncompagni, les autres par la Bibliothèque nationale de Paris. P. Tannery.

ARBOIS. Un des noms vulgaires du *Cytisus Laburnum* L. (V. Cytise).

ARBOIS *(Arbosium, Arborosa)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Poligny, sur la Cuisance ; 4,957 hab.

Histoire. — La tradition veut qu'Arbois ait été fondée au IVe siècle par des Germains venus à la suite des Burgondes, mais c'est au milieu du Xe siècle seulement que les documents commencent à faire mention de cette localité. Elle faisait alors partie du comté de Bourgogne (Franche-Comté). Fortifiée au XIIIe siècle, elle reçut du comte palatin de Bourgogne Othon V, en 1282, une charte de franchises qui nous est parvenue (*Documents inédits* pub. par l'acad. de Besançon, t. I, p. 460). Elle fut prise successivement par Louis XI en 1479, par Henri IV, en 1595 ; par le duc de Longueville en 1638 et enfin, en1674, par le maréchal de la Feuillade, lors de la réunion définitive de la Franche-Comté à la France. — Arbois est la patrie des généraux Baudrand, David et Pichegru, du vice-amiral d'Achey, du girondin Laurençot, du jurisconsulte Courvoisier.


Armoiries d'Arbois

Monuments. — Des fortifications du XIIIe siècle subsistent la *tour Gloriette*, la tour *Vellefaux* et le *Vieux-Château*. L'église paroissiale de *Saint-Just*, en partie du XVe et du XVIe siècle, contient de belles boiseries. L'ancienne église *Notre-Dame*, collégiale, sert de halle aux blés. L'*hôtel de ville* occupe les bâtiments du couvent des Ursulines (XVIIIe siècle) ; le *collège*, ceux des *Minimes;* le *théâtre*, l'église des *Tiercelins*. *Bibliothèque communale*, 6,000 vol., 35 manuscrits intéressants pour l'histoire locale.

Commerce et Industrie. — Les vins d'Arbois sont célèbres ; ce sont des vins rouges, rosés ou clairets et des vins blancs mousseux. Le vignoble comprend 1,037 hect.; les principaux crus sont Gilly, les Nouvelles, Curon, La Pinte, les Curoulets, Regaule, Monthalier et surtout Pupillin. « A Arbois le renom, à Pupillin le bon », dit le proverbe. — Martinets ; gypserie ; fabriques de chaux ; scieries ; huileries.

ARBOIS de Jubainville (Marie-Henri d'), historien et philologue français, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Nancy le 5 déc. 1827. Il s'était destiné d'abord à l'état ecclésiastique, puis avait commencé des études de droit lorsqu'il entra, en 1847, à l'Ecole des Chartes, dont il sortit, en 1851, avec le diplôme d'archiviste-paléographe, après avoir soutenu une thèse intitulée : *Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal*. Nommé en 1852 archiviste du département de l'Aube, il conserva cette fonction jusqu'en 1880, époque à laquelle il prit sa retraite et vint à Paris pour se livrer tout entier aux études sur les langues et les littératures celtiques qu'il avait commencées depuis plusieurs années. En 1882, il fut nommé titulaire de la chaire de celtique nouvellement créée au collège de France sur les instances d'Henri Martin. En 1884, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions, dont il était correspondant depuis 1867. M. d'Arbois de Jubainville a publié : *Les Armoiries des comtes de Champagne* (1852) ; — *Quelques pagi de la première Belgique, d'après les diplômes de l'abbaye de Gorze* (1852) ; — *Pouillé du diocèse de Troyes* (1853) ; — *Voyage paléographique dans le département de l'Aube* (1855) ; — *Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne* (1856) ; — *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux, aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (1858);—*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* (1859-1869, 7 vol. in-8) ; — *Etude sur la déclinaison des noms propres dans la langue française* (1870) ; — *la Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne* (1872) ; — *Introduction à l'étude de la littérature celtique* (1882); *Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les îles Britanniques et sur le continent* (1883). Outre ces publications, M. d'Arbois a donné de nombreux articles aux revues savantes et notamment à la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, à la *Revue archéologique*, à la *Revue celtique*, qu'il dirige depuis peu, et aux *Mémoires de la Société archéologique de l'Aube*.

ARBOLEDA (Julio), poète, orateur, général et homme d'Etat néo-grenadin célèbre, né le 9 juil. 1817 à Timbiqui, dans la province de Barbacoas ; mort assassiné le 12 nov. 1862 dans les défilés de Berruecos. Sa famille, d'origine française, s'était fixée de bonne heure en Espagne, d'où elle passa dans l'Amérique du Sud peu de temps après la conquête et y tint une place considérable. Pendant la guerre de l'indépendance, elle paya un large tribut de sang à la cause libérale. Ses parents, D. Rafael Arboleda et Mathilde Pombo y O'Donnell, fort riches et considérés, fuyant la persécution des autorités espagnoles, se réfugièrent aux mines de Timbiqui, et c'est là, au milieu des forêts sauvages qui bordent l'océan Pacifique, que naquit l'illustre poète. Tous ces souvenirs douloureux firent plus tard sur la vive imagination de Julio une impression profonde, et développèrent dans son cœur la haine de la tyrannie, quelle qu'elle soit, et un amour de la liberté poussé jusqu'au sacrifice suprême. Il fit ses premières études dans sa famille : son aïeule lui apprit le français, et son grand-père, le latin, l'espagnol et la géométrie. — En 1830, il fut conduit à Londres et confié à un instituteur irlandais catholique ; au retour de ce voyage, son père mourut à Pise (nov. 1831), et le jeune écolier resta en Angleterre jusqu'à ce qu'il obtint le diplôme de bachelier ès arts. Ses études classiques terminées, il voyagea en France et en Italie ; il retourna à la maison familiale de Popayan en 1838, puis étudia à l'université de Cauca le droit et les sciences politiques. Il entra dans la vie publique comme rédacteur en chef des journaux *El Patriota* d'abord, *El Independiente* ensuite. A cette date, la Nouvelle-Grenade, un des trois rameaux détachés de la grande république de Colombie (1830), était à la veille de graves perturbations. Le pays était divisé en deux partis politiques : l'élément civil à la tête duquel se trouvaient d'anciens amis et collaborateurs de Bolivar, constituait le parti conservateur, avec des idées centralistes; l'élément militaire en général dirigeait le parti révolutionnaire, qui s'appelait libéral et avait des tendances fédéralistes. Arboleda fonda une société « philologique » ayant pour but, sous ce couvert, de défendre les idées d'ordre, de modération et de combattre le militarisme. Le général Obando, instigateur indemne de l'assassinat de l'illustre maréchal Sucre, et candidat malheureux à la présidence de la République, profita d'un mouvement populaire local dans la ville de Pasto, assez insignifiant, pour provoquer une levée de

boucliers contre le gouvernement légal du docteur Marquez. Arboleda, selon l'expression d'un de ses biographes, se jeta dans la mêlée « avec l'instinct d'oiseau de tempête ». Après avoir combattu le parti révolutionnaire par la parole, par la plume et dans des poésies qui eurent un grand retentissement, il mit l'épée à la main et se signala par de hautes qualités militaires. L'ordre ayant été rétabli après une campagne de trois ans, le jeune officier, qui avait eu l'occasion de se faire aussi remarquer par une singulière habileté dans des négociations diplomatiques fort ardues, obtint un congé illimité avec le grade de colonel (1842). Elu député en 1844, il sut dès le début captiver et dominer son auditoire, ses ennemis même, par de rares talents oratoires. Conservateur, il défendit et fit adopter bien des lois libérales, et la société de Jésus n'avait pas alors d'adversaire plus redoutable que le très catholique Arboleda, qui cependant se rétracta plus tard. Sa popularité devint immense et, malgré son jeune âge, on voulut déjà lui confier de hautes fonctions publiques, honneur qu'il déclina, préférant garder son indépendance et cultiver les lettres. Il rédigeait alors le journal *El Payanés*. Mais une nouvelle tourmente politique approchait. L'élection du général Lopez à la présidence de la République et les actes révolutionnaires de son gouvernement, dont les chefs se déclarèrent communistes, ravivèrent les haines assoupies. Arboleda fonda alors le journal *El Misóforo* (juin 1850) où il attaqua vigoureusement la tyrannie de Lopez, son ancien ami, et se prodigua dans des clubs socialistes pour y défendre les idées d'ordre. N'ayant pas réussi à le faire assassiner, ses ennemis le jetèrent en prison (1851). De sa geôle de Popayan, il lança deux poésies sublimes : *Estoy en carcel* et *Al congreso granadino*, qui firent palpiter d'enthousiasme l'Amérique entière et valurent à son auteur le surnom de « géant des Andes ». Mis en liberté sous caution, il émigra à Quito. La guerre civile fut bientôt déchaînée : Arboleda revint pour se mettre à la tête d'un détachement, attaqua une ville, et fut battu. Il se réfugia alors au Pérou et resta à Lima, où il dut travailler pour vivre, jusqu'en 1853 ; alla ensuite à New-York, et profita de l'amnistie pour retourner à Bogota en 1854 siéger au Parlement. Le coup d'Etat du général Melo qui se proclama dictateur, agissant pour le compte du président Obando, provoqua une résistance générale du parti constitutionnel et jeta de nouveau Arboleda dans l'arène guerrière ; sa colonne fit des prodiges de bravoure. La révolte réprimée (déc. 1854), Arboleda fut élu président du Sénat et réélu en 1855. Mais la paix intérieure n'était qu'apparente. Le parti révolutionnaire fédéraliste eut le dessus et, par la Constitution de 1858, la République unitaire de la Nouvelle-Grenade se transforma en Confédération grenadine. Le Congrès ayant voté plusieurs lois destinées à sauver ce qui restait de centralisation, quelques Etats se révoltèrent contre le gouvernement commun. L'ex-président conservateur, le versatile Mosquera, chef de l'Etat de Cauca, se mit à la tête du mouvement (1860). Arboleda, qui, depuis 1855, s'occupait à Paris de l'éducation de ses fils, fut appelé au service de la patrie. Nommé commandant en chef des troupes constitutionnelles chargées de rétablir l'ordre à Santa-Marta, il n'y réussit point, après une dure campagne, n'ayant sous ses ordres que des soldats indisciplinés. Vaincu, mais non découragé, il organisa l'année suivante une expédition contre l'Etat de Cauca. Sur ces entrefaites, il fut élu président de la Confédération, en remplacement du docteur Ospina ; mais le Congrès n'ayant pas pu se réunir, cette élection ne fut pas validée. Tout entier à sa tâche patriotique, Arboleda, avec 800 soldats, gagna sur les révolutionnaires la sanglante bataille de Los-Arboles, où il fut blessé (30 juin 1861) et assiégea Popayan qui capitula (10 août). Proclamé généralissime de l'armée légale, il déploya toutes les ressources de son génie militaire. Il se transporta dans le nord, battit le général Lopez à Vilachi (23 janv. 1862), et les généraux Payan et Alzate près de Cali (11 avr.). Revenu dans le sud, il dispersa encore un détachement du corps de Lopez à Aganche (26 mai). Mais une complication grave vint à surgir.

Le gouvernement de la République de l'Equateur, qui favorisait les rebelles, profita d'un conflit d'un de ses généraux avec un des lieutenants d'Arboleda pour lui déclarer la guerre, malgré toutes les tentatives de médiation. Arboleda se porta rapidement sur le territoire de l'adversaire et fit subir aux troupes équatoriennes une défaite complète, faisant prisonnier le chef de l'Etat lui-même, le président Garcia Moreno, avec tout son état-major (31 juil.). Il courut ensuite au secours du général Henao, mais il arriva trop tard : celui-ci se laissa infliger par un lieutenant de Mosquera un désastre irrémédiable à Santa-Barbara (18 sept.). Rétrogradant sur Pasto, Arboleda, accompagné seulement de ses aides de camp, périt de la main d'un assassin soudoyé par le général Juan Lopez, en traversant les défilés de Berruecos, à un endroit appelé Arenal. Sa mort assura le triomphe des révolutionnaires. L'année suivante s'accomplit la consécration définitive du système fédéraliste et la Confédération grenadine prit le nom d'Etats-Unis de Colombie.

En dehors des pièces de poésie de peu d'étendue, Arboleda, déjà vers 1843, avait conçu l'idée de consacrer un poème épique à la gloire de la ville de Popayan et à celle de sa patrie tout entière au temps de la conquête. Le héros en est *Gonzalo de Oyon*. Tandis que son frère, Alvaro, compagnon d'armes de Gonzalo Pizarro, cherche à se tailler dans les Andes grenadines un royaume indépendant, Gonzalo de Oyon, fidèle à son roi, intervient et décide le combat en faveur du souverain légitime. Une partie de ce poème a été détruite en manuscrit dans le sac de la maison d'Arboleda en 1851. Il combla les lacunes pendant son séjour à Paris, mais malheureusement la copie de ce travail tomba entre les mains des révolutionnaires et disparut, de sorte que, sur vingt-quatre chants, il n'en reste plus que quatorze. Des fragments en ont été publiés plusieurs fois, mais l'édition la plus complète est celle donnée par M.-A. Caro, avec une notice biographique (*Poesias*, New-York et Bogota, 1883, in-8, avec portr.). C'est le seul poème épique de la littérature néo-grenadine, et, bien que la composition en soit défectueuse, c'est assurément une œuvre remarquable par l'élévation et l'originalité des pensées, par un style mâle et pittoresque, par la pureté de langage et l'harmonie des vers. — Grandeur d'âme, caractère chevaleresque, éloquence brillante étayée d'une érudition solide, charme poétique, patriotisme ardent, une vie agitée et une fin tragique : tout se réunit en Arboleda pour faire de lui le personnage le plus sympathique et peut-être le plus marquant de l'Amérique méridionale. G. Pawlowski.

Bibl. : J.-M. Samper, *Ensayos sobre las revoluciones politicas y la condicion social de las republicas Colombinas* ; Paris, 1861. — Torres-Caicedo, *Ensayos biograficos* ; Paris, 1863, t. II. — E. Reclus, *la Poésie et les poètes dans l'Amérique espagnole* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 fév. 1864). — *Repertorio colombiano*, 1881, t. VI. — M.-A. Caro, Notice citée plus haut.

ARBON. Petite ville de Suisse, cant. de Thurgovie, sur les bords du lac de Constance, dans une situation très pittoresque ; 2,475 hab.

ARBONNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Ustarritz ; 790 hab.

ARBONNE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, cant. S. de Melun ; 199 hab. L'*église* est un édifice assez intéressant, datant en grande partie du XIIIe siècle ; elle se termine par un chevet plat, percé de trois baies en tiers-point. En 1839, un campement de 15,000 hommes fut établi sur le territoire de la commune, et le roi Louis-Philippe vint assister à plusieurs revues des troupes ; c'est à l'une d'elles que le duc d'Aumale fut nommé capitaine au 4e régiment d'infanterie légère. A 4 kil. au S. du village se trouvent les *Sables d'Arbonne*, colline sablon-

neuse souvent visitée par les touristes qui parcourent les environs de Fontainebleau. Fernand Bournon.

Bibl. : Michelin, *Essais historiques et statistiques sur le dép. de Seine-et-Marne.* — *Almanach historique de Seine-et-Marne*, 1861.

ARBORADURE. Manœuvre qui consistait à dresser les mâts d'une galère pour mettre à la voile.

ARBORAS. Com. du dép. de l'Hérault, cant. de Gignac, arr. de Lodève, sur le ruisseau de Lagamas, en face de la montagne des Deux-Vierges ; 123 hab. Arboras reçut une charte royale de privilèges en juil. 1399. De l'ancien château subsistent deux tourelles qui flanquent une construction récente.

ARBORI. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Vico ; 561 hab.

ARBORESCENT. Se dit des végétaux non ligneux qui offrent le port d'un arbre, par exemple certaines Fougères des régions tropicales, le Ricin dans sa patrie, en Amérique (V. Arbre).

ARBORICULTURE. On désigne sous ce nom la partie de l'horticulture qui s'occupe de la culture des arbres, arbustes et arbrisseaux, tant d'utilité que d'ornement. On y admet deux divisions principales qui comprennent : l'une, l'*arboriculture fruitière*, l'autre l'*arboriculture d'ornement*. On y ajoute quelquefois, mais improprement, l'*arboriculture forestière*, qui constitue une partie bien distincte de l'agriculture désignée sous le nom de *sylviculture* (V. ce mot). — *Arboriculture fruitière*. Cette branche de l'horticulture a une importance considérable dans tous les pays où les progrès de la civilisation ont fait entrer les fruits de choix dans la consommation courante. Elle s'occupe, en effet, de la production de ces fruits et régit les opérations diverses qu'il est nécessaire de faire subir aux arbres pour en obtenir une production soutenue et régulière. Les arbres fruitiers, abandonnés à eux-mêmes, ne donnent que des produits irréguliers et de qualité inférieure ; il est nécessaire, pour cette raison, de les soumettre à un certain nombre d'opérations qui entrent précisément dans la pratique de l'arboriculture. Chacune de ces opérations constitue autant de chapitres spéciaux qui seront examinés à leur place respective. C'est ainsi que la préparation et l'éducation des jeunes arbres font partie de la culture de la *pépinière fruitière* (V. Pépinière). Puis, ces arbres étant élevés, on procède à leur plantation en préparant le terrain suivant les exigences particulières des conditions extérieures dans lesquelles on se trouve et des essences arbustives auxquelles on a affaire. Plus tard, ces arbres sont soumis à une série d'opérations ayant pour but de régler la production des fruits et leur répartition égale sur toutes les parties de l'arbre, ainsi que la constitution et la bonne conduite de la charpente de l'arbre ; telles sont les opérations de *taille*, *pincement*, *palissage*, *entaille*, *arcure*, etc. (V. ces mots). L'arboriculture fruitière comprend encore la culture de tous les arbres et arbustes dont nous consommons les produits dérivés de leurs fruits. Telle est la *viticulture* (V. ce mot), qui s'occupe de la culture de la vigne et de la production du vin ; telles sont encore : la culture des poires et des pommes pour la production des poirés et des cidres ; la culture de l'olivier et des noyers en vue de la fabrication de l'huile ; des orangers, des citronniers, etc. A ces titres divers, l'arboriculture fruitière a une importance très grande dans tous les pays et tout particulièrement en France, où la diversité des climats permet la culture de la plupart des arbres et arbustes fruitiers. Aussi occupe-t-elle des étendues très considérable. Pour ce qui est des arbres à fruits de table, leur culture est pratiquée dans la plupart des jardins des particuliers, mais elle comprend aussi, fréquemment, de vastes surfaces ; les produits de ces cultures sont livrés à la vente et sont dès lors la source d'un commerce important. Si la culture industrielle des arbres fruitiers tend à prendre chaque jour une extension plus grande, c'est que, d'une part, les bénéfices que l'on en peut tirer dédommagent largement des soins que réclament les arbres et que, de l'autre, les fruits prennent chaque jour une place plus large dans la consommation. Tandis qu'ils n'étaient, il y a peu de temps encore, qu'un objet de luxe et l'apanage exclusif du riche, ils sont aujourd'hui à la portée de tous et font partie intégrante de l'alimentation courante.

Les espèces d'arbres ou d'arbustes fruitiers soumis à la culture en grand sont nombreuses et varient suivant les climats et les circonstances économiques. Ce sont, aux environs de Paris : les groseillers, les cassis pour liqueur, les framboisiers, dont on compte, dans le voisinage immédiat de la capitale, des centaines d'hectares et qui fournissent leurs fruits à la distillation et à la confection des sirops. Dans le Lot-et-Garonne, les pruniers sont spécialement cultivés ; on en fabrique des pruneaux qui fournissent un chiffre d'affaires d'environ trente millions par an. En Normandie et en Bretagne, les pommiers sont cultivés au bord de toutes les routes et le cidre que fournissent leurs fruits constituent la seule boisson de ces régions. Enfin, chacun connaît l'importance des cultures des olives dans le midi de la France et des oranges en Algérie. Mais ces cultures sont loin d'être limitées à la France seule : la Suisse, la Belgique, l'Allemagne produisent également beaucoup de fruits et l'arboriculture y occupe une place importante. On évalue à vingt millions la surface des vergers des Etats-Unis et leur rapport annuel à trois cent millions de dollars. On voit, par ces quelques données, quelle est l'importance de l'arboriculture fruitière. — *Arboriculture d'ornement*. Cette partie de l'arboriculture s'occupe spécialement des végétaux ligneux d'ornement, de pleine terre et de serre. Elle comprend l'étude de leur culture, de leur multiplication, de leur rôle dans les jardins, des places qu'ils y doivent occuper et de leur disposition en massifs, avenues, etc. Dans la plantation des jardins et des parcs, il est nécessaire d'avoir une connaissance très approfondie de l'arboriculture d'ornement, afin d'obtenir, de la combinaison des diverses essences, tout l'effet ornemental désirable ; ce qui conduit à l'étude de chacun des arbres et arbustes qui peuvent être plantés dans les jardins ; cette étude sera faite aux noms respectifs de chacune de ces plantes. Mais la connaissance des arbres seuls ne suffit pas et il convient de l'appuyer de connaissances spéciales, tirées de l'*architecture des jardins* (V. Architecture). J. Dybowski.

ARBORIO-BIAMINO, préfet français, né à Verceil le 29 mars 1767, mort à Bruges le 14 août 1811. Arborio-Biamino était le dernier descendant d'une illustre famille dont le nom est mêlé aux grandes pages de l'histoire d'Italie. Bonaparte le nomma maire de Verceil, fonctions dans lesquelles il se signala par son dévouement à la France, ce qui lui valut, en 1803, la sous-préfecture de Lille, puis celle de Douai, et enfin la préfecture de la Stura. En 1810, Napoléon le nomma préfet de la Lys, il occupait ce poste quand il mourut quelques mois après. Il avait été fait baron de l'empire et chevalier de la Légion d'honneur. Arborio-Biamino a publié des *Instructions politiques* ; Bruges, 1810.

Bibl. : Destouches, *Notice historique sur Arborio-Biamino* ; Paris, 1816. — Tipaldo, *Biografico italiano.*

ARBORIO de Gattinara (Mercurino), célèbre jurisconsulte italien, né à Verceil en 1465, mort à Innspruck le 5 juin 1530.

ARBORIO de Gattinara (Angelo-Antonio) descendant de la famille du chancelier de Charles-Quint, né à Pavie en 1658, mort en nov. 1743, entra dans l'ordre des barnabites où il se distingua comme professeur et comme prédicateur. Ce fut aussi un politique et un homme d'Etat. Il reçut l'évêché d'Alexandrie (1706) en récompense de missions délicates dont il s'était tiré à son honneur. Il interposa sa médiation entre le sénat de Turin et le pape Benoît XIII à propos d'une question de juridiction ecclésiastique qui menaçait de dégénérer en querelle avec le Saint-Siège.

Nommé archevêque de Turin (1724) et grand aumônier de la cour de Savoie, il s'opposa avec beaucoup de fermeté à la tentative du roi Victor-Amédée II pour reprendre le trône qu'il avait abandonné en faveur de son fils Charles-Emmanuel III. L'avis fortement motivé de Gattinara décida le nouveau roi à faire arrêter son père. On a de lui quelques sermons et homélies.

ARBORIO DE GATTINARA (Giovanni-Mercurino), né à Lucques en 1685, mort à Alexandrie en 1743, entra, comme son frère Angelo, dans l'ordre des barnabites et occupa après lui le siège épiscopal d'Alexandrie. Il prononça l'oraison funèbre du roi Victor-Amédée II et laissa plusieurs autres oraisons funèbres. A sa mort il légua ses biens à l'Eglise d'Alexandrie.

ARBORIUS (Œmilius-Magnus), jurisconsulte gaulois, né aux environs de Dax et de Bayonne vers l'an 270, mort à Constantinople vers 335. Il s'acquit une grande renommée dans l'éloquence du barreau. Après avoir plaidé avec succès devant les préfets des Gaules et d'Espagne, il enseigna successivement la jurisprudence à Toulouse et la rhétorique à Narbonne. Il fut ensuite appelé à Constantinople par Constantin le Grand, qui le chargea d'enseigner l'éloquence à l'un de ses enfants. Le seul ouvrage qu'on ait conservé d'Arborius n'a rien de commun avec la science du droit : c'est un poème élégiaque intitulé *Ad Nympham minus cultam* et publié dans *Poetæ latini minores;* Wernsdorff, III, 217-225.

ARBOROPHILA. Le genre *Arborophila* ou *Arboricola* de Hodgson est une simple division du grand genre *Perdrix* (V. ce mot), créée pour quelques espèces de l'Inde, de l'Indo-Chine et des Philippines, qui ont les tarses dépourvus d'éperons, les doigts très développés et munis d'ongles allongés, la queue courte et composée de douze pennes de texture assez molle. Leur plumage est plus ou moins teinté de vert olive sur les parties supérieures du corps, ce qui leur a valu de la part des colons anglais le nom de *Green-Partridges*, et il est généralement rehaussé sur le dos et les épaules par des lunules foncées. Au contraire, le sommet de la tête est le plus souvent d'un rouge ferrugineux chez les mâles, le cou rougeâtre ou olivâtre, la poitrine de la même couleur que le cou ou d'un noir strié de blanc, ou bien encore d'un gris cendré avec un collier noir à la partie supérieure, le ventre blanchâtre avec les flancs bruns ou verdâtres. Enfin des marques, les unes noires, les autres blanches, ornent les côtés de la tête, près du bec et au-dessus des yeux. Comme leur nom latin l'indique, les Perdrix de ce genre se plaisent dans les forêts et dans les broussailles et vivent exclusivement dans les contrées montagneuses, ce qui les a fait appeler aussi *Hill-Partridges*. Elles se répartissent en cinq ou six espèces dont les plus connues sont l'*Arborophila* ou *Arboricola torqueola* Val. et l'*A. rufogularis* Blyth, qui se trouvent tous deux dans le Sikkim. E. OUSTALET.

ARBOSCH (Heinrich), mathématicien allemand, né en 1726, professeur de mathématiques à l'université de Cologne, auteur de : *Geometriæ planæ elementa theoreticæ et practica ;* Bonn, 1775. T.

ARBOT. Com. du dép. de Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive; 269 hab.

ARBOUAS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt ; 139 hab.

ARBOUCAVE. Com. du département des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaune; 348 hab.

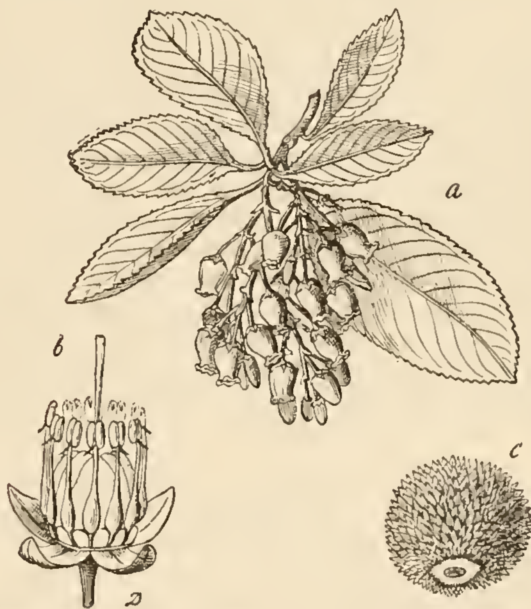
ARBOUDA. Nom d'un des adversaires du dieu Indra ; on se le représente sous la forme d'un serpent. Dans le Rig-Veda, où sa défaite est plusieurs fois mentionnée, on ne donne guère de détails sur la lutte des deux ennemis. Il est seulement dit qu'Arbouda était grand, qu'Indra a glacé son cœur, qu'il lui a repris les vaches, qu'il lui a fendu la tête au milieu des ondes qui l'enveloppaient. Arbouda n'est, sans doute, qu'un des noms de Ahi, de Vritra, etc. En tout cas, il se rattache au mythe répété sous tant de formes, des eaux célestes retenues par un mauvais génie et délivrées par Indra. Dans le bouddhisme, *Arbouda* (*Abbouda*, en pâli) est le nom d'un enfer ; c'est le premier et le moindre des Enfers glacés. Le sens de dix millions qui appartient au mot *Arbouda* exprime sans doute le nombre d'années qu'on passe dans cet enfer et qui n'est que le vingtième de la durée du séjour que l'on fait dans l'enfer suivant, le Nirarbouda. *Arbouda* est aussi le nom d'une montagne et celui d'un peuple. L. FEER.

ARBOUET-SUSSAUTE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 475 hab.

ARBOURSE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery ; 526 hab.

ARBOUSE. Fruit de l'*Arbutus unedo* L. (V. ARBOUSIER).

ARBOUSIER (*Arbutus* Tourn.) Genre de plantes de la famille des Ericacées, tribu des Andromédées, dont l'espèce type, *Arbutus unedo* L., est connue sous les noms vulgaires d'*Arbousier*, *Frole*, *Olonier*, *Fraisier en arbre*, *Arbre à fraises*. C'est un arbuste à écorce rugueuse, à feuilles alternes, oblongues-lancéolées, coriaces, finement denticulées sur les bords. Ses fleurs, régulières et hermaphrodites, de couleur blanche ou verdâtre, sont disposées au sommet des rameaux en grappes pendantes. On trouve, dans chaque fleur, un calice à cinq sépales, une corolle hypogyne, gamopétale, ovoïde-urcéolée, à cinq lobes courts et dressés, dix étamines libres, à anthères à deux loges, s'ouvrant chacune par un pore terminal et munies inférieurement d'un petit appendice en forme de corne, enfin un ovaire supère dont les cinq loges sont pourvues chacune d'un placenta portant un nombre indéterminé d'ovules anatropes. Cet ovaire devient



Arbousier. — *a*, ram. florif.; *b*, gynécée (la corolle enlevée) ; *c*, fruit.

à la maturité une baie globuleuse, rouge, de un à deux centim. de diamètre, couverte de tubercules pyramidaux, ce qui la fait ressembler à une grosse fraise. — L'Arbousier croît spontanément dans les terrains arides de la région méditerranéenne. Ses feuilles et son écorce, qui renferment beaucoup de tannin, sont employées comme toniques et astringentes. On s'en sert en Grèce pour le tannage des peaux. Ses baies verruqueuses, appelées *Arbouses*, sont pulpeuses à la maturité, d'une saveur douce et sucrée avec un léger goût aigrelet. Elles sont réputées diurétiques. On en retire par fermentation une liqueur vineuse, dite *Vin d'Arbouse*, et par distillation une *eau-de-vie d'Arbouse*, préconisée comme stomachique et digestive. Cette eau-de-vie se trouve en France dans le commerce ; elle est importée surtout d'Italie, d'Espagne et d'Algérie. — En dehors de la région méditerranéenne, l'Arbousier se cultive comme plante d'ornement

en orangerie ou en pleine terre à l'exposition du N.-O. Il en est de même de l'*Arbutus Andrachne* L. ou *Arbre de corail*, espèce de Grèce et de l'Orient, à écorce lisse, d'un rouge-brun, se détachant par larges plaques; ses fruits globuleux, lisses, de couleur rouge vif, sont comestibles. — L'*A. uva ursi* de Linné est devenu le type du genre *Arctostaphylos* (V. BUSSEROLE.) Ed. LEF.

ARBOUSSOLS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades ; 229 hab.

ARBRE. I. PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE. — Les *arbres* sont des végétaux ligneux dont la tige acquiert une grande hauteur, soit en restant simple, soit en se ramifiant à une certaine distance du sol. Tels sont, dans notre pays, les Chênes, les Peupliers, les Ormes, les Sapins, etc. Quelques plantes de nature herbacée, c.-à-d. ne formant pas de bois compact, peuvent, sous l'influence d'une végétation vigoureuse ou rapide, atteindre les dimensions des arbres, comme le Ricin, le Yucca, l'Agave, le Cierge *(Cereus)* en Amérique, les Alsophiles, fougères de l'Asie tropicale. Elles sont alors désignées sous le nom de plantes *arborescentes*. Les arbres se distinguent aisément des plantes herbacées par leur taille, leur consistance, leur durée. Leurs caractères extérieurs, comparés à ceux des herbes, sont si tranchés que Tournefort avait cru pouvoir les adopter pour établir les deux grandes divisions qu'il admettait dans le règne végétal, la première comprenant les *herbes et sous-arbrisseaux*, la seconde les *arbres et arbrisseaux*. La distinction ne paraît pas aussi évidente entre les arbres et d'autres plantes ligneuses que les botanistes ont rangées à côté d'eux sous le nom d'*arbustes* et *arbrisseaux*. Cependant, les pépiniéristes et les sylviculteurs n'hésiteront pas un seul instant à reconnaître ces derniers d'avec les premiers. Les arbrisseaux *(suffrutex)* ont une tige ramifiée dès la base et ne dépassent pas, d'ordinaire, un mètre de hauteur. Les extrémités de leurs branches ne sont pas lignifiées et se détruisent pendant l'hiver ; le Myrtille, la Ronce, sont des arbrisseaux. Les arbustes *(frutex)* ont également leur tige ramifiée dès la base, mais leurs branches sont entièrement lignifiées et leur hauteur varie de un à cinq m. ; tels sont, par exemple, le Lilas, le Troëne, l'Aubépine. Enfin, on doit encore distinguer des arbres des plantes ligneuses ayant parfois de grandes dimensions, mais offrant un port tout particulier : elles grimpent le long des rochers, des arbres et souvent s'enroulent autour de leur tige et de leurs branches. Ce sont des *plantes sarmenteuses* ou des *lianes* (V. ce mot) comme la vigne ou les *Bignonia*, les *Cissampelos*, etc, des contrées tropicales.

Les arbres proprement dits présentent une forme très différente, suivant qu'ils appartiennent à des végétaux dicotylédonés ou monocotylédonés. Comme exemple des premiers, nous prendrons un Chêne, un Platane ou un Noyer. Chez ces arbres, les racines s'enfoncent profondément dans le sol ; au-dessus du sol, s'élève une tige qui se ramifie à une certaine hauteur, c'est le *tronc*. L'aspect du tronc est dû à la nature de son *écorce*, qui est tantôt rugueuse, crevassée et brune comme dans le Chêne, tantôt plus ou moins lisse et verdâtre comme dans le Platane ou blanche dans le Bouleau. Les ramifications ou *branches* se développent d'assez bonne heure dans les jeunes arbres, mais, comme elles se détruisent progressivement de bas en haut, elles laissent la partie inférieure de la tige dénudée et c'est à cette partie qu'on donne le nom de *tronc*. La forme générale ou *port* de l'arbre tient à son mode de ramification. Parfois, le tronc arrivé à une certaine hauteur se ramifie en plusieurs grosses branches subdivisées elles-mêmes à l'indéfini, c'est ce qui a lieu dans le Noyer, le Pommier, le Chêne ; parfois aussi, le tronc ne fournit que des rameaux latéraux, qui diminuent de longueur au fur et à mesure qu'ils se rapprochent du sommet ou *cime* et peuvent être soit étalés horizontalement comme dans le Sapin ou bien rapprochés du tronc comme dans le Peuplier d'Italie. Dans ce dernier cas, on dit que la tige est *fastigiée*. Chez les arbres *pleureurs*, les branches pendent vers le sol, tantôt souples, flexibles, comme dans le Saule pleureur, tantôt rigides et brusquement courbées comme dans le frêne pleureur. Enfin, il peut arriver que le tronc ne porte de branches qu'à sa cime et offre alors l'aspect d'un parasol ; cette forme se rencontre dans le Pin pignon ou Pin parasol, très commun en Italie, et dans un grand nombre d'autres arbres de l'Amérique du Sud. L'association de certaines de ces variétés de formes donne au paysage un caractère tout spécial. Que l'on se rappelle l'aspect des forêts de sapins, dans les Vosges par exemple, et qu'on le compare à une autre forêt où les chênes prédominent, comme à Fontainebleau, ou bien à un bois uniquement composé de bouleaux et l'on se rendra compte des effets produits par la réunion d'arbres de même forme. Tous ces arbres fructifient pendant de longues années, mais leur végétation est loin d'être semblable. Ceux qui croissent dans les contrées humides et très chaudes se développent à peu près comme nos plantes annuelles sans interruption pendant toute la durée de leur existence. Tels sont certains arbres des contrées tropicales, notamment l'*Araucaria brasiliensis*, le *Coffea arabica*, le *Cinchona succirubra*, etc. D'autres, au contraire, ont une végétation arrêtée soit par le froid (les arbres de nos pays), soit par une extrême sécheresse (certains arbres tropicaux). Dans ces deux cas, le développement des bourgeons nés à l'aisselle des feuilles reste à peu près stationnaire jusqu'à la saison favorable suivante, protégé contre la sécheresse ou les rigueurs de l'hiver par des écailles dures et sèches. La fin de la période végétative est marquée par la chute des feuilles qui n'a pas lieu chez les arbres à végétation continue. Disons tout de suite que certains arbres de nos pays conservent leurs feuilles pendant l'hiver, par exemple l'Olivier cultivé et le Chêne vert de la région méditerranéenne, de même l'If, le Pin, le Sapin, et c'est à ceux-ci et aux autres arbres de la famille des Conifères que l'on a appliqué la désignation d'*arbres verts*. Si on examine une section transversale d'un arbre à végétation intermittente, on remarque dans le bois des zones distinctes par la coloration et la consistance. Chaque zone correspond à une période végétative, c.-à-d. pour les régions tempérées à une année, et le nombre des zones indique l'âge de l'arbre (V. AGE). Souvent, la zone de bois récemment formée ou *aubier* offre une coloration différente de celle du bois ancien, appelé *cœur* ou *duramen*. Cela se voit très nettement dans l'Ebène, où le cœur est d'un noir parfait tandis que l'aubier est blanc (V. BOIS). Certains arbres des régions chaudes ont un bois irrégulièrement formé et présentant des dessins capricieux et variés qui le font rechercher pour les ouvrages de marquetterie. Enfin, par suite de leur mode d'accroissement, les troncs des arbres dicotylédones affectent une forme conique caractéristique et très évidente, par exemple, dans les Sapins ; exceptionnellement, le tronc est renflé en son milieu comme dans les *Chorisia* de l'Amérique du Sud, ou cylindrique comme dans les *Cycas* de l'Australie.

Les arbres moncotylédones diffèrent de ceux que nous venons de décrire par leur tige très élancée, d'ordinaire sans ramification, sans écorce apparente et entièrement marquée de nombreuses cicatrices laissées par les pétioles des feuilles aux points où ils s'inséraient. Cette tige porte à son sommet un bouquet de feuilles généralement de très grandes dimensions du milieu desquelles s'élèvent des rameaux chargés de fleurs. On l'appelle un *stipe*. Comme exemple de ces arbres, nous citerons le Dattier, le Cocotier, etc... Les Dragonniers et les Vaquois ou *Pandanus*, bien qu'appartenant à cette catégorie, sont cependant ramifiés, mais, comme chez les précédents, les feuilles laissent des cicatrices sur la tige. Le stipe de tous ces arbres atteint des dimensions plus considérables que celles des arbres dicotylédones. Ainsi, l'Aréquier a un stipe de 15 m. de haut, le Palmiste franc des Antilles a de 40 à 45 m., enfin, le Palmier à cire des Andes *(Ceroxylon andicola)*

peut mesurer jusqu'à 60 m. Tous sont cylindriques et à croissance indéfinie. De nombreuses racines adventives peuvent se développer progressivement de bas en haut sur le stipe, parfois jusqu'à une assez grande hauteur, et l'envelopper d'un épais revêtement, ainsi qu'on le remarque chez les Cocotiers, les Sagoutiers, les *Chamædorea*, etc. Enfin, chez d'autres palmiers, les *Socratea*, les *Iriartea*, etc., et chez les *Pandanus*, la tige se trouve élevée à plusieurs mètres au-dessus du sol par de fortes racines adventives, disposition qui donne à ces arbres un aspect des plus singuliers. Les Mangliers, arbres dicotylédones, des rivages fangeux de l'Océan sous les tropiques, présentent cette même particularité qui a fait bien souvent l'étonnement des voyageurs. Dans tous ces arbres, le bois est tout à fait différent de celui des arbres dicotylédones. Ordinairement, on observe, sur une section transversale du stipe, une écorce étroite en dehors et en dedans de celle-ci une zone de bois très dur et très compacte à la périphérie, plus lâche vers le centre, entourant un large cylindre de tissu cellulaire peu consistant, parcouru par de nombreux faisceaux fibro-vasculaires. Le mode d'accroissement diamétral de ces tiges est resté pendant longtemps obscur et on doit à Daubenton, Desfontaines et Hugo Mohl des recherches célèbres sur ce sujet (V. Tige). Pour ces arbres, la disposition des formations ligneuses ne nous apprend rien sur leur âge; ils n'éprouvent, en effet, aucun arrêt de développement dans leur végétation, qui nécessite une grande chaleur : aussi tous se rencontrent seulement dans les régions tropicales. Leur port si spécial et plein d'élégance les a toujours fait rechercher pour l'ornementation des jardins publics et des appartements.

Il serait difficile d'évaluer les limites de la dimension et de la vie des arbres; elles dépendent de trop de conditions, sans tenir compte des accidents, pour qu'il soit possible d'en donner une estimation générale. Le milieu où se trouve l'arbre peut remplir des conditions plus ou moins favorables et alors il vivra plus ou moins bien et longtemps. Pline et de Candolle n'assignaient aucune limite à la vie des végétaux ; on peut cependant penser que, pour les arbres, l'élongation continue de la racine dans le sol d'une part, de la tige dans l'air de l'autre, augmente la distance à parcourir par les liquides nourriciers jusqu'à ce qu'elle soit si considérable que ces liquides ne puissent plus la franchir. Alors l'arbre cesse de s'allonger ou meurt. Quoi qu'il en soit, on s'est toujours plu à citer comme des fait exceptionnels certains arbres d'une grande taille ou bien d'une longue durée. Nous passerons en revue quelques-unes de ces curiosités naturelles qui peuvent, jusqu'à un certain point, nous renseigner sur les dimensions et la longévité des arbres. En Europe, les Pins, Sapins et Marronniers sont réputés avoir une très longue vie. Les Sapins de la Thuringe présentent souvent jusqu'à 700 zones annuelles. Au xve siècle, les premiers visiteurs de l'île de Ténériffe, les *Conquistadores*, plantèrent dans cette île des Pins qui y sont encore en pleine vie. Les Chênes ont également une longue durée ; qui n'a entendu parler du célèbre *chêne d'Allouville*, dans la Seine-Inférieure, dont le tronc mesure 14 m. 28 cent. de circonférence ? Ce tronc est creux et a été transformé en chapelle en 1696. — Le *chêne d'Autrage*, près de Cernay, en Alsace, abattu en 1868, ne mesurait pas moins de 14 m. de circonférence à la base et 5 m. vers le milieu du tronc. Son âge était évalué à plus de 600 ans. — Le Chêne historique de Cowthorpe, dans le Wetherby, a 12 m. de circonférence ; il est, depuis des siècles, l'objet de la vénération des habitants. — Parmi les autres arbres remarquables, nous citerons encore : le *châtaignier de l'Etna*, bien connu des touristes, le *châtaignier d'Ésaü*, dans le Dauphiné, dont le tronc a 12 m. de circonférence ; l'*if de la Motte-Feuilly*, dans l'Indre, qui a 8 m. de circonférence; le *figuier de Roscoff* (Finistère), dont l'ombre couvre une surface de plus de 30 m. de rayon ; l'*orme de Saint-Pierre*, dans l'arrondissement de Montauban, qui mesure 7 m. 50 de circonférence dans la partie étroite de son tronc et 2 m. 60 du sol jusqu'à ses premières branches, dont l'une a 4 m. de contour et une autre 2 m. Le conseil municipal a fait établir tout autour de l'arbre un petit tertre pour que les eaux ne découvrent pas ses racines. — Dans le Jardin botanique de Dijon, il existe un Peuplier haut de 40 m., qui mesure 14 m. de circonférence au ras du sol et 6 m. 50 à une hauteur de 5 m. Il cube environ 45 m. et son âge a été évalué à environ 500 ans, d'après des recherches historiques faites par le Dr Laballe. Ce peuplier est entièrement creux. — Le *tilleul de Neustadt*, sur le Kocher (Wurtemberg), est un des arbres les plus célèbres du monde. Il a 4 m. de diamètre et 12 m. de circonférence à 1 m. du sol. Son tronc est creux et rempli de maçonnerie pour le consolider; il se divise en 7 branches presque horizontales et tellement grosses qu'il a fallu les étayer par 111 colonnes, dont 94 en pierres et les autres en bois. Il couvre une surface circulaire d'environ 20 m. de rayon. Son âge est estimé à 1130 ans environ : en 1392 ses branches étaient déjà soutenues par 62 colonnes. Certains documents historiques tendraient à prouver qu'il existait depuis longtemps déjà lorsque la ville de Neustadt fut fondée. — Mais ces chiffres sont bien faibles à côté de ceux qui ont été cités pour quelques arbres des autres parties du monde. Dans son voyage en Sénégambie, Adanson put faire des observations précises sur les Baobabs ou *Adansonia*. Trois siècles auparavant, deux voyageurs anglais, qui avaient visité les îles de la Magdeleine, près du cap Vert, avaient gravé une inscription sur le tronc d'un Baobab. Lorsque Adanson retrouva cette inscription, elle était recouverte par 300 couches de bois ; il put donc, en calculant d'après cette donnée, évaluer l'âge de l'arbre et il le jugea âgé de 6,000 ans. Ces Baobabs, que les nègres désignent sous un nom qui signifie *arbre millénaire*, couvrent de leurs branches une surface considérable, et s'ils ne sont pas les plus élevés des arbres, ils sont certainement les plus gros, car ils ont souvent de 20 à 30 m. de circonférence. — Le fameux *Dragonnier d'Orotava*, dans l'île de Ténériffe, qui fut mesuré à diverses reprises, avait, en 1799, d'après Humbold, 15 m. de circonférence à quelques pieds au-dessus du sol, 13 m. vers le milieu et 20 m. de hauteur. En 1402 il était déjà aussi gros et aussi creux, au dire des Béthencourt. On estimait son âge à 5,000 ans environ. Il a été détruit, il y a quelques années, par un violent ouragan. — M. G. Capus a rencontré dans le Turkestan des arbres remarquables par leur taille et leur âge; il signale notamment des Mûriers à Ousgout, qui ont 5 m. de diamètre à environ 1 m. 50 au-dessus du sol et deux Platanes, objets de la vénération des musulmans. L'un à Saïrôb, village tadjique des montagnes de Baissoune (Boukharie), a 8 m. 50 de circonférence à hauteur d'épaule, il est creux et l'on y pénètre par une porte percée dans son écorce : c'est l'école du village. Le moullah y réunit les enfants et leur apprend là les versets du Coran. L'autre à Chodjakent, village à l'entrée des monts Tchistchik, à l'E. de Tachkent, est composé d'un tronc principal pourri et creux et de 6 troncs latéraux. Le tronc principal mesure 9 m. de diamètre à l'intérieur. — Les *Sequoia*, arbres géants de la Californie, que les Américains appellent *Wellingtonia*, se font remarquer par leur hauteur considérable et leurs belles proportions. On les rencontre surtout dans les districts de Calaveras et de Mariposa, aux pieds de la Sierra-Nevada. Leur hauteur varie entre 80 et 120 m., leur circonférence entre 9 et 12 m. à 1 m. du sol. Certains calculs leur assignent jusqu'à 20,000 ans. Ce ne sont pas cependant les plus élevés des végétaux ; les *Eucalyptus* de l'Australie atteignent 130 m. et plus de hauteur ! Ce sont les géants du règne végétal. — Cette énumération d'arbres curieux serait incomplète si, à côté des géants, nous ne parlions pas des nains. Les Japonais, et après eux, les Chinois, se sont ingéniés à faire rabougrir des arbres et ont obtenus, par une culture des plus patientes, des monstres végétaux dignes de curiosité. A l'Exposition

de 1878 on a pu voir, dans la section japonaise, des *Pinus densiflora* dont l'un, âgé de 40 ans, mesurait 40 centim. de hauteur; un autre, âgé de 100 ans, avait 1 m. de haut et 50 cent. de diamètre. Paul MAURY.

II. BOTANIQUE. — Dans le langage vulgaire ou bien dans les relations de voyages, un certain nombre de végétaux ligneux sont désignés par le mot *arbre*, suivi d'une épithète plus ou moins caractéristique, rappelant en général leurs propriétés médicinales ou économiques. Voici l'énumération aussi complète que possible de ces végétaux, avec leurs noms scientifiques et l'indication des familles auxquelles ils appartiennent. Ainsi on appelle : A. À L'AIL, le *Cordia (Gerascanthus) alliodora* Cham. (*Cerdana alliodora* R. et Pav.), du Pérou (Borraginacées-Cordiées), le *Petiveria alliacea* L. (Phytolaccacées) et le *Seguiera alliaeea* Mart., du Brésil (Phytolaccacées). — A. D'AMOUR, le *Cercis siliquastrum* L. (Légumineuses-Papilionacées). — A. AUX ANÉMONES, le *Calycanthus floridus* L., de l'Amérique du Nord (Monimiacées-Calycanthées). — A. D'ANGOLAM, l'*Alangium hexapetalum* Lamk, de l'Inde, ou *Kara-angolam* et *Namédou* des Indiens (Combrétacées-Alangiées). — A. D'ARGENT, le *Leucadendron argenteum* R. Br. (*Protea argentea* L.), du Cap de Bonne-Espérance (Protéacées), et l'*Elæagnus angustifolia* L. (Elæagnacées). — A. AVEUGLANT, l'*Exeæcaria Agallocha* L. ou *Arbor excæcans* de Rumphius, arbre commun sur les plages maritimes des régions tropicales de l'ancien monde (Euphorbiacées-Excæcariées). — A. DES BANIANS, le *Ficus bengalensis* L. et le *F. religiosa* L. ou *Figuier des Pagodes* (Ulmacées-Artocarpées). — A. À BAUME, plusieurs Térébinthacées-Bursérées, comme les *Balsamodendron myrrha* Nees, *B africanum* Arn., *B. opobalsamum* Forsk., *Bursera gummifera* Jacq., *Hedwigia balsamifera* Sw., etc. ; une Combrétacée, le *Terminalia augustifolia* Jacq. ou *T. benzoin* de Linné; plusieurs Hypéricacées : *Hypericum lanceolatum* Lamk (*Campylosporus reticulatus* Spach), des îles Mascareignes, *Vismia sessiliflora* Pers., *V. guianensis* Pers., de la Guyane, *V. laccifera* Mart., du Brésil, etc. ; une Saxifragacée-Liquidambarée, le *Liquidambar styraciflua* L. ou *Copalm Balsam tree* des Américains du Nord. — A. À BEURRE, une Clusiacée, le *Pentadesma butyraeca* G. Don, et plusieurs Sapotacées : *Bassia butyraeca* Roxb., de l'Inde, *B. obovata* Forst., de Sierra-Leone, *Butyrospermum Parkii* Kotsch., de l'Afrique tropicale. — A. À BOURRE, un palmier, l'*Areca crinita* Bory (*Sublimia eentennina* Commers.) ou *Palmiste à bourre*, de l'île Bourbon, et un certain nombre de Malvacées-Bombacées, notamment : l'*Eriodendron anfractuosum* DC., les *Bombax Ceiba* L., *B. globosum* Aubl., *B. villosum* Mill., *B. Munguba* Mart., le *Chorisia insignis* Kunth et le *Ch. speeiosa* A. S. H. ou *Arvore de poina* des Brésiliens. — A. À BRAI, un arbre de Manille, d'espèce indéterminée, dont la résine a été étudiée par Bonastre (*Journ. de pharm.*, IX, 562, et X, 199). — A. DE BRÉSIL, le *Cæsalpinia echinata* Lamk, le *C. crista* L. ou *Brésillot*, le *C. brasiliensis* L. ou *Brasiletto* (Légumineuses-Cæsalpiniées) et le *Grangeria borboniea* Commers. (Rosacées-Chrysobalanées). — A. À CAFÉ, le *Gymnocladus canadensis* Lamk (*Guilandina dioica* L.) ou *Coffee-tree* des Américains. — A. À CALEBASSES, le *Crescentia Cujete* L. ou *Calebassier* (Bignoniacées). — A. À CANNELLE, le *Mespilodaphne cupularis* Meissn., des îles Mascareignes, le *M. sassafras* Meissn. et *M. pretiosa* Nees, du Brésil (Lauracées). — A. À CAOUTCHOUC, le *Castilloa elastica* Cerv., le *Ficus elastica* Roxb. (Ulmacées-Artocarpées) et l'*Hevea guianensis* Aubl. (Euphorbiacées-Jatrophées). — A. À CARIQUES, le *Ficus cariea* L. ou Figuier commun (Ulmacées-Artocarpées). — A. DE CARONI, le *Galipea febrifuga* H. Bn. (*Cusparia febrifuga* H. B.), qui fournit l'*écorce d'Angusture vraie* (Rutacées-Cuspariées). — A. AU CASTOR, le *Magnolia glauca* L. ou *Beaver tree* des Américains du Nord (Magnoliacées). — A. À CHAPELETS, une Méliacée, le *Melia azedarach* L. ou *Lilas de Chine*, *Lilas des Indes*, et une Légumineuse-Papilionacée, l'*Abrus preeatorius* L. ou *Liane à réglisse*. — A. À CHOU, l'*Andira inermis* H. B. K. (*Geoffroya inermis* L.), Légumineuse-Papilionacée des régions tropicales et sous-tropicales de l'Amérique, qui est le *Wild Cabbage tree* des colons. — A. AU CHOU, l'*Areca oleracea* L. et l'*Euterpe oleracea* Mart., palmiers dont le bourgeon terminal, comestible, est connu sous le nom de *Chou-palmiste*. — A. DU CIEL, le *Ginkgo biloba* L. (*Salisburgia adiantifolia* Sw.), Conifère du groupe des Taxinées. — A. À CIRE, plusieurs Castanéacées du genre *Myrica*, notamment les *M. cerifera* L., *M. pensylvanica* Lamk, *M. carolinensis* Willd., de l'Amérique du Nord, le *M. æthiopiea* L., d'Abyssinie, les *M. cordifolia* L., *M. quercifolia* L., du Cap de Bonne-Espérance; deux Térébinthacées, le *Rhus succedanea* L., du Japon, et le *Rhus venenata* DC., de l'Amérique du Nord ; un palmier, le *Ceroxylon andicola* H.B.K. ; une Malvacée, l'*Hibiscus syriacus* L., de la Chine; enfin, une Oléacée, le *Ligustrum glabrum* Thunb., de la Chine. — A. DES CONSEILS, le *Ficus religiosa* L. ou *Figuier des Pagodes* (Ulmacées-Artocarpées). — A. DE CORAIL, une Légumineuse-Papilionacée de l'Inde, l'*Erythrina corallodendron* L. (*Corallenbaum* des Allemands), une Ericacée de Grèce et de l'Orient, l'*Arbutus Andrachne* L., et une Euphorbiacée, le *Jatropha multifida* L. ou *Médicinier d'Espagne*. — A. À CORDES, plusieurs Figuiers volubiles, des îles Mascareignes, dont l'écorce sert à faire des liens très résistants. — A. À COTON, les *Bombax ceiba* L., *B. villosum* Mill. et *B. globosum* Aubl., de l'Amérique du Sud (Malvacées-Bombacées). — A. À COUIS, le *Crescentia Cujete* ou *Calebassier* (Bignoniacées). — A. DE CYPRE, plusieurs Conifères, notamment le *Pinus halepensis* Mill., en Orient, le *Taxodium distiehum* Rich., dans l'Amérique du Nord, et une Borraginacée-Cordiée, le *Cordia Gerascanthus* Jacq. (*Gerascanthus vulgaris* Mart.), aux Antilles. — A. DE CYTHÈRE, le *Spondias duleis* Forst. ou *Monbin du Malabar* (*Cytheræa dulcis* Wight et Arn.), de la famille des Térébinthacées. — A À DENTELLE, le *Lagetta lintearia* Juss. (Daphnacées). — A. DE DEMERARA, le *Tabernæmontana utilis* Arn. (Apocynacées). — A. DÉSALTÉRANT, plusieurs Térébinthacées du genre *Phytocrene*, notamment les *Ph. palmata* Wall., *Ph. macrophylla* Bl. et *Ph. gigantea* Wall., des régions tropicales de l'Asie. — A. DU DIABLE, une Euphorbiacée, l'*Hura crepitans* L. ou *Sablier*, *Pet du Diable*, et une Capparidacée, le *Morisonia americana* L. (*Capparis Morisonia* Sw.) — A. DE DIEU, le Figuier des Pagodes, *Ficus religiosa* L. (Ulmacées-Artocarpées). — A. DE DRAGON, le *Dracæna Draco* L. ou *Dragonnier des Canaries* (Liliacées-Asparagées). — A. AUX ÉCUS, le *Ginkgo biloba* L., Conifère du groupe des Taxinées. — A. À L'ENCENS, les *Boswellia Carterii* Birdw., *B. thurifera* Colebr., *B. papyrifera* Rich., et le *Bursera (Icica) guianensis* L. ou *Arbre à l'encens de Cayenne* (Térébinthacées-Bursérées). — A. À ENIVRER LE POISSON, plusieurs Légumineuses-Papilionacées, notamment le *Piscidia Erythrina* L., les *Tephrosia piseatoria* Pers., *T. sericea* Thunb., *T. toxicaria* Pers., etc. ; une Ménispermacée, l'*Anamirta eoeculus* Wight et Arn. ou *Coque du Levant* ; un certain nombre d'Euphorbiacées, tels que *Euphorbia piscatoria* Ait., *E. cotinifolia* L., *Phyllanthus brasiliensis* Poir. (*P. piscatorum* H.B.K., *Conami brasiliensis* Aubl.), *Securinega leucopyrus* Juss., *Johannesia princeps* Velloz., etc. — A. D'ÉPREUVE, le *Physostigma venenosum* Balf. ou Fève de Calabar (Légumineuses-Papilionacées) et l'*Erytrophlœum guineense* G.Don (Légumineuses-Cæsalpiniées). — A. DE FER, plusieurs arbres dont le bois très résistant est désigné sous le nom de *Bois de fer*, notamment le *Mesuea ferrea* L., de l'Inde (Clusiacées) et le *Stadmannia ferrea* Lamk (Sapindacées). — A. À LA FIÈVRE, le *Vismia guianensis* Pers. (Hypéricacées). — A. À LA FLÈCHE, l'*Aloe dichotoma* L. (Liliacées). — A. DE LA FOLIE, le *Bursera*

(*Amyris*) *carana* H. Bn. (Térébinthacées-Burséracées). — A. À FRAISES, l'*Arbutus unedo* L. ou *Arbousier* (Ericacées). — A. À FRANGES, le *Chionanthus virginiana* L. Oléacées). — A. À LA GALE, le *Rhus toxicodendron* L. ou *Sumac vénéneux* (Térébinthacées-Anacardiées). — A. À GALLES, l'*Acacia Bambulah* Roxb., de l'Inde (Légumineuses-Mimosées). — A À LA GLU, l'*Ilex aquifolium* L. ou *Houx commun* (Ilicinées) et l'*Excœcaria biglandulosa* Mey. (Euphorbiacées). — A. À GOMME, plusieurs Légumineuses-Mimosées du genre *Acacia*, notamment l'*A. arabica* Willd. et ses différentes formes (*A. nilotica*, *A. indica*, *A. tomentosa*, etc.), l'*A. capensis* Burch., l'*A. Seyal* Del., l'*A. gummifera* Willd. ; plusieurs Myrtacées, tels que l'*Eucalyptus resinifera* Sm. (*Metrosideros gummifera* Gaertn.), l'*Arillastrum gummiferum* Panch. ou *Chêne-gomme* de la Nouvelle-Calédonie, le *Metrosideros costata* Gaertn. et le *Spermolepis rubiginosa* Brong. et Gr. ; plusieurs Ombellifères, comme l'*Azorella glebaria* A. Gray (*Hydrocotyle gummifera* Lamk) ou *Gommier des îles Malouines*, le *Daucus gummifer* Lamk, l'*Heracleum gummiferum* Willd, etc. — A. DE GORDON, le *Ginkgo biloba* L., Conifère du groupe des Taxinées. — A. AUX GRIVES, le *Sorbus aucuparia* L. ou *Sorbier des oiseaux*, le *Sorbus aria* L. ou *Alouchier* et le *Cratægus azarolus* L. ou *Azérolier* (Rosacées). — A. À HUILE, une Combrétacée, le *Terminalia Catappa* L. (*Juglans Catappa* Lour.) ; une Euphorbiacée, l'*Aleurites cordata* Thunb, ou *Wu-lung* des Japonais ; plusieurs Diptérocarpacées, notamment les *Dipterocarpus alatus* Roxb., *D. lævis* Bl., *D. incanus* Roxb. et *D. turbinatus* Gaertn. — A. IMMORTEL, l'*Erythrina corallodendron* L. (Légumineuses-Papilionacées) et l'*Humbertia madagascariensis* Lamk (Convolvulacées). — A. IMPUDIQUE ou INDÉCENT, aux îles Nicobar, le *Pandanus odoratissimus* L. (Pandanées). — A. DE JUDAS, A. DE JUDÉE, en France, le *Cercis siliquastrum* L. (Légumineuses-Cæsalpiniées) ; aux Antilles, le *Kleinhovia hospita* L. (Malvacées-Hélictérées). — A. AU KERMÈS, le *Quercus coccifera* L. (Castanéacées-Quercinées). — A. À LAIT, une Ulmacée-Artocarpée, le *Galactodendron utile* H. B. K. (*Piratinera utilis* H. Bn.) ou *Arbol de Leche*, des Galibis, et une Apocynacée, le *Tabernæmontana utilis* Arn. ou *Hya-Hya* des naturels de la Guyane anglaise. — A. À LAQUE, au Malabar, le *Butea frondosa* Roxb. (Légumineuses-Papilionacées). — A. AUX LIS, plusieurs Magnoliacées, notamment le *Liriodendron tulipifera* L. et le *Magnolia grandiflora* L. ou *Laurier Tulipier*. — A. DE MAI, l'*Aralia quinquefolia* A. Gr. ou *Panax quinquefolium* de Linné (Araliacées). — A. À LA MAIN, le *Chiranthodendron platanoides* Larr. (*Cheirostemon platanoides* H.B.) ou *Arbol de manitas* des Mexicains (Malvacées-Chiranthodendrées). — A. À MARIE, le *Toluifera balsamum* L., qui fournit le *baume de Tolu* (Légumineuses-Papilionacées). — A. AU MASTIC, l'*Elaphrium elemiferum* Royl. (Térébinthacées-Burséracées). — A. DE MATACHAN, le *Melanorrhœa usitata* Wall., du Népaul (Térébinthacées-Anacardiées). — A. DE MÂTURE, une Anonacée de la côte de Coromandel, décrite et figurée par Sonnerat (*Voy. aux Indes*, t. II, p. 233, tab. 131), sous le nom d'*Uvaria longifolia*. — A. À LA MIGRAINE, le *Premna scandens* L., de la famille des Verbénacées. — A. DE MILLE ANS, l'*Adansonia digitata* L. ou *Baobab* (Malvacées-Bombacées). — A. DE MOÏSE, le *Mespilus pyracantha* L., connu également sous le nom de *Buisson ardent* (Rosacées). — A. DE MORT, le Mancenillier. — A. MOUCHE, le *Weinmannia macrostachya* DC. (Saxifragacées-Cunoniées). — A. DE NEIGE, une Oléacée, le *Chionanthus virginiana* L., de l'Amérique du Nord, et une Caprifoliacée, le *Viburnum opulus* L. — A. ORDÉAL, le *Physostigma venenosum* Balf. ou *Fève du Calabar* (Légumineuses-Papilionacées). — A. À L'OSEILLE, l'*Andromeda arborea* L., de la famille des Ericacées. — A. DES PAGODES, le *Ficus religiosa* L. (Ulmacées-Artocarpées). — A. À PAIN, l'*Artocarpus incisa* L.f. (Ulmacées-Artocarpées) et, en Cafrerie, le *Zamia cafra* Thunb. (Cycadacées). — A. À PAPAW, le *Rhus typhinum* L., de l'Amérique du Nord (Térébinthacées-Anacardiées). — A. À PAPIER, le *Broussonetia papyrifera* Vent. ou *Mûrier à papier* (Ulmacées-Morées). — A. DE PARADIS, le *Thuya occidentalis* L., Conifère du groupe des Cupressinées. — A. À PARASOL, le *Cordia tetrandra* Aubl., de la Guyane (Borraginacées-Cordiées). — A. À PAUVRE HOMME, l'*Ulmus campestris* L. ou Orme commun (Ulmacées). — A. À PERRUQUES, le *Rhus cotinus* ou *Sumac des teinturiers* L. (Térébinthacées-Anacardiées). — A. À LA PISTACHE, le *Pistachia vera* L. ou *Pistachier* (Térébinthacées-Anacardiées) et le *Staphylæa trifoliata* L. ou *Pistachier bâtard* (Sapindacées-Staphylées). — A. QUI PLEURE, une Légumineuse-Cæsalpiniée, du Brésil, que De Candolle rattache avec doute au genre *Cæsalpinia*, sous le nom de *C. pluviosa*. — A. AUX POIS, le *Caragana arborescens* Lamk (*Robinia Caragana* L.), de la famille des Légumineuses-Papilionacées. — A. À POIS CAFRES, l'*Erythrina corallodendron* L. ou *Arbre à corail* (Légumineuses-Papilionacées). — A. POISON, une Euphorbiacée-Excæcariée, l'*Hippomane Mancenilla* L. ou *Mancenillier*, une Ulmacée-Artocarpée, l'*Antiaris toxicaria* Lesch., et une Térébinthacée-Anacardiée, le *Rhus toxicodendron* L. ou *Sumac vénéneux*. — A. AU POIVRE, le *Vitex Agnus Castus* L. ou *Gattilier* (Verbénacées), le *Schinus molle* L. ou *Poivrier d'Amérique* (Térébinthacées-Anacardiées), le *Pimenta communis* Lindl., ou *Poivre de la Jamaïque*, et le *Xylopia æthiopica* A. Rich. (*Unona piperita* Afz.), Anonacée dont les baies desséchées constituent le *Poivre d'Ethiopie* ou *P. de Guinée*. — A. PUANT, l'*Anagyris fœtida* L. (Légumineuses-Papilionacées), le *Sterculia fœtida* L. (Malvacées-Sterculiées), le *Fœtidia mauritiana* Commers. (Myrtacées-Barringtoniées) et l'*Olax zeylanica* L. (Olacinées). — A. À LA PUCE, le *Rhus toxicodendron* ou *Sumac* vénéneux (Térébinthacées-Anacardiées). — A. AUX QUATRE ÉPICES, l'*Agatophyllum aromaticum* Willd. (*Ravensara aromatica* Sonn.), de la famille des Lauracées-Cryptocaryées. — A. AU RAISIN, une Polygonacée, le *Coccoloba uvifera* ou *Raisinier*, et une Sapindacée, le *Staphylea trifoliata* L. — A. ROUGE, l'*Erytrophlœum guineense* G. Don (Légumineuses-Cæsalpiniées). — A. DE LA SAGESSE, le *Betula alba* L. ou *Bouleau commun* (Castanéacées). — A. AU SAGOU, plusieurs Palmiers, notamment les *Metroxylon Rumphii* Mart. (*Sagus genuina* Rumph.), *M. læve* Mart. (*Sagus lævis* Rumph.), *Raphia vinifera* P. Beauv., *R. Ruffia* Mart. (*Sagus farinifera* Gaertn.), *Phœnix farinifera* Roxb. et *Arenga farinifera* Labill. — A. SAINT, une Méliacée, le *Melia Azedarach* L. (*Paternosterbaum* des Allemands). — A. DE ST-JEAN, l'*Aralia quinquefolia* A. Gr. (Araliacées). — A. DE Ste-LUCIE, le *Prunus (Cerasus) Malaheb* L. (Rosacées). — A. DE ST-THOMAS, le *Bauhinia (Phanera) variegata* L. (Légumineuses-Cæsalpiniées). — A. À SALAOE, l'*Olax zeylanica* L. ou *Mœla-Lola* des Cingalais, arbre de la famille des Olacinées, dont les feuilles et les jeunes pousses sont comestibles. — A. À SANG, une Hypéricacée à latex rouge, le *Vismia guianensis* Pers. (*Hypericum guianense* Aubl.). — A. À SAVON ou À SAVONNETTES, plusieurs Sapindacées, notamment le *Sapindus saponaria* L., aux Antilles, le *S. divaricatus* Mart., au Brésil, le *S. rigida* Poir., aux îles Mascareignes, les *S. arborescens* Aubl. et *S. frutescens* Aubl., à la Guyane, le *S. senegalensis* Poir., dans l'Afrique tropicale occidentale, etc. ; plusieurs Rosacées-Quillajées, comme le *Quillaja smergmadermos* DC., le *Q. brasiliensis* Mart. (*Fontenellea brasiliensis* A.S.H.), le *Q. saponaria* Mol., dont l'écorce (et peut-être aussi celle du *Sapindus saponaria* L.) est employée communément en Europe, sous le nom de *Bois de Panama*, pour dégraisser les étoffes de laine et de soie. — A. AUX SÉBESTES, le *Cordia Myxa* L. (Borraginacées-Cordiées). — A. À SEL, l'*Areca madagas-*

cariensis Mart., Palmier du groupe des Arécinées. — A. À SERINGUES, l'*Hevea guianensis* Aubl. (*Siphonia elastica* Pers.) ou *Pao seringa* des naturels de la Guyane (Euphorbiacées). — A. AUX SERPENTS, l'*Aristolochia serpentaria* L. ou *Serpentaire de Virginie*, l'*A. anguicida*, du Brésil (Aristolochiacées) et l'*Ophioxylon serpentinum* Willd. (Apocynacées). — A. DE SOIE, l'*Albizzia Julibrissin* Durazz. (Légumineuses-Mimosées), le *Trema micrantha* Sw. (Ulmacées) et le *Periploca græca* L. (Asclépiadacées). — A. DE SOIE (faux), le *Calotropis gigantea* R. Br. ou *Jerukon* des naturels du Malabar (Asclépiadacées). — A. À SUIF, une Euphorbiacée, l'*Excœcaria sebifera* Müll. (*Croton sebiferum* L.), une Clusiacée, le *Pentadesma butyraceum* Don, et deux Myristicacées, les *Myristica sebifera* Aubl. et *M. Kombo* H. Bn. — A. À TAN, le *Rhus coriaria* L. ou *Sumac des corroyeurs* (Térébinthacées-Anacardiées) et les *Weinmannia hirta* Sw. et *W. glabra* L. F., des Antilles (Saxifragacées-Cunoniées). — A. DE THÉOPHRASTE, le *Theophrasta americana* L. (Myrsinéacées). — A. À TOUCAS, un arbre de la Guyane et du Brésil, d'espèce indéterminée, dont l'écorce fournit une sorte d'étoupe employée pour calfater les embarcations. — A. TRISTE, le *Nyctanthes arbor tristis* L. (Oléacées-Jasminées). — A. AUX TULIPES, le *Liriodendron tulipifera* L. ou *Tulipier* (Magnoliacées). — A. À LA VACHE, le *Galactodendron utile* H. B. K. ou *Palo de vaca* des Galibis (Ulmacées-Artocarpées). — A. À VELOURS, le *Tournefortia argentea* L. (Borraginacées). — A. AU VERMILLON, le *Quercus coccifera* L. (Castanéacées-Quercinées). — A. AU VERNIS, une Combrétacée, le *Terminalia vernix* Lamk, et plusieurs Térébinthacées, le *Rhus vernix* L., le *Gluta Benghas* L. (*Stagmaria verniciflua* Jacq.) ou *Arbor vernicis* de Rumphius et le *Melanorrhœa usitata* Wall. — A. VERTS, les arbres qui conservent leur feuillage pendant l'hiver, comme les Pins, les Sapins, les Ifs, les Cèdres, les Mélèzes. — A. À VESSIES, le *Colutea arborescens* L. ou *Baguenaudier* (Légumineuses-Papilionacées). — A. DE VIE, le *Callitris quadrivalvis* Vent. (*Thuya articulata* Shaw.), Conifère du groupe des Cupressinées dont le bois est incorruptible. — A. DU VOYAGEUR, le *Ravenala madagascariensis* Sonn. (*Urania speciosa* Willd.), de la famille des Musacées. Ed. LEF.

III. SYLVICULTURE. — On désigne sous le nom d'arbre tout végétal formé d'une tige ou *tronc* plus ou moins dégarni de branches et terminé par un ensemble de ramifications qui forment sa *cime*. Ce nom n'implique aucune désignation d'âge; on le donne aussi bien au *baliveau* qu'à la *vieille écorce* (V. ces mots). On divise l'arbre en *fût*, qui correspond à la partie propre au bois d'œuvre; *houpier*, qui comprend toute la tête de l'arbre, bois de corde et bois de fagot; et *culée*, formée de la base de la tige cachée sous le sol et de la base des grosses racines. — *Arbre (Arboriculture d'ornement)*. On désigne en ornementation sous le nom d'*arbres à feuilles caduques* tous ceux qui perdent leurs feuilles et par opposition, sous celui d'*arbres verts* ou à feuilles persistantes, ceux qui, comme la plupart des conifères, gardent leurs feuilles d'une année à l'autre. Les *arbres à fleurs* sont ceux chez lesquels les fleurs sont le principal ornement, tels sont les marronniers, les catalpas, les magnolias, etc. — *Arbre (Arboriculture fruitière)*. On désigne sous le nom d'arbres fruitiers tous ceux qui sont cultivés pour leurs fruits. On les classe en plusieurs catégories : 1° *Arbres à fruit à noyaux :* abricotier, cerisier, pêcher, prunier, etc. 2° *Arbres à fruit à pépins :* pommier, poirier, etc. 3° *Arbres à fruits secs :* noyer, amandier, etc. Mais cette classification est purement artificielle, car le noyer par exemple n'est pas à fruit sec pas plus que l'amandier; bon nombre d'arboriculteurs l'ont cependant adoptée. Il serait préférable de la remplacer par un classement soit botanique, soit simplement alphabétique. J. D.

IV. DROIT. — Dans le langage du droit, c.-à-d. au point de vue de la réglementation des différents droits dont les *arbres* peuvent être l'objet, on comprend indistinctement sous cette dénomination tous ceux des végétaux ligneux dont la tige nue à la base est chargée au sommet de branches et de feuilles, quels que soient d'ailleurs leur âge, leur volume, leur essence et la nature de ce qu'ils portent ou produisent. Ainsi, à part quelques différences que nous signalerons, la loi soumet à la même réglementation les *plants*, les *pépinières*, les *arbustes*, les *arbrisseaux* et les arbres proprement dits, que ce soient des *taillis* ou des *futaies*, des arbres fruitiers ou non (V. ces différents mots). Lorsque les arbres sont situés sur des chemins publics, ils sont soumis à un régime spécial dont il sera parlé au mot *voirie* ; lorsqu'ils sont situés dans des *forêts* appartenant à l'État, à des communes, à des établissements publics ou à des particuliers, ils sont soumis d'une manière plus ou moins absolue au régime forestier qui sera exposé au mot *Forêts*. Nous ne nous occuperons donc ici que des arbres situés dans des propriétés urbaines ou rurales, publiques ou privées, au point de vue des droits qui peuvent être exercés sur eux et au point de vue de la sanction pénale de ces droits.

I. Quels sont d'abord les droits qui peuvent être exercés sur les arbres? Ces droits peuvent être immobiliers ou mobiliers. En principe, les arbres sont immeubles. Ce sont des immeubles par nature ; leur adhérence au sol est la cause de leur immobilisation. Il en résulte que, dès que cette adhérence vient à cesser, les arbres rentrent dans la classe des meubles et que, tant qu'elle dure, les arbres restent immeubles. D'après certaines coutumes de l'ancien droit, les plantations étaient mobilisées dès qu'elles approchaient de leur maturité ; il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et l'art. 521 du c. civ. déclare expressément que les coupes ordinaires des bois taillis ou de futaie ne deviennent meubles qu'au fur et à mesure que les arbres sont abattus. La règle que les arbres sont immeubles tant qu'ils adhèrent au sol n'est pas absolue ; ainsi, ils sont considérés comme meubles à l'égard des créanciers qui, sans saisir le sol, ni remplir les formalités prescrites pour la saisie des immeubles, peuvent saisir, dans les six semaines qui précèdent leur maturité, les récoltes pendantes par branches ou par racines. C'est ce qu'on appelle la *saisie-brandon* (V. ce mot). Quant aux fruits des arbres qui en produisent, ils sont également immeubles, comme le sol auquel ils adhèrent, tant qu'ils ne sont pas cueillis ; mais, dès qu'ils sont détachés de l'arbre, ils deviennent meubles alors même qu'ils resteraient jacents sur le sol et ne seraient pas encore enlevés. Par exception, les fruits, bien que pendants par branches ou par racines, sont considérés comme des meubles à l'égard du fermier ou de l'acheteur d'une récolte à faire, car, quant à eux, ils constituent une chose principale, distincte et civilement séparée du sol et le droit qu'ils ont sur cette chose ne peut être que mobilier. — Les arbres peuvent être l'objet de tous les droits réels ou personnels auxquels sont soumis les immeubles et les meubles. Mais le c. civ. a réglementé d'une manière spéciale certains de ces droits, lorsqu'ils s'exercent sur des arbres, notamment en matière de propriété, d'usufruit et de servitude. 1° En matière de propriété, celle des arbres est soumise, quant à son acquisition, aux règles de l'*accession* (V. ce mot). Ainsi, les fruits et produits des arbres appartiennent au propriétaire de ces arbres ; le possesseur de bonne foi a également droit aux fruits, même à ceux qui ne sont que de simples produits, comme les arbres provenant d'une futaie non mise en coupes réglées ; bien que ces arbres n'aient point le caractère de fruits, le possesseur, qui les a coupés de bonne foi, n'est pas tenu de les rendre. Ainsi encore, la propriété du terrain emporte, en principe, celle des arbres, et les plantations faites sur un terrain sont réputées avoir été faites par le propriétaire et à ses frais, sauf la preuve contraire. Si un propriétaire a fait sur son terrain des plantations avec les arbres d'autrui, ces plantations restent sa propriété, en vertu du droit d'accession et le propriétaire des arbres

n'a droit qu'au remboursement de leur valeur. Si, au contraire, un tiers a fait avec ses arbres des plantations sur le terrain d'autrui, ces plantations appartiennent au propriétaire du terrain ; si le tiers a été de mauvaise foi, le propriétaire peut ou exiger l'enlèvement des plantations, ou les garder en payant ce qu'elles ont coûté ; si le tiers a été de bonne foi, le propriétaire est obligé de les garder en payant, à son choix, la dépense qu'elles ont coûtée ou la plus-value qu'elles ont produite. — 2° En matière d'usufruit, les arbres sont considérés tantôt comme des fruits, tantôt comme une partie du fonds formant un capital réservé. Ils ont le caractère de fruits lorsqu'ils sont en coupes réglées, c.-à-d. lorsqu'ils sont destinés à être coupés à des époques périodiques ; dans le cas contraire, la loi les considère comme un capital auquel l'usufruitier ne doit pas toucher. Ainsi, les bois taillis qui, par leur nature, sont destinés à être coupés périodiquement à des époques plus ou moins rapprochées, peuvent être exploités par l'usufruitier ; les hautes futaies, au contraire, restent, en principe, dans le patrimoine du propriétaire, comme un capital mis en réserve, à moins qu'elles ne soient mises en coupes réglées, auquel cas elles deviennent des fruits et peuvent être coupées par l'usufrituier. Toutefois, l'usufruitier des bois taillis et des futaies mises en coupes réglées ne peut en jouir qu'en observant, pour l'ordre et la quotité des coupes, l'aménagement du propriétaire ou l'usage constant des propriétaires de la région. En vertu de la règle que *les fruits s'acquièrent par la perception*, l'usufruitier n'acquiert la propriété des arbres qu'au fur et à mesure qu'il les coupe ; encore faut-il qu'il les coupe à l'époque où ils doivent l'être. S'il fait des coupes anticipées et que son usufruit vienne à cesser avant l'époque à laquelle il aurait dû régulièrement les faire, il doit indemniser le propriétaire. D'un autre côté, s'il néglige de faire des coupes qu'il aurait pu légitimement faire, il n'a aucun droit, en cas d'extinction de l'usufruit, aux arbres qu'il n'a pas abattus et aucune indemnité ne lui est due de ce chef par le propriétaire. Cette dernière règle subit une exception en matière de communauté : si une coupe, qui pouvait être faite par la communauté usufruitière du bois, ne l'a pas été, il en est dû, à la dissolution, récompense à l'époux non propriétaire. Les arbres des pépinières, étant destinés à être enlevés périodiquement, sont de véritables fruits ; l'usufruitier y a donc droit, mais à la condition de ne pas dégrader la pépinière et de remplacer par de nouveaux arbres ceux qu'il enlève. Enfin, quant aux arbres fruitiers, l'usufruitier n'a droit qu'aux fruits qu'ils produisent ; il n'a droit aux arbres eux-mêmes que s'ils meurent ou s'ils sont arrachés ou brisés par accident et à la charge de les remplacer par d'autres. — 3° En matière de servitude, la loi prévoit d'abord le cas où des arbres font partie d'une haie séparant deux fonds. Si la haie est mitoyenne, les arbres le sont aussi et appartiennent par indivis et par portions égales aux deux propriétaires ; ceux-ci se partagent donc par moitié les fruits que produisent les arbres lorsqu'ils sont sur pied, et le bois qu'ils donnent lorsqu'ils sont abattus. De plus, chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres soient abattus. Si la haie n'est pas mitoyenne, les arbres qui en font partie appartiennent alors à chacun des propriétaires, non plus par portions égales, mais proportionnellement à la partie du tronc qui porte sur l'héritage de chacun d'eux. La loi règle également la distance à observer pour la plantation des arbres sur la limite de deux fonds voisins. S'il s'agit d'arbres de haute tige, ils ne peuvent être plantés qu'à deux mètres de la ligne séparative ; s'il s'agit d'autres arbres, la distance obligatoire n'est que d'un demi-mètre. Ces règles ne sont d'ailleurs prescrites que pour le cas où il n'existe point à cet égard d'usages locaux ou de règlements particuliers. Lorsque des arbres ont été plantés à une distance moindre que la distance obligatoire, le propriétaire du fonds voisin peut exiger qu'ils soient abattus. La loi prévoit enfin le cas où les branches ou les racines des arbres, plantés à une distance prohibée ou à la distance légale, avancent sur la propriété du voisin : si ce sont les branches qui avancent, le voisin peut contraindre le propriétaire des arbres à les faire couper ; si ce sont les racines, il peut les couper lui-même. Nous n'avons pas à parler ici des règlements spéciaux qui fixent des distances obligatoires pour la plantation des arbres sur les terrains riverains des cours d'eau navigables ou flottables ; cette matière sera traitée aux mots COURS D'EAU et DOMAINE PUBLIC.

II. Nous avons à examiner maintenant par quelles sanctions pénales la loi assure le respect des droits qui peuvent être exercés sur les arbres, et dans certains cas l'accomplissement des obligations qui sont le corollaire de ces droits. Elle considère tantôt comme des délits, tantôt comme des contraventions les atteintes portées à ces droits. — 1° *Délits.* L'art. 444 du c. pén. punit d'un emprisonnement de deux à cinq ans ceux qui auront dévasté des récoltes sur pied ou des plants venus naturellement ou faits de main d'homme. L'art. 445 du même code édicte contre ceux qui auront abattu un ou plusieurs arbres, qu'ils savaient appartenir à autrui, un emprisonnement de six jours à six mois, à raison de chaque arbre, sans toutefois que la totalité puisse excéder cinq ans. L'art. 446 soumet aux mêmes pénalités ceux qui auront mutilé, coupé ou écorcé des arbres, de manière à les faire périr. L'art. 447 prévoit le cas où il y a eu destruction d'une ou de plusieurs greffes et édicte contre les auteurs de ces destructions un emprisonnement de six jours à deux mois, à raison de chaque greffe, sans que la totalité puisse excéder deux ans. Ces diverses pénalités sont applicables aux arbres plantés sur les places et voies publiques, et l'art. 448 fixe dans ce cas le minimum de l'emprisonnement à vingt jours s'il s'agit d'arbres abattus, et à dix jours s'il s'agit d'arbres mutilés ou de greffes détruites. Enfin, l'art. 388 du même code punit d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de seize francs à deux cents francs le vol de récoltes ou autres productions utiles de la terre non encore détachées du sol, si ce vol a eu lieu soit avec des paniers, ou des sacs ou autres objets équivalents, soit la nuit, soit à l'aide de voitures ou d'animaux de charge, soit par plusieurs personnes. Nous verrons plus loin que, si le vol n'est pas accompagné de l'une ou de l'autre de ces circonstances, il ne constitue plus qu'une simple contravention. — 2° *Contraventions.* L'art 471, § 8 du c. pén. punit d'une amende de un à cinq francs ceux qui auront négligé d'*écheniller*, c.-à-d. de détruire les chenilles ou leurs nids, dans les campagnes ou jardins, conformément aux lois et règlements. C'est la loi du 26 ventôse an IV, encore en vigueur aujourd'hui, qui régit, sauf pour la pénalité, la matière de l'*échenillage* (V. ce mot) ; elle oblige tout propriétaire ou fermier d'un fonds à écheniller, aux époques fixées par l'autorité locale, les arbres et haies des campagnes et jardins dont il a la jouissance. L'art. 475 § 15 du c. pén. édicte une amende de six à dix francs contre ceux qui auront volé des récoltes et autres productions utiles de la terre, non encore détachées du sol, en dehors des circonstances aggravantes prévues par l'art. 388 du même code. Enfin, l'art. 471 § 9 punit d'une amende de un à cinq francs ceux qui, sans autre circonstance prévue par les lois, auront cueilli ou mangé sur le lieu même des fruits appartenant à autrui ; il ne s'agit plus ici de toutes les productions utiles de la terre, mais seulement des produits des arbres et arbustes fruitiers ou de certaines plantes pouvant offrir à l'homme des fruits de nature à être mangés sur le lieu même. Rappelons en terminant que, s'il s'agit d'arbres situés dans des forêts appartenant à l'État, aux communes, aux établissements publics et même aux particuliers, les pénalités du c. pén. ne sont plus applicables : les délits et les contraventions sont soumis, dans ce cas, aux pénalités spéciales édictées par le c. forestier et qui sont, comme on le verra au mot FORÊTS, graduées selon l'âge, l'essence, la hauteur et le diamètre des arbres. Georges LAGRÉSILLE.

V. Mécanique. — *Arbre de machine.* Théoriquement, le prisme ou le cylindre de métal ou de bois qui supporte une ou plusieurs roues dans une machine porte le nom d'*axe;* c'est un *essieu* quand deux roues égales sont supportées par lui; c'est un *arbre moteur* ou *arbre de couche* dans les autres cas. — Deux parties essentielles constituent l'essieu ou l'arbre : le *corps* qui est la partie du milieu ; aux extrémités se trouvent les fusées ou tourillons qui reposent sur les paliers ou coussinets. Ces dernières parties sont raccordées avec le corps de l'arbre par un *congé* qui est un petit plan incliné. — Les arbres de machines sont surtout soumis à des efforts de torsion par leur fonction qui consiste à transmettre les mouvements de rotation. On les fait en acier, en fer, en fonte et en bois. — *Acier.* On ne faisait autrefois en acier que les arbres courts et à petits tourillons. Aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin, son emploi commence à se généraliser et l'on ne craint pas de fabriquer en acier les grands arbres moteurs des bateaux à vapeur. — *Fer.* Ce métal continue à être employé sur une large échelle pour tous les arbres de transmission et les gros arbres des machines; il réunit au plus haut degré toutes les qualités requises. — *Fonte.* La fonte est moins convenable que le fer. Les grands perfectionnements du forgeage ont presque supprimé son emploi qui n'a plus guère lieu que dans la construction des moteurs hydrauliques, roues et turbines. Les arbres en fonte doivent être creux; également les arbres qui ont besoin d'être creux doivent généralement se faire en fonte. Ces pièces plus lourdes et plus grosses que celles en fer absorbent dans les machines un frottement considérable et sont sujettes à se rompre brusquement sous l'influence des chocs auxquels elles sont soumises. — *Bois.* Le bois est d'un usage de moins en moins fréquent; il sert principalement pour les roues hydrauliques. Son emploi est avantageux, vu sa grande flexibilité, dans les machines soumises à des chocs tels que les anciens marteaux et les martinets de forges. — *Forme des arbres.* La forme circulaire est la plus avantageuse; c'est celle presque exclusivement adoptée pour les arbres en fer et en fonte. La forme carrée est quelquefois nécessitée par les besoins de la construction et certaines conditions d'organisation des machines. Les arbres en bois sont ronds ou carrés, quelquefois à huit pans. On les compose quand cela est nécessaire de quatre arbres juxtaposés.

Calcul d'un arbre de machine. La théorie de la torsion fait voir que cette résistance est de même nature que l'extension et la compression, qu'elle participe des deux à la fois, en ce que, dans un corps tordu, certaines molécules s'éloignent les unes des autres, tandis que d'autres se rapprochent. On résume toutes ces résistances en une seule qui a nom *résistance au glissement.* — Si nous représentons par F l'effort par unité de surface pour produire un certain déplacement d'un élément $d\omega$ et l'amener en $d\omega'$, l'effort total relatif à l'élément $d\omega$ est F $d\omega$ (fig. 1). L'expérience a fait voir que, dans les limites où l'on charge les matériaux, cet effort est proportionnel à $d\omega$ et au déplacement de cet élément, de sorte que θ étant la longueur d'arc de rayon égal à l'unité, r la distance de $d\omega$ au centre, on a :

Fig. 1.

$$F\, d\omega = G\theta r d\omega \quad (1)$$

G est un coefficient de proportionnalité relatif à la matière dont le solide est fait. — Le couple extérieur qui produit la torsion étant Pp qui est le moment par rapport à l'axe de l'arbre de la force tangentielle qui produit la torsion (V. Résistance des matériaux) et qui dépend du travail à transmettre par seconde et de la vitesse à la circonférence de l'arbre, on a, à cause de l'équilibre, l'égalité des moments suivante :

$$Pp = \Sigma M_o F d\omega = \int F r d\omega = \int G\theta r^2 d\omega = G\theta \int r^2 d\omega$$

ou : $Pp = G\theta I_o$. I_o étant le moment d'inertie polaire $I_o = \int r^2 d\omega$.

Inclinaison des fibres longitudinales. Si nous considérons le solide tordu, les fibres longitudinales se contournent suivant des hélices. En développant, les hélices

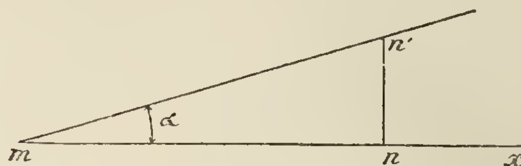


Fig. 2.

deviennent des droites et leur inclinaison est (fig. 2) :

$$\operatorname{tg} \alpha = \frac{nn'}{mn}.$$

Si on prend à la fois $nn' = \theta r$ et $mn = 1$, on a : $\operatorname{tg}\alpha = \theta r$. La relation (1) donne $\theta r = \frac{F}{G}$, de sorte que $\frac{F}{G} = \operatorname{tg}\alpha$. Cette équation est analogue à celle que l'on trouve pour l'extension $\frac{R}{E} = i$, ce qui montre bien l'analogie qui existe entre la torsion et l'extension. F et R sont deux efforts d'une nature analogue; il en est de même des deux coefficients G et E. De même aussi pour $\operatorname{tg}\alpha = \frac{nn'}{mn}$ et $i = \frac{\Delta L}{L}$. Les principales valeurs usitées de I_o sont :

Pour un cercle $\quad I_o = \frac{\pi \rho^4}{2} = \frac{\pi d^4}{32} = \Omega \frac{\rho^2}{2}$

Pour un carré $\quad I_o = \frac{a^4}{6} = \frac{\Omega\, a^2}{6}$

Pour un rectangle $\quad I_o = \frac{ab}{12}(a^2 + b^2) = \Omega \frac{a^2 + b^2}{12}$

Pour un cercle évidé $\quad I_o = \frac{\pi(\rho^4 - \rho'^4)}{2} = \pi \frac{r^2 - r'^2}{2}$

On a rarement besoin de faire cette recherche pour d'autres figures. Rappelons seulement que l'axe neutre (non tordu) passe au centre de gravité de la section; en effet, la projection du couple P étant nulle, il faut qu'il en soit de même pour les forces moléculaires formant un couple équivalent, donc :

$$\int G\theta r d\omega = 0 \text{ ou } \int r d\omega = 0.$$

Ce qui prouve que la torsion est nulle pour cet axe et que ce dernier passe par le centre de gravité puisque c'est là l'équation qui le détermine.

Détermination de G. Cette valeur a été déterminée expérimentalement de la façon suivante. De la formule (2) on tire $G = \frac{Pp}{\theta I_o}$ et comme l'on a : $\theta = \frac{\operatorname{tg}\alpha}{r}$ il s'ensuit : $G = \frac{Ppr}{I_o \operatorname{tg}\alpha}$. S'il s'agit d'un arbre rond on a : $I_o = \frac{\pi r^4}{2}$

d'où : $$G = \frac{2\, Pp}{\pi r^3 \operatorname{tg}\alpha}.$$

On a donc disposé une expérience sur les détails de laquelle nous n'insisterons pas et qui a permis de mesurer à la fois Pp et tgα, les autres quantités étant connues. On a ainsi trouvé les valeurs suivantes de G :

Fer forgé.........	6 à 7 $\times 10^9$
Fer laminé........	6 $\times 10^9$
Acier corroyé......	8 $\times 10$

Acier fondu........	10×10^9
Fonte............	2×10^9
Cuivre rouge.......	$4,4 \times 10^9$
Bronze...........	1×10^9
Bois de chêne......	$0,4 \times 10^9$
Bois de sapin......	$0,45 \times 10^9$

De même que pour l'extension et la compression, on constate à partir d'une certaine torsion que les matériaux conservent une torsion permanente appréciable. Or la formule (1) donne :

$$F = G\theta r = G\operatorname{tg}\alpha.$$

Donc, la limite d'élasticité est fournie pour le fer par :

$$F = 6,5 \times 10^9 \times 0,0023 = 15,1 \times 10^6$$

Comme l'on peut avec sécurité soumettre les corps à des efforts compris entre $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{2}$ de la charge sous laquelle ils éprouvent une déformation permanente, et F étant proportionnel à $\operatorname{tg}\alpha$, on pourra adopter la valeur de F correspondant à $\frac{\operatorname{tg}\alpha}{2 \text{ ou } 3}$. Pour le fer ce sera : $\frac{0,0023}{2 \text{ ou } 3}$, soit 0,001. De sorte que $F = G \times 0,001$. Or, G étant un nombre de la forme $n \times 10^9$ on a : $F = n \times 10^9 \times 0,001 = n \times 10^6$. Si on généralise cette loi pour tous les matériaux on déduira du tableau des valeurs de G celui des valeurs de F, en changeant simplement 10^9 en 10^6, et comme l'on arrive ainsi à des chiffres qui se trouvent être sensiblement les mêmes que ceux adoptés pour la résistance à la traction, il paraît convenable de les admettre pour la torsion.

Calcul du diamètre des arbres. En éliminant G et θ entre les équations (1) et (2) données ci-dessus on a : $Pp = \frac{F}{r} I_o$. La section de l'arbre étant un cercle de diamètre D on a : $I_o = \frac{\pi D^4}{32}$, d'où $Pp = \frac{F \pi D^3}{16}$ et finalement : $D^3 = \frac{16Pp}{F.\pi} = 5,1 \frac{Pp}{F}$.

On peut donc calculer D, quand on connaît le moment de torsion et la résistance de F que l'on veut développer dans les fibres les plus fatiguées de la matière. — Dans l'expression ci-dessus, toutes les quantités sont rapportées au mètre pris pour unité, de sorte que F contient 10^6 ; multipliant les deux nombres par 10^6, on aura la formule $D^3 \times 10^6 = 5,1 \frac{Pp}{F}$, dans laquelle $D^3 \times 10^6 = d^3$ si d est le nombre de centimètres contenus dans le diamètre de l'arbre ; ainsi on écrit $d^3 = 5,1 \frac{Pp}{F}$ (a), formule très usuelle mais qu'il faut appliquer en ayant soin d'observer qu'elle donne d en centimètres et qu'il faut exprimer P en kilogrammes, p en mètres et qu'il faut rapporter F au millimètre q. Le plus souvent Pp n'est pas donné, mais, suivant l'usage dont il a été parlé, on connaît le nombre de tours que l'arbre fait par minute, n, et le nombre de chevaux à transmettre, C ; enfin, la transmission peut se faire d'une manière continue par courroies ou engrenages, ou bien d'une manière périodique par bielle et manivelle. — Dans le premier cas, le moment Pp est constant (ou à très peu près) ; dans le second cas, il est variable et par suite sa valeur a un maximum périodique. Il faut faire entrer dans le calcul de d la valeur de Pp ou celle de son maximum. Considérons d'abord le cas des engrenages ou courroies.

Le travail transmis dans un tour par minute est : $P.2\pi p$ et par seconde $P.2\pi p.\frac{n}{60}$. Mais, d'un autre côté, le travail transmis est de C chevaux ou bien en kilogrammètres 75 C ; on aura donc :

$$P.2\pi p \frac{n}{60} = 75 \text{ C}$$

Ce qui donne pour un arbre rond :

$$d^3 = \frac{3652,7}{F} \cdot \frac{C}{n} \text{ (m)}$$

On calcule aussi le diamètre des arbres en fonction de la quantité de travail transmise par minute, et exprimée en kilogrammètres : soit A cette quantité, l'on a :

$$A = 60 \times 75 \text{ C} = P.2\pi p.n$$

D'où : $Pp = \frac{A}{2\pi n}$, cette valeur substituée dans (a) donne :

$$d^3 = \frac{0,81}{F} \cdot \frac{A}{n} \text{ (n)}$$

en attribuant à F certaines valeurs et en effectuant le rapport $\frac{0,81}{F} = k$, on peut poser : $d^3 = k\frac{A}{n}$ (p) ; formule très usitée, mais qui a pour inconvénient de ne pas laisser en évidence le coefficient de résistance F (fig. 3). S'il s'agit d'un arbre carré dont le côté est c on a :

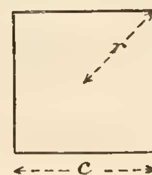


Fig. 3.

$$I_o = \frac{c^4}{6} \text{ et } r = c\sqrt{\frac{1}{2}}.$$

$$\text{Donc : } Pp = \frac{Fc^3}{4,242}. \text{ D'où } c^3 = \frac{4,242}{F} Pp.$$

Remplaçant Pp par sa valeur en fonction de C et de n, il vient : $c^3 = \frac{3038,2}{F} \frac{c}{n}$ (m'), et en fonction de A après substitution : $c^3 = \frac{0,674}{F} \frac{A}{n}$ (n'), et en effectuant encore $\frac{0,674}{F} = k'$ on trouve : (p') $c^3 = k' \frac{A}{n}$. On voit d'après ces formules que le diamètre de l'arbre rond est plus grand que le côté de l'arbre carré. En comparant les valeurs (m) et (m'), on a $\frac{d^3}{c^3} = 1,20217$ ou $\frac{d}{c} = 1,063$. Mais il faut aussi comparer les sections :

$$\frac{\Omega}{\Omega'} = \frac{\pi}{4}\left(\frac{d}{c}\right)^2 = 0,888.$$

L'arbre rond est donc moins lourd que l'arbre carré, d'un peu plus de 10 %. De plus la matière y est mieux utilisée, puisque toute celle qui forme la surface cylindrique extérieure y est soumise à l'effort F, tandis que dans l'arbre carré il n'y a que les arêtes qui soient soumises à cet effort. Donc la matière y est moins utilisée dans ce dernier, et ces quatre arêtes isolées sont plus exposées au déchirement que les génératrices de la surface cylindrique continue de l'arbre rond. — On considère dans le choix des coefficients de résistance la manière dont le travail est transmis, suivant la régularité du moteur ou des résistances qu'il surmonte. Sans avoir des données positives à ce sujet, on doit se guider sur l'appréciation des circonstances. On peut se faire une idée du choix à faire

d'après le tableau ci-contre. Les coefficients qu'il contient s'appliquent aux arbres dits premiers moteurs, qui sont toujours construits dans des conditions de grande sécurité.

CONDITIONS de la TRANSMISSION DU TRAVAIL	ARBRES RONDS EN FER			ARBRES RONDS EN FONTE			ARBRES CARRÉS EN FER	ARBRES CARRÉS EN FONTE	ARBRES CARRÉS en bois	
	F	K	100 tg α	F	K	100 tg α	K′	K′	F	K′
Travail régulier transmis par moteur régulier . .	4	0,20	0,675	2	0,405	1	0,168	0,336	0,0337	20
Travail irrégulier avec moteur régulier.	3	0,27	0,46	1,5	0,54	0,750	0,193	0,386	0,0225	30
Travail irrégulier avec moteur irrégulier.	2,5	0,325	0,375	1,25	0,65	0,625	0,227	0,454	0,0168	40
Travail par intermittences	2	0,405	0,32	1	0,81	0,500	0,248	0,496	0,015	45
Machines de bateaux. . .	2	0,405	0,32	0,75	1,08	0,375	0,275	0,546	»	»
Laminoirs.	1,5	0,54	0,23	0,75	1,08	0,375	0,455	0,91	0,014	50
Marteaux	0,75	1,08	0,122	0,50	1,62	0,25	0,68	1,36	0,007	100

Comparaison des arbres creux avec les arbres pleins. Soit Pp le moment de torsion, d le diamètre d'un arbre plein, d_1 et d'_1 ceux d'un arbre creux. Il faut que :

$$Pp = \frac{F}{r} I_o = \frac{2F}{d_1} I_{1o},$$

ou bien : $\frac{d_1}{d} = \frac{I_{1o}}{I_o}$. Posant $d_1' = md_1$,

il vient : $$\frac{d_1}{d} = \frac{d_1^4(1 - m^4)}{d^4}.$$

D'où : $$d_1 = \frac{d}{\sqrt[3]{1 - m^4}}, \quad d_1' = \frac{md}{\sqrt[3]{1 - m^4}}.$$

Diamètre des arbres mus par bielle et manivelle : La formule fondamentale est toujours la même : $d^3 = \frac{5,1}{F} Pp$, mais Pp est variable et il s'agit d'en déterminer la valeur maximum, connaissant le nombre de chevaux transmis ainsi que le nombre de tours de l'arbre par minute. Cette transmission s'applique entre un piston dont le mouvement est rectiligne alternatif et un arbre dont le mouvement est circulaire continu. La transmission est d'ailleurs réciproque, c.-à-d. que le piston peut commander l'arbre ou bien que l'arbre peut commander le piston. — Il y a deux cas à considérer : 1° La pression sur le piston est constante, comme la machine à colonne d'eau, les pompes, les machines à vapeur sans détente, car alors la pression de la vapeur reste la même pendant toute la course du piston ; 2° la pression sur le piston est variable comme dans les machines à vapeur à détente, les souffleries, les machines à air comprimé ou dilaté. Considérons le premier cas, et supposons une machine à vapeur sans détente (fig. 4).

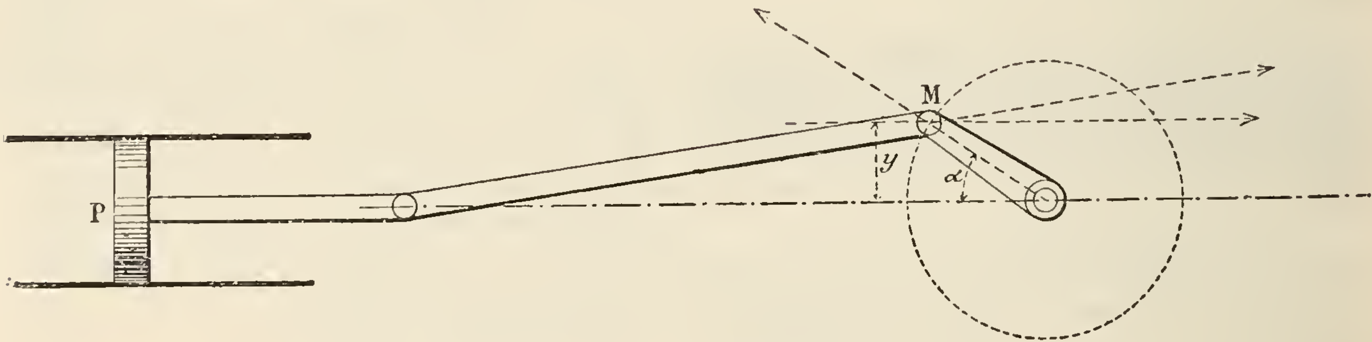


Fig. 4.

et soit : r le rayon de la manivelle, l la course, $l = 2r$, P la pression totale sur le piston. Si nous supposons la bielle de longueur infinie, ce qui est une hypothèse admissible dans ce calcul, la force P se transmet intégralement sur le bouton M de la manivelle, et son moment dans une position quelconque est Py dont le maximum est évidemment Pr, la valeur de P restant constante (ordinairement la longueur de la bielle est de 5 ou 6 fois celle de la manivelle). Il s'agit d'évaluer Pr en fonction de C et de n. Or, le travail de P dans un tour est 4Pr. On a donc :

$$\frac{4Prn}{60} = 75\,C$$

D'où :

$$Pr = 1125 \frac{C}{n}$$

Cette valeur maxima du moment de torsion donne :

$$d^3 = \frac{5737,5}{F} \frac{C}{n}$$

Dans le cas d'une transmission par courroies et engrenages nous avons trouvé :

$$d_1^3 = \frac{3652,7}{F} \frac{C}{n}$$

d'où il résulte :

$$\frac{d}{d_1} = \sqrt{\frac{5737,5}{3652,5}} = 1,1625.$$

Le diamètre augmente donc de 16 % et le poids de 35 %. Prenons maintenant le second cas, celui des machines à detente. Nous avons vu ci-dessus que l'on avait :

$$M_0P = Py$$

Mais : $y = r \sin \alpha$, d'où $M_0P = Pr \sin \alpha$. On voit donc que les valeurs successives des moments peuvent être représentées par une sinusoïde. On développera donc la demi-circonférence et l'on construira la sinusoïde. D'après l'équation comme d'après la figure même (fig. 5), il est facile de voir que les valeurs des moments sont symétriques et égales si P est constant. Mais si l'on a

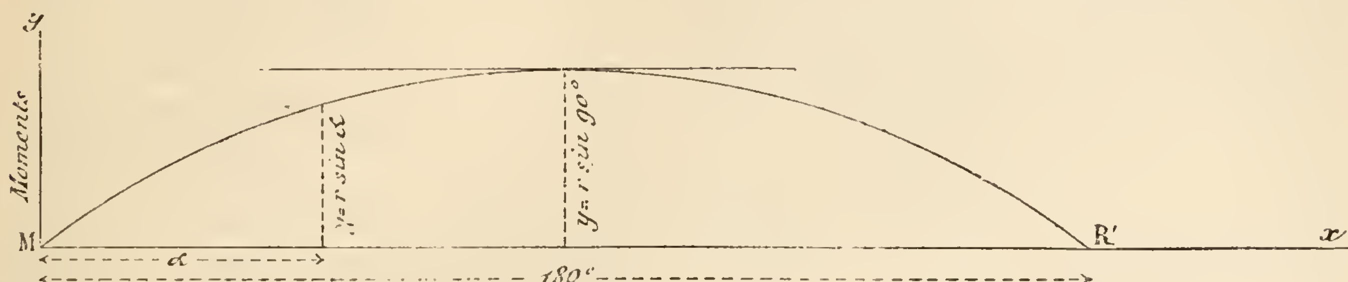


Fig. 5.

affaire à une machine à détente ou à compression, la valeur de P n'est pas constante. On peut la figurer par un tracé graphique (fig. 6 et 6 *bis*). AD étant la course, les ordonnées telles que G*g*, D*d*, représentent les pressions aux différents points de cette course. L'arc *gd* est un arc d'hyperbole, et la surface AB*gd*D représente le travail effectué dans un coup de piston. On peut également tracer le cercle décrit par la manivelle de rayon $r = \frac{AD}{2}$ et en chaque point x on aura l'ordonnée y, ce qui permettra de calculer φy, valeur du moment de torsion correspondant au point de la course dont l'abscisse est x. — On a : $\varphi y = \varphi r \sin \alpha$. Si donc on développe comme ci-dessus l'arc de 180° et qu'on trace les valeurs des moments φy, on aura un arc de sinusoïde pour la portion de la course dans laquelle φ est constant (fig. 7) :

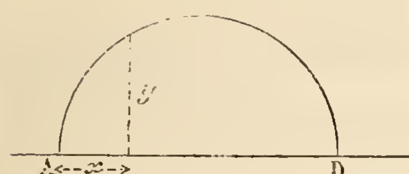


Fig. 6.

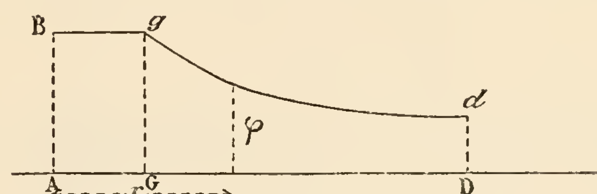


Fig. 6 *bis*.

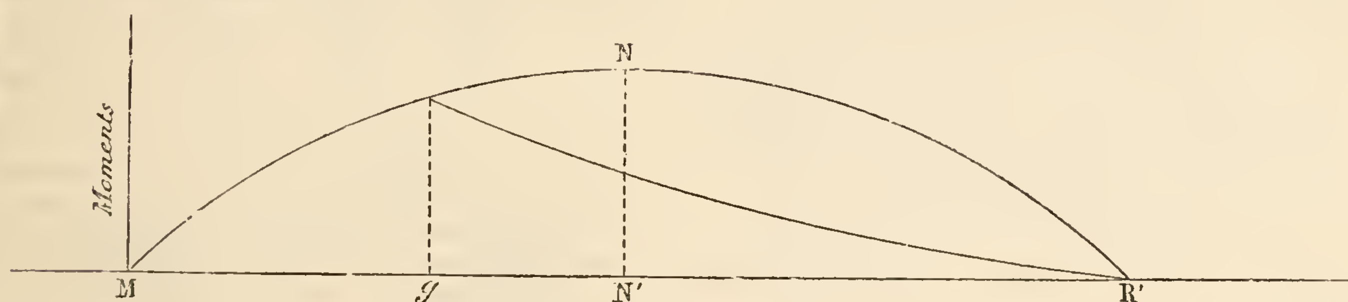


Fig. 7.

le surplus est d'une autre forme, et cette branche de la courbe passe en R', car pour ce point $y = r \sin \alpha = 0$ puisque α égale 180°. De sorte que $\varphi y = 0$ quelle que soit la valeur de φ. Lorsque l'on vient à effectuer ces calculs et ces tracés, on remarque sur l'épure que le maximum de φy a lieu au point correspondant à celui où la détente commence, pourvu que ce point soit situé dans l'arc de 90°, car au delà de NN' les valeurs de φy sont plus petites que NN' qui est le maximum à appliquer dans ce dernier cas. Cette remarque nous amène à calculer la valeur du moment de torsion à l'instant où la détente commence, connaissant le nombre C de chevaux à transmettre, le nombre n de révolutions par minute et le degré $\frac{1}{m}$ de la détente. Les chiffres $m = 2, 3, 4, 5$, etc., sont les coefficients de détente, c.-à-d. que, si la détente a lieu au quart de la course, on pose $\frac{1}{m} = \frac{1}{4}$. Pour arriver à déterminer le moment de torsion, nous devons étudier les conditions dans lesquelles se produit le travail avec détente.

Reprenant la figure représentative (fig. 8) de ce travail, dans lequel AB exprime la pression initiale P qui est con-

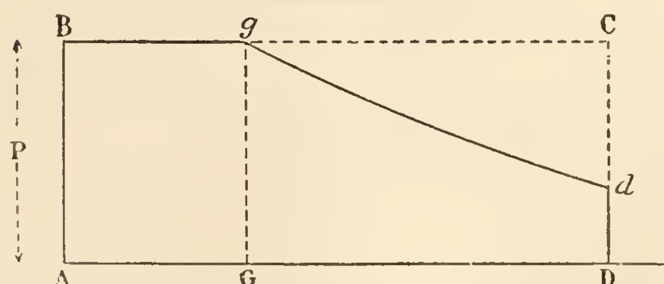


Fig. 8.

stante sur la portion AG de la course, la surface AB*g*G représente le travail fait à pleine pression, et G*g*dD le

travail produit pour la détente ABgdD est le travail total. Ce travail total est dans un certain rapport T*m*

$$Tm = \frac{ABgdD}{ABgG}$$

avec celui produit par l'action de la pression constante ; de sorte que, si le travail à pression constante est pris pour unité. le travail total est T*m*. On a calculé les valeurs de T*m* correspondantes à divers degrés de détente, c.-à-d. à diverses valeurs de *m* (Voir le tableau ci-contre). Ces rapports T*m* étant connus, nous remarquerons que si la pression eût été maintenue sur toute la longueur AD de la course, le travail total, au lieu d'être T*m*, eût été *m*, car $\frac{AG}{AD} = \frac{1}{m}$ d'où AD $= m$AG, et comme par hypothèse le travail sur AG $= 1$, le travail sur AD $= m$ à pression constante, aussi, dans le cas du travail à la détente *m* on a la relation générale :

$$\frac{ABCD}{ABgdD} = \frac{m}{Tm}$$

Si maintenant nous revenons à la machine dont l'arbre est à calculer (fig. 9), dans laquelle la pression $P = ab$

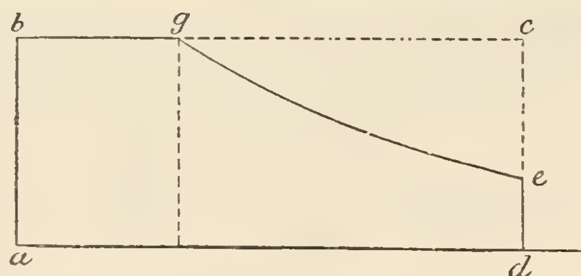


Fig. 9.

la course $2r = ad$, la détente *m* ; la quantité de travail à produire dans une course du piston est T, et on a d'après la figure :

$$\frac{P \times 2r}{T} = \frac{abcd}{abged} = \frac{m}{Tm}$$

en tenant compte de ce qui vient d'être dit.

$$\text{Or : } M_0P = Pr \sin \alpha. \text{ Donc : } M_0P = \frac{mT}{2\ Tm} \sin \alpha$$

En évaluant T et sin α en fonction de C, *m*, *n*, on trouve :

$$T = \frac{60 \times 75}{2} \frac{C}{n} = 2250 \frac{C}{n}$$

Quant à sin α, si l'on suppose la bielle infinie, on obtient :

$$\text{Sin } \alpha = \frac{2}{m} \sqrt{m-1}$$

Et en substituant :

$$M_0P = 2250 \frac{C}{n} \frac{\sqrt{m-1}}{Tm}$$

Posons :

$$a = 2250 \frac{\sqrt{m-1}}{Tm}$$

En reprenant la relation précédente en d^3, elle devient :

$$d^3 = \frac{11475}{F} \frac{\sqrt{m-1}}{Tm} \frac{C}{n}$$

et si l'on pose :

$$b = 11475 \frac{\sqrt{m-1}}{Tm}$$

on a finalement :

$$d^3 = \frac{b}{F} \cdot \frac{C}{n} \ (\alpha)$$

Observons que la formule ne s'applique pas si $m < 2$; comme nous l'avons dit plus haut, nous rentrons dans la formule où la pression est constante, car c'est le maximum à appliquer dans ce cas-là.

Rappelons que dans cette formule (α) F est la résistance à la torsion par millim.q. de section de l'arbre, C la force en chevaux, *n* le nombre de tours par minute, d^3 le cube du diamètre en centim.

Voici un tableau de valeurs numériques pour diverses valeurs de *m*.

m	Tm	$\sqrt{m-1}$	$\frac{\sqrt{m-1}}{Tm}$	a	b
1	1,000	»	»	1125	5730
2	1,690	1,000	0,590	1350	6875
3	2,080	1,410	0,670	1520	7750
4	2,386	1,730	0,725	1630	8300
5	2,609	2,000	0,767	1720	8750
6	2,792	2,236	0,800	1800	9200
7	2,947	2,450	0,830	1865	9550
8	3,079	2,645	0,855	1920	9800
9	3,197	2,830	0,880	1980	10100
10	3,302	3,000	0,910	2050	10450
15	3,708	3,741	1,010	2270	11600
20	4,000	4,358	1,090	2450	12500

Cas où l'on a deux manivelles. Dans les locomotives, les machines de bateau, etc..., il y a deux cylindres et par suite deux manivelles qui agissent sur le même arbre. Les manivelles sont calées à 90°, l'une par rapport à l'autre. Si nous prenons les moments des forces P agissant sur les deux manivelles par rapport à leur axe commun, et si nous représentons par α l'angle que fait la première manivelle avec l'horizontale, et α + 90° celui que fait l'autre (fig. 10) :

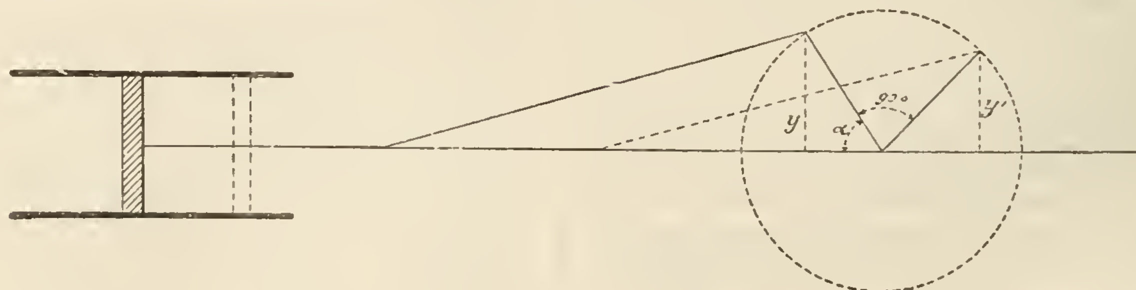


Fig. 10.

Soient *r* le rayon commun aux deux manivelles, P la pression sur l'un des pistons, l'on aura :

$$\Sigma_0 MP = Py + Py' = Pr (\sin \alpha + \cos \alpha)$$

En différenciant et égalant à *o* nous aurons le moment maximum. On trouve ainsi : cos α = sin α. Le moment maximum devient : 1,41 P*r* et le diamètre de l'arbre est

donné par : $d^3 = \frac{7{,}21}{F} Pr$. — Dans les machines à un seul cylindre et à détente, l'arbre est calculé pour résister à un moment de torsion maximum correspondant au point où la détente commence ; or, il peut arriver que dans la mise en train, par exemple, on laisse entrer la vapeur pendant toute la course ou bien pendant plus de la moitié ; alors il se produit un moment maximum Y_1 plus grand que le moment Y sur lequel on a compté, l'arbre supporte un plus grand effort de torsion que celui qui a été calculé, mais cela n'a pas d'inconvénient, surtout si cet effort est momentané, puisque la force F sur laquelle on a compté est beaucoup plus faible que celle qui correspondrait à une altération de l'arbre.

Torsion totale des arbres. Dans certains cas du calcul des arbres, il faut s'imposer des conditions qui limitent leur torsion. On peut se proposer d'établir un arbre de longueur l dont la torsion totale ne dépasse pas un angle β. La torsion par mètre est alors $\frac{\beta}{l}$. Cela permet de calculer θr, car $\theta = \frac{\pi\beta}{180.l}$ En effectuant les calculs on trouve :

$$d^4 = \frac{5{,}1 \times 360 Pp \times l}{G.\pi.\beta.}$$

le diamètre est ainsi calculé en fonction du module d'élasticité, de la torsion que l'on veut faire prendre à l'arbre et de sa longueur.

Tourillons des arbres de transmission. Nous avons calculé le diamètre des arbres pour résister à la torsion. Il est certain que le diamètre ainsi calculé est un minimum et s'applique seulement aux tourillons résistant à la torsion. Il y a des tourillons qui ne résistent pas à la torsion mais seulement à la flexion, de plus le corps des arbres résiste à la fois à la torsion et à la flexion. Nous devons donc étudier la flexion des arbres. — Si nous examinons d'abord les tourillons, nous voyons qu'ils sont soumis à la réaction des paliers sur lesquels ils sont pressés par leur poids, par celui des roues et des poulies, par les efforts extérieurs des courroies des dentures des engrenages ou des bielles qui actionnent les manivelles. Mais avant de calculer les dimensions des tourillons pour résister à la

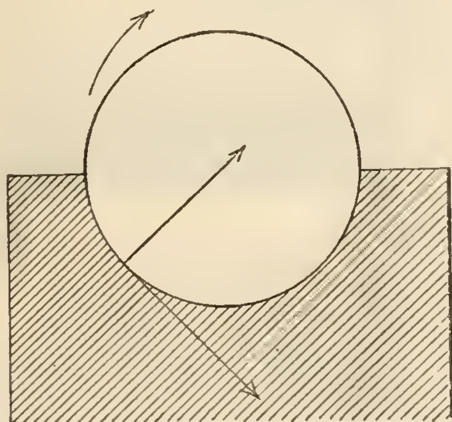


Fig. 11.

flexion, nous avons à examiner deux conditions d'établissement très importantes. Ils doivent être graissés convenablement pour résister à l'usure que produirait le frottement direct des métaux. L'interposition des matières grasses entre les parties frottantes des machines doit produire deux résultats qui sont solidaires l'un de l'autre, diminuer le travail perdu en frottement et assurer la conservation de ces parties frottantes. — Pour que le but soit atteint, il faut que les graisses puissent rester dans les parties frottantes et s'y conserver. Pour qu'elles y restent, il faut que la pression mutuelle ne soit pas tellement élevée qu'elles en soient chassées, et pour qu'elles s'y conservent il ne faut pas que la chaleur développée par le travail de frottement les décompose. — Un arbre placé dans son coussinet étant chargé d'un poids P, ce poids est équilibré par les réactions de tous les points du coussinet sur lequel il s'appuie. Ces réactions ont des composantes normales et des composantes tangentielles qui sont les forces de frottement. On doit admettre que les pressions normales par unité de surface sont uniformes pour tous les points, et on le démontre suffisamment en remarquant que, si un point supportait une pression plus élevée que les autres, il s'y produirait une usure qui aurait pour conséquence de diminuer la charge qu'il supporte, et que, inversement, un point moins chargé que les autres, s'usant moins, deviendra peu à peu plus chargé, de sorte que la première conséquence du frottement mutuel d'un arbre sur son coussinet est de les roder l'un sur l'autre de façon à faire naître cette uniformité des pressions mutuelles (fig. 11).

Ceci suppose que la matière de l'arbre et celle du coussinet sont homogènes, et, en effet, lorsqu'elles ne le sont pas, il y a une usure irrégulière qui altère la forme cylindrique ; c'est ce qui a lieu avec les coussinets en bois. — Soit P la pression totale exercée par un tourillon sur ses coussinets, p la pression mutuelle par unité de surface, d le diamètre, l la longueur du tourillon, la condition d'équilibre des forces en présence donne :

$$P = pdl, \text{ d'où } p = \frac{P}{dl}$$

La valeur de p doit être limitée à 15^k par cm. q. pour un mouvement continu dans le même sens. Si p est > que 15^k le graissage devient impossible. Dans les cas de mouvement alternatif, les coussinets étant en bronze et le tourillon en fer, p peut atteindre 35 à 40^k par centim. q. — Si le tourillon est en acier trempé, p peut s'élever à 60^k par centim. q. dans le cas de mouvement alternatif, c'est ce qui a lieu dans les deux assemblages d'une bielle. Il est bon de laisser dans ce cas un petit jeu dans ces assemblages, sans cela les tourillons chauffent ; il y a donc toujours un petit choc dans les bielles, que l'on ne doit pas supprimer entièrement. — On a fait sur le frottement et le graissage des tourillons (V. Graissage) des expériences suffisantes pour faire connaître les limites convenables du travail de frottement et de la pression mutuelle par unité de surface. Ces expériences ont démontré qu'avec l'huile la température de 45° est très convenable, et que, pour ne pas dépasser cette température maxima, le travail maximum par centim. q. et par seconde est de $2^{kgm}64$. Cette valeur ne doit pas être atteinte en pratique, on ne doit pas dépasser 2^{kgm}, c.-à-d. $20{,}000^{kgm}$ par m. q. Finalement la longueur du tourillon nécessaire pour éviter l'échauffement dépend du coefficient de frottement, lequel dépend lui-même de la nature de la matière lubréfiante.

Pour le tourillon en fer, sur coussinets en bronze graissés

à l'huile......... on a	$f = 0{,}05$
au cambouis d'huile....	$f = 0{,}09$
à l'eau et à la graisse...	$f = 0{,}19$
à l'eau seule..........	$f = 0{,}25$

La valeur de l étant :

$$l = \frac{f.P.\pi.n}{Tf \times 60}$$

On voit que le nombre de tours augmente la valeur de l. Ce calcul doit précéder tous les autres, surtout quand il s'agit d'arbres très chargés. La longueur minima étant déterminée, toute autre plus grande sera convenable *a fortiori*. On doit ensuite calculer le diamètre minimum nécessaire pour que la pression mutuelle ne dépasse pas 15^k par centim. q. Cela fait, il faut vérifier si ces dimensions sont convenables pour la torsion et la flexion. En général, on sera amené à modifier ces premières valeurs, mais ce sera toujours par voie d'augmentation. Il y a un tâtonnement à faire. Lorsque les arbres portent des engrenages légers, l'influence de la torsion est dominante. Si les engrenages sont lourds, c'est la flexion ; on doit alors avoir les tou-

rillons aussi courts que le permet la condition d'échauffement. On vérifie F pour la torsion seule. La formule du diamètre (m) donne :

$$F = \frac{3652,7}{d^3}\frac{C}{n}$$

Pour la flexion (fig. 12), remarquons que le tourillon soumis à la réaction du palier subit des pressions uniformément réparties sur toute sa longueur dont la résultante est appliquée en son milieu.

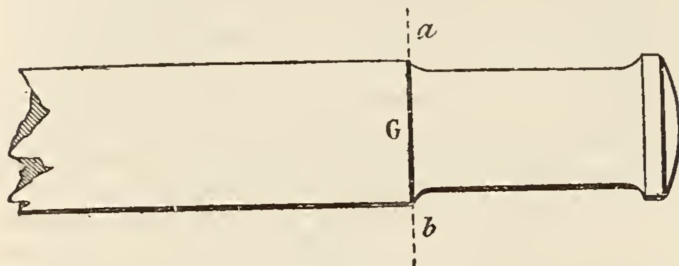


Fig. 12.

Soit ab le plan d'encastrement dans l'arbre; écrivons que P fait équilibre aux forces moléculaires situées à gauche de ab. Pour cela, prenons les moments par rapport à l'axe projeté en G et appliquons la formule : $\frac{I}{v} = \frac{\mu}{R}$. On a : $I = \frac{\pi d^4}{64}$ $v = \frac{d}{2}$ $\mu = \frac{Pl}{2}$. On tire de là : $d^3 = \frac{5,1}{R}Pl$, formule identique à celle trouvée pour la torsion mais dans laquelle le moment de torsion est remplacé par le double du moment fléchissant. On peut aussi (d étant calculé pour le graissage et l pour l'échauffement) vérifier si :

$$R = \frac{5,1}{d^3}Pl$$

est convenable et modifier d, si R n'est pas suffisant. Connaissant le diamètre des tourillons, il est facile de déterminer celui du corps de l'arbre. On a, en effet :

$$Pl = P'l' = \frac{RI}{v} = \frac{R\pi d^3}{32}$$

Adoptant $R = 3 \times 10^6$ pour une grande sécurité, on trouvera la valeur correspondante de d. On augmente un peu ce diamètre pour compenser l'affaiblissement dû à la clavette, puis on raccorde le milieu aux extrémités par des portions coniques. On peut calculer aussi les arbres de manière à ce que leur flexion soit limitée à une valeur déterminée. P représentant les efforts extérieurs rapportés en leur milieu, f la flèche, on a : $\frac{Pl^3}{48} = EIf$. Mais aussi : $\frac{Pl}{2R} = \frac{I}{v}$ d'où l'on tire : $d = \frac{R}{12E}\frac{l^2}{f}$, relation très simple et indépendante de P.

Fabrication des arbres de machines. Nous avons dit que les matières employées étaient l'acier, le fer, la fonte, le bois. Il est utile seulement d'entrer ici dans quelques détails sur la confection des arbres en fer, et notamment des essieux. On commence par préparer un paquet capable de fournir deux ou trois essieux; chauffé à blanc il est en-

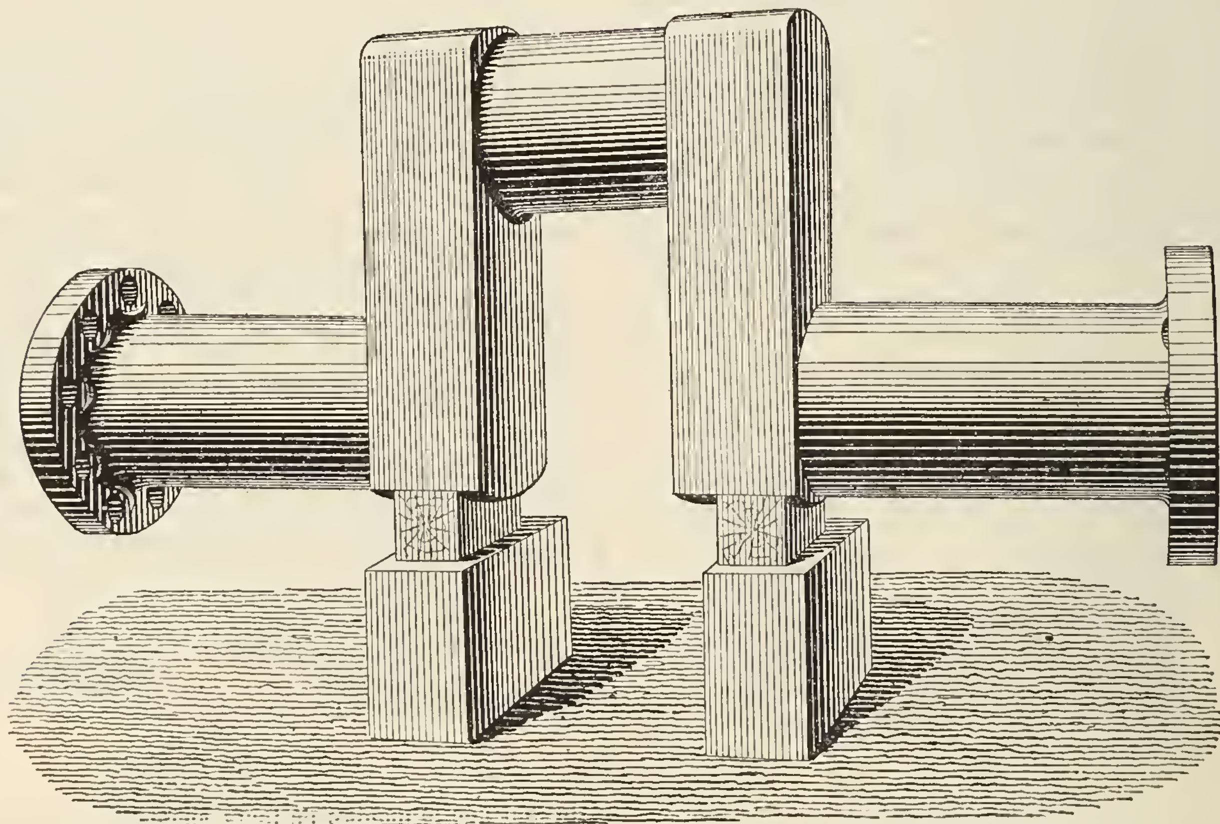


Fig. 13. — Arbre à manivelle pour steamer à hélice.

suite corroyé au marteau pilon. Coupé à la dimension voulue, on en forme plusieurs cylindres sur lesquels sont pratiqués des échancrures correspondant aux parties qui devront rester cylindriques. Chaque masse ainsi préparée est soumise sous le marteau pilon à deux matrices ayant toute l'étendue d'un arbre et présentant par saillies et rentrants les ondulations des deux coudes ramenés dans un même plan. La pièce ébauchée est chauffée à nouveau puis présentée à une autre étampe. Cette opération donne à la pièce tout le détail de forme qui peut être obtenu à la forge; il reste à effectuer la torsion qui doit amener les coudes à angles droits. L'arbre est encore remis au feu, puis serré entre les deux coudes dans deux matrices étroites, d'après lesquelles comme point d'appui on peut alors dévier les coudes à l'angle voulu. Les fibres du fer conservent ainsi leur filiation non interrompue dans toute l'éten-

due de l'arbre, malgré ses contours sinueux. L'outillage nécessité pour cette fabrication est très puissant. S'il s'agit d'essieux de locomotives, par exemple, qui supportent souvent des charges de 12,000 kilogr. et font des parcours de 200 à 300,000 kil. avant d'être mis au rebut, on voit quels soins doivent être apportés à leur fabrication. — L'acier également est très employé dans la confection des grands arbres de machines. M. Parker exprime ainsi son opinion à ce sujet : « Nous sommes d'avis, dit-il, en terminant son rapport d'août 1882, sur l'emploi de l'acier en remplacement du fer forgé pour les arbres de machines, que, pourvu que l'acier soit de qualité convenable (doux) et qu'il soit bien travaillé au marteau, les arbres en acier forgé mériteront toujours plus de confiance et seront de toutes manières meilleurs que les arbres en fer ou en acier coulé. » En effet, l'arbre en fer présente une grande quantité de soudures qui nécessairement diminuent sa force et sont la cause déterminante d'accidents de rupture. L'acier forgé, au contraire, est plus résistant, plus ductile; les arbres en acier s'échauffent moins en général pendant le service.

La première application de l'acier pour cette fabrication remonte à 1865. En 1878, sir Joseph Withworth exposait un arbre creux en acier, pour bateau à hélice, dont la longueur atteignait 10 mètres et le diamètre extérieur 450^{mm}. Il avait été forgé à la presse hydraulique. Depuis, l'emploi des arbres en acier par la marine s'est beaucoup développé. En France, de 1869 à 1883, le Creusot a livré 2,000 tonnes d'arbres en acier forgé pour la marine nationale. En Allemagne, les forges d'Essen produisent aussi de grandes quantités d'arbres en acier forgé. — Les arbres de machines marines sont exposés à plusieurs causes de détérioration ; ils sont très fatigués en service ; souvent le graissage et l'entretien laissent à désirer. De là est né la nécessité d'employer un métal donnant les plus sûres garanties; par suite, l'emploi de l'acier s'est imposé. Les grands constructeurs anglais emploient à cet effet tantôt l'acier doux Bessemer, tantôt l'acier Siemens Martin, quelquefois même l'acier fondu au creuset. La marine française emploie pour ses arbres coudés le métal doux forgé, dont la charge de rupture doit être comprise entre 35 et 45^{kgr} avec un allongement minimum de 20 %. Ce métal doux, fabriqué par le procédé Siemens Martin, a fourni depuis dix ans d'excellents résultats. Pour donner une idée des fatigues auxquelles sont soumis les arbres de bateau, nous dirons que pendant des durées de 5 à 9 années certains d'entre eux ont fait des parcours de 300,000 à 500,000 kil. (fig. 13). Ces arbres ont des diamètres variant de 0^m300 à 0^m450. Celui du *Redoutable* a 0^m460 de diamètre. — Aux forges du Creuzot, plusieurs arbres en acier ont fourni des états de service importants. Les arbres de la machine soufflante n° 2 175 chevaux, de la machine de puddlage n° 2 200 chevaux, de la tôlerie, 400 chevaux, durent depuis douze ans sans avarie. On peut reprocher à l'emploi de l'acier dans ce cas spécial son prix plus élevé, puis la chance de rupture brusque qu'il présente. Mais ces deux causes apparentes d'infériorité tendent à disparaître de jour en jour. Pour arriver à obtenir une homogénéité parfaite dans les gros arbres en acier, il est intéressant d'employer des arbres creux qui présentent en outre l'avantage d'un poids moindre (fig. 14). Cependant, on

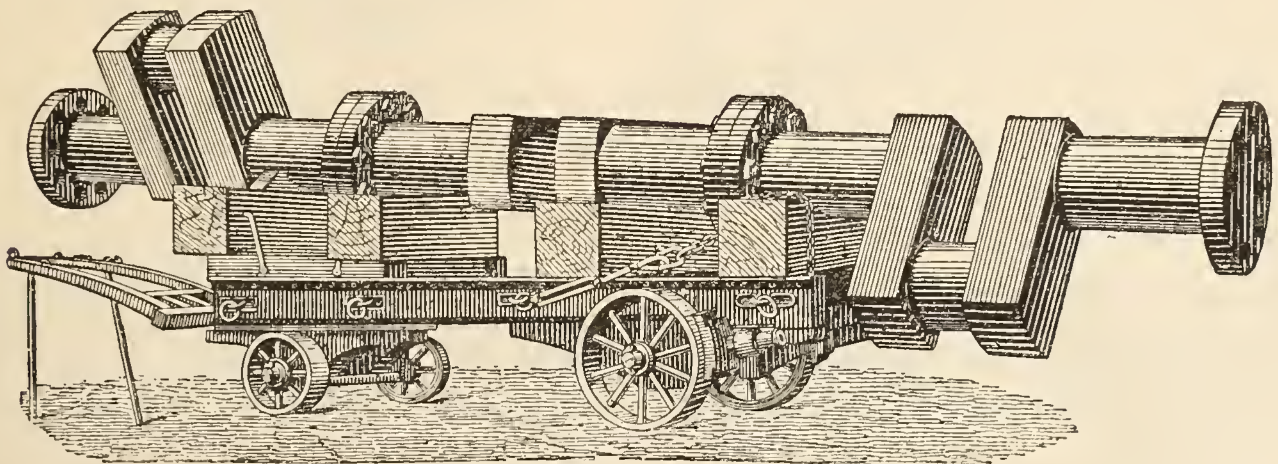


Fig. 14. — Arbre à manivelle. Poids forgé : 62 tonnes ; poids net : 41 tonnes 1/2.

n'est pas encore bien d'accord en Angleterre sur cette importante question qui a été traitée complètement en avr. 1883 à propos de la communication faite par le professeur Greenhill à l'*Institution of mechanical Engineers*, sur la résistance des arbres soumis à la fois à la torsion et à la compression, ce qui est le cas dans les arbres d'hélice.

Arbres creux. Si l'on compare un arbre creux avec un arbre plein, il est facile de voir que la seule valeur affectée est le moment d'inertie de la section transversale et que le rapport des résistances est le rapport des moments d'inertie. Si on perce dans un arbre un trou central d'un diamètre égal à $\frac{1}{n}$ du diamètre de l'arbre, la valeur du moment d'inertie devient $1 - \frac{1}{n^4}$, alors qu'on a enlevé une quantité de matière représentant $\frac{1}{n^2}$. Inversement, pour deux arbres du même poids, l'un plein, l'autre creux, avec un évidement égal à $\frac{1}{n}$ du diamètre extérieur, la résistance du second sera à celle du premier dans le rapport $\frac{n^2+1}{n^2-1}$, et si n est fait égal à 2 ce rapport devient $\frac{5}{3}$, ce qui indique une augmentation de 66 % dans la résistance de l'arbre creux. — L'arbre creux du *City of Rome*, par exemple, a un diamètre extérieur de 0^m638 et un évidement intérieur de 0^m355 ; on trouve alors que la résistance de cet arbre est les 0,9 de celle d'un arbre plein du même diamètre extérieur dont le poids serait une fois et demi celui de l'arbre creux. D'autre part, un arbre plein du même poids que l'arbre creux n'aurait que 0^m55 de diamètre et la résistance de l'arbre creux est presque le double de celle de l'arbre plein du même poids. Il faut dire cependant que s'il se produit des fissures elles tendent toujours à s'accroître dans les arbres creux. En outre, les arbres creux peuvent se briser sans qu'on s'y attende et entraînent quelquefois la perte du navire. — La question en définitive se trouve ramenée à l'étude des efforts que supportent réellement en pratique les arbres d'hélice. Certains ingénieurs admettent que les plus grands efforts auxquels ils sont soumis pro-

viennent de l'action exercée sur eux par les déformations de la coque et que c'est de là bien plus que du travail transmis que viennent les ruptures.

Terminons en donnant quelques détails sur les opérations nécessitées par la réparation d'un arbre brisé. On peut pour cela tirer un grand parti des câbles en fil de fer. Cette matière peut servir à réparer le corps de l'arbre brisé d'un steamer, suffisamment pour qu'il soit à même d'atteindre le port le plus proche à une vitesse modérée. La commodité et la facilité avec lesquelles on peut faire des réparations avec des câbles en fil de fer les recommandent aux ingénieurs et aux armateurs comme devant faire partie de l'armement des bateaux à vapeur. Lorsqu'il s'agit de réparer un arbre brisé, on peut faire passer les bouts du câble par des pièces carrées dans lesquelles on l'assujettit, et qu'on ajuste dans des rainures taillées dans l'arbre. On fixe solidement ces pièces sur l'arbre au moyen de boulons et ensuite on enroule le câble tout autour de l'arbre brisé en assujettissant l'autre bout de la même façon. Pour pouvoir faire machine en arrière, il faut enrouler le câble autour de l'arbre en sens contraire. — Le vapeur des Etats-Unis, le *Pensacola*, le 18 mai 1880 eut sa manivelle d'arrière de la machine d'avant complètement cassée en travers et les deux manivelles de la machine d'arrière brisées obliquement. Elles furent toutes réparées de la façon qu'indique la figure 15. L'arbre et les manivelles étaient d'une seule pièce de forge et les ruptures s'étaient produites à travers le corps des manivelles, entre les tourillons et

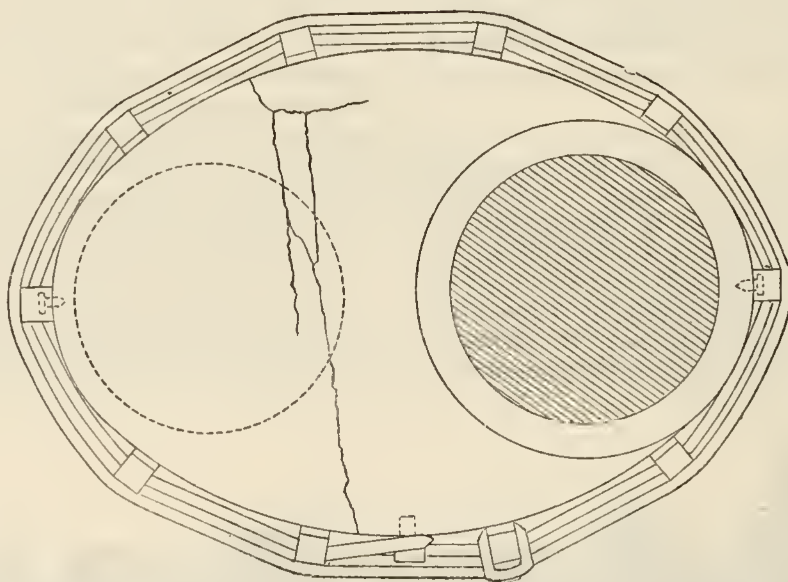


Fig. 15.

l'arbre, suivant le sens des surfaces de contact des paquets employés pour le forgeage de l'arbre coudé. Dix pièces ou sabots furent fabriquées avec une vieille grille et placées à intervalles égaux autour de la manivelle afin d'empêcher les premiers tours du câble en fil de fer de se déplacer lorsque l'on ferait passer sur eux les tours supérieurs. Le sabot placé à l'extrémité et celui placé sur l'about de la manivelle furent maintenus en place simplement par une vis fixée dans cette manivelle, tandis que les autres étaient maintenus dans la position voulue, à la main, jusqu'à ce que les premiers tours du câble fussent bien serrés. On fixa au corps de la manivelle un boulon de 25^{mm} de diamètre auquel on assujettit l'extrémité du câble, et il suffit dèslors de faire passer continuellement le câble autour de la manivelle en resserrant chaque tour au moyen d'un fort palan frappé sur le pont et descendant par le panneau de la chambre de la machine. On estime qu'un effort de deux tonnes environ a été appliqué à chaque tour de câble; ce dernier ne s'est pas relâché une seule fois pendant l'opération. De cette façon onze tours de câble furent enroulés les uns à côté des autres sur la manivelle, remplissant exactement l'espace entre les rebords des sabots. Par-dessus ceux-là on fit passer dix autres tours et sur ceux-là encore neuf tours, soit en tout trente tours de câble. L'extrémité fut simplement passée autour du bandage à un des sabots et arrêtée comme l'indique la figure. — Cette réparation permit aux machines de fonctionner ensuite sans interruption pendant quarante-cinq heures jusqu'à ce que l'ancre fût jetée dans le port de San-Francisco. Pendant ce laps de temps, l'arbre fit dix-sept tours par minute, donnant une vitesse de quatre nœuds et demi à l'heure sous vapeur seule.

Paul Charpentier.

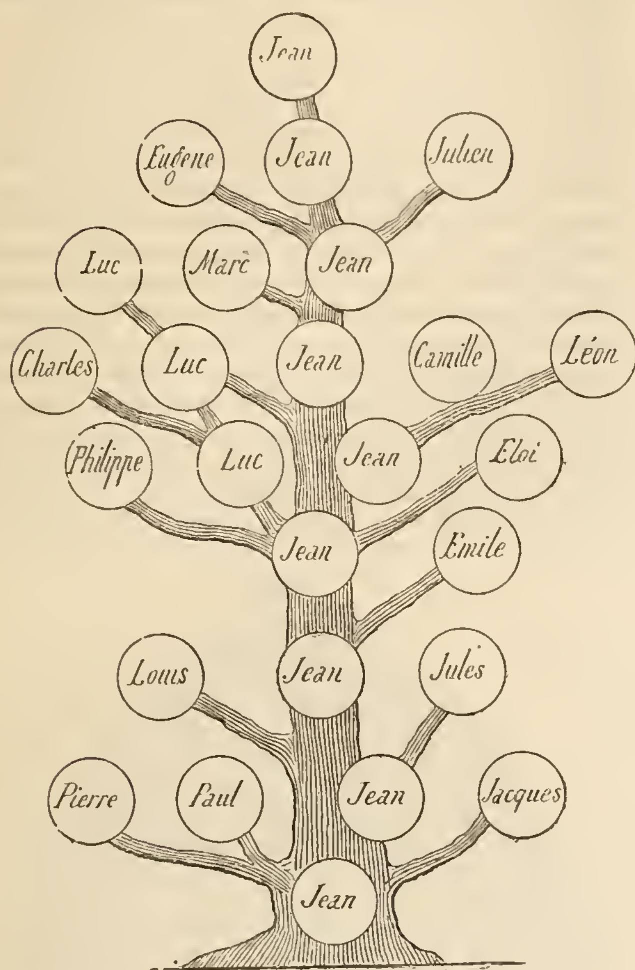
VI. Marine. — Le mot *arbre* désignait en vieux langage français le mât d'un navire. « Pantagruel, par l'adviz du pilot, tenait l'arbre fort et ferme. » (Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, chap. XIX.) On nommait par suite *arbre de maîstre* ou *grand arbre*, le grand mât; *arbre de trinquet*, le mât de misaine; *arbre de mizaine*, le mât d'artimon; *arbre de contre-mizaine*, un mât de contre-artimon planté sur la poupe, plus tard perroquet d'artimon, puis perroquet de fougue; *arbre de gabie*, un mât de hune; *arbre de contre-civade*, un mât de perroquet de beaupré. Le mot *arbre* est encore usité dans la Méditerranée pour désigner un mât portant une antenne.

Arbre de l'hélice, ligne d'arbres. Le mouvement de rotation de la machine est transmis à l'hélice par une série d'arbres en fer ou en acier placés bout à bout et s'entraînant les uns les autres; cet ensemble constitue la *ligne d'arbres*, et son dernier tronçon, à l'extrémité duquel est fixée l'hélice, est l'*arbre de l'hélice*; sur les gros navires, la ligne d'arbres peut atteindre une grande longueur (V. Hélice).

VII. Blason. — 1° *Arbre.* Nom générique de tout arbre dont l'espèce n'est pas déterminée. Sauf indication particulière, il est représenté de sinople (vert); l'arbre sans feuilles est dit *effeuillé*; si le tronc est d'un autre émail que le feuillage, il est *fûté*; si l'arbre porte des fruits apparents il devient *fruité* et l'émail du fruit est indiqué; il est *arraché* lorsque ses racines paraissent. Il est souvent employé comme armes parlantes. Son usage est fréquent dans les armoiries françaises.

2° *Arbre généalogique.* Tableau dressé en forme d'arbre, des différentes générations d'une famille dont la souche

familiale figure le tronc, et les degrés de consanguinité les branches et les rameaux. Dans les généalogies des maisons



Arbre généalogique.

nobles, les écus de la famille et des alliances sont représentés à chaque nom de chef de branches.

VIII. Histoire religieuse. — 1° *Arbre de la science du bien et du mal.* Pour les sujets de ce genre, nous tâchons de reproduire, aussi fidèlement que le permet un résumé, la forme des antiques récits auxquels notre notice est empruntée: En plaçant l'homme dans le jardin d'Eden, au milieu duquel était planté *l'arbre de vie*, l'éternel Dieu lui permit de manger librement de tout arbre du jardin, à l'exception d'un certain arbre, qu'il nomma l'*arbre de la science du bien et du mal :* Le jour où tu en mangeras, dit-il, tu mourras de mort. Or, le serpent, qui était le plus fin de tous les animaux des champs, dit à la femme : Vous ne mourrez nullement; mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux seront ouverts et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. La femme donc, voyant que le fruit de l'arbre était bon à manger et qu'il était agréable à la vue, et que cet arbre était désirable pour donner de la science, en prit du fruit et en mangea ; elle en donna aussi à son mari, qui était avec elle, et il en mangea. Et les yeux de tous deux furent ouverts, et ils connurent qu'ils étaient nus, et ils cousirent ensemble des feuilles de figuier et ils s'en firent des ceintures (*Genèse*, II et III). — On ferait toute une bibliothèque avec ce qui a été écrit pour interpréter ce texte, et tout un musée avec ce qui a été composé pour le figurer. Nous nous bornons à deux simples remarques : Rien dans la Genèse n'indique que l'arbre de la science fût un pommier, ni que le serpent fût le diable déguisé; au contraire, il est présenté comme un animal, et la condamnation prononcée contre lui suppose nécessairement un animal : « Parce que tu as fait cela, tu seras maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes des champs; tu marcheras sur le ventre et tu mangeras de la poussière tous les jours de ta vie. » (V. Ophite et Serpent.) E.-H. V.

2° *Arbre de Noël.* C'est surtout en Allemagne et dans les pays scandinaves qu'on trouve l'usage de l'arbre de Noël anciennement établi. La veille de Noël au soir, on dresse dans la plus grande chambre de la maison un sapin orné de pommes et de noix dorées ; on le garnit de bougies, dont la clarté illumine la table chargée de cadeaux. Il y en a non seulement pour les enfants de la famille, mais aussi pour les domestiques et les hôtes de la maison. En cette fête intime, on chante des cantiques aux mélodies douces et joyeuses ; et les vieux, unissant leur voix à celle des enfants, se retrouvent jeunes. L'origine de l'arbre de Noël est communément attribuée au protestantisme ; il se distinguerait ainsi du catholicisme, qui aurait gardé en propre la crèche comme emblème de la fête. Il y a là une erreur : longtemps avant la Réformation, l'arbre de Noël est mentionné dans les légendes allemandes du moyen âge. Une lettre charmante de Luther à son fils traduit des impressions et des visions que le célèbre réformateur doit avoir perçues en sa propre enfance, devant l'arbre de Noël. P. Cassel (*Weihnachten, Ursprünge, Bräuche und Aberglauben ;* Berlin, 1862) a écrit que, dès les anciens temps, cet arbre fut un symbole de l'arbre du Paradis, reconquis par la venue du Sauveur : Ses pommes ne sont plus des fruits de mort, comme au temps d'Eve et d'Adam ; il porte la lumière et sa verdure ne se flétrit point. Cette conjecture semble singulièrement subtile et théologique pour un usage populaire. L'arbre de Noël symbolise simplement ce qu'il y a de plus aimable dans la religion chrétienne, la religion mise à la portée du cœur des parents et des plus petits de leurs enfants; les dons qu'il porte sont offerts à tous, comme marque d'affection et non comme récompense du mérite. Dans la pensée populaire, c'est l'enfant Jésus qui les apporte ; c'est pourquoi les petits les appellent *Christkindchen.* Comme la joie ouvre le cœur à la pitié et à la sympathie, Noël se fait la fête de la charité ; le riche visite l'indigent et lui apporte de quoi fêter ce jour-là avec ses enfants. Le mariage de la reine Victoria avec le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha introduisit l'arbre de Noël à la cour d'Angleterre. L'exemple de la cour fut imité par le peuple, si rapidement que l'usage semble ancien, tant il est devenu général. Il a été importé en France par des familles protestantes d'Alsace et d'Allemagne, dressé non seulement dans les maisons, mais dans les écoles et dans les églises ; enfin popularisé, à la suite de la douloureuse émigration, par la Société des Alsaciens-Lorrains ; il est dégagé de tout dogme, mais garde la pensée originelle : Grâce, paix et joie aux petits et aux pauvres, sympathie entre tous les hommes de bonne volonté. Tous les ans on expédie des arbres de Noël tout garnis aux familles missionnaires du Groenland et aux colons des terres brûlantes de l'Afrique ; et ces arbres rapprochent de leur pensée et de leur cœur l'image de la patrie absente. Ch. Pfender.

IX. Archéologie. — 1° *Arbre de Jessé.* La représentation de l'arbre généalogique de J.-C. a été le thème d'une des plus fréquentes et des plus gracieuses compositions du moyen âge. On y voit, généralement dans le bas, le vieux Jessé étendu et endormi, quelquefois sur un lit, rarement debout ou assis. De sa poitrine ou de sa bouche sort un arbre d'essence indéterminée : il semble que la vigne ait été fréquemment employée, mais, le plus souvent, c'est un arbre de fantaisie chargé de feuilles, de fleurs et de fruits purement décoratifs ; aux xve et xvie siècles pourtant l'arbre devient plus naturaliste. Des branches sortent les rois de Juda, ancêtres du Christ, en buste ou en pied, en plus ou moins grand nombre, suivant les dimensions de la surface à décorer. Enfin, sur la dernière branche, généralement sortant du calice d'une fleur, et entourée d'une auréole lumineuse, la Vierge, en costume royal, tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Parmi les ancêtres du Christ, deux sont faciles à reconnaître : David, par la harpe qu'il tient, et Salomon, par son costume plus riche que les autres et ordinairement oriental. Sou-

vent, les personnages sont accompagnés de leurs noms. Quelquefois, surtout aux xve et xvie siècles, tous les rois jouent des instruments de musique et forment un concert autour du Sauveur. Outre ces représentations essentielles, on voit aussi figurer dans les arbres de Jessé d'autres personnages accessoires, tels que les prophètes, les sibylles, des anges. Souvent, Dieu le Père et le Saint-Esprit dominent la composition. Dans un vitrail de Saint Cunibert de Cologne (xiiie siècle), ce sont des scènes de l'évangile qui tiennent la place des rois de Juda ; le Christ seul, entouré des sept dons du Saint-Esprit et tenant une hostie dans sa main, occupe le haut de la composition. La représentation de l'arbre de Jessé ne remonte pas à une très haute antiquité. Nous savons qu'en 1097, Guillaume de Tournay fit venir d'Orient un candélabre d'airain en forme d'arbre de Jessé. Suger (*De administr. sua*, ch. i, p. 348) nous dit qu'il y en avait un sur une des verrières qu'il fit faire pour son église de Saint-Denis. C'est probablement celui qui se trouve encore aujourd'hui dans une des chapelles absidales de la basilique, et qui est ainsi un des plus anciens exemples d'arbres de Jessé que l'on connaisse. Depuis le xiiie siècle, et principalement aux xve et xvie, ce sujet devint un des thèmes de prédilection des artistes. Il fut représenté de toutes les manières, par la sculpture sur pierre, sur bois ou sur ivoire, l'orfèvrerie, la peinture murale, la peinture sur bois ou sur verre, la miniature, etc. Il joue un très grand rôle dans la décoration des édifices religieux. On le voit souvent sculpté sur le tympan ou les voussures des portails. Au xve siècle et à la Renaissance, il figure souvent sur les façades des maisons particulières.

Au xvie siècle, les figures des rois sont souvent des portraits de personnages contemporains, quelquefois de l'artiste lui-même ; les costumes sont souvent d'une extrême richesse. Voici une liste loin d'être complète, mais qui donnera une idée de ce que les artistes chrétiens ont su tirer de ce sujet. Du xiie siècle : Celui de la basilique de Saint-Denis, cité plus haut. A l'un des portails du baptistère de Parme, sculpté. Cathédrale du Mans, chapelle du Christ, vitrail (fig. 1). — Du xiiie siècle : cathé-



Fig. 1. — Vitrail de la chapelle du Christ, cathédrale du Mans (xiie siècle).

drales de Laon, sculpté sur une voussure du portail principal; de Reims, ibid.; de Chartres, sur une voussure du portail S., et dans une des verrières qui se trouvent au-dessus de la porte occidentale ; d'Amiens, sur une des voussures du portail principal et dans un vitrail de la chapelle de la Vierge; de Troyes, un fragment fort beau d'un arbre de Jessé (David jouant de la rote), dans un vitrail de la chapelle absidale, bâtie par l'évêque Hervée en 1223. Sainte Chapelle du Palais à Paris, vitrail du sanctuaire. Miniature du psautier de saint Louis à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris. — Du xive siècle, dans un psautier de la bibliothèque de Douai (ms 171), provenant probablement d'Angleterre, où, fol. 1 recto, un ravissant arbre de Jessé étend ses rameaux sur un B orné et la vignette de la page. — Du xve siècle: peinture murale dans l'église de Cumont (Dordogne). Id. dans l'église dite Buurkerk à Utrecht. En bois sculpté, à Paris, à l'angle d'une maison faisant le coin de la rue Saint-Denis et de la rue des Prêcheurs. Sculpté au tympan de l'église de Saint-Riquier (Somme). Dans une fenêtre bien connue de l'église de Dorcester (Angleterre), l'arbre de Jessé se trouve à la fois sculpté dans les meneaux et peint sur le verre; caprice d'artiste plus original qu'heureux. Un vitrail dans la cathédrale de Troyes, peint en 1498 par Liévin Varin, peintre verrier de Troyes. Miniature dans les Heures d'Anne de Bretagne. Vitrail daté de 1500 dans l'église de Bussy-le-Long (Aisne). — Du xvie siècle : sculpté au tympan du grand portail de la cathédrale de Rouen par Pierre Descaulbeaux par ordre du cardinal Georges d'Amboise (fig. 2); peut-être ce même Descaulbeaux est-il aussi l'au-



Fig. 2. — Tympan du grand portail de la cathédrale de Rouen (xvie siècle).

teur d'un grand arbre de Jessé en pierre sculptée qui se trouve dans la chapelle des fonts de l'église de Gisors (Eure). Dans le magnifique tympan à jour du portail de la cathédrale de Beauvais, construit par ordre de François Ier mais dont malheureusement les personnages ont disparu. Sur un des cadres de confréries provenant de la cathédrale d'Amiens, et conservés au musée de la même ville. Vitrail au transept de l'église de Ceffonds (Haute-Marne). Id., à Saint-Laurent de Nuremberg (Allemagne). Un des plus remarquables est un vitrail de Saint-Étienne de Beauvais, peint par Engrand Leprince. On croit y reconnaître les portraits de Louis XII, de François Ier et de l'artiste lui-même. Vitrail de Pinaigrier à Saint-Godard de Rouen. Un fort beau vitrail à Saint-Pierre de Roye (Somme). Au musée d'Epinal, une partie d'un vitrail remarquable provenant de l'ancienne abbaye d'Autrey (Vosges). On voit aussi un arbre de Jessé sur une des tapisseries données à la cathédrale de Reims par Robert de Lenoncourt. Gravure sur bois des heures de Simon Vostre. — Signalons, enfin, pour le xviie siècle, époque où cette représentation mystique commence à sortir d'usage, le magnifique ostensoir d'or massif donné en 1611 à la cathédrale d'Eichstaedt en Bavière, par le prince évêque Conrad de Gemingen, et dont il ne reste malheureusement plus qu'un dessin reproduit par les PP. Cahier et Martin dans les *Mélanges d'Archéologie*, t. IV, pp. 287-289, pl. XXXV. Il représentait un arbre de Jessé.

2° *Arbre de cire*. Nom donné vulgairement, pendant le moyen âge, au cierge pascal, parce que des branchages

avec feuilles et fleurs en cire modelée y étaient souvent figurés (V. Cierge pascal).

X. Littérature. — *Arbre de Cracovie.* Nom sous lequel on a successivement désigné les lieux de réunion fréquentés de préférence par les nouvellistes dans les trois grands jardins de Paris, le Luxembourg, les Tuileries et le Palais-Royal. Dès 1662, un groupe de désœuvrés et de bavards, dont un sieur Gaulmin de Montgeorge, maître des requêtes, était l'oracle, se formait quotidiennement à gauche du palais de Marie de Médicis, dans la grande allée de tilleuls et de marronniers d'Inde, au-dessus du jeu de paume. Bien que le gouvernement vît d'un œil assez défavorable ces conciliabules où l'on suppléait par la parole à l'absence de toute liberté de presse, Mazarin avait su en tirer parti au profit même de sa politique et l'on retrouve mentionné dans ses comptes un nommé Portail qui lui fournissait des nouvelles à raison de dix livres par mois. Il les lui transcrivait sans doute et son exemple eut de nombreux imitateurs (V. Nouvellistes). Pour nous borner ici au sujet même de cet article, rappelons que les nouvellistes avaient également élu domicile sur la terrasse des Feuillants, dans le jardin des Célestins, « ouvert aux personnes de qualité », dans le cloître des Grands-Augustins, au Palais, à l'Arsenal, et enfin au Palais-Royal; c'était là d'ordinaire, où aux Tuileries, que s'achevait leur journée. Ces divers lieux de réunion leur offraient des arbres séculaires sous lesquels ils péroraient à loisir et traçaient sur le sable les plans des batailles qu'ils gagnaient invariablement. Chevrier visait leurs innocents travers quand il leur dédiait son *Epître sur la prise de Port-Mahon* (1756, in-4, 8 p.). Ce serait, croyons-nous, hasarder une étymologie de pure fantaisie que de voir dans le surnom donné à ces divers arbres un souvenir des partisans du prince de Conti, candidat en 1697 au trône de Pologne, en concurrence avec Auguste III, électeur de Saxe; il y a là, beaucoup plus vraisemblablement, une de ces dénominations gouailleuses, familières à notre langue et nées d'un rapprochement facile; une caricature in-folio, intitulée *l'Arbre de Cracovie*, assez bien gravée et fort rare, publiée chez Humblot en 1742, confirmerait au besoin notre supposition; elle représente, groupés sous le fameux arbre, des personnages appartenant à toutes les classes de la société, et dont la désignation satirique à la marge est suivie du mot: *Crac!* « Une danseuse pudique, *crac!* un caissier fidèle, *crac!* etc. » Lorsque la mode eut à peu près complètement déserté le Luxembourg, les rassemblements des Tuileries et du Palais-Royal prirent plus d'importance que jamais. C'est sur la terrasse des Feuillants que se tenaient le « bonhomme Métra », qui a, sans doute à son insu, prêté son nom à une *Correspondance secrète* dont les véritables origines sont encore obscures, et cet abbé, connu sous le nom de l'abbé *Trente-mille-hommes*, parce qu'il réclamait toujours ce contingent pour terminer n'importe quelle guerre; mais on ne sait pas exactement sous quel arbre ils siégeaient d'habitude. Lorsqu'en 1781 le duc de Chartres (Philippe-Egalité) aliéna, dans un but de spéculation, une partie de l'ancien jardin du Palais-Royal et fit enclore de galeries couvertes celle qu'il conservait, l'abri ordinaire des nouvellistes, situé en face du café de Foy, dut tomber sous la hache. Un rimeur obscur, de Beaumont, en profita pour adresser en son nom d'assez spirituels *adieux* aux habitués des deux sexes de cette promenade fameuse. Publiés d'abord séparément, ils ont été réimprimés, avec notes de Meister, dans la plus récente édition de la *Correspondance littéraire* de Grimm. Maurice Tourneux.

Bibl. : I. Archéologie. — L'abbé Corblet, *Etude iconographique sur l'arbre de Jessé* (*Revue de l'Art chrétien*, ann. 1860, pp. 49, 113, 169).

II. Littérature. — Ed. Fournier, *Variétés historiques* (Bibliothèque elzévirienne), t. VIII, p. 261. — Gillet, *Notice sur Chevrier*; Nancy, 1865, in-8. — Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc., *Correspondance littéraire philosophique et critique*, 1877-1882, t. XIII, pp. 12 et suiv.

ARBRES DE LA LIBERTÉ. Dans un grand nombre de communes de France, à l'époque de la Révolution, on planta des arbres destinés à rappeler, ainsi que de véritables monuments commémoratifs, l'avènement des libertés nouvelles. C'est ce qu'on appela dans le langage du temps des *arbres de la liberté*. Le premier paraît avoir été planté à Saint-Gaudent, près de Civray, département de la Vienne, par les soins du curé de la paroisse, Norbert Pressac de la Chagneraye. En mai 1790, le jour de l'inauguration de la municipalité, il fit transporter par les jeunes gens et les jeunes filles, sur la place du village, un chêne que l'on y dressa. Il le bénit et prononça une allocution patriotique finissant par ces mots: « Au pied de cet arbre vous vous souviendrez que vous êtes Français, et dans votre vieillesse vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable où vous l'avez planté. » Ensuite le curé exhorta ses paroissiens à nommer sur-le-champ des arbitres qui termineraient amiablement leurs procès. Le conseil fut suivi, et le soir même tous les plaideurs « s'embrassaient après avoir entendu leur sentence ». Le *Moniteur* du 25 mai 1790, qui a enregistré cette cérémonie, en parle comme d'un exemple sans précédent et digne d'être suivi. Il fut suivi en effet. A Paris, dès 1791, on comptait deux cents arbres de la liberté: Louis XVI en fit planter un dans le jardin des Tuileries; les particuliers en plaçaient devant leurs portes, dans leurs cours ou leurs jardins. C'était devenu bien vite un prétexte à réjouissances et à manifestations. Le jour de l'inauguration, devant l'arbre enrubanné, fleuri, décoré d'inscriptions, on prononçait des discours, on débitait des strophes patriotiques, les enfants chantaient des chœurs; puis la cérémonie s'achevait par des danses et un banquet. A partir de 1792, l'état des esprits ayant changé, ces sortes de fêtes prirent un autre caractère. C'est ainsi que le 20 juin 1792 le bataillon de Santerre amena aux Tuileries un arbre de la liberté, qu'il se proposait d'élever sur la terrasse des Feuillants, en souvenir de l'insurrection; mais, la foule encombrant la terrasse, l'arbre fut planté simplement dans les dépendances d'un couvent du voisinage. Le mouvement avait déjà gagné les provinces. « En mai 1792, dit l'abbé Grégoire, à l'époque où nos ennemis redoublaient d'efforts, on vit dans toutes les communes des arbres élever leurs têtes majestueuses et défier les tyrans: le nombre de ces arbres monte (en 1794) à plus de 60,000, car les plus petits hameaux en sont ornés, et beaucoup de grandes communes du Midi en ont dans presque toutes les rues et même devant la plupart des maisons. » Les colonies elles-mêmes imitèrent la métropole. Le 22 thermidor an II (9 août 1794), une députation du Sénégal annonçait à la Convention qu'un arbre de la liberté avait été élevé à Saint-Louis, « dans l'endroit où se tenait jadis l'infâme marché de la servitude ». Il y eut aussi des *Arbres de la fraternité*. Le plus célèbre est celui qui fut apporté du bois de Vincennes sur la place du Carrousel, le 28 janv. 1793, et planté solennellement en présence du Conseil général de la commune et des autorités de Paris. Un autre fut placé à la frontière de la France et du canton de Genève, par des citoyens des deux pays. Jusqu'alors on avait laissé en cette matière toute initiative aux particuliers et aux municipalités. La Convention ne tarda pas à intervenir. Le 3 pluviôse an II (22 janv. 1794) les « Orphelins des défenseurs de la patrie » viennent lui demander la permission d'abattre l'arbre « planté par le tyran » dans le jardin des Tuileries et de le remplacer. La permission est accordée; puis, sur la proposition de Dubois-Crancé, la Convention décrète séance tenante: « Que dans toutes les communes où l'arbre de la liberté aurait péri, il en sera planté un d'ici au 1er germinal (21 mars). Elle confie cette plantation et son entretien aux soins des bons citoyens, afin que dans chaque commune l'arbre de la liberté fleurisse sous l'égide de la liberté française. » Beaucoup d'arbres, en effet, avaient péri parce qu'on les avait plantés dans une saison défavorable; d'autres, et c'était le plus grand nombre, ayant été mis en terre sans racines comme les anciens *mais*, se trouvaient desséchés ou renversés.

Un petit livre de l'abbé Grégoire, publié après le décret de pluviôse, l'*Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*, montre bien quelle place ce grave sujet tenait alors dans les préoccupations du public. Le livre est divisé en six chapitres, dont les titres sont parlants : « I. Arbres sacrés chez les anciens. — II. Du chêne. III. Emblèmes de la liberté. — IV. Arbres de la liberté. — V. Le chêne doit être préféré pour l'arbre de la liberté. — VI. Réflexions civiques sur l'arbre de la liberté. » Deux citations ne sont pas superflues. Le choix des arbres faisait alors l'objet de vives controverses : les uns préféraient le chêne, les autres le peuplier, dont le nom latin *populus* prêtait à un calembour symbolique. Grégoire penchait pour le chêne : « L'arbre destiné à devenir l'emblème de la liberté, dit-il, doit être en quelque sorte fier et majestueux comme elle ; il faut donc : 1° Qu'il soit assez robuste pour supporter les plus grands froids, sans quoi un hiver rigoureux pourroit le faire disparoître du sol de la République... 2° Il doit être choisi parmi les arbres de première grandeur..., car la force et la grandeur d'un arbre inspirent un sentiment de respect qui se lie naturellement à l'objet dont il est le symbole. 3° La circonférence doit occuper une certaine étendue de terrain..., ce qui le rendra plus capable de remuer les sens et de parler fortement à l'âme. 4° L'ampleur de son ombrage doit être telle que les citoyens trouvent un abri contre la pluie et les chaleurs sous ses rameaux hospitaliers. 5° Il doit être d'une longue vie... 6° Il faut enfin qu'il puisse croître isolément dans toutes les contrées de la République. Or le chêne, le plus beau des végétaux d'Europe, réunit,... etc. » La conclusion vaut aussi la peine d'être citée : « L'arbre de la liberté croîtra ; avec lui croîtront les enfants de la patrie ; à sa présence ils éprouveront toujours de douces émotions... Là les citoyens sentiront palpiter leurs cœurs en parlant de l'amour de la patrie, de la souveraineté du peuple... Là nos guerriers raconteront les prodiges de bravoure des soldats de la liberté en combattant les esclaves des rois... Sous cet arbre se rassembleront ceux qui forment les extrémités de la vie : J'aidai à le planter, je l'arrosai, dira le vieillard, en jetant sur le passé des regards attendris. Il est dans la vigueur de la jeunesse, et moi j'incline vers le tombeau... Alors les enfants et les mères, en bénissant le vieillard, jureront de transmettre à leurs descendants la haine des rois, l'amour de la liberté... et l'amour de la vertu. »

Mais tout le monde ne partageait pas l'enthousiasme de Grégoire. Plusieurs arbres furent abattus par les contre-révolutionnaires. Celui de Castres ayant été renversé, le départ. du Tarn fut autorisé par la Convention (27 mars 1793) à le rétablir et à élever « autour » un autel de la patrie aux frais des coupables. Bientôt on se montra plus sévère : le 5 sept., neuf personnes furent condamnées à mort pour avoir scié pendant la nuit l'arbre de Rouen. On n'en scia pas moins celui d'Amiens (novembre). André Dumont, alors en mission dans la Somme, fit célébrer une cérémonie expiatoire. Quand un nouvel arbre eut été planté, le tronc de l'ancien fut porté en pompe à l'hôtel de Ville, couvert d'un drap noir, escorté par la garde nationale, tandis que la musique exécutait une marche funèbre. La réaction thermidorienne multiplia les délits contre les arbres de la liberté. Le Directoire se vit forcé de sévir. Le 7 germinal an IV (27 mars 1796) il renvoyait devant le tribunal criminel de Seine-et-Oise les municipaux de Selles-les-Bordes ; on avait coupé et enlevé l'arbre de la commune dans la nuit du 23 nivôse (11-12 janv.) et les municipaux ne s'en étaient pas inquiétés. Quelques jours plus tard, le Directoire prenait l'arrêté suivant (25 germinal, 11 avr. 1796) : « Le Directoire exécutif, informé que, dans plusieurs communes de la République, les arbres de la liberté ont été coupés, arrachés ou mutilés ; que les auteurs de ces délits sont évidemment des ennemis déclarés de la République, et que c'est par erreur que certains tribunaux ont, soit de leur propre mouvement, soit d'après des avertissements peu réfléchis, pensé qu'on ne devait les punir que de la peine déterminée par l'art. 14 du titre II du décret du 27 sept. 1791 sur la police rurale ; — arrête que le ministre de la justice prendra les mesures nécessaires pour que les délits ci-dessus désignés soient poursuivis avec toute l'activité et punis avec toute la rigueur que prescrivent les lois portées contre toute espèce de crime contre-révolutionnaire et attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple français, et ce, nonobstant toute lettre ministérielle ou instruction à ce contraire. » Ensuite de cet arrêté, les tribunaux correctionnels furent dessaisis du jugement de ces délits (15 floréal an IV, 4 mai 1796). Les attentats se renouvelèrent, favorisés par la négligence des autorités et surtout par la réaction de l'esprit public. Le 24 nivôse an IV (13 janv. 1798), les Conseils votèrent une loi pour essayer de mettre un terme à cet état de choses. Cette loi arrivait trop tard : l'enthousiasme des premiers temps avait disparu, et des mesures administratives ne pouvaient y suppléer. Ni le Consulat, ni même l'Empire, ne firent abattre, comme on l'a prétendu, les arbres de la liberté. Une lettre de Frochot, préfet de la Seine, datée du 7 brumaire an X (29 oct. 1801), prouve qu'à cette date l'administration s'inquiétait encore de les préserver. Plus tard, sous l'Empire, on les négligea. La population ne s'en souciait plus ; les arbres morts ne furent pas remplacés, et les travaux d'édilité en firent disparaître beaucoup d'autres. On en voyait pourtant encore un grand nombre à l'époque de la Restauration. Le gouvernement des Bourbons les fit détruire presque partout. Quelques-uns cependant échappèrent : en 1830, on en montrait un à Linas (Seine-et-Oise), un à Pantin (Seine), deux à Marseille, etc. ; ces derniers, deux chênes magnifiques, étaient encore debout en 1848.

Lors de la Révolution de Juillet, quelques arbres de la liberté furent plantés en province ; l'autorité les fit enlever promptement pour couper court aux manifestations républicaines dont ils étaient le prétexte. En 1848 on les vit reparaître : la France en fut couverte. Le gouvernement provisoire avait donné le signal en plantant un peuplier sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Bientôt chaque quartier de Paris eut son arbre de la liberté : un ancien ministre de Louis-Philippe en fit mettre un devant sa porte, avec cette inscription : *Jeune, tu grandiras*. Puis ce fut le tour des départements, jusque dans le moindre village. L'autorité encourageait ces cérémonies ; le clergé y participait complaisamment ; le peuple y apprenait que ses maux allaient finir. Mais à partir de 1850, tout changea. A Paris, le préfet de police Carlier fit abattre, une nuit, les arbres de la Croix-Rouge, de la rue Furstemberg, de la place du collège Rollin, et dans la banlieue ceux de Charenton, de Ménilmontant, de Belleville. Personne n'osant protester, on enleva en plein jour ceux du Château-d'Eau, des quais Napoléon et Montebello, des places Maubert, de la Sorbonne, de la Concorde, de la Bourse, de la rue Montmartre, etc. Le peuplier de l'Hôtel-de-Ville tomba à son tour. Mais ces exécutions avaient à la longue irrité la population. Quand la police voulut enlever l'arbre du Parvis-Notre-Dame, la foule s'y opposa. Pour le préserver on avait suspendu aux branches cette dédicace : « A Mgr Affre, pour son dévouement à l'humanité en 1848. » L'arbre fut néanmoins abattu. Dans les départements, les préfets agirent de même. En 1870, après la proclamation de la République, on planta de nouveau quelques arbres de la liberté, surtout dans les villes du Midi.

On a beaucoup disserté sur l'origine de cette coutume. A l'époque de la Révolution on la rattachait aux usages du paganisme, aux croyances druidiques, et C. Grégoire, qui reproduit sérieusement ces fables, a jugé bon toutefois d'invoquer des souvenirs plus récents, tels que le mûrier de Shakespeare et les deux palmiers de *Paul et Virginie* ; n'insistons pas sur cette filiation. Il a été mieux inspiré en rappelant l'orme de Boston, et surtout les *mais* de l'ancienne

France. A Boston, dès 1765, les partisans de l'indépendance américaine prirent l'habitude de s'assembler sous un orme, qui devint bientôt fameux dans tout le pays. Chaque Etat voulut avoir des rejetons de cet arbre ; la plupart des grandes villes de l'Amérique plantèrent ainsi, avant la France, des arbres de la liberté. L'orme de Boston fut abattu par les Anglais dans les premiers temps de la guerre de l'Indépendance ; quand Washington rentra victorieux dans la ville on lui montra avec indignation la place où ce « sacrilège » avait été commis. Ces faits étaient connus en France en 1790. Mais c'est bien plutôt à une coutume nationale, quoi qu'en pense Grégoire, qu'il convient de rattacher les arbres de la liberté. De temps immémorial, dans beaucoup de contrées, le premier jour de mai, les paysans plantaient un arbre sans racines qu'on appelait le *mai*. En certains lieux, à Châteauneuf, par exemple, cet usage était devenu une obligation féodale ; dans d'autres localités on y avait substitué une redevance en nature. La corporation des orfèvres de Paris, jusqu'à 1499, présenta, tous les ans, à Notre-Dame, un arbre vert, qu'elle remplaça, à cette époque, par un travail d'orfèvrerie, puis par des tableaux votifs appelés *tableaux de mai*. En 1610, on planta encore un *mai* dans la cour du Louvre. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les Bazochiens en plantèrent un, chaque année, dans la cour du Palais qui reçut de là le nom de *cour du mai*. De nos jours encore, en 1886, il y a des villages et même des villes où, au printemps, les pompiers plantent le *mai*. C'est donc bien de ces coutumes qu'on paraît s'être inspiré sous la Révolution. En effet, l'arbre de Saint-Gaudent, le premier de tous, fut planté au mois de mai 1790. C'est également au mois de mai, d'après le témoignage de Grégoire lui-même, qu'en 1792 on plaça des arbres de la liberté dans la plupart des communes. Enfin il convient de remarquer que la majeure partie de ces arbres, conformément à la tradition, étaient des troncs sans racines. Ces preuves semblent décisives. C. G.

BIBL. : GRÉGOIRE, *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté* ; Paris, an II, in-18.

ARBRESLE (l') (*Arborella, Arbravilla*). Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, au confluent de la Brevenne et de la Turdine ; 3,448 hab. L'Arbresle était une dépendance de l'ancienne abbaye de Savigny, la ville est dominée par un château construit à la fin du XIe siècle par l'abbé Dalmace ; l'église fut bâtie à la fin du XVe siècle par le cardinal Girard ; le maréchal de Crévecœur mourut à l'Arbresle en 1494 ; le 15 sept. 1539, il s'y tint une assemblée des trois ordres qui y firent un serment conforme à celui de la Ligue. — Carrières considérables de pierres de taille et de pierres à chaux. G. GUIGUE.

ARBRET. On désigne ainsi un petit arbre garni de gluaux pour chasser les petits oiseaux et les becs-fins : les rameaux sont munis de branches de sureau, appelées *dés*, et dans la moelle desquelles un ou plusieurs gluaux sont enfoncés. Cette chasse est très usitée dans le Midi. Le pape Léon XIII chasse à l'arbret et au roccolo dans les jardins du Vatican. C'est sa grande distraction. Pour attirer les oiseaux sur l'arbret, on se sert d'appelants et de perchants.

ARBRISSEAU. Végétal ligneux dont la tige se ramifie dès la base, et ne dépasse ordinairement pas un mètre de hauteur (V. ARBRE).

ARBRISSEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Rhétiers ; 347 hab.

ARBRISSEL ou **ARBRISELLES** (Robert d'), né en 1047, mort en 1117, fondateur du monastère de la Roc, du monastère et de l'ordre de Fontevrault (V. FONTEVRAULT [Ordre de]).

ARBROATH. Ville d'Ecosse (comté de Forfar), à l'embouchure du ruisseau de Brothock, au N.-E. de Dundee ; 20,183 hab. Constructions navales, fabrication importante de toile à voiles ; tanneries. A 16 kil. au S.-E. le rocher et le phare de Bell-Rock.

ARBROT (V. ARBRET).

ARBUISSONNAS. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche-sur-Saône ; 245 hab.

ARBUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lescar ; 710 hab.

ARBUSIGNY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Reignier ; 931 hab.

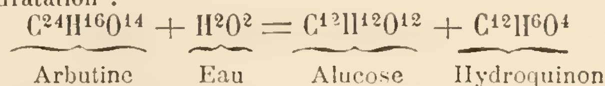
ARBUSTE. Végétal ligneux, ramifié dès la base, et dont la tige peut atteindre de 2 à 3 mètres de hauteur : tels sont par exemple le lilas, l'aubépine, etc. (V. ARBRE).

ARBUTHNOT (John), médecin et littérateur écossais, né à Arbuthnot en 1658, mort à Londres en 1735. Il fit ses études à Aberdeen et y prit le bonnet de docteur, puis à Londres se lia avec Pope et Swift, qui lui inspirèrent à un haut degré le goût des belles-lettres ; il les cultiva même avec plus de succès que la médecine. Il obtint néanmoins le poste de médecin de la reine Anne, entra en 1704 à la Société royale de Londres et en 1710 fut agrégé au collège des médecins de cette ville. Les ouvrages littéraires d'Arbuthnot dénotent une grande finesse et une grande vivacité d'esprit unies à une profonde érudition. Sa *Réfutation du système de Woodward sur le déluge* (1697), son remarquable *Discours sur l'utilité des mathématiques* (1700), ses *Tables des monnaies, poids et mesures des anciens*, etc. (1705), attestent toute l'étendue et toute la variété de ses connaissances. D'autre part, les *Mémoires satiriques de Martin Scriblerus*, qui lui sont attribués, quoiqu'ils figurent dans les œuvres de Pope, l'*Histoire de John Bull*, appellation comique sous laquelle il désignait le peuple anglais et qui lui est restée, l'*Art du mensonge en politique*, et d'autres montrent qu'il possédait au plus haut degré le don de la raillerie fine et spirituelle. Parmi ses ouvrages médicaux, nous devons signaler : *On the regularity of the births of both sexes*, lu à la Société royale ; — *Essay concerning the nature and choice of aliments* ; Londres, 1731, in-8, et autres édit. ; trad. fr., Paris, 1741, 2 vol. in-12, et ibid., 1755, in-12 ; — *Essay concerning the effects of air in human body* ; Londres, 1733 ; trad. fr., Paris, 1742, in-8.

Dr L. HN.

ARBUTHNOT (Alexandre), théologien et jurisconsulte écossais, né en 1538, mort en 1589. Il devint principal du collège du roi, à Aberdeen, et se fit remarquer dans cette charge par un grand zèle pour la religion anglicane. Il publia l'*Histoire d'Ecosse* de *Buchanan* et un ouvrage intitulé *Orationes de origine et dignitate juris*. G. L.

ARBUTINE. I. CHIMIE. — L'arbutine, $C^{24}H^{16}O^{14}$, est un glucoside retiré des feuilles de la busserole, *Arctostaphylos uva ursi*, par Kawalier. Elle cristallise en longues aiguilles incolores, groupées en aigrettes. Lorsqu'on la chauffe, elle fond et se prend de nouveau en cristaux par le refroidissement. Elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Sa solution aqueuse, en présence de l'émulsine ou d'un ferment analogue contenu dans la busserole, se dédouble en glucose et en hydroquinon, à la suite d'une simple hydratation :



$$\underbrace{C^{24}H^{16}O^{14}}_{\text{Arbutine}} + \underbrace{H^{2}O^{2}}_{\text{Eau}} = \underbrace{C^{12}H^{12}O^{12}}_{\text{Alucose}} + \underbrace{C^{12}H^{6}O^{4}}_{\text{Hydroquinon}}$$

L'acide azotique concentré l'attaque, avec formation d'un dérivé nitré,



$$C^{24}H^{14}(AzO^{4})^{2}O^{14},$$

qui cristallise en aiguilles jaunes, dédoublables en glucose et en hydroquinon dinitré



$$C^{22}H^{4}(AzO^{4})^{2}O^{4}.$$

II. PHYSIOLOGIE. — L'arbutine a été récemment étudiée par Borisoff, de Saint-Pétersbourg, qui lui a trouvé une action diurétique très marquée. Cette action serait due à une stimulation de l'épithélium des corpuscules de Malpighi, et à un afflux plus considérable de sang dans le rein. A haute dose, l'arbutine exercerait une action paralysante sur le cerveau de la grenouille. En outre, elle serait douée de propriétés antiseptiques. Dr H. de V.

ARBUTITES. Ce nom a été donné par d'Ettingshausen à des feuilles de végétaux fossiles, qui rappellent par la forme générale de leur limbe et par leur nervation celles du genre *Arbutus* (Ericacées), qui a des représentants vivants dans l'Asie Mineure, en Syrie, aux Canaries, dans l'Amérique du Nord, au Mexique et au Chili (V. Arbousier). L'*Arbutites Euri* Ettingsh. a été observée dans l'argile plastique de Priesen. On connaît aussi, dans les couches de Sinigaglia, les feuilles de l'*Arbutites diospyrifolius* Massalongo. Louis Crié.

ARBUTUS. I. Botanique (V. Arbousier).

II. Paléontologie. — Le genre *Arbutus* est représenté à l'état fossile par des feuilles que l'on a comparées à celles des *Arbutus furens* Hook et *vernalis* Poeff, du Chili. L'*Arbutus eocenica* a été décrit et figuré par d'Ettingshausen, dans son ouvrage sur la flore tertiaire de Haering (Tyrol). Louis Crié.

ARC. I. Art militaire. — Arme formée par une tige flexible que maintient courbée une corde fixée à ses extrémités et fortement tendue. Elle sert à lancer des flèches. L'arc est l'arme de jet la plus ancienne; son origine remonte aux temps les plus reculés. La mythologie donne l'arc comme attribut à plusieurs de ses divinités; la Bible cite l'arc d'Esaü; les monuments de l'Assyrie et de la Chaldée, et les bas-reliefs de Thèbes au temps des Pharaons, nous montrent des guerriers, fantassins et cavaliers, armés de l'arc, des flèches et du carquois. Les Scythes, les Huns, les Parthes se servaient habituellement de l'arc, et les Crétois sont cités parmi les peuples de l'antiquité classique comme les plus adroits au maniement de cette arme. L'arc des archers de l'armée de Xerxès pouvait se bander des deux côtés. Du temps d'Alexandre, l'arc des Indiens était en roseau et d'une taille égale à celle de l'homme. Celui des Grecs, après qu'ils l'eurent

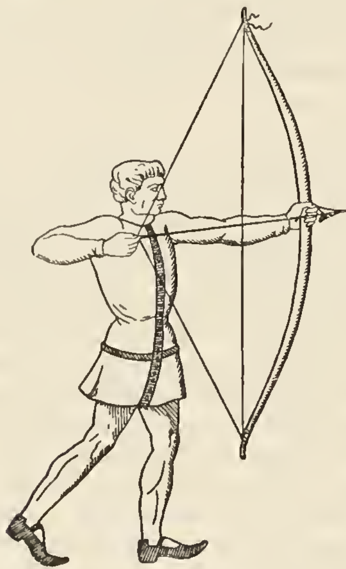


Fig. 1. — Archer moyen âge, composé en 1380 par Gaston Phébus, comte de Foix, seigneur de Béarn.

perfectionné, était recourbé à ses deux extrémités. César parle de nombreux guerriers armés de l'arc parmi les troupes gauloises. Chez les Francs, les Germains, les Goths, par contre, l'arc était peu estimé et ne paraît guère avoir été utilisé que comme arme de chasse, et nous voyons plus tard les Allemands ne faire que très peu de cas des armes de jet, au moins jusqu'à l'adoption de l'arbalète. Sous la troisième race, l'usage de l'arc commence à se répandre en France et la tapisserie de Bayeux nous montre les Normands pourvus de cette arme, de même, du reste, que les Anglo-Saxons, leurs adversaires. C'est surtout chez ces derniers que l'arc devient ensuite en grande faveur, et au xive siècle, le grand arc *(long bow)*, des Anglais, est devenu une arme des plus redoutables et l'agent principal de nos nombreuses défaites de la guerre de Cent ans. Tandis que l'arc normand n'a que trois pieds (à peu près 1 m.) de long, et l'arc allemand ou italien 1 m. et demi, l'arc anglais a souvent près de 2 m., car il est d'une longueur égale à la taille de l'homme qui doit le manier, et la flèche qu'il tire est égale à la demi-longueur de l'arc. En général, l'arc du moyen âge est en bois et de préférence en bois d'if, et la meilleure essence pour la flèche est le frêne. — A la suite de nos sanglantes défaites de Crécy et de Poitiers, le tir de l'arc, déjà en faveur dans nos provinces du nord depuis Philippe-Auguste, est imposé dans tout le royaume (fig. 1); mais si cette arme figure parfois sur les champs de bataille, elle n'y acquiert jamais de prépondérance. Comme elle est surtout une arme de gens de pied, c.-à-d. de manants, la noblesse la tient systématiquement à l'écart et fait tout pour entraver son essor. Elle subsiste néanmoins chez nous jusqu'au jour où l'arquebuse vient la remplacer. Les derniers des gens de guerre qui portent l'arc réglementairement dans les armées françaises sont les archers à cheval des compagnies d'ordonnance sous Louis XII (1514). Chez les Anglais, l'usage de l'arc se continue beaucoup plus tard, jusque vers le milieu du xviie siècle, car on voit encore figurer cette arme dans les troupes de Buckingham devant l'île de Ré, en 1627, lors du siège de la Rochelle. En Europe, les Russes et les Turcs font usage de l'arc beaucoup plus tard encore. Berwick, dans ses mémoires, rapporte qu'au siège de Bude, défendu par les Turcs, en 1686, contre le duc de Lorraine, « les chrétiens se logèrent malgré la grêle de balles, de *flèches*, etc... » Dans la poursuite des Russes après Friedland en 1807, les Français, dit Thiers, trouvèrent en face d'eux des Asiatiques qui les reçurent à coups de flèches, ce qui divertit beaucoup les soldats de Napoléon. A Paris même, du reste, on put voir camper, en 1814, sur les hauteurs de Montmartre, des Kalmouks armés de l'arc et du carquois. — L'arc est encore actuellement en usage chez plusieurs peuplades des cinq parties du monde, Lapons, Esquimaux, Kamtchadales, Tartares, Mongols, Nègres d'Afrique, Patagons, etc... Chez nous, il n'existe plus qu'à l'état d'arme pacifique servant au tir de certaines sociétés bourgeoises, derniers vestiges des compagnies célèbres de tireurs d'arc du moyen âge (V. Archers et Archers [Francs]).

II. Archéologie. — 1° *Epoque préhistorique.* L'arc est l'arme de jet la plus parfaite, sinon la plus ingénieuse, et en tout cas la plus ancienne et la plus usuelle de l'homme sauvage et barbare. On ne sait pas quels peuples l'ont inventé; on ne sait pas jusqu'à quelle époque il remonte. Dès qu'on voit cependant la pointe de flèche apparaître, c'est que l'arc existe. Or, la pointe de flèche en silex remonte peut-être assez avant dans l'époque quaternaire. Elle a toutefois été précédée par la pointe de javelot ou plutôt de sagaie, par la pointe de lance et par le harpon. C'est certainement après l'introduction en Europe de l'industrie de la pierre polie, des animaux domestiques, etc., que l'usage de l'arc comme arme de chasse et de guerre y est devenu très général et très commun. Il est à croire ainsi que c'est d'une région particulière, d'une région de l'Asie probablement, qu'il s'est répandu dans presque tout l'univers. On l'a retrouvé dans toute l'Amérique, dans toute l'Afrique. Tous les peuples l'ont connu, sauf les nègres océaniens, et c'est là une particularité distinctive vraiment curieuse. Les Papous de la Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Irlande, etc., en avaient appris l'usage, de leurs voisins Malais sans doute. Mais les Néo-Calédoniens, pas plus que les Australiens, ne le possédaient. Il n'avait été introduit que dans une petite partie de l'Australie du Nord, dans le voisinage du cap York. On a pu en conclure avec raison que, dès une époque fort ancienne, les Mélanésiens sont restés isolés des autres peuples.

2° *Antiquité.* Les bas-reliefs et les peintures d'Egypte et d'Assyrie montrent que l'arc était en usage dans les sièges et dans les batailles; ce fut toujours l'arme préférée des Scythes,

des Perses (fig. 2), des Parthes et de toutes les populations orientales. Les Grecs s'en servaient avant l'âge hé-

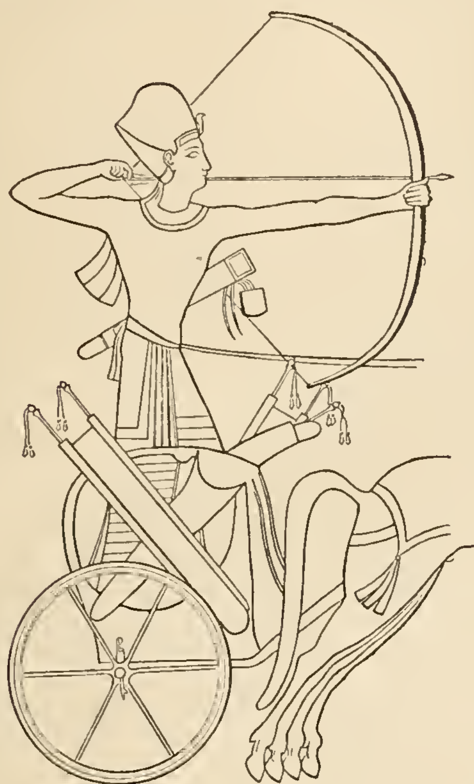


Fig. 2.

roïque, mais l'abandonnèrent plus tard pour des armes plus



Fig. 3. — Archer phrygien, d'après un marbre grec.

pesantes ; les archers, dans leurs armées, n'étaient que des

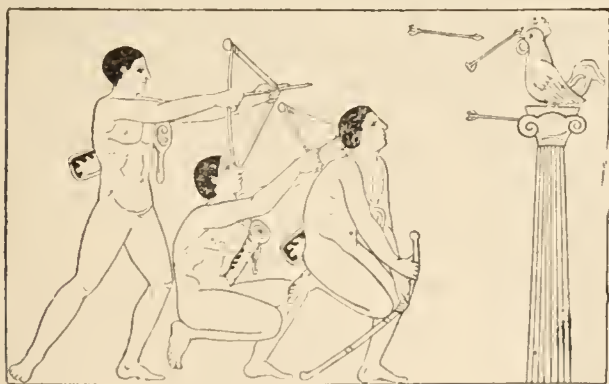


Fig. 4. — Ephèbes tirant un coq, d'après un vase peint du musée de Naples.

troupes auxiliaires (fig. 3). L'arc dont se servaient également les Etrusques et les populations italiques ne fut pas en faveur chez les Romains ; ils ne semblent pas avoir eu d'archers avant l'époque des guerres puniques ; encore étaient-ils rangés parmi les auxiliaires, c.-à-d. les troupes de nationalité étrangère. Cette arme servait aussi à la chasse et aux exercices du gymnase ; on voit représentés sur des vases grecs des éphèbes tirant un coq placé comme but sur un fût de colonne (fig. 4). La forme de l'arc était variée ; il était tantôt droit, tantôt cintré ; la plupart du temps il formait les sinuosités de la lettre grecque sigma (Σ) ; les Grecs l'appelaient l'*arc scythe*. Il était en bois ou en cornes d'antilope ou de chèvre sauvage reliées à la base ; les extrémités étaient garnies de crochets ou de boutons de métal destinés à retenir la corde, formée ou d'un nerf de bœuf ou d'une lanière de cuir ou de crins de cheval tressés. Il fallait beaucoup de vigueur pour bander l'arc et, quand les bras n'y suffisaient pas, on employait le genou.

E. Fernique.

3° *Moyen âge*. L'arc était, au moyen âge comme dans l'antiquité, une arme de chasse et de guerre. On en a raconté plus haut l'histoire au point de vue militaire. Nous ajouterons seulement ici que l'on distinguait deux espèces d'arcs : 1° L'arc simplement composé d'une longue verge de bois d'if, de frêne ou d'aubépine, plus épaisse au milieu qu'aux deux extrémités et qui, tendue, se courbait en forme de croissant. Cet arc était quelquefois très long ; les traités de vénerie de 1328 et de 1388 parlent d'arcs pour la chasse qui ont deux mètres de longueur. 2° L'arc turquois ou sarrasin, ainsi appelé à cause de son origine orientale, et qui n'apparaît en Occident qu'après les croisades, vers la fin du xiiie siècle. Il était formé de plusieurs pièces rapportées et se composait de deux contre-courbes en accolade, retroussées à l'une de leurs extrémités et fixées par l'autre bout à un manche commun qui formait la poignée ou le centre de l'arc. Cette arme qui n'avait guère que 1 m. 50 de long était généralement faite de nerfs collés ensemble sur une âme de bois d'if; les fanons de baleine et la corne de buffle servaient aussi à fabriquer des arcs turquois d'une force extraordinaire. — La corde des arcs, au moyen âge, était en soie ou en chanvre tissé de soie, parce que, comme le dit un texte, « la soye est si forte qu'elle dure plus sans rompre, qu'elle ne fait de nulle autre chose... et quand bien assemblée, elle est si singlant qu'elle envoie une sayette ou bougon plus loing » (V. Archer).

E. B.

III. Mathématiques. — 1° *Géométrie*. On donne le nom d'arc à une portion limitée d'une courbe. On appelle quantités, ou mieux quantités mesurables, les choses à propos desquelles on peut concevoir ou définir l'égalité et l'addition. En géométrie on définit figures égales celles qui sont superposables ou composées de parties superposables. Or on ne connaît que trois lignes capables de se décomposer en parties superposables, la ligne droite, le cercle et l'hélice ; les lignes en question sont donc les seules dont les arcs sont susceptibles de mesure: encore ne saurait-on concevoir l'arc de cercle ou d'hélice mesuré au moyen d'un segment de droite. On parvient cependant à la mesure de l'arc de courbe au moyen d'une définition : ainsi on appelle longueur d'un arc de courbe la limite vers laquelle converge le périmètre d'une ligne polygonale inscrite dans l'arc et dont les côtés deviennent de plus en plus petits, leur nombre augmentant indéfiniment. Lorsque les coordonnées d'un point d'un arc ne présentent pas une infinité de maxima ou de minima, la limite en question est finie et bien déterminée. S'il s'agit d'une courbe plane, un arc de cette courbe dont les extrémités ont pour coordonnées rectangulaires x_0, y_0 et X, Y a pour expression

$$\int_{x_0}^{X} \sqrt{1+\left(\frac{dy}{dx}\right)^2}\, dx$$

la différentielle ds de cet arc est donnée par la formule

$$ds^2 = dx^2 + dy^2.$$

De même si l'on rapporte un arc de courbe gauche ou

plane à des coordonnées rectangulaires dans l'espace et si l'on désigne par x_0, y_0, z_0, et X, Y, Z les coordonnées de ses extrémités, l'expression de sa longueur sera

$$\int_{x_0}^{X} \sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2 + \left(\frac{dz}{dx}\right)^2}\, dx.$$

La différentielle ds d'un arc de courbe dans l'espace est donnée par la formule

$$ds^2 = dx^2 + dy^2 + dz^2.$$

Cette formule montre qu'à un infiniment petit du 2[e] ordre près, l'arc ds ou Δs est égal à sa corde. En réalité la différence entre un arc infiniment petit et sa corde est du 3[e] ordre et l'on démontre que l'on a aux termes du 4[e] ordre près pour l'expression de cette différence : $\frac{ds^3}{24R^2}$ R désignant le rayon de courbure de l'arc. De ce que la corde d'un arc diffère de cet arc par un infiniment petit d'ordre supérieur, il résulte que l'on peut considérer la corde d'un arc comme égale à la différentielle de cet arc; en s'appuyant sur ce fait on trouve l'expression suivante de la différentielle de l'arc en coordonnées polaires

$$ds^2 = dr^2 + r^2\, d\theta^2 \text{ dans le plan.}$$

$$ds^2 = dr^2 + r^2 \sin^2\theta\, d\psi^2 + r^2\, d\theta^2 \text{ dans l'espace ;}$$

dans la première formule r est le rayon vecteur et θ l'angle polaire, dans la seconde r désigne le rayon vecteur, θ la colatitude et ψ la longitude. Les courbes les plus connues dont l'arc peut s'obtenir en termes finis sont : la parabole ; l'équation de cette courbe étant $y^2 = 2px$, l'arc compté à partir du sommet a pour longueur $\frac{p}{2} \log \frac{y + \sqrt{y^2 + p^2}}{p} + \frac{y}{2p}\sqrt{y^2 + p^2}$; — la chaînette, dont l'arc compté à partir du sommet est le côté d'un triangle rectangle dont l'ordonnée est l'hypoténuse, et dont l'autre côté est constant; la chaînette a pour équation $\frac{y}{c} = \frac{e^{\frac{x}{c}} + e^{-\frac{x}{c}}}{2}$; — la *cycloïde* (V. ce mot) dont l'arc compté à partir du sommet est double de la portion de la tangente menée par l'extrémité de l'arc et terminée à la tangente au sommet. En général si l'on pose

$$x = \psi'(\theta) \sin\theta + \psi''(\theta) \cos\theta,$$
$$y = \psi'(\theta) \cos\theta - \psi''(\theta) \sin\theta,$$

quelle que soit la fonction ψ, ces équations représenteront une courbe dont l'arc s sera donné par la formule $s = \psi(\theta) + \psi''(\theta)$, ainsi que cela se trouve établi dans un mémoire posthume d'Euler. Les arcs d'une conique à centre, d'une lemniscate, d'une épicycloïde allongée ou raccourcie, d'une conchoïde circulaire dépendent des fonctions elliptiques. J.-A. Serret a trouvé (*Journal de mathématiques, pures et appliquées*, t. X, 1[re] série) l'équation générale des courbes dont l'arc peut s'exprimer en termes finis ou par les fonctions elliptiques. Les géomètres, ne pouvant évaluer que dans des cas très rares les arcs de courbes en termes finis, ont essayé d'évaluer des sommes ou des différences d'arcs d'une même courbe; ces tentatives ont beaucoup contribué aux premiers progrès de la théorie des fonctions elliptiques. Le 2[e] volume du traité de calcul intégral de M. Bertrand contient un grand nombre de problèmes de cette nature (V. Hélice).

2° *Arc sinus*, *arc cosinus*, *arc tangente*, *arc sécante*. On appelle ainsi les fonctions inverses du sinus, du cosinus, de la tangente, de la sécante ; ainsi par exemple si l'on a $y = \sin x$ on aura $x = \text{arc} \sin y$ (V. les mots Sinus, Cosinus, Tangente, Sécante). H. Laurent.

IV. Architecture. — Le mot *arc* désigne, dans le sens le plus large et le plus moderne à la fois, toute construction de forme courbe, assemblée suivant le mode d'emploi des matériaux qui la composent et servant à relier deux points d'appui distants l'un de l'autre. Le sens du mot *arc* et l'application de cet élément de construction ont pris, en effet, une grande extension depuis le commencement de notre ère, époque avant laquelle on faisait rarement usage de l'arc dans les édifices consacrés au culte : sous l'empire romain même, le mot *arc* ne désignait guère que certains monuments commémoratifs, *les arcs de triomphe* (V. ce mot). Cependant, au fur et à mesure des progrès de l'archéologie, on a pu constater l'existence d'arcs d'exécution plus ou moins régulière chez presque tous les peuples et dès les temps les plus reculés, pour ainsi dire dès le début de l'art de bâtir. Seulement, dans les pays où les matériaux les plus usuels offraient des dimensions suffisantes pour fournir des *architraves* (V. ce mot), le besoin de l'arc se faisant moins sentir, les formes et le mode de construction de l'arc restèrent plus longtemps à l'état rudimentaire ou tout au moins n'atteignirent qu'un faible degré de perfection, ce que décèlent les plus anciens vestiges d'arcs trouvés dans les ruines des premières civilisations de l'Egypte, de l'Asie et de la Grèce. A ces époques reculées, des voûtes construites par *encorbellement* et par *évidement* (V. ces mots), et non à l'aide d'un appareil de claveaux soigneusement étudié, montrent comme génératrices des arcs aigus ou des arcs paraboliques, et ce n'est qu'à des époques plus rapprochées, dans les ruines d'Assos (Phrygie), d'Ænias (Acarnanie) et surtout dans les anciennes villes de l'Etrurie que l'on construisit, dans des tombeaux ou comme portes de villes, les plus anciens spécimens connus d'arcs plein-cintre. En revanche, depuis la *cloaca maxima* de Rome, ce grand égout construit sous les Tarquins, la capitale et toutes les cités de l'empire romain firent un grand usage de cet arc plein-cintre, composé de claveaux à coupe savante ou de petits matériaux noyés dans le mortier, et trouvèrent dans l'*arcade* (V. ce mot) le principal élément de construction et de décoration des monuments de toute nature dont le génie romain devait couvrir le monde entier. En laissant de côté l'*architecture musulmane* (V. ce mot), où domine l'arc en fer-à-cheval, l'*architecture bysantine* et l'*architecture romaine* se servirent de l'arc plein-cintre jusqu'au xii[e] siècle, époque où l'arc en ogive lui fut substitué pour être lui-même remplacé, lors de la Renaissance, par des arcs plein-cintre et par des arcs elliptiques, des arcs en accolade et des arcs déprimés. Depuis la Renaissance et surtout de nos jours, les formes d'arc les plus diverses ont été employées, parfois dans un même édifice, aux dépens, il faut le dire, de la sobriété de composition et de l'unité de style.

Classification des arcs. — En dehors de la place qu'ils occupent ou des fonctions qu'ils remplissent et dont ils tirent des noms spéciaux, *arc-boutant*, *arc de décharge*, *arc doubleau*, *arc formeret*, *arche* et *archivolte* (V. ces mots), les arcs les plus habituellement employés sont : l'*arc plein-cintre* formé par un demi-cercle et dit *surbaissé* ou *bombé*, et *surhaussé* ou *en fer-à-cheval*, suivant que la flèche de l'arc est moindre ou plus grande que le rayon du cercle; l'*arc elliptique* ou *en anse de panier* formé par une demi-ellipse ; l'*arc en ogive* ou *à tiers-point*, dit aussi *arc aigu*, formé par deux portions de cercle semblables qui se croisent en donnant un angle curviligne plus ou moins aigu ; l'*arc rampant* formé par deux portions de cercle dont les naissances sont d'inégale hauteur ; l'*arc en chaînette* dont la forme parabolique suit la courbe que décrit une chaîne suspendue par ses extrémités ; l'*arc à trois*, *quatre* ou *plusieurs lobes*, suivant qu'il est formé de trois, quatre ou plusieurs parties de cercle ; l'*arc à talons* ou *en accolade* formé par la réunion de deux talons ou cimaises, et enfin l'*arc déprimé* formé de deux quarts de cercle, reliés à leur partie supérieure par une ligne droite.

Arc-boutant. Arc de pierre construit, en guise d'étai permanent, à l'extérieur d'un édifice, et dont la naissance s'appuie sur une saillie de mur formant *contrefort* (V. ce mot), tandis que sa partie supérieure vient porter

sur le pied droit de retombée d'une voûte dont l'arc-boutant arrête ainsi la poussée. Les arcs-boutants constituent un élément de construction spécial à l'architecture ogivale et c'est grâce à leur emploi, franchement accusé, que les architectes du moyen âge ont pu réaliser leurs conceptions grandioses. D'abord simples, à une seule volée et affectant la forme d'un quart de cercle, les arcs-boutants devinrent bientôt doubles en hauteur, à deux volées juxtaposées et revêtirent, ainsi que les piliers des contreforts avec lesquels ils se reliaient, les formes les plus diverses. L'architecture antique n'employa pas l'arc-boutant et c'est seulement du XII[e] au XVI[e] siècle, lors de la construction des grandes cathédrales ogivales, que l'arc-boutant se développa, atteignit son apogée et retomba bientôt dans l'abandon avec le système d'architecture qui l'avait vu naître et dont il était un des éléments caractéristiques. — On appelle aussi arc-boutant une pièce de bois de formes diverses qui sert à fixer, en l'étayant, un engin de construction ou de transport, que cet engin soit mobile ou placé à demeure.

Arc de décharge. L'arc de décharge est le plus souvent un arc plein-ceintre ou une partie d'arc plein-cintre — dans ce cas il est dit surbaissé — dont, comme son nom l'indique, la mission est de décharger soit un *linteau*, soit une *plate-bande appareillée* (V. ces mots) ou même un autre arc fermant une baie, du poids de la construction supérieure, en reportant ce poids sur les points d'appui, *colonnes*, *piliers* ou *pieds-droits* (V. ces mots) formant les côtés latéraux de la baie. Les naissances de l'arc de décharge s'appuient, soit sur les extrémités du linteau ou de la plate-bande, soit sur les naissances de l'arc inférieur, ou même en dehors de ces extrémités ou de ces naissances. Le vide qui se trouve formé entre l'arc de décharge et la construction qu'il soulage prend le nom de *tympan* (V. ce mot) quand il est rempli de maçonnerie pleine; mais souvent cette maçonnerie est évidée et, de moindre épaisseur que l'arc de décharge, fait de celui-ci un cadre destiné à recevoir un bas-relief ou tout autre motif décoratif. Souvent aussi cette partie est laissée à jour ou vitrée pour permettre d'aérer et d'éclairer la construction intérieure. L'arc de décharge est ordinairement perdu dans la maçonnerie, mais il est quelquefois accusé par une saillie ou par des moulures et fait ainsi partie de l'ensemble général de la décoration. Le plus ancien peut-être des exemples d'arc de décharge date d'une époque assez reculée (du VII[e] siècle avant notre ère): on le trouve dans un tombeau voisin des pyramides de Gizeh (Egypte); mais l'emploi de cet élément de construction fut fréquent dans l'architecture romaine et depuis n'a jamais cessé de venir en aide aux constructeurs.

Arc doubleau. — Arc reposant sur des *dosserets*, *pieds-droits* ou *colonnes engagées*, ou sur des *culs-de-lampe* (V. ces mots), et faisant saillie sous l'intrados d'une voûte en berceau ou d'une voûte d'arêtes dont il répète et accentue la courbure en contre-bas, interrompant ainsi le cours de la voûte pour lui donner comme un cintre durable en maçonnerie sur lequel elle s'appuie. Les Romains ont employé l'arc doubleau dont on trouve un exemple bien conservé aux arènes de Nîmes, dans le corridor qui forme la dernière précinction du second étage et dont la voûte en berceau est soutenue par des arcs doubleaux retombant sur des culs-de-lampe. Au moyen âge, les arcs doubleaux se composèrent d'abord d'un ou de deux rangs de claveaux sans moulures ni ornements, puis vinrent un plus grand nombre de rangs de claveaux avec des formes plus cherchées et produites par des arrondis, des chanfreins et enfin des tores et des scoties ou gorges, toutes moulures souvent décorées à profusion d'ornements divers, de feuillages, d'animaux et même de figures humaines, suivant en cela le système de décoration des archivoltes de la même époque. Dès la Renaissance et surtout de nos jours, les arcs doubleaux affectèrent des formes plus simples et reçurent moins d'ornements, tout en conservant leur rôle dans la construction et la décoration des voûtes.

Arc formeret. Arc plein-cintre, elliptique ou en ogive, parallèle à l'axe d'une voûte et s'appuyant sur les murs, les pieds-droits ou les colonnes recevant cette voûte. L'arc formeret, quoique devant son nom à Philibert Delorme, fut très employé dans l'architecture du moyen âge et a conservé son rôle dans la construction moderne.

Arc rampant. En dehors des éléments qui le composent en tant qu'*arc* (V. ce mot), l'arc rampant doit être étudié au point de vue de ses applications dans la construction et, si les arcs-boutants de l'église Saint-Urbain, à Troyes, construits au XIII[e] siècle, offrent un exemple assez rare de cette forme d'arc ainsi mise en œuvre, exemple que Viollet-le-Duc blâme avec raison et dit être de ceux « qui sont aussi bons à étudier que mauvais à suivre »; en revanche l'emploi de l'arc rampant dans la construction de certains *escaliers* (V. ce mot) est parfaitement logique au point de vue de l'architecture et peut fournir d'heureux motifs de décoration.

Charles Lucas.

Arc de triomphe. Monument commémoratif dont l'arcade est le principal élément d'architecture et qui rappelle, par sa décoration, les motifs qui ont donné lieu à son érection. Inconnus ou très rares chez les anciens peuples de l'Orient et même en Grèce, les arcs de triomphe devinrent fréquents dans le monde romain dont ils constituèrent un des principaux types d'édifices et depuis restèrent en honneur chez les peuples modernes. Les premiers arcs de triomphe de construction durable furent probablement élevés, soit à l'imitation et pour conserver le souvenir d'arcs provisoires de verdure, dressés et décorés à la hâte sur le passage de l'*imperator* (général victorieux ayant obtenu les honneurs du triomphe), soit à l'imitation même de la *porta triumphalis*, porte de l'ancienne enceinte de Rome située dans le voisinage du Champ de Mars et ornée d'une façon toute spéciale lorsque l'imperator, à la tête de ses légions, passait sous cette porte, au milieu de son cortège triomphal, pour traverser la cité et monter au Capitole rendre grâces aux dieux. Peu à peu, les matériaux employés dans la construction des arcs de triomphe, leur riche décoration et les faits importants que rappelaient les bas-reliefs et les inscriptions qui les ornaient, firent de ces monuments, non seulement de durables témoins de l'état de l'architecture et de la sculpture à l'époque de leur érection, mais encore de précieuses pages lapidaires, toujours consultées avec fruit pour l'histoire ou la civilisation des peuples dont ils retracent les victoires ou les défaites. C'est à Rome et sous la République qu'il faut chercher les plus anciens exemples d'arcs de triomphe, monuments devenus nombreux par la suite dans les diverses provinces de l'empire romain; mais il faut bien se garder de considérer comme arcs de triomphe, soit des arcs commémoratifs de faits privés, soit des fragments de portiques ou des substructions monumentales d'aqueducs, soit enfin d'anciennes portes de villes encore existantes de nos jours et comprenant souvent deux arcades égales, tandis qu'à l'origine les arcs de triomphe n'en eurent généralement qu'une et que, plus tard, ces monuments en comptèrent trois, dont une grande et deux petites. — Les auteurs latins nous ont conservé le souvenir de vingt et un arcs de triomphe élevés dans Rome même et dont cinq seulement subsistent encore. Parmi ceux disparus, il faut citer: 1° *deux arcs* surmontés de statues dorées et élevés par le consul Stertinius, en l'an 196 avant notre ère, l'un dans le *forum boarium* et l'autre dans le grand cirque, du produit du butin qu'il avait rapporté de ses guerres d'Espagne; 2° *l'arc de Scipion l'Africain*, construit en l'an 190 par ce général sur le Clivus Capitolinus, arc que décoraient deux chevaux et sept statues dorées; 3° *l'arc de Fabius*, élevé en l'an 121, près du commencement de la Voie Sacrée, par Fabius Maximus, en commémoration de ses victoires sur les Allobroges; 4° *l'arc d'Auguste*, élevé en l'honneur

de ce prince dans le forum romain près de la maison de Jules César; 5° *l'arc de Tibère*, construit par ce prince en l'an 16 de notre ère, en commémoration des victoires de Germanicus sur les Germains; 6° *l'arc de Claude*, dressé au pied du Quirinal en l'an 51, pour rappeler les victoires de Claude en Bretagne; 7° *l'arc de Trajan*, à l'entrée du forum de ce prince, arc détruit pendant les invasions des Barbares, mais dont une partie des bas-reliefs avait été enlevée avant cette époque pour orner l'arc érigé à Rome en l'honneur de Constantin; 8° *l'arc de Vérus*, élevé en souvenir des victoires de Vérus sur les Parthes; 9° *l'arc de Marc-Aurèle*, destiné à rappeler les victoires de ce prince sur les Marcomans, arc existant encore en 1662, date de sa destruction par ordre du pape Innocent VI; 10° *l'arc de Gordien*, sur le mont Esquilin; 11° *l'arc de Dioclétien*; 12° *l'arc de Théodose Gratien, et Valentinien*, élevé en face du pont Ælius et du tombeau d'Hadrien aujourd'hui pont et château Saint-Ange). — Les cinq arcs de triomphe existant encore à Rome sont: 1° *l'arc de Drusus*, construit par ordre du Sénat sur la voie Appienne, l'an 9 avant notre ère, en l'honneur des victoires de Nero Claudius Drusus sur les Germains: des parties de cet arc, composé à l'origine d'une arcade avec de chaque côté des colonnes d'ordre composite dont les entablements sont profilés, se voient encore près la porte Saint-Sébastien où elles ont été en partie englobées dans une maçonnerie de briques servant d'aqueduc; 2° *l'arc de Titus* (fig. 1), élevé au point culminant de la voie Sacrée, par ordre du Sénat et du peuple romain, en l'honneur de Titus et commencé du vivant de ce prince, mais probablement terminé après sa mort. Cet arc, que nous reproduisons ci-dessous, tel qu'il existe depuis la restauration de ses parties latérales sous le pontificat du pape Pie VII, est peut-être le plus remarquable exemple de ce genre de monument. Une seule arcade ornée de clef et de tympans sculptés et, à droite et à gauche, deux colonnes engagées d'ordre composite, supportent un riche entablement avec un attique élevé et constituent une masse imposante dont les proportions sont heureuses et dont la décoration, quoique aujourd'hui bien délabrée, rappelle la plus belle époque de l'art romain. Les bas-reliefs qui ornent le passage de l'arcade offrent surtout un réel intérêt et reproduisent, l'un, Titus couronné par la Victoire et se tenant debout sur un char attelé de quatre chevaux que conduit une femme personnifiant la ville de Rome, et l'autre, le défilé des dépouilles de la Judée vaincue et, parmi elles, les trompettes et les vases sacrés ainsi que le candélabre à sept branches arrachés au temple de Jérusalem. Sous la voûte est représenté l'empereur assis

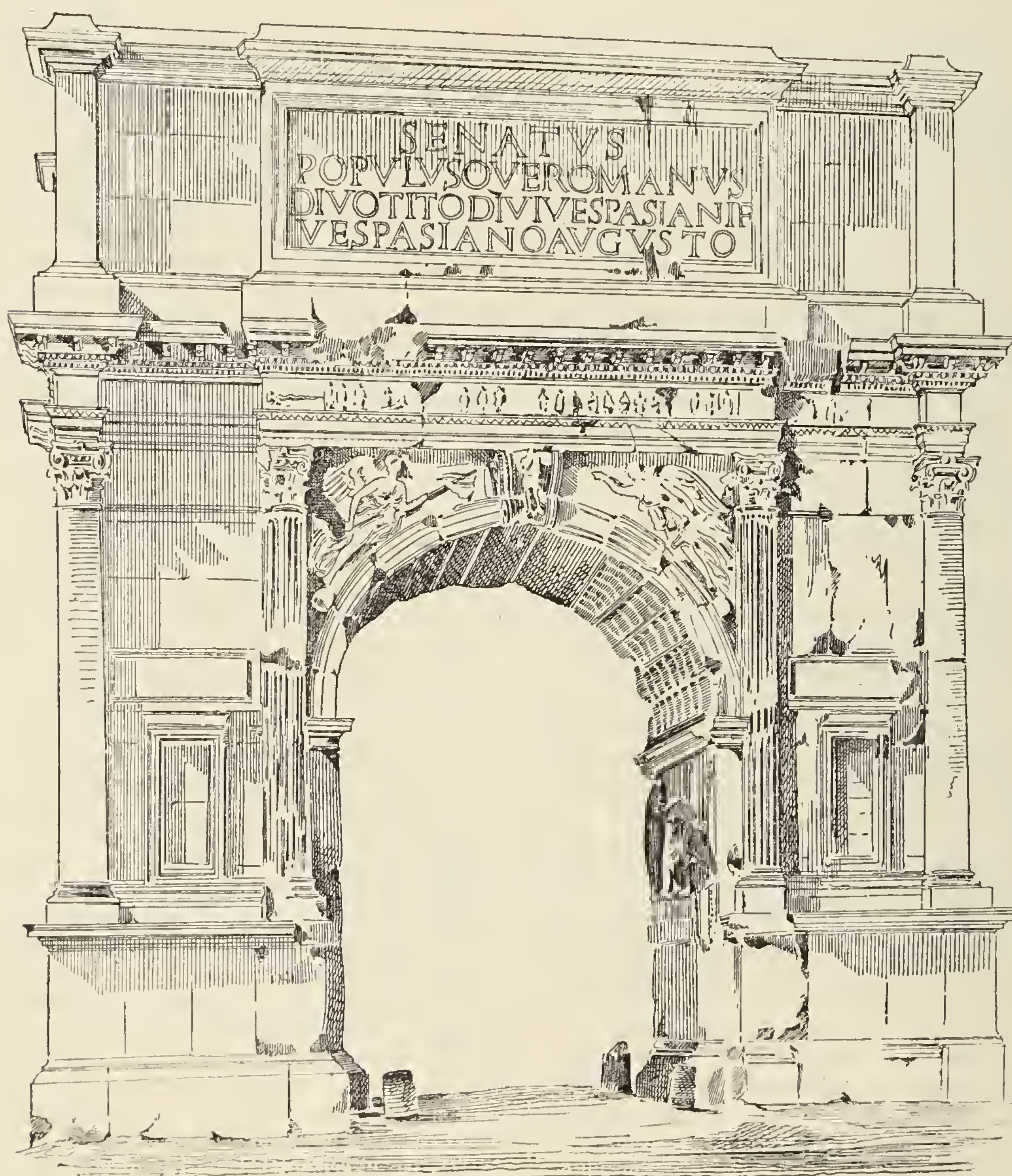


Fig. 1. — Arc de Titus, à Rome.

sur un aigle comme il est figuré dans les médailles consacrant son apothéose et, au-dessus de l'attique, un quadrige portant Titus en triomphateur, devait couronner l'ensemble de ce monument si précieux à tant de titres pour l'art et l'histoire de la Rome impériale; 3° *l'arc de Septime Sévère*, qui fut érigé en l'an 203, sur la Voie Sacrée, au pied du Capitole, en l'honneur des victoires remportées sur les Parthes, les Arabes et les Adiabéniques par cet empereur et ses fils, Caracalla et Géta. Cet arc ouvre, pour Rome, sinon pour les provinces de l'empire, la série des arcs de triomphe à trois arcades (une grande et deux petites), disposition dont plusieurs médailles de Rome, antérieures au règne des Sévères, nous ont conservé des représentations, mais dont l'arc de Septime Sévère est le plus ancien exemple existant encore dans la capitale de l'empire. Inspiré dans plusieurs de ses dispositions générales et dans sa décoration de l'arc de Titus, l'arc de Septime Sévère a, sur ses façades, quatre colonnes d'ordre composite dégagées au-devant des pieds-droits des arcades et son vaste attique porte une inscription du plus bel effet. En revanche, les sculptures qui le décorent à profusion, jusque sur les dés des piédestaux des colonnes, trahissent



Fig. 2. — Arc de Trajan, à Bénévent.

déjà une époque de décadence et on s'explique difficilement la communication qui existe à l'intérieur, entre les passages des arcades; 4° *l'arc de Gallien*, érigé en l'honneur de ce prince par M. Aurélius Victor, en l'an 260, dans le voisinage de la porte Esquiline, arc qui, de petites dimensions et à une seule arcade, rappelle en plan l'arc de Titus. Des piliers d'ordre corinthien, dont les chapiteaux sont seulement épannelés, le décorent; 5° *l'arc de Constantin*, le plus important des monuments de ce genre conservés à Rome. Elevé après la victoire du pont Milvius (l'an 312 de notre ère), en l'honneur de l'empereur Constantin, cet arc offre, comme l'arc de Septime Sévère, trois arcades avec, au devant des pieds-droits, quatre colonnes d'ordre composite; mais les dimensions en sont beaucoup plus considérables. En effet l'arc de Constantin a, compris attique, 21 m. de hauteur, sa largeur est de 25m70 et sa profondeur de 7m40. La hauteur de l'arcade centrale est de 11m50 et celle des arcades latérales de 7m40. Ce monument a longtemps préoccupé les archéologues sur sa véritable origine et sur sa destination; car, dans la hâte que l'on mit à l'élever et peut-être aussi par impuissance artistique, certaines parties des sculptures qui le décorent furent empruntées à un arc plus ancien élevé en l'honneur de l'empereur Trajan et retracent les grands faits du règne de ce prince, tandis que d'autres, notamment les médaillons qui surmontent les petites arcades, reproduisent la défaite de Maxence et l'occupation de Rome par Constantin, offrant ainsi un intervalle de deux siècles entre les faits historiques dont ce monument nous a conservé la reproduction sculpturale, de même qu'entre l'exécution de ces sculptures. — L'Italie comptait, elle aussi, un certain nombre d'arcs de triomphe dont plusieurs existent encore et ne le cèdent guère en heureuses proportions et en beauté artistique à ceux de la capitale. Les principaux sont quatre arcs élevés en l'honneur d'Auguste et deux arcs élevés en l'honneur de Trajan. Les arcs de triomphe élevés en l'honneur d'Auguste sont: *l'arc de Suse*, datant de l'an 8 avant notre ère, et dû au roi Cottius;

l'arc d'Aoste élevé par Terentius Varro et curieux par son entablement dorique surmontant des colonnes corinthiennes ; *l'arc de Rimini*, rappelant l'achèvement de la Voie Flaminienne et l'un des monuments les plus intéressants de ce genre par le fini de son exécution et la sobriété de sa décoration ; enfin, *l'arc de Fano*, qui fut restauré sous Constantin. Les deux arcs de triomphe consacrés à Trajan sont les arcs d'Ancône et de Bénévent, tous deux attribués au célèbre architecte *Apollodore de Damas* (V. ce nom). *L'arc d'Ancône* est, quoique dépouillé des statues et des autres ornements de bronze qui le décoraient, le mieux conservé des arcs de triomphe anciens. Il fut érigé en l'an 115 et rappelle le rétablissement du port d'Ancône par l'empereur Trajan auquel, dans l'inscription votive, sont associés les noms de Plotine et de Marciane, la femme et la sœur de ce prince. Mais le plus remarquable peut-être des arcs de triomphe de cette belle période artistique est *l'arc de Bénévent* (fig. 2) dont les bas-reliefs représentent les exploits de l'empereur Trajan dans ses guerres sur le Danube. Cet arc rappelle, dans ses masses, celui consacré à l'empereur Titus ; mais il est plus richement décoré que ce dernier, les entrecolonnements d'ordre composite et les parties de l'attique, à droite et à gauche de l'inscription, étant couverts de sculptures d'un effet grandiose et bien dignes, ainsi que les autres motifs décoratifs, de la belle école du commencement du IIe siècle de notre ère. En outre, ce monument n'a subi aucune restauration moderne et, entre autres sujets, l'apothéose de Trajan est un morceau de sculpture admirable. — Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur les nombreux arcs de triomphe que virent s'élever



Fig. 3. — Arc de Saint-Remy.

toutes les contrées soumises à la domination romaine, cependant il faut noter *l'arc de Pola, en Dalmatie*, que ses colonnes accouplées et le manque de style de ses détails ne permettent pas de faire remonter, ainsi que le veulent quelques archéologues, à l'époque d'Auguste ; *l'arc d'Hadrien, à Athènes*, édifice indigne du goût de cet empereur, ami des arts, et de cette cité, la ville artistique par excellence, mais dont l'inscription indique bien que cet arc séparait l'Athènes de Thésée, l'ancienne ville, de l'Athènes d'Hadrien (Hadrianopolis) ; *l'arc de Palmyre*, en Syrie, arc rachetant par le biais de ses façades le coude formé par la quadruple colonnade qui s'élève encore çà et là au milieu des ruines de cette ville ; et enfin les plus caractérisés des arcs de triomphe romains qui existent encore en France et dans cette partie de l'Afrique septentrionale (Algérie et Tunisie) qui appartient à la France.

Le plus ancien des arcs de triomphe français, d'origine romaine, est *l'arc de Saint-Remy* (Bouches-du-Rhône), arc composé d'une seule arcade avec, à droite et à gauche, deux colonnes engagées (fig. 3). Malheureusement, toute la partie supérieure du monument est détruite et si l'on peut supposer, par l'examen attentif de certains détails d'architecture, que cet arc remonte à l'époque de Jules César et au lendemain de la conquête de la Gaule, il est quelque peu téméraire de voir, dans les bas-reliefs mutilés de ses façades, la représentation de Jules César et de Vercingétorix ainsi que celle de la Gaule et de la Bretagne réduites en captivité par les armées romaines. D'une époque peu postérieure à l'arc de Saint-Remy semble être *l'arc de Carpentras* dont la partie supérieure est également ruinée, mais dont les bas-reliefs reproduisent, sans aucun doute, les derniers peuples de la Gaule ayant lutté contre la conquête romaine. Beaucoup plus important est *l'arc d'Orange*, arc de triomphe à trois arcades, avec frontons sur les façades principales, au-dessus de l'arcade centrale, et aussi sur les façades latérales au-dessus des colonnes engagées décorant ces façades. De nombreux bas-reliefs, composés surtout de trophées d'armes, surchargent cet arc que l'on doit faire remonter à Tibère, mais dont l'exécution paraît plutôt appartenir à l'époque de décadence de l'art romain. Enfin, dans le N.-O. de la France, en laissant de côté les portes antiques des villes de Besançon, de Langres et d'Autun, ainsi que les arcades monumentales décorant les extrémités du pont de Saint-Chamas, il faut citer *l'arc de triomphe de Reims*, monument percé de trois arcades ayant, fait unique dans l'architecture romaine, leurs impostes de niveau, et le plus considérable de tous ceux qui restent sur le sol de la France. Les façades de cet arc de triomphe, décorées de colonnes corinthiennes, ont 33 m. de largeur sur 13m50 de hauteur ; malheureusement, la plus grande partie des sculptures sont très délabrées et accusent, malgré l'effet

imposant de la masse architecturale, une époque de réelle décadence. — Quoique le sol de l'Afrique française actuelle ait subi, depuis la domination romaine, les ravages de plusieurs hordes de conquérants, Vandales, Byzantins et Arabes, Turcs et même colons européens modernes, la partie orientale de l'Afrique française, c.-à-d. le département de Constantine et la Tunisie, sont encore riches en anciens monuments romains et possèdent plusieurs arcs de triomphe généralement élevés du IIe siècle à la fin du IVe siècle de notre ère. Parmi ces monuments, il faut citer, dans la province de Constantine, les arcs de triomphe d'*Announa* (l'ancienne Tibili), de *Lambèse* (Lambœsis) et de *Zana* (Diana Veteranorum); *l'arc de Markouna* (Verecunda) dédié à un légat impérial, M. Æmilius Saturninus; *le bel arc de Djemila* (Cuiculum) en parfait état de conservation et élevé à l'empereur Caracalla ainsi qu'à son père Septime Sévère et à sa mère Julia Domna; *l'arc de Tebessa* (Thevestis), arc *quadrifons*, c.-à-d. à quatre faces comme l'arc de Janus à Rome, et dédié, lui aussi, à Septime Sévère, Julia Domna et Caracalla; enfin, *l'arc de Timegad* (Tamugas), dit *arc de tous les dieux*, un des plus curieux comme lignes d'architecture de la province, mais qui, quoique attribué à l'empereur Trajan, semble, par certains détails, tels que les



Fig. 4. — Arc triomphal du Castel-Nuovo, à Naples.

amorces de frontons au-dessus des arcades latérales, appartenir à une époque postérieure. Les mieux connus des arcs de triomphe conservés en Tunisie sont *l'arc d'Haïdra* (l'ancienne Ammadara) dédié à Septime Sévère; *les deux arcs de Macteur* (oppidum Mactaritanum) dont l'un, assez bien conservé, paraît remonter à une belle époque de l'art; *l'arc d'Uzappa* orné, comme celui d'Orange, de têtes de barbares coupées; *l'arc de Kasserin* (Scillium) d'une bonne exécution comme construction, et *l'arc de Sbeitla* (Sufletula) dédié aux empereurs Maximien et Constantin le Grand et remarquable comme masse d'architecture par les heureuses proportions de son arcade unique. — On ne connaît pas d'arcs de triomphe élevés pendant toute la période du moyen âge et le plus ancien exemple de ces monuments appartenant au début des temps modernes est *l'arc triomphal* élevé à Naples, vers 1445, pour servir d'entrée au Castel Nuovo et pour perpétuer le souvenir de la conquête du royaume de Naples par Alphonse d'Aragon. Cette porte triomphale, percée d'une seule arcade, présente deux étages surmontés chacun d'un attique, lesquels sont décorés, le premier d'un bas-relief représentant le vainqueur entouré de ses officiers, et le second, de statues allégoriques placées dans des niches que couronne un fronton cintré: tout l'ensemble du monument appartient au style de la Renaissance italienne et se recommande surtout par la grâce et par l'élégance (fig. 4). Un autre arc fut élevé également à Naples par Giuliano de Majano, vers la fin du XVe siècle; c'est celui de la *Porta Capuana*. Quelques villes d'Italie firent ériger par la suite des portes monumentales, véritables arcs de triomphe, en commémoration de victoires ou d'événements divers: c'est ainsi que Milan en compte plusieurs, qu'Ancône vit, au dernier siècle, s'élever, non loin de l'arc de Trajan, un autre arc, d'ordre dorique, dessiné par *Vanvitelli* (V. ce nom), sur l'ordre du pape Clément XII et destiné à rappeler la construction du môle et du lazaret de cette ville, et qu'enfin Florence possède, en dehors de la porte San-Gallo, *un arc de triomphe* construit vers 1740, sur les plans d'un architecte lorrain, *Giadod*, de Nancy (V. ce nom), monument commémoratif de l'avènement de la maison de Lorraine sur le trône grand-ducal de Toscane. — Mais c'est la France qui, dans les temps modernes, devait se signaler par l'exécution de remarquables arcs de triomphe, monuments commémoratifs imités de l'antiquité dans leur composition et leur exécution, mais décelant, dans leurs masses imposantes, une véritable originalité. *La porte Saint-Denis* et *la porte Saint-Martin*, *les arcs de triomphe de la place du Carrousel* et *de la place de l'Etoile* sont, à Paris, des édifices bien différents entre eux par leur système d'architecture et de décoration, mais dans lesquels il faut reconnaître l'inspiration antique imposée depuis plus de deux siècles par leur éducation officielle artistique aux architectes français. *La porte Saint-Denis* fut élevée, en 1671 et 1672, aux frais de la municipalité parisienne à laquelle ce monument coûta 500,000 livres (somme énorme pour l'époque) et en l'honneur des victoires de Louis XIV en Flandre et en Franche-Comté. *François Blondel*, architecte, et *Girardon* et *Michel Anguier*, sculpteurs (V. ces noms), en furent les auteurs. Cette porte monumentale (fig. 5), dont l'ouverture de l'arcade a 14 m. de hauteur sur plus de 8 m. d'ouverture, mesure, en largeur comme en hauteur totales, une même longueur de 23m40. François Blondel, dans son *Cours d'architecture* (4e volume), nous initie, du reste, aux intentions qui le guidèrent et rappelle, avec une certaine complaisance, son désir d'emprunter aux chefs-d'œuvre de l'architecture antique le principe de la décoration de cet édifice dans lequel il voulut appliquer à des sujets modernes le ressouvenir des obélisques d'Egypte, de la colonne Trajane et même du fragment de la colonne rostrale conservé au Capitole de Rome. Quoi qu'il en soit de ces intentions, la porte Saint-Denis forme un tout des plus harmonieux et des plus imposants, répondant bien à la pensée qui a présidé à son érection, et il faut seulement regretter, au point de vue de son effet perspectif, les fâcheuses conditions de voisinage et l'espace restreint au milieu duquel ce monument se trouve placé. *La porte Saint-Martin*, construite en 1674, en l'honneur de la conquête définitive de la Franche-Comté et toujours aux frais de la ville de Paris, est de *Pierre Bullet* (V. ce nom), élève de Fr. Blondel, et présente, elle aussi, une hauteur égale à sa largeur, mais bien moindre que pour la porte Saint-Denis; car la porte Saint-Martin n'a que 18 m. Cette porte est percée de trois arcades décorées de bossages vermiculés et, malgré ses bas-reliefs dans l'un desquels Louis XIV, entièrement nu, est représenté sous les traits du dieu Hercule, cet édifice rappelle bien davantage une porte de ville qu'un véritable arc de

triomphe. Après les guerres de Louis XIV, celles de Napoléon Ier fournirent aussi prétextes à deux arcs de triomphe : *l'arc du Carrousel*, construit sur les dessins des architectes *Percier* et *Fontaine* (V. ces noms) et avec le concours des sculpteurs *Lemot*, *Lesueur*, *Bosio* et *Deseinne* (V. ces noms). Cet arc rappelle la campagne d'Allemagne de 1805 et n'est qu'une imitation, mais une imitation des mieux comprises et des plus heureuses quoiqu'à une moindre échelle, de l'arc de Septime Sévère, à Rome. L'exécution aussi parfaite que possible, le talent déployé dans la décoration sculpturale, la richesse des matériaux, marbres et bronzes, mis en œuvre, et surtout l'harmonie de ses proportions, harmonie un peu perdue aujourd'hui au milieu de ce vaste ensemble ouvert du Carrousel, où cet arc parait un simple bijou architectural trop isolé (fig. 6) ; tout concourt à faire de l'arc de triomphe du Carrousel un édifice ne laissant rien à désirer comme étude de l'ensemble et des détails. De beaucoup plus



Fig. 5. — Porte Saint-Denis.

important et même le plus important de tous les arcs de triomphe est *l'arc de la place de l'Etoile*, dont l'érection fut décrétée par Napoléon Ier en 1806 et qui domine de sa masse imposante cette magnifique et double perspective de l'avenue des Champs-Élysées du côté de Paris, et de l'avenue de la Grande-Armée du côté de Neuilly. Les dimensions de cet arc colossal sont considérables ; environ 50 m. de hauteur, 45 m. de largeur et 22 m. de profondeur pour l'ensemble ; l'arcade unique des façades principales a près de 30 m. de hauteur sur 15 m. de largeur, et l'arcade transversale, qui sert de passage entre les façades latérales, a environ 19 m. de hauteur sur 8m50 de largeur. *Chalgrin* en conçut le plan dont les masses générales furent respectées ; mais, après lui, *Goust*, *Huyot* et *Blouet* (V. ces noms) en furent les architectes et modifièrent les détails du projet primitif. Ce monument grandiose ne fut inauguré que le 29 juill. 1836 après avoir occasionné une dépense totale d'environ 10,000,000 de francs. De nombreux statuaires furent chargés tant des magnifiques groupes que des bas-reliefs qui décorent la façade ; mais, parmi eux, la renommée a gardé les noms d'*Etex* qui personnifia la *Résistance* (1814) et la *Paix* (1815) du côté de Neuilly ; de *Cortot* et surtout de *Rude*, dont les bas-reliefs du côté de Paris, le *Triomphe* (1810) dû à Cortot, et l'immortelle page qui a nom le *Départ* (1792), due à Rude, font de cet arc un des monuments les plus célèbres du monde entier. — On compte encore en France un certain nombre de villes ayant fait élever, dans les deux derniers siècles, des arcs de triomphe ou des portes monumentales ayant le caractère de monuments commémoratifs ; il suffira de rappeler ici : 1° *la porte du Pérou*, à Montpellier, grand arc de triomphe percé d'une

seule arcade, sans colonnes ni pilastres, couronné d'un entablement dorique et élevé en 1691 sur les plans de *Dorbay* et sous la conduite de d'*Aviler* (V. ces noms) aux frais de la ville de Montpellier et à la gloire de Louis XIV, en souvenir de ses victoires et du canal joignant l'Océan à la Méditerranée ; 2° *la porte de Paris*, à Lille, érigée en 1682 par l'architecte *Simon Vollant* (V. ce nom) sur l'ordre de Louis XIV qui venait de s'emparer de la ville, et 3° *l'arc de triomphe de Marseille*, à l'extrémité du faubourg d'Aix, construit de 1824 à 1830 par l'architecte *Pinchaud* et décoré par les statuaires *Bosio* et *Ramey* (V. ces noms). — Un certain nombre de capitales de l'Europe sont aussi ornées d'arcs de triomphe modernes offrant plus ou moins d'intérêt au point de vue de l'architecture ou de la décoration, mais parmi lesquels on peut mentionner : 1° *la puerta d'Alcala*, à Madrid, vaste ensemble monumental percé de trois arcades entre deux passages rectangulaires et destiné à rappeler l'entrée de Charles III en 1778 ; 2° *la puerta de Toledo*, dans la même ville, composée d'une arcade entre deux baies de portes et inaugurée en 1827 en souvenir de l'exil et du retour du roi Ferdinand VII ; 3° *The Green Park Arch*, édifié, en 1821, à Londres, dans Hyde Park Corner, par *Decimus Burton* (V. ce nom) et que surmonta jusqu'à ces dernières années la statue équestre du duc de Wellington ; 4° *les portes triomphales de Narva et de Moscou*, élevées à Saint-Pétersbourg sur les routes de ce nom, vers le commencement de ce siècle et à la gloire des armées russes ; 5° enfin le *Siegesthor* (porte de la Victoire), à Munich, copie de l'arc de Constantin de Rome, construit, de 1844 à 1850, par les architectes Gaertner et Metzger : dernière imitation à signaler, après toutes celles que nous

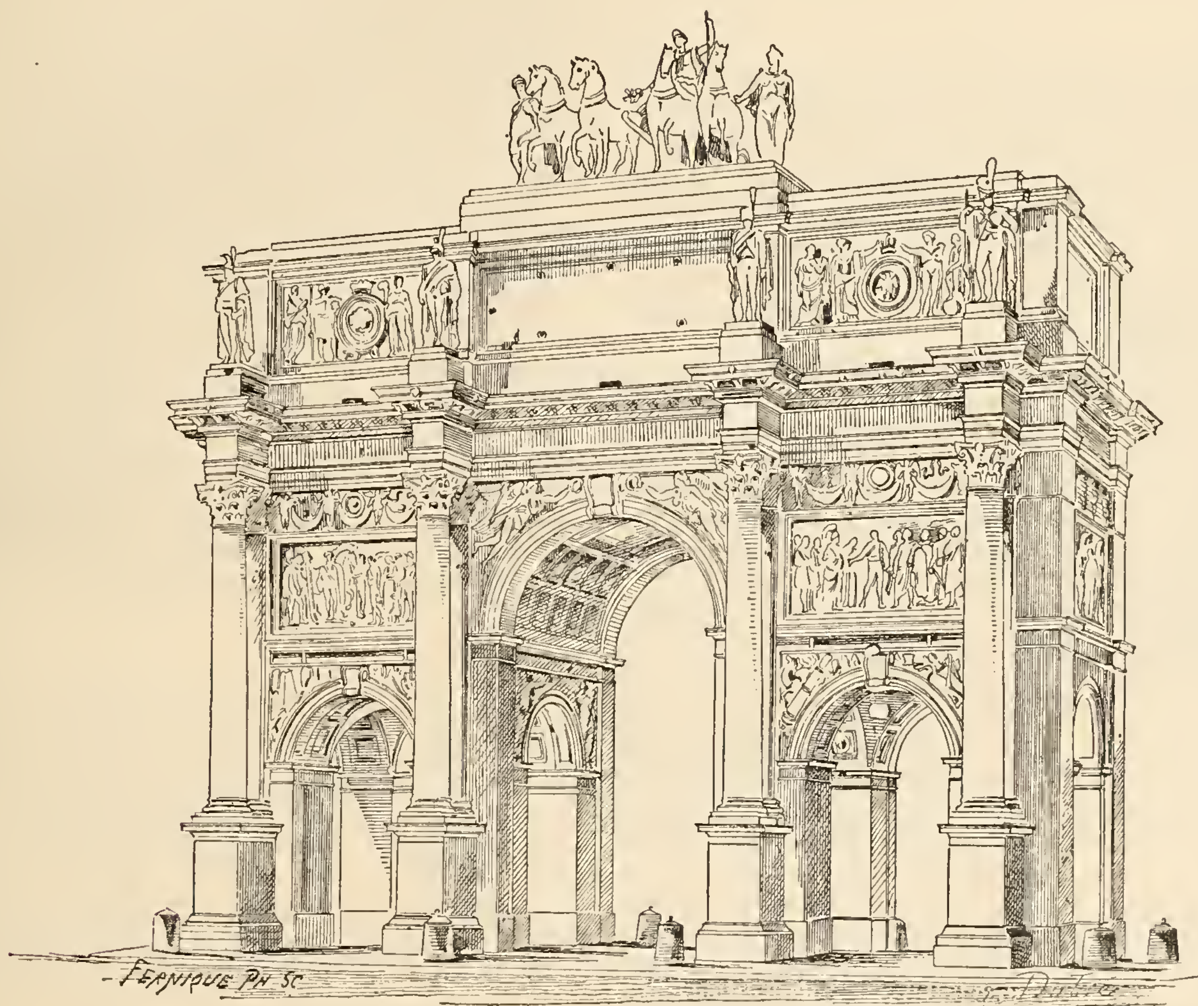


Fig. 6. — Arc de triomphe du Carrousel.

avons dû noter au cours de ce travail, cette porte monumentale est surmontée, comme les anciens arcs romains, par un quadrige attelé de lions (il est vrai) et portant une statue de la Bavière, haute de 6m60. Ainsi, Rome et le génie romain ont, depuis les plus anciens arcs de triomphe jusqu'à ceux élevés de nos jours et pendant près de deux mille ans, fourni les modèles de ce genre de monuments commémoratifs qui ont été imités à l'envi, mais avec plus ou moins de bonheur, par les peuples modernes.

Charles Lucas.

V. Marine. — 1° *Constructions navales.* L'arc est une déformation de la coque du bâtiment qui se manifeste par la courbure plus ou moins prononcée que prend la quille par suite de l'affaissement des extrémités de la construction ; dans d'autres cas, au contraire, la quille, au lieu de prendre une forme concave, devient convexe : on dit alors qu'il y a *contre-arc*. Ces déformations résultent des déliaisons qui se produisent dans la coque du navire sous l'effet de causes multiples que nous allons indiquer brièvement. Lorsqu'un navire est soumis à une grosse mer, il peut se trouver tantôt sur la crête d'une lame et ses extrémités n'étant plus suffisamment immergées tendent à s'affaisser, tantôt dans le creux de la lame et, pour la même raison, la partie centrale tend à s'affaisser à son tour. Il se produit donc, d'une façon continuelle, des efforts de torsion qui font jouer les assemblages et détériorent le calfatage ; il est par suite naturel que, après un certain temps de service, le bâtiment se soit arqué. Une autre cause vient aussi concourir à la déformation de la coque en agissant sur elle, même lorsqu'elle flotte en repos sur une eau calme : c'est la différence entre le poids d'une certaine partie du navire et celui de l'eau qu'elle déplace. Supposons, en effet, le navire divisé en tranches (fig. 1) par des plans verticaux perpendiculaires

au plan longitudinal et, dans ces conditions, placé dans ses lignes d'eau ; si chaque tranche déplaçait exactement un poids d'eau égal à son propre poids, la forme de l'ensemble ne serait pas altérée ; mais il n'en est pas ainsi, les tranches centrales déplacent plus d'eau qu'il le faudrait pour que cette égalité existât, et les tranches extrêmes en déplacent moins ; si, par suite, on les rend indépendantes les unes des autres, celles du milieu vont monter, celles des extrémités descendront au contraire et l'ensemble de ces tranches flottant en équilibre constituera une carène ar-

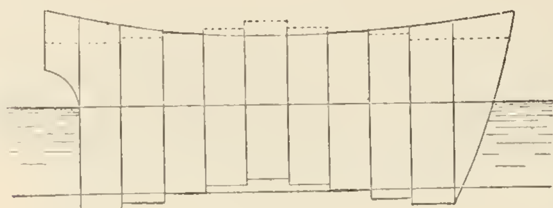


Fig. 1.

quée. C'est cet effet qui tend toujours à se produire sur une coque ordinaire et finit à la longue par la déformer malgré les liaisons des différentes pièces qui la composent. Si, au contraire, les tranches centrales sont trop pesantes, ce qui peut se produire par suite de l'installation des chaudières, de la machine et des soutes à charbon, dans cette partie du bâtiment, c'est du contre-arc qui tend à se produire. Enfin, lorsque l'on raidit trop les chaines d'amarrage d'un navire au bassin, on favorise encore la formation de l'arc.

Cette déformation est des plus préjudiciables au navire ; non seulement elle en diminue la vitesse, mais elle en rend le calfatage très imparfait, car, dès qu'il prend la mer, l'étoupe sort des coutures par suite du mouvement des pièces en contact, l'eau pénètre dans la membrure et la pourrit rapidement. C'est surtout dans le mode de construction des navires que l'on a recherché les moyens de résister à la formation de l'arc. Lorsque celui-ci se produit, on remarque que les pièces horizontales et verticales de la construction ne sont plus perpendiculaires entre elles, en sorte qu'un assemblage rectangulaire *a*, *b*, *c*, *d* (fig. 2) prend une forme parallélipipédique *a*, *b*, c_1, d_1. Tous les systèmes employés ont eu pour but de s'opposer à cette déformation en rendant ces rectangles rigides au moyen de diagonales agissant par compression comme *b c* ou par extension comme *a d*. A la fin du siècle dernier, du Hamel Dumonceau remplaçait, entre la sous-bauquière de la batterie et la vaigre d'empâture, le vaigrage longitudinal par un vaigrage incliné à 45°. Chapman établissait son système de diagonales dans le plan longitudinal du navire, en plaçant entre la carlingue et une forte hiloire renversée fixée sous les baux, une série d'épontilles verticales et de diagonales en bois agissant par compression. Le système de Bouguer était analogue au précédent, mais les diagonales en fer agissaient par extension comme de véritables tirants. En 1816, l'ingénieur anglais, Robert Sepping, supprima le vaigrage depuis la sous-bauquière de la batterie jusqu'à la carlingue, et le remplaça par une série de *porques* (V. ce mot), inclinées à 45° et consolidées par des entretoises horizontales formant ainsi à l'intérieur de la coque une sorte de réseau s'opposant à sa déformation. Un nouveau progrès fut réalisé par le remplissage des fonds (V. Anguillers), ce qui rendit la carène plus massive et par suite plus résistante. Le système de Sepping fut appliqué en France à partir de 1822 ; il permettait de profiter de l'augmentation de résistance qu'il réalisait pour employer des bois de plus faible échantillon, mais il entraînait une main-d'œuvre très chère, ce qui fit revenir après quelques années à un système de vaigrage oblique avec lattes en fer.

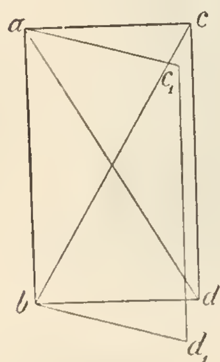


Fig. 2.

La consolidation longitudinale des coques devint un problème d'une importance capitale dans la construction des bâtiments à vapeur qui, par leurs grandes longueurs, les poids considérables de leurs appareils et l'évidement de leurs panneaux, se trouvaient dans des conditions défavorables au point de vue de la résistance à l'arc. Le système adopté est représenté par la fig. 3 ; il consiste en un vaigrage oblique, disposé pour agir par compression et par suite ayant à l'arrière une inclinaison inverse de celle de l'avant ; la figure donne la disposition de ce vaigrage au milieu du navire lorsque les vaigres inclinées en sens contraire se rencontrent. Sur le vaigrage oblique, et perpendiculairement à sa direction, sont chevillées de fortes lattes en fer qui, par conséquent, travaillent par extension ; elles sont maintenues par des chevilles en cuivre vissées sur le bordé ou par des chevilles en bois à bout perdu dans la membrure. Fixées sur la surface concave de la coque, les lattes en fer ne se trouvent pas dans une position très satisfaisante, car les efforts d'extension auxquels elles sont soumises tendent à les redresser en les décollant du vaigrage, ce qui ne peut que favoriser la déformation ; il serait préférable de les appliquer contre la surface extérieure de la membrure, car la traction a pour effet d'augmenter leur adhérence, ce qui rend leur action beaucoup plus efficace ; malheureusement, le lattage extérieur présente de grandes difficultés d'exécution, surtout pour les grands bâtiments ; il a été cependant appliqué sur des navires de faible échantillon et a donné d'excellents résultats. Les navires en fer sont beaucoup moins sujets à l'arc que ceux en bois ; ce fait résulte de la grande rigidité de la carène dont toutes les pièces, membrure et bordé, sont rivées les unes aux autres, et de sa plus grande légèreté, à dimensions égales ; il n'existe donc pas de liaisons obliques à bord de ces bâtiments qui possèdent cependant des liaisons longitudinales très efficaces, formées par les carlingues latérales et centrales, par les tôles bauquières, les gouttières, et parfois par un vaigrage horizontal réunissant les baux au-dessous du pont.

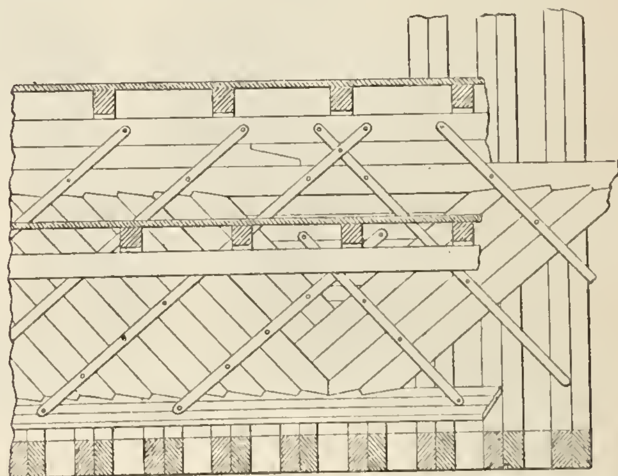


Fig. 3. — Vaigrage et lattage obliques.

Lorsqu'un bâtiment est désarmé il se trouve dans des conditions très favorables à la production de l'arc, car étant déchargé de la plus grande partie de ses poids sa ligne de flottaison se trouve très émergée et ses extrémités n'étant plus maintenues par la poussée de l'eau tendent à s'affaisser ; il est donc mauvais de laisser un navire complètement lège et il est nécessaire, même avant de le lancer, de disposer dans ses fonds une certaine quantité de lest lui permettant de prendre dans l'eau une assiette suffisante. — C'est dans la même acception qu'on dit qu'un mât ou une vergue est arquée. L'arc d'un mât provient le plus souvent d'une mauvaise tension donnée à ses ma-

nœuvres dormantes, surtout aux étais ; il faut pour l'éviter avoir soin de le décoïncer de ses étambrais toutes les fois qu'il y a lieu d'en reprendre le gréement. — On nomme encore arc, une longue latte pliante qui sous l'action d'une vis peut prendre une courbure plus ou moins prononcée ; cet instrument sert au tracé des lignes courbes des plans de navire.

2° *Arc-boutant.* Pièce en bois ou en fer, destinée à maintenir, consolider un objet, à écarter un cordage de sa position normale pour le faire mieux travailler, servant de point d'appui, etc. C'est ainsi que l'arc-boutant de hune, écartant les galhaubans des mâts supérieurs, leur donne plus d'épâtement et assure une meilleure tenue au mât ; de même, l'arc-boutant de martingale placé sous le mât de beaupré joue le même rôle par rapport au bout-dehors de grand foc. *Les bers* (V. ce mot), destinés au lancement des navires, présentent une série d'arcs-boutants.

3° *Navigation par l'arc de grand cercle.* Lorsqu'un navire fait toujours route au même cap, c.-à-d. coupe sous un angle constant les différents méridiens qu'il traverse, il parcourt sur la surface du globe une courbe spéciale nommée *loxodromie* (V. ce mot), qui, sur les cartes marines, se trouve toujours représentée par une ligne droite. Si donc on veut se rendre d'un point A au point B sans changer pendant la traversée le cap du navire, on trace sur la carte la ligne droite AB, on mesure l'angle qu'elle fait avec les méridiens qui sont représentés par des droites parallèles entre elles et l'on donne la route de manière que l'axe du navire fasse le même angle avec le méridien. C'est le procédé qui donne le moyen le plus simple pour déterminer une route qui conduit de A en B ; mais celle-ci n'est pas la plus courte, car on sait que c'est l'arc de grand cercle réunissant deux points et non l'arc de loxodromie qui jouit de cette propriété. La différence de longueur entre les deux routes est faible lorsque les deux points sont assez rapprochés ou lorsque, étant éloignés, ils se trouvent placés sur des méridiens voisins, mais elle devient très appréciable dans les cas contraires. Il y a donc intérêt pour abréger les traversées à suivre l'arc de grand cercle, lorsque par ailleurs les conditions de vents favorables, de courants, de climat ne s'y opposent pas ; mais son tracé exact sur la carte présente de grandes difficultés, car il y est représenté par une équation transcendante. On se contente donc, pour tracer cette route, de déterminer les points d'intersection de l'arc de grand cercle avec des méridiens équidistants et suffisamment rapprochés, et de joindre ces points par des lignes droites représentant des arcs de loxodromie assez courts pour pouvoir être confondus avec l'arc de grand cercle. C'est ainsi que l'on a tracé sur la figure 1 la route par l'arc de grand cercle ou *route orthodromique* qui réunit la

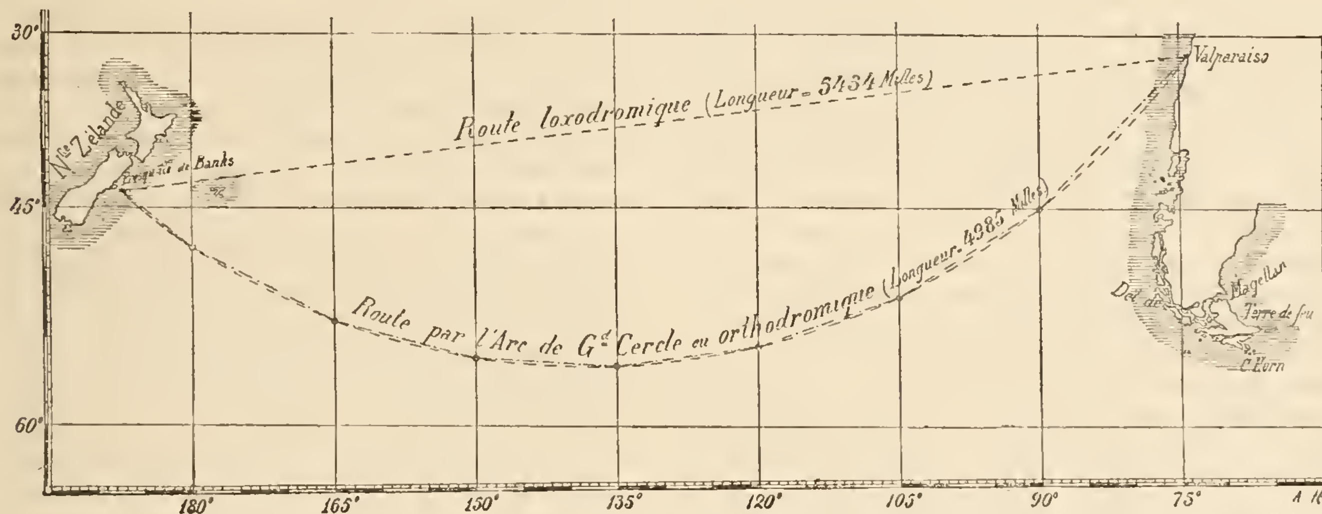


Fig. 1. — Routes par l'arc de grand cercle et la loxodromie entre la presqu'île de Banks et Valparaiso.

presqu'île de Banks à Valparaiso. La route loxodromique est celle qui est représentée par une ligne droite joignant ces deux points, elle a une longueur de 5,434 milles,

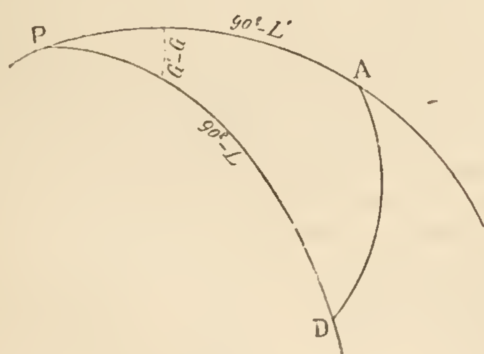


Fig. 2.

tandis que celle de la route orthodromique n'est que de 4,985 milles. Bien que plus courte, elle est cependant représentée sur la carte par une ligne plus longue, cela tient à ce que dans les cartes marines l'échelle augmente avec la latitude (V. Carte). Cependant le tracé qui vient d'être indiqué ne s'effectue même pas dans la pratique, car les circonstances de la navigation font le plus souvent dévier le navire de la route qu'on veut lui faire suivre ; il faudrait donc tracer chaque jour, après avoir calculé le point, une nouvelle courbe dont une faible partie serait seulement utilisée ; il vaut mieux déterminer chaque jour l'angle de route que l'on doit avoir pour commencer la route orthodromique qui conduit de la position actuelle du navire à son point de destination. Si nous considérons le triangle sphérique ayant pour sommets (fig. 2) le pôle élevé P, le point de départ ou position du navire D et le point d'arrivée A, on voit que l'angle cherché est PDA puisque PD est le méridien du lieu, et DA l'arc de grand cercle que l'on se propose de suivre. Soit donc L et G la latitude et la longitude du point D, L′ et G′ celles du point A, l'angle au pôle P est la différence G′ — G de ces deux longitudes, PD = 90° — L : colatitude du point de départ, et PA = 90° — L′ colatitude du point d'arrivée ; il est facile par suite de calculer l'angle de route D. Il est d'ailleurs à remarquer que cette détermination est identique à celle de l'*Azimut* (V. ce mot) ; on pourra donc l'effectuer en se servant des mêmes formules ou des mêmes tables. Comme, d'autre part, l'approximation d'un demi-degré est suffisante pour la valeur de cet angle, on peut encore avoir recours à une construction graphique. La plus simple est celle que donne la géométrie descriptive pour la

résolution d'un trièdre dans lequel on connaît deux angles plans : colatitudes des points de départ et d'arrivée, et le dièdre compris : différence de longitude entre ces deux points. Nous nous bornerons à rappeler cette construction. Tracer deux droites rectangulaires PO, AD (fig. 3),

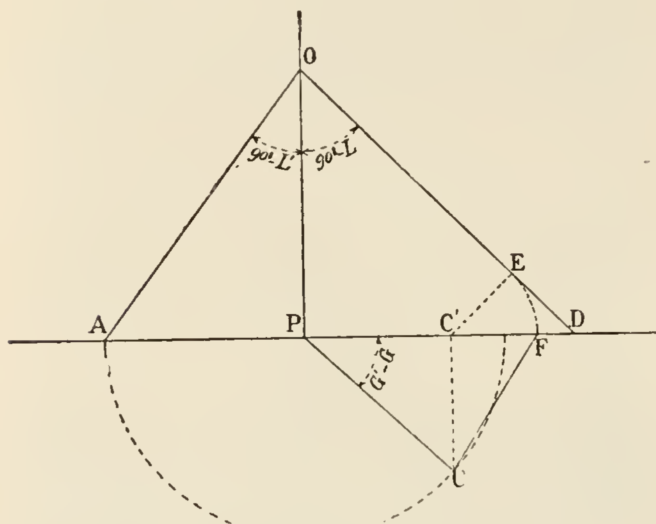


Fig. 3.

mener OA tel que POA = 90° — L′ colatitude du point d'arrivée, décrire une demi-circonférence avec PA comme rayon. Ces premières constructions serviront pour toute la traversée. Mener OD faisant avec OP un angle égal à 90° — L colatitude du point de départ et PC faisant avec PD un angle égal à G′ — G différence de longitude des deux points ; abaisser CC′ perpendiculaire sur AD, C′E perpendiculaire sur OD, rabattre C′E en CF et mener FC. L'angle PFC est l'angle cherché. Il suffira de le mesurer avec un rapporteur pour en déduire la route du bâtiment. Les cartes marines ou projections de Mercator ont été construites pour que les routes loxodromiques y soient représentées par des lignes droites; il existe de même d'autres cartes où ce sont les grands cercles qui jouissent de cette propriété ; ce sont celles construites d'après le système de la *projection gnomonique* ou *centrale* (V. Carte), dans laquelle chaque point de la surface de la terre est projeté suivant son rayon, sur un plan tangent à l'équateur. Les méridiens y sont représentés par des droites parallèles, et les parallèles par des hyperboles. Lorsqu'on a tracé sur cette carte la droite représentant l'arc de grand cercle qui joint les deux points, on mesure les latitudes de ses points d'intersection avec les méridiens et on les reporte sur une carte marine ordinaire. Pour avoir la longueur D de la route par l'arc de grand cercle on calcule la formule:

$$\cos d = \sin L \sin L' + \cos L \cos L' \cos (G' - G).$$

Ainsi que le montre la figure 1, la navigation par l'arc de grand cercle éloigne beaucoup le navire de la route loxodromique, et l'oblige à gagner de très hautes latitudes, lorsque les points de départ et d'arrivée sont très éloignés et situés par des latitudes assez élevées. Mais la navigation dans ces parages est souvent impossible, soit à cause de la rigueur du climat, soit par suite de la présence de glaces qui les rendent très dangereux, et il existe généralement une latitude qu'on ne doit pas franchir. La route orthodromique se compose alors des deux arcs de grand cercle tangents au parallèle limite et aboutissant au point de départ et à celui d'arrivée et de la partie de ce parallèle comprise entre ces deux arcs. E. C.

VI. Physique. — 1° *Arc-en-ciel.* On appelle ainsi une bande d'apparence circulaire douée des couleurs du spectre, le rouge en dehors ; on a remarqué que ce phénomène se montrait toujours dans une direction opposée au soleil et que la présence d'un nuage tombant en pluie était indispensable à la production du phénomène. Le centre de l'arc-en-ciel est toujours le même : si l'on suppose des rayons visuels partant de l'œil du spectateur et aboutissant aux divers points de l'arc, l'ensemble de ces rayons constitue un cône circulaire droit dont le demi-angle au sommet, toujours le même, est de 40° environ. Le sommet de l'arc se trouve donc à une distance de 180° — 40°, soit 140° du soleil, cette distance étant comptée sur l'arc du grand cercle céleste passant à la fois par le sommet de l'arc et par le soleil. Lorsque la hauteur du soleil au-dessus l'horizon est supérieure à 40°, il résulte de ce qui précède que le sommet de l'arc, si on le voyait, serait au-dessous de l'horizon, c.-à-d. se peindrait sur la terre au lieu de se détacher sur le ciel; ce phénomène ne peut plus être produit alors par des gouttes de pluie, à moins que l'observateur ne soit sur une hauteur ; mais il a été observé quelquefois avec des gouttes de rosée déposées sur l'herbe. Outre l'arc dont nous avons parlé, qui est le plus brillant, il s'en montre souvent un autre aux couleurs plus pâles, d'un diamètre apparent un peu plus grand, correspondant à 52° environ. La théorie qui sera donnée un peu plus loin explique l'existence de ces deux arcs et même celle d'un plus grand nombre, bien que dans la nature on n'ait pas eu lieu d'observer d'arc d'ordre supérieur au troisième ; mais on a pu, dans des expériences disposées convenablement, vérifier les conclusions de la théorie et observer jusqu'à quatorze arcs concentriques. L'arc-en-ciel s'observe aussi dans les fines gouttelettes d'eau lancées par certains jets d'eau; il s'observe aussi avec la lune au lieu du soleil, mais alors le météore est très pâle, comme la lumière qui le produit ; il résulte de ces faits que les seules conditions qui président à la formation des arcs-en-ciel sont la présence de gouttelettes d'eau et d'une source lumineuse. L'explication du phénomène de l'arc-en-ciel a longtemps préoccupé les philosophes anciens; ils ont remarqué tout d'abord, d'après les positions relatives de l'arc, de l'observateur et du soleil, qu'il devait y avoir réflexion de la lumière, telle est la seule idée exacte qu'ils avaient de ce météore ; Aristote suppose que la réflexion a lieu sur la surface convexe des gouttes d'eau ; Possidonius et Sénèque pensaient que le nuage formait miroir sphérique concave. Maurolicus paraît être le premier qui ait observé la constance du diamètre apparent de l'arc; il chercha à l'expliquer en admettant la réflexion à la fois sur la partie extérieure et convexe et sur la partie intérieure et concave de la goutte d'eau. Vitellion fit faire un pas de plus à la question en remarquant que, puisqu'il y avait coloration, il devait y avoir réfraction et dispersion par suite; mais à cette époque les lois de la dispersion étaient mal connues et c'est ce qui empêcha Kepler de donner une explication plus précise du phénomène ; cependant il indiqua la vraie marche du rayon qui pénètre dans la goutte en se réfractant, éprouve la réflexion totale, puis sort en se réfractant de nouveau ; de Dominis explique assez bien la théorie du premier arc-en-ciel, mais il se trompe complètement pour le second ; Newton, complétant les travaux de Descartes, donna enfin la théorie élémentaire.

Théorie. Considérons une goutte d'eau de centre C et des rayons solaires parallèles SI, SO (fig. 1). Supposons l'observateur placé en O. Le rayon lumineux rencontrant la goutte d'eau tombe en un point I, il se réfracte en ce point en suivant la direction IR, en R il éprouve la réflexion totale et se dirige suivant RI′, symétrique de RI, par rapport au rayon CR ; en I′ il sort en se réfractant de nouveau et prenant la direction I′O symétrique de IS, par rapport au même rayon CR. L'œil aperçoit donc le rayon venant du soleil suivant SI dans la direction OI′; appelons Δ l'angle que fait cette direction avec la direction S′O des rayons solaires. Remarquons que de tous les rayons parallèles à SI qui tombent sur la goutte d'eau, seul le rayon SI arrive dans l'œil après réfractions et réflexion, ou plutôt, comme l'œil n'est pas un point unique, un pinceau lumineux très étroit, ayant pour axe SI, pénètre seul dans l'œil par l'ouverture de la pupille, après la marche que nous avons indiquée. Mais si la goutte d'eau considérée fait voir le rayon SI dans une

direction OD, faisant un angle Δ avec la direction S'O du soleil, une autre goutte, située plus bas ou plus haut, plus près ou plus loin, va renvoyer les rayons du soleil dans une direction faisant un angle autre que Δ, de sorte qu'il semblerait tout d'abord que chaque goutte doit donner un arc-en-ciel et que tous ces arcs élémentaires se superposant les uns les autres devraient produire du blanc; mais il n'en est rien parce que leur éclat est très différent selon leur position, de sorte que, parmi tous les rayons, certains seulement sont *efficaces*, nous allons voir pourquoi : sup-

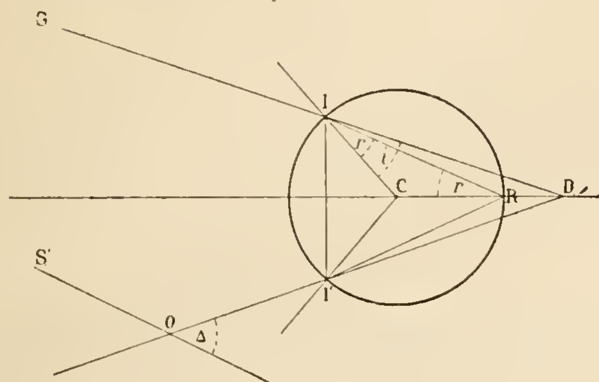


Fig. 1.

posons tout d'abord que le rayon solaire soit d'une seule couleur, le rouge, par exemple ; tous les rayons solaires tombant sur la goutte d'eau la rencontrent suivant des angles différents, y pénètrent et sortent suivant des angles qui sont de même différents. Nous appellerons déviation du rayon solaire l'angle que fait le rayon solaire incident avec le rayon émergent. Cette déviation est différente pour les divers rayons solaires que frappent la goutte d'eau. Nous verrons qu'elle varie depuis 180° jusqu'à une valeur minima qui est de 42° pour les rayons rouges et de 40° pour les rayons violets. Il suit de là que si les rayons solaires étaient rouges et si la voûte céleste ne nous renvoyait pas par diffusion la lumière du soleil, il suit de là, dis-je, que l'on apercevrait dans le ciel un disque coloré en rouge; ce serait la base d'un cône ayant notre œil pour sommet et 42° pour angle. Ce disque aurait-il une teinte uniforme? non, et c'est là le point important, car tous les rayons solaires tombant sur la goutte d'eau y sont dispersés et distribués d'une façon inégale. L'intensité de la coloration serait beaucoup plus vive sur les bords parce que ces points correspondent au minimum de la déviation et que l'on sait qu'au voisinage d'un minimum les fonctions varient peu pour des valeurs assez différentes de la variable; il en résulte que les rayons solaires qui rencontrent la goutte d'eau sous un angle assez voisin de celui qui correspond au minimum de déviation ont leur image très voisine du bord du disque, tandis que des rayons solaires très voisins entre eux, mais rencontrant la goutte d'eau sous un angle un peu différent de l'incidence correspondant au minimum, sont fortement déviés; il passe donc, pour ainsi dire, beaucoup plus de rayons sur les bords du disque que sur tout le reste de sa surface, les bords sont donc bien plus vivement éclairés. Au lieu de nous placer dans le cas où la lumière du soleil ne contiendrait que des rayons rouges, plaçons-nous dans celui où il ne nous enverrait que des rayons violets. Tout ce que nous venons de dire s'appliquerait encore, mais le disque violet, concentrique au premier, au lieu de correspondre à un angle de 42°, ne correspondrait qu'à un angle de 40°. Pour les autres couleurs, les angles correspondants seraient intermédiaires. Que va-t-il arriver si nous supposons, ce qui est le cas réel, que la lumière solaire contient toutes les couleurs? Au lieu d'un seul disque nous en aurons une série, le plus large sera de 42°, le plus étroit de 40°. Ces disques concentriques empiéteront les uns sur les autres et leur couleurs se combineront. Formeront-elles du blanc? oui, presque partout, parce qu'elles auront une intensité sensiblement égale ; non, sur les bords, parce que le bord du jaune, par exemple, qui correspond à 41° environ, contient du jaune, de l'orangé et du rouge, mais avec des intensités très différentes, le jaune possédant en cet endroit son éclat maximum, qui n'est atteint pour l'orangé et le rouge que par des angles un peu plus grands; le jaune dominera donc. Nous aurons ainsi une série de cercles concentriques où le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge domineront successivement, nous aurons l'arc-en-ciel. Il nous reste maintenant à montrer (fig. 1), pour compléter cette théorie, l'existence d'un minimum de déviation. L'angle SDO est égal à la déviation Δ. Considérons le triangle IRD; l'angle D est égal à l'angle extérieur en R, moins l'angle en I. Il est facile de voir que l'angle en R n'est autre que l'angle de réfraction r, tandis que l'angle en I est la différence entre l'angle d'incidence i et l'angle de réfraction r, on a donc :

$$\frac{\Delta}{2} = r - (i - r) = 2r - i \text{ ou } \Delta = 4r - 2i.$$

Pour avoir le minimum de Δ, prenons la dérivée par rapport à i et égalons-la à zéro

$$4\frac{dr}{di} - 2 = 0$$

$$\frac{dr}{di} = \frac{1}{2}.$$

D'autre part on a $\sin i = n \sin r$, d'où l'on tire en prenant la dérivée

$$\cos i = n \cos r \frac{dr}{di}$$

et remplaçant dans cette équation $\frac{dr}{di}$ par sa valeur $\frac{1}{2}$ on a :

$$\cos i = \frac{1}{2} n \cos r$$

$$4\cos^2 i = n^2\cos^2 r = n^2 - n^2\sin^2 r = n^2 - \sin^2 i$$
$$= n^2 - 1 + \cos^2 i \text{ ou } 3\cos^2 i = n^2 - 1$$

$$\cos i = \sqrt{\frac{n^2 - 1}{3}}$$

cherchons l'angle r correspondant

$$\cos i = \frac{n \cos r}{2} \quad \text{et} \cos r = \frac{2}{n}\sqrt{\frac{n^2 - 1}{3}}$$

la valeur de D correspondante est $D = 4r - 2i$. n est égal à $\frac{108}{81}$ pour le rouge et à $\frac{109}{81}$ pour le violet. Ce qui donne pour i, 59° 23′ 30″ pour le rouge et 58° 40′ 30″ pour le violet; r est égal à 40° 12′ 10″ pour le rouge et à 39° 24′ 20″ pour le violet. Les déviations correspondantes sont 42° 1′ 40″ pour le rouge et 40° 16′ 40″ pour le violet. L'épaisseur de l'arc serait donc de 1° 45′ environ, si le soleil était un point comme nous l'avons implicitement supposé ; mais le diamètre apparent du soleil étant d'environ 30′, il faut ajouter cette quantité à l'épaisseur de l'arc, de sorte que celui-ci est d'environ 2° 15′, ce qui est conforme à l'expérience. La théorie précédente n'explique que la présence du premier arc; mais on peut, par une généralisation facile, montrer l'existence, non seulement d'un second arc, mais même d'un nombre quelconque d'arcs. Supposons, en effet, un rayon lumineux éprouvant non plus une réflexion totale, mais bien deux, ou en général un nombre quelconque à l'intérieur de la goutte d'eau, on pourra avoir de cette façon autant d'arcs que l'on considèrera de réflexions successives, le premier arc correspondant à une réflexion, le second à deux et ainsi de suite; mais les arcs successifs seront de plus en plus difficiles à observer et ils ne pourront être visibles que dans des cas particuliers que l'on n'a pas rencontrés encore dans la nature, soit que la grosseur des gouttes de pluie soit trop faible en général, soit que l'illumination du ciel sur le fond duquel se détachent les arcs-en-ciel soit trop forte pour

qu'on puisse distinguer les moins éclairés. Au contraire, dans des expériences de laboratoire Babinet a pu apercevoir 14 et Billet jusqu'à 19 arcs, dont les positions correspondaient bien à celles que la théorie leur assignait. Cherchons (fig. 2) l'angle de déviation correspondant à l'arc de

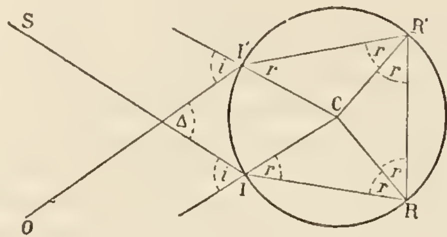


Fig. 2.

second ordre ; pour cela cherchons l'angle dont tourne le rayon. En I, il tourne de $i-r$; en R, il tourne de $\pi-2r$; en R′, il tourne de $\pi-2r$ et en I′ de $i-r$. En général, s'il y a N réflexions, le rayon tournera de N fois $\pi-2r$ plus de $i-r$ à l'entrée et de $i-r$ à la sortie. La rotation ρ sera alors, dans le cas général de :

$$\rho = \mathrm{N}\,\pi + 2i - 2\,(\mathrm{N}+1)\,r.$$

Il y a d'ailleurs une relation simple entre la déviation Δ que nous cherchons et la rotation ρ que nous venons de calculer. On a dans le cas de deux réflexions : $\Delta = 2\pi - \rho$, et en général la déviation diffère de ρ d'une quantité constante (égale à un multiple de π), de sorte que dans la recherche des maxima et des minima on peut prendre la dérivée de la rotation au lieu de celle de la déviation. Dérivons l'expression de ρ par rapport à i, nous aurons :

$$\frac{d\rho}{di} = 0 = 2 - 2\,(\mathrm{N}+1)\,\frac{dr}{di} = 0$$

$$\frac{dr}{di} = \frac{1}{\mathrm{N}+1}.$$

On a d'autre part $\cos i = n \cos r\,\dfrac{dr}{di} = \dfrac{n \cos r}{\mathrm{N}+1}$

$$(\mathrm{N}+1)\cos^2 i = n^2\cos^2 r = n^2 - n^2\sin^2 r = n^2 - 1 + \cos^2 i$$

$$[(\mathrm{N}+1)^2 - 1]\cos^2 i = n^2 - 1$$

$$\cos i = \sqrt{\frac{n^2-1}{(\mathrm{N}+1)^2 - 1}}.$$

Dans le tableau suivant nous résumons la valeur des angles d'incidence, de réfraction, de rotation et de déviation des cinq premiers arcs :

N	$\cos^2 i$	i rouge	i violet	r rouge	r violet	ρ rouge	ρ violet	Δ rouge	Δ violet
1	$\frac{n^2-1}{3}$	59° 24′	58° 41′	42° 12′	39° 24′	137° 58′	139° 43′	42° 2′	40° 17′
2	$\frac{n^2-1}{8}$	71° 50′	71° 26′	45° 27′	44° 47′	230° 59′	—	50° 59′	54° 09′
3	$\frac{n^2-1}{15}$	76° 50′	—	46° 54′	—	318° 18′	—	41° 37′	37° 09′
4	$\frac{n^2-1}{24}$	79° 38′	—	47° 32′	—	403° 56′	—	43° 53′	49° 53′
5	$\frac{n^2-1}{35}$	—	—	47° 52′	—	488° 26′	—	52° 56′	45° 28′

Dans la théorie précédente nous n'avons nullement tenu compte de la distance de la goutte d'eau à l'œil ; or les rayons lumineux que nous percevons semblent venir de l'intérieur de la goutte, de sorte que, comme toutes les gouttes qui concourent à former l'arc-en-ciel ne sont pas à la même distance, il en résulte que l'arc que nous voyons n'est pas, à proprement parler, un cercle, mais une courbe absolument quelconque assujettie seulement à être inscrite sur un cône de révolution ayant l'œil pour sommet et pour angle 40° environ ; lorsque l'arc-en-ciel se détache sur le ciel, toutes ses parties semblent être à la même distance, il n'en est plus de même lorsqu'il se détache sur des objets terrestres ; le voisinage de ces objets fournit des points de comparaison qui permettent d'apprécier si les divers points de l'arc-en-ciel sont à la même distance de notre œil comme ils le paraissent ; supposons, par exemple, qu'un arc-en-ciel se détache sur un rideau de peupliers ; on pourra voir l'arc, bien qu'affectant en projection la forme d'un cercle, passer devant certains arbres, derrière certains autres, montrant qu'en réalité le lieu géométrique des gouttelettes efficaces n'est pas un cercle, mais une courbe tracée sur un cône droit. En particulier, quand le soleil est assez haut au-dessus de l'horizon on aperçoit quelquefois un arc-en-ciel se projetant sur terre (on l'appelle alors un arc-en-terre) et dû à des gouttelettes de rosée. Le phénomène est le même et l'arc se trouvant à la fois sur le cône visuel dont nous avons parlé et sur l'herbe a l'apparence d'une section conique, ellipse, parabole ou branche d'hyperbole selon la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon. Lorsque cette hauteur est plus grande que la déviation des rayons efficaces, soit 40° pour les rayons violets, la section du cône est une ellipse. Pour 40° c'est une parabole; si la hauteur du soleil est plus petite on apercevra une hyperbole, c'est le cas le plus fréquent parce que la rosée nécessaire à la production du phénomène disparaît en général avant que le soleil ait atteint la hauteur de 40°. Nous n'avons pas tenu compte dans tout ce qui précède de la grosseur des gouttes de pluie ; dès qu'elles atteignent un certain diamètre, dépassé la plupart du temps dans les pluies ordinaires, elles produisent les phénomènes de l'arc-en-ciel ; les gouttes très petites produisent, au contraire, des phénomènes de diffraction dont les effets se superposent à ceux de la réfraction. La théorie complète de ces phénomènes a été donnée par Airy (*Trans. of the Society of Cambridge*, VI, p. 379). Elle est très compliquée, mais elle explique parfaitement les arcs surnuméraires observés dans les arcs-en-ciel. Quand les rayons solaires se réfléchissent à la surface d'un lac, ils semblent partir d'une image du soleil symétrique de cet astre par rapport au plan de la surface de l'eau. Ces rayons sont capables, comme les rayons directs, de donner lieu au phénomène de l'arc-en-ciel : ils produisent des arcs de même diamètre, ayant les mêmes couleurs que les autres, ils ont pour centre un point situé sur la droite qui joint l'œil de l'observateur à l'image du soleil ; ils sont plus élevés que les arcs directs qu'ils coupent souvent. Aux points d'intersection on n'aperçoit quel-

quefois que de la lumière blanche, par suite de la recombinaison des couleurs. Les sommets des arcs formés par les rayons réfléchis s'écartent d'autant plus des autres que le soleil est plus élevé au-dessus de l'horizon. Les marins sont assez souvent témoins de ce phénomène. Quand le soleil est assez élevé au-dessus de l'horizon, les arcs dus à la réflexion des rayons solaires peuvent former des cercles complets; il arrive parfois que la partie supérieure de ces cercles manque, de sorte que l'on aperçoit un arc-en-ciel renversé.

Vérification expérimentale de la théorie. Les premières expériences sur ce sujet sont dues à Rohant, élève de Descartes : il suspendait dans une chambre noire un ballon de verre mince rempli d'eau. On faisait tomber sur cette sphère un petit faisceau de rayons lumineux et l'on plaçait l'œil de côté, de façon que la droite allant de l'œil à la sphère fît un angle de 42° environ avec la direction du faisceau lumineux employé; on apercevait alors, en déplaçant légèrement l'œil, successivement, toutes les parties de l'arc-en-ciel. On pouvait aussi recevoir les rayons lumineux sur un écran percé d'un trou à travers lequel passait le faisceau lumineux. Si l'on employait de l'eau un peu trouble on pouvait suivre la trace de la lumière à l'intérieur de l'eau par suite de l'illumination des particules solides contenues dans l'eau qui se trouvaient sur le parcours des rayons solaires. Babinet a repris ces expériences avec des cylindres de verre et il a pu distinguer les rayons efficaces après quatorze réflexions successives ; il a aussi employé un jet liquide cylindrique pour ces expériences. Billet a pu aller encore plus loin et apercevoir dix-sept arcs.

A. Joannis.

2° *Arc voltaïque.* Lorsqu'on approche jusqu'au contact deux électrodes de charbon communiquant avec les deux pôles d'une forte pile électrique, le courant passe et peut continuer à jaillir entre les deux baguettes de charbon ; si on vient à les écarter l'une de l'autre, une lumière éclatante jaillit entre les deux charbons; elle constitue l'arc voltaïque. Ce phénomène a été découvert par sir Humphry Davy en 1813. Il opérait avec la pile de 2,000 éléments qui lui avait permis d'isoler les métaux alcalins. Davy opéra d'abord avec des morceaux de charbon de bois (long. $0^m,03$, diam. $0^m,004$) placés horizontalement. Dans ces conditions, l'arc qu'il obtint était légèrement recourbé vers le haut. La puissance de la pile dont il disposait et dont la surface totale atteignait 82 m. q., 4, lui permit d'écarter les charbons l'un de l'autre jusqu'à une distance de plus de 10 centim. Il put même aller plus loin et atteindre 18 centim. en opérant dans le vide. Cette dernière façon d'opérer présentait en outre cet avantage de rendre l'usure des charbons beaucoup moins rapide, l'oxygène de l'air n'intervenant plus pour brûler le charbon porté à une haute température. Aujourd'hui, quand on veut reproduire la même expérience, on opère un peu différemment : On n'emploie plus le charbon de bois, dont la combustion est trop rapide; le charbon de cornue, qui a été proposé par Foucaut, est maintenant remplacé par des charbons artificiels, dont la pâte est beaucoup plus homogène, ce qui donne à l'arc voltaïque une constance plus grande. Davy a fait aussi diverses expériences dans les liquides ; l'arc électrique se produisait et les charbons étaient portés à la température du rouge blanc ; de nombreuses bulles de gaz se dégageaient souvent pendant ces expériences par suite de la décomposition du liquide ; celui-ci s'échauffait très rapidement. L'arc voltaïque peut d'ailleurs se produire entre des électrodes métalliques; il suffit, par exemple, d'avoir seulement à sa disposition un courant électrique suffisamment énergique; une pile de 50 éléments Bunsen donne un arc déjà très lumineux.

Aspect de l'arc voltaïque. On a pu observer l'aspect de l'arc voltaïque en interposant entre l'œil et cette éblouissante lumière des verres bleus suffisamment foncés. Une méthode commode, qui permet en outre de montrer à un nombreux auditoire tous les détails de l'arc électrique, consiste à projeter l'image des électrodes de charbon sur un écran, au moyen d'une lentille. Cette expérience est particulièrement intéressante quand l'arc voltaïque est produit par un courant électrique allant toujours dans le même sens, comme cela arrive, par exemple, avec les courants fournis par les piles; les deux électrodes de charbon présentent alors un aspect différent, ce qui ne se produit pas quand le courant électrique employé est alternatif, c.-à-d. allant tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre, comme ceux que fournissent un grand nombre de machines magnéto-électriques. Avec les courants continus on observe tout d'abord que l'éclat des charbons est incomparablement plus fort que celui de l'arc lui-même; le charbon communiquant au pôle négatif étant d'ailleurs moins lumineux que le charbon positif. La forme des extrémités des charbons n'est pas non plus la même; le charbon négatif forme une pointe fine, tandis que le charbon positif présente la forme d'un tronc de cône. Les deux charbons se recouvrent en outre d'une série de gouttelettes fondues, pareilles à des verrues; ce sont les impuretés du charbon, principalement la silice, qui les constituent. Ces gouttes glissent peu à peu vers la pointe du charbon négatif, puis sont lancées en une véritable pluie de feu vers le charbon positif, c.-à-d. en sens inverse du courant électrique ; on remarque en même temps que le charbon positif s'use environ deux fois plus vite que le charbon négatif, ce que l'on ne peut pas expliquer en faisant intervenir seulement la température plus élevée du charbon positif. Au moment où l'on éteint une lampe électrique, on constate que les charbons sont rouges sur une longueur plus ou moins grande; la température est suffisante pour que les charbons brûlent, de sorte qu'il y a une combustion inutile du charbon due à ce fait; on le voit bien, car les rayons de charbons sont effilés sur une longueur plus ou moins grande. Pour éviter cela on a quelquefois métallisé la surface des charbons. Le nickel, en particulier, est assez avantageux : on a trouvé dans une expérience qu'au lieu de brûler 234 millim. de baguette de charbon on n'en a brûlé que 144 de charbon nickelé.

Transport de matières dans l'arc électrique. Lorsqu'on fait jaillir l'arc voltaïque dans le vide les charbons prennent un aspect un peu différent : le charbon positif se creuse en une sorte de cratère, tandis que le charbon négatif présente une sorte de champignon augmentant peu à peu ; l'on constate en même temps que le charbon positif a diminué de poids tandis que le charbon négatif a gagné ce que l'autre avait perdu ; on avait conclu de là, tout d'abord, à un simple transport de charbon de l'électrode positive à l'électrode négative, c.-à-d. dans le sens du courant. En réalité, le phénomène est plus complexe, ainsi que l'a montré Van Breda. Il y a transport de matières dans les deux sens ; mais dans l'expérience précédente, où les deux électrodes sont au charbon, on ne peut le démontrer; on ne fait que constater la résultante de ces deux transports, c.-à-d. celui qui se produit avec la plus grande abondance. En opérant avec des électrodes formées de métaux différents, Van Breda a montré que chacune d'elles se trouvait recouverte du métal de l'autre, le transport ayant lieu en plus grande quantité en général dans le sens du courant; ce que nous pouvons vraisemblablement attribuer, avec Matteucci, à la plus haute température de l'électrode positive qui donne lieu à une plus grande quantité de vapeurs; quelquefois cependant les matières transportées dans les deux sens sont en quantité sensiblement égales. Le transport de matières d'une électrode à l'autre explique comment le courant électrique peut passer de l'une à l'autre; c'est grâce à la présence de matières qui constituent entre les deux pôles une sorte de conducteur plus ou moins résistant. D'après ce qui précède, on peut se faire de l'arc voltaïque l'idée suivante : les deux électrodes, portées par le courant électrique à une haute température, donnent naissance à une vaporisation abondante de leur substance; ce phénomène est accompagné d'arrachements et de projections de particules solides; ces deux faits, présence d'une

vapeur, présence de corps solides à une haute température, rapprochent l'arc électrique des flammes proprement dites dans lesquelles la combustion d'une vapeur ou d'un gaz porte à l'incandescence des matières solides provenant de la décomposition du corps combustible. Ici l'origine de la chaleur produite et du corps solide incandescent n'est pas la même; mais leur existence suffit à rapprocher l'arc voltaïque d'une flamme. On peut même l'apercevoir dans l'expérience, citée plus haut, de la projection de l'arc sur un écran; on voit une partie bleuâtre, désignée souvent sous le nom de *trait de feu*, entourée d'une partie rougeâtre appelée la *flamme*. Le *trait de feu* est exclusivement formé de vapeurs, il est l'analogue de la partie sombre qui entoure la mèche d'une bougie allumée; la *flamme* contient à la fois des vapeurs et des corps solides incandescents, elle est analogue à la zone brillante de la flamme de la bougie où la température est suffisamment élevée pour maintenir à l'incandescence les particules de carbone solide qui s'y trouvent. Cette théorie explique ce fait que le vent peut éteindre un arc voltaïque en dispersant les vapeurs conductrices qui constituaient une sorte de pont entre les deux électrodes; elle explique aussi la vacillation des arcs que l'on observe fréquemment et qui est causée le plus souvent par le déplacement de la gaine lumineuse de la *flamme*. Il est nécessaire, pour faire jaillir l'arc voltaïque entre les deux électrodes, de les rapprocher, sinon jusqu'au contact, au moins à une distance assez faible pour qu'une étincelle jaillisse. Cette première étincelle se trouve suivie d'autres et, la quantité de matière volatilisée augmentant avec la température produite par les étincelles, l'espace séparant les deux électrodes devient, de plus en plus, conducteur, et l'on peut les écarter de plus en plus. La vapeur des électrodes étant une partie constitutive de l'arc, on conçoit facilement que la nature de celles-ci doit avoir une grande influence sur les propriétés de l'arc voltaïque en particulier, sur sa longueur *maxima*, son éclat et sa température. Nous verrons un peu plus loin comment ces quantités varient avec la nature des électrodes. Après avoir comparé dans sa constitution et son aspect l'arc voltaïque à la flamme d'une bougie, nous devons aller plus loin et chercher quelle est sa nature au point de vue électrique.

Résistance et force électro-motrice de l'arc voltaïque. On pensa tout d'abord à comparer l'arc voltaïque, au point de vue électrique, à un corps mauvais conducteur qui, comme tel, et d'après les lois de Joule, s'échauffe beaucoup par le passage du courant. Cette manière d'envisager la question ne rend pas compte de tous les phénomènes observés. En effet, si l'on cherche quelle est la longueur de la résistance par laquelle il faut remplacer l'arc voltaïque pour conserver au courant son intensité, on trouve que cette longueur n'est pas proportionnelle à la longueur de l'arc voltaïque. Edlund, à qui l'on doit ces expériences, cherchait la longueur d'une colonne d'un liquide qui produisait la même résistance que l'arc. En désignant par l cette longueur, et par d la distance des électrodes de charbon, il trouva que ces deux quantités étaient reliées par la formule suivante: $l = a + b\,d$.
On peut interpréter cette formule de diverses façons; on peut admettre qu'il y a, en dehors de la résistance véritable de l'arc fonctionnant comme conducteur et qui est représentée par bd, une résistance constante ne dépendant pas de la longueur de l'arc et que l'on peut comparer à celle qui se produit parfois quand un courant passe d'un corps mauvais conducteur à un corps bon conducteur. On peut admettre aussi qu'il y a une force électro-motrice de sens inverse à celle qui produit le courant et qui est exprimée par le terme a. Cette seconde manière de voir paraît plus satisfaisante que la première. On a remarqué qu'avec des courants d'intensités différentes a variait à peu près en raison inverse de l'intensité du courant et que b diminuait beaucoup plus vite quand le courant augmentait; cela est conforme à cette manière d'envisager la question, car la résistance véritable de l'arc électrique, c.-à-d. le terme bl, doit décroître rapidement avec la température, comme cela arrive pour les autres conducteurs. D'après Edlund, le terme a ne varierait plus avec l'intensité du courant, lorsque celui-ci aurait atteint une valeur suffisante. Edlund chercha à vérifier l'existence d'une force électro-motrice inverse en faisant communiquer les deux charbons de l'arc voltaïque avec un galvanomètre presque aussitôt après l'interruption de l'arc. Le commutateur dont il se servait pour cela n'exigeait que $\frac{1}{80}$ de seconde environ; il constata une déviation du galvanomètre indiquant bien que l'on avait affaire à une force électro-motrice inverse; il trouva qu'avec un arc produit par une pile de 26 éléments Bunsen, la force électro-motrice inverse était d'environ 16,8 volts et avec une pile plus forte elle s'éleva à 26 volts. Ces nombres ne peuvent qu'être trop faibles, car il faudrait pouvoir mesurer la force électro-motrice inverse pendant le courant même; or, bien qu'il ne s'écoule que $\frac{1}{80}$ de seconde environ, entre la suppression de l'arc et la mesure de la force électro-motrice, comme celle-ci décroît rapidement avec le temps écoulé depuis la rupture, on n'a par cette méthode qu'un nombre trop petit. M. Leroux a démontré que cette force électro-motrice était encore sensible, quoique très faible, $\frac{1}{5}$ de seconde après l'interruption de l'arc. Cette question importante de la force électro-motrice a été étudiée aussi d'une manière différente, en mesurant les différences de potentiel qui existent entre les deux charbons. MM. Thomson et Niaudet ont mesuré par des méthodes peu différentes ces potentiels. Les résultats de leurs recherches ont conduit aux mêmes conclusions que celles d'Edlund. La matière d'être de l'arc voltaïque, son état plus ou moins silencieux, a une influence sur la valeur de la force électro-motrice inverse; ainsi, lorsque l'arc fait entendre un sifflement désagréable, la différence de potentiel observée entre les deux charbons est plus petite que lorsque l'arc est silencieux. A quel phénomène doit-on attribuer cette force électro motrice? La question n'est pas encore résolue et l'on peut seulement faire des hypothèses à ce sujet. Certains physiciens la comparent à la force électro-motrice de polarisation : les faibles variations du terme a dans la formule donnée plus haut, lorque l'intensité est suffisante, concordent avec cette manière de voir. D'après M. Leroux, les deux électrodes et l'arc formeraient deux éléments thermo-électriques dont les soudures (sommets de ces deux électrodes) étant à des températures très différentes, comme nous l'avons vu plus haut, produiraient le courant inverse observé.

Lumière de l'arc voltaïque. Cette lumière a une intensité très grande; elle possède, en outre, au point de vue de sa composition, une grande quantité de rayons violets, ce qui la rend comparable à la lumière solaire bien plus qu'à la flamme du gaz ou des lampes. Aussi ces dernières lumières paraissent-elles rouges auprès de la lumière électrique; de plus, comme leur intensité est beaucoup plus faible que la lumière électrique, elles projettent des ombres en présence de cette éblouissante clarté. Peu de temps après la découverte de l'arc par Humphry Davy, Brande reconnut les propriétés chimiques de cette lumière; il fit ainsi combiner le chlore et l'hydrogène, noircir le chlorure d'argent, etc. Nous savons aujourd'hui, en particulier, quel parti on peut tirer de cette lumière pour la photographie. On peut aussi reproduire, avec la lumière électrique, les phénomènes de phosphorescence présentés par certains corps; en général tous les phénomènes où interviennent les rayons chimiques, la lumière violette, peuvent être reproduits avec l'arc voltaïque. Au point de vue de l'intensité, la lumière électrique possède un éclat d'autant plus considérable que la *quantité* d'électricité qui est mise en jeu dans le courant est plus grande. Ainsi, d'après Fizeau et Foucault, tandis que 80 couples ne donnent qu'une lumière à peine plus forte que celle qui est fournie par 40 couples, deux séries de 40 couples chacune, associées en batterie, donnent une lumière d'une intensité bien plus considérable que la première. Despretz est arrivé aux

mêmes conclusions : il a remarqué qu'entre une pile de 100 éléments et une autre de 600, disposés en tension, il n'y avait qu'une différence à peine sensible ; au contraire, lorsque les 600 éléments étaient disposés par six séries de 100 accouplées en surface, l'éclat de la lumière produite était considérablement augmenté. Pour donner une idée de l'éclat de l'arc voltaïque, nous citerons l'expérience suivante de MM. Fizeau et Foucault : deux séries associées en surface de 46 éléments ont donné un arc d'un éclat compris entre le tiers et la moitié de celui du soleil à deux heures, par un ciel très pur, au mois d'août. La lumière Drummond était environ 60 fois plus faible que l'arc voltaïque ainsi produit.

Lorsqu'on veut mesurer l'intensité de la lumière émise par un arc voltaïque, il est nécessaire de prendre diverses précautions fondées sur les remarques suivantes : il est nécessaire d'avoir comme unité de lumière une source lumineuse pour laquelle le rapport d'intensité des diverses radiations est sensiblement le même dans le type étalon et dans la lumière que l'on mesure ; c'est ce qui arrive, par exemple, quand on compare la lumière du gaz à celle d'une lampe Carcel, brûlant dans des conditions bien déterminées, prise pour étalon. Ces deux lumières, à peu près aussi rougeâtres, sont facilement comparables par les procédés ordinaires de la photométrie, mais il serait très difficile de comparer la lumière jaune rougeâtre de la lampe Carcel à la lumière violette de l'arc voltaïque ; il devient donc nécessaire, pour évaluer les intensités des divers arcs électriques, d'adopter un nouvel étalon fournissant une lumière de même nuance. M. Violle a proposé la lumière émise normalement par 1 centim. carré de platine à la température où il se solidifie. Si l'on veut ensuite comparer cette lumière à l'étalon Carcel, on le pourra, mais à la condition de séparer par un prisme les diverses radiations et de mesurer leurs intensités respectives dans les deux sources lumineuses. Un autre point indispensable à observer dans la comparaison des intensités lumineuses des arcs électriques consiste à observer cette intensité, non pas seulement dans le plan horizontal passant par le milieu de l'arc, mais encore dans divers plans inclinés sur celui-ci. Si les deux charbons sont bien placés verticalement l'un au-dessus de l'autre, tout est symétrique autour de la verticale et il suffit de déterminer la distribution de de la lumière dans un seul azimuth. Ces mesures prises, on imaginera ensuite une sphère ayant son centre au foyer lumineux, on la décomposera en zones horizontales assez étroites pour que l'on puisse considérer chacune d'elles comme uniformément éclairée ; on multipliera la surface de chaque zone par l'intensité lumineuse émise dans la direction moyenne qui lui correspond et l'on divisera la somme des produits par la surface de la sphère. On aura ainsi l'intensité moyenne. Voici, comme exemple, les résultats obtenus avec une machine Gramme :

ANGLES avec L'HORIZON	INTENSITÉS en CARCELS	SURFACES des zones sphériques	PRODUIT des intensités par les surfaces
90°	0	0,054	0
75°	30	0,424	13
60°	70	0,820	57
45°	120	1,160	139
30°	170	1,421	242
15°	240	1,584	380
0°	350	1,640	574
15°	470	1,584	745
30°	580	1,421	824
45°	660	1,160	766
60°	570	0,820	467
75°	200	0,424	85
90°	0	0,054	0

On voit combien une simple mesure faite dans une direction quelconque renseignerait mal sur l'intensité moyenne ; on voit de plus que ce n'est pas dans le plan horizontal que l'intensité de la lumière est maxima, avec les machines Gramme ; avec les machines de l'Alliance, au contraire, l'intensité est maxima dans le plan horizontal. Il résulte de ce fait des avantages et des inconvénients ; pour l'éclairage des rues et des monuments il est avantageux que le maximum de lumière ait lieu vers le bas et, dans l'exemple cité plus haut, le maximum se trouvant vers 45° au-dessous de l'horizon, on est dans de bonnes conditions d'éclairage ; pour les projections faites à la lumière électrique, on a, au contraire, tout intérêt à avoir le *maximum* de lumière dans le plan horizontal. M. Dubosc y parvient à peu près en ne plaçant pas les deux charbons verticaux sur la même verticale, mais suivant deux verticales très voisines ; de cette façon le charbon positif, au lieu de s'user en présentant une sorte de facette perpendiculaire à son arc qui envoie la lumière, surtout dans le bas, présente un biseau incliné qui envoie la lumière dans la direction horizontale en plus grande quantité.

Température de l'arc et des charbons. La température de l'arc est très élevée : le platine fond dans l'arc voltaïque, avec une rapidité extrême, les corps les plus réfractaires y sont fondus ou volatilisés. Le charbon, ainsi que Despretz l'a remarqué le premier, avec une pile de 600 éléments se ramollit assez pour être courbé et même soudé à lui-même. Si l'on place de petits fragments de charbon ou de diamant dans une cavité creusée dans l'un des charbons de l'arc, on les retrouve transformés en globules de graphite incrustés dans les parois du creuset. En opérant dans le vide, Despretz a vu se former un nuage noir qui a rempli tout l'appareil d'une poussière qui était du graphite. M. Jamin a observé dans des circonstances analogues la production d'un nuage violet qui s'est bientôt condensé en graphite. On a pensé tout d'abord que l'on produisait ainsi la volatilisation du carbone ; des raisonnements basés sur des observations chimiques porteraient plutôt à croire que c'est un changement d'état moléculaire qui est effectué par l'arc électrique qui transformerait le charbon solide que nous connaissons, polymère de l'élément carbone non isolé, en cet élément qui serait gazeux, mais se polymériserait de nouveau rapidement en passant à l'état de graphite dès qu'il serait soustrait à l'action électrique : la synthèse de l'acétylène réalisée par M. Berthelot s'explique très bien par des considérations de thermo-chimie, lorsqu'on envisage l'action de l'arc voltaïque de cette façon. Despretz a fait des expériences sur d'autres corps que le charbon ; il a opéré, par exemple, avec de la chaux et de la magnésie qu'il a volatisées. Pour faire ces expériences, on taille dans l'extrémité du charbon positif une petite cavité dans laquelle on place les corps sur lesquels on veut opérer ; on choisit à dessein le pôle positif parce que sa température est supérieure à celle du charbon négatif. Rossetti estime la température de l'arc à 4800°, celle de la pointe positive à 4000° et celle de l'autre à 3000°.

Action des courants et des aimants sur l'arc voltaïque. L'arc voltaïque étant essentiellement constitué par une vapeur incandescente, conductrice du courant électrique, les courants, les aimants et la terre doivent agir sur ce conducteur comme sur tous les corps parcourus par un courant, c.-à-d. d'après la règle d'Ampère. L'action des courants électriques sur l'arc est facile à montrer ; elle a été utilisée pratiquement dans les bougies Jamin : deux crayons de charbon sont placés parallèlement ; c'est entre eux que doit exister l'arc voltaïque ; mais une fois l'arc établi par le contact momentané de deux crayons, ils sauteront d'une place à l'autre, suivant les variations de la conductibilité, les deux charbons étant parallèles, c.-à-d. à la même distance ; pour fixer l'arc à l'extrémité des deux crayons, on fait agir un courant qui repousse l'arc vers cette extrémité. Ce courant n'est autre en général que le courant même qui fournit la lumière électrique ou un courant dérivé. — Les aimants agissent énergiquement sur l'arc ; si l'on place un

arc voltaïque entre les deux pôles d'un électro-aimant, il est chassé perpendiculairement à la ligne des pôles et l'arc s'allonge comme la flamme d'une bougie sous le souffle du chalumeau. M. Quet rapporte ainsi cette expérience : « Les expériences étaient faites avec une pile capable de donner un arc de 44 millim. de longueur. Si les charbons étaient placés à plus de 1 millim. de distance, l'action de l'électro-aimant rompait l'arc avec un bruit sec. Il fallait rapprocher beaucoup les charbons pour que la lumière ne fût pas soufflée et éteinte par l'électro-aimant; mais alors le dard se formait et la ligne lumineuse, au lieu d'avoir 4 millim. de long, prenait une étendue dix fois plus grande. — L'action de la terre est sensible aussi ; si l'on fait jaillir un arc électrique entre deux charbons placés horizontalement, perpendiculairement au plan du méridien magnétique, on observe que, lorsque l'électricité dans l'arc est de même sens que le courant électrique terrestre, l'arc peut être rendu plus long que lorsqu'il est dirigé en sens contraire. Ainsi Despretz observa avec une pile de 200 éléments, montés en deux séries de 100, que la longueur *maxima* de l'arc était de $20^{mm}8$, lorsque le pôle positif était à l'E., tandis qu'elle n'était plus que de $16^{mm}5$ lorsqu'il était à l'O. — L'arc voltaïque a reçu un grand nombre d'applications dans ces dernières années par suite du perfectionnement des machines d'induction, génératrices de l'électricité, et de l'invention des dispositions permettant de supprimer les régulateurs. En effet, l'usure rapide des charbons et la petite longueur des arcs ne permettraient pas d'employer la lumière électrique plus de quelques minutes si l'on ne rapprochait pas constamment les charbons en les maintenant, malgré leur combustion, à la même distance l'un de l'autre. On avait imaginé d'abord des appareils d'un mécanisme ingénieux mais compliqué pour effectuer ce rapprochement ; ces *régulateurs*, dont le plus connu est celui de Foucault, sont encore employés aujourd'hui, mais surtout dans les laboratoires de physique; leurs prix, toujours élevés, ne permettaient pas de les employer dans l'éclairage public; disons, cependant, que l'on a imaginé des systèmes plus simples, mais donnant une régularité moindre et qui sont susceptibles d'entrer dans la pratique; ce qui a donné tout à coup un grand essor à l'usage de la lumière électrique est l'invention des bougies Jablochkoff, qui ont permis de supprimer les régulateurs. Les bougies Jablochkoff, ainsi que les autres systèmes utilisant l'arc voltaïque, seront décrits à l'article LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. A. JOANNIS.

VII. MÉTRIQUE (V. MÉTRIQUE [arc]).

VIII. MÉDECINE. — *Arc sénile*. Le *gérontoxon* ou *arc sénile* est une opacité de la cornée qui se montre à un âge plus ou moins avancé, et dont la nature et les causes n'ont pas été suffisamment déterminées. Cette opacité est-elle due à une altération de nutrition de la membrane? Existe-t-il entre elle et la dégénérescence graisseuse des fibres cristalliniennes une corrélation quelconque? Coïncide-t-elle réellement avec l'athérome et l'oblitération des artères? Autant d'hypothèses qui peuvent être invoquées, sans qu'aucune d'elles soit appuyée sur des observations probantes. Toutes ces dégénérescences, autant l'une que l'autre, sont un produit de l'âge, et on ne saurait s'étonner qu'elles se rencontrent associées chez la même personne, sans que le développement de l'une ait paru influer d'une façon quelconque sur la production de l'autre. Elle se présente généralement à la partie supérieure de la cornée, sous la forme d'un arc concentrique à cette membrane, large de 1 ou 2 millim., grisâtre d'aspect, et dont la nuance rappelle celle de toutes les cicatrices cornéennes (V. LEUCOMES), à tel point que des cicatrices d'incisions chirurgicales ont pu être confondues avec le gérontoxon vrai. Cette opacité est généralement séparée du limbe conjonctival par un espace de 1 ou 2 millim. où la cornée est assez transparente ; mais elle finit pas s'étendre aussi bien en largeur qu'en longueur, et il n'est pas extrêmement rare de la voir embrasser la totalité de la membrane sous la forme d'un anneau dont les portions supérieure et inférieure sont nettement accentuées, tandis que les parties latérales sont quelquefois à peine indiquées. En même temps, la coloration change et prend un aspect jaunâtre. Dans bien des cas, l'arc sénile paraît double. Il est formé par un premier anneau concentrique blanc grisâtre, et par un autre anneau excentrique d'une nuance indécise qui se confond avec le rebord cornéen ; ces deux anneaux sont à peine séparés l'un de l'autre par un petit espace demi-transparent. On a dit et répété tant de fois que la présence du gérontoxon était de nature à altérer les propriétés de la cornée, qu'on a mis sur le compte de cette opacité maintes inflammations ou suppurations survenues à la suite d'incisions chirurgicales. Il n'en est rien. Les opérations de cataracte pratiquées au voisinage et au centre même de l'arc sénile guérissent aussi bien et aussi facilement que lorsqu'elles sont faites en tout autre point de la cornée. Cette altération, absolument bénigne, ne donne lieu à aucun traitement. Dr A. PIÉCHAUD.

IX. BLASON. — *Arc-en-ciel*. Figure imitant la forme du météore. On le représente arrondi vers le chef, à peu près de la largeur de la fasce ou de la bande. Il se compose ordinairement d'or, de gueules, de sinople et d'argent.

BIBL. : 1° ARCHÉOLOGIE. — DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Art. Arcus). — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. raisonné du mobilier français*, t. V, au mot *Arc*. — V. GAY, *Glossaire archéol. du moyen âge*, au mot *Arc*.

2° ARCHITECTURE. — L. HEUZEY, *le Mont Olympe et l'Acarnanie*; Paris, 1860, in-8, fig. — *Dict. des Antiq. grecques et romaines*, fasc. III; Paris, 1874, in-4, fig. — *Dict. de l'Acad. des beaux-arts*; Paris, 1868, t. II, in-4, pl. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'Architecture*; Paris, 1867, t. I, in-8, fig. — D. RAMÉE, *Dict. gén. des termes d'Architecture*; Paris, 1868, in-8. — J.-H. PARKER, *Concise Glossary of Architecture*; Oxford, 1869, in-18, fig. — J. QUICHERAT, *Archéologie du moyen âge*; Paris, 1886, in-8, fig. — J.-S. PERRING, *The Pyramids of Gizeh*; Londres, 1842, part. III, in-fol., pl. — *Dict. de l'Acad. des beaux-arts*; Paris, 1868. t. II, in-4, pl. — W. SMITH, *Dict. of greck and roman antiquities*; Londres, 1853, in-8, fig. — E. GUHL et W. KONER (trad. par Trawinski et Riemann), *la Vie antique*; Paris, 1885, t. II, in-8, fig. — On. PANVINIUS, *De Ludis Circensibus*; Padoue, 1681, dem.-fol., pl. et fig. — J. GILLES, *Précis des mon. triomph. dans les Gaules*; Paris, 1873, in-8, pl. — *Notice sur Reims*; Reims, 1880, in-12, fig. — *The Builder*; Londres, 1886, in-4, pl. — L. PIESSE, *les Mon. hist. de l'Algérie* et *le Routier arch. de l'Algérie*; Paris, 1877, in-8. — *Royal Institute of British architects transactions*; Londres, 1885-1886, t. I et II, in-4, pl. — Fr. BLONDEL, *Cours d'architecture*; Paris, 1698, t. II, in-fol., pl. — J. BASTIN, *Guide à Saint-Pétersbourg*, 1866, in-12. — J. TIMBS, *Curiosities of London*; Londres, 1876, in-8.

3° PHYSIQUE. — (Arc-en-ciel). DE DOMINIS, *De radiis visus et lucis in vitris perspectivis et in iride*, 1611. — DESCARTES, *Meteora*, c. VIII; Amsterdam, 1677. — NEWTON, *Principes*. — BABINET, *Comptes rendus*, IV, 645. — YOUNG, *Experiments and calculations relative to physical Optics* (*Phylosophical Transactions*, 1804, p. 8). — AIRY, *Intensité of light in the neighbourhood of a caustic*. (*Transactions of the Society of Cambridge*, VI, p. 379). — (Arc voltaïque). DARY, *Philosophical Transactions*, 1821, t. II, p. 487. — SILLIMAN, *Journal of Science*, t. XVI, p. 156 — MATTEUCCI, *Ann. Chim.*, *Phys.*, 3e série, t. XXVII, p. 41. — VAN BREDA, *Ann. Pogg.*, t. LXX, p. 326. — MASSON, *Ann. Chim.*, *Phys.*, 3e série, t. XIV et XXX. — GROVE, *Biblioth. univ. de Genève*, t. XXV, p. 326. — FIZEAU et FOUCAULT, *Comptes rendus*, t. XVIII, p. 860. — JAMIN, *Comptes rendus*, t. XCV. — DESPRETZ, *Comptes rendus*, t. XXX, p. 367. — ALLARD, *Mémoire sur l'intensité et la portée des Phares*; Paris, 1878, p. 210. — VIOLLE, *Eclairage électrique*; Paris, 1883.

ARC (Jeanne d'), née le 6 janv. 1412 à Domrémy, près de Vaucouleurs, brûlée vive à Rouen le 30 mai 1431. Sa famille semble avoir tiré son nom du village d'Arc en Barrois, qui prit plus tard comme armoiries celles que Charles VII concéda à la Pucelle; le père de Jeanne, Jacques d'Arc, aurait été originaire de Ceffonds, près de Montierender, en Champagne, si l'on en croit Charles du Lis, auteur d'un ouvrage paru en 1612 (*Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans*); aujourd'hui encore une maison de ce village de Ceffonds

passe pour avoir appartenu au xve siècle à Jean d'Arc, demeurant à Domrémy. La mère de Jeanne, Isabeau Romée de Vouthon, était née au village de Vouthon qui faisait partie du duché de Bar ; son surnom de Romée lui fut donné probablement, selon l'usage, à la suite d'un pèlerinage à Rome : Jeanne était donc Champenoise par son père et Barroise par sa mère. Quant au village où elle naquit, Domrémy, limitrophe de Vouthon, il était divisé en deux parties par le petit ruisseau des Trois-Fontaines, affluent de la Meuse ; la partie nord dépendait de la châtellenie lorraine de Vaucouleurs; la partie sud où naquit Jeanne relevait de la châtellenie de Gondrecourt et se trouvait ainsi à l'extrême limite du Bassigny champenois, mouvant de la couronne de France depuis l'année 1308. Par les dépositions faites en 1436, durant le procès de réhabilitation de la Pucelle, nous savons que ses parents étaient de bons et religieux cultivateurs, qu'ils avaient un foyer patrimonial, qu'ils n'étaient pas riches, mais avaient des bestiaux et des chevaux et secouraient charitablement les pauvres. Jeanne elle-même parle souvent de la maison et du jardin de son père. Un acte du 31 mars 1427, signalé en 1882 par M. Chapellier dans le Trésor des Chartes de Lorraine, nous montre Jacques, vulgairement Jacquot d'Arc, choisi avec Jean Morel, le parrain de Jeanne, par le seigneur et les habitants de Greux et de Domrémy, pour les représenter dans un procès. Ce fait fournit la preuve que le père de Jeanne jouissait d'une certaine considération dans son village, et que sa condition n'était pas des plus humbles, comme on l'a parfois soutenu. — Jacques d'Arc et Isabeau Romée eurent cinq enfants, trois fils: Jacquemin, Jean et Pierre, et deux filles : l'aînée, Catherine, épousa Colin le Maire, fils de Jean Colin, maire de Greux, et mourut avant le départ de Jeanne pour Orléans, c.-à-d. avant 1429; la fille cadette fut Jeanne. — Jeanne fut baptisée dans l'église paroissiale de son village consacrée à Saint-Rémy; selon l'usage, elle eut plusieurs parrains et marraines : ses parrains furent Jean Barré ou Barrey de Neufchâteau, Jean le Languart ou le Langart, Jean Morel de Greux, Jean Rainguesson de Domrémy; elle eut pour marraines Edette, femme du susdit Barré, Jeannette, femme Thiesselin, de Vitel, Jeannette Roze, femme Thévenin, et Béatrix, veuve de Thiesselin ou Estellin, ces deux dernières de Domrémy.

Jeanne passa ses jeunes années dans la maison paternelle dont le jardin touchait à l'enclos du cimetière et de l'église du village ; elle apprit de sa mère Notre-Père, Je vous salue et Je crois en Dieu ; elle apprit aussi à coudre et à filer. « Pour filer et pour coudre, dit-elle dans son procès, je ne crains femme de Rouen. » Chez son père elle vaquait aux soins du ménage et n'allait que rarement aux champs garder les moutons. Au sommet d'un coteau voisin était le *bois chesnu* et à mi-côte un grand hêtre dont il est souvent parlé dans le procès de Jeanne, l'*arbre charmine de la fée de Bourlemont* qui existait encore au xviie siècle ; tout auprès une fontaine où accouraient en foule pour se guérir les malades atteints de fièvres. Jeanne allait souvent à cette fontaine et sous ce hêtre séculaire « d'où venait le beau mai » et que hantaient les dames fées ; elle y suspendait avec ses compagnes des guirlandes qui disparaissaient, dit-on, pendant la nuit ; elle tressait aussi des guirlandes pour l'image de la Vierge de Domrémy, car elle était ardemment pieuse, se confessant tous les mois, communiant à Pâques et aux grandes fêtes, accourant fréquemment en semaine aux offices qu'elle entendait sonner. Elle était douce et bonne, elle aimait la rêverie; le sonneur de l'église oubliait parfois de sonner l'*Angelus* du soir, et Jeanne, privée de cette musique douce à ses oreilles, aux sons de laquelle elle faisait le signe de la croix et s'agenouillait dans les champs, donnait au sonneur des gâteaux ou de la laine de ses brebis pour qu'il fût moins négligent à remplir son office ; Jeanne était bonne aux pauvres gens, leur donnant l'hospitalité et les obligeant à prendre son lit tandis qu'elle-même allait coucher sur l'âtre. Et cette jeune fille était une bonne Française. Dans ce village tous les habitants étaient Armagnacs, c.-à-d. du parti national, sauf un, qui était Bourguignon. « J'aurais voulu, disait Jeanne, que celui-là eût la tête coupée, si toutefois tel eût été le plaisir de Dieu. » Elle dut entendre souvent à la veillée le récit des calamités du beau royaume de France. Les nouvelles arrivaient vite dans ce petit village qui n'était point, comme le remarque justement M. Siméon Luce, un recoin perdu et pour ainsi dire isolé du reste du monde, mais qui était traversé par une route très fréquentée, l'antique voie romaine de Langres à Verdun qui passait par Neufchâteau, Domrémy, Vaucouleurs, Void, Commercy et Saint-Mihiel. En 1425, Jeanne eut treize ans, et à cette époque sa jeune âme qui ressentait si douloureusement « la pitié qui était au royaume de France » dut être plus que jamais tristement impressionnée par les tristesses et les misères de sa famille et des habitants de son village : les Anglais avaient envahi le duché de Bar, et leurs excursions incessantes en Champagne rendirent l'existence des gens du plat pays à ce point malheureuse qu'il fut interdit aux paysans, sous peine d'amende, de tenir du feu allumé dans leurs chaumières, de crainte que l'ennemi ne s'en servît pour incendier les villages. Les habitants de Domrémy ne pouvaient échapper à ces dévastations : un acte nous montre « des compagnons de guerre ayant couru, pillé et robé deux villages assis sur la rivière de Meuse, appelés Greux et Domrémy, et en ayant mené tout le bétail et autres biens qu'ils y avaient trouvé et pu prendre ». M. Luce conjecture avec vraisemblance que cette scène de pillage eut lieu en 1425, et, dans cet enlèvement de bétail suivi d'une restitution presque immédiate et pour ainsi dire miraculeuse, il voit l'événement extraordinaire qui a dû amener la première vision de la Pucelle. Un autre fait put y contribuer, ce fut la nouvelle qui dut parvenir vers cette époque à Domrémy de la défaite des Anglais sur terre et sur mer, en juin 1425, devant le mont Saint-Michel qu'ils assiégeaient depuis dix mois. C'est alors que Jeanne eut sa première vision; elle s'amusait à courir avec ses compagnes dans une prairie et les gagnait toutes de vitesse. Tout à coup (nous empruntons ici le récit de Perceval de Boulainvilliers, conseiller et chambellan de Charles VII) « elle crut entendre un jeune homme qui lui dit : « Jeanne, va-t'en à ta maison, ta mère a besoin de toi. » Jeanne crut que celui qui lui parlait était son frère ou quelque jeune voisin et se hâta vers sa demeure. « Ma mère, m'as-tu envoyé chercher ? — Non », dit la mère. Jeanne crut à quelque plaisanterie et se disposa à rejoindre ses compagnes. Mais elle aperçut tout à coup devant elle une grande clarté, et une voix qui lui dit : « Jeanne, tu es appelée à mener une autre vie et à faire des choses merveilleuses, car c'est toi qu'a choisie le Roi du Ciel pour rendre le bonheur à la France et pour secourir le roi Charles. Prends des vêtements d'homme, arme-toi, c'est toi qui seras le chef de la guerre et tout se fera sur ton avis. » Jeanne, durant son procès, parla souvent de cette première vision, de cette voix « qui lui fit grand'peur ». « C'était vers l'heure de midi, l'été, dans le jardin de son père. » Elle entendit cette voix « à droite, vers l'église, et la voix était accompagnée d'une grande clarté ». « Quand je l'entendis pour la troisième fois, ajoute Jeanne, je reconnus que c'était la voix d'un ange », et, dans un autre interrogatoire, elle dit que la première voix entendue par elle fut la voix de saint Michel ; l'apparition revint peu après, toujours saint Michel, non pas seul, mais accompagné d'anges du ciel : « Je les vis des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois et quand ils s'éloignèrent je pleurais et j'aurais bien voulu qu'ils m'eussent emportée avec eux. C'est alors que je fis vœu de garder ma virginité tant qu'il plairait au Seigneur. » Deux ou trois fois par semaine les voix revenaient et disaient à Jeanne : « Il faut que tu quittes ton

village et viennes en France », et, dans ces apparitions, Jeanne vit venir à elle deux saintes, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui se nommèrent à Jeanne et qu'ensuite elle distinguait au salut qu'elles lui faisaient; leurs figures étant ornées de belles couronnes, bien richement et bien précieusement; leur langage était bon et beau, leur voix était belle et douce et humble, et elles « parlaient français ». Elles assurèrent à Jeanne que « son » roi recouvrerait le royaume de France, le voulussent ou non ses adversaires, et elles lui promirent de la mener au paradis. Peu à peu les injonctions des voix devinrent plus précises et un jour elles intimèrent à Jeanne l'ordre d'aller à Vaucouleurs vers Robert de Baudricourt qui y était capitaine et qui lui fournirait des gens pour faire route avec elle vers le roi de France; Jeanne hésitait encore, alléguant qu'elle était « une pauvre fille, ne sachant ni chevaucher ni guerroyer », mais les voix devinrent de plus en plus pressantes, et Jeanne se décida à partir pour Vaucouleurs vers le temps de l'Ascension, soit vers le 13 mai 1428. Elle alla rendre visite tout d'abord à l'un de ses parents, Durand Laxard ou plutôt Lassois, qu'elle nommait son oncle et qui n'était en réalité que son cousin germain par alliance; elle demeura huit jours auprès de lui dans le petit hameau de Burcy-le-Petit, aujourd'hui Burcy-en-Vaux, aux portes de Vaucouleurs, et finit par le décider à l'accompagner devant Robert de Baudricourt. Jeanne portait un habit d'étoffe grossière et de couleur rouge, selon la mode des paysannes du temps, à ce que nous raconte un des témoins de l'entrevue, l'homme d'armes Bertrand de Poulangy; dès qu'elle fut en présence de Robert de Baudricourt, elle entendit une voix qui lui dit: « Le voilà », et elle alla droit à lui, « quoique je ne l'eusse oncques vu auparavant », raconta-t-elle durant son procès. Il est vrai que l'année précédente Jacques d'Arc avait comparu devant ce même capitaine, et Jeanne avait dû conserver dans sa mémoire la description qu'au retour avait dû en faire son père. « Il faut que j'aille en France », dit Jeanne à Robert de Baudricourt qui éclata de rire et jugea, dit la chronique de la Pucelle, qu'elle serait « tout au plus bonne pour ses gens à eux esbattre en péché, et y eut aucuns qui avaient volonté d'y essayer, mais aussitôt qu'ils la voyaient ils estaient refroidis et ne leur en prenaient volonté ». « Reconduis-la à son père après l'avoir bien corrigée », dit enfin le capitaine à Durand Laxard, qui emmena Jeanne hors de Vaucouleurs. Mais elle ne fut pas découragée par cet accueil, et cette même année, le 23 juin, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, elle affirma à un jeune garçon de Domrémy qu'il y avait, entre Coussey et Vaucouleurs, une jeune fille qui ferait sacrer le roi de France avant qu'il fût un an. Jeanne était alors une grande et jolie fille, « haulte et puissante » dit Baudricourt, brune avec des cheveux noirs, au corps robuste et à la voix douce et frêle. C'est cette même année 1428 que, chassée de son village avec tous les autres habitants par l'approche des hommes d'armes d'Antoine de Vergy qui bloquait Vaucouleurs avec mille soldats à la solde des Anglais, Jeanne trouva un refuge avec ses parents près de Neufchâteau dans une auberge tenue par une femme nommée la Rousse, une quinzaine de jours durant lesquels elle se confessa deux ou trois fois à des religieux mendiants, frères mineurs ou cordeliers; les Anglais soutinrent, durant le procès de Rouen, que l'auberge de cette Rousse était hantée par des femmes de mauvaise vie avec qui parfois se tenait Jeanne; mais au procès de réhabilitation l'honorabilité de cette aubergiste fut sans peine établie par des témoins oculaires. C'est encore durant son séjour près de Neufchâteau qu'un jeune homme cita Jeanne devant l'official de Toul, se prétendant fiancé à la Pucelle et voulant la contraindre au mariage, mais il perdit sa cause devant les juges. L'acte d'accusation dressé par les Anglais affirme au contraire que c'est Jeanne qui cita ce jeune homme à Toul, se voyant abandonnée par lui à cause de sa conduite dans cette auberge mal famée. A ces accusations Jeanne répondit avec tranquillité que les faits ainsi présentés étaient faux. Elle revint à Domrémy après quinze jours d'absence et trouva son pauvre village brûlé et probablement son église détruite, car nous la voyons aller entendre la messe à Greux, la paroisse voisine. Les derniers mois de cette année 1428 s'écoulèrent pour Jeanne au milieu de ces misères qu'accroissaient encore des incursions perpétuelles de bandes armées. Ses projets de départ, elle les cachait le plus possible, car son père ne cessait de la surveiller pour s'opposer à sa fuite. Une fois en songe il la vit au milieu d'hommes d'armes et au réveil il s'écria : « Si je savais que la chose advînt, je vous dirais : noyez-la, et, si vous ne le faisiez, je la noierais moi-même. » Aussi Jeanne attendit quelques mois encore avant d'obéir à ces voix de plus en plus impérieuses; mais au commencement de janv. 1429, elle se décida à partir sans l'autorisation de ses parents. « Puisque Dieu le commandait, dit-elle plus tard, si j'eusse eu cent pères et mères et que j'eusse été fille de roi, encore serais-je partie. » Mais dès qu'elle le put elle écrivit à son père et à sa mère pour implorer son pardon qui lui fut accordé. C'est encore à Durand Laxart qu'elle eut recours pour faciliter son départ; il prétexta, pour l'emmener avec lui, l'état de sa femme récemment accouchée et qui désirait être soignée par Jeanne. Jeanne d'ailleurs était décidée à tout pour obéir à ses voix. « Il faut que je sois devers le roi, dussé-je user mes jambes jusqu'au genou. Certes, j'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère, parce que ce n'est pas mon état, mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que le Seigneur l'exige. » Jeanne partit donc pour le village de Burcy, mais, ne se trouvant pas encore assez près du capitaine qu'elle voulait convaincre, ce même Robert de Baudricourt qui l'avait si mal accueillie l'année précédente, elle élut domicile à Vaucouleurs même, chez de braves gens, Henri et Catherine Le Royer. Elle put enfin voir Robert de Baudricourt qui, menacé par les progrès des Anglais et du duc de Bedford, fit à notre héroïne un accueil moins sceptique et moins cavalier. « Nul au monde, répétait Jeanne, ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Ecosse, ni autre ne peut recouvrer le royaume de France, et il n'y a de secours à attendre que de moi. » Le capitaine, surpris, presque ébranlé par cette conviction de jeune fille, après être allé la voir chez Catherine Le Royer, accompagné de messire Jean Fournier, curé de Vaucouleurs, se décida à charger un envoyé spécial d'une missive pour le dauphin. Jeanne, en attendant la réponse de la cour de France, priait sans cesse, assistait chaque matin à la messe et communiait dans la chapelle du château de Vaucouleurs; mais le temps lui pesait, disait-elle « comme à une femme qui d'enfant est travaillée ». Vers la fin de janv. 1429, elle partit avec un homme d'armes, Jean de Nouillompont, dit de Metz, et alla rendre visite, à Nancy, au duc de Lorraine Charles II, qui avait exprimé le désir de voir cette jeune fille de dix-sept ans et qui la traita avec honneur, lui fit cadeau d'un beau cheval noir, et, pour payer ses dépenses de voyage, lui remit « quatre francs ». Après un pèlerinage au sanctuaire de Saint-Nicolas du Port, près de Nancy, la jeune fille revint à Vaucouleurs vers le 13 février; à son arrivée, elle trouva un équipement complet qu'avaient acheté pour elle les habitants de cette ville, un pourpoint, des chausses, une robe courte, un chaperon de laine comme coiffure, et comme armes, une épée, une lance, enfin un cheval. Quelques jours après, impatiente de partir, elle se rend auprès de Baudricourt : « Au nom de Dieu, vous tardez trop à m'envoyer; car aujourd'hui le gentil Dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage. » Ce même jour, en effet (17 fév.), se livrait le combat dit des Harengs où sir John Falstaff repoussait sous les murs d'Orléans une sortie des Français assiégés. Enfin arrive un messager de Charles VII, Jean Colet ou Colez de Vienne; et sans retard Jeanne se

dispose à partir avec six compagnons de route, ce Jean Colet, deux hommes d'armes de Vaucouleurs, Bertrand de Poulangy et Jean de Nouillompont, plus trois servants. Au moment des adieux, Robert de Baudricourt fit jurer à ceux qui accompagnaient la Pucelle de la conduire bien et sûrement ; il remit à Jeanne une lettre pour le roi, lui fit cadeau de sa propre épée et lui dit, peu confiant en la mission de notre héroïne : « Va, va, et advienne que pourra. »

Le 23 fév. au soir Jeanne partit ainsi pour la cour de France ; elle s'arrêta une nuit dans l'abbaye de Saint-Urbain, passa par Auxerre, Gien et Sainte-Catherine-de-Fierbois en Touraine, lieu de pèlerinage très fréquenté, d'où elle écrivit au dauphin pour lui demander une entrevue. « J'ai fait cent cinquante lieues pour venir vers vous à votre secours et je sais bien des choses bonnes pour vous ». « Il me semble même, dit Jeanne au procès de Rouen, qu'il y avait dans cette lettre que je saurais bien reconnaître le roi entre tous les autres. » Elle entra enfin dans Chinon où était la cour, le dimanche 6 mars 1429, après avoir échappé à une embuscade que lui avaient dressée près de la ville des hommes d'armes qui voulaient, dit-on, la rançonner, mais qui peut-être étaient chargés par quelques-uns des conseillers du dauphin d'empêcher que Jeanne parût devant lui. Dès son arrivée elle envoya quelques-uns de ceux qui l'avaient accompagnée à la cathédrale du Puy où devait se célébrer un grand jubilé et où ces hommes d'armes se rencontrèrent avec la mère de la Pucelle, Isabelle Romée.

Le *Livre noir* de La Rochelle, rédigé par le greffier



Arrivée de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII (tapisserie du Musée d'Orléans).

de la maison commune, et signalé par M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, nous donne, au mois de sept. 1429, une relation qui, au jugement de Quicherat, peut prétendre à figurer comme la première en date dans la série des chroniques relatives à la Pucelle. Le *Livre noir* nous dépeint l'arrivée de cette dernière à la cour de Charles VII. « Son habillement, dit M. de Richemond, était noir et gris des pieds à la tête. Elle avait les cheveux noirs et ronds, c.-à-d. coupés suivant cette mode hideuse du xve siècle, qui fit de la chevelure comme une calotte posée sur le crâne. Nous voyons l'étendard de Jeanne, cet insigne du commandement qu'elle était venue réclamer au nom de la puissance céleste et dont les couleurs et les figures lui avaient été, disait-elle, révélées par ses voix. Le *Livre noir* nous apprend que cette bannière portait un Saint-Esprit d'argent en champ d'azur, l'oiseau tenant en son bec une banderole avec ces mots : De par le roy du ciel. »

Jeanne parut, après trois jours d'attente, devant le dauphin Charles : « Ni celui-ci, ni son conseil, dit Monstrelet, ne ajoutaient point grande foi à elle ni à chose qu'elle sût dire, et la tenait-on comme une fille dévoyée de sa santé. » Mais les récits enthousiastes de ses compagnons de route, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy, qu'on interrogea longuement, le respect qu'ils témoignaient pour la Pucelle, décidèrent le dauphin à la recevoir. « Le roi, dit Alain Chartier, pour la mettre à l'épreuve, s'était confondu parmi d'autres seigneurs plus pompeusement vêtus que lui, et quand Jeanne, qui ne l'avait jamais vu, le vint saluer disant : « Dieu vous donne vie, gentil roi ! » « Je ne suis pas le roi, dit-il, voilà le roi » et il lui désignait un de ses seigneurs. Mais Jeanne répondit : « Prince, vous l'êtes et non un autre. » Voici, d'autre part, le récit de Jeanne dans son procès : « Quand j'entrai dans la chambre du roi, je le reconnus entre les autres par le conseil de ma voix qui me le révéla. » Elle ajoute quelques jours plus tard : « J'ai porté des nouvelles de par Dieu à mon roi et l'ai avisé que notre sire lui rendrait le royaume de France, le ferait couronner à Reims et chasserait ses adversaires. De cela, je fus messagère de la part de Dieu et je lui dis : « Mettez-moi hardiment en œuvre ; je lèverai le siège d'Orléans. »

Le roi alors voulut conférer particulièrement avec Jeanne et, après cet entretien, dit Alain Chartier, témoin oculaire, il sembla que le roi « venait d'être visité du Saint-Esprit même ». Cette preuve de sa mission céleste que Jeanne donna alors au roi, elle refusa énergiquement de la dévoiler durant son procès. « J'ai promis en

tel lieu à sainte Catherine et à sainte Marguerite que je ne pourrais vous le dire sans parjure. » On a longuement discuté sur ce point. « Après cet entretien, le roi avoua aux assistants que Jeanne venait de lui dire des choses que nul ne savait ou ne pouvait savoir, si ce n'est Dieu » ; tel est le récit de Pasquerel, l'aumônier de Jeanne, qui nous a rapporté encore ce propos tenu par l'héroïne au dauphin : « Je te dis, de la part de Messire (Dieu), que tu es vrai héritier de France et fils du roi. » Cette phrase aurait fait allusion à une prière mentale adressée à Dieu, le 1er nov. 1428, dans l'oratoire de Loches par le roi qui doutait de la légitimité de sa naissance, prière que nous connaissons par le récit de Pierre Sala, confident d'un des chambellans les plus familiers de Charles VII, le sire de Boisy. « Le roi, connaissant qu'elle (Jeanne) disait la vérité, ajouta foi à ses paroles et crut qu'elle était venue de par Dieu et eut grande espérance qu'elle lui aiderait à recouvrer son royaume et se délibéra soi aider d'elle et croire son conseil en toutes ses affaires. » (Abréviateur du procès). Charles, cependant, hésita quelque temps encore et crut bon tout d'abord de procéder à un dernier examen et d'envoyer Jeanne à Poitiers « où était la cour du Parlement, clercs solennels, tant séculiers comme réguliers, et que lui-même irait jusqu'en ladite ville et de fait y alla ». Il n'est, malheureusement, resté aucun acte de cette commission d'examen que présidait l'archevêque de Reims, et qui siégea trois semaines ; de toutes les épreuves qu'on lui imposa, nous savons que Jeanne sortit victorieuse. « Le roi, conclut la commission, vu la probation faite de ladite Pucelle en tant que lui est possible, considérée sa réponse qui est de démontrer signe divin devant Orléans, ne la doit point empêcher d'y aller avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnêtement en espérant en Dieu. Car la douter ou la délaisser sans espérance de mal serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu, comme dit Gamaliel en un conseil des Juifs au regard des Apôtres. »

Le roi n'hésita plus. Il donna à Jeanne toute une maison militaire, lui fit cadeau d'une « belle armure à sa taille »; quant à l'épée, Jeanne tint à posséder celle qu'on trouverait dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, comme ses saintes le lui avaient révélé ; « j'écrivis, dit Jeanne, aux gens d'église du lieu qu'il leur plût que j'eusse cette épée, et ils me l'envoyèrent. » C'était une épée « toute rouillée où il y avait en la lame cinq croix assez près du manche », et Jeanne ne la quitta point depuis le jour où elle l'eut jusqu'à son départ de Saint-Denis après l'assaut de Paris. Elle se fit faire aussi, « sur l'ordre de Dieu, une bannière dont le champ était semé de lis. Le monde y était figuré et deux anges, un de chaque côté. Elle était de couleur blanche et de cette toile blanche qu'on nomme boucassin. Il y avait écrit dessus *Jhesus Maria* et elle était frangée de soie ». « J'aimais beaucoup plus, voire quarante fois plus, ma bannière que mon épée », répondit Jeanne à ses juges. — Le 25 avr. 1429, Jeanne arrive à Blois où l'on avait péniblement réuni une armée de dix à douze mille hommes, selon Jeanne, de sept mille selon Monstrelet ; avant de quitter Chinon, elle prévint le dauphin qu'« elle-même dans un combat devant Orléans sera blessée d'un trait, mais qu'elle n'en mourra pas, et que ledit roi, dans le même été suivant, sera couronné dans la ville de Reims » (Lettre écrite le 22 avr. 1429 par le sire de Rostlaed, gentilhomme flamand, à quelques seigneurs de Belgique.) Jeanne ne fut blessée que le 7 mai. De Blois, elle envoya aux Anglais une lettre datée du 22 mars et écrite à Poitiers, sous sa dictée, par les docteurs; la lettre était adressée au « duc de Bethfort, soi-disant régent du royaume de France, ou à ses lieutenants estans devant la ville d'Orléans ». « Duc de Bethfort, la Pucelle vous prie que vous ne vous faites pas détruire... Je suis ici venue de par Dieu pour vous bouter hors de toute France, encontre tous ceux qui voudraient porter trahison, malengin ni dommage au roi de France. » Les Anglais retinrent le messager porteur de cette lettre et demandèrent l'avis de l'université de Paris avant de le brûler. Jeanne quitte enfin Blois le 28 avr., ouvrant la marche au chant du *Veni Creator* et ayant à ses côtés le maréchal de Boussac, le grand maître Gaucourt, l'amiral de Culant, le sire de Retz, la Hire et Robert de Baudricourt, arrivé de Vaucouleurs ; il y avait aussi dans cette petite armée les deux frères de Jeanne qui étaient accourus auprès d'elle. Jeanne donna donc le signal de la marche vers Orléans, après avoir interdit aux soldats tous jurements et blasphèmes et avoir chassé toutes les « folles femmes » qui suivaient l'armée ; mais, contrairement à son désir, on fit un long détour en suivant la rive gauche ; on coucha en rase campagne et, le 29 avr., l'on arriva devant Orléans ; à huit heures du soir, Jeanne faisait dans la ville son entrée solennelle, amenant aux assiégés un convoi de vivres ; « montée sur un cheval blanc, dit le *Journal du Siège*, et faisant porter devant elle son étendard qui était pareillement blanc ; elle avait à son côté senestre le bâtard d'Orléans armé et monté moult richement ». Elle alla droit à la cathédrale accompagnée du peuple tout entier, portant des torches et aussi joyeux que « s'ils avaient vu Dieu descendre parmi eux ». Par deux fois, Jeanne envoya adjurer les Anglais de lever le siège sans combattre ; ils répondirent par des injures. Le 4 mai arriva enfin devant la ville, sur la rive droite, la petite armée de Blois qui n'avait pu passer le fleuve à la suite de Jeanne et qui fit sa jonction avec la garnison d'Orléans sans que les Anglais osassent s'y opposer : « ces ennemis si intrépides, dit Alain Chartier, semblaient changés en femmes ». Mais ce même jour, tandis que Jeanne prenait quelque repos, plusieurs chefs, sans la prévenir, lancèrent leurs hommes contre la bastide anglaise de Saint-Loup ; l'assaut est repoussé. Jeanne, subitement s'éveille, s'arme, accourt, sa bannière à la main ; aussitôt les fuyards « tournent visage » et, après trois heures de lutte, la bastide est emportée. Le surlendemain 6 (le 5, jour de l'Ascension, elle ne voulut pas consentir à ce qu'on versât le sang), les Anglais abandonnent spontanément la bastide de Saint-Jean-le-Blanc, mais aussitôt après livrent aux assiégés un combat très vif où Jeanne, un instant entraînée en arrière par les fuyards, parvint à faire prendre aux Anglais « la fuite laide et honteuse » ; bien que blessée au talon par une chausse-trappe, elle refusait même de rentrer dans la ville pour y passer la nuit, ne voulant pas laisser là ses gens en péril hors des murs. Le lendemain, 7 mai, fut livrée la grande bataille ; les capitaines français, réunis en conseil, avaient refusé de suivre les avis de la Pucelle et s'étaient décidés à attendre les secours du roi avant d'attaquer de nouveau les Anglais. Jeanne apparaît tout à coup au milieu d'eux : « Vous avez été en votre conseil, s'écria-t-elle, et j'ai été au mien et croyez que le conseil de Dieu s'accomplira et tiendra ferme et que cet autre conseil périra. » « Demain, ajouta-t-elle, j'aurai beaucoup à faire et plus que je n'ai jamais eu : demain le sang coulera de mon corps au-dessus du sein. » Jeanne, avant de partir, se confessa, puis communia de grand matin ; arrivée aux portes de la ville, elle trouva le gouverneur d'Orléans, Gaucourt, qui voulut s'opposer à son passage : « Vous êtes un méchant homme, mais, veuillez ou non, ces gens d'armes viendront. » Jeanne fait ouvrir la porte de Bourgogne et passe le fleuve suivie de nombreux combattants et aussi des capitaines qui ne se souciaient guère qu'elle triomphât sans eux. On marche droit à la bastide des Tourelles : « estaient dedans la fleur des meilleurs gens de guerre de l'Angleterre », dit Perceval. La lutte s'engage dès sept heures du matin ; Jeanne plante son étendard sur le bord des fossés qui, bientôt, sont pleins de cadavres. « Ne vous doubtez, criait-elle ; la place est nôtre. » Néanmoins, en dépit de ses exhortations, la lutte se prolongeait ; alors, « environ l'heure de vespres », elle monte elle-même à l'assaut, mais, au moment où elle atteignait le parapet, « elle est frappée, dit le *Journal du Siège*,

d'un trait entre l'épaule et la gorge, si avant qu'il passait outre ». Le sang coule en abondance, « dont tous les assaillants sont moult dolents et courroucés ». Elle, en voyant couler son sang, eut peur et pleura. Mais son émotion fut de courte durée ; elle arracha le fer de la plaie, y laissa mettre une compresse d'huile d'olive, se confessa, puis revint avec les assaillants que la nouvelle de sa blessure avait découragés ; on court de nouveau à la charge, on lutte corps à corps sur le parapet et bientôt l'étendard de la Pucelle flotte au haut du boulevard. Le lendemain, 8 mai, les Anglais découragés levaient le siège. La nouvelle s'en répandit rapidement dans toutes les provinces où elle fut accueillie avec une joie inexprimable ; aux yeux de tous, Dieu semblait s'être lassé de châtier la France ; le nom de Jeanne était béni partout et, le 14 mai, le chancelier de l'université de Paris, l'illustre Jean Gerson, se prononçait hautement en faveur de notre héroïne : « Quand bien même (ce qu'à Dieu ne plaise) elle serait trompée dans son espoir et dans le nôtre, il ne faudrait pas conclure que ce qu'elle a vient de l'esprit malin et non de Dieu, mais plutôt s'en prendre à notre ingratitude et au juste jugement de Dieu, quoique secret. »

Jeanne quitta tout de suite Orléans où d'ailleurs elle manquait d'argent et de vivres ; elle tint à aller elle-même auprès du roi et à lui « porter les nouvelles de la noble besogne » : Le 10 mai elle était à Blois, le 13 elle rencontrait Charles à Tours : elle alla droit à lui, et lui « fit révérence inclinant la tête très bas » ; Charles, de son côté, « ôta son chapeau et l'embrassa en la saluant, et, comme il sembla à plusieurs, volontiers l'eût baisée de la joie qu'il avait. » (*Chronique de Tournai.*) Mais que d'efforts dut faire Jeanne pour triompher de la nonchalance du roi, vaincre l'hostilité systématique que lui témoignaient la plupart des conseillers de Charles VII et pousser le roi à se lancer en avant : « Sire, répétait-elle avec mélancolie, ne durerai qu'un an et guère au delà : faut bien l'employer. » Elle finit par l'emporter, et l'expédition française partit sous le commandement du duc d'Alençon, nommé lieutenant-général, mais à qui il avait été expressément recommandé « d'user et faire par le conseil de la Pucelle ». Celle-ci reçut alors du roi des armoiries : un écu d'azur, à épée d'argent, emmanchée d'un pommeau d'or, soutenant une couronne du même, férue en pointe et accostée de deux fleurs de lys d'or. Mais Jeanne ne porta jamais ces symboles héraldiques, et, comme elle le disait dans son procès, « ces armes furent données par le roi à mes frères, sans requête de moi et sans révélation ».

L'armée française, chargée d'enlever aux Anglais les places occupées par eux sur les bords de la Loire, s'avance vers Jargeau où commandait le comte de Suffolk avec 900 hommes d'élite : après trois jours de siège, Jeanne ordonne l'assaut. « N'ayez doute, l'heure est prête, quand il plaît à Dieu. » En dépit d'une grosse pierre qui la fait rouler au pied des remparts, Jeanne crie aux Français : « Amis, amis, ayez bon courage, ils sont tous nôtres. » La ville est prise, les ennemis tués ou faits prisonniers (14 juin). Le lendemain, les Anglais abandonnent Beaugency, sauf le château où ils se renferment mais qui capitule le 17 au soir, et le 18 on se trouve en présence de Talbot et de Falstaff, en un lieu dit Coinces, près de Patay. « Frappons hardiment, répétait la Pucelle, ils ne seront guère sans prendre la fuite. » Sa prédiction s'accomplit : en peu de temps les Anglais sont en déroute, laissant deux mille morts et beaucoup de prisonniers, parmi lesquels Talbot. Les Anglais fuient jusqu'à Etampes et Corbeil, puis se replient sous les murs de Paris. Mais ce que les capitaines français admirèrent dans cette campagne, ce furent les capacités militaires et le sang-froid de Jeanne : « Tous s'émerveillèrent, déposa plus tard le sire de Ternes, que si hautement et sagement elle se comportât en fait de guerre comme si c'eût été un capitaine qui eût guerroyé l'espace de vingt ou trente ans, et surtout en l'ordonnance de l'artillerie. » Et Alain Chartier écrivait alors : « Quand elle doit en venir aux mains avec l'ennemi, elle conduit l'armée, choisit la position, forme les lignes de bataille et combat en brave soldat après avoir ordonné en habile capitaine. » La Loire libre d'ennemis, Jeanne insista de plus en plus pour la marche sur Reims ; mais Charles s'y refusait encore, objectant qu'on rencontrerait en route plusieurs cités et villes fermées, toutes pleines d'Anglais et de Bourguignons ; et elle, « moult marrie, délogea et alla camper aux champs, deux jours avant le partement du roi. »

Enfin Charles se mit en route (29 juin). A Troyes, les bourgeois de la ville fermèrent leurs portes à l'approche de l'armée royale. « Très chers et bons amis, leur fit écrire Jeanne, la Pucelle vous fait savoir de par le roi du ciel, son droitier et souverain seigneur, que vous fassiez vraie obéissance et reconnaissance au gentil roi de France. » Troyes n'ouvrit ses portes que le 11 juillet, et pour atteindre ce résultat il fallut que Jeanne s'opposât d'abord à la retraite de l'armée, que le conseil avait été unanime à décider, et ensuite qu'elle allât elle-même pointer contre la ville la petite artillerie de campagne qui suivait les troupes. De Troyes l'on va à Châlons, où l'on arrive le 15 juillet. On touchait enfin à la cérémonie du sacre. La veille de ce grand jour que Jeanne appelait depuis si longtemps de tous ses vœux, elle fit écrire au duc de Bourgogne une lettre où elle le suppliait, « à mains jointes et de par le roi du ciel », de ne plus guerroyer contre le roi de France. « Croyez sûrement, quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie, et sera pitié de la grande bataille et du sang qui sera répandu de ceux qui y viendront contre nous. » C'est le dimanche 17 juillet que fut célébrée la cérémonie du sacre dans l'église Notre-Dame de Reims : debout près de l'autel, Jeanne déployait son étendard qui avait été à la peine et c'était bien raison qu'il fût à l'honneur, comme le dit admirablement notre héroïne à ses juges de Rouen.

Délivrer Orléans, mener le roi à Reims, était-ce là toute la mission de Jeanne ? On a longtemps discuté et l'on discute encore sur ce point, les uns soutenant que Jeanne n'a consenti à rester au milieu de l'armée que pour obéir au roi, les autres affirmant que la mission de Jeanne d'Arc ne pouvait être terminée qu'après l'expulsion totale des Anglais. Ecoutons Jeanne elle-même. « Elle m'a enseigné à bien me conduire et à fréquenter l'église ; c'est elle qui m'a dit qu'il était nécessaire que je vinsse en France. » Voilà ce que dit Jeanne de sa première apparition ; et ailleurs : « Elle me disait que je lèverais le siège d'Orléans. » A Robert de Baudricourt, puis au duc de Lorraine, Jeanne se borne à répéter : « Je veux aller en France. » Et devant le roi de France elle annonce ainsi sa mission : « Mettez-moi hardiment en œuvre et je lèverai le siège d'Orléans. » Elle est, il est vrai, un peu plus affirmative dans sa lettre au roi d'Angleterre et au duc de Bedford : « En quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent. Je suis ici venue de par Dieu, le roi du ciel, pour vous bouter hors de toute France. » L'opinion du plus récent historien de Charles VII, M. de Beaucourt, est que les voix de Jeanne, sans s'opposer à ce qu'elle restât dans l'armée, cessèrent désormais de l'assister comme lorsqu'il s'agissait de sa mission particulière, et la laissèrent livrée à ses propres forces. Jeanne l'avoue maintes fois durant son procès : « Quand je sortis de Compiègne, je ne fus point avisée de ma prise, ni je n'eus autre commandement de sortir » (1er interrogatoire secret). Quand on lui demande si elle a eu commandement de Dieu et conseil de sa voix dans son attaque contre la Charité, elle réplique vivement : « Qui vous a dit que j'en avais commandement de Dieu ? Pour moi je voulais m'en venir en France, mais les hommes d'armes me dirent : « Mieux vaut aller premièrement devant la Charité. » (Procès, 6e interroga-

toire public). Et elle écoute les hommes d'armes, elle qui avait toujours tenu à les guider. Elle l'avoue une seconde fois : « Devant la Charité, j'allai à la requête des hommes d'armes et non par révélation. » Et on comprend encore mieux qu'elle se sent abandonnée par ses voix quand on l'entend dire : « Depuis qu'il m'eut été révélé sur les fossés de Melun que je serais prise, je m'en rapportai le plus possible du fait de la guerre aux capitaines. » Elle va même jusqu'à désobéir à ses voix : « Mes voix me défendirent souvent de sauter du haut de la tour de Beaurevoix ; sainte Catherine me disait presque chaque jour de ne point sauter. » Et elle se décide à désobéir et tombe évanouie au pied de la tour. Enfin ses voix la trahissent. « Elles m'avaient dit que je serais délivrée et que je fisse bon visage ; je vois que j'ai été trompée. »

Cette seconde période de la vie guerrière de Jeanne d'Arc va donc être pleine de tristesses et de désappointements ; elle pourra crier comme jadis à ses soldats : « Allez en avant, la ville est vôtre », mais le succès ne lui sera plus fidèle comme dans sa campagne de la Loire. Le roi tout d'abord hésite durant trois jours à marcher droit à Paris ; enfin, le 21 juillet, l'armée reçoit l'ordre de partir. « Plût à Dieu, dit pendant la route Jeanne à l'archevêque de Reims — et c'est là le premier regret qu'elle ait exprimé d'avoir quitté sa vie paisible de jeune fille — plût à Dieu que puisse abandonner mes armes, garder les brebis avec ma sœur et mes frères qui tant se réjouiraient de me voir. » Mais la vue de l'ennemi, des Anglais, rendait à notre héroïne toute son énergie, et elle s'indignait de la tactique du duc de Bedford, se bornant à tenir la campagne et à lancer des défis à Charles VII, sans jamais accepter le combat, soit devant Nangis, soit à Senlis où Jeanne alla planter son étendard devant le fossé des Anglais, leur mandant que « s'ils voulaient saillir hors de leur place pour donner la bataille, nos gens se reculeraient et les laisseraient mettre en leur ordonnance ». Bedford se contenta de battre en retraite et de regagner Paris. Senlis aussitôt « se rendit au roi et à la Pucelle ». Mais le roi s'attardait à recevoir la soumission de toutes ces petites villes, Creil, Chantilly ou Beauvais ; alors le 23 août Jeanne impatiente de marcher en avant s'écria : « Je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu », et partit suivie de l'élite de l'armée qui ne demanda même pas la permission du roi. Le 26 août elle était à Saint-Denis où le roi n'arrive que le 7 septembre, à la grande douleur de la Pucelle, ces quinze jours perdus pour l'armée française ayant été consacrés par les Parisiens à fortifier leur ville. Le 8 septembre, bien que ce jour-là « fût la fête de la Nativité de Notre-Dame », on décida de livrer l'assaut à la porte Saint-Honoré. Jeanne s'élance au premier rang, enlève l'épée d'un homme d'armes ennemi, s'avance jusqu'au second fossé qu'elle tente de combler avec des fagots, haranguant les soldats en dépit d'une blessure à la cuisse que lui avait faite un trait d'arbalète « à hausse-pied » et qui la contraignait à rester étendue sur le talus du fossé. Mais la nuit arrive, le roi ne bouge pas de Saint-Denis, et ordonne que l'armée renonce à l'assaut. « La Pucelle et la plupart de ceux de la compagnie en furent très marris et néanmoins obéirent à la volonté du roi, espérant aller trouver leur entrée à prendre Paris par l'autre côté et passer la Seine à un pont que le duc d'Alençon avait fait faire au travers de la rivière à Saint-Denis. » (Perceval de Cagny, *Chronique des ducs d'Alençon*). Mais le roi, ayant su l'intention du duc d'Alençon, de la Pucelle « et des autres du bon vouloir, toute la nuit fit dépecer le pont. Et ainsi furent demeurés de passer. » Le conseil du roi délibéra alors sur les opérations militaires et après trois jours de discussions décida, comme le voulait Charles VII, de revenir sur la Loire. Jeanne alors songea à abandonner le roi. « La voix me dit de rester à Saint-Denis en France. J'y voulais rester. Mais, contre ma volonté, les seigneurs m'emmenèrent. Si pourtant je n'eusse été blessée, je n'en serais point partie. » (Procès. 2e interrogatoire public). Le 13 septembre, on battit donc en retraite « en manière de désordonnance » et le 21 septembre on repassait la Loire à Gien et la Pucelle restait auprès du roi « très-désolée de ce qu'il n'entreprenait à conquêter de ses places sur ses ennemis ». A la fin d'octobre on lui permit d'aller attaquer, près de Nevers, Saint-Pierre-le-Moustier ; grâce à sa bravoure, à son sang-froid, la place fut emportée ; mais n'ayant pu obtenir de rentrer dans l'île de France, Jeanne partit « avec bien peu de gens » mettre le siège devant la Charité-sur-Loire, d'où elle dut s'éloigner à la fin de 1429, faute d'argent et de vivres, en abandonnant une partie des pièces de canon qu'elle avait amenées. A la suite de cet échec, il lui fallut subir quatre mois d'inaction absolue, le roi restant oisif à Sully-sur-Loire, dans un des châteaux de la Trémoille ; mais à la nouvelle qu'il faisait à Lagny-sur-Marne bonne guerre aux Anglais, elle partit pour cette ville « sans le sû du roi ni prendre congé de lui ». C'est à ce moment que ses voix lui apprirent qu'elle tomberait au pouvoir des Anglais avant la Saint-Jean : « Sainte Catherine et sainte Marguerite me le répétèrent depuis lors presque tous les jours. » Depuis ce moment, selon son aveu, elle s'en rapporta du fait de la guerre aux capitaines ; « et toutefois, ajoutait-elle, je ne leur disais point que j'avais révélation que je serais prise ». Dès son arrivée à Lagny, elle part contre un cruel aventurier, Franquet d'Arras, qui désolait la campagne aux environs ; elle le bat et le force à se rendre, puis l'abandonne aux juges de Lagny qui le font décapiter. Elle court ensuite par deux fois à Compiègne que Bedford menaçait d'un siège, et elle y amène le 23 mai 3 à 400 bons soldats ; c'est pour défendre cette ville si « bonne et si française », qu'elle attaque l'ennemi le 24 mai à cinq heures du soir : l'attaque échoua contre un ennemi trop nombreux et qui recevait sans cesse des renforts ; « les Français, dit Monstrelet, se retrahirent dans leur ville, toujours la Pucelle Jeanne avec eux, sur le derrière, faisant grande manière d'entretenir ses gens et les ramener sans perte ; mais ceux de la partie de Bourgogne les approchèrent vigoureusement. Si fut, en conclusion, comme je fus informé, la dessus dite Pucelle tirée jus de son cheval par un archer auprès duquel était le bâtard de Bourgogne à qui elle se rendit et donna sa foi ; et il, sans délai, l'emmena prisonnière à Marigny où elle fut mise en bonne garde ». Les Français rentrèrent à Compiègne « dolents et courroucés de la perte » ; quant aux Anglais et aux Bourguignons, « ils furent moult joyeux plus que d'avoir cinq cents combattants ».

Qui va décider du sort de Jeanne ? Celui à qui elle s'est rendue dépend du sire de Luxembourg, commandant le siège de Compiègne, et celui-ci fait conduire la prisonnière, sous bonne escorte, au château de Beaulieu, dans les environs de Noyon ; un mois plus tard, après une tentative d'évasion qui manqua réussir, elle fut transférée, plus loin du théâtre de la guerre, à Beaurevoir en Vermandois, près de Cambrai, où elle fut traitée avec sympathie par la femme et la tante du sire de Luxembourg, qui insistèrent vainement pour lui faire reprendre des vêtements féminins ; elle leur répondit « qu'elle n'avait pas le congé de Notre Seigneur et qu'il n'était pas encore temps ». — Pendant ce temps, le parti anglais machinait la perte de Jeanne ; dès le 24 mai, le duc de Bourgogne se voit enjoindre par le vicaire général du grand inquisiteur de France de lui envoyer « certaine femme nommée Jeanne, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant hérésie ». Le duc de Bourgogne, de qui dépendait le sire de Luxembourg, ne répondit pas, mais le 16 juil., se présente à lui, devant Compiègne, l'évêque exilé de Beauvais, tout dévoué à la cause anglaise, Pierre Cauchon, escorté de notaires apostoliques, pour le sommer de livrer Jeanne la Pucelle : il parle au nom du roi d'Angleterre, en son propre nom, puisque Jeanne a été prise sur la rive de l'Oise qui est comprise dans le diocèse de Beauvais et

au nom de l'Université de Paris qui requiert la remise de Jeanne soit à l'inquisiteur de la foi, soit à l'évêque de Beauvais. De son côté, Pierre Cauchon finit par offrir, de la part du roi d'Angleterre, 10,000 fr. à Luxembourg et au bâtard, selon l'usage de France qui permet « au chef de la guerre », c.-à-d. au prince au nom duquel on a pris les armes de racheter à ce prix aux « preneurs » tout prisonnier, sans qu'ils eussent le droit de s'y refuser. Luxembourg finit par accepter et s'engagea à livrer Jeanne. — Durant ces pourparlers, que faisait la cour de France pour délivrer cette jeune fille qui avait fait sacrer le roi à Reims et avait tenté d'arracher son pays aux Anglais? L'histoire est réduite à constater que Charles VII ne tenta rien en faveur de la malheureuse Jeanne, dont la France tout entière implorait du ciel la délivrance : à Tours, au chant du *Miserere*, une foule énorme suivait, pieds nus, les reliques de saint Martin; à Orléans, à Blois, des prières publiques se multipliaient en faveur de la Pucelle. M. de Beaucourt a tenté de plaider les circonstances atténuantes — quoiqu'il s'en défende — en montrant le roi livré à d'indignes conseillers et, non pas coupable d'ingratitude, mais impuissant, faute d'argent, faute de troupes. N'aurait-il pu, tout au moins, ce roi impuissant, tenter quelques démarches auprès du gouvernement anglais, auprès du souverain pontife, auprès du duc de Bourgogne ou du sire de Luxembourg dont la tante était la marraine du roi de France? Philippe le Bon aurait peut-être échangé sa captive contre de nombreux prisonniers de son parti ou contre une grosse rançon. Charles VII n'aurait-il pu encore intervenir auprès de l'archevêque de Reims qui était le métropolitain de Cauchon, l'évêque de Beauvais, alors surtout que cet archevêque, Renaud de Chartres, était chancelier de France? Et nous ne parlons pas d'une pointe possible des troupes françaises en Normandie, où Louviers appartenait encore à la France et où Xaintrailles, en juin 1431, portera la guerre, en saccageant la ville d'Eu. Charles VII, dit avec raison M. Loiseleur, resta sourd aux cris du pauvre peuple, au désespoir indigné de toutes les cités que Jeanne avait rendues à la France. Il se borna à se montrer parfois très dolent, selon Jean Jouvenel, des agissements de ses favoris qui, loin de songer à délivrer l'héroïne, applaudirent à son malheur : l'archevêque de Reims, en annonçant à son diocèse la captivité de la Pucelle, ne craignit pas d'accuser publiquement Jeanne de frivolité, d'orgueil et d'insubordination. Jeanne, de son côté, songeait sans cesse aux assiégés de Compiègne « si loyaux à leur seigneur »; un jour, enfin, « non par désespoir mais en espérance de sauver mon corps et d'aller secourir plusieurs bonnes gens qui étaient en nécessité, » elle se précipita du haut de la tour de Beaurevoir, élevée d'au moins 60 à 70 pieds, malgré ses voix qui protestaient. « Après le saut, dit-elle, je m'en confessai et demandai pardon à Dieu; je crois que ce n'était pas bien fait de faire ce saut, mais mal fait. D'ailleurs, je portai une grande partie de la pénitence par le mal que j'eus en tombant. » On la releva évanouie, et, durant trois jours, l'ébranlement nerveux, résultant de cette chute, l'empêcha de prendre aucune nourriture.

Quelques jours après, elle était livrée aux Anglais. Avant de mourir, la tante du sire de Luxembourg le suppliait, dans son testament en date du 10 sept. 1430, de ne pas souiller de cette tache le blason des Luxembourg : ce vœu d'une mourante ne fut pas exaucé et Jeanne fut envoyée sur terre bourguignonne, à Arras, puis au château du Crotoy, à l'embouchure de la Somme, où le conseil d'Angleterre la laissa quelques semaines, en attendant que Cauchon eût rassemblé tous les éléments de la procédure, pour faire juger Jeanne comme hérétique et sorcière : en la déshonorant, ils pensaient déshonorer du même coup son œuvre, son roi et son parti; grâce à un procès d'hérésie ou de sorcellerie, ils espéraient, dit Henri Martin, « montrer dans les miracles de Jeanne des prodiges néfastes, dans la mission qu'elle s'attribuait une révolte contre l'Eglise, dans le sacre de Charles VII un ouvrage de l'Enfer et dans le supplice de la Pucelle la conséquence légale d'un jugement de l'autorité ecclésiastique ». Ils comptaient même arracher de Jeanne elle-même un désaveu de sa mission. Dans la seconde quinzaine de décembre, Jeanne est enfermée au château de Rouen dans une tour aujourd'hui démolie (depuis 1780). Au procès de réhabilitation, Pierre Cusquel de Rouen déclara l'avoir vue dans sa prison avec des chaînes aux pieds, aux mains et au cou ; il vit même une cage de fer dans laquelle devait être enfermée Jeanne, mais on ignore si cette torture fut infligée à l'héroïne. Jeanne resta ainsi emprisonnée jusqu'à ce que le tribunal fût constitué, jusqu'à ce qu'on eût recueilli, soit à Domrémy, soit aux environs, tous les détails qu'on désirait avoir sur elle et sa famille, sur son enfance et ses apparitions. Le mercredi 14 fév. Jean de la Fontaine, commissaire examinateur, put procéder à une instruction préparatoire qui fut close le 17 fév.; tout était prêt pour le jugement, Pierre Cauchon allait avoir ce « beau procès » qu'il souhaitait tant et qui serait son œuvre. Enfin, le mardi 20 fév. 1431, Jeanne fut citée pour le lendemain à comparaître devant ses juges. « Nous, évêque de Beauvais, après enquête attentive et délibération préalable d'hommes compétents, nous avons décrété que Jeanne devait être appelée, citée et entendue sur les articles concernant la foi qui seront dressés contre elle et au sujet desquels on lui fera subir un interrogatoire. » Jeanne répondit à cette citation qu'elle comparaîtrait volontiers, mais demanda qu'on adjoignît à ses juges des hommes d'Eglise du parti de la France en nombre égal à ceux du parti d'Angleterre, et supplia qu'on lui permît, avant sa comparution, d'entendre la messe; à ces deux souhaits de Jeanne on refusa inexorablement satisfaction, « vu l'inconvenance de l'habit qu'elle persévérait à porter ».

Le 21 fév. 1431, à huit heures du matin, eut lieu le premier interrogatoire public, dans la chapelle royale du château de Rouen. A côté de l'évêque de Beauvais siégeaient ce jour-là 43 assesseurs : le nombre de ceux-ci, durant les six interrogatoires publics, varia de quarante à soixante. A côté de l'évêque, Pierre Cauchon, on remarquait Jean Lemaître, prieur d'un couvent de dominicains, chargé par l'Inquisition de la représenter au procès ; Jean d'Estivet, dit Benedicite, chanoine de Bayeux et de Beauvais ; Jean de la Fontaine, le conseiller instructeur du procès; Guillaume Manchon, Guillaume Colles et Nicolas Taquel, notaires de Rouen et greffiers durant ces audiences ; les six représentants de l'Université de Paris, Jean Beaupère, ancien recteur de l'Université, chanoine de Paris et de Besançon ; Thomas de Courcelles, recteur émérite, chanoine d'Amiens et de Laon ; Gérard Feuillet, docteur en théologie ; Nicolas Midi, prédicateur renommé ; Pierre Morice, ancien recteur, chanoine de Rouen ; Jacques de Touraine, frère mineur et docteur en théologie. Citons encore Nicolas Loiseleur, chanoine de Rouen, créature de Cauchon, un des plus acharnés contre Jeanne, et les chanoines de Rouen, Raoul Roussel de Vernon, Jean Alépée, Raoul Auguy, Jean Basset, Guillaume de Baudribosc, Jean Brulloi, Nicolas Caval, et dix-sept autres, trois prieurs, Pierre de la Cricque, Guillaume Lebourc, Pierre Migiet, onze seigneurs abbés, Gilles Duremort, Guillaume Bonnel, G. de Conti, Jean Dacier, Thomas Frique, Robert Jolivet, Jean Labbé, Nicolas Leroux, Guillaume du Mesle, Jean Moret et G. Theroude; enfin, une soixantaine d'assesseurs ou de consulteurs bacheliers, licenciés ou docteurs. Il y eut six interrogatoires publics, le 21 fév., le 22, le 24, le 27, le jeudi 1er mars et le samedi 3. Puis vinrent neuf interrogatoires dans la prison, les trois premiers (samedi 10 mars et lundi 12 dans la matinée et l'après-midi) au nom de l'évêque de Beauvais auquel fut adjoint comme juge le vice-inquisiteur, Jean Lemaître, pour les six derniers interrogatoires (le 13 mars, le 14 matin et après-midi, le 15 et le 17, deux durant ce dernier jour).

A ces interrogatoires assistaient des assesseurs et des témoins, quatre ou cinq d'ordinaire; comme assesseurs, les universitaires Nicolas Midi et Gérard Feuillet; comme témoins, Isambard de la Pierre, le notaire apostolique Nicolas de Hubent et plusieurs autres qui figurent dans quelques-unes des séances. Nous regrettons de ne pouvoir étudier en détail ces longues séances durant lesquelles cette pauvre fille, seule, sans conseil et sans avocat, sut tenir tête à ces juges acharnés contre elle. On la requiert, presque à chaque séance, de jurer, les mains sur les saints Evangiles, qu'elle dira la vérité sur les questions qu'on lui adressera; mais elle fait ses réserves : « Pour les révélations qui me sont venues de la part de Dieu, je n'en ai oncques rien dit ni confié à personne, sinon à Charles, mon roi, et je n'en parlerai pas, dût-on me couper la tête, parce que mon conseil secret — j'entends mes visions — m'a défendu d'en rien confier à personne. » Interrogée sur son enfance, elle répond simplement et naïvement, parle de ses parents, de ses compagnes, de tout ce qui l'entourait dans son village, l'arbre des Fées, le bois chenu.

Nous avons déjà eu l'occasion de citer ses réponses, quand les juges la questionnent au sujet de ses visions, et comme elle se lève indignée quand on lui demande si sainte Marguerite ne parlait pas anglais : « Comment parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais? » Mais c'est en vain qu'on la presse pour lui faire avouer soit ce que lui a dit saint Michel, soit ce qu'elle-même a révélé au roi. « Vous n'aurez pas cela de moi; je n'ai pas congé de vous l'apprendre. » Et elle renvoie ses accusateurs aux interrogations qu'elle a subies à Poitiers : « Je voudrais bien que vous eussiez une copie du livre qui est dans cette ville, pourvu que Dieu en fût content. » Dans tous ses actes d'ailleurs, c'est la volonté de Dieu qui l'a guidée. « Aviez-vous congé de Dieu pour venir en France? lui demande-t-on. — J'aimerais mieux être tirée à quatre chevaux que d'être venue en France sans congé de Dieu. » Mais le dessein prémédité du tribunal était d'abuser de son ignorance pour la prendre au piège de ses propres paroles, et voici le sommaire en douze articles qu'on arriva à extraire des dires de l'accusée et qu'on transmit, le 5 avr., aux « docteurs et autres gens experts en droit divin et humain, afin d'avoir d'eux conseil, pour le bien de la foi sur les assertions qu'on leur aura soumises » : 1° Cette femme dit et affirme avoir vu des yeux de son corps saint Michel et saint Gabriel lui apparaissant sous forme corporelle. Chaque jour, elle voit sainte Catherine et sainte Marguerite qu'elle est arrivée à baiser et à embrasser, en les touchant de manière sensible et corporelle. De leurs vêtements ou de leurs personnes, sauf de la tête, elle n'a rien voulu dire. En outre, ces saintes ont commandé à cette même femme, sur l'ordre de Dieu, de prendre un habit d'homme qu'elle s'est obstinée à porter au prix de la privation de la messe et de la communion eucharistique, au temps où l'Eglise fait une obligation de recevoir ce sacrement. De plus ces saintes ont poussé Jeanne à partir de la maison paternelle vers l'âge de dix-sept ans. Et Jeanne a encore refusé de soumettre à l'Eglise militante sa personne, ses faits et ses dits, ne voulant s'en rapporter qu'au seul jugement de Dieu. — La sacrée faculté de théologie et l'Université de Paris consultée sur ce sommaire en douze articles, « déclare doctrinalement qu'il n'y a là que mensonges imaginés à plaisir, également séducteurs et pernicieux; ou que lesdites superstitions et révélations sont superstitieuses, procédant des esprits malins et diaboliques, Belial, Satan et Béhémoth. — 2° art. : La même femme dit que le signe qui détermina le prince Charles à croire en ses révélations fut que saint Michel vint à lui, accompagné d'anges et des saintes Catherine et Marguerite, et remit au prince une couronne de l'or le plus pur, en lui faisant la révérence. — « Tout cela, bien loin de paraître vrai, n'est que mensonge présomptueux, séducteur, pernicieux, attentatoire à la dignité des anges », dit la faculté de théologie. — 3e art. La même Jeanne reconnaît saint Michel et les saints qui lui donnent bon conseil et se nomment à elle. « Cette femme croit légèrement et affirme témérairement. » — 4e art. Elle affirme, pour des choses purement contingentes, qu'elle a la certitude que ces choses arriveront, comme elle est sûre de celles qu'elle voit se passer sous ses yeux. Ainsi elle sait qu'elle sera délivrée de prison; ainsi par révélation elle a reconnu certains hommes qu'elle n'avait jamais vus et fait découvrir une épée dans la terre. « Tout cela est pure superstition, divination, assertion présomptueuse, vaine jactance. » — 5e art. Elle dit et affirme qu'elle porte l'habit d'homme par l'ordre de Dieu; elle a reçu plusieurs fois l'Eucharistie sous cet habit. Elle ajoute que pour rien au monde elle ne ferait serment de ne pas porter l'habit d'homme. « Cette femme se montre blasphématrice envers Dieu, prévaricatrice de la loi divine, imitatrice d'usages païens, suspecte d'idolâtrie, ainsi que d'exécration de soi et de ses vêtements. » — 6e art. Elle avoue avoir fait écrire beaucoup de lettres sur lesquelles étaient apposés ces noms Jhésus Maria, avec le signe de la croix, qui parfois signifiait qu'elle ne voulait pas qu'on fît ce que, dans sa lettre même, elle ordonnait de faire. Elle a promis de faire tuer, au nom de Dieu, ceux qui n'obéiraient pas à ses lettres. « Cette femme se montre perfide, cruelle, altérée de sang humain, blasphématrice de Dieu dans les ordres qu'elle lui attribue. » — 7e art. A dix-sept ans elle alla trouver un écuyer qu'elle n'avait jamais vu, fuyant ses parents fous de douleur; l'écuyer lui donna un habit d'homme, une épée, et l'envoya au prince à qui elle promit de vaincre les ennemis, agissant par révélation et sur l'ordre de Dieu. « Elle est impie envers ses parents, scandaleuse, errante en la foi, présomptueuse en ses promesses. » — 8e art. Sans y être contrainte et malgré la défense des saintes Marguerite et Catherine, elle s'est précipitée du haut d'une tour très élevée, ne pouvant, dit-elle, s'empêcher elle-même de se précipiter. Elle a péché, mais déclare que le péché lui a été remis. « Cela prouve une pusillanimité touchant au désespoir et au suicide; il y a là encore une grave erreur sur le libre arbitre. » — 9e art. Des saintes lui ont promis le paradis si elle restait vierge. « C'est là une assertion présomptueuse et un mensonge pernicieux. » — 10e art. Cette femme affirme que Dieu aime le roi de France plus encore qu'il n'aime Jeanne, sainte Catherine et sainte Marguerite le lui ont avoué, parlant en français et non en anglais, car elles ne sont pas du parti des Anglais. « C'est là une assertion présomptueuse et téméraire, divination superstitieuse, blasphème envers les saintes. » — 11e art. Cette femme salue les voix et esprits qu'elle nomme Gabriel, Michel, Catherine, etc., elle baise le sol où ils marchent, elle obéit à leurs ordres, elle croit que les révélations lui viennent de Dieu par les saints et saintes; elle leur a juré, sur sa propre initiative, de ne point révéler le signe de la couronne qui devait être envoyée au prince. « Elle est idolâtre, invocatrice des démons, errante en la foi, coupable d'un serment illicite. » 12e art. Elle déclare que, si l'Eglise lui ordonnait quelque chose contraire aux commandements qu'elle dit avoir reçus de Dieu, elle n'obéirait pas. On lui a en vain rappelé l'art.: Je crois en l'Eglise une, sainte, catholique. « Cette femme est schismatique, mal pensante sur l'unité et l'autorité de l'Eglise, apostate et obstinée dans l'erreur en matière de foi. »

De son côté, la Faculté des décrets de l'Université de Paris déclara Jeanne schismatique, errante en la foi, apostate, menteuse et devineresse. « Si elle ne veut revenir de bon gré à l'unité de la foi catholique, abjurer publiquement son erreur, ladite femme doit être abandonnée à la discrétion du juge séculier pour en recevoir le châtiment dû à l'importance de son forfait. » Jeanne malade dans sa prison avait déjà reçu le 18 avril une exhortation charitable de l'évêque, assisté du vice-

inquisiteur et de sept autres personnes; on la pressa de se soumettre à l'Eglise militante. « Je suis bonne chrétienne, répond-elle, bien baptisée et je mourrai bonne chrétienne et je voudrais aider la sainte Eglise de tout mon pouvoir. » Le mercredi, 2 mai, elle fut amenée dans la salle ordinaire du château de Rouen devant l'évêque Cauchon, assisté de 63 révérends pères ou maîtres, de docteurs et maîtres habiles « de divers états, de diverses facultés », qui l'exhortèrent à se soumettre à l'Eglise universelle, à notre saint Père le pape ; « de mes faits et dits je m'en rapporte à Dieu, à qui je m'attends de tout, et non à autre », telle fut la réponse de Jeanne.

Désespérant de la voir se soumettre, les juges se résolurent à la menacer de la torture ; mais après une délibération qui ne se trouve pas dans le procès-verbal officiel, les treize conseillers qui s'étaient réunis chez l'évêque décidèrent à la majorité de surseoir à l'application de la torture « vu l'endurcissement de l'âme de cette femme et sa façon de répondre ». Alors, le 19 mai, on décida qu'on s'associerait à la délibération de la Faculté des décrets de l'Université de Paris que nous avons déjà mentionnée et que, si Jeanne résistait à une nouvelle admonition charitable, l'on clôturerait la cause et l'on prendrait jour pour prononcer la sentence. L'admonition eut lieu le 23 mai, dans une chambre du château, voisine de la prison de Jeanne : « Si j'étais en jugement, que je visse le feu allumé et que je fusse dans le feu, encore je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort. » Telle fut la seule réponse que les juges obtinrent de la courageuse héroïne; ils décidèrent alors qu'ils « concluent en la cause » et assignèrent Jeanne au lendemain pour essayer d'ébranler son courage par la vue d'une foule immense, la lecture de la sentence, la crainte du bûcher qui se dressait tout auprès et du bourreau prêt à y mettre le feu. Leur espoir ne fut pas trompé, Jeanne défaillit à ce spectacle : « Je veux tenir tout ce que l'Eglise ordonne et tout ce que vous, juges, voudrez dire et sentencier. » Elle fit et formula la révocation et l'abjuration selon la forme de la cédule qui lui fut lue, rédigée en langue française, et cette abjuration elle la prononça elle-même et signa la cédule de sa propre main. Alors fut prononcée une nouvelle sentence : « Nous te condamnons à la prison perpétuelle, avec le pain de douleur et l'eau d'angoisse, pour que tu y déplores tes fautes et n'en commettes plus qui te forcent à pleurer. » Jeanne consentit alors à reprendre des habits de femme et à laisser raser ses cheveux qu'elle avait toujours taillés en rond; mais des habits d'homme étaient toujours à sa portée, et dès le lendemain Jeanne, qui se voyait entourée de soldats grossiers tout disposés à la traiter brutalement, reprit ses anciens vêtements, jugeant, répondit-elle à ses accusateurs, « qu'il est plus convenable d'avoir habit d'homme étant entre les hommes que d'avoir habit de femme ». Ses voix d'ailleurs la blâmaient de la trahison qu'elle avait consentie en abjurant pour sauver sa vie, et Jeanne retira les termes de son abjuration : « C'est seulement par peur du feu que j'ai révoqué ce que j'ai révoqué. » Jeanne prononçait ainsi sa sentence. Le lendemain mardi 29 mai, dans la chapelle du manoir archiépiscopal de Rouen, sur l'avis conforme de quarante-deux assesseurs, l'évêque Cauchon conclut « qu'il devra être procédé contre Jeanne comme relapse, ainsi que de droit et de raison ».

C'est le mercredi 30 mai, sur la place du Vieux-Marché à Rouen, que fut exécutée la sentence : « Toi, Jeanne, membre pourri dont nous voulons empêcher que l'infection ne se communique aux autres membres, nous te déclarons hérétique et relapse, et nous décidons que tu dois être arrachée du corps de l'Eglise et livrée à la puissance séculière. » Jeanne crut un moment alors que ses voix l'avaient trompée, elles qui lui avaient promis la délivrance. Elle se confessa à frère Martin de l'ordre des prêcheurs à qui elle répéta : « Je crois en Dieu seul et je ne veux plus ajouter foi en mes voix puisqu'elles m'ont ainsi trompée. » Puis elle fut conduite au bûcher. Nous empruntons le récit de sa mort à Isambart de la Pierre, l'un de ses juges : « Ladite Jeanne eut à la fin une si grande contriction et si belle repentance que c'était une chose admirable en disant paroles si dévotes, piteuses et catholiques que tous ceux qui la regardaient en grande multitude pleuraient à chaudes larmes, tellement que le cardinal d'Angleterre et plusieurs autres Anglais ne purent s'empêcher de pleurer et d'en avoir compassion ; la pieuse femme me supplia humblement d'aller en l'église prochaine et de lui apporter la croix pour la tenir élevée tout droit devant ses yeux jusqu'au pas de la mort, afin que la croix où Dieu pendit fût en sa vie continuellement devant sa vue. Dedans la flamme oncques ne cessa jusqu'à la fin de confesser à haute voix le saint nom de Jésus en implorant et invoquant sans cesse l'aide des saints et saintes du Paradis, et en rendant son esprit et inclinant la tête, proféra le nom de Jésus en signe qu'elle était fervente en la foi de Dieu. » — On remarquera, avec Quicherat, que Jeanne fut jugée et condamnée suivant une procédure régulière : celle d'inquisition.

Le peuple ne crut pas facilement à la mort de la bonne Lorraine, bien que le roi d'Angleterre eût signifié par lettres au duc de Bourgogne et aux autres princes, de publier en tous lieux cette exécution de justice « afin que leurs gens et sujets fussent mieux avertis de non avoir créance en telles ou semblables erreurs qui avaient régné pour l'occasion de ladite Pucelle ». Malgré ces précautions, en 1436 apparaît une nouvelle Jeanne qui, grâce à sa ressemblance avec la malheureuse héroïne, se fait reconnaître des frères de la Pucelle et avouer pour leur sœur ; l'émotion fut extrême en France, la ville d'Orléans envoya un messager vers Jeanne, qui était déjà partie pour Rome et l'Italie où elle combattit avec l'armée du pape; revenue en France en 1438, elle lutta contre les Anglais en Poitou et en Guyenne, entra à Orléans en juil. 1439, et parut enfin devant le roi, qui démasqua son imposture et la fit condamner par le Parlement de Paris à être montrée au peuple, au Palais, sur la pierre de marbre. Charles VII se souvint enfin de la vraie Jeanne et en fév. 1450, alors que Rouen fut redevenue ville française, il ordonna de faire une enquête sur le procès de la Pucelle que les Anglais « avaient mise à mort iniquement et très cruellement ». L'enquête s'ouvrit à Domrémy, à Orléans, à Paris et à Rouen, après que le pape eut consenti à cette revision du procès, — et il ne le fit que le 11 juin 1455 ; — et le 7 juil. 1456 la commission rendit l'arrêt suivant : « Nous, juges, délégués spécialement par notre très saint seigneur le pape actuel, ayant Dieu seul devant les yeux, déclarons lesdits procès et sentences dol, calomnie, iniquité, et, avec l'abjuration, exécution et tout ce qui s'en est suivi, nuls, invalides et de nul effet, déclarant ladite Jeanne, avec ses ayants cause et ses parents, n'avoir encouru, en cette occasion, aucune tache d'infamie, et être exempte et purgée de tout effet desdits procès et sentences ». On planta une « croix convenable » sur la place où « ladite Pucelle avait été cruellement et horriblement brûlée ». Quatre siècles plus tard, l'évêque d'Orléans, M. Dupanloup, voulut obtenir plus encore du souverain pontife pour la réhabilitation de Jeanne : il demanda qu'elle fut élevée au rang de sainte, mais ses vœux ne furent pas exaucés. Cependant le 1er déc. 1885, le pape a fait introduire devant la congrégation des Rites la cause de la béatification de Jeanne d'Arc, et a décidé que jusqu'à sa béatification elle porterait le titre de vénérable.

Pour terminer cet article, nous croyons devoir rapporter les jugements qu'ont portés sur Jeanne d'Arc deux savants qui l'ont étudiée de bien près. Quicherat s'exprime en ces termes : « La sainte du moyen âge, que le moyen âge a rejetée, doit devenir celle des temps modernes. Elle a confessé par sa mort bien des sentiments pour lesquels il convient qu'il y ait encore des martyrs... Du dernier regard qu'elle jeta sur la terre, elle vit la

France reconquise et consolée : sérénité admirable de l'expérience enfantée par une conviction vraie, abnégation dont il faut prier Dieu que les cœurs se pénètrent toutes les fois que chercheront à se réunir les forces divisées de la patrie. » — « La Pucelle, dit de son côté M. Siméon Luce, n'est pas seulement le type le plus achevé du patriotisme, elle est encore l'incarnation de notre pays dans ce qu'il a de meilleur. Il y a dans la physionomie de l'héroïne du xve siècle des traits qui la rattachent à la France de tous les temps, l'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant, l'ironie méprisante en face de la force, la pitié pour les petits, les faibles, les malheureux, la tendresse par les vaincus. De tels dons appartiennent pour ainsi dire à notre tradition nationale, et la libératrice d'Orléans les a possédés à un si haut degré que cette face de son génie a frappé tous ses admirateurs... Montrer que Jeanne a trouvé dans le milieu où elle a vécu quelques-uns des éléments de son inspiration, ce n'est diminuer, à le bien prendre, ni son mérite, ni sa grandeur. Si l'on veut se rendre un compte juste de la mélodie héroïque que l'on entend chanter en quelque sorte à toutes les pages de l'histoire de la libératrice d'Orléans, il faut bien se dire que l'instrument merveilleux d'où s'exhale cette mélodie a été simplement mis en branle par les influences extérieures. Sans doute, l'impulsion a pu partir jusqu'à un certain point du dehors, mais l'instrument lui-même n'en est pas moins à Jeanne et n'est qu'à elle. Cet instrument, c'est son cœur. Il n'y en eut jamais de plus fort ni de plus pur, et l'amour de la patrie en a tiré des sons si beaux qu'ils vibreront éternellement dans les âmes. » C'est parce que l'on retrouve chez Jeanne d'Arc le génie national français dans ce qu'il a d'essentiel et de permanent, que M. Joseph Fabre, député, eut raison de proposer au Parlement de décider que la République française célébrerait annuellement par toute la France la fête de l'héroïne, soit le 8 mai, anniversaire de la délivrance d'Orléans, soit le 30 mai, anniversaire de la mort de la Pucelle. « Jeanne, écrit-il, est la sainte de la France. Il est conforme à toutes les traditions que les saints soient glorifiés l'anniversaire du jour où ils furent martyrisés. D'ailleurs, Jeanne mourante a été encore plus grande que Jeanne triomphante... La nation a sa fête de la liberté. Elle aurait sa fête du patriotisme. »

Faut-il voir dans Jeanne d'Arc une hallucinée ? Faut-il voir dans son exaltation sublime un simple cas pathologique ? Nous laisserons de côté cette question irritante, mais nous croyons que l'inspiration de la Pucelle, si haut qu'on en veuille placer l'origine, a été préparée par des faits humains, par des influences héréditaires, locales, provinciales, par des circonstances de temps et de lieu parfaitement mises en lumière par M. Siméon Luce (*Jeanne d'Arc à Domrémy*). Ne pourrait-on pas aussi, comme l'a fait M. Fabre, rapprocher les voix de Jeanne des voix de Socrate ? (*Jeanne d'Arc, libératrice de la France*, pp. 236-253). Maxime Petit.

Bibl. : Nous ne saurions énumérer ici tous les travaux, livres, brochures ou articles de revue parus soit en France soit à l'étranger et concernant Jeanne d'Arc ; l'on trouvera dans l'ouvrage de M. Jean-Barthélemy de Beauregard (*Histoire de Jeanne d'Arc* ; Paris, 1847), près de 1,200 articles indiquant tout ce qui a été publié sur cette héroïne. En 1878, M. l'abbé Ulysse Chevalier a publié à part un article du *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (3e fascicule) : cette plaquette, intitulée *Jeanne d'Arc, bio-bibliographie*, comprend la liste, par ordre alphabétique, des écrivains qui se sont occupés de Jeanne d'Arc. Parmi ces nombreux ouvrages, nous nous bornerons à signaler les suivants : d'abord, les *Histoires de France* de Guizot, d'Henri Martin et de Michelet ; puis, les *Notices* de Clément de Laverdy, ancien contrôleur des finances près de Louis XV et qui, le premier, fit une analyse exacte des deux procès de Jeanne d'Arc, après avoir longuement étudié les manuscrits de la Bibliothèque Nationale (*Notice du procès criminel de condamnation de Jeanne d'Arc, tirée des différents manuscrits de la bibliothèque du roi ; tableau du nom de tous ceux qui ont été juges ou assesseurs ou consulteurs du Saint-Office dans l'affaire de Jeanne d'Arc. — Notice générale, historique et critique de vingt-huit manuscrits concernant les procès criminels et l'histoire de Jeanne d'Arc, de quatre manuscrits de la bibliothèque du Vatican, des deux minutes originales des deux procès de condamnation et d'absolution*. — Ces notices ont paru en 1790 dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. III. — En 1817, parait, à Paris, l'*Histoire de Jeanne d'Arc, tirée de ses propres déclarations, de cent quarante-quatre dépositions de témoins oculaires et des manuscrits de la bibliothèque du roi et de la tour de Londres*, par Le Brun de Charmette (Cet ouvrage fut traduit en allemand (1826), par Friedr. de la Motte-Fouqué). — Berriat Saint-Prix (Jacques), *Jeanne d'Arc, ou Coup d'œil sur les Révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII et surtout de la Pucelle d'Orléans, avec un itinéraire exact des expéditions de Jeanne d'Arc* ; Paris, 1817. — Jollois (J.-B.), *Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc, suivie d'une notice descriptive du monument érigé à sa mémoire à Domrémy, de la chaumière où l'héroïne est née, des objets antiques que cette chaumière renferme* ; Paris, 1821. — Quicherat (Jules), *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publiés, pour la première fois, d'après les manuscrits de la bibliothèque royale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir et accompagnés de notes et d'éclaircissements* ; Paris, 1841-4-5-7-9, 5 vol. Le premier de ces volumes comprend le procès de condamnation ; le deuxième et le troisième, le procès de réhabilitation ; les deux derniers, les témoignages des chroniqueurs, des historiens et des poètes du xve siècle — Du même, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* ; Paris, 1850. — Barthélemy de Beauregard (Jean), *Histoire de Jeanne d'Arc, d'après les chroniques contemporaines, les recherches des modernes et plusieurs documents nouveaux* ; Paris, 1847, 2 vol. in-8. — Porchat (Jean-Jacques), *la Vie et la mort de Jeanne d'Arc* ; Paris, 1852. — Desjardins (Abel), *Vie de Jeanne d'Arc, d'après les documents nouvellement publiés* ; Paris, 1854. — Lafontaine (A.-P.), *Vie de Jeanne d'Arc* ; Orléans, 1854. — Renzi (A.), *Jeanne d'Arc, sa mission et son martyre* ; Paris, 1855. — Barante (baron de), *Histoire de Jeanne d'Arc* ; Paris, 1859. — Wallon (H.), *Jeanne d'Arc* ; Paris, 1860, éd. illustrée in-4. 1875. — Villiamné (N.), *Histoire de Jeanne d'Arc et réfutation des diverses erreurs publiées jusqu'à ce jour* ; Paris, 1863. — O'Reilly (E.), *Jeanne d'Arc à Rouen* ; Rouen, 1866, in-4. — *Les deux procès de condamnation, les enquêtes, la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc, mis pour la première fois intégralement en français...* ; Paris, 1868, 2 vol. in-8. — Sepet (Marius), *Jeanne d'Arc*, avec introduction par Léon Gautier ; Tours, 1869, nouv. éd. 1885. — Jeangeot, *Jeanne d'Arc et ses souvenirs à Domrémy et à Vaucouleurs* ; Nancy, 1878. — E. de Bouteiller, *Jeanne d'Arc dans les chroniques messines de Philippe de Vigneulles* ; Orléans, 1878. — De Bouteiller et G. de Braux, *la Famille de Jeanne d'Arc, documents inédits et généalogie* ; Paris, 1878 ; *Nouvelles recherches* ; Paris, 1879. — Boucher de Molandon, *Première expédition de Jeanne d'Arc, le ravitaillement d'Orléans, nouveaux documents, plan du siège et de l'expédition* ; Orléans, 1874 ; *la Famille de Jeanne d'Arc* ; Orléans, 1878 ; *Jacques d'Arc, père de la Pucelle* ; Orléans, 1885. — J. Fabre, *Jeanne d'Arc, libératrice de la France* ; Paris, 1883. — Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy, Recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle* ; Paris, 1886. — Les principaux ouvrages anglais sur Jeanne d'Arc sont : Parr (Harriet), *The life and death of Joan d'Arc, called the Maid* ; Londres, 1866, 2 vol. pet. in-8. — Bray (M^{rs}), *Joan of Arc and the times of Charles VII, King of France* ; Londres, 1873, in-8. — Principaux ouvrages allemands : Görres (Guido), *Die Jungfrau von Orleans* ; Ratisbonne, 1834 ; deux traductions françaises de cet ouvrage ont été publiées, l'une à Bruxelles, en 1840, l'autre à Paris, par Léon Boré, en 1843. — Hase, *la Pucelle d'Orléans* ; Leipzig, 1861. — Strass (K.-Fr.-Heinr.), *Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans* ; Berlin, 1862. — Eysell (Geo. Frdr.), *Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans* ; Ratisbonne, 1864. — Kummed, *la Pucelle d'Orléans* ; Vienne, 1874. — Pour tout ce qui concerne la canonisation de Jeanne d'Arc : Collin et Desnoyers, *Evêché d'Orléans* ; *Procès de l'ordinaire relatif à la béatification et à la canonisation de Jeanne d'Arc ; questions, instructions et répertoire des matières concernant l'interrogatoire des témoins à appeler au procès, proposés par les postulateurs de la cause* ; Orléans, 1874.

Iconographie : Vallet de Viriville, *Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc. Analyse critique des portraits ou œuvres d'art faits à sa ressemblance* ; Paris, 1855. — E. de Bouteiller et G. de Braux, *Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc* ; Paris, 1879. — Nous ne saurions enfin énumérer les innombrables poètes qui ont chanté Jeanne d'Arc, ni les nombreux musiciens qui se sont inspirés d'elle ; nous tairons, bien entendu, l'œuvre scandaleuse de Voltaire. Parmi les poètes, nous nous bornerons à citer les stances de Christine de Pisan, les deux vers de Villon sur Jeanne, *la bonne Lorraine* ; *la Pucelle*, de Chapelain, publiée en 1656 ; *les deux Messé-*

niennes, de Casimir Delavigne, la *Tragédie*, d'Avrigny, jouée au Théâtre-Français, en 1819, et celle de Soumet. — En Angleterre : Shakespeare, dans la première partie de la *Tragédie d'Henri VI*, a fait jouer à Jeanne un rôle grotesque et grossier, Southey, au contraire, a chanté et glorifié la libératrice de la France. — En Allemagne : Schiller fait jouer à Weimar, en 1801, sa *Vierge d'Orléans*. — Parmi les musiciens : Carafa donne, en 1821, à l'Opéra-Comique, *Jeanne d'Arc ou la délivrance d'Orléans*, drame lyrique en trois actes et en prose. En 1830, *Jeanne d'Arc*, opéra de Jean Paccini, représenté à la Scala de Milan. En 1845, *Jeanne d'Arc*, drame lyrique en trois actes, musique de Verdi. En 1876, *Jeanne d'Arc*, musique de Mermet, à l'Opéra de Paris. Enfin, Gounod a composé seize morceaux de musique pour accompagner la *Jeanne d'Arc*, de Barbier, jouée à Paris, en 1873. On annonce, pour 1887, une composition nouvelle de Gounod, qui doit être exécutée dans la cathédrale de Reims.

ARC (Pont d') (V. Ardèche).

ARC (l'). Torrent qui prend sa source en Savoie, près de la frontière de la France et de l'Italie, à 2,816 m. d'alt. au pied de la Levanna, passe à Bonneval, se grossit de nombreux torrents, celui d'Avérolle à Villaron, celui de Ribous à Bessans, du Doron de Villard à Thermignon, de celui de Saint-Pierre à l'Esseillon, du Charmes à Modane, du Valmeinier et de la Valloire à Saint-Michel, du Glandon, du Bugion, du Gelon, etc., et se jette dans l'Isère au-dessous de Chamousset. De Modane à son embouchure, l'Arc arrose Saint-Jean-de-Maurienne, la Chambre et Aiguebelle ; dans cette partie de son cours, il est suivi par le chemin de fer de Turin à Chambéry. Cette rivière, tantôt encaissée et tantôt coulant sur un lit de pierres très large, devient souvent terrible.

ARC (l') ou **HAR** (l') (*Laris*). Rivière de France, qui prend sa source dans le dép. du Var, près de Pourcieux, coule dans une vallée pittoresque et sauvage, au milieu de montagnes calcaires ravinées, entre dans le dép. des Bouches-du-Rhône, passe près de Trets, reçoit la Colle, passe à 2 kil. d'Aix, coule sous l'aqueduc de Roquefavour, puis sous le viaduc du chemin de fer de Lyon à Marseille et se jette dans l'étang de Berre après un cours de 85 kil. Cette rivière torrentueuse, qui fournit à peine en été l'eau nécessaire à quelques irrigations, devient souvent impétueuse en hiver.

ARC-en-Barrois. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, sur l'Aujon; 1,193 hab. Cette localité reçut une charte de franchise en 1326. — Château construit par Mme Adélaïde. — Hauts-fourneaux ; scieries. Carrières de pierre de taille ; sablières. — A 2 kil., pèlerinage de Montrot.

ARC-et-Senans. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 1,290 hab.

ARC-les-Gray. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 2,699 hab. — Mines de fer, fonderie, fabrique de machines à battre, huileries, etc.

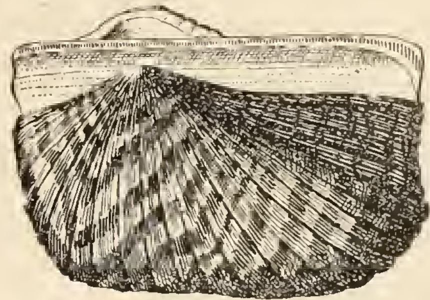
ARC-sous-Montenot. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier; 397 hab.

ARC-sous-Cicon. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit ; 985 hab.

ARC-sur-Tille. Com. du dép. de la Côte-d'Or, cant. E. de Dijon; 948 hab. Les seigneurs d'Arc appartenaient à une branche de la maison de Saulx-Tavannes. — Carrières de marbre jaune et rouge. M. Prou.

ARCA (Niccolò dell'), sculpteur italien du xve siècle (V. Niccolo).

ARCA. I. Zoologie. — Genre de Mollusques établi par Linné en 1758 (*Syst. nat.*, p. 693) pour des Lamellibranches-pectinacés, de tailles diverses, contenus dans une coquille solide, bâillante en avant ou inférieurement, généralement épaisse, transverse et symétrique, rarement inéquivalve, très inéquilatérale, ordinairement recouverte d'un épiderme caduc, et ornée à l'extérieur de côtes longitudinales. La charnière, rectiligne, mince, est composée d'un grand nombre de dents sériales et intrantes ; les crochets sont souvent écartés et laissent, dans ce cas, entre eux une surface de forme trapézoïde couverte de sillons obliques, formant, par la réunion des valves, des losanges irréguliers ; cette surface supporte le ligament toujours externe, aplati, aminci sur les bords. Les impressions musculaires sont grandes, arrondies ou ovalaires, superficielles ; l'impression palléale simple est peu apparente. — Les *Arca* sont connus sous le nom vulgaire de *Arches* ; ils sont dépourvus de couleurs brillantes. Ils sont comestibles, mais peu recherchés ; ils vivent dans toutes



Arca Noæ Lin.

les mers et sous toutes les latitudes, sur les côtes aussi bien qu'à de grandes profondeurs. L'espèce type du genre est l'*A. Noæ* L., qu'on trouve assez abondamment dans la Méditerranée. Sa coquille allongée, de forme oblongue, émarginée postérieurement, est de couleur brune, traversée par des zones rougeâtres, bâillante inférieurement et munie d'un byssus assez volumineux. Jules Mabille.

II. Paléontologie. — Le genre *Arca* compte actuellement 500 espèces fossiles, tandis que l'on n'en connait pas plus de 150 vivant dans les mers de l'époque actuelle. Ce genre si nombreux a été subdivisé par les naturalistes, et surtout par Gray, en une douzaine de sous-genres. Les espèces les plus anciennes ont été trouvées dans le silurien du pays de Galles (s.-g. *Glyptarca* Hicks) ; *Carbonarca* (Meek et Worthen) est du carbonifère d'Europe et d'Amérique, *Isoarca* (Münster), des couches jurassiques et crétacées, mais le type est surtout abondant dans les couches tertiaires. Le g. *Cucullæa* (Lamarck) s'étend de l'époque jurassique jusqu'à nos jours, et renferme également plusieurs sous-genres : *Cucullaria* (Deshayes), etc. Les g. *Cardiola* (Broderip) et *Cyrtodonta* (Billings) sont du silurien et du dévonien d'Amérique et d'Angleterre. Nous citerons *Cardiola interrupta* (Broderip) comme une des espèces caractéristiques du silurien supérieur dans le pays de Galles et dans toute l'Europe. Dans la sous-famille des *Pectunculinæ*, les genres *Ctenodonta* (Salter), du silurien, *Nuculina* (d'Orbigny), miocène et pliocène, *Trigonocœlia* et *Stalagmium* (Nyst), éocène, viennent prendre place à côté des g. *Limopsis* (Sassi) et *Pectunculus* (Lamarck), qui sont encore représentés dans les mers actuelles : le premier de ces deux genres fait sa première apparition dans le trias, le second à l'époque crétacée. E. Trouessart.

ARCACHON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de la Teste, sur le bassin d'Arcachon, au pied de dunes couvertes de bois de pins, à 13 m. d'alt. ; 7,133 hab. — La ville est toute moderne ; il n'y avait, en 1830, au pied des dunes que la chapelle de N.-D. d'Arcachon, lieu de pèlerinage, et quelques maisons de pêcheurs, formant deux hameaux distincts, appelés le premier *Moüeng*, le second *Eyrac*. L'ouverture d'un chemin de fer, en 1857, ayant fait connaître la magnifique plage et le climat particulièrement doux d'Arcachon, il se forma là une ville qui n'a pas tardé à prendre des développements extraordinaires. Arcachon, qui n'avait que 750 hab. en 1861, en avait 3,700 en 1872 et 4,980 en 1876. Pendant la saison d'été, la plage reçoit plus de 150,000 visiteurs la plupart bordelais. De nombreuses villas et maisons de plaisance se sont élevées, et Arcachon se compose maintenant de deux villes ; celle de la plage ou ville d'été formant, le

long de la mer, une seule rue, de 6 kil. de longueur, de la pointe de l'Aiguille à la pointe occidentale ; l'autre, la ville de la forêt ou ville d'hiver, bâtie sur les dunes, autour du plateau de *Peymaou*, se compose de jolies villas, bien abritées et éparpillées au milieu des pins. La position d'Arcachon, la beauté du site, la sûreté et la commodité de la plage en ont fait une des stations balnéaires les plus fréquentées de toute la France Le climat y est d'une douceur remarquable et bien supérieur à celui des contrées environnantes, quoique l'hiver soit généralement pluvieux. La température moyenne de l'année y est de 15 degrés, c.-à-d. à peu près égale à celle de Nice. En hiver, la température moyenne est de 10 degrés dans la forêt et de 8 sur la plage, l'été de 26 dans la forêt et de 20 seulement sur la plage. Aussi la ville d'Arcachon est-elle devenue une station d'hiver recommandée aux phtisiques. Les habitants s'occupent surtout à la pêche, et particulièrement à la pêche en pleine mer ou « péougue »; mais depuis quelques années l'ostréiculture a fait de rapides progrès et est devenue la principale industrie du pays.

Edifices. — L'ancienne chapelle de *Notre-Dame d'Arcachon*, construite dit-on au XVIe siècle par un moine nommé Thomas Illyricus, subsiste encore, mais on a élevé à côté une belle église moderne en style gothique du XIIIe siècle; une flèche élancée, de 66 m. de hauteur, renferme un beau carillon. L'église *Saint-Ferdinand* est moderne ; l'église récente de *Notre-Dame des Passes* s'élève dans le quartier de *Moullo*, à côté de l'école navale de Saint-Elme, fondée par les dominicains. Un vaste *casino* de style mauresque domine la ville. Le *château Dejanne*, de style Renaissance, vient d'être légué à la ville pour être transformé en musée : non loin se trouve le *musée-aquarium*, une des curiosités d'Arcachon. De nombreuses villas et de gracieux chalets dans les pins appartiennent surtout à des Bordelais, à qui Arcachon doit la rapide extension qui lui a fait prendre pour devise : « Hier solitude, demain cité. » — La *forêt d'Arcachon*, qui s'étend au S. du bassin, a 3,600 hect. ; elle est séparée par le *semis de l'Etat* de la forêt de la Teste qui s'étend au S. jusqu'à l'Etang de Cazau, sur 3,980 hect. de superficie. Léon Cadier.

ARCACHON (Bassin d'). Grande baie de 15,500 hect. de superficie et de 80 à 85 kil. de tour, en forme de triangle dont l'entrée forme le sommet et dont la base est au N.-O. d'Arès à l'embouchure de la Leyre. Situé à peu près à égale distance des deux embouchures de l'Adour et de la Gironde, le bassin d'Arcachon est la seule des lagunes landaises qui ait, grâce aux eaux de la Leyre et de ses affluents, conservé une communication avec l'Océan, entre le *cap Ferret* et la pointe d'Arcachon. La largeur de l'entrée est de 2,960 m., mais elle est fermée en partie par l'*île de Matoc*, et, sur la barre, la passe n'a que 520 m. de largeur ; cependant le seuil de l'entrée est assez profond même pour les grands navires, car il a 7 à 8 m. à basse mer. La péninsule de sable, formée de dunes de 40 à 50 m. de hauteur, qui sépare le bassin de l'Océan et qui se termine par le cap Ferret, change souvent de forme ; la pointe s'est déplacée de 5 kil. en cinquante-huit années, de 1768 à 1826, avec une vitesse moyenne de 86 m. par an. Mais la passe ayant brusquement changé de direction et s'étant portée au N., le courant de la marée se mit à ronger la péninsule et la fit reculer au N.-O. En 1854, l'extrémité du cap avait reculé de 1,800 m., mais depuis elle a de nouveau empiété sur la mer dans la direction du S.; depuis 1860 elle s'est allongée de plus de 1 kil. tandis que l'entrée du bassin s'élargissait du côté de l'Océan. Les rades d'Arcachon ou d'Eyrac et du cap Ferret offrent aux navires un abri sûr, de 8 à 20 m. de profondeur et d'environ 700 hect. de superficie. La baie pourrait donc être utilisée comme port de refuge, car la côte, de la Gironde à Bayonne, sur une étendue de 230 kil., est complètement dépourvue d'abri : malheureusement la barre de l'entrée est rendue très dangereuse, surtout par les grands vents d'ouest, à cause des courants qui changent souvent de direction et déplacent les bancs sous-marins. D'après l'ingénieur Pairier, chaque marée introduirait dans le bassin 336 millions de m. c., à raison de 15,500 m. c. d'eau par seconde, et élèverait le niveau de 50 m. On a reculé jusqu'ici devant les dépenses pour les travaux de défense et devant la difficulté de maintenir les jetées en état ; le port d'Arcachon n'est utilisé que pour la pêche et les bains de mer. Bordé de marais salants sur la côte N. E. du côté d'Audenge, le bassin d'Arcachon s'assèche en partie, lors des basses marées d'équinoxe ; il ne reste plus d'eau que dans une dizaine de chenaux qui se réunissent autour des bancs ou *crassats* en deux canaux, l'un parallèle au rivage N.-O., l'autre à celui du S., séparé par l'*île des Oiseaux*, vaste de 225 hect. C'est près de l'île des Oiseaux que se



Bassin d'Arcachon.

trouve la principale « ferme école » du gouvernement pour l'élève des huîtres, qui depuis quelques années est devenue la véritable industrie d'Arcachon. Les petites huîtres de gravette qui n'atteignent jamais un grand développement de coquille, sans doute à cause du manque de calcaire sur les fonds du bassin, sont transportées à Marennes, à Oléron, à Saint-Jean-de-Luz, où, déposées dans des *claires*, elles croissent et s'améliorent rapidement. Néanmoins l'exportation des huîtres d'Arcachon a pris un développement considérable ; car elle dépasse annuellement 200 millions d'huîtres produisant un revenu de 4 millions et demi de francs. Le nombre des parcs du bassin d'Arcachon, qui était au 1er janv. 1875 de 2,427, était au 1er janv. 1881 de 4,300, occupant une superficie de 10,000 hect. Les communes qui bordent la plage septentrionale du bassin possèdent aussi de grands réservoirs à poissons ; dans les marais environnants on élève des sangsues. — Le bassin d'Arcachon reçoit la Leyre, le principal fleuve côtier des Landes; il communique avec les étangs de Cazau et de Sanguinet, de Parentis etc., par le canal d'Arcachon, et avec l'étang de la Canau par le canal de Lège.

Léon Cadier.

Bibl. : M.-J. Thore, *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne*; Bordeaux, 1870, in-8. — Dubarreau, *Arcachon, la plage, la forêt et la ville d'hiver*; Paris, 1863, in-12. — De Beaumont, *Arcachon, son bassin et les landes de Gascogne* ; Genève, 1873, in-8 avec carte. — P. Joanne, *Bordeaux, Arcachon, Royan, Soulac* ; Paris, 1883, in-32.

ARCACHON (Pointe d'), promontoire arrondi qui s'avance dans le golfe de Gascogne, au S. de l'entrée du bassin d'Arcachon en face du cap Ferret. La *pointe Sud* termine la haute dune de *Pilat* et celle de la *Grave*, incessamment rongées à la base par les hautes mers et les courants du bassin et auxquelles on a dû faire des travaux de défense considérables. La dune de la Grave, cotée 73 m. anciennement, a une altitude de 87 m. et est

devenue le point culminant de toute la côte de Gascogne. Près de la pointe d'Arcachon se trouve un sémaphore abrité par les dunes. Léon Cadier.

ARCADE. Ce mot désigne l'ensemble d'une ouverture dont la partie supérieure est fermée par un arc et il s'applique aussi bien aux pieds-droits et à l'archivolte comprenant l'ouverture qu'à l'ouverture elle-même. Souvent les arcs qui ferment les arcades affectent diverses formes, remplissent des missions variées ou reçoivent une riche ornementation d'où les arcades tirent des noms différents. Elles sont dites *aveugles* lorsque leur encadrement forme une saillie sur un mur plein ou lorsqu'elles sont remplies par une maçonnerie affleurant le nu extérieur de la construction primitive de l'arcade. Très peu employée dans les édifices de l'Egypte, de l'Asie et de la Grèce anciennes, l'arcade devint un des principaux éléments de l'architecture romaine vers la fin de la République et sous l'empire et, depuis cette époque, joua un rôle des plus importants dans la construction et la décoration des édifices, aussi bien pendant le moyen âge et la Renaissance que dans les temps modernes. Charles Lucas.

ARCADELT (Jacques), musicien, né dans les Pays-Bas vers la fin du xve siècle, fut un des maîtres les plus illustres de la grande école belge. Comme beaucoup de ses compatriotes, il se rendit en Italie où il fut maître des enfants de chœur de Saint-Pierre du Vatican ; il avait atteint les plus hautes dignités de la chapelle pontificale lorsqu'il entra au service de Charles de Lorraine, duc de Guise, vers 1555. Il suivit celui-ci en France et mourut vraisemblablement à Paris, mais on ignore la date de sa mort. Arcadelt, dont le nom est orthographié Archadet, Arkadelt, Harcadet ou Arcadet, fut un des plus grands maîtres du xvie siècle. Il écrivit des recueils de messes et un grand nombre de motets, mais il a surtout laissé des madrigaux à quatre, cinq et six voix d'un style facile, pur et élégant; on les trouve à côté des œuvres des maîtres les plus célèbres dans les recueils de Phalese, de Gardone, de Ballard, d'Attaingnant. Fétis, dans sa *Biographie des musiciens*, en a donné une liste assez complète. Consulter aussi Eitner, *Bibliographie der Musik Sammelwerke des XVIe und XVII Jarhunderts*, 1877, in-8. H. L.

ARCADES (Académie des) (V. Arcadien).

ARCADIA (V. Sidney [sir Philip]).

ARCADIA. 1° Ville de Grèce, dans le département de Messénie, sur le golfe actuel de *Ronchio*. On l'appelait autrefois Cyparissa. Arcadia a été à peu près ruinée par la lutte avec les Turcs; 4,000 hab., évêché. — 2° Rivière de la Morée; les anciens la nommaient Cyparisséis. — 3° L'une des provinces du diocèse d'Egypte, dans l'empire d'Orient, Théodose l'appela ainsi en l'honneur de son fils Arcadius. Elle avait été formée par l'ancienne Heptanomide : elle avait Memphis pour capitale.

ARCADIE. I. Géographie ancienne. — Région centrale du Péloponèse, située entre l'Achaïe, l'Elide à l'O., la Messénie et la Laconie au S., l'Argolide à l'E. Ses frontières naturelles sont très bien marquées; elle occupe une sorte de cirque de montagnes dont les crêtes la séparent des pays voisins, tous baignés par la mer. Les principaux massifs montagneux qui l'entourent sont : au N. les monts Aroaniens (auj. Khelmos), 2,354 m.; au N.-E. le Cyllène (auj. Zyria), 2,115 m. d'alt.; au N.-O. l'Erymanthe (auj. Olonos), 2,224 m); au S.-O. le Lycée (auj. Diaforti), 1,420 m.; à l'E. l'Artemésion (auj. Malevo), 1,772 m.; à l'intérieur la chaîne moins élevée du Ménale. Le principal cours d'eau est l'*Alphée* (auj. Ruphia ou Roufia), dont le bassin occupe la partie méridionale de l'Arcadie ; il en sort à l'O. et se jette en Elide, dans la mer Ionienne : son affluent, le Ladon, arrose la partie septentrionale du pays. A l'E. et au N. se trouvent quelques petits bassins fermés ; la plaine de Mantinée et d'Orchomène, la seule plaine un peu étendue de l'Arcadie ; le lac de *Stymphale*, celui de *Psophis*, le *Styx*, n'ont aucun déversoir à ciel ouvert, une partie des eaux arcadiennes se perdent dans les *Katavothra*, crevasses qui fissurent ce sol calcaire. Au S. l'*Eurotas*, le fleuve de la Laconie, prend sa source en Arcadie. Il y a un grand contraste entre la région occidentale montagneuse (N. et O.), couverte de forêts, habitée par une population rude de pâtres et de chasseurs, et la région du S.-E. plus ondulée où se trouvent de véritables villes.— Voici quelles étaient les principales divisions politiques de l'Arcadie : au N.-E., la cité Stymphale; au N., celles de Phénée et Clitor; au N.-O., Psophis; à l'O., Heræa; plus haut, sur l'Alphée, Gortyne ; dans l'intérieur du pays les bourgs de la Ménalie et de la Parrhasie ; au S.-E., la grande cité du Tégée ; à l'E., celles de Mantinée et d'Orchomène ; ces trois cités furent les Etats les plus importants de l'Arcadie jusqu'au jour de la fondation de Megalopolis, au S. de l'Arcadie (dans la Ménalie), près des frontières de la Laconie (370 av. J.-C.). Ces diverses cités restèrent toujours un peu indépendantes les unes des autres ; c'est ce qui explique la faiblesse de l'Arcadie et le peu d'importance de son rôle dans l'histoire grecque.

Les Arcadiens n'étaient pas des Hellènes au même titre que leurs voisins d'Argolide ou de Laconie; on s'accorde à y voir les descendants des anciens Pélasges, les occupants primitifs du sol qui se maintinrent dans cette forteresse naturelle, sorte de Suisse du Péloponèse. Leurs mœurs étaient simples et patriarcales; c'était un peuple de pasteurs; ils s'adonnaient peu aux arts, sauf à la musique, et semblent avoir mérité leur réputation de rudesse et de manque de culture aussi bien que celle de piété et de pureté morale. Leurs divinités étaient Zeus, auquel ils offraient, sur le Lycée, des sacrifices humains ; Artémis, divinité des forêts et des bêtes sauvages ; Hermès, l'inventeur de la lyre et de la flûte, le rival d'Apollon ; Pan, le dieu des bergers et des troupeaux ; enfin, la farouche Despoïna, fille de Perséphone. Leur dialecte était très différent des autres (V. Arcadien [dialecte] et Grèce ancienne [langue]). L'histoire de l'Arcadie nous est mal connue ; nous avons connaissance d'une ancienne division tripartite en Azanie, au N., Parrhasie et Trapezuntie, au S. Lors de l'invasion dorienne, les Arcadiens maintinrent leur indépendance ; réunis sous la direction du roi d'Orchomène, ils mirent en échec les Spartiates dans la guerre de Messénie ; leur abandon causa la ruine des Messéniens. Maîtresse de la Messénie, Sparte annexa quelques districts de l'Arcadie méridionale, mais ne put venir à bout de la résistance de Tégée et se l'attacha par un traité d'alliance (vers 560 av. J.-C.). Dans la guerre du Péloponèse, les Arcadiens se déclarèrent pour Sparte, sauf Mantinée qui fut vaincue (417 av. J.-C.), puis rasée (385 av. J.-C.). Epaminondas la restaura et en 370 créa Mégalopolis pour donner à l'Arcadie un centre commun. Il n'atteignit pas complètement son but ; cependant la nouvelle ville joua un certain rôle dans la suite de l'histoire grecque (V. Mégalopolis) jusqu'au jour où l'Arcadie fut réduite en province romaine, comme le reste de la Grèce.

II. Géographie moderne. — L'Arcadie (Arkadia) est une des cinq monarchies de la Morée (Péloponèse); 4,301 kil. q.; 148,600 hab.; 35 hab. au kil. q. (recensement de 1879). Elle ne correspond pas exactement à l'ancienne Arcadie ; elle a en moins les hautes montagnes du N., en plus la Kynuria, district maritime situé entre le Parnon ou Malévo et le golfe d'Argos (entre l'Argolide et la Laconie). Elle comprend quatre éparchies : Gortynia, Mantineria, Kynuria et Mégalopolis. Son ch.-l. est Tripolitza. Ses habitants sont pasteurs ou laboureurs ; ils cultivent aussi le vin et le tabac.

III. Littérature. (V. Sannazar).

A.-M. B.

Bibl. : E. Curtius, *Peloponnesos* ; Gotha. 1851. t. Ier. — Bursian, *Geographie von Griechenland* ; Leipzig, 1878, t. II. — Beulé, *Etudes sur le Péloponèse* ; Paris, 1855. — El. Reclus, *Géographie universelle*, t. Ier, *l'Europe méridionale*.

ARCADIEN. I. Linguistique. — Dialecte que Strabon considère comme une variété du dialecte éolien, était

ainsi que l'achaïque, le locrien, le phocéen, l'étolien et l'arcanien, un sous-dialecte dorien, ou un mélange de l'éolien et du dorien. Nous n'avons au sujet de ce dialecte que quelques inscriptions et de rares renseignements fournis par les grammairiens. Consulter *Ahrens Dialecta*, I, pp. 225-231.

II. LITTÉRATURE. — *Académie des Arcadiens (Accademia degli Arcadi)* fondée à Rome pour combattre la corruption du goût public au XVIIe siècle, sous les auspices de la reine Christine de Suède. Elle tint sa première séance le 24 janv. 1656 ; elle ne prit le titre sous lequel elle est connue qu'après la mort de la reine (1689), lors d'une réunion tenue sur le Janicule, le 5 oct. 1690. Son premier président fut *Giov. Mario Crescimbeni*, qui écrivit son histoire en 1709; on n'y admettait comme membres que les poètes des deux sexes ou des amateurs de poésie. Chaque membre adoptait le nom d'un berger grec.

On avait copié les statuts sur la loi des XII Tables. Les séances avaient lieu en plein air. Depuis 1726, elles ont lieu en hiver dans la salle des Archives, en été sur le Janicule. L'Académie des Arcades a pris un caractère plus scientifique; deux fois par mois elle se réunit au palais Altemps, pour des discussions solennelles.

III. PEINTURE. — *Paysage arcadien* (V. PAYSAGE et POUSSIN [le]).

ARCADIOPOLIS. Nom donné à la ville de Bergula ou Bergulæ, dans la Thrace.

ARCADIUS, né en 377, Auguste en 383, nommé empereur d'Orient en 395, mort en 408. Arcadius, fils de Théodose Ier, devint, en 395, à la mort de son père, empereur d'Orient. A peine âgé de dix-huit ans, il commandait à la moitié du monde romain tandis que l'autre partie était confiée à son frère Honorius, enfant de onze ans. Avec ces deux princes commence réellement la décadence de l'empire : l'armée désorganisée, commandée par des favoris et des eunuques incapables et avides, ne pourra plus arrêter les barbares qui s'établiront dans toutes les parties de l'ancien monde romain. Si l'Occident est un moment défendu contre leurs invasions par le général Stilicon, l'Orient, dès le début du règne d'Arcadius, est saccagé par les Huns et les Goths. Ce jeune prince n'avait ni énergie ni jugement et son extérieur même révélait la faiblesse et l'incapacité de son âme. Son règne de treize ans n'est qu'une succession ininterrompue de révolutions de palais et d'invasions de barbares. Le favori déchu lance contre Constantinople des hordes que son heureux mais toujours incapable successeur arrêtera seulement par des concessions honteuses et humiliantes. — Théodose avait recommandé ses deux fils à Stilicon, et il l'avait chargé de s'occuper tout spécialement des provinces placées sous l'autorité du trop jeune Honorius; l'Orient devait être administré par le préfet Rufin. Rufin sut habilement capter la confiance d'Arcadius et cessa bientôt tout rapport avec le « tuteur » Stilicon. Ce Gaulois, enorgueilli de la haute situation qu'il occupait dans l'empire, aspirait à devenir le collègue d'Arcadius; pour se préparer les voies, il avait projeté le mariage du prince avec sa propre fille. Mais Stilicon, bien servi par le chambellan Eutrope, déjoua les projets de ce téméraire ambitieux. A l'insu de Rufin, Arcadius épousa Eudoxie, fille du Franc Bauton. Rufin excite alors les barbares à envahir l'empire. Les Huns s'avancent jusqu'à Antioche, et le Goth Alaric envahit la Thrace; Stilicon, qui veut l'arrêter, reçoit l'ordre de ne pas entrer en Orient. Tout semble réussir à Rufin, et il va être proclamé Auguste par Arcadius lui-même quand il est assassiné sur l'ordre de Gaïnas, dévoué à Stilicon (395). — Eutrope, qui lui succéda dans la faveur d'Arcadius, ne vit bientôt en Stilicon qu'un dangereux rival. Au lieu de profiter de la victoire que ce général a remportée sur les Visigoths, au mont Phaloé, il traite avec les barbares : il abandonne même à Alaric l'*Illyricum* oriental, pendant qu'un sénatus-consulte confisque les biens et domaines de Stilicon en Orient (396).

A Constantinople, Eutrope était le maître absolu; et tout ce qu'il y avait de plus brave dans l'empire fut obligé de se courber devant l'eunuque favori d'Arcadius. Les plus hautes dignités de l'Etat furent avilies par cet ancien esclave qui devint même consul en 398. Honorius, sur les conseils de Stilicon, refusa de le reconnaître comme tel, et décida que désormais les ordres envoyés de Constantinople ne seraient plus exécutés en Occident. C'était la séparation définitive des deux empires. L'Orient supportait avec peine le joug de cet éhonté parvenu. La reine Eudoxie ne cessait de demander à son époux la disgrâce d'Eutrope; elle l'obtint enfin en 399, au moment où Gaïnas déchaînait sur l'empire les Goths cantonnés en Phrygie. Eutrope, abandonné de tous, fut d'abord sauvé par le patriarche Chrysostome, puis, attiré à Chalcédoine, il fut condamné à mort et exécuté. Gaïnas était déjà en révolte ouverte et s'avançait vers l'Hellespont avec le Goth Tirbigild. Arcadius dut accepter les conditions des barbares et prendre comme ministre son ancien général. Mais les excès et les prétentions de Gaïnas et de ses soldats excitèrent le mécontentement du peuple. Les Goths furent en partie massacrés et Gaïnas, obligé de quitter précipitamment Constantinople, fut battu avec les débris de l'armée gothique au passage de l'Hellespont, par Fravitta, commandant des troupes impériales (401). — Eudoxie resta alors seule maîtresse de l'empereur et de l'empire. Elle profita de sa toute-puissance pour dénouer avec autorité les intrigues de son palais et assouvir ses haines. Sa plus illustre victime fut le partriarche Chrysostome, censeur véhément de ses débauches et des dépravations de la cour. Le saint évêque, exilé une première fois en 403, puis rappelé par son peuple, fut de nouveau condamné en 404 et transporté dans le Taurus, puis dans le Pont, où il mourut en 407. Eudoxie était morte quelques mois après le second exil du patriarche (404), laissant à Arcadius un jeune enfant, Théodose, qui, dès le berceau, avait reçu « les titres de *César* et d'*Auguste* ». Les dernières années du règne d'Arcadius furent encore troublées par la dévastation de plusieurs provinces. Les Huns, sous Uldin, s'avancèrent jusqu'en Thrace et les Isauriens ravagèrent une partie de l'Asie Mineure. Arcadius mourut enfin en 408, la même année que le célèbre Stilicon, le dernier défenseur de Rome. Arcadius avait montré un grand zèle pour la religion chrétienne, et les lois qu'il promulgua à ce sujet indiquent bien que le christianisme était déjà la religion officielle de l'empire. En 396 il avait ordonné la confiscation des temples païens et avait interdit les assemblées des hérétiques. Il fit chasser les Apollinaristes de Constantinople, et décida que les chrétiens seuls seraient admis aux emplois. Il permit cependant aux juifs de pratiquer leur religion et défendit aux gouverneurs de province de les inquiéter en cette matière. Arcadius aurait voulu aussi que la justice fût promptement rendue et que les vrais coupables seuls fussent retenus en prison, mais, trompé par ses favoris, il signa souvent des sentences odieuses et des lois indignes. Ce prince, naturellement bon, mais dominé tour à tour par ses ministres, ses eunuques et sa femme, a laissé à la postérité le souvenir d'un des règnes les plus tristement funestes à l'empire. A sa mort, la misère la plus complète régnait dans toutes les provinces de l'Orient, ravagées par les barbares, ruinées par des tremblements de terre, souvent en proie à la famine et à la peste.

BIBL.: ZOSIME, *Histoires*. — PHILOSTARGE, *Hist. ecclésiastique*. — CLAUDIEN, passim. — RUTILIUS NUMANTIANUS, *Itinéraire*. — SAINT JEAN CHRYSOSTOME, passim. — SAINT JEROME. — OROSE. — PROCOPE. — TILLEMONT, *Hist. des Empereurs*, t. V. — SCHUZE, *Stilicon ou le Wallenstein moderne*; Alluar, 1808. — GIBBON, *Hist. de la décadence et de la chute de l'empire romain*, t. V. — LE BEAU, *Hist. du Bas-Empire*, t. VI. — VILLEMAIN, *Tableau de l'éloquence chrétienne au* IVe *siècle*.

ARCADIUS, grammairien grec d'Antioche; l'époque de sa vie est inconnue; on sait seulement qu'il est postérieur à Hérodien; il nous est connu par Suidas. Ses œuvres, περὶ ὀρθογραφίας, περὶ συντάξεως τῶν τοῦ λόγου μερῶν, sont

perdues ; nous avons conservé sous son nom un traité intitulé περὶ τόνων, et un abrégé en vingt livres de la prosodie d'Hérodien, édité par Barker d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (Leipzig, 1823, in-8), réédité par M. Schmidt (ἐπιτομὴ τῆς καθολικῆς προσῳδίας τοῦ Ἡρωδιανοῦ ; Iéna, 1860, in-8).

ARÇAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Frontenay ; 1,070 hab.

ARCAMBAL. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Cahors ; 1,135 hab.

ARCAMONT. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun ; 100 hab.

ARCANETTE. Nom qu'on donne en Lorraine à la petite Sarcelle indigène, qui diffère de la Sarcelle proprement dite et de la Sarcelle d'été en ce qu'elle n'émigre pas et qu'on la trouve toute l'année dans notre région. Son vol est court mais rapide. On la chasse comme le canard, dont elle a les habitudes. La chair de l'Arcanette est un manger excellent et préférable à celle du Canard sauvage.
Fl. P.

ARCANGELO (Octave), poète sicilien, né à Catale vers 1590, mort vers 1660. Sa vie est à peu près inconnue ; on sait seulement, d'après ses œuvres, qu'en dehors de la poésie, il s'occupa d'études historiques et de lettres latines. Il a laissé : *Canzoni siciliane*, publiées dans les *Muse siciliane, ovvero scelta di tutte le canzoni della Sicilia ;* Palerme, 1645-1653, 5 vol. in-8 ; — *Lettere di Diodore tradotte dal latino in italiano ; — Poemata eroica ; — Chronicon universale ; — Cronaca della città di Catania*, 2 vol. Ce dernier ouvrage, resté manuscrit, a été mis à contribution par Carrera, dans son histoire de Catane ; il est également mentionné par Amico : *Catane illustrata, sive sacra et civilis historia* ; Catane, 1740-46, 4 vol. in fol. (part. IV, lib. XII, c. v.). R. G.

Bibl. : Mongitore, *Bibliotheca sicula, sive de scriptoribus siculis notitiæ locupletissimæ ;* Palerme, 1708-1714, 2 vol. in-fol.

ARCANGUES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Bayonne ; 1,028 hab. Eaux ferrugineuses.

ARCANNE. Craie rouge avec laquelle les scieurs de long tracent leur ouvrage sur une pièce de bois ; ils la délaient dans l'eau, y trempent une ficelle qu'ils destinent à tracer une ligne sur la pièce de bois et, pour obtenir cette ligne, tendent la ficelle aux deux extrémités de la pièce, la soulèvent vers le milieu, puis la lâchent brusquement ; la ficelle, tombant violemment sur le bois, lui abandonne une partie de sa couleur.

ARCANO (Giovanni Mauro d'), célèbre poète burlesque italien, communément appelé Il Mauro, né vers 1490 au château d'Arcano, dans le Frioul, mort à Rome en 1536. On le voit successivement à Bologne et à Rome attaché au duc d'Amalfi, puis au cardinal Cesarini, dont il fut le secrétaire. Il aurait voyagé en Espagne, d'après un passage de ses poésies. S'étant lié avec Berni, celui-ci le fit entrer à l'Académie de Vignerons (*Vignaccioli*), qui se réunissait chez Oberto Strozzi, et dont il devint un des membres les plus influents. Il Mauro, qui comptait pour amis et pour admirateurs tous les esprits cultivés de l'époque, n'eut guère qu'un ennemi, l'Arétin, qu'il a du reste cruellement attaqué dans un de ses *capitoli* intitulé : *Histoire du mensonge*. On l'a mis plus d'une fois au-dessus de Berni lui-même, mais, en un genre aussi faux que la poésie burlesque, est-ce un grand honneur d'être au premier rang ? Il est peut-être, sinon plus original, du moins plus hardi que son maître, dans la satire, et aussi plus varié. Ses *capitoli*, au nombre de vingt et un, ont été imprimés à la suite des œuvres de Berni ; *Il primo libro dell'opere burlesche di Francesco Berni ; di Gio : della Casa ; del Varchi, del* Mauro, etc. ; Florence, 1548. Cette édition est plus complète que celles de 1550 et de 1552. C'est à tort que l'on considère ces *capitoli* comme formant les œuvres complètes d'Arcano. On a, en effet, imprimé à part : *Tutte le terze rime del Mauro di Arcano nuovamente raccolte e stampate* ; Venise, 1538, in-8. La mention de ce livre est omise dans toutes les biographies d'Arcano, et Ginguené lui-même ne semble pas l'avoir connu. R. G.

Bibl. : Crescimbeni, *Storia della volgar poesia* ; Rome, 1714, in-4. — Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, 1811-1821, 9 vol. in-4. — G.-G. Liruti, *Notizie delle vite ed opere scritte da letterati del Friuli ;* Venise, 1760-80, 3 vol. in-4.

ARCAS. I. Mythologie. — Ancêtre mythique des Arcadiens, fils de Zeus et de *Kallistô* (V. ce nom). (Paus., VIII, 4, 1.)

II. Astronomie. — Un des noms d'*Arcturus* (V. ce mot).

ARCASIO (Jean-François), jurisconsulte italien, né en 1712, mort en 1791. Avocat et professeur de droit à Turin, il publia des *Commentaires* sur le droit civil, qui constituent un cours de droit romain très estimé. Naturellement porté au recueillement et à la méditation, Arcasio tomba, sur la fin de sa vie, dans le mysticisme : tous les ans, il faisait une retraite d'un mois dans un couvent de camaldules. G. L.

ARCASSE (Mar.). On nomme arcasse l'ensemble des pièces qui constituent la membrure de l'arrière d'un navire en bois à arrière carré ; elle se compose d'une pièce centrale *e* (fig. 1) nommée *étambot* (V. ce mot), située dans le plan longitudinal du navire et destinée à supporter le gouvernail ; de deux pièces latérales, nommées *estains*, qui constituent les deux couples de l'arrière, fortement dévoyés, c.-à-d. inclinés sur le plan longitudinal. Les estains sont réunis à l'étambot par un certain nombre de barres horizontales T, nommées *barres d'arcasse ;* la plus basse de ces barres porte le nom de *fourcat d'ouverture*, elle réunit les extrémités de la dernière varangue ; puis viennent les *barres intermédiaires*, et enfin la plus élevée *h*, nommée *barre d'houdry*.

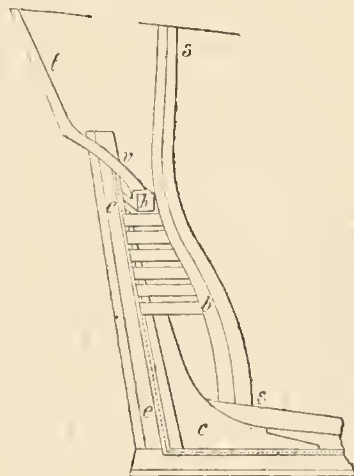


Fig. 1.

La barre d'houdry est comprise entre des surfaces cylindriques de grands rayons dont les génératrices sont horizontales ou verticales ; elle présente un trait de râblure destiné à recevoir l'aboutissement d'un certain nombre de bordages de carène, et supporte la charpente qui termine la partie supérieure de l'arrière ou *accastillage*. Cette charpente se compose d'une partie très inclinée *v*, qui forme la *voûte*, et d'une autre plus droite *t*, qui constitue le *tableau*. Enfin, deux pièces de formes plus compliquées, nommées *allonges de cornière*, forment les intersections des surfaces de la voûte et du tableau avec celles des murailles latérales du navire. — Pendant la construction du bâtiment, l'étambot est placé horizontalement sur des tains, dans le prolongement de l'arrière de la quille ; c'est dans cette position que l'on procède à l'assemblage des pièces qui constituent l'arcasse : étambot, barres d'arcasse et estains ; puis, au moyen d'un appareil de levée formé de bigues, on soulève cet ensemble, et on le présente pour l'assembler au reste de la construction. La réunion de l'étambot avec l'extrémité arrière de la quille se fait au moyen d'un tenon pénétrant dans une mortaise pratiquée sur sa face supérieure de façon que l'étambot prenne exactement la *quête* ou inclinaison prévue par le plan, et l'assemblage est consolidé par une forte pièce en bois *c*, nommée *courbe d'étambot*, fortement chevillée d'une part à la quille, et de l'autre à l'étambot,

et dont l'extrémité avant est réunie par un écart à l'extrémité arrière de la contre-quille. Étant données la forme et les dimensions de la courbe d'étambot, il est très difficile de se procurer cette pièce pour la construction de gros navires, on peut y suppléer au moyen d'une

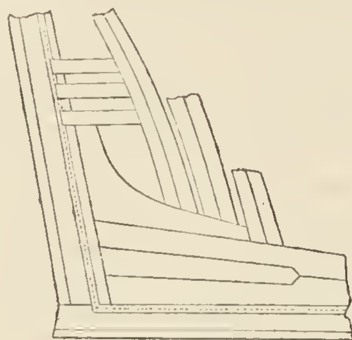
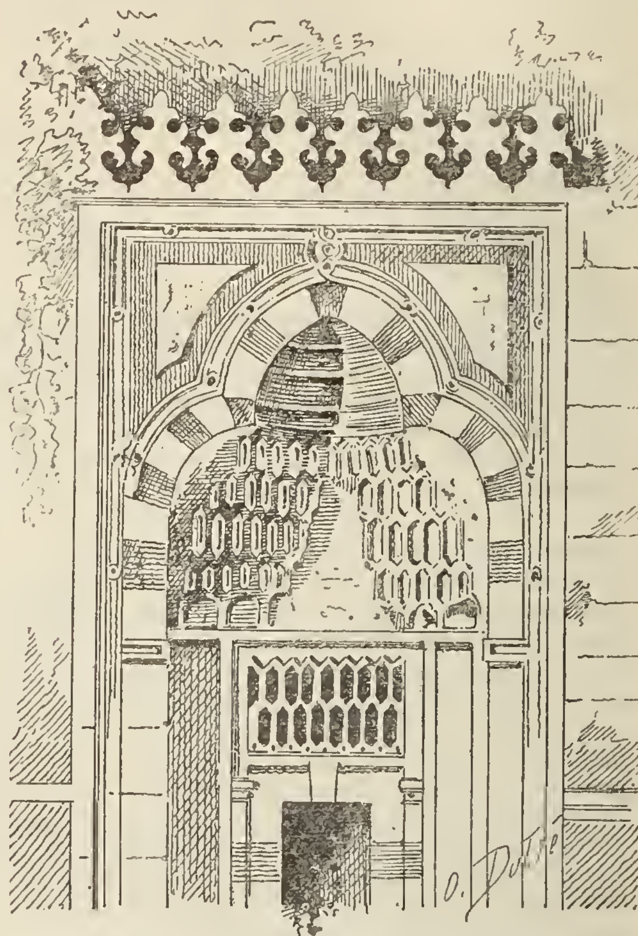


Fig. 2.

disposition indiquée par la fig. 2 ; elle consiste à construire un massif au moyen de pièces droites et l'on achève la réunion de l'étambot avec ce massif par une courbe d'étambot plus ouverte et de dimensions moindres, par suite beaucoup plus facile à trouver. E. C.

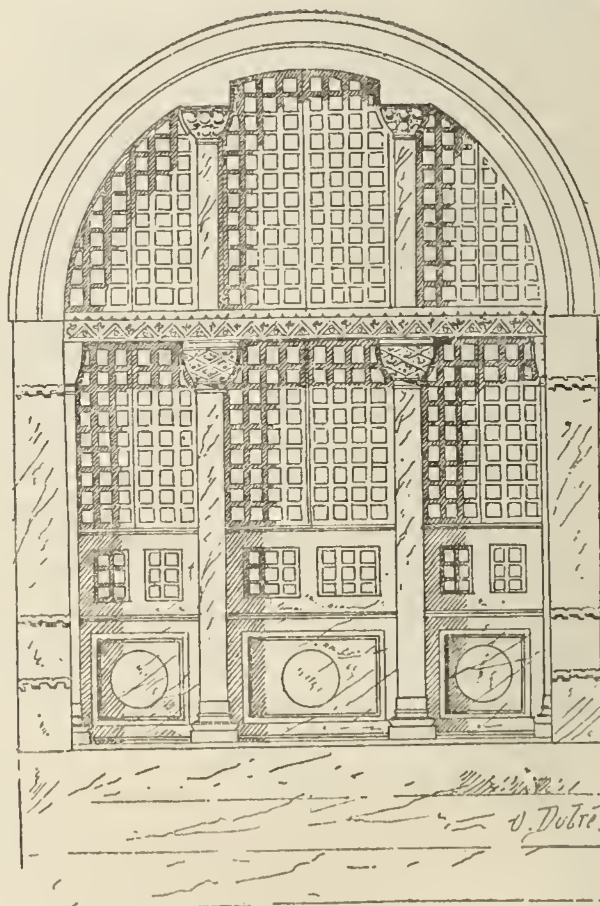
ARCATE (Arkadu, Arcot). Ville de l'Inde méridionale, dans la présidence de Madras, district de Nord-Arcate, à 5 milles de Madras, sur la rive droite du Palar. Population : 10,988 âmes, dont 22 °/₀ de mahométans. C'est l'ancienne capitale des nababs du Carnatic, qui jouèrent un rôle important dans les guerres entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle. En 1751, Clive s'empara d'Arcate par un audacieux coup de main; Lally Tollendal l'enleva en 1758 ; mais en 1760 le colonel Coote la reprit. Les Anglais la donnèrent alors au nabab Mohammed Ali, leur allié, à qui Haïder Ali l'enleva à son tour. Elle fut cédée en 1801 avec le Carnatic entier aux Anglais par le nabab. C'est aujourd'hui une ville sans importance. L'ancien palais est en ruines ; le fort a presque disparu. — Arcate (District Nord). District de la présidence de Madras. Population (en 1871), 2,015,278 hab. Le district s'étend du versant E. des Ghâts Orientales jusqu'à la mer ; pays plat en général, avec des collines pittoresques au N. et à l'O. Principal cours d'eau : le Palar, qui coule sur un lit de sable où ses eaux sont absorbées pendant la chaleur. Les forêts couvrent un septième du district ; on y trouve l'éléphant, le bison, le buffle sauvage, le tigre, l'hyène. Le climat est malsain ; les fièvres y règnent à l'état chronique, ainsi que la lèpre et la petite vérole ; le choléra y est fréquent. Maximum : 40° en mai ; minimum : 23°3′ en janvier. — La population, presque tout entière hindoue (94 °/₀), s'occupe surtout d'agriculture. Le pays produit nombre de graines alimentaires, la canne à sucre, le bétel, l'indigo, le coton; mais 5 °/₀ seulement des territoires du district sont en culture. En général pays pauvre ; l'ouvrier des champs gagne 0,35 cent. par jour ; le mobilier ordinaire du paysan consiste en un lit de planches et un banc. Villes principales : Vellore, 37,969 hab. Wallayapet, 12,034 hab. — Arcate (District Sud). District de la présidence de Madras. Population (en 1871), 1,676,462 hab., sur lesquels 95 °/₀ sont Hindous. Le reste comprend des mahométans, des chrétiens, des djaïnas et des bouddhistes. Le district Sud présente à peu près les mêmes caractères généraux que le district Nord. A l'O., les collines Kalrâyan ont une hauteur moyenne de 1,200 m. Principaux cours d'eau : le Coleroun, la Vellar, la Paravanar. Villes principales : Cuddalore : 40,460 hab. Chidambaram, 15,519 hab. — Les Anglais s'établirent dans ce district dès 1674. Ni les troupes de Lally-Tollendal (1758-1760), ni celles de Tippo-Saïb (1782), ne purent les en déloger. De 1793 à 1816 Pondichéry fit partie de ce district. Sylvain Lévi.

ARCATURE. On donne ce nom aux arcades généralement de petite dimension, figurées par un bas-relief ou par la



Arcature arabe. — Minaret de Naceriyeh.

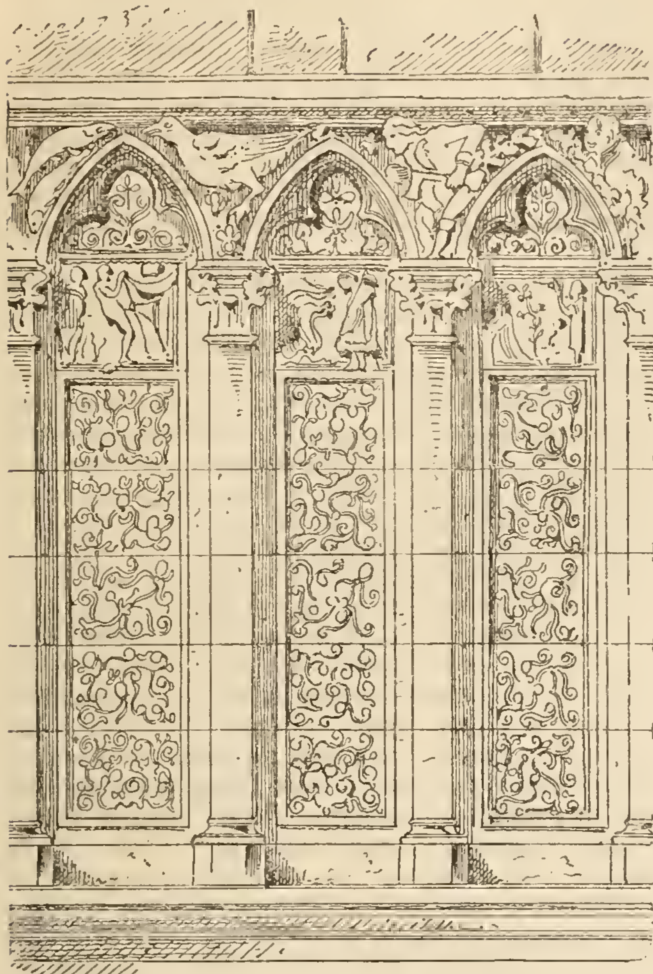
structure même du mur auquel elles sont adossées. Cette



Arcature byzantine (Sainte-Sophie de Constantinople).

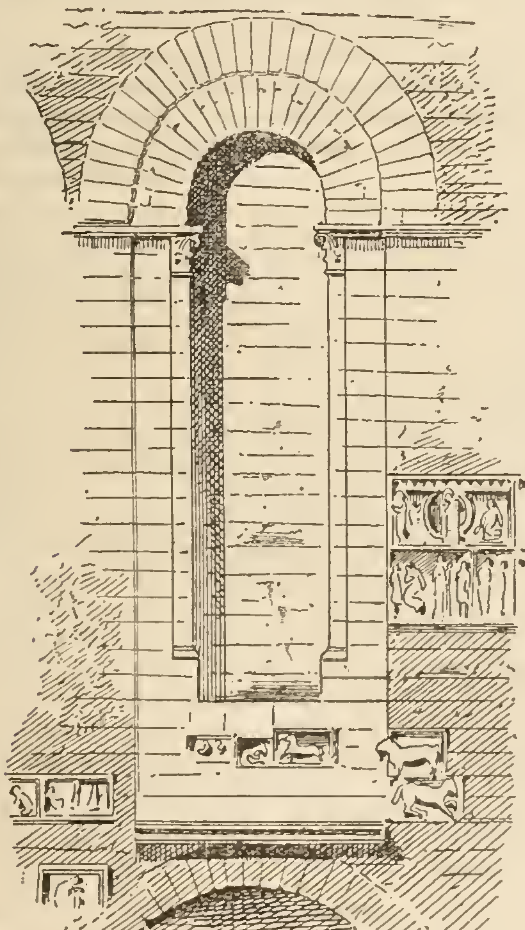
disposition est souvent adoptée dans un but de décoration. On pourrait aussi assimiler, dans certains cas, les arca-

tures à des arcs de décharge destinés à alléger un mur.



Arcature (gothique) de la cathédrale de Paris.

Les arcatures sont d'un emploi relativement récent (les



Arcature (romane) du porche de l'église abbatiale de Saint-Benoit-sur-Loire.

plus anciens exemples que nous en connaissons remontent au bas empire), et furent transmises aux architectes français de l'époque carolingienne ; elles persistèrent à travers les époques romane et ogivale, jusqu'au commencement de la Renaissance. En Italie, de fréquents exemples d'arcatures décorent les façades, les côtés latéraux des églises et même des absides (par exemple dans les monuments pisans du XIIe siècle). En Angleterre et en Allemagne, les monuments du moyen âge sont aussi décorés d'arcatures; de même en Espagne et en Sicile, sons l'influence arabe. Les Arabes ont fréquemment employé ce motif de décoration, qui leur venait des Byzantins, et on peut en citer de nombreux exemples dans les monuments du Caire et dans les monuments arabes de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc et de l'Espagne. Les arcatures y sont non seulement figurées en peinture ou en maçonnerie, mais encore en stucs, en marbres, en faïences de couleurs variées et même en bois. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné*, subdivise les arcatures en arcatures de rez-de-chaussée, arcatures de couronnement, arcatures-ornements. Ces divisions, vraies pour l'architecture française du moyen âge, le sont aussi pour les différents styles qui ont employé les arcatures. H. SALADIN.

BIBL. : L. REYNAUD, *Traité d'architecture*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*; Paris, 1875, 10 vol. in-8. — *Monuments historiques d'Espagne* (archives). — GAILHABAUD, *Monuments anciens et modernes*. — PRISSE D'AVENNES, *l'Art arabe*.

ARÇAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet ; 490 hab.

ARÇAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun ; 419 hab. — Célèbre dolmen connu sous le nom de la Pierre-du-Marais.

ARCÉ (Myth. gr.), sœur d'Iris, combattit avec les Titans contre Zeus, qui la précipita dans le Tartare (Photius, Bibl. 153, 15).

ARCE (Josef de), sculpteur espagnol, travailla à Séville au milieu du XVIIe siècle. Il était élève du célèbre Juan Martinez Montañes, l'auteur d'un grand nombre de statues et de groupes polychromes où la recherche de la réalité s'allie au sentiment religieux le plus expressif. En l'année 1657, Josef de Arce achevait pour la cathédrale de Séville huit statues colossales en pierre, représentant les quatre évangélistes et les quatre docteurs de l'Eglise ; ces statues, dont les proportions cadrent mal avec l'emplacement qu'elles occupent, surmontent les balustres qui forment le couronnement de la chapelle du Sagrario. Les figures du rétable de la Chartreuse de Jerez sont également de Josef de Arce, ainsi que divers autres ouvrages placés dans différentes églises et chapelles de Séville. Ses œuvres se recommandent par le bel arrangement des draperies et principalement par des attitudes pleines de naturel.
P. L.

BIBL. : *Archives de la cathédrale de Séville et de la Chartreuse de Jerez*. — PONZ, *Viage de España*. — Cean BERMUDEZ, *Diccionario*.

ARCE (don Celedonio de), sculpteur espagnol, né à Burgos en 1739, mort en 1795 ; il eut pour premier maître dans l'art un moine de la Merci. Son principal ouvrage est une statuette équestre d'ivoire, représentant le roi Charles IV, qui a été gravée par Salvador Carmona. Choisi en 1788 par l'Académie de San-Fernando pour faire partie de ses membres de *mérite*, Arce fut plus tard nommé par Charles IV *sculpteur de sa chambre*. Il a publié à Pampelune, en 1786, un livre intitulé : *Conversations sur la sculpture*. P. L.

ARCEAU. I. ARCHITECTURE. — Courbure d'un arc ou d'une arcade. Ce mot est souvent employé comme synonyme d'arc. — On appelle *arceau*, en architecture hydraulique, l'arche d'un ponceau jeté sur un ruissau ou un fossé.

II. MARINE. — Pièces de sapin qui formaient le berceau de poupe de la galère.

ARCEAU. Com. du dép. de la Côte-d'Or, cant. de Mirebeau, à 15 kil. de Dijon, près de la rivière la Tille ; 544 hab. C'était, avant 1789, une paroisse du bailliage

de Dijon, dont dépendaient Arcelot, Fouchanges et Dromont. La terre d'Arceau a appartenu longtemps à la maison de Mailly ; elle passa à Alphonse Guéribout de Faverny qui la fit ériger en marquisat en 1674. L'église. placée sous le vocable de saint Pierre, a des parties qui remontent au XIIe siècle, d'autres au XIVe siècle ; elle a subi des remaniements en 1770. Maurice PROU.

ARCENANT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits ; 557 hab.

ARCELLE (*Arcella* Ehrbg.). Genre de Théca-Amibes, dont l'espèce type, *Arcella vulgaris* Ehrbg., a le corps recouvert d'une coquille chagrinée, en forme de bouclier, dont la surface plane présente une ouverture centrale ; les pseudopodes sont lobés (V. AMIBES, fig. 7).

ARCELIN (Godefroy-Marie-Victor-Adrien), archéologue français, né à Fuissé (Saône-et-Loire) le 30 nov. 1838. Sorti de l'Ecole des chartes en 1864, avec le diplôme d'archiviste-paléographe, à la suite de la soutenance d'une thèse sur les *Institutions militaires de Charlemagne*, M. Arcelin fut quelque temps archiviste du département de la Haute-Marne, mais il ne tarda pas à donner sa démission pour retourner dans son pays natal et s'y livrer à des études de géologie et d'archéologie préhistorique ; il est aujourd'hui conservateur des collections archéologiques du musée de Mâcon et secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville. M. Arcelin a publié : *Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal* (1865) ; — *l'Indicateur historique et archéologique du Mâconnais* (1865) ; — *l'Age du renne en Mâconnais* (1870), en collaboration avec Henri de Ferry ; — *Solutré ou les Chasseurs de rennes de la France centrale* (1872) ; — *la Question préhistorique* (1873), sous le pseudonyme anagramme d'Adrien Cranile ; — *l'Age de pierre et la classification préhistorique d'après les sources égyptiennes* (1873) ; — *Etudes d'archéologie préhistorique* ; Paris, 1875 ; — *la Classification préhistorique des âges de la pierre, du bronze et du fer* ; Louvain, 1877 ; — *les Formations tertiaires et quaternaires des environs de Mâcon* ; Paris, 1877 ; — *Essai de classification des stations préhistoriques du département de Saône-et-Loire* ; Autun, 1877 ; — *la Famille et l'hérédité naturelle* ; Louvain, 1877 ; — *les Sépultures de l'âge du renne de Solutré* ; Louvain, 1878 ; — *l'Anthropologie* ; Bruxelles, 1879 ; — *Histoire du château de la Roche de Solutré* ; Mâcon, 1879 ; — *la Classification archéologique appliquée à l'époque quaternaire* ; Bruxelles, 1880 ; — *l'Homme pliocène en Californie* ; Bruxelles, 1880 ; — *Explication de la carte géologique des deux cantons de Mâcon* ; Paris, 1881. Enfin, sous le titre *le Mâconnais préhistorique*, il a publié, en 1870, un ouvrage posthume d'Henri de Ferry. M. Arcelin a, en outre, collaboré par de nombreuses notices aux *Annales* de l'Académie de Mâcon.

ARCEO (Francisco), en latin *Arcæus*, célèbre chirurgien espagnol, né en 1493 à Fregenal (Estramadure), mort après 1573. Il exerça son art entre autres à Xérès et à Guadalupe, ville d'Espagne. Son nom est surtout connu par le *baume* dit d'*Arcæus*, qui a pour base la gomme élémi. Arceo a en général perfectionné le pansement des plaies, dont il cherche la guérison surtout par première intention ; il en a banni les bourdonnets et a cherché à restreindre l'emploi des sutures. Son principal ouvrage a pour titre : *De recta vulnerum curandorum ratione et aliis ejus artis præceptis libri duo* ; il fut imprimé avec son : *De febrium curandarum ratione libellus*, à Anvers, 1574, in-8, et a été traduit en plusieurs langues. Dr L. HN.

ARCÈRE (Antoine), orientaliste français, né à Marseille en 1664, mort à Marseille le 22 janv. 1699. Il apprit dans sa jeunesse l'hébreu, le persan, le turc et l'arabe, entra à dix-huit ans dans l'Oratoire, et après un séjour d'un an à Paris il partit pour l'Orient pour compléter ses études orientales et réunir des livres et manuscrits orientaux. A son retour d'Orient il ne rentra pas à l'Oratoire et vécut dans sa famille pour travailler plus librement. Il commença, vers 1690, son dictionnaire qui devait contenir non seulement le sens des mots, mais aussi des remarques sur l'histoire des Turcs, leur religion, leurs cérémonies, leurs dignités, leurs mœurs, leur administration. Tous les matériaux de son ouvrage étaient réunis quand, tombé malade à force de travail, il mourut de langueur et de fièvre lente. — Le manuscrit de son dictionnaire a été légué par son neveu à la Bibliothèque royale. Léon PÉLISSIER.

ARCÈRE (Louis-Etienne), prêtre de l'Oratoire, érudit et historien, neveu du précédent, né à Marseille en 1698, mort à la Rochelle le 24 févr. 1782. Il professa les belles-lettres dans divers collèges de son ordre et légua ses manuscrits à la Bibliothèque de Marseille. C'est par erreur que la plupart des dictionnaires biographiques le désignent comme supérieur de l'Oratoire. Il fut seulement supérieur de la maison de la Rochelle. Historien non sans valeur, le P. Arcère est surtout connu par son *Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis*, 2 vol. (1756-1757), commencée en collaboration avec le P. Jaillot, oratorien comme lui, et qu'il termina seul. Ses autres ouvrages historiques sont un *Journal historique* au sujet de la tentative de la flotte anglaise sur les côtes du pays d'Aunis (in-4, 1757), et un mémoire apologétique de la révolution de Corse en 1760, imprimé à Paris en 1777. — Le P. Arcère a composé aussi deux mémoires sur des questions ecclésiastiques conçus dans l'esprit janséniste, qui était alors celui de l'Oratoire : un mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre des fêtes (1763), et un mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre et de changer le système des maisons religieuses (1765). Les manuscrits du P. Arcère, légués par lui à la Bibliothèque de Marseille, y sont conservés sous la cote Fa 18. C'est un recueil en 6 vol. in-fol., d'une pagination continue pp. 502 à 3,295, dont un vol. de tables de 126 feuilles. Ce ne sont que des cahiers de notes et d'extraits bien tenus, rarement accompagnés de réflexions. Des notes manuscrites sur la garde du 1er vol. nous apprennent que ce recueil fut commencé en 1736 et que les derniers extraits sont d'avr. 1780. La table permet de se reconnaître dans la confusion de 5 vol. où tout est mêlé, littérature, histoire, sentences théologiques, poésies, etc. Léon PÉLISSIER.

BIBL. : INGOLD, *Bibliogr. de l'Oratoire*. — *Le Conservateur marseillais*, contenant des fragments inédits tirés des manuscrits les plus curieux de la Bibliothèque de Marseille et des notices biographiques sur leurs auteurs ; Marseille, 1828-1830, 2 vol. in-8. (Nombreux extraits des mss. du p. Arcère). — DELAYANT, *Historiens de la Rochelle* ; la Rochelle, 1863, in-8. — Du même, *Bibliogr. Rochelaise* ; la Rochelle, 1882, in-8.

ARCENS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas ; 1,168 hab.

ARCES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes ; 779 hab.

ARCES (*Arcea, Arciæ*). Com. du dép. de l'Yonne, cant. de Cerisiers, dans la forêt d'Othe ; 991 hab. Avant la Révolution, Arces était compris dans la province de l'Ile-de-France. La voie romaine de Sens à Alise traversait ce village. Clarius, chroniqueur sénonais du XIIe siècle, rapporte que saint Ebbon, archevêque de Sens, qui vivait au VIIIe siècle, s'y fit construire un ermitage ; il y accomplit de nombreux miracles, et les eaux de la fontaine près de laquelle il vivait passent encore pour guérir la fièvre. En 1861, la municipalité demanda en vain la translation du chef-lieu de canton de Cerisiers à Arces. L'église, sous le vocable de saint Michel, a été construite au XVIIIe siècle. Maurice PROU.

ARCÉSILAS, philosophe grec né à Pitane, en Eolie, en 318 ou 316 av. J.-C., mort en 241 ou 239, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Déjà versé dans l'étude de la poésie, de l'éloquence et des mathématiques, ce philosophe enten

dit, à Athènes, Théophraste, et ensuite Polémon. Il eut pour condisciples, sous ce dernier, Crantor et Zénon, dont l'esprit systématique et absolu le porta à la contradiction. Ensuite il prit, comme chef de l'Académie, la place de Sosicrate. Arcésilas a laissé la réputation d'un homme d'une science très étendue, d'une grande habileté en dialectique, et d'une vertu sans reproche. — Arcésilas introduisit à l'Académie une méthode d'enseignement toute nouvelle. Tandis que ses prédécesseurs immédiats avaient abandonné la méthode de Socrate, qui consistait à exciter et à interroger ceux avec qui il discourait pour répondre à leurs opinions, et avaient enseigné *ex professo*, Arcésilas, au rapport de Cicéron (*De fin.* II, 1), voulut que ceux qui venaient l'entendre ne lui demandassent pas ce qu'il pensait lui-même, mais exprimassent eux-mêmes leurs opinions. Quand ils avaient parlé, Arcésilas répondait. « Mais, continue Cicéron, ceux qui écoutaient défendaient leur opinion tant qu'ils pouvaient. » Il est clair que la discussion devait bien vite dégénérer en arguties. Aussi M. Brochard a-t-il pu caractériser ainsi les différences qui séparent Arcésilas de Socrate : « Sceptique et irrésolu seulement en apparence, Socrate, à travers tous les détours de ses interrogations plus ou moins captieuses et ironiques, ne perdait jamais de vue le but moral qu'il poursuivait. Il avait des points de repère, des idées arrêtées qui donnaient à ses discours un sérieux et une élévation que ne connurent pas ses disciples dégénérés. En outre, Socrate se proposait moins de briller que d'instruire, et il est permis de penser que, sur tant de sujets nouveaux ou anciens[1], imprévus ou attendus, Arcésilas cherchait surtout l'occasion d'étaler les grâces de son esprit et de faire valoir les ressources de sa dialectique. » *(Mémoire sur le scepticisme.)* — Cette dialectique à outrance pousse Arcésilas à exagérer la maxime profonde de Socrate : Ce que je sais, c'est que je ne sais rien. Mais cela même, Socrate le sait et cette science de son ignorance est la première assise du véritable savoir. Arcésilas dit au contraire : « Cela même, je l'ignore »; il qualifie toute opinion d'ἀκατάληπτος, incompréhensible; de là vient qu'on a quelquefois appelé son école celle des acataleptiques. — En quoi ces opinions diffèrent-elles du scepticisme proprement dit ? C'est ce qu'il est difficile de montrer. Sextus Empiricus distingue soigneusement les adversaires du dogmatisme en acataleptiques et sceptiques; Saisset, dans son remarquable travail sur Ænésidème, déclarait qu'il ne pouvait voir aucune différence entre les deux écoles. Enfin, dans un récent concours de l'Académie des sciences morales sur le *Scepticisme dans l'antiquité grecque* (1884), les quatre concurrents se sont divisés, les uns admettant, les autres rejetant la distinction de Sextus, et l'éminent rapporteur, M. Ravaisson, croit pouvoir conclure ainsi : « Si c'est une erreur de trop distinguer, comme les Pyrrhoniens voulaient le faire, entre les académiciens et les sceptiques..., c'en est une aussi de les trop rapprocher... La vérité paraît être qu'ils se ressemblaient dans la partie négative de leurs enseignements ; mais qu'ils différaient en ce que les uns cachaient peut-être sous leurs négations une doctrine positive, tandis que les seconds s'en tenaient à ces négations » (*Rapport sur le prix* V. Cousin, 1885). Arcésilas s'attacha surtout à combattre le fondateur de l'école stoïcienne, son ancien condisciple Zénon. Le principe fondamental de toute la philosophie du Portique c'est que le sage doit faire preuve d'une inébranlable constance, et pour cela ne plus s'attacher à l'opinion, mais posséder une certitude complète. Arcésilas s'efforce de montrer que le sage ne doit, au contraire, adhérer à aucune proposition. « En effet, disait-il, si le sage adhère à une proposition quelconque, il s'attache à l'opinion ; mais il ne doit pas opiner, donc il ne doit pas consentir. » (Cic., *Acad.*, I, 13 et Diog. Laërce, IV, 32). La majeure sous-entendue de ce raisonnement est qu'aucune proposition n'est certaine. Zénon prétendait, au contraire, que certaines représentations, φαντασίαι, se présentaient avec le caractère d'une invincible certitude. C'étaient celles qu'il nommait καταληπτικαί, compréhensives, et qu'il définissait ainsi, d'après Sextus Empiricus (*Adv. Math.*, et *Hyp. Pyrrh.*, II, 7) : « Une certaine empreinte sur la partie principale de l'âme, laquelle est figurée et gravée par un objet réel et formée sur le modèle de cet objet. » Arcésilas ne manqua pas de demander à Zénon comment il pourrait s'y prendre pour distinguer l'empreinte formée dans l'âme par un objet imaginaire de celle que formerait un objet réel, Zénon se vit alors obligé d'ajouter à sa définition que cette représentation devait être *telle qu'elle ne pût avoir d'autre cause que la réalité*. Arcésilas accepta avec empressement cette concession, *Rectè consentit Arcesilas*, dit Cicéron (*Acad.*, II, 25). Il est clair, en effet, que pour savoir qu'une représentation donnée n'est pas causée par un objet imaginaire et qu'elle ne peut être produite que par un objet réel, il faut une marque ou critérium qui permette de distinguer la représentation imaginaire de la représentation vraie. Mais de quelle nature sera ce critérium ? Ce sera sans doute une représentation vraie. Mais comment saura-t-on que c'est une représentation vraie ? On ne peut le savoir que par l'application du critérium, c.-à-d. par l'application de la proposition à elle-même. Le critérium est obligé de se juger lui-même. Il est donc impossible sans cercle vicieux d'admettre un critérium véritable de la représentation vraie. — Ainsi le sage ne doit se prononcer sur aucune opinion théorique, il doit se contenter de les réfuter toutes les unes après les autres et d'en montrer la faiblesse. Mais la pratique n'admet pas le doute. Vivre s'impose à nous et nos actions semblent supposer résolues certaines questions théoriques. Ne pouvant alors posséder le vrai, nous nous déciderons d'après la vraisemblance et, comme dira plus tard Descartes, nous nous déciderons d'après les opinions les plus probables. — On voit comment Arcésilas, si sa doctrine se distingue par certains points de celle des sceptiques, fraya cependant les voies à Pyrrhon. Aussi un de ses contemporains écrit-il de lui : « Arcésilas nous présente Platon par devant, Diodore au milieu, Pyrrhon par derrière » (Diog. Laër., IV, 33 et 67). Le point sur lequel la philosophie lui est le plus redevable est la démonstration définitive qu'il a donnée du cercle vicieux inhérent à la recherche d'un critérium quand on croit que toutes les vérités doivent lui être soumises, et par conséquent de la nécessité où se trouve tout dogmatisme d'admettre certains principes sans démonstration logique. C'est d'ailleurs ce qu'Aristote avait ainsi parfaitement établi, lui qui disait : « Ce qu'il y a de mieux connu dans les démonstrations, ce sont les principes : αἱ δ'ἀρχαί τῶν ἀποδείξεων γνωριμώτεραι (*An. post.*, II, 15).

G. Fonsegrive.

ARCESTES. Genre de Mollusques Céphalopodes fossiles, du groupe des Ammonites, devenu pour les modernes le type de la famille des *Arcestidæ*, dont les caractères sont les suivants : Coquille de forme globuleuse, lisse ou ornée de stries et de sillons rayonnants. Chambre d'habitation très longue (1 tour ou un 1 tour 1/2) ; lobes et selles très nombreux ; couche ridée de la coquille, formant des stries linéaires ou simplement granuleuses. Traces d'*Anaptychus* corné dans quelques espèces. Cette famille comprend les genres *Cyclolobus*, *Arcestes*, subdivisé en plusieurs sous-genres par Mojsisovics, et *Lobites*. Ce type est du trias d'Autriche et de la Nouvelle-Calédonie, du carbonifère de l'Inde et du permien. Le genre *Arcestes* (Suess, 1865) est remarquable par sa coquille lisse, à tours embrassants ; l'orifice contracté par son bord réfléchi en dedans ou par des rides internes ; les lobes des sutures profondément découpés, les selles en forme de feuille de fougères, régulières et diminuant insensiblement de grandeur depuis la selle siphonale. Le type est l'*A. bicarinatus* du trias d'Hallstadt : on en a décrit plus de 120 espèces. Le genre *Lobites* (Mojsisovics, 1873) s'en distingue par les plis ou côtes que porte la coquille : la ligne suturale est formée de selles simples, à bords non découpés, les lobes étant seulement lancéolés : *L. delphi-*

nocephalus du trias de Carinthie. D'après Neumayr, ces Ammonites, en raison du dessin de leur ligne suturale, descendraient en ligne directe des *Goniatites* (V. ce mot et Ammonites). E. Trouessart.

ARCETRI. Vignoble renommé, près Florence. Galilée y mourut le 8 janv. 1642. Sa maison et sa chambre, d'apparence fort modeste, qui existent encore aujourd'hui, sont souvent visités par les touristes. Arcetri est un hameau sans importance, situé sur une petite colline.

ARCEUTOBIUM (*Arceutobium* Bieb.). Genre de plantes de la famille des Loranthacées, dont l'espèce type, *A. oxycedri* Bieb. (*Viscum Oxycedri* Dc.) vit en parasite sur les Genévriers (*Juniperus communis* et *J. oxycedri*), dans le midi de l'Europe et au Caucase. C'est un arbuste dioïque, dont le fruit bacciforme renferme une seule graine. A sa maturité (c.-à-d. quatorze mois environ après la floraison), ce fruit se sépare subitement et avec élasticité du pédoncule et la graine est lancée parfois à un mètre de distance hors du péricarpe qui reste vide. Elle est entourée d'une couche visqueuse à l'aide de laquelle elle se fixe sur les plantes voisines. Ed. Lef.

ARCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon ; 87 hab.

ARCEY. Com. du dép. du Doubs, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs, arr. de Baume-les-Dames, à la rencontre des routes de Belfort à l'Isle-sur-le-Doubs et de Besançon à Villersexel; 695 hab. — Les 12 et 13 janv. 1871, cette localité a été le théâtre d'un vif combat entre les troupes allemandes, commandées par le général de Werder, et l'armée de Bourbaki, qui y fut victorieuse et marcha ensuite sur Héricourt.

ARCH (Joseph), socialiste anglais, fondateur de l'Union nationale des travailleurs agricoles, est né le 10 nov. 1826 à Barford, dans le Warwickshire, d'une famille de laboureurs. Occupé dès son enfance au travail des champs, il puisait entre temps quelque bribe d'instruction à l'école du village, et mena la vie insouciante ordinaire aux jeunes paysans, jusqu'au jour où il se maria. Sa femme était fille d'artisans ; intelligente et relativement instruite, elle poussa son mari à suppléer par la lecture à son défaut presque complet d'instruction, lui indiquant les livres qu'il devait se procurer pour atteindre plus sûrement ce but. Il étudia donc, et acquit ainsi des notions sur beaucoup de sujets, sur l'agriculture notamment, dont il ne connaissait en fait de théorie que la routine locale, et même sur la logique et les mathématiques élémentaires ; il apprit notamment à calculer et à mesurer les surfaces et les cubes. Très religieux, il lut aussi beaucoup de livres de théologie et de sermons, ce qui le mit en état de prêcher à son tour dans les assemblées méthodistes, lorsqu'il en eut le loisir. Cependant, l'indifférence des propriétaires et des riches fermiers finit par amener un soulèvement général des laboureurs, quoique pacifique dans la forme et ne sortant point des bornes légales. M. Joseph Arch, dont le nom était populaire, fut porté d'acclamation à la tête de ce mouvement. En mai 1872, il jeta les bases de l'Union nationale des travailleurs agricoles ; puis il visita tous les districts agricoles de l'Angleterre, réunissant les laboureurs, leur faisant entendre que leur intérêt était de s'unir tous afin de pouvoir s'entr'aider efficacement, et recrutant de cette manière un nombre considérable de membres à l'Union. Après cela, il se rendit au Canada pour étudier les conditions du travail agricole dans cette colonie, et les moyens pratiques d'y établir les émigrants que l'entêtement des *landlords* de la métropole forcerait, comme il le prévoyait, à chercher leur vie ailleurs. Cette étude faite, il revint en Angleterre et se mit aussitôt à l'œuvre. L'Union nationale des travailleurs agricoles, grâce à l'activité de son fondateur, ne tarda pas à rayonner sur la Grande-Bretagne tout entière, divisée en trente-quatre districts, envoyant à chaque congrès annuel quatre-vingts délégués, qui se réunissent, sous la présidence de M. Arch, pour discuter, quatre jours durant, toutes les questions à l'ordre du jour intéressant les ouvriers agricoles, et prendre des résolutions en conséquence. Leur mission remplie, les délégués retournent chez eux, laissant, pour veiller sans relâche à leurs intérêts, une commission de permanence. Dès 1874, cette association pouvait distribuer aux pauvres ouvriers agricoles, aux réclamations desquels leurs maîtres avaient répondu en les renvoyant en masse, une somme de 684,500 francs ; elle pouvait, pendant près de cinq mois, nourrir ainsi quatre mille de ses membres jetés sur le pavé avec leurs familles, par cette résolution inhumaine et d'ailleurs injuste, et faciliter à bon nombre d'entre eux l'émigration, soit en Amérique, soit en Australie. A dire vrai, l'Union faillit y succomber, son existence matérielle fut un moment fort menacée ; mais elle survécut à cette crise terrible, et le nombre de ses membres, qui avait nécessairement diminué à cette époque, augmenta bientôt dans des proportions considérables, ses ressources augmentant dans des proportions correspondantes. Aujourd'hui l'Union nationale des travailleurs agricoles compte plus de 60,000 membres actifs ; de plus, elle a provoqué la création de sociétés analogues, telles que la Ligue du travail de la terre et l'Union fédérale, et près de 1,400 sociétés locales affiliées. Or cette société d'aide mutuelle, cette organisation puissante surtout parce qu'elle vise un but légitime dont rien ne peut la détourner, est l'œuvre de M. Joseph Arch, c.-à-d. d'un simple ouvrier des champs, d'un *self-made man*, d'un homme qui s'est formé lui-même, dans toute l'acception du mot. Elu à la Chambre des communes par le comté de Norfolk aux élections de déc. 1885, il n'a pas été réélu en 1886. A. Bitard.

ARCH (Droit). La propriété indigène sous le régime musulman en Algérie est dite *arch* quand elle fait l'objet d'une jouissance collective de la tribu ou de la famille. La nue propriété de la terre *arch* appartenait plus ou moins directement au dey avant la conquête; elle passa au gouvernement français lorsque le dey eut perdu ses Etats. Cette forme de propriété a des origines assez mal définies dans le cas particulier de l'Algérie, quoiqu'elle représente une des formes les mieux connues de l'appropriation du sol; elle peut provenir d'expropriations anciennes faites à l'époque de l'invasion arabe, ou n'être qu'une simple jouissance laissée par le conquérant aux peuplades vaincues moyennant redevance; dans d'autres cas enfin, cette jouissance semble être le résultat d'un contrat intervenu entre le dey, possesseur suprême, et les douars qui se sont établis sur ses biens, à charge par eux de payer un canon annuel pour prix du fermage.

Par suite d'un usage séculaire la terre arch s'était presque immobilisée entre les mains des tribus ; mais la vie nomade et les systèmes de culture arabe sont tels qu'une très minime portion du sol cultivable est à peine utilisée. Lorsqu'on voulut se procurer des terres pour la colonisation, l'administration française, frappée de la disproportion entre les besoins des tribus et les surfaces qu'elles occupaient, imagina la transaction suivante, qui fut d'ailleurs assez facilement acceptée par les populations : une partie des terrains était abandonnée au gouvernement qui en retour reconnaissait sur la partie qui leur était laissée un droit de propriété absolue aux occupants qui n'en étaient jusqu'alors que simples usufruitiers. La mise à exécution de ce partage fut appelée le *cantonnement*. Dès 1863, 16 tribus avaient été cantonnées, et, sur 343.387 hect. qu'elles occupaient on avait pu en gagner environ 61.000 pour la colonisation. Le sénatus-consulte du 22 avr. 1863, en rendant les tribus propriétaires de tout le territoire dont elles avaient la jouissance traditionnelle, vint malheureusement arrêter à ses débuts cette opération qui n'avait soulevé aucune réclamation et rendre difficile pour l'avenir le problème de l'installation des colons en Algérie (V. Azel, Melk.) François Bernard.

Bibl. : Léon Béquet, *Répertoire de droit administratif*, au mot Algérie, t. I; Paris, 1882. — Théophile Roller, *la Propriété rurale et les capitalistes en Algérie* dans *l'Economiste français*, 20 févr. 1886.

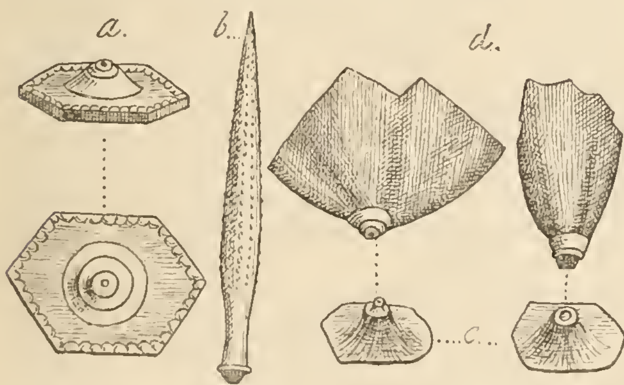
ARCHÆA (*Archæa* C. Koch). Genre d'Araignées fossiles découvert dans l'ambre tertiaire de la Baltique et décrit par C. Koch en 1854. Les *Archæa* sont remarquables par leur partie céphalique très élevée, convexe comme chez les *Eresus* et portant, de chaque côté, quatre yeux petits et rapprochés; par leurs chélicères, très longues, projetées en avant, insérées jusqu'au sommet de la partie céphalique et non loin de l'orifice buccal. Les *Archæa* sont représentés dans la nature actuelle par quelques types, décrits tout récemment, et chez lesquels la séparation des chélicères et de la bouche est encore plus prononcée, celles-là étant insérées au sommet d'un long prolongement céphalique, tandis que la bouche garde sa position normale; tels sont l'*Eriochenius Workmanni* Cambr., de Madagascar, le *Landana Petiti* E. Sim., du Congo, le *Mecysmanchenius segmentatus* E. Sim., du cap Horn. — On connaît aujourd'hui quatre espèces fossiles du genre *Archæa* : *A. paradoxa* C. Koch, *A. conica* C. Koch, *A. lævigata* C. Koch, et *A. Pougneti* E. Sim. E. SIMON.

ARCHÆLURUS (V. CHATS FOSSILES et NIMRAVUS).

ARCHÆOBELUS. Genre de Reptiles fossiles, créé par Cope (1877) pour une espèce du permien de l'Amérique du Nord, voisine du genre *Clepsydrops* et qui rentre dans la même famille (*Clepsydropidæ*), du sous-ordre des *Pelycosauria* et de l'ordre des *Théromorphes* (V. ces mots). E. TROUESSART.

ARCHÆOCALAMITES. Ce nom a été donné par Stur à des tiges fossiles cylindriques, articulées, marquées de côtes longitudinales continues qui n'alternent pas aux articulations. Ces tiges, que l'on rapporte aux Equisétinées, sont munies, sur les articulations, de cicatrices ponctiformes ou allongées, placées dans les sillons qui séparent les côtes. Antérieurement à la création du genre *Archæocalamites* par Stur, M. Schimper avait déjà établi, en 1862, le sous-genre *Asterocalamites* pour le *Calamites radiatus* de Brongniart (V. ASTEROCALAMITES). Louis CRIÉ.

ARCHÆOCIDARIS. Genre d'Oursins (Echinodermes) fossiles, créé par Mac Coy (1849) et devenu pour cet auteur le type d'une famille particulière de son ordre des *Perischæchinidæ* (les *Tesselati* de Bronn), qui comprend les oursins paléozoïques à nombreuses rangées de plaquettes interambulacraires. Dans cette famille, toutes les plaques interambulacraires sont pourvues d'un gros tubercule et imbriquées plus ou moins l'une sur l'autre. On connait plusieurs genres présentant ces caractères. Dans *Archæocidaris* (*Echinocrinus* Agassiz ou *Palæocidaris* Desor), les plaques interambulacraires, sur 3 à 8 rangées, sont hexagonales, avec un gros tubercule conique, mamelonné et perforé au centre : elles sont munies d'un rebord dentelé en forme de chapelet; les radioles (piquants) sont fortes, longues, lancéolées, couvertes d'épines en spirale; les plaques ambulacraires sont pentagonales. On connait de nombreuses espèces dans le calcaire carbonifère d'Europe et de l'Amérique du Nord (*Arch. Wortheni* Hall, du Iowa, Etats-Unis). — *Eocidaris* (Desor) diffère peu du genre précédent, et se trouve dans le dévonien d'Amérique, le calcaire carbonifère et le dyas d'Europe : on n'en trouve d'ordinaire que des plaques isolées. — *Lepidocidaris* (Meek et Worthen) se distingue par ses plaques interambulacraires dont les médianes sont hexagonales, les externes pentagonales et toutes imbriquées par leur bord inférieur, sur 8 ou 9 rangées : les aires ambulacraires étroites ont des plaques complètes alternant avec des demi-plaques cunéiformes : du calcaire carbonifère du Iowa. — *Lepidechinus* (Hall) a de 9 à 11 rangées de plaques interambulacraires hexagonales, imbriquées : un cercle de petites plaquettes remplace la plaque madréporique; tubercules des rangées internes plus forts que les externes et que ceux des faces supérieure et inférieure : du dévonien et du carbonifère du Iowa. — *Xenocidaris* (Schultze) se distingue par ses radioles claviformes, tronquées, tuberculeuses à leur pointe : du dévonien d'Eifel. — Enfin, *Anaulocidaris* (Zittel) n'est connu que par des plaques isolées, bombées, hexagonales, à tubercule perforé non muni de rebord (ou scrobicule). Zittel y rapporte les radioles larges et minces, singulièrement aplaties, décrites sous le nom de *Cidaris Buchi*, par Munster, du trias supérieur de Saint-Cassian, dans le Tyrol. E. TROUESSART.



Archæocidaris. — a, plaque interambulacraire (vue de face et de profil); *b*, radiole d'Archæocidaris Wortheni; *c*, deux plaques interambulacraires (vues de face); *d*, deux radioles (vues de profil), d'Anaulocidaris Buchi.

ARCHÆOCYATHUS. Les *Archæocyathus* sont considérés par plusieurs paléontologistes comme des Siphonées paléozoïques. Parmi les formes les plus remarquables, nous citerons l'*Archæocyathus marianus* M. Ph. des schistes cambriens de la province de Séville et des couches siluriennes du Canada. Les *Archæocyathus* qui, comme nous l'avons fait observer, ressemblent à nos plus gros *Tigillites* du *grès armoricain*, présentent, sur une section transversale, un double cylindre bien accentué (V. RÉCEPTACULITES). Louis CRIÉ.

ARCHÆOLEPAS. Genre de Crustacés-Cirrhipèdes fossiles, créé par Zittel et faisant partie de la famille des *Lepadidæ* ou *Anatifes* (V. LEPAS et LEPADIDÉES FOSSILES).

ARCHÆOMYS (V. THERIDOMYS).

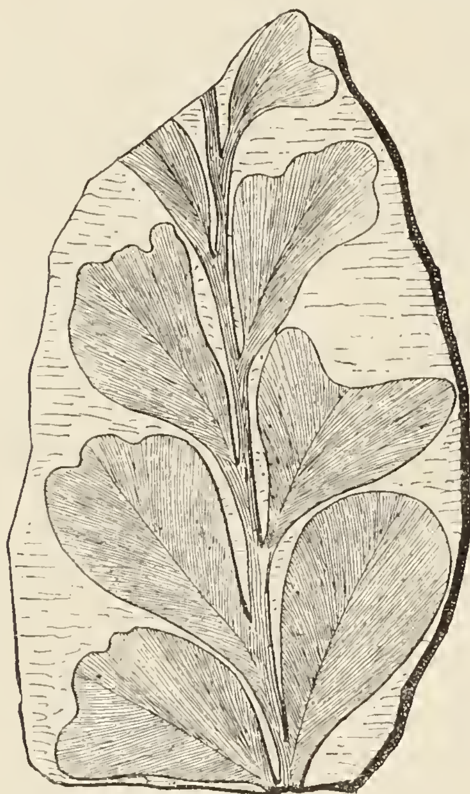
ARCHÆONISCUS. Genre de Crustacés-Isopodes fossiles, créé par H. Milne-Edwards et devenu le type d'un petit groupe qui fait partie de la famille ou sous-famille des *Ægidæ* (V. ÆGA), et se rapproche beaucoup des *Cymothoés* (V. ce mot), mais en diffère par les mœurs. Les *Cymothoés*, en effet, sont parasites des poissons : les *Æga*, au contraire, mènent une vie vagabonde, nageant et marchant sur le fond de la mer. Les *Archæoniscus* devaient avoir les mêmes habitudes. Les caractères de ce genre sont : Corps ovale, tête petite; thorax semi-circulaire à 6 segments, dont les deux premiers semblent soudés ensemble ; abdomen de 6 segments. C'étaient de véritables *Cloportes* marins. Le type (*Arch. Brodiei*) est assez commun dans le calcaire oolithique de Purbech (Angleterre). La taille ne dépassait pas un centimètre de long. — Un genre beaucoup plus voisin des *Æga*, et qui atteignait une taille considérable pour le groupe auquel il appartient, est le genre *Palæga* (Woodward) ; le type est *P. Carteri* du crétacé d'Angleterre ; une seconde espèce, décrite et figurée récemment par L. von Ammon, dans sa revision de cette famille, *P. scrobicula*, avait 13 centimètres de long, et provient des couches éocènes du Tyrol; une troisième (*P. Gastaldii*) est du miocène des environs de Turin. — Le genre *Ægites* (von Ammon) n'a qu'une seule espèce jurassique, *Æ. Kunthi*, des schistes lithographiques de Solenhofen, indiquée d'abord par Kunth comme une *Æga*. E. TROUESSART.

BIBL. : Ludw von AMMON, *Beitrag zur Kenntniss der fossilen Asseln (Sitz-Ber. der. Math.-Phys. Class. der K. Bayr. Akad. der Wiss.*, 1882, heft. IV, avec 4 pl.)

ARCHÆOPTERIS. Les paléontologues désignent sous ce nom des Fougères fossiles à frondes bipennées. Les pennes de ces frondes, qui sont longuement linéaires, por-

tent des pinnules obovales et oblongues, contractées à la base et légèrement pédicellées. Des nervures nombreuses, plusieurs fois bifurquées, partent du rachis. Les pinnules fertiles, sans mésophylle, possèdent des nervures libres que terminent des sores claviformes et bivalves. Les *Archæopteris* se montrent en même temps que les plus anciennes plantes connues, pour disparaître dans le Culm.

L'*A. hibernica* Sch. est une espèce remarquable, qui caractérise la formation du vieux grès rouge, en Écosse et dans l'Amérique du Nord. Ses pinnules fertiles offrent une nervure médiane très apparente avec des nervures secondaires libres, portant à l'extrémité de leurs branches un sporange claviforme, marqué de côtes longitudinales. L'*A. Rœmeri* Schimp. est un fossile des schistes du vieux grès rouge de Pottsville (Pensylvanie). Le dévonien supérieur du groupe de Chemung, dans l'Etat de New-York, renferme les frondes de l'*A. Halliana* Gœppert. L. Crié.



Archæopteris.

ARCHÆOPTERYX (Ornith. foss.). Ce genre, créé par H. von Meyer en 1861, a été désigné presque en même temps (1861) par A. Wagner sous le nom de *Gryphosaurus*, et repose sur des débris fossiles provenant des schistes lithographiques de l'oolithe de Solenhofen, en Bavière. Wagner rapporte ces débris à un reptile voisin des Dinosauriens, tandis que Meyer les rapproche de la classe des Oiseaux. On est d'accord aujourd'hui pour considérer l'*Archæopteryx* comme un Oiseau d'un type très inférieur, formant le passage des Reptiles-Dinosauriens aux Oiseaux, mais appartenant réellement à cette dernière classe par les plumes dont son corps était couvert, au moins en partie. Le membre antérieur, transformé en aile semblable à celle des Oiseaux, a les trois métacarpiens libres, comme chez l'embryon des Oiseaux actuels, et les trois doigts se terminent par des griffes recourbées. Au bord cubital de l'avant-bras et de la main s'insèrent de véritables plumes (rémiges) ; la queue, au lieu de se terminer par un grand os vertical et aplati servant à l'insertion d'une queue en forme d'éventail, était longue et grêle comme celle des Sauriens, et formée de 20 vertèbres à chacune desquelles s'insère une paire de plumes (rectrices), donnant à cette queue l'apparence d'une feuille de palmier ou d'une plume à écrire. La tête était petite avec de grandes orbites ; le bec était armé de dents implantées dans les alvéoles, comme chez les *Odontornithes* (V. ce mot) et l'embryon de certains oiseaux. Le sacrum est formé d'un petit nombre de vertèbres (5, ou même moins) ; les vertèbres sont biconcaves, les côtes grêles, sans apophyses uncinées. La ceinture scapulaire est celle des Oiseaux, avec un sternum large, la fourchette, l'os coracoïde et l'omoplate semblables à ceux des oiseaux actuels. La ceinture iliaque est conformée comme celle des Dinosauriens, avec les trois os du bassin (ilium, ischium et pubis) séparés comme chez l'embryon des Oiseaux. La patte, à quatre doigts (3 en avant, 1 en arrière), présente les métatarsiens soudés en un seul os à la partie supérieure, distincts à leur extrémité distale. Le membre inférieur était revêtu de plumes jusqu'au bas du tibia : il y a quelques indices d'une collerette au bas du cou, semblable à celle du Condor. Le reste du corps était nu ou recouvert de petites plumes écailleuses. — On a proposé de former de ce type un ordre à part sous le nom de *Saururæ* ou *Saurornithes :* on ne connaît encore qu'une seule espèce (*Arch. macrura* ou *A. lithographica*). E. Trouessart.

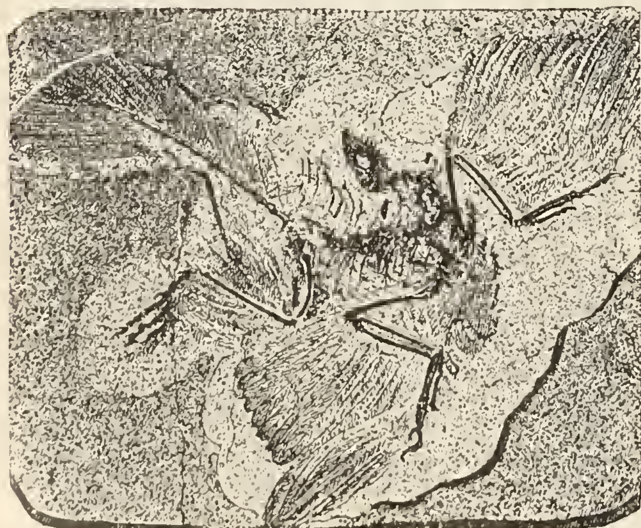


Fig. 1. — Archæopteryx macrura : plaque de calcaire lithographique portant l'exemplaire complet décrit par Dames et conservé à l'Université de Berlin.

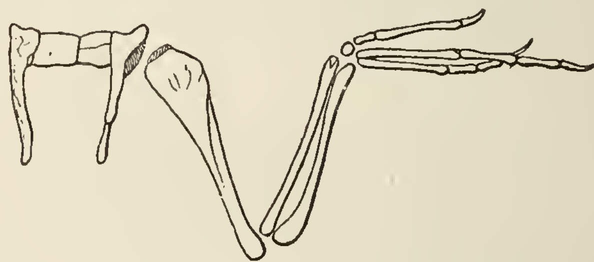


Fig. 2. — Archæopteryx macrura (squelette de l'aile).

Bibl. : H. von Meyer, *Jahrbuch fur Mineralogie, Geologie und Paleontologie*, 1861. — Owen, *Philosophical transactions of the Royal Society of London*, 1863. — C. Vogt, *Revue scientifique*, 1879, XVII, p. 241. — Dames, *Sitzungsberichte des k. preuss. Akad. der Wissenschaft*, 1882, p. 817. — Du même, *Palæontologische Abhandlungen*, 1884, II, p. 119, avec pl. et fig. dans le texte. — Vetter, *Festschrift. der Natur. Gesell. Isis*, 1885, p. 109.

ARCHÆOTHERIUM (V. Elotherium et Choiropotame).

ARCHAGATHUS. Nom porté par divers personnages de l'antiquité : un fils et un petit-fils d'Agathocle ; le premier qui exerça la médecine à Rome ; le rhéteur *Cæcilius*, contemporain d'Auguste (V. ce nom).

ARCHAIL. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de La Javie ; 89 hab.

ARCHAÏSME. Les philologues comparent volontiers les langues aux êtres vivants qui se transforment sans cesse, perdent une partie de leurs caractères primitifs, en acquièrent de nouveaux et marchent, à travers toutes ces modifications, vers un but inconnu. Les causes qui régissent ces

transformations sont, en raison de leur nombre et de leur diversité, difficilement saisissables. Tout au plus peut-on dire que les langues, étant l'expression de la société, se modifient comme elle. Quoi qu'il en soit, au cours des siècles, un certain nombre de mots et de tournures disparaissent, tandis que se créent d'autres mots et d'autres tournures, répondant d'ordinaire à des idées nouvelles. Tels sont les *archaïsmes* et les *néologismes* (V. ce mot) qui, sur le fond à peu près immuable d'une langue, dessinent deux courants en sens contraire dont l'un remonte vers la source et l'autre s'en va, un peu à l'aventure, vers des rives nouvelles. Ainsi, on donne le nom d'*archaïsme* soit à une tournure, soit à un terme vieilli, hors d'usage, disparu du langage courant et qu'on pourrait croire mort si on ne le retrouvait enchâssé dans les phrases des écrivains ou fréquemment usité dans la langue populaire. Nous l'examinerons sous ce double aspect.

Archaïsmes des écrivains. Tous les auteurs de l'antiquité ont mis dans leur style des archaïsmes. C'est ainsi qu'on trouve dans Hérodote et dans tous les prosateurs qui l'ont précédé beaucoup de phrases d'Homère et d'Hésiode et des expressions empruntées à l'ancien attique. Les œuvres de Platon, celles d'Apulée, les écrits des meilleurs classiques latins, Virgile, Horace, Salluste, en renferment qu'il serait fastidieux d'énumérer. L'emploi des archaïsmes qui donne au style un certain charme, pourvu qu'il soit discret et judicieux, mais qui aboutit rapidement à l'obscurité et à la prétention, lorsqu'il est abusif, a même suscité d'âpres critiques de Lucien. Un de ses dialogues, le Λεξιφάνης, raille l'abus des archaïsmes et conclut qu'il faut toujours écrire une langue que tout le monde, les enfants mêmes, puisse comprendre. La fin de la satire intitulée Ψευδολογιστής exprime la même idée. — Comme il faut s'en tenir ici à des généralités, nous laisserons de côté l'étude de l'archaïsme dans les littératures étrangères, en rappelant toutefois les supercheries littéraires de Macpherson et de Chatterton qui inventèrent, grâce à lui, les poèmes d'Ossian et les vieux poèmes anglais du XVe siècle.

La littérature française offre de nombreux exemples d'archaïsmes. A mesure qu'on remonte le cours des âges, il est plus difficile de faire leur part dans les écrits d'un auteur, mais avec quelque attention on remarque assez vite certaines expressions qui tranchent sur le style courant : c'est presque toujours des archaïsmes. Ainsi, on trouve dans Regnier : « son cœur *convoiteux* d'ambition » ; dans Pascal : « les occupations *tumultuaires* des hommes », « comme la mode fait l'agrément *aussi* fait-elle la justice » ; dans La Bruyère : « les douleurs muettes et *stupides* » ; dans Racine : « *tout franc* » ; dans Mme de Sévigné : « je m'étonne *un petit* », etc., etc. La Fontaine est peut-être, de tous nos auteurs, le plus fécond en archaïsmes et certainement celui qui les a employés le plus heureusement. Les expressions de Rabelais et de Marot qu'il a semées dans ses fables et dans ses contes causent, en grande partie, la grâce et la bonhomie naïve de ces petits chefs-d'œuvre. — Après les classiques, les romantiques ont usé et abusé de l'archaïsme. Il est assez piquant de constater qu'en voulant se séparer nettement de leurs devanciers, ils se sont justement emparés d'un de leurs procédés. Charles Nodier, dont le style fourmille d'archaïsmes, a reconnu le fait : « Quand la jeune école actuelle a voulu rompre avec le passé classique, elle s'est précipitée à corps perdu dans l'archaïsme et c'est ce qu'elle a fait de mieux. » — Enfin, si l'on songe que toute évolution de l'esprit passe toujours par les mêmes phases, on s'étonnera médiocrement en remarquant que nos récents réalistes, voire même nos décadents voulant trouver des façons nouvelles et rares d'exprimer leurs idées, n'y sont arrivés qu'à grand renfort d'archaïsmes. Des expressions de ce genre « toute l'inconnue féminilité du *tréfonds* de la femme » (Goncourt) ; « des détails *ménagers* » (Daudet) ; « je le réchaufferais sur mon cœur *impavide* » (Richepin) etc., etc., sont de purs archaïsmes. Mais encore ne sont-ils qu'accidentels. Les décadents, eux, en tirent le fond même de leur vocabulaire. Ils ont ressuscité « *rancœur*, *ost*, *mélancholieux*, *tédieux*, *exile*, *cssculé*, *abéliser*, etc. », en sorte que, pour comprendre leurs productions, celles surtout de M. Francis Poictevin (dont le nom même est un archaïsme), il est indispensable de recourir au dictionnaire de Lacurne de Sainte-Palaye.

Jusqu'ici, nous n'avons parlé que des archaïsmes isolés qu'un auteur introduit dans ses phrases, soit inconsciemment (lorsqu'il a l'esprit nourri des auteurs anciens), soit à dessein, lorsque les mots du langage courant ne lui paraissent pas rendre son idée d'une manière suffisamment précise ou originale. Mais il existe des œuvres entières, sorte de gageures littéraires, qui ne manquent pas de mérite, conçues en langage archaïque. Tout le monde connaît les *Contes drôlatiques* de Balzac, les *Poésies de Clotilde de Surville* de Vanderbourg, les traductions de *Longus* et d'*Hérodote* de Paul-Louis Courier. On peut citer encore, comme travail curieux de reconstitution, la traduction de l'*Iliade* en langue d'oc que Littré a commencée et dont voici le début :

Chante l'ire, ô déesse, d'Achile fil Pelée,
Greveuse et qui douloir fit Grèce la louée
Et choir ens en enfer mainte âme desevrée,
Baillant le cors as chiens et oiseaus en curée.

Archaïsmes populaires. Si du langage écrit nous passons au langage parlé, nous constatons que les archaïsmes abondent dans la langue du peuple et cela doit être, puisqu'une langue est essentiellement une chose de tradition et que la tradition a moins de chance de se perdre lorsqu'elle est gardée par un grand nombre de personnes. Platon appelait le peuple « son maître de langue » et Malherbe disait : « J'apprends mon français à la place Maubert. » C'est qu'en effet « le peuple est le conservateur suprême de la langue », au lieu que les classes supérieures et surtout les écrivains, étant peu nombreux, perdent rapidement la tradition et concourent même à la décomposition du langage. Nous trouvons un exemple remarquable de ce fait dans le français que l'on parle actuellement au Canada. Il présente un grand air d'archaïsme et renferme des expressions du XVIIe siècle que nous avons perdues. Ainsi, le mot *escousse* se dit pour secousse, et *une bonne escousse* signifie un bon moment. Les jeunes filles sont des *blondes* et les jeunes gens des *cavaliers*. Les cochers sont nommés *charretiers*, les bûcherons *hommes des bois*, les cultivateurs *habitants*. Une citation en justice pour *assaut et batterie* est une citation pour duel. Les obstacles sont des *nuisances ;* le saut Saint-Louis est orthographié constamment *sault*, de même le *sault* Sainte-Marie. La pièce d'argent américaine de *25 cents*, valant 30 sous de l'ancienne monnaie française, a donné lieu à l'expression bizarre de *trois trente sous*, qu'on applique à tout objet valant *75 cents*. — De même, l'argot actuel renferme une foule de mots anciens, de tournures hors d'usage et de locutions qu'on pourrait croire à jamais disparues et qu'on y retrouve avec surprise. On consultera avec plaisir, à ce point de vue, le *Dictionnaire de l'argot* de M. Loredan Larchey. Enfin les archaïsmes sont fréquents dans les patois ou idiomes locaux. Le *Glossaire du centre de la France*, publié par le comte Jaubert, en signale beaucoup. Nous en citerons quelques-uns, de même nature, empruntés à des travaux récents et fort curieux, sur les *Littératures populaires de la France :*

« Il ne faut pas faire vie qui *druge*
Mais vie qui dure. »
(*Proverbe*, basse Normandie).

Belle, à ta porte j'ai couché,
Tremblant la fièvre dangereuse
Qui tient mon cœur *enchalé*.
(*Chans. pop.*)

Voilà la belle morte, j'en ai le cœur *dolent*.
(*Chans. pop.*)

Au bout de trois ans, trois enfants,
C'est la grand' *diablerie*.
(*Chans.*, Saintonge).

Les filles sont comme la rose;
Tout un chacun la veut couper
Du moment qu'elle est *boulonnée.*
(*Chans.*, bas Poitou.)

De cette brève étude sur l'archaïsme que faut-il conclure? Que les mots ont une vie plus ou moins longue et qu'ils meurent. Souvent il arrive que ces mots disparus semblent renaître; mais qu'on ne s'y trompe pas, cette résurrection opérée par les écrivains est artificielle et ne dépasse pas leurs œuvres, auxquelles elle communique parfois une certaine grâce naïve. Il faudrait, pour que ces expressions vécussent réellement à nouveau, qu'elles rentrassent dans la langue populaire. Or, c'est un phénomène assez rare, dont on trouve pourtant des exemples, comme *épeler* et *quasi* qui se sont survécus. R. S.

Bibl. : Littré, *Histoire de la langue française*; Paris, 1863, 2 vol. in-8. — Brunot, *Grammaire historique de la langue française*; Paris, 1886, in-12.

ARCHAL (V. Fil d'archal).

ARCHAMBAULT (J.-B.-H.-Théophile), médecin aliéniste français, né à Tours le 19 fév. 1806, mort à Paris le 12 déc. 1863. Reçu docteur en 1829 (*Essai sur la pleurésie*, Paris, in-4), il obtint au concours, en 1840, la place de médecin à l'hospice de Bicêtre. Peu après, en 1842, il fut envoyé à l'asile de Maréville, près de Nancy, où il se signala par les plus utiles réformes. Enfin, en 1850, il revint à Paris et entra comme médecin en chef du quartier des hommes à la maison de Charenton, d'où il réussit à faire disparaître les immondes quartiers de gâteux, la honte des asiles d'aliénés. Il publia à ce sujet : *Mém. sur la suppression des quartiers de gâteux dans les asiles d'aliénés;* Paris, 1853, in-8. Il a donné, en outre, la traduction du *Traité de l'alién. mentale* d'Ellis, Paris, 1840, in-8, et a publié divers articles dans les recueils périodiques. Dr L. Hn.

ARCHAMBAULT (Emile), homme politique français, né à Prémery (Nièvre) le 11 juin 1793, mort le 3 mars 1873. Il entra dans la vie politique en 1823, en se faisant élire conseiller municipal de sa commune, dont il devint successivement adjoint et maire, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1848. Dès la promulgation de la loi d'organisation départementale, il fut élu conseiller général. Les électeurs l'envoyèrent à la Constituante, en 1848, pour représenter le département de la Nièvre par 33,114 voix. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée et reprit son commerce de bois.

ARCHAMPS. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien; 615 hab.

ARCHANDRA ou **ARCHANDROPOLIS.** Ville de la Basse-Egypte, située, d'après Hérodote (*Hist.* II, 97-98), entre Anthylla et Naucratis. « La ville d'Archandropolis, écrit-il, me semble avoir tiré son nom d'Archandre de Phthie, gendre de Danaüs et fils d'Achæus. Peut-être existe-t-il quelque autre Archandre; en tout cas, le nom n'est pas égyptien. » V. L.

ARCHANGE. I. Théologie (V. Ange).
II. Archéologie (V. Michel [Saint]).

ARCHANGÉLIQUE. I. Botanique — (*Archangelica* Hoffm.) Genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont l'espèce type, *A. officinalis* Hoffm. (*Angelica archangelica* L., *A. officinalis* Mœnch., *A. sativa* Mill.), est connue sous les noms vulgaires d'*Angélique*, *A. officinale*, *A. des Jardins ou de Bohême*, *Herbe du Saint-Esprit*. C'est une grande herbe bisannuelle, qui devient vivace par la culture. Elle a tout à fait le port de l'*Angélique sauvage* (V. Angélique). Sa racine épaisse et charnue est formée d'une portion centrale qui donne naissance à de nombreuses racines secondaires, longuement cylindro-coniques. Ses tiges épaisses, fistuleuses, cannelées, hautes de 8 à 15 décim., et couvertes d'une poussière glauque, portent des feuilles décomposées-pennées, dont les segments sont presque trilobés et dont les pétioles sont largement dilatés en une gaine membraneuse souvent colorée. Les fleurs, d'un blanc verdâtre, sont disposées en ombelles terminales très amples, pourvues d'un involucre et d'involucelles à plusieurs folioles. Disque charnu, ondulé sur les bords; calice à cinq dents courtes; fruit ovale à face dorsale comprimée et marquée de trois côtes saillantes, à face commissurale bordée de deux côtes latérales transformées en ailes membraneuses; bandelettes en nombre indéfini dans chaque vallécule; columelle bipartite. — L'*Angélique officinale* croît spontanément dans les Alpes, les Pyrénées et dans le nord de l'Europe. Elle était très estimée jadis comme stimulante, stomachique, carminative et antispasmodique. De nos jours, on la cultive surtout pour l'usage que l'on fait de ses racines, de ses tiges et de ses fruits. Les tiges fraîches, confites dans du sucre, constituent une conserve fort agréable, employée par les confiseurs et les liquoristes sous les noms d'*Angélique de Niort, de Nevers, de Châteaubriant.* Les racines, qui viennent surtout de la Bohême, sont ridées, de couleur grise extérieurement, blanche à l'intérieur. Elles ont une odeur forte, aromatique, musquée, une saveur douce, puis âcre et amère. Elles renferment une huile volatile, de l'*angélicine*, de l'*acide angélique*, du tannin, de l'acide malique, de l'acide pectique, des malates, etc. Ces racines sont douées de propriétés digestives et antidyspeptiques très marquées. Elles entrent à ce titre dans la composition de l'eau de mélisse des Carmes et de plusieurs liqueurs de table telles que la chartreuse, le vespétro, le gin et le bitter anglais. Elles sont également employées, ainsi que les feuilles fraîches, pour la préparation du baume de commandeur et de l'eau vulnéraire. Ed. Lef.



Archangélique. — *a*, port; *b*, racine.

II. Culture. — L'archangélique officinale est cultivée surtout en Bohême et dans quelques parties de la France, notamment dans les environs de Clermont-Ferrand, de Niort et de Châteaubriant; mais c'est dans les terrains volcaniques de l'Auvergne qu'elle paraît donner les meilleurs résultats. On doit la cultiver dans un sol riche, bien ameubli par des labours et bien fumé. Les graines sont d'abord semées en pépinière au printemps; on repique les jeunes plants en lignes, au nombre de 16,000 à 17,000 par hect. La première année, les soins de culture consistent en binages pour ameublir le sol et détruire les mauvaises herbes. La seconde année, on donne, au printemps, un labour à la fourche. La récolte se fait après la

maturité des graines, en août. Une récolte moyenne donne de 10,000 à 12,000 kilogr. de tiges par hect. H. S.

ARCHASTER. Genre de Stellérides de la famille des *Astropectinidæ*, créé en 1842 par J. Muller et Troschel; très voisin du genre *Astropecten* Linck. dont il ne diffère que par des caractères d'importance secondaire, tels que la présence d'un orifice anal. Le corps est plat, pourvu de bras très allongés. Le bord porte deux rangées de plaques calcaires; celles de la rangée inférieure s'étendent jusqu'aux papilles des sillons et sont surmontées d'écailles qui, sur le bord, se transforment en piquants mobiles. La face supérieure est plane et pourvue de papilles. L'*A. typicus* Müll. et Tr. habite l'Océan Indien. R. Bl.

ARCHE. I. Histoire religieuse. — 1° *Arche de Noé*, sorte de vaisseau dans lequel, d'après la légende biblique, Noé, sa famille et les divers animaux se seraient réfugiés pour échapper au déluge (V. Noé et Hébreux [histoire et religion des]).

2° *Arche de l'Alliance*, objet du culte chez les anciens Israélites, qui était entouré d'une vénération exceptionnelle (V. Hébreux [histoire et religion des]).

II. Archéologie. — *Arche sépulcrale*. On nommait arche sépulcrale une sorte de *conditorium* de petites dimensions, en forme de coffre quadrangulaire, surmonté d'un couvercle le plus souvent très orné de figures sépulcrales ou symboliques. On en connaît de très beaux spécimens en marbre, et de plus simples en terre cuite; la plus belle qui soit connue est au musée du Vatican.

III. Marine. — Terme synonyme d'*archi-pompe* (V. ce mot), et qui lui est antérieur.

IV. Technologie. — A chaque angle du four des verreries se trouve un four annexe appelé *arche*, qui sert à fritter les constituants du verre et à recuire les objets fabriqués. Le *frittage* est une opération qui consiste à exposer les matières premières à un certain degré de chaleur avant de les porter dans les vases où doit s'opérer la vitrification. Elle a pour but d'en chasser l'acide carbonique et l'eau, et par suite d'en diminuer le volume; elle a pour effet de commencer la combinaison de l'alcali à la silice, de sorte que la fritte attaque moins les creusets que la composition non frittée. L'*arche à fritter* est une simple cellule en briques communiquant avec le four principal par des ouvertures appelées *lunettes*. On mélange intimement les matières réduites préalablement en poudre, on étend le mélange sur le sol de l'arche, et on remue continuellement; la chaleur, faible au début, doit aller en augmentant jusqu'au point de faire subir aux matières un commencement de vitrification en leur conservant toujours néanmoins l'état pulvérulent par cette agitation continue; on peut ensuite les soumettre à la fusion. L'*arche à recuire* consiste en une longue galerie dans laquelle la chaleur, au rouge sombre à l'une des extrémités, va en décroissant jusqu'à l'autre bout où elle est presque nulle; on place les objets à recuire dans des petits chariots que l'on attelle les uns à la suite des autres et qu'on fait avancer peu à peu d'un bout à l'autre de la galerie avec une vitesse qui dépend de la lenteur du refroidissement qu'on veut obtenir. L'arche n'est pas un dispositif régulier des fours de verrerie; c'est un moyen économique d'utiliser la chaleur perdue par le four principal à des opérations accessoires; les arches sont chauffées, en effet, par le courant des gaz chauds qui viennent du four principal et circulent dans l'intérieur avant de s'échapper dans les cheminées. W.

V. Architecture. — *Arche* est un terme d'architecture et de construction qui désigne toute voûte bandée en forme d'arc et destinée à couvrir l'espace compris entre les piles ou les *culées* d'un pont (V. ce mot), sur lesquelles les extrémités de l'arche reposent. Les arches sont construites de voussoirs de pierre appareillés ou de pièces de bois ou de fer reliées entre elles et dites *assemblées*. Si les arches formées de pièces de fer assemblées sont de construction relativement récente (elles remontent à peine à cinquante années environ), celles en pierre remontent à près de deux mille ans; car il est certain que les premiers ponts en pierre de la ville de Rome, sauf le pont *Sublicius* (V. ce mot), avaient des arches en pierre dès les derniers temps de la République; en revanche, les médailles de l'empereur Trajan, ainsi qu'un bas-relief de la *colonne Trajane* (V. ce mot) nous ont conservé la représentation des arches en bois appuyées sur des culées en pierre et jetées sur le Danube par Apollodore de Damas pendant la guerre de Trajan contre les Daces. Depuis cette époque, et sauf d'assez rares exemples, presque tous les ponts, sauf ceux établis à l'état provisoire par des armées en campagne, ont été généralement construits avec des arches en pierre et l'on trouvera au mot *pont* la désignation des arches les plus intéressantes à étudier, tant au point de vue de la construction que de la décoration.

Classification des arches. — On appelle *arceau* une arche très petite et généralement on désigne sous le nom d'*arche maîtresse* l'arche du milieu d'un pont, souvent plus large et plus haute que les autres; mais, de plus, comme les arcs, les arches et surtout les arches en pierre prennent différents noms de leur forme ou de leur appareil; c'est ainsi que l'on appelle *arche plein-cintre* l'arc formé d'un demi-cercle; *arche en portion de cercle*, celle dont le cintre a moins d'un demi-cercle; *arche elliptique* ou *en anse de panier*, celle formée d'une demi-ellipse, et *arche extradossée*, l'arche dont les voussoirs égaux en longueur et coupés parallèlement à la douelle ne se retient aucunement avec les assises horizontales de la maçonnerie des piles ou des culées. Telles sont les arches de la plupart des ponts antiques venus jusqu'à nous avec leur appareil primitif. Charles Lucas.

VI. Zoologie (V. Arca).

Bibl. : (Architecture) Yvon Villarceau, *Sur l'établissement des arches de pont*; Paris, 1854, in-4. *Dict. de l'Acad. des beaux-arts*; Paris, 1868, t. II et III, in-4, pl.

ARCHEBIUS, un des rois grecs de la Bactriane dont le nom n'est connu que depuis 1835, date de la découverte d'une monnaie d'argent frappée à son effigie avec légende grecque et bactrienne. Par le type monétaire et le lieu de la trouvaille (Beghrâm) on peut placer le règne de ce



Monnaie d'argent d'Archebius.

prince dans le Pendjâb, vers 130 à 125 de J.-C. La lecture *Archebius* est aujourd'hui certaine, grâce à la découverte d'autres exemplaires et à la lecture de la légende bactrienne : *archebiyasa;* mais on avait d'abord lu Archelius (M. Masson), et Archerius (M. Lasson). E. Dr.

Bibl. : Prinsep, *Indian Antiq.* — Sallet, *Nachfolger Alexanders.* — P. Gardner, *Greek Coins of Bactria*, 1886.

ARCHÉE. Mot inventé par Basile Valentin et adopté par les alchimistes pour désigner un prétendu principe immatériel, différent de l'âme intelligente, et présidant à tous les phénomènes de la vie matérielle (V. Van Helmont).

ARCHEGAYE, antiquités gauloises (V. Arzegaie).

ARCHÉGONE. On appelle *archégone* l'organe femelle des Mousses et des Cryptogames vasculaires. D'une manière générale, l'archégone offre la forme d'un petit vase à col plus ou moins long, dont le centre est occupé par l'*oosphère* destinée à devenir l'œuf après fécondation. Ce mot est dû à Bischoff, qui s'en est servi le premier en

1835 pour désigner l'organe producteur du fruit des Cryptogames supérieurs et plus particulièrement des Muscinées. Après lui d'autres botanistes, étudiant les organes reproducteurs des Cryptogames vasculaires, n'ont pas hésité à appliquer ce terme aux organes femelles, en faisant le correspondant du terme *anthéridie* (V. ce mot) qui désigne les organes mâles de toutes ces plantes. Bischoff essaya de réagir contre l'extension, qu'il pensait trop générale et peu fondée, de ce mot à toutes les Cryptogames supérieures et, récemment, M. Hy, revenant au sens étymologique et à l'opinion de Bischoff, en a restreint l'application aux seules Muscinées. M. Hy ne pense pas qu'il y ait d'homologie entre les organes femelles des Muscinées d'une part et ceux des Cryptogames vasculaires de l'autre. Il établit, à ce point de vue, une distinction originelle profonde entre ces deux groupes de végétaux et ne peut admettre que le même terme puisse servir dans les deux cas. Mais quelques particularités morphologiques différentes qui existent effectivement entre les archégones des deux divisions des Cryptogames supérieures, il faut bien reconnaître que, dans l'un et l'autre cas, l'identité de la fonction et du processus général de développement autorise suffisamment l'emploi de ce terme, du reste consacré par l'usage. — Les Mousses et les Hépatiques sont les seules Thallophytes qui possèdent des archégones. Chez les Mousses, on les rencontre au sommet des rameaux, au centre d'un *involucre* formé par les feuilles les plus supérieures. Ils sont mélangés à des poils articulés appelés *paraphyses*. Certains Funaires, les Sphaignes, le *Bryum pyriforme*, le *Mnium cuspidatum* sont hermaphrodites, c.-à-d. qu'à côté des archégones, l'involucre renferme des anthéridies. Dans les Polytrics, les involucres, ne contenant que des anthéridies ou des archégones, sont monoïques. L'archégone a la forme d'une sorte de bouteille, à long col, portée sur un court pédicelle. La paroi ventrale de cette bouteille est formée par deux assises de cellules ; la paroi du col par une seule. L'intérieur est occupé par une rangée longitudinale de cellules dont l'inférieure, arrondie et remplissant presque toute la cavité du ventre, est l'*oosphère;* les autres, appelées *cellules de canal*, occupent d'abord l'intérieur du col et disparaissant par gélification, laissant à leur place un vide qui est le *canal* du col. L'archégone dérive d'une seule cellule superficielle et terminale de la tige ou d'un rameau, c'est ce qui l'a fait regarder par M. Hy comme de nature axile, tandis que pour d'autres auteurs il a la valeur d'un simple poil, d'une paraphyse. Cette cellule fait d'abord fortement saillie au-dessus de la surface de ses voisines et bientôt se divise en deux par une cloison transversale : l'inférieure ou cellule basilaire donnera le pédicelle, la supérieure est l'origine de l'archégone. On voit successivement apparaître (fig. 1) dans cette dernière cellule trois cloisons tangentielles (B, 1, 2, 3) qui séparent une cellule centrale et trois cellules périphériques : les cellules périphériques forment les parois du ventre et le col de l'archégone ; la centrale produit l'oosphère et les cellules de canal. Pour cela il se produit dans cette cellule centrale plusieurs divisions par suite de la formation de cloisons transversales : un premier cloisonnement donne deux cellules dont la supérieure, par deux bipartitions verticales successives en croix, forme les quatre cellules terminales du col ; l'autre se divise encore en deux, sa portion inférieure est le point de départ de l'oosphère et de la cellule ventrale du canal, sa portion supérieure produit la rangée de cellules de canal. C'est lorsque l'organe est complètement développé que se fait la destruction, par gélification, des cellules de canal. Le mucilage qui en provient s'insinue entre les cellules terminales du col et s'épanche à son extrémité en une petite gouttelette à laquelle adhèrent tous les anthérozoïdes qui viennent la toucher. De là ils nagent dans le filet mucilagineux qui remplit le canal et parviennent ainsi à l'oosphère pour la féconder. — Chez les Hépatiques les organes sexués se rencontrent parfois sur la même plante ; tantôt, au contraire, ils sont portés par des plantes différentes. Les archégones des *Marchantia* (fig. 2) sont enfoncés dans la face supérieure d'un support particulier, le *chapeau ;* dans les *Riccia*, ils sont situés dans des cryptes à la face supérieure du thalle; dans les Jungermanes ils naissent sur la face dorsale des branches ou à l'extrémité des rameaux. Comme chez les Mousses, ils sont formés, à la suite d'une division multiple d'une cellule périphérique, d'un renflement inférieur ou ventre, renfermant l'oosphère, surmonté d'un col tubuleux. — Dans toutes les Cryptogames vasculaires, les organes sexués sont portés sur une forme spéciale de ces plantes, le *prothalle* (V. ce mot). Chez les Filicinées, les archégones sont situés, soit à la face inférieure et sur la partie renflée, ou coussinet, du prothalle vert et rampant à la surface du sol comme dans les Pteris, les Polypodes, les Osmondes, etc. ; soit sur les bords du prothalle formé d'une seule assise de cellules, dans les Hyménophyllées ; soit à la face supérieure du prothalle massif, dépourvu de chlorophylle et souterrain, dans les Ophioglossées. Ils ont été découverts dans ces végétaux par M. Leszczyc-Suminski en 1846. Ils dérivent tous d'une cellule superficielle du prothalle. Cette cellule fait d'abord saillie en dehors, puis se divise en trois par deux cloisons transversales parallèles à la surface du prothalle (fig. 3).

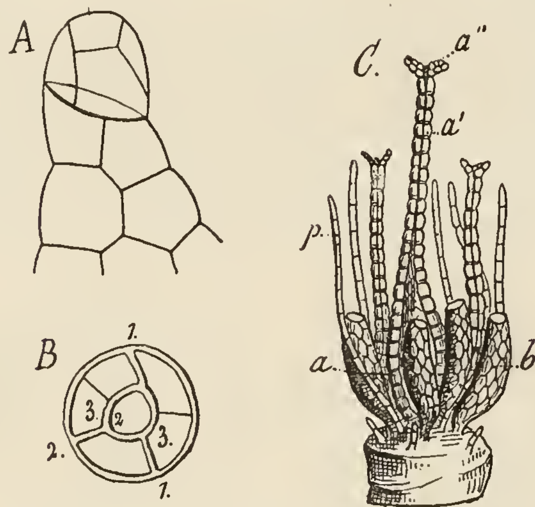


Fig. 1. — Archégone des Mousses. — A, extrémité d'un rameau dont la cellule terminale subit plusieurs divisions pour former l'archégone. B, la même cellule en coupe transversale montrant les trois cellules périphériques détachées de la centrale par les cloisons 1, 2, 3 (d'après M. Hy). C. Fleur d'un *Bryum* montrant en *a* les archégones, en *b* les anthéridies, en *p* les paraphyses (d'après Schimper).

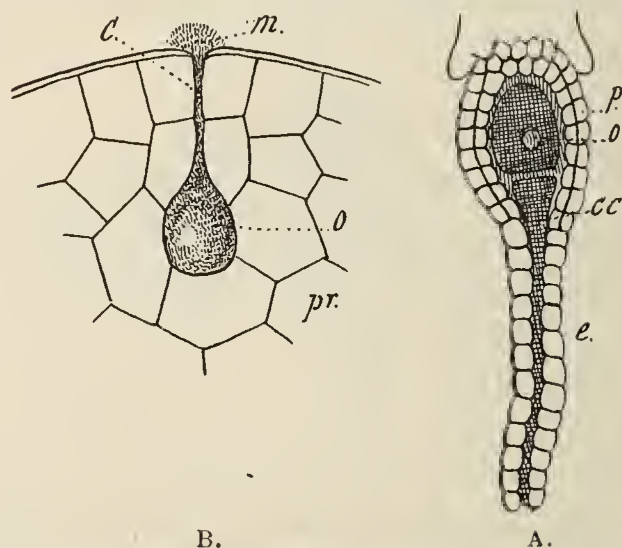


Fig. 2. — A. Archégone de Marchantia. — *o*, oosphère ; *cc*, cellules de canal gélifiées ; *p*, paroi du ventre formée de deux assises de cellules. — B. Archégone de Sélaginelle. — *o*, oosphère ; *c*, canal dans lequel se trouve le mucilage qui vient former une goutte à son orifice *m*; *pr*. massif du prothalle.

La cellule inférieure, basilaire, représente le support; la supérieure se divise en quatre par deux cloisons verticales en croix et chacune de ces quatre parties forme une série de cellules superposées dont l'ensemble constitue le col de l'archégone. Quant à la cellule moyenne ou centrale, elle se divise en deux portions: l'une plus grande, inférieure, devient l'oosphère; l'autre plus petite, supérieure, s'accroît en haut, entre les cellules du col, son noyau se divise un certain nombre de fois; enfin elle se gélifie, donnant un mucilage qui écarte les cellules du col et s'échappe au

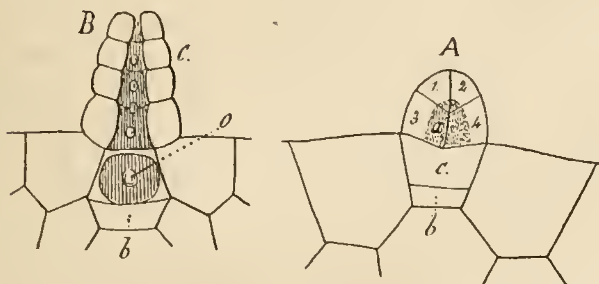
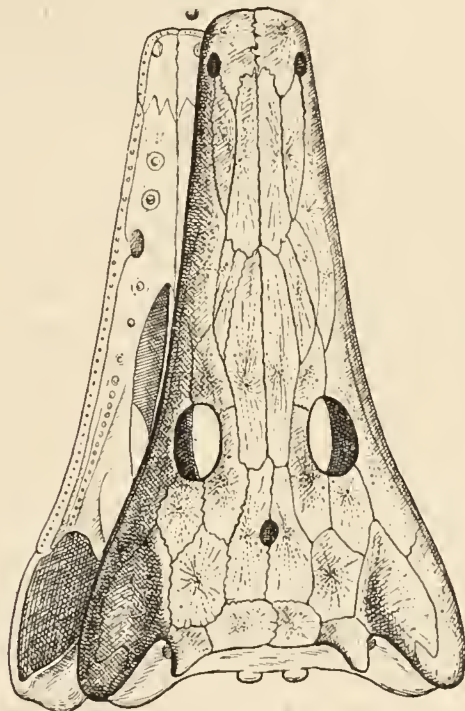


Fig. 3. — Archégone des Fougères. — A. Archégone en voie de développement : a, cellule du canal ; c, cellule de l'oosphère ; b, cellule basilaire ; 1, 2, 3, 4, cellules du col. B. Archégone développé : c, col avec le canal occupé par la cellule du canal ; o, oosphère ; b, cellule basilaire.

dehors sous forme de gouttelette. Cette goutte de mucilage retient au passage les anthérozoïdes nageant dans l'eau qui baigne la surface du prothalle et leur permet de pénétrer dans le canal du col et par là jusqu'à l'oosphère. Donc chez les Filicinées, l'archégone, plus ou moins enfoncé dans le prothalle et non entouré d'une paroi propre, comme dans les Muscinées, est uniquement constitué par une oosphère surmontée d'un col plus ou moins long. — Dans les Equisétacées, les prothalles, ordinairement unisexués, sont plus ou moins lobés et portent les archégones vers le sommet de leurs lobes. Ces archégones sont semblables à ceux des Fougères avec cette différence que le mucilage provenant de la gélification des cellules de canal ne s'épanche pas tout de suite au dehors : l'ouverture du canal est produite par l'écartement et le renversement en dehors des quatre cellules terminales du col. — Chez les Lycopodes, le prothalle femelle reste petit, jaunâtre, souterrain, comme dans les Ophioglosses et présente, à sa face supérieure, des archégones dont un seul est ordinairement fécondé. Chez les Sélaginelles (fig. 3 B) et les *Isotes*, les archégones naissent à la surface du prothalle qui s'est développé dans la *macrospore* (V. ce mot). Comme dans les Fougères, ils sont formés d'une cavité, ou ventre, contenant l'oosphère, et d'un col qui ne fait pas saillie au-dessus de la surface du prothalle. On voit donc, en résumé, que si l'archégone des Cryptogames vasculaires diffère de celui des Muscinées par l'absence d'enveloppe propre, il lui est cependant analogue par l'origine, une cellule superficielle, par le mode de formation de l'oosphère, par la constitution du col. Enfin il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici l'analogie très grande qu'offre l'archégone des Cryptogames supérieures avec le *corpuscule* ou appareil femelle des Gymnospermes. Paul Maury.

Bibl. : Hofmeister, *Vergleichende Untersuch. d. höherer Kryptog.*; Leipzig. — E. de Janczewski, *Vergleich. Untersuch. über die Entwickelungsgeschichte d. Archegoniums*; *Bot., Zeit.*, 1872, n° 21. — E. Strasburger, *Befruchtung bei Marchantia, et Befruch. der Farnkr.*, Pringsh. Jahrb. VII, 1870. — Hy, *Recherches sur l'archégone et le développement du fruit des Muscinées*, *Ann. des Sc. nat., Bot.*, 1884, 6e série, t. XVIII.

ARCHÉGOSAURE *(Archegosaurus)*. Genre d'Amphibiens (Batraciens) fossiles, de l'ordre des Labyrinthodontes, créé par Goldfuss (1847) et devenu pour H. von Meyer le type d'une famille des *Stégocéphales* (V. ce mot), dont les caractères sont les suivants : colonne vertébrale en forme de notocorde (incomplètement ossifiée); condyles de l'occiput peu ou point ossifiés. Vertèbres amphicéliennes chez l'adulte. Dents striées, à plis simples. — Le seul genre assez bien connu qui fasse partie de cette famille est le genre *Archegosaurus*, qui présente un crâne allongé, triangulaire, déprimé, avec le museau tronqué (comme chez les Crocodiles actuels) : chaque centre d'ossification du crâne forme une fossette à lignes rayonnantes, recouverte d'une plaque brillante, dont l'ensemble forme un bouclier céphalique complet. Les condyles occipitaux n'existent que chez l'adulte : chez le jeune on trouve des traces d'arcs branchiaux. Trois plaques thoraciques dont la médiane présente un contour rhomboïdal. Ceinture scapulaire comme dans le genre actuel *Siren*. Armure ventrale formée de rangées d'écailles en chevrons, dirigées obliquement en avant sur la partie antérieure du tronc, en arrière sur la partie postérieure. Les membres, faibles relativement à la taille de l'animal, et sensiblement de même grandeur, sont dirigés en arrière et devaient servir à la natation : « ces os avaient leurs extrémités cartilagineuses ; ils étaient d'une grande simplicité ; les éléments osseux envahissaient imparfaitement leurs cartilages, de sorte que leur tissu était peu dense et facile à comprimer; c'est pour cette raison qu'en passant à l'état fossile ils se sont souvent déformés (Gaudry) ». Les trois plaques thoraciques représentent l'endosternum, les clavicules et une partie de l'omoplate, comme chez les Tortues. — Le type du genre, et la seule espèce qu'on doive y ranger dans l'état actuel de la science, est l'*A. Decheni* (Goldf.), du carbonifère et du permien d'Allemagne. Ses débris, et particulièrement son crâne, se trouvent souvent au centre des nodules terreux de Lebach, près Saarbrüch, et dans le grès rouge (Rothliegende) de Saxe. C'était un animal aquatique et à longue queue, dont la taille ne dépassait pas 50 cent. de longueur totale. Il devait avoir à peu près les mœurs des Tritons et des Ménopomes actuels. — Les autres espèces que l'on a rangées dans le même genre appartiennent probablement à une autre famille (V. Apateon).



Archegosaurus Decheni Goldf. (crâne).

E. Trouessart.

ARCHEION (Ant. gr.). Terme général désignant tout espèce de local où se réunissaient les autorités athéniennes pour la décision des affaires qui étaient de leur ressort. Le même nom servait à désigner les édifices affectés au gouvernement et à l'administration dans diverses villes de la Grèce et de l'Asie; quelquefois aussi le bâtiment des archives, où étaient conservés les actes publics. Quand on voulait préciser, on employait à Athènes, au lieu du mot *archeion*, ceux de *thesmotésion*, de *stratégion*, de *polé-*

térion, suivant qu'il s'agissait du lieu où se réunissaient les thesmothètes, les stratèges, les employés des finances, etc.

ARCHELANGE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Rochefort ; 262 hab.

ARCHELAÜS, héros de la race des Héraclides, fils de Temenos, qui, chassé par ses frères, s'était réfugié auprès du roi Cisseus en Macédoine. Occupé d'une guerre difficile, celui-ci promit au fugitif sa fille en mariage et la succession au trône, à la condition qu'il lui prêterait assistance. Une fois la victoire assurée, non seulement le roi refusa de tenir sa promesse, mais il s'apprêta à précipiter Archelaüs dans une fosse remplie de charbons ardents. Le héros, averti, prit les devants, fit subir à Cisseus le supplice qu'il lui avait préparé, et s'enfuit, conduit par une chèvre, jusqu'aux lieux où, sur l'ordre d'Apollon, il fonda la ville d'Ægée. On le considérait comme l'ancêtre d'Alexandre le Grand. Cette histoire fabuleuse a fourni à Euripide une tragédie dont il reste encore quelques fragments; il la composa à la cour d'Archelaüs Ier, roi de Macédoine (V. ci-dessous).

ARCHELAÜS, roi légendaire de Sparte, de la famille des Agiades, fils d'Agésilas Ier, collègue de Charilaüs, le neveu de Lycurgue ; il enleva Ægys aux Arcadiens.

ARCHELAÜS Ier, roi de Macédoine, de 413 à 399, était un fils naturel de Perdiccas II, avait été reconnu de bonne heure par son père, et, à la mort de ce dernier, nommé tuteur du jeune roi, fils légitime né de la reine Cléopâtre. Il commença par se débarrasser d'Alcétas, le frère de Perdiccas, et de son fils Alexandre ; puis il mit à mort l'enfant royal dont il avait la tutelle et se fit nommer roi à sa place. Une fois arrivé à son but, il montra les plus grandes qualités et sut poursuivre des projets glorieux, utiles à son pays. Il prit part à la guerre du Péloponèse en qualité d'allié des Athéniens; ceux-ci lui prêtèrent leur appui lorsque Pydna se fut détaché de lui. Il reprit cette place avec l'aide du stratège athénien Théramène et la reporta à vingt stades plus à l'intérieur de son royaume. Ce fut surtout dans la paix que son action fut heureuse pour le bien de ses sujets. Comme fondateur de villes, constructeur de routes et organisateur d'armées, Archelaüs, au jugement de Thucydide, fit plus que les huit rois ses prédécesseurs. Epris de la culture hellénique, il rêva d'en transplanter les manifestations les plus brillantes à sa cour; il réussit à y attirer les poètes Chœrilus, Agathon, Euripide, qui célébra sa gloire dans une tragédie aujourd'hui perdue, l'*Archelaüs* (V. le précédent). Zeuxis orna de ses peintures le palais; Timothée charma les fêtes au son de sa lyre. La ville de Dion, construite sur le versant septentrional de l'Olympe dans la Piérie, devint le théâtre de jeux solennels en l'honneur de Zeus et des Muses, tandis que la capitale du royaume était transportée de Pydna à Pella dans l'Emathie, et reliée à la mer par le Ludias. Les contemporains célèbrent à l'envi tous ces efforts en faveur des arts, de la poésie et de la civilisation. Archelaüs mourut après quatorze ans de règne, tué à la chasse, les uns disent par accident, les autres par une conjuration qu'aurait fomentée le vieux parti macédonien, jaloux de l'influence grecque et hostile aux idées qu'elle acclimatait dans le royaume. J.-A. H.

BIBL. : E. CURTIUS, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. V, p. 31. — O. ABEL, *Makedonien vor Kœnig Philipp*, pp. 193 et suiv.

ARCHELAÜS, général de Mithridate le Grand, adversaire de Sylla durant la première guerre que les Romains firent au roi du Pont (88 av. J.-C.). Après avoir battu l'allié des Romains, Nicomède de Bithynie, il fut battu lui-même et blessé au siège de Magnésie. Envoyé par Mithridate en Grèce avec une flotte et une armée considérable, il débarqua au Pirée et détacha des Romains la plupart des peuples grecs jusqu'en Thessalie. Il livra une bataille de trois jours près de Chéronée au général romain uttius Sura et mit en danger la puissance romaine en Grèce, en Asie, en Macédoine ; c'est alors que Sylla vint prendre la direction de la guerre. Il assiégea Athènes et le Pirée où Archelaüs s'était fortifié et d'où il ne réussit à le déloger qu'au prix des plus grands efforts. Ce fut de nouveau à Chéronée que Sylla livra à son adversaire, qui avait réuni une armée de 120,000 hommes, une bataille formidable où Archelaüs fut vaincu. Il n'en persista pas moins à tenir la mer et à ravager les côtes. Mithridate lui ayant envoyé des renforts, il attaqua les Romains à Orchomène ; Sylla l'y battit après deux jours de luttes héroïques, qui coûtèrent aux Asiatiques la presque totalité de leur armée. Mithridate engagea Archelaüs à traiter de la paix, qui fut accordée par Sylla à des conditions particulièrement honorables pour les vaincus (84 av. J.-C.). Archelaüs, que Sylla avait traité avec une flatteuse distinction et qui s'était énergiquement refusé à trahir son roi, n'en fut pas moins accusé auprès de lui et tenu désormais en disgrâce. Dans la seconde et la troisième guerre contre Mithridate, il paraît s'être rendu utile aux Romains par divers conseils ou services. On ignore la fin de sa vie et l'époque exacte de sa mort. J.-A. H.

ARCHELAÜS, fils du précédent, nommé par Pompée prêtre de la déesse Enyo à Comana, ce qui était une dignité royale, épousa plus tard Bérénice, reine d'Egypte et fille de Ptolémée Aulétès qui avait été chassé d'Egypte. Il ne jouit du trône que six mois à peine; car Gabinius, ayant ramené Ptolémée, battit l'usurpateur et le laissa parmi les morts; il fut enseveli par les soins de Marc Antoine, qui avait été jadis son hôte. J.-A. H.

ARCHELAÜS, fils et successeur du précédent, tenta de s'emparer de la Cappadoce et fut arrêté par Cicéron, gouverneur de Cilicie. César le destitua en 47 av. J.-C.

ARCHELAÜS, fils du précédent, reçut de Marc Antoine la royauté de Cappadoce, grâce aux charmes de sa mère Glaphyra qui sut gagner le Romain. Il prêta son appui au triumvir contre Octave, sut à temps se ranger dans le parti de ce dernier et obtint de conserver son royaume, auquel les Romains ajoutèrent même la Cilicie. Son mariage avec Pythodoris, veuve du roi d'Arménie, Polémon, lui valut d'y joindre encore un troisième Etat. Tibère, exilé à Rhodes, n'ayant pas eu à se louer de la conduite d'Archelaüs à qui il avait précédemment rendu des services, le fit venir à Rome, une fois empereur, et l'accusa devant le Sénat. Il le destinait à la mort ; mais on jugea superflu d'employer cette rigueur envers un vieillard affaibli et imbécile ; Archelaüs mourut en 17 ap. J.-C. ; c'est alors que la Cappadoce fut déclarée province romaine. J.-A. H.

ARCHELAÜS (Hist. juive), fils d'*Hérode* (V. ce nom) et de la Samaritaine Malthake. D'après le testament d'Hérode, Archelaüs devait succéder à son père sur le trône de Judée, mais ses droits furent contestés par un de ses frères, Hérode Antipas (V. ANTIPAS), et ce ne fut qu'après d'assez longues contestations devant Auguste, accompagnées de troubles et de désordres de tout genre en Palestine, qu'une décision impériale intervint entre les deux frères rivaux : Antipas obtint la Galilée et la Pérée avec le titre de tétrarque; Archelaüs garda la Judée, la Samarie et l'Idumée, mais à titre d'ethnarque et non de roi. Une autre partie du royaume d'Hérode fut accordée à leur frère Philippe. Le gouvernement d'Archelaüs (an 4 avant jusqu'à l'an 6 après l'ère chrétienne) ne fut pas plus populaire que celui de son père : on lui reprochait d'être violent et tyrannique, c'était un défaut de famille. Il blessa profondément les sentiments religieux du peuple en répudiant sa femme Marianne pour épouser son ancienne belle-sœur, la princesse Glaphyra, fille du roi de Cappadoce, et déjà veuve de deux époux : le premier, Alexandre, fils d'Hérode; le second, Juba, roi de Mauritanie. Comme elle avait eu des enfants d'Alexandre, ce mariage était, suivant la loi du lévirat, considéré comme illégal. Après neuf ans de règne, Arche-

laüs s'était rendu insupportable à ses sujets. Une députation juive vint se plaindre de lui à Rome, il fut destitué et envoyé en exil à Vienne, dans la Gaule. Son royaume fut annexé à la province de Syrie et gouverné dorénavant par des procurateurs romains. Le cinquième de ces procurateurs est le fameux *Ponce-Pilate* (V. ce nom). I. Loeb.

Bibl. : Josèphe, *Antiq.*, XII et XVIII; *Guerre*, II. — Philon, *Légation*. — Schürer, *Zeitgeschichte*, pp. 247 et suiv.

ARCHELAÜS, philosophe de l'école ionienne, disciple d'Anaxagore, originaire d'Athènes. Il fut le premier qui transporta dans cette ville les enseignements touchant la nature qui faisaient le fond de la doctrine ionienne. Mais il y mêlait les prescriptions morales et par là eut l'honneur d'être le précurseur de Socrate. Il ne paraît pas toutefois que sa morale ait eu un caractère délibérément spiritualiste; c'est à lui qu'on rapporte cet aphorisme cher aux sophistes : « Le juste et l'injuste ne résultent pas de la nature mais de la loi. » J.-A. H.

ARCHELAÜS, sculpteur grec, qui n'est connu que par une seule œuvre, portant sa signature. C'est le curieux bas-relief de l'Apothéose d'Homère, trouvé au milieu du XVIIe siècle, près de la voie Appienne, sur l'emplacement de l'ancienne Bovillæ. Ce bas-relief a été conservé, jusqu'en 1819, au palais Colonna, et a été ensuite acquis par le British Museum. Il est divisé en deux registres d'inégale grandeur. La partie supérieure semble représenter le Parnasse, au



Bas-relief de l'Apothéose d'Homère.

sommet duquel est assis Zeus, le sceptre en main, avec l'aigle à ses pieds. Sur les pentes de la montagne, à des niveaux différents, sont représentées les neuf Muses, désignées par leurs attributs caractéristiques, et groupées avec une certaine préoccupation de viser au pittoresque. Au pied de la montagne est figurée une grotte, sans doute l'antre corycien du Parnasse ; l'artiste y a placé Apollon Citharède, aux pieds duquel on voit l'*omphalos* de Delphes, avec l'arc et le carquois du dieu, et une figure féminine, tenant une patère où l'on reconnaît une prêtresse de Delphes. A côté de la grotte, se trouve la statue d'un poète, placée sur la même base qu'un trépied ; c'est Hésiode ou Orphée. A la partie inférieure, on voit Homère assis, appuyé sur un sceptre, et accompagné de deux petites figures, qu'une inscription désigne par les noms de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Derrière le poète, une femme debout, coiffée du modius, tient une couronne au-dessus de sa tête : c'est la *Terre habitée* ; près d'elle, le *Temps* tient un rouleau manuscrit à la main, comme pour indiquer que le temps est le gardien des œuvres homériques. En avant, la flamme brille sur un autel, la victime destinée au sacrifice est prête, et le Mythe (*Mythos*) joue le rôle du sacrificateur, tandis que l'*Histoire* dépose sur l'autel des grains d'encens. La *Poésie*, qui vient ensuite, tient deux torches allumées. Derrière elle, la *Tragédie* et la *Comédie* s'avancent, le bras droit tendu vers le poète, dans une attitude théâtrale, et plus loin la *Vertu*, la *Mémoire*, la *Bonne Foi* et la *Sagesse*, complètent le groupe des figures allégoriques qui viennent rendre hommage au génie d'Homère. L'inscription gravée dans un cartouche placé aux pieds de la figure de Zeus nous apprend que ce bas-relief est l'œuvre d'Archelaüs de Priène, fils d'Apollonius. Les caractères de l'écriture, ainsi que le style de l'œuvre, sont les seuls indices que nous possédions sur la date où vécut Archelaüs. La composition dénote des emprunts à des types connus de la statuaire grecque, notamment dans la figure d'Apollon Citharède. La disposition des personnages nous montre ce goût pour le pittoresque qui se développe avec l'école de Pergame. Enfin, une telle composition, où l'allégorie est mise au service de l'érudition, trahit tous les caractères de l'art alexandrin ; c'est une hypothèse très plausible d'admettre qu'Archelaüs de Priène vivait au commencement du Ier siècle avant notre ère. Max. Collignon.

Bibl. : Overbeck, *Griechische Plastik*, II, p. 405. — Lucy Mitchell, *A history of ancient sculpture*, p. 668. — Kortegarn, *De tabula Archelai*; Bonn, 1862. — Lœwy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, p. 208. — Otto Jahn, *Griechische Bilderchroniken*, p. 81. — Friederichs Wolters, *Gipsabgüsse antiker Bildwerke*, n° 1629.

ARCHELAÜS, géographe grec, peut-être contemporain d'Alexandre, auteur d'un écrit περὶ ποταμῶν cité par le pseudo-Plutarque (*De fluviis*).

ARCHELAÜS de Chersonèse, poète et naturaliste qui semble avoir vécu du temps de Ptolémée Philadelphe. Nous avons de lui quatre épigrammes; des auteurs le présentent comme un poète didactique qui s'est occupé de décrire les productions et les phénomènes de la nature. J.-A. H.

ARCHELAÜS, évêque de Carrhes en Mésopotamie, adversaire de Manès et de l'hérésie manichéenne.

ARCHELAÜS, poète alchimiste grec, florissait vers le Ve siècle de l'ère chrétienne. Il a laissé un ouvrage sous le titre : Ἀρχελάου Φιλοσόφου περὶ τῆς Ἱερᾶς τέχνης, διὰ στίχων ἰάμβων (Poème en vers iambiques sur l'art sacré) ; plusieurs bibliothèques de l'Europe en renferment des manuscrits. Ideler l'a publié en entier dans ses *Physici et medici græci minores*, Berlin, 1842, in-8 ; le poème se compose de 136 vers. Dr L. Hn.

ARCHELET. I. Pêche. — Branche d'osier recourbée servant à ouvrir le verveux. — On appelle du même nom deux bâtons courbés et placés en croix, aux extrémités desquels on suspend certains filets.

II. Industrie. — Petit archet à l'usage des orfèvres, des horlogers et des serruriers, pour les ouvrages les plus délicats (V. Archet).

ARCHELOIS. Ville ancienne de la Cappadoce, selon Pline, l. VI, c. III. Elle était sur l'Halys. Elle tenait son nom d'Archelaüs, roi de Cappadoce, dont le royaume fut réduit en province romaine par Tibère. Suétone dans *Tib.*, c. XXXVII. — Ville ou bourg de la Palestine, dans la Samarie. Elle fut bâtie par Archelaüs, fils du grand Hérode ; elle était dans la grande plaine située à l'O. du Jourdain.

ARCHENA. Source minérale réputée d'Espagne (prov. de Murcie, district de Mula). Elle est sulfurée calcique, avec dégagement abondant d'acide sulfhydrique, et, de

plus, chlorurée sodique et rentre dans le groupe des chlorurées sulfureuses. Très fréquentée par les malades atteints de syphilis, de dermatoses herpétiques, de traumatismes, d'ulcères invétérés. Ces eaux sont contre-indiquées dans les affections de la poitrine.

ARCHENCHYTRAEUS. Nom donné par Eisen (1872) à une section du genre *Enchytraeus*, caractérisée par la forme du cerveau qui est échancré postérieurement. Les principales espèces de cette section sont : 1° *A. puteanus* Vejdovsky. Soies droites, en groupes de 5-9. Cerveau présentant un sillon central. Le vaisseau dorsal se renfle en un cœur pulsatile sur les 6e, 7e et 8e segments. La partie antiseptale de l'organe segmentaire est pigmentée de brun ; la partie postseptale très renflée, le canal excréteur très large : deux paires de *receptacula seminis*, qui débouchent extérieurement entre le 3e et le 4e et entre le 4e et le 5e segment, se trouve dans les eaux de puits de la Moravie ; 2° *A. ventriculosus* d'Udek. Soies droites ou faiblement courbes, en groupes de 4-9, d'égale longueur, la partie antiseptale des organes segmentaires longue et mince ; la partie postseptale comme dans l'espèce précédente. *Receptacula seminis* tubulaires lorsqu'ils sont vides, gondolés quand ils sont pleins. Tube digestif présentant des renflements hépatiques au 8e segment. — Cette espèce vit dans l'eau, dans les mousses ou dans la terre humide. Elle paraît répandue dans toute l'Europe et a été étudiée par Buchholz, D'Udekem, Leydig, Ratzel et Vejdovsky. — Appartiennent encore à la même section les *A. leptodera* Vejd., *Buchlolzii* Vejd., *humicultor* Vejd. et *lobifer* Vejd. A. G.

ARCHENDA. Nom égyptien moderne d'une poudre préparée avec les feuilles desséchées du *Henneh* (*Lawsonia inermis* L.), arbrisseau de la famille des Lythrariacées. Cette poudre, qui fait au Caire l'objet d'un commerce assez important, est d'une couleur vert brunâtre ; délayée dans de l'eau, elle produit une pâte de teinte orange foncé dont se servent les femmes d'Égypte pour se teindre, par coquetterie, l'intérieur des mains et le dessous des pieds. Cette teinture adhère si fortement à la peau qu'il est impossible de la faire disparaître quand elle a été appliquée deux ou trois fois de suite. La coquetterie n'est peut-être pas la seule raison de cet usage ; les médecins arabes affirment que l'archenda empêche la transpiration, et c'est probablement à cette seule vertu que l'emploi de la poudre de *Henneh* doit son origine. Prosper Alpin (*De plantis Ægypti*, cap. XIII), le premier auteur européen qui cite le mot archenda, nous apprend que cette poudre sert en outre, en Egypte, à guérir les ulcères de la bouche, des gencives et des parties sexuelles. Les Egyptiennes de l'antiquité, au dire de Dioscoride (*De materia medica*, I, 124) et de Pline (*Historia naturalis*, XXIII, 46), employaient, elles aussi, la poudre d'archenda, mais elles ne s'en servaient que pour se teindre les cheveux en une couleur qui devait approcher du blond-roux vénitien. A cet effet, elles humectaient la poudre avec le suc de la *Saponaire officinale*. Victor Loret.

ARCHENHOLZ (Johann-Wilhelm von), historien allemand, né à Langefuhr. près de Dantzig, en 1743, mort à Oyendorff, près de Hambourg, en 1812. Il servit dans l'armée prussienne, puis fit de longs voyages en France, en Angleterre et en Italie. A son retour, il s'adonna aux lettres, publia successivement un livre sur l'Angleterre et l'Italie (1785), une histoire de la guerre de Trente ans (1789) très populaire en Allemagne, puis les histoires de la reine Elisabeth (1798) et de Gustave Wasa (1801). De 1792 à 1812, il rédigea le journal *Minerva*, revue politique, historique et littéraire, très appréciée.

ARCHÉODISQUE (*Archæodiscus* Brady. 1873). Genre de Foraminifères perforés, de la famille des *Nummulinidæ*. La coquille est lenticulaire ou oviforme, dissymétrique et formée d'un nombre variable de tours recouvrants, dont la spirale est parfois assez régulière. Les septa font complètement défaut : l'intérieur du test présente pourtant un certain nombre de divisions, provenant de ce que les tours successifs de la coquille se réunissent à intervalles irréguliers, puis se séparent derechef un peu plus loin. La loge initiale est ellipsoïde ou sphéroïdale ; l'ouverture terminale est de forme et de grandeur variables. Les différentes espèces de ce genre sont fossiles dans le calcaire carbonifère de la Grande-Bretagne et de Russie. R. Bl.

ARCHÉOLOGIE. Suivant son étymologie, le mot *archéologie* signifie la science des choses anciennes, et comprend l'étude de l'antiquité tout entière, d'après les écrits des auteurs et les monuments figurés. Elle applique à l'histoire les renseignements que nous fournissent les productions de l'art, et elle fait servir à l'interprétation des monuments les éclaircissements que l'on peut puiser dans les sources littéraires. Son but général, d'après cette large définition, est donc de faire revivre le passé sous toutes ses formes, dans l'histoire proprement dite comme dans l'art, dans les institutions et les mœurs comme dans la littérature. Aussi, les Grecs désignaient sous le nom d'*antiquaires* ou d'*archéologues* tous ceux qui s'occupaient d'une manière générale de recueillir les souvenirs anciens d'un pays : Denys d'Halicarnasse a donné à son livre sur les origines historiques de Rome le titre d'*Antiquités*, et Flavius Josèphe a intitulé du même nom son histoire des Juifs. — Aujourd'hui, le sens du mot *archéologie*, dans son acception ordinaire, est beaucoup plus restreint. Nous l'appliquons exclusivement à l'interprétation des *monuments figurés* que les anciens de tous pays nous ont laissés : l'archéologie n'est plus qu'une des principales branches des sciences historiques; laissant hors de son domaine l'histoire proprement dite et la philologie, elle ne s'occupe que de faire connaître et d'expliquer les produits des arts du dessin chez les anciens peuples. Par exemple, celui qui étudie l'écriture et ses transformations d'après les monuments peut être un archéologue; celui qui étudie la langue n'est pas un archéologue, mais un philologue ou un linguiste. Il ne faut pas confondre l'*archéologie* avec l'*histoire de l'art* : l'une définit les monuments, en donne le sens et l'âge, en démontre l'authenticité, fait valoir l'appoint nouveau qu'ils apportent à l'histoire; l'autre embrasse les monuments dans leur ensemble pour montrer les phases graduelles et successives, les progrès et les décadences des arts du dessin à travers l'histoire, leur valeur au point de vue de l'esthétique, leur caractère particulier dans chaque siècle et chez les divers peuples, enfin elle distingue les écoles et s'intéresse à la vie des artistes eux-mêmes. — La connaissance de l'histoire de l'art est néanmoins indispensable à l'archéologue. « Elle est, écrivait Charles Lenormant en 1844 (*Revue archéolog.*, t. I, p. 3), la base de toute archéologie. Le domaine de l'antiquité est comme un vaste casier dans les divisions duquel on doit répartir à coup sûr les objets, à mesure qu'ils se présentent. Epuisez votre imagination à réunir dans le même individu les qualités les plus brillantes et les plus solides; que chez lui la pratique des hommes et des choses complète et éclaire l'expérience des livres; qu'il ait appris à feuilleter dès longtemps, et avec un goût aussi sûr qu'éclairé, l'ensemble de la littérature classique; qu'il sache les musées, que sa tête représente un catalogue vivant, tout cela n'est rien si l'histoire de l'art n'a été apprise que dans les livres, si la critique est *de seconde main*. Ainsi donc, après cette première triture qui conduit à ne plus confondre trop grossièrement les objets, si vous voulez connaître l'aptitude d'un homme à l'archéologie, n'assemblez pas les académiciens : un jury plus simple suffit; qu'en présence de quelques antiquaires, ignorants, si l'on veut, mais exercés, le candidat puisse trier une masse d'objets antiques, distinguer en bloc le grec du romain, assigner les caractères de l'étrusque et de l'égyptien, rendre une médaille à l'Asie ou la restituer à l'Italie. Si l'épreuve réussit, on devra en conclure à une véritable vocation archéologique; sinon, le monde littéraire pourra compter un historien élégant de plus, un philologue délicat, un compilateur adroit de tra-

vaux archéologiques, mais jamais un archéologue véritable.»

Ainsi comprise, l'archéologie est peut-être, de toutes les sciences historiques, celle qui exige le plus de tact et de goût, celle qui réclame de la part de celui qui s'y livre la plus parfaite pénétration du sens de l'antiquité. On distingue même, à présent, l'archéologue de l'antiquaire. « Un archéologue aujourd'hui, dit encore Charles Lenormant, est ce qu'on aurait appelé autrefois un *antiquaire*, si les antiquaires d'autrefois eussent été tout ce que sont aujourd'hui les vrais archéologues. Les deux mots d'*antiquaire* et d'*archéologue* sont encore employés concurremment, mais avec une nuance assez délicate dans le sens. Un *antiquaire* est plutôt celui qui recueille les monuments de l'antiquité que celui qui les comprend ; un antiquaire, avec du goût, du tact, de l'habitude, peut se passer d'érudition : M. E. Durand, connu par la richesse et le choix des collections qu'il avait formées, pouvait être considéré comme un excellent *antiquaire*, mais il n'avait pas les mêmes droits au titre d'*archéologue*. »

La méthode appliquée à l'étude de l'archéologie est celle de toutes les sciences expérimentales. Il ne s'agit pas seulement pour l'archéologue de décrire un monument, d'en faire le signalement, pour ainsi dire ; il doit le comparer aux monuments congénères pour en caractériser l'époque et le style ; il doit surtout rechercher dans les œuvres de la littérature les textes capables d'aider à l'interprétation d'un objet antique, et mettre en relief les renseignements nouveaux que fournit ce monument pour la connaissance de l'antiquité. C'est grâce à cette méthode scientifique que l'archéologie a pu, dans ce siècle, renouveler l'histoire elle-même. N'existe-t-il pas dans la vie de l'humanité des périodes sur lesquelles les témoignages écrits sont muets et dont nous ne pouvons reconstituer la civilisation que par les objets matériels qu'elles nous ont laissés? Toute la période dite préhistorique (V. Archéologie préhistorique), l'histoire grecque antérieure à la guerre de Troie, toute l'histoire des Gaulois avant l'arrivée des Grecs et des Romains, n'est-elle pas exclusivement dans l'archéologie? D'autre part, que de textes obscurs ou mal interprétés jusque-là sont devenus clairs et précis quand on les a rapprochés des monuments figurés ! Combien l'image même d'objets bien classés comme date et comme milieu nous en apprend plus long sur certains usages des anciens que les descriptions littéraires les plus détaillées ! L'archéologie est devenue si indispensable à l'histoire qu'un historien de l'art, M. G. Perrot, a pu écrire : « La Grèce sans ses architectes, ses sculpteurs et ses peintres, sans son amour des belles formes, aussi ardent et aussi fécond que son amour du beau langage, la Grèce est-elle encore la Grèce ? » Ajoutons enfin que les écrivains de l'antiquité, comme ceux de notre époque, ont pu se laisser aller à des appréciations injustes ou intéressées ; ils ont pu être induits en erreur ou faire œuvre de parti. L'archéologie, du moins, n'est pas sujette, en général, à des erreurs de ce genre, et les monuments disent toute la vérité et rien de plus : ils s'imposent et ne sont d'aucun parti.

Cette méthode rigoureuse de critique exige de ceux qui veulent se livrer à l'archéologie une éducation et une initiation toutes spéciales. Il leur est indispensable d'entreprendre de nombreux voyages dans les sites qui ont été le théâtre de fouilles et de découvertes ou dans les pays encore peuplés de monuments antiques, comme l'Italie, la Grèce, l'Egypte ; les principaux musées de l'Europe doivent leur être familiers, de même que les grands recueils dans lesquels leurs devanciers ont publié avec luxe une partie des monuments de ces musées. D'un autre côté, un archéologue, on le comprend aisément, ne saurait bien saisir le caractère d'un édifice ou d'une sculpture s'il ignore les mœurs, les institutions et l'histoire politique du peuple à qui appartiennent ces œuvres d'art, qui n'ont pas manqué de subir l'influence du milieu qui les a vus naître. L'archéologue peut-il ignorer complètement la mythologie quand il a à interpréter les images des dieux et des héros ; et, s'il n'a des notions d'anatomie artistique, comment jugera-t-il du mérite d'une statue? Des connaissances générales sur la technique des arts lui sont non moins nécessaires ; en effet, comment disserter sur les temples de Thèbes, le Parthénon, le Colisée, si l'on n'est pas un peu architecte ; sur des bijoux en métal précieux si l'on ne sait rien de la toreutique ; sur des vases en terre cuite si l'on ne possède aucune donnée sur les procédés industriels de leur fabrication ? Appréciera-t-on sainement les monnaies de l'antiquité si l'on ignore la chronologie, la géographie et l'histoire, ou même l'organisation des ateliers monétaires et le rôle économique du numéraire? Les pierres gravées paraîtront de simples sculptures en miniature si l'on ne soupçonne rien de la technique de la glyptique. Enfin, un archéologue ne risque-t-il pas de tomber dans des erreurs grossières s'il ne connaît les textes littéraires que de seconde main et par des traductions souvent peu précises? Toutes ces difficultés et la nécessité de ces connaissances variées font que le nombre des véritables archéologues, c.-à-d. de ceux qui marquent leur place dans le progrès scientifique d'un siècle, est relativement fort restreint, et que la méthode comparative et expérimentale, sans laquelle l'archéologie ne saurait exister, n'a pu s'introduire que lentement et tardivement dans l'étude des monuments figurés. L'archéologie est, en effet, une science de date récente, et ses progrès ne remontent guère au delà du XVIIIe siècle. Ni l'antiquité, ni le moyen âge ne la connurent, et, quant aux savants et aux *amateurs d'antiquités*, qui vécurent à l'époque de la Renaissance, s'ils eurent assez de goût et de tact pour recueillir et grouper les monuments laissés par les Egyptiens, les Grecs et les Romains, ils manquèrent des procédés de critique et des éléments de comparaison qui leur eussent permis d'être autre chose que d'habiles et passionnés antiquaires ou collectionneurs. Les Gronovius et les Fabricius ont pu entasser les matériaux dans de gigantesques recueils ou sur les étagères de leurs musées : ils ne firent que préparer des éléments de travail aux archéologues dignes de ce nom.

Celui qui posa définitivement les principes de la science fut Winckelmann, en 1764, dans son *Histoire de l'art chez les anciens :* la méthode qu'il fonda fut appliquée d'abord à l'étude de l'archéologie classique (V. Archéologie grecque et romaine). Le grand ouvrage publié par les savants qui accompagnaient Bonaparte en Egypte prépara les voies à Champollion, et servit de base à l'archéologie égyptienne (V. Archéologie égyptienne). Puis vinrent les travaux de Boucher de Perthes sur l'*Archéologie préhistorique* (V. ce mot) ; Botta découvrit Ninive et fonda l'*Archéologie assyrienne* (V. ce mot) ; les voyages de Ker-Porter, de Texier, de Coste, de Flandin créèrent l'archéologie perse ; plus tard, des voyageurs français et anglais, MM. Hamilton, Fellows, Texier, Perrot et Guillaume, Ramsay, etc., explorèrent l'Asie Mineure. A la faveur de l'intervention française en Syrie, en 1860, M. Renan fit des fouilles en Phénicie et nous révéla à peu près tout ce qu'on sait de l'art de ce peuple de marchands. Les recherches de MM. de Saulcy, de Vogüé, Clermont-Ganneau firent connaître l'archéologie judaïque et chananéenne. Chypre n'est connue archéologiquement que depuis les fouilles de MM. Lang et de Cesnola; Rhodes, depuis celles de M. Salzmann ; la Chaldée, depuis celles de W. Loftus et de M. de Sarzec ; la Susiane, depuis celles de M. et Mme Dieulafoy, qui viennent tout récemment d'enrichir le Louvre de monuments achéménides d'un art jusqu'ici inconnu. La mission de M. Aymonier au Cambodge a révélé l'art kmer. L'expédition française au Mexique donna l'impulsion à l'archéologie américaine (V. Amérique du Nord) qui vient de s'enrichir des beaux travaux de M. Désiré Charnay. Partout, comme on le voit, depuis un demi-siècle, il règne dans

l'érudition historique une fièvre de recherches archéologiques ; on est curieux des moindres vestiges du passé de tous les pays et de toutes les époques, et, au fur et à mesure des découvertes, les principes de critique posés par Winckelmann sont appliqués aux monuments qui deviennent ainsi la base la plus solide de l'histoire et qui nous permettent de reconstituer autrement que par l'imagination le passé de l'humanité.

Si nous avons vu ainsi, dans notre siècle, l'archéologie agrandir son domaine et s'étendre à toutes les civilisations qui ont eu un art particulier et original, cette science a en même temps précisé son caractère et son rôle en éliminant de son cadre des branches d'études plus spécialement du domaine de la philologie ou de l'histoire, comme la paléographie, l'épigraphie, la diplomatique, qui se rattachent à cette province des études historiques qu'on appelle la critique des textes. Au point de vue philosophique, on peut subdiviser l'archéologie en deux sections principales : 1° l'Archéologie de l'art, qui a pour objet tout ce qui se rapporte à la plastique ou art de modeler : architecture, peinture, sculpture, et qui comprend un grand nombre de divisions telles que l'*iconographie* ou science des portraits ; la *numismatique* ou science des monnaies et médailles ; la *sigillographie* ou science des sceaux et cachets ; la *topographie monumentale*, etc. ; 2° l'Archéologie des usages et ustensiles, dans laquelle on fait rentrer l'étude des armes et machines de guerre, du costume et des menus objets, tels que lampes, bagues, bracelets, pendants d'oreilles, puis, tout ce qu'on comprend sous le nom de *bibelot* et tout ce qui se rattache spécialement à la vie privée des anciens. E. Babelon.

I. Archéologie préhistorique. — Le Dictionnaire de l'Académie fait suivre le mot *Archéologie* de la définition suivante : *Science des monuments de l'antiquité*. Littré le définit : *Connaissance, étude de l'antiquité*, de l'antiquité au sens absolu du mot. C'est ainsi que tout le monde le comprend. On dit tous les jours : ce monument, cet objet, ce fait remonte à la plus haute antiquité, à l'antiquité la plus reculée, sans que ces termes impliquent dans l'esprit de personne que les faits, les monuments, les objets ainsi désignés appartiennent à des temps placés en dehors, ou au delà de l'histoire. L'étude de ces objets, de ces monuments, quelque date reculée que l'on puisse leur assigner, a toujours été considérée comme étant du domaine de l'archéologie, sans épithète. Quel sens peut donc avoir ce terme de *préhistorique* accolé à celui d'archéologie, terme tout récent qui ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie et qui, dans Littré qui l'a recueilli, équivaut à : *antérieur à l'histoire* ; y aurait-il donc une antiquité, des monuments antérieurs à la plus haute antiquité, à l'histoire même la plus reculée ! Ceci demande explication. Le terme Histoire a dans ce sens évidemment besoin d'être défini. Les limites de l'Histoire, au sens vulgaire du mot, varient, en effet, suivant les pays ; ces limites pour chaque pays étant marquées par les limites de nos connaissances actuelles. Les limites de l'histoire romaine sont autres que celles de l'histoire grecque, celles de l'histoire grecque autres que celles de l'histoire d'Egypte. De plus, au delà de l'histoire positive, existe pour tous les pays une histoire légendaire destinée, avec le temps, à sortir, plus ou moins vite, de la pénombre pour entrer en pleine lumière, grâce aux efforts persévérants des linguistes et des mythographes. Personne, aujourd'hui, n'a plus le droit de considérer les légendes comme des fables. Les légendes sont la forme primitive de l'histoire chez presque tous les peuples à la naissance des sociétés. Le langage des légendes est obscur ; il n'est pas indéchiffrable. L'histoire légendaire d'un pays fait donc partie intégrante de l'histoire de ce pays. C'est de l'histoire en préparation, si l'on veut, de l'histoire non encore dégagée de l'enveloppe mythique qui la dissimule. Il n'y a là rien de véritablement préhistorique. On ne peut dans ce cas se servir de cette expression sans donner lieu à de nombreux malentendus. Prenons un exemple : La légende des Atrides, même pour ceux qui regardent les légendes comme des fables, rentrera-t-elle dans le cadre des temps préhistoriques ? Mais alors, quelle confusion ! Des monuments existent se rattachant à cette légende : Les monuments dits : *le trésor d'Atrée* ; les murs pélasgiques de Mycènes ; la porte des Lions. Ces monuments sont contemporains de monuments asiatiques analogues, appartenant à une période notoirement historique. Comment les uns seraient-ils historiques, les autres préhistoriques ? Nous en dirons autant des monuments concernant les légendes de Pélasgus et de Persée. Transportons-nous en Egypte, aux temps de Menès et des grandes Pyramides (4000 ans environ avant notre ère) ; dirons-nous qu'au delà de Menès, qui est considéré par tous les historiens comme un roi *historique*, nous entrons dans une période *préhistorique ?* nullement. Non seulement des fouilles heureuses, M. Maspéro nous en donne l'espoir, peuvent d'un jour à l'autre jeter sur ces temps reculés et actuellement dans l'ombre une pleine lumière, mais les prédécesseurs de ceux qui ont fait une œuvre aussi colossale que celle des Pyramides ne peuvent à aucun égard être considérés comme ayant vécu *au delà de l'histoire*. Menès marque seulement la limite de notre ignorance actuelle. Ainsi plus de 4000 ans avant notre ère nous sommes, en Egypte, en pleine période historique. Les découvertes nouvellement faites en Chaldée montrent qu'à cette époque la haute Asie, sous le rapport du développement des sociétés humaines, n'était pas inférieure à l'Egypte. Dans toutes ces contrées à partir du L^e siècle avant notre ère, quelque peu de chose que nous puissions savoir de ces temps si éloignés de nous, nous sommes dans les temps historiques.

Si l'on reste placé à ce point de vue, l'épithète de préhistorique, appliquée à une période obscure du développement d'un peuple équivalant à : *période sur laquelle tout renseignement nous manque actuellement*, est une épithète, un néologisme, dont l'utilité n'apparaît pas clairement ; car dès qu'un monument nouveau se révèle, relatif à cette période dite préhistorique, du fait même de cette découverte la période rentre logiquement dans le domaine de l'histoire, et, si la période rentre dans l'histoire, comment le terme de préhistorique conviendrait-il à ce monument ? On peut concevoir, il est vrai, et il existe des pays sans histoire. Les Esquimaux n'ont pas d'histoire, pas plus que les Australiens et les nègres. Faudra-t-il qualifier de *préhistorique* tout ce que ces contrées renferment de souvenirs du passé ?

N'y a-t-il donc point d'*archéologie préhistorique ?* Cette expression est-elle vide de sens ? Une pareille conclusion est loin de notre pensée. Le terme de *préhistorique* répond à une idée juste et a une valeur scientifique réelle, autant que l'on ne le détourne pas de son sens primitif et rationnel. Ce terme doit être pris dans son sens absolu, signifiant : *antérieur à toute histoire* ; il équivaut à période précédant l'organisation des races historiques en sociétés constituées, telles que nous les connaissons aujourd'hui, et dont l'histoire nous permet de suivre le développement à partir de plus de 4000 ans avant notre ère. Antérieurement à cette époque, antérieurement même à l'apparition de l'homme, les annales de la terre ont été reconstituées par la géologie. L'archéologie préhistorique à proprement parler est la science des époques intermédiaires entre l'apparition de l'homme, qui marque la fin des temps géologiques, et les premiers documents, de quelque nature qu'ils soient, marquant le commencement de l'histoire. Les conditions dans lesquelles cette science nouvelle est née en expliquent d'ailleurs suffisamment le caractère véritable.

L'*archéologie préhistorique*, comme branche nouvelle des sciences archéologiques, est née, en effet, du mouvement imprimé aux études des temps primitifs par les découvertes de Boucher de Perthes dans les alluvions quaternaires de la Somme, de Lartet et Christy dans les

grottes du Périgord, suivies de la publication du célèbre livre de Lyell, *l'Antiquité de l'homme.* Des questions furent alors posées et discutées qui n'avaient pu l'être jusque-là ou que l'on croyait insolubles. Cuvier, qui ne niait pas la haute antiquité de l'homme, qui croyait à ce que l'on appelait alors l'homme antédiluvien, était persuadé que ses restes étaient engloutis au fond des mers actuelles et qu'on n'en retrouverait aucune trace sur notre continent. Boucher de Perthes a démontré l'erreur de Cuvier. Nous savons aujourd'hui que l'homme a vécu dans nos contrées, à côté d'un certain nombre d'espèces éteintes, en pleine époque quaternaire, c.-à-d. à l'époque des grandes alluvions et d'une extension considérable des glaciers des Pyrénées et des Alpes, l'époque glacière des géologues. L'abbé Bourgeois a même cru trouver bien au-dessous de ces alluvions quaternaires, dans des couches appartenant, sans conteste, aux terrains tertiaires, des silex, où se reconnaîtrait le travail humain. Ces recherches réclamant, pour être menées à bonne fin, diverses connaissances scientifiques spéciales, relevant de l'anthropologie, de la géologie, de la paléontologie (Faune et Flore), de la minéralogie, de l'ethnologie, ont donné naissance à un groupe de travailleurs pris en dehors des archéologues de profession qui ont constitué une science véritablement nouvelle. Des congrès ont été créés sous le nom de congrès d'*anthropologie et d'archéologie préhistorique* pour la discussion des problèmes nouvellement proposés à l'activité humaine : antiquité de l'homme; distribution des diverses races primitives sur la surface du globe; lois du progrès dans l'humanité primitive; conditions physiques et climatériques au milieu desquelles l'homme a apparu sur la terre.

A l'ouverture du congrès de Paris en 1867, Longpérier, élu président, avec sa sagacité ordinaire caractérisait de la manière la plus heureuse la science naissante. « Si, comme je n'en doute pas, disait-il, nous pouvons éclaircir les questions proposées, il en résultera une remarquable extension de nos connaissances, un immense supplément *à l'histoire*, bien fait pour exciter la plus grande et la plus légitime curiosité. » Quelles étaient, en effet, les questions proposées? Elles donneront une idée de ce qu'est, dans son essence, *l'archéologie préhistorique.* — 1° Dans quelles conditions géologiques, au milieu de quelle faune et de quelle flore a-t-on constaté dans les différentes contrées du globe les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme? Quels sont les changements qui ont pu s'opérer, depuis lors, dans la distribution des terres et des mers? 2° L'habitation des cavernes a-t-elle été générale? est-elle le fait d'une seule et même race, et se rapporte-t-elle à une même époque? 3° Quelles sont les notions acquises touchant le caractère anatomique de l'homme dans les temps préhistoriques? Peut-on constater dans l'Europe, et particulièrement dans l'Europe occidentale, la succession de plusieurs races et caractériser ces races? — A ces questions est lié le problème si délicat et si obscur encore de l'unité ou de la variété de l'espèce humaine, du monogénisme ou du polygénisme. Il y a là assurément un champ assez vaste offert aux travaux des adeptes de la science nouvelle. Il y a donc lieu de reconnaître l'existence d'une science dite : *archéologie préhistorique*, mais il est utile aussi d'en circonscrire nettement les limites et d'arrêter ses empiètements sur l'*archéologie historique.* On s'est servi trop souvent, dans ces derniers temps, du terme de *préhistorique* pris dans le sens relatif et non dans le sens absolu, signifiant simplement : *recherches concernant des temps sur lesquels l'histoire de tel ou tel pays est muette*, quelque rapprochés de nous que ces temps puissent être. Certains adeptes du préhistorique ont même érigé cette manière de voir en doctrine. « Il est bien entendu, écrivait M. Arcelin en 1873, dans un travail sur l'âge de la pierre en Gaule, qu'il n'y a pas de préhistorique absolu ; que, suivant les peuples, le moment où ce terme cesse d'être applicable se recule ou se rapproche dans des proportions qui peuvent se mesurer par des siècles, le préhistorique des uns correspondant au plus complet développement de la civilisation des autres. » Très bien, répondrons-nous avec un éminent égyptologue, M. Chabas, mais est-ce bien ainsi que ce terme de préhistorique est compris par les personnes étrangères à cette science spéciale? Quoi que l'on fasse, ce terme ne soulève-t-il pas, dans l'esprit du public, l'idée d'une antiquité profonde pour laquelle les bornes de la chronologie classique sont loin de suffire? N'est-on pas, par la force même des expressions, naturellement transporté bien au delà des temps où vivait Abraham ou même les pharaons les plus anciens? Et cependant, plus d'un objet s'étale dans certains musées faisant partie des salles dites préhistoriques, qui est non seulement contemporain de Moïse ou de Salomon, mais même d'époques bien plus rapprochées de nous. N'y a-t-il pas là de quoi jeter le trouble dans l'esprit des visiteurs? Il serait désirable que le terme de *préhistorique* ne fût jamais employé dans la science qu'au sens absolu. Le public, en tout cas, doit être mis en garde contre cette épithète à signification vague et élastique. L'*archéologie préhistorique* n'en est pas moins une science de grand avenir ; mais cet avenir sera d'autant plus assuré qu'elle restera sur le terrain qui lui est propre.

Alexandre Bertrand.

II. Archéologie égyptienne. — De tous les peuples de l'antiquité, les Égyptiens sont, après les Grecs, ceux qui ont porté les arts plastiques au plus haut degré de perfection. Cependant les antiquités de l'Egypte n'excitaient dans les derniers siècles qu'une curiosité naïve, et on n'avait guère songé à les étudier, jusqu'au jour où un groupe de savants fut adjoint à l'expédition de Bonaparte en Egypte pour faire la description topographique et archéologique de ce merveilleux pays. Parmi les monuments recueillis par l'Institut d'Egypte, dont Bonaparte aimait à présider les séances, se trouva une inscription en triple texte, hiéroglyphique, démotique et grec, contenant un décret des prêtres égyptiens en l'honneur de Ptolémée Epiphane. C'est la fameuse *inscription de Rosette* qui servit de base aux recherches d'Akerblad, puis de Champollion, sur l'écriture hiéroglyphique. Après la découverte à jamais célèbre de Champollion, de nombreux savants se mirent avec une ardeur et une émulation extraordinaires à l'étude des antiquités égyptiennes, les uns pour déchiffrer la langue, les autres pour classer, coordonner, interpréter les monuments. Sans chercher à faire ici l'histoire de ce mouvement scientifique nous citerons : en France, Charles Lenormant et Nestor L'Hôte; en Italie, Salvolini, Rosellini et Ungarelli ; en Hollande, Leemans ; en Angleterre, Osburn, Birch et Hincks ; en Allemagne, Lepsius. Tels furent les ouvriers de la première heure. Après eux, Emmanuel de Rougé mérita d'être appelé le second créateur de la science hiéroglyphique, puis vinrent Auguste Mariette, qui s'illustra surtout par son exploration archéologique des ruines de l'Egypte et la fondation du musée de Boulaq, MM. Chabas, Prisse d'Avesnes, Devéria, Grébaut, de Horrack, Lefébure, Maspéro, le digne successeur de Mariette au musée de Boulaq, Pierret, Révillout, qui poussa le plus loin l'étude et le déchiffrement des textes démotiques, J. de Rougé, A. Rhôné, en France ; Brugsch, Dümichen, Ebers, Eisenlohr, Lauth, Stern, Wiedemann, en Allemagne; Goodwin, Wilkinson et Lepage-Renouf, en Angleterre; Edouard Naville à Genève; Pleyte en Hollande, Lieblein en Norvège; Golénischeff en Russie; Schiaparelli et Rossi en Italie. L'égyptologie est jusqu'ici restée plus en faveur que l'assyriologie parmi les savants : elle offre d'ailleurs des difficultés moindres, et les monuments sont plus connus, moins éloignés de nous, et la plupart d'entre eux provoquent encore par leurs imposantes masses les recherches des esprits curieux du passé de l'histoire.

L'architecture est celui de tous les arts plastiques que les anciens Egyptiens ont le plus développé, favorisés qu'ils

étaient par d'abondantes carrières d'excellentes pierres à bâtir. Les récits de voyages en Egypte sont remplis des descriptions enthousiastes que provoque la vue des monuments d'architecture religieuse ou funéraire qui dressent encore leurs têtes majestueuses dans la vallée du Nil. Les trois grandes pyramides de Gizeh, le Sphinx, la pyramide à degrés de Saqqarah, le Labyrinthe, les temples de Louqsor et de Karnak auront des admirateurs tant qu'il existera des hommes. A côté de ces géants de l'architecture égyptienne, il faut énumérer les pyramides de Zaouyet-el-Arriân et d'Abousir, au S.-E. de Gizeh, celles du village de Daschour et d'autres encore moins imposantes, mais non moins habilement bâties ; les tombeaux et les grottes funéraires des environs de Memphis et de Thèbes et surtout ceux de Beni-Hassan, dans la moyenne Egypte. Les tombes royales de Thèbes sont des édifices souterrains presque aussi étonnants que les temples grandioses qui s'élèvent à leurs côtés : cette année même (1886), dans l'une d'entre elles, M. Maspéro a été assez heureux pour retrouver la momie parfaitement conservée de Ramsès II, le fameux conquérant connu des Grecs sous le nom de Sésostris. Les plus anciens tombeaux thébains remontent à la XI[e] dynastie : à cette époque, le sarcophage seul est orné de peintures. Mais bientôt l'art s'empare de la tombe égyptienne, ce qui se comprend tout naturellement de la part d'un peuple constamment préoccupé de la vie future et qui, croyant fermement à l'immortalité de l'âme, conservait avec tant de soin les cadavres de ses ancêtres. Les plus remarquables hypogées de Thèbes sont ceux de Biban-el-Molouk que les Grecs appelaient *les Syringes* et qu'ils rangeaient au nombre des merveilles de l'Égypte ; elles datent de la XIX[e] et de la XX[e] dynastie. La tombe de Ramsès V, qu'on cite comme type du genre, est décorée de sculptures et de peintures qui se déroulent dans une série sans fin de salles et de galeries souterraines qu'il faut traverser pour parvenir au caveau du sarcophage. On y voit représentées la marche du soleil, les récompenses et les châtiments variés qui attendent l'âme humaine dans l'autre vie. Dans d'autres caveaux, ce sont des scènes de la vie publique et privée, les images du Nil et de l'Egypte personnifiés, des sacrifices aux dieux, des fragments du *Livre des Morts*. — Les monuments funéraires construits au-dessus du sol témoignent de la préoccupation qu'avaient les anciens Egyptiens de donner l'éternité de la durée à la demeure du défunt aussi bien qu'à l'indestructible momie qui s'y trouvait renfermée. Une base extrêmement développée et inclinée en talus, des murs en grand appareil et d'une épaisseur injustifiée, des piliers et des colonnes énormes, bas et trapus, caractérisent ces constructions dont la forme la plus complète est la pyramide qui, elle-même, est toujours beaucoup moins haute que large. Cette préoccupation religieuse que nous venons de signaler n'existait pas pour la construction de la demeure des vivants ; aussi les édifices privés n'étant pas bâtis avec la même solidité, il ne nous est presque rien resté des maisons, des palais et des villas dont l'Egypte pharaonique était couverte : nous ne pouvons guère reconstituer l'architecture civile des anciens Egyptiens que par les représentations graphiques qu'ils nous en ont eux-mêmes laissées. — En revanche, l'idée religieuse qui caractérise l'architecture funéraire se retrouve dans la construction des temples. Parmi ceux qu'admirent le plus les voyageurs, nous citerons le temple voisin du grand Sphinx, découvert par Mariette, et qui, remontant à l'ancien Empire, constitue comme une sorte de transition entre les monuments mégalithiques et l'architecture proprement dite ; le temple creusé sous le Sphinx même et dont M. Grébant poursuit actuellement le déblaiement ; les temples funéraires dépendant des grandes Pyramides, les grands temples de Thèbes, dont la vue fit applaudir d'admiration les soldats du général Desaix poursuivant les Mameluks ; le temple d'Ammon à Karnak, le plus vaste édifice du monde ; celui du même dieu à Louqsor. Enumérons encore les temples de Qournah, de Deir-el-Bahari, le Ramesseum, le sanctuaire d'Amon-hotpou III (Aménophis), les temples de Medinet-Abou, de Deïr-el-Medineh, de Saïs, de Tanis, le Serapeum et le temple de Phtah à Memphis, les temples d'Abydos, ceux des oasis, ceux de la Nubie, entre la première et la troisième cataracte, qui sont taillés dans le roc et ressemblent à des grottes gigantesques, enfin le grand temple d'Ipsamboul. La description même sommaire de ces édifices n'a pas ici sa place et nous devons nous borner à indiquer les caractères généraux de cette grandiose et si féconde architecture.

Tous les éléments de la construction de ces édifices, même de ceux dont la hauteur est prodigieuse, comme les temples de Thèbes, ont une solidité qui les garantit contre l'épreuve des siècles. Bien qu'ils aient connu l'arc et la voûte, les Egyptiens ne les ont pas employées pour couvrir les portes et les entre-colonnements : ils construisaient en plates-bandes. D'où il résulte que les piliers et les colonnes sont peu espacés, pour que l'architrave puisse s'asseoir solidement sur ses supports. Sur la façade du temple, la porte s'ouvre au centre, entre deux énormes tours dont les murs sont en talus : c'est à cette construction que les Grecs ont donné le nom de *pylones*. On se ferait d'ailleurs une très fausse idée du temple égyptien si on le comparait au temple grec ou à nos cathédrales, monuments qui ont leur unité de plan et constituent un tout homogène et auquel on ne peut rien changer. Au contraire, on pouvait, dans la suite des temps, augmenter indéfiniment les constructions et l'étendue du temple égyptien : à Louqsor et à Karnac, par exemple, le temple n'est qu'une série de sanctuaires accolés les uns aux autres et bâtis à des époques diverses. « L'architecte égyptien, remarque M. Perrot, en a mis sept sur la même ligne ; il aurait pu, tout aussi bien, en mettre le double. Ici, c'est une succession de cours, de salles et de chambres, ce sont des files de colonnes disposées en portiques ou en quinconces, c'est un redoublement et un recommencement perpétuels. » Quant à la décoration du temple, elle est des plus simples : à l'extérieur, de chaque côté de la porte, se dressent deux obélisques monolithes couverts d'inscriptions, et sur les murs, des bas-reliefs et des inscriptions qui célèbrent la gloire militaire du prince qui fit élever l'édifice, nous le montrent au milieu de la bataille ou ramenant des files de prisonniers. A l'intérieur, sur la muraille, sur les piliers, sur les colonnes, partout, du haut en bas, ce ne sont que des tableaux d'inscriptions et de sculptures peintes, rangées symétriquement côte à côte et superposées par étages ; partout, l'image du roi et des divinités à qui il offre ses offrandes ou qui lui accordent la faveur demandée : toute cette décoration n'est, on peut le dire, qu'un acte d'adoration sous mille formes variées, et inspiré par l'idée que le roi fait remonter à la divinité l'origine de ses victoires et de la prospérité de son règne. — En sculpture, l'art égyptien a produit des chefs-d'œuvre, et cela dès l'époque la plus reculée. Ici surtout, quand on y regarde de près, on se rend compte de la fausseté de ce préjugé répandu naguère encore, que l'art égyptien n'a pas varié et n'a pas connu le progrès durant tout l'empire des Pharaons. A travers ses quarante siècles d'existence, la sculpture égyptienne a eu des progrès et des décadences, des apogées et des effacements nombreux qu'une observation attentive permet d'apprécier. Au début, l'art égyptien est essentiellement réaliste ; il cherche à copier exactement la nature ; il vit ainsi jusqu'à la XII[e] dynastie, époque où s'introduit un canon hiératique et invariable des proportions. L'apogée du style hiératique est sous la XVIII[e] et la XIX[e] dynastie ; la décadence commence dès la fin du règne de Ramsès II. Plus tard, on rencontre encore des périodes de grandeur et d'abaissement, mais le grand art égyptien a désormais perdu sa spontanéité et son naturel ; même dans les meilleures œuvres des siècles postérieurs à la XIX[e] dynastie, on n'invente plus, on imite et l'on copie.

Parmi les plus célèbres monuments de la statuaire égyptienne, nous énumérerons : le *Pétrisseur de pain*,

statue en pierre calcaire conservée au musée de Boulaq, le *Scribe Cha-phré*, au même musée, de même que les statues de Râ-Hotep et de Nefert; ces monuments remontent à l'ancien Empire, ainsi que le fameux *Scribe accroupi* du musée du Louvre, trouvé par Mariette au Sérapeum. La *Dame Naï*, en bois, au Louvre, est du temps des Ramessides; la statue de granit de Ouah-abra, au même musée, est de la XXVIe dynastie. Il faut encore citer la statue en diorite de Chephrem, les colosses d'Amenophis III, à Thèbes, célèbres sous le nom de statues de Memnon; la tête de la reine Taia et le sphinx en granit de Tanis, au musée de Boulaq; la tête en granit de Thoutmès III au musée Britannique; la statue de granit de Ramsès II au musée de Turin. De belles statuettes de bronze provenant de la collection Posno et récemment acquises par le musée du Louvre peuvent passer pour les plus anciens bronzes du monde; les statuettes de bronze représentant les divinités du panthéon égyptien sont extrêmement nombreuses et on en rencontre dans tous les musées : on leur reconnait un caractere hiératique et raide, nuisible à l'effet artistique. Quant aux statuettes funéraires en terre cuite peinte et émaillée, elles sont si nombreuses qu'elles ont rendu populaire le nom de *faïence égyptienne* sous lequel on les désigne; elles ressemblent aux momies aux côtés desquelles on les trouve; les inscriptions dont elles sont couvertes sont un extrait du Rituel funéraire, et elles n'ont, en général, pas plus que les vases en terre cuite avec un couvercle à tête d'homme ou d'animal connus sous le nom de *canopes*, la moindre importance archéologique. La glyptique égyptienne a produit surtout de nombreux scarabées, avec inscriptions funéraires. Enfin, la fabrication du verre opaque et l'art de la calligraphie étaient fort développés en Egypte; la peinture des manuscrits sur papyrus a enfanté parfois des chefs-d'œuvre, comme dans notre moyen âge, et on connaît quelques exemplaires du Rituel funéraire appelé *le Livre des Morts*, qui sont ornés de magnifiques miniatures coloriées. Chez aucun peuple, d'ailleurs, l'application des couleurs n'a été plus cultivée que chez les Egyptiens qui peignaient de haut en bas les murs de leurs temples et de leurs demeures, les parois des hypogées, les sarcophages mêmes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces couleurs extrêmement vives, aux nuances délicates, d'une solidité à l'épreuve des injures du temps, nous sont souvent parvenues dans un état de fraicheur et de pureté bien fait pour inspirer des remords aux peintres de nos jours. E. BABELON.

III. Archéologie assyrienne. — La civilisation assyro-chaldéenne, qui a fleuri dans la contrée formée par les bassins du Tigre et de l'Euphrate, a laissé des ruines considérables qui attestent une puissance et une grandeur comparables à celles de l'Egypte des Pharaons. C'est cependant vers le milieu de notre siècle seulement qu'on a songé à explorer archéologiquement la Mésopotamie, et, aujourd'hui encore, on peut dire que cette exploration n'est que commencée : elle ne deviendra définitive que lorsqu'aura été construit le chemin de fer projeté dans la vallée de l'Euphrate. Les ruines de la Mésopotamie sont, en général, ensevelies sous des monticules de sable connus sous le nom de *tells*. Les tells de Koyoundjik et de Nebi-Younous marquent l'emplacement de Ninive, auprès de Mossoul; à quatre lieues au N., est le village de Khorsabad, célèbre par le palais de Sargon et les fouilles de Botta; vers les sources du Khaser, on voit le rocher de Bavian sur lequel est gravée une longue inscription en l'honneur de Sennachérib. En aval de Ninive, au village de Selamieh, se trouvent les ruines de la ville biblique de Resen; à côté, le tell de Nimroud où l'on place l'antique cité de Kalah; El-Assur ou Ellassar, la première capitale de l'Assyrie, était là où s'élève l'immense monticule de Kalah-Shergat. Les imposantes ruines d'Arbèles se voient assez loin à l'E. du Tigre, tandis qu'à l'O. du même fleuve, en plein désert, se dressent les murs démantelés de la citadelle d'Atra. En remontant vers le N.-E., les lieux où l'on rencontre des ruines sont Tell-Gemel, Sinjar (Singara), Nisibin, Mardin, Harran (Charræ), Orfa (Edesse), Diarbekr (Amida). Descendant le cours de l'Euphrate, nous enregistrons dans la carte archéologique de cette contrée l'ancienne Zeugma, puis Biredjik et Djerablus où l'on a reconnu les ruines de la célèbre forteresse de Karkémis (Carchémisch). Surieh (Thapsacus), Rakkah (Nicephorium), Ras-el-Aïn (Resaina), Tell-Aban (Tul-Abnê), Karkesia (Circesium) étaient des villes assyriennes qui n'ont pas encore été explorées, et auxquelles les civilisations parthe et romaine rendirent quelque vitalité. Citons encore les ruines de Lebkarra, de Rafta, d'Ana (Anatho), de Zibba, les monticules qui avoisinent la ville de Hit, sur l'Euphrate, et celle de Samara, sur le Tigre. — La Chaldée est plus riche encore que l'Assyrie en tells artificiels qui n'attendent que la pioche du fouilleur pour livrer leurs trésors archéologiques. Séleucie, Ctésiphon, Bagdad, Hillah furent bâties avec les ruines de Babylone exploitées depuis plus de vingt siècles comme matériaux de construction. Dans le bas fond marécageux qui va depuis Hillah jusqu'à Kurna, ce ne sont qu'amoncellements de débris antiques dissimulés sous les alluvions des deux fleuves. Les deux Sippara (Sepharvaïm) sont identifiées avec les ruines de Abou-Habbou et de Salahieh. A Nasarieh, Houria, Vagareh, Divanieh, Lamlun, Tell-Ede, Tell-Hammam, sont des tumulus non encore ouverts, et si l'on connaît l'emplacemont de vieilles cités chaldéennes comme Nipur (à Niffer), Uruk ou Orchoé (à Warka), Eridu (à Abou-Sarein), Larsa (à Senkéreh), Ur, la patrie d'Abraham (à Mugheir), Sirtella ou Sirpurla (à Tell-Loh), les fouilles entreprises dans la plupart de ces localités ont été aussi fructueuses qu'incomplètes. Babylone elle-même, enfouie sous une épaisse couche d'alluvions au milieu desquelles émergent les tells de Birs Nimroud, du Kasr, de Borsippa, de Babil, a jusqu'ici rebuté tous les explorateurs. Aussi l'histoire de l'archéologie assyro-chaldénne ne peut-elle être écrite que d'une manière incomplète et provisoire : c'est une science en formation dont les bases mêmes sont destinées à être renouvelées chaque jour.

En 1842, le gouvernement du roi Louis-Philippe créa le vice-consulat de Mossoul et confia ce poste plutôt archéologique que commercial à Emile Botta que recommandaient quelques travaux d'archéologie orientale. Guidé par le savant J. Mohl, Botta se donna pour mission de retrouver l'emplacement de Ninive et il commença des fouilles dans le monticule de Koyoundjik, près de Mossoul. Déjà, il avait exhumé quelques vases en albâtre et des briques avec inscriptions cunéiformes, lorsqu'un paysan turc, venant à passer par là, raconta que dans son village, à Khorsabad, de pareils débris étaient beaucoup plus nombreux. Botta abandonna aussitôt Koyoundjik, se transporta à Khorsabad et ne tarda pas à déblayer un vaste ensemble de constructions ne comprenant pas moins de deux mille mètres de murs couverts de bas-reliefs et d'inscriptions. C'étaient les ruines d'un palais que le roi Sargon (721 à 705 av. J.-C.) s'était fait construire dans la banlieue de Ninive. E. Flandin, adjoint à Botta, dessina les bas-reliefs, leva le plan des édifices et, en 1846, la plus grande partie des antiquités découvertes furent chargées sur des radeaux qui descendirent le Tigre jusqu'à Bassora : le *Cormoran* les transporta en France.

On admire aujourd'hui, dans la salle assyrienne du musée du Louvre, les nombreux monuments dont s'enrichit alors l'archéologie orientale et qui révélaient un art si original. Ce sont, avec des inscriptions sans fin, de gigantesques taureaux ailés à tête humaine, des sculptures représentant la lutte d'un géant contre un lion, des scènes de chasse et de guerre, des sièges de places fortes, des sacrices aux dieux, des prisonniers enchainés, d'autres torturés ou décapités, etc. Un voyageur anglais, M. Layard, qui avait assisté en curieux aux découvertes de Botta, résolut d'explorer, à son tour, le monticule de Nimroud, où il trouva effectivement un palais assyrien analogue à celui de Khorsabad; plus tard, il reprit, pour le compte du gouver-

nement anglais, les fouilles que le consul français avait provisoirement délaissées à Koyoundjik : c'est ainsi que revint aux Anglais l'honneur d'avoir découvert le véritable emplacement de Ninive. En même temps, on envoyait à Londres ces séries de bas-reliefs qui forment les incomparables galeries dites de *Nimroud* et de *Koyoundjik*, au Musée Britannique. D'actifs et habiles collaborateurs comme MM. Kenneth Loftus, Hormuzd Rassam furent adjoints à M. Layard et continuèrent les fouilles jusqu'en 1852, tandis que le successeur de Botta à Mossoul, Victor Place, poursuivait le déblaiement du palais de Khorsabad. — Ninive découverte et en partie explorée, il fallait tenter le même effort sur Babylone. En 1851, le gouvernement français organisa, avec un crédit de 70,000 fr., une mission scientifique dont la direction fut confiée à Fulgence Fresnel, ancien consul à Djeddah, assisté de M. Jules Oppert et de l'architecte Félix Thomas. Des sondages peu fructueux furent entrepris dans le monticule de Birs-Nimroud ; mais la topographie de la Babylone antique fut relevée avec soin par M. Oppert. Si la mission revint en 1854, ayant fourni peu de monuments archéologiques, du moins elle provoqua la publication de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie* par M. Oppert, livre magistral qui posait les bases du déchiffrement de l'écriture cunéiforme assyrienne. Les explorateurs anglais, de leur côté, n'étaient pas restés inactifs : dès 1855, sir H. Rawbinson continua l'exploration des ruines de Borsippa et, dans les années suivantes, sir W.-K. Loftus faisait quelques sondages à Suse et dans la plupart des ruines de la basse Chaldée, notamment à Ouarka, l'antique Erech, où il fouilla à moitié une nécropole antique du plus haut intérêt archéologique. Il fut suivi de près, dans les mêmes parages, par sir Jones Taylor, qui attaqua les monticules de Mughéir, d'Abu-Sharein et de Tell-el-Lahm.

Puis, à partir de 1855, la Mésopotamie demeura de longues années sans revoir les explorateurs européens. Ce fut seulement en 1872 que G. Smith y fut envoyé par les propriétaires du *Daily Telegraph* pour reprendre les fouilles de Nimroud et de Koyoundjik. Ses recherches donnèrent des résultats si importants que le gouvernement anglais le chargea, en 1874, d'une mission officielle : alors, Smith découvrit à Koyoundjik, et rapporta au Musée Britannique une collection de briques chargées d'inscriptions cunéiformes, qui complétaient la bibliothèque du roi Assourbanipal découverte par Layard. G. Smith mourut au cours d'un nouveau voyage, et depuis lors, c'est M. Hormuzd Rassam qui, à divers intervalles, a été chargé d'explorer la Mésopotamie pour le compte du Musée Britannique : M. Rassam fouilla à Balawat, non loin de Nimroud, et enrichit Londres des fameuses portes du palais de Salmanasar, sur lesquelles se déroule en bas-reliefs de bronze toute la vie du conquérant assyrien. Pendant plus de vingt ans, la France parut se désintéresser de la Mésopotamie et laisser définitivement la place aux Anglais ; mais, tout récemment, notre vice-consul à Bassorah, M. Ernest de Sarzec, aujourd'hui consul à Bagdad, s'est illustré par ses découvertes à Tell-Loh (ou Tello), sur le Schat-el-Haï, canal antique qui relie le Tigre à l'Euphrate. Commencés en mars 1877, les travaux durèrent jusqu'en 1881, et, après mille difficultés, M. Sarzec put expédier à destination du musée du Louvre une merveilleuse collection de statues, de cylindres, de bas-reliefs et d'inscriptions, qui nous reportait au temps du roi Goudéa, c.-à-d. aux âges les plus reculés de la Chaldée.

Si les recherches archéologiques sont plus difficiles en Mésopotamie que dans la vallée du Nil, la raison en est que les Pharaons construisaient leurs monuments avec la pierre, tandis que les Assyro-Chaldéens, privés de pierres à bâtir, ont dû élever tous leurs édifices presque exclusivement en briques cuites au four ou durcies au soleil. Les pluies torrentielles auxquelles la Mésopotamie est exposée ont tout transformé en éboulis cachés sous une épaisse couche de poussière. Le palais assyrien reposait sur une vaste terrasse formant plate-forme ; sa construction comportait des murs très épais, sans fenêtres, des portes à grandes baies et toutes les espèces de voûtes, depuis la voûte en encorbellement jusqu'à la voûte en plein-cintre, en anse de panier, en tiers-point, en fer à cheval. Les fameux jardins suspendus de Babylone étaient installés sur une immense terrasse qui reposait sur l'extrados d'une voûte construite avec des briques cuites reliées par un excellent ciment et recouverte d'une couche de bitume et de plomb pour empêcher l'infiltration des eaux. Les tours à étages dont chaque gradin était plaqué de briques coloriées et émaillées, et dont la couleur variait par étages, constituaient une des principales originalités de l'architecture chaldéo-assyrienne.

En sculpture, des statuettes de bronze rapportées au Louvre par M. de Sarzec, avec une stèle de marbre dite *des Vautours*, sur laquelle figurent des scènes de carnage et de funérailles, représentent l'art chaldéen le plus ancien : elles datent du quatrième millénaire avant notre ère. Déjà moins archaïques sont les statues du roi Goudéa, dans lesquelles on remarque une étude directe de la nature vivante et la recherche de l'exactitude. Le torse est bien modelé, les muscles des bras et des jambes sont accusés ; la tête très ronde, complètement rasée, a un grand air de vérité et d'énergie ; les détails du costume, les phalanges des mains et des pieds, les ongles mêmes sont sculptés avec un soin presque excessif. Au XIe siècle avant notre ère se place la stèle de Mardouk-nadin-akhi, roi de Babylone : le roi est représenté avec une barbe courte et frisée ; il porte une tiare richement brodée et ornée de plumes ; les broderies de son costume sont reproduites en dessins des plus élégants ; ses poignards ont de belles poignées en ivoire : bref, jamais la sculpture n'est allée plus loin dans la recherche minutieuse du détail. — L'art ninivite ne remonte pas si loin dans le passé que l'art babylonien dont il procède. De plus, si la Chaldée a connu la statuaire, le nombre des statues ninivites qui nous sont parvenues est si restreint et l'art de ces statues, comme celle du dieu Nébo et d'Assour-nasir-abal, est si médiocre, qu'on peut dire que les Assyriens ninivites n'ont pas cultivé la statuaire. En revanche, leurs artistes ont donné libre carrière à leur génie dans les bas-reliefs qui décorent, soit les murs de leurs palais, où ils forment comme une tapisserie de pierre, soit leurs obélisques ou leurs stèles triomphales. Parmi ces sculptures, il faut citer les gigantesques taureaux à face humaine, placés aux angles des portes et sculptés, par conséquent, sur deux faces ; leurs muscles sont exagérés, leur barbe et leurs poils sont traités d'une manière conventionnelle ; mais comme on sent que le sculpteur est maître absolu de son ciseau et de la matière, même lorsqu'il fouille à l'excès les détails des pieds et des mains, et lorsqu'il donne à ses personnages une barbe conventionnelle, tortillée en nattes parallèles, dont il ne voudrait pas omettre la moindre mèche ! Il excelle dans les figures fantastiques où il associe la forme humaine à la forme animale dans la représentation symbolique de la divinité et des êtres surnaturels dont les membres sont empruntés à la fois à l'homme, au lion, au taureau ou à l'aigle. La sculpture assyrienne se montre aussi supérieure dans la représentation des animaux, et l'on admire, au Musée Britannique, une certaine figure de lionne qui, la colonne vertébrale brisée par un coup de flèche, se dresse péniblement sur les pattes de devant pour rugir après les chasseurs. — A Babylone, on remplaça par des briques coloriées et juxtaposées les grandes plaques d'albâtre sur lesquelles se déroulent les bas-reliefs ninivites. Ces briques émaillées et diversement coloriées de façon à pouvoir, dans leur ensemble, comme les carreaux d'une mosaïque, figurer des personnages, étaient munies d'une marque de pose, avant d'être cuites au four. Plus tard, on les réunissait comme les pièces d'un jeu de patience, et, dans ce travail de reconstruction du sujet, l'ouvrier était guidé par les marques de pose.

La peinture tenait une grande place dans la décoration des palais ninivites ou babyloniens, mais il ne nous en est

resté que d'informes débris polychromes. Les inscriptions nous apprennent que beaucoup de salles étaient lambrissées de bois sculptés, peints et même incrustés de plaques d'ivoire, de morceaux de verre opaque, d'or et d'argent, suivant ce système de décoration bigarrée et étincelante, si chère aux Orientaux de tous les temps. Le génie assyrien excellait encore dans la petite sculpture et dans les arts industriels : les pierreries, les bijoux d'or et d'argent, les tapis et les belles étoffes, les meubles de luxe étaient recherchés avec passion et ceux qui nous sont parvenus sont ornés de têtes ou de griffes de lion, de cheval, de taureau, de panthère, de fleurs et de festons sculptés avec un art qu'on doit admirer sans réserve. On savait fondre le bronze et le travailler au repoussé dès la plus haute antiquité, et nos musées ont de remarquables produits de cet art; si la céramique est toujours demeurée rudimentaire et extrêmement grossière à Babylone comme à Ninive, cela tient à ce que l'argile de la Mésopotamie, si propre à la fabrication des briques, n'est pas d'un grain assez fin et d'une cohésion assez parfaite pour qu'on puisse en façonner les minces parois d'un vase élégant. En revanche, la gravure en creux sur pierres dures s'est particulièrement développée en Chaldée : elle a produit ces cylindres percés d'un trou longitudinal qui permettait de les suspendre à un collier et sur la circonférence desquels on sculptait en creux, parfois avec un art exquis, des inscriptions et des scènes religieuses. Ces cylindres servaient à la fois de cachet et d'amulette, et toute personne de distinction en était pourvue. En résumé, l'art de l'Assyrie et de la Chaldée dénote un vigoureux effort de génie pour atteindre à l'idéal; il est essentiellement original et homogène, et il s'est développé de lui-même comme l'art égyptien auquel il n'a presque rien emprunté; mais il se noie dans le détail et, perdant de vue l'ensemble, il n'a jamais su procéder par grandes masses et dégager les formules de la nature.

E. Babelon.

IV. Archéologie phénicienne et carthaginoise. — L'art original et spontané de l'Egypte s'est rencontré avec celui de la Chaldée et de l'Assyrie sur les côtes de la Syrie que baigne la Méditerranée, et de leur alliance sont nés l'art phénicien et l'art chypriote. Le peuple phénicien n'a rien inventé en fait d'art, pas même la verrerie dont on lui a attribué si longtemps la paternité, et qu'on trouve en Egypte et en Chaldée longtemps avant l'établissement des manufactures de Tyr et de Sidon; et quant à l'alphabet, les Phéniciens n'ont fait qu'introduire, pour marquer leurs ballots de marchandises, des modifications abréviatives dans les hiéroglyphes égyptiens et peut-être hétéens. Néanmoins, les marchands de Tyr et de Sidon peuvent prétendre à une place dans l'histoire de l'archéologie orientale, parce que c'est leur commerce qui a fait pénétrer chez les Hellènes les modèles de plastique et les procédés techniques inventés par les Egyptiens et les Assyriens. — Dès la fin du XVIIIe siècle, l'abbé Barthélemy, l'auteur d'*Anacharsis*, déchiffrait l'alphabet phénicien et classait les monnaies portant des légendes phéniciennes. Gesenius, F. de Saulcy et beaucoup d'autres savants s'occupèrent de la lecture des textes phéniciens, sans que l'archéologie, c.-à-d. l'explication des monuments, fît de sérieux progrès. A vrai dire, ce n'est que depuis l'expédition des Français en Syrie, en 1860, que l'on s'occupe des antiquités d'origine phénicienne. M. Renan fut alors chargé d'une mission archéologique en Phénicie et, grâce à l'appui de nos soldats, il put entreprendre des fouilles considérables sur le sol où fleurirent Arad (Ruad), Marath (Amrit), Gebal (Byblos), Beryte (Beyrouth), Sidon (Saïda), Tyr (Sour), Aco (Saint-Jean-d'Acre), Jopé (Jaffa). Les résultats de ces recherches furent peut-être négatifs au point de vue de l'importance artistique des monuments découverts, mais, au point de vue scientifique, ils prouvèrent que l'archéologie phénicienne procède exclusivement des deux sources opposées que nous avons signalées plus haut. Ce n'est pas d'ailleurs en Phénicie seulement que, depuis lors, on en a recherché les traces; c'est dans tout le bassin de la Méditerranée, à Chypre et à Carthage, à Malte et en Sicile, en Sardaigne, sur les côtes d'Afrique et d'Espagne, partout enfin où les Phéniciens avaient établi leurs comptoirs commerciaux. — En Syrie, on a constaté que les Phéniciens taillèrent d'abord leurs demeures dans le roc; plus tard, ils y creusèrent seulement leurs tombeaux et ils taillèrent souvent leurs maisons dans d'énormes blocs de tuf calcaire qu'ils isolaient de la montagne : ils évidaient la pierre, ménageaient de minces écrans pour former les cloisons de séparation entre les chambres; des constructions mobiles de ce genre ont été vues par M. Renan, à Amrit, à Saïda, à Marath et dans l'île d'Arad. Mais les architectes phéniciens connurent aussi la construction en grand appareil et sans mortier, l'appareil à refends et en bossage, comme le prouvent les murs de Tortose, de Gebal et le fameux tombeau de Marath, connu sous le nom de Bordj-el-Bezzak. Les constructions phéniciennes de Malte et de Gozzo présentent un entassement de blocs mal taillés. Les murs de Byrsa, découverts à Carthage, par Beulé, sont, au contraire, en grand appareil régulier, admirablement agencé, mais il n'est pas sûr que ces murs soient antérieurs à la conquête romaine; ils ne sont pas, dans tous les cas, antérieurs à l'influence hellénique.

La haute antiquité phénicienne n'a connu ni la voûte ni la colonne; les édifices étaient couverts de grandes dalles; les colonnettes et les chapiteaux qu'on a trouvés à Chypre, dans les constructions phéniciennes, sont de style égyptien. L'architrave du tabernacle d'Amrit et du monument analogue d'Oum-el-Awamid est ornée du globe solaire ailé et de rangées d'uræus, copiés sur des monuments égyptiens, ou peut-être même sculptés par des ouvriers venus d'Egypte. Le sphinx égyptien est également un des principaux éléments de l'art phénicien qui le reproduit en ronde bosse comme à Oum-el-Awamid, ou en bas-relief, comme à Arad; il a l'uræus au front et le pschent sur la tête; quant à ses ailes, elles sont d'origine assyrienne. Les ornements sculptés qui entourent les bas-reliefs, rosaces, oves, méandres, palmettes, sont copiés sur ceux de Ninive; la peinture polychrome, enfin, jouait un rôle considérable dans la décoration des édifices phéniciens, à l'imitation de ceux de l'Assyrie et de l'Egypte. — Comme les Assyriens et les Egyptiens, les Phéniciens croyaient à l'immortalité de l'âme, et rendaient à leurs morts les plus grands honneurs. Aussi les monuments les plus importants recueillis en Phénicie sont des tombeaux. Presque toutes les tombes phéniciennes sont creusées dans le flanc des rochers; ce sont des caveaux dans lesquels on pouvait placer les sarcophages d'une famille entière; il n'y a guère d'exception que pour le Bordj-el-Bezzak, qui est isolé de la montagne comme une maison monolithe; il a 16 m. de hauteur. La nécropole d'Amrith, la mieux explorée et la plus ancienne, nous offre des tombeaux dans lesquels on descend soit par un escalier, soit par un puits vertical comme en Egypte. Au fond du puits, des portes basses conduisent à des chambres rectangulaires plus ou moins nombreuses. Il y a parfois deux étages de caveaux communiquant par un trou creusé au centre de l'étage supérieur. Dans chaque chambre, on déposait des sarcophages le long des parois, et dans les sarcophages on plaçait le cadavre. Au dehors, au-dessus du sol, émergeait une petite construction conique, en maçonnerie, appelée aujourd'hui *méghazil*; quelquefois c'est une simple borne indiquant que là était la demeure des morts. Dans la nécropole de Sidon, on a trouvé le fameux sarcophage du roi Eschmounazar, donné par le duc de Luynes au musée du Louvre; c'est un monument postérieur à Alexandre, comme d'ailleurs la plupart des sarcophages recueillis en Phénicie. La forme de ces bières est imitée de celles de l'Egypte; les plus riches sont en porphyre ou en pierre calcaire; il en est en plomb, en terre cuite et même en bois de cèdre, décorées d'appliques, en métal, représentant des mufles de lion. Un grand nombre d'entre ces sar-

cophages sont anthropoïdes, c.-à-d. qu'ils ont la forme de gaines de momies, la tête du mort sculptée en relief, avec des détails dans la manière de traiter les cheveux et la barbe, empruntés à l'Assyrie. De pareilles cuves funéraires ont été trouvées non seulement en Phénicie, mais à peu près dans tous les pays riverains de la Méditerranée où les Phéniciens ont établi leur domination. La nécropole de Carthage a été violée dans l'antiquité et n'a fourni aux explorateurs modernes, comme Daux et Beulé, aucun monument de ce genre, mais les caveaux funéraires, étant construits de la même manière et décorés des mêmes ornements, devaient renfermer originairement des sarcophages analogues. Comme dans les tombes de l'Egypte enfin, on a trouvé dans les chambres sépulcrales des Phéniciens un mobilier funéraire : alabastrons en verre et en terre cuite, statuettes du dieu Bès, d'origine égyptienne, du dieu Pygmée, d'Astarté, lampes, amphores, etc. On n'a rencontré d'armes dans aucune des nécropoles de la Phénicie. — En dehors des tombeaux, l'exploration archéologique de la côte de Syrie et des pays occupés par les Phéniciens n'a fourni guère que des textes épigraphiques et des monnaies, qui elles-mêmes sont en général de style grec, et ne sauraient guère figurer dans une histoire de l'art phénicien; cependant les traits donnés à la déesse Tanit sur des monnaies de Carthage et les types de certaines monnaies de Gebal, de Tyr, de Sidon, d'Azot, de Malte et des îles Baléares, ont un caractère si particulièrement oriental que nous devions les signaler ici. Les monuments de l'architecture ont péri presque totalement. Nous sommes certains toutefois que les Phéniciens empruntèrent à l'Egypte l'idée de leurs temples. Le seul monument digne de ce nom qui existe sur la côte syrienne n'est, en effet, qu'une réduction du temple égyptien : c'est le El Maabet d'Amrith, sorte de *cella* ou tabernacle monolithe, dans lequel était enfermé le simulacre de la divinité. Cet édicule carré et fermé de trois côtés, a 7 m. de haut; sur le devant est une grande cour pareille à celle que l'on voit devant tous les temples sémitiques et même encore aujourd'hui devant les mosquées musulmanes. A Gozzo et à Malte on a retrouvé des restes de temples phéniciens qui suffisent à peine à nous en faire retrouver le plan. Il faut citer, entre autres, la *Giganteja*, de Gozzo, qui comprend deux édifices voisins. Chacun d'eux est composé de deux chambres en forme d'ellipse allongée et communiquant entre elles par un étroit couloir; le temple de Hagiar-Kim, à Malte, a cinq ou six salles elliptiques du même genre, formant absides. Ces édifices sont construits en blocs à peine dégrossis et mal appareillés. Quant aux temples de Carthage, on peut dire que les ruines mêmes en ont péri ; on n'a guère reconnu jusqu'ici, sur le sol de la vieille cité punique, que des constructions romaines et byzantines.

Presque partout où les Phéniciens ont établi leurs comptoirs, à Carthage surtout, on a recueilli par centaines des bornes en pierre généralement terminées à la partie supérieure par deux plans inclinés comme un toit. Ce sont de petites stèles votives qu'on plantait en terre et qui portaient sur la partie émergeant au-dessus du sol une inscription en l'honneur d'une divinité, généralement Rabat Tanit et Baal Hammon, les deux divinités suprêmes du panthéon carthaginois. Ces stèles ont généralement au-dessus de l'inscription un bas-relief ou des images gravées au trait qui représentent le dieu et le fidèle en adoration devant lui, comme on le voit sur la stèle du roi de Gebal, Iehawmelek ; d'autres fois, c'est l'adorateur seul, ou divers symboles tels que chevaux, moutons, caducée, ancre, gouvernail, rosaces, fleurs de lotus, palmier, colonnettes, et surtout le triangle, symbole de la trinité punique; au-dessus de ces images, la main ouverte et dressée, qui symbolise la prière s'élevant vers la divinité. — Le style égyptisant de l'art phénicien apparaît encore dans les coupes de métal qu'on a trouvées à Palestrina, en Italie, à Curium et à Idalium, dans l'île de Chypre, et dont la paroi interne est décorée des scènes les plus curieuses, qui rappellent, non seulement par l'art, mais par les sujets, les scènes mythologiques des bas-reliefs ninivites ou les scènes de chasse et de sacrifices religieux que reproduisent les monuments égyptiens; les scarabées avec des figures ailées et des inscriptions phéniciennes, les terres cuites en argile, coloriées et émaillées, sont si conformes aux monuments assyriens et égyptiens du même genre qu'on aurait peine à les distinguer, n'étaient les inscriptions. Nous ne pouvons presque rien dire de la construction des murs d'enceinte des villes phéniciennes, les remparts de Tyr, de Carthage et des autres grandes villes ayant disparu jusqu'aux fondements; seule la ville de Banias, l'antique Balanée, au N. de Ruad, a conservé ses remparts phéniciens qui ont encore une hauteur de plusieurs mètres; ce sont de gros blocs, à peine épannelés, entassés sans ciment ni mortier, et qui valent à peine les constructions cyclopéennes. A Eryx et à Motya, en Sicile, à Carthage et à Thapsus, en Afrique, on a retrouvé des murs de fortification qui sont, au contraire, de plus bel appareil régulier. Là où l'art phénicien fut le plus original, c'est dans la construction des ports et dans les travaux hydrauliques faits pour conserver les eaux dans les villes. Les bassins des ports de Carthage existent encore, de même que les citernes gigantesques qui amenaient dans la ville les eaux des sources du Zaghouan; on se promène actuellement en voiture dans les immenses galeries voûtées de ces citernes; mais elles ont été en partie reconstruites à l'époque romaine. En résumé, les études des archéologues modernes comme le duc de Luynes, MM. de Vogüé, Renan, Ludwig Müller, F. de Saulcy, Daux, Salinas, Beulé, Ph. Berger, Clermont-Ganneau, et quelques autres, démontrent jusqu'à la dernière évidence que les Phéniciens n'eurent pas d'art original ; toutefois, en copiant l'art assyrien et l'art pharaonique, ils contribuèrent au développement des facultés artistiques de la race hellénique, avec laquelle leur commerce les mettait journellement en contact. E. Babelon.

V. Archéologie judaïque. — L'art judaïque dérive exclusivement de l'art phénicien. Il nous en est parvenu si peu de monuments qu'il faut le reconstituer presque entièrement à l'aide des textes littéraires, et il offre cette particularité qu'en dehors des fortifications des villes, il se résume dans le mobilier religieux et le temple de Jérusalem. Ce temple est, en effet, le seul édifice digne de ce nom qu'aient édifié les Juifs et qu'ils se soient attachés à embellir et à décorer ; les Samaritains attendirent jusqu'au temps d'Alexandre pour se construire sur le mont Garizim un sanctuaire pareil à celui de Jérusalem. Ni de l'un ni de l'autre de ces deux monuments, il ne reste une seule pierre, et nous ne connaissons ce temple de Jérusalem et ses diverses restaurations que par les descriptions des auteurs. Malgré cette pénurie de documents et malgré la disparition totale des ruines, aucune branche de l'archéologie n'a été l'objet de plus grandes préoccupations de la part des savants, et cela à cause de la place extraordinaire que le peuple juif tient dans l'histoire du monde. Dès le XVIe siècle on a essayé des restitutions plus ou moins fondées du temple de Jérusalem, et l'on en essaiera probablement longtemps encore avant d'aboutir à une solution qui satisfasse à peu près les exigences de la critique. Mais on s'est peu occupé, jusqu'à nos jours, des antiquités judaïques en dehors du temple. L'expédition française de Syrie en 1860 et la création de la société anglaise *Palestine exploration fund* ont donné le branle à un mouvement scientifique auquel ont pris part le duc de Luynes, de Saulcy, de Vogüé, Clermont-Ganneau, V. Guérin, E. Renan en France; Robinson, Madden, Wilson et Warren en Angleterre; Otto Thenius en Allemagne. Outre la société anglaise dont nous avons parlé, et qui publie ses *Procedings*, l'Angleterre a un recueil intitulé *Transactions of the Society of Biblical archæology*, où ont été publiés nombre d'excellents travaux relatifs à l'archéologie orientale ; il s'est fondé en Allemagne la *Zeitschrift des deutschen Palestina Vereins*, et nous

avons organisé au Louvre le musée judaïque. Malgré ces efforts simultanés, les résultats auxquels on est parvenu sont médiocres. Si l'on en excepte les monnaies, qui ne remontent pas plus haut que la dynastie asmonéenne et n'offrent que des types peu importants : le calice, la verge d'Aaron, le palmier, la grappe de raisin, etc., avec une légende en caractères samaritains (V. Sicle), il n'existe que bien peu de monuments juifs. Il n'y avait pas de statuaire, le Décalogue défendant de faire des « images taillées ». Ce n'est que par des représentations étrangères aux Israélites, comme des bas-reliefs assyriens et égyptiens ou l'arc de triomphe de Titus, par exemple, que nous connaissons des types juifs et des monuments tels que le candélabre à sept branches. La fameuse colonne de bronze qui était dans le temple et devait être analogue aux colonnes gravées sur les stèles votives phéniciennnes, n'est connue que par des descriptions littéraires; il en est de même pour le grand récipient de la cour du temple connu sous le nom de *mer d'airain* et que soutenaient douze statues de taureaux groupées trois par trois : c'était sans doute un vase analogue à celui d'Amathonte, au musée du Louvre. L'archéologie funéraire de la Judée est représentée par un tombeau monolithe, de forme phénicienne, que Saulcy a signalé à l'entrée du village de Selwam ou Siloam: on l'a attribué au IVe ou Ve siècle avant notre ère. Les fameux tombeaux des rois, près de Jérusalem, sont d'une époque bien postérieure, de même que les tombes dites de Josaphat, d'Abraham, de saint Jacques, de Zacharie, etc. Les débris de céramique, retrouvés en Judée, sont de forme rudimentaire et de terre grossière ; ils ne se distinguent pas des vases trouvés en Phénicie, et, quant aux cachets ou pierres gravées antiques, c'est la forme du nom seule qui a pu faire reconnaître ceux qui avaient appartenu à des Juifs. — Les recherches archéologiques se sont étendues aux pays voisins de la Judée, dans le cours de ces dernières années, et quelques savants comme Huber, qui fut assassiné au cours de son voyage, J. Halévy, Dougthy et J. Euting, ont attaché leur nom à la découverte d'importants monuments sabéens, nabathéens et himyarites, parmi lesquels, laissant de côté le point de vue numismatique et épigraphique, nous devons citer la stèle de Teïma, petite ville au N.-E. de Medaïn Saleh : le dieu Salm y est figuré en relief avec une tunique talaire et une tiare pointue; son costume se rapproche du costume assyrien. Au-dessus du roi, figure le globe solaire ailé, d'origine égyptienne, représenté ici comme sur la stèle giblite du roi Yehawmelek. On le voit, l'archéologie démontre de la manière la plus évidente que, depuis le désert d'Arabie jusqu'à la côte syrienne, l'Egypte et l'Assyrie se disputèrent l'influence artistique comme elles se sont disputé l'influence politique dans ces mêmes régions.
E. Babelon.

VI. Archéologie hétéenne. — Elle embrasse les monuments figurés des peuples antiques de la Syrie septentrionale et de la Cappadoce, auxquels on donne parfois le nom générique de Syro-Cappadociens. C'est la branche de l'archéologie orientale qui est la moins connue, et on peut dire qu'on commence seulement à en rassembler les matériaux. On rencontre des monuments hétéens ou hittites depuis l'Euphrate et Damas jusqu'au cours de l'Halys et le Pont-Euxin ; exceptionnellement, on en a aussi signalé quelques-uns dans d'autres provinces de l'Asie Mineure. Dès 1812, le voyageur anglais Burckhardt remarqua pour la première fois, dans la ville d'Hamath, sur l'Oronte, des sculptures qui ne se rattachaient à aucun art connu et des hiéroglyphes qui ne ressemblaient point à ceux des Egyptiens; mais c'est seulement à partir de 1871 que la société anglaise *Palestine exploration fund* entreprit l'exploration de Hamath et de toute la Syrie septentrionale : Hamath, Alep, Djerablus ou Carchémis, Roum-Qalah fournirent de nombreux monuments hétéens qui révélèrent une civilisation puissante; des sculptures rupestres ou des reliefs du même genre furent signalés à Ibriz en Lycaonie ; à Nymphi près de Smyrne ; à Boghaz-Kevi et à Euiuk en Cappadoce; à Kalaba et à Ghiaour-Kalési en Phrygie; à Karabéli en Lydie, et dans d'autres régions de l'Asie Mineure. En même temps, on recueillait divers monuments se rapportant à la même civilisation : statuettes de bronze, bijoux, pierres gravées et surtout des sceaux en terre cuite avec des figures singulières et des hiéroglyphes qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes, n'ont pas encore livré leur secret aux archéologues; cependant l'on possède un sceau bilingue en caractères cunéiformes et en hiéroglyphes hétéens d'un roi dont le nom se lit, dans le texte cunéiforme, *Tarcudimme*, et paraît remonter au XIe siècle avant notre ère. — D'après les recherches de M. H. Sayce, les hiéroglyphes hétéens sont écrits *boustrophédon* (V. ce mot) et ils ont probablement produit, par filiation, les caractères des écritures chypriote et phénicienne, ce qui infirmerait, dans une certaine mesure, la théorie de l'origine égyptienne et assyrienne de ces alphabets. Quant aux caractères généraux de l'art hétéen ou hittite, ils sont encore difficiles à préciser, réduits que nous sommes à des descriptions de monuments peu nombreux et se rapportant sans doute à des époques fort éloignées les unes des autres. La civilisation syro-cappadocienne ou hétéenne a succombé sous le triple effort des Hellènes d'Asie Mineure, des Egyptiens et des Assyriens ; on lui assigne neuf ou dix siècles de durée. L'art qu'elle enfanta fut toujours rude et grossier; il paraît avoir eu toutefois une certaine influence sur les populations helléniques encore barbares avec lesquelles les Hétéens se tenaient en contact. On se demande, par exemple, s'il n'a pas influé sur les sculpteurs du vieux temple d'Assos, et si le chapiteau à double volute et la colonne cannelée de l'ordre ionique n'ont pas été inventés par les Hétéens puisqu'on constate ces éléments d'architecture dans un édicule sculpté sur un bas-relief hétéen de Boghaz-Kevi. Sur tous les monuments, les Hétéens sont chaussés de bottines à pointe recourbée ; le type de la tête paraît se rapprocher du profil assyrien ; le nez est busqué comme celui des Sémites, de sorte qu'on est autorisé à croire que c'est en Syrie, sur les bords de l'Oronte, seize siècles environ avant notre ère, que se serait formée la nation hétéenne, pour rayonner de là sur l'Asie Mineure. En un mot, dans toutes les œuvres d'architecture et de sculpture qu'on peut attribuer aux Hétéens, on constate l'influence de l'art chaldéo-assyrien et, à un moindre degré, celle de l'art égyptien. E. Babelon.

VII. Archéologie perse. — En 1621, un voyageur romain, Pietro della Valla, visitant les ruines de Persépolis, y remarqua des caractères cunéiformes dont il s'empressa d'envoyer la copie au jésuite, le P. Kircher : ce sont les premiers spécimens d'écriture cunéiforme qui soient parvenus en Europe. Depuis cette époque, la Perse et ses antiquités n'ont cessé d'être visitées et décrites, mais presque toujours avec des préoccupations étrangères à la science. Tavernier, en 1658, et Thévenot, en 1655, décrivirent superficiellement Persépolis. Chardin, qui séjourna en Perse de 1655 à 1681, nous a laissé une intéressante relation de voyage dans laquelle on trouve la description pittoresque de nombreuses ruines. Plus tard, Struys, Flower, C. van Bruyn, Kœmpfer et Hyde explorèrent la Perse et dissertèrent sur ses anciens monuments. Niebuhr, qui alla en Perse en 1765, s'essaya au déchiffrement de l'écriture cunéiforme; il échoua de même que Tyschen de Rostock, Munter de Copenhague, Lichtenstein et Hayer à la fin du dernier siècle ou au commencement de celui-ci. C'est en 1802 que le savant hanovrien Grotefend posa les bases scientifiques du déchiffrement de l'écriture cunéiforme et reconnut dans les inscriptions de Persépolis, les noms de Cyrus d'Hystaspe, de Darius, de Xerxès. A partir de ce moment, on ne cesse de découvrir et de publier de nouveaux monuments, jusqu'au jour où, en 1836, Eugène Burnouf, dans son *Mémoire sur les inscriptions de Hamadan*, compléta définitivement l'al-

phabet perse dont Grotefend avait déterminé un certain nombre de caractères. Presque en même temps, M. Henry Rawlinson publiait et traduisait le texte perse de la fameuse inscription trilingue (perse, assyrienne et médique) gravée par Darius sur le rocher de Behistoun. La nouveauté des renseignements historiques qu'on puisait dans ce document excita l'émulation et l'on se mit à la recherche des antiquités de la Perse, en même temps qu'on songeait à entreprendre les fouilles de Ninive. Des voyageurs tels que Texier en 1840, Eugène Flandin et Pascal Coste en 1841, décrivirent et dessinèrent avec soin les principaux monuments de la Perse dans de luxueux et énormes recueils. W. K. Loftus commença, vers 1850, des fouilles à Suse, et peut-être que le sol de la Perse eût été, dès il y a trente ans, complètement exploré, si l'Assyrie et la Chaldée n'eussent alors absorbé toute la curiosité des explorateurs.

Récemment, le gouvernement allemand organisa en Perse une mission archéologique qui ne donna pas les résultats qu'on en espérait : les documents recueillis au cours du voyage ont été publiés en 1883 sous les auspices de l'Académie de Berlin, par MM. Andreas, Stolze et Noldeke. L'insuccès de cette exploration est mis surtout en évidence par les découvertes importantes dont M. et Mme Dieulafoy viennent d'enrichir le musée du Louvre. Chargé d'une mission archéologique par le gouvernement français, M. Dieulafoy explora le Farsistan avec un soin et une critique qui lui permirent de donner la solution de nombreux problèmes de géographie antique ; mais, ce qui nous intéresse davantage ici, il identifia les ruines, caractérisa l'art des différentes dynasties qui régnèrent sur la Perse, enfin couronna ses recherches par ses belles fouilles de Suse dans lesquelles il exhuma des palais achéménides, rapportant pour le musée du Louvre des monuments d'un art particulier qui n'est représenté dans aucun autre musée de l'Europe ; ce sont particulièrement un grand chapiteau bicéphale en briques émaillées, des bas-reliefs aussi en briques émaillées, représentant des archers et des lions, des ornements aux couleurs vives et aux formes élégantes, des sceaux achéménides en pierres gravées, des cylindres, des monnaies. — L'analyse détaillée des monuments du Farsistan à laquelle se livra M. Dieulafoy n'est pas moins importante que les résultats des fouilles de Suse ; il en a exposé les résultats dans son livre *l'Art antique de la Perse*, actuellement en cours de publication. Les monuments de l'époque des Achéménides à Méched Mourgab et à Madéré Soleïman sont antérieurs à la construction des palais de Persépolis ; quelques-uns d'entre eux, les tours funéraires notamment, rappellent les constructions lyciennes ou helléniques ; dans aucun ne se fait sentir l'influence de l'Assyrie ou de l'Egypte, au point de vue architectural. Les sculptures, au contraire, sont inspirées par l'art chaldéen ou ninivite : par exemple, le bas-relief représentant Cyrus lui-même avec quatre ailes comme les génies assyro-chaldéens. Après la conquête de l'Asie antérieure et de l'Egypte, l'influence de ces pays se fait sentir dans les constructions persépolitaines : les palais sont établis, comme en Mésopotamie, au-dessus de terrasses artificielles ; c'est sous l'inspiration égyptienne que les Perses abandonnent, à partir de Darius, le système des tours funéraires d'origine lycienne et creusent dans le flanc des rochers des tombeaux dans lesquels l'architecture gréco-ionienne s'allie à des motifs empruntés à l'Egypte. Dans les palais, le chapiteau formé de deux têtes de taureau adossées est aussi importé d'Egypte, tandis que la structure des colonnes est gréco-ionienne. L'*apadana* aux cent colonnes du palais de Xerxès est une réminiscence des salles hypostyles de l'Egypte, tandis que les taureaux androcéphales placés aux portes sont copiés sur ceux qui gardaient l'entrée des palais ninivites. Les sculptures qui décorent la façade des tombes taillées dans le roc, à Nakhché-Roustem, sont assyriennes de style, mais l'intérieur des chambres sépulcrales est disposé à l'égyptienne. Les atechs-gahs ou autels du feu, qui constituent une des intéressantes particularités de l'archéologie perse, sont généralement ornés de motifs empruntés à l'art gréco-ionien. Pour compléter cet aperçu général sur les résultats archéologiques auxquels a conduit l'étude des antiquités perses, nous devons ajouter que M. Dieulafoy a reconnu que les monuments à voûtes et à coupoles de Sarvistan, de Firouz-Abad, de Ferachbad remontent jusqu'à l'époque achéménide : c'est dans ces édifices peut-être qu'il faut aller chercher le premier principe des églises à coupoles comme Sainte-Sophie de Constantinople.

E. Babelon.

VIII. Archéologie grecque et romaine. — La meilleure manière de définir l'archéologie classique est d'en retracer sommairement l'histoire. On verra ainsi comment l'objet de cette science se précise, et à la suite de quels lents progrès elle entre en possession d'une méthode rigoureuse, pour prendre son rang parmi les sciences qui contribuent le plus efficacement à éclairer l'histoire du monde antique.

I. On sait au milieu de quelles crises disparaît le monde ancien. L'édit de Milan, rendu, en 313, par Constantin Ier et Licinius, marque la fin de l'art antique, qui fait place à l'art chrétien. Dès lors, des causes multiples contribuent à faire périr les monuments de l'art antique. En Grèce, la dépopulation de villes autrefois prospères, l'exploitation des ruines sont les causes les plus ordinaires. A Rome et en Italie, le triomphe de la religion nouvelle a été moins funeste qu'on ne le croit généralement aux œuvres d'art antiques, comme l'a montré M. de' Rossi. Les Barbares, tels que les Visigoths d'Alaric (410), les Vandales de Genséric (455), ont aussi pris une part moins grande qu'on ne pourrait le supposer à la destruction de Rome. Ils se préoccupent plus de piller que de démolir. Un plan de Rome, publié par M. de' Rossi, montre l'aspect de la ville au temps de Charlemagne, et les édifices anciens sont encore presque tous debout. En revanche, ce qui a échappé au pillage des Barbares n'échappe pas aux Romains eux-mêmes. La ville du moyen âge vit aux dépens de la ville antique : statues et bas-reliefs sont débités pour servir à la construction des maisons ; les édifices sont exploités comme des carrières, témoin l'arc de triomphe de Septime-Sévère qui est habité par des générations de marbriers. Au xve siècle, le pape Nicolas V (1447-1455) tire des ruines du Colisée 2,600 charrettes de travertin. On ne comprend que trop la plainte de Pétrarque s'écriant : » Nulle part on ne reconnaît moins Rome que dans Rome même. » — Lorsqu'on cherche à se faire une idée du passé, à expliquer les monuments qui subsistent encore, les interprétations qui ont cours sont à la hauteur du respect qu'on témoigne aux restes de l'antiquité. Elles dénotent une prodigieuse ignorance. Le premier effort tenté au moyen âge pour commenter les ruines antiques nous est connu par des compilations, telles que les *Mirabilia Urbis Romæ* et la *Graphia aurea*, sortes de descriptions de Rome faites surtout pour les étrangers, pour les pèlerins qu'attirait la renommée de la Ville Éternelle. Les édifices encore debout, comme le Panthéon d'Agrippa et le Colisée, les rares statues épargnées, comme les groupes de Monte Cavallo, sont l'objet de commentaires étranges, où la légende tient une large place. On fait remonter à Noé la fondation de Rome ; le Colisée est un temple du soleil ; tout le reste est à l'avenant. Le sentiment qui domine, c'est une sorte d'étonnement causé par les vagues souvenirs de la grandeur romaine qui flottent encore dans les esprits populaires, et dont nous trouvons la trace dans un poème français du xiie siècle, dans la *Chanson des Saxons* de Jean Bodel :

> Ne sont que trois matières à nul hom entendant ;
> De France, de Bretaigne, et de Rome la grant.

Lorsqu'une curiosité plus intelligente commence à s'éveiller, au xive siècle, ce sont les légendes populaires qui constituent les premières données archéologiques dont

dispose l'esprit moderne. Il faut y joindre les renseignements topographiques fournis par les *Regionnarii*, versions souvent altérées d'un document rédigé peut-être au temps de Constantin. Voilà les sources d'informations auxquelles sont réduits Pétrarque et Dante, ces admirateurs passionnés de la littérature antique. Aussi n'accordent-ils aux monuments qu'une attention distraite. Dante semble avoir à peine regardé les antiquités de Vérone, et Pétrarque ne ressent qu'une émotion poétique en présence des ruines de Rome : « Et le monde tremble quand il se souvient du temps qui n'est plus. » Si, au XIIIe siècle, le sculpteur Nicolas de Pise s'inspire déjà des monuments antiques, il reste une exception, et sa tentative est isolée. — Le premier, Cola de Rienzi (1310-1354) a l'idée d'interroger les débris du passé; il se sert de l'archéologie pour intéresser le peuple romain à sa tentative d'une restauration de la Rome républicaine. Il commente devant lui la *Lex regia* gravée sur une plaque de bronze, que Boniface VIII avait fait placer dans la basilique de Latran. Il recueille les inscriptions latines et écrit, vers 1344, une *Descriptio Urbis Romæ ejusque excellentiæ*. En même temps, on commence à recueillir les antiquités, et un citoyen de Trévise, Olivier Forza ou Forzetta, forme, vers 1335, la première collection d'antiques dont on ait gardé le souvenir.

II. Avec Rienzi et ses contemporains commence le mouvement archéologique. Grâce à eux, l'indifférence des siècles précédents fait place à une curiosité plus éclairée. Les plaintes contre la destruction de Rome se font entendre plus fréquentes et plus énergiques, et Poggio exprime bien le sentiment de tous les esprits lettrés de son temps, dans les pages où il déplore la ruine de la ville antique. On s'empresse à recueillir les statues, les médailles, les bronzes, les pierres gravées. Au cours du XVe et du XVIe siècle, on voit se former les grandes collections : à Florence, avec Niccolo Niccoli, qui, vers 1430, envoie des émissaires en Syrie pour lui en rapporter des antiques; surtout avec Laurent de Médicis qui réunit de véritables richesses d'art dans son palais de la *Via Larga*. A Rome, la première collection est celle du pape Paul II (1457), et son successeur Sixte IV fonde le musée du Capitole. La description d'Andrea Fulvio, dans les *Antiquaria Urbis* (1513), nous donne pour le commencement du XVIe siècle l'état du musée du Capitole et de celui du Vatican. Toutefois, l'interprétation des monuments antiques, qui est l'objet de l'archéologie, reste bien au-dessous de l'enthousiasme qu'ils inspirent. On est ravi de ces marbres, qui, après des siècles de barbarie, viennent révéler un sentiment plus pur de la forme; mais on se préoccupe peu d'y chercher l'expression des idées et des sentiments dont l'antiquité a vécu. Les hommes de la première Renaissance sont des artistes beaucoup plus que des archéologues.

III. En 1478, Pomponius Laetus fonde l'Académie des *Antiquarii* au Quirinal. Ce nom d'antiquaires désigne très exactement les savants qui, à partir du XVIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, vont faire de l'antiquité l'objet de leurs études. C'est une période nouvelle qui s'ouvre. En même temps que les humanistes proprement dits accomplissent sur les textes cet immense travail de critique qui aboutit à la publication de grands recueils comme celui de Gronovius, on s'avise que les monuments peuvent fournir un utile commentaire de la littérature classique. Les études d'antiquité portent surtout sur deux points, la topographie et l'iconographie. Déjà, au XVe siècle, Poggio avait inauguré les études de topographie romaine, et Flavio Biondo, en 1446, avait écrit sa *Roma Instaurata*. A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe siècle, Andrea Fulvio représente ces études avec autorité. Il publie les *Antiquaria Urbis Romæ*, les *Antiquitates Urbis Romæ*. On tient déjà des journaux de fouilles, comme ceux de Pirro Ligorio et de Flaminio Vacca. Enfin, les explorations s'étendent au delà de l'Italie; le Français Pierre Gilles écrit un livre sur la topographie de Constantinople, et un autre Français, Pierre Belon, pousse des pointes hardies jusqu'en Grèce et en Asie Mineure, notant au passage ce qu'il appelle « *les singularités* et *choses mémorables* ».

Un autre caractère des études d'antiquité au XVIe siècle, c'est que l'iconographie ou la description des monuments qui sont des portraits y occupe une place importante. On trouve un singulier intérêt à chercher sur une monnaie, dans un buste de marbre, l'image d'un Grec ou d'un Romain célèbre, d'un poète, d'un empereur ou d'un membre de la famille impériale. On veut lire l'histoire, en ajoutant aux récits de Tite-Live ou de Tacite une sorte de commentaire figuré. Dès 1517, Andrea Fulvio publie ses *Illustrium Imagines*. La collection de bustes de Fulvio Orsini est publiée, en 1570, sous le titre de *Imagines et elogia virorum illustrium et eruditorum*. C'est aussi du XVIe siècle que datent les premiers recueils de statues antiques, les *Antiquæ statuæ Urbis Romæ* de J.-B. de Cavaleriis (1594), les *Statue di Roma* de Aldroandi (1556). Il faut ajouter cependant que le désir de baptiser à tout prix les marbres réunis dans les collections conduit les savants à d'étranges erreurs qui ont régné jusqu'à nos jours. — Malgré tous ces efforts, les antiquaires du XVIe et du XVIIe siècle sont dominés par une idée fausse. La méthode n'est pas encore créée. Pour ces savants, les monuments figurés ne sont que le commentaire des textes écrits. En outre, les différentes périodes de l'antiquité sont mal comprises et mal connues; on place sur un même plan toutes les phases de ce développement de la vie antique, qui s'étend depuis les civilisations de la Grèce primitive jusqu'aux derniers jours de l'Empire romain. Le sens historique n'est pas éveillé. Nulle part la conception erronée qui a si longtemps retardé les progrès de l'archéologie classique ne se montre avec plus de force que dans l'œuvre, considérable pour le temps, du savant bénédictin français dom Bernard de Montfaucon. Dans la préface de l'*Antiquité expliquée et représentée en figures* (1719-1724), il explique l'objet de ce volumineux recueil. Il veut que, pour l'intelligence de l'histoire, on puisse « connaître la forme d'un grand nombre de choses qui entrent dans la suite de la narration des armes, par exemple, quand il s'agit de guerre, des campements, des machines à prendre les places, des différentes espèces de piques, épées, boucliers et autres armes ». Les travaux de Montfaucon, le *Thesaurus Brandeburgicus* de Laurenz Beger (1696-1701), nous donnent une idée fidèle de la méthode, telle qu'elle est appliquée jusque dans les premières années du XVIIIe siècle. Il faut cependant réserver une place à part pour les savants qui ont été de véritables précurseurs, comme le comte de Caylus. Lié avec Mariette, avec Paciaudi, Caylus porte vers les études archéologiques toute l'activité d'un esprit curieux et toute la finesse d'un goût très exercé. Il étudie les pierres gravées, fait des recherches sur la peinture ancienne (*Recueil de peintures antiques d'après les dessins coloriés de Pietro Sante Bartoli*, 1757) et, surtout, publie son *Recueil d'Antiquités égyptiennes, grecques et romaines* (1752-1767) qui est déjà pour le temps un modèle de sagacité et de méthode. Il recueille avec passion ces menus objets d'industrie, vases, terres cuites, figurines de bronze, qui abondent aujourd'hui dans nos musées et nous donnent, sur la vie antique, de si précieux renseignements. Caylus a certainement entrevu la méthode que Winckelmann a nettement définie.

IV. Au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, le nombre des monuments antiques s'était singulièrement accru. Si la théorie de la science ne faisait que de lents progrès, le champ d'études s'agrandissait. Des musées étaient formés dans toute l'Italie, grâce à une sorte d'émulation entretenue par le patriotisme local. Le goût pour les monuments antiques était devenu général. Dès 1629, Rubens admirait la richesse des collections anglaises. Lord Arundel recherchait les marbres grecs avec ardeur, et des vaisseaux

chargés de statues enlevées à Délos et à Paros faisaient voile pour l'Angleterre, quand ils coulèrent à fond avec leur cargaison. Dès 1613, lord Arundel avait, en effet, conçu le projet de « transplanter la Grèce en Angleterre », suivant le mot d'un contemporain. La France ne restait pas en arrière. L'ambassade du marquis de Nointel à Constantinople, en 1670, a tous les caractères d'un voyage scientifique, et le peintre qui l'accompagne, Jacques Carrey, exécute ces dessins du Parthénon qui sont encore aujourd'hui les documents les plus précieux pour l'étude des sculptures du temple. Les inscriptions rapportées par Nointel forment une partie des richesses épigraphiques du musée du Louvre. Pendant les années 1675-1676, le médecin lyonnais Spon, accompagné de l'Anglais Wheler, visite l'Italie et la Grèce et publie un livre qui a un grand retentissement : *le Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant* (1678). Ainsi, le champ de la curiosité scientifique s'étend graduellement. Au milieu du XVIIIe siècle, c.-à-d. au moment où les études archéologiques font un progrès décisif, beaucoup de matériaux sont réunis et groupés. On a tiré des textes tout ce qu'ils contiennent. Mais il est facile de se rendre compte des éléments qui font encore défaut. Toute cette masse de connaissances est confuse : elle n'est pas dominée par une idée maîtresse qui introduise dans l'ensemble l'ordre et la lumière. L'idée d'étudier l'art antique dans son développement organique, comme un être vivant, n'a pas encore été formulée, et si Caylus l'a entrevue, c'est à Winckelmann qu'il appartient de définir et d'appliquer la méthode qui doit devenir celle des études d'archéologie classique.

V. Winckelmann, né à Stendal dans la Vieille Marche de Brandebourg, en 1717, fils d'un pauvre cordonnier, triomphe, grâce à une vocation énergiquement accusée, de tous les obstacles que lui créent l'ignorance d'un milieu peu cultivé et le manque de ressources. Devenu secrétaire du comte de Bünau à Nöthenitz, il se convertit au catholicisme, et, grâce au secours que lui prête le roi de Saxe, peut entreprendre un voyage dans le pays qui devient sa patrie d'adoption, en Italie. Présenté, en 1756, au pape Benoît XIV, il est nommé bibliothécaire de la chancellerie, devient l'hôte et l'ami du cardinal Albani et, en 1764, exerce une véritable direction scientifique sous le titre d'*Antiquario della Camera apostolica* et de préfet des antiquités de Rome. Il visite Florence, Naples, où il fait plusieurs séjours et où l'attirent les découvertes d'Herculanum poussées avec activité après 1750. Il revenait d'un voyage en Allemagne lorsqu'il est assassiné par un aventurier, dans une auberge de Trieste, en 1768. L'œuvre de Winckelmann montre bien le développement de la méthode qui devait aboutir à la conception de l'*Histoire de l'art chez les anciens*, ouvrage bien dépassé aujourd'hui, mais qui est le point de départ de tous les progrès rapidement accomplis par la science archéologique. Étant encore à Dresde, il avait publié ses *Réflexions sur l'imitation des œuvres grecques dans la peinture et dans l'architecture* (1775), qui avaient fondé sa réputation. C'était une polémique contre le style des sculpteurs, des peintres et des architectes contemporains, et l'auteur y préconisait le retour aux traditions de l'art grec. A Rome, il conçoit l'idée d'un travail sur les restaurations des statues antiques, et proteste contre l'usage, alors en vigueur, de défigurer les œuvres antiques par des restaurations souvent maladroites qui en faussent le sens. Dès 1757, il écrit un ouvrage sur les plus belles statues de Rome, l'Apollon du Belvédère et le Laocoon, ouvrage qui trouve sa place dans l'*Histoire de l'Art*, mais dont le manuscrit a été étudié par M. Justi. Pendant un premier séjour à Florence, il classe et décrit la collection de pierres gravées du baron de Stosch (*Description des pierres gravées du feu baron de Stosch*, 1760) et applique dans ce travail la véritable méthode historique. « On peut, dans une collection de pierres gravées comme celle-ci, étudier le progrès de l'art dans un cycle très vaste, plus grand même que dans les monuments de sculpture actuellement conservés. La connaissance de l'art réside principalement dans la distinction de la manière et du style, aussi bien des nations que des siècles, et dans le sentiment de la beauté. J'ai cherché à trouver cela dans les pierres égyptiennes, étrusques et grecques de cette collection et à le rendre facile à saisir. » En outre, Winckelmann rompait avec l'habitude trop répandue d'interpréter les sujets comme des représentations historiques et posait ce principe, que l'art antique a surtout cherché dans la mythologie ses sources d'inspiration. Plus encore que ses études à Rome ou à Florence, ses voyages à Naples devaient lui fournir d'abondants éléments d'informations. Les fouilles commencées, en 1709, par le prince d'Elbeuf sur le territoire de Portici et de Résina avaient amené la découverte du théâtre d'Herculanum. Après un quart de siècle, en 1738, le roi de Naples, Charles III, avait fait reprendre les explorations par don Roche Alcubierre, et, en 1750, les fouilles avaient continué avec un redoublement d'activité sous la direction d'Alcubierre et de l'ingénieur suisse Weber. Un commencement de musée avait été installé dans le palais Caramanica, et en 1765 avait été fondée l'Académie des *Ercolanesi*, chargée d'interpréter et de publier les monuments découverts. Malgré la surveillance jalouse exercée par Baiardi et Tanucci, Winckelmann put voir ces antiquités, et ses *Lettres sur les découvertes d'Herculanum* contiennent plus d'observations justes que les gros volumes publiés par les *Ercolanesi*. C'est en 1764 que Winckelmann donne, enfin, le résumé de toutes ses études dans son *Histoire de l'art chez les Anciens*, œuvre capitale où il posait nettement en principe que l'art doit être étudié en lui-même, comme le produit d'une faculté spéciale sur laquelle agissent des causes très diverses, mœurs, climat, éducation, constitution politique. L'auteur y passait en revue l'art chez les Égyptiens, les Phéniciens, les Perses, les Étrusques, les Grecs et les Romains ; il y étudiait les éléments de la beauté dans l'art grec, y déterminait des périodes et suivait l'art antique dans son développement organique : « Une histoire de l'art, écrit-il dans la préface, doit remonter jusqu'à ses origines, en suivre les progrès et les changements jusqu'à sa décadence et à sa fin. Elle doit faire connaître le style différent des peuples, des temps et des artistes, en assigner les caractères et les justifier, autant qu'il est possible, par des ouvrages qui existent encore. Car le reste n'est que conjecture. » Ce principe, familier aujourd'hui à tous les esprits, et pourtant méconnu pendant des siècles, allait devenir le point de départ des recherches qui se poursuivent encore de nos jours. C'étaient la vie et le mouvement qui entraient dans les études immobilisées, pour ainsi dire, par la sèche érudition des antiquaires. En même temps, Winckelmann perfectionnait dans ses *Monumenti inediti* (1767) la méthode d'interprétation appliquée aux monuments, et qui se résume ainsi : ne pas admettre que les monuments antiques soient vides de sens ; trouver le mythe représenté et expliquer le monument antique par ce mythe, sans en forcer le sens. Si l'œuvre de Winckelmann a ouvert à l'archéologie des voies nouvelles, il faut bien reconnaître les lacunes qu'elle présente. C'était se condamner à d'inévitables erreurs que de faire entrer dans ce vaste tableau les arts de l'Orient, de l'Assyrie, de l'Égypte et de la Phénicie, qui n'ont été révélés que par des explorations contemporaines. L'art grec lui-même n'était connu que par des œuvres de date récente, ne remontant guère au delà de la période où il commence à viser au raffinement et à la recherche. Winckelmann a contribué à faire régner les idées les moins exactes sur l'art de la Grèce, et il a fallu que des découvertes faites en Grèce nous fissent connaître les véritables caractères de cet art pour que d'inévitables erreurs fussent définitivement corrigées.

Néanmoins, la méthode était fondée. Après Winckelmann, de savants archéologues comme Zoega, G.-B.

Visconti, continuent son œuvre, en publiant avec méthode des monuments antiques. Bientôt, les découvertes se multiplient. Choiseul-Gouffier visite la Grèce et l'Asie Mineure (1776-1782). En 1761-1762, Stuart et Revett publient les *Antiquities of Athen*, et, en 1769, la société des Dilettanti publie sous le titre de *Antiquities of Ionia* les résultats des voyages de Chandler. Brœndsted, Stackelberg, Cockerell entreprennent des explorations qui font connaître de grands ensembles, comme ceux de Phigalie et d'Egine. Les marbres du Parthénon, rapportés d'Athènes par lord Elgin, sont acquis, en 1816, par le British Museum. On arrive dès lors à une intelligence plus complète de l'art grec; on comprend mieux quel secours réciproque se prêtaient, dans un monument tel que le Parthénon, l'architecture, la sculpture et la peinture. — A mesure que les découvertes s'augmentaient, il devenait urgent d'en enregistrer les résultats. C'est à cette pensée que répondait la fondation de l'Institut archéologique de Rome, institué, en 1828, au palais Caffarelli, sous la présidence du duc de Blacas. Les efforts déjà tentés par la société des *Hyperboréens romains*, avec Bunsen, Kestner, Gerhard, allaient recevoir une sorte de consécration officielle. L'Institut disposait de puissants moyens de publicité : les *Annali dell' Instituto di correspondenza archeologica di Roma*, le *Bullettino* et les *Monumenti inediti*, recueils dont la publication a duré jusqu'en 1885. Avec la fondation de l'Institut de Rome, coïncidaient des découvertes importantes. Les fouilles du prince Lucien Bonaparte, en 1829, sur l'emplacement de l'ancienne Vulci, mettaient au jour une riche série de vases peints, et le rapport de Gerhard (*Rapporto intorno i vasi Volcenti*, 1831) marque une date dans l'histoire de la céramique grecque. A la même époque, une expédition française parcourait la Morée (*Expédition scientifique de Morée*, 1831-1838) et commençait à Olympie les fouilles que le gouvernement allemand a continuées de nos jours.

Telle était la rapidité de l'accroissement des connaissances archéologiques, que le temps semblait venu, en 1830, d'en dresser l'inventaire. C'est l'œuvre qu'accomplit Otfried Müller dans son *Manuel de l'archéologie de l'art* publié en 1830. Disposant de ressources plus considérables que Winckelmann, et guidé par un sentiment plus éclairé, le savant professeur de Gœttingue établit les lignes d'une nouvelle histoire de l'art et y introduit un ordre méthodique que les découvertes récentes n'ont pu modifier. Mais c'est la condition des études d'antiquité figurée que le mouvement y est rapide et que les faits dépassent promptement les cadres où on les enferme. Depuis un peu plus de cinquante ans que le livre d'Otfried Müller a paru, l'histoire de l'art antique s'est renouvelée, et l'ouvrage que publie M. G. Perrot (*Histoire de l'art dans l'Antiquité*) est une nouvelle synthèse que les découvertes récentes ont rendue nécessaire. — Il nous est impossible d'énumérer ici toutes les découvertes faites depuis 1830. Il nous suffira de rappeler les fouilles de M. Newton à Halicarnasse et à Cnide, celles de M. Wood à Ephèse, de M. Rayet à Milet, de M. Foucart à Delphes : celles d'Olympie et de Pergame, dirigées par des savants allemands, de Délos, poursuivies par M. Homolle, de Myrina, qui ont enrichi la collection des terres cuites du Louvre. Rappelons encore que les découvertes de M. Schliemann à Hissarlik, à Mycènes, à Orchomène, à Tyrinthe, ont révélé tout un état de civilisation qu'on soupçonnait à peine il y a quelques années. En résumé, le champ des études s'est agrandi, et la conception de l'archéologie est devenue moins étroite. L'histoire de l'art, et, en particulier, celle de la sculpture, n'est plus l'objet unique de l'archéologie. On a reconnu que, pour comprendre le génie antique, rien n'était à négliger et que toutes les formes imposées par la main de l'homme à la matière doivent solliciter l'attention de l'érudit. Bas-reliefs, vases peints, bronzes, terres cuites, tous les objets où l'esprit antique a laissé sa trace peuvent nous révéler les idées et les croyances dont il a vécu. On y cherche aussi bien l'expression des sentiments populaires que celle des pensées les plus hautes et les plus brillantes. Pour la définir d'un mot, l'archéologie classique est l'étude des objets, des monuments et des reproductions figurées dans leurs rapports avec l'histoire, les mœurs et les idées des peuples qui les ont créés. MAX. COLLIGNON.

IX. Archéologie chrétienne. — Logiquement le terme d'archéologie chrétienne devrait s'appliquer à tous les monuments architecturaux, figurés, épigraphiques qui se rattachent aux croyances et aux rites chrétiens. L'usage a cependant prévalu d'en restreindre l'extension aux premiers siècles du christianisme. Mais à quelle date se limiter? Plusieurs savants ont pris l'habitude de descendre jusqu'au VIIIe siècle. Il vaudrait mieux s'arrêter au début de l'époque où, dans les Etats formés de l'empire romain, les civilisations et, par suite, les arts tendent à prendre une physionomie locale et particulière plus nette qu'auparavant. Sans vouloir introduire dans ces matières complexes des classifications trop rigoureuses, on peut dire que cette évolution, plus ou moins marquée selon les pays, s'accomplit au VIe et au VIIe siècle. A cette date, en effet, on constate des différences bien marquées entre l'art chrétien d'Orient et celui d'Occident, et, dans cette dernière région même, des différences, moindres, il est vrai, entre la Gaule et l'Italie. Pendant le long espace de temps qu'on peut ainsi attribuer à l'archéologie chrétienne, il faut établir deux grandes divisions : avant et après Constantin. En effet, le régime politique et religieux inauguré au commencement du IVe siècle, a, sur ce point comme sur d'autres, modifié profondément les usages chrétiens. Avant Constantin, les éléments de l'archéologie chrétienne proviennent, pour la plupart, des nécropoles souterraines, appelées improprement *Catacombes* (V. ce mot), qui se retrouvent en diverses régions du monde antique, mais surtout dans la campagne romaine. C'est un art qui, pour les conceptions, est tout pénétré d'un symbolisme simple et naïf; qui, pour le style, est encore étroitement apparenté à l'art profane. Les inscriptions, presque toutes funéraires, sont brèves, pleines de foi (V. ÉPIGRAPHIE). A partir de Constantin, la construction de vastes édifices religieux ou basiliques, le désir de donner plus d'éclat à la décoration, plus de grandeur et de majesté aux personnages sacrés, transforment l'art; les peintures et les mosaïques se développent à l'intérieur des églises, les sculptures se multiplient sur les parois des sarcophages. Il est inutile d'insister ici sur ces évolutions qui seront plus longuement décrites dans d'autres articles; il suffisait de signaler l'existence de deux périodes bien distinctes. A un autre point de vue, on pourrait diviser l'archéologie chrétienne d'après la nature même des monuments : architecture, peinture, sculpture, inscriptions, etc. Mais celui qui voudra s'en faire une idée exacte devra toujours, à une même époque, l'étudier sous ses divers aspects.

La science de l'archéologie chrétienne, née à Rome, y a toujours eu son principal centre d'activité; nulle part, en effet, les monuments ne sont aussi nombreux et n'ont été aussi bien étudiés. A la fin du XVIe siècle, le dominicain espagnol Ciacconio et deux Flamands, Philippe de Winghe et Jean l'Heureux (*Macarius*), commencèrent à explorer les catacombes. Leurs travaux sont restés inédits, à l'exception de ceux de Macarius, qui ont été publiés, en 1859, à Paris, par le P. Garrucci, sous le titre d'*Hagioglypta*. Avec Bosio, la science se constitue, et les recherches, conduites d'après une méthode sûre, aboutissent à tout un ensemble de grandes découvertes. Parcourant sans cesse les catacombes, risquant parfois d'y perdre la vie, il apprit à en pénétrer les secrets, et sa *Roma sotterranea*, qui ne fut publiée qu'en 1632, après sa mort, est un de ces ouvrages, classiques en la matière, qu'aujourd'hui encore on doit sans cesse consulter. Malheureusement, après Bosio, les progrès se ralentirent et les catacombes furent trop souvent livrées aux pilleries

inintelligentes et rapaces des chercheurs de reliques. Les études sérieuses ne recommencent guère qu'avec Boldetti, qui eut longtemps la surveillance des catacombes et qui fit paraître, en 1720, ses *Osservazioni sopra i cimiteri dei SS. Martiri ed antichi Cristiani di Roma ;* avec Buonarroti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati nei cimiteri di Roma*, 1716 ; avec Marangoni, *Acta S. Victorini*, 1740, etc. Cependant, Ciampini avait dirigé ses recherches vers les plus anciennes églises chrétiennes, *De sacris ædificiis a Constantino magno constructis*, 1693, et vers les mosaïques, *Vetera monimenta*, 1690-1697. Jusque-là, on s'était peu préoccupé du caractère artistique des monuments de l'antiquité chrétienne : avec Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, 1811-1823, 6 vol. ; avec Raoul Rochette, *Mémoires d'antiquités chrétiennes*, t. XIII des *Mémoires de l'Acad. des inscr ; Discours sur l'origine et le caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*, 1834 ; *Tableau des catacombes*, 1837, etc., l'attention est attirée de ce côté. Le gouvernement français fait exécuter la grande publication de Perret, *les Catacombes de Rome*, 6 vol., 1851-1855, vaste suite de planches malheureusement peu fidèles. Cependant les recherches méthodiques et les explorations consciencieuses reprennent avec le P. Marchi, qui s'attache à l'étude de la catacombe de Saint-Agnès et fait paraître, en 1844, le t. I[er] de ses *Monumenti delle arti cristiane primitive*, qui n'ont pas été continués. C'est à un élève du P. Marchi, à M. J.-B. de' Rossi, que l'archéologie chrétienne doit ses plus grands progrès. Véritable génie par la puissance et la finesse de sa critique, par la sûreté de ses investigations, par l'étendue de son érudition, non seulement il a parcouru en tous sens le domaine de l'antiquité chrétienne, mais il s'est occupé souvent de l'antiquité romaine et du moyen âge. Il a fixé la topographie des catacombes si nombreuses qui entourent Rome, il en a déterminé les origines et les transformations, et il a fourni à l'histoire du christianisme primitif les documents les plus nouveaux et les plus précieux. Ses plus belles découvertes ont eu lieu dans les cimetières de Calixte, de Domitille, de Prétextat. Dans sa *Roma sotterranea cristiana*, 3 vol., 1864-1877, il a entrepris l'inventaire méthodique des catacombes ; par ses *Inscriptiones urbis Romæ christianæ*, 1861, il a commencé la publication méthodique des monuments épigraphiques ; ses *Musaici cristiani di Roma* (en cours de publication) éclairent toute l'histoire de la mosaïque chrétienne à Rome ; enfin, par le *Bullettino di archeologia cristiana*, qui paraît depuis 1863, il met périodiquement le public au courant de ses découvertes et de ses recherches. Les travaux de M. de' Rossi ont été vulgarisés en France par M. Allard, *Rome souterraine*, 1873, qui est lui-même un savant distingué et qui, dans sa récente *Histoire des persécutions*, 1885-1886, a su tirer très heureusement profit de ses connaissances archéologiques. Quant à l'ouvrage volumineux du P. Garrucci, *Storia della arte cristiana nei primi otto secoli*, 1872 et suiv., s'il est dépourvu de valeur originale, il est utile cependant par le grand nombre de documents qui y sont plus ou moins bien reproduits. Dans le S. de l'Italie, à Naples, de Jorio, Gennaro Galante, Tagliatela se sont occupés des antiquités chrétiennes de la région ; en Sicile, Cavallari. Dans le N., citons Biraghi à Milan, Cavedoni à Modène, etc.

En France, l'archéologie chrétienne est surtout représentée, à notre époque, par M. Le Blant, qui s'est occupé, avec une science scrupuleuse, des monuments de la Gaule : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1856 ; *Sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, 1878 ; *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886 ; et par l'abbé Martigny, dont le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1877, 2[e] éd., est un répertoire indispensable qu'on a imité à l'étranger : Smith et Cheetham, *Dictionary of christian antiquities*, 2 vol. 1875, et suiv., et Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, 1882-1886. Citons encore en France : Roller, *les Catacombes de Rome*, 1879-1881 ; Lefort, *Etudes sur les monuments de la peinture chrétienne en Italie*, 1885 ; Grousset, *Etudes sur les sarcophages chrétiens*, 1885, etc. En Allemagne, depuis le commencement du siècle, on a composé de nombreux manuels d'archéologie, comme ceux d'Augusti, etc. ; Piper, dès 1847, écrivait une *Mythologie der christlichen Kunst* ; il a publié, depuis, un ouvrage important sur l'histoire de l'exégèse monumentale, *Einleitung in die monumentale Théologie*, 1867. Kraus, *Roma sotterranea*, 1873, et *Anfänge der christlichen Kunst*, 1872, a travaillé à répandre la connaissance des antiquités chrétiennes. Schulze s'est occupé des catacombes de Naples, 1882 : *Studien über altchristl. Monumente*, 1880. Mais là les travaux les plus originaux et les plus importants sont ceux qui ont pour objet la période postérieure à Constantin, et notamment l'architecture des *basiliques* (V. la bibl. à ce mot). Il s'en faut de beaucoup qu'on ait pu citer ici tous les travailleurs de mérite, mais, quel qu'en soit le nombre, il existe, aujourd'hui encore, dans le domaine de l'archéologie chrétienne, de vastes régions à peine connues et qui réservent aux explorateurs les plus belles découvertes ; ainsi l'Afrique, où les recherches se multiplient de nos jours, l'Orient hellénique, l'Egypte. — Les découvertes de l'archéologie chrétienne ont eu une grande influence sur la connaissance des premiers temps chrétiens. Il est désormais impossible d'étudier le christianisme primitif, la constitution des communautés, les croyances des fidèles, les relations de l'Eglise et de l'Etat, sans se préoccuper des documents si nombreux et d'un caractère si original qu'elle fournit. Quelques savants ont, il est vrai, donné au terme d'archéologie une extension plus grande, et ils y ont compris les documents littéraires et les documents historiques, mais il a paru prudent de choisir ici une définition plus restreinte. L'archéologie, l'histoire, la littérature sont unies par des liens étroits, elles se prêtent un mutuel secours sans lequel elles seraient forcément incomplètes ; mais, tout en contribuant à l'étude générale du christianisme primitif, elles ont chacune leur domaine spécial. C. Bayet.

X. Archéologie du moyen âge. — On applique généralement ce terme à l'étude des monuments de tout genre, exécutés chez les peuples chrétiens depuis le VII[e] ou le VIII[e] siècle jusqu'au XV[e] siècle. L'archéologie du moyen âge est une science de date relativement récente. Quand, au XV[e] et au XVI[e] siècle, un art nouveau, tout pénétré de l'influence de l'antiquité et de celle du naturalisme, remplaça presque partout l'art roman et l'art gothique, on témoigna bientôt le plus étrange dédain aux monuments du moyen âge. Vasari, en Italie, retraçant au début de ses *Vite degli artefici*, 1550, les destinées de l'art, depuis l'antiquité jusqu'aux premiers temps de la Renaissance italienne, critique, à chaque instant, la grossièreté d'œuvres qu'il attribue à l'influence barbare. En France, nos grands écrivains du XVII[e] et du XVIII[e] siècle méprisent les arts comme la littérature du moyen âge ; à peine quelques-uns paraissent-ils, çà et là, avoir ressenti quelque impression de nos vieilles cathédrales, mais sans y fixer leur attention. Les artistes suivent cet exemple : tout épris de l'architecture romaine et de l'architecture italienne, non seulement ils ne comprennent pas en général les monuments du moyen âge, mais ils les dégradent et les détruisent à plaisir. Ces dévastations, qui ont continué sous la Révolution et l'Empire, ont fait disparaître une foule d'œuvres de premier ordre. Cependant, même à ces époques de vandalisme, quelques travailleurs isolés préparaient déjà des matériaux à la science future. Du Cange, bien qu'il n'ait pas appliqué son érudition à l'archéologie proprement dite, recueillait dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 1678, une foule de mots techniques qu'il s'efforçait de définir par des exemples tirés des documents. A la même époque, un gentilhomme, Roger de Gaignières, mort en 1715, recher-

chait, avec passion, les monuments anciens de la France, les faisait dessiner et formait une collection qu'il ouvrit au public. Acquise par le roi, la collection de Gaignières a subi des pertes, mais elle se trouve maintenant en grande partie à la Bibliothèque nationale. Le bénédictin Montfaucon s'en servit pour son ouvrage des *Monuments de la Monarchie française*, 1729-1733, 5 vol. in-fol., où on ne trouve malheureusement aucune connaissance du style des différentes époques. Ces qualités critiques se recontrent, au contraire, chez l'abbé Lebeuf (1687-1760): érudit de premier ordre, il comprit que les monuments ne sont pas moins nécessaires que les textes à l'historien ; il voulut les étudier méthodiquement, les classer, les dater et passa de longues années à parcourir la France pour réunir les matériaux d'un vaste ouvrage qui n'a point paru. Néanmoins, dans les livres et dissertations qu'il a publiés, et surtout dans son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, 1754 et années suiv., 15 vol., on peut constater combien sa science était sûre et vaste. La Révolution française fut fatale aux œuvres de l'art du moyen âge: on poursuivit en elles les monuments d'un passé avec lequel on voulait rompre, les passions politiques vinrent ainsi faire cause commune avec les préjugés artistiques du XVIIe et du XVIIIe siècle. Des excès furent commis, dont il faut savoir convenir: déjà, au XVIe siècle, dans plus d'une ville, les protestants s'étaient attaqués aux cathédrales, aux sculptures qui les décoraient: les hommes de la Révolution eurent souvent le tort de suivre cet exemple. Les monuments historiques les plus importants, comme les tombeaux des rois de France à Saint-Denis, ne furent pas respectés. Cependant ces violences provoquèrent une réaction. Alexandre Lenoir (1761-1839) se mit à la tête des défenseurs des monuments et, par la ferveur de son archéologie militante, il put arracher une foule d'œuvres à la destruction. Secondé par le peintre Louis David et l'évêque Grégoire, il obtint la création de commissions chargées de sauvegarder les restes du passé qui avaient de la valeur pour l'histoire ou les arts. Nommé conservateur du dépôt des Petits-Augustins en 1791, il recueillit un grand nombre de monuments de sculpture, les classa et ouvrit, en 1795, le Musée des monuments français. En 1804, il en vulgarisait la connaissance par la publication de son *Musée des monuments français*, 8 vol. in-8. Les immenses services rendus par Lenoir ont été récemment appréciés par M. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français*. Au commencement de la Restauration, en 1816, le Musée des monuments français fut supprimé, mais les efforts de Lenoir n'avaient pas été stériles. Déjà l'archéologie du moyen âge avait trouvé des adeptes dans Millin, *Antiquités nationales*, 1790-1799, 5 vol. ; *Voyage dans les départements du midi de la France*, 1807-1811, 5 vol. et atlas, et dans Willemin, *Monuments français inédits*, 1806-1839, qui, tous deux, savaient unir dans leurs études l'antiquité et le moyen âge. En Angleterre se manifestait un mouvement analogue. L'étude des monuments du moyen âge n'y avait jamais été délaissée, ainsi que l'atteste, au XVIIe siècle, le *Monasticon anglicanum*, 1655-1673, publié par William Dugdale. Les *Anglo-Norman Antiquities* de Ducarel, publiées en 1767, furent traduites en français par Léchaudé d'Anisy, 1823-1825. Puis venaient les travaux de Whittington, *An historical survey of the ecclesiastical architecture of France*, Londres, 1811 ; les *Specimen of the architectural antiquities of Normandy*, 1825-1827, de Pugin et Lekeux. Welby Pugin (1811-1852) fut le véritable chef du *Gothic Revival* anglais, qu'il servit comme artiste et comme archéologue. La Normandie fut naturellement le trait d'union entre les savants des deux pays. Dès 1818, le préfet de la Seine-Inférieure avait établi une commission départementale d'antiquités. La Société des antiquaires de Normandie devint un centre pour ces recherches et, dès 1820, un de ses membres, de Gerville, proposait un système de classification des monuments d'architecture du moyen âge. L'école nouvelle trouva son premier chef et son apôtre le plus ardent chez de Caumont qui, en 1823, publiait, dans le premier volume de la Société des antiquaires de Normandie, son *Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge*. Plus tard, en 1830, il ouvrait à Caen un cours d'*Antiquités monumentales*, qu'il publiait en plusieurs volumes et dont il tirait son *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*. Enfin, c'était lui encore qui fondait, en 1834, le *Bulletin monumental*, la plus ancienne de nos revues d'archéologie du moyen âge qui ait subsisté. Sans doute, les principes de classification adoptés par de Caumont ont provoqué de justes critiques, ses ouvrages ont vieilli. Mais, par ses recherches, par sa passion, il a animé et dirigé les bonnes volontés et soumis à son action les sociétés savantes de province. De là ces congrès archéologiques qui se tiennent toutes les années et dont longtemps il a été l'âme. D'autre part la littérature venait à la rescousse. Une réaction violente s'était produite contre l'esprit du XVIIe et du XVIIIe siècle, et l'école romantique, entre autres choses, remettait en honneur le moyen âge et ses monuments. Déjà cette tendance se manifeste avec éclat dans le *Génie du christianisme*, 1802, de Chateaubriand: elle s'accentue encore dans la suite et trouve son expression la plus complète et la plus vive chez Victor Hugo, dont le roman de *Notre-Dame de Paris*, en 1831, grâce à son immense influence, marque une date dans l'histoire des progrès de l'archéologie. Dès lors le moyen âge artistique est réhabilité aux yeux du public; peintres et sculpteurs, aussi bien que romanciers et poètes, vont y chercher des sujets. Seuls, les architectes ne se laissaient guère entamer encore et le culte de l'architecture pseudo-antique continuait à dominer à l'Ecole des beaux-arts et à l'Institut. Cependant, dès 1830, l'Etat intervient, fait voter des fonds pour la conservation des monuments historiques. Chargé de cette inspection, Vitet publie, dès l'année suivante, son premier rapport, et, dès lors, cet esprit si fin et si juste est aux premiers rangs de la nouvelle école. Un peu plus tard, en 1837, sont établis le *Comité des arts et monuments* et le *Comité des monuments historiques* chargés de veiller sur les édifices anciens de la France, de les étudier, de les reproduire et de publier des instructions à l'usage des archéologues. Un des plus élégants écrivains de notre siècle, Mérimée, en faisait partie et déjà il avait prouvé sa compétence par la publication de ses *Voyages archéologiques* dans l'Ouest, en Auvergne et en Corse (1836-1840). En 1841, les principaux membres du Comité, Vitet, Mérimée, Ch. Lenormant, Lenoir, Didron, rédigeaient les *Instructions sur l'architecture militaire, religieuse et civile*. Plus tard, à partir de 1855, la commission entreprit, sous le titre d'*Archives de la Commission des monuments historiques*, la publication des dessins de ses architectes et de ses artistes. Didron, l'auteur de l'*Histoire de Dieu*, 1843, un des plus fougueux admirateurs du moyen âge, fondait, en 1844, les *Annales archéologiques*, qui furent longtemps comme la citadelle des ultra-gothiques, et où on mêlait aux recherches scientifiques les polémiques les plus ardentes. Didron dirigeait en même temps des ateliers où on revenait aux modèles d'orfèvrerie, de vitraux, de serrurerie du moyen âge, et il joignait ainsi la pratique à la théorie. Il groupait, autour de lui, dans les *Annales archéologiques*, des collaborateurs nombreux, parmi lesquels F. de Verneilh, qui étudiait l'introduction de l'architecture byzantine en France et qui démontrait, avec méthode, l'antériorité des premiers monuments gothiques de la France sur ceux de l'Allemagne. C'était là le camp des croyants, des archéologues catholiques; de Montalembert en était l'orateur ; à la tribune, il protestait contre les dégradations dont souffraient encore les monuments du moyen âge, et dans son *Vandalisme et Catholicisme dans l'art* (Œuvres, t. VI), il formulait avec éclat les idées du parti dont il était la gloire. Vers la même époque s'ouvrait à Paris un musée spécialement consacré au moyen âge. Un col-

lectionneur érudit, Alexandre du Sommerard, avait placé à l'hôtel de Cluny les nombreux objets réunis par ses soins. A sa mort (1842), l'Etat acquit le local et les collections et, en 1844, le nouveau musée devenait public. Peu à peu les architectes, à leur tour, étaient entraînés dans le mouvement; M. César Daly faisait place au moyen âge dans sa *Revue générale d'architecture*, dont la publication commençait en 1840; Gailhabaud lui consacrait une grande partie de ses *Monuments anciens et modernes*, 1850. Enfin, avec Lassus et Viollet-le-Duc, de l'étude pure on passait à l'application. Lassus a collaboré à la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 1867, il a préparé la publication de l'*Album* de Villard de Honnecourt, architecte du XIII[e] siècle, 1858; mais d'autre part, il a dirigé, à Paris, la restauration de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Germain-l'Auxerrois et enfin de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame de Paris. Viollet-le-Duc, qui a été son collaborateur dans ces deux dernières entreprises, et qui, plus tard, a restauré, avec tant de talent, les remparts d'Avignon et de Carcassonne, le château de Pierrefonds, devient bientôt le chef de l'école architecturale et artistique du moyen âge. Ses deux principaux ouvrages, le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* du XI[e] au XVI[e] siècle, 1858-68, et le *Dictionnaire du mobilier français*, 1858-72, forment comme une vaste encyclopédie, admirablement illustrée, des arts du moyen âge. Pour la connaissance des arts industriels, l'ouvrage de Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à la Renaissance*, 1854-1866, a été d'une importance considérable. On comprend qu'il serait impossible de signaler ici toutes les grandes publications qui se rattachent à ce sujet, quelle que puisse en être la valeur. On consultera sur ce point avec fruit les articles d'un savant qui est lui-même bien connu par ses travaux archéologiques, M. Darcel, *le Mouvement archéologique relatif au moyen âge: Gazette des Beaux-Arts*, 1873; les ouvrages antérieurs à 1867 y sont soigneusement indiqués. Que de savants, de Lasteyrie, de Guilhermy, Gailhabaud, Texier, Jubinal, Cahier et Martin, de Linas, Ramé, etc., etc., dont il faut se contenter de citer ici les noms! Révoil, dans son *Architecture romane du midi de la France*, 1873, a donné un remarquable modèle des monographies qu'il faudrait publier sur chaque région; De Vogüé, *les Eglises de Terre-Sainte*, 1860; Rey, *Monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie*, 1871, etc., ont suivi en Orient les destinées de l'art français. On ne saurait se dispenser de signaler la longue et profonde influence exercée par le cours d'archéologie du moyen âge, professé à l'Ecole des chartes par Jules Quicherat. Ses articles détachés, ses travaux inédits, que ses anciens élèves s'occupent à publier sous le titre de *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, prouveront au public combien son érudition, sa connaissance des monuments et des procédés techniques étaient étendues et nettes, mais on devra toujours regretter qu'il ne se soit pas décidé à mettre lui-même au jour le *Manuel d'archéologie* qu'il avait promis. Peu d'hommes auront autant contribué que lui à répandre le goût des recherches méthodiques. — Le grand mouvement archéologique dont on a voulu indiquer surtout les origines et les premiers progrès ne s'est point ralenti en France. Désormais des résultats essentiels sont acquis. On n'oserait plus contester la science ni le goût des architectes du moyen âge, on a pu analyser leurs conceptions, en suivre les développements, classer les monuments par époques et par régions. Il est, en outre, désormais reconnu que l'architecture gothique, qui marque l'apogée de l'art de la construction au moyen âge, est d'origine française, que les hommes de cette époque l'appelaient eux-mêmes le style français « opus francigenum ». De même, pour les arts figurés, le XIII[e] siècle apparaît comme une des plus belles époques qui aient jamais existé dans l'histoire de la sculpture et de la décoration: la création toute récente du musée de moulages du Trocadéro en a offert au grand public la preuve manifeste. Le développement de l'archéologie du moyen âge a donc permis à la France de retrouver un de ses meilleurs titres de gloire et de constater quelle avait été alors son influence artistique sur tout le monde chrétien.

En Allemagne, les études d'archéologie du moyen âge datent aussi du commencement du siècle: Fiorillo, Moller, Sulpice Boissérée, F. von Rumohr, Kugler, Förster, Merten, Springer, Otte, Lübke, Aus'm Weerth, etc., en sont, à peu près par ordre chronologique, les plus illustres représentants. L'Allemagne est peut-être le pays où on a publié le plus d'ouvrages généraux et de manuels bien faits. Je n'en citerai qu'un, d'une importance capitale, Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, 2[e] édit., 1866-1876, 8 vol., dont 6 consacrés au moyen âge et aux débuts de la Renaissance. On y trouvera utilisés, avec beaucoup de talent, tous les travaux de la science européenne sur ce sujet. En Italie, l'attention des savants s'est surtout portée vers les origines et les débuts de la Renaissance, à partir du XIII[e] siècle. Cependant l'époque antérieure n'a pas été délaissée, ainsi que l'attestent entre autres les ouvrages de de' Rossi, *Musaici di Roma*, le t. I[er] de la *Storia della Pittura in Italia* de Crowe et Cavalcaselle, 1875, etc.; mais depuis Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, et Rümohr, *Italienische Forschungen*, 1827-1831, les étrangers, et surtout les Français et les Allemands, ont toujours pris une forte part aux recherches sur l'art du moyen âge italien. Huillard-Bréholles, Schulz et F. Lenormant ont étudié les monuments du S. de l'Italie; E. Müntz, Richter, les mosaïques de Rome et de Ravenne; Rohault de Fleury père et fils, les édifices de Rome et de la Toscane. — L'Orient chrétien forme dans l'archéologie du moyen âge comme un domaine séparé. L'art byzantin qui, à diverses reprises, a exercé son influence sur l'Occident, a toujours eu un caractère particulier dans ses diverses manifestations. Les Grecs eux-mêmes s'en sont, jusqu'ici, peu occupés et en ont laissé le soin aux Occidentaux. Un des premiers, Didron, attira l'attention de ce côté par la publication d'un guide de la peinture, composé par un moine byzantin, *Manuel d'iconographie grecque et latine*, 1845; depuis, Texier, *Architecture byzantine*; Couchaud, *Choix d'églises byzantines*; Salzenberg, *Alt.-christliche Baudenkmäler von Constantinopel*, 1854, ont étudié les édifices; les belles explorations de M. de Vogüé, *Architecture civile et religieuse de la Syrie* jusqu'au VII[e] siècle, ont éclairé les origines de l'architecture byzantine, Choisy en a analysé les procédés, *l'Art de bâtir chez les Byzantins*, 1882. Quelques essais de généralisation ont même été tentés: Unger, *Die griechische Kunst im Mittelalter* dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, 1867, t. 84-85; Bayet, *l'Art byzantin*, 1883; Kondakov, *Histoire de l'Art byzantin considéré principalement dans les miniatures;* Paris, 1886. Les savants russes, de leur côté, se sont appliqués à l'étude des antiquités de leur pays qui, au point de vue de l'art religieux, est une des provinces de l'art byzantin; ils ont publié de nombreux ouvrages, et l'un d'eux, Philimonov, fait paraître à Moscou un bulletin d'art russo-byzantin. C. BAYET.

XI. Archéologie germanique (V. GERMAINS).

XII. Archéologie slave. — L'archéologie slave est de date relativement récente; son développement a coïncidé avec la renaissance de l'esprit national et il en a plus d'une fois subi le contre-coup. L'excès de patriotisme a fait parfois fabriquer des monuments apocryphes, reculer l'antiquité de documents modernes ou bien encore leur a prêté une interprétation imaginaire. Il n'en est pas moins vrai que les rêveurs ou même les faussaires ont fait avancer la science en excitant l'intérêt et en attirant l'attention sur les périodes anciennes de l'histoire nationale. Ce mouvement remonte au siècle dernier, c.-à-d. à l'époque où les différents peuples slaves eurent pour la première fois la conscience bien nette de leur solidarité et de leur communauté d'origine. Avant cette époque il y avait, sauf, bien

entendu quelques exceptions individuelles, plutôt des amateurs que des archéologues. L'étude des sources écrites de l'histoire amena nécessairement à celle des monuments. Ainsi, en Russie, Catherine la Grande avait ordonné de prendre des fac-similés des images qui se trouvaient dans les monastères. A Moscou se forma en 1804 une société d'histoire et d'antiquité russes; en 1807 parut dans cette même ville la description du *Musée d'antiquités russes du palais des armures* ; on vit se former d'importantes collections, celle des deux frères Beketov, celle du prince chancelier Roumiantsov, qui est devenue depuis l'un des plus riches musées de Moscou ; le Polonais Czarnocki, plus connu sous le pseudonyme de Dolenga Chodakovski, explorait les *tumuli* et les anciennes fortifications en terre et appelait l'attention des Russes et des Polonais sur cette catégorie si intéressante et si négligée de monuments. D'autres, Kœppen, Krug, Frähn, étudiaient et décrivaient les monnaies. L'intérêt que tous ces travaux excitèrent pour l'histoire nationale aboutit d'abord à la fondation de la *commission archéographique* (V. ce mot), ensuite à celle de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg (1846). Dès son début, cette institution, patronnée par le grand-duc de Leuchtenberg, reçut une subvention de l'Etat : à dater de 1852 elle a commencé à publier des mémoires, d'abord en français, ensuite en langue russe ; elle a en outre édité un grand nombre de publications isolées ; en 1866 une société analogue fut fondée à Moscou sur l'initiative du comte Ouvarov ; on lui doit d'excellentes publications ; le comte Ouvarov, qui se vantait d'avoir fouillé plus de 15,000 kourganes ou tumuli, parcourait la Russie dans tous les sens et appelait l'attention de ses compatriotes sur les monuments de leur pays. Un certain nombre de musées se créaient en province, notamment dans les villes qui possédaient des universités. A Odessa une société d'histoire et d'antiquités avait été fondée dès 1839. Le comte Ouvarov eut l'idée d'organiser des congrès périodiques. Le premier eut lieu à Moscou en 1869, le second à Saint-Pétersbourg en 1871, le troisième à Kiev en 1874, le quatrième à Kazan en 1877, le cinquième à Tiflis en 1881, le sixième à Odessa en 1885. Ces congrès accompagnés de fouilles, d'excursions, d'expositions momentanées ont reçu à diverses reprises la visite de savants étrangers. Le comte Ouvarov, mort en 1885, aura la gloire d'avoir fait de l'archéologie en Russie une science vraiment nationale. Il y a contribué également par ses travaux et a laissé en mourant un grand ouvrage sur l'archéologie de la Russie. Il faut citer à côté de lui MM. Antonovitch, Brunn, Kondakov, Philimonov, etc.

En Pologne le principal initiateur des études d'archéologie nationale a été, au début du XIXe siècle, Czarnocki (Dolenga Chodakowski). Son ouvrage sur les Slaves avant le christianisme, ses voyages, ses fouilles incessantes, ont donné le signal de nombreuses recherches. D'autre part les épreuves que la nation polonaise a eu à subir lui ont rendu plus cher qu'à tout autre peuple les monuments de ses ancêtres. L'archéologie a pris un caractère parfois mystique et passionné ; elle a cru à des monuments imaginaires, à des inscriptions runiques, etc. Mais aux mains de certains travailleurs, elle a rendu d'excellents services ; les travaux des Lelewell, des Hanusz, des Kirkor, des Tyszkiewicz, des Grabowski, des Pawinski, des Sokolowski, des Karlowicz, sont dignes d'estime, parfois même d'admiration. Dans la Pologne russe, des raisons politiques ont jusqu'ici interdit la constitution de sociétés archéologiques. La Société des sciences de Posen et celle de Cracovie, remplacée depuis quelques années par l'Académie, ont suscité ou produit des nombreux travaux. Les musées de Posen, de Cracovie, de Lwow (Lemberg) possèdent d'importantes collections. Une revue archéologique parait depuis quelques années à Lemberg. Le musée de Wilna est également intéressant, mais il a été établi uniquement au point de vue de la science russe. De riches particuliers ont constitué des collections importantes. Enfin l'émigration a établi à Rapperschwyl, en Suisse, un musée particulièrement consacré aux souvenirs historiques de l'ancienne Pologne.

En Bohême le premier foyer des études archéologiques a été la Société royale des sciences fondée en 1784. Au début de ce siècle, les travaux de Dobrowsky et de Schafarik sur les antiquités slaves ont suscité toute une école; ses recherches ont été résumées par Vocel dans son ouvrage sur la *Bohême dans les temps préhistoriques* (Prague 1868). Le musée de Prague fondé en 1818 n'a cessé depuis cette époque de s'enrichir et est aujourd'hui l'un des plus intéressants de l'Europe. Depuis 1856 le comité de ce musée publie une revue spéciale, les *Monuments archéologiques* (*Archéologicke Pamatky*). La *Revue du Muséum* comprend également de nombreux travaux archéologiques ; les principaux représentants de la science, outre ceux qu'on a déjà nommés, ont été Erben, Zap, Hanka, Kollar (ces derniers fort peu critiques) et plus récemment MM. Kalousek, Miltner, Martin Kolar, etc. En Moravie les musées de Brno (Brünn) et d'Olomouc (Ollmütz) possèdent des collections importantes : le docteur Wankel de Blansko a fait à diverses reprises des fouilles intéressantes, notamment dans la grotte de Byci-Skala; l'abbé Beda Dudik, historiographe de la province, est également un archéologue distingué. Chez les Slaves méridionaux les études archéologiques ont leur centre principal à Agram, à Belgrade et à Laybach. Ces trois villes possèdent des musées importants. Celui d'Agram a pour conservateur un archéologue de profession, M. Sime Liubich, auteur d'un grand ouvrage sur la *Numismatique des Slaves méridionaux*. En dehors de l'Académie Sud-Slave qui édite de nombreux travaux, Agram possède une société archéologique qui publie, depuis une dizaine d'années, un bulletin spécial. Une autre société a été récemment fondée à Sisek et envoie ses découvertes au musée d'Agram ; les principaux archéologues croates sont MM. Raczki, Kukulievich-Sakcinski, Pilar, Jagic, Smiciklas. A Belgrade une société archéologique s'est formée depuis quelque temps et a commencé la publication d'un bulletin. Jusque-là les travaux archéologiques avaient paru dans les *Mémoires de la Société des sciences de Belgrade* (*Glasnik*) ou dans ceux de la *Société littéraire de Novisad* (*Letopis*). Les Serbes se sont surtout occupés de leurs monuments religieux qui ont été aussi étudiés par des étrangers, notamment par M. Kanitz, et de leur numismatique qui est fort intéressante. Le musée de Laybach est particulièrement riche en antiquités romaines; un certain nombre de mémoires archéologiques ont été publiés dans l'annuaire de la Société slovène (Matica) de cette ville. En Bulgarie l'archéologie locale pendant de longues années n'a été étudiée que par des étrangers (Kanitz, Dumont). Depuis l'affranchissement du pays, un musée a été fondé à Sofia et une notice sur la manière de découvrir et de conserver les monuments a été publiée par M. Constantin Jireczek. Quelques travaux archéologiques ont été publiés dans le bulletin de la Société littéraire de Sofia. Un musée de médailles est en formation à Philippopoli. En ce qui concerne les Slaves baltiques ou Slaves de l'Elbe aujourd'hui disparus, leur archéologie se confond avec celle des peuples allemands (Prusse, Saxe, Mecklembourg, etc.) qui occupent aujourd'hui leur territoire.

L. LEGER.

BIBL. : 1° ARCHÉOLOGIE GRECQUE ET ROMAINE. — De' ROSSI, *Piante ieonografiche e prospettiche di Roma anteriori al secolo decimo sesto*; Rome, 1879. — GEFFROY, *l'Histoire monumentale de Rome et la première Renaissance* (*Revue des Deux-Mondes*), 1879. — Arturo GRAF, *Roma nella me moria e nelle immaginazioni del medio evo*; Turin, 1882-1883. — De' ROSSI, *Bullettino di corrispondenza archeologica*, 1871 : *Sull' archeologia nel secolo decimo quarto*. — Eug. MÜNTZ, *les Précurseurs de la Renaissance*. — Du même, *les Arts à la cour des papes*. — STARK, *Handbuch der Archæologie der Kunst*; 1878-1880. — C. ROBERT, *Die ikonographischen Publikationen des XVIe Jahrhunderts*; *Hermes*, t. XVII. — DUMESNIL, *Histoire des plus célèbres amateurs français*. — A. MAURY, *Histoire de l'ancienne Académie des inscriptions*. — De LABORDE, *Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*.

— Justi, *Winckelmann, sein Leben, seine Werke und seine Zeitgenossen*; 1866-1872. — *Pompei, e la regione sotterrata dal Vesuvio*; Naples, 1879. — Fiorelli, *Pompeianarum antiquitatum historia*. — Michaelis, *Storia dell' Instituto archeologico romano*; Rome, 1879. — E. Vinet, *l'Art et l'Archéologie*; 1874. — O. Müller, *Handbuch der Archæologie der Kunst*; 1re éd. 1830. — M. Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*; Paris, 1881. — J. Martha, *Archéologie étrusque et romaine*; 1883. — S. Reinach, *Manuel de Philologie classique*; Paris, 1883-1884. — Conze, *Ueber die Bedeutung der classischen Archæologie*; Vienne, 1869. — G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité* (en cours de publication).

2° Archéologie slave. — L. Leger, *Rapport sur le Congrès archéologique de Kiev*, Paris, 1877. — Rambaud, *Articles sur le Congrès Kazan*, dans la *Revue politique* et la *Revue scientifique*; années 1878-79. — Pour les autres questions de l'archéologie on trouvera dans le corps de l'article les indications bibliographiques.

ARCHÉOGRAPHIQUE (commission). On appelle ainsi en Russie une commission chargée de publier les anciens documents de l'histoire nationale. Elle a été fondée en 1838 et a compté parmi ses membres les érudits les plus distingués de l'empire. Elle a publié à Pétersbourg les annales de Kiev, Pskov, Novgorod, des actes historiques et des documents étrangers relatifs à la Russie. Ces publications constituent actuellement plus d'une quarantaine de volumes. Il a, en outre, été fondé des commissions archéographiques à Kiev et à Vilna pour recueillir et publier les documents relatifs à la Petite Russie et à la Lithuanie.

ARCHER (Thomas), architecte anglais, né dans la dernière moitié du XVIIe siècle et mort en 1743. Elève de *Vanbrugh* (V. ce nom), Archer s'inspira comme lui, mais avec moins de sobriété, des œuvres de la Renaissance italienne et obtint la faveur de Georges Ier, sous lequel il occupa la charge d'*intendant des Menus-Plaisirs du roi*. On peut citer parmi les œuvres de cet architecte, *la résidence d'Heltrop, un temple à Wrest* et *l'église Saint-Jean de Westminster*, édifice très critiqué par Walpole et au sujet des quatre beffrois duquel Dallaway dit qu'on peut avec raison comparer cette église « à un éléphant couché sur le dos et agitant ses quatre pattes en l'air ». D'autres œuvres de Thomas Archer furent en revanche plus goûtées et *Campbell* (V. ce nom) les a publiées dans son *Vitruvius Britannicus* : ce sont *l'église Saint-Philippe de Birmingham*, construite vers 1710, dans le sentiment classique ; *un pavillon de plaisance*, érigé pour le duc de Kent, dans le comté de Bedford, édifice dans lequel les dômes ne sont pas ménagés et dont les arrangements rappellent les rotondes de la Renaissance italienne ; *une villa à Rochampton* (comté de Bedford), habitation bien distribuée malgré les parties courbes dans les dispositions du plan, et enfin *les agrandissements de la résidence de Cliefden* (comté de Buckingham), pour le comte d'Okney, résidence des plus vastes et des plus luxueuses dans laquelle Thomas Archer donna libre cours à son sentiment d'architecture et de décoration et obtint des effets grandioses, tant dans l'intérieur des appartements que dans les façades, les portiques, les terrasses et les jardins. Charles Lucas.

Bibl. : C. Campbell, *Vitruvius Britannicus*; Londres, 1731-1776, 3 dem.-fol. — J. Dallaway, *Observations on English Architecture*; Londres, 1806, in-8. — G. Vertue et H. Walpole, *Anecdotes of painting in England*; Londres, 1776, t. IV, 3e édit., 5 in-12.

ARCHER (John-Wykcham), peintre d'aquarelles et graveur à l'eau-forte, né à Newcastle-upon-Tyne le 2 août 1808, mort subitement à Londres le 25 mai 1864. Doué de remarquables dispositions et ayant reçu une bonne éducation générale qui devait se déceler plus tard dans les notes accompagnant ses reproductions de monuments anciens, Archer fit ses premiers travaux de gravure à Londres, sous la direction de John Scott, un graveur d'animaux ; puis, associé avec William Collard, il grava une série de vues de *Fountains-Abbey*, d'après les dessins de Carmichaël, et, seul, quelques planches pour l'*Histoire de Durham*, de Mackenzie. De retour à Londres, en 1830, Archer entra dans l'atelier de gravure de W. et Ed. Finden, mais, s'adonnant bientôt à l'aquarelle, il choisit pour sujets de ses nouvelles études les anciennes places de Londres, remarquables par leurs monuments d'un autre âge, et le British Museum possède aujourd'hui de nombreuses aquarelles de John-Wykcham Archer, acquises en 1874 et offrant un réel intérêt au double point de vue de la couleur et des souvenirs archéologiques qu'elles rappellent. En dehors de dessins exécutés pour le duc de Northumberland et reproduisant les vues des différentes propriétés de ce lord, John-Wykcham Archer collabora aux publications suivantes, *the Illustrated London News* et *the Gentleman's Magazine*, et publia, sous le titre de *Vestiges of old London*, une série d'eaux-fortes reproduisant les monuments et fragments d'architecture de Londres datant des Ier, IVe, XIIe et des six derniers siècles, eaux-fortes formant 37 planches et accompagnées de notices historiques (Londres, 1851, gr. in-4.)

Bibl. : H. Ottley, *A. biogr. and crit. Dictionary of recent and living Artists*; Londres, 1886, in-8. — S. Redpove, *A. Dict. of Artists of the English School*; Londres, 1878, in-8. — *The Builder*; Londres, 1864, in-4.

ARCHER (James), peintre écossais, né à Edimbourg en 1824. James Archer puisa ses premières notions d'art à l'école dirigée par le Conseil de surveillance des Manufactures d'Ecosse et, durant les dix premières années de sa carrière artistique, il se borna à dessiner des portraits au crayon, se créant même une telle clientèle dans ce genre de portraits, dont le premier connu fut celui de lord Jeffreys, qu'il lui restait peu de loisirs pour s'adonner aux autres branches de son art. C'est à l'Académie d'Ecosse, dont James Archer devint membre associé en 1853 et académicien titulaire en 1858, qu'il exposa ses premiers tableaux à l'huile, parmi lesquels il faut citer le plus ancien, *the Last Supper* (le dernier souper) (1849) ; mais, en 1852, son envoi à l'exposition de l'Académie fut des plus variés comprenant toiles d'histoire, toiles de genre, portraits et même paysages. En 1854, James Archer envoya pour la première fois, à l'Exposition de l'Académie royale, à Londres, deux portraits au crayon et le carton de son tableau, *le Dernier Souper* ; mais ses œuvres les plus admirées parurent en 1859, et, parmi elles, *Fair Rosamond and queen Eleanor*, toile qui, de même que quelques autres venues peu après, reçut un accueil flatteur de la critique. En 1862, Archer quitta Edimbourg pour s'installer à Londres où il exposa successivement : en 1864, un tableau humoristique très fini d'exécution, *How the litte lady stood to Velasquez*; en 1865, *My great grand mother*, *Old maid Maggie*, *You are cheating* et *the Puritan Suitor*, et, en 1868, *the King Arthur* et *the Funeral of queen Guinevere*, toile qui fut acquise par le Conseil de l'Art-Union d'Edimbourg. Les dernières œuvres de Thomas Archer sont : *the Times of Charles Ier* (1869), *Against Cromwell* (1870), *Sir Patrick Spens* (1873), *Irving as Charles Ier* (1874), *Springtide* (1876), *Little Bo-Peep* (1878), sans compter de nombreux portraits au crayon tels que ceux de Sir William Hamilton et de Thomas de Quincey, ce dernier représenté avec l'aînée et la plus jeune de ses filles. Charles Lucas.

Bibl. : C.-E. Clement, *Artists of the Nineteenth Century*; Londres, 1879, in-8. — *Royal Academy Catalogues*, in-12.

ARCHER. I. Art militaire. — Soldat armé de l'arc. Dès la plus haute antiquité, les archers étaient employés dans les armées. Les bas-reliefs de Persépolis (560 av. J.-C.) montrent des archers. Les monuments assyriens nous font voir l'archer, à pied ou à cheval. Ce dernier montait sans selle ni éperons. L'archer assyrien avait comme arme défensive le corselet, quelquefois les cnémides ; un bandeau protégeait sa tête (fig. 1) ; comme arme offensive, en dehors de l'arc et des flèches, il portait l'épée. Les Grecs avaient des troupes armées de l'*arc* (V. ce mot). De même les Romains ; mais ceux-ci seulement comme troupes légères, et presque toujours recrutées parmi les peuples étrangers, leurs alliés. Les Crétois qu'ils prirent à leur solde étaient réputés les meilleurs

tireurs d'arc de l'antiquité. Presque inconnus chez les Germains, les archers étaient, au contraire, répandus chez les Gaulois, et le moyen âge les voit figurer à peu près partout dans ses armées. L'archer normand, que nous montre la tapisserie de Bayeux, portait le casque sans nasal. Le célèbre archer anglais, celui qui nous fit tant de mal sur les champs de bataille de Crécy, Poitiers et Azincourt, portait deux étuis, l'un renfermant ses vingt-quatre flèches, c'était le carquois, en anglais *guiver*, l'autre protégeant l'arc, c'était l'*archais*. Un archer anglais exercé pouvait tirer douze flèches en une minute, en visant assez pour ne manquer presque jamais un homme à 240 yards (219 m.).



Fig. 1. — Archers assyriens, d'après une frise du palais de Darius à Suse.

Pour ce tir, il avait le genou droit à terre et, sous son pied gauche, ses flèches la pointe tournée à gauche. A Poitiers, 8,000 archers gascons, combattant pour les Anglais, accablèrent de traits la noblesse française engagée dans le chemin étroit et dominé de Maupertuis. A Azincourt, les archers anglais, qui eurent encore raison de notre chevalerie, en perçant de traits ses chevaux embourbés dans les terres détrempées, étaient sans armures et nu-pieds, au dire d'un témoin oculaire, Lefèvre de Saint-Remy. — Devant de tels désastres causés par la supériorité des archers anglais, on s'émut en France, et, dès 1411, des confréries d'archers furent établies par Charles VI pour la garde des principales villes du royaume. Sous son successeur, le 26 mai 1446, on institua quinze *compagnies d'ordonnance* dont les archers à cheval (fig. 2) formaient la moitié et, par l'ordonnance du 28 avr. 1448, fut organisée la milice des *Francs-Archers* (V. ci-après). L'archer portait un *jaque* ou cotte d'armes formée d'un cuir de cerf recouvert d'une trentaine de couches de toile faisant corps avec lui. Cette arme défensive plus légère que l'armure en métal rendait à peu près les mêmes services, car elle était à l'épreuve des flèches et des armes d'estoc. Des manches de mailles, des gantelets, un chaperon et un gorgerin de mailles, une salade sans visière complétaient l'armement défensif de l'archer (fig. 3). Il avait, en outre de l'arc, une épée et quelquefois la dague et le bouclier. — L'arc avait depuis longtemps disparu que le nom d'archer subsistait encore. Sous Louis XIV, on voit figurer dans la maison du roi des *archers de la manche* qui tenaient leur



Fig. 2. — Archer des compagnies d'ordonnance de Charles VII.

nom des archers de François I[er], lesquels étaient obligés, de par l'ordonnance de 1553, de porter une manche de la livrée royale. Les archers ayant été, comme nous l'avons



Fig. 3. — Archers du XV[e] siècle, d'après des toiles peintes de la ville de Reims.

vu, affectés à la garde des villes, au moyen âge, le mot archer dévia insensiblement de son sens propre, pour prendre celui d'agent de maréchaussée ou de police. On peut citer ainsi, sous l'ancienne monarchie, les archers du grand prévôt de l'hôtel, du prévôt des marchands, du guet, de la maréchaussée, etc... Ceux de Paris avaient leur roi et leur connétable. Ce n'est qu'à partir de la Révolution

que le mot gendarme remplaça celui d'archer. Il existe encore aujourd'hui dans plusieurs villes de France des compagnies d'archers amateurs appelés aussi parfois *chevaliers de l'arc*, qui se réunissent une ou plusieurs fois chaque année pour des tirs d'amusement.

II. Marine. — *Archers-gardes*. Nom donné aux gardes du corps du duc de Vendôme, grand maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France. Ces gardes formaient une compagnie, et servirent aussi auprès du duc de Beaufort jusqu'à l'époque de sa mort au siège de Candie (1669).

III. Zoologie. — Les Archers ou *Toxotes* sont des poissons au corps oblong, au museau prolongé, à la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure ; la partie postérieure du dos porte une nageoire composée de 5 épines et de 10 à 13 rayons mous ; la dorsale et l'anale sont garnies d'écailles. Les mâchoires, ainsi que le vomer et les palatins, portent des dents en velours. — Le nom d'Archers a été donné à ces poissons parce qu'ils peuvent projeter des gouttes d'eau à une assez grande distance et atteindre ainsi les insectes qui rampent sur les plantes aquatiques et dont ils font leur nourriture. Les deux espèces qui rentrent dans le genre *Toxotes* habitent la mer des Indes et la Polynésie. E. Sauvage.

Bibl. : Cuvier et Valenciennes, *Hist. naturelle des poissons*, t. VII, 1831.

ARCHERS (Francs-). Les francs-archers sous Charles VII. — Charles VII, après avoir donné à la France une cavalerie permanente et régulière par l'organisation des *Compagnies d'ordonnance* (V. ce mot), essaya de former une infanterie régulière, sinon permanente, en transformant les anciennes milices communales. Les francs-archers furent créés, dit le roi dans son ordonnance, « pour pourvoir à la sûreté et défense de notre royaume et seigneuries, au cas que, par le moyen de la trêve qui est à présent entre nous et notre neveu d'Angleterre, ne pourrions parvenir au bien de paix ». Il s'agit d'avoir suffisant « nombre de gens de défense, sans ce qu'il soit besoin de nous aider d'autres que de nos dits sujets ». Voici les principales dispositions de l'ordonnance de Montils-les-Tours, du 28 août 1448, qui institue les francs-archers : « Ordonnons qu'en chacune paroisse de notre royaume y aura un archer, qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et convenable de salade (casque léger sans crête), dague, épée, arc, trousse (espèce de carquois), jaque (pourpoint garni de bourre) ou hucque de brigandine (corselet de lames de fer), et seront appelés les francs-archers ; lesquels seront élus et choisis par nos élus en chaque élection, les plus droits et aisés pour le fait et exercice de l'arc qui se pourront trouver en chacune paroisse, sans avoir égard ni faveur à la richesse et aux requêtes que l'on pourrait sur ce faire. » La proportion est d'un archer par cinquante feux environ. Une fois choisis, ils doivent prêter serment de fidélité au roi. On dressera de la nouvelle milice un état nominal. Enfin, un homme de bien visitera tous les archers choisis, pour savoir « s'ils sont bien en point ». En temps de paix l'archer reste dans ses foyers ; il n'a pas de solde, mais il est affranchi de certains impôts, tels que la *taille* et de plusieurs charges, telles que le *guet*, d'où son nom de « franc-archer ». En retour de ce privilège, les francs-archers « seront tenus d'eux entretenir en l'habillement susdit ». Cependant, si les commissaires chargés de choisir les archers trouvent « un bon compagnon usité de la guerre », mais n'ayant pas « de quoi se mettre sus de habillements dessus dits », ils demanderont aux habitants s'ils veulent l'aider à s'équiper, ce « qui pourra redonder à leur profit, car l'exemption dudit compagnon ne monte guère, et n'en sera guère chargée ladite paroisse ».

Les francs-archers sont tenus, en outre, de s'exercer au tir de l'arc, revêtus de tout leur équipement « à toutes les fêtes et jours non ouvrables, afin qu'ils soient plus habiles et usités audit fait et exercice ». Le seigneur châtelain, ou, à son défaut, son capitaine devra visiter tous les mois les archers de sa châtellenie, et « si faute y trouve, sera tenu de le faire savoir aux commissaires et élus du roi pour y pourvoir ». Les archers doivent se tenir prêts à marcher au premier signal « toutes les fois qu'ils seront mandés ». Ils touchent alors une solde de quatre francs par mois. L'ordonnance de Montils-les-Tours fut complétée trois ans après par des instructions relatives aux capitainies des francs-archers, datées de la Ville-Dieu-Comblé, près de Saint-Maixent, du 10 nov. 1451. Sans doute cette nouvelle milice ne valut pas les anciennes confréries, qui, composées d'hommes de la même ville, formaient de petits corps compacts, habitués à leurs chefs, experts au tir de l'arc et disciplinés. Cependant les francs-archers ou *francs-taupins*, où se trouvaient nombre de ces bons compagnons « usités de la guerre », dont parle l'ordonnance, ne furent pas sans rendre de sérieux services sous Charles VII, et l'on peut dire, sans exagérer leur rôle, qu'ils aidèrent à chasser les Anglais de France. Ils se signalèrent la première fois à l'attaque du pont de Vernon (1449), puis à Formigny, où leur énergique résistance donna à Richemont le temps d'arriver sur le champ de bataille (1450) ; on en compte 4,000 au siège de Caen (1450), 3,000 dans l'armée de Dunois, en Guyenne, où ils emportent d'assaut la place de Blaye (1451). A Castillon (1453), 800 francs-archers de Berry et d'Anjou, surpris dans une abbaye par les Anglais, sont en grande partie massacrés, mais leurs camarades les vengent en tuant Talbot.

La création des francs-archers est le petit commencement d'une grande chose, de l'infanterie nationale ; elle marque en outre une nouvelle étape de la royauté : le roi ne veut plus d'intermédiaires entre lui et le peuple ; il s'adresse directement à ses sujets pour recruter son armée, et ce n'est plus une alliance qu'il sollicite dans la détresse, c'est un devoir dont il ordonne l'accomplissement. Mais on ne modifie pas en un jour les habitudes et les préjugés. Il fallait compter encore, au xve siècle, avec les vieux dédains du noble pour le vilain, du riche pour le pauvre, du cavalier pour le fantassin. La noblesse féodale, à demi vaincue, n'avait pas opposé à l'ordonnance de Charles VII une résistance ouverte, mais elle en avait entravé l'exécution par ses menées et par ses tracasseries. Les francs-archers de 1449 avaient été, en grande partie, des hommes déjà aguerris, tous pleins de haine contre les Anglais ; il avait suffi de les fondre ensemble et de les encadrer dans l'armée royale pour en faire d'utiles auxiliaires. Mais la guerre finie, chacun fut renvoyé chez soi et perdit peu à peu ses qualités militaires ; les nouveaux archers qu'on choisit pour remplacer les morts ou les hommes trop vieux furent de pauvres soldats, remplis de bonne volonté peut-être, mais sans expérience des choses militaires. Aussi l'histoire doit-elle distinguer soigneusement les francs-archers de Charles VII et ceux de Louis XI, comme elle le fait, par exemple, pour les diverses catégories de volontaires de la Révolution.

Les francs-archers sous Louis XI. — Louis XI, au début de son règne, n'avait pas le loisir de créer des institutions nouvelles ; après s'être assuré de ses compagnies d'ordonnance, il cherche à réunir les francs-archers, mais il n'en vient qu'un petit nombre, qui lâchent pied au pont de Charenton (1465). Les seigneurs féodaux, qui savent pourquoi Louis XI réunit une armée, se vengent de lui sur ses serviteurs : ils leur défendent de partir, et si ces malheureux leur désobéissent, ils les poursuivent et égorgent parfois ceux qu'ils prennent. Louis XI, ne pouvant compter sur les francs-archers des campagnes, mit sa confiance dans le peuple des villes et des bourgs, et s'adressa particulièrement « à sa bonne ville de Paris » (1467) : chaque corporation dut fournir une compagnie de milice commandée par ses syndics et ses prud'hommes. Deux ans après (1469), il étendit cette institution à tout le royaume : « A été ordonné qu'on lèvera par tout le royaume seize mille francs-archers ; » on les demandera aux paroisses « où ils n'ont point encore été assis ». C'était donc une milice entièrement nouvelle. Elle devait former quatre corps de

4,000 hommes, et la France fut divisée à cet effet en quatre circonscriptions (la première comprenait les pays du N.-O., la seconde ceux du N.-E., la troisième ceux du S.-E., la quatrième ceux du S.-O.). Chacune d'elles était placée sous le commandement d'un capitaine général qui, moyennant un traitement de 500 livres par an, était chargé du recrutement et du commandement de la milice. Le premier corps était commandé par Cadorat, bailli de Mantes, le second par Aubert, bailli de Melun, le troisième par Ruffec de Balzac, sénéchal de Beaucaire, et le quatrième par Comberel, seigneur de l'Isle : « Et il y aura un chef par-dessus tous lesdits capitaines, lequel le roi doit nommer. » Chacun des corps de 4,000 était divisé en huit compagnies de 500 hommes : une d'elles était commandée directement par le capitaine général ; les sept autres avaient chacune pour chef un capitaine, qui recevait en temps de paix 120 livres de gages annuels avec 20 livres pour ses chevauchées, et en temps de guerre 15 francs par mois. Chaque compagnie reçut une bannière de couleur différente, et chacun des capitaines généraux fit porter, près de lui, à l'armée, un fanion blanc en signe de commandement. L'armement et l'équipement étaient modifiés : les francs-archers, au lieu d'être tous armés de l'arc ou de l'arbalète, étaient divisés en deux catégories, l'une chargée des armes à jet, arc ou arbalète, l'autre des armes d'estoc, pique ou *voulge* (sorte d'épieu), « ou autre bâton dont ils se sauront aider ». La brigandine était remplacée en principe par la jaque, qui s'endommageait moins facilement (Daniel nous a conservé une instruction détaillée de Cadorat sur l'armement des divers francs-archers). Des peines sévères menacèrent les insoumis, et il fut édicté que les déserteurs seraient « pendus par la gorge ».

En apparence cette organisation était admirable : elle graduait la hiérarchie, elle assurait le commandement et la discipline, elle réglait l'armement. Rien n'y manquait, que les hommes mêmes. Les règlements du roi ne furent que prétextes à mille abus, « dommages, pilleries, concussions et exactions, à la très grande charge et oppression des sujets et habitants du royaume ». On avait laissé aux villes le soin de pourvoir à l'armement : elles en profitaient pour faire des économies. Les contingents demandés n'étaient pas mêmes fournis, et les francs-archers qu'elles présentaient au roi étaient de pauvres gens inexpérimentés, malingres « marauds, dit Brantôme, bélitres, mal armés, mal complexionnés, fainéants, pilleurs et mangeurs de peuple », — « dégarnis de cœur et de petite valeur », dit une autre chronique. Le franc-archer des villes avait un penchant particulier au pillage et à l'indiscipline. Quant à celui des campagnes, il était isolé dans son village ; son plus proche voisin lui était inconnu ; il n'était convoqué que deux ou trois fois par an pour une revue ; jamais d'exercice ni de manœuvre ; comment serait-il devenu tout seul un excellent soldat ? Sans doute il faisait quelques efforts pour apprendre son métier : il mettait, de temps en temps, sa salade sur la tête, prenait son arc et sortait de chez lui, mais il était seul, sans instructeur, sans compagnon d'armes ; en revanche la foule railleuse le suivait curieusement, elle lui rompait la tête de quolibets et de chansons, car on faisait de lui le héros de mille aventures rimées en couplets grotesques. Ces francs-archers, citadins ou ruraux, sont de pauvres soldats sur le champ de bataille ; Louis XI veut les employer contre la Bretagne et contre la Bourgogne : ils l'abandonnent et se dispersent. Il faut reconnaître que la cruauté de Charles le Téméraire était faite pour intimider des troupes peu solides : en 1472, après la prise de Nesles, le duc fit saisir les 500 francs-archers de la garnison, en pendit la moitié et fit couper aux autres les deux poings. Ce procédé produisit l'effet cherché : quand il assiégea Roye, les 1,500 archers de la garnison « commencèrent à avoir peur et se jetèrent par les murailles, et se vinrent rendre à lui ». A Guinegate, en 1479, la cavalerie française enfonça la cavalerie ennemie et remporta une victoire partielle, mais les archers, opposés à l'infanterie de Maximilien, perdirent tout par leur indiscipline ; ils se débandèrent pour piller, et l'ennemi n'eut pas de peine à les culbuter ; de 8,000 au moins qu'ils étaient, il ne resta rien, et Louis XI, faute de pouvoir les châtier, faillit faire pendre ses cavaliers.

Ces nombreuses défaillances des francs-archers ne sont compensées par aucune action d'éclat, et l'on comprend que de tels états de services leur aient valu un triste renom. Dans le monologue du *Franc-archer de Bagnolet*, le personnage est représenté comme un poltron, toujours prêt à tourner casaque, mais en même temps fanfaron, vantard et cruel, aussi dur pour les faibles qu'il est tremblant devant l'homme d'arme ; il rencontre dans les champs un épouvantail « fait en façon d'un gendarme », et lui tient le langage le plus humble :

> « Déa, je suis Breton, si vous l'êtes ;
> Vive sainct Denis ou sainct Yves,
> Ne m'en chault qui, mais que je vive. »

Puis il rend ses armes :

> « Or, tenez, vela ma salade...
> Qui n'est froissée, ne couppée,
> Je vous la rends, et mon espée. »

Et se croyant déjà mort, il se confesse :

> « Meurtre ne fis onc qu'en poulaille. »

Enfin, il s'aperçoit que l'épouvantail « n'est pas un homme » ; son courage lui revient aussitôt : il jure, il insulte son ennemi, puis il lui passe son épée au travers du corps, emporte sa robe comme un trophée et entonne un chant de triomphe. Une autre chanson, celle du *Franc-Taupin* (imprimée dans les notes de l'édition de Rabelais, par Le Duchat), tourne en ridicule son piteux équipement, son « fourreau sans épée », les mules peu martiales qu'il a au talon, son arc « tout vermoulu », avec une corde renouée, ses flèches empennées de papier, etc... Il raconte qu'il revient de l'armée :

> « Mais onc n'avoit donné un horion. »

Ainsi le pauvre homme n'est pas pris au sérieux. Il n'est pas seulement le plastron de ses concitoyens ; le seigneur féodal, qui voit en lui un homme du roi, le hait comme tel et lui rend la vie dure ; il le fait battre par ses gens, il s'amuse à l'effrayer, et à ce jeu l'homme demeure parfois sur la place.

La conduite des francs-archers à Guinegate avait achevé de les ruiner dans l'esprit de Louis XI ; il les congédia aussitôt (1479), et, renonçant au rêve d'une infanterie nationale, il recruta de vrais soldats, français ou étrangers, qu'il fit instruire par des Suisses au camp de Pont-de-l'Arche, et qui formèrent les *bandes françaises*, appelées plus tard *bandes de Picardie* (V. ce mot), origine de nos régiments. La Noue, dans un de ses discours politiques et militaires (imprimés en 1587), apprécie avec justesse la différence des deux institutions : « Si on représentait, dit-il, un de ces anciens francs-taupins équipés comme ils étaient lors, en présence de ces vieux et braves régiments de notre infanterie moderne, qui est celui d'eux, s'il n'avait la mort entre les dents, qui se pût garder de rire ? Et cependant, les uns et les autres ont été recueillis en même champ, la France les ayant tous produits. » — Louis XI, en donnant à la France une infanterie régulière et permanente, n'avait pas supprimé pour cela l'institution des francs-archers (contrairement à ce que prétendent les chroniques de Jean de Troyes et de François de Beaucaire) ; il les utilisa même à la fin de son règne, mais seulement comme troupes auxiliaires, pour faire nombre et pour tenir garnison dans les places.

Les francs-archers sous Charles VIII et sous Louis XII. — Charles VIII et Louis XII les employèrent de la même manière ; une ordonnance du 8 déc. 1485 porte qu'il sera levé un franc-archer sur cinquante-cinq feux : il sera choisi non plus par les officiers royaux, mais par les habitants, et il recevra de la commune un équipement complet et 60 sous par mois. On voit 400 de ces francs-archers périr au siège de Nantes en 1487. Un texte de Commynes

nous montre qu'on en envoya au delà des Alpes : « peu après arrivèrent (à Asti, en 1495) trois cent cinquante hommes d'armes et des gentilshommes du Dauphiné et quelque deux mille Suisses et des francs-archers dudit Dauphiné » (liv. VIII, ch. IV). Machiavel confirme le témoignage de Commynes. Un nouveau coup fut porté aux francs-archers en 1508 par la création des bandes de Piémont, organisées sur le modèle des bandes de Picardie.

Les francs-archers sous François Ier. — Ils ne disparurent cependant qu'au milieu de XVIe siècle. François Ier commença par essayer de les rétablir (1523-1524) : chaque circonscription militaire du royaume dut mettre sur pied une légion de 6,000 francs-archers ; ces circonscriptions étaient au nombre de sept ; la Normandie, la Picardie, la Champagne, le Dauphiné, la Bretagne, la Guyenne et le Languedoc ; c'était donc une levée de 42,000 hommes ; l'arc et l'arbalète, qui avaient longtemps lutté contre les armes à feu, étaient définitivement condamnés ; 12,000 d'entre eux étaient armés d'arquebuses au lieu d'arbalètes ; les autres portaient la pique ; on n'en continuait pas moins à les appeler francs-archers, appellation d'ailleurs à moitié justifiée par l'exemption de tailles dont ils jouissaient comme les archers de Charles VII. Chaque légion se divisait en six sections, dont chacune était commandée par un capitaine et deux lieutenants ; chaque section comptait en outre un certain nombre de centeniers, de sergents, de fourriers et quarante caporaux. Mais la tentative de François Ier ne devait pas être plus heureuse que celle de Louis XI ; il se heurta aux mêmes difficultés ; les francs-archers ne furent rassemblés qu'à grand'peine, et, quand ils furent réunis, on s'aperçut que leur instruction était nulle. Il y avait peu d'espoir qu'ils devinssent jamais de bons soldats ; cependant, dans la pénurie où l'on se trouvait, on dut recourir à leurs services (1533). Pour rehausser leur amour-propre on commença par leur ôter leur nom de francs-archers, et on leur donna le nom pompeux de *légionnaires*, « à l'exemple des Romains » ; les grandes bandes de 6,000 hommes étaient érigées en légions, et chacune d'elles était placée sous le commandement d'un chef qui reçut le nom nouveau de *colonel*. Sauf le nom, ces troupes n'eurent rien de commun avec les légions romaines ; elles ne tinrent pas ce qu'on attendait d'elles ; le maréchal de Vieilleville, vieux soldat, les jugeait durement : « Ce sont, disait-il, gens sans point d'honneur, et la plupart sans courage, les plus mal disciplinés du monde, et leurs capitaines tout de même. » Ce jugement n'était que trop fondé : en 1536, une bande de 1,000 Champenois s'étant révoltée, le roi dut la licencier, lui ôter ses enseignes et ses armes et ordonner quelques pendaisons. En 1543, les légionnaires qui formaient la garnison de Luxembourg s'en retournèrent chacun chez eux ; de 10,000, il n'en demeura que 300 dans la ville. En 1545, les légionnaires de Boulogne rendirent la ville aux Anglais à la première sommation. Aux paniques, aux révoltes, aux trahisons on ne peut opposer aucune action brillante, ni même honorable. François Ier, rebuté, dut renoncer à de pareilles troupes, et il ne resta rien de ces tentatives que la déconsidération irrémédiable des francs-archers : « Voyant, dit Vieilleville, que le service de telles gens mal aguerris était de tout inutile, on commua cela en argent, et appelle-t-on cette taille la solde de 50,000 hommes de pied, à laquelle tous les roturiers universellement du royaume sont contribuables et sujets, et de cet argent on en façonne de braves hommes et vaillants capitaines. »

Les légions après François Ier. — Cependant après le désastre de Saint-Quentin, Henri II, faute de « braves hommes », fut encore réduit à se servir des légions « pour la sûreté, conservation et défense de son royaume » ; 42,000 hommes furent ainsi réunis, mais ils ne se signalèrent que par des désordres et ils furent licenciés l'année suivante à la paix de Cateau-Cambrésis. On trouve encore des légionnaires, pendant les guerres de religion, mais ils ne valent pas mieux que leurs aînés, si l'on en croit la *Chanson des Corporeaux*, composée après la bataille de Dreux :

> Un corporeau, avant que de partir,
> Dévotement fait chanter une messe ;
> Et si vous a la sainte hardiesse
> De n'assaillir jamais que des oysons.

La chanson, calquée sur celle du *Franc-Taupin*, se moque ensuite de son armement, et après avoir donné quelques exemples de sa lâcheté et de sa fanfaronnade, elle finit par ce trait :

> Un corporeau à ses amis jura
> Ne retourner jamais à la bataille,
> Si pour l'armer n'avait une muraille
> Cent pieds d'espais, et un voulge aussi long.

Ce « *corporeau* » est bien le même personnage que le légionnaire de Louis XI et de François Ier ; c'est toujours, aux yeux de ses contemporains, le franc-archer, bien qu'il ne soit plus ni archer, ni franc : en effet, il y a longtemps qu'il n'a plus d'arc, et, depuis Henri II, il n'est plus exempté que de vingt sous de taille.

Le temps est venu où l'armée s'organise en régiments, solidement constitués et disciplinés ; parmi les francs-archers des diverses époques, ceux de Charles VII méritent seuls le nom de soldats. Paul Lehugeur.

Bibl. : Daniel, *Histoire de la milice française*, 1721. — Boutaric, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, 1863. — Général Susane, *Hist. de l'infanterie française*, t. I, 1876. — *Ordonnances des rois de France*, t. XIV et XVIII.

ARCHERMOS, sculpteur grec de l'époque archaïque, se rattachant à l'école de Chio. La date de sa période d'activité peut se déterminer à l'aide d'un texte de Pline. L'écrivain latin cite, en effet, parmi les maîtres archaïques de Chio, toute une famille de sculpteurs, qui est précisément celle d'Archermos. Il mentionne Mélas, son fils Mikkiadès, son petit-fils Archermos, et ses arrière-petits-fils Boupalos et Athénis, qui auraient vécu au temps du poète Hipponax, vers l'Olympiade 60 (540 av. J.-C.) Pline fait remonter l'époque où vivait Mélas jusqu'au début de l'ère des Olympiades, c.-à-d. jusqu'en 776. Mais il est évident que cette chronologie est erronée. Comme l'a fait observer M. Brunn, Pline fait erreur en comptant 60 ans pour une génération. Si l'on compte seulement 30 ans, on est fondé à placer la période d'activité de Mélas après 600, et la naissance d'Archermos vers l'Olympiade 45 (600 av. J.-C.) ; ce dernier appartiendrait dès lors à l'école archaïque contemporaine de la première moitié du VIe siècle. Un passage du scholiaste d'Aristophane, dans les *Oiseaux*, nous apprend qu'Archermos avait le premier attribué des ailes à la déesse de la victoire Niké. Ce texte semble trouver un commentaire très précis dans la découverte faite à Délos par M. Homolle, qui a trouvé une statue de divinité représentant sans doute Niké. La déesse est figurée dans l'attitude de la course, le genou gauche touchant le sol, le droit ployé, suivant les conventions de l'ancienne sculpture grecque. Elle est parée d'un diadème ; ses cheveux, ondulés sur le front, tombent en masse sur le dos, et se divisent par devant en tresses qui s'étalent de chaque côté du cou. Des ailes sont fixées aux épaules. Sur une base, trouvée après coup, on lit l'inscription sui-



La déesse Niké.

vante : « Mikkiadès a fait cette belle statue avec son fils Archermos, sur l'ordre d'Apollon qui lance au loin les flèches, eux, les Khiotes, ayant quitté (ou habitant) la ville de leur père Mélas. » Il est possible, bien que le fait ait été contesté, que cette base appartienne à la statue de Niké. La découverte de Délos nous ferait donc connaître une œuvre de ce maître primitif, dont le nom avait été conservé comme celui d'un des représentants les plus célèbres de l'ancienne école des îles au VIe siècle.

Max. Collignon.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, I, p. 38. — Homolle, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1879, 1881, 1883, et *Monuments grecs*, publiés par l'Association des Etudes grecques en France, 1878. — Brunn, *Ueber tektonischen Styl*, *Sitzungsberichte der bayer. Akademie*, 1884.

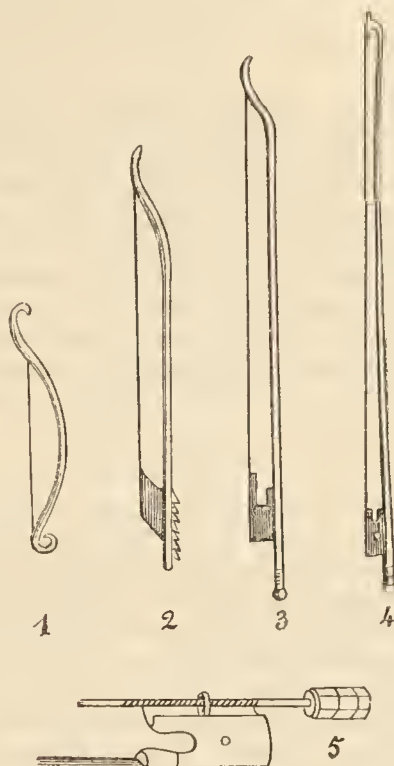
ARCHES. Com. du dép. du Cantal, cant. et arr. de Mauriac, près du confluent de la Dordogne et de la Sumène ; 788 hab. — On y remarque une tour du XIe siècle, ronde à l'extérieur, hexagonale à l'intérieure avec des étages voûtés et un escalier pratiqué dans le mur d'une épaisseur de deux mètres et demi. L. F.

ARCHES-sur-Moselle. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal; 1,507 hab. Tire probablement son nom d'un pont sur la Moselle, sur lequel passait la voie romaine de Bâle à Metz, et qui fut détruit à la fin du XVIIe siècle. Château construit en 1080 par Thierry, duc de Lorraine, pour réprimer les courses de la garnison de l'évêque de Metz, à Epinal, dont il reste encore quelques ruines. La seigneurie appartenait pour partie aux ducs de Lorraine et au chapitre de Remiremont. Chef-lieu d'une prévôté considérable jusqu'en 1751. Hôpital fondé au XIIIe siècle, et dont les bâtiments remaniés à plusieurs époques existent encore. L'église romane fut détruite et rebâtie dans le courant de ce siècle. G. Durand.

ARCHES (Cour des). Tribunal ecclésiastique anglais servant de cour d'appel aux paroisses qui dépendent en propre de l'archevêque de Cantorbery, dans la ville de Londres. Son nom vient de l'église Sainte-Marie des Arcs (le bow) où se tenaient autrefois ses séances.

ARCHESTRATE, poète grec, contemporain d'Aristote, auteur d'un poème héroï-comique, parodiant les formes de la poésie gnomique, sur l'art de la cuisine. Athénée nous en a conservé environ une centaine de vers par fragments et Aristote, dans la partie de son *Histoire naturelle* qui traite des poissons, en cite plusieurs fois des passages qui témoignent d'un goût fin, d'un comique délicat, d'une grande habileté à manier la langue et la versification épiques. L'auteur, dans une sorte de voyage circulaire, passe en revue les recettes d'une cuisine raffinée, les façons diverses d'apprêter les poissons, de préparer les gâteaux et d'utiliser les divers assaisonnements. Les gourmets de l'antiquité avaient fait de cette œuvre une sorte de Théogonie poétisant la religion qui leur était chère.

ARCHET. I. Musique. — L'archet est l'accessoire indispensable du violon, du violoncelle, de la contre-basse, en un mot, de tous les instruments dits à cordes frottées. Dès son origine, l'archet se compose principalement d'une baguette de bois à laquelle on adapte une mèche de crin qui, enduite de colophane, fait vibrer les cordes que l'on frotte avec l'archet. Les Grecs et les Romains ne paraissent pas avoir connu l'archet, cependant on le trouve chez les peuples orientaux dans une antiquité fort reculée et chez les races germaniques et anglo-saxonnes, peu de temps après la période de l'invasion barbare. Les premiers archets que nous connaissons ont littéralement la forme d'un arc dont la baguette formerait l'arc et la mèche la corde. Jusqu'au XVIIIe siècle, cette forme subit peu d'altérations, mais Corelli s'aperçut le premier des inconvénients que présentait la trop grande courbure de la baguette et Tartini continua cette petite révolution. Peu à peu, la baguette perdit sa courbe, se redressa, puis dessina une nouvelle courbe en sens contraire pour donner à l'archet sa forme actuelle. Ce furent les Tourte qui contribuèrent le plus à l'amélioration de l'archet. Déjà, Tourte le père et son fils avaient rectifié la courbure et égalisé les crins de la mèche, mais François Tourte apporta à l'archet de tels perfectionnements que l'on peut l'appeler le *Stradivarius* de l'archet. Il employa le bois de Fernambouc, puis, en 1790, avec l'aide de Viotti, trouva la courbe et la longueur de la baguette et, d'instinct, arriva à la perfection, en donnant à l'archet de violon 74 et 75 cent., 74 à l'alto, 72-73 au violoncelle; la théorie de la construction de l'archet fut fixée par J.-B Vuillaume, le célèbre facteur. Mais il ne suffisait pas de perfectionner la



Archets. — 1. Archet moyen âge ; 2. Archet à crémaillère (XVIIe siècle) ; 3. Archet de Carelli (XVIIIe siècle); 4. Archet moderne ; 5. Mécanisme de la hausse.

baguette, on devait aussi tourner son attention vers la mèche de crins dont le frottement fait vibrer les cordes. Pour fixer la mèche et régler sa tension, on avait inventé, au XVIIe siècle, une sorte de crémaillère grossière, qui fut remplacée, au XVIIIe siècle, par le bouton et la vis de pression encore employée aujourd'hui ; ce fut encore François Tourte qui trouva les meilleurs perfectionnements, en inventant l'archet à recouvrement. Dans ce système, les crins retenus par une virole adaptée à la hausse ne peuvent s'enrouler, la partie de la mèche qui repose sur la hausse est recouverte d'une feuille de nacre. Un archet de Tourte ainsi construit vaut de 200 à 250 fr. Après Tourte, François Lupot appliqua la coulisse à la hausse, et Vuillaume inventa la hausse fixe. La fabrication de l'archet a donné naissance à une véritable industrie représentée par les facteurs qui ont nom Tury, Lafleur, Lupot, Peccate, Henri, Maire, Vuillaume, et surtout les trois Tourte. Simon, Vairin, Dood en Angleterre fabriquent des archets estimés. Tandis que l'on adoptait pour le violon, l'alto et le violoncelle les archets du système Tourte, quelques contre-bassistes conservaient l'ancien archet en forme d'arc dit à la Dragonetti; celui-ci frottait la corde avec plus de force et de netteté ; cependant, d'après le célèbre Bottesini, il a le défaut d'étouffer le son : aussi, quoiqu'en Angleterre, en Italie et en Allemagne, on se serve encore fréquemment du vieil archet à la Dragonetti, beaucoup de contre-bassistes ont adopté l'archet moderne. Dans l'exécution de la musique de violon, l'archet joue un rôle des plus importants : c'est de ce qu'on appelle le coup d'archet que vient la sonorité plus ou moins pure, pleine et vibrante, la vigueur, la

netteté, en un mot, la qualité du son. Des ouvrages entiers ont été écrits sur l'art de l'archet, nous ne citerons que le célèbre traité de Tortini, intitulé *Arte dele arco*. A partir des perfectionnements de Tourte, l'art de l'archet prit un nouveau développement. Viotti, Rode, Baillot, Spohr, Paganini, à l'archet prodigieux, ont laissé d'admirables modèles; de nos jours, on cite le coup d'archet de Joachim, Alard, etc. — L'emploi spécial de l'archet nécessite un assez grand nombre de signes dont nous ne donnerons ici que les principaux : ⁀ signifie *staccato*,, . . . ou ı ı ı *spicato* ou note piquée, mais les plus employés sont ⊔ ou ⊓ pour signifier tirer l'archet, V ou Λ signifie pousser. Nous aurons à revenir sur l'archet au sujet des instruments à cordes frottées (V. Violon et Violoncelle). H. L.

II. Industrie. — Sorte de petit arc en usage dans les arts, et composé d'une lame d'acier ou d'une baleine emmanchée dans un morceau de bois, et d'une grosse corde de boyau fixée par une de ses extrémités à la partie de la lame qui est près du manche, et s'accrochant par l'autre extrémité à l'un des crans ou à l'une des entailles pratiquées à l'autre bout de la baleine. Les arquebusiers, les doreurs, les serruriers, les horlogers, se servent d'archets pour faire tourner la boite à foret, et ces archets se ressemblent tous. Les tourneurs en guise d'archet se servent d'une longue perche attachée au plafond par l'une de ses extrémités.

ARCHETTES. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal; 554 hab.

ARCHÉTYPE. I. Philosophie. — Mot à mot, type originel, type primordial, terme philosophique tombé en désuétude, qui a son emploi surtout dans les systèmes idéalistes, où les choses individuelles et concrètes sont présentées comme faites à l'image de réalités idéales, leurs modèles immuables et éternels. Ainsi, dans Platon, l'idée est l'archétype des choses, c.-à-d. le modèle que les choses d'une même espèce imitent plus ou moins bien, qui fait leur communauté de nature, et aussi, selon qu'elles en participent plus ou moins, leur degré plus ou moins élevé de perfection.

II. Paléontologie. — Il existe dans la *théorie de la descendance* ce que nous appelons la commune loi d'accroissement d'une classe, ou aussi son type, et c'est à leur commune descendance d'une même souche primitive que toutes les plantes de cette classe en sont redevables. Cette souche primitive constitue l'*archétype*. Louis Crié.

ARCHEVÊCHÉ. Ce mot est communément employé dans des acceptions diverses, désignant : 1° le diocèse d'un archevêque, c.-à-d. toute l'étendue du pays soumis à sa juridiction immédiate : en ce sens, le diocèse de Paris est un archevêché; — 2° toute une province ecclésiastique, c.-à-d. l'ensemble des diocèses sur lesquels un archevêque exerce sa juridiction, soit immédiate, soit médiate ; les évêques qui lui sont subordonnés s'appellent ses suffragants : en ce sens, l'archevêché de Paris comprend Paris, Blois, Chartres, Meaux, Orléans, Versailles, les cinq derniers diocèses étant suffragants de Paris; — 3° le palais archiépiscopal. — Dans le langage ordinaire, on confond souvent l'archevêché avec la métropole et l'évêché avec le diocèse. Cependant les archevêchés et les évêchés ont une existence distincte de la métropole et du diocèse. Il est bien certain qu'ils forment des établissements publics, aptes à recevoir par legs et par donations, et à acquérir toutes sortes de biens, meubles et immeubles, tandis que cette capacité est fort contestée pour les métropoles et les diocèses. Le caractère et l'importance de cette distinction seront indiqués au mot *Evêché*, dans une notice où sera réuni, à raison de la connexité de ces matières, tout ce qui concerne la constitution et l'administration des archevêchés et des évêchés (V. Diocèse et Evêché).
E.-H. Vollet.

ARCHEVÊQUE. Le chef ou le premier des évêques d'une province ecclésiastique. La plupart des notions relatives aux archevêques leur sont communes avec les évêques; elles dérivent des faits et des règles propres à l'office de ces derniers. D'autre part, les notions qui concernent une distinction, une différence ou un rapport de subordination entre l'archevêque et l'évêque, ne peuvent être présentées avec une clarté suffisante qu'en rapprochant les deux sujets. Pour cette double raison, nous les réunirons toutes, au mot *Evêque*, dans une notice où nous exposerons l'histoire et l'organisation de la partie du système ecclésiastique qui a l'évêque pour centre. Nous nous bornons ici à indiquer quelques particularités qui embarrasseraient cette exposition. — On ne connaît, avant l'époque du concile de Nicée (325), aucun document où se trouve le mot *archevêque*. Lorsque l'on commença à l'employer, ce mot n'exprimait qu'une distinction purement honorifique, attribuée à quelques évêques dont le siège jouissait, dans l'Eglise, d'une considération particulière. Les canons des anciens conciles, qui traitent des privilèges des premiers sièges et des juridictions, ne l'emploient pas comme un titre énonçant une autorité spéciale, quoiqu'il eût été naturel de le faire en pareille matière, si le mot avait été usité alors. Athanase donne ce nom à Alexandre, son prédécesseur à Alexandrie, et Grégoire de Nazianze, à Athanase. Plus tard, il fut prodigué dans l'Eglise grecque. Isidore de Séville (560-636) est le premier qui en parle chez les Latins. Il distingue quatre ordres dans le gouvernement de l'Eglise : les patriarches, les archevêques, les métropolitains et les évêques; les archevêques présidant aux métropolitains. — Aujourd'hui les mots *métropolitains* et *archevêques* sont devenus synonymes. La subordination indiquée par Isidore montre qu'autrefois il en était autrement ; de plus, il y avait alors des métropolitains sans suffragants et des archevêques qui n'étaient pas métropolitains. Outre les suprématies positives dont il sera parlé ailleurs, les anciens archevêques prétendaient à de nombreuses prérogatives honorifiques, même dans le monde et à la cour. En l'église, ils officiaient pontificalement dans tous les diocèses de leur province, et ils faisaient porter la croix devant eux. Des distinctions de ce genre il ne leur reste plus guère que le *pallium* (V. ce mot). Cette décoration est réservée aux patriarches, aux primats et aux archevêques. Ce n'est que très exceptionnellement qu'elle est accordée aux évêques (V. Evêque).
E.-H. Vollet.

ARCHEVÊQUE (l') ou **LARCHEVÊQUE.** Surnom pris au xi[e] siècle par la famille des seigneurs de Parthenay (V. Parthenay).

ARCHEVESQUE (Hue). Trouvère normand, écrivit, vers le milieu du xiii[e] siècle, quatre dits ou moralités dont la fortune a été diverse. Bien que ces quatre pièces soient contenues dans un même manuscrit (Bibliothèque nationale, fonds français, 837), il est arrivé que les deux premières seulement ont été maintes fois citées et imprimées, tandis que les deux autres ont vu le jour pour la première fois dans l'édition parue récemment sous les auspices de la Société rouennaise des Bibliophiles. L'auteur de cette publication, M. A. Héron, démontre assez facilement, par l'étude même de son œuvre, que l'auteur était originaire de la basse Normandie et qu'il composa ses poésies à la fin de la première partie du xiii[e] siècle. Nous nous dispenserons maintenant d'analyser ces quatre pièces, dont le titre respectif fait suffisamment connaître l'esprit général et la donnée particulière : *De Larguece et de Deboneretè; — la Poissance d'Amors; — De la Mort Larguece* (tuée et jetée à la mer par *Avarisce*). La plus importante et la plus connue de ces poésies est le *Dit de la Dent*. On connaît l'anecdote qui fait le sujet de cette composition : la dent arrachée par le forgeron du Neufbourg; cette plaisante invention, plus propre à rentrer dans le genre des *Fabliaux* que dans celui des *Dits moraux*, a donné lieu à un assez grand nombre d'imitations, et la tradition n'en est pas encore perdue. Le *Dit de la Dent* et la *Mort Larguece* ont été publiés,

traduits ou analysés par : Legrand d'Aussy, *Fabliaux et Contes, Fables et Romans des* XII[e] *et* XIII[e] *siècles;* Barbazan et Méon, *Fabliaux et Contes des poètes françois des* XI[e], XII[e], XIII[e], XIV[e] *siècles;* Jubinal, *la Mort Larguece*, dans son édition des *Œuvres complètes de Rutebeuf.* Le *Dit de la Dent* a été reproduit dans le *Recueil général et complet des Fabliaux des* XIII[e] *et* XIV[e] *siècles*, de MM. A. de Montaiglon et Gaston Raynaud. De plus, il a été imité par nombre d'auteurs, dont voyez l'énumération p. 23 de l'Introduction de l'ouvrage de M. A. Héron ci-dessous mentionné. Enfin les quatre pièces de Hue Archevesque, dont les deux dernières étaient restées inédites, sont rassemblées dans l'édition que vient de donner M. A. Héron, sous le titre : *Les Dits de Hue Archevesque, trouvère normand du* XIII[e] *siècle;* Rouen, 1885, petit in-4 ; publication de la Société rouennaise des Bibliophiles. François BONNARDOT.

ARCHIABBÉ ou **ABBÉ DES ABBÉS** (V. ABBÉ).

ARCHIACIA (V. CASSIDULE).

ARCHIAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, sur une colline de 111 m. d'alt. d'où l'on découvre toute la région nommée Champagne ; 1,110 hab. — Plusieurs tumuli et dolmens se trouvent sur le territoire de cette commune. Sur une colline au N.-E., vastes ruines d'un ancien château ; château de Riveron. La seigneurie d'Archiac a été possédée par la famille de Montberon.

ARCHIAC (Etienne-Jules-Adolphe DESMIER DE SAINT-SIMON, vicomte d'), géologue, né à Reims le 24 sept. 1802, mort le 24 déc. 1868. Sorti de Saint-Cyr en 1821, il abandonna la carrière militaire, après la révolution de 1830, pour se consacrer aux études historiques et scientifiques. Son premier ouvrage fut un roman historique, *Zizim* (1828, 3 vol.). Entraîné par son goût pour les sciences naturelles, il s'occupa avec passion de géologie, et rédigea différents mémoires sur ce sujet, entre autres un *Mémoire sur les sables et les grès moyens tertiaires*, publié dans le *Bulletin de la Société géologique*, 1837, t. IX, et donna une description détaillée des terrains du département de l'Aisne ; il écrivit, en outre, l'*Histoire des progrès de la géologie de 1834 à 1862*, que la Société géologique publia sous les auspices du ministère de l'instruction publique (1847-1862, 8 vol. in-8). — Elu membre de l'Institut en 1857, il devint, en 1861, professeur de paléontologie au Muséum, en remplacement d'Alcide d'Orbigny. Ses ouvrages les plus importants ont pour titres : *Cours de paléontologie stratigraphique;* Paris, 1862-64, 2 vol. in-8 ; — *Géologie et Paléontologie;* Paris, 1866, in-8 ; — *Paléontologie de la France*, rapport au ministre; Paris, 1868, gr. in-8. Joannès FERRA.

ARCHIACOLYTE, chef des acolytes dans les églises cathédrales (V. ACOLYTE).

ARCHIANNÉLIDES. En 1878, dans son beau mémoire sur l'embryogénie des Annélides, Hatschek a créé l'ordre des *Archiannélides* pour y placer les *Polygordiidæ*. Il déclarait en même temps qu'au point de vue de la phylogénie, cet ordre ne pouvait pas être mis sur le même rang que les autres divisions (Chætopodes, Hirudinées, Géphyriens), mais qu'il devait être considéré comme ayant une valeur équivalente à l'ensemble de ces dernières, ce qu'il traduisait par le diagramme suivant :

ANNÉLIDES

1 Ord. Polygordiens (Archiannélides).

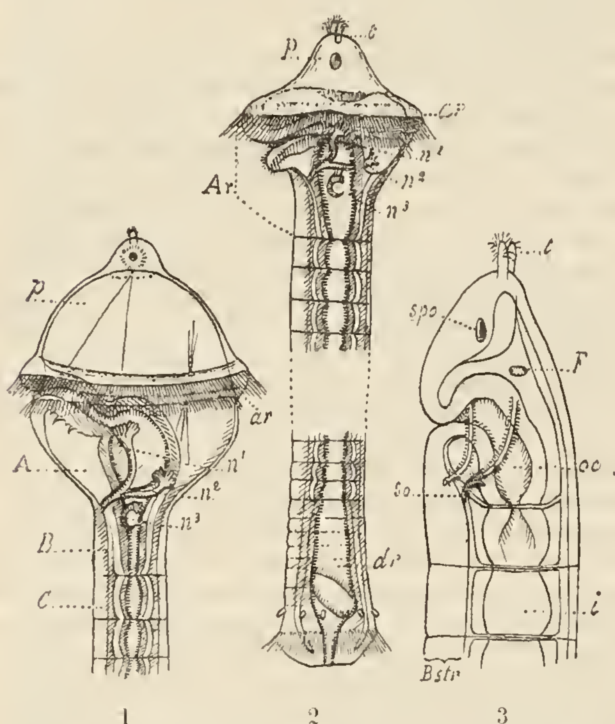
2 Ord. Chætopodes.
1 S.-o. *Saccocirridés (Archichætopodes).*
2 S.-o. *Polychætes.*
3 S.-o. *Oligochætes.*

4 Ord. Géphyrées 3 Ord. Hirudinées.

Les Polygordiens avaient été pendant longtemps considérés comme des animaux *incertæ sedis*. Schneider, qui les étudia d'abord, les avait rapprochés des Nématoïdes. En les plaçant parmi les Annélides, Hatschek réalisait un progrès considérable dans la taxonomie de ces animaux. Mais la création d'un ordre spécial des Archiannélides, opposé aux groupes réunis des Chætopodes, des Hirudinées et des Géphyriens, était, selon nous, l'exagération d'une idée juste. Déjà Mac-Intosh avait insisté sur les rapprochements qu'on peut établir entre les Polygordiens et certains Opheliadés. D'autre part, Claparède avait antérieurement signalé les affinités des *Ophelia* et des *Polyophthalmus.* En 1880, après une étude suivie de types appartenant à ces divers genres (*Ophelia bicornis* Sav., *Polyophthalmus pictus* Duj., *Linotrypane erythrophthalma* Gd.), Giard proposa de les réunir avec le *Saccocirrus* dans une famille d'Annélides polychètes, à laquelle on pourrait donner le nom de *Polygordiidæ* ou mieux encore celui d'*Opheliadées.* La forme du corps, les particularités de la musculature et surtout la disposition des organes génitaux et l'embryogénie ne permettent pas d'éloigner les Polygordiens des autres Polychètes autant que l'ont fait Hatschek et Fraipont. Il y a même lieu de discuter si les divers types que nous réunissons dans notre groupe des Ophéliadées sont bien des formes primitives et si la simplification des divers systèmes organiques n'est pas chez eux le résultat d'une dégradation plutôt que l'indice d'un état véritablement primitif. Le genre de vie si spécial des *Polygordius*, des *Linotrypane*, etc., explique suffisamment la disparition des parapodes et même celle des soies. L'absence de ces dernières n'est pas un caractère absolument propre à ces types de Polychètes. Vejdovsky a fait connaître une Oligochète Enchytréide, l'*Anachaeta Eiseni*, qui présente la même particularité. L'hermaphrodisme des *Protodrilus* et de certains *Polygordius* n'est pas non plus un argument décisif en faveur de l'opinion qui considère ces animaux comme la souche des Annélides. On sait en effet que, pour si rare qu'elle soit, la réunion des organes génitaux mâles et femelles sur un même individu se rencontre chez d'autres Annélides polychètes, notamment chez les *Salmacina* et chez certaines Néréides. Les recherches si intéressantes de Beard sur les Annélides du groupe des Myzostomes l'ont même amené à considérer l'hermaphrodisme comme un état plus récent que la séparation des sexes. Cette opinion nous paraît discutable en thèse générale et même dans le cas particulier des Annélides ; mais la théorie contraire n'est pas non plus suffisamment appuyée. — Dans plusieurs groupes d'Annélides qui ont conservé certains traits d'organisation primitive (Oligochètes, Syllidiens, Serpuliens) nous voyons que la reproduction gemmipare s'exerce encore d'une façon très active. Il n'en est pas ainsi dans l'ensemble des formes qui nous occupent. Bien plus, ces prétendus Archiannélides acquièrent très rapidement le nombre total d'anneaux qu'ils doivent posséder à l'état adulte, et l'on ne trouve chez eux qu'une seule zone blastogène, la zone blastogène pygidiale, la seule qui persiste également chez les Polychètes supérieures, tandis que, chez les formes inférieures du groupe, on trouve encore fréquemment une zone blastogène archipodiale (*Salmacina*).

Les organes céphaliques appelés tentacules des *Polygordius* et des *Saccocirrus* peuvent et doivent, il est vrai, être considérés comme des formations archaïques. Ces organes ne correspondent nullement en effet aux antennes, tentacules ou cirrhes tentaculaires des Annélides supérieures. D'après leur développement et leur structure histologique nous devons les considérer comme les homologues des *vela* des embryons de Mollusques et des branchies céphaliques des Serpules. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces organes se retrouvent plus ou moins modifiés chez les Spionides, chez les Syllidiens (appendices vibratiles occipitaux des *Pterosyllis*) et même chez des groupes très supérieurs, notamment chez certains Phyllodociens, etc. Si, chez les Polygordiens, les tentacules paraissent placés plus en avant, cela tient à ce que, chez ces Annélides, les yeux et

la partie frontale de la tête des Syllidiens sont reportés du côté ventral. L'existence des protonèphres (reins céphaliques de Hatschek) n'indique pas non plus un état archaïque spécial des Polygordiens et peut être interprété comme une simple répétition temporaire de la phylogénie, très naturelle dans un groupe dont l'embryogénie est des plus explicites et dilatée. Ces protonèphres ont été également signalés chez les embryons de certains Géphyriens (*Echiurus*), et on les retrouvera sans doute chez les larves pélagiques de bien d'autres Annélides. — Nous avons déjà indiqué (V. Annélides) la façon dont nous envisageons la morphologie du type Annélide. L'étude des Ophéliadées (Archiannélides, plus Archichætopodes de Hatschek) devient beaucoup plus facile par l'application des idées que nous avons exposées. Les croquis ci-joints, empruntés au mémoire de Hatschek, montrent avec quelle facilité on peut, par une interprétation différente des faits, ramener l'embryon, en apparence très aberrant des Polygordiens, à la forme typique antérieurement décrite.



Larve de Polygordius.—1. *P.* prostomium; *ar.* architroque; *A.* les deux premiers anneaux de l'archipodium soudés ensemble; *B.* le 3e anneau de l'archipodium; *C.* premier anneau du corps; n^1 n^2 n^3. les trois protonéphres. — 2. *P.* prostomium; *ar.* architroque; *Ar.* archipodium; n^1 n^2 n^3. les trois protonèphres; *dr.* dilatation rectale. — 3. *spo.* plaque nerveuse; *So.* premier deutonèphre; *oc.* œsophage; *i.* intestin; *Bstr.* corde nerveuse ventrale; *l.* lobes vibratiles (tentacules des auteurs).

La portion antérieure de la larve, située au-dessus du corps cylindrique et appelée par Hatschek région céphaque, comprend ce que nous appelons la tête proprement dite *(præstomium)*, plus l'anneau buccal. Cet anneau buccal, très grand, est en réalité le résultat de la fusion de deux segments, les deux premiers somites de l'*archipodium*. La disposition des protonèphres, formés de chaque côté de deux gros troncs réunis en un seul, prouve cette duplicité primitive de l'anneau buccal. L'anneau suivant, nommé par Hatschek premier segment du corps, et renfermant encore un protonèphre (pr.), est le troisième somite archipodial. La condensation de la partie antérieure de l'archipodium est encore une des raisons qui nous font considérer le type *Polygordius* comme moins primitif qu'on ne l'a supposé. Nous devons insister aussi sur l'absence, chez l'embryon des Polygordiens, des soies provisoires dont la présence a été signalée chez un grand nombre de larves d'Annélides Chætopodes et de plus chez les types si anciens des Myzostomes et des Brachiopodes. Leur disparition complète, chez les Polygordiens, est d'autant plus singulière, dans l'hypothèse d'Hatschek, que les larves d'Archiannélides mènent une existence pélagique assez longue et que c'est surtout chez les larves pélagiques que ces formations paraissent s'être le mieux conservées. — Fettinger a récemment rapproché des Archiannélides l'*Histriobdella homari* Van Bened., qu'il appelle *Histriodrilus Benedeni*. Tout en reconnaissant que cette Annélide s'écarte beaucoup des Hirudinées, il nous semble impossible de la faire rentrer, sans rompre l'homogénéité du groupe, dans l'ensemble que nous avons délimité ci-dessus sous le nom d'Opheliadées. Les véritables ancêtres des Annélides doivent être, selon nous, cherchés parmi les Gastérotriches, dans les formes archaïques encore si mal connues des *Dinophilus*, *Turbanella*, etc. (V. Protannélides). A. Giard.

Bibl.: Hatschek, *Studien über Entwicklungsgeschichte der Anneliden*; Vienne, 1878. — Giard, *Sur les affinités du genre Polygordius avec les Annélides de la famille des Opheliidæ* (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 9 août 1880). — Hatschek, *Protodrilus Leuckartii, eine neue Gattung der Archianneliden*; Vienne, 1880. — V. aussi les *Mémoires* de Fraipont, Repiachof, Nansen, etc.

ARCHIAS, noble Corinthien, fondateur de Syracuse; il appartenait à la famille des *Bacchiades* (V. ce nom); après le meurtre commis sur Actéon, dont il avait causé la mort par ses embûches, il partit pour l'Occident; en suivant les traces des Chalcidiens, il arriva dans l'île d'Ortygie et posa, au milieu du plus beau port de la Sicile, la première pierre de Syracuse (vers 735 av. J.-C.). J.-A. H.

ARCHIAS, tyran de Thèbes, oligarque fanatique qui, en 382 av. J.-C., donna occasion au Spartiate Phœbidas d'occuper militairement la Cadmée. Nommé polémarque en 378, il fut compris dans le massacre par lequel Pélopidas, de concert avec ses amis Charon et Mellon, rétablit le régime démocratique. C'est lui qui, averti durant un festin du complot qui se tramait contre sa faction, refusa d'ouvrir la lettre et répondit au messager : « A demain les affaires sérieuses! » J.-A. H.

ARCHIAS, de Corinthe, architecte qui construisit le navire magnifique par lequel Hiéron II, de Syracuse, se concilia les bonnes grâces de Ptolémée.

ARCHIAS (A.-Licinius), poète grec, célèbre par le discours que composa en sa faveur Cicéron et qui compte parmi les chefs-d'œuvre de cet orateur. Il était né à Antioche, capitale de la Syrie, vers 120 av. J.-C., d'une famille noble. Il vint à Rome à peine âgé de dix-sept ans et s'y distingua par ses facultés extraordinaires d'improvisateur poétique. S'il en faut croire Cicéron, qui y met sans doute quelque exagération, il remplit l'Asie Mineure, la Grèce et l'Italie méridionale de sa renommée. A Rome, il fut accueilli dans les plus illustres maisons, notamment chez les Lucullus qui furent ses protecteurs. Il chanta la guerre des Cimbres et de Marius, puis la participation de L. Licinius Lucullus à la guerre contre Mithridate. Il avait accompagné son protecteur en Sicile, puis en Asie, plus tard en Afrique. La ville d'Héraclée en Lucanie, une des villes confédérées, lui avait accordé le droit de cité, ce qui équivalait à la qualité de citoyen romain. Un certain Gratius lui ayant contesté ce droit, Cicéron prononça pour Archias le plaidoyer qui seul nous l'a fait connaître. L'orateur paraît avoir eu à cette défense un intérêt particulier, Archias devant chanter le fameux consulat et la répression de la conjuration de Catilina. Il ne reste rien des œuvres d'Archias; les épigrammes qui sont arrivées jusqu'à nous sous ce nom sont trop médiocres pour que l'on puisse raisonnablement les attribuer au poète célébré par Cicéron. J.-A. Hild.

ARCHIÂTRES. Nom donné à Rome aux directeurs d'un service public médical ou sanitaire. — Il y avait : 1° des archiâtres palatins, premiers médecins de l'empereur, directeurs responsables du service médical du palais; 2° des archiâtres commissionnés des deux villes impériales, et des municipes : 3° des archiâtres attachés au service d'établissements particuliers comme le xyste et le temple de Vesta; 4° des archiâtres scolaires, professeurs aux écoles

de médecine. Les archiâtres palatins, dont les historiens font mention à propos de César, étaient attachés à la personne du souverain. Tels furent Antonius Musa du temps d'Auguste et Andromaquo du temps de Néron; plus tard, lorsque l'administration eut pris le caractère hiérarchique et compliqué qu'elle garda, même chez les Byzantins, la fonction fut plus étendue et mieux classée. D'après le code Justinien, les archiâtres avaient le titre de comtes de premier ordre et de maires ; un chef responsable chargé de juger les différends portait le titre de *præsul*. — Les médecins de cet ordre étaient plutôt des fonctionnaires que des praticiens ou des savants. Certains d'entre eux changèrent au besoin de service et occupèrent de hautes dignités administratives étrangères à leur art : Midianus fut proconsul d'Afrique; le père du prêtre Ausone, qui fut préfet du prétoire en Illyrie, avait débuté dans l'archiâtrie.

Quelques villes importantes de l'Empire eurent de très bonne heure des médecins municipaux chargés de donner gratuitement leurs soins aux citoyens indigents et de former d'autres médecins. Un statut de l'empereur Antonin règle leur nombre et fixe leurs privilèges. — L'institution fut introduite plus tard à Rome, l'existence des archiâtres de district et leur rôle ne sont indiqués que dans le code Théodosien ; « que ces médecins, disait un des décrets de ce code, sachant que les décrets annuels leur seront attribués et servis par le peuple, aiment mieux donner honnêtement leurs soins aux petites gens que de servir honteusement les riches ». Ces archiâtres, placés sous la dépendance du préfet de la ville, étaient constitués en collèges et nommés par leurs confrères, à l'élection. — Le décret du code Théodosien dont nous avons parlé mentionne l'existence d'archiâtres au xyste, établissement dans lequel les athlètes s'exerçaient à la lutte, et d'autres pour le personnel attaché au temple de Vesta. — Quant aux archiâtres scolaires, professeurs aux écoles de médecine, leur situation et leurs privilèges sont inconnus. — Une partie des institutions administratives de l'empire romain lui survécurent. — Du temps des Mérovingiens il y avait encore des archiâtres municipaux dans les villes gallo-romaines. Grégoire de Tours parle d'un certain Réovalis qui exerçait cette fonction à Poitiers. Les souverains goths ou francs donnèrent le nom d'archiâtres à leur médecin particulier. Sous Théodoric on essaya de restaurer l'ancienne fonction. La formule d'investiture du comte des archiâtres, donnée par Cassiodore, mentionne expressément ses devoirs et ses privilèges. — Plus tard en France le mot *archiâtre* fut souvent employé pour désigner le premier médecin du roi. Dr L. Thomas.

ARCHIBUSE. Les Buses-pattues, telles que la Buse gantée de Levaillant (*Falco lagopus* Gm.) et la Buse de saint Jean (*Falco Sancti Johannis* Gm.), ont été placées par Brehm (*Isis*, 1828, p. 1269) dans un genre particulier sous le nom d'*Archibuteo* ou Archibuse. Les deux espèces que nous venons de citer, et auxquelles on peut ajouter encore l'*Hemiætos strophiatus* de Hodgson et le *Falco ferrugineus* de Lichtenstein, se distinguent, en effet, des Buses ordinaires (V. Buse) par leurs tarses emplumés sur la face antérieure jusqu'à l'articulation des doigts, qui sont d'ailleurs relativement courts et armés d'ongles robustes. Leur bec est assez petit et dépourvu presque entièrement de dents latérales, mais il se termine par un crochet fortement recourbé ; leurs narines s'ouvrent par un pertuis arrondi dans la membrane basilaire, qui est généralement de couleur jaune; la plante de leurs pieds est hérissée de petits tubercules et leurs ailes au repos atteignent à peu près l'extrémité de la queue. Quant au plumage, il varie notablement, non seulement d'une espèce à l'autre, mais encore dans la même espèce, suivant l'âge des individus, quoiqu'il offre toujours un mélange de brun, de gris, de roux jaunâtre et de blanc et rappelle beaucoup la livrée des Buses ordinaires par la distribution des couleurs. L'*Archibuteo lagopus* habite surtout les contrées septentrionales de l'Europe et de l'Asie et ne se montre que rarement dans l'est de la France et en Afrique ; l'*Archibuteo Sancti Johannis* et l'*A. ferrugineus* ne se trouvent que dans l'Amérique du Nord et l'*A. strophiatus* a pour patrie le Népaul, le Tibet et quelques autres régions de l'Asie centrale. Par leur régime et par leurs mœurs, ces oiseaux



Archibuse ou Buse pattue.

ressemblent beaucoup aux Buses ordinaires : ils se nourrissent surtout de petits Rongeurs et dans le nord de l'Europe font une guerre acharnée aux *Lemmings* (V. ce mot). E. Oustalet.

Bibl.: J.-J. Audubon, *Birds Amer.*, pp. 166 et 422, et *Orn. biogr.* (1831), t. II, p. 377. — G. Gould, *Birds of Europe* (1858), pl. 13. — Degland et Gerbe, *Ornithologie européenne*, 2e édit., 1867, p. 59. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.* (1874), t. I, *Accipitres*, p. 195.

ARCHICEMBALO. L'archicembalo est un instrument plutôt théorique que pratique. A la fin du xve et pendant tout le xvie siècle, les musiciens, suivant en cela le courant général, avaient cherché à ressusciter l'art et la musique des Grecs ; la création de la tragédie lyrique et du récitatif fut due à ces efforts des érudits ; mais leur attention s'était portée particulièrement sur la théorie de la musique et de vives discussions s'élevèrent au sujet des genres diatoniques, chromatiques et enharmoniques. Parmi les plus rudes jouteurs de cette grande bataille, qui n'est pas encore finie aujourd'hui, il faut citer *Nicolas Vicentino* (V. ce nom). Pour appuyer son système sur des preuves qu'il croyait solides, Vicentino fit construire une sorte de clavecin à trois claviers, dont l'un était accordé d'après le genre diatonique, le second en chromatique, le troisième en enharmonique ; il donna à cet instrument le nom d'archicembalo, et il le décrivit en détail dans son ouvrage *Musica antica*. Huit planches accompagnent le texte, mais elles ne donnent que les claviers, sans représenter l'ensemble de l'instrument. L'archicembalo a été plusieurs fois imité et de nos jours le savant helléniste Vincent avait fait construire un clavecin basé sur les mêmes principes (V. Vincent). H. L.

Bibl. : Nicolas Vicentino, *l'Antica musica ridotta alla moderna prattica... con l'inventione de un nuovo stromento* ; Rome, 1555, etc.

ARCHICHÆTOPODES. Hatschek a désigné, sous ce nom, une subdivision de l'ordre des Annélides Chætopodes, dans laquelle il place les *Saccocirridæ* (comprenant les genres *Saccocirrus*, *Polyophthalmus* et *Ophelia*). Ce sous-ordre aurait la même valeur que ceux des Polychètes, des Oligochètes et des *Echiuridæ*. Nous avons indiqué déjà (V. Archiannélides) les raisons pour lesquelles nous réunissons les Archichætopodes de Hatschek et les Polygordiidæ dans un même groupe appartenant au

sous-ordre des Polychètes et ayant la même valeur que les autres grandes familles de ce sous-ordre (Térébelliens, Aphroditiens, etc.). Ce groupe peut être à volonté désigné sous le nom de Polygordiens, sous celui de Saccocirriens ou sous celui d'Ophéliens. Ce dernier nous paraît préférable, parce que n'ayant aucune signification anatomique il peut s'appliquer sans inconvénient aux diverses formes que nous rapprochons sous un titre commun. Les familles que nous considérons comme les plus voisines des Ophéliens ainsi compris sont celles des Téléthusiens, des Ariciens et des Spionidiens. Pour plus de clarté et pour faciliter les recherches des zoologistes, nous résumons dans le tableau suivant les caractères des principaux genres du groupe des Ophéliens :

Opheliacea (Archiannélides + Archichætopodes).

- ni soies ni parapodes. 1. Polygordiidæ.
  - tête portant une paire de tentacules.
    - Animaux hermaphrodites.
      - Exoderme très cilié (un anneau de cils à chaque segment). — *Protodrilus* Hatschek.
      - Exoderme peu cilié (quelques bouquets de cils épars). — *Polygordius* Schneider.
    - Animaux unisexués.
      - Surface ventrale très ciliée ; démarche de Némertien. — *Architrypane* Giard.
      - Exoderme peu cilié ; démarche de Nématoïde. — *Linotrypane* Mac-Intosh.
  - Pas de tentacules. . . . . *Tachytrypane* Mac-Intosh.
- des parapodes ou tout au moins des soies.
  - Tête portant une paire de tentacules. 2. Saccocirridæ. . . . . *Saccocirrus* Bobretzky.
  - Tête sans tentacules. 3. Opheliidæ.
    - des soies et des parapodes peu dévelop-pés ; des branchies
      - tête conique très pointue antérieurement.
        - corps cylindrique . . . . *Travisia* Johnston.
        - corps aplati ventralement.
          - sillon ventral peu marqué antérieurement ; un appareil injecteur. — *Ophelia* Savigny.
          - sillon ventral bien marqué, deux faisceaux de soies bien nets à chaque pied ; pas d'appareil injecteur. — *Ammotrypane* Rathke.
      - tête en pointe mousse. . . . . *Ammotrypanella* Mac-Intosh.
    - soies, parapodes et branchies rudimentaires . . . . *Polyophthalmus* Quatrefages.

Comme on le voit, les genres d'Ophéliens se groupent en trois tribus naturelles. — La tribu des *Polygordiidæ* correspond aux *Achæta* de Balfour ou aux Archiannélides de Hatschek.

Nous avons établi le genre *Architrypane* pour un Polygordien découvert à Madère par Langerhans et nommé *Polygordius Schneideri* par ce zoologiste. Hatschek a fait remarquer les points de rapprochement qui existent entre le *Polygordius Schneideri* et le *Protodrilus*. Mais *Protodrilus* est hermaphrodite tandis que le Polygordien de Madère est dioïque. Toutefois, ce caractère ne serait pas suffisant pour le séparer des autres espèces du genre *Polygordius*. On sait, en effet, que dans le genre *Nereis* on observe à la fois des Annélides hermaphrodites et des Annélides unisexuées et que ces deux formes peuvent même coexister dans une même espèce *(Leontis Dumerilii)*. Mais l'*Architrypane Schneideri* diffère des *Protodrilus* et des *Polygordius* par plusieurs caractères anatomiques et notamment par l'existence d'une trompe exsertile (V. Architrypane). — Le genre *Linotrypane* a été créé par Mac-Intosh, mais nous lui avons donné une signification plus précise en y comprenant uniquement les Polygordiens dioïques peu ciliés à démarche de Nématoïde, tels que : *Linotrypane lactea* Schneider, *L. apogon*. Mac-Intosh, etc. — Le genre *Tachytrypane*, établi par Mac-Intosh pour une Annélide draguée dans le détroit de Davis *(Tachytrypane Jeffreysii)*, exigerait de nouvelles études. L'exemplaire type était dans un mauvais état de conservation et l'on peut se demander si le caractère négatif de l'absence de tentacules n'est pas le résultat d'une mutilation. Nous avons pu nous convaincre, en effet, que les tentacules des *Linotrypane* se perdent, comme ceux des Spionides, avec une grande facilité. — Le genre *Travisia* a pour type le *Travisia Forbesii*, qui a été étudié assez complètement par Rathke sous le nom de *Ammotrypane Œstroides*. Il est singulier que la synonymie de cette espèce ait été ignorée par Theel et par Pruvot. *Travisia Forbesii* est une espèce commune sur divers points des côtes de France (le Pouliguen, Concarneau, Roscoff et les îles anglo-normandes). — Les Archichætopodes de Hatschek correspondent exactement aux *Archisyllidea* de Ray-Lankester, groupe placé par ce dernier à côté des Myzostomes comme *appendix* aux Chætopodes *(Notes on Embryology and classification*, 1877). Nos remarques critiques s'appliquent évidemment au groupement, quel que soit le nom qu'on lui donne : celui d'*Archisyllidea* ne nous paraît pas plus heureux que la dénomination d'Archichætopodes. Mais Hatschek aurait dû citer l'auteur du groupe qu'il débaptisait.

A. Giard.

ARCHICHAMBELLAN. Titre attribué, dans l'Empire d'Allemagne, à l'Electeur de Brandebourg. Il portait le sceptre de l'empereur et marchait à la gauche de l'Electeur de Saxe. Dans le festin qui suivait l'élection de l'empereur, il portait un bassin et une aiguière d'argent. Il pouvait être suppléé par le prince de Hohenzollern (V. Bulle d'Or). M. Prou.

Bibl. : Joachim (Joh. Frid.), *De Archicamerario S. Romani Imperii* ; Halle, 1736, in-4.

ARCHICHANCELIER (*Archicancellarius*, *summus cancellarius*, *protonotarius*), chef de la chancellerie royale en France sous les Carolingiens. Il avait sous ses ordres les *notaires* de la chancellerie et présidait à l'expédition des actes royaux ou impériaux. C'était un des principaux officiers du *palais*. Hincmar, dans le *De ordine Palatii*, le met à côté de l'archichapelain. Dans les diplômes du VIIIe et du IXe siècle, il prend les titres de *protonotarius*, *cancellarius*, *summus cancellarius*, *archinotarius*. Le premier chancelier carolingien fut Hithier, abbé de Saint-Martin de Tours, qui dirigea la chancellerie sous Charlemagne jusqu'en 776. Radon, abbé de Saint-Vaast d'Arras, lui succéda et resta en charge jusqu'en 794 ou 797. Erchambaud vient ensuite. Louis le Pieux le remplaça par Hélisachar, abbé de Saint-Riquier et de Saint-Aubin d'Angers, qui conserva cet office jusqu'en sept. 819. Frédégise, abbé de Saint-Martin de Tours et de Sithiu, son successeur, n'a pas souscrit un seul diplôme ; l'usage s'introduisit à cette époque et persista dès lors de faire signer les actes soit par un notaire, soit par un chancelier agissant à la place (*ad vicem*) de l'archichancelier. De 832 au 15 mai 834, Theoto apparait comme

archichancelier. Puis vient Hugues l'abbé. Le 6 nov. 841, Louis, abbé de Saint-Denis, lui avait déjà été substitué; il demeura en possession de cette charge jusqu'en janv. 867, date de sa mort; Gozlin, qui n'était que chancelier, devint alors archichancelier; il remplit cet office sous Louis le Bègue. L'archichancelier de Carloman fut Vulfad. Le 11 août 883, Gozlin avait déjà repris en mains la haute direction de la chancellerie. Charles le Simple eut pour archichancelier Foulques, archevêque de Reims. La ville de Reims étant devenue, sous les derniers Carolingiens, le centre du gouvernement, la dignité d'archichancelier fut attribuée aux archevêques de cette ville. Sous les premiers Capétiens, ce n'était plus qu'un titre purement honorifique. Gervais, archevêque de Reims sous Philippe I[er], est le dernier qui l'ait porté. — La dignité d'archichancelier fut rétablie en France, en 1804, par Napoléon I[er]. Celui-ci créa l'*archichancelier de l'empire* et l'*archichancelier d'Etat*, tous deux grands dignitaires. Le premier présidait la haute cour impériale; il était chargé de la promulgation des lois et sénatus-consultes organiques et de la signature des nominations dans l'ordre judiciaire; il dressait les actes de l'état civil de la famille impériale. Cette dignité fut donnée à Cambacérès qui la conserva, même après avoir reçu les titres de duc de Parme et de prince. Quant à l'*archichancelier d'Etat*, il était chargé de promulguer les déclarations de guerre, les traités de paix et d'alliance. Eugène de Beauharnais fut élevé à cette dignité. Le titre d'archichancelier disparut avec l'Empire.

En Allemagne, il y avait, avant 1806, trois archichanceliers: l'archevêque-électeur de Mayence, *archichancelier de l'empire en Allemagne*; l'archevêque-électeur de Trèves, *archichancelier de l'empire en Gaule et dans le royaume d'Arles*; l'archevêque-électeur de Cologne, *archichancelier de l'empire en Italie*. L'archevêque de Mayence était le seul dont la dignité fût effective; encore était-il suppléé à la cour impériale par un vice-chancelier. Quant aux archevêques de Trèves et de Cologne, leur titre d'archichancelier devint rapidement honorifique. En Italie, bien qu'il y eût encore au XVIII[e] siècle des princes relevant de l'Empire, l'archevêque de Cologne n'avait pas à exercer sa charge, car ces princes avaient la qualité de vicaires perpétuels de l'Empire et correspondaient directement avec l'empereur; l'archevêque de Mayence gardait les archives d'Italie et délivrait aux princes d'Italie les expéditions dont ils avaient besoin. Ces trois archichancelleries furent reconnues par la *Bulle d'or* (V. ce mot) de Charles IV (1356), qui fixa les attributions de leurs titulaires. L'archevêque de Mayence, archichancelier en Allemagne, était le doyen des électeurs, et recevait leurs serments avant l'élection de l'empereur; il avait la garde de la matricule de l'Empire, l'inspection sur le conseil aulique et sur la Chambre impériale de Spire. L'archevêque de Vienne portait le titre d'*archichancelier du royaume de Bourgogne*. Un diplôme de Lothaire, de l'an 842, donne à Agelmar, archevêque de Vienne, le titre d'archichancelier du palais. Frédéric I[er], en 1157, confirma aux archevêques de Vienne la possession de cette dignité. L'abbé de Fulda s'intitulait *archichancelier de l'impératrice*. En cette qualité, il enlevait la couronne de la tête de l'impératrice et la lui remettait, soit lors de son couronnement, soit en toute autre cérémonie. M. Prou.

Bibl.: Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, éd. 1869, t. III, p. 426. — Sickel, *Acta regum carolinorum*, t. I, p. 73. — Hincmar, *De ordine Palatii*, éd. Prou, p. 43. — Mallinkrot, *De archicancellariis S. R. Imperii*; Munster, 1640, in-4. — Böhmer, *Progr. de archiepiscopis Coloniensibus archicancellariis per Germaniam sub Ottone Acagno*; Göttingue, 1753, in-4. — Joachim (Joh. Fried.), *De archicancellariata archiepiscopi et principis electoris Coloniensis per regnum Italia*; Halle et Leipzig, 1738, in-4. — Stumpf, *Die Reichs Kanzler des X[n], XI[n] und XII[n] Jahrh.*

ARCHICHAPELAIN. Titre que portait en France, sous les Carolingiens, le chef de la chapelle royale. Dans les diplômes et les chroniques il est désigné par les expressions de *capellanus archicapellanus*, *palatii archicapellanus*, *summus capellanus*; on trouve exceptionnellement: *Franciæ archipresbyter*, *Sanctæ capellæ primicerius*, *primus capellanorum*, *protocapellanus*; Hincmar est le seul auteur qui dans son *De ordine Palatii*, rédigé en 881, le qualifie d'*apocrisiaire*. D'après le même écrivain, les fonctions de l'archichapelain étaient considérables, et son rôle à la cour très important. Il tenait le premier rang parmi les officiers du palais. Il dirigeait la procédure des causes ecclésiastiques apportées à la cour; il prodiguait les consolations spirituelles et les conseils aux palatins; mais il ne dirigeait pas seulement la chapelle royale, il était encore le chef de tout le clergé de la France. A lui revenait le soin de s'occuper de tout ce qui concernait la religion et la hiérarchie ecclésiastique dans l'étendue du royaume. Sans doute Hincmar a pu exagérer l'importance et l'étendue des fonctions de cet officier dans le but de justifier et de consolider le pouvoir de Hugues l'abbé, alors archichapelain, le seul homme qu'il jugeât capable de restaurer l'Etat abattu. Mais cependant le texte d'un concile présente Hilduin, archichapelain de Louis le Pieux, comme gouvernant toute l'Eglise de France; et Loup de Ferrières, le nouveau *maître des ecclésiastiques*. Le premier archichapelain de l'époque carolingienne fut Fulrade, abbé de Saint-Denis, le même que Pépin envoya auprès du pape Zacharie; il mourut le 16 juil. 784. A Fulrade succéda Angelramn, évêque de Metz, mort le 26 octob. 791. Hildebold, archevêque de Cologne, apparaît comme archichapelain au synode de Francfort; il mourut en 819; son office fut donné à Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui le conserva jusqu'à son exil en 830. Fulcon, qui fut peut-être abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, lui succéda. Vient ensuite Drogon, évêque de Metz, qui apparaît avec le titre d'archichapelain en 837; il mourut en 855; mais dès 846, Ebroin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, était revêtu de cette dignité. Il eut pour successeurs Gozlin, oncle de Charles le Chauve, puis Hugues l'abbé. La succession des archichapelains sous les Carolingiens du X[e] siècle est assez difficile à établir. Cette dignité semble avoir persisté sous les premiers Capétiens. Baudoin, chancelier du roi Henri I[er], est le dernier personnage qu'on trouve décoré du titre d'archichapelain; il porte ce titre dans une charte de l'an 1047. M. Prou.

Bibl.: Hincmar, *De ordine Palatii*, c. XIII à XVI, XX. — Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*; éd. 1865, t. III, pp. 427 à 440.

ARCHICONFRÉRIE (V. Confrérie).

ARCHIDAMIE. Nom fréquent dans l'histoire de Lacédémone. La plus célèbre des femmes qui le portèrent est la grand'mère du roi Agis qui, lors du siège de Sparte par Pyrrhus (272 av. J.-C.), ranima le courage des assiégés, fit participer les femmes à la lutte et fut cause que le roi d'Epire se vit contraint à lever le siège. Elle était probablement l'épouse du roi Archidamus, battu en 295 par Démétrius, fille de Cléomène et sœur du roi Areus.

ARCHIDAMUS. Nom porté par plusieurs rois de Sparte, de la dynastie des Proclides.

Archidamus I[er], régna après la seconde guerre de Messénie.

Archidamus II, fils de Zeuxidamas, roi de 469 à 467 av. J.-C. Le début de son règne fut signalé par un violent tremblement de terre, qui ensevelit une notable partie de la jeunesse spartiate sous les ruines des gymnases publics où elle s'exerçait. Les Messéniens ayant voulu profiter de la terreur inspirée par ce désastre pour tomber sur la ville à l'improviste, de concert avec les Hilotes, Archidamus réussit à déjouer leurs efforts, mais ne put empêcher l'occupation pendant dix années de la forteresse d'Ithome. Dans les démêlés entre Corinthiens et Athéniens, qui furent l'origine de la guerre du Péloponèse, il essaya vainement de faire prédominer les idées de justice et de paix; il dut céder devant le parti belliqueux des éphores, à la tête duquel se trouvait Sthénélaïdas. Une fois la guerre décidée,

il dirigea les hostilités pendant quatre années et fut remplacé en 426 par son fils Agis.

Archidamus III, petit-fils du précédent, fils du roi Agésilas, né avant l'avènement de son père, entre 403 et 401 av. J.-C. Il intervint une première fois dans les affaires publiques en sollicitant l'appui de son père en faveur de Sphodrias qui avait entrepris contre le Pirée une expédition hasardeuse et mal conduite ; il réussit à soustraire au juste châtiment le père de son ami Cléonyme. Archidamus se distingua surtout comme général ; dans l'été de 371, il fut mis à la tête des troupes chargées de débloquer Leuctres, assiégé par les Thébains. A partir de cette époque, il eut maintes occasions de déployer sa bravoure dans les luttes malheureuses que sa patrie eut à soutenir contre des ennemis innombrables, mais ne put empêcher son affaiblissement et sa ruine. C'est lui qui gagna à Midea, sur les Argiens et les Arcadiens réunis, la bataille dite « sans larmes », où tombèrent 10,000 ennemis sans qu'un seul Spartiate libre y trouvât la mort. Blessé et battu à Cromnos, en 364, il défendit vigoureusement Sparte contre Epaminondas avant la bataille de Mantinée, et lui fit payer chèrement son entrée dans la ville. En 358, il succéda à son père Argésilas. Il essaya, mais en vain, de relever Sparte qui depuis Leuctres avait perdu toute influence dans les affaires de la Grèce. Son alliance avec la Phocide contre Thèbes, Mégalopolis et Messène, resta sans résultat; malgré quelques faits d'armes glorieux, il rentra dans sa patrie vaincu, découragé, trompé par Philippe, incapable de renouer avec Athènes l'alliance qui seule aurait sauvé la Grèce de la domination macédonienne. Il préféra, en qualité de général mercenaire, se mettre au service de Tarente aux prises avec ses voisins de Lucanie. Le jour de la bataille de Chéronée (338) il tomba à Mandurion dans une bataille contre les Messapiens.

Archidamus IV, petit-fils du précédent, roi, vers 300 av. J.-C., s'unit à Ptolémée dans sa lutte contre Demetrius, fit des efforts désespérés pour empêcher ce dernier de marcher sur Sparte et fut battu dans la vallée de l'Eurotas, perdant un millier d'hommes. Il eut à soutenir plus tard le siège contre Pyrrhus où *Archidamie*, sa femme (V. ce nom), trouva l'occasion de s'illustrer.

Archidamus, petit-fils du précédent, fils d'Eudamidas II et frère d'Agis IV, fut obligé de s'enfuir à Messène devant le parti de Léonidas, dont le fils et le successeur, Cléomène III, le rappela quelque temps après, afin de partager avec lui le pouvoir royal. Son retour fut considéré comme une menace par l'oligarchie qui avait assassiné Agis et contraint Archidamus à prendre la fuite. Aussi fut-il assassiné lui-même à peine rentré dans Sparte, peut-être à l'instigation de Cléomène. J.-A. Hild.

Bibl. : E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq; passim. — J.-G. Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*, II et III, passim.

ARCHIDESMUS (V. Archipolypoda).

ARCHIDIACONÉ. On donnait ce nom sous l'ancien régime aux subdivisions des diocèses réparties entre les divers *archidiacres* (V. ce mot), pour l'exercice de la juridiction et la surveillance des paroisses. Ces circonscriptions ecclésiastiques remontent, pour certains évêchés, au moins jusqu'au commencement du IXe siècle. Quoique postérieures aux diocèses, elles représentent cependant comme eux un état de choses extrêmement ancien. En les organisant, les évêques ont tenu compte des anciennes divisions qu'avaient perpétuées les relations locales et le groupement des habitants. De là vient qu'on les trouve la plupart du temps en parfaite conformité avec les plus anciennes divisions civiles et politiques de notre pays, telles que les *pagi* gallo-romains, et qu'elles permettent aux géographes de reconstituer en partie la géographie gallo-romaine, dont les divisions, bouleversées par le morcellement féodal et les révolutions politiques, ont cependant persisté jusqu'au dernier siècle dans la division des diocèses et des archidiaconés. Supprimés par la Révolution, les archidiaconés n'ont pas été rétablis par le Concordat (V. Province ecclésiastique, Diocèse, Pagus).

Bibl. : J. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en 1790*, dans *Annuaire historique* publié par la Société de l'histoire de France, t. XVII à XXIII, 1853-1859, in-12.

ARCHIDIACRE. Pendant plusieurs siècles, il n'y eut d'autres offices ecclésiastiques que les ordres. Alors un prêtre n'était qu'un prêtre et un diacre n'était qu'un diacre; seulement, dans l'intérêt de la discipline, chaque ordre reconnaissait un chef. Pour les prêtres, ce chef était ordinairement le plus ancien ; on lui donna le titre d'*archiprêtre*. Parmi les diacres, l'évêque faisait choix d'un *archidiacre*, qu'il établissait sur les autres diacres et sur tous les clercs inférieurs. Ce premier diacre devint le ministre de l'évêque pour les fonctions extérieures, particulièrement pour l'administration du temporel; il avait même le soin de l'ordre des offices divins : c'était lui qui présentait les clercs à l'ordination, qui annonçait les jours de jeûne et de fête, qui pourvoyait à l'ornement de l'église et aux réparations; il avait l'intendance des oblations et des revenus de l'église, de la subsistance des clercs et de l'assistance des pauvres. Il était, en outre, le censeur du clergé inférieur et du peuple, chargé de dénoncer à l'évêque les abus et les désordres, de provoquer et, en cas d'urgence, d'ordonner les mesures nécessaires. C'est pourquoi on l'appelait l'œil et la main de l'évêque. — Diverses causes contribuèrent à augmenter l'importance de cet office; mais principalement l'extension considérable du domaine et de la juridiction de l'Église, en même temps que l'incapacité et l'incurie de la plupart des évêques au moyen âge. Leur archidiacre exerçait pour eux la juridiction et faisait la visite des paroisses, soit comme délégué, soit pour cause d'absence, soit même pendant la vacance du siège. Comme il était le dispensateur de la majeure partie des avantages temporels et l'agent le plus élevé en matière exécutive, il devint comme le maire du palais épiscopal, substitué à la part la plus lucrative et la plus effective du pouvoir de l'évêque. Dès le XIe siècle, les archidiacres agirent comme juges ordinaires, pratiquant juridiction de leur chef, déléguant d'autres juges, dont ils faisaient leurs propres officiaux. Par leurs usurpations et leurs exactions, ils suscitèrent une longue suite de plaintes et de conflits qui furent souvent portés devant les synodes et qui aboutirent à la suppression du lot le plus important des attributions qu'ils s'étaient arrogées. Parmi les mesures prises contre eux, celles qui concernent l'administration de la justice seront indiquées aux mots Juridiction ecclésiastique et Officialité. Une autre disposition destinée à diminuer leur puissance fut la répartition entre plusieurs achidiacres du territoire du diocèse : par suite, celui qui demeurait dans la ville épiscopale reçut le titre de *Grand archidiacre*. — Malgré ces restrictions très considérables, les archidiacres conservèrent jusqu'à la fin du siècle dernier une haute position dans l'Eglise de France. Leur office étant classé parmi les dignités des églises cathédrales, ils étaient exempts de la juridiction épiscopale et ils ne pouvaient être destitués par l'évêque, à la différence des grands vicaires et des officiaux. Leurs pouvoirs variaient avec la coutume des divers diocèses; leur principale fonction était la visite des paroisses, le contrôle des comptes et des revenus des fabriques, l'inspection et la destitution des maîtres et des maîtresses des écoles des petits villages, la présentation à l'évêque de ceux qui devaient recevoir les ordres. En plusieurs diocèses, ils jouissaient du *droit de déport* (V. ce mot). — Les archidiacres ne sont mentionnés ni dans le Concordat ni dans les Articles organiques. Suivant l'art. 22, les évêques doivent visiter annuellement, *en personne*, une partie de leur diocèse et, dans l'espace de cinq ans, le diocèse tout entier. En cas d'empêchement légitime, la visite sera faite par un *vicaire général*.

E.-H. Vollet.

ARCHIDIUM. Le bryologue Bridel a donné ce nom à un genre de Mousses-Archidiacées à fleurs monoïques. Les fleurs mâles se composent d'anthéridies souvent nues, situées à l'aisselle des folioles internes du perigynium. La coiffe rudimentaire, très ténue et irrégulièrement lacérée, recouvre une capsule globuleuse, qui se déchire irrégulièrement à la maturité pour laisser échapper les spores. — Les *Archidium* sont de très petites Mousses que l'on rencontre assez fréquemment dans les champs et les broussailles humides des régions méridionale et moyenne. Une seule espèce est européenne, c'est l'*Archidium alternifolium* Sch., qui croît au printemps, aux environs de Paris, dans les chemins frais, les champs et les bruyères humides. Louis Crié.

ARCHIDONA. Ville d'Andalousie, prov. de Malaga, à 6 kil. au N. de la rivière Guadalhorce ; 7,500 hab. — Ville très ancienne, avec une place octogonale complètement entourée d'arcades et d'édifices de même hauteur et de même plan ; rues en pente raide ; 2 églises assez belles. Station du chemin de fer de Cordoue à Grenade, à 160 kil. de Cordoue, à 87 de Grenade ; la voie ferrée passe au-dessous de la ville par un tunnel de 1,000 m. de long.
E. Cat.

ARCHIDUC (en allemand *Erzherzog*). Titre des princes de la maison d'Autriche. Le titre de duc, au moyen âge, est rarement précédé du préfixe qui indique le degré hiérarchique le plus élevé et que l'on trouve réuni à d'autres noms de dignités laïques et ecclésiastiques, archevêque, archichancelier, etc. C'est dans l'Empire germanique que l'on a surtout fait usage de ce procédé. A l'époque de la promulgation de la Bulle d'or (1356), les grandes charges de l'Empire étaient toutes des *archi-offices*. Il y avait les archichanceliers, l'archisénéchal, l'archimaréchal, l'archichambellan, etc. Le titre d'archiduc ne se rencontre qu'à l'état exceptionnel avant cette époque et n'apparait que dans les pays germaniques. Il a dû désigner à l'origine un duc ayant pour vassaux un certain nombre d'autres ducs, car la signification hiérarchique des titres féodaux, d'après laquelle le duc doit être au-dessus du comte, etc., a toujours été beaucoup plus rigoureusement observée en Allemagne qu'en France. La chronique de Saint-Trudon mentionne un *archiduc Austriæ, seu Austrasiæ inferioris*. L'archevêque de Cologne, Brunon, joignit à son titre de prélat le titre d'archiduc de Lotharingie, en 959. Lorsque l'empereur Frédéric Barberousse érigea la marche d'Autriche en duché, en 1156, en faveur du margrave Henri II, il conféra à son titulaire le titre d'archiduc, mais dans des conditions qui ne sont pas expliquées nettement dans la charte d'érection : *Si quibusvis Imperii curiis publicis Dux Austriæ præsens fuerit, unus de Palatinis Archiducibus est censendus.* Après l'extinction de la famille ducale, le duché d'Autriche, tombé d'abord au pouvoir du roi de Bohême, Ottokar, fut repris par Rodolphe de Habsbourg, lequel, après son élection à l'Empire, en investit son fils Albert. Par lettres patentes du 6 janv. 1453, l'empereur Frédéric III réserva exclusivement à la maison d'Autriche le titre d'archiduc, avec un certain nombre de droits régaliens, tels que ceux de conférer la noblesse et de lever des impôts. Le premier archiduc d'Autriche fut le fils de Frédéric III, Maximilien, né en 1459, archiduc en 1477, empereur d'Allemagne de 1493 à 1519. Le premier fils de Maximilien, Philippe, né en 1478, porta le titre d'archiduc, mais avec le gouvernement des Pays-Bas comme apanage. Sigismond, oncle de Maximilien, porta également le titre d'archiduc avec le gouvernement des provinces de Tyrol, d'Alsace et de Souabe. Depuis cette époque, les princes de la maison d'Autriche, autres que le prince régnant, portent le titre d'archiduc, quels que soient leurs apanages domaniaux.
É.-D. Grand.

Bibl. : Antonius Matthæus, *De Nobilitate, de principibus, de ducibus, de comitibus... libri quatuor* ; Amsterdam et Leyde, 1696, in-4, liv. I, ch. vi. — Pfeffel, *Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne* ; Paris, 1766, in-8. — Brinckmeier, *Glossarium diplomatium, zur Erlernung schwieriger lateinischer, hoch und niederdeutscher Wörter und Formeln* ; 1859-63, 2 vol. in-4. — J.-F. Joachim, *Abhandlung von dem Titel « Erzherzog », welchen das Haus Oesterreich führt*, dans : *Prüfende Gesellschaft zu Halle*, 7. — F. Wachter, art. *Erzherzog*, dans *Allgemeine Encyklopädie der Wissenschaften und Künste* (1842), publ. p. Ersch et Gruber.

ARCHIÈRE. Ouverture ménagée dans les murs des fortifications du moyen âge pour le tir des archers et arbalétriers.

ARCHIERS. Ouvriers qui faisaient des arcs, des flèches et des arbalètes. Le *Livre de la Taille* imposée sur les habitants de Paris en 1296 nomme huit de ces ouvriers. Jean de Garlande, poète et grammairien anglais, qui écrivait au xiiie siècle, les désigne sous le nom d'*architenentes* ; il dit qu'ils habitaient à Paris près de la porte Saint-Lazare et qu'ils fabriquaient des arbalètes, des arcs en érable, en bois de viorme, en bois d'if, des flèches et des traits en bois de frêne. Mais il ne dit pas s'ils étaient réunis en corporation et ne donne aucun autre renseignement sur eux. Le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau contient leurs statuts, et ceux-ci les privilèges dont ils jouissaient. D'après ce document, c'était l'une des corporations les plus libres de Paris. Ainsi : « Quiconques veut estre archiers à Paris, c'est à « savoir fescres de ars, de fleiches et de arbalestes, et « de ce qui appartient à cest mestier faire, le puet franche- « ment. » Tandis que, dans la plupart des autres corporations, les maîtres ne pouvaient avoir qu'un nombre limité d'apprentis, d'ouvriers et qu'il leur était défendu de travailler la nuit, les archiers de Paris pouvaient « avoir « tant aprentis et vallés comme il leur plera et ouvrer de « nuiz, se mestier en a. » Leur travail non plus n'était pas réglementé : « Quicongues est archiers à Paris, il « peut faire ars, quarriaus (nom donné aux grandes « flèches carrées [V. Carreaux]) et fleiches de tel fust « come il li plaist, ou de cor, ou de pluseur pièces, ou « d'une ; et puet empener ses quarriaus ou ses fleiches « de tex pennes come il voudra, soit de gelines ou d'au- « tres (il peut munir ses flèches des plumes qu'il voudra, « soit de poules, soit d'autres volatiles). » Ils jouissaient en plus du privilège de ne devoir « rien de chose qu'il « achate apartenant à son mestier ». Enfin, les archiers de Paris ne devaient point le guet, et la raison qu'en donne leurs statuts est curieuse : « quar li mestier « l'aquite, quar le mestier est pour servir chevaliers et « escuiers et sergens, et pour garnir chotiaus. » Les archiers prirent plus tard le nom d'*artilliers*.
Adhémard Lecler.

ARCHIGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Solignac ; 862 hab.

ARCHIGNAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Huriel ; 798 hab.

ARCHIGNY. Com. du dép. de la Vienne, cant. de Vouneuil-sur-Vienne, arr. de Châtellerault, sur un plateau de 132 m. d'alt. dominant l'Auzon ; 1,760 hab. — Cette localité est habitée par les descendants des familles Acadiennes, proscrites par les Anglais en 1710 (V. Acadie). Le marquis de Perusse, à qui appartenait alors la seigneurie d'Archigny composée en grande partie de landes incultes, en fit don aux exilés, qui y construisirent des maisons de terre extrêmement solides, dont beaucoup sont encore debout, et défrichèrent les landes. Un des écarts de la commune porte le nom d'*Acadie*. — Ruines de l'abbaye de l'*Etoile*, fondée en 1124 ; peintures murales de la Renaissance ; salle capitulaire. Ruines du château de Marsijean.

ARCHIGÈNE, médecin grec, le plus célèbre de la secte des éclectiques, né à Apamée, en Syrie, vécut à Rome sous Trajan (90-115 de l'ère chrétienne). Il était élève d'Agathinus et il jouit d'une grande réputation. Juvénal,

dans ses Satires, le nomme le médecin κατ' ἐξοχήν ; Galien le mentionne avec éloges. On ne connait que quelques fragments de ses ouvrages, cités par Oribase. Les plus importants avaient pour titre : περὶ τῶν κατὰ γένος φαρμάκων (*des médicaments*) ; περὶ τῆς τῶν πυρετῶν σημειώσεως (*sur les signes des fièvres*) ; περὶ σφυγμῶν (*du pouls*, ouvrage auquel Galien fit l'honneur d'un commentaire en 8 livres). On reproche à Archigène d'avoir introduit dans la médecine des termes nouveaux et obscurs, et d'avoir créé une foule de distinctions subtiles entre les différentes variétés de pouls, entre les fièvres, etc. Cependant il fit école et laissa de nombreux disciples qui, pendant plusieurs années, tinrent un rang distingué dans la pratique de l'art de guérir. Dr L. Hn.

ARCHIGRELIN (Mar.). Cordage de très fortes dimensions constitué par plusieurs *grelins* (V. ce mot) commis ensemble. Les archigrelins étaient employés autrefois pour les manœuvres de force, l'amarrage des bâtiments, etc., ils sont maintenant complètement abandonnés.

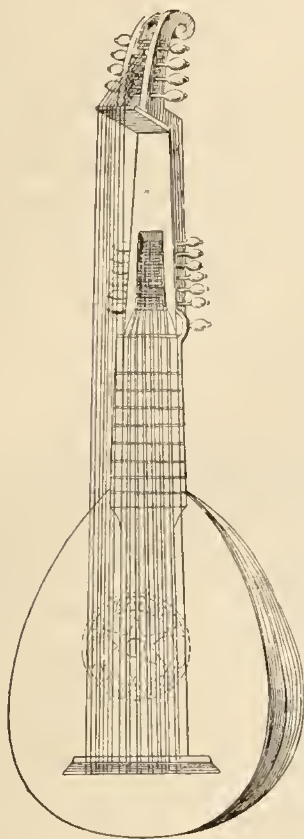
ARCHIJULUS. Genre de Myriapodes fossiles, créé par Scudder (1868), et devenu pour lui le type d'une famille de l'ordre des *Archipolypodes* (V. ce mot), qu'il caractérise ainsi : Plaques dorsales presque entièrement dures mais non encore séparées, bien que le bord antérieur, souvent plus développé, soit plus élevé que le postérieur. Corps généralement lisse et dépourvu de piquants. Le type *Julus Brassi* Dohrn a tout à fait l'apparence de nos *Jules* modernes, dont il diffère par les caractères sus-indiqués, et appartient au grès rouge permien de Lebach près Saarbrück. D'autres espèces ont été trouvées dans le Carbonifère de l'Amérique du Nord, notamment dans les troncs de Sigillariées de cette époque provenant de la Nouvelle-Ecosse. Un second genre, *Xylobius* (Dawson 1859), nom plusieurs fois préoccupé (notamment pour un genre de Coléoptères par Latreille, en 1834), et que nous avons proposé de changer en *Xylojulus*, diffère du précédent par la présence d'une suture longitudinale qui divise chaque plaque dorsale en deux plaques quadrangulaires (*X. sigillariæ* Dawson) ; du Carbonifère de la Nouvelle-Ecosse. D'autres espèces sont des couches contemporaines de Mazon-Creek (Illinois) et d'Angleterre. Quant au *Palæojulus* de Geinitz, Sterzel a démontré qu'il n'était fondé que sur l'extrémité enroulée d'une fronde de fougère (*Scolecopteris elegans*), et Scudder lui-même a reconnu tout récemment (1886) que son genre *Trichiulus*, fondé en 1884, ne reposait que sur un débris de même nature, appartenant vraisemblablement au genre *Pecopteris*. E. Trouessart.

ARCHILOQUE, poète lyrique grec. Né dans l'île de Paros, vers la 17e Olympiade (712 av. J.-C.), il appartenait à une noble famille. Son père s'appelait Télésiclès : il fut du nombre des Pariens qui quittèrent momentanément leur patrie pour aller coloniser Thasos ; sa mère portait le nom d'Enipo : elle avait été esclave. Archiloque suivit son père à Thasos ; il prit part aux luttes que soutinrent ses compatriotes contre les belliqueuses tribus de la Thrace. Après maint combat, il revint mécontent et pauvre dans sa patrie. C'est alors que nous le voyons s'éprendre d'une vive passion pour Néoboulé. Il allait l'épouser, quand Lycambès, le père de la jeune fille, reprit sa parole. La fureur d'Archiloque éclata en amers sarcasmes ; il poursuivit de ses vers vengeurs Lycambès et sa fille qui, dans leur désespoir, se pendirent. Après cette tragique aventure, nous trouvons le poète mercenaire dans l'île d'Eubée, où les deux grandes cités de Chalcis et d'Erétrie se font une interminable guerre. C'est dans cette guerre qu'il est tué par un Naxien du nom de Calondas (vers la 29e Olympiade, 664 av. J.-C.). Archiloque nous apparaît comme une des plus grandes figures du lyrisme grec. Sa poésie, dont par malheur nous n'avons que des fragments, est singulièrement vivante et personnelle. C'est lui qui fut le fondateur de l'iambe, mais ses vers n'étaient pas exclusivement iambiques. Comme son prédécesseur Callinus d'Ephèse, il fit aussi des élégies, mais plus personnelles, moins épiques que celles de Callinus. Dans un curieux fragment, il se peint ainsi lui-même (fragm. 1 des fragm. d'Archiloque dans Bergk) : « Je suis le serviteur d'Enyalios, et je connais l'aimable don des Muses ». Son ardeur guerrière apparaît dans plus d'un morceau : « Je mange, dit-il, avec ma lance ; avec ma lance, je goûte au vin de Thrace et bois couché avec ma lance (fragm. 3) ». Ailleurs, il s'écrie, dans un accès de gaieté toute militaire (fragm. 5) : « Allons, prends ton bidon et va parmi les rangs de rames du navire rapide ; tire à boire des amphores profondes ; apporte le vin rouge récemment extrait de la grappe, car on ne peut faire sentinelle sans se rafraîchir ». On sait ce qui lui advint dans une des nombreuses batailles auxquelles il assista : pressé par les ennemis, il s'enfuit en jetant son bouclier. Il fait allusion à cette mésaventure avec une légèreté qui ne laisse pas de surprendre chez un ancien (fragm. 6) : « Quelque Saïen (peuple de Thrace) se pavane avec mon bouclier, que, bien malgré moi, j'ai laissé dans les buissons : arme irréprochable ! Ce n'est pas sa faute ; j'ai par là échappé à la mort. Adieu, mon bouclier ! J'en trouverai un autre qui te vaudra ». Quelques fragments nous éclairent sur les sentiments d'Archiloque à l'égard de Néoboulé. La description suivante semble bien se rapporter à la jeune fille (fragm. 29) : « Elle marchait tenant un rameau de myrte et une belle rose, et sa chevelure ombrageait ses épaules et son dos. » Ailleurs (fragm. 30), il chante les « cheveux parfumés » de sa gracieuse fiancée et « sa poitrine capable d'inspirer de l'amour même à un vieillard ». Ces naïfs témoignages d'une admiration passionnée font comprendre la douleur que ressentit Archiloque le jour où Lycambès lui retira sa fille. Cette âme ardente et vindicative ne songea plus dès lors qu'à la vengeance. « Je ne sais, dit-il quelque part (fragm. 65), qu'un grand principe : rendre le mal à ceux qui me le font ». A côté de ces colères, on trouve chez Archiloque une certaine mélancolie. Il est profondément pénétré de la toute-puissance des dieux et courbe la tête avec résignation, mais non sans tristesse, sous les coups imprévus dont ils frappent les mortels. « Tout, dit-il, dépend des dieux : souvent, dans le malheur, ils relèvent les hommes couchés sur la terre noire ; souvent aussi, ils les précipitent, au cours de leur prospérité, et les renversent sur le dos ; bien des malheurs arrivent, et, par suite des nécessités de la vie, un esprit fougueux erre au hasard (fragm. 56). » On voit par ces citations quelle variété de tons se rencontre dans les fragments d'Archiloque. C'était un grand poète et un grand esprit. Par la souplesse de son talent, par sa passion et jusque par sa mort tragique, il reste une des figures les plus originales et les plus attachantes de l'antiquité. On trouvera les fragments d'Archiloque dans les *Poetæ lyrici græci*, de Bergk. Paul Girard.

Bibl. : Otfried Muller, *Histoire de la littérature grecque*, trad. K. Hillebrand ; Paris, 1883, 3e éd., t. II, pp. 279 et suiv. — Bergk, *Griechische Literaturgeschichte*, t. II, pp. 181 et suiv.

ARCHILUTH. Cet instrument de la famille des cordes pincées se rapproche du théorbe avec lequel il est facile de le confondre. Comme lui, il est la base du luth et de la mandoline. Il est cité dans Mersenne (*Harmonie universelle*, 1636), et dans Kircher (*Musurgia*, 1650) ; mais Luscenius n'en fait pas mention en 1536, ce qui semblerait démontrer que l'invention de cet instrument, si connu depuis, peut se placer vers la fin du xvie et le commencement du xviie siècle. Il fut très employé à cette époque et jusqu'au xviiie siècle pour l'exécution de la basse continue et pour les récitatifs avec le clavecin (V. Basse continue). Dans les œuvres de Corelli on trouve encore l'archiluth joint au violoncelle, et Bach l'emploie fréquemment. L'archiluth, comme le théorbe, se distingue du luth, non seulement par la taille, mais aussi et surtout parce qu'il était armé d'un second manche portant des cordes touchées à vide. Du reste, voici ce que Maugars dit dans ses Lettres : « Il n'y a aucune différence de l'archiluth avec le théorbe,

sinon que les Romains font monter la seconde corde et la chanterelle en haut, se servant du théorbe pour chanter et de l'archiluth pour toucher avec l'orgue, avec mille



Archiluth.

belles variétés et une vitesse de son incroyables » (V. Luth, Théorbe). H. L.

ARCHIMANDRITE (ἄρχων τῆς μάνδρας, chef de la bergerie). Le document le plus ancien où se trouve ce titre est une lettre d'Epiphane (376). Anciennement, on appelait archimandrites les prélats, de même que les supérieurs des monastères; et ce nom était employé même dans l'Église latine. Aujourd'hui, on ne s'en sert plus que dans l'Église grecque et il est réservé aux chefs des couvents. En principe, l'archimandrite doit être admis par le patriarche ; il a ordinairement plusieurs monastères sous sa surveillance. On l'assimile souvent aux abbés, mais cette assimilation ne peut être acceptée qu'en tenant compte de différences importantes : d'un côté, en Occident, la place occupée par les abbayes dans l'ordre féodal et dans l'ancienne société, et la part attribuée aux patrons et aux princes dans la collation des bénéfices; d'un autre côté, le fait que, dans l'Eglise grecque, le haut clergé, soumis au célibat, se recrute dans les monastères. E.-H. V.

ARCHIMÈDE, né à Syracuse, d'une famille alliée au roi Hiéron, vers 287 av. J.-C., tué en 212 à la prise de sa patrie par les Romains. Son père, Phidias, dont il parle dans l'*Arénaire*, s'occupait assez de mathématiques pour chercher à évaluer la distance de la terre à la lune. Archimède parait cependant avoir étudié à Alexandrie ; on sait qu'il se rendit célèbre à la cour de Syracuse par ses inventions mécaniques, qu'il fut employé par le roi Hiéron comme ingénieur pour la fabrication d'engins de guerre, et qu'il fut trois ans l'âme de la défense de Syracuse contre les Romains. La légende s'est attachée à ses merveilleuses inventions, comme aussi à l'ardeur avec laquelle il s'appliquait à ses recherches, sans se laisser distraire par rien ; on en a fait la cause de sa mort, comme le sujet d'anecdotes célèbres. Archimède cependant n'écrivit rien sur la mécanique pratique, sauf un traité perdu, sa *Sphéropée*, où il décrivait un appareil formé de sphères de verre, emboîtées les unes dans les autres et mues hydrauliquement, qui représentait le système du monde, probablement d'après la conception d'Eudoxe. C'est peut-être de cet ouvrage qu'ont été tirés les nombres que lui attribuent Macrobe et les *Philosophumena*, comme représentant les distances de la terre aux planètes et aux fixes ; ces nombres, d'ailleurs passablement corrompus, n'ont aucune valeur scientifique. — Il ne nous reste qu'une partie des écrits théoriques d'Archimède ; mais à la différence de ce qui se présente pour Euclide et Apollonius, nous avons certainement la partie la plus considérable et la plus importante de son œuvre ; de plus, les travaux d'Archimède sont absolument originaux ; il expose toujours des théories nouvelles au lieu d'en remanier d'anciennes, comme c'est le cas dans les *Eléments* et dans les *Coniques*. Cette circonstance le rehausse singulièrement et ajoute à l'auréole qui s'est formée autour de son nom. — La première édition d'Archimède a été publiée à Bâle en 1544 ; celle de Torelli (Oxford, 1792) a effacé toutes les précédentes, comme elle sera effacée à son tour par celle qu'Heiberg a récemment publiée à Leipzig. Les écrits qu'elle comprend sont les suivants, d'après l'ordre chronologique :

1° *Premier livre de l'Equilibre des plans*. Principe de la composition des forces parallèles, centre de gravité ; principes généraux, application aux triangles, aux parallélogrammes, aux trapèzes ; 2° *Quadrature de la parabole*. Aire d'un segment de parabole, déduite d'un raisonnement fondé sur les principes de statique ; seconde démonstration purement géométrique. Archimède n'employait pas au reste le terme de parabole ; 3° *second livre de l'Equilibre des plans*. Centre de gravité du segment de parabole complet ou tronqué ; 4° *Sur la sphère et le cylindre, deux livres*. Surfaces des cônes, des cylindres et de la sphère. Leurs volumes. Zones, secteurs et segments sphériques ; 5° *Sur les spirales*. Définition de la spirale d'Archimède, tangente et quadrature ; 6° *Sur les conoïdes* (paraboloïdes et hyperboloïdes à une nappe de révolution) et *les sphéroïdes* (ellipsoïdes de révolution). Sections planes, plans tangents, cubatures ; 7° *Mesure du cercle* (paraît un extrait d'un traité plus considérable sur la circonférence du cercle). Le rapport de la circonférence au diamètre est compris entre $3\frac{1}{7}$ et $3\frac{10}{71}$. 8° *Arénaire*. Opuscule dédié au fils d'Hiéron, Gélon (mort en 216), et où Archimède cherche une limite supérieure au nombre des grains de sable contenus dans une sphère d'un diamètre valant 100,000,000 de fois celui de la terre, c.-à-d. dépassant la grandeur du monde tel que se le figuraient les anciens. Ingénieuse illustration d'un système de numération susceptible d'être appliqué aux plus grands nombres et qu'Archimède avait exposé déjà dans un ouvrage perdu, les *Principes*, dédié à un Zeuxippe. Les traités que j'ai numérotés 1, 3, 4, 7 nous sont parvenus accompagnés des commentaires d'Eutocius ; 2, 4, 5, 6 sont dédiés à Dosithée, ami du géomètre Conon, avec lequel il s'était lié à Alexandrie et auquel il avait envoyé des ouvrages précédents, qui sont perdus ; 9° il reste enfin, seulement en latin, les deux livres *Des corps flottants*, où est exposé le principe hydrostatique d'Archimède, suivi de recherches sur l'équilibre de segments sphériques et de segments de paraboloïde de révolution plongés dans l'eau. La théorie du métacentre s'y trouve de fait. Un recueil de *lemmes*, traduit de l'arabe, et joint à ses œuvres, est certainement apocryphe, mais plusieurs propositions concernent des travaux perdus d'Archimède.

Les auteurs arabes attribuent encore à Archimède divers écrits que nous n'avons pas et sur l'authenticité desquels on ne peut dès lors se prononcer. Pappus (V) donne assez de détails sur la théorie des treize polyèdres semi-réguliers dont l'invention appartient au géomètre de Syracuse ; enfin on lui attribue une épigramme, proposant un problème dit des bœufs du Soleil, et dont l'authenticité a

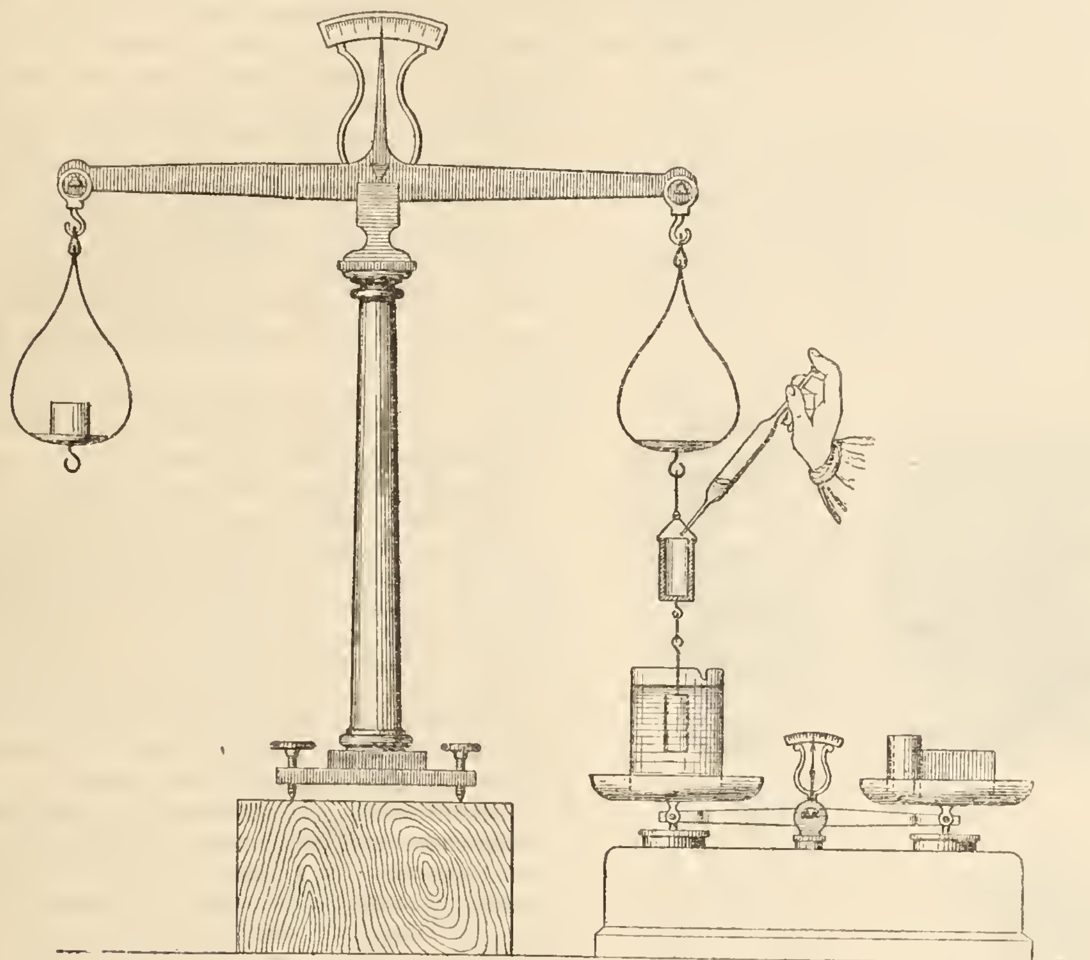
été vivement contestée. Ce problème se ramène à la solution en nombres entiers de l'équation indéterminée $x^2 - 2.3.7.11.29.353y^2 = 1$, où y doit d'ailleurs être divisible par 2.4657. Le nombre demandé aurait 206,545 figures, s'il était possible de le calculer. La proposition de problèmes impossibles paraît d'ailleurs avoir été dans le caractère d'Archimède. Comme écrits perdus, en outre de ceux déjà indiqués, on peut citer : un *Ephodion* commenté par Théodose de Tripoli, et concernant probablement les méthodes mathématiques; un livre *Sur les leviers*, précédant ceux de l'*Equilibre des plans;* un ouvrage de *Catoptrique*, où il parlait de la réfraction et sans doute aussi des miroirs ardents, ce qui a donné naissance à la légende sur la flotte romaine incendiée par de tels miroirs. — Les inventions mécaniques que lui attribuent les témoignages les plus autorisés sont : la vis dite d'Archimède, imaginée pour vider la sentine d'un navire monstre construit pour Hiéron, et qui fut décrit par un auteur nommé Moschion ; la vis sans fin et les moufles, employées, suivant la légende, pour faire conduire à la mer ce navire par un seul homme. On l'a fait, dans un tout autre ordre d'idées, l'inventeur d'un jeu, le *loculus Archimedius*, analogue au casse-tête chinois. Il faut remarquer que le second livre des *Corps flottants* semble avoir pour but la recherche d'effets paradoxaux obtenus en immergeant de différentes façons des segments de paraboloïdes. — La fin tragique d'Archimède, la célébrité de ses engins de guerre et de ses autres inventions, l'ont rendu le géomètre de l'antiquité le plus fameux aux yeux des profanes. Il nous apparait en tout cas, au point de vue théorique, comme le créateur de la statique et de l'hydrostatique; comme le seul ancien qui ait abordé les questions de quadrature et de cubature; comme le premier qui ait considéré les surfaces de révolution du second degré. Ses connaissances dans la théorie des nombres paraissent avoir été très étendues, mais elles restent un mystère pour nous. La découverte géométrique dont il fut le plus fier semble avoir été son théorème sur la sphère et le cylindre circonscrit, théorème dont la figure fut gravée sur son tombeau sans autre inscription.

Paul Tannery.

ARCHIMÈDE (Principe d'). Lorsqu'un corps est plongé dans un liquide chaque portion de sa surface éprouve, de la part de ce liquide, une pression; car, si l'on venait brusquement à faire un trou dans le corps, l'eau s'y précipiterait immédiatement. Cette pression varie en tous les points du corps, en intensité, proportionnellement à la hauteur du point considéré au-dessus du niveau supérieur de l'eau, en direction parce qu'elle est toujours perpendiculaire à la surface du corps; si, en effet, elle était oblique on pourrait la décomposer en deux forces, l'une normale, l'autre située dans le plan tangent à la surface; cette dernière ne presserait pas la surface, de sorte que la composante normale représenterait seule la pression. Un corps solide plongé dans un liquide est donc soumis à une infinité de forces, de directions et d'intensités variables, appliquées en tous les points de la surface du corps, et à une autre série de forces toutes parallèles, appliquées aux divers points de la masse du corps et provenant de la pesanteur. On sait que lorsqu'un corps solide est soumis à un système de forces quelconques, il n'y a pas en général de résultante unique, mais qu'on peut les ramener toutes à deux, dont l'une est appliquée en un point arbitrairement choisi. Dans le cas qui nous occupe toutes les pressions du liquide sur la surface du corps ont une résultante unique : considérons, en effet, un liquide en repos et isolons par la pensée une masse de forme quelconque à l'intérieur; cette masse de liquide est en équilibre comme tout le liquide lui-même; or elle est soumise à des pressions provenant du liquide et à son poids; puisque ces forces se font équilibre, c'est que leur résultante totale est nulle, c.-à-d. que les pressions dues au liquide font équilibre à l'action de la pesanteur; elles ont donc une résultante unique égale et directement opposée au poids de la masse : notre proposition se trouve ainsi démontrée et nous trouvons en même temps la valeur de la résultante. Remarquons, en outre, que la masse liquide que nous avons isolée par la pensée peut se trouver à une profondeur quelconque, sans cesser d'être en équilibre, ce qui montre que, si la pression en un point dépend de la distance de ce point au niveau, la résultante des pressions en est indépendante. Si, maintenant, nous considérons un corps quelconque plongé dans un liquide, nous savons qu'une masse du même liquide ayant exactement la même forme que ce corps éprouverait, si elle était placée dans ce liquide, des pressions dont la résultante serait égale et directement opposée au poids de cette masse liquide; or la pression en un point d'un corps dépend, d'après ce que nous avons dit, de sa distance à la surface de niveau pour l'intensité et de la direction de la surface en ce point, c.-à-d. de la forme et de la position du corps, mais non de sa matière ni de son poids; nous avons remarqué que lorsqu'on composait toutes ces pressions l'influence de la distance au niveau disparaissait; le corps solide, ayant même forme que la masse liquide considérée, sera soumis à des forces dont la résultante sera la même, c.-à-d. égale en intensité au poids de la masse liquide de même forme et par suite de même volume, et cette résultante sera dirigée en sens inverse de l'action de la pesanteur; on arrive ainsi à énoncer le principe qu'Archimède a donné le premier : Tout corps plongé dans un fluide pesant éprouve, de la part de ce fluide, une poussée verticale dirigée de bas en haut et égale au poids du fluide déplacé par le corps. Le point d'application de cette force est évidemment au centre de gravité, non du corps lui-même, mais au centre de gravité de la masse liquide de même forme, que nous avons imaginée. Ces deux centres de gravité coïncident lorsque le corps est homogène; supposons, en effet, le corps solide et la masse liquide divisés tous deux de la même façon, en une infinités de petits éléments; dans la composition des forces appliquées au corps lui-même ou à la masse liquide de même forme, les forces seront distribuées de la même façon dans les deux; si le corps est homogène, comme l'est le liquide, elles ne différeront que par leur intensité; mais si le corps est homogène il y aura un rapport constant entre le poids d'un des éléments du corps solide et le poids de l'élément semblable de la masse liquide; or on sait que dans la composition des forces parallèles, si on augmente proportionnellement toutes les forces, le centre de gravité ne change pas de place, la résultante augmente seulement d'intensité et dans le rapport même dont chaque force a été augmentée. On désigne en général par centre de poussée le centre de gravité du corps supposé homogène; c'est en ce point qu'est appliquée la poussée du liquide.

On peut aussi démontrer expérimentalement le principe d'Archimède. On suspend sous le plateau d'une balance un cylindre creux, puis, sous celui-ci, un cylindre pouvant entrer exactement dans la cavité du premier. Dans l'autre plateau de la balance on met une tare pour faire équilibre au système des deux cylindres (V. la fig.). Cela fait, on plonge le cylindre plein dans un liquide tout en le laissant accroché au cylindre vide : l'équilibre est rompu ; le plateau contenant la tare baisse; cela provient de ce que le cylindre plongé dans le liquide a éprouvé une poussée en sens contraire de son poids. Dans la figure ci-contre, nous avons figuré le vase plein de liquide reposant lui-même sur une autre balance; c'est afin d'étudier l'influence inverse des corps sur le liquide plongé. Au moyen d'une tare convenable, se composant d'un cylindre creux de capacité égale au volume du cylindre plein et de grains de plomb, on a fait équilibre au vase plein d'eau placé sur la seconde balance lorsque le cylindre n'y était pas plongé. Au moment où l'on fait plonger le cylindre dans l'eau l'équilibre est rompu dans les deux balances. La première semble allégée du côté des deux cylindres, tandis que la seconde semble alourdie du côté du vase plein d'eau. On verse avec une pipette de l'eau successivement dans chaque cylindre creux,

jusqu'à ce que les fléaux redeviennent horizontaux ; lorsque cela a lieu on remarque qu'il a fallu remplir chacun des deux cylindres creux, ce qui prouve : 1° que le corps plongé (cylindre plein) a éprouvé une poussée verticale de bas en haut égale au poids d'un volume égal d'eau ; 2° que l'eau placée dans le vase a éprouvé une *réaction égale* mesurée par le même poids d'eau. Il semble donc que l'eau gagne en poids ce que le corps plongé perd. — *Conséquences :* Considérons un corps plongé dans un liquide ; d'après ce qui précède, il éprouve une poussée verticale de bas en haut égale au poids du liquide qu'il déplace ; trois cas peuvent se présenter, selon que la poussée est inférieure, égale ou supérieure au poids du corps. 1° Dans le premier cas, le corps est soumis à deux forces parallèles qui peuvent avoir des points d'application différents si le corps est hétérogène ou qui ont même point d'application si le corps est homogène. Dans le premier cas, les forces auxquelles le corps est soumis se réduisent à deux forces parallèles ou si l'on veut à une force, différence entre le poids et la poussée, et à un couple; le couple tend à faire tourner le corps en le ramenant dans une position telle que le centre de poussée soit au-dessus du centre de gravité et sur la même verticale. Dans le second cas, le système des forces se réduit simplement à une force unique appliquée au centre de gravité du corps et égale à la différence entre le poids du corps et la poussée, cette force étant dirigée dans le sens de la pesanteur. 2° Si le poids et la poussée sont égaux le corps est soumis à un couple qui tend à le ramener dans



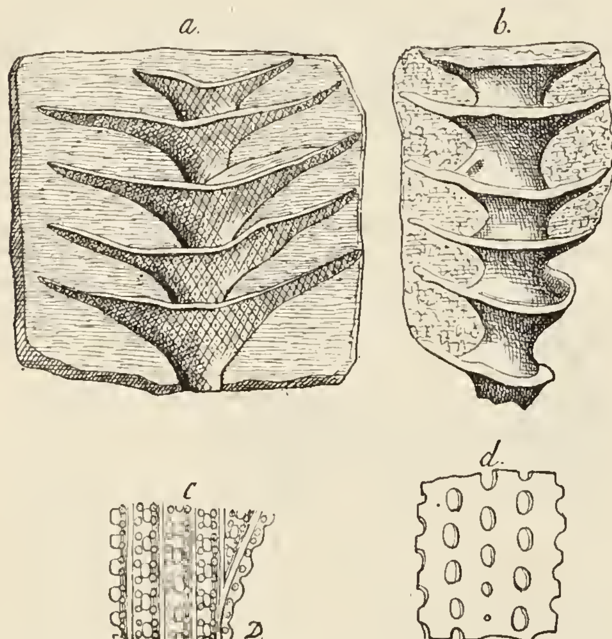
Démonstration expérimentale du principe d'Archimède.

une position telle que le centre de gravité soit sur la verticale du centre de poussée et au-dessous de lui. Si ces deux points coïncident l'équilibre est indifférent : il existe, quelle que soit la position du corps. 3° Si la poussée est supérieure au poids du corps, celui-ci, à égal volume, pèse moins que l'eau ; ce que nous avons dit du premier cas peut se répéter ici avec cette différence que la résultante des deux forces est dirigée du bas en haut ; le corps tend donc à remonter à la surface , et il y remonte s'il n'est soumis qu'à ces seules forces ; il arrive à la surface avec une certaine vitesse, il émerge, et à mesure qu'il sort le volume de l'eau qu'il déplace, c.-à-d. la poussée diminue, le poids reste constant, il arrive donc un moment où la poussée devient égale au volume ; il y aurait équilibre à ce moment si le corps ne possédait pas de vitesse acquise qui lui fait dépasser sa position d'équilibre pour osciller de part et d'autre ; mais les frottements du liquide arrêtent bientôt ces mouvements et le corps flotte. Aussi au point de vue analytique, un corps flottant est exprimé par l'équation qui exprime que son poids est égal au volume de l'eau qu'il déplace ; tous les problèmes où figure un corps flottant se résolvent en appliquant ce principe ; nous en verrons des applications dans les aréomètres. On peut démontrer expérimentalement ce principe au moyen de l'expérience suivante : on prend un vase en verre muni d'une tubulure latérale qui permet facilement de remplir le vase jusqu'à un niveau fixe ; pour cela on ajoute de l'eau jusqu'à ce que celle-ci déborde par la tubulure latérale et on la laisse égoutter ; lorsqu'aucune goutte ne tombe plus, on place au dessous un verre dont on a fait une tare au moyen d'une balance ; on introduit alors dans le verre un corps pouvant flotter dont on connait le poids à l'avance ; une certaine quantité d'eau s'écoule, elle est recueillie par le verre et le nouveau poids de celui-ci indique le volume d'eau que le corps a chassé, c.-à-d. le volume qu'il déplace ; on constate que le poids de cette eau est justement égal au poids du corps flottant.

Equilibre des corps flottants : Nous avons vu que lorsqu'un corps flottait son poids était égal au poids du volume de liquide déplacé ; cette condition est nécessaire ; mais elle n'est pas suffisante pour que le corps soit en équilibre, il faut encore que le centre de gravité et le centre de poussée soient sur la même droite verticale ; ces deux conditions permettent de déterminer la ligne de flottaison, c.-à-d.

l'intersection de la surface du corps avec le plan de la surface du liquide, lorsque l'équilibre est établi. On arrive souvent à déterminer cette ligne par des procédés particuliers lorsque la figure est simple. Pour savoir si l'équilibre est stable ou non, on peut appliquer le principe suivant : l'équilibre d'un corps flottant est stable lorsque le potentiel total des forces qui le sollicitent est *minimum*. En particulier, ce potentiel est *minimum* lorsque le centre de gravité du corps est au-dessous de celui du liquide déplacé, ou bien lorsque le centre de gravité du corps, tout en étant au-dessus de celui du liquide, sera à une distance du centre de poussée plus petite que le rapport du plus petit des moments d'inertie de l'aire de la section à fleur d'eau par rapport à son centre de gravité au volume immergé. C'est pour cela, en particulier, que l'on *leste* les navires en plaçant des objets lourds dans leurs parties les plus profondes; on abaisse ainsi leur centre de gravité et l'on rend leur flottaison meilleure. A. Joannis.

ARCHIMEDES ou **ARCHIMEDIPORA**. Genre de Bryozoaires fossiles, créé par Lesueur (1842) sous le premier de ces noms et dont d'Orbigny (1849) a changé la terminaison en *Archimedipora*. Ce genre appartient à la famille des *Fenestellidæ*, et tire son nom de la forme de l'axe de la colonie qui est en hélice (ou vis d'Archimède). Ces colonies ont souvent 10 à 15 centimètres de long. De cet axe se détachent à distance régulière des expansions infundibuliformes dirigées obliquement en haut, lisses ou spiralées au voisinage de l'axe. Extérieurement, ces expansions portent des cellules en rangées sur le côté interne (supérieur) de l'entonnoir, comme chez les *Fenestella*. — Ce genre est très commun dans le carbonifère de l'Amérique du Nord (Illinois, Iowa) (V. Fenestella). E. Trouessart.



Archimedes Wortheni. — *a*, fragment avec les expansions bien conservées ; *b*, fragment en hélice ; *c*, face interne (supérieure) des expansions, grossie, *d*, face externe (inférieure) des mêmes expansions, grossie.

ARCHIMIME. C'est le nom que l'on donnait, chez les Romains, au premier des acteurs pantomimes. L'archimime se faisait toujours remarquer par un rare talent d'imitation, s'attachant à reproduire avec exactitude les mouvements, les manières, la démarche, les attitudes de tel ou tel personnage célèbre, et tournant surtout ce talent du côté de la satire et de la raillerie. Tout d'abord, l'archimime ne s'exerçait ainsi qu'au théâtre ; mais plus tard, et par le fait d'une déviation singulière des mœurs, il se vit appelé non seulement aux festins d'apparat et dans les grandes cérémonies publiques, mais encore aux funérailles des citoyens de marque, où son rôle était considérable et où il déployait d'une façon particulière ses facultés d'imitation et de moquerie. Suivant de près le cercueil du mort, il en reproduisait aux yeux de tous les gestes, les façons d'agir et de marcher, se couvrant même parfois le visage d'un masque qui représentait ses traits, et faisant illusion à ce point, à l'aide de la pantomime et de la parole, que certains pensaient voir et reconnaître le défunt. Plaute, dans son *Amphitryon*, a retracé cet usage singulier, réservé, comme nous l'avons dit, aux puissants et aux grands citoyens ; c'est lorsque Sosie, parlant de Mercure qui l'imite d'une façon si parfaite, s'écrie : « En voilà un qui fait pour moi vivant ce qu'assurément on ne fera pas pour moi mort. » Ce qui peut paraître le plus étrange, c'est que l'archimime, payé par la famille du mort, ne se bornait pas à rappeler les qualités de celui-ci et à en faire le panégyrique ; il en faisait aussi la critique et, pour divertir le peuple, rappelait en même temps ses défauts, et souvent d'une façon burlesque. On a raconté, à ce sujet, le trait d'un archimime fameux qui, aux funérailles de Vespasien, était chargé de représenter cet empereur, fait dieu par la mort. Vespasien, on le sait, était taxé d'avarice, et l'archimime, mettant ce fait à profit pour le railler, demanda aux gens qui étaient chargés de diriger la cérémonie funèbre à combien s'en élèveraient les frais : « A 100,000 sesterces », lui fut-il répondu. « Eh ! donnez-les moi plutôt, répliqua-t-il alors, et jetez tout simplement mon corps dans le Tibre. » Et les assistants de rire à cette saillie, qui leur rappelait fidèlement celui qui n'était plus. A. P.

Bibl. : Chamfort, *Dictionnaire dramatique* ; 1786, 3 vol. in-8. — Arthur Pougin, *Dict. hist. et pitt. du théâtre*.

ARCHIMONASTÈRE (V. Ordre).

ARCHIMYLACRIS (V. Blattes fossiles).

ARCHINE. I. Métrologie. — Mesure russe. Elle vaut 711 millimètres, elle se divise en 16 verchoks; 3 archines font une sagène. Le nom de cette mesure vient du turc *archen*. Son emploi a pénétré en Russie pendant la période de la domination tatare. L. L.

II. Technologie. — Petite arche, ou petit arc cintré, que forme la charpente qui soutient le ciel d'une carrière.

ARCHINGEAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angely, cant. de Saint-Savinien ; 1,024 hab. Eaux minérales ferrugineuses.

ARCHINTI (Luigi), littérateur et peintre contemporain connu encore sous les pseudonymes de *Luigi Chirtani* et *Luigi Tarchini*, né à Milan en 1825. De 1842 à 1850, il suivit les cours de l'Académie des beaux-arts de Venise, puis de l'Académie albertine de Turin; pour le reste, il s'était instruit tout seul. En 1848, il avait combattu à Montebello et à Vicence; en 1849, au siège de Venise. Passé en France, il entra dans l'atelier de Couture, et, après un voyage à travers l'Europe, revint prendre du service, en 1859, dans les bersagliers de Vignola. Sa belle conduite lui valut d'être décoré le 24 juin 1866 sur le champ de bataille de Monte-Croce. Il resta dans l'armée jusqu'en 1871, époque à laquelle, après l'entrée des Italiens à Rome, il donna sa démission, comme nombre d'autres volontaires qui jugeaient leur tâche finie avec l'achèvement de l'unité italienne. Depuis cette époque, Archinti s'est consacré aux lettres et aux arts. On lui doit un recueil de charmantes et vigoureuses nouvelles intitulé : *Per piglar sonno;* Milan, 1875; *l'Arte attraverso ai secoli;* Milan, 1878, publié sous le pseudonyme de *Chirtani;* de nombreuses pages de critique d'art sous celui de *Tarchini*. Enfin il a signé *Eliseo Hopping* quelques articles de science populaire. Un de ses tableaux, *une Bataille au moyen âge*, est à Berlin dans la galerie Ravenez; la critique allemande a loué l'énergie et le coloris de sa peinture. R. G.

Bibl. : Angelo de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei;* Florence, 1880, in-8.

ARCHINTO. Nom d'une grande famille de Milan qui a donné à l'Eglise beaucoup de prélats et d'écrivains, aux princes espagnols du XVIe au XVIIIe siècle des conseillers

et des ambassadeurs. Le premier véritablement connu est *Jean Archinto*, décurion à Milan, du temps où François Ier était maître de la Lombardie (1518). — *Philippe Archinto*, conseiller influent de Charles-Quint, fut gouverneur de Rome et vicaire du pape, archevêque de Milan et légat à Venise. Comme la plupart des Archinti, il a laissé des ouvrages sur des sujets surtout religieux, qu'on trouve, soit manuscrits, soit imprimés, aux archives de la famille, à la *casa Archinta*. — *Alexandre Archinto*, théologien, autre conseiller de Charles-Quint, qui le créa comte, en récompense de missions heureusement remplies, prit part aux luttes de la Réforme en cherchant à convaincre d'erreur les protestants dans son ouvrage *De prædestinatione*. Quelques autres opuscules ou dialogues de lui sont conservés à l'Ambrosienne de Milan. Il mourut en 1577. — Le jésuite *Alexandre Archinto* (1577-1645) écrivit des traités de rhétorique et d'histoire et des éloges de membres décédés de la Compagnie de Jésus. — Le chanoine de Latran, *Antoine Archinto* (XVIIe siècle), auteur de plusieurs oraisons funèbres. — Le comte *Octave Archinto*, mort en 1656, fut un archéologue distingué et s'occupa de réunir une collection de monuments et de documents curieux relatifs à sa famille ; il en publia la description sous ces titres : *Epilogati racconti delle antichità e nobiltà della famiglia Archinti* (Milan, 1648, in-fol.). *Collectanea antiquitatum in ejus domo*. Ouvrage très rare, sans date ni nom de lieu. — Le comte *Philippe Archinto*, né à Milan (1649), remplit plusieurs charges publiques dans sa patrie et devint successivement sénateur du duché de Milan, ambassadeur de Charles II d'Espagne, auprès de l'empereur Léopold, puis podestat de Crémone. Son plus important ouvrage est un journal volumineux qui ne remplit pas moins de six volumes, où l'auteur a consigné tous les événements qui arrivèrent à Vienne durant son ambassade (*Diario di tutto cio che gli è occorso alla corte di Vienna durante la sua incumbenza d'Inviato alla medesima di Carlo II re di Spagna*). Sa correspondance avec les cardinaux et les princes italiens, principalement avec les ducs de Parme et de Plaisance, forme 12 volumes manuscrits à la *casa Archinta*. — Le comte *Charles Archinto* (1669-1732), fils du précédent, étudia au collège de Bréra, compléta ses études par de grands voyages et de longs séjours en Allemagne, en France, en Hollande et dans toute l'Italie. Fixé à Milan depuis 1700, il rassembla une bibliothèque et une collection précieuse d'instruments de mathématiques et de physique. Il fonda la *Société Palatine* qui avait pour but de publier des éditions rares ou d'importantes collections de documents. La grande collection de Muratori, *Scriptores rerum italicarum* dut le jour à cette société. On comprend que ce personnage ait été récompensé de ses travaux par de hautes dignités. Il fut, en effet, gentilhomme de la chambre de Léopold, chevalier de la Toison-d'Or et Grand d'Espagne. Beaucoup de traités et opuscules relatifs à la philosophie et aux mathématiques existent de lui dans les archives de sa famille. — Le cardinal *Joseph Archinto*, archevêque de Milan (1651-1712), eut une rapide et brillante carrière dans l'Eglise. Vice-légat, puis nonce apostolique sous Innocent XI ; plus tard, à Venise et en Espagne, il fut chargé, par Clément XI, d'aller présider à Nice la cérémonie du mariage de Philippe V, roi d'Espagne, avec Marie-Gabrielle de Savoie. — *Jérôme Archinto* (1671-1721), après de brillantes études de droit, entra dans l'Eglise, devint archevêque de Tarse (*in partibus*), nonce apostolique à Florence et légat du pape en Allemagne et en Pologne, auprès d'Auguste II. Il a écrit sur le concile de Trente un ouvrage resté manuscrit. — *Albéric Archinto* (1698-1758), autre prélat de cette même famille, fut archevêque de Nicée (*in partibus*) et mourut cardinal. Cette noble famille, qui brilla d'un si vif éclat à Milan, pendant plus de deux siècles, mériterait de trouver son biographe particulier. L'historien qui se chargerait de cette tâche devrait puiser dans les riches archives de la *casa Archinta* et pourrait montrer sur le vif les services rendus par ces hommes d'Eglise italiens que les rois d'Espagne appelèrent si souvent dans leurs conseils. H. VAST.

BIBL.: ARGELLATI, *Bibliotheca scriptor. mediolanensium*. — MAZZUCHELLI, *Scrittori d'Italia*. — ERSCH et GRÜBER, *Allgemeine Encyclopædie*. — VAGLIANO, *Sommario delle vite degli arcivescovi di Milano*. — MORIGI, *La nobiltà di Milano*.

ARCHINUS, du bourg ou *dème* de Cœlé, Athénien du Ve siècle, compagnon de Thrasybule, avec lequel il renversa la tyrannie des Trente, en 403 av. J.-C. Suivant la belle expression de Démosthène, ce fut lui qui contribua le plus, après les dieux, au retour de la démocratie. Il appartenait à ce groupe de citoyens modérés, qui poursuivait alors un double but, l'apaisement des partis et l'établissement d'une constitution nouvelle sur de solides fondements. Partisan résolu de l'amnistie, il fit passer une loi qui, dans tous les procès intentés contrairement à cette mesure, assurait à l'accusé le droit de former opposition. Sur sa proposition, le peuple athénien vota mille drachmes de récompense aux libérateurs de la cité, afin qu'ils pussent faire avec cet argent des sacrifices et des offrandes. La somme fut répartie entre les cent citoyens qui avaient été assiégés dans Phylé par les Tyrans. Archinus prit une part active à toutes les réformes qui signalèrent l'archontat d'Euclide (403-402 av. J.-C.) ; il doit être cité à côté de Phormisios, de Tisaménos, du scribe Nicomaque et d'Aristophon. C'est lui qui rédigea et fit accepter au peuple le fameux décret en vertu duquel l'écriture dite *ionienne* devait remplacer, dans les actes officiels la vieille écriture attique. Archinus était un orateur de talent. (V. les fragments qui nous restent de lui dans les *Oratores Attici* de Didot, t. II, p. 249). P. GIRARD.

ARCHIPEL. D'une façon absolue ce mot désigne la partie de la Méditerranée située entre la Grèce, la Macédoine et l'Asie (V. ci-dessous); d'une façon générale il sert à désigner un groupe d'îles d'une certaine importance. Ces îles, généralement séparées les unes des autres par des bras de mer d'une médiocre profondeur, semblent être souvent les derniers rameaux du système orographique d'un continent voisin. D'autres fois elles sont manifestement le produit de soulèvements volcaniques anciens ou récents. Enfin, elles peuvent être le résultat de constructions madréporiques, qui semblent même généralement assises sur les bords d'un cratère, à en juger, entre autres raisons, par la forme circulaire qu'elles affectent souvent. Les plus importants sont : le grand Archipel Arctique au N. de l'Amérique septentrionale, à l'E. de la baie de Baffin, et le grand Archipel malais, situé entre l'Australie et l'extrémité S.-E. du continent asiatique. Ce dernier, le plus important peut-être du monde, offre le triple spectacle de soulèvements par plateaux, d'une chaîne volcanique (les îles de la Sonde) et de bancs de coraux. J.

ARCHIPEL. I. GÉOGRAPHIE. — L'Archipel (mer Egée des anciens Grecs) est la mer intérieure formée par la Méditerranée orientale entre l'Europe et l'Asie Mineure. Ses limites sont formées : au S. par l'île de Crète ou Candie, les îles de Carpathos et de Rhodes ; à l'E. par la côte de l'Asie Mineure jusqu'à l'Hellespont ; au N. par la côte de Thrace et de Macédoine ; à l'O. par la côte de Thessalie, de l'Hellade, du Péloponèse, jusqu'au cap Malia et les îles de Cérigo et Cérigotto. L'origine de ce nom est douteuse : on le dérive d'Ægeon pelagus (mer Egée), d'Agiopelagos (mer Sacrée), d'Archepelagus (grande mer) ou d'Argon pelagos (mer Blanche). Il semble en tout cas que la dénomination actuellement usitée ait été employée d'abord par les marins italiens du moyen âge. La longueur de l'Archipel du N. au S. est d'à peu près 600 kil., sa largeur est de 250 kil. en moyenne, il en a 450 à son extrémité méridionale. On donne ce nom d'Archipel non seulement à la mer, mais aux îles innombrables dont elle est semée, à tel point qu'on en a fait un nom commun qui désigne tous les groupes d'îles de quelque importance. — Ce qui caractérise l'Archipel proprement dit, c'est l'enchevêtrement de la terre et de la mer, sur-

tont dans la partie centrale : des golfes profondément enfoncés dans les terres, par exemple ceux de Salonique, de Volo (ancien golfe de Pagase), d'Egine (ancien golfe Saronique), de Nauplie (ancien golfe d'Argolide), de Mendelia (ancien golfe du Caystre), de Smyrne, d'Adramyti, etc., des presqu'îles découpées comme à l'emporte-pièce (Chalcidique, Argolide, etc.), des chaînes d'îles qui vont d'un continent à l'autre sans que le navigateur perde jamais la terre de vue. On a pu dire avec raison que sur ce point la limite entre l'Europe et l'Asie était conventionnelle; nulle différence, une transition insensible ; sur les deux rives le même climat, les mêmes productions, les mêmes populations. — Si nous cherchons maintenant à établir dans cet ensemble confus quelques divisions, nous pouvons grouper les îles de la manière suivante : au S. la Crète ou Candie reliée au Péloponèse par Cérigotto et Cérigo (l'ancienne Cythère), à l'Asie Mineure par Kaso, Carpathos et Rhodes; au N. s'étend la mer de Candie à peu près sans îles ; — puis le groupe des *Cyclades* (V. ce mot) ; quelques îles se rattachent à la presqu'île hellénique, Spetsà, Hydra, Egine, Salamine, Macronisi (l'ancienne île d'Hélène) en face du Laurium; les Sporades méridionales dépendent de l'Asie Mineure et prolongent dans la mer le système du Taurus ; elles vont de Rhodes à Icaria et Samos. Les principales sont, en allant du S. au N., Télos (aujourd'hui Tilo), Nisyra, Cos (aujourd'hui Istankoï), Calymna, Léros, Patmos, les îles Corassiennes (aujourd'hui Furni), Icarie (aujourd'hui Nikiria) ; au large de Cos se trouve l'île d'Astypalæa (aujourd'hui Astropalia), que l'on peut aussi rattacher aux Cyclades. — Au N. de ces trois groupes, la mer est moins encombrée d'îles, le centre en est à peu près libre, les îles se rattachent nettement aux terres continentales voisines : à l'O. l'Eubée et les Sporades septentrionales (Skiatho, Skopelo [l'ancienne Peparethos], Chilidromi [l'ancienne Halonnèse], Pelagonisi, Skyro [l'ancienne Scyros]), dépendant de l'Hellade; à l'E. les trois grandes îles de Samos, Chios et Lesbos ne peuvent se séparer de l'Asie Mineure non plus que la petite île de Ténédos au large des côtes de la Troade. On y rattache aussi Ipsara au large de Chios. Enfin les îles du N., Lemnos (aujourd'hui Limni), Imbros, Samothrace et Thasos, quoiqu'elles aient des caractères particuliers assez marqués, peuvent être considérées comme une dépendance de la Thrace. L'Archipel se partage en plusieurs bassins maritimes : les anciens distinguaient la mer Egée des Cyclades à la côte de Thrace, la mer de Myrto entre les Cyclades et le Péloponèse, et la mer d'Icare entre les Cyclades et Rhodes. On trouvera aux articles Asie Mineure, Cyclades, Crète, Grèce, des détails sur le climat et la géographie physique de l'Archipel; un ciel toujours pur, une température très douce en font un séjour délicieux, la navigation y est facile, mais assez dangereuse à cause des écueils qui parsèment la mer et des coups de vent qui surviennent brusquement ; la mer est alors très dure. Pendant les mois d'été le vent souffla presque constamment du N.-O. ou du N. L'Archipel a vu quelques naufrages célèbre: en août 480, la flotte de Xerxès perdit 500 navires ; la première expédition de Darius avait été détruite le long du mont Athos ; en 1770 un vaisseau de guerre russe périt corps et biens.—Signalons encore les marées du golfe de Smyrne et de l'*Euripe* (V. ce mot). On sait que la Méditerranée n'a pas de marée ; à vrai dire, les marées de l'Euripe sont plutôt des courants réguliers ; elles ont lieu 4 fois par jour d'habitude, mais parfois on en compte 11 et 14.

La population de l'Archipel est naturellement formée surtout de marins, dont l'habileté est proverbiale et qui en ont donné depuis les guerres médiques jusqu'à la guerre de l'indépendance grecque des preuves éclatantes. Ils appartiennent à la race grecque qui occupe toutes les côtes de l'Archipel. On évalue la population insulaire (Crète et Eubée non comprises) à 300,000 âmes. Des îles, quelques-unes sont fertiles, les autres de simples rochers ; toutes portent des vignes et des oliviers. Les raisins secs dits de Corinthe, le vin, l'huile, sont les principaux articles du commerce. Les principaux ports sont le Pirée en Europe, Syra dans l'île de ce nom et Smyrne en Asie. On trouvera des détails plus circonstanciés aux mots : Grèce, Asie Mineure, Crète, Cyclades, Eubée, Chalcidique, Chios, Lesbos, Samos, Rhodes.

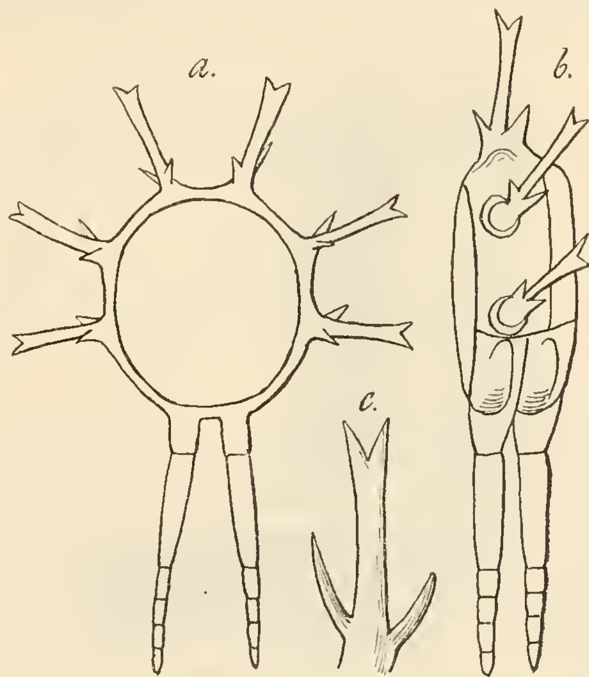
II. Histoire. — Nous nous contenterons de rappeler ici les grandes lignes de l'histoire de l'Archipel, renvoyant pour les détails à l'article Grèce. Les civilisations et les peuplades primitives de la Grèce, ou du moins celles que nous y trouvons à l'aurore des temps historiques, nous sont surtout connues par les fouilles exécutées sur les rives de l'Archipel; c'est par mer que se faisait le commerce et que se propageait l'influence des peuples orientaux, qui firent part aux Hellènes des progrès qu'ils avaient réalisés. Les Phéniciens paraissent avoir dominé l'Archipel jusque vers le XIIe siècle, au moins associés aux Cariens ; vint ensuite l'époque de la thalassocratie crétoise dont le souvenir se retrouve dans la légende de Minos. Un peu plus tard, les mouvements de peuples, provoqués par les invasions thessalienne, béotienne et dorienne dans l'Hellade, l'émigration des Eoliens et des Ioniens vers l'E., les luttes qui s'ensuivirent, sont rappelés par la légende de la guerre de Troie. Dans les siècles qui suivirent, les diverses races grecques prirent, sur les côtes et dans les îles de l'Archipel, leurs situations définitives. — Les côtes du Péloponèse avec les îles voisines (dont Egine), la Crète avec Carpathos, les Cyclades méridionales (Mélos, Théra, Anaphé, Astypalæa), les Sporades méridionales jusqu'à Calymna (Rhodes, Télos, Cos et Calymna), et la partie de la côte d'Asie Mineure qui leur fait face, furent occupées par des populations de race dorienne. L'Attique, l'Eubée avec les îles qui en dépendent, la plupart des Cyclades, les Sporades septentrionales, les autres au N. de Léros, les grandes îles de Samos et de Chios, la côte asiatique depuis le golfe de Iassus jusqu'à celui de Smyrne, les îles du N. de la mer Egée, la Chalcidique, appartenaient à la race ionnienne qui avait, en outre, colonisé une partie de la côte de Thrace. Des Eoliens occupaient la côte d'Asie du golfe de Smyrne à l'Hellespont, l'île de Lesbos et les côtes de Thessalie ; ils avaient colonisé la Chersonèse de Thrace (presqu'île de Gallipoli). — Aucune des cités riveraines de l'Archipel ne fut d'abord assez forte pour y établir son hégémonie ; vers le VIIe siècle, la prépondérance appartenait aux Ioniens d'Asie (Milet en tête) et aux Eubéens (Chalcis et Erétrie). Signalons, un siècle et demi plus tard, la puissance des tyrans de Samos dont le plus célèbre est Polycrate. Les îles de la côte asiatique tombèrent au VIe siècle sous le protectorat des rois de Lydie, puis sous la domination des Perses. Après les désastres essuyés par ceux-ci dans les guerres médiques, l'Archipel à peu près entier, côtes et îles, forma l'empire maritime d'Athènes; après la chute de cet empire et la tyrannie éphémère de Sparte, les îles conservèrent une indépendance relative, qu'elles surent défendre contre Athènes (357-355); elles obéirent ensuite à la Macédoine, furent disputées entre les successeurs d'Alexandre, et passèrent sous la domination romaine ; Rhodes conserva sa prospérité, certaine autonomie jusqu'au temps de Dioclétien. Elle a d'ailleurs eu de tout temps son histoire à part qu'on trouvera à l'article Rhodes. Les temps qui suivirent la perte de l'indépendance furent pour l'Archipel comme pour la Grèce continentale une époque de décadence complète. Quand l'empire romain se démembra, l'Archipel resta à l'empire d'Orient. Les Vénitiens conquirent les îles de 1185 à 1210 (surtout à partir de 1207) et leur général Marco Sanudo prit le titre de duc de l'Archipel ; ses descendants conservèrent le titre de ducs de Naxos ; en 1383 la maison des Crispi, dynastes de Milo ou Mélos, les élimina. En 1566 le sultan Sélim II déposséda le dernier des Crispi, et donna les îles en gage à son banquier juif Juan

Miquez qui prit le titre de duc de Naxos et des Cyclades; en 1579, elles furent annexées à l'empire ottoman. Les Turcs les gardèrent jusqu'à l'insurrection de la Grèce; encore le traité de 1830 leur a-t-il laissé la Crète, les îles de la côte d'Asie et de la côte de Thrace, quoique leurs habitants eussent combattu avec autant d'énergie que les autres Grecs pour la cause de l'indépendance. Seules les Cyclades, l'Eubée et les Sporades septentrionales font partie du royaume de Grèce. A.-M. B.

III. Histoire militaire. — *Expédition de l'Archipel.* Les historiens russes désignent sous ce nom les deux expéditions entreprises dans l'Archipel en 1772 et 1806 par les amiraux Orlov et Sieniavine (Voir les art. Tchesmé, Orlov, Sieniavine). L. L.

IV. Flore.—La végétation de l'Archipel doit être étudiée: 1° d'une façon générale dans toutes les îles; 2° particulièrement dans certaines îles qui renferment des types spéciaux, très instructifs au point de vue de la géographie botanique. — Le fonds commun de la végétation de l'Archipel est constitué par un ensemble de plantes qui appartiennent à la flore européenne et que nous rencontrons surtout dans la région méditerranéenne. Il y existe cependant quelques plantes spéciales telles que: *Ononis diffusa*, *Galium Urvillei*, *G. apricum*, *G. Sibthorpii*, *G. recurvum*, *Leucanthemum graminifolium*, *Goniolimon Sartorii.* — Dans l'île de Mélos se rencontrent notamment: *Lupinus varius*, *Medicago spinosa*, *Trifolium formosum*, qui est commun dans les endroits incultes de l'île, *Silene setacea*, *Paronychia echinata*, *Acrostichum leptophyllum.* — L'île de Cos possède quelques types spéciaux qui méritent d'être signalés: *Silene Urvillei*, *Dianthus Cons*, *D. elegans*, *Echium diffusum*, *Phalacroderis Coa*, *Specularia Coa*, *Orchis Urvilleana.* — Ceux de l'île de Chios sont plus particulièrement: *Nonnea obtusifolia*, *Lyonnetia rigida*, *Cirsium Chium*, *Campanula appendiculata*, *Allium axile*, *Malcolmia Chia*, *Ranunculus Chius*, *Anthemis Chia.* — L'île d'Amorgos possède plusieurs espèces que l'on ne rencontre pas ailleurs: *Origanum Tournefortii*, *Helichrysum Amorgicum*, *Campanula hetherophylla.* — Dans l'île de Samos croissent: *Silene gigantea*, *Dianthus divaricata*, *Hypericum lanuginosum*, *Umbilicus Samins*, *Erica verticillata*, *Securinega coronilla*, *Euphorbia spinosa*, *Sideritis remota*, *Echinops microcephalus*, *Cirsium creticum*, *Scolymus maculatus.* — L'île de Naxos renferme: *Silene polygonoides*, *Saxifraga chrysosplenifolia*, *Scrophularia lucida*, *Atractylis gummifera*, *Centaurea spinosa*, *Micromeria juliana*, *Salvia triloba*, *Cardopatium orientale*, *Gomphocarpus fruticosus*, *Panonychia argentea.* — Dans l'île de Scyros, le botaniste peut recueillir: *Pimpinella peregrina*, *Scrophularia multifida*, *Marsdenia erecta*, *Kentrophyllum leucocaulon*, *K. glaucum*, *K. dentatum*, *Allium guttatum*, *Aristella bromoides.* — Dans l'île de Ténédos croissent: *Silene vespertina*, *Dianthus glutinosus*, *D. tenuiflorus*, *Capparis spinosa*, *Nigella aristata*, *Centaurea polyclada*, *C. spinosa.* — L'île de Rhodes offre au botaniste: *Coronilla emeroides*, *Orlaya platycarpa; Linaria micrantha*, *Convolvulus Scammonia*, *Psilostemum creticum*, *Lithospermum hispidulum*, *Stachys Pinardi*, *Campanula Rhodensis*, *Quercus aegylops.* — L'île de Télos renferme: *Vicia hybrida*, *Alhagi camelorum*, *Euphorbia Aleppica*, *Silene Sartorii*, *Frankenia hispida*, *Vesicularia paniculata*, *Smyrnium olusatrum*, *Erica multiflora*, *Heliotropium supinum*, *Mentha tomentosa*, *Origanum Onites.* — Dans l'île de Léros nous citerons seulement: *Mesembryanthemum nodiflorum*, *Knautia Urvillei*, *Micromeria juliana*, *Chamæpeuce alpina*, *Verbascum pulverulentum.* — Dans les Cyclades, le botaniste peut recueillir: *Euphorbia dendroides*, *Peganum Harmala*, *Geranium crsitatum*, *Arabis verna*, *Lavandula spica*, etc. — Enfin, dans l'île de Lesbos croissent: *Cephalaria transylvanica*, *Phyllyrea media*, *Lavatera punctata*, etc. Louis Crié.

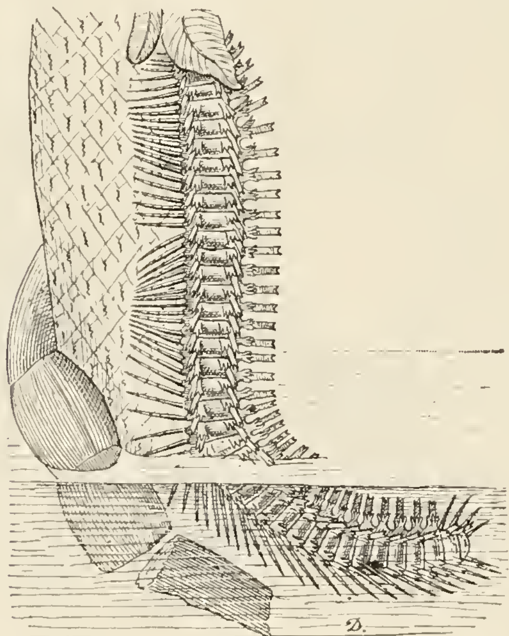
ARCHIPOLYPODES *(Archipolypoda).* Ordre de la classe des Myriopodes, fondé par Scudder (1882) pour des débris d'Arthropodes fossiles, appartenant à l'époque paléozoïque et présentant les caractères suivants: Corps fusiforme, plus large vers le milieu de la moitié ou du tiers antérieurs; appendices céphaliques insérés sur un seul segment; chacun des anneaux suivants composé d'une seule plaque dorsale et de deux plaques ventrales, la plaque dorsale à peu près d'égale longueur dans toute son étendue, couvrant non seulement le dos, mais en grande partie les côtés du corps, dépourvue de *foramina repugnatoria* et divisée transversalement en deux portions, la postérieure plane, l'antérieure renflée et munie d'une rangée transversale d'épines ou de tubercules; les plaques ventrales occupant toute la région ventrale et portant



Archipolypode (Acantherpes major). — Un anneau isolé: *a*, section; *b*, profil; *c*, épine (grand. nat).

chacune une paire de longues pattes articulées, et en dehors de celles-ci une paire de trachées dont le stigmate est allongé transversalement. Ces Myriopodes, si remarquables par les épines que portent souvent leurs téguments (les Myriopodes actuels ont généralement le corps lisse), sont plus communs dans les couches carbonifères d'Amérique que dans celles de l'ancien Continent. On peut les diviser en trois familles. Celle des *Archidesmidæ* se distingue par les plaques dorsales non soudées, les deux portions paraissant complètement séparées, l'antérieure plus épaisse et plus développée, avec une expansion en forme de feuille à chaque article sur les flancs. Deux genres, du dévonien d'Ecosse, avec chacun une espèce, appartiennent à cette famille (*Archidesmus Macnicoli* Peach et *Kampecaris forfarensis* Page), ce dernier pris d'abord pour un Crustacé Isopode. La famille des *Euphoberidæ* a les plaques dorsales plus ou moins complètement soudées, mais nettement divisées en deux parties distinctes, dont l'antérieure est plus saillante; le corps est protégé par de fortes épines ou par des tubercules disposés sur plusieurs rangs. Le genre le plus remarquable de cette famille est *Acantherpes* (Meek et Worthen), dont une espèce *(A major)*, du Carbonifère de Mazon-Creek, atteignait une taille relativement gigantesque: on trouve des individus d'un pied de long (33 c. m.). Tout le corps était couvert d'épines bifides portées sur une base elle-même bifide: chaque plaque dorsale portait six épines semblables, deux sur le dos et deux sur chaque flanc. — Scudder suppose, d'après le développement des pattes et l'origine marécageuse des

couches dans lesquelles on trouve ces restes, que l'animal pouvait nager et qu'il se servait tout au moins de ce mode de progression pour passer d'un arbre à l'autre : on trouve, en effet, ses débris près des troncs des *Lepidodendron* et des *Calamites* dont les racines poussaient dans la vase des marais de l'époque houillère. Scudder rapporte au même genre, sous le nom d'*A. Brodiei*, l'empreinte trouvée dans le carbonifère d'Angleterre et décrite successivement par Westwood comme une *chenille* et par Woodward comme un Crustacé voisin des *Eurypterus*. Le *Chonionotus lithanthraca* de Jordan appartient vraisemblablement au même groupe. — Le genre *Euphoberia* (Meek et Worthen) diffère du précédent par les épines qui sont dépourvues de base épineuse et à rangées moins nombreuses; les anneaux sont généralement au moins deux fois aussi larges que longs. On en connaît une dizaine d'espèces du carbonifère de Mazon-Creek *(E. armigera)*, et deux en Angleterre (*E. ferox* [partim] Woodward). Les genres *Amynilispes* et *Eileticus* de Scudder, ce dernier à tubercules au lieu



Archipolypode (Acantherpes major) grimpant au tronc d'un Lepidodendron (restauration très réduite).

d'épines, sont aussi de Mazon-Creek.— La troisième famille *(Archijulidæ)* diffère beaucoup moins des Myriopodes modernes et forme le passage à l'ordre des *Diplopodes* (V. Archijulus). E. Trouessart.

Bibl. : S.-H. Scudder, *Memoirs of the Boston Society of natural History*, vol. III, Numb. 5 (1882), p. 143, avec 4 pl. in-4.

ARCHIPOMPE (Mar.). Chambre rectangulaire constituée par de fortes planches clouées sur des épontilles ou des montants verticaux et s'étendant du fond de la cale à la hauteur du faux pont. C'est à l'intérieur de cet enclos que se trouvent fixés les tuyaux d'aspiration des pompes qui se trouvent ainsi préservés de tout choc accidentel et peuvent être visités et réparés plus commodément (V. Pompe).

ARCHIPPE, poète comique athénien, s'est distingué dans l'ancienne comédie au moment où elle tendait à perdre son caractère pour devenir la comédie moyenne. Les Alexandrins le considéraient comme l'auteur de quatre comédies généralement attribuées à Aristophane : *la Poésie, le Naufrage, les Iles* et *Niobus*. Nous avons de lui cinquante-quatre fragments appartenant à cinq comédies, dont un *Amphitryon*, les *Noces d'Héraclès* et les *Poissons*. Dans cette dernière, les poissons formaient le chœur et partaient en guerre contre les gourmets athéniens; finalement la paix était conclue et les plus gros mangeurs d'Athènes livrés comme ôtages à leurs ennemis. J.-A. H.

Bibl. : Meineke, *Hist. crit. comic. græc.*, pp. 205 et suiv.

ARCHIPRÊTRE. L'origine de ce titre a été indiquée au mot *archidiacre*. Primitivement, tous les prêtres d'un diocèse, sans distinction de résidence, étaient soumis à l'archiprêtre. Celui-ci tenait le premier rang dans le sanctuaire, étant, dans l'ordre spirituel, le premier personnage après l'évêque, dont il était le vicaire, en cas d'absence, pour les fonctions intérieures. Il exerçait l'inspection et la correction sur tout le clergé, et il était particulièrement chargé du soin des pénitents publics. — Le nombre des paroisses augmentant, un seul homme fut insuffisant pour une pareille tâche. Alors on divisa les diocèses en plusieurs sections, et chacune d'elles fut confiée à un archiprêtre. On trouve des exemples de ce sectionnement dès le VIe siècle. L'archiprêtre attaché à la ville épiscopale garda le titre primitif. Les autres reçurent généralement le nom de *doyens ruraux*. Outre la surveillance des curés et des prêtres de leur canton, tant pour le spirituel que pour le temporel des églises, ces archiprêtres ou doyens ruraux devaient tenir des conférences chez eux, distribuer aux curés les huiles saintes envoyées par l'évêque, leur transmettre ses ordonnances et ses mandements et installer les nouveaux curés dans leur paroisse. Dans les villes épiscopales, les fonctions et les pouvoirs des archiprêtres variaient suivant les lieux : en certains diocèses, ils avaient sur les curés de ville la même autorité que les doyens ruraux sur les curés de campagne; en d'autres, leur office était une dignité de l'église cathédrale, ne leur conférant d'autre droit que d'officier à la place de l'évêque. — Les diverses dénominations qui viennent d'être relatées et les attributions qui y correspondaient autrefois ont été omises sous le régime institué par le Concordat et les Articles organiques. Néanmoins, en plusieurs diocèses, on donne encore le nom d'archiprêtre aux curés de canton et, en d'autres, on les appelle doyens. Ces titres ne leur attribuent aucune supériorité ordinaire sur les autres prêtres, leurs fonctions actuelles ne différant de celles des curés ordinaires que dans l'exécution de quelques commissions reçues de l'évêché. — Une ordonnance du cardinal du Belloy, archevêque de Paris, attacha au chapitre en corps le titre curial de l'église métropolitaine et remit l'instruction du peuple et l'administration des sacrements à un chanoine qui reçut le titre d'*archiprêtre*, nommé par l'archevêque, révocable à volonté par lui et responsable envers lui seul de l'exercice de ses fonctions. Cette ordonnance fut approuvée par un décret impérial du 10 mars 1807, qui stipula que la nomination de l'archiprêtre devrait toujours être agréée par le gouvernement. Par une circulaire du 20 mai 1807, le ministre des cultes fit connaître aux évêques et aux archevêques la mesure adoptée à Paris, leur proposant de l'imiter. Ce qui eut lieu en plusieurs diocèses; et ainsi le titre d'archiprêtre y est donné au chanoine chargé des fonctions curiales dans une église cathédrale, lorsqu'elle est en même temps église paroissiale. E.-H. Vollet.

ARCHIPRÊTRE (l') ou **LARCHIPRÊTRE**. Surnom du célèbre chef de bandes *Arnaud de Cervole* (V. ce nom).

ARCHIPRIEUR (V. Prieur et Templiers).

ARCHISPERMES. Ce nom qui rappelle l'ancienneté géologique des Conifères, des Cycadées et des Gnétacées, a été créé, pour remplacer celui des Gymnospermes, par les botanistes qui nient l'existence des végétaux phanérogames sans ovaire, c.-à-d. de plantes dont les ovules ne sont pas, avant la fécondation, enveloppés dans une cavité close (ovaire) formée par la soudure des feuilles carpellaires. Le nom d'*Archispermes* est aujourd'hui à peu près abandonné. Louis Crié.

ARCHISTRATÈGE (Hist. anc.). On nommait ainsi dans l'ancienne Grèce le tratège, ou général qui commandait en chef; c'était le généralissime des troupes engagées.

ARCHISYLLIDEA. Nom donné par Ray-Lankester à un groupe d'Annélides, que Hatschek a nommé depuis *Archichætopodes* (V. Archichætopodes).

ARCHITARBUS (V. Anthracomartus).

ARCHITECTE. I. Art. — Le mot architecte vient de

deux mots grecs, ἄρχω, je commande, et τέκτων, ouvrier, mots qui ne furent guère réunis que par les auteurs ou dans les inscriptions de la fin du ve siècle avant notre ère. Ces mots ont formé le mot ἀρχιτέκτων (qui commande aux ouvriers) et indiquent bien le sens général, sinon complet, du mot architecte dans l'antiquité grecque, sens qui a passé avec le mot du grec ἀρχιτέκτων au latin *architectus*, à l'italien *architetto* et au français *architecte*. L'architecte est donc, à proprement parler, le chef qui commande aux ouvriers de diverses professions en vue d'assurer la bonne exécution d'un édifice public ou privé, et on sait de plus, par les auteurs grecs et latins, que, même dans l'antiquité gréco-romaine, l'architecte avait non seulement la direction du chantier, mais encore qu'il avait dû, au préalable, arrêter les dispositions principales, peut-être le prix de revient, et donner les plans ou présenter un modèle de l'édifice à construire. — Un des plus anciens architectes connus et un de ceux dont le musée du Louvre possède plusieurs statues, malheureusement privées de leur tête, *Goudéa* (V. ce nom), le gouverneur de la ville chaldéenne de Sirpoula (aujourd'hui Tello) vers l'an 3,000 avant notre ère, est même représenté tenant sur ses genoux le plan gravé, sur une tablette de diorite, du palais royal, que, disent ses inscriptions, il a fait construire, et, de plus, on voit, sur cette tablette, l'étalon des mesures ainsi que le stylet qui lui a servi à graver ce plan. Goudéa n'est au reste pas le plus ancien et le seul de ces princes constructeurs dont les inscriptions cunéiformes de la Chaldée nous ont conservé les noms, et on ne peut douter, par les représentations figurées de ces princes, aussi bien que par la teneur des inscriptions les concernant, que, bien différents en cela des dynastes chaldéo-assyriens leurs successeurs ou de certains Pharaons égyptiens, ils n'aient réellement tenu à honneur de justifier, par leurs connaissances et leurs occupations techniques, la teneur des inscriptions qui accompagnent leurs monuments (fig. 1). — L'ancienne Egypte, avec ses nombreuses inscriptions funéraires, nous indique, elle aussi,

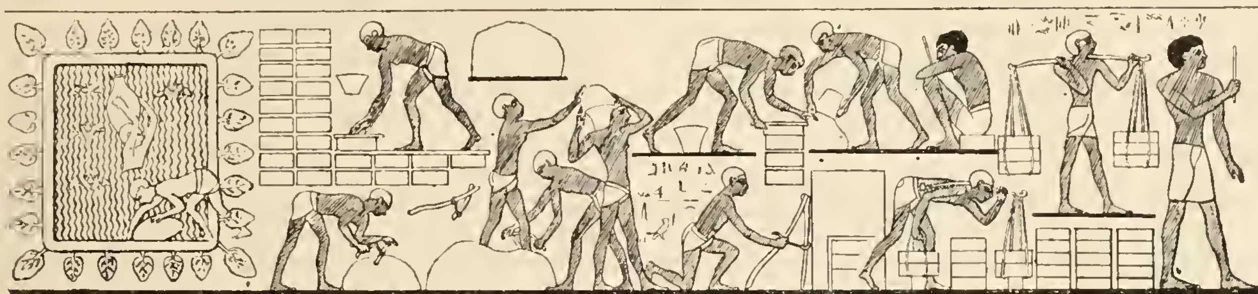


Fig. 1. — Captifs construisant un temple.

nombre d'architectes dont les noms sont tracés par les hiéroglyphes couvrant des tombeaux qui remontent jusqu'aux premières dynasties de la période memphite, c.-à-d. jusqu'aux grandes pyramides, dont quelques-uns de ces architectes furent les constructeurs. Chacun des principaux temples de l'Egypte, d'après M. Paul Pierret, avait un architecte chargé de son entretien et chaque grande ville avait un premier architecte. L'architecte en chef du pays se nommait *chef de toutes les constructions de la haute et de la basse Egypte* et cette fonction, de grande importance, souvent confiée à des princes du sang royal ou à des alliés à la dynastie régnante, est mentionnée, — comme pour *Ptah-Asés* (V. ce nom), *un des chefs de tous les travaux* sous la IVe dynastie, ou comme pour *Una* (V. ce nom), *un des directeurs de travaux* de la VIe dynastie, — avec force détails s'enchaînant parfaitement et offrant une réelle analogie avec le *cursus honorum* d'un personnage consulaire de la Rome impériale.

La Grèce ancienne, si divisée en petits Etats jaloux de leur indépendance, ne peut nous offrir, malgré les liens qui rattachaient les colonies grecques à leur métropole, la même hiérarchie que l'Egypte des Pharaons; de plus, la diffusion, sur certains points, du savoir et des connaissances artistiques, nous montre, à diverses époques et comme lors de la *Renaissance* (V. plus loin), des écoles architectoniques différentes et des architectes grecs à la fois ingénieurs, sculpteurs et peintres, parfois même poètes et hommes d'Etat ; en outre, s'il faut en croire un dialogue attribué à Platon, les architectes étaient rares dans toute la Grèce. Cette assertion, si invraisemblable qu'elle puisse paraître en présence des admirables ruines qui couvrent encore aujourd'hui toutes les parties de l'ancien monde grec, est cependant confirmée par les demandes continuelles adressées, à toutes les époques de l'art grec, à des architectes en renom pour qu'ils quittent leur cité et aillent construire, dans d'autres villes, des édifices souvent semblables à ceux qui avaient fait leur renommée. C'est ainsi, dit Beulé, « qu'*Eupalinus* était appelé de Mégare à Samos, pour construire le magnifique canal qui était réputé une des merveilles du monde ; *Spintharus* de Corinthe était mandé par les Amphictions de Delphes pour reconstruire le temple d'Apollon ; *Chersiphron de Gnosse* bâtissait le temple colossal des Ephésiens ; *Théodore de Samos* était mandé à Sparte et y tenait école ; les architectes qui avaient élevé les temples de Pæstum (Posidonia) étaient appelés par les Phocéens pour fonder la ville de Vélia », et, plus tard, les villes de Phigalie et de Tégée, en Arcadie, demandaient à *Ictinus*, d'Athènes, l'architecte du Parthénon, et à *Scopas de Paros*, de venir construire les temples qu'elles consacraient à Apollon Epicurien et à Athéné Aléa, temples les plus beaux du Péloponèse. — Il en fut de même à Rome où les premiers architectes furent des prêtres étrusques appelés par Tarquin l'Ancien pour bâtir le plus ancien temple élevé à Jupiter, Junon et Minerve, sur le mont Capitolin, et où, plus tard, à côté de citoyens romains, comme *Cossutius* et *C. Mutius*, qui élevèvent les temples de Jupiter Olympien, à Athènes, et de l'Honneur et de la Vertu, à Rome, on vit, dès la conquête de la Grèce, nombre de Grecs, parfois de condition servile comme plusieurs architectes de Cicéron, diriger les remarquables constructions de la Rome des empereurs. Mais c'est *Vitruve*, architecte et ingénieur militaire, il faut ajouter architectonographe contemporain de l'empereur Auguste, qui résuma le mieux, — au commencement du traité d'architecture qu'il dédia à ce prince et dans lequel il mit à profit nombre d'ouvrages grecs aujourd'hui perdus — tout ce que la pratique de l'architecture exigeait déjà de son temps et exige, même encore aujourd'hui, de ceux qui veulent exercer cette profession, à la fois art et science, en toute connaissance de cause.

Il faut, au reste, tout en faisant la part de la nature et de la classification des sciences à son époque, laisser parler Vitruve dont le texte, plus que tout autre, montre bien l'idée que l'on se faisait, dans l'antiquité gréco-romaine, de l'architecte vraiment digne de ce nom. « L'architecte, dit-il, doit savoir écrire et dessiner, être instruit dans la géométrie, n'être pas ignorant de l'optique, posséder la science du calcul, connaître l'histoire, avoir étudié la philosophie, avoir acquis des connaissances en musique, et quelque teinture de médecine, de jurisprudence et d'astronomie. Voici pourquoi. Il a besoin de savoir bien écrire

pour dresser de bons mémoires de tout ce qu'il doit faire. Il faut qu'il sache dessiner afin qu'il puisse faire exécuter ses projets d'après les dessins qu'il aura tracés. La géométrie lui servira à prendre des alignements et à dresser toutes choses par le niveau et l'équerre. L'optique lui est utile pour disposer les jours et faire les ouvertures selon les expositions. La science du calcul lui est indispensable dans les ouvrages qu'il entreprend, pour régler les mesures et proportions qui se trouvent quelquefois mieux par le calcul que par les opérations géométriques. L'histoire lui donne la raison et lui fournit la matière de presque tous les ornements de l'architecture. L'étude de la philosophie perfectionne l'architecte, en lui donnant de l'élévation d'âme et une certaine hardiesse qui n'est point de l'arrogance. Elle lui enseigne à être équitable, fidèle, désintéressé. Quant à la musique, il doit la posséder pour l'intelligence des machines et la construction des théâtres. Il faut qu'il soit versé dans la médecine, afin d'apprendre quelles sont les différentes situations des lieux de la terre appelés *climats* par les Grecs et de connaître les qualités de l'air, les propriétés des eaux, et les causes de la salubrité ou de l'insalubrité de chaque région. L'étude de la jurisprudence lui enseignera les coutumes des lieux pour la construction des murs mitoyens, des écoulements des toits et des égouts, elle le mettra à même de donner des conseils pour dresser les baux sans ambiguïté, et de satisfaire ainsi aux intérêts des deux parties. L'astronomie lui servira pour la fabrication des cadrans solaires, par la connaissance que donne cette science des points cardinaux, des équinoxes, des solstices et du cours des astres. » On ne peut malheureusement reproduire tout le long chapitre des connaissances que Vitruve exige de l'architecte : il faut cependant ajouter que Vitruve veut encore qu'à ces connaissances l'architecte joigne un grand travail et un grand désintéressement, ce que l'on ne saurait trouver inutile à aucune époque et même de nos jours.

Quoique tous les architectes anciens fussent loin de posséder les aptitudes et les qualités que Vitruve leur conseillait d'acquérir, on peut se convaincre par la longue liste des architectes anciens dont, avec les inscriptions, Vitruve, Pline le Naturaliste, Pausanias, Procope et autres auteurs nous ont conservé les noms, que, depuis les plus anciennes époques du monde grec jusqu'au siècle de Justinien et au commencement des temps modernes, c.-à-d. pendant plus de douze siècles, nombre d'architectes excellèrent dans la pratique d'autres arts en même temps que dans celle de l'architecture. C'est ainsi que, à côté des anciens architectes grecs souvent architectes et sculpteurs, on peut citer, comme architectes et ingénieurs à la fois, certains architectes, la plupart d'origine grecque, tels que *Ætherius*, de Constantinople, qui dirigea la construction d'une partie des fortifications de cette ville; *Andronicus Cyrrhestes* (V. ce nom), l'auteur de la Tour des Vents à Athènes : *Anthemius de Tralles*, un des architectes (avec les *Isidore de Milet*) de la célèbre église de Sainte-Sophie, à Constantinople ; *Apollodore de Damas* (V. ce nom), qui accompagna Trajan dans ses guerres sur le Danube et que plusieurs bas-reliefs de son œuvre magistrale, la colonne Trajane, nous montrent procédant à des travaux d'ingénieur militaire avant que, dans son exil, il écrivît son *Traité des machines de guerre; Héron, Crater* et *Cléomène*, qui construisirent la ville d'Alexandrie, enfin *Sostrate de Cnide*, l'auteur du fameux phare (une des sept merveilles du monde) qui se dressait à l'entrée du port de cette ville.

Dès la première aurore des temps modernes, dans ce mélange d'institutions semi-antiques et semi-barbares que nous offre l'Italie sous la domination du roi Goth Théodoric, on peut encore trouver un ressouvenir des prescriptions de Vitruve en même temps que des connaissances complexes que doit posséder l'architecte. En effet, une lettre (*Variæ*, VII, 5) que Cassisodore, secrétaire du roi Théodoric, écrit à à *Aloïsius*, architecte, et à Symmaque, préfet de Rome, au sujet de la restauration des anciens monuments de cette ville, renferme le passage suivant :... « Car c'est à vous qu'il appartient de diriger le maçon, le sculpteur en marbre, le fondeur en bronze, les ouvriers en stuc et en plâtre et le peintre en mosaïque. Vous êtes tenu de leur apprendre ce qu'ils ignorent et de résoudre les difficultés que vous proposent cette armée de gens qui travaillent sous votre conduite et qui doivent avoir recours aux lumières de votre jugement. Voyez donc combien doit avoir de connaissances celui qui a tant de monde à instruire.... » — Cette première partie de l'étude de l'architecte comprenant l'antiquité serait trop incomplète si elle ne se terminait par quelques indications, en partie dues à M. Caillemer, sur le rôle de l'architecte dans la construction des édifices publics, tant en Grèce que dans l'empire romain, et sur la situation faite aux architectes, tant au point de vue de leurs honoraires et de leur responsabilité que des honneurs qui leur étaient accordés, pendant toute cette longue période de l'antiquité gréco-romaine. Après les plus anciens architectes grecs que la légende nous montre à la fois chefs de tribus ou fondateurs de colonies, prêtres et inventeurs des arts qui se rattachent à la construction, on voit, en Grèce d'abord et dans l'empire romain ensuite, l'architecte enfermé dans des limites assez étroites pour tout ce qui concernait les prévisions de dépenses, la mise en adjudication des travaux, leur réception et la délivrance des sommes dues aux entrepreneurs. C'est ainsi que les magistrats de la cité ou leurs délégués arrêtaient les dépenses de concert avec l'architecte, mais après avoir pris l'avis d'hommes spéciaux et quelquefois même après avoir mis au concours l'édifice à construire ; qu'une adjudication publique appelait à soumissionner les travaux des entrepreneurs qui devaient s'engager par serment à se conformer à toutes les obligations du cahier des charges et, en outre, à fournir des répondants et une caution pécuniaire, et qu'enfin, certains fonctionnaires (les ἐπιτιμηταί en Grèce et les *curatores* à Rome) recevaient les travaux faits et en effectuaient le paiement. A Rome, pour l'entretien des édifices publics, des adjudications se faisaient, dans des conditions à peu près semblables, par les soins des censeurs. Il ne faut pas croire cependant que si l'architecte était ainsi réduit au double rôle d'artiste et de constructeur directeur de travaux, mais déchargé en revanche de certaines opérations de comptabilité, il n'y ait pas eu de nombreuses exceptions dans lesquelles l'architecte ne se soit trouvé à la fois architecte et entrepreneur de l'édifice à construire. C'est évidemment à cet architecte que devait s'appliquer une vieille loi d'Éphèse que rapporte ainsi Vitruve (X, *Præf.*) : « Tout architecte qui se charge d'un ouvrage public est tenu de déclarer quels doivent en être les frais, et, une fois l'estimation faite, ses biens passent comme garantie dans les mains du magistrat jusqu'à l'accomplissement des travaux. Si les dépenses répondent au devis, on lui accorde des récompenses et des honneurs; si elles ne dépassent l'estimation que du quart, on a recours aux deniers publics, sans qu'il soit contraint de subir aucune peine; mais si elles dépassent au delà du quart, on prend l'excédent sur ses biens. » Et Vitruve ajoute : « Combien il serait à souhaiter que les Romains eussent une loi semblable, non seulement pour leurs édifices publics, mais encore pour leurs bâtiments particuliers ! » ; car, à Rome comme en Grèce, pour les travaux entrepris pour le compte des particuliers, les architectes n'étaient liés que par les règles ordinaires des contrats. Pour les honoraires des architectes dans l'antiquité, nous savons peu de chose: en effet, si les comptes que nous ont conservés les inscriptions grecques nous fournissent des chiffres montrant les sommes perçues par les architectes de beaucoup supérieures aux sommes allouées à certains surveillants ou aux ouvriers placés sous leurs ordres, ces comptes ne nous donnent aucun élément qui puisse permettre d'établir le *quantum* des honoraires de l'architecte relativement à la dépense totale et, d'autre

part, si l'empereur Justinien (*Dig.*, V, 2) désigne, pour la première fois, de ce nom d'honoraires les sommes payées aux architectes pour reconnaître leurs soins, rien dans la législation de cette époque ne fixe la proportionnalité de ces honoraires. Nous sommes, en revanche, mieux renseignés sur les honneurs qui furent, à toutes les époques de l'antiquité grecque, mais beaucoup plus rarement dans l'empire romain, accordés aux architectes ayant bien mérité de leurs concitoyens par leur habile pratique de l'architecture. Ainsi, une statue fut, au VIe siècle avant notre ère, élevée à *Byzès de Naxos*, l'inventeur des tuiles de marbre destinées à servir de couvre-joints; une inscription du IIe siècle avant notre ère mentionne des récompenses accordées aux architectes chargés de l'achèvement du temple d'Apollon à Delphes; des portiques conservaient, à Olympie et au Pirée, les noms d'*Agnaptus* et d'*Hippodamus* qui les avaient construits et si, entre autres exemples, on peut citer un texte de l'empereur Julien (*Cæs*, 20) disant, des constructions élevées aux frais du public, que « des ouvriers les fondent et les achèvent, pour qu'un magistrat qui n'a fait qu'en blanchir le mur y inscrive son nom », on doit, en revanche, rappeler *Apollodore de Damas* figurant, comme ingénieur militaire, dans la spirale sculptée de la colonne Trajane et, sur les bas-reliefs de la colonne Théodosienne de Constantinople (fig. 2), l'architecte de cette même colonne accompagnant le préfet du prétoire, dans la présentation à l'empereur d'un modèle de cette colonne : enfin, la lettre citée plus haut et écrite par Cassiodore, au nom de Théodoric, à l'architecte *Aloïsius*, se termine par ces mots, tout à l'honneur de ce dernier : « Remarquez encore quelles sont les distinctions dont vous êtes décoré : vous marchez immédiatement devant notre personne, au milieu d'un nombreux cortège, ayant la verge d'or à la main, prérogative qui, en vous rapprochant si près de nous, annonce que c'est à vous que nous avons confié l'exécution de notre palais. »


Fig. 2. — Figure de la colonne Théodosienne.

Pendant les cinq premiers siècles du moyen âge, de la fin de l'empire romain au grand mouvement d'émancipation des communes, l'architecte, tel que l'avait connu l'antiquité grecque et tel que le connut la Renaissance, tel enfin qu'il a sa place marquée au milieu des autres professions libérales, l'architecte laïque et ayant sa personnalité civile, exista beaucoup moins. Pendant les invasions barbares, les arts s'étaient réfugiés dans les cloîtres et, sauf quelques exceptions, seules, les églises et leurs dépendances méritaient le nom d'édifice et exigeaient de leurs constructeurs certaines connaissances inhérentes à l'art de bâtir : aussi les architectes de ces églises étaient-ils presque tous des clercs, des moines, des évêques dont les noms se trouvent cités en tête des cartulaires des abbayes ou çà et là dans les *rouleaux des morts* (V. ce mot), et, parmi ces ecclésiastiques, dont la liste est longue, il faut citer particulièrement ceux qui, élevés dans les abbayes de la règle de Saint-Benoît, furent appelés dès le XIe siècle, dans toute l'Europe occidentale qu'ils couvrirent, depuis le Portugal jusqu'en Lithuanie, de remarquables monastères ayant un caractère d'architecture spécial. Le mot même d'architecte avait disparu et quand, sorti des cloîtres, l'art de l'architecture devint un art laïque, ses premiers adeptes civils portèrent différentes désignations dont quelques-unes avaient un sens plus restreint, telles que *maistre masson*, *maistre de pierre*, *maçon du roy*, *maître tailleur de pierre*, mais dont, en revanche, quelques autres avaient un sens plus général et définissaient mieux le rôle de ces constructeurs en les appelant *maistre de l'ouvrage*, *maître de l'œuvre*, *premier maître des œuvres* et *maître des œuvres du roy*. C'est ainsi que sont qualifiés les plus anciens architectes laïques employés par les évêques ou par les grands seigneurs féodaux, témoin *Robert de Luzarches*, *Thomas de Cormont* et son fils *Regnault*, les premiers architectes de la cathédrale d'Amiens; *Raymond du Temple*, *Jean de Beaujeu* et *Pierre Gramain*, les architectes des rois Charles V, Charles VII et Louis XI; et ce n'est que dans la première moitié du XVIe siècle que nous voyons employer les mots *architector* et *architecteur*, ce dernier appliqué en 1541 par le roi François Ier à « *son cher et bien-aimé Bastiannet Serlio, peintre et architecteur.* » Enfin, laissant de côté une allusion souvent citée d'Ambroise Paré, dans laquelle ce maître chirurgien emploie ensemble, en 1543, les mots *architecte* et *édificateur*, c'est en 1549 que l'on trouve écrit pour la première fois le titre d'architecte dans son vrai sens à propos d'un paiement fait aux sieurs François Marchand et Pierre Bontemps, sculpteurs du tombeau de François Ier, dans l'église abbatiale de Saint-Denis, paiement ordonné par *Me Philibert de l'Orme, conseiller aumosnier du roy et son architecte*, lequel *Philibert de l'Orme* (V. ce nom) portait aussi le titre de « *inspecteur et surintendant des bâtiments royaux à Fontainebleau, Saint-Germain*, etc. »

Pendant toute la durée du moyen âge et même pendant presque toute la Renaissance, le rôle de *ces maîtres de l'œuvre*, qu'ils eussent à construire des églises ou des bâtiments royaux, qu'ils fussent employés par les communes à élever des hôtels de ville ou à certains autres travaux publics relatifs à la voirie ou au service des eaux, ce rôle fut des plus complexes et, pour ce qui était de la surveillance des travaux, cette surveillance était rendue au moins aussi ardue que de nos jours par suite de l'absence de l'entrepreneur, cet intermédiaire, placé dans l'antiquité, et existant encore de nos jours, entre l'architecte et les ouvriers. L'absence de tout entrepreneur forçait, au moyen âge, l'architecte à entrer en rapport plus direct avec l'ouvrier, à acheter, pour les lui fournir, les matériaux à mettre en œuvre, à tracer toutes les épures de l'ouvrage et enfin à établir tous les comptes. Mais, au moyen âge comme dans l'antiquité, les communautés ou les municipalités qui faisaient construire ne se désintéressaient pas du soin d'exercer un contrôle vigilant sur les travaux pendant leur exécution et aussi d'apporter certaines précautions dans leur réception. C'est ainsi que les archives des cathédrales et de quelques hôtels de ville nous ont conservé les noms de constructeurs célèbres à leur époque, appelés d'un endroit parfois éloigné pour contrôler et recevoir des travaux et que, en cas de difficultés ou d'indécision au sujet du parti à prendre pour la continuation ou la reprise des travaux d'un édifice, on voit des chapitres de chanoines ou des collèges d'échevins faire appel à plusieurs maîtres d'œuvres pour donner, avec un certain cérémonial, des avis motivés sur les questions qui leur étaient posées. — De même que dans l'antiquité, pendant une partie du moyen âge et surtout lors du grand mouvement de la Renaissance italienne, nombre d'architectes joignirent à l'exercice de l'architecture la pratique de la sculpture et de la peinture et, parfois aussi, se distinguèrent comme ingénieurs militaires : on ne saurait les nommer tous, car ils furent légion ; cependant, afin de rappeler cette époque à jamais brillante dans l'histoire de l'architecture, il faut citer : *Jean de Pise*, l'auteur du *Campo-Santo* de cette ville, célèbre aussi comme sculpteur; *le Giotto*, peintre et architecte, l'auteur du *Campanile de Sainte-Marie-des-Fleurs*, à Florence ; *André de Pise*, peintre et sculpteur autant qu'architecte ; *Orcagna*, peintre et sculpteur célèbre, reconnu l'auteur de la *Loggia de Lanzi*, à Florence ; *Arnolfo le Florentin*, premier architecte de l'*église Sainte-Marie-des-Fleurs*, qui était aussi sculpteur, et *Philippe Brunelleschi*, orfèvre, sculpteur, ingénieur militaire, qui éleva la coupole de cette église ; *Leo*

Batista Alberti, à la fois architecte, peintre, sculpteur, graveur, mathématicien, poète et architectonographe; *Bernardo Rosellini*, qui décora plusieurs églises à Rome et fortifia cette ville; le *Bramante*, peintre et poète, l'auteur du plan de *Saint-Pierre de Rome; Léonard de Vinci*, sculpteur, ingénieur, architecte, poète, musicien et l auteur de la *Cène*, enfin *Raphaël* et *Michel-Ange Buonarotti*, les plus célèbres de tous. — A la fin de la Renaissance et en étudiant le rôle de l'architecte surtout dans la France qui, initiée par l'Italie à un certain retour aux formes et aux proportions des édifices antiques, se fit bientôt elle-même à son tour la grande initiatrice des peuples du N. et de l'E. de l'Europe, on voit l'entrepreneur exister à nouveau et parfois se confondre avec l'architecte dans l'exécution des grands travaux de la fin du XVIe siècle; c'est ainsi que d'après Ad. Lance « les six entrepreneurs » qui, en 1600, travaillaient à la grande galerie du Louvre, étaient *Pierre Chambiges* et *François Petit*, jurés du roi en l'office de maçonnerie; *Isaïe Fournier*, graveur et architecte; *Guillaume Marchant*, architecte du roi; *Pierre Guillain* et *Robert Marquelet*, architectes de la ville. Et cette confusion d'attributions qui répugne tant, il faut bien le reconnaître, aux idées modernes et à la notion la plus élémentaire du droit, se prolongea assez longtemps en France et dans le reste de l'Europe, jusqu'à l'époque où la monarchie absolue, avec un certain retour aux coutumes antiques, prédominant en France et, à l'imitation de la France, dans l'Europe entière, le roi eut des architectes de divers ordres, mais seulement architectes et non entrepreneurs; la reine et les princes et princesses du sang imitèrent le roi ; les villes firent comme le roi et les princes, et alors l'architecte-entrepreneur fut laissé aux affaires de peu d'importance, pouvant, par leur multiplicité, donner l'aisance, la fortune même, mais non la renommée que seul dispensait le soleil de la cour, cour où cet architecte-entrepreneur fût tenu à distance par les architectes du roi, des princes et même des municipalités.

C'est vers cette époque que naquirent les académies, les conseils de bâtiments, les écoles et l'enseignement officiel de l'architecture, en même temps que se développèrent les offices royaux dans tout ce qui touche aux travaux publics, et que l'architecte, entrant dans la noblesse par ses fonctions et par l'acquisition d'une charge à la cour, put se croire au point le plus brillant de sa longue histoire. En outre, l'architecte — l'architecte officiel s'entend — était, à cette époque, chargé de tous les travaux ou monuments religieux, militaires et civils, et c'est ainsi que *Clément Metezeau*, sous Louis XIII, et *François Blondel*, sous Louis XIV, furent nommés maréchaux de camp. Mais, dès la régence de Philippe d'Orléans et sous le règne de Louis XV, cet état de choses déclina et, en 1747, Trudaine, en formant le corps des ingénieurs des ponts et chaussées et en enlevant aux architectes du roi une partie de leurs attributions, établit, entre ces architectes et ces ingénieurs du roi (aujourd'hui du gouvernement), une démarcation adoptée dans une grande partie de l'Europe et qui n'a fait que se préciser et s'étendre au grand détriment peut-être de l'une et de l'autre des deux professions et de l'art des constructions. — Aujourd'hui, à côté de cette séparation officielle des architectes et des ingénieurs de l'Etat, séparation qui se fait par la différence même de l'enseignement dans les écoles supérieures destinées aux deux professions, la création de nombreuses écoles secondaires d'arts ou de sciences, qui toutes donnent certaines notions communes et indispensables à l'art de bâtir, a mis à la disposition des travaux privés, et dans tous les pays, un grand nombre de constructeurs plus ou mois capables au point de vue technique et parfois même au point de vue artistique: c'est ainsi que s'est trouvé augmenté le nombre des architectes sans que peut-être, sauf au point de vue de la construction dont les progrès tiennent à des applications scientifiques, le niveau artistique de l'architecture se soit réellement élevé et que, à part quelques œuvres hors ligne, qui seront étudiées dans le cours de cet ouvrage et à leurs titres respectifs ou aux noms de leurs auteurs, le XIXe siècle puisse se flatter de faire époque dans l'histoire des styles d'architecture. Avec la classification des architectes et une administration centrale plus puissante, les habitudes relatives aux honoraires, — c.-à-d. au mode de rétribution du travail de l'architecte, — changèrent et, sans empiéter ici sur ce qui doit former la matière d'un article spécial (V. Honoraires), comme aussi sans parler de la responsabilité actuellement encourue par l'architecte (V. plus loin), on peut dire que, dans le courant du dernier siècle, s'établit et s'affirma la coutume des *honoraires proportionnels*, honoraires basés sur le montant de la dépense et généralement calculés à raison *du sol pour livre* ou *du denier vingt* (comme on disait avant l'établissement du système décimal), du *cinq pour cent* (5 °/°) comme on dit aujourd'hui, lesquels 5 °/° sont à prélever sur la dépense totale des travaux dont les architectes ont conçu les plans, dirigé l'exécution, vérifié et réglé les comptes.

Depuis la Renaissance, aussi bien dans les Républiques ou les principautés d'Italie, que dans les grands Etats de l'Europe, les architectes — il s'agit ici des architectes de bâtiments royaux ou de grands édifices publics — ont occupé une tout autre situation que leurs aînés, ces religieux dont les noms presque inconnus sont ensevelis dans le silence de leurs monastères ruinés et, si nous pouvons presqu'à l'état exceptionnel reproduire ci-dessous, d'après un manuscrit du XIIIe siècle, de la bibliothèque Cottonienne, un maître inconnu de l'œuvre de la célèbre abbaye de Saint-Alban, auquel le roi anglo-saxon Offa donne ses instructions, on ne manque pas de nombreuses représentations peintes, sculptées ou gravées des grands artistes auxquels on doit la plupart des principaux édifices de la Renaissance et des deux derniers siècles. L'iconographie architectonique de ces temps rapprochés de nous laisse donc peu à désirer et notre époque surtout, appréciant dans l'auteur d'un bel édifice un des maîtres qui contribuent le plus à marquer sa place dans l'histoire de l'art, s'efforce parfois, juste hommage rendu à l'architecte, de perpétuer son image dans l'édifice même dû à son génie; c'est ainsi que les bustes de *Félix Duban*, d'*Henri Labrouste*, de *Louis Duc* et de *Théodore Ballu*, ornent ou doivent orner une des salles de l'Ecole des beaux-arts, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, du Palais de Justice et du nouvel Hôtel de Ville de Paris, que la statue de *Louis* s'élève dans le vestibule du grand Théâtre de Bordeaux, et qu'un monument commémoratif rappelle, dans les nouvelles Cours de justice de Londres, l'architecte de cet édifice, *George-Edmund Street*. Charles Lucas.

II. Droit. — Dans le sens juridique du mot, l'architecte est celui qui a été chargé de dresser les plans et devis d'une construction et de diriger les travaux. Là se borne sa mission; fournir les matériaux et la main-d'œuvre n'est point son rôle, mais celui de l'entrepreneur. Quelquefois, il est vrai, la même personne est à la fois architecte et entrepreneur, et c'est pourquoi la loi réunit et semble confondre ces deux qualités, mais la confusion n'est qu'apparente; en réalité ces deux qualités sont très différentes et il importe en droit de les distinguer avec soin. Nous ne traitons ici que de l'architecte proprement dit; mais il suffit, pour connaître la situation faite à l'architecte-entrepreneur, d'ajouter à ce qui va suivre tout ce qui sera expliqué au mot *entrepreneur*. Pour être architecte, la loi n'exige aucune condition d'aptitude ou de capacité particulière semblable à celles qui sont imposées aux médecins ou aux avocats, par exemple. En général, les architectes sont des hommes de métier, de véritables artistes souvent, lesquels se sont livrés à des études spéciales. A l'Ecole des beaux-arts, la durée des études nécessaires pour l'obtention du diplôme peut être fixée à quatre ans, dont deux ans en 2e classe; le diplôme est décerné aux élèves les plus méritants; mais le diplôme, pas plus que le

séjour à l'école d'architecture, n'est nullement obligatoire; l'un et l'autre ne sont qu'une recommandation auprès de la clientèle. Libre à celle-ci de donner sa confiance à un architecte quelconque et sans titres. Ce qui, par conséquent, constitue l'architecte, c'est la mission qu'il a reçue et acceptée du propriétaire, c'est, à vrai dire, le contrat intervenu, lequel n'est autre que le louage d'industrie prévu et réglé par les art. 1787 et suivants du c. civ. L'existence de ce contrat se prouve conformément au droit commun, soit par titres, soit même par témoins, s'il y a commencement de preuve par écrit. La preuve par titres suppose que le mandat donné à l'architecte a été constaté dans un acte écrit ; ce ne sera pas le cas le plus fréquent. Ordinairement la preuve résultera de la correspondance échangée, des lettres écrites par le propriétaire. ou encore de la remise qu'il aurait faite à son architecte des titres de propriété concernant l'immeuble à construire; en cas d'insuffisance elle pourra être complétée par témoins (V. art. 1341 et suiv., c. civ). — Le contrat une fois intervenu, quels en sont les effets? quelles obligations sont imposées à l'architecte? quels droits lui sont conférés ?

Les obligations de l'architecte sont nombreuses, souvent techniques, et nous n'en pouvons donner le détail; mais nous pouvons toutefois les résumer dans les quatre propositions suivantes : 1° l'architecte doit se conformer aux intentions du propriétaire; 2° il doit observer toutes les prescriptions de voirie, toutes les lois de police et de voisinage concernant les propriétés bâties (V. ALIGNEMENT, VOIRIE, SERVITUDES, ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES, etc.). C'est ainsi qu'il doit éviter certaines saillies prohibées, qu'il ne doit établir ni vues, ni jours, ni passages, ni adossements qui seraient une violation des droits des voisins (l. II, tit. IV. du c. civ.) ; 3° veiller à ce que les constructions réunissent les meilleures conditions de solidité et de durée. Dans cet ordre d'idées, l'architecte répond des vices du sol, des vices des constructions et même des vices des matériaux, car rien ne doit échapper à son contrôle ; 4° enfin, vérifier les mémoires des entrepreneurs et les réduire dans la mesure des prix de série, c.-à-d. conformément au tarif couramment adopté (V. MÉMOIRE). Le manquement à l'une quelconque de ces obligations engage la responsabilité de l'architecte dans la mesure du préjudice éprouvé par le propriétaire. Ainsi envisagée la responsabilité de l'architecte est celle du droit commun; elle a pour base l'art. 1383 du c. civ., aux termes duquel « chacun est responsable du dommage qu'il a causé, non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ». Mais à un autre point de vue, cette responsabilité s'aggrave considérablement ainsi qu'on va le voir. En principe et à moins de stipulation contraire, la réception d'un ouvrage décharge l'ouvrier de tout risque et de toute garantie, même pour malfaçon (art. 1789 et 1790 du c. civ.); l'architecte au contraire est responsable pendant dix ans si l'édifice périt en tout ou en partie par le vice de la conception ou le vice des plans, par le vice des constructions ou même par le vice du sol (art. 1792). Cette rigueur s'explique parce que la plupart du temps il s'agira en quelque sorte de vices cachés. « Un ouvrage peut avoir toutes les apparences de la solidité, disait M. Béranger lors de la discussion des articles au Conseil d'Etat (Locré, t. XIV, p. 362, n° 17), et cependant être affecté de vices cachés qui le fassent tomber après un laps de temps. L'architecte doit donc en répondre pendant un délai suffisant pour qu'il devienne certain que la construction est solide. » On peut ajouter que la solidité des constructions intéresse la sécurité publique et que dès lors il était nécessaire de se montrer particulièrement sévère vis-à-vis de l'architecte négligent.

De cela même que la responsabilité décennale est rigoureuse pour l'architecte, il suit qu'on ne doit pas l'étendre en dehors des cas formellement prévus par la loi. Or il est incontestable qu'après la réception des travaux, l'architecte n'est plus garant d'autre chose que des vices du sol, ou des vices des plans ou de construction ; il ne serait plus garant, par exemple, de simples modifications apportées aux plans choisis par le propriétaire, dans le cas où ces modifications ne constitueraient point des vices pouvant compromettre la solidité de l'édifice. De même, il ne serait plus garant même des vices du sol, ou des vices de construction, dans le cas où le propriétaire, averti de l'existence desdits vices, aurait néanmoins ordonné l'achèvement des travaux (Paris, 12 fév. 1884 ; Dalloz, 1848, 2e partie, p. 64; Lyon, 16 mars 1852; Dalloz, 1853, 2e partie, p. 39). Par contre, la responsabilité de l'architecte n'existe pas seulement dans le cas de construtions de bâtiments à prix faits, comme sembleraient l'indiquer les termes de l'art. 1792 ; elle existe dans tous les cas de constructions, qu'il s'agisse de bâtiments ou autres ouvrages, de digues ou de ponts par exemple, ou même simplement de grosses réparations, et encore que le marché n'aurait pas été à prix fait. L'art. 2270, en effet, plus large dans son application que l'art. 1792, dispose que la garantie des architectes s'étend aux *gros ouvrages* qu'ils ont faits, *ou dirigés* (Req., 12 fév. 1850; Dalloz, 1850, 1re partie, p. 311). Une question s'élève sur la durée de cette responsabilité ; on est d'accord que, si dix ans se sont écoulés sans qu'apparaissent les vices à raison desquels la responsabilité de l'architecte peut être mise en jeu, celui-ci est libéré. Mais, si ces vices apparaissent dans les dix ans, dans quel délai le propriétaire devra-t-il agir en garantie? Dans une première opinion, on soutient que, du jour où apparaissent les vices, un nouveau délai de dix ans commence pendant lequel l'action en garantie pourra être utilement exercée. D'autres auteurs, et avec eux certaines cours d'appel, estiment que l'action doit en effet prendre naissance dans les dix ans, mais qu'une fois née elle est soumise à la prescription du droit commun, et dure trente ans. Enfin, une jurisprudence assez singulière, mais presque unanime, décide qu'un délai unique de dix ans est donné au propriétaire tant pour la découverte des vices que pour l'exercice de l'action (15 nov. 1836 ; Sirey, 1837, II, 257 ; 17 fév. 1853 ; Sirey, 1853, II, 157; 20 juin ; Sirey, 1858, II, 49).

Aux termes de l'art. 1792, la responsabilité décennale incombe tout à la fois à l'architecte et à l'entrepreneur. Toutefois, il est clair que l'un et l'autre ne peuvent être engagés que dans les limites du mandat qu'ils ont reçu. C'est ainsi que l'architecte, qui n'aurait reçu d'autre mission que celle de dresser les plans de la construction, et non point celle de diriger les travaux, ne pourrait être responsable que des vices des plans : les vices d'exécution et les vices du sol devant être imputables à l'entrepreneur seul. De même, s'il n'avait été chargé que du règlement des mémoires, l'architecte ne serait responsable d'aucun vice, mais seulement de l'exagération des prix. L'entrepreneur de son côté n'est en aucun cas garant des vices de plans qu'il n'a point conçus, mais qu'il s'est borné à exécuter fidèlement ; pas plus qu'il n'est garant des vices du sol, dans le cas où le sol ayant été préalablement fouillé et préparé par l'architecte, il n'a été chargé que de la maçonnerie seulement. Si, comme il arrive quelquefois, la même personne est à la fois entrepreneur et architecte, alors aucune distinction n'est à faire et, quel que soit le vice qui ait amené la perte de l'ouvrage, sa responsabilité est entière.

Tels sont, d'une façon très générale, les devoirs de l'architecte, telle est la responsabilité qui en est la sanction. Quant à ses droits, ils peuvent se résumer d'un mot : l'architecte a droit au paiement de ses honoraires. Lorsque le chiffre des honoraires a été par avance fixé par convention, aucune contestation ne peut s'élever; car la convention fait la loi des parties. Quel que soit le chiffre stipulé, l'architecte peut en poursuivre le paiement intégral, à moins que le propriétaire n'excipe d'une erreur ou d'un dol dont il aurait été victime. Mais il arrive le plus souvent que rien n'a été convenu, ou que, sur certains points

qu'elle n'a pas prévus, la convention est restée muette; quelles peuvent être en pareil cas les prétentions de l'architecte? Dans l'ancienne législation, il n'existait à ce sujet aucune disposition; les honoraires des architectes étaient réglés suivant les difficultés du travail accompli, suivant la capacité personnelle de l'artiste, et la plupart du temps suivant l'usage local. Or, les usages variaient considérablement d'une province à l'autre : d'où des surprises, des déceptions. Ou bien encore les usages étaient confus, mal définis et prêtaient aux interprétations les plus diverses. En l'an VIII, alors que l'Etat, les départements et les communes, définitivement organisés par la loi avec des prérogatives et un patrimoine propres, commençaient pour leur compte l'exécution de travaux considérables, le besoin se fit sentir de créer pour la rémunération des architectes une règle uniforme. Un conseil avait été institué avec mission de surveiller l'exécution des travaux publics ; le premier consul demanda à ce conseil d'établir une sorte de tarif légal. Le 12 pluviôse an VIII parut en conséquence le document suivant : « *Avis du conseil des bâtiments civils.* Le conseil ; — Considérant que s'il n'existe pas de loi positive sur la matière, il est au moins un usage qui a toujours servi de règle et qui doit fixer à cet égard la jurisprudence des tribunaux ; — Considérant que les émoluments attachés aux fonctions d'architecte sont légitimes, et qu'ils doivent être gradués en raison de l'importance de leurs travaux et de la situation des lieux où ils les font exécuter : Art. 1er. Estime qu'à Paris, pour les travaux ordinaires, il est dû aux architectes pour la confection des plans et des projets dont ils sont chargés : un centime et demi par franc. Art. 2. Pour la conduite des ouvrages : un centime et demi. Art. 3. Pour la vérification et règlement des mémoires : deux centimes. Art. 4. Ensemble cinq centimes par franc du montant des mémoires en règlement. Art. 5. Quant à la réduction des devis d'ouvrages qui ne seraient pas exécutés, le conseil pense qu'il doit être payé un centime par franc sur cet objet. Art. 6. Il estime en outre qu'il leur est dû le double de cette fixation pour les mêmes travaux, lorsqu'ils sont projetés et exécutés à plus de 5 kil. de distance des lieux de leur résidence, et les frais de voyage sont à leur charge. — Observant que lorsque les constructions exigent, comme cela arrive quelquefois, des dessins et des modèles qui leur occasionnent des dépenses extraordinaires, ils doivent être estimés et payés séparément. — Fait au conseil des bâtiments civils, le 12 pluviôse an VIII de la République française une et indivisible. — Pour copie conforme : Signé Mermet, secrétaire. »

Ce tarif est incontestablement applicable aux travaux publics ; bien que dans la pratique les ministères de l'intérieur et des travaux publics s'en écartent le plus souvent soit par des conventions particulières, soit par des arrêtés y apportant des modifications (Arrêtés du 18 oct. 1808, du 10 mars 1834 et du 15 avr. 1838). Mais doit-il être étendu aux travaux des particuliers ? C'est là une question qui jusqu'à nos jours a divisé les différentes cours d'appel. Toutes ont adopté comme tarif d'usage, applicable dans des conditions ordinaires, le tarif de l'an VIII; mais le désaccord portait sur le point de savoir si ledit tarif n'était qu'un usage, ou si, au contraire, il était obligatoire et s'imposait aux tribunaux de telle sorte que ceux-ci ne pussent y déroger. En 1875, le 27 mars, la cour de cassation a mis fin à l'incertitude en décidant : « que l'avis du conseil des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII, réglant les honoraires des architectes pour travaux publics, n'était pas applicable aux travaux particuliers. —Qu'il n'existait aucune loi, aucun règlement obligatoire qui fixât les honoraires dus à un architecte pour travaux particuliers. — Que les tribunaux devaient les régler comme ceux de tout mandat ou de tout louage d'industrie, en égard aux *travaux opérés* et aux *services rendus* par le mandant ou locataire ». Désormais, la question est donc définitivement tranchée : les tribunaux apprécient librement et souverainement la rémunération à accorder aux architectes pour travaux particuliers ; mais dans l'usage et à moins de circonstances spéciales (s'il s'agit de travaux d'art par exemple, pour lesquels les honoraires seront nécessairement plus élevés), ils s'accordent à allouer les chiffres du tarif de l'an VIII. — L'émolument de l'architecte trouve sa raison d'être dans ces deux faits : 1° le travail accompli ; 2° la responsabilité encourue. Or, il est clair que, si cette responsabilité n'existe pas, le chiffre des honoraires devra être abaissé d'autant. En ce sens, il a été jugé que l'architecte évincé après l'exécution de plans que, pour des raisons personnelles, le propriétaire ne se décide pas à réaliser, « ne peut prétendre au tarif de un et demi pour °/o, sa responsabilité ne pouvant être mise en jeu, et qu'en pareil cas, un émolument de 0 fr. 75 o/° doit être considéré comme suffisant » (Trib. civ. de la Seine, 6 janv. 1877).— Sur quelles bases est fixé le quantième des honoraires dus? La jurisprudence a toujours décidé que le quantième devait être calculé sur le montant des sommes arrêtées par les règlements des mémoires. Peu importe, par conséquent, qu'après règlement opéré conformément aux prix de série les entrepreneurs aient accepté du propriétaire un rabais amiable. Une difficulté se présentait lorsqu'il s'agissait de travaux exécutés à forfait. Les forfaits ont pris de nos jours un grand développement par cette raison qu'ils garantissent au propriétaire qu'un certain chiffre ne sera point dépassé et qu'ainsi ils le mettent à l'abri des surprises. Or, en cas de forfait, l'architecte ne règle pas de mémoires. Leurs travaux accomplis, les entrepreneurs reçoivent intégralement le prix fixé par leur marché. Devait-on néanmoins allouer à l'architecte les deux °/o qui lui sont accordés pour règlement des mémoires lors d'un traité à prix de série ? Les tribunaux se sont toujours prononcés affirmativement « parce que, s'il est vrai que les traités à forfait n'exigent pas de règlement de mémoires, en revanche ils nécessitent un travail au moins équivalent » (Cour de Paris, 18 déc. 1876). L'architecte doit en effet pour l'établissement des forfaits se livrer à un travail préparatoire considérable ; outre les plans et devis *descriptifs*, lesquels sont nécessaires pour toute espèce de travaux, il lui faut dresser un devis *estimatif* évaluant approximativement la dépense, il doit de plus préparer des marchés pour chacun des entrepreneurs choisis après soumission, et enfin composer un cahier des charges ; le tout avec le plus grand soin, le plus grand détail, sur timbre et en autant d'expéditions que de parties intéressés. Il est juste, en conséquence, de lui laisser la totalité de ses honoraires (Trib. de la Seine, 6e ch., 18 mai 1885 ; trib. de la Seine, 5e ch., 15 déc. 1885).

Pour le paiement de ses honoraires, quel qu'en soit le chiffre, l'architecte est muni d'un double droit de garantie : 1° le droit de rétention ; 2° le droit de privilège. Le droit de rétention de l'architecte consiste à retenir jusqu'à complet paiement les pièces (plans, devis ou mémoires) qui sont entre ses mains. Il constitue un véritable droit de garantie dans le cas où l'architecte est évincé avant l'achèvement des travaux, car alors les pièces sont indispensables au propriétaire ; mais après l'exécution complète des constructions, on comprend qu'il devienne à peu près illusoire. Notons qu'en matière de travaux publics le droit de rétention n'existe pas, parce que, d'une part, ces travaux, intéressant la chose publique, ne doivent subir aucun retard et que, d'autre part, les administrations publiques ne sont point suspectes d'insolvabilité. —Le privilège qui donne à l'architecte le droit de se faire payer par préférence aux autres créanciers, même hypothécaires, du propriétaire, est réglé par l'art. 2103 du c. civ. Ce privilège ne porte que sur la plus-value acquise par l'immeuble à la suite des travaux. En supposant, par conséquent, l'immeuble vendu après les travaux, les créanciers qui avaient sur ledit immeuble des droits antérieurs, prendront sur le prix une part égale à la valeur de l'immeuble indépendamment des travaux exécutés; le reste du prix

seulement constituera le gage de l'architecte. Une semblable disposition peut paraître rigoureuse, car il pourra arriver que la plus-value de l'immeuble ait sensiblement diminué au jour de la vente ; mais elle est juste cependant. La loi s'est inspirée de cette idée que les droits des créanciers antérieurs ne pouvaient en aucune façon être compromis ni diminués par le fait de leur débiteur qui a commandé les travaux. — L'architecte a droit à son privilège pour « tous travaux d'*édification*, de *reconstruction* ou de *réparation* des bâtiments, canaux ou autres ouvrages quelconques ». Ainsi, quel que soit l'objet des travaux entrepris, bâtiments, canaux, ports ou digues, le privilège existe ; mais il faut toutefois qu'il s'agisse de travaux de construction, reconstruction ou réparation ; on ne pourrait l'invoquer notamment dans le cas d'établissement ou exploitation de carrières (Metz, 16 fév. 1866 ; Dalloz, 1866 ; 2e partie, p. 31). Cet arrêt s'explique par cette considération que les privilèges sont de droit étroit, c.-à-d. qu'ils ne peuvent être ni étendus, ni suppléés en dehors du texte rigoureux de la loi. Aussi a-t-il fallu des dispositions formelles écrites dans les lois spéciales pour étendre le privilège de l'architecte aux travaux de dessèchement des marais, de drainage ou de recherche de mines (V. loi du 16 sept. 1807 ; loi du 17 juil. 1866 ; loi du 21 avr. 1810).

Pour établir et conserver son privilège, l'architecte doit, aux termes de l'art. 2103 du c. civ., remplir certaines formalités : 1° Il doit, avant de commencer les travaux, faire constater, par expert, l'état du terrain sur lequel s'élèvera la construction, ou l'état des constructions qui seront l'objet d'une restauration ou d'une réparation. Dans le cas d'une reconstruction ou d'une réparation, il suffit que le procès-verbal constate l'état de la partie du bâtiment à reconstruire ou à réparer. L'expert chargé de dresser état et de faire son estimation est nommé d'office et sur simple requête par le tribunal de première instance du lieu où est situé l'immeuble. Après inspection des lieux il fait son rapport ou procès-verbal, et le dépose au greffe. Une expédition de ce procès-verbal est alors délivrée à l'architecte qui doit le faire inscrire au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble ; 2° dans les six mois qui suivent l'achèvement des travaux, l'architecte doit faire dresser un nouveau procès-verbal par un expert également nommé d'office et sur simple requête par le tribunal. Ce second procès-verbal, qui peut être dressé par le même expert qui a déjà dressé le premier, contiendra la désignation et l'estimation des travaux ; comme le premier, il sera déposé au greffe, puis inscrit au bureau des hypothèques, de telle sorte que, par sa lecture, les intéressés pourront évaluer le montant de la créance et conséquemment le montant du privilège de tous ceux, architectes ou entrepreneurs, qui ont pris part aux travaux. La formalité d'une double inscription de deux procès-verbaux n'a d'autre but que de protéger les droits des créanciers antérieurs aux travaux ; le premier procès-verbal, en effet, fixe la valeur de l'immeuble avant l'exécution des travaux, tandis que le second procès-verbal permet de reconnaître la plus-value dont ce même immeuble s'est augmenté après les travaux réalisés. Or, on sait que c'est sur cette plus-value seulement que doit s'exercer le privilège des architectes ou entrepreneurs. L'inscription des deux procès-verbaux au bureau des hypothèques peut avoir lieu ou simultanément ou séparément. La loi du 11 brumaire an VII (art. 13) exigeait que l'inscription du premier procès-verbal eût lieu avant le commencement des travaux, mais le code civil n'a pas reproduit la même exigence ; les deux procès-verbaux pourront donc être utilement inscrits jusqu'à la transcription de la vente, dans le cas où l'immeuble serait vendu, ou jusqu'au jour du jugement déclaratif, dans le cas où le propriétaire serait mis en faillite (Art. 6, loi du 23 mars 1855). L'architecte fera bien toutefois de faire inscrire le premier procès-verbal dans le plus bref délai.

Quel est, en présence d'autres créanciers, le rang donné à l'architecte dans le partage de la portion du prix représentant la plus-value de l'immeuble ? En sa qualité de créancier privilégié, l'architecte, cela est incontestable, sera payé avant tous les créanciers simplement chirographaires, et même avant tous les créanciers hypothécaires, encore que leur hypothèque ait été constituée antérieurement aux travaux. Mais en présence d'autres créanciers également privilégiés quel rang lui sera donné ? Il faut distinguer suivant qu'il s'agit de créanciers nantis d'un privilège général sur les meubles et les immeubles, ou bien de créanciers nantis seulement d'un privilège spécial sur l'immeuble, dont le prix est à partager. Les premiers, dont l'énumération est tout au long dans l'art. 2101 du c. civ., passeront avant l'architecte (V. art. 2105, c. civ.). Ce sont en effet des créanciers particulièrement intéressants, qui ont fourni aux besoins de l'existence du débiteur commun et dont la créance d'ailleurs sera ordinairement minime. Les seconds, les créanciers qui n'ont sur l'immeuble qu'un privilège spécial (art. 2103, c. civ.), seront au contraire primés par l'architecte. Si par conséquent on suppose en concours l'un avec l'autre, d'une part le vendeur de l'immeuble, de l'autre l'architecte qui a réédifié ou réparé ledit immeuble, l'architecte sera préféré au vendeur. La raison en est que le privilège ne porte que sur la plus-value acquise par l'immeuble à la suite des travaux. C'est l'architecte qui a mis cette plus-value dans le patrimoine du débiteur commun, il a ainsi grossi le gage des autres créanciers, dès lors il est juste que sur cette plus-value il soit préféré à ceux-ci. Dans le cas où l'exercice de son privilège n'a pas suffi à l'indemniser, il est à peine besoin de dire que l'architecte reste créancier chirographaire pour le surplus ; mais ce qu'il faut noter, c'est que les acomptes, qu'il aurait précédemment reçus, doivent s'imputer sur la partie de sa créance qui n'est pas garantie par le privilège. Ledit privilège est en effet indivisible, il protège toutes les parties de la créance ; dès lors, l'architecte peut le concentrer sur la partie qui reste impayée, afin de la garantir intégralement (Aubry et Rau, t. III, § 263, note 34). Le privilège de l'architecte s'étend aux intérêts de ses honoraires comme à ses honoraires eux-mêmes, et il n'y aurait même pas lieu de le restreindre à deux années d'intérêt et à l'année courante, conformément à l'art. 2151 du c. civ. Cet article contient en effet une disposition de rigueur, spéciale aux créances hypothécaires, il n'est pas permis de l'étendre aux créances privilégiées (Cass., Ch. réun. 1818, Sirey 1818, 2e partie, p. 233 ; Paris, 7 déc. 1831, Sirey 1832, 2e partie, p. 129).

L'action en paiement des honoraires de l'architecte doit être portée devant les tribunaux civils, si les travaux ont été exécutés pour le compte d'un particulier non commerçant. Dans ce cas, le tribunal compétent sera, ou bien le tribunal de première instance, ou le juge de paix du domicile du propriétaire, suivant que le montant de la demande excédera ou n'excédera pas 200 fr. (V. Compétence). Si les travaux ont été exécutés pour le compte d'un propriétaire commerçant, et s'ils avaient eux-mêmes une destination commerciale, alors l'architecte peut porter sa demande devant le tribunal de commerce. En ce qui concerne les travaux publics exécutés, soit pour le compte de l'État, des départements ou des communes, soit pour le compte d'autres établissements publics, tels que monts-de-piété, caisses d'épargne, assistance publique, etc., etc., l'action doit être portée devant le conseil de préfecture du département dans lequel les travaux ont été exécutés (ainsi jugé par le conseil d'État le 29 avril 1865). Devant quelque tribunal qu'elle doive être portée, l'action dure trente ans. La prescription est en effet celle du droit commun, celle de l'art. 2262 du c. civ., et il ne peut être question de la prescription de six mois imposée par l'art. 2271 aux ouvriers et gens de travail pour le paiement de leurs journées ou salaires, car en aucune façon les ar-

chitectes n'appartiennent à cette catégorie de travailleurs. Sur ce point toute la doctrine et toute la jurisprudence s'accordent.

Après avoir examiné les effets du contrat qui unit l'un à l'autre le propriétaire et l'architecte, tant au point de vue des droits qu'au point de vue des obligations qu'il engendre, il importe de savoir comment ce contrat prend fin. Le contrat cesse ou se résout *généralement* par toutes les causes de cessation et de résolution du droit commun, telles que : achèvement complet de l'ouvrage, inexécution des conventions de part ou d'autre, et *spécialement* : 1° par la volonté du maître (art. 1794, c. civ.). On comprend en effet que le propriétaire ne puisse se trouver contraint de continuer malgré lui des travaux qui sont peut-être devenus inutiles ou trop dispendieux. La résiliation ne pourra d'ailleurs être demandée par le propriétaire que sous la charge par lui d'indemniser l'architecte de tout ce qu'il aura fait. En cas de désaccord, l'indemnité sera réglée par les tribunaux. Notons que, bien qu'il semble restreint par les termes de l'art. 1794, aux marchés à forfait, le droit de résiliation existe dans tous les autres cas de construction, les raisons de décider étant absolument les mêmes ; 2° par la mort de l'architecte. Cette cause de résiliation s'explique par cette idée que le contrat n'a été passé par le propriétaire que *intuitu personæ*, c.-à-d. en considération de la personne de l'architecte, de son talent et de son habileté. C'est avec lui personnellement que le propriétaire a traité, et les effets du contrat ne sauraient s'étendre aux héritiers. La conséquence est que ceux-ci peuvent tout aussi bien que le propriétaire demander la résiliation. Lorsque le contrat est résolu par la mort de l'architecte le propriétaire est tenu de payer en proportion du prix convenu, à sa succession, la valeur des ouvrages faits ; 3° par la force majeure, laquelle rend impossible l'exécution du contrat, telle qu'une submersion définitive du terrain à bâtir. En pareil cas, il n'est dû aucune indemnité de part ni d'autre.

Nous n'avons jusqu'alors envisagé l'architecte qu'au point de vue de sa fonction normale, nous n'avons étudié que la mission qui lui est communément donnée ; celle de construire ou réparer des édifices. Mais il arrive souvent que des mandats très différents lui sont confiés. C'est ainsi que dans l'usage des propriétaires s'adressent à leur architecte soit pour des estimations d'immeubles, soit pour des règlements de bornage ou de mitoyenneté, soit encore pour des états de lieux. Les tribunaux eux-mêmes réclament souvent le concours d'un architecte, lorsqu'une expertise judiciaire est nécessaire pour l'instruction d'un procès (V. Expert). Dans ces différents cas, l'architecte doit se renfermer dans le plus strict accomplissement de son mandat. C'est là, au point de vue du droit, la règle unique, mais essentielle. Quant à ses honoraires, ils seront, à défaut de convention, réglés sur le nombre de ses vacations. Or, aux termes du tarif du 16 fév. 1807, applicable seulement aux travaux d'expertise judiciaire, mais généralisé par l'usage et la pratique à tous autres travaux commandés à l'architecte, et pour lesquels il n'existe aucune autre rémunération, la vacation est de trois heures et est réglée aux prix de 8 fr. à Paris et de 6 fr. dans les départements.

Il reste à noter une dernière question soulevée en jurisprudence et fort discutée encore : c'est celle de savoir si l'architecte auteur de plans, de dessins décoratifs ou de constructions, peut prétendre à la propriété artistique de son œuvre. Sur ce point, les jurisconsultes sont en désaccord. Les uns se fondant sur ce que la loi du 19 juil. 1793, laquelle organise et réglemente le droit de propriété artistique, ne fait pas mention de l'architecte, soutiennent que celui-ci n'a aucun droit. Libre à quiconque par conséquent de reproduire ou de contrefaire son œuvre ! Les autres, au contraire, mieux inspirés, croyons-nous, accordent à l'architecte la même propriété et la même protection qu'aux autres artistes, qu'aux peintres ou dessinateurs. L'argument tiré du silence de la loi de 1793 à l'endroit de l'architecte ne saurait être pris en considération ; car le sculpteur, lui non plus, n'est pas mentionné dans cette même loi et pourtant personne ne songe à lui contester son droit de propriété artistique (Trib. de la Seine, 20 avr. 1855 ; Sirey, 1855, 2e partie, p. 431). Toutefois, même dans ce second système, le droit de l'architecte n'est reconnu qu'autant que l'œuvre a un caractère propre et original. Si elle n'était que la copie plus ou moins exacte d'œuvres déjà connues, l'auteur ne pourrait prétendre à aucun droit, la propriété artistique dérivant exclusivement de la création. Sur le point de savoir si l'œuvre a ou n'a pas une valeur artistique qui la rende digne de la protection légale, les tribunaux ont un souverain pouvoir d'appréciation. Or, ils ont toujours jugé, soit qu'il s'agisse de construction d'immeubles, soit qu'il s'agisse de construction de meubles dont le dessin aurait été fourni par un architecte, que l'œuvre n'avait de valeur artistique « qu'autant qu'elle portait l'empreinte d'une création véritablement originale et d'une conception élevée ». — Le droit de propriété artistique de l'architecte une fois admis, quelles en sont les conséquences ? La première est le droit pour l'artiste de signer son œuvre. En ce sens il a été jugé que le propriétaire ne pouvait, en l'absence de stipulation expresse, se refuser à laisser figurer en façade la signature de l'architecte. Mais le droit de signature ne va pas jusqu'à permettre à l'artiste de s'opposer à la destruction de son œuvre par le propriétaire. Celui-ci a, en effet, de par sa propriété, le droit de disposer, de jouir et même d'abuser de sa chose ; il a conséquemment le droit de la détruire et de faire disparaître ainsi la signature qui fait corps avec elle. La seconde conséquence est relative au droit de reproduction. L'architecte a vendu son œuvre au propriétaire qui la lui a commandée, peut-il néanmoins la faire revivre dans une copie ? Conserve-t-il, malgré la vente, le droit de reproduction ? Ou bien doit-on considérer au contraire qu'il a transmis ce droit à son acheteur en même temps qu'il lui transmettait la propriété matérielle de l'original ? C'est là une question des plus délicates et des plus controversées. De bons auteurs estiment que, même après la vente de l'œuvre matérielle, l'architecte, s'il n'y a pas eu stipulation contraire, conserve le droit de reproduction, lequel est exclusivement attaché à la personne de l'artiste. Il conserve le droit de reproduction, mais en ce sens seulement que ce droit n'a pas été transmis à l'acheteur ; il n'en pourra d'ailleurs faire aucun usage, il ne pourra notamment vulgariser, en la copiant, l'œuvre déjà vendue ; car ce serait (et sur ce point tout le monde est d'accord) porter atteinte aux droits de son acheteur, lequel, en acquérant l'œuvre originale, n'a pas entendu posséder la chose de tout le monde, mais a voulu au contraire être propriétaire à titre exclusif et unique (Caen, 3 mars 1835, *Gazette des Tribunaux* du 11 mars de la même année). D'autres auteurs, et avec eux la jurisprudence la plus répandue, considèrent au contraire que le droit de reproduction est une conséquence de la propriété matérielle de la chose et qu'il est dès lors loisible à l'acheteur d'en faire tel usage que bon lui semblera. Libre à lui de reproduire par la gravure ou la photographie l'œuvre qu'il a acquise et de la vulgariser ainsi, encore que l'architecte, mécontent de son travail, voudrait y mettre obstacle ! Libre à lui encore de prêter les plans ou les dessins qui ont servi à la construction de ce qui est devenu sa chose, pour permettre à un tiers de faire exécuter une construction semblable ! Libre à lui, par conséquent, de faire en quelque sorte concurrence à l'architecte avec lequel il a traité antérieurement (Trib. de la Seine, 29 mars 1839. *Gazette des Tribunaux*, 22 mars même année. Cass., 27 mai 1842 ; Dalloz, 1842, 1re partie, p. 297 ; Rej., 12 juin 1848 ; Pataille, 1868, p. 195). Numa Jacquemaire.

Bibl. : 1° Art. — *Dict. de l'Acad. des beaux-arts* ; Paris,

1868, t. II, in-4. — *Dict. des antiq. grecques et romaines*; Paris, 1871, in-4, 3e fasc., fig. — Viollet-le-Duc, *Dict. de l'arch. française*; Paris, 1867, t. I, in-8. — Ad. Lance, *Dict. des archit. français*; Paris, 1872, t. I, in-8. — D. Ramée, *Dict. gén. des termes d'architecture*; Paris, 1868, in-8. — L. Heuzey, *Découvertes de M. de Sarzec*; Paris, 1886, dem. fol., fasc. I, pl. — Rosellini, *Monum. dell' Egitto e Nubia*, etc.; Florence, 1832, in-fol. — De Rougé, *les Mon. des six premières dynasties*; Paris, 1866. in-4. — P. Pierret, *Dict. d'archéologie égyptienne*; Paris, 1875, in-12. — D. Nisard, *Collection des class. latins*; Paris, in-8. — Mallay, *Etudes sur l'antiquité: Athènes, Rome*, etc.; Clermont-Ferrand, 1878, in-8.

2° Droit. — Laurent, *Code civil*; Paris, 1878, t. XXX, nos 106 et suiv., t. XXVI, ch. iv. — Aubry et Rau, *Cours de code civil*; Paris, 1879, t. IV, pp. 525 à 537 et t. III, pp. 166 à 176. — Troplong; Paris, 1852, aux mots *louage et privilèges*. Demante et Colmet de Santerre; Paris, 1873, t. VII, p. 349 et t. IX, nos 56 et suiv. — Frémy-Ligneville, *Traité de la législation des bâtiments*; Paris, 1881, 2 vol.; *Gazette des architectes et du bâtiment, Revue hebdomadaire*; Paris. — Masselin, *Traité sur les honoraires des architectes*; Paris, 1879. — Dalloz, *Répertoire de jurisprudence, louage d'industrie, privilèges et prescription*. — Rendu et Delorme, *Traité pratique de droit industriel*; Paris 1885. — Renouard, *Traité des droits d'auteur*; Paris, 1838, t. II, p. 80. — Pouillet, *Propriété artistique et littéraire*; Paris, 1879, nos 95 et suiv., nos 3619.

ARCHITECTES (Société centrale des) (V. Société centrale des architectes).

ARCHITECTES BRITANNIQUES (Institut royal des) (V. Institut royal des architectes britanniques).

ARCHITECTONIQUE. Ce mot, tiré du grec comme tous ceux dérivés du mot architecte, désigne ce qui a trait à l'architecture et aux études qui s'y rapportent, s'appliquant particulièrement à tout ce qui résulte des efforts de l'architecte et laissant au mot *architectural* un sens plus vague comprenant ce qui est du domaine de l'architecture en général. Ch. L.

ARCHITECTONOGRAPHE. D'origine grecque, ce mot signifie *celui qui écrit sur l'architecture*, et désigne aussi bien les architectes qui, à toutes les époques, ont décrit les édifices dus à leur talent que tous les écrivains, architectes ou non, ayant composé un traité d'architecture ou apprécié les œuvres et même les études des architectes.

Ch. L.

ARCHITECTURE. I. Généralités. — L'architecture est à la fois la science et l'art de bâtir et comprend, outre l'étude historique des différentes parties qui doivent entrer dans la composition d'un édifice, la *construction* et la *décoration* de toutes ces parties (V. ces mots). L'architecture se divise donc en théorie et en pratique, et Vitruve, auquel il faut toujours recourir pour tout ce qui touche la connaissance générale de l'architecture, ne manque pas, pour affirmer l'intime liaison de la théorie et de la pratique, de faire cette déclaration catégorique : « Les architectes qui, au mépris de la théorie, ne se sont livrés qu'à la pratique, n'ont pu arriver à une réputation proportionnée à leurs efforts. Quant à ceux qui ont cru avoir assez du raisonnement et de la science littéraire, c'est l'ombre et non la réalité qu'ils ont poursuivie. Celui-là seul, qui, semblable au guerrier armé de toutes pièces, sait joindre la théorie à la pratique, atteint son but avec autant de succès que de promptitude. » Mais il est peu d'arts, ou plutôt il n'en est pas, qui, comme l'architecture, réunissent autant de branches diverses et qui nécessitent, tant au point de vue de l'art proprement dit qu'à celui de la science qui en est inséparable, une telle profusion de connaissances variées. Aussi Vitruve et, après lui, tous les auteurs qui ont écrit sur l'architecture, et dont quelques-uns ne sont guère que ses traducteurs et ses commentateurs, ne manquent-ils pas de s'étendre longuement sur ce sujet, traité au reste dans l'article *Architecte* (V. ce mot). Les diverses sections de l'architecture doivent être traitées à part et formeront, sous les titres d'*Appareil*, *Constructions*, *Décoration*, *Ornementation*, etc. (V. ces mots), aussi bien que sous les titres de *Coupe*, *Façade*, *Perspective*, *Plan*, etc. (V. ces mots), autant d'articles différents ; cependant il est un principe qui doit présider à toutes ces études et dont une œuvre d'architecture doit, autant que possible, présenter une rigoureuse application. Ce principe peut se formuler ainsi : une grande sincérité s'impose à l'architecte, tant pour déduire les masses des façades des grandes divisions du plan et des coupes, que pour donner à l'ornementation une part appropriée et raisonnée en rapport avec le caractère même de l'édifice et enfin pour n'employer dans cette ornementation, comme au reste dans toute la construction, que des éléments vrais, mis en œuvre suivant leurs propriétés naturelles. L'architecture doit donc être l'art honnête et vrai par excellence, et si parfois les autres arts lui apportent le concours de séduisantes fantaisies, ces fantaisies elles-mêmes doivent être justifiées par la destination spéciale de l'édifice et par la vérité de leurs moyens d'expression.

Cette étude et cette réalisation des programmes d'édifice que toute société organisée demande à l'architecture indique bien quelle place à part, la première, doit tenir cet art à la tête de tous les autres arts du dessin et aussi quelle place doit lui être réservée dans l'ensemble des arts, des sciences et des grandes conceptions morales de l'humanité. En effet, si la peinture et la sculpture, l'art du fondeur en bronze et l'art du céramiste, l'art du peintre verrier et celui du mosaïste, etc., trouvent dans l'architecture un cadre naturel et raisonné pour mettre en valeur leurs productions les plus nobles et les plus riches, c'est à l'architecture qu'ont recours tous les arts et toutes les sciences, toutes les branches si variées de l'esprit humain, enfin toutes les nécessités morales et naturelles de l'existence, afin d'en obtenir les musées destinés à exposer leurs produits, les écoles créées pour enseigner leurs lois fondamentales, enfin les temples et les théâtres, les prétoires et les thermes, les hôtels de ville et les capitoles, voire les aqueducs et les usines, tous édifices dont les noms seuls indiquent les destinations variées. Mais c'est à l'histoire, plus encore peut-être qu'à toute autre branche de l'activité de l'esprit humain, que l'architecture fournit, comme par une tacite collaboration, des éléments vrais et probants, irrécusables en un mot. Les nations, comme les individus, sont exposées à disparaître ; mais les éléments de construction, pierres ou bois, terres cuites ou fragments de métal, subsistent et, devenus frustes ou restés ornés, parfois ayant conservé leur place primitive, ils disent que, là où on les rencontre, a existé un édifice décelant telle étape de l'architecture, c.-à-d. tel état d'avancement des sciences et des arts, et par conséquent telle place occupée dans la civilisation par la race, souvent presque inconnue, qui a élevé cet édifice.

Les origines de l'architecture sont celles mêmes de l'humanité. Le besoin de se garantir contre les intempéries des saisons, d'assurer un berceau à l'enfant ou un tombeau au vieillard ont été les premiers mobiles de l'homme pour assembler des branchages en forme de hutte, dresser des peaux en forme de tente ou égaliser les anfractuosités naturelles du roc. C'est là évidemment que, suivant les pays et les climats, il faut chercher les origines de l'architecture, quoique, à proprement parler, l'architecture, à la fois art et science, n'existe pas encore et que ces essais informes, dictés par l'instinct, ne relèvent guère que du domaine de la construction. Nulle tradition religieuse et nul système historique ne peuvent dire combien de temps dura cet état primitif ; mais les ruines mêmes (laissées sous d'épaisses couches de terre) de ces premiers âges de l'humanité montrent que, à un moment donné, encore éloigné, il est vrai, des premières civilisations historiques, l'homme créa de toutes pièces les abris naturels que, jusqu'alors, il n'avait fait qu'adapter à ses convenances ; qu'il leur donna une disposition plus variée et un aspect plus agréable ; que, malgré tant de préoccupations plus urgentes, il tenta un essai timide de décoration, et alors, par l'étude, la construction et l'ornementation de l'édifice, si rudimentaire fût-il, appelé à réaliser un programme préconçu, l'architecture fut créée. — Il ne peut entrer dans le cadre de cet

article, traitant de l'architecture en général, de décrire les développements de cet art chez toutes les races et dans tous les climats; les articles qui suivent celui-ci remplissent ce but, et nombre d'autres, consacrés dans cette encyclopédie aux différentes nations (V. ALLEMAGNE, ANGLETERRE, etc.), à tous les types, à tous les styles et à tous les détails de monuments, viendront encore compléter cette vaste histoire générale de l'architecture; cependant il peut être intéressant de rappeler que l'architecture excita presque toujours les préoccupations des chefs de gouvernement et que, pour l'antiquité, après les grands despotes de l'Asie et de l'Egypte anciennes, après les tyrans des villes libres de la Grèce et de la Sicile, après les lucumons d'Etrurie et les consuls de Rome, qui tous s'efforcèrent d'ériger des monuments grandioses, Cicéron a pu faire remarquer (*de Off.*, I, 49), au sujet d'une habitation privée de son temps, « que ce fut pour Cneius Octavius (un des grands oncles de l'empereur Auguste) un titre d'honneur d'avoir fait élever sur le Palatin une maison magnifique et toute pleine de dignité, laquelle n'avait pas peu contribué à porter son maître, homme nouveau, au consulat ». Les empereurs romains, depuis Auguste jusqu'aux derniers Césars, crurent, eux aussi, devoir exciter les peuples de leur vaste empire à construire des monuments grandioses, *temples* ou *basiliques*, *arcs de triomphe* ou *amphithéâtres* (V. ces mots), qui attestent encore de nos jours la magnificence du peuple romain et, après la dévastation de l'empire par les barbares, ces barbares eux-mêmes pensèrent donner un lustre à leurs monarchies naissantes en reprenant les traditions de cette Rome qu'ils avaient saccagée et en imitant, gauchement, sans doute, mais avec une louable émulation, les derniers modèles de l'art gréco-romain. Le moyen âge ne put résister à cet élan; les seigneurs construisirent des donjons; les chapitres, des églises; les communes, des hôtels de ville; mais tous, inspirés par le sentiment de leur force, de leur foi ou de leur indépendance, s'enhardirent, à travers cette époque troublée, à faire des monuments aussi grands et bientôt aussi riches que possible et à marquer, eux aussi, leur place, et non la moins originale, dans l'histoire de l'architecture. — Vint la Renaissance et, par l'Europe entière, petites principautés ou grands royaumes, villes libres ou républiques puissantes, tous luttèrent à l'envi pour dépenser, en magnifiques constructions et en palais, les trésors qu'apportait la découverte d'un monde nouveau et que décuplait le commerce si florissant à cette époque. Les derniers siècles virent s'établir par l'Europe des monarchies absolues qui ne firent pas moins pour l'architecture; mais celle-ci, revenue aux traditions de l'art romain, s'efforça, parfois avec succès, d'adapter au goût moderne les ressouvenirs de la Rome impériale. Enfin, de nos jours, les ressources nouvelles mises à la disposition des constructeurs par les progrès de l'industrie, les éléments d'art recueillis dans de patientes études archéologiques et développés par une connaissance plus répandue du dessin, des programmes inédits, venus à la suite du puissant essor que produit, dans la civilisation moderne, l'appel de tous à un bien-être qui n'était autrefois que le partage de quelques-uns, tout concourt à faire, de notre époque et d'un bout à l'autre de l'Europe et de l'Amérique, une époque intéressante pour la construction de grands édifices. Il faut ajouter qu'aucun chapitre n'est à dédaigner dans cette histoire de l'architecture intimement liée à celle de la civilisation : que rien n'y est inutile, ni les essais maladroits d'un art qui cherche ses lois, ni les derniers souffles d'un art qui se consume dans l'abus même des principes qui firent sa force; car avec les essais timides d'un style d'architecture coïncident bien souvent la gestation et les premiers développements d'un peuple et, avec la décadence de ce même style, coïncident bien souvent aussi la décadence même de ce peuple ou tout au moins celle d'un régime politique, religieux ou social.

L'architecture a, depuis un siècle et dans beaucoup de pays, vu son domaine s'amoindrir, non que tous les édifices ne continuent à relever de ses lois immuables; mais la division des divers services de travaux publics entre les architectes et les ingénieurs, l'attribution aux ingénieurs de tous les travaux d'architecture militaire, d'architecture navale et d'architecture hydraulique, ainsi que d'un grand nombre de constructions relevant des chemins



Fig. 1. — Médaille de la Société centrale des architectes.

de fer, enfin l'empiètement des ingénieurs sur les travaux d'architecture civile, publique ou privée, toutes ces causes amènent une certaine décadence dans la valeur, au point de vue de l'art, de bon nombre d'édifices appartenant à des genres divers. En effet, l'éducation presque entièrement scientifique de l'ingénieur, éducation dans laquelle les études d'art tiennent une bien faible place, ne peut guère le prédisposer à rechercher ce sentiment des proportions et cette harmonie des formes qui doivent se trouver dans toute œuvre d'architecture vraiment digne de ce nom et qui, même dans les édifices les plus utilitaires et les plus dépourvus d'ornementation, doivent donner à ces édifices leur caractère d'œuvre d'art.

Parmi les nombreuses représentations personnifiant ou



Fig. 2. — Jeton de la Société centrale des architectes.

rappelant le premier des arts, il est une *médaille* (fig. 1), due à *Constant-Dufeux*, architecte (V. ce nom), qui la composa avec le concours de *M. Eugène Oudiné*

(V. ce nom), en vue de symboliser la *Société centrale des architectes:* cette médaille donne, mieux que toute autre œuvre d'art, idée de l'architecture. Sur le revers de la médaille est l'inscription en relief: « Société centrale des architectes, fondée le 27 mai 1843 ». Moins important, mais aussi remarquable au point de vue de l'art, est le jeton (fig. 2), composé pour la même société, par *Henri Labrouste*, architecte (V. ce nom), et qui représente, d'un côté, l'*Architecture;* des monuments de toutes les époques couronnent sa tête et semblent sortir de son cerveau. Au revers sont gravés deux attributs, un compas et une fleur, emblèmes de la science et de l'art, de la précision et de la liberté. — On ne saurait, mieux que l'ont fait ces maîtres, résumer dans les données si restreintes de la numismatique le domaine si étendu de l'architecture, à la fois science et art, construction, forme et décoration.

Charles Lucas.

II. Architecture préhistorique. — Les architectes et les archéologues ont longtemps négligé l'étude approfondie de nombreux monuments répandus sur une grande partie de la surface de la terre et formés d'un ou de plusieurs blocs de pierre de grandes dimensions et non taillés, mais décelant une intention positive et une certaine industrie, soit par la présence même de ces blocs sur un sol où ils ont dû parfois être amenés d'assez loin, soit par leur juxtaposition avec d'autres blocs semblables. La réunion de ces blocs, qui ont ordinairement été dégagés de l'endroit où ils se trouvaient, puis poussés et amenés et enfin dressés aux endroits où on les voit aujourd'hui, forme, soit des allées ou des enceintes à ciel ouvert, soit des allées ou des chambres couvertes et ces dernières ont servi autrefois d'habitation ou de sépulture et parfois de l'une et de l'autre à ceux qui les ont érigées. En outre, quelques essais grossiers de figures géométriques ou d'ornements en creux décorent plusieurs de ces blocs et nous forcent à y reconnaître aussi bien les premiers tâtonnements de la sculpture que de gigantesques éléments d'architecture rudimentaire, témoignant, les uns et les autres et malgré l'absence de toute histoire positive, d'un certain degré de civilisation. Ces monuments se rencontrent un peu partout, mais particulièrement dans les contrées qui ont autrefois servi d'étapes successives aux premières migrations connues des peuples primitifs ou tout au moins de ceux que, dans l'état actuel des connaissances historiques, on se plaît à en reconnaître comme les plus anciens occupants. C'est ainsi que l'Inde et la Perse, l'Arabie et la Syrie, les rivages de la mer Noire et ceux de la mer Méditerranée, la France et la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark et l'Allemagne du Nord offrent des exemples plus ou moins importants et plus ou moins bien conservés de cette architecture primitive, dite *architecture préhistorique.* Depuis quelques années même, de savants explorateurs ont constaté l'existence de monuments sinon semblables mais présentant les mêmes caractères de grandeur et de rudesse dans certaines parties du Mexique, de l'Amérique centrale, du Pérou et même des îles de l'Océanie. Les congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, dont le premier eut lieu à Neufchâtel en 1866, les congrès annuels convoqués chaque année, depuis un demi-siècle, par les grandes sociétés archéologiques de divers pays, les commissions officielles chargées, dans presque toute l'Europe, de la recherche, de l'étude et du classement des antiquités et des monuments historiques, ainsi que les missions archéologiques ou scientifiques envoyées au loin par les grandes nations européennes, ont puissamment contribué à faire connaître ceux de ces monuments existant encore. On appelle souvent ces monuments, qui méritent surtout le nom de *mégalithiques* (grandes pierres), *celtiques* ou *druidiques*, du peuple ou des ministres du culte auxquels on a longtemps attribué leur origine et on les divise, suivant leur forme et leur importance et aussi suivant les localités où on les trouve, en *menhirs* (fig. 1) ou *peulvans*, *pierres branlantes*, *lichavens*, *trilithes* ou *antas*, *dolmens* et *demi-dolmens*, *allées couvertes*, *alignements* et *cromlechs*, *cavernes* et *sépultures à galerie*, *tumuli*, *barrows* et *galgals* et *nuraghi*, désignations généralement adoptées



Fig. 1. — Menhir de la montagne de justice à Carnac.

dans les répertoires archéologiques, mais auxquelles les traditions locales, souvent éprises de merveilleux, substituent volontiers celles de *roches*, *tables et palais des fées*, *du diable ou des géants.*

Les plus simples de ces monuments, dont les principaux seront étudiés à leurs noms respectifs ou à ceux des localités où on les rencontre, consistent en une seule pierre de forme allongée et plantée verticalement en terre. Ces monolithes, dont il est souvent question dans la Bible, où ils portent le nom de *Bethel* (maison de Dieu) — nom que l'on retrouve attaché à quelques anciens piliers du pays de Cornwall attribués aux Phéniciens, — s'appellent en langue celtique *menhirs* ou *peulvans.* Le plus considérable des *menhirs* est celui aujourd'hui brisé, appelé *Mener-Hroeck* (pierre de la fée) et qui gît en quatre morceaux sur le sol, auprès du beau dolmen (V. plus loin) connu sous le nom de *Table des marchands*, à Locmariaquer (Morbihan). Lorsque cette masse gigantesque était encore debout, elle mesurait 21 m. de hauteur sur plus de 5 m. de diamètre et son poids atteignait 200,000 kilogr. — Les *pierres branlantes* sont formées de deux pierres posées l'une sur l'autre, n'ayant pour ainsi dire qu'un point de contact et si habilement équilibrées que le moindre toucher et parfois le vent suffisent pour imprimer au bloc supérieur un mouvement sensible. L'O. de la France et particulièrement la Bretagne ainsi que l'Angleterre comptent encore de nombreuses pierres branlantes que les Anglais appellent *Rocking-Stones* (pierres se balançant) et dont une des principales, dans le comté de Sussex, porte le nom populaire de *Great-upon-little* (grand-sur-petit). — Les *lichavens* appelés aussi *trilithes* ou, en Portugal, *antas*, offrent l'aspect d'une porte monumentale composée de trois pierres, une horizontale, véritable linteau, posée sur deux autres dressées verticalement et faisant l'office de pieds-droits ou de supports. La célèbre enceinte circulaire ou *cromlech* (V. plus loin) de Stonehenge, près de Salisbury (Angleterre), renfermait plusieurs de ces trilithes isolés au centre d'autres rapprochés sur un plan circulaire et l'on voit, aux portes de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), un de ces monuments dont la pierre horizontale, longue de 3m25, large de 1m60 et épaisse de 0m40, repose sur deux autres pierres enfoncées en terre et élevées d'environ 2 m. au-dessus du sol (fig. 2). — Les *dolmens* se composent

d'une large pierre posée horizontalement et formant table, qui repose sur plusieurs autres pierres verticales plantées dans le sol (fig. 3). On a supposé, à voir certaines rainures ou certains caractères tracés grossièrement sur la table des dolmens, que ces monuments ont dû servir d'autels pour les sacrifices. On a rencontré des dolmens dans l'Inde, en Palestine et en Algérie; mais les plus importants se trouvent dans l'O. de la France: deux des mieux conservés et d'un grand caractère sont le dolmen appelé *Table des marchands*, à Locmariaquer, et le *dolmen de Trye-Château*, près Gisors (Eure), dolmen composé de quatre pierres, dont trois verticales (l'une percée d'un trou) supportant la quatrième, posée horizontalement. Les *demi-dolmens* sont ceux dont la table inclinée, s'appuyant d'un côté sur des supports verticaux, repose de l'autre sur le sol.

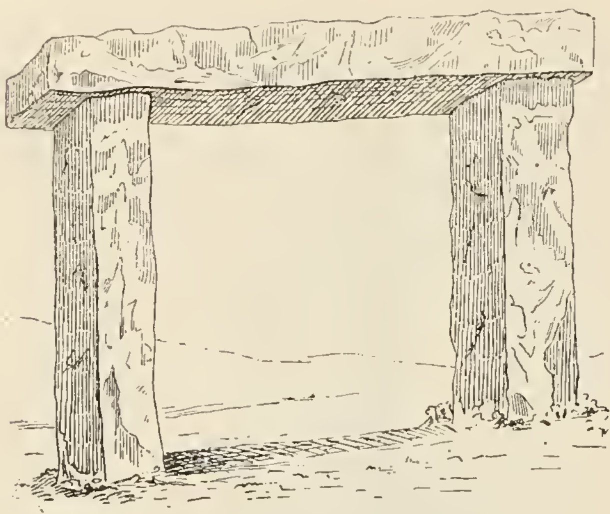


Fig. 2. — Trilithe de Saint-Nazaire.

Les *allées couvertes* ne sont, à proprement parler. qu'une succession de trilithes ou de dolmens juxtaposés formant des galeries parfois orientées et souvent interrompues par des pierres dressées à l'intérieur et qui les divisent en plusieurs compartiments. Les plus célèbres allées couvertes sont celles dites les *Roches aux fées*, l'une près de Saumur (Maine-et-Loire) et l'autre à Crucuno (Morbihan) et celle appelée les *pierres plates* (men-platt) non loin de Locmariaquer. Mais de tous les monuments mégalithiques, ceux dont la destination primitive a le plus excité la curiosité des archéologues sont les longues allées ou *alignements* de menhirs, offrant une certaine recherche de parallélisme et se composant d'un grand nombre de pierres. C'est ainsi que les plus remarquables de ces allées, les *alignements de Carnac* (Morbihan), au nombre de onze, aujourd'hui coupés en deux sections, les allées de la ferme du Ménec et les allées du hameau de Kermario, comptent encore plus de dix-sept cents pierres sur près de quatre mille que l'on y voyait au commencement du siècle dernier. — Différents des allées par leur plan qui offre des lignes courbes sont les *cromlechs*, véritables enceintes circulaires, demi-circulaires ou elliptiques, quelquefois concentriques et formées de menhirs ou de trilithes. Les deux plus remarquables de ces enceintes sont en Angleterre, celle de Abury ou Avebury (Wiltshire) et celle de Stonehenge. L'enceinte d'Abury comptait autrefois un grand cercle de menhirs, au milieu duquel se trouvaient deux autres cercles en renfermant un plus petit et, au centre de ce dernier, quelques menhirs ou dolmens. Du grand cercle partaient deux alignements circulaires aboutissant à des cromlechs de plus petit diamètre. Un *vallum* ou mur de terre avec fossé entourait autrefois le grand cercle et tout l'ensemble comprenait 652 pierres, dont seulement une allée de 76 pierres était encore debout au dernier siècle. L'enceinte de Stonehenge est certainement, de tous les monuments de cette nature, celui qui offre le plan le plus régulier et une plus grande recherche artistique. Deux cercles concentriques de pierres verticales, d'un aspect plus régulier, reliées par des pierres posées horizontalement et formant comme une architrave circulaire et continue, renferment un troisième cercle allongé avec, à l'intérieur, des menhirs éveillant l'idée de statues dans une enceinte à ciel ouvert. Ce monument, étudié au XVIIe siècle par le célèbre architecte anglais Inigo Jones, rappelle, dans ses grandes lignes, le plan des églises circulaires construites dans toute l'Europe du moyen âge à l'imitation du Saint-Sépulcre de Jérusalem et appartient, plus que tous les précédents, au domaine de l'architecture autant qu'à celui de l'archéologie. — Le N. de l'Europe et surtout la Suède nous fournit, pour ces époques primitives, un autre type de monument, la *caverne* ou *sépulture à galerie*, qui put servir aussi bien d'habitation que de tombeau, peut-être de l'un et de l'autre, et qui, rappelant la caverne naturelle dans laquelle les premiers hommes cherchèrent, sous certaines latitudes, leur premier abri, nous offre cette caverne, rectangulaire ou circulaire en plan, précédée d'une allée ou galerie couverte et parfois comme enterrée sous un monticule de terre formant *tumulus*. On voit une de ces sépultures à galerie dans le domaine de Borup, paroisse de Gjörlöse, gouvernement de Fredriksberg (Danemark), et une autre dans la bruyère d'Axevalla, province de Westrogothie (Suède).

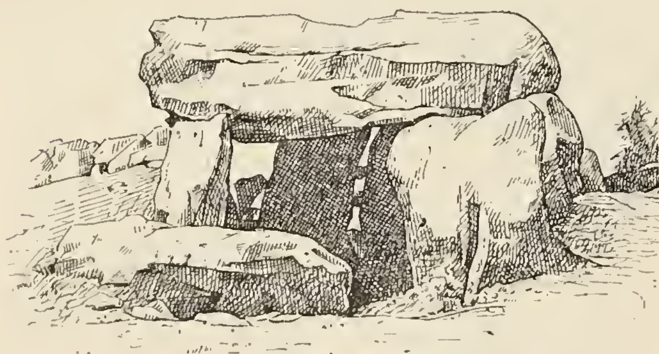


Fig. 3. — Dolmen du Mané Runmeur, près de Plouharnel.

Le *tumulus*, la butte de terre artificielle, amoncelée par la main de l'homme, fut, au reste, l'un des premier et des principaux monuments de ces âges primitifs de l'humanité: l'art de nos ancêtres en a couvert tous les pays et il s'est élevé, sous tous les climats, sur les hauts plateaux de l'Asie centrale aussi bien que dans tout le monde connu des anciens et jusque dans l'Amérique et les îles de l'océan Pacifique. Que les Anglais l'appellent *Beehive-hut* (hutte en ruche d'abeilles) ou *Barrow*, les Suédois *gamme* et les anciens Bretons *galgal*, les dispositions principales varient peu, la forme extérieure reste la même et le monticule, souvent de terre et de pierres amoncelées, a recouvert à l'origine un ou plusieurs squelettes disposés à même le sol où dans une chambre sépulcrale quelquefois précédée d'une allée couverte. De fort curieux *tumuli* — peut-être ont-ils servi d'habitations — sont les *Piets' Houses* (maisons des Pictes) dans les îles Orkney, et le tumulus de New-Grange, près Drogheda (Irlande). Ce dernier édifice (le mot édifice peut ici être employé à juste titre) comprend non seulement une allée couverte précédant la chambre sépulcrale, mais cette dernière, une caverne assez primitive, a été recouverte, à une époque peut-être postérieure, par une voûte paraboloïdale, construite en encorbellement et qui peut être rapprochée, dans l'histoire de l'art de bâtir, des *trésors* des villes grecques à l'époque de la guerre de Troie. Le *tumulus* de *Kertsch* (Crimée) n'est pas moins curieux à cause de son allée couverte précédant la chambre sépulcrale (cette dernière voûtée en encorbellement) et surtout à cause de la masse de terre au-dessus (fig. 4), laquelle avait 30 m. de hauteur sur 45 m. de diamètre et avait reçu un revêtement extérieur de pierre rappelant,

plus encore que les maisons des Pictes, les trésors grecs. L'île de la Sardaigne offre un autre type non moins curieux de monuments préhistoriques ; ce sont les tours et enceintes fortifiées connues sous le nom de *nuraghi*, tours ayant souvent plusieurs étages avec un grossier escalier en pierre permettant d'y accéder : ces tours, que l'on croit dater de la plus ancienne colonisation phénicienne, servaient de lieu d'habitation et de refuge en cas d'invasion et leur type de construction s'est, au reste, conservé sur certaines parties du rivage occidental de la mer Adriatique. — Les essais de sculpture recouvrant les monuments préhistoriques consistent surtout en lignes circulaires concentriques et rappelant quelque peu les plus anciens motifs d'ornementation

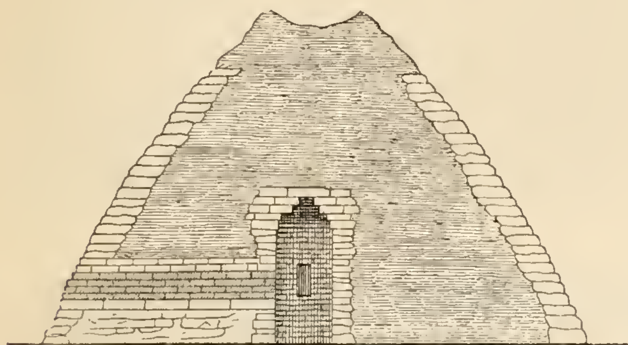


Fig. 4. — Tumulus de Kertsch (coupe).

que l'on a trouvés dans l'île de Chypre et en Phénicie, et, parmi ces ébauches, on peut citer celles que l'on a signalées sur les pierres provenant des ruines de l'île de Gozzo, près Malte, dans la Méditerranée, celles des menhirs de Gavrinnis (Morbihan) et les pierres couvertes de caractères runiques (mais celles-là d'une époque postérieure) que l'on a trouvées en Suède. — Enfin, il est un dernier type de monuments préhistoriques qui s'est conservé dans certaines contrées, sur les lacs de la Suisse notamment, jusqu'à l'ère de la conquête romaine : ce sont les *habitations lacustres*, huttes en bois de forme ronde ou cabanes rectangulaires, rapprochées les unes des autres et reposant sur des pilotis ; mais, pas plus en Suisse qu'en Suède, en Italie qu'en Irlande, ces habitations lacustres n'offrent un réel intérêt au point de vue de l'art de bâtir. Charles Lucas.

III. Architecture égyptienne. I. Généralités. — Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les monuments égyptiens, en partant du plus ancien pour arriver au plus moderne, on est frappé au premier abord par un manque complet de variété. En réalité, on le verra, cette invariabilité n'est qu'apparente. Quoique des règlements sacerdotaux eussent fixé, dès l'origine et d'une manière durable, certaines lois de construction, le temps apportait fatalement des changements, changements à peine perceptibles pour les Egyptiens, mais dont nous pouvons facilement nous rendre compte en comparant un temple d'ancien Empire avec un temple d'époque gréco-romaine. En suivant toute la série, les variations ne se remarquent pas ; en passant plusieurs anneaux de l'immense chaîne, les modifications sautent aux yeux. Les plus anciens édifices égyptiens rappellent nos monuments mégalithiques, avec cette différence, cependant, qu'ils sont soigneusement taillés et habilement disposés. Le plus antique que l'on puisse citer, — après le Sphinx, colline de calcaire taillée en forme de lion accroupi, à tête humaine, — est un temple d'Isis situé près des grandes pyramides de Gizèh. Ce monument paraît appartenir à une époque de transition entre les monuments préhistoriques et les pyramides. Il est formé d'immenses blocs de granit et d'albâtre, dont quelques-uns mesurent plus de cinq mètres de long. Le tout est taillé à angles droits, disposé perpendiculairement, sans un ornement, sans une moulure, sans un hiéroglyphe. Pourtant, le soin avec lequel les matériaux sont polis et appareillés montre qu'à cette époque lointaine les Egyptiens étaient déjà fort avancés dans l'art de construire. Il serait impossible de tracer, en étudiant tous les genres à la fois, l'histoire de l'architecture égyptienne. Aussi étudierons-nous séparément les différents ordres de monuments que nous a légués l'ancienne Egypte. Ce moyen nous permettra de mieux en suivre les développements et de mieux en saisir les variations. Avant de passer en revue ces genres divers, il nous faut déterminer les procédés généraux de construction qui s'appliquent indistinctement à tous ces genres. Les matériaux le plus souvent employés sont le granit, le grès, le calcaire et l'albâtre, toutes pierres se rencontrant en abondance dans les carrières égyptiennes. Parfois, les Egyptiens se servaient de briques séchées au soleil, mais seulement pour les constructions de moindre importance. Le bois (cèdre, acacia, sycomore) et le métal (électrum, bronze, cuivre) n'étaient guère utilisés que pour les portes des grands temples. Le bois, pourtant, servait avec la brique à construire les kiosques et les habitations de campagne. Des troncs de dattiers et de crucifères étaient quelquefois, pour leur donner plus de solidité, disposés dans l'épaisseur des larges murailles de briques servant de parois aux forteresses ou d'enceintes aux cités. Les murs sont ordinairement composés d'assises horizontales dont les pierres présentent en hauteur des joints verticaux et parfois inclinés. Ces pierres sont creusées, sur leurs bords contigus, dans le sens horizontal, de mortaises triangulaires et reliées entre elles au moyen de tenons de bois en queue d'aronde. On a quelques exemples d'assises courbes sans que la nature du terrain puisse toujours servir à expliquer ce mode étrange de construction. Enfin, le corps même de la muraille peut être formé de menus matériaux, non taillés, revêtus, aux deux côtés extérieurs, d'un parement de grandes pierres bien polies et appareillées. Les plafonds sont soutenus par des piliers quadrangulaires, souvent sculptés en colonnes (fig. 1) ; ces piliers supportent des architraves formées de longues pierres joignant les piliers deux à deux, et sur ces architraves sont rangées les dalles formant à la fois le plafond de la salle et le sol de la terrasse ou de l'étage supérieur. La voûte était, dès les temps les plus reculés, connue des anciens Egyptiens, et pourtant ce mode si simple de construction — qui, en d'autres pays et même dans l'Egypte moderne, prit tant de développements — ne fut jamais employé aux époques pharaoniques que dans des occasions purement accidentelles. La voûte égyptienne était de deux sortes : 1° la *voûte en encorbellement*, composée d'assises surplombant les unes sur les autres et se rejoignant au sommet de la voûte ; 2° la *voûte proprement dite*, à voussoirs et à clé de voûte, faite tantôt en pierres et tantôt en briques. Tels étaient, d'une manière générale, les procédés de construction mis en œuvre par les anciens Egyptiens, mais nous aurons l'occasion, en examinant les différents emplois de l'architecture, de relever quelques exceptions à la règle ordinairement adoptée.

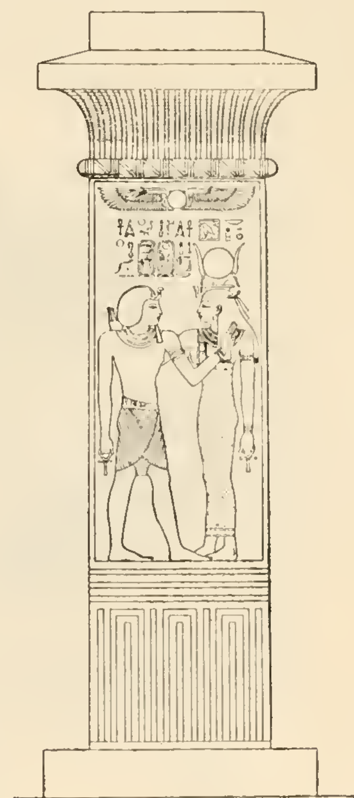


Fig. 1. — Pilastre ou colonne quadrangulaire. Thèbes, XVIIIe dynastie.

II. Architecture funéraire. — Pour bien comprendre la disposition d'ensemble d'une sépulture égyptienne, il importe d'abord de connaître les idées que se faisaient les Egyptiens de la vie dans l'autre monde. Pour eux, l'homme ne mourait pas entièrement. Outre que sa momie devait ressusciter un jour, une partie de lui-même restait sur terre. Cette partie, nommée *double*, était intermédiaire entre le corps et l'âme. C'était comme une seconde âme, plus matérielle. Le double avait exactement la forme du corps, auquel il se combinait intimement, qu'il pénétrait dans toutes ses parties et dont il ne différait que parce qu'il était immatériel et transparent. Pour lui restituer le support qu'il avait perdu par la mort du corps qu'il habitait, on plaçait dans le tombeau un certain nombre de statues du défunt. Le double retrouvait là la forme exacte de son ancien domicile et s'y incorporait. De là, pour les Egyptiens, deux conditions à remplir en construisant leurs sépultures: loger la momie et loger le double. La momie, qui ne devait plus revoir le soleil, était placée dans une chambre que l'on murait pour l'éternité. Le double, qui vivait et à qui s'adressaient tous les hommages de la famille, habitait une salle ouverte à tout venant. La chambre funéraire, quand elle était décorée de figures, ne comportait que des représentations religieuses et infernales ; le défunt y était comme entouré de ses concitoyens nouveaux. La chapelle de réception ne renfermait, au contraire, que des scènes de la vie civile n'ayant aucun caractère funèbre. Biographie du défunt, faits principaux et honorifiques de son existence, tableaux représentant les phases diverses de la vie égyptienne, chasses, pêches, fêtes, tels étaient, en général, les ornements ordinaires de la salle du double. Selon les époques et les localités, ces deux parties de la tombe présentaient, par rapport l'une à l'autre, des dispositions différentes. — Sous l'Ancien Empire, les tombes offrent deux formes principales : la pyramide et la mastaba. Toutes les pyramides que l'on a eu l'occasion d'ouvrir sont des tombes royales ; les mastabas, au contraire, ne renferment que les momies des simples particuliers. Dans l'axe central de la pyramide, soit dans l'intérieur de la maçonnerie, soit sous le sol, se trouve la partie de la tombe consacrée uniquement à la momie. Cette partie se compose d'une seule chambre pour

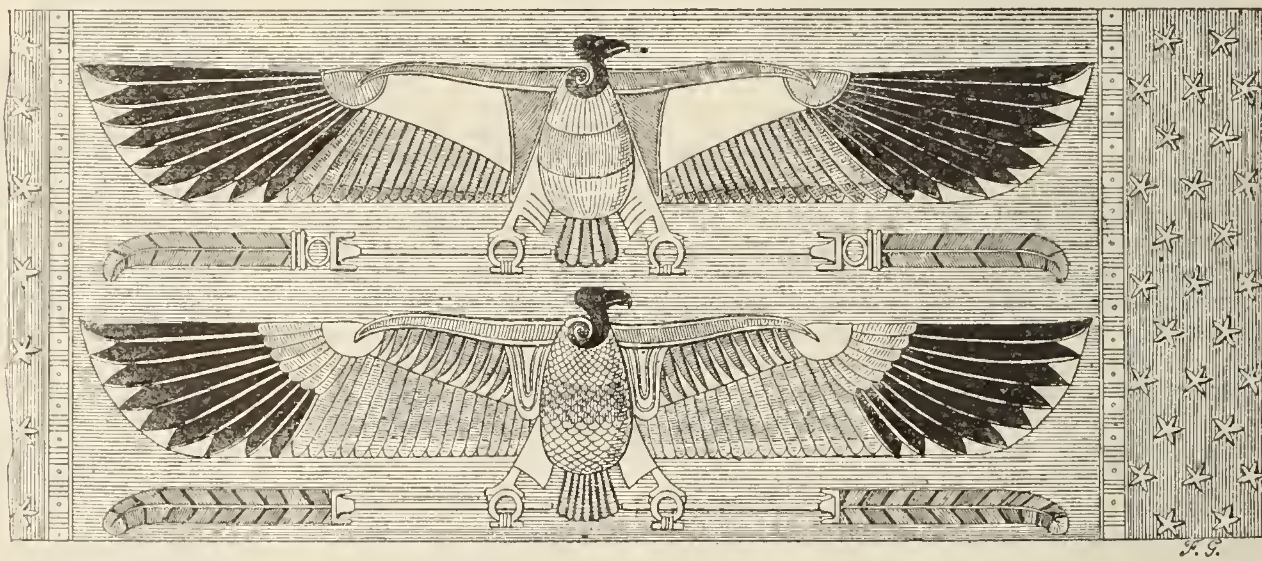


Fig. 2. — Vautours. Ornementation de plafonds. Memphis, XVIIIe dynastie.

les pharaons peu importants, de plusieurs salles pour ceux auxquels leur règne plus long a permis de consacrer de nombreuses années à la construction de leur dernière demeure. Ces salles, à l'origine, sont fort simples, dénuées d'ornements et ne renferment que le sarcophage. Un peu plus tard, sous les Ve et VIe dynasties, on les trouve décorées de longues inscriptions formant tout un rituel funéraire. Ces chambres communiquent avec l'extérieur de la pyramide par un couloir en pente qui s'ouvre au niveau du sol, ou vers la moitié de la hauteur du monument. Aussitôt le défunt enseveli, ce couloir était soigneusement refermé par des dalles de pierre disposées par intervalles dans sa longueur et l'entrée en était recouverte par le parement général de la pyramide. Quant à la chapelle de réception, elle était située au bas de l'un des côtés de la pyramide. A vrai dire, on n'a pas encore retrouvé de ces chapelles extérieures dans les pyramides de l'Ancien Empire, mais dans la nécropole de Méroé, bien postérieure comme époque, quoique les tombes en affectent également la forme pyramidale, les chapelles du double sont admirablement conservées. On peut donc en conclure, par analogie, que des édicules, aujourd'hui disparus, existaient au pied des pyramides de l'Ancien Empire. Dès qu'il était monté sur le trône, un roi faisait commencer les travaux de sa tombe et s'arrangeait de manière qu'elle pût être achevée en peu de temps, aussitôt sa mort venue. Aussi, les pyramides étaient-elles construites, non pas par couches horizontales, comme Hérodote le laisse supposer, mais par un noyau pyramidal central qui allait s'élargissant de jour en jour par des revêtements successifs. Ce mode de construction, rendu certain par les recherches des égyptologues, s'accorde mieux avec les idées des Egyptiens qui voulaient que l'on pût juger la longueur d'un règne d'après les seules dimensions d'une tombe royale. Le mastaba avait extérieurement l'aspect d'une pyramide tronquée fort près du sol. Dans l'intérieur du monument se trouvent les salles de réception et les chambres où sont enfermées les statues du double. Cette partie de la tombe est décorée de scènes de la vie civile, dont on peut se faire une idée en examinant les tableaux, si souvent publiés, qui sont peints sur les parois de la sépulture de Ti, à Saqqarah. En soulevant l'une des dalles de ces pièces, on trouve l'ouverture d'un puits qui s'enfonce verticalement dans le sol et est obstrué de briques cassées, de tessons, de mortier. Ce puits, souvent fort profond, aboutit à la partie réservée à la momie ; plusieurs chambres pour les gens riches, une seule pour les moins fortunés. Ces caveaux funèbres ne sont que très rarement ornés (V. Pyramide et Mastaba).

Sous le Moyen Empire, dont on a retrouvé des monuments funèbres dans les nécropoles d'Abydos et de Thèbes (Drah-Abou'l-Neggah), les tombes sont encore construites et rangées en plaine. La disposition en a peu changé, les matériaux employés y sont seulement de moindre importance. Au lieu de blocs gigantesques de

calcaire ou de granit, on se sert plutôt de briques. Quand aux formes architecturales des sépultures appartenant à cette époque, l'état d'extrême mutilation des monuments qui auraient pu nous les transmettre nous oblige à n'en parler qu'à peine. Dans la nécropole d'Abydos, on retrouve les traces de salles de réception voûtées. A Thèbes, la partie extérieure de la tombe semble avoir eu la forme d'un édifice complet, situé au milieu d'un jardin. Enfin, sous le Nouvel Empire, c.-à-d. à partir de la XVIIIe dynastie, la tombe change entièrement de forme. Au lieu de s'élever sur le sol, elle est creusée dans la montagne. Là encore nous avons à faire la division en sépultures royales et en sépultures particulières. Pour les rois, les deux parties de la tombe sont absolument séparées ; pour les particuliers, elles sont réunies intimement. La chaîne de montagne qui borde Thèbes vers l'Occident est littéralement criblée de trous noirs qui sont les ouvertures d'autant de tombes. Toutes sont construites sur un modèle uniforme. D'abord, une longue et étroite salle, parallèle au grand axe du tombeau ; puis plusieurs autres salles, dans l'une desquelles s'ouvre un puits peu profond, conduisant au caveau de la momie. Les dernières salles sont ornées de représentations funèbres et religieuses. La première, dont la porte qui communiquait avec les autres semble avoir été murée, rappelait sur ses parois toute l'existence du défunt ; c'était la salle de réception. Une stele, encastrée dans l'une des murailles, s'adressait aux visiteurs et leur demandait des prières pour celui qui reposait dans la tombe. Une plate-forme, ménagée devant l'ouverture extérieure, soutenait un jardinet funèbre, au centre duquel était creusé un bassin sacré. Les momies des rois thébains étaient ensevelies dans une vallée sinistre et solitaire, qui s'ouvrait à l'O. de la ville, et qu'on nomme aujourd'hui vallée de *Bibân-el-Molouk* (V. ce mot). Une suite de galeries et de salles, descendant obliquement sous le sol, telle était la demeure propre du défunt. On en murait l'entrée, et même, pour mettre le cadavre à l'abri de toute profanation, on en dissimulait la place en aidant la montagne, très friable en cet endroit, à s'ébouler devant l'ouverture. Ces hypogées ne contiennent que des représentations funèbres. La plupart sont très richement ornés de peintures et de sculptures (fig. 2). Le plus remarquable que l'on connaisse est celui de Séti Ier, dont un bas-relief a été enlevé et apporté au Musée égyptien du Louvre ; les tableaux y sont d'une variété de coloris extraordinaire. C'est dans Thèbes même, loin de la vallée de deuil, que se trouvent les temples funéraires qui, pour les rois, répondaient aux salles de réception des tombes ordinaires. Ces temples, de grandes dimensions, s'étendent sur la rive gauche du Nil et forment le quartier de la ville appelé *Memnonia* par les Grecs. On y trouve représentés les principaux traits de la vie des rois, fêtes de couronnement, batailles, triomphes : l'un d'eux y est même figuré au milieu des plaisirs de son harem. Le terrain ne faisant pas défaut, le jardinet des simples particuliers se transformait en parc, et le bassin prenait l'importance d'un grand lac. Un temple funéraire était comme une vaste colonie chargée de pourvoir elle-même à son entretien et à sa subsistance. Rien n'y manquait : étables, greniers, trésors,



Fig. 3. — Cariatide du temple de Ramsès III.

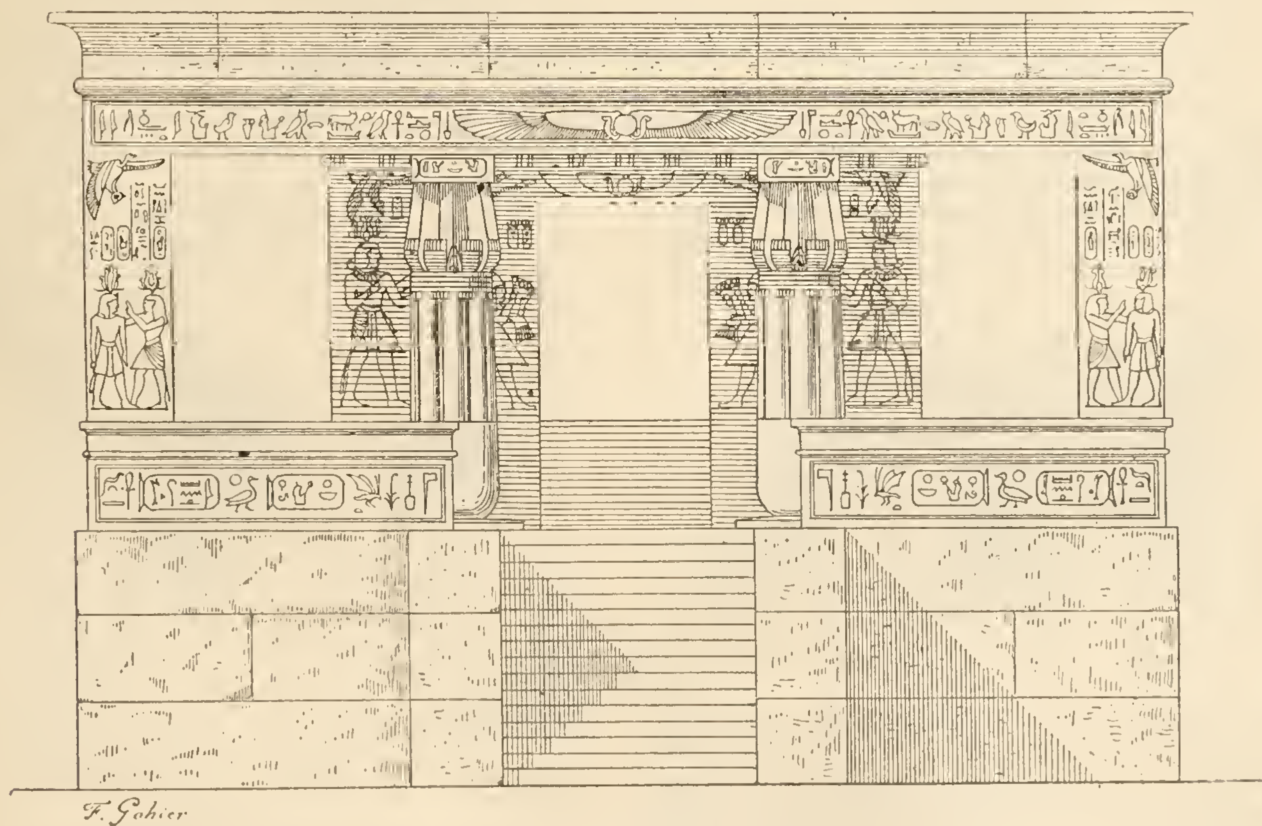


Fig. 4. — Temple périptère d'Aménophis III (façade). Eléphantine.

jardins potagers et jardins fruitiers, canaux communiquant avec le Nil et par lesquels arrivaient sans cesse des bateaux chargés de tributs et d'approvisionnements. Quantité de gens l'habitaient, servis par des esclaves

sans nombre. C'est là que les Egyptiens allaient, à certaines fêtes anniversaires fixées par la religion, rendre hommage à leurs souverains disparus. Ces temples mêmes se multipliaient ; il n'y en avait pas seulement dans les villes où les rois étaient ensevelis, mais dans les principales cités égyptiennes. Ainsi, Ramsès III eut au moins trois temples funéraires (fig. 3), l'un à Memphis, l'autre à Héliopolis, le troisième à Thèbes. — En somme, on voit que, malgré les changements survenus aux différentes époques, la tombe égyptienne est toujours, en principe, restée la même. Les deux parties qui la constituaient, la salle funèbre et la salle de réception, n'ont varié que dans leur position par rapport l'une à l'autre, et par l'importance que leur donnaient la richesse ou la longévité de leur possesseur.

III. Architecture religieuse. — Un temple égyptien n'est pas un édifice religieux ouvert librement à tous, renfermant des salles spacieuses et brillamment ornées où se donnent des fêtes pompeuses. On n'y voit point les fidèles

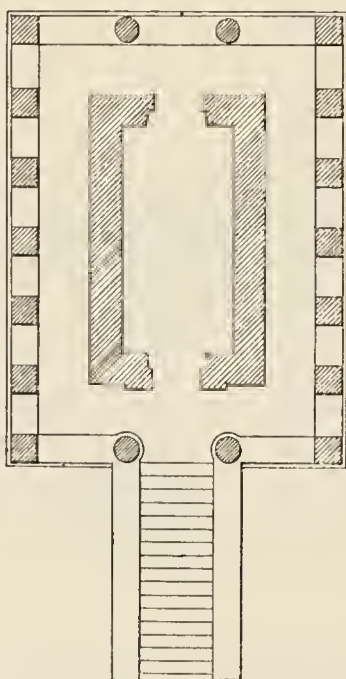


Fig. 5. — Temple périptère d'Aménophis III (plan).

accourir de tous côtés pour adorer l'image imposante de la divinité. Dans un temple d'Egypte (fig. 4, 5 et 6), tout est mystère, inconnu, obscurité morale et matérielle. Lorsque, après avoir traversé plusieurs cours et plusieurs salles vastes et bien éclairées, on dépasse le seuil du temple

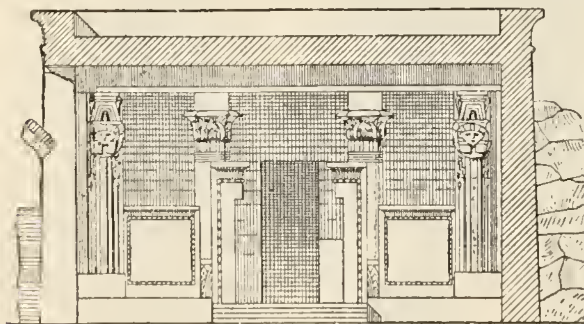


Fig. 6. — Temple de Deir-el-Médinéh, coupe transversale.

proprement dit, on se trouve dans un milieu vague, sombre et froid. A droite et à gauche, l'œil entrevoit indistinctement des ouvertures donnant dans des salles privées entièrement de lumière. On avance, guidé par de rares points lumineux, semblant des rayons d'étoiles, qui tombent obliquement, çà et là, d'étroits soupiraux percés dans le plafond. Le dallage est à peine éclairé par places ; le haut des colonnes se perd dans l'ombre. Enfin, on atteint le sanctuaire au fond duquel une niche, plus noire encore que tout le reste, renferme un attribut mystérieux, qui symbolise le dieu du temple, et que personne n'a jamais vu, hormis peut-être les rois et les prêtres. La divinité s'y fait d'autant mieux sentir qu'on la voit moins, et un prêtre nouveau, admis pour la première fois au sanctuaire, devait y éprouver une poignante émotion de trouble, de respect et de terreur religieuse, produite par la peur instinctive du mystère et de l'ombre impénétrables. Un temple pharaonique répondrait d'ailleurs bien mieux à une sacristie qu'à une cathédrale (fig. 6). C'est une sorte de magasin sacré où les prêtres seuls peuvent pénétrer, et parfois le roi. Les chambres basses, sans jour, s'ouvrant de tous côtés sur les salles de l'axe, sont comme autant d'armoires ayant chacune son usage particulier. L'une reçoit les vêtements sacrés dont on recouvre les statues divines, une autre renferme les barques portatives que l'on promène dans certaines cérémonies publiques, à dos d'hommes, ou que l'on fait circuler sur des bassins divins. Les insignes, les accessoires de toutes sortes sont distribués dans d'autres pièces. Un dépôt d'approvisionnements reçoit, de toutes les villes tributaires du temple, les vivres qui doivent pourvoir à la subsistance de ceux qui l'habident. Un laboratoire, dont les murs sont couverts de recettes de parfumerie gravées en hiréoglyphes, voit confectionner chaque jour les huiles et les onguents dont on oint les statues divines. Des cryptes, fermées par des ouvertures secrètes qui font songer au conte de Rhampsinite, s'étendent dans l'épaisseur des murs et recèlent les richesses les plus importantes du temple. Aucune salle habitable ; les prêtres n'y demeuraient point. Nulle trace fumeuse montrant qu'on y ait jamais allumé des lampes. Les cérémonies du culte se célèbrent en dehors du temple obscur, dans les premières cours, sur les terrasses, dans la partie comprise entre le monument et l'enceinte qui l'entoure.

A Abydos (fig. 7), on trouve deux cours, puis deux colonnades, et le temple retourne sur lui-même, en équerre. A



Fig. 7. — Bas-relief du temple d'Abydos.

Tentyris, au contraire, le temple s'ouvre par la colonnade. A Louqsor, deux cours également, mais ne communiquant l'une avec l'autre que par une longue et haute

galerie perpendiculaire. A Karnak, un petit temple, bâti sous la XIIe dynastie, est devenu peu à peu, par des embellissements successifs, l'un des plus vastes monuments que l'on connaisse. Chaque souverain a cru devoir ajouter, devant la façade qui existait, une façade plus monumentale encore; il en résulte que les cours et les colonnades y sont en fort grand nombre. D'autre part, le sanctuaire s'est développé de la même manière. A mesure que les pylônes s'élargissaient par devant, l'édifice, pour garder ses proportions, allait s'agrandissant par derrière, de sorte que la chapelle intérieure finit par se trouver comme perdue au milieu de plusieurs rangées parallèles de chambres et de couloirs. D'autres temples, à Eilithyia, à Eléphantine (fig. 5), à Philé, ne sont, au contraire, composés que d'une pièce unique. Généralement, dans les temples compliqués, lorsque l'on ne tient compte que de la partie la plus ancienne, on se trouve en présence d'un édifice relativement assez simple; les agrandissements seuls en ont modifié la forme primitive. Dans diverses villes d'Egypte et de Nubie, on rencontre des temples creusés dans la montagne, et ordinairement désignés sous le nom de *spéos*. Naturellement, les pylônes, les cours ne s'y retrouvent pas ; la façade en est décorée de gigantesques statues sculptées à même le rocher. Ces spéos, — car toute modification à la règle générale a sa raison d'être, — n'existent que dans les localités où la montagne est si rapprochée du Nil que la place manquait totalement pour édifier un temple. En somme, si les temples d'Egypte sont variés à l'infini, on ne doit attribuer cette variété qu'aux différences d'époques ou de localités, au temps plus ou moins long que vécurent leurs constructeurs, aux sommes d'argent qu'ils purent y consacrer, au goût des architectes chargés d'en dresser les plans, à l'importance des divinités auxquelles ils étaient destinés, à la disposition spéciale des lieux, et enfin à la proximité de carrières fournissant tels ou tels matériaux.

IV. Architecture civile. — On n'a que fort peu de restes de l'architecture civile des anciens Egyptiens. Les sujets des pharaons, en effet, n'édifiaient solidement que les temples et les tombes. Ils ne considéraient leurs habitations, ainsi que nous l'apprend un ancien voyageur grec, que comme des hôtelleries où l'on passe un jour, et réservaient tous leurs soins pour la construction de leurs funèbres et éternelles demeures. Les maisons étaient bâties en matériaux fort peu durables, tels que la brique, le pisé ou le bois. De là vient qu'il nous reste à peine quelques ruines d'habitations égyptiennes. On peut néanmoins se rendre compte de ce que pouvait être une maison égyptienne par les représentations que nous en donnent les peintures sépulcrales et même par quelques minuscules spécimens qui sont parvenus jusqu'à nous. Dans les demeures d'une certaine importance, les chambres étaient disposées quadrangulairement autour d'une cour assez vaste. Une galerie, soutenue par des piliers, longeait ces salles et permettait de passer de l'une dans l'autre sans rester à découvert sous le ciel brûlant. Aucune fenêtre ne s'ouvrait sur l'extérieur, la lumière et l'air venaient de la cour; une étroite porte était la seule communication avec le dehors. Ces chambres étaient surmontées d'une terrasse circulaire à laquelle on arrivait par un escalier placé dans un angle de la cour. Parfois, comme dans bien des maisons modernes du Caire, une ouverture percée dans le plafond servait à aérer l'intérieur. Elle était recouverte d'un auvent disposé obliquement vers le nord, de façon à intercepter les rayons du soleil, tout en laissant pénétrer dans l'habitation les brises fraîches venant du côté de la Méditerranée. Les maisons de paysans comprenaient une petite cour entourée de murailles assez élevées et, au fond, deux ou trois pièces, en forme de hangars, surmontées toujours d'une terrasse; en Orient, la terrasse, où le soir on va prendre le frais, est un luxe accessible à tous. Dans les grandes villes, à Thèbes, par exemple, où M. Maspero a fait faire quelques fouilles dans cet ordre d'idées, les maisons avaient plusieurs étages ; dans ce cas, le rez-de-chaussée était construit plus solidement, en pierres de taille. Elles étaient fort étroites, et les étages assez élevés; des fenêtres donnant sur la rue, et grillées peut-être comme aujourd'hui, à l'aide de *moucharabiéhs*, en éclairaient l'intérieur. On pourrait, grâce à un hasard historique étrange, reproduire le plan entier d'une ville de la XVIIIe dynastie. Aménophis IV fit, en effet, construire de toutes pièces une cité qu'il nomma Pa-aten. Il l'habita quelque temps dans le but de supplanter Thèbes. Mais ses successeurs retournèrent à l'ancienne capitale, et la ville de Pa-aten, toute neuve encore, fut désertée de tous ses habitants et laissée à l'abandon. Elle n'eut donc pas le temps de s'user comme les autres villes égyptiennes et les restes s'en retrouvent aujourd'hui, presque intacts, près du village arabe de *Tell-el-Amarna* (V. ce nom). La ville avait environ 3 kil. de longueur. Des rues étroites et disposées en angles droits la parcouraient en tous sens ; les maisons y étaient construites en calcaire et en briques et, d'après les arasements qui en subsistent, devaient, comme à Thèbes, avoir plusieurs étages. Des carrefours, peu de places publiques, si ce n'est autour des palais et des temples, qui étaient séparés des demeures privées par un assez grand espace de terrain. Peut-être les rues étaient-elles couvertes, comme le Mouski au Caire, pour abriter les promeneurs. En effet, dans les ruines d'une ancienne ville égyptienne de Nubie, peu connue, et située près du village moderne de Méhendi, on a trouvé presque toutes les rues protégées contre le soleil par de longues voûtes percées, de loin en loin, d'ouvertures destinées à donner du jour et de l'air. C'était surtout à leurs habitations de campagne que les riches Egyptiens donnaient quelque importance. C'étaient des sortes de cottages construits en briques et en charpentes laissées à nu entre la maçonnerie. Les pièces de bois, disposées de manière artistique, contribuaient à donner à la maison un certain cachet pittoresque. Ces pavillons, assez petits, se trouvaient en assez grand nombre dans les propriétés. L'un servait de chambre à coucher, un autre de salle à manger, un troisième de salon de réception. D'autres, moins soignés, renfermaient les cuisines, les offices, les greniers, les chambres des serviteurs, etc. De grandes vérandahs y laissaient l'air entrer librement. A la campagne, on avait moins besoin de préserver du soleil les habitations qui étaient basses et se trouvaient ainsi ombragées par les grands arbres. On vivait au jardin. Des allées bien abritées s'y trouvaient à profusion ainsi que des tonnelles, des kiosques, des pièces d'eau et des canaux sur lesquels circulaient des bateaux de plaisance ornés d'épais tendelets. Les représentations nous montrent que, sous le rapport du goût et du confortable, les Egyptiens savaient donner à leurs maisons rustiques tout l'attrait possible. Chose assez curieuse, on n'a pas retrouvé en Egypte un seul monument qu'il soit permis de nommer convenablement un palais. Les ruines que l'on a prises pour des palais se sont toutes trouvées, après examen, être des ruines de temples. Où les pharaons habitaient-ils? Dans les temples, peut-être, quoique aucun d'eux ne soit guère habitable, si ce n'est celui de Médinet-Habou. Aussi, est-ce généralement ce monument que l'on a cité comme exemple de palais égyptien. Mais nous savons, par des documents certains, que c'était le temple funéraire de Ramsès III, et lui-même nous en a laissé la description en le qualifiant de *Temple de millions d'années*, ce qui signifie, dans la phraséologie égyptienne, temple funèbre. Il est probable que les palais royaux, s'il y en a eu, n'étaient guère plus durables que les demeures des particuliers et que c'est pour cette raison que l'on n'en a pas retrouvé de traces. Mais, probablement, il n'en a jamais existé. Aménophis III nous apprend que c'est dans le temple de Louqsor qu'il passa toute sa jeunesse et nous pouvons peut-être conclure de ce fait que les rois vivaient dans les temples, inaccessibles au commun des mortels, et invisibles comme la divinité. En résumé, la maison égyptienne n'était pas destinée à durer. Dans les villes, on la

bâtissait comme on pouvait, selon le terrain dont on disposait, et l'on ne songeait qu'à bien s'y abriter de la chaleur. A la campagne, au contraire, on savait l'entourer de luxe et de coquetterie et, si elle n'était guère solide, la rendre du moins agréable à habiter pendant toute une existence, et juste assez durable pour qu'elle pût se maintenir jusqu'à la mort de son propriétaire.

V. Architecture militaire. — Les spécimens de constructions militaires de l'ancienne Egypte ne sont pas très nombreux. Nous savons par les monuments que, dès l'Ancien Empire, les pharaons firent construire vers l'isthme de Suez des tours de garde destinées à protéger le pays contre les incursions des nomades arabes, mais nulle trace de ces ouvrages n'est parvenue jusqu'à nous. Plus tard, Amen-em-hâ I[er] fortifia cette ligne de défense par une solide muraille dont aucun reste ne nous marque aujourd'hui l'emplacement ou la direction exacte. Un de ses successeurs fit bâtir une forteresse à Pselchis, en Ethiopie, afin de tenir en respect les populations nubiennes, toujours prêtes à se révolter. Enfin, Ousourt-sen III édifia, à la seconde cataracte, qui était alors la limite méridionale des possessions égyptiennes, deux forts importants qui, heureusement, existent encore. Ce sont certainement les plus anciens travaux militaires que l'on connaisse, car ils remontent à une antiquité d'au moins quatre mille ans. L'un de ces forts est bâti à Semnéh, sur la rive gauche du fleuve, l'autre à Kumméh, de l'autre côté de l'eau. L'emplacement en avait été admirablement choisi. Une colline assez haute barrait le Nil à cet endroit. Les eaux se frayèrent un passage à travers la pierre et une ligne étroite de rochers, formant cataracte, se trouva étranglée entre deux promontoires élevés. Ce furent ces deux promontoires qui reçurent les forts d'Ousourt-sen, lesquels commandaient ainsi le fleuve et la vallée. Ces édifices sont construits en briques crues, soutenues à diverses hauteurs par des madriers de dattier disposés horizontalement, et les murailles en ont 8 m. d'épaisseur à la base et 4 au sommet, sur une hauteur de 25 m. environ. Un certain nombre de tours, surmontées de créneaux, les encerclent. Ces tours ont 2 ou 3 m. de saillie et sont défendues par des mâchicoulis d'où les assiégés pouvaient laisser tomber sur leurs ennemis de lourds projectiles. Autour des forteresses s'étend un fossé de 30 à 40 m. de largeur. Escarpe, contrescarpe, rien n'y manque. Un glacis, régnant autour de l'ouvrage, constituait la ligne avancée de défense. En somme, ces monuments prouvent que les Egyptiens étaient déjà très avancés sur l'art de la fortification. On a retrouvé également, à Abydos, un édifice, nommé aujourd'hui la Chounet-ez-zébib, que l'on croit avoir été une forteresse. C'est une sorte de bâtiment élevé, quadrangulaire, entouré d'un mur moins haut, très épais, laissant tout autour du fort un chemin de ronde. Les entrées, très étroites, sont disposées de telle sorte que les assaillants ne pouvaient s'y engager que fort peu à la fois et devaient passer par des coudes nombreux et faciles à défendre. Cet édifice, qui se trouvait compris dans l'enceinte de la ville, n'était pas d'ailleurs construit de façon à subir des assauts sérieux; c'était plutôt un poste d'observation de la terrasse duquel on pouvait surveiller les gorges communiquant du désert en Egypte, et prévenir toute attaque de la part des Bédouins nomades. La plupart des villes égyptiennes étaient environnées de larges et solides murailles. L'enceinte d'Héliopolis se distingue encore, quoique à moitié recouverte par suite de l'exhaussement du sol. Nous savons, par les documents hiéroglyphiques, que Thèbes, Memphis, Napata, étaient des places fortes. A El-Kab, sur l'emplacement de l'ancienne Eilithyia, les remparts sont admirablement conservés. Ils forment un grand quadrilatère autour de la ville, sont construits en briques crues de fort grandes dimensions, et ont une épaisseur de 20 m. environ. Aucune tour, aucune porte; on n'avait probablement accès dans la ville que par des voûtes basses percées au bas du mur. Des escaliers, disposés intérieurement aux quatre angles, permettaient aux défenseurs d'Eilithyia d'atteindre le sommet des remparts et de tirer sur l'ennemi, abrités derrière les créneaux. Le changement de niveau du sol ne peut permettre de savoir si les enceintes des places fortes étaient ou non protégées par des fossés. Tels sont les seuls renseignements, peu considérables, on le voit, que les monuments nous permettent de réunir au sujet de l'architecture militaire.

VI. Résumé. — Nous n'avons, jusqu'ici, envisagé l'architecture égyptienne qu'au point de vue pittoresque, archéologique et historique, et si nous n'avons dit que quelques mots sur le côté technique et pratique de la question, c'est qu'une étude trop détaillée des procédés de construction nous eût entraîné, et pour le texte et pour les gravures, en dehors des limites d'un article d'encyclopédie. Il nous reste, comme conclusion, à parler de l'esthétique. Les Egyptiens, avant tout, recherchent l'effet dans l'immense et dans le massif. Les Pyramides, le Sphinx, les statues de Memnon, et bien d'autres monuments admirés de toute antiquité, frappent l'imagination bien plus par leurs dimensions colossales que par leurs formes ou leurs grâces. Multiplier, augmenter, agrandir le plus possible, sans concevoir de limites, tel est le but de tout constructeur égyptien. La patience, la ténacité, le mépris du nombre d'années et d'hommes à employer, telles étaient les qualités qui permettaient aux Egyptiens d'atteindre le résultat voulu. Chéops attacha, pendant trente ans, plusieurs millions d'hommes aux travaux de son monument funèbre; le temple de Karnak, commencé sous la XII[e] dynastie, n'était pas encore considéré comme assez grand, vingt siècles après, sous les Ptolémée, et il est probable que si les pharaons existaient encore, l'œuvre d'agrandissement continuerait de plus belle. Et pourtant, malgré la recherche du grand, les effets de détail ne sont pas méprisés, bien au contraire; mais, à dessein ou non, ils disparaissent ordinairement dans la masse. Un pylône, dont tout l'effet réside seulement dans la hauteur, dans la forme et dans la simplicité grandiose, n'en est pas moins couvert, du bas jusqu'en haut, sans qu'un seul pouce de pierre soit négligé, de mille représentations et de mille inscriptions, si haut placées parfois qu'on peut à peine les voir aujourd'hui avec une forte lorgnette. Les hypogées, murés pour toujours aussitôt après les funérailles, les sanctuaires des temples, qui, n'étant jamais éclairés, n'ont jamais pu être admirés, sont couverts de peintures et de sculptures patiemment et minutieusement exécutées. Néanmoins, si les Egyptiens voulaient, avant tout, le grand et le massif, ils n'en savaient pas moins, lorsqu'un monument devait être petit, lui donner du charme et de la légèreté. Le petit temple de Philé, le sanctuaire d'Eléphantine (fig. 4), aujourd'hui détruit, et d'autres monuments encore, en sont des preuves frappantes. Mais, il faut l'avouer, ce ne sont là que des exceptions. Le beau, tel que, par exemple, le concevaient les Grecs, était inconnu des Egyptiens; étonner l'esprit était leur seul orgueil, bien plus que le séduire. Sous ce rapport, on peut dire que les Egyptiens ont admirablement atteint le but qu'ils se proposaient, car, depuis Homère, qui célébra les cent pylônes de Thèbes, jusqu'au plus moderne touriste, qui publie ses notes de voyages, jamais les monuments égyptiens n'ont cessé de forcer l'étonnement et l'admiration enthousiastes de ceux qui les ont vus.

Victor Loret.

IV. Architecture assyrienne (V. Assyrie).

V. Architecture grecque. 1. Généralités. — Malgré l'assertion souvent répétée par les auteurs anciens que les Grecs étaient une race autochtone, née sur le sol qu'elle occupait et où elle s'était développée à l'abri des influences étrangères, race seulement tributaire de ses dieux nationaux et des héros éponymes de ses différentes familles pour toutes les découvertes et tous les progrès ayant constitué l'état de civilisation à laquelle elle était parvenue, de nombreux faits, révélés par ces mêmes

auteurs et confirmés par les monuments ainsi que les récentes études d'archéologie comparée, ne permettent plus d'admettre ces prétentions et font de la civilisation de la Grèce et particulièrement de son architecture un chainon des plus brillants, le plus brillant de tous, mais un chainon intermédiaire entre les civilisations et les arts de l'Egypte et de l'Asie anciennes, et les civilisations et les arts de Rome et de l'Europe occidentale. Le rôle du peuple hellénique et l'influence exercée par sa civilisation ne se trouvent pas pour cela diminués d'importance; mais ils deviennent plus facilement appréciables au fur et à mesure que se dissipent les mystères voilant les origines du peuple grec et que sont rendus plus sensibles les liens rattachant ce peuple aux peuples qui l'ont précédé dans l'histoire de l'humanité. Les études relatives à l'ethnographie, à l'histoire et à la géographie de la Grèce ancienne, ainsi que celles relatives à ses ordres d'architecture, se trouveront aux articles *Grèce* et *Ordres grecs* (V. ces mots); mais, ces ordres constituant l'élément le plus important et le plus original de l'architecture grecque, en même temps que celui par lequel cette architecture a exercé une influence considérable sur l'architecture romaine et même sur l'architecture contemporaine, il est impossible de ne pas dire ici quelques mots de ces ordres dans lesquels les architectes romains d'abord, et, de nos jours, les architectes modernes, ont trouvé et trouveront encore des règles à suivre et des modèles à imiter pour leurs plus belles compositions architecturales. Les Ordres grecs, les premiers fixés dans leur ensemble suivant des lois certaines qui n'enlèvent cependant à l'architecte aucune indépendance pour l'étude des détails, sont effectivement la caractéristique de l'architecture grecque : peu importe que l'Egypte et l'Assyrie, par la Phénicie et les îles de l'Archipel, en aient importé, dans la Grèce propre et dans le Péloponèse, et de là dans la grande Grèce et dans la Sicile, les éléments constitutifs, peu importe que ces ordres offrent d'admirables variations du VIe siècle au IIIe siècle avant notre ère et que, à l'origine, plus lourds de structure et d'aspect en Sicile et dans la grande Grèce, ils deviennent, à leur déclin, plus riches d'ornementation dans l'Asie Mineure, et qu'ils n'aient guère atteint que sous le ciel privilégié de l'Attique leurs admirables proportions et leur suprême élégance, ces ordres, et surtout l'*ordre dorique* (fig. 1), et l'ordre ionique, ces deux ordres grecs par excellence, forment, à eux seuls, une donnée spéciale et fondamentale de l'architecture grecque, donnée qui s'impose toujours aux méditations et aux études de tous les artistes. La grande place occupée par ces ordres on ordonnances dans l'architecture grecque est au reste expliquée par l'importance du rôle joué par la colonne isolée (dont ces ordres régissent les proportions et règlent les détails) dans les principaux monuments de l'art grec et particulièrement dans les temples et dans leurs abords. En effet, ce qui différencie essentiellement le temple grec du temple égyptien son aîné, et du temple romain qui vint après, est l'emploi de la colonne à l'état d'élément isolé, en même temps que comme élément constitutif (à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur) d'un édifice, et le rôle joué par la colonne, quelle que soit son ordonnance, dans l'architecture grecque, assure au *style d'architecture grec* (V. ce mot) sa place spéciale dans l'histoire de l'architecture à toutes les époques.

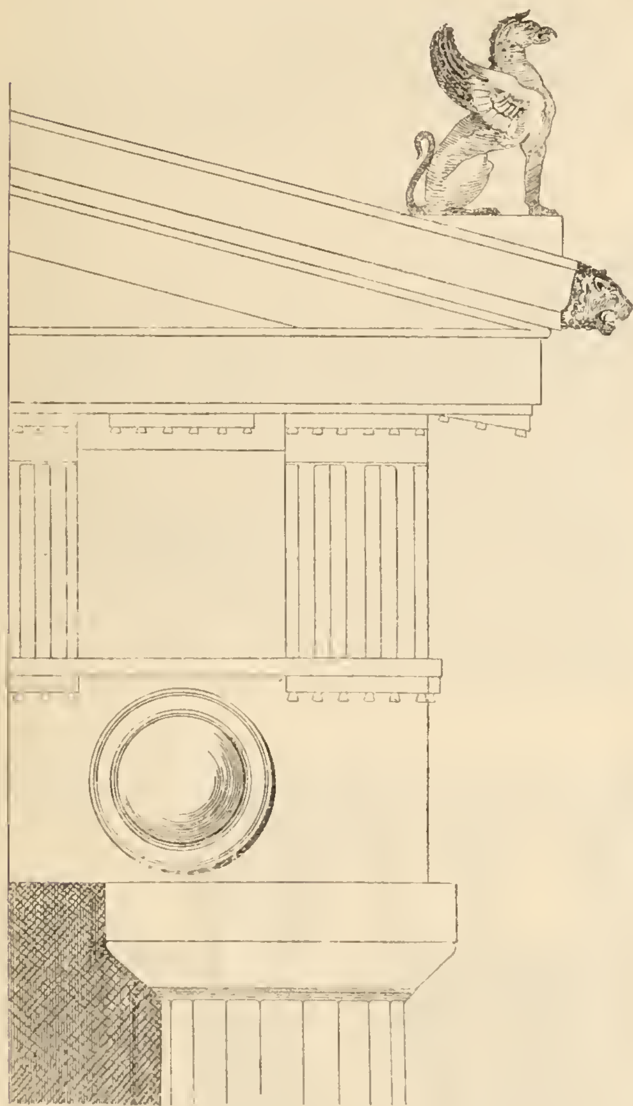


Fig. 1. — Ordre dorique grec. — Détail du Parthénon, d'après une restitution de M. Paulin.

D'autres particularités et des plus importantes viennent encore assurer à l'architecture grecque une supériorité éclatante sur tous les autres styles d'architecture : jamais, à aucune époque de l'art, les architectes ne tinrent plus compte du milieu ambiant pour donner à leurs édifices des masses en harmonie avec leur cadre naturel ; jamais les lignes d'architecture ne furent plus savamment étudiées en vue de corriger certaines défaillances du sens perspectif ; jamais, dans la construction, ne fut apporté un pareil soin pour le choix, la préparation et la pose des matériaux mis en œuvre, matériaux souvent des plus remarquables ; jamais une telle éloquence, inspirée aux artistes par leurs sentiments religieux et patriotiques, ne régna dans le choix des éléments décoratifs d'un édifice et jamais non plus semblable harmonie ne régna entre la construction et l'ornementation; jamais enfin coloration plus vive et cependant plus étudiée ne vint mettre en valeur les différentes parties d'un monument ; toutes qualités qui, réunies, font de l'édifice grec et surtout du temple grec, appartenant à la belle époque de l'art, le type aussi inimitable qu'impérissable du beau absolu autant que peut le concevoir et le réaliser, à travers mille difficultés matérielles, l'art de l'architecte. — Certes, il faut tenir compte, dans l'étude de l'architecture grecque, des tâtonnements qui accompagnent les premiers essais d'un art nouveau, comme aussi des défaillances qui marquent les dernières étapes d'un art à son déclin, et toutes ces nuances, qui distinguent entre elles les différentes époques, époque primitive, belle époque et époque de décadence, trouveront leur appréciation dans des études spéciales consacrées aux styles et aux ordres d'architecture ; il suffira seulement de dire ici que, depuis ses origines jusqu'au VIe siècle avant notre ère et dans toute l'étendue du monde grec, l'architecture grecque se forme et s'affirme, qu'elle atteint son apogée du VIe siècle au IIIe siècle avant notre ère et que, après cette époque, elle entre dans une période de décadence ininterrompue pendant laquelle elle fait place, en se fusionnant avec elle, à l'architecture gréco-romaine, et enfin à l'architecture romaine proprement dite. — Afin de mieux saisir les nombreuses particularités qui distinguent les monuments grecs des différentes époques, il y a lieu de

répartir ces monuments en plusieurs grandes divisions généralement adoptées par les archéologues et par les architectes et qui comprennent les *monuments religieux*, les *monuments d'utilité publique*, les *habitations* et les *monuments funèbres*, ne donnant ici qu'une légère idée de ces monuments dont les principaux seront traités, soit aux articles généraux d'architecture, soit aux noms des lieux où leurs ruines existent encore.

II. Monuments religieux. — L'architecture religieuse des Grecs comprenait surtout les temples et leurs abords, les enceintes et les *propylées*. Les temples grecs, généralement de forme rectangulaire, s'élevaient sur un soubassement formé de plusieurs degrés et étaient surmontés d'un fronton sur leurs façades principale et postérieure ; ils pouvaient contenir un *naos* ou *cella* (la chambre du dieu), un *pronaos* ou vestibule placé, comme son nom l'indique, en avant du naos et, en arrière du naos, un *opisthodomos* ou arrière-temple, parfois répétant le pronaos, mais n'ayant pas toujours de communication avec le naos. Deux rangées de colonnes divisaient souvent en trois nefs (dont une plus large au milieu) le naos des temples les plus importants et, dans ces derniers temples, le milieu du naos était quelquefois à ciel ouvert : dans ce cas le temple était dit *hypèthre*. Enfin, dans les temples où de nombreux visiteurs venaient consulter un oracle fameux, un double vestibule se trouvait en avant du naos et formait comme une chambre d'attente où se tenaient ceux qui attendaient les réponses de la divinité. Mais la grande variété des temples grecs consistait surtout dans la disposition des colonnes qui formaient des portiques, en avant, en arrière, et aussi sur les côtés du temple, colonnes dont le nombre et l'espacement étaient variables et permettaient ainsi de classer les temples suivant le nombre des colonnes de la façade ou suivant la disposition des portiques les entourant. C'est ainsi que les temples étaient dits *tétrastyles*, *hexastyles*, *octastyles*, *décastyles* et même *dodécastyles*, selon qu'ils avaient quatre, six, huit, dix et même douze colonnes en avant de leur façade principale ; qu'ils étaient dits *prostyles* ou *amphiprostyles*, suivant qu'ils avaient un portique devant la façade principale ou devant les deux façades principale et postérieure ; *périptères* ou *pseudo-périptères*, suivant que ce portique faisait le tour de l'édifice ou était, grâce à l'emploi de colonnes engagées, simulé au-devant des façades latérales ; enfin *diptères* ou *pseudo-diptères*, suivant qu'un portique plus large, comprenant deux rangs de colonnes, s'élevait au-devant de ces façades latérales ou suivant que ce portique, ayant la largeur de deux entre-colonnements, n'avait cependant qu'un rang (le rang extérieur) de colonnes, le rang intérieur n'existant pas et permettant ainsi, par son absence, une plus grande largeur au portique adossé aux façades latérales. Les temples grecs pouvaient encore être classés en deux grandes divisions, les *temples doriques* et les *temples ioniques*, suivant l'ordonnance à laquelle appartenaient les colonnes extérieures qui les décoraient et, pour les petits temples, ils étaient dits *in antis*, lorsque les deux colonnes extrêmes de la façade principale et parfois aussi de la façade postérieure étaient remplacées par des *antes*, sorte de piliers carrés et décorés de moulures terminant les murs latéraux des temples. Quant aux *temples ronds*, dont l'art romain et l'art chrétien offrent d'assez nombreux exemples, ils furent toujours rares en Grèce.

Les principaux temples grecs, non les plus grands, mais ceux dont les détails d'architecture ont le plus particulièrement attiré l'attention des architectes et des archéologues, étaient pour les temples d'ordre dorique : le temple dit de Neptune, dans l'acropole d'Assos (Troade) ; le temple de Thémis, à Rhamnunte (Attique) ; les ruines du temple d'Athéné Chalinitis, à Corinthe ; les temples de Pæstum (Grande Grèce) et ceux de Sélinonte et d'Agrigente (Sicile), le temple de Zeus, à Olympie (Elide) ; le temple d'Athéné, à Egine ; le *Théséon* ou temple de Thésée et le *Parthénon* ou temple d'Athéné, à Athènes, et le temple d'Apollon épicurien, à Bassæ, près Phigalie (Arcadie), tous édifices construits avant l'an 400 avant notre ère ; car, à partir de la première moitié du IVe siècle on ne construisit plus guère d'édifices d'ordre dorique et, généralement, à partir de cette époque, les temples grecs empruntèrent aux données de l'ordre ionique leur caractère architectural. Les principaux temples d'ordre ionique sont : le fameux temple d'Artémis, à Ephèse ; le temple dit d'Empédocle, à Sélinonte (Sicile) ; l'ancien temple près de l'Ilissus (Attique) ; le temple de la Victoire Aptère et l'Erecthéion (fig. 2) ou temple double d'Athéné Poliade et

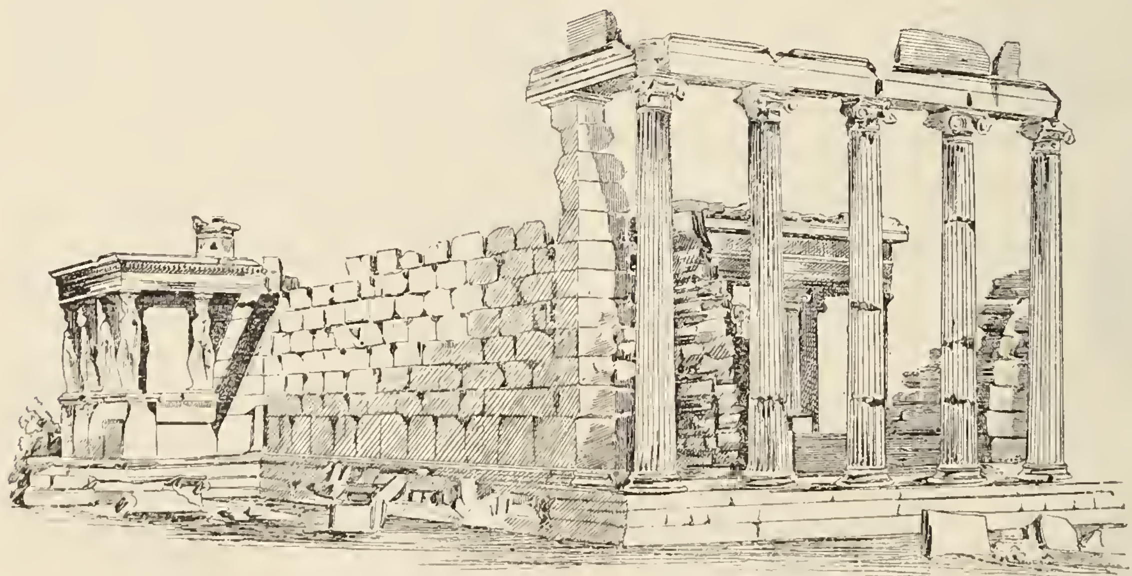
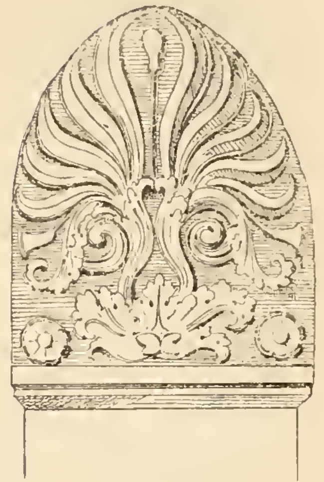


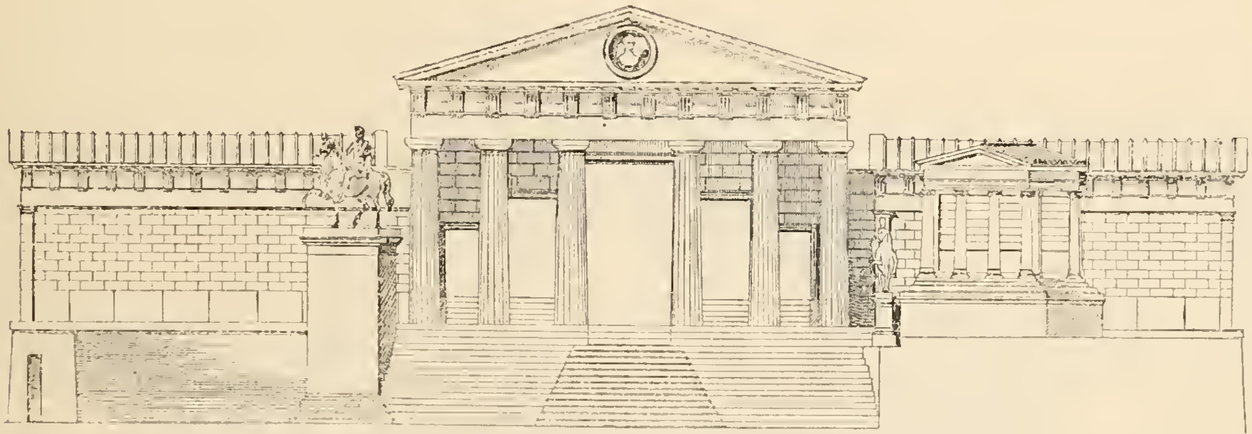
Fig. 2. — L'Érecthéion.

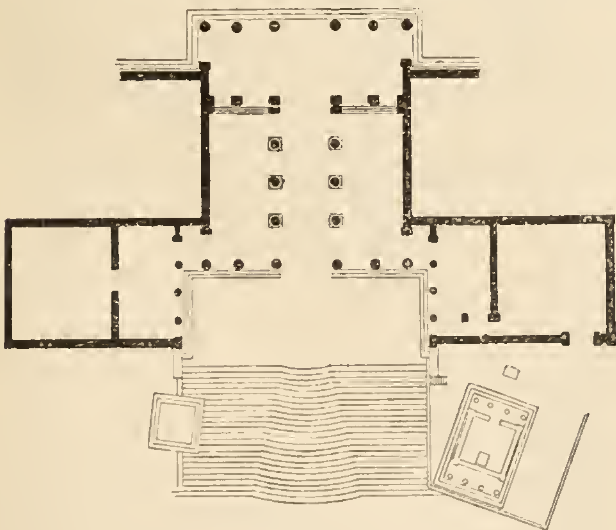
d'Erecthée, à Athènes ; le temple d'Athéné Alea, à Tégée (Arcadie) ; le temple d'Athéné Poliade, à Priène ; le temple d'Apollon Didyméen, près Milet ; le temple d'Artémis Leucophryne, à Magnésie du Méandre ; le temple de Dionysios à Téos ; le temple de Zeus Panhellénien, à Æzani, et le temple d'Aphrodite, à Aphrodisias, ces six derniers temples en Asie Mineure, ce pays par excellence de la colonisation ionique et où l'architecture ionique atteignit une grande richesse d'ornementation, notamment au temple d'Ephèse, dont les fûts de plusieurs colonnes étaient sculptés, et au temple d'Apollon Didyméen, dont dix bases de colonnes et plusieurs chapiteaux de pilastres offrent des

motifs décoratifs d'une rare originalité. — Ces temples étaient presque tous de forme rectangulaire et comptaient de quatre à dix colonnes sur les façades principales, et de douze à vingt et une colonnes sur les façades latérales; mais il était deux temples, tous deux dans l'Attique, qui méritent une mention spéciale; le premier est le *Megaron* ou grand temple d'initiation aux mystères, à Eleusis, temple entièrement ruiné, mais qui était composé d'une grande salle de forme presque carrée, divisée à l'intérieur en cinq nefs inégales, par quatre rangs de sept colonnes, et précédée d'un portique de douze colonnes; le second était l'*Erechthéion*, ce temple double, situé dans l'Acropole d'Athènes et qui comprenait, outre les deux temples hexastyles juxtaposés d'Athéné Poliade et de Poseidon Erechthée, deux portiques communiquant avec le pronaos de ce dernier temple, l'un au N. et supporté par six colonnes ioniques, aussi sveltes que richement décorées, et l'autre au S. et dont la corniche architravée était soutenue par six *caryatides* (V. ce mot).

L'ordre corinthien ayant surtout été employé pour les temples de Rome et du monde romain et l'étude des différents exemples de *caryatides* ou d'*atlantes* (V. ces mots) rentrant plutôt dans l'histoire de la sculpture que dans celle de l'architecture, il reste à dire ici quelques mots de l'enceinte des temples et des propylées. Chaque temple avait son enceinte sacrée, renfermant un ou plusieurs autels, dont l'un généralement disposé en avant et dans l'axe de la façade principale du temple. Dans cette enceinte étaient aussi placés les monuments commémoratifs, statues, trépieds, colonnes, stèles (fig. 3), vases, offerts à la divinité; mais une dépendance des plus intéressantes des temples grecs, dépendance constatée surtout en divers endroits de l'Attique, consistait en ce que les Grecs appelaient *Propylées* (fig. 4, 5 et 6), véritables vestibules ornés de colonnes à l'extérieur et à l'intérieur, et servant de salles d'attente en même temps que d'entrées monumentales. Les exemples les plus connus de propylées sont les propylées de Sunium, les grands et les petits propylées d'Eleusis et enfin les propylées de l'Acropole d'Athènes, propylées construits à la plus belle époque de l'art grec, ornés de portiques d'ordre dorique à l'extérieur et de colonnes ioniques à l'intérieur et dignes en tous points de servir d'entrée à cette Acropole qui renfermait le Parthénon et l'Erechthéion, ainsi que tant de merveilles de la sculpture grecque.


Fig. 3. — Stèle athénienne.


Fig. 4. — Les Propylées d'Athènes (façade), d'après Canina.


Fig. 5. — Les Propylées d'Athènes (plan), d'après Canina.

III. Monuments d'utilité publique. — Un des caractères les plus frappants de l'architecture grecque et celui peut-être qui contribue le plus à lui assurer une place à part dans l'histoire générale de l'art, c'est la conscience extrême avec laquelle les architectes grecs étudièrent tous les édifices, même les plus simples, et c'est aussi la pureté de lignes, l'élégance de formes et la convenance de décoration que ces mêmes architectes surent donner à des édifices que notre époque qualifie parfois assez dédaigneusement d'édifices d'utilité publique et qu'elle considère trop souvent comme ne relevant que du domaine de la construction seule et non comme appartenant au domaine de l'art. Les architectes grecs ne trouvaient donc pas indignes de leur talent les murs et les portes de villes, les tours carrées ou circulaires qui leur servaient de défense, les arsenaux et les ports, les marchés couverts et les portiques entourant les places publiques, les palestres et les gymnases ainsi que les stades, les hippodromes, les théâtres et les odéons, tous édifices qui, relevant de l'art militaire ou de l'art nautique, consacrés aux besoins de chaque jour ou aux jeux et aux divertissements publics, étaient liés, comme les temples, à la vie politique et sociale de la race hellénique et auxquels les architectes grecs, une fois maîtres de leurs procédés de construction et de leurs ordonnances d'architecture, s'efforcèrent d'appliquer les uns et les autres à la plus grande gloire de la cité qui les avait vu naître ou qui leur avait fait l'honneur de les appeler.

Aussi, écrit Valère-Maxime (VIII, 12), « Athènes est fière de son arsenal, et ce n'est pas sans raison ; c'est, pour la richesse et l'élégance, un ouvrage admirable ». Et, dans cette même ville d'Athènes, au milieu du marché le plus fréquenté, la réunion d'un cadran solaire, d'une horloge à eau et d'une girouette à indiquer les vents donna lieu, tout à fait au déclin de l'art grec, peut-être même au commencement de notre ère, à la construction d'un petit édifice, unique en son genre, *la Tour des Vents*, œuvre d'*Andronicus Cyrrhestes* (V. ce nom), édifice très étudié

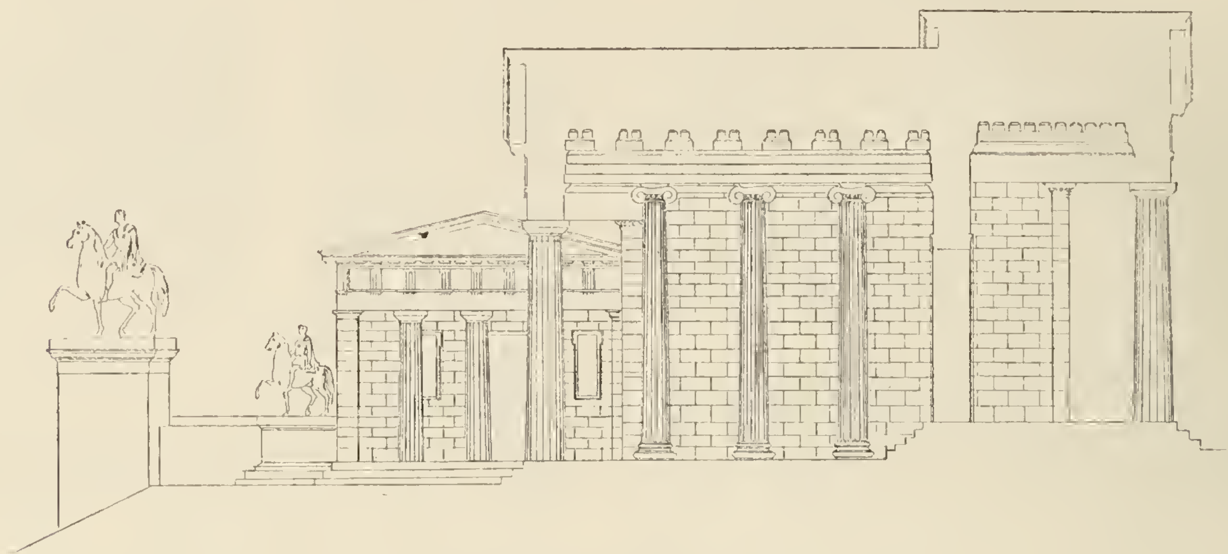


Fig. 6. — Coupe des Propylées, d'après Canina.

dans ses détails, orné de bas-reliefs et qui montre bien que jamais en Grèce l'art ne perdit ses droits. N'est-ce pas à Athènes aussi qu'il faut aller admirer ce chef-d'œuvre de l'art antique, ce bijou de l'architecture hellénique, ce prototype des temples ronds corinthiens de Rome, le *monument chorégique de Lysicrate*, édifice se rattachant aux jeux publics par la victoire dont il consacre le souvenir aussi bien qu'à la religion par les bas-reliefs de sa frise représentant un épisode de l'histoire de Bacchus, ce dieu des jeux solennels et, comme tel, ce père du théâtre !

IV. Habitations. — L'architecture grecque ne dédaigna pas non plus de comprendre dans son essor et dans ses développements les dispositions et le luxe des habitations privées. Après les premières maisons remontant à environ deux mille ans avant notre ère et découvertes par M. Fouqué sous les cendres volcaniques dans l'île de *Thérasia* (Archipel) (V. ce nom) ; après le *palais d'Ulysse*, à *Ithaque* (V. ce nom), palais que décrit l'*Odyssée* et au sujet duquel les trouvailles faites par M. Schliemann à Tyrinthe et à Mycènes confirment l'exactitude des assertions du poète ; après ces petites maisons antiques dont le plan a été relevé par M. Eug. Burnouf sur le versant oriental de l'Acropole d'Athènes, maisons qui montrent bien comme à certaines époques tout le luxe de la cité se portait sur les temples et les autres édifices publics ; on peut constater, par les ruines du *Palais macédonien* ou *Prytanée royal de Palatitza* (V. ce nom), édifice attribué par MM. Henry et Daumet aux rois macédoniens prédécesseurs de Philippe et d'Alexandre le Grand, tout le luxe d'un palais grec au ve siècle avant notre ère, comme on peut, après les relevés d'une des rares maisons anciennes de Délos, relire Vitruve et y chercher avec confiance la description d'une riche habitation grecque de la période alexandrine. Mais ce n'est pas en Grèce même, ni sur les côtes de l'Asie Mineure ou dans une île de l'Archipel, c'est sur la côte occidentale de l'Italie, c'est à Pompéi, cette ville plus grecque que romaine de la Campanie et dont l'éruption du Vésuve de l'an 70 nous a si admirablement conservé, sous une pluie de cendres, la civilisation gréco-romaine ; c'est à Pompéi qu'il faut chercher le dernier mot de l'habitation grecque, non tant peut-être pour les dispositions du plan que pour les gracieux détails d'ornementation ; c'est à Pompéi que, à côté de la colonne dorique atteignant une rare élégance et se pliant aux exigences de l'habitation privée, il faut chercher ces gracieuses fresques et ces exquises figurines toutes empreintes d'une saveur hellénique et rappelant bien plus la mollesse efféminée de Corinthe que la rudesse de Rome ou le décorum de l'Etrurie.

V. Monuments funèbres. — Les sentiments religieux des Grecs leur faisaient, en même temps qu'aux temples, demeures des divinités, attacher la plus grande importance aux tombeaux, demeures des morts, et, au fur et à mesure que l'architecture et la sculpture se développèrent dans le monde grec, on put voir les tumuli ou les simples cavernes funéraires des époques primitives faire place à des monuments construits avec soin et décorés avec art. La Lycie, la Cyrénaïque et les îles de l'Archipel ont conservé de nombreux types de tombeaux dont les chambres sépulcrales sont creusées dans le roc, mais que décorent des portiques doriques ou ioniques ; les fouilles de l'Attique et de l'île de Délos ont mis à jour des stèles funéraires sculptées avec grâce et, plus encore peut-être dans l'architecture funéraire que dans toute autre, le génie grec a déployé une grande souplesse et une grande variété de motifs. Le type le plus complet de cette architecture funéraire des Grecs, le tombeau qui répond le mieux au sentiment héroïque de la race hellénique et à son désir d'allier la sculpture à l'architecture autant qu'à son besoin de joindre la poésie de la religion à celle de la mort, est le *Tombeau-Temple* que, dès le ve siècle avant notre ère, on érigea sur presque tous les rivages méditerranéens, dont le *Tombeau dit de Théron*, à Agrigente (Sicile), est un timide essai, mais dont les plus beaux exemples étaient le *monument héroïque de Xanthos* (Lycie) et le *Tombeau de Mausole*, à Halicarnasse. Ces deux derniers édifices dont, malgré quelques incertitudes, il est facile de tenter la restitution, sont bien des édifices inspirés par le génie grec à l'époque du plus grand développement de l'architecture ionique et montrent bien, comme au Parthénon d'Athènes, ce que l'alliance de l'architecture et de la sculpture pouvait avoir de résultats féconds sous l'inspiration d'artistes grecs.

Cette rapide énumération des nombreux édifices grecs construits en quelques siècles montre tout ce que l'architecture de la Grèce a su, en s'inspirant, il est vrai, de l'Egypte et de l'Asie, créer de types et fournir de modèles à l'architecture des époques postérieures, et

l'étude approfondie de ces types montrerait plus encore combien le génie grec avait d'unité de conception malgré une grande liberté dans l'exécution et combien il savait garder d'élégance jusque dans ses fantaisies. C'est l'architecture grecque qui a permis, par ses règles certaines, à l'architecture de la Rome antique de prendre un si brillant et si grandiose essor et aujourd'hui encore c'est aux ruines des monuments de la Grèce que les nations de l'ancien et du nouveau monde envoient leurs artistes demander le rajeunissement de leurs inspirations par l'étude des plus beaux types que l'art ait créés. Charles Lucas.

VI. Architecture romaine. I. Généralités. — Des préoccupations autres que celles des arts absorbèrent longtemps les forces vives du peuple romain et si l'histoire a constaté que, peu de temps après la fondation de Rome, sous les rois, cette ville possédait déjà un certain nombre de monuments religieux et de constructions d'utilité publique, elle n'a pas manqué d'inscrire comme fondateurs de ces monuments les Tarquins, ces lucumons étrusques, auxquels il faut reporter l'honneur d'avoir introduit dans Rome les arts et la civilisation alors florissante de l'Etrurie. Plus tard, lorsque la République romaine s'occupa de conquérir l'Italie méridionale et la Sicile, elle se trouva en contact avec les colonies grecques qui avaient fait de ces riches pays une seconde patrie, de bien peu inférieure à la Grèce propre et à l'Ionie pour le développement de la civilisation hellénique. L'art romain subit donc, dans cette phase de sa croissance, l'influence grecque comme il avait, à ses débuts, subi l'influence étrusque. Enfin, quand le peuple-roi, devenu maître de tout le bassin méditerranéen, eut accumulé dans sa capitale les richesses du monde entier et que, sous l'administration des premiers empereurs, il se donna, lui aussi, le luxe d'une architecture répondant à ses besoins multiples et portant l'empreinte du génie de sa race, cette architecture ne répudia aucun des éléments empruntés à l'Etrurie et à la Grèce ; mais elle leur imposa un caractère de grandeur et de magnificence jusqu'alors inconnu, même sous les pharaons d'Egypte et sous les puissants dynastes de l'Orient. En même temps, elle imposa son goût à tout l'univers civilisé et peupla de ses créations non seulement l'Europe, mais encore l'Afrique et l'Asie. En résumé, c'est donc à l'Etrurie d'abord et à la Grèce ensuite que Rome dut les principes de son architecture, laquelle ne mérita guère le nom de romaine que pendant un peu plus de deux siècles, de Jules César au dernier des Antonins ; car, dès le IIIe siècle, lorsque Dioclétien eut commencé la séparation de l'empire en deux grandes parties, l'Occident et

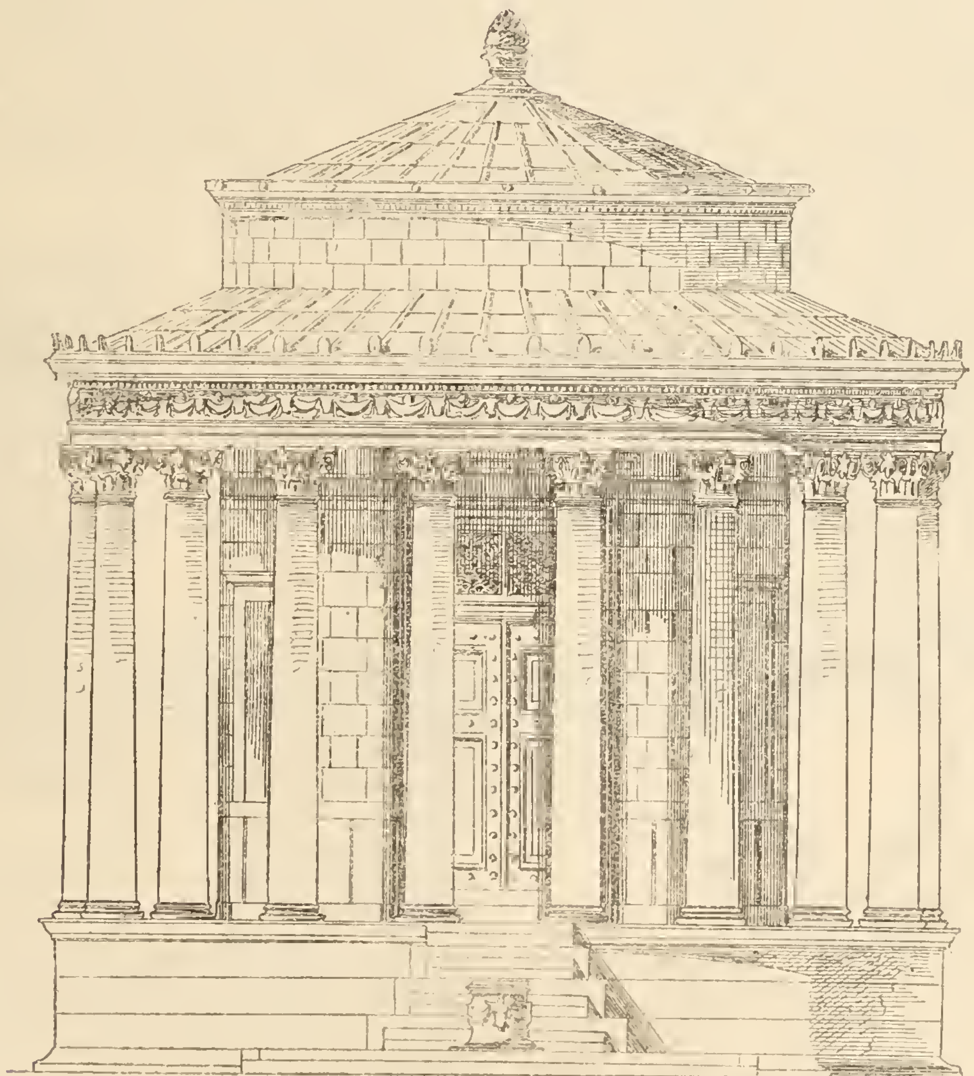
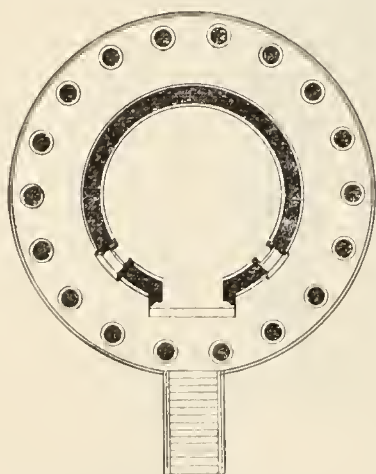


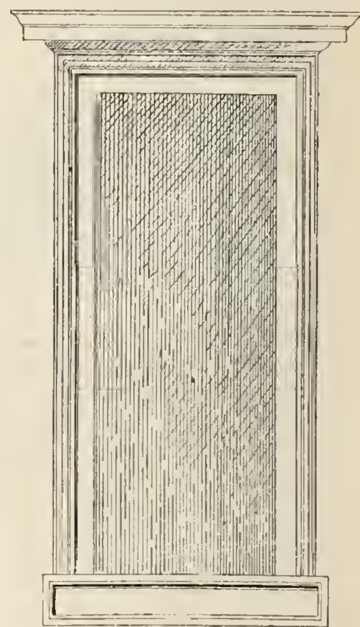
Fig. 1. — Temple de Vesta, à Tivoli (façade), d'après restitution de Léonce Reynaud.

l'Orient, la décadence, déjà facile à constater, ne fit que s'accentuer et les Barbares qui, après le départ de Constantin pour Byzance, s'abattirent sur Rome, trouvèrent une société vivant sur ses anciennes traditions et incapable par elle-même du moindre renouvellement. Quatre périodes se partagent ainsi l'architecture romaine : la période de l'influence étrusque, la période de l'influence grecque, la période romaine proprement dite et la période de décadence ; et, comme éléments caractéristiques d'architecture et d'ornementation, à ces grandes périodes peuvent être rattachés l'ordre toscan pour la période étrusque, les ordres dorique et ionique gréco-romains pour la période grecque, et les ordres corinthien et composite pour la période romaine proprement dite et pour la

période de décadence. Mais il est deux éléments, à la fois de construction et de décoration, l'arcade et la voûte, qui, connus des Etrusques, mais peu employés dans l'architecture grecque, contribuèrent surtout, par leur développement, à donner à l'architecture romaine ce caractère de grandeur que l'on se plaît à lui reconnaître et que l'on ne peut se lasser d'étudier. Enfin, le grand nombre et l'importance, ainsi que la diversité des monuments romains des premiers siècles de notre ère, conservés à Rome et dans toutes les anciennes provinces de l'empire, ajoutent encore à la grande place tenue par l'architecture romaine dans l'histoire générale de l'architecture, et motivent la division de cet aperçu sommaire en plusieurs parties comprenant : *les Monuments religieux*, *les Constructions d'utilité publique*, *les Places publiques et les Basiliques*, *les Thermes*, *les Cirques*, *les Théâtres et les Amphithéâtres*, *les Habitations*, *les Monuments funéraires et les Monuments commémoratifs*.

II. Monuments religieux. — Le temple romain n'obéit pas, comme le temple grec, à une sorte de loi naturelle dans son dévecoppement, et son type, d'abord simple, ne s'agrandit pas et ne se complète pas par la croissance progressive de ses parties primitives : en revanche et comme conséquence, le temple romain offre une plus grande variété que le temple grec dans les exemples qui en ont été conservés, soit par les monuments mêmes, soit par les descriptions des auteurs. C'est ainsi que le *premier temple de Jupiter* sur le mont Capitolin, temple construit sous les Tarquins, était un édifice étrusque, divisé en trois cellas destinées à recevoir une triade divine, cellas précédées et accompagnées de portiques d'ordre toscan avec ornements de terre cuite rapportés. Plus tard, lorsque l'influence de l'art grec se fit sentir, des temples furent construits, à Rome et en Italie, parfois sur un plan rectangulaire et avec ou sans le portique continu qui fit donner à beaucoup de temples grecs le nom de périptère; mais, suivant l'espace restreint que ménageait à ces édifices la proximité de la place publique ou de monuments existants, les plans furent des plus divers; quant aux ordres employés, ce furent l'ordre dorique et l'ordre ionique grecs, modifiés et non à leur avantage par les architectes de l'époque, qu'ils fussent des esclaves grecs ou des citoyens romains. Lorsque, enfin, Rome eut son architecture propre, les temples, soit qu'ils fussent rectangulaires et périptères ou pseudopériptères, soit qu'ils fussent de forme circulaire et dit monoptères, soit qu'ils fussent rendus doubles par la juxtaposition de deux cellas opposées d'ouverture, demandèrent à l'ordre corinthien, et plus tard à l'ordre composite, toute la richesse de leur ornementation. Il faut citer, parmi ces différents types, un peu au hasard et pour en mieux indiquer la variété, les *trois temples de la Piété*, de *Juno Matuta* et de *l'Espérance*, temples hexastyles érigés vis-à-vis le Forum Olitorium, presque sur une seule ligne et en parallèle, vers le commencement du IIe siècle avant notre ère et dont le premier était périptère et d'ordre toscan, le second périptère et d'ordre dorique, et le troisième pseudopériptère et d'ordre ionique. Un autre temple, également pseudopériptère et d'ordre ionique, mais qui existe encore en entier (grâce à sa conversion en église, dédiée à Sainte-Marie l'Egyptienne), est le *temple dit de la Fortune virile* ou aussi de la *Fortune de Lucullus*, temple restauré par ce général. Pseudopériptère mais d'ordre corinthien, et peut-être le plus remarquable des monuments de ce genre, est le temple connu sous le nom de *la Maison carrée de Nîmes*, construit en l'an V avant notre ère en l'honneur de Caius et de Lucius César, fils adoptifs d'Auguste. Dès cette époque et presque sans exception jusqu'à la fin de l'empire romain, l'ordre corinthien fut appliqué aux temples, que ces édifices fussent de forme ronde comme le *Temple de Vesta* (fig. 1, 2 et 3), à Tivoli, ce type admirable de l'art gréco-romain ; comme le *Panthéon* que l'on croit avoir été, à l'origine, une salle ronde des Thermes d'Agrippa, à laquelle on aurait ajouté son beau portique à une époque postérieure ; comme le *Temple de Vesta* à Rome, édifice que l'on attribue à l'époque des Sévère ; ou bien que ces temples aient une forme rectangulaire comme les *Temples de Jupiter tonnant*, de *Castor et Pollux* et de *Mars Vengeur*, remontant à l'époque d'Auguste et célèbres par la beauté de leur ordre corinthien ; les *Temples de la Paix et de Vespasien*, datant des Flaviens, ou comme le temple double, décastyle et pseudodiptère, que l'empereur Adrien fit élever sur ses dessins en l'honneur de Vénus et de Rome. — Les temples romains, surtout ceux élevés dans les provinces où l'espace était moins parcimonieusement ménagé que dans la capitale du monde, furent, comme les temples grecs et les temples égyptiens, entourés d'enceintes souvent ornées de portiques et comprenant parfois des dépendances importantes, telles que *Atriums* (V. ce mot) et habitations des prêtres et des servantes du culte : c'est même à ce genre d'édifices, qui fut plus tard imité dans la construction des églises constantiniennes, qu'il faut rattacher un des temples les plus petits, mais un des plus vénérés du Forum romain, le *petit temple circulaire de Vesta*, situé entre le Capitolin et le Palatin et sur l'atrium duquel s'ouvraient les demeures de six vestales. Les *Temples du Soleil, à Héliopolis* (Balbeck) *et à Palmyre*, offraient, en revanche, à l'intérieur de leurs vastes péribolcs ou enceintes, des portiques, des exèdres et des salles spacieuses.


Fig. 2. — Façade du temple de Vesta, à Tivoli, d'après Léonce Reynaud.


Fig. 3. — Détail (fenêtre du temple de Vesta).

III. Constructions d'utilité publique. — Sous cette désignation un peu vague et surtout à cause de la grande multiplicité des programmes divers qu'ont eu à réaliser les architectes ou les ingénieurs romains, il ne sera mentionné ici que des édifices relevant aujourd'hui du domaine de l'ingénieur militaire, de l'ingénieur de la marine, ou de l'ingénieur des ponts et chaussées, toutes fonctions qui, à Rome, étaient bien souvent confiées à des architectes et parfois à des tribuns militaires. Cer-

taines de ces constructions, telles que les murailles, portes de ville et camps retranchés, furent des plus nombreuses dans l'empire romain, depuis le *vallum Hadriani*, ce fameux mur d'Adrien qui séparait la Grande-Bretagne des forêts sauvages de la Calédonie, jusqu'au fond des gorges de l'Arabie Pétrée, et ces ouvrages défensifs s'élevèrent surtout dans les provinces frontières où les légions en permanence employaient les loisirs que leur laissaient les ennemis à de magnifiques travaux d'utilité publique. On a pu étudier avec certitude, sur les substructions des anciennes enceintes de Rome ou dans les décombres de Pompéi, le mode de défense des villes romaines et de nombreuses portes anciennes, telles que la *porta Maggiore*, à Rome; la *porte d'Herculanum*, à Pompéi; la *porte d'Arroux*, à Autun, et la *porte Noire*, à Trèves, portes souvent confondues à tort avec des arcs de triomphe, montrent bien de quel luxe les Romains décoraient les entrées monumentales de leurs villes. Quant aux camps retranchés dont les ruines sont connues dans les différentes provinces de l'ancienne Gaule sous le nom générique de *camps de César*, on a pu en relever à loisir les dispositions dans la Germanie, la Mœsie, la Dacie et même en Afrique, et toujours, ou presque toujours, comme à Saalburg, près de Hambourg, et à Gamzigrad, en Serbie, ces camps présentent généralement une grande enceinte rectangulaire entourée de murs et de fossés avec quatre portes d'accès défendues par des tours rondes ou carrées et, à la rencontre des axes de ces quatre portes, se trouvent les ruines du *Prœtorium* (prétoire) ou demeure du commandant en chef. — Pour les ports et les autres constructions maritimes ou hydrauliques, les Romains étaient les élèves des Etrusques ; mais ils avaient singulièrement développé, et dans des conditions de grandeurs extraordinaires, les traditions qu'ils avaient reçues de leurs maîtres. C'est ainsi que le *port d'Ostie*, créé, dit-on, par Ancus Martius, fut considérablement augmenté et entouré, par les empereurs Claude et Trajan, d'*emporia* ou magasins pour recevoir les blés et autres marchandises ; que Trajan fit creuser le port de *Centum cellæ* (les cent chambres) aujourd'hui Civita-Vecchia ; que si le premier pont de Rome, le *pont Sublicius* (attribué à Ancus Martius), était de bois, Adrien fit construire le plus remarquable des ponts de Rome, le *pont Ælius* (pont Saint-Ange) qui, restauré, conserve encore aujourd'hui ses dispositions primitives ; qu'à un des empereurs Flaviens est dû le *pont de Saint-Chamas* (Bouches-du-Rhône), célèbre par ses deux portes monumentales) ; que la *Cloaca maxima*, cet égout primitif de Rome sous Tarquin l'Ancien, fut étendue sous une grande partie de la ville dont il assainit les vallées ; que des lacs furent en partie dérivés pour porter la fécondité sur des territoires privés de toute irrigation naturelle et que, pour les aqueducs, il en fut créé partout où le besoin s'en fit sentir et au prix de travaux gigantesques tels que le *château-d'eau de l'Aqua Claudia*, près de Rome, le *pont du Gard*, près de Nîmes, et les aqueducs de Ségovie et de Tarragone, en Espagne, travaux magnifiques qui font encore aujourd'hui l'admiration des peuples modernes. — Il serait injuste d'oublier dans cette rapide énumération des constructions d'utilité publique des Romains, cette quantité considérable de voies publiques, sillonnées de *bornes milliaires* et portant les noms des plus illustres familles de Rome, qui reliaient la capitale à tous les peuples de l'empire. Ecrire l'histoire du développement de ces voies politiques et commerciales, mais avant tout stratégiques, serait écrire l'histoire même des agrandissements successifs de la puissance romaine en même temps que montrer comme, il y a plus de deux mille ans, la volonté des Romains se jouait de tous les obstacles et comme leur grand sens politique s'efforçait, par des communications faciles, de retenir les peuples conquis dans la soumission et de faire affluer à Rome les produits de leurs territoires en même temps que de faire rayonner sur le monde entier les éléments de la civilisation romaine.

IV. Places publiques et Basiliques. — La vie politique, si intense dans la Rome républicaine, et la vie municipale, respectée avec tant de soin par les Romains dans les provinces conquises, imposaient à l'architecte de réserver dans le plan d'ensemble des villes une vaste place qui pût, à l'imitation de ce qui se passait à Rome, servir de *forum* (V. ce mot) à la colonie ou à la cité, et de plus il lui fallait entourer cette place de belles constructions monumentales destinées au service des différents tribunaux, aux séances des différents conseils et aussi à l'échange des relations commerciales. On est frappé, dans les récits des écrivains autant que par les ruines de Rome, de voir combien cette ville possédait de forums différents les uns des autres ; les uns simples marchés, les autres simples lieux de passage, mais presque tous décorés comme à l'envi de temples, de salles de réunion, de monuments commémoratifs, et tous ces forums reliés à ce forum unique, le centre et la tête du monde romain, le *Forum romanum* (fig. 4 et 5). — On peut facilement, sur les récits des historiens et d'après les inscriptions, reconstituer la vie propre de chacune des magistratures romaines et suivre les unes et les autres dans les lieux de réunion qu'elles possédaient à Rome ; *temples*, *curies*, *atriums*, *tabularium*, etc. (V. ces mots) ; mais, vers la fin de la République, se multiplièrent dans la ville et se créèrent dans toutes les colonies et les cités romaines, des *basiliques* (V. ce mot) dont de nombreux vestiges (en partie conservés dans les premières églises chrétiennes) et un texte de Vitruve (V, 1) permettent de reconstituer le plan et les usages. « Les basiliques, dit Vitruve, doivent être construites sur les places publiques, vers la région la plus chaude du ciel, afin que les marchands puissent s'y réunir l'hiver à l'abri des intempéries de l'air » ; et décrivant peu après la *basilique de Fano* qu'il avait fait construire, probablement comme architecte et entrepreneur, il y mentionne un tribunal en forme d'hémicycle disposé de façon à ce que, dit-il, « ceux qui se tenaient près des magistrats ne gênassent pas les marchands qui trafiquaient dans la basilique ». Texte précieux, car, outre les données qu'il indique aussi sur les proportions, les dimensions et les dispositions

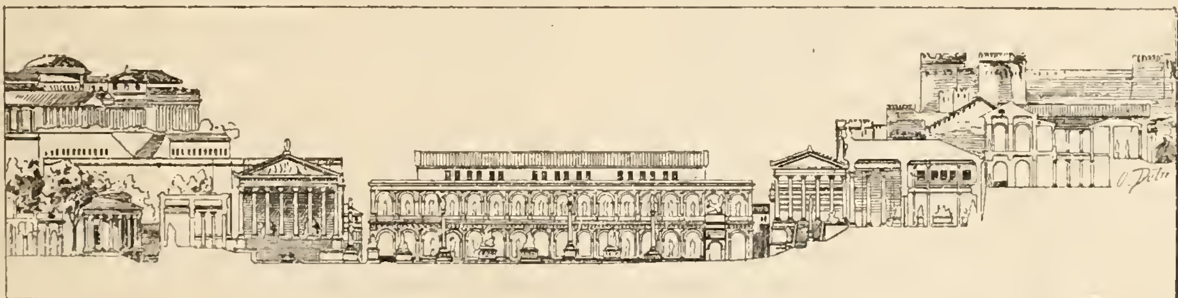


Fig. 4. — Forum romanum (Restitution de M. Dutert).

tions des basiliques, il nous montre ce que pouvait, au temps d'Auguste, être la basilique dans une ville qui n'en possédait qu'une. En revanche, Rome en avait un grand nombre et des plus belles, dans toutes les parties de la ville et pour toutes les destinations, basiliques parmi lesquelles il suffira de citer la *basilique Julia* et la *basilique*

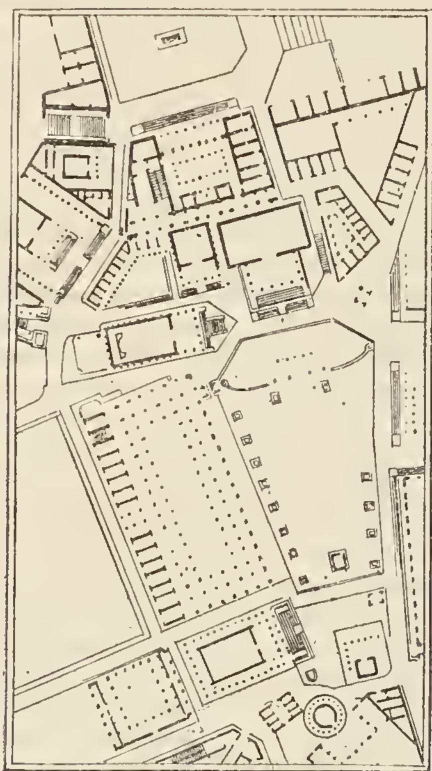


Fig. 5. — Forum romanum, d'après M. Dutert.

Paulla sur le forum romain, la *basilique Ulpienne*, sur le forum de Trajan, et la *basilique de Rome*, désignée quelquefois sous le nom de temple de la Paix, construite par Maxence et consacrée par Constantin, basilique dont les ruines imposantes disent encore aujourd'hui toute l'importance de ces monuments de la vie publique des Romains.

V. Thermes, Cirques, Théâtres et Amphithéâtres. — Lorsque le peuple romain, fatigué de tant de luttes intérieures pour la conquête de l'égalité politique et de tant de luttes extérieures pour la conquête du monde entier, abandonna ses destinées aux Césars et, indigne des ancêtres qui l'avaient fait si grand, se borna à réclamer impérieusement de ses maîtres le pain et les spectacles de chaque jour, *panem et circenses*, deux genres d'édifices, ceux consacrés aux bains et ceux consacrés aux représentations théâtrales, furent appelés, plus que tous les autres, à faire oublier à la population romaine sa servitude et fournirent à l'architecture de la Rome impériale, ses ouvrages les plus grandioses et les plus riches. Il suffira de renvoyer à des articles spéciaux (V. Thermes, Stade, Cirque, Naumachie, Théâtre et Amphithéâtre) pour l'étude de ces édifices (les plus grands du monde entier), qui s'élevèrent en peu de temps dans Rome et, à l'exemple de la capitale, dans les cités les plus importantes de toutes les provinces de l'empire : cependant quelques noms rappelleront ici ces types superbes de la magnificence de l'architecture romaine. Ainsi, pour les Thermes, à côté d'établissements peu importants comme ceux de Néris (Allier) et ceux de Paris, ces derniers antérieurs à l'empereur Jullien, il faut citer les vestiges de ceux de Badenweiler (grand-duché de Bade) et, à Rome, les *Thermes de Caracalla* (fig. 6) et les *Thermes de Dioclétien*, les premiers, les plus beaux, et les seconds, les plus vastes de la ville ; d'après Publius Victor, ils comptaient 850 bains de tous genres. — Quant aux édifices affectés aux représentations théâtrales et aux jeux du cirque, leurs ruines innombrables qui couvrent tout l'empire romain offrent encore, après tant de siècles pendant lesquels on en a tiré des matériaux pour bâtir des quartiers entiers, les masses les plus imposantes, masses souvent décorées de plusieurs ordres d'architecture superposés : aussi les noms seuls du *Colisée* et de l'*Amphithéâtre de Pola* (Istrie), de l'*Amphithéâtre de Vérone* et de l'*Amphithéâtre d'El Jem* (Tunisie) et de tant d'autres évoquent à l'esprit les souvenirs les plus imposants de la grandeur romaine.

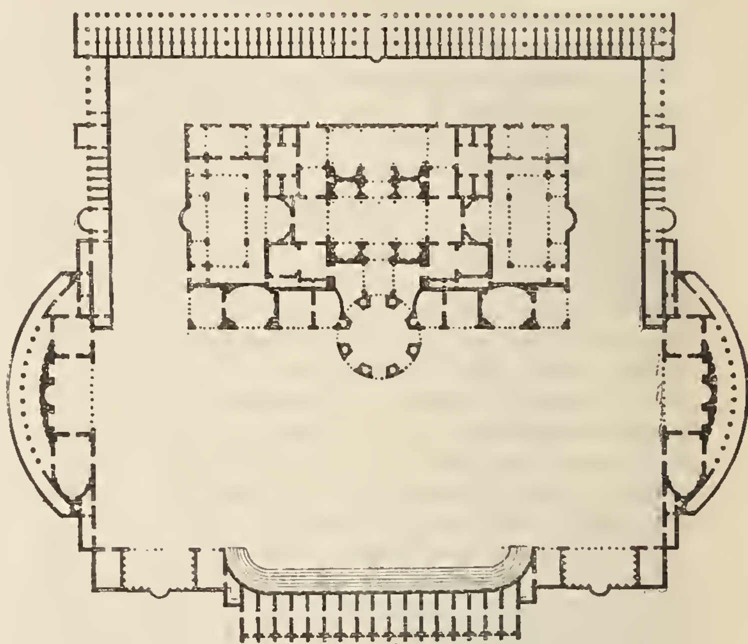


Fig. 6. — Plan des Thermes de Caracalla.

VI. Habitations. — Dans les commencements de Rome, sous les rois et aux premiers temps de la République, la maison romaine, telle que les fragments du plan en marbre du Capitole nous en ont conservé les dispositions, était de très petites dimensions et comptait à peine quelques pièces rassemblées autour d'une cour dite *atrium;* mais, au fur et à mesure que, à la suite de guerres heureuses, le luxe s'introduisit à Rome, cet atrium, d'origine étrusque, devint une cour entourée de portiques, autour de laquelle se groupèrent les pièces nécessaires à la vie publique, tandis qu'une autre cour plus spacieuse, entourée elle aussi de portiques et appelée *péristyle* (V. ce mot), servait de centre aux pièces destinées à la vie privée. Un vestibule mettait en communication l'atrium avec la rue et des boutiques s'ouvraient sur cette rue, à droite et à gauche du vestibule et parfois aussi tout autour de l'îlot *(insula)* occupé par la maison. Car, dans les premiers temps, chaque maison était isolée des maisons voisines ou tout au moins servait à l'habitation d'une seule famille, tandis que, plus tard, de nombreuses maisons, dont la partie principale était encore, il est vrai, occupée par une seule famille, formèrent des îlots dont la *maison de l'édile Pansa* et plusieurs autres à Pompéi peuvent donner une assez juste idée. A Pompéi, de plus, la maison romaine du premier siècle de notre ère était décorée avec ce goût inhérent aux populations grecques de l'Italie méridionale (autrefois grande Grèce). A Rome, à cette même époque, de nombreuses maisons, entassées les unes contre les autres, s'élevaient à plusieurs étages, loués chacun à des locataires différents et, à côté de ces ruches d'une grande hauteur (Auguste leur interdit de dépasser 21 m.) et souvent fort médiocrement construites, les patriciens ou les enrichis se faisaient construire de véritables palais. Pour les empereurs, après la *maison d'Auguste et de Tibère*, sur le Palatin, maison qui était d'une simplicité relative, la *maison dorée de Néron*, et, au dehors de Rome, la *villa Hadrienne, à Tibur*, et le *Palais*

de Dioclétien, à *Spalatro* (V. ces noms), ne le cédaient en rien comme importance et comme richesse aux fantaisies les plus luxueuses des monarques de l'Orient. Au reste, les nombreuses ruines de *villas* (V. ce mot) découvertes en Gaule, en Espagne et en Afrique, montrent tout le luxe employé dans les habitations de campagne pendant les deux premiers siècles de notre ère sur toute l'étendue du monde romain.

VII. Monuments funéraires. — C'est encore aux Etrusques et aux Grecs que les Romains empruntèrent les principaux types de leurs monuments funéraires, placés presque toujours hors des villes et s'élevant le long des voies magnifiques qui reliaient entre elles les principales cités de l'empire. Les ruines de la voie Appienne nous montrent, pendant plusieurs milles hors de Rome, et la *voie des Tombeaux*, à Pompéi, nous confirme, dans un meilleur état de conservation, mais dans des données de grandeur moindres, la variété des monuments funéraires des Romains qui, s'étant approprié d'abord les sépulcres souterrains et les tumuli circulaires ou carrés, surmontés de pyramides ou de colonnes paraboloïdales des Etrusques, demandèrent ensuite à la Grèce et à l'Ionie leurs tombeaux en forme de petits temples ou leurs stèles si gracieuses, jusqu'à ce que les patriciens et les empereurs romains, devenus maîtres du monde, voulant faire grand et toujours plus grand en même temps que plus orné et plus riche, on vit, à côté des *columbaria* ou chambres souterraines destinées à recevoir dans leurs niches superposées les cendres de tous les membres d'une corporation ou des nombreux esclaves ou affranchis d'un riche particulier, s'élever à Rome des monuments de forme variée, tels que le *tombeau de Cœcilia Metella*, tour ronde de 30 m. de diamètre, reposant sur un soubassement carré, mais aujourd'hui privé de son couronnement; la *pyramide de Cestius*, haute de 37 m. et décorée autrefois de colonnes et de statues; le *tombeau de l'édile Publicius Bibulus*, en forme de petit temple orné de pilastres toscans; le *tombeau d'Auguste*, aujourd'hui entièrement détruit, et enfin le *tombeau de l'empereur Adrien*, vaste rotonde de 67 m. de diamètre et de 22 m. de hauteur, reposant sur un soubassement carré, décorée de deux étages de colonnades circulaires en retraite l'une sur l'autre et couverte par une toiture conique que surmontait une pomme de pin colossale de bronze, conservée de nos jours dans les jardins du Vatican. Ce monument, dont le château Saint-Ange nous conserve encore la structure intérieure, clôt dignement cette énumération rapide des principaux types des tombeaux de Rome; mais par tout l'empire s'en élevaient de non moins intéressants, tels que le monument à trois étages dit *pyramide de Saint-Remi* (Bouches-du-Rhône), le *pilier gigantesque d'Igel*, près de Trèves, et de nombreux tombeaux, peut-être, comme ces derniers, à la fois tombeaux et monuments commémoratifs, dont les ruines grandioses se voient encore en Afrique et jusqu'aux confins de l'Arabie et de la Perse.

VIII. Monuments commémoratifs. — Parmi les édifices qui marquent la place de l'architecture romaine dans l'histoire générale de l'art, ce sont peut-être les monuments commémoratifs qui offrent le plus d'originalité et qui appartiennent plus particulièrement au génie du peuple romain. Certes, les rochers sculptés et les stèles chargées d'inscriptions des anciens peuples de l'Egypte et de l'Orient, les *cénotaphes* (V. ce mot), consacrés en Grèce à rappeler la mémoire de héros dont le corps n'a pu recevoir les honneurs de la sépulture, ou les colonnes honorifiques élevées en l'honneur de citoyens illustres, sont bien l'origine de ces monuments, véritables pages d'histoire sculptées autant qu'œuvres d'architecture; mais Rome sut, sous la forme de *colonnes monumentales* et d'*arcs de triomphe* (V. ces mots), donner aux monuments commémoratifs un caractère de grandeur jusqu'alors inconnu et qui leur mérita d'être admirés autant qu'imités par les peuples modernes. La première colonne monumentale élevée à Rome, et dont le souvenir nous ait été conservé, aussi bien par les auteurs que par une reproduction même de cette colonne placée dans le musée Capitolin, c'est la *colonne rostrale de Duillius* (fig. 7), érigée dans le forum, à l'occasion de la victoire

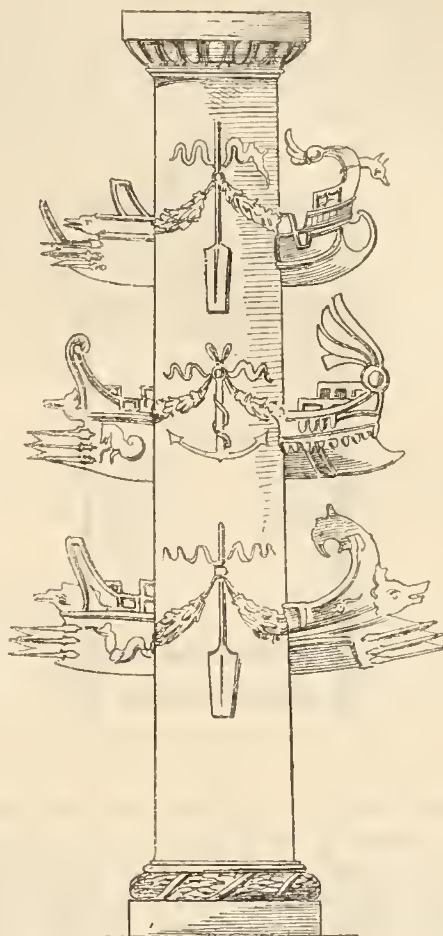


Fig. 7. — Colonne rostrale de Duillius, d'après Canina.

remportée, en l'an 261, par le consul Duillius, sur les Carthaginois. Mais les deux plus belles de ces colonnes monumentales sont la *colonne Trajane* (V. ce mot), construite en l'an 113 de notre ère, dans le forum de Trajan et couverte de 200 m. de bas-reliefs en spirale, représentant la guerre de Trajan contre les Daces, et la *colonne Antonine*, élevée également à Rome, en l'honneur de Marc-Aurèle, dont elle retrace les guerres contre les Marcomans. — Pour les arcs de triomphe romains, les exemples en sont nombreux et peuvent être relevés à Rome et dans toutes les provinces de l'empire, en Gaule et en Thrace, aussi bien qu'en Afrique et en Syrie; aussi leur a-t-il été réservé une grande place dans l'article consacré à ce genre de monuments (V. Arc de triomphe): il faut seulement rappeler ici que ces portes triomphales, isolées et ayant une destination purement honorifique, sont peut-être les monuments qui disent le plus haut le caractère d'ostentation et de grandeur de l'architecture romaine en même temps que ceux dans lesquels, ainsi que dans les colonnes monumentales, s'accentue le mieux, aux deux premiers siècles de notre ère, l'alliance de la sculpture et de l'architecture.

IX. Résumé. — Après cette rapide esquisse des principaux genres de monuments dus au peuple romain, il peut paraître superflu, — si l'on veut bien se reporter aux monuments mêmes, — de dire qu'un réel sentiment de grandeur les caractérise tous, qu'il s'agisse de constructions publiques ou de monuments commémoratifs, de temples ou d'amphithéâtres; mais il faut remarquer que tous ces édifices décèlent surtout un but *pratique*, *positif*, *utilitaire*, ou mieux *politique*, et que, toujours élevés à l'instigation d'une aristocratie de naissance et de fortune, ils sont les pages les plus éloquentes de l'histoire de cette aristocratie qui sut, pendant plusieurs siècles, dominer tout le monde connu des anciens et qui s'efforça de léguer

à la postérité, afin que celle-ci n'en ignorât, des témoignages aussi grandioses que durables de cette domination. Charles Lucas.

VII. Architecture chrétienne primitive. — L'architecture chrétienne primitive se développa surtout à Rome et dans les diocèses d'Occident, c.-à-d. dans la moitié de l'empire romain, aussitôt que la victoire de Constantin sur Maxence en l'an 312 et les édits favorables

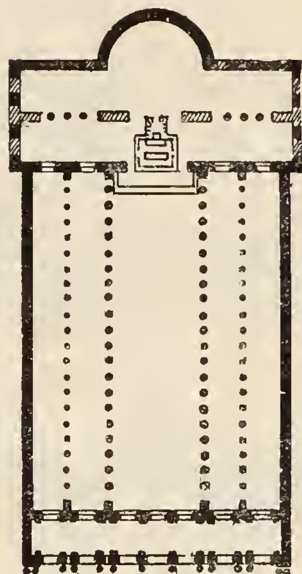


Fig. 1. — Plan de la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome.

à la nouvelle religion eurent permis aux chrétiens de pratiquer leur culte au grand jour et non plus aux *catacombes* (V. ce mot), et d'affecter à ce culte une partie des édifices si nombreux de Rome et des villes de l'empire, édifices dont la décadence du paganisme et la faveur des empereurs leur permettaient de s'emparer. Mais ils n'en sentirent pas moins bientôt le besoin de construire, pour leurs *églises*, des édifices spécialement affectés à leur destination, et quoique, plus tard, on reconnût que la basilique romaine offrait la forme la plus convenable pour ces réunions présidées par l'évêque, il faut cependant constater que les premiers édifices consacrés par Constantin lui-même, à Rome, à Constantinople et dans la Palestine, avaient indifféremment en

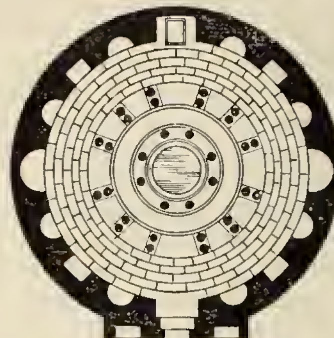


Fig. 2. — Plan du mausolée de Sainte-Constance, à Rome.

plan des formes rectangulaires ou carrées, polygonales ou circulaires. — On trouvera aux mots Baptistère, Basilique, Eglise, Oratoire et Mausolée, des détails sur ces édifices construits par les premiers chrétiens et il suffira d'en indiquer ici quelques-uns des plus anciens et dont les formes traditionnelles eurent une influence persistante sur l'architecture des édifices religieux du christianisme. La basilique, telle que la ville de Rome en comptait un certain nombre et comme toutes les villes de l'empire en possédaient au moins une, convenait en effet parfaitement au nouveau culte; divisée en plusieurs nefs par des rangées de colonnes, précédée souvent d'un portique sur la façade antérieure pendant que la façade postérieure était terminée par une

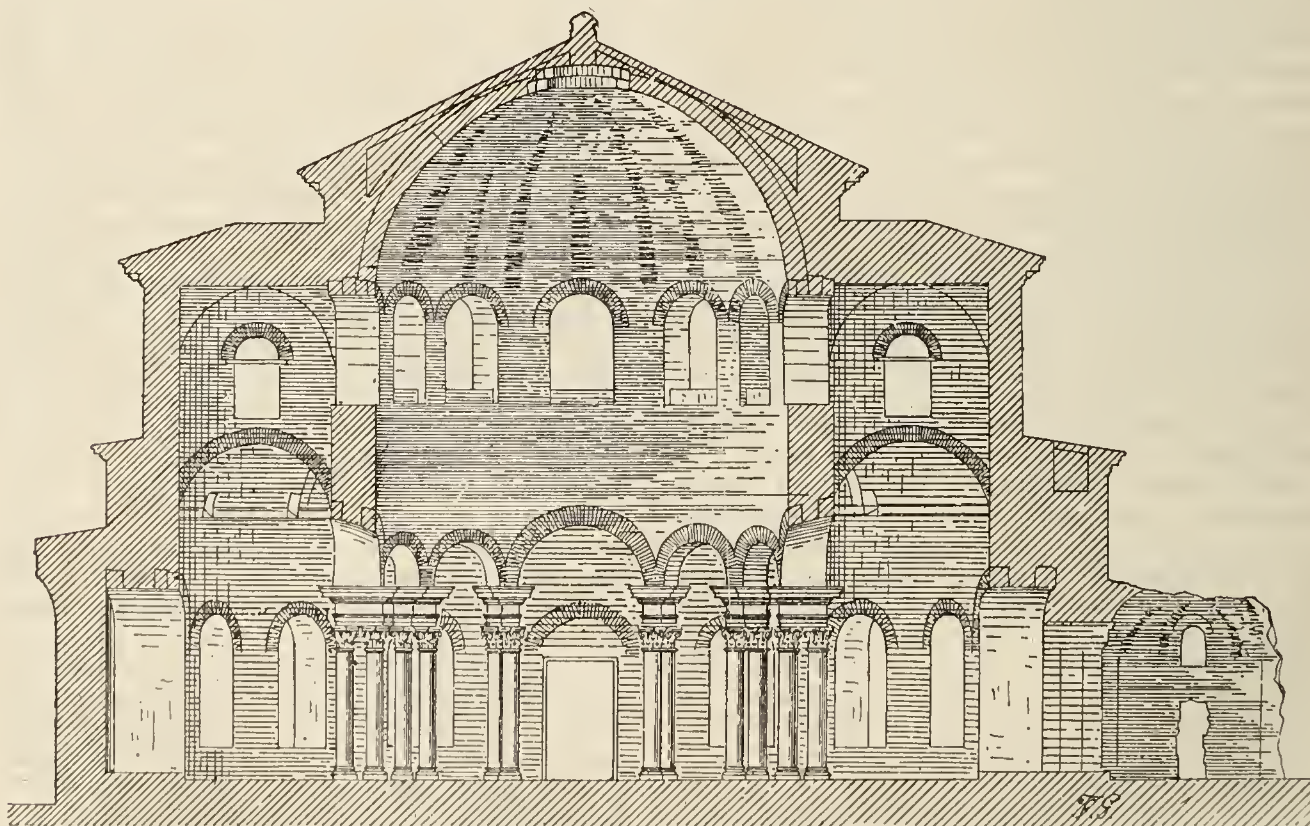


Fig. 3. — Coupe de Sainte-Constance, à Rome.

abside dans l'axe de la nef principale et que des absides plus petites s'ouvraient aux extrémités des nefs latérales, ayant enfin de vastes tribunes au-dessus de ces mêmes nefs latérales, la basilique offrait ainsi, dans ces nefs, un espace pour les réunions des fidèles; dans son portique d'entrée, un lieu d'attente pour les pénitents et les catéchumènes; dans son abside principale, les places des prêtres avec, au milieu, dominant tout l'ensemble, le siège de

l'évêque à l'emplacement même du siège du préteur romain; enfin, les absides secondaires pouvaient recevoir les objets consacrés au culte ou les archives des communautés naissantes, tandis que les tribunes au-dessus des nefs latérales étaient, suivant l'usage oriental, réservées aux femmes. L'espace laissé vide dans certaines basiliques antiques, au-devant de l'hémicycle du tribunal, convint même à merveille au nouveau culte en rappelant la forme de la croix, et cette disposition, accentuée de plus en plus dans les édifices des époques postérieures, devint l'origine des transepts des cathédrales ogivales. Il reste peu de ces premiers édifices de l'ère constantinienne, ou tout au moins ont-ils subi des restaurations ou même des reconstructions qui en ont singulièrement altéré le caractère primitif; cependant on peut compter un certain nombre de basiliques ayant gardé leurs dispositions primitives ou dont ces mêmes dispositions ont été décrites par les auteurs chrétiens. C'est ainsi que l'on peut citer à Rome: l'ancienne *Eglise Saint-Pierre*, fondée au Vatican par l'empereur Constantin, sous le pontificat du pape Sylvestre, vers 324, basilique à cinq nefs, précédée d'une cour entourée de portiques et d'une maison à l'usage du chapitre, surmontée d'un clocher, édifice qui ne fut détruit que dans le XVI[e] siècle; la *Basilique Sessorienne* ou d'*Hélène* (peut-être la mère de l'empereur Constantin), aujourd'hui *Sainte-Croix de Jérusalem*, composée de trois nefs avec transept et hémicycle, et précédée d'un porche donnant sur une cour entourée de murs; la *Basilique de Latran* (complètement modernisée); les *Basiliques de Sainte-Sabine, de Saint-Pierre-ès-Liens, de Sainte-Marie-Majeure*, etc.; la *Basilique de Saint-Paul-hors-les-murs* (fig. 1), construite en 386 sur l'emplacement d'une plus petite élevée par Constantin, détruite en 1823 par un incendie, et rebâtie sur le même plan; cette basilique comprenait cinq nefs séparées les unes des autres par des colonnes recevant des arcs plein-cintre sans archivolte et communiquant avec un vaste transept par cinq portes, dont celle du milieu, une arcade s'ouvrant dans l'axe de la nef principale, porta bientôt le nom d'*arc triomphal;* et tant d'autres basiliques, construites du V[e] au XI[e] siècle, et non seulement à Rome, mais dans toutes les villes de l'Italie, en Gaule, où Grégoire de Tours décrit avec complaisance les basiliques élevées à Tours et à Clermont, par Perpétue et Namatius, évêques de ces villes, dans l'heptarchie anglo-saxonne et enfin dans tout l'Occident. — Il est une autre forme imposée à une partie de ces édifices religieux par le christianisme naissant, c'est la forme circulaire dont l'origine est complexe et a donné lieu à bien des discussions, mais dont le premier exemple connu est le Mausolée de *Sainte-Constance* (fig. 2 et 3), près de Rome. Cet édifice de forme ronde, comme bon nombre des édifices ayant cette destination, se compose d'une grande salle circulaire dont le mur très épais est évidé de niches rondes et carrées et au centre de laquelle une colonnade, formée de vingt-quatre colonnes accouplées recevant des arcs plein-cintre, crée une enceinte entourée d'un portique continu. A l'intérieur, au-devant de l'entrée, est un portique terminé sur les côtés par des hémicycles, mais le portique contournant l'édifice est d'une époque de beaucoup postérieure. Rome et l'Italie, puis la Gaule et tout l'ancien monde romain converti au christianisme, comptèrent assez rapidement beaucoup de ces édifices circulaires, à l'origine baptistères ou tombeaux élevés au-dessus de la *confession des martyrs* (V. ce mot) et bientôt devenus églises, mais églises dont le plan primitif se déforma par l'adjonction des dépendances nécessaires à l'exercice du culte: il suffira de rappeler que le plus ancien de ces sanctuaires de forme ronde fut l'église, comprenant juxtaposés un tombeau de forme circulaire et une basilique de forme rectangulaire, élevée et décorée avec magnificence par Constantin, dit Eusèbe, « sur le tombeau même du Seigneur ». Ce sont là, réunis en un seul édifice, les deux types de l'architecture chrétienne primitive, Charles LUCAS.

VIII. Architecture byzantine. — L'architecture byzantine, qui serait mieux appelée néo-hellénique, se trouve déjà en germe dans des monuments de la Syrie centrale antérieurs à la fondation de Constantinople. M. de Vogüé a signalé à Oumm-az-Zaitoun et à Chaqqa des essais de coupoles sur pendentifs qui remontent au III[e] siècle. Du reste il paraîtrait qu'en Asie Mineure, dans les environs d'Ephèse, le même système de construction se montre également à des dates très anciennes quoique incertaines (Choisy, l'*Art de bâtir chez les Byzantins*, 1882). Ces deux pays subissaient l'influence du voisinage de Séleucie et de Ctésiphon qui, de leur côté, avaient emprunté la pratique en question à Ninive et à Babylone. — Mais si les Grecs ne peuvent revendiquer le mérite d'avoir les premiers établi une coupole sur plan carré, ils ont tellement perfectionné ce mode de construction que la fortune dont il a joui peut

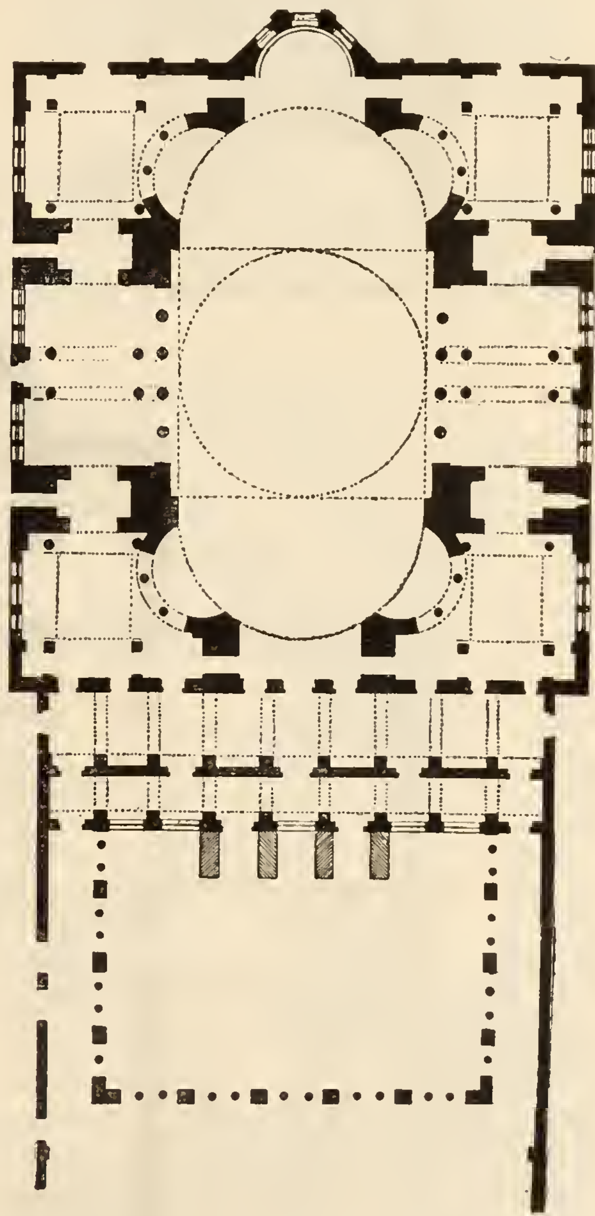


Fig. 1. — Plan de l'église Sainte-Sophie, à Constantinople.

bien être considérée comme leur œuvre personnelle. Avant eux tout était pour ainsi dire à l'état embryonnaire et l'on ne trouvera pas étonnant qu'il ait fallu deux siècles pour arriver aux merveilles du temps de Justinien. En architecture plus qu'en toute autre chose, les transformations sont lentes et progressives; on n'arrive pas du premier coup à produire un chef-d'œuvre comme Sainte-Sophie et c'est étrangement se tromper que de supposer à son sujet une sorte d'éclosion spontanée. — Les difficultés présentées par l'établissement du genre de coupole qui sert de principe générateur à l'architecture byzantine ne laissent pas, en effet, que d'être assez considérables. Entre les supports et

la chose supportée il n'y a pas continuité, mais superposition. On opère suivant deux sphéroïdes absolument différents. Le premier est censé pénétré par deux voûtes en berceau cylindriques qui se coupent à angle droit et laissent entre elles des triangles sphériques auxquels on a donné le nom de *pendentifs*. Quant au second, il vient simplement s'appuyer sur les voussures en porte-à-faux qui servent à ménager la transition du carré au rond ou à l'octogone. — Nous ne savons pas comment sont construits les pendentifs de Sainte-Sophie, mais il est probable que sous la mosaïque, si malheureusement couverte de badigeon par les Turcs, se cache une série d'arcs en briques, bandés les uns sur les autres. A cette époque, pour les parties semblables de tous les édifices byzantins, on ne voit pas que la pierre ait été employée. Du reste, il en est de même à Saint-Marc de Venise, dans la seconde moitié du xie siècle. Cette manière de faire, si conforme à la tradition romaine, n'a été abandonnée qu'en Aquitaine quelques années plus tard, par suite de la substitution de la pierre à la brique. Seulement à Saint-Front de Périgueux, à Angoulême, à Cahors, etc., contrairement au principe adopté en pareil cas, les lits des assises sont horizontaux au lieu d'être normaux à la courbe génératrice. Pour trouver autre chose que de véritables encorbellements soutenus par l'adhérence des mortiers et leur forme sphéroïdale, il faut descendre jusqu'au xvie siècle. C'est alors que certains architectes, entrant enfin dans la voie indiquée par la logique, se mirent en devoir de présenter des pendentifs régulièrement appareillés.



Fig. 2. — Chapiteau de Sainte-Sophie.

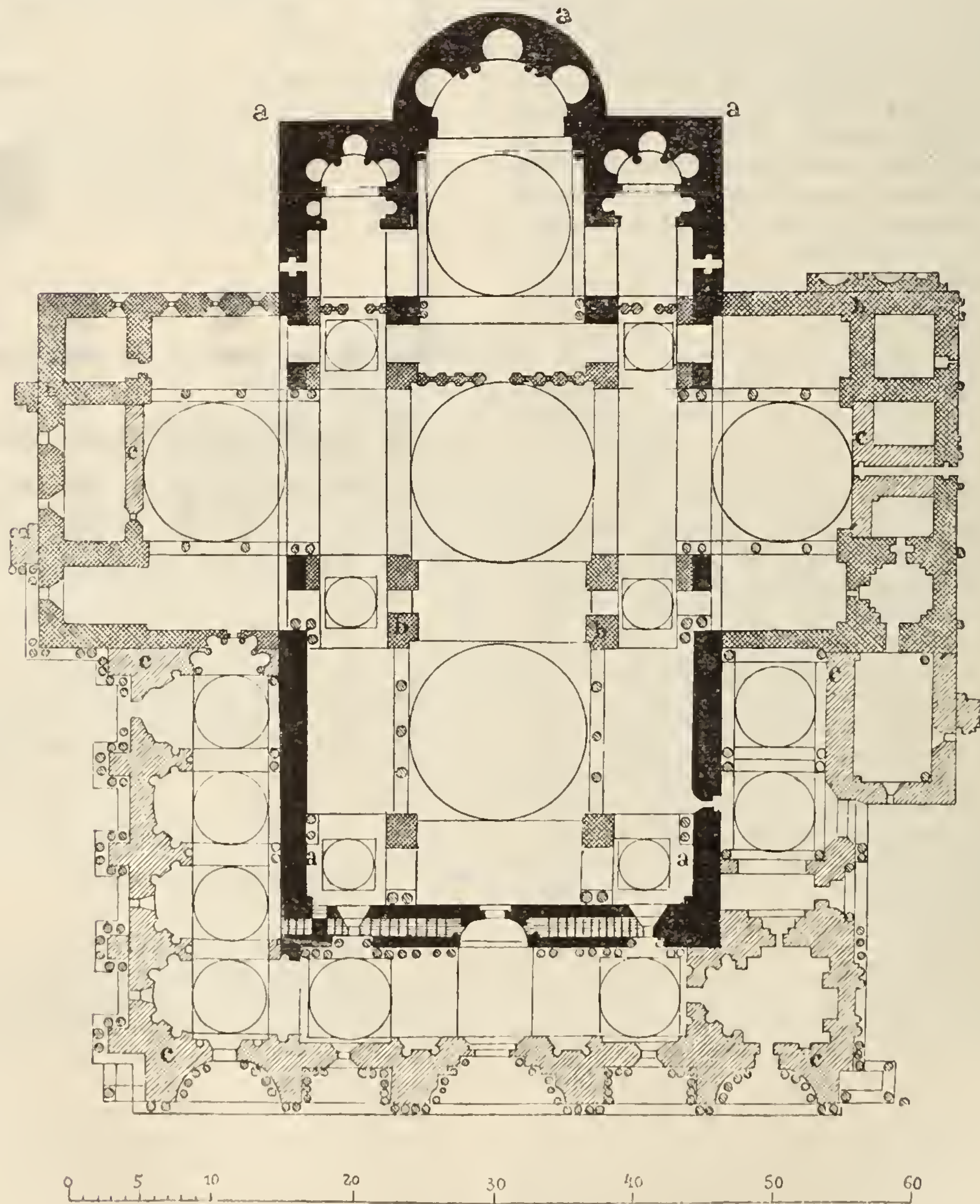


Fig. 3. — Plan de Saint-Marc de Venise. — *a*. Église du xe siècle; *b*. Transformation opérée de 1019 à 1076
c. Parties ajoutées au xiie siècle.

Suivant que les coupoles sont également en brique ou en pierre, elles donnent lieu aux mêmes remarques. Mais il ne faut pas oublier qu'au point de vue de l'effet produit, cette question offre peu d'intérêt. On ne se demandait pas



Fig. 4. — Coupe de Saint-Marc.

au moment où l'on fut admis à contempler la première coupole de Sainte-Sophie, celle qui s'écroula en 558, si, pour arriver à une plus grande légèreté, il avait fallu faire venir de l'île de Rhodes des tuiles blanches et spongieuses dont le poids était cinq fois moindre que celui des tuiles ordinaires. — Extérieurement les églises byzantines paraissent assez lourdes. Renfermées, en Orient du moins, dans un espace rectangulaire, elles présentent des murs droits sur lesquels se détachent, du côté du chœur, une ou plusieurs absides. Toute la beauté du genre est à l'intérieur qui frappe véritablement les esprits par ses nobles proportions et son ampleur pleine de majesté. Sous ce rapport, rien n'est comparable à Sainte-Sophie dont la partie



Fig. 5. — Coupe de Saint-Front de Périgueux.

centrale forme comme une immense nef de 31 m. de largeur, grâce aux deux voûtes hémisphériques qui, à l'E. et à l'O., viennent s'appuyer contre la coupole (fig. 1 et 2). En outre, dans les angles se creusent des culs-de-four soutenus par des colonnes, ce qui n'interrompt nullement la circulation.

Fig. 6. — Intérieur de l'abbaye de Solignac.

A Constantinople on peut admirer encore d'autres églises bâties au temps de Justinien. Mais, chose à remarquer! aucune d'elles ne reproduit exactement le plan de Sainte-Sophie. A Saint-Serge, par exemple, où la coupole repose sur huit piliers, si les culs-de-four restent, les grandes voûtes hémisphériques ont disparu. Quant aux Saints-Apôtres, ils affectent la forme d'une croix grecque, naturellement divisée en cinq compartiments de même étendue

que surmonte un égal nombre de coupoles.— En Occident, la plus célèbre des églises byzantines est, sans contredit, Saint-Marc de Venise. Seulement on a tort, à propos des coupoles, de parler du xe siècle. Leur construction ne remonte qu'aux dernières années du xie siècle, c.-à-d. à une époque où, par suite d'un incendie, la basilique à trois nefs élevée précédemment se trouvant réduite à ses murs extérieurs, on a eu l'idée de procéder à une complète transformation (fig. 4). Des transepts furent ajoutés et sur d'énormes piliers évidés inférieurement en forme de croix vinrent reposer cinq coupoles, qui assurèrent à tout jamais la durée de l'édifice. Les nouvelles constructions sont simplement emboîtées dans les anciennes qui, n'ayant rien à supporter, n'ont pas eu besoin d'être renforcées (fig. 3).— Des historiens ont depuis longtemps signalé l'existence à Limoges, durant tout le moyen âge, d'une puissante colonie vénitienne. Là vivaient, non seulement des marchands, mais des artistes qui, naturellement, parlaient en termes enthousiastes des choses de leur pays. Saint-Marc, dont la richesse et la nouveauté étaient bien faites pour frapper l'imagination, fut donc connu de bonne heure dans le centre de la France. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'à Périgueux (fig. 5), les moines de Saint-Front aient entrepris d'en reproduire les formes générales. Suivant toutes probabilités, la construction ne commença guère avant le milieu du xiie siècle, et c'est ce qui expliquait jadis la présence des grands arcs brisés que M. Abadie a si malencontreusement fait disparaître. Quoi qu'il en soit, Saint-Front eut une influence considérable dans la contrée située entre la Loire et la Garonne. De tous côtés on vit s'élever des églises à coupoles sur pendentifs. Au point de vue de l'art, l'Aquitaine fut transformée en un fief de Byzance. Les architectes se bor-

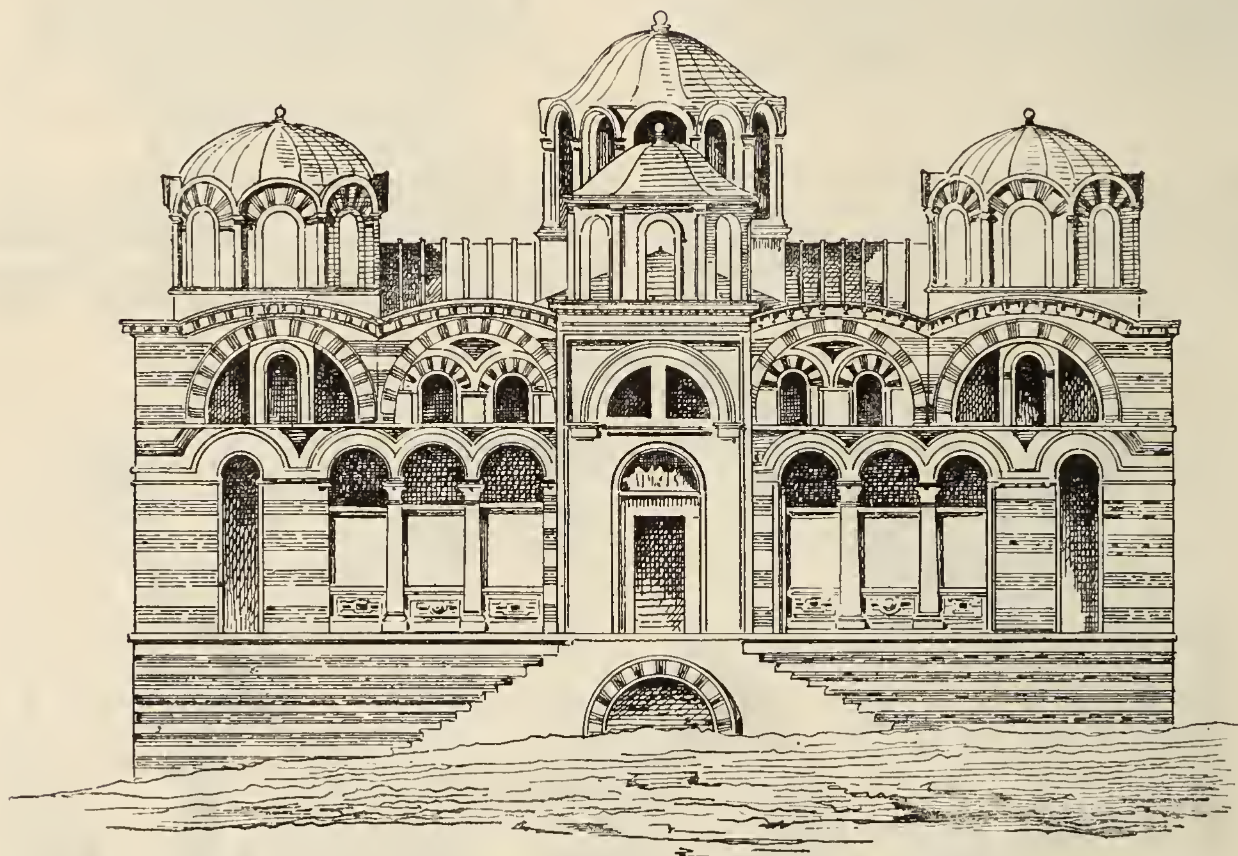


Fig. 7. — Façade de la Théotocos, à Constantinople.

nèrent à faire, en général, prévaloir le plan en croix latine, à surélever légèrement les voûtes et à supprimer presque entièrement la rangée de petites fenêtres qui, à Saint-Marc comme à Sainte-Sophie, isolent le plus possible la coupole de ses supports.

Nous ne pouvons citer toutes les églises remarquables élevées à l'imitation de Saint-Front dans la seconde moitié du xiie siècle. Les plus connues, sans parler de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne, sont, en Périgord, celles de Saint-Astier, de Brantôme, de Saint-Jean de Cole et de Saint-Avit-Sénieur. Quant aux provinces voisines, elles montrent avec orgueil Saint-Pierre d'Angoulême, la cathédrale de Cahors, l'ancienne abbatiale de Souillac (Lot), et celle de Solignac (Haute-Vienne) (fig. 6). Il n'y a pas jusqu'à la grande église de Fontevrault (Maine-et-Loire) qui, après avoir possédé quelque temps trois nefs n'ait, à son tour, réclamé des coupoles. Cette addition eut lieu en suivant la même manière de procéder qu'à Saint-Marc, de sorte que les murs latéraux et la façade bâtis de 1100 à 1115 sont d'un demi-siècle plus anciens que tout le reste. — Vue de l'extérieur, la coupole byzantine qui se rattache directement au corps de la construction ne laisse pas d'imprimer à tout l'ensemble une certaine apparence de lourdeur. Aussi, fallait-il s'attendre à voir arriver le moment où, dans le but de combattre ce défaut, on interposerait, entre les grands arcs et la voûte qu'ils suppportaient, un tambour cylindrique assez élevé. Si nous ne nous trompons, l'innovation se produisit dans les dernières années de la dynastie macédonienne, c.-à-d. aux environs de l'an 1000, et son succès fut tel que depuis cette époque on n'a, pour ainsi dire, pas construit autrement. En second lieu, le nombre des coupoles se trouva singulièrement augmenté. Dans certaines églises, on en compte jusqu'à treize, une grande et douze petites. — Comme types de cette période, Constantinople nous présente la belle église de la Mère-de-Dieu (Théotocos) (fig. 7) et celle du Pantocrator, aujourd'hui mosquée de Kilissé-Déchami. Puis viennent, à Salonique, l'église des Saints-Apôtres, celle de Saint-Elie, qui paraît dater de 1012; celle de la Vierge, qui fut consacrée en 1028. Naturellement, au mont Athos, la vie religieuse ayant pris tout son développement au xe et au xie siècle, la coupole sur tambour se montre seule dans les nombreuses églises des grands monastères de Lavra, de Vatopédi, de Chiliandari et de Xeropotamos. Il en est de même en Russie, au temps de Iaroslav le Grand (+ 1054) et même longtemps après. C'est alors que s'élevèrent, à Kiev, la belle église de la

Dîme, et, à Novgorod, celle de Sainte-Sophie. Mais plus tard, sous des influences diverses, le système importé de Grèce s'altéra. D'hémisphérique, la coupole devint bulbeuse et pour ménager la transition entre le plan circulaire et le plan carré, au lieu de pendentifs on se servit d'une série

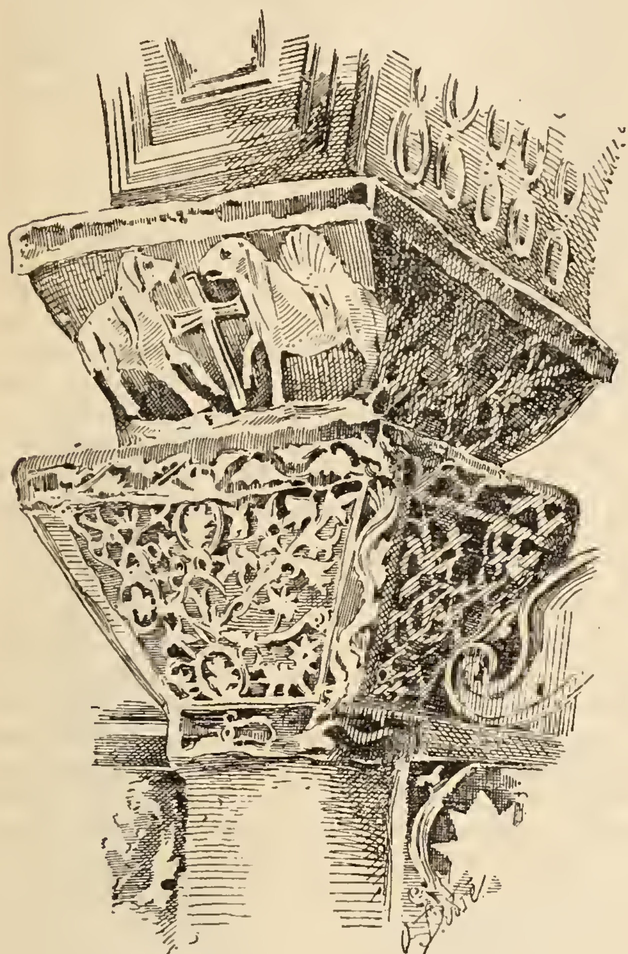


Fig. 8. — Chapiteau de Saint-Vital, à Ravenne.

d'arcs superposés. — Les documents relatifs aux monuments byzantins font rarement mention du nom des architectes employés par les empereurs. Ils citent seulement, sous Constantin, Théodore Belonas, qui construisit les Saints-Apôtres ; sous Justinien, Anthémius de Tralles et Isidore de Milet, qui conçurent le plan et exécutèrent les travaux de Sainte-Sophie, sous Théophile (IXe siècle), Patricès qui, à la suite d'une ambassade de Jean le Syncelle à Bagdad, fut chargé de bâtir le palais de Bryos, sur le modèle de ceux que l'on voyait en Syrie.

La nouvelle architecture ne s'imposa pas du premier coup et longtemps elle eut à lutter contre les pratiques romaines. Un peu partout, en Orient, durant le IVe et le Ve siècle, on continua à élever des églises en forme de basilique dont la seule différence avec les types occidentaux consistait dans l'addition d'une abside à chaque extrémité du transept. Jusqu'à un certain point, à propos des églises des bords du Rhin qui, pour la plupart, présentent cette particularité, on peut donc parler d'influence byzantine. Les transepts arrondis qui, encore de nos jours, se retrouvent à Bethléem, font partie des importations dues à l'impératrice Théophanie. — Nous rangeons également parmi les églises qui, sauf certains détails d'ornementation, n'ont rien de byzantin, le Saint-Sépulcre de Jérusalem, Saint-Vital de Ravenne et le dôme d'Aix-la-Chapelle. De tout temps, à Rome, on sut élever des coupoles sur plan circulaire ou octogone. Cette disposition n'était même pas propre aux édifices religieux, ainsi que le démontre l'existance de la salle de bains connue sous le nom de Panthéon d'Agrippa. Si nous en croyons les historiens du VIe siècle, entre Saint-Vital (fig. 8) et le Chrysotriclinium ou Triclinium d'or qui, dans le palais de Constantinople, servait aux réceptions solennelles, il n'y avait pas la moindre différence. L'un et l'autre se composaient d'une salle octogone couverte par une coupole, sur laquelle s'ouvraient huit absides communiquant entre elles. — Il nous reste à dire un dernier mot de la manière dont étaient construites les murailles byzantines. Comme à Rome, pour les revêtements, on employait presque uniquement des briques fabriquées avec soin. Quant à la partie centrale, elle se composait de menus moellons noyés dans du ciment.

Léon PALUSTRE.

IX. Architecture musulmane. — *L'Islâm* se répandit, comme on le sait, d'abord dans l'Arabie propre, ensuite en Syrie et en Egypte, puis en Perse, en Asie Mineure, dans les pays turcomans, dans l'Afghanistan, vers l'Inde et jusqu'en Chine au N., au S. jusque dans les îles de la Sonde, et vers l'O., de l'Egypte par la Tripolitaine, dans toute l'Afrique romaine, puis en Sicile et en Espagne. Plus tard seulement, la Grèce, la Macédoine et la Thrace sont conquises à l'Islâm qui donne à l'empire turc, comme capitale, Constantinople. Nous allons donc étudier l'architecture musulmane, dans ces différentes contrées. L'Islâm, en courbant sous son joug uniforme tous ces peuples divers, ne parvint à extirper les traditions nationales que dans les pays dont les populations étaient nomades ou le redevinrent après la conquête musulmane. Partout ailleurs, l'esprit musulman dut se greffer sur l'esprit local ; il subit, du moins dans ce qui forme les manifestations extérieures de l'esprit d'un peuple, c.-à-d. les productions artistiques, les influences diverses qui donnèrent à ces productions des caractères distincts, tout en s'efforçant de satisfaire aux mêmes besoins religieux, aux exigences d'une même vie domestique, commerciale et publique. Dans tout le monde musulman on rencontre, en effet, des mosquées, des maisons avec selamlik et harem, des bazars, des bains, des fortifications, palais de souverains, des collèges *(madrasa)*, des couvents (*zaouïas* ou *zawiyas*), des fontaines, des caravansérails, répondant aux exigences de la vie du musulman, qu'il soit arabe, persan, turc, africain ou hindou. Nous allons tâcher d'expliquer ici à quelles influences sont dus les différents types musulmans que nous pouvons dès à présent classer de la façon suivante :

ARCHITECTURE MUSULMANE.

Arabe :	*Persane :*	*Turque :*
1° *Egypte, Syrie, Arabie, Tripolitaine.*	1° *Perse, Arménie, Mésopotamie.*	1° *Asie Mineure*
2° *Barbarie, Maroc, Sicile et Espagne.*	2° *Turkestan.*	2° *Turquie d'Europe.*
	3° *Hindoustan, Afghanistan.*	

Le style arabe primitif, dont le persan et le turc sont des modifications dont nous définirons plus loin le caractère, est le produit très particulier du mélange des traditions suivantes : 1° TRADITIONS ORNEMENTALES. *a. Sémitiques*, c.-à-d. excluant d'une façon presque absolue (les exceptions sont rares) la représentation des êtres animés, n'admettant, par conséquent, que les ornements géométriques. Cette tradition se retrouve, nous n'avons pas besoin de le dire, dans les prescriptions de Moïse, et c'est là que Mohammed en a certainement pris le principe religieux, consacrant d'une façon définitive l'horreur du génie sémitique pour toute représentation d'êtres vivants, hommes ou animaux. *b. Iraniennes ou persanes*, emploi des fleurs, des ornements colorés, des briques et faïences émaillées, des plafonds et des bois peints. *c. Hindoues*, style des feuillages et des rinceaux adoptés, rendu conventionnel de la faune et de la flore (les nombreux objets provenant de l'Inde qui traversaient l'Arabie d'abord et l'Egypte ensuite, entrepôts du commerce de l'Inde avec l'Occident, ont exercé une influence incontestable sur les arts de l'Egypte). 2° TRADITIONS ARCHITECTURALES OU DE CONSTRUCTION. *a. Traditions byzantines* de deux écoles α et β, remarquables par l'emploi des colonnes avec ou sans voûtes. α. Ecole *byzantine gréco-*

romaine: portiques à colonnes avec plafonds en charpente. β. Ecole *byzantine romaine*, édifices voûtés en briques ou en pierre. *b.* Traditions du bassin du Tigre et de l'Euphrate, remontant aux traditions *assyriennes* des grands édifices voûtés en briques anciennes de la Perse elle-même (monuments voûtés de la Perse des *Achéménides* et ensuite des *Sassanides*). Ces traditions peuvent se caractériser par l'emploi des voûtes en moellons ou en briques, celui des briques émaillées, des faïences, etc., par la rareté relative de la pierre de taille, et par l'exclusion presque systématique des colonnes en bois, sauf dans les constructions qui dérivent très probablement de la copie d'édifices d'une durée passagère, tels que kiosques, pavillons, etc.

On trouvera ailleurs (V. ARABE [Civilisation] et KHÂLIFAT) le détail des modifications relatives à l'ornementation chez les peuples musulmans. Ici nous nous bornerons à étudier les différents caractères de l'art architectural, c.-à-d. de l'art musulman appliqué aux constructions. Si l'on tire une ligne qui suive le cours de l'Euphrate et aboutisse au golfe d'Alexandrette, presque tous les édifices situés à l'E. et au N. de cette ligne participeront de l'influence persane plutôt que de l'influence sémitique ; presque tous ceux qui seront, au contraire, au S. et au S.-O. de cette ligne seront plus particulièrement arabes, comme le démontreront les différentes parties de cette étude. Les contrées à l'ouest de la ligne tirée d'Alexandrette à Erzeroum seront les régions d'architecture turque. Comme l'architecture arabe a eu une influence plus générale sur tout l'art musulman, c'est elle que nous étudierons en premier :

1° ARCHITECTURE ARABE. — Quoique nous connaissions les plans des mosquées de la *Mecque* et de *Médine*, ce n'est pas par ces sanctuaires vénérés de l'Islâm que nous ferons commencer cette étude. La première mosquée dont

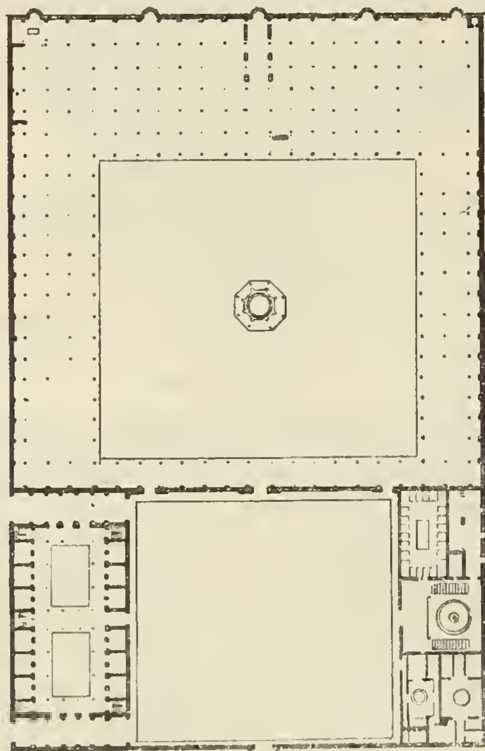


Fig. 1. — Plan de la mosquée d'Amrou.

l'architecture soit en date la plus ancienne est la mosquée d'*Amrou*, au Caire. Cette mosquée fut construite dans la 20e année de l'hégire (642 de l'ère chrétienne), par l'ordre d'*Amrou ibn-al-Asî*, lieutenant d'*Omar*, 2e khalife et successeur d'*Aboû-Bekr*, aussitôt la conquête de l'Egypte terminée. La première mosquée avait été construite à Jérusalem par l'ordre d'*Omar*, mais elle fut rebâtie sur un nouveau plan par *Wâlid*. La mosquée d'*Amrou* fut bâtie au moyen de fragments antiques, romains ou byzantins, sur un plan carré de 120 m. de côté. Au milieu se trouve une grande cour carrée, la face principale par laquelle on entre n'a qu'une rangée de colonnes, les côtés latéraux de la cour sont bordés de trois rangs de colonnes et, au fond, le sanctuaire comprend six rangs de colonnes sur une longueur de 120 m. C'est dans cette partie que se trouve le *mihrab* (niche devant laquelle les musulmans se prosternent). Elle se trouve orientée de façon à leur donner la *kibla* ou direction dans laquelle ils doivent se tourner pour faire face à la Mecque où se trouve la *Kaaba* (temple qui renferme la pierre noire descendue du ciel) ; des *minbar*, ou chaires à prêcher, se trouvent de côté et d'autre (fig. 1). C'est sur le plan de la mosquée d'Amrou que la plupart des mosquées d'Arabie et d'Afrique furent construites, ainsi que la grande mosquée de Médine, celle de la Mecque ; les mosquées d'Ibn-Touloun, d'*al-Azhar*, d'*al-Hâkim*, au Caire ; la mosquée *Zaîtoûna*, à Tunis ; la grande mosquée à Mehdia, celle d'Okba, à Kairouan ; la Djama-Kahîra, à Gafsa, en Tunisie ; la mosquée Mansoûra, à Tlemcen, en Algérie ; la plupart de celles du Maroc, la mosquée de Cordoue, en Espagne, sont construites sur ce plan avec des variantes peu nombreuses : au centre de la cour une fontaine pour les ablutions ; aux côtés, des portiques ou déambulatoires ; au fond, le sanctuaire formé de plusieurs nefs de colonnes qui supportent des arcades sur lesquelles posent des murs ; sur la partie supérieure de ces murs sont posés les plafonds quelquefois très richement décorés. Les mosquées sont généralement accompagnées de *minarets* ou tours élevées du haut desquelles, à plusieurs reprises dans la journée, la voix aiguë du *mouazzin* appelle les croyants à la prière. (Les premiers minarets furent construits par Wâlid.) Ces minarets qui forment une des principales caractéristiques de l'architecture musulmane affectent une assez grande variété de formes pour qu'on puisse, d'après l'aspect du minaret, indiquer à première vue à quelle école d'architecture on doit attribuer la mosquée à laquelle il appartient. En Egypte on ne rencontre que rarement des minarets entièrement sur plan carré. Ils sont généralement construits sur plan polygonal ou circulaire à partir d'une certaine hauteur. Ils partent du carré jusqu'à 5 ou 6 m. ; des pendentifs renversés ou des pans coupés permettent alors de passer à l'octogone, de là au polygone à 12 ou à 16, ou à 24 pans, et enfin au cercle. Ils sont ornés de balcons à jour, supportés par des *stalactites* (V. ce mot) ou encorbellements sculptés, propres à l'architecture musulmane. Les minarets de ce style arabe pur se rencontrent jusque dans le N. de la Syrie. Les mosquées de la Mecque et de Médine en possèdent aussi.

L'*école africaine* (Barbarie, Maroc, Espagne) a adopté presque exclusivement le minaret à plan carré, assez large de base, montant de fond, surmonté d'une terrasse bordée de créneaux et de merlons à faces dentelées, au-dessus de laquelle un petit pavillon carré, coiffé d'un toit pointu à quatre pentes, supporte une flèche composée de trois boules de cuivre doré surmontées d'un croissant. Les faces de ces minarets sont lisses, ou bien décorées de faïences, de mosaïques ou de sculptures en bas-relief, soit en plâtre, soit en pierre. Les plus beaux exemples de ces minarets peuvent être cités ici : Minarets des mosquées *Zaîtoûna* et de la *Kasba*, à Tunis ; de la mosquée de *Mansoûra*, de la mosquée *Sidi-boû-Madîn* et *Djama-Kabîra*, à Tlemcen, en Algérie ; des mosquées de Fez, Maroc et Tanger (fig. 2), au Maroc ; et de la grande mosquée de Séville, batie en 1195, par *Yakoub-al-Mansoûr*. Ce dernier minaret, un des plus beaux morceaux d'architecture arabe qui existent encore, est célèbre dans le monde entier sous le nom de « la Giralda ». Cette école africaine persista dans ses traditions artistiques pendant de longues années, mais l'apogée de l'art architectural fut atteint en Espagne, au XIIe siècle, en Sicile, à la même époque, en Algérie et dans les pays barbaresques au XIIIe siècle et en Egypte et en Syrie à la fin du XIIIe siècle et au commencement du

xive. C'est au xive siècle qu'on construisit au Caire la belle mosquée *Hasan* (près de la place Roumelieh, sous le règne du sultan *al-Malik-an-Nâsir-Hasan*, 1356–1363). Le xiiie, le xive et le xve siècle forment une époque brillante de l'architecture arabe au Caire, sous les Mamlouks, turkomans ou Baharites ; pendant cette époque, des relations fréquentes avec la Mésopotamie, Bagdâd et la Perse amenèrent certainement quelques artistes persans au Caire, surtout depuis la destruction de Bagdâd par *Houlagou* (1258), qui abolit le khalifat dans la personne du dernier khalife abbâside *Mostasim*. Depuis ce temps les *Abbâsides* n'eurent plus d'influence qu'en Egypte où ils s'étaient réfugiés. Ils jouirent encore du pouvoir suprême, du moins en apparence, car, comme le dit Prisse d'Avennes, « quoique ne disposant plus des royaumes, ils avaient encore, en tant que successeurs du Prophète, une ombre d'autorité, que leur laissaient, autant par religion que par politique, les princes musulmans ». On comprend donc que, parmi les personnes appartenant à leur entourage qui les suivirent de Bagdâd au Caire, il se soit trouvé des artistes. C'est à cet élément étranger que j'attribue l'importation au Caire de certaines dispositions architecturales, persanes d'origines, telles que les plans de la mosquée de Hasan, la mosquée sépulcrale de Barkouk, celle de Moayyid, celle d'Achrat-Barsabey, celle de Kaït-Bey (fig. 3) et enfin celle de Kansou-al-Goury, où se remarquent les dômes ogivaux finissant en pointe, dont la courbe est semblable à celle des casques élégants qui se fabriquaient dans le Khorasân, l'emploi des voûtes légères recouvertes d'enduits peints, et enfin la décoration au moyen de faïences (revêtements intérieurs, mihrab, etc., en faïences, en mosaïques de faïence, de nacre et de marbre, ornementation en faïences, ex. : arcatures à la mosquée de Moayyid). A Jérusalem, la mosquée Koubbat-as-Sakra, improprement appelée mosquée d'Omar et construite en 61 de l'hégire, a été construite sous l'inspiration des édifices du Haouran des vi^e et viie siècles ; mais sa décoration extérieure en faïence est persane et la décoration intérieure est arabe (peinture et vitraux) et byzantine (mosaïque). Le commencement du xvie siècle, 1524, date de la mort du dernier sultan tcherkesse, *Toman-Bey*, et de la conquête de l'Egypte par les Turcs sous la conduite du sultan *Sélîm*, marque la fin de cette brillante époque de l'art arabe et à partir de ce moment l'art ottoman s'infiltre peu à peu en Egypte. Pour la Barbarie, c.-à-d. la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie, la conquête turque de Tunis et d'Alger par *Khair-ad-Dîn Barberousse*, au nom de *Soliman Ier* (1565), amène un mouvement artistique particulier qui a pour origine la richesse acquise par les pirates barbaresques et qui se traduit par une accommodation de l'ornementation ottomane au style arabe en faveur dans les pays barbaresques. On en voit de fort jolis exemples à Tunis (palais Hussein ou Hosain, xviiie siècle), et à Kairouan, mosquée du Barbier (partie du xviie siècle), ainsi qu'à Alger. En plus des mosquées, nous avons cité les *palais*, les *maisons*, les *bazars*, les *caravansérails*, les *madrasa* ou collèges.

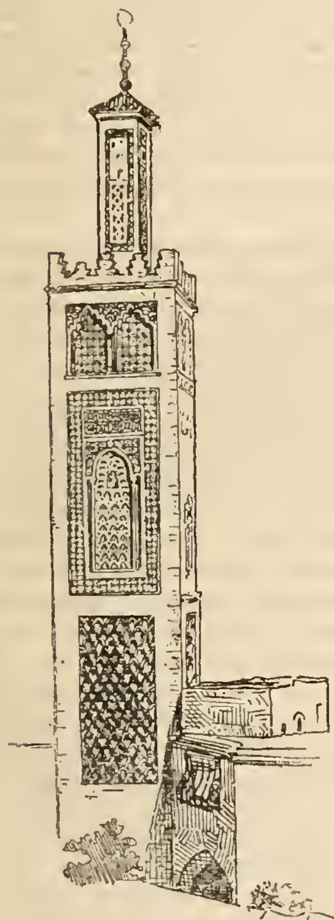


Fig. 2. — Minaret marocain à Tanger.

L'école arabe africaine a produit des merveilles dans l'architecture civile, et les palais des khalifes et des sultans du Caire, si l'on en croit les descriptions des écrivains arabes, devaient offrir un spectacle admirable. On peut s'en faire une idée exacte, par les délicieux palais que les rois maures ont élevés en Espagne, à Séville, l'*Alcazar* (1353–64), et à Grenade, l'*Alhambra* (1348–1359). On en trouvera des descriptions dans cet ouvrage aux mots Alcazar et Alhambra. Il ne reste pas de traces de palais des souverains arabes au Caire ou à Damas, mais les riches habitations particulières qui sont encore dans ces deux villes peuvent donner une idée approximative de ce que devaient être les édifices princiers. — Les maisons particulières se divisent en deux parties distinctes : le *selâmlik*, ou partie consacrée à la réception des étrangers qui viennent rendre visite au maître de la maison, et aussi à la réception des hôtes pour lesquels des chambres sont préparées ; la seconde partie, où n'entrent que les membres les plus proches de la famille, les enfants et les femmes, est le *harem* et comprend l'habitation proprement dite où se concentre la vie familiale des musulmans. Le *harem* contient par conséquent des chambres d'habitation, des salons, des chambres à provisions, etc., en nombre et en importance proportionnés à la fortune du propriétaire. — La disposition des maisons arabes d'Egypte et de Syrie est généralement assez variée, en se maintenant dans les limites du programme tracé plus haut ; les maisons arabes des pays barbaresques sont, au moins pour celles de la classe riche, disposées d'une façon

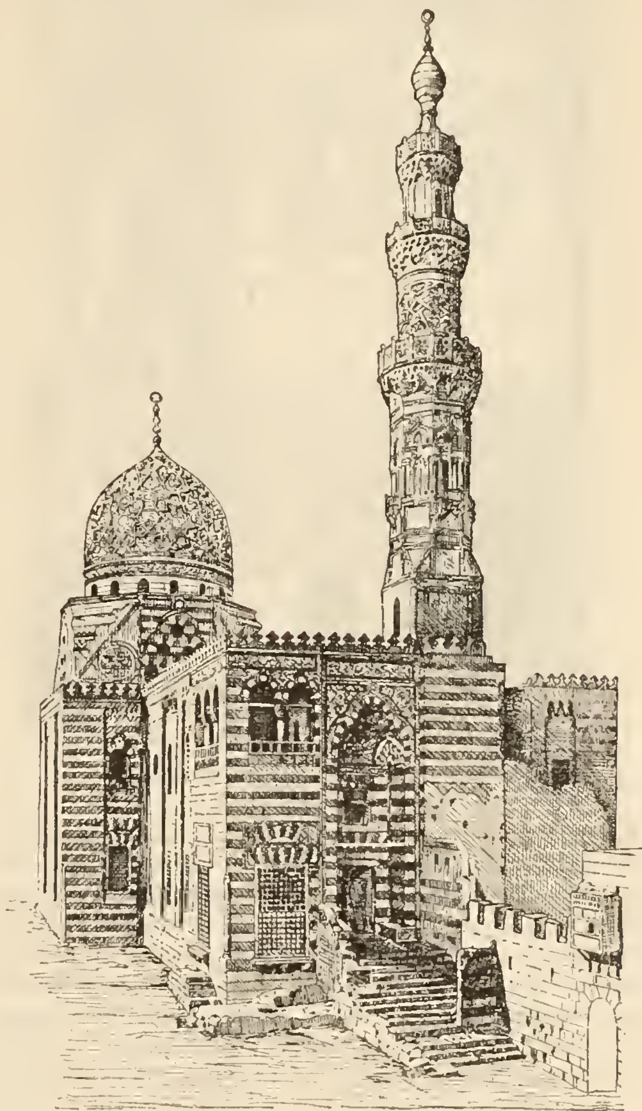


Fig. 3. — Mosquée sépulcrale de Kaït Bey au Caire.

plus régulière. Le *selamlik* forme quelques pièces autour d'une cour d'entrée, le *harem* groupe une plus grande quantité de chambres et de salons autour d'une cour plus vaste. Ces deux cours, surtout la seconde, sont entourées de portiques plus ou moins élégamment décorés. Les riches maisons arabes (fig. 4), je parle de celles d'*Egypte*, de

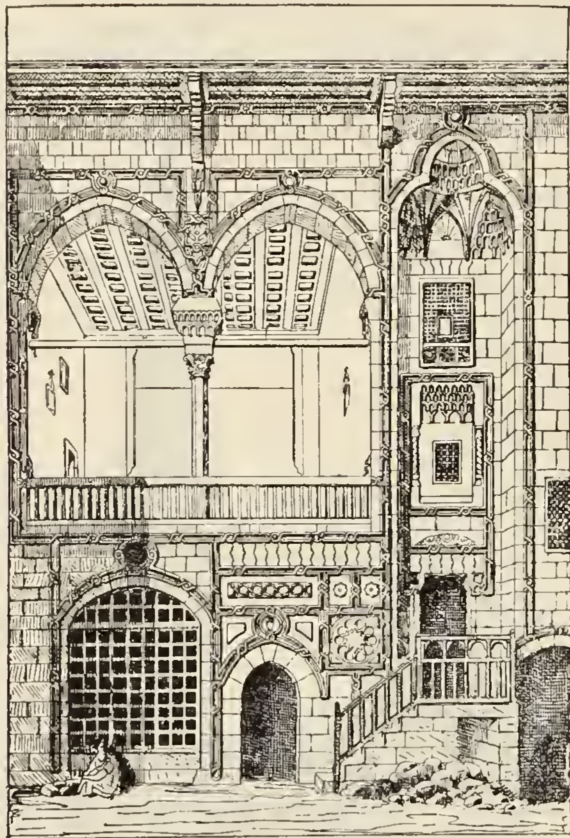


Fig. 4. — Maison arabe, au Caire.

Syrie, d'*Algérie*, de *Tunisie* que j'ai vues et que j'ai pu étudier de près, sont décorées à l'intérieur avec une élégance remarquable. Les murs, revêtus de faïences de couleurs variées, sont percés de niches peintes ou ornés d'étagères portant quelquefois des vases de Chine ou du Japon. Le sol, décoré soit de pavages de marbre formant des dessins *(Egypte)*, soit de marbre uni *(Tunisie)*, soit de faïences de couleur, est souvent recouvert de nattes et de tapis. Les fenêtres sont ornées de vitraux sertis dans du plâtre découpé. Les plafonds et les rares parties voûtées sont les parties les plus décorées. Les plafonds, généralement à solives apparentes ou quelquefois à compartiments, portent des décorations consistant en ornements géométriques ou végétaux disposés symétriquement. La richesse de cette ornementation est encore augmentée par le goût avec lequel les artistes arabes ont su disposer les couleurs les plus brillantes, mêlées à l'or et à l'argent. Les plafonds de Damas, ceux du Caire sont réputés pour leur beauté ; nous avons en Tunisie, soit à Kairouan, soit à Tunis, et en Algérie, à Constantine et à Alger, de fort belles œuvres qu'on peut leur comparer sans crainte. Les parties voûtées sont quelquefois décorées de peintures, d'autres le sont de sculptures en très bas-relief, ou gravures (Tunisie, Algérie et Espagne). Au Maroc, les maisons paraissent être disposées comme en Algérie, mais j'ai remarqué dans les rares documents que j'ai pu me procurer sur ce pays relativement peu connu, des intérieurs de cours ornées de corniches en bois sculpté en stalactites avec consoles, colonnes, etc., le tout formant un ensemble bien différent, comme aspect, des maisons barbaresques ou égyptiennes. Les extérieurs des maisons n'offrent généralement aucun intérêt, sauf en Egypte où les façades sont ornées de *moucharabiyyèh* (V. ce mot). Les *bazars* sont des rues couvertes bordées de petites boutiques derrière lesquelles sont disposées des constructions nommées *okil* en Egypte et *makhzan* dans les pays barbaresques. Ces constructions servent de dépôt aux marchandises, comme en Perse et en Turquie les *khans* ou *caravansérails ;* elles consistent de même en cours oblongues, rectangulaires, entourées de galeries communiquant dans tous les sens à des magasins au rez-de-chaussée, et au premier étage à des chambres. En Syrie, à Damas, au milieu du bazar des grains ou *Biyarièh*, se trouve un des plus beaux *khans* qu'on puisse voir ; c'est le *Khan Asad Pâchâ*, qui forme une cour couverte par huit petites coupoles entourant un dôme central formant lanterne ; autour de cette cour couverte s'ouvrent des chambres et des magasins. L'entrée de l'édifice est une fort belle porte en marbre de deux couleurs. L'intérieur de la cour est fort beau (V. le mot Khan ou Caravansérail). Au Caire, l'*okil* de Kaït Bey, auprès de la mosquée *al-Azhar*, est un délicieux exemple d'architecture civile.

Les bains, sauf à Damas, offrent rarement des dispositions monumentales. Les collèges ou *madrasa* font souvent partie des édifices religieux, comme au Caire dans la mosquée *al-Azhar*, qui est à elle seule une université musulmane, c.-à-d. la réunion de plusieurs collèges où l'on enseigne à la fois le droit musulman, la théologie, les mathématiques, etc. *Al-Azhar* fut fondée en 368 (Hégire) ; on lui adjoignit des fondations de tout genre afin d'y entretenir les étudiants pauvres ou nécessiteux. La mosquée *Djama Zaitoûna* à Tunis est aussi une université ; les étudiants, comme à *al-Azhar*, y sont entretenus en partie au moyen de legs faits à la mosquée (400 étudiants y reçoivent l'enseignement littéraire, juridique et religieux). On rencontre dans les pays barbaresques surtout des *madrasa* qui forment des fondations et des édifices distincts des mosquées ; à Tunis, par exemple, la *madrasa Soulaimaniya* et la *madrasa Sadikiya* sont deux collèges dont le second, doté en 1875 par *Khair-ad-Dîn* d'une rente d'environ 140,000 fr., donne un enseignement relativement assez élevé pour un collège musulman. A Tlemcen, ou plutôt à *Sidi-boû-Madin*, près de Tlemcen (qu'il faut toujours rappeler quand on cite les merveilles de l'art arabe), on remarque, en outre du tombeau et de la mosquée de *Sidi-boû-Madin*, un collège ou *madrasa* fondé en 747 de l'hégire (1349) par *Aboû'l-Hasan le Mérinide*. Il se compose, comme le collège *Sadiki* et la *madrasa Soulaimaniya*, d'une cour entourée de portiques sur lesquels donnent à la fois les portes des chambres des étudiants, celles des salles d'étude et celle de la petite mosquée adjointe à la *madrasa*. Souvent ces collèges font partie d'une fondation pieuse qui comprend à la fois le tombeau d'un saint, une mosquée, une école, un hospice ; cet ensemble prend alors le nom de *Zâwiya*. La *Zâwiya* de *Si Sahîb* à *Kairouan* en est un exemple intéressant. La cour d'entrée entourée d'arcades donne accès à droite dans le collège et l'hospice, et, en face, auprès d'un minaret, une suite de couloirs et de cours à portiques conduisent à la mosquée funéraire.

Souvent aussi, comme au Caire par exemple, la fondation pieuse comprend soit une fontaine *(sabil)* et une écols au dessus (ces deux édifices sont fréquemment réunis danc cette ville), soit encore, comme au délicieux tombeau de *Kaït-Bey*, une école, une fontaine et une petite mosquée. — Ces *Zâwiya* et fondations pieuses sont entretenus au moyen des revenus des biens de mainmorte ou *Wakf* (V. ce mot). En Egypte comme en Turquie, en Perse et dans le Turkestan, les *Zâwiya* ne sont souvent que des couvents de religieux plus ou moins contemplatifs, ou *derviches*, et prennent alors le nom de *Tekké;* on en voit de forts intéressants au Caire. Le plan consiste en une cour entourée de portiques, au milieu de laquelle sont quelquefois ou un plusieurs jardinets ; autour de la cour sont disposés deux ou trois oratoires et de nombreuses chambres pour les religieux. — Les *caravansérails* sont non seulement comme les *okil* des édi-

fices contenant marchands et marchandises dans les villes, auprès des bazars, mais encore des hôtelleries quelquefois assez considérables et même fortifiées d'un mur d'enceinte assez élevé et servant en rase campagne à abriter les voyageurs et les caravanes. Ils sont disposés en forme de cours carrées ou rectangulaires entourées de galeries sur lesquelles un ou deux étages de chambres s'ouvrent par des portes assez larges. Quelquefois, aux angles, des tours carrées ou polygonales renforcent la construction et permettent de défendre le caravansérail en cas d'attaque. Cette disposition a été assez souvent prise dans les caravansérails de Syrie qui se trouvent sur les routes des pèlerins de la Mecque et dans ceux de Perse ; en Tunisie et en Algérie ces édifices se nomment *bordj* s'ils sont fortifiés et *fondouk* s'ils ne le sont pas. — Les fortifications ont été souvent traitées par les architectes arabes avec une grandeur de conception remarquable. En Espagne, de fort beaux restes de portes sarrasines se voient encore, à Tolède par exemple. Au Maroc, les portes de villes sont formées d'une arcade en fer à cheval encadrée d'arabesques et couronnée de merlons et de créneaux. En Tunisie, les restes d'architecture militaire remarquables sont assez rares, quoique les remparts de la *Kasba* de Tunis, les remparts de Sousse et ceux de Kairouan, vus de la campagne, soient intéressants. Au Caire, deux portes de l'ancienne enceinte sont très intéressantes : *Bâb-al-Foutoûh* et *Bâb-an-Nasr*, construites par le khalife fatimite *Mostansir Billâh* au XIe siècle de J.-C. Elles sont flanquées, la première de deux tours rondes, la deuxième de deux tours carrées ; *Bâb-an-Nasr* est la plus belle, comme proportions, comme conception générale et comme exécution. La simplicité des combinaisons d'architecture qui la décorent et le puissant effet qu'elles produisent peuvent faire rapprocher ce monument des plus belles œuvres de l'antiquité. — Les fortifications de Jérusalem, construites par le sultan *Solaïman* en 1534 (quoique construites sous la domination turque elles sont une œuvre absolument arabe de style), sont le plus bel ensemble de fortifications qu'on puisse admirer (à Alep, à Damas on peut en voir aussi de beaux morceaux). Nous nous rappelons l'impression que nous avons ressentie à l'aspect de ces fortifications encore intactes, décorées de rosaces sculptées de distance en distance et dont les portes monumentales s'ouvrent généralement entre deux tours ; l'appareil de la construction se compose de grands blocs réguliers taillés avec soin et disposés symétriquement.

ARCHITECTURE PERSANE. — L'architecture persane dérive directement des monuments voûtés des *Achéménides* et des *Sassanides*, qui sont tous deux des dérivés naturels des monuments voûtés de la Mésopotamie, c.-à-d. des monuments voûtés des Assyriens. Ceux-ci, d'après les ruines de Ninive, de Khorsabad et les bas-reliefs trouvés dans ces ruines représentant les édifices à coupoles, semblent, selon toute probabilité, avoir été recouverts de voûtes, non pas demi-sphériques comme l'indiquent les restaurations de Thomas, mais, au contraire, légèrement ellipsoïdes, comme les bas-reliefs assyriens les représentent et comme on le voit dans les plus anciens monuments voûtés de Perse, palais de *Firouz-Abad* et palais de *Sarbistân*. M. Dieulafoy *(Art antique de la Perse)* a démontré l'antiquité de ces monuments et indiqué la série des tâtonnements à la suite desquels les anciens constructeurs sont arrivés à trouver les coupoles sur pendentifs. Dans une étude sur le tombeau de *Khoda Bendèh* à *Soultanièh*, M. Dieulafoy démontre la filiation des voûtes iraniennes, depuis les ellipses allongées jusqu'aux coupoles ogivales de la Perse, dont le sommet est raccordé par un cône. Les édifices de la Mésopotamie et de la Perse antique étaient décorés de briques émaillées avec des représentations d'animaux et de figures humaines. L'*Islâm* prohibant d'une façon absolue les représentations d'êtres animés, cette décoration fut remplacée par une ornementation tirée de la flore, un canevas géométrique donnant le squelette de l'ornementation ; les caractères arabes servirent, ainsi que dans l'architecture arabe, à former des inscriptions décoratives. Les couleurs les plus riches furent employées à émailler les briques et les plaques de faïence. On peut étudier sur les édifices persans les variétés les plus intéressantes des voûtes en berceau, d'arête, en arc de cloître, et surtout en coupole ayant pour générateurs des arcs de cercle en ogive raccordés au sommet de l'ogive par deux droites. — En Egypte, en Afrique, en Espagne, en Syrie, les mosquées furent couvertes en terrasses et on utilisa dans ces constructions les nombreuses essences forestières qui couvraient, à cette époque, les pentes du Liban et de l'Anti-Liban, les montagnes de l'Espagne et les nombreux contreforts de l'Atlas et de l'Aurès. Dans la Perse proprement dite et la Mésopotamie, le manque absolu de bois de construction a produit de tout temps (sauf pour le nombre restreint des palais royaux à Persépolis et à Suse) la recherche des procédés de construction à l'aide des voûtes soit en pierre, soit en brique. M. Dieulafoy a démontré récemment ce fait. Les architectes persans, au moment de la conquête musulmane, étaient donc en possession de méthodes de construction très complètes. L'esprit de l'architecture voûtée resta donc le même, et le seul changement qu'y apporta l'*islâm*, ce fut d'en restreindre la décoration aux fleurs et aux arabesques.

C'est en 637 de J.-C. (15 de l'hégire) que l'armée persane fut complètement battue par les Arabes près de *Kadisiya* et que cette victoire ouvrit l'ère des revers successifs terminée en 640 par la bataille de *Nihâvend*, qui décida la conquête définitive de la Perse. Les premiers souverains arabes de la Perse furent les *khalifes de Damas et de Bagdad*, et ce n'est que vers 820 que la Perse recommença d'avoir une existence propre. Dynasties des *Tahérides*, *Saffarides*, *Samanides*, etc. *Adhad-ad-Daula*, de la dynastie des *Daïlamites*, fit construire à Bagdad des hôpitaux qu'il dota richement; c'est lui qui fit construire en Perse la digue de *Bend-Emir* qui traverse la plaine de *Merdaseh* et fournit de l'eau à toute la contrée environnante (vers 950 J.-C.). La dynastie des *Gaznévides* fournit des souverains à la Perse jusqu'à l'époque de la prise de Bagdad par *Ertogroul-Beg* en 1037 J.-C. Le plus célèbre d'entre eux fut *Mahmoûd le Gaznévide* qui s'illustra par la construction d'édifices somptueux et son amour pour les lettres. Les *Gaznévides* eurent de nombreuses relations avec le Turkestan et les provinces occidentales de l'Inde ; on peut dater de cette époque l'influence de l'architecture persane dans le Turkestan et dans l'Afghanistan. Les sultans *Seldjoukides* soumirent ensuite à leur autorité, non seulement la plus grande partie de l'Asie Mineure, mais la Perse. On comprend donc comment les traditions persanes s'infiltrèrent jusqu'en Asie Mineure ; nous citerons tout à l'heure les édifices principaux dans lesquels cette influence se remarque. Par suite de la conquête de la Perse par *Tchinguîz-Khân*, suivie de celle de Bagdâd, de la Mésopotamie et de la Syrie par *Houlagou*, l'influence des artistes persans se répandit successivement dans tout leur empire, lorsque les successeurs d'Houlagou cherchèrent à rétablir dans l'empire la bonne administration et à réparer les maux causés par les guerres de *Tchinguîz-Khân* et d'*Houlagou*. C'est à un de ces princes, *Mohammed-Khodabendèh*, que l'on doit quelques-uns des plus beaux monuments de l'art persan. Il fit construire la ville de *Soultanièh*, où, parmi de nombreux édifices, s'élève une fort belle mosquée, ruinée maintenant, et la mosquée qui recouvre le mausolée de *Mohammed-Khodabendèh* (vers 1320) ; cette mosquée sépulcrale se compose d'une grande salle octogonale, recouverte par une coupole engendrée par la révolution d'une courbe brisée autour de l'axe vertical de cette salle ; elle mesure intérieurement 25^m^50 de large sur 51 m. de haut. Les faces intérieures de l'octogone sont percées de deux étages d'ouvertures. La coupole est rattachée aux faces verticales par des pendentifs formés de stalactites ou orne-

ments en ruches d'abeilles (V. STALACTITE). Au point de vue de la construction, ce monument offre de singulières coïncidences avec les méthodes *romaines* de constructions en briques, par le système de renforcement des coupoles concentriques au moyen d'un double réseau de nervures tracées, les unes suivant les parallèles, les autres suivant les méridiens de la coupole et formant ainsi comme une série de caissons ou compartiments carrés; seulement, à Rome, on les remplissait de béton et de mortier ; ici, ces alvéoles restent vides et n'ont que leurs faces extérieures remplies: c'est en somme comme un gâteau d'abeilles dont les alvéoles résistantes seraient couvertes d'un opercule sur la face supérieure et sur la face inférieure. La coupole est armée à sa base d'un triple chaînage en bois. La construction en briques est revêtue extérieurement, pour la coupole, de briques émaillées bleu turquoise; les minarets et les galeries et les corniches extérieures sont ornés de briques émaillées en blanc, bleu clair et bleu foncé. Les encadrements de porte et les tympans en mosaïques de briques émaillées, d'autres parties décorées à la détrempe en tons obtenus par les briques pilées (briques cuites à des degrés différents). Intérieurement, la décoration analogue est obtenue par des mosaïques d'émaux bleus et blancs. Comme on le voit par cette description, l'architecture persane musulmane, quoique se servant d'éléments connus antérieurement, en tire néanmoins un parti tout nouveau. Bientôt, la Perse démembrée sous les derniers membres de la famille d'*Houlagou* devient la proie de *Timour-lenk* ou *Tamerlan* (V. ce mot), qui la désole et massacre la plus grande partie des habitants d'Ispahan. Il conquiert Chiraz, le Farsistan et le Kermân et c'est un artiste de Chiraz, *Khodja-Hosain*, qu'il charge d'élever à Turkestan la belle mosquée de *Hazret*. Le tombeau de *Tamerlan* à Samarkand (*Gour-Emir*) est aussi construit suivant les données persanes. Nous verrons plus loin, en étudiant l'Ecole turcomane, quelle influence l'architecture persane eut sur cette école. *Châh-Rokh*, son fils, rebâtit *Merv* et *Hérat* (influence persane) ; *Ouloug-beg*, son petit-fils, fit construire, à *Samarkand*, la *Madrasa* qui porte son nom. A *Samarkand* aussi s'élève la mosquée de *Bibi-Hanoum*, femme de *Tamerlan*, et élevée après sa mort (1388). La mosquée de *Châh-Sindeh*, à Samarkand aussi (1392), est une traduction turcomane de l'architecture persane.

Les successeurs de *Timour* sont dépouillés par la dynastie des *Sefévis* (*Sophis*) dont *Châh-Abbâs* est un des plus glorieux représentants. La victoire de Hérat (1597) assura sa puissance. Il choisit Ispahan pour la capitale et l'embellit d'édifices magnifiques. Il y attira les Arméniens et y forma de cette population le quartier spécial de *Djoulfa*. Il fit construire une grande quantité d'édifices publics, entre autres la grande chaussée du *Mazenderân*. Il embellit Mechhed, et c'est ainsi que la fin du XVIe siècle fut pour la Perse comme un écho de la Renaissance artistique qui renouvela l'art en Europe. — Depuis *Abbâs le Grand*, la décadence ne se manifesta pas tout d'abord ; les règnes d'*Abbas II* et de *Châh-Soliman* furent prospères, mais en 1722, la conquête afghane commença le mouvement rétrograde qui n'a fait que s'accentuer en Perse jusqu'à nos jours. Actuellement, la Perse subit, comme tous les autres pays musulmans en contact avec les Européens, la crise définitive de plus ou moins longue durée qui doit précéder la transformation finale par la civilisation moderne ; les rouages d'une administration vénale se disloquent de plus en plus, il est tout naturel que l'art suive le pays dans son évolution et que, brillant aux époques de prospérité, il se traîne dans l'arrière de la routine aux moments de décadence et d'affaissement. Les rares œuvres actuelles des architectes persans contemporains sont de peu d'intérêt, sauf la récente mosquée persane de *Kazhamaïn*, près de Bagdâd, qui, paraît-il, est d'un fort bel aspect, quoique la construction ait été faite avec des matériaux défectueux, et menace déjà ruine. Voici donc, en résumé, le mouvement artistique de l'art persan: *première époque musulmane*, traditions des *Sassanides* et des *Achéménides* mises en application, coupoles elliptiques, rares spécimens de décoration émaillée; *Gaznévides*, coupoles plus arrondies et sur tambours, toits pyramidaux, ornementation par briques colorées par différence de cuisson mises sur champ ; *Seldjoukides*, coupoles ogivales, ornements bleus, blancs et turquoise formés par des briques émaillées. — XIVe *siècle*, Renaissance, caractérisée par les monuments de Soultaniêh, de Samarkand, etc. (coupoles ogivales et quelquefois bulbeuses) ; les architectes donnent plus de hauteur aux tambours qui portent les coupoles, et aux minarets grande élégance, faïence, briques carrées émaillées portant des ornements en relief; mosquées en fragment de faïence découpée et rapportée (mosaïque bleue de Tauris). Plus tard, sous *Tamasp* (restaura-

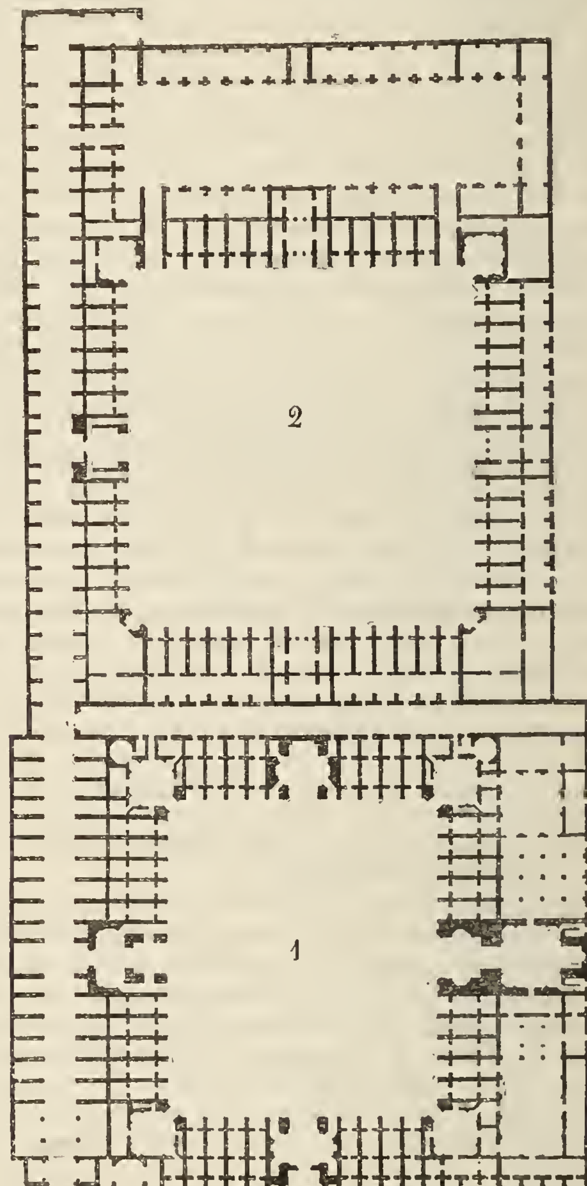


Fig. 5. — Plan de la Madrasa (1) et du caravansérail (2) Châh Sultan Hosain, à Ispahan.

teur du mausolée de *Soultaniêh*), on voit apparaître les plaques de faïence émaillée, dont les dessins, autrefois faits par mosaïques, sont tracés au pinceau sur des plaques d'une dimension uniforme. Les couleurs se compliquent aussi. Sous *Châh-Abbâs*, coupoles très bulbeuses, le goût devient moins pur, c'est alors qu'apparaissent ces grandes compositions décoratives formant d'énormes panneaux de fleurs ou de batailles. Nous allons ici étudier en détail les monuments d'Ispahan qui peuvent nous donner une idée résumée de l'architecture persane musulmane, dont ils peuvent être cités certainement parmi les exemples les plus remarquables. Les mosquées persanes n'affectent pas, comme celles des pays arabes, la forme de basiliques à nom-

breuses colonnes, elles se composent d'un sanctuaire voûté entouré d'une ou plusieurs rangées d'arcades supportant des voûtes d'arête ou en coupole ; d'autres consistent en grandes cours entourées de sanctuaires et dont les quatre faces portent en leur milieu une très grande niche allongée (quelquefois suivie d'une salle carrée) formant chacune un sanctuaire séparé. Cette grande niche fut indiquée en élévation par un grand motif d'architecture composé d'un chambranle rectangulaire enveloppant la voussure de la porte de la grande niche. On remarquera sans peine, en comparant le plan de la *Mesjid-i-Châh* d'Ispahan avec celui de la mosquée *Hasan* au *Caire*, que cette dernière est pour ainsi dire une contraction de la mosquée persane ; si dans l'édifice persan on supprime les portiques et chambres entre les quatre grandes niches voûtées et qu'on rapproche celles-ci les unes des autres, on obtient un plan en croix absolument semblable comme esprit à celui de la mosquée *Hasan* (V. plus haut). Le porche des mosquées persanes se compose d'une grande voussure qui protège la porte d'entrée, elle est encadrée d'une partie rectangulaire de chaque côté de laquelle se dressent deux minarets élancés. — La *Madrasa Châh Sultan Hosain* (fig. 5) construite en 1700 par *Châh Sultan Hosain* à *Ispahan*, possède aussi une très belle mosquée avec grande porte, dôme bul-

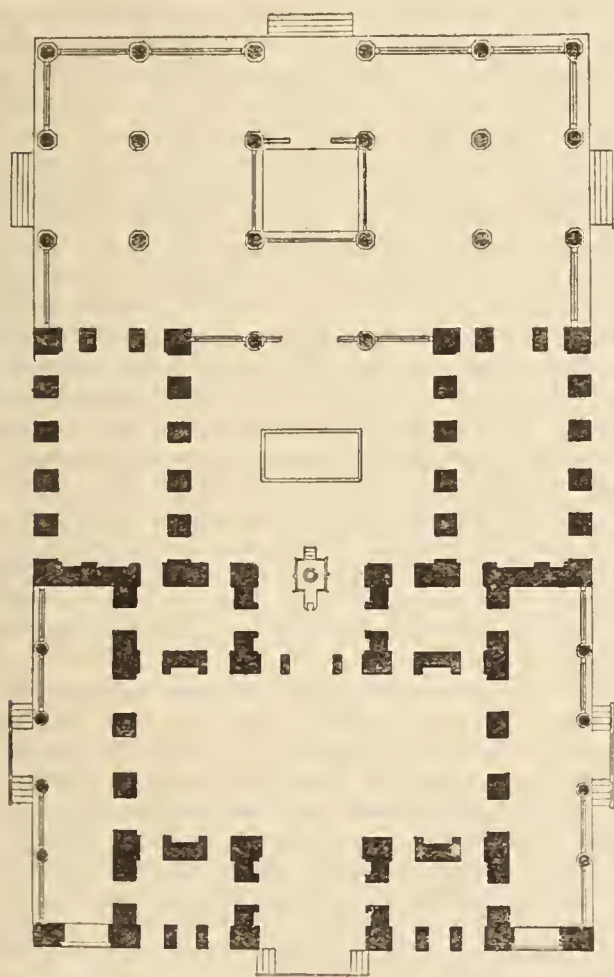


Fig. 6. — Pavillon dit des 40 colonnes à Ispahan.

beux et minarets ; la cour rectangulaire de la *Madrasa* est entourée de portiques à arcades à double étage, qui forment les logements des élèves, des professeurs, et les salles des cours. Les cours sont plantées en jardins, avec des pièces d'eau, formant miroirs, qui sont comme une des caractéristiques des cours intérieures des édifices persans. Les *bazars* persans sont souvent très remarquables ; citons celui de *Kachân* et ceux d'*Ispahan*. — Comme mosquées nous pouvons citer les mosquées de *Kasbin*, *Tehran*, *Tauris*, *Chiraz*, etc., *Veramin* en Perse, *Erivan* (Géorgie) ; à Bagdad, qui reçut aussi l'influence persane, le tombeau d'*Abd-al-Kâdir*, reconstruit par *Mourad IV* au XVIIe siècle, la mosquée *Ahmed Kiahia* et enfin la mosquée (moderne) de *Kazhamaïn*, près de Bagdâd. Les travaux publics ont produit en Perse de fort beaux édifices, près d'Ispahan, par exemple, les ponts d'*Allâh-Verdi Khan* et de *Hasan Abad* ou *Rokn-ad-Dîn;* le pont de *Kom*, celui de *Kizil Hanzen* sont moins considérables. Ensuite les nombreux *caravansérails*, sur plans carrés ou polygonaux, à *Ispahan* (caravanseraï *Madérè-Châh Sultan Hosain*). Caravanseraï-i-Châh à *Kasbin*, caravansérails de *Tchelsileh*, de *Deïbid* et de *Tchimley*, et enfin un dernier caravansérail plus moderne mais très remarquable, construit en 1805, celui de *Passengan*. — De nombreuses citernes voûtées reçoivent les approvisionnements d'eau et souvent sont accompagnées d'un abreuvoir ou *ab-ambar*, à Kasbin, par exemple. — Les bains ont souvent des plans intéressants avec leurs salles voûtées. Ceux de *Kachân* sont remarquables. Les forteresses sont traitées avec une grande majesté de lignes, et souvent les tours sont décorées de dessins faits de briques émaillées ; fortifications à *Kachân*, tour du *Talisman* à Bagdâd, fortifications de Tehran, forteresses de Tauris, de Véramin. — Les édifices funéraires sont très remarquables aussi et sont en petit des réductions de mosquées, ou bien des monuments circulaires ou polygonaux surmontés d'une pyramide polygonale ou d'une coupole bulbeuse : *Imâm-Zadeh Yahia* à *Veramin*, tour de *Yezid* à *Reï*, tombeau à *Kasbin*, *Attaba Koumbaz* à *Nachirvan*, *Imâm-Zadeh* et tombeau de *Fatma* à *Koum*. Un genre d'édifices tout parti-

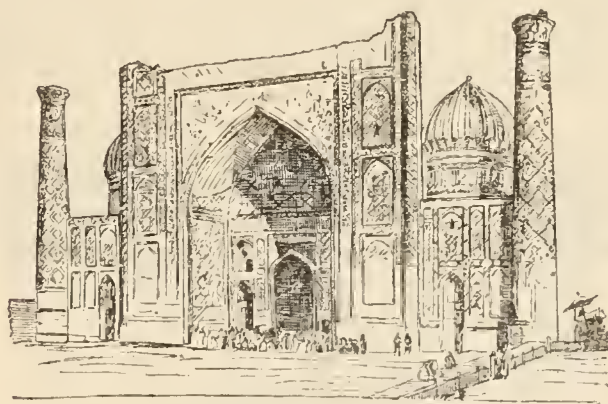


Fig. 7. — Mosquée de Chir Dar à Samarkand

culier à la Perse a été traité d'une façon très architecturale ; je veux parler de pigeonniers, immenses tours rondes surmontées de petites galeries faites de briques disposées avec art et ornées de bandes d'ornements rectilignes en briques.

L'architecture civile persane a un caractère tout différent de l'architecture religieuse ; les palais des rois (à Ispahan, Haïnyeh, Khaneh, Tchehel Soutoun (fig. 6) salle du trône à Tehran, palais de l'*Ark* à *Chiraz*), sont généralement ornés de portiques de colonnes, soit, comme aux deux dernières, deux colonnes entre deux motifs formant massifs à droite et à gauche, soit, comme à Tchehel Soutoun et Haïnyeh Khaneh, de colonnes nombreuses précédant un petit pavillon voûté ; les portiques sont en bois, colonnes et entablement, et ces colonnes sont souvent ornées avec le plus grand luxe. Il y a là évidemment une tradition de l'art perse antique (imitation des grandes colonnes de *Persépolis*, du bas-relief de *Takht-i-Roustem*). Le palais de *Kasr-i-Kadjar* avec grands jardins, près de Tehran, est remarquable par la grandeur des jardins et la belle composition de l'ensemble. La maison persane se compose, comme la maison arabe, d'une partie consacrée à la réception et correspond au *selamlik*, c'est le *biroun ;* l'*andéroun* persan correspond au *harem* arabe.

Turkestan. Les édifices du *Turkestan* sont absolument persans comme architecture et comme ornementation ; nous citerons à *Samarkand* le tombeau de *Tamerlan (Gour*

Emir), mosquée de *Cháh Sindeh* (1392), *madrasa* de *Tilla Kari* (1638), *Chir Dar* (fig. 7) (1601), *Ouloug Beg* et *Bibi Khanoum* (femme de Tamerlan) (1388), le plus ancien ; les dômes turcomans sont sur des tambours plus élevés que les dômes persans, et ils sont souvent côtelés. — La mosquée *Hazret* à *Turkestan*, élevée en 1404 par *Khodja Hosain* de *Chiraz*, par ordre de *Tamerlan*, a des coupoles à côte et des coupoles unies. En *Kachgarie* (*Turkestan chinois*), la mosquée du sultan *Satouk bogra Khan* et son mausolée à *Atouch*, ainsi que le palais des sultans de *Kachgarie*, sont d'un style persan dans lequel l'influence indoue se fait sentir.

Hindoustan et *Afghanistan*. L'*Afghanistan* est peu connu sous le rapport de ses monuments, néanmoins on peut poser comme règle générale qu'ils sont surtout persans d'inspiration. Depuis le XIe siècle la conquête du N. de l'Inde par les idées musulmanes y avait établi de petites souverainetés musulmanes, plus tard l'établissement de l'empire du *Grand Mogol* fut comme le signal d'une ère de prospérité et de richesse pour une partie de l'Inde. Les règnes de *Cháh Akbar le Grand* (1556-1605), celui de *Cháh Djihán* (1628-1656), furent des époques remarquables par la splendeur des monuments élevés par ces souverains. L'étendue déjà grande de cet article m'empêche de décrire au long les monuments musulmans de l'Inde, qui trouveront leur description lorsqu'il sera question de l'étude de ce pays. Je me bornerai ici à en citer les principaux en faisant remarquer que l'ornementation des mosquées et des monuments musulmans de l'*Hindoustan* participe à la fois des traditions *hindoues* pour les feuillages et les rinceaux, des traditions *persanes* pour les faïences émaillées et les fleurs, des traditions *arabes* pour les entrelacs géométriques. La silhouette générale des monuments est tantôt presque absolument persane, comme le *Tadj Mahal* à *Agra* (V. ce mot) (fig. 8), tantôt mélangée d'influences *hindoues* comme le tombeau du prince *Imad-Dalah* à *Agra*. Alors les toitures, au lieu d'affecter la forme de dômes ovoïdes ou de petites coupoles dissimulées

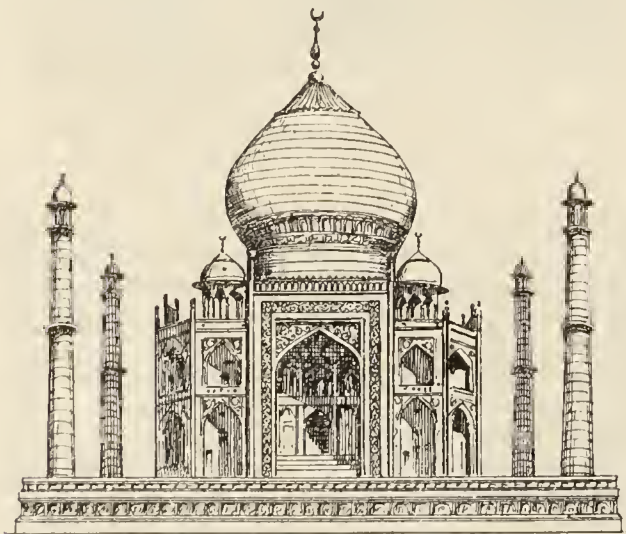


Fig. 8. — Façade du Tadj Mahal à Agra.

derrière une ligne horizontale d'attique comme en Perse, sont pour les espaces ronds des dômes surmontant des auvents d'un surplomb assez fort (monuments cités plus haut), ou des berceaux courbés à génératrices ogivales, s'il s'agit de couvrir les espaces carrés ou rectangulaires.

Les monuments musulmans d'Agra, de Delhi, de Lahore, de Lasseram, de Benarès, de Fettipoure-Sikri, d'Allahâbad, de Mattra, de Jouanpour, de Féizabad, de Lakhnô, d'Ahmedabad, d'Aurengabad, de Béjapour, de Seringapatam sont remarquables autant par l'élégance de leurs proportions que par la délicatesse de leur exécution et la beauté des matériaux qui les composent. Le *Koutab* à Delhi ; le mausolée élevé à *Houmayoun*, par son fils *Akbar*, près de Delhi ; la *Mosquée des Perles*; le *Tadj Mahal* ; la *mosquée* à Agra ; le palais d'*Abkar* à *Fettipoure* ; le mausolée d'Allâhabad ; les portes de Lucknaw ; la mosquée d'Ahmedabad ; le mausolée de Seringapatam élevé sur le tombeau de *Haider Ali* ; la grande mosquée de Lahore, sont les monuments les plus intéressants de l'Inde musulmane. Les plans sont peut-être moins nets de conception que les plans persans, ils ont néanmoins leur beauté.

3° Architecture turque. — L'origine de l'architecture *turque* qui participe de l'architecture *persane*, de l'architecture *byzantine* et de l'architecture *arabe*, peut être prise en *Asie Mineure*, dans la partie qui s'étend de l'*Arménie* propre à la *Karamanie*, depuis Erzeroum jusqu'à Konièh. Les Gaznévides et Seldjoukides de Perse sont les descendants des chefs de ces tribus *turcomanes*, appelées par les khalifes de *Bagdad* pour leur sevrir d'auxiliaires et qui leur enlevèrent leur empire. Poussés par les hordes de Tchingniz-Khân, d'autres tribus de la même race s'établirent en *Arménie* sous la conduite de *Soleïman*, et, après la mort de celui-ci, une partie de ces *turcomans* sous la conduite d'*Ertogroul* vint s'établir à Iconium (*Konieh*), vers 1250. — En *Arménie*, à Erzeroum, l'*imaret Oulou-Djami* est un monument turc primitif, fortement inspiré du persan et aussi du style arménien. Les *Turcs* comprennent les *stalactites* autrement que les *Persans* et les *Arabes*: au lieu de les engendrer par des creux se greffant les uns sur les autres, les Turcs imaginent de faire sortir d'une partie des polygones, qui donnent naissance aux plans de ces stalactites, des prismes polygonaux ayant pour section le polygone terminal de l'alvéole ; on conçoit donc que les stalactites turques ont un peu plus de lourdeur que les stalactites arabes ou persanes. L'*imaret* ou hospice *Oulou-Djami* est très remarquable. — Konieh, la capitale des *Seldjoukides*, est bien plus intéressante encore qu'Erzeroum. — La *madrasa* bleue, ainsi nommée à cause des faïences qui la décorent, est un édifice charmant, persan de conception, mais où la stalactite turque apparait déjà (XIIIe siècle). Elle fut construite par *Ala-ad-Din*, qui construisit la mosquée qui porte son nom, et qu'on nomma aussi *Emergeh Djamisi*. La façade de cette mosquée offre un ensemble persan avec ses grands minarets et sa porte encadrée, mais le tout est en marbre blanc et noir, avec briques et faïences émaillées, et les détails de l'architecture se ressentent du style *arabe* de Syrie. Le palais des sultans *seldjoukides* de Konieh contenait de beaux plafonds en style turc. — A Nigde (à l'E. de Konieh), un tombeau (du XVIIe siècle) élevé à *Fatma Hanoum*, fille du sultan *Ahmed Ier* (1610), est sur plan octogonal comme les tombeaux persans de *Koum Achavend*, etc. ; les ornements sont aussi arabes et l'ensemble persan, ce qui prouve le maintien de ces traditions locales à Konieh depuis le XIIIe siècle. — A Césarée, au N. de Nigdeh, la mosquée sépulcrale de *Houen* (XIVe siècle) offre un certain intérêt en ce qu'elle se compose, comme les mosquées de style *arabe*, d'une cour entourée d'une forêt de points d'appui ; mais ici, au lieu de plafond, nous avons de petites voûtes en coupoles sur plan carré. Le tombeau d'*Houen* est octogonal et d'aspect persan, quoique construit en marbre.

Les Turcs de Konieh prirent *Brousse* en 1325 et en firent leur capitale. *Orkhan*, *Mourad*, *Bayézid*, *Mohammed Ier*, y fondèrent de nombreux édifices qui sont encore en partie debout. Les édifices byzantins qui existaient à Brousse, et particulièrement les églises, eurent une grande influence sur l'architecture turque qui s'empara dès lors des méthodes byzantines. Nombre d'édifices turcs (*caravansérails*, mosquées, madrasa) de Brousse offrent la plus grande analogie comme construction avec les petites églises grecques et les constructions byzantines du XIVe siècle. Les Turcs, néanmoins, apportent comme éléments caractéristiques de leur architecture les stalactites,

les toitures singulières, l'emploi de l'ogive persane et l'application des faïences émaillées. Ce nouvel appoint artistique va se greffer sur l'ancien fonds byzantin et lui infuser une sève nouvelle et préparer ainsi l'admirable mouvement de renaissance qui, au milieu du XVe siècle, est caractérisé par les chefs-d'œuvre de l'architecte *Sinan*. — Les mosquées de *Brousse* ont d'abord été établies dans d'anciennes églises grecques comme la mosquée funéraire d'*Orkhan;* elles furent ensuite construites, soit sur un plan analogue à la mosquée de Césarée (V. plus haut), comme la mosquée *Oulou-Djami*, soit sur un plan nouveau comme la mosquée de *Bayezid Ildirim*, celle de *Mourad* et surtout *Yéchil-Djami* ou mosquée verte.

A *Nicée (Isnik)*, la *mosquée verte (Yéchil-Djami)*, construite par *Khaïr-ad-Dîn*, vizir de *Mourad Ier*, est construite, quoique dans de petites dimensions, sur une plan à coupole, elle est précédée d'un porche presque copié sur la petite église de Brousse qui sert de mosquée funéraire à Orkhan. *Andrinople*, conquise par *Mourad Ier* en 1360, fut, pendant près de cent ans, la capitale européenne des sultans jusqu'en 1453 où la prise de *Constantinople* fit désormais de cette ville la capitale de l'empire turc. L'*Eski-Djami* et la *Mouradieh* d'Andrinople, bâties la première sous le règne de *Mohammed Ier* (1412-1421), la seconde par *Mourad Ier* (1360-1389), sont des prototypes de l'architecture turque créée par des architectes grecs sous l'inspiration musulmane. L'*Eski-Seraï* ou ancien palais a été construit pendant le XIVe siècle et a servi de demeure à *Mourad*, *Bayezid*, *Mohammed*, *Mourad II* et *Mohammed II* jusqu'à la prise de Constantinople. Ce palais a été, comme le *Kiosque persan* du *Séraï* à Constantinople, construit par des architectes persans. Il est décoré, à l'intérieur, de faïences d'une grande beauté. Voici donc quels sont les éléments à l'aide desquels les architectes des sultans vont constituer l'art turc : Éléments *grec*, *arabe*, *persan*. L'élément *grec* ne sera apparent que dans l'adoption de la coupole et des grandes voûtes en cul-de-four soutenues par des pendentifs, l'emploi de certains matériaux et de certaines moulures d'esprit gréco-byzantin. Les appoints arabe et persan, au contraire, seront considérables. — L'*Arabe égyptien* apportera ses entrelacs ingénieux, ses arabesques élégantes, ses grandes inscriptions décoratives, les portes de métal, les boiseries incrustées de nacre, d'ivoire et d'ébène, les vitraux en plâtre, les mosaïques de marbre de couleur et les linteaux et arcs à voussoirs colorés, incrustés les uns dans les autres. — L'*Arabe de Syrie* joindra à un apport analogue la perfection de l'appareil. — Le *Persan* fournira les faïences de Perse, celles de Bagdâd, dont les fabriques de Koutahièh et de Brousse s'inspireront. Les faïences turques auront un éclat qui rivalisera avec celui des faïences persanes (V. FAÏENCE). Cependant elles se distingueront de celles-ci par l'emploi des émaux en épaisseur, le caractère de certains ornements d'esprit turcoman et presque chinois et l'emploi fréquent de grands dessins figurant comme des tapis étendus. Cet esprit turcoman et presque chinois se retrouvera dans le caractère des toitures et de divers ornements des fontaines et des kiosques turcs. Nous allons donc étudier l'art *turc* dans ses plus belles productions, les provinces de Constantinople ; les grandes mosquées, élevées dans l'empire depuis la prise de Constantinople, ne furent guère que des inspirations dérivées des grandes mosquées turques à coupole (*Djezzar Pacha* à Acre, *mosquée de la citadelle* au Caire). Voici l'ordre dans lequel nous les étudierons et qui sera celui de leurs dates respectives: *Mohammedieh* (1469) ; *Bayezidieh* (1481-1512) sous Bayezid II ; *Châh-Zâdeh* (1520-1566) ; *Suleïmanièh* (1540-1566); *Selimieh d'Andrinople* (1566-1574); l'*Ahmedieh* (1610). — Le *Mohammedieh* fut construit sous *Mohammed II al Gâzi* par l'architecte grec *Christodoulos*. Son dôme central est flanqué de quatre demi-coupoles, elle a deux minarets et son enceinte embrasse des hospices, des collèges, des écoles, des bains, un caravansérail et un hôpital. Le tombeau du conquérant est aussi compris dans cette enceinte. — La *Bayezidieh* ou mosquée de *Bayezid* possède aussi deux minarets. Elle est précédée d'une cour entourée de portiques. La mosquée proprement dite se compose d'une nef principale et de deux nefs secondaires. Les piliers qui supportent la coupole sont, dans le sens de la longueur de l'édifice, accompagnés d'une colonne élevée en granit, soutenant la retombée de deux arcs. Les portes de cette mosquée sont remarquablement belles par la perfection avec laquelle sont traitées leurs stalactites de marbre. La mosquée comprend une coupole centrale avec deux demi-coupoles aux extrémités. La mosquée du *Châh-Zâdeh* ressemble à la *Bayezidieh*. Sa coupole est flanquée de quatre demi-coupoles (subdivisées chacune en trois autres); par conséquent, elle figure en plan une croix grecque comme nous le verrons pour l'*Ahmedieh*.

La *Suleïmanièh*, ou hospice de *Soliman le Magnifique*, a été construite par l'architecte *Sinan*, le plus célèbre des architectes turcs. On peut dire sans exagération que cette belle mosquée est un chef-d'œuvre autant par l'ampleur de ses proportions (69 m. sur 63) que par le style grandiose de son architecture et la beauté des vitraux, la richesse des matériaux et le soin merveilleux qui a présidé à l'exécution de toutes ses parties. Ce parti des voûtes qui la recouvrent est le même qu'à *Sainte-Sophie*, mais conçu avec plus de simplicité et de grandeur. La grande coupole centrale est contrebutée latéralement par des arcs qui soutiennent des coupoles secondaires formant en quelque sorte des bas-côtés. Les extrémités de ces nefs secondaires sont remplies par de petites coupoles épaulant les deux énormes demi-coupoles

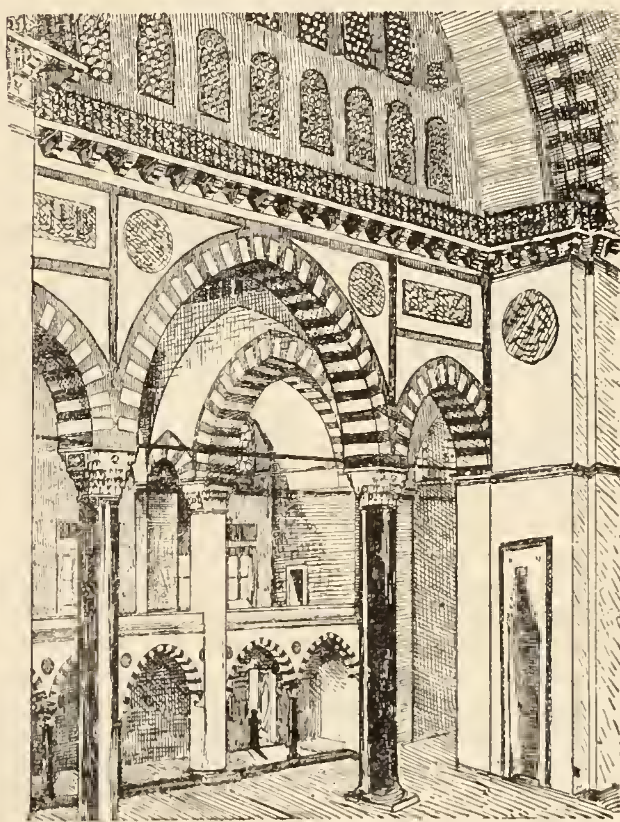


Fig. 9. — Vue intérieure de la Suleïmanieh, à Constantinople.

qui sont aux deux extrémités antérieure et postérieure de l'édifice. La mosquée est précédée et suivie d'une cour. La cour antérieure est bordée de portiques. On voit (fig. 9) combien ce parti a de grandeur et de noblesse. Les colonnes qui subdivisent en trois l'espace au-dessus duquel passent les arcs-doubleaux latéraux de la coupole sont de splendides monolithes en porphyre rouge de près de 15m50 de hauteur. Les vitraux qui éclairent le vaisseau

sont en pièces de verre de couleur serties dans des découpures élégantes en plâtre ajouré. Ils sont l'œuvre de *Serkoch-Ibrahim*, célèbre verrier. Les minbar, le mihrab, le siège du sultan sont de marbre blanc sculpté avec une grande finesse. Comme la *Mohammedieh*, elle contient dans sa vaste enceinte de nombreux établissements, tels qu'hospices *(imâret)*, bibliothèques, des bains, un caravansérail et un hôpital et les tombeaux de Solimân et de Roxelane. On voit donc que ces grandes fondations impériales réunissent, dans leur ensemble, des types de tous les édifices musulmans. La *Suleïmanièh* a quatre minarets. — A Andrinople, la très célèbre mosquée du sultan *Selim II* présente aussi un ensemble magnifique. La coupole élevée, accompagnée de ses quatre grands minarets et de ses petites coupoles secondaires, offre un coup d'œil splendide et a une fort belle silhouette. La mosquée est précédée d'une cour entourée d'un portique continu. L'intérieur de la mosquée est grandiose. La coupole est soutenue par huit énormes piliers à pans, la coupole est contrebutée par quatre demi-coupoles et quatre berceaux formant une croix grecque dont les bras sont orientés l'un dans l'axe du mihrab, l'autre perpendiculairement à celui-ci. On peut remarquer ici que les piliers qui contrebutent les colonnes, ou plutôt les piliers latéraux, sont évidés en partie et renferment des escaliers par lesquels on accède dans les parties supérieures de la mosquée. Ces piliers butants sont, comme dans la *Suleïmanièh*, la réminiscence de ceux qui, dans le plan de Sainte-Sophie, remplissent les mêmes fonctions.

L'*Ahmedieh* ou mosquée du *Sultan Ahmed*, à Constantinople, près de Sainte-Sophie, possède six minarets; une cour antérieure entourée de 26 arcades la précède, la coupole centrale est entourée de quatre demi-coupoles, les angles sont contrebutés par quatre coupoles secondaires. Deux bas-côtés très bas bordent ce grand parti, un mur épais ferme la mosquée sur quatre faces. Les énormes piliers, sur lesquels reposent la coupole centrale et les quatre demi-coupoles auxiliaires, ainsi que les quatre coupoles des angles, sont cannelés, mais les cannelures sont en relief au lieu d'être en creux et figurent ainsi d'énormes faisceaux de colonnes. Le mihrab, le minbar sont très beaux et très bien traités. Dans ces édifices, d'énormes porte-cierges en bronze supportent des cierges allumés à droite et à gauche du *mihrab*. De beaux vitraux garnissent les fenêtres hautes; des faïences, le bas des murs, les ébrasements des fenêtres et quelquefois leurs tympans ou forment les revêtements des murs des galeries secondaires. Les profils des moulures sont quelquefois assez rapprochés de ceux des édifices de l'antiquité grecque et romaine. Des voussoirs de couleurs variées ornent les archivoltes et les linteaux appareillés. Des colonnes engagées, torses ou unies, contournent extérieurement ou intérieurement les montants des portes, elles sont terminées haut et bas par des chapiteaux ou des bases assez simples et rétrécies à l'astragale. Les arcs ont souvent leurs ogives amorties par deux lignes droites dans leur partie supérieure, comme dans les arcs persans, ou par deux lignes courbes en sens inverse, comme certains arcs turcomans. Les façades principales n'existent pour ainsi dire pas comme grands motifs. Ce n'est qu'une silhouette de coupoles et d'arcs superposés s'élevant au-dessus du portique qui précède la mosquée. Ce portique est bordé du côté de la rue ou de la place publique par un mur fermé ou percé de rares ouvertures. La silhouette générale des mosquées est très belle, très imposante et merveilleusement accompagnée par les lignes allongées des minarets. Dans les façades latérales, de nombreuses arcades décorent les portiques qui s'y trouvent et ont d'ensemble un aspect florentin qui surprend; tout, jusqu'aux voussoirs alternativement clairs et foncés et aux tirants horizontaux, rappelle d'une manière frappante les édifices de la Toscane de la fin du moyen âge. Les *turbèh* sont des mausolées composés soit, comme les *Imâmzâdèhâ* de Perse, d'une coupole portée par un édifice polygonal, soit de petites mosquées surmontées d'une coupole et précédées de portiques décorés de faïences ou d'auvents plus ou moins richement décorés (comme à Brousse, par exemple). — Dans l'intérieur des *tombeaux*, les *sarcophages* sont faits en forme de cercueils et exécutés soit en faïence comme à *Brousse*, soit en marbre sculpté comme à *Constantinople*. A la tête des sarcophages, une colonne tronquée supporte, si le défunt est un homme, un *turban* sculpté ou bien, pour les princes et les saints personnages, un turban fait d'étoffes blanches comme de la mousseline; pour les sultans, les sarcophages sont recouverts de riches étoffes de soie brodées d'or et d'argent, et de superbes cachemires des Indes sont jetés sur les extrémités du sarcophage et sur la colonnette tronquée qui supporte, comme précédemment, un turban de mousseline blanche souvent renouvelé. Ces sarcophages impériaux sont entourés d'une balustrade incrustée de nacre, et souvent des étoiles de pierreries ou l'aigrette de héron enrichie de diamants, insignes portés par le Padichah de son vivant, sont fixées sur son sarcophage. Les sarcophages des femmes sont surmontés d'un ornement, et ornés, s'il s'agit des princesses, d'étoffes brodées d'or et d'argent, mais il n'y a pas de turban. — Les *tombeaux* ordinaires sont, ou bien des sarcophages en marbre ou en pierre, ou des dalles horizontales aux deux extrémités desquelles se trouvent des colonnettes décorées d'un turban pour les hommes et d'ornements pour les femmes, ou bien, plus communément, des dalles rectangulaires ou trapézoïdales fichées verticalement en terre et portant à leur extrémité supérieure soit des ornements, soit un turban.

Les *palais* sont souvent inspirés des décorations de style persan et ont leurs parois ornées de faïences et leurs plafonds de peintures très vives de tons. Dans les palais impériaux de grands jardins sont disposés au milieu desquels se trouvent des sources jaillissantes ou des *kiosques* aux toitures tourmentées et relevées légèrement aux angles accusant l'origine tartare des Turcs. Souvent ces *kiosques* en bois sont peints de couleurs éclatantes; une fontaine, placée au milieu, donne de la fraîcheur à la salle, pendant que de nombreuses fenêtres, dont les volets s'ouvrent en se relevant à l'extérieur, donnent vue sur les bords enchantés du Bosphore (*kiosque persan* du *Séraï*). D'autres fois les kiosques en maçonnerie sont revêtus intérieurement et extérieurement de



Fig. 10. — Fontaine du Sultan Ahmed, à Constantinople.

faïences (*kiosque de Mourad* au *Séraï*). Les *fontaines*, fondations pieuses, chez les Turcs comme chez les Arabes et les Persans, sont très nombreuses. A Constantinople, on peut les diviser en trois catégories : 1° Les *fontaines à ablutions*, dans les cours intérieures des mosquées. Ce sont des bassins entourés de colonnes surmontées d'arcades soutenant un dôme plus ou moins élevé et muni ou non

d'un auvent; quelquefois les colonnes se dressent sur les bords du bassin, comme à *Yéni Djami*, alors les entre-colonnements sont grillés de clôtures en bronze doré; quelquefois, au contraire, le bassin est plus à l'intérieur sous le dôme et est entouré d'une barrière de marbre surmontée de grilles de bronze. Telle est la *fontaine des ablutions*, dans la cour de *Sainte-Sophie*. — 2° Les *fontaines monumentales*, comme la *fontaine du Sultan Ahmed* (fig. 10), près de *Sainte-Sophie*, délicieux *kiosque* à quatre faces, terminées, à chaque angle, par une tourelle arrondie, percée de larges ouvertures treillissées de grillages dorés, sous lesquels on peut passer la main et puiser dans la vasque d'angle. Chaque face est décorée dans sa partie centrale d'une fontaine encadrée d'une arcade accostée de deux niches, une de chaque côté. Le toit, d'une forme singulière, est surmonté de cinq petits dômes couverts en plomb et décorés de flèches en bronze terminées par des croissants dorés. Au-dessus de chaque fontaine, sur les faces droites, se lisent de longues inscriptions en vers. La fontaine de *Top-Hané*, celle de *Sultane Zainab* sont encore de jolis spécimens de ce genre d'édifices. — 3° *Les fontaines adossées*, pratiquées contre les murailles, sous une arcade adossée, avec une auge rectangulaire plus ou moins richement décorée.

Les *citernes* de Constantinople sont souvent des citernes byzantines dont on se sert encore. Presque toutes les grandes mosquées ont aussi leurs citernes et forment des forêts de colonnes ou de piliers carrés portant des séries de petites voûtes d'arête ou bien de petites coupoles. Les *Turcs* ne se sont pas distingués dans la construction des *ponts* ou des *aqueducs* qu'ils ont généralement laissés périr faute d'entretien. Néanmoins, l'approvisionnement d'eau de Constantinople se fait par de grands réservoirs situés dans la forêt de *Belgrade* et dont les eaux sont conduites par l'aqueduc de *Mahmoûd Ier*, à *Péra*, *Galata* et *Béchik-Tâch*. Les eaux, au sortir des réservoirs, suivent l'aqueduc et en arrivant à Constantinople se subdivisent en deux réservoirs secondaires de distribution ou *Taksîm*, desquels de nombreuses conduites souterraines les conduisent aux fontaines. De distance en distance des pyramides hydrauliques s'élèvent depuis Buyukdéré jusqu'à Péra, afin de permettre à l'eau de reprendre la force vive absorbée par le frottement dans les conduites. D'autres aqueducs byzantins ont été réparés par *Soliman le Grand*, ou d'autres *padichâhs*. Les réservoirs de Belgrade qui les alimentent ont été construits, soit par *Andronic Comnène*, soit par *Moustafa III*. — Les *bazars* sont de grandes galeries voûtées plus ou moins régulièrement, plus larges généralement qu'en Perse, et de chaque côté desquelles se trouvent les boutiques. Des *khans*, analogues aux *okil* égyptiens, reçoivent marchands et marchandises. Certains de ces *khans* sont d'un aspect monumental uniquement dû à l'ensemble de la construction, le *Vâlideh-Khan*, par exemple, à Constantinople. Les bâtiments, disposés autour d'une cour carrée, contiennent, au rez-de-chaussée, les magasins et les écuries; au-dessus, trois étages de portiques superposés formés d'arcades ogivales servent de dégagement commun aux chambres et salles de l'intérieur. — Les *caravansérails* sont le long des routes et servent d'auberges et d'hôtelleries. Ils sont disposés sur un plan analogue aux plans persans; mais les arcades, soit en briques, soit en pierre, ont l'ogive turque. — Les *bains* ont souvent des plans intéressants : nous citerons les nombreux bains de Constantinople, notamment le *Tchoukour-Hammâm* ou bain de Mahomet II, et à *Brousse* les bains d'eau minérale d'*Yéni-Kaplédja*. Les *maisons* turques sont la plupart du temps en bois et d'un aspect extérieur uniforme. Les intérieurs, décorés proportionnellement à la richesse du propriétaire, ont souvent des plafonds peints assez originaux, quoique bien inférieurs aux plafonds arabes, égyptiens et syriens. Elles sont divisées en *selamlik* ou réception, et *odaleuk*, ou quartier réservé aux femmes.

H. Saladin.

X. Architecture romane. — Sous cette dénomination on comprend le mode de bâtir en usage dans tout l'Occident depuis les environs de l'an mil jusqu'au milieu du XIIe siècle. Son apparition coïncide avec l'abandon des pratiques romaines proprement dites qui se retrouvent, bien que diversement altérées, dans toutes les constructions élevées par les Mérovingiens et les Carlovingiens. Ce qu'on a appelé le *roman primitif* n'existe donc pas, à proprement parler, et, vainement, pour en déterminer les caractères, a-t-on mis en avant certaines particularités d'appareil et d'ornementation. Les éléments constitutifs étant les mêmes que précédemment, rien n'obligeait à établir une nouvelle catégorie. Autant qu'on peut s'en rendre compte par le petit nombre d'églises remontant à ces âges éloignés, la forme basilicale prévalait presque partout (fig. 1). Naturellement il n'y avait pas de voûte sur la nef principale, non plus que sur les bas-côtés. Un simple lambris reposait sur des murs peu épais, aux ouvertures multipliées, et largement évidés à la base. — S'il en eût été autrement, d'ailleurs, on ne s'expliquerait pas les incendies multipliés dont parlent les historiens. Les destructions rapides opérées par les envahisseurs normands auraient elles-mêmes droit de nous surprendre. Puis, quelle signification faudrait-il accorder au passage si souvent cité de Raoul Glaber où il est dit que peu de temps après l'an mil « tous les édifices religieux, cathédrales, moûtiers des saints, chapelles de villages, furent convertis par les fidèles en quelque chose de mieux? » Evidemment, il ne s'agit pas là de simples embellissements, de modifications de détail plus ou moins importantes; les améliorations dont parle le chroniqueur affectent l'édifice dans ses parties essentielles, le transforment profondément et font qu'il ne ressemble

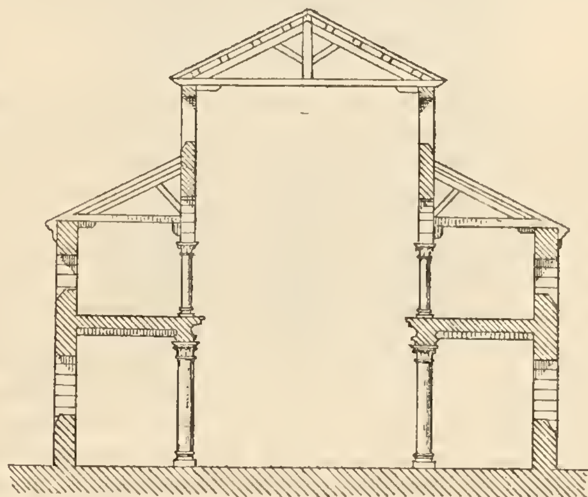


Fig. 1. — Coupe d'une basilique romane.

guère à ce qu'il était autrefois. Pour combattre les causes de ruine qui tenaient au mode de construction employé jusqu'alors, il était nécessaire de remplacer les lambris par des voûtes et c'est le parti que l'on prit dès la première moitié du XIe siècle. En même temps, et comme conséquence d'un pareil changement, les relations établies entre les vides et les pleins se trouvèrent renversées; plus de ces larges ouvertures que l'on aimait tant jadis, plus de ces murs légers portés sur une série de colonnes; désormais les points d'appui doivent être solides et résistants, partant les espacements moins considérables bien que l'élancement soit plus grand.

Raoul Glaber, on ne saurait s'y méprendre, fait donc allusion à l'avènement de l'architecture romane qui, précisément, a la voûte pour générateur de toutes ses parties. La métamorphose qui fut le résultat de l'introduction d'un élément aussi important était bien faite pour frapper les esprits et l'on comprend que le souvenir s'en soit conservé par écrit. Du reste, de tous côtés, on mit une ardeur incroyable à marcher dans la voie qui venait d'être

ouverte. Même des églises en bon état furent jetées bas pour être aussitôt reconstruites suivant le nouveau modèle. — Cependant, comme il fallait s'y attendre, ces premiers essais réussirent assez mal. Pour la plupart, les édifices ainsi élevés à la hâte, ou s'écroulèrent promptement ou durent être démolis. C'est au point que dans certaines provinces on a bien de la peine à trouver une seule église qui remonte au temps du roi Robert. Momentanément on renonça même, en un grand nombre d'endroits, à couvrir en pierre la nef principale. Presque tout le XIe siècle s'écoula avant que l'architecture romane fût en possession de tous ses moyens. Elle ne semble avoir acquis son unité de principe et sa variété de formes que dans les dernières années du règne de Philippe Ier qui s'étend, on le sait, de 1060 à 1108. — Toutes les églises roma-

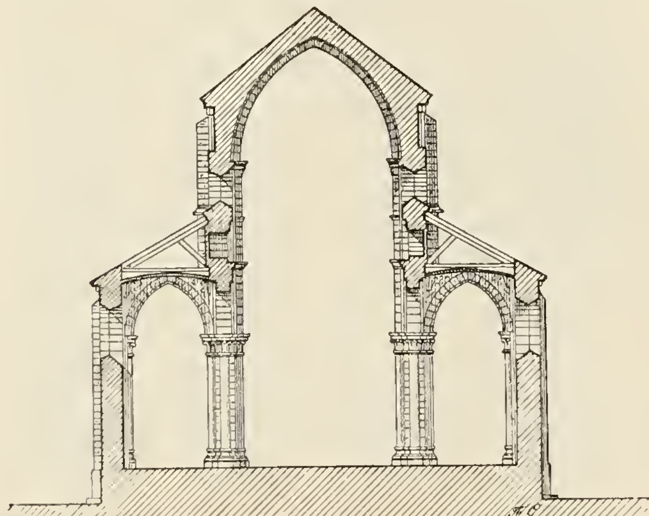


Fig. 2. — Coupe d'une église voûtée en arceau brisé.

nes ne sont pas voûtées de la même façon, ce qui introduit également une grande différence dans la conformation des autres parties de l'édifice. Suivant que l'on emploie, par exemple, la voûte en berceau continu ou la voûte en berceau sur arcs-doubleaux (fig. 2), le système de supports se trouve plus ou moins compliqué. Dans le premier cas, les murs, à l'intérieur, peuvent être entièrement lisses, tandis que, dans le second, des pilastres ou des colonnes engagées font saillie de distance en distance. A moins de recourir, comme on le voit quelquefois, à d'énormes consoles, c'est le seul moyen de fournir aux doubleaux l'assiette dont ils ont besoin. En outre, les architectes de l'époque romane, dans l'introduction d'un élément de construction déjà connu des Romains, cherchaient bien moins un soulagement pour leurs voûtes qu'une certaine atténuation de la poussée par le déplacement de cette force à chacun des points où les arcs aboutissaient. La même préoccupation, d'ailleurs, devait les pousser assez promptement non seulement à un fractionnement dans le sens de la longueur, mais encore dans celui de la hauteur. Car, contrairement à ce que l'on a dit bien souvent, l'arc brisé a fait çà et là son apparition dès la première moitié du XIIe siècle (fig. 2). La partie de tête qui dans le berceau plein-cintre fournit l'élément le plus considérable de la poussée étant ainsi enlevée, les deux murs latéraux non moins que les pieds-droits se trouvaient de beaucoup allégés.

A côté de la voûte en berceau, qui est la plus fréquemment employée, se présente la voûte sur nervures dont l'invention appartient en propre à la période romane. C'est alors seulement que pour couvrir un espace carré ou barlong on imagina de bander des arcs en diagonale sur lesquels vinrent reposer quatre triangles de remplissage indépendants les uns des autres. Au lieu d'en être réduit comme autrefois à simuler indéfiniment deux cylindres creux qui se pénètrent à angle droit, rien n'empêchait, en changeant la courbe des arcs, de varier la forme des voûtes. Quant à la poussée, sa localisation était complète et il suffisait, aux points où elle se produisait, d'élever un épais contrefort. Plus tard, à l'époque gothique, le système se perfectionnera, nous assisterons à la création des arcs-boutants qui permettront de porter encore à une plus grande hauteur les voûtes sur *croisée d'ogives*, car tel est le nom véritable dont il faut se servir en cette occasion. Nous ne parlerons pas des nefs couvertes par une série de coupoles, car ce serait empiéter sur l'architecture byzantine. Dans les églises romanes un pareil genre de voûtes ne se rencontre qu'à l'intertransept et alors, pour racheter les angles du carré, au lieu de se servir de pendentifs, on fait usage de trompes. Ces dernières sont très variables de forme. Cependant, le plus souvent, à défaut de voussures concentriques, elles présentent une section de voûte conique ou un quart de cercle. — Dans la partie située au N. de la Loire, de même qu'en Bourgogne et en Provence, la nef principale qui se soutient d'elle-même domine les bas-côtés et verse à l'intérieur une grande lumière. Au contraire, en Poitou, en Auvergne et dans le pays toulousain, les collatéraux élevés à la hauteur de la nef principale qu'ils maintiennent en équilibre éclairent seuls tout l'édifice. Un grand secours, également au point de vue de la résistance, est tiré des galeries de premier étage qui, le plus souvent, sont voûtées en quart de cercle. — Les bras du transept sont tantôt contenus dans l'alignement du vaisseau et tantôt dépassent sa longueur de plusieurs mètres. Parfois, dans les églises les plus vastes, comme Saint-Remy de Reims, Sainte-Foy de Conques et Saint-Sernin de Toulouse, ils possèdent des bas-côtés. En France, sauf de rares exceptions, tous se terminent par un mur droit. Mais, en Allemagne, sur les bords du Rhin, on en rencontre fréquemment qui ont les extrémités arrondies.—Le sanctuaire, d'abord réduit à une simple abside en cul-de-four ouverte directement sur le transept, prend peu à peu un grand développement. Suivant les pays il s'allonge isolément du côté de l'orient, grâce aux travées qui le précèdent, ou se montre entouré d'un collatéral et de nombreuses chapelles. Sauf à Saint-Hilaire de Poitiers, l'une d'elles est toujours placée au centre, dans l'axe de l'église, et l'on en compte alors trois, cinq ou sept.

Certaines églises, dans nos provinces de l'E. (cathédrale de Besançon, de Verdun), sur les bords du Rhin (cathédrales de Mayence, de Worms, de Spire), et même en

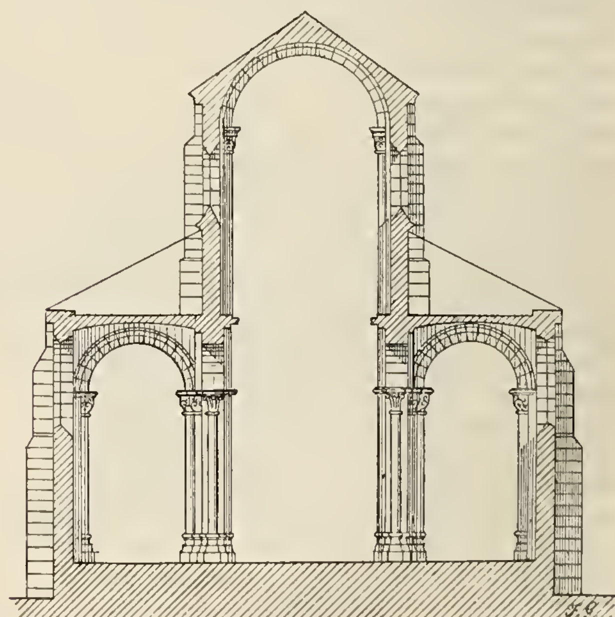


Fig. 3. — Coupe d'une église voûtée en plein cintre.

Bavière (cathédrale de Bamberg), ont deux sanctuaires opposés, chacun précédé d'un transept. D'autres, particulièrement celles qui ont été bâties par les bénédictins, possèdent un vestibule ou *atrium*, destiné à recueillir l'assistance durant les processions auxquelles les moines devaient

seuls prendre part. Ce vestibule voûté à la hauteur des galeries de premier étage est surmonté d'une chapelle consacrée à saint Michel. Par exception il se compose de plusieurs travées (Cluny, Vézelay, Paray-le-Monial) et prend alors le nom d'*avant-nef*. Sa place ordinaire est sous le clocher formant façade (Saint-Julien de Tours, Saint-Maixent, Saint-Savin, etc.). — L'intérieur des églises romanes, le long des nefs, est généralement assez simple. Beaucoup de fenêtres sont simplement chanfreinées; les plus élégantes ont une première voussure décorée d'un tore qui repose sur des colonnettes placées dans un angle rentrant. Quant aux contreforts, leur forme est très variable. Quelques-uns, à l'imitation de l'antique, simulent des colonnes engagées ou des pilastres servant de pieds-droits, d'autres, bien plus souvent, présentent un massif rectangulaire dont la saillie, divisée en étages, diminue en montant (fig. 3). — Le transept, à ses extrémités, est quelquefois éclairé par des arcs en mitre. Du reste, c'est bien à tort que le plein-cintre a été regardé comme la caractéristique de l'architecture romane. On trouve également des cintres surhaussés, en fer à cheval, trêflés, voire même brisés. Seulement cette dernière forme ne s'applique jamais aux ouvertures proprement dites, mais bien à la voûte de la grande nef et aux maîtresses arcades, particulièrement en Bourgogne, à partir du XIIe siècle. — Sauf des exceptions locales, à l'époque romane, on ne rencontre plus le petit appareil. Les parements sont faits en pierres de moyenne grandeur, tantôt à faces hachées avec mortier rabattu en grande épaisseur sur les joints, et tantôt, au contraire, layées avec soin et assemblées à joints fins. Dans le N. de la France et en Belgique, des briques massives continuèrent d'alterner avec les pierres de taille, tandis que, en Auvergne, grâce à l'emploi de matériaux de différentes couleurs, le revêtement des murs a l'aspect d'une mosaïque. — Tout d'abord, il y eut une tendance visible, en ce qui concerne les profils, à se rapprocher de l'antiquité. Mais bientôt l'originalité de conception prévalut et pour les bases, par exemple, tores, scoties, listels, furent combinés suivant un programme tout nouveau. Pendant ce temps les chapiteaux se compliquaient de l'introduction d'un élément peu fait en apparence pour prendre place sur des surfaces courbes et dont l'œil ne pouvait embrasser qu'une partie à la fois. L'histoire sainte ou la légende occupent en bien des cas la surface réservée jusqu'alors à des feuillages dégénérés ou à des ornements imités des étoffes orientales. C'est ce qu'on peut voir à l'abbaye de Vézelay (fig. 5), à l'église de Cunault (Maine-et-Loire), à l'église d'Airvault (Deux-Sèvres) et à celle de Châtillon-sur-Indre. Les corniches suivent un mouvement analogue et la simple tablette des premiers jours, chanfreinée à sa partie inférieure, ne tarde pas à reposer sur une série de consoles ornées de sujets les plus curieux.

Dans le but d'atténuer l'effet produit par l'épaisseur des murailles, l'architecture romane a pratiqué, sur une grande échelle, le système des ébrasements, c.-à-d. la multiplication des pieds-droits et des voussures aux principaux percements. Et comme cette nécessité de construction ouvrait aux décorateurs un vaste champ, les portes de certaines églises atteignent une richesse véritablement inouie. Le tympan, placé de la sorte sous une série d'arcs concentriques et qui généralement déroule les scènes les plus terribles de la religion (Vézelay, Autun, Conques, Beaulieu, etc.), a un cadre digne de lui. Du reste, la façade entière, comme à Notre-Dame de Poitiers et à Sainte-Croix de Bordeaux, est quelquefois historiée du haut en bas. — Presque toujours sur l'intertransept s'élève une tour qui tantôt conserve la forme carrée, et tantôt passe rapidement à l'octogone. A l'église de Cruas (Ardèche) et à Notre-Dame de Saintes (fig. 4) on trouve même des exemples de tours rondes. En Limousin, la tour centrale n'est jamais seule, il y en a une seconde à l'O., au-dessus de l'entrée. Dans d'autres contrées, telles que la Normandie et la Bourgogne, la façade est souvent flanquée de deux hautes tours. Enfin, quelques grandes églises possèdent jusqu'à quatre tours, dans les encoignures du transept. Quelle que soit leur place, d'ailleurs, elles présentent toutes plusieurs étages ajourés de nombreuses fenêtres (fig. 5). Nous ne parlons pas du couronnement qui remonte rarement à l'époque primitive. On dirait qu'une guerre acharnée a été faite aux toits en bâtière et aux pyramides aussi bien qu'aux coupoles ovoïdes. Partout où la chose était possible on a remplacé l'ancien amortissement par une flèche en pierre ou en charpente, — Si l'on s'en tient seulement à la conformation des églises, on reconnaît en France, vers le milieu du XIIe siècle, c.-à-d. à l'époque où l'architecture romane avait atteint son plus grand développement, huit écoles d'art bien caractérisées (française, germanique, normande, toulousaine, auvergnate, poitevine, bourguignonne et provençale). Mais, en observant certaines particularités de détail, la commission des monuments historiques est arrivée jusqu'au nombre de treize (française, champenoise, bourguignonne, rhénane, poitevine, saintongeoise, périgourdine, auvergnate, languedocienne, provençale, picarde, normande et angevine). On aurait pu même en ajouter une quatorzième, car à notre avis le roman limousin diffère beaucoup de celui des contrées voisines. Pour ce qui est de la délimitation de chacune des écoles, nous renvoyons à la carte publiée par la commission, en 1875.

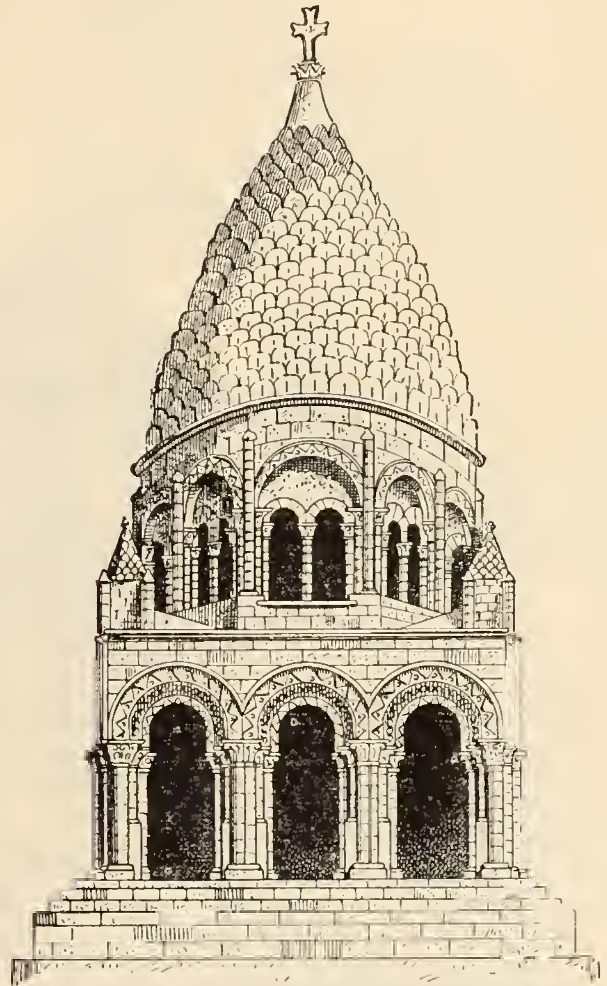


Fig. 4. — Clocher de l'abbaye Notre-Dame de Saintes (XIe siècle).

Depuis que Cluny est tombé sous le marteau des démolisseurs, les plus belles églises romanes sont en France : Saint-Sernin de Toulouse, Sainte-Foy de Conques, la Madeleine de Vézelay, Saint-Philibert de Tournus, Saint-Etienne et la Trinité de Caen, Notre-Dame de Poitiers, Sainte-Croix de Bordeaux, Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand, Saint-Paul d'Issoire, Saint-Etienne de Nevers, Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, Saint-Pierre et Saint-Hilaire de Melle, Airvault (Deux-Sèvres), Cham-

pagne (Ardèche) et Saint-Sever (Landes). Ajoutons à cela quelques églises sur plan circulaire ou octogonal, telles que Sainte-Croix de Quimperlé, Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), Rieux-Minervois (Aude) et Ottmarsheim (Alsace). — Il reste également de l'époque romane quelques cloîtres remarquables (Moissac, le Puy, Montmajour, Arles, Saint-Lizier, etc.) et de nombreux débris de bâtiments monastiques. Quant aux châteaux, tout se réduit peut-être à une centaine de donjons carrés flanqués de contreforts peu saillants. Nous ne parlons pas des maisons qui naturellement

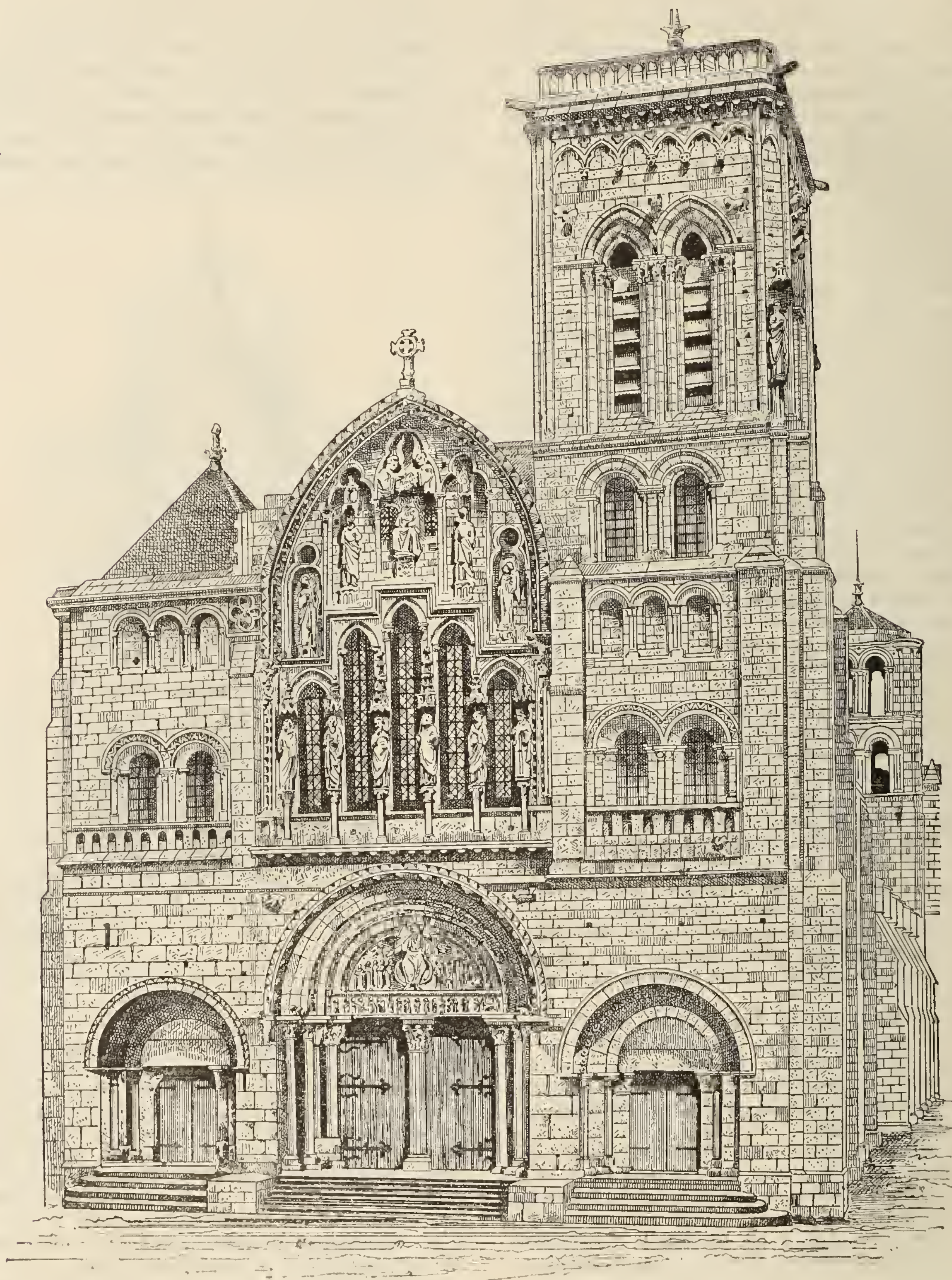


Fig. 5. — Façade de Saint-Père-sous-Vézelay.

sont plus susceptibles de destruction. C'est à peine si on en trouve encore quelques-unes à Clermont-Ferrand, la Réole, Cluny et Tours. — En finissant, disons que le mot d'*architecture romane* est relativement très récent. Si M. de Caumont ne l'a pas inventé, au moins est-ce lui qui l'a fait prévaloir, vers 1825. Bien plus exactement que ceux d'architecture lombarde, saxonne et byzantine dont on se servait auparavant, il répond à la réalité des choses ; car la manière de bâtir que nous avons caractérisée n'appartient en propre à aucun des peuples désignés par

ces dénominations. C'est une architecture qui n'est plus romaine et n'est pas encore gothique, de même que le langage parlé à la même époque n'était plus du latin sans être encore du français. Aussi l'assimilation entre l'un et l'autre ne laisse-t-elle rien à désirer et le nom indiqué est heureusement trouvé. Léon Palustre.

XI. Architecture gothique. — C'est Raphaël, si nous ne nous trompons, qui, le premier, dans son célèbre rapport à Léon X, a appliqué la dénomination de *gothique* à l'architecture en honneur durant les trois derniers siècles du moyen âge. Vasari est de ceux qui ont le plus contribué à mettre le terme à la mode. Dans l'esprit du célèbre biographe italien, tout ce qui ne procédait pas de l'antiquité était réputé barbare et, pour accentuer davantage sa manière de voir, il choisissait parmi les peuples qui avaient envahi l'empire romain celui dont la réputation était la plus mauvaise. Mieux vaudrait assurément avec quelques-uns se servir du terme *d'architecture ogivale*, si on voulait par là indiquer seulement une manière de bâtir qui a pour générateur la voûte sur nervures croisées diagonalement, autrement dit sur *ogives*. Mais on a trop souvent l'habitude de faire allusion à l'emploi des arcs brisés qui n'ont jamais porté le nom qu'on leur donne et sont loin, d'ailleurs, de se montrer exclusivement. Aussi, dans le but d'éviter tout malentendu, l'architecture en question devrait-elle être appelée *française*, en souvenir de la province (l'Ile-de-France) où non seulement elle est née, mais où elle a pris son développement. Viollet-le-Duc a déjà travaillé en ce sens (V. le titre de son *Dictionnaire*) et nous ne saurions mieux faire que de l'imiter. — Un savant archéologue, Jules Quicherat, a voulu faire remonter jusqu'à l'antiquité l'invention de la croisée d'ogive. Suivant lui nous aurions là l'explication du mot *cancri* dont se servent certains auteurs dans leur description du phare d'Alexandrie et du théâtre d'Héraclée. Mais il est bien plus probable que par une telle expression il faut entendre la voûte d'arêtes si communément employée à l'époque romaine. Cette dernière seule remonte jusqu'aux Grecs qui, par exception, en ont fait usage au temps de leur décadence. Du reste, si notre interprétation était erronée, d'une part il existerait un terme quelconque pour désigner la voûte en question et, de l'autre, une invention aussi féconde ne serait pas demeurée sans résultat durant plusieurs siècles. Dans ses dernières années, Quicherat croyait à l'origine orientale de l'ogive (V. Architecture musulmane). — En effet, les plus anciennes croisées d'ogive signalées dans nos contrées remontent à peine à l'an 1100. On les trouve à l'état d'essai, et sur une toute petite surface, dans trois édifices célèbres : Sainte-Croix de Quimperlé, Saint-Victor de Marseille et l'abbaye de Moissac. Quant à la belle crypte de Saint-Gilles (Gard), où le système se développe sous une main habile, elle n'a été commencée qu'en 1116. Sa construction n'a que de très peu de temps précédé celle de plusieurs églises situées à l'opposé de la France, dans la vallée de l'Oise : Saint-Etienne de Beauvais, Saint-Germer de Fly, Saint-Evremond de Creil. Mais la question de date n'a ici qu'une importance secondaire, il s'agit de savoir surtout quelle influence a été exercée par ces différents monuments. Or, en Bretagne, aussi bien que dans le Midi, nous ne trouvons que des manifestations isolées ; nul ne semble se douter des ressources fournies par le nouveau système, qui ne se généralisera qu'un siècle plus tard, lorsqu'il aura acquis ailleurs tous ses perfectionnements.

A proprement parler, c'est dans la province de l'Ile-de-France qu'un terrain favorable se présente seulement pour la croisée d'ogive. A peine s'est-elle montrée au N. de Paris que nul architecte n'ose plus construire sans en faire usage. Citons, au hasard, parmi les églises où on peut le mieux étudier son développement, Saint-Martin-des-Champs (fig. 1), la cathédrale de Noyon et l'abbatiale de Saint-Denis. Du reste l'impulsion est tellement vigoureuse qu'elle se fait sentir dans toutes les directions. Saint-Nicolas de Blois a été commencé en 1138, Saint-Etienne de Sens en 1140, Saint-Pierre de Lisieux en 1142. Quant aux exemples qui se produisent après 1150, on ne les compte plus. Le succès de la nouvelle combinaison est dès lors aussi définitif que complet. — Nous avons parlé seulement des arcs bandés diagonalement ; il ne faut pas oublier non plus ceux



Fig. 1. — Vue du chœur de Saint-Martin-des-Champs.

engagés dans les parements des murs et qui ont reçu le nom de *formerets*. Leur rôle est d'une importance capitale, car ils isolent entièrement la voûte des anciens supports latéraux. Grâce à eux, charge et poussée se trouvent concentrées en des endroits déterminés qu'il s'agit alors de rendre aussi résistants que possible. Pour y arriver, d'une part, on multiplie, à l'intérieur, les pièces montantes et,

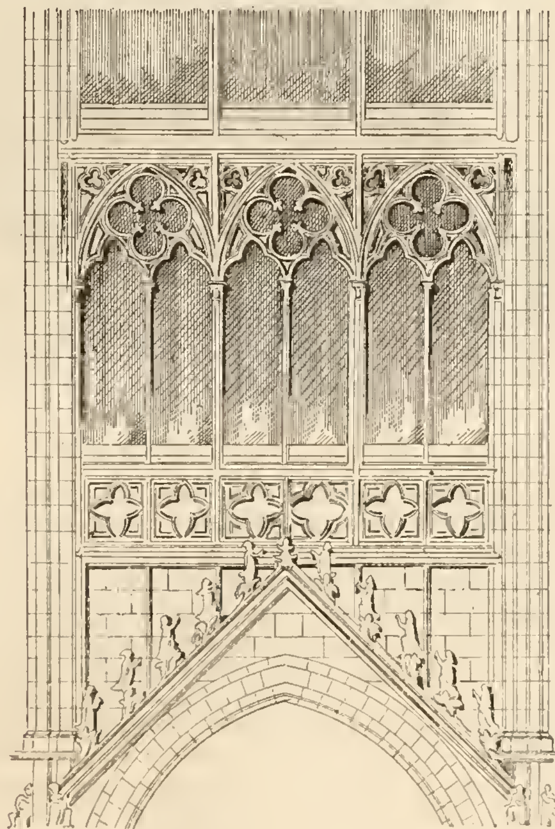


Fig. 2. — Triforium.

de l'autre, on jette au dehors, par-dessus les bas-côtés, un ou deux étages de demi-cintres qui viennent empêcher tout déversement et maintiennent l'édifice en équilibre. Sans arcs-boutants, la croisée d'ogive ne peut exister qu'à l'état presque embryonnaire ; c'est l'élément indispensable de l'architecture gothique, celui qui permet de don-

ner aux grandes églises, en même temps qu'une incroyable légèreté, une physionomie pittoresque. —L'une des conséquences du système adopté fut la facilité accordée aux architectes de substituer à leur gré des vides aux pleins dans tout l'espace laissé entre les piliers. Comme il n'y avait plus là qu'une sorte de remplissage, l'édifice n'était point atteint dans sa solidité par d'immenses fenêtrages qui, du haut en bas, remplacèrent les murs d'autrefois. On en vint même, vers le milieu du XIIIe siècle, en donnant au toit des bas-côtés une double inclinaison, jusqu'à ajourer le mur de clôture du triforium (fig. 2). Ce dernier, pour ainsi dire, ne fut plus que la continuation des fenêtres hautes et bien souvent le meneau horizontal nécessité par la dalle formant plafond de la galerie qu'il faut cacher aux regards, s'interrompt au passage des colonnettes et vient buter sur les côtés contre les moulures de l'encadrement. Pour en finir avec la question qui nous occupe en ce moment, disons que les plus beaux types de triforium ainsi ajourés extérieurement se voient à Saint-Denis, à la cathédrale de Troyes, à celle de Tours et à celle de Séez. Dans tout le N. de la France, d'ailleurs, on ne construisit guère autrement depuis le temps de saint Louis jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Généralement le chœur des églises romanes était assez restreint et, sur le bas-côté, s'il y en avait un, s'ouvraient trois ou cinq chapelles. Dans les églises gothiques, au contraire, le chœur finit parfois par égaler la superficie de la nef. Sa largeur surtout prend des proportions extraordinaires, vu l'augmentation du nombre des collatéraux et la plus grande profondeur des chapelles qui se suivent sans interruption. Celle de la Vierge, en outre, placée dans l'axe de l'édifice, dépasse en longueur toutes les autres.

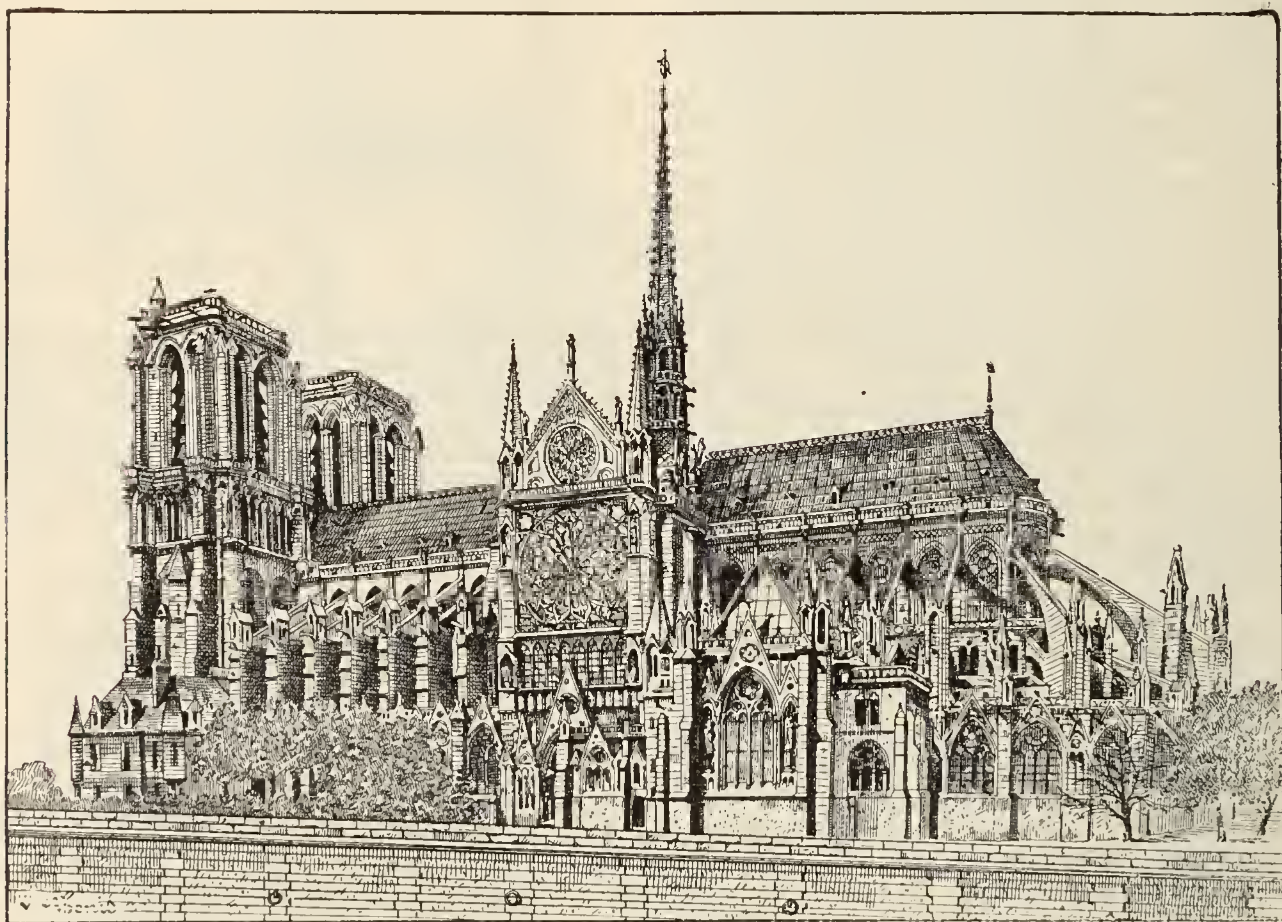


Fig. 3. — Vue de Notre-Dame de Paris.

Quant à leur forme, au lieu d'être circulaire ainsi que dans le siècle précédent, elle décrit le contour d'un demi-polygone, les plans rectilignes étant plus favorables au percement de larges fenêtres. Bien entendu il en est différemment pour les chapelles disposées le long des bas-côtés de la nef. Ces dernières, dont l'apparition ne remonte guère au delà du règne de Philippe le Hardi (1270-1285), étaient nécessairement bâties sur plan rectangulaire. — Nous ne pouvons entrer dans de grands détails sur la construction des églises gothiques. Des articles spéciaux feront connaître le rôle de chacune des parties dont elles se composent. Toutefois il est bon de dire dès maintenant que dans ces édifices si compliqués rien n'est dû au hasard. Les balustrades, par exemple, qui garnissent les passages ménagés à la base des toits non seulement facilitent la surveillance et l'entretien de l'édifice, mais encore, conjointement avec les gâbles des fenêtres, les crêtes des arcs-boutants et les gargouilles, participent au système d'écoulement des eaux pluviales que les architectes gothiques, avec raison, rejettent le plus loin possible des murs. Quant aux pinacles, ils ont pour but d'assurer par leur poids une plus grande force de résistance aux contreforts et, partant, ils contribuent à maintenir les arcs-boutants dans la rigidité qui leur est indispensable. Tous les besoins matériels sont satisfaits, et c'est à peine si on s'en aperçoit, vu le soin apporté aux exigences du goût. Jamais décoration plus ingénieuse n'a été mise en œuvre et nous avons affaire à de grands artistes en même temps qu'à d'habiles constructeurs. — La tendance à la légèreté, nous dirions presque à la maigreur qui se manifeste trop souvent est sagement atténuée dans la plupart des façades. Bien que couvertes de détails et percées d'arcatures sans nombre, elles n'en conservent pas moins une ampleur raisonnable. Comme chef-d'œuvre du genre, nous pouvons citer la façade de Notre-Dame de Paris, où les lignes horizontales se combinent si heureusement avec les lignes verticales (fig. 3). Les tours ne se dégagent qu'à la partie supérieure et le pignon est en retrait derrière une admirable galerie à jour. Si l'architecte n'a pas connu les monuments antiques, du moins il a connu ce qui leur donnait un charme incomparable, le calme dans la richesse.—

Quelques églises gothiques, Laon (fig. 4), Chartres, Reims, etc., outre les clochers placés sur la façade, en ont quatre autres dans les angles rentrants formés par la projection des transepts. Tous sont généralement quadrangulaires jusqu'au premier ou au second étage au-dessus des combles, et leurs faces présentent de longues baies accouplées qui, à Notre-Dame de Paris par exemple, n'ont pas moins de 25 m. de hauteur (fig. 3). Sur la dernière corniche, privée le plus souvent de balustrade, prennent pied quatre clochetons d'angle et quatre lucarnes au milieu des côtés,

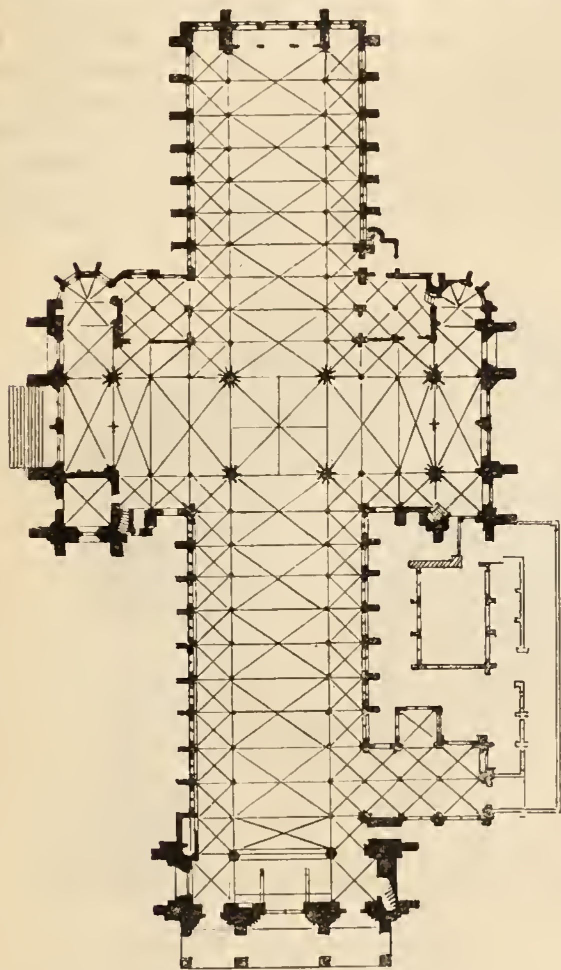


Fig. 4. — Plan de la Cathédrale de Laon.

dont le rôle est de ménager la transition entre le corps carré de la tour et la base octogonale de la flèche. Cette disposition, déjà usitée à la fin de l'époque romane, caractérise plus spécialement le xiiie siècle.

La tendance à ne conserver des murs que ce qui était indispensable devait amener la création de ces immenses fenêtres en roue que le moyen âge appelait des O et auxquelles nous donnons de nos jours le nom de *roses*. Elles occupent au-dessus de l'entrée principale, à l'O., toute la largeur de la nef et souvent même on les voit se déployer aux deux extrémités du transept. Si, de l'intérieur, leur effet est prodigieux grâce aux vitraux qu'elles encadrent, à l'extérieur, par la multiplicité de leurs découpures, elles s'harmonisent avec les magnifiques portails qui, au nombre de trois, quelquefois de cinq, enrichissent la façade de nos cathédrales.—Après avoir été longtemps une dérivation du corinthien, les chapiteaux romans s'étaient transformés, au cours du xiie siècle, en un bas-relief continu. La première préoccupation des architectes gothiques, au contraire, fut de revenir à la décoration végétale. On ne vit plus autour de la corbeille que des feuillages en bourgeon d'abord, ce que les archéologues appellent des *crochets*, puis des feuilles entièrement développées. Et des chapiteaux cette décoration s'étendit aux corniches, aux jambages de quelques fenêtres, aux arêtes des flèches. La figure humaine fut réservée pour les portes où elle se multiplia à l'infini, pour les principales galeries, les gâbles et les contreforts. — Durant toute la période gothique, les dispositions générales changèrent peu, mais il n'en fut pas de même des détails qui se transformèrent plusieurs fois. Les fenêtres, par exemple, en s'élargissant, nécessitèrent l'emploi de meneaux qui tantôt supportèrent de petites rosaces ou des ornements à lobes et tantôt se ramifièrent en courbes ondulées imitant assez fidèlement des flammes. De leur côté, les arcs qui présentaient d'abord une brisure peu accentuée devinrent de plus en plus aigus. On vit même apparaître au-dessus d'eux, comme pour les continuer et leur donner plus d'élancement, l'ornement connu sous le nom d'*accolade* et qui se compose de deux portions de cercle opposées par leur convexité et terminées par un fleuron d'une richesse exubérante. Il est vrai que durant ce temps, en guise de compensation, les chapiteaux des colonnes et colonnettes allaient toujours s'amaigrissant. Une fois réduits à de simples feuillages tapissant les corbeilles qui se confondaient avec le tailloir, leur raison d'être n'existait plus ; aussi finirent-ils par disparaître sans laisser le moindre vide après eux.

L'architecture gothique atteignit son apogée au xiiie siècle. C'est alors que furent construites ces admirables cathédrales qui ont nom Chartres, Amiens (fig. 5), Reims, Bourges, Troyes, Auxerre et Beauvais. Rien de pareil n'existe en aucun pays et la France possède le plus magnifique ensemble d'édifices religieux que le moyen âge ait produits. Du reste, le même soin et la même élégance se retrouvent à tous les degrés et de simples églises paroissiales comme Notre-Dame de Semur et Notre-Dame de Dijon atteignent le dernier degré de la perfection. Les abbayes elles-mêmes, bien que l'époque romane leur eût laissé peu de choses à faire, ont créé des merveilles parmi lesquelles il faut citer Saint-Yved de Braisne, Saint-Père de Chartres et le cloître du mont Saint-Michel. Enfin, nous ne pouvons oublier en descendant encore au point de vue des dimensions, mais non de l'importance artistique, la Sainte-Cha-

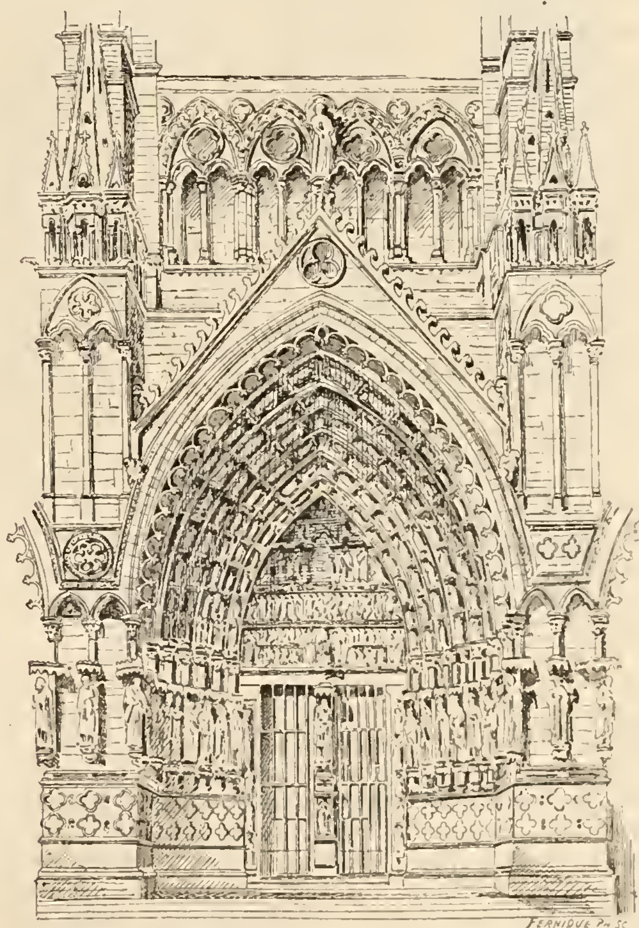


Fig. 5. — Portail de la cathédrale d'Amiens.

pelle du Palais, à Paris, la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye et celle du palais archiépiscopal de Reims. — Au XIVe siècle, les guerres anglaises ralentirent le mouvement. Cependant la grande et belle église de Saint-Ouen de Rouen date de cette époque. Il en est de même de Sainte-Cécile d'Albi qui a fixé le type des monuments religieux du midi de la France. Quant à la cathédrale de Metz, dont les voûtes hardies semblent vouloir entrer en lutte avec celles d'Amiens et de Beauvais, elle était alors sur territoire dépendant de l'empire germanique et, par conséquent, rien n'empêchait qu'on pût tenter une aussi vaste entreprise. — Les germes de décadence déjà sensibles dans les constructions des dernières années du XIIIe siècle, telles que le chœur de la cathédrale de Beauvais, la façade de Saint-Nicaise de Reims et toute l'église Saint-Urbain de Troyes, devaient s'accentuer rapidement et il faut avouer qu'en bien des cas nous nous trouvons non devant des œuvres de goût mais devant de véritables tours de force. Les architectes gothiques, en poussant à l'extrême leurs déductions, ne pouvaient que tomber dans la subtilité et le raffinement. La sagesse fait place aux froids calculs et tout cède aux combinaisons imposées par de savantes ouvertures de compas. Néanmoins, même après un siècle de décadence, tout n'est pas perdu encore et sous Charles VII, de même que sous Louis XI, nous voyons s'élever des églises qui ne manquent ni de grandeur ni de majesté. Citons au hasard l'abbatiale de Saint-Riquier, Saint-Wulfran d'Abbeville et Saint-Germain d'Argentan. Mais le XVe siècle aima surtout à construire des clochers et il était poussé dans cette voie par les municipalités, qui trouvaient ainsi un moyen d'affirmer la richesse et l'importance de leur ville. Les plus élégants sont ceux de Harfleur, Hazebrouck, Fontenay-le-Comte, Niort, Marennes et Marciac. — L'Angleterre depuis longtemps ne revendique plus l'invention du style gothique, mais l'Allemagne ne s'est rendue que tout récemment. Après un demi-siècle de polémique elle a fini par reconnaître l'avance considérable de notre pays où la nouvelle architecture était déjà arrivée à sa maturité, alors que, sur les bords du Rhin, on s'en tenait encore aux pratiques de l'époque romane. Les cathédrales de Noyon et de Laon (fig. 4) sont les prototypes évidents de celles de Lausanne et de Limbourg, voire même d'une partie de celle de Bamberg. Quant au célèbre dôme de Cologne, terminé à grands frais de nos jours, il n'est dans son chœur, entrepris en 1248, qu'une habile compilation de nos cathédrales d'Amiens et de Beauvais, faite par un artiste ayant vécu en Picardie. Du reste, nous voyons un peu partout qu'il en est ainsi et l'Europe se dispute nos architectes qui vont en Espagne bâtir les cathédrales de Léon, de Burgos et de Tolède, en Portugal celle de Coïmbre, en Hongrie celle de Colocza, en Suède celle d'Upsal. A cette liste, nous pourrions ajouter, en Angleterre, les cathédrales d'York et de Lincoln, en Italie une partie de celle de Milan.

Viollet-le-Duc ne reconnaissait en France que quatre écoles : Ile-de-France, Bourgogne, Champagne et Normandie. C'est, à notre avis, commettre une injustice envers certaines contrées, particulièrement l'Anjou et le Languedoc. Mais l'espace nous manque pour étudier chacune des applications diverses du même principe, aussi bien en France qu'à l'étranger. Disons seulement que de l'autre côté des Alpes, par une singulière ignorance de sa véritable fonction, l'arc brisé est toujours appareillé comme un plein-ceintre, c.-à-d. que les joints des claveaux tendent à un seul centre, ce qui est un contre-sens. En outre, le rapport de proportions entre la base et la hauteur des mêmes arcs est absolument défectueux. D'où il s'ensuit que les monuments gothiques d'Italie présentent toujours une physionomie désagréable, malgré la richesse des matériaux employés et la multiplicité des ornements dont on les couvre. — Durant les XIIe et XIIIe siècles, l'architecture militaire n'existe que comme amas de murailles ; ses ornements, si elle en possède, sont peu nombreux et directement empruntés aux églises. Aussi nous contenterons-nous d'indiquer la forme générale de certaines parties importantes de nos grands châteaux féodaux (fig. 6). Le type des donjons sur plan carré, déjà fixé au XIe siècle, se perpétue dans les pays qui échappent à la domination royale, tels que la Normandie, le Poitou, le Dauphiné, l'Auvergne et toute la région pyrénéenne. Partout ailleurs, au contraire, à partir de Philippe-Auguste, c'est la tour cylindrique qui domine presque uniquement. Les donjons, composés de quatre demi-tours rassemblées par leurs diamètres, comme celui d'Etampes, ou simplement octogonaux, comme celui de Gisors, sont des exceptions. La place du donjon variait le plus souvent suivant l'assiette du terrain. Tantôt nous le trouvons au centre et tantôt au bord de l'enceinte intérieure qui renferme aussi la chapelle et les autres bâtiments principaux. Les tours, soit rondes soit carrées, soit rondes sur le dehors et carrées sur le dedans, flanquaient cette enceinte qui était la mieux défendue. L'invention des mâchicoulis, qui donnent un aspect si pittoresque aux constructions militaires, ne remonte qu'à la

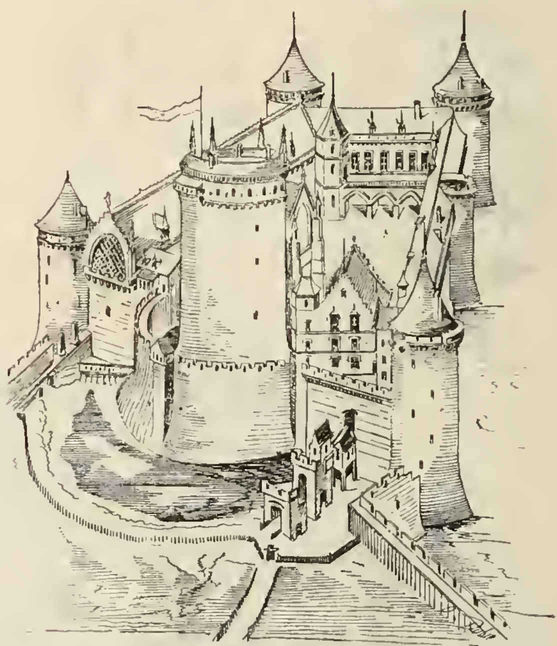


Fig. 6. — Château de Coucy.

fin du XIIIe siècle. Auparavant murs et tours étaient seulement, en temps de guerre, couronnés de galeries en bois, appelées *hourds*, qui s'avançaient en encorbellement. — C'est sous le règne de Charles V que l'architecture civile commence, à proprement parler, à se dégager de l'architecture religieuse. Dans le tracé des fenêtres, l'arc brisé est abandonné et on lui substitue l'arc bombé, l'anse de panier, quelquefois même le plein-cintre et le simple linteau. Puis les baies se subdivisent au moyen de meneaux verticaux et transversaux formant croix. Enfin, les sujets de sculpture sont pris dans les romans de chevalerie, les scènes de la vie publique ou les mœurs de l'époque. Comme types de constructions civiles, nous pouvons citer l'hôtel Jacques-Cœur à Bourges (fig. 7), l'hôtel de Sens à Paris, et une foule de maisons plus ou moins remarquables à Troyes, à Joigny, à Rouen, à Caen, à Angers, à Tours, à Saint-Malo, à Vitré et à Morlaix. Beaucoup de ces dernières sont en pans de bois avec hourdage de briques. Enfin, l'architecture gothique réussit admirablement dans la construction des hôpitaux dont le type le plus remarquable se voit à Beaune, en Bourgogne. Outre que toutes les salles sont vastes et bien éclairées, la facilité des communications est assurée par un double étage de galeries qui ajoutent au pittoresque des tours d'escalier placés dans les angles rentrants d'un vaste quadrilatère. On ne saurait également méconnaître l'art avec lequel sont disposés les beaux hôtels de ville de la Belgique et du N. de la France. Au-dessus d'un rez-de-chaussée découpé en portique s'élève généralement

une façade chargée d'ornements que domine un beffroi plus ou moins élancé. Le chef-d'œuvre du genre se dresse au fond d'une immense place, à Bruxelles. Quant à la France, elle peut citer des monuments plus modestes, mais cependant

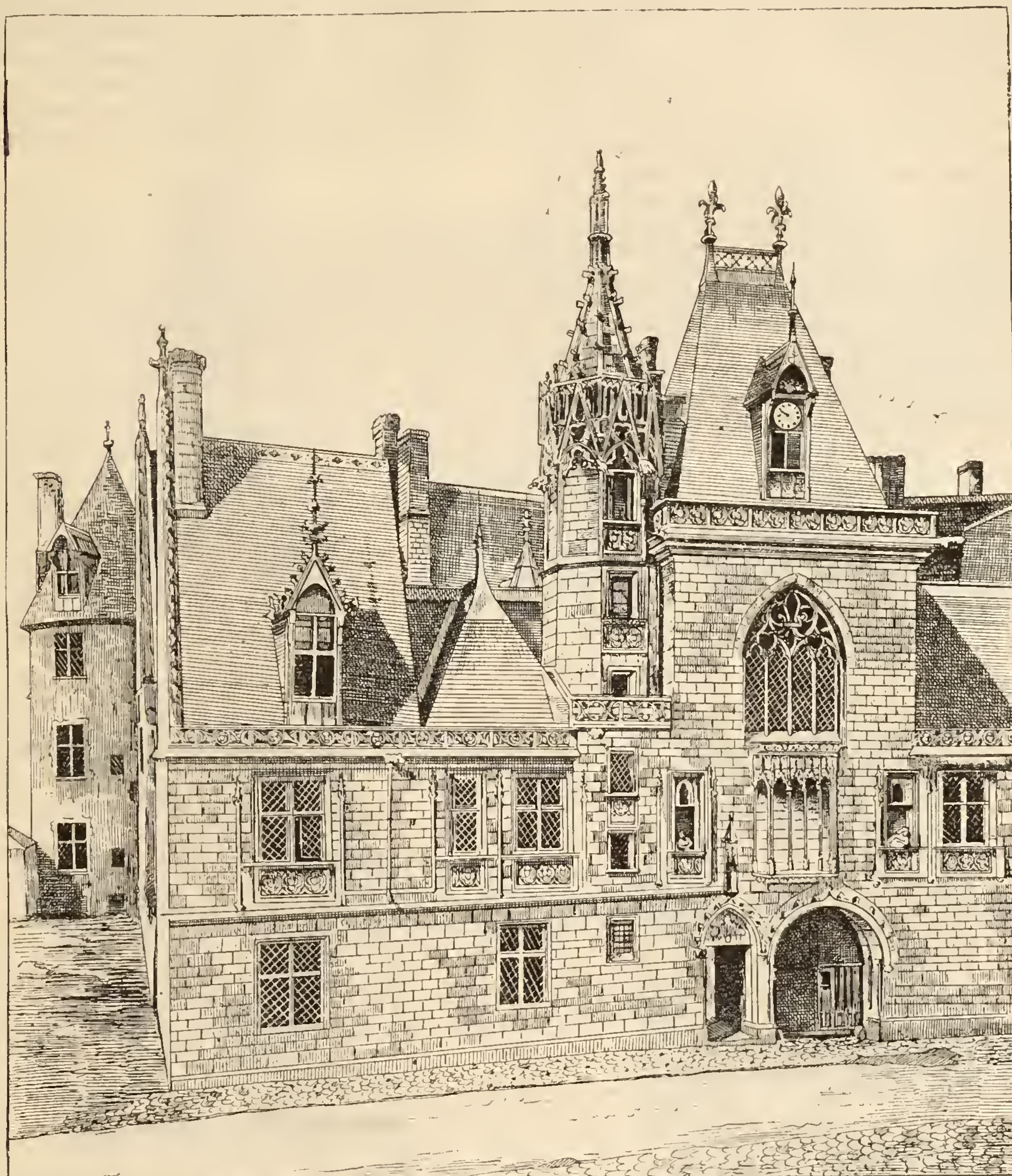


Fig. 7. — Maison de Jacques Cœur, à Bourges.

dignes d'attention, à Douai, à Compiègne, à Noyon et à Saint-Quentin. Léon Palustre.

XII. Renaissance française. — Nous ne traitons ici que l'architecture de la Renaissance française, renvoyant pour le reste au mot Renaissance et au nom des différents pays. Dans un pays qui, comme la France, avait développé avec tant d'ardeur l'architecture ogivale et en avait créé les plus beaux types, le retour aux formes de l'antiquité, retour amené par les guerres d'Italie de la fin du xve siècle, ne put avoir lieu sans une assez vive opposition, ou tout au moins sans une certaine hésitation : aussi, malgré la grande lassitude ressentie en France à l'endroit de l'architecture ogivale, qui y florissait depuis plus de trois siècles et malgré tout le charme de la nouveauté, — on peut dire de la mode, — les partisans du nouveau système d'architecture ne rencontrèrent, à l'origine, d'appui qu'à la cour et chez les grands seigneurs gravitant autour d'elle, et, pendant que des palais royaux ou des logis princiers s'élevaient à la mode italienne et en partie par les soins d'artistes appelés d'Italie ou étant allés y étudier l'architecture antique, des églises et des édifices publics étaient encore construits avec les formes et l'ornementation de l'architecture ogivale, offrant ainsi comme deux systèmes d'architecture juxtaposés. — L'architecture de la Renaissance française peut être divisée en deux périodes : la première, encore empreinte de ressouvenirs de l'art ogival, commence avec Charles VIII et comprend les règnes de Louis XII et de François Ier ; la seconde, en pleine possession des formes antiques et maitresse de son ornementation, comprend les règnes des derniers Valois : on peut même rattacher à cette seconde période une partie des constructions érigées sous les règnes des deux premiers Bourbons, Henri IV et Louis XIII ; mais, dès le commencement du xviie siècle, l'architecture française perd de plus en plus son originalité propre pour s'inspirer davantage et se rapprocher de l'art antique et acquérir enfin, sous Louis XIV, la gran-

deur et une certaine unité aux dépens de la grâce et de la diversité. Il faut ajouter que les artistes français de la Renaissance purent surtout étudier les édifices antiques de l'Italie et s'inspirer des ordres romains; mais qu'ils ne connurent pas les ordres grecs et que le dorique si sévère du Parthénon et l'ionique si charmant des temples de l'Attique restèrent lettres mortes pour eux. — Sans vouloir trop circonscrire le champ d'action de l'architecture française de la Renaissance, il faut reconnaître qu'elle construisit peu d'édifices religieux, — la France, il est vrai, était couverte de cathédrales ogivales, — et bien souvent même, à part quelques rares exemples, comme l'*église Saint-Eustache, à Paris*, qui offre une grande unité dans le nouveau style, telle église datant du XVIe siècle et même du commencement du XVIIe siècle est encore construite et décorée suivant les données habituelles de l'art ogival, par exemple la cathédrale d'Orléans; seuls, un portail ou deux, parfois quelques travées de la grande nef ou un clocher disent les nouvelles tendances d'architecture, ainsi qu'on peut le constater à *Sainte-Clotilde des Andelys*, à *Notre-Dame de Vétheuil*, à l'*église Saint-Gervais et Saint-Protais de Gisors* (fig. 1), à *Saint-Michel de Dijon* et aux

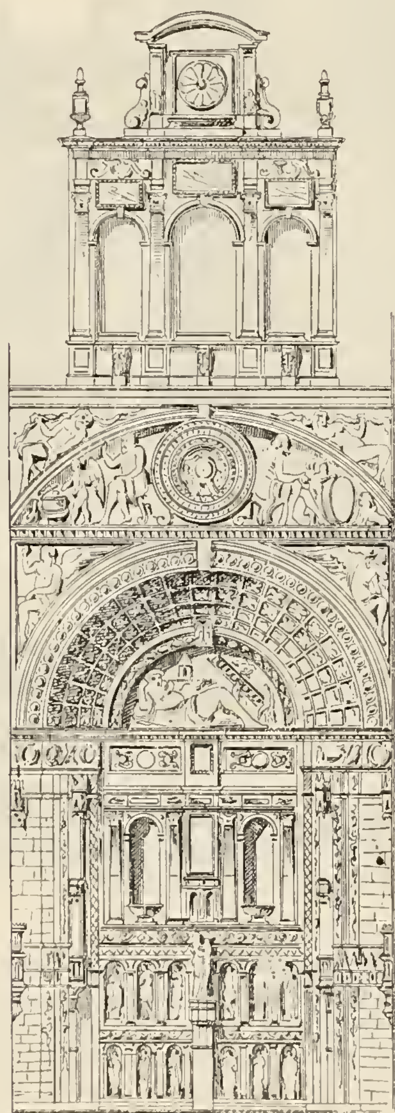


Fig. 1. — Portail de l'église de Gisors.

églises Saint-Gervais, *Saint-Etienne-du-Mont* et *Saint-Merry de Paris*. En revanche, dès les premières tentatives faites au château d'Amboise, sous Charles VIII, pour acclimater sur le sol français le style d'architecture qui florissait alors en Italie, presque tous les palais, les châteaux et même les riches habitations, les fontaines et les tombeaux furent construits et décorés dans un style inspiré de l'architecture italienne de l'époque et pendant quelques années par des artistes italiens; mais bientôt ces derniers eurent fait école et l'architecture française pouvait citer *Pierre Lescot*, *Philibert Delorme*, *Jean Bullant*, les *Du Cerceau*, les *Metezeau*, les *Chambiges*, *Salomon de Brosse* (V. ces noms), et tant d'autres architectes des rois de France sous François Ier et ses successeurs jusqu'à Henri IV et Louis XIII, c.-à-d. pendant plus d'un siècle. — Les principaux châteaux élevés pendant cette longue période, sont : 1° le *château de Gaillon* (Eure), construit pour le cardinal Georges d'Amboise, peut-être sous la direction de l'Italien *Fra Giocondo*, mais par une pléiade

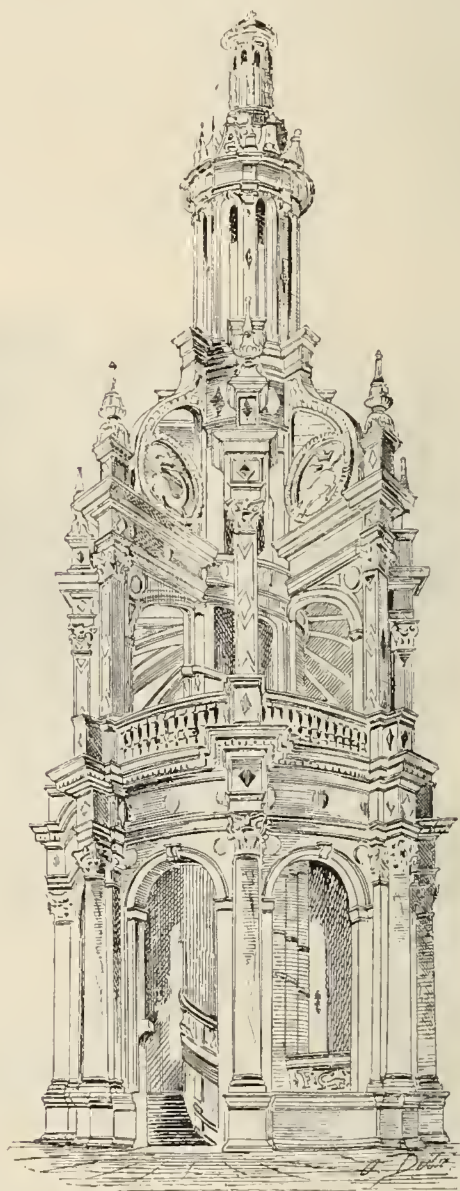


Fig. 2. — Lanterne du château de Chambord.

d'artistes pour la plupart rouennais ; de ce château aujourd'hui aux trois quarts détruit, plusieurs fragments ont été réédifiés dans la cour de l'Ecole nationale des beaux-arts, à Paris ; 2° le *château de Blois* (toute la partie renfermant la porte d'entrée, le grand escalier, la chapelle et la salle des Etats) ; 3° les *châteaux de Meillant* (Cher) et d'*Azay-le-Rideau* (Indre-et-Loire) ; 4° le *château de Nantouillet* (Seine-et-Marne), construit pour le cardinal Duprat, ministre de François Ier, et dont on peut encore admirer l'entrée, un bel escalier de pierre et des fragments de décoration sculptée et peinte ; 5° le *manoir d'Ango*, à Varangeville (Seine-Inférieure), aujourd'hui bien ruiné et converti en ferme, mais ayant encore quelques charmants détails d'ornementation et une tour d'un joli briquetage ; 6° l'*hôtel du Bourgtheroulde*, à Rouen, une des résidences privées les mieux conservées de cette époque et célèbre par ses bas-reliefs représentant la fameuse entrevue de François Ier et de Henri VIII au camp du drap d'or ; 7° la *maison dite de François Ier*, con-

struite dans l'origine à Moret (Seine-et-Marne), et transportée, en 1826, au Cours-la-Reine, à Paris; 8° le *château de Chenonceaux*, embelli et habité tour à tour par François Ier, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis; 9° les *agrandissements considérables du château de Blois* et son fameux escalier à jour d'une décoration si riche et si élégante à la fois; 10° le *château de Chambord*, avec ses trois ordres de pilastres et, au centre, le curieux escalier à jour et la lanterne si originale (fig. 2) qui le surmonte; 11° le *château de Saint-Germain-en-*

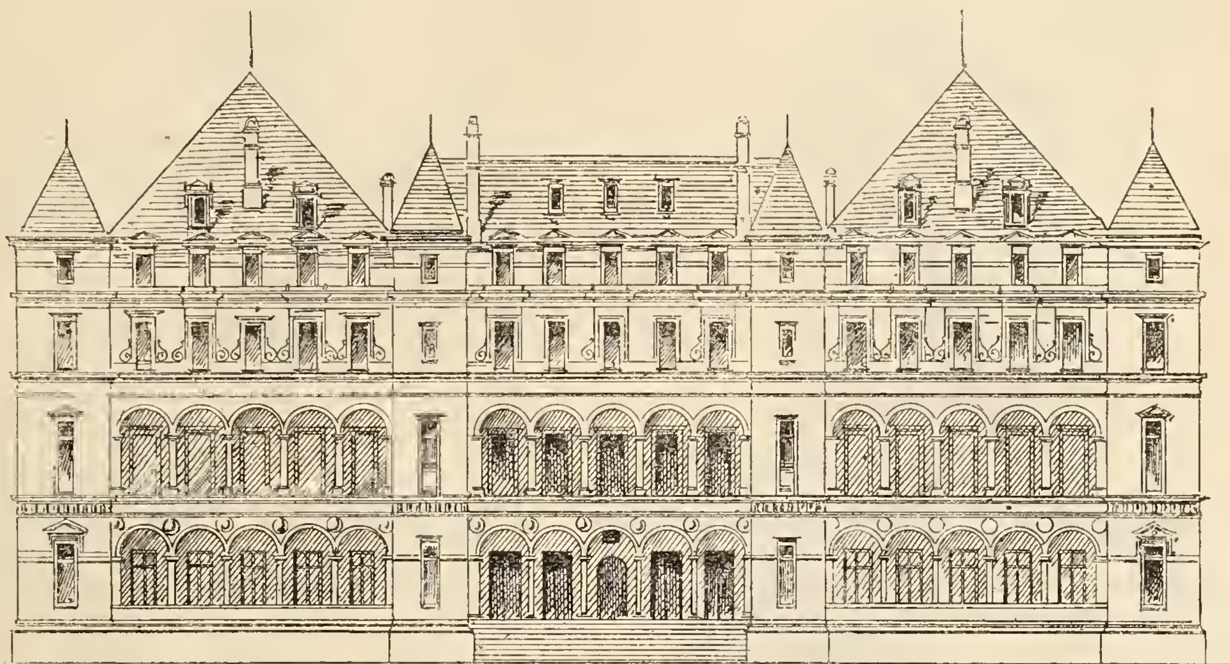


Fig. 3. — Ancien château dit de Madrid, à Boulogne.

Laye, dont la cour intérieure, peu modifiée, montre encore ses assises alternées de briques et de pierre; 12° le *château dit de Madrid* (fig. 3 et 4), aujourd'hui entièrement détruit et s'élevant autrefois à *Boulogne* (Seine), château tout enluminé de faïences dans le sentiment italien et rappelant plus que tout autre les palais du N. de l'Italie;

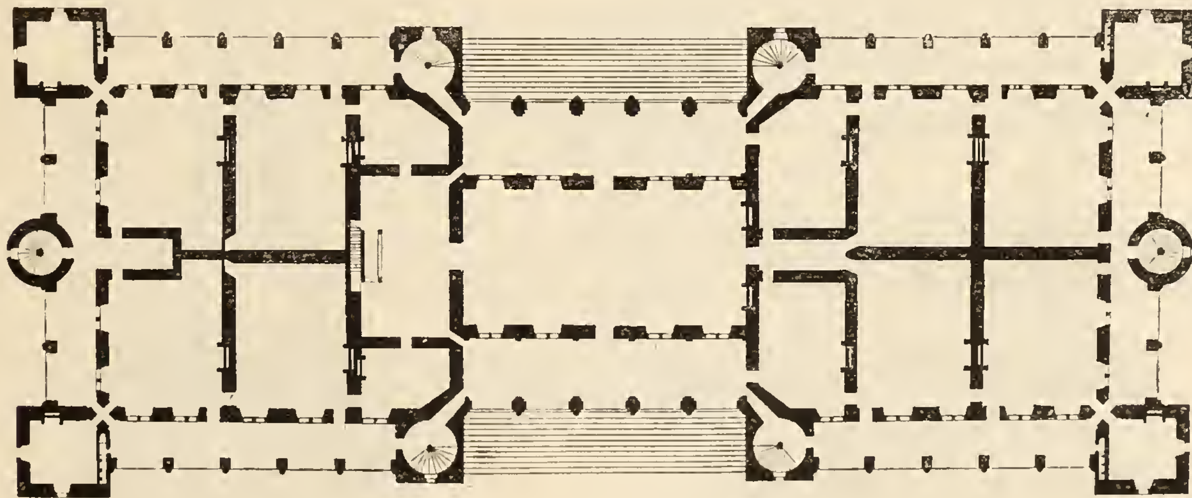


Fig. 4. — Plan de l'ancien château dit de Madrid, à Boulogne.

13° le *château de Fontainebleau*, dont les principales parties, telles que la *cour ovale* et la *porte dorée*, sont l'œuvre d'artistes français; mais dont la *Cour des Fontaines*, de nombreuses galeries et surtout les décorations intérieures sont dues aux illustres artistes italiens que François Ier attira à sa cour; 14° le *château d'Ecouen*, construit vers 1540, pour le connétable de Montmorency, par Jean Bullant, à son retour d'un voyage d'études fait en Italie; 15° le *château d'Anet* (Eure-et-Loir), œuvre de Philibert Delorme, dont la cour de l'Ecole des beaux-arts possède un beau portail; enfin, 16° le *Louvre* et les *Tuileries*, où les architectes et les artistes décorateurs furent légion, mais parmi lesquels Pierre Lescot, Philibert Delorme et Jean Goujon portèrent à son plus haut point de magnificence, de grandeur et de rare élégance l'architecture française de la Renaissance, laquelle, débarrassée de l'influence italienne, créa, dans la cour du Louvre, son œuvre la plus remarquable. — Il faudrait, à côté de ces palais et de ces châteaux royaux, citer l'*ancien hôtel de ville de Paris*, commencé en 1532 par un maître italien, *Dominique Boccador* (V. ce nom), aidé par de nombreux conducteurs de travaux français; la *fontaine des Innocents* (fig. 5), ce bijou de pierre sculptée attribué à Jean Goujon, et si bien transporté, complété et restauré dans un square des Halles de Paris; de charmantes *maisons* à Orléans, à Blois, à Luxeuil et enfin des tombeaux dont les plus beaux sont le *tombeau des cardinaux d'Amboise* et le *tombeau de Louis de Brézé*, dans la cathédrale de Rouen; le *tombeau de François II* et de *Marguerite de Foix*, à Nantes, et les *tombeaux de Fran-*

çois Ier et de *Henri II,* dans l'église abbatiale de Saint-Denis. — Telles sont les principales œuvres d'architecture française de ce xvie siècle qui porte dans l'histoire de l'art le nom de Renaissance et qui justifie bien ce nom par un renouvellement des formes et du sentiment décoratif en

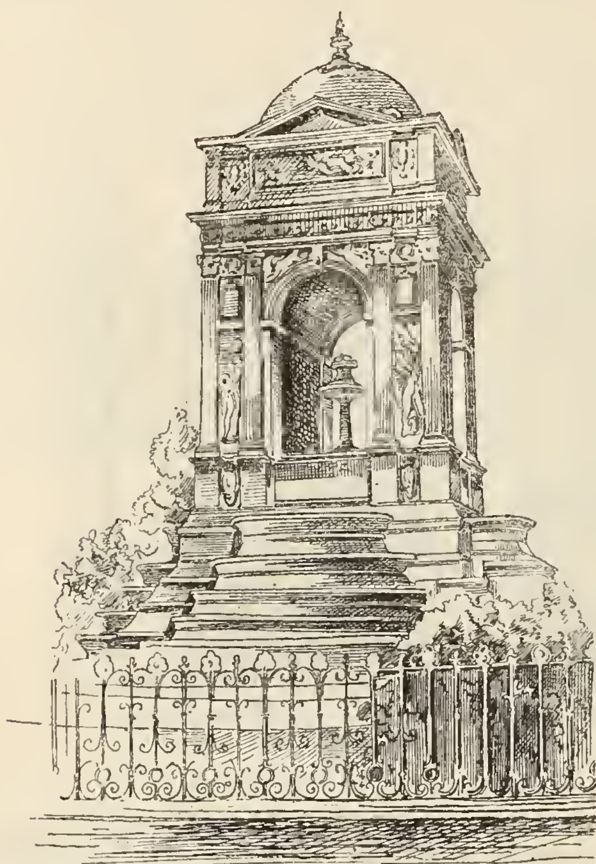


Fig. 5. — La fontaine des Innocents, à Paris.

même temps que par une exubérance de gracieuses compositions dont, plus qu'à toute autre époque, les architectes contemporains s'inspirent, souvent avec succès, pour leurs œuvres d'architecture privée. Charles Lucas.

XIII. Architecture moderne. — On s'accorde à

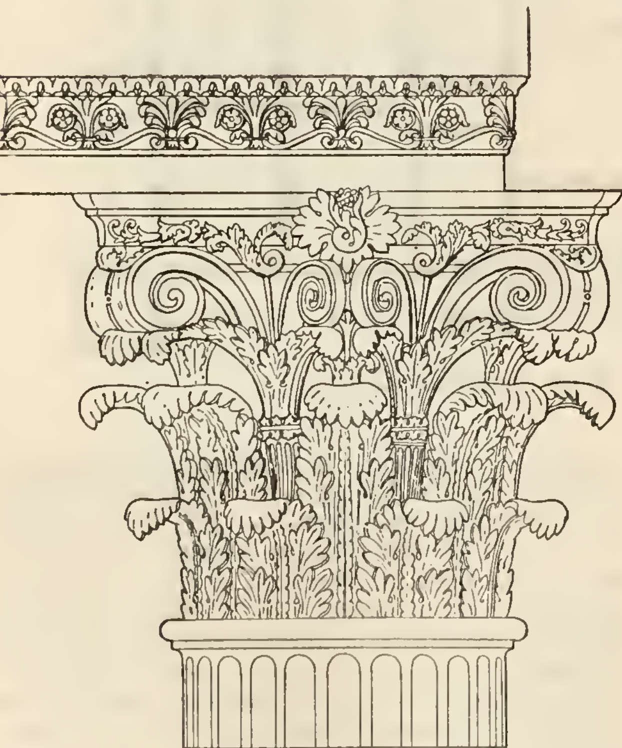


Fig. 1. — Ordre corinthien du château d'Ecouen.

comprendre sous cette désignation l'étude de l'architecture chez les nations européennes ou dans leurs colonies, à partir de la Renaissance jusqu'à nos jours. On peut fixer

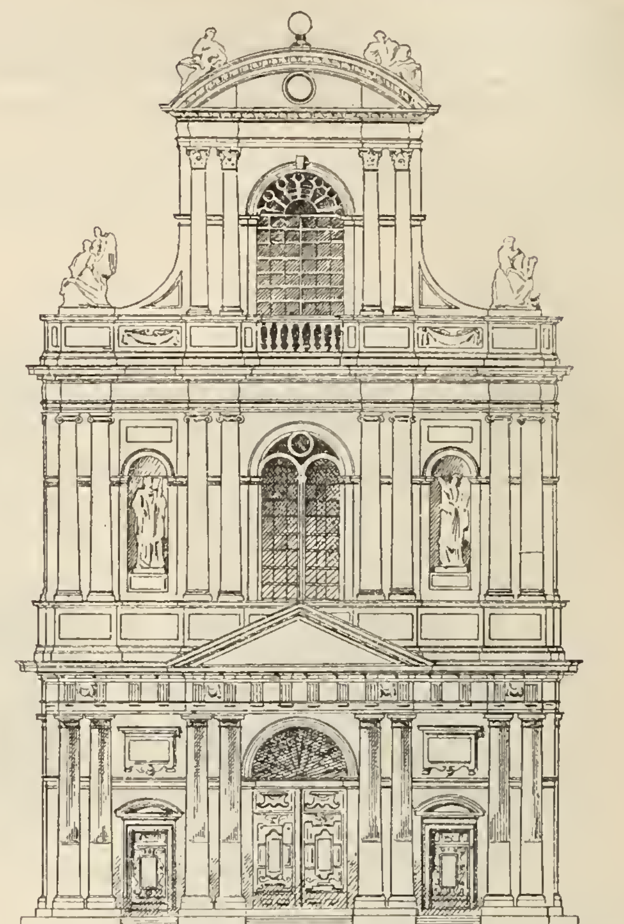


Fig. 2. — Façade de Saint-Gervais, à Paris.

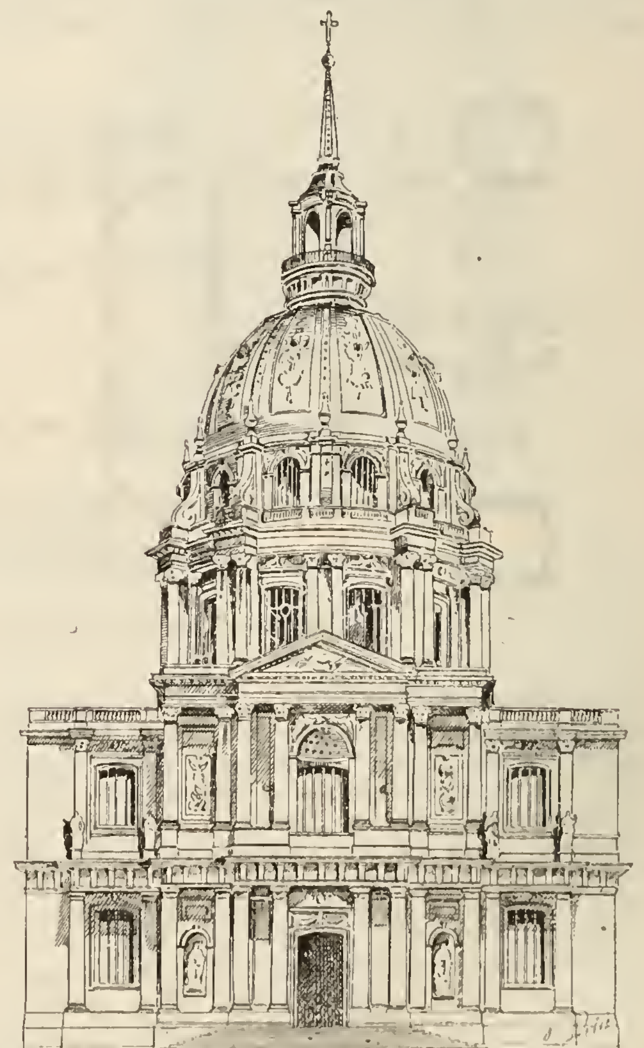


Fig. 3. — Façade des Invalides.

la fin de la Renaissance à l'époque de l'apaisement des

guerres de religion en France, c.-à-d. à l'avènement de Henri IV. La Renaissance, dont l'origine doit être prise en Italie, y a déjà, à cette époque, accompli son évolution complète; l'architecture, dont l'enseignement doctrinal a pris une forme presque définitive dans les œuvres de Léon-Baptiste Alberti, de Palladio, de Serlio et surtout de Jacopo Barozzi da Vignola, ne s'inspirera plus exclusivement que des œuvres de ces maîtres et des monuments de l'antiquité (fig. 1), scrupuleusement copiés, quant aux proportions et aux membres des ordres. L'influence de l'Ecole italienne s'est fait sentir en France, dans les Flandres, en Allemagne, en Angleterre, et surtout en Espagne où les traditions du moyen âge sont complètement oubliées. La fin de la Renaissance française est marquée par les productions de Philibert Delorme, Jean Goujon, Jean Bullant, Androuet du Cerceau, Pierre Lescot. Les œuvres de ces artistes influèrent certainement sur l'Ecole française presque aussi profondément que le fera la tradition italienne. — Nous comptons en France de nombreux chefs-d'œuvre d'architecture. Au début, l'influence des arts italiens prédomine; au milieu de ce siècle, les traditions de la fin de la Renaissance française et l'imitation directe des monuments antiques réforment cette tendance, en donnant plus de gravité à l'architecture. Les plus célèbres des architectes du XVIIe siècle, en France, sont Jacques de Brosse (Luxembourg et Saint-Gervais [fig. 2]); Le Veau (palais Mazarin); Lemercier (Sorbonne); Cl. Perrault (colonnade du Louvre); François Blondel (porte Saint-Denis); Jules Hardouin Mansart (palais de Versailles, dôme des Invalides [fig. 3], le Val-de-Grâce, continué par Le Mercier, Le Muet et Gabriel Le Duc). — Si le XVIIe siècle est sous l'influence classique, et si en France par exemple ces traditions, soutenues d'un côté par les aspirations d'une partie de l'aristocratie française qui dépendait le plus de la cour, et de l'autre par les goûts somptueux et magnifiques de Louis XIV (fig. 4), donnent naissance à un style pompeux, noble et grand, les tentatives faites par quelques artistes italiens, pour sortir de l'ornière de la tradition, commencent à modifier l'esprit intime de la décoration. Vienne ensuite une période de paix relative, au milieu de laquelle la multiplicité des opérations commerciales, les fortunes rapidement acquises, surexcitent, comme au commencement du XVIIIe siècle, le goût de la fantaisie et du luxe sous toutes ses formes, qu'à cette époque



Fig. 4. — Décoration style Louis XIV.

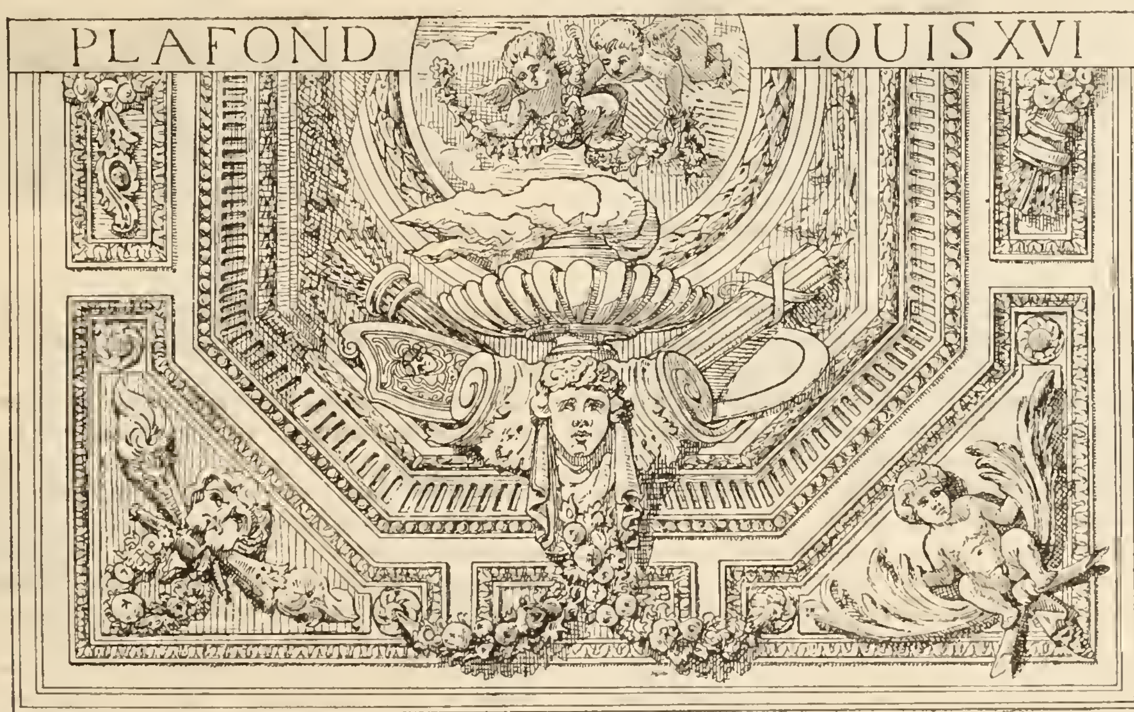


Fig. 5. — Décoration style Louis XVI.

les relations plus fréquentes avec l'Orient mettent sous les yeux des artistes les produits des arts chinois, indous, turcs, persans, alors une sorte de renaissance apparaîtra et l'architecture sera modifiée profondément dans son esprit et dans l'essence même de la décoration, sans que pour cela les grandes lignes de l'enseignement classique soient changées. C'est alors que le style *rococo* (V. ce mot), ou *Louis XV*, s'épanouit en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Autriche et en France. En Allemagne et en Autriche la bizarrerie, la lourdeur, et plus souvent encore le goût tourmenté et maladroit à force de recherche, rendent les productions de cette époque peu recommandables. En Espagne, et surtout en Italie, la profusion des décorations peintes et des stucs, des marbres et des bronzes, la grâce maniérée des sculptures donnent, certes, un grand charme aux intérieurs de cette époque; mais c'est en France surtout que le style Louis XV réunit à l'élégance, l'ingéniosité, la délicatesse, la variété, et surtout une perfection dans l'exécution qui n'est dépassée que par les chefs-d'œuvre de l'époque suivante. Le style Louis XVI (fig. 5), en effet, par une réaction, assez juste en somme, contre certaines exagérations du style Louis XV semble rechercher plus directement ses inspirations dans les productions de l'antiquité. La délicatesse avec laquelle sont interprétées ces décorations antiques est extrême, et lorsque de grandes inspirations viennent ajouter leur bel ensemble aux fines moulures, à l'exécution parfaite, propre aux productions de cette époque, le style Louis XVI atteint à la véritable grandeur. Les décou-

vertes de Pompéi et d'Herculanum vinrent compléter les ressources dont disposaient dès lors les artistes. Malheureusement les œuvres d'une certaine envergure sont relativement rares à cette époque et c'est plutôt dans l'architecture privée que l'on peut étudier la véritable valeur du style Louis XVI. Voici une liste des principaux architectes français du XVIIIe siècle : Servandoni (église Saint-Sulpice, à Paris), Gabriel (place de la Concorde, à Paris, Garde-Meuble [fig. 6] et Ministère de la marine actuel); Antoine (la Monnaie, à Paris); Louis (ancien théâtre de l'Opéra, depuis Théâtre-Français, à Paris; le théâtre de Bordeaux, un chef-d'œuvre); Héré (la place Stanislas et l'ensemble des édifices qui la décorent, à Nancy); Soufflot (le Panthéon ou église Sainte-Geneviève, à Paris); Lemaire (hôtel Soubise); Oppenord, Chalgrin, Leblond, Boffrand, Patte, Meissonnier, Desgodets, célèbres à divers titres.

Un goût malheureux pour les formes molles, ovales, bizarres, vint gâter trop rapidement ce mouvement artistique si intéressant. Les productions des arts décoratifs gardèrent plus longtemps leur valeur d'exécution et ce sont les derniers représentants des traditions de cette époque qui donnent aux bronzes ciselés du premier empire cette perfection technique qui réussit quelquefois à faire oublier la pauvreté et la sécheresse des œuvres inspirées par David et ses imitateurs. L'architecture, dans les dernières années du XVIIIe siècle, tend par son exclusive imitation de l'antiquité, à se priver des ressources décoratives de la peinture et de la sculpture. La simplicité devient alors extrême et, le goût de l'archéologie aidant, les imitations des ordres grecs de Pæstum et de la Sicile viennent modifier l'esprit de l'architecture à un tel point qu'il serait bien difficile de comprendre comment, au milieu d'une telle débauche de goût, de bizarrerie et d'étrangeté (œuvres de Ledoux notamment), il ait pu subsister quelques vestiges des traditions si profondément artistiques des époques précédentes. La Révolution, par la destruction brutale des corporations artistiques, de l'Académie, des postes officiels à la cour et aux services publics, par les guerres continuelles attirant sous les drapeaux toute la jeunesse sans distinction d'aptitudes, achève la désorganisation de l'art. Il semble vraiment qu'une volonté supérieure ait voulu, en fondant, en mélangeant tous les éléments désagrégés de l'ancienne société pour en former la société nouvelle, fondre et mélanger de même les éléments des arts, de façon à les couler, pour ainsi dire, dans une forme nouvelle, conformément aux ressources nouvelles que la science a données à l'homme depuis le commencement du XIXe siècle et conformément aussi aux besoins nouveaux. — Percier et David, l'un peintre, l'autre architecte, ont cherché à tirer de ce chaos les éléments d'un art particulier; s'ils n'ont su produire le plus souvent que des œuvres incomplètes, ne doit-on pas leur rendre justice en s'étonnant qu'ils aient su donner une impulsion si forte et un si grand caractère d'unité au mouvement artistique de cette époque ?

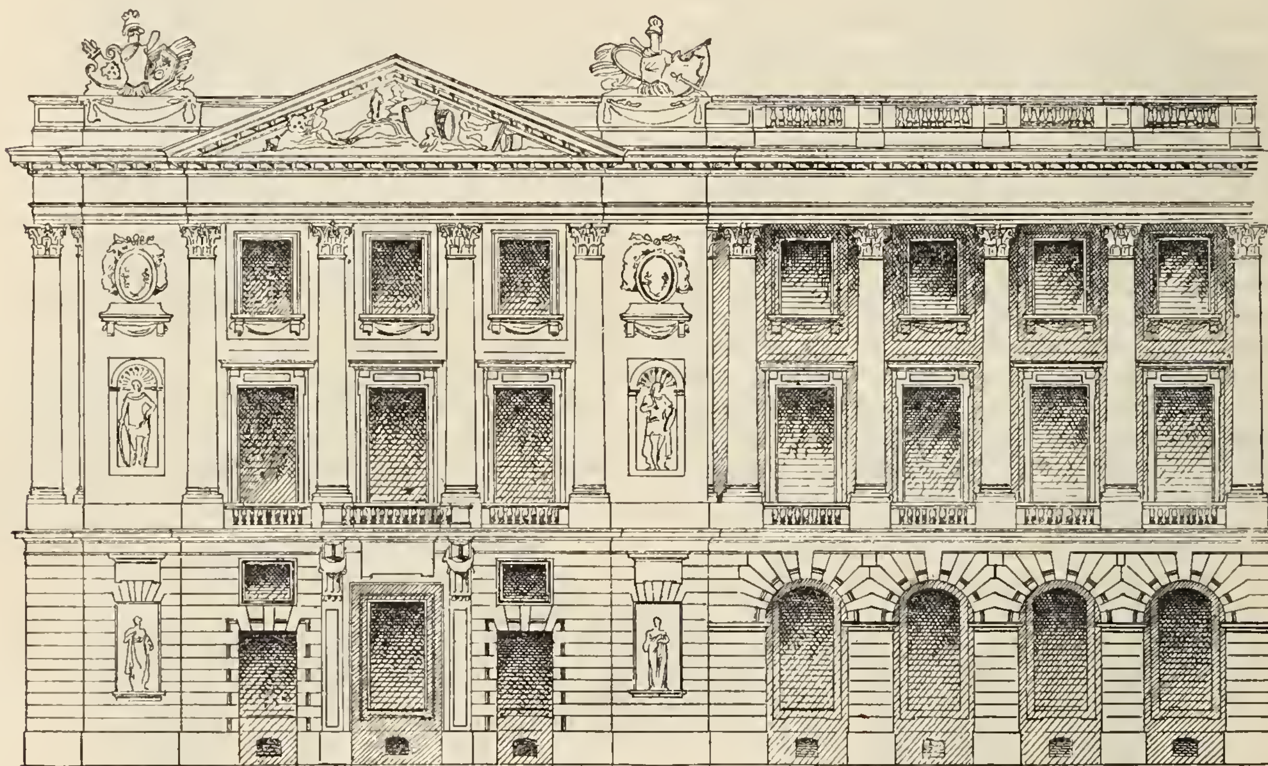


Fig. 6. — Façade du Garde-Meuble, place de la Concorde, à Paris.

Les temps troublés, les changements de gouvernement, l'instabilité des fortunes, tout tendait alors à empêcher le développement des arts, aussi n'est-ce qu'à la fin de la Restauration que les études d'architecture semblent reprendre un peu d'importance. C'est alors que la réorganisation de l'Académie de France à Rome donne à ces études une impulsion plus vive et plus originale; Duc, Duban, Vaudoyer, Labrouste, Blouet, Constant Dufeux, Paccard et tant d'autres, montrent, par leurs études sur l'antiquité, les premiers symptômes de la tendance à revenir à une architecture vraie et raisonnée. Sous la direction de ces jeunes maîtres une nouvelle génération d'artistes cherche sa voie dans l'analyse de l'architecture antique et de l'architecture française (de nombreux élèves de l'atelier Labrouste se sont distingués comme architectes des monuments historiques), et Viollet-le-Duc, et Lassus, qui ont commencé leurs études sous la direction d'un professeur classique (A. Le Clère), cherchent de leur côté à remettre en honneur l'étude des monuments du moyen âge français. Au lieu de voir dans les monuments de cette époque des inspirations mystiques ou littéraires réalisées par des moyens merveilleux, ils se bornent à y reconnaître la sanction la plus étonnante des méthodes expérimentales, ils suivent les différentes phases du développement de notre art national, comme le naturaliste parcourt dans une série naturelle le développement et la transformation des formes et des organes. Les travaux de la commission des monuments historiques donnent à ces études une sanction pratique; tandis que Duc et Labrouste, empruntant à cet esprit

de recherches plus d'une idée et plus d'un arrangement, cherchent à donner un caractère de nouveauté à leurs créations modernes, au moyen des éléments antiques. La Bibliothèque nationale, la Bibliothèque Sainte-Geneviève et le Palais de Justice à Paris, nous en présentent de nombreux exemples devenus presque classiques par la perfection, l'originalité et la science avec lesquelles ils sont traités. L'évolution actuelle est loin d'avoir atteint son développement complet; il y a encore trop de dissentiments apparents entre les représentants de l'école classique et ceux de l'école rationaliste pour que les éléments excellents contenus dans les doctrines des deux écoles se soient confondus en un tout homogène. Cependant on ne peut pas refuser un juste tribut d'admiration aux architectes de l'époque actuelle qui ont su créer tant d'œuvres originales, faire sortir de l'oubli et conserver tant de chefs-d'œuvre, et enfin produire en si grand nombre et dans le monde entier, des œuvres absolument nouvelles. Les grands pénitenciers, les gares de chemin de fer, les édifices parlementaires, scolaires, académiques, les musées, les lycées, les théâtres, les halles, n'ont-ils pas tous été et ne sont-ils pas encore plus ou moins inspirés d'œuvres françaises ?

L'Allemagne a subdivisé aussi ses tendances artistiques en deux sens différents; les Germains purs, « les vieux Teutons » ont cherché une nouvelle renaissance de l'art allemand et ont généralement puisé leurs inspirations dans les monuments de la fin de la période gothique et du commencement de la Renaissance. En Bavière, au contraire, l'influence italienne et classique, c.-à-d. gréco-romaine, est prépondérante. En Autriche, de fort beaux édifices ont été construits sous cette inspiration classique (fig. 7), mais l'architecture allemande moderne jusqu'à ces dernières années a été surtout inspirée par le gothique. — Depuis une vingtaine d'années, cependant, de nombreux élèves des écoles de Bavière, de Suisse ou d'Autriche, inspirés, soit directement, soit indirectement, des traditions modernes de notre Ecole de Paris, ont fait adopter presque partout, dans leur pays, les idées françaises sur l'architecture moderne, et dans l'Allemagne du Nord cette tendance se prononce aussi, surtout depuis 1870. — En Angleterre, dès les premières années du siècle, sous l'inspiration des recherches sur l'histoire et les poésies nationales, les études sur le moyen âge et enfin un retour à l'esprit anglais particulariste et exclusif ont fait diriger les études des architectes anglais sur les styles gothique et roman d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et plus tard sur la renaissance anglaise *(Queen Ann et Jacoben style.)* Pugin, un des premiers, et après lui de nombreux émules, dessinateurs habiles autant qu'esprits ingénieux, ont tiré de ces données des inspirations fort originales qui ont fait naître de nombreux édifices, cottages, maisons, églises, collèges même, tous inspirés du moyen âge anglais, et tous intéressants comme disposition et comme nouveauté d'arrangement. Le style Renaissance a donné de moins bons résultats au point de vue de l'adaptation aux édifices modernes, quoique cependant les intérieurs, traités dans ce style avec le sentiment d'originalité et de confortable particulier aux Anglais, présentent de fort beaux exemples de décoration (fig. 8). Néanmoins les façades sont généralement lourdes et disgracieuses d'aspect. — Aux États-Unis de l'Amérique du Nord, une triple influence a présidé à la conception des œuvres d'architecture. Les Ecoles allemande, française, anglaise sont représentées inégalement et les deux dernières prédominent; jusqu'ici l'influence anglaise a dirigé presque exclusivement le mouvement architectural américain, mais il paraît que sous l'influence de MM. Peadody, Mackime, Bigelow, Shaw, etc., anciens élèves de l'Ecole des beaux-arts de Paris, l'Ecole française soit destinée à prendre dans l'évolution de cet art nouveau, qui semble se former en Amérique, une part considérable dans les inspirations architecturales. Cet art américain, malgré de nombreuses singularités et quelques maladresses d'arrangement, plaît par sa variété, sa fécondité, sa flexibilité. Les formules étroites entre lesquelles nous enferment nos traditions et nos usages sont impuissantes à se prêter à cette diversité d'exigences de toutes sortes. Les premiers essais n'ont pas toujours été heureux, tant s'en faut; mais aujourd'hui de nombreuses œuvres curieuses, délicates, ingénieuses et variées, montrent déjà ce qu'on peut attendre de cette évolution nouvelle de l'art de construire. Jusqu'ici, les tentatives qui ont le mieux réussi dans ce genre sont les villas, les maisons, les hôtels particuliers, et quelques églises. Les intérieurs sont traités avec

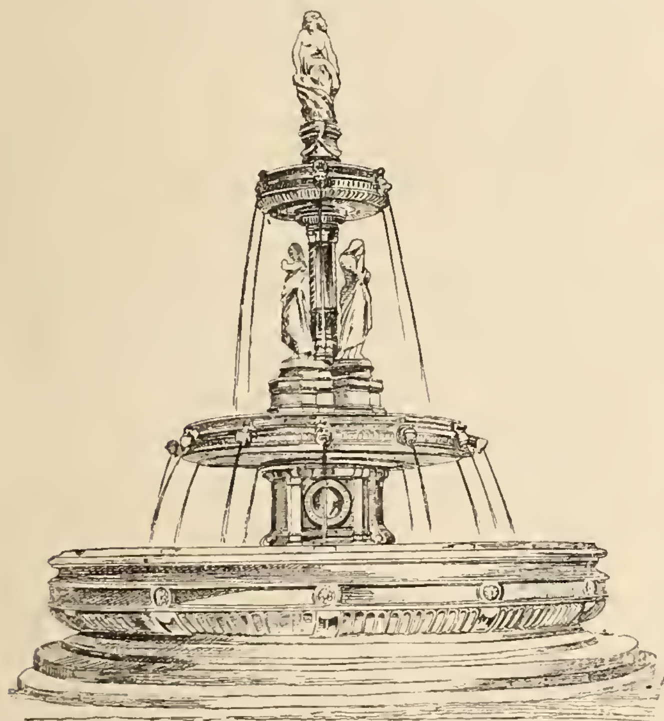


Fig. 7. — La fontaine de l'Opéra (Monument de Vienne).

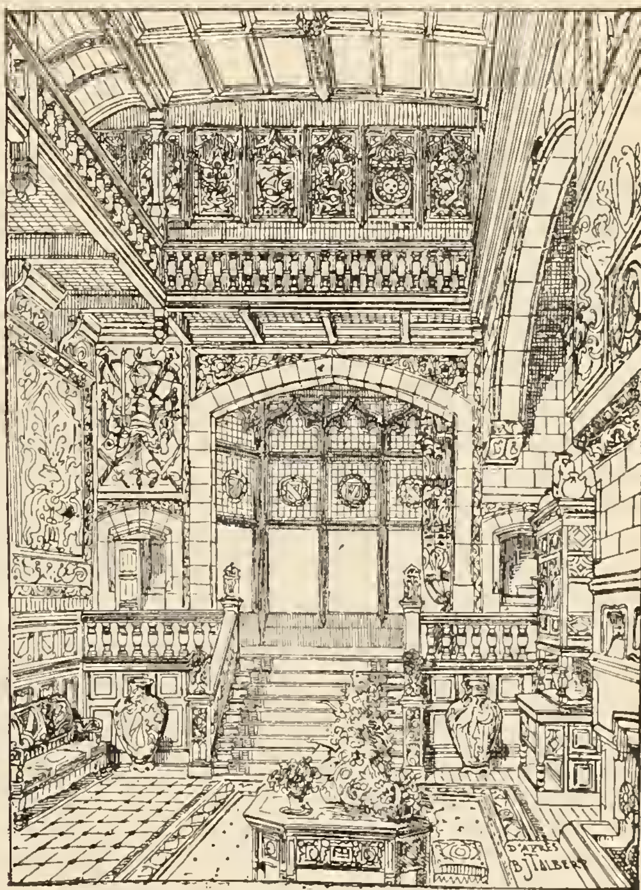
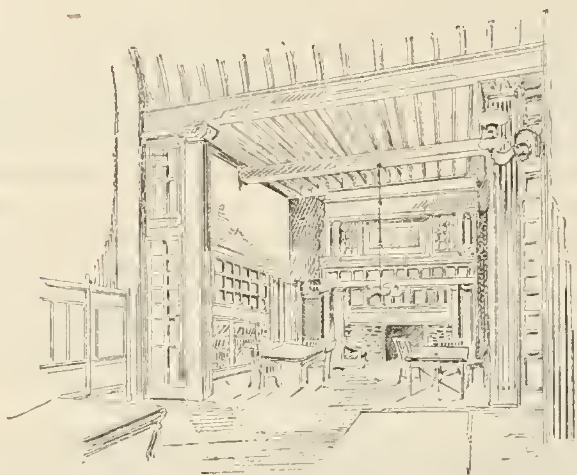


Fig. 8. — Intérieur moderne, style anglais.

originalité dans des tons sombres et riches, et c'est à Boston que se remarquent les plus intéressants de ces exemples (fig. 9).



ig. 9. — Intérieur américain (salle de la bibliothèque).

L'architecture moderne semble donc, après des tâtonnements assez longs, devoir tendre à un idéal qui peut se formuler ainsi : La beauté d'un édifice doit dépendre de trois éléments : ses proportions, sa convenance au point de vue absolu du mot, sa commodité ou son adaptation aux services qu'il doit remplir. La décoration devra résulter, non seulement de l'habileté à formuler par le dessin et la couleur telles ou telles formes, mais encore du parti qu'il saura tirer des matériaux mis en œuvre suivant leurs propriétés spéciales. — Les édifices particuliers et publics ne devront pas nécessairement être d'autant plus laids, que les exigences des services auxquels ils doivent répondre auront été mieux remplies, pas plus qu'un édifice ne sera réputé beau, si, construit d'une façon illogique, distribué sans intelligence du confortable et de l'économie du sujet, il présente au regard certaines formes essentielles sanctionnées par la tradition. Le style dérivera de l'application de ces principes, les nombreux éléments fournis par les traditions classiques serviront pour ainsi dire de base commune aux différents styles qui se succèderont ; mais l'étude de notre moyen âge français, celle des arts arabes et persans, celle de la décoration peinte ou sculptée de l'Inde, de la Chine et du Japon viendront apporter chacune dans la mesure qui conviendra de nouvelles inspirations, ou un esprit de souplesse et d'ingéniosité nécessaire au développement complet de l'art. L'essence d'un art complet est de pouvoir satisfaire à tous les programmes qui lui sont posés, tout en restant identique dans toutes ses productions, et l'ensemble de ces productions restant par conséquent homogène. Pour cela, il faut, en outre de principes clairs et d'une application sûre, une grande étendue dans l'application de la méthode ainsi qu'une grande variété dans les solutions qu'elle fournit. — Il nous semble que nous pouvons appuyer ces principes sur le sentiment qui a inspiré l'exécution et la conception des édifices modernes dont l'énumération va suivre. Et parmi tous, nous citerons comme un des plus beaux et des plus complets, sous le double point de vue de la conception magistrale de l'ensemble et de la beauté de l'exécution, le Grand-Opéra de Paris de Charles Garnier. La belle disposition du plan, la clarté extrême avec laquelle toutes les différentes parties s'accordent entre elles, l'homogénéité de style, la recherche intelligente de la meilleure façon de faire ressortir les éléments de décoration et de construction qu'on y a employés, la nouveauté de certaines parties (les mosaïques entre autres), l'entente de la décoration peinte, la beauté des ensembles, l'énergie et la franchise des silhouettes, tout enfin dans cette belle œuvre nous semble digne d'admiration et d'étude. Nous citerons ensuite les belles salles de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Labrouste, les extérieurs, les intérieurs et les beaux détails de la police correctionnelle, le Palais de Justice et la colonne de la Bastille de Duc, la cour de l'Ecole des beaux-arts et les intérieurs de cette école par Duban, l'asile de Charenton et la prison de Mazas par Gilbert, le délicieux musée-bibliothèque de Grenoble par Questel, la reconstruction du château de Chantilly par Daumet, et pour finir par un monument dont la conception d'ensemble et l'exécution délicate et recherchée sont admirées depuis longtemps, le charmant palais de Longchamps d'Espérandieu, à Marseille.

H. Saladin.

XIV. Architecture des Jardins. — Art qui préside au dessin et à la création des jardins. L'architecture a chez tous les peuples suivi pas à pas les progrès de leur civilisation ; elle en est une des manifestations les plus nettes. Chez tous les peuples qui, cessant d'être nomades, se sont fixés en des endroits déterminés, une des premières préoccupations a été l'organisation des jardins qui devaient subvenir par leurs produits aux premiers besoins de la vie. A ce moment, les jardins n'étaient encore qu'à l'état rudimentaire ; seules, les plantes alimentaires y étaient cultivées. Mais sitôt que les progrès de leur état social leur firent trouver du charme ailleurs que dans l'assouvissement de leurs besoins les plus matériels, sitôt que le sentiment du beau commença à apparaître, c'est par la création de jardins qu'il se traduisit. On en trouve la preuve dans les textes sacrés de plusieurs religions. C'est ainsi qu'Adam et Eve furent placés dans un superbe jardin, où un perpétuel printemps faisait éclore, sous leurs pas, des fleurs chaque jour nouvelles. Ovide nous montre, comme théâtre de la félicité suprême, au temps des dieux mythologiques, « un jardin où l'on jouissait d'un repos continuel, où la terre produisait tout sans culture, où de molles brises caressaient des fleurs nées sans semences et les moissons grandies sans labeur ». Chez les Chinois, le paradis est un jardin superbe où l'on goûte la félicité parfaite au milieu des fleurs et des fruits rares. Chez les mahométans, même tradition, partout cet amour instinctif de la nature dans ce qu'elle a de beau. La jouissance d'un jardin réunissant des fruits et des fleurs magnifiques étant, dès l'origine, la manifestation du bonheur le plus pur, il n'est pas étonnant que de semblables idées aient influé, chez tous les peuples, sur la création des jardins, qui, de confus qu'ils étaient au début, ont pris bientôt des formes déterminées. Ce fut le commencement de l'architecture des jardins. On peut en suivre la prospérité chez tous les anciens peuples ; elle accompagne leurs progrès et suit leur décadence. On doit aux auteurs anciens des descriptions souvent complètes des jardins de l'antiquité ; les fouilles, qui, à tout moment, mettent au jour de nouvelles merveilles, viennent corroborer les écrits et nous apportent des documents certains sur ce que furent les habitations et leurs jardins. Il est un fait très particulier et très général en même temps, c'est que tous les jardins dont l'antiquité nous a laissé des vestiges sont construits, sinon dans un style qui est toujours le même, du moins suivant un principe dont aucun d'eux ne s'éloigne ; tous procèdent des lignes droites ou géométriques. La forme du jardin est carrée ou rectangulaire ; les allées et les divisions dans son intérieur sont droites.

Sans parler des célèbres jardins suspendus de *Babylone* (V. ce mot), en Egypte, au temps des Pharaons, les jardins étaient limités par des palissades d'arbres formant un vaste carré, dans l'intérieur duquel des plantations diverses et des plates-bandes étaient disposées en lignes droites. Les mêmes dispositions se rencontrent chez les Perses, les Grecs et les Romains. Chez ces derniers, les documents certains abondent. Les textes de Pline l'Aîné, sur la description de sa villa en Toscane, sont suffisamment complets pour que l'on ait pu en reconstituer le plan. Elle se composait de trois parties ; M. André en donne la description

suivante : 1° les alentours immédiats de l'habitation, où se trouvait l'hippodrome, entouré de grandes avenues doubles, de beaux arbres et destiné aux exercices équestres. On y voyait la *gestatio*, lieu de repos où les esclaves transportaient leurs maîtres amollis par le luxe ; et le *xystus*, parterre avec allées couvertes, situé près de la maison ; 2° le *labyrinthe*, entrelacé d'allées droites et courbes taillées dans un bois épais et embrouillé à dessein. Ces modèles ont servi plus tard à l'établissement des premiers labyrinthes français ; 3° le *bois sacré*, correspondant au *lucus* des premiers temps de Rome, sorte de vallon-prairie, entouré de bois, arrosé par une dérivation du Tibre et orné de temples dédiés à toutes les divinités du paganisme, de bains d'eau froide et d'eau chaude, de statues, de *tumuli*, etc. Ces dispositions restèrent pendant longtemps comme le type de tous les jardins ; la durée de leur règne égale celle du peuple romain.

En France, il faut remonter à Charlemagne pour trouver les premières traces d'une architecture, mais ce n'est que vers le XVe siècle que les jardins entrèrent dans une ère de prospérité nouvelle. Le goût s'en répandit en commençant par la culture des jardins d'utilité dans lesquels les plantes médicinales, les *simples*, occupaient une large place. Leur évolution resta stationnaire jusqu'au règne de François Ier. La sécurité croissante permit de les multiplier autour des palais. Le jardin de Fontainebleau fut créé ; on y retrouve des marques certaines de souvenirs du jardin de l'ancienne Rome. Les parterres aux allées tourmentées y prirent des formes bizarres, les arbres étaient taillés dans les limites étroites. Fontainebleau fut modifié profondément sous le règne de Henri IV. Les petits parterres disparurent pour faire place à de grandes allées plantées d'arbres et au grand canal du parc. — Laissant de côté les modifications successives par lesquelles passa l'art des jardins, il faut arriver jusqu'au XVIIe siècle, à l'époque du grand Le Nôtre, pour voir jeter les bases du style des jardins français, qui reste en honneur jusqu'à nos jours. Les vues d'ensemble y remplacent les détails mesquins des anciens jardins. Le style dont il est l'auteur se rapporte encore aux lignes géométriques, mais l'ensemble de la conception est large, et tout, jusqu'aux moindres détails, se coordonne pour former un ensemble majestueux. On a souvent décrié ce style, le trouvant raide et guindé ; mais si l'on se rapporte à l'époque à laquelle il a pris naissance, si on le compare à celui qu'il était chargé de remplacer, on ne peut qu'être frappé des progrès accomplis et de l'harmonie de la conception avec les idées et les mœurs du temps. D'ailleurs de nos jours encore les architectes les plus en renom n'hésitent pas à l'employer. Les jardins français, en effet, s'harmonisent admirablement avec les monuments qu'ils sont chargés d'entourer. L'aspect sévère qu'ils prennent ajoute à la grandeur du tableau ; leurs lignes semblent être la continuation de celles du bâtiment avec lequel elles sont en accord parfait. Une des créations les plus remarquables de Le Nôtre est le parc de Versailles, dont la beauté et la largeur de conception sont sans égales. On ne peut manquer d'être frappé d'admiration à la vue de ce parc unique qui, aujourd'hui encore, après deux cents ans, reste comme le plus beau modèle de création de ce genre. Le style français fut imité partout et toutes les nations voisines de la France se disputèrent l'honneur d'avoir des jardins dessinés par Le Nôtre.

En même temps que les jardins français prospéraient entre les mains des architectes, les poètes commençaient à chanter les jardins affranchis de toute règle sévère. Milton dans son *Paradis perdu* parlait des jardins dans lesquels « un art raffiné n'a point arrangé les fleurs en couches et en bouquets curieux, mais la nature libérale les a versées avec profusion sur la colline, dans le vallon, dans la plaine, là où le soleil du matin échauffe d'abord la campagne ouverte et là ou le feuillage impénétrable rembrunit à midi les bosquets ». Ces premières idées, qui devaient pousser les architectes à imaginer un style nouveau, affranchi des lignes droites, avaient été mises à exécution en France, avant même que le moindre essai de ce genre fût tenté en Angleterre. Dufresny, valet de chambre de Louis XIV, qui s'adonnait à l'architecture des jardins, conçut de bonne heure l'idée de créer des jardins imitant la nature. Il dessina plusieurs jardins de ce style. Les premiers jardins paysagers, auxquels on donne improprement le nom de jardins anglais, datent de Dufresny ; ils sont donc absolument français d'origine ; ce qui a pu faire illusion à ce sujet c'est que, tandis que la création des jardins de ce style resta longtemps stationnaire en France, elle marcha rapidement en Angleterre, où les parcs tracés suivant le nouveau système furent bientôt nombreux ; mais les premiers jardins paysagers créés en Angleterre par Kent datent de 1730, alors que Dufresny, qui les avait inaugurés en France, était déjà mort depuis six années. Les jardins paysagers sont comme l'antithèse des parcs à la française. Tandis que dans ces derniers tout est voulu et cherché, tout est limité par des lignes géométriques sévères, et souvent raides et dures, dans le style paysager, au contraire, tout est guidé par l'inspiration des tableaux de la nature. La ligne droite est rigoureusement proscrite ; les allées, les massifs, les corbeilles, sont limités par des lignes irrégulières qui ménagent des vues et des détails imprévus. Mais ici, aussi bien que dans les jardins français, rien ne procède du hasard, et pour obtenir un tracé correct il importe de connaître à fond, d'une part, tous les végétaux qui concourent à l'ornementation, afin de se bien rendre compte de l'effet qu'ils pourront produire, de l'autre, les lois qui président à leur arrangement et qui sont basées sur l'observation directe de la nature (V. JARDINS). J. DYBOWSKI.

XV. Architecture navale. — L'architecture navale est à la fois un art et une science. Comme science elle embrasse l'étude des forces auxquelles est soumis le navire, d'où l'on peut déduire les conditions qu'il doit réaliser pour posséder les qualités nautiques lui permettant de naviguer avec sécurité, et d'effectuer un service déterminé. Dans cet ordre d'idées, les problèmes les plus importants et les plus ardus de la mécanique sont du ressort de l'architecture navale. C'est d'abord : l'étude de la résistance opposée par l'eau au mouvement d'un corps immergé, résistance qui varie avec la forme, la grandeur, la nature de la surface et la vitesse de celui-ci ; et d'un autre côté, l'observation des phénomènes qui se produisent au sein de l'eau lorsqu'un corps s'y déplace, donnant naissance à des filets liquides en mouvement séparés par la proue, et se réunissant sur l'arrière. La solution de ce problème fondamental a pour application directe la détermination des formes que doivent affecter la carène pour être peu résistante, et le propulseur, hélice ou roue, pour imprimer la plus grande vitesse possible au navire ; elle sert aussi de base à l'étude des effets du gouvernail. Viennent ensuite l'étude de l'action du vent sur les voiles et des mouvements du navire qui en sont la conséquence ; celle de l'équilibre du bâtiment, en repos ou en marche ; celle de ses mouvements de roulis, de tangage et d'évolution ; la détermination des conditions de stabilité statique et dynamique sous les actions combinées de la pesanteur du vent et de la mer, d'où l'on déduit le mode le plus favorable de répartition des poids tant dans la construction du navire lui-même que dans la disposition de son chargement. Ces recherches doivent enfin s'appliquer au cas où l'eau est calme et à celui où elle est agitée, ce qui entraîne l'étude de la houle et des vagues. Les premières recherches scientifiques ayant trait à l'architecture navale remontent à une date relativement récente. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les constructeurs n'avaient pour guide que des règles empiriques confirmées par l'expérience et transmises par la tradition ; elles étaient suffisantes en raison de la lenteur avec laquelle se transformaient les types. Vers cette époque, le chevalier Renau donna une méthode pour représenter graphiquement les formes des carènes et exécuter les tracés nécessaires à la construction, mais ce n'est que beaucoup plus tard que les

calculs de déplacement et les épreuves de stabilité entrèrent dans la pratique des chantiers. En ce moment (1673) parurent les premières études du P. de Pradie, puis, quelques années après (1697), celles beaucoup plus complètes du P. Host. Vers la même époque, Witsen publia en Hollande un ouvrage si estimé que les Etats ordonnèrent sa destruction pour en empêcher la propagation à l'étranger. Enfin, en 1695, Huygens ouvrit un vaste champ à ces études en indiquant l'application au roulis du navire de la théorie du pendule composé. Cependant, l'étude des vagues demeurait à peu près stationnaire. Léonard de Vinci avait donné la description du phénomène, entrevu ses causes et établi la distinction entre le mouvement propre des molécules liquides et le mouvement de translation de l'onde. Longtemps après, Newton avait imaginé de comparer la houle au mouvement d'oscillation d'un liquide dans les deux branches verticales d'un siphon renversé, mais cette hypothèse très imparfaite ne fut jamais admise qu'avec la plus grande réserve.

C'est surtout pendant le XVIIIe siècle que l'architecture navale fit de rapides progrès, sous l'impulsion que lui donna l'Académie des sciences, en proposant fréquemment, comme sujets de prix, l'étude de questions s'y rattachant. Des premières années de ce siècle, datent les travaux de Jean Bernouilli qui définit mathématiquement la stabilité et étudia les mouvements du navire en eau calme, ainsi que les premières recherches de Daniel Bernouilli et de Léonard Euler. Quelques années après viennent enfin les œuvres importantes de Bouguer, d'Euler, de D. Bernouilli et de D. Juan. Bouguer fit paraître en 1746 et 1757 ses *Traités du navire et de la manœuvre des vaisseaux*, préparés pendant l'expédition scientifique du Pérou pour la mesure d'un arc de méridien; dans ses ouvrages il expose la théorie des déplacements, celle de la stabilité basée sur la considération du métacentre; il ébauche enfin une théorie du roulis sous l'action des vagues, mais en la basant sur l'hypothèse inexacte de chocs successifs subis par le navire. En 1749 parut à Saint-Pétersbourg l'important ouvrage d'Euler : *Scientia navalis*, mais il n'y aborde que l'étude des mouvements en eau calme. Enfin, en 1757, D. Bernouilli dans son mémoire, *Sur la manière de diminuer le roulis et le tangage*, présenta la première théorie du roulis où l'on ait tenté d'analyser et de calculer l'action des vagues sur la carène. Les résultats de toutes ces recherches sur la théorie du navire furent réunies et complétées en plusieurs points par Dom Juan dont le grand traité parut en 1771. Pendant que les géomètres développèrent dans un sens souvent trop spéculatif la théorie du navire, de nombreux expérimentateurs cherchèrent à établir les lois de la résistance de l'eau au mouvement des corps; on peut citer sur ce sujet les travaux de Bossut, de d'Alembert, de Condorcet, de Borda, de Dubua, de Romme; mais les résultats obtenus ne répondirent pas aux efforts tentés sur cette question si complexe, ils se réduisirent à l'établissement de formules à coefficients variables eux-mêmes d'après les conditions de chaque cas particulier. On peut donc résumer l'état de la science à la fin du XVIIIe siècle en disant que la théorie du navire est déjà très avancée tandis que celle des fluides et particulièrement celle de la houle et des vagues est encore dans l'enfance. Une longue période de repos devait cependant succéder, surtout en France, à une aussi grande activité. Les premières années de ce siècle ne présentent en effet à citer que le travail de Ch. Dupin sur la stabilité des corps flottants, celui de Poisson sur les mouvements du pendule dans un milieu résistant, les recherches expérimentales de Thibaut sur l'action du vent sur les voiles; mais pendant ce temps l'influence des progrès accomplis dans le domaine de la science se fit sentir dans la pratique; la connaissance de la théorie du navire permit d'en développer les qualités nautiques, soit par la modification des formes, soit par le mode de construction; de son côté, la manœuvre dériva de règles plus précises: c'est à cette époque que furent construits ces remarquables navires à voiles qui rendirent célèbre le nom de Sané. En Angleterre où les esprits sont plus portés vers les sciences nautiques, on entreprit avec ardeur l'étude de la houle, des vagues et du roulis; à ces recherches s'attachent les noms d'Airy, de Rankine, de Froud, de Russel, de Reed.

Depuis un certain nombre d'années, ces recherches ont été également reprises en France tant au point de vue expérimental que théorique, et l'on doit citer sur cette question les noms de MM. les amiraux Paris et Mottez, des ingénieurs Bertin et de Bénazé. Bien que différant sous certains rapports, les résultats formés par tous ces travaux sont des plus importants. Un malheureux événement: la perte en pleine mer, par gros temps, du cuirassé anglais à tourelles *Captain*, est venu affirmer tout l'intérêt qui s'attache à la solution de ces graves problèmes (V. Houle-Vague). C'est cependant dans la branche concernant plus spécialement l'art de l'ingénieur que l'architecture navale a subi, dans les quarante dernières années les transformations les plus radicales. Le développement de la navigation à vapeur, la construction des navires en fer ont placé les ingénieurs devant des difficultés très grandes. Pour la construction des navires de guerre ces difficultés ont encore été augmentées par les progrès constants de l'artillerie qui ont entraîné l'emploi de cuirasses de plus en plus pesantes, la création de types de plus en plus grands; récemment, une arme nouvelle, la torpille, est venue imposer la construction des coques suivant un mode de cloisonnement particulier; enfin, la spécialisation de plus en plus grande des navires de guerre a eu pour conséquence la création de types très divers. Dans ces transformations rapides, c'est à la France que revient l'honneur d'avoir mis à flot le premier vaisseau de ligne à vapeur: le *Napoléon*, 1850, et le premier navire cuirassé, la *Gloire*, construits tous deux sur le plan du célèbre ingénieur Dupuy de Lôme. « Aujourd'hui, — dit un de nos éminents ingénieurs, M. Bertin, — l'architecture navale n'est plus une science indépendante, pouvant comme jadis se guider uniquement dans sa marche par les règles qu'elle a vérifiées d'abord: les transformations de la flotte se lient aux progrès des machines, de l'artillerie, de la métallurgie, de toute l'industrie moderne, et aux besoins variables des moyens de transports; les révolutions sont rapides pour la flotte de guerre, en raison des variations des systèmes d'attaque et de défense. Il faut dès lors dans le tracé des carènes un essor plus hardi, et la tradition et l'intuition même ne peuvent plus suffire, l'art du constructeur doit se combiner et se confondre davantage avec la science du théoricien. La science de son côté, pour se plier à ces nouvelles exigences, doit subir une transformation: il faut qu'elle rejette ce qu'elle contenait d'hypothétique et de purement spéculatif, et que, par le développement rationnel des branches susceptibles d'applications pratiques, elle réponde à la grandeur des intérêts qui viennent reposer sur elle. » Voir pour l'exposé des théories les mots cités dans cet article.

E. C.

Bibl. : 1° Architecture préhistorique. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV (Sardaigne); Paris, 1886.—P. Joanne, *France, Bretagne*; Paris, 1883, in-12. — *Encyclopædia britannica*; Londres, 1875, 9e éd., in-4, pl. et fig., t. II. — J. Gwilt, *Encyclopædia of Architecture*; Londres, 1859, in-8, fig. — Mandelgren, *Hist. de la civilisation en Suède, Habitations*; Stockholm, 1877, in-4, pl. — Sven Nilsson, *l'Age de la pierre* (trad. du suédois); Paris, 1868, in-8, pl. et fig.

2° Architecture égyptienne. — G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, t. I (l'Egypte); Paris, 1882, gr. in-8. (A la fin de ce volume se trouve une bibliographie détaillée.)

3° Architecture grecque. — *Hist. crit. des ordres grecs*; Paris, 1886, in-4, pl. — Vitruve, *De Architectura*. — Falkener, *Museum of Classical Antiquities*; Londres, 1855, t. I, pl.

4° Architecture romaine. — J. Gailhabaud, *Mon. anciens et modernes*; Paris, 1878, in-4, pl., t. II. — *The Encyclopædia britannica*; Edimbourg, 1875, in-4, pl., t. II. — Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. grecques et romaines*; Paris, in-4, fig. — W. Lubke (trad. par Koëlla), *Essai d'hist. de l'art*; Paris, in-8, fig.

5° Architecture chrétienne primitive. — Isabelle, *les Edifices circulaires de l'Italie*; Paris, in-fol., pl. — Hübsch, *Monuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne*; Paris, 1866.

6° Architecture byzantine. — F. de Verneilh, *l'Architecture byzantine en France*; Paris, 1852, in-4. — Texier, *l'Architecture byzantine ou Recueil des monuments des premiers temps du christianisme en Orient*; Londres, 1864, in-fol. — De Vogüé, *Architecture civile et religieuse de la Syrie centrale du* IV*e au* VII*e siècle*; 1867, in-fol. — Salzenberg, *Alt-christliche Baudenkmäle von Constantinopel*; Berlin, 1854. — Unger, *Quellen der byzantinischen Kunstgeschichte*; Vienne, 1878.— Choisy, *l'Art de bâtir chez les Byzantins*.

7° Architecture musulmane. — César Daly, *Revue de l'architecture et des travaux publics*. — Pascal Coste, *Monuments du Caire*. — Du même, *Monuments modernes de la Perse*. — Prisse d'Avennes, *l'Art arabe*. — J. Bourgoin, *les Arts arabes*. — Edhem Pacha, *l'Architecture ottomane*. — Girault de Prangey, *Essai sur l'architecture des Arabes et des Mores en Espagne, en Sicile et en Barbarie*. — Piesse, *Itinéraire de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc*. — Isambert, *Orient*, 1, 2, 3 (*Guide Joanne*). — Mme Dieulafoy, *la Perse, la Chaldée et la Susiane*. — Ujfalvy, *Voyage dans le Turkestan* (*Tour du Monde*). — Dubeux, *la Perse* (dans *l'Univers pittoresque*). — Ch. Texier, *l'Arménie, la Mésopotamie et la Perse. Voyage en Asie Mineure*. — Fergusson, *Handbook of History of the Architecture*. — Kugler, *Geschichte der Baukunst*.

8° Architecture romane. — A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, 6 vol., 1831, in-4. — Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire. Archéologie du moyen âge*, 1 vol. 1886, pp. 86-152 et 422-496, — Revoil, *l'Architecture romane dans le Midi de la France*, 3 vol. in-fol.

9° Architecture gothique. — Verdier et Cattois, *Architecture civile et domestique*, 2 vol. in-4. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*.

10° Architecture de la Renaissance. — Palustre, *la Renaissance en France*. — Berthy, *les Grands architectes de la Renaissance*; Paris, 1860, in-12. — E. Müntz, *la Renaissance en Italie, en France et à l'étranger, et Charles VIII*; Paris, 1885. — Baron de Geymüller, *les Du Cerceau*; Paris, 1887.

11° Architecture moderne. — Rouyer, *l'Art architectural en France*. — Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes, du* XI*e siècle à la fin du* XVIII*e*. — L. Reynaud, *Traité d'architecture*. — C. Daly, *Revue de l'architecture et des travaux publics* — *Moniteur des architectes* — *Encyclopédie d'architecture*. — *The Builder*. — *The Architect*. — Narjoux, *les Principaux Édifices construits par la ville de Paris*.

12° Architecture des jardins. — E. André, *l'Art des jardins*. — Darcel, *Architecture des jardins*. — Alphand, *les Promenades de Paris*. — Alphand et baron Ernouf, *l'Art des jardins*.

ARCHITHÉORE (V. Théorie).

ARCHITRAVE. Le mot architrave, composé de deux mots, l'un grec, ἀρχός chef, et l'autre latin, *trabes*, poutre, signifie *maîtresse-poutre* et ce sens est confirmé par le nom latin de l'architrave, *epistylium*, qui, dérivé du grec ἐπιστύλιον (ἐπι, sur, et στύλος, colonne), indique bien que, des trois parties (architrave, frise et corniche) d'un entablement complet, l'architrave repose directement sur les colonnes ou autres points d'appui et supporte en conséquence la partie supérieure de l'entablement ou de la construction. L'architrave est donc un élément d'architecture indispensable dans toute ordonnance imitée de l'antique, lorsque des piliers, des colonnes ou des cariatides supportent un entablement; en revanche ce dernier peut ne pas être complet et ne comprendre que l'architrave et la corniche, auquel cas on désigne l'entablement ainsi privé de frise sous le nom de *corniche architravée*. C'est au reste le genre d'entablement que l'on remarque dans beaucoup de monuments égyptiens, tels que les tombeaux de Beni-Hassan et presque tous les pylônes et les portiques des temples du moyen empire; dans ces derniers, en effet (fig. 1), les blocs lisses des architraves monolithes vont de l'axe d'un point d'appui à l'autre et sont couronnés par d'autres blocs taillés formant une astragale avec au dessus une gorge et un filet, et dans les pylônes, mais surtout au-dessus de la porte d'entrée, un disque ailé se déploie à l'aise et symbolise la marche du soleil dans le ciel. (V. les pylônes et les portiques des grands temples d'Edfou, de Denderah et de Philœ). — Dans les monuments grecs, où l'on sent à l'origine l'imitation des constructions primitives dans lesquelles le bois jouait un grand rôle, les architraves, qu'elles fussent de pierre ou de marbre, étaient, comme en Égypte, toujours monolithes, c.-à-d. formées d'un seul bloc, et les Romains suivirent longtemps cette règle; il en fut de même au commencement de la Renaissance, à l'époque où l'on imita les ordres antiques; mais, à Rome, sous les empereurs, et lors de la Renaissance, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, on appareilla les architraves en claveaux, ces derniers quelquefois portés sur des

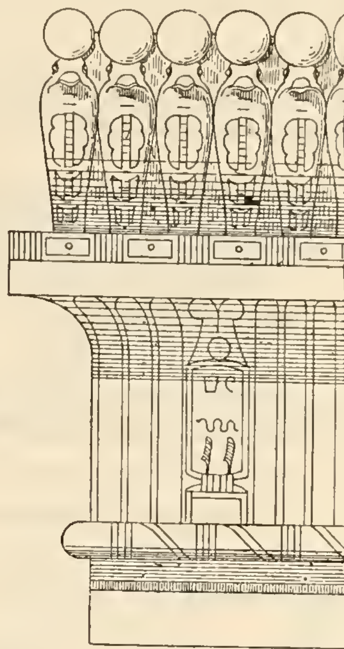


Fig. 1. — Architrave égyptienne.

linteaux en fer, et parfois même les coupes de ces claveaux comprirent à la fois l'architrave et la frise. — La décoration de l'architrave varie généralement suivant la simplicité ou la richesse des divers ordres d'architecture : ainsi, dans l'ordre dorique, l'architrave n'a qu'une seule face lisse couronnée d'un listel au-dessous duquel pendent

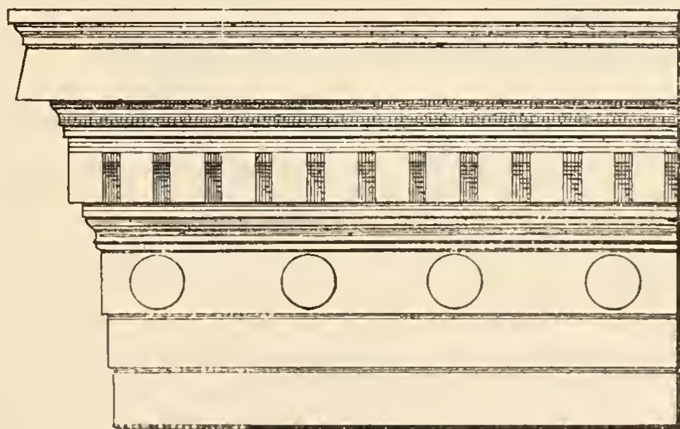


Fig. 2. — Architrave de l'Erechthéion.

les gouttes correspondant aux triglyphes, tandis que, dans l'ordre ionique et dans l'ordre corinthien, l'architrave comporte deux ou trois faces inégales, parfois séparées par un rang de perles et la face supérieure toujours couronnée d'une moulure (oves ou raies de cœur) et d'un filet la séparant de la frise. De beaux exemples d'architraves grecques peuvent être observés dans l'ordre dorique du Parthénon à Athènes, où, comme décoration, des boucliers d'or étaient fixés sur l'architrave ; dans l'ordre ionique du temple d'Athéné Polias, à Priène (Asie Mineure), et dans le portique des Caryatides ou Pandrosium de l'Erechthéion (fig. 2) à Athènes : à Rome, l'architrave

des colonnes d'ordre corinthien du temple dit de Jupiter Stator a trois faces dont celle intermédiaire richement ornée de feuilles d'acanthe reliées à des palmettes. — Les architectes du moyen âge, faisant retomber directement la partie de l'arc sur la colonne, supprimèrent de fait l'architrave qui ne reprit son importance qu'à partir de la Renaissance et dans les édifices modernes : il faut même signaler la liberté dont usèrent certains architectes avec les diverses parties des ordres qu'ils imitèrent de l'antique, arrêtant parfois brusquement, comme Pierre Lescot dans la cour du Louvre (fig. 3), les moulures formant les diverses faces superposées de l'architrave afin d'obtenir cette dernière entièrement lisse et se confondant avec la frise, ce qui forme une grande tablette décorative susceptible de recevoir une inscription. — Dans les portes et dans les croisées monumentales, les champs et les moulures, souvent composés de faces juxtaposées et plus ou moins ornées qui contournent la baie, remplissent fréquemment à leur partie supérieure le rôle d'architrave, surtout quand ces portes ou ces croisées sont surmontées d'une corniche avec ou sans fronton, comme la porte antique de l'Erechthéion, à Athènes, et celles des temples d'Hercule, à Cora, de Vesta, à Tivoli, et du Panthéon, à Rome, ou comme dans les croisées du premier étage de la cour du Louvre.

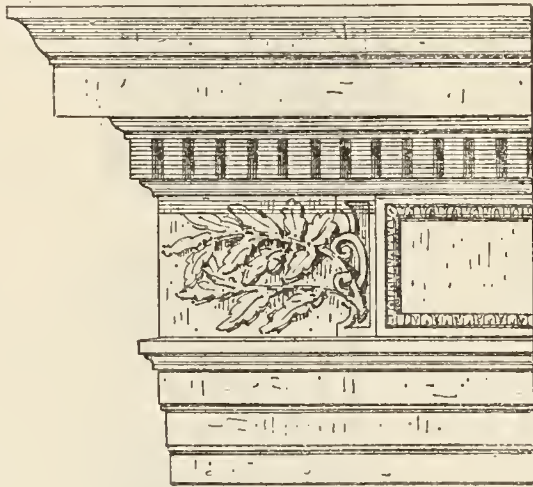


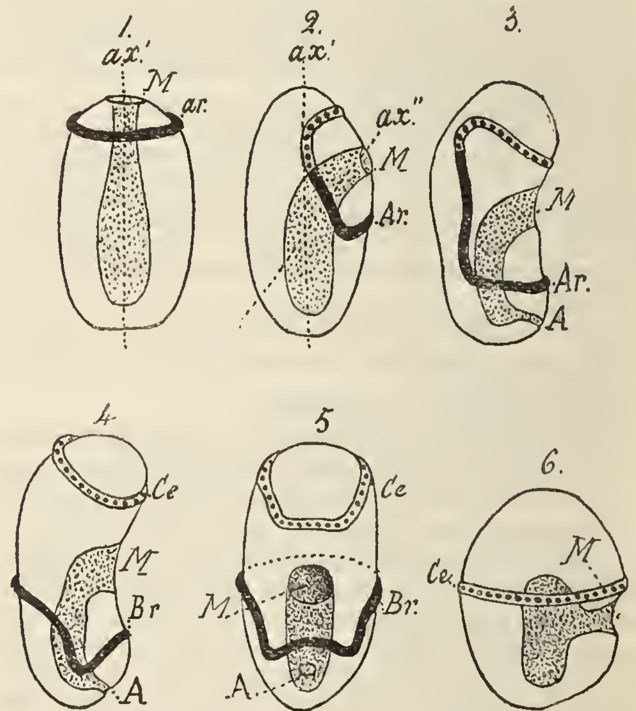
Fig. 3. — Architrave du Louvre.

Charles Lucas.

Bibl. : T.-H. Donaldson (traduit par Thiollet), *Portes monum. de la Grèce et de l'Italie;* Paris, 1837, in-4 pl. — J. Gailhabaud, *Monum. anc. et mod.;* Paris, 1870, in-4, pl., passim. — *Dict. de l'Acad. des beaux-arts;* Paris, 1868, t. II, in-4, pl.

ARCHITRÉSORIER, l'un des grands dignitaires de l'Empire français, créé par Napoléon Ier en 1804. Le seul titulaire de cette dignité, qui disparut avec l'Empire, fut Le Brun. — En Allemagne, la charge d'*Architrésorier* ou *Grand-Trésorier de l'Empire* fut créée en 1648, en même temps que le huitième électorat en faveur de l'Electeur Palatin. Son rôle dans la cérémonie du couronnement de l'empereur consistait à jeter des pièces d'or et d'argent au peuple sur la place publique. M. Prou.

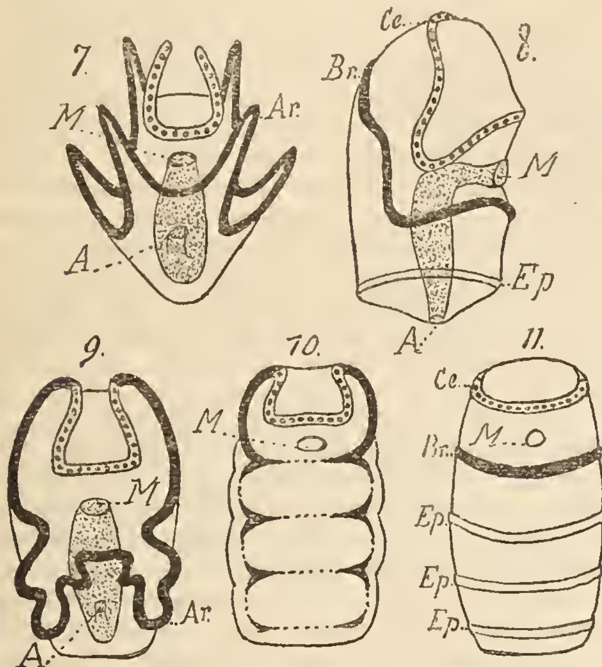
ARCHITROQUE. On donne le nom d'*Architroque* à la couronne ciliée primitive de l'embryon des Métazoaires, couronne dont on suppose dérivés soit les bandes ciliées, soit les tentacules ou branchies des Echinodermes, des Annélides, des Bryozoaires, des Brachiopodes, des Lamellibranches, etc. Huxley, Gegenbaur, Semper, Ray-Lankester ont tour à tour appelé l'attention des zoologistes sur l'homologie de ces formations chez les diverses larves pélagiques des Métazoaires ou même chez ces animaux à l'état d'adulte dans un certain nombre de groupes. Nous résumerons rapidement les vues émises par les embryogénistes que nous venons de citer, et nous exposerons d'une façon sommaire le résultat de nos recherches propres sur la théorie de l'*Architroque*. — Huxley fut le premier qui compara les bandes ciliées de la larve *Pluteus* des Oursins à l'appareil rotateur des Rotifères. Plus tard, Gegenbaur, dans ses *Grundzuge*, s'efforça de démontrer, d'une façon très ingénieuse, comment les deux couronnes ciliées, l'une præorale, l'autre postorale, de certains embryons peuvent dériver d'un cercle unique, entourant la bouche, et comment l'une de ces couronnes, la postérieure, peut disparaître ensuite, laissant subsister uniquement la couronne præorale ou prostomiale. Ray-Lankester (1874) a proposé pour cette dernière le nom de *velum*, quel que fût l'embryon chez lequel on la rencontrait (Mollusque, Annélide, Rotifère ou Echinoderme). Plus récemment (1877), il a employé également le nom de *Céphalotroque* pour désigner cette formation, d'après lui secondaire (dérivée de l'Architroque). Une des grandes difficultés qu'on rencontre dans l'étude des organes des larves pélagiques est de faire la part de ce qui provient de l'hérédité et de ce qui est seulement le résultat de l'adaptation à un genre d'existence spécial. Cette distinction devient particulièrement délicate quand il s'agit de simples replis tégumentaires ou même de simples lignes ciliées, dont la formation peut être due uniquement à des raisons mécaniques agissant sur des souches différentes d'une façon identique et produisant ainsi des convergences trompeuses. Rien, par exemple, ne ressemble plus à une trochosphère que certains infusoires péritriches, si l'on tient compte seulement de la forme générale et de la disposition des cils. Il ne



Architroque. — 1. Organisme télostomiate primitif (hypothétique), d'après Ray-Lankester, avec l'axe primitif *ax'* et l'architroque circulaire *ar* ; 2. Organisme prostomiate hypothétique, avec axe secondaire et architroque contournée ; 3. Larve architrochique d'Echinoderme (d'après Gegenbaur) ; 4. Larve zygotrochique d'Echinoderme (d'après Gegenbaur) ; 5. Larve zygotrochique d'Echinoderme vue de face ; 6. Larve céphalotrochique (de Chétopode Némertien ou mollusque gastéropode), c'est la *trochosphère*. — Dans toutes ces figures *ax'* désigne l'axe primitif, *ax"* l'axe secondaire, Ar l'Architroque, Br le branchiotroque, Ce le céphalotroque, M la bouche, A l'anus.

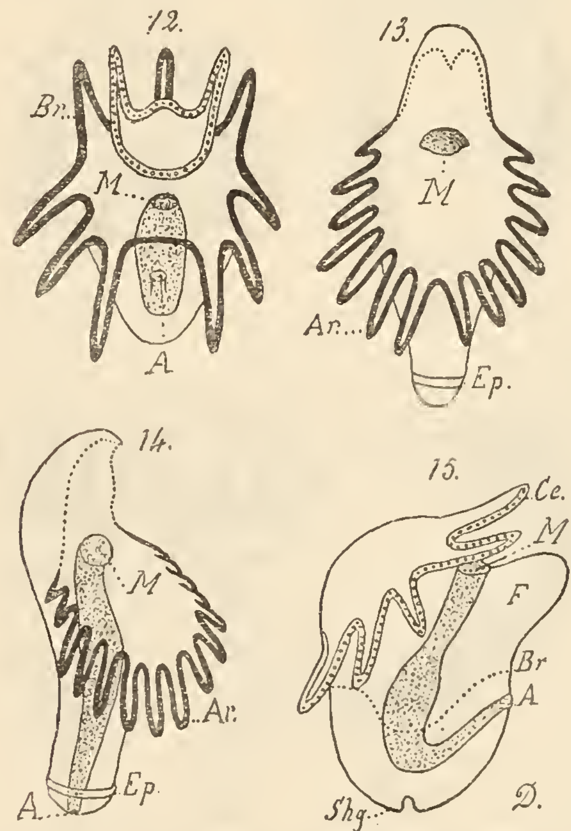
viendra cependant à aucun embryogéniste l'idée de reprendre les vues de Louis Agassiz, sur la parenté des infusoires avec divers Métazoaires. Mais si la convergence est évidente quand il s'agit, comme dans le cas précédent, d'animaux, les uns monocellulaires, les autres pluricellulaires, elle devient beaucoup plus difficile à démontrer lorsqu'elle se manifeste sur les embryons de deux groupes différents de Métazoaires. Certainement nous dirons

avec Ray-Lankester : « Les bandes ciliées qui doivent nous occuper sont, non pas les lignes ciliées secondaires et sans importance, mais les replis bien marqués susceptibles de se transformer en tentacules, qui à un moment donné sont les organes dominants de l'animal, et qui demeurent pendant toute l'existence des instruments importants de l'économie. » Cela est parfaitement clair en théorie ; mais dans la pratique, il y a là une question d'appréciation délicate et, de plus, on peut se demander si tel cercle cilié, qui apparaît sans raison physiologique appréciable en un point déterminé du corps d'un



Architroque.—7. *Pluteus*, larve des Echinides et des Ophiurides (architrochique, anépitrochique); 8. *Tornaria*, larve de Balenoglossus (zygotrochique, épitrochique); 9. *Auricularia*, larve d'Holothurie (architrochique, anépitrochique); 10. Forme de transition conduisant de l'*Auricularia* architrochique à la larve vermiforme de certaines Holothuries ; 11. Larve vermiforme d'Holothurie (architrochique, anépitrochique). — Les lettres ont la même signification que dans les figures précédentes : Ep. Epitroque.

embryon et disparaît ensuite sans laisser de traces, n'a pas une valeur phylogénique plus considérable que des formations physiologiquement plus importantes dont l'homologie supposée peut être le résultat d'une simple convergence adaptative. Quoi qu'il en soit, nous essaierons de comparer et de ramener à une origine commune les bandes et prolongements ciliés des larves d'Echinodermes, les ceintures ciliées de beaucoup d'embryons d'Annélides, les tentacules de *Phoronis* et les organes tentaculaires d'*Actinotrocha*, les trompes ciliées des Géphyriens, le velum des embryons de Mollusques, ou l'appareil similaire des Rotifères, la couronne de tentacules des Bryozoaires, les branchies et les tentacules labiaux des Lamellibranches et les bras spiralés des Brachiopodes. Toutes ces formations peuvent être considérées, d'après Ray-Lankester, comme dérivées d'une ceinture ciliée qui s'est développée selon toute probabilité autour de l'organisme ancestral, par une spécialisation de l'exoderme cilié, à une époque où cet organisme était encore télostomiate (c.-à-d. à l'époque où l'axe de la gastrula était l'axe de figure de l'embryon). Ce cercle cilié primordial devait se trouver à peu de distance de la bouche (fig. 1). C'est cette formation que Ray-Lankester appelle *Architroque*. Il reconnaît lui-même qu'il est impossible de citer, dans la nature actuelle, un type architrochophore télostomiate (les Bryozoaires cyclostomes ne semblent tels que par recurrence), mais les larves d'Echinodermes, au début de l'ontogénie, sont des architrochophores *prostomiates* ou *metaxiales* (fig. 2 et 3), c.-à-d. que l'axe de la *gastrula* s'étant incliné comme l'indique la figure, il s'est formé au-dessus de la bouche primitive une tête ou *prostomium*. Il en est de même de l'*Actinotrocha*, et les tentacules de *Phoronis* ne sont que l'Architroque qui s'est divisé en filaments ciliés ; les filaments branchiaux des Bryozoaires avec leur lophophore en fer à cheval ou circulaire correspondent également à un Architroque complet, divisé en prolongements plus nombreux que ceux des larves *Pluteus* ou *Bipinnaria*. Mais cet état de division ne doit pas faire perdre de vue leur origine (fig. 17 et 19). Un semblable développement de filaments tentaculaires le long des bandes ciliées est un phénomène très général et qu'on observe communément, soit sur l'Architroque, soit sur les cercles ciliés qui en dérivent. Ainsi, chez les Rotifères *(Stephanoceros)* et chez les embryons de Gastéropodes (*Macgillivraya*, *Ethella*), le velum se divise en filaments tentaculaires ciliés (fig. 15). Les filaments branchiaux des Lamellibranches, en y joignant les palpes labiaux, forment un Architroque incomplet (fig. 16). Pour le compléter, il faudrait continuer de chaque côté la ligne des branchies, derrière le pied (entre le pied et l'anus). En ce point, l'Architroque des Lamellibranches est interrompu. Mais ce fait ne paraîtra pas surprenant si on le rapproche du cas de *Rhabdopleura*, qui seul parmi les Bryozoaires présente un Architroque incomplet et réduit à une paire d'appendices en forme de plumes ; l'exception

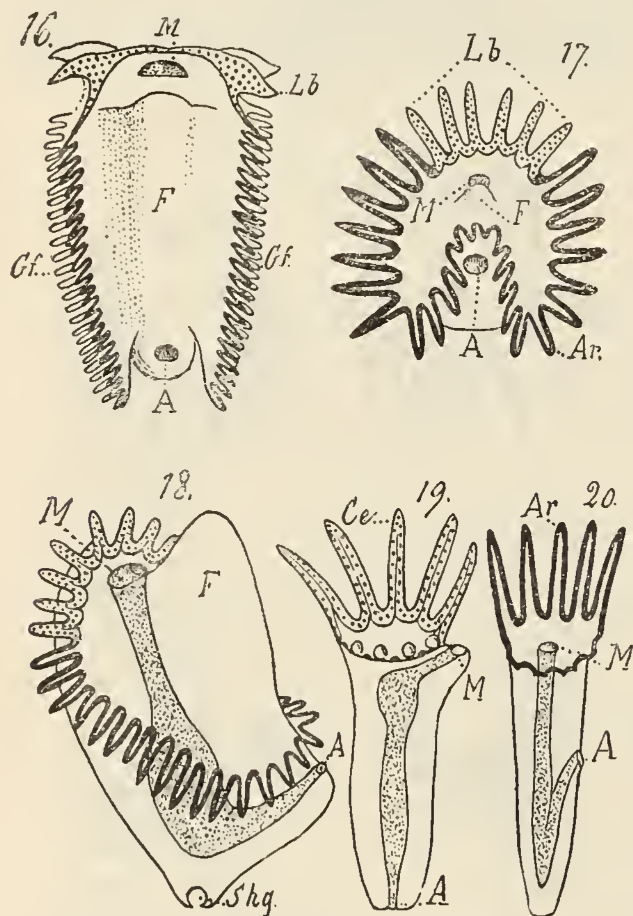


Architroque.— 12. *Brachiolaria*, larve des Astérides (zygotrochique, anépitrochique) ; 13. *Achinotrocha*, larve de *Phoronis*, architrochique épitrochique (avec développement rudimentaire de la partie céphalique de l'architroque) ; 14. La même vue de profil ; 15. Larve *veligère* de Gastéropode, avec céphalotroque transformé en filaments comparables aux tentacules des Bryozoaires (céphalotrochique, anépitrochique). — Les lettres ont la même signification que dans les figures précédentes F, pied ; *Shg*, glande préconchylienne.

semblera moins étonnante encore si l'on songe à l'énorme développement musculaire que forme le pied au milieu de l'aire architrochique. Une conséquence importante de cette manière de comprendre la nature des filaments branchiaux des Mollusques acéphales est l'homologie sériale des tentacules labiaux des Lamellibranches avec les lames branchiales de ces animaux. Toutes sortes d'homologies spéciales ont été proposées pour ces organes. En réalité, ce sont seulement des parties modifiées de l'Architroque qui

ne donnent pas naissance à des filaments, mais se transforment en lobes spongieux érectiles. Ces organes complètent antérieurement et præoralement l'Architroque des Lamellibranches.

La réduction de l'Architroque tentaculifère des Bryozoaires en une plume chez les *Rhabdopleura* est de la plus grande importance parce qu'elle nous permet d'admettre, dans d'autres cas, que certaines plumes branchiales peuvent être le produit de la transformation d'un Architroque. Tandis que les larves de certains Echinodermes (*Plutcus* des Echinides, *Auricularia* des Holothuries) sont architrochiques, les *Bipinnaria* et les *Brachiolaria* des Astérides nous présentent une modification très considérable de la condition primitive, modification qu'on observe également chez les *Auricularia*, lorsqu'elles passent à l'état polytrochique. L'anneau entourant la bouche s'étend, en arrière, de chaque côté de la larve, et les deux boucles ainsi formées venant à se rejoindre et se souder, il se forme, comme l'a montré Gegenbaur, deux anneaux dont le plan est perpendiculaire à celui du cercle peristomial qui leur a donné naissance. On trouve chez les Echinodermes de nombreux états conduisant à cette rupture de l'Architroque.



Architroque.—16. Diagramme d'un Mollusque Lamellibranche vu du côté ventral (architrochique avec transformation de la portion céphalique de l'Architroque en tentacules labiaux et de la portion branchiale en filaments branchiaux); 17. Diagramme d'un Bryozoaire vu de la face ventrale (architrochique, anépitrochique); 18. Mollusque hypothétique, d'après Ray-Lankester, avec Architroque transformée en filaments, pied et glande préconchylienne; 19. Diagramme d'un Rotifère avec céphalotroque tentaculifère : 20. Diagramme d'un Bryozoaire cyclostome avec Architroque tentaculifère circulaire. — Les lettres ont la même signification que dans les figures précédentes : *Lb*, tentacules labiaux.

Ray-Lankester a appelé *Zygotrochiques* les larves chez lesquelles la division s'est opérée. Les larves d'Astérides (fig. 12) sont zygotrochiques ; il en est de même de *Tornaria* (fig. 8), la larve de *Balanoglossus*. Les deux cercles secondaires résultant de la division de l'*Architroque* ont reçu le nom de *Cephalotroque* et de *Branchiotroque*. Le céphalotroque est aussi fréquemment appelé *velum*. Le branchiotroque est ainsi nommé en raison de ce fait que c'est de cette portion différenciée de l'Architroque que naissent constamment les filaments branchiaux, par exemple les filaments branchiaux de l'*Actinotrocha* (fig. 13) et la branchie des Lamellibranches. Ray-Lankester incline à penser que les filaments branchiaux de l'adulte, qui ne peuvent être directement rapportés à un branchiotroque larvaire dans les cas où la larve possède seulement un velum ou céphalotroque, doivent être cependant considérés comme des modifications du branchiotroque en raison de leur position et de leur structure. Les deux portions du zygotroque, une fois différenciées de l'Architroque, peuvent acquérir une grande indépendance l'une par rapport à l'autre et apparaître chez certains types à des moments différents, tandis que, dans le groupe archaïque des Echinodermes, leur développement est simultané. Chez beaucoup de Chætopodes, de Platyelmes et de Mollusques Eucéphales, l'embryon, encore de forme presque sphérique et de structure diblastulaire, acquiert un céphalotroque qui occupe d'abord une position équatoriale (fig. 6). Cette forme larvaire est la *trochosphère*. Pour Ray-Lankester cette forme n'est pas primitive. Elle dérive, par une série d'adaptations graduelles, d'un Architrochophore télostomiate. C'est une larve adaptative, commune à un très grand nombre d'organismes marins : elle indique que leurs ancêtres ont, à une certaine époque de leur vie larvaire ou adulte, présenté les conditions suivantes; 1° phase télostomiate architrochique ; 2° phase métaxiale architrochique ; 3° phase zygotrochique ; 4° phase céphalotrochique avec suppression du branchiotroque. Le professeur Semper a considéré cette forme larvaire *trochosphæra* comme un type ancestral très important et en a fait la base de sa *théorie de la trochosphère*. Beaucoup de larves ciliées ont été appelées *télotrochiques* (fig. 8, 13) parce qu'elles possèdent un cercle cilié périanal. Gegenbaur incline, quoique avec quelque doute, à rattacher ce *télotroque* à l'*Architroque*, en le considérant comme équivalent à la moitié *Branchiotrochale*. Ray-Lankester considère le Télotroque comme une répétition métamérique de l'Architroque ou de sa moitié inférieure (*Branchiotroque*). Il appuie cette opinion sur le cas de la larve *Tornaria* du *Balanoglossus*.

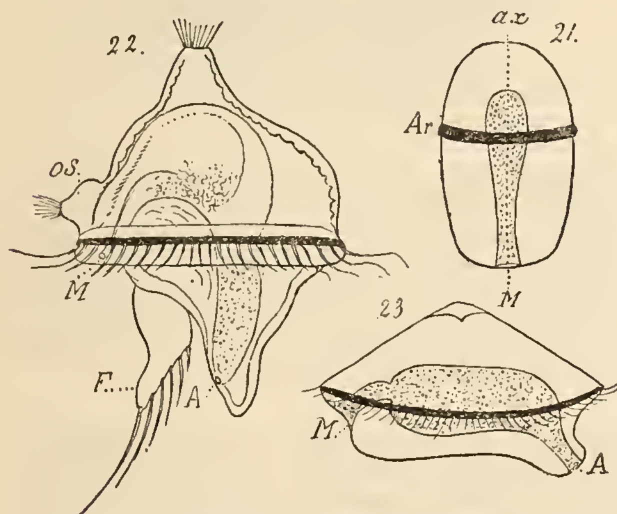
Il est possible aussi, d'après Ray-Lankester, que les cercles ciliés, qui se trouvent dans une aire postérieure à l'architroque et à ses dérivés, doivent être considérés comme des formations secondaires, de même que la métamérisation est elle-même une condition secondaire. Tous ces cercles secondaires, aussi bien le télotroque que les cercles plus ou moins nombreux des larves polytrochiques, ont été nommés *épitroques*. Par suite, une larve ciliée, soit *architrochique*, soit *zygotrochique*, peut être en outre *anépitrochique* ou *monépitrochique*, ou *polyépitrochique*, suivant qu'elle ne possède pas d'épitroque ou qu'elle en possède un ou plusieurs. Les larves polyépitrochiques les plus remarquables sont celles des Holothuries à *Auricularia* architrochiques. L'architroque de ces larves devient un zygotroque : il se forme, en effet, un pincement du cercle primitif qui produit un céphalotroque ou *velum* appartenant à la région postomiale et un cercle postérieur branchial; mais ce dernier, au lieu de rester à l'état d'une simple couronne, se subdivise en quatre cercles par le développement de pièces croisées, en correspondance avec la métamérisation, laquelle est souvent indiquée, en outre, par l'aspect moniliforme du corps. Il est intéressant de noter que cette segmentation métamétrique transitoire des Holothuries concorde avec la métamérisation plus parfaite des Vers à segmentation linéaire, en un point important : tandis que le premier métamère est formé par un prostomium et un métastomium, chaque métamère suivant correspond seulement à la portion métastomiale du premier métamère. Cela est très net dans le cas de la larve polyépitrochique d'Holothurie, puisque les cercles métastomiaux sont produits par une transformation directe de la portion métastomiale

(branchiotroque) du zygotroque. Chez d'autres larves polyépitrochiques et chez les larves monépitrochiques, les épitroques se développent d'une façon tout à fait indépendante de l'Architroque et de ses dérivés. *Actinotrocha* possède un épitroque et un architroque. La larve du Dentale présente un céphalotroque suivi de plusieurs épitroques de formation indépendante. On peut en dire autant de plusieurs larves de Ptéropodes. Beaucoup de larves de Chætopodes sont aussi dans le même cas. — Ray-Lankester a résumé dans le tableau suivant les vues qu'il a développées sur le groupement de diverses larves de Métazoaires, d'après la position de l'Architroque et des cercles qui en dérivent :

a. Formes architrochiques. 1. Anépitrochiques : *Pluteus* des Echinides et des Ophiurides ; *Auricularia* des Holothuries ; Bryozoaires à l'état larvaire et à l'état adulte ; Lamellibranches et Brachiopodes ; *Phoronis* adulte ; Bonellie, Thalassema, Siponcle. — 2. Monépitrochiques : *Actinotrocha*. — 3. Polyépitrochiques : larves des Brachiopodes.

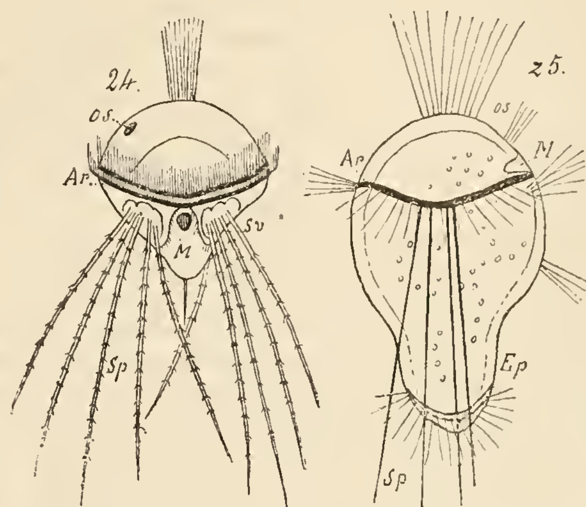
b. Formes zygotrochiques (avec céphalotroque et branchiotroque séparés). 1. Anépitrochiques : *Brachiolaria* et *Bipinnaria* des Astérides ; quelques Gastéropodes (?) ; *Mitraria*. — 2. Monépitrochiques : *Tornaria*. — 3. Polyépitrochiques : Larve vermiforme des Holothuries et de *Comatula*.

c. Formes céphalotrochiques (avec suppression du branchiotroque). 1. Anépitrochiques : Rotifères adultes ; larve trochosphère des Annélides et des Mollusques ; larve veligère des Gastéropodes et des Ptéropodes. — 2. Monépitrochique : larve ordinaire à deux couronnes des Chætopodes. — 3. Polyépitrochiques : larve polytrochique des Chætopodes et autres Vers ; larve du Dentale et de quelques Ptéropodes.



Architroque — 21. *Trochosphère*, télostomiate primitive d'après Giard ; 22. Larve de Bryozoaire entoprocte d'après J. Barrois ; 23. Larve de *Polygordius* d'après Rajevsky. — *Os*, organe des sens.

A Semper revient le mérite d'avoir, comme nous l'avons dit, attiré l'attention des zoologistes sur la larve trochosphère. Le nom de *Trochosphæra* fut donné par lui à un Rotifère de l'océan Pacifique, qui a gardé à l'état adulte une grande ressemblance avec cette forme larvaire. Pour éviter toute confusion, Hatschek et certains autres embryologistes ont appelé *Trochozoon* ou *Trochula* la phase ontogénique rappelant le stade phylogénique *Trochosphæra*. L'erreur de Semper est d'avoir attribué à la trochosphère, telle qu'il la décrivait, une signification trop archaïque. Mais Ray-Lankester nous paraît, de son côté, avoir inutilement supposé un architrochophore hypothétique dont l'existence n'est nullement justifiée par les faits. Nos recherches sur le développement des Annélides nous conduisent bien à considérer la trochosphère comme une larve modifiée, mais elles nous démontrent d'autre part l'existence d'un architrochophore télostomiate réel tel que celui que nous figurons (fig. 21), c.-à-d. avec la bouche primitive au pôle nutritif de la gastrula. L'embryogénie de certains Mollusques (*Paludina*) nous amène à la même conception. Un simple déplacement de la bouche de cet architrochophore donne naissance à un architrochophore metaxial tel que celui dessiné fig. 6, sous le nom de trochosphère, par Ray-Lankester. Nous retrouvons cet architrochophore à peine modifié dans la larve de Müller des Planaires (*Eurylepta*, *Thyzanozoon*). Les Cténophores peuvent également être considérés comme une légère



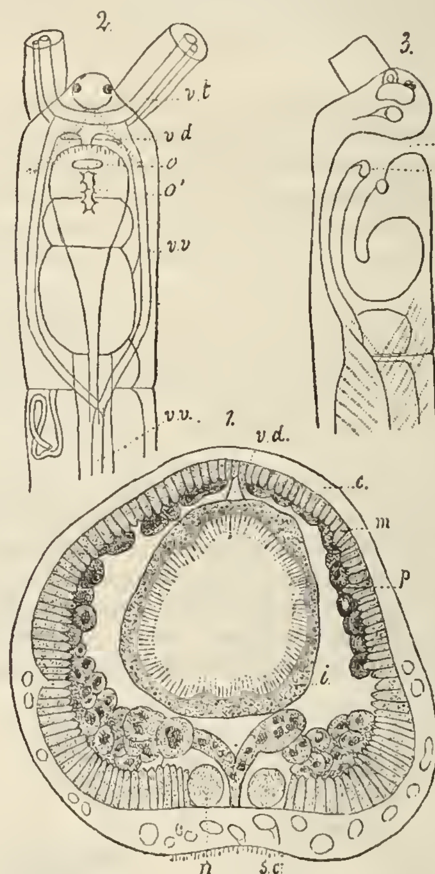
Architroque. — 24. Larve de *Sabellaria spinulosa* d'après von Drasche ; 25. Larve de *Myzostomum glabrum*, d'après Beard. — Les lettres ont la même signification que dans les figures précédentes : *Sp*, soies provisoires ; *os*, organes des sens.

modification de notre architrochophore télostomiate. Le *prostomium* n'est donc pas, selon nous, le résultat du déplacement de la bouche primitive. Il existe déjà chez l'architrochophore télostomiate, où il est constitué par les cellules du pôle formateur (exodermique) de la gastrula. La couronne ciliée, qui sépare le prostomium de la portion inférieure du corps, est ce que nous appelons l'*Architroque*. La formation d'un proctodaeum et d'un anus transforment la larve de Müller en une larve d'Annélide typique (fig. 23, 24 et 25). Chez ces animaux, l'Architroque présente de nombreuses variations. Souvent il se dédouble et ce dédoublement peut donner naissance tantôt à deux cercles præoraux contigus (*Sabellaria*, d'après Von Drasche), tantôt à un cercle præoral et un cercle postoral (*Polygordius*, d'après Hatschek). Le cercle præoral peut même disparaître, la couronne postorale subsistant seule ; c'est ce qui existe, d'après Beard, chez les Myzostomes (fig. 25). — La trochosphère des Mollusques et celle des Rotifères diffèrent à peine de celle des Annélides. L'Architroque devient le velum des embryons des Gastéropodes, l'appareil rotateur des Rotifères ; il forme les branchies des Annélides du groupe des Serpules.

La couronne ciliée si développée des larves de Bryozoaires est encore un architroque et l'embryon d'un Bryozoaire entoprocte doit être considéré comme une trochosphère d'Annélide fortement différenciée. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la larve de *Pedicellina* (fig. 22), étudiée par Barrois (mais orientée d'une façon différente) et celle de *Polygordius* (fig. 23). On reconnaît ainsi que la larve de Bryozoaire doit son aspect spécial au développement exagéré de la région prostomiale ; la face, appelée par Barrois face aborale et par divers auteurs face ventrale, correspond à la partie métastomiale qui, chez les Annélides, s'allonge et se métamérise d'une façon très précoce. Le regretté Balfour avait déjà entrevu cette homologie de la larve des Entoproctes avec celle des Annélides. On sait d'autre part que les larves des autres types de

Bryozaires ont été ramenées par J. Barrois à l'embryon normal des Entoproctes. Hastchek établit également de la même façon la comparaison entre les embryons des Bryozoaires et ceux des Annélides. Les Bryozoaires se fixent donc comme les Cirrhipèdes par la région prostomiale et il faut renoncer à comparer, comme le faisait Ray-Lankester, le disque cilié prostomial des larves de Bryozaires à l'invagination préconchylienne des Mollusques. — Nous repoussons également la distinction absolument théorique admise par Ray-Lankester entre les deux portions de l'Architroque (céphalotroque et branchiotroque). Nulle part le principe de changement de fonctions (principe de Dohrn) ne s'applique avec plus de facilité que sur ces organismes embryonnaires. Chaque partie des couronnes ciliées primitives est susceptible de jouer, tour à tour et même simultanément, le rôle d'organe locomoteur et d'organe respiratoire. On peut évidemment, sur un schema, représenter à volonté telle couronne en traits pleins, telle autre en pointillé, mais il serait difficile de dire pourquoi les tentacules d'un Rotifère (fig. 19) doivent être considérés comme un céphalotroque, tandis que ceux d'un Bryozoaire (fig. 20) seraient un architroque. En fait, le prétendu céphalotroque d'une trochosphère d'Annélide (fig. 6) se transforme en branchies chez les *Spirorbis*, *Protula*, etc., et la couronne postorale d'une larve de *Polygordius* ou de Myzostome qui, d'après la nomenclature de Ray-Lankester, devrait être un branchitroque, ne se transforme nullement en organes respiratoires. — Les larves d'Echinodermes exigeraient de nouvelles études comparatives au point de vue de l'homologie des bandes ciliées. Il serait nécessaire de reprendre les travaux de Müller en tenant compte des faits nouveaux apportés par les embryogénistes modernes. La larve des Turbellariés (larve de Müller) nous paraît être la forme primitive aux dépens de laquelle se sont différenciés les divers embryons, *Pluteus*, *Auricularia*, etc.; l'architroque de ces larves présente des formes très variées, mais n'ayant pas une grande valeur phylogénique. La bouche primitive de l'architrochophore télostomiate paraît devenir l'anus des Echinodermes. A. Giard.

ARCHITRYPANE. Nous avons établi ce genre pour une Annélide très curieuse de la famille des Ophéliens, découverte à Madère en 1880 par Langerhans et nommée par lui *Polygordius Schneideri*. Cette Annélide se trouve communément dans les flaques d'eau saumâtre et même d'eau douce formées sur le rivage par un petit ruisseau qui vient se déverser à la mer. Elle a une longueur d'un centimètre environ, présente quarante segments et rampe très vivement à la façon d'un Némertien. La tête est pourvue de deux longs tentacules et présente deux yeux pigmentés de rouge situés du côté ventral. La bouche forme une fente longitudinale ventrale entourée par une fossette ciliée qui se prolonge en un sillon qui va jusqu'au segment anal. Tout ce sillon ventral est tapissé par des cils vibratiles qui servent à la locomotion de l'animal; deux grosses lèvres ventrales et une petite protubérance dorsale entourent l'anus. — L'exoderme est recouvert par une mince cuticule qui laisse voir partout la structure cellulaire. Le corps présente des bouquets de cils isolés et de nombreux follicules glandulaires, et, de plus, de fines soies tactiles, principalement sur les tentacules céphaliques. — La musculature se compose, comme chez les espèces de Polygordiens étudiées par Schneider, uniquement de fibres longitudinales qui s'appliquent comme les feuillets d'un livre par leur tranche sur la face interne de l'exoderme. Cette couche musculaire est interrompue le long du sillon ventral. Il existe, en outre, des interruptions incomplètes le long de la ligne dorsale médiane et des deux lignes latérales. Des lignes latérales aux bords du sillon ventral courent des muscles transverses qui ne font défaut que dans la partie antérieure du corps. — Le système nerveux se compose d'un ganglion cérébroïde sur lequel sont appliqués, du côté ventral, les yeux avec leurs cristallins et, du côté dorsal, deux grosses vésicules qu'on peut considérer comme les organes de l'ouïe et qui rappellent absolument les formations similaires décrites par Claparède chez *Nephthys Humbergi*. Du cerveau partent deux troncs nerveux longitudinaux semblables à ceux observés par Uljanin chez *Polygordius flavocapitatus*. Ces troncs nerveux sont situés au-dessous de la peau (fig. 1 *n*). — Le tube digestif commence par un œsophage qui occupe tout le premier segment très long (formé par la soudure des deux premiers archipodiaux) ; après le premier dissépiment il se rétrécit pour former l'intestin. A la portion



Architrypane Schneideri. — 1. Coupe transversale de la région antérieure du corps ; *c.* peau ; *sc.* sillon cilié ventral ; *m.* couche musculaire longitudinale ; *n.* troncs nerveux ventraux ; *v.d.* vaisseau dorsal ; *p.* cellules graisseuses du péritoine ; *i.* intestin. — 2. Partie antérieure de l'animal vu du dos ; *o.* ouverture de la trompe ; *o'.* ouverture buccale ; *v.t.* vaisseau tentaculaire ; *v.v.* vaisseau central ; *v.d.* vaisseau dorsal ; *s.* organe segmentaire. — 3. Partie antérieure vue de profil (les lettres ont la même signification que dans la fig. 2).

ventrale de l'œsophage il existe, comme chez les Euniciens, une trompe protractile qui se compose d'une première partie à cuticule épaisse et d'un cul-de-sac musculo-glandulaire coloré en jaune. En regardant l'animal du côté ventral on distingue parfaitement l'ouverture de l'œsophage et celle de la trompe, situées l'une en dessous de l'autre (fig. 2, *o* et o^1). Une trompe analogue semble exister chez *P. purpureus* d'après Schneider. Chez *P. flavocapitatus*, Uljanin décrit seulement une apparence musculaire de la partie postérieure de l'œsophage contournée. — Le système vasculaire est semblable à celui de *P. flavocapitatus*. Il se compose d'un vaisseau dorsal *v.d* qui, entre le cerveau et l'œsophage, débouche dans un court vaisseau transverse d'où partent deux vaisseaux ventraux *v. v.*, lesquels se réunissent dans le deuxième segment (en réalité le troisième). Dans le vaisseau transverse se rendent également les deux vaisseaux des tentacules *v.t.* Le vaisseau dorsal se contracte d'arrière en avant, mais seulement à la limite postérieure du segment buccal; les tentacules se contractent d'avant en arrière. En dedans des vaisseaux il y a, comme chez *Saccocirrus*, dans les tentacules un espace creux qui communique avec une cavité céphalique située entre le cerveau et le vaisseau transverse. Cette cavité céphalique présente même un petit prolongement dorsal. — Les

contractions brusques des tentacules mettent en mouvement des corpuscules cellulaires contenus dans cette cavité. Langerhans n'a pu constater une communication de cet espace avec la cavité du corps. Les organes segmentaires commencent au deuxième anneau et forment un lacis plus compliqué que chez *P. lacteus*. Ils sont vibratiles. La paroi du péritoine renferme de grosses cellules graisseuses. Quand l'animal arrive à maturité sexuelle, ce qui a lieu en mars, ces éléments graisseux disparaissent. Les sexes sont séparés; œufs et spermatozoïdes sont incolores. — L'*Architrypane Schneideri* se rapproche donc de *P. lacteus* qui est également dioïque. Mais il s'en distingue facilement par la structure des tentacules, de la trompe, du segment anal et du sillon vibratile ventral (V. Archiannélides et Archichætopodes). A. Giard.

ARCHIVES. On désigne sous ce nom les dépôts d'actes, de titres et en général de documents de tous genres ayant un caractère d'authenticité. Le mot archives s'applique à la fois à l'ensemble des documents conservés et au local qui les renferme. On distingue généralement les *archives publiques*, établies par les soins de l'autorité publique, des *archives privées* appartenant à des particuliers, à des établissements ou à des sociétés privés.

I. Notions historiques générales. — Chez tous les peuples parvenus à un certain degré de civilisation, il a existé des archives; il n'est pas de société organisée qui n'ait éprouvé le besoin de conserver au moins les actes de l'autorité publique. Longtemps on n'a connu les archives des anciens que par les témoignages des textes qui les ont citées; quelques découvertes récentes ont rendu à l'histoire des actes authentiques contenus dans les dépôts formés dans l'antiquité. C'était bien un dépôt d'archives, quoique le nom de bibliothèque leur soit plus fréquemment attribué, que ces salles effondrées du palais d'Assurbanipal, que MM. Layard et Smith ont trouvé jonchées de tablettes d'argile couvertes de caractères cunéiformes, contenant des proclamations, des dépêches royales, des lois, des décisions judiciaires, des contrats entre particuliers, qui nous livrent tous les secrets de la civilisation assyrienne. Esdras avait déjà cité les archives des rois de Médie et de Babylone, Tertullien mentionne celles des Phéniciens et Joseph celles de Tyr. Les historiens grecs ont connu les archives de l'Egypte. Celles des Hébreux déposées dans leur temple ont péri, incendiées avec lui, lors de la prise de la ville par Titus. A Athènes, les titres qui intéressaient la république (Δημοσίαι χαρται, χαρτοφυλακίον) étaient conservés dans l'*archeion*; chaque magistrature avait au reste son archeion où se conservaient ses archives; et de plus, la plupart des temples contenaient des dépôts qui participaient à leur caractère sacré. Le *metroon* ou temple de Cybèle recevait à Athènes les archives de l'Etat. Les temples de Delphes, d'Olympie, de Délos nous ont conservé quelques-unes des minces plaques de bronze estampées ou des stèles qui constituaient les documents de ces archives. — A Rome, sous la république, les questeurs avaient la garde du principal dépôt des archives de l'Etat *(cura tabularum publicarum)*; il se trouvait dans l'*ærarium* (V. ce mot). A raison de leurs attributions financières, ils conservaient avec les rôles dressés par les censeurs, et les copies de tous les actes des diverses magistratures pouvant intéresser les finances, les ampliations des lois, des plébiscites, des sénatus-consultes, etc. Auguste rendit aux questeurs cette charge qui leur avait été un instant enlevée et ils la conservèrent au moins jusqu'au temps d'Aurélien. Les archives des pontifes étaient plus vénérées encore; elles passaient pour remonter au temps du roi Numa dont elles possédaient les lois auxquelles s'étaient jointes de volumineuses collections de notes, de décrets, de procès-verbaux, de rituels, etc. Celles du Capitole, conservées par le collège des Fétiaux, constituaient en quelque sorte les archives diplomatiques. Au temps de Vespasien on y montrait trois mille tables de bronze contenant les traités conclus par Rome. D'autres dépôts, placés comme les précédents, dans les dépendances des temples, contenaient les archives des divers collèges et des diverses administrations. Chaque famille conservait ses archives privées dans le *tablinum*, pièce ménagée à côté de l'*atrium* dans les maisons romaines. L'empire et le bas-empire créèrent de nouvelles catégories d'archives, les unes sous la direction du comte des largesses sacrées, d'autres sous celles du préfet du prétoire; mais les plus importantes, les véritables archives de l'empire furent celles du palais *(scrinia sacri palatii)*, divisées en quatre bureaux et réunies à la *chancellerie* (V. ce mot). Elles étaient de deux sortes, *stataria* sédentaires, ou *viatoria* ambulantes. — Il exista en outre, dans l'empire, de nombreux dépôts d'archives locales où se trouvaient les documents de l'administration provinciale, et notamment les archives des villes où les particuliers devaient faire enregistrer les contrats privés sur lesquels le fisc percevait un droit. Les invasions des barbares, l'anarchie qui en fut la conséquence, les révolutions politiques qui se sont succédé dans toutes les parties de l'empire, bouleversèrent ou détruisirent tous ces dépôts, et de tant de documents il ne s'est conservé que quelques débris, provenant presque tous de l'Egypte ou de Ravenne.

A l'imitation des empereurs, les rois barbares eurent leurs archives, l'administration qu'ils créèrent eut les siennes, et de nouveaux dépôts se formèrent qui furent à leur tour détruits ou dispersés. Mais à cette époque, à côté des archives établies par l'autorité publique, il y en eut d'autres que la religion, et surtout la vigilance avec laquelle elles furent gardées, contribuèrent à protéger plus efficacement: ce furent celles du clergé. Les églises et surtout les grandes abbayes, jalouses de conserver les titres de propriétés des biens qu'elles ne cessaient d'acquérir, eurent des archives si respectées, considérées bientôt comme tellement inviolables et sûres, que les princes et les particuliers y déposèrent les actes à la conservation desquels ils attachaient le plus de prix. Ce sont les archives ecclésiastiques qui ont conservé tous les actes originaux de la première période du moyen âge qui sont parvenus jusqu'à nous et dont le plus grand nombre consiste en donations pieuses. Lorsque le sol de toute l'Europe occidentale fut morcelé par la féodalité en une foule de souverainetés locales, lorsque églises et abbayes se furent multipliées comme l'on sait, il y eut un nombre infini de dépôts d'archives que l'on peut considérer comme ayant été autant d'archives publiques, puisque seigneurs, laïques et ecclésiastiques possédaient une part de la puissance publique. — Avec le développement et l'organisation des rouages de gouvernement qui se firent en Europe au cours du XII[e] siècle, les archives civiles se multiplièrent et reprirent le pas sur les archives ecclésiastiques. Chaque administration, chaque établissement, depuis les cours souveraines jusqu'aux moindres justices locales, eurent les leurs, sans parler de celles des villes qui s'organisèrent à la même époque. Il n'y a plus eu, depuis lors, de ces bouleversements qui détruisent tout ce qui existait auparavant; aussi, malgré les révolutions politiques, les guerres et leurs conséquences qui, au moyen âge et aux temps modernes, ne furent pas épargnées à l'Europe, on peut dire que les archives ne furent plus détruites qu'exceptionnellement. Beaucoup de dépôts, dont l'origine remonte au XII[e] ou au XIII[e] siècle, se sont conservés jusqu'à nous, et c'est à des accidents locaux ou le plus souvent à l'incurie et à la négligence de leurs gardiens qu'il faut attribuer les pertes qu'ils ont subies.

Jusqu'au dernier siècle, c.-à-d. tant que la plupart des titres renfermés dans les anciennes archives conservèrent une valeur juridique, la doctrine des jurisconsultes, renouvelée du droit romain, admit que tout document contenu dans des archives publiques était par là même revêtu d'un caractère d'authenticité. De là, nécessité de bien définir ce qu'il fallait entendre par archives publiques et de déterminer les dépôts qui avaient ce caractère. En Allemagne particulièrement, le droit d'archives publiques

fut l'objet de discussions et de contestations sans fin. On y admit généralement que le droit d'archives était corrélatif de celui de chancellerie, et que les autres dépôts n'avaient que le caractère de *registratures* (greffes); le souverain seul pouvait ériger un dépôt en archives publiques. La France n'a jamais connu cette rigueur du droit; aussi les canonistes et les jurisconsultes, tout en discutant sur le caractère des archives publiques, se sont-ils surtout attachés à l'examen de la valeur de chacune des pièces qui en provenaient. — Pendant tout le cours du moyen âge les archives furent considérées naturellement à un point de vue exclusivement pratique. Les documents n'y étaient gardés qu'à raison de leur valeur législative, administrative, judiciaire et le plus souvent comme titres de propriétés, garanties de privilèges, moyens de revendication. Un dépôt d'archives était un arsenal où le possesseur pouvait trouver, suivant les circonstances, des moyens d'attaque ou de défense, d'autant plus efficaces qu'il demeurait assez secret pour que personne n'en pût connaître les côtés faibles. Il en était ainsi des archives des souverains aussi bien que de celles des abbayes ou des seigneurs. Une conséquence de cet état de choses fut qu'on s'attacha souvent à ne conserver de préférence que les documents utiles et c'étaient souvent les plus récents. Les titres et les privilèges les plus curieux, considérés comme surannés, furent souvent détruits ou périrent par négligence parce que des confirmations postérieures leur avaient fait perdre toute utilité pratique. Le caractère des archives ne fut pas changé lorsque, au cours du XVIe et du XVIIe siècle, les érudits songèrent à tirer parti pour l'histoire des documents qu'elles contenaient. Ce ne fut qu'avec la plus grande défiance et de nombreuses réserves qu'on laissa quelques savants pénétrer dans ces dépôts mystérieux; le plus souvent leurs démarches pour y avoir accès restaient sans résultat, ou bien on ne leur laissait voir que les documents qu'on jugeait sans danger ou même avantageux de faire connaître. Les premiers érudits qui utilisèrent les documents d'archives en vue de l'histoire furent pour la plupart ceux auxquels leurs fonctions ouvraient naturellement les dépôts où ils ont puisé les éléments de leurs travaux. Le cardinal Baronius, dont les *Annales ecclesiastici* ont pour base les archives du Vatican, était chargé de leur garde, Jean du Tillet était greffier du Parlement de Paris, Étienne Pasquier fut avocat-général, les Godefroy, gardes des Chartes, etc. Les autres savants qui eurent accès dans des dépôts d'archives ne le durent qu'à une situation exceptionnelle, à des relations, à de hautes protections; encore les archives ecclésiastiques restèrent-elles longtemps fermées, surtout aux laïques. Lorsqu'Aubert le Mire entreprit, au commencement du XVIIe siècle, de publier des collections de chartes des Pays-Bas, les couvents ne lui transmirent que des copies médiocres, altérées et tronquées, pour ne pas parler des actes faux ou suspects.

Si l'école bénédictine put se former et publier tant de documents, c'est que les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît étaient précisément celles qui possédaient les dépôts d'archives les plus riches; encore est-il curieux de noter que, même dans des abbayes de leur ordre, il arriva aux plus illustres savants bénédictins de se voir interdire l'accès des archives; ce fut le cas, par exemple, pour D. Martène et D. Durand lorsqu'ils voulurent travailler dans l'incomparable dépôt de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, où nul érudit ne pénétra jamais avant la Révolution. Ces dépôts, si bien fermés au public, étaient cependant, en général, assez mal gardés et moins bien défendus contre les vols que contre les investigations des chercheurs. Lorsque ceux-ci parvenaient à en forcer les portes, c'était sans contrôle qu'ils y étaient admis et beaucoup d'entre eux paraissent les avoir traités en pays conquis, y prenant sans scrupules, pour leurs collections, non pas toujours des copies mais les documents mêmes. Ainsi se formèrent au XVIIe et au XVIIIe siècle nombre de collections importantes dont la plupart sont revenues de nos jours enrichir nos grandes bibliothèques publiques. En dépit des difficultés apportées alors aux communications, les archives étaient cependant de plus en plus, et par la force même des choses, considérées au XVIIIe siècle comme des dépôts ayant un caractère scientifique. Les transformations de l'état social, les modifications politiques et administratives avaient été assez grandes pour faire perdre à la plupart des documents du moyen âge toute valeur pratique, en même temps que les recherches scientifiques avaient mis en relief leur intérêt historique. Dans la plupart des pays de l'Europe on en avait commencé l'exploration méthodique et souvent officielle, sous le patronage ou avec le concours des gouvernements. Mais nulle part l'accès des archives ne fut public au sens où nous l'entendons aujourd'hui. En France, la Révolution vint transformer l'état des choses; les archives de l'ancien régime, celles de tous les établissements supprimés, firent retour à l'Etat qui en organisa la conservation et la communication. Plusieurs autres pays imitèrent alors l'exemple de la France. Napoléon Ier eut l'idée singulière de centraliser à Paris les archives de l'Europe entière: de 1810 à 1814, les principaux dépôts du continent furent mis en coupe réglée et, de toutes les grandes villes de l'Europe, de longues files de chariots amenèrent à Paris ces dépouilles des vaincus, qui reprirent lentement le chemin de l'étranger après la catastrophe de 1814. De leur retour datent, dans la plupart des pays, les premiers règlements relatifs à l'organisation des archives. — Mais si les dépôts d'archives datant du moyen âge s'ouvraient peu à peu aux curieux dans toute l'Europe au commencement du XIXe siècle, sous l'influence des idées nouvelles, à l'exception de quelques-uns que leurs possesseurs persistaient à tenir fermés, il n'en était pas de même des archives plus modernes qui demeuraient partout archives secrètes, où, sous prétexte de raison d'État, on soustrayait à l'histoire des documents qui ne pouvaient intéresser qu'elle. Le gouvernement de l'Angleterre fut le premier qui osa organiser la communication de ses « papiers d'Etat » et, bon gré mal gré, tous les autres gouvernements ont été amenés, de nos jours, à entrer dans cette voie. Notre ministère des affaires étrangères qui, l'un des derniers en Europe, avait réussi à garder secrètes ses archives diplomatiques, les communique aujourd'hui avec une libéralité dont l'histoire a déjà grandement profité, et le Vatican même a fini par entr'ouvrir aux érudits les portes de ses mystérieuses archives que, naguère encore, l'on ne pouvait franchir sans encourir les foudres de l'excommunication. En théorie, les archives publiques sont donc aujourd'hui accessibles aux travailleurs dans toute l'Europe; il faut dire toutefois que des règlements surannés conservent encore trop souvent, même dans les dépôts dont le caractère exclusivement historique est le mieux établi, des vestiges du temps où tout chercheur était l'objet de la méfiance des employés, les communications y sont soumises à des formalités compliquées qui rappellent l'époque où elles étaient un privilège.

Nous ne pouvons songer à donner ici des renseignements détaillés sur l'histoire, l'état et l'organisation des dépôts d'archives dans les divers pays de l'Europe, nous nous bornerons à donner ces renseignements pour la France et nous y joindrons quelques indications générales sur les archives des principaux Etats d'Europe que l'on pourra compléter en consultant les ouvrages cités dans la *Bibliographie*.

II. France. § Ier. Historique. — Nous avons dit plus haut que les rois barbares avaient leurs archives: celles de nos Mérovingiens et de nos Carolingiens sont citées fréquemment dans les textes contemporains, mais elles ne sont pas parvenues jusqu'à nous; quelques fonds ecclésiastiques seuls nous ont conservé des documents originaux de cette époque reculée. L'usage des archives ambulantes que nos rois conservèrent jusqu'à la fin du XIIe siècle fut la cause de pertes irréparables. Longtemps, en effet, le « palais » des rois, comprenant leur cour de justice, leur

chancellerie, leur chapelle, leur trésor et leurs archives, les suivit dans tous leurs déplacements. Lorsqu'en 1194, Philippe-Auguste, vaincu à Fréteval, abandonna les bagages de l'armée aux mains de Richard Cœur-de-Lion, il y perdit entre autres choses le sceau royal et les archives, sur la composition desquelles le chroniqueur Guillaume le Breton nous a laissé quelques renseignements. Ce fut à la suite de ce désastre que le roi eut l'idée de reconstituer les archives et de les rendre sédentaires. Des clercs, conseillers du roi, furent chargés de copier sur des registres les titres perdus dont on put retrouver des copies, puis de continuer à y transcrire les minutes des actes émanés de l'autorité royale; enfin on commença à déposer dans des coffres de bois ou « layettes » tous les titres intéressant les domaines ou les droits de la couronne. C'est l'origine du *Trésor des Chartes* qui fut établi à demeure, au Louvre d'abord, puis, sous Louis IX, à la Sainte-Chapelle du Palais, au-dessus du *Trésor;* il y resta jusqu'à la Révolution, et reçut, jusqu'au règne d'Henri II, la plupart des titres de l'administration politique et domaniale. Le développement que prirent, à partir du XIIIe siècle, l'administration et la juridiction royale eut pour conséquence la création de dépôts d'archives spéciaux aux nouvelles juridictions et aux différents corps de l'administration. Les cours souveraines, le Parlement, la Chambre des comptes, les Cours des aides et des monnaies, les juridictions inférieures, bailliages, sénéchaussées, prévôtés, les Conseils, les divers services de la couronne, etc., eurent leurs archives particulières. Chose singulière ! lors de la création des secrétaireries d'Etat et plus tard des ministères, on ne parait pas avoir songé à en conserver les papiers ; il semble même qu'alors et pendant longtemps on n'ait pas eu la notion des droits de l'Etat sur les papiers publics qui s'y trouvaient. Chaque secrétaire d'Etat, chaque ministre, chaque ambassadeur les considérait comme sa propriété personnelle ; ils en disposaient à leur gré, en formaient des collections qu'ils léguaient à leurs héritiers, parfois même ils les vendaient. Si beaucoup de ces documents ont fait retour à l'Etat, ce fut, la plupart du temps, par suite d'acquisitions postérieures. Au XVIIe siècle seulement furent constitués les grands dépôts du contrôle général des finances, des départements de la guerre, de la marine et des affaires étrangères.

Le Trésor des Chartes qui, à son origine, avait eu le rôle de dépôt central des archives de l'État, n'avait pas tardé à perdre ce caractère. Dès le XIVe siècle, les diverses juridictions et administrations ayant constitué leurs archives, il ne reçut plus que des documents d'une importance exceptionnelle, puis devint le dépôt des anciennes archives des seigneuries réunies à la couronne. A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, il cessa presque complètement de recevoir de nouveaux versements. Il demeura le dépôt des anciens titres de la royauté, l'arsenal où les juristes de la couronne cherchèrent des armes pour faire valoir « les droits du roi », mais n'eut à aucun degré le caractère d'archives du royaume. A vrai dire, l'ancienne monarchie n'eut pas d'archives centrales. Diverses tentatives furent faites pour remédier, dans une certaine mesure, à la dispersion des documents dont la réunion eût constitué les archives de la France. Beaucoup de documents furent, pendant longtemps, centralisés au dépôt de la Chambre des comptes, dont l'incendie, en 1733, causa d'irréparables pertes. Au milieu du XVIIIe siècle, le contrôleur général Machault, pour répondre aux désirs des savants et des jurisconsultes, eut l'idée de réunir dans un dépôt des notices de tous les documents publiés et des copies de toutes les chartes inédites. Ce projet, qui reçut alors à peine un commencement d'exécution, fut repris et développé par le contrôleur général Silhouette, qui créa la *Bibliothèque des finances*, dont il confia la direction à l'avocat Moreau. Celui-ci entreprit d'en faire le centre de tous les dépôts d'archives administratives et dans ce but il voulut faire dresser « une table générale par matières, dans laquelle on eût trouvé à coup sûr la date de la pièce que le ministre désirait et l'indication du lieu où elle se trouvait ». Bertin, successeur de Silhouette, ajouta, en 1760, à la Bibliothèque des finances un *Dépôt de législation*, et, en 1762, un *Cabinet d'histoire*. Ces services, toujours dirigés par Moreau, furent transférés, en 1764, de Versailles à Paris et prirent le nom de *Cabinet des Chartes* (V. ce mot). Ce dépôt central devait mettre les jurisconsultes et les savants à même de consulter les documents dispersés dans les diverses archives du royaume. Dans ce but, Moreau voulut faire dresser des inventaires détaillés de toutes les archives sur lesquelles le roi avait des droits et faire copier toutes les pièces importantes des archives publiques ou même des archives particulières dans lesquelles on pourrait avoir accès. Dans tout le royaume, des érudits furent chargés de compulser les archives, d'en faire des inventaires, d'en copier les pièces; et les documents de toutes provenances affluèrent au cabinet des chartes. Les archives de la France ne suffirent même pas à remplir l'objet que s'étaient proposé les directeurs de l'entreprise : centraliser tous les documents relatifs à l'histoire et au droit public de la France. On entreprit de recueillir les documents qui se trouvaient à l'étranger. Bréquigny fut envoyé en Angleterre où, trois ans durant, il dépouilla les archives de la Tour de Londres, de l'Echiquier et les collections du Musée Britannique. Laporte du Theil, envoyé en Italie, réussit, grâce à de toutes puissantes recommandations, à avoir accès aux archives du Vatican, où il passa dix ans à recueillir une collection des lettres des papes relatives à la France, depuis Innocent III jusqu'à Boniface VIII. Détaché en 1781 du contrôle général des finances pour être réuni à la chancellerie, le cabinet des chartes ne cessa de s'accroître jusqu'au jour où, les dépôts de la chancellerie ayant été supprimés, il fut réuni à la Bibliothèque royale (déc. du 14 août 1790). Ce travail de centralisation n'avait porté aucune atteinte à l'organisation des archives, puisqu'on ne leur avait demandé que des copies. Ce n'est pas le lieu de le juger ici et nous apprécierons ailleurs les services qu'il a rendus à l'histoire (V. CABINET DES CHARTES, MOREAU, BRÉQUIGNY, LAPORTE DU THEIL), mais nous devons dire que, malgré tout le zèle dont furent animés, pendant plus de trente ans, les directeurs de l'œuvre et toute une armée de copistes, les résultats étaient loin de répondre au but poursuivi par les organisateurs. Les documents recueillis, souvent avec plus d'ardeur que de discernement et de soin, ne représentaient qu'une partie infinitésimale de ce que possédaient les innombrables dépôts d'archives dont la France était pour ainsi dire couverte. Loin d'avoir réussi à en faire exécuter des inventaires complets, les organisateurs de l'entreprise n'avaient pas même pu s'en procurer une statistique exacte. D'après un relevé de 1770, Paris seul comptait 405 dépôts d'archives et le royaume, en dehors de sa capitale, en avait plus de 5,700; ces chiffres sont certainement au-dessous de la vérité, car un grand nombre d'archives de seigneuries et d'archives religieuses avaient échappé à la statistique. On a pu, sans exagération, évaluer à plus de 10,000 le nombre des dépôts d'archives existant en France à la fin de l'ancien régime.

« La Révolution fut pour les archives ce qu'elle a été pour la société elle-même, un épouvantable bouleversement et une régénération ; à la hache et à la torche qui détruisent succéda la liberté qui féconde; à des dépôts riches de documents, accumulés par les siècles, mais fermés aux études et à la publicité, succédèrent des archives publiques offrant libéralement à tous ce qui restait de ces trésors historiques ». (Marquis de Laborde, *Collection de sceaux*, p. 17.) Nous empruntons cette citation à l'un des plus violents adversaires de la Révolution, longtemps directeur général des archives de l'empire et auteur d'un long pamphlet contre le vandalisme révolutionnaire (*les Archives de la France pendant la Révolution*, 1866). Cet aveu lui a échappé, car il est la vérité même. On ne saurait s'étonner des divergences d'appréciations dont les

mesures révolutionnaires à l'égard des archives ont été l'objet; ici comme ailleurs l'esprit de parti et les préventions politiques ont longtemps obscurci la vérité et complété la légende du vandalisme révolutionnaire. Par un phénomène dont l'histoire offre de nombreux exemples, on en est arrivé à attribuer à la Révolution les destructions qui ont été l'œuvre des régimes qui l'ont précédée ou suivie, aussi bien que celles qu'elle a ordonnées; on a été plus loin, et on lui en a même attribué qui n'ont jamais eu lieu. Si l'on examine avec critique les décrets révolutionnaires et chacun des faits allégués, on arrive à reconnaître que les destructions d'archives accomplies pendant la Révolution sont loin d'avoir été aussi nombreuses qu'on l'a prétendu, qu'elles n'ont porté qu'exceptionnellement sur des documents d'une importance historique considérable, et que, si l'on considère l'encombrement qui s'est produit alors, elles étaient inévitables; je ne crains pas d'ajouter que, si l'on tient compte des idées de l'époque, comme c'est le devoir de tout historien impartial, elles étaient parfaitement justifiées. Mais on doit reconnaître surtout que les assemblées révolutionnaires ont travaillé sans relâche, de 1789 à 1796, à organiser pour l'étude des dépôts jusqu'alors inaccessibles, et que la base de la législation sur la matière jusqu'à nos jours a été une loi révolutionnaire, le décret du 7 messidor an II (25 juin 1794). En tête du premier volume de son *Histoire des comtes de Champagne*, 1859, un savant, que l'on ne saurait suspecter d'enthousiasme révolutionnaire, M. d'Arbois de Jubainville, a rendu hommage à la centralisation des archives organisée par la Révolution en ces termes: « Les lois révolutionnaires, en supprimant cette foule immense d'établissements religieux qui couvraient notre sol, ont centralisé sur quelques points des documents qui étaient dispersés dans un grand nombre de dépôts. Nos recherches aux archives de l'Empire, dans les archives départementales, dans les bibliothèques communales, nous ont épargné les voyages sans fin qu'au siècle dernier nous aurions dû faire pour aller visiter les archives de plusieurs centaines d'abbayes, de prieurés et de chapitres dispersés sur tous les points du territoire de la Champagne. »

La transformation de l'ancien régime fit échoir en peu de temps à la nation les archives de toutes les anciennes administrations, de tous les corps, de tous les établissements supprimés. Ce fut d'abord, après le 4 août 1789, les archives des justices seigneuriales; après le 10 août, les titres et registres des dîmes ecclésiastiques; après le 2 nov., les titres des biens du clergé; après le 15 janv. 1790, les archives de l'ancienne administration des provinces; après le 13 fév., les archives complètes des ordres religieux; après le 24 fév., tous les titres féodaux; après le 7 sept., les archives des Parlements, des Chambres des comptes, et de toutes les juridictions; puis, en 1791, en 1792, en 1793, celles des princes, des émigrés, des condamnés et celles mêmes de la couronne. On peut difficilement se faire une idée de la masse énorme et confuse de parchemins, de papiers et de registres que tant de dépôts divers avaient amoncelée. Et naturellement les documents précieux ou intéressants étaient comme perdus dans l'entassement des paperasses de l'administration et dans le fatras des pièces judiciaires des derniers siècles. Si l'on doit s'étonner, c'est de voir que, dans les circonstances où l'on se trouvait, le gouvernement ait eu l'audace d'entreprendre le triage, le classement et l'organisation de ces archives, et que, l'ayant eue, il soit parvenu, en aussi peu de temps, à mener ces opérations à bonne fin. L'illusion des organisateurs de ce travail gigantesque fut de croire qu'il était possible et même relativement facile de faire rapidement un choix dans ce chaos, qu'on y pouvait discerner et séparer ce qui était utile pour l'histoire et ce qui ne l'était que pour les droits du domaine, et qu'à côté de ces deux catégories, on pouvait en créer une troisième comprenant ce qui était inutile ou même dangereux, comme rappelant un régime disparu et détesté, et pouvant servir à le reconstituer. Mais qui donc peut songer à leur reprocher cette illusion? N'est-il pas probable que, s'ils avaient eu en cette matière les idées que nous avons acquises depuis, s'ils avaient été imbus, comme on l'est aujourd'hui, de l'importance historique éventuelle de tout document, s'ils avaient eu le sentiment de la délicatesse des opérations de triage et d'inventaire, ils eussent reculé effrayés devant la tâche à entreprendre? — Déposés d'abord aux greffes des municipalités, les dépôts d'archives furent transportés ensuite aux chefs-lieux des districts et plus tard aux chefs-lieux des départements. A chacune de ces étapes, ils furent l'objet d'opérations de triage et de classement. Il s'en faut que les personnes qui en furent chargées aient réuni partout les qualités de zèle, d'indépendance et de capacité qui eussent été nécessaires; certaines archives furent oubliées par négligence dans des dépôts provisoires; d'autres, qui auraient dû être conservées, furent en bloc condamnées à la destruction; l'ignorance, l'incurie, le fanatisme, causèrent, sans nul doute, des pertes irréparables; le peuple fit des feux de joie avec des titres nobiliaires, des généalogies, des registres de droits féodaux, auxquels furent mêlés parfois de précieux documents historiques, et qui l'étaient eux-mêmes; mais beaucoup de bûchers révolutionnaires ressemblèrent à celui de Montjouan dans la Creuse où « voulant faire un feu de joie qui s'aperçût de vingt lieues à la ronde, on entassa quatre-vingts charretées de bois pour brûler deux sacs de titres qu'un homme portait sur son épaule ». L'artillerie réquisitionna des parchemins pour ses gargousses; on peut déplorer la perte des documents qui servirent à cet usage; je ne conçois pas qu'on puisse faire un reproche à un gouvernement de l'avoir autorisé. Somme toute, malgré ces destructions, la France se trouve être le pays de l'Europe possédant les dépôts d'archives les plus nombreux, les plus riches, et nous devons être fiers d'ajouter les mieux organisés.

Dès le début de sa session, l'Assemblée constituante avait pris des mesures pour assurer la conservation de ses actes et des documents relatifs à ses travaux et à ceux de ses comités; elle en fit l'objet d'un des chapitres de son règlement du 29 juil. 1789. Il ne s'agissait là que de l'organisation de ce que l'on a nommé depuis les *Archives parlementaires;* mais, sous l'influence de l'homme qu'elle choisit, l'institution ne tarda pas à se développer et à se transformer: ce fut l'un de ses membres, l'avocat Camus, profondément instruit, austère dans le devoir et infatigable au travail. Quelques jours après sa nomination, il fit donner aux archives de l'Assemblée le titre d'*Archives nationales* et de nombreuses dispositions ordonnèrent successivement d'y déposer les documents et les objets les plus divers. Camus ne tarda pas à proposer « la réunion dans un seul et même dépôt de tous les actes relatifs à l'état ancien de la monarchie, ainsi que les actes émanés des cours et autres établissements qui seront supprimés, de manière que tous lesdits actes puissent être conservés sûrement comme monuments historiques ». Cette proposition était prématurée; elle n'obtint pas immédiatement gain de cause. Dès le 7 août 1790, on avait réuni les archives des Conseils et celles du Conseil de Lorraine, mais le décret, faute de place, ne fut exécuté qu'en nov. 1791. Camus, qui s'était fait donner le titre d'archiviste de la République (décret du 12 brumaire an II), eut la surveillance de ces dépôts. Le décret du 7 messidor an II (25 juin 1794) compléta l'œuvre, organisa les *Archives nationales*, qui devinrent, aux termes de ce décret « un dépôt central pour toute la République » et subordonna à l'archiviste de la République les dépôts établis dans les départements. Pour la première fois les archives furent légalement ouvertes au public: « Tout citoyen pourra demander dans tous les dépôts, aux jours et aux heures qui seront fixés, communication des pièces qu'ils renferment; elle leur sera donnée sans frais et sans déplacement, avec les précautions convenables de surveillance » (Art. 37.) L'un des objets du

décret du 7 messid. était de créer une *Agence temporaire des titres*, chargée de trier les documents et d'en faire trois parts : 1° celle des papiers utiles qui devaient former les sections domaniales et judiciaires des archives de la République ; 2° celle « des chartes et manuscrits appartenant à l'histoire, aux sciences et aux arts ou pouvant servir à l'instruction » ; 3° celle enfin des papiers sans aucun intérêt ou purement féodaux destinés à être détruits comme inutiles ou dangereux. Dès le 28 brumaire an III (18 nov. 1794), la Convention nomma par décret les membres de l'agence ; ils entrèrent en fonctions le 1er frimaire (21 nov.). Aux termes du décret de messidor, neuf membres pour les dépôts parisiens, de trois à neuf préposés au triage pour chaque dépôt départemental, devaient accomplir en six mois cette gigantesque besogne. L'œuvre fut commencée avec ardeur, d'abord sous la direction de la Convention et plus tard sous les ordres du Directoire, qui plaça ce service dans les attributions du ministère de la justice (11 frimaire an IV. — 2 déc. 1795). Mais, dès le 4 ventôse an IV (23 fév. 1796), sur la proposition de Camus, une loi supprima toutes les agences et commissions temporaires, en autorisant le Directoire à les réorganiser pour continuer leurs travaux. Par arrêté du 5 floréal (24 avr. 1796), l'agence temporaire fut reconstituée sous le nom de *Bureau du triage des titres*, placé sous la direction de l'archiviste de la République. Ce bureau fonctionna pendant cinq ans environ ; c'est à lui qu'est dû, en grande partie, le classement des archives nationales, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui. Ceux qui ne tiennent compte ni des circonstances, ni des difficultés de la tâche, ni des idées du passé, lui reprochent amèrement d'avoir eu des idées fausses et d'avoir appliqué des principes erronés. En effet, sous l'inspiration de Camus, les archivistes d'alors n'ont pas respecté l'intégrité des anciens fonds d'archives, et ont substitué à des divisions naturelles, un cadre systématique en harmonie avec les classifications philosophiques de la fin du XVIIIe siècle. Mais ces reproches reviennent, en somme, à regretter que l'on n'ait pas eu en cette matière, dès 1795, les doctrines que la pratique seule a fait naître et qui n'ont été formulées pour la première fois qu'en 1841 dans la circulaire du comte Duchâtel dont nous parlerons plus loin. Ce dont on ne saurait assez louer cette réunion d'hommes actifs, laborieux, instruits et dévoués, c'est d'avoir préservé les richesses de nos archives et d'y avoir introduit l'ordre. Le 8 prairial an VIII (28 mai 1800), un arrêté des Consuls sépara les archives de la République des archives de l'Assemblée qui en avaient été le premier noyau, et décida que l'archiviste, élu jusqu'alors par les représentants de la nation, serait nommé à l'avenir par le premier consul. Le 1er pluviôse an IX (21 janv. 1801), un autre arrêté supprima à Paris le bureau du triage dont la plupart des membres devinrent archivistes aux Archives nationales.

Quelques années auparavant, une loi (5 brumaire an V.— 26 oct. 1796) avait décidé le transport aux chefs-lieux des départements des dépôts d'archives qui étaient restés jusqu'alors aux chefs-lieux des districts. La centralisation aux chefs-lieux du district s'était faite assez régulièrement ; il n'en fut pas de même de la translation au siège de l'administration départementale ; elle s'accomplit avec la plus grande négligence et fut l'occasion de grandes pertes. Jusqu'alors ces dépôts provinciaux avaient été placés sous la direction de l'archiviste de la République ; mais celui-ci, absorbé par d'autres travaux, finit par se désintéresser des opérations de triage et d'organisation commencés dans les départements dont les archives restèrent à peu près à l'abandon jusqu'à l'époque de leur réorganisation en 1841. — Avec le premier empire une ère plus laborieuse encore, mais surtout plus brillante, s'ouvrit pour les archives de la France. A Camus, mort le 2 nov. 1804, avec le titre de *Garde des archives nationales*, substitué en 1800 à celui d'archiviste de la République, avait succédé un homme non moins laborieux, non moins intègre, le savant Daunou, dont les premiers travaux eurent pour objet d'achever la séparation matérielle des archives nationales de celles du corps législatif, d'installer son dépôt dans l'hôtel de Soubise, acquis à cet effet le 6 mars 1808 ; de fixer le classement ébauché par le bureau du triage et par Camus, et enfin d'y transférer plusieurs grands dépôts de Paris et de Versailles. — Une visite de Napoléon au palais des Archives fut le signal de l'immense travail de centralisation des archives de toute la France et de toute l'Europe qui fut poursuivi avec une prodigieuse rapidité jusqu'à la chute de l'Empire. « Je voudrais, écrivait l'empereur, le 15 fév. 1810, au ministre de l'intérieur, un projet de décret général sur les archives..... Je désirerais qu'on pût tirer des expéditions une rétribution suffisante pour couvrir les frais de l'établissement. Il y a, à Versailles, à Rome et dans les départements, beaucoup de papiers qu'on pourrait réunir dans les archives centrales. » L'exécution ne se fit pas attendre ; la centralisation des archives de la France fut assez négligée, et les archives départementales alors à l'abandon, presque ignorées, ne subirent de ce fait que peu de démembrements ; tout l'effort se porta sur les archives des pays conquis. L'Espagne fut la première dépouillée. Kellermann, en oct. 1810, annonça au ministère l'envoi d'un premier convoi de trente voitures d'archives royales de Simancas ; il évaluait à 500 voitures l'expédition entière ; ce fut bientôt le tour du Piémont, puis de la Hollande, puis de l'Empire germanique ; Vienne ne fournit pas moins de 3,139 caisses. Daunou alla lui-même à Rome organiser le déménagement des archives pontificales ; il ne fallut pas moins de 12,147 caisses pour les contenir et le coût du transport dépassa 600,000 fr. Tous les pays de l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, de la Russie et des Etats scandinaves, furent mis à contribution. Avec les archives on expédia à Paris les archivistes. C'est ainsi que le personnel des archives du Vatican, l'illustre abbé Marini, l'abbé Martorelli, le prince Carlo Altieri, suivirent à l'hôtel Soubise leur dépôt. Les documents remplissaient le palais, débordaient dans les couloirs, s'amoncelaient dans les combles, s'entassaient sous la colonnade, dans les baraquements provisoires élevés au milieu de la cour d'honneur et jusque dans des maisons du quartier qu'on louait à mesure des besoins ; souvent même les caisses n'étaient pas ouvertes. Voici, d'après un état sommaire, publié par Daunou, en 1812, l'indication des principaux dépôts d'archives réunis à Paris : ARCHIVES ITALIENNES : 1° Archives de Rome. Chartes par ordre chronologique du IVe au XIVe siècle. — Registres des bulles, brefs et suppliques. — Possessions et prétentions de la cour de Rome. — Matières ecclésiastiques et gouvernement pontifical. — Nonciatures et légations. — Secrétairerie d'Etat. — Daterie. — Chancellerie. — Pénitencerie. — Congrégations : du concile de Trente, de la propagande, du saint office, des évêques et des réguliers, des rites. — Archives administratives. — Archives judiciaires. — Inventaires, tables et répertoires. — 2° Archives de Pérouse et de Spolète. — 3° Archives de la Toscane (Florence, Pise, Sienne). — 4° Archives de Parme et de Plaisance. — 5° Archives liguriennes. — 6° Archives du Piémont et de la Savoie. — 7° Archives de Genève. — ARCHIVES ESPAGNOLES. — ARCHIVES ALLEMANDES : 1° Corps germanique. — 2° Gouvernements de certains pays : Belgique, Gallicie, duché de Salzbourg, comté de Tyrol. — 3° Archives du conseil aulique. — ARCHIVES HOLLANDAISES.

Par un décret du 21 mars 1812, Napoléon ordonna la construction entre le pont d'Iéna et le pont de la Concorde, sur la rive gauche de la Seine, d'un immense *palais des archives*. Les constructions sortaient à peine de terre ; les convois n'étaient point tous encore arrivés à destination et les archivistes continuaient à déballer les caisses, lorsque la catastrophe de 1814 vint mettre un terme à ce bouleversement des archives de toute l'Europe. — Quelles étaient les vues de l'empereur dans une opération si gigantesque

et si coûteuse? Lorsque l'on a parcouru les nombreuses correspondances échangées entre le ministère, la direction des archives de l'empire et les divers agents employés à ces opérations, on ne saurait soutenir que l'intérêt des études historiques y ait eu la moindre part; les archives que la Convention avait si libéralement rendues publiques étaient de nouveau fermées à tous autres qu'aux ministres et à quelques fonctionnaires, et un tarif fixait un prix élevé pour les recherches et les expéditions demandées par les particuliers. L'idée qui semble se dégager est toute politique et très analogue à celle qui avait fait déposer au Trésor des chartes sous l'ancienne monarchie les archives des provinces réunies à la couronne : avoir en quelque sorte les titres de propriété des pays annexés, posséder pour s'en servir contre les revendications tous les secrets de leur politique historique, réunir les moyens de faire valoir éventuellement de nouveaux droits ou de faire revivre d'anciennes prétentions, créer un véritable arsenal diplomatique, assurer l'existence du nouvel état de l'Europe, en séquestrant les titres de l'état antérieur. Il y faut ajouter l'illusion d'une pensée fiscale : Napoléon semble avoir toujours cru que, lorsque des contrées les plus éloignées de son empire on devrait s'adresser à Paris pour trouver les documents concernant les familles et les propriétés, les taxes élevées imposées aux intéressés compenseraient les frais de garde et d'entretien et pourraient même créer une nouvelle source des revenus publics. — Aussitôt après la chute de l'Empire, les revendications commencèrent, les archives des pays étrangers reprirent une à une le chemin de leurs anciens dépôts et, de tout ce déménagement des archives de l'Europe, il ne resta à Paris que quelques épaves dispersées.

A cette date s'arrête l'histoire des archives de la France; elles ont depuis été l'objet de travaux d'organisation, de réglements, d'améliorations de toutes sortes, mais elles n'ont plus subi de modifications profondes; telles elles étaient constituées en 1815, telles elles sont de nos jours. — A côté des archives nationales existent des dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières, les archives de certains ministères (affaires étrangères, guerre, marine et colonies) qui ne versent pas leurs papiers aux archives nationales. Nous allons rapidement passer en revue chacune de ces divisions, en ajoutant quelques mots sur les archives de l'état civil et les archives des notaires. A côté de ces catégories principales, il ne faut pas oublier que bien d'autres établissements publics ou privés conservent des archives souvent importantes, celles de plusieurs Chambres de commerce remontent même assez loin, mais il serait impossible d'en faire une énumération complète.

§ II. Organisation des archives de la France. — Les archives nationales, départementales, communales et hospitalières sont, depuis le décret du 21 mars 1884, réunies dans les attributions du ministère de l'instruction publique où elles sont placées dans les services de la direction du secrétariat et de la comptabilité. Le service des archives est placé sous la surveillance d'une *Commission supérieure des archives* et de quatre *inspecteurs généraux*.

1° *Archives nationales*. Nous avons raconté plus haut la fondation des archives nationales et leurs vicissitudes jusqu'à l'époque de la Restauration. Il ressort de ce que nous avons dit que cet établissement n'a pas le caractère d'archives centrales qu'on serait tenté de lui attribuer. C'est sans doute de beaucoup le dépôt le plus important de la France, mais, somme toute, il n'a reçu, sauf quelques exceptions, que les archives des anciens établissements supprimés, existant, avant la Révolution, dans le département de la Seine; on aurait donc pu, à la rigueur, lui donner le nom d'archives du département de la Seine. Mais parmi ces établissements supprimés étaient le Parlement, la Chambre des comptes, la Chancellerie, la Maison du roi, etc., de là son importance exceptionnelle. Le titre de *Directeur des archives nationales* n'est pas plus exact que celui de l'établissement lui-même. Depuis la Restauration, ce fonctionnaire n'est plus que le conservateur de son dépôt, sans autorité sur les autres archives de la France. Par un côté cependant les *archives nationales* ont le caractère d'archives centrales; elles reçoivent de quelques ministères (justice, intérieur, cultes, instruction publique, etc.) les papiers qui les encombrent (décret du 22 déc. 1855). Les archives nationales occupent, depuis 1808, l'ancien hôtel de Soubise (rue des Francs-Bourgeois, 60) auquel, à diverses reprises, en 1830, en 1838, en 1842, en 1846, en 1852 et en 1884, on a ajouté des bâtiments nouveaux, soit par des constructions nouvelles, soit par des acquisitions d'immeubles voisins. — Les dispositions législatives qui règlent la situation des archives nationales sont avec la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) que nous avons déja citée, les décrets du 22 déc. 1855, du 22 mars et du 1er août 1856 et l'arrêté ministériel du 12 nov. 1856. — La Restauration avait trouvé Daunou à la tête des archives de l'Empire; elle nomma pour le remplacer le chevalier de la Rue, garde général des archives du royaume; ce fut lui qui présida aux restitutions de tout genre qui se firent sous la Restauration. Ce ne furent pas les archives de l'Europe qui quittèrent seules alors l'hôtel de Soubise; le duc d'Orléans, le prince de Condé, les héritiers de d'Hozier, l'Université de France revendiquèrent tour à tour des séries considérables et obtinrent gain de cause. La Révolution de 1830 rendit à Daunou la direction générale qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 20 juin 1840. Son successeur fut un savant illustre, Letronne, dont l'administration fut féconde en améliorations de tous genres. A sa mort (14 déc. 1848), il fut remplacé par M. de Chabrier qui, au mois de juil. 1853, fit changer le titre de garde général en celui de directeur général qui a été maintenu. Le marquis Léon de Laborde lui succéda en 1856 et donna une vive impulsion à la publication des inventaires. En 1869, il fut remplacé par M. Alfred Maury, directeur général actuel. Le premier Empire avait laissé ces archives dans les attributions du ministère de l'intérieur; en 1831, on les rattacha au ministère des travaux publics et du commerce; rendues à l'intérieur en 1834, elles furent attribuées, en 1855, au ministère d'Etat où elles demeurèrent jusqu'en 1870; elles furent alors comprises dans les services du ministère éphémère des sciences et des arts; la troisième République les a placées, comme il convenait, dans les attributions du ministère de l'instruction publique. — Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de l'histoire des archives nationales depuis la Restauration; nous nous bornerons à parler de leur organisation, de leur classification, des communications au public et des publications d'inventaire.

Le *directeur général* est nommé par le président de la République, sur la proposition du ministre de l'instruction publique. Le service des archives est réparti en quatre sections dites du secrétariat, administrative, judiciaire et historique. A la tête de chacune est un *chef* assisté d'un *sous-chef*, auxquels sont subordonnés plusieurs *archivistes*. Les documents conservés aux archives sont répartis en séries désignées par des lettres; chaque section a la garde de plusieurs séries. La section du secrétariat a, de plus, la surveillance du service d'ordre, de l'atelier de reliure, du service des renseignements, des communications au public, la conservation du musée et de la bibliothèque. Le personnel se compose, outre le directeur général et les huit chefs et sous-chefs dont nous avons parlé, de dix-huit archivistes, d'un agent-comptable, d'un commis d'ordre, d'un employé au moulage des sceaux et d'une vingtaine de garçons de bureau. Le budget s'élevait, en 1886, à 210,000 francs, et sur ce chiffre, 5,000 francs seulement sont indiqués comme applicables aux publications d'inventaires.

Voici, d'après des renseignements extraits du rapport

du directeur général en 1878, le tableau du classement actuel des archives nationales :

Ancienne section législative réunie à la section judiciaire.

- A. Lois et décrets pendant la Révolution (213 cartons, 115 registres).
  - A. Assemblée constituante.
  - A I. Assemblée législative.
  - A II. Convention nationale.
  - A III. Directoire.
  - A IV. Consulat.
  - A*. Enregistrement et tables des lois et décrets.
  - AA. Mélanges.
- B. Elections et votes (100 cartons, 174 registres, 1,600 liasses).
  - B^a. Elections pour les Etats généraux.
  - B I. Elections diverses.
  - B II. Votes populaires.
- BB. Versements périodiques du ministère de la justice (Personnel. Division civile. Division criminelle. Comptabilité. Registres).
- C. Minutes des procès-verbaux des assemblées nationales et pièces y annexées (657 cartons et 495 registres).
- CC. Archives du Sénat et de la Chambre des pairs (616 cartons, 426 registres).
  - CC^a. Sénat ; Chambre des pairs impériale.
  - CC^b. Chambre des pairs royale.
- D. Missions des représentants du peuple et Comités des assemblées (1,421 cartons, 414 registres).
  - D § I à III. Missions.
  - D I à XLV. Comités.
  - D*. Registres des missions.
  - D*. Registres des comités.
  - D. Registres des inventaires des comités.

Section administrative.

- E. Conseils du roi (1,542 cartons, 2,169 registres).
  - E^1. Conseil des finances.
  - E^2. Conseil des dépêches.
  - E^3. Conseil de Dombes.
  - E^4. Conseil de Lorraine.
  - E^5. Conseil de Bouillon.
  - E^6. Mélanges.
- F. Administration générale de la France (35,835 cartons, 16,004 registres, 17,262 liasses, plus les nouveaux versements).
  - I. *Ministère de l'intérieur et ses démembrements.*
    - F^1. Préliminaires (Enregistrement des affaires).
    - F^2. Administration générale.
    - F^3. Administration communale.
    - F^4. Comptabilité générale.
    - F^5. Comptabilité départementale.
    - F^6. Comptabilité communale.
    - F^7. Police générale.
    - F^8. Police sanitaire.
    - F^9. Police militaire.
    - F^{10}. Agriculture.
    - F^{11}. Subsistances.
    - F^{12}. Commerce et industrie.
    - F^{13}. Travaux publics.
    - F^{14}. Ponts et chaussées ; Mines.
    - F^{15}. Hospices et secours.
    - F^{16}. Prisons ; Mendicité.
    - F^{17}. Sciences et arts ; Instruction publique.
    - F^{18}. Imprimerie et librairie.
    - F^{19}. Cultes.
    - F^{20}. Statistique.
  - II. *Autres ministères.*
    - F^{30}. Ministère des finances.
    - F^{40}. Ministère de la Guerre.
    - F^{50}. Marine et Colonies.
    - F^{60}. Affaires étrangères.

Section administrative (Suite).

- G. Administrations spéciales (2,697 cartons, 3,416 registres).
  - G^1. Ferme générale.
  - G^2. Régie des aides, des domaines et des droits y réunis.
  - G^3. Administration des eaux et forêts.
  - G^4. Loteries.
  - G^5. Amirauté.
  - G^6. Liquidation de la succession Law et de l'ancienne Compagnie des Indes.
  - G^7. Contrôle général des finances.
  - G^8. Agence générale du clergé.
  - G^9. Commission des réguliers.
- H. Administrations locales (3,573 cartons, 1,503 registres, 11 liasses).
  - H^1. Généralités du royaume.
  - H^2. Bureau de la ville de Paris et Généralité de Paris.
  - H^3. Ancienne Université et Colléges de Paris.
  - H^4. Péages.
  - H^5. Etablissements religieux.
  - H^6. Mélanges.

Section historique.

- J. Trésor des Chartes (Layettes) — (612 cartons).
- JJ. Trésor des Chartes (Registres) — (317 registres).
- K. Monuments historiques (Cartons) (2,436 cartons).
  - I. Cartons des rois.
  - II. Copies de chartes.
  - III. Comptes.
  - IV. Maison du roi. Princes du sang.
  - V. Dignités et offices.
  - VI. Corps politiques.
  - VII. Lois et coutumes, finances, commerce, agriculture.
  - VIII. Villes et provinces.
  - IX. Histoire étrangère. Négociations.
  - X. Cérémonial.
  - XI. Archives de Montbéliard.
  - XII. Seigneurie de Montpeiroux.
  - XIII. Lois et arrêts.
- KK. Monuments historiques (Registres) (1,463 registres).
  - Comptes.
  - Maison du roi. Princes du sang.
  - Dignités et offices.
  - Corps politiques.
  - Lois et coutumes.
  - Villes et provinces.
  - Histoire étrangère. Négociations.
  - Cérémonial.
- L. Monuments ecclésiastiques (Cartons) (1,084 cartons).
  - I. Préliminaire.
  - II. Bullaire.
  - III. Clergé de France.
  - IV. Archevêché de Paris.
  - V. Paroisses.
  - VI. Archevêchés et Evêchés.
  - VII. Ordres monastiques (hommes)
  - VIII. Ordres monastiques (femmes)
- LL. Monuments ecclésiastiques (Registres) (1,723 registres).
  - Bulles et brefs.
  - Clergé de France.
  - Archevêché de Paris.
  - Paroisses.
  - Evêchés.
  - Ordres monastiques (hommes).
  - Ordres monastiques (femmes).
- M. Mélanges et titres généalogiques (Cartons) (884 cartons).
  - I. Ordres militaires religieux.
  - II. Instruction publique.
  - III. Documents nobiliaires.
  - IV. Documents divers.
- MM. Mélanges et titres généalogiques (Registres) (978 registres).
  - I. Ordres militaires religieux.
  - II. Instruction publique.
  - III. Documents nobiliaires.
  - IV. Documents divers.

Ancienne section domaniale réunie à la section administrative.

- N. Cartes et plans (2,000 cartes, 7,086 plans, 266 atlas).
- O. Archives de la couronne (13,941 cartons, 5,315 registres).
  - O^{1}. Ancien régime.
  - O^{2}. Premier empire.
  - O^{3}. Restauration.
  - O^{4}. Monarchie de 1830.
  - O^{5}. Second empire.
- P. Chambre des comptes (466 cart., 3,386 registres).
  - P^{1}. Hommages, aveux et dénombrements.
  - P^{2}. Terriers.
  - P^{3}. Echanges.
  - P^{4}. Mémoriaux de la Chambre des comptes.
  - P^{5}. Mélanges.
- Q. Titres domaniaux (1,790 cartons, 960 registres).
  - Q^{1}. Titres domaniaux proprement dits.
  - Q^{2}. Ventes de biens nationaux.
  - Q^{3}. Rôles de taxes diverses.
- R. Papiers des princes (1,120 cartons, 1,501 registres).
  - R^{1}. Maison d'Artois.
  - R^{2}. Maison de Bouillon.
  - R^{3}. Maison de Conti.
  - R^{4}. Maison d'Orléans.
  - R^{5}. Maison de Provence.
- S. Biens des corporations supprimées (4,105 cartons, 4,220 registres).
  - I. Chapitres, confréries, abbayes et prieurés d'hommes du dép. de la Seine.
  - II. Abbayes et corporations classées par département.
  - III. Paroisses du dép. de la Seine.
  - IV. Corporations religieuses d'hommes.
  - V. Corporations religieuses de femmes du dép. de la Seine.
  - VI. Ordres de Saint-Lazare et de Malte.
  - VII. Hospices et congrégations hospitalières.
  - VIII. Université de Paris. Collèges.
  - IX. Congrégations pour les missions et l'enseignement ; séminaires et écoles.
- T. Séquestre (2,909 cartons, 1,540 registres). Papiers placés sous séquestre pendant la Révolution ou antérieurement et appartenant soit à des particuliers, soit à des corporations laïques.
- TT. Sequestre (417 cartons). Papiers des religionnaires fugitifs. Archives des Consistoires.

Section judiciaire.

- U. Extraits et copies provenant de diverses juridictions (936 registres, 95 liasses).
- V. Grande chancellerie et Conseils (4,939 cartons et 1,016 registres).
  - V^{1}. Lettres en seconde minute de provisions d'office, dispense, vétérance, contrôle des gardes minutes, lettres-patentes diverses.
  - V^{2}. Secrétaires du roi.
  - V^{3}. Prévôté de l'Hôtel.
  - V^{4}. Requêtes de l'Hôtel.
  - V^{5}. Grand Conseil.
  - V^{6}. Conseil privé.
  - V^{7}. Commissions extraordinaires du Conseil.
  - V^{8}. Conseil souverain de Dombes.
- W. Tribunaux révolutionnaires, commissions militaires, haute cour de justice (567 cartons).
  - I. Parquets des tribunaux révolutionnaires.
  - II. Tribunaux révolutionnaires.
  - III. Commissions militaires et haute cour de justice de Vendôme.

Section judiciaire (Suite).

- X. Parlement (15,808 cartons, 11,618 registres).
  - X^{1a}. Parlement civil (registres).
  - X^{1b}. Parlement civil (minutes).
  - X^{1c}. Parlement civil (accords en rouleaux).
  - X^{2a}. Parlement criminel (registres)
  - X^{2b}. Parlement criminel (minutes).
  - X^{3}. Requêtes du Palais.
  - X^{4}. Chancellerie du Palais ou petite chancellerie.
  - X^{5}. Communauté des procureurs du Parlement.
- Y. Châtelet de Paris (12,970 cartons, 5,830 registres).
  - I. Anciens registres du Châtelet.
  - II. Parc civil.
  - III. Actes du lieutenant civil en son hôtel.
  - IV. Chambre civile.
  - V. Présidial.
  - VI. Chambre du Conseil.
  - VII. Greffe civil.
  - VIII. Communautés des procureurs.
  - IX. Chambre de police.
  - X. Chambre du procureur du roi.
  - XI. Chambre de l'auditeur.
  - XII. Chambre criminelle.
  - XIII. Greffe criminel.
  - XIV. Commissaires du Châtelet.
  - XV. Prévôté de l'Ile-de-France.
- Z. Juridictions ordinaires et spéciales. Tribunaux intermédiaires (1,704 cartons 1,785 liasses, 3,682 registres).
  - Z^{1A}. Cour des aides.
  - Z^{1B}. Cour des monnaies.
  - Z^{1C}. Connétablie et maréchaussée de France.
  - Z^{1D}. Amirauté de France.
  - Z^{1E}. Eaux et forêts.
  - Z^{1F}. Bureau des finances.
  - Z^{1G}. Election de Paris.
  - Z^{1H}. Bureau de la ville de Paris.
  - Z^{1I}. Chambre de la liquidation des dettes de l'Etat.
  - Z^{1J}. Chambre des bâtiments.
  - Z^{1K}. Grenier à sel de Paris.
  - Z^{1L}. Chambre de la marée.
  - Z^{1M}. Bailliage de l'Arsenal.
  - Z^{1N}. Chambre des hôpitaux et maladreries.
  - Z^{1O}. Officialité de Paris.
  - Z^{1P}. Chambre ecclésiastique des décimes.
  - Z^{1Q}. Bailliage de la Varenne du Louvre.
  - Z^{2}. Juridictions ordinaires royales et seigneuriales.
  - Z^{3}. Tribunaux intermédiaires.
- ZZ. Offices, greffes et bureaux d'enregistrements (5,847 liasses).
  - ZZ^{1}. Notariats et tabellionnages
  - ZZ^{2}. Greffiers des bâtiments.
  - ZZ^{3}. Anciens bureaux des saisies réelles et des consignations.

Section du secrétariat.

- AB. Organisation et service des Archives.
- AC. Bibliothèque.
- AD. Collections administratives (Documents imprimés, collection Rondonneau, etc.).
- AE. Musée paléographique et sigillographique.
- AF. Papiers de la secrétairerie d'Etat impériale (5,660 cartons ou registres).
  - AF^{I}. Régime royal constitutionnel.
  - AF^{II}. Conseil exécutif provisoire et Convention nationale.
  - AF^{III}. Directoire exécutif.
  - AF^{IV}. Consulat et empire.
  - AF^{V}. Régime royal (cartons).
  - AF^{VI}. Régime royal (registres).
- AG. Versements spéciaux des ministères et des administrations.
- AH. Inventaires des archives des ministères, des départements et des communes.

Cette classification est en grande partie l'œuvre de Daunou, remaniée et complétée depuis. Nous avons dit à quels reproches elle prêtait ; nous avons dit aussi que son mérite était d'avoir créé rapidement un ordre suffisant pour rendre les recherches possibles avant que les répertoires, les inventaires, les tables nécessaires aient été dressés. Nous avons tenu à donner ce tableau sommaire pour donner une idée de l'ensemble et de la nature des documents que l'on peut chercher aux archives nationales. — L'installation d'une *salle de lecture* pour communiquer les documents au public ne remonte qu'à l'administration de M. Letronne. Ce fut un grand progrès. Depuis lors le public est admis à y consulter les documents des archives chaque jour, de dix heures à trois heures. Malheureusement la salle est trop petite, obscure et malsaine. De plus, les formalités pour obtenir communication des documents sont demeurées d'une complication surannée; elles rappellent le temps peu éloigné où le directeur se croyait tenu de considérer si les documents consultés se rapportaient à des souvenirs irritants, et refusait pour ce motif communication des documents relatifs à la Saint-Barthélemy ou des archives de l'officialité de Paris. Il y a tout lieu d'espérer que de plus grandes facilités de travail ne tarderont pas à être données au public. — Si l'on a parcimonieusement ménagé le temps, l'espace et la lumière aux chercheurs, aux érudits qui viennent travailler aux archives nationales, on a en revanche somptueusement installé dans les plus beaux appartements de l'ancien hôtel un *musée* dans lequel on a exposé sous des vitrines des curiosités extraites des diverses séries des archives. Cette exhibition un peu théâtrale est due à l'administration du marquis de Laborde ; elle est loin d'être heureuse. Ce n'est pas en se promenant devant des vitrines qu'il est possible d'étudier des documents historiques, et le public de touristes qui y vient le jeudi et le dimanche ne peut guère trouver profit à considérer des grimoires que l'on ne peut étudier avec profit sans une initiation spéciale ; aussi son attention est-elle absorbée par la décoration des appartements. Ce ne serait rien si la création du musée n'avait eu le grave inconvénient d'amener un nouveau démembrement des fonds, et de rendre plus difficile la communication aux travailleurs des documents qui ont été admis à l'honneur d'y figurer.

Une création plus heureuse a été celle de la *collection de sceaux* ; nous exposerons ailleurs l'intérêt exceptionnel qui s'attache à ces petits monuments du moyen âge, si fragiles, et que toutes les précautions ne sauraient préserver d'une destruction fatale (V. Sceaux). Pour y remédier dans la mesure du possible, Letronne chargea un archiviste de reproduire par le moulage tous les sceaux encore existant aux archives. Commencée par M. Lallemand, poursuivie par M. Douet d'Arq, aidé de M. Demay, cette opération a produit une collection de plus de 15,000 empreintes. M. de Laborde eut l'idée de la compléter en y ajoutant des reproductions des sceaux existant dans les archives provinciales. M. Demay explora dans ce but les archives de la Flandre, de la Picardie, de l'Artois et de la Normandie. Malheureusement son œuvre fut interrompue ; mais dès maintenant les archives possèdent une collection incomparable d'empreintes de sceaux, aussi précieuse pour les artistes que pour les archéologues et les historiens. Des épreuves en soufre doublé de plâtre en sont vendues au public à un tarif relativement modique (de 1 à 3 fr. selon les dimensions). — Toutes les communications au public sont entièrement gratuites, mais les archives nationales délivrent des expéditions authentiques soumises à un tarif fixé par le décret du 22 mars 1856.

On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que tout dépôt public (archives, bibliothèque ou musée), doit faire connaître ses richesses par des inventaires ou des catalogues. C'est le seul moyen de mettre le public à même de diriger ses recherches, c'est aussi le plus sûr pour garantir aux établissements le bon ordre et la sécurité. Ces idées, que l'on est trop porté à croire toutes modernes, avaient inspiré les fondateurs des archives ; on en trouve la trace dans tous les actes de la Constituante relatifs aux archives, et dès le 27 déc. 1791, un décret avait ordonné de dresser un inventaire général, « pour faciliter les demandes et montrer le bon ordre à observer ». Il faut reconnaître toutefois que les événements ne tardèrent pas à rendre cette mesure difficile à exécuter. Pendant longtemps tous les répertoires, tables, inventaires que l'on fit dans les archives furent à l'usage exclusif des archivistes; une mesure réglementaire, qui n'est pas encore tombée complètement en désuétude, interdit même de les communiquer au public. Le premier inventaire publié fut dû à l'initiative privée : *les Archives de la France*, petit volume de 400 pages, œuvre de M. Henri Bordier (Paris, 1855, in-8), donna aux chercheurs un aperçu de ce que contenaient les archives ; il demeure encore aujourd'hui le meilleur guide que l'on puisse consulter. Sous l'administration du marquis de Laborde, les archives commencèrent à publier une série d'inventaires, volumes in-4, luxueux et chers, sous ce titre général : *Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur sous la direction de M. le marquis de Laborde*. Le plus utile des volumes parus est sans contredit celui qui est intitulé : *Inventaire général sommaire des archives de l'Empire* (1867), qui permet d'apprécier le contenu de l'ensemble du dépôt et qui seul fait connaître les documents postérieurs à 1790. Malheureusement ce volume tiré à petit nombre (300 exemplaires), non mis dans le commerce, et presque aussitôt retiré de la circulation, est aujourd'hui presque introuvable. Les modifications sans cesse apportées dans les classifications en diminuent du reste l'utilité; beaucoup des indications qu'il donne ne concordent déjà plus avec celles du tableau que nous avons dressé plus haut. Cet *inventaire* n'a pas été remplacé par le volume plus développé, publié en 1871 sous ce titre: *Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux archives nationales*, 1re partie, régime antérieur à 1789. Les auteurs avaient eu la prétention de refaire d'une manière plus rationnelle l'œuvre de classement de Daunou, travail plus ingénieux que pratique, parce qu'il ne représente plus l'ordre des séries. Mais de plus la deuxième partie, qui devait comprendre les documents postérieurs à 1790, n'a jamais paru. Les autres *inventaires* de la série sont plutôt des publications de pièces, des œuvres de science et d'érudition, que des répertoires destinés à faciliter les recherches des travailleurs. En voici la liste : *Monuments historiques, cartons des rois*, par M. Jules Tardif, 1866; *Layettes du trésor des Chartes*, par MM. Teulet et J. de Laborde, 3 vol. parus, 1863-1875; *Actes du Parlement de Paris*, par M. Boutaric, 2 vol. parus, 1863-1867; *Titres de la maison ducale de Bourbon*, par MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, 2 vol., 1867-1874; *Musée des archives nationales*, 1872; *Collection de sceaux*, par M. Douet d'Arcq, 3 vol. 1863-1868; *Inventaire des archives du Conseil d'État*, par M. Valois, 1 vol. paru, 1886. Il y faut joindre les deux volumes parus de la *Correspondance des contrôleurs généraux*, par M. de Boislisle, publiés sous le patronage du ministère des finances, qui font connaître l'une des séries les plus intéressantes des archives pour l'histoire moderne. Comme on le voit, la plupart de ces inventaires, commencés sur un plan trop vaste, demeurent inachevés ; si l'on en excepte le volume de M. Valois, publié il y a quelques mois, le dernier volume paru remonte à 1875; c'est vraiment trop peu faire pour le public studieux que de donner moins d'un volume d'inventaire en douze ans. La somme de 5,000 fr. qui figure au budget des archives pour leur publication est faible sans doute; elle suffirait cependant à donner plus d'un volume chaque année, surtout si on prenait le parti d'éditer ces inventaires avec moins de luxe, de les rendre plus pratiques et accessibles à un plus grand nombre d'acheteurs.

2° *Archives départementales.* On sait comment se sont formés les dépôts de nos archives départementales : régulièrement constitués par la loi du 5 brumaire, an V (26 oct. 1796), ils demeurèrent à peu près à l'abandon jusqu'à l'époque de la renaissance des études historiques. Sous l'empire on ne s'en occupa guère que pour leur demander d'expédier aux archives nationales les documents qu'ils contenaient; la négligence des préfets les protégea de la spoliation. Sous la Restauration on ne s'en occupa plus du tout. Nulle époque n'a été plus funeste aux archives ; ce fut alors que nombre de collectionneurs achetèrent à vil prix les plus précieux documents de nos archives, tandis que d'autres se vendaient au poids, ou bien servaient, comme dans le département d'Indre-et-Loire, à relier les registres de l'Etat civil. Ces pertes ont été, bien entendu, attribuées au vandalisme révolutionnaire. La loi du 10 mai 1838 tira de l'oubli les archives départementales en astreignant les départements à pourvoir au traitement d'un archiviste présentant des garanties de capacité. L'obligation des dépenses relatives aux frais de garde et d'entretien des archives a malheureusement été supprimée par l'art. 10 de la loi du 18 juill. 1866, mesure confirmée par l'art. 60 de la loi du 10 août 1871.

Les circulaires du ministre de l'intérieur du 8 août 1839 et du 21 avr. 1841, le règlement général du 6 mars 1843 et les circulaires du 24 juin 1844 et du 11 nov. 1874 ont complété l'organisation du service des archives départementales. Il faut accorder une mention spéciale à la circulaire du 24 avr. 1841, élaborée sous le ministère du comte Duchâtel, parce que c'est elle qui a exposé la véritable doctrine en matière de classement d'archives et établi le cadre du classement qui est encore en usage aujourd'hui. Voici les quelques principes fondamentaux qui s'en dégagent : Les archives départementales se divisent naturellement en deux parties, la première contenant les documents anciens, antérieurs à 1790, la deuxième les documents modernes, dont le nombre s'accroît sans cesse par les versements périodiques de l'administration. — Les documents doivent être groupés par *fonds*. On appelle ainsi, en langage d'archives, les séries de documents provenant d'un même établissement, d'un même corps ou d'un même individu. Dans chaque fonds ils doivent être classés suivant les matières ; les matières elles-mêmes doivent être coordonnées suivant les cas, d'après l'ordre chronologique, topographique ou alphabétique. — Les fonds ont été répartis en vingt-quatre séries désignées par les différentes lettres de l'alphabet. On se rendra compte, par le tableau suivant, du cadre de classement adopté pour les archives départementales de la France.

Archives antérieures à 1790.	Archives civiles.	A. Actes du pouvoir souverain et domaine public.	Collections d'édits, lettres-patentes, ordonnances, etc. Domaine royal, apanages et au besoin famille royale.
		B. Cours et juridictions.	Parlements. Bailliages, sénéchaussées et autres juridictions secondaires. Chambres des comptes. Cours des aides. Cours des monnaies.
		C. Administrations provinciales.	Intendances, subdélégations, élections et autres divisions administratives ou financières Bureaux des finances. Etats provinciaux. Principautés, régences, etc.
		D. Instruction publique, sciences et arts.	Universités. Facultés. Collèges. Sociétés académiques.
Archives antérieures à 1790 (Suite).	Archives civiles.	E. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.	Titres féodaux. Titres de famille. Notaires et tabellions. Communes et municipalités. Corporations d'arts et métiers. Confréries et sociétés laïques.
		F. Fonds divers ne rentrant pas dans les séries précédentes.	
	Archives ecclésiastiques.	G. Clergé séculier.	Archevêchés. Chapitres métropolitains. Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés. Evêchés. Chapitres épiscopaux. Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés. Séminaires. Eglises collégiales. Eglises paroissiales et leurs fabriques. Bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.
		H. Clergé régulier.	Ordres religieux d'hommes. Ordres religieux de femmes. Ordres militaires religieux. Hospices et maladreries, etc.
		I. Fonds divers ne rentrant pas dans les séries précédentes.	
Archives postérieures à 1790.		K. Lois, ordonnances et arrêtés.	*Moniteur*, *Journal officiel* et autres publications officielles. Registres des arrêtés des administrations des départements, des préfets et des Conseils de préfecture.
		L. Documents spécialement relatifs aux administrations de département, de district, de canton, depuis la division de la France en départements jusqu'à l'institution des préfectures.	
		M. Personnel et administration générale.	Personnel administratif. Elections ou nominations des : Députés. Membres du conseil général. Membres du conseil d'arrondissement. Elections communales. Police générale et administrative. Santé publique et salubrité. Subsistances. Divisions administratives. Population. Etat civil. Statistique. Agriculture. Industrie et commerce.
		N. Administration et comptabilité départementale.	Délibérations du conseil général. Délibérations des conseils d'arrondissement. Comptabilité générale du départ. Immeubles et bâtiments départ. Mobilier départemental.
		O. Administration et comptabilité communales.	Agents salariés des communes. Biens communaux. Travaux communaux. Aliénations, acquisitions, dons et legs. Budgets et comptes. Octrois et revenus divers. Voirie urbaine. Voirie vicinale et cours d'eau non navigables.

Archives postérieures à 1790 (Suite).

P. Finances. — Trésor public et comptabilité générale. Contributions indirectes. Cadastre. Eaux et forêts. Douanes. Postes.

Q. Domaines. — Domaines nationaux. Administration et contentieux des domaines. Biens communaux vendus en 1813 au profit de la caisse d'amortissement.

R. Guerre et affaires militaires. — Organisation et recrutement de l'armée. Remontes. Convoi et subsistances militaires. Garde nationale. Gendarmerie.

S. Travaux publics. — Ponts et chaussées. Grande voirie. Cours d'eau et usines. Navigation. Canaux. Ports. Mines et minières. Défrichements.

T. Instruction publique et beaux-arts. — Instruction primaire. — secondaire. — supérieure. Bibliothèques. Sociétés académiques. Imprimerie et librairie. Antiquités. Théâtres.

U. Justice. — Tribunaux. Frais de justice. Dépenses de l'ordre judiciaire.

V. Cultes. — Clergé catholique. Cures, succursales, chapelles, annexes. Fabriques. Communautés religieuses. Pensions et traitements ecclésiastiques. Cultes non catholiques.

X. Établissements de bienfaisance. — Administration des: Hospices et hôpitaux. Bureaux de bienfaisance. Comptabilité des: Hospices et hôpitaux. Bureaux de bienfaisance. Aliénés. Enfants trouvés. Aveugles et sourds-muets. Caisses d'épargne.

Y. Etablissements de répression. — Maisons centrales. Prisons départementales. Dépôts de mendicité.

Z. Affaires diverses ne rentrant pas dans les séries précédentes.

Comme on a pu s'en apercevoir, les documents de l'époque révolutionnaire se trouvent dans les séries K, L et Q de ce cadre de classement. Ainsi confondus dans les papiers relatifs à l'administration moderne, ils sont restés longtemps à l'abandon, et ont ainsi échappé souvent aux recherches des historiens. L'administration n'était pas fâchée de les dissimuler, et de les tenir à l'abri de ce qu'elle considérait comme une curiosité indiscrète. Une circulaire ministérielle, en date du 11 nov. 1874, a prescrit le classement de ces séries et a complété à leur égard le cadre de classement de 1841. Elles sont donc maintenant comme les fonds anciens à la portée des historiens.

Peu après l'envoi de la circulaire prescrivant un cadre de classement, un arrêté ministériel, en date du 6 mai 1841, établit une *Commission des archives départementales et communales*, sous la direction de laquelle furent publiés deux travaux importants, faisant connaître l'ensemble des richesses conservées dans les archives départementales ; l'un est intitulé : *Catalogue général des cartulaires des archives départementales;* Paris, 1847, in-4 de 225 pp.; l'autre : *Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790 ;* Paris, 1848, in-4 de 251 pp. Ces deux publications excellentes, qui témoignent des progrès qu'avaient faits les travaux de classement, et du bon ordre que quelques années de surveillance avaient introduit dans les archives, sont encore aujourd'hui les meilleurs guides que l'on puisse indiquer à ceux qui veulent entreprendre des recherches dans nos archives. Il serait à désirer que l'administration les réédità en y introduisant les additions et les rectifications nombreuses qui sont devenues nécessaires. — La commission des archives se proposait de continuer à faire connaître au public nos archives par d'autres publications de ce genre lorsqu'elle fut dissoute par l'empire et remplacée le 12 janv. 1854 par une *Commission consultative*, qu'on ne réunit presque jamais et dont l'influence fut nulle. Cependant le 20 janv. 1854 une circulaire signée du comte de Persigny prescrivit l'exécution d'un *Inventaire sommaire* de chaque dépôt d'archives d'après des règles uniformes; et quelques années après, il fut décidé que ces inventaires seraient imprimés. L'idée était bonne en soi ; malheureusement la direction de la publication, confiée à un bureau spécial du ministère de l'intérieur, fut abandonnée à des employés vieillis dans la routine administrative, dépourvus d'instruction spéciale, dont l'unique but fut d'imprimer le plus grand nombre possible de feuilles d'inventaire, et de leur donner la plus grande uniformité, fût-ce au prix de l'exactitude. Aussi les volumes de cette collection parus pendant la période de l'Empire sont-ils presque entièrement dépourvus de valeur scientifique. Depuis lors la surveillance de ce travail a été rendue à des hommes spéciaux qui ont cherché à remédier dans la mesure du possible aux défauts de l'entreprise : sous leur influence la collection des *Inventaires sommaires* est devenue une œuvre sérieuse, et aux indications de laquelle on peut se fier ; mais ils n'ont pu corriger les défauts originaires, qui tiennent à la conception même de l'œuvre; aussi, malgré le grand nombre de renseignements qu'on y trouve, elle demeurera toujours mal ordonnée et difficile à consulter. Aujourd'hui plusieurs centaines de volumes ont déjà paru ; on en trouvera la table dans l'*Annuaire des bibliothèques et des archives*, publication officielle qui a commencé à paraître en 1886. Cette table ne donne de renseignements que sur les publications officielles dont les archives départementales ont été l'objet ; mais beaucoup d'autres publications, et souvent meilleures, ont contribué à faire connaître les dépôts départementaux ; on en trouvera l'indication dans une bibliographie spéciale publiée par L. Pannier, intitulée : *Etat des inventaires sommaires et des autres travaux relatifs aux diverses archives de la France au 1er janvier 1875* (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXVI).

Le service des archives départementales, placé autrefois dans les attributions du ministre de l'intérieur, a été rattaché au ministère de l'instruction publique par le décret du 20 mars 1884. Les archives demeurent sous l'autorité des préfets et sous la surveillance des secrétaires généraux. Le préfet nomme l'archiviste ; il doit le choisir parmi les archivistes-paléographes ou, à leur défaut, parmi les candidats munis d'un certificat d'aptitude (Décret du 4 fév. 1850 ; art. 5 de la loi du 10 août 1871 ; circulaire ministérielle du 10 juill. 1851).

Les communications de documents au public se font sur place, aux heures fixées pour l'ouverture des bureaux; beaucoup de préfets continuent à les soumettre au régime de l'autorisation préalable, que d'autres ont abandonné; elles sont entièrement gratuites, mais les expéditions authentiques délivrées par l'archiviste à des particuliers sont soumises à un tarif qui continue à être réglé par la loi du 7 messidor an II. — Les *archives des sous-préfectures*, que nous ne mentionnons ici que pour mémoire car elles ne contiennent pas de documents anciens, sont soumises aux mêmes règles que les archives départementales.

3° *Archives communales.* — Les archives des villes ont dans presque toute la France été l'objet de soins particuliers de conservation; la Révolution les a généralement respectées, aussi les dépôts d'archives communales sont-ils nombreux et riches; beaucoup de localités, qui n'ont que le rang de village, possèdent dans leurs archives des documents anciens et intéressants. Elles ont été réorganisées par une circulaire ministérielle du 16 juin 1842 qui donna aux maires des instructions destinées à assurer leur bon ordre et leur conservation. Mais en l'absence de toute mesure législative on était impuissant à vaincre l'inertie des administrations municipales; aussi, un fort petit nombre de communes ont-elles fait classer leurs archives. La mesure la plus efficace qui ait été adoptée a été la création d'inspections des archives municipales confiées aux archivistes des départements; grâce à leur zèle, beaucoup de progrès ont été réalisés, beaucoup d'archives ont éte sauvées de la destruction ou de la dispersion. L'inspection des archives communales est actuellement organisée dans 72 départements. — Les archives communales, comme les archives départementales, se divisent en archives antérieures à 1790 et archives modernes. Un cadre de classement uniforme des archives communales anciennes a été donné par la circulaire ministérielle du 25 août 1857; celui des archives modernes, donné d'abord par la circulaire du 16 juin 1842, a été remanié et développé par celle du 20 nov. 1879. Les lettres A et S désignent les séries des archives modernes; les lettres doublées AA à II ont été attribuées aux séries des archives anciennes. Nous croyons utile de donner ici un tableau sommaire de ce cadre de classement qui donnera un aperçu du genre de documents que l'on peut trouver dans les archives communales :

Cadre de classement pour les archives communales antérieures à 1790.

AA. Actes constitutifs et politiques de la commune.
BB. Administration communale.
CC. Impôts et comptabilité.
DD. Propriétés communales; eaux et forêts; mines; édifices; travaux publics; ponts et chaussées; voirie.
EE. Affaires militaires; marine.
FF. Justice; procédure; police.
GG. Cultes; instruction; assistance publique.
HH. Agriculture, industrie et commerce.
II. Documents divers; inventaire, objets d'art.

La rédaction des inventaires des archives municipales est obligatoire pour les communes. Néanmoins beaucoup d'entre elles ont jusqu'à ce jour négligé de faire exécuter celui de leurs archives anciennes. Un certain nombre au contraire ont non seulement fait rédiger mais encore publié des inventaires; quelques-uns de ces travaux sont de véritable œuvres scientifiques d'un grand intérêt et d'une véritable valeur. Les ouvrages que nous avons indiqués à propos de la publication des inventaires des archives départementales donnent les mêmes renseignements pour les archives communales. Les communications au public ne peuvent naturellement se faire avec la même régularité que dans les archives départementales; faciles dans les grandes villes dont les dépôts sont confiés à des archivistes, elles sont souvent malaisées à obtenir dans les localités de moindre importance. Dans tous les cas elles doivent être accordées sans frais, sans déplacement et sous une surveillance suffisante pour empêcher toute altération ou soustraction des documents.

4° *Archives hospitalières.* Les hôpitaux et hospices de fondation ancienne, ceux auxquels ont été réunis d'anciens établissements de bienfaisance possèdent de riches archives. Ces établissements étant à peu près les seuls de notre pays qui n'ont jamais été troublés dans la possession de leurs biens, il en résulte que leurs archives contiennent les documents les plus précieux pour l'histoire de la propriété foncière. Ces archives sont en général bien conservées, mais l'accès en est presque toujours assez difficile. Les inventaires de leurs archives figurent parmi les dépenses obligatoires pour les administrations des hospices. Le cadre de classement suivant a été prescrit par une circulaire ministérielle en date du 10 juin 1854; il permettra de se rendre compte des documents que renferment ces dépôts :

A. Actes de fondation de l'établissement. — Diplômes, et privilèges émanés des papes, rois, évêques, seigneurs. — Cartulaires. — Ordonnances, décisions et autres actes relatifs à l'établissement émanés des diverses autorités.
B. Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions. — Terres, maisons, cens, rentes. — Registres concernant les biens, les revenus, les droits utiles de l'établissement, baux. — Pièces de procédure, mémoires, etc.
C. Matières ecclésiastiques en général. — Chapelle, aumônerie, cimetière, nécrologes, obituaires, etc.
D. Inventaires généraux et partiels. — Instructions, lettres, récépissés et autres pièces relatives au dépôt même ou au service du dépôt des archives. — Catalogue de la bibliothèque.
E. Administration de l'établissement. — Délibérations, nominations, règlements. — Budgets et comptes, états des recettes et dépenses. — Economat, fournitures, entretien des bâtiments. — Inventaires de mobiliers, livres de caisse, etc.
F. Registres d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'établissement. — Religieux et religieuses. — Service intérieur. — Domestiques. — Service médical. — Infirmiers. — Demandes d'emploi et d'admission.
G. Papiers et registres des institutions succursales de l'établissement. — Ancien bureau des pauvres; mendicité; tutelle des enfants trouvés et orphelins; écoles; salles d'asile; sages-femmes; vaccine; etc.
H. Papiers et correspondances divers ne rentrant pas dans les séries précédentes.

Plusieurs établissements hospitaliers ont fait imprimer et publié des inventaires sommaires ou détaillés de leurs archives; on trouvera l'indication de ces publications dans l'*Annuaire des bibliothèques et des archives*.

5° *Archives des ministères*. Aux termes du décret du 22 déc. 1855 cité plus haut, les départements ministériels devraient verser périodiquement aux archives tous les documents d'intérêt public; mais comme ces versements sont subordonnés à l'autorisation du chef de l'État, les ministères en ont agi à leur guise. Plusieurs ministères (nous les avons indiqués plus haut) se débarrassent ainsi des papiers qui les encombrent, d'autres ne font aucun versement. Nous ne nous occuperons pas ici des archives purement administratives rattachées dans chaque département ministériel, soit au cabinet, soit à la direction du secrétariat, mais il convient de donner quelques détails sur les dépôts des affaires étrangères, de la marine et de la guerre.

A. *Archives du ministère des affaires étrangères.* Nous avons dit plus haut que c'est à la fin du règne de Louis XIV que remonte la création de ce dépôt. Sous le

titre de *Dépôt des minutes des affaires étrangères*, il fut établi, en 1710, au vieux Louvre, transporté à Versailles en 1763, où il prit le titre de *Dépôt général des affaires étrangères*. Revenu à Paris lors de la Révolution, il fut successivement installé dans l'hôtel Galiffet, dans l'hôtel Maurepas, dans une maison de la rue Neuve-des-Capucines, et enfin dans l'hôtel du ministère, au quai d'Orsay, en 1853. Ces archives d'une richesse exceptionnelle, et qui par suite d'acquisitions contiennent des documents de toutes sortes, sont restées longtemps complètement inaccessibles au public. Leurs directeurs, en s'appliquant à confondre les archives historiques et les documents politiques modernes, réussirent pendant longtemps à résister à toutes les tentatives. Des ministres même se heurtèrent à leur mauvais vouloir. On cite les quelques privilégiés, la plupart étrangers, qui sous le second empire pénétrèrent dans ce dépôt dont on ignorait à peu près le contenu et où l'on ne rédigeait aucun inventaire. Aussi le désordre s'y était-il introduit et des soustractions y avaient été commises. Il n'est que juste de rappeler ici le nom du chercheur opiniâtre qui entreprit patiemment le siège de ce dépôt inaccessible, et auquel nous devons qu'il soit aujourd'hui ouvert à tous. Ce fut à l'occasion des papiers du duc de Saint-Simon qui y demeuraient jalousement cachés, que M. Armand Baschet entreprit cette campagne qui fut couronnée de succès (V. son livre intitulé : *le Duc de Saint-Simon, son cabinet et l'historique de ses manuscrits;* Paris, 1874, in-8). A la suite d'un rapport adressé le 21 fév. 1874 au maréchal de Mac-Mahon, président de la République, l'accès des travailleurs aux archives des affaires étrangères fut décidé. Une *Commission des archives diplomatiques* fut chargée de proposer les mesures nécessaires.

Aujourd'hui, les archives du ministère des affaires étrangères forment une division du ministère comprenant deux bureaux, le service des communications et le bureau historique. La commission des archives diplomatiques, devenue permanente et réorganisée par décret du 10 fév. 1882, publie chaque année un rapport annuel où elle rend compte de ses travaux. D'après le règlement qu'elle a élaboré et qui a été adopté, le ministre autorise les demandes d'accès aux archives, qui doivent mentionner l'objet des recherches. Les communications sont faites sans déplacement, dans une salle de travail ouverte quatre ou cinq heures chaque jour. On communique les documents antérieurs au 14 sept. 1791 avec faculté d'en prendre, sans contrôle, des extraits ou des copies ; pour la période qui va de 1791 au 30 mai 1814, les extraits ou copies doivent être soumis à l'examen du chef de la division, qui décide, sauf recours au ministre, si leur publication n'a pas d'inconvénient. Les documents des époques postérieures ne peuvent être communiqués qu'à titre exceptionnel. La commission des archives a de plus entrepris la publication d'inventaires et de documents. Voici l'indication des volumes parus : *Inventaire sommaire des archives du département des affaires étrangères, Mémoires et documents, France ;* Paris, 1883, in-8. *Inventaire analytique des archives du ministère des affaires étrangères.* — I. *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre* (1537-1542), par M. Jean Kaulek (1885); — II. *Papiers de Barthélemy, ambassadeur en Suisse* (1792), par M. Jean Kaulek (1886). — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française* : *Autriche*, par Albert Sorel ; *Suède*, par A. Geffroy ; *Portugal*, par A. de Caix de Saint-Aymour. — *L'Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères* depuis son origine jusqu'en 1874 a été écrite par M. A. Baschet (Paris, 1875, in-8).

B. *Dépôt et archives de la guerre.* La création du dépôt de la guerre remonte au ministère de Louvois, mais ce fut seulement en 1701 que Chamillart en fit un établissement d'Etat. Après avoir beaucoup voyagé de Paris à Versailles et de Versailles à Paris, il est depuis 1867 installé dans les nouveaux bâtiments du ministère de la guerre. Les *archives historiques* forment un bureau de la sous-direction du service géographique ; elles contiennent environ 14,000 cartons ou volumes. Elles remontent à 1631, mais ce n'est qu'à partir de 1672 qu'elles sont à peu près complètes. Les *archives modernes* commencent à la Révolution. Ces archives peu connues, peu accessibles, ne possèdent pas d'inventaires. En 1863, le maréchal Randon en avait fait commencer le catalogue qui n'a pas été poursuivi. A côté de ces archives historiques qui dépendent du dépôt de la guerre sont les *archives administratives*, séparées des archives historiques par un décret du 22 floréal an V (11 mai 1797); ce sont celles qui sont proprement appelées *archives de la guerre*.

C. *Archives de la marine et des colonies.* La première organisation des archives de la marine remonte au ministère de Colbert ; établies d'abord à Paris, transférées à Saint-Germain, puis à Versailles, elles ne revinrent à Paris qu'en 1837 ; ce fut en 1861 qu'elles furent placées dans l'hôtel du ministère où elles se trouvent actuellement. Elles sont divisées en archives anciennes, antérieures à 1815, et en archives administratives. Une opération récente a séparé les archives des colonies de celles de la marine. Les plus anciennes pièces remontent à 1623, les séries commencent en 1662; mais malheureusement, par suite d'incendies et de déprédations qui ont continué jusqu'à nos jours, ces archives ont subi de grandes pertes. Néanmoins elles comptent encore environ 40,000 cartons ou volumes. Jusqu'à ces dernières années elles étaient restées dépourvues de bons inventaires, peu ou point classées et à peu près inaccessibles au public. Les choses ont été modifiées, d'abord par la nomination en 1881 d'une commission d'enquête qui fit des propositions pour la réorganisation du service et recommanda la confection d'inventaires, et surtout par la création d'une *Commission supérieure des archives* (décision présidentielle du 25 avr. 1883), sous les auspices de laquelle a paru le premier volume d'un *Inventaire des archives de la marine* (1886, in-8).

6° *Archives des notaires.* D'après la loi du 29 sept. 1791 qui a réorganisé le notariat, les notaires ont hérité des minutes des notaires royaux ou seigneuriaux leurs prédécesseurs. L'ordonnance du 6 mars 1828 a prescrit de restituer à leur dépôt d'origine les minutes notariées qui en avaient été distraites pendant la Révolution. Ces collections de minutes constituent dans la plupart des études des archives fort riches et souvent fort anciennes ; il en est qui remontent jusqu'au XIIIe siècle. Malheureusement elles sont aussi fort encombrantes, et comme elles ne peuvent guère servir qu'à des recherches historiques, leurs dépositaires les laissent en désordre et les relèguent même dans des dépôts malsains où elles sont assurées d'une destruction certaine. Certaines villes, Rouen, Lyon, Toulouse, Bordeaux, quelques villes du Nord, ont centralisé les anciennes minutes dans des dépôts spéciaux placés sous la surveillance de la chambre des notaires ; il serait fort à désirer que cette mesure fût généralisée. La chambre des notaires de Paris a publié en 1862 un *Registre-minutier du notariat du département de la Seine* (1 vol. in-fol,). On y trouve, sous forme de tableau chronologique, l'indication des minutes qui se trouvent dans chaque étude.

7° *Archives de l'état civil.* On sait que nos registres de l'état civil ont leur origine dans les registres de sacrements tenus par le clergé et rendus officiels par les ordonnances de Villers-Cotterets et de Blois (1539 et 1579). Une déclaration du roi du 9 avr. 1736 régla définitivement « la forme de tenir les registres de baptêmes, mariages, sépultures, etc., » et ordonna d'en déposer les doubles dans les greffes des bailliages ; la loi du 20 sept. 1792 transforma ces registres de sacrements en registres

d'état civil et en attribua la tenue aux municipalités. Cette loi fut fondue dans les art. 34-101 du c. civ. qui la modifia sur quelques points. Les doubles des registres provenant des greffes des bailliages que la loi de 1792 avait attribués aux archives départementales durent être versés aux greffes des tribunaux civils; tandis que les communes héritèrent des anciens registres des paroisses. Il existe donc des archives de l'etat civil dans les communes et dans les greffes des tribunaux. Celles des communes sont en général plus anciennes puisque celles des greffes ne peuvent guère remonter au delà de la loi de 1736. Les plus anciens de ces registres sont du début du xve siècle. (Pour la tenue des registres, et l'expédition des actes de *l'état civil*, voir ce mot).

III. Archives étrangères. — 1° Allemagne. — Les vicissitudes de l'histoire d'Allemagne, le morcellement de son territoire, les changements continuels de gouvernement, les nombreuses guerres intestines ont exercé sur les archives une influence funeste. Beaucoup de dépôts ont péri pendant la guerre de Trente ans, mais là comme ailleurs les plus grandes pertes ont été causées par l'incurie, la négligence des hommes. Ce qui subsiste des archives de l'Allemagne est loin d'avoir reçu la bonne organisation des archives de la France; aujourd'hui encore beaucoup de dépôts sont dans un état de désordre tel qu'il est impossible d'y faire utilement des recherches. Beaucoup de dépôts d'archives très riches d'anciennes villes impériales n'ont pas même d'archivistes; d'autres en ont qui n'ont pas reçu l'éducation scientifique indispensable. En 1867 la diète de la confédération de l'Allemagne du Nord avait résolu de rendre les archives plus accessibles et d'en faire publier des inventaires. Mais les événements ont empêché cette résolution de recevoir autre chose qu'un commencement d'exécution.

Archives de l'ancien empire d'Allemagne. — La condition ambulante des archives des souverains a causé en Allemagne comme en France des pertes irréparables; néanmoins au xviie siècle les archives étaient encore très riches. Après la paix de Westphalie, les 266 Etats immédiats de l'empire avaient chacun leur dépôt d'archives, auxquels il faut ajouter celles des abbayes, des églises, des châteaux, des villes et de nombreuses corporations de tous genres. Des 266 archives d'Etat il en subsiste à peine cinquante. Les événements qui suivirent la Révolution française et l'Empire furent cause d'un bouleversement dont nous avons parlé plus haut; on ne saurait apprécier exactement les pertes subies de 1793 à 1815 par les archives de l'Allemagne. Celles du clergé furent en grande partie dispersées: avant de quitter leurs églises les moines ou les prêtres se partageaient les documents les plus précieux, pour les soustraire aux mains des vainqueurs. La plupart prirent le chemin de la vallée du Danube, et l'on retrouve aujourd'hui en Autriche beaucoup de documents provenant des abbayes les plus éloignées. Il en fut à peu près de même des archives des petits princes. — Les archives de l'ancien empire d'Allemagne (*Deutsches Reichsarchiv*) étaient divisées en quatre grandes sections déposées dans les quatre villes de Vienne, Wetzlar, Ratisbonne et Mayence. Les archives de la *cour impériale*, établies à Vienne, furent, de 1805 à 1809, transportées à Temeswar pour les soustraire à Napoléon, qui s'en empara et les fit transporter à Paris, d'où elles revinrent à la suite du traité de Paris dans 1,057 caisses, qui, en 1817, n'avaient pas encore été ouvertes. — Les archives de la *chambre impériale* (*Reichskammergericht*) et celles du *Conseil aulique* (*Reichshofrath*), après avoir voyagé de Francfort à Worms, à Spire, furent transférées en 1693 à Wetzlar. De 1821 à 1852, ces archives ont été partagées entre les divers Etats de l'Allemagne qu'elles concernaient. — Les *archives des diètes de l'empire* contenaient tous les procès-verbaux des diètes; elles étaient conservées à l'hôtel de ville de Ratisbonne où se tinrent les sessions de 1645 à 1806; elles ont été depuis dispersées. — Les *archives de la chancellerie de l'empire*, après avoir été conservées à Mayence, furent transportées en 1792 à Aschaffenbourg; en 1818, elles furent transférées à Francfort-sur-le-Mein, dans la maison de l'ordre Teutonique et placées sur la surveillance des Autrichiens; elles ont depuis été réunies aux Archives d'Etat et de la maison impériale à Vienne. Nous passerons successivement en revue les archives des différents Etats de l'Allemagne.

Archives de la Bavière. Ce sont celles qui ont reçu la meilleure organisation. A la fin du siècle dernier il y avait en Bavière les archives du royaume qui se divisaient en *archives intérieures*, *archives extérieures*, et *archives nationales secrètes;* les archives de douze villes impériales, celles de douze principautés ecclésiastiques, de douze principautés séculières, celles des jésuites, de l'ordre Teutonique et de 478 établissements ecclésiastiques. En vertu d'une ordonnance du 21 avril 1812, toutes ces archives cessèrent d'être indépendantes et furent considérées comme des annexes des archives royales *(Allgemeines Reichsarchiv)*. En 1837 on créa huit dépôts provinciaux (*Archivconservatorium*) à Munich, Landshut, Amberg, Neubourg, Nuremberg, Bamberg, Würzbourg et Spire, placés sous la haute direction du directeur des archives centrales, et auxquels on réunit les dépôts d'importance moindre. Tous les documents antérieurs à 1400, de tout le royaume, furent placés dans les archives centrales de Munich, sauf ceux qui se trouvaient dans les archives de la maison royale ou dans les archives centrales de l'Etat. On évalue à 500,000 le nombre des pièces déposées aux archives centrales et à 160,000 celui des pièces des huit dépôts provinciaux. Bien que l'on ait posé en principe que les fonds seraient respectés, on leur a fait cependant subir des démembrements, en réunissant à Munich les documents anciens, puis en séparant les chartes (*Urkunden*) des autres documents, enfin en mettant à part les pièces précieuses, curieuses ou rares. Les archives de Bavière doivent servir avant tout les intérêts de l'Etat, juridiques ou administratifs; les intérêts scientifiques ne viennent qu'en seconde ligne. Les archivistes sont commissionnés par le ministère de l'intérieur, pour traiter les affaires courantes pour lesquelles l'étude des documents déposés aux archives est nécessaire. Jusqu'en 1870, il était très difficile pour les historiens de pénétrer dans les archives, depuis, elles sont devenues très accessibles. Une grande facilité est même donnée aux recherches par ce fait que l'on peut faire envoyer dans l'un quelconque des neuf dépôts de l'Etat les documents que l'on désire étudier. Le prêt est même accordé aux archives étrangères qui consentent à la réciprocité, et aux savants connus. Les inventaires et répertoires sont très nombreux, mais il n'en est pas qui ait encore été publié, et ils ne doivent pas, en règle générale, être communiqués au public. Mais il est fait de nombreuses exceptions à cette règle en faveur des travailleurs sérieux. (Sur l'état actuel des classements et des inventaires, voy. le rapport du directeur pour 1882-1883 dans Löher, *Archiv Zeitschrift*, t. IX. 1885, p. 285 et suiv.). En dehors des *archives centrales* et *des archives provinciales* dont nous venons de parler, il existe encore à Munich deux autres dépôts: Les *Archives secrètes de la maison royale*, propriété de la dynastie régnante; autrefois personne n'y était admis, aujourd'hui des permissions sont accordées au nom du roi avec assez de facilité; les *archives royales secrètes de l'Etat*, longtemps inaccessibles, aujourd'hui ouvertes avec une permission spéciale. Beaucoup d'archives ecclésiastiques, provenant des établissements sécularisés, ont été réunies aux archives nationales dont nous avons parlé, mais celles des établissements non sécularisés sont demeurées indépendantes et peuvent être considérées comme inaccessibles. Il faut mentionner encore les *archives des consistoires protestants*, les *archives communales* sur lesquelles le gouvernement exerce un droit de surveillance, et les archives des familles nobles.

Archives de la Prusse. Les anciennes archives des

margraves de Brandebourg, qui devinrent plus tard les archives de la maison royale de Prusse, demeurèrent longtemps à la Plassenbourg où elles se trouvaient dès le xive siècle sous la garde du « greffier provincial de la montagne» (*Landschreiber auf dem Gebirge*); elles y restèrent jusqu'au commencement du xixe siècle (1813-1818), époque où elles furent incorporées aux archives bavaroises de Bamberg ; ce fut seulement en vertu de l'art. 12 du traité de paix du 29 août 1866 qu'elles furent rétrocédées à la couronne de Prusse qui les réunit à ses archives de Berlin. Ces archives de Berlin existaient depuis le xve siècle; elles occupent aujourd'hui douze salles du château royal et sont placées dans les attributions du président du ministère prussien. Elles sont divisées en deux grandes catégories : 1° les *Archives du cabinet* qui contiennent les archives de l'ancien margravrat de Brandebourg, celles de la monarchie et les documents relatifs à la famille royale; elles commencent au ixe siècle et vont jusqu'au xvie siècle. 2° Les *archives d'Etat* conservent tous les documents qui se sont accumulés depuis le xve siècle jusqu'à nos jours. Elles contiennent en particulier les négociations et relations avec les puissances étrangères, les affaires judiciaires et administratives de toutes les provinces. Elles sont administrées par un directeur général sous l'autorité duquel sont placées les archives provinciales d'Etat dont les dépôts sont à Aurich, Breslau, Coblentz, Düsseldorf, Hanovre, Idstein, Königsberg, Magdebourg, Marbourg, Munster, Osnabrück, Posen, Schleswig, Sigmaringen et Stettin. Pour consulter ces archives il faut une autorisation du directeur général des archives. Elles sont loin d'être encore suffisamment classées ; les inventaires ne sont pas publiés, et ceux qui existent en manuscrit ne doivent pas être communiqués au public. Un grand nombre de villes possèdent des dépôts importants d'archives municipales, placés sous l'autorité de la municipalité. La plupart ne sont pas classés. Plusieurs familles princières possèdent des archives considérables; nous citerons celles des Hohenzollern à Sigmaringen, des comtes de Stolberg, des princes de Wied, etc. Plusieurs établissements ecclésiastiques ont conservé leurs anciennes archives ; les universités de Berlin et de Göttingen en ont de fort importantes.

Archives du grand-duché de Bade. Elles se trouvent à Carlsruhe et comprennent : les archives générales, les archives de la maison grand-ducale, les archives secrètes de l'Etat. Elles sont très facilement accessibles à ceux qui veulent les consulter dans un but scientifique. Plusieurs villes, Fribourg, Constance, etc., ont des archives municipales intéressantes. L'abbaye cistercienne de Litchtenthal passe pour avoir un dépôt important; mais il est inaccessible. Un grand nombre de répertoires et de catalogues des archives badoises sont imprimés par les soins de la *Commission historique du grand-duché de Bade* dans le recueil qu'elle publie depuis quelques années sous le titre de *Mittheilungen der bad. hist. Kommission*.

Archives du royaume de Würtemberg. D'après une brochure publiée à Heilbronn en 1883 *(Dreipia desideria für die Würtembergische Geschichtsforschung)*, ce sont les plus arriérées de toute l'Allemagne. Elles se trouvent à Stuttgart et à Ludwigsbourg et comprennent les *archives secrètes de la maison royale* et les *archives secrètes de l'Etat*. Quoiqu'on obtienne assez facilement la permission de les consulter, l'état où elles se trouvent et l'absence d'inventaires ne permettent pas d'y diriger utilement des recherches.

Archives du royaume de Saxe. Les *archives générales de l'Etat* se trouvent à Dresde; elles ont été créées en 1834 et on y a réuni les archives de tous les anciens établissements supprimés et notamment une partie des célèbres archives de Wittenberg, gardées jusqu'en 1802 sous douze serrures; elles contenaient les archives de toutes les maisons régnantes des différentes Saxes. Les archives de la cathédrale de Saint-Pierre à Bautzen sont riches, mais inaccessibles. L'*Archivum magnum* à Meissen est placé sous la surveillance commune du chapitre de la cathédrale et du procureur royal. Les documents remontent au xe siècle. Il faut, pour y pénétrer, la double autorisation du chapitre et du ministère des cultes.

Archives des petits Etats allemands. Dans la plupart, les archives des familles régnantes étant réunies aux archives d'Etat, il en résulte qu'elles sont difficilement accessibles. Les archives du duché de Saxe-Cobourg-Gotha à Cobourg remontent au xiie siècle; celles de Gotha contiennent des documents du xie siècle. Les archives de la famille princière de Henneberg, copropriété de la Prusse, de Saxe-Weimar, de Meiningen et de Gotha, contiennent plus de 3,000 chartes dont les plus anciennes sont du commencement du xe siècle. Les *archives secrètes générales et de l'Etat* du grand-duché de Saxe-Weimar, à Weimar, contiennent plus de 12,000 chartes à partir du viiie siècle. Les anciennes villes libres hanséatiques, Brême, Hambourg, Lübeck, possèdent des dépôts d'archives d'un intérêt considérable. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les dépôts de l'Allemagne, presque tous indépendants les uns des autres. En Alsace-Lorraine, on a conservé l'ancienne organisation française.

2° Autriche-Hongrie. — Les archives de l'empire d'Autriche n'ont pas été centralisées et ne sont pas soumises à une direction unique. Chacun des pays réunis sous le sceptre des Habsbourg administre ses archives à sa guise; de plus, tous les anciens établissements ecclésiastiques ont conservé leurs papiers. A Vienne, les archives de la cour, de la maison impériale et de l'Etat conservent tous les documents relatifs à la dynastie, à l'administration de l'Etat et surtout aux relations avec les pays étrangers; elles sont très libéralement ouvertes depuis 1868. Parmi les nombreux dépôts de Vienne, il faut citer encore les archives des ministères et notamment les *archives de la guerre* et les *archives militaires-géographiques*, les archives centrales de l'ordre Teutonique, les archives des princes de Schwarzenberg et celles des princes de Liechtenstein. Les archives de la Moravie sont conservées à Brünn, celles de Styrie à Gratz, celles de la nation saxonne à Hermannstadt, celles du Tyrol à Innsbruck, celles de la Bohême à Prague, etc. Ces dépôts sont placés sous l'autorité des délégations. Les *archives du royaume de Hongrie*, réunies à Budapest, ont été formées des diverses archives de la chancellerie, du gouvernement de Transylvanie, de l'*Archivum regnicolare*, des archives des Palatins, auxquelles on a réuni, de 1876 à 1882, les archives du Trésor, du fisc de Transylvanie, du gouvernement de Fiume, de la cour royale, du chapitre de Gyula-fehérvár, du couvent de Kolos Monostor et les archives nationales de Transylvanie.

3° Angleterre, Écosse et Irlande. — Les archives de l'Etat en Angleterre sont placées sous l'autorité d'un directeur général *(Master of Rolls)*, institué en 1849. Les documents conservés autrefois dans différents dépôts : State-Paper-Office, Tour de Londres, Chapter-House, Westminster abbey, Rolls-Chapel et Carlton-lane sont tous réunis dans un vaste édifice, de style gothique et à l'épreuve du feu, le New-Record-Office dont la construction, commencée en 1855, a été terminée il y a quelques années à peine. Il n'y a probablement pas au monde de dépôts aussi riches en documents historiques depuis l'époque de la conquête de l'Angleterre jusqu'à nos jours. Il faut, pour le connaître, consulter les *Annual reports of the deputy Keeper of the public records*, 21 vol. in-fol., publ. de 1840 à 1861 et 26 vol., in-8, publiés de 1862 à juin 1885, contenant des index, des répertoires et des inventaires parmi lesquels nous signalerons: *List of calendars, Indexes*, etc., *on the Public Record Office* (rapport, n° 24, 1863), le *Calendar of Royal charters* (rapport, n° 29, 1868), etc.

Les papiers d'Etat, longtemps conservés au *Foreign-Office*, ont été réunis, en 1870, au Record-Office. Lord Granville, l'auteur de cette réforme, n'a retenu que les

documents antérieurs à 1810. Depuis longtemps, du reste, le dépôt des papiers d'Etat était ouvert aux historiens et les recherches y étaient facilitées par une série de publications, les *Calendars of state papers*, publiés, depuis 1855, sous la direction du Maître des rôles et qui comprennent aujourd'hui près de 120 volumes, grand in-8, divisés en un grand nombre de séries *(Domestic series, Foreign series*, etc.) Nulle part, les archives ne sont plus libéralement ouvertes qu'en Angleterre; le *Public Record Office* est ouvert tous les jours de dix heures à quatre heures et le public y est librement admis; les recherches y sont facilitées par les répertoires, inventaires, catalogues, imprimés ou manuscrits, que l'on communique à tous les travailleurs. Le *Record-Office* représente à peu près les archives nationales de l'Angleterre; les autres dépôts, ceux des villes, des établissements ecclésiastiques, des corporations, n'ont aucune relation avec lui. — Les *archives de l'Ecosse*, dont l'établissement remonte à 1282, sont à Edimbourg, dans un bâtiment nommé *General register House* sous la direction du *Lord Clerk Register*. — Les *archives de l'Irlande* ont éprouvé de grandes pertes; une commission, nommée en 1810 pour veiller à leur conservation et à leur classement, a fonctionné sans grand résultat jusqu'en 1830; elle a été réorganisée en 1847. Les archives se trouvent jusqu'à présent dans différents dépôts de Dublin. Plusieurs volumes de *Calendars from the Irish patent and close rolls* ont été publiés sous la direction du Maître des rôles.

4° Belgique. — Les archives de la Belgique ont subi les mêmes vicissitudes que celles de la France; les archives des anciennes administrations, celles des établissements ecclésiastiques y ont été réunies aux archives de l'Etat. Celles-ci se trouvent aux archives du royaume à Bruxelles et dans les archives provinciales établies aux chefs-lieux de la plupart des provinces. L'archiviste général, en même temps qu'il administre le dépôt de Bruxelles, dirige les dépôts provinciaux. L'accès des archives est facile; la plupart des dépôts sont dans un ordre satisfaisant, un certain nombre d'inventaires ont été publiés. Les archives des villes belges sont, en général, exceptionnellement riches. Ypres, Gand, Bruges, Bruxelles possèdent des dépôts dont l'importance égale celle de beaucoup d'archives d'Etat.

5° Espagne. — Les archives générales de l'Espagne sont dispersées dans plusieurs dépôts, à Madrid, à l'Escurial et surtout à Simancas. En outre, les anciens royaumes ont conservé leurs archives; les archives de la couronne d'Aragon à Barcelone sont d'une importance considérable, admirablement conservées et classées dans un ordre parfait. Celles de la Navarre à Pampelune sont également bien conservées; malheureusement, les inventaires n'ont point été publiés et il est difficile de s'y orienter.

6° Italie. — A. *Archives du royaume d'Italie*. Les archives de l'Italie ont été réorganisées par les décrets royaux du 26 mars 1874 et du 27 mai 1875. Elles sont placées dans les attributions du ministère de l'intérieur et divisées en dix surintendances comprenant chacune plusieurs dépôts provinciaux. Ces dépôts conservent les documents provenant des anciens gouvernements de l'Italie, aussi la plupart sont-ils extrêmement riches. Nous citerons ceux de la république de Venise, des grands-ducs de Toscane à Florence, des rois des Deux-Siciles à Naples, du Piémont à Turin. Ces archives sont, en général, bien classées et toutes les facilités sont accordées aux travailleurs qui veulent y faire des recherches. Un grand nombre d'inventaires sont publiés, d'autres sont en préparation, quelques-uns sont des modèles achevés des travaux de ce genre. Le directeur de la première division du ministère de l'intérieur, M. N. Vazio, dans les attributions duquel sont placées les archives de l'Etat, a publié, en 1883, un rapport qui donne d'amples détails sur l'organisation et la composition des archives de l'Italie *(Relazione sugli Archivi di Stato Italiani* (1874-1882); Rome, 1883, 1 vol. in-4 de 410 pp.). Quelques établissements ecclésiastiques comme les abbayes du Mont-Cassin et de la Cava ont conservé la possession de leurs chartriers. — B. *Archives du Vatican*. Les archives pontificales existaient à Rome dès le v[e] siècle; il ne nous appartient pas de raconter leurs vicissitudes; nous avons eu l'occasion de dire plus haut comment la plus grande partie de cet immense dépôt fut transportée à Paris sous le premier Empire et retourna à Rome en 1815. Jusqu'à ces dernières années, l'accès des archives du Vatican était resté rigoureusement interdit, même aux savants les plus illustres. Dès les premiers temps de son pontificat, Léon XIII manifesta l'intention d'y faciliter quelques recherches et, depuis lors, des savants de toutes les nations, et particulièrement les membres de notre Ecole française de Rome, en ont déjà extrait une foule de documents historiques de la plus grande importance. Malheureusement, en dehors de l'immense et superbe série des registres qui contiennent les minutes des actes pontificaux depuis le XIII[e] siècle, il n'est guère possible de savoir au juste, faute d'inventaire, ce que contient ce dépôt qui est resté jusqu'à nos jours à peu près fermé aux historiens.

A. Giry.

Bibl. : En dehors des ouvrages indiqués au cours de cet article, nous signalerons ici les publications générales, les périodiques, et surtout les ouvrages qui peuvent donner des indications sur les inventaires des archives des différents pays. Notions générales: A. Champollion-Figeac, *Manuel de l'archiviste*, 1860, in-8. — Du même, *Annuaire de l'archiviste*, 1861-1879, 7 vol. in-8. — G. Richou, *Traité historique et pratique des archives publiques*; Paris, 1883, in-8.

France: H. Bordier, *les Archives de la France*; Paris, 1855, in-8. — L. Pannier, *Etat des inventaires sommaires et autres travaux relatifs aux diverses archives de la France*; Paris, 1875, in-8. — H. Bordier, *les Inventaires des archives de l'Empire*; Paris, 1867, in-4. — A. Baschet, *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères*; Paris, 1874, in-8. — *Inventaire sommaire des archives de la Marine*; Paris, 1882, in-8. — Huguenin, *Etudes sur le dépôt de la guerre* (dans le *Spectateur militaire*, 1870, et le *Journal des sciences militaires* 1874). — Jung, *le Dépôt de la guerre, ce qu'il a été, ce qu'il est et ce qu'il peut être*; Paris, 1872, in-8. — *Bulletin des bibliothèques et des archives*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique; Paris, 1882-1886. (Publication officielle).

Allemagne: Baumgarten, *Archive und Bibliotheken in Frankreich und Deutschland*, dans *Preussische Iahrbücher*, 1875. — Friedemann, *Zeitschrift für die Archive Deutschland*; Hambourg et Gotha, 1846-1853. — Burkhardt, *Korrespondenzblatt der deutschen Archive*; Leipzig, 1878 et suiv. — Fr. v. Löher, *Archivalische Zeitschrift*; Munich et Stuttgart, périodique paraissant depuis 1876. — Burkhardt, *Hand-und Adressbuch der deutschen Archive*; Leipzig, 1875. — H. Ermisch, *Ueber Staats-und Stadt-Archive*; Fribourg, 1882. — Holtzinger, *Katechismus des Registratur und Archivenwesens*; Leipzig, 1883.

Belgique: *Tableau synoptique des archives de l'Etat dans les provinces présenté à M. le Ministre de l'intérieur par M. l'Archiviste général*; Bruxelles, 1876, in-4°.

Espagne: Guemes y Willame, *Organizacion del archivo de la Corona*; Madrid, 1876, in-8. — *Revista de Archivos bibliotecas y museos*; Madrid, in-8 (revue mensuelle).

Hongrie: J. de Pauler, *Lois et règlements concernant les archives du royaume de Hongrie*; Buda-Pest, 1884, in-8.

Italie: *Relazione sugli Archivi di Stato Italiani* (1874-1882); Rome, 1883, in-4.

Vatican: P.-A. Munch, *Aufschlüsse über das päpstliche Archiv*, herausgegeb von D[r] G. Storm, aus dem Dänischen übersetzt von D[r] Samuel Löwenfeld; Berlin, 1880, in-8. — G. Palmieri, *Ad Vaticani archivi pontificum regesta manuductio*; Rome, 1884, in-12.

Pays-Bas: Les archivistes du royaume doivent faire chaque année un rapport sur l'état de leurs archives et sur les nouvelles acquisitions; le ministre de l'intérieur réunit et fait imprimer ces rapports; le 7[e] de ces recueils a paru en 1886.

Pays Scandinaves: Secher, *Das Archivwesen im Scandinavischen Norden*, dans *Archiv-Zeitschrift*, t. IV à VI, 1879-1881, pp. 77-106.

ARCHIVICAIRE (V. Vicaire général).

ARCHIVIOLE. Instrument de la famille des instruments à cordes frottées. L'archiviole, qui portait aussi le nom de Lira di Gamba ou de Lirane, différait peu de la *Viola di Gamba* (V. ce mot). Elle n'était qu'une variété de ces nombreuses violes graves à douze ou quatorze cordes, et à sonorité molle et sourde, qui remplirent de leurs grondements la basse de l'orchestre du XVI[e] au XVIII[e] siècle jusqu'au moment

où la contrebasse et le violoncelle les remplacèrent tous et avec avantage (V. Basse de viole et Viole).

ARCHIVISTE. I. Administration. — On donne communément ce nom aux personnes chargées de la garde d'un dépôt d'archives. Le titre officiel d'archiviste est réservé actuellement en France : 1° aux archivistes des archives nationales; 2° aux archivistes des archives départementales, communales et hospitalières; 3° aux archivistes de certains ministères; 4° et enfin à des fonctionnaires militaires dont il sera question plus loin. Les *archivistes aux archives nationales*, répartis en six classes différentes, sont nommés par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition du directeur général; ils doivent être choisis parmi les élèves de l'Ecole des chartes pourvus du diplôme d'archiviste-paléographe et les archivistes départementaux et communaux, ayant au moins trois ans d'exercice (décret du 22 déc. 1855, art. 12). Les *archivistes départementaux* sont nommés par les préfets qui doivent les choisir parmi les élèves de l'Ecole des chartes pourvus du diplôme d'archiviste-paléographe, et, à leur défaut, parmi les candidats munis d'un certificat d'aptitude délivré après examen par la Commission supérieure des archives (décret du 4 fév. 1850; loi du 10 août 1871, art. 45). Le programme de l'examen des candidats au certificat d'aptitude a été fixé par une circulaire ministérielle du 10 juil. 1850. La législation n'a rien prescrit relativement aux archivistes des communes et des hospices; il en est de même pour les archivistes des ministères qui, dans les ministères qui versent leurs archives aux archives nationales, sont choisis parmi les employés de l'administration centrale (V. Archives).

II. Administration militaire. — Dans chaque place de guerre il existe un ou plusieurs fonctionnaires militaires chargés de la conservation des archives. Avant la suppression des majors de place en 1791, ces officiers étaient les véritables archivistes des places. La loi de 1791 les remplaça, dans ces fonctions, auprès de chaque état-major de place, par un *secrétaire-écrivain* nommé par le roi et choisi ordinairement parmi les anciens sous-officiers. Par arrêté du 28 germinal an VIII, ces secrétaires sont chargés de la garde des archives, nommés par le ministre et choisis parmi les officiers ou sous-officiers retraités. Un règlement de l'an XII leur donne l'uniforme d'adjudant sans boutonnière ni galons, mais avec l'épaulette. En 1811, un décret leur donne pour marque distinctive une plume brodée en or sur le sein gauche. Ce décret les appelle *secrétaires-archivistes*. Ils comprennent alors quatre classes dont les trois premières comportent rang d'officier. Une ordonnance de 1817 attache un secrétaire-archiviste du grade de capitaine à chaque division d'infanterie; mais en 1828 cet emploi est supprimé et les secrétaires-archivistes ne sont conservés qu'au nombre de 36 (ayant rang d'officier), et répartis dans les places de 1re classe, et dans quelques-unes de 2e classe. La loi du 13 mars 1875 crée à son tour des officiers archivistes attachés à l'état-major des places; mais cette organisation ne dure que jusqu'en 1880 où la loi du 20 mai la remplace par l'institution des *archivistes d'état-major*.

Ces fonctionnaires ont rang d'officier, et sont assimilés aux adjoints du génie et aux gardes d'artillerie, avec lesquels ils prennent rang. Ils sont au nombre de 150 divisés ainsi : 15 archivistes principaux de 1re classe; 15 de 2e classe; 30 archivistes de 1re classe; 40 de 2e classe; 50 de 3e classe. — Les archivistes de 3e classe sont choisis, au concours, parmi les sous-officiers des sections de secrétaires d'état-major ou du recrutement ayant deux années de grade. Ceux de 2e classe sont nommés, après un minimum de quatre années de grade, moitié au choix, moitié à l'ancienneté. Pour ceux de 1re classe, le minimum de grade n'est que de deux années et la proportion d'un tiers seulement réservé à l'ancienneté. Quant aux archivistes principaux, ils sont tous promus au choix après trois ans de grade. L'âge de la retraite pour les archivistes d'état-major est le suivant : 60 ans pour les archivistes principaux, 58 ans pour les archivistes de 1re et de 2e classe et 56 ans pour les archivistes de 3e classe. Les archivistes d'état-major sont adjoints aux officiers d'état-major pour le travail des bureaux et la conservation des archives. Ils assurent en temps de paix les traditions et la transmission du service. En temps de guerre ils restent attachés à la place, à l'exception de l'un d'eux qui suit le corps d'armée. Les archivistes qui sont au ministère de la guerre sont tous mobilisables.

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE. Titre créé par l'ordonnance royale du 31 déc. 1846, et appliqué aux élèves de l'Ecole des chartes qui ont terminé leurs trois années d'études, subi avec succès les examens de sortie et soutenu un acte public sur un thème imprimé qu'ils ont choisi (thèse). Le diplôme d'archiviste-paléographe est conféré par le ministre de l'instruction publique et contresigné par le président du conseil de perfectionnement et le directeur de l'Ecole des chartes. Il donne accès aux fonctions d'archiviste départemental, d'archiviste aux archives nationales, aux chaires de l'Ecole des chartes, aux fonctions d'inspecteur général des archives et des bibliothèques, aux fonctions d'auxiliaire pour les travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et d'employé dans les bibliothèques de l'Etat; il donne droit à prendre part aux concours pour la nomination des auditeurs de 2e classe au Conseil d'Etat, aux concours pour l'admission dans les carrières diplomatiques et consulaires; il dispense du stage exigé pour prendre part aux concours pour les fonctions de bibliothécaire de l'Université, et enfin il donne accès à l'Ecole française de Rome. Un crédit annuel de 3,600 fr. est réparti annuellement entre les archivistes-paléographes non pourvus d'emploi, qui, pour compléter leurs études, sont temporairement chargés de travaux de classement, d'inventaire ou de catalogue (V. Ecole des chartes).

ARCHIVOLTE. Ce mot, composé de deux mots latins, *arcus*, arc, et *volutus*, contourné, désigne plus particulièrement, dans l'architecture romaine antique, le bandeau formé de moulures, avec ou sans ornements, qui décore l'arc d'une arcade et produit ainsi une saillie sur ses tympans, tandis que, dans l'architecture du moyen âge, la désignation du mot *archivolte* s'est étendue à l'ensemble des rangs de claveaux moulurés et décorés qui forment

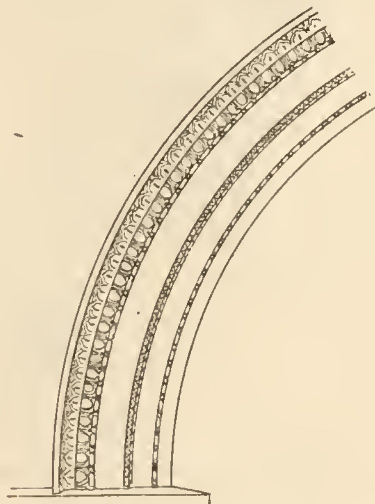


Fig. 1. — Archivolte de l'arc de Septime Sévère.

les arcs supportant les murs ou les voûtes d'un édifice. Quelques auteurs, considérant l'imposte d'une arcade comme une architrave en couronnant les pieds-droits, et s'appuyant de plus sur l'harmonie des moulures qui règne dans l'imposte et dans l'archivolte des ordres antiques, regardent l'archivolte comme une architrave contournée, en italien, *architrave voltato*, d'où peut aussi être venu par corruption le mot *archivolte*, origine assez justifiée au reste par certains exemples tirés d'arcatures du moyen

âge, dans lesquelles parfois les archivoltes de deux arcs se rejoignent à leur partie inférieure en se retournant le long de l'imposte. Dans l'architecture romaine antique et dans l'architecture moderne dite classique, qui s'en est inspirée, les archivoltes sont plus ou moins ornées suivant l'ordre d'architecture auquel appartiennent les arcades qu'elles décorent : c'est ainsi que de beaux exemples d'archivoltes sont ceux offerts par l'arcade principale de l'arc de triomphe de Septime Sévère, à Rome (fig. 1),

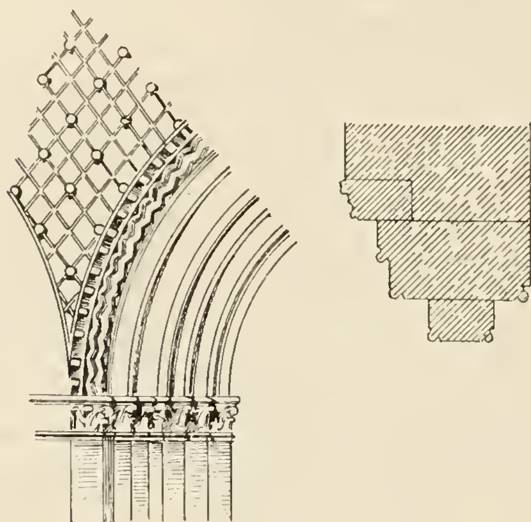


Fig. 2. — Archivolte avec coupe de la cathédrale de Bayeux (nef de la cathédrale).

par les arcades des Nouvelles Procuraties et de la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, et par l'arcade de la Porte Saint-Denis, à Paris, archivoltes dont la clé est décorée d'une figure ou d'une tête sculptée formant saillie. Parfois aussi, lorsque des bossages vermiculés font saillie sur les pieds-droits d'une arcade, des bossages semblables alternent, sur l'archivolte de l'arc, avec les claveaux unis ou moulurés.



Fig. 3. — Archivolte de la cathédrale d'Amiens (Portail méridional).

— Dans les édifices du moyen âge, l'archivolte, souvent composée de plusieurs rangs de claveaux, fut d'abord plein cintre, devint ensuite à tiers-point ou ogivale, et reçut les ornements les plus divers, depuis de simples figures géométriques décorant seulement le rang supérieur de claveaux, comme à la nef de la cathédrale de Bayeux (XIIe siècle) (fig. 2), jusqu'à plusieurs rangs de figures sculptées, chacune dans leur claveau, comme au portail méridional de le cathédrale d'Amiens (XIIIe siècle) (fig. 3).

Charles Lucas.

ARCHON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 291 hab.

ARCHON (l'abbé Louis), érudit français, né à Riom le 4 sept. 1645, mort le 25 févr. 1717. Venu à Paris pour faire ses études, il y fut protégé par le cardinal de Bouillon qui lui fit obtenir la charge de chapelain de Louis XIV et l'abbaye de Saint-Gilbert de Neuf-Fontaine (dioc. de Clermont). On a de lui *Histoire ecclésiastique de la chapelle des rois de France*, 1704-1711, 2 vol. in-4; cet ouvrage demeuré incomplet s'arrête à l'avènement de Louis XIV.

Bibl. : Oroux, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, t. II, 1777, p. 518.

ARCHONTE. Le mot archonte, dans son sens étymologique et le plus général, désigne un magistrat chargé, chez les Grecs, de l'ensemble ou d'une partie de l'administration des affaires publiques, ayant pouvoir de prendre une initiative, de commander, de prendre des arrêtés obligatoires, de juger et de punir ceux qui ne se conforment pas à ses instructions, de déférer certaines actions aux tribunaux et alors de présider ces assemblées. Quelquefois ce nom se trouve employé pour indiquer des magistrats de tout ordre qui seraient plus exactement appelés ἐπιμεληταί, comme des ambassadeurs, des employés des finances, des juges, des citoyens de l'assemblée du peuple, parfois même des hérauts et des crieurs publics; mais c'était alors une qualification honorifique plutôt que le titre d'une véritable magistrature. Plus souvent le titre d'archonte était réservé aux magistrats par excellence, à ceux qui occupaient les plus hautes fonctions publiques dans la cité. Nous trouvons un archonte à la tête de la ligue Béotienne et chacune des villes importantes a aussi le sien. Dans un grand nombre de villes de Locride, de Phocide, de Thessalie, dans les îles de la mer Egée, dans les colonies d'Asie Mineure et du Pont, à Delphes, nous voyons des archontes comme magistrats supérieurs de la cité; leurs noms figurent sur les actes publics et on compte les années civiles par leurs magistratures, comme on faisait à Rome par les consulats. Ils sont, comme on dira plus tard, éponymes. Mais ici nous n'avons guère à nous occuper que de l'archontat athénien. — A l'origine, l'Etat athénien, comme les autres Etats grecs, était gouverné par un roi réunissant tous les pouvoirs politiques et toutes les attributions religieuses, vrai représentant de la cité; mais, à ce que disent les historiens anciens, personne, après Codrus, ne parut plus digne de porter le titre de roi, βασιλεύς, et on confia le pouvoir suprême à un des membres de la famille de Codrus avec le titre de chef ou archonte. Celui-ci, qui s'appelait Médon, et ses douze premiers successeurs, famille des Codrides ou Médontides, jouissaient, leur vie durant, d'un pouvoir vraiment royal, et, quoiqu'on ait voulu voir dans l'archontat un amoindrissement de l'autorité monarchique, il ne semble pas qu'il y ait eu autre chose qu'un changement de nom. Pausanias dit bien que l'archonte à vie était responsable. Mais cette idée de responsabilité est difficilement conciliable avec celle de pouvoirs conférés pour la vie ; elle ne s'accorde pas mieux avec ce principe général des législations anciennes, que l'autorité du magistrat n'est limitée que par la loi elle-même. On ne voit pas non plus quelle autorité eût été chargée de contrôler les actes des archontes, car il n'est pas dit que l'Aréopage ait joué alors un tel rôle. Enfin, nous ne voyons pas dans l'histoire un seul archonte à vie qui ait été condamné ou déposé.

En 752 av. J.-C., dans la seconde année de l'archontat d'Alcméon, la dignité héréditaire et viagère d'archonte fut restreinte à une durée de dix ans, et on compte sept de ces archontes décennaux. Le quatrième en date, Hippoménès, indigna les Athéniens par ses cruautés ; les grands excitèrent une émeute, le déposèrent, et comme en sa personne la noble race de Codrus avait dégénéré, ils rendirent l'archontat désormais accessible à toutes les familles Eupatrides. Après Eryxias, en 683 av. J.-C., s'accomplit

une révolution encore plus importante que toutes celles-là. Les pouvoirs qui avaient été jusqu'alors déférés à un seul magistrat, l'archonte décennal, furent confiés à neuf magistrats, archontes annuels; organisation qui demeura pendant plus de dix siècles (683 av. J.-C. à 422 ap. J.-C., date du dernier archonte éponyme connu). — Quelle raison fit adopter le nombre de neuf archontes? On ne saurait le dire avec précision. Plusieurs savants (Sauppe, Schœmann, Telfy) conjecturent que chacun des neuf archontes devait être pris dans l'une des dix tribus, un roulement quelconque déterminant quelle serait chaque année la tribu qui ne fournirait pas d'archonte; elle aurait eu comme dédommagement le droit de fournir, cette année, soit l'hieromnémon qui représentait Athènes au conseil des Amphictyons, soit le grammateus ou secrétaire qui assistait le collège des archontes. Ces hypothèses, pour ingénieuses qu'elles soient, sont difficiles à admettre; elles ne reposent sur aucun texte et je remarque, pour ma part, que la fixation du nombre des archontes à neuf date de l'époque où Athènes ne comptait que quatre tribus, c.-à-d. d'avant la réforme de Clisthène.

Dans le collège des neuf archontes, les trois premiers avaient des attributions toutes spéciales. L'archonte proprement dit, ἄρχων, le premier en dignité, présidait ses collègues assemblés. C'était par l'indication de son archontat que l'année pendant laquelle il exerçait sa charge était désignée sur les actes publics; on disait Créon étant archonte, pour marquer l'année 686 avant J.-C., comme à Rome on disait Brutus et Valérius étant consuls, pour indiquer l'année 510. Mais ce n'est qu'à l'époque romaine que le premier archonte fut appelé *éponyme* ou archonte qui donne son nom à l'année civile. Outre l'autorité politique qu'il paraît avoir eue, au moins dans les temps reculés, le premier archonte avait une juridiction importante; sa compétence s'étendait à tous les procès relatifs aux droits de famille et de succession lorsque les intéressés étaient citoyens, instances en divorce, en pension alimentaire, en restitution de dot, interdiction, requêtes d'envoi en possession, actions qui soulevaient une question de liberté ou de servitude. Il jugeait les citoyens accusés d'oisiveté; il devait protéger la personne et les biens des incapables et veiller à la perpétuité des familles en donnant des héritiers à ceux qui n'en avaient pas. Il avait encore la direction de la fête des Grandes Dionysiaques, et de celle des Thargélies et, par suite, les contestations entre chorèges.

Le second archonte ou roi, βασιλεύς, qui est peut-être dans plusieurs textes désigné par le seul mot roi, sans addition du mot archonte, avait gardé au moins la majeure partie des attributions religieuses des anciens souverains. Conservateurs scrupuleux des vieilles traditions, les Athéniens voulaient *un roi* pour faire les sacrifices aux dieux de la cité et maintenir le culte national, de même que les Romains de la République donnèrent à un *rex sacrificiorum* quelques-unes des fonctions religieuses des rois primitifs. L'archonte-roi se distinguait peut-être de ses collègues par un costume spécial; en tout cas, il avait un tribunal particulier et là était affichée la loi qui indiquait ses attributions et ses devoirs, ὁ τοῦ βασιλέως νόμος. L'archonte-roi devait présider les cérémonies religieuses les plus anciennement établies; il était chargé de la direction et de la police des mystères. Il devait faire deux sacrifices, l'un à Athènes, dans l'Eleusinion, l'autre à Eleusis, dans le grand temple. Seul des magistrats athéniens, il invoquait les divinités mystérieuses, au nom de la cité; il semble même qu'il prenait part à l'administration des biens de la confrérie. C'était lui qui de même dirigeait les Anthestéries, les jeux gymniques où il distribuait les prix, et les fêtes Lénéennes. Dans ces dernières, la femme du roi, βασίλισσα ou βασίλινα, avait un certain rôle à jouer; aussi ne pouvaient être nommés archontes-rois que ceux qui avaient épousé une citoyenne, une femme d'une conduite irréprochable et qui s'était mariée vierge. L'archonte-roi jugeait les contestations qui pouvaient s'élever au sujet des cérémonies ou des fonctions religieuses de tout ordre, mais il avait de plus dans ses attributions tout ce qui avait, aux yeux des Athéniens, un caractère d'offense à la religion, les procès d'impiété, les actions de meurtre, d'emprisonnement, de blessures faites avec préméditation, de tentative d'homicide et même d'incendie. Il était le gardien de la religion nationale, quelquefois l'accusateur au milieu de l'Aréopage (et il le présidait alors) pour les offenses faites aux dieux, en un mot, une sorte de ministre des cultes, ou, pour mieux dire, un magistrat représentant la cité pour maintenir la paix entre les divers collèges de prêtres, les obliger à accomplir leurs devoirs à l'égard du culte et au besoin les faire respecter; mais il n'était pas prêtre lui-même et ne connaissait pas nécessairement toutes les choses religieuses, dogmes, rites, etc. — Le troisième archonte, le *polémarque*, eut pendant longtemps, comme son nom l'indique, la direction des affaires militaires et le commandement des armées; mais au IVe siècle, sans doute quand les archontes, au lieu d'être élus, furent désignés par le sort, on enleva à l'archonte polémarque ces importantes attributions qui exigeaient de l'expérience et des talents spéciaux; il n'eut plus dès lors que la direction des cérémonies religieuses en mémoire des soldats tombés sur le champ de bataille et le soin de l'éducation de leurs enfants; il présidait les sacrifices au dieu de la guerre, à Diane Argotère, et les fêtes commémoratives d'Harmodius et d'Aristogiton. Il avait dans sa compétence certains délits militaires, mais sa principale occupation était de juger au criminel et au civil les métèques, les affranchis et en général les non-citoyens.

Les six derniers archontes ou *thesmothètes* (ce nom est quelquefois appliqué aux neuf archontes réunis) formaient un collège et nous ne les voyons jamais agir qu'en commun. Ainsi que leur nom l'indique, ils étaient les surveillants des lois et, à ce titre, ils devaient, chaque année, rechercher s'il n'y avait pas dans la législation des dispositions contradictoires, si de nouvelles lois ne devaient pas amener l'abrogation d'autres plus anciennes, si des lois abrogées n'étaient pas maintenues comme étant en vigueur, en un mot ils devaient reviser la législation. Ils transcrivaient sur des tablettes les textes qui leur paraissaient devoir disparaître et les affichaient aux statues des héros; puis les prytanes assemblaient le peuple et faisaient désigner des nomothètes chargés de préparer la suppression des articles qui ne répondaient plus aux besoins du moment. Les thesmothètes étaient surtout des juges ayant compétence dans toutes les actions d'un caractère politique, de fausse monnaie, d'usurpation de la qualité de citoyen, accusations contre les prytanes et les proèdres dans l'exercice de leurs pouvoirs, accusations de trahison, de tyrannie, etc. Leur juridiction s'étendait, en outre, à toutes les affaires qui n'étaient pas spécialement réservées à d'autres magistrats et par suite c'étaient les thesmothètes qui devaient s'occuper de la formation et de la convocation des tribunaux; enfin, ils avaient compétence pour les *docimasies* des magistrats, les redditions de comptes des stratèges, l'examen des traités internationaux.

On vient de voir que l'archonte, l'archonte-roi, le polémarque, agissaient le plus souvent seuls, tandis que les thesmothètes n'agissaient qu'en commun. Les trois premiers avaient droit de se choisir chacun deux assesseurs qui les aidaient de leurs conseils et de leur expérience, πάρεδροι, qui devenaient de vrais magistrats responsables personnellement, tenus à la docimasie et à la reddition de comptes. Les thesmothètes ne pouvaient avoir que des auxiliaires, σύμβουλοι, sans caractère officiel. L'archonte, l'archonte-roi, le polémarque et le collège des thesmothètes avaient, à ce qu'il semble, des locaux séparés; mais il est très probable aussi qu'ils avaient un local où tous se réunissaient. Sans cela on s'expliquerait assez mal ce que dit Hypéride, à savoir que les archontes mangeaient en commun; on ne comprendrait pas non plus ce que peut

être une maison des archontes, dont parle Démosthène. D'ailleurs, en un assez grand nombre de cas, tout le collège devait être présent; par exemple, lors du tirage au sort des noms des juges et de l'élection pour certaines fonctions, lors de la première assemblée de chaque prytanée pour demander au peuple s'il était content des magistrats et des fonctionnaires de tout ordre; c'était encore tout le collège qui présidait aux votes d'ostracisme et qui jugeait le banni coupable d'être rentré sans autorisation sur le territoire de l'Attique.

Nous avons vu que les archontes furent, pendant longtemps, des magistrats élus, plus tard des magistrats désignés par le tirage au sort; mais il est impossible de dire d'une manière précise à quelle époque cette importante révolution fut accomplie; les auteurs anciens ne nous fournissent sur ce point que des données très vagues ou même contradictoires; mais le fait général qui nous frappe est que l'archontat alla diminuant d'autorité et devenant plus accessible à tous, à mesure que les Athéniens avancèrent dans le sens de la démocratie. A l'origine, les citoyens de la première classe, les *Pentacosiomédimnes*, y pouvaient seuls prétendre et ce fut Aristide, au dire de Plutarque, qui élargit le champ des candidatures et rendit l'archontat accessible aux hommes de toutes les classes. Mais à cette époque l'élection était encore le mode de recrutement de ces hauts fonctionnaires. En effet, les textes nous apprennent que Clisthène ne laissa arriver au pouvoir que les citoyens les plus honorables et les plus distingués; les archontes de l'époque qui suit immédiatement sont encore des hommes comme Xanthippe en 479, Aristide en 489, Thémistocle en 493. On ne peut imaginer que le sort se fût montré si intelligent que de désigner précisément les hommes qui s'étaient fait le plus remarquer par de grands talents. Aristide, notamment, est archonte éponyme l'année qui suit la bataille de Marathon, où il s'était couvert de gloire. Comment admettre que ce soit là un hasard du tirage au sort? Il faut ajouter que les textes qui nous montrent le polémarque de ce temps comme un grand personnage militaire, qui nous le font voir commandant réellement en chef, nous autorisent à croire qu'on ne laissait pas au sort le soin de désigner cet archonte et, du moment où celui-là était encore élu, les autres devaient l'être aussi. D'autre part, à partir du ve siècle, on ne trouve plus dans la liste des archontes aucun des grands noms d'Athènes, ni Périclès, ni Cimon, ni Alcibiade, ni Thrasybule, ni aucun des grands orateurs. Il semble par suite naturel de rattacher l'établissement du tirage au sort aux réformes démocratiques d'Ephialte (461). On comprend aussi que dès lors il devint impossible de laisser aux archontes les attributions si importantes dont ils étaient investis. Le polémarque cessa de commander les armées; l'archonte éponyme, au lieu de rendre la justice, fut surtout chargé de préparer l'instruction des procès et de même l'archonte-roi ne fut plus guère que le président des tribunaux où se jugeaient les φονικαὶ δίκαι. De là aussi le grand rôle joué tout à coup par les orateurs; le gouvernement, ce n'est pas les archontes, c'est l'assemblée du peuple; c'est par elle que tout s'obtient et que tout se décide et dans son sein tout dépend de l'entraînement que peut produire la parole.

Au ive siècle, les élus du sort, avant d'entrer en fonctions, étaient soumis à une double enquête, à une double docimasie, l'une qui avait lieu devant le Sénat, l'autre devant le tribunal des Héliastes. Sans doute les formalités de l'enquête avaient dû être antérieurement moins compliquées et avaient dû porter surtout sur quelques points particuliers, comme savoir si l'élu du peuple était dans les conditions de cens alors requises, s'il appartenait à une famille de citoyens en remontant à la troisième génération dans la ligne paternelle et dans la ligne maternelle; jamais, naturellement, l'enquête ne portait sur les connaissances et les talents de l'archonte, le peuple étant censé n'avoir pu choisir qu'un homme ayant les qualités nécessaires. Même quand les archontes furent désignés par le sort, l'examen ou la docimasie ne porta jamais sur l'instruction et la compétence du fonctionnaire; il roulait, suivant Pollux, sur les points suivants: les candidats honoraient-ils les dieux protecteurs de la cité, Apollon Patroos et Zeus Herkeios? S'étaient-ils acquittés de tous leurs devoirs envers leurs parents? Avaient-ils fait campagne pour leur pays? Probablement on s'assurait aussi qu'ils avaient un âge déterminé, car on sait que les moindres juges ne pouvaient être désignés qu'après avoir atteint l'âge de trente ans, ou peut-être les noms des citoyens plus jeunes n'étaient-ils pas mis dans l'urne. Enfin, il est certain que ceux-là seuls prenaient part aux chances du tirage dont les noms avaient été arrêtés d'avance ou qui avaient demandé d'y être admis. Cela éloignait déjà la plupart des indignes; de plus la docimasie paraît avoir été quelquefois assez sévère.

Quand le résultat de la docimasie avait été favorable et que les élus du sort avaient été jugés dignes d'être archontes, ils juraient solennellement de veiller à l'observation des lois et d'être incorruptibles, s'engageant, s'ils manquaient à leur parole, à offrir des statues d'or de leur propre poids, aux sanctuaires de Delphes, d'Olympie et d'Athènes. Il est probable aussi qu'ils accomplissaient, avant d'entrer en fonctions, un acte religieux, puisque nous voyons cette cérémonie pratiquée même par les citoyens qui partaient en ambassade. — Pendant la durée de leur magistrature, les archontes pouvaient à chaque instant voir surgir un accusateur; et, quand ils sortaient de charge, il devaient, pendant trente jours, se tenir prêts à répondre sur toutes questions relatives à leur responsabilité. Ils avaient à jurer qu'ils n'avaient rien pris et dissipé, puis à rendre leurs comptes devant une sorte de cour composée d'abord de trente membres, plus tard de dix, les *Logistes*. Tant que toutes ces formalités n'avaient pas été remplies, ils ne pouvaient ni quitter l'Attique, ni disposer de leurs biens, ni recevoir une nouvelle magistrature ou obtenir une récompense publique.

Edouard Cat.

Bibl.: Schœmann, *Antiquités grecques*, trad. française, t. I, ch iii. — Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes*, p. 56 (longue note sur l'époque du tirage au sort). — A. Dumont, *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la CXXII^e olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques*; Didot, 1870. — Du même, *Nouveau mémoire sur la chronologie des archontes postérieurs à la CXXII^e Olympiade*; Paris, 1874. — Ruelle, *Tableau chronologique des archontes éponymes d'Athènes*; Paris, 1871, in-8. — Hauvette Besnault, *De Archonte rege*; Paris, 1884, in-8. — Les articles de Westermann, dans le *Real-Lexicon de Pauly* et de Caillemer dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio.

ARCHONTIQUES. Gnostiques du ive siècle; une des dernières ramifications de la branche des *Ophites* (V. ce mot). Le principal ou plutôt l'unique document sur cette secte est l'ouvrage d'Epiphane, *Contra octoginta hœreses panacium* (XL), dans lequel tous les écrivains postérieurs ont puisé. Les archontiques se servaient de plusieurs livres religieux, d'un caractère apocalyptique, parmi lesquels *Ascension d'Isaïe*, *Allogenes*, *Symphonia*. Epiphane semble avoir pris dans ce dernier livre les renseignements qu'il donne sur leur doctrine. Suivant cette doctrine, le monde forme une *symphonie* composée de sept cieux, dont chacun a été créé et est gouverné par un *archonte*: de là le nom de la secte. Ces archontes ont pour mère commune *Photine*, la lumière increée. L'archonte du ciel inférieur, Zabaoth, le créateur de la terre, a donné naissance au diable, qui est le dieu des juifs.

Suivant Epiphane, l'archontisme aurait pris naissance dans l'éparchie de la Palestine et il y aurait été fondé par un certain Pierre de Capharbariea. Cet homme, repoussé par l'Eglise, comme suspect de gnosticisme, vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres; puis il se retira dans une caverne et y vécut en anachorète. Son

principal disciple fut Eutacte, qui propagea la doctrine dans l'Egypte, dans la Palestine et principalement dans l'Arménie, sa patrie, où il était rentré, vers 361, et où il mourut. E.-H. Vollet.

ARCHURE. Coffre circulaire ou à pans, qui entoure la meule d'un moulin à farines pour prévenir les pertes.

ARCHYTAS, de Tarente, philosophe pythagoricien, né à Tarente, vers 430 av. J.-C., était disciple de Philolaüs, contemporain et ami de Platon. Il avait composé de nombreux ouvrages dont il ne reste que des fragments. Il est resté célèbre par un grand nombre d'inventions qui lui ont été attribuées, telles que la *vis*, la *poulie*, la *crécelle*, le *cerf-volant*. Il avait construit une colombe volante dont toute l'antiquité a parlé avec admiration. Comme tous les pythagoriciens, Archytas s'était adonné aux mathématiques; c'est lui qui a résolu le problème des *deux moyennes proportionnelles pour arriver à la duplication du cube*. En philosophie il distinguait deux domaines : celui de l'in-



Archytas de Tarente, d'après un buste en bronze du musée de Naples.

telligence et celui de l'opinion; la raison est juge dans le premier et la sensation dans le deuxième; mais c'est toujours l'intelligence qui, en dernière analyse, juge de la vérité des choses et découvre la loi. Après avoir déterminé ce *qui juge*, ce *qui est jugé* et *la loi*, il faut encore chercher la *cause*. Mais il faut auparavant avoir pris une exacte connaissance de l'essence des choses, car, dit Archytas, « personne n'a jamais su le pourquoi d'une chose avant de savoir ce qu'elle est ». Archytas n'était sans doute pas moins remarquable comme homme d'Etat puisque ses concitoyens le placèrent sept fois à la tête de leur ville. Il périt sur les côtes d'Apulie, vers 348, dans un naufrage immortalisé par une des plus belles odes d'Horace (l. I, 28). En résumé, inventeur, mathématicien, philosophe, homme d'Etat, Archytas a laissé une telle renommée que nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître en lui une des plus vastes intelligences de la Grèce, égale, sinon supérieure, à celle de Démocrite ou de Pythagore. G. Fonsegrive.

Bibl.: E. Egger, *De Archytæ Tarentini Pythagorici vita, operibus et philosophia*; Paris, 1833, in-8.

ARCIER. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Besançon; 28 hab.

ARCIMBOLDI. Nom d'une famille milanaise, originaire de Parme, qui a donné à l'Italie des prélats distingués.

ARCIMBOLDI (Giuseppe), peintre italien, de Milan, né en 1533, mort à Prague en 1593, qui mérita le titre de peintre des empereurs Maximilien II et Rodolphe. Son talent était surtout original. Il excellait à composer avec les éléments les plus diparates des esquisses qui ressemblaient de loin à des figures humaines. Ainsi il composa une *Agriculture* dont la tête et le corps étaient formés de charrues et autres instruments aratoires. D'autres de ses figures ne sont qu'un arrangement habile de fleurs et de fruits. Quelques-unes de ces œuvres bizarres existent au musée de Vienne.

ARCINE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Frangy ; 276 hab.

ARCINGES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Belmont ; 558 hab.

ARCINS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau-de-Médoc ; 403 hab.

ARCIS (Marc), sculpteur, né à Mouzens, près Lavaur (Tarn), en 1652, mort à Toulouse le 26 oct. 1739. Ses débuts sont peu connus. Il étudia en même temps que Rivalz, chez le moine Frédeau, leur professeur à tous les deux. C'est sans doute peu après la mort de Frédeau, survenue en 1673, qu'Arcis se rendit à Paris, où il exécuta avec Van Clève les anges du grand autel de l'église de la Sorbonne. Il fit d'autres ouvrages, puisqu'il put se présenter à l'Académie royale, qui l'admit à titre d'agréé en juin 1682 et le reçut académicien le 26 août 1684, sur un médaillon ovale, en marbre, haut de deux pieds et demi, large de deux, qui représentait *Saint Marc* écrivant son évangile sur des tablettes posées sur la tête du lion symbolique. Les travaux exécutés dans ce temps-là par Arcis, brisés ou perdus, restent ignorés. On ne lui connaît rien de plus qu'un vase en marbre pour le parc de Versailles, où il est encore, et un terme, aussi en marbre et à Versailles, intitulé *le Printemps*, auquel, en 1699, Mazière mit la dernière main. Le *Printemps* est couronné de fleurs et tient une guirlande. Mariette dit qu'il y avait à Versailles plusieurs figures, des termes et des vases d'Arcis. Il fit pour les capitouls de Toulouse un projet de statue équestre de Louis XIV ; probablement ce modèle fut celui que l'artiste, une dizaine d'années plus tard, exécuta en grand pour la ville de Pau. D'autres commandes survinrent; Arcis ne quitta plus guère Toulouse, et à partir de 1695, son absence se prolongeant, il se contenta d'envoyer par lettre, au commencement de chaque année, ses compliments à l'Académie royale. Il n'est point aisé de dire en quel ordre il exécuta les nombreux ouvrages qui lui furent confiés à Toulouse et aux environs. On est seulement en mesure de signaler les principaux. Ainsi ce sont de très importantes sculptures dans la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, dans celle des Pénitents blancs, à Saint-Sernin et dans des églises de localités avoisinantes; c'est un vaste bas-relief, représentant le *Parnasse*, pour la salle des concerts. C'est, à Pau, la statue de Louis XIV, avec bas-reliefs de marbre au piédestal; à Montauban, dix statues colossales pour la façade de la cathédrale qu'on achevait ; à Rieux, le mausolée des évêques ; à Lavaur, celui du maréchal d'Ambres. La statue du maréchal était en marbre, plus grande que nature, et chaque face du piédestal ornée d'un bas-relief. Mais une assemblée électorale ayant été tenue en 1792, dans l'église que décorait ce monument, à la suite d'un discours sur les privilèges féodaux, la statue fut jetée à terre, brisée, le reste mutilé. Nous ne parlons pas des autres monuments funèbres et des bustes qu'Arcis fit en grand nombre. — Le musée de Toulouse possède d'Arcis, quatre figures en terre cuite, de grande dimension : *Elie, Elisée, Saint Albert et Saint Augustin*, jadis dans l'église du Mont-Carmel ; six modèles aussi en terre cuite, la *Religion*, l'*Espérance*, *Saint Mathieu*, *Saint Jean*, *Diane*, *Zéphire* ; un médaillon en marbre de Louis XIV ; les bustes de François Nupces, président du parlement de

Toulouse, autrefois dans la chapelle des Récollets, de J.-P. Rivalz et du sculpteur lui-même ; un fragment de bas-relief provenant du tombeau du maréchal d'Ambres, le modèle en cire de la statue équestre de Louis XIV dont il a été parlé plus haut. Si ces ouvrages ne sont pas d'un style et d'un goût ni très purs ni très élevés, on ne saurait en faire reproche à l'artiste ; c'était précisément le goût et le style en honneur à la fin du XVIIe siècle et au commencement du suivant. Mais il y a là du mouvement, de la vie, une ampleur d'allures, une chaleur et une facilité d'exécution bien remarquables, et il est permis de ne pas se montrer trop sévère pour ces hommes qui étaient de leur époque et qui, croyant à quelque chose encore, restaient fidèles, même dans leurs exagérations, au sentiment de la réalité. Arcis ouvrit une école avec Jean-Pierre Rivalz, Antoine Rivalz et l'architecte Guillaume Cammas, prépara la fondation de l'Académie des beaux-arts de Toulouse, qui devait fournir une honorable carrière. Arcis mourut doyen de l'Académie royale de Paris. Olivier Merson.

Bibl. : Guérin, *Description de l'Académie royale des arts de peinture et de sculpture* ; Paris, 1715, in-12. — Dargenville (le père), *Voyage pittoresque de Paris* ; Paris, 1759, in-12. — *Biographie toulousaine*; Paris, 1823, t. I. in-8. — *Catalogue des antiquités et des objets d'art du musée de Toulouse*; Toulouse, 1865, in-8. — Mariette, *Abecedario*, t. I ; Paris, 1852, in-8. — Emile Soulié, *Notice du musée national de Versailles* ; Paris 1881. — *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. II, III ; Paris 1878, 1880, in-8.

ARCIS ou **ARCY**-le-Ponsard. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 471 hab. Château du XVIe siècle; église du XIIe avec parties du XVIe. Près de cette commune se voit l'abbaye de *Notre-Dame d'Igny* ou *Igny-le-Jard*, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1126, par Renaud, archevêque de Reims. Le bâtiment actuel date des dernières années du XVIIIe siècle. L. Lex.

ARCIS-sur-Aube. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aube, sur la rive gauche de l'Aube, en amont du confluent de cette rivière avec la Seine. Stat. du chem. de fer de l'E., ligne de Sens à Châlons-sur-Marne.

Histoire. — Arcis est une ville fort ancienne. Elle est mentionnée dans les itinéraires romains sous le nom d'*Arciaca* et dans les documents du moyen âge on trouve la dénomination de *pagus Arciacensis*. Historiquement son rôle a été nul; on ne sait rien de son passé. C'était une simple bourgade, dont la médiocre importance tenait uniquement à ce qu'on pouvait y traverser l'Aube et à sa situation qui en faisait un entrepôt pour le commerce des grains. On lit dans la légende de sainte Geneviève qu'après le passage d'Attila elle fit venir d'Arcis des bateaux chargés de grains pour nourrir les Parisiens. La ville fut ravagée au XVIIIe siècle par deux incendies terribles, dont le gouvernement essaya d'effacer les traces (1719 et 1721). Avant 1789, Arcis faisait partie du diocèse de Troyes, du ressort du parlement de Paris, de l'intendance de Châlons, de l'élection de Troyes; il y avait un grenier à sel dépendant du dép. de Langres. La localité comptait environ 230 feux. Danton y est né en 1759. Le 20 mars 1814, la ville fut le théâtre d'une bataille acharnée entre Napoléon et le prince de Schwarzenberg (V. ci-dessous). Le comte d'Artois la visita sous la première Restauration et distribua des secours et des encouragements à la population, qui avait beaucoup souffert de la bataille.

Monuments. — Beau pont sur l'Aube; église du XVIe siècle.

Commerce et Industrie. — Encore aujourd'hui Arcis fait le commerce des grains, dont elle a vécu depuis le moyen âge. L'Aube, qui y devient navigable, contribue à y attirer les produits agricoles de la région, qui sont ensuite acheminés par la Seine sur Paris. On y fabrique aussi des filés de coton et de la bonneterie.

Histoire militaire. — *Bataille d'Arcis-sur-Aube*. Le 18 mars 1814, Napoléon campait à Fère-Champenoise avec la jeune garde de Ney et la cavalerie de Sébastiani. Blücher venait de lui échapper grâce à la capitulation de Soissons. L'empereur, résolu à ne plus disputer aux alliés les approches de Paris, mais à se porter audacieusement sur leurs derrières, avait, le matin même, ordonné à Friant qui était dans les environs avec la vieille garde, à Lefèvre-des-Noettes qui arrivait de Paris, à Oudinot, Gérard et Macdonald qui se trouvaient encore sur la Marne, de le rejoindre à Arcis. De là on rallierait Marmont et Mortier près de Vitry-le-François et on se porterait vers l'Est. Oudinot, Gérard et Macdonald ne pouvaient être au rendez-vous avant trois ou quatre jours. En attendant, Napoléon jugea l'occasion bonne pour infliger une nouvelle leçon à Schwarzenberg, qui s'était mis dans un mauvais pas à sa portée. L'armée de Bohême, en effet, s'échelonnait au delà de l'Aube, sur une ligne immense, de Bar-sur-Aube à Nogent-sur-Seine, et même, disait-on, jusqu'à Provins. On pouvait aisément la couper; du moins l'empereur le croyait. L'événement montra qu'il était mal informé des derniers mouvements de l'ennemi. — Le 19, avec quelques escadrons de la garde commandés par Letort, il gagna Plancy, localité située sur l'Aube, un peu en aval d'Arcis. Il franchit la rivière, courut jusqu'à Méry-sur-Seine, y culbuta une colonne autrichienne, et revint à Arcis, persuadé qu'en effet l'armée de Bohême lui présentait le flanc. A Arcis, il trouva Ney et Sébastiani qui avaient occupé la ville dans l'intervalle. Les deux généraux ne partagèrent point sa confiance. D'après divers indices, ils croyaient que, depuis la veille, Schwarzenberg concentrait ses troupes entre la Seine et l'Aube, à proximité d'Arcis. Or, l'empereur n'avait sous la main que 14,000 hommes; l'armée de Bohême en comptait 90,000 : la prudence conseillait de repasser l'Aube afin de mettre la rivière entre l'ennemi et soi. Napoléon refusa. Il consentit seulement à attendre l'arrivée de Friant avant de se jeter sur les Autrichiens. — Le 20, vers midi, les Autrichiens se jetaient sur lui. Schwarzenberg avait, en effet, opéré sa concentration; non qu'il méditât de prendre l'offensive, mais, averti à temps de l'approche de l'empereur, il avait manœuvré pour lui tenir tête. Toutefois, quand il le vit isolé avec une poignée d'hommes, il résolut de le prévenir. Arcis est situé sur la rive gauche de l'Aube. Sur la même rive, un peu en avant et à gauche, se trouve le village du Grand-Torcy. C'est là que Ney était posté avec ses 9,000 hommes de jeune garde. La ville elle-même était couverte par trois bataillons de volontaires, un bataillon de Polonais et 1,700 cavaliers de la garde, commandés par Colbert et Excelmans sous Sébastiani. La position était mauvaise puisqu'on devait combattre avec une rivière à dos ; de plus, l'artillerie manquait. La cavalerie de Sébastiani, ayant fait une pointe à l'approche des Autrichiens, rencontra les 5.000 chevaux de Kaisarov, qui l'enfoncèrent et la poursuivirent jusqu'aux premières maisons de la ville. Napoléon faillit être enlevé. Il ne dut son salut qu'aux Polonais, au milieu desquels ils se réfugia. Au premier moment de répit, il courut lui-même reformer ses escadrons et les précipita sur ceux de Kaisarov. Mais la disproportion des forces était si grande, que la cavalerie française dut se borner à contenir l'ennemi. Du moins, elle le contint jusqu'au soir. Pendant ce temps, Ney, au Grand-Torcy, supportait le principal effort de l'assaillant. Barricadé dans le village, il soutient les assauts furieux des 40,000 fantassins du maréchal de Wrède, qui l'attaque de front et en même temps cherche à le couper d'Arcis en débordant sa droite. Un moment les Bavarois pénètrent dans le Grand-Torcy ; Ney y rentre par une charge désespérée et s'y maintient. Mais bientôt la garde russe vient renforcer de Wrède. Les corps de Giulay, de Rajeffski, du prince de Wurtemberg, débouchent tour à tour sur le champ de bataille : 14,000 Français sont aux prises avec plus de 80,000 hommes. C'est alors que Friant entre dans Arcis avec 6,000 soldats de la vieille garde. Il détache aussitôt deux de ses bataillons au secours de Ney et se déploie avec les autres devant la ville. Le désastre est

conjuré. Les escadrons de Sébastiani viennent se reformer en arrière ; ils y trouvent 2,000 cavaliers que Lefèvre des Noettes amène à toute bride au bruit de la canonnade par la route de Paris. Ils repartent et culbutent définitivement l'ennemi. La nuit tombait; le combat cessa bientôt. — Napoléon voulait rester dans ses positions. Les instances de ses lieutenants le décidèrent à repasser l'Aube. On franchit la rivière pendant la nuit sans être inquiété. Le lendemain Schwarzenberg, furieux de voir sa proie lui échapper, se jeta à la poursuite des Français. Mais on avait rompu le pont d'Arcis, et Oudinot, arrivé à la pointe du jour, avait garni les rives de l'Aube avec du canon. Schwarzenberg, s'obstinant à forcer le passage, perdit inutilement un millier d'hommes. L'empereur n'en avait pas moins échoué dans sa tentative contre l'armée de Bohême. Cet échec ne compromettait pas son plan d'une marche vers l'Est, mais il précipita les événements qui devaient la rendre impossible. On se porta en effet sur Saint-Dizier : les circonstances ne permirent pas de pousser plus loin. La bataille d'Arcis est la dernière que Napoléon ait livrée en personne dans cette campagne. Les alliés y perdirent 8 ou 9,000 hommes, les Français 3,000 seulement à cause de leur petit nombre et grâce à l'avantage de leurs positions défensives.

Charles Grandjean.

ARCISES *(Arcissæ)*. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Chartres, fondée en un lieu donné au vénérable Bernard, abbé de Tiron, par Rotrou comte du Perche. D'abord prieuré de l'abbaye de Tiron, ce monastère fut érigé en abbaye en 1225. Il passa à des religieuses en 1630 (*Gall. Christ.*, c. xiii, 1301). M. Prou.

ARCISZEWSKI (Cristophe), homme de guerre polonais, né en 1592, mort en 1656. Il était originaire du village de Rogalin (dans la province de Posen). Il servit d'abord sous les ordres du prince Cristophe Radziwill, hetman de Lithuanie, et combattit avec lui contre les Tartares et les Suédois. En 1622, il dut quitter la Pologne, suivant les uns, pour échapper aux conséquences d'un meurtre qu'il avait commis, suivant les autres, à cause de son attachement à la foi socinienne. Il entra au service de la compagnie hollandaise des Indes orientales ; en 1629, il fut envoyé au Brésil et s'y distingua par sa valeur ; il parvint au rang de colonel; il vainquit à diverses reprises les Espagnols, s'empara de Parahiba, d'Arrajal et de Nazareth. Toutefois, la compagnie lui ayant préféré, pour le commandement suprême, Maurice de Nassau, il retourna en Hollande ; il y fut accueilli avec enthousiasme et nommé général ; il repartit encore une fois pour le Brésil, mais, à la suite de dissentiments graves avec Maurice de Nassau, il se décida à retourner en Pologne. Il rentra, en 1645, dans sa patrie, où le bruit de ses exploits était depuis longtemps parvenu et fut nommé général d'artillerie. Il rendit de grands services à cette arme. En 1648, il fut chargé de défendre Lemberg contre les Cosaques. L. L.

Bibl. : M. Sobieszczanski, *Vie d'Arciszewski* (en polonais) ; Varsovie, 1840.

ARCIUT (Arceut, Arciev) [Droit]. Les Fors de Béarn appellent ainsi une redevance que les abbés commendataires, acquéreurs de dîmes inféodées, devaient payer aux évêques. Ce droit variait de 10 à 40 sous de Morlaas selon l'importance des villages où les dîmes étaient levées. Selon les uns (de Laurière, du Cange), l'arciut serait la conversion en argent du droit de gîte anciennement exercé par les évêques lors de la visite de leurs diocèses ; de là même viendrait ce terme *arciut : arceber* signifiant subir le droit de gîte. Selon une autre opinion (Honnorat), l'arciut devrait son nom à la qualité des prélats auxquels elle était due : *arciut* ou *arciev* dériverait de *archiepiscopus*. Si cela était vrai, notre redevance n'aurait aucun rapport avec le droit de gîte. Le texte des Fors de Béarn (art. I, n° 20 et *rubrica* de *Sosmalheutá*), n'en parlant qu'au point de vue des voies d'exécution autorisées, ne fournit aucune indication sur la nature ou l'objet du droit lui-même. P. L.-C.

Bibl. : Bourdot de Richebourg, *Cout. gén.*; Paris, 1724, 4 in-fol., t. IV, pp. 1075 et 1080. — Du Cange, *Glossarium*, v° *Arcetum* ; Paris, 1840-47, 8 in-4. — De Laurière, *Glossaire du droit français*, v° *Arciut* : Niort, 1882, in-4. — Honnorat, *Diction. provençal français*, v° *Arciut* : Aix, 1846, 3 in-4.

ARCIZAC-Adour. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes; 528 hab.

ARCIZAC-ès-Angles. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 234 hab.

ARCIZANS-Avant. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès, près du Gave d'Argelès, non loin de sa réunion avec le Gave de Pau; 413 hab.

Histoire. — Arcizans faisait partie du Lavedan ; il y avait des seigneurs particuliers, dès 1429, qui avaient entrée aux Etats de Bigorre ; la haute justice appartenait au comte de Bigorre et plus tard au roi ; la moyenne et la basse justice, en partie à l'abbé de Saint-Savin, en partie au seigneur du lieu; la communauté était administrée par deux consuls; il y avait une abbaye laïque, vassale du comté de Bigorre.

Monuments. — Ruines du *château du prince Noir* (xve siècle). Léon Cadier.

ARCIZAN-Dessus. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. d'Aucun; 261 hab.

ARCKENHOLZ (Jean), publiciste suédois, né en Finlande en 1695, mort à Stockholm le 14 juil. 1777. Attaché à la chancellerie royale à Stockholm, il combattit l'influence française et fut emprisonné. En 1746, il devint bibliothécaire du landgrave de Hesse à Cassel et conserva vingt ans cette place. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires concernant Christine, reine de Suède;* Amsterdam, 1751-1760, 4 vol. ; — *Lettres sur les Lapons et les Finnois;* Francfort et Leipzig, 1756.

ARCLAIS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Bény-Bocage ; 107 hab.

ARCO. Ville du Tyrol méridional, sur la Sarca, affluent du lac de Garde, à quelque distance au N. du lac ; 2,405 hab. Station d'hiver. Ruines d'un château. Arco a été le berceau d'une grande famille d'origine allemande, dont le membre le plus connu est le comte *Nicolas d'Arco*, né en 1479, mort en 1546, auteur de poésies latines appréciées de son temps. Les comtes d'Arco sont encore représentés par une branche bavaroise, une branche silésienne et une branche italienne.

ARCO (Alonzo del), peintre d'histoire, né à Madrid en 1627, mort dans la même ville en 1700 ; élève de Antonio de Pereda, il a rempli les églises de Madrid de ses ouvrages. Mais si sa fécondité était prodigieuse, son mérite fut moindre. Alonzo del Arco n'est, en somme, qu'un artiste d'un talent trop facile, possédant un coloris agréable mais composant sans goût et dessinant plus que faiblement. Nous ne citerons parmi ses ouvrages que les peintures du retable de l'église Saint-Sébastien, à Madrid. Il obtint quelque célébrité pour son habileté à peindre le portrait. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario*.

ARCO (comte Carlo d'), historien et écrivain d'art italien, né le 8 sept. 1799 à Mantoue, où il est mort le 26 janv. 1872. Il étudia d'abord la peinture à Milan et à Rome, et se voua ensuite à l'étude de l'histoire de l'art de son pays. On lui doit à cet égard : *Monumenti di pittura e scultura trascelti in Mantova o nel suo territorio;* Mantoue, 1827, pet. in-fol., 24 pl.; — *Istoria della vita e delle opere di Giulio Pippi Romano ;* ibid., 1838, in-fol., et 1842, in-4, avec pl., monographie documentaire de Jules Romain et ouvrage classique du genre ; — *Di cinque incisori mantovani del secolo XVI ;* ibid., 1840, in-8 ; — *Intorno al carattere nazionale che aver debbono le arti italiane*, deux mémoires ; ibid., 1842-1843 ; — *Delle Arti e degli artifici di Mantova ;* ibid., 1857-1858, 2 vol. in-4, avec pl., travail original, plein de faits intéressants

sur les artistes mantouans depuis les temps anciens jusqu'à la mort de Marie-Thérèse. Il publia encore un bon nombre de documents relatifs à l'histoire de sa ville natale, dont il fut le podestat, et un ouvrage de longue haleine: *Studj intorno al municipio di Mantova;* ibid., 1871-1872, 3 vol. in-8. G. Pawlowski.

ARCO (Jean-Baptiste-Gherardo d'), homme d'Etat italien, né à Arco en 1739, et mort en 1791. Il commença par être intendant politique de la province de Mantoue et arriva à être choisi par l'empereur d'Autriche comme conseiller intime. Il noua des rapports d'amitié avec Condillac. A l'homme d'Etat s'ajoutait un écrivain économiste distingué. Il était libéral dans ses principes et il s'appliqua surtout à soutenir dans ses ouvrages la liberté du commerce. Nous donnons ci-dessous la liste de ses ouvrages. En 1771, il publia : *Dell'armonia politico-economica tra la città ed il suo territorio* (De l'harmonie politico-économique entre la cité et son territoire). En 1775 : *Dell'annona* (Des approvisionnements). En 1778 : *Dell'influenza del commercio,* etc. (De l'influence du commerce sur l'économie intérieure des peuples et sur la richesse des nations). En 1780 : *Riposta al quesito : se in uno stato di terreno fertile*, etc. (Réponse à cette question : Dans un Etat qui possède un terrain fertile, doit-on plutôt prôner l'extraction des matières premières, ou plutôt celle des produits des manufactures). Son dernier ouvrage est relatif aux droits de transit.

ARCO ou **ARCOT.** Parties du métal tombées, chez les fondeurs, dans les cendres et que l'on retire de ces cendres en les criblant.

ARCOLA. Bourg de la prov. de Gênes (Italie du N.), près du golfe de la Spezia, la dernière station du chemin de fer, avant de passer la Magra qui servait de limite septentrionale à l'Italie, du temps des Romains. C'était de ce côté la ville frontière de l'ancienne Gaule cisalpine. Vignobles renommés dans les environs; 3,600 hab.

ARCOLE. I. Géographie. — Bourg de la prov. de Vérone (Italie septent.) et du circuit de San-Bonifacio; située au milieu des marécages, sur la gauche de l'Alpone, affluent de gauche de l'Adige ; 2,800 hab.

II. Histoire militaire. *Bataille d'Arcole.* — La bataille d'Arcole, livrée par Bonaparte aux Autrichiens les 15, 16 et 17 nov. 1796, est l'une des plus importantes de cette merveilleuse campagne d'Italie, où le génie de Napoléon s'élève à des hauteurs qu'il ne dépassera jamais dans la suite. Arcole appartient à la période la plus difficile et la plus laborieuse de la campagne. Bonaparte, après avoir détruit successivement trois armées autrichiennes, et soumis le Piémont et la Lombardie, a pris un temps d'arrêt dans sa marche offensive, car il veut en finir avec Mantoue, qu'il assiège, avant de se porter de nouveau en avant. Mais le pays mantouan est marécageux et malsain, et l'armée française, qui compte à peine 38,000 hommes, est décimée par les fièvres paludéennes. Cependant l'Autriche a formé une quatrième armée qu'elle a confiée à Alvinzi, avec mission de faire lever le siège de Mantoue, défendue par Wurmser. Cette armée est forte de plus de 50,000 hommes. Les troupes françaises sont partagées en trois groupes. Masséna et Augereau sont sur la Brenta et le bas Adige, Vaubois sur le Lavis, Sérurier assiège Mantoue. Les Autrichiens, de leur côté, comptent agir sur trois points. Alvinzi avec près de 40,000 hommes opérera dans le Frioul, prenant pour premier objectif Vérone où se fera sa jonction avec Davidowich, qui doit s'avancer par le Tyrol, à la tête de 18,000 hommes. Tous deux marcheront ensuite à la délivrance de Mantoue. — Au commencement de novembre les Autrichiens prennent l'offensive sur toute la ligne. Bonaparte, ayant prescrit la défensive à Vaubois, rallie les deux divisions Masséna et Augereau, environ 18,000 hommes, et se porte à la rencontre d'Alvinzi. Le 6, il est en présence des Autrichiens à Bassano et se dispose à les attaquer, quand il apprend que Vaubois bat en retraite devant Davidowich. Il abandonne alors son premier dessein, ordonne à Masséna et Augereau de se retirer sur Vérone en disputant le terrain pied à pied, et court rejoindre Vaubois, dont les troupes sont déjà heureusement ralliées. Il remonte leur moral, exalte encore le désir qu'elles ont de venger leur échec, et, les jugeant dès lors en état de résister à l'ennemi, il revient à Vérone. Alvinzi est arrivé à trois lieues de cette place, et occupe la position fortifiée du Caldiero. Bonaparte l'attaque le 12 nov., mais échoue et bat en retraite sur Vérone. Pendant ce temps, Wurmser harcèle, autour de Mantoue, la division Sérurier. La position devient donc pour nous extrêmement critique. C'est alors que Bonaparte conçoit le projet extraordinaire qui doit le sauver. Le 14, à 8 heures du soir, l'armée reçoit l'ordre de prendre les armes. Elle traverse Vérone où Kilmaine seul reste avec 3,000 hommes de garnison, et passe sur la rive droite de l'Adige qu'elle descend pendant quatre lieues pour venir passer de nouveau le fleuve au moyen d'un pont de bateaux que Bonaparte a fait jeter à Ronco. Le 15 au matin, Alvinzi peut voir ses positions du Caldiero tournées et les Français près de couper sa ligne de communication.

Le terrain qui borde la rive gauche de l'Adige, à hauteur de Ronco, n'est qu'un vaste marais traversé par deux chaussées, l'une remontant l'Adige par Porcil et Gambione jusqu'à Vérone, l'autre traversant une petite rivière, l'Alpon, à Arcole, et rejoignant également Vérone, mais par les derrières du Caldiero. Bonaparte a choisi ce terrain afin de compenser son infériorité numérique par l'impossibilité où seront les Autrichiens de déployer leurs troupes, là où les routes seules sont praticables. Il confie la chaussée de gauche à Masséna, celle de droite à Augereau, et reste de sa personne à Ronco. Masséna traverse sans résistance le marais ; mais Augereau, qui trouve le pont d'Arcole fortifié et défendu par des bataillons croates, est repoussé. C'est alors qu'Alvinzi accourt du Caldiero avec toutes ses forces. Masséna voit s'avancer contre lui la division Provera; il la laisse s'engager sur la chaussée, puis fond sur elle et la culbute. Augereau fait de même contre la division Mitrowski, mais il est encore repoussé au pont d'Arcole. Bonaparte, que cette résistance exaspère, se précipite au galop, descend de cheval aux abords du pont, se met à la tête des troupes, leur parle et finalement saisit un drapeau et court sur le pont que balaient la fusillade et la mitraille. Son aide de camp Muiron veut le couvrir de son corps, il est tué; Lannes est blessé à ses côtés, et la tête de colonne est encore une fois repoussée et dispersée dans le marais. Bonaparte s'y trouve lui-même entraîné et embourbé un moment jusqu'à mi-corps, courant le plus grand danger d'être pris ou tué; mais ses soldats parviennent à le dégager. — Dans la nuit du 15 au 16, Bonaparte, qui n'a pas de nouvelles de Vaubois, fait retirer ses troupes sur l'Adige, en gardant le pont de Ronco, et les Autrichiens se portent en avant. Mais alors Bonaparte, rassuré au sujet de son lieutenant, lance de nouveau ses deux immortelles divisions que sa conduite à Arcole a électrisées, et qui font un véritable massacre des têtes de colonne ennemies. La même manœuvre, renouvelée le 17, et complétée par un passage de l'Adige à Albaredo et une attaque d'Arcole par les deux rives de l'Alpon, fait tomber la résistance de ce village. Bonaparte, qui a franchi les marais, est prêt à prononcer son attaque décisive en plaine, quand une sortie de la garnison de Legnago, qu'il a ordonnée, pour opérer une diversion, montrant des forces sur le flanc gauche des Autrichiens, décide Alvinzi à ordonner la retraite sur Vicence et à nous céder le champ de bataille. Ces trois journées de lutte lui coûtaient environ 10,000 tués ou blessés et 5,000 prisonniers. Quant à Bonaparte, cette victoire rétablissait entièrement ses affaires, et lui permettait de repousser facilement, quelques jours après, Davidowich dans le Tyrol, et Wurmser dans Mantoue. — La victoire d'Arcole transporta d'admiration et d'enthousiasme la France entière, et le Directoire

décréta que les drapeaux portés par Bonaparte et par Augereau au pont d'Arcole deviendraient leur propriété et seraient conservés dans leurs familles.

Bibl. : L. Vial, *Histoire abrégée des campagnes modernes*. — Paul Gaffarel, *Campagnes de la première République*. — Decker, *Feldzug in Italien*.

ARCOLE, héros de la Révolution de 1830, tué le 28 juil. 1830 à l'attaque du pont suspendu qui conduisait à la place de Grève. Il portait le drapeau tricolore et s'écria : « Si je meurs, souvenez-vous que je me nomme Arcole. » On donna son nom au pont.

ARCOMIE. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Chély ; 258 hab.

ARCOMPS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. de Saulzais-le-Potier ; 707 hab.

ARÇON. I. Industrie (V. Selle).

II. Viticulture. — Ce nom est donné, dans certains vignobles du Centre et de l'Est, aux longs bois d'un an, de dix à douze yeux, que l'on réserve à la taille d'hiver comme sarments producteurs de fruits.

ARÇON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau-sur-Bèze ; 84 hab.

ARÇON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit ; 669 hab.

ARÇON. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel ; 459 hab.

ARÇON (Jean-Claude Eléonore Lemiceaud d'), ingénieur militaire français, né à Pontarlier en 1733, mort à Paris le 1er juil. 1800. Entré à l'école de Mézières en 1754, il y obtient, l'année suivante, le titre d'ingénieur. Se distingue pendant la guerre de Sept ans. En 1774, il est chargé de lever la carte du Jura et des Vosges. Pour l'exécution de ce travail, il substitue au lavis ordinaire le lavis à un seul pinceau. A propos de la discussion provoquée par Guibert sur l'ordre profond et l'ordre mince, il publie (1774 et 1775) sa *Correspondance sur l'art militaire*, série de brochures très remarquée. En 1780, au siège de Gibraltar, d'Arçon, ingénieur général du corps auxiliaire commandé par le duc de Crillon, imagine un système spécial d'attaque contre cette place forte exceptionnelle. La ville était regardée comme imprenable du côté de la terre. D'Arçon conçoit l'idée de faire brèche au corps de place, du côté de la mer, au moyen d'un ensemble de batteries flottantes et insubmersibles et de prendre à revers, du côté de la terre, les ouvrages canonnés de front par l'artillerie en mer. L'expédition a lieu le 13 sept. 1782 : d'Arçon, monté sur une frêle embarcation, dispose de 150 pièces d'artillerie, formant cinq appareils à deux rangs de batteries et cinq autres à un seul rang, le tout installé sur des prames. Mais, par suite du défaut d'entente entre les généraux français et espagnols, les ordres de d'Arçon, qui s'expose vainement à tous les dangers pour diriger l'action, sont mal exécutés, et les machines flottantes sont incendiées en pleine mer. D'Arçon, après cet insuccès, est en butte aux plaisanteries des rieurs dans son propre pays ; le défenseur de Gibraltar, seul, lui rend justice. D'Arçon publie alors un mémoire pour défendre son invention et il a au moins la satisfaction de ramener à lui les hommes de l'art. D'Arçon publie ensuite un ouvrage sur les lunettes à réduit et à feux de revers, dans lequel il indique le moyen d'établir une puissante résistance, sur un espace restreint et isolé. Il dirige, en 1793, une reconnaissance au mont Saint-Bernard. Il fait la campagne de Hollande ; grâce à ses combinaisons les armées républicaines s'emparent de plusieurs places, de Bréda notamment. Enfin, il fait paraître le plus important de ses ouvrages : *Considérations politiques et militaires sur les fortifications*, Paris, 1795, in-8, imprimerie de la République. D'Arçon, déjà membre de l'Institut, entra au Sénat en 1799. Ch. Baye.

ARCONA ou **ARKONA**. Nom de la pointe septentrionale de l'île de Rugen où se trouvait autrefois la ville du même nom. Elle était le principal sanctuaire des Slaves païens de la Baltique et possédait un temple célèbre du Dieu *Svatovit* ou *Svantovit* (V. ce nom). Ce temple était d'une richesse remarquable et ses prêtres exerçaient sur les Slaves de ces régions une autorité incontestée ; même les rois étrangers à la race slave lui apportaient leurs hommages. Les Danois le détruisirent en 1168 et en emportèrent les richesses dans leur pays. A l'endroit où il s'élevait, un phare a été construit en 1827. (Pour la bibliographie historique V. Svatovit.) L. Leger.

ARCONCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Montagne ; 526 hab.

ARCONNAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne ; 510 hab.

ARÇONS (César d'), avocat au parlement de Bordeaux, vivait au XVIIe siècle. Les ouvrages qu'il a laissés n'ont rien de commun avec son état : ils traitent tous de la physique ou de la philologie sacrée. Nous citerons entre autres un traité *du flux et du reflux de la mer et des longitudes ;* trois dissertations *sur la dispute entre saint Pierre et saint Paul ; sur l'endroit où Jésus-Christ établit saint Pierre pour son vicaire en terre* ; *sur la généalogie de Jésus-Christ*, etc. G. L.

ARÇONNIER ou **ARÇONNEUR**. On appelle ainsi celui qui garnit et orne les arçons d'une selle. Le *Rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292* nomme six « arçonnéeurs » comme acquittant l'impôt, et l'*Almanach du Commerce* pour l'année 1833 comptait neuf arçonniers dans Paris. Les ouvriers arçonniers n'ont jamais beaucoup fait parler d'eux ; ils sont très peu nombreux, et n'ont point d'association particulière aujourd'hui. Cependant, en 1848, ils se réunirent et fondèrent, avec les fonds que l'Etat avait mis à leur disposition, une association ouvrière de production. Cette société disparut comme les autres et, depuis cette époque, il n'a plus été question des ouvriers arçonniers. Leur salaire à Paris est en moyenne de 4 fr. 50 par journée de 10 heures.
Ad. Lecler.

ARÇONNEUR. L'arçonneur est l'ouvrier qui travaille le poil, la laine ou le coton à l'arçon. Les lainages destinés à la chapellerie ne peuvent bien se feutrer qu'après avoir passé sous l'arçon qui les ouvre, divise et mélange régulièrement. L'arçon est une espèce d'archet garni d'une corde à boyau, on le suspend au plafond par une corde attachée vers le milieu de l'arc à un décim. au-dessus d'une claie d'osier fin qui sert d'établi. L'ouvrier met en vibration la corde à boyau à l'aide d'un outil nommé coche, en forme de fuseau terminé par deux boutons arrondis ; au moyen de cette suspension de l'arçon la corde est susceptible de quatre mouvements : 1° de se mettre en vibration par les coups de coche ; 2° de s'élever et de s'abaisser parallèlement au plan de l'établi ; 3° de s'incliner plus ou moins à ce même plan ; 4° de tourner horizontalement autour du point de suspension. Cette variété de mouvements est nécessaire pour que l'arçonneur puisse battre et pincer à volonté toutes les parties de la matière filamenteuse et les chasser avec plus ou moins de force suivant leur degré d'adhérence. Dans cette opération les flocons de laine se divisent, les poils se séparent et se retournent de mille manières, la matière augmente de volume et devient si légère et si raréfiée qu'elle s'envole au moindre souffle. En finissant l'arçonneur doit battre et éparpiller la laine ou les poils de façon qu'en tombant ils fassent un tas d'une figure déterminée ; ainsi pour former les capades ou pièces de feutre d'un chapeau il doit chasser les poils et les faire tomber en un tas en forme de triangle ou de secteur plus épais à son centre que vers ses bords. Pour bien faire cette opération difficile il fait jouer l'arçon à petits coups, prend d'abord peu de matière à la fois, et ensuite plus ou moins, suivant que le tas s'élargit ou se rétrécit. Le lainage ainsi préparé a reçu la meilleure disposition pour un bon feutrage et il est propre alors à tous les ouvrages de chapellerie. Les couturières et les marchandes de mode emploient la ouate, le coton, la bourre

de soie, la laine même et les poils de divers animaux pour fourrer certains vêtements ou des courtes-pointes. L'arçonnage de ces matières se fait d'une manière analogue à celle que nous venons de décrire, on les réduit en nappes minces et légères plus ou moins étoffées et on obtient des ouates douces, moelleuses et chaudes, propres pour les vêtements d'hiver. Dans le Levant on ne carde pas le coton destiné à la filature, on l'arçonne et peut-être cette méthode est-elle préférable au moins pour les cotons secs et cassants que la carde briserait trop. Quoi qu'il en soit, les tissus orientaux ainsi préparés sont d'une finesse et d'une perfection remarquables. L'arçonneur exerce un métier malsain, il est environné de poussière et de filaments qui affectent sa poitrine et surtout ses yeux, en provoquant des ophtalmies douloureuses. Lorsqu'il arçonne les poils qui ont subi l'opération du secrétage, il est sujet en outre aux émanations dangereuses du mercure et des acides; on prévient tous ces inconvénients au moyen de la machine suivante qui a d'ailleurs l'avantage d'accélérer beaucoup le travail de l'arçonneur.

Dans un cylindre tournant percé de petites fentes longitudinales, on tend parallèlement des cordes à boyau qui vont d'une base à l'autre. L'axe fixe du cylindre porte des bras assez longs pour atteindre les cordes et les faire vibrer. On introduit la matière filamenteuse, on ferme le cylindre et on le met en mouvement; les poils agités et battus par les vibrations des cordes sont bientôt arçonnés et nettoyés. La poussière et les ordures qui s'échappent par les fentes retombent dans la caisse de la machine qui est entièrement couverte, de façon qu'aucun filament ne vienne incommoder les ouvriers; rien n'empêche d'ailleurs de lui imprimer le mouvement par un manège ou un moteur; on peut dans ce cas la laisser à découvert.

W.

ARCONSAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, cant. de Saint-Remy-sur-Durolle, arr. de Thiers; 1,220 hab. — Château moderne bâti sur l'emplacement de l'ancien.

L. F.

ARCONVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 271 hab.

ARCONVILLE (Marie-Geneviève-Charlotte d'Arlus, dame Thiroux d'), née à Paris le 17 oct. 1720, morte à Paris le 23 déc. 1805. Fille d'un fermier général, elle avait quatorze ans à peine lorsqu'on lui fit épouser M. Louis-Lazare Thiroux d'Arconville, conseiller au parlement de Paris, et plus tard président d'une chambre des enquêtes. Atteinte à vingt-deux ans par la petite vérole, elle quitta le monde, renonça au spectacle, qu'elle avait aimé au point d'assister à onze représentations consécutives de *Mérope*, et partagea dès lors son temps entre ses devoirs maternels, les pratiques pieuses et l'étude. Les relations qu'elle conserva néanmoins avec les deux frères Lacurne, ses oncles à la mode de Bretagne, Macquer, Bernard de Jussieu, Valmont de Bomare, Lavoisier, Gresset, Turgot, Malesherbes, Montyon, Bougainville, etc., influèrent sans doute sur la diversité des sujets qu'elle traita tour à tour. C'est ainsi qu'on la vit pratiquer l'anatomie et rédiger un *Essai pour servir à l'histoire de la putréfaction* (1766, in-8), et traduire de l'anglais le *Traité d'ostéologie* de Monro et les *Leçons de Chimie* de P. Shaw; écrire des romans: l'*Amour éprouvé par la mort* (1763, in-8); *Mémoires de Mlle de Valcourt* (1767, 2 part. in-12), etc., et en traduire également de l'anglais: la *Vie du cardinal d'Ossat* (1771, 2 vol. in-8). La *Vie de Marie de Médicis* (1774, 3 vol. in-8); l'*Histoire de François II* (1783, 2 vol. in-12), témoignent des lectures multiples de Mme d'Arconville, dont le style, disait Mme de Blot, *avait de la barbe*, et à qui l'on doit encore des *Pensées et réflexions morales sur divers sujets* (1760, in-12, nouv. éd. augm., 1766, in-12) et deux *Traités de l'Amitié* (1761, in-8) et *des Passions* (1764, in-8), que des libraires ignorants ou cupides ont fait figurer dans une soi-disant collection des *Œuvres* de Diderot (Amst. 1773, 5 vol. in-8), sans que celui-ci ait protesté. Mme d'Arconville a laissé des *Souvenirs* et un recueil, en 70 volumes, d'anecdotes et de poésies. Après la dispersion de la bibliothèque du géographe Gosselin, à qui elle avait légué les premiers, on ignore ce qu'ils sont devenus. Le sort de l'autre recueil n'est pas mieux connu, mais douze volumes, paraissant provenir de cet ensemble, ont figuré, en 1863, sur un catalogue de M. Claudin, et trois d'entre eux ont reparu, vingt ans plus tard, chez M. Chossonnery.

M. Tx.

Bibl.: Hipp. de La Porte, *Notices et observations à l'occasion de quelques femmes de la société du* XVIIIe *siècle* (1835, in-8).

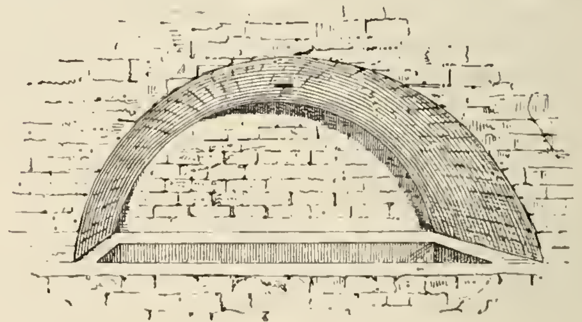
ARCOS (Don Rodrigue Ponce de Léon, duc d'), né en Espagne, à la fin du XVIe siècle, devint vice-roi de Naples en 1646. Le royaume était alors écrasé d'impôts par les Espagnols qui faisaient argent de tout pour soutenir leurs guerres contre la France et contre le Portugal. Le nouveau gouverneur se signala par ses exactions et sa dureté. Prenant prétexte d'un nouvel impôt sur les comestibles de première nécessité, le peuple se révolta à Palerme d'abord, puis à Naples (1647). Les insurgés avaient pour chef le pêcheur Masaniello, qui força le duc d'Arcos à prodiguer les assurances d'amnistie et de dégrèvements. Mais bientôt le duc d'Arcos profita de la sotte infatuation de Masaniello pour le faire assassiner par un de ses complices, Giulio Genovino, qui l'avait trahi. Toutefois il ne sut pas regagner le peuple de Naples, qui ne rentra dans la soumission qu'à la suite d'une lutte sanglante contre don Juan d'Autriche, le nouveau vice-roi. Le duc d'Arcos quitta Naples le 28 janvier 1648 et tomba dès lors dans une disgrâce dont il ne se releva jamais.

H. Vast.

ARCOS DE LA FRONTERA. Ville d'Espagne, province de Cadix, à 45 kil. E.-N.-E. de Cadix, et à 28 kil. de Jères de la Frontera; 16,280 hab. Située sur une colline rocheuse avec le Guadalete coulant à ses pieds, 120 m. plus bas, elle est très pittoresque, mais les rues en sont fort mal entretenues. Belle église gothique, dont le maître-autel, dédié à sainte Marie, est d'une grande richesse; ruines du château des ducs d'Arcos; le mur d'enceinte a été en grande partie renversé par des éboulements. Les environs très ondulés sont en général très fertiles et produisent de l'huile, du vin, des fruits; l'industrie locale fabrique des cuirs, des chapeaux, de la sparterie.

L. B.

ARCOSOLIUM. On donne ce nom à une forme de tombe qui se rencontre fréquemment dans les nécropoles souterraines creusées par les chrétiens des premiers siècles, mais qui avait été employée aussi depuis longtemps par les anciens pour les sépultures taillées dans le roc, ainsi que l'attestent de nombreux exemples en Syrie, en Grèce, etc. Le mot



Arcosolium.

même se trouve plusieurs fois sur les inscriptions chrétiennes de Rome, avec des orthographes qui varient: *arcosolium*, *arcusolium*, *arcisolium*. L'arcosolium comprend un tombeau creusé dans le tuf ou le roc, et au dessus une arcade également creusée et souvent décorée de peintures. La tombe même est fermée horizontalement par une tablette. Dans les catacombes romaines, les *arcosolia* ont souvent servi à des martyrs et à des chrétiens de distinction;

plus tard, d'autres fidèles voulaient reposer près de ces morts vénérés, espérant participer à leurs mérites, et ils ouvraient tout auprès de nouvelles tombes qui dégradaient l'*arcosolium*. On sait, par des témoignages anciens, comme celui du poète Prudence, qu'on célébrait le sacrifice sur la tablette ou *mensa* de l'arcosolium. C. B.

ARCQ (Philippe-Auguste de Sainte-Foy, connu sous le nom de chevalier d'), littérateur français, fils naturel du comte de Toulouse (lui-même bâtard de Louis XIV et de Mme de Montespan), né à Paris le 20 juil. 1721, mort après la Révolution. Elève du collège de Juilly, il fut pourvu d'un brevet de capitaine des mousquetaires du roi et prit part aux campagnes de 1743 et de 1745; sa conduite à Fontenoy lui valut la croix de Saint-Louis. Il se distingua encore à la bataille de Lawfeld, et quitta le service en 1748. Après avoir vécu scandaleusement, au vu et au su de tous, avec Mme Sabbatin de Langeac, maîtresse du duc de Saint-Florentin, il aurait épousé, vers 1775, Mlle Ruiter, chanteuse de l'Opéra, selon une note contemporaine retrouvée par M. Dussieux. Bien qu'il eût reçu de Louis XV une pension de 12,000 livres et que son père lui en eût assuré une autre du même chiffre, il se vit plusieurs fois inquiété par ses créanciers et prétendit se faire exonérer de ses dettes par son frère, le duc de Penthièvre, fils légitime du comte de Toulouse, qu'il poursuivit de réclamations et de mémoires imprimés. Le duc de Penthièvre obtint, en 1785, un ordre du roi qui exilait le chevalier d'Arcq à Tulle, puis à Montauban dont le climat était moins rude. A partir de 1792, on perd sa trace et l'on ignore le lieu, la date et le genre de sa mort. Elle est postérieure à 1779, comme l'ont avancé tous les recueils bibliographiques et biographiques; mais il n'est pas démontré non plus qu'il ait comparu devant le tribunal révolutionnaire, ni qu'il ait dû son acquittement au témoignage de Barrère. Les écrits du chevalier d'Arcq sont assez nombreux et sans grande valeur : les *Lettres d'Osman* (Constantinople, 1753, 3 part. in-12) sont une des innombrables et des plus médiocres imitations des *Lettres persanes;* le *Palais du silence* (1754, 2 vol. in-12), présenté comme soi-disant traduit du grec de Cadmus de Milet, renferme une allégorie assez transparente de la querelle de Voltaire et de Maupertuis; le *Roman du jour pour servir à l'histoire du siècle* (1754, 2 part., in-12) a été quelquefois attribué à Meusnier de Queslon. Le chevalier d'Arcq s'est également essayé dans d'autres genres : il a publié ses pensées ou plutôt, dit Grimm, « une ample provision de platitudes », sous le titre de : *Mes loisirs* (Paris et Francfort, 1756, in-12), et prit part à la discussion soulevée par l'abbé *Coyer* (V. ce nom) sur la noblesse militaire et commerçante ; puis, « dans la crainte que la matière ne lui manque », dit encore Grimm, « il se jeta dans l'histoire du monde ». C'est ainsi qu'il entreprit, tour à tour, une *Histoire générale des guerres* (Imp. royale, 1757-1758) et une *Histoire du commerce et de la navigation des anciens et des modernes* (Amst. et Paris, 1758, 2 vol. in-12), qu'il laissa toutes deux inachevées. Aux travaux précédents mentionnés par Quérard, les recherches de M. Forestié nous permettent d'ajouter les écrits suivants, composés et imprimés par le chevalier d'Arcq, pendant son exil à Montauban: *Essais sur l'administration* (s. l., 1787, 2 vol. in-8); *Invitation à ma patrie envers l'humanité souffrante* (Montauban, 1788-89, 2 vol. in-12); *De la convocation des Etats généraux et de la nécessité de former un quatrième ordre de l'Etat* (s. l., 1789, in-8, 38 pp.); *Prospectus et idée sommaire d'un nouveau plan d'administration des finances* (s. l., 1789, in-8, 29 pp.).; *Projet d'une contribution nationale pour la liquidation des dettes de l'Etat* (Montauban, 1789, in-8, 12 pp.); *Mémoire présenté à l'Assemblée nationale dans lequel on offre les moyens certains de secourir toujours efficacement l'humanité souffrante* (Montauban, 1789, in-12, 26 pp.); *Observations sur un nouvel ordre de choses qu'on se propose d'établir en France* (*Ibid.*, in-8, 40 pp.), qui renferment beaucoup de particularités intéressantes. Maurice Tourneux.

Bibl.: L. Dussieux, *Généalogie de la Maison de Bourbon* (2e éd. 1872, in-8). — *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont. — Grimm, *Correspondance littéraire*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — E. Forestié neveu, *le Comte de Sainte-Foy, chevalier d'Arcq;* Montauban, 1878, in-8, 24 p., extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*.

ARCS-sur-Argens (Les). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Lorgues, sur un ruisseau affluent de l'Argens. Stat. du chem. de fer de Marseille à Vintimille. Tête de ligne de l'embranchement les Arcs-Draguignan. Il y a aux Arcs une filature de laine et de cocons, une fabrique de draps, des huileries. Des foires s'y tiennent le 20 janv. et le 29 août; 2,829 hab. Près de la forêt des Maures, qui couvre 1,490 hect., est une source ferrugineuse peu exploitée. — Les Arcs ont une assez haute antiquité, comme l'atteste, entre les Arcs et Vidauban, le *pons argenteus* d'origine romaine. Du marquisat des Arcs, il reste la tour quadrangulaire de l'ancien château, les ruines d'une construction en forme de rotonde, appelée le Mounastié, et les restes d'un souterrain qu'on croit être un aqueduc. Le monument le plus intéressant est le monastère des Chartreuses de la Celle-Roubaud, où sainte Rossoline mourut en 1329. Dans la chapelle s'élève le tombeau de la sainte, en marbre blanc, surmonté de deux colonnes en marbre veiné de bleu ; la *Descente de Croix* en relief, du grand autel, a peu de valeur, mais le tableau de la *Nativité*, peint sur bois en 1541, a quelque intérêt. L.-G. Pélissier.

ARCTIA. Genre de Lépidoptères-Hétérocères, créé en 1802 par Schrank (*Fauna Boica*, ii, p. 152) et pour lequel les lépidoptérologistes français conservent en général, mais à tort, le nom de *Chelonia*, établi bien plus tard par Godard et adopté par Latreille. — Les *Arctia* sont connus sous la dénomination vulgaire d'*Ecailles*, que leur a donnée Geoffroy, le vieil historien des Insectes des environs de Paris. Ils ont la tête petite, les antennes pectinées chez les mâles, ciliées ou filiformes chez les femelles, les palpes courts, réunis en forme de bec, la trompe courte ou rudimentaire, le prothorax plus ou moins velu-laineux, et l'abdomen gros, velouté, ordinairement de couleur vive, avec des taches ou des bandes transversales noires. Leurs chenilles vivent solitaires; elles sont garnies de poils raides plus ou moins serrés, implantés en faisceaux divergents sur des tubercules moins foncés que la couleur générale du corps. Elles se transforment en chrysalides dans des coques spacieuses, à tissu lâche. — Les *Arctia* ont des représentants dans presque toutes les régions du globe, mais elles sont surtout abondantes en Europe. L'espèce type,



Arctia caja L.

A. caja L., ou *Ecaille martre* de Geoffroy, est commune aux environs de Paris, du mois de juin au mois d'août. Elle a de 0^m07 à 0^m08 d'envergure. Ses ailes supérieures sont brunes avec des lignes irrégulières de couleur blanchâtre ; les inférieures sont rouges et ornées de taches d'un noir bleuâtre. Sa chenille, très velue, se roule en boule quand on veut la saisir; elle vit principalement sur les orties. — L'*A. pudica* God. fait maintenant partie du genre *Euprepia* (V. ce mot). Ed. Lef.

ARCTICTIS (V. Binturong).

ARCTINUS de Milet, poète épique grec, appartenant au

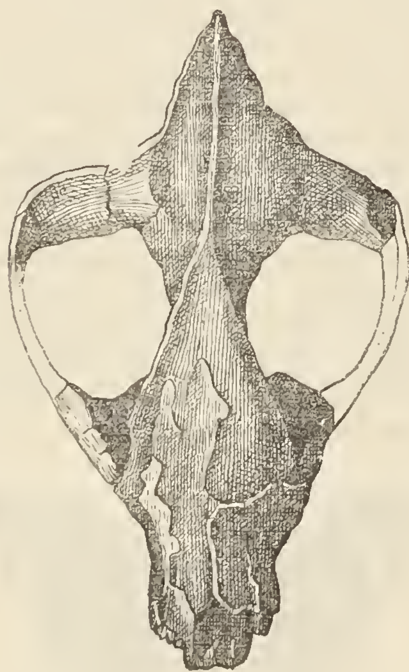
groupe des poètes *cycliques* (V. ce mot), c.-à-d. des poètes qui, vivant bien après Homère, composèrent des poèmes plus ou moins étendus sur des sujets voisins de ceux de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, de façon à former, avec les épopées homériques, un vaste cycle. On ignore l'époque précise où fleurit Arctinus. Ce qui est certain, c'est que c'était un poète fort ancien. Une tradition voulait qu'il eût été l'élève d'Homère. Il était l'auteur d'une épopée qui, faisant suite à l'*Iliade*, commençait à la mort d'Hector et se terminait à la prise de Troie. P. G.

ARCTIQUE. Ce mot sert à désigner la région septentrionale de la terre, la plus voisine des constellations de la *Petite* et de la *Grande-Ourse* (ἄρκτος). En géographie on l'applique à toute la zone située au N. du *cercle polaire arctique* (66° 2/3 de lat. N.), autour du *pôle arctique* ou pôle Nord ; c'est la *zone glaciale arctique* occupée par les *terres arctiques* et l'*océan Glacial arctique*. On les oppose aux pôle, cercle, zone, terres et océan antarctiques, qui occupent la calotte méridionale du globe terrestre. On en trouvera l'étude détaillée aux mots Pôle, Zone, Océan, Polaires (terres).

ARCTOCÈBE (V. Pérodictique et Galago).

ARCTOCÉPHALUS (V. Otarie).

ARCTOCYON. Genre de Mammifères-Carnivores fossiles, créé par Blainville (1841) et qu'il avait nommé d'abord *Palæocyon*, ignorant que ce nom était préoccupé par Lund. Ce genre est devenu le type de la famille des *Arctocyonidæ* que Cope range dans ses *Créodontes* (V. ce mot) et Lydekker dans ses *Carnivora primigenia*. Ce type, qui est de l'époque éocène, est, en effet, le plus ancien de tous les Carnivores connus dans les couches tertiaires d'Europe. L'*Arctocyon primævus* atteignait la



Crâne de l'Arctocyon primævus (1/3 de la grand. nat.).

taille du Loup, mais il était plantigrade et ses membres étaient beaucoup plus courts que ceux des chiens ; le corps devait être allongé et muni d'une longue queue : c'était probablement un animal aquatique ayant les mœurs de la Loutre. Les dents indiquent un régime omnivore comme celui des Ours. Celles de la mâchoire supérieure sont seules connues. La canine est épaisse, conique, à base arrondie ; les trois prémolaires qui suivent sont semblables à celles des Ours ; la carnassière a deux tubercules externes et un interne, tous trois égaux ; des trois arrière-molaires (tuberculeuses), celle du milieu est la plus grosse, la dernière la plus petite : celle-ci est triangulaire un peu arrondie ; les deux précédentes sont quadrangulaires, un peu plus larges que longues, à deux tubercules externes avec un fort bourrelet interne. Par la forme du cerveau, que Gervais a pu connaître en prenant un moulage de la cavité crânienne, et par la grandeur des trous palatins, l'*Arctocyon* se rapproche des Marsupiaux : mais il est probable que tous les Mammifères de cette époque, et notamment les Carnassiers, étaient aplacentaires (Gaudry). L'*A. primævus* a été découvert dans les grès éocènes de la Fère (Aisne). Deux autres espèces ont été décrites plus récemment par Lemoine, et, comme elles diffèrent un peu du type par leur dentition, Cope (1880) a fait de la première (*A. Gervaisi* Lemoine) le genre *Hyodectes*, et de la seconde (*A. Duelli* Lem.) le g. *Heteroborus*. Toutes deux sont de l'éocène de Nogent et Cernay (Marne). — Cope range provisoirement dans la même famille le genre *Achænodon* (V. ce mot). E. Trouessart.

Bibl. : Blainville, *Ostéographie*, G. Subursus. — Gaudry, *Enchaînements du Monde animal*, t. I, 1878, p. 22. — Lemoine, *Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de Reims*, 1878, p. 95. — Cope, *American Philosophical Society*, XIX, 1880, p. 78.

ARCTODUS (V. Coatis fossiles).

ARCTOÏDES [*Arctoïdea*] (Mamm.). On désigne sous ce nom l'un des trois groupes primaires de l'ordre des Carnivores (Ours, Chiens et Chats), le groupe des *Arctoidea* comprenant tous les Carnivores qui se rapprochent des Ours par leur organisation, et que l'on peut considérer comme les descendants d'un même type primitif, le *type arctoïde*. Les genres fossiles *Hyænarctos* et *Dinocyon* de l'époque miocène, *Arctocyon* de l'époque éocène, sont probablement des représentants de ce type, qui comprend actuellement, d'après Saint-Georges Mivart, les familles suivantes : *Ursidæ*, *Procyonidæ* et *Mustelidæ*. Cope et Lydekker y ajoutent celle des *Canidæ*, type du second groupe de Mivart (*Cynoidea*). Les Chiens, en effet, sont beaucoup plus proches alliés des Ours que ces deux types ne le sont des Chats (*Æluroidea*). Ces derniers ont des habitudes carnassières et sanguinaires qui sont la conséquence forcée de leur organisation et notamment de la forme de leurs dents : au contraire les *Cynoidea*, et surtout les *Arctoidea*, ont des dents conformées pour un régime omnivore, et ces derniers se nourrissent en grande partie de substances végétales. Il est probable que les Carnivores marins, qui constituent l'ordre des Phoques ou *Pinnipèdes* (V. ce mot) dérivent, par voie d'adaptation à la vie pélagique, d'anciens Carnivores Arctoïdes terrestres, les *Otaries* paraissant se rattacher aux véritables Ours, tandis que les *Phoques* descendraient de quelque forme voisine des Loutres (*Mustelidæ*) (V. Ours et Carnivores). E. Trouessart.

Bibl. : St-G. Mivart, *On the Anatomy, Classification and Distribution of the Arctoidea* (dans *Proceedings of the Zoological Society of London*, 1885, p. 340).

ARCTOMYS (V. Marmotte).

ARCTONETTA. Ce nom générique a été substitué par M. G.-R. Gray à celui de *Lampronetta*, qui avait été proposé antérieurement par M. Brandt pour désigner une sorte d'Eider, sous prétexte que ce nom pouvait être facilement confondu avec le nom de *Lampronessa* Wagler. Toutefois la substitution n'a plus grande raison d'être, puisque le mot de *Lampronessa*, synonyme d'*Aix* (V. ce mot), a disparu des catalogues ornithologiques. — L'*Arctonetta* ou *Lampronetta Fischeri* Brandt est une espèce très remarquable et encore rare dans les collections. Elle est originaire des côtes de l'Amérique russe et se distingue des *Eiders* (V. ce mot) ordinaires par ses proportions et par son mode de coloration. Le mâle adulte a la tête verte avec un large espace blanc encadré de noir sur la tempe, le cou, le dos et une partie des ailes d'un blanc jaunâtre, la poitrine, le ventre, les grandes pennes alaires et caudales d'un noir assez foncé, le bec et les pieds jaunes. La femelle, au contraire, est d'un brun clair, rayé et tacheté de brun foncé, avec le bec varié de noir et de jaune. L'œil

est bleu dans les deux sexes, ce qui a fait quelquefois désigner cette espèce sous le nom de *Blue-eyed Eider Duck.* E. OUSTALET.

BIBL. : BRANDT, *Mém. de l'Acad. Imp. des Sc. de Saint-Pétersbourg*; 1849, part. I. — G. R. GRAY, *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1885, p. 211 et pl. 108.

ARCTOPHILAX (Astron.), c.-à-d. le *Gardien de l'Ourse*. Nom de la constellation voisine de la Grande et de la Petite Ourse, plus connue sous le nom de *Bouvier* (V. ce mot).

ARCTOPITHÈQUE (V. OUISTITI).

ARCTOPODIUM. Ce nom a été donné par Unger à des tiges fossiles qui, par l'ensemble de leurs caractères anatomiques, semblent se rapprocher de certaines tiges de Lycopodiacées. Les *Arctopodium insigne* et *radiatum* Unger ont été observés dans le schiste à Cypridines, à Saalfeld, en Thuringe. L. CRIÉ.

ARCTOSTAPHYLOS. Genre de plantes de la famille des Ericacées, établi par Adanson (*Fam. des pl.*, II, 165) pour l'*Arbutus uva ursi* de Linné (V. BUSSEROLE). Ed. LEF.

ARCTOTHERIUM (V. OURS FOSSILES).

ARCTURE (*Arcturus* Latr.). Genre de Crustacés-Isopodes, établi par Latreille, classé longtemps dans la famille des Idotéides et considéré aujourd'hui par presque tous les auteurs comme type d'une famille spéciale. Les Arctures sont remarquables par le grand développement de leur quatrième segment thoracique, qui prend la forme d'un cou cylindrique, et par la longueur de leurs antennes de la seconde paire, dont les articles très forts et coudés se terminent par une griffe puissante. Ces grandes antennes servent d'organes de locomotion et surtout de préhension ; c'est à leur aide que les Arctures saisissent les Annélides et les petits Crustacés dont ils se nourrissent. Les pattes antérieures sont très courtes et presque foliacées, tandis que les postérieures sont au contraire bien développées. — Les Arctures sont des Isopodes de grande taille, habitant les mers septentrionales. Plusieurs espèces se trouvent cependant sur les côtes d'Angleterre et atteignent même les côtes de France où elles sont très rares ; tel est notamment l'*A. longicornis* Sowerby. Eug. SIMON.

ARCTURUS (Astron.), c.-à-d. *queue de l'Ourse*. Belle étoile de première grandeur, située dans la constellation du Bouvier et dans le prolongement de la queue de la Grande Ourse. Quatre étoiles seulement sont plus brillantes qu'Arcturus : ce sont Sirius, η d'Argo (à son maximum, car cette étoile descend jusqu'à la 6e grandeur), Canopus et α du Centaure. D'après Peters, la parallaxe d'Arcturus est de 0″127 ; sa distance au soleil est de 241,000,000,000,000 de kil. ou 1,628,000 fois le rayon de l'orbite terrestre , et sa lumière nous arrive 25,5 ans après qu'elle a été émise par cet astre. Son mouvement propre annuel dirigé vers le S. est de 2″ 25, et sa vitesse minima 83,2 kil., presque trois fois celle de translation de la terre dans son orbite (29 kil. 5). — Arcturus appartient à la seconde classe des étoiles du P. Secchi, dont elle est le type, avec Pollux, la Chèvre, α de la Grande Ourse, Procyon. Les spectres de ces étoiles sont, comme celui du soleil, sillonnés de raies fines et très nettes dont 60 coïncident avec celles du spectre solaire. Ces étoiles jaunes ou orangées, outre les quatre primaires citées plus haut (α de la Grande Ourse n'est que de seconde grandeur), comprennent la plupart des belles étoiles de seconde grandeur et un certain nombre d'autres plus petites qui forment à peu près le tiers des étoiles de notre firmament. Les coordonnées d'Arcturus, au 1er janvier 1887, sont : $AR = 14$ h. $10^m 29^s$; $P = 70° 13' 44''$. L. BARRÉ.

ARCUBALISTE (*arcuballista*). L'écrivain militaire latin Végèce (*Mil.* II, 15), nomme ainsi une machine de guerre destinée à lancer des traits, une sorte d'arbalète. Le soldat muni de cette arme s'appelait *arcuballistarius* (arbalétrier).

ARCUEIL (*Arcolium*). Com. du dép. de la Seine, cant. de Villejuif, arr. de Sceaux; 6,067 hab. Cette localité doit son nom aux arcs ou arcades sur lesquels l'aqueduc qui l'a rendue célèbre traverse la vallée de la Bièvre. L'aqueduc d'Arcueil est, on le sait, une construction romaine, datant probablement du IIIe siècle et dont l'objet était d'amener au palais des Thermes de Paris l'eau des sources voisines. Il fut réédifié au XVIIe siècle par l'architecte Salomon de Brosse qui venait d'achever le palais du Luxembourg, en vue de conduire à cette résidence les eaux de Rungis, découvertes depuis peu. Deux arches seulement de l'ouvrage primitif purent être utilisées et sont encore debout aujourd'hui (V. AQUEDUC). La première pierre de la nouvelle construction fut posée par Louis XIII, le 17 juil. 1613, et les travaux furent terminés en 1624. — Etienne Jodelle, poète du XVIe siècle, avait une maison à Arcueil où il réunissait ses amis de la Pléiade, parmi lesquels Ronsart. Deux cents ans plus tard, le chimiste Berthollet et le trop fameux marquis de Sade ont aussi habité Arcueil. Outre son église (*Mon. hist.*) du XIIIe siècle remaniée au XVIe siècle et où l'on remarque de curieux chapiteaux et une image du diamètre de la cloche de Saint-Jacques de Compostelle, ce village possède un collège d'enseignement libre appelé l'école Albert-le-Grand, dont les annales rappellent un des plus tristes épisodes de la guerre civile de 1871 : quinze des dominicains qui s'y trouvaient furent pris comme otages et fusillés, le 19 mai, par les troupes de la Commune. Fernand BOURNON.

BIBL. : Abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV de l'édition de 1883. — DUCHALAIS, *Arcueil*, plaquette in-8 de quatorze pages publiée à Sceaux, sans date. — Du même, *Notice sur l'église d'Arcueil* dans *Revue archéologique*, 1re série, t. VIII. — De GUILHERMY, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. III.

ARCULFE, évêque gaulois de la seconde moitié du VIIe siècle. Il fit un voyage en Palestine, à Alexandrie et dans l'île de Crète, d'où il passa à Constantinople. Il gagna Rome par la Sicile. Comme il revenait en Gaule, une tempête le jeta sur les côtes d'Irlande, dans l'île de Hi, où l'abbé Adaman lui donna asile dans son monastère. Celui-ci transcrivit le récit qu'Arculfe lui fit de son voyage et le présenta, en 698, à Alfred, roi de Northumberland. Bède a tiré de ce voyage les renseignements qu'il donne sur les lieux saints. Le manuscrit contient un plan du saint sépulcre reproduit dans l'édition que Mabillon a donnée de cet ouvrage, *A.A. SS. ord. s. Bened.*, sec. III, 2, p. 502. Une édition critique de la relation du voyage d'Arculfe (*Arculfi relatio de locis sanctis ab Adamanno scripta*) a été publiée par Titus Tobler au tome I des *Itinera Hierosolymitana* publiés par la *Société de l'Orient latin* (Genève, 1879, in-8). M. PROU.

BIBL. : *Hist. littér. de la France*, t. III, p. 650.

ARCULUS. C'était, suivant Festus, une divinité romaine, protectrice des écrins et des coffres-forts (*arca*). Elle n'est pas connue autrement.

ARCURE (Horticult.). Nom donné à une opération qui consiste à incliner les branches en leur donnant plus ou moins la forme d'un arc. L'arcure est employée en horticulture dans le but de conduire les plantes, sur lesquelles elles est pratiquée, à une floraison ou une fructification plus abondante. L'observation directe des faits montre que toutes les fois que dans la nature une branche est déviée de sa position naturelle et qu'elle s'incline vers le sol, sa végétation devient plus lente et sa floraison plus abondante. C'est cette observation, que les jardiniers ont mise en pratique et, en réglant l'opération ils en obtiennent de bons résultats. On attribue aux chartreux, qui cultivaient les jardins du Luxembourg, près de Paris, l'application réglée de cette pratique à l'arboriculture fruitière. Ayant, vers le milieu du XVIIIe siècle, des arbres très vigoureux, qui, à cause de cette vigueur même, ne produisaient pas de fruits, ils eurent l'idée d'attacher à l'extrémité des branches, des pierres de différentes grosseurs ; ils obtinrent par ce procédé une fructification abondante sur des arbres restés

stériles jusqu'alors. Dans la pratique actuelle, quand il s'agit d'arquer des branches, on préfère, plutôt que de se servir de pierres, fixer un cercle en bois autour de l'arbre dont on veut arquer les branches et y attacher celles-ci à l'aide de liens. Cette opération donne de bons résultats, mais il est utile de n'en pas abuser, sous peine d'épuiser les arbres et d'obtenir, par une fructification exagérée, des fruits de faible volume et par suite de qualité inférieure. Par contre, elle rend de très grands services pour aider à la mise à fruits des arbres trop vigoureux et notamment des poiriers et des pommiers qui, une fois qu'ils se sont mis à produire du fruit, fructifient régulièrement chaque année. — Le principe de l'arcure est appliqué très fréquemment aux arbres d'espalier dans le but d'équilibrer la vigueur des différentes branches de charpente. C'est ainsi que, quand on a une branche trop vigoureuse, on l'attache sur le mur en rapprochant son axe de l'horizontale; par contre, quand les branches sont trop faibles, on les redresse et on leur donne une position plus ou moins voisine de la verticale, suivant leur état de vigueur. —En floriculture, l'arcure est fréquemment appliquée aux rosiers vigoureux et notamment à certaines variétés de rosiers thés, telles que : *Gloire de Dijon*, *Maréchal Niel*, etc., et aussi à la rose jaune *Persian yellow*. On donne de la sorte au rosier une forme de boule, qui se couvre de fleurs. J. Dybowski.

ARCY-Sainte-Restitue ou **ARCY**-Sainte-Restitute. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy : 463 hab. Ce village est célèbre par son cimetière, qui a servi à l'inhumation depuis l'époque gauloise jusqu'en 1678. Dès 1813 on y découvrit un grand nombre de tombes. En 1877, M. Frédéric Moreau entreprit dans cette nécropole des fouilles méthodiques, qui ont mis au jour de nombreux objets très importants pour l'histoire des arts gaulois et mérovingien. De juil. 1877 à nov. 1878, il a découvert 3,200 sépultures, dont 1,000 tombes en pierre déjà violées et pillées, et 2,200 fosses intactes. En 1884 le même archéologue a de nouveau exploré 297 sépulcres. On a trouvé des objets en fer, en bronze et en argent de toutes sortes et d'époques les plus diverses : torques et bracelets gaulois, boucles de ceinturons mérovingiens, fibules, épées, scramasax, colliers, monnaies gauloises et romaines, vases de terre, etc. M. Moreau a reproduit, par le dessin, les monuments les plus importants de ce riche mobilier funéraire dans un volume intitulé : *Album Caranda* ; Saint-Quentin, 1877-1885, in-4. M. Prou.

ARCY-sur-Cure (*Arsiacum*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Vermenton ; 1,341 hab. On y remarque les ruines du château dit de *Digogne* (xiie siècle), un autre château, le *Châtenay*, bâti en 1549 ; un troisième château construit en 1757. Ce lieu est particulièrement célèbre par les grottes ornées de stalactites, longues de 490 m., et qui s'ouvrent dans une colline de calcaire jurassique sur les bords de la Cure. Charles Perrault, qui les visita en 1670, en a fait une description dans son *Traité de l'origine des fontaines*, 1672, in-15. Dorat en a écrit une description poétique.— A côté, *Grotte des Fées*, explorée dès 1853 et où on a rencontré plusieurs assises superposées de foyers préhistoriques, avec silex taillés, mêlés à des ossements de bœuf, de renne, de mammouth, d'ours et de hyène, et aussi une mâchoire humaine appartenant au type de Néanderthal. — Près d'Arcy, grottes de *Saint-Moré* avec traces d'habitations depuis la période de la pierre taillée jusqu'à l'époque mérovingienne. M. Prou.

ARCY (Hugues d'), prélat de la famille des seigneurs d'Arcy, en Auxerrois, mort le 18 fév. 1352. Il prit l'habit monastique à Fleury-sur-Loire, puis il devint abbé de Ferrières en Gâtinais. Il obtint un canonicat dans l'église Notre-Dame de Villemaur, au diocèse de Troyes, puis un autre dans l'église de Beauvais, dont il devint doyen en 1338. En 1341 il occupait le siège épiscopal de Laon. Il était l'un des principaux conseillers de Philippe de Valois qui, en 1347, le désigna comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. En 1350 il assista au couronnement du roi Jean. L'année suivante il fut transféré de l'évêché de Laon à l'archevêché de Reims. Il fut l'un des fondateurs du collège de Cambrai, à Paris. M. Prou.

Bibl. : *Gallia Christiana*, t. IX, col. 126 et 547.

ARCY (Patrick d'), né à Galway le 28 sept. 1725, mort à Paris le 18 oct. 1779, Irlandais au service de la France, où il devint maréchal-de-camp ; membre de l'Académie des sciences. *Réflexions sur la théorie de la lune*, de Clairaut ; Paris, 1749. Divers travaux insérés dans les *Mémoires de l'Acad.*, sur le *Principe de moindre action*, de Maupertuis, 1749 et 1752 ; sur l'*Attraction des ellipsoïdes*, 1758 ; sur la *Précession des équinoxes*, 1759 ; sur l'*Electricité*, 1749; sur la *Durée de la sensation de la vue*, 1765 ; sur la *Mécanique*, 1747, 1750, 1754, etc. Quatre ouvrages sur l'artillerie, 1751, 1760, 1766, 1767. T.

ARCYOTHRIX (Zool.). Genre de Rhizopodes, créé en 1885 par P. Hallez pour un animalcule rencontré dans des cultures d'œufs d'*Ascaris megalocephala*. La seule espèce du genre est *A. Balbianii*. Cet être présente deux sortes de pseudopodes; l'un ressemble à celui des Amibes, les autres rappellent plutôt ceux des Héliozoaires. En raison de cette disposition, l'animal doit être considéré comme une forme intermédiaire entre ces deux ordres de Rhizopodes. R. Bl.

ARCYRIA. Les *Arcyria* sont des Champignons-Myxomycètes, de la famille des Endomyxées. Chez ces végétaux, le plasmode renferme des granules de carbonate de chaux ; le sporange simple, sessile, possède une columelle et un capillitium à filaments ramifiés et anastomosés en réseau ; ces filaments ou tubes ont une membrane qui s'épaissit localement pour former des épines. Les spores, arrondies et ordinairement colorées, sont incolores chez l'*Arcyria cinerea* et plusieurs autres espèces ; leur membrane, formée de cellulose, se colore directement en bleu par le chloroiodure de zinc. A la maturité, la membrane du sporange se déchire circulairement au sommet, en forme de pyxide, dans les *Arcyria punicea* et *cinerea*. Une des espèces les plus communes est l'*Arcyria punicea* Pers., qui croît sur les vieux bois. L. Crié.

ARDA. Rivière de la Turquie d'Europe, affluent de la Maritza, qui descend du Despota-Dagh (Rhodope) ; 180 kil. de long ; navigable sur une partie de son cours ; elle finit près d'Andrinople.

ARDABURIUS, général de Théodose II, Alain d'origine. Après une victoire remportée sur les Perses, à Nisibe, en 421, il fut envoyé en Italie pour combattre l'usurpateur Jean et rétablir sur le trône Valentinien III. Jeté à la côte par une tempête, il tomba entre les mains de ses ennemis ; il fut sauvé par son fils Aspar qui s'empara du tyran et le mit à mort (423).

Bibl. : *Historicorum græcorum fragmenta* (collect. Didot), IV, pp. 68, 45; IV, pp. 612, 195.

ARDAGH. Ancienne ville épiscopale d'Irlande (Leinster, comté de Longford) ; sa cathédrale contraste avec les masures qui l'entourent.

ARDAHAN. Forteresse russe en Arménie, dans la vallée supérieure du Kour, au N. de Kars. Entourée de cinq forts, la place d'Ardahan passait pour une des principales défenses de la frontière turque, en 1877. Investie par les Russes à la fin d'avr. 1877, elle fut prise d'assaut le 16 mai ; le traité de San-Stefano et le congrès de Berlin la laissèrent à la Russie.

ARDALUS, fils d'Héphaïstos (Vulcain) et d'*Aglaë* (V. ce nom) ; on lui attribuait l'invention de la flûte et la fondation du temple des Muses à Trœzen (Paus., II, 31, 3).

ARDANT (Paul-Joseph), général français, né en 1800,

mort à Vincennes en 1858. Admis à l'Ecole polytechnique en 1818, il alla en 1820 à l'Ecole d'application à Metz. Lieutenant en 1822, capitaine en 1828, il fut nommé professeur de construction à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, et promu chef de bataillon en 1841. Son cours, très apprécié dans l'arme du génie, fut publié par lui en 1851 et réédité tout récemment par le chef de bataillon du génie Curie. En 1842, la ville de Metz l'ayant envoyé à la Chambre des députés, il y siégea parmi les conservateurs jusqu'à la révolution de Février. Bien que député, sa carrière militaire ne fut pas interrompue. Promu lieutenant-colonel et chef du génie à Thionville, il vint, au même titre, à Paris (1846). En 1849, il contribua à la prise de Rome, ce qui lui fit donner le grade de colonel. En 1854, il fut envoyé en mission en Orient; il inspecta les places du Danube que les Turcs occupaient, ainsi que les positions des Balkans. Peu après, on le nomma directeur des fortifications de Paris, général de brigade (1855) et membre du comité des fortifications. Le 25 nov. 1858, on faisait devant lui des expériences de tir à Vincennes, lorsqu'un éclat de projectile l'atteignit à la tête et l'étendit roide mort. On a de lui, outre l'ouvrage didactique dont il a été parlé ci-dessus: *Considérations politiques et militaires sur les travaux de fortifications exécutés depuis 1815 en France et à l'étranger* (1846, in-8); *Nouvelles recherches sur le profil de revêtement le plus économique* (1848, in-8).

ARDASCHÈS Ier, roi d'Arménie de la dynastie des Arsacides, fils d'Arschag Ier (114-89 av. J.-C.). Les historiens nationaux rapportent qu'il conquit toute l'Asie Mineure et que, ayant envahi la Grèce, il y mourut assassiné et trahi; mais leur récit n'est confirmé par aucun document digne de foi: il y a tout lieu de le croire imaginaire. P.

ARDASCHÈS II, roi d'Arménie, fils d'Artavazt Ier. Celui-ci ayant était fait prisonnier par Antoine (34), les troupes arméniennes proclamèrent Ardaschès II, qui, obligé de s'enfuir momentanément en Perse, revint avec une armée parthe en l'an 30, triompha des troupes laissées par Antoine, et monta sur le trône. Il n'y resta que peu de temps, les Romains l'ayant déposé pour mettre à sa place son frère Tigrane (20). P.

ARDASCHÈS III, roi d'Arménie, fils de Sanadrag, dont les enfants (sauf Ardaschès) avaient été mis à mort par un certain Erovant. Sauvé par sa nourrice et élevé à la cour de Perse, il fut mis en possession de la couronne par Vologèse Ier (78). Il eut à repousser une invasion d'Alains, intervint peut-être dans les affaires de la Porte persane, et tenta vainement à plusieurs reprises de secouer le joug des Romains, dont il dut se reconnaître le tributaire. Reconnaissant l'impossibilité de braver les légions, il se serait ouvertement déclaré contre les Parthes, au profit des empereurs. On place sa mort en 120. P.

ARDASCHIR, roi d'Arménie, fils de Vrham-Schabouh, le dernier représentant de la dynastie des Arsacides; son vrai nom, d'après l'historien arménien Moïse de Khorène, était *Ardashes*, mais le nom d'*Ardaschir* lui fut imposé par le roi de Perse Bahram V, à qui il était redevable de la couronne. Il monta sur le trône en 422, malgré l'opposition de la noblesse arménienne, qui fit vainement appel au patriarche Isaac, descendant lui aussi des Arsacides, afin d'obtenir de lui un autre roi. Les nobles arméniens s'adressèrent alors directement au roi de Perse, qui envahit l'Arménie, déposa Ardaschir en 428, et réunit ses Etats à la Perse. L'Arménie désormais fut gouvernée par des *marzbans*, administrateurs nommés par les rois de Perse; la dynastie des Arsacides disparut avec Ardaschir; elle occupait le trône d'Arménie depuis l'an 149 avant notre ère. P.

ARDASSE ou SOIE ARDASSE. La soie la plus grossière qu'on tire de la Perse et comme le rebut de chaque espèce. On en connaît quatre espèces: les légés, les houssets, les choufs et les payas.

ARDASSINE. Soie de Perse, la plus estimée et la plus fine. On la nomme aussi, mais improprement, *Ablaque*. Cette sorte de soie ne souffre pas l'eau chaude dans le dévidage.

ARDATOV. Ville de Russie, ch.-l. de district, du gouvernement de Nijny-Novgorod. Population 3,000 hab. Le district, essentiellement agricole, compte 136,000 hab. L. L.

ARDATOV. Ville de Russie, ch.-l. de district du gouvernement de Simbirsk, à 105 verst. O. de cette ville, sur l'Alatyr; lat. 54° 51′, long. 63° 54′; la population est de 5,000 hab. Fabriques de suif et de potasse. Tanneries. Commerce de blé et de toile. Le district d'Ardatov compte une population de 175,000 hab. dont 60,000 Mordvines. L'agriculture est la principale industrie. D. A.

ARDEA (Ornith.) (V. HÉRON).

ARDEB (Métrol.). Mesure de capacité pour les grains, d'une contenance de 182,000 litres; elle est usitée dans plusieurs pays de l'Orient, surtout en Egypte.

ARDEBIL ou **ARDABIL**. Ville de la Perse, dans l'Azerbaïdjan, sur un affluent de l'Araxe, le Kara-sou ou Baluk, dans une plaine fertile, à 75 kil. environ de la mer Caspienne, et au débouché des principaux cols qui traversent les monts de Talich. Population: 12,000 hab. environ. La ville est protégée par une muraille, des tours, des bastions aux angles fortifiés à l'européenne: elle possède une grande mosquée et le tombeau du cheick Ismaël Sefi, qui a donné son nom à la dynastie persane dont il fut le fondateur; une riche bibliothèque, que renfermait jadis la grande mosquée, a été emportée par Paskievitch et se trouve aujourd'hui à Saint-Pétersbourg. Ardebil est un entrepôt important pour le commerce de Tiflis, de Derbend et de Bakou avec Ispahan et Téhéran. En 1737, Nadir Chah fut couronné dans cette ville. Aux environs on rencontre des gisements de cuivre et des sources minérales chaudes. Le climat sain, la fertilité du pays environnant où cependant les arbres ne fleurissent qu'en avril par suite du voisinage des montagnes ont valu à Ardebil le surnom de *Abadam i Firuz*, c.-à-d. le séjour du bonheur. P.

ARDÈCHE. Rivière de France vient de la *forêt de Bauzon* dans la chaîne du *Tanargue*, contourne la *Croix de Bauzon*, en passant à Mayres et à Thueyts, et en formant au pied de la montagne des colonnades basaltiques, reçoit successivement l'Alignon, la Fontaulière, la Salindre, la Volane et le Gandron avant d'atteindre Aubenas; en aval d'Aubenas elle reçoit le Luol, l'Auzon, la Ligne, la Baume et le Chassezac, qui doublent son débit; après avoir reçu l'Ibie et le ruisseau à demi souterrain de la Goule de Fonssoubie, elle passe sous le *Pont d'Arc*, vaste arcade naturelle de 60 m. d'ouverture, à 66 m. au-dessus du niveau moyen des eaux, creusée par la rivière dans la *Roche du moine*. L'Ardèche sert ensuite de limite entre les deux dép. de l'Ardeche et du Gard, forme de nombreux rapides, coule dans des gorges profondes, entre de hautes falaises pittoresques qui perdent leur caractère grandiose à quelques kil. en amont de Saint-Martin d'Ardèche, puis se jette dans le Rhône à 2 kil. au-dessus du Pont Saint-Esprit après un cours de 108 kil. L'Ardèche est classée comme flottable à bûches perdues de Mayres à Aubenas (32 kil.), flottable en trains d'Aubenas à Saint-Martin (58 kil.) et navigable de Saint-Martin au Rhône (28 kil.); mais en réalité, le flottage et la navigation y sont nuls. Aucune des rivières de France ne présente entre le niveau des hautes et basses eaux des écarts aussi brusques et aussi considérables. Aussi les inondations rendues plus fréquentes par le déboisement des montagnes y sont terribles. Ordinairement le lit de l'Ardèche est à demi sec, dans les grandes inondations le niveau s'est élevé à plus de 21 m. au-dessus de l'étiage au pont de Gourniès.

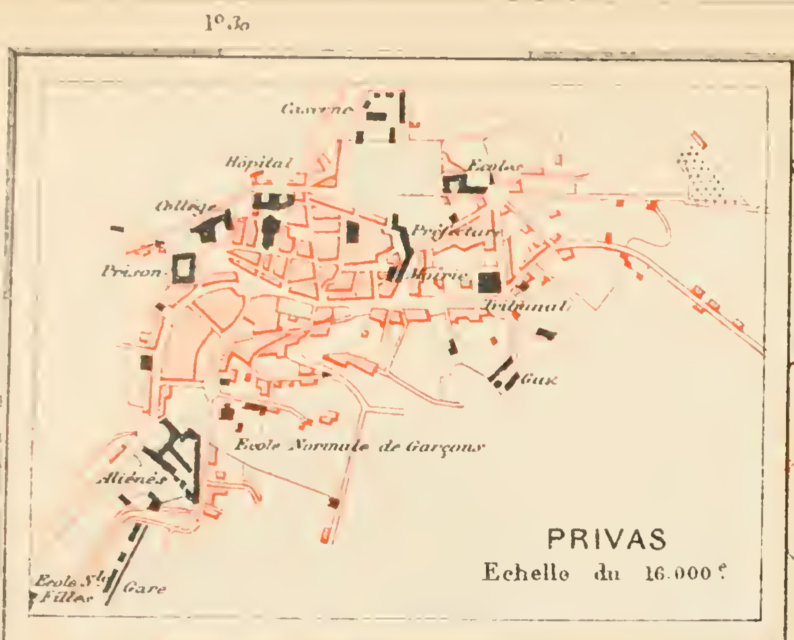
ARDÈCHE (dép. de l'). Situation. Limites. Superficie. — Le dép. de l'Ardèche, qui doit son nom à un affluent de la rive droite du Rhône, est situé entre 45°,22′ et 44° 16′ de lat. septentrionale et à 1° 30′ et 2° 30′ de long. E. du méridien de Paris. Il est borné au N. par le dép. de la Loire, à l'O. par ceux de la Haute-Loire et de la Lozère, au S. par le Gard, à l'E. par les dép. de la Drôme et de l'Isère. Le cours du Rhône forme entièrement la limite du côté de l'E.; l'Ardèche et son affluent, le Chassezac, séparent pendant quelques lieues le département de celui du Gard. Sa frontière suit assez longtemps le cours de l'Allier et celui de la Borne, affluent du Chassezac du côté de la Lozère. Le pourtour total est estimé à près de 400 kil., dont 130 le long de la frontière du Rhône; il enferme une superficie de 552,665 hect. Les plus grandes dimensions sont 120 kil. de long. du N. au S., et 70 kil. de larg., sous le parallèle de Privas, de l'E. à l'O.

Relief du sol. — *Structure générale.* Le dép. de l'Ardèche, vu à vol d'oiseau, présente un véritable chaos de montagnes qui s'abaissent dans la direction du S.-E.; c'est en effet dans cette direction que coulent vers le Rhône les principales rivières qui arrosent le pays. Il est aisé d'y distinguer trois systèmes principaux de hauteurs qui, si l'on fait abstraction des accidents secondaires, rendent claire la carte schématique du département. Ce sont: 1° au N. la région de la chaîne des Boutières, qui relie le Mont Pilat (Loire) au Mezenc et sépare les bassins de la Loire et du Rhône. Sur le territoire ardéchois, la chaîne des Boutières projette des contreforts qui s'avancent jusqu'au Rhône en ne laissant entre eux que des gorges, où plusieurs torrents, l'Erieux, le Doux, l'Ay et la Cance, se sont frayé des chemins contournés en sinuosités bizarres. — 2° Au centre, le département est, pour ainsi dire, traversé de part en part par les montagnes du Coiron, depuis Mazilhac jusqu'à Rochemaure, sur le Rhône (N.-O. au S.-E.). Le Coiron, formé d'une coulée basaltique, embranché à angle droit sur la ligne de partage des eaux, divise nettement le département en deux morceaux à peu près égaux; il envoie à la fois des torrents aux rivières de la région des Boutières et, au S., à l'Ardèche, descendue de cette section des Cévennes qui va du Mezenc à la Lozère, et qui couvre de ses ramifications la partie méridionale du département. — 3° Au S. du Coiron s'étend donc un pays de montagnes; il n'y a pas dans l'Ardèche d'arrondissement plus accidenté que celui de Largentière; on y distingue plusieurs groupes: les montagnes situées au S. du Mezenc, le massif du Tanargue, les monts de Berg, projetés par le Coiron parallèlement aux Cévennes. — En résumé, le sol du dép. est très tourmenté, il ne s'y trouve point de plaines, car l'étroite lisière des cours d'eau ne mérite point ce nom. Aussi peu de département sont-ils plus pittoresques que celui-là et d'un aspect plus varié; la géologie de ses montagnes n'est pas, en effet, uniforme; il y a, suivant les régions, des roches volcaniques, du granit et des calcaires; et il est même à remarquer que chacune des trois régions géographiques ci-dessous décrites offre physiquement des caractère différents.

La région des Boutières. La région des Boutières comprend tout l'arr. de Tournon; la crête de la chaîne, dite des Boutières, qui forme la frontière du département varie de 1.000 à 1.390 m. environ. Le mont *Pyfara* atteint 1.383 m.; le *Grand-Felletin*, 1.390; la commune de Devesset est à 1.217 m. d'alt.; celle de Saint-Romain-le-Désert à 1.075 m. Les Boutières aboutissent au *Mezenc*, le plus haut sommet des Cévennes (1.754 m.) et le plus ancien volcan du département. Le Mezenc est un dôme surmonté d'une cime déchiquetée en trois dents, qui appartient à la fois à la Haute-Loire et à l'Ardèche; il s'élève sur un plateau de 1.300 m. environ, qui est parsemé sur toute son étendue d'autres cônes volcaniques, depuis la plaine de laves de Saint-Clément (dans le canton de Saint-Martin-de-Valamas), au N., jusqu'aux sources de la Loire; on cite surtout le *Gerbier-de-Joncs* (1.551 m.) et le *Sépoux* (1.534 m.). — Quant aux contreforts des Boutières, ils n'atteignent nulle part 1.200 m.: entre Serrières et le cours de la Cance, ils n'ont guère d'alt. supérieure à celle du plateau voisin de Talencieux (390 m.); entre l'Ay et le Doux, ils ont une tout autre importance, car le village Lalouvese se trouve à 1.174 m. et, à Sécheras, tout près du Rhône, ils surplombent encore la plaine de plus de 400 m. Entre le Doux et l'Erieux et leurs affluents, il y a des alt. de 1.120 m. A Saint-Romain-d'Ay, près du Rhône, on est à 649 m. Il n'y a donc point de pentes douces et régulières, et, de Serrières à Lavoulte, les ramifications des Cévennes s'achèvent plus ou moins à pic le long du grand fleuve qui les borde.

Montagnes du Coiron. La région du Coiron se compose d'une chaîne assez étroite (environ 20 kil. de large), qui s'étale du N.-O. au S.-E. Elle n'est pas homogène sur toute son étendue et elle n'a point partout le même aspect; de Mézilhac à l'un de ses sommets les plus élevés, le roc de Gourdon (1.067 m.), elle est faite de granit et de gneiss; de là jusqu'au Rhône, elle est composée de calcaire revêtu d'une épaisse couche de déjections volcaniques. On y remarque de nombreux cratères, celui de *Freyssenet* (1.800 m.), le *Chenavari*, au-dessus de Rochemaure (508 m.), etc.; partout où le revêtement de basalte a été détruit ou s'est effondré apparaît la roche friable que les torrents, principalement sur le versant S., ont rongée lentement. « Dans une des gorges qui entament très avant le Coiron, entre des parois de calcaire terminées par une corniche de basalte, non loin de la route de Privas à Nîmes, près de Saint-Jean-le-Centenier, on visite les fameuses *balmes de Montbrul*, parois d'un ancien volcan de la chaîne. Les balmes de Montbrul sont percées d'une infinité de grottes pratiquées dans la roche sombre. »

La région montagneuse de l'arr. de Largentière : Tanargue, etc. La région montagneuse entre Ardèche et Chassezac se compose essentiellement de deux massifs : 1° celui du plateau du Vivarais qui appartient et se relie au soulèvement du Mezenc; 2° celui du Tanargue qui se dresse en forme de mur au-dessus des vallées d'érosion du Midi. Dans ces deux massifs surgissent des cimes volcaniques « situées jadis, comme le Vésuve, au bord de la Méditerranée et d'autant plus intéressantes à étudier qu'elles s'élèvent à côté des collines de granit ». Elles sont en général très belles et les coulées de lave en ont été parfaitement conservées. On remarque surtout, dans le Tanargue, la coulée qui porte la tour de Loubaresse, entre Valgorge et Saint-Laurent-les-Bains; c'est le volcan le plus méridional de ce massif dont les points culminants sont la Roche-d'Astet (1.551 m.), au N.-O. de Mayres, le mont de la Croix-de-Bauzon (1.540 m.), au S. de Mayres, le Bois de Tanargue (1.519 m.) et le Tanargue proprement dit au N.-O. de Valgorge; le mont *Gros* (1.509 m.) au N.-E. de Saint-Etienne-de-Lugdarès, au-dessus de la grande forêt de Bauzon; les *rochers d'Abraham*, au S.-E. de Mayres. — Sur le plateau, situé entre Ardèche et Alignon, s'élève la coupe de Jaujac, dont le cratère est admirable. Un autre volcan, à l'extrémité des roches d'Abraham, dominant à l'O. le confluent de l'Alignon et de l'Ardèche, est appelé par les paysans la « *Gravenne* » *de Souillols*, à cause des graviers et des scories de ses pentes. Entre l'Ardèche et la rivière de Pontollières, le revêtement volcanique est très épais; « le village de Thueyts est bâti, comme celui de Jaujac, sur un fleuve de lave solidifiée, dont la falaise terminale, érodée par les eaux, forme une majestueuse colonnade basaltique de 50 m. de haut. et d'environ 2.500 m. de long., faisant face aux escarpements de granit de la rive opposée. » Tout près du volcan de Thueyts est celui de la *Gravenne de Montepzat* qui s'épanouit sur le prolongement E. des hauteurs de la forêt de Mazan et de la Roche-d'Astet. Citons encore le *Chapelas de Plagnal* (1.404 m.) qui a versé sa coulée dans le ruisseau de Saint-Alban-en-Montagne, tributaire de l'Espezonnette; le *Chapelas de Masvendran*, le cratère et



1°30 2° (Est de Paris) 2°30'

HAUTE LOIRE LOIRE ISÈRE DRÔME

LE PUY Yssengeaux Monistrol St Didier-la-Séauve le Chambon-Feugerolles Bourg-Argental ANNONAY St Vallier Tain Tournon VALENCE le Monastier le Cheylard Lamastre St Agrève Satillieu Mézenc Gerbier de Jonc Suc de Montfol Roche Tourte Roche du Vent Gd Felletin M. Pyfara

45°



Hameau
Commune de plus de 2000 h.ts
de 2000 à 5000 h.ts
Ville de 5000 à 10.000 h.ts
de plus de 10.000 h.ts
(Population agglomérée)
Chefs-lieux: Départ.t, Arrond.t, Canton
Ch.ins de fer: à double voie, à simple voie
Route Nationale
R.te D.ple ou Ch.in de G.de Com.on
Ch.ins vic.x d'intérêt Com.un
Préfecture, Sous-Préfecture (dans l'Ardèche)

Echelle du 400.000e

Kil. 10 — 5 — 0 — 10 — 20 — 30 — 40 — 50 Kil.

1° 30' — 2° 30' — 44° 30'

Gravé et Imp. par Erhard. 1887.

H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

la montagne de *Serres*, sur le territoire de Saint-Etienne-de-Lugdarès; le *Montalafiat*, près de Lanarce; le volcan du *Cheylard*, sur le territoire de Lavillatte; celui de la *Chamblazère*, entre Lavillatte et Pradelles (Haute-Loire); les cratères des environs de Coucouron, cratères de la *Garde*, de *Montlaur de la Vône*, du *Calvaire*, la *Serre des Cluches*, le *Mont-Vente*, le *Suc de Bauzon* (1.474 m.) au-dessus du lac Ferrand. C'est à ce Suc de Bauzon que se heurte la Loire; c'est ce massif qui l'empêche de poursuivre son cours vers le S. La région de Bauzon entre Loire, Burzet et Fontaulière est du reste l'une des plus bouleversées du massif; là se trouve le cratère de la *Vestide du Pal* (1.194 m.) qui est un amphithéâtre de 70 à 80 m. de haut. et de 7 à 8 kil. de circonférence. Le *Ray-Pic* (com. de Péreyres) a versé sa lave sur le vallon de la rivière de Burzet, et cette coulée, longue de 30 kil., va jusqu'à Pont-de-la-Baume, au confluent de l'Ardèche, de l'Alignon et de la Fontaulière: « Là, ses basaltes, recouverts par ceux du volcan de *Souillols*, forment une admirable chaussée des Géants. » Le volcan de Soulhiol, cône rougeâtre, au-dessus de Neyrac-les-Bains, présente à sa base un solfatare célèbre, dit le Nid-de-la-Poule. — Les derniers volcans du groupe du Bas-Vivarais, la Coupe-d'Ayzac et le Pic-de-l'Étoile, se dressent isolément dans les vallées de la Volane et de son affluent la Bezorgue. La *Coupe-d'Ayzac* (814 m.), à l'O. d'Antraigues, a un cratère de 300 m. de contour et de 20 m. de profondeur, qui a vomi ses laves dans toute la vallée où les touristes de Vals visitent surtout les magnifiques colonnades du *Rigaudel* et de *Pont-de-Bridou*. — Le *Pic de l'Etoile* (1.063 m.), au N. de Labastide, est un cratère de 1.500 m. de tour; ses laves se sont répandues en cascade sur le plateau de Labastide; puis, de là, dans la vallée de la Bezorgue.

« Mais, dit très bien un géographe, dans l'histoire du sol français, les bouches volcaniques ouvertes à la base du plateau granitique du Vivarais, continuation des Cévennes [et autour du Tanargue], sont peu de chose en comparaison des grands volcans qui entourent le Mezene comme une couronne; » tels sont en Ardèche, sans parler du Gerbier de Joncs, le *Suc de l'Areilhadou* (1.451 m.) et l'énorme effondrement où dorment les eaux du *lac d'Issarlès*. — Entre Ardèche et Rhône s'étendent les contreforts découpés du Coiron; l'un d'eux, entre Ibie et Rhône, constitue une véritable chaîne secondaire, les monts de Villeneuve-de-Berg, qui, commençant vers la *Croix-Julian* (1.353 m,), se baussent jusqu'à 720 m., à la *Dent de Rez*, et s'achèvent au S. de Saint-Remèze (368 m.).

Plaines et Vallées. Il n'y a pas de larges espaces plans dans l'Ardèche; les vallées des rivières sont des défilés et des gorges; c'est par un abus de langage qu'on parle de la plaine d'Aubenas (Ardèche) ou de la plaine d'Annonay (Cance). Le Rhône même n'a guère de vallée sur sa rive droite; les montagnes ne s'écartent guère d'une façon notable de la rive du fleuve qu'en trois endroits. 1° entre Saint-Peray et Valence; 2° depuis Chomérac jusqu'à l'embouchure du Payré; 3° depuis Saint-Marcel-d'Ardèche et Saint-Just jusqu'à l'extrémité méridionale du département.

Géologie. — Le dép. de l'Ardèche est l'un des plus intéressants de la France au point de vue géologique, et il est aussi, peut-être, l'un des moins explorés. Nous distinguerons d'abord: 1° les terrains sédimentaires; 2° les terrains volcaniques.

I. *Terrains primitifs.* Les terrains primitifs de l'Ardèche couvrent la plus grande partie du département et notamment tout l'arr. de Tournon: on y trouve, comme dans le reste du massif des Cévennes, le gneiss, les micaschistes, les granits et des filons métallifères. Les *micaschistes* se trouvent au S.-O., dans les pays arrosés par le Chassezac, la Baume et leurs affluents (environs de Largentière) et entre Privas et Saint-Peray; ils ont une puissance de 250 à 300 m. dans la rivière de Drobie depuis Sablières jusqu'à Deux-Aigues. Ils renferment, à Malbose, des filons de sulfure d'antimoine. Le *granit gris* compose les massifs montagneux qui versent leurs eaux dans la Loire; les plus belles masses de *gneiss* se voient entre Jaujac et Réjus, au pont de Veyrières, à Neyrac, dans la com. de Montpezat. Le *granit porphyroïde* a surgi à travers le gneiss et les schistes micacés qu'il a plissés et disloqués; il affleure dans tout le département, mais on l'observe surtout sur les routes d'Aubenas à Vals, d'Annonay à Bourg-Argental; de même les *porphyres rouges quartzifères*, qui s'amoncellent en masses énormes entre le Pal et la source de la Fontaulière, à Chalençon et à Ventadour.

Terrains houillers. Les terrains houillers du dép. de l'Ardèche comprennent deux systèmes bien distincts: 1° le bassin de Prades et de Jaujac qui repose sur le gneiss et se trouve circonscrit de toutes parts par le granit du Tanargue; les couches de houilles y présentent une série d'étranglements et de renflements, et la plupart ont une position verticale; le bassin contient cinq couches de houilles sèches donnant ensemble une puissance maxima de 8 m. (La Levade, la Chastanière), et de 15 m. (Laprade); le charbon est d'une qualité assez médiocre; 2° le bassin de Baunes et de Saint-Paul-le-Jeune, qui fait partie d'une succession de bassins alignés sur le versant oriental de la chaîne des Cévennes, dans les dépressions du micaschiste et recouverts par le trias. « Cette disposition du terrain houiller et son affleurement fréquent entre les Vans, Alais et le Vigan (60 kil.), peut le faire considérer comme un dépôt formé sur le littoral de la mer Cambrienne qui entourait alors la chaîne des Cévennes. » Le bassin houiller des Vans se relie avec celui de Bessèges et de la Grand'Combe, si connu pour la qualité de ses houilles grasses. — Les dépôts marins ont commencé dans l'Ardèche par celui du *trias* de Largentière; il se compose de plusieurs grandes assises de grès gris alternant avec de petites couches de marnes argileuses et quelques calcaires dolomitiques. Cette formation repose aux environs de Bounes sur le terrain houiller et partout ailleurs sur le micachiste et le granit porphyroïde; sa puissance moyenne est de 340 m. près de Largentière, de 140 près d'Aubenas et de 80 près de Privas. Des affleurements de minerai de fer ayant pour toit le calcaire dolomitique du troisième étage du trias (minerai carbonaté et oxydé) se produisent de la rive droite de l'Escrinet (comm. de Saint-Étienne-de-Boulogne) jusqu'à Montgros, et à l'extrémité S. du département. Des affleurements de minerai triasique se montrent encore dans les com. de Sanilhac, Bounes, Saint-Paul-le-Jeune.

Terrains jurassiques. Le terrain jurassique de l'Ardèche, qui a une constitution généralement gréseuse, est très différent de celui du Gard où les marnes dominent. L'infralias est formé de calcaire à grain compact, souvent dolomitique, d'une puissance de 30 à 60 m.; le lias inférieur est un calcaire siliceux très dur (0m, 50 c. à 1 m. d'épaisseur); le lias moyen et supérieur comprend des calcaires à encrines, riches en fossiles, des marnes à fucoïdes, qui représentent l'oolithe inférieur, et des couches oxfordiennes. Les calcaires composent en partie les montagnes du Bas-Vivarais; à la vérité, ils sont recouverts le plus souvent de laves, mais les dépôts sous-basaltiques présentent dans les vallées d'érosion une faune fossile très abondante, notamment dans la partie du Coiron qui va du Rhône au roc de Gourdon. Les gorges de la rivière d'Ardèche sont taillées dans le calcaire; au-dessous du pont suspendu de Salavas se trouve même l'un de ces curieux jeux de la nature que présentent assez fréquemment les roches de l'époque tertiaire; la rivière s'engouffre sous une arche naturelle, le Pont-d'Arc, énorme rocher de marbre grisâtre; c'est très probablement l'ouverture d'une ancienne grotte du calcaire néocomien. Mais le terrain jurassique s'étend dans le département tout entier, et on peut suivre la direction de ses gisements en énumérant seulement les nombreuses carrières de pierres à bâtir

(75), de marbre et de pierre à chaux qui sont exploitées régulièrement. Les principales carrières de pierres sont à Alissas, Cruas, Gourdon, Guilherand, Meysse, Peaugres, Privas, le Pouzin, Saint-Peray, le Teil, Veyras, Viviers ; celles de marbre à Chomerac, Auriolles-sous-Sampzon ; enfin la chaux du Teil, dite de Lafarge, est réputée dans le monde entier ; on la tire des collines néocomiennes d'alentour. On voit donc que le terrain jurassique occupe la vallée de l'Ardèche et les Coirons, c.-à-d. le S. et le C. du département. Au N. on n'en rencontre que des lambeaux sans importance.

Terrains tertiaires et quaternaires. D'après M. Torcapel, les alluvions des bassins du Rhône et de l'Ardèche, qui constituent le sol des plaines étroites du département, peuvent être classées en quatre catégories, à savoir : 1° les alluvions contemporaines actuellement charriées par les cours d'eau ; 2° les alluvions quaternaires, formées aussi de cailloux non altérés et formant des terrasses peu élevées au-dessus des thalwegs (jusqu'à 35 m. dans la vallée du Rhône, beaucoup moins dans les Cévennes) ; 3° alluvions pliocènes à cailloux altérés et de consistance friable, s'élevant sur les flancs des vallées cévenoles jusqu'à 25 m. environ au-dessus du lit actuel (154 m. dans la vallée du Rhône) ; enfin 4° alluvions miocènes à cailloux entièrement décomposés ou exclusivement siliceux, épars, sur les plateaux jurassiques ou néocomiens. Les lambeaux d'alluvions entièrement siliceux que l'on trouve sur les plateaux de l'Ardèche doivent donc être considérés comme les restes des alluvions originaires que déposaient les cours d'eau à l'époque miocène. Ainsi s'expliquent l'aspect déchiqueté et les corrosions des calcaires jurassiques et crétacés qui affleurent sur ces plateaux, corrosions dont les roches de Paiolive, près des Vans, offrent le spécimen le plus connu et le plus remarquable.

Terrains volcaniques. L'épanchement volcanique le plus ancien du Vivarais est le basalte des Coirons dont les tufs sont contemporains du miocène supérieur à Hipparion. Puis vient une grande éruption synchronique de celle du Cantal, caractérisée par des phonolithes le long d'une grande ligne de fractures orientée du N. au S. à partir du Mezenc ; on a vu plus haut, à propos du relief du sol, la distribution géographique des volcans du Vivarais, qui se relient à ceux du massif central et du Velay, et qui occupent une aire assez vaste dont les extrémités sont marquées au N. pas le cant. de Saint-Martin-de-Valamas et au Midi par le Tanargue. (V. Gaudry et Torcapel ap. *Bullet. société géolog. de France* [3] X, p. 406.)

Régime des Eaux. — Le dép. de l'Ardèche se divise entre deux bassins, celui du Rhône et celui de la Loire, mais d'une façon très inégale, puisque le bassin de la Loire ne comprend guère que trois cantons : le cant. de Coucouron, ceux de Saint-Etienne-de-Lugdarès, de Montpezat, de Thueyts et de Burzet (en partie) c.-à-d. à peine 1/10e du territoire total. Nous avons vu que le Rhône limite le département à l'E. pendant 130 kil. ; pendant ce parcours, il reçoit sur sa rive droite un certain nombre de torrents très capricieux ; ce sont : 1° le *Fayen*, 2° la *Cance* qui, née au pied du calvaire de Saint-Bonnet, (Haute-Loire) à 1,160 m. d'alt., n'a que 40 kil. de long. ; elle forme vers le milieu de son cours la vallée d'Annonay (297 m.) où elle reçoit son principal affluent, la *Deôme*. « Le barrage du *Ternay*, établi sur un tributaire de la Deôme alimenté par le mont Pilat, forme un lac de 23 hect. derrière une digue puissante qui a 180 m. de longueur, 33 de hauteur, 28 d'épaisseur à la base. C'est une réserve de 2,800,000 m. c. qui doit être portée à 3,500,000 pour les papeteries et les mégisseries d'Annonay ; » 3° l'*Ay* qui prend sa source dans la montagne de la Louvesc n'a que 30 kil. de cours ; 4° le *Doux* a plus de 60 kil. ; comme la Cance, il vient de la Haute-Loire et décrit jusqu'à son embouchure, comme un arc de cercle irrégulier dont Lamastre est le sommet. Rapide et clair, il draine au N. et au S. les eaux des deux principaux contreforts des Boutières par la *Sumène*, la *Daronne*, le *Duzon*, grossi de l'*Ormèze*. Il a des crues extraordinaires, encore que son étiage soit médiocre ; il a atteint, en effet, 10 m. 50 à l'échelle du pont de Tournon ; il roulait alors plus de 1,400 m. c. par seconde ; 5° l'*Erieux*. (70 kil.) coule à peu près régulièrement du N.-O. au S.-E. ; il recueille sur sa rive droite le *Rimaude*, la *Saliouse*, torrent du Mezenc, l'*Eysse*, la *Dorne*, le *Talaron*, la *Glueyre*, l'*Auzenne*, la *Dunière*, et le *Bouyon*. L'Erieux emporte les grandes eaux des principaux sommets des Cévennes ; aussi a-t-il des crues terribles ; on l'a vu rouler jusqu'à 4,500 m. c. par seconde, trois fois le débit de la Seine débordée ; on trouve, dit-on, dans l'Erieux quelques paillettes d'or ; 6° l'*Ouvèze* (30 kil.) venue du Coiron et grossie par le *Mézayon* ; 7° le *Payré* (24 kil.), rivière du Coiron, qui recueille le *Maldaric* et la *Charavane* ; 8° l'*Escoutay* (30 kil.), né sur le versant méridional du Coiron, reçoit les eaux de ce massif par le *Vernet*, le *Riouman*, et celles de la montagne de Berg par la *Nègue*, grossie du *Dardaillon* ; 9° la fontaine de *Tournes*, qui sort d'une grotte près de Bourg-Saint-Andéol et, après avoir formé plusieurs cascades, se jette dans le Rhône ; 10° l'*Ardèche* (120 kil.), a ses sources près du col de la Chavade (1,279 m.) sur la route d'Aubenas au Puy. A Mayres, la rivière est déjà descendue à 552 m. ; à 312 m. au confluent de l'Alignon ; à 107 m. au confluent de Chassezac ; elle passe sous une arcade naturelle de marbre gris, le *Pont-d'Arc*, qui a 54 m. d'ouverture et 32 de flèche ; elle aboutit au Rhône à Pont-Saint-Esprit. L'Ardèche reçoit le *Lignon* ou *Alignon* (24 kil.), la *Fontaulière*, la *Volane*, torrents qui traversent des terrains volcaniques, l'*Auzon*, née dans le Coiron, la *Ligne* et la *Baume*, rivières du Tanargue qui se déchargent dans l'Ardèche près du défilé de Ruoms ; le *Chassezac*, (75 kil.) venu de la Lozère, est presque équivalent à l'Ardèche ; la plupart des ruisseaux du Tanargue, entre autres la *Borne*, sont ses tributaires ; l'*Ibie* (30 kil.). — Dans les cant. des Vans et de Vallon quelques torrents, tels que la *Ganière* et la *Claysse*, vont rejoindre la Cèze dans le dép. du Gard, et par la Cèze, le Rhône. — Tous ces cours d'eau sont des rivières du même type : des torrents. On a déjà parlé des caprices de la Cance et de l'Erieux ; ceux de l'*Ardèche* (V. ce mot) sont encore plus étonnants ; son débit varie de 5 m. c. à 7,900 m. c. par seconde. Au pont de Salavas, où son lit est large de 140 m., il s'est élevé à 17 m. 70 pendant l'inondation de 1827. — Le dép. de l'Ardèche appartient aussi au bassin de la Loire ; il possède en effet la source et 32 kilom. du cours de ce fleuve, et une partie du cours de l'Allier. Mais la Loire et l'Allier ne sont encore sur son territoire que des torrents tout à fait analogues à ceux du versant rhodanien des montagnes. La Loire naît au Gerbier-de-Jones à la ferme de Loire ; elle coule d'abord au S., mais le Suc de Bauzon la rejette vers le N.-O. ; elle reçoit plusieurs ruisseaux : le *Vernazon*, la *Gage*, la *Veyradeyre* ; près du confluent de la Loire avec ces deux derniers cours d'eau se trouve la montagne d'Issarlès qui contient dans son cratère un lac célèbre. L'Allier touche le dép. de l'Ardèche par sa rive droite à Labastide, et la sépare de la Lozère pendant 12 kil. au fond d'une vallée triste et misérable. Sur ce parcours l'affluent de la Loire reçoit quelques torrents du Tanargue, dont des coulées de lave ont à moitié rempli le lit primitif ; ce sont : le *Masméjan* et l'*Espezonnette*.

Climat. — Le climat n'est pas uniforme dans toutes les parties du département, à cause de la différence des altitudes : Tournon est à 116 m. au-dessus du niveau de la mer, Lachamp-Raphaël à 1,330 m. Les neiges sont presque constantes sur le Mezenc, et l'olivier croît sur les bords du Rhône. C'est le climat auvergnat qui règne dans les montagnes, et le climat méditerranéen dans les basses vallées des affluents du fleuve. Il est à noter que les régions du N. et de l'O. du département sont d'autant plus froides que les roches y sont imperméables ; l'humidité est bien

moins constante au M., dans le pays des craies et des calcaires. Cela est fort heureux, car la partie méridionale du département est une des contrées où les pluies sont le plus abondantes (surtout au S. de Largentière). Il y tombe annuellement jusqu'à 0 m. 180 c. d'eau pluviale ; on sait que la moyenne, en France, n'est que de 0 m. 0770 millim.

Flore et faune naturelles. — Les terrains primitifs en se décomposant forment un humus où le châtaignier pousse volontiers; il est donc naturel que les montagnes du département soient couvertes de forêts de châtaigniers; l'une des plus belles est celle qui couvre les flancs de la coupe de Jaujac; les arbres de la plaine (vigne, mûrier, olivier) ne sont pas, bien entendu, indigènes ; on dit même que le mûrier a été introduit dans le Vivarais, au XVIe siècle, par le plus illustre agronome du pays, Olivier de Serres. Les bêtes sauvages, comme dans toutes les régions forestières, sont en abondance; il y a beaucoup de loups dans les hautes terres de Largentière, surtout dans le canton désolé et mal peuplé de Saint-Etienne-de-Lugdarès.

Histoire depuis 1789. — A la fin de l'ancien régime, les territoires qui composent le dép. de l'Ardèche appartenaient à la province du Languedoc et n'avaient point d'administration propre. Au point de vue ecclésiastique, ils renfermaient l'évêché de Viviers (jadis à Aps). Le département fut constitué en 1790, de presque tout le Vivarais dont on n'enleva, au profit du dép. de la Haute-Loire, que le cant. de Pradelles; l'organisation de 1790 a été confirmée par le consulat.

Divisions administratives actuelles. — *Arrondissements*. Le dép. de l'Ardèche se compose aujourd'hui des trois arr. de Privas, de Largentière et de Tournon. Voici leurs superficies respectives: *Privas*, 175,702 hect. ; *Largentière*, 183,615 hect. ; *Tournon*, 185,228 hect. — *Cantons*. Les trois arrondissements sont divisés en 31 cantons, 10 pour Privas, 10 pour Largentière et 11 pour Tournon. La liste de ces cantons est la suivante: *Arr. de Privas:* Antraigues, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Chomerac, Lavoulte, Privas, Rochemaure, Saint-Pierreville, Villeneuve-de-Berg, Viviers. *Arr. de Largentière:* Burzet, Coucouron, Joyeuse, Largentière, Montpezat, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Thueyts, Valgorge, Vallon, les Vans. *Arr. de Tournon:* Annonay, le Cheylard, Lamastre, Saint-Agrève, Saint-Félicien, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Peray, Satillieu, Serrière, Tournon, Vernoux.

Communes. Ces 31 cantons se subdivisent en : 106 communes pour l'arr. de Largentière, 108 pour l'arr. de Privas, 125 pour l'arr. de Tournon; en tout 339 communes.

Divisions judiciaires. Police, Prisons. Le dép. de l'Ardèche ressortit à la cour d'appel de Nîmes: Privas est le siège de la cour d'assises. Trois tribunaux de première instance sont établis à Largentière, Privas et Tournon; il y a une justice de paix dans chaque chef-lieu de canton; deux villes, Annonay et Aubenas, ont un tribunal de commerce. Il y avait, en 1882, 10 commissaires de police dans le département; on y comptait 220 gendarmes. Trois villes (les chef-lieux d'arrondissement) ont une maison d'arrêt.

Divisions financières. Pour les *contributions indirectes*, il y a une direction à Privas, une sous-direction à Tournon, et des recettes établies à Privas, Tournon, Largentière, Aubenas, Lavoulte, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve-de-Berg, Joyeuse, les Vans, Valgorge, Montpezat, Annonay, le Cheylard, Saint-Félicien, Saint-Peray, Lamastre, Vernoux. — Le service des *contributions directes* comporte un directeur à Privas, et 6 contrôleurs établis à Montpezat, à Annonay, à Aubenas, à Bourg-Saint-Andéol, à Largentière, au Cheylard. Privas est le siège d'une trésorerie générale et chaque arrondissement a une recette particulière. Les percepteurs sont au nombre de 42 dans le département. L'*enregistrement*, les *domaines* et le *timbre* comptent une direction à Privas, un conservateur des hypothèques dans chaque chef-lieu d'arrondissement et 3 receveurs.

Etablissements d'instruction publique. L'Ardèche appartient à l'académie de Grenoble; les établissements publics d'enseignement secondaire sont : le lycée de garçons de Tournon, le collège de Privas. Le personnel de l'enseignement primaire est recruté par l'école normale d'instituteurs de Privas.

Divisions ecclésiastiques. Le dép. de l'Ardèche forme le diocèse de Viviers suffragant de l'archevêché d'Avignon. Il renferme 37 cures et 331 succursales. Le clergé du diocèse est instruit au grand séminaire de Viviers et dans les petits séminaires d'Aubenas et de Vernoux. Les protestants qui sont fort nombreux (45,000) ont 9 consistoires, composés de 46 paroisses. Les chefs-lieux des églises consistoriales sont : Lamastre, Lavoulte, les Ollières, Saint-Agrève, Saint-Peray, Saint-Pierreville. Vallon, Vernoux, Privas.

Divisions militaires. L'Ardèche forme la 7e subdivision de la 15e région de corps d'armée dont le siège est à Marseille. Il fournit à l'armée territoriale un régiment d'infanterie. Il est dans le ressort de la 22e légion de gendarmerie (Marseille).

Démographie. — *Mouvement de la population*. Le recensement de 1881 a constaté, dans le dép. de l'Ardèche, une population totale de 376,867 hab. Voici les chiffres relevés par les *census* précédents:

1801 : 266,656	1841 : 364,416	1861 : 388,529
1806 : 290,801	1846 : 379,614	1866 : 387,174
1821 : 304,339	1851 : 386,559	1872 : 380,277
1831 : 340,734	1856 : 385,835	1876 : 384,378
1836 : 353,752		

Ce tableau prouve que la population du dép. de l'Ardèche s'est accrue régulièrement jusqu'au milieu du siècle et qu'elle a subi depuis des variations brusques ; ces variations s'expliquent par l'émigration qu'a amenée en cette région la maladie de la vigne ; les ouvriers de la campagne se sont rendus en grand nombre dans les villes du bassin du Rhône ; la colonie ardéchoise de Marseille est considérable. De 1861 à 1881 l'Ardèche a perdu 30,1 sur 1,000 hab. L'excédent des naissances sur les décès a pourtant été de 852 en 1882 ; sans l'émigration, la population du département, qui est clairsemée, s'accroîtrait donc au lieu de diminuer. — Voici maintenant les chiffres de la population par arrondissement donnés par les trois derniers dénombrements :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881
Privas	125.082	128.583	127.422
Largentière	105.624	104.041	98.908
Tournon	149.571	151.754	150.537
Totaux	380.277	384.378	376.867

De 1861 à 1881 le dép. de l'Ardèche a perdu 11,662 hab. ; c'est l'arr. de Largentière, qui, d'ailleurs, a toujours été le moins peuplé, qui en a perdu le plus (10,146) et celui de Privas qui a été le moins atteint (33) ; celui de Tournon a diminué de 1,483 âmes. Pendant cette période, il est à noter que l'arr. de Largentière a toujours perdu d'une façon régulière à chaque recensement, tandis que, de 1872 à 1876, époque la plus prospère de toutes, Tournon gagnait 2,183 hab. et Privas 3,501. Mais dans ces derniers temps l'accroissement s'est arrêté, même dans les deux arrondissements privilégiés. En 1881, la population spécifique du département était de 68,2 au kil. q.; résultat qui se décomposait ainsi : 73,1 pour l'arr. de Privas, 51,3 pour Largentière, 81,1 pour Tournon. Au point de vue de la population spécifique, l'Ardèche venait le 33e dans la liste des départements français. Sur les 339 communes de l'Ardèche, il y en 5 de 100 à 200 hab., 13 de 201 à 300, 25 de 301 à 400, 27 de 401 à 500, 137 de 501 à 1,000, 75 de 1,001 à 1,500, 25 de 1,501 à 2,000, 9 de

2,001 à 2,500, 10 de 2,501 à 3,000, 5 de 3,000 à 3,500, 1 de 3,500 à 4,000, 3 de 4,000 à 5,000, 3 de 5,000 à 10,000, 1 de 10,000 à 20,000. — Voici, par arrondissements et par cantons, la liste des communes dont la population dépasse 1,000 hab.

Arrondissement de Largentière. — *Cant. de Burzet:* Burzet, 2,608. *Cant. de Coucouron:* La Chapelle-Graillouse, 1,332; Coucouron, 1,318; Issarlès, 1,895. *Cant. de Joyeuse:* Joyeuse, 2,020; La Blachère, 1,996; Rosières, 1,169; Sablières, 1,138. *Cant. de Largentière:* Chassiers, 1,173; Largentière, 2,783; Laurac, 1,033; Sanilhac, 1,015. *Cant. de Montpezat:* Le Béage, 1,602; Cros-de-Georand, 1,380; Mazan, 1,870; Montpezat, 2,303; Saint-Cirgues-en-Montagne, 1,034. *Cant. de Saint-Etienne-de-Lugdarès:* Saint-Etienne-de-Lugdarès, 1,523; *Cant. de Thueyts:* Jaujac, 2,522; Mayres, 2,399; Meyras, 1,488; Nieigles, 1,677; Prades, 1,079; Thueyts, 2,635. *Cant. de Valgorge:* Beaumont, 1,053; Valgorge, 1,234. *Cant. de Vallon:* la Gorce, 1,444; Ruoms, 1,565; Vallon, 2,398. *Cant. des Vans:* les Assions, 1,194; Baunes, 1,517; Chambonas, 1,012; Saint-Paul-le-Jeune, 1,285; les Vans, 2,626.

Arrondissement de Privas. — *Cant. d'Antraigues*, Antraigues, 1,386; Genestelle, 1,203; la Bastide, 1,002; Mezilhac, 1,004; Saint-Andéol-de-Bourlenc, 1,504. *Cant. d'Aubenas:* Aubenas, 8,260; la Bégude, 1,654; Saint-Etienne-de-Fontbellon, 1,250; Saint-Privat, 1,004; Ucel, 1,126; Vals, 3,410; Vesseaux, 1,297. *Cant. de Bourg-Saint-Andéol:* Bourg-Saint-Andéol, 4,308; Gras, 1,174; Saint-Just, 1,045; Saint-Marcel-d'Ardèche, 1,861; Saint-Montaut, 1,431; Saint-Remèze, 1,030. *Cant. de Chomerac*: Baix, 1,088; Chomerac, 2,390; le Pouzin, 2,635. *Cant. de Lavoulte*: Lavoulte, 4,958; Rompon, 1,057; Saint-Fortunat, 1,256; Saint-Laurent-du-Pape, 1,294. *Cant. de Privas:* Coux, 1,145; les Ollières, 1,387; Praules, 1,692; Privas, 7,921; Saint-Priest, 1,251; Veyras, 1,199. *Cant. de Rochemaure:* Cruas, 1,513; Meysse, 1,270; Rochemaure, 1,144. *Cant. de Saint-Pierreville:* Gluires, 2,750; Marcols, 1,896; Saint-Pierreville, 1,941; Saint-Sauveur-de-Montagut, 1,178. *Cant. de Villeuve-de-Berg:* la Villedieu, 1,010; Villeneuve-de-Berg, 2,105. *Cant. de Viviers:* Aps, 1,941; le Teil, 4.552; Viviers, 3,217.

Arrondissement de Tournon. — *Cant. d'Annonay:* Annonay, 17,291; Boulieu, 1,252; Davezieux, 1,297; Roiffieux, 1,092; Saint-Julien-Vocance, 1,217; Saint-Marcel-lès-Annonay, 1,077; Vanose, 1,726. *Cant. du Cheylard:* le Cheylard, 3,059; Dornas, 1,344; Mariac, 1,175; Saint-Andéol-de-Fourchade, 1,137; Saint-Genest-Lachamp, 1,098; Saint-Julien-Labrousse, 1,246. *Cant. de Lamastre:* Désaignes, 3,609; Empurany 1,749; Gilhoc, 1,391; Lamastre, 3,209; Nozières, 1,532; Saint-Barthélemy-le-Pin, 1,237. *Cant. de Saint-Agrève:* Deveset, 1,524; la Batie-d'Andaure 1,003; Rochepaule, 1,979; Saint-Agrève, 3,273; Saint-Jeure-d'Andaure, 1,002. *Cant. de Saint-Félicien:* Arlebosc, 1,080; Colombier-le-Vieux, 1,150; Pailharès, 1,574; Saint-Félicien, 2,121; Saint-Victor, 2,002. *Cant. de Saint-Martin-de-Valamas*: Arcens, 1,168; Borée, 1,365; Saint-Julien-Boutières, 1,459; Saint-Martial, 1,901; Saint-Martin-de-Valamas, 2,402. *Cant. de Saint-Peray:* Alboussières, 1,057; Champis, 1,011; Saint-Peray, 2,658; Soyons, 1,009; Toulaud, 1,628. *Cant. de Satillieu:* Lalouvesc, 1,015; Préaux, 1,401; Quintenas, 1,116; Saint-Alban-d'Ay, 1,221; Satillieu, 2,511. *Cant. de Serrières:* Andance, 1,212; Serrières, 1,561. *Cant. de Tournon:* Saint-Barthélemy-le-Plein, 1,041; Saint-Jean-de-Muzols, 1,120; Sarras, 1,341; Tournon, 5,092. *Cant. de Vernoux:* Boffres, 1,510; Chalençon, 1,115; Saint-Jean-Chambre, 1,123; Silhac, 1,647; Vernoux, 3,041.

L'Ardèche est parmi les départements dont la population éparse (205,933) dépasse la population agglomérée (166,484), abstraction faite de 4,450 hab. comptés à part. La superficie territoriale des *communes urbaines* est de 17,704 hect. avec 60,859 hab., c.-à-d., 343,8 par kil. q.; la superficie des communes rurales est de 534,961 hect. avec 316,008 hab., c.-à-d. 59,1 par kil. q.; or la moyenne générale de la France pour la population rurale est comme on sait, de 49,5. On constate, en comparant les dénombrements successifs, que la diminution a porté tout entière sur la population rurale, laquelle s'est abaissée de 10,121 hab. de 1876 à 1881, tandis que la population urbaine gagnait au contraire près de 3,000 unités. 11,793 personnes, petits cultivateurs pour la plupart, ont en effet émigré pendant cet intervalle. Annonay avec ses 17,291 hab. est le principal centre vers lequel se porte l'émigration intra-départementale, et la plus grande ville de la région; elle ne s'est guère accrue absolument, cependant, depuis 1872.

Etat des personnes : 1° *D'après le lieu de naissance.* Sur les 373,140 hab. qui composent la population présente de l'Ardèche, il y en a 255,710 qui habitent leur commune natale, 88,000 qui habitent une autre commune du département, 27,864 nés dans un autre département français, et 650 nés à l'étranger; il y a d'ailleurs 767 personnes de nationalité étrangère. 2° *D'après le sexe*, il y avait dans le dép. de l'Ardèche, lors du census de 1881, 188,106 hommes et 185,034 femmes. 3° *D'après la profession.* Le recensement de 1881 décompose de la manière suivante la population de l'Ardèche : 271, 027 personnes sont classées parmi les travailleurs agricoles; 54,200 s'adonnent à l'industrie, 20,625 au commerce; 3,374 sont employées aux transports; 1.188 représentent la force publique; les professions dites libérales comptent 10,154 personnes: il y a 6,527 rentiers, et 4,948 hab. classés sous la rubrique « sans profession », enfin 1,097 dont la profession est « inconnue ». On voit, en résumé, que la prépondérance appartient absolument aux travailleurs agricoles.

Etat économique du département. — 1° *Propriété.* La cote foncière relevait, pour 1884, 144,152 propriétés imposables dans le dép. de l'Ardèche : 123,887 appartenaient à la petite propriété, 19,310 à la moyenne propriété, 955 à la grande propriété; les biens de 1 à 2 hect. dominaient dans la petite propriété (il y en avait 22,396); puis venaient ceux de 20 à 50 ares (21,749) et ceux de 50 ares à 1 hect. (21,044). Dans la grande propriété, sur 955 biens, il y en avait 503 de 50 à 75 hect. et 64 seulement au-dessus de 200 hect. Au point de vue de la superficie, 158,781 hect. appartenaient à la petite propriété, 269,259 à la moyenne et 96,790 à la grande; celle-ci n'occupe donc qu'un sixieme du département à peu près. Il faut remarquer que : 1° la catégorie qui occupe la plus grande superficie est celle des biens de 10 à 20 hect. (96,644 hect.); 2° que les biens de 1 à 2 hect. (32,143 h.) occupent une superficie plus considérable que les biens de plus de 200 hect. (23,730 hect.). La conclusion à tirer de tous ces renseignements, c'est que le dép. de l'Ardèche est un de ceux où la propriété est le plus morcelée ; la moyenne propriété y triomphe et la grande est presque complètement inconnue.

2° *Agriculture.* D'après le tableau publié en 1873 dans la *Statistique internationale de l'agriculture*, le dép. de l'Ardèche renfermait 207,423 hect. de terres labourables dont 83,755 consacrés aux céréales, 10,013 aux prairies artificielles, 27,124 aux cultures non dénommées (jachères, etc.). Il y avait en outre 243,417 hect. employés en vignes, forêts (89,627 hect.), prairies naturelles et vergers, pâturages et pacages (70,393 hect.). Les forêts tenaient donc le premier rang, au point de vue de la superficie occupée. 53,908 hect. étaient qualifiés de terres incultes. Les cultures les plus rémunératrices sont celles de la vigne et du mûrier : le mûrier dans la plaine, la vigne sur les pentes des collines, les prairies et les forêts dans les montagnes, telle est, d'une manière générale, la distribution des exploitations agricoles. La statistique offi-

cielle de 1882 donne d'ailleurs la superficie occupée et le rendement donné par les diverses cultures :

CULTURES	SUPERFICIE EN HECTARES	RENDEMENT EN HECTOLITRES
Froment..........	28.910	635.809
Seigle...........	2.830	22.640
Orge.............	200	4.800
Sarrasin..........	2.690	25.900
Maïs.............	2.750	33.000
Avoine...........	10.060	160.690
Pommes de terre...	45.470	2.000.680
Châtaignes........	68.711	1.030.665
Colza............	1.070	16.050
Olives...........	389	8.947
Vignes...........	15.839	145.374

Ce tableau montre que l'Ardèche, assez riche en pommes de terre et en châtaignes, est pauvre en céréales; elles se plaisent peu dans les terres froides de la montagne. L'olivier pousse dans la région comprise entre le Rhône, le Theil, Aubenas, Largentière et les Vans. Les vignes, autrefois très prospères, mais dont le nombre a été singulièrement restreint par l'invasion du phylloxera, offrent des crus renommés, comme celui de Saint-Peray, et les crus ordinaires de Cruas, d'Aubenas, de Guilherand, de Villeneuve-de-Berg, d'Alissas, de Rosières, de Montréal, etc. Elles sont groupées le long de la vallée du Rhône. Quant au mûrier, arbre indispensable à la séricicuIture, très développée dans le département qui produit plus de 2 millions de kilog. de soie, il se plaît partout, pourvu qu'il n'ait jamais à subir de froids trop vifs; on le cultive dans le pays borné par le Rhône à l'E. et à l'O. par une ligne fictive qui passerait par Joyeuse et Antraigues. Les forêts les plus importantes se trouvent au contraire dans le haut pays; ce sont celles de Bourg-Saint-Andéol, des Chambons, de Saint-Marcel d'Ardèche, de Mazan, d'Orgnac, de Saint-Remèze, de Labastide, de Virac, de Bonnefoy, de Salavas, de Lavillate et de Laveyrune. Le hêtre, le sapin, le chêne, le chêne vert et le pin sont les essences qui y dominent. L'Etat a créé de belles pépinières à Aubenas, Mazan, Montpezat et Sainte-Eulalie; les grandes pépinières d'Annonay appartiennent à des particuliers. — Comme l'Ardèche, nous l'avons dit, possède beaucoup de prairies, soit naturelles, soit artificielles, elle nourrit un certain nombre d'animaux domestiques. On y comptait en 1882: 9,280 chevaux, 9,929 mulets, 1,233 ânes, 10,721 bœufs et taureaux, 58,606 vaches et génisses, 11,622 veaux, 230,610 moutons de la race du pays, 4,939 moutons de races perfectionnées, 70,128 porcs, 98,619 chèvres. Après la Corse, c'est l'Ardèche qui contient le plus grand nombre d'animaux de la race caprine. Les bœufs sont dits de la race de Mezenc, et les moutons, dits du Vivarais, sont très estimés pour la boucherie. Il y avait, en 1882, 2,383 ruches en activité qui produisaient seulement 766 kilog. de miel et 4,766 kilog. de cire; mais, pour être peu abondant, le miel de Vallon et d'Orgnac n'en est pas moins très recherché. Autour d'Annonay, on élève des vers à soie de la race blanche dite *Sina*, celle-là même que les Chinois cultivent de préférence. Les institutions destinées à favoriser le développement de l'agriculture dans le dép. de l'Ardèche sont: les chambres consultatives d'agriculture des trois arrondissements, la Société d'agriculture de l'Ardèche, fondée en 1859, qui a distribué et distribue des médailles et des encouragements pécuniaires aux expositions, aux comices et aux concours agricoles.

3° *Industrie*. L'Ardèche, pays de montagnes, n'est pas, naturellement, le siège d'une grande activité industrielle; cependant, il n'en est pas dépourvu à cause des richesses minérales de son sol. En 1882, il y avait dans le département 216 établissements industriels munis d'appareils à vapeur qui représentaient 4,019 chevaux-vapeur. Cette force se répartissait comme il suit entre les principaux groupes industriels: 1,504 chevaux pour les mines et carrières, 1,125 pour les usines métallurgiques, 483 pour la teinturerie et la papeterie. A la vérité, la production locale de la *houille* est fort médiocre; on n'extrait guère que 26,200 tonnes par an des six concessions de Doulovy, de Jaujac, de Montgros, de Prades et de Nieigles, de Pigère de Mazel, et de Sallefermouze et Pigère (sur les flancs granitiques de quelques chaînons du Tanargue); quant aux lignites et aux schistes bitumineux du Banc-Rouge et de Vargnas, l'extraction annuelle n'atteint pas 200 tonnes; or, les usines du département consomment 359,300 tonnes de charbon par an. Mais les minerais de fer, de plomb, etc., sont abondants; sans parler des paillettes d'*or* que roulent les torrents, du *plomb argentifère* du bassin de Largentière (300 gr. d'argent sur 100 kilogr. de plomb) qui est traité dans les usines de Marseille; sans parler de la *couperose* de Flaviac, de l'*antimoine* de Malbosc, les treize concessions de mines de fer qu'exploitent la Compagnie des Fonderies de Terre-Noire, Lavoulte et Bessèges, la Compagnie des mines d'Alais et celle de l'Horme (Haute-Loire), ont fourni, en 1881, 205,787 tonnes de minerai valant 1,794,380 fr. Le minerai des environs de Privas (concession *du Lac*) est un des meilleurs de France. Les fonderies du département ont fabriqué 103,316 tonnes de fonte (valant 9,097,879 fr.); il n'y a que sept départements qui présentent une fabrication supérieure; mais l'Ardèche ne produit ni fer ni acier. Les établissements métallurgiques du pays qui occupent plus de 1,300 ouvriers (hauts-fourneaux de Lavoulte et du Pouzin, forges de Burzet) ne livrent que de la fonte à l'industrie. En 1881, la *céramique* comptait 2 usines qui fabriquaient pour 105,000 fr. de marchandises; il y avait 17 *papeteries* groupées surtout dans les cant. d'Annonay et d'Aubenas, dont les produits ont valu 7,012,880 fr. L'Ardèche est le cinquième de nos départements pour les papiers et les cartons; ses plus célèbres établissements sont ceux de Pont, d'Aubenas, de Malpas (comm. de Labégude) et de Nieigles. La *mégisserie*, centralisée à Annonay, prépare annuellement 8 millions de peaux, expédiées aux ganteries de Paris, Grenoble, Niort, etc. L'*industrie textile* serait presque nulle (17 filatures ou tissages de laines, avec 682 broches seulement) sans les filatures de soie. Mais le département est le plus riche de France en fileries de cocons (115) et en moulineries de soie grège (534); ces établissements n'emploient pas moins de 636 hommes, 11,648 femmes et 2,251 enfants à Annonay, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Chomerac, Joyeuse, Largentière, Lamastre, Pont-d'Aubenas, Saint-Laurent-du-Pape, Saint-Victor, Serrières, Tournon, Villeneuve-de-Berg, Viviers, etc. — En résumé la métallurgie, la papeterie, la mégisserie et les fileries de soie sont les principales branches de l'industrie manufacturière du département. — Le dép. de l'Ardèche possède une série d'eaux minérales qui sont une source de prospérité pour la contrée: 1° la fontaine qui jaillit de l'ancien volcan d'*Ayzac* (+ 13°) bicarbonatée sodique, ferrugineuse (18 hect. par jour). *Desaigues* a trois sources froides (+ 12°) bicarbonatées sodiques et gazeuses, dont 2 fournissent à l'exportation. Les sources de *Marcols* sont froides (+ 6°5) bicarbonatées sodiques, légèrement ferrugineuses et gazeuses. Dans la comm. de Meyras, à *Neyrac*, sourdent six sources, les unes froides, les autres thermales (+ 26°5) qui s'emploient en boissons, en bains et en douches; on en exporte comme eau de table. A *Saint-Laurent-des-Bains*, on exploite deux sources thermales (+ 53°5) débitant ensemble 3,240 hectol. d'eau par 24 h.; leurs eaux sont très peu minéralisées; on les emploie contre les rhumatismes et les névralgies. Les sources de Vals (44 sont exploitées) sont froides et gazeuses; leurs eaux se rapprochent de celles de Vichy. Elles donnent lieu à d'importantes transactions.

4° *Commerce et circulation*. Le commerce général de

l'Ardèche, qu'il est difficile d'évaluer en l'absence de toute statistique précise, est fondé : 1° sur l'*exportation* des bestiaux, des graines de vers à soie, du vin, des châtaignes, du beurre, du bois de construction et de chauffage, des minerais, de la fonte, de la houille, du marbre, des eaux minérales (Vals expédie par an 3 millions de bouteilles) ; 2° sur l'*importation* de peaux brutes pour la mégisserie, des soies grèges, de la houille, etc. — Les 60 *bureaux de poste* ont produit, en 1882, une recette de 571,366 fr. Les 43 bureaux télégraphiques ont versé au Trésor, net, 72,696 fr. : 33 départements ont versé une somme moindre. — L'Ardèche a 485 kil. de routes nationales, sur lesquelles il a circulé quotidiennement 129 colliers et le tonnage kilométrique utile y a été de 15,695,000 tonnes. L'*Annuaire statistique de 1885* (p. 420) indique que l'Ardèche avait, en 1882, 844 kil. de routes départementales, avec 100 colliers par jour ; 263 kil. de chemins de grande communication, 1,447 d'intérêt commun et 6,514 de chemins ordinaires ; en tout 8,225 kil. de chemins vicinaux. Les principales routes nationales du département sont les suivantes : 1° route n° 86 de Lyon à Beaucaire, avec un tonnage kilométrique moyen de 51,000 tonnes ; 2° route n° 105 du Puy à Annonay avec 50,000 tonnes ; 3° route n° 82 de Roanne au Rhône avec 43,000 tonnes ; 4° route n° 102 de Viviers à Clermont avec 31,000 tonnes ; 5° route n° 103 de Lavoulte à Retournac avec 21,000 tonnes ; 6° route n° 104 de Lavoulte à Alais avec 16,000 tonnes ; 7° route n° 101 de Pont-Saint-Esprit à Mende avec 10,000 tonnes. — Les *voies navigables* se réduisent à 69 kil. de rivière navigables, et 24 flottables ; il n'y a pas de canaux. — Le *réseau ferré* de l'Ardèche a 294 kil. de développement, dont 267 étaient entièrement construits au 31 déc. 1882. Quand les lignes projetées seront terminées l'Ardèche aura 53 m. de chemins de fer d'intérêt général par kil. carré de territoire et 78 par 100 hab. ; or la moyenne de la France est de 76 m. par kilom. q. et de 107 par 100 hab. Les six lignes qui traversent le département sont : 1° la ligne de Saint-Rambert à Annonay (19 kil.) ; 2° celle de Livron à Privas, par Lavoulte, le Pouzin et Chomerac (27 kil.) Ces deux petites lignes raccordent le N. et le C. du département avec la grande ligne P.-L.-M. ; 3° la ligne de Lyon à Nîmes (132 kil.) qui suit exactement le cours du Rhône, sur la rive ardéchoise, parallèlement à la ligne de Lyon à Marseille, qui est sur la rive gauche ; elle dessert notamment Serrières, Andans, Sarras, Tournon, Saint-Peray, Lavoulte, Le Teil, Bourg-Saint-Andéol. La ligne du Teil à Alais s'embranche près du Teil sur la précédente et dessert le S. du département en suivant le cours de l'Ardèche et du Chassezac. Elle passe à Aps, Saint-Jean-le-Centenier, Villeneuve-de-Berg, Vogüé, Ruoms, Vallon (71 kil.) ; 5° le chemin de fer de Vogüé à Nieigles-Prades se ramifie à Vogüé sur la ligne précédente ; il met Aubenas en communication avec les grandes voies adjacentes ; 6° le chemin de fer de Paris à Nîmes par Brioude effleure l'extrémité occidentale du département et suit quelque temps le cours de l'Allier dans le cant. de Saint-Etienne-de-Lugdarès. De toutes ces lignes, la plus importante pour le trafic est naturellement celle de Lyon à Nîmes. — Sur les lignes projetées dans l'arr. de Largentière, V. les documents publiés depuis 1883 par la préfecture et le conseil général de l'Ardèche.

5° *Finances*. En 1880, le dép. de l'Ardèche a fourni 10,228,745 fr. 20 c. au budget ordinaire, et 3,223,874 fr. au budget sur ressources spéciales, venant le 69e sur les 87 départements de la France. Voici le chiffre des principales recettes dans le département : contributions directes, 1,885,039 fr. 92 c. ; taxes assimilées, 125,776 fr. 94 c. ; enregistrement, timbre et domaines, 2,737,549 fr. 33 c. ; produits des forêts, 78,636 fr. 78 c. ; contributions indirectes, 4,630,503 fr. 73 c. ; télégraphes, 68,145 fr. 33 c. ; impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières, 6,429 fr. 46 c. ; amendes et condamnations pécuniaires, 62,358 fr. 43 c. Les *revenus départementaux* ont été de 1,561,453 fr. 50 en 1884 ; ceux des communes de 789,915 fr. ; il y a 7 octrois dans le département.

État intellectuel du département. — En 1882, sur 1,114 jeunes gens maintenus comme propres au service actif sur les listes de recrutement, il y en avait 213 absolument illettrés et 19 sachant lire seulement, proportion supérieure à la moyenne générale de la France. — Le département comptait, en 1882-83, 52 *écoles maternelles*, 22 publiques et 30 libres ; 4,641 enfants les fréquentaient ; mais, tandis que les maîtresses congréganistes recevaient 3,867 élèves, les maîtresses laïques n'en avaient que 777. Dans la même année scolaire il y avait 944 *écoles primaires*, 827 publiques et 117 libres ; sur ce nombre, 464 étaient laïques. 480 congréganistes. Sur les 61,778 enfants instruits dans ces écoles, 25,388 se trouvaient entre les mains de maîtres laïques, 36,690 entre les mains de maîtres congréganistes. Il y avait en outre 176 *cours d'adultes* hommes avec 3,048 élèves, et 64 cours d'adultes femmes avec 893 auditrices. Dans la même année scolaire 1,059 certificats d'études primaires ont été délivrés, 209 brevets élémentaires et 19 brevets supérieurs. L'instruction élémentaire était facilitée par 243 *bibliothèques populaires des écoles*, qui contenaient 2,027 livres et qui ont fait 24,104 prêts en 1883 ; 19 *bibliothèques pédagogiques* avec 2,944 volumes ; 322 *caisses d'épargne scolaires* qui avaient délivré 4,014 livrets représentant une valeur totale de 43,171 francs. A la même époque, les *caisses des écoles*, au nombre de 169, étaient relativement florissantes ; leurs recettes s'élevèrent à 17,731 francs et leurs dépenses à 10,312 francs ; 267 instituteurs ou institutrices composaient la société de secours mutuels du département qui possédait un capital de 32,440 francs. Les sommes absorbées par l'enseignement primaire ont été cette année-là de 945,963 francs sur lesquelles le département ne fournit qu'une part contributive de 6,214 francs. L'*enseignement secondaire* ne compte qu'un lycée, celui de Tournon, et un collège communal, celui de Privas. Pendant l'année scolaire 1882-83, le lycée de Tournon avait 142 internes et 115 externes, dont 203 suivaient les cours de l'enseignement classique et 52 seulement de l'enseignement spécial. Le collège de Privas attirait 80 internes et 102 externes : les élèves des cours classiques et des cours spéciaux y étaient exactement en nombre égal. Quant aux institutions auxiliaires propres à développer la culture générale (musées, bibliothèques, sociétés savantes), le dép. de l'Ardèche est très pauvre ; nous citerons seulement la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, fondée en 1861, qui a pris, en 1879, le nom de Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche. Une autre société fut fondée vers 1865 aux Vans, sous le titre de Société scientifique des Vans : elle n'a jamais rien publié.

État moral du département. — La statistique judiciaire de l'Ardèche, pour 1884, relève 11 condamnations en cour d'assises, dont 7 n'ont entraîné que des peines correctionnelles. Dans la même année les tribunaux correctionnels eurent à s'occuper de 1,276 affaires, 331 prévenus étaient des récidivistes. En outre, 2,082 condamnations furent prononcées par les tribunaux de simple police. Il y eut 45 suicides. Les *bureaux de bienfaisance*, d'après les statistiques les plus récentes, celles de 1882, étaient au nombre de 176 et ils avaient secouru, pendant l'année, 2,175 individus ; à la vérité leurs recettes ne s'élevaient qu'à la somme assez modeste de 231,575 fr. ; mais elles balançaient largement les dépenses (148,880 fr.) ; ils avaient alors près de 80,000 fr. de revenus annuels. L'Ardèche compte 15 *établissements hospitaliers* avec 813 lits ; leurs recettes ont été de 229,635 fr. et leurs dépenses de 249,338 fr. Il y a eu 40,841 journées de malades (hommes), 25,873 (femmes), 4,254 (enfants). La *caisse des retraites pour la vieillesse* a reçu 1,457 versements valant 51,174 fr., ce qui a porté le total des versements effectués par les déposants du département à 428,679 fr. 80 ;

14 départements seulement ont une caisse des retraites encore plus pauvre. Les 7 *caisses d'épargne* avaient délivré, au 1er janv. 1882, 23,604 livrets et, au 1er janv. 1883, 24,485 qui valaient 11,076,895 fr. ; c'est le chiffre atteint dans les Alpes-Maritimes, la Creuse, le Cantal, Vaucluse. L'Ardèche a 44 *sociétés de secours mutuels* comprenant 4,093 membres qui, au 31 déc. 1882, avaient plus de 200,000 fr. d'avoir disponible. Les *libéralités* se sont élevées à 43,271 fr. : 10,720 fr. aux établissements religieux, 30,901 aux établissements charitables et 1,650 fr. aux communes; les libéralités n'ont été moindres que dans 16 départements seulement. C'est que l'Ardèche est un pays pauvre, mais, toutes choses égales d'ailleurs, il occupe un rang fort honorable au point de vue du développement des institutions de prévoyance et de charité.

Ch.-V. L.

Bibl.: *Annuaire du dép. de l'Ardèche* (jusqu'en 1875), in-16. — *Notice physique et géographique sur la vallée de la Haute-Ardèche* (*Nouv. Annales des voyages*, v. III), 1832. — O. de Valgorge, *Souvenirs de l'Ardèche*; Paris, 1846. — A. Torcapel, sur les *Alluvions tertiaires et quaternaires du Gard et de l'Ardèche* ; Nîmes, 1883. — J.-B. Dalmas, *Itinéraire du géologue et du naturaliste dans l'Ardèche*; Paris, 1872. — J. Chabalier, *Vals et ses environs* ; Paris, 1877. — Dr Francus, *Voyage dans le midi de l'Ardèche* ; Privas, 1884, et autres ouvrages du même auteur. — L. Bouveret, *Etudes étiologiques sur les foyers cholériques de l'Ardèche* ; Lyon, 1885. — *Inv. sommaire des Archives du dép. de l'Ardèche*, séries A-C. — *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche* ; Privas, 1861-1877, 11 vol. in-8.

ARDÉE. Ville du Latium, située sur un petit ruisseau à quatre milles de la côte, et à vingt-quatre milles au S. de Rome. Quelques écrivains veulent qu'elle ait été fondée par un fils d'Ulysse et de Circé ; d'autres, et surtout Virgile et Pline, disent qu'elle fut bâtie par Danaé, mère de Persée. En tout cas, son origine est pélasgique. Dans l'histoire légendaire d'Enée, elle apparait comme la capitale des Rutules; son roi Turnus, quoique ayant un royaume séparé, dépend cependant de Latinus. A l'époque historique, elle fut l'une des trente villes qui composèrent la ligue latine. Elle fut assiégée par Tarquin le Superbe en 507 ; et c'est de là que partirent les princes pour commettre l'attentat qui fut une des causes de l'expulsion des Tarquins. En 510, un traité de quinze ans fut conclu avec elle, premier traité conclu par Rome avec Carthage, comme une des villes soumises à Rome. On ne la voit plus apparaître qu'en l'an 445 avant notre ère, à l'occasion d'un débat qu'elle eut avec Aricie ; elle revendiquait le territoire de Corioli ; le débat fut porté à Rome, qui s'adjugea le territoire contesté. Peu après, éclatèrent dans son sein des luttes entre les patriciens et les plébéiens ; les premiers, avec l'aide des Romains, triomphèrent du parti populaire. En 442, elle ne pouvait se défendre contre les Volsques; alors, nous dit Tite-Live, Agrippa Menenius, T. Clœlius Siculus et M. Æbutius Elva furent nommés triumvirs à Rome pour conduire une colonie à Ardée. Camille exilé y chercha un refuge, et c'est de là qu'il partit en 387 pour attaquer les Gaulois.

Depuis ce temps, Ardée paraît décliner et être réduite à la condition d'une colonie latine ordinaire. En 209, pendant la seconde guerre punique, elle est au nombre des douze colonies qui refusent de donner aux consuls des soldats et de l'argent. Elle souffrit beaucoup des ravages des Samnites pendant les guerres civiles de Marius et de Sylla. La situation et la stérilité de son territoire ont dû contribuer à sa décadence; mais la cause principale dut être son insalubrité. — Aujourd'hui Ardée n'est plus qu'un pauvre village occupant la surface d'une colline à la réunion de deux vallées étroites. Ce devait être l'emplacement de la citadelle. Un peu plus loin, sur un plateau plus large et plus étendu, se dressait l'ancienne ville. Ardée est située sur un petit fleuve appelé l'Incastro qui se déverse dans la mer Tyrrhénienne, et dont le cours supérieur se trouve à peu près vers les villes de Marino, Albano et Genzano.

Bibl. : Pline l'Ancien, III, 9; XXXV, 6. — Pomp. Méla, II, 4. — Strabon, V, 3, 5. — Ptolémée, III, 1, 61. — Et. de Byzance. Au mot *Ardée*. — Virgile, *Enéide*, VII, 410, 413. — T.-Live, I, 57, 60; III, 71, 72; IV, 7, 9, 11 ; V, 41, 48; XXI, 7 ; XXVII, 9; XXXIX, 19. — Denys d'Halicarnasse, IV, 64 ; V, 61. — Polybe, III, 22. — Diodore, XII, 34. — Plutarque, *Camille*, 23, 24. — Sil. Italicus, I, 291. — Sénèque, *Lettres*, 105. — Martial, IV, 60. — Juvénal, XII, 105. — *Liber coloniarum*, p. 231. — Niebuhr, I, 44 ; II, 21. — Gell, *Topog. of Rome*, 97-100.

ARDEE. Petite ville d'Irlande (Leinster, comté de Louth), sur la Dee. Elle possède un château-fort construit par un des premiers colons anglais et qui fut brûlé par Edward Bruce et O'Neil. Il servit de quartier général en 1641 à sir Pheiim O'Neil, puis à Cromwell et à Jacques II. La ville, qui est en décroissance, se compose d'une grande rue et de quelques *lanes* rayonnant dans la campagne. Les environs produisent une assez grande quantité de céréales. Elle est le marché central de ce commerce. L. Bougier.

ARDÉIDÉS. Famille d'*Echassiers* (V. ce mot), constituée en majeure partie par l'ancien genre *Ardea* de Linné et comprenant les Hérons proprement dits, les *Aigrettes*, les *Butors*, les *Bihoreaux*, les *Garde-bœufs*, etc. (V. ces mots). Les oiseaux de ce groupe ont le bec long, droit ou très faiblement recourbé, mais toujours robuste et acéré, avec des dents plus ou moins apparentes sur le bord de la mandibule supérieure, qui est marquée en dessus d'un double sillon partant des ouvertures nasales et s'étendant sur la moitié ou sur les deux tiers de la longueur du bec. Leur cou est grêle et susceptible de se replier en S, de manière à ramener la tête entre les épaules. Leurs tarses sont garnis, en avant, de plaques cornées plus ou moins larges, parfois subdivisées en scutelles polygonales, et leurs doigts, relativement allongés, sont armés d'ongles recourbés, celui du doigt médian étant ordinairement pectiné et celui du pouce plus fort que les autres. Les ailes sont pointues, la seconde et la troisième rémiges ou, plus rarement, la troisième et la quatrième, dépassant toutes les autres, et la queue est formée de dix ou, plus souvent, de huit rectrices d'égale longueur. La livrée est de couleur variable suivant les espèces, et se fait remarquer fréquemment par la présence de longues plumes effilées sur le derrière de la tête et sur la poitrine, et de plumes très légères et décomposées de chaque côté du dos. — Les Ardéidés appartiennent dans nos régions à la catégorie des oiseaux migrateurs, et la plupart d'entre eux se rendent, à l'approche de l'hiver, dans les contrées méridionales, principalement dans le centre et le N.-E. de l'Afrique ; mais dans les pays chauds, ces oiseaux sont généralement sédentaires. Ils habitent le voisinage des cours d'eaux, des lacs et des étangs ou sur le bord de la mer, et se nourrissent de petits mammifères, de reptiles, de batraciens, de mollusques, de vers et d'insectes aquatiques. Doués d'une patience extraordinaire, ils passent souvent plusieurs heures à guetter leur proie, dans un état d'immobilité presque absolue, attendant l'occasion propice pour darder leur bec pointu sur l'animal qu'ils convoitent. Les uns, et c'est le plus grand nombre, chassent pendant la journée, tandis que les autres circulent au milieu des ténèbres et ces derniers, fait digne d'être noté, se reconnaissent presque toujours à leur livrée brune ou rousse, marquée de flammèches noires comme le plumage des oiseaux de nuit.

Les Ardéidés sont en général des animaux sociables qui ne se réunissent pas seulement en troupes à l'époque des migrations, mais qui, même pendant la saison des nids, constituent des colonies plus ou moins nombreuses. Leurs nids sont placés tantôt au milieu des roseaux, tantôt sur des arbres et construits avec des herbes, des brindilles ou des rameaux grossièrement entrelacés. Ils renferment de trois à six œufs presque toujours d'un bleu pâle. — Cette famille était déjà représentée sur notre sol durant la période tertiaire, et de nos jours elle compte un très grand nombre d'espèces qui se répartissent en trois genres principaux, *Nycticorax* ou Bihoreau, *Botaurus* ou Butor, *Ardea* ou Héron proprement dit. Chacun de ces

genres peut à son tour se subdiviser en plusieurs sous-genres. E. OUSTALET.

BIBL.: CH. BONAPARTE, *Tableaux de l'ordre des Hérons*, dans *C. R. Acad. sc.*, 1856, t. X, I. — DEGLAND et GERBE, *Ornithologie européenne*; 2e édit. 1867, t. II, p. 285. — A. REICHNOW, *Syst. Uebersicht der Schreitvögel*, dans *Journ. f. Ornith.*; 1877, p. 232.

ARDELAY. Com. du dép. de la Vendée, cant. des Herbiers, arr. de la Roche-sur-Yon, à la source d'un petit affluent de la Maine; 1,612 hab. — Ruines de l'abbaye de *la Grainetière*, construction romaine, cloîtres du XIIe siècle, salle voûtée.

ARDELL (James MAC-), graveur anglais, né à Dublin vers 1710, mort à Londres le 2 juin 1765. Il fut élève de John Brooks, avec lequel, à l'âge de dix-sept ans, il vint à Londres. C'est, avec Richard Earlom, un des meilleurs graveurs en manière noire. On a de lui un certain nombre d'estampes à sujets sacrés, entre autres : *Moïse sur les eaux du Nil*, d'après le tableau de Van Dyck de la galerie Devonshire; l'*Assomption de la Vierge*, d'après Murillo; *Tobie et l'Ange*, le *Denier de César*, etc., d'après Rembrandt. Mais il se voua surtout à la gravure de portraits et en exécuta plus de deux cents : ils sont admirables d'expression, de finesse et d'énergie. Dans cette catégorie, il faut citer : les portraits en pied de *Rubens* et de sa femme (1752), d'après le tableau du maître, ayant alors fait partie de la galerie Marlborough, à Blenheim, planche devenue fort rare; *Lady Grammont* et *Lady Midleton*, d'après les tableaux de Pierre Lely, du château de Windsor, portraits connus sous le nom de *Beautés de Windsor; Georges, duc de Buckingham*, et son frère *François, lords Jean et Bernard Stuart*, *Rachel comtesse de Southampton*, etc., d'après Van Dyck; *B. Franklin*, d'après Wilson (1761), très rare; dix portraits de l'acteur *Garrick*, etc., etc. Il en a gravé un nombre considérable d'après Reynolds, et a ainsi beaucoup contribué à la gloire de ce maître. Plusieurs des plus belles estampes de Mac-Ardell se trouvent dans l'ouvrage connu sous le nom de *Hougthon Gallery* (1787-88, 2 vol. in-fol.), reproduisant les tableaux de l'ancienne galerie du comte d'Oxford, vendue au gouvernement russe. De toutes les planches de notre graveur il y a des épreuves avant la lettre; d'un grand nombre, il y a des tirages en bistre, et ces épreuves sont fort recherchées. G. PAWLOWSKI.

BIBL.: J. STRUTT, *Dictionary of engravers*; Londres, 1785-86, 2 vol. in-4. — REDGRAVE, *Dictionary of artists of the english school*; Londres, 1874. — MEYER'S *Allgemeines Künstler-Lexikon*.

ARDELLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf-en-Thymerais; 213 hab.

ARDELU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 106 hab.

ARDEMANS (Teodoro), peintre et architecte, né à Madrid en 1664, mort dans la même ville le 15 févr. 1726. Fils d'un Allemand qui servait dans les gardes du corps, Ardemans commença lui-même par être soldat. Son inclination pour les arts le fit entrer dans l'atelier de Claudio Coello, qui lui apprit à peindre. L'élève suivait en même temps des cours de mathématiques et d'architecture. En 1688, Ardemans alla à Grenade pour y occuper l'emploi de *maestro mayor* de la cathédrale. Il resta dans cette ville jusqu'en 1691, s'occupant principalement de travaux d'architecture et d'hydraulique plutôt que de peinture. Il fit cependant quelques tableaux et on en a la preuve par un défi que lui porta le peintre Bocanegra, élève d'Alonso Cano, qui ne voyait pas sans jalousie les succès obtenus par celui qu'il regardait comme un dangereux rival. Bocanegra lui ayant fait proposer de peindre, à tour de rôle, et en présence de juges compétents, leur portrait réciproque, Ardemans accepta. Au jour convenu, en moins d'une séance, Ardemans ébaucha et mit en place le portrait de Bocanegra, d'une ressemblance criante et d'une exécution aussi correcte que vaillante. Le lendemain, c'était au tour de Bocanegra de prendre la palette; mais il s'excusa sur un malaise, gagna du temps et finalement s'abstint. Cette défaite le couvrit de ridicule. Heureusement pour lui, Ardemans fut appelé à Madrid dont l'Ayuntamiento l'avait choisi pour suppléer son architecte en chef. En 1694, Ardemans occupait l'emploi de *maestro mayor* de la cathédrale de Tolède. Un peu plus tard, Philippe V l'appela à la direction des bâtiments royaux, puis il le fit peintre de sa chambre et lui donna en même temps la charge de fourrier du palais. Les rares peintures dont Ardemans avait décoré quelques édifices religieux à Madrid sont aujourd'hui détruites. On a de lui deux ouvrages imprimés à Madrid en 1719 et en 1724, l'un relatif à la construction des édifices, l'autre traitant de l'hydraulique. P. L.

BIBL.: PALOMINO, *Vida de los pintores eminentes*. — Cean BERMUDEZ, *Diccionario*.

ARDEN (Richard), jurisconsulte anglais, né en 1745, mort le 19 mars 1804, contemporain et ami de Pitt et de lord Byron. Il fut nommé, en 1782, solicitor général et, en 1783, membre du parlement, où il prit une part très active à l'opposition que souleva alors le bill de Fox relatif aux Indes orientales. En 1801, il fut élevé à la pairie avec le titre de baron d'Alvanley. G. L.

ARDENAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort-le-Rotrou; 400 hab.

ARDÈNE (Esprit-Jean de ROME, sieur d'), littérateur français, né à Marseille le 3 mars 1684, mort dans la même ville le 27 mars 1748. Fils d'un inspecteur des galères, il commença ses études à Lyon, les continua à Nancy et les acheva dans sa famille. Il vint peu après à Paris, où ses premiers essais lui procurèrent la connaissance de Racine, de Fontenelle, de La Motte et de l'abbé Dubos. Marié, en 1711, à la fille d'un officier suisse, il revint habiter aux environs de sa ville natale et fut élu, en 1727, membre de son Académie. Des chagrins intimes et une santé chancelante attristèrent ses dernières années. Ses *Œuvres posthumes* (Marseille, 1767, 4 vol. in-12), recueillies par son frère, J.-P. Rome d'Ardène, oratorien et botaniste, renferment le *Nouvelliste*, comédie, des *fables*, des discours académiques, etc. M. Tx.

BIBL.: Notice, en tête des *Œuvres posthumes*.

ARDENGOST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau; 156 hab.

ARDENNAIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. du Châtelet; 416 hab.

ARDENNAIS (V. BŒUF et CHEVAL).

ARDENNE (Région de l'). L'Ardenne constitue, des sources de l'Aisne à celles de la Roër, entre les plaines basses et fertiles de la Belgique et celles sèches et ondulées de la Champagne et du Luxembourg, une région naturelle bien délimitée, qui doit à l'uniformité de sa constitution géologique la grande simplicité de son architecture. Ce vaste plateau tout couvert de forêts, de landes et de terrains tourbeux ou marécageux (*fagnes*), dressé à l'horizon de ces plaines à la manière d'une muraille élevée, d'une hauteur à peu près uniforme, est, en effet, presque en son entier, constitué par une longue série de roches schisteuses et de quartzites, appartenant aux formations sédimentaires les plus anciennes (*Silurien inférieur*, *Cambrien* de certains auteurs), et dont l'ensemble, en raison de leur développement dans la région, a mérité la qualification de *terrain ardennais* (Dumont). Celui d'*ardoisier* lui a été de même souvent appliqué (Elie de Beaumont), en raison de la fréquence des *veines* de phyllades dures et fissiles, susceptibles d'être divisées en minces plaquettes, fournissant les ardoises, bien connues de Deville, de Fumay et de Rimogne. — Cette puissante série de phyllades et de quartzites se montre, sur les flancs des vallées et des gorges profondes qui découpent le plateau ardennais, redressée et plissée de telle sorte que l'ordre de superposition est très difficile à établir, les voûtes ayant été enlevées par érosion et toutes les assises plongeant dans le même sens, vers le S. — En 1747, Dumont a établi dans ce système les trois subdivisions suivantes (fig. 1): 1° A la base l'étage *Devillien*, formé de quartzites grisâtres ou blan-

châtres, et de phyllades verts et violacés, fréquemment chargés de pyrite cubique dont les cristaux sont parfois volumineux ; à cet étage appartiendraient les ardoises vertes aimantifères de Deville, où les cristaux de magnétite sont tous orientés dans le même sens et couchés dans une direction oblique sur le plan des feuillets, les ardoises violettes de Fumay qui tirent leur coloration caractéristique de la présence du fer oligiste, enfin les ardoises également aimantifères de Rimogne ; les quartzites principalement développés à Monthermé fournissent un bon caillou d'em-

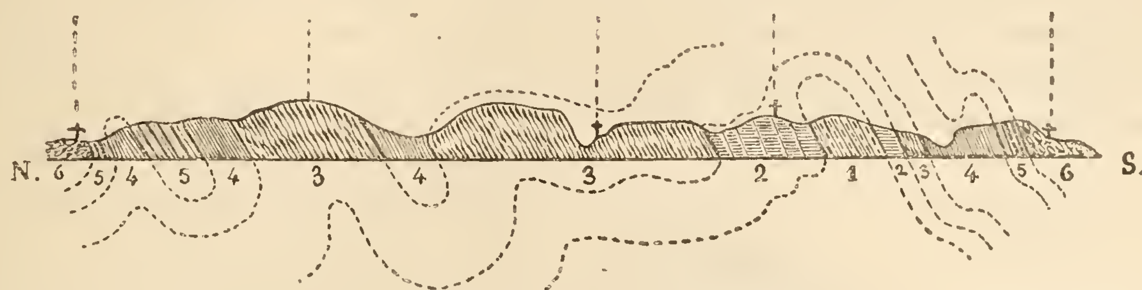


Fig. 1. — Coupe du massif Silurien de Stavelot, d'après M. Gosselet, avec raccordement hypothétique des bandes schisteuses d'après Dumont. — 1. Devillien inférieur ; 2. Devillien supérieur ; 3. Revinien ; 4. Salmien inférieur ; 5. Salmien supérieur ; 6. Poudingue dévonien.

pierrement, renommé pour sa dureté ; 2° l'étage *Revinien*, constitué par des quartzites noirs ou vert foncé, des phyllades également noirs, rarement exploités comme ardoises, souvent pyritifères et parfois mouchetés de paillettes noires, brillants d'ottrélite. 3° L'étage *Salmien*, composé d'une alternance de quartzophyllades gris ou verdâtres, et de phyllades verts ou violets oligistifères (Vieil Salm), ne fournissent guère de veines ardoisières. Les quartzophyllades exploités pour dalles donnent lieu aux rochers escarpés de la Lienne et des environs de Spa. C'est dans cette zone, aux environs de Vieil Salm, qu'on rencontre le *Coticule* ou *Novaculite* (pierre à rasoirs), disposé en veines blanches compactes, épaisses de 5 à 45 millim. au milieu des phyllades violets, et qui doit à la staurotide et à de nombreux grenats manganésifères la dureté qui le fait rechercher.

Ces relations d'âge entre les diverses bandes schisteuses ardennaises, établies par Dupont, ne sont pas admises par M. Gosselet qui, se basant sur leur ordre de superposition pour déterminer leur âge relatif, réunit les deux étages inférieurs en un seul, sous le nom de *Devillorevinien*, et le compose des assises suivantes, sans se prononcer sur l'ordre chronologique réel, ignorant si la série est simplement redressée ou si elle est renversée (fig. 2) : 1° zone des

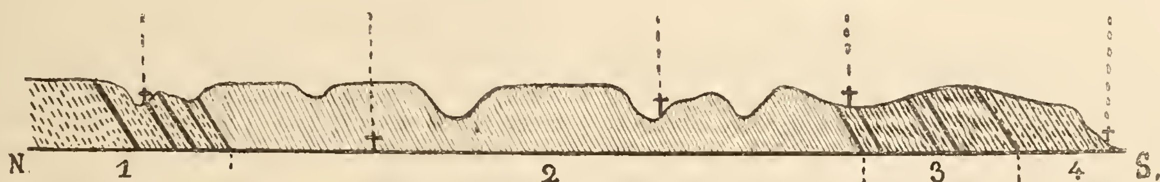


Fig. 2. — Coupe générale du Silurien inférieur (Cambrien) de la vallée de la Meuse, d'après M. Gosselet. — 1. Phyllades de Fumay ; 2. Schistes de Revin ; 3. Phyllades de Deville ; 4. Schistes de Bogny. — Les lignes noires *accentuées* indiquent les veines ardoisières.

ardoises violettes de Fumay ; 2° zone des schistes noirs pyritifères de Revin ; 3° zone des ardoises aimantifères de Deville ; 4° zone des schistes noirs pyritifères de Bogny. Cet ordre est en effet celui qui indique le prolongement régulier des couches qui toutes, à partir de Fumay, plongent régulièrement dans le même sens vers le S. ainsi que le montre la fig. 2 ; mais il n'est pas rare d'observer au milieu de cette série de schistes, également inclinés, des plis en forme de voûte et de se rendre compte, par suite, qu'un grand nombre de replis de ce genre ont pu disparaître sous l'effort des érosions anciennes qui, en nivelant toute cette région, ont donné lieu au plateau des Fagnes. C'est de la sorte que M. Hébert, admettant non sans raison l'existence d'un pli anticlinal au centre des phyllades de Revin, considère cette série comme devant former l'assise la plus ancienne du terrain ardennais. — Quoi qu'il en soit de toutes ces hypothèses, des traces nombreuses de corps organisés, recueillies dans ces derniers temps dans ces phyllades, l'*Oldhamia radiata*, des traces de Vers rapportés au *Nereites Cambriensis*, trouvés dans les schistes de Fumay, à Haybes, le *Dictyonema sociale* dans ceux de Revin, le *Bythotrephis gracilis* et *Rhysophycus pudicus* dans les schistes salmiens de Spa, enfin des *Lingules* dans les quartzophyllades de Lierneux, permettent maintenant de rapporter cette puissante série au groupe inférieur du Cambrien des géologues anglais. — A de nombreuses reprises ces sédiments ont subi ensuite des dislocations qui les ont redressés, repliés, relevés parfois jusqu'à la verticale et brisés par des failles ; et ce sont alors les actions mécaniques qui ont présidé à l'exhaussement de l'Ardenne, qui leur ont communiqué, avec leur état cristallin, cette schistosité qui les rend susceptibles d'être exploités pour ardoises, et qui se manifeste le plus souvent dans un sens nettement oblique au plan de stratification des couches. L'analyse microscopique montre en effet que les phyllades ardennais sont essentiellement composés d'une substance micacée dont la formule répond à celle de la séricite, d'une certaine proportion de chlorite ou de chloritoïde, enfin de silice libre à l'état de quartz ou de calcédoine. On y observe en outre, à l'état d'éléments secondaires visibles seulement à des grossissements de 400 diamètres : aiguilles de staurotide, rutile, tourmaline, zircon, grenat, paillettes de phyllites (mica, damourite, ottrélite, séricite, chlorite), calcite, pyrites, fer oligiste, magnétite, fer titané, et substances charbonneuses. Tous ces minéraux semblent avoir dû s'individualiser avant le durcissement de la pâte. — En même temps les fentes qui se sont produites dans ce massif ont livré passage à des roches éruptives diverses parmi lesquelles il convient de signaler les *Porphyroïdes* (V. ce mot), qui se présentent en de nombreux points dans les Hautes-Ardennes, depuis le Trembloy jusqu'à Haut-Butaux, régulièrement interstratifiées au milieu des schistes de Deville et de Revin.

Le premier ridement de l'Ardenne paraît dater du Silurien moyen. A l'époque dévonienne une grande partie de

ce massif faisait déjà partie du continent et a servi de rivage, ainsi que l'a montré M. Gosselet, à une nouvelle mer qui, largement ouverte vers l'E., communiquait avec celle qui s'étendait à l'O., sur l'Angleterre, par un large détroit traversant la Meuse entre Fépin et le Condroz ; ce dernier massif, complètement émergé, constituait alors une crête littorale faisant partie d'un rivage situé à peu de distance dans le S. des emplacements où devaient s'élever plus tard les villes de Liège, Namur, Charleroi, Valenciennes, Douai, Lens et Marquise (fig. 3). Dans le nord, le rivage, profondément découpé, comprenait

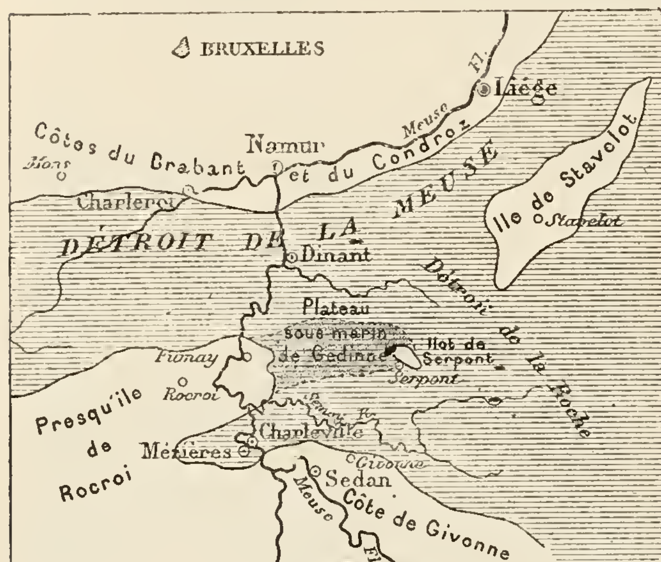


Fig. 3. — Ardenne au commencement de l'époque Dévonienne, d'après M. Gosselet.

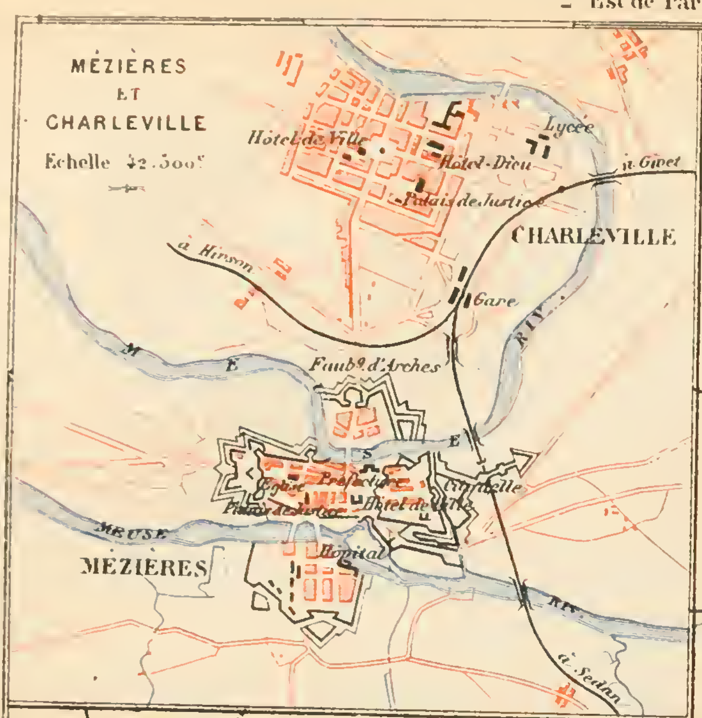
le massif silurien de Givonne et celui de Rocroi, qui se présentait sous la forme d'une péninsule abritant le golfe de Charleville et se prolongeant au N.-E. par le plateau sous-marin de Gédinne, jusqu'au récif saillant de Stavelot, qu'un détroit, celui de la Roche, séparait alors de l'île de Serpent. Ce détroit et ce bras de mer étaient bientôt destinés à être comblés par des sédiments de nature diverse, qui sont venus tapisser le fond de la mer. C'est ainsi que non loin de Fumay, à Fépin, on voit, sur les escarpements boisés qui dominent la Meuse, la trace de cet ancien rivage se manifester d'abord, sous la forme de poudingues et d'arkoses qui reposent, en discordance, sur la tranche des phyllades siluriens redressés. Au dessus se développent des grauwackes grises, puis des grès noirs ou verdâtres à pavés. Enfin des schistes et des calcaires en bancs bien réglés attestent une sédimentation plus calme, et c'est alors que se déposent les puissants massifs des calcaires marmoréens de Givet, dont les bancs, bien stratifiés, sont largement exploités sous la citadelle de Charlemont. La sédimentation vaseuse reparaît ensuite et donne lieu à de vastes dépôts argileux qui constituent maintenant la stérile région de la Famenne ; tandis que plus loin, aux approches du Condroz, ce sont des sédiments arénacés qui réapparaissent sous la forme de psammites avec lesquels se termine le dévonien ardennais. — Toutes ces assises dévoniennes, maintenant redressées et souvent plissées au même titre que les phyllades sous-jacents, témoignent de nouveaux efforts de plissement qui successivement ont contribué à l'accroissement du massif ardennais, destiné désormais à rester émergé pendant toute la durée du dépôt des terrains secondaires. C'est alors que les agents atmosphériques s'en emparent, et par leur travail de dégradation quotidien tendent à le niveler et à déposer à la surface de ce plateau uniforme le *limon*, produit direct de l'altération des schistes sous-jacents et qui, par places, peut atteindre une épaisseur de 10 m. — Seule, son extrémité occidentale s'affaisse au début de l'époque tertiaire et les dépôts sableux qu'elle reçoit, peu étendus, ne se présentent plus actuellement qu'à l'état de blocs de grès, remplis de nummulites, épars sur certains sommets. — Quant à l'origine des *fagnes* qui forment encore un des traits caractéristiques de la région, il faut la chercher dans l'épaisse couche de limon qui recouvre les Hauts-Plateaux. C'est au contact de ce limon et des schistes sous-jacents que s'étend la nappe aquifère qui donne naissance aux sources, humecte les sphaignes et favorise par suite l'établissement des tourbières. Ch. VELAIN.

BIBL. : D'OMALIUS D'HALLOY, *Essai sur la géologie du nord de la France* ; Namur. 1828, *Journal des mines*, t. XXIV, p. 808.—Du même, *Mém. pour servir à la descrip. géol. des Pays-Bas et de la France*. — DUMONT, *Mém. sur les terrains ardennais et rhénans* ; *Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, t. VIII, XX et XII de 1832 à 1848. — Elie de BEAUMONT et DUFRENOY, *Explication de la carte géol. de France* ; t. I. 1841.— SAUVAGE et BUVIGNIER, *Statist. minér. et géol. des Ardennes* ; 1842. — HEBERT, *Sur la const. géol. de l'Ardenne française* ; *Bull. de la Soc. géol. de France*, 2 sér. t. XII, 1855. — GOSSELET, *Mémoires divers sur les terrains primaires de l'Ardenne* ; *Bull. de la Soc. géol. de France* (*ann. de la Soc. géol. du Nord de* 1860 à 1884) — Du même *Esquisse géol. du nord de la France* ; Lille, 1880.— DE LA VALLÉE POUSSIN et RENARD, *Mémoire sur les roches dites plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française* ; Bruxelles, 1876. — JANNEL, *Découverte de fossiles siluriens dans l'Ardenne* (*Ann. de la Soc. géol. du Nord*), t. III, 1877.— RENARD, *Recherches sur la structure et la composition des phyllades ardennais. Bull. du musée royal de Belgique*, t. I, 1882. — MOURLON, *Monographie des schistes de la Famenne et des psamites du Condroz* ; Bruxelles, 1875-1883. — *Réunions de la Société géologique de France* ; Valenciennes, 1853 ; Liège, 1863 ; Mons, 1876 ; Charleville, 1883.

CARTES GÉOLOGIQUES. — SAUVAGE et BUVIGNIER, 1842. — GOSSELET, feuille de Givet au $\frac{1}{80000}$ *Service de la carte géologique détaillée de la France*, 1882.

ARDENNES (dép. des). SITUATION, LIMITES, SUPERFICIE. — Le dép. des Ardennes, traversé du S.-E. au N.-O. et partagé en deux parties fort inégales par la Meuse, couvert par les contreforts des Ardennes qui lui donnent son nom, est situé entre 49° 13′ 40″ et 50° 10′ de lat. septentrionale et entre 1° 42′ et 3° 3′ de long. Est du méridien de Paris. Il est borné au N. par la Belgique et le Luxembourg ; à l'E. par le dép. de la Meuse ; au S. par celui de la Marne et à l'O. par celui de l'Aisne. Presque nulle part, il n'a de frontières naturelles ; l'Alise et l'Artoise, au N., la Serre à l'O., ne le limitent que pendant quelques kilom. Il a une superficie de 523,289 hectares ; 67 départements sont plus étendus ; sa plus grande longueur, de l'extrémité septentrionale du canton de Givet à la commune de Maure, est de 105 kil. ; sa plus grande largeur, de la pointe de Margny à celle de Sévigny-Waleppe, est de 97 kil. ; son pourtour peut être évalué à 415 kil.

RELIEF DU SOL. — *Structure générale*. Si on pouvait embrasser d'un coup d'œil le territoire des Ardennes, du haut de la *Croix-Scaille*, la colline la plus élevée du pays (504 m.), située au N., près de la frontière belge, il apparaîtrait comme composé de trois parties distinctes : 1° au S. la vallée de l'Aisne ; 2° au centre, le plateau jurassique de l'Argonne qui s'étend, entre l'Aisne et la Meuse, jusqu'à la haute vallée de l'Oise ; 3° au N. les hauteurs abruptes, couvertes de forêts, de landes et de rièses, qu'on appelle l'Ardenne, et qui dominent sur la rive droite comme sur la rive gauche le cours profondément encaissé de la Meuse. On remarque, à première vue, une anomalie importante : dans cette dernière région, l'inclinaison générale du sol, qui s'abaisse du N. au S., non seulement n'est pas conforme à la direction de la Meuse et de ses principaux affluents, qui arrosent le pays, mais encore elle est précisément inverse ; c'est que les eaux se sont creusé une tranchée dans le massif qui les empêchait d'aller se déverser dans le Rhin à travers les plaines de la Belgique-Champagne. — Champagne, Argonne, Ardennes, les trois régions s'étagent assez régulièrement ; elles correspondent d'ailleurs à trois formations géologiques bien distinctes. Le sol du département offre donc des aspects très variés, depuis la plaine pouilleuse de certains cantons des arrond. de Vouziers et de Rethel, jusqu'aux gorges de l'Argonne, et jus-

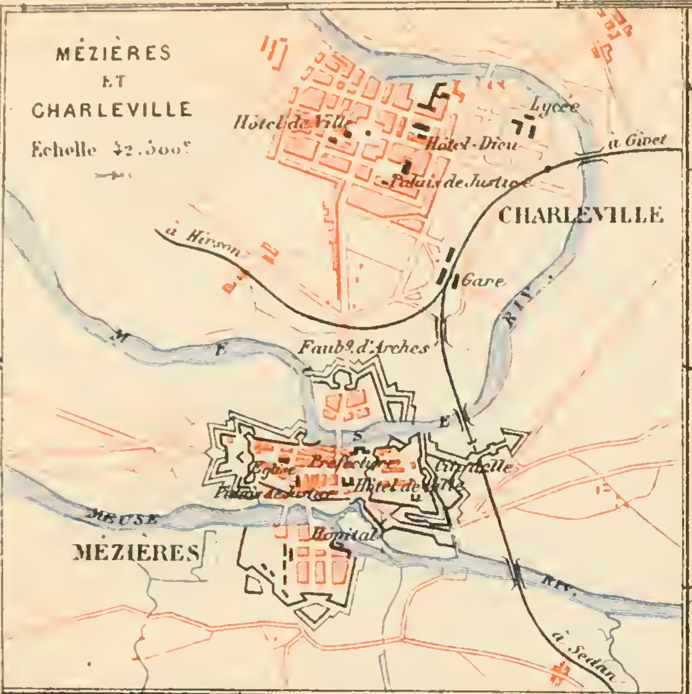

MÉZIÈRES
ET
CHARLEVILLE
Echelle 1/42.500e
CHARLEVILLE
Hôtel de Ville
Lycée
Hôtel-Dieu
Palais de Justice
à Givet
à Hirson
Gare
Faubg d'Arches
MEUSE
MÉZIÈRES
Préfecture
Hôtel de Ville
Hôpital
à Sedan

2° Est de Paris.
30'
3°
50°
Dinant
Ciney
Marche
Rochefort
St Hubert
Neufchâteau
Bouillon
Philippeville
Florennes
Walcourt
Marienbourg
Couvin
le Mesnil
Givet
Fumay
Revin
Monthermé
Chau Regnault
Braux
Nouzon
Gespunsart
Mézières
CHARLEVILLE
Mohon
Vrigne aux Bois
SEDAN
Signy-l'Abbaye
Anor
Hirson
AISNE
B E L G I Q U E
Croix Scaille
Semoy R.
Lesse R.
Forêt de Signy-le-Petit



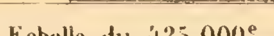
Gravé et Imp. par Erhard. 1887.

H LAMIRAULT et Cie Editeurs



2° Est de Paris.
30'
3°
50°

Ciney
Dinant
Marche
Walcourt
Florennes
Philippeville
Rochefort
St Hubert
Givet
Marienbourg
Couvin
le Mesnil
Fumay
Revin
Rocroi
Monthermé
Braux
Nouzon
Charleville
Mézières
Mohon
Sedan
Bouillon
Neufchâteau
Gedinne
Croix Scaille
Anor
Hirson
Signy-l'Abbaye
Signy-le-Petit
Forêt de Signy-le-Petit
Rumigny
Aubenton
Vrigne-aux-Bois
B. de l'Hospice
B. du Roi
B. des Manises
B. de Fumay
B. de Revin
B. des Hayes
Lesse R.
Semoy R.
Viroin R.
Eau Blanche R.
Eau Noire R.
Hermeton R.
Ourthe R.
Oise R.
Thon R.
Serre R.
Brune R.
Vierre R.
B E L G I Q U E
A I S N E



Gravé et Imp. par Erhard.

H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

qu'aux forêts et aux marécages légendaires du pays de la Meuse, le plus pittoresque de toute la France du Nord.

1° *Région champenoise.* Cette région nettement limitée au N. par le cours de l'Aisne n'est pas si plate que les géographes n'y signalent, sur leurs cartes, les *monts de Champagne* ; ce sont des plateaux crayeux, d'une altitude très médiocre, malgré leur nom, qui ne donnent naissance qu'à un très petit nombre de ruisseaux, l'Avègre, le Jailly, l'Indre, la Loire et surtout la Retourne, le plus important de tous les affluents de la rive gauche de l'Aisne. Leur point culminant atteint 205 m. au S.-E. du canton de Machault, mais l'alt. moyenne est de 120 m. environ. De la *butte de Bourcq*, à l'O. de Vouziers, on a un assez vaste horizon. Çà et là, dans le canton de Monthois, ces collines affectent les formes tourmentées qui embellissent souvent les soulèvements de l'âge tertiaire. — 2° *Argonne.* Le nom d'*Argonne* (V. ce mot) est plus spécialement réservé au massif boisé enfermé entre l'Aisne, l'Aire et l'Agron dans le dép. de la Meuse, et qui s'étend dans le dép. des Ardennes, jusqu'au Chesne ; l'Argonne proprement dite comprend donc seulement les cantons de Grandpré, de Buzancy et du Chesne ; le premier, qui contient la charmante vallée de l'Aire, est le plus accidenté. Au delà du Chesne, une ligne de hauteurs, qui continue l'Argonne et qui porte son nom dans le langage vulgaire, s'étend jusqu'à la butte de Marlemont, nœud des collines qui séparent les bassins de l'Aisne, de l'Oise et de la Meuse. Après la dépression, marquée par le tracé du canal des Ardennes (qui passe au Chesne), ces hauteurs s'accentuent au point d'égaler l'Argonne même et, dans les cantons d'Omont, de Novion-Porcien, de Signy-l'Abbaye, elles se couvrent de forêts ; elles s'épanouissent enfin à l'extrémité du département dans le canton de Rumigny. Les points culminants de cette région sont situés entre la Bar, la Meuse et les sources de la Vence ; ils ne dépassent point 346 m. — 3° *Ardennes.* Le plateau des Ardennes, avec ses forêts, ses landes et ses fagnes desséchées, qui sont des tourbières, n'a guère que 200 m. d'alt. générale, à Stenay (Meuse), au moment où il va commencer à faire partie du département ; mais il en a 400 à Givet, quand il en sort. Dans les cantons de Monthermé, de Fumay et de Givet qui s'enfoncent comme un coin dans le territoire belge, on trouve même des alt. supérieures : la bergerie des *Hayes-d'Haignies* (492 m.), la *Haute-Butte* (491 m.), la *Croix des Hauts-Butteaux* (490 m.), la *Haute Manise* (469 m.). Ces plateaux sont coupés du N. au S. par la Meuse ; de l'E. à l'O, par la Semoy, qui serpentent parfois dans de véritables gorges. La Meuse, à Laifour, est resserrée entre des escarpements à pic de 270 m. d'alt. ; les rochers qui surplombent la Semoy au Val de Dieu atteignent 280 m. — A l'O. les Ardennes se continuent par le plateau de Rocroi, qui a 404 m. au *Signal des Marquisades* et 403 au *Bois de Fumay* ; ce plateau qui est désolé devient riche en forêts et en rivières dans le canton de Signy-le-Petit. Comme toutes les rivières des Ardennes se sont frayé un chemin à travers les schistes, elles sont naturellement très sinueuses, à l'exception du Chiers, qui a seul une étroite vallée.

Géologie. — La zone de schistes argileux et de calcaires carbonifères qui traverse la Belgique se prolonge en France et y constitue la région de l'Ardenne. Les terrains de transition de l'Ardenne sont éminemment schisteux et les schistes y présentent le caractère ardoisier. Les bords escarpés de la vallée de la Meuse montrent les couches ardoisières, tantôt suivant leur plan de stratification, tantôt brisées, ou coupées obliquement à ce plan. On a déjà dit que toutes les vallées des Ardennes résultent de fractures élargies et modelées par l'action des eaux. « L'Ardenne, dit M. Burat (*Géologie de la France*, p. 150), considérée dans toute son étendue, est évidemment une région soulevée. Sur tous les points on y voit les roches siluriennes et dévoniennes fortement redressées. Leur stratification est même souvent ployée de façon à déterminer de nombreuses inversions. Cependant, malgré la violence de ces bouleversements, nulle part les roches éruptives ne paraissent au jour ; on ne peut guère soupçonner leur voisinage souterrain que par les actions métamorphiques qui en sont résultées. Sur plusieurs points, en effet, on a constaté la présence de porphyres gris ou verdâtres, stratifiés avec les terrains schisteux ou quartzo-schisteux ; ces porphyres paraissent dus à des actions métamorphiques qui ont feldspathisé certaines couches de schistes. On doit encore rapporter à ces actions métamorphiques les nombreux gîtes métallifères, en amas ou en filons, qui existent sur la rive gauche de la Meuse dans la formation dévonienne. » Les géologues qui ont étudié les terrains de l'Ardenne française y ont distingué deux étages : 1° un étage inférieur, composé presque exclusivement de roches schisteuses, tandis que 2° dans l'étage supérieur, ces roches alternent avec des quartzites et des grauwackes (V. Gosselet, *Esquisse géologique du N. de la France*, 1880, qui a modifié la classification de Dumont). — La région de l'Argonne est toute jurassique ; l'étage oxfordien commence à affleurer dans le département près de Marlemont ; à partir de Signy-l'Abbaye, il forme une large bande qui traverse la Meuse entre Stenay et Dun, pour se diriger ensuite vers le S.-E. Le callovien y est constitué par une argile grise pyriteuse, épaisse de 8 à 10 m. avec un minerai de fer argileux, à l'état de limonite oolithique ; cette argile supporte directement une masse argileuse d'une cinquantaine de mètres qui sert de sous-sol aux prairies de l'Argonne ; les fossiles y sont peu nombreux. Au dessus vient une couche, formant partout une falaise assez abrupte (V. de Lapparent, *Manuel de géologie*, p. 969), appelée ligne des *Crêtes* et garnie de forêts ; c'est un mélange d'assises marneuses et de couches d'un grès argileux, riche en silice gélatineuse. Cette assise, dont la puissance peut être évaluée à 50 m. au moins, devient de plus en plus siliceuse à mesure qu'on s'y élève. Elle est recouverte par une couche peu épaisse de marnes et de calcaires rognonneux, avec petites oolithes ferrugineuses, se transformant, sur le bord extrême des affleurements, en limonite oolithique. C'est le minerai de fer de Neuvizy où les fossiles à l'état siliceux sont nombreux. La couche de *gaize* ou pierre morte, très développée dans la partie de l'Argonne qui se trouve dans le dép. de la Meuse, n'a plus que 80 m. à Grandpré et se termine en biseau près d'Attigny. On en retrouve quelques rudiments dans le Rethelois ; mais elle affleure de nouveau dans la Thiérache aux environs de Marlemont, sous la forme d'un sable vert argileux avec nodules de grès gris lustré, glauconieux et très fossilifère (V. Ch. Barrois, *Ann. Soc. géolog. du Nord*, V. 320). — Le système crétacé des plaines champenoises (bassin de l'Aisne) n'offre pas de caractères différents de ceux du système de la Champagne proprement dite, dont il n'est qu'un appendice.

Régime des eaux. — Le système hydrographique du dép. des Ardennes est très simple ; il se rattache tout entier aux bassins de la Seine et du Rhin. La ligne de partage sépare le département en deux morceaux à peu près égaux : 1° *Bassin de la Seine* : le département envoie plusieurs cours d'eau à l'Oise, à savoir : le *Gland* (30 kil.), qui naît dans les rièzes, près de Rocroy. Après avoir longé la forêt de Signy-le-Petit, il tombe dans l'Oise hors du département ; deux de ses affluents, l'*Arloise* et la *rivière des Champs*, nées dans la forêt de Signy, sont compris en partie dans le département. Le *Thon* (40 kil.), qui a sa source près d'Antheny et qui reçoit l'*Aube* (45 kil.), la rivière de Rumigny. La *Serre* (104 kil. dont 14 dans les Ardennes) qui longe la forêt de Trémonts ; l'*Aisne*, qui est une rivière plus considérable que l'Oise elle-même. L'Aisne a 108 kil. de cours dans le dép. des Ardennes ; elle y pénètre à 125 m. d'alt. à Condé-les-Autry, arrose Vouziers, Rethel, Château-Porcien, Asfeld, et en sort à 1 kil. de Brienne par 59 m. d'alt. après avoir décrit un demi-cercle irrégulier. Pendant ce parcours, elle reçoit sur la rive gauche : la *Dormoise* (2 kil.) ; l'*Avègre*

(22 kil.); l'*Indre* (10 kil.); la *Loire* (9 kil.); la *Retourne* (48 kil.) qui baigne douze communes et tombe dans l'Aisne à Brienne; sur la rive droite: l'*Aire* (25 kil. dans les Ardennes), qui entre près d'Apremont, à 148 m., passe à Grandpré et se réunit à l'Aisne par 113 m. L'Aire reçoit elle-même l'*Agron* qui recueille la *fontaine du Gouffre* et le *Briquenay*, la *Louvière*, le *Talmats*. L'Aisne reçoit encore sur la rive droite la *Fournelle* (13 kil.); la *Vaux*, grossie du *Plumion*, et le ruisseau de Saint-Ferjeux. L'*Arnes* n'est pas un tributaire direct de l'Aisne, il s'y jette par la Suippe, après un cours de 9 kil. dans le département. — 2° *Bassin du Rhin*. La Meuse pénètre dans les Ardennes près de Létaune, à 162 m.; elle y fait des circuits sans nombre avant de pénétrer en Belgique; elle est navigable pendant 132 kil.; sa pente de Létaune au confluent de la Semoy est de 25 centim. par kil.; de là à Givet, de 52 centim. Le tirant d'eau, avant Sedan, est de 35 centim., et en aval de 60. La Meuse reçoit à gauche: la *Wiseppe*; la *Wamme*, la *Bar* (60 kil.) qui naît à la *Fontaine qui bruit*, dans le canton de Buzancy; une partie de ses eaux a été détournée vers l'Agron, affluent de l'Aisne; la *Vence* (32 kil.), dont l'étroite vallée a été utilisée pour le chemin de fer de Reims à Mézières; la *Sormonne* (40 kil.); le ruisseau de *Faux* qui descend des pentes S.-E de Rocroi par la vallée de Misère; l'*Alise*, le *Viroin* qui coulent aussi en Belgique. Sur la rive droite la *Chiers*, venue du Luxembourg hollandais, grossie de la *Marche*, navigable depuis Brévilly jusqu'à son embouchure (10 kil.): la pente est de 0m40 par kil.; la *Givonne* (13 kil.); la *Vrigne* (14 kil.); la *Goutelle*, la *Semoy* ou *Semois* (22 kil. dans le département), venue du Luxembourg belge, a des eaux limpides, qui coulent entre des rochers à pic; la *Manise* (9 kil.) et la *Houille*. — Le département ne contient qu'un seul lac, celui de la *Fosse aux Mortiers* (1 hect.) près de Signy-l'Abbaye; il n'a pas d'écoulement apparent. Il n'existe qu'un étang, celui de *Bairon*, qui alimente le canal des Ardennes; il y a d'ailleurs de nombreux marais dans la région du N.-E.

Climat. — Les parties méridionale et occidentale du département jouissent du climat séquanien; les montagnes du Nord et du centre du climat vosgien. On sait que le climat vosgien est caractérisé par des froids intenses de l'hiver; en 1879, le thermomètre est descendu à — 28° à Charleville et à — 32° à Poix. La nappe d'eau qui tombe annuellement sur le sol est de 0m77 c., c'est la moyenne de la France entière.

Flore et Faune naturelles. — Ce qui frappe surtout dans la flore naturelle des Ardennes, c'est l'abondance des forêts, qui couvrent 103,000 hectares dont 23,000 appartiennent à l'Etat et 36,972 aux communes et aux établissements publics. Citons les forêts domaniales de Château-Regnault, de Signy-l'Abbaye, de Belval, la forêt communale de Révin. Les essences qui s'y plaisent sont: le chêne, le hêtre, le frêne, l'orme, le charme, le tremble et le bouleau. Les sols silico-schisteux sont favorables au chêne rouvre, au chêne et au bouleau; les terrains crayeux produisent des hêtres très développés. Depuis trente ans, on a défriché 13,813 hect. de bois. Les chasses sont encore très abondantes; il y a beaucoup de loups et de sangliers dans les Ardennes.

Histoire depuis 1789. — Le dép. des Ardennes a été formé le 15 janv. 1790 de 426,691 hect. de la Champagne, de 24,618 hect. de la principauté de Sedan, de 35,935 hect. de la Picardie et 19,581 pris au Hainaut. Primitivement divisé en 6 districts, Charleville, Sedan, Grandpré, Vouziers, Rethel et Rocroi, il comprenait alors les deux places fortes de Philippeville et de Marienbourg enclavées dans la principauté de Liège. L'Assemblée nationale n'ayant pas décidé où serait le chef-lieu, les électeurs furent consultés, et, le 23 avr. 1790, désignèrent Mézières. Le tribunal du district de Vouziers était à Attigny et celui de Grandpré à Buzancy. En l'an VIII eut lieu le remaniement qui amena la division actuelle. A la suite du traité de 1814, le département avait été agrandi de ce qui était resté à la France du dép. de Sambre-et-Meuse et de Jemmapes et il compta un moment 700 communes; mais en 1815, non seulement tous ces pays, mais encore les cantons de Philippeville et de Couvin furent donnés au royaume des Pays-Bas. Le dép. des Ardennes a été le théâtre, en 1870-71, des terribles batailles de Bazeilles et de Sedan.

Divisions administratives actuelles. — *Arrondissements*. Le dép. des Ardennes se compose aujourd'hui des cinq arr. de Mézières, Rethel, Rocroi, Sedan, Vouziers. Voici leurs superficies respectives: *Mézières*, 98,724 hect.; *Rethel*, 122,262 hect.; *Rocroi*, 83,569 hect.; *Sedan*, 78,891 hect.; *Vouziers*, 140,109 hect. = 523,289 hect.

Cantons. Les cinq arrondissements sont divisés en 31 cantons, 7 pour Mézières, 6 pour Rethel, 5 pour Rocroi, 5 pour Sedan, 8 pour Vouziers. Ce sont: *Arr. de Mézières*: Charleville, Flize, Mézières, Monthermé, Omont, Renwez, Signy-l'Abbaye. *Arr. de Rethel*: Asfeld, Château-Porcien, Chaumont-Porcien, Juniville, Novion-Porcien, Rethel. *Arr. de Rocroi*: Fumay, Givet, Rocroi, Rumigny, Signy-le-Petit. *Arr. de Sedan*: Carignan, Mouzon, Raucourt, Sedan N., Sedan S. *Arr. de Vouziers*: Attigny, Buzancy, le Chesne, Grandpré, Machault, Monthoie, Tourteron, Vouziers.

Communes. Les 31 cantons se subdivisent en 502 communes, 106 dans l'arr. de Mézières, 112 dans celui de Rethel, 71 dans celui de Rocroi, 82 dans celui de Sedan, 131 dans celui de Vouziers.

Divisions judiciaires, Police, Prisons. Le dép. des Ardennes dépend de la cour d'appel de Nancy. Mézières est le siège de la cour d'assises; cinq tribunaux de première instance sont établis dans les chefs-lieux d'arrondissement; il y a une justice de paix dans chaque canton. Il y avait en 1882 cinq commissaires de police dans le département; la gendarmerie comptait 221 hommes; les autres agents chargés de constater les crimes ou délits étaient: agents de police, 25; gardes champêtres, 554; gardes particuliers, 529; gardes forestiers, 126; agents des ponts et chaussées (police de la pêche), 80; douaniers, 913. Il y a des maisons d'arrêt à Mézières, Rethel, Rocroi, Vouziers et Sedan.

Divisions financières. Pour les *contributions indirectes*, il y a une direction à Charleville, deux sous-directeurs à Rethel et à Sedan. Le service des *contributions directes* comprend un directeur à Mézières, et des contrôleurs à Mézières, Givet, Signy-l'Abbaye, Château-Porcien, Rocroi, Sedan, Carignan, Vouziers, Attigny. Mézières est le siège de la *trésorerie générale*; chaque arrondissement a un receveur particulier; il y a 71 percepteurs. Le personnel de l'*enregistrement, des domaines et du timbre*, comprend un directeur à Mézières, un conservateur des hypothèques dans chaque chef-lieu d'arrondissement et 33 receveurs.

Etablissements d'instruction publique. Le département appartient à l'académie de Douai. Les établissements publics d'*enseignement secondaire* sont: le lycée de garçons de Charleville, le collège communal de Sedan; les cours secondaires à l'usage des jeunes filles de Charleville. Il y a des établissements libres d'instruction secondaire à Charleville, Rethel, Vouziers. Le personnel de l'*enseignement primaire* est recruté par les deux écoles normales de Charleville. Il y a des écoles primaires supérieures à Mézières, Rethel, Charleville, Givet, Monthermé.

Divisions ecclésiastiques. Le dép. des Ardennes, avec l'arr. de Reims (Marne), forme le diocèse de Reims. Les dép. de la Marne et des Ardennes forment la circonscription du consistoire de Sedan, qui compte quatre paroisses, Reims, Châlons, Sedan et Charleville. Les Ardennes ressortissent au consistoire israélite de Lille (rabbinat de Sedan).

Divisions militaires. Les Ardennes ressortissent aux 5e et 6e subdivisions de la 6e région militaire (Châlons-sur-Marne) et à la 6e légion de gendarmerie (Châlons-

sur-Marne) ; le département fournit à l'armée territoriale le 45e régiment d'infanterie.

DÉMOGRAPHIE. — *Mouvement de la population.* La population du département s'élevait, d'après le recensement de 1881, à 333,675 habitants. Les census précédents avaient donné les chiffres qui suivent :

1801 : 259,923	1836 : 306,861	1856 : 322,138
1806 : 274,795	1841 : 319,167	1861 : 329,111
1821 : 266,985	1846 : 326,823	1866 : 326,864
1826 : 281,624	1851 : 331,296	1872 : 320,217
1831 : 290,622		1876 : 326,782

On voit que la population des Ardennes a diminué sensiblement deux fois, après les guerres du premier et du second Empire ; toutefois, elle augmente d'une façon assez régulière et elle atteignait en 1881 un chiffre supérieur à tous ceux qu'elle avait atteints précédemment. De 1876 à 1881 l'augmentation a été de 6,893 hab. Aujourd'hui le département a 63,7 hab. par kil. q. et il vient, à ce titre, le 36e sur la liste des départements rangés suivant la densité décroissante de leur population spécifique. Le fort courant d'émigration qui se manifeste de Belgique en France n'est pas étranger à l'accroissement récent de la population des Ardennes, qui atteint 13 pour 1,000 en vingt ans ; toutefois, l'excédent des naissances sur les décès est notable : en 1882, 7,347 naissances contre 6,556 décès. — Voici les chiffres de la population par arrondissement lors des cinq derniers dénombrements :

ARROND.	1861	1866	1872	1876	1881
Mézières	79.085	81.178	83.600	88.094	94.918
Réthel..	66.112	64.393	61.330	59.785	57.219
Rocroi..	52.670	51.617	50.076	51.055	53.742
Sedan..	70.613	70.744	69.305	72.726	74.766
Vouziers	60.631	58.932	55.906	55.122	53.031
TOTAUX.	329.111	326.864	320.217	326.782	333.675

Il résulte de ce tableau que les arr. de Rethel et de Vouziers (pays agricoles) ont vu continuellement leur population diminuer depuis vingt ans, tandis que les autres et surtout ceux de Sedan et de Mézières, où l'industrie est florissante, se sont enrichis sans interruption. — Sur les 502 communes du département, il y en a 7 qui ont moins de 100 hab. ; 68 de 100 à 200 ; 121 de 200 à 300 ; 83 de 300 à 400 ; 58 de 400 à 500 ; 102 de 500 à 1,000 ; 25 de 1,000 à 1,500 ; 16 de 1,500 à 2,000 ; 7 de 2,000 à 2,500 ; 5 de 2,500 à 3,000 ; 1 de 3,000 à 3,500 ; 1 de 3,500 à 4,000 ; 1 de 4,000 à 5,000 ; 5 de 5,000 à 10,000 ; 2 de 10,000 à 20,000. — Voici par arrondissement et par canton, la liste des communes dont la population dépasse 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE MÉZIÈRES. — *Cant. de Charleville :* Charleville, 16,185 ; Gespunsart, 2,224 ; Neufmanil, 1,690 ; Nouzon, 7,069. *Cant. de Flize :* Boulzicourt, 1,149 *Cant. de Mézières :* Mézières, 6,119 ; Mohon, 2,877 ; Villers-Semeuse, 1,254 ; Vivier-au-Court, 1,750. *Cant. de Monthermé :* Braux, 2,854 ; Château-Regnault ; 2,085 ; Deville, 1,382 ; les Hautes-Rivières, 2,184 ; Monthermé, 3,383 ; Thilay, 1,660. *Cant. d'Omont :* néant. *Cant. de Renwez :* les Mazures, 1,163 ; Renwez, 1,774. *Cant. de Signy-l'Abbaye :* Signy-l'Abbaye, 2,093 ; Thin-le-Moutier, 1,173.

ARRONDISSEMENT DE RETHEL. — *Cant. d'Asfeld :* Asfeld, 1,078. *Cant. de Château-Porcien :* Château-Porcien, 1,585. *Cant. de Chaumont-Porcien :* Rocquigny, 1,063. *Cant. de Juniville :* Juniville, 1,161 ; Tagnon, 1,060. *Cant. de Novion-Porcien :* Saulces-Monclin, 1,034 ; Viel, Saint-Rémi, 1,026. *Cant. de Rethel :* Rethel, 7,403.

ARRONDISSEMENT DE ROCROI. — *Cant. de Fumay :* Fumay, 5,251 ; Hargnies, 1,473 ; Haybes, 2,097 ; Revin, 4,136. *Cant. de Givet :* Givet, 6,972 ; Vireux-Molhain 1,330 ; Vireux, Wallerand, 1,431. *Cant. de Rocroi :* Bourg-Fidèle, 1,038 ; Maubert-Fontaine, 1,445 ; Rimogne, 1,914 ; Rocroi, 2,977. *Cant. de Rumigny :* néant. *Cant. de Signy-le-Petit :* la Neuville-aux-Joûtes, 1,101 ; Signy-le-Petit, 2,006.

ARRONDISSEMENT DE SEDAN. — *Cant. de Carignan :* Carignan, 2,098 ; Matton et Clémency, 1,223. *Cant. de Mouzon :* Beaumont, 1,199 ; Douzy, 1,761 ; Mouzon, 1,887. *Cant. de Raucourt :* Haraucourt, 1,105 ; Raucourt, et Flaba, 1,568 ; Remilly et Aillicourt, 1,153. *Cant. de Sedan N. :* Floing, 2,374 ; Givonne, 1,434 ; Saint-Menges, 1,935 ; Sedan, 19,556 ; Vrigne-aux-Bois, 2,568. *Cant. de Sedan S. :* Balan, 1,676 ; Bazeilles, 1,862 ; Donchery, 1,909 ; Francheval, 1,351 ; Noyers et Thelonne, 1,344 ; Pouru-Saint-Remy, 1,577.

ARRONDISSEMENT DE VOUZIERS. — *Cant. d'Attigny :* Attigny, 1,879. *Cant. de Buzançy :* néant. *Cant. du Chesne :* le Chesne, 1,557. *Cant. de Grandpré :* néant. *Cant. de Machault :* néant. *Cant. de Monthois :* néant. *Cant. de Tourteron :* néant. *Cant. de Vouziers :* Vouziers, 3,453.

Il importe de remarquer que le nombre des communes comptant plus de 1,000 hab. est relativement très restreint ; il est vrai que la superficie des communes est en général très médiocre. Mais la population est partout agglomérée, ou peu s'en faut ; on compte 282,875 hab. pour la population agglomérée et 41,532 seulement pour la population éparse ; il n'y a que huit départements qui aient une population éparse encore moindre. La superficie territoriale des communes urbaines, c.-à-d. qui ont plus de 2,000 hab. agglomérés, s'élève à 26,896 hect. avec 92,794 habit. ; celle des communes rurales à 496,393 hect. avec 240,881 hab. Comme partout, la population urbaine tend à prendre une importance de plus en plus grande ; l'excédent de l'immigration de la population urbaine (1876-1881) s'est élevé à 9,284 h. ; l'excédent de l'émigration de la population rurale à 7,640. C'est encore une proportion assez faible, si on compare les Ardennes aux autres départements. Les deux villes de Sedan et de Charleville attirent surtout les gens de la campagne. La population de Charleville s'est élevée en vingt ans de 9,907 à 16,185 ; celle de Sedan, de 15,536 à 19,556. C'est dans la région ardennaise, la plus boisée, la moins fournie de céréales, celle où la vie est très chère par conséquent, que la population est la plus pressée ; cela tient évidemment à ce qu'elle possède de nombreux centres manufacturiers qui attirent les ouvriers. Ainsi, tandis quo le nombre d'hab. par kil. q. atteint 202 dans le canton de Sedan N., 295 dans celui de Charleville, 103 dans celui de Givet, il tombe à 38 dans celui d'Omont et à 36 dans celui de Rumigny.

Etat des personnes : Sur les 333,675 hab. du dép. des Ardennes 102,894 sont employés aux professions agricoles (52,356 hommes, 50,538 femmes) ; 148,943 se consacrent à l'industrie (76,306 hommes, 72,642 femmes) grande ou petite ; 27,821 se livrent au commerce (12,662 hommes, 15,159 femmes). Le personnel des chemins de fer et autres entreprises de transport par terre, fleuves et canaux compte 4,161 hommes et 3,772 femmes ; la force publique 7,671 hommes. Les professions libres sont suivies par 7,069 hommes et 7,420 femmes ; 17,467 personnes vivent exclusivement de leurs revenus (7,246 hommes, 10,221 femmes) ; 5,701 sont classées sous la rubrique « profession inconnue » ou sans profession, dont 2,593 femmes. Au point de vue de la nationalité, l'arr. de Mézières reçoit 11,291 étrangers non naturalisés ; celui de Rethel, 2,353 ; celui de Rocroi, 8,460 ; celui de Sedan, 10,844 ; celui de Vouziers, 1,862. Il y a dans le département 97,115 ménages. On voit que presque toute la population s'occupe d'agriculture ou d'industrie ; le grand nombre des étrangers (belges et allemands) s'explique par la proximité de la frontière.

ETAT ÉCONOMIQUE DU DÉPARTEMENT. — 1° *Propriété.*

La cote foncière relevait, en 1884, 155,100 propriétés imposables dans le dép. des Ardennes; 139,874 appartiennent à la petite propriété (au-dessous de 6 hectares) ; 14,095 à la moyenne propriété (au-dessous de 50 hect). ; 1,131 à la grande propriété. Les biens qui dominent dans la petite propriété sont de 1 hect. à 2 hect. (22,796); puis viennent ceux de 50 ares à 1 hect. (21,044). Dans la propriété moyenne, les biens de 10 à 20 hect. sont de beaucoup les plus nombreux (5,157). La grande propriété comprend 495 domaines de 50 à 75 hect. ; 225 de 75 à 100 hect. ; 250 de 100 hect. à 200 hect. ; 165 au-dessus de 200 hect. Au point de vue de la superficie, la petite propriété recouvre 132,553 hect.; la moyenne 199,073 ; la grande 155,218 ; la petite propriété n'occupe donc qu'une portion relativement infime du sol du département. La grande propriété au-dessus de 200 hect. est la catégorie qui occupe la plus grande superficie (71,860 hect.) Rien de plus naturel dans un pays où l'agriculture demande, pour être fructueuse, des capitaux considérables. Pour la propriété bâtie, le recensement de 1881 accuse le chiffre de 75,411 maisons dont 32,276 n'ont qu'un rez-de-chaussée et 38, 208 qu'un étage. Le nombre des maisons à quatre étages n'était que de 108.

2° *Agriculture.* Voici d'après le rapport publié en 1874 sur le dép. des Ardennes, dans la collection des Primes d'honneur (concours agricoles), la répartition des terrains agricoles dans les cinq arrondissements du département. L'arr. de Rocroi renferme: 1° le sol argileux qui occupe la partie médiane des collines ; il est difficile à labourer, mais favorable au blé ; 2° le sol silico-calcaire sur les pentes rapides ; c'est un sol hâtif; 3° le sol calcaire-argileux, qui est difficile à travailler à cause des cailloux qu'il renferme; 4° le sol tourbeux qui ne produit, après l'essartement, que du seigle et de l'avoine. L'arr. de Mézières contient, en outre, le sol silico-calcaire, qui est excellent pour toutes les plantes agricoles, et la « terre à mine » très compacte et très mauvaise. L'arr. de Sedan a des terres sablo-calcaires, sur lesquelles on observe de belles cultures maraîchères, et des terres siliceuses (Sedan, Carignan) où on ne cultive que le seigle et la pomme de terre. Enfin l'arr. de Vouziers a des terrains d'alluvion, des terres noires très riches et des terres crayeuses, qui s'étendent aussi dans l'arr. de Rethel. La statistique de 1882 fournit les chiffres suivants au sujet de la superficie occupée et du rendement donné par les diverses cultures :

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
Froment.........	68.835 hect.	1.376.700 hectol.
Méteil	2.622 —	47.196 —
Seigle	15.131 —	266.305 —
Orge	12.353 —	249.530 —
Sarrasin	177 —	1.150 —
Avoine..........	64.108 —	1.653.986 —
Pommes de terre..	13.403 —	1.441.946 —
Légumes secs.....	3.249 —	41.262 —
Betteraves à sucre.	5.155 —	1.458.865 —
Better. fourragères	1.606 —	444.862 —
Houblon.........	6 —	48 —
Colza....... ...	16 —	144 —
Vignes....... ..	687 —	15.341 —

La valeur des terres est très variable : d'après le rapport de 1874, les meilleures terres labourables des arr. de Rethel et de Vouziers se vendaient jusqu'à 4,000 ou même 5,000 fr. l'hect. et la valeur vénale des prairies naturelles dans la même région atteignait jusqu'à 7,000 fr. l'hect. Au contraire les mauvaises terres de l'Ardenne et de la Champagne se vendaient 300 fr. l'hect. Les procédés agricoles ne sont pas encore très perfectionnés, quoique les charrues modernes et le scarificateur commencent à se répandre; on emploie peu d'engrais artificiels, mais on utilise partout les boues de ville. Dans les environs de Givet, on emploie avec succès le marc de colle mélangé de tannée. Ailleurs on utilise les écumes des sucreries de betteraves, les cendres pyriteuses qui sont abondantes à Flize, Mouzon, Signy-l'Abbaye, etc, et les nodules pulvérisés de phosphate de chaux. L'assolement suivi dans le dép. des Ardennes est le suivant: 1° *Versaine* ou jachère; 2° *Voyen* ou cérales d'automne ; 3° *Marsages* ou céréales de printemps. Les blés de la plus belle qualité se récoltent dans l'Axone ; l'épeautre ou blé rouge est cultivé sur les mauvais terroirs de Grandpré, de Vouziers et du Chesne ; le seigle se plaît surtout sur les plateaux crayeux du canton de Machault ; l'orge des plaines champenoises est assez recherché par les brasseurs. Enfin la culture de la chicorée à café a une importance considérable aux environs d'Attigny et de Louny. Les prairies naturelles (près de 60,000 hect.) s'étendent dans les vallées de l'Aisne, du Chiers et de l'Aire. Les débordements auxquels l'Aisne est très sujette sont favorables à la prospérité des prairies. — Le dép. des Ardennes, à l'aide de ses prairies et de ses forêts, nourrit beaucoup d'animaux domestiques : en 1882, on y comptait 51,942 chevaux, 138 mulets, 1,584 ânes, 6,681 bœufs ou taureaux, 74,260 vaches ou génisses, 12,115 veaux, 190,208 moutons de la race du pays, 124,651 moutons de race perfectionnée, 51,825 porcs, 13,864 chèvres. Les bêtes bovines appartiennent à toutes les races qu'on rencontre dans le N. et dans l'E. de la France; les cultivateurs ardennais spéculent sur l'élevage ou l'engraissement ; les chevaux sont bien abâtardis et ne rappellent guère la race ardennaise créée par les moines de Saint-Hubert; néanmoins ils sont forts et agiles ; on en achète beaucoup dans l'arr. de Vouziers, pour la remonte de l'artillerie ; il y a aussi des foires à Carignan et à Neufchâteau. Le conseil général a voté en 1885, en vue de l'amélioration de l'espèce chevaline et dans l'intérêt de l'agriculture du département, un crédit de 20,000 fr. destiné à l'acquisition d'étalons choisis dans les races de trait françaises. Quant aux moutons ardennais, ils sont estimés; toutefois la race mérinos domine dans l'arr. de Mezières et surtout dans l'ancienne Champagne. On élève peu de porcs; ceux qu'on engraisse appartiennent à la race ardennaise (à oreilles droites) ou à la race champenoise, croisée avec des races anglaises. On spécule peu, dans les fermes, sur l'engraissement des volailles. Les ruches d'abeilles étaient, en 1882, au nombre de 15,432 (29,804 d'après le rapport de 1874) qui produisirent 51,000 kilog. de miel et 23,000 kilog. de cire. Parmi les institutions destinées à favoriser le développement de l'agriculture dans le dép. des Ardennes, on cite surtout les sociétés d'agriculture et d'horticulture de Charleville, les comices agricoles de Mézières, Sedan, Vouziers, Rocroi et Rethel et le syndicat des agriculteurs des Ardennes, créé le 4 février 1884 pour l'achat en commun de toutes les matières premières.

3° *Industrie.* En 1882, il y avait dans le dép. des Ardennes 660 établissements industriels qui faisaient usage d'appareils à vapeur ; ces appareils, au nombre de 903, représentaient une force de 12,577 chevaux, dont 6,207 affectés aux usines métallurgiques ; 2,998 à la fabrication des tissus et 1,406 aux industries alimentaires, 176 seulement à l'agriculture. Ces machines consommèrent 568,600 tonnes de charbon (d'une valeur de 12,873,100 fr.). La *métallurgie* est la branche la plus importante de l'industrie locale ; elle a donné en 1882 : 22,858 tonnes de fonte (valeur : 1,869,040 fr.) ; 79,961 tonnes de fer (valant près de 19 millions) et 171 tonnes d'acier; le département vient le 3e pour le fer, quoique plusieurs hauts fourneaux aient éteint leurs feux depuis quelque temps. Les forges et les lamineries sont concentrées dans l'arr. de Mézières, à Signy-l'Abbaye, Monthermé, aux Mazures, à Mohon. A Apremont, Charleville et Revin, on fabrique des rails, des essieux et des roues de wagon. Il y a cinquante fonderies dans le département ; les plus grandes sont à

Revin, Mézières, Haraucourt, Charleville, Laval-Dieu, Nouzon, etc. Quinze mille ouvriers sont occupés tant dans ces usines que dans les tréfileries de fer de Sedan, Givet, Nouzon, etc., les ateliers de ferronnerie et de quincaillerie, les clouteries, les fabriques de boulons, écrous et rivets, d'outils et de machines (Mohon, Boulzicourt). Cette prospérité de la métallurgie ne tient pas à l'importance de l'extraction minière du département, car les Ardennes n'ont pas de houille et le fer n'y est exploité qu'à Omont, en assez petite quantité ; l'*industrie minière* ne fournit que des ardoises (130 millions par an à Fumay, à Haybes, à Monthermé). Vouziers a aussi un commerce important de nodules de phosphate de chaux. L'*industrie textile* comptait, en 1882, 81 établissements (laine) dont 51 dans l'arr. de Sedan ; 94 fabriques de drap dont 82 dans le même arrondissement ; les produits de Sedan ont une réputation universelle. Toutes ces filatures et ateliers possédaient 361,500 broches, 1,330 métiers mécaniques. Il faut citer parmi les industries auxiliaires de la transformation de la laine l'usine de Neullize où on fait le *mérinos*, les carderies de laines (Sedan, Haraucourt, Balan), les foulons (Sedan, Carignan), les appréteurs d'étoffes. La laine et le fer n'absorbent pas du reste toute l'activité industriellle ; il y a des ateliers de menuiserie pour les bois cintrés, les brosses, les chaises, etc., à Sapogne ; la meunerie (120 moulins) est prospère dans les arr. de Vouziers et de Rethel ; les papeteries d'Attigny, les fabriques de pipes de Givet, les scieries mécaniques, les sucreries et les tanneries ne manquent pas non plus d'importance. La production du sucre atteint une valeur de 4,500,000 fr. (sucre et mélasse).

4° *Finances*. En 1880, le dép. des Ardennes a fourni 20,561,013 fr. 78 au budget ordinaire et 3,392,268 fr. au budget sur ressources spéciales. Ces chiffres se décomposent comme il suit : contributions directes, 3,025,696 fr. 69; taxes assimilées aux contributions directes, 214,180 fr. 97; enregistrement, timbre et domaines, 4,665,452 fr. 68; produits des forêts, 896,613 fr. 12 ; douanes, 2,600,548 fr. 01 ; contributions indirectes, 7,592,135 fr. 07 ; postes, 950,742 fr. 20; télégraphes, 82,021 fr. 24 ; impôt de 3 °/₀ sur le revenu des valeurs mobilières, 77,116 fr. 85 ; produit des amendes et des condamnations pécuniaires, 95,806 fr.; retenues et autres produits perçus en exécution de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles, 224,112 fr. 29; produits divers, 146,588 fr. 66. Les *revenus départementaux* ont été en 1884 de 1,423,826 fr. 54 ; la valeur du centime départemental est estimée à 28,166 fr.; il y en a 57 ; les 502 communes, qui sont assez riches (forêts communales), ont un revenu annuel de 2,229,677 fr. Il y a dans les Ardennes 7 octrois et une population de 58,816 habitants s'y trouve soumise ; le produit net de ces octrois se monte à 912,486 fr.

5° *Commerce et circulation*. Le dép. des Ardennes *exporte* : des grains, des bestiaux (chevaux), du sucre, de la bière, de la fonte, de la quincaillerie, des draps, des bois pour le boisage des mines du Nord ; il *importe* 2,800,000 quintaux métriques de houilles belges, des articles d'ameublement, de modes, de librairie, d'épicerie, etc. ; il est difficile d'établir une statistique exacte de la valeur totale de ces transactions. — Les 71 *bureaux de poste* ont produit, en 1882, 985,790 fr., ce qui place les Ardennes, à ce point de vue, au-dessus de la moyenne des autres départements français ; les 36 *bureaux télégraphiques* ont versé au Trésor un produit net de 79,660 fr. 44 c.— Sur les 386 kil. de *routes nationales*, il a circulé quotidiennement 151 colliers et le tonnage kilométrique utile a été 11,096,000 tonnes. Au 31 déc. 1882, la longueur totale des *routes départementales* atteignait 212 kil. ; 963 kil. de *chemins de grande communication*, 1,392 kil. de chemins d'intérêt commun et 3,292 de chemins ordinaires, en tout 5,649 kil. de chemins vicinaux. Ces chiffres sont empruntés à l'annuaire statistique de 1885 ; mais par suite de la mise à exécution de la décision du conseil général du 23 août 1884, relative au déclassement des routes départementales et à leur conversion en chemins de grande communication, le nombre de ces chemins s'est singulièrement accru. Voici la liste des 7 routes nationales qui traversent le département : n° 39 de Montreuil-sur-Mer à Mézières ; n° 46 de Marle à Verdun ; n° 47 de Vouziers à Longuyon ; n° 49 de Valenciennes à Luxembourg ; n° 51 de Givet à Orléans ; n° 64 de Neufchâteau à Mézières ; n° 77 de Nevers à Sedan et Bouillon. L'activité de la circulation est de 59,5 colliers attelés par jour, sur la route n° 39 qui est de beaucoup la moins fréquentée et de 368, 8 + 161, 4 sur la route de Nevers à Sedan et à Bouillon qui l'est le plus. Le *réseau ferré* des Ardennes a un développement de 354 kil. en exploitation. De Charleville, pris comme centre, partent quatre grandes lignes. Ce sont : 1° celle de Charleville à Paris par Mohon, Boulzicourt, Rethel, Reims et Paris ; 2° celle de Charleville à Givet qui n'est que le prolongement de la précédente ; elle dessert Nouzon, Deville, Laifour, Revin, Fumay, et se dirige vers Dinant, Namur et Liège ; 3° celle de Charleville à Hirson par Signy-le-Petit ; 4° celle de Charleville à Thionville, qui continue la précédente par Sedan, Bazeilles, Carignan. En somme ces 4 lignes forment une croix ; Charleville est au point d'intersection des deux branches : Hirson-Thionville, d'une part, Reims-Namur, de l'autre. Indépendamment de ces 4 grandes lignes, qui appartiennent à la compagnie de l'Est, le dép. des Ardennes a créé à ses frais plusieurs chemins de fer dits d'intérêt local. Ce sont les lignes : 1° d'Amagne à Vouziers ; 2° de Pont-Maugis à Raucourt ; 3° de Carignan à Messempré ; 4° de Vrigne-Meuse à Vrigne-aux-Bois ; 5° de la gare de Monthermé à Laval-Dieu. Une autre ligne est exploitée par une compagnie particulière, celle de Pont-Maugis à Lérouville. Il y a enfin des lignes en construction ou en projet de Vouziers à Aubréville, à Sainte-Menehould par Challerange, de Rethel à Hirson, de Sedan à Bouillon. Au 31 déc. 1882 le départemant avait 342 kil. de lignes d'intérêt général en exploitation ; 89 en construction ou à construire, 21 kil. de lignes d'intérêt local en exploitation, ce qui donnait une proportion totale de 136 m. de chemins de fer par 100 hab. et de 87 m. par kil. q. de territoire, proportion supérieure à celle de la moyenne générale de la France qui est de 76 m. par kil. q. de territoire et 107 m. par 100 hab. — *Les voies navigables* des Ardennes sont, outre la Meuse et le Chiers, le *canal des Ardennes*, achevé en 1835, qui réunit la Seine au Rhin, par l'Aisne et la Meuse ; son origine est à Pont-à-Bar, en aval du confluent de la Bar qui l'alimente. Il passe au Chesne, reçoit l'écoulement de l'étang de Bairon, franchit l'Aisne, envoie un embranchement de 12 kil. à Vouziers, devient un canal latéral de l'Aisne et quitte le département près de Neufchâtel (Aisne). En outre, la navigation de la Meuse est abrégée par cinq canaux : 1° en aval de Sedan, celui de Villette (1,700 m.) qui rachète un détour de 8 kil.; 2° celui de Wareq (600 m.) qui rachète 6 kil.; 3° celui de Charleville à Montcy-Notre-Dame (550 m.) qui évite un détour de 4.450 m. par Belair ; 4° celui de Revin (500 m.) qui rachète 5 kil. ; 5° enfin celui de Ham, près de Givet, le plus considérable de tous, puisqu'il a 2 kil. et épargne aux bateaux un circuit de 11 kil. Le développement total des voies navigables est de 133 kil. 6 en rivière et de 162 kil. 5 en canal (bassin du Nord), 120 kil. 9 en rivière, 75 kil. 9 en canal (bassin de la Manche), en tout 95 kil. de rivières flottables, 159 kil. navigables, 238 kil. de canaux ; total 492 kil. 9. Le canal des Ardennes sur sa ligne principale de la Meuse à Vieux-lès-Asfeld, avec 88 kil., a eu un tonnage kilométrique moyen, en 1882, de 129,970 tonnes ; l'embranchement de Vouziers à Rilly n'a qu'un tonnage de 35,556 tonnes.

Etat intellectuel du département. En 1882, sur 2,291 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage au sort, 103

seulement étaient tout à fait illettrés, ce qui est une proportion très minime eu égard à la proportion moyenne de la France entière. Le département comptait, pendant l'année scolaire de 1882-83, 69 *écoles maternelles* publiques (27 laïques, 42 congréganistes) qui recevaient 8,535 élèves; plus 11 écoles libres, dont 9 congréganistes, qui réunissaient 969 enfants. A la même époque, il y avait 788 *écoles primaires* publiques (712 laïques et 76 congréganistes) avec 45,854 élèves; 43 écoles étaient libres (dont 30 congréganistes) avec 3,816 enfants. Tandis que les maîtres laïques élevaient en tout 23,300 garçons, les maîtres congréganistes n'en avaient que 900, mais les maîtresses congréganistes avaient plus de 18.000 élèves. L'*école normale* du département comptait 80 élèves maîtres et 31 maîtresses. En outre, il y avait 293 *cours d'adultes* hommes avec 4,113 auditeurs; et 36 cours d'adultes femmes avec 490 auditrices. Cette année-là, 1,059 *certificats d'études* primaires furent délivrés, 209 brevets élémentaires et 19 brevets supérieurs. Les *bibliothèques populaires* des écoles, auxiliaires efficaces de l'enseignement primaire, étaient au nombre de 539 avec 69,645 livres de lecture (62,362 prêts en 1883); 30 *bibliothèques pédagogiques* avec 10,956 volumes ; 226 *caisses d'épargne scolaire* avec 110,546 fr. inscrits sur 4,007 livrets. 445 *caisses des écoles* fonctionnaient et avaient en caisse à la clôture de l'exercice annuel 19,105 fr. *La société de secours mutuels des instituteurs et institutrices* du département comprenait 807 sociétaires ; elle avait 77,188 fr. d'actif. Le total des ressources applicables aux traitements, indemnités et allocations constituant des dépenses obligatoires de l'enseignement primaire monta à 1,061,120 fr. dont 927,973 fournis par l'État, 25,248 par le département, 107,898 par les produits des 4 centimes spéciaux des communes. *L'enseignement secondaire* est distribué dans le lycée de Charleville (342 élèves, dont 109 pour l'enseignement spécial) et dans le collège de Mézières (265 élèves, dont 100 pour l'enseignement spécial). Il se publie dans le département 21 journaux politiques ou non politiques.

Etat moral du département. La *statistique judiciaire* des Ardennes pour 1882 accuse 15 condamnations en cour d'assises, dont 4 pour crimes contre les personnes. Les 5 tribunaux correctionnels examinèrent 1,593 affaires et 1,756 prévenus dont 78 furent acquittés et 637 condamnés seulement à des amendes; 541 récidivistes passèrent tant devant la cour d'assises (5) qu'en correctionnelle (536). Il y eut 4,129 contraventions de simple police. Les *bureaux de bienfaisance*, au nombre de 170 en 1882, secoururent 7,169 personnes; leurs recettes se sont élevées à 410,953 fr. dont 109,276 provenant de leurs revenus propres. Les *hospices et hôpitaux* sont au nombre de 10 avec 1,216 lits, 707,377 fr. de recettes, 587,264 fr. de dépenses. Le service des enfants assistés a secouru 167 garçons ou filles soit à la ville, soit à la campagne, et 503 à domicile. Le département avait 199 aliénés à sa charge. La *caisse des retraites pour la vieillesse* a reçu 2,093 versements, représentant 1,290,011 fr. ; sept départements seulement ont opéré des versements plus considérables. Les 7 *caisses d'épargne* avaient délivré, au 1[er] janv. 1882, 49.309 livrets et, au 1[er] janv. 1883, 52,285 valant 27,349,440 fr.; à ce point de vue encore, les Ardennes tiennent un rang fort honorable. Les *sociétés de secours mutuels* étaient au nombre de 54 (50 approuvées) avec 13,978 membres; 16 départements seulement en comptent davantage. Les sociétés approuvées avaient 217,057 fr. d'avoir disponible au 31 déc. 1882. Dans la même année, les *libéralités* ont atteint 206,776 fr.; ce chiffre se décompose ainsi : 26 donations aux établissements religieux (26,150 fr.); 136,521 fr. aux établissements charitables et hospitaliers ; 44,105 aux communes et au département ; à cet égard les Ardennes viennent au 40[e] rang sur la liste des départements français. CH.-V. L.

BIBL. : C. DE MONTBRET, *Descript. géograph. et minéralogique du dép. des Ardennes, Journal des Mines*, XVI, (1801). — E. DUBOIS, *Statistique du dép. des Ardennes* ; Charleville, 1812, in-8. — SAUVAGE ET BUVIGNIER, *Statistique minéralogique du dép. des Ardennes* ; Mézières, 1842, in-8. — J.-B. HUBERT, *Géogr. hist. du dép. des Ardennes*; Charleville, 1856 (3[e] édit.). — BOULLIOT, *Biographie ardennaise* ; Paris, 1830, 2 vol. in-8. — X. MASSON, *Annales ardennaises ou histoire des lieux qui forment le dép. des Ardennes* ; Mézières, 1861, in-8. — CH. DE LA BERLIERE, *Voyage humoristique en Ardennes* ; Paris, 1861, in-16. — I. CARRÉ, *Petite Géographie des Ardennes*. — VENDOL, *Cartes cantonales du dép. des Ardennes*. — *Carte murale du dép. des Ardennes*, dressée sous la direction de E. LEVASSEUR. — *Carte murale*, routière, topographique et administrative du dép. des Ardennes, dressée par CH. MILIARET, à Sedan. — *Relief* du dép. des Ardennes, plan exécuté par G. LECLERCQ, inspecteur primaire à Charleville. — *Les Primes d'honneur* décernées dans les concours agricoles, 1874, p. 157 et suiv. — PAUL JOANNE, *Vosges, Alsace et Ardennes*, 1883. — A. LAVOINE et C. COURBOULIS, *Annuaires du dép. des Ardennes* ; Mézières, in-8.

ARDENNES (les) *(Arduennæ)*. Ancien pays et fôrêt de la Gaule. César qui parle le premier de la forêt des Ardennes dit qu'elle était la plus considérable des Gaules; elle s'étendait, suivant lui, sur le pays des Trévires (Trèves), depuis le Rhin jusqu'aux frontières des Rèmes (Reims) et jusqu'à celles des Nerviens (Hainaut) (*De Bell. gall.* V, 3 et VI, 29). Strabon raconte que les Gaulois s'y protégeaient contre les incursions militaires en rendant les fourrés impraticables par des enlacements de branchages auxquels s'ajoutaient des pieux fichés en terre. A diverses reprises les Romains pénétrèrent cependant dans la forêt, notamment pour y traquer les bandes du Trévire Florus qui, sous Tibère, avait tenté de soulever la Gaule. Lorsque Trèves fut devenue l'une des grandes villes de l'empire, la forêt des Ardennes, percée de routes, commença à subir quelques défrichements. Mais longtemps toutefois les contrées qu'elle couvrait restèrent fermées à la civilisation. Au v[e] siècle encore, les populations qui y vivaient demeuraient païennes; ce ne fut qu'au vi[e] siècle que saint Hubert réussit à déraciner le culte de la divinité forestière qu'il identifiait avec Diane. L'impression profonde que la forêt laisait sur les imaginations se traduisit par de nombreuses légendes. C'est dans une de ses retraites les plus inaccessibles, où s'éleva plus tard la *Frauenkirche*, que s'était réfugiée Geneviève de Brabant, victime de la scélératesse de Golo; c'est là que le cerf miraculeux, dont la tête était surmontée d'une croix, apparut un jour au chasseur qui devint saint Hubert; c'est là que naguère encore les paysans prêtaient l'oreille pendant la nuit aux bruits du cor et de la meute du chasseur nocturne; là enfin que les quatre fils Aymon se retirèrent lorsqu'ils eurent la fantaisie de mener la vie de brigands. Longtemps la forêt d'Ardenne resta pour les poètes la forêt légendaire, peuplée des bêtes féroces les plus étrangères à nos climats : lions, tigres, léopards, et théâtre des chasses fantastiques des héros des chansons de geste. — Comme d'autres forêts de la Gaule, celle des Ardennes devint, pendant le haut moyen âge, un pays *(Pagus)* qui en comprit la partie centrale (entre les sources de l'Aisne et celles de la Roër). Bientôt aux routes s'ajoutèrent de vastes éclaircies où s'établirent des villes et des villages et surtout de nombreuses abbayes. Au xvii[e] siècle, de l'ancienne forêt des Ardennes, subsistait encore une zone forestière allant du S.-O. au N.-O. et recouvrant la prov. de Namur, les principautés de Bouillon et de Luxembourg, les évêchés de Trèves et de Liège, mais avec de larges et nombreuses éclaircies (V. ARDENNES [dép. des]). — Les Ardennes belges sont limitées par la Vesdre, le Condroz et la Semoy. Au N. on trouve de hauts plateaux marécageux appelés *Hautes Fagnes* (fanges). La population est wallonne sauf dans quelques districts où se parle le patois allemand qui s'étend aussi sur tout le grand-duché de Luxembourg. C'est une contrée pauvre, âpre et pittoresque, qui attire de plus en plus les touristes, surtout par les grottes de Han et de Remouchamps, par la cascade de Coo, par les jolies vallées de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Lesse et de

la Semois. On y trouve assez de renards, et même des loups. Le dernier ours y fut tué, dit-on, en 1756.

BIBL.: A. MAURY, *les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*; Paris, 1867, in-8. — A. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*; Paris, 1876, t. I, pp. 101-109. — Ch. PIOT, *les Pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge*; Bruxelles, 1875. — JOURDAIN, *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique de la Belgique*; Bruxelles, 1868. — Eug. VAN BEMMEL, *la Belgique illustrée*; Bruxelles, 1883, t. II. — Léon DOMMARTIN, *l'Ardenne*, 1886, 2e éd.

ARDENNES (canal des). Nom donné au canal qui, de la Meuse à Pont-à-Bar, va rejoindre l'Aisne, qu'il traverse à Semuy, et de là à Neufchâtel, où il trouve la Seine. Il a été achevé en 1835. De Pont-à-Bar au Chêne-Populeux, il monte par sept écluses à 17m15 au-dessus du niveau de l'Aisne, puis descend par vingt-six écluses jusqu'à l'Aisne, qui se trouve à 79 m. au-dessous de son niveau à Chêne. De Semuy un embranchement de 12 kil. remonte à Vouziers, latéralement à l'Aisne. Sa longueur totale est de 105 kil. Tirant d'eau, 1m30. Il sert principalement au transport de matériaux de construction, de bois, de houilles, de tourbes et de céréales.

ARDENNES (le sanglier des) (V. ROBERT DE LA MARCK).

ARDENNES ou **ARDAINE** (Abbaye d') *(Ardena)*. Abbaye d'hommes de l'ordre des prémontrés, fondée en 1121, au diocèse de Bayeux, par Aioulfe du Four et Asseline sa femme. Cette abbaye fut consacrée en 1138 par Richard, évêque de Bayeux. Il en reste des ruines remarquables sur le territoire de la com. de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (Calvados) : une entrée monumentale comprenant deux portes, l'une en plein cintre et l'autre en tiers-point; une église des XIIIe et XIVe siècles formant un rectangle à trois nefs flanqué de quatre tourelles et dont la façade est ornée d'une belle rose de style gothique flamboyant; des bâtiments qui servent à l'exploitation rurale.

BIBL.: *Gallia Christiana*, t. XI, col. 459. — *Neustria Pia*, p. 702.

ARDENNITE. Ce minéral, désigné aussi sous le nom de *dewalquite*, est un silicate d'alumine et d'oxyde manganeux, contenant environ 6 0/0 d'acide arsénique, 3 0/0 d'acide vanadique et 5 0/0 d'eau. Orthorhombique. On le trouve aux environs d'Ottrez (Belgique).

ARDENT (V. CHAMBRE ARDENTE, CHAPELLE ARDENTE, MIROIR ARDENT).

ARDENTE (Alessandro), né vers le milieu du XVIe siècle, mort à Faenza en 1595. C'était un excellent portraitiste : son portrait de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, est une œuvre remarquable. Mais il a fait aussi plusieurs tableaux religieux pour les églises de l'Italie septentrionale: l'église Saint-Paul de Lucques notamment possède de lui un *Saint Antoine;* celle de Saint-Jean, un *Baptême du Christ* qui est très bien composé. Sa *Conversion de saint Paul* au Monte della Pieta de Turin, et son *Adoration des Mages* à Moncalieri sont des œuvres d'une valeur incontestable. F. T.

ARDENTES. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, sur l'Indre; 2,682 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Tours à Montluçon. On a voulu identifier la ville d'Ardentes avec la station romaine *Alerea* de la table Théodosienne, située sur la voie romaine de Bourges à Argenton-sur-Creuse, dont on reconnait les vestiges au delà de l'Indre, dans la forêt de Châteauroux. Eglise de *Saint-Martin* (mon. hist.) en partie romaine, surtout remarquable par les sculptures grotesques des modillons de l'abside et de quelques chapiteaux de la nef. — Forges de Clavières; haut fourneau.

ARDENTS ou **ARDENTI** (Académie des). Nom d'académies fondées au XVIIe siècle à Viterbe et à Naples. (Pour les détails généraux sur les institutions analogues, V. ACADÉMIE [Italie]).

ARDENTS (Mal des). Maladie qui désola différentes parties de la France au moyen âge. La relation la plus ancienne est celle de Flodoard, relative à l'épidémie de Paris et de son territoire dans le cours de l'année 945. Deux autres qui eurent lieu en 994 et 1039 sont mentionnées brièvement par Raoul Glaber. Le mal des Ardents apparait de nouveau en 1120 et envahit les régions du N. et de l'O., le pays Chartrain, Paris, le Soissonnais. Un siècle auparavant, le chroniqueur Adhémar de Chavannes rapporte qu'il enleva 40,000 personnes en Aquitaine. En 1354, autre épidémie en Picardie et en Artois; on parle encore souvent du feu redoutable dans le cours du XVe siècle; cependant, les cas ne sont plus aussi nombreux; la maladie devient sporadique. Les chroniqueurs sont unanimes sur sa gravité; tous affirment qu'elle est au-dessus des ressources de la médecine ordinaire; presque tous, hagiographes ou historiens de monastères, rapportent des guérisons miraculeuses, opérées grâce à l'intervention des saints. D'après Flodoard, ceux qui purent se rendre à l'église de la Sainte-Mère de Dieu furent sauvés. Dans l'épidémie de 1130, un miracle analogue eut lieu près de la châsse de la patronne de la ville; Sainte-Geneviève des Ardents fut élevée pour en perpétuer le souvenir. Ailleurs, l'eau mélangée à la cire fondue qui coulait des cierges brûlant devant les autels fit disparaitre les accidents. La chapelle de la Sainte-Chandelle, à Arras, avait été élevée à la suite d'une épidémie. Un document législatif de 1317 recommande qu'après prime messe soit chantée pour les feus dieu. L'affection fut désignée par des dénominations nombreuses : on l'appelait feu divin, sacré, persique, de saint Marcel, de la bienheureuse vierge Marie, de saint Firmin, etc., de la géhenne, de l'enfer, etc. Il n'en existe aucune description précise; comme toujours, les chroniqueurs forcent la note et tracent des tableaux plus sombres que véridiques. Les phénomènes graves furent les gangrènes. Le biographe anonyme de sainte Dympne, vierge et martyre, est explicite à cet égard: « Le feu persique, dit-il, est une maladie pestilentielle qui consume la chair et la sépare des os, au-dessous de la peau, devenue livide. A mesure qu'on avance, la douleur et l'ardeur augmentent et finissent par tuer les malheureux; parfois la mort qu'ils souhaitent n'arrive pas avant que, tous leurs membres étant rongés et détruits, le feu ne gagne les organes indispensables à la vie. » Un chroniqueur de 1482 décrit assez bien une gangrène du pied. La mortification occupait surtout les membres et les extrémités, mais elle pouvait siéger ailleurs. Dans l'épidémie de 1129, il y eut des plaques sur le tronc, sur les mamelles, sur les joues; celles-ci étaient les plus redoutables; au XIVe siècle, on observe des gangrènes de la langue et du pharynx. Ce symptôme n'était probablement pas primitif; il était précédé de fièvre, et souvent d'éruptions cutanées; les écrivains qui ont voulu remplacer par un terme médical l'expression populaire, disent qu'elle correspond à l'érysipèle ou à l'herpès de Grus.

On a beaucoup discuté sur la nature du mal des Ardents. S'agit-il d'une entité morbide, d'une maladie aujourd'hui disparue? A-t-on, au contraire, désigné par ce nom des affections différentes pouvant régner épidémiquement et présenter les symptômes qui ont tant frappé les contemporains. Cette opinion nous parait la plus probable. « Icelui Cote de fer..., dit un document, accoucha malade d'une bosse y épidémie et aussi d'une autre maladie appelée le feu de saint Firmin, pourquoi il fut porté en l'église de Notre-Dame d'Amiens, si comme en tel cas est accoutumé. » On appelait bosse ou épidémie la véritable peste d'Orient; le chroniqueur a cru que le mal des Ardents s'y joignait probablement à cause de l'intensité de la fièvre et de l'exanthème. Les gangrènes cutanées multiples, celles de la bouche, celles des membres même, s'observent dans bon nombre de pyrexies épidémiques. On les a notées dans la fièvre typhoïde, dans le typhus exanthématique, dans la fièvre rémittente... M. Estlander en a vu des cas assez nombreux à Helsingfors, en 1870, pour faire une étude spéciale de cette redoutable complication. On désigna par le nom de mal des Ardents

ou des expressions similaires, des pyrexies, accompagnées d'exanthèmes et suivies de gangrènes. Les fièvres éruptives, la peste bubonique et les typhus d'Europe, peuvent présenter ces caractères ; il nous paraît probable que les termes traditionnels et disparates qu'on a rapprochés ont servi à désigner tantôt l'une, tantôt l'autre de ces maladies. Dr A. Thomas.

ARDEOLA. Subdivision du genre Héron ou *Ardea* (V. le mot Héron), caractérisée par le développement du doigt médian, par la forme acuminée des ailes, dont les premières rémiges sont plus longues que les autres, par la présence de plumes effilées sur la partie postérieure de la tête et de plumes décomposées de chaque côté du dos. Ces dernières plumes sont parfois assez longues pour dépasser l'extrémité de la queue, et celles qui garnissent la partie inférieure du cou leur ressemblent souvent par leur structure, tandis que, dans d'autres cas, elles conservent leur forme normale. — Le sous-genre *Ardeola* renferme actuellement sept espèces, qui se trouvent dans l'Europe méridionale, en Afrique, à Madagascar et en Asie, et dont la plus connue est le Héron crabier (*Ardeola ralloides* Scop. ou *A. comata* Pall.), qui est assez commun en Italie, en Sicile et en Crimée, et qui se montre aussi, pendant la belle saison, dans nos départements du Midi. Dans cette espèce, dont la longueur totale ne dépasse pas 42 centimètres, la livrée offre des teintes claires et agréables à l'œil ; le dessus de la tête et du cou est jaunâtre, avec des stries longitudinales noires sur les longues plumes du vertex et de l'occiput ; le dos et les épaules sont d'un roux tirant au rougeâtre et contrastant avec le blanc pur de la croupe, de la poitrine, du ventre, des ailes et de la queue ; le bec est coloré en bleu et en noir, et les pattes sont d'un jaune nuancé de verdâtre. — Les Hérons crabiers nichent sur les arbres ou dans les roseaux, et souvent en compagnie d'autres espèces, car ce sont des oiseaux d'un naturel éminemment sociable et généralement inoffensifs. Mais quand ils sont provoqués ils se défendent avec un grand courage, et, avec leur bec pointu, souvent infligent à leurs adversaires de sérieuses blessures. Quand ils sont irrités ou effrayés, les longues plumes qui sont implantées sur la partie postérieure de leur tête se hérissent et sont agitées d'une sorte de frémissement.

E. Oustalet.

Bibl. : Daubenton, *Planches enluminées de Buffon* ; pl. 315 et 348. — Degland et Gerbe, *Ornithol. europ.*, 2e éd. 1867, t. II, p. 300. — A. Reichenow, *Syst. Uebersicht der Schreitvögel*, dans *Journ. f. Ornith*, 1877, p. 255.

ARDES. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire ; 1,400 hab. Ardes était, au moyen âge, la capitale des ducs de Mercœur, qui accordèrent une charte de privilèges à ses habitants le 4 mai 1338. Après la prise d'Issoire par l'armée royale en 1577, elle fut momentanément le siège de l'élection. En 1588, elle fut agrégée aux treize bonnes villes de la Basse-Auvergne. Ses armoiries étaient : d'or à trois faces ondées d'azur. — Parmi les monuments et curiosités d'Ardes, on peut citer : 1° l'église, du xiiie siècle, avec un maître-autel de 1634 ; 2° la chapelle de Notre-Dame de la Recluse ; 3° l'ancien couvent des Récollets ; 4° quelques restes des murailles de l'ancien château des ducs de Mercœur, qui fut, d'après Dulaure, détruit par les ordres du roi en 1633 ; 5° les colonnades basaltiques des rochers voisins. Aux environs, l'église de Rivière-l'Évêque offre des peintures murales du xve siècle. Louis Farges.

Bibl. : *Souvenirs de la ville d'Ardes* ; Clermont-Ferrand, 1856, in-8.

ARDESCHIR, fondateur de la dynastie des Sassanides. Son père avait un emploi assez élevé en Perse ; son grand-père se nommait Saçan, et devait être un personnage d'importance, car c'est de lui que la dynastie prit son nom. Cette famille était originaire de la province de Fars ou Perse propre ; elle professait la religion de Zoroastre et de ses prêtres les Mages. Ardeschir avait servi dans l'armée d'Ardevan ; mais ses services ayant été mal rétribués, il résolut de soulever la Perse contre le roi des Parthes ; il se proclama descendant du grand Cyrus et entraîna à sa suite des troupes considérables : l'Irak, l'Aberbaïdjan se soumirent à lui, et ce fut en vain qu'Ardevan marcha en personne contre cet ennemi ; il fut vaincu et tué à Hormuz, près du golfe Persique, l'an 226, date qui est le point de départ de la dynastie des Sassanides. Ardeschir se proclama alors le « Châh-en-châh », c.-à-d. le roi des rois. A l'intérieur, Ardeschir rétablit la religion de Zoroastre et le culte du feu, puis il songea à agrandir son royaume et somma l'Empire romain d'avoir à lui abandonner toutes les provinces qu'avait jadis possédées la Perse sous Cyrus et sous Xercès, c.-à-d. toutes les provinces romaines de l'Asie et l'Egypte. L'empereur Alexandre Sévère résolut de dompter ce roi présomptueux, mais il ne put remporter aucun succès décisif sur Ardeschir qui avait pu mettre en ligne, dit-on, 170,000 hommes, 700 éléphants et 1,800 chariots de guerre. Alexandre Sévère mourut en 237, et les Romains consentirent à signer la paix, chaque pays conservant ses possessions. Ardeschir attaqua alors un allié des Romains, Khosroès, roi d'Arménie, et la lutte durait encore en 240 quand la mort vint enlever ce vaillant monarque qui montra, durant son règne, des qualités remarquables et qui fut le fondateur d'une dynastie qui régna sur la Perse jusqu'en l'an 652. P.

ARDETTA. Cette subdivision du grand genre *Ardea* (V. le mot Héron) comprend les espèces de petite taille, à bec et tarses courts, à cou plus ou moins dénudé, que l'on désigne communément sous le nom de *Blongios* (V. ce mot). E. Oustalet.

ARDEUIL-et-Montfaunelles. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois ; 166 hab.

ARDEVAN. Nom porté par quatre rois des Parthes de la dynastie des Arsacides.

Ardevan Ier, le troisième roi de cette dynastie, fils d'Arsace II Tiridate, eut à lutter contre Antiochus III le Grand, et sut lui résister avec une telle énergie qu'Antiochus consentit à signer la paix : il reconnaissait Ardevan comme roi des Parthes, et chacun des deux adversaires conservait ses Etats.

Ardevan II, le huitième roi de la dynastie des Arsacides, le plus jeune fils d'Arsace IV, et le père d'Arsace VI ; son règne fut de courte durée : selon Justin, il eut à lutter contre un peuple de Scythie, les Tochari ou Thogarii, et succomba dans une bataille livrée contre eux la première année de son règne, vers la quatrième année de la 162e Olympiade, soit vers l'an 129 avant notre ère.

Ardevan III, le dix-neuvième roi de la dynastie des Arsacides ; il renversa du trône le roi Vononès et se fit proclamer à son tour l'an 16 de notre ère. Les Romains refusèrent de le reconnaître. Germanicus lui suscita comme adversaire Zénon, et Tibère Phraate d'abord qui mourut presque assitôt, puis Tiridate de la famille des Arsacides. Ardevan ne tint nul compte de cette opposition, plaça sur le trône d'Arménie son fils Arsacès, puis envoya un autre de ses fils, Orodon, lutter contre Mithridate et Pharasmane qui avaient envahi l'Arménie à l'instigation de Tibère et mis à mort le fils d'Ardevan, Arsacès. Mais Pharasmane fut vainqueur, et Ardevan ne put que se réfugier chez les Hyrcaniens ; Vitellius, gouverneur de la Syrie, passa alors l'Euphrate et installa sur le trône Tiridate (35 ans ap. J.-C.). L'année suivante, Ardevan fut rappelé dans ses Etats et Tiridate s'enfuit en Syrie ; à cette nouvelle Tibère ordonna à Vitellius de conclure la paix avec Ardevan qui cependant, dans une lettre insolente que cite Suétone (Tibère, ch. lxvi), avait sommé Tibère de renoncer à l'empire. A la mort de Tibère, Ardevan s'établit en Arménie et se disposait à envahir la Syrie quand il accepta de conclure la paix avec les Romains en apprenant que Vitellius marchait sur l'Euphrate. Chassé une dernière fois de ses Etats par les nobles coalisés contre lui, il sut bientôt reconquérir son trône, mais mourut peu après en désignant pour son successeur son fils Bardane.

ARDEVAN IV, le trente et unième roi de la dynastie des Arsacides, le dernier roi des Parthes, fils de Vologèse IV, et successeur de son frère Vologèse V qu'il détrôna. Selon Hérodien (liv. IV), en 216 Caracalla entra dans les Etats d'Ardevan sous prétexte de lui demander sa fille en mariage; Ardevan, accompagné des principaux seigneurs, vint sans armes au-devant de Caracalla; les soldats romains se jetèrent alors sur cette troupe désarmée et la massacrèrent sans pitié : Ardevan ne se sauva qu'à grand peine. Selon Dion Cassius (liv. LXXVIII), Ardevan refusa sa fille à Caracalla et vit dévaster par celui-ci ses provinces limitrophes de la Médie. Pour se venger, Ardevan rassembla une armée formidable et marcha contre les troupes romaines commandées par Macrin ; durant deux jours les deux armées luttèrent avec acharnement sans que la victoire se décidât pour l'une d'elles. Mais le troisième jour, Macrin, apprenant la mort de Caracalla, offrit à Ardevan de lui rendre les prisonniers et les trésors que les Romains avaient enlevés aux Parthes, et s'engagea à lui payer en outre une somme qui l'indemnisât des frais causés par cette expédition ; Ardevan accepta et la paix fut signée. Malheureusement cette lutte avait épuisé les forces des Parthes, et les Perses crurent l'occasion favorable pour recouvrer leur indépendance; Ardeschir Babegan s'avança contre Ardevan qu'il défit dans trois batailles. A la dernière, Ardevan fut tué. C'est en 226 que se livra cette bataille ; c'est à cette date que disparut le royaume des Parthes, après une existence de 475 années. P.

ARDEVON. Com. du dép. de la Manche, cant. de Pontorson, arr. d'Avranches ; 384 hab. — Restes d'un prieuré remontant au XIVe siècle. L'église, du XVe siècle, renferme un baptistère et plusieurs tombeaux.

ARDIÆI (Géogr. anc.) (V. VARDÆI).

ARDIBÉHECHT ou **ASA VAHISTA**, l'un des *Amshaspands* (V. ce mot), le génie excellemment pur. « Sa fonction, lit-on dans le *Petit Avesta*, c'est d'être chantre, invocateur, louangeur, lecteur, ministre des offrandes, prôneur, panégyriste du bien, agissant de façon à ce que les brillantes lumières éclairent, en notre louange et adoration, nous les Amshaspands... Il apporte le salut avec pureté, avec la loi, avec l'opération chirurgicale, avec le remède emprunté aux plantes, avec le texte saint. La maladie fuit, la mort fuit, les démons fuient, les forces ennemies fuient. Les rejetons des serpents et ceux des loups prennent la fuite ; le mépris, l'arrogance, la perturbation, la cruauté, la discorde, le mauvais œil prennent la fuite. Il terrasse un nombre incalculable de rejetons de serpents et de démons ; il terrasse la maladie, la mort, les démons, les forces ennemies. Pour son éclat et sa majesté, nous louons Asa Vahista, le plus beau des Amshaspands. » M. Darmesteter (*Journal asiatique*, 1878) considère Asa Vahista comme la personnification de l'ordre universel, et non comme la pureté parfaite. M. Hovelacque (l'*Avesta*, Paris, 1880, in-8) et M. de Harlez prétendent au contraire que l'*asa* est l'observation de la loi mazdéenne dans toutes ses parties et que l'*asavan* est l'observateur fidèle de la loi. Asa Vahista règne sur le feu, ce qui le rend supérieur aux autres Amshaspands. Sa puissance est telle qu'il lui est loisible d'interdire l'accès du paradis à toute âme mazdéenne, coupable ou innocente. P.

ARDICÈS, peintre grec, originaire de Corinthe, connu seulement par un passage de Pline l'Ancien.

ARDIÈGE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, cant. de Saint-Bertrand, arr. de Saint-Gaudens, au pied d'une colline à double sommet, nommée le *cap d'Houchelou ;* 569 hab. On a découvert, sur le territoire de ce village, de nombreuses antiquités romaines, des inscriptions et notamment des autels votifs dédiés à Mars Leherenn. — Les hauteurs voisines sont couronnées de ruines féodales.

ARDIER. Grosse corde que l'on dispose autour de l'ensouple du tisserand et qui sert à la faire mouvoir à l'aide d'un levier.

ARDIGÒ (Roberto), philosophe italien, né le 28 janv. 1828 à Casteldidone, prov. de Crémone; vint tout enfant à Mantoue, où il devint prêtre et chanoine de la cathédrale. Ayant quitté l'habit sacerdotal (avr. 1871) pour l'enseignement, il fut tour à tour instituteur primaire, professeur de différentes classes et finalement de philosophie au gymnase et au lycée de Mantoue, professeur d'histoire de la philosophie à l'université de Padoue : il occupe cette dernière chaire depuis janvier 1881. Sa doctrine est le positivisme, mais un positivisme où l'on sent l'influence de ses études historiques, combinée avec celle du mouvement scientifique contemporain. Ses écrits philosophiques, fort divers, mais sans préjudice d'une réelle unité de pensée, sont réunis sous ce titre : *Opere filosofiche*, en un grand ouvrage qui paraît à Padoue et qui comprendra six volumes. Les plus considérables de ses travaux sont, jusqu'ici : *la Psicologia come scienza positiva* (3e édit., la 1re est de 1870) ; *la Formazione naturale nel fatto del sistema solare* (4e édit., la 1re est de 1877); *la Morale dei Positivisti e la Sociologia* (3e édit., la 1re est de 1878). Dans cet écrit, l'auteur raconte lui-même *(libro II, parte III, cap. II)*, comment il fut amené à quitter le sacerdoce. H. M.

BIBL. : ESPINAS, *la Philosophie expérimentale en Italie;* Paris, 1880, in-18.

ARDILA. Rivière de la péninsule ibérique, affluent du Guaduana, sort du flanc septentrional de la sierra de Tudia, dans le prolongement de la sierra Morena (province de Badajoz), reçoit la Murtiga, pénètre en Portugal (province d'Alemtejo), et conflue après un cours d'environ 125 kil. Son débit est très inégal.

ARDILLATS (Les). Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. de Beaujeu ; 1,075 hab.

ARDILLIÈRES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, cant. d'Aigrefeuille, arr. de Rochefort; 819 hab. Sur le territoire de cette commune se trouvent deux dolmens dont l'un est nommé la Pierre-Fouquerée.

ARDILLON. Pointe de métal servant à arrêter dans la boucle la courroie qu'on y passe. Les imprimeurs appellent aussi *ardillons* les petites pointes qui servent à fixer sur le tympan les feuilles à imprimer.

ARDILLEUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne; 254 hab.

ARDIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize ; 1,865 hab.

ARDISIE. I. BOTANIQUE (*Ardisia* Sw.). — Genre de Primulacées, type de la tribu des Ardisiées (V. Payer, *Leçons sur les familles nat. des pl.*, p. 7). Les *Ardisia* sont des arbustes à feuilles alternes entières et dépourvues de stipules; leurs fleurs, régulières et hermaphrodites, sont disposées en grappes axillaires. Le fruit est une drupe renfermant une seule graine, pourvue d'un albumen charnu abondant. — L'espèce la plus importante du genre est l'*A. humilis* Vayl, qui croît dans l'Inde et qui est le *Badulam* de Burmann (*Thes. Zeyl.*, tab. 103); ses feuilles et ses fruits servent à préparer un sirop réputé fébrifuge. Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les paléontologues ont désigné sous le nom d'*Ardisia* des feuilles dont la nervation est comparable à celle des feuilles des *Ardisia*. L'*Ardisia myricoides* Etting est un fossile de l'argile plastique de Priesen. L'*Ardisia primæva* Etting a été observé dans le schiste à polir de Kutschlin. L. CRIÉ.

ARDISSONIA (de Notaris, *Erbario Crittogamico* 1870). Genre de Diatomacées, synonyme de *Synedra* (V. ce mot).

ARDITI. Deux Italiens de ce nom sont connus des musiciens. L'un, le marquis *Michel Arditi*, né en 1745 à Pressica, près d'Otrante, fut non seulement un antiquaire des plus distingués, mais un musicien amateur de talent. Elève de Jomelli, il écrivit surtout de la musique d'église et de concert, cantates religieuses et profanes, airs d'église, etc., morceaux de piano. Michel d'Arditi mourut en 1839. — *Luigi Arditi*, né à Crescentino (Piémont)

en 1822, est surtout célèbre par ses valses, au premier rang desquelles il faut compter *il Baccio* que Mlle Piccolomini et surtout Mme Patti rendirent populaire. Cette composition, comme les autres valses chantées d'Arditi, a un brio et une certaine grâce mélodique qui ont fait leur succès. M. Arditi a écrit aussi des mélodies d'un genre un peu plus élevé, un opéra seria *la Spia*, un duo dramatique et quelques compositions pour violon. Ce compositeur est aussi un des chefs d'orchestre les plus connus de notre temps. Il a en effet occupé le pupitre chef à la Havane, à New-York, et enfin à Londres aux théâtres de Her Majesty et de Covent-Garden, où il a dirigé avec grand succès et pendant longtemps les représentations italiennes. H. L.

ARDITO (Pierre), poète et critique italien, né à Nicastro le 16 août 1833. Dès la fin de ses études il devint professeur au collège de sa ville natale ; en 1861, il était nommé au gymnase de Spolète où s'est faite toute sa carrière de professeur, et dont il est aujourd'hui le directeur. Parmi ses nombreux écrits, il faut retenir : *Le lettere et l'umanità ;* Foligno, 1863 ; *I Giudizii di Dio, costumi e usanze del medio evo, studio storico*, San-Severino, 1868 ; *Artista e critico, saggio di studii letterario-critici*, Venise, 1873, ouvrage intéressant où l'auteur donne la théorie de la critique générale et de la critique artistique qu'il ramène aux mêmes principes ; il y fait preuve de solides connaissances et d'un goût sûr ; *Giulio Schanz e le sue poesie*, Turin, 1869 ; *Platene Schanz*, Turin, 1870 ; *Felicia Hemans*, *Paolina Schanz e Maria Alinda Bonacci, o la poesia critica*, San-Severino, 1870 ; *Teodoro Körner e la poesia nazionale*, Venise, 1870, et Florence, 1877 ; *la Forma drammatica nei canti popolari con versione poetica d'un canto greco*, Venise, 1874, et Naples, 1877 ; *Alessandro Poerio e le sue poesie*, Naples, 1878 ; *Remigio dal Grosso e la nuova poesia*, Naples, 1878. Comme poète il a donné des recueils de vers traduits de l'allemand, de l'anglais, du latin, du grec moderne, quelques vers originaux et une traduction de Pontanus : *Poesie scelte di Giovanni Pontano con versione poetica ;* Naples, 1874. On ne mentionne que pour mémoire diverses traductions et des articles de revue dont M. de Gubernatis donne le détail. R. G.

Bibl. : Angelo de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei ;* Florence, 1880, in-8. — Amédée Roux, *la Littérature italienne sous le regime unitaire* (1859-73) et *la Littérature contemporaine en Italie* (1873-83) ; Paris, 1873 et 1883, 2 vol. in-18.

ARDIZAS. Com. du dép. du Gers, cant. de Cologne, arr. de Lombez, sur une colline ; 291 hab. Cette localité avait un consulat dès la fin du XIIIe siècle.

ARDIZZON (Jacques), jurisconsulte italien, vivait à Vérone au XIVe siècle. Il jouissait, comme juriste, d'une assez grande réputation, et son ouvrage *Summa in usus feudorum* fut longtemps très apprécié.

ARDJICH. Ancienne ville d'Arménie, située au bord de la baie Nord orientale du lac de Van. Autrefois florissante, cette ville a presque entièrement disparu aujourd'hui par suite de l'élévation progressive du niveau du lac de *Van* (V. ce mot).

ARDJOUN-MÂL. Cinquième *gourou* (chef spirituel, pontife) des Sikhs du Pendjab (Inde). Il exerça son pontificat de 1581 à 1606. Il fut le compilateur des écritures sacrées de la secte dont il était le grand-prêtre et qui sont connues sous le titre général de *Adi-Granth*. Il rassembla dans ce vaste recueil les écrits de Nânak, fondateur de la dite secte, ceux des successeurs de Nânak et les siens propres. Il distribua ces divers ouvrages en six sections principales : 1° *Gourou mantz* ou *Djap-dji* « la prière d'initiation » (de Nânak) ; 2° *Sodar-raïn-râs* « prière du soir versifiée » (de Nânak avec les additions de Ram-dâr, Ardjoun et Govind) ; 3° *Kirit-Sohila* « chant de louange du soir » (par les mêmes) ; 4° œuvres de différents auteurs formant trente et une sections et constituant le noyau de l'*Adi-Granth* ; 5° *Bhog* « jouissance », et 6° *Bhog-kâ-bâni* « discours sur la jouissance », recueil de prières diverses de Nânak, d'Ardjoun et de plusieurs autres auteurs. La langue dans laquelle sont écrites la plupart de ces pièces est l'hindi. Quelques-unes seulement sont en sanscrit.

Bibl. : Garcin de Tassy, *Hist. de la litt. hindouie et hindoustanie*. — A. Cunningham, *History of the Sikhs*.

ARDNAMURCHAN. I. Promontoire d'Ecosse, le plus occidental de toute la Grande-Bretagne, situé par 56°,45′ lat. N. et 8°,28′,44″ long. O, à quelques minutes de l'O. du cap Lands End ; la presqu'île dont ce cap forme l'extrémité est montueuse, presque sauvage, aux bords très découpés entre le loch Shielle au N., et le loch Sunart au S. Un phare éclaire le large canal qui la sépare de l'île Coll. — II. Paroisse de 4,810 hab. partagée entre le comté d'Argyll et celui d'Inverness : pêcheries et mines de plomb. L. B.

ARDOCH. Village d'Ecosse, comté de Perth, à 12 kil. au N. de Dumblane, a sur son territoire une des stations romaines les mieux conservées de toute la Grande-Bretagne. Il domine par un talus escarpé les bords du Knaig à l'O., il est défendu au S. par un marais profond et deux fossés, et des deux autres côtés par six remparts et cinq fossés parallèles. On y voit très nettement le prétoire formé par un grand carré de 20 m. de côté ; sur ce fort s'appuient trois camps pouvant abriter respectivement, 25,000 hommes, 12,000 et 4,000. On ignore le nom du général qui l'a fait construire. L. B.

ARDOCHRO. Mot fréquent sur les monnaies des rois indo-scythes, dits « rois de Tourouchka », qui régnèrent dans le N.-O. de l'Inde aux environs du Ier siècle de notre ère. On trouve sur ces monnaies toute une série de noms de divinités empruntés aux Grecs, aux Iraniens et à l'Inde. On suppose que *Ardochro* est une divinité féminine d'origine brahmanique, peut-être la déesse Parvati qui n'est autre que la lune, comme la *Nana*, *Rao-Nano*, *Nanaia* que l'on rencontre sur les mêmes monnaies, mais qui est d'origine sémitique ou iranienne (V. Bactriane). E. Dr.

Bibl. : Ed. Thomas, *Early faith of Asoka* dans Jr as, vol. IX (1877) ; Odobesco dans *Gazette archéolog.* 1886.

ARDOINI ou **ARDUINO** (Sante), en latin *Arduinus* ou *de Arduinis*, célèbre médecin italien, né à Pesaro, pratiquait à Venise vers 1430. On lui attribuait plusieurs ouvrages, mais le seul qui soit de lui sans conteste a pour titre : *Opus de venenis, in quo naturalis primum historia venenorum omnium et deinde vero alexifarmacia, hoc est ratio tum præcavendi venena tum curandi traditur*, Venise, 1492, in-fol., et autres éditions (posthume). Dr L. Hn.

ARDOINNA, divinité gauloise connue par l'inscription d'un fameux bas-relief du Vatican, découvert dans l'ancienne Sabine (Gruter, *Inscriptiones antiq. totius orbis romani*, 1602, p. 40, n° 9 ; J. de Wal, *Mythologicæ septentrionalis monum. epigraph. latina*, n° 20 ; D. Martin, *Religion des Gaules*, t. I, p. 486, pl. 21). Ce monument, élevé par un soldat de la VIIe cohorte prétorienne, Rémois de naissance et devenu citoyen de la Sabine, est aujourd'hui mutilé ; il représente cinq divinités, dont deux gauloises et trois romaines. La divinité, au-dessus de laquelle se trouve l'inscription ARDOINNE, était revêtue, d'après Gruter, d'une robe relevée, comme la portait Diane, et armée d'un arc et d'un carquois. L'inscription est quelque peu douteuse : là où Gruter a lu *Ardoinne ;* d'autres, Fabretti, par exemple *(Emendationes Gruterianæ)* et Henzen *(Inscript. latinar. coll.)* ont déchiffré le mot : SATVRNO et, d'après eux, la figure représentait le *Temps* avec sa faux (Cfr. Monin, *Dieux et Déesses*, dans la *Revue des Soc. sav.*, 1863, 3e série, t. V, p. 176). Cependant, le même nom se trouve dans la forme DEANAE-ARDVINNAE, sur une pierre inscrite dont la date remonte à l'an 82 ou 83 de notre ère (Gruter, p. 314, n° 3 ; J. de Wal, n° 21). On a rapporté cette dénomination à la forêt des Ardennes *(Silva arduenna)*.

D'après M. Alfred Maury *(les Forêts de la Gaule;* Paris, 1867, p. 23), la forêt des Ardennes elle-même était révérée comme une déesse que les Romains confondirent avec leur Diane. Peut-être pourrait-on reconnaître, dans Ardoinne, l'Artémis gauloise dont parle Arrien *(Cynegeticus*, XXXIII). Diane, toutefois, n'était point une divinité nationale de la Gaule; son culte ne s'étendait pas sur le pays entier, elle était plutôt la déesse topique de la forêt des Ardennes. Aussi, ce n'est que dans cette région des Gaules qu'on trouve des vestiges d'un culte de Diane dans un certain nombre d'inscriptions, de statues et d'autels. A l'époque gallo-romaine, Diane était également révérée dans les pays avoisinant la forêt des Ardennes, en Alsace et dans la Forêt-Noire. Les inscriptions n°s 1986 et suiv. d'Orelli prouvent qu'adorée dans la Forêt-Noire, Diane y avait reçu le surnom topique d'*Abnoba*. Avec M. Alfred Maury *(Croyanees et Légendes de l'antiquité;* Paris, 1863, pp. 220 et suiv.) il faut admettre que le lieu où le bas-relief du Vatican a été trouvé nous indique que le culte de Diane Ardoinne s'était répandu au delà des limites de la Gaule, comme c'était le cas pour le dieu *Camulus*, dont la figure se trouve sur le même monument votif et auquel des citoyens rémois avaient également élevé un autel dans un pays étranger, comme cela ressort de l'inscription reproduite par Gruter, p. 56, n° 12.

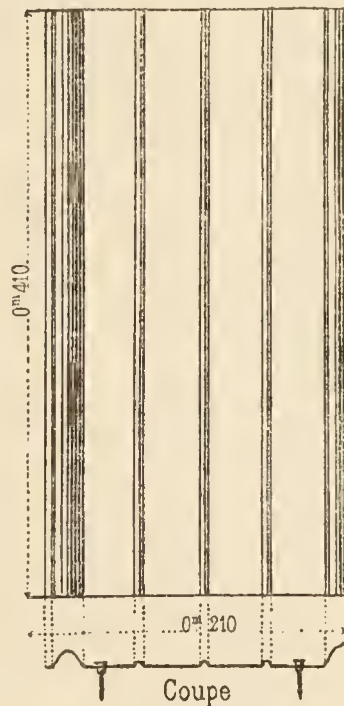
L. W.

ARDOISE I. Géologie. — (Schiste tégulaire; schiste ardoisier; phyllade.) Roche schisteuse, dure et fissile, caractérisée par la finesse et l'homogénéité de son grain; susceptible d'être débitée en minces plaquettes (V. Phyllade). Ch. Vélain.

II. Industrie. — Les ardoises doivent à leur propriété de se diviser facilement en feuillets, et à leur inaltérabilité à l'air, la place importante qu'elles ont prise dans la construction. Ce sont elles qui permettent d'obtenir le plus aisément des toitures légères et solides. Les schistes ardoisés sont répandus en grandes masses dans la nature. En France nous en possédons deux gisements importants, celui de l'Anjou et celui des Ardennes. Le bassin de l'Anjou est circonscrit aux environs d'Angers, celui des Ardennes comprend principalement, et par ordre d'importance, les exploitations de Rimogne, Fumay et Deville. En dehors de ces deux centres principaux, on extrait des ardoises de la Sarthe, de la Mayenne, du Finistère, du Calvados, de la Corrèze et des Landes. En Angleterre, les mines de Port-Madoc dans le Carnarvonshire sont exploitées depuis 1821. On retire également des ardoises du Luxembourg et, en Autriche, de la Moravie (à Waltersdorf) et de la Silésie. — Les ardoises sont en général recouvertes d'une couche d'argile plus ou moins épaisse. Les strates sont disposées verticalement ou sous un angle de 70 à 80°. Suivant la profondeur à laquelle elles se trouvent on les exploite à ciel ouvert ou en galeries souterraines. Dans l'exploitation à ciel ouvert (Anjou), on enlève d'abord les couches de terre végétale et d'argile. On détache ensuite les blocs en se servant de coins de 2 à 3 décimèt. de long qu'on introduit successivement entre les feuillets et qui, se poussant les uns les autres, amènent le décollement. Ces blocs bruts sont extraits de la mine et façonnés. L'exploitation en galeries souterraines se fait de la même manière On se borne seulement à conserver de place en place quelques blocs qui servent de piliers. Les ardoises, pour être de bonne qualité, doivent être homogènes (ne pas renfermer de pyrite et en particulier de pyrite blanche); elles doivent avoir le grain fin et serré, ce qui leur donne l'aspect luisant. Enfin, et surtout, elles ne doivent pas être poreuses et se laisser imbiber par l'eau. — En outre de leur application pour la construction des toitures, on utilise les ardoises pour faire des tableaux noirs, des planchettes pour les écoles, des urinoirs, des tables de billard, tables de laboratoire, tables de dissection, etc. Ch. Girard.

III. Marine. — Lorsqu'on fixe les mantelets des sabords dans une position inclinée, on dit qu'ils sont *en ardoise*. On peut ainsi, tout en conservant une certaine lumière dans les batteries, les mettre à l'abri d'une pluie ou d'un vent trop forts; on met encore les mantelets en ardoise pour favoriser l'aération du bâtiment pendant la nuit ou pour en masquer l'intérieur aux regards de l'ennemi.

IV. Technologie. — *Ardoise métallique*. Les ardoises métalliques en tôle galvanisée constituent un mode de toiture économique convenant à tous les usages, gares de chemins de fer, maisons, revêtements extérieurs des murs, clôtures, etc. Elles sont légères, par suite la charpente sera plus économique que celle employée pour les autres espèces de couvertures; le poids du m. carré est de 4 kil. 500 et la pose se fait sur des chevrons de 8 centim. sur 4, en assemblant par clous et agrafes sur voliges de 7 centim. sur 1,3 centim. Les ardoises métalliques présentent encore l'avantage d'être inoxydables, même dans le voisinage de la mer; elles ne



Ardoise métallique.

sont pas combustibles comme le zinc et coûtent un tiers meilleur marché que cette dernière couverture, suivant le plus ou moins de recouvrement, sans y comprendre la volige; le mètre carré de couverture en ardoises métalliques de tôle galvanisée coûte de 4 fr. 25 à 4 fr. 50. La Société de Montataire avait fourni à l'Etat, pour l'Exposition de 1878, les ardoises métalliques qu'elle fabrique et dont nous donnons le dessin (fig. 1.) pour la couverture d'une surface de 120,000 m, L. Knab.

ARDOISIER (V. Bancs, Couche, Schiste, Terrain).

ARDOISIÈRES. *Origine de l'exploitation.* L'usage des ardoises pour couvrir les édifices et par conséquent l'exploitation des ardoisières ne remonte pas à une haute antiquité. Les Romains ne l'ont point connue et la tuile leur a servi exclusivement. Néanmoins, il est certain que, dès les premiers ouvrages humains, des pierres plates, phonolithiques micaschisteuses ou ardoisières ont dû servir à couvrir les logis rudimentaires de l'homme, tourmenté par les saisons. Dès le XIe siècle on s'en servait dans l'Europe occidentale, en même temps que de la tuile à gros crochet des Romains. Une charte existant aux archives de Fumay nous apprend qu'il y avait déjà à cette époque une confrérie d'ardoisiers. Dès l'origine, les architectes se sont servis des tons différents que présentent les ardoises pour faire du dessin à la surface des combles. L'ancienneté même de nos ardoisières d'Angers, les plus célèbres du monde, ne devient authentique qu'à partir du XIIe siècle, et la légende seule fait remonter la découverte des remarqua-

bles propriétés fissiles du schiste angevin au VIe siècle. Un évêque, saint Lézin, auparavant très beau et très galant capitaine Licinius, s'ennuyait à la cour de Clotaire et de Chilpéric (dont il était le favori). Pour le retenir, on lui offrit la main de la personne la plus accomplie de la cour. Licinius, renonçant au cloître, consentit à l'épouser, mais en se rendant à l'autel il rencontra le cortège qui menait sa fiancée à la léproserie. Il s'éloigna du monde et revint alors dans ses domaines à l'évêché d'Angers. Il établit chez lui des ateliers de *perreyeurs*, aux carrières d'où l'on extrayait de gros blocs d'ardoise pour construire les maisons de la ville. Un jour, saint Lézin s'avisa d'expérimenter la fissilité de l'ardoise, très facile à constater pendant que les pierres possèdent encore l'humidité de la carrière. Il en fit des feuilles et en couvrit sa maison. On l'imita, mais, au XIVe siècle même, une couverture en ardoise était chose remarquable. On signale, en 1372, le palais épiscopal de Hardouin de Beil, couvert en ardoise « *Lapide sectili quem ardesiam vocant* ». — Pendant bien des siècles ce furent les abbayes, aumôneries ou communautés qui exploitaient ou faisaient exploiter les ardoisières. La Constituante admit l'expropriation forcée pour *les manufactures d'utilité générale*. Napoléon, par la loi de 1810, fit rentrer les ardoisières dans le régime des carrières, et elles firent retour aux propriétaires de la surface et au droit commun. Il n'est pas d'exploitation qui démontre cependant plus clairement par les capitaux nécessaires, la science des mines qu'exige l'exploitation rationnelle, les dangers courus par les ouvriers, qu'il serait absolument nécessaire de revenir, pour certaines carrières, à la notion d'utilité publique, aux idées de la Constituante.

Géologie. L'ardoise appartient au terrain de transition. En France, trois grandes masses de ces terrains existent : l'une sur les terrains primitifs de la Bretagne et du Bocage vendéen, l'autre dans les Ardennes, recouvrant ce que l'on appelait autrefois le grand-duché du Rhin, et pénétrant en France par la Meuse jusqu'aux environs de Mézières. Les centres d'exploitation sont fort multipliés dans l'ouest de la France, à Châteaulin dans le Finistère, au Plessis-en-Cœsmes et Châteaubourg dans l'Ille-et-Vilaine, à Renazé et Chattemoue dans la Mayenne, à Saint-Léonard dans l'Orne, à Caumont-l'Eventé dans le Calvados, à Saint-Germain et Saint-Georges-le-Gaultier dans la Sarthe, à Vritz et Auverné dans la Loire-Inférieure, à Avrillé, la Pouèze et Angers ; dans les Ardennes, à Fumay, Rimogne, Deville et Monthermé. Enfin, quelques exploitations existent dans les Hautes et Basses-Pyrénées, dans l'Ariège, la Corrèze, près Brive, et dans la Savoie. — Le gîte traditionnel d'Angers s'étend depuis Angers jusqu'à la commune de Trelazé, au bord de la Loire. Il y a quatre couches, veine du N. et veine du S., distantes d'environ 150 m. Les veines l'Union et Porée sont moins exploitables. La veine du N. est limitée par une couche d'ardoise dite *charbonnée*, et du côté S. par un schiste bleu *appelé pierre noire* et rempli de pyrites blanches de fer. Son travail est par ce fait improductif. La veine S. est limitée par de mauvais schistes et inclinée de 20 à 25 degrés vers le S. Le plan de fissilité est, en général, vertical, mais il y a des fissures tortillées ou torsins, des filons de quartz blanc qui coupe les plans de fissilité. Les expériences de M. Daubrée ont démontré que lorsque l'on comprime fortement à la presse hydraulique à plusieurs centaines d'atmosphères une masse argileuse, et qu'on la laisse s'écouler, pour ainsi dire, par une fissure sous ces énormes pressions, la fissilité se produit d'elle-même. Il est donc probable que dans les temps géologiques, les masses argileuses très plastiques ont été soumises à des compressions formidables qui ont déterminé les plans de fissilité, grâce auxquelles on peut aujourd'hui se servir de ces ardoises et les diviser en feuilles. Quand le grain est serré et poli il peut servir au carrelage et aux tableaux d'école ; quand il est fibreux, on en fait des échalas ou pieux d'une dureté bien supérieure à celle du bois. Le schiste ardoisier n'affleure pas au sol en général, et partout où existent des pointements schisteux, on peut affirmer qu'ils appartiennent à des roches non fissiles. — On appelle *cosse* la partie supérieure des veines qui, sous l'influence des agents atmosphériques ou de l'eau, s'est décomposée en perdant sa coloration bleue pour prendre la teinte de rouille et en perdant toute consistance. C'est un retour à l'argile primitive avant son métamorphisme et sa compression. Cette cosse atteint des épaisseurs considérables, de 15 à 18 m. Son existence a dû être le principal obstacle à la connaissance exacte du véritable gisement ardoisier dans les premiers temps de l'exploitation : c'est ce qui explique comment les Romains, qui recherchaient avec tant de soin les beaux matériaux de construction, n'ont pas connu l'ardoise.

Exploitation ancienne. Primitivement, l'exploitation était rudimentaire. En 1480, l'abattage de l'ardoise se faisait dans la masse bleuâtre de la roche par bancs ou escaliers qui avaient au plus six à sept pieds. Des hommes transportaient les blocs ; l'eau qui s'écoulait au fond des carrières était seule élevée par des manèges à un cheval et probablement des chaînes à godets. Telle était l'exploitation des *perrières* d'Angers décrites par Bruneau de Tartifume. Un mémoire de M. de Vauglie, dans l'*Encyclopédie de Diderot*, décrit l'état de l'industrie ardoisière à la fin du XVIIIe siècle. On fouille, dit-il, jusqu'à quinze pieds de profondeur dans un terrain carré. Là on trouve communément le vrai banc ou *franc quartier*. Dans le milieu du carré on forme alors une tranchée de neuf pieds de profondeur dans laquelle on enlève tout le rocher. C'est la *foncée*. Le travail se continue dans le même ordre et par foncées de neuf pieds. — La paroi N., sur laquelle les couches penchent, est taillée en gradins pour éviter les écroulements. La paroi du midi est taillée en talus suivant l'inclinaison des couches. Les deux côtés du levant et couchant sont presque à pic. Sur la paroi du couchant on construit un mur en pierre sèche sur lequel on établit les machines à enlever les blocs et à épuiser les eaux. Il y a des carrières de 24 foncées ou 216 pieds de profondeur et 270 au maximum. Alors les eaux et les éboulements terribles, l'augmentation des frais rendent l'exploitation impossible. Voici, d'après un inventaire de 1480, le matériel d'une ardoisière : Premièrement, ung cheval, etc. ; item, ung seau ferré qui était en outre de deux qui étaient à l'engin... (le câble) ; item, deux poulies neufves avec troys anneaulx de fer... ; item, quatre treztous en la dite perrière et cinq gouttières, et six sollez... ; item, deux eschallez de chacune 38 piez de long et un autre de 30 piez de long, et deux autres eschallez (échelles) de chacune 20 piez de long, et cinq autres de 8 piez ; item, un câble d'engin meusé ; item, six chevront ; item, un seau neuf sans ferrure. On le voit, l'outillage du XVe siècle n'avait pas une énorme valeur.

Exploitation actuelle à ciel ouvert. Les vastes et dangereuses cavités fournies par les carrières de l'Anjou sont d'abord entourées de barrières. Un échafaudage très solide, d'une élévation effrayante, plonge dans l'abîme vertical, qui a parfois 200 m. de profondeur. A gauche et à droite des escaliers de géant, à marches de $3^{m}50$, et qui montent en s'évasant jusqu'au sol. L'établissement de l'échafaudage d'extraction est l'ouvrage intéressant. Il a pour but de se maintenir toujours sur la verticale dans la face qui regarde l'ardoisière au fur et à mesure que l'approfondissement augmente. La figure 1 montrera mieux qu'une description la disposition de cet appareil très solide, très élastique, et toujours fort surveillé. Cet appareil s'étend en largeur avec le même système de poteaux *pp*, de moises *m* et il y a quelquefois deux et trois poulies d'extraction sur le même plan. Les accidents y sont très rares. La machine d'extraction par bobine a 7 m. de diamètre, et c'est elle qui manœuvre le câble. L'extraction de l'ardoise a lieu à la poudre avec bourroir en cuivre et trous de mines horizontaux au fond de la rigole, au pied de la marche de l'escalier de $3^{m}50$, et verticaux au-dessus, perpendiculairement au palier de cette marche dans le plan

de fissilité. L'effort de la poudre ouvre une fente, dans cette fente on enfonce des coins et pendant plusieurs heures les ouvriers, armés d'un lourd marteau, frappent sur les coins et enlèvent un bloc d'un mètre d'épaisseur sur 7 ou 8 de long et $3^{m}33$ d'élévation (hauteur de la marche). On amortit la chute du bloc par quelques pierres posées au pied avant de le faire basculer. Renversé, on le divise en portions aussi régulières que possible. Cette première distribution s'appelle *alignage*. Cette opération se fait au moyen de coins plus petits et d'un *pic moyen*. Les morceaux en résultant sont amenés au sommet de l'échafaudage au

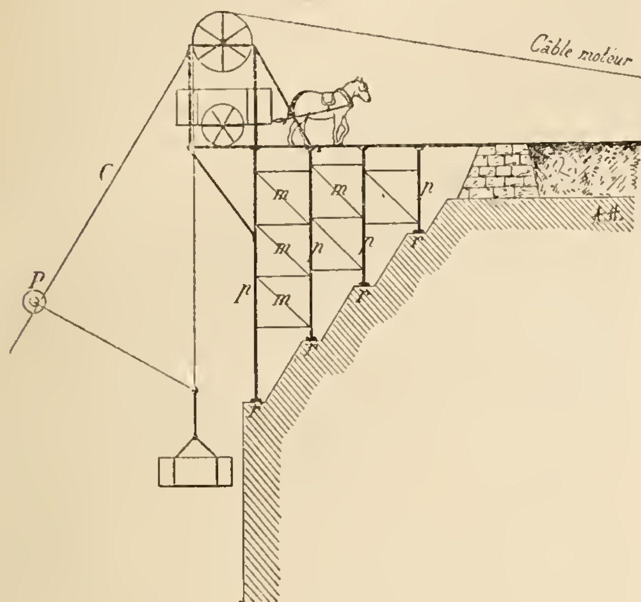


Fig. 1.

moyen d'un câble C ou billon de conduite, qui va du fond de la fosse au sommet de l'échafaudage. La *caisse* ou *bassicot*, qui renferme les morceaux, guidée par une poulie P, arrive ainsi au sommet. Le *bassicot* se dépose sur une charrette ou un truc de chemin de fer. On le voit, cette méthode, qui date du XVIIe siècle, n'est que le perfectionnement de la méthode antique. Pour éviter les grandes découvertes de terrain superficiel ou *cosse*, très coûteuses, on a imaginé une méthode souterraine.

Méthode d'exploitation souterraine. On creuse un

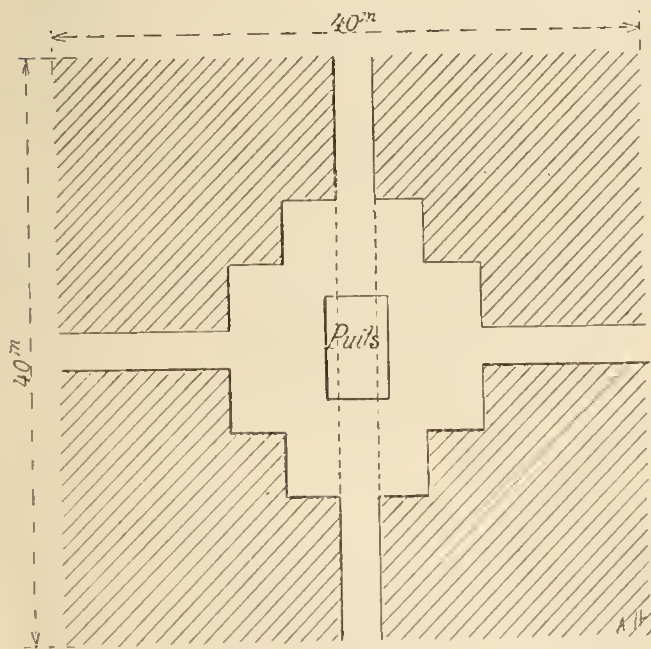


Fig. 2.

puits vertical d'une section de 5 m. sur 3 ; au fond on pousse quatre galeries en croix et on attaque la masse en suivant le fil de l'ardoise. Près de la voûte, l'ardoise est entamée au pic, puis frappée avec un bélier, fait d'une longue barre à l'extrémité de laquelle on fixe une pointe. Quand la voûte est dégagée, on taille les *foncées* comme à ciel ouvert. Ces chambres souterraines colossales peuvent avoir jusqu'à 100 m. de profondeur. L'abattage y a lieu à la massue, l'extraction se fait aussi au *bassicot*. Les excavations sont éclairées au gaz. Les parois sont d'une extrême solidité, sans grisou, sans émanation, et les chances d'accident sont faibles. C'est en somme un vaste puits carré de 40 m. de côté, que l'on pousse à 100 m. de profondeur et plus. Voici le plan (fig. 2) d'un de ces escaliers en cours d'extraction. Il reste à prendre toute la partie hachée avant de faire une nouvelle foncée.

Autres méthodes d'exploitation dans divers pays. La France possède d'autres ardoisières exploitées souterrainement, celles de Rimogne, dans les Ardennes. La masse ardoisière n'y a que 20 m. d'épaisseur et on laisse du pilier pour soutenir la voûte, de sorte que le plan de l'ouvrage ressemble un peu à un damier ou les noirs représenteraient les parties laissées et les blancs les parties exploitées. M. Blavier, un auteur compétent, a décrit les gîtes ardoisiers de la Grande-Bretagne à Perhyn, à Llamberie, à Festiniog, dans le pays de Galles, à Nauttle dans le Carnarvonshire. A Festiniog, on se sert pour l'extraction d'un plan incliné avec vagonnets, ce qui est beaucoup plus rationnel. Comme on est à fleur de coteau, l'ardoise est remontée par des balances d'eau, c.-à-d. par le poids de l'eau venue de cours d'eau supérieurs et qui s'écoulent au fond de l'ardoisière jusqu'à la vallée.

Appropriation de l'ardoise, organisation ouvrière. Les ouvriers d'*à bas* et les ouvriers d'*à haut* forment des classes distinctes. Autrefois il fallait pour être ouvrier d'à bas un noviciat et une cérémonie, le *guettrage*, qui coûtait 15 fr., consistant dans l'application de morceaux de feutres ficelés sur les jambes du néophyte par un parrain et une marraine. Cette cérémonie était surtout remarquable par le nombre de pots-de-vin qu'on obligeait le malheureux apprenti à payer à chaque initiation dans les différentes parties de son travail. Ces pots-de-vin allaient jusqu'à treize, et le ruinaient pour longtemps. Un arrêté du 26 fructidor an II abolit le guettrage. Aujourd'hui, il y a des sociétés ou bandes de 20 personnes pour l'abattage qui marchandent avec les exploitants pour l'extraction au mètre cube. Chaque société se donne un chef. Le marchandage, pour voûte à galerie, se fait sur d'autres bases ; c'est un peu, on le voit, la mine exploitée par l'ouvrier embrigadé. En général, le mètre cube est payé 2 fr. 07 et les journées valent de 2 fr. à 3 fr. par ouvrier. Les *bassicotiers* ou rouleurs sont des journaliers et terrassiers ; ils sont payés de 2 fr. à 3 fr. 50. Il faut 12 bassicots pour alimenter l'extraction d'une machine à vapeur.

Prenons maintenant le *bassicot* portant les blocs au sortir du vagonnet ou de la charrette et voyons ce que devient l'ardoise. Les blocs d'ardoise, la charrette aculée, glissent sur le sol devant l'atelier du *fendeur* travaillant en plein air sous des abris de paille ou *tue-vent*. Ils ont un apprenti. Il pratique le *repartonnage*, la *taille* et l'*arrondissage*. Le repartonnage est la division en blocs, en morceaux le plus avantageux possible dans le but d'obtenir peu de débris et le plus d'ardoise. Au moyen d'un grand ciseau d'acier, l'ouvrier pratique sur le bord du bloc plusieurs V équidistants, dans lesquels il enfonce un coin sur lequel il frappe. Il fait un V dans tous les points nécessaires pour quadriller le bloc en carrés aussi grands que possible, la grande ardoise étant payée plus cher. Les répartons produits, l'ouvrier met le petit bloc parallélipipédique entre ses genoux garnis de feutre, et avec des ciseaux minces, un coup sûr et une pesée comme une écaillère, il enlève les lames une à une. Il donne ensuite les dimensions réglementaires à peu près de la même façon que les couvreurs sur les toits. Les compteurs examinent

le travail et vérifient le nombre. Un bon ouvrier peut gagner 5 fr. par jour, d'autres à peine 2 fr. En résumé, aucune exploitation n'est plus ancienne et n'a moins varié dans ses grandes lignes; la science ne l'a guère transformée. C'est à cela peut-être, et à des causes politiques aussi, qu'il faut attribuer une levée de boucliers qui eut lieu dans la nuit du 26 au 27 août 1855. La foule des ouvriers se précipita sur la ville d'Angers, entraînée sous l'étendard d'une société secrète, la *Marianne*. La ville fut pillée. L'insurrection fut vite réprimée, et des déportations nombreuses eurent lieu à Lambessa. Une révolte plus sanglante des *perreyeurs* avait eu lieu en 1789. On avait mis le feu à la boutique des marchands. Des milliers d'hommes sont occupés au travail des carrières, ce travail et les emplois de l'ardoise augmentent tous les jours; aujourd'hui on les cuit, on les vernit, on les polit et on les émaille. On en fait aussi des revêtements de monuments, du carrelage de grandes dimensions, etc.

Francis LAUR.

BIBL.: *Archives de la mairie d'Angers.* — *Mémoire de Guettard à l'Académie, en 1757.* — TURGAN, *les Grandes Usines.* — BLAVIER, *Essai sur l'industrie ardoisière*; Angers, 1863. — *Annales des Mines*, 1884.

ARDOIX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Satillieu ; 711 hab.

ARDON. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole ; 112 hab.

ARDON. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de la Ferté-Saint-Aubin ; 598 hab.

ARDOUVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bellencombre ; 279 hab.

ARDRAH (Ling.). La langue du pays d'Ardrah est un dialecte de la langue *Eve* ou *Ewe* (V. ce mot).

ARDRES *(Arda, Ardea)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer; 2,293 hab. Station du chemin de fer du Nord, ligne de Paris à Calais, à 5 kil. de la ville, au *Pont-sans-Pareil*, pont à quatre branches construit, en 1754, à l'entrecroisement du canal de Saint-Omer à Calais avec ceux d'Ardres et des Trois-Cornets.

HISTOIRE. — La ville d'Ardres fut fondée en 1069 par le seigneur du pays dont le château s'élevait en un lieu nommé *Selnessa* dont le nom s'est conservé jusqu'au XVIIIe siècle et qui a pris depuis celui de Bois-en-Ardres. Au rapport du chroniqueur, Lambert d'Ardres, qui écrivait à la fin du XIIe siècle, Arnoul concéda à la nouvelle ville des franchises et y restitua un échevinage qui fut subordonné à celui de Saint-Omer. Ardres fut une des quatre châtellenies et l'une des douze pairies ou baronnies du comté de Guines dont elle suivit les vicissitudes (V. GUINES). Prise successivement en 1094 par le comte de Guines et en 1214 par le comte de Flandre, Ardres fut réunie à la couronne en 1284 lorsque Arnoul III vendit son comté à Philippe le Hardi. Le traité de Brétigny la céda à l'Angleterre (1360); mais en 1377, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, réussit à s'en emparer ainsi que de dix-neuf paroisses environnantes. On appela cela le *pays conquis* ou *gouvernement d'Ardres* à la tête duquel on mit un bailli souverain, dont les appels ressortissaient au lieutenant du bailli d'Amiens à Montreuil. Ce territoire fut souvent aussi désigné par le nom d'*Ardrésis*, nom qu'on donne encore à la plaine au bord de laquelle est située la ville d'Ardres. Louis XI s'empara de la ville en 1477 et le roi d'Angleterre, Henri VIII, en 1492, mais il fut bientôt obligé de l'évacuer. Lors de l'entrevue du *camp du drap d'or*, en 1520, François Ier résidait à Ardres, tandis qu'Henri VIII résidait à Guines ; l'entrevue eut lieu le 7 juin sur le territoire de la commune de Balinghem. Tombée au pouvoir des impériaux, en 1522, la ville d'Ardres fut restituée à la France par le traité de Madrid (1527). Reprise par l'archiduc Albert en 1596, elle fut rendue à la France par le traité de Vervins (1598). Ardres fit partie, depuis lors, du gouvernement de Calais et devint par la suite le siège d'une subdélégation. — Les fortifications d'Ardres, qui remontaient au moyen âge, ont été rasées en 1847. L'église paroissiale, dont le chœur seul (XIVe siècle) présente quelque intérêt, est l'ancienne collégiale fondée en même temps que la ville, qui fut ensuite un prieuré de l'abbaye de la Capelle. Moulin que l'on date du XIVe siècle. — Fabriques de tulle ; raffineries de sel. Vastes marais tourbeux. A. G.

BIBL. : LAMBERT D'ARDRES, *Chronique de Guines et d'Ardres* (XIIe, XIIIe siècles), publiée par le marquis de Godefroy-Ménilglaise; Paris, 1855, in-8. — Dr DESCHAMPS, *Précis historique sur Ardres* au t. IV des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.*

ARDROSSAN. Port d'Ecosse (Ayrshire), à 36 kil. S.-O. de Glascow, auquel il sert de station balnéaire. L'emplacement de cette ville au milieu du Firth of Clyde, en face de l'île d'Arran, attira au commencement de ce siècle l'attention du comte d'Eglinton qui voulut en faire le port de Glascow. Un ilot qui se trouvait au N.-O. de la baie fut réuni par un quai au rivage, un brise-lame fut construit. Mais les immenses travaux entrepris par la ville de Glascow pour rendre la Clyde navigable ont ruiné les espérances d'Ardrossan et ont fait renoncer au projet d'un canal entre ce port et la grande ville industrielle. Ardrossan attire les baigneurs par la limpidité de son flot et la douceur de son climat, il exporte du charbon; une flottille de 108 navires jaugeant 15,000 tonneaux y est inscrite; la population est de 4,036 hab. L. BOUGIER.

ARDUIN ou **HARDUIN**, marquis d'Ivrée, roi d'Italie de 1002 à 1015. Elu et couronné à Pavie après la mort d'Otton III, il se maintint jusqu'à sa mort contre le candidat allemand, l'empereur Henri II.

ARDUINI (Charles), littérateur italien, né à Civitella del Trento le 4 nov. 1815. Ses études achevées à Ascoli, il fut professeur au gymnase d'Offida, puis, en 1845, vint à Rome où il donna des leçons particulières. De 1847 à 1848 il collabora activement aux journaux libéraux qui alors se publiaient à Rome, et en 1849 il était élu représentant à l'Assemblée constituante de la République romaine. A la chute de Mazzini il se réfugia en Suisse où il a trouvé une seconde patrie; il est, depuis 1862, professeur de langue et de littérature italiennes au Polytechnikum de Zurich, en cette chaire que Fr. de Sanctis avait illustrée pendant son exil. On lui doit : *Memorie istoriche degli uomini e dei monumenti del Piceno ;* Fermo, 1844;—l'*Antico Piceno secondo Plinio Seniore;* Ripatransone, 1844 ; — *Stefano Poreari e l'ultimo dei Romani*, drame historique ; Rome, 1849; *la Filosofia civile di Dante. Le Lettere e le Arte del Risorgimento italiano*; Turin, 1855 ; — *la Primogenia di Galileo Galilei rivelata dalle sue lettere edite ed inedite;* Florence, 1864 ; — *Lettres sur l'histoire de la philosophie des beaux-arts en Italie*, dans le *Confédéré*, de Fribourg, 1865. R. G.

BIBL. : A. DE GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei ;* Florence, 1880, in-8.

ARDUINNA, ARDUINORA, divinité gauloise (V. ARDOINNA).

ARDUINO ou **ARDUINI** (Louis), né à Padoue au mois de févr. 1759, mort dans cette même ville le 3 févr. 1833, fut, ainsi que son oncle Giovanni Arduini, un agronome et un chimiste des plus remarquables. Il se fit d'abord connaître par la traduction des *Eléments d'agriculture* de Valérius Jos. Gottschalk (Venise, 1791, in-8), ouvrage qu'il enrichit de notes savantes. Il publia ensuite nombre de traités ou mémoires du plus grand intérêt : *Sur l'éducation des abeilles; la culture des plantes tinctoriales; la culture du chou de Laponie; méthode à suivre pour prévenir la maladie des blés; sur l'application de la technologie à l'agriculture.* Louis Arduini est surtout célèbre pour avoir acclimaté en Italie une nouvelle plante tinctoriale, le *Solanum Guinense*, sur laquelle il a écrit plusieurs mémoires : *De la culture du Solanum Guinense*; Padoue, 1798, in-8 ; *Instruction sur la manière de teindre la soie avec le Solanum Guinense*; trois autres mémoires sur le même sujet sont insérés dans les volumes III, V, VI du *Nuovo Giornale d'Italia*;

Venise, 1792, 1794 et 1795. En 1810, il réussit à tirer de l'*Holcus cafer* un sucre excellent et à le produire à un prix qui en permit la consommation. Cependant la société qui exploitait sa découverte ayant fait de mauvaises affaires, il perdit toute sa fortune et revint à ses études théoriques. Il était professeur d'économie rurale à l'université et directeur du jardin d'agriculture de Padoue, fonctions dans lesquelles il avait succédé à son père Pietro Arduino.

R. G.

Bibl. : Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*; t. VIII, Venise, 1841, in-8.

ARDÜSER (Johann), né en 1584 à Parpan (Suisse), mort le 26 mars 1665 à Zurich, écrivit une *Geometria theoretica et practica* en 12 livres (1627), en 14 (1646).

ARDWROCH (Comté de Perth, Ecosse). Ruines du château où fut enfermé Montrose, en 1650.

ARDYES (Ἄρδυες Κελτοί). Peuple gaulois de la vallée supérieure du Rhône. Polybe, le seul auteur qui fasse mention des Ardyes, dit, dans son récit du passage d'Annibal (*Hist.* III, 47), que le « Rhône traverse une vallée dont les Gaulois Ardyes occupent le côté septentrional ». Tandis que certains éditeurs et commentateurs de Polybe supposent ici une mauvaise leçon et conjecturent que Ἄρδυες pourrait bien être le nom altéré de Αἴδυες *Ædui*, Walkenaer (*Géogr. des Gaules* t. I, p. 139) assigne aux Ardyes une partie du Valais romand, où il retrouve leur nom dans *Ardon*, une localité sur la Lizerne, un affluent de droite du Rhône. Les Ardyes ne figurent point sur la carte dressée par la commission de topographie des Gaules. Louis Will.

ARDYS, roi de Lydie ; on donne ce nom au père d'Alyatte, au fils de ce roi et au fils et successeur de Gygès; ce dernier régna de 678 à 629, ou de 680 à 631 av. J.-C. (Hérod. I, 15 et seq.). Il assista impuissant à l'invasion des Cimmériens, qui dévastèrent ses Etats ; en revanche, il combattit les Ioniens avec succès et s'empara de Priène (V. Lydie).

ARE (mesure agraire). C'est une portion de surface de 10 m. de long sur 10 m. de large et présentant, par conséquent, 100 m. q. L'are se divise en centiares ou centièmes d'are (V. Système métrique).

AREA. Place ouverte et libre. — En architecture on désigne sous ce nom l'espace clos et le plus souvent ombragé au centre duquel furent érigées les premières églises chrétiennes de l'Orient. — M. Albert Lenoir, dont l'autorité ne saurait être contestée, voit dans cette disposition une réminiscence des *Temenos* antiques, tels que ceux dont étaient entourés le temple de Salomon, les temples égyptiens et les temples grecs. Des portiques, des habitations à l'usage des prêtres desservant l'église étaient généralement adossés à l'enceinte de l'*area* et en faisaient une sorte de cloître. Eusèbe nous a laissé la description de l'*area* de la basilique des Saints-Apôtres que Constantin fit élever à Byzance et de l'église construite à Tyr par l'évêque Paulin. — Dans la castramétation romaine, on donnait le nom d'*area* à un espace de terrain de 120 pas de large sur 180 de longueur, qui était affecté au campement d'une légion. Constant Bernard.

AREAS. I. Sao Miguel de Areas, ville du Brésil, prov. de Sao Paulo, riches plantations de café; 6,000 hab. — II. Nom de deux rivières du Brésil.

AREC (Noix d'). Amande du fruit de l'*Areca catechu* L. (V. Aréquier). Ed. Lef.

ARECHAVALETA. Bourg d'Espagne (Guipuzcoa), eaux sulfureuses ; 1,849 hab.

ARECOMICI. Peuple de la Gaule méridionale formant avec les *Tectosages* la nation des Volces (*Volcæ*, dénomination dans laquelle on a voulu reconnaître la racine allemande *Volk*, peuple). Les Volces Arécomiques se sont établis vers l'an 350 avant notre ère dans l'ancienne prov. *Umbricia*, où ils se sont substitués aux *Ligures* et aux *Ambrones* ou *Ombri* ; et c'est à ce dernier peuple, et non aux Arecomici, qu'il faut attribuer la fondation de certaines anciennes villes des dép. du Gard et de l'Hérault, comme par exemple les curieuses fortifications archaïques de Murviel, près de Béziers, décrites par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard (*Rev. archéol.*, nouv. série, t. VII, 1863, pp. 145-165 ; cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, II, p. 124). Le territoire des Arecomici était limité au S. par la mer Méditerranée, à l'E. par le pays des Tectosages dont il était séparé par l'Hérault ou une ligne vague, passant entre cette rivière et l'Orb ; il s'étendait au N.-O. et au N.-E. jusqu'aux Cévennes où habitaient les *Ruteni*, les *Gabalis* et les *Helvii*, et à l'E. jusqu'au Rhône qui les séparait du pays des *Salluvii* et des *Cavari*. A plusieurs époques, les Arecomici occupèrent également des terres sur la gauche du Rhône, dans le pays des Cavares. S'il faut en croire Tite-Live, c'était déjà le cas du temps d'Annibal (218 av. J.-C.), auquel ils disputèrent le passage du fleuve. Leurs deux villes principales furent : *Vindomagus* que d'Anville propose d'identifier avec le Vigan et que Ménard cherche au bord de l'Hérault près du village de Londres, et *Nemausus* (Nîmes), la métropole, dont l'origine gauloise n'est pas douteuse et qui avait dans sa dépendance 24 localités, appelées κώμαι par Strabon et *oppida* par Pline. Comme tant d'autres peuples gaulois, les Arecomici paraissent avoir été pendant un certain temps les clients des Arvernes. Après les victoires de Domitius Ænobarbus et de Fabius Maximus, sur les Allobroges et les Arvennes (121 av. J.-C.), les légions romaines passèrent le Rhône et occupèrent militairement le pays des Arecomici qui forma avec les autres provinces conquises la Gaule narbonnaise. C'était une soumission volontaire ; amis et alliés des Romains, ils gardèrent leurs lois et en même temps une certaine indépendance. — Les Cimbres et les Teutons, dans leurs guerres contre les Romains, traitèrent les Arecomici en ennemis et ravagèrent leur pays. — En 77, Pompée, traversant la Gaule, pour combattre Sertorius, en Espagne, céda aux Marseillais, qu'il avait trouvés dévoués à sa cause, des terres enlevées aux Helviens et aux Arecomici, afin de les punir d'avoir pris parti pour Sertorius et Lepidus (J. César, *Bell. civ.*, I, 35). — Lors du soulèvement général des Gaules, sous Vercingétorix, les Arecomici restèrent fidèles aux Romains. — Dans la guerre entre César et Pompée, ils prirent parti contre ce dernier. César, pour les récompenser, leur restitua, après le siège de Marseille de 49, tout le territoire dépendant de cette ville depuis la confiscation de Pompée; et c'est de cette partie de leur pays qu'il est fait mention dans l'ancienne inscription de Nîmes : C. IVL. CÆSAR DE GALLEIS ET ALLOBROGIBVS ET ARECOMICIS TRIVMPHAVIT. — L'empereur Auguste, auquel ils continuaient le dévouement qu'ils avaient témoigné à Jules César, établit une colonie à Nîmes sous le nom de *Colonia Nemausensis Augusta* (27 av. J.-C.). Plus tard, on a formé du territoire des Volces Arecomici les diocèses d'Agde, de Lodève, de Montpellier, d'Uzès, de Nîmes et d'Alais (V. Volces). Louis Will.

Bibl.: Ménard, *Hist. de la ville de Nîmes* ; Paris, 1750, t. I. — Walkenaer, *Géographie des Gaules* ; Paris, 1839, 3 vol. passim. — Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.* ; Paris, 1876, 3 vol. in-8. — Pour la numismatique des Arecomici, V. de la Saussaye, *la Numismatique de la Gaule narbonnaise* ; Blois, 1842, pp. 148-154, pl. 18, n°s 7 et 8. — Duchalais, *Descript. des médailles gauloises du Cabinet de France*, p. 71, n° 251. — *Revue de la numismatique belge*; Bruxelles, 1857, pp. 1-6.

ARED. Un des principaux districts du Nedjed, province de l'Arabie centrale. Il contient quinze villes ou villages renfermant une population d'environ 120,000 hab. L'altitude de l'Ared lui assure un climat salubre et tempéré. Le sol fertile produit, outre d'abondants pâturages, des céréales, des légumes et des dattes. Les chevaux, les chameaux et les moutons de l'Ared sont nombreux et particulièrement estimés ; les bœufs y sont plus rares et d'assez médiocre qualité. Les cailles, les perdrix, les outardes, les gazelles et les sangliers pullulent dans cette contrée qui ne renferme point d'animaux nuisibles. Les habitants de l'Ared

sont de race arabe et parlent très purement le dialecte du Coran ; ils sont presque tous sédentaires et se livrent principalement à la culture et au commerce. Riad, la ville la plus importante de l'Ared, est la capitale actuelle des Ouâhhabites. H.

ARE-FRODE, chroniqueur irlandais (V. Thorgilsen).

AREG ou **ERG**. Mot arabe employé dans la nomenclature géographique pour désigner un territoire couvert de hautes collines de sables mouvants. Sous l'influence du vent, ces monticules de sable se déplacent et changent de formes si rapidement qu'il est fort difficile à un voyageur de franchir un areg d'une largeur assez considérable sans être exposé à s'égarer ou à être enseveli sous les sables. L'areg qui forme la limite méridionale de l'Algérie dans les dép. d'Oran et d'Alger couvre une superficie d'environ 11 millions d'hect. Malgré ses dimensions considérables les caravanes le traversent sur certains points. En 1860, M. le général Colonieu a pu, sans éprouver de trop grandes difficultés, se rendre à Timimoun dans le Touat et revenir à Géryville, son point de départ, après avoir suivi deux routes différentes à travers l'areg. H.

AREGIO (Pablo de), peintre remarquable, dont le lieu et la date de naissance sont demeurés incertains, mais qui vint d'Italie en même temps que Francisco Neapoli, son collaborateur, pour travailler à Valence au commencement du xvie siècle. Ces deux peintres, florentins de style, passent, en Espagne, pour avoir été élèves directs, ou encore de seconde main, de Léonard de Vinci. Aucun biographe italien ne cite leurs noms à l'un ou l'autre titre. Le seul document authentique relatif à ces deux artistes, qui nous soit connu, fait partie des archives de la cathédrale de Valence. Il constate que Pablo de Aregio et Francisco Neapoli peignirent en 1506 les volets servant à fermer le superbe rétable d'argent qui décore le maître-autel de cette cathédrale. Chacun des deux volets est orné de six compositions, relatives à la vie du Christ et de la Vierge ; trois de ces sujets sont peints à l'intérieur et trois à l'extérieur. Les figures en sont de grandeur naturelle. Cean Bermudez, dans son *Diccionario*, Ponz, dans son *Viage de España*, parlent avec enthousiasme de ces belles peintures dont ils relèvent à l'envi le dessin, d'une correction parfaite, l'ordonnance admirable, et la noblesse d'expression et d'attitude de chacune des figures. Alors que Philippe IV visitait la cathédrale de Valence, et comme on lui faisait remarquer le prix et la richesse des matières dont est formé le maître-autel, son attention s'arrêta de préférence sur les peintures de Pablo del Aregio et il s'écria que « si le rétable était d'argent, les volets, en revanche, étaient d'or ». Les deux artistes, comme le constate encore le document conservé aux archives du chapitre, reçurent pour ce beau travail, exécuté dans le plus pur style florentin, une somme de trois mille ducats d'or. On ne connait pas d'autres peintures, ni à Valence, ni ailleurs en Espagne, qui puissent leur être attribuées. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario*. — Ponz, *Viage de España*.

AREGNO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Muro ; 711 hab.

AREIGNOL. Sorte de filet plus souvent appelé *bastude*. On s'en sert pour pêcher dans les étangs salés (V. Bastude).

AREINES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 180 hab. Le nom même de cette localité atteste son antiquité. Des fouilles faites en 1862 ont mis au jour les substructions, non d'un amphithéâtre *(arena)*, mais d'un théâtre romain, de forme circulaire, terminé par un mur droit. Le voisinage de Vendôme permet d'affirmer que le théâtre en question avait été construit pour cette ville qui, ultérieurement, s'est déplacée et reconstruite un peu plus bas, sur le Loir. F. Bournon.

Bibl. : J. Quicherat, *Mélanges d'archéol. et d'hist. Antiquités celtiques, romaines et gallo-rom.*, 1885, p. 266.

ARELLANO (Juan de), peintre de fleurs, né à Santorcaz en 1614, mort à Madrid en 1676. Elève de Juan de Solis, Arellano était arrivé à l'âge de trente-six ans sans savoir dessiner correctement une figure ; la grande peinture n'était point son fait. Obligé de pourvoir aux besoins de sa famille, il résolut tout d'un coup de changer de genre et commença à copier les ouvrages de Mario Nuzzi, appelé communément *Mario di fiori*. Comme ses compatriotes, Arellano était doué de ce goût du réel et du vrai et de ce penchant au naturalisme qu'on constate à des degrés divers chez tous les peintres espagnols. De bonne heure il put renoncer aux copies, aux imitations serviles et ne peignit plus ses compositions que d'après nature. Dès lors l'artiste connut le succès : ses *floreros* ses *ramilletes* furent avidement recherchés. Ils eurent une vogue telle qu'aujourd'hui encore les musées, les palais, les églises, les collections particulières sont peuplés d'ouvrages d'Arellano. Il en tenait, paraît-il, boutique ouverte en face de l'église de San-Felipe el Real. Son talent est d'ailleurs très grand. Ses fleurs, d'un bel arrangement, sont peintes avec ampleur. Son coloris est profond, toujours savamment nuancé et d'une éclatante fraicheur. Il forma un élève remarquable, Bartholome Perez, qui devint son gendre, et qui peignit souvent de petites compositions au milieu des guirlandes d'Arellano. Il y a eu un autre peintre de fleurs, mais de moindre mérite, appelé Jose de Arellano, au xviiie siècle. P. Lefort.

Bibl. : Palomino, *Vida de los pintores eminentes*. — Ponz, *Viage de España*. — Cean Bermudez, *Diccionario*.

ARELLIA *(gens)*. Famille romaine, connue surtout par les inscriptions, et dont le représentant le plus illustre est :

ARELLIUS, peintre, que nous fait connaître Pline le Naturaliste. Il vivait au temps de César, à Rome, et excellait surtout par la peinture des femmes. « Il est vrai, dit Pline, qu'il les aimait plus encore en chair qu'il ne les rêvait en peinture, si bien que *in pictura ejus scorta numerabantur* ».

AREN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Oloron-Sainte-Marie ; 370 hab. — Baronnie, érigée en 1658, vassale de la vicomté de Béarn, branche de la maison de Mesplès.

ARENA (Jacques d'), jurisconsulte italien, né à Parme vers le milieu du xive siècle. Il professa le droit successivement à Padoue, Bologne, Reggio, Sienne et Toulouse et publia de savantes annotations du code et du Digeste. C'était, en outre, une criminaliste distingué.

ARENA (Antoine), poète macaronique français (V. Sable [Antoine de la]).

ARENA (Joseph), homme politique français, fameux pour avoir organisé contre le premier Consul la conspiration dite du 18 vendémiaire an IX. Il était né dans l'île de Corse, d'une des familles les plus considérables de la Balagne. A vingt et un ans, nommé chef d'un des bataillons levés dans son pays en vertu des décrets de la Convention, et bientôt obligé de quitter la Corse à la suite de querelles locales, il vint en France et assista au siège de Toulon en qualité d'adjudant général. En 1796, son département l'envoya au Corps législatif. Lors du coup d'Etat de Brumaire, Joseph Arena, qui s'était toujours montré ardent ennemi des Bonaparte, donna sa démission de ses fonctions de chef de brigade de la gendarmerie, se fixa à Paris et devint bientôt l'un des chefs de l'opposition. Il forma avec le sculpteur Ceracchi, le peintre Topino-Lebrun, Diana et Demerville, une conspiration qui avait pour but d'assassiner le premier Consul à l'Opéra. Mais le complot fut révélé à Barrère par Demerville. Bonaparte, prévenu, fit arrêter les conjurés à cette même représentation de l'Opéra, où il devait être poignardé (10 oct. 1801). Le procès s'instruisit immédiatement et peut-être eussent-ils échappé à la peine capitale, grâce à l'habile défense de leur avocat Dommanget, si l'explosion de la machine infernale n'eût déterminé le tribunal criminel à faire un exemple. Arena, condamné à mort ainsi que ses complices, périt sur l'échafaud le 10 pluviôse an IX (30 janv. 1802).

Bibl. : *Procès instruit par le tribunal criminel du*

département de la Seine contre Demerville, Ceracchi, Arena et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier consul Bonaparte, recueilli par des sténographes (Igonel et Breton); Paris, Imp. de la République, pluviôse an IX, in-8.

ARENA (Barthélemy), frère du précédent et comme lui violent ennemi de Bonaparte. Né en Corse à l'île Rousse, il devint un des chefs du parti français, fut nommé député suppléant aux États généraux, puis en 1791 député à l'Assemblée législative ; il appuya toutes les mesures les plus révolutionnaires de l'époque ; déclaré infâme par l'assemblée tenue à Corte, le 27 mai 1793, grâce à l'influence de Paoli, son ennemi personnel, Barthélemy Arena ne tarda pas à se refaire une position prédominante dans l'île, où il retourna après le 9 thermidor. Député de la Corse aux Cinq-Cents, il combattit le Directoire et refusa de s'associer au coup d'État du 18 Brumaire. On assura même qu'il avait voulu poignarder le général pendant la séance, mais il faut ajouter qu'Arena s'en est toujours défendu. Inscrit sur la liste des membres des Cinq-Cents qui devaient être exclus et déportés, il réussit à prendre la fuite et se retira à Livourne où il vécut jusqu'à sa mort, arrivée en 1829, occupé de conceptions philosophiques sur la République démocratique et universelle.

ARÉNAIRE. 1° En latin *arenaria* ou *arenarium*, qui signifie une sablière. 2° En latin *arenarius* : c'est le premier maître d'arithmétique des jeunes Romains ; son nom, de *arena*, sable, lui vient de ce que les calculs élémentaires étaient enseignés à l'aide de figures tracées sur le sable. 3° En latin *arenarius* : c'est le terme général dont on désigne tous ceux qui combattent dans l'arène *(arena)* de l'amphithéâtre, aussi bien les *gladiateurs* que les *bestiaires* (V. ARCHIMÈDE, SABLINE et SPERGULARIA).

ARENALES (José), géographe hispano-américain mis à la tête du service topographique de Buenos-Ayres ; publia des *Noticias historicas y descriptivas sobre el gran païs del Chaco y rio Bermejo;* Buenos-Ayres, 1833, in-8.

ARENBERG. Village de Prusse (prov. de Coblentz), qui a donné son nom à la maison d'*Arenberg* (V. ci-dessous).

ARENBERG (Maison d'). Illustre maison belge qui donna aux Pays-Bas une suite de généraux et d'hommes d'État distingués. Nous ne signalerons ses plus illustres représentants que depuis l'époque où elle commence à prendre place dans l'histoire, c.-à-d. depuis le mariage de Jean de Ligne avec Marguerite de la Marche, qui lui apporte en dot le comté d'Arenberg. — *Jean de Ligne*, comte d'Arenberg, naquit en 1525. Il débuta à dix-huit ans dans la carrière des armes. Après avoir été lieutenant de Maximilien d'Egmont, comte de Buren, et avoir sous ses ordres secouru Charles-Quint en Allemagne, il recueillit, à la mort de son commandant (1548), les gouvernements de Frise, d'Over-Yssel, de Groningue et de Drenthe. Souvent honoré de la confiance et de l'estime de ses souverains, Jean de Ligne profita de la paix qui suivit le traité de Cateau-Cambrésis pour vouer tous ses soins aux provinces qu'il gouvernait. Il prit position dans la politique en refusant de faire partie de la ligue que le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes formaient contre le cardinal de Granvelle. Il soutint avec fidélité la cause de la gouvernante et de l'Église par son autorité persuasive et par ses armes; en 1567, il rétablit sans effusion de sang la religion catholique et la soumission au roi dans les provinces de Frise, d'Over-Yssel et de Groningue. Il remplit une charge militaire près du duc d'Albe ; il protesta avec Berlaymont et Mansfeldt contre l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, arrestation qui portait atteinte aux immunités des chevaliers de la Toison d'Or. Il périt sur le champ de bataille, à Heiligerlée, le 23 mai 1568, vivement regretté à Rome et à Madrid. — *Charles, comte d'Arenberg*, fils aîné du précédent, né en Frise en 1550, mort en 1616. A peine âgé de dix-neuf ans, il fut envoyé en ambassade par le duc d'Albe à Charles IX et à Catherine de Médicis pour les féliciter de la victoire de Montcontour. Il fut souvent question dès cette époque de lui confier le gouvernement d'une province ; mais sa jeunesse formait obstacle à sa nomination. Quand le grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens, vint remplacer le duc d'Albe aux Pays-Bas, il envoya le comte d'Arenberg notifier son arrivée à l'empereur, à l'impératrice, aux princes de la maison impériale, aux ducs de Bavière, de Lorraine, et aux autres princes allemands. Pendant les troubles qui suivirent la mort de Requesens, Charles d'Arenberg se tint à l'écart dans le duché de Luxembourg; mais quand Don Juan vint aux Pays-Bas, celui-ci l'envoya, malgré les réquisitions que le conseil d'État et la chancellerie de Brabant avaient adressées au comte de se rendre à Bruxelles, en ambassade près de l'empereur et des princes de l'empire. Avec d'autres gentilshommes de distinction, il avait accompagné Don Juan à Namur; après la prise inattendue du château de cette ville (24 juil. 1577), il se retira dans le Luxembourg; sa position devenait alors difficile, car les États le sommaient de venir prendre le commandement de la compagnie d'hommes d'armes et le menaçaient de confisquer ses biens : il protesta de son dévouement à Don Juan, mais sa mère, sous divers prétextes, parvint à le retenir près d'elle. Alexandre Farnèse, le successeur de Don Juan d'Autriche, se défiant de la conduite réservée du comte, ne le nomma pas au gouvernement de Frise et de Groningue. Pendant qu'Alexandre Farnèse fut aux Pays-Bas, Charles d'Arenberg prit part à beaucoup de campagnes ; il assista au siège d'Audenarde ; il alla combattre l'archevêque de Cologne, Gebhard Truchses. Quelques mois après son mariage avec Anne, fille aînée de Philippe de Croy, duc d'Arschot (1587), il eut le commandement de Blankenberghe, puis de l'Écluse, après la reddition de cette place. Il était désigné pour remplacer le comte de Mansfeldt, au cas où celui-ci aurait fait défaut pendant l'absence d'Alexandre Farnèse ; on sait que ce général devait diriger l'expédition que Philippe projetait contre l'Angleterre pour l'année 1587. Pendant le règne de l'archiduc Albert, Charles d'Arenberg, honoré de hautes charges et dignités, fut encore envoyé en France en ambassade ; il prit part au siège d'Ostende en 1603, puis il fut député vers Jacques VI, roi d'Écosse. Il séjourna cinq mois à Londres, et malgré l'affirmation des historiens anglais et de de Thou qui l'accusent d'avoir eu connaissance de la conspiration de Cobham et Raleigh contre Jacques VI, cette assertion ne semble pas établie. Il laissa six fils et six filles.

Philippe-Charles, prince-comte d'Arenberg, duc d'Arschot, fils aîné du précédent, né à Barbançon en 1587, mort à Madrid le 25 sept. 1640. Il fit ses premières armes à dix-neuf ans sous Ambroise Spinola. Il fut de bonne heure élevé aux plus hautes dignités. Il était chevalier de la Toison d'Or et conseiller d'État. A la suite de la campagne désastreuse de 1629, où les Provinces-Unies avaient pris l'importante place de Bois-le-Duc, le duc d'Arschot fut chargé avec l'archevêque de Malines de présenter à l'infante Isabelle une requête des membres du clergé et de la noblesse qui la suppliait de demander au roi de laisser les Belges se défendre et s'administrer eux-mêmes. Le roi Philippe IV répondit par de belles promesses qui ne furent pas exécutées. De nouvelles défaites rendirent la consternation universelle aux Pays-Bas, et l'infante Isabelle convoqua les États généraux, malgré les ordres contraires du roi d'Espagne. Dans cette assemblée, ouverte en 1632, le duc d'Arschot siégea comme député et premier membre de la noblesse de Brabant et jouit d'une influence prépondérante. Il fut un des députés qui se rendirent à la Haye négocier la paix ou une trêve au nom des États. C'est pendant ces négociations que se place une querelle entre Rubens et le duc d'Arschot, qui fit du bruit en ce temps-là. Rubens avait été chargé par l'infante Isabelle de faire en Hollande des ouvertures d'accommodement. Les États généraux avaient demandé copie des instructions qui lui avaient été données et, pour déférer à leur désir, l'infante avait permis à Rubens de les porter lui-même à la Haye,

en demandant un passeport au prince d'Orange. Celui-ci n'ayant pas tenu le secret qui lui avait été demandé, les députés des Etats et les Etats généraux eux-mêmes s'émurent du fait ; ils crurent que Rubens voulait intervenir aux négociations, il en résulta beaucoup de mauvaise humeur du duc d'Arschot contre Rubens. Au passage à Anvers des députés, celui-ci lui écrivit une lettre à laquelle le duc répondit avec morgue et arrogance : «... J'eusse bien peu admettre de vous faire l'honneur de vous respondre, pour avoir si notablement manqué à votre devoir de venir me trouver en personne, sans faire le confident à m'escrire le billet, qui est bon pour personnes égales... Tout ce que je puis vous dire, c'est que je seray bien aise que vous appreniez dorénavant comme doivent escrire à des gens de ma sorte ceux de la vostre... » En octobre 1633, il partit pour l'Espagne, chargé par l'infante de demander au roi soit le renouvellement de la procuration qu'il avait donnée à l'infante de traiter en son nom, soit la confirmation de la substitution des députés à la Haye faite par la princesse, acte que réclamaient les plénipotentiaires hollandais pour continuer les négociations. Arrivé à Madrid, le duc fut d'abord très bien reçu par le comte-duc d'Olivarès et par le roi. Mais pendant ce temps, deux intrigants politiques, achetés par Olivarès, donnèrent les noms des seigneurs belges qui avaient ourdi une conspiration contre l'Espagne et, sans avancer que le duc y avait pris part, ils firent sentir qu'il en avait eu connaissance. Après avoir fait recueillir des renseignements aux Pays-Bas, le roi interrogea lui-même le duc, et, peu satisfait de ses réponses, il le fit arrêter, puis incarcérer. La détention du duc se prolongea jusqu'à sa mort, elle dura près de sept ans, sans qu'on pût trouver contre lui d'autre grief que celui de la non-révélation du complot. Il portait le titre d'Arschot depuis 1616, en vertu de l'autorisation de sa mère. Il s'était marié trois fois et laissa des enfants des trois lits.

Le P. Charles d'Arenberg, frère du précédent, né en 1593, mort en 1669. Il prit l'habit de capucin en 1616. Membre très distingué de l'ordre, il fut successivement gardien, provincial, définiteur et commissaire général de l'institut aux Pays-Bas. Il s'illustra surtout par une retraite qu'il prêcha en 1624 à Bruxelles, devant l'infante Isabelle. Il était en même temps architecte distingué. Il traça les plans d'un couvent à Tervueren (près Bruxelles), et de l'église du couvent des capucins à Bruxelles. Il célébra en 1667 son jubilé de 50 années de religion et de prêtrise.

Philippe-François, prince-comte d'Arenberg, duc d'Arschot et de Croy, fils de Philippe-Charles, né à Bruxelles en 1625, mort à Bruxelles en 1674. Le roi d'Espagne, Philippe IV, le nomma peu de temps après, et malgré sa jeunesse, capitaine de sa garde des archers et chef de la compagnie d'hommes d'armes que son père avait commandée aux Pays-Bas. En 1644, l'empereur Ferdinand III érigea en duché la principauté d'Arenberg, en conférant à Philippe-François et à ses descendants le titre de duc. Philippe IV lui permit de porter ce titre. Il fut décoré de la Toison d'Or en 1646. L'année suivante, le duc fut obligé de se rendre aux Pays-Bas, afin de régler la concession faite par le roi de sa terre de Zevenberghe en Brabant septentrional, à la douairière d'Orange, cession qui avait pour but d'aplanir les difficultés des négociations avec la Hollande. Le duc reçut en échange les terres de Hal et de Braine-le-Comte. Au lieu de retourner en Espagne, il prit du service dans l'armée royale aux Pays-Bas. Il prit part à toutes les campagnes de 1651 à 1658, se distingua surtout au siège d'Arras en 1654, puis dans la retraite qu'il opéra à la suite du siège de cette ville jusqu'à Cambrai ; enfin, à la bataille de Valenciennes en 1656. En récompense de ses services, Philippe IV le fit capitaine général de l'armée navale de Flandre, grand bailli de Hainaut, et gouverneur et capitaine général de la même province. Il mourut à Bruxelles en 1674. — *Charles-Eugène d'Arenberg*, fils de Philippe-Charles et de sa troisième femme, né en 1633, mort en 1681, devint duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, à la mort de son frère, Philippe-François. Il fut décoré de la Toison d'Or et honoré de hautes dignités.

Philippe-Charles-François, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, fils du précédent, né en 1663, mort à Peterwardein le 25 août 1691. A quinze ans il était déjà commandant d'un régiment d'infanterie allemande. Il fut surtout homme de guerre. Après avoir pris part à bon nombre de campagnes, il mourut des suites d'une blessure reçue à la mémorable bataille de Szalankemen. — *Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy*, fils du précédent, né en 1690, fut un des plus illustres membres de la maison d'Arenberg. A l'âge de neuf ans, Charles II le fit décorer de la Toison d'Or. A seize ans, il était colonel, membre du conseil d'Etat, et Charles III l'élevait à des dignités recherchées. A dix-neuf ans, il fut nommé grand bailli de Hainaut, charge qui conférait dans cette province des pouvoirs très étendus. En 1716, lieutenant général de Charles VI, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie, il se distinguait, sous les ordres du prince Eugène de Savoie, dans la campagne de Hongrie, à Peterwardein et au siège de Temesvar. Nommé gouverneur militaire du Hainaut en 1718, il revint aux Pays-Bas, et l'empereur maintint comme une faveur toute particulière les prérogatives exorbitantes de sa charge de grand bailli du Hainaut qu'on avait, à Bruxelles et à Vienne, l'intention de restreindre. Ce fut à l'influence du duc d'Arenberg surtout que l'archiduchesse Marie-Elisabeth, sœur de l'empereur, dut le considérable subside annuel (500.000 florins) qui lui fut voté par les Etats quand elle vint gouverner les Pays-Bas. Après avoir obtenu divers grades élevés dans les armées impériales et pris part à différentes campagnes, il fut nommé en 1737 commandant en chef des troupes aux Pays-Bas et feld-maréchal, la plus haute dignité de l'empire. En 1742, il fut chargé d'une ambassade extraordinaire à la Haye, par Marie-Thérèse, et l'année suivante, à la tête des troupes des Pays-Bas, il prenait une part éclatante à la bataille de Dettingen en Allemagne, si désastreuse pour les Français. Il fit encore différentes campagnes remarquables, entre autres une en Silésie en 1745, sous les ordres du prince Charles de Lorraine. En 1748, il eut la présidence d'une *jointe* ou commission chargée par Marie-Thérèse de gouverner les Pays-Bas jusqu'à l'arrivée du gouverneur, Charles de Lorraine. Après quarante ans d'éclatants services rendus à sa patrie et à ses souverains, le duc d'Arenberg résigna ses charges et ne conserva que celle de commandant en chef des troupes aux Pays-Bas. Il mourut en 1754. Le duc d'Arenberg aimait les sciences et les lettres ; il avait connu Jean-Baptiste Rousseau, qu'il compta longtemps parmi ses pensionnaires, Voltaire et Frédéric le Grand avec lesquels il était en correspondance. — *Charles-Marie-Raymond, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy*, fils aîné du précédent, né en 1721, mort en 1778. Se forma au métier des armes sous les ordres de son père. Il prit part à la bataille de Dettingen, puis aux campagnes de 1744 aux Pays-Bas et de 1745 en Allemagne. En 1746, il était déjà général-major ; après avoir été chargé de différentes missions de confiance, il prit part avec éclat à presque toutes les campagnes de la guerre de Sept ans. Il assista à la bataille de Prague (1757), prit avec le général de Macquire le poste de Gabel ; décida de la défaite des Prussiens à Görlitz, prit part au siège de Schweidnitz et à la bataille de Breslau. Mais ce fut surtout à la bataille de Hochkirchen (1758) qu'il fit preuve d'héroïsme. A l'issue de cette campagne il fut élu grand croix de l'ordre de Marie-Thérèse, et autorisé à en porter les insignes avec ceux de la Toison d'Or, qui lui avaient été conférés en 1757. Il se distingua encore à la campagne suivante, puis prit sa retraite. Il fut nommé après la paix conseiller d'Etat intime actuel et feld-maréchal. Il était en outre, comme son père, grand bailli de Hainaut.

Louis-Engelbert, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy,

fils du précédent, né en 1750, mort en 1820. Avait de bonne heure embrassé la carrière des armes, mais il dut l'abandonner à vingt-quatre ans, âge où un accident de chasse le rendit aveugle. Sa cécité n'empêcha pas Marie-Thérèse de le nommer grand bailli du Hainaut ; mais Joseph II, qui considérait son infirmité comme trop grave pour qu'il pût accomplir sa charge, l'obligea à donner sa démission. Deux ans après, la Révolution brabançonne éclatait et le duc d'Arenberg embrassait sa cause avec ardeur. Il fut réintégré dans sa charge et reçu à Mons avec enthousiasme ; quand il se rendit à Bruxelles, il y fut acclamé. Partisan de l'avocat Vonck, il fut bientôt en désaccord avec le fanatique Van der Noot ; il se retira alors à son château d'Enghien, et cessa de s'occuper de politique. En 1792, il fut élu représentant provisoire par la ville de Bruxelles, mais se fit excuser à cause de sa cécité. Il perdit une partie de ses biens à la suite du traité de Lunéville. Napoléon, pour l'attirer à Paris, le fit comte, sénateur, officier de la Légion d'honneur et grand officier de l'ordre de la Réunion. E. Mahaim.

Auguste-Marie-Raymond, *prince d'Arenberg*, plus connu sous le nom de comte de la Marck, général et diplomate, né à Bruxelles le 30 mars 1753, mort dans la même ville le 26 sept. 1833. Il était le deuxième fils de Ch.-Marie-Raymond d'Arenberg et de Louise-Marguerite, héritière du comté de la Marck. Le comte de la Marck légua à son petit-fils le régiment de la Marck, régiment allemand au service de la France, qui fut envoyé dans l'Inde. En 1774, le prince d'Arenberg épousa la marquise de Cernay, qui lui apporta en dot la terre de Raismes, ce qui lui permit, bien qu'il ne fût pas Français, de représenter le Quesnoy aux Etats généraux de 1789. Après avoir passé à Paris l'année 1789 et s'y être lié à Mirabeau, qu'il avait eu déjà l'occasion de connaître auparavant, il retourna aux Pays-Bas et prit une part active au mouvement révolutionnaire à la suite duquel il fut proscrit. Appelé à Paris par Mercy-Argenteau, l'ambassadeur d'Autriche, il accepta de servir d'intermédiaire entre la cour et Mirabeau. Celui-ci mourut dans ses bras, le 2 avr. 1791, après l'avoir nommé son exécuteur testamentaire, lui avoir confié ses papiers et l'avoir prié à son lit de mort de « soumettre à la postérité les pièces du procès qu'on voudrait faire à sa mémoire et de rendre le témoignage qu'il devait à ses énergiques et loyaux efforts, pour sauver sa patrie et son roi ». Après avoir vainement offert ses services à l'Autriche, le comte de la Marck suivit Mercy à Bruxelles, fut nommé par l'empereur François II, en 1792, général-major et employé dans diverses négociations. Rentré dans les Pays-Bas après les événements de 1815, il vécut depuis lors dans la retraite, occupé à rédiger ses Souvenirs et à classer les papiers que Mirabeau lui avait confiés, mais « résolu, ainsi qu'il le disait lui-même, à laisser à d'autres le soin de faire de ces Souvenirs et de ces matériaux un usage convenable ». Ce fut à M. de Bacourt, ancien ambassadeur de France près la cour de Sardaigne, qu'échut cette mission ; celui-ci publia en 1851 un recueil d'une importance capitale pour l'histoire, intitulé : *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck, prince d'Arenberg, pendant les années 1789, 1790 et 1791* (2 vol. in-8). Une édition allemande en a été publiée en 1854 (Bruxelles et Leipzig, 2 vol. in-12) par les soins de J.-Ph. Städtler, ancien secrétaire du duc d'Arenberg.

Prosper-Louis, *duc d'Arenberg*, fils aîné de Louis-Engelbert, né en 1785, mort en 1861 ; leva en 1808, à ses frais, un régiment avec lequel il fit la guerre en Espagne, en 1809. Fait prisonnier en 1811 et transféré en Angleterre, il ne rentra qu'en 1814. Il avait épousé en premières noces une nièce de l'impératrice Joséphine. De son frère descend la branche établie en France.

Bibl.: Nous nous sommes servis pour cette notice d'articles publiés par M. Gachard, d'après les documents conservés aux Archives royales de Belgique, dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique.

ARENBERG-MEPPEN (duché d'). Possession des ducs d'Arenberg, située dans le Hanovre, où elle forme le cercle de Meppen ; c'est une des principautés médiatisées d'Allemagne : elle fut créée en 1826, et comprend 2,196 kil. q. avec 56,430 hab. Les ducs d'Arenberg possèdent en outre le comté de *Recklingshausen* (V. ce mot), en Westphalie.

ARENDAL. Ville de Norvège, prov. de Christiansand, ch.-l. du bailliage de Nedenæs, sur le Skager-Rack, à l'embouchure du Nid-Elv ; 4,132 hab. (en 1876). Bâtie en partie sur pilotis, en partie sur des rochers ou des îlots, la ville présente un aspect très pittoresque. Le port, abrité par l'île de Tromö, est excellent; aussi fait-il un commerce relativement important ; il possède une flotte de 393 navires jaugeant 150,000 tonnes. Le commerce est alimenté par les bois de l'intérieur et par les mines de fer des environs. Louis-Philippe résida à Arendal pendant la Révolution française.

ARENDOULA. Nom donné à Nice à l'*Exocet volant* (V. Exocet).

ARENDS (Thomas), poète hollandais, né à Amsterdam en 1652, mort en 1702. Ni son éducation, ni la profession à laquelle sa famille le destinait ne faisaient pressentir le futur auteur dramatique. Sa jeunesse s'écoula dans une maison de commerce et, après la mort du négociant auquel il était attaché en qualité de commis, il prit la suite de ses affaires. C'est alors qu'il consacra une partie de son temps à la poésie. Il composa des tragédies et des comédies imitées en grande partie, ou même traduites du français, et des poésies fugitives dans lesquelles prédomine le sentiment religieux et que Mathieu van Nidek publia en 1724 sous le titre de *Mengelpoezij* (Poésies mêlées). Malgré le défaut d'originalité qu'on lui reproche, Arends n'était pas dépourvu de talent ; mais il se défiait trop de ses forces, et c'est surtout cette timidité qui l'empêcha de prendre parmi les poètes de son pays le rang auquel ses facultés lui permettaient d'aspirer. Hœufft a fait l'éloge d'un autre poète hollandais du même nom, Rodolphe Arends, qui vécut et mourut pauvre à Dordrecht, en 1787.

ARENDSEE. Village de Prusse dans la prov. de Saxe, près de Magdebourg, sur les bords du lac du même nom, vaste de 554 hect., profond et très poissonneux.

ARENDT (Martin-Frédéric), antiquaire danois, né à Altona le 22 févr. 1773, et mort le 26 avr. 1823 près de Venise. Après avoir étudié la botanique, il s'adonna à l'archéologie et à la philologie scandinaves. Envoyé par le gouvernement danois en Finmark pour y faire une collection botanique, il négligea sa mission pour ne se livrer qu'à l'étude des antiquités. Aussi, à son retour, fut-il destitué de la place qu'il occupait au jardin botanique de Copenhague. Arendt, sans ressources, commença dès lors ses courses archéologiques à travers l'Europe, couchant souvent en plein air ou chez les paysans, et n'ayant pour subsister que les aumônes, et les secours que lui offraient ses amis. En 1799, et dans les années suivantes, il est en Suède et en Norvège, notant tous les monuments anciens, relevant les inscriptions runiques, copiant les manuscrits. Rentré à Copenhague en 1806, il y fut accueilli à bras ouverts par la commission chargée de la publication des vieux manuscrits en langue islandaise, et on lui offrit les moyens de tirer un parti scientifique de toutes ses notes et copies. Mais il ne tarda pas, à cause de l'originalité singulière de son caractère, à se brouiller avec la commission et à reprendre le chemin de la Suède où il fut reçu par le baron de Tham, qui possédait un riche cabinet de monnaies coufiques. Le désir d'expliquer les légendes de ces monnaies orientales inspira à Arendt l'idée de partir pour Rostock, où le professeur Tychsen lui enseigna l'arabe. De Rostock, il vint à Paris, où, tombé malade et transporté à l'Hôtel-Dieu, il perdit un œil. Accueilli avec bienveillance par Millin, conservateur du Cabinet des médailles et antiques, il publia dans le *Magasin encyclopédique* (1808) un résumé de ses voyages et de ses découvertes archéolo-

giques, et un opuscule intitulé : *Essai sur les pierres sépulcrales et les tessères sacrées des anciens Slaves du Mecklembourg*. En 1809, il partit à pied pour Venise, afin de voir l'inscription runique du lion de Saint-Marc, que venait de publier Akerblad. L'année suivante, il rentra à Paris, où il reçut l'hospitalité de Malte-Brun, et publia dans les *Annales des Voyages* la description des tombeaux de Kivike, dans le Nord. Reçu membre de l'Académie celtique, il écrivit pour cette société divers mémoires sur les antiquités du nord de l'Europe. En 1818, il publia à Linkœping un tableau d'ensemble des différents alphabets runiques ; en 1820, il fit imprimer à Minden, en Allemagne, une notice sur les idoles des païens wendes conservées au cabinet de Strelitz. Il travailla à la bibliothèque de Saint-Gall en Suisse, sur des manuscrits en haut allemand, passa successivement en Italie, en Espagne, en Autriche et en Hongrie ; à Presbourg, il eut une entrevue avec le baron de Mednyanszky qui fut émerveillé de sa science. L'Italie le vit de nouveau, à une époque où ce pays était travaillé par les *carbonari*; on crut qu'Arendt était affilié à ces sociétés secrètes, et les alphabets runiques qu'il portait sur lui parurent donner raison à cette fable. Jeté pour ce fait dans une prison à Naples, il y contracta une maladie de foie, dont il ne parvint jamais à se guérir, même après qu'on lui eut rendu la liberté. Il reprit néanmoins ses courses, et il allait atteindre Venise lorsqu'il succomba. La plus grande partie des manuscrits et des dessins laissés par Arendt se rapporte aux antiquités du Nord, aux antiquités celtibériennes, gauloises, anglo-saxonnes, mérovingiennes. Elles ont été déposées à la bibliothèque royale de Copenhague. E. B.

BIBL. : *Notice necrologique sur Arendt*, dans la *Gazette littéraire* de Copenhague, 1821 ; art. *Arendt*, de Depping, dans la *Biographie Michaud*.

ARENDTS (Louis), jurisconsulte et homme politique allemand, né en 1805 à Arnsberg (Prusse). Après avoir rempli les fonctions d'agrégé à la faculté de droit de Bonn (1826), Arendts fut nommé professeur extraordinaire (1837), puis ordinaire (1839) à cette même faculté. Il accepta ensuite une chaire de droit à Munich. De 1844 à 1847, il fit partie de la Commission législative de Bavière et, en 1848, fut élu député de la ville de Straubing à l'assemblée nationale de Francfort. Cette assemblée avait pour mission la reconstitution de l'Allemagne. Des divisions s'étant produites dans son sein, Arendts se retira avec le parti Gagern qui voulait fonder l'unité allemande. Il avait voyagé en Italie en 1834-1835, et collationné à la bibliothèque Farnésienne le manuscrit de Festus, adopté par le savant O. Müller. Il collabora au *Lexicon de droit* de Weiske et à diverses revues de jurisprudence. Ses principaux ouvrages sont le *Manuel des Pandectes* et le *Traité sur diverses sections de droit civil et de procédure*; Bonn, 1837. C. CHEUVREUX.

ARÈNE. Nom donné en France à la plupart des amphithéâtres romains. Par un abus de langage on applique au tout, en le pluralisant, ce qui caractérise une

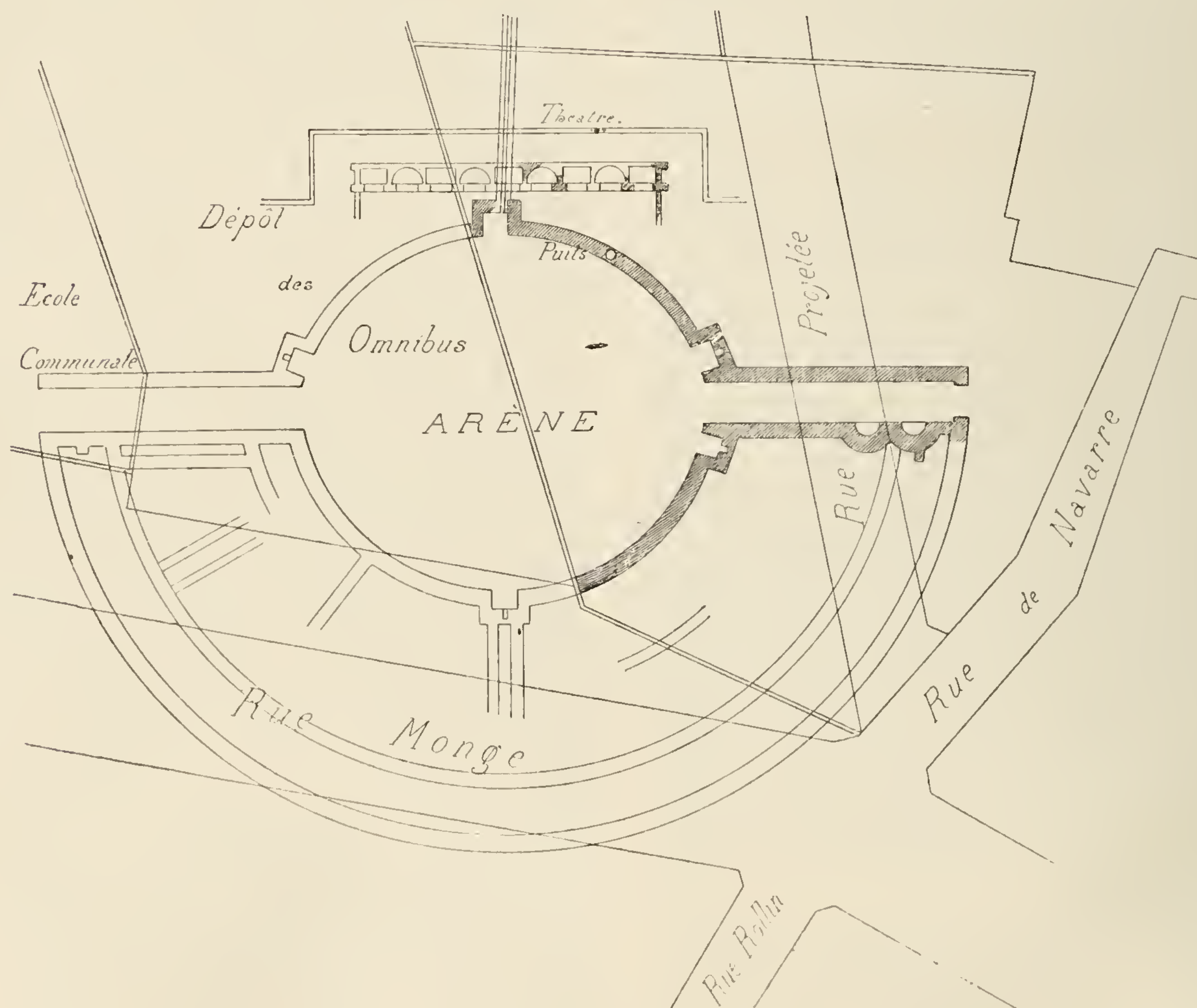


Fig. 1. — Plan des Arènes de la rue Monge.

partie seulement. L'espace ovale et plat où combattaient gladiateurs et bêtes féroces mérite seul l'appellation d'*Arène*, car c'est là que l'on avait coutume de répandre du sable, *arena*, pour empêcher les pieds de glisser

d'abord, puis, après le combat, pour faire disparaître le sang des hommes et celui des animaux. — A l'étranger nous ne connaissons aucun amphithéâtre qui soit désigné sous le nom d'*Arènes*. Le singulier, par exception, se trouve employé à Padoue où une place s'appelle *la Piazza dell'Arena* et une église voisine *la Madonna dell'Arena*. Mais pareille manière de parler a eu longtemps son explication dans l'absence extérieure de toute sorte de construction. On pouvait croire que l'amphithéâtre, dont le mot *arena* cherchait à perpétuer le souvenir, n'existait pour ainsi dire plus en dehors de la partie centrale, tant le sol était nivelé. Mais depuis que des fouilles assez récentes ont montré l'erreur dans laquelle on vivait, la vieille dénomination n'a plus de sens, ce qui ne l'empêche pas de persister toujours. — A Paris, le monument tout entier avait également disparu sous un amas de décombres qui, dans certains endroits, ne mesurait pas moins de 15 à 20 m. d'épaisseur. Mais l'on connaissait le lieu de son emplacement grâce au nom de *clos des Arènes* donné, durant tout le moyen âge, à des terrains dépendant de l'abbaye de Saint-Victor (fig. 1). Aussi la découverte de 1870 n'a-t-elle étonné personne. A Senlis, les indications semblaient moins précises au premier abord et si, dans un texte latin, l'on n'eût trouvé *fons arenarum* pour désigner la fontaine dite des Reines, l'idée ne fût pas venue sans doute de fouiller les terrains avoisinants. Il est vrai

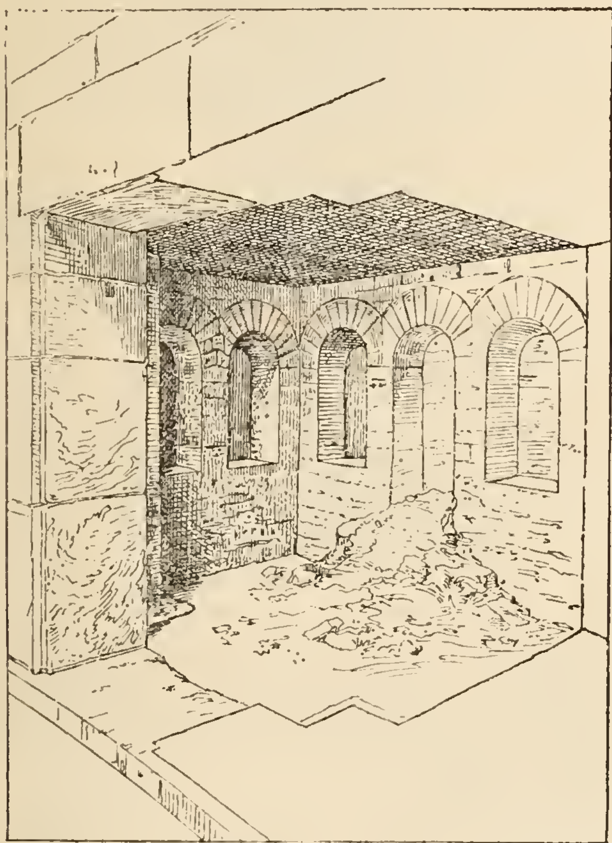


Fig. 2. — Loge des gladiateurs à Senlis.

que parfois, comme au village d'Areines, près Vendôme, au lieu d'un amphithéâtre, c'est un théâtre que l'on rend à la lumière. Mais, alors, le nom s'explique par l'étendue donnée à la *cavea* qui décrit plus d'un demi-cercle. Dans les petites localités il fallait bien pouvoir, au besoin, remplacer les représentations plus ou moins littéraires par des exercices équestres ou des combats de gladiateurs. Or la disposition indiquée laissait toute facilité, par l'enlèvement de la scène qui était en bois, de transformer l'orchestre en une vaste arène. Les plus curieux théâtres de ce genre se voient à Naix (Meuse) et à Sanxay (Vienne). — On a prétendu que les arènes de Paris avaient eu, elles aussi, une double destination. Mais cette opinion repose sur un examen superficiel des constructions mises au jour. Le théâtre dont l'existence est constatée par une série de pans de murs en demi-cercles concentriques a précédé l'amphithéâtre de plusieurs années et ses débris ont été simplement utilisés dans le nouvel édifice. Si les choses, du reste, se fussent passées autrement, les extrémités de la *cavea*, au lieu de se présenter obliquement, feraient face à l'arène.

La forme adoptée pour les amphithéâtres prédestinait ces édifices à servir de lieux de défense en temps de troubles. On avait là des enceintes toutes trouvées et dont la force de résistance était d'autant plus grande que la série de voûtes destinées à soutenir les gradins formait glacis continu. Dans certaines villes, comme à Arles par exemple, l'occupation avait pris un caractère permanent. Plus de deux cents familles vivaient à l'intérieur du vieux monument qui, grâce à la construction de hautes tours sur la dernière précinction, présentait la physionomie la plus pittoresque et s'appelait le *Château des Arènes*. C'est seulement en 1825 que l'on songea à prendre des mesures pour faire disparaître tout ce que les siècles avaient entassé et l'opération ne dura pas moins de six ans. — Le plus grand amphithéâtre des Gaules se voyait à Poitiers (142 m. sur 125); il a été malheureusement détruit en 1853 pour faire place à un marché couvert. Puis venaient, dans un ordre que nous avons lieu de croire régulier, ceux d'Arles (140 m. sur 103); de Tours (135 m. sur 120) ; de Nîmes (133 m. sur 101) ; de Saintes (132 m. sur 106). A Bordeaux nous trouverions probablement des dimensions à peu près égales si le prétendu *Palais Gallien* était exactement mesuré. Mais Fréjus n'a plus que 113 m. sur 82 et Cimiez (Alpes-Maritimes) descend jusqu'à 65 m. sur 54. Dans l'intervalle figurent Limoges, Cahors, Angers, Soissons, Paris, Sens, Béziers, Périgueux, Autun, Meaux, Senlis et Chenevière (Loiret). — En France comme en Italie, à propos de chaque amphithéâtre, on a l'habitude de parler de naumachies. Mais c'est peu réfléchir aux difficultés d'un pareil spectacle dans un espace aussi restreint. Les conduites d'eau qui ont été trouvées çà et là peuvent avoir servi à tout autre usage qu'à inonder l'arène jusqu'à une certaine élévation. En réalité leur présence s'explique par les besoins du service. Ne fallait-il pas nettoyer fréquemment couloirs et gradins, combattre la poussière et rafraîchir l'atmosphère au moyen d'arrosements, donner à boire aux nombreux animaux réservés pour la lutte ? Les galeries souterraines qui coupent en croix l'arène de Nîmes n'ont jamais pu servir de remise aux bateaux utilisés dans les naumachies, ainsi qu'on l'a répété plusieurs fois. Cette destination eût créé une entrave à toute la machinerie indiquée par des trous dans le sol et des rainures dans les parois qui, à un moment donné, permettait de faire apparaître des gladiateurs en costume de combat, puis de les faire disparaître au milieu des flammes et de la fumée. Par là également surgissaient montagnes et forêts quand le spectacle venait à changer et que l'on voulait simuler des chasses aux sangliers, aux taureaux et aux cerfs. Des contre-poids suffisaient à la manœuvre et l'un d'eux a été trouvé au fond de ces substructions en même temps qu'une inscription constatant la part prise par un certain Titus Crispius Rebussus, tout au moins, à l'arrangement dont nous venons de parler.

Les particularités les plus intéressantes se rencontrent non dans les grands amphithéâtres, mais dans les petits. C'est ainsi qu'à Senlis, à chaque extrémité du petit axe, se voit une pièce carrée où, avant de se produire sur l'arène, les gladiateurs venaient faire tous leurs préparatifs (fig. 2). L'une d'elles possède même dans ses parois une série de niches qui, évidemment, étaient destinées non à contenir, comme on l'a cru, des statues pieuses, mais des huiles et des onguents. En second lieu les bêtes, que l'on amenait sans doute peu de temps avant le spectacle, étaient gardées dans des loges ménagées sous les premiers gradins et communiquant, d'un côté, avec l'arène et, de l'autre, avec le vomitoire voisin. Du reste comme

le monument, au lieu d'émerger au-dessus du sol, était creusé dans le coteau, il fallait bien, si l'on ne voulait être entraîné dans de trop grandes dépenses, s'ingénier à trouver des dispositions nouvelles. — Au point de vue de la conservation, si Nîmes tient le premier rang (fig. 3), Arles

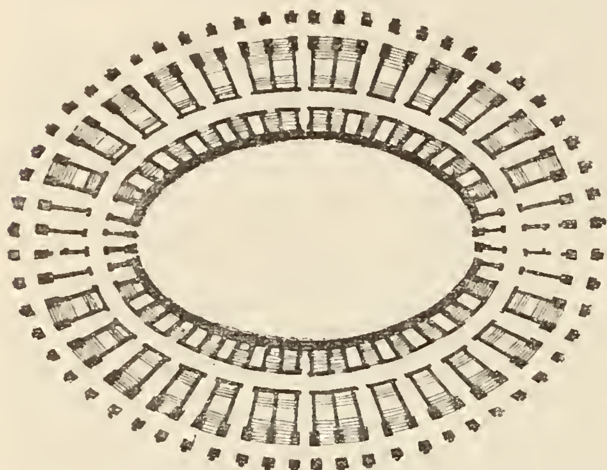


Fig. 3. — Amphithéâtre de Nîmes, plan du rez-de-chaussée.

l'emporte assurément pour la beauté de l'ordonnance et la parfaite exécution. Dans ce dernier amphithéâtre rien n'est admirable surtout comme la galerie de pourtour où l'architecte a habilement remplacé l'habituelle voûte d'arêtes et les arcs-doubleaux multipliés par un plafond formé de larges dalles qui se prolonge indéfiniment. Nous sommes là en présence d'une influence grecque bien déterminée, et il n'y a pas lieu d'en être surpris, vu le pays où elle se produit. — Tous les amphithéâtres ne sont pas, comme ceux d'Arles et de Nîmes, bâtis en pierres de grand appareil et faits pour présenter, de quelque côté qu'on les aperçoive, l'apparence d'un monument plein d'ampleur et de majesté. La plupart du temps, afin de diminuer les frais de construction, on a, du moins pour une partie importante, utilisé, comme à Paris, la déclivité du sol. Saintes et Trèves occupent même le fond d'un vallon et, sauf aux deux extrémités du grand axe, il n'y a pas trace d'enceinte. Naturellement le petit appareil est seul employé, quand on ne se sert pas de la brique pour dérober aux regards un noyau de moellons noyés dans du ciment. — Notre intention n'est pas de revenir sur les dispositions générales qui ont été expliquées à l'article Amphithéâtre. Sur un seul point peut-être il y aurait à ajouter, et ce sont les arènes de Paris qui en fournissent l'occasion. Là, en effet, les fouilles de 1870 ont montré qu'en avant du *podium* régnait, comme dans les cirques où les Espagnols donnent leurs combats de taureaux, une barrière en planches, très propre à ménager un refuge en cas de danger pressant. Un dallage circulaire dans lequel se voient des feuillures et des trous de scellements ne laisse aucun doute à cet égard. — Les jeux de l'amphithéâtre ne disparurent pas avec les Romains. Grégoire de Tours, au contraire, nous apprend qu'ils étaient encore en vigueur sous les Mérovingiens, et l'un des premiers soins de Chilpéric, en montant sur le trône (561), fut de faire restaurer les arènes de Paris et celles de Soissons (*Histoire*, l. V, c. xvii). Mais nous nous refusons à voir dans la carrière du petit village de Douces, près Doué (Maine-et-Loire), un monument analogue aux précédents. Aucun des aménagements nécessaires aux combats d'hommes ou d'animaux n'existait en cet endroit (V. Amphithéâtre). Léon Palustre.

Bibl. : *Archives des monuments historiques. Amphithéâtre d'Arles*, t. Ier. — H. Revoil, *Rapport sur les fouilles de l'amphithéâtre de Nîmes*, 1867. — J. de Laurière, *Rapport sur les fouilles des arènes de Saintes* ; 1881. — Victor Petit, *Fréjus et ses monuments* ; 1867. — Duseigneur, *Rapport sur les fouilles des arènes de Paris* 1880. — L'abbé Magne, *les Arènes de Senlis*, 1867.

ARÈNE. Nom donné à Nice à la *Sardinelle auriculée* (V. Sardinelle).

ARÈNE. Espèce de sable argileux qui, mélangé avec de la chaux grasse, donne un bon mortier hydraulique : se trouve en Bourgogne et dans le Morbihan. W.

ARÈNE (Paul-Auguste), littérateur français, né à Sisteron (Basses-Alpes), le 26 juin 1843. Reçu licencié ès lettres pendant qu'il exerçait les fonctions de maître-répétiteur au collège de Vanves, il quitta l'Université après avoir fait représenter à l'Odéon une jolie saynète en vers, *Pierrot héritier* (oct. 1865). Capitaine de mobiles pendant la guerre de 1870, il a été décoré de la Légion d'honneur en 1884. M. Arène a successivement donné au théâtre : les *Comédiens errants* (Odéon, 15 janv. 1873), comédie en un acte, avec M. Valery Vernier; le *Duel aux lanternes* (un acte en vers), comédie jouée par quelques amis de l'auteur sur le théâtre de la rue de la Tour-d'Auvergne (août 1873); l'*Ilote* (Comédie-Française, 1875), un acte, avec M. Ch. Monselet; le *Char* (Opéra-Comique, 1878), un acte, avec M. Alph. Daudet, musique de M. Emile Pessard; le *Prologue sans le savoir* (1878), musique de M. Alma Rouch. C'est surtout dans le roman et dans la fantaisie qu'il a déployé les dons les plus délicats de l'humour; son premier roman, *Jean des Figues* (1868, in-18, eau-forte d'E. Bénassit), a été réimprimé avec d'autres nouvelles, sous le titre de *la Gueuse parfumée* (1876, in-18), puis sous son titre primitif (1884, in-16, portrait). On cite encore de M. P. Arène : la *Vraie tentation de saint Antoine*, *Contes de Noël*, illustrés par MM. Vollon, Bastien-Lepage, L. Petit, d'Alheim, Rochegrosse (1879, in-4°) ; *Au bon soleil* (1881, in-18) ; *Paris ingénu* (1882, in-18); *Vingt jours en Tunisie* (1884, in-18), etc. M. P. Arène a collaboré activement à la *République française*, à l'*Evénement*, au *Gil Blas*, etc. — Son frère, *M. Jules Arène*, né à Sisteron en 1850, élève des *Jeunes de langues*, puis interprète de la légation française en Chine et consul à Tunis, a publié un curieux volume intitulé *la Chine familière et galante* (1875, in-18).

Maurice Tourneux.

ARÈNE (Emmanuel), homme politique français, né le 1er janv. 1856 à Ajaccio (Corse). Après ses études de droit il collabora à plusieurs journaux des départements qui soutenaient des candidatures spéciales comme celle de M. de Rémusat à Toulouse et au *XIXe siècle* à Paris. Au mois d'août 1880, il fut élu conseiller général de Zicavo, et, le 4 déc. 1881, élu député pour l'arr. de Corte en remplacement de M. Horace de Choiseul qui avait opté pour Seine-et-Marne; il avait comme concurrent M. Paschal-Grousset, ancien membre de la Commune de Paris. Candidat aux élections du 4 oct. 1885, il ne fut pas réélu; mais l'élection de la Corse ayant été annulée par la Chambre des députés, il fut nommé le 14 févr. 1886, sur une liste de conciliation par 25,923 voix contre 24,000 environ données à la liste bonapartiste. Il appartient à l'opinion républicaine modérée. L. Lu.

ARENENBERG. Château de Suisse, cant. de Thurgovie, sur les bords du lac de Constance. La reine Hortense l'habita pendant son exil, avec ses enfants. Le prince Louis-Napoléon le vendit et plus tard (1855) l'impératrice Eugénie le racheta.

ARENGA. Genre de plantes monocotylédones, établi par Labillardière (*Mém. de l'Institut*, IV, p. 209) pour des Palmiers, du groupe des Arécinées, qui ont les fleurs monoïques, avec un androcée formé d'un nombre indéfini d'étamines, et dont le fruit, accompagné du périanthe persistant, est une baie à trois loges contenant chacune une graine à albumen corné, très abondant. — On connaît seulement trois ou quatre espèces d'*Arenga*, qui habitent l'Inde et les îles de l'archipel Indien. La plus remarquable est l'*A. saccharifera* Labill. ou *Palmier à sucre*, d'Amboine et de Java, que Rumphius (*Herb. Amboin.*, lib. I, cap. xii, tab. 13) a décrit et figuré le premier sous la dénomination de *Palma indica vinaria*, *Saguerus, sive Gomutus*. C'est le *Gomutus saccharifer*

de Sprengel (*Syst.*, II, 624), le *Caryota onusta* de Blanco (*Flor. filipin.*, 741), le *Sagueras Rumphii* de Roxburgh (*Fl. ind.*, III, 626) et le *Borassus Gomutus* de Loureiro (*Fl. cochinch.*, éd. Ulyss., II, p. 759). — L'*A. saccharifera* croît spontanément dans les vallons humides, aux Moluques et aux Philippines, d'où il a été introduit par la culture à Malacca, en Cochinchine, à Siam et dans presque toutes les régions tropicales de l'Asie; les colons l'appellent vulgairement *Palmier-Condiar*, *Contar* ou *Lantar*. Son tronc épais, haut d'une quinzaine de mètres, se termine par un faisceau de feuilles pennées, longues de quatre à cinq mètres, à folioles opposées, linéaires-lancéolées, uni ou bi-auriculées à la base. Il est marqué, dans sa partie inférieure, des cicatrices annulaires des feuilles tombées, et couvert, dans sa partie supérieure, par les bases dilatées des anciens pétioles, qui persistent très longtemps, et par de longues fibrilles noires formant un réseau épais. Ces fibrilles sont très employées, aux Moluques, aux Philippines et dans l'Inde, pour faire des cordages très résistants et presque inaltérables par l'humidité.



Arenga saccharifera.

dité. La moelle abondante contenue dans le tronc fournit une grande quantité de *sagou* et on obtient, par incisions, des régimes qui se développent toute l'année entre les feuilles inférieures, un liquide sucré donnant, par simple évaporation, une sorte de sucre de couleur brune, et par fermentation une sorte de vin appelé *Vin de Saguère*. Les fruits, encore verts, sont confits au sucre et très estimés comme stomachiques. Lorsque ces fruits sont arrivés à maturité, ils renferment dans leur péricarpe un suc âcre qui, au dire de Rumphius, cause des démangeaisons insupportables lorsqu'il touche la peau, et si, par mégarde, on porte ces fruits à la bouche pour les manger, les muqueuses des lèvres enflent considérablement en causant des douleurs intolérables. On raconte même qu'à une certaine époque les habitants des Moluques se seraient servis, pour se défendre contre leurs ennemis, d'une eau dans laquelle ils avaient fait macérer une grande quantité de ces fruits et qu'ils lançaient du haut des murailles sur les assaillants; d'où le nom d'*Eau infernale* que les Européens auraient donné à cette eau. Ed. LEF.

ARENGOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. d'Arjuzanx ; 1,235 hab.

ARENIA. Le genre *Arenia* a été établi, en 1865, par M. de Quatrefages (*Hist. des annelés*, II, p. 249), pour une Annélide polychète qu'il avait appelée d'abord *Aricinella* et qu'il rangeait dans la famille des Clyméniens. Claparède a démontré que l'*A. cruenta* Qtrfg. est, à n'en pas douter, le *Notomastus rubicundus* (*Capitella* Kfrst.), nom qui a pour lui la priorité. Ce genre appartient à la famille des Capitelliens de Grube (V. NOTOMASTUS).
A. GIARD.

ARÉNICOLA. Le genre *Arénicola* a été créé par Lamarck (*Système des animaux sans vertèbres*, 1802, p. 324) pour des Annélides de la famille des Téléthusiens. Le type de ce genre (*Arenicola piscatorum* Lamarck, *Lumbricus marinus* Belon, Linné, etc.), a été étudié par Delle Chiaje, Grube, Schmarda, M. Edwards, Claparède et enfin, tout récemment, par Vogt et Yung qui en ont donné une monographie détaillée dans leur *Traité d'anatomie pratique*. C'est une belle Annélide dont la couleur varie du brun foncé, presque noir (*A. carbonaria* Lamck), au vert et au jaune ; les jeunes individus sont plus faiblement colorés et parfois presque transparents. L'arénicole est très abondante sur toutes les côtes sablonneuses de la Manche et de l'Atlantique. On la trouve également dans la Méditerranée, mais de taille un peu plus petite : tandis que les individus du Nord atteignent jusqu'à 25 cent., la longueur moyenne des exemplaires recueillis dans le golfe de Naples, est seulement de 6 à 7 cent. L'arénicole se creuse dans le sable une galerie tubulaire en forme de siphon. Sa présence est trahie à marée basse par le petit tortillon de sable que l'animal rejette à l'entrée de la branche du siphon dans laquelle se trouve l'extrémité anale; l'autre ouverture du tube s'aperçoit facilement à une distance du tortillon variable avec la taille de l'animal. L'habitat de cette

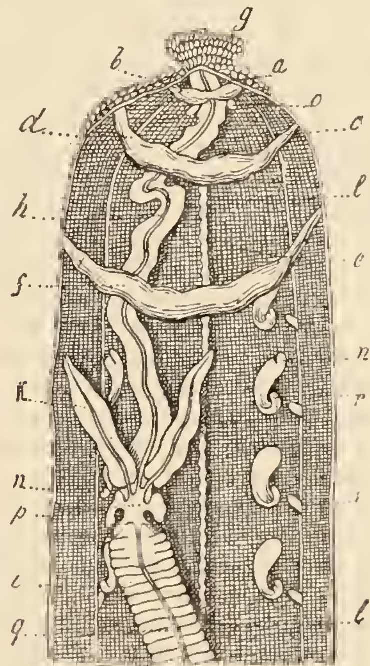


Fig. 1.— Région antérieure de l'*Arenicola*, ouverte le long de la face dorsale et montrant la disposition des cloisons ou dissépiments. — *a*, chambre antérieure, peu vaste, limitée en arrière par la cloison *b*; *c*, deuxième chambre : *e*, troisième chambre ; *d* et *f*, deuxième et troisième cloisons ; *g*, papilles de la trompe ; *h*, œsophage; *i*, intestin; *k*, glandes en sac; *l*, chaîne nerveuse; *m*, sacs sétigères; *n*, organes segmentaires ; *o*, glandes antérieures ; *p*, cœur; *q*, vaisseau dorsal ; *r*, portion vésiculaire de l'organe segmentaire.

annélide s'étend de la zone littorale à la zone profonde. Il arrive souvent, après les tempêtes, que de fort belles arénicoles sont rejetées sur le rivage à la suite des mouvements du fond. Les jeunes paraissent habiter la zone la plus élevée. Le corps de l'arénicole est cylindrique, nous pouvons y distinguer *extérieurement* trois régions : 1° une région antérieure (région thoracique des auteurs) comprenant, outre le prostomium, six grands anneaux qui portent les soies dorsales et sont séparés par des bourre-

lets circulaires (tores) ; lorsque la trompe exsertile est dilatée, l'extrémité antérieure est renflée de manière à simuler une ventouse terminale ; elle a la forme d'une massue lorsque la trompe est contractée. Chaque anneau est orné de sillons circulaires au nombre de cinq, en sorte qu'il peut être subdivisé comme les anneaux des hirudinées en segments plus étroits. Chaque grand anneau ou métamère porte une paire de parapodes peu développés, dans le sommet desquels est implanté un faisceau de soies. Sur la face ventrale, on voit deux renflements qui sont analogues aux rames inférieures (neuropodes) des pieds et qui renferment des soies à crochets placées en série transversale. Le premier anneau ou anneau buccal porte la bouche. L'anatomie prouve que les trois premiers anneaux de la région antérieure ont une signification spéciale. Ils n'acquièrent pas d'organes excréteurs définitifs et correspondant à l'archipodium. — 2° Une région moyenne ou région branchiale (région abdominale des auteurs), qui comprend treize anneaux dont le diamètre diminue légèrement d'avant en arrière. Chaque anneau de cette région porte une paire de branchies dorsales ramifiées en houppes d'une belle couleur rouge : les deux premières paires sont moins développées que les autres. — 3° Une région caudale cylindrique, plissée transversalement et présentant un aspect chagriné, dû à de nombreuses papilles verruqueuses de couleur jaunâtre ; les anneaux de cette région ne portent ni parapodes, ni soies, ni branchies ; le dernier anneau ou anneau anal se termine par l'anus largement ouvert pour laisser passer le sable expulsé du canal digestif. Le tégument se compose d'une couche cuticulaire, une couche hypodermique, une couche de muscles circulaires et une couche de muscles longitudinaux (fig. 1). Les dix-neuf premiers anneaux du corps portent de chaque côté un parapode. La rame dorsale de ce parapode a la forme d'un cône tronqué et aplati, dont la coupe transversale est ovalaire, faisant une saillie d'un millimètre environ et dont le bord supérieur porte deux prolongegements lamellaires ; les soies du notopode sont droites, finement barbelées à l'extrémité, au nombre de 15 à 20 par chaque faisceau. La rame ventrale est un léger bourrelet portant une vingtaine de soies en crochets. Dans la région de la trompe, la surface du corps est recouverte de très nombreuses papilles ampulliformes, renfermant deux vaisseaux sanguins disposés comme ceux qui se rendent dans les ramuscules branchiales. Cette ressemblance conduit Vogt et Yung à attribuer à ces papilles un rôle important dans la respiration cutanée.

La cavité du corps de l'arénicole est très spacieuse ; elle renferme un liquide périviscéral qui tient en suspension, en nombre immense, les éléments reproducteurs à l'époque de la maturité sexuelle. Cette cavité est divisée antérieurement en trois chambres correspondant aux trois anneaux de l'archipodium. Vient ensuite une quatrième chambre très vaste s'étendant du quatrième anneau jusqu'au début de la région caudale et renfermant l'intestin, ses glandes annexes, les organes segmentaires, les organes génitaux, etc. (fig. 2). La région caudale est divisée en autant de chambres qu'il y a d'anneaux, une cloison interne transversale séparant ces dernières les unes des autres. La cavité du corps est tapissée par une fine lamelle péritonéale qui se replie pour prendre part à la formation des cloisons. Elle est traversée par des brides musculaires qui s'insèrent d'un côté dans la couche des muscles circulaires de la paroi du corps et de l'autre contre la paroi de l'intestin. Enfin, dans la région postérieure de la chambre viscérale, une lamelle, également musculaire, s'étend obliquement de chaque côté de la chaine nerveuse jusque dans le voisinage des soies, divisant ainsi la cavité du corps en trois chambres longitudinales, l'une centrale renfermant l'intestin, les deux autres latérales contenant les organes segmentaires. C'est la disposition qui existe également chez les Ophéliadées. — Le système nerveux consiste en un anneau périœsophagien et un cordon ventral. Vogt et Yung ont fait la remarque très importante que ce cordon ne mérite pas le nom de chaîne ganglionnaire et que les prétendus ganglions décrits par certains auteurs sont dus à la contraction résultant de l'emploi de réactifs durcissants. A ce point de vue encore, les Téléthusiens se rapprochent donc des Polygordiens et des autres Ophéliadées. — L'arénicole ne possède pas d'yeux ;

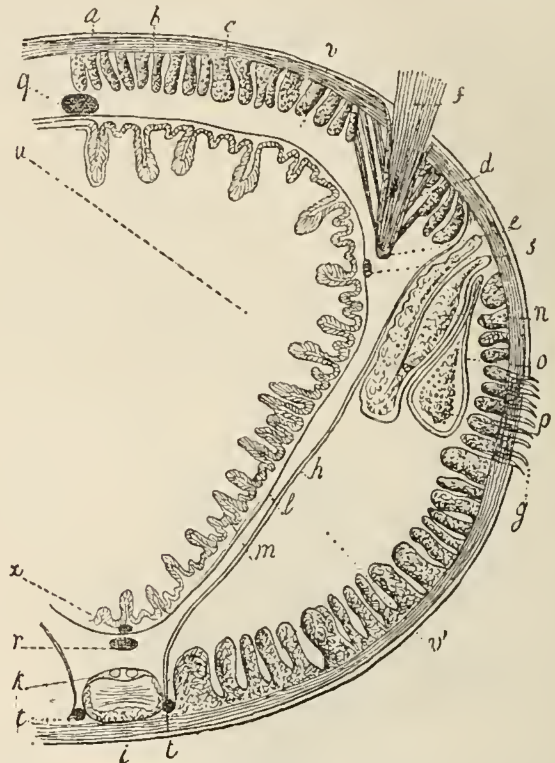


Fig. 2. — Coupe transversale de l'*Arénicola*, pratiquée dans la région moyenne du corps. La symétrie de l'animal étant parfaite, on s'est contenté de représenter la moitié droite de la coupe. — *a*, peau ; *b*, couche de muscles circulaires ; *c*, faisceaux des muscles longitudinaux ; *d*, muscles obliques s'insérant contre les parois du sac sétigère ; *e*, substance granuleuse de la matrice des soies ; *f*, pinceau des soies supérieures ; *g*, rangée des soies inférieures en crochet ; *h*, coupe de la lamelle musculaire oblique, divisant dans la région moyenne la cavité du corps en une chambre dorsale *v* et deux chambres latérales *v'* ; *i*, chaîne nerveuse ; *k*, les deux fibres géantes courant au-dessus de la chaîne nerveuse ; *l*, paroi de l'intestin ; *m*, villosités de la muqueuse intestinale ; *n*, portion glandulaire de l'organe segmentaire ; *o*, paroi de la portion vésiculaire de l'organe segmentaire ; *p*, mucosité coagulée remplissant la vésicule ; *q*, vaisseau sanguin dorsal ; *r*, vaisseau ventral ; *s*, vaisseaux latéraux ; *t t*, vaisseaux courant sur les côtés de la chaîne nerveuse ; *u*, cavité digestive ; *x*, vaisseau sous-intestinal.

mais il existe un otocyste de chaque côté de la trompe, appliqué contre la face dorsale de l'anneau œsophagien. Cet otocyste est plus compliqué que celui des *Architrypane*, mais il occupe absolument la même position et présente le même aspect. — L'intestin s'étend en ligne droite sur toute la longueur du corps : ses parois sont excessivement minces comme chez la plupart des animaux qui vivent dans le sable. Il commence par une bouche inerme, pourvue d'une trompe exsertile atteignant un ou deux centimètres de longueur. La couche des muscles circulaires s'épaissit considérablement au voisinage de la bouche. L'œsophage est cylindrique, renflé dans sa partie moyenne ; il se rétrécit en arrière au point où débouchent dans le tube digestif les canaux excréteurs des deux glandes en forme de sacs K (fig. 1) dont l'extrémité est close, et dirigée en avant. Ces glandes renferment un liquide blanchâtre ou jaunâtre qui joue sans doute un rôle dans la digestion. Vogt et Yung les homologuent aux glandes de Morren des Oligochètes. Nous croyons qu'il convient surtout de les comparer aux organes si développés chez les Hésionides et les Syllidiens et considérés, par Hugo Eisig, comme des vessies natatoires. Nous considérons ces glandes comme

un premier essai d'appareil pulmonaire dans la série animale, et nous les appelons pour cette raison *glandes pulmonoïdes*. Il est clair que, chez l'arénicole, le rôle physiologique de ces organes est modifié par le genre de vie presque sédentaire de l'animal. — En arrière de l'œsophage, le canal digestif s'élargit et prend une coloration jaunâtre, qui est due à la présence de glandes nombreuses rappelant les cellules chloragogènes du Ver de terre. Dans la région caudale, le tube digestif se continue par l'intestin terminal, alternativement rétréci aux points d'insertion des cloisons.

Le sang de l'arénicole est d'un beau rouge. Le système vasculaire comprend trois troncs longitudinaux constituant, avec le cœur, la partie centrale de l'appareil ; 1° le vaisseau dorsal, qui s'étend sur toute la longueur du corps dans la ligne médiane de la face dorsale de l'intestin ; 2° le vaisseau ventral, situé au-dessous de l'intestin auquel il est relié par un repli de péritoine ; 3° le vaisseau sous-intestinal, paralèlle au précédent. situé directement au-dessus de lui ; il reçoit, dans les six premiers segments de la région branchiale, un vaisseau afférent, venant de la branchie correspondante. Ce n'est qu'à partir du septième segment branchifère qu'on voit les pieds recevoir des anses vasculaires normales, c.-à-d. formées par une branchie portant le sang du vaisseau ventral au pied et à la branchie, et par une branche ramenant le sang de la branchie au vaisseau dorsal. Il y a donc deux modes bien distincts de circulation branchiale. Dans les six premiers segments branchifères, l'artère vient du vaisseau ventral pour se rendre directement à la branchie, et le sang en revient par une veine accolée, pour ainsi dire, à cette autre veine, qui va le déverser dans le vaisseau ventral de l'intestin. Dans toute cette région le vaisseau dorsal ne reçoit que des ramuscules intestinaux. Mais, à partir du septième segment, le sang, mené par l'artère ventrale à la branchie, revient par la veine se jeter dans le vaisseau dorsal. Les anses vasculaires de la région antérieure (prébranchiale) suivent un parcours tout semblable. — L'arénicole possède un cœur éminemment contractile, composé de deux ventricules réniformes, situés de chaque côté de l'œsophage, immédiatement en arrière des glandes pulmonoïdes. Chaque ventricule reçoit du sang du vaisseau dorsal ainsi que des vaisseaux latéraux, qui se dilatent pour former l'oreillette médiane, et enfin du vaisseau sous-intestinal.

L'arénicole possède treize paires de branchies dorsales, du septième au dix-neuvième anneau. Chaque branchie est composée d'un tronc basilaire très court, qui se ramifie, presque à fleur de la surface du corps, en troncs secondaires au nombre de huit à douze, qui se subdivisent eux-mêmes en rameaux très fins, disposés dans des plans différents et formant des houppes touffues. Chaque rameau renferme deux vaisseaux, l'un afférent, l'autre efférent. Les branchies sont histologiquement des papilles cutanées très développées et ramifiées. — Les organes segmentaires sont au nombre de six paires. Trois appartiennent à la région thoracique et trois à la région branchiale. Ils s'étendent par conséquent du quatrième au dixième anneau. On peut y distinguer trois parties : l'entonnoir, la vésicule et l'appendice glandulaire. — Au moment de la reproduction, l'entonnoir et la vésicule sont remplis d'œufs ou de spermatozoïdes. Les sexes sont séparés. Les ovaires et les testicules naissent de la différenciation des cellules péritonéales localisées sur les organes segmentaires au bord inférieur et interne de la vésicule et dans le prolongement de la base de l'entonnoir. — L'arénicole pond pendant les mois de février et mars. Les pontes se trouvent en abondance dans les petites dépressions que la mer laisse, en se retirant, sur les plages de sable fort remuées par les gros temps, ordinaires en cette saison. Les pontes se présentent sous la forme de petits tas ovoïdes, gélatineux, terminés par un pédoncule qui s'enfonce dans le sable. Ces masses gélatineuses sont produites par une sécrétion des glandes cutanées de la partie antérieure de l'animal, sécrétion qui retient les œufs dans une sorte de manchon d'où l'arenicole se retire ensuite par un mouvement de haut en bas. L'embryogénie est condensée. — Les espèces les plus intéressantes du genre sont, outre le type que nous venons d'étudier : 1° l'*Arenicola ecaudata* Johnston, très facile à distinguer par ses branchies plus nombreuses (25 à 27) et par la brièveté de la région caudale, qui atteint à peine la longueur d'un des anneaux de la région branchiale. Cette espèce n'est pas rare à Saint-Vaast-la-Hougue, à Roscoff, à Concarneau. Elle est très commune au Croisic (jetée de Penbron). Claparède l'a observée dans la Méditerranée ; 2° l'*Arenicola glacialis* Murdock (*Proceedings U. S. National Museum*, 1884, t. VII, p. 512). Cette espèce est très voisine de *A. marina*, mais présente seulement six segments sétigères antérieurs à la région branchiale, laquelle comprend douze segments. Elle a été rencontrée pendant l'expédition de l'Alaska. A. GIARD.

ARÉNICOLIENS. M. de Quatrefages a donné ce nom à une famille d'Annélides généralement désignée sous le nom de *Téléthusiens* (V. ce mot).

ARÉNICOLITES (V. ANNÉLIDES FOSSILES).

ARENOSILLO. Eaux thermales (27° C.), situées près de Montoro, à six lieues de Cordoue (Andalousie) ; hydrosulfurées, elles laissent dégager de l'acide sulfhydrique et de l'acide carbonique ; on les emploie en boisson et en bains contre les affections cutanées, la syphilis, les vieux ulcères, les névroses gastro-intestinales et les maladies de l'utérus.

ARENS (François-Joseph, baron d'), magistrat allemand, né le 7 juin 1779 à Arnsberg, en Westphalie, mort à Darmstadt en 1855. Il débuta dans l'enseignement du droit et, comme chargé de cours à l'université de Giessen (1806), ne tarda pas à exercer une certaine influence sur l'esprit de la jeunesse allemande. La part qu'il prit, en 1815, aux mesures autoritaires des princes allemands lui fit perdre sa popularité, mais lui ouvrit, en revanche, une brillante carrière. Successivement conseiller supérieur à la cour d'appel (1817), chancelier, commissaire du gouvernement et président du tribunal de Giessen (1821), il devint premier président à la cour d'appel et de cassation de Darmstadt en 1833. Il fut ensuite nommé conseiller intime et créé baron par le grand-duc de Hesse. Il était décoré des différents ordres de l'Allemagne. C. CH.

ARENSBECK (Pierre-Diedrich), helléniste suédois du XVIIe siècle, mort à Stockholm en 1673. Protégé de la reine Christine, pasteur à Stockholm, il travailla à traduire la Bible en suédois.

ARENSBOURG ou **ARENSBERG.** Ville de Russie. Elle est située au N.-O. de Riga sur la côte méridionale de l'île d'Œsel qui appartient au gouvernement de Livonie. Elle compte environ 3,000 hab., dont une partie appartient à la nationalité esthonienne. Ses bains de mer et ses bains de boue sont renommés. Elle est depuis 1816 le siège d'une société savante : *Esthische gesellschaft*, qui s'occupe de développer l'idiome indigène, l'esthe, et d'étudier les antiquités locales. Elle possède en outre une société d'agriculture. Les origines de cette ville sont fort anciennes. Au moyen âge les Esthes possédaient sur son emplacement une ville appelée Kurresure ou Saremalin. C'est le nom qu'ils donnent encore aujourd'hui à la ville actuelle. Au XIIe siècle elle tomba aux mains des Danois qui introduisirent le christianisme dans l'île d'Œsel. En 1320 elle prit le nom d'Arensbourg. En 1645 elle fut cédée aux Suédois qui la fortifièrent. Pierre le Grand s'en empara en 1710 et la garda en vertu du traité de Nystadt. Elle devint le ch.-l. administratif de l'île. Elle possède encore aujourd'hui certains privilèges particuliers, notamment celui d'avoir un consistoire luthérien indépendant. Sa forteresse a été déclassée en 1836 (V. ŒSEL). L. L.

BIBL. : HOLZMAYER, *Das Bad Arensburg auf der Insel Œsel*; Riga, 1830.

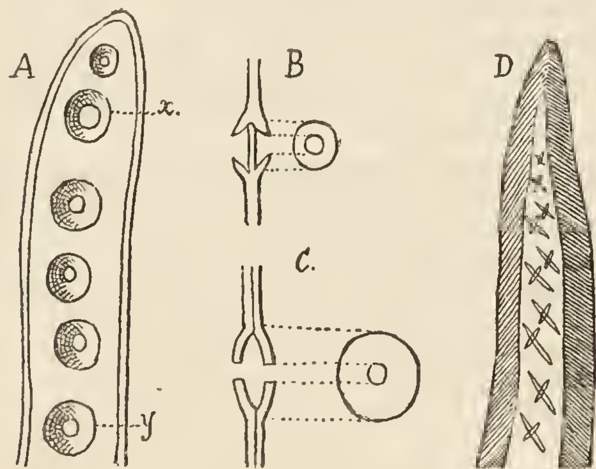
ARENTHON. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de la Roche ; 931 hab.

ARENTZ (Friedr.-Christ.-Holberg), mathématicien norvégien, né le 28 sept. 1736 à Askevolds-Prästegaard (Söndtjord), mort le 31 déc. 1825 à Bergen. Il fut professeur de mathématiques et de physique à Bergen et membre de l'Académie des sciences de Copenhague. Il a publié une série d'articles sur la résolution des équations, la météorologie de la Norvège, etc., dans le *Norsk vid. Selsk. Skrift.*, le *Kiöbenh. vid. Selsk. Skr. Saml.*, etc.

ARÉOLAIRE (Vitesse). Si l'on considère le rayon vecteur d'un point mobile, on appelle vitesse aréolaire de ce point le rapport de l'aire décrite pendant un temps infiniment petit par le rayon vecteur du point mobile, au temps employé pour le parcourir; soit r le rayon vecteur en question, $d\theta$ l'angle dont il tourne dans le temps dt $\frac{1}{2} \cdot \frac{r^2 d\theta}{dt}$ sera l'expression de la vitesse aréolaire (V. Aire).

ARÉOLE. I. Entomologie. — On désigne sous le nom de *cellules* ou *aréoles* les divers espaces qui, dans les ailes membraneuses, sont circonscrits par les nervures.

II. Botanique. — En général le mot *aréole (area)* sert à désigner, soit une tache plus ou moins circulaire sur l'organe d'une plante, telle que la tache de la corolle de l'*Helianthemum guttatum*, ou la cicatrice ombilicale des graines, comme dans la Châtaigne, etc., soit un espace limité par d'autres organes ou parties d'organes. Ainsi l'espace polygonal que circonscrivent autour des organes sporifères les nervures anastomosées de la face inférieure d'une feuille de Fougère est une aréole. Dans certains fruits : la Pomme, le Goyave, la Nèfle, l'aréole, ou vulgairement l'*œil*, est la surface, souvent large, délimitée par les restes du périanthe. — Cassini employait le mot d'*aréole* pour désigner tout particulièrement certaines parties du fruit des Composées; il appelait *aréole basilaire* la tache cicatricielle d'insertion du péricarpe sur le plateau réceptaculaire ou clinanthe ; *aréole ovarifère*, la partie correspondante du clinanthe ; *aréole apicilaire*, la cicatrice laissée, au sommet du péricarpe, par les organes floraux. — Enfin on appelle encore *aréole* l'espace circulaire que l'on observe autour d'une ponctuation à la surface de certaines cellules à parois épaissies du Pin, du Sapin, etc. La ponctuation est dite alors *aréolée* (fig. *a*). Un certain nombre



Ponctuations aréolées. — A, portion d'une cellule présentant des ponctuations aréolées; B et C, coupes transversales de la paroi de la même cellule, au niveau des ponctuations x, y; D, portion d'une cellule à parois très épaissies, offrant des ponctuations aréolées tournantes.

d'auteurs ont donné de ces appareils, très répandus dans les plantes, des interprétations différentes (V. Cellule). Nous rappellerons simplement ici que l'aréole est due, soit à un épaississement de la membrane cellulaire, de plus en plus faible à partir d'une certaine distance d'une ponctuation et jusqu'à elle, soit à un épaississement en bourrelet circulaire de cette membrane (fig. *b*), finissant par former à la surface de la paroi une sorte d'ampoule percée d'un trou rond en son centre. Ce fait se produit symétriquement sur les deux faces de la paroi. La cloison primitive, incluse dans l'aréole, peut quelquefois disparaître, et alors il existe dans l'épaisseur de la membrane un espace vide lenticulaire (fig. *c*). Le pore qu'entoure l'aréole n'est pas toujours arrondi; il peut être allongé en fente généralement oblique (fig. *d*), et souvent cette fente est plus longue que le diamètre de l'aréole. P. M.

ARÉOMÈTRES. Ces instruments, fondés sur le principe d'Archimède, peuvent se diviser en deux classes : les aréomètres à poids constant et les aréomètres à volume constant ; les premiers sont destinés, soit à mesurer la densité des liquides, soit, le plus souvent, à vérifier si un liquide a bien la concentration désirée ; les seconds servent plus spécialement à la détermination des densités des corps liquides ou solides. Ces appareils sont généralement en verre pour pouvoir résister aux liquides acides. 1° *Aréomètres à poids constant :* Ces instruments ont, en général, la forme suivante : une tige cylindrique creuse de 15 centim. environ est soudée à un réservoir plus large et plus court, lesté par du mercure ou des grains de plomb. La tige porte une division, qui varie avec les divers instruments (fig. 1). Un aréomètre, plongé dans un liquide, s'enfonce jusqu'à une certaine division qui indique, selon le mode de graduation adopté, soit la densité du liquide, soit un degré qui sert uniquement de terme de comparaison, comme nous le verrons plus loin (aréomètre de Beaumé, Cartier, etc.). Un seul appareil pourrait servir pour tous les liquides plus légers et plus denses que l'eau; mais pour qu'il reste assez précis on devrait lui donner des dimensions trop grandes et peu commodes; en général on gradue les aréomètres selon qu'ils doivent servir aux liquides plus denses ou moins denses que l'eau et même, dans les aréomètres très précis, les limites entre lesquelles l'instrument peut servir sont plus rapprochées : on doit avoir alors une série de ces petits appareils pour pouvoir embrasser toute l'échelle des différentes densités des liquides. Parmi les aréomètres à poids constant on distingue les densimètres et les aréomètres proprement dits. Les premiers ne diffèrent des seconds que par leur graduation. Par une méthode qui sera exposée à l'article Densimètre, on a gradué l'appareil de façon que, lorsque le densimètre flotte dans un liquide, la division de la tige à laquelle le liquide affleure porte la densité du liquide; une simple lecture donne ainsi le poids spécifique d'un liquide. — Les aréomètres proprement dits, beaucoup plus souvent employés, sont gradués arbitrairement, mais toujours de la même façon. Leurs indications, quoique ne signifiant rien par elles-mêmes, servent à montrer si un liquide a la concentration que l'on désire : On doit se servir, par exemple, dans une réaction chimique, d'acide azotique à 36 degrés Baumé ; on vérifie avec un aréomètre Baumé si l'instrument plonge dans l'acide que l'on a à la division 36. On conçoit l'utilité de ces instruments destinés surtout à contrôler si les produits vendus dans le commerce ont bien la concentration qui correspond à leur prix. Les aréomètres le plus souvent usités sont ceux de Baumé ; on les gradue différemment, selon qu'ils doivent servir pour des liquides plus ou moins denses que l'eau ; ce sont des pèse-acides ou pèse-sels dans le premier cas, des pèse-esprits dans le second. Voici comment on gradue les pèse-sels : l'instrument a été lesté de façon que, plongé dans l'eau, il s'y enfonce presque entièrement. On marque 0 au point d'affleurement. On fait ensuite une solution de 15 parties de sel marin sec dans 85 parties d'eau (en poids)


Fig. 1.

et au point d'affleurement de l'aréomètre dans ce liquide on marque 15. L'espace compris en 0 et 15 est ensuite divisé en 15 parties égales et la graduation est prolongée au delà. Pour graduer les pèse-esprits, on leste l'appareil de façon que, plongé dans une dissolution de 10 parties de sel pour 90 parties d'eau, ce liquide affleure vers le bas de la tige cylindrique; on marque 10 en ce point d'affleurement; au point d'affleurement de l'aréomètre dans l'eau pure on marque 0, on divise en 10 parties l'espace compris entre ces points, puis on prolonge au delà la graduation.

Quelquefois on combine l'appareil de façon à ce qu'il puisse servir, tantôt de pèse-acide et tantôt de pèse-esprit. Pour cela la partie supérieure porte un petit crochet auquel on peut suspendre une petite ampoule de verre lestée par du mercure. Lorsque ce poids supplémentaire n'est pas suspendu à l'aréomètre il sert de pèse-esprit et la bandelette de papier contenue à l'intérieur de la partie cylindrique porte, d'un côté, une graduation de pèse-esprit, faite comme il a été dit; si l'on suspend, au contraire, le poids additionnel, l'appareil, devenu plus lourd, peut fonctionner comme pèse-liquide et de l'autre côté de la bande lette de papier se trouve une autre division faite comme pour les pèse-acides. — L'aréomètre de Cartier, rappelé ici pour mémoire, est une copie de l'aréomètre de Baumé; il n'en diffère que par la dissolution saline qui sert à marquer le point 15. Comme il est à peu près abandonné, nous n'insisterons pas davantage; il suffit de dire que le 29e degré Cartier correspond sensiblement au 31e degré Baumé. Cartier, ouvrier de Baumé, a fait cet aréomètre uniquement dans un but de concurrence commerciale; il a été assez employé, principalement parce que la régie l'a longtemps adopté exclusivement. On peut aussi se servir des aréomètres Baumé pour déterminer la densité d'un liquide, soit dans le cas d'un pèse-sel, soit dans celui d'un pèse-esprit. Prenons, par exemple un pèse-sel; on sait que le 0 de la division est au voisinage du sommet de la tige. Appelons P le poids *constant* de l'appareil, V son volume, jusqu'à la division zéro, et v le volume d'une division de l'aréomètre; on sait qu'il affleure à la division 15 dans une solution contenant 15 parties de sel marin et 85 parties d'eau; soit d la densité de cette solution. Supposons que l'aréomètre, plongé dans un liquide de densité inconnue x, soit immergé jusqu'à la division n. Pour trouver x nous allons écrire trois équations exprimant que l'aréomètr affleure au 0 dans l'eau (densité 1), à la division 15 dans l'eau salée (densité d) et à la division n dans le liquide de densité inconnue x; il suffit d'écrire pour cela que dans ces trois cas le poids de l'appareil est égal au poids du volume de liquide, ce qui donne :

$$\mathrm{P} = \mathrm{V} \times 1$$
$$\mathrm{P} = (\mathrm{V} - 15v)\, d$$
$$\mathrm{P} = (\mathrm{V} - nv)\, x$$

on tire de là $\quad \mathrm{V} = \dfrac{1}{15}\left(\mathrm{P} - \dfrac{\mathrm{P}}{d}\right)$

et $\quad \mathrm{P} = \left[\mathrm{P} - \dfrac{n}{15}\left(\mathrm{P} - \dfrac{\mathrm{P}}{d}\right)\right] x$

ou en divisant par P les deux membres

$$x = \frac{1}{1 - n\,\dfrac{d-1}{15d}}.$$

Il est facile de connaître d et de calculer ensuite une fois pour toutes $\dfrac{d-1}{15d}$; soit A ce rapport. La densité x est

alors $\quad x = \dfrac{1}{1 - \mathrm{A}n}.$

On voit que la relation donnant la densité en fonction de la division d'affleurement est très simple. Les formules que nous venons d'établir pour arriver à celle-ci vont nous permettre en outre de démontrer les conditions pour que les aréomètres soient comparables, c.-à-d. pour que deux aréomètres de formes, de volumes et de poids quelconque, s'enfoncent dans l'eau pure jusqu'au zéro et dans l'eau salée jusqu'à la 15e division. Considérons pour cela deux aréomètres : soient P, V, v, les mêmes quantités que précédemment pour le premier aréomètre, et soient : P′ V′ v', les quantités analogues pour le second, on aura les équations :

$$\mathrm{P} = \mathrm{V} \qquad\qquad \mathrm{P}' = \mathrm{V}'$$
$$\mathrm{P} = (\mathrm{V} - 15v)\, d \qquad\qquad \mathrm{P}' = (\mathrm{V}' - 15v')\, d$$
$$\mathrm{P} = (\mathrm{V} - nv)\, x \qquad\qquad \mathrm{P}' = (\mathrm{V}' - n'v')\, x.$$

Il s'agit de démontrer que $n = n'$. Ces équations peuvent s'écrire

$$\mathrm{V} = (\mathrm{V} - 15v)\, d \qquad\qquad \mathrm{V}' = (\mathrm{V}' - 15v')\, d$$
$$\mathrm{V} = (\mathrm{V} - nv)\, x \qquad\qquad \mathrm{V}' = (\mathrm{V}' - n'v')\, x$$

On peut remarquer sans faire le calcul que les deux premières équations étant homogènes en v et V, v' et V′, on peut tirer de ces équations le rapport $\dfrac{v}{\mathrm{V}}$ et $\dfrac{v'}{\mathrm{V}'}$; mais ces équations ne différant que par l'accentuation de lettres v et V donnent pour $\dfrac{v}{\mathrm{V}}$ pour $\dfrac{v'}{\mathrm{V}'}$ la même valeur. Les deux dernières équations étant aussi symétriques par rapport à V et v, V′ et v', leur rapport seul intervient et on peut les écrire $1 = \left(1 - n\,\dfrac{v}{\mathrm{V}}\right) x \qquad 1 = \left(1 - n'\,\dfrac{v'}{\mathrm{V}'}\right) x.$

Mais nous venons de voir que $\dfrac{v}{\mathrm{V}}$ est égal à $\dfrac{v'}{\mathrm{V}'}$, il en résulte que ces deux équations, qui ne diffèrent que par l'accentuation de n, donneront pour cette quantité la même valeur. Le mode de graduation des aréomètres Baumé est donc légitime, puisque ces appareils sont comparables, lorsqu'on néglige les phénomènes capillaires qui viennent troubler les résultats; nous allons maintenant en tenir compte : Soit v le volume immergé d'un aréomètre dans de l'eau (densité 1) et p son poids; soit r le rayon de sa tige et F la tension superficielle de l'eau. Au lieu de l'équation approchée $p = v$ que nous avons employée jusqu'ici, il faut écrire, si l'on tient compte des actions capillaires :

$$p + 2\pi r\,\mathrm{F} = \mathrm{V}.$$

Dans un autre liquide de densité d et de tension superficielle F′, l'aréomètre aura comme volume immergé v' et entre ces quantités on aura la relation :

$$p + 2\pi r\,\mathrm{F}' = v'\, d$$

d'où $\quad d = \dfrac{p + 2\pi r\,\mathrm{F}}{p + 2\pi r\,\mathrm{F}'}\,\dfrac{\mathrm{V}}{\mathrm{V}'}$

ou sensiblement, en négligeant les carrés des termes de correction :

$$d = \frac{\mathrm{V}}{\mathrm{V}'}\left[1 + \frac{2\pi r}{p}\,(\mathrm{F} - \mathrm{F}')\right].$$

On voit que ce rapport n'est égal à $\dfrac{\mathrm{V}}{\mathrm{V}'}$ que si la tension superficielle est la même; la densité sera donc d'autant moins exacte que le liquide aura une tension superficielle plus différente de celle de l'eau. Prenons, par exemple, le cas de l'éther; supposons que la tige de l'aréomètre ait un diamètre de 2 millim. et que son poids soit de 20 gram.; la tension superficielle de l'eau est 7,5, et celle de l'éther 1,8. Le terme de correction sera :

$$\frac{2 \times 3,14 \times 2 \times 5,7}{20,000} = 0,0035.$$

On ne pourra donc compter que sur deux décimales exactes : Si dans les équations que nous avons établies pour montrer que les aréomètres sont comparables on tient compte de la capillarité, on a les équations :

$$\mathrm{P} + 2\pi r\,\mathrm{F} = \mathrm{V} \qquad\qquad \mathrm{P}' + 2\pi r'\,\mathrm{F} = \mathrm{V}'$$
$$\mathrm{P} + 2\pi r\,\mathrm{F}_1 = (\mathrm{V} - 15v)\, d \qquad \mathrm{P}' + 2\pi r'\,\mathrm{F}_1 = (\mathrm{V}' - 15v')\, d$$

$$P + 2\pi r F_2 = (V - nv)\,x,\ P' + 2\pi r' F_2 = (V' - nv')\,x'$$

Si nous remplaçons dans la 2e et la 3e équation V par sa valeur tirée de la première, puis si nous tirons v de la seconde pour la porter dans la troisième nous trouvons en résolvant par rapport à n :

$$n = \frac{15d}{x}\,\frac{(P + 2\pi r\ F)\ x - (P + 2\pi r\ F_2)}{(P + 2\pi r\ F)\ d - (P + 2\pi r\ F_1)}.$$

Les trois autres équations donnent pour n' :

$$n' = \frac{15d}{x}\,\frac{(P' + 2\pi r'\ F)\ x - (P' + 2\pi r'\ F_2)}{(P' + 2\pi r'\ F)\ d - (P' + 2\pi r'\ F_1)}.$$

Cherchons la condition pour que $n = n'$ quel que soit x ; il faut pour cela égaler les valeurs de n et de n' et écrire que le coefficient d'x ainsi que le terme constant sont identiquement nuls. On trouve ainsi deux conditions qui dans le cas actuel se réduisent à une seule qui est :

$$r\,P' - r'\,P = 0 \qquad \text{ou} \qquad \frac{r}{r'} = \frac{P}{P'}.$$

Les diamètres des tiges des aréomètres doivent êtres proportionnels à leur poids. Si cette condition est remplie les aréomètres seront comparables.

Aréomètres à volume constant. Les deux principaux aréomètres de ce genre sont ceux de Nicholson et de Fahrenheit. Le premier est en fer-blanc et présente la forme d'un cylindre dont les deux bases se terminent par un cône ; le cône supérieur porte une tige assez fine, munie d'un petit plateau ; le cône inférieur porte un crochet auquel on peut attacher un second cône très lourd qui sert à lester l'appareil de façon à ce qu'il se tienne vertical (fig. 2). L'aréomètre de Fahrenheit a la forme générale des aréomètres à poids constant, mais sa tige, au lieu d'être graduée, porte un petit plateau. Cet appareil est plus spécialement destiné à mesurer la densité des liquides; celui de Nicholson sert, au contraire, pour les corps solides. On se sert, du reste, de l'un et de l'autre d'une façon analogue. On met des poids dans le petit plateau jusqu'à ce que le liquide dans lequel l'instrument est plongé affleure en un point marqué sur la tige. Lorsque cette condition est remplie le poids de l'aréomètre et de tout ce qu'il supporte, corps divers ou poids marqués , est égal au poids du volume de liquide déplacé, qui est toujours le même puisque le *volume* immergé est *constant*. Pour déterminer la densité avec les aréomètres de Nicholson ou de Fahrenheit, on opère différemment, selon que l'on cherche la densité d'un liquide ou d'un solide. Pour un liquide , on place d'abord l'aréomètre dans l'eau pure et l'on note les poids qu'il faut ajouter dans le plateau pour amener l'affleurement au point de repère; ces poids ajoutés au poids de l'aréomètre représentent le poids du volume d'eau déplacé par l'aréomètre plongé jusqu'en son point de repère ; on recommence ensuite en plongeant l'aréomètre dans le liquide dont on cherche la densité ; on est obligé de mettre sur le plateau de nouveaux poids pour le faire affleurer au même point. La somme des poids mis et du poids de l'aréomètre représente le poids du même volume que précédemment du nouveau liquide; la densité étant le rapport des poids de volumes égaux du corps et d'eau en divisant le second nombre par le premier on obtiendra la densité du liquide. Si on veut tenir compte de la température on peut le faire de la façon suivante : soit t et t' les températures de l'eau et du liquide au moment où l'on a produit l'affleurement; soit α et α' les coefficients de dilatation de l'eau et du liquide, K le coefficient de dilatation du verre et V le volume du verre à 4°. Cherchons la densité à 4°. L'aréomètre étant plongé dans l'eau à $t°$, π étant son poids et p les poids marqués ajoutés pour le faire affleurer, on a, en exprimant que le poids de l'eau déplacée est égal à la somme des poids de l'aréomètre et des poids marqués :

Fig. 2.

$$V\,[1 + K\,(t - 4)]\,\frac{1}{1 + \alpha\,(t - 4)} = \pi + p$$

De même l'affleurement dans le liquide donne l'équation

$$V\,[1 + K\,(t' - 4)]\,\frac{d}{1 + \alpha'\,(t' - 4)} = \pi + p'$$

En divisant membre à membre on obtient d

$$d = \frac{\pi + p'}{\pi + p} \times \frac{[1 + K\,(t - 4)]\,[1 + \alpha'\,(t' - 4)]}{[1 + K\,(t' - 4)]\,[1 + \alpha\,(t - 4)]}$$

ou bien en négligeant les termes du second degré en $\alpha\ \alpha'$ ou K.

$$d = \frac{\pi + p'}{\pi + p}\,[1 + K\,(t - t') + \alpha'\,(t' - 4) - \alpha\,(t - 4)]$$

En général on n'applique pas ces corrections au procédé des aréomètres qui sont moins précis que les autres méthodes par suite du frottement et de la capillarité.

Pour mesurer la densité des solides par la méthode des aréomètres on place le corps sur le plateau supérieur et on ajoute des poids marqués jusqu'à ce que l'affleurement ait lieu, on retire ensuite le corps, puis on le remplace par des poids marqués; la différence des poids marqués donne ainsi, par une sorte de double pesée, le poids du corps : on le place ensuite sur le plateau inférieur qui est plongé dans l'eau. Il éprouve une perte de poids qui représente le poids du volume d'eau déplacé par le corps, c.-à-d. le poids d'un volume d'eau égal au sien. Il faut ajouter alors dans le plateau plus de poids marqués que lors du premier affleurement, la différence de ces poids et des nouveaux donne le poids d'eau déplacée. Le quotient de ce poids par le poids du corps obtenu d'abord donne la densité; on peut tenir compte de l'influence de la température comme précédemment. Mais en général on n'applique pas ces corrections à la méthode aréométrique. Les aréomètres à volume constant peuvent servir à peser les corps. Pour cela, on place le corps à peser sur le petit plateau et, au moyen de poids, on achève de faire enfoncer l'aréomètre jusqu'au trait marqué sur la tige ; cela fait, on retire le corps et on le remplace par les poids marqués jusqu'à ce qu'on ait rétabli l'affleurement; la différence des poids employés dans ces deux opérations représente le poids du corps.

A. JOANNIS.

BIBL. : POUILLET, *Mémoires de l'Académie des sciences*, XXX, p. 407. — NICHOLSON, *A description of a new instrument for measuring the sheupe gravity of bodies*, 1785. — FAHRENHEIT, *Philosophical Transactions*, XXXIII, p.140. — BAUMÉ, *Avant-coureur*, 1768, nos 45, 50, 51, 52 et 1769, n° 2. — DUCLAUX, *Journal de physique*, 1, p. 201. — BERTHELOT, COULIER et d'ALMEIDA, *Vérification de l'aréomètre de Baumé.*

ARÉOPAGE. Le mot aréopage, ὁ Ἄρειος πάγος, était employé par les auteurs anciens pour désigner une colline située en face de l'Acropole, et sur laquelle siégeait le tribunal le plus important et le plus ancien d'Athènes ; les modernes abrégeant les expressions ἡ ἐν Ἀρείῳ πάγῳ βουλή, ἡ ἐξ Ἀρείου πάγου βουλή, τὸ ἐν Ἀρείῳ παγῳ συνέδριον, τό ἐν Ἀρείῳ πάγῳ δικαστήριον, c.-à-d. le Sénat ou le tribunal siégeant à l'Aréopage, se sont servis de ce dernier mot pour indiquer l'assemblée elle-même. On a donné diverses étymologies du mot aréopage ; la légende populaire en faisait la colline du dieu Arès (Mars); suivant Eschyle, elle aurait été ainsi appelée du jour où les Amazones s'étant emparées d'Athènes, sous le règne de Thésée, y étaient venues faire un sacrifice à leur père Arès; selon Pausanias, de ce fait qu'Arès, meurtrier d'Halirrhotius, avait comparu là devant un tribunal où siégeaient les douze grands dieux. D'autres écrivains anciens ou modernes font dériver le mot aéropage du mot ἄρειος, parce que c'était

là qu'on jugeait les homicides, ou de ἀραῖος, maudit ; c'eût été la colline maudite dévouée aux dieux infernaux. Nous trouvons la même divergence d'opinions en ce qui concerne l'époque où le tribunal de l'Aréopage commença d'exister ; les uns, parmi les anciens, admettaient qu'il datait des siècles antérieurs à Thésée, d'autres qu'il avait été établi par Minerve elle-même, sous le règne de Démophon, onzième roi d'Athènes ; enfin quelques-uns le considéraient comme une institution beaucoup plus récente, une des institutions dont on faisait honneur à Solon. Aujourd'hui on admet en général que le Sénat de l'Aréopage était une institution très ancienne, datant des âges les plus reculés et assez semblable à l'assemblée des vieillards des temps homériques ; du moins plusieurs textes d'Aristote, de Démosthène et des faits très précis ne laissent aucun doute sur l'existence de l'Aréopage bien avant Solon. — Cette haute antiquité, un certain caractère religieux qui s'était conservé par tradition, contribuaient à rendre l'Aréopage très vénérable aux yeux des Athéniens. Il faut ajouter que le mode de recrutement de ce tribunal en fermait l'accès à tout individu qui n'était point d'une probité et d'une moralité notoires, à tous ceux qui n'avaient point exercé les importantes fonctions d'archonte. Le mode de recrutement de l'Aréopage qui ne paraît pas avoir varié pendant toute l'existence de la cité était, en effet, celui-ci : pour être admis dans ce tribunal il fallait avoir été archonte et avoir rendu ses comptes d'une manière honorable ; il n'est même pas douteux qu'avant d'être admis, le magistrat sortant de charge devait subir une enquête, une δοκιμασία particulière, portant sur sa conduite privée, ses mœurs, la gravité de son caractère, etc. Enfin, le nombre des aréopagites était toujours forcément assez restreint ; le seul texte qui nous fournisse un chiffre à ce sujet indique 31 membres. Toutes ces raisons expliquent la haute influence de l'aréopage et le respect qui l'environnait. On conçoit bien qu'au temps où les archontes étaient élus pour leur naissance, leurs talents ou leurs vertus, l'Aéropage où ils entraient devait être une assemblée très distinguée par les lumières et les mérites de tout genre ; mais nous voyons qu'il continua à être entouré d'une sorte de vénération, même quand le tirage au sort eut remplacé l'élection et que le hasard put donner l'archontat au plus ignorant et au plus pauvre des citoyens.

On trouve d'autres raisons du respect porté par les Athéniens à l'Aréopage. Ceux qui y entraient, ayant été archontes, ne pouvaient plus l'être, et ils se trouvaient par suite détachés de toute ambition et de toute brigue ; puis, tandis que l'élection et le sort renouvelaient chaque année tous les pouvoirs publics et tous les tribunaux, l'Aréopage se renouvelait avec une extrême lenteur ; il y avait dans son sein des hommes qui y avaient pu siéger trente ou quarante années, qui avaient franchi l'âge des passions, qui devaient être pleins d'expérience, qui avaient un extérieur et des manières graves. De là dans la maison un air de vénérabilité et de sagesse, qui se communiquait bien vite aux jeunes et aux nouveaux venus, une stabilité qui contrastait avec le mouvement qui entraînait toutes choses dans la démocratie athénienne. Ce respect de tous les citoyens pour le seul corps politique qui eût des traditions nous est attesté par maint fait historique et par de nombreux passages des écrivains anciens. Citons-en un du grave poète Eschyle : « Grâce à l'Aréopage, le respect et la crainte, parente du respect, préserveront les citoyens de l'injustice durant le jour et durant la nuit qui porte conseil, aussi longtemps qu'ils ne toucheront pas à leurs lois. Honorez toujours l'Aréopage, comme il est juste de le faire, et vous aurez pour la défense du pays et le salut de la ville un rempart tel qu'aucun peuple n'en possède ni chez les Scythes, ni dans les contrées de Pélops. J'institue chez vous (c'est Athéné qui parle) un Sénat incorruptible, vénérable, sévère, garnison vigilante de la cité endormie (*Euménides*, vers 660 et suiv.). » Isocrate, à une époque où l'Aréopage s'était déjà laissé profondément entamer, dit encore : « Le spectacle auquel nous assistons aujourd'hui peut nous aider à nous représenter ce qui existait autrefois. Quoique maintenant on néglige singulièrement les formalités de l'élection et de l'examen préalable, nous voyons encore les citoyens même dont la conduite est intolérable partout ailleurs, lorsqu'ils montent sur la colline de l'Aréopage pour y siéger comme juges, avoir honte d'obéir aux mauvais instincts de leur nature et être plus fidèles à la jurisprudence de la compagnie qu'à leurs propres vices, tant est grande la crainte que l'Aréopage a su inspirer aux méchants, si vivant est le souvenir que ses fondateurs ont laissé dans le lieu consacré de leur vertu et de leur sagesse. » (*Areopagiticon.*)

Nous avons insisté à dessein sur la vénération que les Athéniens eurent et gardèrent toujours vis-à-vis de l'Aréopage. Ce respect quasi religieux est, en effet, ce qui nous frappe le plus dans l'histoire de cette assemblée, tandis que nous en connaissons assez mal les attributions précises. Elles ont beaucoup varié et pour aucune époque nous ne pouvons les déterminer bien sûrement. On voit seulement que le rôle de l'Aréopage était double, qu'il était à la fois une assemblée de juges pour les causes criminelles et un conseil politique à tendances conservatrices. Il eut surtout ce dernier caractère dans les temps reculés, alors qu'il était encore comme une image de l'ancienne assemblée des vieillards, une sorte de sénat, comme l'indique d'ailleurs le mot βουλή. Peut-être était-ce devant lui que les archontes étaient responsables ? Solon, au dire de Plutarque, fit de l'Aréopage le surveillant des citoyens, et le gardien des lois ; ces mots s'appliquent assez bien à ce que nous voyons indiqué par certains faits particuliers recueillis çà et là, à savoir que l'Aréopage pouvait user d'un droit de veto (assez semblable à celui qui fut plus tard donné aux nomophylaques) vis-à-vis des assemblées populaires, avait la surveillance de la moralité publique et privée, ainsi que de l'éducation de la jeunesse. Dans l'histoire nous voyons l'Aréopage jouer un grand et beau rôle au temps des guerres médiques ; il approuve et fait triompher le plan de Thémistocle assurant la victoire de Salamine ; un citoyen ayant alors parlé de se rendre, les Aréopagites le mettent à mort de leurs propres mains ; puis, le trésor public étant vide, chacun d'eux donne à l'Etat une partie de ses biens. C'est le plus beau moment de l'histoire de l'Aréopage : Athènes étant encore une aristocratie, cette assemblée aristocratique par excellence jouit d'une autorité très grande ; mais tandis qu'elle garde ses traditions avec un soin jaloux et s'attarde dans l'admiration du passé, Athènes devient rapidement une pure démocratie. Un jour vient où des conflits perpétuels éclatent entre les chefs du parti populaire et l'Aréopage ; celui-ci s'obstine, s'oppose de toutes ses forces aux innovations et aux réformes. Périclès se sent assez fort pour porter atteinte aux privilèges de ce corps politique conservateur. Ephialte, son ami, fait passer une loi qui dépouille l'Aréopage de son droit de *veto* pour le donner à des nomophylaques, et restreint même sa compétence judiciaire (461 av. J.-C.). Pendant tout le temps qui précède le renversement des Trente, l'Aréopage disparaît de la scène politique ; mais au jour des grands désastres de la guerre du Péloponèse, il se préoccupe des moyens de sauver l'Etat, puis, après la restauration de la République athénienne par Thrasybule, on peut croire que l'Aréopage recouvra une partie de ses anciens droits et de son action politique. Un décret présenté par Tissamène et dont le texte nous a été conservé porte, en effet, que l'Aréopage veillera à ce que les lois soient observées ; mais plusieurs savants en ont contesté l'authenticité, en remarquant que les chefs démocratiques d'Athènes n'ont pas pu vouloir rétablir l'autorité d'un corps qu'on savait être le plus ferme soutien du parti aristocratique. L'objection ne nous paraît que spécieuse ; l'Aréopage d'alors pouvait être moins hostile au progrès que celui d'autrefois ; les services qu'il avait rendus à l'Etat pouvaient avoir dissipé les préventions élevées contre lui ; en-

fin le silence des auteurs sur l'immixtion de l'Aréopage dans les choses politiques n'est pas aussi absolu qu'on l'a dit. Nous voyons qu'Antiphon ayant été acquitté par le peuple, l'Aréopage le ramena devant le tribunal et le fit condamner à mort. Eschine, ayant été désigné par le peuple pour une ambassade à Délos, le Sénat se plaignit et avec l'autorisation de l'assemblée désigna en sa place Hypéride. Enfin, après Chéronée, malgré le parti démocratique qui portait au pouvoir Charidème, l'Aréopage fit charger Phocion de la défense de la ville. Il nous semble voir dans de tels faits un indice du rétablissement de ce rôle de gardien des lois et de surveillant des magistrats, qu'avait eu l'Aréopage anciennement.

Mais les attributions les plus importantes de ce corps étaient d'ordre judiciaire. Il jugeait les homicides commis avec préméditation, l'empoisonnement, le parricide, les coups portés dans l'intention de donner la mort, l'incendie enfin qui était assimilé au meurtre. C'étaient ce que les Athéniens appelaient φονικαὶ δίκαι, et une procédure très ancienne, d'un caractère religieux, leur était appliquée. Une partie de ces causes fut distraite par Dracon de la compétence de l'Aréopage et attribuée au tribunal des Ephètes, mais cette juridiction ne se maintint que peu de temps et ne parait pas avoir tenu une grande place dans la constitution athénienne. Solon rendit à l'Aréopage sa compétence, sauf les homicides involontaires qui furent maintenus aux Ephètes. On voit quelquefois l'Aréopage appelé à juger d'autres crimes que ceux indiqués plus haut, par exemple les accusations d'impiété et de haute trahison; mais il se pourrait que dans ce cas il agît exceptionnellement en vertu d'un renvoi spécial de l'Assemblée du peuple ou qu'il crût devoir étendre étendre sa compétence à raison de circonstances extraordinaires. — La procédure suivie à l'Aréopage était fixée par de vieilles lois et coutumes dont le texte était gravé sur une stèle dans l'enceinte où se tenait le Sénat; elle avait naturellement quelque chose de solennel, non pas, comme le dit Lucien, que les séances se tinssent la nuit afin qu'on ne pût voir les larmes des accusés, mais en raison de l'antiquité du tribunal, du caractère religieux des affaires qui y étaient déférées, de la gravité des accusations et de la sévérité des sentences. Les assises avaient lieu le jour, en plein air, sur la plate-forme de l'Aréopage, où l'on croit voir encore deux blocs de pierre, restes des tribunes où se plaçaient les parties; quand une plainte avait été introduite par les parents de la victime, près de l'archonte-roi, celui-ci instruisait, par trois instructions successives, de mois en mois; le Sénat jugeait dans l'un des derniers jours du quatrième mois.

Les parties ne pouvaient se faire assister par un avocat; les digressions oratoires, les exordes insinuants, les mouvements pathétiques, tout ce qui peut exciter l'émotion des juges ou entraîner leur jugement, était interdit. Quand chacune des parties avait parlé, deux fois au plus, le jugement était rendu. Ordinairement, la condamnation entraînait la peine de mort, et l'exécution avait lieu dans un délai très bref; quelquefois on condamnait simplement à l'exil. L'accusé pouvait échapper au jugement, si, avant le prononcé, il s'exilait volontairement, auquel cas ses biens étaient confisqués; on n'exceptait de cette faculté de prévenir la peine que les parricides. Il est vraisemblable qu'il ne pouvait y avoir appel des jugements de l'Aréopage; ce corps jouissait d'ailleurs d'une grande réputation d'équité, et Socrate disait : « L'Aréopage, composé d'hommes choisis et éprouvés, n'est-il pas le tribunal le plus digne, le plus honorable et le plus équitable dans tous ses jugements, le plus estimable dans toute sa conduite? » Quand Athènes devint ville alliée de Rome, en vertu de ce traité, elle garda son Sénat de l'Aréopage qui se maintint jusqu'au IVe siècle. Il semble qu'il était alors recruté par l'élection, mais on lui donne encore la première place sur les inscriptions toutes les fois que son nom y figure avec celui du Sénat ou de l'Assemblée du peuple, et on le considérait comme un des tribunaux les plus importants et les plus équitables de l'empire romain. Edouard CAT.

BIBL. : PERROT, *Essai sur le droit public d'Athènes*; Paris, 1869. in-8. — DUGIT, *Etude sur l'Aréopage athénien*; Paris, 1867, in-8. — LANGE, *Die Epheten und der Areopag vor Solon*; Leipzig, 1874, in-8. — Articles *Areopagus*, par WESTERMANN, dans *Real Encyclopädie* de Pauly, et *Aréopage*, par CAILLEMER, dans *le Dict. des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, fac. 3e. — MEYER et SCHŒMANN, *Derattische Prozess*, 1884.

ARÉOSTYLE (Archit.). Vitruve dit (Lib. III cap. III) que « les constructions *aréostyles* ayant leurs entre-colonnements lâches (plus larges que dans les constructions *diastyles* où l'entre-colonnement est de 3 diamètres) et variant de 3 $\frac{1}{2}$ à 4 diamètres, doivent avoir leurs architraves, non pas en pierre ou en marbre, mais en poutres continues en bois de charpentes, c.-à-d. d'un fort équarrissage ». L'aspect de ces constructions est écrasé et s'étend en largeur. La partie supérieure de ces constructions, et particulièrement le fronton, doit être ornée de figures et d'ornements en terre cuite ou en bronze doré, à la mode toscane. Dans les constructions aréostyles, on donne comme diamètre aux colonnes le huitième de leur hauteur. Et en effet plus les entre-colonnements augmentent, et plus on doit augmenter le diamètre des colonnes, afin que ces colonnes ne paraissent pas trop grêles. H. S.

AREOSYSTYLE. Cet entre-colonnement, malgré son nom composé de trois mots grecs (ἀραιός, rare, σύν, avec, et στῦλος, colonne), est de création française, mais doit être considéré comme participant à la fois de l'entre-colonnement *aréostyle* et de l'entre-colonnement *systyle* (V. ces mots), dont il n'est qu'une ingénieuse modification inventée par *Claude Perrault* (V. ce nom), qui l'appliqua dans la construction de la fameuse colonnade du Louvre. Dans l'aréosystyle, tel que nous le montre l'œuvre de Perrault, les colonnes s'élèvent accouplées sur un même piédestal, comme dans certains portiques de l'architecture orientale et dans quelques édifices de la décadence romaine ou dans de nombreuses représentations d'édifices figurées sur des médailles antiques; mais, malgré tout l'effet produit par la colonnade du Louvre, malgré la défense qu'en a prise si énergiquement son auteur dans un Commentaire sur Vitruve où il dit « que cette nouvelle manière n'est point à rejeter puisqu'elle a seule tous les avantages que les autres n'ont que séparément; car, outre la beauté de l'âpreté et du serrement de colonne que les Anciens aimaient tant, elle a le dégagement que les Modernes recherchent sans que la solidité y manque.... », ce système bâtard d'entre-colonnement, combattu dès l'origine par *François Blondel* (V. ce nom), n'a jamais été en grande faveur et n'offre une certaine grandeur qu'aux dépens de la logique et de la symétrie dans l'ordonnance d'architecture. Charles LUCAS.

BIBL. : Cl. PERRAULT, *les Dix livres de Vitruve*; Paris, in-fol, l. III, c. III. — Fr. BLONDEL, *Cours d'Architecture*; Paris, 1698, 2 in-fol., III part., c. XI.

AREPABAS. Indiens de l'Amérique du Nord, habitaient le bassin du Missouri majeur; ne figurent plus sur la liste des tribus survivant aujourd'hui.

ARÉQUIER. I. BOTANIQUE. — (*Areca* L.). Genre de Palmiers, qui a donné son nom à la tribu des Arécinées, à laquelle appartiennent également les genres *Euterpe* Gaertn., *Oreodoxa* Willd., *Arenga* Labill., *Caryota* L., *Ceroxylon* H. B., *Œnocarpus* Mart., etc. — Les Aréquiers sont de beaux palmiers, dont la tige élevée, rigide, parfois chargée d'aiguillons, est terminée par un bouquet de grandes feuilles pennées, ordinairement peu nombreuses. Les fleurs, unisexuées, sont réunies sur le même spadice, lequel est enfermé, avant son développement, dans une spathe d'une seule pièce, membraneuse ou coriace. Les fleurs femelles occupent la partie inférieure, les mâles la partie supérieure du spadice. Ces dernières se composent d'un calice à trois sépales, courts et unis à la base, d'une corolle à trois pétales alternes avec les sépales et plus longs qu'eux, d'un androcée formé de trois à douze étamines, et d'un

gynécée rudimentaire. Les fleurs femelles ont également un périanthe double et trimère, mais l'androcée est rudimentaire et l'ovaire, triloculaire, est surmonté d'un style très court, à trois divisions stigmatifères. Cet ovaire devient, à la maturité, une drupe fibreuse, accompagnée à sa base du périanthe persistant, et renfermant une seule graine dont l'embryon, très petit, est situé à la base d'un albumen ruminé, corné et très dur. — Les Aréquiers habitent les régions les plus chaudes de l'Asie australe, les îles de l'archipel Indien et les îles orientales de l'Afrique. On en connait une douzaine d'espèces, dont la plupart ont des usages nombreux dans les pays ou elles croissent. Nous citerons notamment l'*Areca madagascariensis* Mart. ou *Arecque-Singe*, appelé encore *Arbre à sel*, parce que les



Aréquier.

Malgaches retirent du sel des cendres du fruit; l'*A. rubra* Bory ou *Palmiste rouge*, également de Madagascar, et qu'on cultive à Maurice et à Bourbon ; l'*A. crinita* Bory, de l'île Bourbon, qui fournit une matière laineuse assez fine, employée pour calfater les embarcations ou rembourrer les coussins et faire des mèches, d'où son nom vulgaire d'*Arbre à bourre*; l'*A. alba* Bory ou *Palmiste blanc*, dont la moelle est employée, à Bourbon, comme aliment ; enfin l'*A. catechu* L., qui est l'espèce la plus importante du genre. — Probablement originaire des îles de la Sonde (V. Martius, *Hist. nat. Palmarum*, vol. III, p. 170), l'*A. catechu* L., ou *Aréquier commun*, a été répandu par la culture dans les régions chaudes de l'Asie méridionale et dans les îles de l'archipel Indien. C'est le *Caunga* de Rheede (*Hort. malab.*, I, p. 9), le *Pinanga Areca* de Rumphius (*Herb. Amboin.*, lib. 1, cap. v, tab. 4) et l'*Arek* des Talingas, nom qui a servi à établir le mot générique d'*Areca*. Son écorce sert à fabriquer des corda–

ges et des toiles grossières employées à divers usages, notamment pour emballer les tabacs et autres marchandises. Les feuilles, les pétioles, les spathes et le bois servent à une foule d'usages domestiques. Le fruit est une drupe ovale, de la grosseur d'un œuf de pigeon, d'abord verte, puis rougeâtre ou orangée, dont le péricarpe épais, d'abord charnu, puis fibreux, constitue le *Pinangue* des Indiens. Ce péricarpe est doué de propriétés astringentes, dues à la grande quantité de tannin qu'il renferme (V. Morin, *Journ. pharmac.*, VIII, 455). Il est doublé, en dedans, d'un rudiment de noyau crustacé dans lequel est logée une graine unique ou *Amande*, qu'on appelle vulgairement *Noix d'Arec, Noisette d'Inde, Aveline d'Inde* ou *Chofool*. Cette amande fournit, par décoction, une des sortes de cachou du commerce. Coupée en petits morceaux et enveloppée d'une feuille de *Chavica Betle* Miq., sur laquelle on a étendu préalablement une légère couche de chaux éteinte, elle constitue le masticatoire si employé dans l'Inde sous le nom de *Bétel* (V. ce mot). — Les *Areca edulis* L. et *A. oleracea* L. font maintenant partie du genre *Euterpe* (V. ce mot). Ed. Lef.

II. Thérapeutique. — La noix d'Arec s'emploie comme vermicide, à l'état de poudre. Elle agit surtout par la grande quantité de tannin qu'elle renferme. D'après Flueckiger et Hanbury, on n'y trouve pas de catéchine. Le charbon résultant de la carbonisation de la noix forme un dentifrice.

AREQUIPA. Ville du Pérou, ch.-l. du dép. de ce nom. Elle est située au pied du volcan Misti (plus connu sous le nom de volcan d'Arequipa, 6,000 m. d'alt.) à une alt. de 2,329 m. au-dessus du niveau de la mer et à 90 kil. seulement de la côte, sur les bords du Chile, dans une admirable vallée ou *campiña ;* 29,237 hab. (en 1876). Fondée par Pizarre en 1538, la ville d'Arequipa a été plusieurs fois détruite par des tremblements de terre; le plus célèbre est celui de 1868 (13-15 août), qui fit périr 600 personnes. Outre son volcan, qui n'est qu'à 25 kil., il s'en trouve quatre autres dans un court rayon autour de la ville ; le principal, l'Uvinas, atteint 6,660 m. Malgré ce redoutable voisinage, Arequipa est une des villes les plus prospères du Pérou. Elle sert d'entrepôt pour le commerce de toute la partie méridionale de la république, exportation de l'or et des laines, qu'on embarque dans les ports voisins, Quilca, Islay, etc., importation des denrées manufacturées d'Europe et d'Amérique. On y fabrique des lainages, des cotonnades. Arequipa est située sur le chem. de fer qui relie la région du lac Titicaca à la côte du Pacifique. Ce chem. de fer est un des chefs-d'œuvre de l'industrie moderne (V. Andes et Pérou) ; il est accompagné par un aqueduc, le plus long du monde, qui lui fournit l'eau dont il manquerait. — Avant le tremblement de terre de 1868 la ville avait de très beaux monuments et sa population s'élevait à 50,000 âmes ; elle est aujourd'hui très réduite. Nous n'avons guère à citer que le magnifique pont de 127 m. jeté sur le rio Chile. Les habitants d'Arequipa sont renommés pour leur intelligence et les femmes pour leur beauté. Le climat est délicieux. — Le dép. d'Arequipa a 59,017 kil. q. et 160,282 hab. (1876) ; la population y est en décadence comme dans la ville. Limité par les dép. d'Ica, Ayacucho, Apurimac, Cuzco, Puno et Moquega, il s'étend sur la chaîne occidentale des Andes du Pérou et sur la bande littorale. On y trouve tous les produits depuis ceux de la zone tropicale jusqu'aux neiges éternelles.

ARÈS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. d'Audenge ; 1,648 hab. située sur le bord et à la pointe septentrionale du bassin d'Arcachon. En 1850, Arès n'était encore qu'un hameau dépendant de la com. d'Andernos, c'est aujourd'hui une commune importante. On n'y compte pas moins de 381 parqueurs d'huîtres, dont 160 sont aussi pêcheurs; ils possèdent tous une ou plusieurs embarcations, appelées pinasses, de sorte que ce petit port a présentement une flottille de 500 pinasses en activité de service. Cette population est brave, honnête, laborieuse, économe et aisée. Au centre de la grande place ombragée d'arbres, s'élève une belle église toute neuve, avec un hardi clocher ; autour de la place de coquettes et confortables habitations, et tout à côté, le château, propriété actuelle de Mme Javal, avec une usine à résine et de vastes réservoirs où l'on conserve le poisson. Le village, jadis isolé et comme perdu entre les dunes et le bassin, est devenu, le 7 janv. 1884, station d'un nouveau chemin de fer qui le relie de deux côtés à la fois avec Bordeaux, d'un côté par Facture, ligne de Bordeaux à Arcachon, de l'autre par Lacanau, Lesparre et Bruges. Aristide Marre.

ARES. Localité située non loin de Gafete dans la province d'Alemtejo (Portugal). Sources sulfureuses sodiques, analogues aux eaux de Cauterets, mais moins chaudes ; la température atteint à peine 25°. Ces eaux, quelquefois encore désignées sous le nom d'*eaux de Gafete* ou *de Tolosa*, sont utiles dans les affections chroniques des bronches et du poumon.

ARÈS. I. Mythologie. — Dieu de la guerre chez les Grecs, une des divinités olympiennes. Il est fils de Zeus et d'Héra, d'après Homère et Hésiode. D'après un récit postérieur, Héra l'aurait engendré seule. L'étymologie de son nom est inconnue; on a proposé de le faire venir d'αἴρω (enlever, tuer), d'ἄρα (vengeance, destruction), ou de le rattacher à la racine sanscrite *mar* (les *Maruts* sont les divinités de l'orage dans la mythologie védique). On sait qu'il a été assimilé par les Romains à leur dieu *Mars*. — Dans Homère, la personnalité d'Arès est très accusée ; il est naturel que le dieu de la guerre paraisse souvent dans les combats racontés par l'*Iliade*, et le poète a marqué sa physionomie de traits accentués. Arès est l'idéal du combattant animé de la furie guerrière, que ne dirige aucune volonté bien réfléchie; il s'occupe peu de savoir de quel côté est le droit ; il a promis à sa mère et à Athéné d'aider les Grecs : il les combat. Couvert de son bouclier, de sa cuirasse et de son casque d'airain, brandissant sa lance, il se précipite dans la mêlée en poussant de grands cris, rompant les rangs, tuant les guerriers, prenant autant de part à l'action qu'un simple mortel. D'ordinaire il est à pied, parfois il monte sur un char de guerre traîné par ses quatre chevaux Aithon, Phlogios, Konabos et Phobos, accompagné parfois de ses fils, la Crainte et la Terreur (Deimos et Phobos), de la Discorde (Eris), de la redoutable Enyo, la déesse des combats, et même des Kères, les déesses de la mort violente, toute une série d'êtres formidables et redoutés que l'art primitif représentait sur les boucliers. Par une singulière défaveur, Arès est vaincu dans toutes ses entreprises, dès qu'il est aux prises avec une autre divinité. Celle qui a coutume de lui infliger les plus cruels échecs, est Athéné la vierge guerrière de l'*Iliade*. Elle dirige le bras de Diomède quand il blesse Arès ; frappé, le dieu tombe en poussant un cri comme celui que feraient entendre dix mille hommes ; plus tard il s'attaque à Athéné elle-même et succombe de nouveau. A plusieurs reprises, il a aussi affaire à Héraclès, le protégé d'Athéné, et toujours celle-ci lui inflige une défaite. Quand Héraclès a tué Cycnus, le fils d'Arès, le dieu de la guerre l'attaque pour venger son fils, il est blessé et terrassé. De même, quand il combat pour Pylos ; d'après un autre récit, Zeus aurait séparé les deux combattants, en lançant la foudre entre eux. Les géants *Aloades* (V. ce mot) font subir à Arès un sort plus dur encore : ils l'enchaînent et le gardent pendant treize mois dans un cachot d'airain d'où Hermès finit par le tirer.

Arès est souvent associé à Aphrodite, qui paraît être comme lui une divinité d'origine étrangère. Dans l'*Iliade*, c'est pour avoir volé au secours d'Aphrodite blessée par Diomède, qu'Arès se fait blesser (chant V) ; à son tour, Aphrodite veut l'emmener, lorsqu'il a été terrassé par Athéné (chant XXI) et s'attire le courroux de la déesse guerrière. D'après les légendes du cycle thébain, Arès était l'époux d'Aphrodite ; d'après l'*Odyssée*, au contraire,

il n'était que son amant : elle le préférait à son époux, Héphaïstos, le boiteux forgeron. Informé par Hélios (le soleil), Héphaïstos surprit les deux coupables et les enferma dans un filet invisible, puis les donna en spectacle aux autres dieux. C'est par jalousie, dit un récit postérieur, qu'Arès aurait fait périr Adonis, l'amant d'Aphrodite. — Les légendes thébaines nous représentent Arès comme adversaire de Cadmus ; il est le père d'Harmonia, l'épouse de Cadmus, mais il ne la lui accorde qu'après que le héros a tué le dragon, fils d'Arès et d'Erinnys. L'hostilité reprend bientôt et c'est à la colère d'Arès et Démèter Erinnys qu'on attribue les malheurs et la ruine de la race de Cadmus. — On a beaucoup discuté sur le caractère primitif d'Arès : les mythographes qui veulent retrouver dans chaque dieu grec la personnification d'une force naturelle ont été assez embarassés pour Arès comme pour Athéné ou Hermès ; c'est qu'en effet le dieu de la guerre, dont l'individualité morale est marquée de traits précis, n'a guère de caractères qui puissent être interprétés dans le sens physique. Preller y voit un dieu de l'orage, Schwenck un dieu lumineux, Welcker un dieu solaire, d'autres un dieu chthonien, une de ces divinités redoutables du monde souterrain, qui apportent aux hommes la prospérité ou la ruine. Ce système développé par H.-D. Müller et par Stoll (*Die ursprüngliche Bedeutung des Ares*, 1855) est très séduisant. — Le séjour favori d'Arès est la Thrace : c'est de là qu'il vient, nous dit Homère, prendre part au combat des Ephyres et des Phlégiens, c'est là qu'il retourne après son aventure avec Aphrodite. Il est presque ignoré de l'auteur de la Théogonie hésiodique. Son culte aurait été importé de Thrace en Béotie, à Thèbes qui en est le centre principal dans l'Hellade. (Stoll admet au contraire que le culte d'Arès avait passé de Thèbes en Thrace.) Homère appelle Thèbes, la cité d'Arès ; les contingents d'Orchomène et d'Aspledon ont pour chefs des fils d'Arès. Il joue dans la légende de Cadmus et de sa race un rôle prépondérant ; les guerres et les effroyables catastrophes qu'il accumule sur eux auraient accentué son caractère de divinité meurtrière et c'est ainsi qu'il serait devenu le dieu de la guerre qui figure dans les poèmes homériques. — Le culte d'Arès n'a pas pris de grands développements ; ses sanctuaires sont peu nombreux et relativement peu importants. Le plus célèbre est celui de l'*Aréopage* (V. ce mot) ; on en trouve près d'Argos, à Trœzen, à Hermione, à Tégée, à Elis, en Laconie, etc. A Athènes, en Laconie, près d'Argos, son culte a certainement été apporté de Thèbes. Il est associé : tantôt aux divinités chthoniennes, Hadès et Démèter (à Hermione), à Despoïna (à Lycosoura en Arcadie) ; tantôt aux déesses de la guerre, Enyo et Athéné (à Athènes et à Olympie) ; tantôt à Aphrodite (près d'Argos) ; à Tégée il est uniquement honoré par les femmes. Quoique peu nombreux ces cultes d'Arès semblent donc répondre à des conceptions assez différentes du dieu. Néanmoins il est avant tout le dieu de la guerre dépeint dans l'*Iliade* sous des couleurs si vives qu'on a pu dire que ce n'était pas le dieu de la guerre, mais la guerre elle-même, une personnalité aussi redoutable et aussi vague que son fils Phobos (la Terreur). — Un grand nombre de héros célèbres nous sont présentés comme fils d'Arès : les Etoliens Méléagre, Oxylos, Evenos, Molos, Thestios, Pylos ; les Minyens Ascalaphe et Phlegyas ; en Thrace, Diomède, ce farouche roi des Bistone qui tomba sous les coups d'Héraclès, Térée, etc. ; en Elide, Œnomaos mêlé à la légende de Pélops ; les Amazones aussi étaient ses filles, et on rattache à leur invasion en Attique l'origine de l'Aréopage. D'une manière générale tout vaillant guerrier est, dit-on, de la race d'Arès. — Les épithètes et les surnoms appliqués à Arès sont très nombreux ; le plus fréquent est Enyalien ; Enyo qui était peut-être primitivement le cri de guerre des Hellènes désigne une divinité guerrière, mère, nourrice ou fille d'Arès. — Ses attributs sont la lance et la torche que, d'après un vieil usage, deux de ses prêtres portaient au devant des armées qui marchaient à la bataille. Les animaux consacrés au dieu de la guerre étaient le chien et le vautour.

II. Archéologie. — Le type d'Arès n'a pas beaucoup inspiré les artistes grecs et un petit nombre seulement de représentations nous l'ont transmis. L'évolution en est très simple : après avoir commencé par le représenter comme un hoplite armé de toutes pièces, on a fini par en faire un beau jeune homme nu, absorbé dans ses rêveries. Le type archaïque ne nous est connu que par les vases peints ; les monnaies nous manquent, aucune cité n'ayant pris Arès



Fig. 1. — Arès d'après le vase François.

comme divinité protectrice. Sur le vase François, de vieux style attique (à Florence), il figure deux fois en guerrier barbu, revêtu de son armure, armé de la lance et du bouclier (fig. 1). Son duel avec Héraclès est plusieurs fois représenté. D'autres fois il est entouré des divinités secondaires qui relèvent de lui, Deimos, Eris ou Phobos. Sur des vases de date plus récente il est vêtu à l'ionienne, une couronne dans sa chevelure, étendu à côté d'Aphrodite. Vers le ve siècle on rajeunit le dieu : c'est un jeune homme imberbe, il n'a plus ni l'armure ni le long vêtement ionien, il est presque nu : c'est ainsi qu'il est représenté sur la frise du Parthénon. Tantôt il conserve la chlamyde, tantôt il est complètement nu ; en général on lui laisse la lance à la main : c'est le cas pour la statue connue sous le nom d'Achille Borghèse (musée du Louvre). Des sculpteurs de la grande époque, deux seulement firent des statues d'Arès, Alcamène et Scopas. On suppose que l'Arès de la villa Ludovisi est une reproduction de la colossale statue de Scopas : le dieu imberbe (fig. 2) est assis et tient son épée ; à sa droite est un bouclier, à ses pieds un Eros (Amour). Arès et Aphrodite ont souvent été représentés ensemble sur les vases ou dans les peintures murales de Pompéi par exemple. On a même prétendu que la Vénus de Milo faisait partie d'un groupe où se serait trouvé Arès. — En somme, les artistes grecs se sont peu occupés de leur dieu de la guerre ; pour l'archéologie comme

pour le culte, c'est un dieu très secondaire; la plupart des statues de Mars que nous possédons sont des œuvres



Fig. 2. — Arès Ludovisi.

romaines et se rapportent à un dieu qui n'a été confondu avec Arès qu'à une époque assez tardive. A.-M. B.

Bibl.: V. les traités de mythologie grecque de Preller, Welcker, Decharme, etc., les manuels d'archéologie de O. Müller, Collignon, Roscher, etc., et l'ouvrage de Stoll, cité dans le corps de l'article.

ARESAS (Leucanos), philosophe pythagoricien, dont Mullach donne un fragment dans les *Fragm. philos. Græcor.*, édit. Didot, t. II, pp. 51-52; c'est un extrait d'un traité *Sur la nature de l'homme*, morceau conservé par Stobée. On ne sait rien de plus ni de cet ouvrage ni de son auteur. Le nom même d'Aresas est incertain: Jamblique le cite (*De vit. Pyth.* c. xxxvi) comme ayant été à la tête de l'Ecole pythagoricienne; mais pendant qu'on lit *Aresas* dans les meilleurs manuscrits, on lit dans d'autres Oresander, Æsaras et Isaras. Il florissait vers la 70e olympiade, environ 500 ans av. J.-C. H. M.

ARÈSCHES. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins; 318 hab.

ARESCHOUGIA. Genre d'Algues-Floridées, du groupe des Rhodyméniacées, créé par Harvey, et caractérisé par une fronde tubuleuse, comprimée ou filiforme, composée de trois (rarement deux) couches de cellules, dont l'interne est formée de filaments longitudinaux anastomosés, la médiane de quelques rangées de cellules petites et arrondies, colorées, et l'externe de petites cellules disposées en séries verticales; conceptacles plongés dans la substance de la fronde, très rarement externes, suspendus parmi les filaments de la zone médullaire, contenant des files de spores moniliformes, arrondies, fixées sur un placenta central; tétraspores dans la zone corticale des rameaux. Ce genre comprend six espèces de la Nouvelle-Hollande. — Le nom d'*Areschougia* a été appliqué également: 1° par Meneghini à un genre d'Algues-Phæophycées, du groupe des Ectocarpées, que l'on réunit généralement au genre *Elachista*, 2° par Trévis à un genre d'Algues du groupe des Amansiées, synonyme de *Lenormandia* (V. ce mot).

ARESCHOUGIÉES. J. Agardh (*Species, genera et ordina Algarum*, vol. III, p. 273) donne ce nom à l'un des ordres qu'il établit parmi les Algues-Floridées de la série des Nématospermées, et qu'il caractérise ainsi: fronde continue, tubuleuse ou pleine; cystocarpes plongés dans le tissu de la fronde, contenant des spores disposées autour d'un placenta central, séparées par des filaments stériles. J. Agardh place dans son ordre des Areschougiées les genres *Gloiopeltis*, *Endotrichia*, *Erythroclonium*, *Areschougia*, *Tichocarpus*, *Thysanocladia* et *Rissoella*.

ARESE (Francesco, comte), homme politique italien, né à Milan en 1805, mort à Rome en 1881. Condamné à mort avec les chefs de la conspiration lombarde de 1821, Arese, très jeune alors, eut sa peine commuée en celle de trois ans de *carcere duro* au Spielberg, et reçut sa grâce vers la fin de la seconde année. Après les événements de 1848, il se réfugia en Piémont, où il fut fait sénateur en 1854. Ami intime de Louis Bonaparte, qu'il avait connu en exil et à qui il avait rendu des services, il joua habituellement le rôle de négociateur officieux entre le gouvernement de Victor-Emmanuel et la cour des Tuileries. Au lendemain de la paix de Villafranca, il fut chargé par le roi de former un ministère (13 juill. 1859), mais il dut y renoncer trois jours après. En 1861, le comte Arese remplaça pendant quelque temps le chevalier Nigra comme ministre à Paris, et obtint de Napoléon III la reconnaissance du royaume d'Italie. En 1866, il remplit auprès de l'empereur des Français une mission relative à l'alliance de l'Italie avec la Prusse. Il présida la commission italienne à l'exposition universelle de 1867. F. H.

ARESI (Paul), évêque de Tortone; né en 1574, mort en 1644; célèbre en son temps comme prédicateur, théologien et littérateur. Ses principaux ouvrages sont: *Imprese sacre;* Vérone, 1613, et Francfort, 1702; — *In libros Aristotelis de generatione et corruptione;* Milan, 1617, in-4; — *De aquæ Transmutatione in sacrificio Missæ;* Tortone, 1622, in-8, et, avec beaucoup d'augmentations, Anvers, 1628, in-8: — *De Cantici canticorum sensu velitatio bina;* Milan, 1640, in-4; — *Velitationes sex in Apocalypsim;* Milan, 1647, in-fol; — *Arte di predicar*, Venise, 1611; Milan, 1622. E.-H. V.

ARESON (Jean), prélat et poète islandais, né en 1484, mort en 1550. Il protégea l'introduction de l'imprimerie, mais il s'opposa par les armes à l'établissement du protestantisme en Islande. Vaincu par les troupes de Fréderic III, roi de Danemark, il fut fait prisonnier et condamné à mort. Son principal poème a pour titre: *Lamentations sur la passion.* E.-H. V.

ARESSY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Pau; 368 hab.

ARÉTALOGUE, *Aretalogus*. Mot latin d'origine grecque qui désigne sans doute une sorte de bouffon ou de plaisant que l'on invitait dans les grands repas pour divertir les convives, quelque chose, peut-être, d'analogue aux *fous* des rois de France.

ARÊTE. I. Géométrie. — 1° On appelle *arêtes* les côtés des polygones qui servent de faces à un polyèdre.

2° *Arête de rebroussement* (V. Développable, Surfaces-enveloppes).

II. Art militaire. — Mot employé dans le domaine des choses militaires, pour désigner certaines lignes. En armement, on trouve au milieu de la cuirasse une *arête busquée* qui en partage le plastron en deux parties, dans le sens vertical. Une arête existe de même sur la lame de certaines épées. En fortification, une arête est la ligne d'intersection de deux plans faisant saillie. L'*arête du glacis* est l'intersection des deux glacis au saillant d'un ouvrage. — En topographie, une arête est une ligne qui sépare les deux versants d'un relief du terrain.

III. Géographie. — Ligne de séparation entre les deux versants d'une montagne. — Il ne faut pas confondre l'arête avec la ligne de plus grande hauteur. Ainsi dans

les Alpes, la ligne de faîte ou arête, qui coïncide avec les cols, passe tantôt à l'E., tantôt à l'O. des sommets les plus élevés. Ni le mont Blanc, ni le Viso, ne sont sur l'arête des Alpes. Le ballon de Soultz ou de Guebwiller, la montagne la plus élevée des Vosges, n'est pas sur l'arête de cette chaîne.

IV. Architecture. — Terme d'architecture et de construction qui désigne l'angle, ou plus exactement la ligne droite ou courbe formée par l'intersection de deux surfaces : de là l'expression de *tailler à arête vive* toutes les fois que la pierre, le bois, ou même l'enduit ou le métal employé dans la construction, doit présenter un angle bien avivé et débarrassé de toute rugosité ou de toute bavure (V. Voûte d'arête). Ch. L.

V. Zoologie (V. Poissons).

VI. Botanique. — On nomme *arête (arista)* le prolongement de la nervure médiane et quelquefois des nervures latérales des *glumelles* (V. ce mot) des Graminées, telles que le Blé barbu, le Seigle, l'Orge, le Riz, les Fétuques, etc. Cependant l'arête n'est pas toujours dans le prolongement d'une nervure : ainsi dans les *Bromus*, elle se détache un peu au-dessous du sommet ; dans l'Avoine, c'est sur le milieu du dos de la glumelle qu'elle prend naissance ; enfin, dans les *Aira*, c'est presque à la base. On trouve des arêtes formées par des nervures latérales dans les *Ægilops*, *Lagurus*, etc. Les *glumes* (V. ce mot) sont parfois *aristées*, c.-à-d. munies d'arêtes, mais elles n'en présentent ordinairement pas et sont dites *mutiques*. P. M.

ARÉTÉ, femme philosophe de l'École Cyrénaïque (IVe siècle av. J.-C.), fille d'Aristippe l'Ancien, qui l'initia à ses doctrines, mère elle-même d'Aristippe le Jeune, qui lui fut redevable de son instruction philosophique. Elle eut également pour disciple Théodore l'Athée.

ARÊTÉ (Astron.). Nom du 197e astéroïde, découvert par l'astronome Palisa, le 21 mai 1879.

ARÉTÉE. On ne sait rien de la vie de ce célèbre médecin grec. Il paraît probable qu'il pratiquait à Alexandrie vers la fin du règne de Néron; on l'appelle généralement le *Cappadocien*. Il a écrit un traité général *Sur les signes et le traitement des maladies aiguës et chroniques*, qui est arrivé presque en entier jusqu'à nous. C'est une des plus précieuses reliques de l'antiquité. On trouve exposés dans cet ouvrage, avec un grand luxe de détails, les symptômes et les caractères différentiels des maladies. Arétée n'a point eu de système; cependant on découvre, dans ses écrits, des traces du pneumatisme et du méthodisme; sa thérapeutique était très active; il administrait volontiers des purgatifs énergiques et ne redoutait pas l'emploi des narcotiques puissants. Le traité d'Arétée, divisé en 8 livres, a été publié pour la première fois en latin par J.-P. Crassus, à Venise, 1552, avec Rufus d'Ephèse; la première édition grecque est celle de Goupyl, Paris, 1554; en 1723, J. Wigan publia une magnifique édition critique gréco-latine, en un vol. in-fol., à Oxford. L'édition de Boerhaave (Liège, 1731) est moins estimée; celle de Kühne (Leipzig, 1828) n'est qu'une réimpression; enfin, la meilleure de toutes est celle d'Ermerins, Utrecht, 1847, in-4. Cet ouvrage a été traduit en français, en allemand, en anglais et en italien. Dr L. Hn.

ARETHUSA (*Arethusa* Gronov.). Genre de plantes de la famille des Orchidacées, qui a donné son nom au groupe des Aréthusées. L'unique espèce, *A. bulbosa* L., est une herbe vivace, originaire de l'Amérique du Nord, que l'on cultive quelquefois en Europe. Son bulbe arrondi donne naissance à une tige simple, portant deux feuilles étroites et engaînantes, et terminée par une grande fleur solitaire de couleur rose. Ed. Lef.

ARÉTHUSE. I. Mythologie. — Le nom d'Aréthuse est attribué à plusieurs personnes dans la mythologie grecque. Il est porté par une des Hespérides, qu'Apollodore appelle aussi Eréthusa. C'est encore le nom de la fille d'Hériléos, mère d'Abas, qui valut à l'Eubée l'appellation d'Abantis. On connaît aussi par le témoignage d'Etienne de Byzance une Aréthuse, fille d'Abas, qui aurait donné son nom à une source voisine de Chalcis en Eubée. Mais la poésie grecque a surtout célébré la nymphe de la fontaine Aréthuse, qui se trouvait dans l'île d'Ortygie, près de Syracuse. Suivant la légende rapportée par Timée, cette fontaine prenait sa source dans le Péloponèse et dérivait du fleuve Alphée, qui traverse l'Arcadie et l'Elide, se dérobe plusieurs fois par un cours souterrain, et coule dans la vallée où s'élevait Olympie. On affirmait qu'il y avait, à travers la mer Ionienne, une communication directe entre l'Alphée et la fontaine Aréthuse. Au moment des jeux olympiques, si les eaux de l'Alphée, grossies par les pluies, inondaient les lieux voisins du temple, celles de la fontaine Aréthuse étaient troublées par le fumier provenant des bœufs immolés à Olympie. On ajoutait qu'une phiale d'or, jetée dans l'Alphée à Olympie, avait reparu dans les eaux de la fontaine d'Ortygie. Pindare se fait l'écho de ces légendes en appelant l'Alphée, dans la première *Néméenne*, « la source de la célèbre fontaine de Syracuse ». L'imagination poétique avait transformé ces faits en un épisode mythologique. La nymphe Aréthuse, faisant partie du cortège d'Artémis et fille d'Océanos et de Doris, s'était un jour baignée dans l'Alphée en revenant de la chasse. Le dieu du fleuve s'en éprit et la poursuivit; mais Artémis transforma la nymphe en une fontaine, dont les eaux jaillirent dans l'île d'Ortygie. Le fleuve cherche toujours à la joindre à travers la mer, sans y mêler ses eaux. On montre encore aujourd'hui à Syracuse la fontaine d'Aréthuse, dont le bassin, entouré de papyrus, s'ouvre, à quelques minutes de la place de la Cathédrale, au bout de la *via Aretusa*. Seulement les eaux


Fig. 1. — Tétradrachme de Syracuse, frappé vers l'an 500 avant notre ère.

qui alimentent ce bassin dérivent d'un aqueduc qui descend de l'Achradine, et passe sous le petit port. Les représentations figurées d'Aréthuse sont très fréquentes sur les monnaies de Syracuse. Les monnaies d'ancien style (fig. 1) montrent la tête de la nymphe vue de profil et entourée de poissons dans le champ, avec la légende


Fig. 2. — Décadrachme de Syracuse, signé de l'artiste Cimon (400 ans avant notre ère).

ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Celles du type le plus récent offrent une admirable tête de jeune fille, entourée de poissons; nous citerons surtout les pentécontalitres qui portent la signature du graveur monétaire Cimon, et où l'on voit la

tête de la nymphe, les cheveux retenus par une sorte de filet (fig. 2). Une autre monnaie, gravée par Cimon, montre au droit la tête d'Aréthuse vue de face avec le légende ΑΡΕΘΟΣΑ et la signature du graveur sur le diadème. Au revers une course de chars fait sans doute allusion à la victoire remportée en 388, à Olympie, par Denys Ier. La tête de la nymphe se voit aussi sur une coupe de Bari, au musée de Berlin. M. Collignon.

II. Astronomie. — Nom donné à la 95e petite planète découverte le 23 nov. 1867, par Luther.

III. Zoologie. — Le naturaliste Tiles a établi sous le nom d'*Arethusa* un genre de Cœlentérés, de l'ordre des Siphonophores, qui est devenu synonyme de *Physalia* Lamck. L'espèce type était l'*Holothuria physalis* de Linné (V. Physalie).

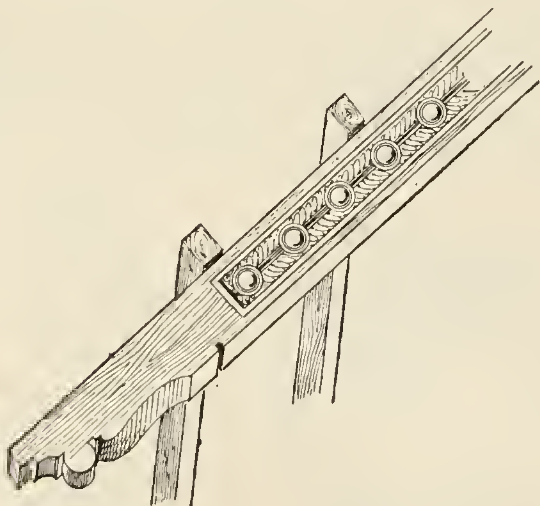
Bibl. : (Mythologie). Roscher, *Ausführliches Lexikon der griech. und röm. Mythologie*, art. *Arethusa*. — *Fragmenta Hist. græc.*, éd. Didot, I, p. 203, fragments de Timée. — Ovide, *Métamorphoses*, V. — Pline, *Nat. Hist.*, II, c. ciii. — Müller-Wieseler, *Denkmäler der alt. Kunts*, I, pl. 16. n° 78, et 42, n° 197. — *A guide to the principal gold and silver coins of the ancients*, *British Museum*, pl. 2 et pl. 3; *Catalogue of the greek coins*, *Sicily*, pl. 17, 33 et 25, 30.

ARETHUSINA. Genre de Trilobites, créé par Barrande et qui a pour synonyme *Aulacopleura* (Corda). Ce genre se rapproche de *Prœtus* (V. ce mot). Trt.

ARETIDEA. Kinberg a réuni sous ce nom, pour en constituer une famille, les genres d'Annélides *Mastigonereis*, *Perinereis*, *Paranereis* etc., de la famille des Lycoridiens. Cette prétendue famille correspond à peu près exactement aux deux genres *Leontis* et *Lipephile* de Malmgren, que Claparède considère comme de simples sous-genres. Enfin ce qui prouve l'importance diverse de certains caractères aux yeux de différents zoologistes, Ehlers refuse même la valeur de sous-genre à ces deux groupes, qu'il fait rentrer dans le genre *Nereis*. Les *Aretidea* se distinguent des autres Lycoridiens par le grand développement de la languette supérieure du parapode. Mais, comme le fait très justement observer Claparède, on ne saurait baser sur ce caractère, quelque saillant qu'il puisse paraître au premier abord, une division de la valeur d'une famille. (V. Lycoridiens et Nereis.) A. Giard.

ARÊTIER. I. Géométrie (V. Croupe biaise).

II. Architecture. — Terme de construction employé surtout en charpente et en couverture, mais aussi en maçonnerie et en pavage. L'arêtier est, en charpente, la pièce de bois



Arêtier décoré.

délardée et posée inclinée, qui forme l'angle saillant ou l'arête d'un toit, et qui généralement, s'assemblant à son sommet dans le poinçon et à sa partie inférieure aux extrémités de l'enrayure, reçoit les chevrons. — Dans l'architecture du moyen âge, on donne souvent ce nom d'arêtier aux tores qui ornent les flèches pyramidales, si fréquentes à cette époque, que ces tores soient taillés dans la pierre ou formés par des lames de plomb et qu'ils soient ou non ornés de crochets ou autres ornements. Enfin, en pavage, l'arêtier est un gros pavé taillé et placé à la rencontre de deux ruisseaux. Charles Lucas.

ARÉTIN (Pierre), fameux poète italien satirique et licencieux, né le 20 avr. 1492, mort en 1557. Il naquit dans l'hôpital de la petite ville d'Arezzo, d'où son nom, en latin *Aretinus*, en italien *Aretino*. Sa mère était une courtisane de bas étage, mais fort belle, appelée Tite, et qui servait de modèle aux artistes; son père, un gentilhomme du nom de Bacci. Il grandit à Arezzo en vagabond, ne recevant qu'une instruction sommaire, une éducation de hasard. Il avait à peine seize ans qu'il s'enfuit à Pérouse, la vie d'Arezzo l'ennuyant; d'après quelques biographes, il aurait écrit contre les indulgences un sonnet qui fit scandale, et sa fuite aurait eu pour motif la peur d'une bonne correction. S'il fut un poète si précoce, il n'en devint pas moins, à Pérouse, apprenti, puis ouvrier relieur, état qu'il conserva pendant six ans. Mais le goût des aventures et le désir de faire fortune, l'attirèrent, comme tant d'autres, à Rome, où la cour du pape Jules II était le rendez-vous des poètes et des aventuriers, des artistes et des parasites. A Rome, il entre comme domestique dans la maison d'un riche négociant, Augustino Chisi, vole une tasse d'argent, disparaît, entre au service du cardinal San-Giovanni, puis, mécontent, entreprend la première de ses fameuses tournées en Italie. Le résultat en fut médiocre. Après s'être fait capucin à Ravenne, il défroqua et accourut à Rome à l'avènement de Léon X. Il réussit à devenir valet dans le palais papal, se procure un jour un habit décent, se met sur le passage du pape, lui tend un sonnet à sa louange et en reçoit quelque monnaie. L'Arétin avait trouvé sa voie. Tel devait être dorénavant le but de sa vie : exploiter la vanité humaine par tous les moyens au pouvoir d'un homme sans préjugés. Cependant le métier de *poète laudatif* a trop de concurrence à Rome; l'Arétin va mettre l'Italie à contribution. Ce second voyage fut assez fructueux. Il exploite Bologne, Milan, Pise, Mantoue : « A Bologne, écrit-il cyniquement, on a commencé à me donner ». Il revient à Rome, mais Léon X est mort et l'austère Adrien VII lui succède. Il se lamentait encore, lorsque Adrien meurt remplacé par un nouveau Médicis, Clément VII. L'Arétin a trente-deux ans, il faut qu'il hâte sa fortune; il écrit les *Laude di Clemente VII* (Rome, 1524), qui lui valurent une pension du pape. La même année Jules Romain ayant dessiné, pour ses amis, seize figures de la plus extrême licence, Marc-Antoine les grava et en répandit des exemplaires. La cour papale, qui était difficile à scandaliser, se fâcha néanmoins ; Jules Romain prit la fuite, Marc-Antoine fut mis en prison. Le crédit de l'Arétin était déjà fort grand, car il sollicita et obtint le pardon des coupables. Mais, par une moquerie impudente, il s'avisa d'écrire pour les seize figures seize sonnets explicatifs. Se croyait-il assez fort pour se permettre tout? Voulait-il un scandale ? Il fut, en tout cas, obligé de quitter Rome au plus vite. Mais il était célèbre, et Jean de Médicis l'invita à venir auprès de lui. Ce prince aventurier fut un des meilleurs protecteurs de l'Arétin. Il le reçut magnifiquement, en fit son favori, lui donna libéralement le vivre, le couvert et la bourse, et à Milan le présenta à François Ier, qui s'entretint longtemps avec lui et paya royalement cette conversation d'un poète. Quand on commença à se battre, il crut prudent de rentrer à Rome. Là, ses querelles avec Berni, le fameux poète burlesque, achevèrent sa célébrité ; mais, en 1526, Jean de Médicis meurt, l'Italie est à feu et à sang, il ne se sent plus protégé suffisamment, c'est à Venise qu'il se retirera.

Dès son arrivée, il accable le doge et tous les seigneurs puissants de sonnets et d'épîtres où s'étale la plus vile flatterie. On l'accueille bien, on lui répond par des présents, car on sait ce que veut dire un sonnet laudatif de l'Arétin :

Payez-moi où je vous couvrirai de boue. Si les louanges de l'Arétin signifiaient tant de choses, c'est qu'il avait un génie satirique vraiment redoutable, qu'il était populaire par ses écrits licencieux, que tous ceux qui lisaient le lisaient. Etre mordu par l'Arétin, c'était, dans la croyance de ses contemporains, une postérité d'infamie et de ridicule. On le craignait parce qu'il était puissant, et il était puissant parce qu'il avait du génie. Il est le premier qui se soit servi de sa plume pour arriver à la fortune, avec une telle audace et un tel résultat. Il n'a pas laissé moins de dix volumes de *Lettres laudatives*. L'Arétin fut avant tout le maitre chanteur de son temps ; il s'intitulait le *fléau des princes* et il n'était en réalité que le bourreau des coffres-forts. Avec la fortune, son système d'intimidation lui procura un autre bien : la liberté. Lui seul, peut-être, à l'époque, a le droit de tout dire, et il en use. Il attaque qui lui plaît, rois, princes et cardinaux, mais d'une façon toute générale, car, lorsqu'il a calomnié en masse tout le cardinalat, il écrit en particulier à chacun des plus puissants d'entre eux les lettres les plus platement louangeuses. Il est le roi du mensonge, comme l'appelait Arcano, en même temps que le prince de la luxure. Sa vie de Venise avait trois parties : les lettres, les flatteries, les plaisirs. Nous avons vu comment ses flatteries ont fait sa fortune ; sa vie privée mérite quelques lignes, ainsi que sa valeur littéraire qui n'est pas si mince qu'on le croit généralement. Il est installé à Venise dans un superbe palais situé sur le canal Grande. Il a une cour, des disciples, des parasites, des solliciteurs, car il est généreux par vanité. C'est là qu'il écrivit, dans les premiers temps de son séjour, ses trop fameux *Dialogues* ou *Ragionamenti* et, presque en même temps, des livres pieux comme la *Vie de sainte Vierge* et la *Vie de saint Thomas d'Aquin*. Ce fut après avoir publié ce dernier ouvrage qu'il demanda à Paul III, puis à Jules III, le chapeau de cardinal. Le premier ne répondit pas ; le second, qu'il était allé solliciter en personne, et qui était son compatriote, se contenta, n'osant faire plus, de le sacrer son ami en baisant au front, devant toute sa cour, l'auteur des *Sonetti lussuriosi*. Il dut se consoler de sa déconvenue, bien qu'il demeurât persuadé que nul dans la chrétienté n'avait mieux mérité que lui la barrette. Il était pourtant difficile, même à l'époque, de mener une vie plus impudemment dissolue. Son palais du canal Grande est organisé d'une façon particulière : six femmes le gouvernent sous sa direction. Elles sont fort belles, et il les a nommées lui-même les *Arétines*. L'une a pour domaine les cuisines, l'autre les offices, etc. Il reçoit tout Venise, les poètes, les comédiens, les artistes, et surtout les courtisanes, pour lesquelles la porte est toujours ouverte. Parmi la foule il a deux amis dont un, au moins, ne nous semble là guère à sa place, Titien, et l'architecte Sansovino. Titien, et c'est un fait curieux qui n'a jamais été étudié, fut son ami constant et dévoué : l'Arétin au milieu de tous ses vices avait du cœur, on en donnera un autre exemple. L'histoire anecdotique a conservé le nom d'une trentaine de ses maîtresses : il y a dans le nombre des comtesses et des cuisinières. Il eut à propos de femmes des aventures qui ne sont pas d'un débauché si uniquement luxurieux qu'on le raconte : ses amours avec la comtesse Martina feraient un conte charmant qui manque au *Décaméron*. De ses Arétines, il eut plusieurs enfants, toutes filles, qu'il aima tendrement et auxquelles il fit faire, pour la plupart, d'excellents mariages, malgré leur scandaleuse bâtardise. Il est vrai qu'à cette objection il répondait avec cette emphase qui lui était familière : Elles sont légitimées dans mon cœur. Quant à ses femmes, elles le trompaient, lui donnaient mille embarras : il en marie quelqu'une, la remplace, dirige son harem avec une science de la débauche tout orientale. Cette prostitution de tous les sentiments n'avait pas tué dans cet individu singulier et comme mystérieux, ce qu'au XVIII[e] siècle on eût appelé la sensibilité. Il méprisait l'amour, se vantant de ne connaître que le plaisir ; l'amour, comme il arrive parfois, se vengea : il devint amoureux. A peine eut-il installé chez lui une toute jeune fille, Pernia Riccia, qu'il se sentit atteint d'une passion violente. Elle tomba malade, l'Arétin la veilla nuit et jour avec un dévouement de tous les instants ; elle mourut, sans avoir pu le récompenser de ses soins, et dans la mort il n'en aima pas moins cette femme qu'il avait si ardemment désirée. Sa douleur fut si grande que pendant plus d'un an cet homme de plaisir passa ses jours et ses nuits dans la solitude et dans les larmes. A la fin de sa vie, il la pleurait encore. Si cet amour fut pour Arétin vivant une sorte de noble expiation, il est pour Arétin mort un commencement de réhabilitation et engage, du moins, à ne pas condamner en masse une vie où la douleur eut sa part. Il mourut, non d'avoir trop ri, comme le veut la légende, mais bien de maladie, au mois de déc. 1557, couvert de gloire et couvert de honte, riche, comme on ne l'était pas à l'époque, de plus d'un million.

Quelle est la valeur littéraire de l'Arétin ? On peut répondre d'abord que l'écrivain licencieux a fait tort au poète. On goûtait fort toutes ses productions au XVI[e] siècle, mais, peu à peu, comme on réimprimait la partie immonde de son œuvre, on délaissait celle qui aurait dû survivre uniquement. Ce siècle où l'on a exhumé tant de réputations douteuses, justement ensevelies dans l'oubli du passé, n'a pas osé, dans sa pruderie, faire la moindre tentative en faveur de l'Arétin, poète satirique, comique, tragique, épique ; de l'Arétin prosateur ; de l'Arétin épistolier. Dans ces quatre ou cinq genres différents, il est un des premiers de son siècle, et, en quelques parties, s'il le dépasse en mauvais goût, il le dépasse en heureuses hardiesses littéraires. Sa première qualité, c'est d'être original. Il a peu d'études, peu de lecture même, il se fie à son génie et il n'est pas toujours mal servi par un esprit qui ne s'est cultivé que dans les cours italiennes où la grossièreté coudoyait la courtoisie. Il ne manque ni d'invention dans le style ni de fécondité dans la création, et s'il a le tort de fabriquer des mots dans une langue suffisamment riche, ses trouvailles en ce genre ne sont pas toutes malheureuses. Cependant, en un point il est sans excuses et absolument mauvais : c'est à lui et à sa préciosité pitoyable que doit remonter la responsabilité de cette école des Marini, des Achillini, des *concettistes* qui ont si fort gâté la littérature italienne du XVII[e] siècle et un peu la nôtre. L'Arétin, contraste assez piquant, est le véritable ancêtre des précieuses ridicules et cette phrase, tirée d'une de ses lettres, aurait pu être prononcée à l'hôtel de Rambouillet : « Vous jetez les bûches de votre courtoisie dans le foyer brûlant de mon amitié. » C'est encore lui qui inventa ces redondances emphatiques qui se retrouvent dans Balzac et dans Voiture : « C'était une ruine antique, admirablement grande, grandement admirable. » Ses livres pieux sont tous écrits dans cette double forme précieuse et ronflante ; aussi eurent-ils une énorme popularité. Jusqu'à la Révolution, ils étaient en usage dans tous les couvents de France et d'Italie, et n'ont été que difficilement détrônés. Ses comédies ont de la valeur. Elles sont certainement supérieures à celle de l'Arioste et de bien peu inférieures à celles de Machiavel. Son *Maréchal* a servi à Shakespeare, à Ben Jonson et à Rabelais. M. de Pourceaugnac pouvait bien avoir son prototype dans Messer Maco de la *Courtisane*. L'*Hypocrite*, la *Talenta* ont des qualités réelles d'observation. Quant au *Philosophe*, c'est la plus aristophanesque de ses pièces autant par la liberté impudique des détails que par l'entrain de la verve satirique. A ces comédies il faut joindre l'*Orazia*, tragédie qui, par la simplicité et l'unité du plan, la largeur de l'exécution, et surtout l'exactitude de l'observation des mœurs, est une des meilleures du XVI[e] siècle. Le prologue où il se qualifie d'*élève de la nature* est fort curieux. Quant au sujet, c'est celui de l'*Horace* de Corneille : on retrouve décidément l'Arétin partout. Il n'est guère un genre littéraire qu'il n'ait cultivé ; il s'insinue à la suite de l'Arioste comme

à la suite de Pétrarque, imite Martial, commente l'Evangile, et produit des ouvrages tellement opposés qu'on croirait qu'un siècle entier les sépare les uns des autres. A l'époque où il vivait, les mœurs de l'Arétin n'étaient pas absolument une exception, il faut se souvenir de cela pour le juger ; et se souvenir aussi que plus d'un livre d'une obscénité toute *arétinesque* a précédé et suivi les siens. Il a été un peu le bouc émissaire des moralistes, heureux de trouver un individu assez solide pour porter, sans ployer, le poids de leurs invectives ; et ils n'ont peut-être choisi l'Arétin que parce que son génie le mettait en évidence. Sa gloire a été passagère, sa honte demeure. On ne connait guère aujourd'hui que la partie vile de son œuvre : son théâtre est devenu une rareté bibliographique. Il comptait tant sur la gloire que donne la postérité qu'il l'avait escomptée. Il fit frapper lui-même plusieurs médailles de cuivre et d'argent où se détachent des traits qui n'ont absolument rien de sympathique: une tête de loup qui va mordre, muffle pointu, front fuyant. Mazzuchelli en donne une reproduction dans sa *Vie de l'Arétin*. On y reconnait du premier coup les stigmates de la luxure et de la lâcheté, car, si l'Arétin est estimable comme littérateur, il faut avouer qu'il eut un des caractères les plus bas, une des vies les plus méprisables dont fasse mention l'histoire littéraire.

On ne veut rien faire qui ressemble à une bibliographie de l'Arétin, et l'on se contentera de signaler, dans leur ordre chronologique et en abrégé, ses œuvres principales. La prose : 1° *Raggionamenti*, etc., dialogues obscènes ; Paris. 1534 ; pour les éditions suivantes : Naples, 1534 ; Venise, 1535 ; Turin, 1536 ; Novare, 1538 ; à partir de cette dernière édition on trouve deux nouveaux dialogues, trop célèbres pour être passés sous silence : *la Puttana errante, ovvero dialoghi di Maddalena e Giulia*, et *Raggionamento delle Corti*, dédié à François I[er] « comme l'hostie de la vertu sur l'autel de la renommée », le premier obscène, le second simplement ennuyeux ; 2° *I setti salmi della penitentia*, paraphrase fort bien écrite ; Venise, 1534 ; 3° *I tre libri della umanità di Christo* ; Venise, 1535 ; 4° *Il Genesi* (*La Genèse ou la Vision de Noé, où l'on voit les mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament*) ; Venise, 1538 ; 5° *Vie de sainte Catherine ;* Venise, 1540 ; *Vie de la Vierge Marie ;* Venise, 1540 ; *Vie de saint Thomas d'Aquin ;* Venise, 1543 ; 6° les *Comédies*, imprimées séparément à Venise, de 1533 à 1553 ont été réunies à Venise, 1553 et 1560 ; 7° Six livres de *Lettres* imprimées de 1537 à 1557, réunis à Paris, 1609, in-8. On trouve encore des lettres de l'Arétin dans le recueil d'Alexandre Manuce : *Lettere volgari di diversi*, etc. ; Venise, 1542-1564, 3 vol. Il faut encore citer ici les lettres adressées à l'Arétin : *Lettere di molti signori a Pietro Aretino*, Venise, 1551-1552, 2 vol. Ouvrages en vers : 1° *I Sonetti lussuriosi, s. l. n. d.*, souvent réimprimés, le plus souvent sans les figures de Jules Romain ; 2° *Rime, stanze, capitoli*, réunis aux *Opere burlesche* de Berni, éd. de 1723, imprimés en partie du vivant de l'auteur par fragments ; 3° essais d'épopée : *Due canti di Marfisa ;* Venise, 1537 ; le *Lagrime d'Angelica* et l'*Orlandino ;* Venise, 1538, parodies inachevées du poème de l'Arioste ; 4° enfin, la tragédie *Orazia ;* Venise, 1546. Les ouvrages de piété de l'Arétin ont été traduits en français au XVI[e] et au XVII[e] siècle ; ses œuvres littéraires ne l'ont jamais été ; quant à ses ouvrages licencieux, ils l'ont été souvent et sont encore réimprimés couramment à Bruxelles ou à Paris. Des indications plus précises semblent inutiles. Citons, pourtant, dans ce genre, à cause de sa singularité, une traduction fort rare, et qui a échappé à Brunet : *la P... errante ou Dialogues de Madeleine et de Julie*, nouvelle édition, enrichie de gravures, aux dépens de M[lle] Théroigne de Méricourt, présidente du club du Palais-Royal, etc., 1791. Cette liste est volontairement incomplète ; on renvoie à Brunet et aux ouvrages cités plus bas. — Telle est, rapidement esquissée, la vie et l'œuvre de cet homme singulier ; même pour ceux qui l'ont étudié de près, il demeure un des caractères les plus difficiles à comprendre de toute l'histoire littéraire, et qui mériterait d'être scruté attentivement, sans préjugés, comme sans injustice, dans sa nature complexe et par moments réfractaire à l'analyse. R. de GOURMONT.

BIBL. : *Lettere di P. Aretino*, libri VI ; Paris, 1609, 6 vol. in-18. — *Lettere di molti signori a P. Aretino* ; Venise, 1551-1552, 2 vol. in-8. — *Lettere volgari di diversi*, libri III ; Venise, 1542-1564, 3 vol. in-8. — Jacopo BERNI, *Vita de Pietro Aretino. s. l.*, 1537, in-8. — *Commentario delle più notabile e monstruose cose d'Italia, etc, composto da M. Anonymo d'Utopia* (*Hortensius Landus*) ; Venise, 1548, in-8. — MAZZUCHELLI, *Vita di Pietro Aretino* ; Padoue, 1741, et Milan, 1830, in-16. — DUBOIS-FONTANELLE, *Vie de P. Arentin et de B. Tassoni* ; Paris, 1768, in-12. — G. PEIGNOT, *De Pierre Arétin. Notice sur sa fortune, sur les moyens qui la lui ont procurée et sur l'emploi qu'il en a fait* ; Paris, 1836, in-8. — BOISPRÉAUX (DUJARDIN), *Vie de P. Arétin* ; la Haye, 1750, in-12 (trad. de la précédente). — Ph. CHASLES, *Etudes sur William Shakespeare, Marie Stuart et l'Arétin* ; Paris, 1854, in-18. — G. BRUNET, *Recherches bibliographiques sur l'Arétin* (*Bulletin du Bibliophile*, 1857, n° 9). — Francesco DE SANCTIS, *Pietro Aretino* (*Nuova Antologia*, de Florence, nov. 1870). — Giorgio SINIGALIA, *Saggio di uno studio su Pietro Aretino (con scritti e documenti inediti)* ; Rome, 1882, in-8. — *Fanfulla della Domenica* ; Rome, n[os] des 22 janv. et 9 avr. 1882. — *Giornal degli eruditi e curiosi*, 1882, n° 3. — N. CAIX, *Molière et son Tartufe* (comparé à l'*Hypocrite* de l'Arétin), dans la *Nuova Antologia* ; Rome, n° du 1[er] av. 1882. — *Giornale storico della letteratura italiana* ; Rome, 1883, in-8, n° 2.

ARÉTIN, fonctionnaire bavarois, né à Constantinople en 1706. La princesse Flérisi Cunégonde Sobieska, femme de l'électeur Max-Emmanuel II, après l'occupation de la Bavière par les Autrichiens, se réfugia à Venise d'où elle ramena un petit garçon qui lui avait été spécialement recommandé. Il était, disait-on, fils de Bakdazar Caziadur, roi d'une partie d'Arménie conquise par les Perses. Baptisé sous les noms de J.-B.-Christophe Aroutioun Caziadur, il fut transféré pour plus de sûreté à Venise en 1708. Elevé ensuite à la cour de Munich, il devint chambellan, puis directeur de la douane à Ingolstadt. Ses trois petits-fils se distinguèrent comme fonctionnaires publics et comme écrivains. V. *Die Familie Aretin*, 1825.

ARÉTIN (Jean-Adam, baron d'), homme d'Etat bavarois, né à Ingolstadt le 24 août 1769, et mort à Haidenburg (Bavière) le 18 août 1822. Il étudia le droit et suivit la carrière diplomatique. Sous le ministère du comte Mongelas, il devint chef de la section diplomatique, et lorsqu'en 1817 le comte de Rechberg quitta la légation bavaroise à Francfort, le baron d'Arétin lui succéda dans son poste auprès de la diète ; il y défendit avec vigueur la constitution que le roi Maximilien venait de donner à son pays, et se posa en adversaire de Metternich. Il se fit aussi connaître comme écrivain et comme amateur déclaré des beaux-arts. Il prit une part active aux travaux de la Société d'histoire allemande fondée en 1819 à Francfort par les soins du baron de Stein. Ses gravures et estampes formaient une des plus riches collections de ce genre en Allemagne : Brulliot, *Catalogue des estampes du cabinet d'Arétin ;* Munich, 1827, 3 vol. in-8. — Arétin publia en 1791 : *Magasin des arts du dessin ;* Munich, in-8 ; *Manuel de la philosophie de la vie ;* Munich, 1793, in-8 ; *Catalogue des estamps gravées par Chodovieeki ;* Munich, 1796, in-8.

ARÉTIN (Jean-George, baron d'), né le 29 mars 1770 à Ingolstadt, mort le 30 janv. 1845, étudia à Heidelberg et fut nommé en 1806 inspecteur des ponts et chaussées en Tyrol. Lorsque l'insurrection éclata dans ce pays, il devint commissaire général du cercle de l'Eisack à Brixen et tomba au pouvoir des Autrichiens qui le reléguèrent en Hongrie. En 1810 il reçut, pour prix de ses succès, du roi de Bavière, la terre de Mendorferbuck et se livra, dorénavant, aux soins que lui imposait l'exploitation du sol. On a de lui : *Aktenmäss. Donaumooskulturgeschichte*,

1795; *Jarhbücher der Landwirthschaft in Baiern*, 1823-26, en collaboration avec Schonleutner.

ARÉTIN (Jean-Christophe, baron d'), né le 2 déc. 1773 à Ingolstadt, mort le 24 déc. 1824 à Munich, étudia successivement à Heidelberg, à Göttingue, et se voua d'abord à l'administration. En 1802, il entra à la bibliothèque de Munich, et en 1806 il en devint le conservateur en chef. Son antipathie pour la Prusse et le système nord-allemand l'entraîna à de vives attaques contre les Saxons appelés en Bavière (Thierich, etc.). A la suite de cette querelle il donna sa démission de bibliothécaire et se retira à Neubourg sur le Danube, où il devint conseiller, puis vice-président du tribunal d'appel pour le cercle de Regen. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *la Saxe et la Prusse*, 1814; *les Projets de Napoléon et ses antagonistes en Allemagne*; *Allemania*, journal publié de 1815 à 1819; *Gazette des Etats* (*Landtagszeitung*), 1819; *Littérature de l'histoire de la Bavière*, 1810; *Renseignements relatifs à l'histoire de la Bavière, tirées de sources auparavant négligées*, 1811; *Annales de l'administration judiciaire en Bavière*, 1813 et 1818; *Histoire de l'art. XIII de la Confédération germanique.*

Bibl.: Baaden, *Gelehrtes Bayern*. — Meusel, *Gelehrtes Teutschland*, vol. IX, XI, XIII, XVII. — Kayser, *Vollständiges Bücher-Lexicon*, t. I et supp.. — Mahul, *Annuaire nécrologique*.

ARÉTIN (Karl-Maria, vicomte d'), historien allemand, fils aîné de Jean-Christophe d'Arétin, né à Wetzlar le 4 juil. 1796, mort à Berlin le 29 avr. 1868; il s'engagea lors de la campagne de 1813, et resta au service jusqu'en 1825; il se retira à la campagne, près de Landshut, et se livra aux recherches historiques. Il entra au ministère des affaires étrangères de Bavière (1843), et fut mis à la tête des Archives (1846). Plusieurs fois employé dans des négociations diplomatiques, il ne se laissa pas détourner de son occupation principale et forma le célèbre musée historique qui réunit toutes les antiquités relatives à la maison et au royaume de Bavière. — Les principaux ouvrages d'Arétin sont: *Bayerns auswärtige Verhältnisse seit dem Anfang des XVI Jahrhunderts;* Passau, 1839 (le 1er vol. seul a paru; il va jusqu'en 1654). — *Gesch. des bayrischen Herzogs und Kurfürsten Maximilian I;* Passau, 1842 (le 1er vol. seul a paru); — *Tilly und Wrede*, 1844; — *Wallenstein;* Ratisbonne, 1846; — *Alterthümer und Denkmale des bayrischen Herrscherhauses*, 1855-1871.

ARETIUS (Benedict), de son vrai nom *Marti*, botaniste et théologien suisse, né à Batterkinden, canton de Berne, vers 1505, mort le 22 avr. 1574. Il fut nommé, en 1548, professeur de logique à Marbourg, mais retourna à Berne l'année suivante pour prendre la direction du gymnase. Il y devint, en 1563, professeur de langues, et enseigna plus tard la théologie d'après les doctrines de Calvin. — Aretius s'occupait beaucoup de l'étude des plantes; il acquit sa réputation de botaniste par un premier ouvrage, donnant la description et la flore de l'Oberland bernois: *Descriptio Stockhorni et Nessi montium in Bernartium Helveticorum ditione et nascentium in eis stirpium*, publié dans Valerius Cordus, *Annot. in Dioscor.;* Zurich, 1561 in-fol. On lui doit encore: *Brevis cometarum explicatio*, etc.; Berne, 1556, in-4; — *Opus physicum et medicum de gradibus et compositionibus medicamentorum;* Zurich, 1572, in-8; — *Problemata theologica continentia præcipuos nostræ religionis locos brevi et dilucida ratione explicatos;* Lausanne, 1574-1576, in-fol., — enfin un grand nombre d'autres ouvrages sur la théologie et même des commentaires sur Pindare, Genève, 1587, in-4, dans lesquels il s'est montré helléniste distingué. Dr L. Hn.

ARETTE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées; arr. d'Oloron, cant. d'Aramits, sur le Vert d'Arette, affl. du gave d'Oloron; 1,982 hab. — Au moyen âge, Arette était une des principales communautés de la vallée de Barétous, qui jouissait d'un *For* et d'une administration particulière, avec représentation aux Etats de Béarn. Il y avait une abbaye laïque vassale de la vicomté de Béarn. Arette ressortissait au bailliage et diocèse d'Oloron. — Carrières de marbres; usine métallurgique. Quelques maisons anciennes curieuses.

ARETUSI (Giovanni), vivait à la fin du xve siècle, à Modane où il a décoré une chapelle entière à l'église del Carmine. Cette décoration n'offre d'ailleurs rien de particulier. Il est le père et le grand-père de deux peintres de talent. F. T.

ARETUSI (Pellegrino, dit Pellegrino di Giovanni Munari ou Pellegrino de Modène), fils et élève de Giovanni, né dans la seconde moitié du xve siècle à Modène, mort en 1523. Après avoir fait quelques peintures décoratives à l'église Santa-Maria della Neve, il devint le disciple et le collaborateur de Raphaël. Il a travaillé aux loges du Vatican, et l'on croit que l'*Histoire de Jacob*, entre autres, est de lui. Après la mort du maître il retourne à Modène, où il exécute, à l'église San-Paolo, la *Naissance du Christ*, qui est son œuvre capitale. Pellegrino a travaillé également avec Daniele da Volterre. C'est à cette collaboration que sont dues la plupart des fresques de San-Giovanni degli Spagnuoli. F. T.

Bibl.: Vasari, éd. Milanesi, t. IV. — E. Müntz, *Raphaël*, nouv. édit., table.

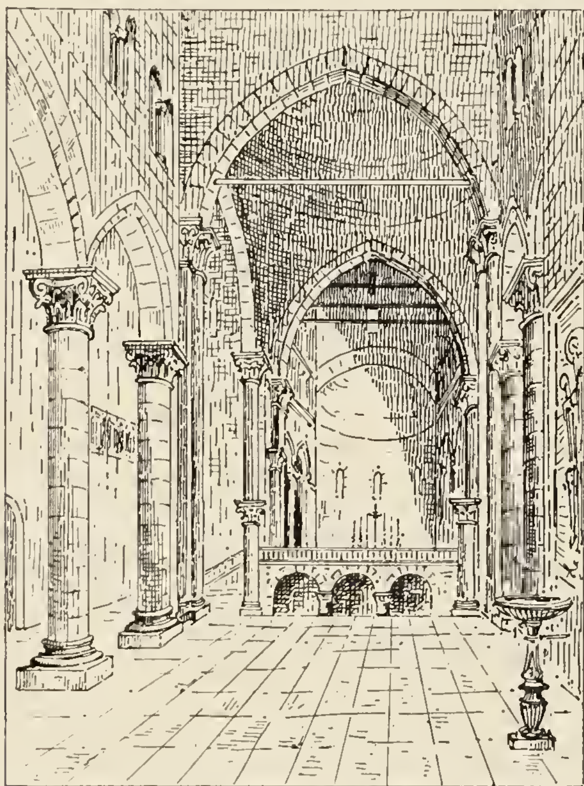
ARETUSI (Cesare), né à Bologne dans la seconde partie du xvie siècle. Il est l'auteur de toute la partie inférieure des fameuses fresques de la cathédrale de Bologne, représentant la ville avec tous ses édifices, la procession des confréries, etc. Ces peintures sont datées de 1576. Cesare a laissé, en outre, des travaux originaux dans le chœur de Santa-Maria di Servi, dans celui de Saint-Pierre aux Téatins, à Santa-Maria della Carita, etc. Portraitiste très habile et coloriste remarquable, il ne brillait pas par l'invention et il ne peignait généralement que les compositions faites par d'autres artistes. F. T.

AREUS, né à Alexandrie, professa les doctrines du néo-pythagorisme et passe pour avoir été le maître de l'empereur Auguste. Suétone raconte (*Aug.*, c. lxxxix) qu'après la défaite d'Antoine, Auguste déclara aux habitants d'Alexandrie qu'il leur pardonnait en faveur de son maître Areus. Sénèque vante son éloquence et nous dit qu'il sut adoucir par ses écrits la douleur de Livie, après la mort de son époux. On n'a rien conservé de lui et on ne connaît de ses doctrines philosophiques que le nom de l'école à laquelle il appartenait. G. F.

AREVACES. Peuple de l'ancienne Espagne; il se rattachait aux Celtibériens, et habitait près des sources du Tage; Numance était sur son territoire.

AREZZO. Importante ville de la Toscane, ch.-l. d'une province du même nom, siège d'un évêché; 40,000 hab., dont 10,000 environ dans la ville proprement dite. Cette ville domine le val de la Chiana, singulier cours d'eau à double pente, qui met en communication le Tibre et l'Arno, en arrière de l'Ombrone et du Subapennin toscan. C'est une des plus anciennes villes de l'Italie. Sous le nom d'Arretium, elle jouait un rôle important dans la confédération des douze villes étrusques; mais elle fut une des premières à se soumettre aux Romains. Dès le temps de Porsenna, elle donna l'exemple de la défection et devint l'alliée des Romains (509 av. J.-C). Le préteur Métellus y fut exterminé avec 13,000 légionnaires, par les Ombriens et les Gaulois réunis (283 av. J.-C.). Arretium était en communication avec Bologne, à travers les Apennins, par la belle voie Flaminienne dont il existe encore des substructions apparentes, comme pour la plupart des anciennes voies romaines. Pendant la guerre sociale, Arretium avait pris fait et cause pour les Italiens. Sylla détruisit la ville. Mais elle fut rebâtie entre la mort de Sylla et celle de César, et reçut le titre de colonie. Arezzo fut très éprouvé lors des invasions des barbares. Les Guelfes et les Gibelins s'y livrèrent des luttes acharnées; les Tarlati y dominèrent quelque temps. Enfin, Florence y fit reconnaître définitivement son autorité depuis le commencement du xvie siècle.

Arezzo a vu naître beaucoup d'hommes célèbres : *Mécène*, l'ami d'Auguste, descendant de l'antique famille royale des Cilnii (*Mœcenas atavis edite regibus*, dit de lui Horace, *Odes*, I, 1) ; *Saint Laurent*, martyr; *Guido Aretino*, l'auteur du *Micrologue*, traité d'harmonie musicale, qui donna leurs noms aux six notes du plain-chant ; le grand poète *Pétrarque; Pietro Aretino*, le poète licencieux ; *Léonardo Aretino*, le secrétaire de l'historien de la République de Florence; *Vasari*, le biographe des peintres italiens; *Concini*, le favori de Marie de Médicis, dont elle fit un maréchal de France, etc. *Michel-Ange* est né dans un château voisin d'Arezzo. — De nombreux monuments attestent encore aujourd'hui l'ancienne splendeur d'Arezzo : la *cathédrale* du style gothique italien (1177-1290), avec façade inachevée, comme tant d'autres églises de la Toscane, contient le tombeau du pape Grégoire X, mort à Arezzo, en 1276, en revenant à Rome pour y prêcher une nouvelle croisade, et celui de Guido Tarlati, évêque d'Arezzo, sculpté, à ce que prétend Vasari, d'après les dessins du Giotto. Seize reliefs représentent l'histoire de ce prélat guerrier, qui fut élu podestat en 1321, qui étendit le territoire de sa cité et qui couronna, à Milan, l'empereur Louis de Bavière. L'*église Santa-Maria della Pieve*, construite au



Intérieur de l'église Santa-Maria della Pieve, à Arezzo.

début du IXe siècle, sur l'emplacement d'un ancien temple, a une façade ornée de sculptures très anciennes. Le palais public et le palais municipal sont décorés de vieux écussons des podestats. La maison où est né Pétrarque (10 juil. 1304) et la maison de Vasari attirent aussi les voyageurs. Arezzo a des teintureries, des mégisseries, des fabriques de soieries et de draps. L'air y est frais et salubre à cause de l'élévation. Les écluses de la Chiana sont un des plus beaux travaux hydrauliques accomplis en Italie de nos jours.

H. Vast.

Eaux minérales. — On y trouve un grand nombre de sources ferrugineuses connues dès le XVIe siècle. L'eau est acidule, styptique, et dégage une grande quantité d'acide carbonique. Quelques-unes de ces sources sont purgatives, toutes sont diurétiques. On se sert des eaux d'Arezzo dans l'anémie, la chlorose, les affections de la vessie et des reins, etc.

AREZZO (Léonard d') (V. Bruni).

AREZZO (Fra Guittone d') (V. Guittone [Fra] d'Arezzo).

AREZZO. Nom d'une illustre famille sicilienne, qui fournit beaucoup d'hommes considérables dans l'Eglise, dans les lettres et dans la politique. *Claude-Marie Arezzo* fut historiographe de Charles-Quint; *Thomas Arezzo*, né à Orbitello en 1758, mort à Ferrare en 1833, cardinal, petit-fils du précédent. Il étudia la philosophie sous Beccaria, entra dans les ordres, devint vice-légat à Bologne, puis gouverneur de Fermo, Pérouse et Macérata. Le pape Pie VI le tira de sa retraite en Sicile, où il avait cherché à éviter les armées françaises, pour le nommer archevêque *in partibus* de Séleucie, et l'envoyer en Russie, comme légat, auprès du tzar Paul Ier (1801). Arezzo devait négocier l'union des deux Eglises, des négociations de ce genre ont été souvent tentées : les princes du rite grec ont plus d'une fois semblé accepter les conditions proposées par la cour de Rome ; mais la foule de leurs sujets est hostile à l'union. L'assassinat de Paul Ier interrompit brusquement tous les pourparlers, et son successeur Alexandre intima au légat du pape l'ordre de partir. Arezzo séjourna à Dresde, de là Napoléon le rappela à Berlin pour lui communiquer les projets qu'il avait formés contre le pouvoir temporel du pape (1807). Arezzo se hâta d'aller informer Pie VII de tous les desseins de Napoléon, qui le fit arrêter en punition de ses indiscrétions et emprisonner à Florence, à Novare et à Bastia. Echappé en 1813, sous un déguisement de marin, il se réfugia en Sardaigne auprès de Victor-Emmanuel, débarqua avec lui à Gênes en 1814, puis revint de Savone à Rome avec Pie VII. Arezzo fut nommé cardinal en 1815 et gouverneur de Ferrare. Il fonda dans cette ville une académie *degli Ariostei* et y rétablit le collège des jésuites qui avait été fermé. Il montra la plus grande humanité à l'égard des nombreux prisonniers politiques transférés dans cette ville à la suite de la révolution de 1820. Il allait les visiter et les consoler en personne dans leurs cellules. Nommé par Pie VIII vice-chancelier de l'Eglise (1830), il mourut en 1833 et fut inhumé avec les plus grands honneurs dans l'église de San-Lorenzo. Il a laissé des mémoires qui n'ont pas encore été publiés.

H. Vast.

ARFAKIS. Nom des Papous qui habitent les montagnes d'Arfak dans la Nouvelle-Guinée, au N. du golfe de Mac-Lure. Leur région a été visitée par Dumont d'Urville en 1782, B. Meyer en 1871, d'Albertis en 1872 et Beccari en 1875. Ce territoire a été annexé aux protectorats allemands. L. B.

ARFEUILLE-Chatain. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Evaux ; 1,030 hab.

ARFEUILLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de la Palisse, sur le Barbenant; 3,572 hab. — Station du chem. de fer P.-L.-M., ligne du Bourbonnais. — Porte d'entrée et pont-levis du château de Montmorillon, remontant au XVe siècle. Cascade du Barbenant, haute d'environ 7 m. — Nombreux établissements industriels : carderies et filatures de laines ; teintureries ; moulins à foulon ; huileries.

ARFIAN (Antonio de), peintre d'histoire, élève de Luis de Vargas. Il vécut et travailla à Séville pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Ses principaux ouvrages furent peints pour le grand autel du Sagrario de la cathédrale et pour une chapelle de la paroisse de la Magdalena. Il exécuta, dans le style de l'école florentine, de nombreuses fresques qui ont péri. Pacheco le cite comme un des meilleurs artistes de Séville, et comme un de ceux qui savaient le mieux *estofar*, c.-à-d. colorier de tons naturels les statues de bois, selon la coutume espagnole. P. L.

Bibl. : Pacheco, *Arte de la pintura*. — Cean Bermudez, *Diccionario*.

ARFONS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne ; 1,089 hab.

ARFVEDSON (Johann-August), minéralogiste suédois, né le 12 janv. 1792 à Skagerholms-Bruk (Skaraborgslän),

mort le 28 oct. 1841 à Hedensoe. Il est l'auteur d'un grand nombre de mémoires sur divers minéraux tels que la pétalite, le spodumen, la lépidolithe, le lithion, les oxydes de manganèse, la méjonite, la leucite, la cyanite, la néphéline, la sodalite, la boracite, etc., etc.; il a indiqué de nouveaux procédés d'analyse des minéraux. La plupart de ses écrits sont insérés dans *Afhandl. i fysik, kemi och miner.* et dans les *Mémoires de l'Acad. des Sc. de Stockholm*. Arfvedson était membre de cette savante compagnie Dr L. Hn.

ARGA. Rivière d'Espagne, affluent de l'Aragon, 120 kil., prend sa source dans les Pyrénées occidentales, au-dessous du col des Aldudes, coule dans une vallée très encaissée, arrose Iluarte, Pampelune, Puente-la-Reyna, Mendegorria et Miranda. Elle a une eau limpide et abondante qui sert aux irrigations de la Navarre. La valeur stratégique de l'Arga est considérable; elle ouvre par ses affluents supérieurs le col de Belate sur Bayonne, le port d'Azpiros sur San-Sebastian et celui de Idiazabal. Un proverbe espagnol atteste l'importance de ce cours d'eau : Arga, Ega y Aragon hacen Ebro varon. L. B

ARGAGNON-Marcerin. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez; 502 hab.

ARGAIZ (Grégoire d'), bénédictin espagnol. Il a publié sous le titre de *Poblacion ecclesiastica de España* (Madrid, 1667-1669, 4 vol. in-fol.), une histoire ecclésiastique de l'Espagne, qu'il prétendait avoir tirée des écrits de saint Grégoire, évêque de Grenade, et de la chronique du bénédictin Haubert. Garcià de Molina a démontré que Argaiz avait forgé de toutes pièces les manuscrits de saint Grégoire et de Haubert, et qu'il avait puisé dans son imagination les principaux détails de son histoire. E.-H. V.

ARGALA. Ce nom, donné primitivement par Latham à une espèce de *Marabout* (V. ce mot), le Marabout à sac (*Ardea argala* Lath), a été employé en 1838 par Hodgson (*Indian Review*) pour désigner un petit groupe d'Echassiers ayant pour type l'espèce précitée. Mais, dans le sens générique, le nom d'*Argala* doit disparaître de la nomenclature, puisqu'il est plus récent que le nom de *Leptopilus* (Lesson, *Traité d'Ornithologie*, 1831, p. 583). E. Oust.

ARGALI (V. Brebis).

ARGALIE. Nom donné aux graines de l'*Hibiscus Abelmoschus* L. ou *graines d'Ambrette* (V. Ketmie).

ARGALOU. Nom populaire du Nerprun, dans le département de l'Aude (V. Nerprun). — Dans le Languedoc et la Provence, on appelle *Argalou* le *Paliurus australis* Ræm. et Sch. et quelquefois aussi le *Lycium europæum* L. (V. Paliure et Lyciet). Ed. Lef.

ARGAMASSE. Ce terme de construction, venu de l'espagnol *argamasa* (maçonnerie de mortier), signifiait aussi, dans l'ancienne langue castillane, les abris temporaires servant aux halles et marchés, et il s'appliquait dans le vieux français, comme il s'applique encore de nos jours, à toute plate-forme ou abri maçonné, plutôt à l'état provisoire qu'à l'état définitif, dans la partie supérieure d'un édifice. Ch. L.

ARGANCHY. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux; 302 hab.

ARGANÇON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre; 312 hab.

ARGAND (Aimé), mathématicien, né à Genève en 1755, mort en Angleterre le 24 oct. 1803, est connu pour avoir un des premiers cherché un mode d'exposition rigoureux de la théorie des imaginaires. Il est l'inventeur des lampes à courant d'air qui portent son nom. (V. Lampes).

ARGANEAU (Mar.) Vieux mot synonyme d'*organeau* (V. ce mot).

ARGANIA. Genre de plantes de la famille des Sapotacées, établi par Schousboe (*Marocc.*, p. 89) pour le *Sideroxylum spinosum* de Linné, que Willdenow (*Spec.* I, p. 1148) avait placé à tort dans le genre *Elæodendron*, de la famille des Célastracées. L'*Argania Sideroxylon* Rœm. et Sch. (*Sideroxylum spinosum* L., *Elæodendron argan* Willd.) est appelé vulgairement *Argan* ou *Olivier du Maroc*. C'est un arbuste épineux, dont les rameaux sont garnis de petites feuilles alternes, glabres, coriaces et très entières. Les fleurs, d'un jaune verdâtre, ont un calice à dix folioles disposées sur deux rangs, une corolle à cinq pétales, et dix étamines dont les cinq opposées aux pétales sont seules fertiles. Le fruit est une drupe ovoïde, verte, ponctuée de blanc, de la grosseur d'une petite prune, dont le mésocarpe contient un suc laiteux qui s'épaissit au contact de l'air; le noyau renferme une seule graine pourvue d'un albumen charnu et oléagineux. — L'*Argan* croît dans les forêts du Maroc. Son bois, très dur, est recherché pour l'ébénisterie; c'est un des *bois de fer* du commerce. Les Marocains extraient de ses fruits, par trituration et pression, une huile un peu âcre, dite *huile d'Argan*, employée dans le pays aux usages industriels et économiques. Ed. Lef.

ARGAS. Genre d'Arachnides de l'ordre des Acariens, créé par Latreille (1796) et faisant partie de la famille des *Ixodidæ* (V. Ixodes). Ce genre correspond au genre *Rhynchoprion* d'Hermann. Les Argas diffèrent des Ixodes par l'absence du bouclier dorsal: en outre, les palpes maxillaires sont cylindriques, à quatre articles libres et très mobiles, semblables à de courtes antennes entre lesquelles le rostre se termine par un dard maxillo-labial, denté comme une râpe inférieurement, et sur la face supérieure duquel glisse une paire de mandibules à mouvement indépendant l'une de l'autre dans le sens antéro-postérieur et consistant chacune en une longue tige plate, à l'extrémité de laquelle est articulée un harpon à dents dirigées en arrière (V. Acariens, où se trouve figuré un rostre d'Argas). A l'aide de cet appareil buccal et de leurs pattes munies chacune d'une paire de griffes arquées, les Argas se fixent sur les Vertébrés supérieurs (Mammifères, Oiseaux), enfoncent leur dard sous la peau et sucent le sang de leur victime. Ces animaux atteignent une taille relativement considérable pour l'ordre auquel ils appartiennent. L'Argas réfléchi (*A. reflexus* Latr. *Rhynchoprion columbæ*, Hermann, *Acarus marginatus* Fabricius) a près d'un demi-centimètre de long, la femelle étant un peu plus grande que le mâle surtout lorsqu'elle est repue. Le corps est ovoïde, un peu piriforme, avec le rostre caché en dessous, de couleur jaunâtre: l'appareil digestif, muni de nombreux cæcums, rayonnant d'avant en arrière, se voit par transparence grâce au sang qui le remplit et le colore en noir-violet. Quand la femelle est gonflée de sang, elle est d'un noir-violet uniforme avec un rebord jaunâtre. Cet Acarien vit dans les colombiers, et s'attaque pendant la nuit aux jeunes pigeons, dont il suce le sang. Une fois repu, il se retire dans quelque trou, et peut vivre longtemps sans manger. Cette espèce, assez commune en Italie, paraît aujourd'hui plus rare en France qu'à l'époque de Latreille. Accidentellement elle s'attaque à l'homme. — On trouve en Perse une espèce (*A. persicus* Fischer) qui atteint la taille de la Punaise des lits, dont elle a les mœurs et dont on lui donne souvent le nom (*Punaise de Miana* des voyageurs). Elle habite les vieilles habitations et se cache le jour dans les fissures des murailles : elle attaque l'homme pendant son sommeil. On a prétendu, probablement à tort, que sa piqûre était venimeuse. D'autres espèces habitent l'Egypte, l'île Maurice (sur les poulets), et l'Amérique chaude (sur l'homme et les animaux). E. Trt.

ARGE. I. Mythologie. — Chasseresse fabuleuse qui, poursuivant un cerf, s'écria qu'elle l'atteindrait quand même il aurait la rapidité du dieu Hélios. Celui-ci, entendant le blasphème, la changea en biche. Une autre héroïne du même nom était venue avec Opis à Délos, et y était vénérée près du même tombeau.

II. Entomologie. — Genre de Lépidoptères-Rhopalocères, établi en 1840 par Boisduval pour quelques Satyrides, qui ont les palpes grêles, écartés, garnis de longs

poils raides, les yeux glabres, la massue des antennes allongée, presque fusiforme, les ailes arrondies, faiblement dentées, de couleur blanche ou jaunâtre avec des bandes et des taches noires; les ailes supérieures ont, seules, la nervure costale dilatée à la base. L'espèce type, *A. galathea* L., bien connue sous le nom vulgaire de *Papillon demi-deuil*, est très commune au mois de juillet dans les prairies et les clairières herbues des bois. Sa chenille vit sur les Graminées, notamment sur le *Phleum pratense* L. Elle est de couleur verte ou gris jaunâtre, avec trois raies longitudinales plus foncées, et la tête, les pattes écailleuses, les stigmates et l'extrémité des pointes de la queue, rougeâtres ou ferrugineuses. L'*A. galathea* L., se rencontre dans toutes les parties tempérées de l'Europe. Il présente plusieurs variétés, dont les trois principales ont été décrites comme espèces distinctes sous les noms de *Leucomelas* Esp., *Galene* Ochsenh et *Procida* Herbst. ; cette dernière est commune en Provence où elle remplace le type. — Outre l'*A. galathea*, le genre renferme sept ou huit espèces, parmi lesquelles il convient de citer : l'*A. Lachesis* Hubn., commun dans le Languedoc et le Roussillon, l'*A. Clotho* Hubn., qui habite la Hongrie, la Calabre, le Piémont et le sud de la France, et enfin l'*A. Psyche* Hubn., qui se trouve en Portugal et dans le midi de la France, notamment aux environs de Montpellier et d'Hyères. Ed. Lef.



Argé Galathea L.

ARGEAU (Mar.). Nom donné autrefois à la barre du gouvernail des galères. On disait aussi *arjau*, *orgeau*, *ourgeou*.

ARGÉE. Le mont Argée est le sommet le plus élevé de l'Asie Mineure (altitude, d'après Hamilton, 3,962 m. ; d'après Cooper, 3,993; d'après Tozer, 4,008). Il appartient au système géologique des anciens volcans du centre de la Péninsule qui s'étendent du Taurus aux groupes du Hassan Dagh. Il forme un énorme massif de 33 kil. de long sur 35 de large environ, presque isolé au milieu d'une plaine bordée au N. par l'Euphrate Kara-Sou, au S. par le Yahali-Sou. Avec ses contreforts, ses cônes adventices, ses coulées de roches fondues, le mont Argée recouvre une superficie de plus de 1,150 kil. q. Ce qui ajoute à son caractère imposant dans l'ensemble des montagnes de l'Asie Mineure, c'est qu'il repose sur un socle très élevé : au N. la plaine de Kaisarieh, la plus basse du pourtour, a plus de 1,000 m. d'alt. ; la plaine de l'O. atteint 1,500 m. D'après Tchihatchef, le bord méridional du cratère commence à 3,841 m. La hauteur du cône suprême est d'environ 800 m. Les neiges couvrent toujours les sommets de l'Argée; dans le profond cratère elles forment des glaciers. Sur le versant méridional seulement, la neige disparaît complètement en été. Au temps de Strabon, né à peu de distance de l'Argée, le volcan était encore en activité, et des fumerolles jaillissaient sur les pentes du volcan et dans la plaine. Tchihatchef mentionne des monnaies retrouvées auprès de Kaïsarieh et représentant le mont Argée en éruption. Depuis des siècles on n'a plus observé de symptômes d'éruption volcanique. Les Turcs appellent l'Argée : *Erdjich*, *Erdjiâs* ou *Ardjïh*. Au pied de l'Argée, au N., se trouve Kaïsarieh, l'ancienne Césarée ; sur le troisième plateau au N., la petite ville d'Enderlik ; au S.-O., au bord du lac Givach qui baigne les contreforts occidentaux, on voit Everek, au S. Azi Keuï, à l'E. Kimerli. Ces cinq villes et bourgs sont les seuls qui entourent le massif de l'Argée.

Ed. Dutemple.

ARGÉES (antiq. rom.). On appelait *Argei* ou *Argea* 24 chapelles qui s'élevaient dans l'ancienne Rome, à raison de 6 par chaque tribu. Ces chapelles étaient regardées comme les tombes de héros primitifs, devenus des dieux ou des demi-dieux protecteurs des quartiers de la ville. Varron fait même venir le mot *Argeus* du grec ἀργεῖος, « argien » et la tradition voulait que les Argées fussent 24 compagnons d'Hercule, originaires d'Argos, qui, l'ayant accompagné jusqu'à Rome, y demeurèrent, puis, saisis du regret du pays natal, se précipitèrent de désespoir dans le Tibre. Quoi qu'il en soit de cette légende, qui paraît bien forgée après coup, le culte des Argées semble un des plus anciens de Rome, une sorte de religion de quartier et de carrefour. Il consistait en deux cérémonies assez différentes : *le 16 et le 17 mars* avait lieu une procession autour des 24 chapelles, procession où la *Flaminica Dialis* assistait en costume de deuil; le *15 mai*, les pontifes et les vestales, réunis sur le pont Sublicius, jetaient dans la ville, en présence de magistrats, 24 mannequins d'osier, représentant des formes humaines, les pieds et les mains liés ensemble, « soit, dit Preller, en souvenir des compagnons d'Hercule, soit parce que le dieu pacifique avait établi cet usage plus humain au lieu et place des sacrifices sanglants qu'il avait trouvés et supprimés. »

Bibl. : K. Sachs, *Die Argeer im römischen Cultus*; Landshut, 1866. — Preller, *Römische mythologie*, 3e éd., t. II, 1883, pp. 136 et suiv. — Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, 2e éd., 1885, pp. 190 et suiv.; à la note 7 de la p. 190 on trouvera une bibliographie très complète du sujet.

ARGEIN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 624 hab.

ARGEL. Nom donné, en Orient, à deux plantes de la famille des Asclépiadacées, le *Solenostemma argel* Hayne (*Argelia Delilei* Decaisne) et le *Gomphocarpus fruticosus* R. Br. (*Asclepias fruticosa* L.) (V. Solénostemme et Gomphocarpe). Ed. Lef.

ARGELANDER (Friedrich-Wilhelm-August), astronome allemand, né à Memel, en Prusse, le 22 mars 1799, mort à Bonn le 17 fév. 1875. Il fit ses études au *Gymnasium* d'Elbing et au *Collegium Fridericianum* de Königsberg ; en 1817 il se fit inscrire à l'université de Königsberg, où il s'adonna à l'astronomie sous la direction de Bessel. En 1820, il devint auxiliaire de ce célèbre astronome. Ses *Untersuchungen über die Bahn des grossen Kometen von 1821* (Königsberg, 1822), lui firent accorder en 1822 la *venia docendi* à l'université. En 1823, il fut mis à la tête de l'observatoire d'Aabo, en Finlande ; il y resta jusqu'à l'incendie qui détruisit cet établissement en 1828. Il entra alors au nouvel observatoire d'Helsingfors. En 1837, il fut nommé professeur d'astronomie à l'université de Bonn. Il publia, vers 1830, les résultats des observations qu'il avait faites à Aabo, c.-à-d. un catalogue de 560 étoiles avec observations sur leurs mouvements, ouvrage qui obtint un prix de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. A Bonn, il continua le grand travail de Bessel, et détermina principalement la position des étoiles trouvées dans la zone de 45° à 80° de déclinaison. Les résultats de ces recherches ont été publiés en 1846 et années suivantes, dans ses *Astronom. Beobachtungen auf der Sternwarte zu Bonn*, ouvrage qui contient les positions de 22,000 étoiles. Ch. Baye.

ARGELÈS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre ; 259 hab.

ARGELES-de-Bigorre. Ch.-l. d'arr. du dép. des Hautes-Pyrénées, sur le gave d'Argelès, près de son confluent avec le gave de Pau ; 1,808 hab.

Histoire. — La seigneurie d'Argelès appartenait en commun au comte de Bigorre, à l'abbaye de Saint-Savin, aux seigneurs de Domecq-Ourout, branche de la maison

d'Antin, et aux seigneurs de Vieuzac, famille d'Ourout. En 1582, l'abbé de Saint-Savin céda ses droits à la maison de Domecq-Ourout : il en résulta une lutte assez vive entre le seigneur et la communauté d'Argelès, lutte qui ne se termina que par un arrêt du parlement (1620), en faveur du seigneur d'Ourout. En 1790, Argelès fut choisi comme ch.-l. du district de *la Montagne* et plus tard resta ch.-l. d'arr. : le tribunal est à Lourdes. Léon Cadier.

ARGELÈS-sur-Mer. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret ; 2,523 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. — Il est fait mention d'Argelès, en 981, dans un diplôme de Lothaire ; au moyen âge, sa position, la force de ses murailles firent de cette ville l'une des places les plus importantes du Roussillon ; les remparts étaient reliés au *Castell Amoros;* et à quelques centaines de pas se dressait la tour de Pujols. On comptait à Argelès, en 1385, cent soixante-un feux. Cette place a été prise en 1343, par Pierre IV d'Aragon ; en 1474, par Louis XI ; en 1641, par les Français encore ; ils la perdirent peu après et l'enlevèrent de nouveau en 1646. En 1793, l'armée espagnole aux ordres de Ricardos s'empara d'Argelès et y établit des magasins. Argelès était une ville royale qui jouissait dès le xive siècle de privilèges considérables. — Les environs, très fertiles, produisent du blé, d'excellent vin, des micocouliers avec lesquels on fabrique des manches de fouet, etc.

A. Brutails.

ARGELIERS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas ; 1,590 hab.

ARGELIUS, architecte grec dont on ignore l'époque. Vitruve rapporte qu'il construisit un temple d'Esculape sur lequel il écrivit un traité. On lui attribue aussi un travail sur l'ordre corinthien.

ARGELLATA (Pierre d') (V. Argentière [Pierre de l']).

ARGELLATI (Philippe), savant historien et érudit italien, né à Bologne en 1685, mort à Milan le 5 janv. 1755. Après avoir étudié à Florence, à Lucques, à Livourne, voyagé en Italie et en France, il commença sa vie laborieuse en donnant une édition des *Poésies de Carlantonio Bedori;* Bologne, 1715, in-4. Deux ans plus tard il commençait la grande entreprise historique qui a associé son nom à celui de Muratori. Il réussit à former à Milan une société de généreux souscripteurs qui s'engageaient à pourvoir aux frais matériels de la publication du recueil connu sous le titre de *Rerum italicarum scriptores.* La même société, qui avait pris le nom de *Société Palatine*, publia sous sa direction les œuvres de *Sigonius*, Milan, *ædibus Palatinis,* 1732-1738, 6 vol. in-fol. Voici la liste des principaux travaux d'Argellati, la plupart d'un usage courant parmi les historiens et les érudits : *Le opere inedite di Ludovico Castelvetro*, 1727, in-4 ; le traité du P. P. Grazioli, *De antiquis Mediolani ædificiis,* 1736, in-fol, ; le *Thesaurus novus veterum inscriptionum* de Muratori, 1739, in-fol. ; la réimpression, à Milan, des *Transactions philosophiques* et du *Recueil de Dissertations de divers auteurs ; Bibliotheca scriptorum mediolanensium;* Milan, 1745, 2 vol. in-fol. ; *De monetis Italiæ dissertationes;* Milan, 3 vol. in-4 ; *Rimario, ossia raccolta di rime sdrucciole;* Milan, 1753, in-4 ; *Biblioteca degli volgarizzatori, ossia Notizia dell'opere volgarizzate d'autori che scrissero in lingue morte prima del secolo XV opera, postuma;* Milan, 1767, 4 vol. in-4. Argellati laissa encore un grand nombre de lettres et dissertations éparses dans divers recueils. R. G.

Bibl. : Fantuzzi, *Notizie degli scritori Bolognesi ;* Bologne, 1781-1794, 9 vol. in-fol. — Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. VII ; Venise, 1840, in-8.

ARGELLATI (François), fils de l'historien, né à Bologne le 8 mai 1712, mort dans cette même ville, quelques mois avant son père, en 1754. Il était docteur en droit et ingénieur ; il suivit de plus son père dans ses études d'érudition. Ses œuvres, fort nombreuses, bien qu'il soit mort jeune, sont aussi fort mêlées et se ressentent de sa diversité d'aptitudes : *Pratica del foro veneto;* Venise, 1735, in-4 ; *Saggio d'una nuova filosofia;* Venise, 1740, in-8 ; *Storia della nascità delle scienze et belle lettere;* Florence, 1743, in-8. Cet ouvrage, demeuré au premier volume, devait en avoir douze ; *De præclaris jurisconsultis Bononiensibus oratio;* Milan, 1749, in-4 ; en un genre très différent, *Il Decamerone cognominato Filolete*, Bologne, 1751, composé à l'imitation de celui de Boccace, sur le même plan, mais avec une moindre liberté d'allure ; et une facétie intitulée : *Novissimo sistema di filosofia alla capuccina*, etc. ; Modène, 1753, in-8. François Argellati laissa encore plusieurs manuscrits qui n'ont jamais été imprimés. R. G.

Bibl. : Fantuzzi, *Notizie degli scrittori Bolognesi ;* Bologne. 1781-1794, 9 vol. in-fol.— Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. VIII ; Venise, 1841, in-8.

ARGELLIERS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. d'Aniane ; 338 hab.

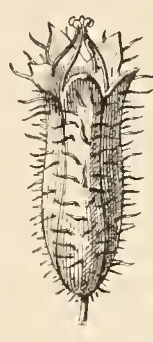
ARGELOS. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, canton d'Amou ; 443 hab.

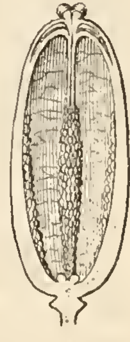
ARGELOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze ; 317 hab.

ARGELOUSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Sore ; 323 hab.

ARGEMONE (*Argemone* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Papavéracées, composé d'herbes américaines, à latex jaune, à feuilles alternes plus ou moins profondément incisées, souvent pourvues sur les bords et les nervures, ainsi que les pédoncules, le calice et les fruits, de soies rigides ou d'aiguillons aigus. Les fleurs, de couleur blanche ou jaune, ressemblent à celles des Pavots. Elles ont un calice de deux à trois sépales, une corolle de quatre à six pétales caducs, des étamines très nombreuses et hypogynes, un ovaire supère, uniloculaire, renfermant de trois à six placentas pariétaux multiovulés ; cet ovaire devient, à la maturité, une capsule allongée qui s'ouvre, dans sa portion supérieure, en autant de valves qu'il y a de placentas, pour laisser échapper un grand nombre de petites graines albuminées. — L'*A. mexicana* L., originaire du Mexique, s'est naturalisé dans presque toutes les régions tropicales du globe. On le cultive fréquemment en Europe comme plante d'ornement, sous les noms vulgaires de *Pavot épineux*, *Pavot du Mexique*, *Chardon bénit des Antilles.* C'est le *Figo del inferno* des Espagnols, le *Tenfelsfeige* des Allemands. Toutes ses parties sont gorgées d'un latex jaune, analogue à celui de la Chélidoine et qui renferme une certaine quantité de morphine (Charbonnier) ; en Amérique, ce latex est employé contre les affections syphilitiques et les maladies de la peau. Les fleurs, de couleur jaune, sont narcotiques. Les graines fournissent, par trituration et pression, une huile siccative dont les propriétés purgatives sont, dit-on, comparables à celles de l'huile de ricin. Ed. Lef.







Argemone mexicana L. — 1. fleur ; 2. fruit ; 3. coupe de l'ovaire.

ARGENCES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, canton de Troarn ; 1,442 hab. La nef de l'ancienne église de Saint-Patrice est du xiie siècle. Le chœur a été reconstruit au xvie siècle. Cette église est convertie en

magasin à blé. Il y avait à Argences une léproserie. Fabrique de dentelles. L.-P. Marais.

ARGENS. Fleuve côtier du dép. du Var, alimenté par de belles et abondantes fontaines et dont la vallée est l'une des plus riantes du littoral. La plus abondante des sources de l'Argens jaillit près de Seillons (cant. de Barjols), auprès de la grande route d'Aire à Draguignan, où l'Argens reçoit la rivière de Sceaux, à un peu au-dessous de Caulon. Au-dessus de Château-Vert, un autre affluent, la rivière de Barjols, nommée aussi l'*Eau salée*, donne aux eaux de l'Argens une saveur amère. La rivière baigne ensuite Correns, Carcés, Vidauban, Roquebrune, recevant sur tout son parcours l'eau de sources magnifiques, formant au-dessus de Vidauban une chute au delà de laquelle elle a un parcours souterrain de 30 m. Entre Vidauban et Roquebrune, elle coupe le chem. de fer de Marseille à Nice, traverse ensuite une plaine marécageuse et tombe dans le golfe de Fréjus, à 4 kil. S. de cette ville. Flottable à bûches perdues en amont de Vidauban, elle devient navigable entre Vidauban et Roquebrune ; elle sert surtout au transport des bois à destination de Marseille et de Toulon. Son cours est de 101 kil. ; son débit à l'étiage de 12,688 litres par secondes.

ARGENS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Saint-André ; 170 hab.

ARGENS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, canton de Ginestas ; 300 hab.

ARGENS (Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'), littérateur français, né à Aix en Provence le 24 juin 1704, mort au château de la Garde, près de Toulon, le 11 janv. 1771. Petit-fils d'un riche amateur de tableaux (J.-B. de Boyer, marquis d'Eguilles) et fils d'un procureur général au parlement d'Aix, il ne put s'astreindre aux études juridiques, et entra, dès l'âge de quinze ans, dans le régiment de Toulouse, puis dans celui de Richelieu, après avoir été reçu chevalier de Malte. Lors d'un séjour qu'il fit à Aix, il s'éprit d'une comédienne nommée Silvie, la suivit jusqu'en Espagne, fut arrêté sur l'ordre de l'Inquisition, puis détenu à la citadelle de Perpignan, en vertu d'une lettre de cachet, et rendu à sa famille. Son père, qui avait songé d'abord à le priver de son droit d'aînesse, le fit adjoindre à M. d'Andrezel qui se rendait à Constantinople en qualité d'ambassadeur. D'Argens demeura quelques mois en Turquie, non sans y ébaucher toutes sortes d'aventures plus ou moins périlleuses, et se fit inscrire ensuite au barreau d'Aix. Il y avait plaidé diverses causes avec succès, tout en menant de front l'étude de la peinture et celle des sciences naturelles, lorsqu'il retomba dans sa vie de dissipation durant divers voyages à Paris, à Marseille et à Rome. Le scandaleux procès du P. Girard, jésuite, et de Mlle de la Cadière, dont il put, grâce aux fonctions de son père, examiner les « procédures les plus cachées », et les dissensions que cette affaire provoqua au sein même du parlement achevèrent de le dégoûter à tout jamais de la robe et il reprit du service. Il assista, en 1734, au siège de Philipsbourg, mais fit, peu après, une chute de cheval qui le mit hors d'état de continuer le métier militaire. Sur le refus de sa famille de pourvoir à un nouvel établissement, il songea tout d'abord à demander à son pinceau un moyen d'existence (il était élève du peintre Cazes), puis il se décida à passer en Hollande. Pendant son séjour à Amsterdam, d'Argens écrivit tour à tour des romans, tels que *le Mentor cavalier ou les Illustres infortunés de notre siècle* (1736, in-12), *Mémoires de la comtesse de Mirol* (1736, in-12), *de Mlle de Mainville* (1736, in-12), *du comte de Vaxère* (1737, in-12), etc., etc.; des compilations historiques comme les *Mémoires historiques et secrets concernant les amours des rois de France* (1739, in-12) dans lesquels on retrouve un long extrait des *Amours des rois de France* de Sauval ; enfin ses fameuses *Lettres juives, chinoises et cabalistiques* (1738-1769, 18 vol., in-8) et ses *Mémoires secrets de la république des lettres* (1744, 7 vol., in-12). Ce furent ces dernières publications qui lui valurent de flatteuses sollicitations de la part de Frédéric, alors prince royal. D'Argens répondit tout d'abord que, comme il avait cinq pieds sept pouces, il craignait d'être enrôlé de force dans les grenadiers de Frédéric-Guillaume Ier ; mais après la mort de celui-ci, il se rendit à Potsdam, reçut la clef de chambellan, avec le titre de directeur des beaux-arts, et balança l'influence de Maupertuis à l'Académie de Berlin. Il avait quarante-cinq ans lorsqu'il s'éprit d'une actrice du théâtre de Berlin, nommée Mlle Cochois, et l'épousa secrètement, le 21 janv. 1749. Frédéric ignora ou feignit d'ignorer longtemps ce mariage qu'il ne pardonna jamais au marquis. Cette union, un souci minutieux des moindres variations de sa santé et une propension singulière aux superstitions les plus grossières valurent d'ailleurs à celui-ci, de la part de son maître, une foule de plaisanteries et même de mystifications. La plus spirituelle de toutes fut assurément le prétendu mandement lancé par J.-B. de Brancas, archevêque d'Aix, contre le marquis pendant un de ses voyages en France (1766); il y était dénoncé comme un monstre d'impiété et le soi-disant prélat invitait même ses ouailles à purifier leur contrée « de l'aspect de l'impur » qui les souillait. Remis à d'Argens au moment de son départ, ce mandement se retrouvait encore dans les auberges où il s'arrêtait lorsqu'en le relisant, le marquis s'aperçut qu'il émanait non de l'archevêque d'Aix, mais de l'*évêque*, inexactitude qui le mit sur la trace du véritable auteur de cette facétie. Il avait été convenu entre le roi et d'Argens qu'à l'âge de soixante ans, il résignerait ses fonctions et rentrerait en France, mais ce fut seulement en 1769 qu'il obtint à grand'peine un congé de six mois. Avant de partir, il voulut remettre à Frédéric les originaux des lettres qu'il en avait reçues, mais le roi les refusa en l'assurant de sa confiance. D'Argens les mit en dépôt chez un ami ; elles ont été insérées plus tard dans l'édition Preuss. A l'expiration de son congé, d'Argens se dirigeait, non sans regrets, vers Berlin quand il tomba malade à Bourg-en-Bresse. Irrité de n'avoir point reçu de réponse à une lettre qu'il lui avait adressée et qui s'était égarée en route, Frédéric, croyant que son chambellan avait abandonné toute pensée de retour, donne l'ordre de supprimer ses diverses pensions. D'Argens répondit à cette mesure brutale par une lettre dont on ne connaît point la teneur, mais qui consomma une rupture définitive. Il revint habiter à Eguilles la maison qu'il y avait fait bâtir et mourut d'une indigestion, durant un séjour chez l'une de ses sœurs. Sur la foi du *Nécrologe*, divers biographes de d'Argens ont affirmé qu'il était mort dans des sentiments de piété très vifs; mais Mme d'Argens a formellement démenti cette allégation dans une longue lettre adressée à Frédéric et publiée par M. Preuss, avec deux billets du roi à la veuve de son ami. Par le second, Frédéric offrait de contribuer au mausolée que la famille du marquis lui fit ériger dans l'église des Minimes d'Aix et qui fut décoré de statues de marbre par Ch.-Antoine Bridan.

Malgré la célébrité dont ils ont joui et les réimpressions anciennes dont ils ont été l'objet, les écrits de d'Argens sont oubliés aujourd'hui. Son style est diffus et languissant; son ironie philosophique ne supporte pas la comparaison avec celle de Voltaire et ses audaces ont été dépassées par celles de d'Holbach et de Naigeon. Ainsi qu'il arrive souvent aux écrivains les plus féconds, un seul de ses livres offre quelque intérêt, et ce livre est précisément le récit de ses frasques de jeunesse. Publiés en 1737 et réimprimés en 1748, ses *Mémoires* ont été réédités, en 1807, par Peuchet qui y a joint quelques notes et une longue notice; une autre réimpression, annoncée par Poulet-Malassis, n'a pas vu le jour. On trouvera, d'ailleurs, dans Quérard (*France littéraire*) la bibliographie des ouvrages de d'Argens. Parmi ceux qui n'ont point été mentionnés plus haut, il convient de signaler ses *Réflexions critiques sur les différentes écoles de peinture* (1752,

in-12), dont M. de Chennevières a loué « le goût hardi et élevé »; enfin il n'est pas inutile de rappeler ici que divers bibliographes portent à son compte un livre obscène très connu, *Thérèse philosophe ou Mémoires pour servir à l'histoire de D. Dirrag* (le P. Girard) *et de Mlle Eradice* (Cadière); mais cette présomption ne repose que sur le témoignage du marquis de Sade et sur les facilités que d'Argens se flatte d'avoir eues pour compulser le dossier de cette cause célèbre; de plus, Barbier a fait observer que les digressions philosophiques qui remplissent une partie du livre sont textuellement empruntées à l'*Examen de la religion* de La Serre et aux *Doutes sur les religions révélées* dont l'auteur est resté inconnu. — Le marquis d'Argens avait trois frères : Sextius-Luc de Boyer d'Argens, né le 21 juin 1710, chevalier de Malte; Luc de Boyer d'Argens, né le 13 fév. 1713, mort le 30 mai 1772, également chevalier de Malte et auteur de *Réflexions politiques sur l'état et les devoirs* de cet ordre (1739, in-12); enfin Alexandre J.-B. de Boyer, marquis d'Eguilles, qui accepta la mission de porter en Ecosse, à titre officieux, quelques secours au prince Charles-Edouard pendant sa lutte suprême contre l'Angleterre. M. Paul Cottin a récemment publié dans la *Revue rétrospective* les lettres qu'il écrivit à Bachaumont et à divers autres personnages durant sa captivité à Inverness, après la défaite de Culloden. Alexandre de Boyer d'Eguilles mourut en 1783, président à mortier au parlement d'Aix.

Maurice Tourneux.

Bibl. : D'Argens, *Mémoires*, 1737 et 1748, in-12; 1807, in-8. — *Nécrologe des hommes célèbres de France*, année 1772 (article attribué par Barbier à Rua, trésorier de France, neveu et héritier du marquis). — D. Thiébault, *Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*. — Ph. Damiron, *Mémoire sur d'Argens* (1856), extrait de ses *Essais sur l'histoire de la philosophie en France au* XVIIIe *siècle*. — Grimm, *Correspondance littéraire*, t. VII et XI.— Frédéric II, *Œuvres complètes*, éd. Preuss, t. XIX.

ARGENSOLA (Lupercio-Léonardo d'), né à Barbastro, en Aragon, l'an 1565, était d'une famille italienne d'origine. Dès 1587, il composa trois tragédies, *la Izabela*, *la Filis*, *la Alejandra*, qui eurent un succès retentissant, et, en 1589, il se distingua à Alcala dans un tournoi poétique, comme il y en avait alors. Agent du gouvernement de Philippe II, à Saragosse, en 1591, il fut ensuite nommé chroniqueur d'Aragon, puis secrétaire particulier de Marie d'Autriche. En 1610, il fut appelé à Naples par le vice-roi, comte de Lemos, sorte de Mécène qui lui confia le poste de secrétaire d'Etat et de la guerre. Il mourut subitement en 1613 et l'Académie des *Oziosi*, qu'il avait contribué à fonder, lui fit faire de magnifiques funérailles. — Les trois tragédies composées par Lupercio d'Argensola, sont louées d'une façon vraiment extraordinaire par Cervantès et il nous dit qu'elles excitèrent un enthousiasme indescriptible. Elles furent pourtant si vite oubliées que quelques années après on ne les retrouvait plus et on en vint à imaginer qu'elles n'étaient qu'une fiction de Cervantès et que l'engouement qu'il dépeignait était une manière de faire son propre éloge. Mais vers 1760 on retrouva par hasard l'*Izabela* et l'*Alejandra* qui furent reconnues pour être l'œuvre d'Argensola ; elles ne parurent pas justifier la faveur avec laquelle le contemporains les avaient accueillies. Elles sont le produit d'un effort malheureux pour faire revivre le genre de la tragédie grecque. Surchargées d'événements, ne témoignant d'aucune entente de la scène, pleines de détails horribles, elles n'ont un certain mérite qu'au point de vue de la versification ; celle-ci est toujours élégante et pure et il y a çà et là quelques discours poétiques assez beaux. Quant aux œuvres lyriques de Lupercio, qu'on place immédiatement après les compositions des plus grands maîtres, elles ne nous sont parvenues qu'en fort petit nombre dans le recueil qui contient aussi les poésies de son frère (V. ci-dessous). Edouard Cat.

ARGENSOLA (Bartolomé-Léonardo d'), plus jeune d'une année que son frère, entra dans les ordres et fut nommé en 1588 curé de Villa Hermosa ; en 1598, il devint aumônier de Marie d'Autriche, dont son frère était secrétaire. Après la mort de cette princesse, en 1603, il fut en relations avec le comte de Lemos, président du conseil des Indes, qui le chargea d'écrire l'*Histoire de la conquête des Moluques*. Après s'être retiré quelque temps à Saragosse, près de son frère Lupercio, il suivit ce dernier dans le royaume de Naples, en partit en 1618, fut nommé alors historiographe d'Aragon et mourut à Saragosse en 1631. On a de lui: *Conquista de las islas Molucas*, Madrid, 1609, in-fol., ouvrage qui contient de belles descriptions du pays et des récits légendaires recueillis à ce qu'il semble de la bouche des marins et des conquérants; *Primera parte de los anales de Aragon*, Saragosse, 1630, in-fol., faisant suite aux Annales de Zurita, et quelques opuscules. Les poésies de Bartolomé d'Argensola, qui sont remarquables par la pureté du style et la noblesse des sentiments, ont été publiées avec celles de son frère aîné, sous ce titre: *Rimas de Lupercio i del doctor Bartholome Léonardo de Argensola*, Saragosse, 1634, in-4, et réimprimées, soit en totalité, soit par fragments, plusieurs fois. On distingue surtout, parmi celles de Bartolomé, un sonnet à un Songe, un à la Providence et une ode en l'honneur de l'Eglise, après la bataille de Lépante. E. Cat.

ARGENSOLLES (*Argenseola*). Ancienne abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux, située à 8 kil. d'Epernay (Marne) et aujourd'hui complètement détruite. La tradition en fait remonter la fondation à Blanche de Navarre, femme de Thibaut III, comte de champagne, vers 1220. L. Lex.

ARGENSON. Famille française qui tire son nom d'un ancien hameau, dépendant autrefois de la commune de Maillé, cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon, dép. d'Indre-et-Loire. Cette localité ne figure plus au *Dictionnaire des Postes* ni dans les publications officielles depuis une trentaine d'années. La famille des Voyer de Paulmy, dont plusieurs membres se sont illustrés aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les grands emplois, y possédait une terre qui eut d'abord le titre de seigneurie et qui fut érigée en marquisat (janv. 1700) pour Marc-René de Voyer, déjà marquis de Paulmy, le fameux lieutenant de police. Les Voyer se disaient issus d'un chevalier grec, établi en Touraine sous Charles le Chauve, prétention qui leur valut plus d'une raillerie. On a trouvé dans des documents du moyen âge mention de plusieurs seigneurs de Paulmy (1255, 1374, 1498, 1511), auxquels les Voyer paraissent se rattacher; mais la filiation n'est bien établie que depuis la fin du XIVe siècle. Voici les principaux personnages qui ont porté le nom d'Argenson.

René de Voyer, seigneur d'Argenson, homme d'Etat français, né le 21 nov. 1596, mort à Venise le 14 juill. 1651. Il servit d'abord dans l'armée et combattit dans les Pays-Bas sous le prince d'Orange, allié de la France. Avocat, puis conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel vers 1625, il fut employé par Richelieu à diverses missions dans les provinces. En 1628 il accompagna la cour au siège de la Rochelle, et après la chute de cette place il fut chargé de faire raser la citadelle de Bergerac occupée par les protestants. En oct. 1630, il était intendant de l'armée de Dauphiné que commandait Schomberg. Il remplissait encore en 1632 sa charge de maître des requêtes, à laquelle il avait ajouté celle de conseiller d'Etat, lorsque le 12 août il fut nommé intendant de justice, police et finances auprès du gouverneur des duchés de Berry et de Bourgogne; on lui donna pour ressort le Limousin, la Marche et l'Auvergne. Richelieu le chargea en 1641 de négocier le traité qui mit la Catalogne entre les mains de la France. Devenu conseiller ordinaire du roi (8 mars 1643), puis, la même année, grand bailli héréditaire de Touraine, charge vacante depuis la mort de Cinq-Mars, il prit à partir de cette époque le titre de comte. On le renvoya en Catalogne pour administrer les troupes d'occupation et le pays (fin 1643). De retour en France, en 1644, il fut préposé comme surinten-

dant aux pays d'entre Loire et Garonne. Mazarin, tout en lui laissant ces fonctions, le chargea d'aller à Toulon (1646) organiser l'armée de Brézé qui allait envahir le Piémont. En 1647, il fut l'un des commissaires du roi pour la tenue des Etats de Languedoc, mission où il déploya une grande habileté. Après un nouveau séjour dans son intendance, il se rendit à Bordeaux lors des premiers troubles de la Fronde, et parvint à empêcher la guerre entre le duc d'Epernon et le parlement. En 1649 il était encore en Guyenne pour pacifier le pays. Devenu veuf vers cette époque, il résigna ses charges et prit les ordres en fév. 1651. Mazarin lui offrit alors l'ambassade de Venise, qu'il accepta à la double condition de ne rester qu'un an dans ce poste et d'avoir son fils pour successeur. Il mourut peu après avoir pris possession de l'ambassade et son fils en effet le remplaça. René d'Argenson avait composé un *Traité de la sagesse chrétienne*, qui a eu quelque vogue de son temps.

Marc-René de Voyer, comte d'Argenson, fils du précédent, né à Blois, le 13 déc. 1623, mort en mai 1700. D'abord conseiller au parlement de Normandie (1642), puis maître des requêtes de l'Hôtel, comme son père, il accompagna celui-ci dans sa surintendance des pays d'entre Loire et Garonne. En 1645, à vingt-deux ans, il reçut la subdélégation des élections de Saintes et de Cognac. L'année suivante, il remplaça son père à la tête de la surintendance, pendant que ce dernier était à l'armée d'Italie. Il le suivit ensuite aux Etats de Languedoc (1647), en Guyenne (1648-1649), et à l'ambassade de Venise (1651), dont il devint titulaire la même année suivant la promesse de Mazarin. C'était un homme de mérite, mais qui n'avait rien d'un diplomate. Misanthrope et dévot, il indisposa, par son manque de souplesse et ses récriminations continuelles, le cardinal, Colbert, le roi lui-même. On le rappela vers la fin de 1655. Il se retira en Poitou, aux trois quarts ruiné par les dépenses de son ambassade, et travailla à rétablir sa fortune. Balzac, son voisin de campagne, se lia avec lui; on a publié quelques-unes de leurs lettres. Dans ses dernières années, d'Argenson composa, en prose et en vers, un grand nombre d'écrits de piété; ses manuscrits parvenus intacts à la bibliothèque du Louvre ont été détruits en 1871. — De son mariage avec Marguerite Houllier, fille d'un lieutenant-général du bailliage d'Angoulême, il avait eu cinq enfants, dont trois fils: Marc-René, qui fut lieutenant de police (V. ci-dessous); François-Elie, né à Paris le 22 sept. 1656, mort archevêque de Bordeaux le 25 sept. 1728; et un autre, qui fut chevalier de Malte et mourut jeune.

Marc-René de Voyer, marquis de Paulmy, comte puis marquis d'Argenson, fils aîné du précédent, né à Venise le 4 nov. 1652, mort à Paris le 8 mai 1721. Il eut pour parrain le prince de Soubise et pour marraine la République de Venise, qui le créa chevalier de Saint-Marc le jour de son baptême. La disgrâce qui de bonne heure atteignit son père rendit ses débuts difficiles. N'ayant pu entrer au service, il se résigna, après quelques mois passés à Paris comme substitut du procureur général au parlement, à reprendre la charge de son grand-père maternel, M. Houllier, alors lieutenant-général du bailliage d'Angoulême (1676). Il resta des années dans cette position modeste. En 1691, une session de *Grands Jours* fut tenue en Poitou; d'Argenson figura dans les commissions. Il y connut M. de Caumartin, qui se prit d'amitié pour lui, le détermina à venir chercher fortune à Paris, et finalement lui donna sa sœur en mariage l'année suivante. Les Caumartin étaient alliés au contrôleur général Pontchartrain, dont le crédit fit obtenir à d'Argenson (25 fév. 1692) le poste de procureur général dans les commissions extraordinaires du Conseil (recherches des francs-fiefs, prises maritimes, etc.). Le 5 mars 1694, d'Argenson, ayant résigné sa charge d'Angoulême, devenait maître des requêtes de l'Hôtel, fonction qu'avaient exercée autrefois son père et son grand-père et qui passait pour le marchepied indispensable des grands emplois. On songea bientôt à lui confier l'intendance de Metz. Mais Pontchartrain, devenu chancelier sur ces entrefaites, le proposa à Louis XIV pour remplacer le lieutenant-général de police de la prévôté de Paris, Nicolas de La Reynie, qu'on venait de congédier assez brutalement après trente années de bons services (mars 1667-juin 1697). D'Argenson acheta la charge 50,000 écus et fut nommé le 29 juin 1697. Il devait occuper cette place près de vingt et un ans.

Les attributions du lieutenant de police ne comprenaient pas seulement, comme on le croit d'habitude, le maintien de l'ordre, la recherche des criminels, la surveillance politique; elles s'étendaient à des objets qui ne sont plus ou plus guère aujourd'hui du domaine de la police: voirie, hôpitaux, approvisionnement de Paris, règlements corporatifs, imprimerie et librairie, affaires de religion, etc. D'Argenson se trouva presque d'emblée à la hauteur de ces tâches multiples. La ville fut mieux tenue et la population assujettie à une discipline plus rigoureuse que sous La Reynie. « Il n'y avait pas, dit Saint-Simon, un habitant dont jour par jour il ne sût la conduite et les habitudes, avec un discernement exquis pour appesantir ou alléger sa main à chaque affaire qui se présentait, penchant toujours aux partis les plus doux, avec l'art de faire trembler les plus innocents devant lui; courageux, hardi, audacieux dans les émeutes, et par là le maître du peuple. » Il courut en effet plus d'un danger en réprimant les troubles causés par les famines, surtout pendant le terrible hiver de 1709. Mais il était bon et humain pour les petits. Ses rigueurs, qui lui étaient commandées du reste par le gouvernement, ne visèrent que les libellistes, les parlementaires, les jansénistes, ceux enfin qui faisaient une opposition politique au pouvoir. Avec les protestants il usa de modération. On peut lui reprocher pourtant une tendance excessive à intervenir dans les affaires privées et à soustraire à la justice, au moyen de lettres de cachet, les procès dont on redoutait quelque éclat. Travaillant avec le roi, initié à tous les secrets de l'Etat, il jouissait « du crédit du ministre le plus en faveur ». Comme il aimait à rendre service, il se fit des amitiés nombreuses et puissantes, celle du duc d'Orléans surtout, qu'il semble avoir sauvé lorsqu'on ébruita la conspiration qui aurait porté ce prince sur le trône d'Espagne à la place de Philippe V. Aussi conserva-t-il son poste sous la Régence, malgré la réaction contre les hommes et les actes du dernier règne. Le parlement, aux yeux de qui d'Argenson personnifiait la politique de Louis XIV à l'égard des cours souveraines, profita de l'édit de 1716, qui instituait une chambre de justice entre les traitants, pour satisfaire ses rancunes. On arrêta les commis et les exempts du lieutenant de police; lui-même allait être décrété pour malversations, quand le régent cessa subitement la procédure.

Quinze mois plus tard (28 janv. 1718) il était nommé simultanément président du conseil des finances et garde des sceaux, en remplacement de Noailles et du chancelier Daguesseau exilés. Philippe d'Orléans avait alors besoin d'un homme énergique pour mâter le parlement qui recommençait son opposition tracassière. D'Argenson fut en effet le principal auteur du lit de justice du 26 août 1718, où le roi enleva aux princes légitimés leurs droits à la couronne et exigea l'enregistrement des édits relatifs à la banque de Law, à la refonte des monnaies, etc. Le régent avait cru que son ministre, tout occupé du parlement, laisserait Law libre d'agir à sa guise. Mais d'Argenson ne pouvait se résigner à être un prête-nom. Il voulut surveiller exactement l'administration financière, ce qui le brouilla avec Law; alors il noua avec les frères Pâris des négociations en vue d'opposer un « système » au système du financier écossais. Le duc d'Orléans refusant de le soutenir, d'Argenson abandonna le conseil des finances pour ne garder que les sceaux (5 janv. 1720). Law devint contrôleur général. Peu après le régent crut nécessaire de se rapprocher du Parlement; le chancelier Daguesseau

fut rappelé. D'Argenson sentit que son crédit diminuait et rendit les sceaux. On essaya en vain de le retenir ; pour compensation on lui donna le rang de ministre d'Etat et le titre d'inspecteur-général de la police (juin 1720). Il avait déjà pris soin avant sa retraite de bien établir les siens. Son frère avait été nommé archevêque de Bordeaux, son fils aîné conseiller d'Etat et intendant de Hainaut à vingt-six ans ; quant à son second fils, il le fit choisir pour lieutenant de police en remplacement de Machault, son propre successeur. Lui-même s'était fait nommer en 1719 chancelier de l'ordre de Saint-Louis. — Il se retira au faubourg Saint-Antoine, dans un appartement contigu à un couvent de bénédictines, dont la prieure, Mme de Veny, était son amie de longue date. Cette liaison, peut-être innocente, mais qui fit un peu scandale, ne l'empêcha point de s'ennuyer cruellement. L'inaction le tua. Il mourut à soixante-huit ans, le 8 mai 1821. Le peuple de Paris, qui l'accusait des récentes augmentations d'impôts et du trouble causé par la refonte des monnaies, insulta son cercueil, comme jadis celui de Colbert, tandis qu'on le portait à Saint-Nicolas du Chardonnet. — D'Argenson était membre de l'Académie française (1718) et membre honoraire de l'Académie des sciences (1716) ; Fontenelle prononça son éloge en 1722. Ses lettres et ses rapports, dont plusieurs ont été publiés, montrent un écrivain alerte et piquant, un esprit d'une extrême netteté. De sa femme, Marguerite Lefèvre de Caumartin, il avait eu trois enfants : deux fils dont nous parlons ci-dessous, et une fille qui épousa le fils d'un riche négociant de Rouen, nommé Legendre, lequel devint maréchal de camp.

René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, fils aîné du précédent, né le 18 oct. 1694, mort à Paris, le 26 janv. 1757. Successivement conseiller au parlement (1716), maître des requêtes de l'Hôtel (26 nov. 1718), il travailla avec son père à la police et aux finances jusqu'au moment où celui-ci le fit conseiller d'Etat et intendant de Hainaut et Cambrésis (janv. 1719). Le jeune d'Argenson obtint, en outre, à la mort de son père, la place de chancelier de l'ordre de Saint-Louis (1721). Il se rendit à Valenciennes, dans son intendance dès 1719. Le système de Law y avait causé de grands désordres. Diverses innovations qu'il introduisit dans le régime économique de la province, ainsi que dans l'administration des troupes, furent approuvées unanimement. N'ayant pu obtenir l'intendance de Lille qu'occupait son beau-père, M. Méliand, il quitta Valenciennes pour revenir à Paris (1724), peu après la mort du duc d'Orléans. Dès lors, il siégea assidûment au conseil d'Etat. C'était un homme appliqué et consciencieux, mais gauche, timide, incapable de se pousser par l'intrigue, bien qu'au fond très ambitieux : à la cour, on l'avait surnommé d'Argenson *la bête*. Il laissa passer le ministère du duc de Bourbon, dont il était l'ami intime, sans rien demander ni obtenir. On ne le remarqua pas davantage pendant les premières années du ministère de Fleury, si ce n'est aux fameuses réunions de l'*Entresol*, où sa force d'esprit et ses projets de réformes firent impression. Le club de l'*Entresol* ayant été fermé en 1731, d'Argenson se renferma dans ses fonctions de conseiller d'Etat. Plusieurs de ses mémoires sur les affaires du parlement, sur la constitution *Unigenitus*, etc., attirèrent enfin l'attention du garde des sceaux Chauvelin, qui se déclara son protecteur. Dès mars 1733, on songeait à lui donner la première présidence du parlement, un peu plus tard l'intendance de l'armée d'Italie. Chauvelin, qui était, en même temps, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, le destina ensuite à une ambassade ; il fut même question de l'envoyer à Londres. Mais il visait au ministère et ne se souciait pas d'un poste subalterne. Quand Chauvelin fut disgracié (fév. 1737), d'Argenson pensa un moment recueillir le portefeuille des affaires étrangères ; Fleury lui préféra M. Amelot. La déception ne l'empêcha pas d'accepter l'ambassade de Portugal (28 avr. 1737) à laquelle il différa toutefois si longtemps de se rendre qu'on dut finalement la lui retirer. Le 28 mars 1738, il entra au conseil des dépêches où le roi le distingua ; mais Fleury ne lui pardonnait point l'affaire de l'ambassade et le tenait, d'ailleurs, en suspicion à cause de son amitié avec Voltaire. Las d'attendre, il accepta, en fév. 1741, la place de chancelier du duc d'Orléans que son frère abandonnait, ce qui parut une déchéance. Enfin, nommé le 23 mai 1744, au conseil royal de commerce, il reçut, le 18 nov. de la même année, le portefeuille des affaires étrangères, vacant depuis six mois par la retraite d'Amelot. Son cadet, alors ministre de la guerre, qui avait fait avec Noailles l'intérim des affaires étrangères, n'était pas étranger à cette nomination, bien que les deux frères s'entendissent assez mal. — D'Argenson n'était guère préparé à ses nouvelles fonctions. Pendant son séjour à Valenciennes, il avait suivi les négociations du congrès de Cambrai, et c'est à cela que se bornait son éducation diplomatique. D'autre part, ses manières maladroites, son caractère irrésolu n'étaient guère le fait d'un ministre des affaires étrangères, au moment où la France engagée dans une grande guerre avait besoin d'une politique habile autant que ferme. Mais le plus grave défaut de d'Argenson, c'était son goût pour les utopies : il rêvait l'arbitrage international, « une république ou association éternelle des puissances italiques », de grands changements dans la constitution de l'Allemagne d'après les idées de Henri IV. Suivant une prédiction de Chauvelin, « il tournait à l'abbé de Saint-Pierre » ou comme disait le maréchal de Richelieu au « secrétaire d'Etat de la République de Platon ». Son ministère fut médiocre. Il ne put empêcher le grand-duc de Toscane d'être élu empereur (13 sept. 1745), les princes allemands d'abandonner la France. Les conférences de Paris, de Bréda et de la Haye prolongèrent, au lieu d'y mettre fin, une guerre que Louis XV n'avait aucun intérêt à continuer. D'Argenson parvint cependant à détacher le roi de Sardaigne de la coalition (déc. 1745–mars 1746) ; mais il ne s'accordait ni avec ses collègues ni avec les généraux, qui négociaient sans prendre ses ordres ; il n'avait pu gagner la confiance du roi, dont la diplomatie secrète le contrariait constamment. Le 10 janv. 1747, après vingt-sept mois de ministère, il fut renvoyé, sans un éloge dans la *Gazette*, sans pension, mais aussi sans exil. Il continua de paraître à la cour, crut même pouvoir se proposer, en 1758, pour négociateur de la paix d'Aix-la-Chapelle. Econduit, il résigna ses places au Conseil et se condamna à la retraite. Le roi lui donna pourtant encore un témoignage de faveur, en le nommant président de l'Académie des inscriptions (1747), où il avait remplacé, en déc. 1733, son oncle Caumartin, évêque de Blois. — Depuis lors, il vécut à l'écart, l'hiver à Paris, l'été dans sa maison de Segrès, près Arpajon, où il recevait Voltaire, Condillac et d'Alembert. « Il redevint aisément, dit Sainte-Beuve, le lendemain de sa sortie du ministère, ce qu'il était la veille, un homme studieux, un grand lecteur, l'étant avec délices, faisant de son cabinet son royaume et son monde, et plein de pensées sur les livres et sur les choses. » De bonne heure, il avait pris l'habitude de rédiger au jour le jour ses impressions ; dans la retraite, il écrivit plus que jamais. Ses manuscrits passèrent par héritage dans la famille de Luxembourg, dont les biens furent confisqués sous la Révolution, et de là à la bibliothèque du Louvre où ils furent détruits en 1871. Heureusement, Sainte-Beuve les avait étudiés et Rathery en avait publié la plus grande partie. Ces manuscrits comprenaient : 1° les Mémoires du marquis ou *Matériaux pour l'histoire des choses arrivées de mon temps*, de 1725 à 1757 (avec souvenirs antérieurs) ; 2° *Pensées sur la réformation de l'Etat* ; 3° *Mémoires d'Etat*, de 1731 à 1744 ; 4° *Affaires étrangères, mémoires de mon ministère ;* 5° *Pensées depuis ma sortie du ministère ;* 6° *Remarques en lisant*, de mai 1742 à déc. 1756. Ces écrits ne sont pas seulement précieux pour l'histoire. Ils retracent l'une des physionomies les plus curieuses du

XVIIIe siècle, celle d'un penseur vigoureux, clairvoyant, passionné pour le bien public, l'âme rude pourtant et parfois cynique, aimant peu les siens, mélange singulier de vertu et de sécheresse, de désintéressement et d'ambition. Comme écrivain, d'Argenson a sa place entre Saint-Simon et le père de Mirabeau. Il avait épousé, en déc. 1718, Marie-Madeleine Méliand, fille de l'intendant de Flandre; ils se séparèrent peu après avoir quitté Valenciennes, et la marquise s'établit à Paris, aux Champs-Elysées, dans une petite résidence appelée Croquanville. De ce mariage étaient nés une fille qui fut mariée à Maillebois et un fils, Marc-Antoine-René (V. ci-dessous).

Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, frère cadet du précédent, né le 16 août 1696, mort à Paris, le 22 août 1764. Il fut d'abord, comme son aîné, pourvu d'une charge de conseiller au parlement et initié par son père au maniement des affaires. Puis, quand ce dernier quitta la présidence du conseil des finances, Marc-Pierre devint lieutenant général de police, poste qu'il occupa seulement jusqu'à la retraite de son père (26 janv.-30 juin 1720). On n'avait jamais ouï parler, dit Saint-Simon, d'un lieutenant de police encore si jeune. Il avait obtenu, en même temps, la promesse de la première place qui vaquerait au conseil d'État. On la lui donna en effet, et même on l'envoya à Tours comme intendant (1721). Rappelé à Paris (mars 1722) pour remplacer Baudry, son successeur à la lieutenance de police en 1720, il garda cette fonction jusqu'en janv. 1724. Le duc de Bourbon l'en éloigna, mais le laissa au conseil. A la différence de son frère, il était insinuant, bien en cour, « occupé à percer et à plaire ». Il se fit donner la charge de chancelier de l'Ordre de Saint-Louis sur la démission de son frère et celle de chancelier du duc d'Orléans (1724) pour se créer un appui et des ressources en échange de ce qu'il avait perdu. En 1725, l'Académie des sciences le choisit pour membre honoraire. Mais sa fortune fut lente, bien qu'il se poussât par tous moyens, avec Maurepas, avec les jésuites, avec Daguesseau; en 1737, il n'était encore qu'inspecteur de la librairie. Il échangea ce poste à la fin de 1738 contre la présidence du Grand Conseil; enfin, en août 1740, il obtint l'intendance de la Généralité de Paris qui le mit promptement en évidence. — Le 25 août 1742, le roi lui donnait entrée au Conseil d'en haut comme adjoint au cardinal de Tencin; cinq mois après, il remplaçait Breteuil au ministère de la guerre. C'était le moment de la funeste retraite de Prague. Tout manquait, les soldats, les cadres, les approvisionnements. Secondé par le maréchal de Saxe, d'Argenson commença par reformer les corps dont la mauvaise composition avait causé les derniers revers. Les officiers furent soumis à une discipline sévère: on régularisa le système des vivres, l'entretien des compagnies, le casernement, les hôpitaux; les troupes furent payées exactement. L'insubordination disparut. Le recrutement des milices permanentes par la voie du sort, système introduit sous le duc de Bourbon, mais négligé dans les derniers temps, fut généralisé et appliqué exactement. La France eut ainsi une réserve toute prête pour combler les vides de ses armées en campagne. Ces mesures ne pouvaient porter immédiatement leurs fruits; elles n'empêchèrent point Broglie et Noailles d'évacuer l'Allemagne et même l'Alsace (1743). Mais dès l'année suivante, d'Argenson mit sur pied trois grandes armées qui entrèrent en Piémont, en Allemagne et en Flandre. En 1745, l'armée de Flandre remportait la victoire de Fontenoy. Le ministre, qui y assistait et dont le fils s'était brillamment conduit, reçut du roi en présent six canons anglais. D'Argenson ne quitta plus guère le théâtre des opérations; il était aux côtés de Maurice de Saxe à la bataille de Lawfeld (1747), qui amena la paix d'Aix-la-Chapelle. La guerre finie, il poursuivit les réformes. On réorganisa l'artillerie; les compagnies de grenadiers furent créées; on modifia l'instruction des troupes à pied et on leur imposa l'usage du pas emboîté qui faisait la force de l'armée prussienne. Aidé de son neveu, le marquis de Paulmy, qu'il s'était associé en oct. 1751, d'Argenson travailla ensuite à améliorer la cavalerie par une nouvelle organisation des remontes, et à fortifier les frontières. Paulmy passa cinq ans à inspecter les places et les garnisons des provinces. Le ministre se préoccupait, en même temps, de former des officiers : l'École militaire fut instituée en 1751. Le crédit de d'Argenson était alors immense. Quoique brouillé avec Mme de Pompadour, il jouissait auprès de Louis XV d'une faveur qui semblait inébranlable. Il s'était attribué la surintendance générale des postes (1744), la direction des haras, le département de Paris; il avait fait l'intérim des Affaires étrangères en 1744, porté son frère au ministère (1744-1747), mis son fils et son neveu dans les premières places. Chargé des théâtres, des bibliothèques, des académies, des pensions aux écrivains, qui dépendaient du département de Paris, il s'était acquis la reconnaissance des gens de lettres, particulièrement de Voltaire, Marmontel, Hénault, Moncrif, qui lui montrèrent, après sa chute, la fidélité la plus touchante. Il entra à l'Académie des inscriptions en 1749. Diderot et d'Alembert lui dédièrent l'Encyclopédie en 1751. Le roi, qui appréciait ses services, lui avait, à plusieurs reprises, fait donner le conseil de se réconcilier avec Mme de Pompadour. D'Argenson, s'obstinant à refuser un rapprochement, la marquise lui suscita dans le conseil un ennemi dangereux, M. de Machault, successivement contrôleur général, garde des sceaux, secrétaire d'État de la marine (1745-1757). La lutte des deux ministres dura cinq ans, sans que Louis XV prît le parti de congédier l'un ou l'autre. Finalement, une crise éclata à la suite de l'attentat de Damiens. Le roi, importuné de ces différends, plus encore que des plaintes de la marquise, renvoya, le même jour, Machault et d'Argenson (1er fév. 1757). Le moment était mal choisi, car la guerre de Sept-Ans commençait. « En arrivant en place, dit Bernis, le comte d'Argenson avait, pour ainsi dire, créé des armées au roi... Pour sa propre réputation, il aurait bien conduit la nouvelle guerre et en aurait imposé à la licence et à l'insubordination qui régnèrent dans nos armées. » Il fut remplacé par son neveu, le marquis de Paulmy. — D'Argenson avait été exilé aux Ormes, près Saumur. Il supporta péniblement sa disgrâce, bien que de loin son influence continuât de se faire sentir dans les bureaux de la guerre. L'ingratitude du roi le désespérait. A la mort de sa femme (14 avr. 1764) il eut, enfin, la permission de revenir quelques jours à Paris. Il mourut à son tour en y arrivant et n'apprit même pas que Louis XV venait de mettre fin à son exil. — De sa femme, Anne Larcher, fille posthume de Pierre, seigneur de Pocancy, conseiller au parlement, il avait eu deux fils, Marc-René, qui fut lieutenant-général (V. ci-dessous), et un autre qui fut tué par la foudre, en Allemagne, pendant la guerre de Sept-Ans.

Marc-Antoine-René de Voyer, marquis de Paulmy d'Argenson, neveu du précédent et fils de René-Louis, le ministre des affaires étrangères, né à Valenciennes, le 22 nov. 1722, mort à Paris, le 13 août 1787, connu sous le nom de *marquis de Paulmy*. D'abord avocat du roi au Châtelet, puis conseiller au Parlement (1744), puis maître des requêtes (1747), il travailla pendant cette période avec son père et surtout avec son oncle, qui l'envoya aux armées de Flandre et d'Italie avec le titre de commissaire général des guerres, titre créé spécialement pour lui. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, il fut ambassadeur en Suisse; le 4 déc. 1748, il renouvela avec les Cantons les anciens traités qui les unissaient à la France. En oct. 1751 il obtint la survivance de son oncle au secrétariat d'État de la guerre. Le comte d'Argenson le chargea de la réorganisation de la cavalerie et de l'inspection des places, arsenaux et magasins des frontières. Paulmy passa cinq ans à parcourir les provinces. A la chute de son oncle, il devint secrétaire d'État en titre, mais ne resta que treize mois en fonctions (1er fév. 1757-23 mars 1758). « Il manquait, dit Bernis, de la consistance nécessaire pour remplacer le comte d'Ar-

genson à l'ouverture d'une guerre où tant d'intérêts allaient s'entrechoquer. » On lui reprochait d'ailleurs d'être sous la tutelle de son beau-frère Maillebois, et de prendre le mot d'ordre aux Ormes où son oncle était exilé. Il se retira de lui-même, et fut remplacé par Belle-Isle. Il conserva quelque temps sa place dans le conseil avec le titre de ministre d'Etat, puis demanda une ambassade. Bernis l'envoya en Pologne d'où revenait le comte de Broglie (1762-1764). Plus tard, il obtint l'ambassade de Venise (1766-1770), mais n'ayant pu avoir celle de Rome, il rentra à Paris, ne gardant de ses charges que celles de chancelier de la reine et de gouverneur de l'Arsenal. Le marquis de Paulmy était entré à l'Académie française le 4 avr. 1748, en même temps que Gresset ; il faisait également partie, comme membre honoraire, de l'Académie des inscriptions, où son éloge fut prononcé plus tard par Dacier (11 nov. 1788). D'après le président Hénault, il avait dû répudier la succession de son père en 1756. Du moins il garda les livres et les papiers de l'ancien ministre, dont il augmenta patiemment les collections. Sa bibliothèque, l'une des plus riches qu'un particulier ait formées, fut acquise en 1781, sous réserve d'usufruit, par le comte d'Artois; c'est aujourd'hui la bibliothèque de l'*Arsenal*. Le marquis entreprit la publication d'une *Bibliothèque universelle des romans* (1775-1778), qu'il abandonna bientôt à des continuateurs, pour mettre au jour ses *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, dont il publia 65 volumes en huit ans. C'est le résumé de ses notes et observations sur les livres de sa collection. Il s'occupa aussi de donner quelques extraits des manuscrits de son père. Il en forma deux volumes, les *Considérations sur le gouvernement de la France* et les *Essais dans le goût de ceux de Montaigne* (ces derniers publiés en 1785 et réédités en 1787, sous le titre de *Loisirs d'un ministre d'Etat)*, qui furent longtemps tout ce qu'on connut du marquis d'Argenson. La publication ne reproduisait que très infidèlement l'original. Elle servit de point de départ à deux autres éditions, publiées, l'une en 1825, l'autre en 1857-58 (bibliothèque elzévirienne, 5 vol. in-12), par M. René d'Argenson, arrière-petit-neveu de l'écrivain, qui défigura complètement le texte des manuscrits (Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XII, et Rathery, *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, cités plus haut). Néanmoins l'édition de 1857-58 contient des correspondances dont le texte semble correctement établi et qu'on ne trouve pas ailleurs. — De son mariage en secondes noces avec Mlle Fayot de la Marche le marquis eut une fille unique, qui fut mariée au duc de Luxembourg.

Marc-René, marquis de Voyer de Paulmy d'Argenson, cousin germain du précédent, fils de Marc-Pierre, le ministre de la guerre, né à Paris le 20 sept. 1721, mort aux Ormes le 18 sept. 1782, connu sous le nom de *marquis de Voyer*. Il servit d'abord à l'armée d'Italie au début de la guerre de la succession d'Autriche, puis fut envoyé à l'armée de Flandre. Le jour de Fontenoy, il se conduisit brillamment sous les yeux du roi et de son père, en chargeant la colonne anglaise à la tête du régiment de Berry-Cavalerie, dont il était mestre de camp (10 mai 1745). Il fut compris dans la promotion de brigadiers qui suivit la bataille et prit part en cette qualité à toutes les opérations du maréchal de Saxe dans les Pays-Bas (1745-1748). Après la paix d'Aix-la-Chapelle, il fut fait maréchal de camp. Son père, l'associant à ses travaux de réorganisation de l'armée, le nomma inspecteur de la cavalerie et des dragons (1749), lui céda la direction des haras (1752), et l'envoya à plusieurs reprises en mission avec le marquis de Paulmy. M. de Voyer réalisa de grands progrès dans le régime des troupes à cheval; c'est lui qui introduisit en France les chevaux anglais. Il devint en 1753 lieutenant-général de la haute Alsace, et, en 1754, gouverneur de Vincennes. Envoyé à l'armée d'Allemagne, dès l'ouverture de la guerre de Sept-Ans, il servit sous Soubise et sous Clermont, fut blessé à Crevelt (19 juin 1758), obtint le grade de lieutenant-général (1759), avec lequel il se retira après la paix (1763). Il rejoignit alors aux Ormes son père qui y était exilé, et afin de ne plus le quitter, il céda à son cousin la lieutenance-générale de la haute Alsace en échange du gouvernement de la Touraine et de la ville de Loches. Dans les dernières années de Louis XV, il fit cause commune avec les mécontents, avec Choiseul surtout, qui malgré sa chute se flattait de revenir aux affaires. Dès la première annonce d'une rupture avec l'Angleterre, il changea d'attitude et offrit ses services à la cour (1775). Le ministre de la guerre, Montbarrey, lui confia le commandement de la Saintonge et de l'Aunis. Puis on le nomma inspecteur des côtes de l'Océan. La guerre d'Amérique obligeait alors à de grands travaux dans les places et arsenaux du littoral. Le marquis de Voyer mit la rade de l'île d'Aix sur un pied formidable de défense. Profitant des circonstances, il entreprit d'assainir en même temps les terrains marécageux de Rochefort; ce zèle lui fut fatal. En août 1782, il fut atteint d'une fièvre paludéenne qui le contraignit à se retirer aux Ormes. Il y mourut le 18 sept., laissant à sa femme, Constance de Mailly (m. 1784), un fils de onze ans qui devait jouer dans la première moitié du XIXe siècle un rôle retentissant.

Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, fils du précédent, né à Paris le 17 sept. 1771, mort à Paris, le 1er août 1842, connu sous le nom de *marquis d'Argenson*. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par le cousin germain de son père, le marquis de Paulmy, gouverneur de l'Arsenal. Il était lieutenant de dragons en 1789. Sa jeunesse l'empêcha d'être élu à la *Constituante*, bien qu'il fût à cette époque président de la noblesse de Touraine. Il ne s'en jeta pas moins dans la politique avec ardeur. Membre du *Club breton*, aide de camp de Wittgenstein, puis de La Fayette, il se prononça pour le parti constitutionnel, mais refusa de s'associer à la politique de résistance de La Fayette quand ce parti succomba. Il avait suivi le général à l'armée du Nord; il y resta après sa défection. Ayant quitté la France un moment pour conduire une de ses sœurs en Angleterre, il se vit dénoncé à son retour comme conspirateur royaliste. Alors il quitta le service pour se retirer en Touraine dans ses terres, où il s'occupa d'exploitations agricoles et d'œuvres philanthropiques. C'est peu après qu'il épousa la veuve du prince Victor de Broglie, issue de la famille des Rosen de Suède fixée en France depuis la guerre de Trente-Ans. Il éleva les enfants du prince avec le plus tendre dévouement. Sa famille avait acquis en Alsace des forges importantes; il les développa en y introduisant les procédés de la fabrication anglaise. Ces entreprises l'occupèrent tout le temps de la Révolution et dans les premières années de l'Empire. L'empereur enfin entendit parler de lui, le vit un jour qu'il amenait aux Tuileries une députation d'industriels (26 mars 1809), et, séduit par ses manières, le nomma préfet des Deux-Nèthes (mai 1809). C'était le moment où les Anglais préparaient l'expédition de Walcheren. D'immenses travaux s'exécutaient à Anvers; d'Argenson les dirigea. Mais il avait le caractère trop entier pour se plier aux exigences de l'administration impériale, qui n'admettait point qu'un préfet discutât les ordres des ministres. Ses vues personnelles sur la conduite des travaux d'Anvers lui valurent des réprimandes. En 1811, il refusa d'exécuter des mesures illégales prescrites contre la municipalité de la ville, qu'il avait lui-même dénoncée au gouvernement comme coupable de malversations. Suspendu par le conseil d'Etat, traduit devant une commission qui n'osa point le blâmer, il envoya sa démission pour la sixième fois (12 mars 1813) et eut la permission de se retirer dans ses propriétés. Les Bourbons lui offrirent la préfecture de Marseille qu'il n'accepta point (13 mai 1814). En 1815, élu sous les Cent-Jours député de Belfort, il fit partie de la députation qui, après Waterloo, porta au camp des alliés des propositions de paix qui n'aboutirent pas. Membre de la Chambre *introuvable*, il prit place à l'extrême gauche et devint dès lors un des chefs du parti démocratique. La loi de

sûreté générale, l'établissement des cours prévôtales, les massacres du Midi, toutes les mesures de la réaction blanche, rencontrèrent en lui un adversaire opiniâtre. Il défendit éloquemment la liberté de la presse, la liberté des cultes et le libre-échange ; il défendit aussi Manuel lors de son expulsion. Non réélu en 1824, il rentra à la Chambre sous le ministère Martignac (1828), mais pour en sortir volontairement l'année suivante à la mort de sa femme. Il y reparut le 3 nov. 1830 comme député de Châtellerault. On faillit l'exclure parce qu'il ne voulait prêter le serment à Louis-Philippe et à la Charte que « sauf le progrès de la raison publique ». Ses électeurs ne l'ayant pas renommé en 1831, il se présenta à Strasbourg et réussit (2 oct.). Depuis ce moment il siégea sans interruption à la Chambre, dans les rangs de la minorité républicaine. Son hostilité pour le gouvernement de Juillet se traduisit par une propagande active en faveur des idées avancées : il subventionna les feuilles d'opposition, paya plusieurs fois leurs amendes, notamment celles du *National,* organisa le comité de défense des prévenus traduits devant la cour des Pairs en 1835, recueillit dans sa maison Buonarotti, l'un des survivants du complot de Babeuf, prêcha lui-même dans des brochures les doctrines égalitaires. Ses *Boutades d'un homme riche à sentiments populaires* déférées au jury lui valurent un acquittement triomphal. Mais ce procès l'avait découragé, en lui montrant qu'on le considérait comme un rêveur inoffensif. Il alla s'enfermer à la Grange, dans la forêt de la Guerche, et se consacra exclusivement à des améliorations agricoles, où il porta malgré son âge une ardeur, un esprit d'innovation incroyables. Il revint mourir à Paris, le 1er août 1842. — De son mariage était né un fils, René d'Argenson, qui publia en les arrangeant (1825 et 1857-58) une partie des manuscrits de son arrière-grand-oncle, le ministre des affaires étrangères (V. plus haut). C. G.

Bibl.: Pierre Clément, *la Police sous Louis XIV*; Paris, 1866, in-8. — *Notes de René d'Argenson, lieutenant-général de police, intéressantes pour l'histoire des mœurs et de ta police de Paris à la fin du règne de Louis XIV* (publiées par Larcher et Mabille); Paris, 1866, in-12. — On trouve aussi des pièces signées de d'Argenson dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par Depping *(Documents inédits de l'histoire de France)*; Paris, 1850-1855, 4 vol. in-4. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 1855 et 1859, t. XII et XIV. — Levasseur, *le Marquis d'Argenson*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, année 1868, t. LXXXVII. — Rathery, *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*; Paris, 1861-1867 (Soc. de l'histoire de France), 9 vol. in-8. — Edgar Zévort, *le Marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères*; Paris, 1880, in-8 (avec pièces justificatives empruntées à des mss. de d'Argenson qui sont conservés à la Bibliothèque Mazarine, à l'Arsenal et aux Affaires étrangères). — *Opinions et discours de d'Argenson*; Paris, 1846, 2 vol. in-8.

ARGENT. I. Chimie. — L'argent est un métal qui cristallise dans le premier système cristallin, en cubes, en octaèdres réguliers ou en dodécaèdres, formes que l'on rencontre d'ailleurs dans la nature et que l'on peut obtenir par la fusion ou par voie électrolytique ; son poids spécifique est égal à 10.5. Il paraît blanc, en raison de son grand pouvoir réfléchissant, mais il est jaune en réalité ; à l'état très divisé, il constitue une poudre d'un gris clair. Il est susceptible de prendre un beau poli, mais ce caractère physique est encore plus marqué lorsqu'il est uni à une certaine quantité de cuivre. Après l'or, c'est le plus ductile et le plus malléable de tous les métaux : avec cinq centigrammes d'argent, on peut faire un fil ayant jusqu'à 130 m. de longueur, et, par le battage, on peut le réduire en feuilles n'ayant qu'une épaisseur de $\frac{3}{1000}$ de millim. de diamètre. — L'argent fond à 1000° environ. Au-dessus de cette température, il émet des vapeurs verdâtres et distille sous l'influence de la flamme oxyhydrique ; fondu, il peut absorber jusqu'à 22 fois son volume d'oxygène, lequel se dégage au moment de la solidification. Celle-ci se fait-elle brusquement, le gaz s'échappe avec violence, déchire la masse et laisse un bouton rugueux, recouvert de végétations ; ainsi s'explique le phénomène connu sous le nom de *rochage*. L'argent ne s'oxyde à froid ni dans l'air pur, ni dans l'oxygène ; il est très sensible à l'action de l'ozone, qui le noircit en formant un sesquioxyde. Le gaz sulfhydrique l'attaque vivement avec production d'un sulfure noir ; le chlore et le soufre s'y combinent à une température peu élevée. L'acide sulfurique ne l'attaque que s'il est concentré et bouillant ; l'acide chlorhydrique, la potasse et la soude, même en fusion, n'ont aucune action sur lui. Son véritable dissolvant est l'acide azotique.

Ses composés oxygénés sont au nombre de trois : 1° Le *protoxyde d'argent*, AgO, qui s'obtient en versant une dissolution alcaline dans un sel d'argent. — Le précipité brun, ainsi obtenu, doit être conservé à l'abri de la lumière, car il est assez énergique pour absorber l'acide carbonique de l'air ; néanmoins, sa stabilité est faible et il s'altère aisément sous l'influence de la chaleur et de la lumière ; 2° Le *sesquioxyde d'argent*, obtenu sous l'influence de l'eau oxygénée ou de l'ozone (Berthelot) ; 3° Le *trioxyde d'argent*, AgO^3, d'un gris de fer, qui se dépose au pôle positif d'une pile, dans l'électrolyse d'une solution concentrée de nitrate argentique, uni à une certaine dose d'azotate d'argent :



$$4AgO^3,AzO^6Ag,HO.$$

Il cristallise en octaèdres, qui se décomposent brusquement à 110°, avec une faible détonation. Parmi les sels d'argent, les plus importants sont le nitrate et le chlorure. Le *nitrate d'argent*, *pierre infernale*, $AzAgO^6$, s'obtient en chauffant 5 p. d'argent fin avec 6 p. d'acide azotique officinal, étendu de la moitié de son volume d'eau ; il se dégage d'abondantes vapeurs nitreuses, et, par le refroidissement, il se dépose des cristaux que l'on égoutte sur un entonnoir, après les avoir lavés avec un peu d'eau distillée ; on les sèche à une température modérée. Lorsque l'on opère sur des pièces d'argent, il faut évaporer le soluté jusqu'à siccité, chauffer le résidu jusqu'au rouge sombre, le reprendre par l'eau pour séparer le cuivre, filtrer et soumettre le liquide filtré à l'évaporation. Le nitrate d'argent cristallise en tables rhomboïdales anhydres ; exposé à la lumière, en présence des matières organiques, il noircit rapidement ; il colore la peau en violet, puis en noir. Il est soluble dans son poids d'eau froide. En pharmacie, il est employé comme caustique ; dans l'industrie, pour l'argenture. — Le *chlorure d'argent*, ClAg, se produit toutes les fois que l'on ajoute de l'acide chlorhydrique, ou un chlorure dissous, dans une dissolution argentique : il se forme un précipité blanc, caillebotté, devenant noir à la lumière, insoluble dans l'eau et dans les acides, soluble dans l'ammoniaque et dans l'hyposulfite de soude. Il fond vers 400° et se prend par le refroidissement en une masse translucide constituant l'*argent corné*.

Alliages d'argent. L'argent est trop mou pour servir à la confection des médailles, des monnaies, de la vaisselle, des bijoux, etc. C'est pour cette raison qu'on l'unit au cuivre, qui lui donne de la dureté. Voici la composition des alliages les plus usités :

	Argent	Cuivre
Médailles, vaisselle.	950	50
Monnaies à 5 fr.	900	100
— divisionnaires. .	835	165
Bijoux.	800	200

II. Mines. — 1° *Historique*. Trois métaux se présentent spécialement dans l'écorce terrestre à l'état métallique ou de corps simple, par conséquent avec du brillant, de la couleur et de la beauté. Ce sont l'or, l'argent et le cuivre. L'homme sorti de l'âge de pierre a ressenti d'instinct, selon toute probabilité, comme beaucoup d'enfants et d'animaux (notamment les oiseaux), une sorte d'attraction hypnotique vers tout ce qui brille. Cette attraction semble d'autant plus forte ordinairement que la couleur est plus claire, se rapprochant plus du blanc éclatant. A ce premier point de vue l'argent devait, inévitablement, fixer

l'attention des voyageurs et des bergers. Les pépites d'argent, écrasées, battues entre deux pierres, se sont donc signalées d'elles-mêmes à la curiosité des premiers peuples du globe. A cette considération de l'éclat a dû venir s'ajouter un autre motif de réflexion et d'attraction de la part des premiers êtres conscients; nous voulons parler de la pesanteur considérable sous un petit volume, c.-à-d. la densité, propriété mystérieuse donnant la conscience obtuse d'une valeur condensée, portative et représentative. On sait toutefois que nos métaux précieux, l'or et l'argent, ne jouèrent d'abord pas un rôle égal à celui du cuivre, plus dur, et dont l'utilité était plus immédiate. Cette cause de l'infériorité de l'argent est déduite d'une façon très technique et bien curieuse par Lucrèce :

Nec minus argento facere hæc auro qua parabant,
Quam validi primum violentis viribus æris
Nequicquam quoniam cededat victa potestas,
Nec poterant pariter durum suffere laborem
Nam fuit in pretio magis æs aurum qui jacebat,
Propter inutilitatem hebeti mucrone retusum.

« Les hommes se disposaient à faire servir à ces usages l'argent et l'or de la même façon qu'ils avaient employé les forces puissantes du solide cuivre. Ce fut en vain, parce que leur consistance vaincue ne résistait pas, et qu'ils ne pouvaient supporter également un dur travail; aussi le cuivre fut-il en plus grande estime, et l'or et l'argent étaient dédaignés à cause de leur inutilité, *n'opposant qu'une pointe facile à émousser.* » Le secret de cette supériorité du cuivre et de ses dérivés, ainsi que l'abandon relatif de l'argent, réside ainsi tout entier dans cette propriété qu'a le cuivre d'être plus dur. M. Rossignol, membre de l'Institut, dans son livre sur *les Métaux dans l'antiquité*, nous montre que l'argent, l'or, le cuivre n'ont pas seulement exercé une influence matérielle sur le développement de l'humanité, mais une influence morale considérable. Ils ont joué un rôle dans les religions de l'antiquité.

« Dans mes recherches pour l'histoire des métaux, dit-il, j'avais souvent rencontré sur ma route un ordre de personnages, jouant le rôle de prêtres et adorés comme dieux, renommés surtout pour leur enthousiasme inspiré, pour leurs transports frénétiques et la fureur divine qui les saisissait, remplissant aussi auprès de certaines divinités des fonctions qui demandaient des mouvements violents et un grand bruit. Mais bientôt je m'aperçus que tous les lieux où la tradition faisait résider ces personnages étaient riches en métaux, et je constatai en même temps qu'il existait entre les personnages et les métaux (argent, or, cuivre, etc.) la même relation qu'entre l'inventeur et la découverte, entre la matière et l'ouvrier qui la façonne. Ces personnages sont les *génies métallurges* dont le sanctuaire était la Samothrace et dont la famille comprenait plusieurs membres : les Dactyles, les Cabires, les Corybantes, les Curètes et les Telchines, les Cyclopes, etc. — L'habileté, les notions scientifiques très étendues des Anciens sont attestées par la dernière publication de M. Berthelot, membre de l'Institut, sur les *Procédés authentiques des alchimistes égyptiens et grecs*, ouvrage qui a été toute une révélation scientifique. — Dans un papyrus de Leyde, découvert par le chevalier Anastasi, on remarque principalement le papyrus X qui est le plus ancien manuscrit aujourd'hui connu où il soit question de méthodes métallurgiques, car il remonte à la fin du IIIe siècle de notre ère. Ce serait un des vieux livres d'alchimie des Egyptiens sur l'or et l'argent brûlés par Dioclétien vers 290, « afin, disait-il, qu'ils ne pussent s'enrichir par cet art, et en tirer la source de richesses qui leur permissent de se révolter contre les Romains ». — Nous trouvons, non sans surprise, dans ce manuscrit la méthode décrite plus tard par Pline et connue sous le nom de *cément royal*. Elle servait à séparer l'or de l'argent dans les alliages naturels (qui ont dû être une des premières formes métalliques). C'est encore au moyen d'une méthode analogue que l'on purifie l'or. — Le procédé égyptien consiste à chauffer l'or argentifère (obtenu probablement par le traitement direct de certains minerais sulfurés mélangés), en présence du peroxyde de fer et du chlorure de sodium ou sel marin. L'argent se sépare à l'état de chlorure et oxychlorure, et l'or est épuré. — La transmutation a également hanté les esprits dès l'origine de la métallurgie, et les alliages ont joué un rôle prépondérant dans les falsifications, les tromperies de toutes sortes. On remarque même une véritable fécondité d'imagination pour donner des aspects métalliques trompeurs à toutes sortes d'alliages, *asem*, *électres*, etc. — L'*airain de Corinthe* était un alliage d'or, d'argent et de cuivre. — L'*asem*, l'*électre* étaient des alliages d'or et d'argent à différents titres provenant de la fonte directe du minerai. — Pline disait : « Dans tout or se trouve de l'argent en quantité variable, ici allant au dixième, là à un neuvième, huitième. Partout où la proportion de l'argent forme un cinquième, le métal est nommé électre. On produit aussi artificiellement de l'électre en ajoutant de l'argent. Si cet argent dépasse un cinquième, le métal ne résiste pas à la percussion. » — On supposait à l'électre une vertu particulière. « Il est dans la nature de l'électre, dit encore Pline, de briller encore avec plus d'éclat que l'argent à la lumière des lampes. Celui qui est naturel décèle aussi le poison, car sur les coupes des arcs semblables à l'arc-en-ciel (spectre solaire) vont se traçant de divers côtés avec le crépitement de la flamme et par ce double signe donnent un pronostic. » — Ces alliages engendraient des confusions curieuses. Julien fait plaisamment allusion à ces incertitudes quand il dit dans les Césars, texte grec : « Le lit de Jupiter était plus luisant que l'argent et plus pâle que l'or. Faut-il appeler cette matière *électre* ou la désigner de quelque autre nom, c'est ce que Mercure ne pouvait m'expliquer bien clairement.» Il est donc certain, d'après les documents qui précèdent, que l'argent était surtout connu dans le commencement de l'humanité sous forme d'alliages naturels ou artificiels. Telles étaient du moins les idées régnantes lorsque M. Berthelot fit récemment l'analyse des métaux trouvés dans l'antique Chaldée (*Revue scientifique*, 2 oct. 1886). Il constate que l'argent a été aussi obtenu normalement à l'état pur. Voici comment il raconte la découverte du Khorsabad :

Dans le cours de ses fouilles, en 1854, M. Place découvrit, sous l'une des pierres angulaires du palais de Sargon, un coffre de pierre contenant des tablettes votives, couvertes d'inscriptions cunéiformes très nettes, destinées à rappeler la fondation de l'édifice (706 av. J.-C.). Ces tablettes étaient au nombre de sept. Quatre seulement de ces tablettes se trouvent aujourd'hui au musée du Louvre. Les trois autres sont perdues. « J'ai examiné, dit M. Berthelot, les quatre tablettes actuellement existantes au Louvre. Elles sont rectangulaires et épaisses de plusieurs millimètres. La lame d'or est la plus petite; elle se reconnait aisément, quoiqu'elle ait perdu son éclat. Elle pèse environ 167 gr. Elle a été façonnée au marteau. Le métal n'est pas allié avec un autre en proportion notable. — La lame d'*argent* est également pure ou à peu près. Elle est légèrement noircie à la surface, en raison de la formation d'un sulfure, comme il arrive à l'argent exposé pendant longtemps aux agents atmosphériques. Elle pèse environ 435 gr. Je donne ces poids à titre de renseignement, sans préjuger la question de savoir s'ils répondaient aux valeurs relatives des métaux à l'époque de la fondation du palais. On sait que le rapport de valeur de l'or à l'argent a varié beaucoup suivant les temps et les lieux. Il y a ensuite une tablette de cuivre ou mieux de bronze pesant beaucoup plus, et une autre de carbonate de magnésie.

Ainsi donc, les Egyptiens, dès les temps les plus reculés, connaissaient déjà la valeur relative de l'or, de l'argent et du cuivre, attestée par les poids croissants des tablettes et la métallurgie de l'argent pur, ses alliages,

les différents procédés d'épuration, etc. L'Espagne joua dans l'antiquité le rôle de l'Amérique au moyen âge. Les Phéniciens, les Carthaginois bien avant les Romains exploitèrent les mines de plomb argentifère de Malaga et de Carthagène. On y retrouve « les puits d'Annibal ». Les *Grecs*, surtout au temps de Périclès, exploitèrent les mines d'argent de l'Attique, qui furent longtemps très fécondes et fournirent à la république d'Athènes une partie de l'argent dont elle avait besoin pour son administration et pour ses guerres. Les fameuses mines du Laurium à la pointe du cap Sunnium, qui viennent d'être retrouvées, la découverte de montagnes de scories provenant du traitement des minerais de plomb argentifère *(ecvoladès)*, ont été une révélation de la puissance métallurgique de la Grèce. On a retiré de l'argent par millions en retraitant de nos jours ces scories très riches. — Les *Etrusques* commencèrent les premiers à explorer les mines de la péninsule italienne.

Mais ce n'est véritablement que sous les *Romains* que l'argent fut mis à sa véritable place et qu'on apprécia toute sa valeur. On peut affirmer, sans hésiter, que c'est au traitement des minerais de plomb argentifères ou *galène* si répandus à la surface du globe que l'on doit la véritable production de l'*argent*. Dans l'ancien empire romain tout entier, au fond des forêts les plus impénétrables, dans les solitudes de la Grèce, dans les nombreuses îles de l'Archipel, dans les montagnes du Sarrabus, du Gennargentu, de Montevecchio et d'Iglésias en Sardaigne, en Espagne, en Afrique, en Gaule, en Macédoine, partout où le mineur pénètre encore de nos jours pour ouvrir de nouveaux travaux, il se trouve en présence des mêmes découvertes, au sein de la terre. Dans la meilleure partie des filons de galène (sulfure de plomb argentifère), il rencontre inopinément de petites galeries sinueuses sur les parois desquelles on distingue nettement, comme pratiqués d'hier, les coups de la *pointerolle* romaine ou les traces du feu allumé jadis au front de taille des galeries pour désagréger les quartz métallifères trop durs. Souvent une petite lampe en terre cuite rouge, toujours de la même forme antique, apparaît sur le sol de la mine; un outil d'airain tombe en poussière au moindre contact; parfois aussi, non loin de ces vestiges, quelques ossements attestent que l'esclave romain d'autrefois n'aurait rien à envier au sort de nos mineurs modernes.

Les Romains ont, en effet, recherché dans le monde entier, avec une sagacité et un acharnement étonnants, tous les minerais de plomb argentifères et pour bien souligner que l'*argent* était le but de leurs efforts; dans la même contrée, sur le même flanc de montagne, dans le même filon, on les voit approfondir leurs puits et leurs galeries, multiplier le réseau de leurs recherches sur les points où l'*argent* existe, puis délaisser à côté, complètement, tous les filons et même toutes les parties de filon où la proportion de l'*argent* tombe au-dessous de quelques centaines de grammes à la tonne. Si bien qu'aujourd'hui nos mineurs n'ont pas de meilleurs guides pour la recherche des bons minerais que les travaux romains et lorsque ces travaux sont rencontrés, quoiqu'ils enlèvent une partie de l'espoir, ils en laissent suffisamment encore cependant pour ranimer le courage des chercheurs.

L'antiquité romaine, après les guerres puniques seulement, a fait une consommation formidable d'argent, non seulement sous forme de monnaie, mais encore de statuettes, d'ustensiles de toutes sortes, et c'est certainement à l'abondance du minerai de plomb argentifère dans le bassin méditerranéen qu'on doit cette adoption universelle et définitive d'un métal assez délaissé relativement au début de l'humanité. La dureté plus grande qu'acquiert l'argent par le mélange d'un peu de cuivre a certainement aussi exercé une immense influence sur son emploi, car le métal est mou et usable à l'état pur (tout en étant cependant plus dur que l'or). Dans la nuit historique qui se fait en Europe au commencement du moyen âge, pendant que le monde barbare s'ébroue et ébauche ses destinées, après la disparition de Rome, quelques peuples européens continuent seuls la tradition minière des Romains. Les Pisans, les Génois, exploitent la Sardaigne. Les républiques de Massa Marittima, de Lucques, de Sienne, de Florence, de Venise, approfondissent les mines de l'Etrurie. C'est avec une partie de l'argent des mines sardes et toscanes que les banquiers et les marchands florentins paient leurs comptes et que la monnaie des divers Etats est frappée. L'or est rare, et c'est la monnaie d'argent qui circule. C'est pourquoi on appelle les banquiers de ce temps des argentiers. Notre Jacques Cœur, argentier du roi de France Charles VII, était un des plus riches banquiers de son époque. Il devait sa puissance à l'exploitation des mines d'argent du Lyonnais et du Dauphiné. Les Médicis tiraient leurs immenses ressources de Sardaigne et d'Espagne. — Mais le premier fait saillant du moyen âge a été l'entrée en lice de la Germanie avec les nombreux filons de son immense territoire. Le monde européen, proprement dit, se met alors à vivre d'une vie propre, et les Allemands pénètrent lentement dans la profondeur de leur sol en fondant enfin la science véritable et rationnelle des mines. Là s'élaborent, ainsi qu'aux premiers temps de l'humanité, comme des rites basés sur les particularités souterraines et métallurgiques.

Dans la Saxe, la Bohême, la Hongrie, la Carinthie, la Transylvanie, dans le Hartz, en Silésie, le fraternel « Gluckauf » (bonheur au jour) est comme un mot d'ordre mystérieux et égalitaire prononcé au fond des travaux. — Les traditions métallurgiques perdues par les Italiens se retrouvent. Encore de nos jours les mineurs sont restés fidèles aux vieilles coutumes, aux traditions, aux uniformes du passé. Dans le Hartz les mineurs forment une corporation antique qui a ses règlements, ses méthodes de travail, ses habitudes et jusqu'à ses routines. Les vieux insignes du métier, le pic et la masse en sautoir, y sont affichées avec orgueil sur la ceinture ou le béret de cuir. Le capitaine des mines saxonnes, au jour de gala, porte comme un bâton de commandant le marteau et la hache du mineur. Dans les chantiers souterrains qui atteignent aujourd'hui plus de 1,000 m. (puits Adalbert), il en est où l'on descend encore par de longues échelles ou des engins mécaniques oscillants, et sur les gradins ouverts dans la masse du filon les ouvriers travaillent encore à deux avec la longue barre à mine. — Au XVIe siècle les banquiers des villes hanséatiques, les fameux Fugger d'Augsbourg, les Rothschild de cette époque, amassaient dans leurs coffres les lingots tirés des mines allemandes. Détail toujours mystérieux, une partie de cet argent s'en allait finalement dans l'Inde et la Chine pour solder les produits de ces pays. Ce phénomène économique, qui existe encore à notre époque, a été relevé de toute antiquité, et Pline appelle déjà l'extrême Asie « le puits de l'argent, la fosse où va s'enterrer le métal blanc ». En Chine, même aujourd'hui, on préfère à tout mode de paiement les bons et gros lingots d'argent revêtus du signe de l'essayeur. Il en est de même au Japon et dans l'Inde. Pline estimait à 100 millions de sesterces environ 20 millions de francs, la quantité annuelle d'argent qui passait ainsi d'Europe en Asie ! Humboldt au commencement de ce siècle l'évaluait à 125 millions de francs. — On conçoit donc les efforts de l'Allemagne, pendant plus de quinze siècles, pour fournir à la consommation européo-asiatique. C'est là, pour la première fois, que l'on saisit les relations qui existent entre les filons, véritables cassures terrestres, et les circonstances géologiques qui les accompagnent, là qu'on étudie minutieusement les filons croiseurs, leurs rejets et les phénomènes presque mathématiques dont ils ont été le théâtre. La production du plomb argentifère et de l'argent prend alors une importance réelle. Toutes les mines métalliques françaises sont *entreprises* par des mineurs allemands. L'argentier Jacques Cœur a recours à leur science, et jusqu'à la fin du siècle dernier dans le Forez, dans le Lyonnais, en Auvergne, ce sont des Allemands qui détien-

nent les principales mines. L'Allemagne, avec ses immenses districts miniers du Hartz, de Freyberg, de Marienberg, de Bohême et de Hongrie, a donc pris lentement la place de Rome dans le monde civilisé au point de vue de la production de l'argent, jusqu'au jour où les découvertes du nouveau monde sont venues affoler l'Europe. Les mines d'argent natif de Batopula devinrent alors classiques. Les mines de la Sonora, de Chihuahua, de San Luis de Potosi, de Guadajuato, de Pachuca, s'étendant sur 2,000 kil. de part et d'autre de la chaîne des Andes mexicaines, furent pour ainsi dire mises à sac par Cortez. Montezuma dut abandonner d'un seul coup tous les lingots qu'il avait amassés. Pizarre fit de même au Pérou. (C'est à Potosi que fut inventé, en 1557, le traitement des minerais par le mercure ou l'amalgamation qui dissout l'argent.)

La Nouvelle Espagne (Mexique) fournit à elle seule, à un moment donné, cent millions de francs en argent, en une année, à la mère-patrie, et les filons de la *Veta Madre* et de la *Veta Grande* étaient regardés comme les plus gigantesques du monde. Ils ont été éclipsés depuis par les filons du Nevada et de Californie. L'Allemagne reste encore aujourd'hui le pays par excellence des mines patiemment exploitées et donnant les plus grands résultats continus. L'Espagne actuellement fait cependant de grands progrès. Quant à la France, nous le disons avec tristesse, quoique possédant de nombreuses mines, elle occupe un rang inférieur. C'est l'Amérique qui se trouve aujourd'hui encore dans une position exceptionnelle au point de vue de l'argent, et c'est elle qui pour la deuxième fois donne lieu à une crise de l'argent dans le monde. Voici en effet ce qui s'est passé récemment. Quelques orpailleurs de Californie, en quête d'inconnu, franchirent la Sierra et vinrent s'établir dans les environs du lac Washoe, non loin du lac Salé des Mormons. L'un d'eux, Comstock, en juin 1859, découvrit par hasard sur un placer une pierre grisâtre et pesante ; c'était du minerai d'argent. L'effet de cette découverte fut immense et une émigration formidable se produisit ; une ville entière, Virginia City, ville construite en bois, briques rouges et trottoirs planchéiés, fut vite édifiée à côté de Silver City. — Le fameux filon affleurait aux flancs du pic Davidson; c'était une masse quartzeuse d'un blanc jaunâtre, contenant une quantité assez notable d'or natif en dessus. Il fut établi au commencement que chaque exploitant pourrait s'approprier à la surface 200 pieds linéaires du filon de Comstock avec une étendue indéfinie en profondeur. Ce sont ces premiers *claims* ou locations qui devaient donner naissance plus tard aux colossales exploitations connues dans le monde entier sous les noms de Best and Belcher, Ophir, Hale and Norcross, Gould and Curry, Savage, Yellow Jacket, etc. Ce fut un Californien, James Walsh, qui, le premier, dénonça la valeur de la veine, jusque-là travaillée grossièrement. A la fin de 1861 il envoya en effet trois tonnes de minerai à San-Francisco et les vendit 22,500 fr. Alors il acheta 1,800 pieds de filon au prix de 14 dollars le pied. Quelques mois après, le pied de filon valait 1,000 dollars, et la Californie tout entière se ruait sur les mines d'argent, 30,000 personnes prirent des actions, et une fureur de jeu et d'agiotage s'empara, comme au temps de Law, de toute la population américaine.

2° *Gisements*. L'argent se trouve, soit dans les sulfures et les carbonates de plomb à une teneur faible, soit dans les minerais d'argent proprement dits à une teneur beaucoup plus élevée. A quel état se trouve-t-il dans la galène ou sulfure de plomb? Nul ne le sait positivement. Est-ce une dissolution du sulfure d'argent dans le sulfure de plomb? on n'a pas encore pu le préciser et trouver des cristaux distincts. Est-ce à l'état d'argent natif comme l'or dans certaines pyrites? ou est-il combiné avec l'arsenic et l'antimoine comme dans le cuivre gris? Toujours est il que la galène étant le minerai le plus répandu, se trouvant exploitée dans tous les pays du monde et dans presque tous les étages géologiques, l'argent se trouve ainsi par ce fait le métal précieux le plus disséminé du globe et le plus facile à trouver en tous lieux. — La galène, dont l'aspect rappelle celui du plomb avec un éclat plus bleuâtre, est très rarement pure et sans argent, elle se présente quelquefois mélangée avec différents sulfures colorés de cuivre et de fer, en filons, en amas, en couches interposées entre deux terrains, en mouches et veinules irrégulièrement disséminées dans les bancs de grès et de sable. Le sulfure de plomb est le minerai polymorphe par excellence, et prenant la forme de toutes les roches, de tous les cristaux par épigénie, et jusqu'à celle des fossiles par substitution moléculaire. — Sa *texture* présente les plus grandes variétés. Tantôt la galène est à grains fins et serrés comme l'acier (indice grossier, a-t-on cru longtemps, d'une teneur en argent élevée), tantôt à texture lamelleuse et cristallisée seulement dans les géodes. Quelquefois, comme au Visconsin (Amérique du Nord), les cristaux sont très gros, cubiques et très nets. En Espagne j'ai trouvé des cubes de galène de 5 centim. de côté. — L'argent varie dans les différents filons d'une même localité et dans les différentes parties d'un même filon. L'époque du remplissage des fentes ou du dépôt des amas paraît avoir la plus grande influence sur la richesse en argent. — Dans les filons, la galène est assez fréquemment en *colonnes régulières*, c.-à-d. que dans le filon il y a des renflements souvent réguliers ou cannelures qui partent du jour et descendent dans le plan du filon, soit verticalement, soit avec une inclinaison régulière. — Les colonnes et cannelures sont en général parallèles, de sorte que les colonnes dégagées des terrains qui les encaissent paraîtraient comme de colossales hachures dans le filon. — D'autres fois quand une cassure du sol en croise une autre, c'est à la rencontre de ces deux fractures qu'il s'est créé une cheminée plus vaste, et que l'enrichissement en minerai a eu lieu de préférence. — Les mineurs recherchent ainsi d'instinct ce que l'on appelle les croiseurs, séparés par des intervalles stériles dans lesquels le minerai est accompagné d'une forte proportion de ses gangues terreuses ou métalliques ordinaires, quartz, spath, fluor, sulfate de baryte, chaux carbonatée, fer carbonaté, pyrite, blende, etc.

Les *gangues terreuses*, c.-à-d. les parties stériles des filons, contiennent de la galène aussi en veines ou veinules, en noyaux et plus rarement en mouches; le quartz seul est quelquefois intimement mélangé avec la galène. Ce fait se présente rarement pour la baryte sulfatée, le calcaire et le spath fluor. — Quant au fer carbonaté, il est presque toujours en masses compactes à texture clivée et cristalline, séparant généralement les colonnes de galène argentifère qui ne contiennent alors que peu de fer carbonaté; à la séparation des deux matières minérales, il y a un léger mélange sur une faible étendue. Il n'en est pas de même des pyrites de fer et de cuivre, du cuivre gris, de la blende et du sulfure d'antimoine, qui sont souvent intimement mélangés et empêchent parfois l'exploitation, en nécessitant une préparation mécanique pour les séparer du minerai argentifère. Les Allemands ont une longue pratique de ces dernières opérations, car ils ont dû exploiter dans les siècles passés des minerais très mélangés. — La *teneur en argent* des galènes est très variable, elle peut aller depuis quelques grammes à la tonne de plomb d'œuvre jusqu'à 15,000 gr.

En France, les galènes argentifères existent dans le massif breton à Huelgoat, Poullaouen, Pontpéan. — *En Auvergne*, à Pontgibaud, dans les mines de Pranal Barbecot, Rouve, Rosier, avec 1,500 à 1,800 grammes d'argent par tonne de plomb ; grande analogie avec le district de Schemnitz. — *Dans le massif des Vosges* la galène exploitée à Sainte-Marie-aux-Mines depuis 1756 contient 1,000 grammes environ. — L'Aveyron, avec les mines de Villefranche, a formé un district minier important, ainsi que la Lozère, où il existe le plus magnifique réseau de filons malheureusement inexploités : Vialas, Villefort, Bedoès, Cocurès, Ispagnac, etc. — *Dans les Pyrénées*, les filons de galène sont nombreux mais pauvres à Sentein, Bergarasse, Argut. — Les *Alpes* contiennent les filons des

Oulles, du Grand-Clos, de Largentière, rendant de 3,200 à 3,400 grammes. En résumé, les richesses françaises sont nombreuses, mais peu ou mal exploitées. — *En Angleterre*, c'est le Cumberland, le Derbyshire, le Devonshire et le Cornwall qui possèdent, dans les grauvackes et les schistes argileux, des formations métalliformes importantes. — *Au Hartz*, dans le district de Clausthal, à Pizibram, où se trouve le fameux puits Adalbert de 1,000 m., on remarque le plus beau réseau de filons classiques. — *Dans l'Eiffel* (Prusse), des sables et conglomérats imprégnés de galène et de carbonate de plomb donnent parfois plus d'argent que la galène elle-même. — *Schemnitz* en Hongrie est devenu une région traditionnelle.— *Dans l'île de Sardaigne* le filon de Monte-Vecchio a 12 kil. et donne parfois des enrichissements en galène massive de 12 m. de large. Gennamari, Ingortosu, Monte-Poni, avec ses trente filons parallèles, San-Giovanni si riche en argent, présentent de belles et grandes exploitations. — *L'Espagne* est la terre des filons nombreux, riches, bien recherchés et argentifères. On ne les compte plus dans le S., dans la *Sierra di Cador à Carthagène*, etc.— *En Grèce*, on reprend partout les exploitations auxquelles les génies métallurges avaient présidé. — *En Russie* l'arrondissement de Nertchinsk est très riche, et donne des galènes à 17,000 grammes d'argent. — *Dans le Haut Mississipi* une zone de plus de 100 kil. présente des filons considérables de galène. — *Dans les deux Amériques*, au sein des districts argentifères dont nous allons parler, la galène représente plus de 80 % de la masse minérale. Enfin la *Chine*, l'*Inde*, présentent de grandes inconnues et ménagent des surprises au monde industriel. — Quant à *l'Afrique*, elle est non seulement riche en argent, mais totalement inexplorée. On le voit, les gisements de galène ne sont pas sur le point de s'épuiser.

Les *minerais d'argent* proprement dits sont moins répandus à la surface du globe. *En France* nous avons les mines d'*Huelgoat*, *Poullaouen* et de *Challanches* (Isère) (V. ces mots). L'argent s'y trouve à l'état de terres rouges contenant le métal précieux à l'état métallique chloruré ou sulfuré.—*En Allemagne*, dans le Hartz, c'est l'argent antimonié sulfuré et l'argent rouge qui dominent. — *En Espagne*, les mines de Guadalcanal contiennent de l'arsenic natif, de l'argent arsénié et rouge arsénié. Dans la Sierra di Guadalajara on rencontre en outre les bromures et sulfures d'argent très disséminés. — *En Amérique*, le réseau filonien de Nevada rappelle les grands gisements de Schemnitz et Felsobanya (Hongrie), de la *Veta Madre* de Guanajuato et de Zacatecas au Mexique. Les minerais de ces districts sont composés de sulfures d'argent associés à du sulfure d'antimoine, de plomb, de cuivre, etc., avec mélange d'or et d'argent natif. — *Au Mexique*, on rencontre de véritables formations géologiques métallifères comprenant les quatre cinquièmes de la surface du pays ; c'est une imprégnation argentifère dans un parallèlogramme de 2,000 kil. de long sur 600 de large, soit le double de la surface de la France. La Sierra Madre du Pacifique occupe le centre de cette zone. Il y a des concentrations argentifères à *Real del Monte*, *Guanajuato*, *San Luis de Potosi*, *Zacatecas*, *Catorce*, *Plateras*, *Fresuillo*, *Sombrerete*, *Chihuahua*, *Batopilas*, *Morelos*, *Guadalupe*, *San Demas*, *Guarisomey Panuco*, *Balanas*, etc. Dans le *Sinaloa Alamas*, *Culiacan Rosario*, *Jalisco*, *Compostella*, *San Sebastian* (V. ces mots), les minerais argileux dits *colorados* contiennent des chlorures, bromures et iodures d'argent. Les *negros* ou sulfurés sont les plus exploités. Les minerais les plus recherchés contiennent de 2 à 3 millièmes d'argent; ceux de première classe ont 4 à 6 mill. Les minerais plus riches sont rares. *Au Chili*, on remarque les mines d'*Arqueros* de Tunas, *Amargua* et du pays de *Copiapo*. L'argent y est à l'état natif, chloruré ou déjà amalgamé avec le mercure. A *Chanarcillo*, *Agua Amarza*, chlorure d'argent et argent natif. *Au Chili*, les minerais dominant sont le chlorure d'argent, les bromures gisant dans les terres grises ocreuses appelées *pacos* et *colorados*. — *En Bolivie* se trouvent les plus riches mines contenant en certains points 3 % et normalement 1,5 mill. — *Au Pérou*, dans les Andes, il y a plus de 600 mines d'argent. F. Laur.

III. Industrie. — L'argent est très disséminé dans la nature. On l'extrait d'un grand nombre de minerais divers. Les minerais de plomb (galène) et les minerais de cuivre (cuivres gris, mispickel, pyrites de cuivre) en renferment assez fréquemment une faible quantité. On a donné le nom de *Küstelite* à une variété trouvée dans la Neveda, qui renferme de 10 à 30 % d'or. On rencontre aussi l'argent à l'état natif (lac Supérieur), à l'état de chlorure et, enfin, à l'état de sulfo-arséniure ou de sulfo-antimoniure (minerais noirs). Dans ces trois derniers cas, le minerai est simplement traité dans le but d'en extraire l'argent. Les minerais de plomb et de cuivre argentifères sont d'abord traités comme minerais de plomb et de cuivre, puis on extrait l'argent du métal obtenu. Nous nous occuperons donc, en premier lieu, du traitement des minerais d'argent proprement dits, puis de l'extraction de l'argent des plombs d'œuvre et des cuivres argentifères bruts.

Traitement des minerais d'argent. Le principe général des méthodes employées est le suivant : on chlorure d'abord le minerai ; le chlorure d'argent produit est dissous dans un excès de sel marin. On précipite ensuite l'argent par l'action d'un métal plus chlorurable que lui et on l'amalgame avec excès de mercure. L'amalgame est, enfin, décomposé par la chaleur. La pratique du procédé est très variable suivant les pays et les moyens dont on dispose. On doit noter deux méthodes principales : celle qui est employée en Saxe et la méthode américaine. Le procédé saxon (ou procédé de Freiberg) a été imaginé par M. de Born. Le minerai à traiter est pauvre; il ne renferme que quelques millièmes d'argent. Ce métal est à l'état de sulfure disséminé dans des pyrites de fer et de cuivre. Le minerai bien pulvérisé est mélangé intimement à $^1/_{10}$ de sel marin et la masse grillée dans un four à réverbère. Les sulfures se sulfatisent et réagissent sur le sel pour donner des sulfates alcalins et des chlorures. Le produit du grilage est pulvérisé et placé dans des tonneaux qui peuvent tourner autour d'un axe horizontal. On ajoute un peu d'eau et du fer en petites lames et on fait tourner les tonneaux pendant deux heures. Au bout de ce temps, on ajoute dans chaque tonneau du mercure et on fait continuer la rotation pendant seize heures. L'amalgame obtenu est très liquide. On le filtre à travers des sacs en toile qui retiennent l'alliage renfermant environ 20 % de métal précieux. La dernière opération est la distillation de l'amalgame. Elle se fait soit dans une cornue de fonte, soit dans une cloche de fonte, plongeant à la partie inférieure dans l'eau et recouvrant une série de plateaux sur lesquels on place l'amalgame. Le résidu de la distillation se nomme argent d'assiettes. Il renferme environ 28 % de cuivre et 3 % d'autres métaux. — Le procédé américain diffère notablement du procédé saxon. La rareté du combustible a nécessité l'emploi d'une méthode d'amalgamation à froid que l'on emploie au Mexique depuis le milieu du XVIe siècle. Le minerai renferme des sulfo-arséniures, sulfo-antimoniures et chlorures d'argent, ainsi qu'un peu d'argent natif. On le pulvérise d'abord bien complètement, plus on en fait une boue très épaisse dans laquelle on incorpore 2 à 3 % de sel marin. Le mélange, presque sec, est placé en tas au centre d'une cour dallée qu'on nomme le patio. On fait piétiner des mules pendant quelques heures sur la masse, puis on ajoute le magistral dans la proportion de 1 %. La préparation du magistral est fort importante. Elle consiste à griller à l'air et à basse température de la pyrite cuivreuse. On doit obtenir un produit renfermant environ 20 % de sulfates de cuivre et de fer. Après avoir ajouté le magistral, on fait encore piétiner pour l'incorporer. Les actions chimiques qui se produisent paraissent être les suivantes : Le sulfate

de cuivre et le sel réagissent et donnent du sulfate de soude et du chlorure de cuivre. Ce chlorure de cuivre décompose le sulfure d'argent et donne du chlorure d'argent qui se dissout à la faveur du chlorure de sodium. On ajoute, enfin, le mercure qui agit d'abord comme réducteur du chlorure d'argent et remplace le fer du procédé saxon. Au bout de quinze jours de piétinement, le mercure a amalgamé une notable partie de l'argent, on fait une seconde addition de mercure, et quelquefois, au bout de quelque temps, une troisième jusqu'à ce qu'on ait employé environ sept à huit parties de mercure pour une d'argent à extraire. Suivant les conditions, la température, l'opération est terminée au bout de un à trois mois. On lave alors le minerai traité à grande eau pour entrainer les matières terreuses et salines et on distille l'amalgame. — Dans le Colorado et certaines mines de l'Amérique du Sud, on emploie un procédé d'amalgamation à chaud qui tient le milieu entre les deux procédés que nous avons décrits.

Extraction de l'argent des minerais de plomb. Cette source d'argent est la plus importante. On extrait d'abord le plomb de ces minerais par la méthode ordinaire, et on obtient ainsi des plombs d'œuvre. Ceux-ci subissent d'abord un premier affinage que l'on nomme polen dans le Hartz et qui consiste à plonger des perches de bois dans le métal en fusion. On enlève les crasses qui viennent se former à la surface. Le plomb affiné passe ensuite au pattinsonage, ainsi nommé du nom de son inventeur Pattinson. Cette opération qui consiste à concentrer l'argent dans la plus petite quantité de plomb possible est basée sur le principe suivant : Si l'on fond un alliage de plomb et d'argent et qu'on laisse refroidir lentement le liquide, le plomb cristallise le premier et laisse, par conséquent, surnager un alliage plus riche en argent. Suivant que les plombs à traiter sont pauvres ou riches, on les concentre ainsi aux $^7/_8$ ou aux $^2/_3$. Le pattinsonage se pratique dans l'atelier de cristallisation contenant neuf à douze chaudières hémisphériques chauffées chacune par un foyer spécial. On place l'alliage à traiter dans la chaudière du milieu (la sixième, par exemple), on fond, puis on laisse refroidir. La partie qui cristallise la première est mise dans la chaudière 5 et la partie restant dans la chaudière 7. Dans chaque chaudière, on fait ainsi passer la partie cristalline vers les premières chaudières et la partie argentifère vers les dernières. On arrive ainsi finalement à concentrer le plomb pur dans la première chaudière et l'alliage argentière dans la douzième. Ce dernier alliage, enrichi par le pattinsonage, est coupellé. La coupellation consiste à soumettre l'alliage fondu à un courant d'air énergique qui oxyde le plomb (litharge) et ne laisse que l'argent. La coupellation se pratique par la méthode allemande ou la méthode anglaise. Dans la méthode allemande, on se sert d'un four à réverbère à sole circulaire, sur laquelle repose la coupelle en marne. La voûte est mobile et on l'enlève, après chaque opération, pour renouveler la coupelle. Une rainure placée au sommet de celle-ci permet de régler l'écoulement de la litharge fondue. On charge la coupelle avec précaution, on baisse la voûte et on chauffe. Quand les scories sont enlevées, on donne le vent et on laisse s'écouler la litharge qui se forme au fur et à mesure. Lorsque la litharge est complètement enlevée, il ne reste plus que l'argent fondu. Une lueur brusque que l'on nomme l'éclair indique que ce point est atteint. On laisse refroidir et on sépare à coups de marteau le gâteau d'argent de la litharge et des fragments de coupelle qui y adhèrent. — Dans la méthode anglaise, la sole est oblongue. Elle est portée sur un chariot et peut se mouvoir. La coupelle est en os calcinés. La coupellation se fait en deux temps. Dans la première partie, on arrête l'opération lorsqu'on obtient un alliage renfermant 8 % de plomb. Dans la seconde partie, on complète et on arrive, ainsi que dans la méthode allemande, à un alliage renfermant environ encore 2 % de plomb. Pour raffiner cet argent, on le fond avec un peu de nitre dans une coupelle en os.

Extraction de l'argent des minerais de cuivre. La désargentation des minerais de cuivre se fait actuellement sur les mattes que l'on obtient dans le procédé d'extraction. On opérait autrefois sur le cuivre noir dont on enlevait l'argent soit par chloruration et amalgamation, soit par l'ancien procédé du Hartz qui consistait à allier le cuivre noir à trois parties de plomb, puis à chauffer doucement cet alliage. On déterminait ainsi une liquation qui séparait un alliage très fusible renfermant un excès de plomb et l'argent. On coupellait cet alliage. — Il existe un assez grand nombre de procédés de désargentation des mattes; nous ne citerons que les principaux. On emploie à Freiberg soit la méthode Augustin, par chloruration, soit la méthode Kersten par sulfatisation. Dans le procédé Augustin, on grille la matte de manière à sulfatiser l'argent. On ajoute alors le sel marin et on chauffe très peu pour ne pas volatiliser le chlorure d'argent. La matte chlorurée est lixivée et la solution saline contenant l'argent est traitée par du cuivre qui précipite le métal. On affine ensuite celui-ci. La méthode de Kersten se pratique sur les mattes contenant 70 % de cuivre environ. On grille et on chauffe fortement pour décomposer les sulfates. Le produit calciné est mis en digestion avec de l'acide sulfurique dilué de son poids d'eau. Il ne reste comme résidu que de l'oxyde de fer, du sulfate de plomb et l'argent métallique. On en extrait facilement ce dernier. — A Swansea et dans d'autres exploitations, on emploie la méthode Ziervogel. La matte grillée, contenant par conséquent du sulfate d'argent, est traitée par l'eau chaude, qui dissout ce sel. L'argent en solution est précipité à l'état métallique par du cuivre. Enfin, il faut citer la méthode suivie en Hongrie. Elle consiste à allier à du plomb l'argent de la matte; ce plomb est ensuite coupellé. On fait arriver doucement la matte en fusion dans du plomb fondu. La matte se solidifie au fur et à mesure et un ouvrier chargé d'agiter le plomb l'enlève au fur et à mesure de sa solidification. On n'obtient qu'une désargentation imparfaite et il est nécessaire de recommencer l'opération. — Il nous reste à parler, enfin, des procédés électrolytiques employés à l'extraction de l'argent. Jusqu'ici, ces procédés, qui occupent une place importante dans la métallurgie du cuivre, ont été peu généralisés pour l'argent. Ils n'ont pris une certaine importance que pour le traitement des mattes argentifères. Le procédé Atkins a pour but de séparer électrolytiquement l'or et l'argent du cuivre. On suspend l'alliage au centre des vases poreux, dans une solution étendue d'acide sulfurique. Les vases extérieurs renferment des lames de cuivre plongées dans une solution de sulfate de cuivre. L'alliage est relié au pôle positif et le cuivre au pôle négatif. L'argent et le cuivre entrent en solution et l'or se précipite. La solution contenant le cuivre et l'argent, placée dans de grands bacs, est traitée par le cuivre, qui en précipite l'argent métallique. Ch. Girard.

IV. Physiologie et Thérapeutique. — Dans la science alchimique, l'argent avait pour homologue la lune, et, la lune étant considérée comme ayant des rapports avec les affections cérébrales, l'argent fut employé dans les maladies de cette catégorie. Mais il ne tarda pas dans la suite à être délaissé, et il n'a été remis en honneur que récemment. L'absorption des sels d'argent — car l'argent pur métallique ne peut être absorbé — est chose difficile. On n'est pas d'accord sur la forme chimique sous laquelle ils pénètrent dans l'économie. Charcot et Vulpian pensent que c'est sous forme d'une combinaison protéique, d'*albuminate* d'argent ; pour Rabuteau, c'est sous forme de chlorure. D'après ce dernier expérimentateur, les sels d'argent se transformeraient en chlorure, au contact de l'acide chlorhydrique du suc gastrique, et deviendraient ainsi légèrement solubles. Mais une partie se transforme en sulfure, d'où la coloration noire de la muqueuse intestinale. L'élimination des sels argentiques est plus difficile encore : une faible partie s'élimine par les urines. La plus grande partie

se réduit dans l'organisme, d'où la teinte spéciale que présentent les tissus, teinte due à un dépôt d'argent métallique en parcelles impalpables dans le cerveau, le foie, les os, la peau, les reins, etc. — Les effets produits par les sels d'argent pris à l'intérieur sont les suivants : Injecté par le système veineux, le nitrate d'argent, par exemple, agit sur les voies respiratoires en provoquant une sécrétion bronchique telle que l'asphyxie survient bientôt (Krahmer). Orfila avait cru à une action sur le système nerveux. Charcot et Vulpian, en opérant avec l'albuminate d'argent et divers sels autres que le nitrate, ont constaté l'hypersécrétion bronchique, mais, dans certains cas, celle-ci a fait défaut, et la mort leur a paru due à une action sur le système nerveux. Ils conclurent de leurs recherches qu'en réalité la mort est surtout due à des phénomènes nerveux. — Si l'on fait pénétrer le sel d'argent par voie digestive, l'on constate les faits que voici : à faible dose, constipation ; à doses élevées, diarrhée, à condition, comme le veut Orfila, que l'on opère sur des animaux à qui le vomissement est impossible. La muqueuse intestinale est noircie, de même que les matières expulsées. Les doses élevées de nitrate provoquent de l'inflammation et même des eschares. A petites doses le même sel, employé pendant une période assez longue, peut tantôt tuer, par diarrhée et marasme, tantôt rester inactif. Il se forme des taches noires dans la bouche et un liseré autour des dents (V. plus loin les différents symptômes selon le degré d'intoxication argyrique). Du côté de la circulation, Rabuteau a observé l'arrêt subit du cœur, quand la dose injectée dans les veines atteint 50 centigr. ou 1 gr. de sel argyrique. A dose non foudroyante on constate de la paralysie, du ralentissement cardiaque, et surtout de l'asphyxie : le sang s'altère beaucoup, il est poisseux et on y trouve de petits cristaux et des granulations (Rabuteau). Du côté du système nerveux, les symptômes consistent en convulsions, et Charcot et Ball ont comparé l'action des sels argyriques à celle de la strychnine. L'argent métallique, réduit, agit-il comme corps étranger qui excite les tissus nerveux ? Il y a là une contradiction, car l'argent semble donner de bons résultats dans certaines névroses spasmodiques.

L'action générale des sels d'argent sur l'organisme varie selon les doses et selon leur fréquence. Charcot, Ball et Vulpian distinguent trois périodes dans l'*argyrisme*. Au début, tout va bien : pas d'action purgative même. Mais, à mesure que les doses se succèdent, il y a de la gastralgie, des coliques passagères ; cependant ces symptômes peuvent disparaître, et ne laisser à leur place qu'une légère irritation cutanée. Après l'ingestion d'une certaine quantité d'argent, 2 gr. au moins, l'on observe un liséré sur les gencives, liséré analogue à celui des saturnins (Duguet). L'époque de l'apparition de ce liseré semble indiquer le début du dépôt métallique dans les organes : il peut se produire de la stomatite. Ce liseré se produit en général après trois mois de médication argyrique. A une troisième phase du traitement ou de l'intoxication argyrique, la peau revêt une coloration particulière due au dépôt du métal dans le derme. Pour cela il faut que le patient en ait absorbé 30 gr. environ. Cette coloration ardoisée passe parfois au bleuâtre ou au noir ; elle est plus prononcée sur les parties du corps exposées à la lumière, mais elle est presque indélébile ; c'est là ce qui fait le grand inconvénient de la médication argyrique. L'élimination du métal est presque impossible, surtout s'il est déposé en nature dans les tissus, et l'on ne connaît aucun remède absolument efficace, qui puisse faire disparaître cette coloration. — On utilise l'argent dans l'*épilepsie* par exemple, contre la *chorée*, la *paralysie agitante*, l'*ataxie locomotrice*, les *paraplégies* et *hémiplégies*, avec un succès très variable d'ailleurs. Il en est de même pour d'autres applications qui en ont été faites dans diverses affections du tube digestif, (diarrhée, dyspepsie, choléra, dysenterie), dans l'hydropisie, le diabète, etc. — Mais autant l'action des sels d'argent administrés à l'intérieur est encore obscure et incertaine, autant l'action locale du sel argyrique le plus employé — l'azotate ou nitrate d'argent — est puissante et utile. C'est l'agent caustique le plus employé dans la chirurgie quotidienne. On s'en sert contre la conjonctivite et l'inflammation de diverses muqueuses (vessie, vagin, utérus, nez, bouche, larynx, pharynx), contre diverses ophtalmies, surtout dans les formes purulente et blennorrhagique ; contre les plaies atoniques, sans vie et sanieuses. Selon le degré de sensibilité de la partie à cautériser et selon l'effet à produire, le nitrate d'argent s'emploie absolument pur, ou très dilué. Pour cautériser les plaies, on emploie le nitrate pur ou mélangé avec du nitrate de potasse ; pour les ophtalmies on se sert de solutions allant parfois jusqu'à 3, 2 ou 1 pour mille. Entre ces deux termes extrêmes, il y a toutes les proportions possibles, selon les besoins du cas, et la nature du mal à traiter. Ajoutons que le nitrate d'argent représente la base de la plupart des eaux employées pour teindre les cheveux en noir.

Dr H. de Varigny.

V. Blason. — Le second des métaux employés dans la composition d'un écu ou des figures qui le meublent. Dans la gravure des armoiries, il est représenté par l'absence des hachures ou du pointillé qui indiquent les couleurs ou l'or. Il symbolise la pureté.

VI. Economie politique. — Dès la plus haute antiquité les hommes ont été obligés de donner une valeur conventionnelle à certains objets qui sont devenus des instruments ou des mesures d'échanges commerciaux. Si les échanges avaient continué à s'effectuer en nature, comme cela se pratiquait au début du monde commercial, le commerce intérieur des peuples et le commerce universel n'auraient jamais pu prendre le développement extraordinaire que la commodité et la facilité des transactions modernes leur ont donné.

L'*argent* et l'or par leur propriété naturelle d'inaltérabilité, de divisibilité, de résistance, d'uniformité de qualité et de facilité de transport, réalisaient les conditions nécessaires pour jouer ce rôle d'intermédiaire indispensable entre les marchandises à échanger. L'histoire nous fournit peu de détails sur l'emploi de l'*argent* chez les peuples anciens. Ce qui est cependant certain c'est que, bien avant la conquête de l'Asie par Alexandre, les rois de Perse possédaient déjà d'immenses trésors en *argent* et en or. Dans son histoire d'Alexandre le Grand, Quinte-Curce dit : « Entré dans Suze, il y trouva des richesses immenses, et pour cinquante mille talents d'or et d'*argent* non monnayé, mais en masse et en lingots. Plusieurs rois, durant une longue suite d'années, avaient amassé ces trésors pour leurs enfants et pour leur postérité ; et, en un moment, un prince étranger en fut possesseur. » Si l'on prend pour base d'évaluation le résultat des études de Darcet, qui établissent que le talent attique pesait 27 kilogr., on arrive à cette conclusion que le trésor de Suze contenait 1.350,000 kilogr. d'or et d'*argent*, représentant une valeur approximative de 275 millions de francs de notre monnaie. Le même auteur, racontant la prise de Persépolis, la capitale de la Perse, dit encore : « La somme d'*argent* qu'on y prit est si excessive qu'elle paraît presque incroyable ; mais il faut ou douter de tout ce que l'histoire nous rapporte, ou croire que, dans cette opulente ville, il se trouva jusqu'à 120,000 talents », c.-à-d. 3,240,000 kilog. de métaux précieux, et environ 685 millions de francs. D'après M. Lenormant (*la Monnaie de l'antiquité*), les Athéniens avaient adopté l'étalon d'*argent* comme monnaie légale, et en ce qui regardait l'or, qu'ils ne considéraient que comme un métal de luxe, ils laissaient au commerce le soin d'en fixer la valeur. La monnaie de cuivre fut exclusivement employée par les Romains jusqu'aux guerres puniques, l'*argent* fit ensuite son apparition en Italie, et l'or le suivit de près. Jusqu'à la chute de l'empire romain l'Europe était approvisionnée

d'*argent* par les colonies grecques et romaines établies en Asie ; mais l'invasion des Barbares, supprimant les relations avec les pays asiatiques, arrêta, ou à peu près, l'importation des métaux précieux en Europe ; et, au moyen âge, la circulation métallique était devenue relativement rare. Christophe Colomb en découvrant l'Amérique, Vasco de Gama en doublant le cap de Bonne-Espérance, Pizarre en pénétrant dans le Pérou, ramenèrent dans le monde civilisé les importations de métaux précieux qui depuis sont toujours allées en augmentant. L'accroissement rapide du numéraire eut pour conséquence une révolution économique qu'il est intéressant de signaler : La raréfaction de l'or et de l'*argent* avait amené l'amoindrissement du prix de tous les objets vers la fin du moyen âge, mais, réciproquement, la rapide augmentation de la circulation métallique détermina un brusque relèvement du prix des marchandises qui contribua à donner au commerce et à l'industrie un essor extraordinaire.

Cette révolution est admirablement décrite dans le remarquable ouvrage de M. E. Levasseur (*la Question de l'or*, 1858, Guillaumin). « Au moment où François I[er] monta sur le trône — dit M. Levasseur — il y avait vingt-trois ans que l'Amérique était découverte. En 1519, Fernand Cortez entrait à Mexico. En 1527, Pizarre abordait au Pérou, et, dès 1533, il devenait maître du puissant empire des Incas. Le nouveau monde commençait à enrichir l'Espagne de ses trésors et à verser sur l'ancien continent une grande quantité de métaux précieux... L'Espagne ressentit la première les effets de la révolution monétaire. Les autres nations ne l'éprouvèrent que successivement, à mesure que le commerce fit couler chez elles le trop-plein de l'Espagne, malgré les digues élevées par la jalouse avarice de ses rois. La France et Paris les éprouvèrent plus faiblement encore que la plupart des autres pays de l'Occident, parce que la guerre mettait une barrière de plus entre les deux royaumes. L'*argent*, qui diminua d'abord rapidement et perdit à Paris plus de la moitié de sa valeur en quelques années, resta à peu près au même niveau tant que durèrent les hostilités entre la France et l'Espagne.

« Voici, pendant cette période, la moyenne des prix du blé :

1510	l'hect. de blé est payé	en moy.	5 gr. 26	d'*arg.* fin.
1511	—	—	7 gr. 29	—
1512	—	—	9 gr 10	—
1520 à 1529	—	—	32 gr. 28	—
1530 à 1539	—	—	35 gr. 22	—
1540 à 1549	—	—	35 gr. 63	—
1550 à 1559	—	—	38 gr. 90	—

« Il y a une progression constante et bien marquée : l'*argent* allait toujours perdant de sa valeur. Toutefois, les différences entre ces quatre nombres (les derniers) ne sont pas assez fortes pour qu'on ne puisse prendre 35.26 pour moyenne commune de toute la période qui s'étend de l'avènement de François I[er] (1515) à la prise de Cateau-Cambresis (1559). La puissance de l'*argent* avait bien diminué ; elle n'était plus que de 2.8 — .... La paix de Cambresis fut signée en 1559, et le commerce se rétablit entre la France et l'Espagne. A cette époque un grand fait s'était accompli en Amérique. En 1545, un pauvre Péruvien, nommé Diégo Hualca, conduisait des lamas à travers les rochers sauvages et presque inaccessibles du Hatun Pottochi. Il avait été quelque temps, comme la plupart des Indiens, employé au travail des mines, et, sur sa route, il remarqua des couches de terrains argentifères. Il n'y avait pas à douter : le minerai venait affleurer la surface du sol, et des paillettes d'*argent* brillaient au soleil sur plus d'une lieue d'étendue. Il fit part de sa découverte. Indiens et Espagnols vinrent aussitôt, par force ou par cupidité, peupler ce désert, et l'exploitation des mines du Potose commença. Le produit fut immense. De 1545 à 1556, il dépassait déjà celui de toutes les mines connues. En 1557, un procédé nouveau d'extraction vint tout à coup augmenter le rendement dans une proportion considérable. Il fallait un feu très actif pour réduire le minerai par le fondage, et le bois transporté à dos d'homme ou de mulets jusque dans le voisinage des neiges éternelles augmentait beaucoup les frais de production dans les mines des hautes montagnes et principalement dans celles du Potose. Un mineur de Pacherca, nommé Medinu, imagina l'amalgamation à froid. Ce procédé économique fut appliqué immédiatement au Potose. Dès 1549, il sortit annuellement de la mine environ 200.000 kilog. d'*argent* qui payèrent des droits au roi d'Espagne ; la contrebande en faisait bien passer la moitié autant ; et, chaque année, cette mine versa à l'Europe près de 300.000 kilog. ou 60 millions de francs. A la même époque s'ouvraient les mines de Zacatecas, de Sombrerete, de Guanaxuato. L'Europe reçut une quantité d'*argent* énorme, comparée à celle qui se trouvait auparavant en circulation. Toutes les classes de la société commencèrent alors à ressentir vivement les effets de l'abondance et de l'avilissement de l'*argent*. Le commerce, excité par ce stimulant, fut plus actif, l'industrie prospéra, et la richesse nationale s'accrut ; mais il y eut aussi de grandes misères. Dès le règne de Charles IX, le peuple commença à murmurer, les écrits se multiplièrent et les rois, dans leurs ordonnances, se plaignent fréquemment « du prix excessif à quoy sont venues toutes choses ». — .... Les rois essayèrent encore, mais toujours en vain, de modérer par des règlements cette révolution. La grande ordonnance de 1567, confirmée par celle de 1577, eut pour principal objet d'arrêter ce renchérissement, en fixant des tarifs pour le prix des denrées et même pour le taux des salaires. On connaît les effets ordinaires de ces lois de maximum ; elles augmentent la cherté qu'elles voulaient empêcher, parce que le marchand, obligé de vendre en fraude, fait payer à l'acheteur les risques qu'il court. Sans doute cette cherté, bouleversant les fortunes, ruinant de modestes existences, produisait des maux qui devaient éveiller la sollicitude d'un gouvernement. Mais l'avilissement de l'*argent* n'était pas moins fatal que ne l'avait été le renchérissement à d'autres époques. C'était un torrent qu'aucune digue ne pouvait arrêter, et dont le seul moyen de prévenir les ravages était d'élargir le lit par de nouveaux débouchés ouverts au commerce. Voici, pour cette période, qui s'étend de 1559 à 1589, durant trente années, quelles ont été les moyennes décennales du prix du blé :

De 1560 à 1569	l'hect. de blé a été payé	en moy.	58 gr. 43
1570 à 1579	—	—	73 gr. 55
1580 à 1589	—	—	79 gr. 78

« Ici encore la progression est constante. On peut néanmoins prendre pour signe de la valeur de l'*argent*, pendant toute la période, la moyenne unique de 70 gr. 58. La puissance de l'*argent* n'était plus alors que de 1,4..... Les métaux continuaient à affluer sur le marché. En 1598, la mine de mercure de Huanca-Velica avait été découverte, et avait facilité la production de l'*argent*. Trois nouvelles mines étaient exploitées en Bolivie. La mine de Pasco n'avait jamais tant produit ; celle du Potose, bien que déjà moins riche dans la période précédente, donnait encore, d'après les quantités déclarées, 150 à 175,000 kilogr. par an. La production de l'or et de l'*argent* augmentait toujours, tandis que l'industrie et le commerce étaient paralysés par les querelles religieuses, par les dissensions civiles et par les guerres. L'un des deux termes diminuant pendant que l'autre augmentait, le rapport change encore et l'*argent* continue à baisser. On ne peut rien fixer d'après le prix du blé à Paris dans les dernières années du XVI[e] siècle. La ville était alors assiégée par Henri IV, et le blé s'y est vendu, en 1591, jusqu'à 495 gr. 60 l'hect. — Mais Paris se rend, la France se soumet à son roi ; et, en 1598, la paix est signée avec

l'Espagne. Le commerce reprend son cours ordinaire, et l'hect. de blé se paie à Paris :

De 1600 à 1609 en moyenne : 78 gr. 23 d'argent.
1610 à 1619 — 87 gr. 10 —
1620 à 1629 — 124 gr. 36 —

« La moyenne générale est de 96.56, c.-à-d. presque la même qu'aujourd'hui que le blé vaut 98 gr. 47 (1858). La puissance de l'*argent* était donc à peu près la même au commencement du XVIIe siècle que de nos jours, et peut être approximativement représentée par 1. — Là se termine la grande révolution causée par la découverte de l'Amérique. Dans l'espace de cent ans, la puissance de l'*argent*, qui était de 12 au commencement du XVIe siècle, s'est abaissée à 2.8 durant la période de 1515 à 1559, à 1.4 de 1559 à 1590, enfin à 1 durant la période de 1590 à 1630. La diminution totale est donc de 12 à 1, ou tout au moins de 10 à 1, si l'on prend la moyenne d'un plus grand nombre d'années. » — Il est impossible de déterminer exactement la quantité d'*argent* qui existe aujourd'hui dans le monde entier. Mais la production annuelle des métaux précieux étant approximativement connue depuis la découverte de l'Amérique, on peut évaluer d'une manière assez précise l'importance de cette production depuis la fin du XVe siècle jusqu'à nos jours. Voici d'abord le calcul que Michel Chevalier faisait en 1850 : « En se basant sur la perception de l'impôt établi par les rois d'Espagne sur les mines d'*argent* du nouveau monde, il est possible d'évaluer la quantité d'*argent* que l'Amérique a fournie depuis Christophe Colomb. En arrêtant ces calculs au 1er janv. 1848, je trouve approximativement que ce serait une masse de 122.050,724 kilogr. d'*argent* faisant 27 milliards 122 millions de francs, ou un volume d'argent de 11,657 m. c.; pour mettre le même résultat sous une forme plus saisissable, tout l'*argent* qu'on a retiré des nombreux filons de l'Amérique, réuni sous la forme d'une sphère et placé à côté de la colonne Vendôme, n'atteindraitqu'aux deux tiers de la hauteur... Les mines de l'Europe depuis la même époque ont produit peut-être 7 millions de kilogr. (ou 2 milliards de fr.); celles de la Russie, depuis 1704, date de l'exploitation, 1,500,000 kilogr. (ou 333 millions de fr.) ; l'ancien fonds que possédait l'Europe ne pouvait guère excéder 3 millions de kilogr. (ou 667 millions de fr.) ». — C'est l'Amérique qui a toujours fourni la quantité d'*argent* la plus considérable de tous les centres de production. M. Levasseur, dans l'ouvrage déjà cité (*Question de l'or*), estime qu'au commencement du XIXe siècle la production américaine se décomposait de la manière suivante :

Production de l'*argent* (année 1800).

	Quantité	Valeur
Mexique	537.512 kil.	118.252.640 fr.
Pérou	140.478	29.905.160
Buenos-Ayres. .	110.764	24.368.080
Chili.	6.827	1.502.940
Totaux :	795.581 kil.	174.028.820 fr.

Voici un tableau résumé qui donne la production totale de l'*argent* du monde entier depuis 1493 jusqu'à 1884 inclusivement :

Pays de production.	Quantité en kilogr.	Valeur en fr. (millions).
Amérique du Sud....	75.078.600	16.517,3
Mexique...........	83.099.800	18.282,0
Etats-Unis.........	14.736.216	3.242,0
Europe et Etats divers.	31.536.470	6.938,0
TOTAUX....	204.451.086	44.979,3

En ce qui concerne la production du monde entier, le docteur Adolf Soetbeer a publié à Gotha, en 1879, un très curieux ouvrage sur les métaux précieux (*Edelmetall Produktion*), à l'aide duquel nous avons pu établir la production totale de l'*argent* depuis 1493 jusqu'à 1875. Voici la moyenne annuelle de cette production par période (kilogr. d'*argent*) :

PÉRIODES	ALLEMAGNE	AUTRICHE-HONGRIE	AUTRES ÉTATS DE L'EUROPE	RUSSIE	MEXIQUE	PÉROU	BOLIVIE (Potose)	CHILI	ÉTATS-UNIS	DIVERS	TOTAUX
	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
1493 à 1520 (Moyenne annuelle)	11.000	24.000	12.000	»	»	»	»	»	»	»	47.000
1521 à 1544 —	15.000	32.000	12.000	»	3.400	27.300	»	»	»	500	90.200
1545 à 1560 —	19.400	30.000	13.000	»	15.000	48.000	183.000	»	»	3.000	311.600
1561 à 1580 —	15.000	23.500	10.000	»	50.200	46.000	151.800	»	»	3.000	299.500
1581 à 1600 —	14.300	17.000	10.000	»	74.300	46.000	254.300	»	»	3.000	418.900
1601 à 1620 —	10.400	11.000	8.000	»	81.200	103.400	205.900	»	»	3.000	422.900
1621 à 1640 —	6.000	8.000	13.000	»	88.200	103.400	172.000	»	»	3.000	393.600
1641 à 1660 —	6.500	8.000	11.000	»	95.200	103.400	139.200	»	»	3.000	366.300
1661 à 1680 —	7.000	10.000	10.000	»	102.100	103.400	100.500	»	»	4.000	337.000
1681 à 1700 —	11.400	10.000	9.000	»	110.200	103.400	92.900	»	»	5.000	341.900
1701 à 1720 —	15.300	10.000	8.000	»	163.800	103.400	49.100	»	»	6.000	355.600
1721 à 1740 —	25.200	12.500	8.500	»	230.800	103.400	43.800	1.000	»	6.000	431.200
1741 à 1760 —	21.100	24.000	10.000	7.945	301.000	103.400	58.200	1.500	»	6.000	533.145
1761 à 1780 —	18.100	24.000	11.000	20.140	366.400	121.600	83.000	2.500	»	6.000	652.740
1781 à 1800 —	23.900	26.000	9.000	20.360	562.400	128.400	98.000	5.000	»	6.000	879.060
1801 à 1810 —	20.900	29.500	9.000	20.150	553.800	151.300	96.500	7.000	»	6.000	894.150
1811 à 1820 —	23.700	25.000	9.000	22.770	312.000	88.000	49.300	5.000	»	6.000	540.770
1821 à 1830 —	28.200	21.000	11.000	23.260	264.800	58.000	42.300	6.000	»	6.000	460.560
1831 à 1840 —	29.800	20.040	16.000	20.610	331.000	90.000	61.000	20.000	»	8.000	596.450
1841 à 1850 —	36.000	30.600	45.000	19.515	420.300	108.000	66.000	45.000	»	10.000	780.415
1851 à 1855 —	48.960	35.000	72.000	17.155	466.100	77.000	73.200	68.400	»	20.000	886.115
1856 à 1860 —	61,510	31.700	130.000	17.380	447.800	66.000	73.200	51.200	6.200	20.000	904.990
1861 à 1865 —	68.320	36.500	121.000	17.230	473.000	75.000	71.900	44.200	174.000	20.000	1.101.150
1866 à 1870 —	89.125	39.970	122.000	16.290	520.900	70.000	90.000	69.800	301.000	20.000	1.339.085
1871 à 1875 —	143.080	38.550	215.000	11.495	601.800	70.000	222.500	82.200	564.800	20.000	1.969.425

Le tableau précédent résume l'histoire de la production de l'*argent* dans chaque pays du monde. La production de l'Allemagne, restée à peu près stationnaire jusqu'en 1820, s'est progressivement améliorée jusqu'en

1870. Depuis cette époque, elle a augmenté dans une très forte proportion. Voici des renseignements complémentaires au sujet de cette production :

Périodes.		Production en kilogr.	Valeur en fr. (millions).
1871 à 1875	(Moyenne annuelle).	143.080	31.4
1875 à 1880	—	163.780	36.0
1881	—	186.990	41.1
1882	—	214.982	47.2
1883	—	235.063	51.7
1884	—	293.575	64.5

La production autrichienne n'a pas de variation méritant d'être signalée. Les Etats qui sont désignés sous le nom de : *autres Etats de l'Europe*, sont l'Espagne, l'Angleterre, la France, la Norvège et la Suède et l'Italie (Piémont). Les seules mines importantes de ces divers pays sont celles de l'Espagne, dont la production a considérablement augmenté depuis 1870. Les mines argentifères russes (mises en exploitation vers 1755) n'ont jamais fourni qu'une quantité d'*argent* peu considérable. Les mines d'or de la Russie sont plus fructueuses ainsi qu'on le verra aux mots : MÉTAUX PRÉCIEUX, OR. La production américaine n'entre en ligne qu'à la période 1521 à 1544. Pendant ces 24 années, elle fut relativement peu importante, mais à partir de 1546 la découverte de la mine de Potose (Bolivie) vint donner à l'*argent* américain la prépondérance qu'il a toujours conservée depuis. De toutes les contrées américaines, c'est le Mexique qui a eu l'augmentation la plus constante de la production argentifère. Cette augmentation s'est continuée sans interruption de 1545 au commencement du XIXe siècle. Ce sont les mines mexicaines qui ont maintenu l'ensemble de la production universelle dans la progression constante qu'elle a suivie de 1660 à 1810. Mais vers cette année un recul sensible survient. « Tout change à cette époque, dit M. Levasseur (ouvrage déjà cité). L'insurrection des colonies espagnoles, les longs troubles dont elle est suivie, paralysent le travail et diminuent le produit des mines. Guanaxuato, Zacatecas, Sombrerete, Tasco sont en pleine décadence ; le Mexique ne donne plus en moyenne, de 1810 à 1825, que 65 millions (de fr.) par an. Porco, Callioma, Huantajaya, Santa-Rosa sont dans un état encore plus déplorable ; le Pérou qui, de 1804 à 1808, avait frappé 205 millions en *argent* et 9 millions en or, n'en frappe plus que 202 pour les deux métaux, de 1814 à 1819, et que 45 millions de 1820 à 1825. » Mais les affaires s'arrangent, les travaux reprennent et la production retrouve, à partir de 1830, les augmentations du passé. La moyenne annuelle de la production de la période 1856 à 1860 est à peu près égale à la moyenne de la période 1800 à 1810. L'entrée en scène des Etats-Unis (1859) vient tout à coup donner à la production américaine une impulsion extraordinaire. Les riches gisements argentifères du Colorado et du Nevada sont mis en exploitation et voici les résultats que la production des Etats-Unis a donnés depuis :

Périodes.		Production en kilogr.	Valeur en fr. (millions).
1856 à 1860	(Moyenne annuelle).	6.200	1.3
1861 à 1865	—	174.000	38.2
1866 à 1870	—	301.000	66.2
1871 à 1875	—	564.800	124.3
1876 à 1880	—	985.200	216.7
1881	—	1.034.649	227.5
1882	—	1.126.083	247.7
1883	—	1.111.457	244.5
1884	—	1.267.527	278.8

Au même moment, la production se relevait au Mexique dont la moyenne annuelle passait successivement de 473,000 kilogr. (1860), à 662,000 kilogr. en 1880, 739,000 kilog. en 1883, et 816, 400 kilog. en 1884, et dans les divers pays de l'Amérique du Sud dont la production annuelle totale, qui n'avait été que 204.500 kilog. pendant la période 1851 à 1860, s'est successivement élevée à 210,450 kilogr. de 1861 à 1870 ; à 362,000 kilogr. de 1871 à 1880 ; à 390,000 kilogr. en 1882 et 510,000 en 1883. Nous avons déjà vu que l'augmentation de la production allemande avait également eu lieu pendant la même période (68,000 kilogr. en 1860 et 235,063 kilog. en 1883) ; on comprendra donc la raison de la baisse constante du prix de l'*argent* depuis 1860 jusqu'à l'heure actuelle. Voici d'ailleurs un tableau qui donne le prix moyen de l'*argent* sur le marché de Londres (le plus important du monde) pendant la dite période :

Cours moyen de l'*Argent* à Londres (Pence pour l'once Standard).

Années.	Maxim.	Minim.	Moyenne.	OBSERVATIONS.
1856-60	62.75	60.50	61.60	L'once vaut exactement 31 gr. 103. Le titre standard est au 222/240. Il correspond au titre de 925 millièmes de fois. Sur le marché de Londres, l'*argent* est payable en or, car l'or est la seule monnaie légale anglaise. Il en résulte que la cote de l'*argent* est aussi l'expression de son rapport avec l'or. A Paris, comme d'ailleurs sur tous les autres marchés de l'Europe, sauf Londres, l'*argent* se négocie sur des unités tirées du système métrique, c.-à-d. par livre de 500 gr., avec titre exprimé en millièmes.
1861-65	62.50	60.12	61.25	
1866-70	62.25	60	60.60	
1871-75	61.12	55.50	59	
1876	58.12	46.75	53	
1877	58.12	53.50	54.75	
1878	55	49	52.60	
1879	53.50	48.88	51.25	
1880	52.88	51.60	52.25	
1881	52.12	50.36	51.68	
1882	52.96	50	51.60	
1883	51	50	50.52	
1884	51.36	49.50	50.68	
1885	49.75	47.25	48.50	
1886	46.75	42.25	44.50	

Ainsi donc, en trente années, les cours de l'*argent* en barre ont perdu environ 27 %. — Il existait jadis un marché très important d'*argent* à Paris, mais, depuis quelques années, c'est la route de Londres que l'*argent* prend de préférence. Dans une étude très complète sur la question, M. Neuburger donne, dans le *Dictionnaire des finances*, les détails suivants sur le commerce de l'argent : « Par son immense commerce maritime, l'Angleterre attirait à elle l'*argent* américain, et la circonstance même qui faisait que ce métal n'avait pas d'emploi monétaire sérieux dans ce pays contribuait à faciliter son accumulation à Londres. Partout ailleurs, et sauf dans le cas de spéculation, l'*argent* était transformé en monnaie lorsqu'on n'avait pas avantage à l'exporter. En Angleterre, au contraire, le métal restait à l'état de marchandise, et c'est là que, pour cette raison, on allait plutôt le chercher lorsque des besoins se produisaient. Néanmoins, le marché de Paris a toujours conservé une réelle activité. Grâce à la faculté qu'avait le commerce de pouvoir emprunter à la Banque de France, sur dépôt de lingot, à un taux très bas, qui généralement ne dépassait pas 1 % l'an, il était facile de conserver sur la place un stock de métal important sans immobiliser de gros capitaux et sans s'exposer à des pertes d'intérêt trop lourdes. Il existait donc, sur notre marché, un approvisionnement d'*argent* que le commerce gardait en vue des emplois de l'industrie ou des besoins de l'exportation, sauf à le porter à la Monnaie si les besoins se faisaient trop attendre. Cet emploi de l'*argent* comme monnaie, ou du moins le prix qu'on en retirait en le portant à la Monnaie, servait de base à la cote de l'*argent*. Aux termes de la loi de germinal an X, 5 gr. d'argent au titre $\frac{9}{10}$, soit 4 gr. $^1/_2$ d'argent fin, valaient 1 fr. Donc, avec un kilogr. d'*argent* fin, on pouvait frapper 222 fr. 22 ; par contre, il fallait déduire pour frais de fabrication, suivant la même loi, 3 fr. par kilogr. au titre de $\frac{9}{10}$, soit, par kilogr. fin, 3 fr. 33. Le tarif de la Monnaie était donc, pour un kilogr. d'*argent* fin, 218 fr. 89 c.

« Tel était aussi le tarif du commerce, et pour exprimer

les variations de prix, on cotait l'*argent* à tant pour mille de prime ou de perte sur ce tarif. — Les frais de fabrication de la monnaie d'*argent* furent réduits par un décret du 22 mai 1849 à 1 fr. 50 par kilogr. au titre de 9/10. Si l'on refait sur cette base le calcul que nous avons fait plus haut, on trouvera que cette réduction des frais de fabrication porte le prix de l'*argent*, au tarif de la Monnaie, à 220 fr. 56 par kilogr. fixe. Cependant, par une singulière anomalie, on continua et on continue encore aujourd'hui à coter l'*argent*, à Paris, sur le prix de 218 fr. 89 le kilogr. fixe, qui a reçu le nom de *tarif du commerce*, tandis que le prix de 220 fr. 56 est désigné sous le nom de tarif de la Monnaie, ou tarif officiel. Il s'ensuit que lorsque l'*argent* était au pair de la Monnaie, comme cela était le cas avant la limitation ou la suspension de la frappe de l'*argent*, son prix était coté avec une prime de 7.65 pour 1,000 sur le tarif du commerce. Le prix de l'*argent* s'entend toujours par kilogr. fixe, c.-à-d. qu'on paie un lingot, non pas d'après son poids brut, mais d'après son poids fixe qu'on obtient en multipliant le poids brut par le titre. Le titre est déterminé par l'essayage, et indique en millièmes la proportion de métal fin contenu dans le lingot. Lorsque le titre des lingots est inférieur à 980 millièmes, l'acheteur a le droit de réclamer la bonification des frais d'affinage ou de déport, mais, dans la pratique, cette bonification a rarement lieu. L'*argent* n'est, en effet, guère employé sans alliage. Il faut que l'*argent* destiné à l'orfèvrerie soit à un titre inférieur à 950 millièmes, et que celui destiné à la Monnaie soit à un titre inférieur à 900 millièmes, pour qu'il y ait lieu à affinage, et encore peut-on éviter cette opération en mélangeant des matières fines avec des matières à bas titre afin de ramener le titre moyen à la proportion voulue suivant la destination des matières Toutefois l'affinage est toujours pratiqué lorsque les matières. d'*argent* contiennent de l'or dans une proportion supérieure à $\frac{4}{10}$ de millième du poids brut ; car au-dessus de cette proportion, l'or qu'on retire par l'affinage paie les frais de cette opération et donne un bénéfice proportionnel à la quantité d'or retiré en plus. Les lingots d'*argent* contenant plus de 150 millièmes d'or sont traités dans le commerce comme lingots d'or.

« L'*argent* se cote, à Londres, à tant de deniers par once au titre Standard. L'once est la douzième partie de la livre troy qui correspond à 373 gr. 24 de notre poids métrique, par conséquent l'once correspond à 31 gr. 103. Le titre Standard est 222/240 de fin et correspond exactement au titre de 925 millièmes de fin. » Voici maintenant quelques détails sur l'influence du prix de l'argent sur le change et réciproquement : « A l'époque où la frappe de l'*argent* n'avait pas été limitée, puis suspendue par presque tous les gouvernements, il existait une étroite solidarité entre le prix de l'*argent* et le change des pays monométallistes ayant l'étalon d'*argent*. Cette solidarité existait aussi avec le change des pays bimétallistes, mais dans des proportions moindres. Nous avons déjà expliqué comment, lorsque l'*argent* était recherché et faisait défaut dans un pays, il suffisait de se constituer créancier dans des pays monométallistes *argent*, pour obtenir ce métal en paiement de la créance. On recherchait en conséquence les traites sur ces pays ; la demande dont elles étaient l'objet en faisait monter le prix, c.-à-d. élevait le cours du change. Cette hausse ne s'arrêtait que lorsque le cours du change atteignait une limite qui faisait reporter le prix de l'*argent* à un taux plus élevé que celui auquel on pouvait l'obtenir ailleurs. Le cours du change se mêlait donc sur le prix de l'argent, en tenant compte des frais nécessaires pour le transport du métal et sa démonétisation, dans le cas où il ne pouvait être obtenu que sous forme de monnaies..... Les pays monométallistes les plus menacés, c.-à-d. ceux dont le change montait le plus vite, en cas de hausse de l'*argent*, c'étaient ceux dont la monnaie d'argent était de meilleur aloi et qu'on pouvait employer avec le moins de perte. Tel était, par exemple, le cas de Hambourg, où contre les créances on pouvait obtenir de l'*argent* en lingots, c.-à-d. sans perte de démonétisation. Lorsque, au contraire, l'*argent* était affecté, il prenait naturellement le chemin des hôtels de monnaie, et il se dirigeait de préférence vers les pays ouverts à la frappe de l'*argent* d'où l'on pouvait tirer les meilleurs produits en retour. Dans ce cas, les pays bimétallistes étaient aussi exposés que les pays monométallistes *argent*. Les envois d'*argent* motivaient la création de traites qu'on cherchait à vendre et dont l'offre dépréciait le cours et ramenait le change à la parité du prix de l'*argent*. » Nous avons tenu à donner des détails sur le commerce de l'*argent* et sur les diverses opérations de change et de transformations auxquelles il donne lieu, parce que ces détails expliquent comment la circulation métallique d'un pays monométalliste *argent* varie suivant les circonstances. Ainsi, par exemple, voici le tableau de l'*argent* fabriqué en France depuis l'année 1795 à l'année 1884 inclusivement :

Types.	Argent.
1re République (Hercule). . . .	106,237,255 fr.
Napoléon.	887,830,055,50
Louis XVIII.	614,830,109,75
Charles X.	632,511,320,50
Louis-Philippe.	1,756,938,333
2e République (1848), (Hercule) . .	259,628,845
Déesse de la Liberté.	199,619,436,50
Napoléon III.	626,294,792
3e République (1870). { Hercule..	363.848.840
3e République (1870). { Déesse de la Liber.	72,107,181
Total.	5,519,846,168,35
Desquels il faut déduire pour pièces retirées de la circulation ou démonétisées.	222,166,304,20
Reste en circulation.	5,297,679,864,10

Voici maintenant la décomposition des chiffres ci-dessus par nature de pièces :

Nature des pièces	Argent Nombre de pièces
Pièces de 5 fr. ».	1.012.121.248 p.
— 2 ».	40.572.042
— 1 ».	104.985.552
— 0 50.	98.878.519
— 0 20.	12.523.643

Desquelles il convient également de déduire les pièces retirées de la circulation, ou démonétisées, dont il est parlé plus haut. — Voilà donc pour la France les pièces qui ont été réellement frappées à la Monnaie de Paris. Or à la suite de diverses opérations de change, d'exportation ou de conversion de monnaies en lingots, la circulation des espèces métalliques en France est en réalité de près de la moitié inférieure aux chiffres des tableaux précédents. Voici en effet, d'après une statistique publiée à Berlin en octobre 1886 par la « Société protectrice des intérêts économiques du commerce et de l'industrie », quelle était à la fin des années 1884 et 1885 l'évaluation approximative du fonds des espèces en *argent* dans les pays civilisés :

Evaluation de la circulation présumable de l'argent dans les divers pays suivants (valeur en francs).

Désignation des pays	Argent (Millions de francs) 1884	1885
France, Italie, Suisse et Belgique.	4.325.0	4.000.0
Etats-Unis.	1.450.0	1.615.0
Angleterre (sans colonies). . . .	487.5	540.0
Allemagne	1.115.0	1.115.0
Russie.	300.0	350.0
Autriche-Hongrie.	375.0	462.5
Suède et Norvège	53.7	52.5
Hollande.	336.2	336.2
Autres pays européens	2.371.2	1.250.0

D'après cette statistique, la circulation *argent* de la France. de la Suède et de divers pays de l'Europe serait

en diminution ; la circulation des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche-Hongrie en augmentation, et celle de l'Allemagne et de la Hollande resterait stationnaire. — Nous renvoyons aux mots Bimétallisme, Change, Circulation, Espèces métalliques, Frais, Métaux précieux, Monnaies, Monométallisme, etc., pour toutes les autres questions qui se rapportent au système monétaire et à la fabrication des monnaies des divers pays, à l'importation et à l'exportation de l'*argent* en France et dans les diverses nations du monde. On trouvera des détails complets sur les conditions de l'emploi de l'*argent* en orfèvrerie et en bijouterie aux mots : Bijouterie, Orfèvrerie, Titre, Garantie du titre des matières d'or et d'argent, etc. Edmond Théry.

ARGENT-sur-Sauldre. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, sur la Sauldre; 1,749 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Bourges à Beaune-la-Rollande. Eglise de style gothique surmontée d'une flèche élancée, château à tourelles qui domine la ville. — Fabrique de poterie.

ARGENTA. Gros bourg de la prov. et du circuit de Ferrare (Italie sept.), sur le Pô di Primaro, à peu près à égale distance de Ferrare et de Ravenne. Contrée malsaine à cause du voisinage des lagunes de Comacchio. 16,000 hab.

ARGENTAIRE (du latin *argentarius*). Nom donné à Rome à tous ceux qui maniaient l'argent, aussi bien aux orfèvres qu'aux banquiers ; cette dernière acception est la plus commune, bien que les deux professions en droit et en pratique aient souvent été confondues. Les argentaires existaient à Rome dès l'époque des guerres du Samnium. Ils avaient leurs comptoirs *(mensa)* près des arcs de Janus sur le Forum, dans les anciennes et les nouvelles *tabernæ*, construites et louées au compte de l'Etat. Leur profession était considérée comme honorable, bien que certains d'entre eux soient traités d'usuriers. Il ne faut les confondre ni avec les *mensaires*, chargés de l'épreuve des métaux précieux ni avec les *nummulaires*, banquiers d'ordre inférieur ou plutôt changeurs. Les argentaires étaient toutefois comme eux sous la surveillance du préfet de la ville à Rome et du gouverneur dans les provinces ; on les regardait comme des fonctionnaires publics. Il n'y eut pas à Rome de banque d'Etat comme en Grèce et en Egypte où, au temps des Ptolémées, existait dans chaque nome une banque royale; on n'en créa qu'en deux ou trois circonstances extraordinaires. Les argentaires opéraient pour leur propre compte. Ils faisaient le change, recevaient des dépôts, faisaient des prêts avec ou sans intérêts, des recouvrements d'argent, se chargeaient d'opérer des paiements dans d'autres villes pour le compte des déposants (*permutation*, origine de la lettre de change) ; ils procédaient aussi quelquefois à des ventes. Ils avaient besoin d'une concession qui n'était accordée qu'à un nombre restreint de personnes et dans certains cas, en justice, devaient montrer leurs livres. Ces livres étaient au nombre de trois ; un grand-livre où étaient inscrits par ordre chronologique les recettes et les paiements de l'argentaire avec l'indication des opérations et le nom des personnes intéressées; un livre de compte-courant avec l'indication du doit et de l'avoir de tous les clients; un journal où étaient mentionnées les opérations devant être reportées ensuite sur le grand-livre. E. Fernique.

ARGENTAL (Charles-Augustin de Ferriol, comte d'), diplomate et littérateur français, né à Paris le 20 déc. 1700, mort dans la même ville le 5 janv. 1788. Fils d'Augustin de Ferriol, premier président au parlement de Metz, et de Marie-Angélique Guérin de Tencin, sœur aînée du cardinal, il entra en 1707, avec son frère, le comte de Pont-de-Veyle, au collège de Louis-le-Grand, où ils eurent pour condisciple le jeune Arouet de Voltaire : c'est de cette époque que date l'amitié qui devait l'immortaliser et qui ne se démentit pas un seul jour durant soixante-dix ans. Un moment très épris d'Adrienne Lecouvreur, qu'il songea même à épouser, il céda sur ce point aux instances de sa mère, lorsque celle-ci eut obtenu de la célèbre actrice un désistement motivé en termes admirables. Il épousa, en 1737, Mlle Du Bouchet, que Voltaire ne consultait pas moins volontiers que son mari et qu'il avait surnommée *Madame Scaliger*, et refusa, l'année suivante, la place d'intendant de Saint-Domingue. Conseiller à la quatrième chambre des enquêtes, depuis 1721, conseiller d'honneur en 1743, il céda cette charge en 1768 à l'abbé de Chauvelin. Il avait reçu, en 1759, le titre de ministre plénipotentiaire de l'infant duc de Parme, et le conserva jusqu'en 1763. D'Argental, qui eut, en 1774, la douleur de perdre, à trois mois de distance, sa femme et son frère, trouva une consolation dans les soins affectueux dont une fille adoptive (où d'autres ont voulu voir une fille naturelle), Marie-Sophie Gillet, plus tard Mme de Vimeux, entoura sa vieillesse, et dans la société choisie qui fréquentait son hôtel du quai d'Orsay. Protecteur de Lekain à ses débuts, il avait, comme Voltaire, un théâtre particulier et cette conformité de goûts lui valut d'être chargé durant de longues années de tous les rapports du philosophe avec le « tripot » et les acteurs; en ceci, comme sur d'autres questions (telles, par exemple, que l'affaire Calas), il fut un médiateur infatigable et un conseiller écouté. Tout au plus pourrait-on signaler de légères et courtes mésintelligences au sujet de variantes et de changements qu'il prétendait introduire dans les pièces de son ami ; mais le plus souvent Voltaire se rendait aux observations de ses *anges*. Bien qu'elles soient, par le nombre et par l'accent d'affection sincère qui y règne, l'une des parties les plus importantes de sa correspondance, les lettres de Voltaire à d'Argental ne nous sont pas toutes connues : de 1715 à 1734, notamment, l'on n'a qu'un seul billet. Le parti pris par les éditeurs de Kehl de restituer aux auteurs ou à leurs héritiers les lettres adressées à Voltaire, qu'ils avaient retrouvées dans ses papiers, nous a privés de la majeure partie de celles de d'Argental qui présenteraient un vif intérêt pour l'histoire littéraire. Celles qui subsistent actuellement ne justifient pas le jugement brutal que Marmontel a porté sur leur auteur : il le peint dans ses *Mémoires* comme « une sorte de gobe-mouche, un imbécile qui ne savait ni avoir, ni exprimer une opinion ». La Harpe s'est montré plus équitable lorsqu'il écrivait, au lendemain de la mort de d'Argental (*Journal de Paris*, 16 janvier 1788) : « Son admiration pour Voltaire était un sentiment vrai et sans ostentation : il jouissait véritablement de ses confidences et de ses succès; il n'en était pas vain, il en était heureux et de si bonne foi que tout le monde lui savait gré de ce bonheur. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'ami de Voltaire avait un goût naturellement juste et un esprit orné, nourri de la politesse de ce beau siècle de Louis XIV, dont il avait vu la fin. » Ces derniers mots fourniraient au besoin une présomption suffisante à ceux qui font de d'Argental le collaborateur de Mme de Tencin pour le *Siège de Calais* et les *Anecdotes de la cour du prince Edouard*, dont on aurait retrouvé dans ses papiers des pages entières écrites ou raturées de sa main ; d'autres ont nommé Pont-de-Veyle sur la foi d'un passage des *Lettres familières* de Montesquieu, annotées par l'abbé de Guasco. D'Argental a également rimé quelques pièces de vers, et la veille de sa mort, il adressait encore un huitain à sa vieille amie, Mme de Courteille. Maurice Tourneux.

Bibl. : Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. de Kehl, Beuchot, Clogenson, Moland. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. I, et *Portraits de femmes*. — H. Bonhomme, *Grandes dames et pécheresses*, 1882, in-16.

ARGENTAN (*Argentonium*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Orne, sur l'Orne ; 6,300 hab.

Histoire. — Argentan est une ville très ancienne ; sous les Romains, elle avait déjà une certaine importance. Au moyen âge, Argentan faisait partie du *pagus Oximensis*. Ravagée par les Normands, cette ville ne reprit quelque importance que vers le milieu du XIe siècle, où elle fut assiégée par le roi de France Henri Ier, alors en guerre avec Guillaume le Bâtard. Elle fut alors prise et détruite.

Vers 1050, Argentan était relevée de ses ruines et fournissait un contingent assez important pour la conquête de l'Angleterre. Après la mort de Guillaume le Conquérant et au milieu des guerres qui suivirent, Argentan fut plusieurs fois assiégée et prise en 1094 par Robert, avec l'aide du roi de France Philippe I[er]. Ce fut un des séjours habituels des rois d'Angleterre, Henri I[er] et surtout Henri II. C'est dans cette ville qu'Henri II apprit l'excommunication lancée contre lui par Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, et de là que partirent les quatre chevaliers normands qui assassinèrent ce prélat. En 1204, Philippe-Auguste donna Argentan, qu'il avait reconquis, à Henri Clément, maréchal de France. En 1295, Philippe le Bel donna la seigneurie d'Argentan à Mathieu de Montmorency. Pendant la guerre de Cent Ans, les Anglais occupèrent Argentan de 1417 à 1449, et la ville ne fut reprise qu'en 1449 par Dunois, après le siège d'Exmes. Pendant les guerres de religion, Argentan fut plusieurs fois pris et repris par les deux partis : en 1563 par Coligny, en 1568 par Montgommeri. Lors de la Saint-Barthélemy, le gouverneur d'Argentan, François Rouxel de Médavi, refusa d'obéir aux ordres du roi. En 1573, les protestants prirent de nouveau Argentan, mais en 1574 ils en furent chassés par M. de Matignon. Argentan tint pour la Ligue; mais en 1589, Henri IV n'eut qu'à se présenter devant la ville pour qu'on lui ouvrît les portes. Il confirma les privilèges des bourgeois qui, sous Louis XIII, demandèrent la démolition de leurs remparts. — Sous la Révolution, Argentan s'associa au mouvement fédéraliste organisé par les Girondins. En 1814, ce fut le quartier général d'un corps prussien. En 1870, Argentan ne fut pas occupée par l'ennemi; elle était comprise dans la zone neutre qui s'étendit, lors de l'armistice, entre Lisieux et le Mans.


Armoiries d'Argentan.

Monuments. — *Eglise Saint-Germain*, commencée en 1410, terminée au commencement du XVII[e] siècle. Bien que cette église manque d'unité, l'élégance des voûtes, l'ornementation de sa grande tour (XVI[e]) et surtout son portail du XV[e] siècle, en font une des belles églises du département. — *Eglise Saint-Martin*, construite au XV[e] siècle; la flèche a été restaurée en 1840; on y remarque des vitraux intéressants. — L'ancien *château* (XVI[e] siècle) est devenu tribunal de première instance, et la *Tour Sainte-Marguerite* (XV[e] siècle) sert de prison.

Industrie. — Argentan a donné son nom à une dentelle, imitation du point d'Alençon, le point d'Argentan ou bride d'Argentan. — Tannerie; ganterie. P.-L. Marais.

Bibl. : Germain, *Hist. d'Argentan*; Alençon, 1843, in-8.

ARGENTAN. Nom donné, à cause de sa blancheur et de son éclat, à un alliage de cuivre, de nickel, de zinc et d'étain, en proportions variables, dont on se sert pour faire des couverts et une foule d'autres objets.

ARGENTARIA, ARGENTOVARIA ('Αργεντουάρια), ville gallo-romaine de la haute Alsace, citée par Ptolémée comme une ville du pays des *Rauraci*, dans la *Germania superior* et mentionnée dans la *Table* de Peutinger, ainsi que dans l'*Itinéraire* dit d'Antonin, comme une station à mi-chemin entre Bâle et Strasbourg, sur la voie romaine de Milan à Mayence. Cette localité est devenue célèbre par la bataille, décrite par Ammien Marcellin (XXXI, 10), que Gratien a livrée, en 378, à Priaire, roi des Alémans Lentiens. Généralement on admet qu'Argentaria, saccagée en 407 par les Vandales, devint le château démantelé que quelques documents appellent *castrum Argentariense*. Ce *castrum*, occupé pendant un certain temps par les Alémans, qui, après l'invasion des Vandales et des Alains, s'étaient établis dans la contrée, fut rasé par les Huns d'Attila. Les savants, plus tard, ont beaucoup discuté sur son emplacement. Beatus Rhenanus, et après lui la plupart des archéologues alsaciens, comme Schœpflin, Grandidier, Golbéry et d'autres, se sont prononcés pour Horbourg, à 2 kil. E. de Colmar. D'Anville et Walckenaër, induits en erreur par une analogie de noms, ont identifié Argentaria avec Arzenheim, tandis que M. Coste croyait avoir retrouvé l'antique station d'abord dans les substructions gallo-romaines, mises à jour entre Heidolsheim et Ohnenheim, et plus tard dans celles découvertes dans la banlieue de Grussenheim. Cette dernière opinion de M. Coste, partagée par la Commission de topographie des Gaules, a perdu beaucoup de sa probabilité, à la suite de fouilles successives que M. le pasteur Herrenschneider a faites à Horbourg, de 1850 à 1886, avec autant de persévérance que de succès. C'est là que récemment on a mis à jour le mur d'enceinte d'un *castrum*, formant un carré à angles droits de 174^{m}50 de long sur 166 m. de large et qu'on a trouvé, tant aux siècles passés que dans ces derniers temps, une masse d'antiquités gallo-romaines : des bas-reliefs, des monuments funéraires, des inscriptions, entre autres celle d'un autel consacré à Apollon Granus, des vases, des bijoux et une foule de monnaies à l'effigie d'empereurs romains. Toutes ces trouvailles prouvent que sur l'emplacement de Horbourg existait une ville qui était à la fois un centre de civilisation romaine, une station militaire d'une haute importance stratégique, et enfin une place de commerce qui a dû être florissante, grâce à sa position sur le confluent de l'Ill, de la Thur et autrefois d'un bras du Rhin. L. Will.

Bibl.: Beatus Rhenanus, *Rer. German.*, lib. III, p. 156, éd. de 1551. — Schœpflin, *Alsatia ill.* I, passim. — Grandidier, *Histoire d'Alsace*, t. I, 18. — Du même, *Mémoire sur Argentovaria*, s. l. n. d. — Oberlin, *Almanach d'Alsace de 1784*, p. 146. — Coste, *l'Alsace romaine*; Mulhouse, 1859, pp. 51-90. — *Bulletin de la société pour la conservation des monum. hist. d'Alsace*, 2e série, t. II, pp. 18-24, t. VIII, pp. 32-33. — M. de Ring, *Etablissements romains du Rhin et du Danube*, t. II, pp. 93-203. — E.-A. Herrenschneider, *Argentovaria-Horburg*, dans *Jahrbuch des Vogesenclubs*; 1885, pp. 25-35; 1886, pp. 156-158. — Sur la bataille d'Argentaria, V. Richter, *Das weströmische Reich*; Berlin, 1865, pp. 477-481.

ARGENTARIUS (V. Argentaire).

ARGENTAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, sur la rive droite de la Dordogne; 3,304 hab. Cette localité faisait autrefois partie de la vicomté de Turenne. — Argentat est le centre d'un petit bassin houiller qui produit annuellement de 2 à 3,000 quintaux. Le commerce et l'industrie y sont assez actifs : fabrique d'eaux gazeuses, filatures de laines, carderie, tannerie, fabriques de tulles et de chapeaux; commerce de porcs, de merrain. Point de départ de la navigation de la Dordogne. Pont suspendu de 100 m. de portée. Musée où l'on a réuni les antiquités trouvées à *Longour* (V. ce nom).

ARGENTEAU. Village de Belgique (prov. de Liège), situé sur la rive droite de la Meuse, dans une pittoresque position, à 13 kil. en aval de Liège, entre cette ville et Maestricht. Là s'élevait, dès le XI[e] siècle, un manoir féodal qui fut le berceau de l'antique lignage des sires d'Argenteau. La seigneurie d'Argenteau était, dans le principe, terre franche et immédiatement mouvante de l'empire. On la trouve mentionnée, pour la première fois, sous la dénomination de « château d'Argentel », dans un diplôme, daté de l'an 1070, par lequel l'empereur Henri IV « en confirme, à l'exemple de son père, la possession à l'Eglise de Liège ». Elle appartenait encore aux princes-évêques de Liège vers le milieu du siècle suivant; la liste des biens de l'évêché, présentée en 1155 par l'évêque Henri II au pape Adrien IV, comprend en effet « le château d'Argenteal »; mais on ne la voit plus figurer dans le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, confirmant ces possessions, qui est quelque peu postérieur à cet acte. Dans la suite, la terre d'Argenteau releva des ducs de Brabant, devenus marquis d'Anvers ou du Saint-Empire. Néanmoins, les comtes d'Argenteau conservèrent toujours la supériorité territoriale : ils frappaient monnaie et entraient en campagne avec leurs vassaux sous leur propre bannière. Ils se

trouvèrent mêlés à la plupart des événements historiques de la principauté épiscopale de Liège. En 1347, les Liégeois, ayant eu à se plaindre de l'un d'eux (V. plus bas : comtes d'Argenteau), vinrent mettre le siège devant le château d'Argenteau, firent une brèche dans la muraille, obligèrent la garnison réfugiée dans la tour à capituler et démolirent la forteresse. Immédiatement reconstruit, le château vit pendant deux cents ans les comtes d'Argenteau, ses maîtres, se succéder de père en fils. Au XVIIe siècle, il subit, comme le reste des Pays-Bas, le contre-coup des troubles politiques et militaires de l'époque. En 1632, il dut se rendre aux troupes des Provinces-Unies et fut repris deux ans plus tard par les Espagnols. Au traité de Munster, en 1648, les Hollandais en réclamèrent le démantellement. Les fortifications furent rasées en 1674 par les Français, pendant la guerre de Hollande. Le château moderne, aujourd'hui encore domaine des comtes de Merci-Argenteau, est bâti sur les ruines de l'ancienne forteresse.

Comtes d'Argenteau et Merci-Argenteau. Les sires d'Argenteau prirent une part très active aux événements de la principauté épiscopale de Liège. En 1140, Thierri d'Argenteau, le premier qui apparaît dans l'histoire, est cité comme témoin à une charte de l'évêque Albéron II. Son fils Henri Ier était en 1213 avec les Liégeois à la bataille des Steppes où le prince-évêque Hugues de Pierpont défit les troupes du duc de Brabant, Henri Ier le Guerroyeur. La seigneurie d'Argenteau ne relevait donc pas encore, à cette époque, du duché de Brabant. Au commencement du XVIe siècle, Renaud III, surnommé par le chroniqueur Jacques de Hemricourt « le bon et vaillant seigneur d'Argenteau », fut un des mandataires du prince-évêque Adolphe de la Marck pour rédiger la paix de Fexhe, la fameuse charte liégeoise de 1316. Plus tard, à la demande du duc de Brabant, il donna asile dans son château à Robert d'Artois, qui était alors en mésintelligence avec le roi de France, Philippe de Valois. Il prit part à la sanglante guerre des Awans et des Waroux, née d'une querelle entre deux seigneurs voisins et qui s'étendit ensuite à toute la principauté et désola la Hesbaye pendant trente-neuf ans ; il scella, en 1335, la paix dite paix des Douze qui y mit fin. Renaud III s'était attiré l'inimitié des Liégeois : en 1328, son arrivée opportune à la tête de troupes allemandes au Thier de Nierbonne près de Huy amena la défaite des milices de Liège, révoltées contre l'évêque Adolphe de la Marck. Peu après, il imposa un péage aux bateaux qui passaient devant son château. Lors des troubles qui remplirent le règne d'Engelbert de la Marck, il acheva d'irriter les Liégeois en épousant le parti du prélat et en faisant des incursions dans le pays de Liège. Les Liégeois s'en vengèrent en 1347, en allant assiéger son château, qui fut pris d'assaut et démoli. Les successeurs du « bon chevalier » sont moins connus. A la fin du XVe siècle, les princes-évêques de Liège élevèrent des revendications sur la terre d'Argenteau ; mais un record de la haute cour de justice de Hermalle (sous Argenteau) leur dénia toute juridiction territoriale, ne leur accordant, et sous réserve encore, que la surveillance spirituelle. Le comte Jacques Ier n'en soutint pas moins l'évêque Louis de Bourbon contre ses sujets révoltés. Un de ses successeurs, Jean II, figure dans la liste des signataires du compromis des nobles de 1566. Il mourut sans héritier et avec lui s'éteignit la branche aînée de la famille d'Argenteau. La seigneurie passa successivement, par les femmes, à la maison de Trelon, puis, par achat à la famille de Claris, sous laquelle le château fut démoli la seconde fois en 1674 ; c'est un membre de cette maison qui construisit le château actuel et tenta, mais en vain, de faire reconnaître, en 1753, l'indépendance de la seigneurerie. Le comte de Limbourg-Styrum en hérita par sa femme, et sa fille le reporta, par son mariage avec son cousin le comte de Merci-Argenteau, dans la branche cadette d'Argenteau d'Ochain, à qui il appartient encore. E. DUCHESNE.

BIBL. : HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye.* — CHAPEAUVILLE, *Gesta Pontificum Leodiensium.* — FOULLON, *Historia Leodiensis.* — BOUILLE, *Histoire du pays de Liège.* — ERNST, *Notice historique sur le château et les anciens seigneurs d'Argenteau* (publiée dans son : *Tableau historique et chronologique des suffragans ou coévêques de Liège.*) — GOETHALS, *Dictionnaire généalogique.*

ARGENTENAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc ; 212 hab.

ARGENTERIE. Office de l'hôtel des rois de France, institué au XIVe siècle, et dont le titulaire, appelé *argentier*, avait pour fonctions de pourvoir à l'habillement du roi et de sa maison, et à l'ameublement des palais. Le premier argentier dont le nom nous soit parvenu est Geoffroi de Fleuri, qui fut investi de sa charge par lettres royales du 20 janv. 1317. Les comptes que rendaient les argentiers fournissent des renseignements précieux sur l'histoire de l'habillement, de l'orfèvrerie et du mobilier en France ; quelques-uns ont été conservés ; M. Douët d'Arcq a publié les plus anciens, ceux du XIVe siècle, dans deux volumes de la collection de la *Société de l'histoire de France.* Voici la liste des comptes que contient ce recueil : 1° le compte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long, pour la seconde moitié de l'année 1316 ; 2° un compte d'Etienne de la Fontaine, pour le terme de la Saint-Jean en 1352 ; 3° le journal de la dépense du roi Jean, en Angleterre, du 1er juil. 1359 jusqu'au 8 juil. 1360 ; 4° les dépenses pour le mariage de Blanche, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, avec Pierre de Castille, 1352 ; 5° l'inventaire du garde-meuble de l'argenterie, dressé en 1353 ; 6° l'état de la vaisselle du roi Jean portée à Germigny en déc. 1363 ; 7° le compte de draps d'or et de soie rendu en 1317 par Geoffroi de Fleuri ; 8° le compte de draps d'or et de soie rendu par Edouard Tadelin en 1342 ; 9° l'inventaire des biens de Clémence de Hongrie, dressé après sa mort en 1328 ; 10° le compte de l'argenterie pour le terme de la Saint-Jean 1387. M. Douët d'Arcq a en outre indiqué dans la préface de son second volume les comptes de l'argenterie postérieurs au XIVe siècle qui ne sont pas compris dans sa publication (V. ARGENTIER). M. PROU.

BIBL. : DOUËT D'ARCQ, *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle* ; Paris, 1851, in-8. — Du même, *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France* ; Paris, 1874, in-8.

ARGENTERIO (Giovanni), connu encore sous les noms d'*Argentier* et d'*Argenterius*, célèbre médecin piémontais, né à Castel-Nuovo en 1513, mort à Turin en mai 1572. Il exerça la médecine à Lyon, puis en 1543 se rendit à Anvers et de là en Italie, et enseigna à Pise, à Naples, à Rome, enfin à Turin. Il mit une grande ardeur à combattre Galien, mais eut le tort de faire plus de fonds sur le raisonnement que sur l'expérience acquise. Nous ne citerons que ses principaux ouvrages : *De consultationibus medicis liber* ; Florence, 1551, in-8 ; Paris, 1557, in-8 et in-16 ; — *Commentarii tres in artem medicinalem Galeni* ; Paris, 1553, 1578, in-8 ; — *De erroribus veterum medicorum* ; Florence, 1553, in-fol. — *De morbis libri XIV* ; Florence, 1556, in-fol. ; Lyon, 1558, in-8. ; — *Opera nondum excusa in duas partes distributa*, etc. ; Venise, 1592, 3 vol. in-fol. ; 1606, 2 vol, in-fol. En 1610, parut à Hanovre, in-fol., une édition complète des œuvres d'Argenterio. Dr L. HN.

ARGENTEUIL *(Argentogilum, Argentolium).* Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arrond. de Versailles ; 11,819 hab. Ce bourg doit son origine à un couvent de femmes qui y fut fondé au VIIe siècle et mis sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Denis, bien que cet établissement fût, on le sait, occupé par des hommes. En 1119, le prieuré d'Argenteuil reçut la célèbre Héloïse qui en devint bientôt prieure. On a vu plus haut (V. ABAILARD) que, dix ans plus tard, Suger, abbé de Saint-Denis, jugea utile de disperser les religieuses ; la plupart se retirèrent au Paraclet avec Héloïse en qualité d'abbesse. Il est prouvé que le retentissement fait autour du nom d'Héloïse avait été le motif de la mesure prise par Suger. Le cou-

vent fut dès lors, desservi par des religieux et demeura en cet état jusqu'à sa suppression en 1790. Il eut, pendant tout le moyen âge, une grande célébrité, grâce à la relique qu'on y conservait sous le nom de *tunique* ou *robe sans couture de J.-C.* La légende prétend que ce vêtement avait été fait des mains de la mère du Christ alors qu'il était tout enfant, et que Charlemagne l'avait donné au couvent d'Argenteuil où sa fille Théodrade s'était retirée. Les réserves que des historiens tels que l'abbé Lebeuf ont faites sur de semblables récits nous suffisent amplement à leur refuser toute créance. Quoi qu'il en soit de son origine, la tunique sans couture fut l'objet d'un pèlerinage très suivi et valut plusieurs fois à Argenteuil les faveurs de la royauté. — Le bourg, fortifié en 1544, fut assiégé pendant les guerres de religion et pris par les protestants en 1567. Des murailles, détruites alors, il ne reste aujourd'hui que d'insignifiants vestiges, sauf la grosse tour située au N., et qui, d'après la tradition, communiquait jadis avec la ville par un passage souterrain. Argenteuil possède de plus importants débris de son passé : ce sont les restes d'une des chapelles du prieuré, transformée actuellement en cellier. Sa construction remonte au XIe siècle, et l'on peut y lire encore l'épitaphe, datant de cette époque, du diacre Addalaldus, maître de chapelle du couvent. L'*église* a été édifiée en 1866 ; elle offrirait pourtant quelque intérêt archéologique si l'on eût pris soin d'y transporter les inscriptions nombreuses qui couvraient les murs de l'ancienne église paroissiale. Elles nous ont été heureusement transmises par M. de Guilhermy (*Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. II, pp. 272-89). L'une d'elles a trait au vignoble d'Argenteuil, qui a toujours eu un grand renom ; elle constate que l'abbaye de Saint-Denis avait droit de prélever une dime annuelle de 2 sous 6 deniers sur chaque arpent de vigne. F. BOURNON.

BIBL.: DOM GERBERON, *Hist. de la robe sans couture de Notre-Seigneur révérée à Argenteuil;* Paris, 1677, in-12. — L'abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, éd. de 1883, t. II, pp. 1-19.

ARGENTEUIL. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc ; 607 hab.

ARGENTI ou **ARIENTI** (Augustin), poète italien du XVIe siècle, né à Ferrare, mort le 20 août 1576. Il fut un des premiers à composer des comédies pastorales et, du moins par le succès qu'il obtint, il peut être considéré comme le véritable créateur d'un genre que le Tasse devait illustrer. *Lo Sfortunato, favola pastorale*, en vers libres *(sciolti)*, fut représentée à Ferrare au mois de mai 1567, et l'on dit que les applaudissements recueillis par l'auteur déterminèrent le Tasse à écrire son *Aminta* (la pièce a été imprimée à Venise, 1568, in-4). — Son frère, *Borso Argenti*, cultiva également la poésie avec succès. Ayant embrassé l'état ecclésiastique et devenu archiprêtre de la cathédrale de Ferrare, il fut envoyé, pour les affaires de son chapitre, à Rome, où il mourut en 1594. On lui doit une comédie en prose qui n'est pas sans valeur : *la Prigione;* Ferrare, 1580, in-8, et Venise, 1587, in-12, et des poésies diverses qui ont été insérées dans le recueil des *Rime scelte de' poeti ferraresi;* Ferrare, 1613, in-8. R. G.

BIBL. : CRESCIMBENI, *Storia della volgar poesia ;* Rome, 1711, in-11.

ARGENTIER (V. ARGENTERIO).

ARGENTIER. Officier de l'hôtel du roi de France, institué au XIVe siècle, et chargé de pourvoir à l'habillement du roi, des personnes de sa maison, et à l'ameublement des résidences royales. On trouve mentionnés dans des ordonnances de 1285 et de 1296 des officiers dont les fonctions correspondent à celles qui furent attribuées quelques années plus tard à l'argentier ; mais le titre d'argentier apparaît pour la première fois en 1317 ; le premier titulaire de cet office dont le nom nous ait été transmis est Geoffroi de Fleuri, qui fut investi de sa charge par lettres royales du 20 janv. 1317. Une ordonnance de 1323 est spécialement relative à l'organisation de l'argenterie. Elle porte que Pierre Toussac sera seul chargé de l'office de l'argenterie, que le roi n'aura pas de drapiers spéciaux, mais que l'argentier devra acheter les draps là où il verra que cela sera le plus avantageux, que l'argentier surveillera les tailleurs, que lui-même sera placé sous le contrôle des trésoriers à l'insu desquels il ne pourra faire aucun achat, et qu'enfin il devra bien se garder de s'arroger aucun profit sur les marchés qu'il conclura. Avant d'entrer en charge l'argentier prêtait serment devant la chambre des comptes. C'est aux officiers de la même chambre qu'à des époques variables il rendait ses comptes; on distinguait les *comptes ordinaires* des *comptes de l'extraordinaire*, ces derniers s'appliquant aux dépenses faites à l'occasion des fêtes, mariages, sépultures, sacres, etc. Dès l'origine, l'argentier avait auprès de lui un clerc chargé de l'aider dans l'accomplissement de son office ; ce clerc devint le *contrôleur de l'argenterie*, qui apparaît en 1388. Il tenait un papier de contrôle qu'il remettait à la chambre des comptes en même temps que l'argentier apportait ses comptes. En 1533, François Ier retira de l'*argenterie* le linge et le mobilier, pour en donner la surveillance au maître de la *chambre aux deniers*. L'office d'argentier ne disparut qu'avec la Révolution. Mais au XVIIIe siècle, cet officier s'appelait *trésorier général de l'argenterie*. Au XVIIe siècle, il y avait deux argentiers, dont l'un s'intitulait *ancien et alternatif trésorier de l'argenterie du roi*. Voici, d'après M. Douët d'Arcq, la liste des argentiers royaux dont il a retrouvé les noms : Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long ; Pierre Toussac, Pierre des Essars, Jean de Billouart, argentiers de Charles le Bel ; Guillaume de Montreuil, argentier de Philippe de Valois ; Etienne de la Fontaine, argentier de Philippe de Valois et du roi Jean ; Gaucher de Vanves, argentier du roi Jean ; Guillaume Brunel, Arnoul Boucher (créés argentiers le 11 fév. 1388), Charles Poupart (créé argentier le 5 juin 1390), Regnauldin, Doriac, argentiers de Charles VI ; Jean-le-Blanc, argentier du roi Henri VI d'Angleterre ; Jacques Cœur, Otto Castellan, Pierre Burdelot, Guillaume de Varye, argentiers de Charles VII ; Alexandre Sextre, argentier de Louis XI ; Pierre Briçonnet, argentier de Charles VIII ; Nicolas de Troyes, argentier de François Ier ; Julian de Boudeville, argentier de Henri II ; Estienne Johenne, argentier d'Henri II et de François II ; David Blandin, argentier de François II ; Claude de l'Aubespine, Denis Frezon, argentiers de Charles IX ; Pierre Rochon, Jehan le Maistre, argentiers de Henri III ; Jacques Maudin, argentier de Louis XIV ; Denis Aubry, argentier de Louis XIV en 1711.

En 1393, l'*argenterie de la reine* fut séparée de celle du roi. Il y eut donc, à partir de cette date, un *argentier de la reine* qui rendait des comptes distincts de ceux de l'*argentier du roi*. M. Douët d'Arcq a retrouvé les noms de quelques argentiers des reines : Hémon Raguier, Jean-le-Blanc, Hector de Louans, Robert de Cistelle, argentiers d'Isabeau de Bavière ; Jean Bochetel, argentier de Marie d'Anjou, femme de Charles VII ; Loys Ruzé, argentier de Marguerite d'Autriche, fiancée de Charles VIII ; Pierre Forget, argentier de Léonor d'Autriche, seconde femme de François Ier. — Les grands seigneurs ont eu des argentiers. Le cardinal de Retz parle dans ses *Mémoires* de son *argentier* dont il fit son *maître d'hôtel*. M. PROU.

BIBL.: DOUËT D'ARCQ, *Compte de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle;* Paris, 1851, in-8. — *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, 1874, in-8. — P. CLÉMENT, *Jacques Cœur et Charles VII;* Paris, 1853, 2 vol. in-8.

ARGENTIÈRE (l'). Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon ; 1,290 hab., groupe de 14 villages situé à une altitude moyenne de 1,000 m. sur une terrasse dominant le confluent de la Durance et du Fournel. Le nom de l'Argentière est dû aux mines de galène argentifère exploitées déjà par les Romains et surtout pendant le moyen âge. Elles étaient abandonnées depuis longtemps, et diverses tentatives d'extraction avaient échoué, lors-



Gravé et Imp. par Ehrard. 1887

qu'elles ont été remises en exploitation vers 1855; elles sont situées dans une des gorges du Fournel. Le minerai renferme 300 gr. d'argent pour 100 de plomb dans une gangue de quartz; il est réduit sur place à l'état de *schlick* ou sable métallique et expédié aux fonderies de Marseille. L'usine et les mines autour desquelles s'est formé un village occupent environ 350 ouvriers. — Ruines d'une chapelle romane attribuée aux Templiers; église du XVIe siècle avec peintures à l'intérieur. Sur un roc escarpé, château féodal, ruiné au XVIIe siècle.

ARGENTIÈRE (l'). Com. du dép. de l'Ardèche (V. LARGENTIÈRE).

ARGENTIÈRE (Pierre de l'), célèbre chirurgien du XIVe siècle, dont le nom a été singulièrement travesti par les biographes; *Petrus de Argillata, Pierre d'Argellata, P. de Largelata, P. de la Cerlata*, etc. Mazzuchelli le fait mourir à Bologne en 1423; cela n'est pas possible, car Chéreau a démontré que Pierre de l'Argentière était chirurgien du Châtelet de Paris en 1340, sous Philippe de Valois. Il a donc pu être le contemporain et l'ami de Guy de Chauliac, comme le dit Devaux; il est connu sous le nom de *Petrus de Argenteria* comme l'un des réformateurs de l'art chirurgical au XIVe siècle et comme l'auteur d'un formulaire, *Cartularium magistri Petri*. Mais son ouvrage capital a pour titre : *Chirurgiæ libri sex*; Venise, 1480, in-fol., et grand nombre d'autres éditions. Dr L. Hn.

ARGENTIÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 157 hab.

ARGENTIN. Nom donné à Nice : 1° au *Lépidope* (V. ce mot); 2° au *Trachyptère faux* (V. TRACHYPTÈRE); 3° à l'*Argentine* (V. ce mot).

ARGENTINE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle; 1,723 hab.

ARGENTINE (République) ou *Confédération argentine*.

I. Géographie. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Situation, superficie, limites*. La Confédération argentine s'étend du N. au S. depuis le 22e degré de lat. S. jusqu'au 52e, et du 59e au 72e degré de long. O. Elle occupe toute la partie S.-E. de l'Amérique méridionale : la largeur, du N. au S., est de 3,500 kil. Sa superficie est évaluée, y compris les territoires et la Patagonie, à 2,836,000 kil. q. Ce nombre est celui qui concorde le mieux avec les mesures planimétriques que plusieurs géographes ont faites sur des cartes. La République argentine s'attribue plus de 3 millions de kil. q. et des publicistes argentins lui en attribuent plus de 4 millions. La Confédération argentine vient donc au second rang pour l'étendue parmi les Etats américains du Sud. Le Brésil seul la dépasse. L'étendue des territoires et des provinces de la confédération est ainsi plus de cinq fois supérieure à celle de la France. Les limites ont été enfin réglées après plusieurs guerres sanglantes entre la République et quatre de ses voisines. Cependant elles ne le sont pas encore avec le Brésil. A l'E., la Confédération argentine est bornée par l'océan Atlantique jusqu'à l'embouchure du rio de La Plata; ce fleuve, puis l'Uruguay la séparent de la République orientale (Uruguay). C'est le thalweg, c.-à-d. le courant central qui indique la ligne de démarcation. Toutes les îles situées à l'O. appartiennent aux Argentins. A partir du confluent du Quaraim c'est le Brésil qui possède la rive gauche du fleuve. La frontière remonte ensuite le Pepcri Guassu, traverse la sierra de San Antonio, descend la rivière du même nom jusqu'à son confluent avec le rio Y-Guazu ou Iguassú, et atteint le Paraguay. Au N. la République argentine est séparée du Paraguay par le cours du fleuve Paraná, puis elle remonte le Paraguay et le Pilcomayo jusqu'au 22e degré lat. S. A ce point commence la frontière bolivienne, si longtemps indécise; elle suit le 22e degré lat. S. jusqu'au rio Itau, puis, après avoir descendu ce cours d'eau pendant 50 kil., tourne à l'O., coupe les bras supérieurs du rio Vermejo, pénètre sur le plateau de Jujuy, coupe la cordillère du Despoblado, suit la crête de ce plateau dans la direction du S.-S.-O. et atteint la ligne de faîte des Andes au pic de Doña Inez. — A l'O, la ligne de partage des eaux entre le Pacifique et l'Atlantique sert de frontière. Comme la pente est beaucoup plus rapide du côté du Chili, c'est la Confédération argentine qui possède la plus grande partie des plateaux arides sur lesquels s'appuie la chaîne. — Au S., les Chiliens se sont établis sur la rive septentrionale du détroit de Magellan. La limite de ce côté est ainsi fixée par le traité de Buenos Aires du 23 juil. 1881. Elle suit le 52e degré lat. S. jusqu'au point où il coupe le 70e mérid. de Greenwich (72° 20′ 14″ de Paris). De là elle court dans la direction du mont Aymond, du mont Dinero et de la pointe Dungeness, extrémité du cap de las Virgenes, jalonnée par les sommets les plus élevés. Elle se termine à l'entrée orientale du détroit de Magellan. Ce détroit étant la porte du Chili, on comprend que cette république ait tenu à en occuper les bords; mais le traité de Buenos Aires stipule la neutralité de ce canal, la liberté de navigation, interdit la construction de forteresses et soumet à l'arbitrage d'une puissance amie les difficultés ultérieures. — Enfin, une ligne allant directement du promontoire Espiritu Santo, situé un peu au S. de la pointe Catherine, au détroit du Beagle, partage la Terre de Feu en deux parties à peu près égales; la Confédération argentine possède la section orientale. Les Argentins revendiquent comme une dépendance de la vice-royauté de Buenos Aires, les îles Falkland, colonie britannique.

Côtes et îles. La République argentine est baignée par l'océan Atlantique sur une longueur d'environ 4,300 kil. Le golfe de la Plata, qui est la section la plus courte de cette côte, est aussi la plus importante. Au fond de cette baie magnifique se dresse l'île de Martin Gracia, position militaire de premier ordre. Cette île a été neutralisée. L'eau du golfe est généralement douce à la surface, légèrement saumâtre quand prédominent les vents du large, salée dans les couches profondes. La côte d'abord basse et sablonneuse, coupée de ruisseaux assez profonds ou arroyos, est parsemée de petites îles. La presqu'île du Monte de Santiago abrite une rade intérieure où il est question d'établir le port militaire de Buenos Aires. La côte est ensuite élevée de 10 à 15 m. au-dessus du niveau des hautes eaux, avec quelques ondulations pittoresques qui portent la capitale et ses faubourgs (V. BUENOS AIRES). Au delà de la Punta de las Piedras se creuse un golfe mal abrité, l'Ensenada de Samborombon, qui se termine par le cap de San Antonio. Cette énorme borne, avec ses caps N. et S., marque le commencement d'une section de 580 kil., dirigée vers le S. et terminée par le promontoire et le phare du cap Corrientes. De là à Bahia Blanca, la côte est basse, çà et là quelques dunes, de mauvais ports aux embouchures des maigres ruisseaux qui viennent de l'intérieur; celles du Quequen Salado et du Sauce Chico (avec Port-Belgrano, au fond de la Bahia Blanca) seront sans doute utilisées plus tard. Plus au S., l'embouchure du rio Colorado, malgré la barre qui la borde, est facilement accessible; des îles jalonnent ensuite le littoral, Creek, Deer et Hog; elles sont plates et entourées de bancs de sable. La bouche du rio Negro, très difficile à atteindre, est assez profonde pour recevoir des navires de 4 m. de tirant d'eau. La côte qui s'étend au S. est celle de Patagonie; elle a peu d'îles et pas beaucoup de ports, malgré son développement et les vastes baies qu'y a creusées l'Atlantique. Le golfe de San Matias, avec le port S. Antonio au N., et la baie de San José, dans laquelle on accède par la porte Quiroga, dessinent le contour septentrional de la presqu'île San José ou de Valdes, la seule qui existe sur le littoral argentin; la baie neuve ou Golfo Nuevo, la limite au S. Cette presqu'île manque de bois et d'eau douce; elle est inhabitée. Tout autre est le caractère et l'aspect du rio Chubut. La colonisation s'est emparée, en quelques années, de ces fertiles territoires, et à quelques lieues en remontant le rio, on trouve le fort Paz qui est sans doute le berceau d'une

importante cité maritime. De là jusqu'au cap de Tres-Puntas, la côte, relevée avec soin par les marines française et anglaise, est rocheuse, escarpée, variée dans ses aspects, formée de baies et d'anses nombreuses; citons la baie de la Croix (Cruz), le port Santa Helena, le golfe des Camarones et le cap de Dos Bahias; des îlots et des récifs marquent le commencement du golfe San Jorge, tout à fait dépourvu de havres. Il se termine au cap de Tres Puntas. L'embouchure du rio Deseado, le port San Julian, celui de Santa Cruz, au N. de Bahia Grande; enfin, le port de Los Gallegos, au S., peuvent être comparés à des fjords à moitié comblés. La côte orientale de la grande île de la Terre de Feu est beaucoup moins découpée que la côte occidentale; sauf l'entaille circulaire de la baie San Sebastian, les seuls accidents sont des promontoires peu saillants. Il n'existe aucun port. Les îles qui dépendent de cet archipel n'appartiennent pas à la République argentine.

Relief du sol. La République argentine contient à la fois les plaines les plus étendues et les sommets les plus élevés du nouveau monde. Très montagneuse dans la partie occidentale, très plate dans la région orientale, elle présente les paysages les plus monotones et les aspects les plus variés. Sauf quelques sierras de faible hauteur et de médiocre importance, les montagnes de la République se rattachent, pour la plupart, au système andin ou au massif central (provinces de San Luis et de Córdova). Les Andes ont été l'objet d'une description spéciale; rappelons seulement que l'Aconcagua, la plus haute montagne d'Amérique (6834 m.), est tout entier sur le territoire argentin et que le passage le plus fréquenté à travers la chaîne tout entière est le col de la Cumbre : c'est précisément la grande route qui relie Valparaiso à Mendoza. En dehors de cette chaîne et de ses contreforts, le sol de la Confédération est couvert au centre même du continent par un vaste massif, dont la longueur dans le sens du méridien est d'environ 500 kil., c.-à-d à peu près celle des Pyrénées, la largeur de 200 à 250. Ces montagnes commencent par des ondulations presque insensibles du côté de l'Atlantique; la plaine qui se prolonge en pente imperceptible vers l'Orient est à l'alt. moyenne de 400 m. La grande route de Santiago del Estero à San Luis marque à peu près la limite orientale de ce système. Une première série de chaînons, dont l'altitude croit à mesure qu'ils se rapprochent du N., court parallèlement à cette route; ce sont comme les contreforts avancés du système. Innommés dans la partie méridionale, à cause de leur faible relief, ces chaînons s'appellent, au N., la sierra Ischilin et la sierra Quilino; ils sont séparés par un sillon profond (188 m.), par où se glisse la voie ferrée de Córdova à Tucuman. Du côté de l'O., ces chaînons forment un bourrelet qui domine un plateau assez bien arrosé par des ruisseaux nombreux qui arrivent jusqu'à la plaine, mais non jusqu'à la mer. Ces ruisseaux coulent presque tous de la seconde chaîne, la mieux marquée de toutes et dont la partie centrale prend le nom de sierra de Córdova. Elle a l'aspect de hautes plaines rocheuses de 1,800 à 2,300 m. Les sommets les plus élevés sont les Cumbres de las Achalas et de San Javier. Au N., le plateau de la Punilla s'abaisse peu à peu jusqu'à la dépression profonde de las Salinas. Du côté occidental, la sierra de Cordova a de brusques déclivités, elle est crevassée de ravins abrupts et domine une longue courbe ou quebrada au delà de laquelle se relève une autre crête qui porte les noms de sierra de San Luis; au S., cette montagne commence par deux piliers dominant la haute plaine de 800 m. et s'élevant à 1,115 m. d'altitude absolue; c'est la Punta de San Luis et le Morro; cette chaîne est très déchiquetée, plusieurs de ses sommets présentent une silhouette étrange, d'énormes blocs aux arêtes vives dominent le plateau tourmenté qui sert de piédestal à la chaîne. Le Pancanta dépasse 2,000 m. Au N.-E. de la sierra de San Luis, s'alignent les cônes volcaniques de la sierra de Pocho; ce sont comme des dômes dont l'altitude est presque égale à celle de nos montagnes d'Auvergne, mais qui sont moins imposants à cause de la hauteur relative des terres environnantes. La Yerba Buena a 1,645 m., le plateau qu'elle domine, près de 1,200 m. Au N. de la sierra de San Luis se trouve celle de Ulapes, beaucoup moins longue et de forme presque arrondie; elle s'abaisse au N. assez rapidement et domine un seuil par lequel on accède au bassin des lagunes. Au delà s'élève la sierra des Llanos; formé de trois chaînons qui s'entrecroisent de manière à dessiner à peu près la forme de la lettre S, ce massif, riche en végétaux, contraste par la verdure de ses forêts, assez maigres d'ailleurs, avec les plaines arides qui l'entourent. Longue de 120 kil., large de 12 à 20, elle domine d'environ 400 m. le bassin argileux des Salines.

Entre le 37ᵉ et le 38ᵉ degré de lat. S. et près du cap Corrientes commence une ligne de hauteurs qui occupent toute la partie méridionale de la prov. de Buenos Aires. Ces collines seraient insignifiantes n'était l'horizontalité presque complète des pampas qui se déroulent au N. et au S. On évalue à 275 m. l'altitude du sommet culminant de la sierra de Volcan (Cerro Paulino et mont Nogote). Après une large dépression s'étend à l'O. la sierra del Tandil (450 m.) que de faibles ondulations relient à la sierra de Quillalanquen, au cœur de la province. Dans la direction du S., près de la frontière, on trouve d'abord la sierra de Curamalal, et plus à l'E., celle de Pillahuinco qui forme le rebord d'un plateau couvert de lagunes; à l'angle méridional de cette province s'élève un massif plus remarquable, la sierra de la Ventana (1,020 m.), qui condense les nuages venus du large et dont la base donne naissance à des ruisseaux assez abondants; mais le massif lui-même, composé de quartz blanc et d'autres roches imperméables, est d'une aridité désolante. Enfin, sur les frontières du Brésil, entre le Paraná et l'Uruguay, sous le 28ᵉ degré, s'élève le massif pittoresque de la sierra de Misiones, encore fort mal connue. — Le reste du territoire est occupé par l'infinie pampa : « Sur cette énorme superficie si plane, si égale, écrivait, il y a une vingtaine d'années, Martin de Moussy, les moindres plis de terrain prennent à l'œil des proportions extraordinaires; le mirage, si fréquent en été, y fait ressembler les touffes d'herbe à des palmiers et sème de lacs et d'îles imaginaires cette mer de gazon. Des troupeaux nombreux, de bœufs et de chevaux, parcourent la pampa, le chevreuil, l'autruche y bondissent en liberté; le jaguar ou tigre d'Amérique, le loup rouge (Iguara) s'y tapissent dans les roseaux qui bordent les lagunes pour surprendre leur proie; l'igname s'y glisse dans les hautes herbes et la biscacha, la marmotte de la Plata, y creuse ses terriers à l'entrée desquels veille, en poussant des cris rauques, la petite chouette grise du désert. » La pampa argentine est divisée par le massif central en deux parties d'étendue très inégale. A l'E., elle est arrosée par des rivières dont la plupart se perdent dans le sable avant d'arriver, soit à la mer, soit aux grands fleuves. C'est la pampa proprement dite avec ses flaques d'eau saumâtre ou douce; elle est, comme le steppe russe, une réserve assurée pour la colonisation; les estancias et les villages s'y installent peu à peu; le chemin de fer la coupe déjà en deux tronçons. Au N., c'est le grand Chaco et les Llanos de Manzo. Au S., c'est la Pampa des Andes et la Patagonie. A l'O., entre le massif central et les Andes, la plaine a un autre caractère. On y trouve le bassin des salines ou des lagunes, divisé en plusieurs dépressions séparées par des collines de très faible hauteur. Au N. est la saline de Catamarca ou des Andes, puis celle de la Rioja; enfin, celle du Bebedero au S. Sous une couche légère, composée d'argile, le terrain est imprégné de sels alcalins et son aspect est d'un jaune rougeâtre; la végétation est maigre, sauf dans quelques îlots disséminés au milieu d'immenses déserts ou travesias, dont le sol s'élève de quelques mètres au-dessus de la plaine. C'est l'humidité qui manque à la Pampa; dès que la colonisation y sera installée et que des rigoles ou des puits artésiens fourniront des eaux courantes, le sol se prêtera admirablement, soit à l'élevage

des bestiaux, soit à l'agriculture, et cette plaine immense perdra l'aspect monotone qu'elle a aujourd'hui.

Décrivons sommairement et distinguons les trois grandes sections de la plaine argentine. Le grand Chaco entre les premiers contreforts des Andes et le Paraguay, d'une part, le Pilcomayo et le Salado de l'autre, est une plaine immense qui participe au caractère de la selva brésilienne. Le sol en est constitué par des roches de grès recouvertes d'argile plastique et ferrugineux presque imperméable ; aussi les lagunes et les marais salants sont très étendus ; e trait caractéristique de la flore est l'uniformité, on y trouve d'immenses forêts de palmiers, de vinal et de mistol. Des Indiens sauvages en très petit nombre parcourent ces immenses régions. Le climat chaud est généralement humide. Le Chaco se divise en deux sections : le Chaco boréal au N. du rio Vermejo ; le Chaco austral, qui n'a pas une colline. — La plaine des pampas manque d'arbres. La Patagonie, qu'on peut faire commencer aujourd'hui au sud du rio Negro, se partage également en deux sections : la Patagonie septentrionale qui participe au caractère géologique de la Pampa ; la Patagonie méridionale, qui est très creuse d'aspect et dont une partie a un sol volcanique. Le climat en est extrême.

Régime des eaux. Au point de vue hydrographique, nous retrouvons les mêmes contrastes qui nous ont frappé en étudiant le relief. La République argentine possède la partie la plus importante d'un réseau fluvial qui est un des plus beaux du monde : mais une grande partie de son territoire est sillonnée par des torrents qui se perdent dans le sable ou dans les lagunes et n'ont pas la force d'arriver à la mer ou aux grands fleuves permanents. Le bassin de la Plata occupe presque le quart de l'Amérique du Sud, Ce fleuve est formé par la réunion du Paraná, que grossit le Paraguay, et de l'Uruguay. Le Paraná appartient à la République sur sa rive gauche, depuis le confluent de l'Y-Guazu jusqu'à celui du Paraguay. Il décrit de nombreux détours, est encaissé entre des rives dominantes, et forme peu d'îles. Large de 3 kil. environ, il est parfois rétréci par des étranglements rocheux, forme la grande île d'Yacareti et d'Apipe. Il est sujet à des crues périodiques de décembre en juillet. La zone argentine du territoire des Missions est presque déserte et couverte de grands bois, des chutes d'eau y interceptent la navigation à l'époque de la sécheresse. Au confluent avec le Paraguay ou Corrientes se trouve l'île d'Itapiru. A partir de ce point le fleuve prend la direction du S., il a toujours 2m25 au minimum. Ses crues sont rares, mais terribles et imposantes. La différence de niveau atteint 8 m. et, comme les rives sont basses, le fleuve couvre des espaces immenses. Le Paraguay a pour affluents, sur le territoire argentin, le rio Pilcomayo qui rappelle le souvenir de l'infortuné Crevaux, et le rio Vermejo. Le Paraná reçoit le rio Salado, qui est navigable jusqu'aux montagnes de Salta. Ses crues sont assez fortes, mais la faible pente du sol est un obstacle à leur écoulement et une lisière de lagunes et de marécages s'étend sur presque toute la longueur du fleuve. La salure de ses eaux est presque insensible, sauf pendant la saison sèche. — L'Uruguay, qui prend sa source au Brésil, dans la Serra do Mar, borne la République sur sa rive gauche. C'est un fleuve de pampas, sa navigation est fort pénible à l'étiage dans toute la partie supérieure, elle est possible toute l'année à partir de Concordia. De nombreux gués, des récifs, des écueils en compliquent les dangers ; les îles y sont plus rares que dans le Paraná ; une végétation touffue, inextricable en défend les bords, les crues en sont très fortes et très rapides de septembre en décembre. Le Parana est un fleuve à delta. Celui-ci commence à San Pedro où le fleuve bifurque en deux bras : le Paraná de las Palmas et le Paraná Guazu ou grand fleuve : ces deux canaux se subdivisent en un réseau très compliqué et changeant. Les autres fleuves de la République sont le rio Dulce qui se perd dans la lagune appelée Mar Chiquita (80 m. d'altit). Son régime est le même que celui du Salado auquel il est parallèle, mais il n'arrive pas jusqu'au Parana qu'il atteignait autrefois. De même les rivières qui descendent des sierra de Córdova et de San Luis : les rios Primero et Secundo ; le rio Tercero est grossi du Sadillo qui se jetait autrefois dans le rio Cuarto. Il arrive jusqu'au grand fleuve par un lit tortueux et profond. Il est navigable jusqu'à Villa Nueva où bifurque le chemin de fer de Rosario à Córdova et à San Luis. Le rio Quinto, qui réunit les eaux de la sierra de San Luis, se perd dans les lagunes du Zuncal, une ligne de lacs, de creux plus ou moins humides, des bañados qui s'étendent ou se rétrécissent suivant les saisons, se prolonge jusqu'au rio Salado, de la prov. de Buenos Aires, qui se jette au N. du cap S. Antonio dans l'estuaire de la Plata.

Pour achever cette énumération des principaux cours d'eau de la République argentine il reste à indiquer les fleuves qui tombent directement dans l'Atlantique et à décrire sommairement le réseau fluvial de la plaine intérieure. Au premier de ces groupes se rattachent le rio Colorado et le rio Negro. Le rio Colorado est formé de deux bras principaux qui viennent des Andes au N. du col de Planchon. La haute vallée est très encaissée, c'est un immense couloir qui débouche en plaine, près du village de Cordillera. Il coule ensuite au S.-E., séparant le territoire de Los Andes du territoire del rio Negro. Sa pente est plus rapide que celle des fleuves septentrionaux ; il a deux sortes de crues, la première due à la fonte des neiges, au commencement de l'été (fin déc.), l'autre aux pluies de la fin de l'automne en juin. Il est grossi, à gauche, d'un affluent important qui s'appelle aussi le rio Salado et qui se rattache, par ses bras supérieurs, le Chadi-Leobu et l'Atuel, au système de la plaine intérieure. — Le rio Negro recueille toutes les eaux qui ruissellent sur le flanc oriental des Andes entre le Tronador et le volcan de Chillan. Il est navigable sur la plus grande partie de son cours. Deux grands courants le constituent : celui du N. est le rio Nenquen ; celui du S., qui sort du lac Nahuel-Huapi, est le rio Limai ; son régime est le même que celui du Colorado.

Du N. au S., les bassins intérieurs de la République argentine sont : 1° Entre la chaîne orientale des Andes, la sierra des Cerros Blancos, sous le 26e degré de latit., la Laguna Blanca, dont le trop-plein, aux époques de pluie, s'écoule dans la Laguna Colorada. Ces deux nappes d'eau diminuent de surface ; en même temps s'augmente le degré de salure. 2° Entre les Andes et les sierras de Aconquija et de Ambato, les salines de Andalgala, dans la province de Catamarca (28° lat. N.) ; elle reçoit le rio Belen ; le seuil d'Amilgancho, formé de dunes sablonneuses, le sépare du bassin suivant. 3° Bassin de la Rioja entre les dernières croupes de la sierra Famatina et de la sierra de los Llanos ; la lagune qui en occupe le fond est très allongée. 4° Au S. du massif de San Luis, le bassin du Bebedero, qui communique d'une manière intermittente avec le précédent par la fameuse Cañada de la Travesia, lit desséché d'un immense fleuve aux eaux salées. Les bords du Bebedero donnent d'énormes quantités de sel à l'époque des sécheresses. Plus à l'O. se creusent les lagunes de Guananche où devraient arriver les eaux du rio Vermejo qui descend des profondes vallées entre les Andes et la sierra Famatina, le rio Blanco, qui reçoit les neiges du Copiapó et du Cerro del Cobre, enfin le rio San Juan, formé de deux bras. Celui du N., le rio Cortano, ouvre la passe del Vento ; celui du S., le rio de los Patos, recueille les torrents du Portillo de Valle Hermoso et ceux qui sillonnent le flanc septentrional du massif de l'Aconcagua. Les lagunes de Desaguadero dont un bras tourne brusquement au N. pour se jeter dans le lac du Bebedero ; le bras méridional se perd dans les bas-fonds sablonneux du los Medanos où arrivent affaiblis les deux principaux cours d'eau de la prov. de Mendoza, le Tunuyan et le rio Diamante, entre lesquels se trouve le désert aride de la Travesia Grande.

Climat. Le climat de la République argentine varie nécessairement suivant la situation et l'altitude des diverses

régions de cet immense territoire. On peut diviser la Confédération en trois zones auxquelles correspondent des climats différents : la zone orientale, la zone intérieure et la zone des Andes. *a*. La zone orientale comprend le littoral, la Patagonie, les provinces de Buenos Aires, Santa Fé, Entre Rios, Corrientes et une partie du Chaco. C'est un climat maritime. L'été y correspond à notre hiver, le printemps à notre automne ; mais la température est tellement douce que l'on n'y distingue guère, en réalité, que deux saisons : la chaude, d'octobre à fin avril ; la fraîche de mai à fin septembre. Le mois de juillet est le plus froid. Il rappelle le mois d'avril à Paris : en moyenne, le thermomètre ne descend pas plus bas que — 4° et ne dépasse point + 41. A Buenos Aires, la moyenne annuelle est de 17°,2, celle de juillet 10,4, celle de janvier 24,3. Les brises de mer dans les contrées voisines du littoral donnent une certaine égalité de température nocturne et diurne ; mais à mesure qu'on s'éloigne de l'Atlantique, l'écart augmente entre la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits, surtout au printemps. A la suite des vents violents venus de la Pampa, on observe des minima de —4 pendant la nuit. La pression atmosphérique est très forte : elle varie entre 779 millim. et 747. Les oscillations les plus fortes ont été observée à Gualeguaychú, elles atteignent 29 millim. La pression est en raison inverse de la température. Le mercure s'élève par les temps froids. Les vents d'E. et de S.-E. dominent. Le dernier souffle presque sans interruption pendant toute la saison chaude ; leur action est combattue en partie, pendant la nuit, par la brise de terre sur les bords de l'Océan ; de là un phénomène connu sous le nom de *Virazon* dont les effets sont parfois considérables : la colonne d'air entre en mouvement de haut en bas et produit ainsi un vide que viennent occuper en tournoyant les couches voisines. Les vents du N., assez rares, sont chauds et humides, ils provoquent des orages et sont suivis, au bout d'un jour, en général, d'un appel d'air venu du S.-O., et qu'on appelle le Pampero, généralement accompagné de tempête et d'une pluie fine, quelquefois de trombes et de grêle. Au point de vue hygrométrique, cette région présente d'assez grandes différences entre l'humidité du jour et celle de la nuit. Elle est de 8° en moyenne près de la Plata et de 25 en remontant le Parana au N. La rosée est abondante, sauf de janvier à mars, la neige est presque inconnue ; mais les brouillards sont fréquents et produisent parfois le mirage ; les pluies sont distribuées inégalement, elles sont rares et très abondantes, la hauteur moyenne des eaux de pluies est de 1,200 millim. — *b*. Zone centrale ou intérieure, chaleurs torrides, faibles différences entre la température de jour et de nuit, grande variété des climats locaux, surtout dans le voisinage du massif central, vents alternatifs du N. et du S. Le vent du N. ou Zonda est le simoun de cette région, il produit des tourbillons de poussière, dans la Pampa fréquents orages. — *c*. Zone des Andes (V. Andes).

2° Géographie politique. — La *superficie* de la République argentine, y compris les territoires et la Patagonie, peut à présent être évaluée à 2,836,000 kil. q. — La *population* comptait, d'après le recensement de 1869, 1,812,490 hab. ; à la fin de sept. 1882, elle était estimée officiellement à 2,942,000 hab., savoir :

Ville de Buenos Aires. . . .	295,000
Prov. de Buenos Aires. . . .	612,000
— Córdova.	320,000
— Corrientes.	204,000
— Entre Rios.	188,000
— Santa Fé.	187,000
— Tucuman.	178,000
— Salta.	167,000
— Santiago.	158,000
— Catamarca.	102,000
— Mendoza.	99,000
— San Juan.	91,000
A reporter. . . .	2,601,000
Report. . . .	2,601,000
Prov. de La Rioja.	87,000
— San Luis.	76,000
— Jujui.	66,000
Territoires nationaux.	112,000
Total. . .	2,942,000

Ces nombres sont ceux que reproduit l'*Almanach de Gotha ;* mais les évaluations varient et, dans un ouvrage récent publié à Buenos Aires, José Greges n'estimait qu'à 2,426,600 (territoires compris) le nombre total des habitants. Il est vrai qu'on évaluait pour avril 1886 la population de Buenos Aires à 398,498 hab.

La République argentine forme sur le modèle des Etats-Unis un état fédéral qui se compose de dix provinces, ou Etats complètement indépendants les uns des autres pour leurs affaires intérieures et d'un gouvernement national commun, qui est représenté au dehors. Ce gouvernement perçoit les revenus de tout le territoire et s'en sert pour entretenir la force armée, pour solder les dépenses de l'administration, celles des rapports avec le dehors et de l'enseignement public, tant que chaque province ne s'en est pas chargée elle-même, comme l'a déjà fait la province de Buenos Aires qui est la plus civilisée et la plus peuplée. — Chaque province a son gouvernement, sa représentation, sa garde nationale et entretient une administration particulière à ses frais ; elle reçoit fréquemment des subsides du gouvernement fédéral, principalement pour les frais du culte et de l'enseignement lorsqu'elle les possède déjà comme sa propriété ou qu'elle les a nouvellement fondés. Les établissements d'enseignement supérieur et le haut clergé sont aussi en partie entretenus par le gouvernement fédéral, lorsqu'ils ne peuvent se suffire par leurs propres ressources ou par leurs dotations foncières. Les cloîtres et les ordres religieux seuls sont pourvus de ces biens ; les églises paroissiales et évangéliques sont, au contraire, soutenues en partie par l'Etat. — Les deux Chambres se réunissent annuellement et votent les lois, c.-à-d. approuvent ou rejettent celles que propose le gouvernement ; elles fixent les contributions et les impôts, décrètent les traitements des fonctionnaires de l'Etat, approuvent les emprunts et les travaux publics, tels que les chemins de fer ; ce sont elles encore qui accordent les concessions des lignes, qui accueillent ou renvoient toute proposition faite par l'Etat au sujet des établissements scientifiques, ou qui prennent l'initiative de toutes ces créations. Tous les décrets extraordinaires du gouvernement sont soumis à leur jugement, qui doit aussi être demandé plus tard, lorsque ces actes sont promulgués hors du temps de la diète, qui dure du 1er mai au 1er oct. — Les gouvernements de province étant indépendants du gouvernement national, les gouverneurs et les représentants sont choisis par chaque Etat et délibèrent librement sur leurs affaires intérieures, en se réglant sur les lois établies par le congrès pour tout le pays. Le président est élu pour six ans ; il n'a pas le droit de donner des ordres à aucun gouverneur de province, mais simplement d'émettre des vœux ; dans les cas pressants, en temps d'émeute par exemple, il peut intervenir si le gouvernement provincial le réclame. Il ne peut imposer son intervention d'office que sur l'autorisation du congrès, ce qui, en général, aggrave le conflit, car chaque Etat peut accuser, devant le congrès, le gouvernement national d'arbitraire administratif. C'est une source de querelles incessantes ; beaucoup de fonctionnaires supérieurs, militaires pour la plupart, se permettent des actes qui donnent lieu à des plaintes et occasionnent ainsi de fâcheuses discussions. — Tels sont les principaux points de l'administration de la République argentine. Il faut se reporter à la constitution du pays pour tout ce qui touche à la justice, laquelle est de deux degrés : les cours provinciales et la cour nationale, qui ont leurs tribunaux particuliers. Sans décrire isolément chacune des quatorze provinces, on peut nommer et désigner chacune d'elles par ses caractères les plus distincts. Quant à leurs fron-

tières, il suffit de se reporter à la carte qui fournit des indications suffisantes. On partage ces quatorze provinces en plusieurs groupes, d'après leur situation ou la nature de leur sol. Dans ce qui suit on trouvera, pour chaque province, des détails sur la population et les principaux produits.

Les provinces de l'E. de la République argentine contiennent partout de grasses prairies; le sol n'est dénudé nulle part; de tous côtés s'élèvent de profondes forêts. On y fait en grand l'élevage du bétail, principalement des chevaux. La province de *Buenos Aires* a une population de 612,000 hab., dont 295,000 dans la ville de Buenos Aires. *Santa Fé* a une population de 187,000 hab. Ces deux provinces sont de vraies provinces de pampas; elles se composent d'une plaine vaste et fertile. Santa Fé possède, au N., un territoire boisé. La principale richesse de ces contrées consiste en bestiaux; elles exportent aussi du coton, des peaux, des cornes, des os, de la viande séchée. Buenos-Aires, principalement, fait un grand commerce de viande salée et conservée. *Entre Rios* et *Corrientes* s'étendent entre l'Uruguay et le Paraná; on les appelle aussi la Mésopotamie argentine; elles sont traversées par une chaîne centrale, on y rencontre beaucoup de forêts et de grasses prairies. Entre Rios a 188,000 hab. et Corrientes 204,000. — Les provinces du N. jouissent d'un climat excellent; elles sont bien arrosées et possèdent une riche végétation. Le café, la canne à sucre, le tabac et le coton y sont l'objet d'une grande culture. Le produit spécial du pays est le brandwine, eau-de-vie de sucre, dont il se fait une grande exportation. On y fabrique aussi du cuir de bonne qualité que l'on envoie jusqu'à Buenos Aires. Dans la partie N.-O., la chaleur est modérée; on y élève beaucoup de bétail. Les deux provinces du N. portent les noms de *Jujui* et de *Salta*. La province de Jujui, qui est la plus septentrionale, ne compte pas moins de 66,000 hab. et celle de Salta 167,000. — Dans le centre, on trouve les provinces de *Tucuman*, *Santiago*, *Córdova*, *San Luis*. Ce sont les moins riches; elles ont beaucoup de steppes, de lacs salins, peu de pâturages naturels. L'agriculture est obligée le plus souvent d'avoir recours à des irrigations artificielles et arrive ainsi à des résultats satisfaisants. Tucuman a 178,000 hab.; Santiago del Estero 158,000. Santiago a une partie de son territoire occupée par un steppe stérile qui s'étend à l'E. jusqu'au grand Chaco; plusieurs de ses districts sont boisés. La principale ressource du pays consiste dans l'élevage du bétail et les cultures de coton. Córdova possède un territoire plus fertile; aussi le nombre de ses habitants s'élève-t-il jusqu'à 320,000. Entre les chaînes de la Sierra se trouvent de riches districts agricoles, et la production des métaux est une des ressources du pays. La province de San Luis a 77,000 hab. et possède des mines nombreuses. — Les provinces de l'O. sont celles de *Catamarca*, *la Rioja*, *San Juan*, *Mendoza*. Ces provinces ont un climat chaud, aride, impropre à l'agriculture qui n'y est possible qu'avec un savant système d'irrigation. Elles sont riches en troupeaux qui se nourrissent principalement de trèfle artificiel (medicago sativa) et font le commerce de bêtes de boucherie avec le Chili. L'exploitation des mines produit surtout du cuivre et de l'agent. Dans les provinces du S., la production du froment ne dépasse pas les besoins de la consommation. Catamarca compte 102,000 âmes, La Rioja 87,000, San Juan 91,000 et Mendoza 99,000. Le vin de ces contrées est assez estimé, de même que les pêches et les olives qui sont transportées jusqu'à Buenos Aires.

3° Géographie économique. — *Agriculture*. La République argentine a été pendant longtemps un pays d'élévage par excellence. L'industrie pastorale s'y est développée d'une façon prodigieuse, grâce aux facilités offertes par les vastes plaines de l'intérieur. Il faut donc, en première ligne, noter cette source de la richesse publique. A l'époque de la conquête, les indigènes n'avaient domestiqué que le lama. Mendoza, en 1530, introduisit les premiers chevaux; en 1560, on amena du Pérou des chèvres et des moutons; enfin en 1553, des bestiaux, huit vaches et un taureau, furent importés du Brésil. Tels furent les ancêtres de ces millions de bêtes qui paissent dans les plaines argentines. L'histoire a gardé les noms des hommes qui firent ces dons précieux à la colonie naissante. C'est Nuño Chaves qui a importé les chèvres et les brebis; les frères Goës et le Portugais Gaëte amenèrent les vaches et le taureau. Ces derniers animaux venaient d'Espagne, ils étaient de forte taille; leurs descendants sont restés conformes au type de la race. Pendant deux siècles, une partie des bœufs vivait à l'état sauvage; on les tuait pour leur peau. Ces animaux étaient appelés alzados. Aujourd'hui, ils ont été ramenés à un état voisin de la domesticité; on les marque au fer rouge, ils sont surveillés dans chaque ferme ou estancia par des cavaliers, on les réunit dans une grande enceinte formée par des pieux fichés en terre, le corral, où le choix se fait des bêtes destinées à la reproduction, de celles qui sont vendues à d'autres fermes et de celles qui sont dirigées sur les saladeros ou les fabriques d'extrait de viande. Ces animaux sont naturellement très doux; il sont habitués à vivre toujours en plein air, mais ils se fatiguent et maigrissent facilement dans ces longs trajets entre le pâturage où ils ont été nourris et les villes. Les éleveurs de la République commencent à comprendre de quel avantage serait pour eux l'introduction d'animaux reproducteurs appartenant aux races les plus perfectionnées de l'Europe. L'influence de l'Ecole d'agriculture fondée depuis peu par le gouvernement de Buenos Aires ne peut manquer d'accélérer cette transformation. On évalue à plus de quatorze millions le nombre des bêtes à cornes appartenant à des propriétaires : on ignore le nombre de celles qui sont retournées à l'état sauvage. La République exporte environ deux millions de bêtes par an. Le cheval est aussi de race espagnole et de petite taille. Les Argentins dédaignent de monter les juments, ils imposent aux chevaux des fatigues exagérées qui les usent très vite, de sorte que le nombre des juments est en proportion beaucoup plus considérable que celui des chevaux. On les tue pour leur peau ou pour l'huile (*potro*) que donne la fonte de leur graisse. Ils vivent comme les bœufs en plein air, ils ont beaucoup de fond. On les dresse à trois ou quatre ans après les avoir capturés avec le lazo. Dans la zone du littoral, les chevaux sont, en général, moins bien traités, sauf dans les villes, que dans la région plus occidentale où ils sont plus rares. Leur nombre dépasse quatre millions, on en exporte 260,000 par an; le crin est aussi une branche importante de commerce, la République en a expédié au dehors 1,732,000 kilogr. en 1884. Le mulet est surtout apprécié dans la région des Andes (provinces de Mendoza, Córdova et Tucuman). Des troupeaux entiers passent chaque année les montagnes et sont menés aux marchés du Chili. Les mulets argentins sont d'une force très grande et peuvent porter jusqu'à 170 kilogr., en parcourant de douze à quinze lieues par jour. Le chiffre total dépasse 200,000. Les moutons, longtemps négligés et abandonnés presque à eux-mêmes, sont, depuis quelques années, l'objet de soins intelligents. On a amélioré la race, en important des brebis mérinos venues des bergeries de Rambouillet : leur viande est encore dédaignée dans l'intérieur. On soigne le mouton surtout pour la laine et cette production a pris une telle extension, qu'aujourd'hui la valeur commerciale de cette matière dépasse celle de tous les autres produits exportés par les Argentins. En 1885, les douanes ont relevé l'expédition de 128 millions de kilogr. de laine et 31 millions de kilogr. de peaux de mouton. On évalue à 100 millions de têtes les ouailles de la République. La province de Buenos Aires en possède à elle seule près de 80 millions. La création d'une école vétérinaire à laquelle est annexé un haras ne peut que contribuer à la rapidité des progrès de l'industrie pastorale. Les chèvres sont, au nombre de 3 millions, réparties surtout dans les provinces de l'O. Le porc est méprisé comme

dans tous les pays chauds; l'immigration italienne a eu cependant pour résultat une hausse dans le prix de la viande de cet animal, si bien qu'un porc engraissé coûtait plus cher qu'un bœuf; mais, sauf dans quelques provinces où les troupeaux sont engraissés dans les forêts de palmiers yatais, les porcs sont généralement nourris de déchets de viande, ce qui donne à leur chair un goût détestable. L'élévage de l'autruche a été aussi tenté avec succès sur plusieurs points. Les volailles fort mal soignées, en général, ont cependant pullulé. L'agriculture proprement dite fait, dans la République, de merveilleux progrès. Elle refoule l'industrie pastorale et la production des céréales a pris une telle importance que depuis 1877, au lieu d'importer des blés et des maïs d'Europe et des Etats-Unis, les Argentins expédient maintenant un surplus notable de leur consommation. Le Brésil a été le premier marché qu'aient envahi les grains de la Plata, mais aujourd'hui ils arrivent au Havre et à Bordeaux. La culture du maïs réussit jusqu'à une altitude de 2,500 m.; dans la seule province de Buenos Aires, la plus grande et la plus prospère de toutes, il est vrai, 250,000 hectares étaient consacrés à cette plante: le blé en occupait 200,000. C'est encore bien peu, mais le rendement est considérable: 2 à 300 pour 1. Le manioc et le riz réussissent bien dans les plaines qui peuvent être irriguées. Les jardins sont encore rares, sauf dans la banlieue des grandes villes. On y cultive des concombres, des melons, du poivre espagnol. Les provinces du N.-O., Tucuman, Salta, même Jujui et Santiago, se livrent avec succès à la culture de la canne à sucre. La construction des chemins de fer, en assurant un débouché facile à ces produits, a donné une grande extension à cette culture : les plantations se sont accrues dans une proportion étonnante, le sucre est manipulé sur place et donne des plantes très estimées tant en sucres cristallisés qu'en alcools : on estime que la vente de l'eau-de-vie de canne doit suffire à payer tous les frais d'exploitation. La vente du sucre donne un bénéfice net et trouve des débouchés très faciles dans la République même. La culture de la betterave, qui promet de bons résultats sur le littoral, n'est encore qu'à ses débuts. Le tabac est indigène, tandis que la canne à sucre a été importée du Pérou ou de Taïti; les Indiens lui donnent encore le nom de Petun, sous lequel il a d'abord été connu en Europe. On le cultive dans les provinces de Tucuman, — pour l'exportation au Chili, — de Corrientes, de Santa Fé et d'Entre Rios pour l'exportation en Europe et la consommation locale; celle-ci est très considérable. Mais l'importation des cigares fabriqués dans les usines d'Europe est encore supérieure à l'exportation des feuilles obtenues par les planteurs de la République. La vigne a réussi fort bien dans les provinces de l'intérieur et sur le flanc des Andes. Les provinces de Mendoza et de San Juan sont au premier rang. Les vignes y sont disposées en treilles hautes de 2 m. et arrosées à leur pied par de profondes rigoles où l'eau circule au gré du vigneron. On obtient des vins pareils au Jeres; dans la sierra de Famatina, dans le voisinage d'Arauco, dans la vallée de Calchaqui et surtout dans la Rioja, on obtient des madère, des muscat, des porto; mais le transport et la conservation de ces excellents produits offrent tant de difficultés que, jusqu'à présent, la concurrence française et espagnole leur ferme le marché des grandes villes du littoral. Les arbres ont trouvé un terrain favorable. Le maté du Paraguay donne une boisson analogue au thé, obtenue en faisant infuser ses jeunes tiges et ses feuilles préalablement desséchées. On ne le cultive pas, il pousse de lui-même dans le territoire des Missions. L'oranger importé d'Europe s'est multiplié prodigieusement à Santa Fé, Paraná, Corrientes, il atteint une taille élevée. Les oranges de la Rioja et d'Oran sont particulièrement estimées; il s'en fait une consommation énorme. Un arbre porte 3,000 oranges et plus, rapporte en moyenne 10 fr. et dure cent ans. Le revenu sera certainement beaucoup plus considérable à mesure que se développeront les voies de communication. Le bananier, le cherimollier (Salta, Tucuman, Catamarca), le papayer (Corrientes), la raquette (Córdova), la goyavier, le grenadier réussissent partout. Le caféier est plus délicat et ne donne ses produits que dans la vallée du San-Francisco. Les oliviers sont mal soignés, aussi le feuillage en est plus beau que les fruits, sauf à Mendoza, San Juan et la Rioja. — Parmi les arbres des pays tempérés, le cognassier offre d'excellents sujets pour la greffe (Buenos Aires), ses fruits sont bons; l'abricotier a réussi sur le littoral et le versant des Andes. Le cerisier et le poirier sont moins productifs qu'en Europe; au contraire, le noyer et le pommier prospèrent admirablement; le figuier (fruits blancs et violets) est l'objet d'une culture aisée et très rémunératrice, bien qu'on exporte encore fort peu de fruits secs. Le mûrier se plaît dans les provinces de Mendoza, Catamarca, San Juan, dans les sierras de Córdova et de San Luis.

Commerce. Le commerce de la République a suivi pendant ces dernières années un accroissement toujours constant. Tandis qu'en 1870, il était pour la totalité de 400 millions de francs, il s'est élevé en 1875 à 560 millions, en 1880 à 535 millions et enfin en 1885 à 880 millions. La majeure partie de ces transactions s'est effectuée par le port de Buenos Aires. Importation et exportation de toutes les douanes en 1885 (évaluées en francs).

Pays	Importation	Exportation
Angleterre	176.875.000	56.135.000
France	72.725.000	120.825.000
Belgique	35.315.000	74.415.000
Allemagne	36.315.000	42.560.000
Italie	21.035.000	12.240.000
Espagne	15.945.000	11.210.000
Pays-Bas	2.725.000	335.000
Etats-Unis	35.035.000	27.278.000
Brésil	11.035.000	10.850.000
Uruguay	21.210.000	16.840.000
Chili	230.000	12.470.000
Paraguay	7.350.000	800.000
Antilles	390.000	7.165.000
Divers	22.920.000	25.730.000
Total de l'importation	459.110.000	
Total de l'exportation.	429.253.000	
	888.363.000	

On voit par ce tableau que la France tient le premier rang pour l'exportation, mais non pour l'importation. Il n'y a pas de banque française à Buenos Aires, tandis qu'il y a deux banques anglaises, une banque italienne, une allemande et une espagnole. Malgré les progrès merveilleux du commerce argentin, nous devons noter que la République ne vient qu'au second rang parmi les Etats sud-américains pour la proportion des dépêches télégraphiques relativement au nombre d'habitants, et au troisième (Chili et Uruguay) pour les expéditions de poste.

Chemins de fer. Grâce à l'horizontalité du sol dans la partie de la République argentine qui s'étend entre l'Atlantique et le massif central, il a été possible de construire des chemins de fer à peu de frais relativement. Les lignes qui existent sur le sol argentin se divisent en trois grandes sections : 1° les chemins de fer de l'Etat; 2° les chemins de fer de la province de Buenos Aires qui est une sorte d'Etat dans l'Etat; 3° les lignes des compagnies. Voici l'énumération des lignes des différents tronçons :

Chemins de fer de l'Etat. De Villa Nueva-San Luis, Mendoza, San Juan, 769 kil.; de Córdova à Tucuman, 546 kil.; de Frias à Santiago del Estero, 162 kil.; de Puerto Ruiz à Gualeguay, 10 kil. . . . .

Total . . . . 1.487 kil.

Chemins de fer de la province de Buenos-Aires. De Buenos Aires à Nueve do Julio, 258 kil.; de Lujan Pergamino San

A reporter. . . 1.487 kil.

Report. . . . 1.487 kil.
Nicolas, 238 kil.; de Pergamino à Junin, 89 kil.; de Merlo-Lobos-Saladillo, 152 kil.; de Pereyra, la Plata Temperley, 47 kil.; de Temperley à Canuvelas, 44 kil.; de la Plata à Ferrari, 45 kil.; autres lignes 19. . . .
Total . . . . 892 kil.

Lignes des compagnies. De Buenos Aires à Bahia Blanca, 716 kil.; de Altamirano à Juarez, 393 kil.; de Buenos Aires à Tigre, 30 kil.; de Buenos Aires, Campana, Baradero, 147 kil.; de Buenos Aires à Ensenada, 56 kil.; de Mercedes à Junin, 144 kil.; de Rosano à Córdova, 60 kil.; chemin de fer des colonies de Santa Fé, 100 kil.; de Concordia à Monte Caseros, 155 kil. . Total. . 2.197 kil.
Total . . . . 4.576 kil.

Lignes en construction. Tucuman à San José de Metan, 180 kil.; Recreo Chumbicha, 176 kil.; Junin à Villa Mercedes, 435 kil.; Marmol à Moron, 27 kil.; Paraná à Concepcion del Uruguay, 290 kil.; les colonies de Santa Fé, 150 kil.; Juarez aux Tres Arroyos, 95 kil.; Maipu à Mar del Plata, 129 kil.; Rosano à San Lorenzo, 25 kil.; Boradero à Rosano, 156 kil. Total . . . . 1.663 kil.

Dans le milieu de l'année 1886, le nombre de kil. de lignes en construction s'est abaissé à 1,303, tandis que celui des lignes en exploitation s'est élevé de 4,576 à 5,356, ainsi répartis :

Chemins de fer de l'Etat. . . . . 1.841 kil.
Chemins de fer de la province de Buenos Aires 892
Lignes des compagnies. 2.623
Total . . . . 5.356 kil.

Religion. — Le culte catholique est la religion officielle de la République argentine. Le congrès vote pour l'entretien des édifices consacrés au culte des sommes relativement considérables qui sont réparties par le pouvoir exécutif. Néanmoins les bulles et autres actes de la cour pontificale romaine n'ont force de loi sur le territoire argentin qu'après avoir reçu l'exéquatur du pouvoir central. — La liberté des cultes est garantie aux étrangers. — Les évêchés sont ceux de Buenos Aires, Paraná, Córdova, Salta, San Juan et Cuyo.

Drapeau. — Le drapeau est composé de trois bandes horizontales, deux bleues en haut et en bas, une blanche au milieu, avec un soleil entouré de rayons.

Langue. — La langue officielle est l'espagnol, mais dans les villes du littoral il se glisse peu à peu dans le dialecte usuel des termes nouveaux empruntés aux divers langages d'Europe et surtout de France et d'Angleterre. Dans l'intérieur, au contraire, il subsiste dans le langage des vocables dérivés des langues indiennes. Les Indiens de la République argentine ont conservé en partie leur langage maternel. Les sauvages sont évalués au nombre de 90,000 ; ils diminuent d'année en année. On les divise en trois groupes : au N., les tribus brésiliennes, Payaguas, Chiquites, Zamucas, Omaguacas, et les Indiens du Tucuman, à l'O. (Jures et Diaguitos). Ceux de la Mésopotamie (Guaranis et Arachanes à l'E.). Au centre les Indiens du grand Chaco, les Mataguayos, les Abiponls, qui se rattachent aux Puelches et aux Indiens Pampas. Enfin, à l'O. les Araucans, les Aucaces et les Peguenches qui ont trouvé asile dans les vallées les plus reculées des Andes.

Instruction publique. — La République argentine possède deux universités : à Buenos Aires et à Córdova ; quatorze écoles supérieures ou lycées dans la capitale de chacune des provinces, une école d'ingénieurs, une école des cadets, une école de marine, une école d'agriculture ou institut agronomique, une école commerciale et une école des mines. Il existe une academia nacional, une société zoologique et une société de géographie qui se tiennent en rapports fréquents avec les corps savants de l'Europe. L'observatoire de Buenos Aires est justement célèbre dans les cercles géographiques par l'importance de ses observations et aussi par le mérite des savants européens que le gouvernement fédéral a placés à sa tête.

Budget. — Les finances de la République argentine sont assez prospères si nous les comparons à celles de la plupart des autres républiques sud-américaines ; néanmoins, elles sont presque constamment en déficit ; ainsi, pour l'année 1884, les recettes ont été de 190 millions de francs ; les dépenses, y compris le paiement de dettes antérieures, de 292 millions. Outre le budget général, chacune des 14 provinces a son budget particulier.

Criminalité. — S'il faut en croire les statistiques officielles, la criminalité décroît sensiblement dans la République argentine. Elle est descendue de 1,762 crimes et délits pour 1881 à 1,605 pour 1883, et si depuis cette époque le nombre absolu s'est légèrement accru (1,708, pour 1885), il faut remarquer que la proportion relativement au chiffre de la population a considérablement baissé, puisqu'elle est tombée de 0,60 à 0,44 %. Un tableau assez complet, publié dans la revue générale de l'administration à Buenos Aires pour l'année 1885, évaluait à 6,328 le nombre des simples contraventions. Les hommes figurent sur ce total pour plus de 5,000, les femmes pour 961. Mais ce tableau pourrait être un peu trop flatteur. Nous constatons en effet que nulle part en Amérique le nombre des suicides n'est aussi élevé. Il est de 18,9 pour cent mille hab. La Confédération argentine vient en quatrième ligne parmi les Etats les plus frappés de cette maladie. L'Allemagne, le Danemark et la Suisse seuls ont plus de suicidés, toute proportion gardée. Il n'est pas très étonnant qu'il en soit ainsi dans un Etat où les espérances qui poussent les Européens à l'émigration sont loin d'être toujours réalisées.

Armée (en juin 1886). — L'armée de la République argentine compte, non compris la garde nationale, 7,324 hommes, savoir : 3,550 hommes d'infanterie, 2,844 hommes de cavalerie et 930 hommes d'artillerie. Il y a 6 lieutenants généraux, 15 généraux de division, 4 généraux de brigade, 70 colonels, 203 lieutenants-colonels, 206 majors-sergents et 892 autres officiers. La garde nationale compte 347,653 hommes. L'école militaire est établie au collège de Parlermo.

Marine. — Le personnel de la marine compte 1 contre-amiral, 2 chefs d'escadre, 4 colonels, 8 lieutenants-colonels, 6 majors, 25 capitaines, 33 lieutenants, 49 sous-lieutenants, 56 élèves, 16 payeurs, 65 machinistes, 16 médecins, 2 aumôniers et 23 pilotes. Division de marine, 1,690 hommes, officiers compris ; division de torpilleurs, 23 officiers, 6 élèves, 7 ingénieurs, 6 machinistes, 7 officiers de pont, 77 sous-officiers et matelots, et 25 chauffeurs et ouvriers. Le nombre des navires, canonnières, torpilleurs, avisos, etc., s'élève à 31, dont 3 navires cuirassés ; celui des vapeurs à voiles est de 6 ; le tout armé de 72 canons, jaugeant 16,112 tonnes et de la force de 12,855 chevaux. L'école navale de Buenos Aires forme des officiers pour la marine argentine.

Immigration. — Le gouvernement argentin a tardé longtemps à provoquer sur son territoire l'immigration de colons européens. L'exemple d'autres Etats l'a décidé assez tard, vers 1867, à faire des efforts pour attirer sur son territoire les Européens en quête d'une nouvelle patrie. C'est d'Italie que vient le plus fort contingent d'émigrants. Le chiffre des nationaux du royaume subalpin était en 1882 de 339,000. Ensuite venaient les Espagnols au nombre de 161,000 suivis de près par les Français, 153,000. Les Anglais n'étaient que 51,000 et les Allemands que 54,000 en y joignant les Suisses. Le reste des étrangers était de 165,000. Le mouvement d'immi-

gration subit des vicissitudes assez considérables; les guerres civiles, les épidémies écartent de temps à autres le courant qui amène de nouveaux colons à la République. D'autre part, les crises politiques ou militaires en Europe sont suivies à brève échéance d'un mouvement plus accentué dans l'émigration. Voici les chiffres de l'immigration pour la période contemporaine :

1858	4.600
1868	29.000
1870	41.000
1875	42.000
1880	41.600
1882	59.000
1883	73.000
1884	103.000
1885	130.000
Total	240.000

La République, en moins de vingt ans, a reçu de l'Europe plus d'un million d'émigrants, dont près de deux cent mille ont renoncé à l'hospitalité qui leur était offerte. De grands efforts sont faits par le gouvernement fédéral pour attirer des colons sérieux de l'Europe centrale. Cet afflux de nouveaux éléments est surtout fourni par l'Europe latine. Ainsi en 1885, sur 80,000 immigrants dont la nationalité est connue, 63,500 étaient Italiens, 4,300 Espagnols, 5,700 Français; les autres nationalités comptaient moins de 2,000 représentants. On remarque que les Français ne viennent plus qu'au second rang, et qu'ils sont considérablement dépassés par les Italiens; mais en 1860, ils étaient de beaucoup les plus nombreux parmi les nationalités étrangères. Les principaux ports d'émigration française pour la République argentine sont Bordeaux, le Havre, Bayonne, Cette et Marseille.

II. Histoire. — I. Voyages de découvertes et colonisation. — Le rio de la Plata fut découvert en 1515 par Juan Diaz de Solis, grand pilote de Castille. Ce navigateur cherchait le passage par eau de l'Atlantique au Pacifique. Il remonta le fleuve en suivant la rive gauche jusqu'à l'île de Martin Garcia ; il fut tué par les Indiens Charruas un peu au-dessus de Montevideo, à l'embouchure du ruisseau qui s'appelle encore l'Arroyo de Solis. Il est mort sans avoir reconnu son erreur. Magellan, en 1570, s'enfonça assez avant dans l'estuaire pour s'apercevoir qu'il fallait chercher plus au S. Sept ans plus tard, Sébastien Cabot, passé au service d'Espagne depuis 1518, arrive à l'embouchure, reconnaît l'embouchure de l'Uruguay et du Paraná, construit un petit port à l'Arroyo San Juan (r. g) à 25 kil. de la ville de la Colonia. Il remonta le rio Paraná par la branche de la Palmas et descend à l'embouchure du rio Tercero, dans une île où il construit un autre fort qui porte encore son nom, Rincon de Caboto. Puis il remonta le Paraná jusqu'à l'île d'Apipe, le Paraguay et le rio Vermejo, créant des postes fortifiés qui furent abandonnés peu de temps après. Mais il avait révélé la grandeur, la beauté du rio de la Plata. Don Pedro de Mendoza fut nommé en 1534 lieutenant-général pour le roi ou Adelantado, sur tous les pays qui seraient découverts jusqu'à la mer du Sud. Le 2 fév. 1535, il pose la première pierre de Nuestra Señora de Buenos Aires, son lieutenant Ayolas fonde le 15 août 1537 la ville de l'Asuncion. La colonisation et la conquête marchent de front avec l'exploration. Mais si les Espagnols déploient dans le bassin de la Plata les mêmes qualités de bravoure brillante que dans les autres régions de l'Amérique, ils ont affaire à d'autres ennemis que les mous Péruviens ou les crédules Mexicains. Ils n'ont pas en face d'eux un empire comme celui des Incas et des Aztèques, mais une myriade d'insaisissables adversaires, prompts, fugaces, perfides et aussi cruels que les Castillans. En 1639, un recensement fait à l'Asuncion, où l'on avait dû concentrer toutes les forces espagnoles, montra que sur 30,000 blancs attirés par l'espoir du butin, il n'en restait plus que 600 en état de guerroyer. Aussi Mendoza se décourage, Ayolas est tué par les Indiens en cherchant la route du Pérou ; c'est Domingo Martines de Irala qui, par sa sagesse, sa diplomatie, sa fermeté tempérée de clémence, fait réussir la colonie. Il élimine le second Adelantado, Alvar Numez Cabeza de Vaca (1542 1544), se fait confirmer par l'élection dans cette charge et marie ses soldats avec des femmes indiennes. Irala est le premier Européen qui eut la gloire d'atteindre les Andes en venant des bords de l'Atlantique.

Il a rendu à la Plata un service énorme: c'est son lieutenant Nuno Chaves, envoyé par lui au Pérou, qui ramena les premières chèvres et brebis qui aient été vues sur les bords du grand fleuve. Du Brésil lui arrivait en 1553 le premier troupeau de huit vaches et un taureau, souche de l'innombrable bétail qui couvre aujourd'hui les pampas. Irala mourut en 1557, âgé de soixante-dix ans. Il avait donné sa succession à son gendre qui disparaissait au bout de deux ans. Juan Ortiz de Zarate est nommé gouverneur par le vice-roi de Lima. On voit que les deux empires ont fini par se toucher. Les Espagnols du Pacifique ont même débordé au delà des Andes et fondé les colonies de Tucuman et de Córdova de 1560 à 1575. Enfin on remarquera ce fait que pendant toute cette période c'est le Paraguay et non l'embouchure même du fleuve qui est le centre de la domination espagnole. Il fallait environ cent trente jours pour se rendre d'Espagne à Ascencion. — L'année 1580 marque dans l'histoire de la Plata le commencement d'une nouvelle ère. Juan de Garay reconstruit Buenos Aires abandonnée depuis plusieurs années; le Portugal est annexé à l'Espagne et ainsi la colonie naissante n'a plus à craindre l'hostilité officielle de la cour de Lisbonne. Il est vrai que la bonne harmonie ne règne pas, tout au contraire, entre créoles portugais ou mamelucos et colons espagnols. La province de São Paulo, peuplée d'une race mêlée et très énergique, forme une sorte de république indépendante. Enfin les Jésuites arrivent dans le Tucuman et quelques années plus tard dans le Paraguay. Ils commencent à établir leurs colonies agricoles. L'Espagne développe en même temps sa politique commerciale. Les marchands de Séville et de Málaga forcent le gouvernement espagnol à soumettre Buenos Aires à un véritable régime de blocus commercial (1590). L'exportation directe dans la métropole est interdite. Tous les objets manufacturés importés dans la colonie doivent lui arriver par la voie du Pérou et de Tucuman, c.-à-d. traverser deux fois les Andes. On comprend que ces incroyables entraves soulevèrent d'unanimes protestations de la part des Argentins. Dès 1602 Buenos-Aires fait une brèche dans ce système prohibitif en obtenant la permission d'exporter des blés, des salaisons et du suif, mais en quantité déterminée et pour certains débouchés expressément délimités. En 1618 il obtient d'envoyer deux vaisseaux de permission. Mais les juntes commerciales de Séville et de Cadiz redoublent d'efforts pour le maintien de leur monopole. Elles font établir une douane intérieure à Córdova, nœud des communications entre l'E. et l'O. de l'Amérique du S.: l'exportation des métaux précieux du Chili et du Pérou prenait le chemin de la Plata, infiniment plus favorable et moins coûteux que l'interminable route de Puerto-Cabello; on étrangla à sa naissance cette manifestation de la vie commerciale. En 1620 la colonie espagnole est divisée en deux gouvernements, celui du Paraguay et celui de Buenos Aires; ils dépendent de la vice-royauté de Lima et de l'audience de Charcas. En même temps on essaie d'introduire dans le régime intérieur le système des commanderies (encomendias.) La plupart des grandes villes qui sont aujourd'hui encore les capitales de provinces sont fondées et possèdent une municipalité tenue d'ailleurs en tutelle par les représentants du pouvoir central.

Les Espagnols de ce temps-là connaissent mieux les contrées du Nord et le grand Chaco que les Argentins d'il

y a vingt ans. L'élan des découvertes devait s'arrêter lorsque les gouverneurs des provinces, le vice-roi de Lima et le conseil supérieur des Indes crurent de bonne politique d'entraver les efforts individuels. Mais il n'est pas indifférent de remarquer que ces rapides progrès de la colonisation espagnole se sont accomplis juste au moment où les guerres de religion ensanglantaient l'Europe occidentale. La surabondance de vie qui s'épanchait, en France, par de terribles mêlées entre protestants et catholiques se manifeste pour l'Espagne par la création de colonies. A part Catamarca (1680) et Concepcion de l'Uruguay, capitale de la province d'Entre Rios (1778), toutes les capitales actuelles de province ont été fondées dans la seconde moitié du XVIe siècle. Voici les dates des fondations avec les noms des fondateurs : Santiago del Estero (Aguirre, 1553); Mendoza et San Juan (Hurtado de Mendoza, 1559); Tucuman (Aguirre, 1465); Córdova (Cabrera, 1573); Santa Fé (Garay, 1573); Salta (Serma, 1582); Corrientes (Alonzo de Vera, 1588); Jujui (Velasco, 1592); La Rioja (id., 1595); San Luis (Martin de Loyola, 1596).

II. Gouverneurs et Vice-Rois. — De 1620 à 1778, es provinces du Rio de la Plata sont divisées en trois groupes distincts : le Tucuman, Buenos Aires, le Paraguay ou Misiones. Chacun de ces gouvernements a son histoire particulière. Le trait général est la pauvreté des chroniques, du moins dans l'état actuel de la science historique. Si l'on cherche des traits caractéristiques pour chacune de ces provinces, on pourra dire que la province du Paraguay fut peu à peu envahie par l'élément religieux et surtout par les jésuites, au point qu'elle échappe à l'autorité royale pour devenir une sorte de République théocratique. Une partie des territoires appartenant aujourd'hui à la République argentine ou revendiqués par elle se rattachaient à cette province. Ils sont déserts depuis le commencement du siècle, leur décadence ayant commencé lors de la grande expulsion de 1767. Leur histoire dépend surtout de celle du Paraguay (V. Paraguay). — Le gouvernement de Tucuman a pour caractère essentiel la lutte entre l'élément laïque et l'élément religieux. Les représentants du roi d'Espagne essaient en même temps de se servir des jésuites pour coloniser le pays et civiliser les Indiens, et de les maintenir dans une sorte de dépendance. Córdova devient le centre de ces établissements appartenant aux Pères, et la pépinière de leur ordre. L'université de Córdova, reconnue en 1622 par le gouvernement royal, devient très florissante. Fortement organisée, enrichie par les libéralités des créoles et des gouverneurs, s'appuyant sur un grand nombre de succursales et de missions, elle est comme la métropole d'immenses territoires embrassant presque tout le centre de l'Amérique du Sud. La grande crise de cette partie du pays argentin fut la terrible et interminable guerre des Calchaquis. Ces Indiens, mécontents de la rudesse du gouverneur Felipe Albornoz à l'égard de leurs envoyés, se soulevèrent en masse et interceptèrent les passages des Andes, entre Jujui et la Rioja. De 1627 à 1664, Albornos, Avendano, Gil Negrete, Mercado et Cabrera eurent recours à tous les moyens pour réduire, écraser ou pacifier les indomptables Calchaquis. Les chroniques de ces guerres mentionnent d'admirables traits de courage, non seulement de ces guerriers sauvages, mais encore de leurs femmes ou de leurs enfants. Il fallut pour en venir à bout les arracher au sol natal, exterminer la plupart et transporter les autres. La tribu des Quilmès fut transplantée des Sierras qui portent encore son nom jusque sur les bords de la Plata, à quelques lieues au-dessous de Buenos Aires. Les Acalians, traqués, réduits à un nombre très faible, cernés sur une sorte de citadelle escarpée, tuèrent leurs femmes et leurs enfants et se précipitèrent du haut des rochers.

Les Andes sont pacifiées et dépeuplées. Après les guerres des Calchaquis viennent celles du grand Chaco. Angel de Peredo entreprend de soumettre les sauvages qui parcourent ces vastes plaines. Là encore l'énergie des Indiens tient en échec la ténacité espagnole ; tous les efforts de Peredo, de Mendoza, aboutissent seulement au massacre des indigènes. De guerre lasse l'administration civile appelle les jésuites. Esteban de Urizar, en 1707, bâtit les forts de Balbuena et de Miraflore (au-dessus de Ortega) sur le rio Juramento. A la suite du soulèvement de 1727, une grande expédition est dirigée contre les Indiens du Chaco par le gouverneur Aracache. Les sauvages adoptent pour tactique de fuir sans cesse devant les troupes espagnoles quand celles-ci se présentaient en force, mais de se reformer sur leurs lignes de communications et de pousser des pointes sur les districts dépourvus du défense. Vers le milieu du XVIIIe siècle les gouverneurs de Tucuman comprennent la nécessité d'une méthode rigoureuse pour la répression des sauvages. Le rio Juramento et son cours inférieur, le rio Salado, sont organisés défensivement, de distance en distance s'élèvent des forts autour desquels les jésuites attirent et fixent des familles d'Indiens. On songe même à imposer aux milices un service actif et à les mobiliser à tour de rôle pour parcourir sans relâche le territoire du grand Chaco. Mais les miliciens du Tucuman se révoltent contre leur gouverneur Tinco et refusent le service. Cette insubordination paralyse la colonisation (1751). L'expulsion des jésuites n'entrava pas seulement ses progrès, elle la supprima. Les franciscains qui s'installèrent avec empressement à la place des proscrits ne réussirent pas. Ils n'avaient ni l'habileté de leurs prédécesseurs ni l'art d'imposer aux populations. Les missions du Tucuman reculent. A peine quelques intendants comme Andrés Mestre (1780) réagissent contre l'indifférence générale. Cet administrateur, il est vrai, a laissé de vivaces souvenirs dans ces régions. Il a reconstitué la frontière du grand Chaco. Un de ses successeurs, l'intendant Pizarro, pousse jusqu'au rio Vermejo les avant-postes espagnols. Quelques établissements utiles, fondés par des particuliers à leurs propres frais, montrent quels éléments de prospérité existaient dans ces colonies. Ainsi l'histoire enregistre le nom d'un architecte Lopez, qui achève de ses deniers la construction d'un aqueduc et d'une promenade dont il avait été chargé à Córdova. Mais ces efforts individuels, ces bonnes volontés particulières étaient paralysés par les vices du gouvernement colonial. La fertilité merveilleuse du sol, la douceur et la salubrité du climat ont plus que toute autre cause permis aux colons espagnols de prospérer sous un semblable gouvernement.

Il nous reste maintenant à parler de la province de Buenos Aires. Dans cette section le pouvoir du gouvernement est généralement en conflit avec celui des pères jésuites ; l'esprit de l'administration, sous des dehors très catholiques (pouvait-il en être autrement dans des pays espagnols?), est essentiellement laïque et national. La grande préoccupation des gouverneurs est de se défendre contre la contrebande en temps de paix, contre les agressions étrangères en temps de guerre. Les progrès rapides de Buenos Aires comme place de commerce, les privilèges arrachés à grand'peine au grand commerce des Indes, avaient accumulé dans cette ville des richesses considérables; les monuments sont d'une belle architecture, comme le collège des jésuites, le cabildo et la cathédrale. Le collège des jésuites renferme aujourd'hui le Musée, l'Université, etc. La lutte contre les Indiens ne s'interrompt jamais. Dès 1624 le gouverneur D. Francisco Cespedes est obligé de fortifier Buenos Aires. Les Indiens Pampas s'avançaient jusqu'aux métairies voisines de la ville, et d'autre part les Hollandais révoltés contre l'Espagne avaient mis la main sur une partie des côtes du Brésil et menaçaient la Plata. Malgré ces alertes, la capitale espagnole du S. échappe au sort de sa rivale portugaise, Rio-de-Janeiro, tant de fois prise et pillée. Pendant le XVIIe siècle elle est attaquée deux fois par les Français, en 166

et en 1692 ; mais ce furent plutôt des démonstrations menaçantes que de dangereuses tentatives. Les efforts, les expéditions et la politique des gouverneurs étendent sans cesse les limites de la colonisation aux dépens de la Pampa. En 1639 le fort de Santa Teresa est créé sur la lisière orientale du Chaco. Dix ans plus tard le vice-roi du Pérou fait asseoir une capitation d'une piastre sur les Indiens. Cet impôt est perçu avec une grande rigueur ; mais il n'a pas pour conséquence dans le gouvernement de Buenos Aires les révoltes qui agitent les territoires voisins. Moins d'événements marquent l'histoire de cette province. Il faut en conclure que ses gouverneurs ont été plus habiles et ses habitants plus heureux ou plus résignés. Au XVIIIe siècle la situation des colonies espagnoles est d'abord profondément modifiée par l'avènement des Bourbons en Espagne et par le traité d'Utrecht. En 1702 la compagnie française de Guinée avait obtenu le privilège exclusif d'importer des esclaves noirs dans le Rio de la Plata. Le roi Très Chrétien et sa Majesté Catholique s'étaient mis d'accord pour doter les provinces argentines de ce qu'on appela plus tard l'institution patriarcale. Aucun des arguments fondés sur le climat et les nécessités agricoles ne pouvait excuser une pareille innovation : elle n'en fut pas moins accueillie avec empressement par les créoles. La clientèle des marchands de nègres se développa tellement que les Anglais la voulaient pour eux. Le traité d'Utrecht contint cette fameuse clause connue sous le nom d'Asiento de Negros, et concédant aux Anglais le droit d'importer annuellement 4,800 têtes de ce bétail humain pendant 30 ans. Le traité fut dénoncé, il est vrai, en 1728, mais les Anglais avaient outrepassé chaque année leurs droits, si ce mot peut s'appliquer à un pareil trafic. La politique des gouverneurs du XVIIIe siècle est donc surtout commerciale. Ils tentent d'arrêter la contrebande de tout genre que venaient tenter les navires même français et espagnols dans le Rio de la Plata.

Bruno Mauricio de Zavala se distingua surtout dans cette chasse aux commerçants interlopes. C'est pour les surveiller qu'il construisit en 1724 le fort de Montevideo, et deux ans plus tard la ville du même nom, peuplée à l'aide de créoles des Canaries. Ainsi le plus actif des gouverneurs de Buenos Aires est en même temps le créateur de la magnifique ville qui a, jusque dans ces dernières années, contrebalancé son influence. En 1744 eut lieu le premier recensement authentique de la population. On trouva dans la ville et la campagne de Buenos Aires 17,284 hab. Les progrès avaient été fort lents, et pourtant la métropole semble s'intéresser davantage à sa colonie. Cette sollicitude se manifesta, il est vrai, par des mesures dont il serait impossible de dire qu'elles ont toutes été bien accueillies par les intéressés. Si le jésuite Quiroga relève les côtes de la Patagonie (1746), si l'énergie du gouverneur Andonaegui contient les Indiens Charruas et dote Montevideo de nouveaux moyens de défense, les diplomates de Madrid consentent au désastreux traité de limites (Madrid, 1750) dont les Portugais devaient se servir pour envahir et bouleverser les Missions ; les financiers du grand conseil établissent le monopole du tabac (1748), et entreprennent en 1762 de conférer à une compagnie, la Mandiuneta, celui de l'exportation des cuirs (1762). La guerre de Sept Ans et le pacte de famille ébranlèrent profondément dans l'Amérique du Sud le vieux système colonial. Le gouvernement éclairé de Charles III comprend l'impossibilité de maintenir dans leur rigueur les mesures d'isolement. En 1764 le nouveau régime s'annonce par la création d'une ligne de paquebots d'un fort tonnage, ayant la Corogne pour port d'attache, et touchant à tous les ports des colonies espagnoles. L'année suivante une première maille du réseau est coupée, l'île de Cuba est admise à commercer librement avec le Rio de la Plata. L'expulsion des jésuites à laquelle le gouverneur Bucareli donne un caractère de vengeance personnelle est suivie de nouvelles concessions aux colons. En 1774 le ministère Galvez proclame en principe que les colonies espagnoles pourront commercer librement entre elles, à condition de ne vendre et de n'acheter que des produits espagnols. Or l'industrie de l'Espagne était nulle, les produits vendus par les commerçants de la péninsule ibérique venaient pour la plupart d'Angleterre ou de France, c'était donc encore une restriction assez grave qui entravait le commerce des colons. Néanmoins le progrès accompli était énorme, puisqu'il ne tendait à rien moins qu'à établir une sorte de fédération commerciale des possessions espagnoles d'Amérique. On peut dire qu'il venait bien tard, puisque pendant plus de deux siècles et demi les créoles avaient été comme assujettis aux entraves les plus absurdes ; on remarquera aussi que cette concession devait aboutir à un résultat que le gouvernement espagnol ne désirait certainement pas. Au bout d'une génération les rapports des colonies entre elles créèrent une sorte d'esprit public et de patriotisme américain qui devait fatalement être la cause de la séparation.

On ne s'aperçut pas d'abord de cette inévitable fin. En 1776 les provinces orientales de la Plata avaient pris un développement assez considérable pour qu'il parût impossible de les laisser plus longtemps dans la dépendance de Lima. Aussi le cabinet de Madrid créa une nouvelle vice-royauté dont Buenos Aires fut le chef-lieu, et l'énergique don Pedro de Ceballos, président de l'audience royale de Charcas, fut le premier titulaire. Son gouvernement fut très court, deux ans seulement, mais il a daté. Il dirigea une expédition contre les Portugais du Brésil (1777) et mit un terme aux maraudes incessantes des Mamelucos voisins des Missions argentines. Son successeur, Juan José de Vertiz, est un esprit libéral qui seconde dignement dans les colonies les projets du ministère Galver. La Plata s'est enrichie et la population de Buenos Aires, au recensement de 1778, monte à 37,600 âmes, elle a plus que doublé en trente-quatre ans. Vertiz supprime les magasins officiels de Santa Fé, où devaient être concentrés tous les objets d'importation et d'exportation qui faisaient du commerce dans le bassin du Paraguay : l'ouverture au libre transit espagnol de cette voie fluviale a d'heureuses conséquences. La Plata exporte chaque année des marchandises dont la valeur déclarée dépassait un million et demi de piastres ; une sorte de fièvre commerciale s'empare des colons. A côté de créations utiles comme celle d'un consulat commercial, qui donne une vive impulsion à l'instruction technique de la jeunesse argentine, à côté de dépenses libéralement consenties pour des explorations géographiques et météorologiques, nous avons à signaler les progrès de la traite des nègres et la fondation de compagnies plus ou moins sérieuses, comme celle de la pêche à la baleine qui ne réussit pas. En résumé, il y a progrès ; la population monte en 1796 à 170,832 hab. pour Buenos Aires, à 97,840 pour le Paraguay. Elle a plus que décuplé depuis le commencement du siècle. Cette prospérité tente l'Angleterre qui profite de l'alliance imposée au faible Charles IV par la France pour diriger une expédition contre la Plata. Le commodore Popham et le général Beresford s'emparent de Buenos Aires le 27 juil. 1806. Ils sont chassés par un officier français, Jacques de Liniers, capitaine de vaisseau au service d'Espagne. Une seconde attaque dirigée avec des forces supérieures l'année suivante par le général Whitelocke est repoussée avec tant de succès, que les troupes britanniques pour se rembarquer sont forcées de signer une capitulation et d'évacuer tous les points qu'ils avaient occupés dans le bassin du fleuve. En récompense de ses services éclatants, Liniers est nommé vice-roi, mais sur ces entrefaites arrivent les nouvelles des événements de 1808. Le patriotisme des Argentins exalté par leur victoire sur les Anglais refuse d'accepter le roi Joseph. Chastenay, envoyé par Napoléon à la Plata, est mis en prison par Liniers qui lui refuse le caractère diplomatique. L'Angleterre fait alliance avec les colonies, et la junte centrale de Séville envoie en 1809, comme vice-roi de la Plata. don Balthazar Hidalgo de Cisneros. Liniers est

écarté. Le peuple regrette cette mesure, les tiraillements qui se produisent entre le nouveau vice-roi et Francisco-Javier Elio, gouverneur de Montevideo, les prétentions du roi de Portugal, Jean VI, qui est réfugié à Rio-de-Janeiro, et revendique pour sa fille Carlota la couronne d'Espagne, enfin les intrigues de l'Angleterre disloquent complètement l'ancienne hiérarchie coloniale. Le parti sud-américain se forme, se groupe, prend conscience de ses droits et de ses forces et s'apprête à revendiquer l'indépendance des pays argentins.

III. Période contemporaine. — Emancipation et guerres civiles. — Progrès du peuple argentin. — Au premier abord, l'histoire contemporaine de la République argentine paraît extrêmement confuse. Les guerres étrangères s'y mêlent aux guerres civiles. Il est même fort difficile de reconnaître le véritable caractère d'un grand nombre de ces luttes, où l'on trouve dans les deux camps des hommes parlant le même langage, invoquant les mêmes principes et ayant les mêmes origines. Le problème est tout à fait insoluble, si l'on tombe dans une erreur assez commune, c.-à-d. si l'on néglige de parti pris toute la période de la vie sud-américaine qui a précédé l'émancipation. Il importe, pour l'histoire de la République argentine, de tenir grand compte de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles. Elle explique d'autant mieux l'histoire contemporaine, qu'à proprement parler il n'y a pas eu pour les États de la Plata de brusques révolutions. C'est par une transition presque insensible et presque sans violence que la vice-royauté de la Plata s'est détachée de la métropole. Les événements d'Espagne en ont été l'occasion beaucoup plus que la cause. Les colons de la Plata étaient en meilleure situation que ceux du Mexique ou du Pérou, pour revendiquer leurs droits. Le climat de leur pays, moins débilitant que celui des autres colonies espagnoles, leur avait laissé toute leur énergie; de plus, les guerres incessantes que les vice-rois ou les gouverneurs avaient eu à soutenir soit contre les Indiens sauvages, soit contre les Portugais du Brésil, avaient contraint le gouvernement de la Métropole à s'appuyer sur les milices locales. C'est ainsi que la force militaire des colons se trouvait tout organisée. Aussi le pronunciamento de 1810 (25 mai, fête nationale de Buenos Aires), apparut-il comme un événement décisif. Le parti espagnol s'effondra. Le vice-roi Cinceros fut embarqué sans difficulté. Liniers qui tente une restauration au nom de Ferdinand VII est fusillé. Tout retour offensif des Espagnols parut si bien impossible que les Argentins ne craignaient pas d'intervenir dans la lutte entre colons et chapetones dans le haut Pérou. Mais la véritable question qui se posa fut celle-ci : Buenos Aires maintiendra-t-elle dans son intégrité l'ancienne vice-royauté de la Plata ? Les premiers chefs de la révolution, Belgrano, Castelli, Ascuenaga, Saavedra, etc., imbus de théories jacobines, voulaient créer une république unitaire d'autant plus fortement centralisée que l'immensité du territoire semblait donner plus de chances aux fédéralistes. Mais l'histoire même du pays argentin condamnait ces théories. La vice-royauté de la Plata avait été formée de portions dont les origines étaient trop différentes pour qu'un intervalle de trente-cinq ans suffît à établir l'uniformité. Aussi l'Uruguay et le Paraguay se séparent malgré les efforts énergiques du gouvernement de Buenos Aires. Plusieurs des provinces qui formaient le gouvernement de Tucuman et qui furent représentées aux premiers congrès qui constituèrent la république, Chuquisaca, Cochabamba, Mizque, se séparèrent aussi plus tard pour se réunir à la Bolivie ou haut Pérou. Mais la grande lutte fut entre les centralistes et les fédéralistes. Buenos Aires au début veut la centralisation. De 1817 à 1820, Puyrredon maintient avec énergie l'autorité centrale. Sa chute amène le triomphe de la fédération (traité de la capilla del Pilar, 23 fév. 1820). La province de Buenos Aires se détache alors de la Confédération. Rodriguez Rivadavia l'administre avec assez de sagesse pour que sa prospérité contrastant avec les troubles des autres provinces remette en faveur les doctrines unitaires. Aussi le 24 déc. 1826, le congrès constituant promulgue une constitution votée au bruit du canon, Buenos Aires étant bloquée par les escadres brésiliennes. Mais les chefs des provinces refusent de la reconnaître ; Rosas prend la tête du parti fédéraliste, s'empare de la dictature et l'exerce avec une implacable rigueur de 1829 à 1852, au milieu de guerres de tout genre. Chassé enfin par la coalition des troupes provinciales, des Montévidéens et des Brésiliens (bataille de Monte Caseros, 2 févr.), Rosas se réfugie en Europe. Son lieutenant Mancilla capitule à Buenos Aires et la ville est occupée par un corps d'armée sous les ordres de Vicente Lopez. Les unitaires triomphent ; leurs prétentions rallument la guerre civile entre Buenos Aires et les provinces. Celles-ci, en 1852, prennent Urquiza comme dictateur constitutionnel, puis en 1854 comme président de la Fédération argentine. Pendant sept ans, les deux pouvoirs rivaux subsistent en face l'un de l'autre. D. Valentin Alsina gouverne à Buenos Aires, tandis que Urquiza administre les provinces. Un *modus vivendi* est adopté entre les deux fractions de la nation argentine. Paraná est la capitale des provinces et le général Urquiza fait entreprendre par le savant français, M. Martin de Moussy, une exploration complète du territoire, et après de tortueuses négociations a recours à la force pour ramener Buenos Aires à la patrie argentine ; la bataille de Cepeda (22 oct. 1859) et le traité de San José de Florés obligent les dissidents à faire leur soumission. Mais telle était l'importance de Buenos Aires, que c'est précisément son président Mitre qui devient le chef de la nouvelle Confédération. Son gouvernement est signalé par la sanglante guerre du Paraguay, qui coûta à la République argentine 200 millions et 50,000 hommes. Le soldat fut remplacé par un diplomate, Domingo Faustino Sarimento (1868-1874). Celui-ci entreprit de détourner au profit de la République argentine le courant d'émigration qui se portait de préférence sur l'Uruguay. Ses efforts troublés par les révoltes du général Mitre eurent cependant un bon résultat. Son successeur, Avellaneda, triompha d'une révolte de Mitre et le fit prisonnier. Mais Buenos Aires prit le parti des nationalistes (anciens unitaires) et se souleva contre le gouvernement central ; celui-ci évacua la ville, se transféra à Belgrano et fit bloquer le port de Buenos Aires et obligea les rebelles à se soumettre. Depuis le pouvoir s'est transféré régulièrement d'Avellana au général J.-A. Roca (12 oct. 1880 — 12 oct. 1886) et de celui-ci au Dr M. Juarez Celman (12 oct. 1886), ancien gouverneur de la province de Córdova. De tous les Etats de l'Amérique du Sud, la République argentine est peut-être aujourd'hui celui dont l'avenir semble le plus brillant. La rapide exécution de ses chemins de fer, rapprochant du grand port de la Plata les chefs-lieux des provinces, aura pour effet d'atténuer les rivalités entre la capitale et les autres villes. D'ailleurs, le peuple argentin est, de toutes les nations néo-latines, celle dont le sang se modifie le plus rapidement. Les immigrants, qu'y apporte chaque paquebot, se rendent pour la plupart dans ces régions sans esprit de retour; mais ils ne renoncent pas à leurs habitudes et à leurs goûts; de là un mouvement croissant d'affaires dont la capitale a le principal bénéfice. Aussi Buenos Aires est-elle rapidement devenue la ville la plus peuplée et la plus riche du continent sud-américain. Elle a dépassé Bordeaux, et probablement Lyon, et si l'on considère la surprenante croissance de cette cité si jeune et si forte, on ne peut s'empêcher de reconnaître le brillant avenir de la Confédération dont elle est la capitale.

Louis Bougier.

Bibl. : V. Martin de Moussy, *Description géographique et statistique de la Confédération argentine*; Paris, 1860-1864, 2 vol. in-8. — H. Burmeister, *Vues pittoresques de la République argentine*; Buenos Aires, 1881, in-fol. —

Napp, *Die Argentinische Republik*; Buenos Aires, 1876. — Latham, *The states of the river Plate, their industries and commerce*; Londres, 1868, in-8. — Karl Friedrich, *Die la Plata Länder*; Hambourg, 1884, in-8. — T.-G. Hutchinson, *The Parana*; Londres, 1868, in-8. — Emile Daireaux, *Buenos Aires. la Pampa et la Patagonie*; Paris, in-8, 1874. — *Annuaire statistique de la province de Buenos Aires*; Buenos Aires, 1884, in-8. — G. Marguin, *Informe sobre la parte del rio Pilcomayo, Boletin del instituto geographico Argentino*; Buenos Aires, 1883. — M.-R. Jeudy, *Voyage à la République argentine de Paris à Santa Fe, Revue géographique*, 1874. — Francisco Latzina, *Die Argentinische Republik als Ziel der europäischen Auswanderung*; Buenos Aires, 1883, in-8, *Rivista general de administracion*, 1886. — Manuel Olasgoaca, *la Conquête de la Pampa*; Buenos Aires, 1884, in-4.

ARGENTINE (Emprunts de la Confédération). D'après le mémoire annuel du ministre des finances de la Confédération, au 1er janv. 1885, la dette publique de la République argentine se composait de la façon suivante :

(En pésos fuertés = 5 fr. 19 cent.)

Dettes extérieures.	92,163,688 p.
Dettes intérieures.	30,439,410
Dettes à diverses banques	18,653,342
Lettres de change échues du Trésor.	3,196,636
Dette flottante de 1884.	10,743,644
Total.	155,496,720 p.

Soit en réalité une dette totale de 795,090,976 fr. 80 c. — Le chapitre de la dette extérieure comporte une somme totale de 478 millions de francs, sur lesquels les divers Etats de l'Europe ont fourni environ 276 millions sous forme d'emprunts. Le premier emprunt de la Confédération argentine a été souscrit à Londres en 1868. Il est garanti par tous les revenus et biens de la Confédération. Le capital nominal de cet emprunt est de 2,500,000 liv. st., représenté par des bons au porteur entièrement libérés. Ces titres ont été émis en deux fois : à 75 et 72 1/2. Ils rapportent, comme intérêt, 6 % du capital nominal et sont remboursés par un fonds d'amortissement de 2 1/2 % par an. Le tirage des titres à amortir au pair se fait le 1er janv. et le 1er juil. de chaque année. — Le deuxième emprunt a été conclu également à Londres en 1871. Il a été autorisé par une loi votée par le Congrès de la Confédération les 2 et 5 août 1870, pour être spécialement affecté à des travaux de chemins de fer et à l'amélioration du port de Buenos Aires et Rosario. Il a les mêmes garanties que le précédent. Son capital nominal s'élève à 6,122,400 liv. st., il a été émis en une seule fois au cours de 87,3. Il comporte un intérêt annuel de 6 % et un fonds d'amortissement de 2 1/2 % par an. Les tirages ont lieu à la même époque que pour l'emprunt de 1868. — Le dernier emprunt a été émis à Paris en 1881 ; il avait été autorisé par une loi votée par le Congrès de la Confédération argentine, le 2 oct. 1880, pour être affecté à l'extension du chemin de fer Central-Norte (Córdova à Tucuman) jusqu'à Jujui, et de la ligne d'Andino jusqu'à San Juan et, par un embranchement, à Santiago del Estero. Cet emprunt, au capital nominal de 61,250,000 fr., a spécialement pour garantie le produit des chemins de fer du Central-Norte et d'Andino, et subsidiairement les autres revenus généraux de l'Etat. Il a été émis au cours de 91,80 %, sous forme d'obligations de 500 fr. (au cours de 459 fr.), rapportant 30 fr. par an et remboursables au pair en 33 années, par des tirages semestriels s'effectuant les 1er juin et 1er déc. de chaque année. Une disposition spéciale à cet emprunt porte que les intérêts et l'amortissement seront, à toute époque, affranchis des impôts qui sont ou pourraient être appliqués au revenu. Les titres de ces emprunts se négocient officiellement aux Bourses de Paris et de Londres.

Edmond Théry.

ARGENTINE. I. Zoologie. — L'Argentine sphyrène (*Argentina sphyræna* Lin.), qui fait partie de la famille de Salmonidés, habite la Méditerranée. C'est un petit poisson, au corps assez épais, légèrement comprimé sur les côtés, couvert de grandes écailles caduques, nacrées et fort minces. La bouche est peu fendue, la mâchoire inférieure ne portant pas de dents. Les ouïes sont largement fendues et l'on compte six rayons branchiostèges. La première dorsale commence en avant de l'insertion des ventrales; la caudale est fourchue. Le corps est d'un blanc nacré fort brillant, orné d'une large bande argentée d'un fort vif éclat. Cette espèce est connue à Nice sous le nom d'*Argentin*, de *Péi d'Argent*, à Cette. E. Sauvage.

II. Botanique — Nom vulgaire du *Potentilla anserina* L., plante de la famille des Rosacées (V. Potentille). — On appelle également *Argentine* le *Cerastium tomentosum* L. ou *Oreille de souris*, Caryophyllée que l'on cultive fréquemment en bordures dans les jardins (V. Cerastium). Ed. Lef.

Bibl. : (Zool.). Cuvier et Valenciennes, *Hist. naturelle des poissons*, t. XXI, p. 413.— E. Moreau, *Hist. naturelle des poissons de la France*, t. III, p. 554, 1881.

ARGENTITE. Syn. d'*Argyrose* (V. ce mot).

ARGENTOLLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 91 hab.

ARGENTON. Rivière de France (Deux-Sèvres), prend sa source près de Terves (cant. de Bressuire), où on la nomme le Dolo et l'Iré, passe à Bressuire où elle est nommée le Ton et n'est appelée l'Argenton qu'après avoir reçu un de ses affluents nommé l'Argent; elle arrose Argenton-Château, Argenton-l'Eglise et se jette dans le Thouet après un cours de 65 kil.

ARGENTON. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Bouglon ; 552 hab.

ARGENTON. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné ; 360 hab.

ARGENTON-Chateau. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, sur une colline escarpée, au confluent de l'Ouère et de l'Argenton ; 1,183 hab. Le château auquel cette localité doit son nom avait été reconstruit par Philippe de Commines qui y résida longtemps ; il a été détruit pendant les guerres de Vendée. La route de Bressuire traverse la vallée sur un beau viaduc. — Fabriques d'étoffes : étamines, serges, barres, droguets, toiles, coutils. Commerce de bestiaux.

ARGENTON-l'Eglise. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 933 hab.

ARGENTON-sur-Creuse. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, sur la Creuse; 5,909 hab. Argenton est l'*Argentomagus* des itinéraires antiques, placé au point de rencontre des voies romaines qui se dirigeaient sur Bourges, Château-Meillan, Limoges, Poitiers. Détruite par Waïfre, duc d'Aquitaine, cette ville fut reconstruite par Pépin le Bref. En 1020 elle fut prise par le seigneur de Déols et suivit dès lors les destinées du *Berry* (V. ce nom). Philippe-Auguste s'en empara en 1188. L'ancienne ville du moyen âge groupée autour du château n'occupait que la rive gauche de la Creuse. C'est au xive siècle qu'elle commença à déborder sur la rive droite qui en est devenue le centre. Le château d'Argenton occupé par les ligueurs fut pris par Henri IV en 1589 ; Louis XIII en ordonna la démolition qui s'accomplit sous Louis XIV; il en subsiste des ruines de remparts et une partie du donjon nommé communément la *tour d'Héracle*. Eglise moderne en style du xve siècle surmontée d'une haute flèche de pierre. Chapelle Saint-Benoît (xve, xvie siècles), rendue au culte en 1874. La prison est un édifice du xve siècle. L'industrie d'Argenton est assez active; nombre d'usines sont établies sur les deux rives de la Creuse. Fabriques de draps, tanneries, blanchisseries de toiles, filatures de laines, moulins. Des gisements considérables d'argile blanche ont donné naissance à l'industrie de la poterie fine ; tuileries, briqueteries, fabriques de tuyaux de drainage, etc.

ARGENTORATUM. Nom ancien de la ville de Strasbourg (V. Strasbourg).

ARGENTOVARIA (V. Argentaria).

ARGENTRE. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, sur une hauteur environnée d'étangs; 2,330 hab. Château du *Plessis*, manoir du xve siècle dont la châtelaine est souvent mentionnée dans les lettres de Mme de Sévigné. A 4 kil. d'Argentré, château des *Rochers* (V. ce nom), célèbre par le séjour de Mme de Sévigné.

ARGENTRÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval; 1,464 hab.

ARGENTRÉ (Bertrand d'), savant jurisconsulte, né à Vitré en 1519, mort en 1590. Issu d'une noble famille de Bretagne, d'Argentré succéda à son père, l'un des hommes les plus savants de son temps, dans les fonctions de grand sénéchal de Rennes. Brillant écrivain, esprit original et vigoureux, il se montra le défenseur obstiné du vieux droit féodal et coutumier qui chancelait sous les attaques des novateurs. Dumoulin, le chef de l'école nouvelle, n'eut pas d'adversaire plus acharné que lui : « Son principe d'opposition était dans l'esprit qu'il représentait. Dumoulin aspirait à l'unité de coutume, pensée toute de droit romain; d'Argentré, ennemi déclaré du droit romain, noble Breton, tout féodal, tout coutumier, luttait contre l'unité de doctrine comme la Bretagne lutta contre la centralisation administrative. Ce patriotisme étroit, mais vigoureux, ce culte de l'isolement, lui donnaient une verve de style, une hardiesse d'image qui semblent respirer l'esprit hardi et fier de la féodalité. » (Laferrière, *Histoire du droit français*, t. I, p. 537.) Son œuvre, comme jurisconsulte, est considérable. Citons : *Commentaires sur les 4 premiers titres de l'ancienne coutume de Bretagne;* Rennes, 1568; — *Advis et consultation sur le partage des nobles et l'interprétation de l'Assise du comte Geoffroy;* Rennes, 1570 ; — *Commentaires sur le titre des appropriances* (étude approfondie des bases de la société féodale); Rennes, 1576; — *Aitiologia;* Paris 1584, etc. Il composa également une *histoire de Bretagne*, Rennes, 1582, mais ce travail est sans grande valeur.

D'Argentré est certainement le plus grand jurisconsulte que la Bretagne ait produit, mais il lui manqua l'élévation de pensées et la supériorité de vues qui permirent à son rival Dumoulin, à l'occasion d'un débat transitoire, de poser les principes éternels de la justice.

Casimir Cheuvreux.

ARGENTRÉ (Charles du Plessis d'), théologien, évêque de Tulle, né au château du Plessis le 16 mai 1673, mort à Tulle le 27 oct. 1740; il appartenait à la même famille que le précédent; après avoir fait ses études au collège de Beauvais, puis en Sorbonne, il fut pourvu en 1699 de l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp et prit, l'année suivante, le bonnet de docteur en théologie. La province ecclésiastique de Tours le députa, en 1705, à l'assemblée générale du clergé; il fut successivement vicaire général du diocèse de Tréguier (1707), aumônier du roi (1709), et évêque de Tulle (1723). La même année, il fut une seconde fois député à l'assemblée générale du clergé, où il représenta la province de Bourges. Parmi les nombreux ouvrages dus à sa plume, nous citerons : *Analyse de la foi, avec un traité de l'essence et des marques qui distinguent la véritable Eglise de J.-C.;* Lyon, 1698, 2 vol. in-12; — *Apologie de l'amour qui nous fait désirer véritablement de posséder Dieu seul..... avec des remarques sur les principes et les maximes*, que M. de Cambrai (Fénelon) *établit sur l'amour de Dieu;* Amsterdam, 1698, in-8; — *Elementa theologica..... cum appendice de autoritate Ecclesiæ in condemnandis hæreticis et perversis quibuscumque scriptis;* Paris, 1702, in-4; — *Appendix posterior...* Paris, 1705, in-4 ; — *Lexicon philosophicum;* la Haye, 1706, in-4 ; — *De supernaturalitate.... notiones quædam philosophicæ* Paris, s. d. in-4 ; — *De nomine Dei;* Paris, 1720, in-4 ; — *Animadversiones in analysim Holdeni;* Paris, s. d.; — *Collectio effectorum divinæ Scripturæ;* Paris, 1725, in-4 ; — *Remarques sur la traduction de l'Ecriture sainte, par M. de Saci;* Paris, in-4 ; — *Explication des sacrements de l'Eglise;* Tulle, 1734, 3 vol. in-12. Il y faut ajouter une foule de sermons, d'oraisons funèbres, de mandements, d'instructions pastorales, de dissertations théologiques, etc.

Bibl. : Du Mabaret, *Vie d'Argentré*, dans *Mémoires de Trévoux*, 1743.

ARGENTURE. L'*argenture* est une opération qui a pour objet de faire déposer une mince couche d'argent à la surface des corps, spécialement des objets métalliques. — On peut l'effectuer soit à chaud, soit à froid, soit par des moyens galvaniques. 1° *Argenture au feu.* Ce procédé est surtout applicable au cuivre et au laiton. On décape soigneusement la surface de l'objet, puis on l'humecte, avec un pinceau, d'une dissolution étendue de nitrate de mercure et on la recouvre d'une mince couche d'amalgame d'argent. On chauffe ensuite, d'abord avec précaution, pour ramollir l'amalgame et l'étendre régulièrement avec une brosse, ensuite au rouge afin de volatiliser le mercure. Ce procédé, qui a été diversement modifié, ne s'applique pas au fer. Toutefois, on peut argenter ce dernier à l'aide de la méthode de Fleck. A cet effet, on chauffe la fonte, entourée de limaille, jusqu'à ce que la décarburation soit opérée à la surface et que le métal se laisse facilement limer. On applique alors sur l'objet parfaitement décapé, maintenu au préalable pendant huit à dix minutes dans un bain de nitrate de protoxyde d'étain, un mélange de chlorure d'argent, de chlorure de cuivre et de sel ammoniac, que l'on amène en bouillie claire avec de l'huile de lin ou du goudron et que l'on épaissit finalement avec de la chaux ; l'épaisseur de la couche ne doit pas dépasser deux lignes. On chauffe le tout au rouge, pendant une demi-heure, dans un moufle fermé ; ensuite, on procède à des lavages, à des polissages à l'agate, etc. — 2° *Argenture à froid.* On a décrit un grand nombre de procédés pour argenter à la température ordinaire : on se sert ordinairement d'une solution argentique, contenant soit du sulfite ou de l'hyposulfite de soude, soit du cyanure de potassium. On a proposé, par exemple, de dissoudre 6 p. de sulfite de soude dans 6 p. d'eau et d'ajouter 1 p. d'un sel d'argent. L'objet est simplement frotté avec cette solution. On peut encore dissoudre 10 p. de nitrate d'argent dans 50 p. d'eau et ajouter 25 p. de cyanure de potassium dissous dans le double de son poids d'eau ; on agite, on filtre, on ajoute 100 p. de craie, 10 p. de crème de tartre en poudre, et, finalement, 1 p. de mercure. On emploie un tel mélange à la manière du tripoli. — Boudier conseille de faire une poudre homogène de 6 p. de nitrate d'argent, 12 p. de cyanure de potassium et 30 p. de craie. On imbibe d'eau un petit chiffon, on trempe celui-ci dans la poudre et on frotte uniformément la surface de l'objet que l'on veut argenter. — 3° *Argenture galvanique.* Lorsque le pôle négatif d'une pile plonge dans une dissolution d'un métal appartenant aux dernières sections, il s'y recouvre d'une couche de métal réduit. Ce fait, signalé par Daniell et de la Rive, est la base de l'argenture et de la dorure galvaniques. On se sert de piles à courant constant, peu énergiques, par exemple formées de quelques couples Daniell. Au pôle positif, on fixe une lame ou électrode d'argent, plongeant dans le bain et s'y dissolvant en proportions à peu près égales aux quantités de métal qui doivent se déposer au pôle négatif ; à ce dernier est fixé l'objet à argenter, qui doit être immergé à proximité de la lame positive. La composition du bain peut varier suivant la nature des objets, suivant l'épaisseur de la couche que l'on veut fixer, etc. — Un bain très employé consiste en une dissolution de cyanure d'argent dans un excès de cyanure de potassium ou de calcium, dissolution que l'on obtient en versant l'un de ces sels dans du nitrate d'argent pas trop concentré, jusqu'à redissolution du précipité d'abord formé. En vue d'éviter les émanations nuisibles, on a préconisé l'emploi d'une solution de chlorure d'argent dans un mélange de bisulfite et d'hyposulfite

d'ammonium. — On a proposé le mélange suivant comme très avantageux : 12 p. de chlorure d'argent, 45 p. de cyanure de potassium, 1 kilog. d'eau, 45 p. de carbonate de soude et 15 p. de sel marin. Enfin, on peut aussi argenter sans avoir recours à une pile : il suffit d'amener les objets au contact d'un morceau de zinc dans un bain à argenter, bain dont on augmente la conductibilité par une addition convenable de chlorure de sodium.

Argenture des glaces. Les dissolutions argentiques sont réduites par la plupart des corps à fonction aldéhydique : l'aldéhyde ordinaire, par exemple, détermine sur le verre un mince dépôt adhérent, brillant, constituant un miroir très réfléchissant. Divers composés organiques se comportent de la même manière. Voici la composition de l'une de ces liqueurs : On dissout 10 gr. de nitrate d'argent dans 50 gr. d'eau, on ajoute dans le soluté de l'ammoniaque liquide, jusqu'à ce que le précipité formé en premier lieu se soit redissous, puis on l'étend d'eau de manière à obtenir un litre de produit, que l'on additionne alors d'un demi-gramme d'acide tartrique. Ce liquide argente le verre à froid, du jour au lendemain; il doit être préparé au moment du besoin. — Voici une autre recette qui réussit bien et que l'on met à profit pour argenter les miroirs de télescope. On fait à part : 1° une solution de 10 gr. de nitrate d'argent dans 100 gr. d'eau distillée ; 2° une solution d'ammoniaque à 24°, étendue de quatre fois son vol. d'eau ; 3° une solution de 4 gr. de soude caustique dans 100 gr. d'eau ; 4° une solution de sucre interverti, que l'on prépare en faisant bouillir pendant un quart d'heure 10 gr. de sucre dans 100 gr. d'eau aiguisée d'une très petite quantité d'acide nitrique. Après refroidissement, on ajoute 20^{cc} d'alcool et on complète avec de l'eau pour obtenir 200^{cc}. — Pour argenter, on mêle 12^{cc} de solution argentique avec 8^{cc} de la liqueur ammoniacale, puis on ajoute au mélange 20^{cc} de la solution de soude et 60^{cc} d'eau ; enfin, on ajoute un dixième de la solution sucrée et on y plonge la surface que l'on veut argenter, surface qui doit être au préalable nettoyée à l'aide d'un tampon de coton mouillé dans le soluté de soude additionné d'alcool. Ed. Bourgoin.

ARGENVIERES. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues; 547 hab.

ARGENVILLE (Dezallier d'). (V. Dezallier d'Argenville).

ARGENVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou ; 630 hab.

ARGER (Pierre), flamand qui vint plusieurs fois à Paris, sous le règne de Henri IV, avec le dessein d'assassiner le roi ; son projet ayant été découvert, il fut jugé avec un de ses complices nommé Ricordivi ; tous deux furent condamnés à être rompus vifs et exécutés en place de Grève en 1589.

ARGERS. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould ; 186 hab.

ARGES. Sous-genre d'*Acidaspis* (V. ce mot).

ARGET. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 200 hab.

ARGETENAR (Astron.) ou *Angêt êl nahr*. Nom d'une étoile de 4e grandeur de la constellation de l'Eridan.

ARGHANA-MAADEN (Arghana-les-Mines). Petite ville du sandjak de Kharpout, dans le vilayet de Diarbékir, en Turquie d'Asie, sur le Tigre ; 2,500 hab. Mines de cuivre assez importantes. E. D.

ARGHOUN, empereur mogol, fils d'Abaka ou Abaga-Khan. A la mort de son père, il fut dépossédé du trône par son oncle Ahmed, et essaya vainement de lutter contre l'usurpateur : ses troupes furent mises en déroute et lui-même, venu au camp d'Ahmed, fut enfermé et menacé de perdre la vie. Des officiers d'Ahmed facilitèrent la fuite d'Arghoun qui s'empara peu après de son oncle et le fit mettre à mort. Devenu empereur (1284), Arghoun confia les plus hautes charges de l'empire à un Mogol, nommé Bouka, qui réussit tout d'abord à faire exécuter Shams-ud-din, l'ancien président du divan sous le règne d'Ahmed ; débarrassé de tout rival, Bouka fut le premier ministre de l'empereur et le véritable maître de l'empire. « Enfin, dit Khondemyr, Arghoun ne garda que le titre de roi. » Enivré par sa fortune, Bouka résolut de renverser son souverain et entra en lutte avec lui (1287) ; ses propres soldats livrèrent Bouka à l'empereur qui le fit mettre à mort. Arghoun choisit alors comme principal ministre Sad-ud-Daula, bien qu'appartenant à la religion juive ; mais Sad-ud-Daula était un habile médecin qui avait su guérir Arghoun gravement malade. Il distribua les places à ses parents et à ses coreligionnaires ; les chrétiens eux-mêmes n'eurent qu'à se louer de Sad-ud-Daula ; seuls les musulmans furent exclus de tous les honneurs. « Arghoun avait promis aux chrétiens, disaient les musulmans, de convertir le temple de la Mecque en église,... mais il tomba malade dans ce temps-là et il était fort proche de l'agonie quand il eut le déplaisir d'apprendre que le juif son favori avait été massacré par ses ennemis. » (Khondemyr). En effet les principaux d'entre les musulmans mogols profitèrent de la maladie de l'empereur pour conspirer contre Sad-ud-Daula, mettre à mort ses partisans et ses intimes amis, et enfin « lui faire boire à lui-même le sorbet de la destruction dans l'onde d'un cimeterre flamboyant ». Arghoun suivit de très près son favori dans la tombe ; il mourut en 1291 et sa mort fut considérée par les musulmans comme un miracle de Mahomet, la religion musulmane ayant alors refleuri après avoir reçu sous son règne une grande flétrissure. — Arghoun laissait quatre enfants en bas-âge dont deux montèrent plus tard sur le trône : Ghazan et Oldjaitu. P.

ARGIA. Nom donné à plusieurs personnages mythologiques : 1° l'épouse d'Inachus, mère d'Io ; 2° la mère de Pelasgos ; 3° la mère d'Argos, qui construisit le navire *Argo* (V. Argonautes) ; 4° la fille d'Adraste, qui épousa Polynice. Chez certains mythographes elle assiste Antigone dans l'ensevelissement du héros, après la lutte devant Thèbes ; mais elle échappe au sort funeste de sa compagne.

ARGIENS (Jeux) (V. Argos).

ARGIÉSANS. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort ; 148 hab.

ARGILE. I. Minéralogie. — On donne ce nom à des silicates d'alumine hydratés, ne possédant pas de formes cristallines et produits, soit par voie de transport, de sédiment, ou de dépôt chimique, soit par décomposition sur place d'autres minéraux (*kaolins*). Les argiles proprement dites happent à la langue, sont onctueuses au toucher et très tendres : elles font pâte avec l'eau, et possèdent une densité variant de 1,7 à 2,7. On les emploie dans l'industrie pour faire des briques, des tuiles, etc. Elles sont mélangées de produits étrangers (quartz, etc.). Le *kaolin*, utilisé dans la fabrication de la porcelaine, prend naissance par décomposition des feldspaths, qui perdent alors leur alcali. La *smélite*, l'*anauxite*, le *savon de montagne*, la *pélicanite*, la *cimolite* et l'*ehrenbergite* sont des variétés d'argile produites par la décomposition de roches feldspathiques. La *smectite* ou terre à foulon est une argile formant dans l'eau une masse spongieuse ou plastique : elle possède la propriété d'absorber les graisses. Plusieurs variétés peuvent être rapprochées de la *smectite;* ce sont : la *malthacite*, la *stéargilite*, la *scoulérite*, la *catlinite*, la *razoumoffskine*, la *miloschine*, l'*ochran* et la *stolpénite*. A. Lacroix.

II. Industrie. — *Argiles réfractaires*. Les argiles réfractaires sont des silicates hydratés d'alumine qui tiennent leurs propriétés réfractaires de la combinaison de leurs bases et encore plus de leur mode d'agrégation moléculaire. Leur composition varie entre d'assez grandes limites, elles sont infusibles par elles-mêmes sans être pures, car elles contiennent presque toujours en mélange intime de la chaux, de la magnésie, du quartz, du mica, du feldspath, des pyrites de fer, des alcalis, du bitume. Si l'on compare

plusieurs argiles sous le rapport de leur composition élémentaire, on constate que la silice et l'alumine y sont dans des proportions très variables et, par suite, les formules proposées pour exprimer leur composition sont très discordantes ; on peut expliquer ce fait en constatant que, dans beaucoup d'argiles, une forte proportion de silice à l'état de sable impalpable n'est pas combinée. On peut pourtant signaler plusieurs caractères généraux communs aux argiles réfractaires ; elles ne font pas effervescence avec les acides, elles se pétrissent dans l'eau et constituent des pâtes qui présentent de la ductilité ; délayées dans beaucoup d'eau, elles troublent le liquide et restent en suspension pendant un temps très long, ce qui prouve la grande ténuité des parties qui composent le mélange ; desséchées, elles happent fortement à la langue, restent solides et se brisent en éclats sans être friables. Quand elles sont fraiches, les argiles réfractaires acquièrent par le frottement une odeur particulière due à des débris organiques, elles se polissent sous l'ongle, se taillent au couteau en rubans, sont onctueuses. Par l'exposition à l'air, elles donnent une matière blanche ou grise, souvent colorée par les matières étrangères ; le fer, les oxydes métalliques les colorent en rose, en vert ou en brun ; les teintes grises ou noirâtres sont dues aux matières organiques ou bitumineuses. Elles éprouvent par l'action du feu des changements remarquables, elles prennent de la dureté, de la cohésion, un retrait considérable, ce qui est dû en partie à l'eau qu'elles contiennent. L'analyse peut éclairer sur les principes constituants des argiles, mais elle est insuffisante pour guider la mise en œuvre ; de nombreux savants ont publié d'intéressants travaux sur la réfractibilité des argiles, nous ne citerons que le résumé des travaux de Richsters et de Bischof ; des quantités équivalentes de bases fondantes ont une influence égale sur la fusibilité de l'argile ; le meilleur critérium pour juger comment se comportera une argile, c'est de déterminer l'alumine par rapport à un équivalent de base fondante et la silice par rapport à un équivalent d'alumine ; l'argile qui contient le plus d'alumine aussi bien par rapport aux bases fondantes que par rapport à la silice, c'est la plus réfractaire. — Voici quelques analyses intéressantes d'argiles réfractaires :

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Alumine.....	36.30	34.78	36.00	27.97	31.35	22.22	29.20	34.50
Silice comb.	38.94	39.69	41.00	33.59	51.50	61.10	52.90	58.00
Silice libre...	4.90	9.95	6.74	24.40				
Magnésie....	0.19	0.41	0.33	0.51	1.54	0.18	non dosé	»
Chaux.......	0.19	0.68	0.40	0.97	1.46	0.14	non dosé	4.50
Perox. de fer	0.46	1.80	2.57	2.01	4.63	1.92	4.80	»
Potasse......	0.42	0.41	1.05	0.53	non dosé	0.18	non dosé	3.00
Perte au feu.	17.78	12.00	11.81	9.43	10.07	9.92	14.00	»
	99.18	99.72	99.90	99.44	100.55	99.66	100.00	100.00

M. Bischof:
- I. Saarau (basse Silésie) à peine plastique, la plus réfractaire.
- II. Maizeroul (près Andenne, Belgique), très bonne qualité.
- III. Mulheim (près Coblentz, Rhin), bonne qualité moyenne.
- IV. Cassel (Hesse) assez bonne qualité.

M. Percy:
- V. Newcastle-sur-Tyne (Angleterre).
- VI. Stourbridge (Worcestershire, Angleterre).

Ecole des Mines VII. Bollène (France).

M. Brongniart VIII. Pâte à porcelaine de Sèvres.

L'essai des argiles peut se faire de diverses façons ; un procédé expéditif, mais peu méthodique, il est vrai, est le suivant : on détache quelques parcelles de l'argile à essayer, on les délaie dans un peu d'eau et on les fait sécher doucement ; une des écailles minces qui se sont produites est mise en contact avec un bouton d'argile reconnu comme très réfractaire et placé à l'extrémité d'un fil de platine ; on traite au chalumeau et, d'après la résistance que présente l'écaille adhérente, on juge du degré de fusibilité de l'argile ; des argiles fusibles donnent un globule boursouflé, tandis que les argiles réfractaires se transforment en une espèce de porcelaine plus ou moins translucide et colorée selon la nature et la pureté des terres. Un autre procédé consiste à prendre un morceau de l'argile à essayer parfaitement sec ; on l'échauffe lentement en l'introduisant peu à peu dans un foyer de forge et, lorsqu'il commence à rougir, on le maintient au feu le plus intense pendant une demi-heure à une heure. Si l'argile n'a éprouvé ni boursouflement, ni ramollissement, ni vitrification, c'est qu'elle est réfractaire. Dans les usines, on fait avec l'argile à examiner de petites briques qu'on chauffe au creuset ou dans un four soufflé ; on voit, au bout d'un certain temps, si les briques n'ont pas plié, si elles ne sont ni ramollies, ni fondues, enfin si la cassure ne présente pas de boursouflures, ni de parties vitrifiées. Bischof a proposé une méthode basée sur des considérations d'ordre différent, il part de ce principe que les quantités de quartz qu'on doit ajouter à différentes variétés de terres pour leur communiquer un même degré de réfractibilité donnent approximativement la mesure de cette propriété. Bischof, comme étalon, prend l'argile très réfractaire de Saarau ; du quartz pur, pilé très fin, est mélangé intimement avec l'argile étalon et avec l'argile à examiner, dans le rapport de 1, 2, 3, 4, 6, 8 à 10 parties ; on obtient ainsi un double échantillon de sept espèces de mélanges. Ceux-ci, placés chacun dans un creuset à part qu'on introduit dans un four Deville, sont soumis pendant douze minutes à une chaleur rouge intense qu'on élève au bleu incandescent ; on voit alors, d'après les proportions de quartz contenu dans chaque terre, si elles ont éprouvé le même degré de fusion, ce qui dénote le degré de leur réfractibilité. Si une argile subit au feu, avec deux parties de quartz, les mêmes effets que l'argile de Saarau avec une, son degré de réfractibilité est de deux. — Les argiles réfractaires se trouvent dans tous les terrains, mais surtout dans les terrains anciens ; elles se présentent en couches régulières dans les terrains appelés stratifiés formés au sein des eaux soit douces, soit marines, intercalées entre les couches de grès, de calcaires, etc. On y trouve souvent des débris organiques fossiles, animaux ou végétaux ; elles sont le produit d'un dépôt formé par une matière primitivement en suspension au sein d'un liquide charriant des matériaux de transport. Les argiles réputées d'Ecosse, Garnkirk, Glenboig sont à la base du terrain houiller ; en France, on en rencontre dans le terrain crétacé, mais elles sont moins réfractaires. Les argiles anciennes sont les moins plastiques, elles ne servent pas en céramique ; au contraire, les argiles tertiaires sont employées dans les travaux les plus délicats. L. Knab.

Bibl. : Brongniart, *Traité des arts céramiques*, t. II. — Salvétat, *Leçons de céramique* : Paris, 1857. — Percy, *Traité complet de métallurgie* ; Paris, Baudry, 1864. — *Dingler's Polytech. Journ. Band CLIX*. — Valerius, *Chimie et métallurgie du fer* ; Bruxelles, 1851.

ARGILÈTE, en latin *Argiletum*. C'était un quartier de Rome, où la tradition, — celle du moins qu'accepte Virgile dans son *Enéide*, — place la mort d'*Argus*, compagnon d'Evandre, traître envers son ami, et tué par ses ordres. D'autres légendes avaient cours à ce sujet. On parlait d'un sénateur nommé *Argillus* qui avait habité là au temps de la deuxième guerre punique et qui, ayant conseillé la paix avec Carthage, aurait été tué ou dépouillé par la juste colère du peuple ; d'autres disaient que là était mort un devin toscan. En tout cas, l'Argilète était jadis occupé par un bois sacré, et son nom rappelait la mort solennelle d'un personnage. — On ne sait où fixer l'emplacement de ce quartier : les uns le mettent le long du Tibre, entre le Capitole, le Palatin et l'Aventin ; les autres entre le Quirinal et le Capitole.

Bibl. : Mommsen, *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1841, pp. 311 et suiv.

ARGILEUX (V. Roches, Schistes).

ARGILLIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, canton de Champlitte ; 285 hab.

ARGILLIERS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Remoulins ; 121 hab. Cette localité a eu des franchises confirmées par le roi de France en juil. 1399. Château du baron de Castille, d'une architecture singulière.

ARGILLOTHERIUM. Genre de Mammifères-Carnivores fossiles, créé par Davies (1884) sur des débris trouvés dans les couches éocènes de l'île Sheppey (Angleterre), et dont la place systématique reste encore incertaine (*A. toliapicum*). — Ce genre se rapprochait probablement des *Mesonyx* et des *Miacis* (V. ces mots).

ARGILLY (*Arziliacum*, *Argeliacum*). Com. du dép. de la Côte-d'Or, cant. de Nuits, sur le Meuzin ; 706 hab. Argilly était, avant 1789, une châtellenie du bailliage de Nuits. Les ducs de Bourgogne de la première race y avaient un château où ils aimaient à faire résidence. Ce château très fort joua un rôle important pendant la guerre de Cent Ans et arrêta plus d'une fois les grandes compagnies, particulièrement en 1363. Il fut pris et rasé pendant la Ligue en 1590, par le comte de Senecey. L'église paroissiale, placée sous le vocable de saint Hippolyte, fut commencée en 1345, par Eudes IV, duc de Bourgogne.

M. PROU.

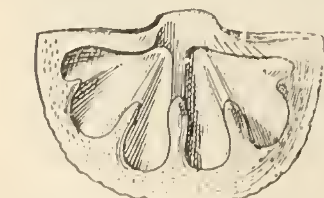
BIBL. : COURTÉPÉE, *Description du duché de Bourgogne*; Dijon, 2e éd., 1847, t. II. p. 373.

ARGINUSES. Iles de la mer Egée, situées sur la côte d'Eolie, en face de Mytilène ; les Spartiates, commandés par Callicratidas, y perdirent une grande bataille navale contre les Athéniens, l'an 406 av. J.-C. La flotte athénienne, forte de 150 voiles, avait la supériorité du nombre ; l'amiral spartiate périt dans la lutte. Les généraux athéniens, n'ayant pu ensevelir leurs morts, furent accusés de sacrilège quand ils revinrent à Athènes ; les principaux furent condamnés à mort et exécutés, entre autres le petit-fils de Périclès (V. PÉLOPONÈSE [guerre du]).

ARGIOPE. I. ARACHNIDES. — Genre d'Araignées, séparé par Savigny du genre *Epeira* de Walkenaer, dont il diffère principalement par le céphalothorax déprimé et la seconde ligne des yeux fortement courbée en arrière. — Les Argyopes sont de grande taille ; leur abdomen, tantôt ovale, tantôt lobé latéralement, est toujours orné de vives couleurs, et le plus souvent revêtu de poils argentés. Leur toile, orbiculaire, offre, au milieu, un ruban soyeux disposé en zigzag, dont l'usage n'est pas connu. Leur cocon à œufs est formé de deux enveloppes de tissu très solide, séparées par une couche de bourre soyeuse. On doit citer l'*A. Bruennichi* Scopoli, plus connu sous le nom d'*Epeira fasciata*, répandu en France, mais principalement dans le Midi, et l'*A. lobata* Pallas, commun dans le midi de l'Europe.

E. SIMON.

II. MOLLUSQUES. — L'un des genres de la classe des Brachiopodes réguliers, établi, en 1842, par Eudes Deslongchamps pour un groupe d'espèces confondues jusqu'alors parmi les Térébratules et possédant les caractères suivants : coquille de très petite taille, presque orbiculaire ou transverse, rarement ovale, à valves lisses, non munies de côtes alternantes, mais seulement de côtes opposées situées sur le bord frontal ; la valve ventrale, plus profonde que l'autre, est munie d'un crochet entier, saillant, portant une area triangulaire, aplatie, à trou grand, délimité par le sommet de la petite valve ; deltidium rudimentaire ; ligne de la charnière droite. La fermeture des valves a lieu par articulation, au moyen de dents reçues dans des fossettes correspondantes ; l'apophyse est représentée par une lamelle calcaire ayant ses origines à la base des fossettes dentales, et formant un plus ou moins grand nombre de sinuosités. L'animal est muni de bras buccaux, qui naissent de la bouche et se divisent en deux faisceaux, dont l'un se dirige à droite et l'autre à gauche, suivant une ligne parallèle au bord cardinal de la coquille ; ils sont frangés de longs cirrhes, et fortement unis à la membrane qui constitue le disque brachial. Le manteau simple, non cilié, s'étend jusqu'au bord des valves, et la coquille, à laquelle il adhère, semble n'en être que le prolongement.



Argiope decollata d'Orbigny.

J. MABILLE.

ARGIPEEN (Géogr. anc.) Peuples de Sarmatie, qui, au dire d'Hérodote, naissaient chauves, ne vivaient que de fruits et ne faisaient jamais la guerre à leurs voisins. Ils étaient respectés de tous les peuples environnants qui les prenaient volontiers pour arbitres dans leurs querelles.

ARGIS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Saint-Rambert ; 976 hab.

ARGIS ou **CURTEA-DE-ARGES.** Petite ville de Valachie, célèbre par le monastère et l'église de même nom. Elle fut fondée par le premier prince valaque Radu-Negru (1290-1314) qui, selon Engel, était alors Knez ou seigneur des Valaques d'Omlas et Fogaras en Transylvanie, et vint, vers l'an 1290, occuper la Valachie, alors entièrement déserte et, après avoir bâti en premier lieu Kimpolung, s'avança jusqu'à la rivière d'Argis, où il fonda la ville du même nom, qui depuis devint la résidence des princes valaques, d'où lui vient le nom de *curtea* (cour), jusqu'à ce qu'elle fût transportée à Tirgoviste. Pour fixer l'époque à laquelle l'église et le couvent ont été bâtis, celui-ci ayant perdu ses précieuses archives, on est obligé de s'en rapporter aux inscriptions qui décorent en différents endroits l'intérieur et l'extérieur de l'église et celles-ci ne laissent aucun doute sur le fondateur du couvent ni sur l'époque de la fondation. Les deux inscriptions sculptées sur la façade à la droite du portail, comme deux autres à l'intérieur de l'église, désignent le prince Négoie, de la maison Basarab, si célèbre dans l'histoire de la Valachie, comme le fondateur du couvent et l'édificateur de l'église si intéressante où reposent encore ses ossements. Ce prince régna de 1511 à 1520, comme on peut le lire sur son tombeau. On ne peut pas déterminer avec certitude en quelle année la construction de l'église fut commencée, mais ce fut, selon toute vraisemblance, dans les premières années de son règne. En revanche, on sait par les inscriptions de



Eglise d'Argis.

l'intérieur que les peintures murales commencées sous le prince Négoie ont été terminées sous le règne de son gendre, le prince Radu, en septembre de l'année 1526. Le monument dans son ensemble présente l'apparence d'une croix grecque, dans laquelle les trois bras qui forment l'abside et le transept offrent une terminaison polygonale et le quatrième, beaucoup plus grand et rectangulaire, constitue une sorte de nef. L'édifice est surmonté de deux coupoles : l'une, plus grande, se trouve sur la croisée ; l'autre, un peu moindre, est au-dessus de la nef ; deux coupoles plus petites se trouvent aux extrémités du narthex et offrent cette particularité fort étrange que les huit fenêtres étroites qui sont percées dans le tambour ne sont pas verticales, mais obliques, et font avec l'horizon un angle de 70 degrés. Enfin, devant la façade et indépendante de l'édifice, se trouve une petite construction à coupole appelée *canthare*, destinée ordinairement aux purifications, mais qui n'a ici qu'un caractère symbolique. Par suite des dégradations qu'avaient amenées les invasions successives des Turcs et les incursions hostiles des princes de Transylvanie, ainsi que les ravages du temps, l'église et le couvent tombaient tellement en ruines que les fondations et les escaliers commençaient à chanceler et que les pierres sortaient de leurs jointures. Pour prévenir à temps la ruine totale de l'édifice, le prince Cherban Cantacuzène Basarab (1679-1688) en fit faire la réparation complète en 1683. Ce fut en 1793 que le prince Alexandre Mourousi (1793-1795) institua l'évêché d'Argis et fit du couvent le siège épiscopal. Le premier évêque fut Josif, homme actif et énergique, qui ne se contenta pas de restaurer l'église et de la faire repeindre, mais qui fit encore construire, en 1798, une nouvelle chapelle située à l'O. de l'église, pour y célébrer le service divin en hiver. C'est de lui également que vient l'autel en bois ainsi que l'iconostase, appelée ici *frontar*, rétablie en 1812. Le monastère a eu à souffrir deux fois des tremblements de terre dans le cours de ce siècle, en octobre 1802 et surtout en janvier 1838. Les dégradations causées par ces sinistres furent réparées par les soins des évêques qui se sont succédé depuis sur le siège d'Argis. Les moines qui occupent le couvent appartiennent à l'ordre de saint Basile. Le souvenir de la construction du monastère d'Argis s'est perpétué dans un vieux chant populaire que l'on peut voir dans le recueil de M. Teodorescu et qui a inspiré à M. Alexandri une de ses ballades les plus connues.

J. Monnier.

Bibl. : Lecomte de Nouy, *l'Eglise de Curtea d'Argis*. — Louis Reissenberger, *l'Eglise du monastère épiscopal de Kurtea d'Argis en Valachie*, traduit de l'allemand ; Vienne, 1867, in-4, planches.

ARGIUSTA-Moriccio. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Petreto-el-Bicchisano ; 378 hab.

ARGO. I. Mythologie (V. Argonautes).

II. Astronomie. — Le *navire Argo*, le *vaisseau des Argonautes*, ou plus simplement le *Navire*, est une constellation australe assez étendue, située un peu plus bas que le Grand Chien, et renfermant une étoile primaire, *Canopus*, presque aussi brillante que Sirius, mais invisible à Paris. Il faut citer aussi η, étoile variable, qui passe de la 1re grandeur à la 6e dans une période d'environ 70 ans. D'après Flamsteed, cette constellation compte 64 étoiles.

ARGŒUVRES. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. d'Amiens ; 429 hab.

ARGOL. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Crozon ; 1,353 hab.

ARGOL. Combustible fourni par les excréments desséchés d'animaux domestiques, et employé dans certaines régions privées de bois et de charbon. Dans le Thibet, privé en beaucoup de cantons de coteaux boisés, on brûle les excréments desséchés du bétail. Dans quelques villages des Alpes la bouse de vache, en Egypte la fiente de chameau, sont pieusement ramassées, façonnées en galettes ou en briquettes, et séchées au soleil pour l'usage.

ARGOLI (Giovanni), fils d'André, poète italien, né à Tagliacozzo, dans les Abruzzes, en 1609, mort vers 1660. Dès l'âge de quinze ans il publia un petit poème dans le goût du temps, assez singulièrement intitulé : *Della Bombace e Seta, idillio con trasformazioni* ; Rome, 1624, in-12 (*Le coton et la soie, idylle à transformations*). C'était l'époque de la plus grande célébrité de Marino qui venait de publier l'*Adone* ; il s'imagina que toute composition du même genre emporterait le même succès. A la vérité, son *Endimione*, poème en XII chants (Pise, 1626, in-4), d'abord bien accueilli, ne tarda pas à être oublié, et Argoli, dans la suite, s'il écrivit toujours des vers, eut la sagesse de ne pas les publier. On a encore de lui un petit poème en vers latins : *Epithalamium in nuptiis Thaddei Barberini et Annæ Columnæ* ; Rome, 1629, in-8, ainsi qu'un certain nombre de dissertations archéologiques insérées dans le *Thesaurus Antiquitatum græcarum* et *romanorum* de J.-G. Grævius, t. IX et t. XIV, et dans *De quæsitis per epistolas a claris viris responsa Fortunii Liceti* ; Bologne, 1640, in-4. Pour plus de détails, consulter Mazzuchelli, qui donne également la liste assez longue de ses ouvrages demeurés manuscrits. Argoli, qui avait étudié le droit, l'avait même professé à Bologne, vers 1640, remplit sur les dernières années de sa vie d'importantes fonctions dans les Etats de l'Eglise. C'est ainsi que, grâce à la protection du cardinal Antonio Barberini, il fut gouverneur (*podestà*) de Cervia et en dernier lieu de Lugo.

R. G.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli Scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol. — Bartholomeus Chioccarellus, *De illustris scriptoribus qui in civitate et regno Neapolis floruerunt* ; Naples, 1780, in-4. — Camillo Minieri Riccio, *Memorie storiche degli scrittori nati nel regno di Napoli* ; Naples, 1844, in-8.

ARGOLIDE. Contrée de l'ancienne Grèce, située à l'O. du Péloponèse, sur la mer ou golfe Argolique et qui doit son nom à la plaine d'*Argos* (V. ce mot). La mer de Myrto, pénétrant profondément dans les terres, à l'E. par le golfe Saronique, à l'O. par la mer d'Argolide, semble faire effort pour rejoindre dans le N. le golfe de Corinthe et détacher le Péloponèse du reste des Etats helléniques. Le lambeau de terre qui tient au continent par l'isthme de Corinthe et qui depuis le cap Spiræon jusqu'à Argos est fouillé par les eaux, est l'Argolide proprement dite, presqu'île que l'on appelait *la Côte* (ἡ Ἀκτή) et dont l'extrémité S.-E. aboutit au cap Scyllæon. L'Argolide est séparée de l'Arcadie au N.-E. par une chaîne de montagnes dont les sommets les plus élevés sont l'Artemisios (1,770 m.) et le Lyrcæos (1,646 m.). De ce dernier descendent les divers affluents qui forment l'Inachus, lequel vient se jeter dans le golfe au S. d'Argos, après avoir arrosé une plaine sablonneuse à laquelle toute la province doit son nom. Les villes principales sont Argos, Mycènes, Epidaure, Trœzen, Hermione, Nauplie. Le rivage occidental du golfe Argolique, appelé la Cynurie, qui se termine au cap Malée, fut longtemps, entre Sparte et Argos, l'objet de contestations sanglantes et finit par rester à la première (Pour les légendes et la civilisation de l'Argolide, V. Argos).

J.-A. H.

Bibl. : E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 296 et suiv.

ARGONAUTES. I. Mythologie. — Nom porté par une troupe de héros de la Grèce antique, qui s'embarquèrent à bord du navire *Argo*, et partirent à la conquête de la Toison d'or, sous la conduite de Jason, pour le pays fabuleux d'Æa, de bonne heure identifié avec la Colchide. L'expédition des Argonautes formait, avec celle de Troie et la guerre contre Thèbes, la plus riche matière épique que les Grecs aient chantée. Du temps d'Homère déjà, elle était dans toutes les bouches, comme l'atteste un vers de ce poète ; Hésiode y fait allusion à diverses reprises. Un poème antique, dont le titre était *Naupactia*, les chants du Corinthien Eumèle, ceux d'Epiménide le devin crétois, Antimaque dans sa *Lydé*, les logographes dans leurs œuvres en prose, Pindare parmi les lyriques (V. la IVe *Pythique*), tous les tragiques, sans

compter les comiques de la comédie moyenne par la parodie, en ont recueilli, embelli, étendu les épisodes. La poésie savante des Alexandrins, par la plume d'Apollonius, les fit revivre, cherchant à suppléer au souffle épique par l'érudition mythique et géographique. La faveur dont jouit cette œuvre parmi les lettrés du monde romain est attestée par la traduction qu'en fait Varron de l'Atax au temps de César, par l'imitation dont elle est l'objet au Ier siècle de la part de Valerius Flaccus. A une époque plus récente encore, les Argonautiques tentent un auteur de supercherie littéraire, qui met son poème grec sous le nom d'Orphée.

I. *Causes de l'expédition.* Athamas, roi des Minyens d'Orchomène en Béotie, a eu deux enfants de Néphélé, son épouse divine : Phrixos et Hellé. Sur le conseil d'une seconde femme, mortelle celle-là, Ino, fille de Cadmos de Thèbes, il s'apprête à les sacrifier à Zeus Laphystios. Mais Néphélé envoie à ses enfants un bélier à la Toison d'or qui les emporte par la mer jusqu'au pays d'Æa, « sur les bords de l'Océan, là où les rayons du soleil sont enfermés dans une chambre d'or » (fig. 1). En chemin, Hellé a glissé de sa monture et trouve la mort dans les flots auxquels elle donne son nom. Phrixos, arrivé au terme de son voyage, immole le bélier à Zeus et fait hommage de sa toison à Æétès, roi du pays, qui lui donne sa fille Chalciopée en mariage. La toison est consacrée à Arès et gardée par un dragon redoutable. Ce point de départ de la fable des Argonautes s'explique aisément : Phrixos et Hellé, enfants de Nephélé, c.-à-d. de la Nuée, sont l'un l'image du tonnerre qui gronde (φρίσσω), l'autre de l'éclair qui luit (Ἕλλη = εἵλη). Le bélier, symbole des pluies fertilisantes, les emporte vers le lointain orient, dans les régions où règne le fils d'Hélios. Les autres éléments de la légende dépendent d'un culte local de Zeus Laphystios en Béotie, à qui l'on immolait originairement des victimes humaines et qui est resté le Dieu sombre et terrible, celui dont la colère fait régner la sécheresse funeste à la culture du sol.



Fig. 1. — Phrixos, Hellé et Néphélé, d'après un vase du Musée de Naples.

II. *Jason et Pélias.* A Iolcos, dans la Thessalie méridionale, régnait un frère d'Athamas, du nom de Cretheus, qui a pour femme Tyro, laquelle lui a donné pour fils Eson, Phérès et Amythaon, tandis que, par les œuvres de Poseidon, elle devient mère de Pélias et de Nélée. Pélias, « *plein d'insolence, d'audace et de desseins coupables* », après avoir obligé son frère Nélée à s'enfuir à Pylos, en Messénie, ravit à Eson la royauté d'Iolcos. Le fils d'Eson, Jason, réussit à se dérober aux recherches de son oncle et est élevé en secret sur le mont Pélion par le Centaure Chiron. Héra le couvre de sa protection ; vers la vingtième année, elle le fait reparaître dans Iolcos pour y revendiquer ses droits à la royauté jadis enlevée à son père. Pélias, craignant l'accomplissement d'un oracle antique qui lui annonce sa perte de la part d'un homme *chaussé d'un seul pied* (c'est en effet dans cette tenue que Jason s'est d'abord montré à lui), lui fait entreprendre le voyage d'Æa, pour la conquête de la *Toison d'or* et pour le rapatriement de l'âme de Phrixos. Dans cette partie de la fable, Jason apparaît comme le sauveur secourable (de ἰάομαι), Pélias, comme le représentant, en Thessalie, du culte de Poseidon, c.-à-d. de la mer tempétueuse, en opposition avec la puissance d'Héra et d'Athéné, protectrices de Jason.

III. *Expédition des Argonautes.* Jason convoque pour son voyage les principaux héros de sa race. Les premiers qui figurent dans la fable sont des Minyens d'Iolcos, d'Orchomène et de Pylos. La légende des Argonautes, qui s'explique surtout jusqu'ici par des phénomènes naturels personnifiés, va se compliquer des plus anciennes traditions relatives aux origines de la navigation ; elle deviendra surtout une légende géographique. Peu à peu ce ne sont pas seulement des Minyens, héros de la navigation primitive, qui y participent ; mais chaque contrée de la Grèce cherche à y faire figurer ses plus illustres protecteurs. Héraclès, les Dioscures, Orphée, Mopsus sont mis parmi les compagnons de Jason. Mais on sent que leur rôle ne peut être qu'accessoire, qu'ils ont été glissés dans la légende après sa formation première. L'expédition des Argonautes fournit un pendant à l'*Odyssée* ; elle en formerait même un aux courses d'Enée, si celles-ci avaient jamais été, chez les Grecs anciens, l'objet d'une légende spéciale et coordonnée. Mais par son caractère purement aventureux, elle exclut les héros violents et belliqueux, tel qu'Héraclès ; aussi ce dernier ne va-t-il pas jusqu'au bout du voyage et s'arrête en route. On s'embarque à bord du navire *Argo*, dont le nom indique ou la rapidité ou la blancheur lumineuse. Ce navire a été construit avec l'aide d'Athéné qui y a fixé un morceau du chêne prophétique de Dodone (fig. 2) ; cinquante rameurs y prennent place.

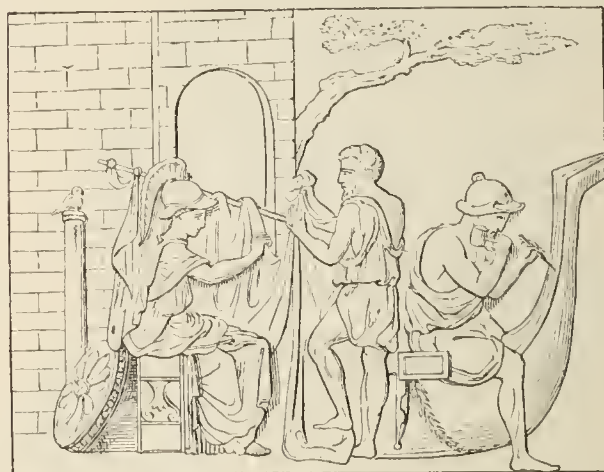


Fig. 2. — Construction du navire *Argo*, d'après un bas-relief antique.

On s'arrête une première fois à Lemnos dont les femmes viennent de massacrer tous leurs époux, parce qu'elles avaient été délaissées par eux (V. Hypsipyle). Les héros y deviennent les pères d'une race nouvelle, sous la protection des Cabires, auxquels ils vont ensuite rendre hommage dans l'île de Samothrace. A cet épisode, s'en rattachent une foule d'autres, inventés par l'imagination locale, tout le long des côtes de la Propontide, des deux Bosphore et de la mer Noire. Les plus célèbres sont ceux de *Cyzique* et d'*Hylas* (V. ces noms), dont les rives des Dolions furent le théâtre ; la lutte de Pollux et d'Amycus (V. Amycus) à l'entrée du Bosphore de Thrace, dans le pays des Bébrices celui de Phinée et des Harpyes ; au voisinage de Salmidessos sur le Pont-Euxin ; enfin, la traversée des Symplégades, roches mobiles, qui écrasaient

les navires entre leurs parois et que les Argonautes franchissent sans encombre, grâce aux conseils de Phinée.

IV. *Les Argonautes en Colchide.* Après avoir abordé à Héraclée du Pont, et reçu bon accueil de Lykos, roi des Mariandyniens, chez qui ils perdent leur pilote Tiphys, les Argonautes arrivent à l'embouchure du Phase; c'est là que l'imagination des marins grecs place l'extrémité orientale du monde, qui s'opposait pour eux aux portes d'Hercule, situées à l'extrême Occident. C'est là qu'est la Colchide, le pays du soleil, au delà duquel s'élèvent les sommets du Caucase, berceau des races humaines, et, derrière, l'Océan à l'horizon infini. Jason réclame la Toison au roi Æétès, qui lui enjoint au préalable de mettre sous le joug deux taureaux aux sabots d'airain, aux naseaux vomissant la flamme et, après les avoir attelés, de labourer un champ, d'y semer les dents d'un dragon, de vaincre les géants qui naîtront de cette semence. Avec l'aide de Médée, fille d'Æétès, qui s'éprend pour lui d'un violent amour, Jason subit avec succès ces diverses épreuves, s'empare de la Toison gardée dans le bois sacré d'Arès par un dragon toujours vigilant; puis, il s'embarque avec Médée qui retarde la poursuite, dont ils sont l'objet de la part d'Æétès, en immolant Absyrte, son frère, et en semant ses membres dans les flots (V. Absyrte).

V. *Retour des Argonautes.* Les traditions diffèrent sur le chemin suivi par les Argonautes au retour. Les uns leur font remonter le Phase et déboucher dans l'Océan à l'extrême Orient et dans la mer Erythrée, d'où ils reviennent dans la Méditerranée par la Libye après avoir porté le navire sur leurs épaules. Les autres, sans doute à cause du fantastique de cette géographie, les font simplement revenir par le chemin suivi d'abord; d'autres les font errer par les mers occidentales et les ramènent dans l'Adriatique et la mer tyrrhénienne, soit en les guidant d'abord vers le nord par le Tanaïs, soit en transformant l'Ister en une sorte de canal qui met en rapport le Pont-Euxin avec les côtes Illyriennes. C'est la géographie suivie par Apollonius dans ses *Argonautiques*. De la mer Adriatique, ils passent par l'Eridan (le Po) dans le Rhône et dans la mer Ligurienne jusqu'à l'île d'Æa, où Circé les purifie du meurtre d'Absyrte. C'est dans ces parages que le poète refait à l'intention des Argonautes une partie de l'*Odyssée*, l'épisode des Sirènes, Charybde et Scylla, la visite aux Phéaciens de Corcyre, où ont lieu les noces de Jason et de Médée, qui chez les plus anciens poètes s'étaient célébrées en Colchide ou à Iolcos. Ils rentrent dans la patrie par la Libye, par la Crète, où Talos, le gardien de l'île, trouve la mort du fait de Médée; par Egine, d'où l'Euripe les mène aux rivages de la Thessalie. (Pour le surplus des aventures de *Jason* et de *Médée*, V. ces deux mots.) La Toison d'or est remise à Pélias, et le navire *Argo*, consacré à Poseidon, près de l'isthme de Corinthe, est placé par Athéné parmi les constellations célestes. — Cette légende, une de celles qui, par ses plus anciens éléments, conserve le mieux le caractère du naturalisme primitif de la religion hellénique, est aussi celle qui dans son cadre a accueilli les traditions les plus variées. Elle est curieuse encore, en ce que, dans ses transformations et ses développements successifs, elle nous renseigne en quelque sorte sur l'état des connaissances géographiques aux diverses époques de l'expansion maritime de la Grèce. J.-A. Hild.

II. Zoologie. — (*Argonauta* L.) Genre de Mollusques Céphalopodes-Acétabulifères, de l'ordre des Octopodes, établi par Linné (*Syst. nat.*, p. 1758) pour une coquille mince, transparente, de couleur blanche, plissée ou tuberculée, uniloculaire, comprimée sur les côtés, à sommet spiral bicaréné. L'animal qu'elle contient, uniquement femelle, a la forme d'un poulpe; son corps est ovale; sa tête médiocrement développée porte deux bras, palmés à leur extrémité, enveloppant et protégeant la coquille; tous les bras sont munis de deux rangs de ventouses (cupules) pédiculées; il existe deux ouvertures aquifères servant à la locomotion. Le mâle, de très petite taille, de même forme, dépourvu de coquille, est armé de sept bras allongés et d'un huitième hectocotylisé (fig. 1). — Les Argonautes sont des animaux nocturnes et pélagiques; rarement on les aperçoit à la surface des mers pendant le jour; ils habitent les régions chaudes de toutes les mers. L'espèce type, *Argonauta Argo* L. vit dans la Méditerranée et dans l'Atlantique, au voisinage de l'Afrique (fig. 2). —L'antiquité a connu l'*Argonaute* et, de même que pour bien d'autres animaux, elle nous a légués quelques fables, résultats d'observations mal faites; les auteurs de ces temps reculés nous représentent ce mollusque naviguant à l'aide de ses bras palmés et dirigeant ainsi sa marche sur la surface des mers; il est aujourd'hui bien démontré que ces prétendues voiles, au lieu de servir à la navigation, n'ont d'autre emploi que celui de protéger la coquille et de maintenir dans sa demeure l'animal, qui n'y est retenu par aucune attache musculaire. Pour se déplacer, l'*Argonaute* se sert uniquement de l'entonnoir placé près de la carène; la natation est rétrograde, très rapide; les bras libres sont réunis en un seul faisceau. L'animal contenu dans la coquille est une femelle; ses œufs sont nombreux, réunis en une seule masse et fixés sur la coquille près de la spire. Le mâle, très différent, complètement semblable à un poulpe, mais de très petite taille, sans bras palmés, sans coquille, est resté longtemps inconnu; considéré ensuite comme un être à part, d'un type tout particulier, il reçut différents noms, d'abord celui de *Tricocephalus acetabularis* que lui imposa le naturaliste sicilien Delle Chiaje; il fut plus tard nommé par Cuvier *Hectocotylus Octopodis*. Ce dernier nom a servi depuis cette époque pour désigner l'organisation mâle de différents types de Céphalopodes. L'*hectocotyle* de l'Argonaute mâle se développe dans un sac arrondi, se fendant à certaines époques: alors cet organe se détache et vient se fixer sur les femelles, s'attachant aux bras ou sur l'entonnoir. — L'Argonaute n'adhérant pas à sa coquille et la coquille ne renfermant que des femelles, on a supposé pendant longtemps que ce mollusque ne vivait qu'en parasite dans sa demeure, et uniquement pendant le temps nécessaire à la ponte. Des observations faites au



Fig. 1. — Argonauta Argo L. (mâle).

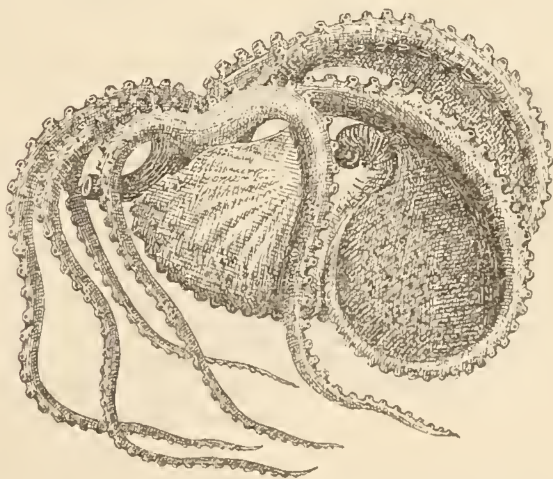


Fig. 2. — Argonauta Argo L. (femelle).

commencement de ce siècle par Rang, par Poli à Naples, celles, enfin, postérieures de H. Muller, de A. Adams, sont venues démontrer d'une manière irréfutable que l'Argonaute était bien le constructeur de la coquille qu'il habite. Les portions de l'animal chargées de cette construction seraient tout à la fois le manteau et les bras véliformes.

Jules Mabille.

III. Paléontologie. — Le type des Argonautes est tout à fait moderne ; la plus ancienne espèce connue *(Argonauta Sismondi)* habitait les mers pliocènes de l'Europe méridionale, et se rapproche beaucoup de l'*A. hians*, qui vit actuellement dans la mer de Chine. D'après Zittel, le genre *Acanthoteuthis* (V. ce mot) est le seul genre fossile que l'on puisse rapprocher des *Argonautidæ* et classer dans le sous-ordre des Céphalopodes-Dibranches pourvus seulement de huit bras *(Octopoda)*.

E. Trouessart.

IV. Histoire. — *Argonautes de Saint-Nicolas* (Ordre chevaleresque des). Cet ordre fut fondé à Naples, en 1382, par le duc Charles de Duras, après qu'il se fut rendu maître du royaume napolitain, conquis sur la reine Jeanne, qu'il fit étrangler et dont il épousa la nièce Marguerite. Ce fut afin de donner plus d'éclat à la cérémonie du couronnement de celle-ci qu'il institua un ordre de chevalerie sous les auspices de saint Nicolas, en l'honneur duquel il fit bâtir une église, dans laquelle les chevaliers argonautes devaient s'assembler tous les ans pour célébrer la fête du saint. Ils observaient la règle de saint Basile, et, dans les grands jours, ils portaient un manteau de damas blanc et sur la poitrine pendait un collier composé de doubles croissants d'argent et de doubles coquilles d'or attachés ensemble par des chaînons d'or, et tenant suspendu un médaillon ovale sur lequel était représenté un navire équipé d'argent avec cette devise : *Non credo tempori*. Aussi désigna-t-on souvent cette institution sous le nom d'ordre du navire et ordre de la nef. Charles de Duras le conféra aux grands seigneurs de son royaume à la condition qu'ils lui prêteraient serment de fidélité. Les chevaliers s'engageaient en outre à soutenir les intérêts de l'Eglise ; ils étaient obligés de « mettre la paix dans les familles en travaillant à réconcilier les ennemis les uns avec les autres et de s'aimer comme s'ils avaient été tous frères ». Aucun souverain pontife n'approuva l'ordre que la mort tragique de Charles de Duras fit périr avec lui. — Un autre ordre du même nom, portant aussi ceux du navire, de la coquille de mer, du double croissant, paraît avoir été conféré par le roi de France Louis IX, lors de sa dernière expédition en Terre Sainte. Les coquilles du collier représentaient la guerre et le port d'Aigues-Mortes ; les croissants signifiaient que c'était pour combattre les infidèles suivant la loi de Mahomet, portant pour armes un croissant ; le navire marquait le trajet qu'il fallait accomplir sur mer. Plusieurs chevaliers en portèrent le collier ; ils s'obligeaient par serment à défendre la religion catholique, les veuves, les orphelins et les familles oppressées. Il n'est resté nulle trace de son approbation pontificale ; il disparut à la mort de Louis IX, et il est présumable que Charles de Duras s'en inspira lorsqu'il créa l'ordre des Argonautes de Saint-Nicolas.

H. Gourdon de Genouillac.

Bibl. : (Myth.) J. Stender, *De Argonautarum ad Colchos usque expeditione fabulæ historia critica* ; Kiel, 1874. — F. Vater, *Der Argonautenzug aus den Quellen dargestellt* ; Kasan, 1848. — O. Müller, *Orchomenos und die Minyer*, pp. 258 et suiv. — Preller, *Griech. Mythol.*, II, 308 et suiv. — Decharme, *Mythol. de la Grèce antique*, pp. 562 et suiv.

ARGONNE. I. Géographie. — La Meuse, dans son parcours en France, coule du S. au N. Parallèlement au lit du fleuve, à droite et à gauche, courent deux chaînes de hauteurs qui séparent la vallée de la Meuse de la vallée de la Moselle à l'E. et du bassin de la Seine à l'O. Celle de droite se détache des monts Faucilles près de Vittel et va se relier vers Rocroi au plateau des Ardennes. Elle porte le nom d'*Argonne orientale*. La chaîne de gauche prend naissance au plateau de Langres, entre Neuilly-l'Evêque et Montigny-le-Roi ; elle finit à la hauteur de Stenay, au défilé de Chêne-le-Populeux, au delà duquel on retrouve encore le plateau des Ardennes. Cette seconde chaîne est appelée l'*Argonne occidentale*. — Le faîte d'entre Meuse et Moselle est une suite de plateaux ravinés, peu fertiles, hauts de 4 à 500 m. Il atteint 548 m. près de Vaudémont ; au delà il s'abaisse et n'a plus guère que 350 m. d'élévation moyenne quand il traverse la plaine des Woëvres, entre Verdun et Briey. Le faîte d'entre Meuse et Seine est formé d'abord de hauteurs boisées, qui ont de 400 à 450 m. d'altitude, puis, à partir de la source de l'Aisne, de plateaux qui ne dépassent pas 350 m. aux points les plus élevés. La première partie de cette chaîne, bien que comprise dans le système de l'Argonne, est généralement connue sous le nom de monts de la Meuse ou du Bassigny. Celle qui commence à la source de l'Aisne constitue plus spécialement ce qu'on appelle l'Argonne occidentale, et même simplement l'Argonne. Elle s'étend sur une longueur de 60 kil. Les plateaux dont elle est formée sont larges de 2 à 14 kil. Le terrain est de formation jurassique et crétacée ; la région est boisée, marécageuse, entrecoupée de ravins. Du côté de l'E., les plateaux se terminent en talus abrupts, qui, en cas de guerre, opposent à une armée d'invasion un obstacle assez sérieux. L'Argonne en effet ne peut être franchie que sur cinq points dont le passage est facile à disputer. Ce sont, en commençant par le Sud : 1° le défilé des Islettes, long de 11 kil. sur 300 à 500 m. de large, par lequel on va de Clermont à Sainte-Menehould (route de Verdun à Paris) ; 2° le défilé de la Chalade, par lequel on débouche de Varennes sur Sainte-Menehould et Bienne-la-Ville ; 3° le défilé de Grandpré, gorge profonde de 100 m., large de 1,000, où passent l'Aire et le chemin de Varennes à Vouziers ; 4° le défilé de la Croix-aux-Bois, traversé par la route de Stenay à Vouziers ; 5° le défilé de Chêne-le-Populeux, menant également de Stenay à Vouziers, et dont le point culminant est la côte de Stonne haute de 338 m. L'Argonne est en outre traversée par le chemin de fer de Châlons à Metz, entre Sainte-Menehould et Clermont, par les Islettes. — L'Argonne a donné anciennement son nom à la partie de la Haute Champagne où se trouvent Sainte-Menehould, Grandpré, Beaumont, Chêne-le-Populeux, Varennes et Clermont, situés sur le versant oriental, étaient compris dans le Barrois. — Cette région a été à deux reprises le théâtre d'opérations militaires mémorables, mais bien différentes par leurs résultats. En 1792, Dumouriez y arrêta la première invasion prussienne (V. ci-dessous). En 1870, le maréchal de Mac-Mahon, manœuvrant dans le but de dégager l'armée de Bazaine, y exécuta les faux mouvements qui entraînèrent sa propre perte.

II. Histoire militaire. — *Campagne de l'Argonne*. La France avait déclaré la guerre à l'Autriche le 20 avr. 1792. Peu après elle rompait également avec la Prusse, la Hesse et l'électeur de Mayence, qui s'unirent aussitôt à l'Autriche. Mais aucun des belligérants n'était en mesure de commencer sérieusement les hostilités. Au milieu du mois d'août, on ne s'était encore battu qu'en Flandre, où de part et d'autre les généraux agirent avec une extrême mollesse. C'est à ce moment que la principale armée des alliés entra enfin en action. — Cette armée, dont la concentration s'acheva le 18 août dans le grand-duché de Luxembourg, devait pénétrer en France par le pays qui s'étend entre la Meuse et la Moselle. Elle se composait : 1° de 42,000 Prussiens, 5,500 Hessois, 4,500 émigrés réunis sous les ordres de Brunswick ; 2° d'un corps de 15,000 Autrichiens sous Clerfayt ; 3° d'un second corps autrichien fort de 14,000 hommes sous Hohenlohe. Le commandement supérieur était dévolu à Brunswick. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II suivait en personne les opérations. La frontière de Lorraine fut franchie le 19 août. Clerfayt qui formait l'aile droite se dirigea sur Stenay avec un petit

groupe d'émigrés; Hohenlohe, qui se trouvait à gauche avec les Hessois, remonta sur Thionville et Metz par la Moselle ; quant à Brunswick, il devait manœuvrer dans l'intervalle et se porter sur Longwy, puis sur Verdun où il passerait la Meuse, après s'être emparé de cette place qu'il savait hors d'état de lui résister. L'armée d'invasion n'avait devant elle que de petits postes français, incapables d'arrêter sa marche et qu'en effet elle refoula aisément. La France avait, il est vrai, mis sur pied trois armées, celles du Rhin, du Centre et du Nord, commandées par Biron, Luckner et La Fayette. Mais celle du Rhin était trop éloignée du théâtre des opérations ; celle du Centre se trouvait rassemblée entre Thionville et Metz, où l'approche de Hohenlohe allait la retenir ; enfin l'armée du Nord, partagée en deux groupes, avait son aile gauche occupée en Flandre, et son aile droite cantonnée entre Mézières et Sedan à une bonne distance de l'ennemi. Ainsi Brunswick entrait en France par une porte ouverte. — Le jour même où il y entrait, La Fayette désespéré, proscrit par l'Assemblée, abandonné de ses troupes, s'enfuyait de son camp (19 août). Le désordre qui s'ensuivit facilita encore la marche des envahisseurs. Brunswick fait capituler Longwy le 23 et pousse ses colonnes jusqu'à Verdun qu'il investit. Mais au lieu de passer immédiatement la Meuse, de marcher droit sur Paris, il attend que la place se soit rendue, laissant ainsi aux Français le temps de se reconnaître et d'agir.

Dumouriez, qui venait de remplacer La Fayette, se trouvait en Flandre lorsqu'il apprit la capitulation de Longwy. Il accourt à Sedan, où l'aile droite de l'armée du Nord, environ 19,000 hommes, était concentrée. Tous les généraux, jugeant la situation intenable, lui conseillent de se retirer sur Châlons afin de couvrir Paris. Séance tenante il fait prévaloir un autre plan (28 août). Les alliés n'ont pas encore franchi l'Argonne : il s'agit de l'occuper sous leurs yeux, de s'y retrancher, de s'y défendre, tandis qu'une armée de seconde ligne s'organisera en arrière pour défendre la route de Paris. C'était une manœuvre téméraire, car elle nécessitait une marche de flanc d'au moins cinq jours (de Sedan sur Clermont) à portée de l'ennemi. On la tenta et elle réussit. Du 31 août au 4 sept., les troupes françaises garnissent toute la ligne de l'Argonne qu'elles couvrent de retranchements. Alors Dumouriez appelle à lui Beurnonville et 16,000 soldats de l'aile gauche de l'armée du Nord. Puis il ordonne à Kellermann, qui depuis le 27 août remplace Luckner à l'armée du Centre, de lui amener de Metz presque tout son monde, soit une vingtaine de mille hommes, par Bar-le-Duc et Sainte-Menehould. Et plein de confiance dans le succès de la campagne il écrit au ministre Servan : « Les défilés de l'Argonne sont nos Thermopyles, mais je serai plus heureux que Léonidas. » — Sur ces entrefaites Verdun s'était rendu à Brunswick (2 sept.) et Stenay tombait au pouvoir de Clerfayt. Les alliés reprenant leur marche en avant, mais avec une lenteur extrême, se dirigent sur les passages de l'Argonne. Ces passages sont au nombre de cinq : le premier au S. est le défilé des Islettes ; puis viennent ceux de la Chalade et de Grandpré, et plus au N., à la hauteur de Stenay, ceux de la Croix-aux-Bois et de Chêne-le-Populeux. (V. l'art. précédent). Dumouriez était établi au centre à Grandpré, Dillon sur sa droite à la Chalade et aux Islettes ; à gauche Dubouquet gardait la Croix-aux-Bois et Chêne-le-Populeux. Le 11 sept. les alliés prenant enfin l'offensive abordent les défilés : Brunswick échoue devant Dillon et Dumouriez ; Clerfayt devant Dubouquet. Mais le lendemain les Autrichiens de Clerfayt, conduits par le prince de Ligne, surprennent la Croix-aux-Bois mal défendue et s'en emparent. On essaie vainement de les en chasser (13-15 sept.). Dubouquet, coupé du reste de l'armée française, évacue Chêne-le-Populeux. Alors les Autrichiens, maîtres des deux passages, débouchent sur Vouziers où ils passent l'Aisne et descendent vers Châlons. L'Argonne était franchie, la route de Paris ouverte, Dumouriez tourné et presque enveloppé : assailli en tête par les Prussiens, il allait être pris à revers par les Autrichiens. Dans cette position critique, son audace croît avec le péril. Il quitte Grandpré, fait face à Paris, et, sans s'inquiéter de la cavalerie de Brunswick qui, traversant le défilé derrière lui, vient sabrer son arrière-garde, il se porte sur Sainte-Menehould avec ses 15,000 hommes à la rencontre des Autrichiens (15-17 sept.). Dillon, laissé avec 8,000 hommes à la Chalade et aux Islettes que les Prussiens s'obstinent à vouloir forcer, reçoit l'ordre d'y tenir jusqu'à la dernière extrémité. Ainsi l'armée française se trouve partagée en deux corps, placés dos à dos et s'appuyant l'un contre l'autre. Brunswick, ne pouvant enfoncer Dillon, franchit l'Argonne à Grandpré (18 sept.) et va retrouver les Autrichiens près de Châlons. Les alliés se déploient devant Dumouriez face au Rhin, croyant le tenir comme dans un piège. Mais tous ces mouvements avaient pris du temps. Beurnonville était arrivé le 18 sept.: Kellermann arriva le 19, et s'établit à la gauche de Dumouriez sur l'étroit plateau de Valmy qui commande la route de Châlons. Dumouriez avait maintenant plus de 60,000 hommes ; il pouvait soutenir le choc.

Le 20 au matin, Kellermann ayant fait une pointe vers Châlons, les alliés croient que l'armée cherche à s'échapper dans cette direction. Le roi de Prusse, malgré Brunswick et bien qu'il n'ait sous la main qu'une partie de ses troupes, ordonne aussitôt l'attaque. L'affaire s'engage par une vive canonnade qui jette le trouble dans les rangs français. Alors Brunswick lance trois colonnes à l'assaut de Valmy. Kellermann voit ses troupes ébranlées, indécises ; il fait battre la charge et parcourt les lignes au cri de *Vive la Nation* ! Des acclamations formidables lui répondent. Les Prussiens étonnés s'arrêtent, puis soudain redescendent la colline et regagnent leurs positions. Le roi, abusé par les émigrés qui traitaient l'armée française de « ramas de tailleurs et de cordonniers », avait cru que les bataillons de Kellermann se débanderaient à l'approche de son infanterie. Brunswick ne partageait point ces illusions ; il refusa de s'engager à fond. Le soir, vers quatre heures, il renouvela mollement sa tentative, sans plus de succès. De part et d'autre on avait perdu huit ou neuf cents hommes. Du côté des Français l'honneur de la journée revenait à Kellermann, qui avait été seul engagé, mais en réalité tout était dû aux heureuses combinaisons de Dumouriez. La victoire pourtant restait indécise. Les Prussiens n'en jugèrent pas moins qu'ils étaient battus, et en effet dans leur situation le plus mince échec devenait un revers. — « Le lendemain, dit Gœthe, qui avait suivi l'armée alliée et qui écrivit vingt-huit ans plus tard le récit de ces événements, le lendemain on se sentit dans la position la plus humiliante. » La campagne si brillamment commencée tournait à la défaite. L'armée allemande était décimée par les maladies et la faim, des camps se formaient sur ses derrières, Dumouriez attendait des renforts, enfin Custine venait de pénétrer dans le Palatinat. On ne croyait plus aux promesses des émigrés. Le roi de Prusse, d'ailleurs, pressé d'intervenir en Pologne où le Czar et l'Empereur l'avaient devancé, songea sur les instances de Brunswick à faire une retraite honorable. Dumouriez lui en fournit le moyen. Le 21 sept. il adressa à Frédéric-Guillaume un mémoire secret où il l'engageait à se séparer de l'Autriche pour se réconcilier avec la France. Le général aimait ces sortes d'intrigues, mais dans la circonstance il s'abandonnait moins à son penchant qu'au désir d'éviter une bataille décisive. Deux jours après il avait une entrevue à Dampierre avec deux envoyés du roi, Heymann et Manstein. Ces pourparlers d'abord rompus, puis repris à la suite d'un second mémoire de Dumouriez, aboutirent à des propositions quasi-officielles que Benoît et Westermann, délégués du Conseil exécutif, portèrent le 30 au camp ennemi. Mais les alliés étaient déjà en pleine retraite. Ils amusèrent les négocia-

teurs français et pendant ce temps l'armée allemande repassa l'Argonne sans encombre. L'occasion de l'écraser était perdue. Les ordres pour la poursuite furent mal donnés. Kellermann, qui les désapprouvait et qui d'ailleurs jalousait son chef, les exécuta sans vigueur. Dillon n'entra à Verdun que le 12 oct., on n'atteignit Longwy que le 22. Les Autrichiens s'étaient repliés sur Namur; les Prussiens, restés seuls et dans un désordre incroyable, furent à peine inquiétés. Quant à Dumouriez, il avait déjà rejoint l'armée du Nord. Depuis longtemps il méditait l'invasion des Pays-Bas et s'était hâté de revenir en Flandre pour la préparer. Charles Grandjean.

Bibl. : Dumouriez, *Mémoires* (édit. Barrière); Paris, 1878, in-18. — *Campagnes du général Dumouriez dans la Champagne et la Belgique écrites par lui-même pour faire suite à sa vie privée et à ses mémoires*; Hambourg, s. d., in-12. — *Réminiscences du prince royal* (de Prusse), publiées dans le *Militär-Vochenblatt*, nov. et déc. 1846. — Gœthe, *Campagne de France* (édit. Chuquet avec notes); Paris, 1884, in-18. — Alfred Michiels, *l'Invasion prussienne de 1792 et ses conséquences*; Paris, 1872 et 1880, in-18. — Arthur Chuquet, *la Première invasion prussienne* (11 août-2 sept. 1792); Paris, 1886, in-18. — Albert Sorel, *Dumouriez et la retraite des Prussiens*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1884.

ARGONNE (Noël, dit Bonaventure d'), avocat, puis chartreux, né à Paris vers 1634, mort à Gaillon en 1704. Voltaire a dit de lui qu'il était le seul chartreux ayant cultivé les lettres. Il a publié, en effet, un *Traité de la lecture des Pères* et des *Mélanges d'histoire et de littérature recueillis par Vigneul de Marville*. On a de lui d'autres ouvrages qu'il a écrits, soit sous ce nom de *Vigneul de Marville*, soit sous celui de *Moncade*. G. L.

ARGONNET. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Annecy (Nord); 353 hab.

ARGOS. Ce nom était à l'origine, chez les anciens Grecs, une appellation commune à toute espèce de plaine sablonneuse, voisine de la mer. Mais, dès les temps d'Homère, il s'appliqua d'une façon spéciale à la plaine située au S. des monts Arachnée et Artemisium dans le Péloponèse, plaine arrosée par l'Inachus, où fut fondée par les Ioniens la ville la plus célèbre et la plus puissante de la presqu'île. Voisine de Mycènes, le siège de la royauté d'Agamemnon, ce fut Argos qui, avec le qualificatif d'*achaïque*, servit à désigner l'ensemble des pays soumis à la dynastie des Atrides, de même que l'Argos pélasgique fut la dénomination par laquelle Homère aime à désigner le royaume d'Achille en Thessalie. Aristarque va même jusqu'à appliquer le nom d'*Argos achaïque* à toute la péninsule qui a gardé le nom de Pelops, le fondateur de la dynastie achéenne. Les géographes plus récents se sont très souvent conformés à cette interprétation alexandrine; tout au moins ont-ils appliqué le mot d'Argos à la province de l'Argolide, bornée par l'Achaïe, l'Arcadie, la Laconie et rattachée au continent hellénique par l'isthme de Corinthe (V. Argolide). La ville d'Argos proprement dite a conservé jusqu'à nos jours le nom et l'emplacement qui lui appartenaient de toute antiquité. Elle est située au pied du mont Larisa, dans une sorte d'excavation formée par cette montagne d'une part et par une colline dont le nom antique n'a pas survécu. Peu de villes de l'Hellade primitive ont été aussi fécondes en légendes qu'Argos; on ne saurait guère la comparer à ce point de vue qu'à Tyrinthe et à Mycènes, ses voisines. C'est de là que sont issues les fables relatives à Inachus et à Io, lesquelles, à travers la légende d'Héraclès, se prolongent, par Agamemnon et Diomède, jusqu'à l'époque historique. La fable des Danaïdes, celle de Persée aux épisodes brillants et variés, celle de Zeus Argolique et Néméen, Héra du mont Eubée, Athéné Argolique, Apollon Lycien et Artémis, la divinité des montagnes boisées surtout honorée dans l'Arcadie qui confine au pays d'Argos, font partie du même cycle. Les Argiens se donnaient d'ailleurs pour les hommes les plus anciens de la Grèce. C'est à Phoronée, fils d'Inachus et de la nymphe Mélia, qui personnifient, l'un les eaux fertilisantes de ce territoire généralement aride, l'autre la végétation du frêne, symbole des hommes primitifs, que les Argiens rapportaient leurs origines. Dans ce golfe hospitalier, abri contre les tempêtes, eut lieu le premier contact entre les peuples navigateurs et les habitants de la terre ferme. C'est par Argos que les éléments des légendes phéniciennes se sont mêlés au culte d'Apollon Lycien; c'est par Argos que, dans la fable de Danaüs, l'Egypte a apporté à la Grèce le tribut de certaines idées religieuses. Des édifices et des monuments dont ces croyances peuplèrent l'antique Argos, il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges. On a retrouvé les traces d'un théâtre taillé en partie dans les flancs du mont Larisa, des restes du temple d'Apollon Lycien; le loup, symbole de ce dieu, est la marque caractéristique des monnaies argiennes. Au sommet de la montagne, il y a les ruines des temples de Zeus et d'Hera, divinités protectrices du pays; dans la vallée, d'un temple d'Hera Acræa, et devant la porte Est qui conduisait à Nauplie, les vestiges d'un gymnase connu sous le nom de *Cylabaris;* plus loin un stade où se célébraient des jeux gymniques fameux dans toute la Grèce en l'honneur d'Hera, d'Athéné et d'Apollon. Outre ces jeux que les Argiens cultivaient avec une passion extraordinaire, on pratiquait à Argos la musique, en particulier la flûte. C'était à la fête d'Héra Acræa ou Hécatombæa, dans ce stade construit sur le versant de la montagne, sous les regards de l'Apollon Deiradiote (*Deiras* était le nom que portait le fond de la ville) et d'Athéné Oryderko, que tous les ans Argos conviait la Grèce aux manifestations de sa piété artistique. Plus tard, c'est dans ses murs que se transportèrent aussi les *Jeux néméens* (V. ce mot), primitivement célébrés dans l'isthme. Argos fut d'ailleurs un centre artistique à tous égards, rivale de Sicyone et d'Egine. Elle possédait une école de sculpture d'où sortirent les trois grands maîtres Myron, Phidias et Polyclète, plus tard éclipsée quelque peu par l'école de Sicyone qui eut Lysippe. J.-A. H.

Bibl. : E. Curtius, *Peloponnesos*, II, 335 et suiv. — Krause, *Gymnastik und Agonistik der Griechen*, pp. 700 et suiv. — Preller, *Griech. Mythologie*, II, 34 et suiv. — Brunn, *Geschichte der Griech. Künstler*, I, pp. 61 et suiv.

ARGOS (d'Amphilochie). Ville de la Grèce antique située sur le golfe d'Ambracie, au N. du pays des Acharnaniens. Comme Argos de l'Argolide, elle doit son nom à sa situation dans une plaine sablonneuse, au voisinage de la mer. Sa fondation était attribuée, tantôt à *Alcméon*, tantôt à son frère *Amphiaraus* ou à son fils *Amphiloque* (V. ces mots). La fable populaire établissait un rapport matériel entre les deux Argos, en imaginant auprès de celle d'Amphilochie, un fleuve Inachus, descendu des hauteurs du Pinde et du Lakmon, qui, après avoir traversé l'Acharnanie et l'Amphilochie, en mêlant ses eaux à celles de l'Achelous, aurait reparu en Arcadie sur les flancs du mont Lyrcéen, pour arroser la plaine qui débouche dans le golfe d'Argolide. Les géographes anciens citent encore deux autres villes grecques du nom d'Argos, l'une en Epire et l'autre en Macédoine, la première nommée *Orestique*, du nom d'Oreste, qui aurait été son fondateur. Il existait en Cilicie une autre Argos, plus tard nommée Argeopolis et Argeiou. J.-A. H.

ARGOS HIPPIUM (Géogr. anc.) (V. Arpi).

ARGOSTOLI. Ville de Grèce, ch.-l. de l'île et du nome de Kephalonia ou *Céphalonie* (V. ce mot), sur le golfe du même nom; 8,816 hab. Siège d'un métropolitain de l'Eglise grecque. — Cotonnades, poteries, constructions navales; excellent port qui fait un important commerce de raisins de Corinthe, de vin, de marasquin, de soie, de laine, etc.

ARGOT. I. Littérature. — La philologie moderne, qui depuis une soixantaine d'années a éclairci, comme l'on sait, tant et de si curieuses questions de langue, de littérature ou de rhétorique, n'a pas laissé aussi, en les compliquant à plaisir, d'en obscurcir quelques-unes : telle est la question de l'*Argot* ou *Jargon*, — les deux mots n'en font qu'un, — de

ses origines, de son développement, et du rôle qu'il joue dans la perpétuelle évolution des langues.

Argot ou *jargon*, quelle qu'en soit l'étymologie, dont il est à croire que la découverte ne nous apprendrait rien de très instructif, c'est donc au propre, et dans son premier sens, la langue des criminels et de leurs affiliés, des « chevaliers de la pince et du croc », et de tous ceux en un mot que le vice, ou la misère, ou peut-être le développement même de la civilisation ont condamnés à vivre en dehors, et, comme on dit, en *marge* de la société régulière. Un tel langage ayant pour premier caractère d'être *conventionnel*, afin de n'être intelligible qu'aux seuls initiés, de leur servir entre eux de signe de reconnaissance, de les aider à s'entendre et se prêter main-forte au besoin, *argot* ou *jargon*, par extension, a désigné depuis et désigne encore aujourd'hui même l'ensemble des termes spéciaux qui forment le vocabulaire *professionnel* d'une classe sociale ou d'un corps de métier : le *jargon* des précieuses, l'*argot* des mécaniciens. Et enfin, comme en général une classe d'hommes, en tant que classe, ne se pique pas de *bien* parler, mais de parler *commodément*, ou même de parler *mal*, pourvu que ce soit d'une façon qui n'appartienne qu'à elle ; comme les corps de métiers, d'autre part, ne se recrutent pas dans l'élite ou l'aristocratie d'une nation, mais ordinairement dans le populaire, *argot* ou *jargon*, par une extension nouvelle et dernière, mais peut-être abusive, est devenu quasi synonyme de façon de parler grossière, basse, commune ou simplement familière. C'est à ces trois points de vue que nous nous placerons successivement pour traiter de l'*argot*.

I. Aucune société que l'on connaisse n'ayant manqué de criminels, grands ou petits, toutes les langues ont donc eu, ont sans doute encore leur argot. Il s'appelle, dit-on, *slang* ou *cant* en anglais, *jerigonza* en espagnol, *hiantchang* en chinois. Les *sordida verba*, dont les grammairiens latins nous ont transmis quelques-unes, et qu'ils semblent distinguer des *vulgaria* ou *communia*, devaient ou pouvaient également appartenir à l'argot de la plèbe, c.-à-d. des affranchis, des proxénètes et des ruffians de Rome. Quant à l'argot français, on en fait remonter l'origine jusqu'au XIVe siècle, pour le rendre ainsi contemporain, ou à peu près, de la formation des *classes dangereuses*. Telle est du moins l'opinion de M. Auguste Vitu, dans son livre sur le *Jargon du XVe siècle* ; et on peut s'y ranger. Ce n'est pas à dire qu'avant cette époque il n'y eût pas de criminels, ou même que ces criminels n'eussent pas entre eux leur langage. Mais c'est dire seulement que le crime n'était pas encore une profession, et que les *classes dangereuses* ne formaient pas une petite société dans la grande. Quelque cent ans plus tard, au XVe siècle, un très grand poète, qui fut d'ailleurs un horrible gredin, François Villon, donna le premier comme une espèce de consécration littéraire à l'argot. Outre les mots d'argot qui paraissent, en effet, s'être glissés dans son *Grand Testament*, et qui contribuent, par endroits, à en rendre la lecture difficile, nous avons, sous le nom de Villon, onze ballades en *jargon* ou *jobelin*, et dont les six premières, quoique très mutilées, ayant fait partie des premières éditions du poète, peuvent être considérées comme à peu près authentiques.

Si les origines de l'argot sont obscures, les lois de sa formation ou de son développement ne le sont guère moins. Heureusement que deux bonnes raisons peuvent ici nous dispenser de les éclaircir et de les déterminer. La première, c'est que l'argot ne paraît point avoir, en aucun temps, différé de la langue usuelle par la construction de la phrase, mais uniquement par le vocabulaire ; ce qui réduit la question de sa formation à une pure question d'étymologies. Et la seconde, c'est qu'en tant qu'il n'est rien de plus que le langage de la prostitution ou du vol, ce vocabulaire même ne saurait s'accroître et se modifier que sous l'influence de causes extrêmement capricieuses ; ce qui simplifie beaucoup la question de son développement, — ne la supprimant. Du reste, quant à la forme extérieure des mots, ses procédés sont ceux du langage en général, et du langage populaire en particulier : prosthèse, épenthèse, métathèse, apocope, syncope, etc., c.-à-d., plus simplement, mutilation et transformation des mots par addition, retranchement, substitution, transposition de lettres ou de syllabes. Notons seulement la prédilection que l'argot semble affecter pour certaines diphtongues sourdes et étouffées, *On* et *Ou*, par exemple ; pour certaines articulations, de l'espèce de celles qu'on appelle *chuintantes*, comme le *J* ou le *CH* français ; ou encore pour certains suffixes, tels que *Mar* ou *Muche*, dépourvus par eux-mêmes de toute signification précise, mais rendus vulgaires et bas, précisément par l'usage que l'argot en a fait. C'est également aux mœurs de ceux qui s'en servent que l'argot doit les caractères prétendus littéraires qu'on lui a quelquefois attribués. En effet, il ne tire point ses métaphores de l'usage des salons ou des Académies, encore moins de celui des cours, mais de celui des bouges et des bagnes. On peut même ajouter que l'intention s'y déclare ouvertement de déshonorer, d'avilir les choses, de les marquer d'une manière indélébile à l'empreinte de l'ignominie. Et si l'on le veut enfin, quelques-unes de ses expressions illuminent d'une sombre clarté les profondeurs de la misère, du vice ou du crime. Mais c'est tout; et même c'est presque trop dire; et l'argot en vérité ne mérite pas plus l'étrange admiration dont se sont épris pour lui quelques poètes et quelques romanciers, un Balzac ou un Victor Hugo, qu'il ne vaut l'intérêt que lui témoignent toujours d'éminents philologues.

Ceux-ci prétendent bien qu'ils y chercheraient autre chose que lui-même, et, en particulier, la langue de ces nomades que l'on confond quelquefois tous ensemble sous le nom de *races maudites*, bohémiens, cagots, etc. Mais il ne paraît point, jusqu'ici, que la recherche ait été suivie de très heureux succès, et, quand elle devrait aboutir, peut-être n'aurait-on réussi finalement qu'à brouiller la question. Car il se peut très bien qu'il y ait dans le vocabulaire de l'argot des mots de toute provenance, — du zend et du sanscrit, de l'hébreu et de l'arabe, voire du copte et de l'égyptien, — mais, quel que fût leur sens originel, ces mots mêmes ne sont devenus de l'argot qu'en devenant *conventionnels;* et voilà le seul point qui importe. Tout se complique et s'obscurcit dans cette question de l'argot, si l'on prétend y chercher autre chose ; tout y est clair, au contraire, si l'on se tient à ce principe ; et surtout, et enfin, tout y est conforme à la vérité de l'histoire. Quand l'argot, de même que par exemple certaines formules du grimoire, serait de l'accadien, c.-à-d. du ninivite ou du babylonien le plus pur, il n'est toutefois argot qu'autant que cet accadien a cessé d'être lui-même pour se transformer en une langue aussi conventionnelle que si on l'avait créée de toutes pièces. Ce qui détermine l'argot, c'est son intention d'être inintelligible à tous autres qu'aux seuls initiés ; c'est l'objet que les initiés se proposent, qui est la guerre à l'institution sociale ou, plutôt, l'exploitation de cette société par des moyens inavouables; et, de même qu'il y aurait quelque naïveté à prétendre qu'avant qu'il y eût des *zingaris*, par exemple, il n'y avait pas de classes dangereuses, il y en aurait moins, mais il y en aurait, à vouloir retrouver une langue naturelle quelconque dans l'argot.

II. Cependant les classes dangereuses, dans un état de civilisation quelque peu compliqué, ne sont pas les seules qui aient besoin d'une langue spéciale, technique, et, par la force même des choses, plus ou moins conventionnelle. En effet, la langue générale, celle que l'on appelle quelquefois la langue de tout le monde, n'exprime que les plus générales des relations sociales, et tout au plus, quand on la parle ou qu'on l'écrit très bien, les nuances de ces relations. Mais en plus, et à côté de cette langue générale, tout le monde aussi a besoin d'une langue plus particulière, pour subvenir aux nécessités quotidiennes de la profession, libérale, commerciale, industrielle ou autre, ou

il est engagé. Ainsi, la langue générale n'a qu'un très petit nombre de mots pour traduire, par exemple, l'idée de *bateau;* le marin en a dix, il en a vingt, il en a trente; et il en aura précisément autant que l'architecture navale inventera de types de bateaux; et s'il y en a d'intelligibles au moyen de la langue générale, comme *trois-mâts* ou *trois-ponts*, la plupart constituent le commencement d'un véritable argot: *brick*, *goëlette*, *corvette*, *frégate*, *côtre*, etc. On ne s'en tient pas là. Car, par une nécessité que l'on comprend, et de jour en jour plus pressante, non seulement chaque type, mais, dans chacun de ces types, chaque pièce de la membrure, de la machine, de la mâture, doit avoir, et elle a effectivement son nom propre. D'où vient-il? d'ici ou de là, ce n'est pas le point, de l'anglais ou de l'italien, du grec ou du chinois, mais ce qui est certain, c'est que ce nom n'est intelligible que pour celui qui a fait au moins l'apprentissage du métier de marin. C'est un nouveau développement de l'argot. Enfin, de la combinaison du nom de ces objets eux-mêmes avec les opérations dont ils sont le sujet, l'instrument ou l'occasion, se forment des locutions entières qui donnent des sons inconnus, mystérieux, presque cabalistiques aux oreilles d'un avocat ou d'un conducteur d'omnibus, et dès lors c'est vraiment un *argot*, puisqu'il réalise les deux conditions qui définissent tout argot: premièrement, d'être conventionnel, et, deuxièmement, de n'être à l'usage que d'une seule classe d'hommes ou d'un corps de métier. En ce sens et dans ces limites, on peut dire, comme l'on voit, sans trop étendre le sens du mot, que toute classe d'hommes a son argot.

Bien loin, d'ailleurs, de se rapprocher du commun usage et de la langue générale, au contraire cet argot s'en éloigne à mesure du développement même ou des progrès du métier. Car tout progrès, comme disent les philosophes, consiste en une évolution de l'homogène vers l'hétérogène, c.-à-d. plus simplement, en une différenciation ou spécialisation des métiers ou des professions, et des emplois eux-mêmes dans ces professions ou métiers. Toute langue technique va donc ainsi s'enrichissant ou du moins s'accroissant d'âge en âge; ayant effectivement plus d'objets à dénommer, et, entre ces objets, des nuances plus particulières à caractériser. Telle la langue de la botanique ou de la zoologie, telle la langue de la physiologie ou de la chimie, telle la langue de l'économie politique ou de la philosophie même. Encore ici les mots nouveaux se forment-ils selon certaines règles ou du moins certaines analogies, conformément à de certaines habitudes, par de certains moyens connus de dérivation ou de composition. *Carbure*, *chlorure*, *iodure*, *bromure*, on sait ce que ces mots veulent dire en chimie; on le sait, d'une manière idéale en quelque sorte, et avant même d'avoir observé ou réalisé dans le laboratoire les combinaisons qu'ils désignent; comme également en pathologie les mots de *périostite*, *néphrite*, *bronchite*, *phlébite*, etc. Mais là même, sauf erreur, l'arbitraire a déjà commencé de s'y mettre, la convention y a part autant que la méthode; et dans le vocabulaire des métiers proprement dits, l'arbitraire et la convention règnent souverainement. Si les nomenclatures du chimiste ou du médecin peuvent revendiquer le nom de langues, et soutenir leurs prétentions avec quelque apparence de raison, le langage technique du plumassier ou celui du tailleur d'habits sont de véritables argots. Et plus on ira, c.-à-d. plus la civilisation matérielle se compliquera, plus il se constituera de *spécialités* dans chaque genre, plus l'argot se développera, pour cette raison même, et puis pour une autre encore.

Il convient en effet d'ajouter que la nécessité n'est pas la seule inventrice d'argot, mais aussi l'affectation, le désir de se singulariser, d'être unique dans son genre et seul de son espèce. Pourquoi nos collégiens, par exemple, ont-ils leur argot? Ce n'est pas qu'ils en aient besoin pour désigner les objets de leurs occupations, qui sont les plus *libéraux*, et comme tels, les plus *généraux*, les moins *spéciaux* qu'il se puisse; ce n'est pas davantage pour abréger leurs discours et ménager leur temps, puisque l'on voit que c'est le plus souvent à bavarder qu'ils le perdent; mais c'est pour se hausser eux-mêmes dans leur propre estime, en affectant de se distinguer et de ne ressembler qu'à eux-mêmes? Et pourquoi, dans leurs jugements, nos magistrats persistent-ils à se servir de certaines formules qui sentent leur vieux temps, que nous serions même quelquefois embarrassés pour comprendre, si les sanctions pénales qui les suivent d'ordinaire n'avaient assez de quoi nous éclairer l'intelligence? Est-ce peut-être pour faire pénétrer dans les esprits, par la fixité sibylline des *formes*, l'idée de la constance et de la perpétuité de la justice? Mais c'est plutôt, eux et nos avocats, avec nos avoués, pour ne parler pas comme tout le monde. Tout en les tenant pour nos égaux, nous éprouvons un vif plaisir à différer de nos semblables, et quand entre eux et nous la nature n'a pas mis de différences qui satisfassent notre amour-propre, nous en inventons d'artificielles. A ce point de vue, il en est de la singularité dans le langage comme dans les habits: elle nous constitue une espèce d'originalité.

On voit ici — puisqu'après n'en avoir fait qu'un, les deux mots ont aujourd'hui des significations légèrement divergentes, — le lien qui rattache toujours l'un à l'autre l'*argot* et le *jargon*. Dans la langue moderne, nous venons de montrer que l'*argot* pouvait toujours être considéré comme l'ouvrage d'une nécessité plus ou moins impérieuse, mais nécessité tout de même, ou du moins utilité. De son côté, le *jargon* est plutôt affaire de caprice, qu'il s'agisse du *jargon* que précieux et précieuses avaient inventé au XVIIe siècle, ou du *javanais* qu'aux environs de 1860 il était tout à fait *parisien* de parler sur les boulevards, dans les boudoirs, et dans certains salons d'accès cher et facile. Mais sous la distinction, qu'il est bon de marquer, puisqu'aussi bien elle est réelle, la ressemblance persiste toujours. On peut seulement noter qu'étant l'expression du caprice plutôt que du besoin, tout jargon est en quelque manière d'un degré plus artificiel que l'argot. L'argot, par cela seul qu'il se modèle sur la nécessité, qu'il en imite le développement, qu'il en reproduit les variations, ne laisse pas d'avoir sa logique secrète, fort difficile à démêler d'ailleurs, ou impossible, quoique pourtant certaine. On reviendra tout à l'heure sur ce point. — Nous n'avons pas à parler d'un autre sens du mot *jargon*, quand on l'applique au mélange informe et déplorable qui s'opère parfois, pour la nécessité des transactions, entre deux, trois ou plusieurs langues, tels que la *langue franque* des échelles du Levant, le *jargon créole* de nos colonies, ou l'*anglais pigeon* que l'on parle dans une partie de l'extrême Orient. Celui-là, c'est bien la nécessité qui l'a créé; et ce qui le maintient, comme aussi ce qui le rend tous les jours plus barbare, c'est l'impossibilité où sont les diverses races d'hommes, — blanche et noire, ou noire et jaune, — d'échanger, avec leurs produits ou leurs idées, leurs aptitudes phoniques et leurs organes vocaux.

III. Comme toute chose vivante, les langues, on le sait, sont soumises, dans leur évolution, à deux lois, ou plutôt deux tendances très générales: l'une qui en ralentit et l'autre qui en précipite le cours; l'une qui s'efforce à les maintenir ou les *fixer* en un point de leur développement, considéré comme celui de leur perfection, et l'autre qui, de génération en génération, les conforme aux nouveaux besoins qu'amènent avec eux des usages nouveaux; l'une enfin qui fait les langues *littéraires*, et l'autre les langues *populaires* ou *argots*, dans le sens le plus étendu, et aujourd'hui le plus usuel du mot. On sait aussi qu'en abusant du droit qu'ils ont effectivement de marquer l'opposition de ces deux tendances, les auteurs de nos *Dictionnaires de langue verte* ou *Dictionnaires d'argot* ont prétendu nous montrer dans l'argot la vraie source du renouvellement, du rajeunissement, et de l'enrichissement perpétuel des langues. S'il fallait les en croire, et selon le mot de Malherbe, qui en a bien donné le conseil, mais en se gardant aussi d'en user pour lui-même, c'est

à la place Maubert, ou, aujourd'hui, du côté de Charonne et de Ménilmontant, qu'il faudrait aller retremper la langue de George Sand et de Lamartine, de Voltaire et de Bossuet. Là se conserve, à ce qu'ils disent, la pittoresque énergie des vocables, la franche et hardie vivacité du tour; là se contractent ces alliances, et d'elles-mêmes naissent ces métaphores, que le poète et l'orateur sont un jour trop heureux d'enchâsser dans leurs vers ou de consacrer de leur éloquence; là, enfin, dans cette confusion de tous les argots de métiers et de tous les patois de province qui est la langue usuelle d'un faubourg de Paris, s'élabore mystérieusement la langue de l'avenir, le français du xxe siècle: là où un *parapluie* s'appelle un *pépin*, des *souliers* des *ripatons;* où l'on ne *mange* pas, mais où l'on *se colle dans le fusil deux sous de frites;* où l'on ne *boit* pas, mais où l'on *se donne une biture;* et ou l'on ne meurt pas, enfin, mais où l'on *casse sa pipe*, à moins qu'on ne *dévisse son billard.* Si ces exemples tout seuls ne suffisaient pas à les convaincre d'erreur, eux et leurs paradoxes, il serait encore aisé de montrer comment et par où ces apologistes de l'argot populaire se trompent, puisqu'en effet il n'y faut que quelques distinctions.

Ils raisonnent toujours comme si, tandis que les langues littéraires se modifieraient sous l'action de la volonté du poète et de l'écrivain, les argots populaires, eux, continuaient à évoluer au gré de l'instinct et dans le sens caché de l'analogie de la langue; — et ils n'oublient d'ailleurs, ou ne négligent que de le démontrer. Mais en réalité, des expressions de la nature de celles que nous venons de citer, et qui forment le fond de l'argot populaire, ne sont qu'autant d'affectations, et du même ordre que celles dont s'amusaient nos précieuses. *Ripatons* ou *pépin*, parce qu'il a plu à quelque loustic du faubourg d'appeler de ces noms une paire de souliers ou un parapluie; parce qu'un fabricant de chansons de cafés-concerts, les ayant ramassés dans le ruisseau, s'en est saisi; ou parce qu'enfin un jeune homme à la mode, les trouvant *drôles*, les a colportés de journal en journal ou de salon en salon, la signification n'en est pas moins arbitraire, conventionnelle, et délibérée. Dans la chambre bleue de l'incomparable Arthénice, entre caillettes de qualité, convenir que l'on appellera désormais un miroir le *conseiller des grâces*, ou un fauteuil les *commodités de la conversation*, peut-être n'est-ce pas tout à fait la même chose que d'appeler un infirmier militaire l'*artilleur de la pièce humide* ou un concierge le *chevalier du cordon ;* mais pourtant c'est la même prétention, dans l'un et l'autre cas, c'est la même intention de faire de l'esprit, et conséquemment la même affectation. Car, dans l'un comme dans l'autre cas, et par des chemins à peine différents, c'est du naturel, c'est de la vérité, c'est de l'analogie que l'on s'écarte, et sans aucune utilité, pour le seul plaisir de dénaturer le sens des mots, ou de se distinguer soi-même en leur faisant dire ce qu'ils ne signifiaient point. Il est évident que de semblables locutions, ainsi formées, si l'on les laisse complaisamment s'introduire dans une langue, non seulement ne l'enrichissent point, mais l'altèrent, la déforment, la corrompent. Et pourquoi la corrompent-elles? est-ce parce qu'elles sont empruntées à l'usage populaire? ou toute autre raison du même genre? En aucune façon; mais c'est, en premier lieu, parce qu'on n'avait pas besoin d'elles pour dire en plusieurs mots ce qu'un seul exprimait si bien; et en second lieu, parce qu'étant créées en dehors de toute analogie, elles n'ont pas de modèle dans la réalité, si l'on peut ainsi dire, pas de point d'appui, ni de mesure de leur exactitude et de leur justesse.

En même temps que de ces locutions, l'argot populaire aime à faire couramment usage de certains mots et de certaines expressions que l'on est convenu d'appeler *énergiques* ou *pittoresques*, mais que l'on appellerait beaucoup mieux *grossières* et *obscènes*, puisque nous ne saurions en citer ici aucun exemple. Quel intérêt dira-t-on que la langue de la conversation familière eût à s'en enrichir? S'il y a des mots qui font rougir les femmes, s'il y a des grossièretés de langage qui choquent même les hommes, et que le progrès de l'éducation générale les ait fait tomber en désuétude, pourquoi nous évertuerions-nous à les remettre en usage? Autre tendance, contre laquelle il convient de se tenir en garde. On aura beau dire, on aura beau faire, on aura beau vouloir mettre « un bonnet rouge au vieux dictionnaire » et prétendre nommer toutes choses par leur nom, il y aura toujours des mots *nobles*, parce qu'il y aura toujours des actes *nobles*, comme de travailler, comme de se dévouer; mais surtout il y aura toujours des mots *bas*, parce qu'il y aura toujours des actions *basses*, quand ce ne seraient que celles où nous oblige l'animalité que nous portons en nous. Le mot de Cambronne est *sublime*, dit-on: le serait-il moins s'il était moins grossier? mais, en tout cas, sa *sublimité* ne le fera jamais passer dans l'usage des honnêtes gens. Ainsi en est-il d'un très grand nombre de locutions populaires. Au fond, quand on les examine, elles n'ont de *populaire* que leur grossièreté même, c.-à-d. le défaut d'éducation première et les fâcheuses habitudes d'esprit dont elles portent témoignage. Bien loin qu'il faille donc les emprunter à nos faubouriens, on devrait s'efforcer, au contraire, de les leur désapprendre. Et la vérité vraie, comme des précédentes, mais pour d'autres raisons, c'est qu'autant en pourrons-nous éliminer de la langue, autant lui aurons-nous rendu de réels, d'utiles, et de durables services. Mais quand on a retiré de la totalité du vocabulaire de l'argot les locutions de la première espèce et celles de la seconde, les plaisanteries de mauvais goût des faubourgs et les expressions cyniques ou obscènes, que reste-t-il? Il reste un assez grand nombre de *néologismes* et un moins grand nombre d'*archaïsmes*.

Ce n'est pas ici le lieu de classer entre eux les *néologismes*, de les distinguer selon leur origine ou leurs procédés de formation, d'en faire enfin la théorie. Bornons-nous donc à dire qu'il ne suffit pas qu'un mot soit nouveau pour appartenir de ce fait à l'argot, et que, si le peuple s'en sert, c'est exactement au même titre, la plupart du temps, que les savants et que les écrivains. Parce qu'au xviie siècle, par exemple, et du temps de Molière, le mot *obscénité* n'était pas du bel usage, et parce qu'au xviiie siècle l'excellent abbé de Saint-Pierre a inventé le mot de *bienfaisance*, nos experts en argot soutiennent abusivement qu'avant de conquérir droit de cité dans la langue, *bienfaisance* et *obscénité* auraient commencé par être de l'argot. Mais ils se trompent encore, et toujours pour la même raison. Même les mots nouveaux qui font double emploi avec d'autres, comme *baser*, lequel ne dit rien de plus que *fonder;* ou *bénéficier*, dont la valeur est exactement celle de *profiter*, n'appartiennent pas à l'argot pour cela. N'en sont pas davantage les mots formés par production ou allongement d'un autre: *parlement*, *parlementaire*, *parlementarisme*, *parlementairement*. C'est que ni les uns ni les autres n'ont rien de *conventionnel*, c'est qu'ils sont formés selon l'analogie, mais surtout, c'est qu'ils sont immédiatement *intelligibles*, et qu'ils procèdent si peu d'aucune intention de déguiser ou de dissimuler les choses, qu'au contraire, on ne les invente et ils ne se répandent que pour la grande clarté du discours. Autant en dirons-nous encore des mots qu'une langue emprunte à une autre langue: *budget*, *tramway*, *wagon*, etc. Du moment qu'ils *dénotent*, comme disent les logiciens, quelque objet d'intérêt général ou d'usage commun, on peut bien crier au *barbarisme*, mais ce n'est pas pour cela de l'argot. On remarquera d'ailleurs que ces sortes de néologismes ne viennent pas du peuple aux lettrés, mais qu'au contraire, c'est des lettrés qu'ils vont au peuple. De telle sorte qu'enfin, parmi tant de néologismes dont le présent siècle aura vu notre langue se surcharger plutôt que de s'enrichir, l'argot, — si dans le sens le plus étendu qu'on puisse donner au mot, nous voulons retenir quelque chose de son sens primitif, — ne peut raisonnablement revendiquer pour lui que ceux que l'on invente pour l'usage

des métiers. Nous avons dit plus haut ce qu'il fallait penser de cette sorte d'argot. Nous ajouterons seulement que si quelques-uns des mots qui le constituent finissent, tôt ou tard, par entrer dans la langue générale, c'est toujours en vertu de la même loi, parce que l'extension des métiers ou des industries qui s'en servent a fait pénétrer dans l'usage général la connaissance elle-même de ces métiers ou de ces industries. Quelques années encore, et, avec le service obligatoire pour tous, l'argot des camps ou des casernes, par exemple, aura passé presque tout entier dans la langue générale.

Les *archaïsmes* peuvent donner lieu à une observation du même genre. Il faut seulement envelopper sous le nom d'*archaïsmes*, avec les locutions de l'ancienne langue retirées de la circulation par les révolutions de l'usage, certains *idiotismes* et certains *provincialismes*, plus archaïques encore, puisqu'ils remontent jusqu'au temps où le français n'étant lui-même qu'un dialecte de la langue d'oïl, nos *patois* actuels étaient, eux aussi, de véritables dialectes, investis du même titre, et par conséquent des mêmes privilèges. Nous convenons d'ailleurs, sans difficulté, que les révolutions du langage n'ont pas toujours été plus intelligentes que les autres; qu'à diverses époques de notre histoire on a imprudemment livré la décision du bon ou du mauvais usage à des grammairiens qui n'étaient pas autrement qualifiés pour ce choix délicat; et qu'ainsi nombre de mots ou de locutions ont péri, dont il est permis, si l'on veut, de regretter la perte. Ce qui peut toutefois servir à tempérer de semblables regrets, c'est que, d'une manière générale, là où les mots ont péri, les choses qu'ils désignaient étaient tombées avant eux en désuétude ou en oubli. Vous trouverez, par exemple, dans la langue du XVIe siècle, un grand nombre de métaphores tirées du jeu de paume ou de la chasse au faucon. Nous n'en avons conservé qu'un petit nombre, et si *deciller* ou *dessiller* les yeux est une locution que comprend tout le monde, *rendre sa gorge* en est une autre qui déjà a besoin qu'on l'explique. Pourquoi cela ? parce que nous ne chassons plus guère au faucon, ni ne jouons beaucoup à la paume; et, en généralisant, parce que la réalité qui servait de support à toutes ces métaphores, en même temps que de moyen de contrôle permanent pour leur justesse ou leur exactitude, s'est elle-même évanouie. Qu'après cela la langue populaire, la vraie langue populaire, celle qui se parle dans nos campagnes, non pas celle de nos boulevards ou de nos faubourgs, ait conservé quelques locutions qu'il conviendrait de remettre en honneur, nous ne le nierons point. Mais la question n'est pas ici la nôtre. Car, évidemment, pas plus que les néologismes dont nous parlions tout à l'heure, de semblables archaïsmes n'appartiennent vraiment à l'argot. Ils peuvent s'y mêler, puisqu'une *gouape* de Belleville peut les avoir empruntés d'un moissonneur du pays wallon ou d'un maçon de la Creuse; ils n'en font pas partie constitutive; et avec eux comme sans eux, l'argot ne laisse pas d'être tout ce qu'il est.

Si l'on admet ces principes, il nous semble qu'on résoudra sans peine la plupart des difficultés que la question de l'argot a soulevées parmi les philologues. Il suffit, en effet, de ne pas confondre l'*argot* ou le *jargon* avec la *langue populaire*, et, pour cela, de ne rien faire entrer dans la définition ni de l'un ni de l'autre qui ne soit conforme à leur origine ou justifié par leur histoire. Mais la distinction une fois faite, de savoir maintenant si les langues populaires n'auraient peut-être pas toutes les vertus cachées que nous refusons de reconnaître à l'argot, c'est une autre question, qui ne se pose pas de la même manière ni ne se discute sur les mêmes principes ou par les mêmes méthodes. Et c'est pourquoi nous la réserverons, non sans avoir insinué cependant que, sur ce sujet même, les conclusions de nos philologues n'ont pas toujours toute la clarté ni toute la solidité que l'on croirait quand ils les formulent.

F. Brunetière.

II. Théâtre. — Chaque profession a son langage spécial, ses termes techniques, ses expressions particulières qui s'appliquent aux différents détails de cette profession et que, dans la plupart des cas, les étrangers ne sauraient comprendre. Il en est de même, bien entendu, et peut-être plus qu'ailleurs, dans cet art si compliqué, si varié, du théâtre, dont les éléments sont si nombreux, si divers et, en apparence du moins, si étrangers les uns aux autres. Il est certain que si l'on parle à un profane du *côté cour* et du *côté jardin*, il ne se doutera pas qu'il s'agit de la gauche et de la droite de la scène, prises de la position de l'acteur faisant face au public; que s'il entend dire qu'on *appuie* ou qu'on *charge* un décor, il ne saura pas que cela veut dire élever ou abaisser ce décor, le faire monter des dessous ou le faire descendre du cintre. Mais ce sont là des termes purement professionnels; en dehors de ce langage spécial et pratique, il y a encore, au théâtre, comme une sorte d'argot, de langue verte presque absolument inconnue au dehors et composée de locutions dont il serait, la plupart du temps, à peu près impossible de découvrir l'origine. Si quelques-unes de ces expressions ont fini, depuis quelques années, par pénétrer dans le public, grâce aux journaux qui s'occupent très spécialement de théâtre, il en est d'autres qui restent encore pour lui à l'état de lettre morte. Toutefois, il ne s'agit aujourd'hui que d'un certain nombre de mots, d'expressions d'un tour particulier et pittoresque, qui prennent place dans le langage ordinaire et lui donnent un cachet original, tandis qu'il y a cent ans les comédiens employaient entre eux une véritable langue d'argot dont il était impossible au plus subtil, s'il n'était pas initié, de comprendre la signification, et qui, dans son ensemble même, restait absolument inintelligible pour lui. Cet argot a complètement disparu aujourd'hui, et peut-être la Révolution n'a-t-elle pas été étrangère à cette disparition; mais on trouve la trace certaine de son existence dans les Mémoires de Mlle Dumesnil, la célèbre tragédienne, qui, parlant de la jeunesse de sa rivale, Mlle Clairon, s'exprime ainsi : « A cette époque, les comédiens en avaient encore un (un argot), comme les voleurs. Pour demander : combien paie-t-on pour entrer à la comédie? on disait : *Combien rafile-t-on de logagne pour allumer la boulevétade?* La troupe s'appelait la *banque*. Pour demander : Celui qui est à côté de vous est-il un comédien ? on faisait ainsi la question : *Le gonze qui est à votre ordre est-il de la banque?* Si l'interrogé voulait répondre négativement, il disait : *Non, il est lof comme le roboin*, ce qui signifiait : il est profane comme le diable. *Cette* dialecte, si je puis m'exprimer ainsi, était très abondante, elle comprenait à peu près tout ce qui peut se dire en français. Préville la jargonnait encore à merveille. »

Aujourd'hui, ce n'est plus d'une langue qu'il s'agit, mais seulement, nous l'avons dit, d'un certain nombre d'expressions qui ont cours sur les planches et qui demeurent mystérieuses pour le gros du public. Nous allons en expliquer rapidement quelques-unes pour donner une idée de ce langage. *Etre égayé* se dit du comédien qui, loin de produire l'effet voulu, excite par la faiblesse de son jeu les rires gouailleurs du public; *être empoigné*, de celui qui, allant plus loin dans cette voie, soulève les murmures désapprobateurs de la salle ; *être reconduit*, de celui dont la sortie, à la fin d'une scène, est accompagnée par les sifflets des spectateurs ; *être bleu*, *être mouche*, *être toc*, de celui qui est parfaitement mauvais dans le rôle dont il est chargé ; ces derniers mots s'appliquent aussi à une pièce dont la valeur est mince. De l'artiste qui représente au naturel, d'une façon vivante et vraie, et de manière à produire l'illusion la plus complète, le personnage qu'on lui a confié, on dit qu'*il est entré dans la peau du bonhomme*. De celui qui se fait siffler, on dit qu'*il a étrenné* et, par contre, de celui qui n'a pas su mériter un seul applaudissement dans une scène ou dans un rôle à effet, on a dit qu'*il n'a pas étrenné*. Celui qui reste court et s'arrête par défaut de mémoire, *reste en plan;*

si, dans le même cas, il prononce des mots sans suite et sans signification, *il fait de la toile*; si, toujours dans le même cas, son esprit d'improvisation lui permet de souder, à ce qu'il vient de dire, quelques phrases en situation en attendant que le souffleur le ramène dans le droit chemin, *il fait de la toile fine*. *Avoir le trac*, *le taff*, *le taffetas*, c'est ressentir en scène une grande émotion, une grande peur; *avoir des planches*, c'est connaître bien son métier, avoir une grande expérience de la scène; *avoir du zinc*, c'est posséder un organe puissant, une voix d'une solidité à toute épreuve; *avoir sa côtelette*, c'est se faire applaudir modestement alors qu'on n'y est pas habitué. *Marcher sur sa longe*, c'est persister à jouer la comédie lorsqu'on n'est plus bon à rien, lorsque l'âge, ou les infirmités, ou l'affaiblissement des facultés, devraient vous indiquer qu'a sonné l'heure de la retraite. Une *roustissure*, de même qu'un *ours*, est une mauvaise pièce; une *panne* est un mauvais rôle; une *tartine* est une longue tirade; un *boui-boui* est un théâtre infime; un *cabotin* est un piètre comédien; une *cascade* est une plaisanterie scénique, en paroles ou en action, dont l'effet est comique sans qu'elle soit d'un goût très relevé; un *enfant de la balle*, c'est un acteur qui est né au théâtre, d'une famille de comédiens; une *grue* est une actrice maladroite et sans aucun talent. Le comédien qui n'a pas le succès qu'il attendait, qui manque l'effet qu'il aurait dû produire, *remporte sa veste*. Quand le public siffle, on dit qu'*il appelle Azor*, etc., etc. On voit que ce langage est très varié; il est, de plus, très abondant, et si nous arrêtons là, c'est que certaines autres expressions exigeraient de notre part des explications trop étendues, qui ne sauraient trouver place que dans des ouvrages spéciaux.

Arthur Pougin.

Bibl. : 1° Littérature. — Francisque Michel, *Etudes de philologie comparée sur l'argot*, 1855. — Alfred Delvau, *Dictionnaire de la langue verte*, 2e éd., 1867. — Lorédan Larchey, *les Excentricités du langage*, 9e éd., 1881. — Lucien Rigaud, *Dictionnaire d'argot moderne*, 1885. — Auguste Vitu, *le Jargon du XVe siècle*, 1885. — Charles Toubin, *Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue populaire*, 1886.

2° Théatre. — *Dictionnaire théâtral*; Paris, 1824, in-12. — *Manuel des coulisses*; Paris, 1826, in-16. — V. Fournel, *Curiosités théâtrales*; Paris, 1859, in-16. — Arthur Pougin, *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre*; Paris, 1885, in-8.

ARGOTE DE MOLINA (don Gonzalo), bibliophile et écrivain espagnol, né à Séville en 1549, mort entre 1597 et 1600, et non, comme on l'a dit souvent, en 1590. Après avoir fait campagne contre les Maures rebelles d'Espagne, puis, contre les pirates marocains, il revint remplir dans sa ville natale les fonctions militaires de provincial de la Hermandad et de Alferez-mayor. Il consacra tout ce qu'il avait de fortune à former une bibliothèque remplie de manuscrits précieux qui furent dispersés après sa mort; il tira de l'oubli et publia plusieurs d'entre eux. On croit que le chagrin causé par la perte de ses enfants empoisonna les dernières années de sa vie. On doit à Argote de Molina : 1° une édition en 1 vol. in-4 de *El Conde Lucanor*, ouvrage du prince Don Juan Manuel; l'éditeur a écrit, comme préface, une vie de Don Juan et a fait suivre le poème d'un curieux essai sur la versification castillane; Séville, 1575; — 2° *Libro de la Monteria que mando a escribir el rey don Alfonso de Castilla y de Leon*; Séville, 1582, in-fol.; l'éditeur a fait à ce traité de vénerie d'intéressantes additions; — 3° *Historia del gran Tamorlan*, ouvrage curieux de Clavijo, ambassadeur de Castille auprès de ce souverain en 1403; Séville, 1582, in-fol.; — 4° *Nobleza del Andaluzia*; Séville, 1588, in-fol. Ce grand ouvrage, auquel Argote de Molina donna tous ses soins, réunit toutes sortes de données historiques et de légendes locales sur la noblesse d'Andalousie. Une suite, à laquelle nous savons que l'auteur travaillait, n'a jamais paru.

E. Cat.

ARGOU (Gabriel), jurisconsulte français, né dans le Vivarais vers 1640, mort dans les premières années du XVIIIe siècle. Reçu avocat au parlement de Paris en 1664, il ne s'adonna pas à la plaidoirie pour laquelle il avait peu d'aptitude, mais acquit une solide érudition, qui lui valut la confiance du chancelier Pontchartrain et l'amitié de l'abbé Claude Fleury. En 1674, il se fit remarquer comme feudiste, par un Mémoire relatif à la succession du comté de Neufchâtel, que se disputaient les duchesses de Longueville et de Nemours. Mais son principal ouvrage, qui le mit au rang des meilleurs jurisconsultes, est son *Institution au Droit français*, exposé méthodique et précis des règles générales dont se composait la législation civile à la fin du XVIIe siècle. Publié sans nom d'auteur en 1692, et sous le nom d'Argou depuis 1703, l'ouvrage devint classique; il fut, en 1710, après la mort de l'auteur, annoté par Bretonnier et Barbier, plus tard par Boucher d'Argis, et eut de nombreuses éditions, dont la dernière est de 1787 (2 vol. in-12). On a prétendu que l'*Institution au Droit français* n'était autre qu'un traité composé par Claude Fleury de 1663 à 1665, mais resté manuscrit, et prêté par lui à Argou qui aurait eu l'indélicatesse de se l'approprier; on a donné pour preuves, d'une part, que l'ouvrage était composé sur le même plan que l'*Institution au Droit ecclésiastique* de Fleury, et que la première édition anonyme avait été publiée à la suite de l'*Histoire du Droit français*, du même auteur; d'autre part, que le manuscrit de Fleury n'avait pas été retrouvé. Cette opinion n'est plus soutenable depuis la découverte et la publication du traité de Fleury par E. Laboulaye et R. Dareste (1858). Il résulte de la comparaison des deux *Institutions* que, si Argou a connu l'œuvre de son ami, loin de la copier, il a travaillé librement sur un fonds commun, et c'est à juste titre que l'on a publié sous son nom un ouvrage qui mérite d'être placé à côté de ceux de Guy Coquille, Loisel, Bourjon, Pocquet de Livonnière et Cl. Serres, parmi les louables tentatives que firent les jurisconsultes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles pour ramener à un seul corps de doctrine les règles éparses et souvent contradictoires de notre ancien Droit coutumier.

Ch. Mortet.

Bibl. : Morery, *Grand Dictionnaire historique*, 1759, v° Argou. — Argou, *Institution au Droit français*, éd. de 1762, préface. — Cl. Fleury, *Institution au Droit français*, publié par E. Laboulaye et R. Dareste, 1858; introduction.

ARGOUGES. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James; 1,179 hab. Plusieurs anciennes maisons du moyen âge d'aspect féodal : la Salle, la Tautée, la Guérinaie, etc.; église du XVIIIe siècle. Au lieu dit *la Butte aux carreaux blancs*, un cromlech. — Fabr. de toiles dites de Saint-Georges.

ARGOULES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue; 647 hab., sur l'Authie. Eglise avec vitraux des XVe et XVIe siècles, et curieuses statues en bois; ruines d'un château féodal; colonie agricole de frères, qui occupe l'ancienne abbaye de *Valloires* (V. ce nom).

ARGOULET (Hist. milit.). Arquebusier à cheval dont le service consistait à éclairer l'armée et à combattre en partisan. Charles VII (1422-1461) attacha un certain nombre d'argoulets à chacune de ses compagnies de gendarmes. Ils étaient armés d'une épée, d'une masse d'armes et d'une arquebuse, et pouvaient au besoin combattre à pied. Louis XII (1498-1515) augmenta le nombre des argoulets et on en voit encore sous Charles IX, le 19 déc. 1562, à la bataille de Dreux. — Les argoulets commirent tellement de pillages et de rapines, que leur nom devint un terme de mépris qui subsistait encore vers 1700, c.-à-d. plus d'un siècle après leur disparition de l'armée française.

ARGOUN. Rivière de Sibérie. Réunie avec la Chilka elle constitue le fleuve Amour. Elle est elle-même formée par la réunion du Khaïlar et du Dalaïgol. Sa longueur, le Khaïlar compris, est de 900 kil. Son lit est riche en pierres précieuses. Ses eaux sont très poissonneuses (V. Amour).

ARGOUSIER. Nom vulgaire de l'*Hippophae rhamnoides* L., arbrisseau de la famille des Elæagnacées (V. Hippophaé). — L'*A. du Canada* est le *Shepherdia canadensis* Nutt. (V. Shepherdia). Ed. Lef.

ARGOUSSIN (Mar.). Bas-officier qui était chargé sur les galères du service de surveillance et de police. Il faisait des rondes, veillait au ferrement des galériens composant la chiourme, s'assurait que les matelots accomplissaient leurs gardes de nuit. Il était chargé de l'exécution des sentences correctionnelles. Chaque escadre possédait un argoussin major ou royal ayant autorité sur tous ceux de l'escadre.

ARGOUT (Apollinaire-Antoine-Maurice, comte d'), né à Vessilieu (Isère) le 28 août 1782, mort à Paris le 15 janv. 1858. Il débuta dans l'administration des droits réunis, fut nommé en 1806 receveur principal à Anvers, auditeur au conseil d'Etat en 1810 et directeur général de la navigation sur le Rhin en 1812. Après la chute de Napoléon Ier, le comte d'Argout se rallia à la Restauration avec un certain éclat; aussi son avancement fut-il rapide. Après avoir été nommé maître des requêtes, il administra successivement le dép. des Basses-Pyrénées (1815) et le dép. du Gard (1817). Enfin, le 5 mars 1819, il entra à la Chambre des pairs. Lors des journées de Juillet, il réussit à obtenir de Charles X la révocation des ordonnances. Mais il était trop tard et le pouvoir passa à la branche cadette des Bourbons. Le comte d'Argout, qui avait de grandes qualités d'administrateur, s'empressa d'offrir ses services au nouveau gouvernement, fut placé à la tête de l'administration et fut mêlé à tous les événements du règne de Louis-Philippe. Il fut : ministre de la marine (1830); ministre du commerce, des travaux publics et des beaux-arts (1831) ; ministre de l'intérieur et des cultes (1833); gouverneur de la Banque de France (1834) ; ministre des finances (1836). Il conserva ses fonctions de gouverneur de la Banque après la Révolution de 1848 et il obtint même du Gourvernement provisoire le cours forcé des billets. Après lui avoir confié plusieurs emplois financiers, Napoléon III le fit entrer au Sénat en 1852. Le comte d'Argout, dont les talents avaient été très appréciés des divers gouvernements qu'il servit, appartenait depuis 1844, comme membre libre, à l'Académie des sciences morales et politiques.

ARGOUTINSKY DOLGOROUKI. Famille géorgienne d'origine arménienne ; elle doit son nom à l'Arménien Argouta qui rendit de grands services au Khan tatare, Argoun. Elle a donné entre autres personnages éminents : le patriarche arménien Joseph (1743-1801) et le général Moïse Zakharievitch Argoutinsky, l'un des pacificateurs du Daghestan, mort en 1855. L. L.

ARGOVIE. I. Géographie. — 1° *Géographie physique.* Canton suisse, situé au N. de la République, sur les deux versants du Jura septentrional, riverain du Rhin qui le sépare de l'Allemagne (grand-duché de Bade). Il touche à l'O. aux cant. de Bâle et de Soleure, au S. à ceux de Lucerne et de Zoug, à l'E. à celui de Zurich. Superficie 1,404 kil. q.; population 198,645 hab.; 141 hab. au kil. q. Le relief du sol est assez accentué : un dernier contrefort des Alpes, le Lindenberg au S.-E., atteint 900 m.; au N.-O. le Jura en a 963 au Geisfluh qui est à la limite du cant. d'Argovie, 870 au Wasserfluh, 774 au Gislifluh et 648 au Bœtzberg que traverse un tunnel ; au N.-E. le Lægern sur la frontière du cant. de Zurich a 862 m. d'alt. Les cours d'eau qui arrosent l'Argovie sont nombreux et importants : le Rhin d'abord qui la limite au N. ; son affluent l'Aar qui a donné son nom au pays (Aargau) et qui le traverse du S.-O. au N.-E., puis les affluents de l'Aar, la Wigger, la Suhr, déversoir du lac de Sempach (cant. de Lucerne), l'Aa déversoir du lac de Hallwyl (10 kil. q.), la Bünz, la Reuss et la Limmat, ces deux derniers sont les deux principaux tributaires de l'Aar, enfin la Surb : ce sont tous des affluents de gauche de l'Aar. Le Rhin reçoit encore la Siseln, qui descend du Bœtzberg et arrose le Frickthal, et le Molinbach. Tous ces cours d'eau à peu près parallèles (ils coulent du S. au N.), sauf l'Aar, séparés les uns des autres par des collines, forment de larges vallées qui viennent toutes aboutir à celles de l'Aar.

2° *Géographie politique.* L'Argovie est le 16e canton de la Confédération suisse, par ordre d'accession ; elle y fut admise en 1803 (V. ci-dessous). La Constitution date du 22 fév. 1862 ; elle a été modifiée à plusieurs reprises (1863, 1867, 1869, 1870 et 1876) ; elle est nettement démocratique. Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil, élu à raison d'un député par 1,100 hab. ; le pouvoir exécutif, à un conseil de sept membres élu pour 4 ans par le Grand Conseil, le président a le titre de landamman. Le *referendum* (V. ce mot et Suisse) est obligatoire dans tous les cas de quelque importance. Au point de vue administratif, l'Argovie est partagée en 10 districts. La situation financière est assez bonne ; le canton a une fortune évaluée à environ 24 millions ; son budget dépasse 2,200,000 fr., il ne lève aucun impôt direct. C'est un pays de langue allemande. Au point de vue religieux, les Argoviens sont divisés à peu près par moitié : 88,893 sont catholiques, 108,029 protestants ; il y faut ajouter 1,234 juifs, concentrés surtout dans la vallée de la Suhr, villages de Lengnau et d'Endingen. La seule ville notable est Aarau ; 5,944 hab. Citons encore les principaux bourgs : Aarburg, Brugg sur l'Aar, Rheinfelden sur le Rhin, Zofingen sur la Wiggern, Lenzburg sur l'Aar, Muri et Wohlen sur la Bünz, Bremgarten et Mellingen sur la Reuss, Baden sur la Limmat.

3° *Géographie économique.* L'Argovie est un pays riche et fertile. Le calcaire et le plâtre du Jura, le sel des salines de Rybourg, de Rheinfelden et d'Augst (200,000 m. c. par an), les eaux sulfureuses de Baden et de Schinznach, iodées de Wildegg, magnésiennes de Birmendorff sont des ressources naturelles appréciables. Très riches en bétail (62,000 bœufs en 1876) et en abeilles (près de 15,000 ruches), les Argoviens pratiquent toutes les cultures ; ils ont des prairies (30 °/o de l'étendue du territoire) ; des champs 35 °/o ; des vignobles (3 millions de vin par an) ; des jardins, de belles forêts (30 °/o du territoire). L'industrie est aussi très développée et nourrit un tiers de la population ; les filatures de coton comptaient, en 1876, plus de 300,000 broches ; le tissage, les teintureries, les soieries occupent de nombreux ouvriers. La population est intelligente et laborieuse, l'instruction est très développée et l'aisance assez générale.

II. Histoire. — La vallée inférieure de l'Aar a une histoire depuis l'époque romaine : Windisch, près de l'embouchure de la Reuss, représente la grande ville de Vindonisa ; Augst sur le Rhin, l'ancienne Augusta Bauracorum ; Tacite parle des thermes de Baden. A partir du IIIe siècle, cette région fut occupée par les Alamans ; elle passa sous la domination des Francs. Au traité de Verdun, l'Aar servit de frontière entre Lothaire et Louis le Germanique ; après 888, l'Aargau entier resta à l'Allemagne. — Ce fut le berceau des Habsbourg, dont le château s'élève au-dessus de l'Aar, en amont du confluent de la Reuss. Successeurs des comtes de Kybourg, les Habsbourg réunirent à peu près toute l'Argovie. Elle leur fut enlevée en 1415, par les Suisses qui se la partagèrent : le pays jusqu'à la Reuss échut à Berne, le pays de la Reuss au Rhin comprenant le comté de Baden et les bailliages libres demeura indivis entre les autres cantons ; l'Autriche conserva Rheinfelden et le Frickthal au N.-O. du canton actuel. La partie bernoise devint protestante après 1528, les autres restèrent catholiques. En 1798, les Français affranchirent l'Argovie et en formèrent deux cantons de la République helvétique. Argovie et Bade, réunis en 1803 par l'*Acte de médiation* (V. ce mot) ;

l'annexion du Fricktlial compléta le canton actuel. La chute de Napoléon, la réaction oligarchique qui suivit, l'insurrection populaire de 1830, l'octroi de la constitution relativement libérale de 1831, la rivalité des protestants et des catholiques, l'insurrection des bailliages libres, bientôt comprimée (1835), une nouvelle insurrection des catholiques de Baden et des bailliages libres qui voulaient obtenir une sécession et former un canton catholique distinct, le vote de la Constitution de 1862, les nombreux appels au peuple qui ont eu lieu à l'occasion de sa modification, les échecs essuyés par le parti ultramontain à cette occasion, tels sont les principaux événements de l'histoire de l'Argovie dans notre siècle. A.-M. B.

Bibl. : J. Müller, *Der Canton Argau*; Zurich, 1870-72, 2 vol.

ARGOVIE Supérieure ou **OBER-AARGAU**. Nom donné à la région N.-E. du cant. de Berne, située au S. du cant. de Soleure, à l'O. de l'Argovie, et au N. de l'Emmenthal.

ARGUATION (Prat.). Action d'arguer (du latin *arguere*), c.-à-d. de prouver et plus spécialement de prouver le contraire, de contredire. Le mot arguation est surtout employé dans la pratique de la jurisprudence, pour désigner l'action d'arguer une pièce de faux, c.-à-d. de faire en justice la preuve de la fausseté de cette pièce (V. Faux).

ARGUE. Machine dont les orfèvres et les tireurs d'or se servent pour dégrossir et rendre plus menus leurs lingots d'or, d'argent ou de cuivre, en les faisant passer de force à travers de grosses filières dont les pertuis ou trous ronds vont toujours en diminuant de grandeur (V. Filière). — On appelait *Argues publiques* un atelier public, où les orfèvres et les tireurs d'or allaient tirer et dégrossir leurs lingots d'or et d'argent. Le gouvernement avait établi ces ateliers afin de conserver le droit de marque, dont les ordonnances l'avaient investi. Il était défendu aux orfèvres et tireurs d'or d'avoir chez eux des argues ou toute autre machine capable de les remplacer. Ces ateliers ont été supprimés sous la Révolution, puis rétablis par la loi du 18 brumaire an VI, à l'hôtel des Monnaies de Paris. De nouveau, les tireurs d'or et d'argent furent « tenus de porter leurs lingots aux argues nationales, pour y être dégrossis, marqués et tirés ». Le prix de ce travail était ainsi fixé : 50 cent. par hectogr. pour les lingots d'or lorsque les propriétaires avaient leurs filières, et 60 cent. lorsqu'ils n'en avaient pas ; pour les lingots d'argent, 12 cent. lorsque les propriétaires avaient leurs filières et 25 cent. lorsqu'ils n'en avaient pas. En vertu de cette loi, des décrets directoriaux des 15 pluviôse et 25 ventôse an VI établirent des argues publiques à Trévoux et à Lyon. Le 7 floréal an VIII, un arrêté vint modifier la loi du 19 brumaire an VI : les propriétaires de lingots furent obligés de fournir leurs filières, et les argues nationales furent autorisées à dégrossir et à tirer les bâtons de cuivre dorés et argentés, moyennant un prix de 12 cent. par hectog. pour les premiers, et de 8 cent. pour les seconds. Les bâtons d'or furent assimilés, pour les prix, au cuivre doré et l'argent au cuivre argenté. Plus tard, le 5-18 mai 1824, une ordonnance royale décida que seuls les tireurs d'or et d'argent sans mélange seraient tenus de recourir aux argues publiques, et que les autres, moyennant déclaration à l'administration des monnaies et à celle des contributions indirectes, pourraient établir chez eux des argues particulières. Ces deux administrations furent investies du droit de visite et les peines édictées par l'art. 423 du c. pén., notées comme pouvant être infligées aux délinquants. Une autre loi, celle du 4 août 1844, vint modifier de nouveau le prix des droits d'argues prélevés sous forme de salaire ; les lingots dorés filés avec la filière de leurs propriétaires payèrent 30 cent. par hectog.; filés avec la filière de la Monnaie, ils payèrent 45 cent. ; les lingots d'argent payèrent 12 cent. et 25 quand ils étaient filés avec la filière de l'administration. Les argues publiques, au nombre de trois, étaient placées à Paris, Lyon et Trévoux. Le décret du 8 oct. 1866 les a supprimées toutes les trois et, comme l'affinage des métaux précieux, le tréfilage des matières d'or et d'argent est libre depuis cettte époque.
Ad. Lecler.

ARGUEIL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray ; 425 hab., sur un ruisseau affluent de l'Andelle ; château (XIIIe-XVIIe siècles), entouré d'un beau parc. Eglise (XVIIIe siècle), renfermant quelques sculptures sur bois et des autels provenant de l'abbaye de Bellosanne.

ARGUEL. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Besançon ; 102 hab. — Sur les rochers voisins, ruines d'un château féodal (Xe siècle), détruit lors de la conquête de Louis XIV (1668) ; caverne de la *Baume-Saint-Georges* ; exploitation de carrières de beau calcaire noir.

ARGUEL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 95 hab. Localité qui a eu au moyen âge assez d'importance, surtout à cause de son château, dont les ruines couronnent un mamelon conique qui domine la vallée du Liger et tout le pays environnant.

ARGUELLES (Augustin), homme d'Etat espagnol, né à Ribadesella (Asturies) le 28 août 1778, mort à Madrid le 23 mars 1844. Elu aux Cortès de 1812-1814, chef du parti libéral, il s'attira la haine du roi par ses opinions, et fut condamné illégalement à dix ans de prison. La révolution de 1820 lui rendit la liberté ; un moment ministre de l'intérieur, il s'enfuit en Angleterre après l'abolition de la constitution. Il rentra après l'amnistie de 1832, et fut nommé tuteur de la reine Isabelle.

ARGUELLES (Don José Canga) (V. Canga).

ARGUENOS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet ; 460 hab.

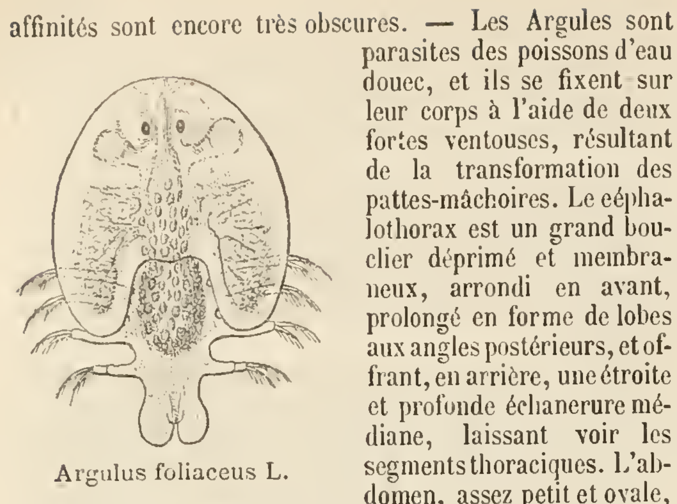
ARGUIJO (Juan de), poète espagnol, né à Séville vers 1560, mort vers 1622. Issu d'une famille riche et ancienne, membre du conseil de Séville, il fut le Mécène des gens de lettres et grand musicien. C'est un des plus charmants poètes de l'école sévillane, et ses sonnets, insérés dans les mêmes recueils que les poésies de B. del *Alcazar* (V. ce mot), sont de petits chefs-d'œuvre de simplicité et d'expression, empreints d'un cachet d'antiquité qui ravit.
G. P-i.

ARGUILLE ou **ARXILLE**. Nom que l'on donne en Beauce au *Motteux* (V. ce mot).

ARGUIN. Sous ce nom, on désigne à la fois un golfe, une île et un banc de sable, situés sur la côte du Sahara, par 20° 27′ lat. N. et 18° 57′ long. O., entre le cap Blanc et le cap Mirik, à 450 kil. au N. de Saint-Louis du Sénégal. L'île a une superficie de 7 kil. sur 4 ; elle est semée de dunes, les terres y sont basses et incultes ; elle a pour voisins de côte les Maures Boû-Séba. C'est, disent quelques auteurs, l'ancienne Gerne ou Cerné où l'amiral carthaginois Hannon fonda une colonie. Tour à tour les Portugais en 1443, les Hollandais en 1638, les Anglais peu de temps après, les Français en 1678 s'emparèrent de ce point ; c'est finalement la France qui y établit sa domination et Arguin est aujourd'hui en sa possession nominale. Toutefois, l'aridité du continent et les difficultés d'ancrage n'ont jamais permis d'y rien tenter de sérieux ; tout au plus y voit-on arriver annuellement quelques barques des Canaries qui y font une pêche fructueuse ; l'endroit abonde notamment en tortues. Le Banc d'Arguin a acquis une célébrité lugubre par le terrible naufrage de la *Méduse* dont il fut le théâtre en juin 1816 : ce navire portait à son bord les officiers français appelés à prendre possession du Sénégal qui venait d'être définitivement reconnu comme appartenant à la France. Burdo.

ARGULE (*Argulus* Muller). Genre de Crustacés, classé par Milne-Edwards dans son ordre des Siphonostomes, formant pour Claus un sous-ordre des Copépodes, rapproché enfin des Phyllopodes par Gerstaecker, mais dont les vraies

affinités sont encore très obscures. — Les Argules sont parasites des poissons d'eau douce, et ils se fixent sur leur corps à l'aide de deux fortes ventouses, résultant de la transformation des pattes-mâchoires. Le céphalothorax est un grand bouclier déprimé et membraneux, arrondi en avant, prolongé en forme de lobes aux angles postérieurs, et offrant, en arrière, une étroite et profonde échancrure médiane, laissant voir les segments thoraciques. L'abdomen, assez petit et ovale, est fortement bilobé à l'extrémité. Le céphalothorax porte en dessus deux gros yeux composés; en dessous et assez loin de son bord antérieur, il offre un rostre dirigé en avant, précédant l'orifice buccal et formé principalement d'une transformation du labre, et deux paires d'antennes: les supérieures, grosses, courtes et rapprochées à la base, avec leur article terminal transformé en un puissant crochet, pourvu lui-même d'un appendice styliforme; les inférieures simples et filiformes. De chaque côté de la base du rostre, se voient les deux grosses ventouses représentant les pattes-mâchoires et plus en arrière les pattes thoraciques, au nombre de quatre paires, courtes et terminées chacune par deux lames natatoires foliacées et ciliées. Les Argules n'ont point de sacs ovifères comme les Copépodes et les Phyllopodes; ils déposent leurs œufs au fond de l'eau et les jeunes qui en naissent ressemblent assez aux *Cyclopes*. L'espèce type, *A. foliaceus* L., est répandue en Europe. E. SIMON.



Argulus foliaceus L.

ARGUMENT. I. PHILOSOPHIE. — *Argument*, en philosophie, est synonyme de preuve démonstrative, et désigne tout raisonnement, en forme ou non en forme, institué à l'effet d'établir ou de réfuter une thèse. Tout argument est un raisonnement, avec cette nuance particulière que le mot *argument* implique l'idée de quelque discussion, d'un adversaire à combattre, d'une objection à écarter, d'un esprit à convaincre. C'est ainsi, par exemple, qu'on l'emploie plus particulièrement dans la philosophie de l'école, pour désigner les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu (argument du premier moteur, argument de saint Anselme, argument téléologique), et en général toute preuve très connue, très souvent alléguée, à l'appui d'une doctrine classique. En logique, l'usage du mot *argument* est en quelque sorte consacré dans certaines expressions désignant certaines formes spéciales de raisonnement. Le *dilemme* (V. ce mot) s'est longtemps appelé *argument cornu*. Par *argument ad hominem*, on entend ce raisonnement, ou mieux ce procédé de discussion, qui consiste à opposer à un adversaire, moins pour le convaincre souvent que pour le déconcerter ou le discréditer, ce qu'il a dit ou fait antérieurement de contraire à son opinion actuelle. H. M.

II. MATHÉMATIQUES. — Le mot argument a en mathématiques un grand nombre de significations. Dans la théorie des fonctions entières, si l'on considère un terme d'un polynôme, ce terme est de la forme A $x^{\alpha}y^{\beta}z^{\gamma}\ldots$; x, y, z désignant les variables dont le polynôme dépend, alors A est le *coefficient* et $x^{\alpha}y^{\beta}z^{\gamma}\ldots$ est l'*argument* du terme considéré. Dans une table qui donne les valeurs d'une fonction, les arguments sont les diverses valeurs inscrites de la variable. — Toute quantité *imaginaire* (V. ce mot) de la forme $a + b\sqrt{-1}$ peut se mettre sous la forme $\rho(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi)$; ρ est alors le *module* et φ l'*argument*. On appelle argument sinus hyperbolique de x (arg. Sh. x), argument cosinus hyperbolique de x (arg. Ch. x), etc..., les fonctions inverses de Sh. x, Ch. x, etc., en sorte que si l'on a :

$$y = \text{Sh. } x \text{ on aura } x = \text{arg. Sh. } y, \text{ etc.}$$

(V. FONCTIONS HYPERBOLIQUES). Enfin le mot argument est souvent synonyme de variable principale, c'est dans ce sens que l'on dit *addition des arguments* pour addition des variables.

III. ASTRONOMIE. — Nombre qui sert à en trouver un autre dans une table ou, en général, quantité avec laquelle varie une équation, une inégalité ou une variation quelconque du mouvement d'une planète. Certaines tables sont à simple entrée, c.-à-d. n'ont qu'un seul argument. Les éphémérides ou les almanachs qui donnent le coucher du soleil pour chaque jour de l'année sont des tables à simple entrée dans lesquelles la date est l'argument, comme les tables de la tension maxima de la vapeur d'eau à différentes températures. D'autres sont à double entrée: elles ont deux arguments, l'un vertical, l'autre horizontal, et la valeur correspondante se trouve à la croisée des lignes horizontale et verticale menées des deux arguments. La table de Pythagore en est l'exemple le plus simple : les deux arguments sont les deux facteurs et le produit se trouve dans la case appartenant aux deux lignes horizontale et verticale qui contiennent les deux facteurs. L'*argument annuel* est l'arc d'écliptique compris entre le soleil et l'apogée de la lune. — L'*argument de l'équation du centre*, qui sert au calcul de l'équation du centre, est l'anomalie, c.-à-d. la distance à l'aphélie ou à l'apogée. — L'*argument de latitude*, qui sert à calculer la latitude, est la distance d'une planète à son nœud ascendant. L'*argument de la parallaxe*, employé pour la détermination de la parallaxe horizontale, est l'altération causée dans l'observation par l'effet de cette parallaxe. L. BARRÉ.

ARGUS. I. MYTHOLOGIE. — 1° Fils de Zeus et de Niobé, la fille de Phoronée, successeur de ce dernier dans la royauté du Péloponèse. C'est à lui qu'on rapportait la fondation d'Argos, capitale de l'Argolide. — 2° Fils d'Agénor, appelé aussi Argéiphontès; il avait le corps couvert d'yeux; aussi fut-il chargé par Héra de surveiller Io transformée en vache; Hermès le tua à coup de pierres. Argus serait la personnification du ciel étoilé. — 3° Chien d'Ulysse célébré par Homère dans un épisode fameux du 17e chant de l'Odyssée (vers 290-304). Quand le héros rentre dans son palais caché sous la figure d'un mendiant, Argus, qui gît abandonné sur un fumier, malade et perclus de vieillesse, reconnaît seul son ancien maître, remue la queue, essaie en vain de se soulever et meurt dans le suprême effort de sa joie.

II. ORNITHOLOGIE.—Le genre *Argus* (Tem.), qui appartient à l'ordre des *Gallinacés* et à la famille des *Phasianidés* (V. ces mots), doit son nom à la présence, sur le plumage des deux espèces de ce groupe, de taches arrondies que l'on a comparées aux *cent yeux* du personnage de la fable, préposé par Junon à la garde d'Io. Il a pour type un magnifique oiseau vivant dans l'île de Sumatra et dans la péninsule malaise, l'*Argus giganteus* Tem., qui est certainement remarquable par le développement exagéré, chez le mâle, des pennes caudales et des pennes secondaires des ailes. Celles-ci dépassent considérablement les pennes primaires et présentent sur leurs barbes largement épanouies une rangée de grandes taches oculiformes, qui semblent se détacher en relief sur le fond marbré de la plume. Les deux rectrices médianes d'autre part s'allongent démesurément au delà des rectrices latérales et sont ponctuées d'innombrables taches blanches, cerclées de noir sur un fond gris ou rougeâtre. Le reste du plumage est très difficile à décrire; il offre en effet des dessins extrêmement compliqués, des raies, des zigzags, des ponctuations et des traits bruns, couleur de rouille, café au lait, sur des fonds d'un brun mat, d'un gris violacé, d'un fauve pâle ou d'une couleur terre de Sienne brûlée. Les côtés de la tête sont presque entièrement dénudés et colorés en bleu cendré clair chez l'oiseau vivant, tandis que le som-

met est couvert de plumes noirâtres et veloutées; le bec, long et assez grêle, ressemble assez à celui d'un Faisan, mais les pattes n'offrent chez les mâles aucun vestige d'éperon ; elles sont robustes, garnies de scutelles sur le devant du tarse et colorées, pendant la vie de l'oiseau, en rouge plus ou moins vif. — Le livrée de la femelle est analogue à celle de l'autre sexe, avec cette différence que les taches arrondies sont moins nettes et moins nombreuses et que les ailes et la queue ne présentent rien d'anormal dans la disposition de leurs plumes qui conservent des dimensions médiocres. — C'est vers la fin du siècle dernier seulement qu'arrivèrent en Europe les premières dépouilles de cet admirable Gallinacé, qui se trouve maintenant représenté dans la plupart des musées d'Europe, mais qui est encore assez rare dans les jardins zoologi-



Argus giganteus Tem.

ques. Quelques couples d'Argus ont été cependant amenés récemment aux *Zoological Gardens* de Londres et s'y sont même reproduits, de telle sorte qu'on a pu étudier les mœurs et les allures de l'espèce, qui ont été longtemps complètement inconnues. A l'état sauvage, en effet, les Argus vivent dans les forêts les plus épaisses et ne se montrent qu'exceptionnellement dans les endroits découverts. Ils se nourrissent d'insectes, de limaces, de bourgeons et de graines qu'ils cherchent sur le sol, à la manière des Faisans; mais on prétend qu'ils sont monogames ou du moins qu'on ne rencontre ordinairement qu'une seule femelle en compagnie du mâle. Pendant la saison des amours, ce dernier se montre très excité et fait la roue en entr'ouvrant ses ailes et en étalant toutes les richesses de son plumage. A ce moment aussi il fait entendre une sorte de grondement ou de ronflement, tout différent de son cri ordinaire, qui est assez aigu et que l'on a traduit par le mot *kuau*, devenu plus tard le nom vulgaire de l'oiseau. La femelle dépose ses œufs, au nombre de huit ou dix et de couleur blanche, dans un rudiment de nid caché sous un buisson. — Sous le nom d'*Argus Grayi*, M. Elliot a distingué de l'*Argus* ordinaire une espèce, ou plutôt une race, qui serait particulière à la région N.-O. de l'île de Bornéo, mais dont les caractères ne semblent pas bien tranchés. — Enfin nous rappellerons que certains auteurs adoptent, de préférence au nom d'*Argus*, déjà employé pour désigner d'autres animaux, le nom d'*Argusianus*, qui est cependant moins correct et qui a été proposé par Rafinesque en 1815 pour les oiseaux que nous venons de décrire. E. OUSTALET.

III. ENTOMOLOGIE. — Nom vulgaire du *Lycæna argus* L., Lépidoptère-Rhopalocère, du groupe des Lycénides, qu'on trouve assez communément en juillet dans les clairières des bois secs et les bruyères (V. LYCÈNE). Ed. LEF.

BIBL.: (Ornithol.). VIEILLOT et OUDART, *Galerie des Oiseaux*; 1834, pl. 204. — D.-G. ELLIOT, *A Monograph of the Phasianidæ*; 1872, in-fol. avec pls.

ARGUT-DESSOUS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat ; 282 hab.

ARGUT-DESSUS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens; cant. de Saint-Béat; 393 hab.

ARGY. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Buzançais ; 1,472 hab.

ARGY (Charles-Henri-Louis d'), officier et écrivain français, né à Malmy (Ardennes) en 1805, mort à Rome en 1870. Entré dans l'infanterie, sous la Restauration, il fut envoyé plus tard en Algérie où il conquit plusieurs de ses grades. Lors de la guerre d'Italie, en 1859, il fut nommé colonel du 53ᵉ régiment de ligne à la tête duquel il fit la campagne. De retour en France, on le chargea de fonder et de diriger l'école normale de gymnastique de Vincennes, puis on le nomma commandeur de la Légion d'honneur en 1864. Mis à la retraite en 1866, il fut autorisé à entrer au service du pape qui lui donna le commandement de la légion d'Antibes destinée à remplacer le corps expéditionnaire français. Il mourut peu de temps avant l'occupation de Rome par les troupes italiennes. Ses principaux ouvrages sont : *Gymnastique des Perses modernes* (1839, in-8) ; *Escrime du fusil appliqué aux tirailleurs* (1842, in-18); *Extrait de l'instruction pour l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupes et les établissements militaires* (1850, in-18); *Tableau général des exercices gymnastiques avec des commandements en regard* (1852, in-18); *Instruction pour l'enseignement de la natation dans l'armée* (1863, in-18). DELOURME.

ARGYA. Le genre *Argya* de Lesson (*Traité d'Ornith.*, 1831, p. 402) renferme quelques espèces d'oiseaux de la famille de *Timéliidés* (V. ce mot), qui vivent dans l'Inde, en Birmanie, à Ceylan, en Perse, en Palestine, en Arabie, dans le N.-E. et le N. de l'Afrique. Ces oiseaux, de la grosseur d'un Merle ou un peu plus petits, ont le bec de dimensions médiocres, triangulaire à la base, très comprimé à la pointe et fortement busqué sur la mandibule supérieure, les narines s'ouvrant par une fente étroite qui est en partie dissimulée sous une écaille, les plumes du front étroites et rigides, les tarses robustes et garnis de larges scutelles, les ailes allongées mais arrondies, et la queue fortement étagée. Les noms d'*Argya rufescens* Blyth., *A. subrufa* Jerd., *A. rubiginosa* Rüpp., *A. caudata* Drap. *A. squamiceps* Cretzchm, qui ont été donnés à quelques espèces de ce groupe, font allusion, soit à l'un ou l'autre des caractères que nous venons d'indiquer, soit à la coloration du plumage qui est ordinairement d'un gris brunâtre, plus ou moins teinté de roux. — Les oiseaux de ce genre se nourrissent principalement d'insectes qu'ils vont chercher dans les taillis, dans les haies et même dans les jardins. Ils sont cependant d'un naturel assez farouche, et quelques espèces ont l'habitude de se faire garder par des sentinelles qui les avertissent de l'approche d'un danger. E. OUSTALET.

BIBL.: JERDON, *Birds of India*, 1863, t. II, pp. 67 et suiv. HEUGLIN, *Ornith. N. O. Afr.*; 1869, t. I, p. 389. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus*; 1813, t. VII, p. 388.

ARGYLL. I. GÉOGRAPHIE. — Le comté d'Argyll ou Argyllshire est situé dans la partie occidentale de l'Ecosse, en face de l'angle extrême de l'Irlande. Son nom signifie terre des Gaëls ; il est en effet un des derniers refuges de la race gaëlique, et c'est là qu'ont abordé les émigrations d'Irlande au moyen âge. C'est un des comtés les plus vastes d'Ecosse, sa superficie est de 8,468 kil. q. C'est aussi l'un des moins peuplés. Il se compose de presqu'îles très découpées et d'îles. Les presqu'îles sont celles d'Ardnamurchan, de Morvern, d'Ardyo et d'Ardgower au N. du loch Lynnke (canal calédonien), de Lorne, d'Argyll et de Cantire au N. du loch Finne, de Cowal et d'Apput au N. du Firth of lyde. Les principales îles sont celles de Mull, Jura et Islay. C'est une des régions les plus pittoresques de l'Ecosse, une des plus curieuses pour les géologues et pour l'historien. il y existe encore

des villages qui ont conservé la séculaire coutume des communaux ; et dans le district de Cowall on procédait encore dans la première moitié de ce siècle à la répartition annuelle des terres. — Le comté d'Argyll contient un des plus beaux sommets des higlands, le Ben Cruachan (1,119 m.); le Ben Buny et le Ben Ima sont presque aussi beaux avec leurs roches grises et leurs forêts de pins d'Ecosse et d'épicéas. Le climat est très humide, les tempêtes et les averses torrentielles n'épargnent aucune saison de l'année. Le régime de la propriété explique la rareté de la population. Les plus grandes étendues de domaines appartiennent aux chefs de l'aristocratie britannique qui viennent y chasser la *grouse*. Les terres arables sont fort restreintes. Les carrières et la pêche aux harengs dans les lochs et principalement dans le loch Fynne, sont une des principales ressources des paysans. C'est dans ce comté et particulièrement dans la presqu'île de Cantire que vivent les plus grands et les plus beaux Ecossais. Les ducs d'Argyll (famille Campbell) et les comtes de Breadalbane sont les plus grands propriétaires de cette région. Population : 76,468 hab. Louis Bougier.

II. Histoire. — Le nom d'Argyll apparaît pour la première fois à propos d'une invasion de Scots irlandais, qui s'y établirent au IVe ou Ve siècle ; au VIIIe, les Norvégiens occupèrent le pays et le conservèrent pendant plus de cinq siècles. Au XIVe, il fut conquis par les rois d'Ecosse et inféodé aux Macdonald. A la suite de leurs rébellions constantes, il fut transféré aux Campbell de Lochow, qui l'ont gardé depuis lors. Le fondateur de la dynastie des Campbell (ducs d'Argyll actuels) est, d'après la tradition, *Gillespie de Campobello*, d'origine normande, qui épousa, en 1250, Eva, fille du sire de Lochow, et devint chef d'un clan puissant. Son fils, sir *Colin More Campbell*, accomplit des exploits légendaires, si bien que les Gaëls prirent l'habitude de donner au chef de la maison Campbell le nom de descendant de Mac Callum More Il défendit vaillamment la cause de Robert Bruce. Attachés à la cause de l'indépendance dans les guerres de Wallace et de Bruce, les Campbell s'enrichirent des dépouilles des Douglas. En 1445, *Duncan Campbell* fut promu baron; son fils *Colin*, cinquième du nom, fut créé comte d'Argyll (1457).

Archibald II, second comte d'Argyll et grand chancelier d'Ecosse, périt à la bataille de Flodden (1513).

Archibald III, quatrième comte d'Argyll et grand chancelier d'Ecosse, fut le premier noble d'Ecosse qui se convertit au protestantisme.

Archibald VI, huitième comte et premier marquis d'Argyll, né en 1598, décapité le 27 mai 1661, fut créé marquis par Charles Ier à la suite d'une affaire connue sous le nom de l'Incident. Il appartenait au parti des presbytériens ou covenantaires, l'un des trois partis qui se disputaient la suprématie en Angleterre et en Ecosse à cette époque. Argyll prit part à l'assemblée générale qui eut lieu à Glasgow en 1638. Comme il était sombre, discret et rusé, et qu'il savait affecter un dévouement complet à la cause des autres, tout en ne pensant qu'à la sienne, plein de hardiesse au conseil quoique timide au combat, il fut préféré au marquis de Montrose, qui ne tarda pas à se jeter, par dépit, dans le parti du roi. Il sut si bien se faire valoir que Charles le créa marquis en 1641, et que le parlement anglais conclut un traité d'alliance avec lui. Il fut battu en 1645 à Inverlochy par Montrose. Lorsque Charles, prisonnier à Carisbrook, conclut avec la partie modérée des presbytériens le traité connu sous le nom d'Engagement, par lequel les commissaires s'engageaient à replacer Charles sur son trône par la force des armes, le clergé ne voulut pas s'en contenter. Les partisans de l'Engagement avaient formé un nouveau parti, celui des *engagers*, dont le chef était Hamilton. Cependant Cromwell s'était avancé jusqu'à la frontière et avait battu les engagers à Warrington. Les whigamores (nouvelle appellation des presbytériens violents) reçurent en ami le vainqueur de leurs adversaires, et, à cette occasion, une correspondance intime fut échangée entre Cromwell et le marquis, ce qui fit supposer que ce dernier donnait son consentement aux mesures de violence qui furent prises contre le roi captif. Le supplice de Charles Ier causa en Ecosse la plus grande consternation. Bien qu'ils eussent combattu les partisans de Charles Ier, les presbytériens et Argyll n'avaient pas été ses persécuteurs. Forcés par le Covenant de reconnaître la famille de leurs anciens rois, ils appelèrent au trône le fils aîné de Charles Ier, à condition qu'il acceptât le Covenant et qu'il défendît le presbytérianisme à l'exclusion de toute autre religion. Ce malheureux prince, d'un caractère indécis, après une tentative qui se termina par le supplice de Montrose, accepta les conditions qui lui étaient imposées. Argyll et ses amis reçurent le jeune roi avec toutes les marques extérieures du plus profond respect, mais on ne le laissa libre d'aucune de ses actions. Après la bataille de Dunbar, qui mit tout le sud de l'Ecosse aux mains de Cromwell, les covenantaires, retirés derrière le Forth, résistaient encore et Argyll plaça lui-même, à Scone, la couronne sur la tête de Charles, qui prit le commandement de l'armée écossaise. La bataille de Worcester (3 nov. 1651) permit à Cromwell de se proclamer protecteur de Grande-Bretagne et d'Irlande. L'armée écossaise se dispersa et Argyll rentra dans son château à Inverary. Il n'en sortit qu'en 1661, à la Restauration, pour aller à Londres, s'attendant à un accueil favorable de Charles. Mais il fut immédiatement arrêté, emprisonné à la Tour et envoyé en Ecosse pour y être jugé d'après les lois du pays. Monk livra des lettres que lui avait écrites le marquis, quand il était sous les ordres de Cromwell. Ces lettres, qui ne renfermaient en réalité rien de criminel mais qui contenaient des souhaits pour le succès de la cause anglaise, furent considérées comme des preuves suffisantes de sa trahison, et il fut condamné à être décapité. Il avait écouté sa sentence à genoux et lorsqu'il se leva : « Ceci me rappelle, dit-il, que j'ai été le premier à couronner Sa Majesté, et voici ma récompense. Que Dieu lui donne une couronne de gloire ! » Il marcha au supplice avec courage. Les highlanders l'appelaient *gillespie grumach* ou *the grim* (farouche) parce qu'un défaut de sa vue lui donnait une apparence sinistre. Son fils ne prit après lui que le titre de comte. Il est l'auteur de *Instructions to a son or maxims of state* (1661).

Archibald VII, neuvième comte d'Argyll, décapité à Edimbourg le 30 juin 1685, fut et resta, dans la guerre civile, un dévoué partisan des Stuarts ; il se distingua à Dunbar (1650), et fut excepté par Cromwell de l'amnistie. Il ne gagna pas grand'chose à la Restauration; il ne put sauver son père, et, quoiqu'il eût recouvré la majeure partie de ses biens, il tomba à son tour en disgrâce. On lui intenta un procès pour diffamation contre le roi par lettre privée et il fut condamné à mort. Charles II annula l'arrêt, mais l'opposition qu'Argyll fit au duc d'York dans le parlement d'Ecosse lui valut une seconde condamnation à mort pour haute trahison. Il s'évada et se retira en Frise. A l'avènement de Jacques II, il s'associa à Monmouth pour détrôner ce prince catholique. Il débarqua dans son comté avec une petite armée, à laquelle se rallièrent seulement quelques covenantaires; ses troupes furent dispersées ; Argyll, pris, fut exécuté.

Son fils, *Archibald VIII*, mort en 1703, revint de Hollande avec Guillaume d'Orange en 1688; il fut rétabli dans les dignités et les biens de sa famille et reçut, en 1701, le titre de duc d'Argyll. C'est lui qui offrit, au nom des Etats d'Ecosse, la couronne au prince d'Orange.

John, deuxième duc d'Argyll, né le 10 oct. 1678, mort le 3 sept. 1743, eut une grande part à la conclusion de l'acte d'Union (1705). Il se distingua dans la guerre de succession d'Espagne. Dévoué à la maison de Hanovre, il vainquit le Prétendant en Ecosse et le força à se rembarquer (1715) ; comblé d'honneurs, il occupa, de 1719 à

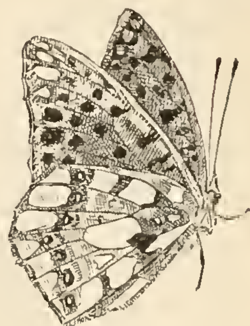
1740, les fonctions de grand-maître de la maison du roi *(lord-stewart of the household)* et contribua à la chute de Walpole; il fut enterré à Westminster. W. Scott a fait son portrait dans le *Heart of Midlothian* (la Prison d'Edimbourg).

Archibald IX, troisième duc d'Argyll, frère du précédent, né à Ham-House (Surrey) en juin 1682, mort le 15 avr. 1761, prit une part active à la conclusion de l'Union (1705); c'était non seulement un homme d'Etat, mais un bibliophile distingué. En lui s'éteignit la branche aînée masculine de la maison d'Argyll.

Georges-John Douglas Campbell, septième duc d'Argyll, né en 1823, à Ardencastle dans le Dumbartonshire. Il porta le titre de marquis de Lorne jusqu'en 1847, où il succéda à son père. Lorsque lord Aberdeen forma un cabinet de coalition, il confia au duc d'Argyll le sceau privé qu'il garda encore sous l'administration de lord Palmerston. En 1855, il devint directeur général des postes, fonctions que lui confia encore lord Palmerston à son arrivée aux affaires en 1859. M. Gladstone le nomma secrétaire d'Etat pour l'Inde en 1868 et en 1880, mais il se retira en 1881. En 1854, il avait été élu lord recteur de l'université de Saint-Andrews, administrateur du Musée Britannique et investi des fonctions héréditaires de shériff et de lord lieutenant du comté d'Argyll. Il est membre du conseil privé et chevalier de l'ordre du Chardon. A l'âge de dix-neuf ans, il écrivit un pamphlet intitulé : *A letter to the Peers from a Peer's son*, au sujet de la lutte religieuse qui eut pour cause la séparation de l'Eglise écossaise. Sept ans plus tard, il publia un Essai sur le presbytérianisme pour justifier le système des presbytériens, où il combat toutes les formes de la hiérarchie, intitulé *Presbytery examined*. En 1866, il publia *The Reign of Law*; en 1869, *Primeval man*, et en 1850 *A History of the Antiquities of Iona*. — Son fils aîné, le *marquis de Lorne*, épousa en 1871 la princesse Louise, fille de la reine Victoria. Il fut nommé, en 1878, gouverneur général du Canada, où il a été remplacé, en 1883, par le marquis de Landsdowne. — La résidence principale des ducs d'Argyll est le magnifique château d'Inverary. Leurs titres sont : duc d'Argyll, marquis de Lorne et Kintyse, comte de Campbell et Cowall, vicomte Lochow et Glenilla, lord d'Inverary, etc. A.-M. B. et R. M.

Bibl. : *The house of Argyll and the collateral branches of the Clan Campbell*; Londres et Glasgow, 1871.

ARGYNNE (*Argynnis* Fabr.). Genre de Lépidoptères-Rhopalocères, établi par Fabricius en 1807 et composé de beaux papillons aux ailes sinuées ou denticulées, de couleur fauve ou jaune orangé, marquées en dessus de nombreuses taches noires, avec les postérieures ornées en dessous de bandes argentées ou de plaques blanches très brillantes imitant la nacre; d'où le nom de *Papillons nacrés*, sous lequel ils sont connus de tout le monde. Ils ont la tête grosse, au moins aussi large que le prothorax, les antennes terminées brusquement par un bouton court, aplati en dessous, les palpes velus, à premier article grêle, nu à son extrémité et pointu, l'abdomen toujours plus court que les ailes postérieures. Leurs chenilles sont cylindriques, couvertes d'épines plus ou moins longues; leurs chrysalides, anguleuses, sont ornées de taches dorées ou argentées et pourvues de deux rangées de pointes dorsales. — Les Argynnes sont répandues dans les régions tempérées de l'ancien et du nouveau monde. L'Europe possède environ vingt-cinq espèces, dont quatorze ou quinze se trouvent en France. Les principales sont : 1° *A. Paphia* L., ou *Tabac d'Espagne*, grande et belle espèce aux ailes fauves avec des taches noires et le dessous des postérieures glacé de vert jaunâtre, avec quatre bandes argentées transversales, dont les deux antérieures plus courtes ; très commun en juil. dans les grands bois, sur les fleurs de chardons et de ronces ; sa chenille, de couleur brune avec des taches jaunâtres le long du dos, vit sur la violette (*Viola canina* L.) et le framboisier; chrysalide grise, ornée de plusieurs taches dorées très brillantes. — 2° *A. Aglaia* L. ou *Grand Nacré*, commun en juillet dans les clairières des bois ; ailes fauves avec des taches noires et le dessous des postérieures d'un jaune paille avec l'origine de la côte et plusieurs taches argentées environnées de verdâtre ; chenille noirâtre, avec une bande blanchâtre sur le dos et une rangée longitudinale de taches rousses sur chaque côté; vit également sur le *Viola canina* L.; chrysalide roussâtre, ondée de brun. — 3° *A. Lathonia* L. ou *Petit Nacré*, très commun au printemps et en été dans les bois, les prairies artificielles, les jardins, etc.; ailes fauves parsemées de taches noires, dessous des postérieures panaché de jaune fauve et de ferrugineux, avec de grandes plaques blanches très brillantes; chenille d'un brun grisâtre, avec une ligne blanche le long du dos, vit sur la pensée sauvage (*Viola arvensis* L.) et le sainfoin; chrysalide grisâtre antérieurement, verdâtre postérieurement, avec des taches dorées. — 4° *A. Euphrosine* L., ou *Collier argenté*, commun en mai, juil. et août, dans les clairières des bois; ailes fauves, parsemées de taches noires; dessous des postérieures panaché de roux et de jaune clair, avec une tache nacrée sur le milieu et sept semblables sur le bord; chenille noire avec deux rangées de taches fauves le long du dos; vit sur les violettes. — 5° *A. Dia* L., ou *Petite Violette*, très commun dans les clairières des bois secs, en mai et août; ailes fauves, parsemées de taches noires; dessous des postérieures panaché de ferrugineux et de jaune d'ocre, avec deux bandes de taches nacrées, l'une au bord postérieur, l'autre médiane et décrivant un cercle, entre lesquelles se trouve une ligne transverse d'un violet blanchâtre; chenille grise avec des rangées d'épines alternativement blanches et rougeâtres; vit sur différentes espèces de violettes, notamment sur le *Viola odorata* L.; chrysalide variée de jaune et de noir. Ed. Lef.



Argynnis Lathonia L.

ARGYRE. I. Mythologie. — Nymphe d'une source de l'Achaïe, qui guérissait du mal d'amour (Paus. VII, 23, 2).

II. Géographie ancienne. — Ile mythique placée par les géographes romains à l'embouchure du Gange ou de l'Indus.

III. Numismatique. — Nom donné quelquefois, sous l'empire byzantin, au denier d'argent qui avait cours alors, et qu'on appelle plus souvent *argenteus* ou *miliarésion* (V. ce mot).

ARGYRE. Gouverneur de Bari, au XIe siècle; il fut d'abord l'allié des Normands comme son père Mélo, puis se réconcilia avec l'empereur grec, reçut le titre de patrice, et combattit les Normands ; en 1058 il fut exilé de Bari.

ARGYREIA. Les Convolvulacées qui composent le genre *Argyreia* (Loureiro, *Fl. cochinch.*, 1, p. 166) sont des sous-arbrisseaux asiatiques, à tiges volubiles et à feuilles cordiformes, couvertes en dessous d'un duvet argenté. Les fleurs, hermaphrodites et régulières, sont solitaires ou groupées à l'aisselle des feuilles. Le fruit est une baie entourée par le calice persistant. En Cochinchine, la racine et les feuilles de l'*A. arborea* Lour. servent à faire des cataplasmes résolutifs contre les inflammations et les tumeurs. L'*A. splendens* Sweet, remarquable par ses fleurs d'un rouge écarlate très vif, est fréquemment cultivé en Europe, dans les serres chaudes. Il en est de même de l'*A. speciosa* Sweet et de l'*A. cuneata* Spach. Ed. Lef.

ARGYRITE (Ant. gr.). Sable d'argent ou litharge que l'on recueillait principalement en Sicile.

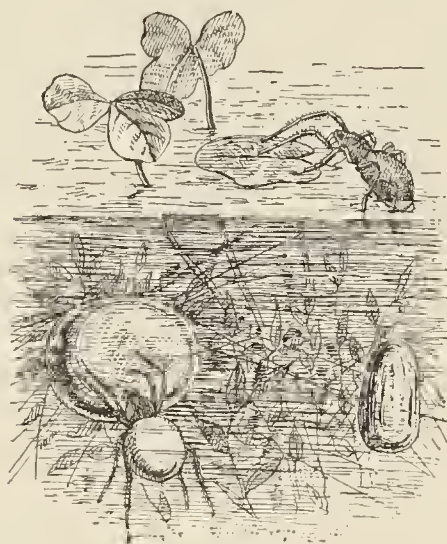
ARGYROCOME. Se dit d'une comète dont la couleur est très brillante et comme argentée.

ARGYRODE (*Argyrodes* E. Simon). Genre d'Araignées de la famille des Théridionides, caractérisé par l'immobi-

lité de la pièce labiale, qui est soudée au sternum, reconnaissable en outre à son abdomen très élevé, conique et orné de taches argentées ou dorées. Les *Argyrodes* sont parasites des Epeirides ; ils filent leur petite toile dans les intervalles des mailles de celle de leur hôte, et se nourrissent de petites proies qui échappent à sa voracité. Leur cocon, fixé sur les fils de l'Epeire, est globuleux et longuement pédiculé. Les *Argyrodes* sont répandus dans toutes les régions chaudes. Une seule espèce, *A. Argyrodes* Walck., a été observée dans le midi de l'Europe, où elle est parasite du *Cyrtophora opuntiæ* L. Duf. E. Simon.

ARGYROKASTRO. Ville de Turquie, située dans l'Albanie méridionale (vilayet de Janina), sur les pentes du mont Ardjelik (monts acrocérauniens), dans la belle vallée de Deropoli ; environ 10,000 hab., dont à peine 500 chrétiens. Ruines d'une citadelle. Fabrique de tabac à priser (Fouli), très appréciée des Turcs. C'est un des sièges de la Ligue Albanaise (V. Albanie).

ARGYRONÈTE (*Argyroneta* Latr.). Genre d'Araignées, de la famille des Agélénidés, principalement caractérisé par la présence de quatre stigmates épigastriques, par les filières peu inégales, non distinctement biarticulées et par les poils hydrofuges qui recouvrent le corps. L'unique espèce, *A. aquatica* Cl., est répandue dans toute l'Europe septentrionale et tempérée, et dans l'Asie centrale. Elle n'a rien de remarquable dans sa forme et sa coloration qui est



Argyroneta aquatica Latr.

d'un brun uniforme, mais elle s'éloigne de toutes les Araignées connues par son genre de vie exclusivement aquatique. Cette araignée habite les eaux claires légèrement courantes et garnies de végétation. Bien que toujours immergée, elle respire l'air en nature, grâce aux poils hydrofuges dont elle est revêtue. Son corps est constamment enveloppé d'une mince couche d'air, que l'Araignée renouvelle en montant de temps en temps à la surface et en y faisant émerger son abdomen ; elle nage toujours sur le dos et a l'aspect d'une bulle vivante de mercure. — L'Argyronète construit à une profondeur variable une coque qui a été comparée à une cloche à plongeur. Elle commence par établir, sous une tige inclinée et garnie de feuilles, un réseau en forme de dôme, monte ensuite à la surface de l'eau prendre une petite quantité d'air dont elle se débarrasse sous le dôme, remonte prendre une nouvelle provision qu'elle joint à la première, et continue ce manège jusqu'à ce que la bulle ait atteint la grosseur d'une noix ; elle en complète ensuite le revêtement soyeux. L'ouverture de la coque est à la partie inférieure. De cette ouverture rayonnent des fils qui prennent attache sur les objets voisins et maintiennent l'édifice ; c'est dans cette coque que l'Argyronète entraîne sa proie pour la dévorer. Au moment de la reproduction, le mâle établit, entre sa coque et celle de la femelle, un corridor soyeux, également rempli d'air, qui permet la communication. Le cocon qui renferme les œufs est aplati, lenticulaire, d'un tissu mince mais très serré. Contrairement à ce qui a lieu chez presque toutes les Araignées, le mâle est plus gros que la femelle.— L'Argyronète est, après le *Chiracanthium punctorium*, celle de nos Araignées indigènes dont la piqûre est la plus à craindre ; la douleur qu'elle produit persiste pendant plusieurs heures. Eug. Simon.

ARGYROPOULO (Périclès), jurisconsulte grec, né en 1810, mort en 1860, fut professeur de droit constitutionnel à l'université d'Athènes et membre de l'opposition libérale à la Chambre des députés, depuis 1843. Appelé au ministère des affaires étrangères par le roi Othon en 1854, il donna sa démission deux ans plus tard à la suite du traité de Paris qui n'accorda à la Grèce aucune satisfaction. Il fit paraître en 1843 un ouvrage sur les institutions municipales d'Athènes.

ARGYROPOULOS (Jean), savant grec du xve siècle, né à Constantinople vers 1416, mort à Rome en 1486. C'est un des hommes qui ont le plus contribué à la propagation des études grecques en Italie. Il vint une première fois en Italie, à l'âge de quinze ans, et y fit ses études à Padoue, aux frais du cardinal Bessarion. Retourné à Constantinople, il se réfugia en Italie quand sa patrie fut au pouvoir des Turcs (1453). Cosme de Médicis l'appela à Florence (1456), et lui confia l'éducation de son fils Pierre et de son neveu Laurent. Chassé de Florence par la peste de 1471, il s'établit à Rome et y resta jusqu'à sa mort. Il eut pour élèves Pallas, Politien, J. Reuchlin, etc. Son œuvre principale est la traduction d'une partie des traités d'Aristote, à laquelle il joignit un *Commentaire sur l'Ethique et la Politique* (Florence, 1487, in-fol.). A.-M. B.

ARGYROSE. L'*argyrose* est du sulfure d'argent natif qui cristallise en cubes ou en octaèdres réguliers ; on la trouve aussi en masses denditriques ou compactes, d'un gris noirâtre, à éclat métallique, tendres et ductiles. Elle se dissout dans l'acide nitrique, avec dépôt de soufre. Chauffée avec du charbon, elle fond, bouillonne, en laissant un résidu d'argent métallique. C'est le principal minerai argentifère. On le trouve en Europe (Saxe-Hongrie), mais surtout en Amérique, au Chili, au Pérou, au Mexique, dans la Sierra-Nevada, etc.

ARGYRYTHROSE. Sulfoantimoniure d'argent. Ag^3SbS^3 : rhomboédrique : le nombre des formes observées est très considérable. Macles fréquentes suivant b^1, a^1, p. Clivage imparfait suivant p. Cassure inégale ; éclat adamantin ; couleur variant du gris de plomb au rouge kermès ; poussière rouge cerise. Double réfraction négative. L'*argyrythrose*, appelée aussi *pyrargyrite*, est commune dans tous les filons argentifères. A. Lacroix.

ARHANSUS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. d'Iholdy ; 136 hab.

ARHAT. Mot sanskrit, appartenant à la terminologie bouddhique et un des plus importants. Forme pâlie : *arahat.* Formes birmanes et siamoises : *Arahang*, *Rahang*, *Rahat*. Le sens exact du mot est : « digne, méritant » ; mais les bouddhistes en donnent une fausse interprétation, fondée sur une fausse étymologie ; ils font de ce mot simple un prétendu composé *Arihat*, signifiant : « vainqueur de l'ennemi ». L'expression « vainqueur de l'ennemi » existe sous la forme *Djetâri* et est tout à fait distincte de Arhat. Bien que fausse et mal fondée philologiquement parlant, l'interprétation des bouddhistes est très juste au fond. L'Arhat est bien celui qui a remporté la victoire finale, le triomphe définitif ; celui qui est pour toujours affranchi de la transmigration, qui a conquis la *Bodhi* et le *Nirvâna* (V. ces mots). Aussi le mot Arhat dut-il être, à l'origine, appliqué au Bouddha lui-même, soit que le mot Bouddha ait été créé ultérieurement, soit (ce qui est le plus probable) que les deux noms aient été employés simultanément. La trace de cette acception spéciale s'est conservée dans l'invocation placée en tête de tous les livres pâlis : « Hommage au Bhagavat, Arhat, parfait et accom-

pli Bouddha », qui fait bien voir la synonymie et l'équivalence de ces trois termes : Bhagavat, Arhat, Bouddha. Le Bouddha est quelquefois appelé Grand Arhat, Arhat par excellence. — Mais cette acception du mot Arhat s'est modifiée. Actuellement, dans le bouddhisme tel que nous le connaissons par le canon existant, le mot Arhat désigne précisément ceux qui ne sont pas des bouddhas, bien qu'ils aient acquis, tout comme les bouddhas, la Bodhi et le Nirvâna. Leur Bodhi est appelée Bodhi des Srâvakas (auditeurs) ; quant à leur Nirvâna, il n'est pas qualifié d'une manière spéciale. L'Arhat est donc celui qui a atteint le plus haut degré de la perfection bouddhique. Ces degrés, au nombre de quatre, sont, en commençant par le plus bas, ceux de : 1° *Srota-âpanna* ; 2° *Sakridâgâmi* ; 3° *Anâgâmî* ; 4° *Arhat*. Le *Srota-âpanna* n'a plus qu'à fournir sept existences terrestres ; il est assujetti à naître et à mourir encore sept fois ; sa septième mort sera son entrée dans le Nirvâna. Le *Sakridâgâmî* n'a plus à fournir qu'une seule existence terrestre ; il doit naître et mourir encore une fois et entrera alors dans le Nirvâna. L'*Anâgâmî* n'a plus aucune existence terrestre à fournir ; il ne renaîtra pas sur la terre. Sa destinée s'achèvera dans le ciel ; il y trouvera le Nirvâna, la délivrance suprême. Quant à l'*Arhat*, il est arrivé à sa dernière existence ; il est affranchi pour toujours de la transmigration. Il possède virtuellement le Nirvâna et y entrera effectivement au moment de sa mort. — La dignité d'Arhat s'acquiert d'une façon assez expéditive ; il faut, il est vrai, appartenir à la confrérie pour en être investi. Mais on voit souvent de simples laïques, et non pas toujours les plus vertueux, se faire moines, passer rapidement par tous les degrés et arriver en fort peu de temps au plus élevé. Cette transformation, si prompte en apparence, ne se fait pourtant pas sans un travail intérieur très profond, et surtout elle suppose une préparation très longue qui embrasse un fort grand nombre de siècles et d'existences successives. Quelquefois aussi, elle s'opère lentement, péniblement ; tel est le cas d'*Ananda* (V. ce nom). — L'Arhat a le pouvoir de s'élever dans les airs pour y faire des prodiges, d'ébranler toutes les régions du monde, de prolonger sa vie autant qu'il lui plaît. Ces dons merveilleux n'empêchent pas certains Arhats de souffrir cruellement dans le temps qui s'écoule entre le moment où ils acquièrent le Nirvâna et celui où ils y entrent. On voit, par exemple, Angoulimâlî recevoir toutes sortes d'avanies depuis qu'il est Arhat, Lekountchika entrer dans le Nirvâna en mourant littéralement d'inanition, le grand Arhat lui-même, le bouddha Sâkyamouni, mourir d'une indigestion. C'est que, malgré leur perfection, ces personnages avaient encore des fautes plus ou moins anciennes à expier, et les plus belles récompenses de la vertu n'empêchent pas l'expiation des actes coupables.

Arhatî. Féminin de Arhat, désigne les femmes arrivées à la perfection. Une femme ne peut pas devenir Bouddha (il n'existe pas de bouddhas femelles), mais elle peut arriver à la perfection, à la Bodhi des Sravâkas, au Nirvâna et prendre rang parmi les *Arhats* ; c'est alors une *Arhatî*. — Dans l'Indo-Chine, à Siam, en Birmanie, la qualification de Rahat, Rahang, Arahat, Arahang (= Arhat) est donnée indifféremment et d'une manière générale aux membres de la confrérie bouddhique, sans qu'on attache à ces termes la signification précise du mot Arhat. L. Feer.

Bibl. : Burnouf, *Introduction à l'histoire du buddhisme indien*, pp. 259-263 (Réimpr.). — Kœppen, *Die Religion des Buddha*, pp. 404 et suiv. — Sp. Hardy. *A manual of Budhism*, passim.

ARIA (V. Arria et Arria [Gens]).

ARIADNE (V. Ariane).

ARIADNÉES (Ant. gr.). Fêtes en l'honneur de Dionysos et d'Ariane, cette dernière considérée comme une divinité de la vendange. On les célébrait surtout à Amathonte dans l'île de Chypre, où l'on plaçait le tombeau d'Ariane. La fable racontait qu'abandonnée par Thésée, elle y était morte dans les douleurs de l'enfantement. On lui offrait des sacrifices et un jeune homme, étendu sur un lit, y figurait l'héroïne en proie à la souffrance.

ARIANE. I. Mythologie. — Héroïne qui joue un grand rôle dans la légende de Dionysos à Athènes et dans les îles de la mer d'Icarie, notamment à Naxos, d'où son culte semble être originaire. Née en Crète, Ariane est la fille de Minos et de Pasiphaé ; lorsque Thésée entreprend de délivrer Athènes du tribut imposé par le Minotaure, Ariane s'éprend d'amour pour lui, comme Médée pour Jason dans la légende des Argonautes. Elle lui donne le fil conducteur qui le fait sortir sain et sauf du labyrinthe. Mais Thésée ne ramène

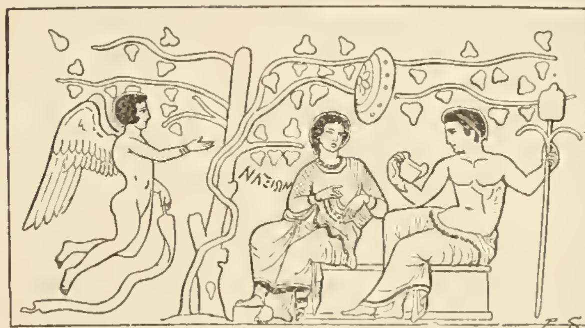


Fig. 1. — Ariane et Dyonisos.

pas son amante à Athènes ; il l'abandonne à Naxos, les uns disent volontairement, les autres par nécessité et sur l'ordre des dieux. Une tradition consacrée par quelques vers de l'*Odyssée* raconte même qu'Ariane y fut tuée par Artémis, sur l'ordre de Dionysos. La légende généralement connue raconte, au contraire, qu'Ariane abandonnée à Naxos par Thésée est recueillie par Dionysos dont l'amour la console de la perte de l'infidèle (fig. 1). C'est le thème exploité par Catulle dans les vers célèbres de l'*Epithalame de Thétis et de Pélée* et par Ovide dans ses *Héroïdes*. On concilie les deux versions en disant que Dionysos oblige Thésée à lui abandonner Ariane ; les dieux lui conférèrent l'immortalité ; la couronne d'or, que Dionysos lui a donnée comme cadeau de noces, est placée parmi les étoiles. Il semble qu'originairement Ariane, dont le nom signifie : « *la très sainte* » ou « *la bien aimable* » ait été une personnification de la terre fertile comme Sémélé, avec cette différence que celle-ci est la mère, celle-là l'amante de Dionysos. Elle se présente dans la légende sous



Fig. 2. — Ariane surprise par Bacchus. Peinture de Pompéi.

deux formes, l'une triste, qui nous la représente ou infidèle à Dionysos et tuée par lui, ou ravie à son amour; l'autre riante, qui met en relief l'amour du dieu la consolant et la remplissant d'une joie divine. Ainsi comprise, Ariane est une doublure de Cora, image de la nature qui s'endort et semble mourir avec l'hiver, pour renaître pleine de charmes au printemps. Cora, fille de Déméter, exprime cette idée par rapport à la culture du blé, Ariane par rapport à celle du vin (fig. 2). Parmi les enfants de Dionysos figurent Œnopéon, Staphylos, Evanthes, Maron qui sont tous des personnifications bachiques. Il est probable que l'Ariane de Naxos était d'abord différente de celle de Crète; plus tard, l'identité des noms a fait confondre la légende de Thésée et du Minotaure avec celle de Dionysos et d'Ariane. Dans la première, l'héroïne était sans doute une personnification de l'éclair, comme Thésée est le soleil qui entre dans la caverne du nuage ou de l'hiver. Quand il en est sorti triomphant, il abandonne son amante et lui donne une rivale dans Æglé, le ciel étincelant. La poésie et l'art sous toutes ses formes ont beaucoup exploité la légende d'Ariane; l'amour de Thésée et la lutte contre le Minotaure ont fait l'objet d'une tragédie perdue d'Euripide. Les deux gravures que nous reproduisons représentent, l'une Ariane endormie sur le rivage de Naxos où Thésée l'a abandonnée et où Dionysos vient la surprendre pour lui offrir son amour; l'autre Dionysos et Ariane assis sous un vaste cep de vigne et l'amour volant au-devant d'eux.

J.-A. H.

II. Astronomie. — Nom du 43ᵉ astéroïde découvert par Pogson, le 15 avril 1857.

Bibl. (Myth.) : Welcker, *Griechische Gœtterlehre*, II, 591 et suiv. — Preller, *Griech. Mythologie*, I, 558 et suiv., II, 295 et suiv. — Decharme, *Mythol. de la Grèce antique*, pp. 423 et suiv. et 518 (1re éd.). — Müller-Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, nº 417-422.

ARIANE, impératrice romaine, fille de l'empereur d'Orient Léon, épouse de ses successeurs Zénon et Anastase, morte en 515 ap. J.-C. Elle fit, dit-on, enterrer vivant son premier mari, et plaça sur le trône *Anastase* (V. ce nom et Zénon).

ARIANISME. Hérésie qui divisa l'Eglise chrétienne et troubla l'empire romain pendant la plus grande partie du IVᵉ siècle. Commencée à Alexandrie vers 318, par une controverse entre Arius et Alexandre, sur la personne de Jésus-Christ, elle détermina le parti catholique à définir, au concile de Nicée (325), le dogme de la consubstantialité du Père et du Fils, et au concile de Constantinople (381), le dogme de la divinité et de la procession du Saint-Esprit. — Les questions théologiques qui furent résolues par ces conciles ne semblent point avoir été agitées par les premiers chrétiens. Ceux-ci restèrent éloignés des points de vue auxquels les docteurs de l'Eglise se placèrent plus tard : ils ne songeaient guère à explorer les immensités de l'infini et de l'éternel, ni à procéder à l'analyse qualitative et quantitative de la substance divine contenue en Jésus-Christ. Leur foi et leur espérance avaient des objets plus proches et plus positifs : Jésus était essentiellement pour eux Celui qui devait venir, le Christ, le Messie annoncé par les prophètes; et ils s'occupaient moins de son essence et de sa nature que de son histoire et de son œuvre. — L'histoire racontée par les trois évangiles qui sont considérés comme les plus anciens fait commencer le premier acte du mystère chrétien sur la terre : à Nazareth, avec le songe de Joseph, suivant saint Mathieu; avec la salutation de l'ange, suivant saint Luc; ou simplement, suivant saint Marc, sur les bords du Jourdain, avec le baptême de Jésus. Dans les discours rapportés en ces livres, Jésus, qui se donne souvent le nom de *Fils de l'homme*, ne s'appelle jamais lui-même *Fils de Dieu*. Ce nom lui est bien donné par ceux qui l'entourent, mais il est manifeste que, dans leur pensée, la signification des mots ne dépasse pas la limite déterminée par les espérances messianiques des contemporains. Il est vrai aussi que Jésus appelle Dieu *son père* et que lui-même se nomme quelquefois *le Fils*; mais, pour quiconque sait lire, il résulte du contexte que ces dénominations désignent généralement un rapport mystique plutôt qu'un rapport congénérique. Les généalogies insérées dans les Evangiles selon saint Mathieu (I) et selon saint Luc (IV) ont seulement pour but d'établir que Jésus est le fils de Joseph, descendant légitime de David. — Dans la grande prédication apostolique, une véritable proclamation, que les Actes des Apôtres (II) placent dans la bouche de Pierre, parlant sous l'inspiration miraculeuse du Saint-Esprit, cet apôtre présente aux Israélites Jésus le Nazaréen comme *un homme* approuvé de Dieu par les effets de sa puissance, par les merveilles et les miracles que Dieu a faits par lui (22);... il a été livré par la volonté déterminée et la prescience de Dieu (23);... il a reçu du Père le Saint-Esprit qui a été promis (33);... Dieu l'a fait Seigneur et Christ (36). Des conceptions analogues sont indiquées dans le même livre, III, 13, 22; IV, 27, 28; VII, 37; X, 38; XIII, 23; XVII, 31.

Il est vraisemblable que ces notions formaient le fonds de la prédication populaire et pratique de la plupart des Apôtres, lesquels s'attachaient à enseigner ce dont eux-mêmes étaient profondément convaincus, savoir que Jésus est le Christ et que Dieu était en lui, que toute la vie et tous les actes du Christ avaient porté l'empreinte de Dieu, qui lui avait révélé sa doctrine et l'avait chargé de son œuvre. Ils négligeaient, sans doute, comme ne correspondant pas à un besoin religieux, les recherches spéculatives sur l'élément divin contenu en Jésus et sur le rapport métaphysique du Père et du Fils. Cependant on trouve dans l'Apocalypse, dans saint Paul et dans saint Jean des indices de ces spéculations. — En certaines lignes, l'Apocalypse distingue *Celui qui est, qui était et qui sera* de Jésus, le fidèle témoin, le premier né d'entre les morts, le prince des rois de la terre (I, 4, 5); en certaines autres, elle lui prête des attributs essentiels à Dieu, notamment l'éternité, l'appelant *Celui qui est le premier et le dernier*, l'*alpha* et l'*oméga* (V. ces mots). — Saint Paul écrit aux Colossiens (I, 15, 17), que Jésus-Christ « est l'image du Dieu invisible, *le premier né de toutes les créatures* : c'est par lui qu'ont été créées toutes les choses qui sont dans le ciel et sur la terre, les visibles et les invisibles... Tout a été créé par lui et pour lui. Il était avant toutes choses, et toutes choses subsistent par lui. » Ces expressions semblent désigner le Christ comme une divinité inférieure, un être intermédiaire entre Dieu et les hommes. — L'évangile suivant saint Jean, dont la date et l'authenticité sont fort discutées, mais dont il est difficile de placer l'origine avant la fin du Iᵉʳ siècle, contient un prologue dans lequel l'élément divin contenu en Jésus est appelé le *Verbe* ou la *Parole*, dénomination empruntée à la philosophie de l'époque : « La Parole était au commencement, la Parole était avec Dieu, et cette Parole était Dieu. Elle était au commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle. » Cependant ce prologue ne donne aucune définition métaphysique sur la nature du Verbe, ni sur son rapport avec Dieu. Aussitôt après l'énonciation sommaire qui vient d'être reproduite, l'évangéliste appelle toute l'attention sur l'incarnation du Verbe et sur l'œuvre de lumière et de vie qu'il est venu accomplir dans le monde.

Chez les pères apostoliques, on ne trouve, relativement au Fils, aucune définition plus précise que dans les écrits du Nouveau Testament. Ils s'attachèrent surtout à énoncer clairement la préexistence du Fils avant sa naissance parmi les hommes et sa coopération à la création. Un de ces pères, qui jouit longtemps dans l'Eglise d'une autorité si grande, que son livre était considéré comme canonique, Hermas, identifiait le Fils et le Saint-Esprit. Le nom sous lequel le Christ était ordinairement désigné à cette époque était *le Seigneur*, Κύριος; quelquefois *Dieu*, Θεός, mais rarement et dans une acception qui le suppose inférieur à Dieu. On disait ordinairement qu'il est *de Dieu*, Θεοῦ. — Les

chrétiens donnant au Christ le nom de Fils de Dieu, les païens étaient naturellement portés à l'assimiler aux nombreux fils de leurs dieux. Il est vraisemblable que cette conception, qui était la forme première de leur pensée, subsista en partie chez eux, après leur conversion, et qu'un instinct héréditaire la transmit à leurs enfants. D'autre part, les gnostiques expliquaient la nature divine du Christ par leur théorie des émanations. Comme le contact des idées, même de celles que l'on combat, laisse toujours quelques impressions, il est probable que l'idée gnostique de l'émanation exerça quelque influence sur la pensée chrétienne. Ces dispositions provoquèrent chez certains chrétiens une réaction rigoureusement monothéiste, repoussant tout ce qui semblait altérer l'unité de Dieu. Cette protestation aboutit à deux conclusions fort opposées : l'une déniant au Christ toute nature divine et faisant de lui un simple homme, né ou placé dans des conditions spéciales, et dans lequel avait opéré une force divine particulière ; l'autre, à l'inverse, affirmant que les trois dénominations de la formule sacramentelle du baptême, Père, Fils et Saint-Esprit, ne correspondent point à des personnalités différentes, mais seulement à trois extensions successives de la même unité, à trois modes de la même existence (V. Monarchiens, Patripassiens, Sabelliens). Cette dernière doctrine reçut de Sabellius sa forme la plus ingénieuse ; elle fut condamnée par un concile tenu à Alexandrie, en 261. Précisément à la même époque (264, 267, 269), trois conciles assemblés à Antioche condamnaient, avec Paul de Samosate, la conception opposée de l'unitarisme, celle qui regardait Jésus comme un *homme* conçu du Saint-Esprit et placé sous une influence extraordinaire de la sagesse divine.

En condamnant ces opinions, les conciles ne leur avaient point opposé, comme on le fit plus tard, une définition formulant la doctrine de l'Eglise. Tous les docteurs catholiques affirmaient alors la personnalité distincte de l'élément divin contenu en Jésus ; et la plupart, celle du Saint-Esprit. Mais, sur les rapports du Verbe avec le Père, il restait encore de grandes divergences entre les Occidentaux et les Alexandrins ; et des deux côtés il y en avait peu qui professassent une conception équivalente à celle qui fut consacrée à Nicée. — Tertullien avait enseigné (*Contra Hermogenem. Adversus Praxeam*) que le Fils est une émanation du Pere, « procédé de Dieu avant la création du monde. Dieu existait avant tout ce qu'il a créé ; il n'a donc pas toujours été père ; car il ne pouvait l'être avant la naissance du Fils ; or, il fut un temps où le Fils n'exista pas. » Arius n'a jamais dit autre chose. Cette doctrine se retrouve, sans modifications essentielles, chez la plupart des docteurs de l'Eglise d'Afrique et d'Occident, notamment chez les plus éminents, Cyprien et Lactance, qui mourut à la veille du concile de Nicée. — Origène, au contraire, affirme que le Verbe a existé personnellement de toute éternité, mais il repousse formellement l'idée qu'il soit procédé de l'essence du Père. Il est autre que le Père, quant à l'essence et quant à la substance ; il est le reflet de la majesté divine, l'image du Dieu invisible. Arius et Alexandre se partagèrent ces idées : Alexandre soutenant l'éternité du Fils ; Arius, sa différence avec le Père, quant à l'essence et quant à la substance. — La doctrine d'Origène ralliait en Orient de nombreux partisans. Cependant l'idée dominante dans l'ensemble de l'Eglise était celle de l'émanation, d'après laquelle le Fils, avant la création du monde, est issu de l'essence du Père, procréé, non par une nécessité naturelle, mais par la libre volonté du Père, dans le but de lui servir d'organe dans sa révélation et dans son action sur le monde fini. Des deux côtés on s'accordait pour considérer le Fils comme inférieur au Père. Ces conceptions étaient symbolisées aux yeux du peuple par l'alpha et l'oméga associés au monogramme du Christ. — En réalité il y avait encore sur ces questions des divergences très importantes chez les docteurs, et vraisemblablement chez la plupart des chrétiens une absence à peu près complète de pensée. L'Eglise, qui avait à se défendre contre ses ennemis extérieurs, ne tournait point encore ses forces contre ses propres membres ; elle accordait une grande liberté au développement et à la manifestation des différentes doctrines, lorsque celles-ci ne compromettaient point la foi. Or le fonds commun de la foi catholique était constitué par les énonciations contenues dans le formulaire qu'on a appelé le *Symbole des Apôtres*. « Je crois en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit et qui est né de la Vierge Marie. » Formulaire concret, ne contenant aucune définition de théologie transcendante, mais simplement la relation de ce que les Ecritures et la tradition affirmaient avoir été accompli sur la terre. — Tel était l'état de la question sur la personne de Jésus-Christ, lorsque se produisit entre l'évêque Alexandre et Arius une dispute à laquelle on imposa un règlement dogmatique, qui occasionna un long et périlleux conflit. Jusqu'alors, les indécisions ou l'insuffisance de ce dogme n'avaient nullement empêché l'Eglise d'accomplir la part la plus féconde et la plus difficile de son œuvre.

Malgré la grande place que le nom d'Arius tient dans l'histoire, on possède peu de renseignements sur sa vie et sur sa personne, et, même en ce petit nombre, plusieurs sont fort incertains : les uns reposant sur des témoignages manifestement animés par la haine, les autres résultant de conjectures aventureuses. La plupart des historiens placent vaguement le lieu de sa naissance en Libye ; d'autres, d'une manière plus précise, dans la Libye Pentapole ou Cyrénaïque ; d'autres à Alexandrie. Même incertitude sur l'année, qui a été rapportée à des dates très distantes : 256, 270. D'une lettre écrite par Arius à Eusèbe de Nicomédie et dans laquelle il dit qu'il est comme lui disciple de Lucien, συλλουκιανίστης, on a induit qu'il avait suivi à Antioche l'enseignement du presbytre Lucien, lequel avait été, suivant les uns, partisan des doctrines et de la cause de Paul de Samosate, suivant les autres, simplement fauteur de modération et de conciliation ; mais dont Athanase, Chrysostôme et Jérôme attestent la parfaite orthodoxie, et qui fut certainement un des plus vaillants martyrs de la foi chrétienne, honoré et fêté, à ce titre, par l'Eglise (7 janv.). Arius fut ordonné diacre par Pierre, évêque d'Alexandrie, qui l'aurait ensuite exclu de l'Eglise, parce qu'il blâmait les rigueurs exercées contre les *Mélétiens* (V. ce mot). Quoi qu'il en soit, il fut fait presbytre par Achillas, successeur de Pierre, et chargé de l'importante église de Baucalis ou Boukalis, à Alexandrie. Il s'y rendit très populaire ; et, à la mort d'Achillas, il s'en fallut de peu qu'il fût élu évêque (312 ou 313). — Suivant un usage invariable, les historiens orthodoxes ont attribué à la jalousie qu'il conçut contre Alexandre, son concurrent heureux, l'attitude qu'Arius prit à son égard, sur la question de la personne de Jésus-Christ. On a exposé déjà quel était alors l'état des croyances sur ce point ; il suffit d'ajouter qu'en 261, à Alexandrie, un concile, qui avait eu un grand retentissement, avait condamné la doctrine de Sabellius qui désignait sous le nom de *Monade*, μονάς, la substance divine ou l'être absolu de Dieu, et qui attribuait l'œuvre du Père, du Fils et du Saint-Esprit, non à trois personnes distinctes, mais à trois modes d'existence différents, à trois figures, trois noms, de cette monade. Or, vers 318, dans une assemblée de son clergé, Alexandre, voulant expliquer comment trois personnes existent dans une substance unique et simple, dit qu'il y a *monade* dans la Trinité, ou que la Trinité est une *monade*. Il paraît que ce mot signifie à la fois unité et simplicité. Comme l'évêque présentait une explication, et qu'une explication se propose d'être comprise, Arius, qui était présent, s'efforça de comprendre, mais il n'y réussit pas. Le sens naturel des mots *Père*, *Fils*, *engendrer* s'imposaient à son entendement : il lui semblait impossible qu'un acte quelconque ne supposât pas un moment où il

s'accomplit; que la cause ne précédât pas l'effet; que celui qui engendre n'existât pas avant celui qui est engendré et, par conséquent, que le Père ne fût pas antérieur au Fils. Il se rappelait, d'ailleurs, la condamnation prononcée contre Sabellius, 57 ans auparavant, à Alexandrie même. Il argua donc de sabellianisme la définition d'Alexandre, et il se trouva amené à exposer ses propres idées. Le débat fut repris dans des conférences, où on perdit de vue Sabellius, Arius ne s'occupant plus qu'à démontrer que le Verbe a été créé; ses adversaires, qu'il est éternel. Finalement, Alexandre, usant de son autorité, assembla à Alexandrie un concile auquel assistèrent cent évêques d'Egypte et de Libye. La plupart opinèrent comme leur métropolitain. Le concile statua que le Verbe est Dieu, coéternel au Père, condamna la doctrine d'Arius et l'excommunia avec ses adhérents. Le témoignage peu suspect d'Epiphane atteste qu'ils étaient déjà nombreux. Parmi eux se trouvaient deux évêques, des presbytres, des diacres, une grande quantité de laïques et jusqu'à sept cents vierges. Arius constitua avec eux une Eglise particulière.

Conformément au vocabulaire usité dans les contentions théologiques, Epiphane, que Tillemont a traduit, dit « qu'Arius avait toutes les qualités d'un serpent dangereux et un extérieur si bien composé qu'il était pour séduire toutes les personnes simples et crédules ». En réalité, il était doué de toutes les qualités nécessaires à un chef de parti religieux. Ses adversaires mêmes le dépeignent comme un homme de haute stature, maigre, le visage pâle et d'expression mélancolique; grave dans sa démarche et toujours revêtu d'un manteau ecclésiastique; ascétique dans ses habitudes, mais charmant par la douceur de sa conversation. Ils n'ont porté aucune accusation contre ses mœurs; ce qui prouve surabondamment qu'elles étaient irréprochables. Il était poète et musicien, et il composa, non seulement pour les dévots, mais pour les gens de travail, pêcheurs, bateliers, tourneurs de meules, voyageurs, des chants spirituels qui se chantaient sur des airs populaires. Il mit ainsi sa doctrine en cantiques et par ce moyen la répandit dans le peuple. On trouve dans Athanase le titre et des fragments d'une de ces compositions, Θάλεια, *le Banquet*, où il semble que des chants populaires inspirés de sa doctrine étaient entremêlés à l'exposition dogmatique. Les Ariens les chantaient à leurs repas. — Sa persévérance et ses succès lui valurent d'être expulsé d'Alexandrie, par Alexandre (322). Il écrivit à Eusèbe de Nicomédie, qui était déjà intervenu en sa faveur, pour se plaindre de ce qu'il avait été chassé de l'Eglise avec ses adhérents, uniquement parce qu'ils avaient protesté contre une déclaration publique affirmant que, comme Dieu est éternel, son Fils l'est aussi, présent en Dieu sans naissance; il aimerait mieux subir mille morts que de participer à de pareils blasphèmes. Il exposait ensuite l'opinion qu'il avait confessée à Alexandrie. Cette profession de foi fut adressée à plusieurs évêques, qu'il priait de l'éclairer, s'il était dans l'erreur, ou de le protéger, s'il était catholique.

Cette lettre et une autre qu'il écrivit plus tard à Alexandre lui-même sont les seuls documents provenant personnellement d'Arius, qui aient été conservés (Fabricius, *Bibl. græc.*, VIII). On peut y joindre une supplique qu'il adressa plus tard, avec Euzoïus, à Constantin. C'est là qu'il faut chercher l'expression originale et authentique de sa doctrine. Il déclarait croire en un seul Dieu, non engendré, seul éternel, sans commencement ni naissance; principe de toutes choses, avant tous les temps et avant toutes les choses. — Ce Dieu a donné naissance à un fils unique, par qui toutes les choses ont été créées, mais qui n'existait pas avant d'être engendré et qui, par conséquent a eu un commencement. — Ce fils n'a point été tiré de la substance de Dieu, parce que cette substance est simple et indivisible; il n'est ni un développement de Dieu, ni une partie consubstantielle de Dieu, ni une forme distincte d'un Dieu unique qui serait successivement père et fils. — Comme rien n'existait avant lui, sinon Dieu, et que Dieu ne l'a point tiré de lui-même, Dieu l'a tiré du néant, *de choses n'existant pas*, ἐξ οὐκ ὄντων. De là le nom d'*Exoucontiens*, qui plus tard fut donné, par dérision, aux ariens stricts. — Cet être, quoique créé, est vraiment le Fils unique de Dieu, qui l'a doué de la plénitude de tous les attributs divins, à l'exception de l'éternité, qui ne peut absolument pas appartenir à ce qui a eu un commencement. — A raison de la possession de ces attributs, Arius n'hésitait pas à appeler le Fils un *véritable Dieu.* Cette qualification, qui n'était peut-être qu'une concession, fournit un argument puissant à ses adversaires, qui l'accusèrent de tomber dans le paganisme, en reconnaissant deux dieux inégaux et de substances différentes. On s'est aussi prévalu contre lui de ce que, dans les controverses qu'il soutint, il avait admis que le Fils aurait pu, comme Satan, désobéir et pécher. Pourtant, en lui attribuant toutes les perfections divines, il ne pouvait lui refuser la liberté. D'autre part, sa doctrine impliquait une conséquence grammaticale, qui dut lui nuire grandement : il est impossible de ne pas reconnaître que ce qui a été créé est une *créature.* Beaucoup de chrétiens, auxquels ne répugnait peut-être pas l'idée que le Fils de Dieu avait été créé, se trouvèrent choqués, à cause de l'assimilation que ce nom comporte, d'entendre appeler une *créature* celui qu'ils adoraient. Or les ennemis d'Arius usaient largement de ce nom, pour avilir ses conceptions.

La plupart des historiens catholiques attribuent à l'influence et aux intrigues d'Eusèbe de Nicomédie l'accueil favorable que la protestation d'Arius reçut dans une portion notable de l'Eglise. Il est plus vraisemblable et plus conforme au développement ultérieur des faits, de supposer que l'assistance qui lui fut prêtée provenait simplement de ce que, dans l'état où les esprits se trouvaient alors sur la question débattue, l'opinion d'un grand nombre se rapprochait de la doctrine d'Arius, plus que de celle de ses adversaires. Un synode assemblé en Bithynie vota une adresse aux évêques, pour les inviter à entretenir la communion avec Arius et ses adhérents et à intercéder en leur faveur auprès d'Alexandre. Un autre synode, en Palestine, les autorisa à célébrer publiquement leur culte, tout en leur recommandant de s'efforcer d'obtenir d'Alexandre leur réintégration dans l'Eglise. Etant ainsi soutenu, Arius rentra à Alexandrie; mais, ne pouvant faire la paix avec Alexandre, il y rallia ses partisans. — En ces conjonctures, où évêques se trouvaient opposés à évêques, conciles à conciles, le peuple naturellement se divisa ; la dispute se généralisa, se vulgarisa et s'échauffa. Les rapports métaphysiques du Père et du Fils furent discutés dans les boutiques et dans les marchés, les deux partis échangeant les imputations les plus odieuses, et tirant des principes de leurs adversaires tout ce qu'ils pouvaient en déduire de conséquences ridicules. De leur côté, les païens profitèrent de cette occasion pour prendre une maligne revanche contre le triomphe récent des chrétiens. Leurs comédiens jouaient la Trinité sur le théâtre : avec succès, l'idée pouvant être facilement tournée en facéties, lorsqu'on ne l'accueille point avec un respect religieux.

Alors Constantin crut devoir intervenir; il écrivit à Alexandre et à Arius : « Délivrez-moi de mes soucis et de mes inquiétudes; rendez-moi la beauté du jour et le repos de la nuit. Demandez-vous pardon les uns aux autres et accordez-vous aux conditions raisonnables que je vous propose. Il ne fallait ni faire les questions que vous avez faites ni y répondre... Il ne s'agit entre vous d'aucun commandement de la loi ni d'aucun dogme qui regarde le culte dû à Dieu. Vous êtes sur tout cela du même sentiment et vous pouvez aisément vous réunir dans une même communion... Si en disputant avec trop de subtilité sur ces questions vaines et stériles, vous ne vous accordez pas avec les autres, que chacun retienne son sentiment dans le secret de son cœur..... » (Eusèbe, *Vie de Con-*

stantin). Malheureusement cette lettre fort sensée devait être portée à Alexandrie par Osius ou Hosius, évêque de Cordoue, commis pour apaiser le conflit. Cet évêque vivait depuis longtemps à la cour de l'empereur, il était auprès de lui une sorte de conseiller intime pour toutes les affaires concernant la religion chrétienne. Habitué aux conseils et à l'exercice de l'autorité, il est vraisemblable qu'il était d'avance indisposé contre Arius, un presbytre qui osait soutenir la lutte contre son évêque. D'ailleurs, tout ce qu'il fit plus tard indique que sur la question théologique, objet du conflit, il était acquis, par sa propre opinion, au parti d'Alexandre. Il prit ses renseignements et ses inspirations auprès des ennemis d'Arius ; non seulement il ne proposa aucune mesure efficace de conciliation, mais il autorisa par sa présence des actes qui soulevèrent une émeute chez les ariens. Il dut partir sans avoir obtenu le moindre résultat pacificateur.

Il ne restait plus d'autres voies que celles de la tolérance ou celles de la contrainte. Sous le règne du paganisme, quand l'Eglise ne pouvait recourir au bras séculier, la tolérance était imposée par la force des choses. Alors les conflits théologiques se trouvaient réglés par le temps, qui faisait justice de toutes les doctrines qui ne possédaient pas une somme de force et de vitalité suffisantes pour maintenir leur existence. Mais, depuis quelques années, le christianisme était devenu la religion officielle de l'Empire. Constantin crut devoir au patronage qu'il lui avait accordé d'agir par voie de contrainte. Pour couvrir de l'autorité de l'Eglise les mesures qu'il était décidé à prendre, il convoqua à Nicée, en Bithynie, un grand synode auquel se rendirent trois cents vingt évêques, presque tous orientaux. Ce fut le premier concile œcuménique (325). (V. Nicée, [*Concile de*]). — L'empereur, qui n'était point encore baptisé, prononça le discours d'ouverture et il intervint dans les délibérations décisives. La majorité des évêques semble n'avoir point apporté à Nicée d'opinion arrêtée sur la question à résoudre, nouvelle pour la plupart d'entre eux, du moins dans les termes où elle était posée. Cette indécision les soumettait aux impulsions des plus résolus, surtout des plus forts, spécialement à la discrétion de l'empereur. De cette masse flottante se détachaient trois groupes, moins importants par leur nombre que par la personnalité des chefs. Dans le premier, Alexandre, puissamment assisté par son diacre Athanase, Osius, Marcel d'Ancyre et l'empereur, qui était peut-être moins excité contre Arius que contre Eusèbe de Nicomédie, à cause de ressentiments personnels. Ce parti était décidé à imposer une décision que les ariens ne pussent point accepter. Dans le second, les partisans déclarés d'Arius ou ses protecteurs, tels qu'Eusèbe de Nicomédie. Au centre, Eusèbe de Césarée avec tous ceux qui aspiraient et travaillaient à rétablir la paix, en amenant la concorde.

Aussitôt que les membres du concile furent à Nicée, ils formèrent, en attendant l'arrivée de l'empereur, des assemblées particulières, dans lesquelles Arius fut appelé pour exposer son opinion ; mais il ne réussit point à la faire prévaloir en ses particularités. La profession de foi proposée par ses partisans fut repoussée. D'autre part, la formule agressive préparée par ses adversaires rencontrait chez beaucoup des pères du concile de vives répugnances : elle contenait le mot ὁμοούσιος, Homoousios, c.-à-d. *consubstantiel*, *formant une même substance*. Ce mot était peut-être le seul qui exprimât bien la négation péremptoire de la doctrine arienne ; mais il avait le défaut d'être complètement étranger à l'Ecriture Sainte et d'avoir été condamné en 269, à Antioche, par un des conciles dont il a été précédemment parlé ; de plus, il sentait fortement le sabellianisme. Il s'agissait de réduire par lassitude la majorité à l'adopter. D'autres expressions furent proposées ; mais, les ariens se déclarant prêts à les accepter, elles furent successivement rejetées. Enfin, Eusèbe de Césarée formula une définition irréprochablement scripturaire, propre à rallier tous les sentiments : *Le Christ est le Verbe de Dieu, Dieu issu de Dieu, Lumière issue de la Lumière, Vie issue de la Vie, le Premier né de toute la création, engendré par le Père avant tous les temps.* Il est probable que cette formule aurait été admise, si l'empereur n'était intervenu pour réclamer le mot *consubstantiel*. Il spécifia que cette expression avait uniquement pour objet d'écarter toute idée de ressemblance du Fils avec les autres créatures, et il ajouta d'autres explications par lesquelles, inconsciemment sans doute, il altérait singulièrement la notion de l'éternité du Fils de Dieu. Cette intervention et cette interprétation réussirent à faire taire les scrupules de ceux à qui le mot *consubstantiel* répugnait vaguement et en même temps à en assurer la majorité à une expression que les ariens consciencieux ne pouvaient accepter. Le concile vota la formule suivante, dont la rédaction est généralement attribuée à Osius : *Nous croyons en un seul Seigneur, Jésus-Christ, Fils de Dieu, Fils unique du Père, Dieu né de Dieu, Lumière issue de Lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu, engendré et non fait, consubstantiel au Père* (Ambroise, *De Fide*). Comme conclusion, on condamna les principales propositions d'Arius, et on en anathématisa les partisans.

Dix-sept évêques refusèrent de signer ; Constantin, sur le conseil d'Osius, les menaça de bannissement. Constancia, sœur de l'empereur, veuve de Licinius, dévouée à la cause arienne, se réservant peut-être des moyens de résistance plus féminins que la lutte ouverte, en amena quinze à se soumettre. Eusèbe de Nicomédie, Maris de Calcédoine, Théognis de Nicée, signèrent la formule symbolique, mais refusèrent de s'associer aux anathèmes prononcés contre les ariens. Seuls, Théonas de Marmarica et Secundus de Ptolémaïs restèrent constants en leur conviction. Ils furent déposés et bannis. Arius fut relégué en Illyrie. Ses écrits durent être livrés aux magistrats et brûlés, et défense fut faite, sous peine de mort, de les garder clandestinement. Trois mois après le concile, Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée furent déposés et exilés en Gaule, par un motif étranger en apparence à la question arienne. — C'est à l'année suivante (326) que se rapportent les mesures prises par Constantin contre les hérétiques (*Justiniani codex*, lib. I, tit. V). Ils furent non seulement exclus des privilèges attachés à la profession de la religion chrétienne, mais soumis à des charges vexatoires. Après la mort d'Alexandre (326), Athanase, désigné par lui comme son successeur, fut élu par l'Eglise d'Alexandrie. — La cause d'Arius semblait alors irrévocablement perdue, mais l'influence qu'Osius exerçait sur l'empereur fut remplacée par celle d'un presbytre dévoué à l'arianisme. On raconte que Constancia, sur son lit de mort, avait recommandé à son frère de suivre tous les conseils de cet homme. Il persuada à Constantin qu'Arius avait été mal jugé, ses opinions n'étant point en contradiction réelle avec celles que l'empereur avait lui-même exprimées dans le concile ; et il conseilla, comme le plus sûr moyen de rétablir la paix dans l'Eglise, de le rappeler pour l'entendre et s'enquérir exactement de sa doctrine. Arius fut donc rappelé avec le diacre Euzoïus ; et les voitures publiques furent mises à leur disposition pour leur retour (328). — Les entretiens qu'il eut avec Arius semblent avoir complètement convaincu Constantin de son orthodoxie ; mais il est invraisemblable qu'Arius ait juré, devant lui, qu'il adhérait à la formule de Nicée. Au contraire, dans une supplique qu'Euzoïus et lui remirent à l'empereur, ils disent *prendre leur foi dans les Evangiles*, ils ne rétractent rien, ils omettent le mot *consubstantiel*, et demandent qu'on retranche *les questions et les paroles superflues*, désignation qui ne pouvait s'appliquer qu'à la définition du concile. Voici, traduits par Fleury (*Histoire de l'Eglise*, t. I), les principaux passages de ce document : « Suivant vos ordres, nous vous exposons notre foi et nous déclarons par écrit, devant Dieu, que nous et

ceux qui sont avec nous croyons comme il suit, savoir : en un seul Dieu, Père tout puissant, et en notre Seigneur Jésus-Christ, son Fils unique, produit de lui avant les siècles, Dieu Verbe, par qui tout a été fait dans le ciel et sur la terre ; qui est descendu, s'est incarné, a souffert, a ressuscité et est monté aux cieux et doit encore venir juger les vivants et les morts. Et au Saint-Esprit. Nous croyons la résurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume de Dieu, et en une seule Eglise catholique, étendue d'une extrémité à l'autre. C'est la foi que nous avons prise dans les Saints Evangiles..... C'est pourquoi, très pieux empereur, puisque nous sommes enfants de l'Eglise et que nous tenons la foi de l'Eglise et des Saintes Ecritures, nous vous supplions que vous nous fassiez réunir à l'Eglise, notre mère, en retranchant toutes les questions et toutes les paroles superflues. » — Après le retour d'Arius, Eusèbe de Nicomédie et Théognis sollicitèrent et obtinrent leur rappel. Dès qu'il fut rentré dons son diocèse, Eusèbe demanda à Athanase de recevoir Arius dans l'Eglise. Athanase refusa, il résista même à une lettre de Constantin lui enjoignant, avec menace de déposition et d'exil, de lever l'excommunication qui pesait sur Arius.

Le temps des représailles était venu, Eusèbe et Théognis prirent l'offensive contre les vainqueurs de Nicée. Le consubstantialisme confinant au sabellianisme, ils firent condamner et déposer par un concile tenu à Antioche (329), comme sabelliens, les évêques Eustathe d'Antioche, Asclépias de Gaza, Eutrope d'Andrinople. Puis, s'alliant aux Mélétiens, ils dirigèrent contre Athanase toute une série d'accusations qui sont relatées dans la notice sur ce personnage, et qui réussirent à le faire destituer par un concile assemblé à Tyr (334). Sur l'invitation de l'empereur, les membres de ce synode se rendirent à Jérusalem, pour assister à la dédicace d'une église que Constantin avait fait construire. Ils y levèrent solennellement l'excommunication prononcée contre Arius et ses adhérents. Par une lettre à laquelle se trouvait annexée la profession de foi d'Arius et d'Euzoïus reproduite plus haut, Constantin avait requis lui-même cette mesure, qui détruisait l'œuvre du concile de Nicée ; il se portait personnellement témoin et garant de l'orthodoxie d'Arius et de ses amis, déclarant qu'*ils avaient été retranchés de l'Eglise par envie*. Par contre-partie, Marcel d'Ancyre, ardent nicéen, dont le procès avait été commencé à Jérusalem, fut déposé et excommunié, pour sabellianisme, par un concile de Constantinople, et Athanase fut envoyé en exil (335). — La réhabilitation solennelle d'Arius dans l'Eglise pouvant occasionner des troubles à Alexandrie, à cause de la surexcitation des partis, on décida de la faire à Constantinople. Des ordres furent donnés en conséquence à Alexandre, évêque de cette ville. Malgré son refus, des dispositions furent prises, pour donner, dit-on, à cette réception, un caractère triomphal. Peut-être les historiens orthodoxes ont-ils exagéré l'importance de ces préparatifs, pour dramatiser leur récit, puisque plusieurs, dans ce but, reculent d'un jour le moment de la mort d'Arius. Quoi qu'il en soit, la veille du jour où Arius devait être réintégré dans l'Eglise à Constantinople, il mourut subitement. Un peu avant le coucher du soleil, il traversait la ville, en compagnie d'Eusèbe de Nicomédie et de quelques amis, acclamé par le peuple ; pressé par un besoin, il entra dans une latrine publique ; quelques instants après, on l'y trouva mort (336). Ses ennemis virent dans ce fait l'œuvre de Dieu ; ses partisans, l'œuvre du poison ; l'histoire y voit un de ces accidents auxquels tous les hommes sont exposés, mais qui sont plus naturellement encore explicables chez un vieillard agité par des émotions pareilles à celles qu'Arius devait éprouver, après ses longues épreuves, la veille du jour tant attendu. Il avait alors près de quatre-vingts ans. Le lendemain, l'évêque Alexandre loua Dieu de ce qu'il avait exercé ses jugements (V. Alexandre, t. II, p. 119). Epiphane compare la mort d'Arius à celle de Judas *crevé par le milieu*.

Cependant l'état de l'arianisme ne fut jamais aussi florissant que dans le temps qui suivit immédiatement cette mort. Constantin mourut lui-même l'année suivante, après avoir demandé et reçu le baptême d'Eusèbe de Nicomédie, l'ardent champion de l'arianisme. Il est probable que, s'il avait vécu plus longtemps, il aurait persévéré dans ses préférences et qu'il se serait servi, pour les faire prévaloir, de sa puissance sur l'empire et de son prestige auprès des chrétiens. L'histoire de l'Eglise aurait pu ainsi être toute différente ; et l'hérésie devenir orthodoxie. Après lui, l'empire fut partagé, suivant son testament, entre ses trois fils. Constance, quoiqu'il ne fût que le deuxième de ces enfants, eut l'Orient ; Constantin II, l'aîné, la préfecture des Gaules ; et Constant, celle d'Italie. Constance, qui avait reçu la part la plus enviée, avait accordé toute sa confiance à Eusèbe de Nicomédie, il protégeait les ariens. Ses deux frères se prononcèrent contre eux, et, pour se faire des partisans parmi les orthodoxes d'Orient, ils sollicitèrent et obtinrent de lui le rappel des évêques exilés (338). Les ariens se dédommagèrent, en chassant de son siège Paul, évêque de Constantinople, et en le remplaçant par Eusèbe de Nicomédie. — En 341, ils assemblèrent à Antioche un synode qui renouvela la destitution d'Athanase et celle de Marcel d'Ancyre. Ce synode adopta successivement quatre confessions de foi, rédigées en des termes différents, mais qui toutes omettaient le mot *consubstantiel*. Cependant, comme elles rejetaient, l'une explicitement, les autres implicitement certaines propositions d'Arius, on a donné le nom de Sémiarianisme à la doctrine et à la tendance qu'elles représentaient. Toutes ces formules furent repoussées dans un concile tenu à Rome en 342. Il avait été convoqué par le pape Jules Ier et était composé de cinquante évêques occidentaux. Jusqu'alors l'Occident n'avait point encore pris parti dans la question arienne ; mais, depuis la mort de Constantin II (340), il était soumis tout entier à l'empereur Constant, résolument hostile aux ariens. Pour tenter un nouvel essai de conciliation, ceux-ci convoquèrent à Antioche (343) un synode qui rédigea une cinquième confession de foi, où il est dit : « Quoique subordonné au Père, le Fils a été engendré du Père avant tous les temps ; il est *par nature* Dieu véritable et parfait, *égal au Père en toutes choses* et il a été tel de tout temps. » Ils adressèrent ce document au concile de Rome ; mais ce concile répondit qu'il ne recommencerait pas l'examen de questions déjà résolues par le concile de Nicée, et qu'on devait s'arrêter à la définition de ce concile. Ainsi se trouvèrent précisés les termes du conflit dogmatique entre l'Orient et l'Occident. Pour y mettre fin et pour arriver à une solution sur les questions personnelles concernant les évêques déposés, les deux empereurs s'entendirent pour réunir à Sardique (347) un grand concile, où se rendirent cent évêques d'Occident et soixante-dix d'Orient ; mais, avant toute délibération, ces derniers se retirèrent, parce que les Latins admettaient à siéger et à délibérer dans le concile les évêques qui devaient être jugés par lui. Ils constituèrent à Philippopolis un synode distinct, en concurrence avec celui de Sardique. Pour prévenir toute accusation d'hérésie, ils commencèrent par signer une des formules adoptées en 341, à Antioche ; puis ils confirmèrent tout ce qu'ils avaient fait contre Athanase, Marcel et Paul, et finalement retranchèrent de leur communion tous ceux qui avaient communiqué avec les évêques déposés, notamment le pape Jules et Osius. — De leur côté, les latins restés à Sardique adhérèrent formellement à la formule de Nicée, et, après avoir proclamé l'innocence des évêques déposés, ils excommunièrent les principaux chefs des ariens, lesquels, depuis la mort d'Eusèbe de Césarée (340), et d'Eusèbe de Nicomédie (342), étaient dirigés par Acace, Ursace et Valens. Bientôt après, profitant de ce que son frère était occupé par une guerre avec les Perses, Constant lui écrivit : « J'ai chez moi Paul et Athanase, deux hommes que je sais persécu-

tés pour leur piété; si tu me promets de les rétablir et de punir leurs ennemis, je te les renverrai; sinon, j'irai les rétablir moi-même dans leurs sièges. » Constance céda sous la pression des circonstances, et Athanase rentra triomphalement à Alexandrie; Ursace et Valens, exilés à leur tour, rétractèrent les accusations qu'ils avaient portées contre lui et sollicitèrent de lui leur pardon.

Cependant Constant, qui ne savait se servir de ses armes que pour en menacer son frère, avait laissé les barbares envahir le nord de la Gaule. L'armée, lassée de sa lâcheté et de ses débauches, proclama Magnence, Franc d'origine. Constant fut tué et vaincu (350). Après une lutte de près de trois ans, Magnence fut défait à son tour. L'empire se trouva encore une fois sous un seul maître (353). Or, ce maître était dévoué à l'arianisme et aigri par les concessions humiliantes que les orthodoxes lui avaient fait imposer par son frère. De plus, il devait, comme on l'a dit, voir dans le succès de ses armes une approbation divine de sa foi. Dès 353, il réunit à Arles un concile composé d'évêques occidentaux et orientaux: Athanase y fut condamné de nouveau. Cette condamnation, aggravée par un édit de l'empereur bannissant ceux qui n'en tiendraient pas compte, fut confirmée à Milan par un autre synode (355). — Les mesures prises contre la personne des nicéens furent bientôt complétées par des décisions contre leur doctrine. En 357, un concile assemblé à Sirmium décréta ceci : « Comme les mots *substance, consubstantialité*, *ressemblance de substance* choquent beaucoup de fidèles, il n'en doit plus être fait mention ; d'ailleurs, ils ne sont pas scripturaires. Le mode de la génération du Fils dépasse l'intelligence humaine; seuls, le Père et le Fils le connaissent. On ne peut douter que le Père ne soit plus grand que le Fils, car le Fils lui-même l'a dit. » Cette déclaration, qui réprouve l'usage même des mots *ressemblance de substance*, dépassait de beaucoup la doctrine des sémiariens. Afin que rien ne manquât à la défaite des orthodoxes, le pape Libère et Osius la signèrent, pour être rappelés d'exil; puis Libère, priant les évêques orientaux d'intercéder pour lui auprès de Constance, leur écrivit que Dieu lui avait fait comprendre la justice de la condamnation d'Athanase; qu'il avait rompu toute communion avec lui et signé de grand cœur *la formule catholique de Sirmium*. Il avait d'ailleurs pris soin d'informer lui-même l'empereur de cette adhésion. Ces faits, que l'histoire atteste, fournissent aux adversaires de l'infaillibilité des papes un argument qui leur paraît irréfutable.

Après avoir obtenu la victoire, Constance voulut établir la concorde et la faire décréter par l'Eglise elle-même. Afin de diminuer les difficultés que les distances opposaient à la réunion des évêques, il convoqua simultanément deux conciles, l'un pour l'Orient à Séleucie, l'autre pour l'Occident à Rimini. Ces conciles devaient délibérer sur une formule nouvelle, adoptée dans un troisième concile de Sirmium. Pour des raisons différentes, cette formule satisfaisait les deux partis qui déjà divisaient les ariens. Les uns l'agréaient, parce qu'elle défendait d'employer le mot *substance* à propos de Dieu, comme n'étant pas *scripturaire ;* les autres, parce qu'elle déclarait que « le Fils de Dieu est *semblable au Père en toutes choses, comme disent les Ecritures* » ; les uns et les autres, à cause de ce double appel à la souveraine autorité des Ecritures. — Dans le synode de Rimini (359), composé d'occidentaux, les orthodoxes se trouvaient en majorité. Ils débutèrent par des décisions péremptoires : ils signèrent le symbole de Nicée, condamnèrent toutes les formules faites depuis 325, repoussèrent explicitement la formule de Sirmium qui leur était proposée, approuvèrent l'emploi du mot *substance* et excommunièrent tous ceux qui n'avaient point consenti à adhérer à leurs décisions. Mais les lenteurs et les obstacles opposés à la présentation de leurs premiers décrets, les menaces et une habile pression eurent raison de leur orthodoxie. Ils finirent par admettre la formule qu'ils avaient rejetée, et l'admirent même avec des suppressions et des additions de mots qui la rapprochaient de l'arianisme extrême : prohibant le mot *hypostase*, comme le mot *substance* et effaçant les mots : *en toutes choses*, après l'expression de la similitude du Fils avec le Père. Ce faisant, les pères du concile remercièrent l'empereur de leur avoir enseigné à ne plus user de termes étrangers à l'Ecriture et choquants pour les fidèles ; ils ajoutèrent que le mot *consubstantiel* est indigne de Dieu. Ils avaient tellement dépassé les ariens modérés, qui formaient la majorité du concile de Séleucie, que l'empereur eut grande peine à faire accepter par ce concile la formule approuvée par les ci-devant orthodoxes de l'Occident. — Cette formule, ainsi adoptée à Rimini et à Séleucie, fut confirmée par un synode tenu à Constantinople (360). L'empereur la fit expédier dans toutes les provinces, enjoignant à tous les évêques de la signer, sous peine de bannissement.

La victoire des ariens semblait complète et définitive ; mais en Occident elle n'était qu'apparente. La majorité des chrétiens, en cette partie de l'empire, semble être restée complètement indifférente aux discussions théologiques qui passionnaient les orientaux : ils suivaient docilement leurs conducteurs. Les évêques eux-mêmes, pour la plupart, ne s'occupèrent de la question que lorsqu'elle eut été réglée par la définition de Nicée. Peu d'Occidentaux avaient assisté au concile, mais ceux-là avaient tous siégé parmi les adversaires les plus décidés d'Arius. Quand ils revinrent dans leurs pays, ils trouvèrent les autres évêques d'autant mieux disposés à approuver ce qu'avaient fait les représentants de l'Eglise occidentale, que leur opinion semblait avoir été celle de la grande majorité de la plus imposante assemblée que l'Eglise eût jamais réunie : elle se présentait à eux revêtue de l'*autorité de la chose jugée*, si puissante sur des esprits formés au contact de la jurisprudence romaine; de plus, elle était conforme au sentiment du premier empereur chrétien. Ainsi, dans ces mouvements des esprits où la direction définitive résulte tant de l'impulsion initiale, la première impulsion avait été donnée, en Occident, dans un sens opposé à l'arianisme. Cette impulsion fut puissamment fortifiée par la plupart des empereurs qui eurent en partage l'Occident ; ils prirent parti pour la doctrine nicéenne, par conviction sans doute, mais vraisemblablement aussi par un sentiment plus ou moins inconscient de rivalité, que le clergé latin lui-même partageait peut-être. L'exil même des évêques orthodoxes amena en Occident des hommes qui y furent des apologistes puissants de leur foi, recommandés par leurs talents, leurs vertus et le prestige de la persécution ; ils s'y firent des partisans qui, comme Hilaire de Poitiers, furent aussi de vigoureux et habiles adversaires de l'arianisme. — En Orient, parmi les causes de faiblesse du parti arien, il faut placer une des causes de son succès: la faveur impériale qui pouvait retirer ce qu'elle avait donné et qui soumettait à l'arbitre d'un homme étranger aux études religieuses la décision réelle des questions religieuses; par suite, les vicissitudes et les intrigues attachées à un pareil arbitraire. A cela on peut ajouter : la persécution qui fortifie ceux qu'elle n'écrase point, et les éléments impurs qui se rallient à toutes les causes victorieuses et les compromettent; l'antipathie que ce qu'ils appelaient l'hérésie inspirait aux anachorètes, puissance toute nouvelle, mais qui déjà jouissait d'un grand crédit auprès du peuple et qui était toute dévouée à Athanase; enfin et par-dessous tout, les inconséquences et les divisions intestines des ariens, la multiplicité et la diversité des formules successivement proposées, adoptées, remaniées, mais finalement abandonnées, qui avaient eu pour objet de supprimer ou de céler ces divergences.

La position des ariens avait été très forte, tant qu'ils s'étaient bornés à combattre l'*Homoousie*, le consubstantialisme suspect de sabellianisme et qui, en réalité, y fai-

sait tomber la plupart de ceux qui le professaient. Mais, pour donner à leur foi une expression plus positive, ils substituèrent la *ressemblance* à la *consubstantialité;* niant que le Fils fût *consubstantiel* au Père, ils affirmaient qu'il lui est *semblable*, ὁμοῖος, *homoios*; et beaucoup ajoutaient : semblable *en toutes choses*, même *en substance*, ὁμοι-ούσιος, *homoi-ousios*. De sorte que les deux partis rivaux ne différaient, en leur mot d'ordre, que par une lettre : *homoousios* contre *homoiousios*, *homoousie* contre *homœousie*. La ressemblance du Père et du Fils avait bien été affirmée par Arius, mais il l'avait soumise à des distinctions qui impliquaient nécessairement l'idée de différence. Les deux Eusèbe, qui furent pendant les quinze premières années les plus habiles adversaires de l'homoousie, les conducteurs et les modérateurs de l'arianisme, avaient adopté, dès le commencement, la qualification *semblable*. Comme ils attribuaient à ce mot sa complète signification, ils n'avaient retenu qu'une partie de la doctrine d'Arius : de là le nom de *sémiarianisme* que les théologiens donnent à leur système, dont la formule définitive peut être ainsi présentée : le Fils a été engendré du Père, avant tous les temps et par la volonté du Père ; il possède une substance semblable à celle du Père, mais non égale, parce que celle du Fils a été engendrée et que celle du Père ne l'a pas été. Les partisans de cette définition étaient généralement appelés *eusébiens*. — Tant que l'issue de la lutte contre les nicéens parut incertaine en Orient, les eusébiens furent docilement suivis par les *véritables ariens*, c.-à-d. par ceux qui s'étaient attachés à la doctrine primitive d'Arius et qui en admettaient toutes les conséquences ; mais, après la mort des Eusèbe, croyant pouvoir sans danger user de franchise, ils tirèrent de cette doctrine des conclusions extrêmes ; quelques-uns même la dépassèrent de beaucoup. Il se produisit ainsi parmi eux de graves divergences dogmatiques et des partis qui reçurent le nom de leurs principaux chefs, *Acace*, *Aétius*, *Eunomius* (V. ces noms). Leur point de ralliement était le rejet du mot *semblable*, ὁμοῖος ; ce qui leur valut la désignation commune d'*anomœens*. On les appelait aussi *exoucontiens*, parce qu'ils soutenaient, avec Arius, que le Fils de Dieu a été créé du néant, ἐξ οὐκ ὄντων, *ex ouk ontôn* — Cette dernière conception impliquait certaines conséquences, par rapport à la personne du Saint-Esprit. Arius avait formellement déclaré croire au Saint-Esprit, mais il enseignait, d'une part, que le Verbe a été créé avant toutes les autres existences, et, d'autre part, qu'il est l'auteur de toutes ces autres existences, rien n'ayant été fait que par lui ; donc le Saint-Esprit ne pouvait procéder que du Fils. Cette conséquence fut négligée pendant la première période de la lutte, toute l'ardeur se concentrant sur la consubstantialité ; mais plus tard elle fut relevée et elle devint l'objet de vives controverses. Le deuxième concile œcuménique de Constantinople (381), prononçant la condamnation définitive de l'arianisme, régla la question par une définition dogmatique. On devait mentionner ici ce débat, parce qu'il se rattache à l'histoire de l'arianisme ; mais sommairement, parce que le sujet sera traité, avec les développements nécessaires, au mot SAINT-ESPRIT. — Cet arianisme extrême ne semble pas avoir trouvé beaucoup d'adhérents parmi le peuple ; mais il était professé par des docteurs habiles et remuants. Il réussit souvent à indisposer l'empereur contre les sémiariens et à rapprocher ceux-ci des nicéens. Cette division provoqua dans les synodes des disputes et des dissensions ; dans les églises, des conflits ; de la part de l'empereur, des mesures rigoureuses dirigées, tantôt contre les ariens intransigeants, tantôt contre les sémiariens, mais qui profitèrent grandement à leurs communs adversaires.

L'effet de ces causes de décadence se fit sentir dès la mort de Constance (361). Cet empereur fut remplacé par Julien, qui rêvait la restauration du paganisme épuré par la philosophie hellénique. Il permit aux évêques exilés de rentrer dans leurs diocèses, et il accorda à tous les cultes et à toutes les opinions une liberté, dont tous les chrétiens purent profiter. Les orthodoxes, longtemps comprimés, en usèrent pour rétablir leurs églises et pour attirer à eux les ariens hésitants, conciliés par des mesures d'une habile modération et par des explications atténuantes de la formule de Nicée. Les ariens, au contraire, semblent s'être efforcés d'élargir les divisions qui les séparaient déjà les uns des autres. — Jovien succéda à Julien (363). C'était un orthodoxe zélé ; beaucoup d'ariens se hâtèrent de se réunir aux orthodoxes, pour embrasser la foi du nouvel empereur ; mais celui-ci ne régna que sept mois et demi. A sa mort, l'empire fut partagé entre Valentinien et Valens son frère. Valentinien eut l'Occident, il y protégea les orthodoxes, refusa de persécuter les ariens et se contenta de poursuivre les magiciens. Mais l'Eglise fit par ses propres synodes ce que l'empereur négligeait, elle déposa et excommunia ce qui restait d'évêques ariens en Occident. — En Orient, au contraire, Valens favorisa passionnément l'arianisme, il persécuta pareillement les sémiariens et les orthodoxes ; mais ses rigueurs, parfois cruelles, ne réussirent qu'à rejeter les sémiariens du côté des orthodoxes et à fortifier ceux-ci dans leur résistance. Ils furent délivrés par la mort de Valens (378). Après lui, Gratien gouverna tout l'empire. Il promit d'abord la liberté aux deux partis ; mais sur les instances d'Ambroise de Milan, il la supprima en Occident. Dès lors l'arianisme s'y trouva proscrit et ne réussit à s'y faire tolérer que pendant un temps fort court, sous la protection de Justine, mère et tutrice de Valentinien II. Cette proscription s'étendit bientôt sur toutes les parties de l'empire. En 379, Gratien donna à Théodose, avec le titre d'Auguste, les deux préfectures de l'Illyrie et de l'Orient. L'année suivante, Théodose publia un édit inaugurant la série des mesures coercitives qui aboutirent à la suppression de l'arianisme. (Pour l'ensemble de ces mesures V. HÉRÉTIQUES.) En 381, le deuxième concile œcuménique, assemblé à Constantinople, condamna une dernière fois l'arianisme, confirma le symbole de Nicée, et décréta que le Saint-Esprit procède du Père et doit être adoré comme le Père et le Fils.

L'arianisme revint avec les invasions. On a souvent écrit que, s'il avait prévalu dans l'Eglise chrétienne, il l'aurait réduite à la stérilité et rendue incapable de faire accepter l'Evangile par des âmes simples. L'histoire dément cette assertion. C'est l'arianisme qui a produit les zélés et puissants missionnaires qui ont converti au christianisme les premières nations barbares qui envahirent et vainquirent l'empire romain, les Wisigoths, les Vandales, les Suèves, les Ostrogoths, les Burgondes, les Lombards. Les Francs seuls font exception ; or, ils étaient restés païens jusqu'à leur établissement dans la Gaule ; et l'Eglise orthodoxe, impuissante à trouver parmi ses fidèles des hommes capables de défendre leurs cités, dut accepter ces païens comme protecteurs et comme maîtres. Les barbares convertis par l'arianisme restèrent fidèles à leur foi, tant qu'ils demeurèrent sur les frontières. Mais, dans les contrées où ils s'établirent après l'invasion, ils formaient une minorité infiniment petite, au milieu de populations fort supérieures en civilisation. Dans ces conditions, ils devaient fatalement, après un temps plus ou moins long, perdre leur nationalité propre, leur langue et leur religion. — Les principaux documents et les récits anciens concernant l'arianisme se trouvent chez les auteurs suivants : Eusèbe, *Vita Constantini ;* Leipzig, 1830. — Athanase : la plupart de ses ouvrages ; Paris, 1698. — Hilaire de Poitiers, *De synodis; Fragmenta; Liber contra Constantium ;* Wurtzbourg, 1781. — Ambroise de Milan, *De fide ;* Paris, 1686. — Epiphane, *Contra octoginta hæreses panacium;* Paris, 1622. — Philostorge, *Historia ecclesiastica ;* fragments reproduits par Photius, et publiés à la suite d'Eusèbe ; Paris, 1673.

— Socrate, *Historia ecclesiastica*, traduite par le président Cousin; Paris, 1686. — Sozomène, même titre, même traduction. — Théodoret, *Historia ecclesiastica;* Halle, 1767. E.-H. Vollet.

Bibl.: Maimbourg, *Histoire de l'arianisme*; Paris, 1673. — Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles;* Paris, 1699, t. VI. — Mansi, *De epochis conciliorum Sardicensis et Sirmiensium, cæterorumque in causa arianorum*; Lucques, 1746. — Moehler, *Athanasius der Gross und seise Zeit*; Mayence, 1844, 2e édit. traduit par Cohen; Paris, 1840. — Dorner, *Entwicklungsgeschichte der Lehre von der Person Christi*; Stuttgart, 1845-1857. — Baur, *Lehre von der Dreieinigkeit und Menschenwerdung Gottes*; Tubingue, 1844; *Vorlesungen über die christliche Dogmengeschichte*; Leipzig, 1866. — Héfélé, *Conciliengeschichte*; Fribourg, 1873, 2e édit. (trad. fr. de l'abbé Delarc). — Gieseler, *Histoire des dogmes*, traduite par J.-F. Bruch et A. Flobert; Dieppe, 1863. — A. Jundt, art. *Arianisme* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1877.

ARIANO del Veneto. Bourg de la prov. de Rovigo, à 40 kil. E.-S.-E. de cette ville, sur le Pô di Goro (Italie sept.). Ancien château. 4,804 hab.

ARIANO di Puglia. Ville de la prov. de principauté ultérieure (Italie mérid.), sur un éperon de l'Apennin que traverse le chemin de fer de Naples à Foggia. Evêché. 15,010 hab. Mines de soufre et carrières de marbre, exploitées dans le voisinage. Un vieux château fort domine Ariano et l'on a découvert quelques traces de sa vieille enceinte.

ARIARATHES. Nom porté par neuf rois de Cappadoce:

Ariarathes Ier, roi de Cappadoce, fils d'Ariamnes Ier; il proclama l'indépendance de la Cappadoce sous le règne d'Alexandre le Grand, puis, à la mort de celui-ci, il refusa de se soumettre à l'autorité d'Eumènes, nommé par Perdicas gouverneur de la Cappadoce. Ariarathes fut vaincu et mis en croix, l'an 322, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il avait adopté comme son fils le fils aîné de son frère Holopherne, qui régna après lui *(Diodore, Plutarque).*

Ariarathes II, quitta l'Arménie à la mort d'Eumènes en 315; grâce au roi d'Arménie Ardoates, il tua Amyntas le gouverneur macédonien et monta sur le trône de Cappadoce. Il eut trois fils, dont l'aîné lui succéda sous le nom d'Ariamnes II.

Ariarathes III, petit-fils du précédent, épousa Stratonice, la fille du roi de Syrie, Antiochus II, fut associé à l'empire du vivant de son père, à qui il succéda.

Ariarathes IV, fils du précédent (220–162), épousa Antiochis, fille d'Antiochus le Grand, et aida ce dernier contre les Romains. Après la défaite d'Antiochus, il demanda et obtint la paix (188).

Ariarathes V, régna trente-trois années, de 163 à 130. Il se nomma d'abord Mithridate; son amour filial lui valut le surnom de Philopator. Selon Tite-Live (liv. XLII, ch. xix), il aurait été élevé à Rome, mais cette assertion semble erronée. Il fut le fidèle allié des Romains et, selon leur désir, refusa d'épouser la sœur de Démétrius Soter. Celui-ci déclara la guerre à Ariarathes qu'il fit détrôner par Holopherne, un des fils supposés du précédent roi de Cappadoce. Ariarathes se rendit alors à Rome, vers l'an 158. Les Romains lui accordèrent de remonter sur le trône de ses pères, mais, à ce qu'affirme Appien (Syr., 47), ils lui associèrent son rival Holopherne. Peu après, nous voyons Ariarathes seul roi. En 154, il prend le parti d'Attale contre Prusias, et en l'an 130 il se dispose à aider les Romains dans leur lutte contre Aristonicus de Pergame; il mourut durant cette expédition. Ariarathes V se distingua par son amour des lettres et de la philosophie, non moins que par l'élévation de son caractère. Sous son règne les savants et les lettrés affluèrent à la cour de Cappadoce. En reconnaissance de l'aide constante qu'ils avaient reçue de ce roi, les Romains autorisèrent ses descendants à joindre à leurs Etats la Lycaonie et la Cilicie. De son mariage avec Laodice, Ariarathes V avait eu six enfants que leur mère fit massacrer à l'exception du plus jeune, pour conserver le gouvernement du royaume. Le peuple, indigné de cette cruauté, mit à mort Laodice et choisit pour roi le dernier fils d'Ariarathes V, qui prit le nom d'Ariarathes VI.

Ariarathes VI, régna environ 34 années, de 130 à 96 avant notre ère. Il épousa une sœur de Mithridate Eupator, roi de Pont, nommée Laoctice, et en eut deux fils qui furent Ariarathes VII et Ariarathes VIII. Si nous en croyons Justin (l. XXXVII et XXXVIII), il fut assassiné, à l'instigation de Mithridate, par un de ses sujets nommé Gordius. Après sa mort, sa veuve épousa Nicomède, roi de Bithynie.

Ariarathes VII fut également mis à mort par Mithridate, qui s'empara de son royaume; mais les Cappadociens se révoltèrent et mirent sur le trône Ariarathes VIII.

Ariarathes VIII, second fils d'Ariarathes VI et frère d'Ariarathes VII, était à peine monté sur le trône que Mithridate l'en chassa; il mourut peu de temps après.

Ariarathes IX, monta sur le trône en l'an 42 avant notre ère, à la mort de son frère Ariobarzane II, mais Antoine le mit à mort et lui donna pour successeur Archélaüs, l'an 36. Ariarathes IX fut donc le dernier roi de la seconde race des rois de Cappadoce. Il eut pour successeur Archélaüs. P.

ARIAS (le père François), célèbre ascète espagnol, né à Séville en 1533, mort dans cette ville en 1605. Ayant embrassé la règle de l'ordre des jésuites, récemment fondé, il professa dans plusieurs de leurs collèges, fut recteur de celui de Cadix; député par ses confrères à Rome, il y assista à la cinquième assemblée de l'ordre. Il se fit surtout remarquer par son zèle pour le service des prisonniers. On a de lui divers ouvrages de piété, notamment une *Imitation de la sainte Vierge;* saint François de Sales en recommande la lecture. Ils eurent une grande vogue, et furent traduits de l'espagnol en latin, puis dans presque toutes les langues de l'Europe. Ils ont été mis en français deux fois, d'abord par Antoine Girard, au xviie siècle, puis par le P. Belon; Lyon, 1740, 2 vol. in-12. E. Cat.

ARIAS (Don Josef), sculpteur espagnol, né à Madrid en 1743, mort à Mexico en 1788, alors qu'il y occupait la place de vice-directeur de l'Académie de San-Carlos, que le roi Charles III venait de fonder. Arias, après avoir concouru avec succès en 1766 et en 1769 pour le prix de sculpture créé par l'Académie de San-Fernando, fut reçu membre de *mérite* de cette même académie en 1782. P. L.

ARIAS (Don Francisco Gabino), voyageur espagnol de la fin du xviiie siècle, né à Satta (vice-royauté de Buenos-Aires). Il était colonel, lorsqu'en 1774 il accompagna le gouverneur Matorras dans son exploration du Grand-Chaco; il reprit ses explorations en 1780 et 1781, notamment sur le rio Vermejo, et les continua jusqu'en 1808.

ARIAS DE BENAVIDES (Pedro), médecin espagnol du xvie siècle, né à Toro, fit ses études à Salamanque et exerça son art dans le Guatemala et au Mexique; il fut médecin de l'hôpital général de Mexico. On a de lui: *Secretos de chirurgia en special de las enfermedades de morbo galico y lamparones, y mirrarchia, y assi mismo la manera como se curan los Indios de llagas y heridas, y otras pasiones en las Indias*, etc.; Valladolid, 1567, in-8. Dr L. Hn.

ARIAS FERNANDEZ (Antonio), peintre d'histoire, né à Madrid dans les premières années du xviie siècle, mort dans la même ville en 1684. Elève de Pedro delas Cuevas, Arias Fernandez montra, dès sa jeunesse, les plus prodigieuses dispositions pour la peinture. A l'âge de quatorze ans, il exécutait déjà de grands ouvrages pour la chapelle du Carmen à Tolède, et il n'en avait pas plus de vingt-cinq, quand il fut choisi pour prendre part, avec Francisco Camilo, Alonzo Cano et d'autres artistes distingués, aux travaux de décoration de l'alcazar royal de Madrid. Réputé avec raison comme un des meilleurs peintres de son temps, Arias Fernandez a beaucoup produit. Il fit notamment pour le cloître des Augustins une suite de onze tableaux repré-

sentant les divers épisodes de la *Passion du Christ*, et, à en croire l'opinion des biographes contemporains, ces peintures étaient remarquablement belles. Ces mêmes biographes citent encore parmi ses meilleurs ouvrages, un *Baptême du Christ*, ainsi que les représentations de *saint Pierre*, *saint Paul*, *saint Jean*, pour le couvent des Pères de la rue de Fuencarral. Le musée de Madrid possède de ce peintre une grande composition intitulée *le Denier de César*, qui porte la signature de l'artiste et la date de 1646. C'est une peinture brillante, d'un beau parti, d'un dessin large et sûr et marquant, chez l'artiste, un franc tempérament de naturaliste sachant éviter cependant l'écueil de la vulgarité. P. L.

BIBL. : PALOMINO, *Vida de los pintores eminentes*. — PONZ, *Viage de España*. — Cean BERMUDEZ, *Diccionario*.

ARIAS MONTANO (Benito), né à Frexénal, en Estramadure, en 1527, s'adonna surtout à l'étude des langues orientales. Entré dans l'ordre de Saint-Jacques, il accompagna l'évêque de Ségovie au concile de Trente, en 1562, et y fut remarqué par son érudition. De retour en Espagne, il vécut dans la retraite plusieurs années et n'en sortit que sur l'invitation de Philippe II, qui lui confia la direction d'une nouvelle Bible polyglotte qui devait être imprimée à Anvers par Charles Plantin. Arias y travailla quatre ans, 1568–1572, à Anvers même, et l'œuvre parut en 8 vol. in-fol., sous les titres de *Polyglotte d'Anvers*, de *Bible royale* ou *de Philippe II*. Arias Montanus fut suspect d'hérésie et on lui reprocha d'avoir confirmé les juifs dans leurs croyances par la publication de ses paraphrases chaldaïques ; mais le P. Mariana, chargé par l'Inquisition de faire un rapport contre lui, se déclara en sa faveur. Ainsi justifié et absous enfin en 1580, Arias refusa les offres brillantes de Philippe II et ne voulut sortir de son ermitage d'Araceno que pour diriger la bibliothèque de l'Escurial et enseigner aux religieux les langues orientales. Il passa ses dernières années à Séville, où il mourut en 1598, laissant une immense réputation de savoir. On a de lui, outre la Bible polyglotte : 1° Neuf livres sur les *Antiquités judaïques;* Leyde, 1593, in-4 ; 2° *les Psaumes de David* et d'autres prophètes, en vers latins, 1574, in-4 ; 3° une Version en vers espagnols, du *Cantique de Salomon*, publiée dans *la Floresta* de Faber; 4° *Humanæ salutis monumenta*, Anvers, 1571, in-4; 5° une traduction latine de l'*Itinéraire* de Benjamin de Tudèle ; 6° *Historia naturæ*, 1601, in-4; 7° une *Rhétorique* en 4 livres, très estimée, avec notes d'Antoine Moralès, 1569, in-8. Enfin les *Lettres* écrites par Arias Montanus ont été publiées dans la *Colleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. XLI, pp. 127–418. Il y en a de fort intéressantes. Une notice a été consacrée à Benito Arias Montano, par D. Tomas Gonzalez Carbajol, dans le t. VII de *Mémoires de l'Académie royale de Madrid*. E. CAT.

ARIB. Grande tribu arabe du dép. d'Alger. Elle a donné son nom à la vaste plaine des Arib située sur la rive droite de l'Isser oriental et traversée par la route d'Alger à Aumale. Pendant les premiers temps de la conquête de l'Algérie, une fraction importante des Arib servit la France avec fidélité et obtint en récompense de son dévouement des terres sur lesquelles elle s'établit en 1852. Ces terres, appartenant aujourd'hui à la commune de la Rassanta, ont presque toutes été achetées par des Européens et leurs anciens propriétaires se sont dispersés et ont cessé de former une tribu distincte. Une station du chemin de fer d'Alger à Oran porte également le nom de Les Arib ; elle est à 138 kil. d'Alger sur la rive gauche du Chélif. HOUDAS.

ARIBERT, fils de Clotaire II (V. CARIBERT).

ARIBERT Ier, roi des Lombards, de la race des Agilolfings (souverains de la Bavière), neveu de Théodelinde, fils de Gondoald, duc d'Asti. Il succéda à Rodoald en 653 et établit définitivement la religion catholique. Son règne appartient à une des époques les plus troublées de l'histoire des *Lombards* (V. ce mot).

ARIBERT II, roi des Lombards, de 704 à 712 ; fils du duc de Turin Raginbert, insurgé contre le jeune roi Luitprand, il compléta ses succès par une victoire décisive à Pavie, fit périr Luitprand et le remplaça sur le trône. Mais le tuteur du jeune roi, Asprand, réfugié en Bavière, y obtint des secours; Aribert, malgré son alliance avec l'Eglise romaine, succomba ; vaincu il se noya dans le Tésin (712) (V. LOMBARDS [Histoire]).

ARIBINE. L'aribine, $C^{46}H^{20}Az^4$, est un alcaloïde extrait par Rieth de l'*Arariba rubra* (Rubiacées), arbre qui croît dans les forêts vierges du Brésil oriental et dont le bois sert aux naturels pour teindre la laine en rouge. Cristaux anhydres ou hydratés, très amers, malgré leur faible solubilité dans l'eau, fusibles à 229°. L'aribine donne avec l'acide chlorhydrique un sel cristallisable; elle est remarquable en ce sens que c'est la première base connue qui soit solide, sans renfermer d'oxygène.

ARIBON. A peine *Gui d'Arezzo* (V. ce nom) avait-il fait connaître sa nouvelle théorie dans ses divers traités, et surtout dans son *Micrologue*, qu'une nuée de commentateurs s'emparait de son texte et l'expliquait à qui mieux mieux. Parmi ceux-ci, un des plus rapprochés du maître fut Aribon, écrivain scolastique, né probablement dans les Pays-Bas vers le milieu du XIe siècle, et mort dans les dernières années de ce siècle ou dans les premières du suivant. Dans son livre *De musica*, Aribon a expliqué certains passages obscurs des traités du moine de Pompose. Parmi ces commentaires il est à remarquer qu'Aribon attribue à Gui certains passages qui sembleraient prouver que tous les ouvrages du célèbre théoricien ne nous sont pas parvenus. C'est ce qui distingue les commentaires d'Aribon de tous les travaux contemporains sur le même sujet. Le traité *De musica* d'Aribon a été publié dans Gerbert, *Scriptores musicæ medii ævi*, t. I, pp. 197-229. On trouve aussi la préface dans Pez, *Thesaurus anecdotorum*, t. VI, p. 222. H. L.

ARICA. Ville maritime du Pérou méridional (dép. de Tacna); 3,469 hab. (en 1876). Elle a subi de grandes alternatives de prospérité et de décadence; ruinée par les tremblements de terre de 1605, de 1833, de 1868, pillée par les Anglais en 1680, prise d'assaut et occupée par les Chiliens en 1880, elle a compté jusqu'à 30,000 hab. C'est encore maintenant un port assez important ; elle exporte l'or, l'argent, le zinc, le cuivre, les fourrures et les laines du Pérou et de la Bolivie. Arica est relié à Tacna par un chemin de fer.

ARICCIA. I. GÉOGRAPHIE. — Bourg situé à 26 kil. au S. de Rome (Italie cent.) et à 2 kil. d'Albano; 2,605 hab. Les anciens l'appelaient Aricia. Elle était située à 16 milles de Rome. C'était le premier relais de la voie Appienne, comme le rappelle Horace racontant à ses amis de Rome son voyage à Brindes (*Sat.*, I, 5) :

> Egressum magna me accepit Aricia Roma
> Hospitio modico.....

La ville actuelle occupe l'emplacement de l'acropole de l'ancienne Aricie qui était bâtie plus bas, dans un ancien cratère. Au moyen âge, Ariccia appartint aux Savelli, qui la vendirent, en 1661, aux Chigi. Le château Chigi, construit par le Bernin, avec un parc, qui a les allures majestueuses d'une sorte de forêt vierge, rappelle le souvenir des derniers maîtres du pays. Un très beau viaduc de 313 m. et composé de trois étages de hautes arcades, a été construit par l'ordre de Pie IX pour relier Ariccia et Albano. D'agréables villas se dressent sur le versant de la montagne où l'on jouit d'une grande fraîcheur à cause des forêts du voisinage. H. VAST.

II. HISTOIRE. — L'ancienne *Aricia* était une des plus puissantes cités du Latium; elle faisait partie de la ligne latine. Aricie combattit les prétentions de Tarquin le Superbe à la domination du Latium; elle vainquit Porsenna lorsqu'il se tourna contre elle après avoir obligé Rome à traiter. Compris dans le traité d'alliance de 493

entre Rome et les cités latines, les Ariciens ne jouent plus qu'un rôle assez effacé ; ils se joignirent aux autres Latins dans le soulèvement de 340, et furent défaits avec eux. Quand la guerre latine fut terminée, on leur accorda le droit de cité romaine. Ruinée par Marius en 87, rebâtie par Sulla, Aricie était, au temps de Cicéron, un municipe florissant. Elle devait une grande partie de sa notoriété à son temple de Diane, situé à trois milles de la ville, au milieu des bois qui couvrent les pentes du mont Albain ; de là le nom de *Nemus Dianæ* donné au sanctuaire et celui de *lacus Nemorensis* employé pour désigner le lac qui s'étend à ses pieds (lac de *Nemi*).

A.-M. B.

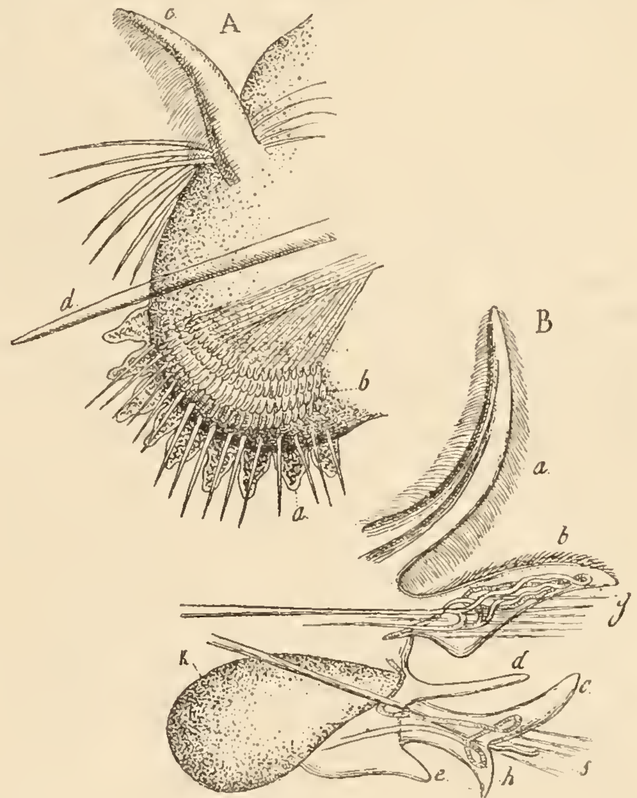
ARICESCU (Constantin, D.), poète et historien roumain contemporain, né à Cimpulung (Valachie) en 1823, est l'auteur de plusieurs recueils de vers et d'un grand nombre de brochures politiques. Son ouvrage le plus sérieux est une histoire de sa ville natale publiée en 1855-56.

ARICI (Cesare), poète italien, né à Brescia le 2 juil. 1782, mort à Milan le 2 juil. 1836. Etudiant à Milan, puis professeur, au lycée de Brescia, de belles-lettres, d'histoire et de philologie latine, il devint membre de l'Institut italien et de l'Académie de la Crusca. Tout le monde l'avait fêté de son vivant, dit Luigi Carrer, tout le monde pleura sa mort. Arici, né à une époque de querelles littéraires, se trouva lancé dans la mêlée sans opinion arrêtée, exposé à s'aliéner les deux camps s'il ne s'en faisait pas habilement des amis. Il fut donc classique avec Monti, et romantique avec Manzoni. Ce poète indolent, de sentiments doux, délicat mais dépourvu de force et d'imagination, et par conséquent enclin à l'imitation, acquit ainsi, sans originalité, avec des qualités purement négatives, la réputation d'un grand poète. Les Italiens, enthousiastes de leurs poètes par patriotisme, sont sujets à ces erreurs qui font sourire la génération suivante. Son poème *la Pastorizia* (1814) le fit comparer par les uns à Virgile, par les autres à Alamanni, ce qui était plus raisonnable et plus juste. Ce fut son œuvre classique : Monti l'admirait, tout le premier. Sa part de romantisme se compose des *Versi sacri* (1828). Il connaissait Manzoni, il trouva tout simple de l'imiter jusque dans le titre de ses poésies. Les *Inni sacri* étaient une œuvre d'une forme superbe, d'un enthousiasme profond, où la foi et le patriotisme s'unissaient dans un ensemble rare et dont l'Italie depuis Dante n'avait pas eu d'exemple. Les *Versi sacri*, pleins de réminiscences mythologiques, d'inutiles descriptions, semblaient sans intérêt comme ils étaient sans objet, l'auteur se vantant lui-même à ses amis d'être parfaitement incroyant : la politique devait laisser aussi froid que la religion un homme qui avait reçu des faveurs diverses de tous les gouvernements nationaux ou étrangers du nord de l'Italie. Il croyait pourtant, de bonne foi, surpasser de beaucoup Manzoni et après avoir récité à ses amis quelques strophes choisies dans ses *Versi sacri* il ajoutait familièrement : « Des strophes comme celles-là, Alexandre n'en fait pas. » Ce qui caractérise la poésie d'Arici, c'est le manque de souffle, d'inspiration, de chaleur. Versificateur excellent, ciseleur de phrases incomparable, il ne fut pas un poète au sens où Manzoni devait comprendre le mot et la fonction. Peu avant sa mort, il avait publié une *Gerusaleme distrusta*, vaste poème épique dont le titre était assez malheureux, mais Arici était voué à l'imitation. Sa réputation en reçut le dernier coup, et, quoi qu'en ait dit son compatriote Carrer, sa mort passa inaperçue. Outre les œuvres mentionnées dans le cours de cette notice, on a d'Arici : *Gli Ulivi*, 1810, poème en quatre chants ; *Origine delle fonti*, 1833, et le *Viaggio malinconico*, son œuvre la plus agréable, d'une lecture encore facile. Les *Versi sacri* furent d'abord publiés sous le pseudonyme grec de Bacchilide, à Brescia. Silvestri les a recueillis dans le tome 199 de sa *Biblioteca scelta*, ainsi que *la Pastorizia*. Il faut encore noter trois poèmes : *I Coralli* (1810), *Il Sirmione*, *Il Campo santo* et une traduction en vers de l'*Enéide* et des *Bucoliques* de Virgile. Ses œuvres complètes ont été recueillies en 6 vol., Brescia ; nouvelle édition, Padoue, 1858 ; Zanobi Bicchierai en a donné un choix : *Poesie scelte di Cesare Arici ;* Florence, 1 vol. in-18.

R. de Gourmont.

Bibl. : Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. III ; Venise, 1836, in-8. — Amédée Roux, *Histoire de la littérature italienne contemporaine* ; Paris, 1870, in-18. — Agostino Zanelli, *Della vita e delle opere di Cesare Arici* ; Bologne, 1884, in-18. — Gaetano Quadri, *Annibal Caro e Cesare Arici nella traduzione dell' Eneide* ; Brescia, 1884, in-18.

ARICIA. Le genre Aricia a été établi par Savigny (*Syst. des Annélides*, pp. 12 et 35) pour une espèce (*Aricia sertulata*) munie de quatre antennes rudimentaires. Plus tard Audouin et Milne-Edwards ont décrit, sous le même nom générique, des espèces, il est vrai fort voisines, mais entièrement dépourvues d'antennes. Pour faire disparaître cette violation des règles taxonomiques, de Quatrefages a créé un genre nouveau sous le nom d'*Orbinia ;* mais, au lieu d'appliquer ce nom aux Aricies sans antennes d'Audouin et de Milne-Edwards, il l'a attribué au type de Savigny. Ce procédé est inadmissible : il a été critiqué avec raison par Malmgren et Claparède. — L'espèce la mieux connue du genre *Aricia* est l'*Aricia fœtida* Claparède. Cette Annélide est longue de 8 centim., large de 3 millim. Elle compte de 130 à 150 segments ; le lobe céphalique (prostomium) est conique, atténué au sommet, pourvu de deux yeux très petits ; les 21 premiers segments ont des parapodes d'une forme différente de celle des pieds des anneaux suivants. La fétidité de cette espèce est telle que d'après Claparède on peut deviner à l'odeur la présence d'une seule Aricie au milieu d'un peloton d'Annélides apporté par les pêcheurs. La forme des parapodes est particulièrement intéressante. Aux vingt et un premiers segments les rames sont peu séparées (fig. A). La supérieure porte un faisceau de soies simples subulées, très distinctement annelées, et un



Aricia fœtida (Claprd.). — Fig. A : Pied de la région antérieure, profil ; *a*, créneaux pédieux chargés de follicules bacillipares ; *b*, pavé formé par les extrémités des soies coudées mousses ; *c*, branchies ; *d*, acicule à pointe saillante. — Fig. B. : Pied de la région postérieure, profil ; *a*, branchie ; *b*, rame supérieure ; *c*, rame inférieure ; *d*, *e*, appendices cirrhiformes ; *f*, acicule à pointe saillante ; *g*, vaisseaux empelotonnés de la rame supérieure ; *h*, anse vasculaire de la rame inférieure ; *k*, sac d'un blanc crétacé.

cirrhe dorsal subulé conique qui paraît jouer le rôle de branchie, car une anse vasculaire pénètre dans l'intérieur, et son bord extérieur est frangé de cils vibratiles. Aux trois premiers segments (segments de l'archipodium), ce cirrhe est rudimentaire. — La rame inférieure forme une crête saillante très régulièrement découpée en papilles liguliformes subitement atténuées vers le milieu de la longueur. Ces papilles sont formées par une gerbe de follicules bacillipares revêtue seulement par le cuticule. Par une longue fente placée sur la face antérieure de la rame ventrale sort un éventail de soies juxtaposées très régulièrement, formant trois ou quatre couches superposées dont chacune est un peu en retrait sur la précédente, de manière que les terminaisons des soies s'échelonnent les unes derrière les autres. Ces soies sont simples, comprimées, coudées à une petite distance de l'extrémité, qui est obtuse. Entre les soies de la rangée la plus avancée surgissent, à des intervalles réguliers, des soies d'une forme très différente. Ce sont des soies simples, coudées aussi mais se terminant en une pointe très acérée. Elles ressemblent donc à celle de la rame supérieure. Enfin cet éventail complexe renferme un acicule qui, toutefois, fait saillie hors de la rame comme une soie. Il manque aux six premiers segments. — Au 22e segment sétigère l'apparence des pieds change brusquemment (fig. B), les deux rames ne portent plus qu'une seule forme de soies (en outre de l'acicule), savoir des soies capillaires rectilignes et très ténues. A un fort grossissement elles se montrent annelées et comme formées par une série de cornets emboîtés les uns dans les autres. — La rame supérieure se prolonge en une sorte de languette lancéolée, qui joue le rôle de branchie et à la base de laquelle sort le faisceau supérieur de soies. Immédiatement au-dessus de cette languette naît, de la face dorso-latérale des segments, la branchie proprement dite, qui est cirrhiforme et un peu convexe. La rame inférieure est réduite à un lobe membraneux très comprimé, dont l'extrémité se divise en deux languettes, la supérieure plus longue que l'inférieure. Au-dessus de cette partie principale de la rame, il existe un appendice cirriforme assez long; un autre plus court se voit au dessous. Ce dernier peut être considéré comme un cirrhe ventral. La trompe exsertile de l'A. *fetida* fait saillie en formant deux cercles de lobes ampulliformes, dont les extérieurs au nombre de six seulement sont les plus grands. Le système nerveux rappelle celui des Spionidiens. Les femelles ont des ovaires en grappes à la base des pieds à peu près comme chez les Nérines. Cette espèce est très voisine de l'A. *Cuvieri* Aud. et M. Edw. Les petites différences signalées par Claparède peuvent être dues à l'imperfection des premières observations. D'autre part, de Quatrefages remarque avec raison qu'en comparant la description donnée par Savigny pour l'*Aricia sertulata* et les détails fournis par Audouin et Milne-Edwards sur l'*Aricia Cuvieri* on serait tenté de croire qu'il s'agit d'une même espèce, mais que les antennes contractées, peut-être par suite de l'action de l'alcool, ont échappé à ces derniers naturalistes. Peut-être aussi l'erreur vient-elle de Savigny. L'identité de localité (la Rochelle) semble confirmer cette manière de voir, d'autant plus qu'on n'a pas retrouvé l'espèce de Savigny. Il reste, comme on voit, une certaine incertitude sur la synonymie de ce type intéressant d'Annélides-Chétopodes. A. Giard.

ARICIE (V. Ariccia).

ARICIE, princesse athénienne que Racine fait figurer dans sa tragédie de *Phèdre* comme l'amante d'Hippolyte. Ce personnage n'est pas de pure fantaisie, le poète l'a adapté à son drame en tenant compte des rapports que l'imagination des Latins hellénisés établissait entre le culte de Diane *Aricine* (V. ce mot) et la légende d'Hippolyte, le chaste favori d'Artémis. Aricia, suivant Virgile (*Én.*, VII, 761), est l'épouse d'Hippolyte et en a un fils du nom de Virbius. Pour d'autres, Virbius est identifié avec Hippolyte lui-même et Aricie est un surnom de Diane.

ARICIENS. En 1834, Audouin et Milne-Edwards établirent, sous le nom d'Ariciens, une famille d'Annélides-Polychètes dans laquelle ils placèrent des types assez hétérogènes. Mais ils se gardèrent bien d'y faire entrer les Spionidiens qu'Œrsted, Grube et de Quatrefages y introduisirent depuis d'une façon fort regrettable. Œrsted reconnut toutefois la nécessité de diviser cet ensemble en deux tribus : les *Ariciæ veræ* et les *Ariciæ naidinæ*. Grube adopta cette division et nomma la seconde tribu *Spionidea*. Sars insista, en 1856, sur la convenance qu'il y aurait à élever les Spionidiens au rang d'une famille distincte. Enfin, en 1861, il caractérise cette famille d'une façon très nette sous le nom de *Spionidæ*. — Les Ariciens ont un corps rond, quelque peu déprimé, composé de nombreux anneaux courts. La tête porte parfois de petits tentacules ou cirrhes tentaculaires. La trompe est courte, armée, quelquefois protractile : les soies sont simples. Les branchies des Ariciens ont la structure typique, c.-à-d. qu'elles renferment une artère et une veine réunies par une double série d'anses vasculaires. Ces anses font au contraire défaut aux branchies des Spionidens. — Nous séparons des Ariciens les *Sphærodorum* et les *Cirratulus* que Grube rangeait dans cette famille. Les Ariciens forment un groupe voisin des Téléthusiens. Les principaux genres sont les *Aricia* et les *Theodisca*. A. Giard.

ARICINE. L'*aricine*, $C^{46}H^{26}Az^{2}O^{8}$, a été découverte par Pelletier et Caventon dans les quinquinas de Carthagène, de Cusco ou d'Arica. Elle est identique avec la base retirée par Mancini, du quinquina de Jaen, la *cinchovatine*, et probablement aussi avec la *blanquinine* de Mill. Cristaux prismatiques, allongés, amers, non volatils, fusibles vers 188°, à peine solubles dans l'eau et dans l'éther, solubles dans l'alcool, surtout à chaud. L'acide nitrique concentré dissout l'aricine, avec production d'une couleur verte intense; cette réaction, qui altère l'alcaloïde, est caractéristique. La plupart de ses sels sont cristallisables. Ed. Bourgoin.

ARICINE. Surnom sous lequel on invoquait Diane dans le temple célèbre qu'elle possédait à Ariccia, une des plus anciennes villes du Latium, située auprès du lac de Nemi, d'où le surnom de *Nemorensis* qui alterne avec celui d'Aricine. Le lac lui-même était appelé le *Miroir de Diane*. Le culte dont Diane Aricine était l'objet dans ces régions remonte aux premiers habitants du Latium. On en attribuait la fondation à Manius Egerius dont le nom suggère à la fois l'idée du matin et celle de la naissance facile. Aussi Diane y était-elle vénérée à la fois comme présidant à l'enfantement, à la vie sylvestre et au bonheur domestique. A côté d'elle, on invoquait un démon mâle du nom de Virbius, personnification des forces exubérantes de la végétation. Lorsque les idées helléniques transformèrent la vieille religion latine, on identifia Virbius avec Hippolyte, le favori d'Artémis qui périt victime de l'injustice paternelle; Esculape le fait revivre en le transportant au sanctuaire d'Ariccia avec l'image de Diane, enlevée des rives de la Tauride, c.-à-d. d'Artémis Tauropolos. Le prêtre du temple de Nemi arrivait à cette fonction en cueillant certaine branche dans le bois de la déesse, puis en tuant son prédécesseur. M. Renan a encadré dans le paysage d'Ariccia et dans les coutumes du culte de Diane Aricine, son drame philosophique du *Prêtre de Nemi*. J.-A. H.

ARICINELLA. Le nom d'*Aricinella* fut donné, sans description, par de Quatrefages à un genre d'Annélides dont il est fait mention dans les *Comptes rendus de l'Académie*, t. XVII. Dans son mémoire sur le système nerveux des Annélides (*Ann. des sc. nat.*, 3e série, t. II, 1844), de Quatrefages décrit le système nerveux de l'*Aricinella* sans donner la diagnose du genre. Il serait très difficile de savoir exactement à quelle forme doit se rapporter ce nom si l'auteur ne nous avait incidemment renseigné à cet égard. Nous lisons en effet dans l'*Histoire des Annelés* t. I, p. 448, à propos du genre Aonie : « Grube rapporte avec doute, au genre *Aonie*, l'Annélide que j'avais désignée sans la décrire sous le nom d'*Aricinella* et que j'ai appelée



Gravé et Imp. par Erhard. 1887



0°
30'
CASTELNAUDARY
Vers Carcassonne
Salles-sur-l'Hers
Mazères
Belpech
Vixiège R.
Montaut
Gaudiès
Tremoulet
Villeneuve-du-Paréage
La Bastide-de-Lordat
le Carlaret
Pamiers
Lapenne
St Félix de Tournegat
St Amadou
Les Allemans
les Pujols
Vals
Teilhet
Mirepoix
Malegoude
Ste Foi
Caxals des Baylés
Roumengoux
Moulin Neuf
La Bastide de Bousignac
Tourtrol
Senesse-de-Senabugue
Lagarde
St Quentin
Camon
Léran
Bellac
Limbrassac
Aigues-Vives
Tabre
Régat
Laroque d'Olmes
Montbel
Chalabre
Dalou
Ségura
Malléon
Varilhes
St Jean de Verges
Foix
Pradières
Montgaillard
Roquefort
Leychert
Roquefixade
Lavelanet
Dreuilhe
Fontarnie
St Jean-d'Aigues-Vives
Péreille
Bénaix
Bélesta
Villeneuve-d'Olmes
Montferrier
Freychenet
Fougax-et-Barrineuf
Montségur
Villefort-Aiguillanes
Ft de Bélesta
Ft du Carbonne
Limoux
St Polycarpe R.
Corneille
Ambrole R.
A U D E
Couiza
Rau de Sals
Blau R.
Quillan
Rebenty R.
Belcaire
Axat
Aude R.
Aguette
Montaillou
Prades
Camurac
Col de Marmare
Col del Pradel
Crête de Pailhères
Mijanes
Rouze
le Pla
Carcanières
Forêt des Hares
Quérigut
Forêt du Carcanet
P. de Tarbesou
P. de Ginevra
P. de Camp Ras
P. de Camporeils
P. de Reys
P. de Lanoux
P. Pédroux
P. Carlitte
2921
M. Fourcat
P. de Galinat
P. de Tabe ou de S. Barthélemy
Tarascon
Ussat
Vicdessos
Auzat
Les Cabannes
Ax
Orlu
Mérens
P. du Bouc
P. de Rialz
Port de Siguer
Col de Beil
P. de Serrère
P. de Mil Menut
P. de l'Albe
P. de la Cabanette
Port de Saldéu
C. de Puymorens
l'Hospitalet
P. Nègre
P Y R É N É E S
O R I E N T A L E S
ANDORRE
Canillo
Carol
Mont-Louis
Têt R.
Olette
Aude
30
40
50 Kil
1:875 000
0°
10'
20'
30'
40'
43°

depuis *Arenie*. Cette espèce est un Clyménien. » Chose singulière, il n'est même pas question de cette synonymie dans le second volume de l'*Histoire des Annelés* ou est décrit le genre *Arenia*. Nous savons (V. Arenia) que ce genre lui-même ne peut être conservé et doit porter le nom de *Notomastus* (V. ce mot). A. Giard.

ARICOMA. Nom péruvien du *Polymnia edulis* Wedd., plante de la famille des Composées, que l'on appelle également *Poire de terre cochet* (V. Polymnie).

ARIDAS. Sorte de taffetas des Indes orientales, qui se fabrique avec du fil lustré qu'on tire de quelques herbes ou plantes, et que l'on travaille comme le chanvre et le lin.

ARIDED (Astron.). Nom de l'étoile β du Cygne, étoile double, située à la queue du Cygne et dont la plus belle composante β', de 3e grandeur, a pour coordonnées le 1er janv. 1887 : AR = 19h 26m 8s ; P = 62° 16′ 30″.

ARIDÉE, fils bâtard de Philippe II de Macédoine et frère d'Alexandre le Grand, mort en 317 ; faible d'esprit, il avait été, dit-on, empoisonné par Olympias. A la mort de son frère (323), on lui donna le titre de roi et on le maria à *Eurydice* (V. ce nom, Antipater, Olympias, Macédoine, etc.) ; en 317, Olympias le fit périr.

Bibl. : Droysen, *Histoire de l'Hellénisme* (trad. Bouché-Leclercq), t. II.

ARIE. Province de la Perse ancienne, bornée au N. par une partie de la Bactriane et les monts Soriphi ; à l'E. par le Paropamisus ; au S. par la Drangiane ; à l'O. par la Parthie et les déserts de Karamanie (Kirman). Ses limites n'ont d'ailleurs jamais été bien fixées ; les auteurs anciens ont souvent confondu l'Arie avec le district beaucoup plus étendu d'Ariane. Pline rattache à l'Arie tout le pays jusqu'à l'Indus et à la mer ; Strabon nous dit qu'elle avait 2,000 stades de long et 300 de large : ce serait le pays aujourd'hui compris entre Mécher et Hérat. C'était, selon Pline, une région brûlée par le soleil et entourée de déserts ; peu de rivières : le Tubéron, l'Arusace et surtout le fleuve Arie, Arius ou Aria, ayant sa source, d'après Ptolémée, dans le Paropamisus, formant son cours dans le lac Aria et allant se perdre dans un lac sans communication visible avec la mer. Hérodote donne aux habitants de l'Arie le même équipement qu'aux Bactriens ; dans la description des satrapies de Darius, ils sont compris avec les Parthes, les Chorasmiens et les Soriens de la seizième satrapie. Les principales cités de l'Arie étaient Artaconna, Alexandria, Ariana et Aria. Ptolémée (liv. VI) énumère un certain nombre de peuplades faisant partie de l'Arie et qu'on ne peut aujourd'hui identifier : les Niséens, les Astabaniens, les Mazoraniens, les Casirotes, les Parutes, les Obares, les Drachmes, les Œtymandres, les Borges et les habitants du pays Scorpifère ou Porte-Scorpions. P.

ARIÈGE. Riv. de France, qui prend sa source dans les montagnes qui séparent l'Andorre du dép. des Pyrénées-Orientales, au pied du Puy-Nègre, forme l'étang de la Fontnègre et reçoit la Sisca à l'Hospitalet (1,411 m.) ; de l'Hospitalet à Ax elle descend de près de 700 m., se précipitant dans d'étroites gorges, granitiques d'abord, puis schisteuses et jurassiques, recevant divers torrents, notamment celui de Bésines, le Nabre et le Mourgouillou à Mérens, l'Orlu et la Lauze à Ax, qu'elle atteint après avoir traversé les défilés de la troisième Bazergue. D'Ax (716 m.) à Tarascon, l'Ariège descend encore de plus de 200 m., et, dans l'intervalle, fournit la force motrice des forges du Castellet et de Luzenac. A Tarascon, son volume est à peu près doublé par le Viedessos, la Courbière, le Saurat, l'Arnave, le Scios ; à Foix, elle reçoit l'Arget, puis, à partir de Saint-Jean-de-Verges, traverse un plateau de 10 kil. ; elle baigne ensuite Varilhes, Pamiers, où elle reçoit le Creux et arrose Saverdun. Dans cette première partie de son cours, l'Ariège roule des paillettes d'or, mais en trop petite quantité pour que l'exploitation en soit possible. Elle entre ensuite dans le dép. de la Haute-Garonne. Elle est classée comme flottable à partir de ce point, mais en réalité le flottage y est nul. A partir de Cintegabelle, elle est classée comme navigable, mais le mouvement de la navigation ne commence guère qu'un peu plus loin, à Auterive, encore n'a-t-il un peu d'importance qu'à la descente ; le tirant d'eau n'a guère que 0m60 à 0m75 dans les bas-fonds, fort nombreux. Après Auterive, l'Ariège reçoit encore la Lize, puis se jette dans la Garonne, en face de Portet. Son cours est de 157 kil.

ARIÈGE (Dép. de l'). Situation, Limites, Superficie. — Le dép. de l'Ariège, traversé du S. au N. et partagé en deux parties inégales par l'affluent de la Garonne qui lui donne son nom, est situé entre 43° 34′ 30″ et 42° 34′ 17″ de lat. septentrionale, et de 0° 9′ 40″ et 1° 31′ de long. occidentale du méridien de Paris. Il est borné au N. et à l'O. par le dép. de la Haute-Garonne, au S. par la Catalogne, la République d'Andorre et le dép. des Pyrénées-Orientales ; à l'O. par le dép. de l'Aude. L'Aude et l'Hers limitent le département pendant quelques kilomètres de leur cours. La frontière méridionale se confond presque absolument avec la ligne de faîte des Pyrénées. La superficie atteint 489,387 hect. Les plus grandes dimensions sont de 130 kil. de Quérigut à Saint-Lary, et de 105 kil. de Lezat à L'Hospitalet.

Relief du sol. — *Structure générale.* Le dép. de l'Ariège est adossé à la grande chaîne des Pyrénées et s'incline du S. au N., non pas insensiblement, mais par une série de gradins de hauteur décroissante. Il renferme en réalité quatre régions distinctes, tant au point de vue géographique qu'au point de vue géologique. 1° La région de la grande chaîne pyrénéenne qui sépare la France de l'Espagne. 2° La région des *montagnes de Tabe* ; elle se compose essentiellement d'une chaîne de 80 kil. de long environ, à peu près parallèle à la première, mais formée d'éléments géologiques bien différents et distante de 25 kil. de cette première chaîne. 3° A 15 kil. au N. des montagnes de Tabe, une troisième chaîne, qui offre l'aspect d'une grande muraille régulière et qui est connue sous le nom générique de *Plantaurel*, constitue la « région calcaire » du département. 4° Au N. du Plantaurel se développe jusqu'à la plaine de la Garonne et jusqu'aux collines de Lauragais un système d'ondulations qui varient de 250 à 500 m. Cette pente générale du S. au N. qui est caractéristique du sol du département est marquée, quand on déchiffre une carte de ce département, par la direction même des eaux. Le Salat, l'Ariège et l'Hers coulent du N. au S. en se frayant une route à travers les chaînes successives qui leur barrent l'accès des plaines du N. Il est même remarquable qu'à partir de Tarascon le cours de l'Ariège est, pour ainsi dire, en ligne droite. Après avoir franchi l'obstacle du Plantaurel, les rivières pénètrent dans une vallée plane qu'elles ont formée de leurs alluvions. Le plan général du dép. de l'Ariège est donc complété par les deux plaines jumelles de l'Ariège et de l'Hers, au N.-E., et à l'O. par la plaine moins large du Salat. En résumé le département est accidenté ; il offre une grande variété d'aspects.

1° La *région des Pyrénées*. La chaîne pyrénéenne proprement dite, celle qui forme la limite entre l'Ariège et l'Espagne, commence à l'O., au *Pic de Crabère*, aux sources du Lez (2,630 m.). On rencontre ensuite en allant vers l'E., le *Pic de Maubermé* (2,880 m.), le *Mail de Bulard* (2,752 m.), le *Pic des Trois Comtes* (2,689 m.), le *Pic de Montvallier* (2,839 m.), les *Mulats* (2,729 m.), les *Monts Rouges* (2,870 et 2,865 m.), le *Cap das Roujos* ou de *Ruhos* (2,604 m.), le *Pic de Cestseeans* dont la plus haute pointe (2,830 m.) est en Espagne, la *Pique d'Estats* (3,141 m.), cime culminante du département, le *Pic de Montcalm* (3,080 m.), le *Pic de Canalbonne* (2,966 m.), la *Rouze* (2,905 m.), le *Pic de Médacourbe* (2,849 m.), dominé par le pic Andorran de la *Coma Pedrosa* (2,945 m.), le *Pic de Cabayrou* (2,837 m.), le *Pic de Tristagne* (2,879 m.), le *Pic de Malcaras* (2,814 m.),

le *Pic de Siguer* (2,903 m.), le *Pic de Serrère* (2,911 m.), le *Milmenut* (2,735 m.), le *Pic de la Cabanette* (2,841 m.). « La chaîne cesse alors de suivre l'axe des Pyrénées, et, s'infléchissant vers le N.-E., elle sépare l'Ariège des Pyrénées-Orientales, jusqu'au *Pic Pédroux* (2,838 m.). Cette partie des Pyrénées, très sauvage et presque constamment couverte de neiges, est l'une des plus inaccessibles et des moins connues. La grande chaîne est coupée, à la vérité, en théorie, par un grand nombre de dépressions qui sont censées permettre le passage d'un versant à l'autre. On compte jusqu'à 41 *ports* depuis le Pic de Crabère jusqu'au Pic Pédroux, mais ces ports ne sont pour la plupart que des sentiers praticables pendant quelques mois seulement et périlleux en toute saison. Le *Port de Giretta* entre le *Pic des Trois Comtes* et celui de Barlonguère est à 2,620 m. d'alt. Le plus fréquenté est le *Col de Puymorens* (1,931 m.), près du Pic Pédroux, par où passe la grande route de Toulouse et de Foix en Cerdagne. Il faut citer aussi le *Port de Salau* (2,052 m.), sous lequel passerait aisément le chemin de fer international de Toulouse à Lérida, par le *Noguera Pallaresa*.

2° Les *montagnes de Tabe*. On est convenu de dire que, au Pic de Camporcils, situé sur la limite des dép. de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales, prend naissance la chaîne des montagnes de Tabe. A proprement parler, la montagne de Tabe ou Pic de Saint-Barthélemy (2,349 m.), entre Hers, Touyre et Ariège, est un massif particulier et, en quelque sorte, le Canigou du dép. de l'Ariège. Toutefois, il n'y a pas d'inconvénient à attribuer ce nom générique à la chaîne qui, séparant d'abord les bassins de l'Ariège et de l'Aude, présente du S.-O. au N.-O. les *Pics de Moustier* (2,608 m.), de *Terrès* (2.549 m.), des *Récantous* (2,539 m.), de *Campras* (2,554 m.), le *Roc blanc* (2,543 m.), les *Pics de Balbonne* (2,322 m.), de *Tarbesou* (2,366 m.), de *Mounégou* (2,079 m.), la *Crête de Pailhères* (1,998 m.). La chaîne s'abaisse vers les sources de l'Hers jusqu'à 1,500 m. et laisse passer par cette échancrure la route de Belcaire à Tarascon. Ensuite commence le massif véritable de Tabe, flanqué du pic de *Soularac* (2,343 m.), du pic de *Galinat* (2,253 m.) et du *mont Fourcat* (2,004 m.). Après le mont Fourcat, nouvelle dépression, à Mercus, par où s'engouffre l'Ariège. De l'autre côté de la rivière, la chaîne se relève et offre de nouveau des sommets très notables à la montagne des *Soudours* (1,067 m.), le *roc de Trabinet*, (1,652 m.), le *Cap de las Costes* (1,739 m.), le *Cap de la Dosse* (1,935 m.), le *Pic des Trois Seigneurs* (2,165 m.), le *Pic de la Journalade* (1,949 m.), le *Pic d'Estibal* (1,669 m.), le *Pic de Fontfrède* (1,622 m.), le *Pricou de Berne* (1,716 m.), le *Pic de la Courate* (1,422 m.). La chaîne se termine enfin sur la rive droite du Salat, après la forêt de Rivenert. La portion de l'arr. de Saint-Girons qui est au delà du Salat est couverte d'un enchevêtrement de montagnes, épanouissement de la grande chaîne pyrénéenne, qu'il est impossible de rattacher au système de Tabe.

3° Le *Plantaurel*. Le Plantaurel est un massif calcaire, situé au S.-E. de Lavelanet entre l'Hers et Puyvert (Aude). Les géographes donnent par extension le nom de Plantaurel à la large bande de terrains calcaires qui traverse le département à partir du Plantaurel et de la forêt de Belesta. Ces terrains ont une altitude de 700 à 800 m. jusqu'au moment où l'Ariège les traverse, entre Foix et Varilhes. A l'E. de l'Ariège, ils varient entre 500 et 600 m. On cite, comme sommets principaux, le *Cap de la Mounjo* (833 m.), les *Monges* (934 m.), la *Montagne de Roquefixade* (1,003 m.). Comme toutes les montagnes calcaires, le Plantaurel est très pittoresque. L'Hers, le Touyre, le Douctouyre, l'Ariège, la Lèze, l'Arize y ont creusé des gorges étonnantes, et des grottes; on y rencontre des fontaines intermittentes, des jeux célèbres de la nature ; ainsi : la grotte du Mas d'Azil, de 80 m. sur 48; la grotte de l'Horm, près de Foix; la fontaine intermittente de Fontestorbes, qui débite 554 lit. à l'étiage, 3,100 en crue, etc.

4° *Collines et plaines de l'arr. de Pamiers*. On a déjà dit qu'il n'y a pas d'autres plaines dans le département que les basses vallées de l'Hers et de l'Ariège, avec leurs annexes, les vallées du Lestaud et du Crieu. Les plaines ont une altitude moyenne de 240 m. (220 m. au-dessous de Saverdun). Elles atteignent de 20 à 30 kil. de largeur. Elles sont très fertiles. A l'O. du cours de l'Ariège s'éparpillent des collines de 250 à 400 m. de hauteur, qui sont comme un prolongement vers le N. du système du Plantaurel et qui rejoignent celles du Lauraguais.

Géologie. — Plusieurs savants ont traité en détail de la géologie très compliquée du dép. de l'Ariège, entre autres Leymerie, Mussy et M. l'abbé Pouech. En 1884, M. de Lacvivier a publié un livre qui résume et qui complète les travaux antérieurs.

1° *Formations éruptives*. M. Mussy a distingué quatre massifs de roches cristallisées dans le département. Le principal est celui que M. Mussy appelle le massif de granit de la frontière, qui constitue la région montagneuse de Querigut, passe au S. d'Ax, remonte vers Aston, se ramifie dans la vallée de Siguer jusqu'aux sources du Garbet et du Salat. A l'O. ce massif se continue par un autre, très puissant, qui est traversé par l'Oriège et par l'Ariège. En remontant la vallée de l'Ariège, on trouve une masse de granit qui se poursuit jusqu'au pont de Mérens. « C'est dans la vallée du Viedessos, dit M. de Lacvivier, qu'il faut prendre le deuxième massif de roches granitoïdes ; ces roches se développent au N.-O. et forment une masse énorme qui s'étend jusqu'à la vallée du Saurat, puis se divise en deux bandes dont l'une s'étend dans le canton de Castillon, l'autre aboutit au confluent de l'Arac et du Salat. » Le troisième massif, après avoir constitué le Saint-Barthélemy, traverse l'Ariège vers Mercus ; de là il se dirige sur Brassac et aboutit au pont de Lacourt. Le massif de la Barguillière n'est qu'une dépendance de celui-là.

2° *Formations crystallophylliennes* (Hébert). Le gneiss accompagne très souvent le granit dans la série des roches cristallines de l'Ariège ; il l'entoure et forme les sommets élevés à arêtes vives (vallée de l'Oriège). Les micaschistes accompagnent aussi les massifs granitoïdes et leur font comme une ceinture. Dans la région située au N. de la vallée d'Orlu, il y a une succession régulière de roches granitoïdes, de gneiss, de micaschistes, de schistes anciens et de silurien. Les micaschistes entrent pour une grande part dans la constitution des vallées hautes du Vicdessos et du Touyre.

3° *Série primaire*. Les terrains siluriens occupent une place considérable dans la géologie du département. Ils forment notamment une bande de l'E. à l'O. ; venant de l'Aude, cette bande passe au S. de Montségur et contourne le versant N. du Saint-Barthélemy, reparaît au bord de l'Ariège, à Lacourt, et, un moment interrompue par le Salat, aboutit dans le canton de Castillon. Une autre bande est comprise entre Camurac et la vallée de l'Oriège. Il serait très important de faire, à propos de ce terrain, des études stratigraphiques plus complètes. Quant au terrain dévonien, M. Mussy en signale deux bandes : la plus importante commence à la limite de l'Aude et se dirige par Montségur et Montferrier vers la rive gauche de l'Ariège, Alzen et la vallée du Salat. M. de Lacvivier en signale en outre dans les vallées du Garbet et de l'Alet. Le permien et le carbonifère ne sont pas représentés dans le dép. de l'Ariège.

4° *Série secondaire*. Le trias est assez bien représenté dans la série sédimentaire de l'Ariège; on n'en trouve guère dans la partie montagneuse du département; il n'y est représenté que par quelques affleurements, intéressants parce qu'ils renferment du gypse ; mais le trias forme une bande fort importante qui accompagne le jurassique depuis Roquefixade jusque dans le Saint-

Gironnais; son assise la plus caractéristique est celle des marnes irisées, fréquemment traversée par les ophites. — Dans le département, le *jurassique* ne paraît représenté que par trois de ses étages : l'infralias, le lias et le corallien. La découverte de l'existence de l'infralias dans le département a été faite en 1865 par M. Pouech, qui trouve des fossiles de cet étage sur le versant S. de la barre rocheuse qui s'étend de Péreille au Salat. Le lias moyen est très répandu, principalement dans la vallée de Siguer au Rancié, dans la gorge de la Frau, sur la rive gauche du Salat.

5° *Terrains crétacés.* Il existe dans l'Ariège deux groupes de terrain crétacé, d'inégale importance. L'étude de M. de Lacvivier leur est consacrée presque tout entière. Nous citerons en abrégé les conclusions principales de cette étude : « Il y a des lacunes dans le crétacé inférieur de l'Ariège, de même que sur d'autres points des Pyrénées. En effet, le néocomien n'est représenté que par son sous-étage moyen ou urgonien. Essentiellement calcaire, il forme, dans presque toute la largeur du département, deux bandes minces. Le Gault, qui l'accompagne partout, est marneux et riche en fossiles. Le crétacé supérieur est complet dans l'Ariège. Moins constant que le Gault, il le recouvre sur tous les points où il se montre (Cabanères, Péreille, Morenci). »

Pour la description des terrains tertiaires et quaternaires de l'arr. de Pamiers, il faut consulter la carte de Mussy et le texte qui l'accompagne.

Régime des eaux. — Le département appartient à la fois à deux systèmes hydrographiques, au versant de l'Océan et au versant de la Méditerranée.

Versant de la Méditerranée. Il ne comprend que le territoire du canton de Quérigut. L'Aude, venue des Pyrénées-Orientales, arrose et limite ce canton pendant quelques kilomètres. Elle y reçoit la *Bruyante*, un torrent qui traverse la forêt des Hares.

Versant de l'Océan. Toutes les eaux du versant de l'Océan coulent vers la Garonne par un grand nombre d'affluents et de sous-affluents de ce fleuve, qui n'effleure même pas le territoire du département. Les principaux affluents directs de la Garonne sont le Salat, le Volp, l'Arize et l'Ariège. — Le *Salat* naît au-dessus du hameau de Salau, par neuf sources (850 m.). Il traverse les gorges de Conflens (706 m.) et de Ribaonto. Sa vallée s'élargit à partir d'Eychel et forme la belle vallée de Saint-Lizier. A La Bastide du Salat, il entre dans le dép. de la Haute-Garonne. Dans le département, il reçoit à droite : l'*Aleth* (20 kil.), grossi de l'Ossèze; le *Garbet* (30 kil.), la rivière d'Aulus; l'*Arac* (30 kil.) grossi du Liers; le *Nert*, qui traverse les gorges boisées de Riverenert; le *Baup*. A gauche, il reçoit le *ruisseau d'Estours*, celui d'*Esbints*, l'*Arrout* et le *Lez* (40 kil). Le Lez sort d'un lac des montagnes qui séparent la France et le Val d'Aran ; traverse la vallée de Biros, dont le sol est riche en zinc et en plomb ; recueille l'*Orle*, le *Rivarat de Bordes*, le *torrent de Bethmale* et la *Bouigonne*. — Le *Volp* n'est qu'un ruisseau de l'arrondissement de Saint-Girons qui va se jeter dans la Garonne à Cazères. — L'*Arize* est un torrent dont le bassin est beaucoup moins considérable que ceux de l'Ariège et du Salat. Elle a 75 kil. de cours (Ariège et Haute-Garonne), mais elle n'est navigable ni flottable sur aucun point de son parcours. Elle reçoit, à droite, la *Picade*, l'*Anjole*, l'*Aillères*, le *Gabre*, le *Ménay*, la *Dourne*; à gauche, l'*Artillac*, le *ruisseau de Clermont*, le *Camarade*, le *Montbrun*, l'*Argain*. — L'Ariège a pour origine *la source de Font-Nègre*, au pied du pic Nègre d'*Embalire* (2,812 m.), qui se dresse sur les confins du val d'Andorre et des Pyrénées-Orientales. Elle entre dans le département près de l'Hospitalet. De là, elle coule dans d'étroites gorges rocheuses jusqu'à Ax. D'Ax à Tarascon, la rivière est enserrée presque continuellement entre deux murailles de rochers. Mais après Tarascon sa vallée tend à s'élargir, et, à Varilhes, l'Ariège débouche dans une plaine fertile. Jusqu'à Saverdun, elle longe, à gauche, la base de collines cultivées; à partir de Saverdun, elle arrose une plaine unie, mais, à 5 kil. de ce bourg, à l'endroit même où elle devient flottable, elle entre dans le dép. de la Haute-Garonne. Dans la partie moyenne de son cours, entre Foix et Saverdun, l'Ariège roule des paillettes d'or. Les affluents de l'Ariège dans le département ne sont que des ruisseaux, à l'exception de quatre. Il suffit de les énumérer : le *Sisca*, qui sort de l'étang du même nom et forme une belle cascade ; les ruisseaux des *Besines*, de *Crémal*, de *Cargathi* et du *Nabre*, qui descendent des montagnes qui forment, à droite, la bordure de l'Ariège entre l'Hospitalet et Mérens. Le ruisseau de *Mourguillou* prend naissance dans un petit étang au pied du pic de Castille et se jette dans l'Ariège, par la rive gauche, à Merens. L'*Orlu* ou Oriège traverse deux étangs (étangs de Fauzy, d'Enleyre), reçoit la rivière d'Orgeix et se jette dans l'Ariège, par la rive droite, à Ax. A Ax, débouchent aussi, du même côté, la *Lauze* et le ruisseau de la *Fouis*. D'Ax aux Cabannes, l'Ariège reçoit, à droite, le torrent de *Caussou* et le ruisseau de *Souquet;* à gauche le torrent de *Nagear* et les ruisseaux de *Lagal*, de *Luzenac* et de *Mourègnes*. — L'*Aston* (30 kil.) descend d'un étang situé au pied du pic de Joucla (2,766 m.) et se jette dans l'Ariège au-dessous de Cabannes, à gauche (515 m.) ; l'Aston reçoit lui-même à gauche les torrents de Guixel, de Querlong, grossi de la Coume de Jax, de Calvière, le Sirbal et le Ressec.

A Tarascon se trouve le confluent de l'Ariège et du Vicdessos. Le *Vicdessos* vient de la frontière d'Espagne ; il est grossi, à gauche, du torrent de Lartigue, à droite, du torrent de Siguer, dont les gorges sont très sauvages; il traverse l'une des régions de la France les plus riches en minerai de fer (40 kil. de cours). De Tarascon à Saverdun l'Ariège reçoit, à gauche, la *Courbière*, le *Saurat*, l'*Argat* (22 kil.), qui traverse Foix, le *Lestrique ;* à droite, le ruisseau d'*Arnave*, le *Scios*, le *Crieux* (42 kil.), rivière de plaine. Les deux plus grands affluents de l'Ariège, l'*Hers* et la *Lèze*, n'ont qu'une partie de leur cours dans le département : 1° Le *Grand Hers* prend sa source (1,792 m.) dans le canton de Lavelanet, à quelques kilomètres au N. d'Ax. D'abord, tantôt il limite les dép. de l'Ariège et de l'Aude, tantôt il s'engage dans l'un ou dans l'autre ; au-dessous de Sonac, il rentre pour quelque temps dans l'Ariège et, à partir de Mirepoix, décrit une grande courbe du côté de l'O. A Rieucros, l'Hers débouche dans la plaine de Pamiers. Il baigne encore le dép. de l'Aude au-dessous de Gaudiès pendant quelques kil., puis il repasse dans l'Ariège (Mazères), qu'il quitte bientôt définitivement pour le dép. de la Haute-Garonne. L'Hers reçoit sur sa rive gauche le ruisseau de Brière, le Douctouyre ; sur sa rive droite, la Frau, la source intermittente de Fontestorbes, l'Ambrolc. — Quant à la *Lèze*, elle prend sa source à 450 m. d'alt. dans le cant. de Varilhes. Sa vallée, en ligne droite, est fertile et pittoresque (75 kil.). Au-dessous de Lézat, elle entre dans la Haute-Garonne ; elle reçoit l'Argenoux, le Cazaux, le Monesple et le Latou. — Le dép. de l'Ariège renferme environ 150 lacs dans les montagnes. Les plus dignes d'être cités sont le lac d'*Albe* (2,212 m.), l'étang de *Médaconrbe* (2,192 m.), d'où sort le Vicdessos; l'étang de *Fontargente* (2.146 m.), d'où sort l'Aston ; les trois *étangs de Tabe*, situés sur le pic de Saint-Barthélemy.

Climat. — Comme le climat de tous les pays montagneux situés dans une région méridionale, le climat de l'Ariège est extrême et variable suivant les lieux. La neige couvre les montagnes de sept. en avr.: elle recouvre les hautes plaines pendant tout l'hiver. Mais, dans la plaine de Pamiers, le thermomètre monte en été jusqu'à 36° centigrades. Les orages de grêle sont fréquents; la moyenne annuelle des jours de pluies est de 128 ; la hauteur annuelle des pluies est de 0m120 vers les sources

de l'Ariège, de 0m73 à Foix, de 0m60 à Pamiers. Le vent du N.-O. est le plus fréquent, comme dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Les vents du N. et du S. sont rares.

Flore et faune naturelles. — Il importe de remarquer surtout, à propos de la flore naturelle de l'Ariège, que les forêts se trouvent presque toutes disposées sur les flancs de la rangée des montagnes de Tabe. Les flancs et les contreforts de cette chaîne sont boisés par les grandes forêts de Riverenert, du Bosc, de Brassac, de Ganac, de Montoulieu, de Prayols, du Basque et d'Embeyre, de Tiblac et des Hares. Dans les montagnes pyrénéennes, la faune sauvage est encore assez riche. On y trouve des ours. Les habitants d'Ustou se livrent à l'élevage des oursons que les saltimbanques achètent pour les promener dans les foires.

Histoire depuis 1789. — Le dép. de l'Ariège a été formé, en 1790, de l'ancien comté de Foix (406,455 hect.), de presque tout le Conserans ou Couserans (162,509 hect.), qui dépendait de la Gascogne, et d'un certain nombre de paroisses de la province de Languedoc qui composaient la seigneurie de Donezan (Quérigut). En outre, il comprend près de la moitié de l'ancien diocèse languedocien de Mirepoix et une portion de l'ancien diocèse de Rieux. On fit abstraction de toutes les convenances historiques quand on réunit ainsi en une seule circonscription des fragments du Languedoc et de la Gascogne, séparés depuis le temps reculé où la Gascogne était Aquitaine et le Languedoc Narbonnaise. La division du département en arrondissements a été opérée d'une façon plus rationnelle. Le pays de Foix a toujours été partagé en haut et bas comté ; or, le Pas de la Barre, à une lieue au N. de Foix, qui marque aujourd'hui la séparation des arr. de Foix et de Pamiers, marquait autrefois celle des deux comtés. Depuis le commencement de ce siècle, le préfet de l'Ariège, représentant la France, est coviguier de la vallée d'Andorre avec l'évêque espagnol d'Urgel.

Divisions administratives actuelles. — *Arrondissements.* Le dép. de l'Ariège se compose aujourd'hui des trois arr. de Foix, de Pamiers et de Saint-Girons. Leurs superficies respectives sont les suivantes : *Foix*, 210,254 hect. ; *Pamiers*, 128,770 hect. ; *Saint-Girons*, 149,717 hect. En tout, 489,387 hect.

Cantons. Les trois arrondissements sont divisés en 20 cantons : 8 pour Foix, 6 pour Pamiers, 6 pour Saint-Girons. En voici la liste : *Arr. de Foix.* Ax, la Bastide-de-Sérou, Cabannes, Foix, Lavelanet, Quérigut, Tarascon, Vicdessos. — *Arr. de Pamiers.* Le Fossat, le Mas d'Azil, Mirepoix, Pamiers, Saverdun, Varilhes. — *Arr. de Saint-Girons.* Castillon, Massat, Oust, Sainte-Croix, Saint-Girons, Saint-Lizier.

Communes. Ces 20 cantons se subdivisent en 334 communes : 139 dans l'arr. de Foix, 114 dans celui de Pamiers et 83 dans celui de Saint-Girons. On citera plus loin le nom de celles qui ont plus de 1,000 hab.

Divisions judiciaires. Police. Prisons. Le dép. de l'Ariège ressortit à la cour d'appel de Toulouse. Foix est le siège de la cour d'assises. Il y a trois tribunaux de 1re instance, à Foix, Pamiers, Saint-Girons; une justice de paix dans chaque ch.-l. de cant. En 1882, il y avait, en outre, 8 commissaires de police dans le département; 176 gendarmes, 14 agents de police, 249 gardes champêtres, 343 gardes particuliers assermentés, 129 gardes forestiers et 64 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y a 28 chambres de sûreté dans les casernes de gendarmerie.

Établissements d'instruction publique. Le dép. de l'Ariège appartient à l'académie de Toulouse. Les établissements publics d'enseignement secondaire sont les trois collèges communaux de Foix, de Pamiers et de Saint-Girons. L'école normale d'instituteurs de Foix recrute le personnel de l'enseignement primaire.

Divisions ecclésiastiques. Le dép. de l'Ariège forme le diocèse de Pamiers, suffragant de l'archevêché de Toulouse. En 1881, le clergé de ce diocèse se composait de 20 curés, 294 desservants; en tout, 314 prêtres, sans compter 75 élèves ecclésiastiques.

Divisions militaires. L'Ariège appartient à la 6e subdivision militaire (Pamiers, Foix, cant. de Massat), et à la 8e (Saint-Girons, moins le cant. de Massat) de la 17e région de corps d'armée, dont le siège est à Toulouse. Il ressortit à la 17e légion de gendarmerie.

En outre, il ressortit à la 10e inspection des ponts et chaussées. à l'arrondissement minéralogique de Toulouse (division du S.-O.) et il forme la 39e conservation forestière.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1886 a constaté dans le dép. de l'Ariège une population totale de 237,619 hab. Les dénombrements précédents avaient relevé les chiffres suivants :

1801 : 196.454	1841 : 265.607	1861 : 251.850
1806 : 222.827	1846 : 270.535	1866 : 250.436
1821 : 234.878	1851 : 267.435	1872 : 246.298
1831 : 253.730	1856 : 251.318	1876 : 244.795
1836 : 260.536		1881 : 240.601

Ainsi, la population de l'Ariège s'est accrue régulièrement de 1801 à 1846 ; elle a diminué régulièrement à chaque recensement de 1851 à 1886, et elle est revenue, à cette dernière date, à l'état où elle se trouvait vers 1822. La population spécifique du département était de 49,15 hab. par kil. q. en 1881, chiffre bien inférieur à la moyenne de la France entière. Les villes se dépeuplent aussi bien que les campagnes. Le nombre des naissances excède pourtant celui des décès (l'excédent a été de 379 en 1882). — Voici les chiffres de la population, par arrondissement, d'après les dénombrements de 1881 et de 1886 :

Arrondissements	1881	1886
Foix..........	81.435	80.574
Pamiers.......	76.759	75.659
Saint-Girons...	82.407	81.386
Totaux....	240.601	237.619

Ainsi tous les arrondissements voient leur population diminuer peu à peu dans des proportions presque égales. En vingt ans et demi la diminution a atteint la proportion considérable de 44,6 sur 1,000. L'émigration en est la seule cause. En cinquante ans, on calcule que l'émigration a enlevé 65,752 hab. au département. Il faut entendre l'émigration dans les départements voisins, car l'émigration hors de France n'atteint pas de fortes proportions; le maximum a été, en 1874, de 66 personnes et le minimum, en 1878, de 3. Le nombre des émigrants a été de 32 en 1883. — Voici, par arrondissements et par cantons, la liste des communes dont la population totale dépasse 1,000 hab. :

Arrondissement de Foix. — *Cant. d'Ax :* Ax, 1,813. *Cant. de la Bastide-de-Sérou* : la Bastide-de-Sérou, 2,591; Durban, 1,019. *Cant. des Cabannes :* Néant. *Cant. de Foix :* le Bosc, 1,092; Brassac, 1,343; Foix, 7,369; Ganac, 1,221 ; Saint-Paul-de-Jarrat, 1,311 ; Serres, 1,653. *Cant. de Lavelanet :* Belesta, 2,517; Fougax et Barrineuf, 1,556 ; Lavelanet, 3,246 ; Montferrier. 1,485. *Cant. de Quérigut :* Néant. *Cant. de Tarascon :* Saurat, 3,413; Tarascon, 1,739. *Cant. de Vicdessos :* Auzat, 1,261 ; Goulier et Olbier, 1,109; Suc et Sentenac, 1,196.

Arrondissement de Pamiers. — *Cant. du Fossat :* Artigat, 1,023; Carla-Bayle, 1,562; Lézat, 2,542; Saint-Ybars, 1,867. *Cant. du Mas-d'Azil :* les Bordes-sur-Arize, 1,155; Daumazan, 1,143; le Mas-d'Azil, 2,350. *Cant. de Mirepoix :* Laroque-d'Olmes, 1,226; Léran, 1,041 ; Mirepoix, 3,934. *Cant. de Pamiers :* Pamiers, 11,944. *Cant. de Saverdun :* Mazères, 3,394; Montaut, 1,294; Saverdun, 3,642. *Cant. de Varilhes* : Varilhes, 1,669 ; Verniolle, 1,214.

Arrondissement de Saint-Girons. — *Cant. de Castillon :* Balaguères, 1,056; Bethmale, 1.835; les Bordes-sur-Lez, 1,077; Saint-Lary, 1,231; Sentein, 1,281. *Cant. de Massat :* Aleu, 1,151; Biert, 2,348; Boussenac, 2,652; Massat, 3,912; le Port, 2,435; Soulan, 1,853. *Cant. d'Oust :* Ercé, 2,973; Oust, 1,496; Seix, 3,117; Sentenac, 1,067; Ustou, 2,521. *Cant. de Sainte-Croix :* Sainte-Croix, 1,580; Tourtouse et Lasserre, 1,087. *Cant. de Saint-Girons :* Alos, 1,109; Castelnau-Durban, 1,595; Esplas, 1.530; Lacourt, 1,135; Lescure, 1,516; Moulis, 2,144; Rimont, 1,688; Riverenert, 1,505; Saint-Girons, 5,459. *Cant. de Saint-Lizier :* Betchat, 1,224; Montjoie, 1,800; Prat et Bonrepaux, 1,245; Saint-Lizier, 1,478.

Il n'y a dans le dép. de l'Ariège que 7 communes urbaines, c.-à-d. dont la population agglomérée dépasse le chiffre de 2,000. En 1876, la proportion de la population urbaine était de 15,3 °/₀ et celle de la population rurale de 84,7. En revanche, la population agglomérée est plus nombreuse (132,331 en 1881) que la population éparse (105,533). La densité kilométrique de la population urbaine est de 147,3, fort inférieure à la moyenne générale de la France; celle de la population rurale est de 43,2, également inférieure à la moyenne générale. Contrairement à ce qui se passe partout ailleurs, les villes ne tendent pas à s'accroître sensiblement; c'est que l'émigration, très active, comme nous l'avons vu, se porte hors du département.

Etat des personnes. 1° *D'après la nationalité :* Sur les 232,770 hab. qui constituent la population du département (en 1881), quand on décompte les soldats, les malades des hôpitaux, etc., 232,469 sont nés de parents français, 22 sont naturalisés. Les étrangers sont au nombre de 453. 177,428 sont nés dans la commune où ils habitent; 40,168 dans une autre commune du département; 14,873 dans un autre département ou dans les colonies, 301 à l'étranger; 2° *D'après le sexe.* Lors du recensement de 1881, il y avait dans le dép. de l'Ariège 116,700 hommes et 116,070 femmes; 3° *D'après la profession,* 116,566 personnes, d'après le même recensement, se consacrent à l'agriculture, 38,325 vivent de l'industrie, 9,389 du commerce, 8,662 vivent exclusivement de leurs revenus ou pensions. On compte, en outre, 1,065 personnes qui s'occupent de transports, 2,894 « sans profession ». La force publique emploie 1,950 hommes, et les professions libérales sont exercées par 8,726 hab. 196 personnes sont classées sous la rubrique « profession inconnue ». En somme, les travailleurs agricoles constituent les deux tiers environ de la population totale.

État économique du département. — 1° *Propriété :* La cote foncière relève, pour 1884, 127,537 propriétaires imposables dans le dép. de l'Ariège. 118,084 appartiennent à la petite propriété, 8,675 à la moyenne propriété, 778 seulement à la grande propriété (au-dessus de 50 hect). Si l'on décompose ces chiffres, on voit que 22,095 propriétés sont inférieures à 10 ares; que 13,149 ont une superficie de 10 à 20 ares; 23,449 de 20 à 50 ares; 20,396 de 50 ares à 1 hect.; 18,809 de 1 hect. à 2 hect.; 9,158 de 2 à 3 hect.; 5,330 de 3 à 4 hect.; 3,439 de 4 à 5 hect.; 2,259 de 5 à 6 hect. Dans la propriété moyenne dominent les biens de 10 à 20 hect. (2,777); dans la grande propriété, ceux de 50 à 75 hect. (350). Mais il faut remarquer qu'au point de vue de la superficie la grande propriété occupe 167,221 hect., tandis que la petite propriété n'en recouvre que 120,796 et la moyenne 118,938. Les 127 domaines au-dessous de 200 hect. comprennent à eux seuls 111,358 hect., tandis que les 22.095 propriétés inférieures à 11 ares n'occupent que 826 hect. En somme, la propriété n'est pas très morcelée dans le dép. de l'Ariège.

2° *Agriculture :* D'après l'enquête de 1879 sur l'état du sol de la France, le dép. de l'Ariège comprenait à cette date, 42,268 hect. de terres incultes; 12,475 hect. de superficies bâties ou occupées par des voies de communication. Les bois et forêts recouvraient 157,840 hect. Quant au territoire agricole, il se composait de 90,576 hect. consacrés aux céréales; 25,106 aux farineux; 1,658 aux cultures industrielles; 2,587 aux cultures potagères et maraîchères. 15,493 hec. étaient attribués aux prairies artificielles et 14,765 aux vignes. Enfin, 21,834 hect. étaient en prairies naturelles et 79,528 en pâturages et en pacages. Les prairies et les terres labourables se trouvent presque exclusivement dans l'arr. de Pamiers. — Voici, pour 1885, d'après le *Bulletin du Ministère de l'Agriculture* (décembre 1886) la superficie occupée et le rendement donné par les diverses cultures :

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
Froment	34.844 hect.	428.650 hectol.
Méteil	4.476 —	60.990 —
Seigle	10.726 —	136.796 —
Orge	256 —	3.866 —
Sarrasin	5.365 —	63 011 —
Maïs	17.805 —	267.827 —
Millet.............	172 —	3.874 —
Avoine............	9.348 —	114.409 —
Pommes de terre....	32.050 —	972.000 —
Châtaignes.........	»	11.337 quint.
Chanvre......	92 —	275 —
Lin	1.085 —	7.110 —
Betteraves fourragères	589 —	71.650 —
Vignes............	14.594 —	82.165 hectol.

La vigne, le blé et les pommes de terre sont, comme on le voit, les principales cultures du pays; les céréales et les farineux dépassent les besoins de la consommation. Le vin, récolté dans les parties basses du département, donne un produit moyen de 16 hectol. 26 par hect. Les vins de Pamiers ont une bonne réputation, surtout le vin blanc qu'on récolte sur les collines qui avoisinent cette ville. Les crus de Bordes, de Teilhet, d'Engraviès, de Mercus et de Foix sont également estimés. La culture maraîchère et savante n'existe guère qu'aux environs de Pamiers. Les forêts recouvrent environ toute la partie méridionale des arr. de Foix et de Saint-Girons. — Le bétail n'est pas, naturellement, très nombreux. Au 31 déc. 1885, on comptait dans le département 9,300 chevaux, 1,523 mulets, 9,362 ânes (12 départements seulement en possédaient davantage); 29,348 bœufs ou taureaux; 56,772 vaches et génisses; 13,998 veaux; 398,704 moutons, 54,331 porcs; 5,991 chèvres. On a récolté la même année 502,283 kilogr. de laine, valant 728,310 fr., et 728,310 kilogr. de suif d'une valeur de 480,684 f. Trois départements seulement (Rhône, Puy-de-Dôme, Seine-Inférieure) produisent une plus grande quantité de *suif.* Les chèvres et les vaches donnent du lait qui sert à fabriquer des *fromages;* l'Etat a créé de grandes fromageries au Calmille et à Gudanes, près de Cabannes. Il y a d'importantes fromageries privées à Capblong, Estaniels, Auzat et Daumazan. La volaille est très abondante et s'exporte dans les départements voisins. Le nombre des ruches d'abeilles en activité était de 10,532 en 1883, qui produisaient 55,811 kilogr. de miel et 9,479 kilogr. de cire.

3° *Industrie :* Le dép. de l'Ariège est un des plus favorisés de la France au point de vue des richesses minéralogiques. Mais l'exploitation de ces richesses n'est pas encore très avancée; la population industrielle ne s'élève qu'à 38,325 hab. — En 1882, le département renfermait 40 établissements industriels avec 90 machines à vapeur, d'une force totale de 1,414 chevaux. Sur ces 1,414 chevaux-vapeur, 1.166 étaient employés dans des usines métallurgiques, 123 pour l'agriculture et 40 seule-

ment pour les mines et carrières. A ces forces-vapeur, il faut ajouter les forces hydrauliques fournies par un grand nombre de torrents. Le département, qui ne produit pas de combustibles minéraux, en a brûlé, en 1882, 88,200 tonnes, d'une valeur de 2,255,300 fr. En revanche, on a extrait la même année 45,120 tonnes de minerai de fer, valant 502,581 fr. sur le carreau de la mine, et 2,627 tonnes d'autres minerais métalliques: plomb argentifère à Pouech et à Saint-Lary; plomb à Aulus; manganèse à Montels. — Les mines de fer, en exploitation à Castelnau, Château-Verdun, Miglos, Rancié, sont classées au premier rang en France et à l'étranger, pour la fabrication de l'acier. Les minerais étaient traités autrefois par le système des forges à la catalane; ces forges sont remplacées aujourd'hui par les usines à fer de Pamiers (2,200 ouvriers) et de Saint-Pierre, les hauts-fourneaux de Tarascon, les forges des environs de Foix et de Serres. En 1882, la production a été 22.150 tonnes de fonte; 16,509 de fer; 3,475 d'aciers de forge; 2,500 d'aciers puddlés; 155 d'aciers de cémentation; 18 d'aciers fondus au crenset. La valeur totale de la production a été de près de 5,000.000 de fr. Les autres industries extractives ont pour matière les marbres et les eaux minérales. Les marbres, qui sont abondants, sont malheureusement peu exploités. On trouve le marbre noir antique à Bédeilhac; la brèche violette à Bordes; le marbre statuaire à Saint-Girons et à Belesta. Il y a des pierres de taille à Gudas; des ardoises à Siguer et à Unac; des pierres à aiguiser les faulx à Aleu; du talc à Monsegur, du kaolin à Mercus, gisement exploité pour les manufactures de Toulouse. Les sources minérales de l'Ariège sont très célèbres. On cite les eaux thermales sulfureuses d'Ax; ferrugineuses d'Audinac et d'Aulus; sulfurées sodiques de Carcanières; bicarbonatées calciques d'Ussat. Les autres industries sont extrêmement peu développées dans le département. Il y a une fabrique de porcelaines et faïences (50 ouvriers); 9 de papiers et cartons (435 ouvriers), à Saint-Girons; une filature de coton (60 ouvriers) et 42 filatures de laine (2,320 ouvriers). Citons encore les fabriques de drap de Lavelanet, les minoteries de Foix, de Pamiers, de Crampagna et de Saint-Girons. Il y a deux usines à gaz dans le département.

4° *Commerce et circulation:* Le dép. de l'Ariège *exporte* des graines, du beurre, du fromage, du miel, de la cire, des moutons, des bois de construction, du fer, de la résine, du jayet, du jaspe, de la pierre de taille, du gibier. Il importe des objets fabriqués, des denrées coloniales et de la houille. Les 43 *bureaux de poste* ont produit, en 1882, 264,261 francs. Deux départements seulement ont produit moins encore; les 34 *bureaux télégraphiques* ont versé au Trésor un produit net de 45,757 fr. 63, ce qui donne à l'Ariège un rang plus honorable pour les télégraphes que pour les postes. Sur les 271 kil. de routes nationales, il a circulé quotidiennement 187 colliers et le tonnage kilométrique utile pour 1882 a été de 9,089 tonnes. Les routes départementales de l'Ariège avaient, au 31 déc. 1882, une longueur totale de 326 kil. (169 colliers par jour) et 3,543 kil. de chemins vicinaux dont 473 kil. de chemins de grande communication et 682 d'intérêt commun. Il y a 4 routes nationales et 15 routes départementales. — Le département est traversé par deux lignes de chemin de fer, d'un développement total de 64 kil. : 1° La *ligne de Boussens à Saint-Girons* qui se détache, au S. de Boussens, de la ligne de Toulouse à Tarbes. Elle dessert Prat et Bonrepaux, Caumont, Saint-Lizier et Saint-Girons (20 kil. dans le département); 2° *Ligne de Toulouse à Foix et à Tarascon* qui se détache, à Portat, de la ligne de Toulouse à Tarbes. Elle dessert les stations de Saverdun, Pamiers, Varilhes, Foix, Mercus et Tarascon (44 kil.). Plusieurs lignes sont projetées. D'abord il est question de prolonger la ligne de Toulouse à Tarascon jusqu'à Ax en passant par Ussat-les-Bains. D'autres lignes sont concédées de Pamiers à Limoux, de Saint-Girons à Foix, de Foix aux environs de Carcassonne (ligne stratégique des Pyrénées); enfin, de Carbonne à la Bastide-de-Sérou, par le Mas-d'Azil.

5° *Finances:* En 1880, le dép. de l'Ariège a fourni 6,033,704 fr. 10 au budget ordinaire et 2,113,646 fr. 96 au budget sur ressources spéciales. Il vient à cet égard le 82e sur la liste des 87 départements français. Sa contribution totale se décompose comme il suit : Contributions directes (fonds généraux), 1,171,946 fr. 60; taxes assimilées aux contributions directes, 67,697 fr. 69; enregistrement, timbre et domaines, 1,962,711 fr. 14; produits des forêts, 11,277 fr. 55; contributions indirectes, 2,292,421 fr. 23 ; postes, 262,681 fr. 57 ; télégraphes, 38,615 fr. 60; impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières, 4,795 fr. 40; produit des amendes et condamnations pécuniaires, 49,207 fr. 51. — Les revenus départementaux ont été de 870,969 fr. 70 en 1884 (il y a 30 cent. extraordinaires); les revenus des 336 communes se sont élevés à 624,862 fr. Le nombre moyen des centimes par commune est 83; il y a 23 octrois dans le département, ce qui est, relativement, un chiffre considérable. — En 1883, le dép. de l'Ariège a fourni 6,481,789 fr. 80 au budget ordinaire et 2,567,739 fr. 11 au budget sur ressources spéciales.

État intellectuel du département. — En 1882, sur 1,602 jeunes gens maintenus sur les listes de tirage au sort, 299 étaient absolument illettrés, 75 savaient lire seulement; 1,168 savaient lire, écrire et compter, et 14 étaient bacheliers. — Le département comptait, en 1882-83, 13 *écoles maternelles*, dont 2 laïques et 11 congréganistes. Elles recevaient 1,510 enfants, sur lesquels les écoles congréganistes recevaient 624 garçons et 724 filles. Il y avait 719 *écoles primaires* publiques (655 laïques et 64 congréganistes); plus 40 écoles libres, dont 31 congréganistes. 39,408 enfants étaient instruits dans ces écoles, 31,960 par des laïques, 7,448 par des congréganistes. Les *cours d'adultes* (hommes) étaient au nombre de 184 avec 3,676 élèves ; et les cours d'adultes (femmes) étaient au nombre de 66 avec 1,027 élèves. — Pendant cette année scolaire 429 certificats d'études primaires furent décernés, 118 brevets élémentaires et 15 brevets supérieurs. — Les 222 *bibliothèques populaires des écoles* du département contenaient 15,838 livres et le nombre de prêts monta, en 1883, à 15,315; les 21 *bibliothèques pédagogiques* contenaient 4,765 livres; 140 *caisses d'épargnes scolaires* délivrèrent 1,328 livrets pour une valeur de 11,413 fr. Les 144 *caisses des écoles* fonctionnaient si bien qu'à la fin de 1882-83 les recettes s'élevaient à 7,515 fr. contre 4,671 fr. de dépenses. La *Société de secours mutuels* des instituteurs et institutrices comptait 121 membres et l'actif de la société était de 31,500 fr. Les dépenses totales de l'instruction primaire ont été de 755,571 fr. 30; la subvention de l'État de plus de 700,000 fr. — L'*enseignement secondaire* est distribué dans les trois collèges communaux de Foix, de Pamiers et de Saint-Girons, et dans les deux petits séminaires de Pamiers et de Notre-Dame-de-Sabart. En 1882-83, il y avait dans les trois collèges communaux 658 élèves, dont 370 externes ; 314 seulement se consacraient à l'enseignement classique et 213 à l'enseignement spécial. — La bibliothèque de Foix renferme une collection de médailles trouvées dans le pays; elle occupe les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Valusien ; on y remarque les livres liturgiques de la cathédrale de Mirepoix. La ville de Foix possède aussi un musée préhistorique et d'histoire naturelle, fondé par M. Garrigou. Il y a à Foix une Société ariégeoise des arts, des sciences et des lettres.

État moral du département. — La statistique judiciaire de l'Ariège, pour 1882, relève 11 condamnations en cour d'assises. Les trois tribunaux correctionnels examinèrent cette année-là, 986 affaires et 1,116 prévenus. Sur ces 1,116 prévenus, 273 furent condamnés à l'emprisonnement et 806 à des amendes ; 227 condamnés étaient des récidivistes. Enfin, 1,177 contraventions furent jugées

en simple police. — Il y eut 7 *suicides* en 1882. Les *bureaux de bienfaisance* sont au nombre de 160 et ils ont secouru 3,135 individus en 1882. Leurs recettes se sont montées à 234,084 fr.; leurs dépenses à 106,195 fr. — Les *hospices et hôpitaux* sont au nombre de 12 avec 519 lits et un personnel hospitalier de 105 hommes ou femmes. Leurs recettes ont été, en 1882, de 220,874 fr. et leurs dépenses de 228,657 fr. Il y a eu 18,165 journées de malades (hommes); 17,727 journées de malades (femmes) et 385 journées de malades (enfants). Le service des enfants assistés a secouru 99 enfants dont 74 à la campagne. — La *caisse des retraites pour la vieillesse* a reçu 1,239 versements, valant 26,010 fr., ce qui a porté le total des versements opérés, depuis le 11 mai 1851, à 271,622 fr. 36. — Les 4 caisses d'épargne avaient délivré, au 1er janv. 1882, 4,063 livrets et, au 31 déc. de la même année, 4,441, représentant une valeur de 2,062,616 fr. Deux départements seulement ont des caisses d'épargne pourvues d'un capital encore inférieur. — L'Ariège compte 68 *sociétés de secours mutuels* (15 autorisées, 53 approuvées) avec 6,972 membres. — En 1882, les *libéralités* se sont élevées à une somme de 21,360 fr. — En 1883, le nombre des naissances d'enfants naturels n'a été que de 255 sur 6,004 naissances. Ch.-V. L.

BIBL. : MERCADIER, *Ebauche d'une description du dép. de l'Ariège*, 1801, in-8. — DU MEGE, *Statistique générale des départements pyrénéens*; Paris, 1828, 2 vol. in-8. — *Annuaires du département de l'Ariège*, publ. depuis 1869; Foix, in-8. — C. BERGÈS, *Description du département de l'Ariège*; Foix, 1839, in-12. — *Annales de la Société d'agriculture du département de l'Ariège*, de 1817 à 1820. — *Journal d'agriculture et des arts du département de l'Ariège*, de 1820 à 1831. — *Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Ariège*, de 1833 à 1854. — *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1832 et années suivantes. — F. GARRIGOU, *Monographie des eaux minérales des Pyrénées*; Paris, 1865, 6 vol. in-8. — MUSSY, Carte géologique du dép. de l'Ariège, 1870. — C. DE LACVIVIER, *Etudes géologiques sur le dép. de l'Ariège*; Paris, 1884.

ARIÉGEOIS, race bovine (V. BŒUF).

ARIEN. Arien strict; Semi-Arien ou Eusébien (V. ARIANISME).

ARIENZO. Ville de la prov. de la Terre de Labour, circuit de Caserte (Italie mérid.), entre Naples et Bénévent. Commerce assez important d'oranges et d'huile d'olive; 3,800 hab. A l'entrée de l'étroit défilé qui va d'*Arpia* à *Arienzo* se trouvent les Fourches Caudines, si célèbres par le passage des légions romaines sous le joug (312 av. J.-C.).

ARIENZO (Métrol.). Poids espagnol (V. ADARME).

ARIÉOIS ou ARÉOIS. Les ariéois formaient une association et presque une sorte de caste dans la Polynésie et surtout à Taïti et aux îles Marquises. Sa grande célébrité, sa grande importance qui a arrêté tous les ethnographes, vient de la manière dont son objet était envisagé par les Polynésiens et du contraste de cette manière de voir avec celle qui nous est familière, avec nos principes de morale élémentaire. La société des ariéois qui avait un caractère essentiellement religieux et était placée sous l'invocation du principal dieu polynésien, du dieu Oro, imposait à ses membres un long noviciat et des épreuves, et comprenait la fine fleur de la société polynésienne. Elle constituait une très fière aristocratie, puisqu'on raconte qu'un Taïtien amené par Cook se considérait, en qualité d'ariéoi comme l'égal du roi d'Angleterre. Cependant l'unique objet de cette société était de permettre à ses membres de satisfaire tous leurs désirs amoureux, de vivre continuellement dans la débauche et, subsidiairement, de restreindre l'accroissement de la population. Celui qui aspirait à en faire partie commençait par se livrer à des accès de délire religieux, et, pour y conquérir ses titres définitifs et y arriver à la classe la plus élevée, il devait s'engager, par serment, à mettre à mort tous les enfants qu'il pourrait avoir. Une femme de la société qui n'étouffait pas son enfant à la naissance et trouvait parmi ses membres un père d'adoption était immédiatement chassée avec celui-ci et traitée avec mépris de *porteuse d'enfants*. Les pratiques religieuses consistaient en des chants, des danses, et des mimiques sacrées. Tout le reste du temps des sociétaires se passait en festin, en luttes, en danses de nature obscène, comme la célèbre *timorodie*, en orgies perpétuelles. Aucun frein, aucune règle; toutes étaient à tous et les unions particulières entre hommes et femmes ne duraient pas plus de deux ou trois jours. Bien plus, les sociétaires voyageaient fréquemment d'île en île pour multiplier les accouplements et varier encore davantage leurs plaisirs. — La société des ariéois n'est pas unique en son genre. On a particulièrement rapproché d'elle celle des *Ixcuinames* dans l'ancien Mexique, qui mêlaient à leurs cérémonies religieuses et à leurs sacrifices humains des pratiques obscènes et de perpétuelles orgies. On pourrait en rapprocher bien d'autres qui ont vu le jour chez les peuples les plus divers et sous le couvert de différentes religions, à commencer par le christianisme. Mais nous le répétons, si la société des ariéois n'est pas unique dans son objet, elle l'est du moins pour le rôle social si considérable qu'elle a joué dans les sociétés polynésiennes.

ZABOROWSKI.

ARIES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 242 hab.

ARIES (Astron.). Nom latin de la constellation boréale et du signe du *Bélier* (V. ce mot), l'une des douze parties du zodiaque.

ARIETTE. Ce mot, si employé en musique, est peut-être un de ceux dont le sens est le plus vague, et cependant il a servi à désigner un des genres les plus célèbres de l'art français, la comédie dite à ariettes d'où est né l'opéra comique. Il signifia d'abord un petit air ou couplet de courte dimension; lorsque l'air prit lui-même un caractère plus varié, le mot *ariette* s'appliqua, non pas à la dimension, mais au mouvement vif et gai du morceau. L'*arioso* était le grand air grave et lyrique, l'*aria*, l'air dramatique modéré, l'*ariette* l'air de bravoure gai ou bouffon. Nos opéras comiques, imités des opéras bouffes italiens, étaient surtout dans ce style. De là leur nom d'opéras à ariettes qu'ils gardèrent jusqu'au moment où celui d'opéra comique l'emporta, bien que ces pièces souvent très dramatiques continssent des airs, non seulement de grandes dimensions, mais d'un mouvement lent et expressif. Aujourd'hui ce mot *ariette* a repris son sens primitif de petit air ou de couplet. H. L.

ARIFAT. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Montredon; 666 hab.; sur une éminence dominant le confluent du Dadou et des Bardes. — Château du XIIe siècle, remanié au XVIe siècle; cascades.

ARIF-HIKMET-BEY, homme d'Etat turc, né en 1786. Il a été dans l'empire ottoman un des chefs du parti des *Vieux-Turcs* (V. TURQUIE). Entré dans le corps des Oulémas, il fut choisi en 1846 pour remplacer, comme mufti, Mekkizadeh qui avait laissé s'accomplir les réformes et s'affaiblir le pouvoir sacerdotal. Il fit les plus grands efforts pour combattre l'influence européenne et l'esprit nouveau. Il échoua complètement et fut destitué en 1854 au moment de la guerre d'Orient. Il vécut depuis dans la retraite.

ARIGISE ou ARÉGISE. Nom de deux ducs lombards de *Bénévent* (V. ce mot).

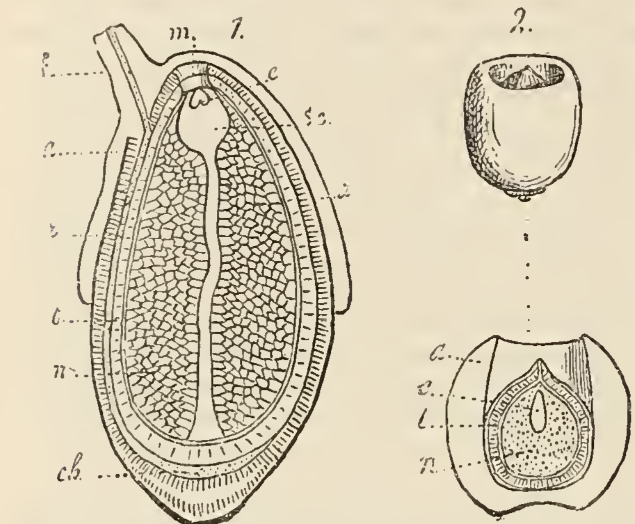
ARIGISE Ier, second duc lombard de Bénévent, régna de 591 à 641 : il agrandit son duché aux dépens des Grecs, notamment par la prise de Crotone.

ARIGISE II occupa le duché de 758 à 787; gendre de Didier, il refusa de se soumettre à Charlemagne après la ruine du royaume des Lombards et se déclara indépendant; il soutint la lutte sans désavantage marqué, mais finit en 787 par reconnaître la suzeraineté du roi franc.

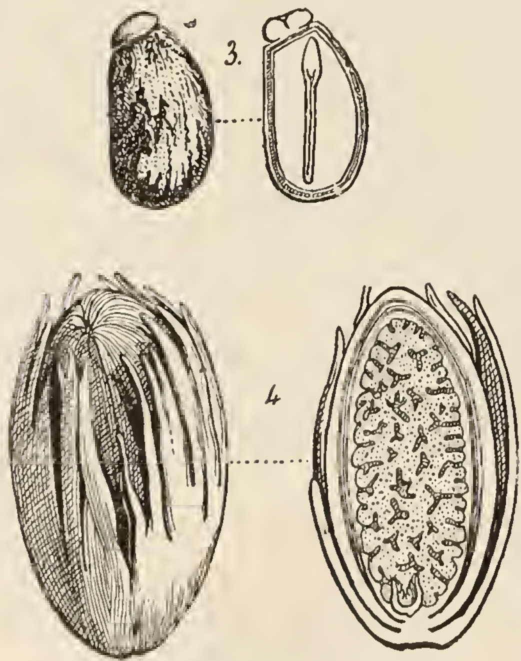
ARIGNAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège; 800 hab.

ARIGNOTE, femme grecque de Samos, fille ou tout au moins élève de Pythagore, qui passait pour l'auteur de quelques ouvrages relatifs à la doctrine de ce philosophe.

ARILLE (Bot.). L'*arille (arillus)* est une excroissance tardive, cellulaire, développée sur le funicule tout près du hile et entourant l'*ovule* (V. ce mot), sans contracter d'adhérence avec lui, d'une sorte de cupule comme dans la Pivoine, ou d'un sac souvent très vivement coloré comme dans l'If. M. J.-E. Planchon, à qui l'on doit un travail spécial sur cet organe, a défini ainsi l'arille et a montré qu'il différait d'une autre formation très souvent analogue par sa forme et sa situation, le *Faux-Arille ou Arillode*. Plus récemment, M. Baillon a cru pouvoir considérer comme identiques toutes les productions superficielles du funicule et des téguments de l'ovule et a proposé, en conséquence, de leur appliquer indistinctement le nom d'*arille*. La plupart des botanistes adoptent néanmoins la manière de voir de M. J.-E. Planchon. Quoi qu'il en soit, lorsque l'arille se développe

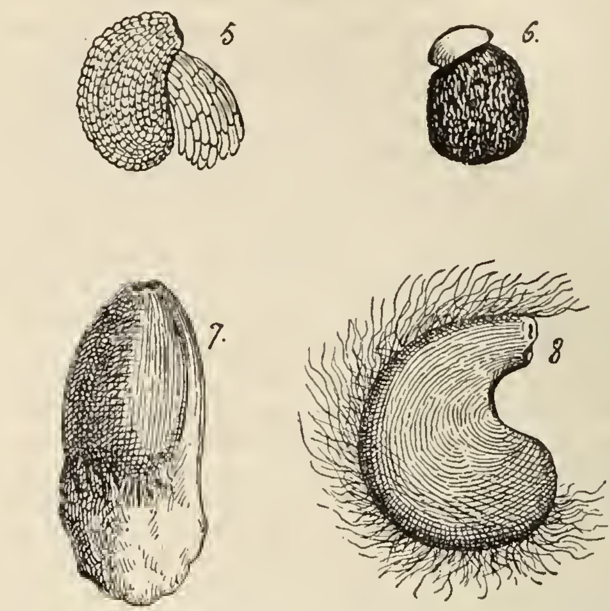


Arille. — 1. Graine de Nénuphar blanc, coupée longitudinalement: *a*, arille; *t*, tégument; *n*, albumen; *se*, sac embryonnaire; *e*, embryon; *f*, funicule; *r*, raphé; *ch*, chalaze; *m*, micropyle. — 2. Fruit de l'If, entier et coupé longitudinalement : *a*, arille ; *t*, tégument; *n*, albumen; *e*, embryon.



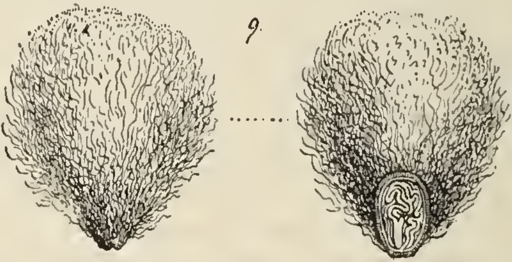
Arille. — 3. Arille micropylaire du Ricin. — 4. Arillode laciniés ou Macis du Muscadier.

sur un ovule orthotrope comme celui de l'If (fig. 2) ; il s'accroît, de bas en haut, du funicule vers le micropyle, laissant ce dernier à découvert ou le cachant parfois (dans le *Litchi*, par exemple). Dans les ovules anatropes comme celui des Passiflores, du *Nymphæa* (fig. 1), et aussi dans les ovules campylotropes, où le micropyle est rapproché du hile, l'arille, en grandissant, recouvre de bonne



Arille. — 5. Strophiole de la graine de la grande Chélidoine. — 6. Caroncule de l'Euphorbe. — 7. Crête du raphé de la graine de Populage. — 8. Aigrette linéaire de la Ketmie.

heure le micropyle et acquiert des dimensions très diverses. Ainsi, dans les genres *Pachynema*, *Hemistemma* de la famille des Dilléniacées, dans la Pivoine, le Rocouyer, etc., l'arille forme une cupule enveloppant la base de la graine; dans le *Copaifera*, l'*Hibbertia*, dans les Passiflores, il entoure à moitié la graine d'une espèce de manchette; enfin, dans les *Tetracera*, le *Nymphæa*, il l'enveloppe complètement. — L'arillode, ainsi que le définit M. J.-E. Planchon, naît d'un épaississement du pourtour du micropyle; il en résulte que sa présence ne cache jamais cet orifice, comme cela arrive avec l'arille. On observe pour l'arillode des dimensions aussi variées que pour l'arille. Celui du Ricin (fig. 3), de l'Euphorbe, n'est qu'un simple bourrelet autour du micropyle; celui du *Polygala*, de l'*Evonymus* (Fusain), du Muscadier (fig. 4), enveloppe



Arille. — 9. Graine du Cotonnier.

plus ou moins la graine. Dans le Muscadier, où on lui donne vulgairement le nom de *Macis*, il est charnu, divisé en lambeaux, très parfumé et de couleur orangée. — Enfin, sur certaines graines, on voit se produire, en différents endroits, des excroissances analogues aux arilles vrais ou faux, désignées sous les noms de *caroncules*, *strophioles*, *crêtes*, etc., et regardées comme des arilles par M. Baillon. Telles sont, par exemple, la strophiole charnue des graines de la grande Chélidoine (fig. 5), développée sur le raphé près du hile ; la caroncule des Euphorbes (fig. 6), les crêtes des Violettes, des Fèves; les aigrettes de poils nés à la chalaze de l'ovule dans les Epilobes ou suivant une ligne de la chalaze au micropyle dans la Ketmie ou *Hibiscus* (fig. 8). Le tégument tout entier de la graine est susceptible, en s'hypertrophiant, de donner des productions du même genre. Ainsi, dans le Cotonnier *(Gossypium)*, les cellules superficielles du tégument externe

se développent toutes en poils assez longs qui constituent le Coton (fig. 9) — M. J. Sachs ne considère pas l'arille comme une simple excroissance, il le regarde comme un tégument supplémentaire de l'ovule, se développant bien après les autres. Les productions arillaires trouvent, dans quelques cas, un emploi soit en médecine, soit en économie domestique. Ainsi, on mange l'arille du *Litchi;* on se sert comme condiment du macis de la muscade et des poils de l'arillode des Asclépiades pour rembourrer les coussins, etc.

Paul MAURY.

BIBL. : J.-E. PLANCHON, *Développement et caractères des vrais et des faux arilles; Ann., Sc. nat., Bot.*, 3e série, III, 1845. — H. BAILLON, *Sur l'origine du macis de la Muscade ; Compt. rend. Acad. Sc.*, LXXVIII, 1874, p. 779.

ARILLODE (Bot.). L'*arillode (arillodium)* ou faux-arille est une excroissance développée au pourtour du micropyle de certaines graines (V. ARILLE).

ARIMASPES (V. ARIMASPOMACHIE).

ARIMASPOMACHIE. Combat des Arimaspes contre les gryphons, fable orientale racontée chez les Grecs par Aristée de Proconnèse et recueillie par Hérodote. D'après cette fable, les Arimaspes étaient un peuple de guerriers, n'ayant qu'un œil, habitant l'extrême nord-ouest, sans cesse en lutte contre des animaux ailés, plus grands que des cygnes, appelés gryphons, qui étaient les gardiens de l'or enfoui dans les cavernes profondes de l'Oural. Ces gryphons étaient consacrés à Apollon; on représentait le dieu revenant de la région hyperboréenne, sur un char attelé de gryphons ou de cygnes. La fable des Arimaspes est, suivant toute probabilité, un mythe solaire. Quant à leur lutte contre les gryphons, elle a servi de thème à l'art grec et a fini par y laisser l'animal fantastique du gryphon, comme un motif de décoration architecturale (V. GRYPHON). J.-A. H.

BIBL : E. TOURNIER, *De Aristea Proconnesio et Arimaspeo poemate;* Paris, 1863.

ARIMATHIE. Ville de Palestine voisine de Lydda, patrie de *Joseph d'Arimathie* (V. ce nom) ; c'est peut-être la même ville que l'Ancien Testament appelle *Rama*, et où naquit Samuel.

ARIMAZE ou **ARIOMAZE** était, lors de l'expédition d'Alexandre, le chef d'une forteresse de Sogdiane appelée par Quinte Curce « la roche Sogdiane ». Enhardi par la force de sa position, il refusa de se rendre à Alexandre. La place fut emportée d'assaut. Ariomaze et ses principaux officiers furent battus de verges et mis en croix (Quinte-Curce, VII, 11). Cependant ce fait, qui n'est relaté ni par Arrien (IV, 19) ni par Polyen (IV, 3,29), paraît peu probable. Quant à l'endroit où se trouvait cette forteresse, il est difficile de le préciser exactement, on s'accorde généralement à la placer du côté de Derbent et Baisoun.

BIBL. : STRABON ; XI, p. 517. — ARRIEN ; IV, 19. — POLYEN ; IV, 3, 29. — QUINTE CURCE ; VII, 11. — DROYSEN, *Histoire de l'Hellénisme ;* vol. 1, III, 2.

ARINE (Géogr. et Astron.). Arim ou Arine, ville d'Asie qui a joué autrefois une certaine importance au point de vue astronomique. C'est à partir de la *coupole d'Arine* que les Arabes comptaient leurs longitudes pendant un certain temps. Ils supposaient ce point justement situé sur l'équateur, et à égale distance des colonnes d'Hercule et des colonnes d'Alexandre. Cette position centrale était pour eux bien préférable à celle du méridien des îles Canaries ou îles Fortunées, employé par les Grecs. — La coupole d'Arine, en raison de sa position, n'était probablement qu'une application de l'idée de nos ancêtres sur la *coupole de la terre*, l'ὀμφαλὸς Θάλασσης des Grecs, ou *l'umbilicus terræ* des Latins, sphère creuse sur laquelle se trouvaient fixées les étoiles. L. B.

ARINGHI (Paul), oratorien et archéologue romain, mort en 1676. Il a publié : *Roma subterranea in qua post Antonium Bosium Antesignanum, Joannem Severanum congregationis Oratorii presbyterum, et celebres alios scriptores, antiqua christianorum et præcipue martyrum Cœmeteria*, etc., *illustrantur opera et studio Pauli Aringhi ;* Rome, 1651, puis Cologne, 1659 et Paris, 1659, 2 vol., in-fol. Le titre de cet ouvrage en donne l'histoire. Commencé par Bosio, continué par Severano, et publié d'abord en Italie (1632), il fut traduit en latin et annoté par Aringhi, avec une science qui en faisait une œuvre nouvelle. Plus tard on le réduisit en un petit format à l'usage des voyageurs; Arnheim, 1671, in-12 ; enfin il fut traduit en allemand par Baumann, Amsterdam, 1668, et retraduit en italien avec ses additions, par Bottari, sous le titre de *Sculture e pitture sagre, estratte dai cimiterj di Roma ;* Rome, 1737-54, 3 vol. in-folio. On doit encore à Aringhi des traités de théologie : *Monumenta infelicitatis;* Rome, 1664, 2 vol. in-folio ; — *Triumphus pœnitentiæ;* Rome, 1670, in-folio. R. G.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia ;* Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-folio. — DE ROSSI, *Roma sotterranea.*

ARINTHOD. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier; 1,098 hab. Cette localité est dominée à l'O. par une montagne couronnée par les ruines du château de Dramelay. Eglise du XIIe siècle, contenant quelques œuvres d'art intéressantes : tableaux, statue du Christ, chaire sculptée. Dans le cimetière, très ancienne croix de pierre. Sur le territoire de la commune, deux monuments mégalithiques, dits la Pierre-Enon et la Chaise-à-Dieu. Dans la gorge de la Valouse, aiguille de rocher dite l'Homme-de-Pierre. — Tréfilerie ; tourneries hydrauliques pour le bois. — Commerce important de mulets.

ARIOBARZANE. Nom porté par trois rois ou satrapes du Pont, un satrape de Perse et trois satrapes de Cappadoce.

Satrapes et rois du Pont. 1° Xénophon (*Cyrop.*, VIII, ch. IV), nous parle d'un Ariobarzane qui fut livré au roi de Perse par son fils Mithridate ; le même historien, dans ses *Helléniques*, parle d'un Ariobarzane qui, en 405 av. J.-C., conduisit jusqu'à la côte de Mysie les ambassadeurs athéniens retenus prisonniers depuis trois années par ordre de Cyrus. On ne sait s'il s'agit du même personnage. — 2° Roi du Pont, fils de Mithridate Ier. Selon Diodore, il régna de 363 à 237 av. J.-C.. Fréret (*Acad. Inscr.*, t. XIX, p. 75) suppose qu'il était satrape de Phrygie en 368, quand il envoya un député (Xénophon, *Hellén.*, VIII, 619) aux conférences qui se tenaient alors pour apaiser les troubles de la Grèce. Corn. Nepos (*Datam.*, ch. II) en fait un satrape de Lydie, Ionie et Phrygie. Il se révolta contre Artaxercès en l'an 362, et peut être considéré comme le fondateur du royaume indépendant du Pont. Démosthène, en l'an 352 (*In Aristocr.*), nous dit qu'Athènes accorda le droit de cité à Ariobarzane et à ses trois fils. Il fut tué par un certain Mithridate, son propre fils, d'après quelques historiens. — 3° Ariobarzane, fils de Mithridate III, régna de l'an 266 jusqu'à l'an 240. Lui et son père firent appel aux Gaulois, alors en Asie, pour repousser les Egyptiens du roi Ptolémée. Le fils et successeur de cet Ariobarzane fut Mithridate IV.

Satrape de Perse. Cet Ariobarzane, d'après Arrien, Diodore et Quinte-Curce, chercha à s'opposer à la marche d'Alexandre sur Persépolis, l'an 331, en occupant un défilé dont Alexandre n'aurait pu s'emparer si un chemin de montagne ne lui avait permis de dominer le camp des Perses. Ariobarzane n'eut alors que la ressource de s'enfuir accompagné de quelques soldats (V. ALEXANDRE LE GRAND).

Rois de Cappadoce. 1° *Ariobarzane Philoromæus*, ou ami des Romains ; il est ainsi nommé sur les médailles. Chassé plusieurs fois du trône par Mithridate, il fut toujours secouru par les Romains et régna plus de 30 ans (93 à 63 av. J.-C.). En 92, Sylla le rétablit sur le trône; en 89, c'est à M. Aquilius qu'il doit de rentrer dans ses Etats d'où il fut forcé de s'enfuir de nouveau en 88, quand Rome déclara la guerre à Mithridate : la paix ne se fit qu'en 84. Dix-huit ans plus tard, après le départ de Lucullus et avant l'arrivée de Pompée, Mithridate détrôna encore ce malheureux satrape qui, en 63, céda la royauté à son fils en présence de Pompée. Celui-ci, pour le récompenser de sa fidélité aux Romains, avait annexé à son

royaume une grande partie de la Cilicie et les provinces de Sophène et de Gordyene. 2° *Ariobarzane Philopator* fils du précédent, mourut assassiné, on ne sait quelle année, mais antérieurement à l'an 51. 3° *Ariobarzane, Eusebes et Philoromæus*, fils du précédent. Il rendit de grands services à Cicéron, alors que celui-ci était proconsul de Cilicie; Cicéron, de son côté, lui sauva la couronne et la vie que menaçait une conspiration tramée en faveur de son frère. Il prit parti pour Pompée dans sa lutte avec César, et lui amena 500 cavaliers. Mais, après la mort de Pompée, il rentra en grâce auprès de César qui agrandit même ses Etats d'une partie de l'Arménie. Vaincu et privé de son trône par Pharnace, roi de Pont, Ariobarzane fut rétabli dans son royaume par César, qui l'honora même de plusieurs nouveaux titres. A la mort du dictateur, Cassius et Brutus déclarèrent le roi de Cappadoce ennemi de la République et, après avoir envahi ses Etats, le firent mettre à mort (42 ans av. J.-C.). P.

ARION. I. Antiquité grecque. — Poète et musicien à demi légendaire de la Grèce antique. Il était né à Méthymne, dans l'île de Lesbos, et fut le favori de Périandre, tyran de Corinthe, vers l'an 600 av. J.-C. C'est à lui que l'on rapporte la transformation artistique du dithyrambe, et son introduction dans le lyrisme dorien. Un chœur de cinquante personnes, symétriquement groupées devant l'autel de Dionysos, célébrait la naissance et les hauts faits du dieu, tandis que Dionysos lui-même,



Arion, d'après un marbre du musée du Luxembourg.

entouré des satyres, à qui le prêtre attribuait des rôles déterminés, lui donnait la réplique, avec accompagnement de danses, au son des flûtes phrygiennes ou doriennes. Le poème tout entier portait le nom d'*action tragique;* c'est de là que procèdent et la tragédie proprement dite et le drame satyrique. Un *Hymne à Poseidon*, rapporté par Elien à Arion, est apocryphe. Quant à l'aventure d'Arion, sauvé par un dauphin dans une navigation devant conduire le poète depuis Corinthe dans le Péloponèse, aventure racontée par Hérodote et popularisée par une statue en airain que Pausanias vit encore de son temps à Ténare, elle n'est sans doute qu'une façon poétique de célébrer la protection spéciale dont les dieux semblent entourer les favoris des muses. Il est possible qu'Arion lui-même en soit le premier auteur (V. *Herod*, I, 23 et suiv.). Du même genre seraient la fable des grues d'Ibycus et les actions merveilleuses qui se rencontrent dans les biographies de Pindare, de Simonide et même de Sophocle. J.-A. H.

II. Astronomie. — Un des noms de la belle constellation d'*Orion* (V. ce mot).

III. Zoologie. — Genre de Mollusques-Gastéropodes terrestres de l'ordre des Géophiles inoperculés, type de la famille des Arionidés, caractérisé ainsi : animal hermaphrodite, à corps limaciforme, demi-cylindrique, parfois caréné, contractile, pourvu d'une tête munie de quatre tentacules, dont les deux supérieurs plus grands sont oculés ; une cuirasse, nommée parfois *manteau* ou *bouclier*,



Arion rufus Mich.

assez développée, occupant environ le tiers antérieur du corps et recouvrant des granulations calcaires ou une limacelle imparfaite ; pied à bords dilatés séparés du corps par un sillon ; orifice respiratoire au bord droit de la cuirasse et dans son tiers antérieur ; orifice génital sous l'orifice respiratoire ; une glande mucipare caudale. Les espèces de ce genre, assez nombreuses, habitent surtout l'Europe; quelques-unes ont été signalées en Asie et dans l'Amérique du Nord ; elles manquent complètement dans les autres continents, et notamment en Afrique où, sous cette dénomination, on a indiqué des espèces appartenant à un autre genre *(Letourneuxia)*. Le type, l'*Arion rufus* Michaud *(Compl. à Draparnaud*, p. 4, 1801), connu sous les noms vulgaires de *limace*, *grosse limace*, *loche rouge*, est abondamment répandu dans nos bois et nos vergers, au bord des rivières ; il se reconnaît à sa couleur rouge brique, sa grande taille, les fortes rugosités de son corps et l'abondance de son mucus. Une seconde espèce d'un beau noir, l'*Arion Ater* (Michaud, *loc. cit.*), habite les contrées montueuses, particulièrement les Alpes et les Pyrénées. — Le genre *Arion* se divise en plusieurs sections qui ont reçu les noms suivants : *Lochea* (Moquin Tandon, *Moll. France*, 1855), animal de grande taille, granulations à peine agglomérées, carène nulle ; *Carinella*, J. Mab. *(Hist. mal. bassin Paris*, 1870), animal de taille médiocre, une carène visible, surtout dans le jeune âge ; granulations très agglomérées ; *Prolepsis*, Moquin Tandon *(loc. cit.*, 1855), animal de petite taille, à stries et à sillons peu apparents, à granulations calcaires simulant une limacelle imparfaite. Jules Mabille.

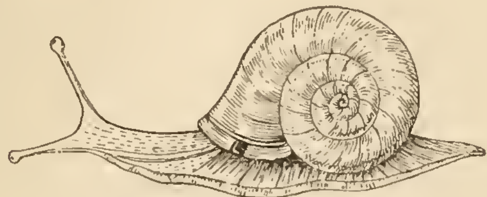
Bibl. (Myth.) : Bernhardy. *Grundriss der Griech. Litterat.*, 1re partie, pp. 385 et suiv.

ARIONELLE *(Arionellus)*. Genre de Crustacés fossiles de l'ordre des Trilobites et de la famille des *Conocephalidæ* (V. Conocéphale).

ARIOPH (Astron.). Un des noms de l'étoile β du Cygne (V. Arided).

ARIOPHANTA. Genre de Mollusques-Gastéropodes-Géophiles, établi par Desmoulins en 1833 *(Bull. soc. lin. de Bordeaux)*, caractérisé par une coquille sénestre, ombiliquée, déprimée, presque toujours mince, souvent transparente, composée de quatre à six tours de spire anguleux ou carénés. Ouverture oblique, échancrée, à bords disjoints, à péristome simple, le bord columellaire étant seul dilaté et un peu réfléchi. — L'animal des *Ariophanta* est entièrement contenu dans sa coquille; il est héliciforme, pourvu de quatre tentacules dont les deux supérieurs sont oculés. Le pied, tronqué verticalement à son extrémité postérieure, porte un pore muqueux, grand, triangulaire. Toutes les espèces du genre habitent l'Asie ou les contrées

qui en dépendent. Le type du genre, l'*Ariophanta lævipes* Desm., est une coquille sénestre, orbiculaire, un peu déprimée, assez mince, munie au dernier tour d'une carène obtuse, à surface ornée de stries bien transparentes et de lignes spirales, ces dernières visibles seulement à l'aide



Ariophanta lævipes Desm.

d'une loupe ; une fascie brune, à bords blanchâtres, peu apparente, orne le dernier tour. L'ouverture est petite, oblique et bien échancrée. L'espèce habite la côte de Malabar. J. Mabille.

ARIOSO. Il en est de l'*arioso* comme de l'*ariette* (V. ce mot). Il désigne un air de grand style, à mouvement large, à haute expression dramatique et lyrique. Autrefois, placé en tête d'un air, ce mot indiquait que la mesure devait être courte et la marche mélodique noble. Depuis, cet adverbe a été pris substantivement et désigne un air dramatique et passionné, d'un mouvement généralement lent, au moins dans sa première partie. C'est Meyerbeer qui semble avoir défini ainsi les morceaux de ce genre ; les deux *ariosos* de Fides, dans le *Prophète*, sont les plus célèbres que nous puissions citer, et les maîtres modernes ont plus d'une fois suivi l'exemple de Meyerbeer, intitulant *arioso* des morceaux de chant d'un style à la fois grave et passionné, mais généralement en deux mouvements bien marqués, le premier lent, le second, au contraire, plein de chaleur et de feu. H. L.

ARIOSTE (Ludovic), l'un des plus grands poètes de l'Italie, né à Reggio, le 8 sept. 1474, mort à Ferrare le 25 déc. 1533. Originaires de Bologne, les Arioste devaient leur nom à une terre de la commune de Pianero, appelée Riosto ; c'est vers l'an 1300 que l'un des membres de la famille alla s'établir à Ferrare, où il fit souche. Le père de Ludovic fut Nicolas, qui avait été fait comte en 1469 par l'empereur Frédéric III, à son passage à Ferrare, ainsi que ses deux frères. Sa mère, Daria, était la fille de Gabriele Malaguzzi, lui-même poète estimable, et Arioste avait coutume de dire qu'il avait reçu ses dons poétiques *dall'utero della madre*. L'aîné de dix enfants, il vint au monde pendant que son père était gouverneur de la citadelle et du pays de Reggio, et sa jeunesse s'écoula successivement à Rovigo, à Modène et à Ferrare. Lui-même embrassa la carrière des armes, et, contraint par la modicité de sa fortune, après avoir commandé quelque temps le château de Canossa, il entra en 1503 au service du cardinal Hippolyte d'Este. Mais à cette époque le poète avait fait ses débuts, et il était déjà célèbre dans cette ville de Ferrare qui venait enfin de s'éveiller à la culture littéraire, sous le gouvernement de Lionel d'Este. L'éducation de Ludovic, faible de santé et enfant gâté d'ailleurs, avait été relativement assez négligée, si l'on en croit ce qu'il dit lui-même dans des vers adressés à Bembo, en 1531 : « Passé vingt ans, j'avais encore besoin d'un maître. » Ce maître, qui dirigea en effet ses études vers 1494 ou 1495, fut Grégoire de Spolète. De ces années datent les premiers vers d'Arioste, vers latins et vers épicuriens. A la veille de l'invasion de Charles VIII, de la guerre et des malheurs dont est menacée la patrie italienne, celui qui devait écrire plus tard la fameuse invective à l'Italie esclave, « Sentine de tous les vices », endormie sous les jougs successifs de tous les peuples qu'elle avait jadis asservis, n'a encore souci que de ses plaisirs :

Me nulla tangat cura, sub arbuto
Jacentem aquæ ad murmur cadentis.

D'autres poètes prenaient les mêmes événements plus au tragique : Cariteo, Piero de'Ricci, jusqu'au froid Tebaldeo s'emportèrent contre les conquérants et le bouffon Antonio Cammelli se sentit tout d'un coup secoué d'un frisson patriotique. Le jeune poète n'en devint pas moins très rapidement célèbre, puisqu'il figure dans la *Venatio* d'Ercole Strozzi, dont la scène se passe en 1496 et qui ne vit pas le jour après 1503, à côté de Bembo, de Tebaldeo, de Pontano, de Strozzi l'ancien. C'est de 1495 à 1503 qu'il composa la plupart de ses poésies latines. Après avoir chanté Filiroe en vers dignes de l'ode amoureuse d'Horace et de l'élégie tibullienne, il se sentit ramené un instant à de plus graves pensées par la mort de son père (1500). Puis vinrent des embarras de famille, de précoces déceptions, dont il nous a laissé le récit mélancolique dans sa II[e] satire. Parmi ses amis de cette période de sa vie l'on voit Michele Marullo, le poète érudit, grec devenu latin, et Bembo, le futur cardinal puriste, qu'il eut au moins une fois pour rival en amour. Il s'agissait d'une certaine Panfile qu'après avoir aimée Arioste cingla cruellement dans son épigramme *De Eulalia*. Ses vers latins ont des qualités assez différentes de ses vers italiens. Sobre, dense, ramassée, âpre et même, selon le mot de Giraldi, *duriuscula*, sa poésie latine a toute la perfection classique. Foscolo jugeait que c'est à l'usage du vers latin qu'il dut cette précision et cette justesse qui distinguent son style italien. L'année 1504 clôt la première période de la carrière poétique de l'Arioste ; il abandonne, pour l'italienne, la langue latine. Ce fut un mouvement général : la Renaissance, enfin, se faisait nationale. Reprenant l'œuvre de Dante et des *trecenti*, Bembo conseillait aux poètes d'écrire dans la langue de Pétrarque ; il donnait l'exemple, et, avec l'aide du bon sens et des femmes, il triompha des latinistes. Ercole Strozzi, lui-même, aux prières de Barbara Torella, consentit à délaisser les muses latines. Vers 1503, donc, Arioste se mit à l'*Orlando*, qu'il ne devait plus guère abandonner, pendant treize ans, ni même jusqu'à la fin de sa vie, si ce n'est pour un court travail, une ode, une satire, une comédie. Celui qui, comme poète, devait si magnifiquement décrire les batailles et les combats singuliers, prit part, comme soldat, à plusieurs engagements : il était à Padoue et, avec trois autres Arioste, à Polesella, où le cardinal Hippolyte fit des prodiges de valeur. Peu de temps après, on le retrouve à Rome où il était venu témoigner en faveur de son protecteur, accusé d'un abus de pouvoir vis-à-vis des moines de Nonantola ; en 1512, il se dévoue encore pour accompagner dans sa fuite le duc Alphonse qui eut tant de peine à échapper à la colère du pape Jules II.

C'est vers cette époque (1513) qu'il rencontra, aux fêtes de la Saint-Jean, à Florence, Alexandra Benucci Zampella, qui fut l'affection sérieuse de sa vie. On n'est pas sûr s'il l'épousa, cela est peu probable. Ils demeurèrent toujours en des maisons séparées, comme on le voit dans diverses lettres d'Arioste où il parle d'Alexandrina. L'amour profond qu'il lui portait fait éclater de passion le *capitolo VI* qu'il écrivit dans les premiers temps de leur liaison et la charmante *canzone*, un peu antérieure, *Non so s'io potrò ben chiudere in rima*, délicieuse déclaration d'amour. Le cardinal Hippolyte n'en voulait pas moins qu'Arioste se fît prêtre ; il l'en supplia à plusieurs reprises, mais le poète faisait la sourde oreille. Les ordres, d'ailleurs, n'auraient sans doute que fort peu modifié sa carrière : il fût devenu cardinal, lui aussi, et rien ne l'eût empêché de publier l'*Orlando* ni d'aimer la Zampella. Peut-être que ces insistances refroidirent un peu le dévouement d'Arioste, car il refusa de le suivre en Hongrie, « pour beaucoup de raisons, toutes bonnes ». Le cardinal le traita d'homme sans fidélité et sans cœur et, gros malheur pour un gentilhomme poète et pauvre, lui retira les pensions et les bénéfices qui, tout minces qu'ils étaient, doraient un peu sa vie. Fort dépourvu, Arioste trouva heureusement chez le duc Alphonse le vivre et le

couvert, augmentés de sept écus d'or par mois. Cette libéralité lui fut conservée jusqu'à sa mort, et, comme il demeurait hors du palais ducal, on lui envoyait chez lui les vivres auxquels il avait droit. Il ne devait jamais rentrer dans les bonnes grâces du cardinal, qu'il avait loué à l'excès dans l'*Orlando* et dont il se plaint grièvement dans sa VIIIe satire, vilain procédé peut-être, mais pour lequel il faut plaindre, plutôt que blâmer, le poète. Hippolyte d'Este mourut assez laidement, en 1520, des suites d'une gloutonnerie.

Arioste, à ce moment était illustre, l'*Orlando* avait déjà eu deux éditions, la *Cassaria* et les *Suppositi* avaient été représentés avec magnificence au Vatican et c'était à la prière de Léon X qu'il avait achevé le *Negromante*. Il fut, en 1522, nommé commissaire ducal dans la Garfagnana, mission de confiance, mais fort pénible et qui n'allait guère au poète. Il ne se sent nullement fait, écrit-il, pour gouverner les hommes, surtout selon la méthode du temps : il a trop de pitié et n'ose refuser rien de ce qu'on lui demande. Mais ce ne sont dans les quatre-vingts bourgades de son gouvernement que discordes intestines, pillages, voleries, assassinats. On dit qu'une fois, des brigands qui l'avaient arrêté le relâchèrent sans rançon en apprenant le nom de leur prisonnier ; ce n'était encore qu'à demi encourageant. Il résolut donc de mettre la justice avant la miséricorde et de gouverner fermement dans les intérêts de son maître. Le duc le secondait mal, Arioste se plaint que l'on défait à Ferrare ce qu'il fait à Castelnuovo. Il se plaint non tant pour lui « que pour l'honneur de l'office qu'il remplit », et tout en demandant son rappel, il ajoute : « Tant que je serai à mon poste, je n'aurai d'autres amis que la justice », belle parole qui honore l'homme dans le poète. Il revint, au mois de juin 1525, à Ferrare, qu'il ne devait plus guère quitter. Il acheta un terrain rue de Mirasole et s'y fit construire une petite maison. Retiré là, il passait la moitié de son temps à corriger l'*Orlando* et le reste à bouleverser son jardin ; car il était le même en tout et son besoin de la perfection ne lui permettait pas de rester plus de trois mois sans toucher à ses vers ou à ses plantations. Il mit encore la deuxième main à ses comédies pour plaire au duc qui les faisait jouer sur un théâtre dont le poète avait lui-même la direction. Ce ne fut que peu de temps avant sa mort, au mois d'oct. 1532, que parut l'édition complète et définitive de son poème ; il le présenta à Charles-Quint, de passage à Mantoue, et l'empereur couronna solennellement de ses mains le *divin Arioste* comme avait été couronné Pétrarque au Capitole. De retour à Ferrare, la maladie qui l'inquiétait depuis près de vingt ans, une sorte d'anémie, d'épuisement général, s'aggrava subitement et il mourut assisté par son fils Virginio, dans sa cinquante-neuvième année. Il avait lui-même composé son épitaphe.

Arioste était de grande taille, il avait les cheveux noirs, légèrement crespelés, le front haut et large, les yeux très noirs et très vifs, les sourcils bien arqués, le nez aquilin. Maigre et le teint presque olivâtre, il avait la barbe rare et fut chauve dès l'âge de quarante ans. Son portrait moral est plus difficile à fixer, assez plein de contradictions. Très délicat et très digne, il lui répugnait de vivre aux dépens d'autrui, autrui fût-il un duc ou un cardinal ; pauvre il s'y résigna assez facilement, malgré les dégoûts qu'il ne laisse voir que dans ses satires. Mais de ce côté il ne s'en montre pas moins bien supérieur aux mœurs de son temps ; il a conscience de son joug et s'en montre impatient. C'était un cœur bon et droit ; il le prouva dans ses relations avec sa famille et ses amis ; les contemporains en témoignent, et l'Arétin lui-même, qui écrit dans le prologue de sa *Cortigiana* : « Outre ses vertus, il était la bonté même ». Par malheur, dit un de ses biographes, il fut trop enclin aux amours. C'est que les poètes gardent mal les secrets de leurs plaisirs et de leurs souffrances. Arioste ne fut pas le débauché qu'il était à la mode d'être en son temps, bientôt le temps de l'Arétin ; il éleva avec tendresse son fils Virginio qu'il avait eu en 1509 d'une certaine Orsalina, et il semble que la Strozzi, qu'il aima passionnément, avait fini par le fixer, autant, du moins, que le permettait sa nature même. Quelque légère qu'ait été la conduite privée d'Arioste, le poète aurait pu encore donner des leçons de morale au cardinal Hippolyte d'Este, son premier protecteur, qui pourtant lui reprocha un jour certains passages de son poème, où il voyait trop de *coglionerie*. Peut-être n'y vit-il pas autre chose. — L'*Orlando furioso* n'est pas une de ces œuvres qui apparaissent isolées dans l'histoire littéraire, sans lien avec ce qui précède. C'est, au contraire, comme le résumé de toute une littérature, le dernier roman de chevalerie, celui où se condensent toutes les qualités du genre, qui n'en a aucun des défauts et qui, enfin, est écrit par un grand poète. Rien d'inventé, rien d'ajouté que ces traits de maître, qui d'un informe amas de récits épiques, font un chef-d'œuvre de style, de composition et d'esprit. Arioste, il faut le reconnaître, n'était pas le premier qui eût « débrouillé l'art confus » des vieux trouvères : Pulci avait écrit le *Morgante maggiore* et Boiardo, l'*Orlando innamorato*, dont l'*Orlando furioso* n'est, en somme, que la continuation. Mais d'un poème à l'autre quelle différence et quel progrès. C'est, sur un vieux thème, une poésie toute nouvelle. Si, en effet, l'Arioste accepte le sujet ébauché par Boiardo, il ne lui prend guère autre chose, à peine quelques personnages et, sauf Angélique, des noms plutôt que des personnages, car ils n'auront, dans le nouveau poème que des rôles secondaires : littérairement, l'*Orlando furioso*, avec son ironie atténuée, procède plutôt du *Morgante maggiore* que de l'*Orlando innamorato*. Des autres sources auxquelles puise le poète, on reconnaît *Giron le Courtois*, *Tristan*, *Lancelot du Lac*, les romans de la *Table Ronde*. A ces vieilles fictions populaires il emprunte les aventures, les épisodes, la couleur chevaleresque, mais c'est à l'antiquité classique qu'il avait demandé la netteté de la pensée et la perfection de la forme. Il imite les anciens, et même traduit les plus beaux passages de leurs œuvres ; mais il imite en maître, traduit en grand poète et surpasse ses modèles, qu'ils soient l'*Enéide*, les *Métamorphoses*, la *Thébaïde* ou les *Argonautiques*. On dirait qu'en imitant Virgile, ont remarqué Ranke et M. Pasquale Villari, il remonte d'instinct jusqu'à Homère, et retrouve, par la puissance de la fantaisie, la fraîcheur originelle de l'*Iliade*.

Dès son apparition, l'*Orlando furioso* fut proclamé un poème « très beau en toutes ses parties et en quelques-unes admirable ». C'est ainsi que s'exprime Machiavel dans une lettre adressée en 1517 à Luigi Alamanni. Trissino, en comparaison de l'*Orlando*, compte pour rien ses propres ouvrages et Bernardo Tasso affirme qu'il n'est personne, jeune ou vieux, homme ou femme, savant ou ignorant, qui puisse se contenter de ne le lire qu'une seule fois. Le Tasse avait pour l'*Orlando* une admiration enthousiaste ; il appelait Arioste, Homère, l'*Omero ferrarese*, et avouait que « les lauriers de Miltiade l'avaient souvent empêché de dormir ». Eclipsé au XVIIe siècle par le Tasse, plus conforme au goût classique, Arioste retrouva au XVIIIe sa popularité et des admirateurs d'un goût sûr, comme Baretti et Augusto Conti. De nos jours, dans le renouveau de la littérature et de la critique italiennes, l'*Orlando* a été le sujet de nombreuses études. Cantù, De Sanctis, Carducci, et nombre d'autres à l'ardente et profonde érudition lui ont consacré de belles pages. Des trois sujets, assez divers l'un de l'autre, qui s'entremêlent dans le cours du poème, la guerre de Charlemagne contre les Sarrasins, les amours de Roger et de Bradamante, Roland amoureux d'Angélique et sa folie, c'est évidemment ce dernier qui est le point capital puisque le retour du héros à la raison amène le dénouement final. Roland est autre chose qu'un héros d'aventures, c'est un caractère et un type, une sorte d'Hamlet méridional, et comme Shakespeare, c'est d'un fou que l'Arioste fait le centre de son poème, prodigieuse ironie dont les hommes ont ri

pour ne pas avoir peur. Ainsi que l'a si bien dit Voltaire, l'*Orlando* est à la fois une *Iliade* et une *Odyssée*, épopée politique et religieuse avec Charlemagne et Roland, épopée familière avec Roger et Bradamante ; d'un côté la lutte de deux religions et de deux races, de l'autre l'amour, les surprises et les méprises du cœur. On découvre encore dans l'*Orlando* quelque chose de cet esprit particulier qui inspira Cervantes, l'ironie, non plus la gouaillerie de Pulci ; sans doute, le poète se plaît aux aventures chevaleresques, mais il sent aussi que c'est une faiblesse, et il sourit de lui-même. C'est le commencement à peine sensible de ces parodies qui feront mourir la chevalerie sous le ridicule. Roland, dit M. de Sanctis, est destiné à devenir don Quichote et, quand don Quichote entre en scène, une société tout entière s'écroule.

Arioste est l'un des plus grands poètes des littératures modernes, et la pureté de son style, la souplesse merveilleuse de sa versification font douter si en aucune langue on a jamais écrit des vers plus parfaits. Boiardo avait composé son *Orlando innamorato* en octaves, strophe de huit vers, six vers sur deux rimes alternées, suivis de deux vers à rimes plates. De ce rythme d'origine populaire Boiardo avait déjà tiré des effets superbes d'ampleur et d'harmonie ; Arioste s'en empara pour en faire la phrase poétique la plus musicale qu'aucune langue ait sans doute jamais possédée. Arioste est maître de l'octave comme Dante de la *terza rima*. Ses vers travaillés, parfois récrits jusqu'à dix et quinze fois, tombent et s'écoulent avec une aisance superbe et qui semble tenir du prodige ; ce rythme dont l'éternelle répétition pourrait devenir monotone, il sait le varier à l'infini par le choix des mots, des assonances, des rimes, la parfaite union du mouvement de la phrase et du mouvement de la pensée. Dans les caractères des personnages, les incidents, les épisodes du poème, on retrouve cette diversité qui caractérise le côté plastique de son œuvre. C'est Roland, la bravoure et la loyauté mêmes, devant qui tout cède et qu'une femme trompe comme un enfant ; Roger, chevalier accompli, bien qu'à demi Sarrasin, et que rend si intéressant l'amour qu'il inspire à Bradamante ; l'aventureux Astolphe, l'étourdi toujours par monts et par cieux, et qui, charmante ironie, retrouve dans la lune et rapporte à Roland sa raison perdue. D'autres, moins importants, n'en sont pas moins restés autant de types, Ferragus, Sacripant, Rodomont, Médor. Et quelles charmantes femmes, toutes gracieuses d'une grâce et toutes belles d'une beauté différentes : Bradamante, la superbe et loyale amazone, Angélique dont devient amoureux quiconque l'approche, Doralice dont le rôle est précisément tout différent, aussi prompte à aimer qu'à tromper, la perverse Lidia, la vertueuse Marfise, la touchante et troublante Olimpia, et tant d'autres qui sont la fleur et la joie de ce poème exquis. De tant de braves chevaliers et de tant de belles femmes, amoureux les uns des autres, de tant d'amours enchevêtrés, de tant d'échanges de passions ou de fantaisies ou de compliments, il ne peut résulter une œuvre morale. L'*Orlando* ne l'est pas plus, pas moins que le siècle où il fut composé, et à tout prendre on voudrait qu'en tous les temps, les mœurs fussent aussi souriantes, si un grand poète naissait à point pour les peindre. Arioste n'en a nulle colère, il aime trop les femmes, il les aime trop toutes, comme il nous l'apprend dans ses vers *De diversis amoribus*, pour jeter la pierre à aucune, et il trouve moyen de glisser dans son poème jusqu'à l'éloge inattendu de la belle mais vraiment trop perverse Lucrèce Borgia. Tel temps, tel poète, et tel poète, telle œuvre. (Pour l'analyse du poème V. au mot ROLAND FURIEUX).

Des deux poèmes fragmentaires attribués à l'Arioste, l'un, connu sous le nom des *Cinque Canti*, lui appartient certainement ; c'est la continuation du *Furioso*, mais qui ne nous est parvenue qu'à l'état d'ébauche. Le ton en est plus grave, plus solennel, plus épique en un mot que celui de l'œuvre principale. On dirait que le nouveau genre commence, entre les mains mêmes de son créateur, l'évolution qui aboutira à la *Jérusalem délivrée*. L'autre, *Rinaldo Ardito*, dont on retrouva des fragments publiés en 1846, pour la première fois, ne paraît pas indigne de l'Arioste, et aucun détail suspect n'est suffisant pour le faire rejeter au nombre des pastiches. Dans l'opinion de M. Rajna il appartiendrait à la même période et à la même inspiration que les *Cinque Canti*. Plus importantes dans l'œuvre de l'Arioste sont ses comédies, encore qu'il soit loin d'y atteindre la perfection de l'*Orlando*. Mais là encore, il fit œuvre nouvelle et relativement originale, car si son théâtre est assez étroitement imité des anciens, du moins fut-il l'un des premiers à donner en langue italienne des comédies régulières, qui fussent autre chose que de pures traductions. La *Cassaria*, qui était écrite en 1502, s'éloigne assez peu des données familières à Plaute et à Térence et l'on en peut dire autant de la *Lena*, histoire de jeunes filles que cherchent à exploiter d'aucunes femmes. Les *Suppositi* ne sont qu'un conte de Boccace mis en scène, mais avec un art qui en fait le chef-d'œuvre comique de l'Arioste. Imitée des centaines de fois en Italie, traduite en français, cette comédie devint fort populaire. Bâties également sur des intrigues amoureuses, les deux autres pièces, le *Negromante* et la *Scolastique*, très gaies et très mouvementées, n'offrent pas des caractères aussi bien dessinés. Il y a des défauts dans la comédie ariostesque, plus d'imagination que d'observation vraie. Les femmes, même les plus viles par métier, dépassent les bornes de l'obscénité permise en de telles matières, mais les mœurs du temps autorisaient cette licence : la *Mandragore*, également immorale et irreligieuse, fut jouée devant le pape Léon X. On ne comprend pas que le créateur d'Angélique et Bradamante n'ait pu trouver pour ses comédies un type de jeune fille amoureuse qui ne soit pas révoltant : sauf peut-être l'Hippolyte de la *Scolastica*. Les hommes sont plus vivants et plus vrais : nulle plume naturaliste ne tracera un portrait du *lenone* plus étonnant que ce Lucrano, menteur, voleur, lâche, ignoble instrument des basses passions de l'homme. Cette comédie telle que la comprit le XVIe siècle italien fut en somme un progrès assez médiocre ; Plaute et Térence venaient brutalement se substituer à la tradition d'où serait sorti peu à peu un théâtre original. L'Arioste, si l'on admet ce point, a donc contribué, en voulant fonder le théâtre italien, à priver son pays d'une véritable littérature dramatique : c'est de la Farce de *Pulcinella* et de la *Commedia dell' Arte* que jaillira la vraie veine comique, retrouvée par Goldoni, car la *Mandragore* de Machiavel était demeurée isolée dans son audace libertine et dans sa perfection.

Nous avons parlé pour ne plus y revenir des poèmes latins de l'Arioste qui sont une date dans sa vie plutôt que dans son œuvre. C'est un intérêt du même genre que nous offrent les satires, véritable autobiographie où le poète parle avec sincérité de lui-même, de ses amis et de ses ennemis. Foscolo les comparait à celles d'Horace et rien ne saurait en donner une idée plus juste : c'est le même mode familier qui tient de l'épître et n'a rien de commun avec la déclamation de Juvénal. Ses poésies diverses en italien, élégies, sonnets, *Capitoli*, n'ont d'original que leur forme exquise ; comme tous ses contemporains, Arioste *pétrarquise*, à moins qu'il n'imite Properce ou Ovide. On a quelquefois mis sous son nom l'*Erbolato*, dialogue de philosophie aimable, écrit en bonne prose, mais rien n'a jamais prouvé cette attribution. Arioste écrivait assez peu de lettres et sans aucune intention littéraire ; il n'en est resté qu'un petit nombre, souvent fort courtes et dont la plupart n'ont été imprimées qu'en ce siècle. La meilleure édition est celle qu'en a donnée Capelli ; Bologne, 1866. Il n'y a aucune édition vraiment complète des œuvres de l'Arioste ; les meilleures sont celles de Venise, l'une publiée par le P. Raimond Missori et Jean Fr. Pivati, en 2 vol. in-fol., 1730, l'autre par Jean-André Barotti, en 6 vol. in-12, 1766. Quant aux éditions

de l'*Orlando*, elles sont innombrables ; nous citerons les principales, par ordre de date : *Orlando furioso*, di Ludovico Ariosto da Ferrara ; Ferrare, 1516, in-4 ; c'est la première. Réimprimé plus de vingt fois du vivant de l'auteur, l'*Orlando* ne prit que peu à peu sa forme définitive, et ce ne fut qu'en 1532 qu'il parut en quarante-six chants, à Ferrare, avec un portrait de l'auteur d'après un dessin du Titien. Les plus importantes éditions parues dans l'intervalle sont celles de Ferrare, 1521, remarquable par certaines bizarreries typographiques, comme l'absence de ponctuation ; de Venise, 1526 et 1527 ; de Venise, in-4, s. d., illustrée pour la première fois de bois en tête de chaque chant ; de Venise, 1531, in-4, de 200 pag. à deux colonnes. Les plus belles ou les plus rares éditions parues depuis la mort de l'Arioste jusqu'à nos jours sont celles de Rome, 1543, presque entièrement détruite par ordre du gouvernement papal ; des Aldes, Venise, 1544 ; de Venise, 1584, avec des dessins du Padouan ; de Venise, 1730, donnée par Orlandini ; de Baskerville, Birmingham, 1773, illustrée par les plus célèbres artistes du XVIIIe siècle ; de Pise, 1809, 1 vol. in-fol. ; de Milan, 1811-1814 ; de Milan, 1818, donnée comme la précédente par Morali, l'une des plus soignées qui existent et type de toutes celles qui ont suivi. La plus ancienne traduction française de l'*Orlando* est celle de Jean Martin, Lyon, 1543 ; l'une des meilleures fut donnée en 1615 par Fr. de Rosset. Les plus connues, mais non les plus fidèles, sont celles de Tressan, 1780, et de Panckouke, 1787. Innombrables, les traductions partielles ou imitations de l'*Orlando* ne sont pas toutes sans mérite, mais on peut dire que personne n'a réussi à nous donner un *Roland furieux* digne de l'original.

Il y a toute une littérature ariostesque et l'*Orlando*, notamment, a été l'objet de commentaires sans nombre. Il en est de sérieux, il en est d'amusants, du moins sur le titre, et ce sont peut-être les plus raisonnables, comme le *Discours académique* de Jean-André Barotti, *Sur les cheveux blonds et les sourcils noirs d'Alcine*, imprimé à Padoue en 1746. L'*Orlando* a servi à un autre usage, plus inattendu ; on en a tiré des ouvrages de piété : le *Roland furieux transposé en lecture spirituelle*, par Goro da Collato ; Florence, 1589 ; le *Roland furieux moral*, par le P. Ortensio Scamacca, jésuite ; Palerme, 1644 ; Jules-César Croce réussit à trouver dans l'*Orlando* des *Rimes pitoyables et dévotes sur la Passion, la Mort et la Résurrection de N.-S. Jésus-Christ*, Viterbe, 1607. L'*Orlando* a fréquemment inspiré les artistes et la liste en serait longue, depuis l'*Angélique et Médor* de Paul Véronèse jusqu'à l'*Olimpia* de Manet, des *illustrations* de cette œuvre qui prête tant au pittoresque. Pareillement l'*Orlando* fit éclore toute une floraison de poèmes conçus en imitation de celui de l'Arioste ; chacun de ses héros devient le sujet d'une héroïde, d'une tragédie, d'un opéra, d'un nouveau poème, d'un roman, d'un conte ; c'est comme un nouveau cycle qui s'ajoute à ceux des romans de chevalerie ; littérature médiocre, sans doute, mais qui suffirait à prouver l'immense popularité dont jouissait alors le *Roland furieux*. Les *Cinque Canti* furent publiés pour la première fois par Virginio Ariosto, en 1544 ; et *Rinaldo Ardito*, en 1846, à Florence, par Giampieri et G. Aiazzi. Arioste avait d'abord écrit en prose deux de ses comédies, *I Suppositi* et *La Cassaria* ; sous cette forme, la première fut imprimée en 1524, et la seconde en 1525. Les comédies en vers parurent : *Il Negromante* en 1538 ; *I Suppositi*, en 1551 ; *la Lena*, en 1538 ; *I Suppositi, la Cassaria, la Lena, Il Negromante* et *la Scolastica* furent réunies pour la première fois en un volume par Tomaso Porcacchi, en 1562, à Venise. Les *Suppositi* ont été traduits par P. de Mesmes : *La comédie des Supposés*, de Louys Arioste, *en italian et en francoys* ; Paris, 1552. Il y eut un jour à l'hôtel de Rambouillet une amusante discussion sur la valeur des *Supposés* ou plutôt des *Substitués*. Balzac, pris pour juge, déclara qu'on n'avait encore rien vu en France « qui, en ce genre, méritât de lui être comparé ».

La première édition des *Satires* est de 1534 ; quant aux poésies diverses, elles furent d'abord insérées dans différents recueils où elles restèrent longtemps ensevelies. Toutes ces œuvres, comédies, satires, etc., ont été réunies sous le titre d'*Opere minori*, par P.-L. Polidori, Florence, 1857, 2 vol. in-16. Cette édition, très complète lorsqu'elle parut, l'est déjà beaucoup moins, car d'assez nombreux vers inédits de l'Arioste ont été publiés depuis cette époque, notamment par M. Carducci dans son ouvrage : *Delle poesie latine di Ludovico Ariosto*, 2e éd., Bologne, 1876, in-8, — Arioste est l'un des poètes italiens sur lesquels on ait le plus écrit en prose et qu'on ait le plus célébrés en vers. Mais ceux de ces documents qui offrent un intérêt biographique trouveront leurs places plus bas et il suffira de signaler ici les deux curieux sonnets de l'Arétin et les stances d'Ulisse Pogge. Souvent l'Arioste a été mis au théâtre, mais moins heureux que le Tasse il ne semble avoir inspiré aucun chef-d'œuvre. Outre les médailles qui portent son profil, l'iconographie ariostesque est assez riche. Tout d'abord, son portrait par Titien, qui se trouve maintenant à la *National Gallery*, et dont l'authenticité ne peut être contestée ; Raphaël l'a placé dans son *Parnasse* du Vatican. La *Galleria Estense* possède un tableau de Jean Boulanger, de Troyes, où il est représenté avec son Alessandra, et tenant sous le bras un volume où on lit *Furioso*. Il y a d'anciens portraits d'Arioste, de peintres inconnus, à l'*Ambroisienne* de Milan, à l'*Athénée* de Ferrare et dans plusieurs galeries particulières, et nombreux sont les tableaux qui retracent quelque événement de sa vie. Ni les bustes, ni les statues qui le représentent ne sont contemporains du poète ; si ce n'est peut-être le buste de Prospero Spani ou de Lombardi qui aurait été modelé en nov. 1532. On le voit à Ferrare dans une galerie privée. R. DE GOURMONT.

BIBL. : Titi Vespasiani STROZZII et Herculis STROZZII patris et filii *Opera poetica* ; Venise, 1513, in-8, p. 22. — Giambatista PIGNA, *Romanzi, al. sig. Donno Luigi da Este, vescovo di Ferrara, divisi in tre parti ne' quali della poesia et della vita dell' Ariosto con nuovo modo si parla* ; Venise, 1554 ; Milan, 1879. — Francesco SANSOVINO, *la Vita di L. Ariosto tratta dalle sue opere medesime* ; Venise, 1565. — Simone FORNARI, *Vita di Lodovico Ariosto*, en tête de diverses éditions de l'*Orlando Furioso*, entre autres, Venise, 1566 ; Paris, 1768. — Gabrielis AREOSTI, *In obitu Ludovici Areosti Carmina* ; Ferrare, 1582. — Girolamo GAROFOLO, *Vita di Lod. Ariosto*, en tête de l'*Ortando furioso* de Venise, 1584. — Giov.-Andrea BAROTTI, *la Vita di l'Ariosto*, en tête de l'*Orlando furioso*, de Venise, 1741 ; Birmingham, 1773 ; Ferrare, 1773 ; cette dernière édition de la *Vita*, de Barotti, contient les *Mémoires*, publiés alors pour la première fois, de Virginio Ariosto sur la vie de son père. — Augusto CONTI, *Fantasmi poetici*, t. II des *Prose e Poesie* ; Venise, 1756. — Giuseppe BARETTI, *Frusta letteraria*, n° 8 ; Venise 1764. — Girolamo BARUFFALDI, *Vita di L. Ariosto* ; Ferrare, 1807, in-8. — PANIZZI, *The life of Ariosto*, en tête de l'*Orlando furioso* ; Londres, 1834. — Ant. CAPPELLI, *Prefazione storico-critica intorno a L. Ariosto e al suo tempo*, en tête des *Lettere dell' Ariosto* ; Bologne, 1866. — Giuseppe CAMPORI. *Notizie per la vita di Lodovico Ariosto tratte da documenti inediti* ; Modène, 1871, in-16. — Pio RAJNA, *Genealogia dell' Orlando Furioso*, dans la *Nuova Antologia* de juin 1875. — Pio RAJNA, *Le fonti dell' Orlando furioso, Ricerche et Studii* ; Florence, 1876, in-16. — Ulisse GUIDI, *Annali dell' edizioni e delle versioni dell' Orlando furioso, e di altri lavori al poema relativi* ; Bologne, 1861, in-16. — Giosuè CARDUCCI, *Saggio su l'Orlando furioso*, en tête de l'édition de Milan, 1880. — Giosuè CARDUCCI, *l'Ariosto e il Voltaire*, dans le *Fanfulla della Domenica* du 5 juin 1881. — G. COEN, *Rimario dell' Orlando furioso* ; Florence, 1882, in-8. — POLIDORI, *Introduction* et *Notes* des *Opere minori* ; Florence, 1857, 2 vol. in-16. — *Ugo A. Canello ; Storia della letteratura italiana nel secolo XVI* ; Milan, 1880. in-8. — Giosuè CARDUCCI, *Delle poesie latine edite ed inedite di Ludovico Ariosto. Studi e ricerche*, 2a edizione ; Bologne, 1876, in-8. — *Quarto centenario di Ludovico Ariosto. Relazione delle feste celebrate in Ferrara nel maggio 1875* ; Ferrare 1875, in-8. — Giamb. BOLZA, *Manuale ariostesco* ; Venise, 1866, in-8. — G.-F. FERRAZZI, *Bibliografia ariostesca* ; Bassano, 1881, in-16.

ARIOSTE (Gabriel), l'un des frères du grand poète,

avait de son temps, selon Lilio Giraldi, une certaine réputation littéraire, surtout pour la poésie latine. D'une santé débile, contrefait et boiteux, il passa toute sa vie à Ferrare, sa ville natale. Il y mourut vers l'an 1552 ou, selon plus de probabilité, en 1555 seulement, car Mazzuchelli place à cette date la naissance de son fils Horace. Celle de 1552 serait celle de la mort d'un autre frère de l'Arioste, Galosso, ambassadeur du duc de Ferrare à Ingolstadt près de Charles-Quint. Ce fut lui qui acheva la *Scolastica*, comédie que son frère avait commencée pour le mariage de Renée de France avec Hercule II, duc de Ferrare, en 1528. On trouve quelques-unes de ses poésies italiennes dans le recueil intitulé : *Rime scelte de' poeti ferraresi, antichi e moderni;* Ferrare, 1613, in-8. Il a été publié un volume de ses poésies latines, Ferrare, 1582, in-8. R. G.

Bibl. : Libio Giraldi, *Dialoghi duo de poetis nostrorum temporum;* Florence, 1551, in-8. — Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia;* Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol.

ARIOSTE (Horace), fils du précédent et par conséquent neveu de l'Arioste, né en 1555 à Ferrare, embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de la cathédrale de Ferrare. Il ne s'en consacra pas moins à la poésie, et devint l'ami du Tasse. C'est lui qui a composé les arguments qui précèdent généralement chaque chant de la *Jérusalem délivrée;* ils parurent pour la première fois à Ferrare, 1582, in-12. Dans la célèbre dispute qui s'éleva entre les partisans de l'Arioste et ceux du Tasse, Horace prit en apparence le parti de son oncle dans un ouvrage intitulé : *Le difese dell' Orlando furioso dell' Ariosto, contra alcuni Dialoghi dell' epica poesia di Cammillo Pellegrino ;* Ferrare, 1585. En réalité, il y manifeste une admiration égale pour les deux grands poètes, proclame que le génie de l'un n'efface pas le génie de l'autre. Il laissa inachevé, à sa mort, en 1593, un grand poème intitulé *l'Alfeo* et une comédie, *la Strega*, qui n'ont jamais été imprimés. On peut lire quelques-unes de ses poésies dans les *Rime scelte de' poeti ferraresi, antichie moderni;* Ferrare, 1613, in-8. R. G.

Bibl. : Crescimbeni, *Istoria della volgare poesia;* Rome, 1714, in-4. — Baruffaldi, *Vita di Lod. Ariosto;* Ferrare, 1807, in-8.

ARIOSTI (Attilio), musicien italien né à Bologne vers 1660, mort vers 1740. Il composa en Italie, en Allemagne et en Angleterre plusieurs opéras parmi lesquels nous citerons : *la Festa d'Imeneo;* Berlin, 1700 ; *Atis;* Lutzenburg, 1700 ; *Coriolano;* Londres, 1723 ; *Lucius Vœrus*, 1726.

ARIOVISTE, chef des Suèves, vivait dans la première moitié du premier siècle avant notre ère. Les Suèves occupaient alors un vaste territoire limité par le Rhin, le Danube, le Naab et la forêt Buchonienne (Taunus) ; ils menaçaient la Gaule d'une invasion. Dans ce dernier pays, de nombreuses tribus rivales perdaient leurs forces dans d'incessantes querelles, au lieu de s'unir et d'opposer une masse compacte aux ennemis extérieurs, aux Germains et aux Romains. La nation éduenne entre la Loire et la Saône, fière du titre d'amie et de sœur du peuple romain, sous la sauvegarde de cette alliance redoutée, tyrannisait les autres nations galliques, les provoquait par mille prétentions insolentes. Les Séquanes souffraient particulièrement de ces vexations. Ils s'unirent aux Arvernes et appelèrent Arioviste à leur secours. Le Germain passa le Rhin avec 15,000 de ses guerriers. Il battit les Eduens, leur imposa un tribut. Séduit par la fertilité du sol, Arioviste attira vers lui une multitude de barbares, et, pour les établir, somma les Séquanes de lui céder le tiers de leur territoire à titre de solde. Les Séquanes comprirent les intentions de leur auxiliaire. Ils se rapprochèrent des Eduens et, unis à eux, marchèrent contre Arioviste. Les Gaulois furent vaincus près d'*Amagetobria*. Les prétentions d'Arioviste redoublèrent; au moindre accès de son humeur ombrageuse, il torturait les vaincus, et quelquefois les faisait périr dans les supplices. Il campait en plein air, promenait son armée de bois en bois, et ne connaissait d'abri que la voûte du ciel et la tente de peaux des guerriers germains. Il ne s'immisçait jamais dans les affaires domestiques des Gaulois, et les laissait librement se gouverner à leur guise ; il les traitait en tributaires plutôt qu'en sujets (63). — Les Eduens, par l'organe du druide Divitiac, demandèrent l'appui des Romains. Le Sénat redoutait à ce moment une invasion des Helvètes : il s'assura par des présents et des flatteries la neutralité d'Arioviste.

Après sa victoire de Bibracte sur les Helvètes, César demanda une entrevue à Arioviste : « Si j'avais besoin de César, répondit le Suève, j'irais vers lui; s'il veut de moi quelque chose, qu'il vienne me trouver. » César lui enjoignit de ne plus attirer sur la Gaule des bandes germaines, de relâcher les otages des Eduens et des Séquanes. Arioviste ne reconnut point aux Romains le droit de lui donner des ordres. Il demanda aux Séquanes un nouveau tiers des terres, et se tint prêt à toutes les éventualités. César, qui redoutait l'arrivée de tribus suèves dans le camp de son adversaire, résolut de prendre l'offensive. Il rencontra l'ennemi à quelques lieues au N. de Besançon, vers le Rhin. Il eut une entrevue avec le barbare, mais ne put rien obtenir. César, averti qu'Arioviste, cédant à des craintes superstitieuses, ne voulait point livrer bataille, sortit de son camp et commença l'attaque. La lutte fut acharnée (58). Arioviste, vaincu, s'enfuit vers le Rhin; il put le traverser sur un esquif et se retira dans sa patrie où il mourut bientôt de désespoir. — Les Gaulois se souvinrent longtemps d'Arioviste. Un siècle plus tard, le Gaulois Cérialis, expliquant aux Lingons et aux Trévires qu'il avait battus, les causes de l'occupation de la Gaule par les Romains, leur disait qu'ils étaient intervenus non pas pour protéger l'Italie, mais pour empêcher qu'un autre Arioviste ne dominât sur la Gaule (Tacite, *Hist.* IV, 73-74). Paumès.

Bibl. : César, *De bello gallico*, I, 31-54. Dion Cassius 38. — Plutarque, *Cæsar*, 19. — Strabon, 160-7. — Fustel de Coulange, *Institutions de l'ancienne France;* chap. IV. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois;* I. V, chap. III.

ARIOWALD (Arioaldus), roi des Lombards (624-636), était gendre d'Agilulfe et de Théodelinde par sa femme Gundeberge. Il usurpa le trône sur son beau-frère Adaloald, qui, arrivé au trône tout enfant, était devenu fou après dix ans de règne. Paul Diacre dit qu'on sait peu de choses sur Ariowald. Ce prince était arien et chercha à protéger les ariens contre les catholiques. Aussi ses relations avec l'Eglise furent-elles difficiles. Il mourut sur le trône sans laisser d'enfants et eut pour successeur Rotharis. H. Vast.

Bibl. : P. Diacre, dans Muratori, *Scriptor. rer. Italic.*, t. IV.

ARIPHRON de Sicyone, poète grec, auteur d'un péan en l'honneur d'Hygie, que nous a conservé Athénée (XV, p. 702 A). Ce chant lyrique est écrit dans le mètre trochaïco-dactylique et se recommande par une langue aussi noble que colorée.

ARISÆMA. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des Aroïdées et du groupe des Arisarées, établi par de Martius en 1831, et composé d'herbes vivaces originaires de l'Asie et de l'Amérique boréale. Les fleurs, unisexuées, forment un spadice entouré d'une spathe voûtée, enroulée à la base. Les fruits sont des baies renfermant une ou plusieurs graines. — L'espèce la plus importante est l'*A. atrorubens* Bl. (*Arum triphyllum* L.), qui croît aux Etats-Unis, où on l'appelle vulgairement *Dragon root* ou *Indian turnip*. Son rhizome épais, tubériforme, lorsqu'il a été débarrassé, par une ébullition prolongée, du suc extrêmement âcre et irritant qu'il contient, fournit en grande quantité une fécule blanche, nutritive, très employée comme analeptique. Ce rhizome figure dans les Pharmacopées américaines sous la dénomination de *Radix Ari*. Réduit en poudre (*Cupress-powder*) et mélangé avec du miel, il constitue un collutoire préconisé contre

les affections aphteuses des enfants. (V. H. Baillon, dans *Dict. encycl. des sc. méd.* de Dechambre, 1re série, t. VI, p. 105). Ed. Lef.

ARISARUM (*Arisarum* Tourn.). Genre de plantes monocotylédones, de la famille des Aroïdées, qui forme, avec les *Arisæma*, le petit groupe des Arisarées, caractérisé par les anthères peltées, s'ouvrant transversalement ou par des pores. L'espèce type, *A. vulgare* Rchb. (*Arum arisarum* L.), est une herbe vivace, à feuilles hastées-sagittées, à spadice androgyne, dépourvu de fleurs avortées, à spathe en capuchon, d'un pourpre livide au sommet, striée de blanc et de pourpre dans sa partie tubuleuse. Les fruits, peu nombreux, sont des baies polyspermes — L'*A. vulgare* Rchb. se rencontre assez communément dans le midi de la France. Son rhizome épais, tubériforme, assez semblable pour la forme à un navet, est comestible après qu'on a fait disparaître, par une ébullition prolongée, le suc âcre et irritant qu'il contient. Ed. Lef.

ARISCH (El) ou **ARICH**. Ville de la Basse-Egypte, à l'E. de Port-Saïd, au milieu précis de la courbe concave du littoral de la Méditerranée dont elle est distante d'environ 800 mètres. Elle ne comprend qu'un groupe de maisons bâties sur une éminence à l'issue du ouâdi qu'on fixe d'ordinaire entre l'Egypte et la Palestine ; elle a le rang de chef-lieu de la province El-Arisch, qui a une superficie de 86,079 kil. q. et une population de 2,986 hab. Elle avait naguère, selon Thévenot, une forteresse bien construite, et de nombreuses et belles colonnes antiques y étaient restées debout, dont les habitants se servirent pour la construction de leurs demeures. On y remarque encore quelques ruines romaines et plusieurs colonnes de marbre. Aux environs, on trouve quelques puits et un certain nombre de palmiers entre la ville et la mer. Là s'élevait, dans l'antiquité, la ville de Rhinocolma ou Rhinocura qui, selon Strabon, avait quelque importance comme entrepôt de commerce entre l'Egypte et la Syrie. En février 1799, les Français s'emparèrent d'El-Arisch et l'occupèrent assez longtemps. C'est là que Sidney Smith signa la convention qui permettait aux Français de quitter l'Egypte avec armes et bagages et qui fut désavouée par le gouvernement britannique. P.

ARISCOLA ou **D'ARSICOLA** (Silvestro), plus connu sous le nom de dell' Aquila, sculpteur italien, né à Aquila vers le milieu du XVe siècle. En 1472, il fut chargé, avec son compatriote Salvato, de sculpter le sarcophage où furent solennellement enfermées les reliques de S. Bernardino de Sienne dans l'église Saint-François d'Aquila. Le chroniqueur Bernardino Cirillo, qui rapporte le fait dans ses *Annales* (Rome, 1570), qualifie les deux artistes de « célèbres » sculpteurs. Sur les flancs du sarcophage, surmonté de huit statuettes de saints, se déroulent des guirlandes soutenues par des oiseaux et qui servent d'encadrement à une série de bas-reliefs (gravés dans l'*Atlas* de Perkins.) — Comme Silvestro est avec Salvato le seul sculpteur nommé par l'annaliste, on est porté à lui attribuer aussi les monuments que firent alors élever dans différentes églises plusieurs habitants de la ville où la construction du nouveau sanctuaire de Saint-François avait provoqué un mouvement artistique assez considérable pour mériter, en 1475, une visite du roi Ferdinand. On compte Silvestro au nombre des artistes qui furent appelés à travailler à l'arc de triomphe de Castel Nuovo à Naples, mais il est impossible d'y marquer sa part exacte de collaboration. A. M.

Bibl. : Perkins, *les Sculpteurs italiens*, I, 244, et II, 51, 72. — Eugène Müntz, *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII* ; Paris, 1885, p. 425.

ARISDAGUÈS de Lasdiverd, historien arménien. Nous ignorons absolument la date de sa naissance et celle de sa mort; nous savons seulement qu'il mourut après l'année 1071, époque à laquelle s'arrête l'histoire qu'il nous a laissée. Il était probablement originaire de Lasdiverd, ville qu'on suppose avoir été voisine d'Ardzen. Il avait le titre de *vartabed* ou docteur, dignité qu'obtenaient seuls les moines; il appartenait sans doute à un des nombreux couvents de la haute Arménie, au XIe siècle. Arisdaguès a écrit une homélie sur le baptême et les tentations du Christ qu'on trouve dans le recueil appelé *Djarendil*. Mais son nom est attaché surtout à une histoire ou *Mémorial* qu'il écrivit pour ses frères en religion et qui comprend l'histoire d'Arménie de l'an 1000 à 1071, histoire lamentable qui, principalement à partir de 1033, ne mentionne guère que des scènes de carnage. « Mon but, dit à plusieurs reprises Arisdaguès, a été de provoquer les larmes de tous ceux qui me liront. » Aussi a-t-il mérité d'être surnommé par ses compatriotes le *Vartabed pleureur*. Il abuse en outre des citations de la Bible; son histoire pourrait mieux se rattacher à la poésie qu'à la prose. On doit noter cependant qu'il écrit avec une pureté irréprochable : c'est un classique dans la littérature arménienne. Des extraits de son histoire ont été publiés par Brosset dans son *Histoire de la Géorgie*, et par Ed. Dulaurier dans sa *Chronologie arménienne*. Une traduction complète a été publiée en 1864, à Paris, d'après l'édition des *Mékhitarites de Saint-Lazare* (Venise, 1844), par M. Evariste Prudhomme. P.

ARISI (François), savant littérateur et jurisconsulte italien, né à Crémone le 3 fév. 1657, mort le 25 janv. 1743. Il étudia successivement le droit à Rome, à Bologne, à Pavie et à Milan. Revenu à Crémone, il partagea son temps entre les lettres et la jurisprudence. Il était en relations de correspondance avec les plus célèbres écrivains de son temps et il jouissait à Crémone de la réputation d'un jurisconsulte aussi intègre que capable. Parmi ses ouvrages qui sont fort nombreux, on peut citer : *La Tiranide soggiogate;* Crémone, 1677, in-4 ; *Cremona litterata, seu in Cremonenses, doctrinâ et litterariis dignitatibus eminentiores, chronologicæ adnotationes;* Parme, 1702-1705, puis Crémone, 1741, 3 vol. in-fol.; *Senatorum Mediolanensium ex collegio judicum Cremonæ ab ipso erecto, usque ad hæc tempora continuata series*, etc.; Crémone, 1705, in-fol.; un vol. de vers : *Poesie liriche;* Crémone, 1680-1684, 2 vol. in-12, et trois poèmes burlesques sur la *Vendange* (1722), le *Tabac* (1725), le *Chocolat* (1736). R. G.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

ARISITUM. Nom d'un évêché comprenant une vingtaine de paroisses, démembré du diocèse de Nîmes au commencement du VIe siècle, et qui y fut rattaché de nouveau au cours du VIIe. On ne peut citer avec certitude que les noms de trois de ses évêques : Deuterius, le premier, vers 532 ou 533; Monderic, son successeur, nommé par le roi d'Austrasie Childebert, et Emmon, qui assista au concile de Paris en 625. Les savants sont loin d'être d'accord sur l'emplacement de ce diocèse. Les érudits anciens les plus accrédités ont proposé le Larzac, plateau montagneux du Rouergue, situé entre le Gard et l'Aveyron. J. Quicherat a voulu identifier le nom d'*Arisitum* avec celui de la baronnie d'Hierle, et il a été suivi par Germer Durand, qui place au Vigan le siège de l'évêché *(Dict. topogr. du dép. du Gard);* M. Longnon s'est prononcé pour Alais, mais les raisons qu'il a données sont loin d'avoir convaincu les érudits; enfin on a proposé Arre à 10 kil. du Vigan. Il ne nous est pas possible de rapporter ici les raisons d'ordre surtout philologique, produites à l'appui de ces diverses opinions. Y.

Bibl. : Mandajors, *Recherches sur l'évêché d'Arisidium ou Arcsetum*, au t. V de l'*Hist. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*. — Gaujal, *Etudes sur le Rouergue*, t. III. — J. Quicherat, *De la formation française des noms de lieux*, pp. 91-94. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, pp. 538-543. — J. Quicherat, *Observations sur l'identification d'Arisitum avec Alais, proposée par M. Longnon*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1878, pp. 101-105. — P. Alaus, *Etude sur le cartulaire de Gellone*, dans *Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1885, p. 11.

ARISPE. Ville du Mexique, Etat de Sonora, dans la vallée supérieure du rio Sonora; 3,000 hab. environ.

ARISPH (Astr.). Belle étoile située dans la queue du Cygne, probablement π Cygne. L. B.

ARISSANDIRAM ou mieux **ARITCHANDIRAM**. Forme tamoule du sanskrit Haritchandra, nom d'un roi d'Ayodhyâ. Arissandiram est le héros d'un poème tamoul intitulé *Arissandira-sarittiram* (ou *pourânam*) de Viranâsoukavirâsan. — Arissandiram montre la plus grande constance dans les maux que les dieux lui envoient pour l'éprouver et recouvre, en récompense de sa vertu, tout ce qui lui avait été ravi. Ce poème, divisé en 12 sections et formé de 1,212 quatrains, a été imprimé à Madras, en 1844. L. Feer.

Bibl.: *Lettres édifiantes et curieuses* (Lettre du P. Bouchet à l'ancien évêque d'Avranches).

ARISTÆA (*Aristæa* Soland.). Genre de plantes de la famille des Iridacées, dont on connaît seulement trois ou quatre espèces originaires du cap de Bonne-Espérance. L'une d'elles, *A. cyanea* Ait. (*Ixia africana* L., *Moræa africana* Thunb.), est fréquemment cultivée, en Europe, dans les orangeries et les serres tempérées. C'est une herbe qui a le port des *Ixia*. Sa racine fibreuse donne naissance à un faisceau de feuilles linéaires, ensiformes, du centre desquelles s'élève une hampe haute de 25 à 30 centimètres, terminée par des fleurs bleues, rapprochées en têtes et pourvues chacune d'une spathe composée de deux pièces membraneuses, finement déchiquetées sur les bords. — On cultive de même l'*A. capitata* Curt. (*Gladiolus capitatus* L.), remarquable par ses fleurs d'un bleu vif, disposées en épis terminaux. Ed. Lef.

ARISTAGORAS. 1° Tyran de Milet, mort en 497 av. J.-C., cousin d'*Histiée* (V. ce mot), à qui il succéda lorsque Darius l'appela à Suse. Il est surtout connu par son rôle dans le soulèvement de l'Ionie, qui fut le prélude des guerres médiques. Il avait décidé Artaphernes, satrape de Sardes, et Darius à organiser une expédition contre Naxos; sa rivalité avec le général perse Mégabate fit échouer l'entreprise. Craignant la colère du satrape et du grand roi, il résolut de la prévenir. Il souleva le peuple de Milet, s'empara de la flotte et de Chypre, et, de la Carie à l'Hellespont, appela toutes les cités à l'indépendance (500 av. J.-C.). Abandonnés par les Hellènes d'Europe (sauf Athènes et Erétrie), les Ioniens n'eurent que des succès éphémères ; après avoir brûlé Sardes (499), ils furent réduits à la défensive. Aristagoras s'enfuit en Thrace et périt aux Neuf-Chemins (l'endroit où fut plus tard Amphipolis), en combattant les indigènes (497).

2° Poète comique athénien de l'époque de l'ancienne comédie.

3° Aristagoras de Milet, contemporain de Platon; auteur de deux livres sur l'Egypte (vers 360 av. J.-C.).

ARISTANDRE de Telmesse, devin grec de l'entourage d'Alexandre le Grand; il existait sous son nom un traité des *Prodiges*, que citent Lucien et Pline le naturaliste.

Bibl. : Bouché-Leclercq, *la Divination dans l'antiquité;* Paris, 1879, 4 vol. in-8.

ARISTARCHI-BEY (Nicolas), haut fonctionnaire ottoman, né à Constantinople en 1800. Bien qu'il appartînt à une famille grecque, il entra au service de la Porte après avoir passé par celui de l'hospodar de Valachie. Après des alternatives de faveur et de disgrâce, après avoir occupé de grands emplois en Turquie et joui d'une grande influence, il a été nommé grand logothète du patriarche grec. — Il ne faut pas le confondre avec un autre *Aristarchi* (Grégoire), qui est l'auteur d'une collection des lois ottomanes, qui a été publiée en langue française par Démétrius Nicolaïdes (6 vol. in-8, Constantinople, 1873-81).

ARISTARQUE de Tégée, poète tragique contemporain d'Euripide. D'après Suidas, il aurait fait représenter soixante-dix tragédies et n'aurait remporté que deux fois la victoire dans les concours. Il vécut jusqu'à cent ans.

ARISTARQUE d'Athènes, mort en 406 av. J.-C., un des chefs du parti oligarchique pendant la guerre du Péloponèse ; il contribua à établir la tyrannie des Quatre-Cents, et se réfugia en Béotie après leur chute. Il fut pris et mis à mort par les Athéniens.

ARISTARQUE de Samos, astronome grec, dont Ptolémée cite une observation du solstice d'été de 278 av. J.-C., justement célèbre comme le véritable auteur du système du monde que nous connaissons sous le nom de Copernic. Il fut, à ce sujet, accusé d'impiété par le stoïcien Cléanthe; mais nous ignorons quelles furent les suites de cette accusation et nous ne connaissons pas plus les autres circonstances de la vie d'Aristarque. Vitruve le cite comme inventeur de deux cadrans solaires, l'un hémisphérique (*scaphé*), l'autre plan et probablement le premier de ce type. Il reste de lui un petit traité : *Sur les grandeurs et les distances du soleil et de la lune*, qui faisait, chez les anciens, partie de la collection du *Petit Astronome*, et qui a été édité en grec par Wallis (Oxford, 1688, avec la version latine de Commandino, et un extrait du livre VI de Pappus) et depuis par Fortia d'Urban, avec les scholies des manuscrits de Paris (1810, trad. française en 1823). Dans ce traité, Aristarque démontre géométriquement, en 19 théorèmes, qu'en faisant certaines hypothèses sur le diamètre apparent de la lune, sur celui de l'ombre de la terre dans les éclipses lunaires, enfin sur la valeur de l'élongation de la lune au moment de la dichotomie, il en résulte que le rapport du rayon de l'orbite solaire (dans l'hypothèse géocentrique) au rayon de l'orbite lunaire est compris entre 20 et 18, et que le rapport du diamètre du soleil à celui de la terre est compris entre $\frac{43}{6}$ et $\frac{19}{3}$. — Il est douteux qu'Aristarque soit l'auteur de cette méthode qui remonte probablement à Eudoxe, et qui, au fond, n'a guère été perfectionnée dans l'antiquité. En tous cas, son traité n'offre guère d'intérêt qu'au point de vue géométrique, pour qui veut étudier les procédés dont on se servait à cette époque pour les questions qui réclament l'emploi des lignes trigonométriques. — Une des hypothèses d'Aristarque, que le diamètre apparent de la lune est de $\frac{1}{15}$ de signe, soit 2°, était certainement fausse à ses yeux. Nous savons par Archimède qu'il admettait, au contraire, $\frac{1}{720}$ de la circonférence, soit $\frac{1}{2}$ degré. Paul Tannery.

ARISTARQUE, un des plus célèbres grammairiens et critiques de toute l'antiquité. Il naquit dans l'île de Samothrace, au commencement du IIe siècle av. J.-C., d'un père qui portait le même nom que lui. Il fut élevé à Alexandrie, où il eut pour maître Aristophane de Byzance, chef du musée et directeur de la bibliothèque. Après la mort d'Aristophane, Aristarque, le plus distingué d'entre ses disciples, lui succéda dans ses fonctions. Ptolémée Philométor lui confia l'éducation de son fils, et Ptolémée Physcon, frère puîné de Philométor, l'eut aussi pour maître. La fin de sa vie est assez mal connue. Ce qui est certain, c'est qu'il mourut dans l'île de Chypre à l'âge de soixante-douze ans. La tradition ajoute qu'il se laissa mourir de faim pour se soustraire aux souffrances que lui causait une hydropisie incurable. Des deux fils qu'il laissa, l'un fut vendu comme esclave. Aussi doit-on supposer qu'Aristarque était en disgrâce à Chypre, et n'avait quitté l'Egypte que sous le coup des mesures de proscription portées par Ptolémée Physcon contre tous les savants et grammairiens. Aristarque laissa de nombreux disciples : les anciens en ont compté jusqu'à quarante. Plusieurs nous sont connus, et parmi eux l'on trouve des noms célèbres comme ceux d'Ammonius, d'Apollodore, de Moschus. On les désignait dans l'antiquité sous le nom de Οἱ Ἀριστάρχειοι ou Οἱ ἀπ' Ἀριστάρχου. Dispersés un instant par les mesures barbares de Ptolémée Physcon, la plupart revinrent bientôt à Alexandrie où il enseignèrent les doctrines de leur maître. De tous les grammairiens de son temps, Aristarque a été le plus écouté. Toute sa vie fut consacrée à des recherches de grammaire et de critique, et ses fonctions de précepteur et de bibliothécaire ne l'empêchèrent pas d'être extrêmement fécond. Suidas lui attribue plus de huit cents livres ; c'est juste le nombre attribué à Callimaque. D'ailleurs il ne faudrait pas prendre ces huit cents livres

pour autant de volumes. On appelait souvent ainsi les subdivisions d'un grand ouvrage. De ces nombreux écrits nous ne connaissons que quelques titres : ce sont les réponses à Comanus, à Philétas et à Xénon; un traité περὶ ἀναλογίας, et son commentaire sur l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Aristarque avait aussi commenté Hésiode, Archiloque, Pindare, Alcée, Anacréon, Aristophane, Eschyle, Sophocle, Ion, Aratus et autres. Quintilien lui attribue ainsi qu'à Aristophane la composition du fameux Canon où les écrivains grecs étaient rangés par ordre de mérite. On ne trouve nulle part qu'Aristarque ait écrit de traité spécial sur la grammaire. Mais s'il n'a rien écrit, tout fait supposer qu'il a professé un cours de grammaire suivi. Quintilien nous apprend que c'est lui le premier qui ramena à huit le nombre des parties du discours, fixé à six par les stoïciens, en y ajoutant le participe et la préposition. C'est en effet la doctrine que l'on trouve dans la τέχνη γραμματική de l'un de ses disciples, Denys le Thrace, qui vivait à Rome du temps de Pompée. On voit même par cet ouvrage qu'Aristarque avait établi un système complet de déclinaison et de conjugaison. Mais ses théories grammaticales ne nous sont pas autrement connues. Aussi bien c'est surtout comme auteur d'éditions critiques qu'Aristarque était célèbre dans l'antiquité, et c'est comme éditeur d'Homère que nous pouvons aujourd'hui l'apprécier.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, Aristarque n'était pour les modernes qu'un nom fameux, et les quelques fragments que l'on trouvait dispersés soit au milieu des scholies sur les auteurs qu'il avait commentés, soit chez les grammairiens, ne permettaient pas de se faire une idée exacte de son talent. C'est seulement depuis la découverte et la publication du manuscrit d'Homère, trouvé par d'Ansse de Villoison, en 1781, à la bibliothèque Saint-Marc à Venise, que l'on a pu apprécier l'immense activité, la vaste science et surtout l'exactitude uniforme des principes critiques d'Aristarque. Le texte de Venise suit presque toujours la leçon d'Aristarque; et les scholies qui l'accompagnent contiennent par centaines les notes et les remarques du célèbre critique. Cette découverte est d'autant plus précieuse qu'Homère paraît avoir été l'auteur préféré d'Aristarque. L'édition qu'il avait donnée de ce poète était particulièrement soignée. Aristarque l'avait revue plusieurs fois ; peut-être même en avait-il donné deux éditions, car il est question dans les scholies de Venise de la première et de la deuxième leçon d'Aristarque. Cette édition comprenait deux parties distinctes : d'une part le texte pur, sans notes marginales, et d'autre part, un commentaire. Des signes critiques, dont la valeur était déterminée d'avance, se trouvaient placés dans le texte à côté des vers et renvoyaient au commentaire. C'étaient la diple ἡ διπλῆ (>—), qui renvoyait à une remarque de grammaire, de littérature ou d'histoire, la diple pointée (>:—), qui relevait une fausse leçon de Zénodote ou de Cratès ; l'obel (—), placé devant les vers suspects d'interpolations, etc. Tous ces signes se retrouvent dans le manuscrit de Venise, placés à la gauche des vers, et suivant la notation d'Aristarque. La valeur même de ces signes montre que les explications d'Aristarque n'étaient pas limitées au détail des mots et des phrases. Et en effet dans les scholies de Venise, à côté de remarques purement grammaticales ou métriques sur le genre des mots, sur la déclinaison, la conjugaison, l'orthographe, l'accentuation, la quantité, la scansion des vers, on trouve des discussions d'un ordre plus élevé, relatives à la mythologie, à la géographie, à la composition artistique des poèmes d'Homère.

Comme critique, Aristarque part de ce principe que les œuvres d'Homère, étant le plus ancien monument de la littérature grecque, doivent s'expliquer par elles-mêmes. Aussi était-il un adversaire décidé de l'interprétation allégorique du poème que défendait Cratès, le chef de l'école rivale de Pergame. D'après Aristarque, tout doit être pris à la lettre dans les fables d'Homère. D'ailleurs il admettait qu'il dût y avoir dans les poèmes homériques une sorte d'unité poétique ; et il en résultait naturellement que tout passage en contradiction avec le reste du poème devait être regardé comme suspect d'interpolation. On le voit, ces principes sont pleins d'une grande sagesse ; et cette sagesse est d'autant plus méritoire, que les prédécesseurs d'Aristarque, comme Zénodote, ou même ses contemporains, comme Cratès, corrigeaient le texte homérique d'une façon arbitraire, suivant leur goût et leur fantaisie. Aristarque se garde bien aussi des subtilités où tombaient la plupart des critiques du temps, et il ne se demande pas pourquoi, dans le catalogue du deuxième livre, Homère a commencé l'énumération par les Béotiens et non par un autre peuple. Il est vrai que dans les questions d'esthétique, il a quelquefois des défaillances : ses scrupules sont parfois excessifs et l'entraînent à des suppressions ou à des transpositions malheureuses. Mais, il faut se hâter de le dire, ce n'est là que l'exception : non seulement Aristarque est bien plus sage et plus réservé que ses prédécesseurs, mais généralement il a le goût juste, il sent Homère. Néanmoins le nombre des vers qu'il supprimait dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* est considérable. Nous savons qu'il regardait comme apocryphe un chant et demi de l'*Odyssée*. Il est probable aussi qu'il faut le ranger au nombre des savants qui regardaient le dixième chant de l'*Iliade* comme apocryphe. Dans le reste de l'*Iliade* les vers qu'il a marqués de l'obel sont encore très nombreux. Il y a même un certain nombre de vers condamnés par lui et qui pour cette cause avaient disparu des manuscrits. Wolf en a compté plus de quarante ainsi supprimés dans le manuscrit de Venise. Sur ce nombre quatre nous ont été conservés par Plutarque, et il faut reconnaître que leur suppression était tout à fait arbitraire. Malgré toute sa réserve, Aristarque avait donc encore une trop grande facilité à supprimer dans Homère les vers qui lui répugnaient, et c'est le reproche que lui adresse Cicéron : « *Aristarchus Homeri versum negat quem non probat.* » Mais, ce qui donne à Aristarque une grande supériorité sur tous les critiques de l'antiquité, c'est qu'il n'a jamais essayé de corriger Homère : il a supprimé, quelquefois à tort, des vers qu'il croyait apocryphes, mais il n'a inventé aucune leçon ni interpolé aucun vers. Par contre, il s'est appliqué à établir d'une façon exacte l'orthographe de tous les mots ; et il a introduit dans les œuvres d'Homère les accents, invention récente due à son maître Aristophane de Byzance. C'est aussi à lui ou du moins à son école que l'on attribue la division de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* en vingt-quatre chants désignés chacun par une des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Aristarque croyait à l'existence d'Homère ; nous savons même à quelle date il plaçait sa naissance. Il n'était pas diascévaste, et regardait les deux poèmes comme l'œuvre d'un seul poète. Ce qui le prouve, c'est l'ouvrage qu'il écrivit contre le grammairien Xénon, chef de l'école des diascévastes. L'édition d'Homère donnée par Aristarque est certainement la meilleure que les anciens aient connue : et c'est ce qui explique l'immense autorité dont elle a joui. Non seulement elle servit de base à toutes les éditions postérieures, mais elle a donné naissance à un grand nombre d'ouvrages. C'est ainsi qu'Aristonicus avait écrit un livre pour discuter les signes critiques d'Aristarque ; Ammonius et Didyme pour savoir s'il y avait eu ou non deux éditions de la diorthose d'Homère ; Ptolémée d'Ascalon, sur la recension de l'*Odyssée* par Aristarque. L'admiration pour Aristarque alla quelquefois jusqu'au fanatisme. Un commentateur d'Homère va jusqu'à suivre Aristarque de préférence à un autre critique qui cependant lui paraît avoir raison. Panætius l'appelle un devin. Enfin Horace, pour désigner un homme de goût et un fin connaisseur, dit d'une façon proverbiale : *Fiet Aristarchus*. Aussi n'est-il plus possible maintenant de douter que le texte des poèmes d'Homère, tel que nous le possédons, ne soit, d'une façon générale, l'œuvre d'Aristarque. P. GICQUEAUX.

BIBL. : MATTHESIUS, *De Aristarcho grammatico*; Iena,

1725. — Villoison, *Proleg. ad. Apollon. Lex Hom.*, p. 15, etc., *Proleg. ad. Hom. Iliad.*, p. 26, etc. — F.-A. Wolf, *Prolegom. in. Hom.* p. 226. etc. — K. Lehrs, *De Aristarchi studiis Homericis*, 1833.—E. Egger, *Etudes sur l'antiquité, Aristarque* (*Revue des Deux Mondes*, 1846, t. I, pp. 205-227, et *Mémoires de littérature ancienne*, pp. 126-163). — Waeschke, *De Aristarchi studiis Hesiodiis* (*Commentationes philologicæ*, 1874, pp. 149-173).—Römer, *Die Werke der Aristarcher in Cod. Venet.*; 1875. — Steffen, *De canone qui dicitur Aristophanis et Aristarchi*, 1876. — Shimberg, *Analecta Aristarchea*, 1878. — Hammer. *Für Homer und Aristarche*, 1877. — Ludwich, *Aristarchisch-Homerische Aphorismen*, 1878. — *Aristarchs hom. Text-Kritik*, 1885. — Ribbach, *De Aristarchi Samothracis arte grammatica*, 1883.

ARISTARQUE, personnage des premiers temps du christianisme, dont il est question dans les *Actes des Apôtres* et les *Epîtres de saint Paul*. Originaire de Macédoine et converti par saint Paul, il s'attacha à la fortune de celui-ci et devint son compagnon fidèle. La tradition latine fait de lui un évêque de Thessalonique, tandis que la tradition de l'Eglise grecque le fait asseoir sur le siège d'Apamée et souffrir le martyre à Rome, sous Néron.

ARISTÉE, c.-à-d. « l'excellent ». Divinité secourable chez les anciens Grecs, intimement mêlée à la vie agricole, aux travaux et aux préoccupations champêtres. Les traditions varient sur son origine et sur sa nature véritable, suivant les pays où il était honoré. Pour les uns, c'est un dieu proprement dit, fils de Gaia et d'Ouranos; pour les autres, un héros à qui on donne pour père tantôt le centaure Chiron, tantôt un héros Eubéen du nom de Caryste, le plus souvent Apollon qui l'engendre avec la nymphe Cyrène. Cette dernière forme de la légende, originaire de la ville de Cyrène, est la plus connue; elle a été recueillie par Hésiode dans les *Eées* et consacrée par Pindare (*Pyth.* 9). Homère et les tragiques n'ont jamais parlé d'Aristée. L'être de ce personnage mythique est tellement incertain qu'en Arcadie, par exemple, on le confondait avec Apollon protecteur des pâturages, à qui l'on donnait le surnom d'Aristée; ailleurs encore il était identifié avec Zeus, vénéré au même titre sous le même vocable. Mais si les traditions varient, quant à sa nature, elles se ressemblent partout pour les fonctions qu'elles lui attribuent. Il est le dieu gardien des troupeaux et protecteur de la chasse (fig. 1); il préside à la culture de l'olivier et quelquefois de la vigne; à ce dernier titre, on en fait parfois un fils de Dionysos; à Syracuse, sa statue était au temple de ce dieu; en Béotie, il épouse une sœur de Sémélé, Autonoé, et engendre avec elle le chasseur Actéon. L'attribution avec laquelle il nous est le plus connu, grâce à Virgile (*Georg.* IV, 327 et suiv.), est d'être le protecteur de l'apiculture. C'est à lui que Protée révèle le moyen de reconstituer, dans les entrailles d'un bœuf exposé à la putréfaction au fond des bois, les essaims ruinés par les pluies et les maladies. On a trouvé en Sardaigne une statue d'airain représentant un jeune homme dont la poitrine est couverte d'abeilles; l'on a conjecturé avec raison que la statue représentait Aristée. Les laboureurs l'invoquaient également au temps des chaleurs caniculaires et chaque fois que la sécheresse menaçait les récoltes. La fable racontait, à Céos, que l'île était habitée autrefois par des nymphes protectrices du sol, qui élevaient le jeune Aristée. Un lion, symbole des chaleurs torrides, ayant chassé les nymphes, une grande sécheresse désola le pays. C'est alors qu'Aristée obtint de Zeus « qui fait pleuvoir » que les vents étésiens rafraîchissent le pays et ramenassent les pluies fécondantes. Le culte de Sirius pratiqué sur les hauteurs de l'île, culte qui avait pour objet d'apaiser le héros personnifiant la canicule, était également rapporté à Aristée. Les monnaies de Céos (fig. 2) représentent le héros barbu, avec l'étoile caniculaire, la chèvre, le raisin et l'abeille pour attributs, parfois avec des rayons autour de la tête. L'art grec en faisait un berger; c'est ainsi aussi que nous le montre Virgile dans l'épisode célèbre des *Géorgiques*. Quant à la tradition qui le mêle à la légende d'Orphée et fait de lui l'amant d'Eurydice dont il cause la mort, on en ignore la provenance, mais il est peu probable que Virgile l'ait inventée. J.-A. H.



Fig. 1. — Aristée, d'après un bronze du musée du Louvre, le représentant vêtu en berger et portant un bélier sur ses épaules.



Fig. 2. — Monnaie de Céos. Tête laurée d'Aristée. ℞. ΚΕΩΝ. Partie antérieure d'une chèvre bondissant, la tête entourée de rayons (bronze).

ARISTÉE. Nom porté par plusieurs écrivains grecs :

1° Aristée de Proconnèse. — Poète moitié fabuleux, moitié historique, qu'Hérodote traite avec une grande considération, auquel il emprunte même des renseignements ethnographiques concernant les rapports des Ioniens de la Grèce avec les peuples asiatiques habitant les steppes dans l'extrême Est. Les uns faisaient de lui un maître d'Homère; d'autres placent le temps de sa vie sous Crésus et Cyrus. On lui donnait pour patrie Proconnèse, île de la Propontide; mais on le faisait voyager à Cyzique, de là à Métaponte, sur le golfe de Tarente et en Sicile, de la façon la plus merveilleuse, à des siècles d'intervalle. Pour Lobeck (*Aglaoph.*, p. 314), la personnalité d'Aristée n'est qu'une invention factice et sans consistance réelle, exploitée par les représentants du mysticisme orphique dans le but de capter la confiance des âmes crédules. Il est difficile cependant de lui refuser tout au moins la valeur d'une personnalité littéraire appartenant à l'époque où « les philosophes faisaient de la poésie, où les poètes visaient à la philosophie », c.-à-d. au ixe ou viiie siècle avant notre ère. On lui attribue la composition d'une épopée fantastique dont la lutte des Arimaspes contre les Gryphons faisait le fond (V. Arimaspomachie). Mais cette œuvre, sous la forme où des fragments nous en sont parvenus, n'appartient pas aux temps de la littérature naïve et spontanée. En ce qui concerne les fables, mises sous le nom d'Aristée par Hérodote, où le poète fait de prétendues révélations sur le monde sublunaire et sur des contrées merveilleuses que son âme seule aurait parcourues, tandis que son corps gisait comme mort, ce sont là des rêveries pythagoriciennes qui n'ont aucune portée religieuse ni même philosophique. J.-A. H.

2° Aristée l'ancien. — Nom donné par Pappus à un mathématicien qui paraît avoir vécu à Alexandrie en même temps qu'Euclide et qui, avant que ce dernier composât ses quatre livres sur les *Coniques*, écrivit cinq livres *de lieux solides*, qui sont perdus, mais restaient au temps de Pappus comme l'ouvrage classique à étudier en dernier lieu pour les coniques. Malheureusement on ne possède que de trop vagues indications sur la nature des questions qui y étaient traitées ; il semble néanmoins qu'elles correspondaient en fait aux formes de l'équation des coniques suivant des systèmes de coordonnées de nature et de genre différents. On ignore si c'est le même Aristée, ou un autre, lequel aurait été surnommé le Jeune, qui écrivit une *Comparaison des cinq polyèdres réguliers*, citée par Hypsiclès et en tout cas composée avant Apollonius de Perge. Paul Tannery.

3° Poète alexandrin du temps des Ptolémées, qu'Athénée cite parmi les *paradoxographes*, c.-à-d. les auteurs de récits incroyables. L'orthographe antique de ce nom est *Aristeas*.

BIBL. (ARISTÉE DE PROCONNÈSE) : E. TOURNIER, *De Aristea Proconnesio et Arimaspeo poemate* ; Paris, 1863.

ARISTÉE (Hist. juive). Il existe une *Lettre d'Aristée*, écrite en grec, à Alexandrie, et qui a pour objet de raconter l'origine de la traduction grecque des *Septante* (V. ce mot). Aristée est un personnage fictif derrière lequel se cache sans aucun doute un juif alexandrin (V. ALEXANDRIE [Ecole juive de]), et son frère Philocrate, à qui la *Lettre* est adressée, n'est pas non plus connu de l'histoire. Tous deux doivent être, dans l'esprit de l'auteur, considérés comme des païens qui rendent hommage au judaïsme. Aristée se donne comme fonctionnaire du roi Ptolémée II Philadelphe. Il raconte à son frère que Démétrius de Phalère, le directeur de la bibliothèque d'Alexandrie, avait fait remarquer au roi Ptolémée II que la Loi des Juifs (le Pentateuque) manquait à la bibliothèque et qu'il était urgent de combler cette lacune en en faisant faire une traduction grecque. Une ambassade fut immédiatement envoyée auprès d'Eléazar, grand prêtre de Jérusalem, et celui-ci fit partir pour Alexandrie soixante-douze savants juifs (70 en chiffres ronds ; de là le nom de Septante), 6 de chacune des 12 tribus. Ils furent reçus par Ptolémée avec les plus grandes démonstrations d'estime, il les invita sept jours de suite à sa table ; dans les conversations qu'il engagea avec eux, pendant les repas, sur toute sorte de sujets religieux, moraux, philosophiques et politiques, et auxquelles Aristée assistait, leurs réponses le ravirent d'admiration. Il les plaça ensuite dans l'île de Pharos, loin du bruit de la ville, chacun d'eux traduisit chaque jour en grec le même morceau de la Loi et, après la comparaison de ces soixante-douze versions d'un même passage, le texte définitif de la traduction fut arrêté. L'œuvre s'acheva en soixante-douze jours, elle fut lue d'abord devant l'assemblée des Juifs, qui en certifia l'exactitude, puis devant le roi, qui témoigna son admiration pour la sagesse du législateur juif et fit déposer l'ouvrage dans sa bibliothèque. On le voit, toute la *Lettre* a un but de propagande : elle veut faire connaître et admirer le judaïsme parmi les païens, leur recommander, au nom d'un païen, la lecture du Pentateuque traduit en grec, en s'appuyant sur le témoignage du roi lui-même. Toute cette histoire, est-il besoin de le dire, est purement fictive. On verra à l'article *Septante* comment est née la traduction connue sous ce nom. Démétrius de Phalère ne put pas rester à Alexandrie sous Ptolémée II. Comme l'auteur ne sait rien de la domination syrienne en Palestine (elle commença en 187) ; qu'il ne connaît pas les princes macchabéens (il ne parle que du grand prêtre), ni les souffrances des Juifs sous Antiochus ; que la Judée, d'après le tableau qu'il en présente, semble vivre heureuse sous le gouvernement bienveillant des rois égyptiens, on peut croire, avec Schürer, que la *Lettre* a été écrite vers l'an 200 av. l'ère chrétienne. On ne manquerait pas de bonnes raisons pourtant pour la placer même à la fin du Ier siècle av. l'ère chrétienne. Philon dans tous les cas paraît la connaître. — Si elle ne contient rien d'historique sur l'origine de la Septante, on peut, au contraire, tirer parti des renseignements qu'elle fournit sur l'état politique et économique de l'Egypte. La légende postérieure a encore renchéri sur la lettre d'Aristée. Elle a, entre autres, attribué aux septante la traduction entière de la Bible (Aristée ne parle que du Pentateuque), et ajouté que, par inspiration divine, les traductions quotidiennes de chacun des traducteurs, quoique faites isolément, se trouvaient exactement identiques les unes aux autres. — Un autre *Aristée* est connu par Eusèbe (*Préparat. év.*, IX, 25) comme auteur d'un livre grec sur les Juifs dont Eusèbe a conservé un fragment (reproduit par lui d'après Alexandre Polyhistor). Ce fragment se rapporte à l'histoire de Job. L'auteur est également un Juif alexandrin.

I. LOEB.

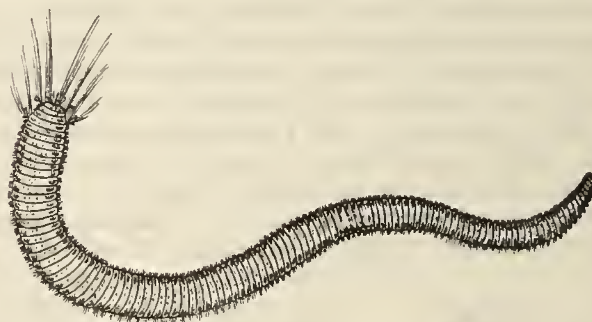
BIBL. : Première éd., Bâle, 1561. On trouve la *Lettre* dans l'éd. de Josèphe, de Havercamp, et dans la traduction française de Josèphe, d'Arnaud d'Andilly ; édition critique, dans *Archiv*, de Merx, vol. I. — Pour les études critiques, voir, entre autres, les ouvrages d'EWALD, HERZFELD, NÖLDEKE, REUSS, un article de GRAETZ (dans sa *Monatsschrift*, 1876, pp. 289 et suiv.), et sa note sur la *Septante* dans le 4e vol. de son *Histoire des Juifs*. Pour plus de détails, V. SCHÜRER, *Gesch. des jüd. Volkes*, pp. 819 et suiv. — Sur l'autre *Aristée*, V. SCHÜRER, *ibid.*, p. 737.

ARISTÉE (Astron.). Un des noms de la constellation boréale *Ophiuchus* ou le *Serpentaire* (V. OPHIUCHUS).

ARISTELLA (Bot.) (Kützing, *Synopsis Diatomearum*, p. 35, tab. 3, fig. 42, Halle, 1834). Genre de Diatomacées mal connu, ne renfermant qu'une seule espèce dont la description laisse beaucoup à désirer. La figure, assez médiocre, donnée par Kützing, semble représenter un *Gomphonema* (V. ce mot).

ARISTENÈTE, écrivain grec, auteur de lettres en partie conservées et ami du rhéteur Libanius. Ce qui reste de lui a été publié en dernier lieu par Boissonade en 1822.

ARISTENIA. Ce genre d'Annélides est mentionné par Savigny dans les termes suivants : « C'est très probablement à la famille des Amphinomes que doit se rapporter le genre *Aristenia* que j'ai observé sur les côtes de la mer Rouge et dont j'ai fait graver une espèce *(Aristenia conspurcata)* dans l'atlas pl. II des Annélides, fig. 4. Ce genre diffère des trois précédents (*Chloeïa*, *Pleïone* et *Euphrosyne*) par le nombre des cirrhes, qui n'est pas de moins de sept pour chaque pied, et par d'autres caractères singuliers. Comme il me reste à son sujet quelques points à éclaircir, je dois me contenter, pour le moment, de renvoyer le lecteur à l'explication de la planche précitée, et je n'ajouterai ici rien de plus. » *Système des annélides*, p. 64, observation.



Aristenia conspurcata Sav.

A. GIARD.

ARISTIA (Constantin), poète grec et roumain, né vers 1798, mort en 1884. Il reçut une éducation distinguée ; prit une part active dans la cause de l'indépendance en s'affiliant de bonne heure à l'hétairie d'Hypsilanti (1816-19). Il s'enrôla dans le *bataillon sacré* qui tenta de soulever les principautés danubiennes en l'année 1821, et faillit périr à Dragachan, dans l'affreux désastre où fut anéantie cette vaillante petite légion, qui avait montré tant de courage. Echappé comme par miracle au massacre de ses compagnons, il se fixa en Roumanie après le départ des Turcs ; il devint professeur de langues grecque et française et apprit avec beaucoup de facilité la langue roumaine. En 1835, il fut un des membres les plus actifs de la *Société philharmonique* fondée par le colonel Campineanu et aida ce dernier à former un théâtre national roumain ; il donna des leçons de déclamation, produisit sur la scène des traductions de plusieurs chefs-d'œuvre des théâtres français et italien et joua lui-même sur le théâtre la tragédie d'Alfiéri, *Saül*, traduite par lui en vers roumains (1836). En 1848, il embrassa avec ardeur la cause de la révolution, fut chef d'un bataillon de la garde nationale et, à la chute de la lieutenance

princière, il fut fait prisonnier par les Turcs et traîné en exil. Au bout de deux ans environ, on lui donna la permission de rentrer en Roumanie, où il fut de nouveau nommé professeur de langue grecque dans les classes supérieures du collège de Saint-Sava à Bucarest. Il a beaucoup écrit. Il a publié en 1827, une traduction du *Georges Dandin* de Molière en langue néo-grecque ; *Hymne à la Grèce*, dans la même langue (1829) ; *Saül*, tragédie en cinq actes traduite de l'italien d'Alfiéri (1836) ; *Harmodius et Aristogiton* ou les *Panathénées*, tragédie en cinq actes en langue néo-grecque (1849) ; le *Prince roumain*, stances épiques en vers roumains (1843) ; *Vies parallèles de Plutarque*, traduites en roumain (1857) ; *Chants enfantins* (1858) ; *Abécédaire français-roumain* ; *Recueil de lectures historiques, philosophiques et morales* ; *Virginie*, tragédie en cinq actes, etc. Mais l'œuvre capitale d'Aristia comme poète est sa traduction de l'*Iliade* en vers roumains, dont il a publié seulement une partie (1837-1838). Dans une nouvelle traduction, donnée en 1867 et entièrement différente de celle qui avait paru en 1837, Aristia s'est efforcé de composer des hexamètres roumains calqués sur les hexamètres grecs. Il a rendu le texte d'Homère vers pour vers, non sans employer une quantité de mots grecs et latins qui rendent sa traduction absolument inintelligible au vulgaire. J. Monnier.

Bibl. : Pumnul, *Lepturariu romînesc*, t. IV, c. II, pp. 17, 33. — *Atheneul român*, 1867, t. I, pp. 341-346.

ARISTIDA. Linné (*Gen.*, n° 94) a établi, sous ce nom, un genre de Graminées, du groupe des Stipacées, dont on connaît plus de quatre-vingts espèces répandues dans les régions chaudes du globe. La plus importante, *A. pungens*, est le *Drin* des Arabes (V. Drin). Ed. Lef.

ARISTIDE, homme d'Etat athénien, du temps des guerres médiques. Il est né vers 540 avant notre ère, d'une famille noble quoique peu fortunée; il faisait partie, dès que l'histoire s'occupe de lui, de la phalange aussi intelligente que généreuse, des démocrates conservateurs dont Clisthènes fut le chef. Après la mort de ce dernier, il est avec Xanthippe le représentant le plus remarquable de ce parti. Nommé stratège en 490, il opine avec Miltiade pour la lutte en rase campagne contre l'armée perse et prend part à la bataille de Marathon. Chargé du commandement du centre, il y combat avec autant de bravoure que de succès. L'année suivante, les Athéniens, pour lui témoigner leur reconnaissance, le nomment premier archonte. A la chute de Miltiade, Aristide se trouva avoir pour rival, dans la direction de la situation politique et militaire d'Athènes, le jeune Thémistocle. Celui-ci, rattaché par son origine à la classe inférieure des citoyens, poussait de toutes ses forces au développement de la puissance maritime, qui se confondait à ses yeux avec la cause de la démocratie progressiste. Aristide tenait, au contraire, pour la prédominance des propriétaires fonciers, des intérêts agricoles, et par suite pour la suprématie de l'armée de terre, de ces hoplites aussi braves que vigoureux qui avaient vaincu à Marathon. De ce jour date une lutte de tous les instants, où Aristide finit par être vaincu ; l'ostracisme fut voté contre lui en 484 ou 483 av. J.-C.; Thémistocle put développer tout à son aise les projets d'expansion maritime, sur lesquels il fondait la grandeur future de la patrie. Quant à Aristide, il supporta sa disgrâce avec dignité et y trouva un regain de considération par toute la Grèce. Lorsque Xerxès franchit l'Hellespont pour venger les défaites de Darius, Aristide, qui avait vécu trois années en exil à Egine, fut rappelé, sur la proposition même de Thémistocle. Il arriva juste à temps pour prendre part à la bataille de Salamine, où il fit, à la tête des hoplites athéniens, une descente dans l'île de Psytallie, opération qui ne fut pas l'épisode le moins brillant de la bataille. Au printemps suivant, les Athéniens, qui avaient des raisons de suspecter l'ambition de Thémistocle, nommèrent son rival général en chef avec des pouvoirs extraordinaires, tandis que Xanthippe recevait le commandement supérieur de la flotte. C'était la revanche des conservateurs contre la démocratie avancée que Thémistocle avait compromise. Au lieu d'exploiter son succès au profit exclusif de la cause, Aristide ne s'en servit que pour procurer l'union des Hellènes contre l'ennemi commun, pour vaincre l'apathie de Sparte qui paraissait disposée à opérer pour son propre compte. Il assura la victoire de Platées, la défaite définitive des Perses et l'apaisement des rivalités helléniques, au profit de la grande cause nationale. Il ne fut pas moins habile ni moins énergique quand il s'agit de



Statue d'Aristide (marbre), musée de Naples.

revendiquer pour Athènes, à l'encontre de Sparte, le droit de relever ses murs, tout en conservant la paix avec une nation que l'intérêt supérieur de la Grèce commandait de ménager. C'est dans cet intérêt qu'Aristide, renonçant à ses plus vieilles sympathies, abandonna à Sparte la supériorité sur terre et développa, dans le sens de Thémistocle, l'hégémonie maritime d'Athènes, par l'organisation régulière d'une ligue de toutes les cités ioniennes et attiques capables de résister à la Perse sur mer. Tandis que l'influence de Thémistocle allait en déclinant, le prestige d'Aristide était chaque jour plus grand. Il ne s'obstina pas à l'exploiter au profit d'une domination sénile, mais prit plaisir à consolider pour sa part la situation du jeune Cimon. Il mourut vers 468, laissant la réputation du plus intègre, du plus désintéressé des hommes d'Etat athéniens, d'un diplomate habile, d'un général brave et avisé; il est dans l'histoire le type de l'honnêteté sans tâche, unie à l'énergie virile, de la sagesse inaltérable, mise au service d'une noble cause. Athènes lui érigea un monument public; ses deux filles et son fils furent dotés aux frais du trésor; la postérité la plus reculée garda de lui le souvenir le plus reconnaissant, en même temps que la poésie contempo-

raine, dans les *Perses* d'Eschyle, célébrait son courage et sa sagesse. J.-A. H.

BIBL. : CURTIUS, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, II, passim.

ARISTIDE, peintre grec contemporain de Parrhasius, de Timanthe et même d'Apelle. Il était de Thèbes en Béotie. Il passait dans l'antiquité pour rendre merveilleusement la passion. On citait de lui une femme blessée dans le sac d'une ville et serrant, avant de mourir, son enfant contre son sein. Après la prise de Thèbes, Alexandre envoya ce tableau à Pella. Beaucoup d'autres peintures d'Aristide étaient célèbres, entre autres un portrait de Bacchus que L. Mummius fit transporter à Rome et placer dans le temple de Cérès. Ce fut, d'après Pline, le premier tableau étranger qu'admirèrent les Romains. P. G.

ARISTIDE (Ælius), rhéteur grec du IIe siècle apr. J.-C. Né en Mysie, il fut l'élève d'Hérode Atticus. Son éloquence exaltée et pathétique avait un grand succès. Il l'étala partout, en Grèce, en Asie, en Egypte, en Italie. Beaucoup de villes lui élevèrent des statues. Smyrne ayant été détruite par un tremblement de terre, Aristide adressa à Marc-Aurèle un écrit si touchant sur la situation des habitants, que l'empereur fondit en larmes et jura de rebâtir la ville. Les Smyrniotes reconnaissants donnèrent au rhéteur le titre de fondateur de leur cité, le nommèrent prêtre d'Esculape, etc. Il nous reste de lui deux traités peu importants, *Sur le style politique* et *Sur le style simple*, et quarante-cinq déclamations, contenant le plus souvent des panégyriques de villes ou de divinités. Aristide professait une dévotion particulière pour Esculape, avec lequel une longue maladie l'avait rendu familier et dont il raconte une multitude de miracles. Les œuvres d'Aristide ont été publiées par Dindorf. P. G.

BIBL. : J. MASSON, *Collectanea historica ad Aristidis vitam*, t. III, de l'éd. Dindorf. — WADDINGTON, *Mémoire sur la chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide* ; Paris, 1867, Impr. impér.

ARISTIDE DE MILET, écrivain érotique du Ier ou du IIe siècle av. J.-C. Il était fort goûté des Romains, qui firent connaissance avec ses œuvres lors des expéditions de Paul-Emile et de Lucullus en Orient. Elles ont été traduites par Sisenna, au temps de Cicéron.

ARISTIDE Quintilien (V. QUINTILIEN).

ARISTIDE (Saint), né à Athènes, florissait au IIe siècle ap. J.-C. Il fut d'abord maître de philosophie, puis se convertit au christianisme. Il garda cependant les formes extérieures de la philosophie païenne. En 125 ou 131, il présenta à l'empereur Adrien, de passage à Athènes, une *Apologie* en faveur des chrétiens qui est le premier ouvrage qui ait été composé en ce genre. Cet ouvrage semble aujourd'hui perdu ; on dit que Justin, martyr, l'a imité dans l'*Apologie* qui nous a été conservée sous son nom. G. F.

ARISTION, appelé aussi *Athénion*, le dernier des démagogues athéniens, mort probablement en 86 av. J.-C. Fils d'Athénion, philosophe péripatéticien, héritier d'une grande fortune, il s'adonna à l'enseignement de la philosophie, voyageant de ville en ville. Il avait acquis à Athènes une grande influence ; lorsque Mithridate attaqua les Romains et leur enleva l'Asie Mineure (88 av. J.-C.), Aristion fut envoyé en ambassade auprès de lui par les Athéniens ; à son retour, il décida l'assemblée du peuple à renverser l'aristocratie et à dénoncer l'alliance romaine pour se ranger du côté du roi de Pont. Il fut nommé général avec de pleins pouvoirs. Après l'arrivée de Sulla (87), Aristion fut assiégé dans Athènes, pendant qu'Archelaüs, le général de Mithridate, défendait le Pirée. Il se défendit vaillamment ; quand la ville eut été prise d'assaut, il se maintint sur l'Acropole. Le manque d'eau l'obligea à se rendre ; il fut mis à mort sur-le-champ (d'après Appien et Pausanias), ou, selon un autre récit (Plutarque), empoisonné au moment de la paix.

ARISTIPPE. Nom de deux tyrans d'Argos. Le premier apparaît pour la première fois dans l'histoire lors de l'expédition de Pyrrhus, l'an 272 av. J.-C. contre Sparte. Il était alors le chef du parti oligarchique et macédonien dévoué aux intérêts d'Antigone Gonatas. Pyrrhus, appelé par le parti démocratique, tomba dans les rues d'Argos et le parti d'Aristippe fut triomphant ; lui-même fut assassiné en 240 par un esclave. — Le second *Aristippe*, qui s'empara peu après lui de la tyrannie, lutta longtemps contre Aratus, de concert avec Antigone Gonatas et son successeur Demetrius ; il essaya même de se débarrasser du chef de la ligue achéenne par un meurtre. Mais Aratus le battit à Cleones, lui tuant 1,500 hommes. Aristippe périt dans sa fuite de la main d'un esclave. Cette ressemblance dans la destinée l'a fait confondre quelquefois avec le premier tyran du même nom. J.-A. H.

ARISTIPPE DE CYRÈNE, philosophe, fondateur de l'école cyrénaïque ou hédonistique, disciple de Socrate, qu'il suivit durant les dernières années de sa vie. Après la mort du maître il voyagea pendant quelque temps, puis se fixa dans sa patrie où il enseigna la philosophie pour de l'argent. Le principe de sa doctrine était que le plaisir est le but de la vie, et que le sentiment de chacun est la mesure du plaisir, partant de la moralité. Si éloignée que soit cette doctrine des enseignements socratiques, Aristippe trouvait le moyen de la concilier avec eux dans une certaine mesure : il demandait en effet que l'homme se rendît capable d'être le maître de son plaisir, qu'il pût à volonté ou le poursuivre jusqu'au bout ou le refuser pour un meilleur. C'était la culture de l'intelligence qui seule pouvait conduire à ce résultat. La doctrine fut surtout débattue à l'encontre des Epicuriens, que leurs adversaires aimaient à représenter comme les plagiaires d'Aristippe. Celui-ci avait laissé des ouvrages aujourd'hui perdus, dont Diogène Laerce nous a conservé la nomenclature (II, 82 et suiv.). J.-A. H.

BIBL. : ZELLER, *Philosophie der Griechen*, II, pp. 241 et suiv.

ARISTIPPE LE JEUNE, petit-fils du précédent et fils d'Arété. Sa mère lui transmit la doctrine d'Aristippe l'Ancien ; il passe pour avoir systématisé la théorie hédonistique en distinguant le plaisir du repos, purement négatif, du plaisir qui accompagne l'action ; ce dernier est à ses yeux le souverain bien (*Diog. Laerce*, II, 8, § 65 et suiv., 82 et suiv.). Nous ne savons rien de ses ouvrages, quoiqu'il paraisse en avoir écrit.

ARISTIPPE (Aristippe BERNIER DE MALIGNY, dit), acteur médiocre, fit partie, en 1821 et 1822, du personnel de la Comédie-Française, où il jouait les rôles de confidents de tragédie. Quoique d'un talent modeste, il avait beaucoup réfléchi sur son art, persuadé qu'au théâtre l'étude peut suppléer et suffire à tout. Partant de ce principe, au moins excessif en ce qui concerne un art dont la plus grande force réside toujours dans l'expression et souvent dans la spontanéité, il publia sous ce titre, *Manuel du comédien*, un ouvrage didactique dans lequel il exposait, en un langage un peu verbeux, ce qu'il considérait comme une théorie complète de l'art du comédien. Ce livre était signé *Aristippe*, du nom qu'il portait au théâtre. Au bout de trente ans, il en fit une seconde édition, augmentée et mieux mise en ordre, avec ce titre quelque peu prétentieux : *Nouveau Manuel théâtral* théorique et pratique, nécessaire à tous les acteurs, aux directeurs, régisseurs et employés des théâtres, aux auteurs et aux critiques, contenant les principes sur l'art de la parole applicables à la chaire, à la tribune, au barreau et à toutes les personnes appelées à parler en public ou dans des assemblées particulières (Paris, Roret, 1854, in-18). L'auteur avait signé cette édition : Aristippe Bernier de Maligny, ancien pensionnaire de la Comédie-Française. A. P.

ARISTOBULE DE CASSANDRÉE, ainsi surnommé parce qu'il habita longtemps cette ville de la Macédoine, fondée en 315 par Cassandre, fils d'Antipater. On ignore le lieu et la date de la naissance d'Aristobule, comme aussi le temps précis de sa mort ; on sait seulement qu'il parvint à un âge fort avancé et écrivit, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, l'his-

toire d'Alexandre le Grand, dont il avait été le compagnon durant ses expéditions. Son œuvre était précieuse par les renseignements géographiques et ethnographiques; elle complétait l'histoire de Ptolémée qui avait surtout un caractère militaire. Mais elle n'était pas exempte d'exagération, de flatterie, et sacrifiait trop souvent à l'amour du merveilleux. Elle a servi de base, avec celle de Ptolémée, au récit d'*Arrien* (V. ce nom). J.-A. H.

ARISTOBULE (Hist. juive). Philosophe juif d'Alexandrie qui parait avoir vécu du temps de Ptolémée VI Philométor. Il est l'auteur d'un ouvrage grec dédié à ce roi et où il semble, à en juger par les fragments qui en ont été conservés et par le titre de l'ouvrage, qu'il ait donné une exposition systématique de la Loi mosaïque, en s'efforçant de la mettre d'accord avec les idées philosophiques alors répandues à Alexandrie. Comme la plupart des écrits de l'école juive d'Alexandrie, ce livre a pour but, au moins accessoirement, de propager le judaïsme parmi les païens. Aristobule croit naïvement que Pythagore, Socrate, Platon sont d'accord avec la Bible et même qu'ils y ont puisé leurs doctrines. Il trouve également les doctrines bibliques dans Orphée, Hésiode, Homère, en s'autorisant de passages de ces poètes qui paraissent avoir été remaniés avant lui (et qu'il croyait authentiques) par des Juifs alexandrins. C'était le procédé de l'époque. Il faut dire cependant que M. Joel, après d'autres, a fait valoir d'excellentes raisons contre l'authenticité des fragments d'Aristobule (lequel n'aurait jamais existé). Ces fragments seraient l'œuvre de l'apologétique chrétienne du IIe siècle, qui employait les mêmes procédés de propagande que les Juifs. I. Loeb.

Bibl. : Les renseignements sur Aristobule et les fragments de son ouvrage se trouvent dans Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I, 15, 72 et 22, 150 ; V, 14, 97 ; VI, 3, 32 ; — Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 32, 16-19 ; *Préparat. évang.*, VII, 14 ; VIII, 10 ; XIII, 12. — Pour les études sur Aristobule, V. principalement Zeller, *Philosophie der Griechen*, III, 2 (3e édit.) ; — Freudenthal, *Alexander Polyhistor*, p. 116. — Graet , *Monatsschrift*, 1878, pp. 49 et suiv. ; — l'intéressante étude de Joel, dans ses *Blicke in dic Religionsgesch. zum Anfang des II. Jahrhund.*, 1880, p. 79 ; et Schürer, *Gesch. des jüd. Volkes*, p. 760.

ARISTOBULE (Hist. juive). Sous le nom d'*Aristobule Ier*, on désigne un roi juif de la Judée, de la dynastie des Asmonéens (Macchabées), et fils de Jean Hyrcan Ier. Il ne régna qu'un an (105 à 104), mais assez longtemps pour commettre deux meurtres dans sa famille. D'après les dispositions prises par son père, sa mère devait avoir le gouvernement du pays, il la fit mourir de faim en prison; il fit tuer son frère Antigone, qu'on avait réussi à lui rendre suspect, et on prétend que le regret de ce crime hâta sa mort. Il est le premier prince asmonéen qui prit le titre de roi, et il étendit les limites de son Etat par la conquête de l'Iturée (au N. du lac de Genesareth). Il paraît avoir eu peu de respect pour les opinions religieuses du peuple ou du parti dominant (les Pharisiens) et il penchait vers l'hellénisme, qui leur paraissait antinational et l'était en réalité. — *Aristobule II* (69-63), roi asmonéen de la Judée, fils d'Alexandre Jannée et de Salomé Alexandra. Son règne est célèbre par la rivalité qui éclata entre lui et son frère Hyrcan II et qui amena pour la première fois l'intervention des Romains dans la Judée. Hyrcan, qui prétendait au trône aussi bien qu'Aristobule, fut d'abord battu par celui-ci et obligé de s'enfermer à Jérusalem ; mais, grâce aux efforts de son confident *Antipater* (V. ce nom), il parvint à gagner le concours du roi arabe Aretas, se réfugia auprès de lui et revint avec des troupes d'Aretas assiéger à son tour Aristobule dans Jérusalem. Pompée faisait, à cette époque, son expédition en Asie contre Mithridate et Tigrane; en l'an 63 il vint à Damas, les deux prétendants s'efforcèrent de gagner sa faveur par de riches présents. Il se montra d'abord hésitant, mais ses préférences étaient évidemment pour Hyrcan, que la faiblesse de son caractère destinait à être un vassal docile des Romains. Aristobule s'aperçut des sentiments peu bienveillants de Pompée, il prit une attitude belliqueuse, Pompée envahit immédiatement la Palestine, la ville de Jérusalem s'ouvrit devant lui; mais dans l'enceinte du temple, qui formait une forteresse redoutable, Aristobule fit une résistance énergique. Les Romains finirent par faire la brèche et prendre le temple d'assaut (automne an 63). Beaucoup de Juifs furent massacrés, les chefs furent condamnés à mort, et Aristobule emmené prisonnier pour orner plus tard (en 61) le triomphe du vainqueur. Un grand nombre de villes de la Palestine furent déclarées villes libres (c.-à-d. rattachées à l'empire romain) et ce qui resta de la Judée fut donné à Hyrcan, qui régna sous le titre de grand-prêtre, mais ne put prendre celui de roi. Le peuple juif ressentit vivement l'humiliation qu'il venait de subir, les *Psaumes de Salomon* (ouvrage grec de cette époque) sont un témoignage de son indignation. — *Aristobule III*, frère de Marianne, fut nommé grand-prêtre, par son père, en l'an 35 av. l'ère chrétienne; mais, dans la même année, la faveur que lui témoigna le peuple, en sa qualité de prince asmonéen, le rendit suspect à Hérode, qui le fit assassiner. — *Aristobule*, fils d'Hérode et de Marianne, fut, avec son frère Alexandre, élevé à Rome (an 23 à 18 environ), puis, de retour auprès de leur père, le caractère soupçonneux de celui-ci, peut-être aussi l'attitude altière des princes et le souvenir de la mort violente de leur mère, amenèrent entre eux et Hérode des froissements et des brouilles. Ils furent raccommodés ensemble une fois, en l'an 10, par l'empereur Auguste, mais en l'an 7 Hérode les accusa de nouveau devant l'empereur, ils furent condamnés à mort et exécutés à Samarie. I. Loeb.

Bibl. : Sur Aristobule Ier, Josèphe, *Antiq.*, XIII, 11 ; *Guerre*, I, 3 ; Schürer, *Zeitgesch.*, p. 117. — Sur Aristobule II, *Antiq.*, XIV, 1-4 ; *Guerre*, I, 6-7 ; *Zeitgesch.*, p. 130. — Sur Aristobule III, *Antiq.*, XV, 2, 5-7 ; 3, 1-3 ; *Guerre*, I, 22, 2 ; *Zeitgesch.*, p. 189. — Sur le fils d'Hérode : principalement *Antiq.*, XV, 10, 1 ; XVI, 1, 2 ; 3, 1-3 ; 4, 1-6 ; XVI, 11, 2-7 ; *Guerre*, I, 23, 3-5 ; 27, 1 ; *Zeitgesch.*, pp. 192 et suiv.

ARISTOCLÈS. Nom porté par plusieurs statuaires grecs. On connaît par les textes trois sculpteurs de ce nom, qui se confondent peut-être, et qu'il est assez difficile d'identifier. Un premier *Aristoclès* paraît avoir été celui qui, originaire de la ville de Kydonia, en Crète, vint s'établir à Sicyone vers la moitié du VIe siècle. Il avait fait, pour Evagoras de Zanclé, un groupe de bronze consacré à Olympie, et représentant Héraclès combattant contre une Amazone à cheval. — C'est sans doute le petit-fils de ce premier Aristoclès que Pausanias signale comme étant le frère de Kléoitas : suivant l'usage, ce second *Aristoclès* portait le nom de son grand-père. Il travaille avec Agéladas et Kanakhos à un groupe des trois déesses, et, suivant une épigramme d'Antipater de Sidon, il avait exécuté celle qui tenait la lyre. Il était aussi l'auteur d'un groupe de Zeus et Ganymède consacré à Olympie par Gnathis de Thessalie. — Le nom d'*Aristoclès* se lit aussi sur une œuvre de sculpture trouvée en Attique, la stèle bien connue de Vélanideza, représentant un personnage en costume de combat. Mais il n'est pas prouvé que cet Aristoclès soit le même que le Sicyonien, fils de Kléoitas, bien que cette hypothèse ait été plusieurs fois émise.

Max. Collignon.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*, I. p. 177. — O. Rayet, *le Temple d'Apollon Didyméen*, p. 44. — Lœwy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, p. 13.

ARISTOCLÈS. 1° (V. Platon).

2° Aristoclès de Messène, péripatéticien du IIIe siècle ap. J.-C., maître d'Alexandre d'Aphrodisias ; a composé un traité *sur la Philosophie* en dix livres, une sorte d'histoire de la philosophie dont il nous reste un fragment notable conservé par Eusèbe (*Præp. Evang.*, XI, 3, XIV, 17 et 18, etc.), et des ouvrages de moindre importance, l'un sur cette question : *Homère est-il plus sérieux que Platon ?*

ARISTOCRATE. Nom de deux rois d'Arcadie, tyrans

d'Orchomène. Le second était le neveu du premier; il commandait les Arcadiens allant au secours des Messéniens dans la seconde guerre de Messénie. Comme il fut convaincu de trahison à l'égard de cette nation, il fut lapidé et sa race entière proscrite d'Orchomène.

ARISTOCRATIE. Le plus grand penseur de l'antiquité, Aristote, étudiant les diverses formes de gouvernement, a défini à plusieurs reprises la nature, les conditions d'existence, les avantages et les dangers de ce qu'il nomme ἀριστοκράτεια. C'est pour lui une république administrée par plusieurs citoyens de mérite et vertueux, les meilleurs, ἄριστοι, une république où les chefs obéissent fidèlement aux lois établies, où tout est fait en vue du bien public, où ni les hommes adonnés à des travaux serviles, ni ceux qui gagnent leur vie par des fonctions mercenaires, ne peuvent détenir le pouvoir. On voit ce qu'une telle conception a tout à la fois d'étroit et de chimérique, et Aristote n'a point rencontré d'exemple parfait d'une aristocratie telle qu'il l'a rêvée. Il admire fort le principe aristocratique des constitutions de Lacédémone et de Carthage, mais il reconnaît qu'elles ont de graves défauts et s'éloignent du type idéal; aussi est-il amené à distinguer l'aristocratie véritable des formes de gouvernement à qui on prodigue ce nom; il en trouve qui inclinent vers la démocratie, d'autres qui tendent à l'oligarchie et enfin dans d'autres, qui ont une forme plus aristocratique, les richesses sont plus considérées que la vertu, de sorte que ce ne sont pas les citoyens les meilleurs qui détiennent le pouvoir. Aristote ne conclut nulle part que l'aristocratie conforme à sa définition est quasi impossible, mais il a dû le penser en lui-même. — Plusieurs grands écrivains qui ont fait leur étude des choses politiques, ont défini l'aristocratie à la manière d'Aristote. Cicéron, dans le *De republica*, indique parmi les formes de gouvernement, celui des meilleurs, des *optimates*, mot par lequel il traduit l'expression grecque ἄριστοι. Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, dit que l'aristocratie a pour principe la modération. On ne peut guère considérer ces diverses indications que comme des données purement théoriques ou mieux encore comme des définitions d'un caractère étymologique. Une définition meilleure, à notre avis, et plus conforme à l'enseignement que nous donne l'histoire, est celle formulée au XIVe siècle par *Nicolas Oresme*, qui employa le premier en France le mot aristocratie : « *C'est*, dit-il, *une espèce de policie selon laquelle un petit nombre de personnes ont princey et domination sur la communité.* » Il est difficile de dire mieux pour expliquer le sens actuel de ce mot et, nous en tenant à cette définition, nous étudierons d'abord d'où provient l'autorité qu'un petit nombre de personnes ont pu prendre dans les sociétés quel que soit le nom du régime de gouvernement, quelle a été cette autorité, puis nous dirons quelques mots des républiques aristocratiques.

Origine des diverses aristocraties. Le principe essentiel de l'aristocratie se trouve dans l'idée de l'inégalité qui existe naturellement entre les hommes et, dès les origines de l'humanité. on s'est accoutumé à reconnaître des supériorités de force physique, d'intelligence, de caractère, de ressources. Mais comme la force matérielle était celle qui frappait le plus fortement les esprits incultes, les premières aristocraties furent la conséquence de la supériorité de force et, par suite, le plus souvent, un résultat de la victoire ou de la conquête. En ces temps le succès emportait pour le vainqueur le droit de disposer en maître de la personne et des biens du vaincu; celui-ci pouvait être réduit en esclavage lui et sa postérité ou bien être maintenu dans une condition inférieure et vile. Ainsi quand un peuple triomphait d'un autre moins fort et s'emparait de son territoire, il s'établissait dans ce nouveau pays comme une sorte de race supérieure, d'une plus noble origine, ayant seule le pouvoir et des droits étendus, ne se mélangeant point à la race soumise : il y avait là une véritable *aristocratie de race.* On peut même dire avec Prévost-Paradol, que : « partout où une population est divisée en castes rigoureusement distinctes, cette division exprime une diversité de races et une antique conquête à laquelle les croyances religieuses n'ont fait qu'apporter une sanction et un gage de durée. » Les exemples les plus frappants de ce fait nous sont fournis par l'histoire de l'Inde, de l'Egypte et de Sparte. Dans le premier de ces pays, nous trouvons trois classes supérieures, des brahmanes, des guerriers et des cultivateurs, une classe inférieure, celle des artisans, et une regardée comme abjecte, celle des parias. Ces deux dernières classes sont d'une couleur plus foncée et semblent descendre des habitants primitifs du pays, soumis par les armes dès la plus haute antiquité et tenus assujettis par la religion. On voit même que les plus anciens maîtres de l'Inde, ce n'étaient pas les brahmanes, mais les Ksatryas, guerriers ou conquérants. Ce n'est que plus tard, quand la conquête eut été pleinement achevée, que le parti sacerdotal l'emporta et imposa à la société hindoue tout entière la hiérarchie actuelle, en la basant sur la croyance que les diverses castes étaient sorties des diverses parties plus ou moins nobles du corps de Brahma.

En Egypte, il semble aussi que des tribus conquérantes, originaires de la Nubie ou de l'Abyssinie, vinrent imposer leurs lois aux fellahs et aux pâtres qui habitaient primitivement les bords du Nil inférieur, et les maintinrent sous une dépendance étroite, tant par la force des armes que par la supériorité de la civilisation. De là l'existence d'une véritable aristocratie, composée de deux castes, celle des guerriers et celle des prêtres ; de là aussi l'existence de deux religions, l'une s'adressant aux classes élevées et qui était la religion nationale des conquérants, l'autre, plus grossière, qui était celle de la race primitive. — La conquête produisit aussi quelque chose de semblable dans la Laconie. Les Spartiates, devenus par les armes maîtres de tout le pays, eurent la propriété d'une partie des terres, la suzeraineté de l'autre partie, assurèrent dans chacune de leurs familles la conservation intégrale des biens, et formèrent seuls le gouvernement, la cité, l'armée. Les vaincus furent en partie réduits en esclavage et, sous le nom d'ilotes, odieusement maltraités. D'autres, parmi les anciens habitants du pays, appelés Laconiens, furent répandus dans la campagne, cultivèrent les terres qui leur étaient laissées sous condition d'un lourd tribut, nourrirent les Spartiates, servirent de soldats auxiliaires, mais n'eurent en aucune façon une existence politique. — On trouverait de même, à l'origine de la plupart des autres sociétés, une aristocratie de race; il est vraisemblable qu'à Rome les *patres* étaient les descendants des bandes conquérantes sabelliennes ou étrusques, venues avec les Romulus ou les Mastarna, dont l'histoire est si obscure. Après l'invasion des barbares, lorsque les nations modernes commencent à se constituer, nous voyons des aristocraties se former de la même manière; les Germains, par exemple, Francs, Burgondes, Goths, Lombards, Vandales, prennent une bonne part des terres et, à côté de l'ancienne société, installent comme une société nouvelle, maîtresse du pouvoir, fournissant les guerriers et jouissant de privilèges. Seulement ces barbares et, parce qu'ils étaient en petit nombre, et parce que la race conquise leur était supérieure en civilisation, ne purent rester une aristocratie isolée, une aristocratie de race comme ils étaient d'abord, et le vieil élément romain les pénétra fortement, en Italie, en Espagne et en France. — Ailleurs, en Angleterre par exemple, cette race conquérante étant égale au moins en civilisation à la race conquise, se maintint assez longtemps isolée, gardant ses coutumes, sa langue, maîtresse presque absolue des terres et du pouvoir, et il fallut bien des siècles pour que les Normands et les Saxons formassent par leur lente union le peuple anglais. — Dans des temps plus rapprochés de nous, des faits analogues à ceux que nous venons d'indiquer se sont encore reproduits. Les Espagnols et les Portugais dans les colonies formaient à pro-

prement parler des aristocraties de race; il en a été à peu près ainsi dans les colonies hollandaises, anglaises, françaises même, et de là est certainement dérivé en partie le préjugé de couleur qui attribue aux blancs une certaine noblesse vis-à-vis des métis et des noirs.

Les aristocraties de race existent surtout à l'origine connue des sociétés humaines; mais au bout de quelques siècles, le souvenir de l'invasion et de la conquête (à moins qu'il ne soit perpétué par un système de castes comme dans l'Inde et en Egypte, ou qu'il soit maintenu par un régime politique immuable, comme à Sparte) se perd peu à peu; les familles s'étendent et se divisent; les circonstances font parfois entrer dans l'aristocratie des hommes qui y étaient étrangers par la naissance, quelques-uns des vaincus éminents par la fortune, le caractère, les talents, les services rendus. La marque de la supériorité n'est plus seulement la race dont un individu est issu, mais la terre qu'il possède, derniers vestiges des avantages de la conquête, et qu'il a reçue de ses ancêtres, le patrimoine, le domaine. Ainsi se forme peu à peu, dans les Etats qui ont subi une conquête, une *aristocratie terrienne*. C'est celle que nous remarquons à Athènes dans les temps éloignés, celle que nous trouvons à Rome dans les premiers siècles de son histoire; c'est elle qui constitue la féodalité dans presque toute l'Europe; c'est enfin elle qui se substitue en Angleterre à l'aristocratie de race. — Ainsi qu'on vient de le voir, l'aristocratie de race et l'aristocratie terrienne sont issues du droit de conquête. Les pères ont transmis à leurs enfants ce qu'ils avaient pris par la force. Les uns et les autres vivaient dans le mépris du faible, du vaincu, se considérant eux-mêmes comme d'une essence supérieure, comme d'une origine et d'une nature plus nobles que le commun des hommes. Le peuple qui était courbé sous leur autorité, qui les voyait pleins de ressources, de forces, puissants par l'esprit de famille, par la continuité dans les desseins, par les traditions, les crut facilement. On admit aussi qu'en vertu de cette loi que les modernes appellent hérédité, ces hommes forts transmettaient à tous leurs enfants, leur force, leur caractère, leurs talents et qu'il y avait ainsi des familles où la supériorité était un privilège du sang. Dans l'aristocratie furent compris tous ceux qui étaient issus de ces familles, tandis que tout ce qui n'en sortait pas était réputé d'une naissance vile, appelé plébéiens, serfs, vilains, manants, hommes de poëste. Les premiers seuls avaient le pouvoir, l'autorité judiciaire et le droit de porter les armes nobles; seuls, ils étaient exempts des impôts ou jouissaient de grands privilèges. L'*aristocratie de famille* était constituée. — Les trois espèces d'aristocratie que nous venons de mentionner sont toutes fondées à la fois sur le droit du plus fort et sur la transmission de ce droit par l'hérédité, par la naissance. A l'origine c'est la terre possédée en patrimoine qui est le signe matériel de ce droit et même en maint pays c'est le nom de la terre qui est donné à la famille. De plus, ceux des enfants qui, par suite d'une législation tendant à conserver les patrimoines intacts, ne sont pas pourvus de terres par héritage, gardent le nom d'une terre de la famille, précédé d'une particule indiquant la noblesse originelle. Mais dès lors, l'aristocratie, à moins que les terres ne forment un patrimoine indivis comme dans certaines sociétés primitives ou conservé intact par des lois restrictives, l'aristocratie s'étend et s'ouvre, devient plus accessible. Un homme sans naissance peut acheter une terre et devenir seigneur. La particule, qui n'est guère qu'un titre honorifique accompagné de quelques privilèges, peut être accordée par un gouvernement pour récompense de services rendus ou à l'occasion de certaines fonctions qu'on a exercées; ainsi se constitua en France, à partir du XIIIe siècle surtout, à côté de la noblesse d'épée issue de la conquête, la noblesse de robe; ainsi encore sous l'autorité de Napoléon Ier, parallèlement à la vieille noblesse de naissance, s'établit une noblesse militaire. Ces aristocraties plus jeunes diffèrent un peu de leurs aînées; elles n'ont plus la même part du pouvoir parce qu'elles n'existent que dans les Etats où il y a un gouvernement fort, qui les a créées, dont elles dépendent, et, si elles gardent encore le principe de transmission par la naissance, elles sont moins fermées que les anciennes au mérite individuel.

Qualités et défauts de l'aristocratie. Nous n'étudierons pas ici ce qui se passe au sein d'une société que domine l'aristocratie de race, forme qui ne subsiste intacte que dans un très petit nombre de pays très arriérés; nous ne rechercherons pas non plus quelles seront les qualités et les avantages de l'aristocratie du mérite personnel; nous nous efforcerons seulement d'indiquer en quelques mots les vertus et les vices qu'on a pu remarquer dans la plupart des aristocraties anciennes et modernes. Toutes, ainsi que nous l'avons vu, terriennes ou familiales, ont pour essence une supériorité admise, transmise par l'hérédité. C'est donc du passé que toutes se réclament, c'est au passé que toutes se reportent et se rattachent. Pour maintenir leurs privilèges fondés sur un droit très ancien, elles veulent maintenir l'édifice social tel qu'il était à l'origine, c.-à-d. favorable à leurs prétentions; elles sont opposées aux bouleversements et aux innovations que désire la foule, souvent capricieuse et violente parce qu'elle n'a d'espérance que dans les changements à venir. De là, dans les Etats où l'aristocratie est puissante, une longue tradition rattachant le présent au passé, une crainte très grande des réformes et des révolutions, un grand esprit de conservation, une stabilité, une politique le plus souvent ferme et constante, beaucoup de suite dans les desseins. On a assez judicieusement comparé l'aristocratie au lest emporté par un navire et qui l'empêche d'aller à la dérive, au gré des vents et des flots. Bodin se servait d'une image semblable, dans son *Traité de la République:* « L'état de la République est d'autant plus ferme et stable estant appuyé sur de bonnes maisons comme sur gros piliers immuables qui ne pourraient pas supporter la pesanteur d'un grand bâtiment s'ils étaient grêles, ores qu'ils fussent en plus grand nombre. » — Un autre mérite de l'aristocratie c'est que le goût, l'habitude, la connaissances des affaires publiques s'y transmettent comme de génération en génération. Le seul fait même d'appartenir à une famille illustre et puissante met le jeune homme en relief et lui donne occasion de développer de bonne heure les qualités et les ressources qui peuvent être en lui. « C'est un avantage, dit Pascal, que la qualité qui dès dix-huit ou vingt ans met un homme en passe, connu et respecté comme un autre pourrait avoir mérité à cinquante ans; c'est trente ans gagnés sans peine ». Dès l'enfance les fils de famille peuvent ainsi s'initier près de leurs pères à la connaissance des hommes, à l'étude des choses politiques, au maniement du pouvoir; ils sont capables, dès leurs débuts dans les carrières qui leur sont réservées, d'apporter des connaissances acquises d'autrui et une sorte d'expérience précoce. Voici ce que Burke, dans une lettre écrite au duc de Richmond, disait à ce sujet, en 1772: « Vous autres gens de grande maison et de grande fortune héréditaire, vous ne ressemblez pas à des hommes nouveaux comme moi. Quelque forts que nous puissions devenir, quelles que soient la dimension et l'exquise saveur de nos fruits, nous n'en sommes pas moins des plantes annuelles; nous naissons et nous mourons dans la même saison. Mais en vous, si vous êtes ce que vous devez être, mon regard se plaît à reconnaître ces grands chênes qui ombragent toute une contrée et qui perpétuent ces ombrages de génération en génération. Le pouvoir et l'influence personnelle d'un duc de Richmond ou d'un marquis de Buckingham importent peu. Ce qui importe c'est que leur conduite et leurs exemples soient de nature à transmettre la tradition de leurs ancêtres à leurs successeurs. Alors leurs maisons deviennent le dépôt public et les archives vivantes de la constitution, non pas comme à la tour de Londres et à la chapelle du cloître de

Westminster, dans des parchemins effacés, sous des lambris humides et vermoulus, mais dans la robuste vigueur, l'énergie vitale, la féconde puissance du caractère des hommes qui fixent tous les regards et dominent toutes les têtes. »

Ces hommes attachés aux traditions d'un passé glorieux, ayant l'habitude d'exercer le pouvoir, se croyant d'une plus noble origine que les autres citoyens, ont parfois un sentiment de fierté et d'honneur très élevé; ils considèrent qu'avec les biens et les droits leurs ancêtres leur ont transmis des devoirs à remplir et un nom qui doit rester sans tache; une souillure équivaudrait à une forfaiture, à une déchéance. Noblesse oblige, dit le vieux proverbe, et les souvenirs de famille, les images des ancêtres commandaient aux patriciens de Rome comme aux barons féodaux, la bravoure sur les champs de bataille, l'énergie du caractère, la dignité dans la vie privée. Ces hommes n'ont rien à demander à personne; leur grande situation leur rend inutiles les ambitions mesquines et les petites intrigues; ils sont indépendants, et leur conscience ou l'opinion de leurs pairs peut seule les juger. L'histoire romaine est pleine de ces grandes et mâles figures de patriciens, durs aux autres et à eux-mêmes, aussi remarquables par leur héroïsme sur le champ de bataille que par leurs vertus civiques. Les sociétés féodales, Venise, l'Angleterre, en fourniraient aussi de très nombreux exemples. — Dans ces familles où se forme si naturellement le caractère des hommes, se forment aussi les manières et l'esprit; il y a là comme une éducation instinctive que l'enfant reçoit de tous côtés sans qu'il ait besoin de faire le moindre effort. Le seul sentiment de sa supériorité lui donne de très bonne heure une grande aisance de manières; celui-là est forcément exempt de timidité et de gaucherie, qui est dès son enfance entouré de gens qui lui sont inférieurs, qui le flattent et même l'admirent, qui de plus dans la maison paternelle voit constamment le monde et le monde qui a les dehors les plus distingués. Son esprit s'ouvre plus facilement que celui du pauvre qui n'a devant lui qu'un horizon restreint; sa vie n'est point bornée aux choses matérielles ni tourmentée par la nécessité de pourvoir aux besoins de chaque jour. Le noble a toutes sortes de loisirs pour l'exercice de la pensée: il a toutes sortes de ressources pour développer son intelligence et acquérir le savoir; il a des maîtres qui s'occupent constamment de lui; il a des livres en grand nombre; il est entouré de choses qui lui inspirent le goût du beau; les voyages qui lui sont faciles lui permettent de comparer les hommes et les choses. Dans une situation si haute et si privilégiée, il semblerait que les membres d'une aristocratie devraient être toujours supérieurs aux individus d'une naissance obscure, et il est vrai que dans l'ensemble les aristocraties ont été favorables à la formation du langage et des manières, à la culture des lettres et des arts; il est vrai que toute société où les grands ont dominé s'est signalée par un caractère particulier d'élégance.

L'aristocratie, par suite de son origine considérée comme plus noble, de la solidité de ses traditions, de son habileté politique, de la grandeur et de la mâle énergie de ses membres, de leur éducation brillante et de leurs manières, a toujours plus ou moins ébloui les hommes des classes plus humbles et il est encore des sociétés où elle occupe une grande place. L'aristocratie a eu par suite un certain rôle théâtral, imposant, qui fascinait la multitude. Voici à ce sujet quelques phrases curieuses de Bagehot: « Un ordre de noblesse a pour fonction d'éblouir le vulgaire, non pas nécessairement pour le tromper, encore moins pour lui nuire, mais pour lui imposer des opinions qu'il n'admettrait pas autrement. L'imagination de la multitude est extrêmement faible; elle ne peut rien concevoir sans un symbole visible et il y a beaucoup de choses qu'elle comprend à peine, même avec un symbole. La noblesse est le symbole de l'intelligence. Elle a les caractères distinctifs que la foule a toujours eu coutume de regarder comme les attributs de l'intelligence et que souvent encore elle considère comme tels. » « Ce que la masse du peuple anglais respecte, c'est ce qu'on peut nommer la pompe théâtrale de la société. Qu'une cérémonie imposante, qu'un cortège de grands personnages, qu'un certain spectacle de femmes élégantes, qu'une de ces mises en scène dans lesquelles la richesse et le luxe se déploient, viennent à frapper ses regards, voilà cette masse profondément impressionnée. Son imagination est subjuguée, elle sent son infériorité devant tout l'apparat qui se révèle ainsi. Les cours et les aristocraties ont une grande supériorité qui domine la multitude, bien que les philosophes n'y aperçoivent rien; c'est leur éclat et leur solennité. Les gens de cour peuvent faire ce qui est impossible à d'autres. Un homme du peuple essaierait aussi vainement de rivaliser de jeu sur la scène avec les acteurs, qu'avec les membres de l'aristocratie dans leur rôle. Le grand monde vu de dehors est une sorte de théâtre où les acteurs brûlent les planches comme les spectateurs ne le pourraient faire. La pièce se joue dans chaque district. Un homme des champs reconnaît que sa maison ne ressemble pas à celle de mylord, sa vie n'est pas celle de mylord, sa femme n'a pas la physionomie de milady. » « Il y a dans notre forme de gouvernement, dit encore le même écrivain, des parties *prestigieuses*, conservées non pas à cause de leur valeur intrinsèque, mais pour la séduction qu'elles opèrent sur l'esprit de populations naïves et sans lumières. » Ce prestige qui environne les aristocraties se remarque au sein de toutes les sociétés. Ainsi les patriciens de Rome, quand ils eurent perdu leurs privilèges et leur autorité, gardèrent encore pendant longtemps une réelle influence et une grande considération; ainsi les seigneurs en France, après avoir été dépouillés de leurs droits féodaux, conservèrent des privilèges étendus et une supériorité apparente sur les autres classes sociales. Mais, à mesure que les sociétés progressent, la pompe et l'apparat exercent moins d'attraction sur les masses; on va davantage vers les choses réelles et le prestige des aristocraties va diminuant devant l'acroissement des fortunes nouvelles.

A ces avantages et à ces qualités de l'aristocratie confinent naturellement des défauts et des inconvénients, produits par l'exagération même des caractères qu'elle présente. Ainsi l'esprit de conservation porté à l'excès aboutit à l'immobilité, la fierté et l'energie tendent à la violence et à l'arrogance, la bravoure à un raffinement d'honneur, les manières et l'élégance au luxe et à l'efféminement. — Il est utile sans doute et même nécessaire qu'une société ne rompe pas brusquement avec les institutions et les mœurs du passé, mais il ne faut pas non plus qu'elle cesse de marcher et de se développer. Le progrès, par suite de l'évolution des institutions et des mœurs, est chose indispensable, mais rarement les aristocraties ont compris cette loi fatale. Celle de Sparte s'éteignit pour ne pas s'être ouverte à des éléments étrangers; celle de France disparut presque pour n'avoir su s'entendre ni avec la royauté ni avec les communes et ce qui en restait encore en 1789 fut emporté par la Révolution que la noblesse n'avait pas su prévenir. L'aristocratie romaine, au contraire, qu'elle fût victorieuse ou vaincue dans les luttes contre les plébéiens, savait céder à temps quelques-unes de ses prérogatives pour conserver les autres, et elle dut à cette manière de faire de se maintenir longtemps au pouvoir. Mais ordinairement l'esprit de tradition et l'admiration du passé sont tellement ancrés dans l'intelligence des grands que les débris des aristocraties d'autrefois sont inévitablement le parti de la réaction dans les Etats modernes. — L'orgueil et l'infatuation sont encore des défauts communs à presque toutes les aristocraties anciennes et modernes. A force de se croire supérieurs aux autres hommes, les grands en viennent à traiter avec mépris ceux qui sont au-dessous d'eux, et ces derniers ne le supportent qu'avec peine; la haine couve dans leurs

cœurs jusqu'au jour où ils deviennent assez forts pour se venger, et la vengeance est parfois terrible. Dans leur mépris des hommes de la classe inférieure, les grands se considèrent à peine comme coupables, quand ils violent vis-à-vis de ces personnes de rien tous les devoirs d'humanité et de justice. A Rome, ils maltraitent odieusement leurs débiteurs plébéiens ; au moyen âge ils font périr le serf pour le moindre prétexte, ils abîment son champ, ils abusent de sa femme ou de sa fille, et, comme l'impunité leur est presque assurée, ils sont portés à toutes sortes de crimes. Les histoires des diverses aristocraties sont souillées du récit de leurs excès et de leurs violences, et les légendes populaires sont pleines de la terreur et de la haine des grands.

Le sentiment d'honneur qui anime d'abord ces hommes puissants et leur fait quelquefois accomplir de grandes choses, dégénère de même. Quand ils n'ont plus la guerre pour dépenser leurs forces et leur turbulence, ils deviennent d'humeur querelleuse. Une parole, un geste, un regard, un rien les irrite et leur paraît une grave insulte; des duels sans nombre ou des guerres privées entretiennent le goût des armes et l'habitude de verser le sang. La France a vu un grand nombre de ces raffinés d'honneur, surtout au XVIe et au XVIIe siècle. — De même la politesse des manières, l'élégance, le goût des belles choses dégénèrent bien vite. Les hommes de la plus grande fortune se ruinent pour paraître et il vient à leur manquer alors cette richesse qui est aussi une puissance. Ainsi les grands du temps de François Ier mettent sur leurs épaules, pour paraître au camp du Drap d'or, leurs manoirs, leurs terres, leurs forêts et leurs moulins. Ainsi ceux du temps de Louis XIV et de Louis XV abandonnent leurs domaines pour venir vivre à Versailles, dans l'atmosphère de la cour, au milieu du luxe et des fêtes continuelles et, tandis que leurs propriétés demeurent en friche ou mal cultivées, ils deviennent besogneux, avides d'argent, disposés à s'en procurer par les moyens les moins nobles. Ils ont toujours le bon ton, la courtoisie, la politesse, les manières de cour, mais ils ont déjà perdu une bonne part de ce qui faisait leur force ; ils consument leur esprit dans des conversations banales, dans des intrigues sans portée, dans tout ce manège frivole que comportent les antichambres, les boudoirs et les cours. Ils n'ont plus le goût ni le loisir des fortes études : la politique ne les séduit que par ses côtés les plus petits ; on ne les voit plus occuper les fonctions qui demandent des connaissances sérieuses, l'expérience des hommes et des choses. On ne les voit plus guère à l'armée, ou, s'ils sont présents aux batailles, ils compromettent tout par leur inexpérience ou leur indiscipline. Ils ont encore quelques qualités brillantes, séduisantes, mais ce n'est plus qu'une sorte de vernis qui ne recouvre aucun mérite solide ; ils ne sont plus, à vrai dire, une aristocratie, ils sont seulement une noblesse. Leurs privilèges qu'ils ont en partie gardés ne sont plus justifiés par des services rendus, et les rendent odieux aux classes inférieures, et un jour le seul nom d'aristocrate devient un motif d'accusation et une dénonciation haineuse. — Ainsi a sombré en France l'aristocratie de naissance et il ne semble pas qu'elle puisse jamais revivre parmi nous ; presque partout elle a péri de même, et bien plutôt à cause de son arrogance, de ses cruautés, de ses mœurs tyranniques, que pour des raisons d'ordre politique. En Grèce, nous voyons la plupart des petites cités préférer le gouvernement d'un seul, la tyrannie, comme on disait, à l'oppression des riches. La plèbe de Rome accepta volontiers l'empire qui courbait toutes les têtes sous une servitude égale, par haine des grands. En France le tiers-état soutint vigoureusement la royauté dans sa lutte contre les seigneurs, et il est vrai par suite de dire avec Montesquieu que les aristocraties ne se peuvent soutenir que par la modération. Pour qu'elles subsistent il faut, suivant lui, que les grands s'abstiennent de toute pompe et de tout acte orgueilleux, qui ferait vivement sentir au peuple son infériorité, qu'il n'y ait point de loi qui marque d'une façon absolue cette subordination comme était à Rome celle qui défendait les mariages entre patriciens et plébéiens, qu'il n'y ait point de privilèges pour les grands en ce qui concerne les impôts, que le trésor soit bien administré au profit du peuple et non pour enrichir quelques-uns, qu'il ne soit pas administré par les puissants qui pourraient devenir suspects de péculat et qu'il y ait enfin un magistrat chargé de réprimer dans l'aristocratie l'orgueil de la domination. On voit que toutes ces conditions manquaient à l'aristocratie française de l'ancien régime pour subsister ; quelques-unes, et d'autres qualités encore que Montesquieu n'indique pas, ont fait durer jusqu'à nos jours l'aristocratie anglaise et lui assurent même dans l'avenir une influence et un rôle considérables, D'abord elle a des biens immenses que le droit d'aînesse a jusqu'à présent maintenus intacts et elle s'est adonnée à la culture de ses terres avec un soin particulier ; l'absentéisme y est un cas fort rare et les populations agricoles ont toujours vu leurs maîtres à l'œuvre au milieu d'elles ; les fortunes ne se sont pas dissipées comme ailleurs et les lords sont restés puissants par l'argent. Avec un vif sentiment de conservation, ils ne se sont pas attardés dans l'admiration exclusive du passé ; ils ont combattu avec la classe populaire pour forcer la royauté à l'observation des lois ; ils ont admis et même réclamé quelquefois les modifications qui leur semblaient utiles et opportunes ; ils ont su corriger les abus, accorder l'égalité politique à l'Irlande, émanciper les catholiques, rendre aux juifs leurs droits civils et politiques, sacrifier le système prohibitif, élargir la base électorale, constituer le régime parlementaire. De plus, ils ne se sont jamais désintéressés des choses politiques ; leur étude et leur pratique constante sont la principale occupation de leur vie ; ils aiment peu la société et ce qu'on appelle ailleurs les plaisirs, et Bancroft a pu leur reprocher leur gravité et leur froideur. La surveillance de leurs domaines ne prend pas non plus tout leur temps ; il leur en reste beaucoup à consacrer aux affaires publiques et le sérieux naturel de leur esprit les y porte comme jadis les patriciens de Rome. Ils se tiennent au courant de toutes les questions de quelque importance et ne dédaignent ni le commerce ni l'industrie. De là, une grande action sur le pouvoir qu'ils éclairent et qu'ils dirigent, une grande aptitude pour les fonctions diverses qu'ils ont à remplir dans le cabinet des ministres, dans le Parlement, dans la haute administration, dans les ambassades et les consulats. Cette aristocratie, à ces mérites remarquables, a joint celui d'être peu oppressive, de ne pas avoir un trop grand esprit d'exclusion ; elle se recrute incessamment dans les classes inférieures, appelant à elle les hommes éminents par leur mérite personnel, leur savoir, leur fortune, les services rendus. Baudrillard dit avec raison : « Le père de sir Robert Peel, simple filateur, et faisant souche aristocratique, Macaulay, le grand historien, recevant le titre de lord, sont les symboles de cette libéralité intelligente qui fait pénétrer dans les rangs de l'aristocratie toutes les forces sociales qui peuvent ajouter à sa vigueur et à son éclat. » Ces qualités diverses (malgré de nombreux défauts qu'il importe peu de signaler ici) expliquent le rôle encore important que joue l'aristocratie en Angleterre et la popularité qu'elle a en partie conservée ; elle a su donner au pays, par des réformes successives et par des mesures non violentes, la plupart des libertés et des droits que la révolution de 1789 a données à la France en un jour de tourmente, suivi de nombreuses réactions.

Gouvernements aristocratiques proprement dits. Nous avons étudié ce qu'était l'aristocratie en prenant ce mot dans son sens général et sans distinguer entre les formes de gouvernement, monarchique ou républicaine, dans lesquelles elle avait une certaine autorité, un grand pouvoir, des privilèges ; nous examinerons rapidement dans ce dernier paragraphe les aristocraties proprement

dites, c.-à-d. les gouvernements où il n'y a point de monarque et où le peuple n'a point de part au pouvoir; il serait peut-être mieux de les désigner sous le nom d'*oligarchies*, c.-à-d. Etats où un petit nombre de citoyens ont le pouvoir. Nous n'en trouvons guère d'exemples en Asie où le despotisme d'un seul a toujours été en honneur. Toutefois certaines cités phéniciennes paraissent avoir eu à leur tête une aristocratie de riches marchands, analogue à celle qui plus tard dominait à Carthage. En Grèce, nous voyons l'oligarchie être presque partout une forme de transition entre la monarchie, gouvernement des temps héroïques, et la démocratie, gouvernement des temps plus rapprochés de nous. Au VIIe siècle av. J.-C., dans toutes les cités du continent aussi bien que dans les colonies, nous voyons la royauté abolie, sans grande violence, comme par le cours naturel des événements. Ici la famille royale s'éteignait et l'autorité souveraine tombait d'elle-même; ailleurs, comme à Athènes, à la mort d'un roi son fils était seulement reconnu comme archonte, ou même était écarté du pouvoir qui était confié à un prytanis ou président choisi parmi les grands. Partout l'autorité de ceux-ci prévalait; ils avaient seuls le pouvoir, ils formaient le conseil de l'Etat, ils rendaient la justice et exerçaient les fonctions religieuses ; le peuple était pour le moment écarté de toute participation au gouvernement de la cité. Il serait fastidieux d'examiner en détail cette obscure histoire des petites villes grecques ; mais le trait général qui ressort de toutes les indications un peu vagues des auteurs anciens, c'est que le nombre des familles qui détenaient le pouvoir était fort restreint ; parfois même les magistrats étaient toujours choisis exclusivement dans la *gens* qui jadis fournissait les rois ; ainsi à Athènes, les premiers archontes étaient des Codrides ou Medontides, descendants du roi Codrus, et à Corinthe les prytanes furent longtemps pris dans la famille des Bacchiades, ou descendants du roi Bacchis ; ailleurs c'étaient les grands propriétaires ou les habitants des villes qui dominaient sur les pauvres et les habitants de la campagne. Ces oligarchies, basées sur le privilège, administrées par des hommes passionnés, violents, à l'esprit étroit, paraissent avoir pesé lourdement sur les classes inférieures, et l'histoire de l'Attique, si malheureuse avant la réforme de Solon, en est un exemple frappant. Aussi furent-elles toutes renversées après moins d'un siècle d'existence, sauf à Sparte ; des despotes s'élevèrent partout par la force ou par la persuation, et bien que la plupart aient gouverné avec des sentiments étroits et égoïstes, que plusieurs se soient montrés oppresseurs et cruels, ils firent faire un progrès à l'esprit public, s'appuyèrent assez souvent sur le peuple, et jetèrent bas en bien des cités le mur de séparation qui existait entre les grands et les classes inférieures. Aussi à la tyrannie, quand les despotes furent chassés à leur tour du pouvoir, succéda assez généralement la démocratie; quelques villes seulement, dans lesquelles Sparte soutint de ses armes et de son influence l'aristocratie, gardèrent un gouvernement oligarchique ; encore était-ce une oligarchie mitigée qui put se maintenir jusqu'au jour où mourut la liberté de la Grèce, sous les coups de Philippe et d'Alexandre.

Des faits d'une nature semblable se remarquent dans l'histoire de Rome ; quand les rois furent chassés de la ville et que la forme républicaine s'établit, ce fut d'abord au profit des seuls patriciens. Propriétaires de grands domaines, riches d'argent, ils gardèrent pour eux seuls toutes les magistratures et tous les sacerdoces ; ils commandaient les armées, s'occupaient presque seuls des choses de l'Etat, rendaient la justice et en un mot avaient accaparé tout le pouvoir et tous les droits. Mais les violences commises par les hommes de cet ordre, les sacrifices qu'ils exigeaient de la plèbe, leur dureté envers leurs débiteurs excitèrent des soulèvements populaires ; l'ordre inférieur obtint d'avoir pour la défense de ses intérêts des chefs nommés tribuns et ceux-ci, revêtus d'une grande influence, soutenus par les masses plébéiennes, forcèrent les grands à renoncer peu à peu à leurs principaux privilèges. Les patriciens les sacrifièrent les uns après les autres, non sans résistance ; mais ils savaient céder à temps une partie de leurs prérogatives pour en conserver au moins quelques-unes. En 449 av. J.-C., c.-à-d. soixante ans après l'expulsion des rois, une loi permettait le mariage entre patriciens et plébéiens ; en 445, le pouvoir militaire devenait accessible à tous par la suppression du consulat remplacé par une magistrature moins puissante, le tribunat militaire, que les plébéiens purent obtenir. En 366, ils purent devenir consuls et, en moins de soixante ans à partir de cette date, l'égalité de droits civils et politiques fut consommée. Les patriciens par leur sagesse avaient évité l'établissement du despotisme d'un seul aussi bien que la domination de la multitude et, s'il y eut lutte au IIe et au Ier siècle av. J.-C. entre le parti démocratique et le parti aristocratique, celui-ci garda du moins une influence considérable jusqu'au jour où la société romaine tout entière fut courbée sous la servitude par les empereurs. Au moyen âge, la forme oligarchique ne se rencontre guère que dans quelques-unes des républiques italiennes, comme Gênes, Florence et Venise. Les deux premières furent sujettes à d'incessantes révolutions qui amenaient au pouvoir tantôt quelques grands, tantôt la masse des bourgeois, quelquefois même un dictateur. A Gênes dominèrent d'abord des nobles dont la puissance reposait, non sur la propriété foncière, mais sur le commerce maritime, et qui avaient à leur tête les familles des Grimaldi et des Fieschi ; elles représentaient le parti aristocratique tandis que les Doria et les Spinola étaient les chefs du parti démocratique. Des luttes sans trêve ensanglantèrent la cité qui, lasse, offrit le gouvernement tour à tour aux rois de France, aux marquis de Montferrat, aux Visconti de Milan et aux Florentins. Florence fut plus heureuse et elle garda jusqu'à la fin du XIVe siècle une constitution démocratique sous laquelle elle atteignit une grande prospérité ; mais l'oligarchie y fut établie en 1382 par l'abaissement des arts mineurs ; organisée en 1387 après la première expulsion des Alberti, elle tomba vers 1430 et Cosimo de Médicis fonda le pouvoir monarchique de sa famille. — Venise, après quelques vissicitudes dans les premiers siècles, eut d'une manière durable une oligarchie très puissante où le pouvoir appartenait à un très petit nombre de familles nobles et à des conseils très restreints, oligarchie défiante et soupçonneuse, mais remarquable par son énergie, sa science du gouvernement et l'éclatante prospérité qu'elle donna à la république. Elle ne tomba qu'en 1797 et on peut dire qu'elle a été la dernière des oligarchies, cette forme de gouvernement paraissant désormais incompatible avec les idées d'égalité et de liberté pour tous, qui prévalent aujourd'hui dans le monde civilisé.

Edouard CAT.

BIBL.: ARISTOTE, *Politique*. — CICÉRON, *De Republica*, lib. I, c. 25-40. — MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, toute la première partie. — BAUDRILLART, article *Aristocratie*, dans le *Dictionnaire général de la politique* de M. Block; Paris, 1884, gr. in-8. — De MONTALEMBERT, *De l'avenir politique de l'Angleterre*, ch. VI. — BAGEHOT, *la Constitution anglaise*, traduction de M. Gaulhiac ; Paris, 1869, in-12 — S. de SISMONDI, *Histoire des républiques italiennes du moyen âge* ; Paris, 1826, 16 vol. in-8 (se défier de l'enthousiasme de l'auteur pour les institutions aristocratiques).

ARISTODÈME (Héraclide), père des jumeaux Eurysthène et Proclès ; avec ses frères Temenos et Cresphonte, il entreprit à la tête des Doriens la conquête du Péloponèse. La légende racontait qu'il périt à Naupacte, frappé de la foudre, sans avoir accompli son dessein, pour avoir négligé de consulter l'oracle de Delphes. D'autres le font mourir de la main des fils de Pylade et d'Electre. A Lacédémone, on racontait, au contraire, qu'il prit part à la conquête, qu'il eut pour lot la Laconie, et mourut roi de ce pays, laissant deux jumeaux qu'il avait eus d'Argie, son épouse. Il ne faut pas confondre cette Argie avec l'épouse de Polynice. J.-A. H.

ARISTODÈME de Messénie, personnalité à demi légendaire de la première guerre de Messénie. L'oracle de Delphes ayant annoncé que, pour assurer la victoire sur les Spartiates, il était indispensable de sacrifier aux divinités souterraines une vierge de la race royale des Æpytides, Aristodème offrit sa propre fille. Et comme un jeune homme épris d'elle déclara pour la sauver qu'elle était enceinte de ses œuvres, le père n'hésita pas à la tuer de sa main pour prouver le contraire. L'oracle était satisfait; les Lacédémoniens n'osèrent pas poursuivre la guerre. Le roi des Messéniens Euphaës ayant été tué dans une bataille quelques années plus tard, Aristodème fut choisi pour lui succéder, malgré les avertissements des devins qui le déclaraient couvert d'une souillure ineffaçable. Il régna d'abord avec succès et remporta sur les Lacédémoniens une brillante victoire (726 av. J.-C.); mais bientôt les revers arrivèrent et le roi désespéré se tua sur le tombeau de sa fille. Il n'est pas impossible que cette personnalité soit une doublure légendaire d'*Aristomène* (V. ce nom), le véritable héros de la seconde guerre de Messénie. J.-A. H.

ARISTODÈME, surnommé *Malacus*, tyran de Cumes, colonie grecque de la Campanie, vers la fin du VIe siècle av. J.-C. Il s'était plus d'une fois distingué dès sa jeunesse dans les combats contre les populations étrusques et sabelliques. Plein d'ambition, il supportait avec peine le dédain des familles aristocratiques qui dominaient alors à Cumes. Après une brillante victoire, remportée de concert avec les habitants d'Aricia, sur les Etrusques, commandés par Aruns, fils de Porsenna, il profita de l'enthousiasme populaire pour s'emparer de la tyrannie et se débarrasser de ses adversaires; appuyé par le bas peuple, qu'il séduit en promettant le partage des terres et l'abolition des dettes, il établit à Cumes un régime d'oppression dont les traditions postérieures ont gardé le vivant souvenir. Uni d'amitié avec Tarquin le Superbe, il offrit à ce roi un refuge après l'expulsion et se déclara l'ennemi de la République romaine. Il tomba, vers 490, victime d'une conjuration fomentée par les aristocrates exilés. J.-A. H.

ARISTODÈME, acteur tragique athénien, fort goûté du roi Philippe de Macédoine. Les Athéniens l'employèrent à négocier avec lui; c'est à son intermédiaire qu'est due la paix de 346 avec la Macédoine (paix dite de Philocrate).

ARISTODÈME, sculpteur grec, dont la patrie est inconnue, et qui vivait vers la 114e Olympiade (324-323). Ses œuvres ne sont connues que par un texte de Pline, et par une mention de Tatien. Il avait fait des lutteurs, des biges avec leurs cochers, des portraits de philosophes et de vieilles femmes. On citait de lui avec honneur un *Doryphore*. Celle de ses œuvres qui permet de fixer la date où il a vécu est le portrait du roi Séleucus, qui a régné de 312 à 281. Enfin Tatien fait allusion à une statue du fabuliste Esope, signée par lui. Lysippe avait aussi représenté Esope, et on ne sait auquel des deux sculpteurs il faut attribuer l'original de la statue d'Esope conservée à la villa Albani. M. C.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, I, p. 121. — Overbeck, *Schriftquellen*, nos 1,605-1,606.

ARISTODÈME d'Egée, philosophe platonicien qui aurait enseigné au temps de Domitien et de Trajan.

ARISTOGÈNE de Cnide, élève de Chrysippe, fut le médecin du roi de Macédoine, Antigone Gonatas (283-240 av. l'ère chrétienne). Tous ses ouvrages sont perdus. Suidas en cite plusieurs. Il était ennemi de la saignée.

ARISTOGITON, meurtrier d'Hipparque, de concert avec Harmodius qui fut l'instigateur du complot contre les tyrans d'Athènes. Le coup ayant manqué, Hippias fit torturer et exécuter tous les conjurés. Après la chute de la tyrannie, Aristogiton fut associé aux honneurs décernés à celui qui le premier osa secouer le joug. Il devint avec lui un héros national; des chants furent composés pour célébrer leur courage et les citer en exemple; une statue élevée à la montée de l'Acropole perpétua leur souvenir (V. Harmodius, Hippias). J.-A. H.

ARISTOLAÜS, peintre de Sicyone, fils et élève de Pausanias. Pline dit de son talent qu'il eut un caractère sévère, et cite parmi ses chefs-d'œuvre un *Epaminondas*, un *Périclès*, une *Médée*, un *Thésée*, les tableaux allégoriques représentant l'un la *Vertu*, l'autre le *Peuple athénien*, et une peinture décorative : un *Sacrifice de bœufs*. J.-A. H.

ARISTOLOCHE. I. Botanique (*Aristolochia* Tourn.). — Genre de plantes, qui a donné son nom à la famille des Aristolochiacées. Ce sont des herbes à rhizome rampant, parfois tubéreux, ou bien des arbustes, souvent volubiles, à feuilles alternes, pourvues de fausses stipules, à fleurs irrégulières et hermaphrodites, solitaires ou réunies en bouquets, souvent axillaires, répandant parfois une odeur cadavéreuse, nauséabonde, qui attire de loin les mouches et autres insectes. Chaque fleur présente un réceptacle concave, sur les bords duquel s'insère un périanthe simple, d'abord en forme d'outre globuleuse ou ovoïde, puis resserré en un tube rectiligne ou arqué, et enfin épanoui en un limbe irrégulier, de forme et de couleur très variables. L'androcée se compose de six étamines, dont les anthères sessiles, biloculaires et extrorses, sont insérées dans toute la longueur de leur connectif sur la colonne stylaire, au-dessous des lobes stigmatiques qui se recourbent en dehors et forment au-dessus d'elles comme autant d'auvents. L'ovaire, infère, devient à la maturité une capsule à cinq ou six loges, renfermant de nombreuses graines albuminées. — Les Aristoloches ont des représentants dans la plupart des régions tempérées et chaudes du globe. On en connaît environ cent cinquante espèces, dont plusieurs sont préconisées dans leur pays d'origine comme toniques, excitantes, fébrifuges, dépuratives, emménagogues et alexipharmaques. L'*A. clematitis* L., appelé vulgairement *Aristoloche vulgaire*, *A. des vignes*, *Sarrazine*, *Pommerasse*, etc., croît dans toute l'Europe moyenne et en Orient. On le



Aristolochia clematitis L.

rencontre communément aux environs de Paris, dans les vignes, les buissons, les haies, sur le bord des chemins herbeux, des terrains calcaires. Sa tige simple, dressée, haute de 4 à 5 décim., porte des feuilles alternes, pétiolées, à limbe cordiforme, finement réticulé. Ses fleurs, sessiles, sont réunies par fascicules de trois à huit à l'aisselle des feuilles. Leur périanthe est en forme de tube grêle, presque droit, élargi en entonnoir vers son orifice et terminé en une languette lancéolée, d'un jaune verdâtre. Sa souche rampante, de la grosseur d'une plume d'oie, est couverte de fines racines de couleur jaunâtre; elle a une

odeur forte, désagréable et une saveur âcre, amère et nauséeuse. Il en est de même des souches des *A. rotunda* L., *A. longa* L. et *A. pistolochia* L., espèces de la région méditerranéenne, célèbres dans l'ancienne médecine, mais aujourd'hui à peu près complètement abandonnées. — L'*A. serpentaria* L., appelé vulgairement *Serpentaire* ou *Couleuvrine de Virginie*, est commun dans les forêts montueuses de l'Amérique du Nord, notamment dans la Virginie, dans la Caroline, la Louisiane, la Floride. Son rhizome vertical, chargé de nombreuses racines adventives, allongées, grêles, disposées en faisceau, constitue la *Racine à serpents*, préconisée en Amérique comme un remède souverain contre la morsure des Reptiles. L'*A. anguicida* L., des Antilles, l'*A. cordiflora* Mutis, de la Nouvelle-Grenade, et l'*A. cymbifera* Mart. et Zucc., du Brésil, ont, dit-on, les mêmes propriétés ; d'où leurs noms vulgaires de *Arbre aux serpents*, *Herbe aux serpents*, *Mort aux serpents*. L'*A. cymbifera* est également employé au Brésil, sous le nom de *Mil-homens*, contre les ulcères atoniques, les dyspepsies, les fièvres nerveuses et intermittentes et surtout dans le traitement de certaines affections typhoïdes. — L'*A. fragrantissima* Ruiz, des Andes Péruviennes, l'*A. bilobata* L., des Antilles, et l'*A. indica* L. ou *Carelu-vagon* de Rheede (*Hort. malab.*, VIII, tab. 25), sont préconisées surtout comme emménagogues. L'*A. bracteata* Retz., espèce de l'Inde, qui croît également en Perse, en Arabie, en Abyssinie, dans l'Afrique centrale, etc., est l'*Adatinapalé* des Indiens (V. ce mot). L'*A. grandiflora* Sw., des Antilles et du Guatemala, est appelé vulgairement *grande Aristoloche* et *Tue-cochon* (*Poisoned hogmant*), parce que ses feuilles, très vénéneuses, empoisonnent les animaux domestiques, surtout les porcs. Ses fleurs exhalent une odeur nauséabonde. — A la Nouvelle-Grenade, les grandes fleurs de l'*A. clypeata* Mart. servent de coiffure aux naturels. — L'*A. sipho* Lhérit., que Rafinesque a pris pour type de son genre *Siphisia*, croît dans les forêts de l'Amérique du Nord, en Pensylvanie, dans le Kentucky et jusqu'au sud de la Géorgie. On le cultive fréquemment en Europe, dans les jardins, pour garnir les tonnelles, les grillages ou les murailles. C'est un arbuste volubile, à larges feuilles cordiformes ; le périanthe, recourbé en forme de pipe, est verdâtre en dehors, d'un pourpre noirâtre en dedans ; son limbe est arrondi et trilobé, lavé de jaune et de pourpre noir. — On cultive également en Europe, mais dans les terres chaudes, l'*A. triloba* L., l'*A. anguicida* L., l'*A. grandiflora* Sw. et l'*A. picta* Kasst. Cette dernière espèce, originaire des environs de Caracas, dans le Venezuela, est remarquable par ses feuilles oblongues, profondément échancrées en cœur et pourvues de deux oreillettes arrondies, et par ses fleurs longues de huit à dix centim.. dont le limbe étalé et muni d'une sorte d'écusson d'un jaune d'or est entouré d'un fond d'azur à nuance pourprée, sur lequel se dessine un élégant réseau doré à reflets métalliques.



Aristolochia sypho L.

Ed. Lef.

II. Physiologie et Thérapeutique. — Nous ne saurions passer ici en revue chacune des espèces connues d'Aristoloche, en répétant tout ce qui a pu être dit de l'action physiologique de chacune. A vrai dire, cette action n'a guère été étudiée d'une façon scientifique, et les connaissances que nous possédons à cet égard sont tout à fait empiriques, reposant sur des traditions — d'outre-mer souvent — et non sur des expériences. Indiquons cependant les principaux faits. L'*A. anguicida* paraît renfermer dans sa racine un jus toxique qui, non seulement tuerait les serpents, mais servirait encore au traitement de diverses affections génitales. On ne sait quelle créance accorder à l'action antihystérique de l'*A. antihysterica*. L'*A. bilobata* paraît jouir de propriétés emménagogues, et stimuler les contractions utérines. — *A. bracteata*, racine à suc amer ; feuilles purgatives et vermifuges ; employées aussi contre la gale. — *A. clematitis*. Dioscoride faisait de cette espèce l'une de ses trois espèces d'Ἀριστολοχία, « parce qu'elle est αριστη ταις λοχοις, c.-à-d., très bonne aux nouvelles accouchées, comme qui tire hors les menstrues, arrestez et retenus, l'arrière faiz et autres reliques de superfluité qui demeurent après l'enfantement » selon les expressions de Fuchs. On a accordé à cette Aristoloche des propriétés fabuleuses aux temps passés et actuellement on ne l'emploie guère. On la regarde cependant dans les campagnes comme facilitant l'accouchement ; d'après Orfila, elle excite la muqueuse digestive et stupéfie le système nerveux. En Russie elle passe pour fébrifuge ; en Angleterre pour antigoutteuse, antirhumatismale. En somme, médicament peu connu, à étudier. — *A. cordiifolia :* Suc souverain contre la morsure des serpents, d'après les Indiens. — *A. cymbifera :* S'emploie au Brésil contre beaucoup de maux différents, et contre la morsure des serpents. — *A. fœtida :* S'emploie au Mexique pour guérir les ulcères. — *A. fragrantissima :* Serait apte à guérir tous les maux, semble-t-il, mais n'a pas été expérimentée en Europe. — *A. grandiflora :* Fleurs à odeur de charogne, feuilles très vénéneuses. — *A. serpentaria :* Fournit la « racine à serpents » classique, et sert de remède contre des affections si nombreuses et si variées que l'on pourrait se croire en présence de la panacée universelle. Son action stimulante seule paraît bien établie (Delioux de Savignac). — Nous ne parlerons pas des autres Aristoloches. Il n'y a rien de précis sur leur action ; ce que l'on en rapporte dans la plupart des traités est emprunté à des traditions, et ne repose pas sur l'expérimentation.

H. de V.

Bibl. : Baillon, Article *Aristoloche* du *Dict. encycl. des sc. médicales*.

III. Paléontologie. — Le nom d'*Aristolochia* a été donné à des feuilles de végétaux fossiles qui rappellent, par leur forme générale et par leur nervation, les feuilles de certaines espèces d'*Aristolochia* de la flore actuelle. L'*A. dentata* Heer est une espèce du crétacé supérieur de Tekamah (Debraska) dont les feuilles peltées sont comparables à celles de l'*Aristolochia peltata* Lin. L'*A. Œningensis* Heer, des couches tertiaires d'Œningen, est connu par son fruit qui rappelle celui de l'*Aristolochia longa* L. Les lignites de Rott, près de Bonn, renferment l'*Aristolochia serrata* Schimp, et l'*Aristolochia primaæva* Web, que l'on a cru devoir rapprocher, par ses feuilles, de l'*Aristolochia Pistolochia* L.

Louis Crié.

ARISTOLOCHIACÉES (*Aristolochiaceæ* Lindl.). Les plantes Dicotylédones, qui composent cette famille, sont des herbes ou des arbustes à tiges et à rameaux souvent volubiles, à feuilles alternes, simples, parfois accompagnées de deux grandes stipules, se soudant en une seule de l'autre côté de la tige. Les fleurs, hermaphrodites, ont

un périanthe simple, gamopétale, de forme régulière ou irrégulière, un androcée composé de dix à douze étamines épigynes, et un ovaire infère partagé en plusieurs loges contenant chacune un nombre indéfini d'ovules anatropes. Le fruit est capsulaire avec des graines pourvues d'un albumen charnu, à la base duquel est situé l'embryon. Cette famille, établie d'abord par Adanson (*Fam. des Pl.*, II, 71) sous le nom d'*Aristolochiées*, est voisine des Cucurbitacées. Elle renferme seulement quatre ou cinq genres, dont les principaux sont : *Aristolochia* Tourn., *Asarum* Tourn. et *Bragantia* Lour. (V. Aristoloche, Asaret et Bragantie). Ed. Lef.

ARISTOLOCHINE. La racine de l'*Aristolochia serpentaria*, ainsi que celle de l'*A. clematis*, renferme une essence qui passe à la distillation avec l'eau, un acide également volatil et une substance particulière, l'*aristolochine* (Chevallier), ou *clématidine* (Walz). C'est une substance amère, jaune, soluble dans l'alcool et dans 200 gr. d'eau froide, insoluble dans l'éther. Ses solutés sont précipités par plusieurs sels métalliques, notamment par l'acétate de plomb. Ed. B.

ARISTOMAQUE, tyran d'Argos, qui exerça le gouvernement dans cette ville au temps du roi Antigone Gonatas ; il fut assassiné par des esclaves et eut pour successeur le second Aristippe. Il était dévoué à la cause macédonienne et hostile à la ligue achéenne. J.-A. H.

ARISTOMÈNE, poète comique athénien. Il faut le ranger parmi les poètes de la Comédie Ancienne. Il florissait, d'après Suidas, au temps de la guerre du Péloponèse, vers la 87e Olympiade. Nous n'avons de lui que quelques fragments. P. G.

ARISTOMÈNE, chef des Messéniens, l'âme de la seconde guerre de Messénie, le plus déterminé des adversaires contre lesquels Sparte ait eu à lutter. Il était de la race royale des Æpytides et habitait Andania, ville ancienne, située dans la montagne, renommée par le courage et l'esprit d'indépendance de ses enfants. La légende racontait de lui qu'il était le fils d'un dieu ou d'un démon, mystérieusement uni à sa mère Nicotélie. La Messénie ayant été vaincue et durement humiliée par Sparte, Aristomène prépara la revanche ; il partit en guerre vers 685 av. J.-C. et se distingua par une série d'actes de bravoure qui tiennent du merveilleux. Les Messéniens ayant voulu le choisir pour leur roi, il se contenta de rester leur général. Ses fils Gorgos et Manticlos, après lui avoir prêté assistance, conduisirent les survivants des luttes malheureuses à Rhégium en Italie. Lui-même persista à combattre contre Lacédémone ; il lui chercha des ennemis à Rhodes, où Damaget, maître d'Ialysos, épousa sa fille ; il rêvait même d'amener les rois de Sardes et d'Ecbatane à prendre en main contre Sparte la cause des Messéniens. Le tombeau d'Aristomène était à Ialysos ; il y était honoré comme un héros national par ses compatriotes jusqu'au déclin de l'hellénisme. J.-A. H.

ARISTON, roi de Sparte, de la famille des Proclides, fils d'Agesiclès, a régné vers 550 av. J.-C. Deux fois marié sans avoir d'enfant, il usa de ruse pour détourner de ses devoirs la femme d'un ami. Elle mit au monde un fils, qu'Ariston ne crut pas devoir considérer comme le sien ; mais ce fils n'en devint pas moins roi sous le nom de Démarate. J.-A. H.

ARISTON de Chio, surnommé tantôt *le Chauve*, tantôt *la Sirène* à cause du charme de sa parole, philosophe stoïcien, qui, après avoir été disciple de Zénon, continua avec Chrysippe la série des maîtres dans l'école vers 260 av. J.-C. Il paraît toutefois s'être écarté de la pure doctrine de Zénon sur divers points. Il négligeait la dialectique et la physique pour s'attacher de préférence à la morale ; en ce qui concerne la question de l'existence de la divinité, il évitait de se prononcer d'une manière formelle ; enfin, il refusait d'admettre comme états heureux de l'âme, les degrés intermédiaires entre le vice et la vertu, mettant le souverain bien dans la vertu seule. Cicéron le cite souvent dans le traité des *Devoirs* et dans le *De finibus*. Sa personne et sa doctrine ont été parfois confondues avec celles d'un homonyme de Céos, qui appartenait à l'école péripatéticienne. J.-A. H.

Bibl. : Saal, *De Aristone Chio et de Herilio Carthaginiensi stoicis commentatio* ; Cologne, 1852. Déjà G. Buchne, Leipzig, 1725, J.-B. Carpsow, ibid., 1742, et J.-F. Hiller, Viteb., 1761, avaient traité d'Ariston. — Krische, *Forschungen*, I, 404-415, traite de sa doctrine sur la divinité.

ARISTON. Nom porté par trois philosophes péripatéticiens :

1° *Ariston de Céos*, ou de Ioulis, vivait au IIIe siècle av. J.-C. ; disciple et successeur de Lycon, peu apprécié de Cicéron, auteur d'une histoire des diverses écoles philosophiques, d'un traité de la sagesse, d'écrits contre les rhéteurs et les dialecticiens, de mélanges, etc. ;

2° *Ariston de Cos*, disciple et successeur du précédent, souvent confondu avec lui (Strab., XIV, 2, 19) ;

3° *Ariston d'Alexandrie* vivait vers l'an 50 av. J.-C.

ARISTON (Titius), jurisconsulte romain de l'école des Sabiniens, qui a vécu sous le règne de Trajan. Il est surtout connu par son amitié avec Pline le Jeune qui en parle à plusieurs reprises dans sa correspondance en faisant le plus grand éloge de sa science et de ses vertus privées. On peut voir en particulier la *Lettre* I, 22, où Pline décrit la tranquillité d'âme de son ami, qui, atteint d'une grave maladie, pèse stoïquement la vie et la mort. Dans une autre *Lettre* (VIII, 14), Pline fait appel à ses connaissances juridiques pour décider une question litigieuse qui avait été soumise au jugement du Sénat. On ne connaît pas les titres des ouvrages d'Ariston ; les auteurs postérieurs ont fait à ses écrits quelques allusions, d'ailleurs sans importance. G. L.-G.

Bibl. : V. Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, trad. franç., § 342, 4, et les références qui y sont indiquées.

ARISTON de Pelle, apologiste chrétien, vivait vers 140 ap. J.-C.

ARISTONICUS, fils d'Eumène II, roi de Pergame, et d'une concubine. Après la mort d'Attale III, qui avait légué son royaume aux Romains, il se posa en prétendant. Appuyé par une armée de mercenaires thraces, d'esclaves et de prolétaires, il remporta d'abord des victoires sur l'armée romaine et battit notamment le consul Licinius Crassus Mucianus à Leucæ, non loin de Smyrne (130 av. J.-C.). Vaincu lui-même peu après par le consul Perperna et fait prisonnier, il fut traîné en triomphe dans les rues de Rome et tomba sous la hache du bourreau. J.-A. H.

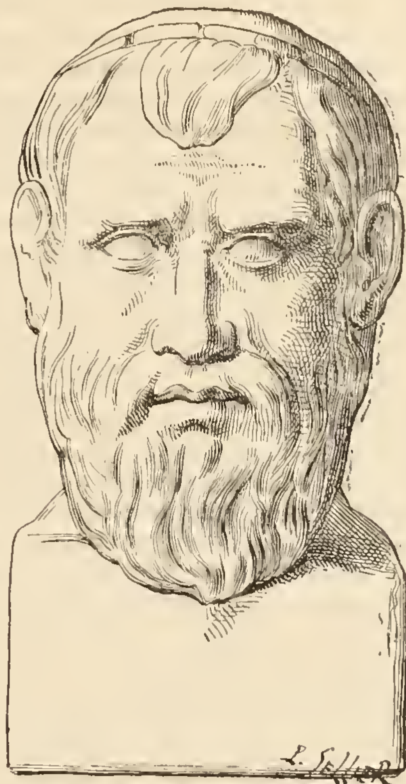
ARISTONICUS, grammairien d'Alexandrie, contemporain de Strabon. Nous sommes fort mal renseignés sur ce qu'il a fait.

ARISTOPHANE, poète comique d'Athènes, le plus illustre représentant du genre connu sous le nom de Comédie Ancienne. Sa vie est pour nous fort obscure. On s'accorde en général à placer sa naissance entre la 82e et la 84e Olympiade, c.-à-d. entre les années 452 et 444 av. J.-C. Quelle était sa patrie ? On l'ignore. Parmi ses biographes, les uns prétendent qu'il était Egyptien, les autres, qu'il était né dans l'île de Rhodes, à Lindos ou à Camiros ; d'autres rapportent qu'il était originaire d'Egine ; d'autres enfin font de lui un Athénien du bourg de Cydathénæon, dème de la tribu Pandionide. Selon toute vraisemblance, il était de race étrangère. Son père s'appelait Philippe : sans doute, étranger, il était venu de bonne heure s'établir à Athènes et y avait obtenu le droit de cité. Nous ne savons rien de la jeunesse d'Aristophane, de son éducation, de ses études. Ce qui est certain, c'est qu'à peine sorti de l'adolescence, il se mit à composer des comédies, mais ce fut d'abord sous des noms empruntés qu'il les fit représenter. Les jeunes poètes avaient peu de chance d'obtenir de l'archonte la direction d'un chœur. L'archonte accordait de préférence cette faveur aux poètes déjà connus et appréciés du public, à ceux sur le talent desquels on pouvait compter pour

donner à la fête où devait avoir lieu la représentation tout l'éclat désirable. Parfois même, des poètes qui avaient fait leurs preuves se voyaient exclus du concours par la sottise ou la mauvaise volonté de l'archonte : c'est ainsi qu'un chœur comique fut refusé à Cratinus, un chœur tragique à Sophocle. Soit qu'Aristophane craignît, à cause de sa jeunesse, d'essuyer un refus du même genre, soit, comme il le dit dans la parabase des *Chevaliers*, qu'instruit par l'exemple de ses prédécesseurs, si souvent victimes de l'inconstance des Athéniens, il voulût, avant de concourir pour son propre compte, gagner la faveur des spectateurs et s'assurer leur sympathie, c'est par l'intermédiaire de deux de ses amis, Philonidès et Callistratos, poètes et sans doute aussi acteurs comiques, qu'il fit jouer ses premières pièces. Sa première comédie, où le chœur était formé de personnages occupés à célébrer un banquet sacré dans le temple d'Hercule, avait pour titre les *Banqueteurs* (Δαιταλῆς). Ce fut Philonidès qui se chargea de la présenter au public (427 av. J.-C.). Il n'en reste que des fragments. Aristophane y mettait aux prises, sous les traits de deux jeunes gens de mœurs opposées, l'un vertueux, l'autre débauché, l'ancienne et la nouvelle éducation. C'était déjà la thèse qu'il devait reprendre plus tard et développer avec tant de bonheur dans les *Nuées*. Les *Banqueteurs* remportèrent le second prix. L'année suivante, aux Dionysies urbaines, qui se célébraient à la fin de mars, Aristophane mit sur la scène une comédie toute politique, les *Babyloniens*. C'était le nom que les Athéniens donnaient en général à tous les esclaves de race barbare, sans doute à cause du grand nombre d'esclaves que la Babylonie fournissait à l'Attique. Le chœur des *Babyloniens* était composé d'esclaves meuniers. Nous n'avons encore de cette comédie que des fragments. Elle était dirigée contre le démagogue Cléon qui, déjà à ce moment, jouissait auprès du peuple d'un crédit considérable. Cléon ressentit vivement l'offense et, sous prétexte que les *Babyloniens*, où les institutions démocratiques d'Athènes n'étaient point ménagées, constituaient un véritable délit politique, il porta devant le conseil des Cinq-Cents contre Callistratos, l'auteur nominal de la pièce, une accusation de haute trahison (εἰσαγγελία) ; puis, atteignant Aristophane derrière son ami, il lui intenta une γραφὴ ξενίας. On appelait ainsi l'action criminelle dirigée contre l'étranger qui se faisait passer pour citoyen. Nous ignorons l'issue de ce procès. Il semble toutefois qu'Aristophane en sortit sans dommage, car nous le voyons de nouveau, l'année d'après, attaquer ouvertement, dans ses *Acharniens*, le terrible Cléon et rire de ses fureurs. Sa querelle avec Cléon dura d'ailleurs jusqu'à la mort de celui-ci (sept. 422). Après les *Acharniens*, où l'impétueux démagogue était encore une fois pris à partie, le poète fut de nouveau cité en justice. Une troisième accusation paraît devoir être placée après la représentation des *Chevaliers* (424) ; mais elle n'aboutit pas plus que les deux premières. Alors, semble-t-il, ne pouvant obtenir des juges la condamnation de son ennemi, Cléon, décidé à se venger, fit fouetter Aristophane en plein public. On rit et le bruit courut que le poète, rendu plus réservé par cette correction, avait fait sa paix avec le démagogue. Il s'en défend dans un passage des *Guêpes* (jouées en 422), où, faisant allusion au châtiment que Cléon lui a infligé, il reproche amèrement aux Athéniens de l'avoir laissé frapper sans lui porter secours. Les *Acharniens* sont la première pièce d'Aristophane qui nous ait été conservée. Ils furent représentés aux fêtes Lénéennes de l'année 425 av. J.-C. (derniers jours de janv.) sous le nom de Callistratos, comme les *Babyloniens*. Ils obtinrent le premier prix [V. ACHARNIENS]. Enhardi par ce succès et sûr, désormais, de la faveur du public, Aristophane se décida, l'année suivante, à demander un chœur pour son compte et fit, sous son propre nom, représenter la comédie des *Chevaliers*. Ce fut un véritable triomphe. Voici, en deux mots, le sujet de la pièce. Un vieil Athénien, Démos (le Peuple), a récemment acheté un esclave paphlagonien dont les bassesses le charment et qui a toute sa confiance. Mais autant ce nouveau serviteur, qui n'est autre que Cléon, est humble avec son maître, autant il se montre dur et arrogant avec les autres esclaves. Aussi, deux d'entre eux, auxquels le poète ne donne point de nom, mais qui représentent évidemment les généraux Démosthène et Nicias, cherchent-ils à se défaire de cet odieux camarade. Ils lui dérobent, pendant son sommeil, les oracles à l'aide desquels il dupe le Démos et le gouverne à sa guise. Un de ces oracles leur révèle que le jour où le Paphlagonien trouvera plus fourbe que lui, son règne cessera. Un charcutier vient à passer avec son éventaire : les deux amis l'appellent et lui persuadent qu'appartenant à la lie du peuple, il est l'homme désigné par l'oracle. Dès lors, nous assistons à un concours entre le Paphlagonien et le charcutier, qui essaie de le supplanter auprès du Démos. Tous deux s'empressent autour du maître, protestant de leur zèle et le comblant d'attentions. Enfin, le Démos découvre que le Paphlagonien le trompait : furieux, il le chasse et donne sa place au charcutier. Dans cette comédie, le chœur, composé de chevaliers athéniens, classe intelligente et riche, représente la modération qui sied à la vraie démocratie, par opposition aux emportements aveugles d'une démagogie ignorante et brutale. Voici les autres pièces d'Aristophane qui sont venues jusqu'à nous. Citons en premier lieu les *Nuées*, représentées en 423, pendant la fête des Dionysies urbaines. Ce fut le vieux Cratinus qui remporta le prix avec une comédie intitulée *la Bouteille*. Aristophane remania son œuvre, mais il est probable qu'il ne la remit pas au concours. C'est la seconde rédaction que nous possédons. Les *Nuées* sont dirigées contre Socrate, que le poète confond avec les sophistes, dont l'enseignement était alors en grande faveur auprès des Athéniens. Strepsiade, riche campagnard, n'a qu'un fils, Phidippide, qu'il aime tendrement. Par malheur, ce fils a la passion des chevaux et ruine son père. Strepsiade a emprunté pour payer ses folles dépenses. Il le conduira chez Socrate, où l'on apprend l'art des discours trompeurs : Phidippide éconduira les créanciers. Le bonhomme fait part de ce projet à son fils, qui refuse d'obéir. Strepsiade, alors, se rend lui-même chez Socrate et lui demande de l'instruire. Le reste de la pièce est une exposition burlesque des doctrines que l'opinion populaire prêtait aux sophistes. Les nuées qui forment le chœur personnifient les billevesées nuageuses et extravagantes qui faisaient, pour la foule, le fonds de l'enseignement sophistique. Les *Guêpes*, représentées en 422, dédommagèrent, semble-t-il, Aristophane de son insuccès. Il y tournait en ridicule l'universelle manie de juger qu'entretenait chez les Athéniens l'appât des trois oboles, ce besoin de chicane qui leur faisait rechercher comme un précieux avantage les fonctions de juge, cette vie passée au milieu des sollicitations importunes des demandeurs, des plaidoiries bavardes des défendeurs, des lenteurs inévitables d'une procédure savante et compliquée. On sait le parti que Racine a tiré des *Guêpes* dans sa comédie des *Plaideurs*. Le début de la pièce et le procès du chien Citron sont une imitation directe d'Aristophane. En 421, aux Dionysies urbaines, nous voyons le poète aborder dans la *Paix* un sujet tout différent. A ce moment, on était las de la guerre qui, depuis dix ans, épuisait à la fois Athènes et Sparte. Le moment paraissait bien choisi pour faire entendre aux Athéniens des conseils pacifiques. Aristophane met en scène un vigneron de l'Attique, Trygée, qui a résolu d'aller trouver Jupiter pour savoir de lui ce qu'est devenue la Paix. Après bien des aventures, il finit par la découvrir dans une caverne où depuis longtemps la Guerre la tient captive. La pièce se termine par la peinture comique du désespoir des armuriers, partisans de la guerre,

tandis que les marchands de faux se réjouissent et qu'un beau chant d'hyménée célèbre l'union de Trygée avec l'Automne, déesse des vendanges. La représentation de la *Paix* ne fut pas, semble-t-il, sans influence sur les événements qui suivirent, car, peu de temps après, Athènes et Sparte concluaient ensemble la trêve de cinquante ans connue sous le nom de Paix de Nicias (avr. 421). Dès lors, le théâtre d'Aristophane change de caractère. La politique y tient moins de place; la critique littéraire et les questions sociales y occupent le premier rang.

Il convient pourtant de faire une exception pour *Lysistrata* (411), brillante fantaisie dans laquelle le poète se fait de nouveau l'interprète des amis de la paix (les hostilités avaient recommencé en 418) : il imagine une ligue de toutes les femmes grecques, retranchées sur l'Acropole sous le commandement de l'Athénienne Lysistrata, et décidées à ne réintégrer le domicile conjugal que le jour où leurs maris auront mis bas les armes. On devine aisément l'issue de cette grève d'un nouveau genre. A part cette comédie, toutes les pièces d'Aristophane postérieures à 421 et qui nous sont parvenues, se tiennent en général assez éloignées des préoccupations immédiates du jour. Les *Oiseaux*, représentés aux Dionysies urbaines de l'année 414, sont une mordante et spirituelle satire de la société contemporaine. Deux Athéniens, Evelpide et Pisthétæros, fatigués de vivre au milieu des procès, ont décidé de quitter leur patrie. Ils gagnent, non sans peine, la sauvage région qu'habitent les oiseaux et là, avec l'aide de la gent ailée, ils fondent une ville entre ciel et terre, Néphélococcygie, la cité des *Nuages* et des *Coucous*. Les importuns ne tardent pas à y arriver : c'est un poète, un devin, un géomètre, un marchand de décrets, qui tous viennent offrir leurs services et que Pisthétæros éconduit. Cependant la ville naissante, bâtie au milieu des nuages, intercepte la fumée des victimes qu'on sacrifie sur la terre en l'honneur des immortels, et les habitants de l'Olympe souffrent cruellement de la faim. Une députation vient, au nom de Jupiter, proposer aux citoyens de la jeune république un accommodement : à une condition, répond Pisthétæros, c'est que les dieux rendront le sceptre aux oiseaux. Les députés consentent et la pièce se termine par le mariage de Pisthétæros avec la Royauté. Les *Femmes aux Thesmophories* (411) et les *Grenouilles* (405) sont deux comédies dirigées contre Euripide. Dans la première, le poète représente les femmes athéniennes, célébrant la fête des Thesmophories en l'honneur de Cérès et de sa fille Proserpine. Elles profitent de ce que toutes se trouvent réunies, selon l'usage, dans le Thesmophorion pour délibérer sur le châtiment qu'il convient d'infliger à Euripide, en récompense des calomnies qu'il a répandues contre elles. Euripide, averti, fait déguiser en femme son beau-père Mnésiloque et le charge d'aller plaider sa cause au Thesmophorion. Mais Mnésiloque est découvert et gardé à vue. Euripide essaie de le délivrer et y parvient, non sans mal. Toutes ces scènes, fort habilement conduites, sont pour Aristophane autant d'occasions d'attaquer la poésie du grand tragique et de jeter le ridicule sur les innovations qui distinguaient son théâtre. Les critiques sont plus vives encore dans les *Grenouilles*. Bacchus, le dieu qui préside aux représentations dramatiques, las des mauvaises pièces qu'on joue en son honneur, a formé le projet de descendre aux enfers, pour en ramener son poète favori, Euripide, mort depuis peu. Il trouve Euripide en querelle avec Eschyle, à qui il dispute la préséance. Pluton, pour mettre un terme au débat, institue entre les deux rivaux un concours dont il fait juge Bacchus. Chacun des concurrents, vantant sa poésie, critique vivement celle de son adversaire. Bacchus prend parti tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, jusqu'au moment où, se prononçant enfin, il déclare Eschyle vainqueur et le ramène sur la terre. L'*Assemblée des femmes* (392) et le *Plutus* (388) ont une portée plus haute. La première de ces deux pièces est une satire de certaines utopies qui avaient cours alors et dont on retrouve quelques-unes sérieusement exposées dans la *République* de Platon (particulièrement dans le livre V). Le poète porte à la scène la grave question de la communauté des biens, dont il tire les effets les plus comiques et les plus inattendus. Quant au *Plutus*, c'est une sorte d'allégorie relative à l'injuste répartition des richesses, un drame tout philosophique appartenant au genre mixte et assez mal défini auquel on a donné le nom de Comédie Moyenne. — Telles sont les comédies d'Aristophane qui nous ont été conservées. Il en avait écrit beaucoup d'autres. On lui en attribuait 44, dont 4 étaient déjà considérées comme apocryphes par les anciens. De ces 44 pièces, 11 seulement nous restent : ce sont celles que nous venons d'analyser brièvement, depuis



Buste d'Aristophane.

les *Acharniens* jusqu'au *Plutus* inclusivement. A ces comédies demeurées intactes à travers les siècles, il faut ajouter plus de 700 fragments. La vie privée d'Aristophane nous est fort mal connue. Nous savons pourtant qu'il se maria et qu'il eut trois fils, Philippe, Ararôs et Nicostratos (appelé Philétæros par Suidas). Tous trois écrivirent, sans grand succès, à ce qu'il semble, pour le théâtre. Sur la fortune du poète, sur l'aisance dont il pouvait jouir, nous ne sommes pas mieux renseignés. Quelques vers de la parabase des *Acharniens* paraissent faire allusion à un domaine qu'il aurait possédé dans l'île d'Egine. D'après deux vers d'une comédie dont le titre nous est inconnu, ses biographes supposent qu'il avait pour sa femme et pour ses deux fils Philippe et Ararôs des sentiments assez tièdes. Rien ne justifie cette hypothèse. Il semble, au contraire, qu'Aristophane se soit toujours montré pour ses enfants d'une paternelle sollicitude. Vers la fin de sa vie, on le voit présenter au public, comme son élève et son successeur, son fils Ararôs : c'est sous le nom d'Ararôs qu'il fit jouer les deux dernières pièces, aujourd'hui perdues, qu'il paraît avoir composées, l'*Æolosicon* et le *Cocalos*. Platon, dans son *Banquet*, a tracé d'Aristophane un portrait demeuré célèbre. Il le représente comme un convive aimable, comme un causeur plein de verve et d'esprit. Nous ne savons rien de l'extérieur du poète, si ce n'est que, jeune encore, il était chauve : lui-même le laisse entendre dans un passage de la *Paix*. C'est cette particu-

larité qui a conduit Welcker à reconnaître l'image d'Aristophane dans un buste en marbre provenant des environs de Tusculum, et que nous reproduisons.

La comédie d'Aristophane a toutes les allures du pamphlet; elle s'attaque à la fois aux hommes et aux choses, aux idées et aux institutions, avec une audace dont la presse seule, telle qu'elle est organisée dans les pays libres, peut donner une idée. Les fines études de mœurs, les délicates analyses qui font le charme de la comédie moderne y tiennent donc peu de place. Ce qu'on y trouve surtout, ce sont des allusions aux événements contemporains, de violentes critiques et parfois aussi de sages conseils. Dans le théâtre actuel, ce sont les *revues* qui se rapprochent le plus de cette espèce de satire dramatique. Mais les revues sont soumises à une censure sévère : aussi se bornent-elles, en général, à viser les modes nouvelles, à parodier les pièces récentes, à rappeler d'une manière plus ou moins comique les faits saillants de l'année ; les allusions politiques sont rares et toujours discrètement voilées ; les personnages en vue n'y sont point pris à partie, ou, quand on les désigne, c'est avec mille précautions. Il n'en est pas de même chez Aristophane : pour lui, la scène est une tribune du haut de laquelle il accuse et poursuit de ses sarcasmes démagogues et sophistes, traîtres et sycophantes, mauvais poètes et débauchés, sans prendre souci de présenter les événements dans un ordre rigoureux, nouant des intrigues qui se dénouent comme elles peuvent, ralentissant l'action par des épisodes inutiles, s'interrompant parfois pour lancer, par la bouche du chœur, contre tel ou tel citoyen, qui n'a que faire dans la pièce, de véhémentes invectives ou d'amères plaisanteries. Il en résulte qu'Aristophane est pour nous d'une lecture peu facile : il faut, pour le comprendre, recourir aux nombreuses *scholies* que des grammairiens très postérieurs, parfois mal renseignés, ont ajoutées à ses comédies ; il faut aller demander aux écrivains du temps la clé de certaines allusions qui resteraient pour nous inintelligibles sans leur secours ; il faut surtout se faire l'esprit antique, se transporter en imagination parmi les Athéniens de la fin du ve siècle qui composaient l'auditoire du poète, assister à leurs luttes intestines et à leurs guerres, s'animer au spectacle de leurs passions, partager leurs engouements et leurs haines. A cette condition seulement on comprend Aristophane et, bien qu'alors même plus d'un passage demeure obscur, il semble, à lire ces drames, fidèles images de la vie des contemporains de Périclès et de Cléon, de Nicias et d'Alcibiade, qu'on ait sous les yeux une sorte de *gazette* d'Athènes toute remplie des préoccupations du jour, des polémiques ardentes et des ressentiments emportés du moment. Il y a pourtant des différences entre les comédies d'Aristophane et toutes n'ont pas ce caractère d'actualité et d'à-propos. On a vu que les *Oiseaux*, les *Femmes aux Thesmophories*, les *Grenouilles*, l'*Assemblée des femmes* n'ont point la liberté agressive des *Acharniens*, des *Chevaliers*, des *Nuées*, des *Guêpes*, de la *Paix*, de *Lysistrata*. Quant au *Plutus*, c'est une pièce à part, qui ne rappelle en rien la Comédie Ancienne. Cette variété fait honneur à Aristophane ; elle prouve la souplesse de son talent. Mais si l'on veut avoir de son génie une idée vraie, si l'on est curieux de se rendre compte de ce que fut entre ses mains ce puissant instrument de la comédie satirique qui fit la gloire du théâtre athénien dans les dernières années du ve siècle, c'est aux *Chevaliers* qu'il faut aller tout droit ; dans nulle autre pièce on ne trouvera cette hardiesse, cette bravoure, cette verve mordante et passionnée, cette éloquence qui sont les qualités maîtresses de la Comédie Ancienne et qu'Aristophane possédait au plus haut degré. Il serait beaucoup trop long d'exposer ici dans le détail les sentiments d'Aristophane sur tous les usages, sur toutes les institutions dont il se raille. Qu'il suffise de dire que partout, en littérature comme en politique, en législation comme en morale, il se montre un partisan résolu du passé. S'il attaque les démagogues, c'est qu'il est, avec les chevaliers, pour l'ancien état de choses et blâme les excès de la démocratie nouvelle ; s'il bafoue Socrate, c'est que, l'assimilant aux sophistes, il réprouve la morale mise à la mode par leur enseignement et tient pour l'antique sagesse qui a fait jadis la grandeur d'Athènes ; s'il critique Euripide, c'est qu'en admirateur convaincu de l'ancienne tragédie, il repousse les nouveautés à l'aide desquelles Euripide a tenté de la rajeunir ; s'il jette le ridicule sur les rêveries des utopistes qui prêchent le communisme et le bonheur universel, c'est que, respectueux de la tradition, il ne veut point qu'on ébranle les antiques fondements sur lesquels repose la société. C'est ce qui a fait dire de lui qu'il fut en tout un conservateur. Gardons-nous de voir, pourtant, dans cette tendance la preuve d'une doctrine mûrement réfléchie. Aristophane fut un conservateur, c.-à-d. un opposant, parce qu'il était de l'essence de la Comédie Ancienne de faire de l'opposition à tout ; il obéit à la loi du genre et se fit satirique par métier. Il est probable qu'à ce jeu il finit par prendre les sentiments qu'une nécessité purement littéraire lui avait primitivement imposés ; il critiqua ses contemporains avec sincérité ; il flagella son temps de bonne foi. Mais il ne faut pas faire de lui un réformateur à l'humeur chagrine qui trouva dans le théâtre l'occasion cherchée de produire à la lumière ses idées et ses théories. Ce qu'il fut avant tout, c'est un poète comique. Voilà ce qu'on ne doit jamais oublier. Le style d'Aristophane est une merveille. Les anciens en faisaient grand cas : on n'avait rien vu jusque-là d'aussi souple ni d'aussi varié. Avec sa vivacité et sa grâce, sa noblesse et sa familiarité, sa science profonde de la langue et des divers dialectes parlés en Grèce, Aristophane passait pour un maître sans rival, auquel Platon seul, dans ses meilleurs ouvrages, pouvait être comparé. Un beau distique, attribué précisément à Platon, résume sous une forme charmante toutes les qualités du grand poète : « Les Grâces, cherchant un sanctuaire impérissable, trouvèrent l'âme d'Aristophane. » (V. Comédie, Parabase). — Il existe un grand nombre d'éditions d'Aristophane, mais une bonne édition complète des onze comédies conservées et des fragments est encore à faire. Signalons, parmi les éditions complètes, l'éd. Didot, en 1 vol., suivi d'un 2e vol. contenant les *scholies ;* l'éd. critique de Blaydes, Halle, in-8 ; l'éd. critique de Bergk, Leipzig, Teubner, in-12 ; l'éd. commentée de Kock, Berlin, Weidmann, in-8. Outre ces éditions, qui contiennent tout ou à peu près tout Aristophane, il faut citer un certain nombre d'éditions particulières de chacune de ses pièces : pour les *Chevaliers*, les *Grenouilles*, le *Plutus*, les *Femmes aux Thesmophories*, l'*Assemblée des femmes*, les éd. critiques de A. Von Velsen, Leipzig, Teubner, 1869-83 ; pour les *Acharniens* et les *Chevaliers*, les éd. commentées de W. Ribbeck, Leipzig, Teubner, 1864, Berlin, Guttentag, 1867 ; pour les *Nuées*, la 2e éd. de W.-S. Teuffel, avec notes en latin, Leipzig, Teubner, 1863, et l'éd. du même avec notes en allemand, Leipzig, Teubner, 1867 ; pour les *Guêpes* et la *Paix*, les éd. commentées de Richter, Berlin, Schneider, 1858, et G. Parthey, 1860 ; pour les *Grenouilles*, l'éd. commentée de Fritzsche, Zurich, Meyer et Zeller, 1845. La meilleure traduction française d'Aristophane est celle de M. Poyard, Paris, Hachette.

Paul Girard.

Bibl. : O. Müller, *Hist. de la litt. grecque*, trad. par K. Hillebrand, Paris, 1883, t. III, pp. 269 et suiv. — Bernhardy, *Grundriss der Griech. Litteratur*, t. III ; Halle, 1872, pp. 622 et suiv. — E. Deschanel, *Etudes sur Aristophane*, Paris. — Jules Girard, *Revue des Deux Mondes*, août et novembre 1878. — Müller-Strübing, *Aristophanes und die historische Kritik* ; Leipzig, 1873.

ARISTOPHANE de Byzance, célèbre grammairien d'Alexandrie, disciple et continuateur de Zénodote, de Callimaque et d'Eratosthènes, maître lui-même d'Aristarque,

né vers 260 av. J.-C. Dans un âge déjà avancé, il succéda à Apollonius de Rhodes comme préposé à la bibliothèque d'Alexandrie; il aurait rempli cette charge jusqu'à la fin de sa vie, si une tentative de quitter Alexandrie pour la cour de Pergame ne l'avait fait tomber en disgrâce et jeter en prison. Il mourut en 181, sous Ptolémée Epiphane. Aristophane fut le véritable fondateur des études grammaticales et de la critique des textes, d'après une méthode sûre et des principes rigoureux. Son œuvre était considérable : la critique d'Homère en formait la partie la plus éminente, celle du moins dont les résultats sont surtout arrivés jusquà nous. Il prit pour base de son travail la récension de Zénodote; aux signes en usage chez ce dernier, c.-à-d. à l'*obel* et à la *diplé*, il ajouta le *ceraunion*, sorte d'accolade qui indiquait l'atéthèse de plusieurs vers consécutifs, le *sigma* et l'*antisigma* et enfin l'*astérisque*, qui désignait les vers dont il lui semblait impossible d'établir le sens (V. Aristarque). D'accord avec Zénodote sur un grand nombre de passages réputés apocryphes, il en rétablit quelques-uns, mais en retrancha d'autres, quelquefois sans motif suffisant, le plus souvent par des considérations grammaticales et linguistiques, plus rarement en vertu de raisons subjectives. Il introduisit dans son édition l'emploi des signes prosodiques; quelques-uns lui en attribuent même l'invention. Il s'occupa également du commentaire ; il n'est pas douteux qu'un grand nombre de remarques qui se rencontrent sans nom d'auteur dans les scholies, et qui ont été recueillies par Eustathe, sont son ouvrage. Il ne se borna pas à la critique d'Homère, mais étendit ses recherches, avec un soin proverbial (Varron emploie l'expression de *lampe d'Aristophane* : *lucerna Aristophanis)*, sur un très grand nombre de poètes. Hésiode, Alcée, Anacréon, Pindare, Sophocle, Euripide, Aristophane et Ménandre, lui sont redevables et pour la constitution du texte, et pour le commentaire littéraire historique et grammatical. Un certain nombre d'arguments en prose et de didascalies figurant en tête des tragiques et des comiques grecs doivent aussi lui être attribués. Son ouvrage le plus étendu, formé de monographies séparées, mais désigné dans son ensemble par le terme général de *Lexique*, traitait de la signification des mots, expliquait les formes rares, déterminait les synonymes. C'était un trésor d'une valeur considérable, que les grammairiens des âges suivants ont mis largement à contribution. Aussi est-il difficile aujourd'hui de restituer à Aristophane ce qui lui a été dérobé et les fragments authentiques de son œuvre, vraiment colossale, sont assez rares. J.-A. Hild.

Bibl. : A. Nauck, *Aristophanis Byzantini grammatici Alexandrini fragmenta*; Halle, 1848. — Villoison, *Prolegom. ad Homerum*, pp. 23 et suiv. — Wolf, *Prolegom. in Homer*. pp. 216 et suiv.— A. Pierron, *Iliade d'Homère*, Introd., pp. 34 et suiv.

ARISTOPHANIEN (Vers) (Métr.). Nom donné par les anciens grammairiens au vers *tétramètre anapestique* (V. ces mots). Aristophane en a fait un assez grand usage dans ses comédies; d'après Héphestion (ch. viii), le comique sicilien Epicharme avait composé deux pièces entières sur ce mètre. On donne aussi quelquefois ce nom au tétramètre iambique catalectique, et surtout au vers logaédique formé d'un dactyle et de deux trochées, *Lydia dic per omnes*, appelé aussi Archiloquien. A. W.

ARISTOPHON, du bourg d'Azénie, célèbre homme d'Etat et orateur athénien, né vers 438 av. J.-C., mort vers 338. Il prit une part active aux réformes qui signalèrent l'archontat d'Euclide (403 av. J.-C.). Démocrate ardent, sa violence lui attira de nombreux procès : il se vantait lui-même, à la fin de sa vie, d'avoir été soixante-quinze fois poursuivi pour mesures illégales proposées dans l'assemblée du peuple, sans jamais avoir été condamné. Démosthène fait, à plusieurs reprises, de son éloquence un grand éloge. Il ne nous reste pas un seul fragment de lui. P. G.

Bibl.: P. Girard, *Aristophon d'Azénia*, dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1883.

ARISTOPHON, peintre grec, frère du célèbre peintre Polygnote de Thasos. Sa réputation n'approcha jamais de celle de son frère. On n'a sur ses œuvres que d'assez vagues renseignements. Il semble s'être particulièrement inspiré du cycle troyen.

ARISTOPHON, poète grec appartenant à la catégorie des poètes de la Comédie Moyenne. Il ne reste de lui que quelques fragments, publiés par Meineke, dans le t. III, de ses *Fragmenta comicorum græcorum*.

ARISTOPHYCUS. Ce nom a été donné par Massalongo à des empreintes de végétaux fossiles qui rappellent, par leur forme générale, les frondes de certaines Algues Siphonées du genre Caulerpa. L'*Aristophicus Agardhianus Massal* appartient à la flore éocène de Monte-Bolca (Italie). L. C.

ARISTOTE (Ἀριστοτέλης). S'il est vrai qu'en certains hommes s'incarne parfois tout le génie d'un peuple, et que ces vastes et puissants esprits soient comme l'acte et la perfection où tout un monde de virtualités trouve son terme et son achèvement, Aristote, plus que personne, a été un tel homme : en lui le génie philosophique de la Grèce a trouvé son expression universelle et parfaite. C'est donc plus que la pensée d'un individu, d'ailleurs considérable, c'est l'esprit de la Grèce elle-même, parvenue à l'apogée de sa grandeur intellectuelle, que nous évoquons en ce moment. Il sera conforme à l'esprit analytique du philosophe dont nous nous occupons, et il est pratiquement indispensable d'établir de nombreuses divisions dans un sujet si vaste, et d'en considérer une à une toutes les parties.

I. Biographie. — Les auteurs anciens qui traitent de la vie d'Aristote sont les suivants : 1° Diogène Laerce, V, 1-35; 2° Denys d'Halicarnasse, lettre à Ammæus, i, 5; 3° l'auteur anonyme d'une biographie d'Aristote publiée par Ménage dans le second volume de son édition de Diogène Laërce, biographie composée peut-être d'après Hésychius ; 4° le Pseudo-Ammonius ; 5° le Pseudo-Hésychius ; 6° Suidas, à l'article : Ἀριστοτέλης. Ces textes se trouvent à peu près tous dans le tome I de l'édition des œuvres d'Aristote entreprise par Buhle de 1791 à 1800. La valeur de ces différentes sources ne peut être déterminée *a priori*. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'examiner une à une chaque indication au point de vue de sa vraisemblance interne et externe. Aristote naquit à Stagire, colonie grecque ionienne de la Thrace, située au bord de la mer dans la presqu'île de Chalcidique, en l'an 384 avant J.-C., et mourut à Chalcis, en Eubée, en 322. Son père, Nicomaque, était médecin, ainsi que ses ancêtres. Ils rattachaient leur famille à Machaon, fils d'Esculape ; et, avec beaucoup d'autres, ils s'appelaient Asclépiades. Nicomaque fut médecin du roi de Macédoine, Amyntas II, le père de Philippe. Cette circonstance a pu contribuer à faire appeler Aristote à la cour du roi de Macédoine pour l'éducation d'Alexandre. Il est vraisemblable qu'en sa qualité d'Asclépiade, Aristote fût de bonne heure instruit dans l'anatomie. Vers l'âge de dix-sept ans, il perdit ses parents. Il se trouva alors indépendant et en possession d'une grande fortune. L'éclat d'Athènes l'attira dans cette ville. Il y vint en 367 ou 366 avant J.-C., dans sa dix-huitième année. Platon, qui y avait fondé son école vers 387 ou 386, en était alors absent. Il était parti pour Syracuse en 368 ou 367. Il devait y retourner en 361 ou 360. Aristote entra dans le cercle des élèves de Platon, et il appartint à cette école pendant vingt ans, jusqu'à la mort du maître. Par là, déjà, se trouve réfutée la fable d'une brouille qui serait survenue, bien avant la mort de Platon, entre le maître et le disciple, et qui aurait été causée par l'ingratitude et le manque d'égards de ce dernier. On dit que Platon, ayant remarqué le zèle et la vivacité d'esprit d'Aristote, l'appelait « le liseur » et « l'intelligence de l'école ». Il est vraisemblable qu'à Athènes même il étudia, non seulement le platonisme, mais les autres systèmes

alors en vigueur. Longtemps avant la mort de Platon, il manifesta son indépendance. Il est très possible que, comme membre de l'école platonicienne, il ait déjà fait des cours pour son compte. Dès cette époque, du moins, il écrivit; et, si ses premiers écrits sont platoniciens de forme et de fond, ils n'en contiennent pas moins déjà des objections contre les théories des idées, et l'affirmation de l'éternité du monde. C'était à regret, nous dit-il, et par zèle pour l'intérêt supérieur de la vérité, qu'il combattait ainsi son maître. Il donnait, d'ailleurs, l'exemple du respect pour le génie de Platon. Dans une poésie qui nous est parvenue, il célèbre son maître comme un homme que le méchant n'a pas le droit de louer, et qui a montré, par sa vie et sa doctrine, comment l'homme bon est en même temps l'homme heureux. — La mort de Platon (347) ouvre, dans la vie d'Aristote, une nouvelle période. Il quitta Athènes et alla, avec Xénocrate, à Atarne, en Mysie, auprès de son ami et condisciple Hermias, tyran de cette ville, dont il épousa dans la suite la nièce ou sœur Pythias. Plus tard, il devait se marier, en secondes noces, avec Herpyllis. Après la chute et la mort d'Hermias, survenue en 345, Aristote alla à Mytilène. De là, il semble être revenu à Athènes, et y avoir ouvert l'école de rhétorique dans laquelle il se posa en adversaire d'Isocrate. En 342, il accéda à l'appel de Philippe, roi de Macédoine, qui lui demandait d'entreprendre l'éducation de son fils Alexandre, alors âgé de quatorze ans environ. Il resta à la cour de Macédoine jusqu'à ce qu'Alexandre entreprit son expédition d'Asie (334). Sans s'égarer à la poursuite d'un idéal trop éloigné de la pratique, Aristote paraît avoir cultivé dans l'esprit de son élève les qualités généreuses. Alexandre garda toute la vie respect et amour pour son maître, bien qu'à la fin un certain froid ait régné entre eux. En 335 ou 334, Aristote revint à Athènes; et il y ouvrit, au lycée, une école qui prit le nom d'école péripatéticienne, vraisemblablement à cause de l'habitude qu'avait le maître de se promener avec ses disciples tout en causant science et philosophie. Le matin, raconte Aulu-Gelle, Aristote donnait, à un auditoire choisi, un enseignement dit acroamatique, qui portait sur les parties les plus difficiles de la philosophie, notamment sur la philosophie de la nature et sur la dialectique. Le soir, il donnait un enseignement exotérique, offert à tous ceux qui se présentaient, et traitant de la rhétorique, de la topique et de la politique. Il enseignait et sous forme de cours, et sous forme de conférences. Son école était, comme celle de Platon, une société d'amis qui se réunissaient, à des jours fixés, pour des repas communs.

Déjà riche par lui-même, et jouissant de l'assistance du roi, Aristote était en mesure de se procurer toutes les ressources scientifiques que comportait la société d'alors. On dit qu'Alexandre lui envoya huit cents talents pour la confection de son *Histoire des animaux*. On dit même qu'il mit à sa disposition des millions d'hommes chargés de chercher pour lui des animaux de toute sorte, notamment des poissons, d'entretenir des jardins d'animaux et des volières, de l'informer de tous les faits et de toutes les découvertes susceptibles de faire avancer la science. Ce sont là des légendes, mais dont les faits, sans doute, ont été l'occasion. Aristote a certainement rassemblé tous les documents de toute nature qu'il lui a été possible d'obtenir. Le premier, il a formé une grande collection de livres. Après le meurtre de son neveu et disciple Callisthène, Aristote cessa ses relations avec Alexandre. La mort de ce dernier (323) ne le mit pas moins en danger. Lorsque éclata la guerre lamiaque, il fut considéré comme un ami des rois de Macédoine et d'Antipater, et poursuivi pour crime d'athéisme. Il partit d'Athènes, afin, dit-il, que les Athéniens ne se rendissent pas une seconde fois coupables envers la philosophie. Il s'enfuit à Chalcis, en Eubée; mais il y mourut de maladie dès l'été de 322, peu de mois avant Démosthène, qui était né la même année que lui. Il avait soixante-deux ans. Son caractère, attaqué de bonne heure par des adversaires politiques et scientifiques, apparaît dans ses écrits comme loyal, humain et noble; et nul fait confirmé ne prouve le contraire. Sa vie est empreinte de dignité morale et philosophique. Aristote est un génie à la fois universel et créateur, et un travailleur infatigable. Il n'a pas l'élan de Platon : l'esprit tourné vers la réalité donnée, il tient pour chimérique ce qui serait sans rapport avec elle; mais il n'est pas empirique, et dans le sensible il cherche l'intelligible. En toutes choses, il recommande le juste milieu, la mesure. Une moyenne fortune, le gouvernement de la classe moyenne, telle est la meilleure condition pour l'individu et pour la société. Il était, nous dit-on, maigre et de petite taille; il avait de petits yeux et une expression d'ironie dans la bouche. De sa première femme, Pythias, il laissa une fille du même nom. De sa seconde, Herpyllis de Stagire, il laissa un fils, Nicomaque, celui-là même dont l'*Éthique à Nicomaque* porte le nom. Dans son testament il parle en termes affectueux de sa première et de sa seconde femme, de ses deux frères, et de leurs enfants; et il témoigne de la sollicitude à ses amis et à ses parents éloignés.



Buste d'Aristote (fragment), d'après la statue du palais Spada alla Regola, à Rome.

II. Les écrits d'Aristote. — L'histoire de la conservation des écrits d'Aristote est peu connue. Selon Strabon et Plutarque, les écrits d'Aristote et de Théophraste, après la mort de ce dernier, seraient venus aux mains de Néleus, qui les emporta chez lui à Scepsis, en Mysie. Là, ils auraient été cachés dans une cave. A l'époque de Sylla ils auraient été découverts par Apellicon. Puis, Sylla les aurait fait transporter à Rome. Quoi qu'il en soit de ces anecdotes, les textes qui s'étaient conservés furent revus et classés, au premier siècle avant J.-C, par Andronicus, de Rhodes, philosophe péripatéticien, qui en donna une édition complète (vers 60-50 avant J.-C.). C'est cet Aristote que nous possédons. Cette collection contient vraisemblablement tout ce qui subsistait alors d'authentique; et l'on a sujet de tenir en général pour apocryphes les ouvrages, absents de cette collection, qu'énumère Diogène Laërce. Mais, vraisemblablement aussi, tout ce que contient l'édition d'Andronicus n'est pas d'Aristote; et les œuvres authentiques elles-mêmes n'y sont pas exemptes d'additions et de changements. De plus, nous connaissons les titres d'ouvrages certainement authentiques qui manquent dans notre collection et qui étaient apparemment perdus dès l'époque d'Andronicus. Mais il paraît bien que les œuvres les plus importantes pour la connaissance de la philosophie et de la science aristotélique nous aient été

conservées. — Quels sont, parmi les ouvrages que nous possédons, ceux qui doivent être écartés comme inauthentiques? La question ne peut, dans bien des cas, être résolue avec précision et certitude. Voici les résultats auxquels arrive Eduard Zeller, dans sa *Philosophie der Griechen*, t. III, 3e édition. Est, soit inadmissible, soit très douteuse l'authenticité des ouvrages suivants : *De Xenophane, Zenone et Gorgia; De animalium motu; De plantis; De coloribus; De audibilibus; De mirabilibus auditis; Physiognomonica; Mechanica problemata; De indivisibilibus lineis; De mundo; De respiratione; De virtutibus et vitiis; Œconomica; Rhetorica ad Alexandrum.* Les *Moralia Eudemea* et les *Moralia magna* sont des remaniements de la *Morale à Nicomaque*. Les fragments de lettres que nous possédons sont très mêlés d'additions et d'altérations. — Les écrits laissés par Aristote peuvent vraisemblablement être rangés dans les trois catégories suivantes : 1° Les livres d'enseignement et de science proprement dite : c'étaient les résumés et traités dont il se servait pour ses cours. Il ne les publia pas, mais les communiqua seulement à ses élèves. 2° Les écrits publiés : ceux-ci étaient destinés au grand public. Ils étaient écrits, nous dit-on, avec abondance et avec charme. Une partie avait la forme de dialogues. On a souvent, d'après des expressions empruntées à Aristote lui-même, donné aux écrits non publiés la dénomination d'*acroamatiques* ou *acroatiques*, et aux écrits publiés la dénomination d'*exotériques*. Il est certain que ces expressions répondent à une distinction capitale dans la philosophie d'Aristote. Il y a, selon lui, deux modes d'enseignement, proportionnés aux deux degrés de la connaissance. Ce qui est connaissable comme nécessaire et absolument certain est affaire de *démonstration* proprement dite; ce qui n'est connaissable que comme vraisemblable est affaire de *dialectique*. Dans ses cours, Aristote enseignait la science achevée : il démontrait; l'élève n'avait d'autre rôle que celui d'auditeur. Mais, en dehors de ces cours, Aristote dirigeait des entretiens dialectiques où l'on raisonnait d'après les vraisemblances, d'après des considérations plus ou moins extérieures à l'objet en question, et où étaient admis, non seulement les élèves, mais aussi les gens du dehors. Telle est la valeur des mots *acroamatique* et *exotérique* selon la pensée d'Aristote. Lui-même ne les applique pas à ses ouvrages, mais ils s'y appliquent assez bien. 3° A ces deux catégories il faut en ajouter une troisième, savoir : des notes destinées à l'usage personnel d'Aristote. On peut appeler ces derniers écrits *hypomnématiques*. Enfin, Aristote avait laissé des discours, des lettres et des poésies. De ces trois sortes d'écrits nous ne possédons que les premiers. Des seconds et des troisièmes il ne nous reste que des fragments. Parmi les écrits perdus, les plus importants sont : dans la première catégorie : le *Traité des plantes*, l'*Anatomie*, les *Théorèmes astrologiques*; dans la seconde : les *Dialogues* et l'*Histoire de la rhétorique*; dans la troisième : des extraits de quelques ouvrages de Platon et des écrits sur les pythagoriciens et sur d'autres philosophes. C'est sans doute dans cette troisième catégorie qu'il faut ranger les *Institutions* (πολιτεῖαι), où se trouvaient des renseignements de toute sorte sur 158 cités helléniques et barbares, recueil perdu, dont nous possédons beaucoup de citations fort intéressantes. — On peut classer de la manière suivante les écrits scientifiques proprement dits, ou écrits non publiés, que nous possédons, et qui représentent, d'une manière complète quant à l'essentiel, l'œuvre philosophique d'Aristote : 1° Ecrits logiques, réunis à l'époque byzantine seulement sous le nom d'ὄργανον : Κατηγορίαι (catégories), en parties altérées et augmentées; περὶ ἑρμηνείας (du discours ou des propositions). Cet ouvrage paraît être l'œuvre d'un péripatéticien du IIIe siècle avant J.-C.; Αναλυτικὰ πρότερα (premiers analytiques), traitant du syllogisme; ἀναλυτικὰ ὕστερα (derniers analytiques), traitant de la démonstration; τοπικά (topiques), traitant de la dialectique ou raisonnement en matière vraisemblable. Le 9e livre de cet ouvrage est d'ordinaire donné pour un ouvrage spécial sous le titre : περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων (des raisonnements sophistiques). — 2° Ecrits de philosophie naturelle : φυσικὴ ἀκρόασις (physique), en huit livres, parmi lesquels le 7e, quoique rédigé d'après des notes aristotéliciennes, ne paraît pas être d'Aristote; περὶ γενέσεως καὶ φθορᾶς (de la génération et de la destruction); περὶ οὐρανοῦ (du ciel); μετεωρολογικά (météorologie); περὶ ψυχῆς (de l'âme), et divers opuscules qui s'y rattachent, appelés : *parva naturalia*; περὶ τὰ ζῶα ἱστορίαι (histoire des animaux), en dix livres, ouvrage très altéré, dont le 10e livre est inauthentique; περὶ ζώων μορίων (les parties des animaux); περί πορείας ζώων (des organes moteurs des animaux); περί ζώων γενέσεως (de la génération des animaux), ouvrage gravement altéré. — 3° Ecrits dits métaphysiques, traitant de ce qu'Aristote appelle la philosophie première (πρώτη φιλοσοφία) : L'ouvrage appelé *métaphysique*, en quatorze livres, est une collection faite vraisemblablement peu de temps après la mort d'Aristote, et comprenant tout ce qui se trouvait dans ses papiers de relatif à la philosophie première. Ces écrits doivent leur nom actuel (τὰ μετὰ τὰ φυσικά) à leur position après la physique, dans l'édition d'Andronicus. Ce qui en fait le fond, ce sont les livres I, III, IV, VI à IX, X (numéros de l'édition de Berlin). Le livre II et le livre XI à partir du chap. VIII, 1065 à 26, sont inauthentiques. — 4° Ecrits relatifs aux sciences pratiques : ἠθικὰ Νικομάχεια (morale adressée à Nicomaque); πολιτικά (politique), ouvrage inachevé. Selon Ed. Zeller, les livres VII et VIII de la *Politique*, doivent vraisemblablement être intercalés entre les livres III et IV; τεχνὴ ῥητορική (rhétorique); περὶ ποιητικῆς (poétique). — La question de chronologie n'a, relativement aux ouvrages didactiques, qu'une médiocre importance. Tous ces ouvrages, en effet, ont été composés dans les douze dernières années de la vie du philosophe (335-322) : ils renvoient les uns aux autres, et nous offrent dans leur ensemble le système achevé, sans aucune marque de progrès. Autant qu'on en peut juger par les très faibles indications que l'on peut tirer des témoignages historiques et de l'examen des ouvrages en eux-mêmes, Aristote a composé d'abord les écrits logiques (excepté les notes d'après lesquelles a été rédigé le περὶ ἑρμηνείας, lesquelles paraissent postérieures au περὶ ψυχῆς). Puis ont été composés les écrits de philosophie naturelle; puis les ouvrages physiologiques et psychologiques, puis les ouvrages relatifs aux sciences pratiques; enfin, vraisemblablement, et en tout cas postérieurement à la physique, la collection dite métaphysique. Aristote paraît donc être allé de l'abstrait au concret, et, dans le domaine du concret, de l'être changeant à l'être immuable.

III. L'ensemble de l'œuvre d'Aristote. — L'universalité, tel est bien, ainsi que l'indiquent déjà les titres mêmes des ouvrages, le premier caractère de l'œuvre d'Aristote. Théorie et pratique, métaphysique et science d'observation, érudition et spéculation, la philosophie d'Aristote embrasse tout. Elle est, ou elle veut être, le savoir, dans sa totalité. Plus nette que chez Platon, plus générale que chez Anaxagore et Démocrite se dégage chez Aristote l'idée de la science, considérée comme le plus haut objet de l'activité. Ce n'est pas une curiosité futile, c'est l'ambition de pénétrer jusqu'à l'essence et à la cause des choses. Tout ce qui est, tout sans exception, même ce qui paraît vil et insignifiant, provoque en ce sens les recherches du philosophe. Dans toutes les productions de la nature, et jusque dans les plus humbles en apparence, il sait qu'il trouvera de l'intelligible et du divin. C'est ainsi qu'il aborda tous les objets accessibles à l'intelligence humaine; et, pourvu de toutes les connaissances positives que l'on pouvait alors acquérir, aussi pénétrant dans ses intuitions que rigoureux dans ses raisonnements, il créa ou constitua la plupart des sciences entre lesquelles devait, par la suite, se partager le génie humain.

La liste des sciences qu'il a ainsi organisées est la liste même des sciences qu'il a cultivées : histoire de la philosophie, logique, métaphysique, physique générale, biologie, botanique, éthique, politique, archéologie, histoire littéraire, philologie, grammaire, rhétorique, poétique et philosophie de l'art. Dans chacune de ces sciences Aristote est chez lui : pour chacune il pose des principes spéciaux et appropriés. Pur éthicien quand il traite de la justice et de l'amitié, il est naturaliste de profession quand il traite de zoologie. Y a-t-il donc plusieurs hommes en Aristote ; et son œuvre immense n'est-il que la juxtaposition des travaux les plus divers, tels qu'ils pourraient résulter de la collaboration de plusieurs savants? Une telle appréciation serait certainement superficielle. Entre les différents travaux d'Aristote, il y a tout d'abord communauté d'esprit et de méthode. Ce fonds commun pourrait être défini un mélange harmonieux d'idéalisme, d'observation et de formalisme logique. Partout Aristote cherche l'idée dans le fait, le nécessaire et le parfait dans le contingent et l'imparfait ; partout il travaille à substituer aux données fuyantes de l'observation sensible des conceptions fixes et des définitions. Mais ce n'est pas tout : les différentes parties du savoir sont entre elles, selon Aristote, dans un rapport déterminé qu'il définit très nettement. D'une manière générale, le supérieur n'est connu qu'après l'inférieur et à l'aide de la connaissance de cet inférieur même ; mais en même temps c'est dans le supérieur que se trouve la raison d'être et la cause véritable de l'inférieur. Ainsi, l'âme n'est connue qu'après le corps, qui en est la base et la condition d'existence. Mais le corps n'existe que pour l'âme ; et c'est d'elle qu'il tient le mouvement réglé qui le fait être. C'est en nous inspirant de ce principe d'Aristote que nous allons classer les diverses formes de son activité philosophique.

IV. Classification des sciences. — Sans être arrivé à la précision ni même à l'uniformité dans le détail, Aristote n'en est pas moins le premier qui ait conçu la science à un point de vue encyclopédique, et qui ait cherché un principe de classification complète des connaissances. La science, d'abord, se distingue nettement des *choses* mêmes auxquelles elle se rapporte. Elle consiste dans la conception des choses comme *nécessaires*; et elle comporte des degrés, selon que l'objet qu'elle considère comporte lui-même la nécessité, ou seulement la probabilité. La science, dans son ensemble, suit une double direction, selon que l'esprit humain prend pour point de départ ce qui est premier à son point de vue, ou ce qui est premier absolument. Ces deux marches sont exactement l'inverse l'une de l'autre : car ce qui est premier pour nous, ce sont les faits, et les faits, selon l'ordre interne de la nature, sont ce qui vient en dernier lieu ; réciproquement, ce qui est premier en soi, ce sont les principes, et les principes sont la dernière chose que nous puissions atteindre. La philosophie, au sens large du mot, est la science en général. Elle comprend, en premier lieu, la philosophie première ou science des principes inconditionnés ; en second lieu, l'ensemble des sciences particulières, dont les principales sont : la mathématique, la physique, l'éthique et la poétique. La philosophie est une, grâce à la philosophie première qui est le réservoir commun où toutes les sciences particulières puisent leurs principes. Cette division, quoique fondamentale, ne reparait pas toujours dans les classifications des sciences que l'on trouve chez Aristote. En certains endroits il divise les propositions, à la manière des platoniciens, en *éthiques*, *physiques* et *logiques*, ces dernières comprenant les propositions mêmes qui se rapportent à la philosophie première. Le plus souvent il divise les sciences en *théoriques*, *pratiques* (ou relatives à l'action) et *poétiques* (ou relatives à la production au moyen d'une matière), en mettant, au point de vue logique et absolu, la théorie avant la pratique, la pratique avant la poétique. Puis il divise les sciences théoriques en *théologie*, *mathématique* et *physique*. La théologie peut être rapprochée de la philosophie première : elle en forme le sommet. Les mathématiques s'occupent d'essences stables encore, mais non séparables d'avec la matière, si ce n'est par abstraction. La Physique s'occupe des substances sensibles, c.-à-d. mobiles et périssables. Les sciences pratiques ou sciences des choses humaines se subdivisent si l'on va de la puissance à l'acte, c.-à-d de ce qui est premier pour nous à ce qui est premier en soi, en *éthique*, *économique et politique*. L'économique, à vrai dire, est souvent donnée par Aristote comme rentrant dans la politique. La rhétorique est surtout présentée comme une science auxiliaire de la politique. La poétique comprend tous les arts, parmi lesquels la poésie et la musique tiennent le premier rang. Dans cette classification il n'est pas fait mention de la logique. C'est sans doute que cette classification n'embrasse que les sciences portant sur des réalités, tandis que la logique porte sur les concepts.

V. Le point de vue et la méthode. — L'objet qu'Aristote a en vue est essentiellement théorique. Savoir pour savoir, comprendre, ajuster les choses à l'intelligence, telle est la fin de tous ses efforts. Tous les hommes, dit-il, ont un désir naturel de connaître. Nous aimons la science, en dehors de tout intérêt. La sagesse est indépendante de l'utilité : elle est même d'autant plus haute qu'elle est moins utile. La science la plus haute est celle du but ou de la fin en vue de laquelle les êtres existent. Cette science est seule vraiment libre, parce que seule elle n'existe qu'en vue du savoir même. Elle est la moins nécessaire de toutes les sciences, et, par là même, la plus excellente. La science nous fait connaître les raisons intelligibles des choses. L'ignorant qui observe s'étonne que les choses soient comme elles sont, et cet étonnement même est le commencement de la science : le sage s'étonnerait que les choses fussent autrement qu'il ne les connait. — Comment procède Aristote pour acquérir la science, ainsi entendue? Aristote n'est ni l'idéaliste dogmatique que suppose Bacon, fabriquant le monde avec les seules catégories, ni l'empiriste que voient en lui beaucoup de modernes. Il est observateur et il est constructeur ; d'une manière générale, il allie et combine intimement l'étude scrupuleuse des faits et l'effort pour les rendre intelligibles. Les faits sont pour lui le point de départ, mais il ne s'y tient pas : il cherche à en extraire les vérités rationnelles qu'il croit *a priori* y être contenues. Le terme qu'il a en vue, c'est la connaissance des choses sous la forme démonstrative, c.-à-d. sous la forme d'une déduction où les propriétés de la chose se connaissent par son essence même. Le plus souvent, et surtout quand il s'agit de choses métaphysiques ou morales, avant d'aborder l'étude des choses en elles-mêmes, il recherche et discute toutes les opinions qui existent sur la matière. C'est la méthode dialectique, laquelle, tirant ses arguments, non de l'essence même de la chose, mais de ce qui est admis par l'interlocuteur, ne dépasse pas la vraisemblance. Dans l'emploi de cette méthode, Aristote part fréquemment des conceptions populaires : il en dégage un sens philosophique, qu'il utilise pour l'établissement de sa théorie. Il part aussi du langage, qui est pour lui comme un intermédiaire entre les choses et la raison. Surtout il a égard aux doctrines de ses devanciers, il énumère soigneusement toutes les opinions qu'ils ont soutenues ; et lors même qu'il rejette ces opinions, il en cherche la raison et la vérité relative. Ses dissertations philosophiques sont d'ordinaire composées de la manière suivante : 1° Il détermine l'objet de la recherche, afin de n'être pas exposé aux malentendus, comme il arrive à Platon. 2° Il énumère et apprécie les indications et les opinions existant sur la matière. 3° Il recherche et examine, de la manière la plus complète, les difficultés ou ἀπορίαι que présente la question posée. 4° Considérant les choses en elles-mêmes, et utilisant dans ses raisonnements les résultats des discussions précédentes, il cherche la solution du problème dans la détermination de l'essence une et éternelle de l'objet en question.

VI. Aristote historien. — Il résulte de ce qui précède qu'Aristote est tout d'abord historien. Il a commencé par apprendre le plus possible. Platon, dit-on, l'appelait *le liseur.* L'histoire n'est pas pour lui une fin dernière, quoiqu'il ait au plus haut degré la curiosité des faits, mais elle est un moyen indispensable. Elle fournit à l'esprit des matériaux sans lesquels il s'agiterait dans le vide. Aussi Aristote s'est-il livré à des études historiques approfondies dans tous les domaines de la science.

1. *Histoire de la philosophie.* Il avait écrit notamment sur les pythagoriciens et sur le platonisme. Tout le premier livre de la *Métaphysique* est historique : c'est un exposé critique des principes mis en avant depuis Thalès jusqu'à Platon. Mais comme l'objet qu'il a en vue est dogmatique, il fait rentrer les systèmes antérieurs dans les cadres de sa propre philosophie. Il en recherche l'idée, la forme parfaite, le terme et l'achèvement; il veut les comprendre plus profondément que ne les ont compris leurs auteurs eux-mêmes; et il les résume en des formules créées par lui, qui en font des acheminements à son propre système. S'il classe les doctrines, c'est d'après les ressemblances et différences qu'elles présentent à son point de vue, non d'après leur dépendance historique. C'est ainsi que le résumé contenu dans le premier livre de la *Métaphysique* est destiné à préparer la théorie aristotélicienne des quatre causes. Aristote montre qu'avant lui on a connu les principes *matériel*, *moteur et formel*, mais qu'on n'a parlé de la cause finale que d'une manière accessoire et accidentelle. Anaxagore ayant entrevu la cause finale apparut, nous dit Aristote, comme un homme sensé parmi des gens qui parlaient au hasard. Les recherches chronologiques tiennent peu de place dans ces considérations. De même Aristote s'occupe peu des relations de maître à disciple. Il note les services rendus par chacun de ses devanciers à la philosophie telle qu'il la conçoit; il relève ce que chacun a trouvé de durable; il signale les inventeurs et les avocats des idées qui ont joué un rôle dans le développement de la science, et qui lui paraissent mériter examen. En un mot, il ne recherche pas les origines historiques des systèmes, il dégage de la masse informe des faits la formation logique de la philosophie définitive.

2. *Histoire politique.* Dans ses πολίτειαι, qui ne nous ont pas été conservées, il avait réuni les constitutions de 158 cités grecques et barbares. Cet ouvrage rentrait apparemment dans ce que nous appelons archéologie et histoire de la civilisation. On y trouvait jusqu'aux proverbes et aux chants populaires des différents peuples. L'ordre des matières, selon certains commentateurs grecs, était alphabétique. Selon Diogène, les constitutions étaient classées, d'après leurs ressemblances, en démocratiques, oligarchiques, aristocratiques et tyranniques.

3. *Histoire de la rhétorique et de la poésie.* Cette histoire, qui ne nous a pas été conservée, est grandement louée par Cicéron. « Aristote, dit-il, y avait noté tous les préceptes donnés par les rhéteurs, et cela avec tant de perfection que l'on trouvait ces préceptes mieux exposés par lui que par leurs auteurs mêmes, et que, quand on voulait les connaître, c'est chez lui que l'on les cherchait. »

4. Il avait aussi dressé des listes chronologiques des représentations dramatiques, et des listes des vainqueurs aux jeux olympiens et pythiques. Tous ces ouvrages sont perdus. Ainsi la curiosité d'Aristote est insatiable et s'étend à tout. Mais Aristote veut savoir et comprendre, non s'amuser au récit des faits : l'histoire n'est pour lui qu'un instrument de la science, les faits n'ont de valeur que comme véhicules de l'idée.

VII. Logique. — Aristote veut connaître les faits, non-seulement en tant qu'ils sont, mais en tant qu'ils doivent être ; il veut résoudre le contingent au nécessaire. Il lui faut donc, tout d'abord, rechercher les conditions sous lesquelles l'esprit conçoit quelque chose comme nécessaire ; en d'autres termes, il lui faut premièrement envisager la science dans sa forme, abstraction faite de son contenu : c'est l'objet de la logique. Les textes relatifs à cette partie de la philosophie sont les ὀργανικά, savoir : les *Catégories*, l'*Hermeneia*, les *Analytiques premiers* et *derniers*, les *Topiques* et les *Arguments sophistiques*.—La logique est la détermination des lois du raisonnement et des conditions de la science. Aristote distingue, dans la connaissance, la forme et la matière, et considère la forme comme ayant une existence et des lois propres. Son existence consiste dans la réalité des concepts, ou idées générales unes, exactement déterminées quant à leur compréhension et quant à leur extension. Sa loi fondamentale est le principe de contradiction : « Il est impossible qu'un même attribut appartienne et n'appartienne pas à un même sujet, considéré sous un même rapport. » Il y a d'ailleurs, selon Aristote, proportion et accord entre la pensée et l'être; et, par suite, notre philosophe ne se fait pas faute d'admettre dans sa logique maint élément d'un caractère métaphysique. La logique aristotélique est une analyse rationnelle des conditions auxquelles doit satisfaire un raisonnement pour que la conclusion en soit conçue comme nécessaire. Il ne s'agit pas de savoir comment, en fait, nous raisonnons, mais comment doit être construit un raisonnement pour que la nécessité de la liaison qu'il établit apparaisse immédiatement et irrésistiblement comme évidente. C'est pourquoi le problème de l'analyse psychologique du raisonnement naturel, qu'a indiqué Locke, ne saurait être substitué à celui d'Aristote que si l'on admet la réduction du nécessaire au contingent, de l'idéal au réel, du précepte au fait, de l'art à la nature.— Il nous faut distinguer : 1° les instruments de la pensée ; 2° le rôle et la valeur de ces instruments dans la constitution de la science. — *a.* Les instruments de la pensée sont les notions, les propositions et le raisonnement. — 1. Sous le titre général de *notions* se rangent les catégorèmes ou prédicables, les catégories ou prédicaments, et les notions de rapports logiques. Les *catégorèmes* sont les notions universelles qui présentent les modes généraux suivant lesquels une chose peut être énoncée relativement à une autre. C'est ce qu'on appelle les universaux, savoir : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre* et l'*accident*. Les *catégories* sont les genres irréductibles des mots et, par suite, des choses, car les classes des mots sont les classes mêmes des choses. Ce sont les genres suprêmes. Elles sont au nombre de dix : 1° Essence, ex. : homme, cheval ; 2° quantité, ex. : long de deux aunes; 3° qualité, ex. : blanc ; 4° rapport, ex. : double, moitié ; 5° lieu, ex. : au lycée ; 6° temps, ex. : hier ; 7° situation, ex. : être couché, assis; 8° manière d'être, ex. : être chaussé, armé ; 9° action, ex. : couper, brûler ; 10° passion, ex. : être coupé, brûlé. Les catégories se divisent en deux classes, l'essence constituant la première, et les neuf autres catégories la seconde. Cette table des catégories paraît dressée empiriquement par la comparaison des mots entre eux. Elle diffère entièrement de celle de Kant, qui présente les différentes manières de lier *a priori* et nécessairement le divers d'une intuition en général, c.-à-d. de ramener ce divers à l'unité de l'aperception transcendentale. Les *rapports logiques* des termes entre eux sont : l'identité et l'opposition, cette dernière comprenant la contrariété, la contradiction, et le rapport de privation à possession. Le principe relatif à l'opposition est que deux termes opposés entre eux relèvent toujours d'une seule et même science. — 2. Les *propositions* résultent de l'assemblage des concepts. Elles sont affirmatives ou négatives, universelles ou particulières. Seules, elles comportent vérité ou erreur, tandis que les concepts isolés ne sont ni vrais ni faux. La conséquence n'est pas la même, si deux jugements sont entre eux contradictoires, ou simplement contraires. Deux jugements contraires ne peuvent être vrais l'un et l'autre, mais ils peuvent être faux. De deux jugements contradictoires, l'un est nécessairement vrai, l'autre faux : cela résulte du principe du milieu exclu, expression particulière du principe de contradiction. Les propositions comportent

des conversions dont Aristote détermine les règles. — 3. Le *raisonnement* consiste essentiellement dans le syllogisme. La théorie du syllogisme et de la démonstration ou syllogisme parfait est appelée par Aristote *analytique*. Cette théorie a été créée par lui. Il affirme, en effet (peut-être en pensant tout d'abord à la dialectique, mais en étendant certainement son assertion à toute la théorie du raisonnement), qu'avant lui sur ces matières il n'existait rien, qu'il n'a pas eu seulement à perfectionner, mais à créer, et que c'est à force d'essais laborieux qu'il est arrivé à son but. Kant a dit de la théorie du syllogisme que depuis Aristote elle n'avait pas fait un pas, soit en avant, soit en arrière. Le syllogisme est un raisonnement dans lequel, étant posées certaines choses, quelque chose d'autre s'ensuit nécessairement. Le propre du syllogisme, c'est de mettre en évidence la nécessité de la liaison. Ce résultat est obtenu par l'emploi d'éléments adaptés à une application exacte du principe de contradiction. Ces éléments sont des termes considérés comme étant entre eux dans le rapport de la partie au tout. Soit A contenant B et B contenant C, il s'ensuit, nécessairement, d'après le principe de contradiction, que A contient C. Tel est le type du syllogisme, et les trois termes qu'il implique s'appellent pour cette raison *grand*, *moyen*, *petit*. Cette relation de contenance est considérée par Aristote comme l'équivalent de la relation du général au particulier. Le genre est comme un cercle défini qui contient les espèces. Le syllogisme est parfait ou imparfait, selon qu'il est immédiatement conforme au type que nous venons d'indiquer, ou qu'il n'y devient conforme qu'à l'aide de réductions. L'origine de cette théorie se trouve dans les mathématiques. Elle consiste dans une adaptation aux notions qualitatives des rapports de grandeur. Il était naturel qu'Aristote cherchât, dans une imitation analogique des mathématiques, le moyen de démontrer nécessairement en matière qualitative; car les mathématiques réalisaient, de l'aveu de tous, cette nécessité dans l'enchaînement des termes, qu'il avait en vue. Parmi les cas particuliers du syllogisme, le plus important est l'*induction*, ou raisonnement qui va du particulier au général. Voici un exemple de ce raisonnement : « L'homme, le cheval et le mulet vivent longtemps. Or, l'homme, le cheval et le mulet sont des animaux sans fiel. Donc, tous les animaux sans fiel vivent longtemps. » La condition de la légitimité de la conclusion, c'est la convertibilité de la mineure. Ici, par exemple, il faut qu'à la proposition : « L'homme, le cheval et le mulet sont des animaux sans fiel » il soit légitime de substituer : « Tous les animaux sans fiel sont l'homme, le cheval et le mulet. » La légitimité de cette substitution n'est plus une question de logique. En fait, la série des animaux sans fiel est infinie. Mais l'essence de l'animal sans fiel est tout entière dans chaque animal sans fiel. La question est de discerner cette essence, de dégager le type de l'animal sans fiel, de manière à distinguer les caractères qui appartiennent aux animaux sans fiel en tant qu'ils sont sans fiel, d'avec les caractères qui leur appartiennent indépendamment de cette condition. Pour y parvenir, on considère un certain nombre d'animaux sans fiel, on les compare entre eux, on cherche ce qu'ils ont de commun, ce qui, en eux, est essentiel et nécessaire. En d'autres termes on considère les êtres de la nature, non seulement avec les sens, mais avec le νοῦς, lieu des essences et capable de les retrouver, de les reconnaître dans les données des sens. L'induction d'Aristote vise ainsi à la classification des êtres et des faits, et à une classification *naturelle*. En tant qu'elle s'applique à discerner les rapports nécessaires des rapports contingents, elle rend possible la prédiction, et ainsi elle fournit de véritables lois, au sens moderne du mot. Mais cette possibilité de prédiction est restreinte aux faits qui découlent immédiatement d'une essence déterminée, elle ne s'étend pas aux faits qui résultent du mélange de plusieurs essences. Car le mélange des essences n'a pas de raison, est chose purement contingente. Les genres, selon Aristote, sont radicalement séparés les uns des autres, chacun d'eux est un absolu. Par cette doctrine de l'indépendance des genres, la théorie aristotélicienne de l'induction est en opposition, tant avec le cartésianisme, qui ramène les lois physiques aux déterminations mathématiques, qu'avec l'évolutionisme, qui admet l'existence des espèces, mais en leur attribuant une genèse dans le passé à partir d'une origine commune. — Le syllogisme proprement dit et l'induction sont entre eux, selon Aristote, comme l'ordre de la nature et l'ordre de la connaissance humaine. En soi, le syllogisme est plus intelligible : pour nous, l'induction est plus claire. Le syllogisme part du général. Or, il est impossible de prendre connaissance du général, sinon par induction. Non que les principes généraux reposent sur la sensation et l'induction comme sur leur fondement; mais c'est l'induction qui nous présente ces principes, c'est elle qui nous fournit les éléments intelligibles que le νοῦς reconnaît comme nécessaires et vrais. — *b*. Tels sont les instruments de la science. Comment, par leur moyen, la science se constitue-t-elle? La science est la connaissance des choses en tant que nécessaires. Une chose est connue scientifiquement quand nous savons qu'elle ne pouvait être autrement. Or cette connaissance existe quand nous réussissons à rattacher une chose à sa cause. — Il y a dans la nature trois sortes de liaisons : 1° Les conjonctions d'événements qui se réalisent toujours, ex. : les relations des phénomènes astronomiques; 2° les conjonctions d'événements qui ne se réalisent que d'ordinaire, ex. : les relations des choses physiques, et, davantage encore, des choses morales; 3° le hasard, c.-à-d. les coïncidences qui ne se reproduisent que peu ou point. La première espèce de liaison comporte la science parfaite, la seconde une science imparfaite bornée à la probabilité; la troisième reste en dehors de la science. Il n'y a pas de science de ce qui se passe. Ni l'opinion, ni la sensation ne peuvent produire la science, parce qu'aucune d'elles ne peut nous faire connaître les choses comme nécessaires. La dialectique platonicienne, elle aussi, est impuissante à fournir la science, parce que, comme elle consiste en demandes et réponses, elle ne s'appuie que sur le consentement de l'adversaire, non sur le vrai en soi. Partie de l'hypothèse, elle ne dépasse pas la conséquence purement logique et formelle. C'est par la démonstration que s'obtient la science. — La démonstration se fait par syllogisme direct de la première figure. La réduction à l'absurde et les syllogismes de la seconde et de la troisième figure ne sont pas encore la démonstration. La démonstration prend son point de départ dans un principe non seulement accordé par l'adversaire, mais nécessaire en soi. C'est ainsi que raisonnent les mathématiques. La démonstration comprend trois éléments : 1° le sujet; 2° l'attribut, qu'il s'agit de rattacher au sujet par un lien de nécessité; 3° les principes généraux sur lesquels se fonde la démonstration. Ces derniers sont le principe de contradiction et ses dérivés. Indispensables, ils sont, en eux-mêmes, vides et insuffisants. C'est dans la nature du sujet que réside la base de la démonstration. Il y a des principes propres au sujet, et ce sont ces principes spéciaux qui ont un contenu et sont féconds. C'est sur ces principes qu'il faut s'appuyer; l'on ne doit jamais, dans la déduction, passer d'un genre à un autre, excepté quand l'un est proprement subordonné à l'autre. La géométrie, par exemple, ne saurait s'expliquer par l'arithmétique : il est impossible d'adapter à des grandeurs étendues les démonstrations propres au nombre. Quand on viole cette règle, on n'a plus pour se guider que les principes communs à toutes les sciences; et alors les liaisons que l'on établit ne sont connues que comme accidentelles et contingentes, non comme essentielles et nécessaires : on a procédé par analogie, non par démonstration. L'impossibilité que voit ici Aristote sera levée par Descartes et Leibnitz. Les principes propres sont indémontrables comme les principes communs. Prétendre tout démontrer serait se condamner, ou au progrès à l'infini, ou au cercle vicieux. Chaque

science a, de la sorte, ses principes spéciaux irréductibles. D'où viennent ces principes? Ils ne sont ni innés, ni reçus du dehors purement et simplement. Il y a en nous une disposition à les concevoir; et, par l'effet de l'expérience, cette disposition passe à l'acte. C'est en cela, en définitive, que consiste l'induction; et ainsi c'est par induction que nous connaissons les premiers principes propres à chaque science. La démonstration suppose la définition. Il faut qu'il y ait des définitions indémontrables : autrement on irait à l'infini. Il n'y a de définition, ni de l'individu, ni de l'accident, ou général indéterminé, mais seulement des espèces intermédiaires entre le général et l'individu. La définition se fait par l'indication du genre prochain et des différences spécifiques. Pour arriver à constituer une définition, il faut aller du particulier au général, et contrôler cette induction par une déduction allant du genre aux espèces. En résumé, une chose est connue comme nécessaire, quand elle est rattachée, par voie de déduction, à une essence *spécifique*. Au-dessous de l'apodictique ou théorie de la démonstration, laquelle montre comment on peut arriver à connaître une chose comme nécessaire, se trouve la dialectique, ou logique du probable : elle est exposée dans les *Topiques*. Le domaine de la dialectique est l'opinion, mode de connaissance susceptible de vérité ou de fausseté. Le dialecticien prend pour point de départ, non des définitions nécessaires en soi, mais les opinions ou les thèses proposées par le sens commun ou par les philosophes; et il cherche quelle est, de ces diverses opinions, la plus vraisemblable. Il procède par questions et réponses, il examine contradictoirement le oui et le non sur chaque question. Ainsi il conduit ses questions de manière à poser d'abord une thèse, puis une antithèse; et il discute l'une et l'autre proposition. Cette discussion consiste à examiner les difficultés qui surgissent, lorsque l'on veut appliquer la proposition à des cas particuliers. Le dialecticien raisonne syllogistiquement, en partant du vraisemblable. Et ce vraisemblable initial, c'est en définitive l'essence simplement *générique*, non encore déterminée par la différence *spécifique*. L'addition du principe spécifique au principe générique est indispensable pour que la conclusion à laquelle on aboutit soit nécessaire. Or les principes spécifiques ne se peuvent déduire des principes génériques. Tout genre comporte également différentes espèces. Le rôle de la dialectique est considérable : elle est le seul mode de raisonnement possible dans les matières qui ne comportent pas de définitions nécessaires. Et, dans la recherche des vérités nécessaires elles-mêmes, elle est l'introduction indispensable à la démonstration. — Ce qu'est la dialectique en matière logique, la *rhétorique* l'est en matière morale. Si la première cherche le vraisemblable, la seconde le persuade. La rhétorique est ainsi le pendant de la dialectique, ou plutôt, comme la pratique est à la théorie ce que le particulier est au général, la rhétorique est une partie de la dialectique. Le mode de raisonnement propre à la rhétorique est l'enthymème, syllogisme où l'on sous-entend l'une des trois propositions, et où les raisons se tirent, non de l'essence même des choses. mais de vraisemblances et de signes. Le lieu principal de l'enthymème qu'emploie la rhétorique est l'analogie, ou induction qui va du particulier au particulier. — Enfin, de la dialectique se distingue l'*éristique*. Tandis que celle-là se meut dans le domaine de ce qui est général, ordinaire, sans être nécessaire, l'éristique se meut dans le domaine du pur accident, et cela, volontairement. L'éristique se contente d'une vraisemblance acceptée par l'auditeur. Aussi les raisonnements éristiques sont-ils des sophismes, qu'Aristote décrit et dévoile minutieusement. — Au-dessous des choses qui arrivent toujours, lesquelles dépendent d'une essence à la fois générique et spécifique et peuvent être connues comme nécessaires, au-dessous même des choses qui arrivent d'ordinaire, lesquelles dépendent d'une essence simplement générique et peuvent être connues comme probables, il y a les choses qui arrivent accidentellement, sans aucune règle. Comme les choses qui arrivent ordinairement résultent du mélange des *espèces*, ainsi les phénomènes isolés résultent du mélange des genres; mais, tandis que ce qui n'est pas déterminable par l'*espèce* l'est encore, dans une certaine mesure, par le *genre*, fonds commun de plusieurs espèces, ce qui n'est pas même déterminable par le genre ne l'est plus du tout, vu qu'au-dessus des genres il n'y a plus que les principes universels qui s'appliquent absolument à tout, qui, par conséquent, ne déterminent rien. Du hasard donc, comme tel, de la rencontre des deux genres, il n'y a pas de science. Seuls, les éléments du phénomène fortuit peuvent être connus comme nécessaires ou possibles en tant qu'on les rattache à leurs essences spécifiques ou génériques respectives : l'assemblage de ces éléments, qui constitue le phénomène fortuit, est sans raison, parce que les genres sont sans lien entre eux.

La logique aristotélicienne a régné sans conteste jusqu'à Bacon et Descartes. A partir des commencements de la philosophie moderne elle a été battue en brèche de divers côtés, soit qu'on lui reprochât de n'être que la logique de l'exposition, non celle de l'invention, soit même qu'on la considérât comme factice et illégitime. La discussion roule principalement sur la valeur du concept ou idée générale, qui en est la base. Les empiristes notamment, qui ne voient dans les idées que des traces de l'expérience, mesurent la valeur des généralités au nombre de faits constatés dont elles sont, selon eux, l'enregistrement pur et simple, et soutiennent que, d'une manière générale, la vérité de la majeure d'un syllogisme suppose celle de la conclusion, d'où il suit que le syllogisme est un cercle vicieux. La question est de savoir si un concept n'est qu'une idée collective, ou si c'est une unité, statique ou dynamique, valable pour un nombre indéfini de faits passés, présents et à venir. Mais lors même que le concept aristotélicien ne coïnciderait pas exactement avec la nature des choses, comme il arriverait si la continuité était la loi fondamentale de l'être, la logique aristotélicienne n'en conserverait pas moins une réelle valeur : non seulement elle subsisterait comme analyse des conditions de la connaissance idéale pour l'esprit humain; mais elle serait légitime dans la mesure où il existe des espèces dans la nature. Or, il en existe, sinon d'une manière éternelle et primitive, du moins en fait et actuellement. Les êtres supérieurs, surtout, forment des groupes relativement stables. Lors même que la continuité serait la loi fondamentale, il n'en faudrait pas moins reconnaître dans la nature une tendance à la discontinuité et à la spécification. La logique aristotélicienne répondrait à cette partie ou à ce côté de la nature, qui est gouverné par la loi de spécification. Destituée de la valeur métaphysique et absolue que lui attribuait son fondateur, elle conserverait une valeur relative et expérimentale.

VIII. Métaphysique (Source : la collection appelée *Métaphysique*). — Tandis que chaque science spéciale considère quelque espèce particulière d'êtres, la physique, par exemple, l'être en tant qu'il y a en lui matière et mouvement, les mathématiques, la forme de l'être mobile en tant qu'on l'isole par abstraction de la matière où elle est réalisée, la philosophie première, ainsi que l'appelle Aristote, considère l'être en tant qu'être, τὸ ὄν, ᾗ ὄν, et en recherche, en ce sens, la nature. — La métaphysique aristotélicienne s'est constituée en opposition avec la métaphysique platonicienne. Aristote commence donc par critiquer son maître. Platon, dit-il, cherche à la fois l'objet de la science et l'absolu de l'être dans les essences générales conçues comme existant à part, en dehors des choses et en dehors les unes des autres. Or, le vrai est ici mélangé avec le faux. Platon a bien vu que le général seul peut être objet de science, et qu'ainsi le monde sensible comme tel ne peut être connu scientifiquement. Mais il s'est trompé en croyant que les genres peuvent exister à part et qu'ils peuvent être principes et substances. Les genres n'existent que dans les individus. On s'engage dans d'inextricables

difficultés si l'on veut qu'ils existent à part. Quel est alors, par exemple, le rapport des choses aux genres? Un rapport de participation? mais qu'est-ce que cette participation? Et puis, combien y aura-t-il de genres substantiels? Comment l'idée, substance une, peut-elle se retrouver dans une infinité d'individus? Si l'idée générale est substance, il n'y a pas d'individus, ou il n'y en a qu'un. De plus, le général ne peut être principe et substance, parce qu'il est destitué de force, parce qu'il ne peut être en soi. Le général est toujours un attribut : la substance, au contraire, est sujet et chose existant à part. Certes, donc, le général seul est objet de science, mais la substance ne peut être qu'individuelle. De là toutefois naît une difficulté. Si, d'une part, toute science porte sur le général, et si, d'autre part, la substance ne peut être que quelque chose d'individuel, comment y aura-t-il une science de la substance? Notre théorie n'aboutit-elle pas à ce résultat : une science dont l'objet n'est pas, un être qui ne peut être objet de science ? Pour résoudre cette difficulté, il nous faut élargir la notion de la science. Toute science ne porte pas sur le général; mais la science a deux modes, deux degrés. Il y a la science en puissance et la science en acte. La science en puissance a pour objet le général, mais il n'en est pas de même de la science en acte : celle-ci a pour objet l'être parfaitement déterminé, l'individu. Dans cette doctrine se trouve l'idée maîtresse de l'aristotélisme Le général n'est pas adéquat à l'être : il n'en est que la matière. Déterminé par un côté, il est, par un autre, indéterminé : tout type général peut être réalisé de diverses manières. Un être réel, une substance, est un être achevé qui, sous tous les rapports, est ceci et non cela : partant dans un être réel il y a quelque chose de plus que dans n'importe quelle idée générale. Toute la science du général n'arriverait pas à construire l'individualité de Socrate. Deux choses sont en dehors de cette science abstraite : les accidents parce qu'ils sont au dessous, les individus parce qu'ils sont au dessus. La connaissance des individus s'obtient par une intuition, laquelle immédiatement saisit l'unité substantielle qu'on ne pourrait déduire. Cette irréductibilité de l'individuel au général se retrouvera dans toutes les parties de la philosophie d'Aristote. En vertu de ce principe, la spéculation abstraite sera impuissante à nous faire connaître la nature; l'expérience y sera nécessaire. Et, dans l'ordre moral, les lois seront insuffisantes à faire régner la justice; il y faudra joindre le magistrat chargé d'appliquer judicieusement les règles générales à la diversité infinie des cas individuels.

Quels sont les principes de l'être? L'être qui nous est donné est soumis au devenir. Or, le devenir, en tant qu'il existe, suppose des principes non engendrés : il faut nécessairement s'arrêter dans la régression causale quand il s'agit de trouver les éléments intégrants de l'existence actuelle. Quels sont les principes requis pour l'explication du devenir? Ces principes sont au nombre de quatre : 1° une matière ou substrat, théâtre du changement, c.-à-d. de la substitution d'une manière d'être à une autre; 2° une forme ou détermination; 3° une cause motrice; 4° un but. Ainsi les principes d'une maison sont : le bois comme matière, l'idée de la maison comme forme, l'architecte comme cause motrice, et la maison à réaliser comme but. Ces quatre principes se ramènent à deux : la matière et la forme. En effet, la cause motrice n'est que la forme dans un sujet déjà réalisé; ainsi la cause motrice de la maison, c'est l'idée de la maison en tant que conçue par l'architecte. Et la cause finale n'est encore que la forme, car la cause finale de chaque chose, c'est la perfection ou forme vers laquelle elle tend. — La matière et la forme sont donc en définitive les deux principes non engendrés nécessaires et suffisants pour expliquer le devenir. La matière est le substrat. Elle n'est ni ceci ni cela; elle peut devenir ceci ou cela. La forme est ce qui fait de la matière une chose déterminée (τόδε τι) et réelle. Elle est la perfection, l'activité, l'âme de la chose. Le mot forme a, chez Aristote, un tout autre sens que chez nous. Ainsi, une main sculptée a, dans le langage d'Aristote, la *figure* non la *forme* d'une main, parce qu'elle ne peut accomplir les fonctions propres à la main. Il y a une échelle d'existences depuis la matière infime qui n'a aucune forme jusqu'à la forme suprême qui est sans matière. La matière infime n'existe pas. La forme sans matière est en dehors de la nature. Tous les êtres de la nature sont des composés de matière et de forme. L'opposition de la matière et de la forme est relative. Ce qui est matière à un point de vue est forme à un autre. Le bois de charpente est matière par rapport à la maison, forme par rapport au bois non coupé. L'âme est forme à l'égard du corps, matière à l'égard de l'intelligence. Aristote ne s'en tient pas à cette réduction des quatre principes à la matière et à la forme; il cherche à rapprocher l'un de l'autre ces deux principes mêmes. Pour cela, il les ramène à la puissance et à l'acte. La matière n'est plus une pure réceptivité, comme chez Platon : elle a une disposition à recevoir la forme, elle la désire. La forme n'est plus quelque chose d'hétérogène à la matière; elle en est l'achèvement naturel. La matière est puissance, et puissance capable de deux contraires déterminés. Le mécanisme logique de la substitution des formes dans une matière inerte se résout ainsi en un dynamisme métaphysique. Dans le passage de la puissance à l'acte, il y a une action interne. Ce n'est plus une juxtaposition ou séparation d'éléments inertes et préexistants; c'est une création spontanée d'être et de perfection. S'il faut, dit Aristote, une force d'une quantité déterminée pour produire un certain effet, la moitié de cette force, prise isolément, ne produit cet effet à aucun degré. Autrement, étant donné un navire que plusieurs hommes, réunissant leurs forces, mettent en mouvement, un seul homme pourrait déjà imprimer à ce navire une certaine quantité de mouvement, ce qui est contraire à l'expérience. Telle partie qui produit un mouvement dans son union avec le tout, prise isolément et agissant seule devient totalement impuissante. C'est que la partie, à vrai dire, n'existe pas en tant que partie dans ce qui est véritablement un tout : une partie n'existe qu'en puissance dans le tout dont on peut la tirer. Le concept aristotélicien de la puissance et de l'acte est, on le voit, très empirique. Aristote suppose que l'effort d'un seul homme est sans action sur un navire, parce qu'il ignore que le travail qui ne se manifeste pas sous forme de mouvement engendre du moins de la chaleur. Il n'en reste pas moins que la poussée d'un seul homme est effectivement sans effet aucun en ce qui concerne le mouvement de translation. Et, de nos jours même, une école de chimistes, raisonnant à la manière d'Aristote, ne considère pas l'hydrogène et l'oxygène comme existant en acte dans l'eau; mais, s'en tenant à l'expérience, ces savants disent que l'hydrogène et l'oxygène existent dans l'eau en puissance, en ce sens qu'en soumettant l'eau à telles ou telles conditions on pourra obtenir de l'hydrogène ou de l'oxygène. En résumé, le devenir, selon Aristote, ne dérive ni de l'être ni du non-être absolus; il dérive de l'être en puissance, intermédiaire entre l'être et le non-être. — De cet être en puissance ou matière dérive tout ce qui, dans le monde, est indétermination et imperfection. La matière est le principe de la nécessité brute ou ἀνάγκη, qui est la causalité mécanique et aveugle, par opposition à la cause motrice agissant en vue d'une fin. S'il existe une telle nécessité, c'est que la nature est obligée d'employer, dans ses créations, des causes matérielles. Or la matière, en un sens, résiste à la forme. C'est pourquoi les créations de la nature sont imparfaites; il se produit même beaucoup de choses dépourvues de but, par la seule action des forces mécaniques. Ainsi des esclaves, dont on règle l'action, agissent néanmoins souvent par eux-mêmes, en dehors de la règle. La matière est le principe de la contingence des futurs. En ce qui concerne l'avenir, la position d'une alternative déterminée est seule nécessaire. La réalisation de l'un ou l'autre terme de cette alternative est indéterminée. De la matière procède le hasard. Sont for-

tuits chez un être donné les phénomènes qui ne découlent pas de l'essence de cet être, mais qui résultent, soit de son imperfection, soit de l'influence des causes étrangères. Le hasard se manifeste par la rareté de l'événement. L'événement fortuit est nécessaire mécaniquement, mais il n'est nécessaire qu'à ce point de vue : sous le rapport de la finalité il est absolument indéterminable et inconnaissable. La matière est la cause de l'imperfection des êtres et du mal. Elle est cause aussi de la hiérarchie des espèces, car, à travers leur infinie variété, les êtres de la nature ne sont que des réalisations plus ou moins complètes d'un seul et même type. Les animaux ne sont que des hommes inachevés, fixés à un certain point de leur développement naturel. De la présence de la matière au sein des choses naturelles, il suit que ces choses ne peuvent être objet de science parfaite, c.-à-d. ne peuvent être connues comme entièrement déterminées. L'élément matériel des choses, en lui-même, ne comporte pas la science.

Telles sont les causes prochaines de l'être soumis au devenir. Mais cet être ne serait pas complètement expliqué si l'on s'en tenait à la considération de ses éléments. L'être qui devient ne trouve son explication dernière que dans un être éternel. — Déjà l'existence d'un Dieu se prouve d'une manière populaire, par la perfection graduelle des êtres, par la finalité qui règne dans la nature. Elle se prouve scientifiquement par l'analyse des conditions du mouvement. C'est ce qu'on appelle l'argument du premier moteur. Le mouvement, c'est le changement, c'est la relation de la matière à la forme. En ce sens, le mouvement du monde est éternel; en effet, le temps est nécessairement éternel, et sans le mouvement ou changement le temps ne peut exister. Or, qui dit mouvement, dit par là même mobile et moteur. Donc, le mouvement, en tant qu'éternel, suppose un mobile éternel et un premier moteur immobile. Le mobile éternel se meut suivant un cercle; c'est le premier ciel, le ciel des étoiles fixes. Le premier moteur immobile est ce qu'on appelle Dieu. Cette preuve peut être généralisée de la manière suivante. L'actuel est toujours avant le potentiel. Le premier, dans l'absolu, n'est pas le germe : mais l'être achevé. De plus, l'actuation ne saurait se réaliser si l'acte pur n'existait déjà. Dieu est cet acte pur. En somme, la démonstration de l'existence de Dieu se fonde sur ce double principe : 1° l'acte est, au point de vue de la nature absolue des choses, antérieur à la puissance; 2° le conditionné suppose l'inconditionné. — Qu'est-ce que Dieu? Sa nature se détermine par son rôle de premier moteur. Dieu est acte pur, c.-à-d. qu'il est exempt d'indétermination, d'imperfection, de changement. Il est immobile et immuable. Il est la pensée ayant pour objet la pensée et elle seule (ἡ νόησις νοήσεως νόησις). Il ne voit point le monde, car ne point voir les choses imparfaites est meilleur que de les voir : la dignité d'une intelligence se mesure à la perfection de son objet. Il est vie éternelle et excellente, et par là il est souverainement heureux. A cette pensée qui se pense est suspendu le monde, comme une pensée qui ne se pense pas et qui tend à se penser. Voici comment Dieu meut le monde. Ce qui est désiré et pensé meut sans se mouvoir soi-même. C'est l'intelligible qui détermine l'intelligence, non l'intelligence qui détermine l'intelligible. Or, Dieu est le suprême désirable et le suprême intelligible. Dieu meut donc le monde comme cause finale, sans se mouvoir lui-même. Dieu n'est pas le dernier produit du développement du monde, il est logiquement antérieur au monde. Et il n'est pas immanent au monde, comme l'ordre est immanent à une armée : il est hors du monde, comme le général est distinct de son armée. — Le produit immédiat de l'action divine, c'est le mouvement rotatoire de l'ensemble de l'univers, d'où résultent les mouvements ou changements des choses périssables. Le monde est un parce que Dieu est un. Parce que Dieu est intelligent, le monde est un tout harmonieux, un poème bien composé. Tout y est ordonné en vue d'une seule fin. Le rapport des êtres au tout y est d'autant plus étroit que ces êtres sont plus haut placés dans l'échelle de la nature, comme, dans une maison bien ordonnée, les actions des hommes libres sont plus réglées que celles des esclaves. Dieu, pour qui le monde est comme s'il n'existait pas, n'intervient pas dans le détail de ses événements. Cette théologie est un monothéisme abstrait. Tous les êtres et tous les faits de la nature sont ramenés entièrement à des causes naturelles. Ce n'est que la nature prise dans son ensemble qui est suspendue à la divinité. Il n'y a ni providence spéciale, ni rémunération surnaturelle dans une autre vie. De la religion populaire, Aristote n'admet comme vraie que la croyance générale à une divinité et à la nature divine du ciel et des étoiles. Le reste ne consiste, selon lui, que dans des additions mythiques, dont le philosophe trouve l'explication, soit dans la tendance des hommes aux conceptions anthropomorphiques, soit dans les calculs des politiques.

IX. Physique générale (Source : la *Physique*). — La philosophie première avait pour objet l'être immobile et incorporel; la physique ou philosophie seconde a pour objet l'être mobile et corporel, en tant que celui-ci a en lui même le principe de son mouvement. La φύσις c'est le mouvement spontané, par opposition au mouvement qui résulte de la contrainte. La nature existe-t-elle comme telle? Y a-t-il dans l'univers un principe interne de mouvement, une tendance à une fin? C'est, selon Aristote, le principe fondamental de la physique, que Dieu et la nature ne font rien en vain, que la nature tend toujours vers le meilleur, qu'elle fait toujours, autant qu'il lui est possible, ce qui doit être le plus beau. L'existence de la finalité dans l'univers est prouvée par l'observation. Dans les plus petites choses comme dans les plus grandes, si nous y prenons garde, il y a une raison, il y a de la perfection et du divin. La nature fait tourner au bien ses imperfections mêmes. Mais si l'ordre et l'harmonie existent dans l'univers, s'ensuit-il que l'univers soit le produit d'une φύσις, ou puissance créatrice divine? N'y a-t-il pas, de cet ordre et de cette harmonie, une autre explication possible? Qui, par exemple, nous empêche de dire : « Jupiter ne fait pas pleuvoir pour nourrir les graines, mais les graines germent parce qu'il pleut. La nécessité fait pleuvoir; et, ce phénomène ayant lieu, le froment en profite. De même, la nécessité fait les organes des animaux, et ceux-ci s'en servent. Là où tout a l'air de se produire en vue d'une fin, il n'y a en réalité que des choses qui survivent, parce qu'elles se sont trouvées constituées par le hasard d'une manière conforme à leurs conditions d'existence. Et les choses qui ne se trouvaient pas ainsi constituées ont péri et périssent, comme Empédocle dit qu'il est arrivé à ses bœufs à face humaine. » Vaine explication, répond Aristote. Car les organes des animaux et la plupart des êtres que la nature présente à nos regards sont ce qu'ils sont, ou dans tous les cas, ou au moins dans la majorité des cas. Or, il n'en est jamais ainsi pour les choses que produit le hasard : les rencontres heureuses n'y sont jamais que des exceptions. Mais, dira-t-on, il existe des monstres. Les monstres ne sont que des œuvres manquées, effets d'un effort impuissant pour réaliser le type harmonieux. La nature peut se tromper comme l'art, à cause de l'obstacle que lui oppose la matière même sur laquelle elle travaille. Dira-t-on enfin qu'on ne voit pas le moteur délibérer et choisir? Peu importe, car l'art non plus ne délibère pas : il agit d'une manière intelligente, sans se rendre compte de ce qu'il fait. Donc, la nature est une cause, et une cause agissant en vue d'une fin. Mais il faut reconnaître qu'elle n'est pas la seule cause de l'univers. Son action n'est possible que grâce à la coopération de la cause matérielle ou mécanique, laquelle, tout en cédant à son attrait, ne se laisse jamais soumettre entièrement. A côté de la finalité, il y a donc partout dans l'univers une part de nécessité brute et de hasard. C'est pourquoi, d'un côté, l'emploi du principe du meilleur est légitime dans l'explication des choses de la nature; mais, d'un autre côté, les choses de la nature

ne peuvent jamais être l'objet d'une science parfaite, où tout serait entièrement déterminé pour l'intelligence. La science de la nature est toujours imparfaite par quelque endroit, et elle comporte des degrés, comme les parties de la nature elle-même. D'après ces principes, la cause des choses naturelles se trouve, soit dans leur matière, soit dans leur forme ou destination. Et l'explication téléologique doit, autant que possible, compléter l'explication mécanique, laquelle, si achevée qu'elle soit, laisse les choses indéterminées aux yeux de la raison. Telle est la méthode que va suivre Aristote dans ses recherches sur les choses naturelles.

Le mouvement ou changement est la réalisation d'un possible. Il y a quatre espèces de changements : 1° le changement substantiel, consistant à naître et à périr. C'est le mouvement qui du non-être relatif va à l'être, et de celui-ci à celui-là. Il n'y a point de génération et de destruction absolues. Les individus seuls naissent et meurent : les genres demeurent ; 2° le changement quantitatif : c'est l'augmentation ou la diminution ; 3° le changement qualitatif ou passage d'une substance à une autre ; 4° le changement spatial, ou déplacement. Tous les modes de changement sont conditionnés par le mouvement dans l'espace. Aristote fait de ce mouvement une étude approfondie. Aux arguments des Eléates contre la possibilité du mouvement, il oppose cette doctrine, que l'infini n'existe qu'en puissance, non en acte. L'infini ne consiste que dans la possibilité d'un accroissement indéfini des nombres et dans la divisibilité indéfinie des grandeurs ; il ne peut être donné. Donc, quand on raisonne sur le réel, on ne doit supposer que des quantités finies. En ce qui concerne l'espace, Aristote étudie la nature du lieu. Le lieu d'un corps n'est pas quelque chose en soi, c'est la limite intérieure du corps ambiant. C'est comme un vase immobile où le corps serait contenu. Par suite, tous les corps ne sont pas dans un lieu, mais ceux-là seuls qui sont enfermés dans d'autres corps. Le ciel, contenant universel, n'est pas lui-même dans un lieu. L'espace, ou plutôt l'étendue du monde, est limitée. Le temps est le nombre du mouvement par rapport à l'avant et à l'après. Il est illimité dans les deux sens. Le continu est la caractéristique du temps et de l'espace. Il est divisible à l'infini, mais en grandeurs continues elles-mêmes, et non, comme le supposait Zénon, en points indivisibles. Toute grandeur est divisible en grandeurs. Le continu est d'ailleurs une notion imparfaite, relative aux choses sensibles. Car il est divisible à l'infini, et par conséquent indéterminé quant au nombre de ses éléments. De ces principes, Aristote conclut qu'en dehors du monde il n'y a ni espace ni temps, que le vide des atomistes est inconcevable, que tout mouvement se produit dans le plein, par substitution, et que le temps, qui est un nombre, suppose, comme tout nombre, une âme qui en compte les unités. Le mouvement dans l'espace, condition de tous les autres, est le seul qui soit continu. Et le mouvement circulaire est le seul qui puisse être à la fois un et continu, sans commencement ni fin. Aristote ne pense pas qu'on puisse expliquer tous les changements par le seul mouvement dans l'espace. Il tient les qualités pour des réalités, et admet, comme irréductible au mouvement dans l'espace, un changement qualitatif. Il constitue cette théorie en opposition avec le mécanisme de Démocrite et le mathématisme de Platon. Contre ces doctrines il élève deux objections : 1° Démocrite et Platon réduisent les grandeurs en points indivisibles : or, toute grandeur est divisible à l'infini ; 2° il est impossible, de quelque manière qu'on s'y prenne, de faire sortir la qualité de la quantité pure. C'est pourquoi Aristote pose en principe la distinction qualitative des substances. Et, comme il y a une nature qualitative, il y a de même une transformation qualitative. Une substance, sous l'influence d'une autre, se modifie dans son intérieur. Ce phénomène n'est possible que là où deux corps sont, en partie semblables, en partie dissemblables, c.-à-d. là où deux substances sont opposées l'une à l'autre au sein d'un même genre. Et cette relation d'une substance avec une autre n'est pas un mélange mécanique, où des éléments simples demeureraient identiques dans le changement du composé ; c'est la formation d'une substance nouvelle, autre dans son fond que la précédente. Entre la substance donnée et la substance résultant du changement qualitatif, il y a le rapport de la puissance à l'acte.

X. Mathématiques. — Les mathématiques considèrent les rapports de grandeur, la quantité et le continu, en faisant abstraction des autres qualités physiques. Elles traitent ainsi des choses qui sont immobiles sans exister à part, essences intermédiaires entre le monde et Dieu. Le mathématicien isole par abstraction, dans les choses sensibles, la forme de la matière. La mathématique est pure ou appliquée. La géométrie et l'arithmétique constituent la mathématique pure. La mathématique peut être appliquée, soit aux arts pratiques, ex. : la géodésie ; soit aux sciences naturelles, ex. : l'optique, la mécanique, l'harmonique, l'astrologie. Dans ce dernier cas, la question de fait est l'affaire du physicien, le pourquoi est l'affaire du mathématicien. La mathématique fait usage des notions du bon et du beau, parce que l'ordre, la symétrie, la détermination, objets mathématiques par excellence, comptent parmi les éléments les plus importants du bon et du beau. — Les ouvrages mathématiques d'Aristote ne nous ont pas été conservés. Il avait composé notamment un traité de mathématique, un traité de l'unité, un traité d'optique, un traité d'astronomie. Dans les ouvrages que nous possédons il donne souvent des exemples tirés des mathématiques.

XI. Cosmologie (Sources : *De cœlo ; De generat. et corrupt.; Meteorologica*). — De l'éternité de la forme et de la matière suit la perpétuité du mouvement, et aussi celle de l'existence du monde. Les espèces elles-mêmes sont éternelles, et il y a toujours eu des hommes. Les individus seuls naissent et meurent. Le monde étant éternel, la science du monde n'est plus une cosmogonie, mais une cosmologie. Aristote n'a plus à expliquer la formation, mais seulement le système de l'univers. Le monde est un, fini et bien ordonné. C'est une œuvre d'art. Il est beau et bon autant que le permet la résistance de l'élément matériel. Il a une forme parfaite, la seule d'ailleurs qui rende possible le mouvement de l'ensemble sans vide hors de lui : la forme sphérique. Il se compose de deux moitiés inégales : 1° le monde supralunaire ou céleste : c'est la voûte à laquelle sont attachées les étoiles fixes ; 2° le monde infralunaire ou terrestre. — Le monde céleste est animé d'un mouvement de rotation qui est produit directement par Dieu. La nature impérissable des étoiles et la régularité immuable de leurs mouvements prouvent qu'elles diffèrent quant à la matière des choses terrestres, qui sont soumises à un changement perpétuel. La matière des étoiles est l'éther, ou cinquième élément (quinte essence), le corps sans contraire et par suite incorruptible, n'admettant d'autre changement que le changement de lieu, ni d'autre mouvement que le mouvement circulaire. Les autres éléments, au contraire, matière des corps terrestres, sont corruptibles et comportent le mouvement de bas en haut et de haut en bas, c.-à-d. du centre à la circonférence et de la circonférence au centre. Le ciel des étoiles fixes est le séjour de l'être et de la vie parfaite, de l'ordre inaltérable. Les étoiles sont des êtres exempts de vieillesse, qui mènent une vie bienheureuse, en exerçant sans fatigue une activité éternelle. Elles sont bien plus divines que l'homme. Nos aïeux ont eu une intuition vague de la vérité quand ils ont considéré les étoiles comme des dieux. — En dedans du ciel des étoiles fixes est la région des planètes, parmi lesquelles Aristote compte, outre les cinq planètes que connaissaient les anciens, le soleil et la lune. Au milieu du monde est la terre, de forme sphérique. Le ciel des planètes est fait d'une substance de moins en moins pure, à mesure qu'il s'éloigne davantage du ciel des étoiles fixes. A la différence du premier ciel, qui est une sphère unique

portant toutes les étoiles, le ciel des planètes se compose d'une multiplicité de sphères ; car les mouvements des planètes, relativement irréguliers, supposent une multiplicité de moteurs dont les actions se combinent entre elles. Les êtres autres que les astres fixes sont faits des quatre éléments. Chaque élément a son mouvement propre, qui est la marche rectiligne vers son lieu naturel. De là le poids et la légèreté. Le poids est la tendance de chaque corps à suivre sa direction propre. Il n'est pas possible de dire, avec Démocrite, que tout mouvement résulte purement et simplement d'un choc, et ainsi à l'infini. Il faut s'arrêter dans la régression, du moins sans l'ordre logique. Le mouvement né de la contrainte suppose le mouvement spontané. — Le propre de l'élément terrestre est de se porter vers le centre. De là la situation de la terre, immobile au centre de l'univers. La terre est sphérique. Ses éléments sont entre eux dans une double opposition, de poids et de qualité. D'une part, ils sont lourds ou légers; d'autre part ils sont chauds ou froids, secs ou humides. Il résulte de cette opposition que les éléments de la terre se changent constamment les uns dans les autres. La chaleur et la lumière sont engendrées par le frottement que fait subir à l'air l'extrême vitesse des sphères célestes. A cause de l'inclinaison de l'écliptique, la production de la lumière et de la chaleur a lieu dans une mesure différente aux différentes régions de la terre et aux différentes époques de l'année. C'est l'origine du circulus de la génération et de la destruction, cette image de l'éternité dans la nature périssable. L'action va de la périphérie au centre, le ciel des fixes étant comme la forme suprême, la terre comme la matière infime. Par l'action réciproque des deux puissances actives, qui sont le chaud et le froid, et des deux puissances passives, qui sont l'humidité et le sec, se forment les différents corps minéraux et corps organisés. Les êtres terrestres forment une hiérarchie, depuis l'être le plus voisin de la matière brute jusqu'à l'homme masculin. Chaque forme inférieure est la base des formes supérieures, chaque forme supérieure est l'achèvement relatif des formes inférieures. Les principaux degrés de la hiérarchie sont représentés par les corps sans vie, les plantes, les animaux et l'homme.

XII. Astronomie (Sources : *De Cœlo ; Métaph.*, XII, 8). — Aristote s'est beaucoup occupé d'astronomie. Simplicius nous dit, d'après Porphyre, que, en vue de ses études dans cette science, Aristote reçut de Callisthène les observations astronomiques faites par les Chaldéens à Babylone, notamment des observations remontant à 1900 ans avant Alexandre. Aristote lui-même nous dit qu'il utilisa les observations, remontant à une haute antiquité, des Egyptiens et des Babyloniens. Il avait écrit un Ἀστρονομικόν, qui est perdu. — Tous les êtres célestes, selon Aristote, sont sphériques. Le premier ciel, ou ciel des étoiles fixes, est une sphère. Les planètes sont mues par des sphères ; la terre est sphérique. Tout mouvement simple est un mouvement de rotation autour d'un axe. Le ciel des fixes n'a qu'un mouvement. Le ciel des planètes (Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure, Soleil, Lune), en a plusieurs pour chaque planète. La terre n'a pas de mouvement. Aristote paraît être l'auteur de la doctrine de la sphéricité de la terre, comme de la juste explication des phases de la lune. Il travailla, en commun avec l'astronome Callippe, à compléter et à rectifier la théorie des sphères d'Eudoxe, qui était le premier astronome du temps, et la théorie de Callippe lui-même. Voici le résumé de sa théorie. Il faut, dit Aristote avec Platon, lequel suivait en cela Eudoxe et Callippe, admettre, et le nombre de sphères, et, pour ces sphères, le mode de mouvement nécessaire pour expliquer, sans autres éléments que des mouvements rotatoires uniformes, les révolutions des planètes, telles qu'elles se manifestent à l'observation. En posant ainsi le problème, Eudoxe arrivait à supposer vingt-six sphères, Callippe trente-trois. Aristote admet le chiffre de Callippe. Mais comme, dans sa philosophie, les sphères extérieures sont aux intérieures ce que la forme est à la matière, il lui faut ajouter des sphères antagonistes, pour que chaque sphère extérieure n'imprime pas son mouvement à toutes les sphères qui lui sont intérieures, comme fait la sphère des étoiles fixes. Il y a donc, pour chaque planète, autant de sphères antagonistes qu'il en faut pour annuler l'action des sphères planétaires extérieures. Ces sphères supplémentaires sont au nombre de vingt-deux, lesquelles, ajoutées aux trente-trois de Callippe, font cinquante-cinq sphères. Que si l'on estime que le soleil et la lune, très éloignés des autres planètes, n'ont pas besoin de sphères antagonistes, le nombre total des sphères sera réduit à quarante-sept. Voilà, dit Aristote, ce qui est vraisemblable. Quant au nécessaire, nous en laissons l'affirmation à plus hardi que nous. A chacune de ces sphères le mouvement doit être communiqué, comme au premier ciel, par une substance incorporelle, un esprit, un dieu. Les astres, fin des mouvements des sphères, en sont d'ailleurs, par là même, les causes véritables. Les astres sont ainsi des êtres animés, raisonnables, supérieurs à l'homme.

XIII. Météorologie (Source : *Meteorologica*). — La météorologie avait été beaucoup cultivée depuis Thalès. Aristote a profité des travaux de ses devanciers, mais il a fait aussi des recherches originales dans l'esprit de sa propre philosophie. Les phénomènes météorologiques résultent, selon lui, de l'action des quatre éléments les uns sur les autres. Conformément à la nature de ces éléments, les résultats de leur action mutuelle sont moins déterminés, obéissent à des lois moins rigoureuses que les phénomènes qui se produisent dans le premier élément ou éther. C'est pourquoi Aristote cherche pour les météores des explications principalement empiriques et mécaniques. Il fait jouer un rôle prépondérant à la chaleur. Il explique à ce point de vue les comètes, la voie lactée, les nuages, les brouillards, les vents, les rapports des mers et des continents, la formation de la mer ; et ses explications témoignent souvent d'une observation exacte et d'un raisonnement habile. Les vents, par exemple, sont expliqués par les exhalaisons qui traversent l'atmosphère et la chaleur du soleil. Les tremblements de terre sont dus à l'action de gaz souterrains. L'arc-en-ciel n'est qu'un phénomène de réflexion : les gouttelettes des nuages font, à l'égard de la lumière du soleil, l'office de miroirs. Ces recherches sont toutes théoriques : Aristote ne songe pas à en tirer partie pour la prédiction des phénomènes.

XIV. Minéralogie (Sources : *Meteorologica*, IV. Voir aussi les quelques indications qui nous restent sur l'ouvrage perdu περὶ μετάλλων, lequel était peut-être d'Aristote, mais plus vraisemblablement de Théophraste). — Les minéraux sont les corps homogènes qui demeurent tels, et ne s'organisent pas en individus composés de parties différentes. Ces corps sont formés par le froid et la chaleur, combinant ou désagrégeant, en tant que propriétés actives, l'humide et le sec, qui jouent le rôle de propriétés passives.

XV. Biologie générale (Sources : *Historia animalium ; De partibus animalium ; De generatione animalium ; De anima;* les *Parva naturalia*, notamment *De longitudine et brevitate vitæ*. Le *De plantis* n'est sans doute pas d'Aristote, mais il est né de son enseignement. Aristote cite aussi son traité d'*Anatomie*, ouvrage perdu : c'étaient des descriptions avec figures anatomiques). — La biologie est une partie considérable de l'œuvre scientifique d'Aristote. Sans doute il a pu utiliser maints travaux de ses devanciers, notamment de Démocrite, mais il les a tellement dépassés qu'il apparaît comme le véritable créateur de la biologie chez les Grecs. Il procède avant tout par observation, la détermination des phénomènes devant précéder la recherche des causes. A l'observation pure et simple, il paraît avoir joint la dissection. Il va de l'anatomie à la physiologie ; et il appuie, d'une manière générale, la biologie sur la physique, en lui donnant pour base la connaissance des quatre éléments. Il a abordé, non

seulement tous les problèmes concevables de son temps, mais presque tous ceux qui préoccupent la science moderne. Les solutions qu'il présente sont en général soigneusement démontrées; et ses raisonnements sont corrects et ingénieux, étant donnés les faits alors connus. Souvent aussi, il faut le dire, ses explications sont arbitraires ou trop abstraites; parfois même Aristote paraît accorder à de simples légendes la valeur d'une démonstration. — La vie est un mouvement. Or tout mouvement suppose, et une forme qui meut, et une matière qui est mue. La forme est l'âme, la matière est le corps. Ni l'âme n'est corps, ni elle n'est sans corps. L'âme meut sans se mouvoir, elle est immobile, et non, comme le voulait Platon, automotrice. Comme forme du corps, elle en est le but; le corps n'est que l'instrument de l'âme, et sa structure se règle sur cette destination. Aristote définit proprement l'âme l'entéléchie première d'un corps physique organique. Cela veut dire que l'âme est la force permanente qui meut le corps et détermine sa constitution. Il est naturel que la finalité de la nature apparaisse dans les êtres vivants plus clairement que partout ailleurs, parce que, chez eux, tout est, dès le point de départ, calculé en vue de l'âme. Mais, comme la forme ne triomphe de la résistance de la matière que peu à peu, la vie psychique a des degrés, lesquels sont essentiellement au nombre de trois: la nutritivité, la sensibilité, l'intelligence. La nutritivité est la qualité fondamentale des êtres vivants. C'est d'elle que procèdent le développement vital et la mort. Elle existe chez les plantes comme chez les animaux. Ceux-ci ont en plus la sensibilité. L'homme, animal supérieur, a la nutritivité, la sensibilité et l'intelligence.—La biologie aristotélicienne traite principalement des animaux. Le corps des animaux est fait de substances homœomères, lesquelles sont un mélange des substances élémentaires. La matière immédiate de l'âme est le πνεῦμα, principe de la chaleur vitale, corps voisin de l'éther, avec lequel l'âme se transmet. dans la semence, du père à l'enfant. Le siège principal de la chaleur est l'organe central, lequel, chez les animaux qui ont du sang, est le cœur. Dans le cœur est cuit le sang, qui se forme des substances nutritives apportées par les veines; et le sang, nourriture définitive, alimente et entretient le corps. Il devient chair, os, ongle, corne, etc. Le pouvoir nutritif des aliments ne vient pas de ce qu'ils contiendraient des particules de chair, d'os, de moelle, etc., lesquelles iraient directement s'unir aux substances semblables existant dans le corps; mais c'est grâce à une suite de coctions que l'aliment arrive à l'état où il pourra s'assimiler à l'organisme. Très précis sur l'assimilation, Aristote ne paraît pas avoir l'idée de la désassimilation.

XVI. Botanique. — Les ouvrages d'Aristote sur la botanique sont perdus, mais il a certainement donné l'impulsion aux études qui ont été faites sur les plantes dans son école; et il paraît avoir grandement contribué à la création de la botanique scientifique.

XVII. Anatomie et physiologie animales. — Il y a lieu de distinguer l'anatomie et la physiologie générales et l'anatomie et la physiologie comparées.

1. Les parties de l'organisme sont de deux sortes : les parties homogènes, comme les tissus; les parties hétérogènes, comme les organes. Les organes ont une fonction; exemple, la langue, la main. Les tissus ont des propriétés. Aristote étudie successivement les parties homogènes et les parties hétérogènes. Les parties homogènes sont : 1° les veines, les os, les cartilages, les ongles, les poils, la corne, etc. ; 2° la graisse, le suif, le sang, la moelle, la chair, le lait, la liqueur séminale, les membranes. Les explications d'Aristote au sujet de ces parties sont très souvent finalistes, dérivant la nature de la fonction. Ainsi les incisives poussent, dit Aristote, avant les molaires, parce qu'il faut couper ou déchirer l'aliment pour être en mesure de le broyer. En ce qui concerne les parties hétérogènes, l'étude anatomique n'est pas séparée de l'étude physiologique. Le premier des organes est le cœur. Aristote n'a point l'idée de la circulation telle que nous l'entendons aujourd'hui, ni de deux sortes de sang; mais il admet que le sang se répand dans le corps par les veines comme par des canaux. Le cœur est le centre de l'être vivant, le siège de la formation du sang et la source de sa chaleur. Tous les animaux ont ou un cœur et du sang, ou des substituts de ces conditions premières de la vie. Les animaux que l'on peut diviser sans que les parties cessent tout de suite de vivre, ne sont pas des animaux simples, mais des agrégats d'animaux. Le degré d'unité mesure la perfection de l'être. Nul animal mutilé ne répare ses brèches comme la plante, où le principe de vie est dispersé dans l'être tout entier. Les autres parties hétérogènes sont : le diaphragme, les organes des sens, les organes du mouvement, l'encéphale, les poumons, les viscères abdominaux. les organes des sexes. Aristote s'étend longuement sur les sens. La sensation consiste à être mû, à éprouver quelque altération. Il y a deux sortes de sens : les sens médiats, qui agissent par l'intermédiaire de l'air: ce sont la vue, l'ouïe, l'odorat; et les sens immédiats, qui agissent par contact: ce sont le toucher et le goût: ces derniers sont plus importants pour la conservation de l'individu. Les sens médiats apprécient, soit des différences dans la nature des objets, soit des distances : il faut ainsi distinguer leur finesse et leur portée. L'œil n'est pas un simple miroir; la présence d'une image ne saurait suffire à produire la vision : il faut une propriété psychique qu'un simple miroir ne possède pas. Non seulement le fond de l'œil réfléchit l'image, mais il a la propriété de voir. L'ouïe est indirectement le plus intellectuel de tous les sens, puisqu'elle permet la communication des idées par le langage. La parole n'est qu'une suite des sons qui ont pénétré dans l'oreille: c'est un même mouvement qui se propage de l'oreille à la gorge. Le toucher diffère des autres sens en ce que ceux-ci ne nous fournissent que des oppositions d'un seul genre, tandis que le toucher nous donne le chaud et le froid, le sec et l'humide, le dur et le mou. En ce qui concerne le mouvement, Aristote n'en connaît d'autre organe que les tendons, qu'il appelle nerfs. Mais il en cherche le principe, non dans les membres eux-mêmes, mais dans un organe moteur central. Le principe du mouvement est le cœur, ou son analogue chez les animaux qui n'en ont pas. Les mouvements sont de deux sortes : volontaires et involontaires. Les mouvements du cœur, par exemple, sont de la deuxième sorte. De même que le cœur est un organe calorifique, de même l'encéphale et les poumons sont des organes réfrigérants. Parmi les organes abdominaux, Aristote étudie avec grand soin l'estomac, dont il donne des descriptions remarquablement exactes en ce qui concerne les ruminants et les oiseaux, et les organes des sexes, sur lesquels ses observations sont souvent très heureuses. Il recherche quelle part prennent les deux sexes à la production du nouvel être. Il s'attache aussi à la question de l'hérédité. Il repousse la pangenèse, suivant laquelle les parents fourniraient des germes qui leur ressemblent, par cette raison qu'il y a des produits qui ne ressemblent pas à leurs parents: témoin le vers, nés des papillons. Selon lui, les matériaux du nouvel être se forment à l'aide de substances différentes de ce qu'ils sont eux-mêmes. Il y a un liquide séminal mâle (le sperme), et un liquide séminal femelle (les menstrues). Du mélange de ces deux éléments, comme de l'union de la forme avec la matière, résulte le germe. De l'homme naît ainsi l'âme, et de la femme le corps de l'enfant qui résulte de leur union. La différence des sexes se ramène à une différence de degré. Chez la femme, l'aliment a subi une élaboration moins complète que chez l'homme, la puissance créatrice n'a pas achevé son œuvre. Aristote explique d'une manière analogue les cas de tératologie. Les monstruosités ne sont que des dissemblances plus ou moins grandes, résultant de l'excès ou du défaut. Elles s'écartent du cours ordinaire des choses, mais elles ont leur base dans les forces naturelles. Aristote a traité dans

le même esprit de l'embryogénie. Interprétant, suivant les principes de sa philosophie, les résultats de ses délicates observations, il admet que le développement du germe est un raccourci du progrès général de la vie dans la nature. La vie du germe est d'abord comparable à celle des végétaux; puis l'embryon est dans un état comparable au sommeil, mais à un sommeil sans réveil. Le fœtus devient animal quand il acquiert le sentiment. Alors seulement il est capable du sommeil véritable. L'ordre suivant lequel apparaissent les organes est déterminé par leur utilité et par la part qu'ils ont dans la formation des autres organes. Le cœur est ainsi l'organe qui se développpe le premier.

2. On trouve chez Aristote beaucoup d'aphorismes et de considérations biologiques ressortissant à ce que nous appelons anatomie et physiologie comparées. 1° Il étudie soigneusement les ressemblances et les différences organiques. Les organes peuvent se ressembler par la figure. Des organes en apparence différents peuvent n'être que les développements plus ou moins complets d'un seul et même type, de telle sorte que l'excès ou le défaut fasse au fond toute la différence. Il peut y avoir ressemblance par analogie : ainsi la plume est à l'oiseau ce que l'écaille est au poisson. Même rapport entre les os et les arêtes, entre les ongles et les cornes, etc. Des espèces différentes peuvent présenter les mêmes organes diversement situés. Des organes différents peuvent remplir la même fonction. 2° Aristote détermine un grand nombre de corrélations organiques. Par exemple : tous les animaux ont du sang, ou un équivalent du sang. Les animaux sans pieds, à deux pieds ou à quatre pieds ont du sang ; tous ceux qui ont plus de quatre pieds ont de la lymphe. Il y a chez les ruminants corrélation entre la présence de cornes et l'absence de canines. Les mouvements latéraux de la mâchoire inférieure n'existent que chez les animaux qui broient leur nourriture. Tous les animaux véritablement vivipares respirent dans l'air, etc. 3° La loi de la division du travail est nettement formulée. La nature, dit Aristote, emploie toujours, si rien ne l'en empêche, deux organes spéciaux pour deux fonctions différentes. Quand cela ne se peut, elle se sert du même instrument pour plusieurs usages ; mais il est mieux qu'un même organe ne serve pas à plusieurs fonctions. 4° Les influences du milieu sont indiquées comme contribuant à déterminer les formes animales. Ainsi dans les climats chauds, dit Aristote, ce sont surtout les animaux froids par nature, tels que les serpents, les lézards, les bêtes à écailles, qui prennent des dimensions considérables. 5° Aristote a étudié aussi la relation du physique au moral, ou physiognomonie. Vraisemblablement les *Physiognomonica* ne sont pas authentiques, mais ils procèdent sans doute de son enseignement. Dans l'*Histoire des animaux*, nous le voyons chercher à quelles différences morales correspondent les différences physiques dans le visage de l'homme. 6° Les espèces proprement dites sont stables et séparées les unes des autres. Mais à côté de l'absolu, Aristote admet l'existence du contingent. Il y a donc un certain jeu dans la nature, et les formes et facultés organiques comportent une variabilité restreinte. Une différence insignifiante en apparence dans de petites parties peut suffire à produire des différences considérables dans l'ensemble du corps de l'animal. Ainsi, par la castration, on ne retranche qu'une petite partie du corps de l'animal ; néanmoins ce retranchement change sa nature et le rapproche de l'autre sexe. Quand l'être est à l'état embryonnaire, une différence très petite fera de lui un mâle ou une femelle. C'est de la disposition différente de petites parties que résulte la différence d'animal terrestre et d'animal aquatique. En somme, selon Aristote, il y a dans la nature unité de composition et continuité progressive. L'homme lui-même, qui, selon notre connaissance, occupe le haut de l'échelle, n'est, au point de vue physique, séparé des animaux que par des différences de plus ou de moins. D'un règne à l'autre le passage est insensible. Ainsi l'on trouve dans la mer des êtres qui paraissent intermédiaires entre les animaux et les plantes; par exemple, les éponges. Les types principaux, et comme les étapes du développement, n'en sont pas moins exactement déterminés et irréductibles entre eux.

XVIII. Zoologie. — Aristote a été le premier zoologiste classificateur. A vrai dire, il ne paraît pas avoir eu l'intention de constituer une classification zoologique : ses essais de classification ne se présentent que comme des exemples. Il n'a pas non plus nettement distribué les animaux en une hiérarchie de genres et d'espèces : il se borne à la délimitation des groupes principaux. Mais il a bien vu que le critérium de l'espèce se tire de la reproduction, de l'interfécondité. Il ne considère comme étant de même espèce que les animaux descendus de parents communs. Sa classification vise à être naturelle, c.-à-d. qu'elle tend à mettre ensemble les animaux qui ont entre eux des ressemblances fondamentales. L'effort d'Aristote, ici comme partout, tend à distinguer l'essence de l'accident. La première division est celle des animaux qui ont du sang (ce sont nos vertébrés), et des animaux qui n'ont pas de sang (ce sont nos invertébrés). La division des animaux sanguins est fondée principalement sur l'embryogénie et sur la considération de l'élément qu'habitent les animaux. Les animaux sanguins se divisent en : vivipares vrais, ovovivipares et ovipares. Les animaux qui n'ont pas de sang se divisent en mollusques (correspondant à nos céphalopodes), crustacées, testacés (correspondant à nos mollusques, à l'exception des céphalopodes), et insectes. Dans la description des espèces, dont il mentionne environ 400, Aristote fait preuve de connaissances très étendues. Il traite notamment du moral des bêtes. Ainsi il appelle les abeilles, les sages. En ce qui concerne l'origine première de l'homme et des autres animaux sanguins, il se demande s'ils procèdent d'une sorte de scolex (espèce de ver) ou d'un œuf parfait, dans lequel une portion seulement devient le germe en se développant aux dépens du reste. Il considère la production spontanée d'un œuf parfait comme peu vraisemblable, parce que nous ne voyons jamais se réaliser une telle production. Les testacés et les vers, au contraire, naissent spontanément.

XIX. Psychologie (Source : *De anima*). — Ce qui différencie l'homme des autres animaux, c'est le νοῦς, qui chez lui s'unit à l'âme animale. Il a des facultés qui lui sont communes avec les animaux, et des facultés qui lui sont propres. En commun avec les animaux, l'homme a la sensation et les facultés qui en dérivent. La sensation est le changement qui est produit dans l'âme par l'objet sensible, comme par un contraire, au moyen du corps, et qui consiste en ce que la forme de l'objet senti est communiquée au sujet sentant. La sensation est ainsi l'acte commun du sensible et du sentant. Chaque sens nous renseigne exclusivement sur les propriétés des choses auxquelles il se rapporte spécialement ; et ce qu'il nous dit de ces propriétés est toujours vrai. Les propriétés générales sont connues par le *sensorium commune*, où se réunissent toutes les impressions sensibles. C'est aussi là que les sensations sont comparées et rapportées aux objets comme causes et à nous-mêmes comme sujets conscients. L'organe du *sensorium commune* est le cœur. Ses données peuvent être vraies ou fausses. La sensation est la base de la vie psychique animale. Elle est capable, au double point de vue théorique et pratique, d'un développement qui donne naissance à plusieurs autres facultés. Quand le mouvement dans l'organe du sens se maintient au delà de la durée de la sensation, se propage à l'organe central, et, arrivé là, provoque une nouvelle apparition de l'image sensible, c'est l'*imagination*. Les produits de cette faculté peuvent être vrais ou faux. Si une image est reconnue comme la reproduction d'une perception passée, c'est la *mémoire*. Aristote joint à l'étude de ces facultés des recherches sur la nature du sommeil, de la mort et des rêves au point de vue psychologique. Considérée au point de vue pratique du bon et du

mauvais, la sensation comporte un développement parallèle. Par cela seul qu'un animal est doué de sensation, il est capable de plaisir et de douleur. Quand son activité se déploie sans obstacle, c'est le plaisir ; dans le cas contraire, la douleur. Plaisir et douleur sont, en définitive, chez les êtres qui en sont pleinement capables, des jugement sur la valeur des choses. Les êtres capables de plaisir et de douleur ont, en conséquence, le désir, lequel n'est que la recherche de ce qui est agréable. Ils ont de même les passions. Toutes ces fonctions appartiennent déjà aux animaux, quoiqu'elles ne soient réalisées parfaitement que chez l'homme. L'homme a en outre l'intelligence. Jusqu'ici nous avons assisté à un développement, à un progrès continu : entre l'âme animale et le νοῦς, au contraire, il y a solution de continuité. Le νοῦς est la connaissance des premiers principes. Il n'a pas de naissance, il est éternel. Il est exempt de passivité, il existe en acte. Il n'a pas d'organe. Il ne suit donc pas du développement de la sensation, il vient du dehors et il est séparable. Mais l'intelligence humaine n'est pas seulement ce νοῦς. Elle apprend ; elle connait les choses périssables, les choses qui peuvent être ainsi ou autrement. Donc le νοῦς, en l'homme, se mélange avec l'âme : il y a une intelligence inférieure intermédiaire entre le νοῦς absolu et l'âme animale. Cette intelligence peut être appelée νοῦς παθητικός, intelligence passive. Ce νοῦς inférieur est sujet, mais non objet ; son objet, ce sont les choses périssables. Il dépend du corps et périt avec lui. De cette intelligence il y a des rudiments chez les bêtes, par exemple, chez les abeilles ; mais elle n'existe pleinement que chez l'homme. Le νοῦς παθητικός a deux sortes de fonctions : des fonctions théoriques et des fonctions pratiques. Considéré au point de vue théorique, le νοῦς παθητικός, à l'origine, n'est νοῦς qu'en puissance. C'est une table rase sur laquelle rien n'est encore écrit. Le νοῦς παθητικός ne pense qu'à l'aide des images, et sous l'influence du νοῦς supérieur. Sous cette influence, il dégage de la sensation le général qui y est contenu, et que la sensation n'atteint que par accident : il se détermine peu à peu grâce à ces essences générales. Mais la science parfaite n'appartient qu'au νοῦς θεωρητικός ou νοῦς supérieur, lequel procède *a priori*, en partant des causes. Le νοῦς, dans son usage pratique, n'a pas de principes propres : cet usage ne consiste que dans l'application immédiate des idées théoriques. Cette application a lieu de deux manières : 1° par la production (ποιεῖν) ; 2° par l'action (πραττεῖν). A propos de l'action, Aristote donne une théorie de la volonté d'où elle procède. La volonté est la combinaison de l'intelligence et du désir. En tant que désir, elle pose des fins à réaliser ; en tant qu'intelligence, elle détermine les moyens qui correspondent à ces fins. Les objets de la volonté sont déterminés par rapport à deux fins principales : le bien et le possible. A l'existence de la volonté est lié le libre arbitre. Dans les êtres sans raison, le désir ne peut naître que de la sensation. Dans l'homme, il peut être engendré soit par la sensation, soit par la raison. Quand il est engendré par la sensation, c'est l'appétit ; quand il est engendré par la raison, c'est la volonté. Entre l'appétit et la volonté se tient le libre arbitre, ou faculté de se déterminer par soi-même. Vertu et vice dépendent de nous ; nous sommes le principe de nos actions. La réalité du libre arbitre est prouvée par l'imputabilité morale, que supposent la législation, la louange et le blâme, l'exhortation et la défense. L'essence du libre arbitre, c'est la spontanéité, et plus précisément cette spontanéité qui est la préférence ; car les enfants et les bêtes ont la spontanéité : l'homme seul est vraiment libre, parce que seul il est capable de choisir.

XX. Morale (Source : *Ethique à Nicomaque*). — Chez les êtres dépourvus d'intelligence, les fins sont atteintes immédiatement et nécessairement. L'homme a une fin plus relevée, qui ne se réalise pas par le seul jeu des forces naturelles, mais par l'action de sa liberté. Il s'agit de savoir comment il doit organiser sa vie pour réaliser l'idée de l'homme, pour agir suivant son essence propre et non sous l'influence de la nécessité ou du hasard. De là l'idée de la philosophie pratique ou philosophie des choses humaines. Cette philosophie recherche la fin et les moyens de l'activité propre à l'homme. La philosophie pratique comprend trois parties correspondant aux trois sphères d'action qui s'offrent à l'homme. Ces trois parties sont : l'éthique, ou règle de la vie individuelle ; l'économique, ou règle de la vie de famille; et la politique, ou règle de la vie sociale. Selon l'ordre chronologique, l'éthique précède l'économique qui précède elle-même la politique. Selon l'ordre de la nature et de la perfection, le rapport est inverse. La politique en effet est l'achèvement de l'économique, qui elle-même détermine l'activité humaine avec plus de précision que l'éthique pure et simple. Nous commencerons par l'éthique ou morale. La morale se divise en morale générale et morale particulière. — 1. Chez Aristote, la morale n'est pas avec la physique dans le même rapport que chez Platon. Le bien n'est pas transcendant ; la nature n'est pas hostile ou purement passive en face de l'idéal. Comme la forme est en puissance dans la matière, ainsi la nature est disposée à la vertu, qui n'est que le développement normal des tendances naturelles. Sans doute nous ne naissons pas vertueux, mais nous tendons à le devenir : la culture et l'art sont l'achèvement de la nature. Il faut d'ailleurs distinguer entre le bien en soi et le bien pour l'homme. Le bien que considère la morale n'est pas le bien en soi, mais seulement le bien dans ses rapports avec la nature humaine. — Qu'est-ce que le bien moral ? Toute action ayant un but, il doit y avoir un but suprême, et ce but suprême ne peut être que le bien supérieur à tous les autres biens, le meilleur. Qu'est-ce que ce meilleur ? On s'accorde généralement à dire que c'est le bonheur, mais on n'est pas d'accord sur la définition du bonheur. Nous devons chercher en quoi il consiste véritablement. Pour tout être vivant le bien consiste dans la perfection ou pleine réalisation de l'activité qui lui est propre. Pour l'homme donc la félicité résidera dans la perfection de l'activité proprement humaine. Tel est le signe distinctif du bonheur véritable. Dès lors on ne peut placer ce bonheur, ni dans la jouissance sensible, qui est commune à l'homme et à l'animal, ni dans le plaisir, lequel n'est pas fin en soi, mais n'est poursuivi qu'en vue du bonheur, ni dans l'honneur, qui n'est pas en notre pouvoir et vient du dehors. Peut-être même la vertu seule ne donne-t-elle pas le bonheur, car on ne saurait appeler heureux un homme vertueux empêché d'agir et accablé de souffrances. Le bonheur consiste dans la constante activité de nos facultés proprement humaines, c.-à-d. intellectuelles. Le bonheur, c'est l'action guidée par la raison, au sein de circonstances favorables à cette action même. S'il en est ainsi, l'élément constitutif du bonheur est sans doute la vertu ou réalisation de la partie supérieure de notre âme : la vertu remplit à l'égard du bonheur le rôle de forme et de principe. Mais le bonheur a en même temps pour matière ou condition la possession des biens extérieurs : santé, beauté, naissance, fortune, enfants, amis ; encore qu'il soit certain que les plus grands malheurs ne peuvent rendre l'homme vertueux véritablement misérable. Quant au plaisir, considéré comme fin, il n'est pas un élément intégrant du bonheur ; mais, attendu qu'il accompagne naturellement l'action, dont il est le complément, il est intimement lié à la vertu. Il s'ajoute à l'action comme à la jeunesse sa fleur. C'est la conscience de l'activité. La valeur du plaisir se mesure ainsi sur celle de l'activité qu'il accompagne. La vertu porte avec elle une satisfaction spéciale que possède nécessairement l'homme vertueux. Les plaisirs sont admissibles dans la mesure où ils découlent de la vertu ou se concilient avec elle. Quant aux plaisirs grossiers ou violents qui troublent l'âme, ils doivent être rejetés. En un mot, le plaisir, comme résultat, non comme fin, est présent dans le bonheur. Enfin, le bonheur implique le loisir, qui est une condition de

l'activité. Celle-ci en effet a besoin de relâche ; mais le loisir n'est pas la fin du travail, c'est le travail qui est la fin du loisir. Le loisir doit être consacré à l'art, à la science, de préférence à la philosophie. — 2. Qu'est-ce maintenant que la vertu, principe du bonheur, et quelles sont les vertus principales? La vertu est une habitude caractérisée par la réalisation parfaite des puissances de l'homme. Or la nature humaine est double, intellectuelle et morale. La partie intellectuelle a pour objet le nécessaire, et est immobile ; la partie morale désire, agit, en tant qu'elle est en rapport avec le contingent. Il y a par suite deux sortes de vertus : les vertus dianoétiques ou intellectuelles, et les vertus éthiques ou morales. Les vertus dianoétiques sont les plus élevées ; elles ne s'acquièrent pas par un effort de la volonté, mais par l'instruction. La vertu qui donne la plus haute félicité est la science en contemplation. Elle est la plus noble des occupations de l'homme, parce que le νοῦς qui en est l'organe est ce qu'il y a de plus divin. Elle est l'activité la plus désintéressée, celle qui fatigue le moins et admet le plus la continuité. Elle est la plus calme, celle qui se suffit le mieux à elle-même. C'est par la science que l'homme se rapproche le plus de la divinité. Il ne faut donc pas suivre les conseils de ceux qui veulent que l'on n'ait que des sentiments humains, parce qu'on est homme, et que l'on n'aspire qu'à la destinée d'une créature mortelle, parce qu'on est mortel. Nous devons nous appliquer autant qu'il est en nous à nous rendre dignes de l'immortalité. Mais la félicité suprême liée à la possession de la science parfaite n'est donnée à l'homme qu'à de rares instants. Ce qui lui convient véritablement, ce qui est proportionné à sa condition d'esprit uni à un corps, ce sont les vertus éthiques ou morales. La vertu éthique est une disposition ou habitude de l'âme, tendant à choisir en toutes choses le juste milieu qui convient à notre nature, et que détermine le jugement pratique de l'homme intelligent. C'est une habitude, une manière d'être de la volonté. Socrate, en en faisant une science, oubliait que, dans la question de la vertu, il ne s'agit pas de la connaissance des règles morales, mais de leur réalisation. Il faut, pour constituer la vertu, non seulement une détermination de la volonté, mais une manière d'être durable, une habitude. Toute vertu, de plus, est un milieu entre deux vices, milieu qui est d'ailleurs relatif à l'individu. Autre est la vertu d'un homme, autre celle d'une femme, ou d'un enfant ou d'un esclave. Il faut également tenir compte du temps et des circonstances. Le courage est en ce sens un milieu entre la témérité et la lâcheté ; la magnanimité est un milieu entre l'insolence et la bassesse, et ainsi de suite. Enfin, c'est l'homme de bien qui est la règle et la mesure du bien dans chaque cas particulier. Les règles en effet ne déterminent que le bien en général. Dans chaque cas qui se présente, il y a quelque chose de singulier qu'elles n'ont pu ni n'ont dû prévoir. Le jugement vivant et universel de l'homme d'élite supplée à leur insuffisance. — Aristote étudie en détail toutes les différentes vertus dianoétiques et morales. Les vertus dianoétiques sont toutes les habitudes parfaites de la partie intelligente de l'âme. Or l'intelligence a deux degrés : l'intelligence scientifique et l'intelligence logistique. Les vertus de l'intelligence scientifique sont : 1° le νοῦς, qui connaît les principes des choses ; 2° la science, qui déduit de ces principes les vérités particulières. La réunion du νοῦς et de la science constitue la sagesse (σοφία). Les vertus de l'intelligence logistique sont: 1° l'art ou capacité de produire en vue d'une fin ; 2° le jugement ou intelligence pratique. Les vertus morales sont aussi nombreuses qu'il y a de relations différentes dans la vie humaine. Ces relations étant en nombre indéterminé, il n'y a pas de liste complète possible des vertus morales ; à plus forte raison ces vertus ne sauraient-elles se réduire à un seul principe, comme chez Platon. Aristote étudie les vertus morales les plus importantes : ses dissertations sont très remarquables, pleines de fines observations de psychologue et de moraliste. Ses analyses de la justice et de l'amitié méritent particulièrement d'être citées. La justice est, selon lui, le rétablissement de l'égalité proportionnelle ou vraie dans la vie sociale. L'équité est plus parfaite que la justice, parce que, tandis que celle-ci ne considère les actions qu'à un point de vue général et abstrait, l'équité tient compte de ce qu'il y a de propre à chaque action particulière. C'est un achèvement nécessaire de la justice, la loi ne pouvant prévoir tous les cas. C'est la justice concrète et actuelle, superposée à la justice abstraite et encore indéterminée. L'amitié est la suprême justice, une justice délicate et accomplie, où la règle aveugle et morte est entièrement remplacée par l'intelligence vivante de l'homme de bien. Il y a trois sources d'amitié : le plaisir, l'intérêt et la vertu. La vertu seule fait les amitiés stables.

XXI. Économique (Source : *Ethique* et *Politique*, 1er livre. Il existe sous le nom d'Aristote des Οἰκονομικά qui ne sont sans doute pas authentiques). — L'homme, par la vie de famille, atteint un degré de perfection supérieur à celui que comporte la vie individuelle. La famille est une société naturelle. Elle comprend trois sortes de relations : la relation d'homme à femme, celles de parents à enfants, et celle de maître à esclave. Le rapport familial de l'homme à la femme est un rapport moral d'amitié et de services réciproques. La femme a sa volonté propre, sa vertu, qui n'est pas celle de l'homme : elle doit être traitée, non en esclave, mais en personne libre. Toutefois, la perfection de la femme étant moins grande que celle de l'homme, celui-ci doit avoir autorité sur elle. La famille est une aristocratie, ou communauté d'êtres libres chargés d'attributions différentes. La femme, libre compagne de l'homme, doit avoir dans la maison son domaine où l'homme ne s'ingère pas. Le rapport des parents aux enfants est un rapport de roi à sujets. Parents et enfants forment une monarchie. L'enfant n'a, vis-à-vis du père, aucun droit, car il est encore une partie du père ; mais le père a le devoir de veiller au bien de son enfant, car l'enfant a, lui aussi, sa volonté et sa vertu, bien qu'imparfaites. Le père doit communiquer sa perfection au fils, et le fils s'approprier la perfection du père. L'esclavage est de la part d'Aristote l'objet d'une étude particulière. Il en démontre la nécessité et la légitimité, et détermine la manière dont on doit traiter les esclaves. L'esclavage est nécessaire, car la maison a besoin d'ouvriers vivants intelligents. L'esclavage est légitime. En effet, étant donné un être qui n'est propre qu'aux travaux corporels, cet être est la possession légitime de celui qui est capable des fonctions intellectuelles : le rapport du premier au second est celui de la matière à la forme. Or, un tel rapport existe, en fait, entre les Barbares et les Grecs. Ainsi, l'homme libre est le propriétaire de l'esclave ; il n'en doit pas moins considérer que l'esclave est un homme, et le traiter comme tel.

XXII. Politique (Source : la *Politique*).— La Politique d'Aristote traite : 1° de l'Etat en général ; 2° des Constitutions. — 1. La politique est la fin et l'achèvement de l'économique, comme celle-ci est la fin prochaine de la morale. L'individu ne peut arriver par lui-même à la vertu et au bonheur. Or dans la nature même de l'homme gît le penchant à la vie sociale. Ce genre de vie, qui est pour l'homme une condition d'existence, est aussi un moyen de perfectionnement moral. La politique, qui trace l'idéal et les règles relatifs à la communauté humaine, est ainsi étroitement liée à la morale : elle est le tout dont la morale et l'économique sont les parties, l'acte dont elles sont la puissance. Politique est le vrai nom de toute science pratique. La philosophie doit tracer l'idéal de la politique ; mais, de même que la morale, dans l'application, tient compte des individus, ainsi la politique appliquée tiendra compte des circonstances. — Comment se forme la société politique? Selon l'ordre du temps, la première société qui se forme est la famille. Puis, se produit l'union de plusieurs familles, ou κώμη. L'Etat, ou cité (πόλις), vient enfin :

c'est la plus haute des sociétés. Tel est l'ordre chronologique ; mais, au point de vue de la nature, l'Etat est avant les individus, la famille et le village, comme le tout est avant les parties : celles-ci ont dans celui-là leur cause finale et leur réalisation la plus haute. La fin de l'Etat est la plus élevée qui se puisse concevoir, puisque l'Etat est la plus parfaite expression du penchant social. Cette fin ne peut être ni la simple satisfaction des besoins physiques, ni l'acquisition de la richesse, ni le commerce, ni même la protection des citoyens par les lois. Cette fin doit être le bonheur des citoyens. L'Etat a pour mission de veiller à ce que les citoyens possèdent, d'abord les biens intérieurs ou la vertu, ensuite les biens extérieurs. L'Etat achève le progrès de la nature humaine s'élevant de la puissance à l'acte. Bien qu'il soit ainsi d'accord avec Platon, quant au but final de la politique, Aristote n'en est pas moins amené à critiquer son maître en ce qui concerne les droits et les devoirs de l'Etat. Il combat la doctrine platonicienne de la plus grande unité possible de l'Etat, d'où résultait la nécessité de lui sacrifier la propriété et la famille. L'unité n'appartient qu'à l'individu. Déjà la famille n'est plus une unité. La cité est, par nature, une pluralité, et une pluralité hétérogène. Les théories platoniciennes de la propriété et de la famille sont inadmissibles. Non seulement elles sont inapplicables, mais elles méconnaissent, et la tendance de la nature, et l'intérêt de l'Etat. La propriété et la famille ne sont pas choses artificielles, mais objets de tendances naturelles. De plus, elles sont utiles à l'Etat, à qui elles procurent des avantages qu'il ne pourrait réaliser par d'autres moyens. L'Etat doit donc réglementer la propriété et la famille, non les anéantir. Sans doute, dans la pratique, Aristote se rapproche bien souvent de Platon, qu'il combat en théorie ; mais ce serait exagérer que de dire qu'il n'y a presque pas de différence entre la politique platonicienne et la politique aristotélicienne. La part faite à la nature imprime à cette dernière une direction tout autre.—Voici les principales dispositions de la politique aristotélicienne. Comme le souverain bien réside dans le loisir intellectuel, les professions utiles sont incompatibles avec le titre de citoyen : agriculteurs, commerçants, ouvriers ne peuvent être citoyens. C'est là du moins l'idéal. L'Etat a, vis-à-vis des citoyens, le rôle d'un éducateur. Il travaille à régler leurs actions. Le pire des Etats est celui qui laisse chacun vivre comme il lui plaît. L'Etat règle l'âge et la saison de la procréation, fixe le chiffre de la population, ordonne l'avortement pour les grossesses qui conduiraient à dépasser ce chiffre, et l'exposition pour les enfants estropiés. L'éducation doit être publique et commune. Elle doit constamment avoir en vue l'intelligence dans les soins qu'elle donne à la sensibilité, et l'âme dans les soins qu'elle donne au corps. Elle comprend la grammaire, la gymnastique, la musique et le dessin. Elle vise en toutes choses à former les habitudes morales de l'enfant. Elle est essentiellement libérale : les sciences et les arts qui ont un caractère mécanique et utilitaire sont exclus. La vertu de l'Etat c'est la justice, c.-à-d. l'ordre en vertu duquel chacun a, dans l'Etat, la place et la condition qui lui conviennent, chacun est investi de la fonction qu'il est capable et digne de remplir.

2. Le principe général qui règle les constitutions, c'est que la réalisation de la fin de l'Etat suppose deux choses : les lois et le magistrat. Le vrai souverain, le seul, c'est la raison, c'est l'ordre. Mais ce souverain est invisible. La raison est donc, dans la pratique, représentée par les lois. Mais les lois sont nécessairement énoncées dans des formules générales. Or, si compréhensive que soit une formule, elle laisse nécessairement échapper à travers ses mailles une infinité de cas particuliers. De là la nécessité du magistrat. Il est souverain, là où la loi n'a rien pu disposer, par suite de l'impossibilité où l'on est de préciser tous les détails dans des règlements généraux. — En ce qui concerne la forme du gouvernement, Aristote, n'en pose pas, comme Platon, une seule comme bonne, toutes les autres comme mauvaises. Il dit que les constitutions doivent se régler sur le caractère et les besoins des peuples pour qui elles sont faites, que la plus mauvaise en soi peut être la meilleure dans certains cas. Et il examine les moyens de tirer le meilleur parti des mauvais gouvernements quand ils sont seuls possibles. C'est sous ces réserves qu'il classe les formes de gouvernement. Il y a trois sortes de gouvernements, d'après le nombre des gouvernants : le pouvoir peut être entre les mains, soit d'un seul, soit de plusieurs, soit du plus grand nombre. Chacun de ces gouvernements a deux formes, l'une juste, l'autre corrompue, selon que les gouvernants ont en vue l'intérêt général ou leur intérêt propre. Aristote donne aux formes justes les noms de royauté, aristocratie, politie ; aux formes corrompues, les noms de tyrannie, oligarchie, démocratie. La meilleure forme de gouvernement est une république réunissant l'ordre et la liberté. C'est une aristocratie. Tous les citoyens sont admis à prendre part aux fonctions publiques ; mais ne sont citoyens que ceux qui, par leur situation et par leur culture, sont aptes à remplir les devoirs civiques. Tout travail corporel, notamment l'exercice de l'agriculture et de l'industrie, doit être accompli par des esclaves ou des métèques. Au-dessous de cette forme idéale de gouvernement sont des formes moins parfaites, et néanmoins légitimes, selon les circonstances. La plus pratique dans les conditions ordinaires est une république tempérée, tenant le milieu entre la démocratie et l'oligarchie. La démocratie est caractérisée par la liberté et l'égalité et par ce fait que le gouvernement est entre les mains de la majorité des hommes libres et des pauvres. Dans l'oligarchie, le gouvernement appartient à la minorité des riches et des nobles. La république tempérée donne le pouvoir à la classe moyenne. Elle est l'équivalent politique de la vertu morale, laquelle est un milieu entre deux extrêmes. Il est clair que les idées politiques d'Aristote ne sont souvent que la mise en théorie des faits qu'il a sous les yeux, mais ce serait exagérer que de n'y pas voir autre chose. Si les moyens qu'il préconise sont souvent empruntés à une expérience forcément restreinte, les fins qu'il assigne sont déterminées par la raison et la philosophie ; et la politique d'Aristote fournit aujourd'hui encore des enseignements aux hommes d'Etat, comme des documents aux historiens.

XXIII. Rhétorique (Source : *Rhétorique*).— En rhétorique, Aristote n'a pas eu, nous dit-il, à créer. Cette science avait été développée avant lui par Tisias, Thrasymaque, Théodore, et beaucoup d'autres. Mais ces auteurs restaient enfermés dans le particulier et ne dépassaient pas le point de vue empirique. C'est à Aristote qu'appartient l'idée d'une rhétorique scientifique, et particulièrement la détermination d'un rapport étroit entre la rhétorique et la logique. Platon avait cherché, mais sans y réussir, à fonder la rhétorique sur la science. Aristote, grâce à ses théories logiques, trouve dans la dialectique, distinguée de l'apodictique, le fonds même de la rhétorique. La rhétorique est l'application de la dialectique aux fins de la politique, c.-à-d. à certaines fins pratiques. La dialectique est logiquement antérieure à la rhétorique : elle est le tout dont la rhétorique n'est qu'une partie. Selon l'ordre du temps, la rhétorique est antérieure à la dialectique ; mais, selon l'ordre de la science, c'est l'inverse qui est vrai. La rhétorique enseigne à persuader par des raisons vraisemblables. La partie essentielle de la rhétorique est ainsi la doctrine des moyens oratoires. Ces moyens sont de trois sortes : 1° Ceux qui se rapportent à l'objet ; 2° ceux qui se rapportent à l'orateur ; 3° ceux qui se rapportent à l'auditeur. Le premiers consistent à faire apparaître ses affirmations comme vraies. Ils reposent sur la preuve. La preuve est ainsi l'élément principal de la rhétorique ; c'est aussi celui sur lequel Aristote insiste le plus. Comme la dialectique prouve par syllogisme et induction, ainsi la rhétorique prouve par enthymème ou démonstration imparfaite, et exemple ou induction imparfaite. Il n'y a rien, pour ainsi

dire, en dehors de ces deux arguments. L'enthymème est un syllogisme où l'on raisonne d'après des vraisemblances ou des signes. L'exemple consiste comme l'induction à juger d'une chose par d'autres choses particulières semblables à celle qui est en question ; mais l'exemple ne va pas de la partie au tout; il ne va que de la partie à la partie. La rhétorique détermine les points de vue d'où se tirent les enthymèmes et les exemples : cette détermination est l'objet de la topique oratoire. Aristote distingue trois genres de discours : le délibératif, le judiciaire et l'épidictique; et il trace les règles propres à chaque genre. Tels sont les moyens oratoires relatifs à l'objet. En ce qui concerne l'orateur, son rôle est de faire en sorte qu'on le considère comme doué d'intelligence, de probité et de bienveillance. Enfin, les moyens relatifs à l'auditeur consistent à savoir exciter et calmer les passions. Aristote insiste longuement sur cette partie et y déploie une psychologie très fine. Il fait une étude intéressante de l'influence qu'ont les âges et les situations sur le caractère et les dispositions. A la suite de ces théories qui constituent le fonds de la rhétorique viennent des études sur l'élocution et la disposition qui dénotent une connaissance approfondie de la question, et beaucoup de justesse et de sagacité.

XXIV. Esthétique (Source : *Poétique*). — Aristote distinguait trois parties de la philosophie : la partie théorique, la partie pratique, et la partie poétique ou relative à l'art. Il n'a pas traité de cette dernière avec développement. Il n'en est pas moins, par les indications et les exemples qu'il fournit, le fondateur de l'esthétique. L'esthétique aristotélicienne part moins du concept du beau que de celui de l'art; une théorie du beau y est toutefois esquissée. Les caractères essentiels du beau sont la coordination, la symétrie et la précision. La manifestation sensible n'est pas un élément essentiel du beau, car c'est surtout dans les sciences mathématiques qu'il se trouve réalisé. Le beau réside dans le général. La poésie, qui porte sur le général, est plus philosophique, plus sérieuse et plus belle que l'histoire, qui porte sur le particulier. Avec Platon, Aristote place l'essence de l'art dans l'imitation. L'art résulte du penchant de l'homme à l'imitation et du plaisir qu'elle lui procure. Ce que l'homme imite, c'est la nature, c.-à-d., selon la philosophie aristotélicienne, non pas seulement l'apparence extérieure, mais l'essence interne, idéale des choses. L'art peut représenter les choses telles qu'elles sont ou telles qu'elles doivent être. La représentation est d'autant plus belle que l'artiste a mieux su achever, dans le sens de la nature même, l'œuvre que celle-ci laisse nécessairement incomplète. Tout art tend à représenter le général et le nécessaire. Cela est vrai même de la poésie comique, dont le vrai but est la représentation des caractères. Les arts comportent plus d'un genre d'utilité. Ils produisent le délassement, la culture morale, la jouissance intellectuelle, et cet effet particulier qu'Aristote appelle purgation (κάθαρσις). La purgation est le propre des arts les plus élevés, notamment de la poésie sérieuse. Qu'est-ce que cette fameuse purgation? Ce n'est pas précisément une amélioration morale, mais la suppression d'une passion qui domine et trouble l'âme, par le moyen d'un traitement homéopathique. Il importe d'ailleurs de remarquer que toute excitation à la passion n'est pas capable de produire cet effet curatif. L'excitation salutaire, c'est celle qui procède de l'art, celle qui est soumise à une mesure et à une loi, et qui, agrandissant l'objet des passions, détache celles-ci des circonstances de la vie individuelle, pour les appliquer à la destinée commune à tous les hommes. Aristote ne donne pas de classification systématique des arts. Les plus élevés sont la poésie et la musique.

XXV. Poétique. — Ce qui nous reste de la *Poétique* d'Aristote se borne presque à l'étude de la tragédie. Mais Aristote avait traité de la poétique d'une manière complète. — La poésie est née du penchant à l'imitation. Une tragédie est l'imitation d'une action sérieuse et complète, d'une certaine étendue, en un beau langage, sous forme dramatique et non narrative, imitation qui excite la terreur et la pitié, et qui, par là, purge l'âme de ces mêmes passions. Le poète tragique nous présente, dans ses héros et dans leur destinée, des types généraux de la nature et de la vie humaine. Il nous montre des lois immuables dominant et réglant les événements en apparence accidentels. De là l'efficacité de la tragédie pour purger l'âme de ses passions. La partie la plus importante de la tragédie est l'action. L'action doit être naturelle. Non que l'auteur doive dire ce qui est arrivé, mais il doit montrer ce qui aurait pu arriver, ce qui est possible, soit d'après les lois de la vraisemblance, soit d'après celles de la nécessité. L'action doit être une et complète. Il doit être impossible de déranger ou de retrancher une partie quelconque de l'ouvrage sans disjoindre et altérer l'ensemble. Car ce qui peut, dans un tout, être ajouté ou retranché sans qu'il y paraisse, ne fait pas partie du tout. L'unité d'action est la seule dont Aristote fasse une règle. De l'unité de lieu, il ne parle pas. Quant à l'unité de temps, il se borne à constater que la tragédie s'efforce en général de renfermer l'action dans un seul jour ou de ne dépasser que de peu cette durée. Il détermine les règles relatives aux parties de l'action, aux caractères, lesquels doivent être plus achevés et plus beaux qu'ils ne sont dans la réalité, à la composition, à l'élocution. Comparant la tragédie à l'épopée, il donne l'avantage à la première, parce qu'elle a une unité plus rigoureuse, une unité fermée, tandis que l'épopée comporte des parties dont chacune pourrait faire une tragédie.

XXVI. Grammaire (Sources : *De interpretatione*, chap. 1er; *Rhétorique; Poétique*, chap. XX–XXI). — Aristote était considéré dans l'antiquité comme le fondateur de la grammaire et de la critique. Il avait écrit, pour l'explication et la critique des poètes, des ouvrages qui sont perdus. Les indications relatives à la grammaire que nous possédons ne sont pas données pour elles-mêmes, mais à propos d'autre chose : elles n'en ont pas moins une grande importance en ce qui concerne la formation de la science grammaticale. Aristote s'est occupé de grammaire avec son esprit d'observation habituel ; mais la théorie du langage était alors dans l'enfance. De là le vague et l'obscurité que présentent souvent ses assertions. Aristote admet trois parties du discours : le nom, le verbe et la conjonction. Le verbe et le nom sont soumis à la flexion. Les noms se divisent en masculins, féminins et neutres. Les mots sont plutôt fondés sur un accord des hommes entre eux que sur la nature. Par suite, dans leur formation, c'est moins le principe de l'analogie que l'arbitraire qui domine.

XXVII. Discours et Poésies. — On cite d'Aristote plusieurs discours, entre autres un λόγος δικανικός ou plaidoyer dans lequel il se défend contre l'accusation d'impiété, un éloge de Platon, un panégyrique d'Alexandre ; mais l'authenticité de ces ouvrages est très contestée. Il avait composé aussi des poésies, dont il nous reste, parmi des fragments d'un authenticité très douteuse, quelques parties authentiques. Le plus important de ces spécimens est une scolie en l'honneur d'Hermias d'Atarne, sous la forme d'un hymne à la vertu, à laquelle, pareils aux anciens héros de la Grèce, Hermias a sacrifié sa vie. Mentionnons aussi quelques distiques d'une élégie à Eudème, en l'honneur de Platon. Voici la scolie en l'honneur d'Hermias : « Vertu, objet de labeur pour le genre humain, prix suprême de la vie ! pour toi, vierge, pour ta beauté, les Grecs sont prêts à affronter la mort, à supporter des travaux terribles, infinis. Tant est beau le fruit que tu fais naître dans le cœur, fruit immortel, qui vaut mieux que l'or, et que la noblesse, et que le sommeil au doux regard ! Pour toi, le fils de Zeus, Hercule, et les fils de Léda supportèrent beaucoup d'épreuves, nobles chasseurs poursuivant ta puissance. Par amour pour toi, Achille et Ajax entrèrent dans la demeure d'Hadès. C'est toi, c'est toi toujours qu'aimait, lui aussi, le fils d'Atarne ; et c'est pour ta beauté qu'il a privé ses yeux de la lumière du soleil.

C'est pourquoi il est chanté pour ses belles actions; et les Muses grandiront son nom et le feront immortel, les Muses, filles de Mnémosyne, qui honorent la majesté de Jupiter hospitalier et la gloire d'une amitié fidèle. »

XXVIII. Lettres. — Les lettres d'Aristote sont célébrées par Démétrius et par d'autres auteurs comme des modèles de style épistolaire. Selon Simplicius, le style de ces lettres unissait la clarté à la grâce, à un point que n'atteignait aucun écrivain connu. Diogène mentionne des lettres à Philippe, les lettres des Sélybriens, quatre lettres à Alexandre, neuf à Antipater, et des lettres à Mentor, à Ariston, à Philoxène, à Démocrite, etc. Les fragments qui nous restent étant en général inauthentiques, nous ne pouvons juger par nous-mêmes du contenu et de la forme des lettres d'Aristote.

XXIX. Aristote écrivain. — Aristote se sert de la langue attique écrite de son temps. Mais la multitude d'idées nouvelles qu'il se propose d'exprimer exerce sur la forme qu'il emploie une influence profonde. La considération des choses dans leur individualité, la distinction précise des domaines scientifiques, l'effort pour arriver à des concepts dégagés de tout élément sensible, se reflètent dans la langue et dans le style d'Aristote. De même que l'analyse logique d'Aristote ne s'arrête dans son travail que lorsqu'elle a saisi les dernières différences, les différences spécifiques, de même, dans la langue d'Aristote, les synonymes apparents se distinguent et se définissent rigoureusement. Pour définir les termes, Aristote avait deux moyens: déterminer scientifiquement la signification des mots traditionnels, et créer des termes nouveaux. Il a usé de ces deux méthodes, mais en faisant prédominer la première. Il part le plus souvent d'un terme usuel; et, tantôt restreignant, tantôt étendant la signification de ce terme, il en fait l'expression exacte d'un concept logique. Mais, en bien des points, le langage traditionnel présentait des lacunes. Pour les combler, Aristote a créé des mots, en cherchant toutefois le plus possible un point d'appui dans la tradition elle-même. Grâce à la perfection de la terminologie qu'il a ainsi constituée, il a été le véritable fondateur de la langue scientifique universelle. — Voici des exemples d'expressions créées par Aristote : ἀδιαίρετος (individu); αἰτεῖσθαι τὸ ἐν ἀρχῇ (pétition de principe); ἄμεσος (immédiat); ἀνάλυσις (analyse); ἀνομοιομέρης (hétérogène); ἀντίφασις (contradiction); ἀποδεικτικός (démonstratif), ἀπόφασις (affirmation); γενικός (générique); διχοτομία (dichotomie); ἐμπειρικός (empirique); ἐναντιότης (opposition); ἐνέργεια (énergie); ἑνότης (unité); ἐντελέχεια (entéléchie); ἐξωτερικός (exotérique); ἐπακτικός (inductif); ἑτερότης (altérité); ἠθικός (morale); θεολογική (théologie); κατηγορικός (catégorique); λογικός (logique); οργανικός (organique), etc. — Parmi les termes dont Aristote s'est borné à déterminer scientifiquement la signification, on peut citer : ἀντίθεσις (antithèse); ἀξίωμα (axiome); ἐναντίος (contraire); ἐνυπάρχειν (être immanent); ἐπαγωγή (induction); ἔσχατον (dernier); ἴδιον (propre); συμβεβηκός (accident); συλλογίζεσθαι (raisonner); συνεχής (continu); συνέχεια (continuité); σύνολον (tout); ὕλη (matière); ὑποκείμενον (substrat); etc. — Voici enfin quelques exemples de la distinction des concepts par analyse et opposition : γένος (genre) et εἶδος (espèce); κίνησις (mouvement) et ἐνέργεια (acte); ἀντίφασις (contradiction) et ἐναντίον (opposition); ποιεῖν (fabriquer) et πράττειν (agir); δύναμις (puissance) et ἐνέργεια (acte); ἐπαγωγή (induction) et συλλογισμός (déduction); οὐσία (essence) et συμβεβηκότα (accidents); διαλεκτικός (dialectique) et ἀποδεικτικός (démonstratif); πρότερον τῇ φύσει (antérieur en soi) et πρότερον πρὸς ἡμᾶς (antérieur à notre point de vue).

Le style d'Aristote n'est pas moins personnel que sa langue. Les anciens vantaient son abondance et son charme; son discours, dit Cicéron, s'écoulait en flots d'or. Ces éloges, évidemment, s'adressent à ses dialogues, à ses ouvrages publiés. Dans ses ouvrages didactiques, les seuls que nous possédions, on remarque l'exactitude avec laquelle sont définis les concepts, une précision et une brièveté inimitables, une rigueur et une fixité dans l'acception des mots qui rappellent le langage mathématique. En un mot, le style d'Aristote se distingue par une exacte appropriation de la forme au contenu. Mais bien souvent, surtout dans ceux de ses ouvrages qui ne sont qu'ébauchés, Aristote écrit avec sécheresse et négligence. Non seulement les phrases ne sont pas ordonnées en périodes, mais les anacoluthes et les parenthèses y abondent, au grand détriment de la clarté. Parfois aussi, au milieu de ces dissertations abstraites se trouvent des passages qui ne manquent pas d'élan et d'éloquence. Telle est la fin du chapitre vii du livre X de l'*Ethique à Nicomaque* : « Certes, entre les actions vertueuses, celles du politique ou de l'homme de guerre l'emportent sur les autres en beauté et en grandeur; mais elles ne comportent pas le loisir, et elles ont leur fin hors d'elles-mêmes. Au contraire, l'action de la raison, déjà plus sérieuse en ce qu'elle est toute spéculative, n'a d'autre fin qu'elle-même, et porte avec elle un bonheur parfait et spécial qui accroît encore l'énergie de l'intelligence. Cette action se suffit à elle-même, elle admet le loisir, et elle est exempte de fatigue, autant que le permet la nature humaine: elle réunit toutes les conditions du bonheur. C'est donc cette action qui constituera pour l'homme le bonheur parfait, si du moins elle remplit une vie d'une durée complète: car rien d'imparfait ne saurait entrer dans le bonheur. Une telle vie serait plus belle que ne le comporte la nature humaine; car si l'homme peut vivre ainsi, ce n'est pas en tant qu'il est homme, mais en tant qu'il y a en lui quelque chose de divin. Et, autant cette partie divine surpasse en excellence l'être composé d'âme et de corps, autant son action l'emporte sur les autres vertus. Si donc la raison est quelque chose de divin par rapport à l'homme, la vie remplie par l'action de la raison est divine en comparaison de la vie humaine. Et ainsi nous ne devons pas, comme on nous le conseille, n'avoir que des pensées humaines parce que nous sommes hommes, et n'avoir que des pensées mortelles parce que nous sommes mortels; mais nous devons, autant qu'il est possible, nous faire immortels, et nous efforcer en toutes choses de vivre par la partie de nous-même qui est la plus excellente. Car si ce genre de vie ne peut tenir qu'une petite place dans notre existence terrestre, par sa grandeur et sa dignité il est au-dessus de tout. »

XXX. Influence d'Aristote. — L'enseignement d'Aristote donna tout d'abord naissance à l'école péripatéticienne, qui fleurit pendant deux ou trois siècles et dont les principaux représentants sont : Théophraste de Lesbos (372 ?–287 ?), Eudème de Rhodes (ive siècle), Aristoxène de Tarente (né vers 350), surnommé le Musicien, Dicéarque de Messine (fl. 320) et Straton de Lampsaque (fl. 287). Critolaüs, qui fit partie de l'ambassade envoyée à Rome, en 156, par laquelle la philosophie fut introduite dans le monde romain, était un philosophe péripatéticien. L'école se distingua par ses recherches minutieuses en logique, en morale et dans les sciences de la nature; mais la tendance naturaliste y prévalut de plus en plus sur la tendance métaphysique. Straton alla jusqu'à identifier la divinité avec la φύσις qui agit inconsciemment dans le monde, et jusqu'à substituer à la téléologie aristotélicienne une explication toute mécanique des choses, fondée sur les propriétés du chaud et du froid. Avec la publication des œuvres d'Aristote par Andronicus de Rhodes, vers 70 av. J.-C., commença la série des nombreux interprètes et commentateurs du Stagirite, parmi lesquels on remarque Boëthus de Sidon (Ier siècle av. J.-C.), Nicolas de Damas (Ier siècle av. J.-C.), Alexandre d'Aphrodisias en Cilicie (IIIe siècle ap. J.-C.), surnommé l'Exégète par excellence (Κατ' ἐξοχήν), le néoplatonicien Porphyre de Batanée (IIIe siècle), Thémistius de Paphlagonie (IVe siècle), Philopon d'Alexandrie (VIe et VIIe siècles), Simplicius, de Cilicie (VIe siècle). Si l'école péripatéticienne ne se compose guère que de disciples peu métaphysiciens ou de commentateurs purement érudits, les doctrines du

maître restent du moins très vivantes et fécondes dans des philosophies qui ne procèdent pas de lui, mais qui lui doivent en grande partie leur étendue et leur profondeur. Le principe des stoïciens, intermédiaire entre la puissance et l'acte, caractérisé par la tension, immanent à toutes choses, intelligent et cause finale suprême, paraît bien n'être que la φύσις d'Aristote, dans laquelle on absorberait le νοῦς. Par sa distinction précise du mécanisme et de la finalité, de l'ordre physique et de l'ordre métaphysique des choses, du hasard et de l'action intelligente, Aristote a rendu possible l'épicurisme, lequel semble s'être constitué en grande partie avec les doctrines qu'Aristote définissait ou créait pour les réfuter. Le néoplatonisme lui-même, dans sa doctrine du νοῦς, doit beaucoup à Aristote. Les néoplatoniciens s'efforçaient de concilier Platon et Aristote ; et Plotin soutenait que sa doctrine de l'un transcendant d'où émane le νοῦς était la conséquence nécessaire de la doctrine aristotélicienne. — Après avoir soutenu jusqu'à ses derniers moments la philosophie antique, l'aristotélisme, en s'incarnant dans les croyances du moyen âge, les transforma en doctrines philosophiques. Ce fut principalement sous l'influence d'Aristote que se développa, dans cette période de mysticisme religieux, l'esprit de logique et de spéculation rationnelle. Les écrits d'Aristote ne pénétrèrent que tardivement et indirectement dans le monde occidental. Jusque vers le milieu du XIIe siècle, on ne connut que de faibles parties de l'*Organon*, savoir les *Catégories* et l'*Hermeneia*, dans la traduction latine de Boèce. C'était, avec l'Εἰσαγωγή de Porphyre et le *Timée* de Platon, à peu près tout ce qu'on possédait de l'antiquité philosophique. De 1150 à 1210 environ parurent les autres ouvrages d'Aristote sous forme de version latine de traductions arabes, faites elles-mêmes au IXe siècle par des Syriens chrétiens, d'après des traductions syriaques. Peu après (XIIIe siècle), le texte grec lui-même fut communiqué aux savants de l'Occident, notamment par des Grecs de Constantinople; et la traduction immédiate en latin se substitua aux traductions indirectes. Robert Greathead, Albert le Grand et saint Thomas travaillèrent particulièrement à cette épuration de la traduction latine. Chose étrange et qui montre combien l'intelligence de l'homme est à la merci de sa volonté, les esprits les plus divers trouvèrent dans Aristote un point d'appui rationnel pour leurs croyances et leurs aspirations. Rien de plus un en apparence que le moyen âge, puisque tout le monde s'y réclame d'Aristote, mais il y a autant d'Aristotes que de philosophes. Il y a même des Aristotes qui n'ont plus que le nom de commun avec le Stagirite. C'est de l'*Organon* aristotélicien qu'est née la fameuse querelle des universaux qui dure du IXe siècle à la fin du XIe. En même temps se développent chez les Arabes et chez les Juifs, en possession de tous les écrits du maître, des systèmes complets de philosophie aristotélicienne. Les Arabes, monothéistes et naturalistes, sont séduits par la doctrine d'Aristote sur Dieu et par ses recherches en histoire naturelle. Averroès, de Cordoue (1126-98), se croit pur aristotélicien quand il soutient que l'Entendement actif est une émanation de Dieu, qu'il est un pour tous les hommes et seul immortel. Le juif Moïse Maïmonide, de Cordoue (1135-1204), concilie sans difficulté avec l'aristotélisme la création de la matière et les miracles. L'époque la plus brillante de la scolastique chrétienne est en même temps celle de l'apogée de l'autorité d'Aristote. Après s'être défié un moment de ses doctrines physiques, où l'on a cru voir professée l'éternité du monde et du temps, on prend, dès 1230 environ, l'ensemble des écrits d'Aristote pour texte des leçons de philosophie. Aristote est l'expression de la lumière naturelle, comme les vérités de foi sont l'expression de la lumière surnaturelle. La raison n'embrasse pas la foi, mais elle y conduit. Aristote, représentant de la raison, est le précurseur du Christ dans les choses de la nature comme saint Jean-Baptiste est son précurseur dans les choses de la grâce. Et l'aristotélisme, ainsi défini, circonscrit et subordonné, devient l'origine de ce qu'on a appelé dans la suite le déisme et la religion naturelle. A cette époque, on y trouve tout ce qu'exige la théologie. Il ne peut démontrer la vérité des dogmes, mais, à leur égard, il réfute les objections et présente des raisons vraisemblables. Il fournit, en particulier, une théorie de la forme substantielle comme distincte de la matière et des formes accidentelles, qui rend concevable la transsubstantiation sous la permanence des espèces sensibles dans l'Eucharistie. Si l'aristotélisme assure l'orthodoxie, il n'est pas moins propice aux dissidents. Amaury de Chartres et David de Dinant (XIIe et XIIIe siècles) tirent du côté du panthéisme, en identifiant Dieu, l'un avec la forme, l'autre avec le matière universelle. Et les mystiques allemands, comme Théodoric de Fribourg (XIIIe et XIVe siècles) et maître Eckhart (XIIIe et XIVe siècles), présentent leur doctrine de l'union substantielle de l'âme avec la divinité comme le développement de la théorie aristotélicienne du νοῦς ποιητικός. Enfin, Aristote, au moyen âge, n'est pas seulement le maître des philosophes : sous son patronage se mettent également ceux qui, à l'encontre de l'Eglise et de la philosophie d'alors, prétendent surprendre et enchaîner les forces mystérieuses de la nature. Pour ces réprouvés, Aristote est un magicien. On lui attribue des traités d'Alchimie sur la philosophie occulte des Egyptiens. On le met, avec Platon, en tête de la liste des alchimistes œcuméniques. Les alchimistes se nomment les nouveaux commentateurs de Platon et d'Aristote. Ainsi, Aristote, au moyen âge, est partout un excitateur des esprits et une autorité; mais son œuvre la plus considérable est sans contredit la constitution de cette philosophie chrétienne si complète, si précise, si logique, si fortement établie dans ses moindres détails, qu'elle semblait créée pour l'éternité. Elle a fait loi dans les collèges de l'Université en France jusqu'au XVIIIe siècle. En 1624, la Sorbonne défendait à peine de vie de rien enseigner contre les anciens. En 1671, les professeurs sont encore invités à respecter le péripatétisme sous peine d'exclusion. Au commencement du XVIIIe siècle, l'aristotélisme scolastique cède la place aux idées nouvelles. — Ce n'est pas de la raison qu'est venue la première attaque vraiment meurtrière, c'est de la foi. Luther non seulement remarqua les différences importantes qui séparaient la philosophie aristotélicienne du christianisme, mais surtout il jugea impie de chercher un accord entre la foi donnée par Dieu et la raison corrompue par le péché. Œuvre de l'homme, la philosophie aristotélicienne, avec sa prétention à traiter des choses divines, ne pouvait être qu'erreur et sacrilège ; à se concilier avec elle, la religion ne pouvait que s'altérer et se dénaturer. Aristote était un maître d'hérésies : le salut de la religion était dans l'absolue extinction de ses doctrines. — Combattu au nom de la religion, l'aristotélisme, malgré la brillante restauration qu'il dut à des érudits de la Renaissance, tels que Pomponace, Scaliger, Vanini, Gennade, Georges de Trébizonde, ne tarda pas à être également battu en brèche au nom de la science et de la philosophie. Bacon ne vit dans la méthode aristotélicienne que la déduction prenant son point de départ dans l'opinion et dans le langage ; et dans la métaphysique aristotélicienne, il ne vit que la prétention d'expliquer les choses, non par des causes mécaniques, mais par des actions surnaturelles et divines. Il condamna donc la philosophie d'Aristote comme contraire aux conditions de la science, laquelle cherche des explications mécaniques et procède par induction. Pour Descartes, l'aristotélisme fut la doctrine qui réalisait les qualités sensibles, et qui expliquait les phénomènes par ces entités chimériques. Idées obscures et stériles, ces abstractions ne pouvaient être les principes des choses. Au rebours d'Aristote, Descartes ramène la qualité à la quantité et non la quantité à la qualité. — Il semblait que la doctrine aristotélicienne eût définitivement vécu, lorsque Leibnitz la fit rentrer triomphalement dans la philosophie, en déclarant qu'il y avait dans la théorie des formes substantielles et de l'entéléchie, bien comprise, plus de vérité que dans toute la

philosophie des modernes. Sur les traces d'Aristote, Leibnitz plaça la substance dans un principe d'action, fit descendre l'étendue et la matière au rang de phénomène, et concilia les causes finales avec les causes efficientes en faisant dépendre le mécanisme de la finalité. Depuis Leibnitz l'aristotélisme a conservé sa place dans la philosophie, il a joué notamment un rôle important dans la formation du système hégélien.

Si grande que soit sa place dans l'histoire, peut-on dire qu'Aristote est aujourd'hui encore un des maîtres de la pensée humaine? — En ce qui concerne la philosophie proprement dite la chose ne paraît pas douteuse. Il semble même que l'aristotélisme réponde particulièrement aux préoccupations de notre époque. Les deux doctrines qui tiennent aujourd'hui la plus grande place dans le monde philosophique sont l'idéalisme kantien et l'évolutionisme. Or le système d'Aristote peut être mis sans désavantage en face de ces deux doctrines. Il est opposé au kantisme. Kant rejette précisément la dépendance de l'esprit à l'égard de l'être, la valeur ontologique attribuée aux lois de l'esprit, l'inconditionné théorique, la subordination de la pratique à la théorie, qui sont l'essence de l'aristotélisme. La philosophie de Kant s'est constituée en opposition directe avec la philosophie dogmatique, dont Aristote est le représentant par excellence. Mais si Kant a découvert une conception nouvelle des choses dont l'examen s'impose désormais à quiconque veut philosopher, on ne saurait dire qu'il ait entièrement réussi à faire prévaloir cette conception. S'il a pour lui le témoignage de la conscience morale, qu'il se propose d'ailleurs surtout de satisfaire, il ne peut obtenir l'adhésion franche et complète de l'intelligence. Celle-ci persiste à dire avec Aristote : « Tout a sa raison, et le premier principe doit être la raison suprême des choses. Or expliquer c'est déterminer, et la suprême raison ne peut être que l'être entièrement déterminé. De l'infini et du fini, c'est le fini, en tant qu'intelligible, qui est le principe; l'infini, en tant qu'inintelligible, ne peut être que phénomène. » Entre Aristote et Kant, la question est donc de savoir si l'on attribue la suprématie à la volonté ou à l'intelligence ; il ne paraît pas que cette question soit, aujourd'hui même, définitivement résolue. Tout autre est la situation de l'aristotélisme en face de l'évolutionisme. Loin de s'y opposer, il l'admet et le comprend, en offrant un moyen de le dépasser. Historiquement il en est l'un des antécédents les plus considérables. Soit dans la nature, soit dans l'homme, Aristote montre partout la continuité, le développement allant de l'inférieur au supérieur. Les plantes supposent les minéraux, les animaux les plantes, l'homme les animaux, et l'homme n'est que l'achèvement de l'être ébauché dans les productions inférieures de la nature. Chez l'homme même, l'imagination naît de la sensation, la mémoire de l'imagination et l'intelligence ne peut penser sans images. On ne voit pas quelle thèse scientifique de l'évolutionisme serait incompatible avec la philosophie naturelle d'Aristote. Mais cet ordre mécanique des choses est-il l'ordre absolu? Ces explications donnent-elles satisfaction à l'intelligence? Voilà la question que pose Aristote, et qu'il trouve le moyen de résoudre dans le sens d'une métaphysique spiritualiste. Selon lui, l'ordre qui va de l'indéterminé au déterminé, du genre à l'espèce ne peut être considéré par l'intelligence comme l'ordre absolu de la génération des choses, parce que l'indéterminé comporte toujours d'autres déterminations que celles qu'il reçoit effectivement. L'homme est l'achèvement de l'animal, mais l'animal comportait d'autres déterminations que celles qui en font un homme. Pourquoi les genres se réalisent-ils dans telles espèces plutôt que dans telles autres? De ce choix parmi les développements possibles, la raison ne peut être trouvée que dans l'être même qui est le terme du développement. Il faut que la perfection de cet être soit une force qui dirige l'évolution de la matière dont il doit naître. De la sorte, l'ordre qui va de l'indéterminé au déterminé n'exclut pas, il appelle un ordre symétriquement contraire, principe caché de sa direction et de sa réalisation. C'est ainsi qu'Aristote concilie le mécanisme évolutioniste avec la finalité, par la distinction de l'ordre des choses selon le temps et de l'ordre des choses dans l'absolu. L'évolutionisme est la vérité au point de vue des sens; mais, au point de vue de l'intelligence, il reste vrai que l'imparfait n'existe et ne se détermine qu'en vue du plus parfait. L'explication finaliste est le complément légitime et indispensable de l'explication mécaniste. Ainsi l'aristotélisme a encore sa place dans la philosophie. Mais n'est-il pas désormais banni de la science? Il convient sur ce point de distinguer entre les sciences morales et les sciences mathématiques et physiques. La morale d'Aristote, et même, en plusieurs points importants, sa politique, loin d'être oubliées, sont plus que jamais en vigueur. Les préceptes de vivre en homme quand on est né homme, d'attribuer en politique la véritable souveraineté à la raison et à la loi, ne sont pas près de tomber dans l'oubli. Mais les sciences relatives à la nature paraissent n'avoir plus grand chose de commun avec la philosophie naturelle du grand métaphysicien. Pour émettre à ce sujet un jugement équitable, il convient d'abord de remarquer qu'un homme peut avoir exercé sur le développement des sciences une grande influence, sans qu'aucune de ses idées se reconnaisse dans les doctrines actuelles. Les sciences se constituent étage par étage ; et telle théorie ancienne qui ne se retrouve pas dans les théories modernes a pu contribuer à les préparer. Or ce mérite appartient certainement à Aristote. Il a mis en avant des théories et des concepts qui peuvent être fort différents des méthodes et des principes modernes, et qui n'en ont pas moins présidé à la formation de ces principes. Telle est la théorie aristotélicienne de l'induction, laquelle, sans doute, détermine le but à atteindre plus que les moyens à employer, et place ce but même dans la découverte des types plutôt que dans celle des lois, mais n'en est pas moins fort précieuse par la précision avec laquelle elle montre qu'il s'agit dans l'induction de dégager le nécessaire du contingent. Telles sont les idées de genre et d'espèce, de puissance et d'acte, de mélange mécanique et de combinaison qualitative, de hasard, ramené à la rencontre de causes indépendantes les unes des autres, de continuité dans l'échelle des êtres, de classification des sciences, etc. Mais ce n'est pas assez de reconnaître qu'Aristote a fourni à la science plus d'un point de départ. Plusieurs de ses principes sont encore parfaitement reconnaissables dans l'esprit de la science contemporaine. Son grand principe qu'il y a des lois dans la nature, et qu'on ne peut les découvrir qu'en les dégageant de l'expérience par la réflexion, sa préoccupation constante d'étudier les choses dans le détail, de les saisir non à travers des formules toujours vagues, mais en elles-mêmes avec leurs caractères propres, sa définition de la cause placée dans le nécessaire par opposition au contingent, sa doctrine de la continuité biologique et de la solidarité du supérieur à l'égard de l'inférieur : tous ces traits essentiels de la philosophie aristotélicienne se retrouvent dans la science d'aujourd'hui. Aristote est encore un maître, en même temps qu'il est un ancêtre. Mais, dira-t-on, Aristote est finaliste, et la science proscrit la considération des fins. Il y a là peut-être quelque malentendu. La finalité aristotélicienne n'est pas la fabrication du monde comme d'une horloge par un ouvrier qui se propose une idée et calcule les moyens de la réaliser. Elle consiste, peut-on dire, dans les trois principes suivants : 1° l'ordre est dans le monde la règle, le désordre est l'exception : ce qui veut dire que les combinaisons de phénomènes qui résultent immédiatement des lois de la nature groupées en types, et qui, par suite, ont un développement normal, sont beaucoup plus nombreuses que les combinaisons dues à la rencontre fortuite de lois indépendantes les unes des autres ; 2° il y a en chaque individu une force organisatrice ou φύσις, en vertu de laquelle il tend à être et à réaliser une certaine forme ; 3° les types spécifiques sont exactement déterminés, séparés les uns des autres,

et immuables. Est-il évident que la finalité, ainsi entendue, soit entièrement exclue de la science moderne? Le premier de ces trois principes signifie que, par l'observation et l'induction, on peut atteindre à la connaissance des lois fondamentales. A l'encontre de cette théorie se dresse la théorie mathématique cartésienne suivant laquelle il n'y a pas en réalité de lois qualitatives et multiples dans la nature, mais seulement des déterminations diverses de la quantité homogène et mathématique. Mais, si la conception cartésienne est devant nous comme un idéal et représente la science achevée, la marche aristotélicienne demeure celle qui est appropriée à nos moyens de connaître. Aristote a seulement eu tort de croire que par l'induction nous puissions arriver à des lois simples et absolues qui ne supposent rien avant elles. Le second principe a une ressemblance frappante avec celui de la lutte pour la vie. Ici comme là, on suppose en chaque individu une tendance à exister et à se développer dans un sens déterminé. Il est vrai que la science moderne voudrait arriver à réduire la vie elle-même à un mécanisme, mais elle n'en reconnait pas moins que la vie a les caractères et joue le rôle que lui attribuait Aristote. Toute la différence consiste à considérer comme dérivé ce qu'Aristote tenait pour primitif; mais, en attendant que la réduction soit opérée, nous ne croyons pas errer en disant: tout se passe comme s'il y avait en chaque être vivant une tendance à exister et à exister d'une certaine manière. Enfin le troisième principe. qui a encore ses défenseurs parmi les savants eux-mêmes, n'est pas, dans le sens où l'entend Aristote, en contradiction absolue, même au point de vue physique, avec la doctrine des évolutionistes. Que veut dire Aristote? Il n'entend pas que l'histoire des êtres de la nature a commencé dans le temps par une création d'espèces séparées; il veut dire que la réalisation d'un certain nombre de types distincts, en même temps qu'harmoniques, est la fin et la règle des productions de la nature. Il admet que la nature, le plus souvent, arrive à réaliser cette fin; mais à côté des productions tout à fait régulières de la nature, il admet des productions en partie régulières, en partie irrégulières; il en admet même de tout à fait irrégulières. Or, si l'on fait abstraction du passé et de l'origine dans le temps, dont ne s'occupait pas Aristote, on ne trouvera pas une si grande divergence entre ce point de vue et celui de l'évolutionisme. A la différence du matérialisme et de la doctrine du hasard, l'évolutionisme admet que les espèces existent, au moins actuellement. Et il reconnaît dans la nature la tendance à une spécification de plus en plus complète. Le principe d'Aristote subsiste donc aujourd'hui même, du moins sous la forme hypothétique, la seule qu'un principe puisse recevoir dans la science : tout se passe comme s'il existait une hiérarchie de formes idéales distinctes les unes des autres, que les êtres de la nature tendent à réaliser.

Emile Boutroux.

Bibl. : Biographie : J.-G. Buhle, *Vita Aristotelis per annos digesta*, dans son édition inachevée des œuvres d'Aristote, 1791-1800, t. 1. — George-Henry Lewes, *Aristotle*; Londres, 1864. — C. Zell, art. *Aristoteles* dans l'*Encyclopédie* de Pauly, 2e éd., t. 11, 1866. — Chaignet, *Essai sur la Psychologie d'Aristote*, 1883.

Les écrits d'Aristote : I. Ouvrages relatifs à l'ensemble de l'œuvre d'Aristote : 1° Edition Buhle, 5 vol., 1791-1800, édit. inachevée. — Edit. publiée sous les auspices de l'Académie des sciences de Berlin, en 5 vol. (Berlin, 1831-1870) par Bekker et Brandis; le 5e vol. contient un *index Aristotelicus*, très estimé, par Bonitz. — Edit. Tauchnitz, Leipzig, 1831-32. — Edit. Didot, en 5 vol., Paris, 1848-74, texte grec, trad. latine et index alphabétique, par Dübner, Bussemaker et Heitz. — 2° Traductions : trad. allemande; Stuttgart, 1836-57 ; trad. française, par Barthélemy Saint-Hilaire, encore inachevée, mais comprenant déjà : la *Logique*, le *Traité de l'âme*, la *Morale*, la *Politique*, la *Poétique*, la *Rhétorique*, la *Métaphysique*, l'*Histoire des animaux* (1844-1883). II. Commentaires et éditions relatives à des ouvrages particuliers : les meilleurs commentaires anciens sont ceux d'Alexandre d'Aphrodisias (commencement du IIIe siècle ap. J.-C.) et de Simplicius (VIe siècle ap. J.-C.). — Voici les édit. partielles les plus importantes : *Logique*, édit. Waitz, texte grec et commentaire, 1844-46. — *Métaphysique*, édit. Schwegler, avec trad. et commentaire en allemand, 1847-48; édit. Bonitz avec commentaire en latin, 1848-49; édit. Christ, 1886. — *Physique*, édit. Prantl, avec trad. et commentaire allemands, 1854. — *De cœlo* et *De generatione et corruptione*, édit. Prantl, 1857. — *Meteorologica*, édit. Ideler, 1834-36. — *De anima*, édit. Trendelenburg, 1833; 2e édit., revue par Belger, 1877. — *Ethique à Nicomaque*, édit. Susemihl, 1880; édit. Al. Grant, 3e édit. 1874. — *Politique*, édit. Susemihl, avec trad. allemande, 1879. — *Rhétorique*, édit. Spengel, 1867, trad. française, par Bonafous, 1856.— *Poétique*, édit Susemihl, avec trad. allemande; 2e édit, 1874; édit. Schmidt, avec trad. allemande, 1875; édit. E. Egger, avec trad. française, 1874; édit. Ueberweg, 2e édit. 1875; édit. Christ, 1878; trad. française de la Rhétorique et de la Poétique, par Ruelle, 1882. — *Historia animalium*, édit. Aubert et Wiemmer, avec trad. et commentaire, allemands, 1868. — *De generatione animalium*, édit., trad. et commentaire allemands, par les mêmes, 1860.— *De partibus animalium*, édit. Frantzius, avec trad. et commentaire allemands, 1853. — V. aussi, dans la *Philosophische Bibliothek* de Kirchmann, la trad. allemande, avec commentaires, des principaux ouvrages philosophiques d'Aristote.

L'Ensemble de l'œuvre d'Aristote : Ritter, *Histoire de la philosophie ancienne*. — Zeller, *Die Philosophie der Griechen*, 1879, t. III, 3e édit. — Grote, *Aristotle*.— Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*; Paris, 1837-46. — Teichmüller, *Studien zur Geschichte der Begriffe*; Berlin, 1874; et *Aristotelische Forschungen*, 1867-73, 3 vol. — Biese, *Die Philosophie des Aristoteles*, 1835-42, 2 vol. — Walter, *Die Lehre von der praktischen Vernunft in der griechischen Philosophie*, 1874, p. 537. — G.-H. Lewes, *Aristotle, a chapter from the history of science*; Londres, 1864. — Grant, *Aristotle*. — Ewd. Wallace, *Outlines of the philosophy of Aristotle*, 1880, 2e édit. — A. Thurot, *Etudes sur Aristote (Politique, Dialectique, Rhétorique)*; Paris, 1860. — Brandis, *Aristoteles und seine akademischen Zeitgenossen*, 1853-57, *Uebersicht über das aristotelische Lehrgebäude*, etc., 1860. — Bonitz, *Aristotelische Studien*; Vienne, 1862-66. — Heyder, *Kritische Darstellung und Vergleichung der aristotelischen und hegelschen Dialektik*, 1845. — Eucken, *Die Methode der aristotelischen Forschung*, 1872.

Aristote historien : Amédée Jacques, *Aristote considéré comme historien de la philosophie*; Paris, 1837. — V. Egger, *De fontibus Diogenis Laertii*; Bordeaux, 1881.

Logique : Franck, *Esquisse d'une histoire de la logique, précédée d'une analyse étendue de l'Organon d'Aristote*, 1838. — Trendelenburg, *Elementa logices Aristoteleæ in usum scholarum*, 1874, 7e édit. — Prantl, *Gesch. d. Logik in Abendande*, 1855-70. — Thurot, *Etudes sur Aristote*, 1860.

Métaphysique : Michelet, *Examen critique de l'ouvrage d'Aristote intitulé* Métaphysique, 1836. — E. Vacherot, *Théorie des premiers principes selon Aristote*, 1836.— Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, 1837-46. — J. Simon, *Etudes sur la théodicée de Platon et d'Aristote*.— Teichmüller, *Studien zur Gesch. d. Begriffe*; et, du même auteur, *Aristotelische Forschungen*, III.

Physique : Ch. Lévêque, *la Physique d'Aristote et la science contemporaine*, 1863. — G.-H. Lewes, *Aristotle, a chapter from the history of science*, 1864.

Mathématiques : Burja, *Mémoires I et II sur les connaissances mathématiques d'Aristote* (mém. de l'Acad. de Berlin, 1790).

Astronomie : Humboldt, *Kosmos*, II. *Mémoire sur les observations astronomiques envoyées à Aristote par Callisthène*, dans les *Mém. de l'Institut de France*, 1818.

Météorologie : Ideler, *Meteorologia veterum Græcorum et Romanorum*; Berlin, 1832.

Biologie : J.-B. Meyer, *Aristoteles' Thierkunde*, 1855. — Dr Jules Geoffroy, *l'Anatomie et la Physiologie d'Aristote*. — V. Carus, *Histoire de la zoologie, depuis l'antiquité jusqu'au XIXe siècle*, trad. franç. d'après l'allemand, Paris, 1880. — Carrau, *la Zoologie d'Aristote*, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1884.— Edm. Perrier, *la Philosophie zoologique avant Darwin*, 1884. — G. Pouchet, *la Biologie aristotélique*, *Revue philosophique*, 1884-85. — F. Pillon, *l'Anatomie et la Physiologie d'Aristote*, Critique philos., 1886.

Psychologie : Chauvet, *Des théories de l'entendement humain dans l'antiquité*, 1856. — Gratacap, *Aristotelis de sensibus doctrina*; Montpellier, 1866. — Fr. Brentano, *Die Psychologie des Aristoteles insbesondere seine Lehre vom νοῦς ποιητικός, etc.*; Mainz, 1867. — Kampe, *Die Erkenntnisstheorie des Aristoteles*; Leipzig, 1870. — Walter, *Die Lehre von der praktischen Vernunft in der griechischen Philosophie*; Iéna, 1874. — Chaignet, *Essai sur la psychologie d'Aristote*, 1883.

Morale : Michelet, *Die Ethik des Aristoteles in ihrem Verhältniss zum System der Moral*; Berlin, 1827. — P. Janet, *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et dans les temps modernes*, 1858. — Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, 1879, 2e édit. — Ollé Laprune, *Essai sur la morale d'Aristote*, 1881.

Politique : P. Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*. — Denis, *Histoire*

des théories et des idées morales dans l'antiquité, 1879, 2e édit. — THUROT. *Etudes sur Aristote*, 1860. — W. ONCKEN, *Die Staatslehre des Aristoteles in historisch-politischen Umrissen*; 1870-75. — MANN, *Die Grundlinien der aristotelischen Erziehungstheorie*; Brandebourg, 1873. — COMPAYRÉ, *Histoire de la pédagogie*.

RHETORIQUE: HAVET, *Etude sur la rhétorique d'Aristote*, 1846. — THUROT, *Question sur la rhétorique d'Aristote*, 1860; *Etudes sur Aristote*, 1860.

ESTHÉTIQUE: E. MÜLLER, *Geschichte der Theorie der Kunst bei den Alten*, 1834-37. — REINKENS, *Aristoteles über Kunst, besonders über Tragödie*, 1870. — TEICHMÜLLER, *Aristotelische Forschungen*, 1867-73. — DÖRING, *Kunstlehre des Aristoteles*, 1876.

GRAMMAIRE: SÉGUIER, *la Philosophie du langage exposée d'après Aristote*; Paris, 1838. — E. EGGER, *Apollonius Dyscole*, *Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*.

ARISTOTE ÉCRIVAIN: BONITZ, *Index aristotelicus* (t. V de l'édit. de Berlin). — EUCKEN, *Dissertations*, 1866, 1868-1869. — EUCKEN, *Geschichte der philosophische Terminologie*, 1879.

INFLUENCE D'ARISTOTE: JOURDAIN, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, 1819; 2e édit., 1843. — COUSIN, *Ouvrages inédits d'Abélard*, 1836. — RAVAISSON, *Mém. sur la Philosophie d'Aristote chez les Arabes* (comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-let., 1844). — RAVAISSON, *Essai sur la mét. d'Arist.*, t. II, 1846. — HAURÉAU, *De la Philosophie scolastique*, 1850; *Singularités historiques et littéraires*, 1861. — RENAN, *De Philosophia peripatetica apud Syros.*, 1852. — MUNCK, *Mélanges de philosophie juive et arabe*, 1857-1859. — PRANTL, *Gesch. d. Logik im Abendlande*, t. II-IV, 1861-70. — BERTHELOT, *les Origines de l'Alchimie*, 1885.

ARISTOTE. Nom porté aussi par divers philosophes de peu d'importance: *Aristote de Cyrène*, auteur d'une poétique; *Aristote*, fils de Chrysippe, petit-fils du grand philosophe; *Aristote d'Argos, le Dialecticien*, adversaire des Spartiates au IIIe siècle av. J.-C.; un péripatéticien, commentateur du grand Aristote.

ARISTOTE (le nommé). On connaît sous ce nom, ou plutôt sous ce surnom, un théoricien du XIIIe siècle dont le traité *De musica quadrata seu mensurata*, est, avec le *Speculum musicæ* de Jean de Muris, un de ceux qui jettent le plus de lumière sur le système musical et sur la notation noire proportionnelle au XIIIe siècle. La théorie est accompagnée de nombreux exemples de motets et de chansons françaises avec noms d'auteurs, qui rendent ce monument des plus précieux. Le traité d'Aristote se trouve en manuscrit à la Bibliothèque nationale (fonds latin, 1136), supp., petit in-4. Une autre copie était, suivant Fétis, à la Bibliothèque de l'université d'Oxford (fonds Bodléien, no 2265, 18 in-fol.). Mais le Dr Parker ne l'a pas trouvé (V. COUSSEMAKER, *Scriptores*, l. I, p. 17). Aristote a été d'abord imprimé dans les œuvres du vénérable Bède, mais cette attribution est invraisemblable, si l'on considère que l'apparition de la notation expliquée dans le traité *De musica quadrata* est de beaucoup postérieure à Bède le Vénérable, c.-à-d. au VIIe ou VIIIe siècle; c'est Bottee de Toulmon qui a le premier prouvé, d'après le texte de Jean de Muris, que ce traité était connu au moyen âge comme étant d'un nommé Aristote (*cujusdam Aristotelis*). — M. de Coussemaker a publié un texte, avec musique, du traité attribué au nommé Aristote dans le t. I, p. 251 des *Scriptores musicæ medii ævi. Nova series*. H. L.

BIBL.: DE COUSSEMAKER, *Histoire de l'harmonie au moyen âge*. — FETIS, *Histoire de la musique*. — Le même, *Biographie des musiciens*. — LAVOIX, *la Musique au siècle de saint Louis*. — *Bulletin archéologique*, t. II, 653-54.

ARISTOTELE DA SAN GALLO, architecte italien (V. SAN GALLO).

ARISTOTELIA. L'Héritier (*Stirp.*, II, p. 31, tab. 16) a établi sous ce nom un genre de plantes, qui a donné son nom à un groupe spécial, celui des Aristotéliées, mais que l'on range maintenant dans la famille des Tiliacées, tribu des Elæocarpées (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, IV, p. 201). On en connaît seulement quatre espèces, dont deux de la Nouvelle-Zélande, une de la Tasmanie et une du Chili. Cette dernière, qui a servi à établir le genre, est l'*A. maqui* L'Hér., que l'on cultive fréquemment, en Europe, dans les orangeries et qui supporte en pleine terre le climat du midi et de l'O. de la France. C'est un arbuste à rameaux glabres, garnis de feuilles opposées, ovales-aiguës, finement dentelées sur les bords et accompagnées de stipules caduques. Ses fleurs, de couleur blanche ou jaunâtre, sont disposées en cymes à l'aisselle des feuilles. Ses fruits sont de petites baies noires ou violettes, de la grosseur d'un pois, d'un goût sucré et acidule. Les Chiliens en retirent une sorte de vin. L'écorce et les feuilles, qui renferment beaucoup de tannin, sont préconisées comme fébrifuges. On les emploie également pour teindre les étoffes en noir. Ed. LEF.

ARISTOTILE (Alberti). Cet artiste, connu aussi sous le nom de *Ridolfo Fioravanti*, naquit à Bologne dans la première moitié du XVe siècle, et était à la fois un mécanicien des plus célèbres et un architecte dont la renommée se répandit en Hongrie et jusqu'en Russie, où il fut appelé par le grand-duc Jean III. Avant de quitter l'Italie, Aristotile avait, en 1455, transporté, à une distance de plus de dix mètres de l'endroit où il avait été primitivement fondé, le clocher de l'église Sainte-Marie-Majeure de Bologne et redressé, dans la ville de Cento, le clocher de l'église Saint-Blaise, qui présentait un hors d'à-plomb de cinq pieds. Après cette époque, le roi de Hongrie Ladislas V lui fit construire plusieurs églises et jeter un pont sur le Danube, travaux à la suite desquels Aristotile fut comblé d'honneurs par ce prince; mais, en 1475, Aristotile fut appelé à Moscou pour la construction de l'*église cathédrale de Saint-Michel* et du *couvent de Saint-Alexis* et l'on croit qu'il mourut dans cette ville. Charles LUCAS.

BIBL.: ST. TICOZZI, *Dizion. degli architetti*; Milan, 1831, t. I, in-8.

ARISTOTIME, tyran d'Elis au IIIe siècle av. J.-C.; malgré l'alliance des Macédoniens, il ne put se maintenir, et périt victime de sa cruauté (vers 270 av. J.-C.).

ARISTOXENE DE SÉLINONTE, poète comique grec de la fin du VIIe siècle av. J.-C., le premier représentant de la comédie sicilienne, précurseur d'Epicharme.

ARISTOXÈNE DE TARENTE, philosophe grec ou plutôt historien de la philosophie et chef de l'école musicale qui porte son nom (V. l'art. GRÈCE [musique]), né à Tarente, entre 356 et 352 avant l'ère chrétienne. Son père, Spintharus, qui avait connu Archytas, était l'ami de Socrate et d'Epaminondas; il donna lui-même à son fils la première instruction musicale et scientifique. Puis le jeune Aristoxène reçut tour à tour les leçons de Lamprus d'Erythrée et du pythagoricien Xénophile, disciple du physicien Philolaüs, qui avait été aussi le maître d'Archytas. Il passa de longues années dans l'école d'Aristote et c'est chez le Stagirite qu'il devint l'ami du philosophe Dicéarque. Il avait résidé quelque temps à Corinthe pendant que Denys le Jeune exerçait dans cette ville les fonctions de maître d'école. — A la mort d'Aristote (322), il aurait conçu, d'après le témoignage de Suidas, le plus vif dépit de n'avoir pas été choisi par le philosophe pour lui succéder, mais dans l'unique de ses écrits où il cite son maître, c'est pour louer sa méthode d'enseignement et l'opposer à celle de Platon, ce qui infirme singulièrement ce témoignage. A partir de ce moment nous n'avons plus aucune donnée, même approximative, sur les circonstances qui ont rempli sa vie. L'époque même de sa mort est restée inconnue. Le même Suidas prétend qu'il avait écrit 453 livres. Voici les titres de ceux de ses ouvrages dont la mention nous est parvenue. (Nous écrivons en caractères italiques les parties conservées).

ŒUVRES MUSICALES: 1° Sur la musique au moins 4 livres; 2° Sur l'enseignement de la musique; 3° *Eléments harmoniques*; 4° *Eléments rythmiques*; 5° Eléments de la théorie des intervalles; 6° Sur les tons (échelles de transposition); 7° Sur les métaboles (modulations?); 8° Sur les principes harmoniques; 9° Sur les flûtes et autres instruments; 10° Sur le percement des flûtes;

11° Sur la danse tragique; 12° Sur la mélopée; 13° Histoire de l'harmonique. Il est probable d'ailleurs que cette nomenclature comporte plus d'un double emploi.

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES ET SCIENTIFIQUES : 1° Règles d'éducation; 2° Lois politiques ou plutôt civiles; 3° Maximes pythagoriciennes; 4° Traité d'arithmétique.

ŒUVRES HISTORIQUES ET MÉLANGES : Vies des philosophes Pythagore, Socrate, Platon, Xénophile, Aristote et autres. Vies des Tragiques. Vies des Aulètes ou joueurs de flûtes. Vie de Téleste, poète dithyrambique. Mémoires historiques. Mélanges. Divers. Comparaisons. Mélanges de table. Epiméthies. Praxidamanties. De la plupart de ces écrits nous sont restés des fragments recueillis par G. L. Mahne et, en plus grand nombre, dans le t. II[e] des *Fragmenta historicorum græcorum*, publiés par Ch. Müller (collection grecque-latine de Firmin Didot). Aristoxène a été cité comme musicographe par plusieurs auteurs latins, notamment par Cicéron. Vitruve a donné un exposé de la musique des Grecs « d'après la doctrine d'Aristoxène » (*De architectura*, l. V, ch. IV). Les *Eléments harmoniques*, ou plutôt les textes divers réunis sous ce titre dans tous les manuscrits connus, ont été publiés pour la première fois par Jean Meursius avec les textes d'Alypius, *Introduction musicale*, et de Nicomaque, *Manuel d'Harmonique* (Lugduni Batavorum, 1616, pet. in-4), puis avec traduction latine, par Marc Meibom (*Antiquæ musicæ auctores septem.*, (ibid., 1652, 2 vol. pet. in-4), et enfin, avec traduction allemande, accompagnée d'un commentaire critique et exégétique par P. Marquard (Berlin, 1868, in-8). Dès 1562, Antoine Gegavin, de Grave, en avait donné une médiocre traduction latine, suivie de celle des *Harmoniques*, de Ptolémée, et du traité *Aristotelis de objectu auditus*, avec un fragment de Porphyre (Venetiis, V. Valgris, 1562, in-4). Villoteau, aidé de Nicolas-Louis Achaintre, les traduisit en français au commencement de ce siècle ainsi que les autres textes compris dans le *Corpus* de Meibom. Cette traduction conservée à la Bibliothèque du Conservatoire de musique a été critiquée avec une juste sévérité par Adrien de la Fage. L'auteur de la présente notice a traduit les *Eléments harmoniques* avec commentaire perpétuel d'après un texte revu sur vingt manuscrits (F. Didot, 1870, in-8). M. Rudolf Westphal a publié une nouvelle traduction allemande des *Eléments harmoniques* et des *Eléments rythmiques* accompagnée d'un riche et savant commentaire (*Aristoxenus von Tarent, Melik und rythmik des classischen Hellenenthums, Uebersetz und erläutet)* (Leipsig, Abel, 1883, in-8). Cette traduction doit être suivie d'une édition critique. — Les *Eléments rythmiques*, dont il ne reste qu'un fragment du second livre, ont été publiés d'abord par Jacques Morelli, bibliothécaire en chef de la Marcienne, à Venise (à la suite de *Aristidis oratio adversus Leptinem*, *Libanii declamatio pro Socrate;* Venise, 1785, in-8). En 1842 un philologue allemand, Julius Cæsar, a publié dans le *Rheinische Museum* un opuscule inédit du polygraphe byzantin Michel Psellus, *Prolégomènes de la science rythmique* reconnus pour être des fragments du premier, du second et du troisième livre de ce traité. La 2[e] édition des *Eléments rythmiques* est due à H. Feussner (Hanau, 1840, in-8), la 3[e], à Jean Barthels (Bonn, 1854, in-8). R. Westphal a reproduit ce texte une 4[e] fois avec l'opuscule de Psellus et d'autres fragments relatifs à la rythmique, en supplément du t. 1[er] de sa *Metrik der Grieches*, 2[e] édition (Leipzig, 1867). La doctrine rythmique d'Aristoxène tient une grande place dans les études consacrées à cette matière par M. Henri Weil (*Neue Jahrbücher, für philologie und pædagogik*, année 1855), par Lehrs et Brill et par M. Gevaert (*Histoire de la musique de l'antiquité*). M. Westphal a tenté la reconstitution des *Mélanges de table* d'Aristoxène, sans en reproduire le texte grec, mais en traduisant les fragments de cet ouvrage rapportés par Athénée, Thémistius, et surtout Plutarque (*Dialogue sur la musique*). C.-E. RUELLE.

BIBL. : G.-L. MAHNE, *Diatribe de Aristoxeno, philosopho peripatetico*, dans le *Thesaurus criticus novus*; Leipzig, 1802, t. I, in-8. — FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*, art. *Aristoxène*. — A. de LA FAGE, *Aristoxène et son école* (*Revue et gaz. musicale*, 5 avril, 10 et 17 mai 1857). — C.-E. RUELLE, *Etude sur Aristoxène et son école* (*Revue archéolog.* 1857). — CARL VON JAN, *Die Harmonik des Aristoxenos* (*Philologus*, t. XXXIX, pp. 300 et suiv.). — Bernhard BRILL, *Aristoxenus Rhythmische und metrische Messungen* (Leipzig, 1870). Voir aussi les diverses publications de R. Westphal sur la métrique et le rythmique grecs et le bel ouvrage, déjà cité, de M. Gevaert.

ARISTUS (*Aristus* Latr.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Carabiques et du groupe des Ditomides. Les *Aristus* ont le corps court, de couleur noire, et le prothorax en forme de croissant, avec ses angles antérieurs aigus, emboîtant la tête qui est grosse, large et arrondie. Les élytres ne sont pas soudés et les ailes membraneuses sont, le plus souvent, nulles ou atrophiées. Les *Aristus* habitent la région méditerranéenne et l'Asie occidentale. L'espèce type, *A. clypeatus* Ross. (*A. bucephalus* Oliv.), se rencontre dans l'Europe méridionale occidentale. D'après P. de la Brulerie (*Monogr. des Ditomides* dans *Abeille* de de Marseul, 1873, p. 20), « il remonte au N. jusqu'à Paris, où il est ordinairement très rare et ne se prend guère que dans les détritus des inondations; il paraît plus commun dans le bassin de la Loire et devient très abondant dans le midi de la France ainsi qu'en Espagne, en Italie, en Corse, en Sardaigne, en Sicile, dans les îles Baléares et sur le littoral africain correspondant ». Ed. LEF.

ARISTUS DE SALAMINE, dans l'île de Chypre, historien d'Alexandre le Grand; on ne sait pas au juste à quelle époque il vécut. Peut-être est-il identique avec le suivant.

ARISTUS D'ASCALON, philosophe de la nouvelle académie, qui enseigna au temps de Cicéron et compta M. Brutus parmi ses disciples.

ARISTYLL, astronome d'Alexandrie, florissait vers l'an 300 avant l'ère chrétienne. Il chercha à déterminer, par l'observation, la situation des étoiles fixes à la voûte céleste et recueillit, avec Timocharis ou à sa suite, un grand nombre de documents qui furent utilisés par Hipparque et servirent plus tard à Ptolémée pour établir sa théorie planétaire. Il paraît, enfin, avoir écrit des commentaires sur Aratus.

ARITE. I. MINÉRALOGIE. — Arséniure de nickel antimonifère trouvé dans les Basses-Pyrénées (V. NICKÉLINE).

II. ZOOLOGIE. — Nom donné dans les Charentes à l'*Epinoche aiguillonnée* (V. EPINOCHE).

ARITH. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Châtelard; 816 hab.

ARITHMÉTICO-GÉOMÉTRIQUE (Moyenne) (V. MOYENNE).

ARITHMÉTIQUE. I. MATHÉMATIQUES. — Ce nom fut donné, dans l'école de Pythagore, à la science des nombres, considérée comme distincte de la pratique du calcul ou de la *logistique*, comme l'appelèrent les Grecs. Ces deux branches, que nous confondons aujourd'hui, se développèrent isolément; l'arithmétique adopta l'appareil des démonstrations géométriques, comme on peut le voir dans les livres VII à IX des *Eléments* d'Euclide, qui comprennent l'ensemble des théorèmes préliminaires à ce que nous appelons la *théorie des nombres* et qui sont couronnés par la construction du *nombre parfait*, question qui appartient incontestablement à cette théorie. En joignant à ces livres d'Euclide les travaux concernant les progressions arithmétiques et que représente l'opuscule de Diophante sur les *nombres polygones*, on a le cadre de l'arithmétique scientifique des Grecs. Mais ce même cadre fut aussi développé sans démonstrations dans des manuels destinés aux étudiants en philosophie et dont le plus célèbre est l'*Introduction arithmétique* de Nicomaque, qui, traduite en latin par

Boèce, fut le fonds de l'enseignement de l'arithmétique au moyen âge où elle faisait partie avec la musique, la géométrie et l'astronomie, du *quadrivium* scientifique. Vers la fin du IIIe siècle de notre ère, Diophante composait enfin, sous le nom d'*Arithmétiques*, un recueil de problèmes numériques, où l'on trouve à la fois et les principes de l'algèbre élémentaire et des questions d'analyse indéterminée du second degré et au delà, qui appartiennent à la *théorie des nombres*. Ces divers problèmes avaient déjà été traités bien avant lui, mais étaient considérés comme du ressort de la *logistique*, en tant que celle-ci s'étendait à toutes les opérations du calcul. L'innovation que marque le titre adopté par Diophante n'eut pas d'ailleurs de suites immédiates, en raison de la décadence des études. Il ne nous reste aucun traité de logistique grecque et nous ne pouvons apprécier avec exactitude ni son développement, ni son caractère. D'abord négligée comme purement pratique, elle dut subir une profonde transformation, lors de l'invention du système alphabétique de numération écrite, lequel ne paraît pas antérieur au IIIe siècle avant notre ère et semble avoir été combiné à Alexandrie. A partir de ce moment, elle a sans doute été cultivée plus sérieusement, mais sans prendre le caractère apodictique qu'on trouve au moins dans les analyses de Diophante. Son cadre devait comprendre, mais probablement sans théorie aucune, l'enseignement de la numération, des quatre règles et de l'extraction des racines sur les entiers, le calcul des fractions, enfin la solution de problèmes types, plus ou moins compliqués, d'ailleurs généralement sous forme concrète et dont l'énoncé était souvent arrangé en historiettes. Un certain nombre de ces énoncés (généralement du premier degré à une inconnue) nous ont été conservés sous forme d'épigrammes, dans l'*Anthologie grecque*. C'est d'ailleurs la même forme concrète, toujours perpétuée dans l'enseignement primaire, qui se retrouve partout à l'origine aussi bien dans le manuel d'Ahmès (Papyrus de Rhind, édité par Eisenlohr) chez les Egyptiens que dans les ouvrages arithmétiques des Hindous. Il faut d'ailleurs remarquer que les calculs astronomiques, avec l'emploi de la numération sexagésimale, qui remonte aux Chaldéens, étaient enseignés spécialement en astronomie. Sur ces calculs chez les Grecs, nous possédons des renseignements relativement assez complets, quoiqu'une partie des textes y relatifs soit encore inédite et que les autres n'aient pas encore été l'objet de travaux suffisants de la part de la critique moderne. Les Arabes, disciples des Grecs pour les autres sciences, et qui gardèrent toujours le même système de numération en astronomie, adoptèrent au contraire, pour l'arithmétique ordinaire, le système de position qu'ils empruntèrent aux Hindous et qu'ils transmirent à l'Occident, sans avoir produit, sur la matière, des travaux réellement originaux, mais après avoir ébauché quelques essais de démonstrations théoriques d'après les modèles grecs. Dans l'Occident latin, des procédés particuliers de calcul, dont la véritable origine est encore inconnue, apparaissent vers le Xe siècle, liés à l'emploi de l'*abacus*, dont le nom devint synonyme de calcul. Après une lutte de près de deux siècles, ces procédés disparaissent devant ceux de l'*algorithme*, c.-à-d. du système de numération de position, enseigné d'après les traductions faites sur l'arabe de Mohammed al-Khârizmî. Au commencement du XIIIe siècle, le *Liber Abaci* de Léonard de Pise est un traité complet de calcul, embrassant la solution de problèmes numériques de tout genre, premier et second degré, analyse indéterminée de Diophante.

Ce n'est guère qu'à la Renaissance que le nom d'arithmétique commença à s'étendre à la pratique aussi bien qu'à la théorie. L'*Arithmetica integra* de Stifel ne dépasse pas d'ailleurs le cadre antérieurement tracé, sauf par l'addition des carrés magiques, invention probablement hindoue, qui fut cultivée par les Arabes, et aussi par les Byzantins (Manuel Moschopoulos). Mais ce cadre comprenait en fait, pour la pratique, toute l'algèbre d'alors; celle-ci ne commença à s'isoler qu'après les travaux décisifs de Viète, qui essaya d'ailleurs vainement de lui appliquer le nom ancien de *logistique*. La séparation reste encore assez indécise pendant tout le XVIIe siècle, comme en témoignent les titres d'*Arithmétique des infinis*, de Wallis, d'*Arithmétique universelle*, de Newton. Le même siècle voit, d'une part, se compléter les programmes de l'arithmétique moderne par l'invention des logarithmes, d'un autre côté, s'ouvrir, à la suite des travaux de Fermat sur Diophante, un nouveau champ, qui lui fut enlevé, au XVIIIe siècle, par la constitution de la *Théorie des nombres*. Actuellement, le nom d'arithmétique est réservé aux matières d'un enseignement élémentaire, dont il est aussi facile de se rendre compte par un programme officiel qu'il serait impossible d'en préciser le caractère véritable et d'en circonscrire l'étendue d'après des principes rationnels. Moitié théorique, moitié pratique, elle comprend en fait l'ensemble des connaissances relatives aux nombres et au calcul que l'on considère comme devant être exigées dans l'éducation libérale; mais elle ressemble plutôt, sauf son caractère apodictique, à la logistique des Grecs qu'à leur arithmétique. Il n'y a plus à attendre de nouvelles découvertes dans son domaine propre, et les progrès ne peuvent concerner que l'exposition; mais ces progrès mêmes sont entravés par les besoins pratiques de l'enseignement primaire et par le préjugé, difficile à combattre, que l'arithmétique des écoles primaires doit être la même que celle de l'enseignement secondaire, où il y aurait cependant à satisfaire à des besoins tout autres, si l'on se préoccupait surtout, comme il le faudrait, de donner aux élèves les habitudes d'esprit propres à leur faciliter l'accès des études théoriques plus élevées.

Il est évident que l'enseignement pratique du calcul doit précéder toute théorie ; c'est un outil que l'enfant peut acquérir et qu'il est bon qu'il possède avant d'être réellement capable de faire un raisonnement mathématique abstrait. On continuera de même toujours à l'exercer à l'application de ces règles, si nombreuses au moyen âge, et portant alors les noms les plus singuliers, maintenant réduites au strict minimum, mais dont il est toujours essentiel, dans la vie usuelle, de pouvoir se servir machinalement. L'usage des logarithmes est tellement avantageux qu'on peut même le lui enseigner, en ne lui donnant qu'une notion incomplète des raisons de cet usage. Il n'en est pas moins clair que tout ce qui en arithmétique est théorie, doit, au point de vue rationnel, se traiter avec les procédés que l'on considère comme propres à l'algèbre et qu'il n'y a aucune distinction tranchée entre cette dernière science et l'arithmétique, en tant du moins qu'il s'agit du nombre en général, abstraction faite de telle forme particulière. Veut-on considérer les nombres entiers comme formant le domaine propre et exclusif de l'arithmétique et revenir ainsi à la conception des Grecs ? On peut en effet constituer ainsi une science qui paraît bien déterminée au premier abord ; mais cette science, c'est-à-dire la théorie des nombres augmentée des théorèmes préliminaires, ne sera plus un ensemble de connaissances dérivant de principes primordiaux et indépendants. Ce sera une branche dépendant d'une mathématique générale, de la science de la quantité abstraite et des moyens de la représenter et de la traiter, science dont l'algèbre sera une autre branche, également détachée du tronc commun. D'un autre côté, les relations singulières, découvertes dans notre siècle entre les parties les plus élevées de la théorie des nombres et celles de la théorie des fonctions, prouvent que la démarcation entre l'arithmétique théorique et l'algèbre s'efface aux degrés supérieurs comme aux inférieurs. C'est que l'objet de la mathématique abstraite est un, en fait, et que les divisions auxquelles on le soumet ont nécessairement un caractère artificiel. Autant elle est essentiellement distincte de la mathématique figurée dans la géométrie, autant elle se prête mal, dans son domaine propre, à des subdivisions rationnelles. Celles que la tradition impose n'ont qu'une

valeur pratique et relative aux conditions actuelles de l'enseignement. On trouvera d'ailleurs au mot MATHÉMATIQUES l'exposé des divisions de cet ordre de sciences, des raisons qui les ont fait admettre et en particulier des distinctions établies par Aug. Comte entre le domaine de l'algèbre et celui de l'arithmétique. Paul TANNERY.

II. POLITIQUE (V. STATISTIQUE).

III. ARCHÉOLOGIE. — L'un des sept arts libéraux, suivant la division des sciences au moyen âge. Ceux-ci ont été rarement figurés par la peinture ou par la sculpture sur les monuments de cette époque et parmi eux l'arithmétique est le plus souvent personnifiée par une femme reconnaissable par divers attributs. Ainsi dans une curieuse miniature de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Landsberg, manuscrit détruit lors du bombardement de Strasbourg, en 1870, on voyait l'arithmétique tenant une verge demi-circulaire où étaient enfilés des grains ou olives, sorte de machine à compter (XII[e] siècle). Au portail de la cathédrale de Chartres (XIII[e] siècle), elle est représentée tenant dans sa main droite un dragon, dans sa gauche un sceptre, Gerbert écrit sous sa dictée. A un portail de la cathédrale de Reims (XIII[e] siècle), elle calcule dans ses mains. Sur un vitrail de l'église de Conches (Eure), elle porte un étendard sur lequel sont écrits les nombres 1 à 11 (1553). Enfin, sur un chapiteau du palais ducal de Venise (XIV[e] siècle), c'est Pythagore lui-même qui personnifie l'arithmétique. G. DURAND.

ARITHMÉTOGRAPHE. Machine à calculer inventée en 1860 par Dubois, analogue à la règle à calculs (V. ARITHMOMÈTRE).

ARITHMOGRAPHIE. Nom sous lequel Ampère désignait la partie de l'arithmétique qui a pour but de simplifier les expressions composées de nombres et de signes.

ARITHMOLOGIE. Ce mot est employé pour désigner l'arithmétique supérieure, aussi appelée Théorie des nombres.

ARITHMOMANCIE (V. DIVINATION).

ARITHMOMÈTRE. HISTORIQUE. — Il semble difficile d'effectuer mécaniquement des opérations que nous considérons comme un travail intelligent et qui procèdent du raisonnement et de la mémoire. Les relations des organes des machines et le mouvement que fait chacun d'eux résultent pourtant du calcul, et il est possible, par réciprocité, d'obtenir les résultats des calculs au moyen de combinaisons mécaniques convenables. Il suffit pour cela que les mouvements étant réglés d'après l'opération qu'il faut faire, l'appareil en tienne note. L'indication finale des mouvements réalisés, exprimée par des chiffres gravés sur des pièces de la machine donnera le résultat demandé. L'emploi des machines à calculer soulage l'attention et la mémoire, et assure l'exactitude des résultats, quoique les opérations soient effectuées plus rapidement. On peut au moyen des compteurs évaluer des grandeurs qu'il est difficile et parfois impossible d'apprécier directement. — De tout temps on a cherché les moyens de faciliter l'opération des longs calculs et d'en vérifier l'exactitude. L'abacus des Romains et les cadrans à calcul des Chinois dont les Russes modernes font encore usage furent imaginés pour faciliter les calculs de tête. Plus tard on imagina les logarithmes pour simplifier les opérations et remplacer la multiplication et la division par l'addition et la soustraction. En même temps on chercha à construire des machines à calculer qui n'exigeassent de la part de l'homme d'autre connaissance que la lecture des chiffres. Ces machines doivent être nommées *automates* (V. ce mot), pour les distinguer d'autres machines qui exigent plus de savoir de la part de celui qui s'en sert et qui sont destinées à abréger les calculs tout en laissant une part de travail à l'intelligence de l'homme. — Les instruments à calcul se divisent en deux séries. La *première série* comprend les instruments qui abrègent ou facilitent les calculs, mais qui exigent une certaine application de l'esprit et l'emploi de l'intelligence humaine. La *seconde série* comprend les instruments qui opèrent sans l'emploi de l'intelligence de l'homme et que l'on désigne par le nom de machines *automates*. En 1624, *Edmond Gunther* eut l'heureuse idée de transporter les logarithmes sur une échelle linéaire, au moyen de laquelle on pouvait, par une seule ouverture de compas, obtenir le résultat d'une multiplication ou d'une division. En 1668, *Gaspard Schott* fut le premier qui colla les bâtons de *Néper* sur plusieurs cylindres oblongs et mobiles au bout de leur axe et qui les enferma dans une boite. L'invention de *Schott* est une modification de la *rabdologie* de *Néper* (V. *Organum mathemathicum a F. Gasparo Schotto e societate Jesu;* Herbipoli 1668) et aussi (*Nova cistula pro tabulis neperianis facitisque ac jucundus ejusdem usus*). En 1673, *Grillet* soumit au jugement du public parisien un nouvel instrument à calcul (V. *Curiosités mathématiques du sieur Grillet*, horlogeur du roy.). On trouve bien dans cette brochure la description de l'extérieur de la machine, mais elle laisse le lecteur dans une ignorance complète relativement à sa construction intérieure.

D'après le *Journal des sçavants*, année 1678, *Grilles* avait mis les lames de la table de *Pythagore* sur de petits cylindres qui remplissaient le même office que les bâtons de *Néper*. — En 1678, *Petit* exécuta un petit cylindre arithmétique connu sous le nom de *tambour de Petit*, autour duquel il plaça des lames de carton portant les tables de *Pythagore*, lames qu'il faisait glisser sur le cylindre parallèlement à l'axe au moyen d'un bouton que chacune d'elles portait. Cette machine n'était donc, à proprement parler, autre chose que les bâtons de la *rabdologie* de *Néper*, mais autrement disposés (V. le *Journal des sçavants*, année 1678). En 1696, *Biler* donna à la règle à calculer de *Gunther* une forme semi-circulaire et l'appela *instrumentum mathematicum universale*. En 1727, *Leopold* donna au tambour de *Petit* une forme décagonale au lieu de la forme cylindrique que le premier auteur lui avait donnée (V. *Theatrum arithmetico geometricum*, année 1727). En 1728, *Michael Fortius*, dans son introduction à l'*Arithmétique allemande*, décrit une *mensula pythagorica* qui n'est autre chose qu'une nouvelle application de la *rabdologie*, son instrument étant composé de cercles concentriques mobiles. En 1731, M. *de Méan* disposa la table de Pythagore de manière à la faire servir à plusieurs calculs. En 1750, *Leadbetter* donne la description de l'échelle à coulisse, invention qui depuis a été attribuée et à tort à M. *Jones*. En 1789, M. *Prahl* soumit au public un instrument qu'il appela *arithmetica portatilis* et qui n'est autre chose que la *mensula Fortius;* seulement les cercles mobiles sont beaucoup plus grands et portent les chiffres de 1 à 100, de sorte que, au moyen de cet instrument, on peut additionner et soustraire jusqu'au nombre 100. En 1790, M. *Gruson* présenta une machine consistant en un disque de carton avec un index au milieu et qui n'est dès lors qu'une imitation de la *mensula Fortius*. En 1797, *Jordans* publia une brochure sous le titre suivant : *Description de plusieurs machines à calcul inventées par Jordans*. En 1798, *Gattey* modifia la règle de *Gunther* en lui donnant une forme circulaire. En 1828, M. *Lagrons* présenta une machine à additionner composée de plusieurs cercles concentriques. En 1834, M. *Nuisement* inventa deux instruments à calcul ; l'un repose sur le principe de la balance et l'autre sur celui des triangles semblables. En 1839, M. *Bardach*, de Vienne (Autriche), mit en vente deux tables à calculer dont l'une n'est qu'une modification de l'*abacus* de *Perrault*, pour l'addition et la soustraction, et dont l'autre n'est encore qu'une modification du *Multiplicationis* de *Néper*. En 1839, M. *Léon Lalanne* présenta à l'Académie des sciences une balance arithmétique et un instrument pour faciliter les calculs qu'il désigna sous le nom d'*arithmoplanimètre*. — *Additionneur de Roth*. L'arithmomètre proprement dit peut se classer parmi les machines automates. L'additionneur de *Roth* est fondé sur le

même principe que celui que Pascal a donné en 1642. Mais les roues ne se conduisent pas de la même manière dans les deux machines.

L'instrument renfermé dans une boite oblongue en acajou se compose d'une platine supérieure en cuivre A percée de rainures ou fentes curvilignes B correspondant aux roues, et de fenêtres C sous lesquelles on amène les chiffres. Les diverses pièces du mécanisme sont montées sur la platine inférieure D. Ces deux platines qui forment la cage de l'instrument sont séparées par des piliers. Les roues E sont au nombre de huit. Plaçons le n° 9 de chacune des premières roues sous le guichet qui lui correspond et le n° 0 de la dernière et huitième roue sous son guichet. Si nous faisons tourner la première roue d'un cran nous ajouterons une unité au chiffre 9 et nous aurons une dizaine. Cette dizaine devra repasser sur la seconde roue et s'ajouter aux 9 dizaines qu'elle marque et ainsi de suite ; de sorte que les huit roues devront, au lieu du nombre 099,999,999 qui avait été primitivement écrit, montrer le nombre 10,000,000 qui provient de l'addition d'une unité. Or, cette transmission de l'unité de la première roue à la dernière peut s'opérer de deux manières différentes en supposant que les huit roues marchent ensemble comme huit roues dentées formant engrenage ou que chaque roue marche seulement au moment où celle qui la précède aura accompli son mouvement. On conçoit sans peine que, dans le premier cas, il faudra appliquer à la première roue une force d'autant plus grande, pour la faire tourner d'un cran, que le nombre des roues sera plus considérable, et que, dans le second cas au contraire, la force à employer sera toujours la même quel que soit le nombre des roues. Le mécanisme employé par *Pascal* fonctionne comme dans le premier cas, tandis que le mécanisme engagé par *Roth* se trouve être dans le second cas. Son mécanisme est tel qu'il ne peut se déranger. Les roues ne peuvent être faussées, une roue ne peut faire *volant*, ce qui arrive souvent dans la machine de *Pascal;* on dit qu'une roue fait *volant* dans ces sortes de machines, lorsque, mue par une force considérable, elle tourne sans agir sur la roue suivante. Ainsi par exemple, si la dizaine de la première roue ne passe pas sur la seconde roue, on dit que la première roue a fait *volant*. Après des essais nombreux fondés sur le principe de la *transmission simultanée*, Roth imagina le mécanisme suivant fondé sur le principe de la *transmission successive*. Des roues portant chacune vingt dents également espacées sont montées horizontalement sur des axes ou des broches verticales et fixées en ligne droite ou circulaire sur une platine. Sur le dessus de chaque roue, on a gravé deux fois et à la suite la série des nombres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, de manière à ce que chaque chiffre corresponde à une dent de la roue, chaque couple de chiffres 2 et 2, 3 et 3, etc. se trouvant, dès lors et respectivement, situés aux extrémités d'un même diamètre de la roue. Chaque roue est munie d'un ressort sautoir qui fait office de cliquet. On a fixé sous chaque roue, et faisant corps avec elle, une double came de forme excentrique ; le point de l'excentrique le plus rapproché du centre de la roue correspond au chiffre zéro, et le point le plus éloigné, ou l'extrémité de l'excentrique, correspond au chiffre 9. Dans l'intervalle qui existe entre deux roues consécutives se trouve une détente montée sur une broche perpendiculaire au corps de platine et munie d'un ressort. Cette détente de forme rectangulaire porte à son extrémité droite un petit rouleau et à son extrémité gauche un petit cliquet. Lorsque la roue dentée se trouve à zéro, la détente étant pressée par son ressort, son extrémité, munie du rouleau, se trouve au point de la came le plus rapproché du centre. Au fur et à mesure que l'on fait marcher la roue dentée, la détente glisse à l'aide du rouleau sur la came et arrive enfin au point le plus éloigné du centre et qui correspond au chiffre 9 marqué sur le cadran. Si à cet instant on fait marcher la roue d'une unité, la détente cesse d'être écartée du centre par la came, puisqu'aussitôt elle cesse d'être en prise et échappe à l'excentrique, et, pressée par son ressort, elle vient reprendre sa position initiale, celle où elle se trouvait placée avant le mouvement et vis-à-vis le chiffre zéro de la seconde série marquée sur la roue dentée, et, en retombant, elle fait marcher la roue suivante d'une division ou d'une unité. Le petit cliquet placé à l'autre extrémité de la détente est destiné à laisser passer la deuxième roue lorsqu'elle vient à tourner et à empêcher que la première roue ne soit dérangée de la position qu'elle a prise après avoir tourné sur son axe ou broche. — Pour employer l'additionneur de Roth, on additionne toutes les unités en se servant de la première roue de droite, puis toutes les dizaines avec la seconde roue, puis les centaines avec la troisième roue et ainsi de suite en marchant de droite à gauche. Mais lorsque la somme est écrite, pour faire une seconde opération, il faut effacer les chiffres écrits, et pour cela on fait tourner chaque roue sur son axe pour la ramener à zéro, en commençant par la première de gauche et marchant vers la droite.

Arithmomètre Thomas. L'invention de cette machine remonte à 1818 et fut brevetée en 1820. Les expositions de 1823, 1849, 1851 et suivantes, ont montré successivement la machine à calculer de M. Thomas toujours améliorée et toujours simplifiée. Aujourd'hui cette œuvre remarquable est arrivée au dernier degré de perfection. L'*arithmomètre* est devenu une machine au moyen de laquelle les personnes les moins familiarisées avec les chiffres peuvent faire toutes les règles de l'arithmétique, de même que les hommes de science peuvent résoudre en quelques instants les problèmes les plus compliqués. Simple et solide, cette machine offre l'avantage d'éviter toute fatigue dans les calculs. L'arithmomètre a subi dans ces derniers temps d'importantes simplifications, qui ont rendu la machine aussi parfaite que possible. Avec cet instrument, on multiplie 8 chiffres par 8 chiffres en 18 secondes ; on divise 16 chiffres par 8 chiffres en 24 secondes, et l'extraction d'une racine carrée de 16 chiffres avec la preuve se fait en moins d'une minute et demie. Une demi-heure suffit pour faire, sans aucune fatigue et avec une exactitude mécanique, le travail d'une longue journée ; on comprend alors quelles économies de temps et d'argent résultent de son emploi. — Imaginons une boîte d'environ 0m200 de large sur 0m400 de long (fig 1). A la partie supérieure se trouve une tablette de cuivre percée horizontalement de dix ou douze petits trous ronds $D_1 \ldots D_{12}$, dans chacun desquels tournent, sous la pression du doigt, les dix chiffres depuis 1 jusqu'à 0. C'est le *produit*. Pour multiplier un nombre, une échelle contenant également les dix chiffres primitifs est placée à la droite de la machine et en son milieu monte et descend un bouton de cuivre dans une rainure perpendiculaire. C'est le *multiplicande*. — Pour faire l'opération, on arrête successivement le bouton de cuivre du multiplicande à chacun des chiffres dont il se compose, et chaque fois, on tourne une petite manivelle M, le *multiplicateur* placé à la base de la machine (fig. 1, 2, 3). Tant que cette manivelle tourne, les chiffres changent au produit ; chaque fois qu'elle s'arrête, chaque produit partiel est trouvé, et la dernière relation présente le total au sommet de l'appareil. En un mot chaque tour de manivelle reproduit la somme du multiplicande. Ajoutons que les retenues et les reports s'opèrent d'eux-mêmes avec une rapidité tellement merveilleuse que des millions sont multipliés en quelques instants. La machine se charge, avec la même promptitude, de faire la preuve des opérations terminées, et, pour cela faire, il suffit de tourner la clef à la division et l'opération se fait en sens inverse. Il va sans dire que de ce même côté on peut diviser tous les nombres et de même avec autant de facilité et d'exactitude on peut obtenir encore la racine carrée d'un nombre quelconque. Nous donnerons les parties essentielles de la machine représentées par les figures (1, 2, 3). La boîte est ouverte et laisse apercevoir la platine supérieure de la machine ; le couvercle est coupé en partie : 1. Platine fixe en

laiton recouvrant les rouages des organes de la machine dits organes de la reproduction et organes de reports des retenues. — II. Glace dépolie recouvrant une petite boîte ménagée dans une partie laissée libre par le mécanisme et sur laquelle on peut inscrire les résultats obtenus ou les formules des opérations à effectuer. — III. Platine mobile en laiton, recouvrant les compteurs de la machine. Cette platine peut se soulever en tournant autour d'un axe longitudinal placé sous sa face inférieure près du bord extérieur, elle peut alors être déplacée vers la droite en glissant le long de cet axe. — M, manivelle motrice dont la poignée se rabat latéralement, quand on ne se sert pas de la machine, afin de permettre la fermeture de la boîte. Elle porte sous sa face inférieure un petit tenon formant plan

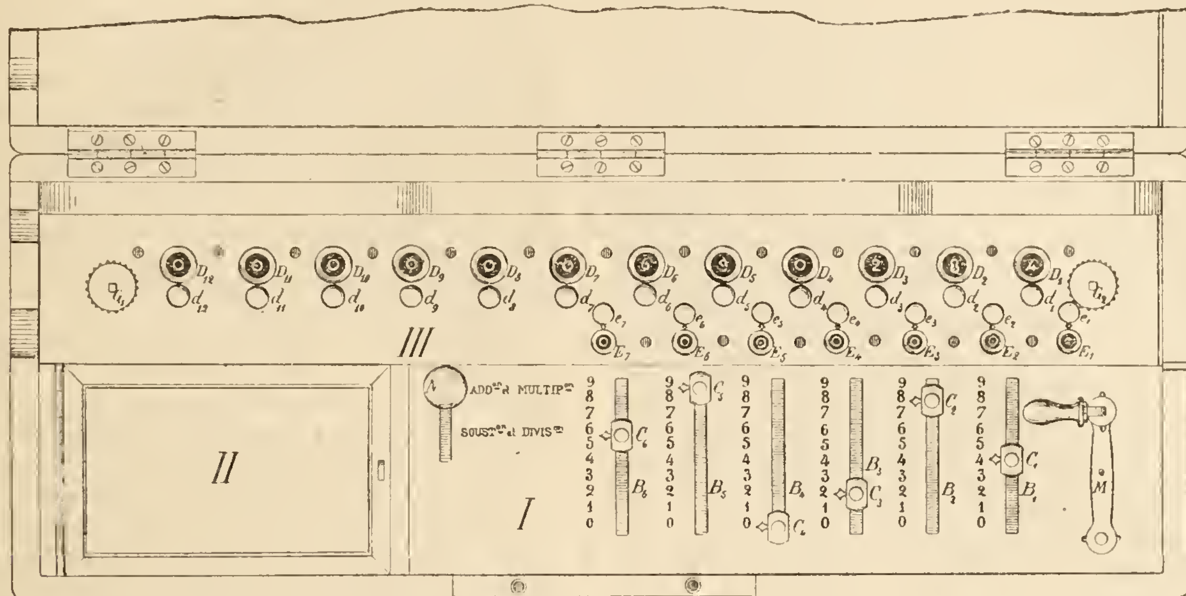


Fig. 1.

incliné, qui vient rencontrer un tenon semblable lorsqu'elle est dans la position à partir de laquelle se comptent les tours. — Elle est montée sur son axe avec un certain jeu

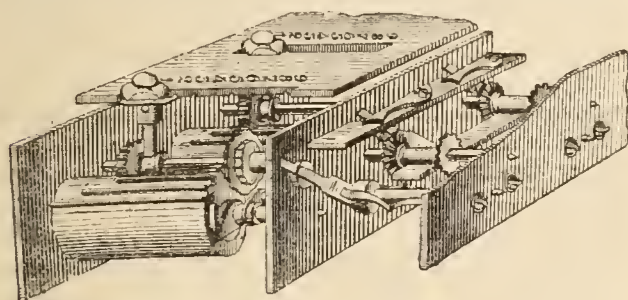


Fig. 2. — Arithmomètre vu en perspective.

de façon à pouvoir se soulever légèrement pour franchir l'obstacle que forme la rencontre des deux plans inclinés; la résistance que l'on sent à ce moment donne le moyen de compter facilement le nombre de tours effectués, et permet de la ramener sans hésitation à sa position de repos. B_1 B_2... B_6 sont des rainures graduées servant à inscrire les chiffres des nombres sur lesquels on opère. — C_1, C_2... C_6, boutons mobiles à index coulissant dans ces rainures et que l'on amène en regard des chiffres à marquer. — D_1, D_2... D_6, grandes lucarnes dites lucarnes des produits, dans lesquelles on lit les sommes et les produits et où l'on inscrit les dividendes. — E_1, E_2... E_6, E_7, petites lucarnes, dites lucarnes de quotients, dans lesquelles s'inscrivent les nombres de tours faits par la manivelle motrice et où se lisent par suite les multiplicateurs, les quotients et les racines. Près de chacune de ces lucarnes grandes ou petites, est percé un petit trou qui peut recevoir une petite cheville en ivoire destinée à marquer la place de la virgule quand on opère sur des nombres décimaux. — d_1, d_2... d_{12}, boutons permettant de faire tourner à la main les cadrans dont les chiffres apparaissent dans les grandes lucarnes. e_1, e_2, e_7, petits boutons permettant de faire tourner

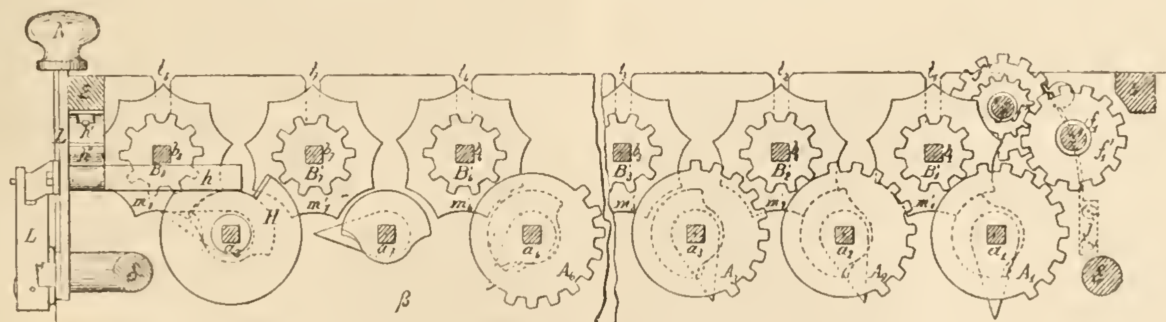


Fig. 3.

de même les cadrans dont les chiffres apparaissent dans les petites lucarnes. — N, bouton d'embrayage mobile dans une rainure, et qui sert à disposer la machine pour les opérations additives ou soustractives, suivant qu'on le pousse à l'une ou à l'autre des extrémités de la rainure en regard de l'inscription correspondante. — G_1, bouton moleté, placé à la gauche de la platine mobile, dit effaceur des produits, et servant à ramener au zéro tous les cadrans des grandes lucarnes quand on fait tourner à la main en sens inverse du mouvement des aiguilles d'une montre. — G_2, bouton moleté semblable, placé à la droite de la platine mobile et dit effaceur des quotients. Il sert à ramener au zéro tous les cadrans des petites lucarnes quand on le fait également tourner à la main, mais dans

le sens du mouvement des aiguilles d'une montre. Nous n'entrerons pas dans le détail du mécanisme intérieur de la machine, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, mais nous indiquerons d'une façon générale la manière de s'en servir. Nous avons vu que la machine se composait de trois parties principales. Une première partie formée d'une platine extérieure en cuivre, portant des rainures graduées, qui correspondent aux unités de divers rangs des nombres à inscrire sur la machine et dans lesquelles, à l'aide de boutons à index que l'on déplace à la main, on inscrit les chiffres successifs dont sont formés les nombres sur lesquels on doit opérer, nombres à additionner ou à soustraire, multiplicandes ou diviseurs suivant l'opération à effectuer. — Une seconde partie formée de rouages intérieurs, constituant l'organe fondamental, et la partie caractéristique de la machine. Ces rouages permettent de reproduire dans une autre partie de la machine les nombres inscrits comme il vient d'être dit, et cela par un simple mouvement de rotation imprimé à une petite manivelle motrice. Cette partie est d'ailleurs disposée de telle façon que chaque nombre se reproduit successivement autant de fois que l'on fait de tours successifs à la manivelle. — Une troisième partie, enfin, portée par une platine mobile, est munie d'un grand compteur destiné à enregistrer les nombres successifs, reproduits par la machine, et d'un petit compteur chargé de noter le nombre des tours de la manivelle.

Les chiffres de ces compteurs, avons-nous vu, apparaissent dans deux séries différentes de lucarnes. Les unes sont dites lucarnes des produits ou grandes lucarnes, on y lit les sommes, les différences et les produits, ainsi que les restes des divisions ; les autres sont dites lucarnes des quotients, on y trouve inscrits comme vérification les multiplicateurs dont on a fait usage, et on y lit les quotients et les racines. — Les grandes lucarnes sont en nombre double de celui des rainures graduées, pour permettre d'enregistrer tous les chiffres des produits que peuvent donner les nombres susceptibles d'être inscrits sur la première partie de la machine, quand on les multiplie par des nombres ayant eux-mêmes autant de chiffres. Par un mouvement de glissement latéral, la platine qui porte ces lucarnes peut être amenée par crans successifs vers la gauche ou vers la droite, ce qui correspond au déplacement de la virgule dans les opérations usuelles et par suite équivaut à une multiplication ou à une division par 10, 100, 1,000, etc..., du nombre inscrit dans les lucarnes. — Le grand compteur est disposé de façon à totaliser automatiquement les nombres successifs que la machine lui donne à enregistrer, et un débrayage mû par un levier permet d'en changer la marche, de telle sorte que les nombres successifs enregistrés se retranchent alors des nombres déjà inscrits dans les lucarnes, au lieu de s'y ajouter. La première position du levier d'embrayage sert pour l'addition et la multiplication ; la seconde est employée pour la soustraction, la division et les extractions des racines. L'organe caractéristique de l'arithmomètre, celui qui sert à reproduire les nombres inscrits sur la machine autant de fois que l'on effectue de tours de la manivelle motrice, est formé de cylindres parallèles en nombre égal à celui des ordres de chiffre à reproduire, et qui, mis en communication chacun par des pignons d'angle avec un arbre de couche commandé par la manivelle motrice, effectuent tous un tour entier sur eux-mêmes lorsque la manivelle fait elle-même un tour. — Pour que le grand compteur ajoute les nombres qui lui sont transmis à ceux qu'il a déjà enregistrés, il faut qu'il jouisse de la propriété de transporter d'un cadran quelconque sur le suivant les unités d'ordre supérieur lorsque l'on donne à enregistrer au premier de ces cadrans un nombre d'unités dont le total dépasse 10. — C'est le rôle d'une partie essentielle d'une machine que l'on appelle le mécanisme de report des retenues. Ce mécanisme a été la partie la plus difficile à réaliser dans des conditions de fonctionnement simple et assuré. Il fonctionne pendant la deuxième partie du tour du cylindre, partie pendant laquelle les roues dentées se trouvent en regard de la portion lisse de la surface de ce cylindre et par suite ne reçoivent aucun mouvement. La mise en marche du mécanisme de retenues est provoquée pour chaque rangée de chiffres par l'action d'une came placée sous chacun des cadrans mobiles des grandes lucarnes. Lorsque l'intervalle compris entre les chiffres 9 et 0 passe sous sa lucarne, cette came vient rencontrer un levier qui, par un renvoi de mouvement convenable, met en prise une roue dentée, montée sur l'axe qui commande le cadran suivant, avec une grande dent spéciale qui est elle-même montée sur un canon mobile sur l'axe du cylindre cannelé conjugué ; cette dent est placée d'ailleurs dans la position angulaire qui correspond aux 10/20 de la circonférence de ce cylindre. La dent est ensuite ramenée à sa place primitive par suite de la forme héliçoïdale venant, dans la suite du mouvement du cylindre, rencontrer un petit buttoir fixe, en forme de plan incliné, qui la repousse.

Le mécanisme est enfin disposé sur les cylindres successifs, de telle sorte que les retenues à porter s'inscrivent successivement et non simultanément de la droite à la gauche, à chaque vingtième de tour que font les cylindres cannelés. — On obtient simplement ce résultat par le montage même des cylindres, dont chacun est en retard d'un vingtième de tour sur le précédent, dans son mouvement de rotation. Grâce à cette disposition, si tous les cadrans sont placés sur le chiffre 9, et que l'on vienne à ajouter au nombre ainsi formé une seule unité, en marquant dans la rainure de droite le nombre 1, et donnant un seul tour de manivelle, on voit successivement apparaître des zéros dans les lucarnes, en allant de la droite à la gauche. Cette opération, qui constitue une des épreuves les plus sévères auxquelles puisse être soumise la machine, s'effectue sans qu'il soit nécessaire de développer à chaque instant du mouvement un effort plus considérable que pour opérer le report d'une seule retenue. Il en eût été autrement si l'on eût voulu faire marquer toutes les retenues simultanément ; on sait que c'est là l'écueil qu'avait rencontré Pascal dans la construction de sa machine arithmétique. La marche de la machine est maintenant facile à comprendre dans chaque cas particulier. Pour l'addition, on écrit le premier nombre dans les rainures, on fait un tour de manivelle, le nombre se reproduit sur le compteur. On déplace les boutons des rainures pour écrire le second nombre à additionner ; on fait un nouveau tour de manivelle, et ce second nombre se reproduit sur le compteur en s'ajoutant automatiquement à celui qui y figurait déjà, de sorte que l'on obtient le total des deux nombres inscrits. On écrit un troisième nombre, on fait encore un tour de manivelle, on a le total des trois et ainsi de suite. En même temps le petit compteur inscrit le nombre de tours de manivelle, c.-à-d. le nombre même des additions successives effectuées, et, par conséquent, il rend impossible l'omission accidentelle d'un des nombres sur lesquels on opère. — *Preuve de l'addition.* Si l'on veut la preuve de l'addition ainsi faite, on pousse le levier d'embrayage à la position *soustraction ;* on laisse figurer sur la platine le dernier nombre inscrit, et l'on fait un tour de manivelle ; on retrouve sur le compteur le total de tous les nombres, moins les deux derniers. En continuant ainsi on finit par retrouver zéro partout sur le compteur, quand on a retranché successivement du total tous les nombres sur lesquels porte l'opération. — *Soustraction.* Ce qui vient d'être dit de la preuve de l'addition indique suffisamment comment on fait la soustraction avec la machine : il y a seulement à remarquer que, pour faciliter les opérations, on a réservé le moyen d'inscrire directement les nombres sur le compteur.

Multiplication. Pour les multiplications, la supériorité de la machine devient considérable à tous les points de vue. Pour multiplier un nombre, comportant jusqu'à huit

et même dix chiffres par un nombre d'un seul chiffre, il suffit d'écrire le multiplicande sur la platine à l'aide des boutons mobiles, puis de tourner rapidement la manivelle en comptant mentalement le nombre des tours. — Lorsqu'on a fait un nombre de tours égal à celui des unités contenues dans le chiffre multiplicateur, le produit exact se trouve inscrit dans les lucarnes du grand compteur. En même temps, dans les lucarnes du petit compteur, on trouve enregistré le nombre de tours qu'a faits la manivelle, et l'on est ainsi prévenu dans le cas où l'on aurait fait exécuter à cette manivelle un nombre de tours trop grand ou trop petit. — Pour multiplier le même nombre par un nombre composé de plusieurs chiffres, on pourrait évidemment tourner la manivelle autant de fois qu'il y a d'unités dans le multiplicateur, mais l'opération deviendrait fort longue et rapidement impraticable dans la plupart des cas. Mais voici comment on opère. Veut-on par exemple multiplier un nombre par 325 ? Après avoir inscrit le multiplicande sur la platine, on tourne cinq fois la manivelle. Puis, à l'aide de la main gauche, placée sur le bouton de la platine du compteur, on fait avancer cette platine d'un cran vers la droite en la soulevant légèrement et la laissant tomber dans la première des encoches préparées à cet effet. On assure ainsi la multiplication par dix des nombres que la machine enregistrera ultérieurement ; de la main droite qui n'a pas bougé, on tourne la manivelle deux fois, et l'on a déjà le produit par 25 ; de la main gauche on fait avancer d'un nouveau cran la platine du compteur, ce qui multiplie par 100 les produits qui vont être écrits ; on tourne enfin trois fois la manivelle et l'on a ainsi le produit par 325 ; en même temps ce nombre 325 se trouve inscrit dans les lucarnes du petit compteur. Il faut remarquer que le grand compteur additionne tous les nombres que la machine lui donne à enregistrer et dans quelque ordre qu'on les lui présente ; il en résulte que dans la multiplication on peut opérer dans n'importe quel ordre et prendre la multiplication, soit par la droite, soit par la gauche, soit même en commençant par un chiffre quelconque. Il en résulte aussi que, si une erreur a été commise dans l'opération, si par exemple un tour a été omis dans le mouvement de la manivelle, ce dont on est averti par l'apparition dans les petites lucarnes du multiplicateur réellement employé, il suffit de faire faire après coup, à la manivelle, le tour manquant, après avoir replacé la platine du compteur dans la position correspondante, pour voir inscrire immédiatement le produit rectifié. Si, inversement, on a fait un ou plusieurs tours en trop, dans une des multiplications partielles, on corrigera également la faute en donnant un ou deux nouveaux tours de manivelle, mais après avoir pris la simple précaution de pousser le bouton d'embrayage à la position *soustraction*.

Division. La division se fait comme dans le calcul ordinaire, par une marche inverse de celle suivie pour la multiplication. Le bouton d'embrayage étant poussé à la position convenable, le dividende est écrit à l'aide des cadrans du grand compteur et sur la gauche de la platine ; on écrit le diviseur à l'aide des boutons des rainures ; on amène le dividende en regard du diviseur, en déplaçant la platine du compteur, de façon que le premier chiffre du dividende soit directement au-dessus du premier chiffre du diviseur, et l'on tourne la manivelle. — A chaque tour, on voit le dividende se fondre pour ainsi dire, chacun des tours de la manivelle ayant pour effet de retrancher une fois le diviseur du nombre formé par les chiffres du dividende, écrits au-dessus de lui. — On arrête le mouvement de la manivelle quand le nombre qui reste au-dessus du diviseur ne le contient plus ; le nombre de tours enregistré par le petit compteur donne alors le premier chiffre du quotient. Si, au contraire, on a tourné un tour de trop on entend alors dans la machine un bruit insolite, et l'on voit apparaître successivement le chiffre 9 à toutes les lucarnes, ce qui est la façon dont la machine indique qu'on a voulu lui faire retrancher d'un certain nombre, un nombre plus grand que lui. Il suffit alors de pousser le bouton d'embrayage à la position *multiplication* et de donner un tour de manivelle pour voir l'erreur réparée. L'opération peut aussi continuer en remettant le bouton d'embrayage à la position convenable.

Extraction des racines. L'extraction de la racine carrée s'opérant par une série de soustractions et de divisions successives, il est facile de concevoir comment on l'effectuera sur la machine en suivant la marche habituelle ; mais, eu égard à la disposition de l'appareil, il y a un grand avantage, comme élégance et rapidité, à opérer par le procédé moins usuel, dit procédé par additions successives, qui est fondé sur les propriétés des progressions arithmétiques. Par ce procédé la machine donne avec rapidité des racines de 8 et 10 chiffres exacts. Sur une machine à huit coulisses et à seize lucarnes on obtient très rapidement aussi le *quatrième terme d'une proportion*, si le produit des moyens est au-dessous de dix quatrillions, tandis que l'extrême connu n'est pas exprimé par plus de huit chiffres. On y calcule, d'après la propriété du carré de l'hypothénuse et avec toute l'exactitude désirable, le troisième côté d'un triangle rectangle, dont deux côtés sont donnés ; on procède à la résolution générale des triangles, avec le concours des lignes trigonométriques naturelles qui étaient exclusivement en usage avant l'invention des logarithmes. On peut également y calculer de la même manière les formes telles que :

$\sin a \cos b + \sin b \cos a$ et $\cos a \cos b + \sin a \sin b$, celles :

$$\frac{\sin a + f \cos a}{\cos b + f \sin b} Q \text{ et } \frac{\operatorname{tang} a + f}{1 + f \operatorname{tang} a} Q$$

et autres expressions de forme analogue qui se présentent dans les applications mécaniques. Mais c'est surtout dans l'obtention de la plupart des *tables numériques* et de tous les *barêmes* que l'*arithmomètre* peut rendre de grands services. Par exemple, la table de multiplication dressée par ordre du ministre de la marine, imprimée par *Didot* en l'an VII, aurait été dictée avec cette machine beaucoup plus vite qu'on n'eût pu l'écrire; il en serait de même de tous les *tarifs* que l'on aurait à calculer ou à vérifier. — L'*arithmomètre Thomas* est donc réellement applicable à certaines interpolations numériques. Il l'est encore à la solution de beaucoup de problèmes par des tâtonnements ou essais successifs qui conduisent assez rapidement à un résultat aussi approché qu'on le désire ; l'extraction des racines 4[e], 5[e], 6[e]... d'un nombre donné est dans ce cas. — Les divers perfectionnements apportés à cette machine, non seulement lui ont enlevé son caractère d'instrument de précision qui exigeait pour son maniement une certaine délicatesse, mais aussi ont fait disparaître les défauts de détail qui pouvaient lui être reprochés ; ils ont contribué par suite à répandre l'usage de cet instrument. Ce n'est pas seulement dans les opérations simples et isolées qu'elle présente de grands avantages sur le calcul manuel. La supériorité est bien plus manifeste encore quand il s'agit d'opérations complexes comme en exigent les calculs des formules algébriques que l'on rencontre dans la solution de la plupart des problèmes de la pratique. Pour ces opérations complexes, la machine a le grand avantage de ne pas exiger l'inscription successive des résultats partiels, ces résultats obtenus sur la platine de la machine étant, dans le plus grand nombre des cas, directement transformés les uns dans les autres sans qu'il soit nécessaire même d'en prendre note. En outre, pour les calculs usuels et surtout pour les calculs relatifs aux constructions, cubages, devis estimatifs, elle doit évidemment d'avoir une grande supériorité sur tous les autres modes de calcul à ce fait qu'elle opère d'un seul coup la multiplication et l'addition. — Par l'emploi des tables des lignes trigonométriques naturelles, la machine, avons-nous vu, permet

d'effectuer les calculs des formules dans lesquelles entrent des valeurs trigonométriques aussi aisément que ceux des simples formules algébriques, et, par suite, elle dispense de l'emploi des logarithmes qui ne trouvent plus leur utilité que dans le cas où l'on doit faire usage de formules exponentielles. — Avec l'arithmomètre actuel on obtient en 24 secondes le produit par lui-même du nombre 99.999.999 formé de huit 9, produit qui est 9.999.999.800.000.001. En 28 secondes avec les machines de dix chiffres on obtient le produit par lui-même d'un nombre de dix-neuf. — Malheureusement la rapidité que l'on obtient dans l'exécution des multiplications n'est pas la même pour les additions. — L'usage de l'*arithmomètre* n'est pas limité au calcul des nombres comportant un nombre de chiffres égal à celui des rainures graduées. Il peut, à l'aide d'un artifice bien simple, donner par exemple, au moyen de quatre multiplications successives et d'une addition, le produit de deux facteurs renfermant chacun un nombre de chiffres double de celui des rainures. — Un cas où la machine produit des résultats réellement merveilleux, c'est lorsqu'on l'applique au calcul des tables de multiplication, des barêmes, etc. Les maisons de banque, les administrations financières constatent les services que cet instrument leur rend dans le calcul des tables d'escompte, l'établissement des comptes courants, les calculs de statistique, etc. Les prix de ces machines varient de 150 à 500 francs.

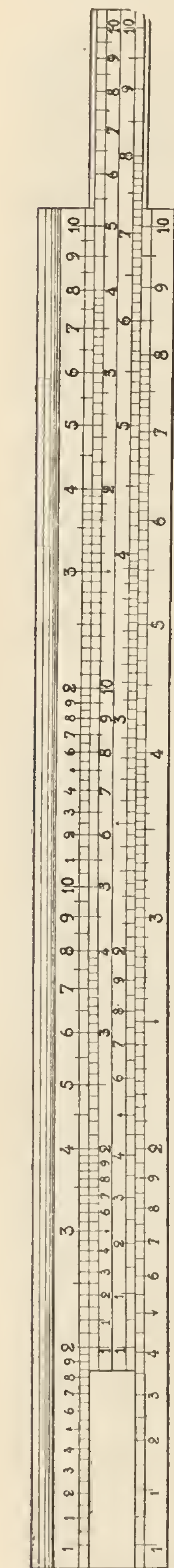


Fig. 4. — Règle à calculs.

On a encore donné le nom d'*arithmomètre* à un petit instrument que l'on connait aujourd'hui sous le nom de *règle à calculs* et qui, par le fait, doit être classé parmi ceux que nous avons appelés arithmomètres; cet instrument, à notre avis, est susceptible de grands perfectionnements; exploité par un constructeur intelligent, il est appelé à rendre des services immenses aux ingénieurs et aux calculateurs. Cet appareil (fig. 4) se compose de deux règles susceptibles de glisser l'une dans l'autre (plus généralement l'une contre l'autre); elles sont divisées toutes les deux de la même façon (le lecteur est prié, pour le moment, de faire abstraction des deux systèmes de divisions placées à la partie inférieure de la figure), de telle sorte que leurs divisions peuvent coïncider à la fois; les divisions principales numérotées 1, 2, 3,... 10, 20,... sont à des distances de la première numérotée 1, égales (à une échelle donnée) à log 1, log 2, log 3, ... log 10, log 20, ...; les divisions intermédiaires ne sont pas numérotées, mais l'opérateur qui fait usage de la règle doit les numéroter par la pensée, de telle sorte que la distance d'une division à la première, dite l'*index*, soit égale au logarithme du nombre qu'il y attache. La règle inférieure porte le nom de *réglette*. Ceci posé, pour multiplier, par exemple, 2 par 4, on place, comme l'indique la figure, l'index de la réglette sous la division 2 de la règle; et au-dessus de la division 4 de la réglette, on lit sur la règle le produit 8; en effet, la distance de la division en question de la règle à l'index de la règle est bien log 2 + log 4 = log 8; pour diviser 8 par 4, on place au-dessous de la division 8 de la règle la division 4 de la réglette et on lit le quotient 2 au-dessus de l'index de la réglette. Les règles à calculs ordinaires sont de 25 centimètres (il y en a de plus grandes) et elles sont en buis, quelquefois en carton, recouvertes d'une enveloppe de verre; j'en ai vu qui étaient en métal. Les règles en bois présentent un inconvénient : le bois travaille et elles cessent de donner des indications exactes. Le principe de la règle à calculs peut être évidemment appliqué à la construction de règles circulaires; si l'on remarque que sur une règle à calculs la division de 1 à 10 est identique à la division de 10 à 100, on peut se borner sur une règle à calculs circulaire à construire une division de 1 à 10, de sorte qu'une règle circulaire de 50 cent. de diamètre se comportera, comme une règle ordinaire, de π.50 centim. de long., et même comme une règle de 2π.50 centim., si l'on trace une division de 1 à 10, ce qui fait environ 3 m. Une règle circulaire devrait être métallique et porter un microscope; on peut estimer qu'une pareille règle donnerait sept chiffres exacts pour un produit ou un quotient et cela presque instantanément. De pareilles règles, à ce qu'affirme Montferrier, ont été construites. Il est bien regrettable qu'il n'en existe pas dans le commerce; elles seraient bien plus utiles que les machines, et bien moins susceptibles de se détériorer. Les règles à calculs servent quelquefois à l'extraction des racines carrées; à cet effet elles portent à leur partie inférieure une division de dimensions doubles; deux traits correspondants dans la division supérieure et dans la division inférieure sont alors représentés respectivement par des nombres tels que le nombre supérieur est égal au carré du nombre inférieur correspondant. Enfin, on peut ranger parmi les arithmomètres, ou arithmométrographes une sorte de table imaginée par un ingénieur, M. Genaille, et qu'il est en train de perfectionner. Cette table contient douze colonnes verticales, deux très étroites à gauche et à la suite dix plus larges portant en tête les nombres 1, 2, 3, ... 9, 0. Ces colonnes sont divisées en cases rectangulaires comme on le voit sur le tableau ci-contre. Maintenant, considérons l'une de ces colonnes, celle qui porte en tête le n° 6 : la première case, en commençant par le haut, contient le premier chiffre des sommes 2 × 6 et 2 × 6 + 1, la seconde case contient le premier chiffre des sommes 3 × 6, 3 × 6 + 1 et 3 × 6 + 2, la troisième case contient le premier chiffre des sommes 4 × 6, 4 × 6 + 1, 4 × 6 + 3 et ainsi de suite, la seconde colonne contient les mêmes chiffres que la 10ᵉ, intitulée 0.

Je suppose maintenant toutes les colonnes verticales découpées, et je suppose que l'on ait plusieurs échantillons identiques de ces colonnes, je suppose que l'on veuille multiplier 1234 par 6 : on placera quatre de ces colonnes choisies de manière à ce que leurs en-têtes fassent 1234 et on les placera de manière à ce que les en-têtes soient bien sur une même horizontale, on y accolera à gauche les deux petites colonnes; dans la première, on cherchera le multiplicateur, ce qui indique que le produit se trouve inscrit dans les cases portant le numéro d'ordre 6 et voici comment : le chiffre des unités 4 du produit est le premier chiffre de la sixième case de la colonne intitulée 4. Le chiffre suivant s'obtient en passant au sommet de l'angle tracé dans cette case et dans la colonne intitulée 3, de là on passe au sommet de l'angle qui contient le chiffre et ainsi de suite, de sorte que le produit est formé des chiffres à côté desquels sur le tableau nous avons mis un gros point. M. Genaille a fait construire effectivement des colonnes découpées comme nous venons de le dire, mais il

est plus simple de faire usage de la table non découpée et de transporter par la pensée les colonnes les unes près des autres. La table de Genaille (fig. 5) ne donne que les produits par un seul chiffre, mais elle est d'un usage très commode. En une heure de temps, j'ai appris à un enfant de huit ans, ne sachant pas calculer, à faire une multiplication par un seul chiffre plus rapidement qu'un calculateur exercé. Disons, enfin, que M. Genaille a étendu son principe à la

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
2	0	2	4	6	8	0	2	4	6	8	0
	1	3	5	7	9	1	3	5	7	9	1
3	0	3	6	9	2	5	8	1	4	7	0
	1	4	7	0	3	6	9	2	5	8	1
	2	5	8	1	4	7	0	3	6	9	2
4	0	4	8	2	6	0	4	8	2	6	0
	1	5	9	3	7	1	5	9	3	7	1
	2	6	0	4	8	2	6	0	4	8	2
	3	7	1	5	9	3	7	1	5	9	3
5	0	5	0	5	0	5	0	5	0	5	0
	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1
	2	7	2	7	2	7	2	7	2	7	2
	3	8	3	8	3	8	3	8	3	8	3
	4	9	4	9	4	9	4	9	4	9	4
6	0	6	2	8	4	0	6	2	8	4	0
	1	7	3	9	5	1	7	3	9	5	1
	2	8	4	0	6	2	8	4	0	6	2
	3	9	5	1	7	3	9	5	1	7	3
	4	0	6	2	8	4	0	6	2	8	4
	5	1	7	3	9	5	1	7	3	9	5
7	0	7	4	1	8	5	2	9	6	3	0
	1	8	5	2	9	6	3	0	7	4	1
	2	9	6	3	0	7	4	1	8	5	2
	3	0	7	4	1	8	5	2	9	6	3
	4	1	8	5	2	9	6	3	0	7	4
	5	2	9	6	3	0	7	4	1	8	5
	6	3	0	7	4	1	8	5	2	9	6
8	0	8	6	4	2	0	8	6	4	2	0
	1	9	7	5	3	1	9	7	5	3	1
	2	0	8	6	4	2	0	8	6	4	2
	3	1	9	7	5	3	1	9	7	5	3
	4	2	0	8	6	4	2	0	8	6	4
	5	3	1	9	7	5	3	1	9	7	5
	6	4	2	0	8	6	4	2	0	8	6
	7	5	3	1	9	7	5	3	1	9	7
9	0	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
	1	0	9	8	7	6	5	4	3	2	1
	2	1	0	9	8	7	6	5	4	3	2
	3	2	1	0	9	8	7	6	5	4	3
	4	3	2	1	0	9	8	7	6	5	4
	5	4	3	2	1	0	9	8	7	6	5
	6	5	4	3	2	1	0	9	8	7	6
	7	6	5	4	3	2	1	0	9	8	7
	8	7	6	5	4	3	2	1	0	9	8

Fig. 5. — Table de Genaille.

construction d'une table donnant les quotients quand le diviseur n'a qu'un seul chiffre, et que sa table a déjà reçu et recevra certainement encore des perfectionnements importants. P. Charpentier et H. Laurent.

ARITHMOPLANIMÈTRE. Instrument à calculer inventé par M. Lalanne, et qui est employé surtout par les personnes qui ont à faire des calculs de mouvements de terre; cet appareil est fondé sur la théorie de la similitude.

ARIUS. Célèbre hérésiarque du IVe siècle, né à Alexandrie vers 280, mort à Constantinople en 336. On trou-

vera au mot Arianisme tous les détails sur sa vie et ses doctrines.

ARIZE. Rivière de France, qui descend du pic de Fontfrède dans les montagnes d'Esplats (Ariège), passe à Nescus, la Bastide-de-Sérou, Durban, disparait dans la grotte de la Roche du Mas, dont l'ouverture a 80 m. de hauteur sur 50 de largeur, et où elle s'est creusé un lit; baigne le Mas-d'Azil, Sabarat, les Bordes, Campagne, Daumazan, la Bastide-de-Besplas, entre dans le dép. de la Haute-Garonne, passe à Montesquieu-Volvestre, à Rieux, et se jette dans la Garonne entre Salles et Carbonne après un cours torrentueux de 75 kil.

ARIZONA. Territoire des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; il est borné, à l'O., par le rio Colorado qui le sépare de la Californie; au N., par le 37ᵉ de lat.; à l'E., par le 109ᵉ mérid. de Greenwich; au S., par une ligne brisée qui forme la limite du Mexique. La superficie est de 292,709 kil. q., c.-à-d. supérieure à l'Italie continentale et plus de la moitié de la France; mais la population recensée en 1880 n'était que de 40,440 hab., soit un peu moins de 0,14 hab. par kil. q. — L'Arizona est essentiellement une région de plateaux; sa partie septentrionale, profondément entaillée par le cours du Colorado, est un des pays les plus pittoresques du monde. Le fleuve se trace à travers les rochers cette suite merveilleuse de sombres et âpres couloirs qu'on appelle les Cañons. C'est à l'Arizona qu'appartiennent le Marble-Cañon et le Big-Cañon, aux parois verticales et aux brusques détours. Les travaux géodésiques entrepris récemment, par ordre du gouvernement fédéral, ont attiré l'attention sur ces merveilleuses beautés naturelles. Le plateau de Paria, la mesa Blanche, entre lesquels coule d'abord le fleuve à son entrée sur le territoire, sont désolés et arides. C'est à partir du confluent du petit Colorado, venu du S.-O., que commence le Marble qui se tord dans la direction du N.-O.; il se termine en promontoire avancé qu'on appelle le Point-Sublime et d'où la vue s'étend sur le plus extraordinaire amoncellement de rochers bizarrement sculptés. L'ensemble est un écrasant mélange de montagnes coupées, entaillées, comme par de gigantesques artistes; dans les détails on aperçoit des groupes isolés, faciles à reconnaître et qu'on prendrait pour de véritables ruines. Ici l'amphithéâtre hindou, là le temple de Vichnou; plus loin, les deux cloîtres dont les colonnades peuvent être prises pour d'énormes piliers gothiques; en face, c'est le pur style grec qu'a singé le caprice des eaux et les vives arêtes des plateaux ont vaguement la forme de Parthénons inachevés ou démolis. — Le grand Cañon commence près de Point-Sublime, à l'embouchure de la rivière de la cataracte; il entaille le S. du plateau de Kaibab, un des plus arides déserts de l'Amérique. Du plus loin qu'on perçoit l'horizon l'œil ne distingue ni un arbre, ni une flaque d'eau, ni une habitation. Le plateau paraît être condamné à l'éternelle stérilité; le fond des vallées, les anses où s'est déposée la couche des terres d'alluvion offriront, au contraire, des zones d'une incroyable richesse. Le plateau du Colorado occupe tout le centre du territoire. Il se soude aux Cañons par le Désert coloré (Peinted-Desert). Les anciens conquérants d'origine espagnole ont laissé à ces plateaux le nom de *mesas*. Ils se composent en général de couches volcaniques reposant sur un sol tertiaire et recouvertes de terre végétale dont l'épaisseur est très faible. Cependant les arbres y trouvent à vivre et les Indiens Navajos y poursuivent le gibier. Au centre se trouvent des chaînes volcaniques disposées par rangées parallèles, suivant des axes du S.-E. au N.-O.

La région méridionale, la plus riche, comprend le bassin du rio Gila. Les plateaux et mesas se rétrécissent sensiblement et deviennent de véritables chaînes de montagnes dominant des plaines dont les unes sont très fertiles, les autres, au contraire, sont presque stériles. Les Indiens Papagos occupent le S.-O. de ce bassin; les Indiens Pimas le centre; au S.-E. sont les Apaches, si célèbres par leurs cruautés et leurs malheurs; leur pays se distingue des autres régions de l'Arizona par l'abondance des eaux, la régularité des chaînes de montagnes. C'est aussi là que se trouvent les placers les plus riches du territoire. — L'hydrographie du territoire se rattache à l'étude du *rio Colorado;* mais outre les rios, les forks ou les creeks, qui sont en grande partie absorbés par les roches arides avant de se déverser dans le courant principal, il existe un certain nombre de puits, de sources naturelles, de citernes en général circulaires, dont le diamètre varie entre 5 et 30 m. et dont la profondeur est considérable. Malgré la sécheresse relative de l'air elles ne sont presque jamais à sec. Le plus remarquable de ces puits naturels est celui de Montésuma au N.-O. de Prescott. — Le climat est en général sec. La neige s'accumule parfois dans les montagnes au delà de 1,500 m.; quelques sommets sont couverts de névés. Sur les plateaux, les étés sont étouffants; mais à quelque distance, dans les vallées protégées par les mesas et sur les bords des rivières, on trouve des climats locaux que les voyageurs déclarent délicieux. En général on peut dire que l'Arizona appartient à un climat continental et extrême. — L'agriculture paraît avoir peu d'avenir, bien que le nombre des fermes ait passé de 172 à 767 de 1870 à 1880; pour l'étendue des territoires cultivés, l'Arizona occupe l'avant-dernier rang (135,000 acres), seul le Wyoming est moins avancé. En revanche, les progrès de l'élevage sont très sensibles; le recensement de 1880 accuse 76,000 moutons, 45,000 têtes de gros bétail, 7,000 chevaux et d'immenses réserves sont encore inoccupées. Plusieurs vallées encore désertes offrent des facilités à l'irrigation qui opèrera une véritable révolution dans toute la partie orientale. Mais c'est surtout l'industrie minière dont l'avenir semble assuré dans l'Arizona. L'or s'y trouve en placers et en filons, soit dans les roches de quartz, soit combiné avec d'autres métaux. Si les dépôts ne sont pas aussi riches que ceux de Nevada ou de Californie, ils sont répartis d'une manière plus uniforme sur toute l'étendue du territoire. Aucun des districts qui ont été explorés jusqu'ici n'est dépourvu de dépôts d'or ou d'argent. Le fer, la houille, le koalin se présentent aussi en couches abondantes. La quantité totale d'or et d'argent recueillie dans l'Arizona, depuis que le premier placer a été découvert à la Paz, en 1861, dans le comté d'Yuma, jusqu'à la fin de 1881, est évaluée à 100 millions de francs. En 1880, le recensement général des Etats-Unis estimait à plus de 15 millions la production annuelle, celle de 1882 montait à 35 millions, et ce progrès considérable n'a pu que s'accentuer depuis l'achèvement du grand chemin de fer Southern-Pacific railroad et la soumission des Apaches qui en a été la conséquence.

L'Arizona a été exploré pour la première fois par un lieutenant de Mendoza, vice-roi de Mexico, Vasquez Coronado, qui cherchait une sorte d'Eldorado du N., le pays légendaire des sept villes de Cibola. Il ne poursuivit pas longtemps ses recherches en présence de l'aridité et de la pauvreté du pays. En 1580, cependant, on établit un poste près de la capitale actuelle de Tucson. Les jésuites vinrent à la suite des soldats, continrent les indigènes et créèrent une série de missions souvent dévastées par les Apaches. La décadence de la Nouvelle-Espagne fit rentrer l'Arizona dans la barbarie. Les Américains se présentent sur cette terre barbare en 1849. Le traité de Godsden, 1853, donna cette région aux Etats-Unis. L'Arizona a été d'abord une partie intégrante du Nouveau-Mexique, d'où il a été détaché en 1863 (24 fév.). Les Apaches ont été presque exterminés par de véritables guet-apens en 1880 et 1881. Aujourd'hui la population est répartie en sept comtés: Apache, Maricopa, Mohave, Pima, Pinal, Yavapai, Yuma. Les hommes sont au nombre de 28,202; les femmes de 12,238; disproportion qu'on retrouve dans presque tous les pays d'émigration. Cependant les habitants nés dans le territoire sont au nombre de 24,391. Les blancs comptent pour 35,160; les Indiens pour 3,493; les noirs pour 555, les Chinois pour 1,630. L. Bougier.

ARJONA. Ville d'Espagne (prov. de Jaen), près d'Andujar ; 5,525 hab. Poteries.

ARJONA (Manuel d'), né à Osuna, le 12 juin 1761, mort à Madrid le 25 juil. 1820. Après de fortes études en droit et en philosophie, il entra dans la carrière ecclésiastique et fut pourvu de divers bénéfices. En 1797, il alla à Rome, s'y fit remarquer par son savoir et devint, à titre de suppléant, chapelain secret de Pie VI. Revenu à Séville, il composa des poésies qui furent très applaudies, notamment une *Oda à la nobleza Española*, où il fait appel au patriotisme des nobles. Il a aussi donné une *Histoire de l'Eglise d'Andalousie*. E. Cat.

ARJUZANX. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan ; 736 hab. — Sur le territoire d'Arjuzanx se trouvent le château de Montolieu, un tumulus et un *castrum* attribué à l'époque romaine.

ARJUZON (Félix-Jean-François-Thomas comte d'), homme politique français, né à Paris le 28 avril 1800, mort à Paris le 24 sept. 1874. Il débuta dans la vie publique comme gentilhomme de la Chambre du roi Charles X. Il fut néanmoins élu comme candidat officiel en 1852 par la 3e circonscription de l'Eure. Réélu à tous les renouvellements sous l'Empire, en 1857, en 1863, et en 1869. Il fut chambellan de Napoléon III. Rentra dans la vie privée après la révolution du 4 sept. 1870.

ARKANSAS. Rivière de l'Amérique du Nord, affluent de droite du Mississipi. C'est, après le Missouri, avec lequel il a une ressemblance frappante, le plus considérable des tributaires du grand fleuve. Ainsi la rivière Plate du N. et le haut Arkansas, le Kansas et la rivière Canadienne, le bas Missouri et le bas Arkansas semblent être le même courant reproduit identiquement à 4 degrés de distance. L'Arkansas prend sa source dans les monts du Colorado par 39° lat. N. et 108° long. O., à une altit. d'environ 3,000 m. Il a un cours rapide sur une pente si forte, qu'au bout de 240 kil. il est à 1,500 m. d'altitude. Il coule dans cette première partie au fond d'un cañon qu'on peut comparer à ceux du Colorado ; ses eaux sont limpides ; sa largeur, quand il débouche dans les steppes salins de l'Idaho, près de la ville de Pueblo, atteint 60 m. Il coule alors pendant près de 600 kil. dans la direction de l'E., suivant un axe à peu près déterminé par le 38e degré de lat. ; il est large, troublé, peu profond, presque partout guéable, encombré de sables mouvants, d'îles plates et incertaines, escorté de faux bras, de canaux indécis, remplis d'eau croupissante : çà et là des îlots de verdure où se dressent quelques arbres tranchent avec l'uniforme aridité du steppe. A partir de la ville au nom significatif de Great-Bend, l'Arkansas décrit un arc de cercle et s'avance dans la direction du S.-E. ; traversant une des parties les plus peuplées du Kansas, il pénètre dans le territoire indien, où il reçoit ses deux principaux tributaires qui lui viennent de droite. Le premier est le Cimarron qui apporte des eaux tellement chargées de sels et de sables que l'Arkansas passe du gris-pâle au rouge. La poussée de cette rivière (dont le nom espagnol signifie féroce) impose au courant une direction plus rapprochée de l'E. Mais bientôt arrivent par la gauche deux rivières plus courtes mais plus grosses, le Verdigris et la Grande-Rivière, qui le rejettent au S. Sa largeur est alors de 300 à 600 m., l'étiage est de 0.3 ; mais pendant la période des crues il est navigable jusqu'à son embouchure. Le Canadian river, ou rivière Canadienne, le renvoie à l'E. et double son courant. L'Arkansas entre peu après dans l'Etat qui porte son nom ; sa vallée est fertile et bien arrosée. Une multitude de petits ruisseaux lui arrivent des collines qui forment une série d'amphithéâtres au fond desquels il promène ses eaux puissantes. Il se jette dans le Mississipi près de Napoléon, qui est un petit village. Parmi les innombrables affluents de l'Arkansas nous citerons l'Huerlano *(d)*, le Purgatory *(d)*, le Two-Butte *(d)*, le Walunt *(g)*, le Good *(d)*, le Shawo-Cospah *(d)*, le Little-Arkansas *(d)*, le Cimarron *(d)*, le Verdigris, grossi de l'Elk *(g)*. Le Grand-River ou Neosho, grossi du Spring *(g)*, le Canadian-River *(d)*. Le White-River donné par plusieurs géographes comme un affluent de l'Arkansas tombe directement dans le Mississipi. — L'Arkansas a trois périodes de crue ; la plus forte est celle de mai à juillet, à la suite de la fonte des neiges ; en février et en novembre à cause des pluies. Ces deux dernières ne durent guère plus de quinze jours. — La longueur totale du cours de l'Arkansas est de 2,410 kil. Il draine une surface d'environ 470,000 kil. q., il est navigable sur 840 kil., pendant presque toute l'année pour les bateaux à vapeur ; il est sujet à de fréquentes inondations ; enfin il est suivi par un chemin de fer sur presque toute sa rive gauche, sauf dans la traversée du territoire indien. L. Bougier.

ARKANSAS. Un des trente-huit Etats composant la grande République fédérale des *Etats-Unis de l'Amérique du Nord*. L'Arkansas a pour limites : au N. l'Etat du Missouri, à l'E. le Mississipi, qui le sépare des Etats du Tennessee et du Mississipi, au S. la Louisiane, au S.-O. le Texas, à l'O. le territoire indien. Sa superficie est de 33 millions d'acres ou 135,000 kil. q. (un peu plus du quart de la superficie de la France). Sa largeur, de l'E. à l'O., varie de 275 à 400 kil. Il embrasse, du N. au S., de 380 à 400 kil. La configuration physique présente trois zones distinctes. La partie orientale, à l'O. du Mississipi, sur une largeur de 50 à 160 kil., appartient à l'immense plaine d'alluvion qui s'étend, uniformément plate et basse, depuis le confluent de l'Ohio et du Mississipi jusqu'à l'embouchure du grand fleuve dans le golfe du Mexique. Le sol est détrempé par les inondations périodiques du Saint-Francis, de l'Arkansas et du Mississipi, couvert de forêts marécageuses où dominent le cyprès, le sycomore, le noyer, le chêne blanc, parsemé d'innombrables étangs, lacs, lagunes et bayous qui, tour à tour, portent leurs eaux au Mississipi ou sont alimentés par lui. Le terrain, dans la partie centrale de l'Etat, se consolide, s'élève et présente l'aspect d'une prairie légèrement ondulée. Dans l'O. courent quelques chaînes de montagnes, les Ozark d'une hauteur moyenne de 500 mètres, les monts Boston, les monts Masserne ou Washita. Au delà de cette zone montagneuse et vers l'O. s'étend une plaine de plus en plus élevée. — L'Arkansas est arrosé par un grand nombre de cours d'eau dont la direction générale est du N.-O. au S.-E. et qui vont se déverser dans le Mississipi. Les principaux sont, du N. au S. : le Saint-Francis, le White-River, l'Arkansas qui a donné son nom au territoire, le Washita, le Red-River. Le Mississipi arrose le front oriental de l'Etat sur plus de 560 kil., par suite de nombreuses sinuosités, sans que, sur toute cette étendue de rives, la nature du sol offre un seul emplacement favorable pour une ville importante. Le Saint-Francis se répand indéfiniment par-dessus ses bords variables, sans lit régulier, large parfois de 30 kil., sans cesse obstrué de troncs d'arbres, d'amas de terres emportées, de détritus végétaux. Le cours du White-River, long de 1,000 kil., appartient tout entier à l'Etat, sauf un bref détour au Nord dans le Missouri. La rivière Arkansas, qui sort des Montagnes Rocheuses, traverse l'Etat dans toute sa partie centrale, du N.-O. au S.-E., avec un cours extrêmement tortueux. Le Washita prend sa source dans les monts Ozark et arrose, au S., une région fertile et pittoresque. — Le climat est tempéré, mais sujet à de fréquentes et brusques variations, le territoire étant peu protégé contre les vents froids du N. qui rendent parfois l'hiver cruel dans le grande plaine du centre des Etats-Unis. Les trois autres saisons sont très favorables à l'agriculture.

La région de l'Arkansas a été visitée au XVIe siècle par l'Espagnol de Soto, au XVIIe siècle par Marquette, La Salle et Tonti. En 1685, des Français fondèrent *Arkansas Post* (V. ce mot). Le pays était compris dans l'immense territoire désigné sous le nom de Louisiane, vaguement délimité, que les Etats-Unis achetèrent, en 1803, des Français. En 1812, cette région ayant été divisée en Etat

de la Louisiane au S. et territoire du Missouri au N., l'Arkansas fit quelque temps partie de celui-ci. Il fut organisé en territoire particulier avec ses limites actuelles en 1819, et admis comme Etat dans l'Union en 1836. Pendant la guerre de la sécession, l'Arkansas prit parti pour le Sud et devint le théâtre des opérations des généraux Van Dorn, Price et Mac-Culloch contre les troupes nationales commandées par le général Curtis. Van Dorn fut battu à Pea-Ridge ou Elk Horn (mars 1862) et les fédéraux occupèrent la capitale Little-Rock en 1863. Sous la présidence de Johnson, le congrès admit l'Arkansas à rentrer dans l'Union, après qu'une convention populaire eut voté une constitution nouvelle conforme aux lois fédérales de reconstruction, reconnaissant l'abolition de l'esclavage. En 1874 fut votée une autre constitution, reposant toutefois sur les mêmes principes que la précédente; elle est encore en vigueur aujourd'hui.

L'Arkansas n'a commencé à être sérieusement colonisé que dans les premières années de ce siècle. En 1820, il ne comptait que 14,000 hab. La population s'est élevée à 97,000 hab. en 1840, à 209,000 en 1850, 435,000 en 1860, 484,000 en 1870, et 802,000 dont 210,000 de couleur en 1880. L'Etat est divisé en 74 comtés. La capitale est Little-Rock, petite ville de 13,000 hab., sur la rivière Arkansas, à peu près au centre du pays. C'est « la petite Rochelle » des anciens voyageurs français, nom qu'ils donnèrent à un banc rocheux, sur laquelle la ville a été bâtie depuis. Ces voyageurs n'avaient pu apercevoir une seule pierre sur tout le parcours des 450 kil. de rives basses et sablonneuses qui séparent ce point de l'embouchure de la rivière. Little-Rock est la seule ville un peu importante de l'Etat. Hot-Springs, Pine-Bluff, Texarkana, Helena, Van-Buren et Fort-Smith ont de 3,000 à 3,500 hab. Les deux derniers points, situés sur la rivière Arkansas, près de la frontière occidentale, sont le centre d'un commerce assez actif avec le territoire indien. L'Arkansas est un Etat essentiellement agricole. Il tient le cinquième rang aux Etats-Unis pour la culture du coton, à laquelle il consacre déjà plus d'un million d'acres et qui prend chaque année une extension plus considérable. La récolte de 1880 a été de 600 000 balles. Les principales productions, en cette même année, ont été le maïs (24 millions de *bushels)*, le blé, l'avoine, le tabac (1 million de livres), une grande quantité de fruits variés (pommes, poires, pêches, abricots, etc.). La canne à sucre et la vigne réussissent très bien dans certains districts. Le nombre des fermes qui était de 39,000 en 1860 s'est singulièrement accru depuis, tant à cause de l'augmentation de la population et des surfaces mises en culture que par suite de la division des anciennes plantations après la suppression de l'esclavage. La région montagneuse (Ozark, Washita Mountains) renferme de grandes richesses minérales, encore peu explorées, fer, plomb, cuivre, zinc, gypse. Le charbon et le sel abondent. Dans la haute vallée du Washita se trouve un immense lit de novaculite. A Hot-Springs, dans le même district, sont exploitées des sources d'eau chaudes et sulfureuses. — L'industrie est peu développée, malgré de sérieux progrès accomplis récemment dans ce sens. En 1880, on comptait 1,200 établissements avec un capital de 15 millions de fr., occupant 4,500 travailleurs et produisant 30 millions de fr. En 1885 ont été fondées 50 usines de toute nature avec un capital de 10 millions de fr. Un système d'écoles publiques a été constitué en 1868 et donne de bons résultats. Il est alimenté par des taxes locales et par des subventions particulières, notamment par celles du fonds Peabody, qui se sont élevées à 350,000 fr. pour la période de 1870 à 1880. A Fayetteville est une université ou école normale où sont formés les maîtres. Jusqu'en 1870, l'Etat ne possédait que 200 kil. de chemins de fer. A la fin de déc. 1881, le réseau s'élevait déjà à 1,700 kil. La plus grande partie de la dette publique de l'Arkansas a été répudiée par les autorités de l'Etat, législature et cour suprême, comme ayant été créée par des aventuriers étrangers (les *Carpet-baggers* venus du N.). Il reste une dette reconnue de 5 millions de dollars à régler, capital et intérêt compris, aucune annuité d'intérêt n'ayant été payée depuis 1872. A. Moireau.

ARKANSAS-POST. Le plus vieux village de l'Etat d'Arkansas, fondé en 1685 par les Français, sur l'Arkansas, à 80 kil. de son confluent avec le Mississipi. Pendant la guerre de Sécession, un combat acharné y fut livré le 11 janv. 1863, entre les Confédérés et les troupes de l'Union, qui s'en emparèrent.

ARKANSITE. Variété de *brookite*.

ARKHANGELSK (on écrit à tort *Archangel*). Ville de Russie. Chef-lieu du Gouvernement qui porte son nom, elle est située sur la rive droite de la Dvina du Nord près de l'endroit où ce fleuve se jette dans la mer Blanche, vers le 64e degré de lat. N. C'est l'une des villes les plus septentrionales de l'Europe. Elle doit son nom à un monastère de l'archange saint Michel. Le nombre des habitants est de 20,000 environ, qui, sauf une minorité infime, appartiennent tous à la nationalité russe. Elle est le centre d'un commerce important; la Dvina la met directement en communication avec Vologda, tête de ligne d'un chemin de fer qui va jusqu'à Moscou, et par ses affluents avec le gouvernement de Viatka. Elle a une foire annuelle dont le trafic est considérable. Son port est fermé par les glaces pendant près de sept mois ; elle exporte (surtout en Norvège, en Angleterre, en Hollande) du lin, du chanvre, des céréales, du bois, de la résine, du suif. Elle importe des vins et des denrées coloniales; ses importations sont dix fois supérieures à ses exportations. Elle est la résidence d'un gouverneur et d'un évêque. Elle renferme 16 églises, une cathédrale, un séminaire, un gymnase, etc. La ville d'Arkhangelsk commence à jouer un rôle dans l'histoire au XVIe siècle. C'est en 1553 que son port vit pour la première fois aborder les vaisseaux anglais. Pierre le Grand en 1693 y établit une amirauté et fit construire le fort de Novodvinsk pour la défendre. En 1722 elle devint la résidence d'un gouverneur militaire. Le seul monument d'Arkhangelsk est la statue du poète Lomonosov.

Le district d'Arkhangelsk occupe les deux rives de la Dvina et s'étend sur les rives de la mer Blanche. Le sol est sablonneux près de la mer, argileux dans l'intérieur des terres. Les lacs sont nombreux, les terres labourables sont rares ; les forêts couvrent la plus grande partie du pays. La population (environ 60,000 hab.), se compose de Russes et de Finnois ; on compte 276 communes. La chasse, la pêche et l'exploitation du sel sont les industries principales ; les paysannes fabriquent des toiles renommées et qui s'emportent même à l'étranger. Le gouvernement d'Arkhangelsk est le plus septentrional de la Russie d'Europe. Il s'étend des frontières de la Laponie suédoise et de la Finlande jusqu'à la chaîne des monts Oural. Il est borné à l'O. par la Finlande, à l'E. par l'Oural, au S. par les gouvernements d'Olonets et de Vologda. Sa plus grande largeur est de 650 verstes (la verste vaut un peu plus d'un kilomètre). Sa surface est évaluée à 673,692 verstes carrées, soit 700,000 kil. q. Dans cette évaluation ne sont pas comprises les trois îles : Nouvelle-Zemble, Mejdoucharsky et Vaïgatch. Le gouvernement est divisé en 8 districts ; ceux d'Arkhangelsk, de la Kem, de Kola, de la Mézen, de l'Onéga, de la Pinéga, de Kholmogory et de Chenkoursk Sa surface est constituée par une plaine immense qui va en s'abaissant légèrement vers la mer. Au N.-O. pénètrent quelques contreforts des montagnes de Finlande, à l'E. se terminent les monts Oural. La presqu'île Kanine est assez montueuse; on rencontre également quelques ondulations du sol que les géographes russes appellent volontiers des montagnes. Les côtes sont découpées par des golfes dont les plus importants sont la mer Blanche avec les baies de l'Onéga et de la Dvina, et la baie Tcheskaia. Sur la mer Blanche se trouve le groupe des îles Solovetsk. Les cours d'eau les plus importants sont de l'O. à l'E., la Kem, l'Onéga, la Dvina du Nord, la Mézen, la Petchora.

Les lacs les plus considérables sont les lacs Imandra, Topozéro, Kounto. Le nord du gouvernement est en général marécageux et couvert de toundras, marais glacés impropres à l'agriculture ; de la mer Blanche à la Mézen le sol est généralement rocheux. Le climat est rude, froid, mais en somme sain. Dans la partie méridionale croissent de vastes forêts au milieu desquelles on cultive quelques céréales. La température moyenne est de + 0,8. La plus haute moyenne en juillet est de + 16 ; la plus basse en janvier est de — 13,7. Dans le district de la Mézen on a vu parfois la neige tomber en juillet. Les plaines sont balayées par des vents violents ; ceux du Nord soufflent de préférence en hiver. La neige apparait généralement en septembre et le trainage s'établit en octobre. Les principales productions, en dehors des productions forestières (conifères et bouleaux), sont les céréales (dans le midi seulement), quelques légumes, choux, concombres, les fraises et les framboises. Le district de Kholmogory fournit une race de vaches estimées; les rennes sont nombreux dans les districts de la Kem et de la Mézen; on rencontre encore des loups, des ours, des écureuils, des renards, des loutres; le gibier de plume est représenté par les perdrix, les coqs de bruyère, les gélinottes; au printemps apparaissent les oiseaux de passage, notamment les oies et les cygnes sauvages. Les poissons sont fort abondants sur la mer; la morue, le saumon, le hareng, le sterlet dans les rivières sont les plus estimés. — Les mines d'argent du bassin de la Tsylma étaient exploitées dès le xve siècle; le minerai de fer n'est pas rare ; la tourbe se rencontre dans tout le gouvernement. — Les Russes avaient pénétré dès le xe siècle dans ces provinces; elles furent successivement colonisées par les princes de Novgorod et par ceux de Moscou ; à dater du xvie siècle (1553), les navires anglais commencèrent à arriver à Arkhangelsk; la fondation officielle de cette ville date de 1584 ; en 1682 un évêché y fut créé. La fondation de Pétersbourg porta un coup fatal au commerce de la mer Blanche; le gouvernement d'Arkhangelsk n'a guère vu sa population s'accroitre depuis plusieurs années. Elle est aujourd'hui de 315,367 hab., ce qui donne 0,4 par kil. q. Cette population était primitivement composée d'*allogènes*, de Lapons, de Finnois, de Samoièdes, de Zyrianes. Aujourd'hui les Russes sont en majorité. Presque tout le gouvernement appartient à la religion orthodoxe. Les protestants, les catholiques, les juifs constituent d'infimes minorités. — La plus grande partie du sol est impropre à la culture (1 % en terres arables, 1 % en prairies). Le bétail de race hollandaise introduit par Pierre le Grand prospère dans le district de Kholmogory. Les rennes, dont on évalue le nombre à plus de 300,000, rendent de grands services aux habitants. La chasse et la pêche constituent une industrie plus prospère que l'agriculture. La pêche du phoque, du marsouin, de la baleine rapporte environ 50,000 roubles par an. Le saumon à lui seul représente une valeur annuelle de plus de 200,000 roubles. Dans le district de la Kem, l'industrie du fer est exercée d'une manière rudimentaire mais suffisante aux besoins du pays ; l'exploitation des forêts a surtout pour débouché la consommation locale ; plus de 1,200 bâtiments d'un faible tonnage sont annuellement construits sur les côtes. Dans l'intérieur du pays le commerce se fait encore par voie d'échange. C'est dans le gouvernement d'Arkhangelsk, à Danilovka, près de Kholmogory, qu'est né au début du siècle dernier le rénovateur de la littérature russe, le poète Lomonosov. L. L.

Bibl. : Kozlov, *Matériaux pour la géographie et la statistique de la Russie, pour le gouvernement d'Arkhangelsk* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1865. — Pochmann, *Description du gouvernement d'Arkhangelsk ;* Arkhangelsk, 1874. 2 vol. — H. Dixon, *la Russie libre*, trad. fr. ; Paris, 1871.

ARKIKO. Village de la côte abyssinienne, situé au S. de Massouah ; sa population est évaluée à 1,500 hab. Son chef ou naïb servait d'intermédiaire entre les montagnards éthiopiens et les marchands de Massouah. Fait partie du territoire occupé, en 1885, par les Italiens. C'est l'occupation d'Arkiko et de ses environs qui a été l'origine de la guerre de 1886 entre les Abyssins et les Italiens. L. B.

ARKLOW. Ville maritime sur la côte orientale d'Irlande, comté de Wicklow, prov. de Leinster, prise et démantelée par Cromwell en 1649 ; défaite des insurgés irlandais par les troupes de Cornwallis en 1798. La ville est située sur une colline au S. de l'Ovoca qui y tombe dans la mer d'Irlande : elle est divisée en deux quartiers, la ville haute qui contient de belles maisons, et la ville basse ou pêcherie, dont la principale industrie est la pêche des huitres et des harengs. Les huitres sont transportées dans les parcs de Beaumaris (Anglesey), qui ont pour principal débouché les grosses villes des environs de Liverpool. La population d'Arklow est de 4,777 hab. C'est sur le rivage d'Arklow que la marée a le plus de violence dans les mers britanniques. L. Bougier.

ARKSUTITE. Fluorure d'aluminium, de calcium et de sodium (V. Cryolite).

ARKWRIGHT (sir Richard), inventeur anglais, né à Preston (Lancashire) le 23 déc. 1732, mort à Cromford (Derby) le 3 août 1792. Il fut d'abord barbier à Bolton-le-Moors et se créa un petit pécule en vendant une eau de teinture. Il entra alors en rapport avec l'horloger John Kay de Warrington et étudia avec lui la mécanique de façon à construire, en 1768, une machine à tisser pour laquelle il prit un brevet. Il se rendit alors à Nottingham, où il créa une manufacture de bas avec le concours de la maison Strutt et Reed. Mais ayant imaginé des simplifications dans les appareils, il se rendit à Cromford en 1771, où il créa une grande usine dont la force motrice était fournie par la Derwent. Quelques années après une autre usine fut créée au même endroit. Arkwright fut obligé de se défendre contre des attaques de tout genre. Les ouvriers voulaient briser ses métiers; les industriels, ses rivaux, lui disputaient ses brevets. Il tint tête à tous les assauts, développa son industrie et fut nommé, en 1786, shériff du Derbyshire et baronnet. L. Bougier.

ARLANC (*Arlincum, Erlant*). Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert ; 3,755 hab. Arlanc fut sous les Mérovingiens un atelier monétaire. Ch.-l. d'une viguerie au xe siècle, la ville avait pour seigneur, en 1114, Pons Ier d'Arlanc. De la famille des Arlanc, elle passa successivement dans celles des Vissac, des Tournon et des Tallard. Le fief fut acheté à ces derniers au xviiie siècle, par la famille de Moras, qui le conserva jusqu'à la Révolution. Prise en 1563 par les Huguenots, agrégée en 1588 aux treize bonnes villes de la Basse-Auvergne, la ville suivit le parti de la Ligue jusqu'en 1593. Elle députa aux Etats généraux de 1614, et, en 1754, fut traversée par Mandrin, qui lui fit payer une forte somme d'argent. Arlanc est divisé en deux parties, la ville et le bourg. L'église de la ville a été construite en 1558 ; l'église du bourg est un édifice de transition. — Sources d'eau minérale acidule, froide, ferrugineuse, carbonatée, employée en boissons. — Chapellerie, féculerie, corderie, teinturerie, fabr. de papier-feutre, blondes, dentelles, toiles, tissus, lacets. C'est la patrie du jésuite Bonnefoy (1599-1678), auteur de : *Historia orta et expugnata hæresis in Gallia ab anno 1634 ad annum 1664* (Toulouse, 1662-64, 2 vol. in-4), et du janséniste Pierre Boyer (1677-1755), prêtre de l'Oratoire.

Louis Farges.

ARLANDES (François-Laurent, marquis d'), né à Anneyron (Drôme) en 1742, mort en 1809. Célèbre pour avoir fait, avec Pilâtre des Roziers, la première ascension en ballon libre le 21 nov. 1783 ; parti de la Muette, l'aérostat vint tomber à la Butte-aux-Cailles. Cet exploit, jugé très hardi, excita un grand enthousiasme (V. Aérostat).

ARLAUD (Jacques-Antoine), miniaturiste, né à Genève le 18 mai 1668, mort à Genève le 25 mars 1743. Il se destinait d'abord à l'état ecclésiastique, mais il ne poussa pas loin ces études et, à peine âgé de vingt ans, il arri-

vait à Paris, où il fit rapidement son chemin dans le monde, que son esprit et ses manières ne tardèrent pas à lui ouvrir. Sa conversation était des plus brillantes et charmait, pendant les séances de poses, les personnes qui venaient lui demander leurs portraits. Son habileté et son talent égalaient son esprit, s'il faut en croire Descamps. Mais Mariette, qui lui reconnait d'ailleurs des mérites de coloriste, ajoute que dans cet aimable homme il y avait aussi un charlatan. Toujours est-il qu'il fut accueilli avec une faveur marquée par le régent dans la bouche de qui on mit même ces paroles : « Jusqu'à présent, les peintres en miniature ne faisaient que des images : Arlaud leur apprend à faire des portraits. Ses miniatures valent des peintures à l'huile », et qui lui donna un appartement à Saint-Cloud. Il fut l'ami de Rigaud et de Largillière, qui l'a pourtrait en train de peindre la *Léda et le Cygne*, son plus bel ouvrage. C'était une miniature qu'il avait faite d'après un prétendu bas-relief de Michel-Ange et qui imitait jusqu'au trompe-l'œil le modelé de la sculpture. Il le vendit 12,000 livres au duc de La Force, le reprit ensuite, au moment de la ruine du duc, contre une indemnité de 3,000 livres, et en fit une reproduction qu'il vendit en Angleterre 600 livres sterling au duc de Chandos. Il paraît que plus tard, pris de scrupules religieux et de remords de conscience, il aurait découpé cette scène mythologique de façon à ne lui laisser que le caractère d'une étude de nu. La bibliothèque de Genève possède un morceau de la Léda. Les étrangers de distinction qui venaient à Paris voulaient tous avoir leur miniature de sa main : en quelques années, il gagna à ce métier plus de 120,000 thalers. En 1721, il partit pour Londres, muni d'une lettre de recommandation de la mère du régent pour la princesse de Galles. Son succès n'y fut pas moindre : Descamps raconte qu'il fut l'ami des grands seigneurs, des poètes et de Newton. A son retour d'Angleterre, il se sentit fatigué et malade, et, en 1729, il quittait Paris pour retourner à Genève, où il vécut ses dernières années. Il a légué à sa ville natale, qui possède plusieurs œuvres de sa main, sa collection de livres rares et de tableaux anciens parmi lesquels se trouvait un Titien, cadeau du régent. Son frère *Benoît* et son neveu *Louis-Amé* Arlaud firent aussi de la miniature. A. M.

Bibl. : Descamps, *la Vie des peintres;* Paris, 1753-1763, t. IV, p. 116. — Mariette, *Abecedario;* Paris, 1851-60, t. I, p. 30, 6 vol. in-8. — *Mercure de France* (juillet 1743), p. 1611, in-8.

ARLAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans ; 1,232 hab. Localité très ancienne dont le château aurait été fondé au IXe siècle, par le fameux Girard de Roussillon ; pris et démantelé en 1479 par Louis XI, pris de nouveau en 1595 par le général d'Aussonville, repris deux fois encore au XVIIe siècle, en 1642 et en 1671, par Lacuzon, et enfin devenu français sous Louis XIV en 1671, il en subsiste des ruines majestueuses qui dominent le bourg actuel. Il fut longtemps possédé au moyen âge par une branche de la maison de Chalon ; l'un de ses membres, Jean de Chalon, concéda en 1276 au bourg d'Arlay une charte de franchise qui fut le type de celles que concédèrent les seigneurs de la même famille. Le château moderne, au bas de la colline, avait été bâti par Mme de Lauraguais ; il est devenu la propriété du prince d'Arenberg. Maisons anciennes intéressantes. — Carrières, fours à chaux. Vins blancs.

Bibl. : Abry d'Arcier, *Histoire du bourg d'Arlay*, publ. par Berthelet et Vayssière ; Paris, 1883, in-8.

ARLBERG (ou *Adlerberg*, montagne de l'aigle). Nom d'un col des Alpes Autrichiennes dans le massif du Vorarlberg. Il est situé à 1,797 m. au-dessus du niveau de la mer et marque à la fois la ligne de partage des eaux entre les bassins du Rhin et du Danube et la frontière entre le Tirol et le Vorarlberg (pays en avant de l'Arlberg). A l'E., un peu au-dessous de ce col, se trouve l'hospice de Saint-Christophe, spécialement réservé aux voyageurs. En 1880 a été commencée la construction du chemin de fer de l'Arlberg (ouvert maintenant), qui réunit le réseau des chemins de fer autrichiens à celui des chemins de fer suisses. Cette ligne traverse le massif du Vorarlberg par un tunnel de 10 kilom. Elle permet à la France de communiquer directement avec l'Autriche sans passer par l'Allemagne. L. L.

ARLBERG (Georg-Efraim-Fritz), chanteur, compositeur et librettiste suédois, né le 21 mars 1830 à Leksand (Dalékarlie), avait été successivement employé dans les finances, les douanes et les postes, lorsqu'il débuta, en 1854, au *Petit-Théâtre* de Stockholm. Ses succès le firent admettre au *Théâtre-Royal* (1858-1874), d'où il passa à l'*Opéra* de Christiania. Sans être doué d'un puissant organe, il remplit avec beaucoup de goût et de méthode les rôles de baryton. Il joue bien, et son répertoire est des plus variés. Il a paru dans *Figaro*, *Don Juan*, *Faust*, *Hernani* (Charles-Quint), l'*Africaine* (Nelusko), *Lohengrin* (Telramund), et dans une foule d'autres pièces moins cosmopolites. Il a aussi composé des *Chants*, la ballade de *Sten Sture*, un *Offertorium* pour l'église catholique de Stockholm (1865) ; il a traduit ou adapté plus de dix librettos, notamment le *Vaisseau Fantôme* de Richard Wagner, qu'il a fait ainsi connaître à ses compatriotes. Sa femme, la violoniste Maria Neruda, est sœur de Mme Neruda-Norman. B-s.

Bibl. : Linder, *Nord. Familjebok*, t. I.

ARLE (V. Harle).

ARLEBOSC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Félicien ; 1,074 hab.

ARLEGUI (Jose), orateur et historiographe hispano-mexicain du XVIIIe siècle, était religieux franciscain dans sa province natale (celle de Cantabrie) lorsqu'il fut envoyé dans celle des Zacatecas (Mexique), dont il devint chroniqueur et provincial. Il fut aussi inspecteur des évêchés de Durango et de Michoacan. Il publia des panégyriques, des éloges de Philippe V (Mexico, 1747, Madrid, 1750), et de Ferdinand VI (Guatemala, 1749), ainsi qu'une *Crónica de la provincia de S. Francisco de Zacatecas* (Mexico, 1737, in-4, réimprimée en 1851, avec des additions d'Antonio Galvez). B-s.

Bibl. : Beristain, *Bibl. hisp.-amer. sept.* — Brasseur de Bourbourg, *Bibl. mex. guatem.*, p. 16.

ARLEMPDES. Com. du dép. de la Haute-Loire, cant. de Pradelles, arr. du Puy, sur la Loire ; 537 hab. Sur un rocher basaltique pittoresquement situé, ruines d'un château considérable, flanqué de tours rondes et carrées. Grottes artificielles creusées dans le roc. Commerce de bestiaux et de grains ; rouennerie, quincaillerie.

ARLEQUIN. D'où vient le nom d'Arlequin? quelle est l'origine du personnage? où a pris naissance son costume tout ajusté, tout bariolé, tout pailleté, tout clinquant et si plein de grâce ? On ne saurait trop le dire. Il paraît bien certain que ce type si aimable et si plaisant d'Arlequin descend, au moins en ligne indirecte, des anciens bouffons qui réjouissaient le théâtre grec et latin, et qu'il s'est, en passant par l'Italie de la Renaissance, modifié, transformé, assoupli, en acquérant une grâce, une sveltesse, une élégance que les personnages comiques de ce genre n'avaient point dans l'antiquité. « Parmi les bouffons grecs, dit un écrivain, il y avait, outre le satyre barbu, le satyre imberbe ; celui-ci était vêtu d'une peau de bête fauve, étroitement collée sur le corps ; il avait à la main une baguette de bois blanc, sur la tête un tout petit chapeau blanc ou noir, sur le visage un masque dont la teinte brune imitait le hâle des campagnards. C'était le paysan fin et grossier, ridicule et gouailleur ; c'était le rustre athénien, l'aïeul du Normand d'aujourd'hui. A Rome, le paysan n'était pas capable de jouer ce rôle-là ; il échut à l'esclave, et le bouffon, appelé *Sannio*, parut sur la scène avec le visage barbouillé de suie, la tête rasée, la chaussure sans talon et un vêtement composé de petites pièces de diverses cou-

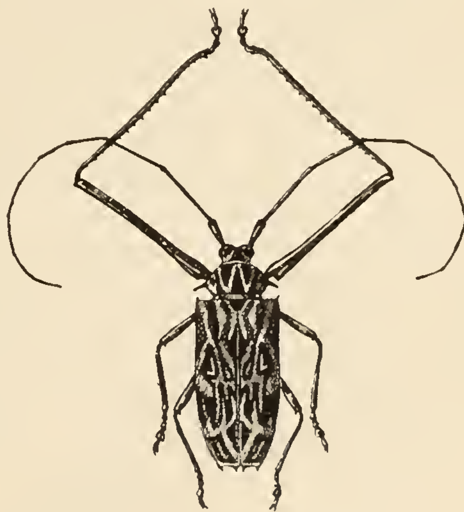
leurs. Son nom venait de *sanna*, moquerie, raillerie, grimace. De ces deux types, identiques au fond, destinés à flétrir les mêmes vices et à rire des mêmes ridicules, l'Italie moderne a fait son Arlequin ; elle lui a donné le masque, le chapeau et le sabre de bois du premier, les souliers à semelle plate et le vêtement bariolé du second, la naïveté, la malice, la ruse et la gaîté de tous deux. » Ce qui paraît certain, c'est qu'Arlequin, l'Arlequin moderne, *Arlecchino*, ce descendant plus ou moins direct de l'ancien Zanni, a pris naissance à Bergame, comme son ami Pantalon à Venise, comme Scapin à Naples, aux environs du xve ou du xvie siècle. — Il fut l'un des personnages les plus populaires de cette adorable comédie italienne, à laquelle la nôtre doit tant, et qui fut comme la première nourrice de notre théâtre. Et en vérité, il méritait de plaire à tous, cet Arlequin mignon, plein d'esprit et de gentillesse, de grâce et de légèreté, tout ensemble amoureux, enjoué, gourmand, paresseux, mais plein d'entrain pour ses plaisirs et pour ceux du public, habile en toutes choses, fertile en ressources et ayant le don suprême d'exciter le rire et d'entretenir chez tous une gaîté salutaire. Après avoir fait la joie de l'Italie, sa patrie, il nous vint au xviie siècle en compagnie de ses bons amis Pantalon, Trivelin, Mezzetin, Scaramouche, Isabelle, le Docteur, et il fit merveille chez nous avec son haut-de-chausses et son pourpoint brillants, son masque noir coupé au-dessus de la lèvre, son petit chapeau de feutre coquettement relevé sur l'oreille, sa batte passée à la ceinture, avec ses petites mines un peu mignardes, sa démarche agile, ses postures comiques, ses gambades légères, se riant de tout et de tous, courtisant Colombine, poursuivant Léandre, mystifiant Pantalon, se jouant du Docteur, raillant, battant et bafouant tout le monde, et tout cela avec une grâce, une fantaisie, une adresse qui lui attiraient toutes les sympathies et mettaient tous les rieurs de son côté. Arlequin fit fortune chez nous et sa vogue dura deux siècles, grâce surtout au talent incomparable des artistes chargés de la personnification de ce type excentrique. Ce fut d'abord le premier Dominique, qui se fit admirer lors de son arrivée à la Comédie-Italienne ; puis son fils, l'autre Dominique, qui ne fut pas moins fameux que son père ; puis Angelo Constantini, et Gherardi, et Thomassin Vicentini, et enfin le plus célèbre, Carlin Bertinazzi.

Pour donner une idée du talent que déployaient ces grands artistes, il suffira de rappeler ce qu'un contemporain disait de l'un d'eux, Thomas Vicentini : « Sa souplesse, sa gayeté naturelle et les grâces de sa balourdise auroient suffi pour lui mériter les éloges ; mais la nature en avoit fait un excellent acteur, à prendre ce terme dans sa signification la plus étendue. Vrai, naïf, original, pathétique, au milieu des ris qu'il excitoit par ses bouffonneries, un trait, une réflexion dont il faisoit un sentiment par sa manière de la rendre arrachoit des larmes et surprenoit l'auteur lui-même aussi bien que le public, et cela malgré l'obstacle d'un masque qui semble avoir été imaginé pour faire peur autant que pour faire rire ; souvent même, après avoir commencé par rire de la façon dont il exprimoit la douleur, on finissoit par éprouver l'attendrissement dont on le voyoit pénétré... S'il est vrai que les talents puissent ajouter à la gloire d'une nation, il manquera quelque chose à la nôtre et à celle de notre siècle, à moins que les historiens ne prennent soin d'instruire la postérité des succès d'un acteur qui a fait un égal honneur à la France et à l'Italie. » La gloire de Carlin, son successeur, ne fut pas moins grande. Celui-ci, avec la grâce la plus élégante et la plus charmante, avait le don d'une gaîté folle, ce qui explique sa réponse à quelqu'un qui lui demandait : « Quel genre de mort préféreriez-vous si l'on vous donnait le choix ? » et à qui il répliqua aussitôt : « Je voudrais mourir de rire. » Ce qui faisait dire à l'un de ses admirateurs : « La douce mort que souhaitait ce comédien célèbre, on pensait la sentir toutes les fois qu'il jouait. » Et lorsque mourut, en effet, cet honnête homme et ce grand artiste, on lui fit cette épitaphe touchante :

> De Carlin pour peindre le sort
> Très peu de mots doivent suffire :
> Toute sa vie il a fait rire,
> Il a fait pleurer à sa mort.

Le type d'Arlequin était entretenu à la Comédie-Italienne par les acteurs mêmes de ce théâtre, dont plusieurs étaient des auteurs distingués. Dominique Biancolelli, Gherardi, Riccoboni, Romagnesi, n'avaient garde de le laisser déchoir dans leurs pièces, où ils lui réservaient toujours le meilleur rôle. Nos auteurs français eux-mêmes, Marivaux, Boissy, Delisle, Florian, ne le négligeaient point. De là il passa bientôt aux théâtres de la Foire, où Lesage, Autreau, Fuzelier, d'Orneval, en faisaient le type principal de leurs vaudevilles. Plus tard, on le vit élire aussi domicile aux Variétés-Amusantes, où l'Italien Lazzari le représentait avec un rare talent, et plus tard encore au Vaudeville, où il fournit toute la carrière de l'excellent comédien Laporte, qui créa plus de cent cinquante rôles d'Arlequin. Puis enfin, à force de le voir, on finit par s'en lasser, peut-être aussi parce qu'il n'y avait plus d'artiste capable de le personnifier. Il alla s'échouer alors au tout petit théâtre des Funambules, en compagnie de Pierrot ; mais il eut affaire à un rival tellement redoutable qu'il fut étouffé par lui. Pierrot, c'était Debureau, c.-à-d., sur des tréteaux de saltimbanques, un comédien de premier ordre. Arlequin, vaincu, vit s'éteindre sa gloire, jusqu'au jour où Pierrot lui-même disparut, avec son théâtre, dans la destruction sauvage du boulevard du Temple (1862). Depuis lors, il n'est plus question d'Arlequin ni de ses compagnons (V. Arlequinade). Arthur Pougin.

ARLEQUIN de Cayenne. Nom vulgaire de l'*Acrocinus longimanus* L., Coléoptère de la famille des Cérambycides (*Longicornes* de Serville) et du groupe des Lamiides. C'est un magnifique insecte, long de 50 à 80 cent., gris verdâtre en dessous, d'un noir velouté en dessus avec des bandes et des taches rouges ou rosées, formant des



Arlequin de Cayenne ou *Acrocinus longimanus* L. (très réduit).

bigarrures des plus compliquées sur le prothorax, les élytres et les pattes. De plus, les pattes antérieures sont au moins deux fois aussi longues que le corps, et le prothorax est pourvu, de chaque côté, d'un gros mamelon arrondi, entouré d'un sillon et surmonté d'une forte épine, qui, contrairement à l'opinion généralement admise, est immobile (V. H. Lucas, *Ann. soc. ent. de France*, 1878, *Bull.*, pl. lxxxix). L'*Arlequin de Cayenne* habite les régions tropicales de l'Amérique du Sud, où on le rencontre sur le tronc des arbres ; sa démarche est des plus lentes et ses antennes sont sans cesse en mouvement. D'après les observations faites par A. Rejas au Venezuela, il vit, aux environs de Caracas, sur une espèce de figuier, le *Ficus*

glabrata, dont il suce le latex et où on le trouve tant à l'état de larve qu'à l'état d'insecte parfait. Il se retire, pendant la forte chaleur du jour, dans des trous assez profonds creusés dans l'arbre, et d'où il ne sort que le soir et le matin pour s'accoupler. (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1886, pp. 233 et 244). Ed. Lef.

ARLEQUIN doré. Nom, dans Geoffroy, du *Chrysomela cerealis* L. (V. Chrysomèle).

ARLEQUIN velu. Nom, dans Geoffroy (*Hist. Insect. des environs de Paris*, I, p. 81), de l'*Anisoplia agricola* Herbst (V. Anisoplia).

ARLEQUINADE. On donnait volontiers le nom d'*arlequinades* aux pièces dans lesquelles paraissait Arlequin, soit que ces pièces fussent données à la Comédie-Italienne, ou à l'Opéra-Comique, ou aux petits théâtres de la Foire. La plupart du temps, le nom du héros burlesque paraissait dans le titre de l'ouvrage dont il était le soutien, et, en un temps où l'on n'était pas moins friand qu'aujourd'hui de titres excentriques, les auteurs en adoptaient parfois de singuliers. On voyait ainsi, sur l'un ou l'autre théâtre: *Arlequin en deuil de lui-même; Arlequin sultane favorite; Arlequin mari de la femme de son maître; Arlequin barbet, pagode et médecin; Arlequin empereur dans la lune; Arlequin défenseur d'Homère* (!); *Arlequin condamné à mort par conversation; Arlequin au désespoir de ne pas aller en prison; Arlequin feint vendeur de chansons, caisse d'oranger, lanterne et sage-femme*, etc. Les parodies fournissaient aussi leur contingent; jouait-on à la Comédie-Française *Tancrède* ou *Romulus*, vite on voyait paraitre *Arlequin Tancrède* et *Arlequin Romulus*; l'Opéra donnait-il *Persée*, *Phaéton*, *Thétis et Pélée*, *Bellérophon*, la Comédie-Italienne s'empressait de jouer *Arlequin Persée*, *Arlequin Phaéton*, *Arlequin Thétis* et *Arlequin Bellérophon*. Et comme le personnage ne perdait jamais ses droits et qu'il fallait qu'on le reconnût, il portait toujours en dessous son costume traditionnel, par-dessus lequel il endossait celui du rôle dont il se chargeait. De sorte que ce mélange du costume d'Arlequin avec celui d'un personnage antique ou fabuleux, cet amalgame de comique et de sérieux était lui-même la cause d'un premier effet burlesque. Marivaux, Saint-Foix, Boissy, ne dédaignèrent pas de faire parler Arlequin dans quelques-uns de leurs ouvrages. Quant à Florian, il avait pour lui une véritable affection, mais il en dénatura le caractère dans ses arlequinades, en lui enlevant sa vivacité, sa gaîté, sa pétulance pour en faire une sorte de moraliste sentencieux et pleurard. Plus tard, et lorsque Arlequin eut disparu des véritables théâtres pour se réfugier aux Funambules où, ne jouant plus que la pantomime, il était devenu muet comme ses compagnons, on qualifia d'*arlequinades* les pièces où il se montrait avec ses bons amis Pierrot, Cassandre, Léandre et Colombine. Mais maintenant Arlequin est mort, l'arlequinade a disparu, et ce qui pendant si longtemps a enchanté nos pères, n'est plus pour nous qu'un souvenir. A. Pougin.

ARLER (V. Heinrich et Peter de Gmünden).

ARLES (Ἀρέλας, *Arelas*, *Arelate*, *Arelatum*). Ch.-l. d'arr. du dép. des Bouches-du-Rhône), située sur les deux rives du Rhône, mais surtout sur la rive gauche ou orientale, au-dessous du point où le fleuve se partage en deux bras; à 28 kil. environ au N. de l'embouchure du Rhône; 23,491 hab., dont 12,935 seulement de population agglomérée; station du chem. de fer de P.-L.-M.

Histoire. — Les origines de l'histoire d'Arles sont absolument inconnues, ainsi que l'étymologie de son nom. Strabon prétend qu'elle fut fondée par les Phocéens de Marseille, mais elle existait probablement avant l'arrivée des Grecs en Provence, car le Provençal Trogue-Pompée, si bien informé de l'histoire de leur établissement, ne mentionne pas cette fondation. D'autres historiens en font la résidence du roi des Ségorégiens, Sénanus, que les Phocéens seraient venus y visiter. L'étymologie la plus probable est celle que Camden avait indiquée à Peiresc et que Gassendi a consignée dans la vie de son ami: *Arelate* vient du celte et signifie ville bâtie dans un lieu marécageux. C'est l'opinion récemment adoptée par M. d'Arbois de Jubainville. Dans l'antiquité, Arles s'appelait aussi *Théline*, de θηλή, mamelle, *Arelatum illic civitas attollitur Theline vocata sub priore sæculo Graio incolente*, d'où viendrait l'épithète de *mamillaria* donnée à Arles dans des textes épigraphiques. Sans s'arrêter plus longtemps à des origines légendaires, il faut retenir seulement que l'admirable situation géographique d'Arles (plus admirable encore dans l'antiquité) dut en faire dès une époque très reculée un centre pour les populations indigènes, puis une colonie grecque. Située au confluent du Rhône et de la *Druentia* (bras aujourd'hui mort de la Durance), au point de division des trois bras du Rhône, au pied de l'important massif des Alpines et sur les étangs alors plus considérables du plan du bourg moderne, la cité dut être peuplée et devenir importante de bonne heure; elle l'était à coup sûr déjà quand Marius vint au-devant de l'invasion des Cimbres, puisqu'il voulut la protéger et qu'il établit pour cela son camp à *Ernaginum* (Saint-Gabriel), et creusa le grand canal des *fossæ marianæ* pour faire d'Arles son port et son point de ravitaillement. Après cette crise, après que Marius eut donné aux Marseillais son canal qui devint le grand chemin du trafic avec l'intérieur et qui fut pour eux une source de richesses, Arles s'enrichit rapidement, étant la première escale du commerce par eau auquel se prêtaient si admirablement ses deux ports, l'un pour la navigation fluviale, sur le Rhône (le plus important, au témoignage d'Ausone), l'autre pour la navigation maritime, sur la *Fossa*, et qui communiquaient probablement entre eux. Il exista sans doute promptement une rivalité entre Arles et Marseille qui abusait de ses privilèges commerciaux sur le Bas-Rhône. Pendant le siège de Marseille en 49 av. J.-C., Arles fut le chantier de César qui y construisit douze vaisseaux pour bloquer le Lacydon. Pour la récompenser de l'aide fournie contre l'altière république, César y établit une colonie qui fut fondée par son lieutenant Tiberius Claudius Nero; elle reçut à la fois des colons civils et des colons militaires (des vétérans de la sixième légion), mais ceux-ci en moins grand nombre que les premiers, et prit le nom de *Colonia Julia Paterna Arelatensium Sextanorum*. Ce fut une des six colonies fondées par T.-Claude Néron en 46-45. En l'an 727 de Rome (27 av. J.-C.), quand l'assemblée de Narbonne réunie par Auguste établit la division administrative que la Gaule devait conserver pendant tout l'empire, Arles devint une des vingt *civitates* de la province sénatoriale de Narbonnaise (22 av. J.-C.) Sous l'empire, Arles jouit du régime ordinaire des colonies militaires. Ses habitants, inscrits dans la tribu *Terentina*, avaient le droit de cité dans sa plénitude. Outre les magistrats ordinaires des colonies: *duumviri*, *ædiles*, *quæstores*, Arles avait un flamine d'Auguste, un *pontifex*, un collège de sévirs augustaux. C'était une ville industrielle et surtout commerciale, qui avait de nombreuses corporations: ouvriers des chantiers de la marine *(fabri navales)*, tailleurs et marchands d'habits *(centonarii)*, charpentiers *(fagni tignarii)*, marins *(utricularii, navicularii marini)*, corporation distincte de celle des mariniers de rivière *(nautæ)* qui existait sur le Rhône et dont un important syndicat fonctionnait à Lyon, mariniers pour la navigation fluviale, mariniers pour celle de la Durance. Des liens étroits existaient entre ces diverses sociétés, organisées avec des curateurs et dont nous connaissons plusieurs protecteurs; le choix des mêmes patrons, l'élection en commun des sévirs augustaux éveillent l'idée d'une grande solidarité municipale et d'une démocratie riche, intelligente et sage. Les monuments d'Arles, son théâtre, ses arènes, montrent au reste sa prospérité. Après quatre cents ans de paix et d'enrichissement par le travail, elle était devenue une des capitales du monde romain. Ausone l'appelle non sans exagération *Gallula*

Roma. Les titres de ville très noble, ville très puissante, ornement de plusieurs cités, lui sont décernés par Prudence Ammien Marcellin et Isidore. La constitution de Théodose l'appelle mère des Gaules, *mater omnium Galliarum*. Au milieu de la décadence générale qui marque dans l'empire la fin du IIIe siècle et tout le IVe, Arles demeure prospère. Constantin qui en avait fait quelque temps sa résidence avant sa lutte contre Maxence ne lui retira jamais sa faveur. Arles lui dut, entre autres embellissements, le palais impérial, connu sous le nom de palais de *la Trouille*, construit sur la rive occidentale, sur l'emplacement du faubourg actuel de Trinquetaille, qu'il désigna sous le nom de *Ripa dextra*. Les deux parties de la ville furent réunies par un pont de bateaux rattaché aux deux rives par de forts ouvrages en pierre. Constantin fit aussi reconstruire les murailles de la ville, détruites par le chef germain Crocus. Dans les actes officiels, Arles s'appela même quelque temps *Constantina*, mais ce nom disparut avec l'empire d'Occident. Dans sa réorganisation des provinces, Constantin avait fait d'Arles la résidence du *vicarius* ou gouverneur des Gaules dont elle fut ainsi la capitale réelle, quoique le titre officiel fût réservé à Trèves, capitale de la préfecture des Gaules (Gaule, Bretagne, Hispanie). Lors de la division définitive de l'empire et des premiers établissements des barbares, Arles, d'après la *Notitia dignitatum*, fait partie de la *Viennensis*, province consulaire dont elle est l'une des 13 cités (vers 395). En 418, quand Trèves fut menacée, et envahie par les Germains, le préfet du prétoire transporta sa résidence à Arles. Le mémorial des évêques de Gaule de 450 dit que les empereurs Honorius et Valentinien l'avaient déclarée métropole. L'édit de 418 la désigne comme lieu de réunion de l'assemblée des sept provinces (Viennoise, Aquitaines Ire et IIe, Novempopulanie, Narbonnaises Ire et IIe, Alpes-Maritimes), créée au Ve siècle et qui se réunissait annuellement en août et septembre. Cet édit (longtemps attribué à Constantin sur la foi de son premier éditeur, le cardinal de Cusa, attribué à Constantin le Tyran par Scaliger, restitué à Honorius, avec sa date de mai 418 par Sirmond), fixe cette assemblée à Arles, dont la situation, dit-il, est le plus favorable à la réunion, à cause de la proximité du Rhône et de la mer qui y font affluer les richesses de tout le bassin méditerranéen. Arles du reste, à cause de son importance même, fut victime des guerres qui divisèrent les héritiers de Constantin. Résidence de Constantin le Tyran, elle fut assiégée et prise en 411 par Constance, qui y fit Constantin prisonnier.

Comme ville épiscopale, Arles n'était pas moins importante que comme ville municipale. Patrie d'Ambroise, évêque de Milan et père de l'Eglise (qui y naquit d'un sénateur romain envoyé comme préfet du prétoire des Gaules), Arles aspirait à la suprématie religieuse. Vers l'an 400, d'après le concile de Turin, les évêques d'Arles prétendaient avoir la primatie des Gaules comme successeurs de saint Trophime, disciple immédiat des saints Pierre et Paul, qu'ils confondaient avec le Trophime envoyé par le pape Fabien vers 250, dont Grégoire de Tours a parlé le premier. Après un long différend entre les évêques de Vienne et ceux d'Arles, plusieurs fois rallumé par des décisions contradictoires rendues par les papes, saint Léon adjugea à Arles, en 450, les droits et prérogatives des primats sur la Première Viennoise, sauf Valence, Grenoble et Genève, évêchés qu'il soumit avec celui de Tarentaise à la métropole de Vienne. L'archevêché d'Arles avait ainsi dix suffragants savoir : Marseille, Toulon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Viviers, Die, Avignon, Cavaillon, Carpentras et Vaison; il devait les perdre peu à peu ; en 1475, Die et Viviers lui avaient été enlevés ; à cette date la création de l'archevêché d'Avignon le priva encore de Marseille, Toulon, Orange, Saint-Paul. — Avec l'établissement des barbares dans les Gaules commença pour Arles une période de troubles qui ne devait finir qu'avec la réunion de cette ville à la France ; mais qui ne l'empêcha pas d'être florissante par son commerce et son industrie, république puissante, et de jouer un rôle politique souvent important. L'histoire d'Arles, malheureusement, comme celle de toute la Provence, doit au manque presque absolu de chroniques régionales d'être pleine d'obscurités. On sait qu'elle soutint plusieurs sièges au Ve siècle: Aétius repoussa les Wisigoths en 429 ; en 452 Thrasamond, en 457 Théodoric II, l'assiégèrent non moins infructueusement. Le roi des Wisigoths, Euric, y établit sa cour et sa résidence. Théodoric, fondateur de l'empire ostrogothique, s'en empara après la mort d'Alaric fils d'Euric et en fit le siège de la préfecture des Gaules. Elle fut enlevée par les Austrasiens aux descendants dégénérés de Théodoric, malgré la résistance que le général ostrogoth Ibas leur opposa en 508-509 ; elle appartint finalement aux rois de Neustrie. Sous les Carolingiens, partie intégrante de l'empire, puis du royaume de Lotharingie, après avoir été prise par les Sarrasins en 730 et leur avoir été reprise par Charles-Martel, Arles cesse d'avoir une histoire particulière. La création du royaume de Bourgogne en 879, par Boson, dans l'assemblée de Mantaille du 15 oct., ne lui rendit pas d'abord toute son importance, Boson et Louis l'Aveugle firent de Vienne leur capitale. Hugues seulement la replaça à Arles.

Arles prétendait être ville impériale libre, ne voulait reconnaître que la puissance des empereurs, et les empereurs confirmèrent, par la concession de plusieurs chartes, les privilèges de l'archevêché, de l'église et de la ville. En fait comme en droit, sous les empereurs-rois et sous les comtes de Provence des deux premières races, Arles fut à peu près libre. La disparition du royaume d'Arles, l'éloignement des souverains auxquels Rodolphe le Fainéant avait transmis ses droits, favorisèrent l'établissement des libertés communales dans nos grandes villes de Provence. Depuis 1131, la ville se gouverna presque seule sous l'autorité d'un conseil. En 1212, Frédéric II concéda à Arles, sur la demande de l'archevêque Michel de Morienne, qui lui avait été député à Bâle, une constitution municipale (preuve qu'Arles n'a jamais dépendu des comtes de Provence avant l'avènement de la maison d'Anjou), constitution si étendue qu'elle se déclara république, et, en 1220, la création des podestats rapprocha encore plus son gouvernement de celui des villes italiennes. Elle fut, dès lors, gouvernée par un chef nommé podestat, des consuls et un juge ou viguier. Le peuple élisait le podestat qui nommait le viguier; l'archevêque nommait les consuls. Chef de la république, le podestat prêtait serment de fidélité à l'empereur entre les mains de l'archevêque, qui l'attendait en habits pontificaux à la porte de la cathédrale. Le podestat entrait en charge le lundi de Pâques, avait l'administration des finances, de la police, de la guerre et était juge souverain. Il datait les actes de l'année de l'empereur et de l'année de son gouvernement. Il pouvait être renommé après un an d'exercice de ses fonctions. Pierre d'Eyguières, qui fut le premier podestat, fut continué pendant plusieurs années en charge. Le viguier prêtait serment entre les mains de l'archevêque ou de son grand-vicaire, avait l'administration de la justice et entrait en charge le mardi de Pâques. Les consuls avaient le soin des affaires de police. Cette république ne tarda pas à devenir très puissante par son commerce ; elle contracta des alliances avec Gênes et avec d'autres villes maritimes. Cette indépendance prospère dura peu. L'orgueilleux et tyrannique Charles Ier d'Anjou ne put la supporter et essaya de soumettre la ville à sa puissance par des moyens juridiques. Devenu comte de Provence par suite de son mariage avec Béatrix, il prétendit qu'en 1162 Frédéric Barberousse avait donné au comte Raimond-Bérenger toute juridiction sur la ville d'Arles, et que Raimond et ses successeurs en avaient joui paisiblement. Il voulut faire revivre des droits plus ou moins fondés. Les Arlésiens repoussèrent ses prétentions; mais, inti–

midés par les forces du prince, vaincus par les conseils de leur archevêque Jean de Baussan et du podestat Barral des Baux, ils firent hommage, en 1251, à Charles, alors à Tarascon, pour leur ville et ses dépendances, conservant toutefois leurs franchises, et ils le reconnurent, non comme comte de Provence, mais seulement comme seigneur d'Arles. L'archevêque, personnellement, fit hommage de la ville de Salon et de tout le temporel de l'archevêché. Les prétentions de Charles d'Anjou ne paraissent pas avoir été fondées, car, avant lui, les comtes étaient seulement défenseurs et avoués de l'Eglise et de la cité d'Arles, à qui ils prêtaient serment de fidélité. La fiction légale qui rattachait Arles au Saint-Empire cessa sous le règne de Charles; après avoir exercé plusieurs droits de souveraineté et confirmé les privilèges d'Arles dans son voyage de 1354, après avoir été couronné, en 1364, par l'archevêque G. de la Garde, comme roi d'Arles, devant nombre de seigneurs, entre autres le sénéchal de Provence, R. d'Agoult, il céda à son petit-neveu le dauphin, plus tard Charles VI, le vicariat du royaume d'Arles, en exceptant seulement les domaines de la maison de Savoie. Ainsi soumise à la domination immédiate des comtes de Provence et à la suzeraineté des rois de France, Arles suivit la fortune de la Provence. Son union à la couronne fut définitivement terminée en 1535, quand François Ier s'y attribua la haute justice en y fondant un siège de sénéchaussée. De son ancienne grandeur, il ne resta à Arles que la satisfaction de n'être ni viguerie, ni bailliage, mais simplement « terre adjacente au comté de Provence ». Arles porte dans ses armes *d'argent au lion accroupi d'or*. — L'histoire municipale d'Arles finit ici. Elle ne joua aucun rôle important sous la monarchie; elle entra avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire, dont elle subit les excès. Privée de son archevêché, dépouillée de son commerce par la transformation des constructions navales, qui a rendu le cours du Rhône inférieur impraticable aux vaisseaux modernes, Arles n'est plus qu'une ville de souvenirs, une des villes mortes du golfe de Lion.


Armoiries d'Arles.

Évêques et Archevêques. — La liste chronologique des évêques d'Arles ne devient à peu près sûre qu'au milieu du IIIe siècle avec Martianus (252), hérétique novatien en 254; mais il faut arriver au Ve siècle pour trouver une succession continue, qui commence, après les évêques saint Victor, saint Privat (IIIe siècle), Marin (313-314), Valentin (344-346), saint Concordius (374), par Heros (409-412); Patroclus, tué par les Goths pendant le siège de la ville (412-426); saint Honoré, premier abbé de Lérins (426-429); saint Hilaire (429-449); Ravennius (449-455); Augustalis (?); Leontius (462); saint Eon (493-502), primat des Gaules. Les évêques du VIe siècle sont tous connus : saint Césaire (502-542), le premier qui fut honoré du pallium; Auxianus (543-546), vicaire du Saint-Siège en Gaule, en 545; saint Aurélien (546-551), fondateur de deux monastères; Sapaudus (555-586), vicaire du Saint-Siège en 557; Licerius (586-588); Virgile, abbé de Lérins et d'Autun, cru fondateur de la cathédrale Saint-Etienne (Saint-Trophime) (588-610). Il y a des lacunes dans la série des VIIe, VIIIe et IXe siècles : Florianus (613-614) assiste au concile de Paris; Théodose (632-644), suspendu au concile de Cavaillon; Jean Ier et Jean II (658-675, douteux); Félix (679-684); Volbert (mentionné en 684); saint Polycarpe (700-720); Ratbert (769), envoyé au concile de Rome (?); Elifant (788-...) assiste au concile de Narbonne. Après le concile de Francfort de 794, qui détermine le nombre des suffragants d'Arles, on trouve Jean II (811-819) qui signe au testament de Charlemagne; Notho (820-851); Rolland (855-869), tué par les Sarrasins; Rostang (871-913), légat de Jean VIII en Gaule : il assiste à l'assemblée de Mantaille, où est élu Boson; Manasses (914-962) (Rado, coadjuteur); Iterius (963-979); Anno (979-994). Les lacunes cessent au commencement du XIe siècle: Pons de Marignane (995-1030) se démet pour entrer au monastère de Saint-Victor; Raimbaud de Reillanne (1030-1065) se démet aussi et meurt à Saint-Victor en 1067; Aicard (1067-1090); Gibelin de Sabran (1090-1112), envoyé par Pascal II à Jérusalem, en 1107, pour rétablir la paix dans l'évêché de Bethléem; Atto de Bruniquel (1115-1126); Bernard Guérin (1129-1138); Guillaume Monge (1138-1141), légat d'Innocent II; Raymond de Montredon (1142-1156); Sylvius (1156-1162); Raymond de Bolène (1163-1182) figure au troisième concile de Latran (1179); Pierre d'Isnard (1183-1189) donne à ses chanoines la règle de Saint-Augustin et figure au siège de Saint-Jean-d'Acre; Imbert d'Aiguières (1190-1202); Michel de Mourèze (1203-1217); Hugo (1217-?); Hugues Béroardi (1217-1232); Jean Baussan (1233-1258); Bertrand de Malferrat (1259-1262); Florent (1262-1266); Bertrand de Saint-Martin, cardinal du titre de Saint-Sabine (1267-1273); Bernard de Languissel (1273-1281), nonce en Piémont, cardinal-évêque de Porto; Bertrand d'Amaury (1281-1286); Rostand de Cabre (1286-1303), légat en Espagne; Pierre Ferrières (1303-1307); Arnand de Falguières (1308-1317); Gaillard de Falguières (1311-1317); Gaillard de Saumate (1318, † 1324), d'abord évêque de Maguelonne; Guasbert de Laval (1323-1341), d'abord évêque de Marseille, préside le concile d'Avignon (1326), fonde des bourses à l'université de Toulouse, plus tard archevêque de Narbonne; Jean de Cardonne (1341-1348) O. S. D.; Etienne Aldebran (1349-1350); Etienne de la Garde (1350, † 1359); Guillaume de la Garde (1359, † 1374); Pierre Cros, ancien évêque de Bourges (1374, † 1388), cardinal; François de Conzié (1389 Grenoble, 1390 Toulouse); Jean de Rochechouart (1391 Bourges, † 1398); vacance de cinq ans; Artaud de Mehelle (1404 Sisteron, † 1410); Jean de Brognier (1420, démissionnaire 1423), cardinal d'Ostie; Ludovic d'Alleman (1423 Maguelonne, † 1450), cardinal, mort en odeur de sainteté; Pierre de Foix-le-Vieux (1450 Coutances, démissionnaire 1462, † 1464), « le bon légat », fonde vingt-cinq bourses au collège de Foix, à Coutances, préside les conciles d'Arles et d'Avignon; cardinal Ph. Lévis de Quélus (1463 Auch, † 1475); Eustache de Lévis (1476-1489); Nicolas Cybo (1489 Cosenza, † 1499); Jean Ferrier, espagnol (1499-1521); Jean II Ferrier, coadjuteur du précédent depuis 1518 (1521-1550); Jacques de Broullat (1550-1560), déposé comme apostat († 1576); Robert de Lenoncourt (1560-1562), cardinal du titre de Saint-Sabine en 1538; Antoine d'Albon (1562-1562 Lyon); Hippolyte d'Este (1562 Lyon, démissionnaire 1567); Prosper de Sainte-Croix, cardinal-évêque d'Albano, 1589 (1567, démissionnaire 1573); Silvio de Sainte-Croix (1573-1599); Horace Montano (1599, 1603); Gaspard de Laurent (1603, † 1630); Jean X Jaubert de Barrault de Blaignac (1630 Bazas, † 1643); François II Adhémar de Monteil de Grignan (1643 Saint-Paul-Trois-Châteaux, † 1689), fondateur du séminaire en 1671; Adhémar II J.-B. de Monteil (1689, † 1697); François III de Mailly (1698-1710), ensuite archevêque de Reims; Jacques II de Forbin-Janson (1711-1741); Jacques III Bonne-Gigault de Bellefonds (1741, Bayonne 1646), ensuite archevêque de Paris; Jean-Joseph de Jumilhac (1746 Vannes, † 1775); Jean-Marie Dulau (1775-1792), 96e et dernier archevêque d'Arles, assassiné pendant les troubles de la Révolution. L'archevêché d'Arles fut supprimé en 1801 et remplacé par l'archevêché d'Aix, Arles et Embrun, dont le siège est à Aix.

Monuments. — Arles a heureusement conservé les reliques des civilisations qu'elle a traversées et ces monuments en font une des villes de France les plus intéres-

santes pour l'archéologue. — *L'amphithéâtre*, connu sous le nom vulgaire d'*Arènes* (fig. 1), est un monument

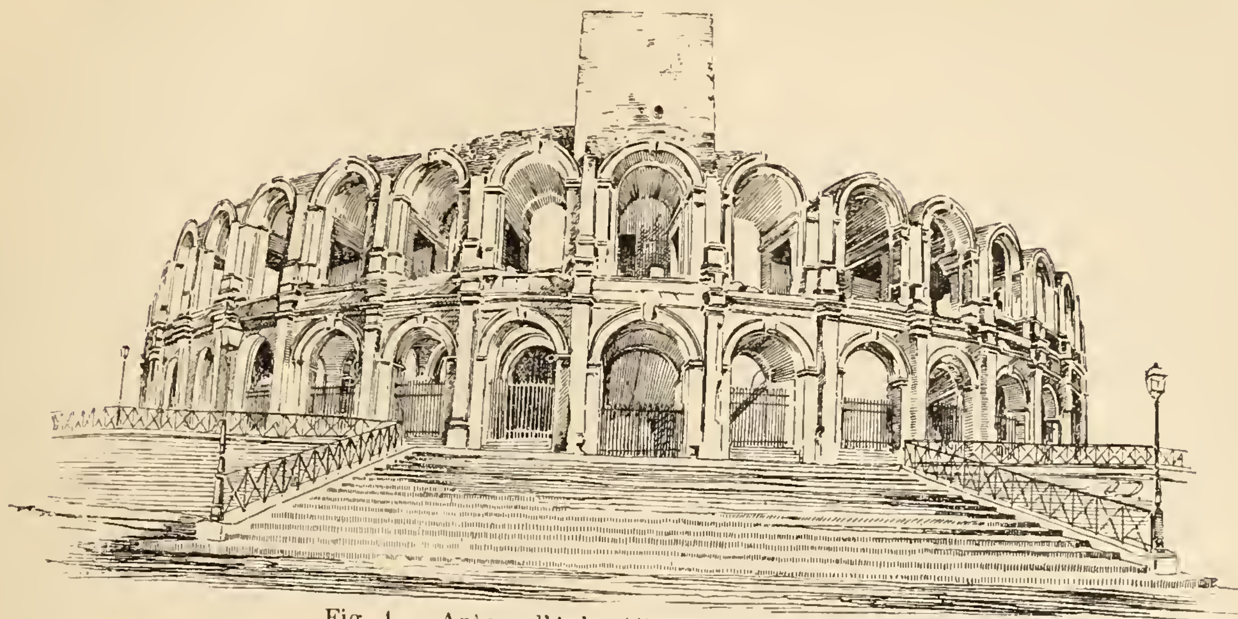


Fig. 1. — Arènes d'Arles (d'après une photographie).

de forme elliptique dont le grand diamètre a environ 69 m. 40, et le petit 39 m. 63. Il pouvait contenir

Fig. 2. — Portail de Saint-Trophime, à Arles.

25,000 spectateurs. Il se compose de deux rangs de portiques superposés : le premier d'ordre dorique, le second d'ordre corinthien, composés à chaque étage de 60 arcades cintrées à plein jour. L'intérieur est en ruines, les

dalles du podium sont brisées, les 43 rangs des gradins et les précinctions sont enlevés. La restauration du monument a été commencée sous Louis-Philippe (1846-47). Au moyen âge l'amphithéâtre servit de lieu de retraite et une ville tout entière fut bâtie sur ses ruines ; elle a subsisté jusqu'à la Restauration, époque où l'on a commencé les fouilles (1825) et le déblaiement ; on a conservé une de ces masures comme spécimen. Estrangin croit l'amphithéâtre d'Arles antérieur à celui de Nîmes qui date de Titus. On connaît les jeux qu'y donnèrent Gallus (251), Constance II (353), Majorien (461) et les combats de gladiateurs sous Childebert en 538, après une première restauration de l'amphithéâtre. Le wali de Narbonne Yousouf-ibn-Abd-ar-Rahman, ayant pris Arles, transforma les arènes en forteresse avec quatre énormes tours d'observation dont deux seulement subsistent. — Le *théâtre*, beaucoup moins bien conservé que les arènes, avait une enceinte extérieure de trois rangées d'arcades. Dès 446, saint Hilaire, évêque d'Arles, en commença la dévastation, enleva les marbres, brisa les statues dont il fit enfouir les restes. Les fouilles faites à diverses époques ont amené plusieurs belles découvertes ; la plus fameuse est celle de la *Vénus* d'Arles en 1651, qui fut offerte à Louis XIV. On y trouva aussi des fragments d'une statue d'Auguste, un bas-relief représentant le supplice de Marsyas, la célèbre *tête de femme* au nez cassé, trouvée en 1822, un silène, qui sont aujourd'hui conservés au musée des Antiques, établi dans l'église de Sainte-Anne. Du théâtre lui-même bâti sur le même plan et dans les mêmes proportions que celui d'Orange, il ne reste aujourd'hui qu'une porte latérale, trois arcades, deux colonnes corinthiennes à chapiteaux, le proscenium, le pavé de marbre et les premiers gradins. La largeur de la scène est de 9 m. ; la largeur totale de 102 m. 25. Il pouvait contenir 16,000 personnes. — Il ne reste presque rien du *forum* ; deux colonnes en granit d'ordre corinthien encastrées dans la façade d'un hôtel, quelques fragments de la façade des *Thermes*, et des substructions sous les maisons voisines. A l'E. de la ville, on voit quelques restes de l'ancien rempart romain. Il ne reste rien des enceintes fortifiées construites au moyen âge dans l'intérieur de la cité pour séparer la juridiction épiscopale de celle des magistrats municipaux. — Il n'y a que quelques substructions sans intérêt du *palais de la Trouille*, qui aient survécu à la destruction du faubourg de Trinquetaille, où s'éleva jadis une redoutable forteresse de la famille des Baux, que Raimond-Bérenger prit et rasa en 1161. Sur le rocher qui s'élève près des arènes et sur le chemin de Mouriès, il y a des restes des *aqueducs* qui amenaient à Arles les eaux des sources de Saint-Remy.

Sur la place de l'*Hôtel-de-Ville* ou du Marché, ancienne place Royale, s'élève aujourd'hui un bel *Obélisque* de granit qui, destiné probablement à servir de *spina* au milieu du cirque, est resté enfoui dans les vases du Rhône, peut-être depuis son débarquement jusqu'en 1676. Le 20 mars de cette année, on le traîna sur rouleaux jusqu'à la place, on en refit les angles avec des morceaux de granit, et on l'éleva sur un piédestal en le consacrant à Louis XIV. Il repose sur quatre lions accroupis, et porte l'inscription : *Ab ira Leonis.* Sur sa pointe est un globe terrestre chargé des armes de France et d'un soleil ; c'est un monolithe haut de 15 m., qui n'est pas de provenance égyptienne, comme on l'a cru longtemps, mais bien en granit de l'Esterel ou peut-être de Corse. Charles IX avait voulu le faire déterrer et emporter à Paris, mais il ne donna pas suite à son projet. Arles ne possède plus aussi qu'un moulage de sa *Vénus*, ce ravissant marbre grec, dont l'attitude est si noble et l'air de tête si charmant. On la trouva en 1651 dans une maison particulière en creusant un puits ; après avoir été quelque temps l'ornement de l'hôtel de ville d'Arles, elle fut offerte en 1684 à Louis XIV, et placée d'abord à Versailles, puis au Louvre. — Une des curiosités les plus intéressantes d'Arles, au moins pour les souvenirs historiques, est le cimetière des *Aliscamps* (V. ce mot). Comme souvenir du moyen âge, Arles possède sa cathédale de *Saint-Trophime*, autrefois Saint-Etienne, bâtie sur les ruines d'une basilique romaine. La fondation en est attribuée à Virgile, qui fut évêque en 631. Saint-Trophime existait sûrement en 813, lors du concile réuni par Charlemagne. Bâtie sur les plans des églises romanes, elle fut reconstruite en 1421-1450, au moins en partie, par le cardinal-archevêque Alleman ; de cette époque datent le chœur et les chapelles contiguës. Des travaux de consolidation et de restauration ont eu lieu de 1865 à 1875. Saint-Trophime contient les tombeaux de plusieurs archevêques, une statue de la Vierge, de Léonard Murano (1618), une *Lapidation de saint Estienne* et une *Adoration des mages*, énergiques peintures du fameux Belge Finsonius, qui passa presque toute sa vie en Provence ; une fresque médiocre du Milanais Visconti (1768) représentant la *Prédication de saint Trophime* ; un *saint Christophe* du sculpteur arlésien Dedieu. Derrière le maître-autel de Saint-Trophime, on conserve la châsse dite Sainte-Arche, qui renferme un morceau du suaire du Christ, des épines de la couronne de la Passion, des habits de la Vierge et des os de saint Pierre et saint Paul. La chaire est construite de débris antiques. La partie la plus intéressante de Saint-Trophime est son portail (fig. 2), commencé par l'archevêque Hugues Béroard (vers 1221) et terminé par J. Beaussan, purement gothique, ce qui n'a pas empêché Emeric David, de le nommer « le dernier soupir du ciseau grec ». Aussi beau que ceux des grandes cathédrales du Nord, il se compose de trois séries circulaires de bas-reliefs, séparés par des colonnes de granit auxquelles sont adossées les statues en pied des apôtres qui reposent sur des animaux chimériques, des vagues et des méandres. Il est précédé d'un escalier de dix marches, couronné d'un fronton surbaissé dont les deux côtés reposent sur une corniche que soutiennent d'espace en espace des consoles représentant des figures allégoriques ou des feuillages. A droite et à gauche du portail sont, dans des niches, les statues du patron de l'église et de quatre apôtres en longues robes. Les petites portes carrées des côtés sont du XVIIe siècle. Le *cloître* a des analogies avec le portail. Il se compose de quatre galeries à 50 arcades ; celles du midi et du couchant sont en arc brisé, celles du levant et du nord sont à plein cintre. Les colonnettes et les chapiteaux sont en marbre blanc avec des sculptures médiocres comme œuvres d'art (fig. 3), mais intéressantes, et des feuilles d'acanthe d'un beau style. Saint-Trophime avait jadis un chapitre de vingt chanoines, dont quatre dignités (prévôt, archidiacre, sacristain, archi-prêtre), trois personats (capischol, primicier, trésorier), et treize chanoines,



Fig. 3. — Pilier d'angle du cloître de Saint-Trophime.

dont un théologal. Ce chapitre et celui des bénéficiers reçurent de Pierre Aimard la règle de Saint-Augustin, et se sécularisèrent sous Nicolas Cybo, en 1484. Les autres églises d'Arles, *Notre-Dame-la-Majeure*, *Sainte-Croix*, *Saint-Julien*, *Saint-Laurent* et *Saint-Lucien*, bâtie sur une chapelle de l'époque romaine, n'offrent aucune curiosité. A Notre-Dame-la-Majeure, église romane bâtie sur les ruines d'un temple de Cybèle, une restauration complète n'a laissé subsister de la construction primitive que les gros murs; l'*Abbaye de Saint-Césaire*, aujourd'hui maison particulière, a deux chapelles, l'une du XVe siècle, l'autre plus ancienne. La chapelle de N.-D. de l'Assomption, aujourd'hui maison particulière, a une belle voûte gothique. L'*hôtel de ville* est une construction assez lourde du règne de Louis XIV, sur un plan revu par Mansart. Dans l'hôtel de ville est engagée la tour de l'Horloge, avec une coupole de bon goût, qui supporte une statue de Mars, dite l'*Homme de Bronze*. Dans l'ancienne église de *Sainte-Anne*, on a établi le *Musée lapidaire*, qui renferme, outre les pièces provenant du théâtre et citées plus haut, une statue de Mithra, des bas-reliefs : les Muses, Médée égorgeant ses enfants, des autels antiques, l'un avec le bas-relief célèbre de *Marsyas et Apollon*, des tombeaux romains, des sarcophages chrétiens décrits dans le beau livre de M. Le Blant. A l'architecture privée de la Renaissance, Arles doit les beaux hôtels de Nicolay, Saint-Roman, Datty, Artaut et Du Bourre. — A quelques distances d'Arles, s'élèvent les ruines de la célèbre *Abbaye de Montmajour* (V. ce mot). L'architecture civile contemporaine a doté Arles des magnifiques quais du Rhône, et du pont tubulaire fixe, qui a avantageusement remplacé les ponts de bateaux de Constantin et de 1240. La seule promenade publique d'Arles est celle de *la Liee*, qui s'étend entre les portes aujourd'hui détruites de la Roquette et de Maraneau. Les autres portes de la ville étaient la porte de la Cavalerie, la porte Agneau et la porte de Laure.

Commerce et Industrie. — Bien que la situation commerciale et industrielle d'Arles actuelle ne puisse se comparer à celle d'autrefois, Arles doit à sa riche campagne d'être un centre de commerce assez actif. La principale industrie, l'élève des troupeaux, est favorisée par les bonnes conditions du climat sur lequel le voisinage des Alpes exerce une influence bienfaisante; pendant l'été la transhumance est largement pratiquée ; elle est réglée par des conventions particulières entre propriétaires de troupeaux et propriétaires de pâturages. Le départ des moutons a lieu au mois de mai ou de juin pour les Cévennes, ou les montagnes pastorales de la haute vallée de la Durance. L'estivage revient en moyenne à 4 fr. par bête. La race arlésienne de moutons est élevée surtout en Camargue et en Crau. Avec son herbe rare, mais fine, aromatique, salée et très nutritive, la Crau produit de très bonnes viandes. La Camargue est moins favorable à l'élève, à cause de ses marécages. Les mérinos arlésiens, qui ont remplacé la race de Crau, n'ont pas de caractères bien tranchés; leur taille est petite et leur garrot épais; leur laine est d'une grande finesse. On évalue approximativement le nombre des moutons du pays d'Arles à 300,000 têtes. Les principales industries d'Arles sont ensuite la minoterie et la fabrication des huiles d'olive. Par Arles, s'exportent des houilles de la Grand'-Combe, des vins, des huiles, des foins en grande quantité, des faïences et des bouteilles, des bois de construction, et des meules à aiguiser. Le mouvement commercial décroît. Le transfert à Tarascon des ateliers de P.-L.-M., jadis à Arles, a encore diminué le mouvement industriel. — La noblesse foncière a disparu à la Révolution, la bourgeoisie s'éteint chaque jour. Arles tend à devenir un gros bourg, centre de fermiers, de viticulteurs et de marchands de chevaux.

La ville d'Arles possède un collège communal, un cabinet d'histoire naturelle (sans importance), une bibliothèque municipale (environ 12,500 volumes, dont plus de 100 manuscrits), des archives municipales très riches, un musée des antiques (V. plus haut), un musée de peinture, nommé musée Grange (du nom de sa fondatrice, fille du peintre Réattu, qui lui-même était fils naturel du dernier baron de Châteaufort). Quartier maritime du sous-arrondissement de Marseille, Arles a un commissariat de l'inscription maritime, une école d'hydrographie, des syndicats de pêcheurs, un conseil des prud'hommes, un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées et du service maritime, un ingénieur ordinaire du service hydraulique et du Rhône, un receveur de la navigation. Enfin, il y a à Arles un bureau des douanes, un mont-de-piété, une caisse d'épargne, des consulats d'Italie et d'Espagne. Arles, à qui le concordat n'a pas rendu son archevêché, possède quatre paroisses et des couvents de frères de la doctrine chrétienne, de carmélites, d'augustines, de sœurs de Saint-Charles, du Bon-Pasteur, de Saint-Vincent de Paul, de Notre-Dame-Auxiliatrice, de Saint-Joseph, de la Charité, qui contribuent à maintenir dans sa région l'esprit clérical. étrangement associé dans Arles à des idées républicaines avancées. Les souvenirs romains ont subsisté plus longtemps à Arles que dans le reste de la Provence, mais ils tendent à disparaître sous l'empreinte uniforme de la civilisation moderne. Pourtant, la renommée de la race arlésienne, proverbiale depuis si longtemps, est toujours méritée, car la beauté de ses femmes aux cheveux d'ébène, au regard vif et velouté, au teint d'une fermeté mate, aux formes d'une ampleur et d'une pureté parfois antiques est toujours admirable ; aussi n'est-il pas étonnant que les Arlésiennes remplissent en Provence le rôle voluptueux qui semblait réservé aux Milésiennes dans le monde grec. Dans leur bouche, le provençal prend une douceur, une mollesse infiniment gracieuse par ses adoucissements, ses fréquents emplois du *z* et de l'*s* au lieu de *ch* et de *g*; c'est le vénitien de la Provence. L.-G. Pélissier.

Bibl.: Fabre, *Discours panégyrique de la ville d'Arles* ; Arles, 1743. — Anibert, *Mém. sur l'ancienne république d'Arles*, et *Mém. sur l'ancienneté d'Arles*; Arles, 1779-1781, 3 vol. in-12. — Noble de la Lauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*. — Seguin, *Antiquités d'Arles*. — Veran, *les Anciens monuments d'Arles*. — Estrangin, *Etudes archeologiques sur Arles*. — H. Clair, *les Monuments d'Arles antique et moderne*. — H. Talon, *l'Histoire et l'ancienne topographie d'Arles*. — *Les Descriptions des arènes d'Arles* de Guiz (1665) et Pulhe (1725), les articles de Terrin (*Journal des savants*, 1684, 1724) sur le théâtre et les Aliscamps. — Le Blant, *Etudes sur les sarcophages chrétiens d'Arles* ; Paris, 1878, in-fol.

Histoire ecclésiastique : P. Saxi, *Pontificium arelatense sive historia primatum Arelatensis ecclesiæ*; Aix, 1629, in-4. — Gilles du Port, *Histoire de l'Eglise d'Arles* ; Paris, 1690. — J. Tuchaud, *Histoire de l'Eglise d'Arles*; Arles, 1858, 2 vol.

ARLES (Conciles d'). 314, concile général des églises d'Occident, convoqués par Constantin, pour statuer sur l'appel des donatistes contre une décision favorable à Cécilien, évêque de Carthage, leur adversaire. Cette sentence avait été rendue par une commission composée de l'évêque de Rome, Miltiade ou Melchiade, et de trois évêques gaulois. L'évêque de Rome ne fut point appelé à siéger à ce concile, qui devait prononcer en suprême instance sur une cause déjà jugée par lui. Pour le litige formant l'objet principal de cette convocation (V. Donatistes). Le concile fit, en outre, des décrets importants concernant le culte et la discipline. Ordonnances sur la fête de Pâques, qui doit être célébrée *uno tempore et die* ; sur la consécration des évêques, à laquelle doivent prendre part huit évêques, si possible; au moins, trois ; défense de rebaptiser ceux qui ont déjà été baptisés au nom de la Sainte Trinité ; condamnation des clercs, *sacerdotes et levitæ*, qui ne s'abstiennent pas de leurs femmes ; conseil aux maris, dont les femmes se sont rendues coupables d'adultere, de ne point se remarier du vivant de celles-ci. — 353, grand concile assemblé par l'empereur Constance, protecteur des ariens (V. Arianisme). Ce concile a été sup-

primé de la série catholique des conciles d'Arles. — 443 ou 452, concile national, dit IIe concile d'Arles; cinquante-six canons sur la discipline, la plupart renouvelant des règles adoptées précédemment par d'autres conciles. Le premier canon défend d'ordonner prêtre un homme marié, s'il ne renonce à user de mariage; ce qu'il appelle *conversion*. Le deuxième interdit aux prêtres et aux diacres de laisser entrer des femmes ou des servantes dans leur chambre. Le septième exclut des ordres les eunuques volontaires. — 455 ou 456, concile provincial, dit IIIe concile d'Arles, présidé par l'archevêque Ravennius ; réglant le conflit entre l'évêque Théodore et Faustus, abbé de Lérins, il statua que le droit d'ordination et de consécration appartient à l'évêque, mais que l'abbé peut exercer la juridiction sur les laïques du monastère. — 463, concile provincial, convoqué par Léonce, archevêque d'Arles, que le pape Hilaire venait de reconnaître comme primat des Gaules; il s'opposa aux entreprises de Mamertin, archevêque de Vienne, qui usurpait sur la province d'Arles. — 475, concile provincial, présidé par le même Léonce. Ce concile est plus que suspect de sémipélagianisme, à cause d'une décision rendue par lui sur la prédestination. — 524, concile provincial, dit IVe concile d'Arles : canons sur la discipline ; l'un d'eux fixe à vingt-cinq ans l'âge pour l'ordination des diacres et à trente pour celle des prêtres. — 554, concile provincial, dit Ve concile d'Arles ; il soumit les couvents à l'obédience des évêques. — 813, concile tenu par ordre de Charlemagne ; vingt-six canons. Les deux premiers contiennent une confession de foi et un ordre de faire des prières pour l'empereur ; le troisième prescrit aux métropolitains de ne prendre pour suffragants que des hommes connaissant ce qu'ils doivent enseigner ; le neuvième ordonne le paiement des dîmes ; le treizième, que les comtes, les juges et le peuple soient soumis à l'évêque et qu'ils s'accordent ensemble pour rendre la justice ; le seizième défend de tenir des marchés le dimanche et de travailler à des œuvres serviles ; le dix-neuvième enjoint aux évêques de faire tous les ans la visite de leur diocèse, afin d'empêcher les oppressions et les violences. — 1234, concile contemporain de la persécution contre les Albigeois ; vingt-quatre canons. 1. Les évêques emploieront les exhortations et même les censures pour obliger les juges et les seigneurs d'exterminer les hérétiques qui sont de leur dépendance. 5. Dans chaque paroisse, on établira un prêtre et deux laïques pour inquisiteurs. 6. On mettra en prison les hérétiques ; s'ils ne veulent pas se convertir, on les livrera au bras séculier. 11. On déterrera les corps de ceux que l'on découvrira après leur mort avoir été hérétiques. 21. Les testaments seront faits en présence des curés ; si l'on fait autrement, le testateur sera privé de la sépulture ecclésiastique, et le notaire, excommunié. — 1260, concile provincial : dix-sept canons, dont le premier condamne l'*Evangile éternel* attribué à Joachim de Flore et les partisans de ses doctrines ; le sixième fixe le jour de la fête de la Trinité ; le septième exige l'usage des cierges en cire ; le huitième veut qu'on distingue les juifs par quelques marques. — 1275, concile provincial : vingt-deux canons ; les quatre premiers ont été perdus. La plupart ne contiennent que des dispositions d'ordre administratif. Le douzième et le treizième concernent les cas réservés. 19. Les curés écriront le nom de ceux qui s'approchent du sacrement de pénitence pendant le Carême ; après Pâques, ils défèreront à l'évêque ceux qui ne se seront pas confessés. 20. Si quelqu'un de ceux qui ne se sont pas confessés à leur curé dans l'année vient à mourir, il ne sera pas mis en terre sainte. E.-H. VOLLET.

BIBL. : SIRMOND, *Concilia antiqua Galliæ*; Paris, 1629. — MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*; Florence et Venise, 1757 et suiv. — HEFELE, *Conciliengeschichte* ; Fribourg, 1873 et suiv., 2e édit.

ARLES (Royaume d'). Nom donné, principalement du XIIe au XIVe siècle, à un ensemble de pays qui correspondaient à peu près à l'ancien royaume des Burgondes, à l'exception de la plus grande partie des pays situés à l'O. de la Saône et du Rhône. Jusqu'au XIe siècle, cette dénomination ne s'appliqua qu'à la partie méridionale et orientale de l'ancienne Burgondie (Provence, Dauphiné, Lyonnais, Mâconnais, Savoie, Suisse); du XIe au XIVe siècle, elle prit une extension beaucoup plus grande et comprit tout l'ancien royaume des Bourguignons, à l'exception du duché de Bourgogne; depuis le XIIe siècle, le terme *Royaume d'Arles* fut usité surtout dans les actes émanés des chancelleries germaniques. L'importante cité gallo-romaine qui a donné son nom au royaume d'Arles en était la ville principale. Le royaume établi par les Bourguignons en 413 subit d'importantes modifications pendant l'espace de cinq siècles qui précéda la fondation du royaume d'Arles. La partie méridionale, qui correspondait à l'ancienne *Provincia romana*, avait été rattachée pendant un certain temps au royaume des Ostrogoths d'Italie (508-535), avant d'être soumise par les Francs comme le reste des pays bourguignons. Les principales parties de l'ancien royaume des Bourguignons qui contribuèrent à former le royaume d'Arles prirent, sous les Carolingiens, différents noms : d'une part, *Bourgogne transjurane* ou *supérieure*, ou même *Gaule cisalpine*, ou simplement *Bourgogne jurane*; et d'autre part, *Bourgogne cisjurane* ou *Bourgogne inférieure*. Il ne faut pas attacher aux termes *transjurane* et *cisjurane* la précision qu'on leur a souvent donnée et qui peut devenir une cause de confusions : les montagnes du Jura ne formaient la limite des deux pays que sur une partie seulement de leur frontière ; la Bourgogne cisjurane comprenait la partie située en deçà du Jura, par rapport à la France, c.-à-d. les pays riverains de la Saône et du Rhône ; mais la Bourgogne transjurane, qui s'étendait sur la plus grande partie de la Suisse, comprenait, en outre, les pays qui ont formé depuis la Franche-Comté et qui sont situés du même côté du Jura que la Bourgogne cisjurane. La partie la plus élevée du Jura, comprise entre le coude méridional du Rhône et le col de la Faucille, à la hauteur du lac de Genève, formait une limite partielle entre les deux Bourgognes. Sous les successeurs de Charlemagne, à l'époque de la constitution de la féodalité, l'ancien royaume de Bourgogne se scinda en plusieurs grands fiefs d'abord étrangers les uns aux autres. En 843, le traité de Verdun, en rattachant le royaume de Bourgogne presque entier à la Lotharingie ou royaume de Lothaire, lui donna la Saône et les Cévennes comme frontière occidentale.

En 855, à la mort de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, ses Etats furent partagés entre ses trois fils : Louis fut nommé empereur et eut le royaume d'Italie ; Lothaire eut l'Austrasie, et Charles fut nommé roi de la Provence, qu'il gouverna de 855 à 867. Dans ce dernier pays, où les invasions des Sarrasins rendaient nécessaire une forte organisation militaire, le fils d'un comte d'Ardenne, Boson, beau-frère de Charles le Chauve, forma de la Provence propre, ainsi que de la partie de l'ancienne Viennoise qui s'étendait depuis le lac de Genève jusqu'à l'embouchure de la Durance, en y comprenant sur la rive droite du Rhône le Vivarais et le pays d'Uzès, un Etat qui porta le nom de royaume de Provence ou de Bourgogne cisjurane (879). Un peu plus tard, après la déposition de Charles le Gros, Rodolfe Ier, fils de Conrad le Jeune et d'abord comte d'Auxerre, fonda le royaume de Bourgogne transjurane, qui comprenait la partie de l'ancienne Helvétie située entre le lac de Genève et la Reuss, avec le Chablais et le Bugey (888). En Provence, Boson régna de 879 à 887. Son fils Louis, dit l'Aveugle, lui succéda (887-929). Il fut proclamé roi d'Italie en 900 et empereur en 901. Détrôné par Bérenger roi de Lombardie, qui lui fit crever les yeux (905), il ne conserva que le royaume de Bourgogne cisjurane. Il établit comte de Provence un seigneur nommé Hugues, fils d'un comte d'Arles. Après la mort de Hugues, Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, rentra en possession du

comté de Vienne (947 — v. 963). Un de ses fils, Patton, eut une fille qui épousa Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, et lui apporta en dot ce comté. Dans la Bourgogne transjurane, Rodolfe Ier régna de 888 à 911. Son fils Rodolfe II régna, comme roi de Bourgogne transjurane, de 912 à 933. En 922 il fut appelé par les Italiens soulevés contre Bérenger et proclamé roi d'Italie à sa place. Le comte de Provence, Hugues, lui disputa la possession de l'Italie. Après une courte guerre, Rodolfe abandonna l'Italie à Hugues et celui-ci lui céda, en échange, le royaume de Bourgogne cisjurane (930). — Ce fut depuis la réunion du royaume de Bourgogne cisjurane ou de Provence avec celui de la Bourgogne transjurane, qui formait les Etats héréditaires de Rodolfe II, qu'ils furent tous deux compris sous la dénomination commune de *Royaume d'Arles* (933). Il est à remarquer du reste que le titre de roi d'Arles ne fut jamais pris officiellement par aucun des souverains qui régnèrent sur ce pays ; il ne leur est attribué que par les chroniqueurs et les historiens.

La période d'indépendance du royaume d'Arles dura un siècle (933-1033). Pendant cette période, ses frontières changèrent peu. Il comprit les pays qui correspondaient en général aux provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne et de Tarentaise, plus les diocèses de Lyon, de Lausanne et de Bâle ; ses villes principales furent Arles, Aix, Fréjus, Forcalquier, Manosque, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, Vienne, Belley, Genève, Avenches. Le comté de Vienne ne fit point d'abord partie du royaume d'Arles. mais releva directement du roi de France. Hugues, ancien comte de Provence, devenu roi d'Italie, conserva aussi quelques terres dans son ancien comté. La ville de Lyon ne fut rattachée au royaume d'Arles qu'au milieu du xe siècle. Les rois d'Arles indépendants furent au nombre de trois, Rodolfe II (933-937); Conrad le Pacifique (937-993) et Rodolfe III le Fainéant (993-1032). Rodolfe II régna quatre ans comme roi d'Arles. A sa mort (937), il laissait deux enfants mineurs, Conrad et Adélaïde. Le roi d'Italie, Hugues, espérant reprendre les pays qu'il avait cédés, maria son propre fils Lothaire à Adélaïde et épousa lui-même la veuve de Rodolfe II. L'empereur d'Allemagne, Otton Ier, prit sous sa protection le jeune Conrad et lui assura la possession de l'héritage de son père. Hugues fut réduit au royaume d'Italie, qui lui fut enlevé par Bérenger d'Ivrée en 945. Conrad régna pendant près de 57 ans (937-993), et la prospérité qu'il ramena dans ses Etats lui valut le surnom de Pacifique. Ce fut sous son règne que les Sarrasins furent chassés du Dauphiné (933-955), puis de la Provence, où le vicomte de Marseille, Guillaume, leur enleva leurs dernières colonies (965-972). Conrad le Pacifique épousa, en secondes noces, vers 955, Mathilde, fille de Louis IV d'Outremer, qui lui apporta en dot la ville de Lyon. Il n'eut qu'un fils, Rodolfe, qui fut son successeur, et plusieurs filles, qu'il maria aux chefs des principales maisons féodales : Berthe, qui épousa d'abord Eudes Ier, comte de Blois et de Chartres, puis fut remariée en 995 au roi Robert le Pieux ; Gisèle, femme de Henri, duc de Bavière ; Gerberge, femme de Hermann II, duc de Souabe; Mathilde, qui épousa Baudouin III, comte de Flandre, puis Godefroi d'Ardennes, dit l'Ancien, comte de Verdun. Conrad le Pacifique mourut le 19 oct. 993. Son fils Rodolfe III lui succéda (993-1032). Son surnom de Fainéant lui vint de l'abandon qu'il fit de ses Etats à l'empereur d'Allemagne. En 1016, il fit à l'empereur Henri II une donation des deux Bourgognes, ou du royaume d'Arles, qui fut confirmée deux ans après par l'assemblée des seigneurs ecclésiastiques et laïques de ce royaume. L'empereur Henri II étant mort en 1024, Rodolfe III, dans son testament, confirma la donation précédente en faveur de l'empereur Conrad II et l'institua son héritier (1026).

Ce traité fut principalement dû à l'influence de l'impératrice Gisèle, nièce de Rodolfe III. En 1027, Rodolfe III accompagna Conrad II à Rome pour assister à son couronnement. Rodolfe III mourut le 6 sept. 1032 sans laisser d'enfants. Il avait investi un seigneur saxon, du nom de Bérold, du comté de Maurienne et de Savoie. L'empereur Conrad II ne fut pas reconnu sans difficulté comme le successeur de Rodolfe III. Les parents et alliés de celui-ci s'opposèrent à l'élection de Conrad II. Eudes II, comte de Champagne, petit-fils de Conrad le Pacifique par sa mère, était le principal prétendant. Il fut soutenu par un grand nombre d'évêques, de villes et de seigneurs du royaume d'Arles, qui refusèrent de reconnaître l'empereur d'Allemagne. L'empereur Conrad II établit son autorité dans la Bourgogne transjurane et menaça d'envahir les Etats d'Eudes, qui fut obligé de se soumettre. Conrad II fut élu roi d'Arles à Payerne, le 2 févr. 1033, par une assemblée laïque et ecclésiastique, qui lui conféra le titre de roi en lui mettant entre les mains la lance de saint Maurice. Il se fit ensuite couronner à Genève, dans une assemblée d'évêques et de seigneurs allemands, bourguignons et italiens (1er août 1034). Il eut encore à lutter contre l'opposition des autres prétendants au royaume d'Arles. En France, Eudes de Champagne attaqua l'Empire par la Lorraine, mais fut tué dans une expédition contre le duc Gozzelo (1037). En Allemagne, Conrad II eut à combattre le célèbre duc Ernest de Souabe, devenu plus tard un personnage légendaire sous le nom de *Herzog Ernst*, et qui était proche parent de Rodolfe III. Le duc Ernest et son compagnon Werner de Kiburg tinrent longtemps en échec les forces de l'empereur. Conrad II s'efforça de rétablir l'ordre dans le royaume d'Arles et y favorisa le développement de l'institution de la trêve de Dieu.

Le royaume d'Arles, tombé sous la dépendance des empereurs d'Allemagne, fut, de tous les Etats de l'Empire germanique, celui où les contestations féodales sur la suzeraineté furent le plus fréquentes. Il fut considéré, tantôt comme réuni définitivement à l'empire germanique, tantôt comme un royaume possédé seulement à titre particulier et héréditaire dans la maison de Franconie, à laquelle appartenait Conrad II, qui en avait hérité. Quoi qu'il en soit, les empereurs d'Allemagne se considérèrent longtemps comme les suzerains légitimes du royaume d'Arles. Pendant la période impériale de l'histoire du royaume d'Arles (xie-xive siècle), l'acception de *Royaume d'Arles* prit une plus grande extension que pendant la période précédente. Quand les empereurs eurent étendu leur autorité dans toute la partie de l'ancien royaume des Bourguignons comprise entre le Jura et la Saône, la dénomination de *Royaume de Bourgogne* fut de nouveau donnée à toute l'étendue des pays occupés autrefois par les Bourguignons et presque reconstitués dans leur unité, c.-à-d. à la Bourgogne située au N. du Rhône, entre Genève et Lyon, réunie à la Bourgogne située au S. de cette limite, et qui formait le royaume d'Arles primitif. La partie de l'ancien royaume de Bourgogne transjurane qui comprenait la Suisse moderne, entre les Alpes et le Jura, prit le nom de *Petite Bourgogne*. Les deux expressions *Royaume d'Arles* et *Bourgogne* eurent la même valeur, surtout lorsqu'elles furent employées dans des documents germaniques. Sous les Hohenstaufen (1137-1254), l'expression *Royaume d'Arles* continua à désigner l'ensemble des pays relevant de l'empire germanique dans les limites de l'ancienne Gaule, mais le terme de *Bourgogne* perdit peu à peu de son extension et ne s'appliqua plus qu'à la partie comprise entre la Saône, le Rhône et le Jura, c.-à-d. que le nom de Bourgogne ne fut plus donné qu'à une des parties constituantes du royaume d'Arles. Le royaume d'Arles comprenait alors la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Bugey, la Bresse, le Lyonnais, le Velay, le pays de Vaud, les cantons de Berne, de Soleure, de Fribourg et de Bâle, la Franche-Comté et le Mâconnais. Le *duché de Bourgogne*, qui ne comprenait alors que le Dijonnais, l'Autunois, le Châlonnais, l'Auxois et le pays de la Montagne, et s'étendait presque entièrement à l'O. de la Saône, relevait du

roi de France et était occupé par une branche de la maison capétienne.

Les principaux fiefs du royaume d'Arles étaient les suivants : le comté de Provence, fondé par Boson, neveu du roi de Provence du même nom, en 926 ; le comté de Forcalquier (1054-1209) ; le comté d'Orange, dont l'origine remonte au célèbre Guillaume au Court Nez, fondé au xe siècle ; le comté et dauphiné de Viennois, au milieu du xie siècle ; le comté de Valentinois et de Diois, fondé vers le milieu du xe siècle par une maison qui s'éteignit en 1116, époque à laquelle les comtes de Toulouse réunirent à leurs domaines le comté, qui porta le nom de marquisat de Provence ; le comté de Lyonnais et de Forez, fondé vers 890 ; la sirerie ou baronnie du Beaujolais, fondée au commencement du xe siècle ; la seigneurie de Bresse, vers 1023 ; le comté de Mâcon, fondé vers 920, réuni temporairement par les comtes de Bourgogne ; le comté de Bourgogne (Bourgogne supérieure, Haute-Bourgogne, Franche-Comté), qui prit aussi le nom de Palatinat de Bourgogne, et où les rois de Bourgogne transjurane établirent quatre comtes, soumis à un archicomte (915) ; le comté de Châlon-sur-Saône (968) ; la sirerie de Salins (920) ; le comté de Neuchâtel (vers 1034) ; le comté de Montbéliard (Mömpelgard), fondé en 1034 ; le comté de Ferrette (Pfirt), qui fut rattaché plus tard au duché d'Alsace (vers 1104). La plupart des grands feudataires du royaume d'Arles avaient le droit de battre monnaie, qui leur fut généralement concédé par les empereurs d'Allemagne. — L'empereur Conrad II et ses successeurs furent tous couronnés rois d'Arles : Henri III le Noir, en 1038 ; Henri IV, en 1056 ; Henri V, en 1106. Pendant la querelle des Investitures, le royaume d'Arles fut divisé entre les partisans de l'empereur et ceux du pape : la partie méridionale, ou ancien royaume de Provence, se mit généralement du côté de l'Église, tandis que la Bourgogne propre soutint les droits de l'Empire. Les empereurs d'Allemagne sentirent de bonne heure le besoin d'avoir des représentants puissants dans ces provinces. Dès le milieu du xie siècle, Rodolphe de Reinfelden, duc de Souabe, reçut le titre de *dux et rector Burgundiæ* (1043). Un duc de Zähringen, Berthold II (1078-1111), fut nommé avoué impérial dans les pays de Thurgovie et de Zurich. L'empereur Henri V mourut en 1125. Ce fut le dernier empereur de la maison de Franconie. Lothaire, duc de Saxe, lui succéda (1125-1137). Ce fut sous le règne de Lothaire II que fut définitivement organisée l'institution du *Rectorat de Bourgogne*, établi dans l'intention de rattacher plus étroitement à l'Empire les pays qui s'en étaient presque complètement séparés pendant la querelle des Investitures. Le recteur de Bourgogne *(dux et rector Burgundiæ)* fut le représentant de l'empereur dans le royaume d'Arles et fut chargé de maintenir les vassaux de l'Empire dans l'obéissance qu'ils devaient à l'empereur et de veiller à l'accomplissement de leurs obligations féodales envers l'Empire. Conrad II, duc de Zähringen (1123-1152), reçut le titre de recteur de Bourgogne, qui fut conféré à sa famille à titre héréditaire.

Il eut à soutenir une série de guerres contre les seigneurs du pays pour rétablir l'autorité impériale. Le comte de Bourgogne, Raimaud, fut l'un de ceux qui refusèrent de prêter au nouveau gouverneur le serment de fidélité et se distinguèrent par leur résistance, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut faire remonter le nom de Franche-Comté, qui fut donné à ses fiefs. La maison de Zähringen conserva jusqu'à son extinction, qui eut lieu en 1218, la charge du rectorat. Conrad II de Zähringen, qui prit parti pour les Guelfes contre les Hohenstaufen, dans la lutte des Guelfes et des Gibelins (1139), attira sur ses possessions une guerre qui n'était pas finie à sa mort et qui l'empêcha d'exercer ses fonctions impériales en Bourgogne. L'empereur Frédéric Ier Barberousse disposa du royaume d'Arles et nomma recteur son fils Otton. Le fils et le successeur de Conrad II, Berthold IV de Zähringen (1152-1186), se rangea du côté de Frédéric Ier et rentra en possession de ses États héréditaires et de sa dignité de recteur de Bourgogne. Frédéric Ier et son fils Henri VI s'efforcèrent de rattacher le plus étroitement possible le royaume d'Arles à l'Empire germanique, afin d'en faire le rempart de l'Empire contre la France, l'Angleterre, qui occupait la Guienne, et l'Aragon, qui s'emparait du comté de Provence, et aussi pour s'y assurer une nouvelle route vers l'Italie par Bâle, Lyon et Arles. Ce fut sous le rectorat de Berthold IV que fut fondée la ville de Fribourg, dans l'Uechtland ou pays d'Avenches. Son fils Berthold V (1186-1218) fonda les villes de Berne, Berthoud (Burgdorf), Yverdon, Moudon (Milden), et raffermit l'autorité impériale dans toute l'étendue du royaume d'Arles. Il fut secondé par les dispositions favorables que la plupart des feudataires montrèrent envers l'empire d'Allemagne, par suite de la crainte que leur inspirèrent les progrès du roi de France, surtout après la bataille de Bouvines. Dans la Provence cependant, qui fut, sous la domination des comtes de la maison d'Aragon, la partie la plus indépendante du royaume d'Arles, la guerre des Albigeois, pendant laquelle le roi de France soumit à son autorité tous les pays a l'O. du Rhône, favorisa le développement de l'influence française et de l'influence du pape. L'empereur Frédéric II défendit à Amauri de Montfort d'empiéter sur les terres qui relevaient de l'Empire.

Avec l'extinction de la puissante maison de Zähringen (1218), finit aussi la dignité de recteur de Bourgogne. En 1229, l'empereur Frédéric II créa le titre de *vicaire impérial*, qu'il conféra à Hugues d'Arles. Ce ne fut que pendant une partie de son règne que l'empereur eut l'autorité nécessaire pour maintenir le royaume d'Arles dans l'obéissance à l'Empire. Pendant les guerres qu'il fit en Italie, il exigea des feudataires de Bourgogne le service militaire, qui lui fut refusé après son échec au siège de Brescia (1238). Depuis cette époque, les relations féodales entre l'Empire et le royaume d'Arles furent presque complètement détruites. Le concile œcuménique de Lyon (1245), où Frédéric II fut excommunié, et l'anarchie qui occupa en Allemagne la période du grand interrègne (1254-1273), achevèrent la séparation. Au contraire, l'influence française se développa pendant cette période dans le royaume d'Arles, par la cession que la comtesse de Mâcon, Alix, fit de ses fiefs à saint Louis (1239), et par l'alliance du frère de saint Louis avec l'héritière du comté de Provence (1246). Quand l'Empire germanique fut reconstitué, Rodolfe de Habsbourg fit valoir les droits de l'Empire sur le royaume d'Arles, et donna l'investiture de la Provence, d'abord à la reine Marguerite, veuve de saint Louis, puis à Charles d'Anjou, roi de Sicile (1280). Ces droits furent revendiqués par tous les successeurs de Rodolfe, jusqu'au xvie siècle. L'empereur Charles IV, pendant le voyage qu'il fit en France en 1378, établit le dauphin, depuis Charles VI, vicaire général de l'Empire dans le royaume d'Arles. Les modifications apportées successivement à la situation féodale du royaume d'Arles par la cession du Dauphiné à la France par le dauphin Humbert II (1349), et par la réunion de la Provence à la France, par suite de legs (1481), obligèrent les empereurs d'Allemagne à restreindre leurs prétentions sur le royaume d'Arles. Dans l'organisation de l'Empire en cercles, qui fut faite sous le règne de Maximilien Ier (1494), le cercle de Bourgogne ne comprit, de toutes les parties de l'ancien royaume d'Arles, que la Franche-Comté, tandis que le reste du cercle était formé par les possessions flamandes des ducs de Bourgogne. Certaines parties de la Franche-Comté, et notamment la ville de Besançon, furent comprises dans le cercle du Haut-Rhin. Charles-Quint essaya encore de faire valoir les revendications de l'Empire, après sa victoire sur François Ier, et fut sur le point de réunir à l'Empire tous les États des ducs de Bourgogne, que lui céda François Ier pendant sa captivité (1526), mais qu'il abandonna en toute possession à la France par le traité de Cambrai en 1529. Depuis cette époque, l'Empire ne con-

serva plus que la Franche-Comté, que Louis XIV réclama comme dot de Marie-Thérèse (1668), et le comté de Montbéliard, réuni à la France en 1792. E.-D. Grand.

Bibl.: J.-B. Bouys, *la Royale couronne d'Arles ou histoire de l'ancien royaume d'Arles*; Avignon, 1641-1644, in-4. — D. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*; Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-fol., t. I, l. IV. — Papon, *Histoire générale de Provence*; Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4. — J. Ficker, *Das deutsche Kaiserreich in seinen universalen und nationalen Beziehungen*; Innsbruck, 1861, in-8. — G. Huffer, *Das Verhältniss des Königreichs Burgund zu Kaiser und Reich, besonders unter Friedrich I*; Paderborn, 1874, in-8. — R. Sternfeld, *Das Verhältniss des Arelats zu Kaiser und Reich vom Tode Friedrichs I bis zum Interregnum*; Berlin, 1881, in-8. — Paul Fournier, *le Royaume d'Arles et de Vienne sous les premiers empereurs de la maison de Souabe*; Grenoble, 1884, in-8. — E.-A. Freeman, *Histoire générale de l'Europe par la géographie politique, trad. de l'anglais par G. Lefebvre*; Paris, 1886, in-8, l. II, ch. v.

ARLES (Canal d'). Le *canal de navigation d'Arles à Bouc*, achevé en 1834 d'après un plan de Napoléon Ier, a 47 kil. de longueur. Il se détache du Rhône à Arles, et se dirige vers le S.-E. parallèlement (ou à peu près) au grand Rhône ; il traverse les marais de Fos dont il longe la plage et vient finir dans le port de Bouc. Il a quatre écluses de 39 et 38 m. sur 8. Quand le Rhône est haut, sa pente maxima est de 5m38 ; son tirant d'eau de 2 m., sa charge maxima de 300 tonneaux. Il sert surtout au transport des céréales, des ardoises, de la chaux, et des sels. Il est beaucoup trop étroit pour pouvoir servir utilement. On a espéré y suppléer par le *Canal Saint-Louis* (V. ce mot) qui a aussi trompé les espérances du public. L.-G. Pélissier.

ARLES-sur-Tech *(Arulæ)*. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret ; 2,132 hab. — Les bénédictins s'établirent à Arles en 778, et leur abbé fut seigneur du village qui se forma autour du monastère ; en 1235, les habitants se révoltèrent et obtinrent l'abolition de quelques mauvais usages, mais au xve siècle seulement on leur accorda le consulat. L'abbaye fut mise en 1722 à la mense épiscopale de Perpignan. Arles était le siège d'un grenier à sel et d'un bureau des traites foraines. La ville est tombée au pouvoir des Espagnols en 1707 et en 1793. L'église, à trois nefs, est du xiie siècle, mais la façade remonte au xie siècle. Le cloître, sans voûte, est très délabré ; devant l'église est un sarcophage antique où l'eau, dit-on, se renouvelle d'elle-même : il est intéressant de rapprocher cette tradition de ce que racontent plusieurs auteurs anciens au sujet d'un phénomène presque identique observé dans la crypte de Saint-Paul-lez-Dax. En arrière du sarcophage d'Arles est placé un monument funéraire fort original, du commencement du xiiie siècle, composé de quatre blocs de marbre encastrés dans le mur où ils dessinent une croix latine. Arles est un centre commercial fort animé : la haute vallée du Tech lui envoie ses fers et s'y approvisionne de grains. A. Brutails.

ARLÈS-DUFOUR (Jean-Barthélemy Arlès, dit), industriel français, né à Lyon en 1805, mort à Cannes en 1872. Il avait environ vingt-trois ans lorsqu'il adhéra à la doctrine saint-simonienne et en devint l'un des adeptes les plus fervents. Après la dispersion de cette société, Arlès se retira à Lyon, sa ville natale, et s'y établit commissionnaire en soieries. Il y épousa la fille d'un riche négociant nommé Dufour, et prit alors le nom d'Arlès-Dufour. Il était déjà membre du conseil municipal de Lyon, et conseiller général du Rhône quand le gouvernement français le nomma membre du jury des expositions de 1849, de 1851 à Londres, de 1855 et de 1867 à Paris. L'Empire l'ayant nommé en 1857 secrétaire général de la commission impériale, Arlès-Dufour vint se fixer à Paris. Il y créa vers 1858 une importante maison de commerce. Comme il était depuis longtemps lié avec Cobden, l'empereur le désigna en 1860 pour être un des négociateurs du traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Il fut plus tard des premiers adhérents de la ligue pour la paix et l'un des membres les plus actifs de cette association. Après la Révolution du 4 septembre, il écrivit une lettre à MM. Gladstone et Bright, alors ministres, pour leur démontrer la faute que commettait l'Angleterre en laissant écraser la France par l'Allemagne. Il renouvela, mais sans plus de succès, son appel le 12 oct. suivant. Quant il mourut, il était membre du comité lyonnais de secours aux victimes de la guerre. Ad. L.

ARLET. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoûte-Chilhac ; 170 hab.

ARLETTE ou **ARLOTTE**, bourgeoise de Falaise, au xie siècle, qui fut maîtresse du duc de Normandie Robert le Diable, et mère de Guillaume le Bâtard, qui devint Guillaume le Conquérant.

ARLEUF-du-Morvan. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Château-Chinon, sur un affluent de l'Yonne ; 2,797 hab. — Cette commune se compose de plusieurs hameaux disséminés dans la montagne : *Beauregard*, où l'on a découvert les vestiges d'une villa romaine ; *les Carnés*, sur l'Yonne ; *les Pasquelins*, où l'on a trouvé aussi des vestiges romains, etc.; *Château de la Tournelle*, reconstruit au xviiie siècle, sur les ruines d'un château-fort, résidence de l'une des plus puissantes familles féodales du Nivernais. Eglise en partie du xvie siècle.

ARLEUX-du-Nord *(Allodium, Aluetum, Alleux, Alloes)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Douai, sur la Sensée; 1,686 hab. Station du chemin de fer du N., ligne de Douai à Cambrai. Cette localité doit probablement son nom à la condition franche de la terre où elle se trouvait. Les monarques carolingiens y avaient un palais qui devint un château féodal; Charles le Mauvais, roi de Navarre, y fut quelque temps détenu. Cette forteresse joua un certain rôle dans les guerres du xviie siècle, jusqu'au jour où le maréchal de Villars, s'en étant rendu maître (1711), la fit démanteler.

ARLEUX-en-Gohelle. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy ; 615 hab.

ARLINCOURT (Charles-Victor Prévot, vicomte d'), littérateur français, né au château de Mérantris, près Versailles, le 28 sept. 1789, mort à Paris le 22 janv. 1856. Fils d'un fermier général guillotiné en même temps que Lavoisier, il fut élevé par un prêtre, dans un château de Picardie, où sa mère s'était réfugiée. Il devint, à dix-huit ans, écuyer de Madame Mère, puis auditeur au Conseil d'Etat et intendant au corps d'Aragon, où il se distingua par sa bravoure. Après les Cent jours, il se retira au château de Paër, en Normandie, où il reçut, en 1825, la visite de la duchesse de Berry. Doué d'une singulière précocité, il aurait, dès l'âge de dix ans, composé un poème de 6,000 vers sur l'*Effet des passions*. Ce qui est plus certain, c'est qu'il dédia à Napoléon *Une matinée de Charlemagne* (1810, in-4), fragment d'un poème intitulé : *Charlemagne ou la Caroléide* (1818, 2 vol. in-8), dans lequel il célébrait, sans hésiter, le retour des Bourbons. D'Arlincourt trouva bientôt sa véritable voie dans une série de romans, dont le plus célèbre fut, avec *Ipsiboë* (1823, 2 vol. in-8), *le Solitaire* (1821, in-8), souvent réimprimé et traduit en plusieurs langues, mais qui durent plus tard leur vogue momentanée aux allusions où se complaisaient les salons légitimistes : *les Rebelles sous Charles V* (1832); *le Brasseur Roi* (1833) ; *les Ecorcheurs, ou l'Usurpation et la peste* (1833); *le Double règne* (1835) ; *les Trois Châteaux* (1840); *le Pèlerin* (1843); *la Tache de sang* (1847), etc. etc. Les plaisanteries des petits journaux du temps sur certaines phrases attribuées à d'Arlincourt, ou réellement recueillies dans ses romans, les ont seules préservés de l'oubli, et si l'on ne sait plus guère aujourd'hui que les titres d'un drame, *la Peste noire* (1843), qu'il fit représenter à grands frais, et d'une tragédie : *le Siège de Paris* (1826), chacun connaît les vers fameux :

. . . . . . On m'appelle à régner...
Mon père en ma prison seul à manger m'apporte.
J'habite la montagne et j'aime à la vallée...

Après la révolution de 1848, d'Arlincourt ne fit pas une guerre moins acharnée au nouvel ordre de choses qu'à la monarchie de Juillet, mais cette fois, à l'aide de pamphlets décorés de titres significatifs, *Dieu le veut*, *Place au droit*, *l'Italie rouge*, etc., que les comités réactionnaires tirèrent à grand nombre, et qui influèrent sur le vote des campagnes avant et après le coup d'Etat du 2 déc. 1851. Maurice Tourneux.

ARLOD. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille ; 450 hab.

ARLON. Ch.-l. de la province belge de Luxembourg, dans une situation pittoresque sur le revers d'une colline, à la source de la Semoy. La population, au 31 déc. 1883, était de 7,913 hab. On y fait un commerce de grains et de bois assez considérable ; il y a des briqueteries ; ses pipes en racine, dites pipes d'Arlon, sont renommées. Mais Arlon est avant tout une ville d'administration. Elle possède un tribunal de première instance et est le siège de la cour d'assises de la province ; elle a un athénée, une école moyenne de l'Etat pour filles, une école normale d'institutrices, une académie des beaux-arts et école industrielle, une école de musique, une bibliothèque publique. L'institut archéologique du Luxembourg et le Musée provincial d'archéologie y sont établis. Arlon est reliée par chemin de fer à Bruxelles (192 kil.), à Luxembourg (29 kil.), à Nancy par Longwy (23 kil.), et par Virton à Montmédy. D'aucuns soutiennent que le nom d'Arlon s'est formé par corruption du latin *Ara lunæ*, parce qu'à l'époque romaine il y aurait eu là un autel dédié à la Lune, ou à Diane. On a même prétendu retrouver des débris de cet autel dans des pierres sculptées que la destruction des vieilles murailles de la cité y fit découvrir en 1671. Mais le vrai nom antique d'Arlon est *Orolaunum*, et c'est ainsi qu'on le trouve écrit dans l'itinéraire d'Antonin. Cette orthographe implique une origine celtique. Les uns le traduisent « élévation des bois » ou « bois sur une hauteur », d'autres « élévation près d'une rivière », d'autres encore « demeure sur une hauteur ». Sans faire remonter son existence, ainsi que certains chroniqueurs, à l'époque d'Abraham, on lui trouve déjà une respectable antiquité en attribuant sa fondation à ces belliqueux Trévires, dont le nom revient si souvent dans les *Commentaires de César*. Certains détails particuliers du costume, constatés par les monuments funéraires découverts en grand nombre dans le voisinage, semblent prouver que pendant l'occupation romaine cette population germano-celte y était restée forte. Arlon se trouva sur la voie romaine qui reliait Trèves à Reims. Elle y fut une *mansio* et une *mutatio* des plus considérables. Les nombreux commerçants, artisans, employés, que le service des postes y attira, en firent bientôt l'une des principales localités de la *civitas Trevirorum*, et il est même vraisemblable qu'elle s'étendit alors au delà de ses limites actuelles. C'est ce que sembleraient prouver les riches découvertes archéologiques faites dans le voisinage. Arlon fut fortifiée on ne sait à quelle époque, mais à coup sûr antérieurement à 1065. Peut-être fut-ce par les Romains, vers la fin du ıvᵉ siècle, peu avant les invasions des barbares, et dans ce cas sa garnison était composée de *laeti Lingones*. Au temps des Mérovingiens, Arlon, sous le nom d'*Orelaunus*, fut une *villa regia*. Quand la dynastie carlovingienne s'affaiblit, elle dut faire partie des domaines de Regnier au Long Col, duc de Lotharingie. On sait encore que ses fils et petit-fils, Ricuin ou Wigeric et Gozlin ou Godefroi, furent après lui les maîtres du pays où se trouvait Arlon. Mais il existe ensuite une lacune dans la liste des souverains de la région. En 1052, des documents officiels font connaître Waleran d'Arlon, époux d'Adèle, fille de Thierri Iᵉʳ de Bar, duc de Haute-Lorraine. De ses deux fils, Foulques et Waleran, qui régnèrent après lui, le second épousa Judith de Luxembourg, dont la dot fut de vastes domaines situés dans la contrée appelée le pays d'outre-Meuse. Il y fonda le château de Limbourg, qui donna son nom à tout ce territoire. Son fils Henri Iᵉʳ soutint courageusement le vieil empereur Henri IV contre son fils rebelle Henri V. Celui-ci voulut le priver, au profit de Godefroi de Brabant, de la dignité ducale de Basse-Lorraine qu'il avait reçue de son père. Après une lutte très vive, les deux rivaux se partagèrent l'autorité. Il en fut de même sous Waleran Payen, successeur de Henri Iᵉʳ, nommé duc du Basse-Lorraine par l'empereur Lothaire. Arlon fut ensuite l'apanage du second fils de Payen, Waleran IV, mort en 1146. Il revint alors à son frère aîné Henri II de Limbourg (1139-1167). Celui-ci lutta aussi pour se maintenir dans la charge de duc de Lotharingie, dont Conrad III venait d'investir Godefroi II de Brabant. Dans une charte de 1170, Henri III le Vieux (1167-1221) s'intitule duc de Limbourg et marquis d'Arlon. Mais on n'a aucune trace de l'érection régulière d'Arlon en marquisat, non plus que du Limbourg en duché. Henri III se reconnut vassal du duc de Brabant, devenu aussi duc de Limbourg, pour différents alleux, entre autres ceux d'Arlon. Il combattit avec Otton de Brunswick à Bouvines. Son troisième fils Waleran, marquis d'Arlon en 1214, lui succéda aussi en Limbourg en 1221. La même année, il épousa Ermesinde, fille de Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, et veuve de Thibaut de Bar. Dans la troisième croisade, il se distingua à côté de Richard Cœur-de-Lion, et prit encore part à la quatrième croisade. Partisan de Philippe de Souabe dans sa lutte contre Otton de Brunswick, il ne tarda pas cependant à se réconcilier avec celui-ci. Arlon, que Waleran avait donné en douaire à Ermesinde, fut donné en fief par son fils aîné du premier lit, Henri de Limbourg, à son aîné du second lit, Henri le Blondel, duc de Luxembourg (1235). Son histoire se confond dès lors avec celle de ce duché. Les archevêques de Trèves, à cette époque comme antérieurement, voulurent faire valoir des prétentions sur le marquisat d'Arlon. Mais leurs efforts furent vains : il paraît du reste qu'ils interprétaient faussement les chartes de Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Zwentibold, Louis le Germanique, Charles le Simple, Otton le Grand, Otton II, et la précaire d'Adèle de Bar, sur lesquels ils s'appuyaient.

Le marquisat d'Arlon comprenait de nombreux domaines actuellement situés dans l'arrondissement d'Arlon et dans la partie centrale et septentrionale du grand-duché de Luxembourg, quelques villages des arrondissements de Virton, Neufchâteau et Bastogne, quatre localités prussiennes, et sur le territoire français Longwy et Saint-Laurent. Grâce à sa forte position, Arlon fut autrefois une importante place de guerre. Les Français l'ont occupée un grand nombre de fois : en 1542, 1558, 1562, 1568. En 1604 un corps de cavalerie hollandais la pilla, et en 1636, les Croates. Turenne l'occupa en 1647 et les Français y revinrent encore en 1651. La chambre de réunion de Metz la déclara en 1681 dévolue à Louis XIV comme dépendance du comté de Chiny ! La paix de Ryswick en 1697 la rendit à l'Espagne. Les armées françaises et autrichiennes se la disputèrent vivement en 1793 et 1794. Simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Luxembourg sous l'administration française, elle fut la résidence d'un prévôt pendant la domination hollandaise et devint chef-lieu de la province après la révolution belge de 1830. P. Frédéricq.

Bibl. : G.-J. Prat, *Histoire d'Arlon*, 1873, 3 vol. — Jeantin, *les Marches de l'Ardenne et des Woëpres*. — Du même, *Chroniques de l'Ardenne et des Woëpres*. — Bertels, *Historia Luxemburgensis*. — Al. Wiltheim, *Luxemburgum Romanum*. — R. P. Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*. — Ernst, *Histoire du duché de Limbourg*. — *Annales de la Société d'archéologie du Luxembourg*. — *Publications de la Société archéologique de Luxembourg*.

ARLOTTI. Nom d'une famille italienne de Reggio d'Emilio, à laquelle appartiennent quelques poètes et savants.

Arlotti (Hieronimo), homme d'église, vécut dans la

seconde moitié du xve siècle et publia : *Scholia in Ciceronis Epistolar. familiarium librum* I (Venise, 1549, in-8).

Arlotti (Lodovico), prêtre et homme d'église du xvie siècle, a laissé quelques poèmes imprimés dans Guasco, *Storia letteraria di Reggio.*

Arlotti (Marc-Antonio), prêtre de la seconde moitié du xvie siècle. On a de lui des pièces insérées dans la *Raccoltà de poeti illustri.*

Arlotti (Pompeio), médecin de la même époque, a laissé un ouvrage intitulé *De vœnæ sectione* (Reggio, 1627, in-4).

Arlotti (Rodolfo), poète de la fin du xvie siècle, fut secrétaire du cardinal Alexandre d'Este et l'ami du Tasse et de Guarini. Il a publié un poème sur la *Conquête de Grenade* et quelques essais et lettres qu'on trouve dans le recueil de Guasco.

Arlotti (Decio), poète, mort en 1759, a écrit un *Trionfo di Pompeïo magno* (1724), deux tragédies : *Méhemet* (1728), la *Rosmina* (1745). H. Vast.

Bibl. : Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia.* — Guasco, *Storia letteraria di Reggio.*

ARLOTTO MAINARDO *(Il piovano)*, né à Florence le 13 déc. 1396, mort le 26 déc. 1484. Son père, Jean Mainardo, lui fit faire de bonnes études, mais il n'en devint pas moins ouvrier tisserand. Il réussit à embrasser l'état ecclésiastique, en ce temps-là source certaine de fortune, et fut nommé curé ou *piovano* de S. Cresci di Maciuoli, dans l'évêché de Fiesole, prébende qu'il conserva presque toute sa vie. Ce curé, le plus joyeux et le meilleur des hommes, avait tant et tant d'esprit qu'on a pu faire un recueil de ses bons mots, de ses plaisanteries et de ses facéties diverses, mais il a certainement bénéficié de l'usage où l'on est de ne prêter qu'aux riches et le volume qui porte son nom est dû, pour une bonne part, à la collaboration anonyme de l'esprit populaire. Le nom sous lequel il est connu, *il piovano Arlotto*, signifie proprement le *curé arsouille*, mais c'était en réalité un bon vivant, honnête et serviable, ayant autant de charité que d'esprit. On prétend même qu'Arlotto est son nom de baptême et qu'il n'en eut pas d'autre ; cela serait assez singulier et le père eût été aussi facétieux que le fils. Les curés ne résidant pas plus que les évêques, Arlotto fit jusqu'à neuf voyages en Flandre, et même passa en Angleterre où il charma, dit-on, le roi Edouard qui pourtant était difficile en fait de plaisirs. Il tint table ouverte à Florence pendant un certain temps et il ne se passait guère de jours que ses convives ne répandissent dans la ville quelque nouveau bon mot du facétieux curé. Arrivé à l'âge de quatre-vingt-six ans, il résigna son bénéfice, se prépara à mourir et composa son épitaphe : « Le curé Arlotto a fait construire ce tombeau pour lui-même et pour ceux qui voudront s'y loger avec lui. » Il mourut, en effet, l'année suivante. L'esprit d'Arlotto n'est pas du plus fin, il n'en a pas moins fait rire bien des générations d'Italiens ; peu de livres ont été plus souvent réimprimés au xvie siècle, sans compter les éditions populaires qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. La première édition est celle de Florence (sans date, mais imprimée peu après 1500) ; la plus ancienne avec date et la plus complète, d'après Ginguené, a pour titre : *Facetie piacevoli, fabule e motti del piovano Arlotto, prete Fiorentino*, Venise, 1520, in-8. La dernière est de Florence, 1884, assez correcte, dit *La Cultura*, mais non encore conforme au texte primitif : *Le facetie del piovano Arlotto precedute della sua vita e annotate da* Giuseppe Baccini. On en a fait en France, au xviie siècle, une traduction libre : *Patron de l'honnête raillerie, contenant les brocards, bons mots, agréables tours et plaisantes rencontres de Piovano Arlotto*, Paris, 1650, in-8. Dernière édition française : *Les Contes et facéties d'Arlotto*, avec introduction et notes par M. Ristelhuber ; Paris, 1883, in-16. R. de Gourmont.

Bibl. : Dom.-Maria Manni, *Vita di Arlotto Mainardo*, 3e éd. ; Venise, 1760, in-8. — *La Cultura* (revue), n° du 1er nov. 1884, Naples.

ARLT (Ferdinand), oculiste allemand, né à Obergraupen, près Töplitz, en Bohême, le 18 av. 1812. Reçu docteur à Prague en 1839, il occupa, à titre de suppléant, la chaire d'ophtalmologie, de 1846 à 1849, puis comme titulaire jusqu'en 1856 et passa ensuite à Vienne où il tint la même chaire jusqu'en 1883. Ouvrages principaux : *Pflege der Augen im gesunden und kranken Zustande, neben einem Anhang über Augengläser* ; Prague, 1846, 1868, in-8 ; — *Die Krankheiten des Auges für prakt. Aerzte geschildert* ; Prague, 1851-1856, 3 vol. in-8 ; — *Ueber die Verletzungen des Auges* ; Vienne, 1875, in-8 ; — *Ueber die Ursachen und die Entstehung der Kurzsichtigkeit* ; Vienne, 1878 ; — *Klin. Darstell. der Krankheiten der Binde-, Horn-und Liderhaut, dann der Iris und des Ciliarkörpers* ; Vienne, 1881, in-8. — Arlt collabora au *Handbuch der ges. Augenheilk.*, de Græfe et Sæmisch, et fonda, avec Græfe et Donders, en 1854, l'*Archiv für Ophthalmologie.* D^r^. L. Hn.

ARLUNO (Bernardin), jurisconsulte et historien du commencement du xvie siècle, né et mort à Milan à des dates incertaines. Il étudia le droit à Pavie et à Padoue, et fut agrégé au collège des jurisconsultes de Milan de 1507 à 1535. Il a laissé plusieurs ouvrages historiques où la poésie et la crédulité se mêlent d'une façon singulière à l'érudition la plus étendue et la plus exacte. Il peut passer pour fort véridique quand il s'agit de faits vraisemblables, mais sa foi dans les prodiges fait de lui, en somme, un historien médiocre. Il a laissé : *De bello veneto libri VI, ab anno MD ad MDXVI*, imprimé dans le *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, t. V. édit. de Leyde, in-fol. ; *Historia patriæ*, 3 vol. in-fol. L'impression de ce dernier ouvrage fut commencée à Bâle, puis interrompue ; elle n'a jamais été reprise. Le manuscrit est conservé à Milan, à la Bibliothèque Ambroisienne. — Son frère, *Jean-Pierre* Arluno, qui était médecin, a laissé un certain nombre de traités médicaux réunis en un volume in-fol. ; Milan, 1551. R. G.

Bibl. : *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, éd. de Leyde, 1704-1723, 30 vol. in-fol. (Préface du t. IV. par Pierre Burmann). — *Bibliografia Milanese* ; Milan, 1884, in-8.

ARMA (Jean-François), né à Chivasso, au commencement du xvie siècle, devint premier médecin du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert. On ne sait rien autre chose de précis sur sa vie qui paraît avoir été uniquement consacrée à l'étude. Il a beaucoup écrit, et bien qu'on le qualifie quelquefois de poète, presque exclusivement des traités médicaux, parmi lesquels : *De Pleuritide* ; Turin, 1548, in-8 ; *Paraphrasis in librum de venenis Petri de Albano* ; Biella, 1550, in-8 ; *Quod medicina est scientia et non ars* ; Turin 1567 ; *Commentarius de morbo sacro* ; Turin, 1568 ; *De tribus capitis affectibus*, 1573, in-8 ; *Del significato della stella crinita* ; Turin, 1578. Arma cultiva la poésie, comme tous les savants de l'époque se piquaient de le faire, mais on ne connaît de lui qu'un sonnet, inséré au t. II des *Rime toscane di Faustino Tasso* ; Turin, 1573, in-4. R. G.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

ARMA. Genre d'Insectes-Hémiptères, du groupe des Pentatomides, établi en 1831 par Hahn (*Wanz.*, t. I, p. 91) pour le *Cimex custos* de Fabricius (*Entom. syst.*, IV, p. 94). C'est un insecte long de dix à quinze millim., au corps oblong, d'un brun jaunâtre en dessus, roussâtre en dessous, avec les antennes d'un rouge pâle et les pattes fauves ponctuées de noir. L'*A. custos* Fabr. se rencontre assez communément en Europe. Son corselet, finement crénelé sur les bords, a ses angles latéraux dilatés en angle aigu ; le rostre, élargi au milieu, se prolonge jusqu'à l'extrémité des hanches postérieures, et les tibias antérieurs sont armés d'une petite épine. Ed. Lef.



Arma custos Fabr.

ARMADA. Ce mot espagnol signifie d'une manière générale une escadre, une flotte, une armée navale; mais historiquement, même sans être accompagné d'une autre indication, il sert à désigner la grande flotte dirigée contre l'Angleterre en 1588, par Philippe II; plus souvent, dans ce cas, on joint au mot Armada l'appellation d'Invincible. Philippe II avait de nombreux griefs contre la reine d'Angleterre Elisabeth; outre qu'il s'était vu frustré de ses espérances au sujet de cette couronne, il haïssait dans les Anglais des hérétiques et d'audacieux corsaires qui faisaient le plus grand mal à son empire colonial. Avec la ténacité qui faisait le fond de son caractère, Philippe II prépara lentement sa vengeance et s'occupa activement, sans relâche, d'un projet de descente en Angleterre. Une grande flotte, telle que l'Espagne seule en pouvait équiper une alors, devait tenir la mer Océane, détruire la marine naissante des Anglais, et occuper les ports de la Manche. Cependant Farnèse ferait construire dans la forêt de Vaes, en Flandre, de nombreux bateaux plats, *pleytas*, sur lesquels ils franchirait le détroit avec son armée et marcherait sur Londres. C'était, on le voit, une entreprise assez analogue à celle que conçut plus tard Napoléon avec la grande armée. — Ce fut le capitaine général des flottes d'Espagne, marquis de Santa-Cruz, qui dirigea l'armement de l'escadre; ses exploits contre les Maures, son intervention décisive à la journée de Lépante, sa victoire enfin sur Strozzi lui avaient valu la réputation de premier homme de mer de l'époque. Naples, la Sicile, le Milanais, l'Espagne tout entière et le Portugal se remplirent de levées de troupes et de préparatifs. Les navires s'amassèrent dans les ports de ces divers pays. C'était un immense effort. Les Espagnols se croyaient et étaient peut-être alors les premiers marins du monde; ils avaient tout espoir; ils avaient confiance dans la supériorité de leurs forces, dans le génie de leur amiral, et la protection de Dieu ne devait pas leur manquer puisqu'ils combattaient pour rétablir la foi catholique dans l'hérétique Angleterre. Ils appelaient la flotte l'Invincible, nom qui lui est resté dans l'histoire. — Un fait vint pourtant montrer que ces apparences de force cachaient bien des vices, des incertitudes, des faiblesses et que le sombre despotisme de Philippe II avait détruit chez ses sujets l'élan, l'esprit d'initiative et la hardiesse. Le 29 août 1587, dans la rade de Cadix, encombrée de galères et de vaisseaux espagnols, de canons et de soldats, Drake apparaît tout à coup avec 28 navires sans pavillon, brûle une trentaine de bâtiments, incendie les magasins situés sur les quais, enlève des prisonniers et cause une épouvantable panique. Il court à Lisbonne, brûle encore cent navires dans le Tage, eingle vers les Açores, prend le galion *San-Felipe*, chargé d'or, et rentre en Angleterre, sans être inquiété. Quand le duc de Santa-Cruz put enfin mettre à la voile pour le poursuivre, il y avait quinze jours que l'illustre aventurier était rentré dans Londres avec d'immenses richesses. A ce sujet, Santa-Cruz fut accusé d'inertie par ses ennemis. Philippe II, égaré par la colère et l'impatience, voudrait que Farnèse débarquât de suite en Angleterre, sans attendre l'arrivée de l'armada. L'ordre et l'entente font défaut et Santa-Cruz meurt tout d'un coup, d'un accès de fièvre. Philippe II attend cinq semaines pour lui nommer un successeur; il désigne enfin le duc de Medina Sidonia, homme grave, pointilleux, qui reçoit des instructions très strictes, lui dictant sa conduite pour tous les cas prévus et ne lui permettant aucune initiative personnelle.

Au printemps de 1588, la flotte était prête enfin; elle comprenait 129 navires de guerre et un grand nombre de transports; elle portait plus de 10,000 marins, 18,000 soldats et 3,000 canons (d'autres donnent le chiffre de 2,640). Le 30 mai, elle quitte le port de Lisbonne, et à cette heure, dans toute l'Espagne, les religieux reçoivent l'ordre de se donner les uns aux autres « les coups de discipline, le 4 juin, depuis matines, dans le chœur, pour l'heureux succès de la flotte ». En maint endroit, il y a des processions publiques de flagellants. Cependant une tempête surprend la flotte quand elle gagne la haute mer et l'amiral fait signe de chercher un abri au Ferrol. Les navires reviennent un à un au Ferrol, à la Corogne, à Vigo; les équipages débarquent et se querellent; il y a un commencement de désorganisation. On perd ainsi un temps précieux, et Farnèse, qui avait assemblé une flottille de pleytas et une armée de près de 40,000 hommes, Italiens, Allemands, Espagnols, voyait son armée se fondre dans l'inaction en attendant que le duc de Medina-Sidonia devînt « seigneur de la mer ». Enfin, il perd patience et renonce à l'expédition au moment même où l'Invincible Armada reprenait le large, le 22 juillet. — Il semblait, au reste, que la flotte espagnole suffirait pour infliger une humiliation à l'Angleterre; celle-ci n'avait en mer qu'un très petit nombre de navires; la valeur de ses capitaines et de ses marins était encore mal connue et on les considérait plus volontiers comme des aventuriers et des corsaires que comme de véritables combattants. L'Angleterre n'avait pas non plus d'armée pour se défendre contre une invasion, car elle avait tous ses soldats occupés en Hollande à soutenir les Gueux. Elisabeth n'avait pas même un allié. Parcimonieuse au delà de toute expression, elle ne voulait consentir à aucune dépense, à aucun frais d'armement et elle se complaisait encore dans l'illusion de la paix, quand déjà la flotte ennemie tenait la mer. Mais tandis que le gouvernement demeurait ainsi inactif, la nation anglaise était entraînée par un fort courant d'enthousiasme patriotique. D'instinct, elle haïssait les Espagnols comme catholiques, et surtout comme étant de redoutables concurrents dans les choses relatives à la marine, aux colonies et au commerce. En Angleterre, d'ailleurs, tout était esprit d'initiative, les caractères étaient virils et nettement tranchés, quand en Espagne tout était réglé par l'habitude et la convention, les caractères courbés sous la dépendance et l'étiquette. Les armateurs d'Angleterre sabordèrent leurs navires de commerce pour y placer des canons, mirent en commun les armes et l'argent et improvisèrent une flotte. A elle seule, la cité de Londres équipa et arma 30 navires à ses frais; nobles et bourgeois prirent du service sur les vaisseaux et une indescriptible agitation remua tout le pays. Ainsi naissait, sous la menace imminente du danger, la première grande marine qu'ait eue l'Angleterre; elle comptait des capitaines tels que Charles Howard, qui s'improvisa amiral, Hawkins et Drake, les héros d'audacieuses courses au nouveau monde, le savant Frobisher, l'aventureux Walter-Raleigh, le romanesque Cumberland, des courtisans qui devinrent de hardis marins en un jour, tels que sir Charles Blount, Robert Cecil, le comte de Northumberland, et maint autre. Grâce à cet effort héroïque, l'Angleterre put à peine mettre en ligne 30 vaisseaux de guerre et 150 grosses barques; les vivres étaient avariés, la poudre manquait, mais l'ardeur et l'enthousiasme étaient montés au plus haut point.[1]

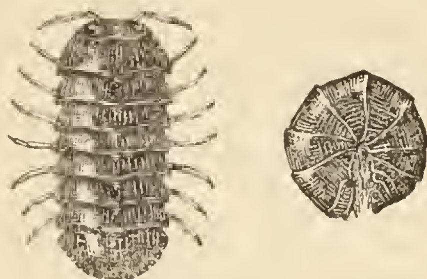
Le 28 juil., la flotte espagnole, amoindrie déjà de 43 vaisseaux, qui s'étaient égarés, était en face des îles Sorlingues; elle pouvait surprendre et enlever Plymouth qui était sans défense, mais le duc de Medina attendit deux jours pour rallier ses vaisseaux et manqua un coup d'audace qui devait réussir. Les marins anglais, enhardis, sortirent de Plymouth et le soir tournèrent autour des vaisseaux espagnols; à la clarté de la lune, ils vinrent à bonne portée, lâchèrent leurs bordées et s'éloignèrent. Les vaisseaux espagnols étaient trop pesants, leurs canons portaient trop haut, leurs mouvements étaient lents; ils se gênaient les uns les autres et manœuvraient mal; de là du désordre et la perte de trois navires, dont un contenait 200 barils de poudre, qui tombèrent entre les mains des Anglais à court de munitions. Le duc de Medina voulait gagner Margate, point qui lui semblait favorable pour un débarquement et où il pouvait appeler à lui Farnèse. Le 1er août, il chercha en vain à aborder avec ses galères les vaisseaux légers de l'ennemi; il essuya encore une grêle de

boulets ; il en fut de même pendant les deux jours suivants et ses vaisseaux erraient comme perdus dans la Manche ; à la hauteur de l'île de Wight, il eut un peu de répit ; les Anglais étaient sans poudre et il en profita pour se retirer sous le canon de la ville française de Calais ; il n'osa point pousser jusqu'à la ville alors espagnole de Dunkerque. Devant Calais, l'Armada avait encore une supériorité écrasante sur les 200 barques des Anglais ; mais dans la nuit du 6 au 7 août, une panique terrible a lieu, à cause des brûlots que l'ennemi est venu attacher aux flancs de quelques navires ; on coupe les câbles, on arrache les ancres ou on les abandonne et l'Armada, poussée par le vent, va jusqu'en face de Gravelines ; une grande galère s'est échouée en sortant du port. Au large, le 8, les Espagnols luttent en vain contre les Anglais et contre le vent qui les pousse à la côte ; deux galions vont à la dérive sur les rivages de Zélande. Le lendemain et le surlendemain les Anglais, qui n'ont plus de poudre, ont disparu, mais le vent souffle en tempête ; le duc de Medina donne l'ordre de regagner l'Espagne, en faisant, par le Nord, le tour de l'Ecosse. La flotte se disperse dans les brumes de la mer du Nord ; la tempête dure onze jours ; les blessés succombent ; l'eau manque, bientôt même les vivres. Des vaisseaux vont s'échouer aux Shetland et aux Orcades, d'autres en Irlande, quelques-uns, plus heureux, sur les côtes de Hollande ou de France. Le gouvernement anglais évalua à 4,000 le nombre des Espagnols noyés dans le canal Saint-Georges et il en supposa autant de tués sur les plages d'Irlande. Une soixantaine de navires seulement revinrent un à un dans les ports d'Espagne ; toutes les familles avaient à pleurer quelques-uns des leurs et il y eut un deuil universel ; puis les tristes récits des naufragés et des captifs entretinrent pendant longtemps encore une douloureuse émotion. On dit que Philippe II, parlant du duc de Medina, prononça ces paroles : « Je l'ai envoyé contre les hommes, non contre les vents et la mer. » Un consciencieux historien remarque à ce sujet : « Toute l'Espagne a cru, nous croyons encore aujourd'hui que la tempête avait dévoré la flotte. On a oublié ces forteresses flottantes qui se serrent affolées comme un troupeau de moutons, sous la canonnade des victorieux, ces barques ailées qui les harcèlent, cette retraite désolée dans la rade de Calais, cette terreur devant les brûlots (Forneron). » Quoi qu'il en soit, l'Espagne ne devait plus jamais mettre en mer d'aussi belle flotte que l'Invincible Armada ; sa puissance maritime avait reçu un irréparable échec. E. Cat.

ARMADILLE, diminutif d'Armada. Nom donné aux petites escadres que l'Espagne envoyait dans ses colonies de l'Amérique pour les protéger et en interdire l'accès.

ARMADILLIDIUM. Genre de Crustacés-Isopodes, de la famille des Oniscidés, établi par Brandt aux dépens du genre *Armadillo* Latreille, dont il se distingue par la structure des dernières fausses pattes de l'abdomen. L'article basilaire de ces fausses pattes, si développé chez les *Armadillo*, est très réduit chez les *Armadillidium* et à peine visible en dessus ; l'échancrure comprise entre le cinquième et le sixième segment de l'abdomen est remplie par leur article terminal externe, qui est au contraire très grand et lamelleux. — L'*A. vulgare* Latr., type du genre, est commun dans toute l'Europe. On doit encore citer l'*A. nasutum* Budde-Lund, qui habite les jardins, à Paris, les *A. Willii* C. Koch et *A. granulatum* Brandt, très répanpandus dans le midi de l'Europe. Eug. Simon.

ARMADILLO. Genre de Crustacés-Isopodes, de la famille des Oniscidés, établi par Latreille pour toutes les espèces de cette famille, qui ont la faculté de se rouler en boule au moindre danger, à la manière du hérisson ou des *Glomeris*. Le corps des *Armadillo* est brièvement ovalaire et bombé ; la tête, transversale, est profondément enchâssée dans le thorax et les antennes sont insérées à sa face inférieure près des angles latéraux. En arrière, le corps est arrondi et les dernières fausses pattes, dont l'article basilaire est lamelleux, remplissent l'échancrure des deux derniers segments de l'abdomen, mais ne les dépassent pas comme chez les Cloportes ordinaires. L'*A. officinalis* Desmarest (*A. officinarum* Brandt) est répandu dans le midi de l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie occidentale. Il



Armadillo officinalis L.

était autrefois employé en médecine ; on l'administrait en poudre, à l'intérieur, comme apéritif, fondant et diurétique. Eug. Simon.

ARMAGH. I. Comté d'Irlande, prov. d'Ulster, 1,328 kil. q., 163,177 hab. Le sol en est généralement plat, sauf au S. où se trouvent quelques hauteurs, dont les deux principales sont le Shève Gullion et le Slieve Donard (800 m.). Il est fort bien arrosé, s'appuyant au N. au lough Neagh, à l'E. à son affluent le canal Newry, et au N.-O. au Blackwater. La plaine est assez fertile, mais la propriété est répartie d'une façon peu favorable à la production. Une grande partie du sol est entre les mains de l'Eglise, des collèges, des corporations ou des riches landlords ; et les domaines sont divisés en fermes excessivement petites, dont quelques-unes ont moins d'un acre. Aussi la population décroît constamment. Elle était de 232,000 âmes en 1841. La principale industrie est encore un métier de pauvres gens, celui de tisserands. Il existe quelques filatures de lin dans le comté. Leur influence a été assez heureuse au point de vue du bien-être de la population. Il est peu d'habitants qui ne possèdent pas une sache ou tout au moins un porc. C'est un luxe pour l'Irlandais. — II. Capitale du comté du même nom, près du Callan, sur le versant d'une colline que domine la cathédale protestante, belle église du XIIe siècle, bâtie en marbre. Cette ville passe pour avoir été bâtie par saint Patrick, mais on n'en trouve aucune trace authentique avant 1122 ; elle a beaucoup souffert des invasions danoises, de la conquête anglaise et des guerres civiles, au point que les évêques s'en étaient retirés pour se fixer à Drogheda. Après la révolution de 1088, les protestants prirent Armagh pour un de leurs quartiers préférés, l'archevêque protestant devint le primat d'Irlande ; le premier fut Boutler, qui contribua, par son active libéralité, au relèvement de la ville. Des hôtels en marbre se dressèrent autour de la cathédrale restaurée. Les catholiques ne tardèrent pas à se piquer d'émulation, un archevêché fut créé dans cette ville. Aujourd'hui avec ses 10,070 hab., son école latine, son séminaire catholique, le collège Saint-Patrick, sa grande bibliothèque et son observatoire renommé, Armagh est une des petites villes les plus animées d'Irlande. L. Bougier.

ARMAGNAC (*Armeniacum*). **I. Géographie historique.** — Pays de l'ancienne France, ayant titre de comté, dont la plus grande partie a formé le département actuel du Gers. Il occupait les territoires des anciennes cités des *Elusates* (Eause) et des *Auscii* (Auch) et se trouvait compris, à la fin de l'Empire, dans la troisième Aquitaine ou Novempopulanie. Pendant la période gallo-romaine et jusqu'au Xe siècle, l'Armagnac n'eut pas d'existence propre, et son histoire se confond à cette époque avec celle de l'Aquitaine. Successivement possédé, après les invasions barbares, par les Wisigoths (Ve siècle) et les rois mérovingiens (VIe siècle), il fit ensuite partie du duché de Gascogne et, pendant trois cents ans, du VIIe au Xe siècle, il en partagea les destinées. Vers 904, ce duché fut démembré par le duc Garcias-Sanche,

dit le Courbé, et une partie notable (à peu près l'ancien diocèse d'Auch), composée du comté de Fezensac, dans lequel l'Armagnac était compris, en fut attribuée au second fils de ce prince, Guillaume Garcie. Peu d'années après (920 ?), le Fezensac était à son tour morcelé et la partie occidentale ou l'Armagnac formait, d'après les dispositions du comte Guillaume, le lot de son second fils Bernard Ier, tandis que la partie orientale, qui conserva le nom de Fezensac, restait à l'aîné, Othon. C'est donc avec Bernard Ier que commence l'histoire particulière de l'Armagnac. Il était bien loin d'avoir l'étendue territoriale que les événements lui donnèrent depuis et comprenait à peine les cantons actuels d'Aignan, de Casaubon, de Riscle et de Nogaro, c.-à-d. la partie occidentale du dép. du Gers. Aignan, sans doute, fut dans le principe la résidence de ses comtes. Nogaro le devint ensuite. L'Armagnac resta longtemps, pendant près de deux siècles, renfermé dans ces premières limites ; mais, vers 1140, la branche aînée des Fezensac s'étant éteinte, la maison d'Armagnac hérita du comté de Fezensac, et le nom d'Armagnac s'étendit dès lors à tous les domaines de cette maison. L'Armagnac primitif devint le Bas ou Noir Armagnac, et le Haut ou Blanc Armagnac dont Auch était la capitale, désigna l'ancien Fezensac. L'Armagnac s'agrandit encore pendant les siècles qui suivirent. Le pays des Quatre-Vallées y fut adjoint sous le règne du comte Géraud V (XIIIe siècle). Bernard VI y réunit le comté de Gaure (1295). Plus tard encore, le Pardiac, le Fezensaguet, l'Astarac, la Lomagne, le Gimois, le Bruillois, etc., vinrent successivement accroître l'étendue de l'Armagnac primitif. C'est dans le courant du XVe siècle, sous le règne du comte Bernard VII, que ce pays atteignit son plus grand développement territorial ; mais c'est aussi ce siècle qui vit commencer sa décadence. Charles VIII et Louis XI le confisquèrent à diverses reprises au profit de la couronne, sur le comte Jean V d'abord (1460), sur Charles Ier, son successeur, ensuite (1473). Après avoir appartenu, pendant le XVIe siècle, aux rois de Navarre, l'Armagnac fut réuni par Henri IV à la couronne en 1607 et cessa dès lors d'avoir une existence propre. Il fut englobé par le gouvernement royal dans la généralité de Montauban et, au siecle suivant, un édit de janv. 1716 le comprit dans l'intendance et généralité d'Auch et de Pau. Les villes principales étaient : Auch, Mirande, Lectoure, Nogaro, Vic-Fezensac. La Révolution a fait trois tronçons de l'ancien Armagnac. Le plus considérable, composé du Bas-Armagnac et de la partie septentrionale du Haut, a formé le dép. du Gers. Dans celui des Hautes-Pyrénées est entré le pays des Quatre-Vallées. Enfin, le pays de Verdun a été attribué au Tarn-et-Garonne, lors de la formation de ce département en 1808. Les armes du comté d'Armagnac étaient : *d'argent, au lion rampant de gueules, à la queue fourchue.*

II. Maison d'Armagnac. — La maison d'Armagnac, qui descendait des anciens ducs de Gascogne, ainsi que nous l'avons dit plus haut, remonte aux premières années du Xe siècle. Pendant les deux cent premières années de son existence, son influence n'a guère été plus grande que celle des autres maisons féodales qui se partageaient le territoire de l'ancienne Aquitaine ; mais, dès qu'elle eut réuni à ses domaines patrimoniaux le comté de Fezensac, elle commença à acquérir une importance qui alla toujours croissant jusqu'au XVe siècle. Longtemps, elle disputa le premier rang à la maison de Foix dans la France méridionale, et ses démêlés avec cette maison célèbre remplissent pendant cent cinquante ans, aux XIVe et XVe siècles, l'histoire des pays gascons. Sa position sur les frontières de la Guyenne et du Languedoc lui permit de jouer pendant la guerre de Cent ans un rôle des plus considérables ; mais ce ne fut pas toujours au service de la cause française qu'elle sut employer ce qu'elle avait d'influence et de forces. La maison d'Armagnac atteignit à son apogée sous le règne du comte Bernard VII (1391-1418), qui devint connétable de France et premier ministre du roi Charles VI. Mais elle déclina rapidement sous les successeurs de ce prince. Elle s'éteignit à la fin du XVe siècle avec le comte Charles Ier, mort en 1497 sans laisser de postérité. La maison d'Armagnac avait donné naissance aux vicomtes de Fézensaguet, aux comtes de Pardiac et aux ducs de Nemours. Le dernier de ceux-ci, rejeton de la famille d'Armagnac, fut Louis d'Armagnac, duc de Nemours, qui mourut, le 28 avr. 1503, sur le champ de bataille de Cerisoles. Les Armagnac portaient: *Ecartelé 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, 2 et 3 de gueules au lion léopardé d'or.*

Comtes d'Armagnac. — ?-960 ? Bernard Ier, le Louche. — ? Géraud Ier, Trancaléon. — 1020 ?-1061 ? Bernard II, Tumapaler. Ce prince fut quelque temps maître du duché de Gascogne ; mais il ne sut pas le conserver. Battu sur les bords de l'Adour, dans les plaines de la Castelle, par son compétiteur Guy Geoffroy, comte de Poitiers, il dut abandonner ses prétentions à ce duché. — 1061 ?-1080 ? Géraud II. — 1080 ?-? Arnaud Bernard ou Bernard III. — ?-1160 ? Géraud III. C'est sous le règne de ce prince que le comté de Fezensac fut réuni à l'Armagnac. Cette succession avait été laissée vacante par la mort de la comtesse Béatrix de Fezenzac, qui s'éteignit, vers 1140, sans postérité. — 1160 ?-1190 ? Bernard IV. L'histoire a retenu de ce prince ses démêlés avec les archevêques d'Auch, démêlés qui prirent, sous la prélature de l'archevêque Géraud de Labarthe, notamment, le caractère le plus violent. Le fils aîné du comte, Géraud, fit une rude guerre au prélat, le poursuivit jusque dans sa ville épiscopale, incendia son palais, mit en ruines les maisons qu'habitaient ses chanoines et détruisit en partie son église métropolitaine (1174 ?). — 1190 ?-1219 ? Géraud IV, Trancaléon. — 1219-1228. Arnaud Bernard, frère du précédent. — 1228-? Pierre Géraud, fils de Bernard IV, d'après Oihénart, de Géraud IV, selon d'autres historiens. — ?-1245 ? Bernard V, fils de Géraud IV. Il prit part, avec les autres grands seigneurs du Midi, à la révolte qui signala les premières années du règne de Louis IX ; mais l'éclatant succès obtenu par ce prince à Taillebourg (1242) l'effraya et le contraignit, comme ses alliés, à faire acte de soumission. — 1245 ?-? Mascarose Ire, sa sœur, femme d'Arnaud Othon, vicomte de Lomagne. — 1249 ?-1254, Mascarose II, fille de la précédente, femme d'Esquivat de Chabannes. — 1254-1285, Géraud V, petit-fils de Bernard IV. Les dix années qui précédèrent l'avènement de ce prince furent remplies par la lutte qu'il dut soutenir contre les deux comtesses Mascarose et leurs maris, pour arriver à rester paisible possesseur des domaines de la maison d'Armagnac. Il se reconnut vassal du roi d'Angleterre, Henri III, et fit hommage à ce prince le 15 sept. 1254. Cet acte lui attira une guerre avec Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, qui se prétendait également son suzerain ; la lutte, peu favorable à ses armes, se termina par un accord conclu à Toulouse en 1264. Une nouvelle guerre, qu'il soutint en 1279 contre Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, et dans laquelle il fut battu sous les murs d'Auch, lui valut d'être fait prisonnier et d'aller passer deux ans en captivité au château de Péronne. — 1285-1319, Bernard VI ; ce prince concéda, dès son avènement, une charte à la noblesse du Fezenzac dont il étendit les privilèges, et fit, comme son prédécesseur, hommage de ses domaines au roi d'Angleterre. C'est sous son règne que commença la longue et sanglante rivalité des deux maisons de Foix et d'Armagnac. Elle eut pour origine la succession de Béarn, laissée vacante par la mort du vicomte Gaston VIII (1286), qui appela Roger-Bernard, comte de Foix, mari de sa seconde fille, à recueillir son héritage. Bernard VI augmenta ses domaines du comté de Rodez, qu'il obtint par son mariage avec Cécile de Rodez, héritière de ce comté (1298). 1319-1373, Jean Ier. Ce prince épousa d'abord Régine de Goth, qui mourut en 1325, lui laissant les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars. Un second mariage avec

Béatrix, fille aînée de Jean de Clermont, lui donna le comté de Charolais. Il alla guerroyer en Italie sous les ordres de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui combattait les princes italiens ligués contre le pape, et se fit battre et prendre avec les siens sous les murs de Ferrare (1330). Sa rançon lui coûta 2,000 florins d'or. Jean Ier prit parti pour la France dans la guerre qui commençait alors entre ce pays et l'Angleterre, et remplit à deux reprises les fonctions de lieutenant-général du roi Philippe VI en Languedoc et en Gascogne. Ses luttes avec la maison de Foix, sous le règne de Gaston-Phœbus, notamment, furent nombreuses et presque toujours défavorables à ses armes. Le 5 déc. 1362, il fut battu et pris à Launac par ce prince et dut subir, le 14 avr. de l'année suivante, un traité désavantageux. — 1373-1384, Jean II le Gras ou le Bossu. — 1384-1391, Jean III. Ce prince avait épousé, en 1378, l'héritière du comté de Comminges, Marguerite, qui lui apporta en dot ce domaine. Il fut, en 1385, capitaine-général pour le roi en Languedoc et passa ensuite en Italie avec une armée de 20,000 hommes pour secourir son beau-frère Jean de Visconti, seigneur de Parme, contre Jean Galéas, duc de Milan. Battu et blessé devant Alexandrie, le 25 juill. 1391, il mourut le lendemain sans laisser d'enfants mâles. — 1391-1418, Bernard VII, frère du précédent. Il porta d'abord le titre de comte de Charolais et eut beaucoup de peine, après la mort de son frère aîné, à recueillir la succession de ce prince, revendiquée par les deux filles qu'il avait laissées. Ses domaines s'augmentèrent, en 1403, du Pardiac et du Fézensaguet. Il les conquit sur Géraud III, comte de Pardiac, son parent, après une rude guerre qui se termina par la prise de ce prince, mort en captivité peu de temps après. Les deux fils de Géraud furent, comme leur père, jetés dans un cachot sur l'ordre du vainqueur et y périrent de misère. Bernard VII s'attacha, dès 1403, à la fortune du duc d'Orléans, frère de Charles VI. Après l'assassinat de ce prince par les affidés de Jean-sans-Peur (1407), il prit une part active à la querelle d'Orléans et de Bourgogne, fut l'un des signataires de la ligue de Gien (15 avr. 1410) et conduisit si habilement, dès le principe, les affaires du parti d'Orléans, qu'il en devint le chef et lui donna son nom. Après Azincourt (1415), le roi lui conféra l'épée de connétable. Dès lors, il devint tout puissant auprès de Charles VI, fut le premier ministre de ce prince et gouverna l'Etat, pendant près de trois ans, avec l'autorité la plus absolue. Le triomphe des Bourguignons, en 1418, amena son renversement. Il ne put échapper à l'effroyable boucherie qui suivit l'entrée des partisans de Jean-sans-Peur à Paris, fut pris chez un ouvrier maçon, où il s'était réfugié, et massacré par la populace parisienne pendant la nuit du 12 juin. — 1418-1450, Jean IV. Il acquit du duc de Bourbon, en 1420, le comté de l'Ile-Jourdain. Les Anglais l'attirèrent d'abord dans leur parti, après la conclusion du traité de Troyes; mais il revint ensuite à la cause française et servit le roi Charles VII. Il essaya de s'emparer du comté de Comminges en 1443, après la mort de la comtesse Marguerite, dont il se prétendait l'héritier, bien que le testament de cette princesse attribuât à la couronne cette seigneurie ; mais le roi dépêcha contre lui le Dauphin avec une armée. Assiégé dans l'Ile en Jourdain, Jean IV fut fait prisonnier, envoyé en captivité à Carcassonne et dépouillé, au profit du domaine royal, de ses comtés d'Armagnac et de Rouergue. Sur les instances du comte de Foix, Charles VII le fit remettre en liberté après deux ans d'emprisonnement et lui rendit ses biens. — 1450-1473, Jean V. Dès les premières années de son règne, ce prince attira sur lui les foudres de l'Eglise et les sévérités du gouvernement royal. Il s'était épris d'une passion criminelle pour sa sœur Isabelle d'Armagnac, et l'avait épousée secrètement, grâce à une fausse bulle de Calixte III, fabriquée par un référendaire du pape qu'il avait su corrompre. Poursuivi pour ce crime, en 1457, convaincu en outre d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, il fut condamné au bannissement et dépouillé de ses biens par arrêt du parlement de Paris, le 13 mai 1460. Le roi Louis XI, en montant sur le trône, lui rendit ses domaines. L'année suivante Jean V n'en prit pas moins part, contre le monarque, à la ligue du Bien Public. Rentré de nouveau en grâce auprès du roi (5 nov. 1465), il osa encore, peu de temps après, recommencer ses intrigues contre la couronne et soutint, contre les lieutenants du roi de France, une guerre qui se termina à Lectoure où il fut tué (5 mars 1473). A sa mort, ses Etats furent en partie réunis au domaine royal et en partie distribués entre divers grands seigneurs du Midi. — 1473-1497, Charles Ier, frère du précédent. Après de longues années passées à la Bastille à la suite des événements qui amenèrent la mort de son prédécesseur, ce prince obtint du roi Charles VIII, le 7 avril 1483, des lettres-patentes qui lui rendaient les domaines de la maison d'Armagnac. Sa longue captivité ayant affaibli considérablement ses facultés, le roi dut nommer des curateurs pour administrer ses domaines. Il ne laissa point d'enfants et fut le dernier descendant direct de la maison d'Armagnac. — 1497–1525, Charles II, duc d'Alençon, petit-fils de Marie d'Armagnac, sœur de Charles Ier. — 1525–1549, Henri d'Albret, roi de Navarre, acquiert l'Armagnac par son mariage avec Marguerite de Valois, veuve du précédent. — 1549–1572, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. — 1572, Henri de Bourbon, devenu roi sous le nom d'Henri IV, qui réunit l'Armagnac à la couronne, en 1607. En 1645, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, reçoit du roi le titre de comte d'Armagnac. En vertu de ce don, la postérité de ce grand seigneur a porté le même titre jusqu'à la chute de la monarchie. L. Flourac.

III. Faction des Armagnacs. — On a dit plus haut (V. Armagnac [comtes d']) que le comte d'Armagnac, Bernard VII, s'était attaché, dès 1403, à la fortune du duc d'Orléans, Louis Ier. Lorsque le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, eut fait assassiner celui-ci par des affidés, ce crime troubla tout le royaume. Le fils de la victime, Charles d'Orléans, dans le dessein de venger son père, suscita partout des ennemis au duc de Bourgogne; pourtant, en 1409, une paix conclue à Chartres semblait arrêter les hostilités. Mais, Charles d'Orléans ayant épousé la fille de Bernard VII d'Armagnac, il se forma à Gien, à l'occasion de ses noces, contre le duc de Bourgogne et ses partisans, une ligue dans laquelle entrèrent, outre le duc d'Orléans et son beau-père, les ducs de Berry, de Bourbon et de Bretagne, les comtes d'Alençon et de Clermont (15 avr. 1410). Bernard VII recruta dans le Midi des bandes qui firent la guerre avec une férocité inouïe : ce furent *les Armagnacs*. A leur tête il ravagea les environs de Paris et s'avança jusqu'au faubourg Saint-Marcel. Un nouveau traité, signé à Bicêtre le 2 nov. 1410, suspendit les hostilités, mais dès le printemps 1411 les partis reprirent les armes. Les Armagnacs se répandirent dans le Beauvaisis et la Picardie « en mengeant le povre peuple suivant la coustume de adonc » (Monstrelet). Paris, livré aux *Cabochiens* (V. ce mot), s'était prononcé pour le duc de Bourgogne qui, revenu à Paris, fit déclarer les Armagnacs ennemis de l'Etat ; il conduisit Charles VI prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et à la tête de l'armée royale tous deux allèrent assiéger les princes dans Bourges. Au bout de deux mois de siège, des conférences furent ouvertes ; elles aboutirent à un traité qui remit en vigueur la paix de Chartres. (Paix de Bourges, 16 juil. 1412, sanctionnée le 22 août à Auxerre.) On interdit les noms d'Armagnacs et de Bourguignons ; Jean-sans-Peur et Charles d'Orléans rentrèrent à Paris sur un même cheval. Pendant une année Paris fut livré aux Cabochiens, mais leurs excès et surtout l'ordonnance de réforme du 25 mai 1413 remirent les armes aux mains de leurs adversaires et le parti Armagnac devint maître dans Paris. Le duc de Bourgogne fut

à son tour déclaré ennemi public et poursuivi par l'armée royale et les bandes des Armagnacs. Assiégé dans Arras, il demanda la paix, qui lui fut accordée à condition qu'il ne rentrerait pas dans Paris (Traité d'Arras, sept. 1414). Sur ces entrefaites le roi d'Angleterre, Henri V, déclara la guerre à la France, débarqua en Normandie; contre lui les deux partis se réunirent et lui livrèrent la funeste bataille d'Azincourt (25 oct. 1415). Bernard VII d'Armagnac fut nommé connétable à la place du comte de Saint-Pol, tué à la bataille, et se hâta de rentrer dans Paris, où il montra une grande activité pour organiser la défense. Jean-sans-Peur, au contraire, traita avec les Anglais.

Le 29 mai 1418, grâce à la trahison de Perrinet Leclerc, Paris fut livré au sire de l'Isle-Adam, l'un de ses partisans, et le 12 juin suivant les Armagnacs furent massacrés par la populace. Le comte Bernard VII fut l'une des victimes. Maître de Paris, Jean-sans-Peur entra en négociation avec les Anglais et se montra disposé à accueillir les prétentions du roi d'Angleterre au trône de France. Au contraire, les Armagnacs, ayant à leur tête le dauphin Charles, devinrent, à partir de ce moment, le parti national. Après le meurtre de Jean-sans-Peur à Montereau (10 sept. 1419), après le traité de Troyes (21 mai 1420), la résistance à l'étranger fut plus que jamais compliquée de guerre civile, Anglais et Bourguignons, contre Français et Armagnacs. Cela dura jusqu'à la paix d'Arras (21 sept. 1435). Alors, dit Monstrelet, « ne fut plus nouvelle des Armagnacs ne de leur nom qui avait longuement duré » (Ed. Douët d'Arcq, t. V, p. 318). Mais le chroniqueur se trompe: les bandes, pour lesquelles la guerre était devenue une industrie, ne voulurent pas cesser leurs sinistres exploits. Il se produisit alors une sorte d'alliance entre les compagnies jusque-là à la solde de la France, qui s'entendirent pour aller vivre sur les pays qui jusqu'alors avaient le moins souffert des maux de la guerre. En France, ces bandits furent depuis lors plus souvent nommés *écorcheurs* ou *routiers* (V. ces mots). Mais dans l'E. et particulièrement dans les pays de langue allemande, on continua à les nommer Armagnacs (*Erminaques*). Ces bandes réunies constituaient une armée telle qu'aucun souverain d'Europe n'aurait pu alors en mettre sur pied; celui de leurs chefs qui aurait eu l'étoffe d'un conquérant aurait pu en tirer le plus grand parti; mais l'ambition d'aucun d'eux n'allait au delà du pillage. Ils s'épuisèrent peu à peu en petites expéditions; et, au bout d'une dizaine d'années, finirent par disparaître (V. Bourguignons). Y.

Bibl.: Oihénart, *Notitia utriusque Vasconiæ*; Paris, 1638, in-4 (partie relative à l'Armagnac, pp. 489 et suiv.). — L. Clém. de Brugèles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*; Toulouse, 1746, in-4. — Monlezun, *Histoire de la Gascogne*; Auch et Paris, 1846-1850, 7 vol. in-8.

ARMAGNAC (Georges d'), prélat et diplomate français, né vers 1501, mort le 2 juin 1585. Il était fils de Pierre d'Armagnac, qui lui-même était le bâtard de Charles, vicomte de Fezensac, et dut son éducation au cardinal Louis d'Amboise, qui lui donna pour précepteur Pierre Gilles d'Alby, le même qui suivit à Constantinople l'ambassadeur d'Aramon. Introduit à la cour de François Ier par le duc et la duchesse d'Alençon, il fut nommé évêque de Rodez en 1529 et chargé de l'administration des diocèses de Lectoure et de Vabres. Il avait été une première fois à Venise en 1528, il y revint en 1536 comme ambassadeur en titre. Il ne quitta cette ville, où il fut remplacé par l'évêque de Montpellier Guillaume Pellissier, qu'en 1539 pour aller à Rome remplir les mêmes fonctions. Nommé cardinal en 1544, il revint à Rome après un voyage en France en 1547 et prit part à l'élection du pape Jules III (1550). En 1552 il fut nommé lieutenant-général du roi à Toulouse, avec Paul de Carreto, évêque de Cahors, et se montra l'ennemi déclaré des protestants. Il baptisa le 6 janv. 1554 le futur Henri IV dans la chapelle du château de Pau, assista au colloque de Poissy (1561), et fut, en 1562, nommé archevêque de Toulouse. Dans la suite il accompagna à Avignon le cardinal de Bourbon en qualité de colégat et devint en 1576 archevêque de cette ville. Dans cette dernière situation il se signala par plusieurs fondations pieuses et par la protection qu'il accorda aux savants et aux gens de lettres. François Ier l'avait fait conseiller d'Etat. On a de lui : *Statuta synodalia ecclesia Ruthenensis*, publiés à Lyon en 1 vol. in-8 (1556), et des lettres éditées récemment par M. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, Paris et Bordeaux, *Collection méridionale*, 1874, in-8.

Louis Farges.

ARMAGNAC (Eau-de-vie). On donne le nom d'*Armagnac* à une eau-de-vie préparée par la distillation du vin dans le pays d'Armagnac (V. Eau-de-Vie, Gers).

ARMAILLADE. On dit aussi *Amairade*. Sorte de filet qui a la forme d'un kamail. L'armaillade sert à la pêche appelée *cara*. Ce filet est surtout en usage dans le Languedoc.

ARMAILLÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, canton de Pouancé; 729 hab.

ARMAINVILLIERS. Château dépendant de la commune et du canton de Tournan, dép. de Seine-et-Marne. C'était, avant la Révolution, l'un des plus beaux domaines des environs de Paris. La seigneurie d'Armainvilliers fut érigée en comté en 1704, au profit de Messire Jacques-Louis marquis de Beringhen, premier écuyer de Louis XIV (1651-1723). Elle fut acquise par Louis XV en 1762, et passa depuis au comte d'Eu (Louis-Charles de Bourbon), né en 1701, mort en 1775, et au duc de Penthièvre (Louis-Jean-Marie de Bourbon), né en 1725, mort en 1793; elle passa plus tard aux mains des Pereire, et appartient aujourd'hui à M. Edm. de Rothschild. L. Lex.

ARMAÏS ou **ARMÆUS**, roi légendaire d'Egypte, que Manéthon place dans la XVIIIe dynastie pharaonique. Diodore (I, 64) mentionne Armæus comme l'auteur de la grande Pyramide; Pline (XXXVI, 17) nous apprend que le Sphinx passait pour être le tombeau d'Armaïs. Il est certain que ces deux auteurs confondent avec Armachis, qui est le dieu de la nécropole memphite. Les égyptologues s'accordent généralement pour identifier Armaïs avec le roi *Horem-heb* (V. ce mot). V. L.

ARMAMAXE. Mot d'origine persane désignant une espèce de véhicule fermé de toutes parts. Le mot n'est connu que par le latin *Armamaxa* et le grec ἁρμάμαξα. C'était, semble-t-il, une voiture de cérémonie.

ARMAN (Jean-Lucien), industriel et homme politique français, né à Bordeaux en 1811, mort en 1873. Ayant créé à Bordeaux, puis à Ajaccio d'immenses chantiers pour la construction des navires, il était devenu l'un des principaux constructeurs français. Il était hors de pair pour ses clippers. Il obtint une médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1855, pour son nouveau système de construction mixte, en bois et en fer. Membre du conseil municipal, de la chambre de commerce de Bordeaux, du conseil général de la Gironde, il fut nommé comme candidat officiel, en 1857, député de 5e circonscription de la Gironde, et fut réélu en 1863. Il fit partie de la majorité. En 1864, il reçut la nomination de commandeur de la Légion d'honneur. Sa faillite, en 1868, le força à démissionner de la Chambre des députés et à rentrer dans la vie privée. Delourme.

ARMANÇON. Rivière de France, prend sa source au bois de Vèvre (Côte-d'Or), passe à Thoisy-le-Désert, à Eguilles, Normier, Semur, Buffon, reçoit la Brenne, entre dans le dép. de l'Yonne, arrose Nuits, Ancy-le-Franc, Tanlay, Tonnerre, reçoit la source de Fosse-Dionne, baigne Flogny, reçoit l'Armance, arrose Saint-Florentin, Brienon, et se jette dans l'Yonne après un cours de 204 kil. La riante vallée de l'Armançon est suivie depuis l'embouchure jusqu'à Buffon par le chemin de fer P.-L.-M. et

le canal de Bourgogne. L'Armançon n'est flottable en train que depuis Brienon ; les eaux de cette rivière sont d'une remarquable limpidité.

ARMANCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis ; 192 hab.

ARMANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 55 hab.

ARMAND (François Huguet, dit), acteur de la Comédie-Française, né à Richelieu en 1699, mort le 26 nov. 1765, avait eu pour parrain le jeune duc (plus tard maréchal) Armand de Richelieu, qui lui-même n'était alors âgé que de trois ans. C'est pour ce motif qu'il adopta par la suite le nom d'Armand. Sa jeunesse fut très aventureuse, paraît-il, et un de ses biographes affirme qu'on y trouvait des exploits « dignes de Gil Blas de Santillane ». Après avoir été jouer la comédie en Languedoc, il revint à Paris, et débuta à la Comédie-Française, le 2 mars 1723, dans le rôle de Pasquin de l'*Homme à bonnes fortunes*, et y fut reçu le 30 oct. 1724 pour doubler La Thorillière, à la mort duquel il devint chef d'emploi. Il avait un masque très comique, une physionomie très mobile, beaucoup de naturel et une verve entraînante, qui lui valurent d'innombrables succès pendant la longue carrière de quarante-deux ans qu'il fournit sur notre grande scène littéraire. Parmi les rôles nombreux qu'il eut l'occasion d'établir au cours de cette carrière, on cite surtout ceux qu'il remplit dans l'*Etourdi*, de Fagan, dans les *Philosophes*, de Palissot, et dans l'*Ecossaise*, de Voltaire. C'est dans le personnage de Carondas, des *Philosophes*, que l'on grava son portrait. Armand, qui était devenu doyen de la Comédie-Française, prit sa retraite au commencement de 1765. A. P.

Bibl. : *Anecdotes dramatiques* (par l'abbé de Laporte). — *Dictionnaire des théâtres de Paris* (par les frères Parfait).

ARMAND (Mlle Anne-Aimée), cantatrice française distinguée, née à Paris en 1774, morte à Paris le 4 avr. 1846, débuta à l'Opéra-Comique en 1793 et fut aussitôt reçue sociétaire à demi-part. Elle était douée d'une fort belle voix, qu'elle conduisait avec habileté, et on lui reprochait seulement, dans un temps où les chanteurs se montraient plus soucieux qu'aujourd'hui d'acquérir les qualités du comédien, de ne pas accorder assez d'importance à l'expression du jeu scénique. En 1801, Mlle Armand quitta l'Opéra-Comique pour entrer à l'Opéra, où elle débuta avec succès. Elle fournit à ce théâtre une carrière de dix années environ, pendant laquelle elle établit plusieurs rôles importants, entre autres ceux de Cassandre dans *Astyanax*, de Cérès dans la *Proserpine* de Pasiello, d'Oza dans *Saül*, de Rosmala dans les *Bardes* de Lesueur, d'Elvire dans le *Don Juan* de Mozart, de Plotine dans le *Triomphe de Trajan*. Mlle Armand prit sa retraite le 1er janv. 1811. — Cette artiste ne doit pas être confondue avec Mlle *Joséphine Armand*, sa nièce et son élève, qui fut attachée au théâtre de l'Opéra, de 1808 à 1817, et qui fut engagée ensuite au théâtre de Bruxelles, qu'elle ne quitta qu'en 1826, pour revenir se fixer à Paris. Celle-ci avait épousé, en 1813, le compositeur Félix Cazot. A. P.

ARMAND (Armand Roussel, dit), acteur de la Comédie-Française, né à Versailles en 1778, mort à Paris le 17 juin 1852. Il était fils d'un fonctionnaire de l'administration des finances. Montrant dès ses plus jeunes années un goût prononcé pour le théâtre, il s'essaya d'abord sur des scènes de société et fit ainsi la connaissance de Fleury, qui l'aida de ses conseils. Le 20 déc. 1796, Armand débutait avec succès au théâtre Feydeau, où s'était réfugiée momentanément une colonie de la Comédie-Française : il jouait le rôle de Germeuil dans les *Femmes*, comédie de Demoustier, et son joli physique, sa tournure élégante, la grâce de son jeu, le firent aussitôt bien venir du public, en dépit d'un défaut de prononciation dont il ne put jamais se défaire et qui l'empêcha toujours d'aborder certains rôles du grand répertoire classique. Mais dans le répertoire moderne, et aussi dans les jeunes amoureux de Marivaux et de Destouches, Armand était parfait et ne connut bientôt pas de rival. Protégé par Fleury, qui voyait en lui un successeur, il fut reçu sociétaire lors de la réunion de tous les anciens acteurs de la Comédie-Française qui s'effectua, sous le Directoire, dans la salle occupée actuellement par ce théâtre. Jusqu'à la retraite de ce grand acteur, il le doubla dans presque tous ses rôles ; puis, un peu plus tard, lorsqu'il fut devenu chef d'emploi, il prit possession, sans cesser de jouer les jeunes amoureux, de l'emploi des premiers rôles, où il ne se fit pas moins remarquer. Il se montra ainsi avec succès dans le *Mariage de Figaro*, dans l'*Ecole des Maris*, le *Menteur*, le *Joueur*, les *Femmes savantes*, l'*Homme à bonnes fortunes*, etc. En même temps, les auteurs lui confiaient un grand nombre de créations qui lui firent le plus grand honneur. La carrière d'Armand fut longue et brillante ; elle se prolongea jusqu'en 1830 ; il était alors devenu le doyen de la Comédie-Française, à laquelle il appartenait depuis près de trente-quatre ans. Il a été l'un des meilleurs amoureux qu'ait jamais possédés ce théâtre. A. P.

Bibl. : *Galerie biographique des artistes des théâtres royaux*, 1827.

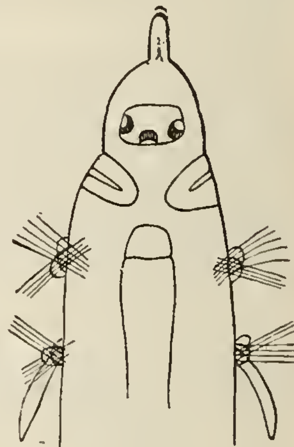
ARMAND (Alfred), architecte, né à Paris le 3 oct. 1805. Entré à vingt-deux ans à l'Ecole des beaux-arts, élève de Provost et d'Achille Leclerc, M. Armand, le premier qui ait eu, en France, à s'occuper de la construction des gares de chemins de fer, montra bien vite une réelle intelligence à comprendre et à remplir les conditions si souvent compliquées de ce programme nouveau. D'abord architecte des chemins de fer de Versailles et de Saint-Germain (1835), il construisit successivement les gares de ces deux villes, celles de Saint-Cloud, de la rue Saint-Lazare ; puis, attaché au chemin de fer du Nord (1845), il éleva celles d'Amiens, d'Arras, de Lille, en 1846 et 1847, de Calais en 1848, de Saint-Quentin en 1850, de Douai en 1851. Cependant, vers 1853, il abandonna les chemins de fer, et deux circonstances capitales, l'hôtel du Louvre (1855), et le grand hôtel (1862), où il y avait de nombreux services à concilier et à satisfaire, lui offrirent l'occasion de combinaisons et d'agencements qui font honneur à ses ressources d'invention et résument ses plus sérieuses qualités. C'est aussi sur les plans et dessins de M. Armand, auteur de plus d'une autre construction privée, que l'hôtel de MM. Pereire a été élevé en 1857. M. Armand, qui est en outre un collectionneur du goût le plus fin, s'est consacré dans les dernières années à l'étude des médailles italiennes ; on lui doit un ouvrage du plus haut intérêt : *les Médaillons italiens* des xve et xvie siècles, 2e éd. ; Paris, 1883, 2 vol. in-8. O. M.

ARMAND-DELILLE (Emile-Ernst), peintre français, né à Marseille en 1843, mort à Paris en 1883. Fils d'un pasteur protestant, il se sentit d'abord attiré vers la profession de marin, et fit, bien jeune encore, un voyage aux Indes. Après avoir pris part à l'expédition du Mexique, il s'appliqua à la peinture, qu'il avait commencé à cultiver pendant ses loisirs de bord. En 1873, il entra à l'Ecole des beaux-arts, dans l'atelier de M. Gérôme ; il ne poussa pas cependant ses études de figure, et se consacra au paysage. Il exposa aux Salons de 1874 et années suivantes, une *Vue de la Seine*, prise à Asnières, et une étude de *Fleurs et Fruits* ; les *Bords de la Creuse à Pont-Sebrau ; Environs de Moutier-d'Ahun* (Creuse), S. 1877. — *Dans la vallée du Brigandoux* (Haute-Saône), acquis par l'Etat et donné au Musée de Besançon ; les *Bords de la Creuse, le soir* (S. 1878). — La *Vallée du Dessoubre dans le Jura ; Un coin d'herbage en Normandie* (S. 1879). — Le *Sentier des Coussières, le soir* (Creuse) ; *Une mare aux environs de Guéret* (S. 1880). — Le *Canal de la Bresle aux environs d'Eu ; Une vallée en Normandie, matinée d'automne* (S. 1881). — *Un tournant de l'Orne, octobre ;* le *Val des Pins* (S. 1882). — *Dans la vallée de Pontécoulant* (Calvados) ; *Temps gris* (S. 1883). Ad. T.

ARMAND-DUMARESQ (Charles-Edouard), peintre, né à Paris le 1er janv. 1826. Aujourd'hui et depuis bien des années, voué au genre militaire, M. Armand-Dumaresq a commencé par fixer ses préférences et ses efforts sur des sujets chrétiens. Elève de Couture, il débuta au Salon de 1850-1851, avec un *Christ mort*, acquis par l'Etat et donné à la cathédrale de Dôle. En 1852, nous trouvons au livret : *Fruits*, *Attributs des Sciences et des Arts*, et *Saint Bernard prêchant la Croisade*, tableau acheté par le pape Pie IX, qui envoya à l'artiste la croix de Saint-Silvestre. Dans ce temps-là M. Armand-Dumaresq peignit aussi un *Christ* pour le palais de justice de Paris (4e chambre de la police correctionnelle), et, en 1852, figura au Salon avec une grande composition *le Martyre de saint Pierre*, aujourd'hui dans la cathédrale de Caen; c'est un ouvrage robuste où se manifeste encore assez apparente l'influence de Couture. Changeant tout à coup d'idéal et de manière, il aborda les thèmes guerriers, les anecdotes militaires, où il rencontra promptement l'originalité et un succès fort honorable. Ainsi, dès l'exposition universelle de 1855, il exposa *Une Mort glorieuse (Souvenir de 1812)*; puis, successivement au Salon de 1857, la *Prise de la grande redoute à la bataille de la Moskowa*; en 1859 la *Mort du général Bizot* (au musée de Versailles); en 1861 *Un Episode de la bataille de Solferino* (au musée de Versailles, réexposé en 1868), qui obtint une médaille de 3e classe. Attaché à l'état-major du maréchal Vaillant, M. Armand-Dumaresq avait suivi toute la campagne d'Italie de 1859, et peint même, pendant le loisir des batailles, le portrait du roi Victor-Emmanuel. La *Charge de la division Desvaux à Solferino* (appartient à Aly-Pacha) valut à son auteur, en 1863, un rappel de la médaille obtenue au Salon précédent. — Sans donner la liste assez longue des peintures de M. Armand-Dumaresq, disons simplement que l'artiste a exposé à tous les Salons, sauf à ceux de 1870, de 1876 et de 1881, tantôt des scènes de bivouac, telles que la *Garde du drapeau* (1864), ou l'*Espion* (1874), tantôt des compositions hardies et compliquées, fougueuses et dramatiques comme *Cambronne à Waterloo* (1867, à Aly-Pacha), la *Défense de Saint-Quentin* (1872, — au musée de Saint-Quentin); *Charles XII à Bender* (1877), fréquemment des aquarelles, plus souvent encore des portraits. Il profita d'une mission aux Etats-Unis pour commencer une série de tableaux qui sont peut-être, jusqu'à présent du moins, la meilleure partie de son bagage. La *Signature de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique* (Salon de 1873, chez M. Jordans, à Boston), *Dîner chez Washington*, qui n'a pas eu moins de succès en Amérique que le précédent, mais qui est à peu près inconnu en France, n'ayant paru à aucun de nos Salons officiels; la *Reddition de Yorktown* (Salon de 1875), la *Bataille de Saratoga* (Salon de 1879), ces trois derniers tableaux à New-York, chez MM. W.-B et J.-B. Astor. En 1882, M. Armand-Dumaresq a exécuté à Lille un vaste panorama représentant la *Bataille de Bapaume*. Au Salon de 1883, il a exposé une grande *Bataille de Bapaume*, commandée pour la galerie de Versailles, et une petite toile, *Chacun son tour*. A celui de 1884 un portrait et la *Lecture de l'Annuaire;* en 1885, *En reconnaissance;* en 1886, *Première ascension du ballon dirigeable « la France »*. Outre ces différents ouvrages, M. Armand-Dumaresq a publié, en lithographies grand format, les *Uniformes de la Garde impériale* (1858), cinquante-cinq planches, et les *Uniformes de l'Armée française* (1861), cinquante-quatre planches, ensemble de documents certains et précieux dont tous les dessins originaux sont réunis au musée de Versailles. Enfin, il a gravé à l'eau-forte, d'une pointe habile, mais peu nourrie, d'après des compositions et des portraits de son maître Couture, et aussi d'après ses propres ouvrages, entre autres le *Christ mort* du Salon de 1850-1851, le *Martyr de saint Pierre* de 1852 et le *Portrait de Prévost*, l'acteur, exposé avec succès en 1853. Le lithographe Pirodon a reproduit plusieurs peintures de M. Armand-Dumaresq. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1867, M. Armand-Dumaresq a été, en 1881, élevé au grade d'officier. Olivier Merson.

ARMANDI (Pierre-Damien), général, né en 1778 à Fusignano (Romagne), mort à Saint-Cloud en 1855. Il servit dans l'armée française pendant les guerres de la République et de l'Empire, fut décoré de la Légion d'honneur à Wagram et nommé colonel d'artillerie sur le champ de bataille de Bautzen. Après la chute de Napoléon, il fut précepteur des fils aînés de Louis et Jérôme Bonaparte. Il prit depuis 1831 une part active aux agitations de l'Italie; c'est lui notamment qui organisa le service de l'artillerie pour la défense de Venise (1849). Après la chute de cette ville, il se réfugia en France et fut nommé, par le président Louis-Bonaparte, bibliothécaire du château de Saint-Cloud. Il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort. Il a écrit plusieurs ouvrages, entre autres : l'*Histoire militaire des éléphants* (Paris, 1843), estimée à juste titre, où il expose l'art de se servir de ces animaux dans la guerre depuis l'expédition d'Alexandre jusqu'aux guerres des Anglais dans l'Inde.

ARMANDIA (Zool.). Le genre *Armandia* a été créé par De Filippi en 1862 (*Nuovo genere di Annelidi del Mediterraneo Archiv. per la zoologia, l'anatom. e le fisiolog. Genova*) et dédié au zoologiste français Armand de Quatrefages, dont le nom de famille se prêtait mal à une traduction latine. Les *Armandia* appartiennent à la famille des Ophéliacées et se rapprochent surtout des *Polyophthalmus*. L'espèce décrite par de Filippi, l'*Armandia cirrhosa*, a été trouvée en Sicile (Cagliari). Depuis, Marenzeller a fait connaître une autre espèce du même genre, l'*Armandia oligops*, qu'il a découverte dans l'Adriatique (Zaole près Trieste), et que Langerhans a également observée à Madère en eau profonde. L'*A. oligops* est une Annélide longue de 5 centim. environ, dont le corps décoloré est composé de 27 segments sétigères; la tête porte une antenne frontale et trois yeux, ce qui distingue immédiatement le genre *Armandia* des *Polyophthalmus*. De chaque côté du prostomium on aperçoit des organes vibratiles non protractiles. Les segments sétigères portent chacun deux faisceaux assez nets de soies simples, et dorsalement et ventralement un cirrhe papilliforme court. Il y a en outre, du second au 22e segment, une languette branchiale simple beaucoup plus longue que le cirrhe dorsal. Les yeux segmentaires, analogues à ceux des *Polyophthalmus*, sont rouges, simples; ils existent depuis le 6e jusqu'au 17e segment sétigère. Huit papilles épaisses et courtes entourent l'anus. Le pharynx est mince : le tube digestif porte au 6e anneau sétigère une paire de cœcums : il s'élargit entre le 8e et le 12e segment. A. Giard.



Armandia.

ARMANNINO, écrivain italien, né à la fin du XIIIe siècle à Bologne, où il exerça d'abord les fonctions de juge du podestat, ce qui lui a valu le surnom de *Giudice*. A une date inconnue, mais avant 1320, il fut obligé de quitter sa patrie pour des raisons politiques. Il dit lui-même au début de la *Fiorita* :

Già lungo tempo pellegrino errante
Mi ragirai pel tenebroso bosco...

Il se fixa enfin à Fabriano, où il exerça la profession de notaire et composa, en 1325, l'ouvrage que nous

venons de citer. On ignore l'époque de sa mort. La *Fiorita* est une composition historique dans le goût du moyen âge ; l'auteur commence à la création du monde et raconte longuement les histoires de Thèbes et de Troie, et les aventures d'Enée ; à la fin se trouvent quelques lignes sur la Table-Ronde. Cet ouvrage est mêlé de prose et de vers, et se rattache, au point de vue de la forme, à la célèbre *Consolation* de Boèce. Armannino a dédié la *Fiorita* au poète bien connu Busone da Gubbio. Peut-être avait-il connu personnellement Dante dont il cite plusieurs fois la *Divina Commedia* avec la plus grande admiration. Il n'y a que des éditions partielles de la *Fiorita* : les bibliothèques italiennes en renferment une dizaine de manuscrits. Ant. THOMAS.

BIBL. : MAZZATINTI, *la Fiorita di Armannino Giudice* (dans le *Giornale di filologia romanza*, III, pp. 4-55.)

ARMANSPERG (Joseph-Ludwig comte d'), homme d'Etat allemand, né à Kœtzing (Bavière) le 28 fév. 1787, mort le 3 avr. 1853. Libéral modéré, il fut ministre du roi Louis Ier de Bavière ; lorsqu'on plaça sur le trône de Grèce un prince bavarois, Otton, Armansperg fut mis à la tête de son conseil de régence (1833) ; il y resta quatre ans, puis dut se retirer ; il rentra en Bavière et y finit sa vie dans la retraite.

ARMATEUR. I. MARINE. — L'armateur est celui qui arme un bâtiment à ses frais, ordinairement en vue d'une opération commerciale ; il en choisit le capitaine, et de concert avec lui en compose l'équipage ; il approvisionne le navire du matériel et des vivres qui lui sont nécessaires pour la campagne qu'il doit entreprendre. Si l'armateur est propriétaire du navire et l'emploie pour son usage, ou si, en étant propriétaire, il en loue l'usage tout en s'en réservant l'armement, il est *propriétaire-armateur* ; mais il peut se faire que le navire soit loué désarmé à l'armateur qui est dans ce cas *fréteur-armateur*. Les qualités de propriétaire et d'armateur, bien que généralement réunies par la même personne, sont donc parfaitement distinctes. Si le bâtiment appartient à une société et qu'un seul de ses membres soit chargé des soins de l'armement, c'est ce dernier qui prend la qualité d'armateur. On l'appelle parfois *armateur gérant*. Avant l'abolition de la course on donnait le nom d'armateurs aux particuliers qui, avec l'autorisation de l'Etat (V. COMMISSION EN GUERRE, LETTRE DE MARQUE), armaient à leur frais, risques, périls et profits des bâtiments destinés à s'emparer des navires ennemis, et, par extension, ce nom était donné aux navires eux-mêmes et à leurs capitaines. Pendant très longtemps, l'Etat eut recours aux armateurs, pour la formation de ses flottes de guerre et ne conservait en temps de paix qu'un nombre restreint de bâtiments. Les graves inconvénients résultant de cet état de choses, tant au point de vue de la rapidité des armements, que de leur valeur militaire, déterminèrent Richelieu à commencer la création d'une flotte nationale, spécialement affectée aux opérations de guerre ; son œuvre fut continuée par Colbert. Cependant pour les expéditions navales exigeant le transport de grandes quantités de troupes et de matériel, les bâtiments de la flotte ne sauraient suffire ; dans ces circonstances, l'Etat loue (V. NOLISEMENT) et au besoin réquisitionne les navires appartenant aux armateurs et aux compagnies de navigation et les affecte généralement au service des transports. C'est ainsi que le corps expéditionnaire d'Alger comprenant 37,000 hommes, 4,000 chevaux ou mulets et un immense matériel de campement fut embarqué sur une flotte composée de 103 bâtiments de guerre et 500 navires marchands, elle était commandée par l'amiral Duperré. Il est des cas, au contraire, où l'Etat a prêté des bâtiments de guerre à des armateurs, pour des expéditions militaires entreprises à leurs frais. C'est avec un armement de ce genre que Dugay-Trouin fit la célèbre expédition qui fut marquée par la prise de Rio-Janeiro (V. ARMEMENT). E. C.

II. DROIT. — L'armateur se propose, en dehors des cas où il s'agit d'un bâtiment de plaisance ou destiné à des explorations scientifiques, de réaliser des bénéfices en affectant le navire soit au transport des marchandises ou des personnes, soit à la pêche. Les grandes compagnies de navigation maritime jouent le rôle d'armateur. — Quelques codes étrangers ont déterminé de quelle manière est nommé l'*armateur gérant* (V. ci-dessus), et fixé ses pouvoirs. V. *Code de commerce allemand*, art. 459 à 466 *(Korrespondentrheder, Schiffsdirektor, Schiffsdisponent)* et *Code maritime de Finlande*, art. 22 à 25. Mais le code de commerçe français ayant gardé le silence sur ces points, il faut appliquer les principes généraux du droit en les combinant avec les règles spéciales du droit maritime. Voici à cet égard quelques solutions qui paraissent certaines. L'*armateur-gérant* peut être choisi par la majorité des copropriétaires en vertu de l'art. 220, al. 1 et 2, C. com. — Il est aussi révocable à la majorité, à moins qu'il n'ait été désigné par l'acte même qui a établi l'indivision (art. 1856, C. civ.) ou qu'il ne soit lui-même copropriétaire de plus de la moitié du navire. — L'armateur-gérant, d'après le but même dans lequel il est nommé, doit avoir le pouvoir de faire tous les actes relatifs à l'exploitation du navire ; il peut donc, en principe, équiper le navire, l'entretenir, le fréter, recouvrer le fret, choisir le capitaine, pourvoir aux dépenses d'armement et plaider relativement aux actes rentrant dans ses pouvoirs. Au contraire, il ne pourrait ni vendre le navire, ni l'hypothéquer ou emprunter à la grosse sur lui sans un mandat spécial — Les actes faits par l'armateur-gérant, conformément à ses pouvoirs, obligent les copropriétaires envers les tiers. L'armateur-gérant n'est obligé envers eux qu'autant qu'il a lui-même une part de propriété dans le navire. — La faculté d'abandon du navire et du fret (art. 216, C. com.), accordée au propriétaire d'un bâtiment de mer pour se libérer des obligations résultant des actes du capitaine, n'existe point au profit des propriétaires de navire à raison des obligations contractées par l'armateur-gérant : ils sont tenus de ces obligations sur leur fortune de terre comme sur leur fortune de mer. Dans les cas où les qualités d'armateur et de propriétaire de navire appartiennent à deux personnes différentes, le nom du propriétaire seul figure sur l'acte de francisation et sur les registres de la douane. Aussi le propriétaire seul est tenu des diverses obligations que les lois imposent aux propriétaires de navires envers l'Etat. Lui seul aussi est responsable des faits du capitaine envers les tiers et tenu à raison de ses actes. L'armateur n'est tenu directement envers les tiers qu'autant qu'il y a quelque faute à lui reprocher. Mais le propriétaire a un recours contre l'armateur pour se faire rembourser. — En outre, la faculté d'abandon du navire et du fret appartient au propriétaire du navire, seul, à l'exclusion de l'armateur. Un tel acte qui transmet la propriété du bâtiment aux créanciers ne peut être considéré comme rentrant dans les pouvoirs d'un armateur-gérant et il va de soi qu'il n'appartient point à celui qui a loué un navire sans être armé d'en enlever la propriété à son bailleur en l'abandonnant à des créanciers (V. ARMEMENT, NAVIRE, QUIRATS, QUIRATAIRE). Ch. LYON-CAEN.

ARMATI (Salvino degli), physicien italien, né à Florence vers 1256, et mort en 1317. Il ne laissa aucun écrit. On lui attribue l'invention des besicles, que d'autres disent appartenir à A. Spina, mort en 1313. Un passage d'un sermon du dominicain Giordoin de Rivalto, en 1305, fait allusion à cette invention, qui ne remontait pas à vingt ans à cette époque. Dans son *Lilium medicinæ* (1805), Bernard Gordon, de Montpellier, mentionne également les besicles. Joannès FERRA.

ARMATOLES (V. KLEPHTES).

ARMATURE. I. ARCHITECTURE. — Dispositif de pièces auxiliaires, soit en bois, soit en fer, destiné à maintenir l'assemblage de plusieurs parties d'une construction ou d'un ouvrage de charpente ou de ferronnerie. Les arma-

tures sont employées dans la maçonnerie : 1° pour maintenir l'équilibre d'une coupole, elles prennent alors le nom de *ceinture;* 2° pour maintenir l'écartement d'un arc, d'une voûte d'arête ou d'une plate-bande appareillée, elles sont alors désignées sous le nom de *tirant;* 3° pour maintenir dans leurs positions respectives les différentes pièces qui composent une assise horizontale d'un monument ou d'une partie de ce monument. Ainsi, par exemple, pour maintenir les différentes parties d'une même assise, dans une flèche d'église ou dans une tour de peu de largeur, comme une tour de phare, cette armature se fait alors au moyen des crampons métalliques reliant les pierres entre elles. Dans le cas où ces armatures sont employées pour consolider une grande construction comme une maison, un hôtel, un monument, elles se composent d'un double système de pièces métalliques dont l'ensemble prend le nom de *chaînage;* les chaînages horizontaux se font tous les deux étages et ces chaînages horizontaux sont reliés aux constructions par des pièces verticales nommées *ancres*, incrustées dans les angles des constructions ou placées d'une façon apparente sur leurs faces intérieures. Ces armatures métalliques, crampons et chaînages (fig. 1), ont été employées depuis



Fig. 1. — Crampons.

les temps les plus reculés. Les Egyptiens reliaient leurs blocs de pierre par des crampons en bois, à double queue d'aronde; des scellements en queue d'aronde, mais garnis de crampons métalliques, ont été employés par les Grecs et les Romains dans presque toutes leurs constructions. Au moyen âge, cette pratique ne fut suivie que pour les édifices dans lesquels on ne regardait ni à la dépense ni à la main-d'œuvre. La Sainte-Chapelle du Palais à Paris a, par exemple, des chaînages horizontaux composés de crampons se reliant les uns aux autres en série continue (fig. 2).

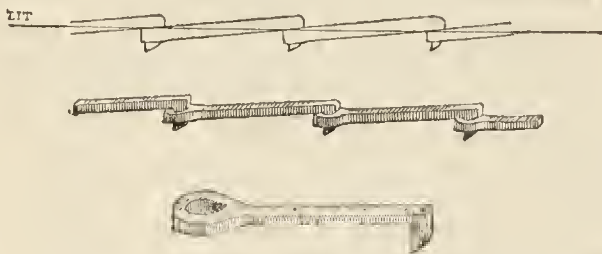


Fig. 2. — Chaînage de la Sainte-Chapelle.

Depuis la Renaissance, on a continué à employer les armatures pour les constructions de tout genre. En Italie, les arcs de tous les portiques sont munis de tirants métalliques horizontaux. Au moyen âge, ces tirants étaient en bois et ne restaient en place que pendant la construction des voûtes, on les coupait la voûte une fois posée. Toutes les belles flèches des églises romanes et gothiques ont une partie de leurs assises chaînées par des crampons et, quelquefois, ces crampons forment ceinture continue. La coupole de Santa-Maria delle Fiore à Florence repose sur un rouet polygonal en charpente (fig. 3), qui n'est qu'une armature formant ceinture à la base de la coupole.

Les *armatures* de pièces séparées de la construction sont nombreuses. On dit d'une porte en fer ou en bronze construite sur un réseau de barres métalliques qu'elle est construite sur une *armature*. Un vitrail est monté sur un encadrement en fer consolidé par des bandes transversales, l'ensemble de cette monture est encore une armature. Un fourneau de cuisine en maçonnerie ou en fonte est consolidé par un ensemble de pièces de métal qui forment une armature. Les pièces de charpente sont, lorsque, prises isolément, elles ne présentent pas assez de force, assemblées

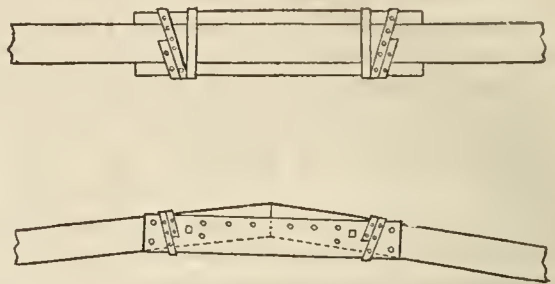


Fig. 3. — Chaînage de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence.

entre elles par des *liens*, *ceintures*, *étriers*, *boulons*, qui sont de véritables armatures. Un ensemble de pièces de métal venant renforcer une poutre de bois constitue une armature, et la poutre est dite alors *poutre armée*. Enfin, dans les constructions métalliques, les pièces constituant l'intérieur d'une poutre à treillis, les accessoires d'une ferme à la Polonceau, les carcasses des lanternes peuvent être considérés comme des armatures. Les têtes des pilots sont munies d'un cercle de fer plat qui empêche que la sonnette, en frappant sur le pieu pour l'enfoncer, n'en écrase la partie supérieure. Cette frette est encore une armature, on dit que les pilots sont armés d'une frette.

H. Saladin.

II. Industrie. — Les armatures métalliques sont employées dans la construction des fourneaux métallurgiques pour consolider extérieurement les massifs de maçonnerie et s'opposer à la déformation par l'action de la haute température intérieure. On consolidait le massif des hauts-fourneaux anciens, en forme de pyramide quadrangulaire tronquée, par des tirants de fer carré d'environ cinq centim. de côté, placés parallèlement aux faces extérieures et dont les extrémités étaient assemblées à clavettes sur des boucliers de fonte. Au lieu de rendre les tirants d'armature parallèles aux faces du fourneau, on peut les faire passer par le milieu des deux faces adjacentes et ce genre d'armature est préférable à l'autre, parce qu'il consolide précisément les parties des faces qui ont le plus à souffrir par la dilatation et le retrait des maçonneries. Aujourd'hui, la tour des hauts-fourneaux est de forme cylindrique et plus souvent de forme tronconique, elle est armée de cercles en fer qui reposent sur les extrémités en saillie des briques laissées à dessein de distance en distance ou sur des crochets de fer enfoncés dans la maçonnerie; les cercles sont formés de fers plats ayant sept à dix centim. de largeur et dix à quinze millim. d'épaisseur, on les met plus forts dans le voisinage du ventre; ils sont assemblés par des joints à entrait de Jupiter, serrés par une clavette et on a encore la précaution, pour permettre une certaine dilatation, de faire des joints extensibles constitués par un anneau elliptique qui peut s'allonger ou de mettre dans le joint fixe des clavettes de plomb. Malgré ces précautions, il arrive que les cercles cassent; on doit prendre des dispositions pour éviter leur chute, on suspend verticalement des chaînes du sommet au pied du fourneau, ou bien on se sert de bandes verticales de fer fixées à la partie supérieure et à la partie inférieure de la tour et qui viennent se river extérieurement sur les cercles en les soutenant les uns par les autres; ces bandes sont des fers plats ayant quinze à vingt millim. d'épaisseur et dix centim. de largeur ou bien encore des fers à T. Depuis quelques années, on emploie fréquemment un revêtement complet de tôle formé d'anneaux rivés qui, tout d'abord, soulevait certaines objections, non seulement parce qu'il est difficile à réparer

quand la dilatation du fourneau le fait éclater, mais aussi parce que les réparations de la maçonnerie intérieure de briques deviennent pénibles à exécuter; ces objections n'ont pas empêché le système de revêtement complet en tôle de se répandre et les nombreuses usines qui l'ont adopté s'en trouvent bien. Les étalages des hauts fourneaux sont également armés de cercles à joints extensibles ou d'une enveloppe de tôle continue, tantôt suspendue à l'entablement du fourneau, tantôt supportée par des montants à la partie inférieure. Le creuset et l'ouvrage sont armés de cercles ou d'enveloppes de tôle interrompus aux embrasures des tuyères et sur le devant du creuset à la face de coulée. Nous parlerons de ces armatures plus au long en traitant des creusets des hauts-fourneaux. Dans les fonderies, on appelle *armatures* des carcasses en fer ou en fonte avec lesquelles les mouleurs consolident les noyaux irréguliers pour lesquels on n'emploie pas de lanternes ni d'axes. La forme de ces carcasses dépend de celle des noyaux dont elles représentent, pour ainsi dire, le squelette. Les formes et les dimensions des armatures sont presque aussi nombreuses que celles des châssis, puisqu'elles dépendent comme ceux-ci de la nature des pièces à mouler. L. Knab.

III. Physique. — On désigne sous le nom d'*armature* une petite pièce en fer doux que l'on a l'habitude de placer en contact avec les aimants naturels ou artificiels pour qu'ils conservent leur magnétisme. A. J.

IV. Musique (V. Clef).

Bibl. : Architecture : L. Reynaud, *Traité d'architecture*.— Lesueur, *Théorie de l'architecture*. — Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*.

ARMAUCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 407 hab.

ARMAVIR. Ville de l'Arménie ancienne, bâtie sur une colline au N. de l'Araxe, près de l'embouchure du fleuve Qasagh. On l'a assimilée avec la plus grande vraisemblance à l'Armauria, que cite Ptolémée (liv. V, chap. xiii). Si nous en croyons les historiens arméniens, sa fondation remonte à peu près à l'an 2,000 avant notre ère. Durant dix-huit cents ans les rois d'Arménie y eurent leur résidence; ce n'est que vers la fin du ier siècle de notre ère, que le roi Ardaschès l'abandonna. Elle eut une nouvelle période de prospérité sous le roi Erovant II, qui s'y installa durant plusieurs années, jusqu'au jour où il fonda Erovantaschad. A partir de cette époque, Armavir fut définitivement délaissée. P.

ARMBOUTS-Cappel. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bergues; 1,162 hab.

ARME (V. Armes).

ARMEAU. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne; 770 hab.

ARMEE. I. Art militaire. — L'armée est l'ensemble de toutes les forces militaires d'un pays. Une armée est une portion des éléments de l'armée agissant solidairement dans un but déterminé, sous le commandement d'un seul homme. La force et la composition des armées ont beaucoup varié avec les époques et chez les différents peuples. En remontant aux temps passés, on voit aux prises des multitudes plus que des armées. Des populations entières se jettent en armes sur leurs voisins, mues par le désir du pillage ou par le besoin de conquérir des terres cultivables. De là les armées nombreuses dont font mention les antiques historiens, où le merveilleux vient trop souvent orner et dissimuler la vérité. Dès que l'art militaire fait des progrès, les petites armées, bien organisées, bien instruites, apparaissent en Grèce d'abord, à Rome ensuite, et ce n'est pas une exagération que de dire que, jusqu'à l'ouverture du siècle actuel, toutes les grandes choses militaires ont été accomplies par de petites armées. Alexandre conquiert les Indes à la tête de 50,000 hommes. Annibal s'empare de presque toute l'Italie sans porter ses forces au delà de 60,000 hommes. Scipion pour abattre Carthage n'a besoin que de 50,000 hommes. Dans la guerre des Gaules, César n'a jamais plus de 90,000 hommes sous ses ordres, et c'est presque toujours avec six légions seulement, c.-a-d. 35,000 hommes qu'il combat. A Pharsale, Pompée réunit 90,000 hommes, César en triomphe avec 22,000 légionnaires, 2,000 cavaliers et 19,000 auxiliaires. Bélisaire va reconquérir l'Afrique avec 10,000 fantassins, 6,000 chevaux et défait à Tricamare (533) l'armée vandale de Gélimer, forte de 60,000 hommes. Quatre ans plus tard, il soutint à Rome, avec 5,000 hommes, un siège de plus d'un an contre les Ostrogoths dont le nombre dépasse 100,000 hommes. En 1494, Charles VIII entre en Italie avec 6,000 hommes d'armes, 12,000 fantassins, suisses ou gascons, et 140 pièces de canon. A la bataille de Fornoue, il défait, avec les 8,000 braves qui lui restent, les 40,000 hommes de la ligue italienne. Gustave-Adolphe est la terreur de l'Allemagne avec 25,000 hommes. Turenne, Condé, Maurice de Saxe ne disposent guère de plus de monde. Condé triomphe à Rocroy avec 20,000 hommes contre 26,000 Espagnols. A Nordlingen, il ne commande que 17,000 hommes. Lorsque Turenne bat les Impériaux à Sinizheim, il n'a que 9,000 hommes et 6 canons: à Entzheim il défait 40,000 Impériaux avec 20,000 hommes. Frédéric le Grand gagne toutes ses batailles sans avoir jamais plus de 60,000 hommes autour de lui. A Sorr il n'a que 18,000 hommes à opposer aux 40,000 Autrichiens de Dann. A Leuthen il bat 60,000 hommes avec 33,000. A Zorndorf il a 33,000 hommes, les Russes 52,000. Tous les beaux faits d'armes de la République française, de 1792 à 1808, sont accomplis par des armées de 20,000 à 80,000 hommes. Il suffit de 20,000 hommes à Custine pour envahir le Palatinat et occuper Francfort. L'armée d'Italie dont Bonaparte prend le commandement en 1796 ne compte que 45,000 hommes; à la même époque l'armée de Sambre-et-Meuse s'élève à 78,000 hommes; celle de Rhin-et-Moselle, sous Moreau, à 80,000 hommes. L'expédition d'Egypte s'effectue avec 40,000 hommes; celle de Syrie avec 13,000. A Marengo, 21,000 Français battent 34,000 Autrichiens. A Hohenlinden on voit figurer 60,000 Français contre 70,000 Autrichiens.

Depuis les croisades jusqu'en 1800, c.-à-d. pendant plus de dix siècles, on ne trouve en Europe que neuf exemples d'armées actives s'élevant à 100,000 hommes ou au dessus: l'armée française à Azincourt (1415); l'armée de Charles-Quint (1532); celle de Maximilien (1566); l'armée de Louis XIV, lors du passage de la Meuse (1672); l'armée française ainsi que celle des alliés, à Malplaquet (1709); les forces alliées du prince de Cobourg (1794); l'armée russe de Souvarov (1799); et l'armée du Rhin sous Moreau (1800). A partir de 1800, on constate partout un développement excessif de forces et l'organisation de très grandes armées. La grande armée du camp de Boulogne, comme on la nomma en 1805, entre en Allemagne avec 216,000 hommes: elle est soutenue par un corps auxiliaire bavarois de 25,000 hommes, ce qui porte l'ensemble des forces actives à 241,000 hommes. Les Autrichiens lui opposent 90,000 hommes, ayant comme réserve en arrière 60,000 Russes. A Austerlitz l'armée russe compte 86,000 hommes, l'armée française 67,000. En 1812, Napoléon réunit contre la Russie 477,000 hommes, mais c'est avec 340,000 seulement qu'il franchit le Niemen; il répartit cette masse en trois fractions distinctes, les fractions des ailes constituant, en quelque sorte, deux armées séparées destinées à protéger les flancs de la fraction centrale qu'il dirige en personne. En 1813, la grande armée française comprenait 255,000 hommes, divisés en plusieurs groupes, près desquels, selon les événements, Napoléon accourait avec une très forte réserve; ainsi on ne voit en ligne que 65,000 hommes à Lutzen, 100,000 à Bautzen, 150,000 à Dresde, 180,000 à Leipzig. Les étrangers opèrent de même en 1813. Ils créèent par nation des armées distinctes, recevant cependant une

direction commune, et ayant quelquefois même un généralissime. C'est ainsi que l'armée de Bohême (200,000), l'armée de Silésie (80,000) et l'armée du Nord (90,000), d'après un plan d'ensemble arrêté, se concentrent sur Leipzig et livrent bataille avec 500,000 hommes réunis. On retrouve la même disposition de la part des étrangers, lors de l'envahissement de la France en 1814 : l'armée de Bohême, l'armée de Silésie et l'armée du Nord, tout en opérant chacune isolément, font converger 390,000 hommes sur Paris qu'elles prennent pour objectif commun. En 1815, on voit également opérer de concert Wellington et Blucher à la tête de deux armées distinctes qui comptent ensemble près de 220,000 combattants. Dans la campagne d'Italie, en 1859, les Autrichiens opposent 217,000 hommes, divisés en deux armées, aux 196,000 franco-sardes commandés par Napoléon III. Dans la guerre de Sécession, les Américains préfèrent aux armées nombreuses des groupes de moyennes armées, et c'est avec 160,000 hommes, répartis entre les trois armées combinées du Potomac, James-river et de la Shenandoah, que Grant prépare le grand effort sur Richmond qui doit terminer la guerre. L'usage semblait ainsi prévaloir, à mesure que le nombre d'hommes mis en ligne s'accroissait, de recourir aux armées combinées plutôt qu'aux immenses armées. En 1866, la Prusse et l'Autriche mettent en campagne à peu près le même nombre de combattants, 250,000, mais, tandis que les Autrichiens ne forment qu'une seule armée, les Prussiens en organisent trois. En 1870, la France ne forme également qu'une seule armée dont l'effectif, au 5 août, atteint 270,000 hommes, tandis que les Prussiens disposent de 340,000 hommes qu'ils répartissent en trois groupes ; les événements se précipitent, de nouvelles armées se forment, et dès le mois de septembre l'armée allemande compte plus de 800,000 hommes.

L'emploi des masses armées est donc le fait dominant des guerres actuelles, et le jour où les millions armés du temps présent auront fini de jouer leur rôle n'est pas encore arrivé. Plusieurs siècles passeront sans doute encore avant que surgisse le « nouvel Alexandre qui, à la tête d'une petite troupe d'hommes parfaitement armée et exercée, poussera devant lui des masses énervées qui, dans leur tendance à toujours s'accroître, auront franchi les limites prescrites par la logique, et qui, ayant perdu toute valeur, se seront transformés, comme les Pavillons Verts de la Chine, en une innombrable et inoffensive cohue » (Von der Goltz). L'accroissement constant des armées tient, en effet, à plusieurs causes qui subsisteront longtemps encore : le développement du sentiment de patriotisme, la substitution des armées nationales aux armées mercenaires, le désir d'avoir la supériorité du nombre pour terminer promptement la guerre ; il est d'ailleurs singulièrement facilité par le développement de la richesse publique, des voies de communication, des arts industriels. La formation et surtout la conduite des grandes armées constitue néanmoins un problème assez complexe dont tous les grands capitaines ont constaté les difficultés. — Montecuculli ne voulait que des armées de 30,000 hommes. Turenne regardait une armée de 50,000 hommes comme « incommode pour qui la commande et pour qui la compose ». Le maréchal de Saxe pensait qu'une armée ne devait pas dépasser 40,000 hommes. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr prétendait que le commandement d'une armée de 100,000 hommes « exige de telles forces morales et physiques qu'on ne peut espérer les trouver réunies dans un seul homme ». Le maréchal Marmont dit : « Un général se bat avec 10,000 hommes, il doit être au milieu de ses troupes et souvent exposé aux coups de fusil. Un général commande 30,000 hommes, il fait mouvoir ses troupes et ses réserves et, s'il est habituellement, à l'exception des cas extraordinaires, hors de la portée de la mousqueterie, il doit être constamment sous celle du canon et rester dans la limite de l'espace où tombent les boulets. Un général dirige 80 ou 100,000 hommes, il arrête le plan, donne des ordres avant la bataille, imprime le mouvement et attend les événements dans une position centrale. » Le général de Brialmont dans ses études sur l'organisation des armées prétend « qu'il n'est pas logique de confier des armées de 250,000 hommes à des généraux de second ordre, lorsqu'il est prouvé que Turenne ne voulait pas commander à plus de 50,000 hommes et que Napoléon, le plus grand génie militaire des temps modernes, est inférieur à lui-même toutes les fois qu'il réunit sur un même champ de bataille, plus de 100,000 combattants » et, à l'appui de cette opinion, le général de Brialmont compare les opérations de la bataille de Sadowa à celles qui ont assuré le succès des batailles les plus remarquables de la République et de l'Empire. Vouloir mettre les événements historiques en formule, vouloir tirer d'un fait particulier, accompli sur un théâtre de guerre déterminé et dans des conditions spéciales, une loi générale, a été une faute grave commise par toute une école qui base encore aujourd'hui la science militaire sur les événements du passé. « L'histoire ne se répète pas » est une vérité qui peut servir d'épigraphe aux traités d'art militaire. Le général de Clausewitz, que l'on peut considérer comme un des créateurs de la logique militaire, se garde bien de marquer des bornes aux effectifs d'une armée ; après avoir défini un théâtre de guerre « une partie du territoire en état de guerre, telle qu'elle soit couverte et protégée sur ses côtés de manière à constituer en quelque sorte à elle seule une portion indépendante de territoire », définit une armée « la réunion des troupes soumises à un seul commandement supérieur, qui y sont rassemblées pour servir la même cause ». On peut donc dire que seul le théâtre des opérations peut marquer la limite des effectifs soumis à une même direction. Vivre, marcher et combattre, voilà la guerre, dit Clausewitz ; l'importance des armées dépend donc : (vivre) de la richesse du théâtre des opérations, (marcher) du développement de la viabilité, (combattre) de la possibilité de concentrer facilement des forces considérables sur un terrain propre à la lutte.

« La haute direction d'une armée en campagne, dit le général Paris, présente des difficultés tellement multiples, qu'elle est considérée, non seulement comme un art, mais comme le plus élevé des arts. » Ces difficultés qui vont sans cesse en progressant, en même temps que les effectifs augmentent, ne sont cependant pas inextricables. La guerre de 1870 nous en offre un exemple. C'est dans le perfectionnement de l'organisation que l'on a dû chercher la solution d'un problème aussi complexe. La mise en œuvre d'un chiffre de combattants s'élevant à des centaines de mille hommes, d'un matériel et d'approvisionnements considérables, ne pouvait être obtenue que par un fractionnement logique des forces, basé sur les nécessités du combat moderne, et permettant, dans des limites déterminées, le partage des attributions et des responsabilités. Le principe énoncé par le maréchal Marmont « un général combat avec 10,000 hommes et en commande 30,000 » a été appliqué dans presque toutes les armées modernes par la constitution des divisions et des corps d'armée. Cette organisation, qui date du commencement du siècle, n'est pas arbitraire. La multiplicité des unités eût entraîné la multiplicité des ordres à transmettre. Le général en chef eût été absorbé par les nécessités du commandement immédiat, et une armée ainsi organisée eût été une machine fort lourde à manier et n'obéissant que lentement à l'impulsion de son chef. Napoléon a dit : « La limite des facultés humaines est telle qu'il n'est donné à aucun général de commander sur le même théâtre d'opération plus de cinq unités à la fois. » Le fractionnement des armées en corps d'armée a constitué, au point de vue de leur conduite, un progrès considérable. Cette unité possédant en troupe, en matériel et en approvisionnements, tout ce qui est nécessaire pour

livrer un combat d'une durée normale, est devenue la véritable unité stratégique. Le corps d'armée (35,000 hommes environ) couvrant, avec la partie de son train dont il ne peut se séparer, une profondeur de 25 à 30 kil. occupe à lui seul l'étendue d'une forte étape. Au cas même où cette unité ne disposerait que d'une seule route, son chef sera seul appelé à régler le dispositif de sa marche. Le général placé à la tête d'une armée n'aura pas ainsi à descendre dans des ordres de détail qu'il ne peut judicieusement donner. Les raisons qui ont amené le groupement des divisions pour former les corps d'armée ont conduit à l'adoption d'une direction unique sur un même théâtre d'opérations. Ce système avait déjà trouvé son application en même temps que sa justification en 1813, alors que les armées de Bohême, de Silésie et de Prusse, sous les ordres Schwartzenberg, de Blücher et de Bernadotte, obéissant aux ordres du conseil aulique, adoptèrent le plan d'opérations qui trouva son dénouement dans les plaines de Leipzig. Cette règle fut suivie d'une manière plus complète encore en 1870 dans l'armée allemande. Ces exemples historiques ne sont pas nécessaires à la démonstration d'un fait qui s'impose. « La meilleure stratégie, dit le général de Clausewitz, est d'être toujours très fort, d'une façon générale, puis sur le point décisif. Or, comme le général en chef n'est pas toujours consulté lorsque l'on détermine la force absolue de l'armée, la première et la plus importante des règles qui s'imposent à lui est de *tenir ses forces réunies*. » De son côté le général Paris, dans son *Traité de tactique*, a caractérisé de la manière suivante l'attaque et la défense : « Le criterium de l'attaque peut se définir par les mots *application du choc*, et celui de la défense par *résistance au choc*. » Ces simples expressions disent assez combien il est nécessaire pour les armées, quel que soit leur nombre et leur effectif, d'être dirigées vers un but choisi par une pensée unique.

L'étude des ordres donnés aux armées allemandes par le maréchal de Moltke est bien faite pour montrer l'esprit qui préside à la direction suprême d'un groupe d'armées. Elle prouve en même temps la possibilité d'une semblable direction. Peu de temps après les batailles de Wœrth-Reichshoffen et de Spickeren-Forbach, le maréchal de Moltke donnait à l'armée allemande l'ordre suivant : « Sarrebrück, 9 août, 8 heures du soir. Les renseignements recueillis font supposer que l'ennemi s'est retiré derrière la Moselle ou la Seille. Les trois armées prendront cette direction. Les routes suivantes leur sont respectivement affectées, savoir : 3e armée, les routes Sarre-Union, Dieuze et au sud ; 2e armée, les routes Saint-Avold, Nomeny et au sud ; 1re armée, les routes Sarrelouis, Boulay, Les Etangs et au sud. Afin de couvrir ce mouvement, la cavalerie devra être poussée au loin et soutenue par des avant-gardes à grande distance, de manière à laisser aux armées le temps de se concentrer au cas de besoin. La journée du 10 août peut être mise à profit par la 1re et la 2e armée pour laisser reposer les troupes ou pour les amener sur les routes qui leur sont affectées. L'aile gauche ne pouvant atteindre la Sarre avant le 12, les corps de l'aile droite n'auront à accomplir que des marches relativement courtes. » — Comme on le voit, le généralissime se borne à prescrire aux armées allemandes une direction générale, en assignant à chacune d'elles une région déterminée du théâtre de la guerre. Un tel ordre, en abandonnant toutes les mesures de détail aux commandants d'armée, leur laisse toute initiative. — Le 13 août, l'imminence d'une grande bataille n'étant plus douteuse, l'ordre suivant est adressé à l'armée allemande : « La concentration de la 1re et de la 2e armée aura lieu sur le 3e corps d'armée, à Faulquemont. La 1re armée portera, demain (12 août) de bonne heure, deux corps sur la ligne Boulay, Morhange, un corps vers Boucheporn. La 2e armée dirigera le 9e corps sur Longeville, à l'O. de Saint-Avold ; le 2e corps fera avancer vers ce dernier point tout ce qu'il aura de disponible (en passant, s'il y a lieu, par Lelling), viendra derrière le 3e. La garde, le 4e et le 12e corps appuieront vers la gauche de la position indiquée ci-dessus, de façon à pouvoir la renforcer ou à continuer dans la direction de Nancy, suivant le cas. La ligne des avant-postes de la première armée sera formée, en général, par le cours de la Nied allemande. Tous les corps laisseront les deuxièmes échelons de leurs convois dans les rayons du 10 août, et l'on tiendra rigoureusement la main à ce que les voitures ne stationnent jamais sur les routes. »

En exécution de cet ordre le commandant de la 2e armée donnait l'ordre suivant : « La 2e armée ira occuper demain, 14 août, des positions plus rapprochées de la Moselle ; elle aura soin de concentrer toute son attention vers la droite, pour ne pas perdre de vue la marche des événements autour de Metz. 1° La 5e division de cavalerie s'avancera demain sur le plateau entre la Moselle et la Meuse, vers Thiaucourt, et lancera ses pointes dans la direction du nord pour observer la grande route de Metz à Verdun. Le point dit les Baraques, à l'E. de Chambley, et le plateau qui s'étend au N.-O. de Gorze conviennent pour avoir des vues sur cette route. 2° Le 10e corps se concentrera en arrière de ces positions, à Pont-à-Mousson et autour de cette localité. Il occupera avec des détachements d'infanterie les chaussées vers Metz, sur les deux rives de la Moselle, ainsi que la bifurcation des routes Pont-à-Mousson — Flirey et Pont-à-Mousson — Thiaucourt. On cherchera à établir la liaison avec l'avant-garde du corps de la garde, sur la rive gauche. Le 10e corps jettera, le 14, un pont sur la Moselle aux environs d'Attou. 3° Le 3e corps arrivera demain à Cheminot, en passant par Louvigny-sur-Seille, avec ses têtes de colonne et le quartier général ; les queues de colonne suivront jusqu'à Vigny. Quelques escadrons de la 6e division de cavalerie, affectée au 3e corps pour couvrir le flanc droit de l'armée, seront également employés demain à garantir l'aile droite de la 2e armée, du côté de Metz. 4° Le 9e corps gagnera, le 14, Buchy avec la division de la tête, y installera le quartier général, et fera arriver ses queues de colonne jusqu'à Many. 5° Le 12e corps (saxon), en marchant par Brulange, viendra avec les têtes de colonne jusqu'à la hauteur de Solgne, où s'établira le quartier général, et fera serrer les troupes de la queue jusqu'à Vatimont. La division de cavalerie sera placée en tête, attendu que le commandant en chef compte l'utiliser ultérieurement au delà de la Moselle. 5° La garde poussera demain jusqu'à Dieulouard deux brigades de cavalerie, appuyées d'artillerie à cheval et une avant-garde, lesquelles devront avoir franchi la Seille pour neuf heures. Les queues de colonne se porteront jusqu'aux bords de la Seille. Le quartier général se trouvera à Arraye. 7° Le 4e corps s'avancera demain vers la Seille, dans la direction du pont jeté sur la Moselle à Marbache ; le quartier général sera installé à Manhoué. Les queues de colonne serreront jusqu'à Château-Salins. 8° Le quartier général de l'armée ira à Pont-à-Mousson. » — En descendant l'échelle hiérarchique, comme on le voit, le commandement s'exerce d'une manière plus précise. Le généralissime indiquait à grands traits la situation, ainsi que le but à atteindre. Le commandant d'armée, serrant de plus près la question, détermine les mesures à prendre, en tenant, vis-à-vis des différents corps qui composent son armée, la même conduite que le généralissime vis-à-vis des armées. L'examen d'un ordre émanant du général commandant un corps d'armée, puis une division, montrerait que la précision et les détails vont en progressant.

De l'examen de ces faits, on peut tirer cette conclusion, c'est que l'importance des armées n'a pas de limite absolue, pas plus au point de vue de leurs effectifs que des possibilités du commandement. « Les chemins de fer pouvant en quelques jours, dit le général Berthaut, transporter à de très grandes distances un nombre considérable de troupes et un énorme matériel de guerre, il en résulte

qu'un Etat dont l'armée serait organisée de manière à pouvoir absorber dans ses rangs tous les hommes en état de porter les armes, pourrait, quelques jours après la déclaration de guerre, écraser sous le poids de ses masses un adversaire dont l'armée ne comprendrait, comme autrefois, qu'une partie relativement très faible de la population. » Quant au commandement de ces masses considérables, il est basé tout entier sur l'initiative des chefs à tous les degrés de la hiérarchie, sur l'indépendance dont ils jouissent dans des limites déterminées, sur les responsabilités qui sont les conséquences de cette indépendance. L'expression du prince de Talleyrand peut servir de base à l'organisation des grandes armées : « *Un chef supérieur ne doit jamais rien faire de ce qu'un subalterne peut faire pour lui.* » La guerre moderne impose une éducation militaire nouvelle et lorsqu'il y a plus de quarante ans, le maréchal Marmont écrivait : « Une trop longue habitude de l'obéissance diminue plutôt qu'elle ne développe les facultés du commandement », il indiquait par cela même combien il était nécessaire pour l'avenir du commandement de donner à chacun la part d'initiative qui lui revient, et de faire naître, à tous les degrés de la hiérarchie militaire, l'amour des responsabilités.

Il nous serait impossible de réunir en un seul article l'ensemble des faits historiques, géographiques, politiques et techniques, relatifs à l'armée et aux différentes armées depuis l'antiquité la plus reculée. Nous traiterons seulement ici l'*armée romaine*, la plus importante organisation militaire de l'antiquité, et la question du recrutement et de l'effectif dans les diverses armées européennes. On trouvera aux différents articles géographiques, ALLEMAGNE, FRANCE, GRANDE-BRETAGNE, etc., les renseignements relatifs aux armées allemande, française, britannique, etc ; aux mots ALEXANDRE, ATHÈNES, SPARTE, etc., les détails sur l'armée d'Alexandre, d'Athènes, de Sparte, etc. ; aux mots ADMINISTRATION DE L'ARMÉE, APPROVISIONNEMENTS, CAVALERIE, INFANTERIE, etc., les renseignements techniques sur l'organisation militaire ; au mot AGE des détails sur l'avancement et la fin de la carrière ; le tout sans préjudice des articles de second ordre (V. EFFECTIFS MILITAIRES, ORGANISATION MILITAIRE, RECRUTEMENT).

II. Armée romaine. — 1° *Armée primitive.* Aussi loin que nous remontons dans l'histoire de Rome, nous voyons l'armée s'identifier d'une façon absolue avec la cité. Tout citoyen, c.-à-d. tout patricien, est par le fait même de sa naissance soldat, et doit servir en temps de guerre. Au temps de Romulus, dit la tradition, l'armée se composait de 3,000 fantassins *(milites)* et de 300 cavaliers *(celeres* ou *equites)*, fournis par les trois tribus dont se composait la cité *(Ramnes, Titii, Luceres)*; elle était subdivisée en trois troupes de 1,000 *milites* et de 100 *celeres*, chaque troupe ne renfermant que des soldats de la même tribu : de cette manière, l'armée présentait comme l'image en raccourci de la cité romaine. Chaque troupe était commandée par « un homme de la tribu », un *tribunus*. La cavalerie avait son chef spécial, le *tribunus celerum* (quoique la question du *tribunus celerum* n'ait pu être encore résolue par les érudits). L'armée tout entière était commandée par le chef de la cité, le roi. Sous le roi Tullus Hostilius, l'effectif de la cavalerie fut doublé par l'adjonction de 10 *turmæ* (la *turma* étant de 30 *equites*) de cavaliers albains (d'après Tite-Live, 1, 30). Tarquin l'Ancien porta à 1,800 hommes l'effectif de la cavalerie romaine, et, comme nous l'apprend Cicéron, l'organisa à peu près de la manière où elle demeura constituée jusque sous la République (*De rep.*, 2, 20). L'organisation de l'infanterie fut, en revanche, complètement remaniée par Servius Tullius, dont la réforme créa véritablement l'armée romaine de l'époque classique.

2° *Réforme de Servius Tullius.* Servius Tullius voulut que les plébéiens, quoique n'étant pas véritablement des citoyens, servissent à l'armée, aux mêmes conditions que les patriciens; tout habitant de l'Etat romain, propriétaire de biens-fonds *(locupletes, assidui)*, doit le service actif *(juniores)* depuis l'âge de seize ans révolus (? quelques-uns disent dix-sept ans) jusqu'à la fin de sa quarante-cinquième année (? quarante-sixième année d'après quelques-uns) soit pendant trente ans. Au delà, le Romain sert dans la réserve *(seniores)*. On s'explique pourquoi les riches seuls doivent servir : le soldat romain est toujours tenu de s'équiper, de s'armer et de se nourrir à ses frais. Les pauvres, les prolétaires *(capite censi, proletarii)* ne prennent les armes qu'en cas de nécessité absolue, de *tumultus;* et dans ce cas, ils sont armés et entretenus aux frais du trésor public. Ce rapport entre le service militaire et la fortune est la base de tout le système de l'armée romaine depuis Servius jusqu'à la fin de la République, et il règle le détail même de l'organisation des troupes. L'armée romaine *(exercitus)* est divisée en classes ou appels *(classes)* : ces classes sont formées d'après le revenu des citoyens. Ces classes sont divisées en compagnies *(centuriæ)* ; dans chaque classe, les centuries sont réparties en centuries actives (ou de *juniores*) et centuries de réserve (ou de *seniores*); enfin, à chaque classe se trouvent annexées des compagnies de musiciens ou d'ouvriers *(fabri)*. Voici le tableau donné par Denys d'Halicarnasse (4, 17) complété par Tite-Live (1, 43) :

CLASSES	CENS EN AS (Tite-Live)	CENS EN MINES (Denys)	CENTURIES de *juniores*	*seniores*	TOTAL des CENTURIES
Ire	100.000	100	40	40	80 + 18 d'*equites*, soit 98.
IIe	75.000	75	10	10	20 + 2 d'ouvriers *(fabri)*, soit 22.
IIIe	50.000	50	10	10	20.
IVe	25.000	25	10	10	20 + 2 de musiciens (1 de *cornicines* et 1 de *tubicines*), soit 22.
Ve	11.000	12 1/2	15	15	30.
Total des centuries . .			85	85	170 + 18 d'*equites* + 4 d'annexes = 192.

La cavalerie conserve l'organisation qu'elle a reçue sous Tarquin l'Ancien, avec ses 18 centuries, son effectif de 1,800 hommes; elle est rattachée à la première classe, ne se composant que des plus riches citoyens. Le cheval leur est, d'ailleurs, fourni par l'Etat. Chaque classe avait un armement spécial, plus ou moins complet, suivant le cens des citoyens qui la composaient. La première classe possédait l'armure complète, à savoir le casque en métal ou *galea*, la cuirasse *(lorica)*, les jambières *(ocreæ)*, le bouclier rond en métal ou *clipeus*. La seconde classe était armée du bouclier carré en bois recouvert de cuir ou *scutum* et n'avait pas de cuirasse; la troisième manquait d'*ocreæ*. Ces trois classes formaient, sur le champ de bataille, la phalange ou l'ordre compact : en dehors, les soldats de la quatrième et de la cinquième classe formaient l'infanterie légère, destinée à opérer en avant de la phalange. Les ouvriers et les musiciens étaient équipés par les soins de l'Etat, étant pris, vu les besoins du service, parmi les pauvres. Cette organisation fut complétée par les réformes de Camille qui fit décider, vers 406-400 : 1° qu'une solde *(stipendium)* serait allouée, en temps de guerre, aux citoyens servant sous les armes; 2° qu'indépendamment des 18 centuries de cavaliers, il y aurait d'autres cavaliers spécialement annexés à chaque corps de fantassins ; 3° qu'on créerait une VIe levée ou classe, renfermant les citoyens possédant au moins 4,000 as; 4° enfin, les subdi-

visions de l'armée furent modifiées, et l'on renonça en partie au principe de la division par classes pour y substituer celui du groupement, suivant l'âge et par centuries.

3° L'*armée de la République*. L'armée romaine, telle qu'elle était formée après Camille, n'était point permanente : les levées avaient lieu en temps de guerre, suivant les besoins du moment. A chaque nouvelle levée d'hommes, il fallait constituer à nouveau tous les cadres de l'armée. Levée et organisation de l'armée appartenaient aux magistrats souverains de l'Etat, aux rois d'abord, puis aux consuls, le Sénat décidant, d'ailleurs, au préalable, quel devait être l'effectif de l'armée. L'*unité militaire*, pour ainsi dire, étant la légion, le Sénat disait combien on devait lever de légions : le chiffre normal était de quatre légions (Polybe, 6,19). — Au jour fixé par l'édit des consuls annonçant la levée, tous les citoyens valides en âge de porter les armes (la levée immédiate ne visait d'ailleurs que les *juniores*) se réunissaient sur le Capitole. On commençait par trier ceux qui devaient servir comme cavaliers légionnaires, puis on choisissait les fantassins, en tirant au sort les noms des citoyens jusqu'à ce que l'effectif décidé fût réalisé. Le consul était seul juge des cas de réforme ou d'exemption : et il y avait des peines sévères contre ceux qui ne répondaient pas à l'appel de leur nom. Tout citoyen devant le service militaire, *qui ad dilectum non respondebant, ut proditores libertatis in servitutem redigebantur :* les insoumis étaient réduits en esclavage, comme traîtres à la liberté de l'Etat (*Digeste*, 49, 16, 4,10) : chaque citoyen choisi pour servir *(dilectus)* prêtait serment séparé *(sacramentum)* devant le consul. — C'était ce qu'on appelait la levée régulière *(legitimus dilectus)*. En cas de danger de la patrie, de *tumultus*, on procédait autrement : il y avait levée en masse, ou *conjuratio;* il n'y avait ni tirage ni triage ni serment individuel. On faisait appel à tous les citoyens et on les inscrivait pêle-mêle dans l'ordre où ils se présentaient; puis on les faisait prêter serment en masse, d'où le nom de *conjuratio* (Servius, *ad Aen.*, 8, 1). Il y eut, enfin, sous la République, ce qu'on appelait les « rengagés », *evocati :* c'étaient d'anciens soldats ayant fait leurs années de service et reprenant les armes spontanément.

Les légions ainsi formées, comment étaient-elles organisées? Les légions sont commandées par les consuls, chefs suprêmes de l'armée romaine. Il y a d'ordinaire deux légions sous les ordres d'un seul consul, et elles forment ce qu'on appelle l'armée consulaire, *exercitus consularis*. La légion elle-même n'a point de commandant spécial; elle dépend de six tribuns militaires *(tribuni militum)*, qui commandent chacun à tour de rôle, alternant soit de jour en jour, soit de mois en mois : d'abord choisis par les consuls, puis élus par le peuple en partie d'abord (6 depuis 362; 16 depuis 311), en totalité ensuite (depuis 207), les 24 *tribuni militum* étaient nommés pour un an. Ces tribuns appartenaient toujours à l'aristocratie de Rome, et presque en règle générale, on ne les choisissait que parmi les jeunes gens qui se destinaient à la carrière des honneurs; s'ils étaient de naissance sénatoriale, on les appelait tribuns au laticlave *(tribuni laticlavii)* du nom du vêtement réservé aux sénateurs. Les autres, du fait même de leur nomination au grade, avaient rang de cavaliers, c'étaient les *tribuni angusticlavii*. Toutefois, pour que le tribun ne fût pas absolument incapable de commander, on décida qu'il devait avoir fait soit cinq campagnes (pour quatorze tribuns), soit dix (pour les dix autres), et la règle était, en outre, qu'on choisît les tribuns parmi les jeunes gens ayant déjà exercé quelque fonction publique. Il y avait une autre classe de tribuns, ceux que créa une *lex Rutilia Rufa* (d'où leur nom de *tr. mil. rufuli*); c'étaient des tribuns complémentaires, nommés directement par les consuls. Au-dessous des tribuns étaient les *centuriones :* les centurions étaient, avec les tribuns, les seuls officiers de la légion. Ils étaient divisés, du reste, en classes, suivant la nature de la compagnie à laquelle ils commandaient : l'organisation du centurionat était calquée sur celle des subdivisions de la légion. — A la phalange de Servius Tullius, à la légion en ordre compact subdivisée en trois groupes formés des trois premières classes de citoyens, on avait substitué, depuis le ve siècle avant notre ère, le fractionnement de la légion suivant les centuries, les centuries formées d'ailleurs elles-mêmes d'après l'âge et l'armement des soldats. C'est ce qu'on a appelé la *tactique manipulaire*, essentiellement romaine, par opposition à la phalange de Servius. L'unité tactique est ce qu'on appelle le *manipule*, formé de deux centuries : le nombre des manipules et des centuries est toujours le même; il y a 30 manipules et 60 centuries par légion, quel que soit l'effectif de cette dernière. Mais les manipules n'avaient pas tous le même effectif : leur force variait suivant l'âge des soldats, la nature de l'arme. Sur une légion de 4,200 hommes, effectif normal, il y avait : 1,200 *hastati*, possédant l'armure complète et armés du javelot, choisis parmi les plus jeunes et groupés en 10 manipules de 120 ou 20 centuries de 60 hommes; — 1,200 *principes*, armés et groupés de la même manière, mais choisis parmi les citoyens d'âge mûr; — 600 *triarii*, armés de la lance et choisis parmi les plus âgés : ils formaient 10 manipules de 60 hommes ou 20 centuries de 30; — les *velites*, au nombre de 1,200, formaient une quatrième classe, composée des plus pauvres citoyens et des plus jeunes; c'était l'infanterie légère; elle ne formait pas de centuries distinctes, mais était répartie entre toutes les centuries, à raison de 20 vélites par chacune des 60 centuries. A ces 4,200 hommes, il faut joindre, pour avoir l'effectif complet de la légion, 300 cavaliers formant 10 *turmæ*. — Sur le champ de bataille, on combattait par manipule, chaque manipule ayant son étendard particulier, ou *signum*, hampe droite ornée d'un insigne ; les manipules des *hastati* étaient placés sur le front de bataille, puis venaient ceux des *principes*, enfin ceux des *triarii;* les manipules étaient séparés les uns des autres par des intervalles qui servaient à l'évolution des *velites*. L'ensemble d'une armée romaine rangée en bataille *(acies)* présentait donc à peu près l'aspect d'un échiquier.

L'organisation du commandement, dans l'intérieur de la légion, était modelée sur celle de la tactique. Chaque manipule a deux centurions : celui qui commande la première centurie, ou *centurior prior*, celui qui commande la seconde *(c. posterior)*. L'ensemble des centurions était hiérarchiquement groupé, suivant les corps auxquels ils commandaient : les *centuriones triarii* (on disait *centuriones pili*) étant les premiers en grade, les *c. principes* les seconds, les *c. hastati* les troisièmes; dans chaque manipule, le *c. prior* était supérieur au *c. posterior*. On avançait d'un rang à l'autre dans le centurionat à peu près de la manière suivante :

60e rang : *decimus hastatus posterior*.
59e-51e rangs : IX-I *hastatus posterior*.
50e-41e — : X-I *hastatus prior*.
40e-31e — : X-I *princeps posterior*.
30e-21e — : X-I *princeps prior*.
20e-11e — : X-I *pilus posterior*.
10e-2e — : X-II *pilus prior*.
1er — — : *primus pilus*.

Le premier centurion en grade était le commandant de la première centurie du premier manipule des *triarii*. C'était le *primus pilus* ou *primipilus* par excellence : aussi l'appelait-on ainsi simplement. C'était le premier officier de la légion après le tribun; il avait la garde de l'étendard de la légion : il assistait aux conseils de guerre. — La légion se composait uniquement de citoyens romains. Le principe qu'un légionnaire ne pouvait être qu'un citoyen romain n'a jamais varié ni sous la République ni sous l'Empire. Mais à côté des légions, il y avait le contingent fourni par les villes alliées italiennes, les troupes dites auxiliaires, ou

socii. Les troupes alliées étaient groupées suivant la ville qui les avait fournies, chaque ville envoyant sa cohorte, *cohors*, commandée par un homme du pays, *præfectus cohortis;* les cohortes étaient réunies en ailes et chaque aile était commandée par trois officiers appelés préfets des alliés *(præfecti sociorum)*, ceux-là Romains et choisis par le consul. L'aile alliée correspondait à peu près à la légion et les préfets des alliés aux tribuns militaires. La cavalerie alliée est groupée en *alæ equitum* commandées par des *præfecti equitum* nommés par le consul.

La légion et l'aile alliée forment les troupes ordinaires de l'armée romaine. Il y a à côté des troupes extraordinaires ou d'élite, à savoir : 1° troupes extraordinaires : les *auxilia*, formés de corps de troupes d'origine non italienne, envoyés par les rois ou recrutés chez les barbares; 2° troupes d'élite, divisées elles-mêmes en deux corps correspondant aux légions et aux ailes : la cohorte prétorienne *(cohors prætoria)* chargée surtout de la garde de la tente du général en chef *(prætorium* et *prætor)*, composée surtout de rengagés ou *evocati* et aussi, semble-t-il, de jeunes gens de grande famille, amis, parents ou élèves du général; les cohortes et les ailes extraordinaires *(cohortes* et *alæ extraordinariæ)* prises dans la cavalerie et l'infanterie alliées et chargées surtout de la garde du camp. — Depuis Camille, nous l'avons vu, tout légionnaire recevait une solde *(stipendium)* du trésor public de Rome. L'administration de l'armée et le paiement de la solde étaient confiés aux questeurs, aides des consuls en cette matière. Comme la solde, dit Polybe (6, 39), n'est pas le paiement du service militaire, mais une simple indemnité, on décompte de la somme les fournitures en blé, vêtements, armes, faites par l'Etat. Quant aux troupes alliées, l'Etat ne se charge pas de les payer, mais leur donne des rations en nature, destinées à leur entretien.

Le général romain est le maître absolu de ses soldats, leur juge naturel aussi bien que leur chef. Tout délit commis par un soldat en armes est justiciable de ses chefs, car la discipline était la chose du monde à laquelle l'Etat romain tenait le plus. Les peines étaient très rigoureuses. C'étaient : 1° la réprimande *(castigatio)* sans retenue de solde ni corvée. Toutefois, si elle était appliquée pour paresse à l'exercice, le soldat voyait une ration d'orge se substituer à sa ration de blé; — 2° la retenue de solde *(pecuniaria multa):* trois retenues de ce genre pouvaient même entraîner la condamnation à mort; — 3° la corvée *(munerum indictio);* — 4° le changement de service *(militiæ mutatio) :* le *hastatus* devenait par exemple vélite; — 4° la dégradation *(gradus dejectio)* de un ou plusieurs rangs; 6° le congé infamant *(ignominiosa missio)* prononcé toujours avec solennité. Le général, en présence de toute l'armée en armes, disait au coupable : « Je n'aurai plus besoin de toi » : *tua jam opera non utar*. Le soldat sortait des rangs et quittait ses armes et ses vêtements militaires; — 7° la flagellation *(fustuarium)*, exécutée d'abord par le tribun, puis par tous les soldats de la légion : la mort s'ensuivait d'ordinaire; si le condamné en réchappait, il était noté d'infamie pour le reste de sa vie; — 8° la peine de mort *(capitis damnatio)*, appliquée soit par voie de lapidation, soit à coups d'épée, soit par crucifixion ou par décapitation; — 9° la décimation : en cas de sédition ou de fuite d'un corps de troupes, on tirait au sort un dixième ou un vingtième des coupables, pour être battus de verges ou décapités.

Le système des récompenses était réglé aussi minutieusement que celui des peines. A l'origine, comme nous l'apprend Polybe (6, 39), lorsqu'un soldat s'était particulièrement signalé pendant la bataille, le général, le faisant venir sur le front de l'armée, lui rappelait avec éloge sa bravoure — ce qui équivalait à une citation à l'ordre du jour, puis il recevait un harnais si c'était un cavalier, une lance si c'était un fantassin. Plus tard, il y eut des récompenses plus variées, consistant en colliers d'or et d'argent *(torques)* qu'on portait soit sur le cou, soit autour de la poitrine; — des bracelets en spirale *(armillæ);* — des médaillons d'or ou d'argent *(phaleræ);* — des aigrettes ou des cornes qu'on portait sur les casques *(cornicula);* — puis venaient les récompenses plus sérieuses, plus importantes, consistant en couronnes *(coronæ) :* couronne vallaire *(c. vallaris* ou *castrensis)*, pour le soldat qui avait escaladé le premier le retranchement ennemi; — murale *(c. muralis)* pour celui qui entrait le premier par escalade dans une ville ennemie; — navale *(classica* ou *navalis)*, pour le matelot monté le premier à l'abordage d'un vaisseau. Ces trois sortes de couronnes étaient d'or. Elles étaient cependant moins estimées que les couronnes d'olivier *(c. oleagina)*, pour l'officier qui a contribué à la victoire; de chêne ou civique *(c. civica, quernea)*, la plus élevée des récompenses militaires, décernée à celui qui avait sauvé la vie à un Romain et tué son adversaire : la couronne portait l'inscription : OB CIVEM SERVATVM; le citoyen qui l'avait obtenue, dit Pline l'Ancien (31, 4), était exempté de toutes les charges publiques, prenait place parmi les sénateurs et faisait participer son père à toutes ses faveurs. Enfin, comme récompenses particulières aux généraux, il faut citer la couronne de siège *(c. obsidionalis)*, faite de gazon et offerte par l'armée romaine à son général; la couronne de l'ovation *(c. ovalis)*, celle de triomphe *(c. triumphalis);* le triomphe et l'ovation, enfin, cérémonies auxquelles nous consacrerons des articles spéciaux. Pour tout ce qui concerne la castramétation et l'artillerie des Romains, en particulier les camps et les machines de guerre, nous ne pouvons que renvoyer aux articles CAMPS, MACHINES DE GUERRE, etc.

4° *L'armée à la fin de la République*. A partir de la fin du IIe siècle avant notre ère, l'armée romaine subit des changements considérables qui devaient en modifier complètement l'organisation et créer une armée toute différente de celle de la République. C'est à Marius surtout qu'il faut rapporter ces changements : c'est l'administration militaire de Marius qui déforma l'armée de la République créée par Camille. D'abord, on cessa de lever les soldats d'après leur fortune : tous les prolétaires, les pauvres, les gens sans aveu ni avoir, à la condition qu'ils fussent citoyens, purent servir : cela arriva pour la première fois, disent les historiens, en l'an 107, lorsque Marius fut chargé de la guerre contre les Cimbres. Dès lors, l'armée romaine, au lieu d'être une réunion de citoyens riches, intéressés à défendre la patrie, fut un ramassis de pauvres, qui cherchaient dans le service militaire un gagne-pain : l'armée devint mercenaire, à la merci des ambitieux, comme dit Suétone (*Guerre de Jugurtha*, 87, 3). Une autre mesure acheva d'enlever aux légions leur caractère national : en 89, le droit de cité fut accordé aux Italiens qui, dès lors, ne servirent plus que comme légionnaires : désormais, les contingents des *socii* disparaissent, puisqu'il n'y a plus de *socii* italiens; en revanche, les *auxilia* augmentent en proportion, et ces *auxilia* sont de plus en plus recrutés parmi les provinciaux et les barbares d'au-delà des Alpes ou des bords du Danube. — Le même Marius, pendant la guerre sociale; ouvrit les rangs des légions aux affranchis; et peu après, Pompée et César acceptèrent comme légionnaires tous les provinciaux qui auraient reçu d'eux le titre de citoyens. Marius encore, en gardant les soldats sous les drapeaux, fit établir en principe un service militaire continu de seize ans : il fit prêter serment aux conscrits non plus pour l'année, mais pour tout le temps qu'il plairait au chef de les garder. Vers la même époque disparaissent toutes les distinctions en vélites, *hastati*, etc. : tous les soldats de la légion sont armés de la même matière. Les manipules sont également supprimés, et, tout en conservant la division en centuries, on établit un autre groupement par cohortes, à raison de six centuries par cohorte. Par suite, l'étendard du manipule fut supprimé : on donna à la cohorte un *vexillum*, à la légion un aigle. L'importance de la légion s'accrut encore; on commença à donner à chacune d'elles un numéro d'ordre,

un nom, des épithètes. Et, enfin, sous César, pendant la guerre des Gaules, elle reçut un chef spécial, un légat. Dès lors, la transformation de l'armée romaine était achevée.

5° *L'armée sous l'empire.* Sous l'empire, le principe du service militaire est le même que sous la république. Tout citoyen le doit. Seulement, l'empire était assez vaste, les guerres trop peu nombreuses pour qu'on fût obligé d'appeler chaque année tous les citoyens sous les armes. Ces appels n'avaient lieu qu'en cas de danger, par exemple après le désastre de Varus, lors de la chute de Néron, lors de l'invasion de l'Italie par les Marcomans sous Marc-Aurèle. En temps ordinaire le recrutement des légions était assuré par les engagements volontaires ou par les rengagements. Il y avait assez de citoyens aimant la carrière des armes pour que le service militaire pût être regardé, à certains égards, comme un métier. C'était ce qui a fait dire, par exemple, qu'Auguste dispensa les Romains de l'Italie des fatigues de la guerre (Hérodien, 2, 11) : c'est là le résultat d'un fait, mais ni Auguste ni ses précurseurs n'exemptèrent les Italiens du service militaire par une loi formelle. Si les Italiens ne servent pas, c'est qu'il n'y a pas de raison pour les appeler et que, comme dit le *Digeste* (49, 16, 4, 18), les enrôlements volontaires suffisent : *Plerumque voluntario milite numeri supplentur.* Le fait diffère, le droit est le même que sous la république.

En fait, on leva encore un assez grand nombre de soldats en Italie pendant le Ier siècle. Mais déjà sous Vespasien, ces levées étaient assez rares pour qu'on pût appeler la légion *militia provincialis fidelissima.* L'Italie ne donne guère que des prétoriens. Dès la fin du IIe siècle, les soldats sont fournis presque exclusivement par les deux régions les plus guerrières de l'empire, la Gaule et la vallée du Danube. C'est, en particulier, la vallée du Danube qui fait la force militaire de l'empire : Septime Sévère décide même que les soldats du prétoire seront choisis surtout parmi les anciens légionnaires du Norique ou de la Pannonie. — Un autre fait qu'il importe de noter et qui résulte des listes de soldats dressées par les soins de M. Mommsen *(Ephemeris Epigraphica,* IV), c'est que les corps de l'armée romaine, aussi bien les légions que les troupes auxiliaires, avaient chacun une sorte d'unité géographique et ethnographique : on s'arrangeait de manière à ce que les soldats d'une même troupe fussent des compatriotes et qu'ils fussent originaires du pays même qu'ils étaient chargés de défendre. Du reste, rien de plus légitime : les levées n'étaient pas générales à tout l'empire, elles avaient lieu tantôt à l'Est, tantôt sur le Rhin, tantôt sur le Danube, elles avaient pour but de compléter l'effectif des légions campées à cet endroit : il était naturel de verser dans les corps de la province les conscrits recrutés dans la province même. De là, la naissance dans les armées d'un esprit de corps très marqué et qui apparaît visiblement dans toutes les guerres civiles de l'empire. Enfin, les armées demeurant toujours aux frontières, il se créa rapidement une sorte d'esprit militaire en opposition avec l'esprit civil; on distingua le soldat, ou plutôt le soldat se distingua volontiers du citoyen, distinction absolument inconnue à l'époque républicaine.

Le choix des soldats appartenait à des légats impériaux, *dilectatores, legati ad dilectum,* aidés par des agents subalternes, anciens tribuns ou anciens centurions. Leur fonction était d'examiner les qualités physiques et morales de ceux qui se présentaient pour servir; les conditions requises pour le service militaire étaient : pas d'infirmités, une taille de cinq pieds dix pouces, 16 ans révolus. Si l'on voulait servir dans une légion, il fallait être citoyen romain : condition que les empereurs éludaient constamment, puisqu'il n'y avait guère que des provinciaux parmi les légionnaires; ils accordaient purement et simplement le droit de cité au provincial avant de l'envoyer dans une légion, et c'est surtout de cette manière que le droit de cité romaine s'est répandu avec une telle rapidité dans l'empire. Les non-citoyens, qu'ils soient sujets de l'empire ou barbares, servent dans les *auxilia.* On voit que la distinction traditionnelle entre la légion — romaine — et les *auxilia* — étrangers — subsiste toujours. Les corps spéciaux se recrutent d'une façon particulière : la garde prétorienne et la garde urbaine, parmi les jeunes Italiens, et, depuis Septime Sévère, parmi les soldats des légions ; les corps de police et la flotte sont fournis par les affranchis, les esclaves ou les pérégrins. Le temps de service est de 25 ans; d'ailleurs, on trouve bon nombre de légionnaires ayant servi 40 à 45 ans. Ces prolongations de service semblent avoir été parfois imposées par l'empereur. Souvent même, une fois libéré, le soldat pouvait reprendre service en qualité d'*evocatus Augusti.* Il paraît, du reste, que ces rengagements ne sont permis qu'aux soldats privilégiés, à ceux qui font partie des cohortes prétoriennes et urbaines.

Le simple soldat porte le nom de *gregalis, caligatus.* Mais il y a désormais des catégories infinies de soldats, dont on a pu retrouver la liste, grâce aux inscriptions. On distingue entre le soldat exempt de corvées *(immunis)* et l'autre *(munifex),* entre soldats ordinaires et les principaux *(principales)* ou sous-officiers qui paraissent avoir été en nombre considérable : sous-officiers auxiliaires ou *optiones;* ordonnances, *cornicularii;* courriers, *singulares;* instructeurs, *doctores, campidoctores;* secrétaires, *commentarienses;* scribes, *librarii, notarii, exceptores, codicillarii;* archivistes, *tabularii, capsarii;* teneurs de livres, *actarii;* caissiers, *arcarii;* préposés aux diverses fournitures, *horrearii* (pour les greniers), *pecuarii* (pour les vivres), *armorum custodes, a balneis;* préposés aux tribunaux militaires, *quæstionarii* (pour la torture), *carcerarii* (pour la prison) ; agents du culte, *victimarii, haruspices ;* musiciens, *tubicines, cornicines, bucinatores;* les porte-drapeaux, *signiferi, vexillarii,* etc., etc. — Au-dessus des *principales* et des *immunes* venaient les centurions échelonnés comme par le passé, du centurion de la dernière centurie de la dernière cohorte à celui de la première centurie de la première cohorte ou *primipile*; le primipile garde toujours le rang qu'il avait autrefois : il est d'usage maintenant qu'on le fasse chevalier. Dans l'intérieur de la cohorte, on distingue encore les centurions en *hastati, principes* et *pili,* sans que ces noms désignent autre chose que des différences de rang. — Au-dessus des centurions, les officiers des milices équestres, à savoir : le *præfectus cohortis* (troupes auxiliaires), *tribunus militum* (légion), *præfectus equitum.* Plus tard, le primipilat (?) fut regardé également (sous Sévère?) comme une milice équestre. On appela *a quatuor militiis* le soldat qui avait passé par ces quatre grades.

On distinguait dans l'armée romaine d'alors : 1° les légions (auxquelles nous consacrerons un article), comprenant 10 cohortes, 60 centuries, commandées chacune par un légat assisté de six tribuns, chevaliers ou fils de sénateurs de rang prétorien, et d'un *præfectus castrorum,* lequel, à partir de Gallien, remplace le légat dans le commandement de la légion; il y a 23 légions à l'avènement d'Auguste, 33 sous Septime Sévère ; l'effectif normal est de 6,000 hommes; — 2° les troupes auxiliaires formant soit des cohortes, soit des ailes, commandées celles-là par des *præfecti coh.*, celles-ci par des *præfecti equitum.* La cohorte est un corps d'infanterie légère, l'aile un corps de cavalerie. A partir de Vespasien, on voit apparaître des cohortes pourvues de cavaliers *(coh. equitatæ).* Quelques cohortes renferment des volontaires italiens. L'effectif de ce corps est de 500 ou de 1,000 hommes pour les cohortes, 480 ou 960 cavaliers pour les ailes. L'armement diffère essentiellement, suivant le pays où le corps a été levé. Les noms des troupes rappellent soit leur manière de servir *(coh. scutata, coh. sagittariorum, ala catafractarum),* soit plus souvent leur pays d'origine *(ala Gallorum, cohors Nerviorum, ala Batavorum),* soit le nom de l'empereur ou du général qui les a formées *(ala Claudiana nova, ala Flavia pia fidelis, cohors prima Flavia*

Aquitanica). Elles possèdent, en outre, des numéros d'ordre, au cas où plusieurs d'entre elles ont reçu le même nom : c'est ainsi qu'on trouve au moins 7 *cohortes Breucorum*, 5 *cohortes Dalmatarum*, 14 *cohortes Raurricorum*. Le nombre total des cohortes et des ailes de l'empire nous est inconnu; il a dû varier, mais très certainement, il a dû atteindre et dépasser le chiffre de 500. Indépendamment de ces deux catégories de soldats provinciaux, nous trouvons des *numeri*, sur lesquels nous sommes assez peu renseignés, qui semblent se rapprocher beaucoup des troupes auxiliaires et qui n'apparaissent, d'ailleurs, qu'assez tard. Quant à ce que les inscriptions appellent les *vexillationes*, lesquelles étaient placées sous les ordres de *præpositi*, ce sont des détachements provisoires, formés de troupes légionnaires et auxiliaires groupées momentanément pour les besoins de la guerre.

Les troupes d'élite et les troupes municipales de la ville de Rome étaient : 1° les *cohortes prétoriennes*, institution qui dérive directement de la *coh. prætoria* des armées de la République. Elles sont chargées spécialement de la garde de l'empereur : leur nombre est de 9; porté à 16 par Vitellius, ramené à 9 par Vespasien, reporté à 10 par Domitien (??). Depuis Tibère, elles campent dans un camp *(castra)* fortifié, à Rome même, devant la porte Viminale. L'effectif de la coh. prét. est de 1,000 hommes, que commande un tribun ayant sous ses ordres des centurions-chefs : les *præfecti prætorio*; — 2° les *cohortes urbaines*, au nombre de trois, campées à Rome, près du *forum suarium*. Elles sont organisées comme les précédentes. Chef : le *pr. urbi;* — 3° les *cohortes vigilum*, au nombre de sept, fortes chacune de 1,000 hommes, réparties entre les 14 régions de Rome, chargées de veiller à la police nocturne et aux incendies. Chef : le *præfectus vigilum;* — 4° les *germani corporis custodes*, esclaves germains appartenant à l'empereur et formant la garde privée; ils sont supprimés en 69; — 5° les *equites singulares Augusti*, qui sont créés vers 90 et recrutés parmi les meilleurs soldats des troupes auxiliaires, sont chargés de la garde des empereurs; — 6° les *peregrini* et les *frumentarii*, sorte de police de sûreté, dont on ignore l'organisation et l'origine. — L'ensemble de l'armée romaine, avec ses 33 légions, son demi-millier de troupes auxiliaires, ses troupes d'élite, ses milices municipales, ses flottes (V. pour ces deux mots les articles spéciaux), devait probablement atteindre un million d'hommes. L'empereur, en sa qualité d'*imperator*, était le chef suprême de toute cette armée. L'intermédiaire entre lui et les commandants des corps spéciaux était marqué par les gouverneurs des provinces militaires, *legati*, qui commandaient à toutes les troupes stationnées dans leur district. — La vie militaire, on le voit par ces chiffres, devait donc être singulièrement intense sous l'empire. Ajoutez à cela qu'elle se prolongeait bien au delà du temps de service et que l'ancien soldat avait des droits et des privilèges qui le distinguaient nettement du simple citoyen. A l'expiration de son temps, le soldat avait droit à des récompenses *(præmia militiæ)*, ce qui correspondait à notre retraite : 12,000 sesterces (3,000 fr.) pour le légionnaire, 20,000 (5,000 fr.) pour le prétorien. Les auxiliaires recevaient, par leur diplôme de congé *(honesta missio)* gravé sur des tablettes de bronze (nous en possédons un assez grand nombre), le droit de cité pour eux et leur femme ou leurs enfants nés ou à naître. Les centurions, les primipiles recevaient des fonctions d'intendants à la cour de l'empereur : l'ancien primipile, ou primipilaire, revenu dans sa ville natale, y exerçait souvent les plus hautes charges. Il y avait véritablement, dans l'empire, une classe militaire formée de tous ceux auxquels le service à l'armée valait privilèges, droits et considération. La séparation entre soldats et civils devait s'accentuer encore sous le bas-empire, alors que les vrais citoyens romains et, en particulier, les sénateurs étaient, les uns de fait, les autres de droit, exclus des armées et qu'elles n'étaient plus recrutées que par des mercenaires.

6° *L'armée sous le bas-empire*. L'armée romaine, telle que nous la font connaître le *Code théodosien* et le *Notitia dignitatum*, diffère assez fortement de celle du haut empire, quoiqu'on s'exagère généralement les différences et qu'il ne soit pas difficile de retrouver la transition entre l'une et l'autre. C'est surtout aux réformes des empereurs Gallien, Gordien III (ce dernier conseillé par le préfet du prétoire Timésithée), Aurélien, Dioclétien et Constantin que l'armée romaine dut son organisation nouvelle que devait achever et codifier Honorius, sous la direction de son maître de milice Stilicon.

L'armée se recrute de la même manière, par voie de levées générales ou locales et d'enrôlements volontaires. Toutefois, les levées sont plus fréquentes que par le passé. En revanche, si tout citoyen en principe est, comme autrefois, astreint au service militaire, il peut, en fait, ne pas servir, même si on l'appelle, à la condition de fournir un homme ou de payer un impôt militaire, mesure dont nous trouvons, d'ailleurs, des exemples même sous le haut empire. Cet impôt porte le nom de *aurum tironicum*. Les conscrits étaient souvent livrés et vendus aux propriétaires par des espèces de marchands qui faisaient le commerce de soldats. Du reste, l'*aurum tironicum* variait suivant les besoins du moment et était fixé plus ou moins arbitrairement par les empereurs, se montant tantôt à 25, tantôt à 30, tantôt à 36 sous. Avec cet argent, les employés du prince achetèrent les conscrits, ce qu'on appelait *protostasia* ou *prototypia*. Il existait du reste une catégorie de personnes qui ne pouvaient, en aucun cas, se soustraire au service militaire, pas même à prix d'or, pas même en entrant dans les ordres. C'étaient les fils des vétérans, c.-à-d. de ceux qui étaient sortis du service avec un diplôme en règle et tous les avantages attachés à ce diplôme. Les fils de vétérans étaient inscrits d'office sur les registres *(matriculæ)* et le service militaire tendait ainsi à être à la fois un impôt matériel pour les uns et une charge héréditaire pour les autres, ce qui explique que l'on distingue toujours, dans les textes de lois, les soldats des simples citoyens, les *milites* des *privati*. Le recrutement et le choix des conscrits *(tirones)* constituaient à eux seuls une charge qui incombait aux magistrats et aux décurions des villes, surveillés par les agents du prince. Les conditions avaient peu changé : 18 ans révolus, 5 pieds 7 pouces, condition libre (les esclaves sont toujours tenus à l'écart des armées, à moins de nécessité absolue, auquel cas on leur donne au préalable la liberté); en outre, les Juifs sont exclus des armées de l'empire.

L'armée romaine comprenait, comme autrefois, des légions, dont le nombre était, d'ailleurs, singulièrement plus considérable et l'effectif plus restreint. Il devait y avoir une centaine de légions. Elles n'étaient plus composées que de fantassins; servir dans une légion, c'était servir à pied. Les numéros d'ordre ont disparu, l'épithète subsiste et distingue seule la légion. Ce qui est nouveau, c'est la distinction entre classes de légions. Il y a les légions palatines *(palatinæ)* les plus considérées de toutes, qui séjournent d'ordinaire auprès du palais; les légions « du cortège », *comitatenses*, chargées sans doute d'accompagner le prince dans les campagnes; les *pseudocomitatenses*, à peu près réservées aux provinces-frontières. Tout cela, d'ailleurs, en principe : en fait, la résidence des légions se modifie sans cesse. Ce qui subsiste, c'est le rang : on passe d'une légion du cortège à une légion palatine, pour avancer en dignité et voir augmenter la solde. Les légions sont généralement dédoublées en *legio juniorum* et *l. seniorum*, ce qui correspond sans doute à un ancien état de choses. L'organisation du commandement n'a guère varié, les titres seuls ont été un peu modifiés : les *centuriones* s'appellent maintenant *centenarii;* il y a toujours des *tribuni militum* et des *præfecti legionis*. — La cavalerie est groupée : 1° en *vexillationes*, lesquelles semblent avoir remplacé la cavalerie légionnaire. On distingue les *vex.*, comme les légions, en *palatinæ*,

etc. Elles étaient commandées par des *præpositi* ou des *tribuni;* 2° en ailes et en cohortes qui dérivent directement des anciennes et ont à peu près la même organisation. Le nombre des *numeri* s'est accru; il faut y ajouter les *cunei* qui y sont intimement rattachés et semblent avoir surtout un rôle de tactique.

Il y avait à côté de cette armée régulière ce que nous pourrions appeler les soldats irréguliers ou *deputati*, dont le nombre augmente chaque jour dans l'empire. Ces *deputati* sont, en particulier, sous le nom de *ripenses* ou de *limitanei*, chargés de garder la frontière de l'empire, marquée tantôt par le cours d'un fleuve *(ripa)*, tantôt par un sentier *(limes)*. Ces soldats avaient reçu des terres à la condition que la possession de ces terres entraînât pour eux et pour leurs descendants l'obligation du service militaire. C'est sous le règne de Sévère Alexandre qu'on voit créer pour la première fois de ces sortes de terres militaires (Lampride, *Vie d'Alex.*, 58). D'autres soldats étaient établis dans l'intérieur même des provinces, dans les terres incultes et abandonnées et, semble-t-il, aux mêmes conditions que les soldats des frontières : ceux-là étaient vraisemblablement des barbares, ceux que le *Notitia Dignitatum* appelle *Gentiles* ou *Læti*. Enfin, un très grand nombre de soldats servaient comme employés dans les différents bureaux de l'administration centrale ou provinciale *(officiales)* où l'avancement était, du reste, réglé militairement. — Le bas empire a conservé l'usage des corps d'élite et de police. Il faut les grouper en deux catégories : la garde impériale, divisée en *domestici* et *protectores*, commandée par un et plus tard deux *comes domesticorum*, garde à laquelle est annexée celle du *labarum* ou de l'étendard sacré *(præpositi labaro);* — la garde du palais, sous les ordres du *magister officiorum*, qui sert à la fois de troupe de parade, de troupe de garde et de troupe de police et d'inspection : elle comprend diverses *scholæ* (les subdivisions des corps d'élite portent le nom *de schola*), *scholæ gentilium*, *scutariorum*, *armaturarum*, *agentium in rebus* (cf. au mot *Agentes)*, ces derniers spécialement chargés de la police supérieure de l'empire. Les corps d'élite étaient recrutés, comme autrefois les prétoriens, soit parmi les jeunes gens de grande famille, soit parmi les vieux soldats des troupes légionnaires et auxiliaires. Les *protecteurs* avaient rang d'officiers, à peu près de primipile.

Au-dessus des protecteurs, des tribuns et des différents préfets se plaçait, comme autrefois, toute la hiérarchie des gouverneurs de provinces militaires, les *duces* et les *comites* qui ont hérité des fonctions des légats de rang prétorien et de rang consulaire (depuis Gallien?). Au-dessus d'eux, enfin, chefs suprêmes de l'armée romaine, se trouvent les maîtres de la milice, *magistri militiæ*, *magistri militum*, dont le nombre a, d'ailleurs, varié, soit qu'on ait donné à la cavalerie un maître spécial, soit qu'on ait créé autant de maîtres de milice qu'il y avait de grands gouvernements dans l'empire. Toutes ces fonctions étaient, d'ailleurs, merveilleusement groupées et échelonnées : jamais la hiérarchie militaire n'a été plus nette, plus observée, plus sévère que sous le bas-empire. — En même temps, la discipline militaire était assurée par des règlements d'une rigueur extrême contre les insoumis *(vagi)*, contre les déserteurs et leurs complices (V. dans le *Code Théodosien* le titre *De desertoribus et occultatoribus eorum*), et d'autre part, on multipliait les récompenses et les privilèges pour ceux qui voulaient persister dans la carrière militaire. La solde et les indemnités semblent avoir été plus élevées qu'autrefois. Les privilèges accordés aux vétérans par leur congé *(testimonialis)* sont de toute sorte : honneurs et avantages d'amour-propre, comme le titre de protecteur honoraire, exemption de charges municipales, don de terres franches de tribut à perpétuité, permission de faire le commerce avec certaines franchises de douanes, voyage aux frais de l'Etat, etc. Par suite de toute cette organisation militaire : éloignement des citoyens de l'armée, séparation des carrières civile et militaire, sévère règlement de la hiérarchie, distinctions nombreuses entre les corps, hérédité du service militaire, privilèges aux vétérans, l'armée romaine formait, au temps de Stilicon, une sorte d'Etat dans l'Etat : elle avait ses habitudes, son esprit, ses domaines, ses classes et ses castes, ses chefs. Des hommes, comme Stilicon, Aetius et bien d'autres, n'ont jamais été que soldats, fils de soldats. Si l'avancement était réglé, on pouvait, avec le temps, devenir, de simple soldat, maître de la milice. Maître de la milice, on avait à sa disposition cette population chaque jour grandissante de soldats et de vétérans : on commandait à la moitié des provinces et à la moitié des sujets de Rome. Aussi l'élément militaire par la force des armées, par l'esprit des corps, par la puissance des chefs, est vraiment le souverain de l'empire. Or, cet élément est composé à peu près uniquement de barbares. Si les barbares sont devenus les maîtres de l'Etat romain, c'est que par le fait ils en étaient les soldats et que les soldats étaient tout alors. La fin de l'empire romain est, en quelque sorte, le triomphe de l'armée romaine et de l'organisation militaire. Camille Jullian.

III. Recrutement. — L'armée, d'après la définition la plus commune, est le personnel que le pays peut opposer aux forces ennemies soit pour se défendre, soit pour attaquer et prévenir une agression. Elle s'offre à l'étude sous des faces multiples. Il est intéressant de savoir par qui s'exerce le commandement et à quelles conditions il s'obtient (constitutions et lois sur l'avancement), comment sont réparties et administrées les forces qui la composent (lois des effectifs et des cadres, et administration militaire), à quelle juridiction elle est soumise (justice militaire), quel est son outillage, sa tactique, quels sont ses règlements spéciaux. Ce qui importe plus encore, c'est de se rendre un compte exact de la façon dont elle est recrutée. Le mode de recrutement d'une armée, — chaque page de l'histoire le démontre, — exerce une influence considérable sur les destinées d'un pays. Les peuples jaloux de leur liberté doivent, en conséquence, s'attacher à la faire véritablement nationale, et s'opposer à ce qu'elle puisse devenir un instrument de despotisme entre les mains d'un homme ou d'une caste.

En réalité, l'armée, au sens habituel du mot, l'armée permanente date de Charles VII. Jusqu'à lui, le service militaire est une charge féodale attachée à la terre, à la possession d'un fief. Tout seigneur doit à son suzerain un certain nombre de *lances*. Leur instruction lui incombe, il en est le seul et véritable chef. La guerre de Cent ans a fait ressortir en un relief saisissant les inconvénients, les dangers, d'un tel système. Les troupes à la solde des ducs de Bourbon, d'Alençon, des Vendôme, des Chabannes, des Dunois, des la Trémoille, les « écorcheurs », comme on les appelait à l'époque, d'un mot qui vaut, à lui seul, de longs commentaires, sont plus un fléau pour les villes et les campagnes qu'un ennemi dangereux pour l'Anglais. Aussi, quand le roi convoque les États à Orléans pour leur demander des subsides, est-il assailli de plaintes provoquées par les pillages et les cruautés des gens de guerre. On réclame de lui la réduction de l'armée à quinze compagnies de cent lances chacune, chaque lance étant composée de six hommes et de huit chevaux. Par ordonnance en date du 2 nov. 1439, Charles VII accède aux vœux des Etats. Une taille perpétuelle de 1,200,000 livres pourvoira à l'entretien de cette armée. Désormais le roi seul nommera les capitaines et fixera le nombre de leurs soldats. Et, tant il est vrai que le mode de recrutement de l'armée est intimement lié aux évolutions politiques et sociales d'un peuple, nous allons voir la création d'une armée dépendant du souverain, soldée par lui, marquer la fin du moyen âge et devenir l'un des plus précieux instruments de la puissance royale s'élevant toujours, grandissant sur les ruines d'un monde féodal huit fois séculaire. Nous arriverons à la Révolution française sans que soit

sérieusement modifiée l'organisation qui avait pris naissance au milieu du xve siècle. Charles VII la complètera par la création de compagnies de francs-archers, Louis XI y introduira les mercenaires étrangers pour faire échec à la noblesse. Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, enrôleront à prix d'argent ou par la force les gens sans aveu, les vagabonds, les paysans, les ouvriers réduits à la misère ; en 1668, on établira les milices provinciales ; en 1695, on enfermera dans des maisons connues sous le nom de « tours » les pauvres gens saisis dans les rues de Paris ou sur les chemins voisins pour les vendre ensuite aux officiers de recrutement ; quels que soient les procédés employés, ingénieux ou coupables, grotesques ou odieux, tous tendront à un même but : constituer une force armée dont le roi reste le maître incontesté, absolu. Le recrutement s'opère par les procédés les plus condamnables. Nul souci de la dignité humaine : le soldat n'est qu'une marchandise. Il faut lire dans Mercier comment se faisaient, au xviiie siècle, les enrôlements soi-disant volontaires. Il faut voir dans le *Tableau de Paris* comment, sur le quai de la Ferraille, *recruteurs* et *racoleurs* achetaient et revendaient les hommes vingt ou trente livres la pièce, selon leur vigueur et leur taille. Parfois, ces honnêtes entremetteurs servaient, moyennant finance, des vengeances particulières, et l'enrôlement, ainsi pratiqué, devenait une sorte de lettre de cachet mise à la portée de quiconque avait la bourse bien garnie. Une ordonnance de 1694, complémentaire de celle de 1668, avait décidé que les hommes désignés par le sort sur le contingent de chaque commune seraient incorporés dans l'armée active ; c'eût été le point de départ d'une organisation régulière, si l'application en avait été strictement poursuivie. Mais le désordre, la confusion, le bon plaisir royal, les fantaisies de la noblesse, les abus de toutes sortes resteront la règle suprême jusqu'à la Révolution.

Révolution. Dès le début de la Révolution, le 12 déc. 1789, un homme a posé les véritables principes du service militaire chez un peuple libre : « J'établis par axiome, dit-il, qu'en France tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen, ou nous n'aurons jamais de Constitution. » Plus loin, stigmatisant les honteuses manœuvres employées par les racoleurs, montrant que le *remplacement* proposé par le rapporteur du comité militaire aboutirait à d'aussi tristes conséquences, il s'écrie : « Bientôt les pauvres seuls seraient chargés du service militaire, bientôt la liberté serait compromise. » Cet homme c'est Dubois-Crancé ; grande figure longtemps méconnue et qu'un officier français vient de faire sortir de l'oubli (*l'Armée et la Révolution*, par le général Th. Iung, La Constituante renfermait encore trop d'hommes imbus des préjugés de l'ancien régime pour que les idées de Dubois-Crancé pussent immédiatement prévaloir. On lui opposa une formule souvent employée de nos jours : « Le service universel obligatoire serait une atteinte à la liberté des pères de famille. » Le 16 déc. 1789, l'Assemblée décidait que le recrutement continuerait à avoir lieu par voie d'enrôlement volontaire à prix d'argent. Cette faute fut chèrement payée. Rappelons les grandes lignes du programme de Dubois-Crancé : service universel obligatoire, 150,000 hommes de troupes réglées couvrant la frontière, 150,000 hommes de milices provinciales destinées à doubler l'armée active dès que les circonstances l'exigeront, 1,200,000 citoyens armés « prêts à défendre leur liberté envers et contre tous ». N'y-a-t-il pas là en germe l'armée active, sa réserve et l'armée territoriale telles qu'on les a organisées après nos désastres de 1871 ? Dubois-Crancé, d'ailleurs, ne s'est pas laissé décourager. — Dans la séance du 28 févr. 1790 il a fait adopter son plan d'organisation constitutionnelle de l'armée : le roi est le chef suprême de l'armée ; l'armée est essentiellement destinée à défendre la patrie contre les ennemis extérieurs ; nul corps de troupes étrangères ne peut être introduit dans le royaume ni admis au service de l'Etat sans l'assentiment préalable du Corps législatif ; ni le législateur ni le pouvoir exécutif ne peuvent porter atteinte au droit de chaque citoyen d'être admissible à tous les emplois militaires ; le ministre de la guerre est responsable ; chaque législateur statue sur les dépenses militaires, détermine l'effectif à entretenir. Enfin, dans cette même séance, l'Assemblée charge son comité de rechercher d'urgence les moyens de recruter et d'augmenter les forces militaires en temps de guerre. On allait avoir l'occasion de revenir sur le fatal décret du 16 déc. précédent. L'Assemblée vota successivement la loi sur l'avancement (20 sept. 1790), la loi des cadres (5 oct. 1790), l'uniformité de la solde par armes (24 juin 1791. Mais), avec la Législative, la faiblesse, l'absence de méthode ont reparu ; le désordre s'est mis dans toutes les administrations et, malgré l'élan patriotique qui multiplie les enrôlements volontaires en 1792, malgré la loi du 15 mars sur la formation normale de guerre, des mesures de salut public sont devenues nécessaires : la patrie est en danger. C'est alors qu'est rendue par la Convention le décret du 24 févr. 1793 formulant nettement cette maxime que le service militaire est la *dette de tout citoyen*. Il stipule que « les gardes nationaux de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, sont en état de réquisition permanente et à la disposition du ministre de la guerre et des généraux, jusqu'au complet du recrutement ». Vient ensuite le décret du 24 août 1793 ainsi conçu : « Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente. » C'est la véritable levée en masse, c'est celle qui va permettre de jeter neuf armées d'abord, quatorze ensuite sur nos frontières. Cette fois les idées de Dubois-Crancé triomphent. Il obtient la fusion de tous les éléments constitutifs de l'armée, volontaires et réquisitionnaires, ce qu'il appelait l'*amalgame*. De plus pour animer tous les corps du même esprit, pour en finir avec les traditions aristocratiques de certains régiments, il les fondra en une organisation nouvelle formée de brigades et de demi-brigades. Le système des levées en masse devait amener le prompt épuisement de la nation. Aussi, le péril une fois conjuré, sur le rapport de Jourdan, la loi du 10 fructidor an VI vient-elle substituer une loi de *conscription* au régime violent des réquisitions. Aux termes de cette loi, tout Français se devait à la défense du pays pendant un certain temps. De 20 à 25 ans les jeunes gens sont appelés par la voie du sort et servent de 1 à 5 ans suivant l'âge auquel ils ont été incorporés. En temps de guerre, la durée du service militaire est illimitée : *Il n'y a pas d'exemptions*. Pour les cas extraordinaires, la levée en masse pourra être décrétée comme en 1793.

Premier Empire. Cette loi servira puissamment la fortune militaire de Napoléon. La conscription, l'amalgame ont assuré à l'armée un recrutement solide. La loi de l'an VI ne fixant pas de durée au service en temps de guerre, les armées impériales, conduites dans toutes les capitales de l'Europe, compteront dans leurs rangs des soldats formés, aguerris par cent combats. L'empereur n'aura donc point besoin de modifier l'œuvre de Junot. Plus tard, quand à son insatiable ambition ne suffiront plus les contingents entiers annuellement appelés, la docilité du Sénat autorisera l'anticipation des appels et l'incorporation de jeunes gens n'ayant point atteint l'âge fixé par la loi. L'immense effort de la Révolution se renouvelle sans avoir la même excuse. De tels sacrifices peuvent être consentis par un peuple lorsque l'intérêt national est en jeu ; ils ne tardent pas à lui être insupportables, lorque, seule, l'ambition d'un homme les exigera. Un décret du 17 thermidor an XII (5 août 1804) avait fait revivre une prescription analogue à celle que nous avons signalée dans la législation romaine : tout Français soumis à la conscription ne pouvait, avant sa trentième année, être admis à un emploi public, s'il ne justifiait avoir satisfait aux exigences du service militaire. Cette disposition, équitable d'ailleurs,

se retrouvera à l'avenir dans toutes les lois de recrutement.

Monarchie constitutionnelle. La loi de l'an VI, entre les mains de Napoléon, avait mis la France en coupe réglée. Elle était devenue profondément impopulaire. Le gouvernement de la Restauration l'a compris ; comme don de joyeux avènement, il annonce à la France l'abolition de la conscription. L'art. 12 de la Charte de 1814 le dit explicitement : « La conscription est abolie ; le recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi. » Provisoirement, le recrutement allait se faire par enrôlement volontaire à prix d'argent. C'est en 1818 seulement (10 mars) qu'était promulguée] la loi élaborée par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Tout citoyen valide était inscrit sur les listes de recensement ; une partie seulement en cas d'insuffisance des engagements volontaires sans primes, — environ 40,000 hommes — était appelée pour six ans. Ceux qui avaient déjà servi, les *vétérans*, pouvaient, il est vrai, être réincorporés pour une nouvelle période de six ans. La loi du 9 juin 1821 supprime les vétérans et porte à 8 ans la durée du service actif. On le voit, la Restauration avait fait une promesse mensongère. La conscription n'était nullement abolie, et si le fardeau n'en portait que sur une partie de la population, c'est que la monarchie française imposée à notre pays par la Sainte-Alliance n'avait plus rien à craindre de l'Europe coalisée. Au fond, l'inscription de *tous* les citoyens valides sur les listes cantonales, la conscription, par conséquent, subsistait dans ses dispositions essentielles. Par contre, les exemptions, que proscrivait la loi de l'an VI, figuraient nombreuses dans la loi de 1818. Avec la monarchie devaient fatalement renaître les privilèges. Au clergé, naturellement, dispense complète du service, était accordée, et aussi à l'Université, et aux Frères des Ecoles chrétiennes. Le remplacement, si justement condamné par Dubois-Crancé, est hautement admis par l'art. 18 de la loi. La loi de 1790 avait sagement interdit l'incorporation de mercenaires étrangers dans l'armée française sans l'assentiment préalable du pouvoir législatif. La Restauration, cependant, confiait à des régiments suisses la garde du monarque. Balayés par la révolution de 1830, les étrangers ne reparaîtront plus qu'en Algérie, où, du moins, ils ne seront pas un danger pour la liberté. La loi du 14 oct. confiera de plus aux Chambres le droit de fixer le contingent à appeler chaque année. La monarchie de Juillet sentant également la nécessité, pour se rendre populaire, de réduire la durée du service fixée à 8 ans par la loi de 1824, faisait préparer par le maréchal Soult une nouvelle loi du recrutement qui est restée pendant 23 ans la charte militaire de la France. Cette loi (21 mars 1832) maintient, elle aussi, le principe fondamental de la conscription. Elle règle dans les plus minutieux détails toutes les opérations relatives à l'établissement des tableaux de recensement, à la composition et au fonctionnement des conseils de revision, mais elle n'innove réellement que sur un point : la portion de chaque contingent appelée sous les drapeaux n'y restera plus que 7 ans au lieu de 8. Les jeunes gens que leur numéro de tirage au sort ne désigne point pour être incorporés dans l'armée active peuvent, légalement, être astreints à certains exercices. — Ils ne le seront jamais. Quant aux dispenses édictées par la loi de 1818, elles sont maintenues. Le remplacement est également consacré par la loi (art. 19). On y ajoute même la *substitution* qui n'est autre qu'un remplacement coïncidant avec la formation des listes après le tirage au sort. De ce qui précède, on est en droit de tirer la conclusion suivante : la monarchie constitutionnelle, grâce à l'état de l'Europe de 1815 à 1848, a pu alléger pour l'ensemble de la nation le fardeau des charges militaires, mais par les exemptions, le remplacement, la substitution, elle a mérité que l'on qualifiât de ce dicton brutal, l'esprit qui l'animait : « Au pauvre la besace ! »

Second Empire. Napoléon III ne juge pas nécessaire de reviser la loi de 1832 ; seulement, il en saura tirer, pour la consolidation de son trône, un parti nouveau, grâce à l'ingénieuse création de la *Caisse de la dotation de l'armée* (28 avr. 1855). Le titre II nous donne, à lui seul, la véritable signification de cette création. L'art. 5 est ainsi conçu : « Les jeunes gens compris dans le contingent obtiennent l'exonération au moyen de prestations versées à la caisse et destinées à assurer leur remplacement dans l'armée par la voie des rengagements d'anciens militaires. » Comme complément obligé de cette mesure, l'art. 10 porte : Le remplacement prévu par la loi du 21 mars 1832 est supprimé ; sauf entre parents jusqu'au 4e degré. Les autres dispositions : taux de l'exonération fixé chaque année (art. 6) ; l'exonération admise pour les militaires déjà sous les drapeaux ; l'augmentation de la retraite pour les sous-officiers et soldats comptant 25 ans de service, etc., ne sont que secondaires. A peine citerons-nous, pour mémoire, la loi du 12 juin 1858 qui puise 12 millions dans la caisse de dotation de l'armée à l'effet de pourvoir à un découvert du Trésor. Le but poursuivi, le voici : si le gouvernement se fait lui-même marchand d'hommes, s'il se charge, moyennant finances, de fournir des remplaçants à la jeunesse qui recule devant les fatigues et les périls du service militaire, c'est qu'il entend recruter l'armée d'hommes par lui choisis, dont il soit sûr. S'il favorise par des primes et hautes paies les rengagements de 7 ans, s'il les admet pour les simples sous-officiers et soldats jusqu'à l'âge de 47 ans, c'est qu'il veut de vieux soldats ayant rompu toutes relations avec leurs concitoyens. Au nouveau César, il faut des prétoriens. Toujours dans le même esprit, le 20 mars 1858 il interdira la substitution, sauf entre frères. — Dix années se sont écoulées, le coup de foudre de Sadowa a surpris l'Europe et révélé la puissance militaire de la Prusse. L'armée française, avec ses cadres subalternes vieillis, avec ses soldats immobilisés durant de longues années dans les tristes et énervants loisirs de la vie de garnison, sans réserves instruites, serait-elle en état de lutter contre nos redoutables voisins ? Le maréchal Niel s'effraie. Alors paraît la loi du 1er févr. 1868. La durée du service actif est réduite à 5 ans, après quoi le soldat passe pour 4 ans dans la réserve. Le remplacement libre ayant du moins l'avantage de ne plus éterniser les sous-officiers dans leur emploi, d'ouvrir un débouché trop longtemps fermé aux engagés volontaires et aux soldats des contingents annuels, est de nouveau autorisé ; la caisse de la dotation cesse de fonctionner. De plus un auxiliaire de l'armée active sera constitué par la création de la garde nationale mobile. Celle-ci se composera de la deuxième portion du contingent laissée dans ses foyers, autrement dit des jeunes gens ayant « amené de *bons numéros* », des exemptés en vertu des § 4, 5, 6 et 7 de l'art. 13 de la loi de 1832 (exemptions basées sur la situation de la famille), des remplacés, des soldats libérés qui demanderaient à y être incorporés. La dispense, même en cas de guerre, continue à être accordée aux jeunes gens qui ont bénéficié des dispositions de l'art. 14, c.-à-d. aux élèves ecclésiastiques, futurs membres de l'enseignement, etc. La durée du service dans la garde nationale mobile est de 5 ans. Quatre fois au plus par an, les jeunes gens qui en font partie seront appelés à des réunions et exercices, sans que leur déplacement puisse nécessiter plus d'une journée. On voulait, de la sorte, donner un caractère pratique, une sanction efficace à l'article de la loi de 1832 spécifiant que la deuxième portion du contingent pourrait être astreinte à « certains exercices », article de pure forme, toujours resté à l'état de lettre morte. Le résultat le plus sérieux de la loi de 1868 était de permettre, en cas de guerre, de mobiliser immédiatement 9 classes *instruites* au lieu de 7. Quant à la garde nationale mobile, essai timide et incomplet de formation de réserves dignes de ce nom, elle ne fut guère organisée que sur le papier. On le vit bien en 1870. Certes, nombre de bataillons se comportèrent bravement au feu ; malheureusement le courage individuel,

ne saurait dans nos guerres modernes, avec l'emploi des armes de précision, à longue portée, avec une tactique impliquant le fréquent usage de l'ordre dispersé, suppléer à une sérieuse instruction militaire.

Troisième République. En 1871, après la guerre funeste qui venait de coûter à la France deux de ses plus belles provinces, un énergique courant d'opinion se prononça pour une prompte réforme de l'organisation militaire dont une expérience cruelle avait démontré l'insuffisance. De là est sortie la loi du 27 juil. 1872 sur le recrutement de l'armée. Si l'on examine cette loi dans ses grands traits, on y trouve assurément de nombreux emprunts faits à la législation allemande, — c'est le sort des vaincus de demander des enseignements à leurs vainqueurs, — mais on est surtout frappé de ses analogies avec le programme tracé par Dubois-Crancé pendant la Révolution. Le service est obligatoire de 20 à 40 ans : 5 ans dans l'*armée active*, 4 ans dans la *réserve de l'armée active*, 5 ans dans l'*armée territoriale*, 6 ans dans la *réserve de l'armée territoriale*. Par conséquent, en cas de guerre, 15 classes de soldats étant déjà instruits, ayant passé par le régiment, viennent tripler les effectifs de paix. Les inconvénients inhérents à la levée en masse décrétée à l'heure du danger, à la brusque incorporation de jeunes hommes complètement ignorants du métier des armes, à une formation improvisée dans laquelle les éléments destinés à une action commune ne constituent qu'un tout incohérent, sans lien, sans homogénéité, ont disparu. C'est un progrès considérable. La donnée première de la loi était excellente. Malheureusement, l'Assemblée chargée d'en arrêter les détails, obéissant à un culte exagéré de la tradition, obéissant aussi, il faut le dire, à des tendances antidémocratiques, allait y introduire de fâcheuses dispositions. Elle en était restée à l'ancienne conception monarchique des armées permanentes, armées formant un corps à part dans la nation, où l'homme nécessairement soumis à une discipline rigoureuse, à une règle spéciale, oublie, s'il y reste longtemps, les droits et les devoirs du citoyen. Les anciens généraux de l'Empire, quelques hommes politiques, voulaient ramener à 7 ans la durée du service dans l'armée active ; il fallut de longs et ardents débats et la pression de l'opinion, pour la maintenir à 5 ans. C'était trop encore. En vain alléguait-on qu'un soldat ne peut, en moins de temps, acquérir une instruction militaire suffisante ; la loi elle-même allait donner un démenti à ce préjugé. En effet, il était impossible d'entretenir cinq classes entières pendant cinq ans sous les drapeaux sans grossir outre mesure le budget de la guerre. Alors, on dut en revenir au tirage au sort pour diviser le contingent en deux *portions* : l'une faisant cinq ans de service, l'autre restant *six mois* seulement au régiment. S'il est vrai qu'il faut cinq ans au moins pour former un soldat, quelle serait donc la valeur militaire des jeunes hommes ne passant que six mois sous les drapeaux ? Et cependant, en cas de mobilisation, ils auraient représenté près de la moitié de l'effectif. En 1874 la première portion du contingent fut de 99,028 hommes, la deuxième de 60,174. Les ministres de la guerre, responsables, en somme, de la solidité de l'armée, et bien placés pour apprécier les inconvénients multiples d'une telle inégalité, se sont tous efforcés depuis 1874 d'en atténuer les conséquences. Tous, par des expédients plus ou moins heureux, par la libération anticipée des classes et les appels retardés, par des congés multipliés, ont cherché à prolonger le séjour au corps de la deuxième portion du contingent, en réduisant d'autant la durée du service de la première portion, de façon à se maintenir dans les limites de l'effectif budgétaire. C'est ainsi qu'on a passé par le service dit de *quarante mois*, pour en arriver à réduire, de fait, à quatre ans, la durée du service de la première portion du contingent. En réalité, la loi de 1872 n'a jamais pu être appliquée dans son intégralité. N'est-ce pas sa condamnation ? Le législateur de 1872, tout en proclamant le principe du service obligatoire, l'avait affaibli par de nombreuses dérogations. Non seulement l'Assemblée nationale avait maintenu les exemptions de la loi de 1832, mais elle les avait aggravées au profit du clergé, en conférant aux archevêques et évêques le droit exorbitant de désigner eux-mêmes toute une catégorie de dispensés. Le remplacement était aboli, il est vrai, mais on empruntait à l'Allemagne l'institution de l'*engagement conditionnel d'un an*, vulgairement connu sous le nom de *volontariat*. Moyennant le versement à l'Etat d'une somme de quinze cents francs, — privilège de la fortune à peine atténué par quelques exonérations accordées à des familles pauvres, — tout bachelier, tout jeune homme ayant satisfait aux exigences d'un examen relativement facile, était admis à ne passer qu'un an sous les drapeaux. — Les nombreux défauts de la loi de 1872 n'avaient pas tardé à provoquer de vives réclamations. Dès les premiers mois de l'année 1876, M. Laisant proposa la réduction du service militaire actif à trois ans. Après quelques essais de modifications partielles, le Parlement fut saisi, au commencement de 1882, d'importants projets de réforme. Le moment semblait venu de mettre l'organisation militaire de la France en harmonie avec son état politique et social. En présence de l'Europe monarchique en armes, notre pays, quel que soit son idéal, ne peut renoncer à donner à ses droits l'appui de la force. Seulement, comme l'entretien d'une armée augmente les charges fiscales d'un peuple en même temps qu'il diminue ses moyens de production, sa richesse, le problème à résoudre se pose nécessairement ainsi : trouver une organisation militaire portant à son maximum les forces défensives de la nation, tout en réduisant à son minimum la déperdition de ses forces productives. Il convient également de respecter le grand pcincipe de justice sociale formulé par Dubois-Crancé : tout citoyen est soldat, tout soldat citoyen. Avec ces données disparaît l'antique conception des armées permanentes destinées surtout à défendre un trône, à servir la politique d'une dynastie. L'armée du temps de paix n'est plus qu'une école où tout homme valide vient apprendre son métier de soldat. Le soldat redevient citoyen, quitte le régiment, dès que son instruction militaire est terminée. A l'heure enfin où la patrie le réclame, le citoyen reprend sa place dans les rangs de cette armée où il a appris à défendre son pays. La question se trouve donc ramenée à ceci : Combien faut-il de temps pour former un soldat ? Pour la France, étant donné l'état actuel de préparation de sa jeunesse, trois ans de service actif constituent le minimum nécessaire et suffisant. Ce chiffre semble consacré par l'expérience de l'Allemagne. Il a été conservé depuis 1882 dans tous les projets du gouvernement, notamment dans celui déposé en mai 1886, à la Chambre des députés, par le général Boulanger, ministre de la guerre. Ce projet de loi organique militaire est divisé en quatre titres : I. *Recrutement et obligations militaires des citoyens* (le seul qui nous occupe ici) ; — II. *Rengagement des sous-officiers ;* — III. *Organisation des cadres ;* — IV. *Avancement.* La commission nommée pour l'examen de ce projet a déposé son rapport sur les titres I et II, par l'organe de M. Laisant, le 28 janv. 1887. Les dispositions essentielles du projet ministériel ne diffèrent pas du travail de la commission. Le principe du service obligatoire et personnel et la réduction à trois ans du service actif ont été maintenus. Les dispenses de droit sont supprimées, et remplacées par des dispenses accordées, sur justification, aux seuls soutiens de famille, dans la limite maxima de 15 %. Une taxe militaire frappera tous ceux qui, pour une cause quelconque, ne remplissent pas personnellement les obligations du service militaire. Les hommes dispensés ou en sursis d'appel sont assujettis à des exercices périodiques. Le recrutement régional est appliqué à l'armée tout entière. Au bout de deux ans de service, les hommes suffisamment instruits pourront être en partie renvoyés dans leurs foyers sous certaines conditions et par voie de tirage au sort. Enfin, la commission

propose, sur le rapport de M. Thiers, une loi instituant l'obligation de l'instruction militaire préparatoire notamment pour les jeunes gens de 17 à 20 ans.

Troupes coloniales. Aux termes de la loi du 27 juil. 1872, reproduisant une disposition analogue de la loi de 1868, les jeunes gens amenant les numéros les plus bas lors du tirage au sort sont affectés au service des colonies et incorporés dans l'infanterie et l'artillerie de marine. Il est mauvais de laisser le hasard désigner pour ce service, particulièrement pénible, des hommes que ni leurs goûts, ni leurs aptitudes, ni leur tempérament n'y ont disposés. Les caractères aventureux ne manquent pas chez nous, et il serait possible, au moyen de primes, de hautes paies, de retraites proportionnelles accordées après quinze ans de service, de déterminer assez d'engagements volontaires et de rengagements pour compléter un effectif qui ne doit pas dépasser 20,000 hommes si l'on sait faire un judicieux emploi des contingents indigènes. Ce système de recrutement, dangereux pour la métropole, offre, au contraire, de grands avantages, appliqué à la garde de nos possessions d'outre-mer. Un projet de loi dans ce sens a été voté, en 1884, par la Chambre des députés.

En résumé, les forces militaires de la France, sans compter ni la marine, ni les troupes coloniales, ni les douaniers et les gardes forestiers organisés militairement, se monteraient à *2.300,000* hommes en cas de mobilisation générale. En donnant une première instruction militaire aux hommes exemptés à titre de soutiens de famille, en vertu de dispenses légales ou de décisions des conseils d'administration, on pourrait constituer une *réserve de remplacement* de 225,000 hommes.

Armées étrangères. — *Allemagne.* C'est par la loi du 2 mai 1874 que l'Allemagne entière a réorganisé son armée d'après le système en vigueur en Prusse. Quelques modifications y ont été apportées par une loi complémentaire promulguée le 6 mai 1880, notamment en ce qui concerne les réserves. Le service est obligatoire pour tout sujet allemand de 17 à 42 ans révolus. Il n'est admis ni remplacement, ni exemptions, ni dispenses complètes, même en faveur du clergé. En temps normal, les jeunes Allemands ne sont incorporés que dans leur vingtième année. Sur les 280,000 hommes que fournit chaque contingent, 150,000 seulement, ceux dont les forces physiques sont le plus développées, sont incorporés, le ministre étant obligé de rester dans les limites de l'effectif budgétaire fixé par la loi. Il est de 427,274 sous-officiers et soldats, non compris 18,334 officiers. La durée du service est de 3 ans dans l'armée active, 4 ans 1/2 dans la réserve, 5 ans dans la landwehr, 12 ans dans le landsturm.

L'Allemagne possède en outre une réserve de recrutement *(Ersatz-Truppen)* comprenant 3 catégories distinctes d'individus : 1° les hommes entièrement bons pour le service, en excédent de l'effectif budgétaire ; les hommes n'ayant pas une constitution assez mauvaise pour être définitivement écartés de l'armée ; les dispensés de service en temps de paix à titre de soutiens de famille. Cet ensemble est divisé en deux classes, la première destinée, dès le début d'une guerre, à combler les vides de l'armée active, et comprenant les sujets les mieux constitués. C'est cette première classe qui, depuis 1880, est appelée à des exercices d'instruction durant 18 semaines. Les hommes de la deuxième classe ne reçoivent aucune instruction et ne doivent être appelés à l'activité qu'en temps de guerre. En raison de l'inflexibilité de l'effectif budgétaire, 20,000 hommes valides environ, chaque année, bien qu'appartenant de droit à l'armée active, sont laissés dans leurs foyers à la *disposition* du ministre. Ils sont rappelés par les autorités de recrutement pour remplacer dans l'effectif de paix, les hommes morts, réformés, etc. Tout jeune homme âgé de 17 ans, satisfaisant à certaines conditions d'examen et s'engageant à payer son entretien et son équipement, est libéré au bout d'un an de service et placé dans la réserve où il reste six ans. Au bout de six mois de service il est généralement nommé *gefreite* et remplit les fonctions de sous-officier. Au moment de son passage dans la réserve, il peut obtenir un *brevet de capacité d'officier.* Telle est l'institution du volontariat que le législateur français s'est appropriée. Quand les réserves de recrutement auront été toutes instruites, l'Allemagne disposera, en cas de mobilisation complète, de plus de cinq millions de soldats. En l'état actuel son effectif de guerre se décomposerait ainsi :

Armée active y compris 50,000 rengagés	486.000
Réserve	456.000
Landwehr	528.000
Volontaires d'un an	52.000
Réserve de recrutement	175.000
Landsturm	1.028.000
Total	2.725.000

Le 25 nov. 1886, le gouvernement impérial a demandé au Reichstag une augmentation d'effectif de paix *(Friedenspräsenzstärke)* de 40,000 hommes, de manière à le porter de 427,274 hommes à 468,409. Le Parlement vota l'augmentation demandée, mais pour trois ans seulement. Il fut dissous, et les nouvelles élections (21 fév. 1887) assurèrent l'adoption du Septennat avec les effectifs demandés.

Angleterre. La conscription existe en Angleterre en vertu d'une loi datant de 1752. Seulement, chaque année le Parlement en suspend l'application. Ce n'est qu'un en-cas. De toutes les armées européennes, l'armée anglaise est la seule qui se recrute exclusivement par enrôlements volontaires à prix d'argent, enrôlements s'opérant à des conditions différentes selon qu'ils sont contractés pour l'armée permanente, les milices ou le corps spécial des volontaires. Ces troupes sont divisées en deux catégories bien distinctes : celles qui peuvent être employées hors du territoire, et celles qui ne doivent le service qu'à l'intérieur. L'organisation la plus récente de l'armée permanente date de 1881. Les engagements volontaires, qui s'y peuvent contracter de 19 à 35 ans, sont reçus pour une durée de 12 années dont 7 en moyenne sous les drapeaux et 5 dans la première classe de la réserve. Les sous-officiers et caporaux sont admis, à l'expiration de ces 12 années, à contracter un rengagement de neuf ans qui leur donne droit à une pension de retraite. L'effectif budgétaire est de 184,000 hommes; mais le nombre des engagements qui ne dépasse guère 25,000 par an, les pertes normales, les désertions, les expulsions pour cause d'inconduite, produisent toujours un déficit notable. On distingue trois sortes de réserve : 1° Les hommes ayant fait 6 ou 8 ans de service actif et en devant 6 ou 4 dans la réserve, aux termes des lois de 1870 et de 1880 ; 2° les anciens réservistes de la première classe ayant contraté un nouvel engagement de 4 ans ; 3° tous les anciens soldats retraités. Le recrutement de la milice est réglé par une loi de 1875. Les engagements y sont reçus pour 6 ans jusqu'à 35 ans pour les hommes n'ayant point servi, jusqu'à 45 pour les anciens soldats. Leur instruction se fait par un passage de 6 mois dans l'armée active. Une partie, moyennant certains avantages pécuniaires, s'oblige à servir au dehors si elle en est réquise. Les miliciens à cheval, *Yeomanry*, se pourvoient eux-mêmes de leur monture, mais comme les autres ils reçoivent une prime de 150 fr. et sont habillés, équipés, armés par l'État. L'organisation des volontaires (1874) comporte deux catégories : volontaires *efficients* ayant justifié d'un certain degré d'instruction militaire ; volontaires *non efficients*, ne sachant rien du métier des armes et sans valeur réelle. Les uns et les autres s'équipent, s'arment et s'habillent à leurs frais. Pour les premiers il est alloué à chaque corps une somme de 37 fr. 50 par volontaire. Leur nombre est fixé par le budget ; il ne dépasse pas 200,000, officiers compris. En résumé, les forces anglaises se décomposent de la manière suivante :

Forces pouvant être employées hors du territoire

Armée active dont près de la moitié aux colonies	184.000
Première classe de la réserve	26.000
Miliciens réservistes	28.000
Total	238.000

Forces ne devant servir qu'à l'intérieur

Deuxième classe de la réserve	10.000
Milice et *Yeomanry*	115.000
Volontaires *efficients*	200.000
Total	325.000

L'Angleterre protégée par sa « ceinture d'argent » n'a pas besoin d'une forte organisation militaire. Son aristocratie, ses grands industriels, ses commerçants s'accommoderaient peu du service obligatoire. Pour elle plus que pour toute autre nation, l'argent est le nerf de la guerre, d'où son système incohérent et antidémocratique de recrutement. Puissance coloniale avant tout, l'Angleterre a su habilement tirer parti des contingents indigènes représentant une force d'environ 200,000 hommes, dont 135,000 aux Indes.

Autriche-Hongrie. La loi du recrutement de la monarchie austro-hongroise date du 5 déc. 1868. Elle a été complétée en 1882. Le service militaire est obligatoire pendant 12 ans pour tout homme valide. Nulle exemption n'est admise sauf dans certaines conditions de famille. Le volontariat existe en Autriche-Hongrie. Le contingent de 120,000 hommes affecté à l'armée de terre est partagé en trois portions. La première, fixée à 94,000 par la loi, passe 3 ans sous les drapeaux, 7 ans dans la réserve, 2 ans dans la landwehr. Sur les hommes en excédent de l'effectif budgétaire, 9,000 sont versés dans la *réserve de recrutement* où ils reçoivent l'instruction militaire pendant 8 semaines. La troisième portion du contingent est directement incorporée pour 12 ans dans la landwehr. Les landwehriens sont appelés tous les deux ans à des manœuvres de bataillon d'une durée de 3 semaines. Les dispositions relatives à la landwehr sont modifiées dans quelques-uns de leurs détails en Hongrie dans le Tyrol et le Vorarlberg, en Bosnie et en Herzégovine. L'armée autrichienne doit être divisée en deux catégories comprenant, la première les hommes dont l'instruction est complète, la deuxième ceux dont l'instruction n'est qu'ébauchée.

Première catégorie

Armée active	275.000
Réserve	565.000
Landwehr	147.000
Volontaires d'un an	37.000
Total	1.024.000

Deuxième catégorie

Landwehr	157.000
Réserve de recrutement	94.000
Total général	1.275.000

représentant un effectif immédiatement mobilisable de 871,000 hommes. — Tandis qu'en cas de guerre, l'Allemagne fournit à son armée 12 % de sa population, la Russie 10 %, et la France 9.6 %, l'Autriche-Hongrie n'en donne que 3.8 %. Il y avait là une cause évidente d'infériorité; aussi a-t-on présenté en 1886 et fait voter aux parlements autrichien et hongrois un projet de loi instituant le *landsturm*. Le landsturm comprendra tous les hommes valides de 18 à 42 ans, non liés déjà à un autre titre au service militaire, et tous les anciens officiers, démissionnaires ou en retraite, jusqu'à l'âge de 60 ans. Le landsturm sera divisé en deux bans: le premier, formé des classes les plus jeunes (jusqu'à 37 ans), pourra être au besoin incorporé dans l'armée active; le second sera affecté en principe au service des garnisons; il pourra cependant être employé à garder les forteresses prises à l'ennemi ou à assurer au delà de la frontière le service des convois. Ce projet donne à la monarchie environ 400,000 nouveaux soldats. La loi ne s'applique pas au Tyrol et au Vorarlberg, dans lesquels, en vertu de la loi militaire de 1882, les hommes valides sont tenus au service personnel jusqu'à 60 ans; quoi qu'en dise la loi de 1886, il est douteux que les hommes de landsturm doivent être considérés comme *belligérants;* n'étant pas assujettis au port de l'uniforme, et n'ayant d'autres insignes qu'un simple brassard, ils pourraient être considérés comme de simples partisans, des francs-tireurs.

Espagne. Aux termes de la loi de recrutement du 8 janv. 1882, le service est obligatoire en Espagne pendant 12 ans. Des exemptions sont accordées au clergé et aux membres de l'Université; l'exonération est admise moyennant une somme de 1,500 francs. Les 60,000 hommes du contingent annuel de l'armée de terre sont divisés en deux portions. Le chiffre de celle qui doit être incorporée dans l'armée active est fixé par le ministre de la guerre en raison des ressources budgétaires. Il est essentiellement variable. Pourtant, il s'élève généralement à 35,000 hommes. Le service dans l'armée active dure, en principe, 3 ans. Les hommes sont alors renvoyés en congé pour 3 ans et constituent la *réserve active;* au bout de ces six ans de service, ils passent dans la deuxième réserve où ils restent encore pendant 6 ans. Les 25,000 hommes de la deuxième portion comptent pendant 6 ans dans la catégorie des *recrues disponibles*, puis, pendant 6 autres années dans la *réserve supplémentaire*. L'effectif de l'armée espagnole, en hommes instruits, ne dépasse pas les chiffres suivants:

Armée active	102.000
Première réserve	93.000
Deuxième réserve	171.000
Total	366.000

L'effectif budgétaire n'étant que de 95,000 hommes, il est fait un fréquent emploi des libérations anticipées. A ces forces il convient d'ajouter l'armée coloniale représentant 40,000 hommes en activité et 34,000 en réserve, ainsi que 10,000 douaniers organisés militairement.

Italie. Dès 1871, l'Italie songea à modeler son organisation militaire sur celle de la Prusse. Pourtant, la loi du 19 juil. sacrifiait beaucoup encore aux anciens errements, notamment en ce qui concerne les exemptions. Par la loi du 7 juin 1874, légèrement modifiée en 1882, elle s'efforça de rendre plus étroite l'obligation du service militaire. Les jeunes Italiens sont appelés dans l'année où ils atteignent l'âge de 20 ans révolus et restent liés au service jusqu'à l'âge de 39 ans. Il n'y a pour eux ni exonération, ni remplacement, ni substitution, ni dispense complète, même en faveur du clergé. Les 180,000 hommes de chaque contingent reconnus bons pour le service sont divisés en trois catégories. La première formant l'armée active, et dont l'effectif est fixé chaque année par les Chambres, comptait généralement 65,000 hommes, chiffre porté depuis 1882 à 76,000. La durée du service actif est de 3 ans (4 ans pour la cavalerie), après quoi les hommes sont envoyés en « congé illimité » (équivalant à notre réserve de l'armée active) jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 32 ans. Cette réserve se subdivise elle-même en deux parties dont le ministre de la guerre détermine les forces respectives. Les plus jeunes, pendant 5 ans, forment la réserve proprement dite; les plus âgés forment la *milice mobile* (armée territoriale). Les hommes de la deuxième catégorie, après un stage de 6 mois dans les régiments, sont mis en congé illimité jusqu'à l'expiration de leur neuvième année de service. La seconde catégorie se divise à son tour en deux parties: les hommes les plus jeunes constituent une seconde réserve destinée à compléter les effectifs de guerre de l'armée active, les plus âgés forment la réserve de la milice mobile. Après la douzième année de service pour la première catégorie, après la neuvième année pour la seconde, tous sont versés dans la *milice territoriale* et y restent jusqu'au 31 déc. de l'année où ils atteignent l'âge de 39 ans révolus. Quant à la troisième catégorie, composée des dispensés en temps de

paix pour raison de famille, elle est inscrite d'emblée dans la *milice territoriale*. Les hommes ignorants du maniement du fusil reçoivent une instruction sommaire par un passage de 30 jours dans l'armée active. Le volontariat d'un an donne mille engagements environ. Quand la loi de 1882 sera entrée dans son plein fonctionnement, les forces italiennes atteindront les chiffres suivants :

Armée permanente

Armée active	217.000
Première réserve	328.000
Deuxième réserve	206.000
Volontaires d'un an	7.000
Total	758.000

Milice mobile

Contingents de la 1re catégorie	240.000
Contingents de la 2e catégorie	150.000
Volontaires d'un an	3.000
Total	393.000

Milice territoriale

Contingents de la 1re catégorie	375.000
Contingents de la 2e catégorie	326.000
Contingents de la 3e catégorie	928.000
Volontaires d'un an	5.000
Total	1.634.000
Total général	2.785.000

sur lesquels plus de 900,000 n'ont reçu qu'une instruction militaire à peu près nulle. En vertu d'une disposition particulière de la loi de recrutement en Italie, tout milicien mobile ou territorial peut être appelé, par l'autorité militaire, comme par l'autorité civile, à prendre les armes pour concourir au maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Ce service nommé service de la *milice communale* a remplacé celui de la garde nationale précédemment obligatoire pour tous les Italiens valides.

Russie. Après de longs efforts et de nombreuses transformations, la Russie a fini par adopter le principe du service obligatoire. La loi du recrutement russe date du 1er janv. 1874 ; une loi sur la milice du 11 nov. 1876 l'a complétée. Enfin une loi spéciale du 10 avr. 1875 règle les obligations particulières des Cosaques répandus sur une grande partie de l'empire. Le service militaire est dû de l'âge de 20 ans à l'âge de 40 ans révolus. Il y a exemption complète pour les membres du clergé des diverses confessions chrétiennes. En dehors de cela, il n'y a ni remplacement, ni exonération, ni dispense complète. Le contingent de l'armée active pris par ordre de tirage au sort varie, pour la seule armée de terre, entre 145,000 et 230,000. La durée du service est de 15 ans, mais, depuis 1881, les hommes sont envoyés en congé après 6 ans de service actif. Dans cette situation ils forment, pendant 9 ans, la réserve de l'armée active. Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement sont libérés après 4 ans, 3 ans, 18 mois et même 6 mois suivant l'importance des établissements auxquels ils sont destinés. A l'expiration de leur quinzième année de service, les réservistes sont versés dans la milice (opoltchénié) où ils restent jusqu'à l'âge de quarante ans. Les hommes du contingent, en excédent de l'effectif budgétaire et non incorporés, sont directement versés dans la milice où ils ne reçoivent d'ailleurs aucune instruction militaire. Ils constituent ce que l'on appelle la milice du deuxième ban. Le chiffre normal de l'armée active en temps de paix étant de 145,000 hommes, les forces russes doivent s'évaluer comme suit :

Hommes complètement instruits

Armée active	869.000
Réserve	1.481.000
Milice du premier ban	513.000
Total	2.863.000

Hommes n'ayant qu'un an d'instruction

Armée active	22.000
Réserve	257.000
Milice du deuxième ban	61.000
Total	340.000
Total général	3.203.000

Lorsque l'instruction sera donnée à tous les hommes de la milice, la Russie disposera, comme l'Allemagne, de plus de *cinq millions* de soldats. L'état-major russe poursuit activement ce résultat en même temps qu'il étudie les moyens d'encadrer, de mobiliser ces masses formidables.

A. Ballue.

Bibl. : I. Art militaire : Général Berthaut, *Principes de stratégie*. — Général Lewal, *Etudes de guerre*. — Général Pierron, *Méthodes de guerres*. — Général de Clausewitz, *Théorie de la grande guerre*. — Capitaine von Widern, *Conduite des troupes*. — Maréchal Marmont, *De l'esprit des institutions militaires*, — Von der Goltz, *la Nation armée*; Paris, 1884. — Paris, général major au service de la Prusse, *Traité de tactique appliquée*.

II. Armée romaine : Il est impossible de donner ici une bibliographie complète de la question ; on la trouvera dans les ouvrages d'antiquité romaine, notamment dans Bouché-Leclercq, *Manuel des institutions romaines*; Paris, 1886, pp. 265 et suiv., où la matière est complètement traitée, et dans Marquardt, *Rœmische Staatsverwaltung*, 1884, t. II, 2e éd., par Domaszewski (excellent), pp. 319 et suiv. — Comme ouvrages d'ensemble sur l'armée romaine parus en France, citons seulement : Le Beau, *Mémoires sur la légion*, dans *les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXV à XLI. — Lamarre, *De la milice romaine*; Paris, 1863, in-8. — De la Chauvelays, *l'Art militaire chez les Romains*; Paris, 1883. — Kraner, *l'Armée romaine*, traduit de l'allemand et complété par Baldy et Larroumet; Paris, 1884, in-12.

ARMÉE NAVALE. Une armée navale est la réunion, en quantité suffisante, d'un certain nombre de navires de guerre, placés sous le commandement d'un amiral. Avant que les révolutions successives opérées dans l'art naval par l'introduction de la vapeur et le développement des moyens d'attaque et de défense n'eussent modifié aussi profondément les types des navires de combat et la composition des flottes, une armée navale était divisée en trois *escadres* placées : la première sous le commandement de l'amiral commandant en chef, la seconde sous celui d'un vice-amiral, la troisième sous celui d'un contre-amiral. Chaque escadre était à son tour fractionnée en deux *divisions* au moins, commandées chacune par le capitaine de vaisseau le plus ancien et composées d'au moins trois navires. Il en résulte que l'effectif d'une armée navale n'était pas inférieur à 18 vaisseaux, répartis en trois escadres de six navires, ou en six divisions en possédant chacune trois. Cependant, sous la première République, on donna le nom d'armées navales à des forces composées seulement de quinze vaisseaux et l'on conférait temporairement le titre d'amiral aux officiers généraux qui les commandaient. (V. Amiral). En plus de ces navires qui constituaient sa véritable force militaire, l'armée navale comprenait un *corps de réserve* ou *escadre légère*, composé de bâtiments à marche rapide, de frégates généralement ; son rôle était d'éclairer l'armée, de donner la chasse aux navires suspects, d'opérer la reconnaissance des terres et de se porter enfin au point d'une ligne de marche ou de bataille, où son action était le plus nécessaire. En dehors de ces groupes, l'armée navale possédait un certain nombre de navires bons marcheurs, qui se tenaient à la disposition de l'amiral pour l'accomplissement de certaines missions spéciales telles que la transmission directe des ordres, ou le service des dépêches. En outre, lorsque la nature de l'expédition l'exigeait, un *convoi* composé de navires de guerre, armés en *flûte* (V. ce mot), ou de bâtiments de commerce nolisés, était joint à l'armée navale pour effectuer le transport des troupes et des approvisionnements. — Aujourd'hui, une armée navale, bien qu'ayant conservé le fractionnement en escadres et divisions qui vient d'être

indiqué, présente un caractère essentiellement différent de celui des anciennes flottes à voiles. Celles-ci étaient en effet composées de navires qui, s'ils n'étaient pas tous de même type, possédaient au moins des qualités semblables, ce qui permettait la formation de forces homogènes. Il n'en est plus ainsi ; les progrès accomplis dans les différentes branches de la guerre maritime ont eu pour conséquence : la spécialisation, chaque jour plus étroite, des navires de combat et le développement sur chacun d'eux, d'après sa destination particulière, de certaines qualités au détriment des autres. C'est ainsi que, pour mettre les navires à l'abri des puissants projectiles de l'artillerie moderne, on a été conduit à les recouvrir de cuirasses de plus en plus lourdes ; cette transformation n'a pu s'effectuer qu'en augmentant considérablement les déplacements et les tirants d'eau de ces bâtiments et en les dotant de machines très puissantes consommant par suite beaucoup de charbon. Il en résulte que si ces navires peuvent résister, grâce à leur cuirasse, aux feux d'une puissante artillerie, ils sont impropres à certaines opérations de guerre : telles que les longues croisières, la course entre les navires ennemis, ou l'établissement d'un blocus ; leur grand tirant d'eau leur interdit aussi très souvent la navigation à proximité des côtes ou dans les embouchures des rivières. Il est donc nécessaire de faire entrer dans la composition des forces navales, des bâtiments d'un caractère tout différent, et mieux appropriés que les *cuirassés* pour ces diverses opérations : ce sont les *croiseurs*. Ces navires de dimensions très variables sont complètement dépourvus de cuirasse et plus vulnérables par suite aux feux de l'artillerie, mais ils peuvent réaliser de grandes vitesses sans consommation de charbon exagérée, ce qui leur permet de se rendre très rapidement d'un point à un autre et de parcourir de grandes distances avec l'approvisionnement de leurs soutes ; ils peuvent faire avec avantage la guerre de course, ruiner ou paralyser le commerce ennemi en s'emparant de ses navires ou en les immobilisant dans les ports. Des navires ayant encore un plus faible tonnage peuvent à leur tour porter leur action sur des points dont l'accès est interdit aux cuirassés et aux croiseurs, ce sont les *canonnières* qui souvent, ne sont armées que d'une seule pièce de gros calibre et dont quelques-unes sont cuirassées. Enfin, un navire de combat de création toute récente vient de s'adjoindre aux armées navales, c'est le *torpilleur :* bâtiment de très petite dimension, pouvant réaliser de très grandes vitesses, mais dont le rayon d'action est essentiellement borné. Son rôle consiste à s'approcher, grâce à sa petite taille et à sa vitesse considérable, des navires ennemis, soit pour leur porter une torpille qui explose à leur contact, soit pour leur lancer, à petite distance, une torpille automobile. On voit par l'exposé succinct qui précède, à quel point les types de nos navires de guerre sont devenus nombreux et différents les uns des autres, en vue du rôle assigné à chacun d'eux dans une guerre maritime. Un autre fait de grande importance vient encore caractériser la transformation profonde subie par le matériel naval depuis trente ans ; c'est l'accroissement considérable de valeur militaire prise par l'unité constituée, par le navire ; elle est telle qu'aujourd'hui un armement de quelques cuirassés formant une escadre représente une force comparable à celle d'une véritable armée navale, telle qu'elle existait du temps de la marine à voiles. Ce n'est pas seulement dans le développement des moyens d'attaque et de défense spéciaux à l'armement qu'il faut chercher la cause de cette augmentation de puissance, c'est aussi dans la faculté que possède maintenant le navire, grâce à son appareil moteur, de se déplacer plus rapidement, de surmonter avec plus de certitude les obstacles de la navigation, ce qui permet de rendre effective, dans un rayon beaucoup plus étendu, l'action d'une force navale, tout en conservant la possibilité de la concentrer en très peu de temps et pour ainsi dire à une heure donnée en un point déterminé. Ainsi, les conditions militaires aussi bien qu'économiques des forces maritimes actuelles ont eu pour résultat la diminution considérable du nombre des navires ; et d'autre part, si on ne peut former une force homogène, agissant de conserve, des éléments si divers qui constituent maintenant une armée navale, cela n'empêche pas de les faire concourir, en un moment donné, à une opération commune, mais ils doivent agir alors dans les limites et avec les procédés qui leur sont propres.

Lorsque l'armée navigue et même pendant le combat, elle se dispose d'après les signaux de l'amiral suivant l'un des *ordres* ou *formations* usités ; de même, les évolutions, c.-à-d. les différents passages d'une formation à une autre, doivent se faire avec précision, d'après des règles dont l'ensemble constitue la *tactique navale* (V. ce mot). Les ordres de l'amiral sont transmis aux bâtiments de l'armée par des *signaux* (V. ce mot) faits au moyen de pavillons pendant le jour, d'artifices et de fanaux pendant la nuit ; de coups de sifflet, de trompe, de canon, en temps de brume ; ils sont répétés par les chefs d'escadre et de division et par des navires nommés *répétiteurs* ou *mouches d'escadre ;* ces derniers, qui sont aussi affectés au service des dépêches, sont des croiseurs de petites dimensions mais à grande vitesse. Lorsque l'armée arbore ses couleurs, le vaisseau de l'amiral se distingue par un pavillon national au sommet du grand mât, un vice-amiral place le sien au mât de misaine et un contre-amiral le met au mât d'artimon. Pendant la nuit, lorsqu'il n'est pas nécessaire de masquer les feux, l'amiral porte trois fanaux sur son couronnement et un à l'arrière de sa hune d'artimon, le vice-amiral en porte trois sur le couronnement et le contre-amiral deux. — Une armée d'observation est celle qui est envoyée dans certains parages pour appuyer une action diplomatique, surveiller les forces adverses, et n'ouvrir les hostilités que dans des cas éventuels déterminés.

E. C.

ARMEL. Nom vulgaire du *Peganum harmala* L., Rutacée du groupe des Zygophyllées (V. Peganum). Ed. Lef.

ARMELLINI (Carlo), homme politique italien, né à Rome en 1777, mort à Saint-Josse-ten-Noode en 1863. Jurisconsulte distingué, Armellini fut avocat consistorial sous Pie VII, conseiller à la cour d'appel de Rome sous le gouvernement français, et magistrat pontifical dans les Marches après la Restauration. Rappelé à Rome pour prendre part à différents travaux de législation, il reprit les fonctions d'avocat consistorial. A l'avènement de Pie IX, il s'occupa activement des réformes. Député au parlement romain, il fut ministre de l'intérieur après la fuite du pape et la retraite du comte Mamiani (20 déc. 1848). Il prononça le discours d'ouverture à l'Assemblée constituante (5 fév. 1849). Armellini fit partie du comité exécutif de la République romaine, puis du triumvirat dont Mazzini fut le principal personnage. Après la chute de Rome, il se retira en Belgique. F. H.

ARMEMENT. I. Armée. — 1° *Armement des troupes.* C'est l'artillerie qui pourvoit à l'*armement des corps de troupe.* Depuis 1874, dans l'intérêt d'une mobilisation rapide, chaque corps de troupe a à sa disposition, d'une manière permanente, le nombre d'armes nécessaire pour se mettre sur le pied de guerre : ce qui a amené à partager l'armement d'un corps en deux divisions distinctes ; l'*armement du service courant* et l'*armement de réserve.* Les armes du service courant sont entre les mains des hommes ou du chef armurier chargé de les entretenir. Le nombre de ces armes est calculé d'après l'effectif normal augmenté d'un vingtième; il comprend en outre les armes d'instruction ou de théorie. Le reste des armes, qui compose l'armement de réserve, est déposé dans des magasins. Si le corps est à proximité d'un arsenal, c'est à l'artillerie qu'est dévolu le soin d'entretenir ses armes de réserve, sinon c'est au corps lui-même. Dans chaque régiment d'infanterie, un lieutenant appelé *officier d'armement* est chargé du service dont nous parlons. Dans la cavalerie et l'artillerie, c'est un adjudant. Dans chaque bataillon,

un sous-lieutenant est dit *adjoint au lieutenant d'armement.*

2° *Armement des places de guerre.* L'armement d'une place, d'après l'instruction du 27 mars 1878, comprend : l'armement de sûreté, l'armement de défense, les batteries mobiles, les bouches à feu de rechange. L'*armement de sûreté* se compose de bouches à feu montées sur leurs affûts et installées même en temps de paix sur les remparts. Il comprend d'anciens canons rayés de campagne ou des obusiers lisses tirant à mitraille et des canons à balles. Le nombre des pièces qui composent l'armement de sûreté est plus ou moins grand selon que la place est plus ou moins rapprochée de la frontière. L'*armement de défense* comprend toute l'artillerie mise en ligne, pour soutenir la lutte, au moment où la place est assiégée, et sur tous les points où les péripéties du siège la rendent nécessaire. En outre, des *batteries mobiles*, composées de pièces d'un transport facile, forment une réserve toujours prête à se porter sur le point le plus menacé. L'armement est complété par l'adjonction de quelques pièces *de rechange* destinées à remplacer celles qui seraient mises hors de service. Le nombre de ces pièces varie de 1 sur 5 à 1 sur 10 de l'armement général. L'*armement des batteries de côte* se compose de pièces de gros calibre, de la marine et de l'armée de terre. Ces pièces sont d'avance et à demeure sur les ouvrages.

3° *Armements.* On nomme ainsi, en langage technique d'artillerie, les objets nécessaires pour le service d'une pièce : écouvillon, levier, tire-feu, doigtier, dégorgeoir, etc.

II. Marine. — L'armement est l'opération qui consiste à disposer un navire pour lui permettre de prendre la mer et d'accomplir un service déterminé ; service militaire si c'est un navire de guerre, opération commerciale si c'est un navire marchand. Pour ces derniers, il y a lieu de distinguer, dans les préparatifs de départ du bâtiment, l'*armement* proprement dit du *chargement* qui consiste dans l'embarquement du fret qu'il doit transporter. Armer un bâtiment est donc le munir du personnel, du matériel et des vivres qui lui sont nécessaires. Le personnel comprend le capitaine, les officiers et l'équipage composé d'hommes de diverses spécialités. Le matériel est constitué par la mâture, les voiles, le gréement, les chaînes et les ancres, les câbles et cordages divers, les embarcations, les boussoles, cartes, chronomètres, instruments de navigation ; les pièces de rechange pour la mâture, le gréement, la voilure, la machine ; les matières premières telles que le charbon et l'huile nécessaires au fonctionnement de l'appareil moteur, la toile, les étoupes, le goudron, la peinture, le cuir, le fer, le cuivre, etc., pour entretenir le bâtiment, réparer les objets avariés et les remplacer au besoin. Cette partie de l'armement se nomme l'*équipement* du navire lorsqu'il s'agit d'un navire du commerce. Les vivres comprennent une certaine quantité d'eau potable, de biscuits, de farine, de salaisons, de viande conservée ou sur pied, de légumes secs, de vin, d'eau-de-vie, etc. C'est l'*avitaillement.* Enfin, si la chose est nécessaire, l'armement comprend la disposition dans les fonds du bateau d'une certaine quantité de lest en fonte, sable ou cailloux. Ce qui précède est commun à toute espèce de bâtiment ; pour un navire de guerre, il faut, en outre, embarquer et installer à bord les différentes armes qu'il doit recevoir : canons, fusils, petites armes (revolvers et sabres d'abordage), torpilles, ainsi que les munitions nécessaires. L'embarquement d'armes et de munitions peut aussi être autorisé sous certaines conditions, à bord des navires de commerce. Nous allons passer rapidement en revue les moyens employés pour effectuer cette importante opération, tant par la marine de guerre que par celle du commerce.

Marine de guerre. — L'armement s'effectue dans un arsenal de la marine où se trouvent réunis tous les éléments en personnel et en matériel nécessaires au navire. *Composition de l'équipage.* Le commandement d'un navire qui entre en armement est donné par décision du chef de l'État et selon son importance, à un officier de marine de grade plus ou moins élevé ; à l'exclusion des officiers généraux qui ne commandent que des forces multiples et ne sont jamais capitaines d'un bâtiment. Si l'officier nommé à un commandement est capitaine de vaisseau, il choisit pour faire partie de son état-major son *second* qui doit être capitaine de frégate et un officier subalterne qui devient *officier de choix* — ce titre n'entraînant d'ailleurs aucune prérogative. — Les autres officiers de marine sont pris en tête de listes dites listes d'embarquement qui comprennent par grade les noms des officiers disponibles. Les officiers des autres corps de la marine qui doivent compléter l'état-major sont désignés d'une façon semblable ; ce sont : le commissaire officier d'administration, un ou deux médecins de marine, un mécanicien principal si l'importance de l'appareil le comporte, et dans certains cas, pour les transports hôpitaux par exemple, un pharmacien de marine, un aumônier, et enfin, mais très rarement, un ingénieur des constructions navales. L'officier en second est toujours l'officier de marine le plus ancien parmi les plus gradés ; il est chargé, sous l'autorité du commandant, du détail de tout le service intérieur et de la direction de l'instruction de l'équipage. En cas de maladie ou de décès il remplace de droit le capitaine. L'équipage proprement dit est fourni par la *Division des Équipages de la Flotte* qui est dans chaque arsenal le dépôt des marins et officiers mariniers disponibles à l'embarquement ; l'effectif est déterminé comme nombre et comme composition par spécialité, d'après le type et la grandeur du navire. De plus, la direction d'artillerie désigne les armuriers chargés à bord de l'entretien des armes ; le service de santé envoie les infirmiers ; le service des subsistances fournit les agents des vivres, maître commis, distributeur, coq, boulanger. Dès que l'équipage est constitué, le commissaire inscrit sur le *rôle d'équipage* (V. Équipage et Rôle), le nom de toutes les personnes embarquées à bord à quelque titre que ce soit. Dans chacune des spécialités embarquées, l'officier marinier le plus élevé en grade prend les fonctions de *maître chargé*, c.-à-d. chargé du matériel de sa spécialité, dont il est comptable et responsable, ainsi que de la direction inférieure du service qui s'y rattache. L'ensemble de ces maîtres constitue le *petit état-major* composé, selon l'ordre de préséance des spécialités, des maîtres de manœuvre, canonnier, torpilleur, de mousqueterie ou capitaine d'armes, de timonerie, mécanicien, charpentier, voilier, calfat, armurier, commis, magasinier, auxquels vient se joindre dans certains cas un pilote de la Flotte.

Embarquement du matériel et des vivres. Dès que la préfecture maritime a reçu l'ordre de procéder à l'armement d'un bâtiment, les différents services de l'arsenal chargés de lui délivrer une partie de son matériel ouvrent les feuilles d'armement, c.-à-d. dressent, chacun en ce qui le concerne, les listes de tous les objets qu'il doit embarquer, dont les principaux : voiles, ancres, pièces de mâture, etc., sont conservés en magasin avec affectation spéciale au navire lui-même dont ils faisaient précédemment partie. Ces listes ne sont que les extraits d'un document général nommé règlement d'armement, qui renferme tous les renseignements de cette nature pour les différents bâtiments de la flotte d'après leur type et leur grandeur. Munis de ces pièces, les maîtres chargés se font délivrer par les magasins de l'arsenal le matériel dont ils seront responsables à bord et en donnent reçu. Les magasins des constructions navales fournissent : la mâture, le gréement, les voiles, les embarcations, les pièces de machine, etc. ; ceux de l'artillerie : les armes et les munitions ; ceux des défenses sous-marines : les torpilles et les substances explosives ; le service des subsistances délivre les vivres ; les hôpitaux : les médicaments et le matériel nécessaire au traitement des malades ; la majorité géné-

rale : les cartes, les instructions et ouvrages nautiques, et, par l'intermédiaire de l'observatoire du port, les chronomètres et, s'il y a lieu, des instruments d'observation scientifique. La division des équipages de la flotte fournit les effets d'habillement de réserve pour l'équipage ; et enfin, le magasin général : la bibliothèque administrative, les imprimés de comptabilité. Les directions de travaux de l'arsenal fournissent les ouvriers nécessaires à l'aménagement du navire. Certaines des opérations de l'armement sont assez délicates en raison des poids parfois considérables qu'il est nécessaire de manœuvrer. La mise en place des bas-mâts, l'embarquement des chaudières, de l'artillerie de gros calibre, se font ordinairement lorsque le bâtiment est à quai au-dessous d'un appareil de levée : mâture ou grue, disposé à cet effet. C'est en vue de la manœuvre des canons de gros calibre que nos arsenaux sont maintenant pourvus de grues extrêmement puissantes pouvant soulever de 150 à 200 tonnes. Le charbon est envoyé à bord dans des chalands et l'eau dans des citernes flottantes. A Toulon, qui est le port le mieux outillé à cet égard, l'embarquement du charbon et de l'eau se fait très commodément : les navires, après leur mise en rade, s'accostent à des appontements situés près des parcs à charbon, et communiquent avec eux au moyen de voies ferrées, permettant à des wagons pleins de combustible de venir se placer près du navire en chargement ; l'eau y est amenée par des conduites métalliques munies de prises de distance en distance. Une des dernières opérations de l'armement est enfin la régulation des compas du bord. Pendant toute la durée de l'armement, il faut veiller avec le plus grand soin à ce que tous les objets embarqués à bord soient convenablement disposés tant au point de vue de l'*arrimage* proprement dit (V. ce mot) que de la facilité d'entretien et de mise en œuvre de tout le matériel. Les principaux renseignements qu'il est nécessaire de posséder sur le navire et son matériel sont réunis dans le devis d'armement qui est conservé par le capitaine.

L'armement d'un navire de guerre est une opération dont la durée est très variable, car elle dépend non seulement du type et de la grandeur du bâtiment, mais encore de la situation qu'il occupait avant son armement. Les navires disponibles dans un arsenal pour un armement immédiat, et constituant la *réserve*, sont, en effet, divisés en trois catégories correspondant chacune à un état d'armement partiel plus ou moins avancé. Les bâtiments en première catégorie sont complètement armés quant au matériel, ils sont commandés par leur capitaine et possèdent une partie de leur état-major et de leur équipage ; ils doivent être en mesure de suivre toute destination à la mer, quarante-huit heures après avoir complété leur équipage réglementaire. Les bâtiments en deuxième catégorie doivent être prêts en dix jours et ceux de la troisième en vingt jours. Enfin, les bâtiments complètement désarmés et dégarnis de leur matériel d'attache exigeraient encore un temps plus long. — Tout bâtiment qui arme pour la première fois ou qui était auparavant complètement désarmé, ou qui étant en catégories a subi d'importantes réparations, est soumis à des essais à la mer devant une commission présidée par le major de la flotte et composée d'officiers de marine, d'ingénieurs, d'un officier d'artillerie et d'un mécanicien en chef. Cette commission est chargée de faire exécuter toutes les expériences concernant les machines, l'artillerie, les torpilles, la voilure et les qualités d'évolution du bâtiment. Enfin, après la clôture de ses opérations d'armement, le navire est inspecté par une autre commission dite d'armement, présidée par le même officier général et chargée de constater si tout le matériel qui lui revient réglementairement a été embarqué et s'il a été délivré en bon état de conservation. L'institution de cette commission a eu pour but : de prévenir une trop grande précipitation dans l'armement, aux dépens de la bonne installation du navire ; elle permet au capitaine de réclamer efficacement si son navire n'est pas régulièrement et convenablement armé ; enfin, elle a pour effet de dégager dans une certaine mesure la responsabilité du port d'armement.

Marine du commerce. — L'armement des navires de commerce est soumis à certains réglements de police maritime ayant pour but d'assurer la sécurité des navires et des équipages, et l'exécution des obligations envers l'Etat imposées par la loi aux particuliers exerçant une profession maritime. — *Formation de l'équipage.* Le capitaine d'un navire de commerce est choisi par l'armateur parmi les personnes munies du brevet nécessaire au *commandement* (V. ce mot et Capitaine) pour l'espèce de navigation que doit effectuer le navire ; il est généralement chargé de la surveillance de l'équipement et de l'avitaillement, la direction du chargement lui revient de droit. Il peut être congédié à la volonté de l'armateur, il lui est interdit de déléguer son autorité à aucune personne présente à son bord. Le capitaine est aussi chargé de la composition de l'équipage, et, lorsqu'il se trouve dans la même localité que son armateur, il se concerte avec lui pour le choix des hommes, en se conformant toutefois aux prescriptions des lois sur l'inscription maritime ; mais la constitution légale de l'équipage n'est réalisée que lorsque le commissaire de l'inscription maritime a consacré les contrats privés d'embarquement ; ces engagements, qui n'étaient jusque-là soumis qu'à la sanction du droit commun, deviennent alors définitifs, et les marins qui tenteraient de les rompre tomberaient sous le coup de peines disciplinaires ou correctionnelles spéciales. La composition de l'*équipage* (V. ce mot) est des plus variables en raison de l'importance du bâtiment et de la navigation qu'il doit effectuer ; le département de la marine a toujours reculé devant la réglementation de l'effectif qui doit être embarqué, et il serait, en effet, bien difficile d'édicter des règles précises à cet égard ; le capitaine prend donc sous sa responsabilité le nombre d'hommes qu'il juge nécessaire. Les seules conditions à remplir sont : 1° que l'expédition ait un chef légal unique (capitaine, maître ou patron) ; 2° un chirurgien dans certains cas déterminés ; 3° un inscrit provisoire de dix à dix-huit ans si l'équipage possède de trois à vingt hommes, et par dix hommes excédant les vingt premiers ; 4° un mécanicien breveté si le bâtiment est à vapeur ; 5° il faut, en outre, que le nombre des étrangers embarqués ne dépasse pas le quart de l'effectif total et qu'aucun d'eux ne soit embarqué comme officier. Le personnel du bord se divise en *état-major* composé du *capitaine*, du *second*, des *lieutenants* et des *mécaniciens ;* l'équipage proprement dit comprend le *maître d'équipage*, les *aides-mécaniciens* et les *premiers chauffeurs* qui ont autorité sur les *matelots* qui se divisent en *matelots*, *novices*, *mousses*, *chauffeurs ordinaires*. Enfin, l'armateur peut faire embarquer un agent spécial nommé *subrécargue* (V. ce mot), chargé de la direction des transactions commerciales dont le navire est l'instrument, mais n'ayant à bord aucune autorité soit pour sa direction maritime, soit au point de vue disciplinaire. *Armement administratif.* La constitution légale de l'équipage s'opère par la *revue d'armement* qui consiste : 1° dans la présentation des engagés au commissaire de l'inscription maritime, qui leur donne lecture des clauses d'engagement et les leur explique, au besoin. Le capitaine est présenté par l'armateur, l'équipage par le capitaine ; 2° dans l'inscription de toutes les personnes embarquées sur un *rôle d'équipage* qui mentionne, en outre, les conditions de chaque engagement. C'est par une opération analogue, dite *revue de désarmement*, que s'opère la dissolution de l'équipage lors du désarmement du bâtiment ; entre ces deux revues s'étend la période de son *armement administratif*. — *Visites.* Avant de commencer un armement pour le long-cours, le capitaine doit provoquer l'examen de son navire par des experts-visiteurs assermentés. Ceux-ci sont choisis par le tribunal de commerce pour le chef-lieu de son ressort ou par le maire de chaque commune, parmi les an-

ciens navigateurs et les constructeurs de navires ; ils examinent l'état du navire, rédigent un procès-verbal de leur visite en y mentionnant les travaux qu'ils jugent nécessaire d'accomplir pour lui permettre de prendre la mer. Ce procès-verbal est déposé au greffe du tribunal de commerce ou à défaut à la justice de paix. Lorsque le navire est armé et prêt à prendre chargement, une seconde visite a lieu dans laquelle les experts constatent qu'il remplit les conditions nécessaires pour la navigation qu'il doit entreprendre. Pour le cabotage, à moins de circonstances particulières dont ils sont juges, les experts ne font que cette seconde visite qui n'a plus besoin d'être renouvelée pendant l'année. Indépendamment des visites dont nous venons de parler, les bâtiments à vapeur sont soumis à une surveillance spéciale de la part d'une commission instituée dans chaque port, sous l'autorité du préfet du département, et composée d'ingénieurs des mines, des ponts et chaussées, du génie maritime, du commissaire de l'inscription maritime, du capitaine de port, etc. Les navires destinés au transport des émigrants sont soumis à des obligations spéciales assurant le bien-être et la sécurité des passagers et visités à ce point de vue par des experts choisis par le ministère de l'intérieur entre les experts ordinaires. Le commissaire de l'inscription maritime ne doit remettre le rôle d'équipage que sur présentation des certificats de visite.— *Equipement*, *Avitaillement*. L'équipement n'est soumis à aucun règlement administratif, mais seulement à l'appréciation des experts qui jugent si son importance et sa qualité sont suffisantes pour la campagne entreprise par le navire. Il en est de même des vivres ; la ration, à moins de conventions spéciales entre les intéressés, doit être équivalente à celle des équipages de l'Etat. Les experts doivent s'assurer que l'approvisionnement en vivres est suffisant pour la campagne et de bonne qualité ; en cas de contestation de la part de l'équipage, le tribunal de commerce statue. Un certain matériel de couchage, d'embarcations, d'engins de sauvetage est imposé aux navires faisant le service de l'émigration. Enfin, tout navire armant pour le long-cours avec au moins huit hommes d'équipage (mousse compris) doit embarquer une boîte de médicaments et une caisse d'instruments de chirurgie s'il possède un médecin.

Armement en course. — L'armement en course est celui d'un bâtiment armé en temps de guerre par des particuliers dans le but de coopérer activement aux hostilités en tentant de s'emparer des navires ennemis (V. Course). La déclaration de Paris du 16 avr. 1876 a supprimé la course ; cependant, trois puissances maritimes, l'Espagne, les Etats-Unis et le Mexique, n'y ont pas adhéré. En France, l'armement en course ne pouvait avoir lieu qu'avec une autorisation spéciale du gouvernement ayant pour sanction la délivrance de *lettres de marque*. Les conditions nécessaires à leur obtention étaient (Arrêté du 2 prairial an XI) : 1° Que l'armateur soit français ; 2° que le bâtiment soit français, supérieur de marche, de construction, d'équipement, bien armé, ayant un équipage français au moins pour les trois cinquièmes et non inscrit pour les sept huitièmes. La raison de cette dernière condition était de forcer les corsaires à recruter leurs équipages en dehors du personnel alimentant ceux de la flotte, et de les faire contribuer ainsi à l'accroissement de la puissance maritime ; 3° que l'armateur soit cautionné par une personne solvable pour les amendes ou indemnités qui pouvaient être prononcées contre lui jusqu'à concurrence de 37,000 fr. pour un équipage inférieur à cent cinquante-un hommes et de 74,000 pour un équipage supérieur à cent cinquante. Ces dispositions étaient applicables aux navires armés pour la course proprement dite et à ceux armés en *guerre et marchandise* dans un but défensif.

Armement en flute. — L'armement en flûte était celui d'un navire de guerre devant prendre un chargement nécessitant la réduction de son artillerie et de son personnel. Des navires spéciaux nommés *transports*, appartenant à l'Etat, ou des bâtiments de commerce nolisés assurent maintenant le service effectué autrefois par les navires de guerre armés en flûte.

Le mot *armement* s'emploie encore dans d'autres acceptions particulières : l'*armement d'une embarcation* est l'ensemble du personnel et du matériel qui lui est affecté lorsqu'elle est en service ; son *armement en guerre* comprend : des hommes armés de fusil ou de revolvers et de sabres d'abordage ; l'embarcation porte alors sur l'avant un canon de petit calibre ou un canon revolver. L'*armement d'une bouche à feu* est pris dans la même acception. *Armement* est encore pris dans le sens d'une force navale en préparation ou en service dans un but déterminé. E. C.

ARMEMENTS (Marine). Un des services administratifs des arsenaux de la marine. Il est dirigé par un commissaire de la marine qui prend le titre de *commissaire aux armements*, et se trouve placé sous les ordres du commissaire général. Ce service comprend l'administration du personnel des équipages de la flotte à terre, et de tout le personnel embarqué.

ARMENDARITS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. d'Iholdy ; 681 hab.

ARMENGAUD (Jacques-Eugène), dit l'*aîné*, dessinateur et ingénieur français, né à Ostende (Belgique) en 1810. Après avoir été l'un des bons élèves de l'Ecole des arts et métiers de Châlons, il en sortit en 1830 pour suivre les leçons de Leblanc, professeur de dessin pour les machines au Conservatoire des arts et métiers de Paris. A la mort de ce maître, le talent qu'il avait acquis sous son habile direction le désignait naturellement pour lui succéder ; il fut nommé, en effet, et lui succéda dans sa chaire, qu'il occupa pendant de longues années. A partir de 1834, Armengaud l'aîné envoya aux Expositions industrielles des séries de dessins qui ont attiré l'attention des ingénieurs et lui ont valu diverses récompenses aux Expositions universelles de Londres (1851) et de Paris (1867), et la croix de la Légion d'honneur en 1863. A la même époque, il commençait à exécuter plusieurs ouvrages destinés à faire connaître les machines et les inventions nouvelles, au moyen de ces dessins linéaires dans lesquels il excellait, avec un texte pour les commenter et les compléter ; son frère Charles fut son collaborateur ordinaire pour ces publications, dont la plus répandue fut le *Génie industriel, revue des inventions françaises et étrangères*, recueil mensuel, commencé en 1851. Il faut encore citer parmi ses autres publications : l'*Industrie des chemins de fer* (1838, in-fol.). — *Cours de dessin linéaire* (1840, in-4). — *Guide de l'inventeur* (1840-1861, in-8). — *Publication industrielle des machines, outils et appareils les plus perfectionnés et les plus récents* (1840 et suiv., ouvrage périodique, in-8). — L'*Ouvrier mécanicien* (1840-1872, in-12). — *Moteurs à vapeur et hydrauliques* (1843-1863, 3 vol. in-4). — *Nouveau cours raisonné de dessin industriel et d'architecture, appliqué à la mécanique* (1848-1860, gr. in-8). Ce dernier ouvrage, en collaboration avec son frère Charles et Amouroux. — *Etudes d'ombres et de lavis, appliquées aux machines et à l'architecture*. — L'*Ingénieur de poche* (1855, in-12). — *Réponse à Boquillon et à M. Gaultier de Claubry, au sujet de l'application des lentilles de verre sur les chaudières closes* (1847, in-8). — *Cours élémentaire de dessin industriel* (1850, in-4). — *Instructions pratiques à l'usage des ingénieurs* (1859, in-8), en collaboration avec Mathieu. — Le *vignole des mécaniciens* (1865, in-4, avec atlas in-fol.). — Les *Progrès de l'industrie à l'Exposition universelle de 1867* (1868, in-4, avec atlas in-fol.), en collaboration avec son fils, M. Eug. Armengaud. — *Notice biographique de J.-J. Amouroux* (1870, in-8). Ad. T.

ARMENIACA. Genre de Rosacées, établi par Tournefort

(*Instit*, 623, t. 399), mais qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Prunus* Tourn. (V. Abricotier). Ed. Lef.

ARMÉNIAQUE. Nom que l'on donne aux inscriptions cunéiformes de l'Arménie. Ces inscriptions, qui sont rédigées dans une langue apparentée au géorgien, sont aussi appelées *vanniques* parce qu'elles sont nombreuses dans les environs de Van et que les premières y ont été découvertes, ou *alarodiennes* parce qu'on les a attribuées aux Alarodiens d'Hérodote. On en possède aujourd'hui une cinquantaine, qui ont été signalées successivement par Schultz, Von Mühlbach, H. Layard et les Mékhitaristes, et dont le déchiffrement a été tenté avec plus ou moins de succès par Hincks, Lenormant, Mordtmann, Stanislas Guyard et Sayce. Comme les auteurs arméniens ne nous fournissent sur les premiers temps de leur histoire que des légendes ou des récits souvent inexacts, les inscriptions arméniaques seront d'un grand secours pour combler de regrettables lacunes. P.

ARMÉNIE. Les géographes arméniens partagent ordinairement leur patrie en deux grandes divisions: la Grande-Arménie *(Médz Haïots)*, de l'Euphrate à la mer Caspienne, et la Petite-Arménie *(P'oqr Haïots)*, à l'occident de la Grande. On joint ordinairement à cette dernière la Cilicie, parce qu'un royaume arménien y fut fondé au temps des Croisades. Pour plus de clarté, nous étudierons séparément la Grande-Arménie et la Petite. Les Arméniens appellent leur pays *Haiasdan* (demeure des Haïq), du nom de leur premier roi légendaire. P.

ARMÉNIE (Grande). Avant d'être partagée entre la Perse, la Turquie et la Russie, avant d'être démembrée par les invasions et alors qu'elle vivait d'une vie nationale, la Grande-Arménie avait pour limites, au N., la Géorgie et le Daghestan (pays des Ag'ovans); au S., une partie du Taurus et le fleuve Aras, qui la séparaient de la Mésopotamie et du Kourdistan; à l'O., l'Euphrate, qui la séparait de la Petite-Arménie; à l'E., la mer Caspienne et l'Aderbéïdjan. « Cette vaste étendue de pays, dit Saint-Martin, est sillonnée dans tous les sens par un grand nombre de rivières et de torrents, couverte de lacs très considérables, hérissée partout de hautes montagnes qui rendent le terrain extrêmement difficile, et divisée en une quantité de vallées profondes qui forment autant de petits cantons distincts. C'est sans doute de cette disposition de terrains que vient l'emploi des mots *tzor* et *p'or* (vallée), qui entrent dans la composition d'un grand nombre de provinces de l'Arménie. »

I. Géographie physique. — Karl Ritter dit avec raison que l'Arménie, considérée dans son ensemble, est une « île-montagne ». Tout le pays, en effet, est un massif de 1,500 m. de hauteur moyenne; les ramifications des chaînes qui le traversent découpent le pays en vallées, entre lesquelles les communications sont difficiles, et que couronnent des pics d'une énorme altitude. Vers les cours supérieurs de l'Euphrate et du Tigre, des rameaux montagneux s'abaissent, par gradins successifs, jusqu'aux plaines de la Chaldée et donnent à la Mésopotamie arménienne une physionomie spéciale. Si l'on part du S. pour remonter vers le N., on gravit donc une suite d'assises, un gigantesque escalier jusqu'au moment où, arrivé à l'extrémité du plateau arménien, on domine brusquement les rives de la mer Noire et de la Caspienne. On peut rattacher à quatre chaînes principales l'ensemble de ce système orographique: 1° Un premier rameau part de l'Ararat et se dirige du S.-E. au N.-O.; l'un de ses chaînons latéraux est connu sous le nom de Soghanli-Dagh; 2° une double chaîne circonscrit le plateau arménien proprement dit ou plateau de l'Ararat, entre Erzéroum et Bayézid (V. Ararat). Du talus septentrional de ce plateau se détachent les monts Giaour, le Kob-dagh, etc.; le talus méridional porte le nom d'Ala-dagh; 3° à son extrémité orientale, l'Ala-dagh s'infléchit au N. pour se rapprocher de l'Ararat et du point de jonction part, vers le S.-E. une troisième chaîne qui passe entre les lacs de Vàn et d'Ourmia. C'est à une partie de cette chaîne que l'on donne le nom de Zagros; 4° les monts Bingœl sont reliés par des contreforts à l'Ala-dagh et aux monts Nemrod, lesquels longent le N. du lac de Vàn. Les monts Hékiars, au S. du même lac, se relient peut-être également aux Bingœl, mais cela n'est pas prouvé. Restent les monts Alagœz qui, au delà de la vallée de l'Aras séparent le plateau géorgien de l'Arménie et au pied desquels se trouve le lac de Sévanga ou Goktchaï. Le défilé donnant accès de l'Arménie en Géorgie est remarquable par la hauteur de ses rocs à pic et ses gorges profondes. — Le plateau d'Arménie domine les communications de cette partie de l'Asie. Erzéroum, au débouché du plateau, est le point de convergence des routes qui viennent du Caucase et de celles qui conduisent dans l'Asie Mineure, dans la Syrie et vers le golfe Persique.

Le sol de l'Arménie a été jadis bouleversé par de violentes secousses : les pierres volcaniques, les sources thermales, les cratères attestent que là furent jadis des volcans, dont quelques-uns sont encore, paraît-il, en activité. Mais l'un des traits qui caractérisent la configuration de l'Arménie et qui contribuent à lui donner un aspect pittoresque, c'est le grand nombre de ses bassins lacustres, tous très élevés au-dessus du niveau de la mer. Les principaux sont ceux de Vàn, d'Ourmia et de Sévanga. Le lac de Vàn ou de Peznouniats (Tosp des Arméniens) est à 1,710 m. d'alt. et mesure au moins 200 kil. de circonférence; celui d'Ourmia tient en dissolution une quantité de sel qui dépasse celle des eaux de la mer Morte; celui de Sévanga ou Goktchaï a une altitude de 1,500 m. et les îles cratériformes, qui émergent de ses eaux bleues, paraissent indiquer que son lit a été jadis le théâtre de phénomènes volcaniques. On peut citer, en outre, les lacs de Tchaldir ou Balagatsis, sur la limite des anciennes provinces de Daïq et de Koukarq; celui de Balékli, au S.-O. de l'Ararat; celui de Khaz-gœl, près de Bayézid; etc., etc.

Le P. Léonce Alischan, dans la *Topographie de la Grande-Arménie* qu'il a publiée à la suite de sa *Géographie politique*, Venise, 1853, in-4, divise en sept groupes « les lieux des sources, c.-à-d. les lieux d'où descendent les grands fleuves de l'Arménie » : 1° La Haute-Arménie, où prennent leur source le Tchorouk, l'Euphrate et l'Aras. Le Tchorouk, sorti des montagnes de Sber, se jette dans la mer Noire, entre Gounié et Batoum. « Le Iép'rad (Euphrate, Fourat) naît du mont Doumlou, au N. de Garin (Erzéroum); il porte d'abord le nom de Siyah-Djou, ou Kara-Sou (Eau-Noire); dans la plaine de Garin, il s'unit à un autre bras qui descend des montagnes à l'O. (la rivière de Sartcham), prend le nom commun de Siyah-Djou, ou Kara-Sou (Eau-Noire) et tend vers l'O. Après avoir traversé la plaine de Garin, il pénètre au S., dans le district de Terdjan, dont il reçoit la rivière à gauche, c.-à-d. du côté de l'E.; ensuite, il prend la dénomination d'Euphrate, et, se dirigeant vers le S.-O., jusqu'à Erzenga et Kiébàn-Mâdèn, il sépare la Grande-Arménie de la Petite-Arménie. A droite, il reçoit le Kaïl (Lycus), le Komer-sou, le Kourou-Tchaï, le Kara-bounar, le Kourma et autres rivières de la Petite-Arménie. A gauche, son affluent le plus considérable est le Bingœl-Sou. Un peu au-dessus de Kiébàn-Mâdèn, il reçoit un autre affluent important, l'Euphrate arménien (Aradzâni), Mourad-Tchaï ou Mourad-Sou, qui vient de l'E., du côté de Pakrévant. Grossi par ce tribut, il roule ses ondes vers le S., puis vers l'O. et forme un grand coude au mont Mouchèr, dont il entoure la base; ensuite, il tourne au S.-E. en bornant le territoire arménien jusqu'au mont Mihrab. Là, après avoir reçu le Kizil-Tchébouk, sur la gauche, il continue vers le S.-O. en dehors de la Grande-Arménie, roulant entre la Petite-Arménie et l'Euphrate, et se précipitant, par une suite de cataractes, à travers des défilés et des vallées sans s'écarter des confins de l'Arménie. A partir de la vallée de Biredjik et au dessous, il tourne au S.-E. et, suivant toujours la même direction, il va, hors l'Arménie, arroser la Mésopotamie ». (Alischan,

op. cit.) Quant à l'Aras (l'ancien Araxe, Iérask), qui a son cours tout entier en Arménie, et qui reçoit un certain nombre d'affluents, il se jette dans la mer Caspienne après sa jonction avec le Kour (ancien Cyrus); 2° le haut groupe de l'Arménie géorgienne, c.-à-d. les montagnes de Tchaldir, de Kars et Soghanli, à l'O. desquelles coule le Kour, qui par son importance occupe un des premiers rangs dans le système hydrographique arménien ; ses sources multiples se trouvent dans la province de Koukarq et se réunissent à Ardahan ; 3° le Karabag, d'où naissent un certain nombre d'affluents de l'Aras et du Kour ; 4° le district de Pakrévant, dont les massifs, dépendant de la chaîne de l'Aladagh, donnent naissance à l'Aradzani, qui est mentionné plus haut ; 5° la province d'Ag'tzniq, où le Tigre a sa source au S. du lac de Gœldjuk ou de Kharpout, suivant les uns, dans ce lac même, suivant les autres. En Arménie, le Tigre traverse Diarbékir ; il reçoit, à gauche, de nombreux cours d'eau (Batman-sou, Yezid-Khané, Pagesch), et à droite, la rivière de Merdin ; après sa jonction avec la rivière de Pagech, il se dirige vers le S.-E. jusqu'au mont Tcha-Ap'i, où finit le territoire arménien et où il prend, sur la gauche, le Khaboras ou Khobar ; continuant toujours en ligne droite, il atteint Mossoul ; 6° la contrée de Vàn, dont le lac reçoit de nombreux cours d'eau, dont le plus important est le Khôchab ; 7° le groupe du Zagros et des montagnes du Vasbouragan, lesquelles divisent les eaux de Vàn et du Tigre, à l'O., de l'Aras et d'Ourmia à l'E. Ce lac d'Ourmia reçoit une partie des eaux de l'Aderbéïdjàn.

Bien que la position géographique de l'Arménie comporte le climat des zones tempérées, le froid qui y règne pendant huit mois de l'année (d'octobre à mai) est beaucoup plus sensible que celui qui se fait sentir dans des régions plus septentrionales de l'Europe : dans la haute Arménie, la neige tombe sans discontinuer durant cette période ; à Erivàn, le thermomètre descend à 32° cent. ; dans le voisinage d'Erzéroum, on a vu, au mois de juin, la neige tomber et les eaux stagnantes se couvrir de glace. Mais quand viennent les chaleurs, elles sont telles que les céréales d'Europe mûrissent en deux mois (à Erivàn, il y a plus de + 37° cent. pendant les quatre mois d'été). Il faut remarquer aussi que les plaines fertiles sont à des hauteurs très variables et que, par suite, les conditions de la vie animale varient parfois de province à province.

La végétation est riche : on cultive le froment, le seigle l'orge, la vigne, l'abricotier, le prunier, le grenadier, le pommier, le poirier, le pêcher, le mûrier, le melon et la pastèque ; dans quelques endroits croissent l'olivier, le caroubier, le figuier, le cotonnier, le sésame, le tabac ; ailleurs, on trouve des plantes médicinales et tinctoriales. Les innombrables troupeaux des Turcomans et des Kourdes errent dans les gras pâturages qui se rencontrent en Haïasdan, les bords des rivières et des étangs sont peuplés d'oiseaux aquatiques : arôs, cigne ordinaire, geai, courlis, oie et canards sauvages, etc. La bécasse, la caille, la perdrix, le faisan, le moineau abondent, et les mammifères sauvages ou domestiques sont nombreux : gazelles à longues cornes, sangliers, buffles, loup, renard, chacal, onagre, lynx, etc. L'Arménie russe est particulièrement riche en bétail. Le miel des provinces méridionales est savoureux et, quant aux poissons, ils pullulent, paraît-il, dans les bassins lacustres. Signalons, parmi les espèces entomologiques, un gros scorpion, très nuisible, et des moucherons d'Erivan et du Kourdistan, dont les tourbillons épais obligent les habitants à fuir, l'été, dans les montagnes. Tels sont les renseignements fournis par les géographes arméniens sur la flore et la faune de leur patrie ; nous les compléterons par les lignes suivantes empruntées à Elisée Reclus. « L'Arménie, dit-il, est un des pays de l'Asie occidentale où les arbres fruitiers donnent les produits les plus savoureux et où les botanistes croient avoir retrouvé la patrie d'espèces nombreuses, entre autres la vigne et le poirier..... Dans l'intérieur des terres, les montagnes sont presque toutes dépouillées de végétation arborescente ; on ne voit que rochers et pâturages. Maint district n'a d'autre combustible que la bouse de vache..... Les fauves, qui appartiennent aux mêmes espèces que ceux des montagnes de Transcaucasie, manquent de retraites sur ces espaces nus ou gazonnés ; presque toutes les pentes sont le domaine des bergers et de leurs moutons à grosse queue, gardés par des chiens à demi sauvages, plus dangereux souvent que l'ours ou le loup. Les chevaux sont de belle race, mais ils le cèdent en force aux chevaux turkmènes et en grâce des mouvements aux animaux persans ; quoique pleins de feu, ils sont toujours d'une extrême douceur..... Les pâtis de l'Arménie turque, plus herbeux que ceux de la Perse, à cause de la plus grande humidité de l'air et de l'abondance des sources, nourrissent des milliers de bêtes qui servent à l'alimentation de Constantinople et des nombreuses cités de l'Asie Mineure. » Maxime Petit.

II. Anthropologie. — L'Arménie, c.-à-d. la région montagneuse comprise entre les vallées du Kour et de l'Araxe d'une part, et les bassins du haut Euphrate et du lac de Vàn de l'autre, a été le théâtre de tant de luttes et de conflits sanglants entre les peuples les plus divers qu'aujourd'hui l'enchevêtrement des éléments ethniques y est poussé à son comble. Une carte ethnographique de l'Arménie, à en juger par des essais partiels entrepris dans cette direction, présenterait une mosaïque des plus bizarres, car on ne fait pas cent kilomètres de route dans le pays sans rencontrer trois ou quatre peuplades différentes. D'une façon générale, quatre groupes ethniques principaux forment le fond de la population de l'Arménie. Ce sont les *Arméniens*, les *Kourdes*, les peuplades *turques* et les tribus *géorgiennes* ou *grouzines*. Les *Arméniens* sont groupés en masse compacte dans le bassin du lac de Vàn et dans les hautes vallées du Tchoroukh et des deux branches-mères de l'Euphrate. Mais on les rencontre en quantité par groupes isolés dans le vaste triangle compris entre le Kour et l'Araxe, au milieu des Tatares d'Aderbéïdjan, de même que dans beaucoup d'autres régions de l'Arménie. Les *Kourdes* enveloppent partout les territoires des Arméniens ; on les trouve presque exclusivement dans la basse vallée du Tchoroukh, sur le haut Araxe, dans la vallée du bas Mourad, une des branches-mères de l'Euphrate, de même que dans les montagnes qui dominent le Kara-Sou, autre branche du grand fleuve. Les peuplades de *race turque* se trouvent groupées entre le Kour et l'Araxe (Tatares d'Aderbéïdjan) et vers les sources du Kour (Turcomans et Koumyks). Quant aux *Géorgiens* (Lazes, Mingréliens, Gouriens), ils occupent le N.-O. du pays, vers la mer Noire. Pour compléter ce tableau, il faut ajouter à ces groupes principaux de nombreuses colonies de *Grecs*, de *Turcs-Osmanlis*, de *Tcherkesses*, d'*Abkhases*, d'*Aïssors*, d'*Adjars* de *Juifs*, de *Russes*, etc. D'ailleurs, la population change constamment suivant les différentes phases que parcourt la fameuse « question d'Orient ». Le moindre événement dans la presqu'île Balkanique a son contre-coup en Arménie et y provoque des courants d'émigration du territoire russe vers le territoire turc ou persan et *vice-versa*. Après la guerre d'Orient (1877), une foule d'Arméniens se sont portés vers la Transcaucasie, mais un mouvement en sens inverse a commencé à s'établir dans ces derniers temps. Quant aux peuplades turques ou géorgiennes, elles se déplacent à la moindre occasion, fuyant tantôt la tracasserie des fonctionnaires russes, tantôt les exactions des pachas turcs ou des « hakims » persans. Le nombre total des habitants de l'Arménie n'est point connu, mais ne doit guère dépasser trois millions.

On trouvera, dans les articles spéciaux, la description des *Kourdes* et des tribus turques et géorgiennes (V. Caucase, Géorgie, etc.) ; nous ne nous occuperons ici que des *Arméniens*, en considérant ce peuple dans son ensemble, au delà même des limites de l'Arménie. Les *Arméniens* présentent, comme les Juifs, l'exemple remarquable d'un peuple qui, ayant perdu à plusieurs reprises son indépendance et se trouvant dispersé sur une grande partie de

l'Europe et de l'Asie, a su maintenir son caractère national, grâce à la communauté de l'idiome et des croyances religieuses. Comme les Juifs, ce peuple, après avoir donné les preuves de bravoure et d'une humeur belliqueuse remarquable, se tourna en grande partie vers le négoce et devint, dans tout l'Orient, un des intermédiaires indispensables dans les transactions commerciales. Mais là s'arrêtent les ressemblances entre les deux races, et plusieurs traits les différencient l'une de l'autre : bon nombre d'Arméniens sont restés agriculteurs, tandis que le travail de la terre répugne aux Juifs; l'esprit guerrier, complètement éteint chez les Juifs, se réveille encore par moment chez les Arméniens; ces derniers montrent aussi, en général, plus de bonne foi et d'honnêteté dans leurs transactions commerciales et sont plus portés vers l'instruction que les Juifs; ils sont aussi plus tolérants, plus gais et plus expansifs : les longues années d'exil n'ont pas étouffé, chez eux, le souffle de la poésie, le sentiment artistique, et dans leurs réunions, ils aiment à introduire la chanson, la musique et la danse.

Le nom « d'Arménien » est d'origine étrangère, probablement sémitique, et les Arméniens s'appellent eux-mêmes *Haï* (au pluriel *Haïq*) ; ils donnent le nom de *Haïasdan* à leur pays d'origine. Aujourd'hui, les Arméniens n'habitent pas que l'Arménie, mais sont dispersés un peu partout dans l'ancien continent. On les rencontre en grand nombre en Asie Mineure où ils occupent presque exclusivement le pourtour du golfe d'Ismid et le bassin du Djihan (restes de l'ancien royaume de la petite Arménie), dans tout le Caucase et dans la Turquie d'Europe (surtout à Constantinople). De nombreuses et florissantes colonies se trouvent en Russie d'Europe (à Astrakhan, en Crimée, à Nakhitchévan-sur-le-Don), en Perse (Tauris, Ispahan), en Afghanistan, au Turkestan, dans l'Inde, en Egypte et en Autriche (Galicie, Boukovine). Enfin, on rencontre de petites colonies arméniennes à Venise, à Trieste, à Marseille, a Paris, à Londres, à Amsterdam, à Malacca, à Singapour et jusqu'à Changhaï. — Il est impossible d'évaluer, même approximativement, le nombre d'Arméniens ainsi dispersés à la surface de la terre. D'après les statistiques officielles, il y aurait, dans tout l'empire russe, près de 775,000 Arméniens, dont plus de neuf dixièmes (720,000) en Transcaucasie et dans l'Arménie russe. M. Ravenstein en compte à peu près autant (760,000) dans l'Arménie turque. Dulaurier estimait à 150,000 le nombre d'Arméniens habitant la Perse, et, d'après les diverses données, il y en aurait autant en Asie Mineure. Suivant E. Reclus, on compte 250,000 Arméniens dans la Turquie d'Europe (dont 200,000 à Constantinople). Enfin, il existe 5,000 Arméniens en Afrique, 2,000 dans l'Inde, 16,000 en Autriche et de 15,000 à 30,000 dans le reste du monde. En réunissant toutes ces données, on arrive à un total de près de 2,150,000; en tenant même compte de l'ancienneté de tous ces chiffres, l'on ne sera pas loin de la vérité, en admettant que le nombre total des Arméniens ne dépasse guère trois millions. — D'après leur type physique et leur langue, les Arméniens appartiennent incontestablement au rameau indo-européen ou aryen de l'humanité ; mais tandis que certains savants les classent parmi les Iraniens, d'autres en font un groupe à part du rameau aryen. Il nous semble que la dernière opinion est la plus juste. Sans compter que la langue arménienne présente de notables différences d'avec les langues iraniennes, le type physique des Arméniens, s'il était primitivement iranien, s'est tellement modifié par suite de croisements avec les races les plus diverses qu'il faut le considérer aujourd'hui comme un type à part. Il suffit de parcourir rapidement l'histoire des Arméniens pour se faire une idée de la diversité des éléments ethniques qui ont pris part à la formation de ce peuple. Les quelques rares trouvailles d'objets en pierre taillée, faites par M. Chantre à Zambourga et à Eukuzdjâ, dans la haute vallée de l'Euphrate, font croire que l'homme quaternaire habitait les abords O. du plateau arménien, seul endroit du pays libre de glace à cette époque. La période de la pierre polie semble n'avoir duré que peu de temps dans la contrée; elle fut bientôt remplacée par celle du bronze et du fer. Le peu d'objets de ces deux époques, que l'on a trouvés dans la Transcaucasie et aux environs de Vân et de Diarbékir, ont une analogie frappante avec les objets que l'on trouve en Ossétie, en Géorgie et en Assyrie. Ce fait à lui seul indiquerait déjà que les populations géorgiennes et sémitiques étaient peut-être les premiers occupants post-quaternaires du sol arménien ; les documents historiques les plus anciens, les inscriptions cunéiformes, découvertes par Schultz, Layard et autres, à Vân, à Erzéroum et à Palu, paraissent le démontrer également.

Les Arméniens d'aujourd'hui, modifiés par des croisements successifs, présentent une grande diversité de traits; mais on peut cependant les réduire presque toujours soit au type sémite, soit au type iranien, soit au type méditerranéen. En somme, le type arménien est intermédiaire entre l'iranien et le méditerranéen avec un léger mélange du sémite. C'est dans la colonie des Arméniens d'Astrakhan qu'il faudrait chercher, d'après M. de Khanikov, le type, sinon pur, du moins tel qu'il était à l'époque de l'invasion des Mongols (au XIIIe siècle). Les Arméniens d'Astrakhan sont de haute taille, bien faits, mais enclins à l'obésité. « Les yeux sont noirs et grands, mais plus encaissés dans les orbites que chez les Persans. Le front est bas ; le nez, presque sans exception, est très proéminent, très aquilin et d'une grande longueur. L'ovale du visage, chez les Arméniens, est encore plus long que chez les Persans. » (*Mém. sur l'Ethnol. de la Perse;* Mém. de la Soc. de géogr., t. VII, 1866). M. de Khanikov disait, dans son mémoire, que les Arméniens sont très dolichocépales comme les Persans, mais les recherches modernes ont prouvé tout le contraire : ils sont parmi les brachycéphales les plus francs. D'après les mensurations sur le vivant, M. Chantre donne le chiffre 85 comme indice céphalique moyen pour les Arméniens du Kurdistan, et M. Erckert a trouvé, chez les Arméniens du Caucase, un indice encore plus élevé, 86. Il faut remarquer que les Arméniens, comme les Kurdes, se déforment la tête, mais cette déformation, fronto-occipitale ou inio-bregmatique (se rapprochant du type des *macrocéphales*), serait de nature à atténuer plutôt la brachycéphalie innée que de masquer la dolichocéphalie s'il y en avait ; M. Chantre a prouvé le fait par de nombreuses mensurations sur des sujets déformés et non déformés.

Règle générale, les Arméniens sont forts et bien bâtis ; ils sont très poilus; on rencontre parmi eux, plus souvent que parmi les Persans, des individus aux yeux clairs et aux cheveux châtains, blonds ou roux. Nous avons déjà parlé du caractère moral des Arméniens. Ajoutons qu'ils sont, en général, très intelligents, rusés, insinuants, et montrent une remarquable aptitude pour les langues étrangères. C'est certainement à ces qualités que les Arméniens doivent la place importante qu'ils occupent dans le personnel de la haute administration et surtout dans la diplomatie en Turquie, en Perse et même en Russie.

J. DENIKER.

III. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — Sous les rois Archagouniq (Arsacides d'Arménie), la Grande-Arménie était divisée en quinze provinces, subdivisées en cantons. Ces quinze provinces étaient, en allant de l'O. à l'E.: 1° la *Haute-Arménie*, villes princ., Garin (Erzéroum), Sbér, Sempadavan, Païpert, Arzenkah (Arzendjan), Thiln, Ani, Thortan, Pakarintch; 2° la prov. de *Daïq*, qui contenait un grand nombre de forteresses dans les montagnes; 3° *Koukarq*, villes princ., Asgourèth, Akhal, Hag'pad; 4° *Oudi*, villes princ., Bardav ou Parta, Khag'kag', Schamcar, Ilounaragérd ; 5° *Quatrième Arménie*, villes princ., Athakh, Palou, Kharpout, Agel, Arg'ni; 6° *Douroupéran*, villes princ., Achichad, Mouch, Khorni ou Khorèn, Pag'éch, Khélath ou G'élath, Manazghérd ou Manztzghérd,

Achmouchad; 7° *Ararad*, villes princ., Avnig, Vag'archavan, Gag'zovan, Gars ou Garouts, Ani, capitale du royaume tout entier, qu'il ne faut pas confondre avec la forteresse du même nom située dans la Haute-Arménie, Garpi, Vag'archabad, Iérévân, Ardachad, Tovin ou Tevin, Iérovantachad, Iérovantaghèrd, Pakaran, Ardakèrs, Armavir, Pakovan, Vag'archaghèrd; 8° *Vasbouradjan*, villes princ., Nakhdjavàn, Djoug'ah, Asdabad, Akoulis, Marant, Khoï, Khram, Ardjèch, Van ou Chamiramaghèrd, Ag'thamar; 9° *Siouniq*, villes princ. Kar'ni, Abaran, Meg'ri, Orodn, Kèg'aï · 10° *Artsakh*, ville princ. Kantzag, Davouch, Amaras; 11° *P'aïdagaran*, ville princ., P'aïdagaran, Pargachad, Vartanaghèrd; 12° *Ag'tzniq*, villes princ., Iétésia (Edesse), Khar'an, Bir, Medzpin (Nisibé), Djéziré ou Kézir, Amit ou Hamith, Dikranaghèrd ou Tigranocerte; 13° *Mogq*, villes princ., Hizan, Alghi; 14° *Gortaïq*. villes princ., Dmoris, Ag'pag; 15° *Persarménie*, ville princ., Sag'amasd (Selmas). Telle est la géographie politique de l'Arménie ancienne, de l'Arménie indépendante. Aujourd'hui, le pays des Haïq est partagé entre la Turquie, la Russie et la Perse. L'Arménie turque, d'après le budget ottoman pour 1880 comprend cinq vilayets: 1° Erzéroum; 2° Diarbékir; 3° Mamourat-oul-Aziz, distrait du vilayet de Diarbékir; 4° Vàn, distrait du vilayet d'Erzéroum; 5° Bitlis, formé de districts des vilayets d'Erzéroum et de Diarbékir. Les villes princ. sont: Erzéroum, Erzendjan et Baibourt, dans le vilayet d'Erzeroum; Diarbékir, Mardin, Sirt, Djézirez, dans celui de Diarbékir; — Kharpout, Malatia, Arghana, dans celui de Mamourat; — Vàn, Adriek, dans celui de Vàn; — Bitlis, Akhlat, Mouch, Bayézid, Toprak, Kalé, dans celui de Bitlis. L'Arménie russe, qui fait partie de la Transcaucasie, comprend la province de Kars, formée des deux districts de Tchaldir et de Kars, et le gouvernement d'Erivàn, dont les districts principaux sont ceux d'Erivàn, de Nakhitchévàn, d'Etchmiadzin, etc. Les villes principales sont: Kars, Ani, Erovantaghèrd ou Erovantachad, Etchmiadzin (capitale religieuse des Arméniens), Erivàn, Garni, Nakhitchévàn, Ordoubat. — La partie de l'Arménie restée au pouvoir de la Perse est comprise dans l'*Aderbéidjan* (V. ce mot).

IV. Histoire. — *a.* L'*Arménie sous les Assyriens et les Perses.* Aussi loin qu'il nous soit possible de remonter avec certitude dans le passé de l'Arménie, nous trouvons ce pays aux prises avec l'empire assyrien. Les détails relatifs aux expéditions des rois d'Assour dans la région arménienne nous sont donc fournis par les inscriptions cunéiformes. Avant l'établissement de la puissance assyrienne, l'Arménie semble avoir subi le joug du premier empire sémitique de Chaldée. Plus tard, Tahoutmès III, roi égyptien de la XVIIIe dynastie, après avoir conquis la Mésopotamie, lutta contre les Arméniens des montagnes. Mais nous ne possédons sur ces événements aucun document bien précis, et c'est seulement au IXe siècle avant notre ère que nous pouvons suivre avec certitude les empiétements des Assyriens dans les contrées où le Tigre et l'Euphrate prennent leur source. Les inscriptions du palais d'Ellassar nous apprennent que Touklat-Habal-Assar Ier (vers 1130 av. J.-C.) fit une expédition contre le Naïri: « J'ai traversé des marais inaccessibles, des contrées fiévreuses, dans lesquelles personne parmi les rois antérieurs n'avait pénétré; j'ai passé des chemins difficiles, dans des fourrés épais.... Je me suis frayé un passage dans des chemins escarpés avec mes chars aux roues d'airain... Vingt-trois rois du pays de Naïri avaient, sur les frontières de leur territoire, disposé leurs chars et leurs armes; ils vinrent à ma rencontre pour me livrer combat et bataille; je les ai refoulés par la puissance de mes armes.... » Les villes furent brûlées ou détruites, et les biens des vaincus furent offerts au dieu Samas. Les fils des rois de Naïri, d'abord réduits en esclavage, obtinrent bientôt la liberté, moyennant un tribut de 1,200 chevaux et de 2,000 bœufs. Près des sources du Tigre, Touklat-Habal-Assar Ier fit graver sur un bas-relief son image et cette inscription: « D'après la volonté d'Assour, de Samas, de Bin, les Grands-Dieux, mes seigneurs, moi, Touklat-Habal-Assar, roi du pays d'Assour, fils de Moutakhil-Nabou, roi du pays d'Assour, le vainqueur des peuples depuis la grande mer du pays d'Akhari (Phénicie) qui domine la mer jusqu'au pays de Naïri..; j'ai soumis le pays de Naïri. »

Cette fois pourtant, la domination assyrienne en Arménie fut éphémère. Touklat fut battu par Nardouk-Nadin-Usour, roi de Babylone, et, trente ans plus tard, Assour-Rab-Amar (vers 1060 av. J.-C.) perdit la suzeraineté de la Syrie. Aussi, sous les premiers rois du second empire d'Assyrie, le Naïri, comme les autres pays du N. et du midi, recouvra son indépendance. L'Arménie ne fut vraisemblablement pas inquiétée jusqu'au IXe siècle. Quel était alors la situation de cette contrée?

Lorsque les premières tribus aryennes venues du plateau de Pamir se furent établies soit dans la vallée du Sind, soit sur le plateau de l'Iran, les émigrants qui vinrent ensuite ne trouvèrent plus d'autre route ouverte que celle de l'O.; ils se heurtèrent contre la chaîne du Caucase, et quelques-uns d'entre eux, tige des Arméniens, occupèrent les plaines ou les vallées que laissent entre eux les rameaux et les contreforts du Caucase et du Taurus. Du côté du Tigre et de l'Euphrate, il y avait déjà des peuples sémitiques venus par la Mésopotamie arménienne; du côté du lac de Vàn et dans les plaines de l'Ararat se trouvaient des hommes dont les Géorgiens sont les représentants actuels. Les premiers établissements arméno-aryens se firent sans doute vers le cours moyen du Tigre et de l'Euphrate, « parmi les peuplades sémites naturellement moins belliqueuses que celles qui se trouvaient dans les plaines de l'Araxe. Plus tard, les Arméniens s'établirent dans la plaine de l'Ararat, comme le souvenir s'en est conservé dans la légende nationale, mais pendant longtemps ils ne purent faire de ce côté aucun progrès; ce n'est qu'à la suite des grandes invasions du moyen âge que les Géorgiens se retirèrent derrière l'Araxe et que les gens de l'Oudi disparurent comme les Albanais ou Ag'ovans ». Au regard des Sémites, il y eut fusion plutôt que conquête, transaction plutôt que soumission. Une fois installées à demeure en Arménie, les tribus se développèrent indépendamment les unes des autres. Au IXe siècle, ces tribus, entre lesquelles se partageait la contrée, étaient gouvernées par des rois. Quelques-unes d'entre elles, comme celles d'Amid (Diarbékir), avaient été de bonne heure incorporées à l'Assyrie et soumises à l'autorité des satrapes assyriens. Parmi les Etats restés indépendants du Naïri (nom assyrien de l'Arménie), on peut citer ceux de Milidda, du mont Mildis, de l'Ourarthi, du Vanna, du Moussassir, du lac Ourmia, du Mesa et du Namri. Les peuples du Milid ou Milidda (Mélitène) se trouvaient au S. de la Cappadoce et ceux du mont Mildis dans le groupe de montagnes où s'élève aujourd'hui Garin ou Erzéroum. L'Ourarthi (autour de l'Ararat) semble avoir exercé sur les tribus voisines une sorte de suzeraineté. Tout près se voyaient Vanna ou Manna, au S. du lac de Vàn, et Moussassir sur les rives septentrionales du même bassin. Les populations, groupées autour du lac Ourmia, étaient au nombre de quatre principales: à l'E.. le Kharrou; au S., le Mata. tribu aryenne; au N., le Madakhir; enfin, à l'O., le Khoubouskia, à cheval sur le mont Khoathras et séparé du lac Ourmia par le pays de Kilzan. Au S.-E. du Kharrou, le Mesa s'étendait jusqu'au prolongement du mont Elbourz et se distinguait par conséquent du Girat-Bounda (Ghilân et Mazendérân)? Quant au Namri, il commençait à la rive gauche du Zab inférieur et occupait la partie N. du Zagros; il était habité par des Kouchites (Lenormant, *Lettres assyriologiques*).

Telle était la situation de l'Arménie à l'époque où Touklat-Adar II monta sur le trône assyrien (889). L'expédition que ce souverain entreprit aux sources du Tigre n'est pas connue: la stèle commémorative en a été dé-

truite et M. Taylor en a retrouvé l'emplacement. Le détail des campagnes d'Assour-Nazir-Habal (882) nous est parvenu : son règne s'ouvre par une expédition dans le Kourdistan et l'O. de l'Arménie. Les rois de Naïri effrayés envoyèrent au vainqueur des présents de toute sorte, et un vice-roi fut nommé par Assour-Nazir-Habal (882). Mais à peine l'Assyrien se fut-il éloigné que le pays fit défection. Assour revint en toute hâte pour châtier les rebelles. Une troisième campagne eut lieu en 880. Amikou, roi de Zamouya, ayant refusé de payer tribut à l'Assyrie, Assour-Nazir-Habal résolut de l'y forcer par les armes. Il rassembla ses troupes près du fleuve Tournat, prit Amisali, Khoudoun et vingt autres villes; puis, il s'avança sur Zamri, capitale d'Amikou l'Arménien, roi de Zamouya. Amikou s'enfuit et ses Etats furent livrés au pillage. Les guerres de Salman-Asar III (857-822) furent encore plus terribles : en 854, il s'empara des domaines d'Aroumi, roi d'Ourarthi; en 830, il envoya dans le même pays Dayan-Assour, « le grand Tartan de son armée ». Le roi Siduri prit les devants et s'avança contre Dayan, mais il fut vaincu. En 827, nouveaux succès de Dayan remportés sur Oudaki de Vanna, qui abandonna sa capitale (Zirtou) et dont les Etats furent incendiés. Enfin, l'année suivante (826), le « grand Tartan » prit Zapari et 47 villes du Moussassir; puis, il ravagea l'Ourarthi, le Vanna et le Namri. Samsi-Bin (822-809) fit une première campagne dans le Naïri en 822 et soumit tous les petits rois de ce pays. Son second, Mousakal-Assour, vint en personne confirmer les conquêtes du roi en 821. Enfin, Samsi-Bin traversa le Khoubouskia et le Vanna pour aller faire la conquête du Girat-Bounda. Au retour de cette expédition, tous les rois du Naïri vinrent lui rendre hommage, et il leur imposa un tribut de chevaux. Dès cet instant, l'Arménie fut la vassale avouée de l'Assyrie, malgré ses tentatives de soulèvement, et les Assyriens essayèrent d'implanter leur civilisation dans la vallée du Haut-Tigre.

Les derniers rois de la seconde dynastie dirigèrent des expéditions et durent réprimer des révoltes dans les contrées arméniennes, mais on doit ici se borner à un exposé chronologique, en l'absence de détails plus précis : Binnirari III (809-780) dirigea sept campagnes contre le Naïri, deux contre le Vanna, quatre contre le Khoubouskia, une contre le Namri. Salman-Asar IV fit trois expéditions dans l'Ourarthi (780-777, 775, 773); une dernière fut entreprise pour la soumission définitive du Namri. Sous le règne de Touklat-Habal-Asar II, Sardou, roi d'Ourarthi, se ligua avec Mati-el pour arrêter les empiétements de l'Assyrie; mais il fut battu et s'enfuit pour échapper à une mort certaine. La rébellion du Namri ne fut pas plus heureuse et ce pays fut deux fois envahi par ses maîtres en 743 et en 736. Il était réservé à Saryou-Kin, chef de la dynastie des Sargonides, de faire cesser ces soulèvements et de pouvoir mettre un frein, du moins momentané, aux soulèvements continuels des peuplades arméniennes. Sardou avait eu pour successeur Minouas Ier, lequel fut remplacé au pouvoir par son fils aîné Oursa. Celui-ci, qui avait vainement essayé de corrompre Iranzou, roi de Vanna et allié de l'Assyrie, parvint à détacher de ce monarque Mitatti de Zikartou et deux villes qui relevaient d'Iranzou. Il en résulta une incursion de Saryou-Kin (721-704), qui saccagea Souandakhoul et Dourdoukka, les deux villes rebelles, et emmena leurs habitants prisonniers en Syrie. Ce premier échec n'arrêta pas Oursa. Le roi d'Ourarthi fomenta un complot auquel prirent part les princes de Vanna, de Zikartou et de Mildis, et qui fut favorisé par la mort fortuite d'Iranzou. Aza, fils et successeur de ce dernier, fut assassiné par des conspirateurs, qui l'accusaient d'être le partisan dévoué du roi d'Assyrie. Il fut remplacé par son frère Oulloussoun et son corps inanimé fut abandonné sur le haut d'une montagne. La cause de tous ces troubles était Oursa, qui était parvenu à former une ligue antiassyrienne si puissante qu'Oulloussoun se soumit à lui et lui fit don de 22 places fortes avec toutes leurs garnisons : on voit que les tentatives d'absorption de l'Arménie aryenne par les Sémites rencontraient une opposition redoutable chez les tribus de l'Ourarthi, qui avaient conservé plus intacts que les autres l'esprit et le sang aryens. Si les tribus établies sur le cours moyen du Tigre, où l'élément aryen avait été, dès le début, considérablement entamé par la fusion des Arméno-Aryens et des vaincus sémites, avaient pris part de bonne foi et sans arrière-pensée de défection, à la ligue dont Oursa devint l'âme, on ne peut prévoir ce qu'il serait advenu de ce soulèvement général. Il n'en fut point ainsi, et Saryou-Kin n'eut qu'à se montrer pour que tout rentrât dans le calme. Les détails de cette campagne nous sont fournis par la *Grande inscription de Khorsabad*: « Oulloussoun vit l'approche de mon expédition; il sortit avec ses troupes et se tint en lieu sûr dans les ravins des hautes montagnes. J'occupai Izirti, la ville de sa royauté, les villes d'Izidia, d'Armit, et ses redoutables forteresses; je les réduisis en cendres. Je tuai tout ce qui appartenait à Oursa l'Arménien dans ces hautes montagnes. Je pris de ma main 250 membres de sa famille royale; j'occupai 55 villes murées dont 8 ordinaires et 11 forteresses inaccessibles; je les réduisis en cendres. Les 22 villes fortes qu'Oursa avait prises, je les incorporai à l'Assyrie.» Saryou-Kin remporta, en outre dans le Vanna, une victoire dans laquelle Bagadatti, roi du Mildis, tomba entre ses mains : il fut écorché à l'endroit même où Aza avait été assassiné. Oulloussoun eut peur et vint se soumettre. A peine le roi d'Assyrie fut-il parti qu'Oulloussoun se soumit de nouveau à Oursa. Saryou-Kin revient, bat les rebelles à Izirti, et pardonne une seconde fois à Oulloussoun. Puis, il marche contre les Kharkariens qui s'étaient soulevés, les défait et revient dans l'Ourarthi. Ouzana de Moussassir, allié d'Oursa, reçut le choc, perdit sa capitale et s'enfuit dans les montagnes, pendant que Saryou-Kin dévastait ses domaines. Oursa, apprenant la défaite de son allié et la profanation de son dieu Haldia, tomba dans un accès de désespoir et se poignarda en présence des grands. Son frère Argistis, devenu roi, profita du moment où les Assyriens étaient occupés en Chaldée pour secouer le joug. En 708, cet homme habile et rusé, se voyant menacé, parvint à détourner l'orage sur le pays de Koummoukt. Le roi de ce pays perdit la couronne, mais Argistis ne fut pas inquiété et resta en possession du Vanna, dont il fit une de ses résidences favorites. La paix dura longtemps cette fois et Sin-akhé-irib, successeur de Saryou-Kin, ne fit guère qu'une campagne peu importante dans le Kourdistan. — Lorsqu'Adrammelech et Saresser eurent assassiné leur père, ils se réfugièrent, suivant la tradition, en Arménie et reçurent un magnifique accueil d'un monarque que Moïse de Khoren appelle Sgaïorti et qui régnait peut-être dans l'Ourarthi. Si ce fait est vrai, il est la cause de l'expédition que le nouveau souverain d'Assyrie, Assur-akh-idin (Esarhaddon de la Bible), fit dès le début de son règne dans le Vanna. Assur-ban-habal (667-626) se préparait à envahir la même province, lorsqu'il dut châtier le roi d'Elam Ourtaki, qui avait fait une incursion dans les districts relevant de la vice-royauté de Babylone. Sadouri, prince d'Ourarthi, sut si bien profiter de la situation, qu'il conclut un traité avec le monarque assyrien. On connaît la fin du royaume d'Assour, en 626, à la mort d'Assour-edil-ilâni et les événements qui préparèrent cette catastrophe : l'invasion des Kimmériens et l'accroissement de la puissance mède sous Kyaxarès. Celui-ci, maître de Ninive, résolut de pousser plus loin ses conquêtes, et il soumit sans difficulté l'Arménie, épuisée par des révoltes continuelles et par l'invasion récente des Kimmériens. A sa mort, l'Empire mède s'étendait des rives méridionales de la mer Noire jusqu'au plateau de l'Iran. Lorsque Alexandre eut détruit l'empire des Perses, l'Arménie changea de maître : elle échut aux Séleucides de Syrie.

b. Histoire légendaire de l'Arménie. Les Haïciens. Tous les événements que nous venons de raconter étaient inconnus des Arméniens lorsque ceux-ci voulurent écrire

leur histoire, et nous les trouvons remplacés dans les auteurs nationaux par une série de légendes. La naissance de cette histoire traditionnelle s'explique par les considérations suivantes : 1° Lorsque le christianisme s'introduisit en Arménie, tous les livres païens écrits antérieurement furent livrés aux flammes, et le souvenir altéré des événements historiques ne se retrouva bientôt plus que dans des fragments poétiques chantés par des rhapsodes et qui, au XIIe siècle, subsistaient encore dans le canton de Kog'thên; 2° dès les premiers temps de notre ère, dès le moment où les Arméniens, sans être convertis au christianisme, entendirent parler de la religion de Jésus, ils eurent l'idée de rattacher leur origine aux origines bibliques, et ils se donnèrent pour chef un certain *Haïg*, descendant de Noé à la cinquième génération; ce Haïg fut considéré comme fondateur de la dynastie qui régnait en Arménie à l'époque d'Alexandre le Grand. — Voici maintenant ce que nous apprennent les historiens arméniens (en particulier Jean VI Katholikos et Moïse de Khorén) sur Haïg et ses problématiques successeurs. Jean VI et Moïse ont puisé leurs renseignements dans des auteurs étrangers aujourd'hui perdus, tels que le Syrien *Mar Ibas Catina* (le *Subtil*, du syriaque *Katina*), qui, par ordre du roi Valarsace (149 av. J.-C.), avait consulté les archives des rois de Perse et découvert là un manuscrit, traduit du chaldéen en grec, qui contenait le récit des faits héroïques, dont nos deux auteurs ont rempli leurs histoires. — *Haïg* se trouvait à Babylone, nous dit la légende, lors de la destruction de la tour de Babel. Il descendait de Japhet par son père Thorkom; fils de Gomer. Fier et orgueilleux, il ne voulut pas se courber devant les statues de Bel ou Nemrod, et il réunit ses enfants, ses petits-fils, au nombre de 300, ses serviteurs et un grand nombre de Babyloniens, qui se joignirent volontairement à lui. A la tête de cette espèce de *gens*, il se dirigea au N., du côté de l'Ararad. Il soumit les habitants d'un petit canton qui se trouvait sur sa route et fonda en cet endroit un établissement qu'il donna en apanage à son fils Gatmos. Puis, il prit le chemin du N.-O. et s'établit dans une plaine élevée appelée *Harq* (ancêtres), où il éleva la ville d'*Haïgaschen;* il trouva là des indigènes qui n'hésitèrent pas à se soumettre à lui. Bel l'ayant poursuivi, fut vaincu et tué. Le champ de bataille, couvert de constructions, fut appelé *Haïq*, le pays *Haïots-tsor* (vallée des Arméniens). Après cette expédition, Haïg s'occupa d'organiser son royaume, qu'il laissa en mourant à son fils Arménag ou mieux Aramanéag, dont le successeur Aramaïs construisit, près de l'Aras, la ville et le palais d'Armavir. Il avait un fils nommé Chara, dont la gloutonnerie, devenue proverbiale, était en effet si grande qu'il dut l'envoyer dans les fertiles contrées de l'Aras, dont une partie prit le nom de Chirag. Le fils d'Aramaïs, Amasia, habita d'abord Armavir comme son père, mais ensuite il se fit construire une habitation du côté du midi, au pied d'une chaîne de montagnes. Il donna à ces montagnes le nom de *Masis* et la vallée qui est à leur pied s'appela la province de *Masiatsodèn*. Un de ses successeurs, Aram, fils de Harma, s'empara des Etats d'un prince mède, nommé Nionqar Matès, tailla en pièces l'armée du prince babylonien Parscham et dirigea une brillante expéditon contre Baiabis Kag'ia qui, jaloux des empiétements des Arméniens du côté de la Cappadoce, s'avança jusqu'au lieu où s'éleva plus tard Césarée. Complètement battu, il dut s'enfuir dans une île de la Méditerranée et la langue arménienne fut imposée aux vaincus; les conquêtes territoriales d'Aram en Cappadoce reçurent dès lors le nom de Première-Arménie; enfin, le roi peupla tout le pays jusqu'à ses Etats et forma ainsi la Deuxième-Arménie, de Mélitène au Pont; la Troisième-Arménie, de Mélitène à la Sophène; la Quatrième-Arménie, de la Sophène à Martyropolis. Le pays appartenant en propre à Aram reçut le nom de Grande-Arménie. Délivré des soucis de la guerre, Aram organisa sa souveraineté. Ses succès lui acquirent tant de gloire qu'on désigna dès lors les contrées de l'Ararat sous le nom d'Armen, Arménie, bien que les Arméniens s'appellent réellement Haïq et leur patrie Haïasdan. Ninos, roi d'Assyrie, effrayé de ses triomphes, le traita en allié. Ara, surnommé *Kéghétsiq* (le Beau), construisit une ville auprès de la montagne qui porta son nom (Ararat). Sa beauté fut cause de sa perte, car « au bout de quelques années l'héroïne Chamiram (Sémiramis) devint éperdûment amoureuse de lui ». La passion de Chamiram, le dédain qu'Ara témoigna à la reine, et comme conclusion, la guerre qui eut lieu à ce propos et la mort d'Ara font partie de la légende de Sémiramis (V. Ara). Chamiram, maîtresse de l'Arménie, construisit une nouvelle cité près du lac de Vàn et donna pour successeur à Ara son fils Gartos. Elle fit porter au jeune prince le nom de son père, qu'elle avait tant aimé, et, chaque année, elle visitait l'Arménie, confiant alors le gouvernement de l'Assyrie au mage Zratachd (Zoroastre). Détrônée par son fils Ninyas, elle s'enfuit en Arménie. Le fils et successeur de Gartos, Anouchavan, vassal des Assyriens, fut le dernier de sa dynastie : des hommes étrangers, dit Jean VI Katholikos, régnèrent sur la race de Haïg, non par droit de succession, mais par droit de conquête. Zarmaïr, un des rois de la nouvelle dynastie, conduisit, suivant la tradition, une bande d'Arméniens au siège de Troie. Tigrane, l'un des successeurs de Zarmaïr, aurait fait alliance avec Kourous (Cyrus) pour renverser Astyage, et le dernier des Haïciens, Vahé, serait mort en combattant contre Alexandre de Macédoine.

Les récits de Moïse de Khorén et de Jean VI Katholikos, que nous avons spécialement consultés pour résumer les annales légendaires de l'Arménie, contiennent surtout les fragments des *ar'asbel* (légendes), des *êzrouïts* (traditions orales) et des *vêb* (histoires écrites ou positives) conservés par la tradition populaire au temps où vivait l'Hérodote de l'Arménie. Ces documents traditionnels étaient soigneusement gardés dans les archives de Ninive, de Medzpin, de Sinope, etc, et des inspecteurs des mémoriaux avaient pour fonction spéciale de conserver et de réunir lesdits documents. La plus ancienne légende qui nous soit parvenue est celle d'Ara et de Chamiram. Dulaurier voit dans certains détails de cette fable une preuve de la connexion qui rattache le système religieux de l'ancienne Arménie à celui des Assyriens (*Journal asiatique*, 1852, II, pp. 7-33) : les deux peuples, croyaient également à l'existence d'une classe d'êtres surnaturels, les *ar'lezq* (divinités nées d'un chien), qui avaient pour mission de lécher les blessures des guerriers morts sur le champ de bataille. Et ce qui montre bien que l'antique Haïasdan admettait sur ce point la foi religieuse de l'Assyrie, c'est qu'à la mort de Mouschegh le Namigonien, les parents de ce général conservèrent le cadavre jusqu'à complète putréfaction : « C'était un brave, disaient-ils, et les Ar'lezq descendront et lui rendront la vie. » Nous ferons remarquer aussi que sur une inscription phénicienne de Cittium, donnant un compte de dépenses pour un temple, il est question de la dépense des *chiens* compris dans le personnel. Si maintenant on se demande ce que l'on peut conclure des récits légendaires qui constituent pour les Arméniens leur histoire primitive, on reconnaît que ces prétendus rois conquérants qui fondent des villes, donnent leur nom aux fleuves et aux montagnes ne sont que la personnification de périodes diverses. Les rois légendaires de la dynastie haïcienne sont simplement des éponymes qui résument des événements survenus en Haïasdan, soit simultanément, soit successivement. Les hauts plateaux arméniens ont été primitivement peuplés par des hommes d'origine sémitique venus du S. et ces hommes furent conquis par des peuples de race aryenne qui leur imposèrent leur langue, leurs coutumes et leurs lois. Cette fusion des tribus vaincues et des tribus conquérantes amena la fusion des traditions des deux races. Devenus les maîtres, les Aryens trouvèrent légitime de donner comme premier chef à la nation leur éponyme Haïg, mais ils admirent pour ses successeurs les éponymes de la

tradition sémitique. Ces faits sont démontrés par l'analyse des différents noms de la liste haïeienne. Il serait faux d'admettre que *Haïg* donna son nom aux *Haï(q)*, ou Arméniens : *Haï-g* n'est autre chose que le mot *Haï* accru d'un suffixe, et l'on ne peut, sans choquer le bon sens, faire dériver le simple du composé ; *Haï*, au contraire, a engendré *Haïg* avec le sens de pays de *Haï* ou *Haïasdan*. Ce prétendu chef de race n'est donc point un personnage réel, mais un type assez semblable à ce que nous appelons chez nous l'Hercule tyrien et qui personnifie l'ensemble des premiers actes des habitants aryens de l'Arménie. De même, le roi *Aram*, qui se serait rendu célèbre au point de donner son nom à l'Arménie, est un personnage purement imaginaire. Le mot hébreu *aram* (pays élevé) a dû désigner d'abord, selon Dulaurier, la partie septentrionale de la Mésopotamie, celle que circonscrivent l'Euphrate et le Tigre dans leur cours supérieur et où commencent les gradins qui conduisent, d'étape en étape, jusqu'au haut plateau arménien : c'est la Mésopotamie arménienne *(Midchakéd Haïots)*. De plus certains rois légendaires ont des noms composés du mot hébreu *Aram* et d'un suffixe ; tels sont : *Aram-énag*, *Aram-aïs*, *Harma*, qui semble être le génitif de *Haram* ou *Aram*. En résumé, *Haï* est un mot apporté en Arménie par les colonies aryennes venues de l'E., et *Haïg* désigne la migration aryenne qui forma la nation arménienne proprement dite et se superposa aux premiers occupants. Aram est un éponyme dont on a fait un personnage qu'on a rattaché à Haïg, mais qui en réalité désigne simplement l'élément sémite en Arménie,

c. Les Arsacides (Archagouniq). Il était important de s'étendre avec quelque détail sur les origines arméniennes, qui sont peu connues, mais nous serons plus brefs pour ce qui va suivre, car les ouvrages sont nombreux où le lecteur pourra chercher le développement des faits dont nous ne donnerons qu'une esquisse rapide. « Après la mort d'Alexandre le Grand, dit A. Gatteyrias, l'Arménie tomba en partage aux Séleucides de Syrie, et, jusqu'à l'avènement des Arsacides parthes, elle resta entre leurs mains, mais sans que leur pouvoir y fût jamais bien établi, car plusieurs chefs arrivèrent, par suite de l'éloignement, à une sorte d'indépendance. Cette situation se prolongea jusqu'au moment où les Arsacides, fondateurs de l'empire parthe, dominèrent sur toute l'Asie, pendant plusieurs siècles, après avoir renversé les royaumes que s'étaient taillés en Asie les généraux d'Alexandre.... Arsace le Grand institua roi d'Arménie, avec toute la suzeraineté sur les royaumes du Caucase et de la Caspienne, son frère Valarsace (Vag'archag), et lui donna pour mission de combattre et de réduire à l'obéissance les alliés des Séleucides, qui étaient encore en armes et se préparaient à attaquer les Parthes..... Le pays pacifié, Valarsace organisa les satrapies et confia la première dignité du royaume au Juif Champa Pakarad, avec le privilège, pour lui et sa descendance, de placer le diadème sur la tête des rois d'Arménie, à leur avènement au trône. Il créa quatre compagnies de gardes de la Porte royale, répartit entre les diverses familles nobles les charges de la cour, constitua un apanage à chaque dignitaire, et fit construire à Armavir un temple où il plaça les images de la lune et du soleil, ainsi que les statues de ses ancêtres. Il est permis de croire qu'il y introduisit aussi quelques dieux du Panthéon grec, car, malgré le manque de renseignements sur les croyances religieuses des Parthes, certains indices font supposer qu'ils avaient fait à la mythologie grecque de nombreux emprunts. Après un règne de vingt-deux ans, Valarsace mourut en laissant le trône à son fils Arsace qui eut de longues guerres avec les habitants du Pont (103 av. J.-C.). A partir d'Ardachès (90 av. J.-C.), les rois d'Arménie commencent à jouer un rôle important dans l'histoire générale. Les Grecs sont rejetés de l'autre côté de l'Euphrate et les Parthes font de fréquentes incursions du côté de la Palestine. Pendant un certain temps, Tigrane Ier balança la fortune des armées romaines et put même s'affranchir de la suprématie des Parthes de Perse ; il conquit la Syrie et il fallut pour le réduire les légions de Lucullus et de Pompée. Son fils Ardavazt, fait prisonnier par Marc-Antoine, fut conduit à Alexandrie et décapité par un caprice de Cléopâtre. La Haute-Arménie resta dès lors au pouvoir des Romains et les rois qui s'y succédèrent se reconnurent leurs vassaux et leurs tributaires. Cette situation se prolongea de l'an 30 avant notre ère jusqu'à l'avènement d'Ardasehès III, qui régna dix-huit ans après J.-C., et rendit à l'Arménie son indépendance. » Après la mort d'Ardavazt, les troupes arméniennes, restées sans chef, avaient élu pour roi Archam, frère de Tigrane, qui s'établit à Nisibe et fonda la deuxième branche des Arsacides d'Arménie. Cette même année (89 av. J.-C.), Ardachès étant mort, Archam, seul contre les Romains, se reconnut leur tributaire. Abgar, fils d'Arscham, après avoir vaincu Hérode, dynaste de Judée pour les Romains, transporta le siège du royaume à Edesse ; sous lui, Thaddée, l'un des disciples de Jésus, et l'apôtre Barthélémy, vinrent prêcher le christianisme en Arménie (V. Abgar) ; mais la masse de la population, transformée par les éléments aryens, resta indifférente à une religion d'essence sémitique. A sa mort, le royaume fut partagé entre son fils Ananê et son neveu Sanadroug, mais celui-ci marcha sur Edesse, assassina Ananê et transféra le siège du pauvoir à Nisibe. L'état d'anarchie dans lequel tomba le pays permit à un certain Erovant, Arsacide par sa mère, de détruire la postérité d'Abgar, sauf un enfant mâle qui, sauvé par sa nourrice, fut conduit et élevé à la cour de Perse ; devenu grand, il parvint, avec l'aide de Sempad le Bagratide à renverser l'usurpateur, repoussa une invasion des montagnards de l'Ibérie et se crut assez fort pour secouer le joug des Romains ; il échoua dans cette tentative, mais il sut, par des réformes et des travaux publics sagement dirigés, donner à ses Etats une prospérité inaccoutumée.

Lorsque la dynastie des Sassanides remplaça en Perse celle des Arsacides (vers 426 ap. J.-C.), le roi d'Arménie Khosrov, en vertu du pacte qui unissait entre eux tous les princes de sang arsacide, fit appel aux Romains et obligea Ardaschès le Sassanide à s'enfuir jusque dans l'Inde. Celui-ci recourut à la ruse ; il corrompit un certain Anag, qui poignarda Khosrov, et toute la famille du roi d'Arménie fut égorgée, sauf un enfant nommé Tiridate qui, conduit à Rome, fit avec les légions campagne contre les barbares (dont les premières invasions menaçaient l'Empire), et, grâce à Dioclétien, recouvra plus tard les Etats dont il avait été dépossédé ; son règne fut signalé par la propagation du christianisme en Arménie : Tiridate et Grégoire l'Illuminateur plantèrent partout des croix à la place des idoles et persécutèrent les sectateurs des autres religions. Tiridate mourut en 314, et ses incapables successeurs ne surent que hâter la décadence du royaume. A la faveur des dissensions religieuses qui affaiblirent le pays, les Grecs et les Perses envahirent l'Arménie, se la disputèrent et finirent par se la partager après la mort de l'empereur Théodose. Sans doute, on laissa quelque temps encore à l'Haïasdan un simulacre d'indépendance ; mais, le dernier représentant des Arsacides étant mort en 428, l'Arménie perdit tout espoir de rompre les liens de la servitude ; elle fut administrée pour le compte des rois de Perse, qui en possédaient la partie la plus belle et la plus considérable, par des *Marzbans*, gardes de la frontière.

d. Les Marzbans. Les Osdigans. Les Perses ne se contentèrent pas d'une conquête politique ; ils voulurent en outre arrêter les progrès du christianisme au profit du mazdéisme et, en 442, le général Mihr-Nerseh, envoyé en mission religieuse, leur adressa une proclamation pour les engager à se convertir au culte de Zoroastre. « Ne vous fiez pas à vos chefs, disait Mihr-Nerseh, à vos chefs que vous nommez Nazaréens, car ils sont très fourbes et ce qu'ils vous enseignent par leurs paroles, ils ne peuvent le réaliser par leurs œuvres. Manger de la viande, disent-ils, n'est pas

un péché, et eux-mêmes refusent d'en manger. Il est permis de prendre une femme, disent-ils encore, et cependant ils refusent de regarder les femmes. C'est un grand péché, selon eux, d'amasser des richesses, et ils estiment plus la pauvreté que l'opulence. Ils respectent la misère et ils condamnent les riches. Ils se rient de la fortune et méprisent la gloire. Ils aiment les vêtements grossiers et ils préfèrent ce qui est vil aux choses honorables ; ils louent la mort et méprisent la vie ; ils dédaignent d'avoir une postérité, et ils honorent le célibat. Si vous les écoutiez, et si vous vous éloigniez de vos femmes, la fin du monde viendrait promptement. » Les évêques arméniens protestèrent contre cet édit, le peuple prit les armes, les temples mazdéens furent renversés, et les chrétiens commandés par Vartan marchèrent contre les Perses, qui leur infligèrent à Avaraïr une sanglante défaite (2 juin 451) ; là périrent les plus vaillants défenseurs de l'indépendance de la Grande-Arménie. A ces massacres religieux qui se prolongèrent jusqu'au VIIe siècle succéda l'invasion arabe. Tovin fut détruite et trente-cinq mille habitants emmenés en captivité furent vendus comme esclaves ; la domination des *osdigans* (officiers musulmans) remplaça celle des marzbans. Au milieu de toutes ces guerres, la situation de l'Arménie n'avait fait qu'empirer. Les seigneurs arméniens, loin de s'unir, rivalisaient d'ambition et cherchaient pour la plupart à construire leur propre fortune sur les ruines de la patrie. De son côté le clergé s'appuyait tantôt sur Byzance, tantôt sur les Arabes, suivant ses intérêts, et cela finissait toujours par des invasions et des batailles dont l'Arménie payait tous les frais.

e. Les Pakradouniq ou Bagratides. Fin du royaume de la Grande-Arménie. C'est alors qu'Aschod le Bagratide, profitant des embarras des Ommeyades, se fit donner par eux le titre de patrice d'Arménie (743). Ses successeurs gardèrent cette dignité, sauf Sempad, que le Khalife Motawakel fit décapiter par jalousie (856), ce qui entraîna la conversion d'un grand nombre de princes arméniens à l'islamisme. Cependant Achod, fils de Sempad, fut assez habile pour gagner la confiance du khalifat, qui le couronna à Ani en 885 ; ainsi fut fondée la troisième dynastie de la Grande-Arménie, celle des Pakradouniq, qui dura 194 ans (885-1079), depuis Achod Ier jusqu'à Kakig II. Malheureusement, Achod III (952-977) eut le tort de diviser le pouvoir en donnant à un de ses frères la royauté de Kars. Tout lien d'unité se trouva rompu, surtout après la fondation de dynasties nouvelles dans l'Albanie et le Vasbouragan. Lorsque en 1021 les Turcs Seldjoukides se montrèrent sur les frontières, le roi du Vasbouragan épouvanté céda ses Etats à l'empereur grec Basile II en échange de la ville de Sébaste. Cette concession maladroite eut pour conséquence de donner aux Arméniens des voisins qui ne songèrent qu'à les soumettre, et, dès 1043, l'Haïasdan était si bien démembré, qu'il ne restait plus debout que le roi d'Ani, Kakig II. Mais à peine les Grecs étaient-ils maîtres de la contrée que les Seldjoukides les en chassèrent. Ani succomba après un siège resté célèbre et les écrivains nationaux ont chanté cette catastrophe qui marque la ruine définitive de leur patrie.

Au XIIIe siècle, la souveraineté de l'Arménie passa aux Mogols ; au XVIe siècle le pays tout entier tomba épuisé aux mains des Ottomans (1555) ; au XVIIe siècle la partie orientale du pays fut incorporée à la Perse. Enfin, les Russes qui avaient fait un premier pas sur les terres arméniennes en 1802, lorsqu'ils déclarèrent la Géorgie partie intégrante de l'Empire, ne cessèrent d'y étendre leur puissance depuis cette époque jusqu'à nos jours ; en 1828, le traité d'Andrinople leur donna Akhaltkich et Akhalkalaki ; les campagnes de 1853-1855 se terminèrent également à leur avantage et au détriment des Turcs, malgré la belle défense de Kars ; il en fut de même en 1877. Aujourd'hui, l'Arménie demeure partagée entre les Russes, les Turcs et les Perses. Au congrès de Berlin (1878) les Arméniens, sans oser revendiquer leur indépendance, réclamèrent la réalisation immédiate de réformes destinées à leur assurer une plus grande sécurité, un régime administratif régulier, une meilleure assiette des impôts, le libre exercice de leur culte. Le Congrès trouva ces demandes légitimes, et, aux termes de l'art. 61 du traité de Berlin, la Sublime-Porte s'engagea à accomplir ces améliorations en même temps qu'à garantir la sécurité des Arméniens contre les Circassiens et les Kourdes. Le sultan n'a pas encore jugé à propos de tenir parole.

V. Constitution politique de l'ancienne Arménie. — Le sol de la Grande-Arménie était partagé en un certain nombre de familles qui, dans leur ensemble, constituaient la classe des nakharar-q, mot qui signifie littéralement « ceux qui agissent en avant » ou « ceux qui précèdent », et que l'on traduit ordinairement par satrapes, parce que leur situation dans le royaume rappelait en quelques points celle des chefs des grandes divisions de l'empire perse sous les Akhéménides. D'après Indidjian et Dulaurier, les nakharar-q possédaient des domaines en propriété pleine et entière, par droit de transmission héréditaire ; mais ces domaines, appartenant à toute la famille, étaient inaliénables sans le consentement de chacun de ses membres, qui avait sur eux un *jus in re*. Il s'était formé peu à peu en Arménie une puissante aristocratie terrienne, une véritable féodalité. Chaque seigneur qui portait, suivant le cas, les titres de *nahabéd* ou prince, *danouder* ou chef de maison, veillait lui-même à la sécurité de ses terres et entretenait à ses frais un certain nombre de gens d'armes. Il n'y avait pas en Arménie de troupes nationales : les soldats du roi étaient entretenus par lui, et ils lui servaient à maintenir dans l'obéissance les vassaux turbulents ou ambitieux. En cas de guerre, le souverain faisait appel aux *nakharar-q* qui lui fournissaient des hommes en proportion de l'importance de leurs domaines respectifs. — Le roi chercha, après la conversion du pays au christianisme, un appui dans le clergé contre la noblesse. A la mort d'un patriarche, les souverains se mettaient en campagne pour faire nommer un successeur favorable à leurs intérêts et résolu, par son influence, à modérer les prétentions des *nakharar-q*. La loi politique arménienne, qui nous a été conservée en partie dans le code géorgien du roi Wakhtang, portait que « le prince est établi par Dieu pour conserver et protéger le pays et non pas pour l'opprimer ; c'est à cette condition qu'il règne ». Aussi les grands s'adressèrent-ils à plusieurs reprises au patriarche pour lui demander l'excommunication d'un souverain despotique et se faire délier du devoir d'obéissance. — Les nakharar-q eurent longtemps le droit de vie et de mort sur leurs vassaux, et conservèrent toujours celui de haute et basse justice sans recours au roi. Leur dépendance à l'égard du souverain était toute personnelle, inhérente aux fonctions qu'ils remplissaient, tandis qu'en Europe la sujétion du feudataire envers le suzerain était fondée sur le droit foncier. Par contre, le souverain n'était astreint à aucun devoir de protection vis-à-vis de vassaux qui ne lui fournissaient de troupes que s'ils le jugeaient convenable ou compatible avec leurs intérêts. L'ancienne Arménie était donc une monarchie absolue en droit, mais le pouvoir royal était tempéré en fait par l'élément aristocratique et par le clergé. Le relief accidenté de l'Arménie, le morcellement du territoire en fiefs naturellement placés hors de l'action du pouvoir central, empêcha toujours celui-ci de triompher des nakharar-q et de réaliser cette unité politique territoriale qui aurait seule pu sauver l'indépendance du pays. « Etienne Orpélian, dit le lazariste Boré, évalue à 4,000 le nombre des *nakharar-q*, et d'autres écrivains l'ont fait monter jusqu'à 9,000, sans doute parce qu'ils y comprenaient tous ceux qui, d'une noblesse secondaire, s'étaient élevés successivement au rang de riches propriétaires. Cette classe de gentilshommes portait le nom de

sebouh. Compris dans la grande catégorie des *azad-q* ou nobles, ils étaient supérieurs à l'ordre des simples bourgeois et artisans sans pouvoir prétendre néanmoins à la dignité des nakharar-q. Ils n'étaient, par conséquent, ni *der* ni *danouder*, c.-à-d. ni seigneurs ni chefs de famille, ils manquaient du droit réservé aux propriétaires. » La classe des *nakharar-q* se subdivisait en trois degrés hiérarchiques: 1° les simples seigneurs; 2° les dignitaires et fonctionnaires de la cour; 3° les familles royales et leurs descendants (Pakratides, Arsacides, etc). La plus haute dignité de la cour était celle de *thakatir* (poseur de couronne), ainsi appelée parce que le nakharar qui en était investi avait le droit exclusif de couronner les rois à leur avènement. Le « commandant des cavaliers », chef de la milice, portait le nom de *sbarabéd*; le *Iérgrort thakavorouthian* (second du royaume) avait la prééminence sur tous les grands de l'Etat. — Les habitants des villes étaient, socialement parlant, supérieurs aux paysans.

VI. Religion (V. Eglise [arménienne]).

VII. Langue et Littérature. — La langue arménienne a passé par trois phases distinctes. « La première, dit M. Carrière, va jusqu'à Mesrob, au commencement du ve siècle. D'après les écrivains postérieurs, l'arménien aurait déjà produit à cette époque un grand nombre de travaux littéraires, la plupart d'un contenu historique. Il ne reste malheureusement de ces travaux que quelques fragments, mais les auteurs de la période suivante les avaient encore à leur disposition. Il est impossible de remonter jusqu'à la phonétique particulière à cette période. La langue possédait alors une plus grande richesse de formes qu'à l'époque classique. Beaucoup de ces formes ont disparu dans la suite, d'autres ne sont restées que dans certaines expressions, d'autres enfin n'ont été conservées qu'affaiblies et tronquées. On employait déjà une écriture nationale ». En effet, indépendamment de l'écriture syriaque, qui fut employée sous l'influence des missionnaires venus des pays du S., il existait avant notre ère des caractères bien plus antiques, d'origine araméenne, que les caractères syriaques ne parvinrent jamais à remplacer complètement; on peut en donner comme preuve la conservation de certains signes employés encore de nos jours et dont chacun est un idéogramme. Pour diverses raisons, cette écriture antique tomba peu à peu en désuétude, et le besoin d'un alphabet nouveau se fit sentir à la fin du ive siècle ap. J.-C. C'est à Mesrob que revient l'honneur d'avoir donné un alphabet dont les caractères rendent exactement tous les sons de l'idiome arménien, lequel contient en effet des sons particuliers et manquant aux autres langues congénères; il classa d'abord les sons de sa propre langue d'après l'ordre de l'alphabet grec, puis il créa pour les exprimer des signes probablement basés pour la plupart sur ceux usités précédemment. Grâce à lui, la littérature, qui apparaît sans antécédents, si l'on s'en rapporte à l'étude superficielle des écrivains du ve siècle, prit un remarquable développement dès que l'alphabet mesrobien eut remplacé l'écriture défectueuse et incomplète antérieurement en usage. La troisième période commence au xiie siècle; certains sons se trouvent modifiés dans leur prononciation, des changements importants s'introduisent dans les formes grammaticales, et deux lettres nouvelles, O et F, s'ajoutent aux lettres déjà existantes (F servit spécialement à transcrire les mots français ou latins apportés en Orient par les croisés); enfin, une écriture cursive fut employée concuremment avec l'écriture mesrobienne. Aucun autre changement ne s'est introduit jusqu'à nos jours. L'alphabet mesrobien, complété par l'addition de O et de F, se compose de trente-huit lettres: a, p, k, t, é ou ié, z, ê, è muet, th, j, i, l, kh, dz, g, h aspiré, tz, g' ou gh, dj, m, h muet ou y, n, ch, o ou vo initial, tch, b, dch, r', s, v, d, r, ts, v, p', q, ô, f. Les lettres majuscules portent le nom de *iérgathakir* (écriture de fer), les minuscules celui de *polorkir* (écriture ronde).

Si de la phonétique, nous passons à la morphologie, nous remarquons; 1° que l'arménien ne possède pas de genre grammatical, sauf de rares exceptions; 2° qu'il a sept cas, au singulier comme au pluriel (nominatif, accusatif, vocatif, génitif, datif, ablatif, instrumental); 3° que les thèmes nominaux se divisent en thèmes-voyelles et en thèmes-consonnes; 4° que les adjectifs se déclinent comme les substantifs, en règle générale, mais qu'un grand nombre d'entre eux, surtout les polysyllabiques, ne prennent aucune flexion; 5° qu'il y a quatre conjugaisons, distinguées par les voyelles caractéristiques *é*, *a*, *ou*, *i*, et que le verbe a quatre temps simples (présent, imparfait, aoriste, futur), six temps composés (parfait, plus-que-parfait, futur antérieur, présent inchoatif, passé inchoatif, futur inchoatif), cinq modes (indicatif, conjonctif, impératif, infinitif, participe); 6° que la formation des noms arméniens a lieu soit par suffixes, soit par composition, et celle des verbes par composition ou par dérivation; 7° que les indéclinables arméniens sont l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection. — L'arménien appartient à la branche iranienne de la famille indo-germanique, où il occupe une place un peu indépendante. Outre la langue littéraire, il a produit de nombreux dialectes, qui quoique modifiés subsistent encore en partie et se partagent en deux groupes: le premier ou groupe oriental comprend les dialectes de l'Arménie, de la Géorgie, de la Russie (sud-orientale), de la Perse et de l'Inde; le second ou groupe occidental comprend ceux de Hongrie, de Pologne et de Crimée. Une des grandes caractéristiques de l'arménien moderne, au moins de l'arménien occidental, est le changement des anciennes explosives fortes en explosives faibles et des anciennes explosives faibles en explosives fortes; les *k*, *t*, *p*, anciens deviennent *g*, *d*, *b*, et les *g*, *d*, *b*, deviennent *k*, *t*, *p*. Le système des consonnes et des voyelles est assez développé. Outre les explosives susnommées, il comprend un assez grand nombre de sifflantes et deux sortes de *r* (Hovelacque). — Dès l'époque où l'Arménie était liée à la Perse par la communauté des croyances et de la civilisation, elle possédait une culture intellectuelle distinguée, parfois même élevée, si l'on en juge par les fragments qui nous ont été conservés, et qui témoignent d'une élaboration antérieure déjà longue. Malheureusement les hommes qui poursuivirent la conversion du christianisme en Haïasdan, emportés par un zèle excessif, anéantirent cette littérature païenne, que l'on connaît seulement par des traditions, des légendes et de rares morceaux de poésie. Sous l'influence du christianisme et des docteurs de l'école de Césarée, les Arméniens s'éprirent d'un amour enthousiaste pour les lettres grecques, qu'ils allaient étudier dans les écoles d'Alexandrie, d'Athènes, de Constantinople, de Rome; ils traduisirent dans leur langue flexible, variée et riche, des manuscrits dont le texte original est aujourd'hui perdu, et surtout les livres sacrés des Hébreux; la découverte de Mesrob aidant, l'idiome arménien passa rapidement au rang de langue écrite, de langue littéraire.

Les premiers écrivains arméniens furent des disciples de Mesrob et du patriarche Sahag, son contemporain; on les appelle *premiers traducteurs*, parce qu'ils fondèrent l'« école des traducteurs », qui brilla d'un vif éclat jusqu'au vi^e siècle. Au ve siècle commence une période littéraire très brillante dite l'*âge d'or* de la littérature arménienne, bien que les auteurs qui l'ont illustrée aient subi l'influence de l'hellénisme. Malgré ce fanatisme, qui les poussa à faire passer dans leur propre langue des tournures et des expressions grecques, les écrivains de cette seconde période ont laissé de véritables monuments, beaucoup trop négligés par l'érudition: non seulement ils firent une seconde traduction des livres sacrés, mais encore quelques-uns d'entre eux rédigèrent des ouvrages historiques d'une haute importance, en dépit d'erreurs inspirées par l'amour-propre national. Moïse de Khorèn, qu'on a surnommé l'Hérodote de l'Arménie, brille au pre-

mier rang sans éclipser toutefois Agathange, Zénob de Glag, Eznig, Gorioun, Elise, Lazare de P'arbe, Faustus de Byzance, etc. Les guerres religieuses qui ensanglantèrent le pays, et les disputes oiseuses des théologiens stérilisèrent la sève du génie arménien, et il faut arriver au VIIIe siècle pour trouver un écrivain digne de ce nom dans la personne de Léon Iéretz. Au IXe siècle, Jean VI Katholikos écrivit une histoire d'Arménie qui est un modèle de vivacité et de concision, et à côté de lui la littérature peut citer avec honneur Thomas Ardzrouni, Etienne Assog'ig, Arisdaguès de Lasdivertz, Grégoire Magistros. Avec la création du royaume de la Petite-Arménie (V. l'art. suivant), les lettres arméniennes, recommencèrent à prendre un riche développement. Le XIIe siècle vit le plus célèbre poète qui ait employé la langue des Haïq, Nersès le Gracieux, et aussi des auteurs tels que Matthieu d'Edesse, dont les livres abondent en précieux renseignements sur l'époque des Croisades. Au XIIIe siècle, la décadence se fait de nouveau sentir; Mekhitar d'Ani, Etienne Orpelian, Vartan, Héthoum II, Sempad le Connétable (traducteur des *Assises d'Antioche* en dialecte cilicien) se servent déjà d'une langue moins pure, et, au milieu des invasions, la culture des lettres se perd tout à fait chez les Arméniens. De nos jours, grâce au zèle des Pères mekhitaristes, secondés par une phalange de savants où la France occupe une large place, les études arméniennes sont parvenues à prendre dans le cercle de l'érudition orientale le rang considérable qui doit leur appartenir. Maxime PETIT.

BIBL. : 1° GEOGRAPHIE. — *Itinerario del magnifico et clarissimo Ambrocio Contarini, mandado nel anno 1472 ad Ussun Cassan, re di Persia* : Venise, 1527. — Thomas CARTWRIGHT. *The prearchers travels....* ; Londres, 1611, in-4. — POSER, *Reyse nach Constantinopel durch Bulgarien, Armenien, Persien und Indien* ; Iéna, 1675, in-4. — TAVERNIER, *les Six voyages de J.-B. Tavernier en Perse et dans les Indes*, 1677-79, 3 vol. in-4. — INDIDJIAN. *l'Arménie moderne* ; Venise, 1806, in-12. — JAUBERT, *Voyage en Arménie et en Perse durant les années 1805 et 1806* ; Paris, 1821, in-8. — Jacques MORIER, *Voyage en Perse, en Arménie et en Asie Mineure* ; Paris, 1813, 3 vol., in-8. — Du même, *Second voyage en Perse, en Arménie. en Asie Mineure* ; Paris, 1818, 2 vol. in-8. — INDIDJIAN, *Description de l'ancienne Arménie ou Grande Arménie* ; Venise, 1822, in-4. — Eugène BORÉ. *Correspondance d'un voyageur en Orient* ; Paris, 1840, 2 vol. in-8.— SOUTHGATE, *Narrative of a tour through Armenia* ; Londres, 1840. — Ch. TEXIER, *Description de l'Arménie, de la Perse et de la Mésopotamie* ; Paris, 1843, in-fol. — BROSSET, *Rapport sur un voyage archéologique dans la Géorgie et dans l'Arménie* ; Paris, 1849-51, gr. in-8, atlas. — Eug. FLANDIN, *l'Arménie (Revue des Deux Mondes*, 1851). — SCHAKHATOUNI, *Description de l'Arménie et des districts de l'Ararat*, 1842, 2 vol. in-8. — CIRBIED, *Tableau général de l'Arménie* ; Paris, 1853, in-8. — CURZON, *Armenia, a year at Erzeroom* ; Londres, 1854, in-8. — ALISHAN, *l'Arménie moderne* ; Venise, 1855, in-4. — CACCINNI, *l'Arménie ancienne* ; Venise, 1855, in-12.

2° HISTOIRE. — GALANUS, *Historia Armena ecclesiastica et politica* ; Cologne, 1686, in-8. — MESROB DE WAJAZOR, *Vie de Nersès le Grand suivie de l'histoire des Orpélians* ; Madras, 1775, in-4. — Michel TCHAMITCHIAN, *Histoire d'Arménie* ; Venise, 1784-86, 3 vol. in-4. — Lazare PARBETSI, *Histoire de l'Arménie et de Vahan Mamigonien* ; Venise, 1793, in-8. — CLAPROTH, *Mémoire de J. Oriosk Herdjan sur l'histoire de l'Arménie et de la Géorgie à la fin du XVIIIe siècle* ; Paris, 1818, in-8. — SAINT-MARTIN, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie* ; Paris, 1818-19, 2 vol. in-8. — ZENOB DE KLAG, *Histoire de Daron* ; Venise, 1832, in-8. — INDIDJIAN, *Antiquités ou archéologie de l'Arménie* ; Venise, 1835, 3 vol. — JEAN VI KATHOLIKOS, *Histoire d'Arménie*, trad. fr. par Lajard ; Paris, 1841, in-8. — ELISEE, *Soulèvement national de l'Arménie chrétienne contre la loi de Zoroastre*, trad. fr. par Kabaragy Gabared ; Paris, 1844, in-8. — *Petite bibliothèque historique arménienne*, publ. par les Mekhitaristes ; Venise, 1853-61, 22 vol. in-24. — DULAURIER, *les Arméniens au XIXe siècle (Revue des Deux Mondes*, 1854). — GHEVOND, *Histoire des guerres et des conquêtes des Arabes en Arménie*, trad. fr. par Gabared V. CHAHNAZARIAN ; Paris, 1856, in-8. — CHAHNAZARIAN, *Esquisse de l'histoire de l'Arménie* ; Paris, 1856, in-8. — DULAURIER, *Chronologie arménienne technique et historique* ; Paris, 1859, in-4. — ARISDAGHES DE LASDIVED, *Histoire d'Arménie*, trad. fr. par Ev. Prudhomme ; Paris, 1864, in-8. — ORPELIAN, *Histoire de la Siounie*, tr. par Brosset ; Pétersbourg, 1864. — DADIAN, *la Société arménienne* (*Revue des Deux Mondes*, 1867). — LANGLOIS, *Historiens anciens de l'Arménie* ; Paris, 1868-69, 2 vol., in-8. — GATTEYRIAS, *l'Arménie et les Arméniens* ; Paris, 1882, in-16. — ACOCIG' DE DARON, *Histoire universelle*, trad. de l'arm. par Dulaurier ; Paris, 1882, in-8.

3° LANGUE ET LITTÉRATURE. — SCHRŒDER, *Thesaurus linguæ antiquæ armeniacæ et hodiernæ* ; Amsterdam, 1711, in-4. — VILLOTE, *Dictionn. lat.-armenum* ; Rome, 1714, in-fol. — AUCHER, *Dictionn. armén.-franç. et franç.-armén.* ; Venise, 1812-17 ; 2 vol. in-8. — BELLAUD, *Essai sur la langue arménienne* ; Paris, 1812, in-8. — CIRBIED, *Grammaire de la langue arménienne* ; Paris. 1823, in-8. — SAINT-MARTIN, *Notice sur Moïse de Khorèn (Journal asiatique*, 1823). — VARTAN, *Choix de fables* ; Paris, 1825, in-8. — SUMAS SUKIAL. *Quadro della storia litteraria di Armenia* ; Venise, 1829, in-8. — GORIOUN, *Histoire de la vie de saint Mesrob et du commencement de la littérature arménienne* ; Venise, 1833, in-8. — AVEDIKIAN, SOUMETIAN et AUCHER, *Nouveau dictionnaire de la langue arménienne ancienne* ; Venise, 1836-37, 2 vol. in-4. — NEUMANN, *Essai sur l'hist. de la littérature arménienne* ; Leipzig, 1836, in-8. — TCHAMOURDJIAN, *Grammaire arménienne*, 1840. — Arsène PAKRADOUNI, *Grammaire franç.-arm., avec un suppl. sur la versification* ; Venise, 1852, in-8. — DULAURIER, *les Chants populaires de l'Arménie, Revue des Deux Mondes*, 1852. — *Bibliothèque choisie des classiques arméniens*, publ. par les Mekhitaristes ; Venise, 1853-54, 20 vol. in-12. — PATKANOV, *Catalogue de la littérature arménienne* ; Pétersbourg, 1860. — J.-B. EMIN, *De l'alphabet arménien (Revue de l'Orient*, 1865). — CALFA, *Dict. armén.-franç.* ; Paris, 1872, in-16. — PETERMANN, *Brevis linguæ armeniacæ grammatica* ; Berlin, 1872, in-12. — LAUER, *Grammaire arménienne*, trad. par A. Carrière ; Paris, 1883, in-16. — Félix NÈVE, *l'Arménie chrétienne et sa littérature*, 1886, in-8.

ARMÉNIE (PETITE). I. GÉOGRAPHIE. — « On ne donnait dans l'origine le nom de Petite-Arménie qu'à la portion de la Cappadoce située vers l'Orient, sur les bords de l'Euphrate ; sous la domination des empereurs de Constantinople, le nom s'étendit à la plus grande partie de la Cappadoce, qui fut habitée par des Arméniens, que les invasions et les persécutions des musulmans forçaient d'abandonner leur patrie. Dans le XIe et dans le XIIe siècle, les invasions des Turcs Seldjoukides et des Turcomans contraignirent un grand nombre d'hommes de toutes les conditions de quitter la Grande-Arménie; ils passèrent l'Euphrate et vinrent s'établir dans les gorges du mont Amanus, ainsi que dans le mont Taurus; et dans la suite des temps, ils s'emparèrent de toute la Cilicie et de la plus grande partie de la province de la Syrie septentrionale nommée dans l'antiquité Commagène et dans le moyen âge Euphratèse. Ces nouvelles acquisitions furent comprises dans la dénomination de *Petite-Arménie*, qui s'est conservée jusqu'à nos jours. » Tels sont les termes dans lesquels Saint-Martin (*Mém. sur l'Arménie*, I, p. 180) expose l'acception des mots « Petite-Arménie », qui, comme on le voit, s'est plusieurs fois modifiée dans le cours des siècles. Ainsi définie, cette vaste région, qui est décrite ailleurs (V. notamment ANATOLIE et ASIE) au point de vue physique, est divisée par les Arméniens en : 1° Première Arménie *(Ar'adchin Haïq)*, formée de la partie orientale de la Cappadoce, s'étendant jusqu'à l'Euphrate et ayant pour villes principales Césarée *(Gésaria)*, capitale, Bizon et Cybistra (Gizisdr'a), simple forteresse ; — 2° Deuxième Arménie *(Iérgrort Haïq)*, formée d'une partie de la Cappadoce et du Pont; villes principales Sébaste *(Sépasdia)*, capitale, Larissa *(Lar'isa)*, Toukat *(Iévtogia)*, Divreky ou Tephrice *(Dibrig)*, Akin *(Agn)*, Arabkir *(Arapger)*, Derendeh *(Daranta)* ; — 3° Troisième Arménie *(Iérrort Haïq)* séparée de la Grande Arménie par l'Euphrate, bornée au S. par la Cilicie et l'Euphratèse; villes principales Malathiah *(Mélidinê)*, Hisn-mansour *(Hasanmsour)*, Albestan *(Ablastha)* ; — 4° Euphratèse *(Iéphradatsiq)*, ancienne Commagène, sur l'Euphrate, célèbre par ses forteresses de *Gargar'*, *Gouris*, *Khésoun*, etc. ; ville principale Samosata *(Samousad)*. — 5° Cilicie *(Giligia)*. La Cilicie, prise isolément, porte le nom de royaume de la Petite-Arménie, parce que les émigrants de la Grande-Arménie y fondèrent en effet au moyen âge un Etat dont nous allons nous occuper.

II. HISTOIRE DU ROYAUME DE LA PETITE-ARMÉNIE. — Refoulées par les Turcs Seldjoukides, les populations chrétiennes de la Grande-Arménie se réfugièrent peu à peu

dans les gorges du Taurus; puis, descendant de proche en proche dans la Cilicie des plaines, elles gagnèrent le littoral jusqu'au golfe de Pamphylie. Elles se trouvèrent donc maîtresses d'une des provinces de l'empire byzantin les plus reculées, et où la domination de Constantinople était rendue précaire et difficile autant par la configuration montagneuse du sol que par le caractère belliqueux de ses habitants. Parmi les émigrés chassés de l'Haïasdan par l'invasion seldjoukide, un certain Oehin, nakharar originaire de l'Artsakh, obtint d'Abelkharib, gouverneur de Tarse au nom de Constantin Monomaque, le château-fort de Lampron (Nimroum) et se reconnut le vassal des Grecs (1072); il fut la tige de la famille des *Héthoumianq* qui, on va le voir, monta sur le trône arménien au XIII[e] siècle. Sept ans plus tard, en 1079, Kakig II mourut empoisonné et avec lui s'éteignit la dynastie des Pakradouniq d'Ani (Grande-Arménie) : un des officiers de son armée et son parent, R'oupén, se jeta lui aussi dans le Taurus avec quelques compagnons et s'empara de la forteresse de Pardzrpertl. Son fils Gosdantin (Constantin) réussit peu après à s'établir dans celle de Vag'a. Lorsque Godefroy de Bouillon se présenta à l'entrée de la Cilicie, il fut accueilli à bras ouverts par les Arméniens, qui voyaient en lui un coreligionnaire et un allié contre les Turcs. Devant Antioche, les croisés reçurent de Gosdantin et des moines de la montagne Noire des provisions et des vivres; aussi, en récompense de ses services, le fils de R'oupen se vit-il donner le titre de baron, dont héritèrent ses successeurs (1098). La politique constante de ces derniers consista à s'appuyer sur les Franks pour combattre leurs adversaires, c.-à-d. les musulmans et les Grecs. Cependant, en 1137, Jean Commène parvint à reprendre la Cilicie et à faire prisonnier le prince r'oupenien Lévon (Léon) I[er] qu'il envoya chargé de chaînes à Constantinople avec sa femme et ses deux fils. Lévon mourut en captivité, mais son fils Thoros (Théodore) s'échappa, arriva en Cilicie déguisé en mendiant, se fit reconnaître par ses compatriotes (1143), vainquit les Grecs et le sultan d'Iconium, et obligea Manuel Comnène à se contenter d'une simple reconnaissance de suzeraineté de la part de Thoros, qui reçut le titre de *Sébaste*. Ce lien tout nominal fut définitivement rompu par le prince Lévon II qui, comme ses prédécesseurs, chercha des alliances dans les familles latines d'outre-mer : il épousa Sibylle, fille d'Amaury de Lusignan. A l'arrivée de Barberousse, il fournit à l'empereur des secours contre Kilidj-Arslan, sultan d'Iconium, et Frédéric se disposait à lui donner le titre de roi, lorsqu'il se noya dans le Cydnus. Lévon s'adressa alors au pape et à Henri VI, successeur de Barberousse, leur proposant, une fois reconnu roi, de se déclarer vassal du Saint-Siège et de l'empire d'Occident. Le pape chargea Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, de porter le diadème au prince arménien, qui fut sacré roi à Tarse, le 6 janv. 1198. Le nouveau souverain (tige de la dynastie des R'oupénianq), avait depuis quelque temps déjà pris le titre de *Inqnagal* (autocrate) et emprunté aux Franks leurs institutions féodales. En contractant des liens de vassalité vis-à-vis de deux puissances occidentales, il comprenait d'abord que ces liens seraient légers vu l'éloignement de ses suzerains, puisqu'il solidarisait son sort avec les princes latins de Syrie. Alexis l'Ange, ne pouvant faire autrement, reconnut cet état de choses, mais chercha à gagner l'amitié de Lévon; il lui envoya donc une magnifique couronne avec une lettre ainsi conçue : « Ne place pas sur ta tête le diadème que t'ont donné les Romains, mais le nôtre, car tu es beaucoup plus près de nous que de Rome. » Lévon accepta le présent, y répondit par des cadeaux non moins magnifiques, mais ne s'engagea à rien et conserva son indépendance vis-à-vis de Constantinople comme il la conserva d'ailleurs vis-à-vis du Saint-Siège. Et de fait, le pape en lui reconnaissant le pouvoir suprême n'avait point en vue le bon plaisir de Lévon, mais le désir de rendre aux établissements d'outre-mer un peu de la force qu'ils avaient perdue depuis la chute du royaume de Jérusalem. Lévon II mourut en 1219, laissant une fille Zabel (Isabelle) qui épousa Philippe, fils de Raymond le Borgne, prince d'Antioche, et, en secondes noces Héthoum, fils du seigneur de Lampron, l'un des grands feudataires de la couronne d'Arménie.

Héthoum (1226) est la tige de la dynastie des *Héthoumianq*, qui compta sept souverains et s'éteignit en 1342 dans la personne de Lévon V. La destruction des établissements latins de Syrie, consommée par la prise de Saint-Jean d'Acre, exposa le royaume de la Petite-Arménie aux attaques des sultans d'Egypte. En 1305, les Mongols adoptèrent l'islamisme et cette circonstance fit perdre aux Arméniens leur meilleur appui et l'espoir de soumettre les musulmans de Syrie et d'Asie Mineure qui avait quelque temps rapproché les Mongols des Latins. Lévon V étant mort sans laisser de successeur, les populations jetèrent les yeux sur un prince qui s'était fait une réputation de capacité militaire au service de l'empire grec : Jean, fils d'Amaury de Lusignan, prince de Tyr (frère de Henri II, roi de Chypre) et de Zabel, fille du roi héthoumian Lévon III, monta sur le trône en 1342 et fut le premier roi de la troisième dynastie du royaume de la Petite-Arménie, celle des Lusignans. Il ne régna qu'un an (1343) et son frère Guy fut comme lui assassiné (1345). A la mort de Gosdantin IV (1362), il y eut un interrègne à l'expiration duquel les grands du royaume choisirent d'après l'avis du pape Urbain V un prince de la maison de Lusignan, qui prit le nom de Lévon VI (1365) et qui épousa Maroun (Marie), nièce de Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople. Ce Lévon VI, lâche et pusillanime, ne sut pas défendre sa couronne contre les mamelouks d'Egypte. Emmené prisonnier au Caire (1375), il recouvra sa liberté un peu plus tard sur la demande du roi de Castille, vint à Rome et en Espagne, puis en France où il mourut en 1393, ayant reçu du roi Charles VI une pension qui lui avait permis de vivre princièrement. Le dernier roi de la Petite-Arménie fut enseveli à Saint-Denis, et son titre passa aux Lusignans de Chypre.

III. Constitution politique de la Petite-Arménie. — Les premiers émigrants avaient apporté de la Grande-Arménie en Cilicie leurs usages et leurs traditions, mais, sous l'influence des Croisades, la constitution politique de la nation arménienne (V. l'art. précédent) se modifia profondément. Les nakharar-q devinrent des seigneurs féodaux, des *barons;* leurs domaines, transmissibles sans investiture royale et par le seul fait de l'hérédité, furent convertis en fiefs régis par la jurisprudence féodale des Latins d'Orient : le fonds lui-même impliqua le service militaire pour le vassal et l'on a la preuve que l'hommage-lige fut en vigueur dans le royaume de la Petite-Arménie; les *Assises d'Antioche*, traduites en arménien, firent loi en matière féodale et pour les instances du ressort de la cour des barons; la hiérarchie ecclésiastique se ressentit du contact des Franks et perdit de sa simplicité primitive. En souvenir de l'ancienne monarchie arménienne, on conserva les dignités de *Thakatir;* le *Sbarabéd* fut ressuscité sous le nom de *Kountsdabl* (connétable); le « second du royaume » se transforma en « grand baron ». A côté de ces hauts dignitaires, il y eut un grand chambellan, un grand chancelier (l'archevêque de Sis), un capitaine de la cour (sorte de maréchal du Palais), des barons et des comtes, des *baïles* (baillis) royaux, des sénéchaux. C'était, on le voit, une latinisation complète. Comme dans la Grande-Arménie, les citadins, les bourgeois *(pourdjês)* continuèrent à occuper un rang social supérieur aux paysans. Les étrangers, sauf privilège, tombaient sous le coup du droit d'aubaine, et cette exaction, de même que le droit de bris et de naufrage, constituait pour le commerce un obstacle sérieux.

IV. Rapports de la Petite-Arménie avec l'Occident. — La Petite-Arménie avait pour villes principales Aïas

(Lajazzo), Mamésdia ou Msis (Mopseste), Anarzapa, Marasch, Sis, Darson (Tarse), Gor'igos. C'est là que les marchands de l'Aragon, de la Provence, de l'Italie, de Chypre, venaient fréquemment chercher les produits asiatiques que les guerres de Syrie les empêchaient de se procurer à Alexandrie ou à Beyrouth. « L'heureuse situation du pays, dit L. de Mas Latrie, favorisa l'indépendance et le commerce de la Petite-Arménie. Son rivage était protégé par une série de châteaux assez rapprochés et plusieurs places fortes dont les plus importantes étaient celles de Selefké et de Gor'igos, vis-à-vis de l'île de Chypre. Une ceinture de hautes montagnes le couvrait complètement au N. et à l'E. et le protégeait contre les attaques qui pouvaient le menacer du côté de l'Asie Mineure et de la Syrie. Des défilés peu nombreux et devenus historiquement célèbres livraient seuls passage aux armées à travers les gorges du Taurus, de l'Anti-Taurus et de l'Amanus et facilitaient en même temps la perception des droits de douanes, qui furent toujours une des principales sources de la richesse des maîtres du pays. » La plus occidentale de ces routes allait de la côte pamphylienne à Iconium par la vallée de l'Ermenek-Sou. Le passage des Pylæ Ciliciæ mettait en communication la Cappadoce et la Cilicie. La vallée du Sarus et celle du Pyrame desservaient le marché et le port de Lajazzo. Les Pylæ Amanides, le Démir-Kapou et le défilé d'Iskanderoun donnaient accès de l'Arménie dans la Syrie. — Indépendamment des relations établies entre la principauté d'Antioche et la cour de Sis, capitale de la Petite-Arménie, des échanges continuels avaient lieu dans les ports et les villes de la Cilicie, devenue l'entrepôt des marchandises transportées d'Europe en Orient ou d'Orient en Europe. Des Génois, des Vénitiens, des Pisans, des Siciliens, des Provençaux, des Aragonais s'établirent dans la Petite-Arménie pour y représenter d'importantes maisons européennes, et quelques-uns obtinrent des privilèges commerciaux dont quatre nous ont été conservés : on les trouvera traduits et reproduits en fac-similé dans la collection des *Historiens des Croisades* publiée par l'Académie des inscriptions (Docum. arméniens, t. Ier). Ils furent octroyés par Léon III aux Génois, par Ochin aux marchands de Montpellier et par Léon V aux Siciliens. Outre la douane royale, qui avait ses bureaux principaux à Tarse et Aïas, il y avait des offices de douanes érigés en faveur de certains possesseurs de fiefs, et des tarifs détaillés, dont quelques-uns conventionnels. Mais dans aucun cas la franchise totale ou partielle n'exemptait de l'impôt prélevé pour le trésor royal, c.-à-d. du droit régalien. Maxime Petit.

Bibl. : Etienne de Lusignan, *Histoire générale des royaumes de Jérusalem, Chypre, Arménie et autres lieux circonvoisins*; Paris, 1604, in-4. — Victor Langlois, *Rapport sur l'exploration de la Cilicie*; Paris, 1854, in-8. — Du même, *Numismatique de l'Arménie au moyen âge*; Paris, 1855, in-4. — Dulaurier, *Chronique de Matthieu d'Edesse continuée par Grégoire le Prêtre*; Paris, 1858, in-8. — Victor Langlois, *Documents pour servir à l'histoire des Lusignans de la Petite-Arménie*; Paris, 1859, in-8. — Du même, *Essai historique et critique sur les constitutions sociales et politiques de l'Arménie sous les rois de la dynastie roupénienne*; Paris, 1860, in-4. — Du même, *Mémoire sur les relations de la République de Gênes avec la Petite-Arménie*; Paris, 1861, in-4. — Du même, *Notice sur le chrysobulle octroyé par Léon V aux Siciliens*; Paris, 1862, gr, in-8. — Du même, *le Trésor des chartes d'Arménie*; Paris, 1863, in-4. — Sahag Bedrosian, *Chronique du royaume arménien de Cilicie*, de Vahram Rapoun, 1864, in-8. — *Recueil des historiens des Croisades*, publ. par l'Académie des inscriptions (Les documents arméniens comprendront 2 vol. ; le premier, qui est dû à Dulaurier et qui a paru en 1869 renferme, outre la traduction d'un grand nombre de chroniques arméniennes de l'époque des Croisades, une introduction relative à la Géographie et à l'organisation de la Petite-Arménie, des tableaux généalogiques et dynastiques, des chartes, etc. — Le P. L. Alischan, *Assises d'Antioche*, texte arm. et trad franc. ; Venise, 1876, in-4 — L. de Mas Latrie, *l'Ile de Chypre*; Paris, 1879, in-16.

ARMÉNIENNE (Eglise) (V. Eglise).

ARMENINI (Giovanni-Battista), peintre italien, né à Faenza en 1540, mort en 1609. Tout jeune il montra des dispositions particulières pour la peinture qu'il étudia sous la direction de Taddeô Zuccaro. Après avoir parcouru toute l'Italie, il se fixa à Milan où il travailla dans l'atelier et pour le compte de Bernardino Campi. On rapporte que, dans sa jeunesse, il copia le *Jugement dernier*, de Michel-Ange. La seule œuvre originale qu'on connaisse de lui est une *Assomption de la Vierge* qui se trouve à l'église de Faenza. Soit découragement, soit toute autre raison, Armenini renonça d'assez bonne heure à la pratique de son art pour se consacrer exclusivement à la théorie, et, après avoir revêtu l'habit ecclésiastique, il travailla à un ouvrage sur *les Véritables Préceptes de la peinture*. Ce livre, publié à Ravenne en 1587, et dédié au duc Guillaume Gonzague de Mantoue, était très estimé en Italie et en Allemagne jusqu'au XVIIIe siècle. Il a été plusieurs fois réimprimé (Venise, 1678 ; Milan, 1820; Pise, 1823).
F. T.

ARMENONVILLE-les-Gatinaux. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon; 187 hab.

ARMENTEULE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères; 65 hab.

ARMENTIÈRES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 190 hab. ; sur un affluent de l'Ourcq. Restes d'un très beau château féodal; la porte d'entrée est flanquée de deux tourelles dont la toiture de pierre est sculptée en écailles de poissons.

ARMENTIÈRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil; 236 hab.

ARMENTIÈRES *(Armentariæ)*. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Lille, sur la Lys; 27,985 hab. Station du chemin de fer du Nord; sect. de Lille à Hazebrouk. Cette localité est mentionnée dans l'histoire dès le IXe siècle; elle était comprise alors dans les possessions de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Elle dut à son port sur la Lys un certain développement pendant la première partie du moyen âge, mais fut souvent ruinée par la guerre à partir du XIVe siècle. Charles-Quint y fit construire une citadelle qui fut plusieurs fois prise et reprise par les Français et par les impériaux; Armentières ne fut définitivement acquise à la France que par le traité d'Aix-la-Chapelle. — *Eglise* de style gothique; *beffroi* du XVIIe siècle; collège communal; asile départemental d'aliénés. — L'importance actuelle d'Armentières est due à l'industrie des toiles; il s'y fabrique annuellement pour plus de 130 millions de toiles blanches ou écrues, de treillis, de toiles bleues pour blouses. Teintureries, blanchisseries, raffinerie de sel, tanneries, mégisseries, huileries, moulins, briqueteries, fabriques de lames à la mécanique, fonderie de fer, fonderie de suif.

ARMENTIÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, canton de Lizy-sur-Ourcq; 497 hab.

ARMENTIEUX. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 201 hab.

ARMERIA (Bot.). Willdenow (*Hort. Berol.*, 333) a établi, sous ce nom, un genre de plantes de la famille des Plombaginacées, qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Statice* (V. ce mot). Ed. Lef.

ARMES. I. Historique. — On appelle ainsi tout instrument qui sert pour l'attaque ou la défense. De là ces deux grandes divisions : *armes offensives*, *armes défensives*. Les armes offensives se rangent en plusieurs catégories. Ce sont d'abord les *armes de main*, ainsi nommées parce que, pour s'en servir, l'homme les tient à la main et en frappe directement l'ennemi. Ces armes se subdivisent elles-mêmes en : *armes tranchantes*, haches, cimeterres; *armes contondantes*, masses d'armes, casse-tête ; *armes d'estoc*, épées, poignards ; *armes d'estoc et de taille*, sabres ; *armes de hast*, piques, lances, hallebardes. Viennent ensuite les *armes de jet* et les *armes à feu*, qui sont de véritables machines inventées par l'homme pour éviter l'attaque corps à corps, et atteindre son ennemi à distance, au

moyen de *projectiles*. Les armes à feu se divisent elles-mêmes en *armes portatives* et *armes non portatives* ou pièces d'artillerie; il en sera traité à une autre place. De même les machines de guerre de l'antiquité et du moyen âge, telles que balistes, catapultes, fauconneaux, trébuchets, etc., qui exigeaient le service de plusieurs hommes, ne seront pas compris dans cette étude. On désigne sous le nom d'*armes blanches*, le sabre, l'épée, la baïonnette, et en général les armes de fer qui servent à combattre corps à corps. On appelle *armes défensives* le casque, la cuirasse, le bouclier et les différentes pièces de l'armure des hommes d'armes du moyen âge. Ces définitions étant indiquées, nous allons jeter un coup d'œil sur les armes usitées chez les différents peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux temps modernes. — Les premières armes connues remontent aux premiers âges probables de l'humanité, c.-à-d. à l'époque préhistorique si lointaine de la pierre taillée, ou *paléolithique*. Ces armes sont des haches ou des pointes de lance, en pierre taillée à grands éclats. L'époque *néolithique* ou de la pierre polie, qui succède à celle-ci, présente des armes analogues, mais d'un travail plus fini, et, de plus, une grande variété de silex plus petits, parfois finement ouvrés, que l'on croit avoir été des pointes de flèche ou de javelot. Des os façonnés, trouvés dans les terrains de la même époque, ont dû servir au même objet. On est convenu, parmi les archéologues, de faire succéder à l'âge de la pierre un âge dit *du bronze*, bien que les objets de silex et ceux de bronze aient été souvent trouvés coexistants dans les mêmes couches géologiques.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons en fait d'armes, comme vestiges de l'âge du bronze des archéologues, des haches de formes variées, des épées, des pointes de lance et de javelot, des masses d'armes hérissées de pointes. — Les armes de fer succédèrent aux armes de bronze, mais il ne s'ensuit pas que le fer ait été inconnu pendant ce qu'on est convenu d'appeler l'âge du bronze. Il était seulement d'un usage peu répandu, peut-être parce qu'il était réputé « difficile à travailler », selon l'expression d'Homère, si souvent répétée dans l'*Odyssée* et dans l'*Iliade*. — Grâce aux nombreux bas-reliefs que nous connaissons des Chaldéens, des Babyloniens, des Assyriens, etc., et qui presque tous représentent des épisodes guerriers, nous possédons beaucoup de renseignements sur les armes des soldats de ces vieux empires orientaux. Le fantassin était armé de la lance, de l'épée, de la fronde et de l'arc; il avait comme armes défensives le casque à jugulaires, le bouclier rond ou pour les sièges le long pavois, la cotte de mailles d'acier ou le corselet-cuirasse en lames de métal cousues sur étoffe ou sur cuir, et les jambières ou cnémides. — Le cavalier, qui ne connaissait ni les éperons ni la selle, portait la lance et l'épée, à moins qu'il n'eût l'arc, alors il n'avait pas la lance. Les armes défensives étaient le casque à jugulaires, sans cimier, le corselet et la culotte de mailles, avec une sorte de garde-reins protégeant le bas du dos. On ne possède pas de documents sur l'armement des anciens habitants de l'Inde, et l'on en a peu, en définitive, sur celui des anciens Egyptiens. On trouve dans les musées consacrés à ce peuple deux modèles de casque dont l'un rappelle le bonnet à grelots des fous du moyen âge, et l'autre un casque indou moderne, une cotte d'armes à écailles de bronze remontant à la XVIII[e] dynastie (1,000 ans av. J.-C.). On connaît également le bouclier carré en bas et arrondi en haut, percé d'un trou qui permettait au soldat d'observer l'ennemi. On sait de plus que ce soldat était armé de l'arc, des flèches et du carquois, quelquefois de la lance et d'une épée en forme de coutelas à un seul tranchant. Le musée de Berlin possède une dague égyptienne en bronze, paraissant remonter à une haute antiquité. Si de l'Egypte nous passons à la Grèce, nous trouvons au contraire les documents les plus complets et les plus intéressants sur l'armement de ses soldats. Au temps d'Homère, toutes les armes étaient en bronze. C'était, en fait d'armes offensives, l'épée courte ou longue à lame droite et à fourreau carré, toujours portée à droite; la dague courte et large ou *parazonium* portée à gauche, la lance de 11 à 15 pieds, servant aussi de javelot à l'occasion; le javelot, longue flèche pourvue d'une lancière ou *amentum*. Les armes défensives étaient : la cuirasse de bronze, ou le corselet à écailles imbriquées, le casque, le grand bouclier rond et convexe, les cnémides. La cavalerie n'existait pas alors chez les Grecs, qui ne l'introduisirent dans leurs armées que 400 ans av. J.-C. — Les armes des anciens Romains sont peu connues au moins jusqu'au temps de Polybe (deuxième siècle av. J.-C.). Celui-ci nous apprend que, de son temps, le bronze n'était plus employé que pour les armes défensives. On sait que l'armée romaine se composait des *vélites*, des *hastaires*, et des *cavaliers*. Les premiers étaient des fantassins armés à la légère ; ils étaient munis de javelots de deux coudées de longueur, d'une épée, d'un petit bouclier appelé *parma* quand il était rond, mais qui était souvent ovale, et d'un casque ordinairement à jugulaires et sans crinière. Le hastaire ou légionnaire portait l'épée ibérique à droite, et deux javelots dont l'un était le fameux *pilum*. Ses armes défensives étaient le casque en fer ou en cuir, aux trois plumes rouges et noires en guise de panache, la cuirasse en bronze, le grand bouclier de quatre pieds de long sur deux et demi de large, en bois, cuir et fer, et les deux jambières de bronze ou *ocreæ*. Le cavalier romain n'avait eu d'abord pour toutes armes défensives que le petit bouclier hexagonal en cuir de bœuf. Au temps de Polybe, il prend l'armement grec, et bien plus tard, sous Trajan et Septime Sévère, la cuirasse flexible faite d'écailles (*squammata*) ou de chaînes de métal (*hamata*). L'armement des Gaulois était encore en bronze au temps de la conquête de leur pays par Jules César. Il comportait, en fait d'armes offensives, la hache, l'épée courte grecque ou l'épée à trois tranchants et sans garde, la lance, le javelot et l'arc; comme armes défensives, le guerrier gaulois avait un casque très pointu qui n'était peut-être porté que par les chefs; la cuirasse en deux morceaux, à la romaine, et le bouclier ovale, ou rectangulaire avec un renflement au milieu des grands côtés. Les armes des races germaniques anciennes, en dehors des Francs, sont peu connues ; on sait pourtant qu'elles comprenaient la lance, la hache et l'épée, et que les grands boucliers de huit pieds sur deux étaient d'osier recouvert de peau. Les Francs avaient l'épée de 80 centim., mince, plate, et à double tranchant, et le coutelas de 50 centim. ou *scramasaxe*. Une ceinture de cuir garnie d'agrafes en bronze servait à porter les armes. La lance ou *framée*, la hache ou *francisque* et l'*angon* complétaient cet armement. Avec l'angon, javelot à pointe barbelée, le Franc cherchait à accrocher et à abattre le bouclier de son adversaire, et, s'il n'y parvenait pas, il lançait contre son ennemi sa francisque. Le moine de Saint-Gall, contemporain des premiers descendants de Charlemagne, nous montre cet empereur et ses guerriers couverts de plaques, d'écailles et de lames de fer sur toutes les parties du corps et montés sur des chevaux armés eux-mêmes de pied en cap. Les manuscrits des x[e], xi[e] et xii[e] siècles et la tapisserie de Bayeux représentent des guerriers porteurs du casque avec ou sans nasal, du bouclier et du haubert, ou de la cotte et des chausses de mailles. Au xiii[e] siècle apparaissent les chaussures à la poulaine, le chapeau de fer et le grand bassinet. Les chevaux sont couverts de cottes treillissées en fer. Les chevaliers n'ont plus les casques pointus, mais bien des *heaumes à cimier*. Le bouclier a plusieurs formes : tantôt il est en forme de cœur, rond en haut et pointu en bas, c'est le bouclier normand ; tantôt il est rond et bombé, c'est le bouclier anglo-saxon. Les armes offensives sont l'épée très longue, la masse d'armes, la lance et la hache d'armes. Les armes de jet sont la fronde et l'arc. L'armure défensive des gens de pied est ordinairement le *gambeson* ou *gamboison*, vêtement

de cuir ou d'étoffe fortement matelassé. Au xive siècle se répand en France l'usage de l'armure en plaques d'acier, ou *armure à plates* venant des peuples du Nord. Au xve cette armure est complète, depuis le gantelet appelé *miton* jusqu'à la chaussure en fer lamé appelée *soleret*, et atteint son plus haut degré de perfection; le bouclier est une rondache, le casque un heaume à cimier ou une salade ; les armes à feu portatives font leur apparition. Au xvie siècle l'armure déchoit, et, sauf la cuirasse, elle disparaît au siècle suivant.

Jusqu'à l'adoption des armes à feu portatives, c.-à-d. en France jusqu'à François Ier, les armes offensives sont la lance, l'épée, la hallebarde sous ses différents noms : pertuisane, fauchard, etc., la masse d'armes, l'arc et l'arbalète. De toutes ces armes et de toute l'armure du xve siècle, trois objets seuls en France sont restés en usage jusqu'à l'heure actuelle ; ce sont l'épée, le casque et la cuirasse. L'usage de la poudre a eu raison des autres armes. L'arc et l'arbalète ont disparu d'abord, puis est venu le tour des différentes pièces de l'armure et celui de la masse d'armes dont la destination était de les fausser ou de les briser. La hallebarde a résisté entre les mains des bas officiers jusqu'à la veille de la Révolution, de même la pique, cette réduction de la lance, était portée encore au xviiie siècle par les officiers d'infanterie, sous le nom d'esponton. Quant à la lance elle-même, elle a disparu de notre armement au lendemain de la guerre de 1870, mais les principales armées européennes l'ont conservée. On trouvera ci-dessous des détails étendus sur les principales armes employées dans l'antiquité et au moyen âge.

II. Archéologie. — 1° Antiquité. — Les armes employées par les anciens étaient de deux sortes, défensives et offensives. Les armes défensives sont le casque, la cuirasse, les jambières et le bouclier. Les armes offensives sont l'épée, la pique, le javelot, la hache, l'arc et la fronde.

1° *Casque.* A l'origine le casque n'est pas autre chose qu'une peau de bête. Hercule est souvent représenté la tête coiffée d'un mufle de lion : le reste de la peau lui tombe derrière les épaules, et les pattes de devant sont nouées sur sa gorge. Dans l'*Iliade*, Ulysse et Diomède, au moment de partir pour une expédition nocturne, se couvrent la tête d'un bonnet de peau non tannée, au lieu d'un casque de métal dont le scintillement pourrait trahir leur présence. Le casque ordinaire des héros d'Homère est en bronze. Il cachait toute la tête, la nuque, le front et les joues et ne laissait à découvert que les yeux, le nez et la bouche : quelquefois même le nez était protégé sur toute sa longueur par un appendice métallique qui se détachait du frontal et faisait saillie en avant. Les visages étaient si bien dissimulés que les héros ne se reconnaissaient entre eux que par leurs attributs extérieurs Au repos, le guerrier rejetait le casque en arrière, comme on le voit sur la tête de certaines statues. Ce qui donnait au casque son caractère, c'était le cimier, qui était considérable, faisait saillie en avant et au-dessus du front, et prolongeait sa courbe jusque derrière la nuque. Il y avait des cimiers doubles, triples et même quadruples. A ces cimiers étaient fixés des aigrettes et des queues de crin. Toutes les fois que les vases peints représentent des scènes homériques, ils offrent l'image de casques surmontés d'énormes panaches de formes très variées. La forme du casque homérique subsiste à l'époque historique, mais en se simplifiant. La modification la plus importante est celle qui consiste dans l'emploi des couvre-joues mobiles: ces couvre-joues sont fixés à la hauteur des tempes et des charnières permettent de les lever ou de les abaisser à volonté. Quelques casques présentaient une riche ornementation, et comportaient des ciselures ainsi que des appliques de métaux précieux : tel était le casque d'Athéna à Athènes. Mais c'étaient plutôt des armes d'apparat que des armes de combat. Les populations italiques paraissent avoir connu de bonne heure l'usage du casque ; on en a trouvé dans des tombeaux étrusques qui remontent à une haute antiquité. Ce sont des calottes de bronze, sans couvre-nuque, sans visière, tantôt dépourvues de cimier, tantôt garnies seulement d'un cimier en pointe. Chez les Romains, le casque du légionnaire est des plus simples : c'est une coiffe de métal avec un couvre-nuque, un frontal et deux mentonnières à charnières : au lieu de cimier, un anneau au sommet ou un bouton métallique. Les centurions et les généraux ont seuls un panache formé de trois plumes ou de crins de cheval. Les casques des gladiateurs étaient plus massifs et plus ornés que ceux des soldats. Avec leurs larges rebords pour protéger le front, la nuque et les oreilles, avec leur visière en grillage, avec leurs crêtes énormes et leurs aigrettes étranges, ils ont quelque chose de théâtral, et présentent quelque analogie avec les heaumes des chevaliers du moyen âge.

2° *Cuirasse.* Le plus ancien type de la cuirasse chez les Grecs, celui que portaient les héros homériques, se composait de deux pièces d'airain (γύαλα), dont l'une couvrait la poitrine et l'autre le dos. Ces deux pièces, travaillées au repoussé, étaient modelées suivant les reliefs du corps lui-même, de telle sorte qu'elles présentaient l'aspect, l'une d'une poitrine, l'autre d'un dos de bronze avec tous les détails de la musculature. Elles s'attachaient à l'aide de boucles sur les côtés et de bretelles sur les épaules. Quelquefois, au lieu d'être indépendantes, ces deux pièces étaient jointes ensemble sur le côté droit au moyen de charnières, et ne se bouclaient que d'un côté. C'était ce qu'on appelait la cuirasse *qui se tient debout* θώραξ στατός. Pour protéger le ventre, les guerriers portaient en outre une sorte de large ceinture métallique (μίτρη), qui s'appliquait directement sur la tunique et que le bord de la cuirasse dissimulait en partie. Cette cuirasse était très pesante et semble avoir été, sinon complètement abandonnée, du moins modifiée dans le cours des âges. Plus tard les deux pièces de métal sont très réduites en hauteur et s'arrêtent aux hanches, au lieu de descendre comme précédemment, jusqu'à la naissance des cuisses. Une ceinture de cuir ou de métal les maintient à la taille, et de larges épaulières métalliques les relient l'une à l'autre. De la ceinture pendent des bandes de cuir ou de feutre (πτέρυγες) plus ou moins longues, parfois disposées en double épaisseur et recouvertes de plaques de bronze. Sur un certain nombre de vases peints sont représentées des cuirasses formées de petites pièces de métal semblables à des écailles (λεπίδες, d'où le nom de θώραξ λεπιδωτός). Ces écailles étaient cousues sur un fond de cuir ou de toile. Quand les écailles, au lieu d'avoir le bord arrondi, étaient pointues, leur disposition rappelait l'aspect d'une peau de serpent (φολίδες) et la cuirasse était dite θώραξ φολιδωτός. — La plupart des types de cuirasse qui viennent d'être signalés paraissent avoir été connus en Italie. On les retrouve sur les monuments figurés étrusques et romains. Mais la vraie cuirasse romaine, celle du légionnaire, était conçue suivant un système différent. On prenait des bandes métalliques, en bronze battu ou plus ordinairement en fer, larges d'environ six centimètres. Ces bandes *(laminæ)* étaient appliquées sur des lanières de cuir et s'attachaient comme des ceintures, l'une à la taille, une autre un peu plus haut, une troisième plus haut encore, et ainsi de suite, les bords se touchant toujours, de telle sorte que le soldat se trouvât comme cerclé de fer entre le nombril et les aisselles. L'ensemble de ces cinq ou six *laminæ* horizontales constituait ce qu'on appelait le *pectorale*. D'autres bandes semblables *(humeralia)* disposées dans le sens vertical servaient d'épaulières et s'ajustaient à celles du *pectorale* sur la poitrine et sur le dos. Toutes ces bandes étaient arrangées de façon à glisser au besoin les unes sur les autres, comme les anneaux d'une queue d'écrevisse, si bien que les bras et le buste conservaient toute leur liberté de mouvement. — Les généraux romains et les empereurs portent quelquefois des cuirasses d'apparat qui

sont de véritables œuvres d'art avec des ciselures d'or ou d'argent. La plus remarquable est celle que nous offre une belle statue d'Auguste trouvée aux portes de Rome dans les ruines d'une villa impériale. Elle est toute rehaussée de figures en relief qui symbolisent plusieurs événements importants de l'époque, entre autres la restitution par les Parthes des étendards romains enlevés à Crassus.

3° *Jambières*. Les Grecs de l'époque héroïque ne concevaient pas d'équipement complet sans jambières ou *cnémides* (κνημῖδες). Dans Homère les Achéens sont presque continuellement désignés par l'épithète de εὐκνήμιδες = *aux belles cnémides*. Sur les vases peints les guerriers sont toujours représentés avec des jambières, preuve que l'usage s'en était conservé à l'époque historique. La jambière protégeait le tibia depuis la cheville jusqu'au-dessus du genou. Elle était modelée sur les dimensions et la forme de la jambe qui devait la porter. Des cordons et des boucles l'attachaient sur la partie postérieure de la jambe. Ce n'était pas autre chose qu'une guêtre de bronze. Le métal était quelquefois rehaussé par les ciselures d'or et d'argent. L'emploi de la cnémide cessa chez les Grecs lorsqu'Iphicrate l'eut remplacée par une guêtre de cuir qui s'appela communément *Iphicratide*. — En Italie on retrouve la jambière chez les Etrusques et chez les Romains. Mais à Rome la jambière *(ocrea)* n'était portée par le soldat légionnaire qu'à la jambe droite, laquelle était découverte dans la position d'attaque à l'épée lorsque le bras droit et le pied droit se projetaient en avant. Sous l'empire l'*ocrea* semble disparaître pour faire place à une sorte de bas de cuir. Les gladiateurs et les Samnites, dont l'équipement avait servi en partie de modèle à celui des gladiateurs, ne portaient aussi qu'une jambière, mais à la jambe gauche, ce qui s'explique, du moins pour le gladiateur pesamment armé, par ce fait qu'il usait surtout d'une escrime défensive, dans laquelle la jambe gauche était en avant. On a trouvé à Pompéi des jambières de gladiateurs particulièrement intéressantes par leur ornementation luxueuse et leurs reliefs plastiques.

4° *Bouclier*. L'usage du bouclier (ἀσπίς) remonte à une très haute antiquité. Dans les poèmes homériques les héros en sont toujours armés. Le bouclier est tantôt rond (εὔκυκλος), tantôt ovale (ἀσπὶς ποδηνεκής ou bien σάκος). Il est très grand et garantit le corps depuis l'épaule jusqu'au-dessous du genou. Extérieurement il est bombé et décoré d'emblèmes (ἐπίσημα) tels qu'une tête de bœuf, un masque de Gorgone, une panthère, un serpent, un trépied, etc. Il est fait de peaux de bœuf superposées en plusieurs couches et tendues sur une carcasse d'osier. Extérieurement il est doublé de plaques métalliques. On le porte à l'aide d'une courroie (τελαμών) fixée près du bord et que le guerrier se passe autour du cou, tandis que de la main gauche il saisit une poignée (πόρπαξ) ajustée au centre du cercle et avec laquelle il dirige le bouclier du côté où il est menacé. Quelquefois le bouclier est garni à la partie inférieure d'une bande d'étoffe multicolore qui forme à la fois une décoration brillante et une sorte de tablier flottant destiné à protéger le bas des jambes. — A l'époque historique, les Grecs emploient plusieurs types de boucliers : 1° le bouclier ovale presque en tout semblable à celui des héros homériques ; 2° le bouclier rond, sans *telamon*, mais avec une anse en métal ou en cuir (ὄχανον) où l'on passe le bras jusqu'à la saignée et qui se trouve au centre de la concavité, et d'autre part avec une poignée au bord pour la main ; 3° le bouclier dit béotien, de forme ovale, mais avec une échancrure semi-circulaire à droite et à gauche, sans doute pour permettre au combattant de mieux viser son ennemi tout en restant couvert ; 4° le petit bouclier asiatique en forme de croissant (πέλτη), ordinairement attribué aux Amazones sur les bas-reliefs. C'est celui que portent, dans l'infanterie hellénique, la catégorie de troupes légères que l'on désigne sous le nom de *peltastes*, et qui constituent l'intermédiaire entre l'hoplite pesamment armé et les troupes légères proprement dites, lesquelles n'ont aucune arme défensive. Les Etrusques employaient le bouclier rond des Grecs. On a retrouvé dans plusieurs tombes étrusques des plaques métalliques circulaires, en bronze repoussé, trop fragiles pour avoir servi d'armes, et qui ne sont pas des ornements funéraires, mais qui reproduisent évidemment l'aspect des boucliers en usage parmi les populations italiques. Ces boucliers ont une décoration curieuse de cercles concentriques, de chevrons et de boutons. Les Romains empruntèrent aux Etrusques le bouclier rond *(clipeus)*. Mais il ne tarda pas à être réservé à certaines catégories de soldats, puis finit par disparaître pour faire place au *scutum*. A partir de Servius Tullius le *scutum* devint l'arme défensive uniforme du légionnaire. Le *scutum* était quadrangulaire (1m.20 de haut sur 0m,80 de large) et bombé en forme de demi-cylindre. Il se composait de lattes de bois recouvertes de cuir avec bordure métallique. L'extérieur était peint de couleurs qui variaient suivant les légions et présentait divers emblèmes, un foudre ailé, une guirlande, une couronne, un croissant, un aigle, un losange, etc. Les *velites* ou troupes légères de l'infanterie romaine, ainsi que les cavaliers, portaient, au lieu du *scutum*, un bouclier plus petit et plus léger, la *parma*, de forme circulaire (environ 1 m. de diamètre). Il se composait d'une armature de fer ou d'osier recouverte de cuir. On trouve quelquefois au milieu des trophées qui décorent les arcs de triomphe des boucliers ovales, hexagonaux et quadrangulaires, mais on ne sait pas dans quelle mesure ces divers types étaient employés par les Romains.

5° *Epée*. La plus commode et la plus ordinaire des armes offensives est l'épée. Elle a toujours joué un grand rôle dans l'équipement militaire des anciens. Les héros homériques avaient, sauf de rares exceptions, des épées de bronze (ξίφος χάλκεον). Ces épées étaient à deux tranchants et frappaient indifféremment d'estoc ou de taille. D'après les fragments qu'on a retrouvés à Mycènes, il semble que la longueur variait entre 60 et 80 centimètres. La poignée, garnie d'or, d'argent, d'ivoire ou de bois, tantôt faisait corps avec la lame, tantôt était une pièce rapportée fixée à la lame au moyen de clous qui constituaient, s'ils étaient en métal précieux, un motif de décoration remarquable. Homère parle souvent d'épées à clous d'argent (ξίφος ἀργυρόηλον). La richesse des épées décrites par le poète épique nous est confirmée par la découverte, à Mycènes, d'épées de bronze toutes incrustées d'or et d'argent le long de la lame. — La forme de l'épée droite à deux tranchants, sans autre garde qu'une barre transversale entre la lame et la poignée, se conserva chez les Grecs à l'époque historique. Seulement le fer remplaça le bronze. Les Lacédémoniens se servaient d'une épée courte à tranchant unique, mais dont la lame, du côté du fil, était légèrement courbée (μάχαιρα). L'épée se portait à gauche avec un baudrier. Le fourreau était de bois ou de cuir, quelquefois rehaussé d'armatures métalliques plus ou moins décoratives. Chez les Italiens l'épée à deux tranchants en bronze fut longtemps en usage : on en trouve dans plusieurs tombes étrusques. Les Romains eurent pendant quelques siècles une épée longue et pesante, à tranchant unique, qui ne se prêtait qu'aux coups de taille et était sujette à se fausser. Après la bataille de Cannes ils adoptèrent l'épée espagnole dont ils avaient apprécié les avantages à leurs dépens en combattant contre les Carthaginois qui en étaient armés. C'était une épée courte et pointue, à deux tranchants, qui se suspendait à un baudrier, non du côté gauche, mais du côté droit. Cette épée est souvent représentée sur les bas-reliefs de la colonne Trajane.

6° *Pique*. La pique est avec l'épée la principale arme offensive. C'est un long bâton (environ 1m,90 à 2m,30) terminé à chaque extrémité par une pointe métallique : l'une sert à frapper l'ennemi, l'autre à ficher l'arme en terre lorsqu'on est au repos; au besoin, la première étant

brisée ou émoussée, la seconde peut être utilisée dans le combat. La pointe est ordinairement en forme de feuille, à deux tranchants. La plus longue pique qu'aient employée les Grecs était la sarisse (σάρισσα) macédonienne. Elle était d'environ 7 mètres. Lorsque la phalange était en bataille, le front du premier rang se trouvait protégé par les pointes des piques des hommes des cinq ou six rangs placés derrière lui : elle présentait ainsi une muraille de fer presque inabordable. Les Etrusques et les Romains ont employé la pique comme les Grecs. Elle s'appelait *hasta*. Son nom servait à désigner les hommes qui dans la légion combattaient au premier rang *(hastati)*. Les Romains avaient un autre type de pique, appelé *contus*, analogue à la sarisse macédonienne, quoique moins longue et moins pesante ; c'était la pique particulière à la cavalerie.

7° *Javelot*. Le javelot n'est pas autre chose qu'une pique courte, à double fin, pouvant servir à la fois d'arme d'estoc et d'arme de jet. Les héros d'Homère emportent ordinairement deux javelots avec eux quand ils partent au combat. Dans l'infanterie hellénique du temps de Xénophon, toutes les troupes n'ont pas indifféremment le javelot. Il est principalement réservé aux troupes légères. Parmi les javelots les uns se lançaient à main libre ; les autres au moyen d'une courroie (ἀγκύλη) attachée au centre de gravité de l'arme; cette courroie s'enroulait en spirales autour de la hampe et le soldat en tenait l'extrémité entre ses doigts. Lorsque l'arme partait en avant, la courroie se déroulait et imprimait au javelot un mouvement de rotation qui assurait son équilibre et le maintenait en direction ; sans compter que si par hasard le but avait été manqué l'arme n'était pas perdue pour le soldat, qui pouvait la ramener à lui avec la courroie. Chez les Romains, l'arme de jet était le *pilum*. A l'origine le *pilum* était presque exclusivement une arme d'estoc. A une époque qu'il est difficile de déterminer, il fut combiné de façon à pouvoir servir de trait ; et avec le temps il perdit sa première destination pour n'être plus employé qu'à distance. C'était une arme redoutable et qui agissait par sa masse. Longue d'environ deux mètres, elle se composait de deux parties d'égale longueur, l'une en bois, l'autre en fer. La tige de fer était cylindrique vers le bout et se terminait en pointe : en bas elle formait une douille en tronc de pyramide pour recevoir une hampe carrée, laquelle était maintenue dans le fer au moyen d'un crochet. Plutarque raconte que Marius eut l'idée de remplacer l'un des crochets par une cheville de bois disposée de telle sorte qu'au choc du *pilum* pénétrant dans le bouclier ennemi elle se brisait, et alors la hampe imparfaitement assujettie branlait dans la douille, et pendait comme un poids mort qui embarrassait l'ennemi : en même temps le *pilum* se trouvait hors d'usage et ne pouvait servir à l'ennemi. César chercha à obtenir un effet analogue en employant pour la douille un fer doux qui se faussait par le choc. A l'époque impériale les Romains eurent, outre le *pilum*, un type de javelot plus léger, pourvu d'une courroie *(amentum)* analogue à l'ἀγκύλη des javelots grecs et que l'on manœuvrait de la même manière.

8° *Hache*. La hache d'armes n'a pas été d'un fréquent emploi parmi les Grecs et les Romains. Elle est quelquefois signalée dans les poèmes homériques, mais exceptionnellement. Elle n'a jamais fait partie de l'équipement militaire régulier à l'époque historique. Sur les monuments figurés elle n'est guère attribuée qu'aux Amazones et aux guerriers barbares.

9° *Arc et flèches*. Il en est de même de l'arc et des flèches. Ce sont des armes de chasse plutôt que des armes de guerre. Les héros d'Homère combattent quelquefois avec l'arc. Mais à l'époque historique l'arc est abandonné aux troupes légères recrutées le plus souvent parmi certaines peuplades. On connaît la réputation des archers crétois. Ce sont aussi les troupes auxiliaires qui seules se servent de l'arc chez les Romains. A partir des guerres puniques la légion comporte régulièrement un contingent d'archers crétois. Sous l'empire on constate l'existence d'archers à cheval. Les arcs étaient de deux types : les uns se composaient de deux cornes jointes ensemble par une pièce droite qui faisait le milieu de l'arc; les autres consistaient en une tige de bois recourbé, plus ou moins élastique. Les flèches étaient armées d'une pointe de fer tantôt en forme de feuille, tantôt à trois dents recourbées en hameçon à leur partie inférieure *(sagitta hamata)*. Le carquois contenait environ une vingtaine de flèches.

10° *Fronde*. La fronde est quelquefois mentionnée dans les poèmes homériques. Mais, comme l'arc, elle n'est pas, chez les Grecs, une arme nationale. Elle n'entre dans les usages de l'armée hellénique qu'après les guerres médiques. Les Acarnaniens, les Rhodiens et certains peuples de l'Achaïe, étaient renommés pour leur habileté à manier la fronde. Les Achéens se servaient de diverses espèces de fronde, dont les unes avaient une longue portée (μακρόκωλος), d'autres une portée moyenne (μέση), d'autres une portée courte (βραχύκωλος). La fronde se composait d'une lanière plus large en son milieu qu'à ses extrémités. Le projectile placé dans la partie la plus large, le frondeur faisait tourner rapidement la lanière autour de sa tête en tenant les deux bouts, puis il lâchait brusquement l'un des bouts. Le projectile était plus ou moins gros suivant la matière : en terre cuite, il avait la grosseur d'un œuf de poule ; en plomb, il n'était guère plus gros qu'une olive ou un gland. Il portait souvent une inscription injurieuse à l'adresse de l'ennemi. Les Romains ne se servirent de frondeurs qu'après les guerres puniques. Ceux-ci faisaient partie des contingents auxiliaires et étaient ordinairement recrutés parmi les Baléares. Jules Martha.

2° Moyen âge. — Les armes employées par les guerriers du moyen âge peuvent être réparties en deux classes : les armes défensives et les armes offensives. Les premières prirent, aux xive et xve siècles, un développement extraordinaire. Mais avec l'invention des armes à feu, leur importance diminua ; elles devinrent même un embarras pour les guerriers qui les abandonnèrent les unes après les autres. Bien que les armes à feu aient apparu au déclin du moyen âge et que, pendant un siècle, on les ait employées concurremment avec l'arc et l'arbalète, nous n'en parlerons pas ici, parce qu'un article spécial leur est consacré. Les armes défensives du moyen âge furent le casque, l'armure de mailles et l'armure plate, le bouclier. Parmi les armes offensives, on peut distinguer les armes blanches, les armes d'hast et les armes de jet. Les premières étaient l'épée et le poignard. Les armes d'hast étaient très nombreuses; nous citerons seulement la lance, le javelot, le fléau d'armes, le marteau d'armes, la masse, la hache et ses variétés (guisarme, hallebarde, pertuisane), la faux de guerre, la pique, l'épieu. Quant aux armes de jet, c'étaient l'arc, l'arbalète, la fronde.

1° *Casque*. Chez les Barbares, les chefs seuls portaient un casque. A l'époque carolingienne, l'usage du casque se répandit ; toutefois, un grand nombre de soldats sont encore représentés tête nue sur les miniatures. Le casque en usage au ixe siècle était tantôt triangulaire, tantôt arrondi, orné d'une crête dans l'un et l'autre cas. Au xe siècle, il est généralement muni d'un couvre-nuque. Au xie et au xiie siècle, le casque présentait à sa partie antérieure un appendice de métal, nommé *nasal*, qui protégeait le nez ; la calotte, en fer, était conique ou ovoïde ; elle était bordée, à sa partie inférieure, d'un cercle et renforcée, dans sa hauteur, par deux ou quatre bandes de métal qui reliaient le cercle inférieur au sommet du casque. Ce casque s'appelait *helme* ou *heaume* ; c'est celui que portent les guerriers figurés sur la tapisserie de Bayeux. Au xiiie siècle, le heaume eut la forme d'un cylindre enveloppant toute la tête ; on ménageait sur le devant deux œillères et, au-dessous, des trous pour la respiration. Vers 1270, le casque commença à se rétrécir à sa partie supérieure ; sous Philippe le Bel, on revint au casque à forme ovoïde ; en même temps, s'introduisit l'usage du cimier.

Les chevaliers seuls portaient le heaume ; les fantassins se couvraient la tête d'un chapeau de fer. Au xive siècle, le heaume fut réservé aux tournois; dans les batailles, on portait le *bassinet*, calotte de fer qui protégeait le derrière de la tête et à laquelle on adapta une visière mobile, s'ouvrant de côté au moyen de charnières, ou se relevant sur des pivots. La visière, nommée *mesail*, était pointue; à la hauteur de la bouche et des yeux, on ménageait des fentes horizontales. Un grand nombre de fantassins portaient le bassinet sans visière. Au xve siècle, le bassinet céda la place à l'*armet* ou *heaumet* (en anglais, *helmet*), casque plus léger, de forme ronde, et qui était relié au corselet par une série de lames de métal formant le *gorgerin*. Ce casque resta en usage jusqu'au xviie siècle. La *salade* ne différait de l'*armet* que par sa forme pointue. La *bourguignotte* qui fut en usage au xive siècle était une salade à larges oreillons. Entre 1530 et 1540, on donna aux hommes des bandes des casques à jugulaires et à crête continue appelés *cabassets* et *morions*; les premiers avaient des bords retroussés au-dessus des yeux, les seconds avaient ces mêmes bords rabattus. Mais sous Charles IX, le terme de *cabasset* cessa d'être en usage, et les casques à bords relevés par devant et par derrière furent appelés *morions*.

2° *Armure*. Du ve au viiie siècle, les chefs seuls semblent avoir porté un gilet de mailles *(lorica)* et des jambières de cuir; mais à l'époque carolingienne, tout homme libre était tenu d'avoir une *brogne* (*brunia*); on entendait par là une sorte de gilet garni, à l'extérieur, de petites plaques de fer; ce vêtement était encore en usage à la fin du xie siècle; c'est celui qui est attribué aux guerriers sur la Tapisserie de Bayeux. Au xe siècle, le *haubert* qui était une longue tunique faite de mailles de fer fut aussi en usage; ce vêtement, plus léger que la *brogne*, la remplaça au xiie siècle. Dès la fin du xie siècle, on se mit à porter des chausses en mailles et on appliqua sur le devant des jambes des jambières en cuir ou en métal. La tête fut protégée par un capuchon de mailles. De telle sorte qu'au xiiie siècle, le corps tout entier était couvert par un vêtement de mailles. Vers 1280, on commença à protéger les articulations du corps par des plaques de métal; le cou fut abrité par des *ailettes* ou *cantons*, plaques carrées qu'on accrochait aux épaules; les coudes et les genoux furent emboîtés dans des *coudières* et des *genouillères;* devant les jambes on attacha, au-dessus des genoux, des *cuissots* et, au-dessous, des *grèves* ou *trumelières;* plus tard, dans la seconde moitié du xive siècle, les jambes et les bras furent enfermés complètement entre des plaques montées sur des charnières; aux mains, on mit des gantelets de métal articulés, et aux pieds des chaussures également de métal, nommées *solerets;* la poitrine fut défendue par un plastron de métal; puis, vers 1430, apparut la cuirasse, composée de deux plaques de métal, l'une pour protéger la poitrine, l'autre pour le dos. Dès lors, l'*armure plate* était constituée. Le chevalier fut enveloppé dans une carapace de fer. L'armure fut modifiée dans ses détails, mais dans l'ensemble elle resta jusqu'à sa disparition telle qu'elle était au xve siècle. L'emploi des armes à feu et le perfectionnement des engins de guerre firent donner plus d'épaisseur aux plaques de métal, ce qui les alourdit outre mesure. Dès le xvie siècle, les hommes d'armes firent entendre des plaintes sur l'incommodité de l'armure. La Noue écrivait au temps de Charles IX : « La violence des piques et des arquebuses a fait adopter avec raison une armure plus forte et plus à l'épreuve qu'elle n'était. Maintenant, elles sont tellement pesantes qu'on est chargé d'enclumes plutôt que couvert d'une armure. » Aussi laissa-t-on de côté, à la fin du xvie siècle, une partie de l'armure; les plaques qui couvraient les jambes furent remplacées par de grandes bottes de cuir. Louis XIII s'opposa vainement à l'abandon de l'armure; elle ne fut plus, dès son règne, qu'un costume d'apparat, réservé aux chefs de l'armée et aux soldats de la gendarmerie royale. L'armure offerte par la république de Venise à Louis XIV, en 1668, et celle que la ville de Nancy donna au duc de Bourgogne, son petit-fils, furent parmi les dernières fabriquées en Europe. Nous devons ajouter que les fantassins n'ont jamais porté au moyen âge l'armure plate complète, mais seulement une partie des pièces qui la composaient (V. Armure).

3° *Bouclier*. Les Barbares ont connu le bouclier; c'est même la seule arme défensive dont ils paraissent avoir fait communément usage. Ce bouclier était en bois et recouvert de peau, de forme ronde, soutenu par une armature de fer, et muni, en son milieu, d'un *umbo*. Le bouclier qui fut en usage aux ixe et xe siècles avait la même forme ; au milieu se trouvait une bosse de métal terminée en pointe, nommée *boucle*. Au commencement du xie siècle, cette arme s'allongea, s'arrondit à la partie supérieure et se termina en pointe vers le bas ; on l'appelait *écu (scutum)*. L'écu que portent les guerriers figurés sur la Tapisserie de Bayeux (fin du xie siècle) est très long; il couvre le corps tout entier. Cet écu, qui resta en usage pendant tout le xiie siècle, était en bois recouvert de cuir, soutenu par une *boucle*, placée aux deux tiers de la hauteur, et par des bandes de fer. On le pendait au cou par une courroie nommée *guiche ;* on passait le bras gauche dans d'autres courroies placées à l'intérieur, les *enarmes*. La face extérieure de l'écu était décorée de peintures, animaux fantastiques, ornements de toutes sortes, qui devinrent plus tard les armoiries. Au xiiie siècle, les chevaliers portent de petits écus, sans boucle, qui couvrent le buste. L'écu resta tel jusqu'au milieu du xve siècle, époque à laquelle l'armure plate étant constituée, il devint inutile et disparut. Le mot *targe* a été appliqué, au moyen âge, à toutes sortes de boucliers. C'était le nom qu'on donnait, au xive siècle, à de petits boucliers de forme ovale, très bombés, que portaient les sergents d'armes. Mais au xve siècle, le mot *targe* désigna spécialement un petit bouclier carré, portant à l'un de ses angles une échancrure pour placer la lance. La targe était d'un bois léger, recouverte de cuir de part et d'autre; sur la face extérieure, on appliquait un enduit composé de plâtre et de colle sur lequel on sculptait divers ornements. Au xive siècle, on vit apparaître un grand bouclier carré nommé *talevas*, puis *pavas*, *palevas*, *pavois*, derrière lequel s'abritaient les archers et d'autres fantassins, dits *pavescheurs* ou *pavaisiers* dont l'arme offensive était la lance de jet ou le javelot. Les gentilshommes faisaient porter des pavois devant eux. Cette sorte de bouclier devint rare en France à la fin du xve siècle; mais en Allemagne il persista plus longtemps; le musée d'artillerie à Paris possède un pavois allemand pris en 1504, au siège de Ratisbonne, par l'empereur Maximilien. Au xvie siècle, les fantassins portaient des *rondaches* ou *rondelles*, petits boucliers ronds en bois couvert de cuir, ou en cuir bouilli. Les Ecossais en avaient encore à la bataille de Fontenoy. Il ne faut pas confondre avec les rondaches de guerre les magnifiques rondaches italiennes des xve et xvie siècles qui n'étaient que des armes de parade.

4° *Epée*. Les Francs et les Anglo-Saxons portaient suspendue à un baudrier une épée de fer à deux tranchants et à pointe aiguë; la longueur de la lame varie de 70 à 90 centim. sur une largeur de 4 à 5 centim. La poignée était aplatie, souvent en bois recouvert de lames de métal; quant au pommeau, à la fabrication duquel on a employé les matières les plus diverses, il était rectangulaire ou ovoïde, ou bien encore triangulaire comme chez les Anglo-Saxons. La garde, quand elle existait, était peu développée. L'épée était protégée par un fourreau en métal ou en bois recouvert de cuir. Une épée mérovingienne, célèbre entre toutes, est celle de Childéric Ier retrouvée dans son tombeau à Tournay en 1653. Les guerriers de l'époque carolingienne se servaient d'une épée large, longue et à deux tranchants, ou plus rarement d'une sorte de sabre dit épée hunnique. L'épée des xie et xiie siècles était large, peu aiguë, assez courte; les quillons

étaient droits; le pommeau était plat et de forme ronde ou semi-circulaire. Au XIIIe siècle, l'épée devint plus longue et se rétrécit; son extrémité fut toujours arrondie; le pommeau était souvent décoré d'armoiries en émail. Les sergents de cette époque avaient une épée plus longue encore que celle des chevaliers, et pointue à son extrémité. Au XIVe siècle, l'épée chevaleresque devint moins lourde, moins large, plus tranchante, plus acérée; les quillons, recourbés à chacune de leurs extrémités, se tournèrent vers la pointe de l'épée; mais le pommeau resta aplati. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle qu'apparurent les *gardes;* vers le milieu du XVIe siècle, on ajouta à la poignée des *branches* qui allaient obliquement des gardes au pommeau. L'*estoc* était une grande épée à lame rigide, que les chevaliers de la seconde moitié du XVe siècle portaient à l'arçon de leur selle. Les archers des compagnies d'ordonnance portaient encore cette arme en 1587. L'épée à deux mains fut employée par les fantassins du XIVe au XVIe siècle. Les Suisses ont fait particulièrement usage de cette arme à la fin du XVe et au XVIe siècle; la lame était souvent flamboyante. Nous citerons encore parmi les variétés d'épées : la *lansquenette*, épée des lansquenets, courte et large; le *braquemart*, tenant le milieu entre l'épée et la dague; le *verdun*, arme en forme de carrelet qui a donné naissance au fleuret; la *rapière*, épée à lame longue et effilée, mentionnée dès 1495, employée surtout dans les duels; la garde de la *rapière* avait la forme d'une coquille hémisphérique, percée de petits trous destinés à arrêter la pointe de l'épée de l'adversaire.

5° *Poignard* ou *dague.* Les Francs faisaient usage d'un grand couteau, nommé *scramasaxe*, qui peut figurer en tête des poignards du moyen âge; la lame était épaisse, tranchante d'un seul côté, la pointe aiguë et forte. Au Xe siècle, les chevaliers portaient une *dague*, ou poignard, pendue à leur ceinture, tandis que l'épée était attachée à un baudrier. L'usage de la dague persista dans l'armée jusqu'au XVIIe siècle, où elle était d'ordonnance pour les piquiers. Au XIVe siècle, chaque homme d'armes se faisait suivre d'un *coustilier* armé d'une longue dague. Les premiers Suisses qui, sous Louis XI, furent à la solde de la France portaient une dague dont la garde était en forme de rouelle. Un écrivain du XVIe siècle définit la dague « une manière de courte espée, d'un tiers presque de la longueur d'une espée, qu'on porte d'ordinaire...... attachée droite à la ceinture du côté droit ou sur les reins ». Le même auteur distingue de la dague le poignard, qui était plus court et d'un maniement plus facile. On nommait *miséricorde* une longue dague qui fut usitée au XIVe siècle. La *langue de bœuf* était une arme italienne de même sorte, mais avec une lame très large. Une dague d'une espèce particulière, appelée *main gauche*, servait, au XVIe siècle, dans les duels, à parer les coups d'épée.

6° *Lance.* Les lances qu'on a retrouvées dans les sépultures franques, saxonnes, burgondes ou allemandes, présentent les formes les plus diverses; cependant toutes ont un fer de grandes dimensions muni, à sa base, d'une douille dans laquelle on emmanchait une haste de bois. La lance dont les Francs se servirent sous les Mérovingiens s'appelait *framée;* le fer était découpé sur les tranchants ou garni de crochets à sa base. A l'époque carolingienne, les hommes libres faisaient usage d'une lance sous le fer de laquelle il y avait une ou deux petites traverses de fer. Les lances de la fin du XIe siècle n'ont généralement plus de traverse à la base du fer; mais souvent la partie supérieure de la hampe était ornée d'un *gonfanon*, pièce d'étoffe découpée en languettes; le gonfanon fut d'un usage général au XIIe siècle; au XIIIe siècle, ce fut un insigne de noblesse. A cette époque, la lance prit le nom de *glaive;* le gonfanon, devenu la *bannière*, portait les armoiries du baron: un *pennon*, ou languette d'étoffe triangulaire, distinguait la lance du simple gentilhomme. La hampe resta lisse jusqu'au XIVe siècle; à cette époque, la poignée en fut accusée par deux rondelles. La lance des gens d'armes du XIVe siècle ne mesurait pas moins de quatorze pieds de long. Aux XVe et XVIe siècles, la longueur de la hampe ne permettant plus de la tenir horizontale, on ménagea à l'extrémité opposée au fer un gros renflement qui formait contre-poids; de plus, la cuirasse fut munie d'un *arrêt*, crochet ou anneau à charnière sur lequel on couchait la lance. A la fin du règne de Henri IV, cette arme fut presque complètement abandonnée; il n'y avait plus qu'une compagnie de lances à la tête de chaque escadron de gendarmerie. On a donné, au XVe siècle, le nom de *bourdonnasse* à une lance légère, dont la hampe était creuse et que les hommes d'armes italiens portaient, en 1495, à la bataille de Fornoue.

7° *Javelot.* Les Francs avaient, parmi leurs armes, un long javelot nommé *angon*, à fer barbelé; ils le lançaient contre l'ennemi, et il s'engageait tellement dans les chairs par ses deux crocs qu'il était difficile de l'en tirer. Plus tard, le javelot se nomma *dard* ou encore *algier*. Au XIIIe siècle, les Basques, nombreux dans les compagnies de sergents, tenaient chacun quatre dards dans la main gauche. Sous le règne de François Ier, les Albanais avaient pour arme offensive la *zagaye*, sorte de lance légère ferrée des deux bouts.

8° *Fléau d'armes.* C'était le nom qu'on donnait à un boulet de fer armé de pointes, lié par une chaîne à une forte hampe de bois garnie de fer. Le boulet est quelquefois remplacé par une simple barre. Cette arme terrible fut surtout usitée en Allemagne et en Suisse par les piétons aux XIVe et XVe siècles.

9° *Marteau d'armes.* Le marteau d'armes, qui fut en usage depuis le milieu du XIIIe siècle jusque dans la seconde moitié du XVe siècle, fut encore appelé *maillet*, *mail*, *plommée.* C'était originairement un cylindre de plomb fixé à l'extrémité d'un bâton; comme le plomb se déformait facilement, on le remplaça par du fer. Au XIVe et au XVe siècle, le fer du marteau était taillé d'un côté en pointe, et de l'autre en mail à tête de diamant.

10° *Masse d'armes.* C'était une boule de fer garnie de côtes, nommées *ailes*, et de pointes, fixée à un manche de bois ou de fer. Sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, les chevaliers portaient la masse d'armes suspendue à l'arçon de leur selle.

11° *Hache d'armes.* Les Germains portaient une hache désignée par les archéologues sous le nom de *francisque.* Elle était à un seul tranchant. Les haches employées par les guerriers du XIe siècle avaient une forme qui rappelle celle des sapeurs modernes. Au XIVe siècle, les pavaisiers portaient à leur ceinture une hache ayant la forme d'une cognée. Le fer des haches de la fin du XIVe et du XVe siècle présentait d'un côté la hache proprement dite, de l'autre soit une pointe recourbée nommée *bec de faucon*, soit un maillet taillé en pointe de diamant; souvent encore, le fer et le manche étaient terminés à à chaque extrémité par une pointe ou dague : Olivier de la Marche parle de ces sortes d'armes. La *guisarme*, que portaient les sergents et les archers au XIVe siècle, n'était qu'une variété de hache d'armes; son fer se terminait par une pointe à la partie supérieure; on la tenait à deux mains. La *hallebarde* est une arme d'hast du même genre; mais le manche est très long; et le fer porte, outre la hache, un croc ou un mail, placé à l'opposé de la hache; la hache et le mail sont surmontés d'une pointe. Ce sont les Suisses qui, sous Louis XI, introduisirent en France l'usage de cette arme. Les écrivains du temps de ce prince qualifient les hallebardes de « nouveaux ferrements de guerre ». Les *pertuisanes* étaient des hallebardes sans hache et dont la lame pointue était munie à sa base d'un croissant. Les gardes de François Ier et de ses successeurs furent armés de pertuisanes.

12° *Faux de guerre.* Il est difficile de déterminer l'époque où l'on a commencé à faire usage des faux dans les combats. La faux de guerre était encore employée en 1698. Le *fauchart*, ou *faussar*, ou *fancil*, était une arme en forme de serpe, avec une pointe à la partie supé-

rieure et une autre à angle droit sur le dos de la lame ; le fer était emmanché au bout d'une hampe. On s'en servit surtout au XIVe siècle. Cependant l'usage en persista chez les Italiens jusqu'à la fin du XVe siècle. Le musée d'artillerie à Paris possède un fauchard du temps de Louis XII portant les armes de France et de Navarre, avec un L couronné ; le fer est gravé de larges rinceaux. Au XVe siècle, les archers français se servaient du *vouge* de préférence au fauchart ; c'était un fauchart raccourci de fer et de hampe ; mention est déjà faite de cette arme dans un poème du XIIe siècle. Le *couteau de brèche*, qui fut employé en Allemagne jusque dans le XVIIIe siècle, appartient à la même famille d'armes.

13° *Pique*. La pique apparaît dès les premiers temps féodaux. Les milices communales du XIVe siècle étaient armées de piques. Les Flamands maniaient avec habileté le *godendart* (en flamand *godendag)*, gros bâton ferré, de la tête duquel sortait une pointe aiguë et dont on frappait à deux mains. La pique, peu estimée des Français, fut remise en honneur par les Suisses. Il y avait un corps de *piquiers* sous François Ier ; l'infanterie se servit de la pique jusque sous Louis XIV, époque à laquelle cette arme fut raccourcie, puis supprimée. On nommait *esponton* la demi-pique portée par les officiers d'infanterie ; son fer rappelait celui des pertuisanes à petits oreillons.

14° *Epieu*. L'épieu fut surtout une arme de chasse ; c'était un fer large, ayant la forme d'une feuille de sauge, emmanché au bout d'une hampe de bois, par une douille munie d'une barre de fer transversale.

15° *Arc*. En ce qui concerne la forme et l'usage de cette arme de jet, nous ne pouvons que renvoyer à l'article Arc, inséré plus haut. Nous ajouterons cependant que les archers du XIIe siècle portaient leur arc renfermé dans un étui appelé *archais; couire* était le nom donné à l'étui qui renfermait les flèches. Les flèches se nommaient *pilles* et *sayettes*. Le fer des flèches était carré, d'où encore le nom de *carrel* ou *carreau* sous lequel on les désigne.

16° *Arbalète*. Les Gallo-Romains, et, après eux, les Francs jusqu'au Xe siècle, ont connu l'arbalète. L'historien Richer, qui écrivait à la fin du Xe siècle, parle de cette arme, qui se compose essentiellement d'un arc monté sur un fût en bois, nommé *arbrier*. Mais l'Eglise s'éleva contre l'emploi de cette arme trop meurtrière et en prescrivit l'abandon aux armées chrétiennes. Cependant le concile de Latran, tenu en 1139, en permit l'usage contre les infidèles. Richard Cœur-de-Lion rendit cette arme à ses troupes à pied. On ne cessa de l'employer dans les armées que vers le milieu du XVIe siècle. Du Bellay dit qu'en 1536, au siège de Turin, il n'y avait plus dans la place qu'un seul arbalétrier. Dès le XIIIe siècle, on connaissait l'*arbalète à étrier*, munie à son sommet d'un anneau de fer dans lequel le guerrier passait son pied pour tendre la corde. Suivant le système qui servait à bander l'arc, les arbalètes prirent les noms d'arbalète *à pied de chèvre* ou *à pied de biche*, arbalète *à cry* ou *à cric*, arbalète *à tour* ou *à moufle*. Cette dernière sorte d'arbalète était spécialement celle des arbalétriers à pied. Au XVIe siècle, on se servit pour la chasse d'une arbalète dite *à jalet*, qui lançait non pas des traits, mais des balles de plomb. Sous le règne de Louis XIV, on fit usage de l'arbalète *à baguette*, qui se bandait au moyen d'une baguette qu'on enfonçait dans le canon (V. Arbalète).

17° *Fronde*. La fronde a été en usage pendant tout le moyen âge. Au Xe siècle, elle était formée d'un manche de bois auquel était suspendue une poche où l'on plaçait le projectile. Même après que l'usage de l'arbalète se fut répandu, on continua de se servir de la fronde surtout dans les sièges. Les frondeurs espagnols avaient, au XVe siècle, une réputation de grande habileté ; leur fronde consistait en une simple courroie sur laquelle ils posaient la balle. Les balles de fronde étaient coulées, en plomb, et avaient la forme d'une olive allongée. Maurice Prou.

3° Temps modernes. — *Armes à feu*. Les premières armes à feu ont été des pièces d'artillerie, canons, ribeaudequins, bombardes, et leur usage paraît remonter au premier tiers du XIVe siècle. On nous apprend que, dès l'année 1324, la ville de Metz employait des bouches à feu dans une guerre qu'elle soutenait contre le roi de Bohême, le comte de Bar et l'archevêque de Trèves (V. Artillerie). Mais ce n'est qu'environ cent ans plus tard, dans la première moitié du XVIe siècle, que l'on se sert, dans les troupes, d'armes à feu portatives, sous le nom de *bâtons à feu* et de *canons ou coulevrines à main*. La coulevrine ou couleuvrine à main exigeait communément le service de deux hommes ; l'un la portait et la pointait, l'autre y mettait le feu. L'arme n'était autre chose qu'un grossier tube de fer forgé, fermé à une extrémité, quelquefois lié à un fût en bois au moyen d'anneaux de fer ou de simples cordes. La coulevrine à main était à l'occasion une arme de cavalerie, car Charles VII avait des *coulevriniers à cheval*. L'arme se tirait alors appuyée sur une fourchette surmontant le pommeau de la selle. Après la coulevrine à main, on voit paraître l'*arquebuse à croc*, ainsi nommée de ce qu'elle portait au-dessous du canon, et à peu près à hauteur de son milieu, un crochet destiné à la fixer sur un chevalet au moment du tir. C'est à Pavie en 1525 que les armes à feu portatives montrèrent pour la première fois entre les mains des Espagnols tout ce qu'on pouvait attendre d'elles ; car les arquebusiers de cette nation contribuèrent beaucoup à arrêter la brillante charge de François Ier à la tête de sa chevalerie, et à décider du sort de la journée. C'est que l'arquebuse espagnole était dotée du *serpentin*, sorte de pince qui permettait d'approcher la mèche du bassinet où était la poudre d'amorce, au moyen d'une détente et sans déranger le pointage de l'arme. A l'arquebuse à mèche succéda le *mousquet* à mèche, de charge et de calibre doubles de ceux de l'arquebuse. Le mousquet se tirait sur une fourche d'appui nommée *fourquine*. Les premiers mousquetaires français se montrent sous Charles IX. L'arquebuse à mèche et le mousquet furent les armes portatives de nos soldats pendant les XVIe et XVIIe siècles. On fait remonter l'invention de la *platine à rouet* au commencement du XVIe siècle, vers 1515 ; la mèche y était remplacée par une pierre à feu que frottaient énergiquement les cannelures d'une rondelle en acier. On obtenait ainsi des étincelles qui enflammaient l'amorce. Les arquebuses de la cavalerie seule, et les pistolets nommés alors *pistoles* qui firent leur apparition vers le milieu du XVIe siècle sur les champs de bataille, étaient pourvus de la platine à rouet. Parmi les armes de cette époque, il convient également de citer le *pétrinal*, sorte d'arquebuse courte tenant le milieu entre la pistole et l'arquebuse.

Vers 1670, on voit paraître pour la première fois dans l'armée française le *fusil*, dans lequel l'amorce s'enflamme sous le choc d'une pierre à feu tenue par un *chien*, sur une pièce d'acier mobile appelée *batterie*. L'emploi général de cette arme dans les troupes françaises ne remonte pourtant point au delà de 1698. La carrière que devait fournir le fusil à silex dans notre armée est des plus longues et des plus glorieuses. C'est avec cette arme en effet que se sont faites toutes les guerres du XVIIIe siècle, de la République et de l'Empire, et la conquête de l'Algérie, car elle ne cède le pas qu'en 1840 au *fusil à percussion*. Dans ce nouveau système, l'inflammation de la charge est amenée par le choc d'un *chien*, sorte de marteau, sur une capsule garnie de fulminate. Le feu se communique de la capsule à la charge à travers le tonnerre, par un tube appelé *cheminée*. La platine à percussion ne devait pas, à beaucoup près, fournir une carrière aussi longue que la platine à silex, car, en 1866, on adoptait en France le fusil se chargeant par la culasse, à l'imitation de la Prusse, déjà depuis vingt ans en possession d'une arme de ce système. Perfectionné une première fois en 1874, le fusil se chargeant par la culasse, qui forme à l'heure

qu'il est l'armement de notre armée, est sur le point de subir une nouvelle transformation et d'être remplacé par une *arme à magasin* (V. Fusil).

III. Art militaire. — Le mot *armes*, écrit généralement au pluriel, sert à qualifier les différentes espèces de troupes qui composent une armée. Ces armes sont l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie. On appelle également l'artillerie et le génie armes spéciales, à cause de l'instruction particulière que ces armes nécessitent et du caractère plus particulièrement technique de leurs fonctions. On dit aussi en parlant des corps particuliers : l'arme des cuirassiers, des dragons, etc. Depuis l'invention des armes à feu, on distingue trois armes principales : l'*infanterie*, la *cavalerie* et l'*artillerie*. Chacune de ces armes a des propriétés caractéristiques qui servent de bases à son emploi, c'est ce qu'on appelle sa valeur tactique. — Facile à recruter et à instruire, peu coûteuse à organiser et d'un emploi possible dans toutes les circonstances, comme sur tous les terrains, l'*infanterie* est devenue dans les armées modernes l'arme prépondérante. Sa valeur tient surtout à ce qu'elle peut développer sur un espace restreint une grande puissance d'action, sans être gênée par des éléments étrangers. C'est elle qui décide du sort des batailles (V. Infanterie). — La *cavalerie* est l'arme mobile par excellence. Chargée plus spécialement d'éclairer les armées au loin, de les protéger dans un rayon plus rapproché, elle agit également sur les champs de bataille par son choc. C'est l'arme offensive par excellence. La cavalerie étant beaucoup plus coûteuse que l'infanterie, son dressage plus difficile, son entretien beaucoup plus compliqué, il en résulte une infériorité numérique très marquée vis-à-vis de l'infanterie. Au moyen âge, la cavalerie était l'arme principale, elle servait de noyau aux autres troupes; les progrès des armes à feu ont changé sa situation vis-à-vis des autres troupes et modifié son rôle sur le théâtre de la lutte (V. Cavalerie). — L'*artillerie*, composée d'un matériel lourd, d'hommes et de chevaux, agit exclusivement par ses feux. Elle peut, à des distances beaucoup plus grandes que l'infanterie, faire subir des pertes considérables à un ennemi même abrité, détruire le matériel dont il fait usage, et ruiner les ouvrages de toute nature qui l'abritent. En dehors de la puissance de son feu, ce qui caractérise cette arme, c'est sa stabilité, c.-à-d. la possibilité de poursuivre un combat sans changer de position. Si l'on ajoute à cela que l'artillerie voit ses coups en suivant l'éclatement de ses projectiles, il en résulte qu'elle peut donner à son tir toute la précision désirable. Plus encore que la cavalerie, elle est dans ses mouvements obligée de tenir compte du terrain. Enfin, c'est l'arme la plus coûteuse à équiper et à entretenir. — La puissance des différentes unités qui composent une armée résulte de la combinaison des trois armes en proportions convenables. Ces rapports numériques sont basés sur les principes généraux de la tactique; ils varient par conséquent avec les progrès techniques des différentes armes (V. Tactique).

IV. Droit. — I. Les armes sont soumises, quant à leur fabrication, à leur commerce, à leur port, à leur emploi, à des réglementations de la loi, qui, à ce point de vue, en donne, dans l'art. 101 du c. pén., une définition que l'on peut considérer comme générale, sauf certaines distinctions que nous aurons à indiquer. D'après cet article, la loi comprend dans le mot armes « toutes machines, tous instruments ou ustensiles tranchants, perçants ou contondants. Les couteaux ou ciseaux de poche, les cannes simples, ne sont réputés armes qu'autant qu'il en aura été fait usage pour tuer, blesser ou frapper. » — De tout temps, le législateur a dû réglementer la fabrication, le commerce, le port et l'emploi des armes. On comprend en effet que la sécurité des Etats serait à tout instant compromise, s'il était loisible à chaque citoyen de fabriquer à son gré les armes les plus redoutables, d'en faire des provisions, et d'en vendre librement aux ennemis du dedans et du dehors. On comprend également que la sûreté des personnes serait sans cesse menacée s'il était permis à chacun de se munir, en toute circonstance, de toute espèce d'armes. On comprend enfin que le législateur considère l'emploi des armes dans la perpétration des crimes et des délits comme une circonstance qui imprime à ceux-ci un caractère particulier de violence, et qui doit par conséquent emporter pour les coupables une aggravation de peine. Ce sont ces différentes considérations qui ont inspiré, dans les diverses législations qui se sont succédé à travers les âges, les lois et règlements concernant les armes.

A Athènes il était interdit aux simples citoyens de porter des armes dans l'intérieur de la ville. — A Rome, la même prohibition fut établie par Servius Tullius, et elle s'appliquait même aux légions. Pour venir plus facilement à bout des guerres civiles qui agitaient la République à son déclin, César et Auguste édictèrent la peine de mort contre ceux qui paraîtraient armés en public, ou qui armeraient des attroupements, ou qui feraient des amas d'armes. Les peines portées contre les détenteurs d'armes ne s'appliquaient pas d'ailleurs à ceux qui en faisaient le commerce. Justinien permit le port d'armes à ceux qui en auraient obtenu de l'empereur l'autorisation spéciale ; il défendit aux particuliers de faire entre eux le commerce des armes et de se livrer à leur fabrication : cette fabrication fut réservée à des ateliers publics. — Chez les Francs, qui ne quittaient jamais leurs armes, même pour délibérer dans leurs assemblées nationales, la privation du port d'armes constituait une peine, tantôt temporaire, tantôt perpétuelle. Ce fut Charlemagne qui, le premier, abrogea cet usage habituel du port d'armes ; ses successeurs en firent l'objet d'interdictions expresses. Une ordonnance de 1487 fit défense à tous, sous des peines graves, de porter *arcs, arbalètes, hallebardes, piques, vouges, épées, dagues et autres bâtons invasifs*. Un édit de 1561 interdit le port de toutes les armes blanches, à peine d'amende et de punition corporelle : cet édit exceptait de sa prohibition les gentilshommes et les exécuteurs des ordres de justice. L'invention des armes à feu rendit plus grande encore la nécessité de réprimer le port des armes et de réglementer leur vente et leur fabrication. Une ordonnance de 1546 enjoignit à quiconque possédait des armes à feu d'en faire la remise aux hôtels ou châteaux des villes. Elle défendit à tous, même aux gentilshommes, d'en porter, sous peine d'être saisis et étranglés sur-le-champ, sans forme de procès. Par une déclaration de 1603, Henri IV réglementa de nouveau la pénalité des infractions à la défense de porter des armes à feu : si le contrevenant n'était pas noble, il était puni de mort; s'il était noble, la peine était la prison et l'amende et, seulement en cas de récidive, la mort. La déclaration de 1660 supprima la peine de mort dans les cas où elle était édictée par celle de 1603. L'ordonnance de 1716 confirma cette déclaration et défendit de porter des armes, de quelque espèce que ce fût, à peine de 10 livres d'amende et de 50 livres en cas de récidive, outre un mois de prison et la confiscation des armes. Les gentilshommes, les gens vivant noblement et les officiers de justice royale étaient exceptés de cette prohibition. La déclaration du 23 mars 1728 interdit également « toute fabrique, commerce, vente, débit, achat, port et usage de poignards, couteaux, baïonnettes, pistolets de poche, épées en bâtons et autres armes offensives, cachées et secrètes ».

Les événements auxquels donna lieu la Révolution firent tomber en désuétude les prescriptions concernant l'interdiction du port des armes. Un décret du 2 nivôse an IV les remit en vigueur. Un décret de 1810 imposa aux armes à feu destinées au commerce un calibre différent de celui des armes de l'Etat. Un décret de 1792 organisa l'administration des manufactures d'armes de guerre. Un autre de 1793 détermina le mode d'épreuve et de réception que devaient subir les armes de guerre avant d'être

admises pour le compte de l'État. Mentionnons enfin, pour terminer cette nomenclature des lois et règlements dont les armes ont été l'objet antérieurement à la législation actuelle, la loi du 13 fructidor an V, qui décidait que l'exploitation des salpêtres et de la fabrication des poudres devaient être faites pour le compte du gouvernement, ou sous son inspection et avec son autorisation.

II. Les lois et règlements qui régissent actuellement en France la matière des armes peuvent être rangés sous cinq chefs et comprennent : 1° ceux relatifs aux armes considérées comme objets de propriété ; 2° ceux qui concernent la fabrication, le commerce et la détention des armes de guerre ; 3° ceux qui ont trait à la fabrication, à la vente et au port des armes de commerce ; 4° ceux qui se réfèrent aux armes envisagées comme instruments de crimes et de délits.

1° *Des armes considérées comme objets de propriété.* C'est principalement dans le c. civ. que se trouvent les dispositions relatives aux armes considérées comme objets de propriété. Le code les range, à raison de leur nature, dans les classes des meubles et les assujettit, en conséquence, aux règles générales concernant cette espèce de biens. Il dispose toutefois, dans son article 533, que les armes ne sont pas comprises dans le mot *meubles*, lorsque ce mot est employé seul dans les dispositions de la loi ou de l'homme, sans autre désignation ni addition.

2° *De la fabrication, du commerce et de la détention d'armes de guerre.* Une ordonnance du 24 juill. 1816 avait déjà prohibé la détention des armes de guerre, en déclarant comprises, sous cette dénomination, toutes les armes à feu ou blanches à l'usage des troupes, tels que fusils, mousquetons, carabines, pistolets de calibre, sabres ou baïonnettes. L'art. 3 de la loi du 24 mai 1834, *sur les détenteurs d'armes ou de munitions de guerre*, a confirmé, pour les sanctionner par des peines correctionnelles, les prohibitions de cette ordonnance : il interdit « la fabrication, le débit, la distribution et la détention d'armes de guerre, de cartouches et autres munitions de guerre et punit ces délits d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 16 francs à 1,000 francs. La loi de 1834 ne définit plus, comme l'ordonnance de 1816, les armes de guerre et laisse aux tribunaux le soin de les distinguer. — La loi du 14 juill. 1860, *sur la fabrication et le commerce des armes de guerre*, modifia l'interdiction de la loi de 1834 en ce qui concerne la fabrication et le commerce des armes de guerre. L'art. 1er de cette loi disposait que « toute personne peut se livrer à la fabrication ou au commerce des armes ou des pièces d'armes de guerre en vertu d'une autorisation donnée par le ministre de la guerre, et sous les conditions déterminées par la loi et par les règlements d'administration publique ». L'art. 12 punissait d'une amende de 16 fr. à 1,000 fr. et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, ceux qui se livrent sans autorisation à la fabrication et au commerce des armes de guerre. Quant à la détention de ces armes, elle restait régie par la loi de 1834. Un décret du 4 sept. 1870, qui avait modifié cette législation, fut abrogé par le décret du 10 juin 1871, qui la remit en vigueur et punit en outre d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 50 fr. à 3,000 fr. « tout individu, fabricant ou détenteur sans autorisation, de machines ou engins meurtriers ou incendiaires, agissant par explosion ou autrement, ou de poudre fulminante, quelle qu'en soit la composition ». Enfin la loi du 14 août 1885 sur *la fabrication et le commerce des armes et des munitions non chargées* est venue modifier de nouveau la législation sur cette matière. La loi nouvelle distingue les armes de guerre réglementaires et celles non réglementaires. Les armes réglementaires sont celles qui sont en service dans les armées de terre et de mer de la France : elles sont définies par les tables de construction approuvées par le ministre de la guerre et par le ministre de la marine. La fabrication et le commerce des armes de toutes espèces des modèles réglementaires en France, et des munitions non chargées employées pour ces armes sont libres, sous la condition pour celui qui entend s'y livrer d'adresser à l'autorité administrative une déclaration indiquant : 1° ses nom, prénoms et domicile ; 2° la commune et l'emplacement de l'établissement qu'il entend ouvrir, la nature du matériel qu'il a l'intention de fabriquer ou dont il veut faire le commerce. Il lui est délivré un récépissé de cette déclaration. Le fabricant ou commerçant doit en outre tenir un registre coté et paraphé à chaque feuillet par le préfet ou le sous-préfet. Il y inscrit, jour par jour, dans deux colonnes distinctes, l'espèce et le nombre des armes, pièces d'armes et munitions non chargées des modèles réglementaires qu'il fabrique, achète ou vend, avec indication de leur destination et des noms et domiciles des vendeurs ou acheteurs. — Le préfet ou le sous-préfet arrête et vise ce registre toutes les fois qu'il le juge convenable ; ils peuvent pour cela se faire suppléer par le maire ou le commissaire de police. Si un fabricant ou commerçant ferme son établissement, le déplace ou le transfère sur un autre point, il doit en faire la déclaration à la préfecture où il lui en est donné récépissé. Ces dispositions ne sont pas applicables aux armes blanches et aux revolvers dont la fabrication et le commerce sont complètement libres. Quiconque se livre à la fabrication ou au commerce, sans avoir fait cette déclaration préalable, est puni d'une amende de 16 à 1,000 fr. et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, la confiscation des armes est en outre prononcée. Quant aux armes non réglementaires en France, et aux munitions non chargées employées pour ces armes, la loi déclare expressément que la fabrication et le commerce en sont entièrement libres. Pour terminer sur les armes de guerre, il nous faut dire quelques mots des *armes d'honneur* (V. ci-dessous). Un avis du conseil d'État du 5 brumaire an XIII a réglé tout ce qui touche à la propriété des armes d'honneur. La jurisprudence les considère comme insaisissables.

3° *De la fabrication, du commerce, et du port des armes autres que celles de guerre.* La loi range les armes de commerce en deux catégories : elle distingue les armes apparentes et les armes cachées. La fabrication, la vente et le port des armes apparentes ne sont défendus par aucune loi. En ce qui concerne la fabrication et la vente, la loi, nous l'avons vu, ne soumet à la déclaration préalable que celles des armes de guerre des modèles réglementaires. Les professions d'armurier et de fabricant d'armes sont libres, sauf l'observation des lois et règlements particuliers qui les concernent. Quant au port des armes apparentes, il appartient à quiconque n'en a pas été privé par un jugement. Jusqu'en 1812, la cour de cassation persista à considérer le port d'armes apparentes comme un délit, en se fondant sur ce que l'ordonnance de 1716, qui interdisait le port de toute espèce d'armes à tous les sujets du roi, n'avait pas été expressément abrogée par les lois nouvelles. Mais un décret du 4 mai 1812 ayant déclaré que le port d'armes sans permis ne serait puni que lorsqu'il serait accompagné d'un fait de chasse, la cour de cassation cessa de considérer le port d'armes apparentes comme constituant par lui-même un délit. La loi du 14 août 1885, qui ne s'occupe des armes de commerce qu'au point de vue de leur fabrication et de leur commerce, n'a pas modifié cette jurisprudence. — Le droit de porter des armes est limité toutefois dans quelques circonstances où la sûreté générale en exige en quelque sorte la suspension. Ainsi, le décret du 2 juin 1790 défend de porter des armes dans les églises, foires, marchés et autres lieux de rassemblement. De même les lois électorales interdisent à tout citoyen de pénétrer en armes dans les assemblées électorales (V. Élections). — Quant aux armes cachées, c.-à-d. pour employer une définition de la cour de cassation, « celles qui sont secrètes, offensives par la présomption légale, et dont le port illicite favoriserait les attentats des malfaiteurs, au grand détri-

ment de la chose publique, de la sûreté des propriétés et des personnes », nos lois en ont longtemps prohibé la fabrication, le débit et le port. Avant la loi du 14 août 1885, on devait, à l'égard de ces armes, considérer l'ancienne déclaration du 23 mars 1728 comme encore en vigueur, car l'exécution en avait été formellement prescrite, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par le décret du 2 nivôse an IV : c'est à cette déclaration et à ce décret que se réfèrent l'art. 314 du c. pénal et l'art. 1er de la loi de 1834, qui punissent les fabricants, débitants et porteurs d'armes prohibées *par la loi* ou *par des règlements d'administration publique*. Les armes nominativement prohibées par la déclaration de 1728 sont : les poignards, les couteaux en forme de poignards, soit de poche, soit de fusil, les baïonnettes, les épées, les pistolets de poche, les bâtons à ferrement autres que ceux ferrés par le bout, les fusils et pistolets à vent, les stylets et les tromblons. — L'art. 314 du c. pénal punissait la fabrication et le commerce des armes prohibées d'un emprisonnement de six jours à six mois et le port des mêmes armes d'une amende de 16 à 200 fr. L'art. 1er de la loi de 1834 éleva ces pénalités : il punit la fabrication, le débit et la distribution d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 à 500 fr.; quant à la détention, il la punit d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 16 à 200 fr. La loi du 14 août 1885 en déclarant « entièrement libre la fabrication et le commerce des armes de toutes espèces non réglementaires en France » a abrogé les prohibitions antérieures concernant la fabrication et le commerce des armes dites cachées ; ces prohibitions ne subsistent qu'à l'égard du port de ces armes qui reste soumis aux pénalités de la loi de 1834. La loi de 1885 maintient également les prohibitions concernant les munitions confectionnées de toute espèce et les substances explosives, et notamment celles qui sont édictées par le décret du 10 juin 1841, dons nous avons parlé plus haut.

4° *Des armes considérées comme instruments de crimes et de délits.* Nous n'avons pas à donner ici la nomenclature de tous les crimes et délits dans lesquels le port ou l'usage des armes est considéré par notre législation comme constituant une circonstance aggravante. Nous nous contenterons d'expliquer quelles sont les armes dont le port ou l'usage emporte, dans ces crimes et ces délits, une augmentation de peine pour le coupable. Notre ancienne législation omit de définir les armes dont l'usage devait emporter une augmentation de peine; laissant à cet égard aux juges un pouvoir à peu près arbitraire, elle se borna, ainsi que nous l'avons vu, à spécifier les armes dont le port était prohibé. Le c. pén. de 1791 fut également muet sur les caractères constitutifs des armes. Mais la loi du 13 floréal an XI, relative au jugement des contrebandiers, déclara commis avec armes le délit qui serait commis « avec fusils, pistolets et autres armes à feu, sabres, épées, poignards, massues et généralement tous instruments tranchants, perçants et contondants ». D'après la même loi « ni les cannes ordinaires sans dards ni ferrements, ni les couteaux fermants et servant habituellement aux usages de la vie » n'étaient considérés, à ce point de vue, comme des armes. Cette définition a été remplacée par celle de l'art. 101 du c. pén. dont nous avons déjà parlé et qui constitue la législation actuelle sur ce point. Cet article est ainsi conçu : « Sont compris dans le mot armes toutes machines, tous instruments ou ustensiles tranchants, perçants ou contondants. Les couteaux et ciseaux de poche, les cannes simples ne seront réputés armes qu'autant qu'il en aura été fait usage pour tuer, blesser ou frapper ». Quoique placé parmi les dispositions relatives à la répression des crimes et délits commis contre la sûreté de l'Etat, cet article est unanimement considéré comme donnant une définition générale de ce qu'il faut entendre par le mot *armes* dans le langage des lois qui répriment les crimes et délits commis à main armée. Cette définition, on le voit, distingue deux sortes d'armes : celles dont la simple possession est une circonstance aggravante et celles dont l'usage seul peut emporter l'aggravation de peine. — On s'est demandé si les bâtons et les pierres, dont l'art. 101 ne parle pas, devaient être compris dans une des deux catégories de cette définition et dans laquelle. En ce qui concerne les bâtons, la jurisprudence les considère actuellement comme des *instruments contondants*, c.-à-d. comme des armes de la première catégorie. Quant aux pierres, la plupart des auteurs les rangent dans la seconde catégorie et ne les considèrent comme des *armes* qu'autant qu'il en est fait usage. La cour de cassation a cependant décidé qu'elles constituaient des armes de la première catégorie comme étant des *instruments contondants*.

Disons en terminant que le fait de porter les armes dans un mouvement insurrectionnel constitue par lui-même un crime que l'art. 5 de la loi du 24 mai 1834 prévoit spécialement : aux termes de cet article, les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel, ont porté des armes apparentes ou cachées, sont punis de la détention; ils sont même punis de mort, s'ils ont fait usage des armes dont ils étaient porteurs. L'art. 6 de la même loi punit des travaux forcés à temps et d'une amende de 200 à 5,000 fr. les individus qui, dans un mouvement insurrectionnel, se seront emparés d'armes ou de munitions de toute espèce, soit à l'aide de violences ou de menaces, soit par le pillage de boutiques, portes, magasins, arsenaux et autres établissements publics, soit par le désarmement des agents de la force publique. — Pour prévenir les crimes et délits qui peuvent être commis au moyen des armes, le législateur a édicté, dans l'art. 471 du c. pén., la prohibition générale et absolue d'abandonner dans les rues, chemins, places, lieux publics et dans les champs des armes, ou autres instruments et machines dont pussent abuser les malfaiteurs. La sanction de cette prohibition consiste en une amende de 1 à 5 fr. et dans la confiscation des armes abandonnées.

Georges Lagrésille.

V. Industrie et Commerce. — L'importation, l'exportation et le transit des armes de toutes espèces sont libres, sous réserve bien entendu de l'application des droits de douane, sauf pour les armes des modèles réglementaires. Cette dernière restriction ne s'applique pas aux armes blanches et aux revolvers. — L'importation des armes des *modèles règlementaires* et des munitions correspondantes non chargées a lieu sur la déclaration qui en est faite par le fabricant ou le commerçant, à la préfecture de laquelle ressort la localité où ces objets doivent parvenir après importation. La déclaration doit énoncer le nombre, l'espèce et le poids des armes ou pièces d'armes qui font l'objet de l'expédition. Le préfet délivre un récépissé reproduisant toutes ces énonciations et dont le duplicata sert de permis d'importation. — L'exportation des armes et des munitions non chargées des *modèles réglementaires* a lieu également sur la déclaration qui en est faite dans la même forme à la préfecture de laquelle ressort le déclarant. Un duplicata d'un récépissé délivré sert de permis d'exportation. L'importation, l'exportation et le transit des armes peuvent avoir lieu par tous les bureaux de douanes sans exception. En cas de guerre nationale et continentale, l'exportation des armes, pièces d'armes et munitions peut être interdite par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre.

Avant la loi du 14 août 1885, l'épreuve des armes était obligatoire. Elle est maintenant facultative, mais elle est toujours pratiquée par les fabricants sérieux. Elle existe également dans un grand nombre d'autres pays. En France, elle a lieu soit au banc d'épreuve de Saint-Etienne, soit à celui de Paris. — Nous croyons intéressant de donner ici le fac-similé des poinçons d'épreuve légale apposés sur les armes fabriquées en France et dans les pays étrangers.

Modèle des poinçons du banc d'épreuve de Saint-Étienne (Loire). — Armes de fabrication locale :

Pour les canardières.......... Saint-Étienne.

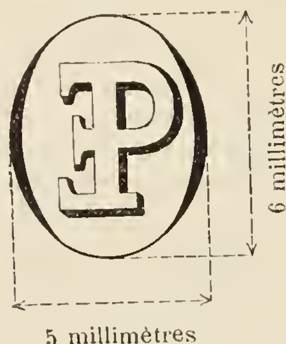
Pour les canons doubles et simples Saint-Étienne.

Pour les canons de pistolets.... Saint-Étienne.

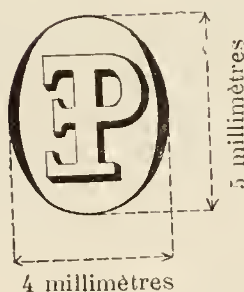
Armes de fabrication étrangère.

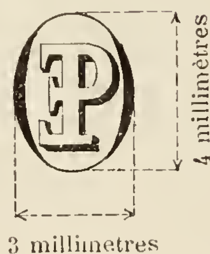
Armes de fabrication française autres que celle de Saint-Étienne.................

Modèle du poinçon du banc d'épreuve de Paris.



5 millimètres





Angleterre. Les empreintes établissant l'épreuve définitive sont « l'épreuve » et la « marque de contrôle » qui sont actuellement employées par les deux compagnies, c.-à-d. : Pour la compagnie des fabricants d'armes à feu (de Londres) : les lettres G et P entrelacées, formant un chiffre et surmontées d'une couronne, et, pour marque de contrôle, la lettre V surmontée d'une couronne comme ci-dessous :





Et pour les « Guardians » (de Birmingham) : deux sceptres croisés ; une couronne dans l'angle supérieur formé par le croisement des sceptres ; les lettres B et C dans les angles latéraux, et la lettre P dans l'angle inférieur ; et pour marque de contrôle : deux sceptres croisés, une couronne dans l'angle supérieur, et la lettre V dans l'angle inférieur comme ci-dessous :





Les empreintes établissant l'épreuve provisoire sont les suivantes : pour la compagnie des fabricants d'armes à feu (de Londres) : les lettres G et P entrelacées en forme de chiffre surmonté d'un « lion rampant » comme ci-dessous :



Et pour les « Guardians » (de Birmingham) : les lettres B P entrelacées en un chiffre surmonté d'une couronne comme ci-dessous :



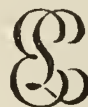
Les marques établissant l'épreuve provisoire des canons qui sont admis à l'épreuve définitive sont les suivantes : pour la compagnie des armuriers : les lettres V G P entrelacées en un chiffre surmonté d'un « lion rampant » comme ci-dessous :



Et pour les « Guardians » : Les lettres V B P entrelacées en un chiffre surmonté d'une couronne comme ci-dessous :



Royaume de Belgique. Les marques d'épreuve qui sont employées en Belgique sont au nombre de trois : le poinçon d'épreuve provisoire est formé par les lettres E L entrelacées comme ci-dessous :



Le poinçon d'épreuve du système est caractérisé par le signe : La marque de l'épreuve définitive se compose d'une étoile et des lettres E L G entourées comme ci-dessous :









Portugal. Les poinçons dont on fait usage au premier département de la fabrique des armes à feu, pour marquer les fusils faits ou réparés dans les ateliers, sont de trois sortes : 1° un poinçon indicatif des lettres de l'établissement de la direction générale de l'artillerie *(fabrica d'armas)*, comme ci-dessous :

F.A.

Il s'applique à la crosse du fusil, du côté opposé à la platine ; 2° un poinçon à fleur de lis pour indiquer que l'arme

à feu a été jugée bonne pour le service, après examen fait par l'officier attaché ou adjoint au département comme ci-dessous :



3° Un poinçon portant la marque justificative du contrôle effectuée par le chef de l'atelier comme ci-dessous :



Ces deux poinçons sont apposés du même côté de la crosse et sur le canon, du côté où se trouve le numéro de l'arme.

Suisse. Les poinçons adoptés par la Confédération suisse, pour le contrôle des armes de guerre livrées par la fabrique d'armes fédérale, consistent dans un poinçon d'acceptation frappé sur le pan gauche de l'arme et dans un poinçon de tir appliqué sur le pan droit, tous deux à égale hauteur, en avant de la chambre d'obturation. Chacun de ces poinçons se compose d'une lettre surmontée d'une croix, lesquelles sont entourées d'un ovale comme ci-dessous :

Norvège. Le poinçon dont sont frappées, à la manufacture de Kongsberg, les armes à feu fabriquées, tant pour l'armée norvégienne que pour le commerce, consiste dans une couronne royale surmontant la lettre K indicative de l'établissement où l'arme a été fabriquée comme ci-dessous :



Cette marque de contrôle est appliquée sur les fusils à trois endroits différents, sur le canon devant la platine, sur le côté gauche de la platine, et enfin sur la crosse à gauche. — Il n'existe pas en Suède de contrôle public institué pour les armes à feu et par conséquent pas de poinçon d'épreuve.

Russie. Spécimens de l'empreinte dont sont frappés, à la manufacture impériale de Toula, les canons des armes à feu fabriquées en Russie par les particuliers pour le compte du commerce.

Les Etats-Unis, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Bavière, le Danemark, la Hollande, la Roumanie et la Serbie n'ont pas de poinçon d'épreuve légale pour les armes à feu à l'usage des particuliers. L. Bouquet.

VI. Blason. — Nom sous lequel on désigne l'écu chargé des armoiries d'une famille, d'une ville (V. Armoiries).

Bibl. : 1° Historique et Archéologie. — Aug. Demmin, *Guide des amateurs d'armes*. — Helbig, *Das homerische Epos*. — Rüstow et Köchly, *Geschichte des griechischen Kriegswesens*. — Jähns, *Handbuch einer Geschichte des Kriegswesens*. — Pascal, *Etude sur l'armée grecque*. — Kraner, *l'Armée romaine au temps de César*, trad. par Baldy et Larroumet. — Fröhner, *la Colonne Trajane*. — Guhl et Koner, *la Vie antique*, trad. Trawinski. — V. dans le Dict. de Daremberg et Saglio, les articles relatifs aux differents noms d'armes. — Allou, *Etudes sur tes armes et les armures* dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, année 1837. — Cochet (l'abbé), *le Tombeau de Childéric Ier*; Paris, 1859, in-8. — Demay, *le Costume d'après tes sceaux*. — Paul Lacroix, *les Arts au moyen âge et à t'époque de la Renaissance*, pp 79 à 110. — Quicherat, *Histoire du costume en France*. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, vol. V et VI. — Penguilly l'Haridon, *Catalogue du musée d'artillerie*. — Berthelot, *Sur ta force de la poudre et des matières explosives* (appendice); Paris, 1885, 2 vol. in-8, 3e éd.

2° Droit. — Chauveau et Faustin Hélie, *Théorie du code pénal*, t. II. pp. 161 et suiv., t. IV, pp. 92 et suiv. — Blanche, *Etudes sur le code pénal*, t. II, pp. 611 et suiv. — Rapport de M. Brossard, sénateur, sur le projet de loi concernant la fabrication et le commerce des armes et des munitions non chargées. (*Journ. offic.* 1875, docum. parl., p. 404.)

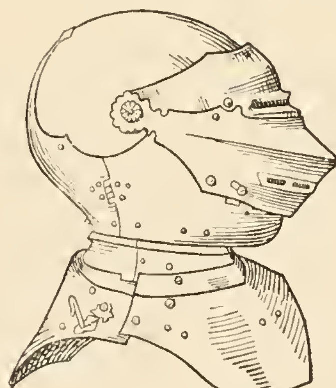
ARMES d'honneur. Les armes d'honneur furent instituées comme récompenses nationales par la loi du 3 oct. 1799, et par l'art. 87 de la constitution de l'an VIII ; ces armes étaient des sabres pour les officiers, des fusils pour les sous-officiers et soldats, des baguettes pour les tambours, des mousquetons et carabines pour les troupes à cheval, et des grenades pour les artilleurs. En outre, tous les soldats ainsi honorés de cette récompense recevaient une haute paie supplémentaire de cinq centimes. Quand Bonaparte créa la Légion d'honneur, tous ceux qui avaient reçu les armes d'honneur furent décorés de plein droit. On comptait 1,854 officiers ou soldats qui reçurent ainsi le ruban rouge. On avait en effet distribué 429 sabres, 787 fusils, 151 mousquetons, 94 carabines, 241 grenades, 44 haches d'abordage, 6 haches de sapeur, 39 baguettes et 13 trompettes. Ces armes naturellement avaient été décernées à ceux qui s'étaient signalés par des actions d'éclat.

Jean-Bernard.

ARMES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy ; 472 hab.

ARMESSIN (de l') (V. Larmessin [de]).

ARMET. Espèce de casque d'acier qui fut en usage au xve siècle. Le mot *armet* est une corruption de *heaumet*, petit heaume. Olivier de la Marche emploie indifféremment les mots *armet* et *heaumet*. L'*armet* se compose essentiellement d'une calotte ou *timbre*, qui prend la forme de la tête et se prolonge sur la nuque, de la visière ou *vue*, protégeant le visage et mobile sur deux pivots, de la *bavière* qui couvre le menton, et du *gorgerin* composé de plusieurs pieces de métal reliant l'*armet* au *corselet*.



Armet (1440).

Cette sorte de casque apparaît vers 1435. Plus léger et plus commode que le *bassinet*, il ne tarda pas à le remplacer. A la fin du xve siècle, on fixa souvent au couvre-nuque un appendice composé d'une rondelle d'acier portée par une tige et auquel on attachait une écharpe appelée *volet*. Sous François Ier l'armet fut muni d'une crête ; à la partie supérieure de la crête se trouvait un petit tube où on plantait des plumes dont l'extrémité retombait jusque sur le dos du guerrier. A la même époque, la bavière était très proéminente. L'armet était encore en usage sous Henri IV et sous Louis XIII. Ce fut le dernier habillement de tête du moyen âge. Maurice Prou.

Bibl. : Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier*, t. V, p. 58. — Quicherat, *Histoire du costume en France*, pp. 268, 306, 346, 377, 451. — La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire histor. de l'ancien langage français*, t. II, p. 156.

ARMET Y PORTANELL (Jose), peintre de paysage contemporain, né à Barcelone. Le musée de Madrid a de lui un paysage qui a figuré, en même temps qu'un second tableau représentant une *Paysanne de la campagne de Rome*, à l'exposition de Madrid de 1864. Cet artiste a pris part à diverses expositions nationales ou étrangères ; ses ouvrages ont plusieurs fois été l'objet de mentions ou de récompenses. P. L.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria biográfica de artistas españotas del siglo xix* ; Madrid, 1883-84, 2e éd.

ARMFELT (Charles-Gustave), général suédois, né dans l'Ingermanland le 9 nov. 1666, mort en Finlande le 24 oct. 1736 ; formé aux armes au service de la France, il rentra en Suède en 1700 et rendit de réels services à son

pays après les désastres essuyés par Charles XII. Il défendit Helsingfors contre les Russes, fit preuve d'une valeur presque incroyable au combat de Stor-Kyno (15 fév. 1714). Lors de l'invasion de la Norvège, en 1718, il fut chargé de marcher sur Drontheim ; son armée fut détruite par le froid. Il mourut capitaine-général de Finlande.

ARMFELT (Gustave-Maurice baron d'), général et homme d'Etat suédois, né à Fuva (Finlande) le 1er avr. 1757, mort à Tsarskoïe-Sélo le 19 août 1814. Il se distingua dans la guerre contre la Russie (1788-1790). Gustave III à son lit de mort le nomma gouverneur de Stockholm et membre du conseil de régence pendant la minorité du jeune Gustave IV ; mais le régent, frère du roi défunt, Charles, duc de Sudermanie (Södermanland), qui fut plus tard Charles XIII, ne reconnut pas ces dispositions. Il envoya Armfelt à Naples comme ambassadeur, l'accusa à tort ou à raison d'un complot contre la régence et le fit condamner à mort par contumace. Armfelt fut rétabli dans ses honneurs et dignités par Gustave IV, devenu majeur, et nommé ambassadeur à Vienne, puis général d'infanterie. Il commanda les troupes suédoises en Poméranie (1807) et en Norvège (1808). Après la déposition de Gustave IV, il présida le conseil de guerre (1809) ; en 1810 il donna sa démission et se retira en Finlande où les Russes l'accueillirent fort bien, le nommèrent chancelier de l'Université d'Abo, directeur des affaires de Finlande et membre du Sénat russe.

ARMILLAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun; 304 hab.

ARMILLARIA. Le mycologue Fries a donné ce nom à une tribu des Agaricinées-Leucospores, que caractérise un chapeau umboné, charnu, à parenchyme continu avec le pédicule. Le pédicule, plein, possède un anneau souvent très appparent et rigide, plus rarement fugace. Les *Armillaria* à lamelles sinueuses et à pédicule charnu, constituent la section des Tricholomoïdées ; les *Armillaria* à lamelles atténuées vers le pédicule constituent celle des Clitocyboïdées. On compte environ une trentaine d'espèces d'*Armillaria*, qui croissent en Europe et en Amérique. Un des types les plus connus de ce groupe d'Agaricinées est l'*Agaricus melleus* Vahl, espèce alimentaire, très répandue, qui croît en automne, au pied des arbres, et dont on fait une importante consommation en Autriche, en Italie et dans le midi de la France. L. Crié.

ARMILLES. I. Astronomie. — Instrument dont les anciens astronomes se sont servis pour leurs observations. Il se composait de trois cercles de cuivre ; les deux premiers étaient fixés, l'un dans le plan de l'équateur, l'autre dans celui du méridien, et le troisième était mobile. Les Armilles d'Alexandrie ont servi aux astronomes Tymocharès et Eratosthènes, et la plus ancienne observation, faite vers l'an 294 av. J.-C., de la déclinaison de l'*Epi de la Vierge*, permit à Hipparque de découvrir la *Précession des équinoxes*. Ce grand astronome s'est servi des Armilles, ainsi que Ptolémée, et beaucoup plus récemment Tycho Brahé. L. Barré.

II. Architecture. — Terme d'architecture par lequel on désigne les filets horizontaux qui ornent la partie inférieure du chapiteau dorique. Ces filets représentent vraisemblablement les anneaux métalliques qui formaient à l'origine, lorsque le chapiteau était en bois, la ligature de l'échine. De là le nom d'armilles (de *armilla*, bracelet) ; de là aussi le nom d'annelets (*annuli*), que les anciens leur donnaient. D'une manière générale les architectes romains appelaient *armillæ* les cercles de fer destinés à entourer la tête d'une poutre pour l'empêcher d'éclater. J. M.

ARMILUS. Adversaire du Messie, qui remplit, dans l'Apocalypse juive, le même rôle que l'Antéchrist dans l'Apocalypse chrétienne (V. Messie). C'est un des traits de la plupart des légendes messianiques, juives et chrétiennes, qu'au moment où le Messie renverserait définitivement toutes les puissances ennemies, celles-ci, sous la direction d'un Anti-Messie ou Antéchrist, feraient un suprême effort pour le combattre. L'idée paraît empruntée à la lutte gigantesque du Gog Magog d'Ezéchiel contre Jérusalem (Ezéchiel, chap. xxxviii) et à Daniel, chap. xi, versets 21 et 45; on la trouve dans l'Evangile de Jean, dans l'Apocalypse de Jean et beaucoup d'autres écrits. La légende juive raconte les événements comme suit : Après la chute de l'empire de Gog Magog, le Messie, fils de Joseph, réunira le peuple juif de toutes les parties de la terre, rétablira Jérusalem et le temple et fondera son empire, mais Armilus, né à Rome de la statue de marbre d'une belle jeune fille, rassemblera les nations et les conduira contre Jérusalem. Il se fera passer pour le vrai Messie, le Messie fils de Joseph sera tué dans la bataille et les juifs, dispersés de nouveau, supporteront de grandes souffrances. Mais un autre Messie, fils de David, les réunira de nouveau, tuera Armilus et fondera enfin le royaume messianique. La collection de légendes hébraïques publiée par M. Ad. Jellinek sous le nom de *Bet-hammidrasch* contient quatre rédactions différentes de ce récit. Elles sont du viiie ou ixe siècle après l'ère chrétienne, mais le fond de la légende est plus ancien ; on en trouve déjà des traces dans le *Talmud* et dans les *Largoums* (V. ces mots), et on a même supposé que le premier Messie, fils de Joseph, qui succombe dans la lutte serait *Barcochebas* (V. ce nom), qui mourut dans la guerre soulevée par lui contre l'empire romain au iie siècle après l'ère chrétienne. L'Antéchrist serait l'empire romain et le nom d'Armilus serait une altération de Romulus, sous lequel la légende aurait personnifié cet empire. L. Loeb.

Bibl. : *Bet-hammidrasch* de Jellinek (hébr.), I, p. 56; II, p. 55; III, p. 80; IV, p. 125; Hamburger, *Real-Encyclopädie f. Bibel und Talmud*, II, 2e partie, article Armilus; Schürer, *Gesch. d. jüd. Volkes*, p. 448.

ARMILUSTRIM. Purification des armes dans une fête célébrée chaque année le 19 oct. On s'y rendait armé avec les boucliers ou *ancilia* ; on se réunissait sur une place du même nom, située dans la vallée Murcia, entre le Palatin et l'Aventin, probablement l'ancien Champ de Mars de la Rome primitive, et l'on faisait un sacrifice au son des trompettes. C'était la saison où l'on mettait les armes au repos, la fin de l'année militaire en quelque sorte. E. Fernique.

ARMINIANISME, appelé aussi *nouveau pélagianisme*, parce qu'il attribue à l'homme une part importante en l'acceptation du salut. Représentée à l'origine par *Arminius* et combattue par *Gomar*, théologiens hollandais (V. ces noms), cette doctrine fut condamnée en Hollande par le concile de Dordrecht (1618-1619), et en France par le concile d'Alais (1630), comme contraire au dogme calviniste de la prédestination. Les arminiens de Hollande refusèrent pour la plupart de se soumettre à cette condamnation et se séparèrent de l'Eglise officielle; de sorte que le mot *arminianisme* désigne à la fois une opinion théologique et une secte, laquelle, à raison des circonstances au milieu desquelles elle se forma, se trouva associée pendant un certain temps à un parti politique. — En son *Institution chrestienne* (livre III), Calvin dit : « Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu (édit. latine : *decretum*), par lequel il a déterminé ce qu'il voulait faire d'un chacun homme, car il ne les crée pas tous en pareille condition; mais ordonne *(prœordinatur)* les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation. Ainsi, selon la fin à laquelle est créé l'homme, nous disons qu'il est prédestiné à mort ou à vie. » ... « Cette élection éternelle par laquelle Dieu en a prédestiné les uns à salut, les autres à condamnation » n'est point un effet de la prescience de Dieu; car « Dieu prévoit toutes choses comme il les dispose ; mais c'est tout confondre, de dire que Dieu élit ou rejette selon qu'il prévoit cecy ou cela »... « partout où règne ce bon plaisir de Dieu, nulles œuvres ne viennent en considération » (chap. xxi). D'où il suit qu'aucun acte de l'homme ne peut lui faire gagner ni perdre le bénéfice de cette élection ; « Dieu régénère les élus à perpétuité par la semence incorruptible et ne souffre que jamais cette semence

qu'il a plantée en leur cœur périsse; tandis qu'aux réprouvez, il fait sentir sa miséricorde présente uniquement comme une bouffée, qui puis après se retire » (ch. II). Le célèbre réformateur estimait « ceste doctrine, non seulement utile, mais aussi douce et savoureuse au fruict qui en revient » (ch. XXI). Comme elle formait l'inspiration dominante de la vie, il en avait fait le principe fondamental de sa théologie. Or, la théologie de Calvin fut pendant longtemps le *Credo* de la plupart des églises réformées. Elles proclamaient bien ne reconnaître d'autre autorité, en matière de foi, que celle des Ecritures; mais, en fait, l'interprétation de Calvin s'était imposée à elles; elles la considéraient, ainsi que le faisait Calvin lui-même, comme l'expression adéquate de la doctrine divine. La plupart de leurs confessions de foi ne sont guère qu'un sommaire officiel de l'*Institution chrétienne*, sommaire découpé en articles de foi. La doctrine de la prédestination reçut naturellement une place importante parmi ces articles et fut ainsi érigée en dogme.

Suivant Calvin, l'élection qui détermine la prédestination ne comporte aucune limitation de temps; il l'appelle l'élection *éternelle* : « Toutes choses ont touiours esté et demeurent éternellement en son regard, tellement qu'il n'y a rien de futur ni de passé à sa cognoissance : mais toutes choses luy sont présentes. » Rappelons encore qu'il disait : « Dieu prévoit toutes choses comme il les dispose. » La première atteinte portée à cette doctrine ne provint point d'une protestation du sens moral, attribuant au libre vouloir de l'homme les méfaits pour lesquels il est condamné et puni : mais elle fut amenée par des spéculations et des distinctions singulièrement scolastiques et subtiles, débattues entre des théologiens partisans de la prédestination, lesquels s'ingénièrent à préciser le moment où Dieu a conçu le décret qui prédestine l'homme à salut ou à damnation. Tous s'accordaient pour enseigner que tout homme, dès avant sa naissance, est élu pour être sauvé ou damné; il l'est même, dès avant la chute d'Adam *(lapsus)*. En ce sens, tous ces théologiens étaient *supralapsaires*; mais ceux à qui on donna particulièrement ce nom prétendaient que le décret d'élection ou de réprobation est antérieur au décret qui a voulu et déterminé la chute d'Adam : cette chute n'ayant été ordonnée que comme une première mesure d'exécution. Au contraire, suivant les *infralapsaires*, le décret d'élection ou de réprobation est postérieur au décret général de la Providence, dans lequel était comprise la chute d'Adam. Ainsi la discussion portait, non sur les faits, puisque les décrets étaient antérieurs à tous les faits ; mais sur la succession et le contenu des décrets qui avaient prescrit ces faits. En réalité, ces deux opinions étaient en divergence avec la doctrine de Calvin, qui suppose un décret éternel. Néanmoins, les supralapsaires étaient réputés défenseurs de l'orthodoxie calviniste, tandis que les infralapsaires étaient considérés comme téméraires et suspects.

Tandis que les théologiens menaient grand bruit autour de ces questions, un bourgeois d'Amsterdam, qui réclamait dans des conférences privées et dans des disputations publiques la tolérance pour tous les cultes, Richard Koornhert, se trouva amené à attaquer le dogme de la prédestination lui-même. Ce fut vers le temps où Jacques Arminius venait d'être nommé pasteur à Amsterdam (1588). Le consistoire de cette ville lui confia le soin de répondre à Koornhert ainsi qu'aux pasteurs infralapsaires de Delft. Arminius entreprit consciencieusement cette tâche; après un examen attentif, il inclina vers les idées qu'il était chargé de combattre; il admit que le salut est sérieusement annoncé et réellement offert à tous les hommes. De cette prémisse résultait nécessairement une conséquence que Arminius ne paraît pas avoir formulée avec une complète netteté, savoir que c'est par son fait que l'homme accepte ou repousse le salut ainsi annoncé et offert. En 1603, il fut appelé comme professeur à Leyde; il y trouva un ardent antagoniste en la personne de Gomar, son collègue, dont le nom est resté attaché au parti qui s'opposa à la tendance originairement représentée par Arminius. On appela *gomaristes* les défenseurs du dogme de la prédestination et *arminiens* leurs adversaires. Gomar accusait Arminius de pélagianisme, et Arminius accusait Gomar de manichéisme, partageant l'humanité en deux portions réservées irrévocablement, l'une à Dieu et l'autre au diable, faisant Dieu auteur du mal et du péché. — Arminius mourut en 1609, avant que la controverse eût produit d'autres conséquences que des disputes théologiques. L'année suivante, ses partisans adressèrent aux Etats de Hollande et de Ouest-Frise une *Remonstrance* en cinq articles; d'où le nom de *remonstrants* qui leur fut donné. Sans rejeter le mot prédestination, ils l'interprétaient dans un sens foncièrement différent de la doctrine de Calvin et de la confession de foi des Eglises réformées de Hollande; ils disaient que Dieu a prédestiné au salut « ceux qui croient en son fils Jésus-Christ et qui persévèrent dans cette foi jusqu'à la fin; Jésus-Christ est mort pour tous ceux qui s'approprient ses mérites par la foi; la grâce est absolument indispensable, mais elle n'est pas irrésistible ». Un an après, ils déclarèrent que la grâce peut être perdue. Les gomaristes répondirent par une *contre-remonstrance* fort violente. En 1614, les Etats essayèrent d'imposer la tolérance réciproque ou, au moins, le silence aux deux partis, mais il était trop tard, la question théologique s'étant compliquée d'une question politique. Le peuple s'était partagé, suivant ses affinités, entre les deux opinions : le parti républicain était arminien; le parti orangiste était gomariste. Dès que ce parti eut repris la prépondérance, on avisa aux mesures répressives contre les arminiens et on convoqua à Dordrecht un grand synode, qui siégea du 13 nov. 1618 au 9 mai 1619. Les remonstrants y furent cités à comparaître et traités en accusés; ils défendirent courageusement leur opinion, mais ils furent expulsés comme menteurs et imposteurs et finalement condamnés comme perturbateurs de l'Eglise et profanateurs. Cette condamnation atteignait près de deux cents pasteurs.

Les canons du concile sont groupés en cinq chapitres correspondant aux points condamnés : I. *De divina prædestinatione;* — II. *De morte Christi et hominum per eam redemptione;* — III et IV. *De hominis corruptione et conversione ad Deum ejusque modo;* — V. *De perseverantia sanctorum.* Tout en laissant ouvert entre les supralapsaires et les infralapsaires le débat sur le moment de l'élection, ces canons définissent, avec toute sa rigueur inconditionnelle et ses formidables conséquences pratiques, le dogme calviniste de la prédestination absolue. — La persécution suivit immédiatement les condamnations canoniques. La haine politique s'alliant à la haine théologique, on mit à mort Barneveldt, on condamna Grotius à la prison perpétuelle et on frappa de bannissement les arminiens qui refusaient de se soumettre aux décisions du synode. Beaucoup se réfugièrent dans le Schleswig; ils y fondèrent la ville de Frederichstadt, où se trouve encore aujourd'hui une petite communauté arminienne. Mais ce régime de violence ne pouvait durer en Hollande. Dès que la question religieuse fut dégagée de la question politique, les arminiens furent tolérés; en 1630, on les autorisa à établir partout où ils le voudraient des lieux de culte et des écoles; avec cette seule restriction, que leurs églises ne devaient pas être apparentes. — Il ne reste plus aujourd'hui en Hollande que vingt et une de ces communautés, comprenant, toutes ensemble, huit mille membres environ. La cause principale de l'affaiblissement des Eglises arméniennes paraît avoir été le succès même de l'arminianisme : à mesure que la protestation qu'il représentait prévalut dans les Eglises réformées, il devint de moins en moins nécessaire de chercher en dehors d'elles un refuge contre le prêche de la prédestination. — Des agitations analogues à l'arminianisme et au gomarisme se produisirent vers la même époque chez les protestants de

France. Ce qui s'y rapporte est indiqué aux mots : AMYRAUT (Moïse), CAMÉRON (Jean), COURCELLES (Etienne de), DU MOULIN (Pierre), SAUMUR (Académie de), SEDAN (Académie de), UNIVERSALISME HYPOTHÉTIQUE. E.-H. VOLLET.

BIBL. : UYTENBOGAERT, *Histoire de l'Eglise, de l'an 400 jusqu'au synode de Dordrecht*, en hollandais, 1619; rééditée en 1647. — LIMBORCH, *Relatio historica... controversiarum in fœderato Belgio*, 1715. — G. BRANDT, *Historia reformationis belgicæ*, 1671-1704. — REGENBOOG, *Histoire des Remonstrants*, en hollandais, 1774 ; traduction allemande. 1781. — YPEY et DERMONT, *Histoire de l'Eglise réformée néerlandaise*, en hollandais, 1819-1827. — Cette liste est empruntée à A. RÉVILLE, art. *Arminianisme*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses;* Paris, 1877, t. I.

ARMINIENS ou **REMONSTRANTS** (V. ARMINIANISME).

ARMINIUS. Nom romain du teuton *Hermann.* Strabon le nomme Ἀρμένιος et Dion Ἀρμίνιος (V. HERMANN).

ARMINIUS, HARMENSEN ou **HERMANNS** (Jacques), célèbre théologien hollandais, né en 1560 à Oudewater sur l'Yssel, mort à Leyde le 19 oct. 1609. Son père était coutelier ; il le perdit étant encore enfant; mais ses heureuses dispositions lui valurent la protection de Théodore Emilius, prêtre catholique, partisan secret de la Réforme. Il étudiait à Utrecht, lorsque ce premier protecteur mourut; il fut alors secouru par le mathématicien Rodolphe Snell, son compatriote, qui l'emmena avec lui à Marbourg, où il était professeur (1575). Pendant qu'il était en cette ville, les Espagnols saccagèrent Oudewater et massacrèrent les habitants; parmi eux, la mère, la sœur et les frères d'Arminius. Il revint bientôt en Hollande et continua ses études à Rotterdam, puis à l'université nouvellement fondée de Leyde. En 1582, il reçut une pension des magistrats d'Amsterdam, pour aller à Genève; il y suivit pendant quelque temps les leçons de Théodore de Bèze, qui commentait alors l'Epître aux Romains. On raconte que ce professeur lui adressa un conseil que Calvin lui avait autrefois donné à lui-même : celui de se méfier des nouveautés et de se garder des témérités de l'esprit. Mal vu à Genève, à cause de son zèle pour la philosophie de Ramus, Arminius dut se retirer à Bâle, où il trouva en Grynæus un maître moins défiant que Théodore de Bèze et des succès académiques tels que la faculté lui offrit le doctorat en théologie. Il n'avait alors que vingt-deux ans et il eut la modestie de refuser. Après s'en être retourné à Genève, où il reprit ses études, il se rendit à Padoue pour entendre le célèbre Jacques Zabarella, passa six ou sept mois en Italie et visita Rome. Il en rapporta un jugement sévère sur ce qu'il appelait le mystère d'iniquité. Cependant un pareil voyage, à cette époque, supposait de la part d'un protestant une indépendance d'esprit fort voisine de l'imprudence ou de l'indifférence. Ce voyage valut à Arminius des suspicions et des accusations qui indisposèrent contre lui plusieurs de ses protecteurs et fournirent à ses adversaires des armes qu'ils ne se lassèrent jamais d'employer. On lui reprochait d'avoir baisé les pieds du pape, de s'être fait présenter à Bellarmin, de s'être lié avec les jésuites et même d'avoir abjuré la religion réformée. Néanmoins, il fut nommé pasteur à Amsterdam, en 1588; il s'y fit une grande réputation comme prédicateur et gagna l'affection de son Eglise. C'est dans cette ville qu'il fut amené à admettre et à exprimer, pour la première fois, sur la prédestination, des idées qui atténuaient et déjà entamaient le dogme calviniste. En 1603, il fut appelé comme professeur à Leyde, où il remplaça François Junius; il s'y trouva en contact et bientôt en conflit avec son collègue Gomar, l'ardent et violent partisan du calvinisme rigide. Arminius, attaqué, se défendit en développant sa propre pensée et en arguant de manichéisme la doctrine de son adversaire. La matière de cette controverse et l'extension qu'elle prit sont relatées au mot ARMINIANISME. Arminius mourut avant que l'arminianisme eût occasionné les agitations qui troublèrent la Hollande et divisèrent l'Eglise réformée. Les témoignages contemporains le représentent comme un homme de mœurs irréprochables, d'une piété douce et sincère; esprit ingénieux, attaché à une doctrine qu'il estimait vraie, mais très sensible à toute attaque dirigée contre son caractère, plus propre par conséquent aux discussions théoriques qu'au combat. Les accusations obstinées, prétextées par son voyage en Italie, attristèrent toute sa vie, et la lutte qu'il dut soutenir sur la question de la prédestination hâta sa mort. Ses œuvres ont été imprimées à Leyde, 1629, in-4. Sa vie a été racontée par Gaspard Brandt, fils de Gérard Brandt, l'historien de la Réformation en Hollande, dans un livre publié à Leyde en 1724, réimprimé avec des notes de Mosheim, en 1725.

E.-H. VOLLET.

ARMISSAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Coursan ; 921 hab.

ARMISTICE. Courte trêve ou suspension des hostilités entre deux armées ennemies. Ordinairement, l'armistice est le prélude de la paix, dont les diplomates ont alors le temps de discuter les conditions. L'armistice ne peut être dénoncé qu'après avertissement. Lorsque, contrairement au droit des gens, un chef militaire continue les hostilités après avoir reçu l'avis officiel d'un armistice, il est passible de la peine de mort (Art. 227 du c. de justice militaire). L'armistice de courte durée, conclu soit pour enterrer les morts, soit pour pouvoir communiquer à l'aise, soit pour tout autre motif, porte plus habituellement le nom de *suspension d'armes*.

ARMITAGE (Edward), peintre anglais, né en 1817 à Londres. Quoique les premiers essais en dessin de cet artiste aient été encouragés par son père, homme d'une situation de fortune indépendante, le jeune Armitage eut cependant à lutter lorsqu'il exprima le désir de s'adonner entièrement à la peinture et de venir étudier à Paris, ce qu'il fit dès 1838, époque à laquelle il entra dans l'atelier de Paul Delaroche. Là, ses progrès furent rapides, car il fut peu après un des trois élèves désignés par le maître pour l'aider dans sa grande décoration murale de l'hémicycle de l'Ecole des beaux-arts, vaste composition sur laquelle la figure de Masaccio reproduit les traits du jeune Armitage. En 1842, ce dernier exposa au Louvre une toile, *Prométhée enchaîné*, et, la même année, il répondit à l'invitation de la Commission royale des beaux-Arts de Londres qui ouvrait, parmi les artistes anglais, un concours afin d'obtenir des cartons de sujets destinés à être reproduits en peinture à fresque. M. Armitage envoya une étude représentant *Jules César abordant sur la terre de Bretagne*, étude exposée en 1843 à Westminster-Hall, et qui le fit désigner pour l'une des trois primes. Mais, ce travail ayant été exécuté à Paris, le bruit courut que Paul Delaroche avait aidé son élève : aussi ce dernier fut-il invité à présenter une autre étude, ce qu'il fit en prenant pour sujet *Un guerrier protégeant un enfant* et, cette fois, il établit sans conteste son droit à la prime. M. Armitage triompha encore dans un autre concours exposé aussi à Westminster-Hall en 1845, et dont le sujet était *The Spirit of Religion* (l'esprit de religion). En 1849, il exposa à l'Académie royale un tableau, *Trafalgar*, et, en 1850, trois toiles, *Waiting for a Customer* (Attendant la pratique), *Rome* et *Thomas-a-Becket*, œuvres traitées de main de maître, et dans lesquelles les caractères étaient bien étudiés. A celles-ci se joignirent bientôt, en 1850, les *Socialistes*, petit tableau de genre peint dans la manière de Meissonnier, et *Aholibah*, sujet d'un grand effet. En 1852, M. Armitage fut appelé à exécuter, pour une salle d'attente des chambres du Parlement, une grande fresque reproduisant le *fleuve Tamise et ses tributaires*, et, en 1855, à la demande de M. Gambart, il partit pour la Crimée afin de réunir les documents nécessaires à deux tableaux de bataille : *Balaklava* et *Inkermann*. En 1857, il voyagea en Italie, résidant surtout à Assise, où il fit des études pour une fresque qu'il exécuta dans la chapelle Saint-Jean, à Islington (Londres), église dans laquelle il peignit aussi le *Christ et ses Apôtres*. Elu associé de l'Académie royale de Londres en 1867, M. Armitage en devint membre titulaire en 1874 et, parmi ses principales

œuvres, il faut encore citer : *la Mère de Moïse se cachant après avoir exposé son fils* (1861), *la Fille de Pharaon* (1863), *les Funérailles d'un martyr chrétien au temps de Néron* (1866), *le Remords de Juda* (1867), *la Fête du jour anniversaire de la naissance d'Hérode* (1870), *l'Hymne du dernier Souper* (1877), *l'Affranchissement du Serf* (1878), et sept sujets intitulés *la Charité chrétienne*, lesquels étaient inspirés de versets du Nouveau Testament (1881). Charles Lucas.

Bibl. : H. Ottley, *A. Biogr. and crit. Diction. of Painters and Engravers* ; Londres, 1866, in-8. — *Art Journal* ; Londres, juil. 1877, in-4. — C.-E. Clément, *Artists of the nineteenth century*; Londres, 1879, in-8.— *Royal Academy Catalogues* ; Londres, in-12.

ARMIX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand ; 163 hab.

ARMOIRE. Meuble à un ou plusieurs vantaux et destiné à renfermer divers objets. On fait des armoires mobiles, généralement en menuiserie, ou fixes, prises dans l'épaisseur d'un mur ; elles prennent alors généralement le nom de *placard*. Chez les Romains, l'*armarium* était fort en usage : nous en avons des descriptions dans Plaute, Cicéron, Pline, et quelques exemples dans les peintures de Pompéi. On donnait aussi le nom de *armarium* au meuble qui contenait les livres dans les bibliothèques, et qui, d'après la description qu'en donne Vitruve, était fort ingénieux. — Au moyen âge, l'armoire semble avoir été peu en usage dans la vie civile : les objets d'habillement, la vaisselle et autre menu mobilier étant le plus souvent renfermés dans de grands coffres ou bahuts. Dans les châteaux pourtant les armes étaient conservées dans d'immenses armoires. L'armoire était d'un emploi plus fréquent dans la vie monastique et religieuse. Dans les abbayes, à côté du cloître, un *armarium* servait à contenir les livres à la disposition des religieux. Dans les églises, près de l'autel, il y avait toujours une armoire plus ou moins grande, fixe ou mobile, destinée à renfermer les vases sacrés, les saintes huiles, les livres liturgiques et autres objets. Quelques églises possèdent encore de ces armoires : une des plus anciennes est dans l'église d'Aubazine (Corrèze) ; elle est en chêne,

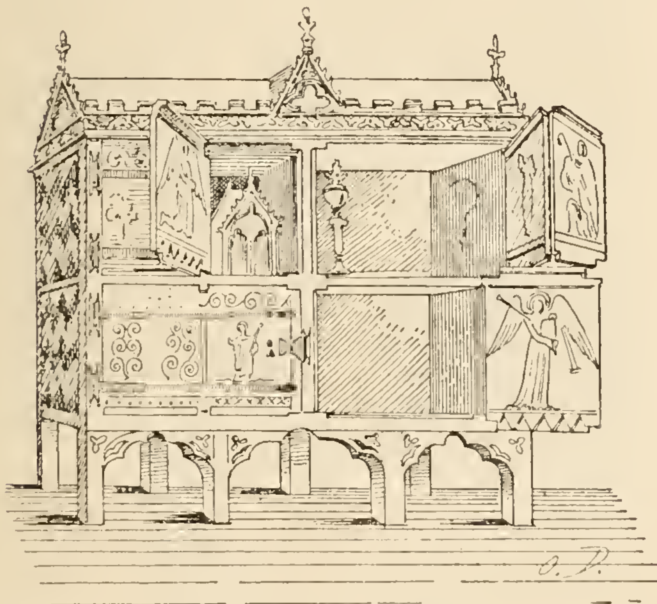


Fig. 1. — Armoire de Noyon.

garnie de pentures en fer et ne paraît pas postérieure aux premières années du XIIIe siècle. La cathédrale de Bayeux possède une armoire de la fin du même siècle : elle est composée d'un certain nombre de compartiments munis chacun d'un volet, et décorée extérieurement de peintures qui représentent des translations de reliques. L'armoire contenait en effet les châsses de la cathédrale. En voici une à peu près du même genre et de la même époque, que conserve la cathédrale de Noyon (fig. 1) ; ici, les vantaux sont peints intérieurement et extérieurement. Pendant le XIVe siècle, les armoires sont faites de la même façon. Mais au XVe siècle, l'art de la menuiserie s'étant singulièrement perfectionné, on abandonne presque complètement les décorations peintes pour tirer de la menuiserie elle-même et de la sculpture toute la beauté

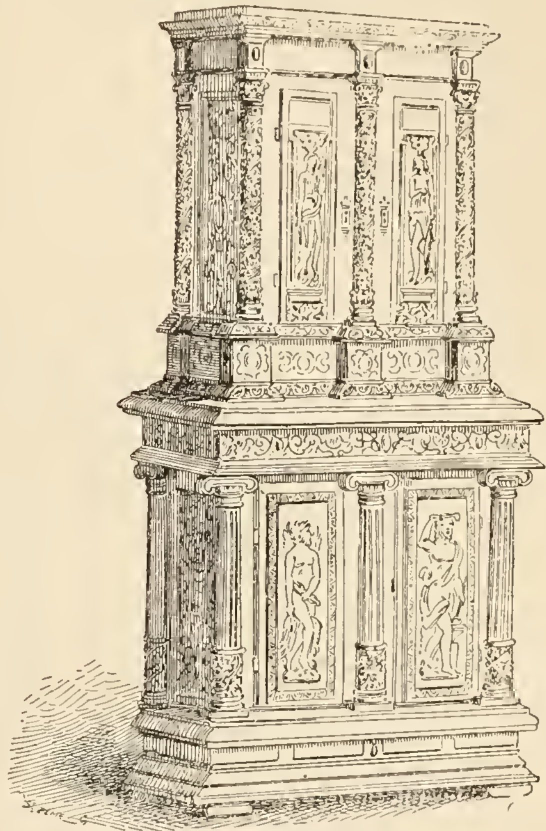


Fig. 2.— Armoire XVIe siècle (époque Henri III), cabinet ou meuble à deux corps, en noyer sculpté.

du meuble. Les vantaux sont formés de panneaux encadrés; ceux-ci portent souvent une décoration caractéristique de l'époque, en forme de parchemin plissé. On conserve encore parfois les vantaux unis avec pentures de fer, comme dans les armoires du trésor de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. Au XVIe siècle, dans la vie civile, on abandonne à peu près l'ancien bahut. On fit alors des armoires de toutes formes et de toutes dimensions ; on les couvrit de sculptures, d'incrustations et de décorations de tous genres. Tout le monde connaît ces jolis meubles à deux corps d'un usage si fréquent dans la seconde moitié du XVIe siècle et au XVIIe ; nos musées et les collections particulières, le mobilier de l'Etat, en possèdent un grand nombre. On les doublait parfois intérieurement d'une étoffe de soie décorée d'une passementerie qui, retenue de distance en distance par des clous, formait sur l'étoffe des losanges, des étoiles ou autres combinaisons géométriques, Le musée du Louvre en possède plusieurs : nous en citerons deux qui font partie de la collection Sauvageot. L'une est datée de 1617, l'autre est un peu plus ancienne et doit remonter à la fin du XVIe siècle. Un joli meuble de ce genre est reproduit ci-dessus (fig. 2) ; il appartient à l'époque de Henri III : Jupiter, Vulcain, Junon et Diane chasseresse sont sculptés sur les panneaux. On peut voir au musée de Cluny, à Paris, une belle collection d'armoires normandes des deux derniers siècles. Citons enfin pour terminer les grandes armoires à deux vantaux si en usage à cette même époque, et que l'on faisait encore il n'y a pas de bien longues années (V. Bahut, Buffet, Cabinet, Coffre, Crédence, Huche).

Bibl. : Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture* ; Paris, 1867-1868, 10 vol. in-8, t. I, p. 466.—Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier* ; Paris, 1872-1875, 6 vol. in-8, t. I, p. 4. — De Champeaux, *le Meuble* ; Paris, 1885, 2 vol. in-8, fig.

ARMOIRE DE FER. I. L'Assemblée constituante ayant ordonné par deux décrets des 1er juin et 8 oct.. 1790 que les formes, planches et timbres employés à la fabrication des assignats, seraient déposés dans une caisse spéciale, décida dans la séance du 30 nov. suivant, sur la proposition de Camus, qu'une armoire serait construite à cet effet par l'architecte Paris et le serrurier Marguerit ; le 22 déc. suivant elle était prête et reçut le matériel de la fabrication des assignats. Mais sa destination ne tarda pas à être modifiée ; les assemblées qui succédèrent à la Constituante y firent déposer les documents et les objets qu'elles considéraient comme les plus précieux de leurs archives. Ce furent d'abord l'acte original de la Constitution et les minutes des décrets ; plus tard la Convention y fit placer le clef d'or de Louvain, envoyée par le général Miranda, les *Livres rouges* de Louis XVI (V. plus loin), l'étalon du kilogramme et celui du mètre, divers traités de paix conclus par la République, les premières pièces de 5 cent. frappées à la Monnaie, etc. Lors de la réunion des archives nationales à l'hôtel de Soubise, elle fut transportée dans la salle des gardes sur l'emplacement de la cheminée monumentale. Elle servit alors à contenir quelques objets précieux et les documents considérés comme les plus curieux des divers fonds ; la plupart en ont été retirés lors de la formation du Musée des archives. Après la construction des bâtiments qui s'élèvent le long de la rue des Quatre-Fils (1859-1863), l'armoire de fer fut établie dans la grande salle du premier étage où elle se trouve actuellement, mais dissimulée par des boiseries.

II. Au commencement de l'année 1792, Louis XVI, prévoyant sans doute une partie de l'avenir, crut prudent de dissimuler une certaine quantité de papiers dont la découverte eût été des plus compromettantes pour lui et la royauté. Il fit en conséquence pratiquer dans l'épaisseur de la muraille de l'un des corridors des Tuileries, où il résidait depuis la Révolution, une cachette qui fut munie d'une solide porte de fer, le tout était dissimulé par un panneau de lambris peint en larges pierres, et si adroitement que si l'existence de la cachette n'avait été plus tard révélée par un de ceux qui avaient travaillé à la faire quelques-uns des secrets de l'ancienne monarchie n'eussent jamais été connus. Le roi s'était fait aider dans la construction de cette cachette par son maître des cabinets Darcy et l'ouvrier serrurier Gamain qui, depuis plus de dix ans, travaillait assez souvent avec lui ; on sait en effet que ce prince avait un goût très prononcé pour les travaux de serrurerie. Après l'affaire du 10 août et l'internement de Louis XVI au Temple, le serrurier Gamain vint révéler l'existence de la cachette à Roland, ministre de l'intérieur, au moment même où s'instruisait le procès du prisonnier ; il ajouta qu'aussitôt le travail terminé, et dans la crainte d'avoir éveillé ses soupçons, le roi avait tenté de l'empoisonner à l'aide d'une brioche et d'un verre de vin qu'il lui offrit. Roland courut immédiatement aux Tuileries, sans même prendre le temps de se faire accompagner par la commission des papiers des Tuileries récemment constituée, imprudence qui lui fut plus tard bien amèrement reprochée. Il se saisit des papiers, les emporta chez lui où il les examina avec sa femme, et le lendemain 20 nov. les déposa à la Convention.

Le roi, interrogé peu après sur ces papiers, eut d'abord la faiblesse de nier qu'il eût connaissance de l'armoire et de son contenu, mensonge qui d'ailleurs était assez inutile puisque les pièces découvertes étaient bien loin d'avoir un caractère aussi grave qu'on aurait pu le croire. En effet, longtemps avant le 10 août, la reine, n'ayant pas grande confiance dans la cachette, avait décidé le roi à en retirer les papiers les plus importants et à les confier à sa femme de chambre, Mme Campan. C'est cette dernière qui nous l'apprend dans ses Mémoires et rien n'autorise à croire cette assertion inexacte. — Si les espérances des ennemis de la royauté furent en partie trompées, si les relations supposées du roi avec l'étranger, et dont on avait cru un moment trouver les traces, ne furent pas davantage prouvées, il n'en est pas moins vrai que la découverte de l'armoire de fer suffit à discréditer bien des personnes telles que Mirabeau, dont la corruption devint évidente, Dumouriez, La Fayette, l'abbé Maury, Garat, bien d'autres encore ; les intrigues de la cour, ses rapports avec l'émigration, ses tentatives pour acheter la presse et les hommes, tout cela s'étalait au grand jour. C'est encore dans l'armoire de fer que l'on trouva ce fameux livre relié en rouge où étaient consignées toutes les sommes que le roi avait distribuées à la noblesse depuis le commencement de son règne, à un titre quelconque, comme gratifications ou comme pensions annuelles. — Les pièces extraites de l'armoire de fer, réunies à celles qui avaient été saisies quelques jours auparavant chez l'intendant de la liste civile, Laporte, furent imprimées par ordre de la Convention sous le titre de : *Pièces imprimées d'après le décret de la Convention nationale du 5 décembre 1792, l'an Ier de la République, déposées à la Commission extraordinaire des Douze, établie pour le dépouillement des papiers trouvés dans l'armoire de fer au château des Tuileries, et cotées par le ministre de l'intérieur et les secrétaires, lors de la remise qu'il en fit sur le bureau de la Convention ;* Paris, imprimerie Nationale, 1793, in-8. La collection est divisée en 5 recueils dont les pièces de l'armoire de fer forment le troisième et le quatrième, et remplissent 8 tomes ; elles sont numérotées de 1 à 329.

ARMOIRIES. Marques particulières, distinctives et généralement honorifiques, appartenant à une nation, à un souverain, à une ville, à une famille, à une corporation, etc. Elles sont héréditaires dans les familles et sont nommées armoiries, parce qu'elles se portaient jadis représentées sur le bouclier, sur la cuirasse, sur la cotte d'armes et qu'elles tirent leur origine des armes. Les auteurs qui ont écrit sur cette origine sont partagés en deux camps ; les uns la font remonter aux temps anciens et veulent que les Grecs et les Romains aient fait usage d'armoiries, et les autres, plus raisonnablement, fixent le commencement de leur emploi à l'époque des croisades et des tournois. En effet, il ne faut pas confondre les emblèmes adoptés par les guerriers de l'antiquité et qui leur étaient tout personnels avec les armoiries proprement dites. Tels furent le lion couronné des Arméniens, le hibou des Athéniens, les serpents de l'Egypte, etc. ; l'aigle figurait sur les étendards des Perses au temps de Cyrus et les chefs des légions romaines l'arboraient comme enseigne, mais les signes gravés sur les anneaux des patriciens et qui semblent se rapporter davantage aux armoiries, comme la Vénus de César, les trois trophées de Pompée et le sphinx d'Auguste, étaient de purs symboles créés par la fantaisie et le caprice et changeaient au gré de leurs possesseurs. Ce ne fut, en France, que sous Louis VII qu'on vit des figures particulières apparaître sur les boucliers et prendre un caractère fixe et héréditaire. Elles se perfectionnèrent sous Louis IX, et ce fut alors que leur composition fut soumise aux règles du *blason* (V. ce mot). A partir des XIIe et XIIIe siècles, elles se transmirent de père en fils et devinrent allusives et souvent parlantes, c.-à-d. qu'elles exprimèrent plus ou moins exactement par l'objet représenté le nom de la famille à laquelle elles appartenaient. Toutefois les armoiries les plus simples sont considérées comme les plus anciennes et les plus nobles ; les compliquées sont le résultat d'une recherche pénible pour les faire remarquer des autres. Il y a deux sortes d'armoiries, les pleines et les brisées ; les pleines sont celles qui appartiennent au chef ou à la branche aînée d'une famille, les brisées sont le partage des puînés et des cadets. Elle se divisent en sept classes : la première comprend les armoiries particulières à chaque famille noble ou bourgeoise, car l'*armorial général* (V. Armorial) contient l'enregistrement d'un grand nombre d'armoiries concédées à des bourgeois, des marchands, merciers, bonnetiers, horlogers, etc. Ce qui

distingue les armoiries d'une famille noble avec celle d'un bourgeois, c'est que les premières sont timbrées, c.–à–d. surmontées d'une couronne ou d'un casque, tandis que défense formelle fut faite à plusieurs reprises de timbrer les autres. La seconde classe comprend les armoiries attachées aux dignités et aux fonctions ecclésiastiques ; la troisième les armoiries de concession, formées de la totalité ou d'une partie de celles d'un chef d'Etat qui en autorisant à les porter a voulu récompenser des services rendus ; la quatrième, les armoiries de patronage, c.-à-d. celles d'un souverain ou d'un Etat que les villes portent quelquefois en chef ; la cinquième, les armoiries de fiefs ou domaine, en d'autres termes, celles des divers Etats ou terres que possède un souverain (ainsi qu'autrefois les rois de France portaient celles de Navarre jointes aux leurs) ; la sixième, les armoiries de prétention qui dérivent des armes appartenant à une maison dont on prétend descendre, et enfin la septième, celles de communauté, c.-à-d. les armoiries des villes, des académies, des corporations, etc. Quelques héraldistes ajoutent à ce classement quatre autres catégories : les armoiries d'alliance contenant les quartiers provenant d'aïeux maternels ; celles de succession dont on se sert au lieu et place des héritiers du sang ; celles de substitution, c.–à–d. les armoiries d'une famille éteinte, dont on est chargé, par désignation testamentaire, de prendre le nom et les armes, et celles dite d'Assomption, qui sont, par l'adjonction d'une pièce quelconque, commémoratives d'un fait particulier. On nomme armoiries diffamées celles qui ont été modifiées dans un sens dégradant, par un édit ou un arrêt, pour cause de forfaiture ; fausses ou à enquerre, celles qui n'ont pas été établies selon les règles héraldiques et donnant par cela même lieu à s'enquérir de la cause. L'ensemble des armoiries comporte non seulement l'écu sur lequel elles sont représentées mais aussi les accessoires, lambrequins, couronnes, les marques extérieures destinées à indiquer les emplois et les fonctions, les supports, les tenants, les devises, en un mot tout ce qui accompagne l'écu. La couleur bleue (azur) et l'or dominent dans les armoiries françaises, les nobles ayant choisi de préférence les couleurs du souverain, surtout ceux appartenant à la province de l'Ile de France ; de même les familles bourguignonnes adoptèrent la couleur rouge (gueules), qui était celle des ducs de Bourgogne, et on reconnaît les armoiries des Bretons à l'hermine souvent employée dans leur composition. Certaines pièces fréquemment répétées servent aussi d'indication ; les croix et les coquilles sont très répandues dans les armoiries de Normandie, parce que cette province a fourni beaucoup de chevaliers aux croisades. En Provence, on voit nombre d'armoiries qui diffèrent totalement de celles des provinces voisines, parce que la plupart des anciennes familles de cette contrée sont originaires d'Italie et d'Espagne. C'est ainsi que l'on y trouve beaucoup de tours, de châteaux, comme les lions et les léopards sont fréquents dans les armoiries de Guyenne et de Picardie, par suite de l'occupation anglaise. Sous l'ancienne monarchie quiconque était anobli recevait en même temps des armoiries qui étaient composées par le juge d'armes ; sous l'empire ce fut la chancellerie qui fut chargée de ce soin.

Armoiries des villes. Jadis les villes comme les particuliers se choisirent un symbole. Venise prit le lion de saint Marc, Cologne la couronne des trois rois mages, en France elles adoptèrent à l'origine un emblème du pouvoir municipal. Amiens, Soissons, Compiègne, Meaux, etc., avaient sur leur scel la figure de leurs échevins ou consuls ; mais, à partir du XVIe siècle, la plupart des cités adoptèrent des armoiries régulières qu'elles empruntèrent à des fastes locaux ou qu'elles avaient reçues de leurs seigneurs. Une enceinte, une tour, un pont, figurèrent dans les armoiries du plus grand nombre. Lors de l'édit de 1696, prescrivant l'enregistrement des armoiries, beaucoup de villes firent la sourde oreille pour ne pas acquitter les droits ; d'Hozier leur imposa d'office des armoiries. Les quarante villes de France qui autrefois étaient représentées au sacre des rois par leurs maires portaient le titre de bonnes villes et, dans leurs armoiries, un chef *d'azur, à trois fleurs de lis d'or* ou *semé de fleurs de lis d'or,* appelé chef de France ; c'étaient Abbeville, Aix, Amiens, Angers, Antibes, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cambrai, Carcassonne, Colmar, Cette, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montauban, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Reims, Rennes, la Rochelle, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Versailles et Vesoul. Le 4 août 1789, les armoiries furent proscrites. Sous l'empire, les villes furent autorisées à reprendre des armoiries ; un décret du 22 juin 1804 fixa à trente-six le nombre des bonnes villes ; Aix, Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Genève, Mayence et Nice figurèrent dans cette liste dont quatorze des anciennes furent éliminées. Un décret du 17 mai 1809 régla qu'à l'avenir aucune cité ou corporation ne pouvait prendre d'armoiries qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'empereur. Les villes furent partagées en trois classes ; la première : les bonnes villes, portèrent un chef *de gueules, chargé de trois abeilles d'or:* celles de second ordre, dont les maires n'assistaient pas au sacre, portèrent un franc quartier *d'azur à un N d'or, surmonté d'une étoile rayonnante du même.* Celles dont les maires étaient à la nomination des préfets portèrent un franc quartier *de gueules, à un N d'argent surmonté d'une étoile rayonnante de même* (ces signes s'ajoutaient aux armoiries propres des villes). Le 26 sept. 1814, Louis XVIII autorisa par ordonnance les munipalités à se pourvoir en chancellerie afin de reprendre purement et simplement leurs anciennes armes. Sous le règne de Louis-Philippe, les villes prirent les armoiries qui leur convinrent ; les unes conservèrent le chef de France, d'autres le chef chargé d'abeilles et quelques-unes adoptèrent un chef *tiercé en pal, d'azur, d'argent et de gueules,* en imitation du drapeau tricolore. Sous le second empire le chef chargé d'abeilles fut en majorité. Depuis le rétablissement de la République, les villes ont continué à se servir d'armoiries de leur choix.

Armoiries étrangères. Les armoiries devant servir à faire connaître les chevaliers qui se présentaient pour combattre soit dans les tournois, soit en champ clos, il était tout naturel que les hérauts d'armes des différentes nations s'entendissent pour adopter des figures conventionnelles qu'on pût expliquer partout. Aussi les armoiries en usage chez tous les peuples civilisés sont-elles d'aspect à peu près identique, en ce qui touche la représentation des pièces et figures qui les composent ; mais c'est surtout en *Allemagne* que le goût des ornements extérieurs de l'écu est particulièrement développé, des lambrequins gracieusement disposés accompagnent les armoiries et des cimiers en nombre les surmontent. Rien de plus singulier, de plus disparate et souvent de plus burlesque que ces trompes ou cornets de tournois, ces plumes de paon, ces figures humaines, ces membres d'animaux qui semblent sortir de l'écu et attirer le regard. C'est aussi en Allemagne qu'on voit des armoiries dont le fond est damasquiné : la damasquinerie et la multiplicité des casques et des cimiers (on cite un écu qui en est surmonté de trente-trois), c'est la caractéristique des armciries de l'Allemagne qui sont rarement accompagnées de supports ou de tenants comme celles de France. En *Angleterre,* les divisions de l'écu sont très multipliées, les armoiries de chaque famille sont extrêmement compliquées ; les léopards tirés des armes des Plantagenet, les roses blanches et rouges, symbole des deux factions qui désolèrent si longtemps l'Angleterre, y sont très répandues ; là aussi on use du cimier, mais en nombre moindre qu'en Allemagne, il ne dépasse guère quatre ou cinq. L'usage des armoiries en *Italie* est quelque peu postérieur au nôtre, nulle part on n'y rencontre plus d'armoiries parlantes ; cela vient de ce que les noms de famille s'y sont conservés sans l'adjonction des noms de fiefs. Les chefs aux armes de France, qui les chargent souvent, sont des

armes de concession ; ils dénotent que le possesseur a appartenu à la faction des Guelfes tandis que les chefs à l'aigle de l'empire indiquent celle des Gibelins. Les châteaux forts, les pièces crénelées qu'on remarque sur beaucoup d'écus italiens représentent les palais seigneuriaux. En *Espagne* on voit aussi beaucoup d'armoiries parlantes et allusives : une pièce qui leur est particulière est la chaudière, attribut des *ricos-hombres* ; les coquilles de Saint-Jacques, les croix de Saint-André y sont très employées, mais les châteaux et les lions sont plus souvent encore représentés dans les armoiries des Espagnols de Castille et de Léon, ainsi que les croissants qui rappellent les nombreux combats livrés aux Maures. Les armoiries *portugaises* ne diffèrent guère de celles espagnoles, elles ont comme elles des divisions multiples. Dans les armoiries des familles des *Pays-Bas* on peut voir une grande quantité de fleurs de lis et d'hermines ; les premières viennent de ce que beaucoup de seigneurs hollandais prirent parti pour la France dans les guerres qu'elle eut à soutenir contre les Bourguignons et les Anglais, et les secondes de ce que la comtesse de Montfort mena avec elle en Bretagne nombre de combattants des Pays-Bas pour la défense de ses droits. La couleur de sinople (vert) est fort commune dans les armoiries de cette contrée, à cause des grandes prairies qui existent dans les provinces des Pays-Bas ; on y emploie souvent aussi, dans la composition des écus, des pals et des fasces, par allusion aux canaux et rivières qui les traversent. En *Suède*, les armoiries n'empruntent pas leurs pièces aux souvenirs chevaleresques, celles qu'on y voit le plus figurer sont des instruments de chasse ou de pêche, des poissons et des bandes ondées rappellant les rivières. Le *Danemark* fournit aussi beaucoup d'armoiries parlantes et fait grand usage du cimier ; de plus, il est facile de reconnaître les armoiries danoises au grand nombre de bannières dont elles sont accompagnées, elles attestent la richesse des possesseurs en terres ; tel seigneur danois porte vingt bannières autour de son écu. En *Pologne*, le champ de l'écu est presque toujours de gueules (rouge), comme celui des armoiries nationales ; les pièces qui y sont représentées sont généralement empruntées aux engins de guerre, mais les objets de caprice et des figures chimériques toutes spéciales rendent ces armoiries à peu près indéchiffrables. En *Suisse*, toute personne qui obtient son agrégation aux bourgeoisies de Berne, Bâle, Zurich, Saint-Gall etc., doit se choisir, lorsqu'elle n'en a pas, des armoiries, et les faire enregistrer ; dans l'origine les armes nobles se distinguaient des bourgeoises par un casque grillé pour les premières, ouvert pour les autres ; à partir de la fin du XVII[e] siècle, cette distinction ne fut plus observée que dans la Suisse allemande où des règlements sévères la maintinrent jusqu'en 1798. Dans la Suisse actuelle le port des armoiries semble appartenir à tout le monde ; néanmoins des recueils officiels d'armoiries existent dans la plupart des cantons et ils font foi dans les affaires de revendication particulière. Les couleurs et les pièces des armoiries suisses n'ont pas de caractère distinctif de celles françaises. Au *Japon*, il est fait usage d'armoiries peintes, les figures héraldiques y sont employées avec de légères modifications, les besants, les anilles, les animaux chimériques meublent des pancartes qui tiennent lieu d'écus.

H. GOURDON DE GENOUILLAC.

BIBL. : Ph. MOREAU, *le Tableau des armoiries de France*; Paris, 1630, in-fol. — J. SCOHIER, *l'Estat et comportement des armes contenant l'institution des armoiries* ; Paris, 1630, in-fol. — PHILIBERT MONNET, *Origine et pratique des armoiries à la Gauloise* ; Lyon, 1631, in-4. — GILBERT DE VARENNES, *le Roy d'armes ou l'Art de bien former toutes sortes d'armoiries* ; Paris, 1635, in-fol. — VULSON DE LA COLOMBIERE, *la Science héroïque*; Paris, 1644, in-fol. — SEGOING, *Trésor héraldique* ou *Mercure Armorial*; Paris, 1648, in-fol — LE LABOUREUR, *Discours de l'origine des armes* ; Lyon, 1658, in-4. — ORONCE FINE DE BRIANVILLE, *Jeu d'armoiries de l'Europe* ; Lyon, 1659, in-32. — P. PAILLOT, *la Vraye et parfaicte science des armoiries* ; Dijon, 1660, in-fol. — MENETRIER, *Origine des armoiries*; Lyon, 1679, in-12. — Du même, *la Science de la noblesse* ; Paris, 1691, in-12. — Du même, *Origine des ornements des armoiries* ; Lyon, 1680, in-8.— W. MAIGNE, *Abrégé méthodique de la science des armoiries* ; Paris, 1860, in-8. — H. GOURDON DE GENOUILLAC, *Recueil d'Armoiries des maisons nobles de France* ; Paris, 1860, in-8.

ARMOISE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire de l'*Artemisia vulgaris* L., plante de la famille des Composées, du groupe des Sénécionidées, qu'on appelle également *Remise, Herbe à cent goûts, Herbe, Couronne, Fleur* et *Ceinture de Saint-Jean.* C'est une herbe vivace, commune en Europe dans les lieux incultes, sur le bord des chemins, dans les buissons, les haies, etc. On la rencontre aussi en Orient et dans le nord de l'Afrique. Sa racine, longue, ligneuse, rampante, donne naissance à des tiges dressées, très ramifiées, de couleur verte ou rougeâtre, marquées de stries longitudinales et plus ou moins couvertes d'un duvet blanchâtre. Ses feuilles, glabres et d'un vert plus ou moins foncé en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous, sont alternes, sessiles, profondément découpées en lanières inégales et très variables de forme et de largeur. Les capitules, petits, ovoïdes, de couleur rougeâtre, forment, au sommet des rameaux, de longues grappes pyramidales. Le réceptacle est nu, légèrement convexe. Les fleurons du disque sont hermaphrodites, tubuleux, ceux de la circonférence femelles et au nombre de cinq. Les achaines sont cylindroïdes, lisses et dépourvus d'aigrette. — L'*Armoise abrotanelle* ou *Abrotone* est l'*Artemisia abrotanum* L. ; on l'appelle également *Aurone des jardins*, *Citronelle* et *Garde-robe* (V. AURONE). — ARMOISE A MOXAS (V. ARTEMISIA).


Armoise (rameau florifère)

Ed. LEF.

II. PHYSIOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE. — On ne sait rien de précis sur l'action de l'*armoise*, et l'étude physiologique complète et détaillée en reste à faire; néanmoins on l'emploie assez fréquemment. Ce sont les fleurs surtout, avec les feuilles et les racines, que l'on utilise. On les considère comme toniques, stimulantes, antispasmodiques et surtout comme emménagogues. Leur action sur l'utérus paraît la plus certaine. On les prend en poudre, ou en infusion, ou en fumigations ; quelquefois avant l'époque de la menstruation, pour faciliter celle-ci. En poudre, par exemple, on fait :

Feuilles d'armoise pulvérisées. .	2 gr.	50
— de millefeuille.	2	50
Safran pulvérisé.	1	25

En faire 5 paquets : un paquet chaque soir (Gallois).

L'action antihystérique, anticonvulsive, antiépileptique de l'Armoise n'est pas bien nette : il en est de même pour son action vermifuge. Comme beaucoup d'autres espèces médicinales, l'Armoise a joui d'un crédit considérable autrefois ; elle l'a perdu de nos jours par suite de l'absence de données expérimentales précises. D[r] H. de V.

ARMOISES (Les Grandes). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne ; 201 hab.

ARMOISES (Les Petites). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne ; 214 hab.

ARMOISES (Jeanne des). aventurière qui réussit à se faire passer pour Jeanne d'Arc, de 1436 à 1441. Le 20

mai 1436, une jeune fille, ayant avec Jeanne d'Arc une singulière ressemblance physique, se présenta, à Saint-Privat, près Metz, devant plusieurs seigneurs qui s'y trouvaient réunis et leur déclara qu'elle était « la pucelle de France ». On manda aussitôt les frères de Jeanne d'Arc, Pierre et Jean du Lys, qui s'empressèrent d'arriver et reconnurent leur sœur ! Naturellement, les chevaliers lorrains ne furent pas plus difficiles à persuader; ils se cotisèrent pour l'équiper et lui fournirent un cheval. Elle partit alors avec *ses frères* et demeura avec eux environ une semaine au village de Bacquillon; puis, elle se rendit dans un village voisin de Metz où les Messins se portèrent en foule pour la voir : elle y resta trois semaines et reçut de nombreux cadeaux. De là, elle alla en pèlerinage à N.-D.-de-Liesse, puis dans le duché de Luxembourg où la duchesse la prit en affection. Elle y rencontra aussi le jeune comte Ulrich de Wurtemberg, qui se constitua son protecteur. Deux candidats se disputaient alors l'archevêché de Trêves; la prétendue Jeanne d'Arc partit, accompagnée du comte, pour appuyer l'un d'eux ; mais à Cologne, elle commit des imprudences qui faillirent la perdre; citée par le grand inquisiteur, excommuniée, elle ne dut son salut qu'à son protecteur, qui la ramena à Arlon. Elle y épousa un chevalier d'une noble famille lorraine, Robert des Armoises, sous le nom duquel elle est connue. De Metz, où elle habita quelque temps l'hôtel de son mari, elle entra en relations avec la ville d'Orléans et envoya même Jean du Lys au roi de France. Bientôt, elle quitta la maison conjugale et alla vivre en concubinage avec un clerc, puis, sous prétexte d'aller demander l'absolution à Rome, elle passa en Italie et s'enrôla dans les troupes au service du pape Eugène IV. Revenue en France, en juil. 1439, elle continua à jouer son rôle et réussit à faire de nouvelles dupes. Reçue triomphalement à Orléans, elle se rendit à Tours et prit part à une expédition militaire dans le Poitou. Mandée à Paris par l'Université et le Parlement, elle fut sur le point d'être confondue et réussit à s'échapper. Mais le roi qui était resté longtemps sourd aux sollicitations de ses partisans se décida à la recevoir. L'entrevue fut courte et décisive; aux premiers mots du roi relatifs au fameux secret de la pucelle, Jeanne des Armoises se troubla, demanda grâce, confessa toute sa supercherie (1441). Elle ne fut pas alors inquiétée et put continuer sa vie d'aventure en guerroyant. Devenue veuve de son premier mari, elle épousa en Anjou un personnage obscur, puis, à l'occasion de faits mal connus, elle échoua dans les prisons de Saumur où, après avoir séjourné trois mois, elle fut condamnée au bannissement, peine dont lui fit grâce le roi René (1457), à condition qu'elle cesserait de porter l'habit d'homme et de mener la vie des soudoyers.

Bibl. : J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV et V. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*. — Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, pp. 310-327.

ARMOISIN. Sorte de taffetas qui se fabrique aux Indes ; ces tissus sont ordinairement de couleurs fausses, surtout le rouge et le cramoisi ; ils ont peu de lustre et point de brillant. On distingue deux sortes d'armoisins des Indes : les *arains*, qui sont des taffetas rayés ou à carreaux, et les *damaras*, qui sont des taffetas à fleurs. On fabriquait autrefois en Italie et à Lyon des *taffetas armoisins*, et à Avignon des taffetas *demi-armoisins*, mais cette fabrication est aujourd'hui abandonnée; bien que ces produits d'Europe fussent généralement assez médiocres, ils étaient cependant supérieurs à ceux qui se font aux Indes. On prétend que ce mot *armoisins* dérive de l'italien *armesino*, et viendrait de ce que les commerçants italiens avaient pris l'habitude d'envelopper ces taffetas dans des toiles ornées d'armoiries (V. Taffetas).

ARMOMANCIE. Divination faite au moyen des épaules des victimes (V. Divination).

ARMONS. Nom que les charrons et ouvriers carrossiers donnent aux deux pièces de bois qui aboutissent au timon d'un carrosse et soutiennent les chevilles. Les armons sont rassemblés dans la tablette, perpendiculairement à celle-ci. Recevant directement l'effort de traction, ils tendent à se relever quand l'attelage se met en marche ; on les incline de 5 centimètres dans le sens des traits du harnais : ils supportent les jantes de rond qui forment la plate-forme du dessous de l'avant-train. Dans les voitures à deux chevaux attelés de front, le gros bout du timon vient s'assembler entre les armons; dans les voitures à un cheval, les brancards s'assemblent à la tête des armons terminés à cet effet en forme de chape ou de gueule de loup. W.

ARMONVILLE (Jean-Baptiste), dit *le Bonnet rouge*, membre de la Convention, né à Reims, le 18 nov. 1756, mort dans cette ville, le 11 déc. 1808. Il était cardeur de laine de son état; envoyé à la Convention, il y siégea à côté de Marat. Lors du procès de Louis XVI, il vota la mort et l'exécution dans les vingt-quatre heures. En 1794, après la dissolution de l'assemblée, il revint à Reims, où il vécut en exerçant sa profession.

ARMORIAL. Recueil d'armoiries comprenant spécialement les armes décrites ou simplement représentées d'une nation, d'une province. Lorsque l'ouvrage contient la généalogie des familles, il prend le nom de *nobiliaire*, et si les armoiries forment album à la suite, cette dernière partie seulement est appelée *armorial*.

Le plus célèbre de ces recueils est l'*Armorial général* de France, recueil officiel manuscrit dressé en vertu de l'édit de 1696, 34 volumes in-fol. de texte et 35 volumes in-fol. d'armoiries peintes, par Charles d'Hozier, juge d'armes. L'établissement de l'Armorial général, qui était avant tout une mesure fiscale, eut pour résultat de constater, vérifier et fixer d'une manière invariable les armoiries des familles. Aux termes de l'édit, les armoiries, avant d'être enregistrées à l'Armorial général, devaient être portées aux bureaux des maîtrises particulières de chaque généralité pour y être vérifiées par les officiers, et ensuite retournées avec l'avis de ces officiers à la grande maîtrise, qui les enregistrait après avoir reçu les droits d'enregistrement fixés à 20 livres pour chaque armoirie de personne, à 160 livres pour celles des villes, etc. La ferme de ces droits fut adjugée à un sieur Adrien Vanier, bourgeois de Paris, moyennant 5,833,333 liv. 13 sols 4 den. : il s'était engagé à lui faire rapporter 7 millions ; le reste, soit 1,166,666 liv. 6 sous 8 den., lui était abandonné pour ses frais d'établissement des registres et ceux de perception. Nombre de difficultés surgirent dans l'exécution. Des familles dont la notoriété héraldique était incontestable refusèrent de soumettre leurs armoiries à la vérification, d'autres se dispensèrent de les présenter ; le recensement, commencé en 1697, fut déclaré clos en 1709, et le juge d'armes y inscrivit d'office nombre d'armoiries dont l'enregistrement n'avait pas été demandé. L'Armorial, avec son caractère officiel, est resté le répertoire le plus consulté sur la matière. Il embrasse toute la France divisée par généralités ou intendances et contient environ 60.000 armoiries de familles nobles ou non nobles, la désignation de celles des villes, communautés, chapitres, etc. Ces 69 volumes sont entrés dès 1717 dans le cabinet des titres fondé par Louis XIV à la Bibliothèque du roi en 1711, et notre grand dépôt national les conserve encore aujourd'hui et les met à la disposition du public, qui y pratique parfois des altérations criminelles, sans résultats d'ailleurs, grâce à l'acquisition faite en 1851, par la Bibliothèque, d'une copie exacte et littérale exécutée par les ordres de d'Hozier et qui, non communiquée, est à l'abri de toute falsification et peut servir de contrôle. Plusieurs publications ont été faites de volumes détachés de cet armorial; ainsi A. Borel d'Hauterive a publié l'*Armorial* de Flandre, du Hainaut et du Cambresis et celui de Picardie, Bouchot celui de Bourgogne, un anonyme celui de Franche-Comté, etc., et, pour y faciliter les recherches, M. Louis Paris publia en 1854 2 vol. in-8 : *Indicateur du Grand Armorial de France*

ou table alphabétique de tous les noms de personnes, villes, communautés et corporations dont les armoiries ont été portées, peintes et blasonnées aux registres, etc. — On confond souvent, à tort, ce recueil avec l'*Armorial général de la France*, par Louis-Pierre d'Hozier et par Marie-Antoine d'Hozier de Serigny, juges d'armes de France, publié en 10 vol. in-fol., de 1738 à 1768, et qui est à juste titre considéré comme la source la plus vraie, la plus authentique que l'on puisse consulter en matière nobiliaire. « Etre dans d'Hozier » est un privilège dont les familles nobles tirent vanité; cela signifie qu'elles figurent dans l'une des 879 notices généalogiques contenues dans cet ouvrage, qui a acquis une valeur considérable que le temps ne fait qu'accroître. Il a été réimprimé de 1865 à 1868.

Après l'armorial de d'Hozier, il faut citer le grand Armorial de France en forme d'atlas, par J. Chevillard; six recueils gr. in-fol. le composent, le premier contient 73 tableaux, un frontispice enluminé représente les armes de France entourées de 179 écus; un deuxième montre le triomphe de l'Eglise gallicane sous la protection de Louis XIII, avec 130 écus coloriés, 28 tableaux sur vélin et 73 tableaux imprimés complètent le premier recueil; le deuxième recueil contient 68 feuilles d'armoiries; le troisième, 49 tableaux; le quatrième, 34 tableaux; le cinquieme, 80 feuilles coloriées, et le sixième, 69 feuilles assemblées en 40 tableaux. Les bibliothèques de l'Arsenal, de la ville de Caen, de la préfecture de Caen, de Besançon, d'Amiens, possèdent un exemplaire de ce curieux travail, mais le plus riche est celui qui est déposé à la Bibliothèque nationale. Les armoriaux des villes et des provinces: l'*Armorial national de France*, recueil complet des armes des villes et des provinces du territoire français, réuni pour la première fois, dessiné et gravé par H. Traversier. Cet ouvrage, malgré quelques légères inexactitudes dans la description des armes et des lacunes un peu trop sensibles, n'en est pas moins justement considéré comme le plus complet et fut publié, in-4, en 1843 et, en 1847, un autre in-4 parut sous le titre *Armorial des villes de France*, contenant 432 armoiries de villes, imprimées en couleur, et un texte explicatif extrait du *Dictionnaire des Communes*, par Girault de Saint-Fargeau. Mais ce sont les provinces françaises qui ont naturellement inspiré les armoristes. Un des plus rares recueils de ce genre est l'*Armorial des anciennes provinces et gouvernements de la France*, avec les blasons de toutes les principales villes de l'univers. Ce livre, très difficile à trouver, est entièrement gravé et se compose de 72 planches de blason avec légendes explicatives, par Duval. L'*Armorial de Bourgogne et de Bresse*, dressé en 1726, par Jacques Chevillard l'aîné, sur de grandes feuilles in-fol.; il comprend les armes de la noblesse du duché de Bourgogne, de la province de Bresse et pays environnants, les noms des gentilshommes du gouvernement de Bourgogne, aussi bien ceux qui furent maintenus dans leur noblesse après la recherche par les intendants Bouchu et Ferrand, commis à cet effet, que ceux qui eurent entrée aux Etats de 1764. Une précieuse indication est celle des armoiries des principales villes qui formaient l'ancien duché de Bourgogne. Un nouvel *Armorial historique* de Bresse, Bugey, pays de Dombes, pays de Gex, Valromey et franc Lyonnais, fut dressé sur un plan moderne, par Edmond Révérend du Mesnil et fut publié à Lyon en 1872.

L'armorial breton de Guy le Borgne a une grande notoriété; il contient par ordre alphabétique et méthodique les noms, qualités, armes et blasons des nobles anoblis et tenant terres et fiefs, nobles et évêchés de Bretagne « avec plusieurs autres familles externes, tant à raison de leurs parentés et alliances que pour les terres et seigneuries qu'elles y possèdent. Ensemble de plusieurs grandes et illustres maisons de cette province, mesme du royaume et autres païs estrangers au frontispice de chaque lettre, et de plus, un abrégé de la science du blason ». Plusieurs éditions de cet important travail en ont généralisé l'usage; la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire précieux, en raison des additions et corrections manuscrites qui l'enrichissent. Plusieurs armoriaux sont consacrés à la Bretagne; le marquis de Refuge en fit un pour l'évêché de Saint-Pol de Léon, et Briand de Laubrière, sous le titre d'*Armorial général de Bretagne*, a donné le relevé des diverses réformations de la noblesse de cette province depuis 1400 jusqu'à 1668; mais le plus consulté de tous est l'*Armorial de Bretagne*, de Guérin de la Grasserie; il contient les noms des familles bretonnes qui ont obtenu des arrêts de la Chambre de réformation établie à Rennes, de 1668 à 1671, la date des anciennes réformations, de l'origine connue de ces familles, ou le nombre de leurs générations jusqu'en 1668, des familles maintenues ou anoblies jusqu'en 1789, des familles anoblies sous l'Empire et la Restauration, etc. Cet ouvrage forme 2 vol. in-fol. C'est le plus complet sur la matière. Il a été publié à Rennes, de 1845 à 1848. L'*Armorial des principales maisons et familles du royaume*, et particulièrement de celles de Paris et de l'Ile-de-France, par Dubuisson, publié en 1757; le recueil de 6 planches in-fol. plano, contenant l'Armorial de l'Ile-de-France (les planches gravées de cet ouvrage sont au Louvre). L'*Armorial des Etats du Languedoc*, par Denis-François Gastelier de la Tour, in-4, très curieux, publié à Paris en 1767. L'*Armorial de la noblesse du Languedoc* a été refait en 1860 par Louis de la Roque, il contient un grand nombre de blasons. L'*Armorial général de la Lorraine et du Barrois*, en forme de dictionnaire, par Dom Ambroise Pelletier; Nancy, 1758, in-fol. Le premier volume est imprimé, le second, manuscrit. L'*Armorial historique et généalogique des familles de la Lorraine*, titrées ou confirmées dans leurs titres au XIXe siècle, par Alcide Georgel, contenant 300 armoiries, grand in-4, imprimé à Elbeuf en 1882. L'*Armorial véritable de la noblesse*, qui a été reconnue et approuvée dans la recherche qui en a été faite en 1667 et 1668, pour les pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, par Claude Brunand, publié à Lyon en 1669; l'*Armorial consulaire de la ville de Lyon*, par Chaussonnet; l'*Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, contenant 2,080 blasons et 3,000 notices héraldiques; Lyon, in-4, André Steyert; l'*Armorial de l'ancien duché de Nivernais*, dressé par le comte de Soultrait et publié à Nevers en 1844; l'*Armorial général de la noblesse de Provence*, par Honoré Coussin, 8 feuilles in-fol. plano, gravées en 1756. — Si chaque province eut son Armorial, les grands corps de l'Etat eurent le leur, l'*Armorial général de la Chambre des pairs de France*, par Viton de Saint-Allais, est un des plus estimés; il fut exécuté en 1829, par A.-P. Lefèvre, graveur de la duchesse de Berry, et forme un recueil de 274 planches numérotées, in-4, gravées par Blanchard, Maleuvre, Portier et Nargeot, d'après les dessins de Bisson, sous la direction de Lefèvre. La Chambre des comptes avait eu le sien et ce fut Mlle Denys, armoriste de la Chambre, qui se chargea de le rédiger sous le titre: *Armorial de la Chambre des comptes, depuis l'année 1506*; elle le fit précéder d'un état des officiers de cette cour antérieur à 1506, époque à laquelle la maison de Nicolay a commencé de posséder l'office de premier président de la Chambre. Cet ouvrage, qui devait former 12 volumes, ne fut pas achevé, et cependant il est extrêmement recherché et consulté. L'*Armorial général de l'Empire*, contenant les armes de l'empereur Napoléon Ier, des grands dignitaires, princes, ducs, barons, chevaliers et celles des villes de 1re, 2e et 3e classe, par Henry Simon; Paris, 1812, 2 vol. in-fol. Enfin, viennent les armoriaux qu'on peut appeler d'intérêt général ou particulier, tels que le *César armorial*, recueil des armes et blasons de toutes les illustres, principales et nobles maisons de France, par César de Grandpré, qui parut en in-4 en 1645; le *Miroir armorial* de Nolin, l'*Armorial des principales maisons de France et étrangères* (400 fig. d'armoiries), dû à Louis-Charles Waroquier de la Motte

de Combles et nombre d'autres qui offrent de très importants documents pour l'histoire.

H. Gourdon de Genouillac.

ARMORICAIN (Linguistique). Le *breton-armoricain* est le plus moderne des dialectes sortis de la vieille langue celtique. Il s'est détaché du groupe linguistique de la Grande-Bretagne, comme le cornique et le gallois; d'un autre côté, l'irlandais, le manx (de l'île de Man) et le gaélique d'Ecosse ont été produits par l'irlandais primitif; cet ancien idiome de l'Irlande et celui de l'île de Bretagne n'étaient eux-mêmes que des variétés du gaulois. Dans le breton-armoricain, dès l'origine, les désinences tombent, et, par suite, les déclinaisons disparaissent. Une des particularités du breton est la mutation dans les consonnes initiales ou finales. Il a trois verbes auxiliaires : *kaout*, avoir; *beza*, être; *ober*, faire. La conjugaison affecte deux formes; elle se fait, pour un même verbe, au *personnel* et à l'*impersonnel*. Des grammairiens ont enseigné le breton-armoricain à l'aide de la syntaxe latine ; autant avoir recours à la syntaxe du français. — Le breton-armoricain ne remonte pas au delà du VIIe siècle. Du *vieil armoricain* on n'a conservé que des gloses et des noms propres insérés dans quelques chartes. Au XIe siècle, l'invasion des Franco-Normands amena de graves transformations dans l'idiome des Bretons; il cessa tout à fait d'être le langage de la cour, et les mots français s'introduisirent dans les dialectes locaux, en même temps que dans le pays les usages du dehors. La période du *moyen armoricain* va jusqu'au XVIIe siècle; il nous en reste des chartes, des *mystères* (ceux de *sainte Nonn* et de *sainte Barbe* sont les plus connus), un dictionnaire (le *Catholicon* de Lagadeuc)... L'*armoricain moderne* date des réformes du P. Maunoir, au XVIIe siècle; les principales productions en sont des livres de piété, des cantiques, des contes et des chansons populaires. Cependant, au XIXe siècle, les travaux de Le Gonidec et de M. de La Villemarqué auront provoqué une véritable renaissance littéraire; à côté de la littérature orale des bardes, s'est développée une littérature écrite d'une réelle importance; M. Luzel et M. Quellien sont, de nos jours, à la tête de ce mouvement poétique. — Le breton-armoricain est parlé dans tout le Finistère, dans une grande partie des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Il comprend quatre dialectes : le léonard, le trécorrois, le cornouaillais et le vannetais. Depuis le XIe siècle, les limites du breton et du français n'ont guère varié, et l'on évalue à plus d'un million les celtisants de Bretagne qui s'expriment encore aujourd'hui dans l'idiome néo-celtique.

ARMORICAIN (Cycle), appelé aussi *Cycle d'Arthur* (V. Table ronde [cycle de la]).

ARMORIQUE. I. Géographie historique. — L'Armorique, ainsi nommée parce qu'elle était située le long de la mer, contenait les pays gaulois compris entre l'embouchure de la Seine et de la Loire; l'on prétend même qu'elle s'étendait plus loin, vers la Garonne; à l'intérieur des terres, son influence se serait exercée jusqu'aux clients des Carnutes, des Parisiens, des Eduens et des Arvernes. Les écrivains les plus autorisés ramènent à cinq principales les peuplades qui occupaient la presqu'île armoricaine : les *Namnetes*, les *Venetes*, les *Osismii*, les *Curiosolitæ*, les *Rhedones*. Comme les Celtes n'avaient pas de chronologie, ils n'ont pas eu d'histoire, avant qu'ils se soient rencontrés avec des peuples qui ont éprouvé, ainsi que les Grecs et les Romains, le besoin ou la vanité de transmettre par l'écriture leur nom et leurs actes à leurs descendants. Tout ce que l'on croit savoir des Armoricains, comme de la plupart des Gaulois, pendant des siècles, réside en quelques notions sur les traditions religieuses et sur le druidisme. — Pendant la guerre des Gaules, les Armoricains prirent les armes plusieurs fois. L'an 56, César détruisit la flotte des Vénètes dans une bataille mémorable, et le plus dur traitement fut infligé aux vaincus. Deux ans après, nouveau soulèvement, qui n'amena aucune catastrophe, les Armoricains s'étant dispersés à la nouvelle d'une victoire que César venait de remporter sur les Nerviens et les Eburons. L'Armorique prit encore part, en 52, à l'insurrection générale des Gaules. Elle déposa les armes et fut pacifiée l'année suivante. Les Romains répandirent leur civilisation par toute la péninsule, qui fut bientôt sillonnée de voies nouvelles et couverte de villas; les anciens collèges druidiques se virent abolis et remplacés par des écoles romaines. L'Armorique fut tranquille environ deux siècles; elle fit partie de la Gaule Chevelue, puis de la Lyonnaise. — La révolte des Bagaudes, provoquée par les exactions du fisc et par tout le système économique de l'empire romain, rappela toutes les horreurs de la guerre des Gaules. Cette campagne de revendications était organisée par des paysans, des déserteurs et des gens sortis de prison; l'Armorique leur prêta un fort appui, et elle leur fournit un contingent considérable. Le sac d'Autun par Tétricus, vers 270, semble donner le sens général de ce soulèvement : la vieille cité druidique était devenue un centre des études nouvelles, et sa ruine était indiquée comme celle du parti romain dans les Gaules. — Un siècle à peine après les troubles de la *Bagaudie*, toutes les villes de l'Ouest, depuis la Garonne jusqu'à la Loire, avec quelques autres entre la Loire et la Seine, chassèrent définitivement les magistrats romains et constituèrent la libre confédération des *cités armoricaines*: jamais république ne se montra plus jalouse de son indépendance et de ses droits. Cependant les *cités armoricaines* s'unirent à Clovis contre les Bourguignons et les Visigoths. Déjà l'Armorique était occupée par les émigrés bretons; vaincus par les Angles et les Saxons, qui avaient envahi l'île de Bretagne, ces exilés ne rencontrèrent d'abord aucune hostilité dans la péninsule; mais les Armoricains ayant fait cause commune avec les Francs, les Bretons se séparèrent ouvertement de leurs hôtes et alliés, comme des autres peuples gallo-romains. De ce jour, le nom de *Bretagne* fut attribué à une certaine partie de l'ancienne Armorique. Cette Bretagne primitive a compris la province du même nom, moins les évêchés de Rennes et de Nantes et la moitié orientale du Vannetais (V. Bretagne.)

N. Quellien.

II. Géologie. — Considérée dans son ensemble la structure de la péninsule armoricaine est fort simple : elle comprend deux vastes plateaux alignés sensiblement E.-O., et séparés par une grande vallée longitudinale qui se poursuit depuis la rade de Brest jusqu'aux limites du bassin de Paris. Le *plateau méridional*, désigné sous le nom de *Cornouaille*, forme un pli anticlinal dont l'axe est constitué par des roches primitives, plus ou moins injectées de granites. Celui du Nord, *le Léon*, présente une structure analogue, mais l'axe anticlinal est principalement constitué par des roches cambriennes, et les terrains primitifs n'affleurent qu'à l'ouest de ce massif. La dépression centrale, loin de former une région homogène comme les précédentes, correspond à une série de plis anticlinaux et synclinaux, à peu près parallèles entre eux et aux plateaux limitrophes, où le granite ne forme plus que des dykes isolés. Dans les plis synclinaux se trouvent les bassins d'Ancenis, d'Angers, de Segré et de Laval. On peut y rattacher, en Vendée, le bassin de Vouvant, et, en Normandie, ceux de Mortain d'une part, de Falaise à Coutances, de l'autre. — D'après M. Ch. Barrois, qui a si complètement étudié cette région, cette *structure ridée* de la Bretagne, qui forme le trait caractéristique de son orographie actuelle, résulte principalement d'un ridement général du sol, postérieur au dépôt du terrain houiller supérieur. Un puissant effort de refoulement latéral, dirigé à cette époque, suivant les méridiens, a plissé toutes les assises qui composent ce massif, sur une largeur de plus de 3° en latitude, de la Normandie à la Vendée, en leur donnant une direction dominante, O. 20°, N.-E. 20°, S. Mais ce ridement a dû commencer à s'esquisser dès la fin du cambrien, car l'étude des formations paléozoïques de

la région accuse des différences notables à mesure qu'on se dirige vers le S.; les couches sont moins épaisses, les sédiments plus fins, et les calcaires dévoniens sont concentrés sur le côté méridional : c'est donc dans cette direction que devait se trouver la haute mer, tandis qu'au N. s'accumulaient des dépôts côtiers plus grossiers, grès et poudingues. L'effort de refoulement plus considérable, qui s'est produit ensuite à la fin de l'époque carbonifère, n'a fait qu'accentuer cette disposition en bassins parallèles, déjà bien marquée depuis le cambrien. A ces deux périodes de paroxysme correspondent, ensuite, deux séries parallèles de roches éruptives ; les périodes intermédiaires ont été des phases de repos relatif dans l'activité souterraine. Les plus anciennes, massives (granites et granulites), ont rempli de larges crevasses ouvertes suivant les lignes anticlinales ; celles, plus récentes (porphyres, porphyrites, etc.), qui ont affecté une allure filonienne, se sont alignées de préférence suivant les axes des plis synclinaux.

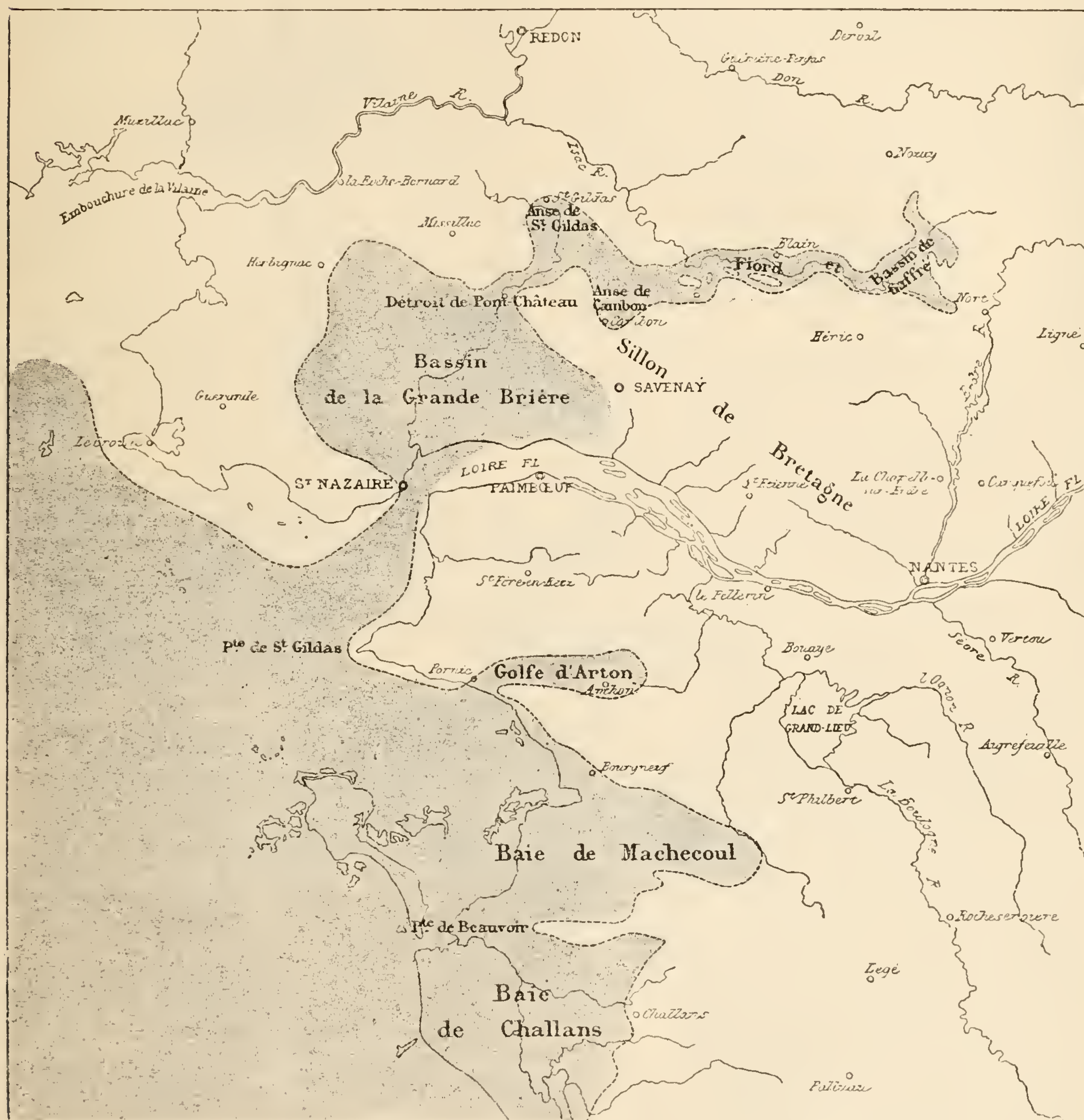
Le *terrain primitif*, principalement développé dans la Cornouaille, notamment aux environs de Port-Manech, à Hennebont et dans le Morbihan, constitue, comme partout, le soubassement de la série sédimentaire et comprend d'abord un premier étage très puissant, de gneiss franc rubanné, parfois amphibolique, passant au micaschiste, avec lits intercalés d'amphibolites. Les micaschistes, qui deviennent par excellence la roche la plus développée du terrain primitif en Bretagne, prennent beaucoup d'importance dans la baie d'Audierne où ils alternent avec des lits subordonnés d'amphibolites, de chloritoschistes et de serpentines. Toutes ces assises disloquées, redressées parfois jusqu'à la verticale, se disposent dans l'O. de la Cornouaille, en longues bandes parallèles, qu'on peut suivre depuis l'île de Sein jusqu'à la Loire. On peut ainsi distinguer, avec M. Barrois, cinq bandes principales formées de schistes cristallins, en feuillets presque verticaux : 1° *Bande de Ploaré*, formée de micaschistes passant au gneiss, avec amphibolites intercalées ; 2° *Bande de la Forest*, de la baie d'Audierne à Quimperlé, offrant un beau développement d'amphibolites et de serpentines primitives ; 3° *Bande de Pont-Scorff*, de Port-Manech à Hennebont, avec gneiss riches en mica noir prédominants; 4° *Bande de Lorient*, de l'île Raguenez à Saint-Sterlin, principalement formée de chloritoschistes, de micaschistes et schistes séricitcux feldspathiques; 5° *Bande de Groix :* micaschistes, chloritoschistes, schistes à chloritoïde, avec amphibolites à glaucophane.— Des intrusions postérieures de granites et de granulites, qui se sont faites nombreuses au travers de ces roches, en épousant sensiblement leur direction, y ont introduit des variétés métamorphiques intéressantes dont le trait dominant, dans la zone de contact, est un enrichissement de la roche gneissique en feldspath, en quartz et en mica blanc. — L'étage supérieur, dont le meilleur type s'observe à l'île de Groix, est formé de schistes charbonneux, souvent chargés de graphite (de Pont-Croix à Plouay), de chloritoschistes, de schistes à chloritoïde, d'amphibolites à glaucophane, qui se font remarquer par la variété et l'abondance des minéraux lourds qu'ils contiennent (staurotide, grenat, spinelle, sphène, magnétite, etc.). C'est le démantellement de toutes ces roches, sous l'action des eaux marines, qui donne aux atterrissements de l'île de Groix leur caractère si particulier. Le sable des grèves est tout entier formé de gemmes, soit de ces minéraux rares et curieux qui, répandus à profusion dans les *schistes de Groix*, font de cette île un véritable écrin. C'est également à cet étage supérieur qu'on doit rapporter la *pyroxénite* de Roguedas, constituée par une association granitoïde de pyroxène, de grenat et d'idocrase. Les cipolins, très rares en Bretagne, ne s'observent qu'aux environs des Sables-d'Olonne et dans le gneiss de la Paquelaie, près Montoir (Lory, *Bull. Soc. géol. de France*, 2me sér., XVII, p. 20).

Terrains stratifiés. A l'époque primaire la péninsule armoricaine était occupée par un bras de mer dirigé de l'E. à l'O. et compris entre deux longues îles de terrain primitif, dont l'une, étroite et morcelée, forme aujourd'hui le Léon, ainsi que le pays de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, tandis que l'autre, plus continue, s'étend dans la Cornouaille, depuis Douarnenez jusqu'à Nantes. Battus par les flots des premiers océans, ces îlots et rivages ont vu se déposer autour d'eux des sédiments d'abord vaseux, qui offrent partout une grande uniformité dans leur composition et se présentent maintenant sous la forme de schistes argileux et de grauwackes (*phyllades de Douarnenez*) le plus souvent verticaux et devenus, sous l'influence des actions mécaniques subies dans ces actions de refoulement qui les ont ainsi redressés, durs, luisants, satinés, parsemés de veinules de quartz, et remplis de cristaux microscopiques de minéraux durs. Le ridement du sol breton, déjà bien marqué à la fin de la période primitive, s'accentue après le dépôt de ces phylIades, et a pour effet de creuser les bassins de la Bretagne ; les sédiments siluriens qui se déposent alors donnent lieu à une série puissante des schistes marqués de colorations vertes et rouges, entremêlés de lits de poudingues et parfois de calcaires impurs, qui prennent dans l'Armorique orientale (*schistes de la Chèvre*) et centrale (*schistes de Rennes*) une grande extension, en venant recouvrir les phyllades précédentes en stratification transgressive. En même temps, au sommet de cette nouvelle série, apparaissent de grandes nappes de poudingues à gros galets de quartz blanc (*poudingues pourprés*) qui accusent une sédimentation plus tourmentée. Les traces de corps organisés qui s'y présentent appartiennent à des annélides (*Arenicolites*, *Tigillites* ou *Scolithus*). Viennent ensuite de nouveaux dépôts littoraux, représentés par une importante formation arénacée, le *grès armoricain*, qui joue un grand rôle dans l'orographie de la région. Ces grès durs, blanchâtres, passant aux quartzites et remplis par place de ces curieuses empreintes bilobées bien connues sous le nom de *bilobites*, dues aux traces laissées par le passage de divers animaux sur les plages de l'époque, constituent, en effet, le trait le plus saillant du relief du Menez-Hom et des montagnes Noires. Ils forment dans le Sud la ligne de faîte du bassin du Finistère, et donnent lieu d'autre part à la chaîne pittoresque de rochers escarpés qui s'étend de Domfront à Mortain ainsi qu'en beaucoup d'autres points de la Loire-Inférieure. Au grès à bilobites succède, par l'intermédiaire d'une couche assez constante de minerai de fer hydroxydé (minerai de Mortain), une importante assise de schistes tissiles (*schistes à Calymènes*), fréquemment ardoisiers et exploités comme tels. Leur faune riche et variée, notamment dans les parties supérieures où ces schistes, devenus terreux, se chargent de nodules argilo-siliceux, comprend un grand nombre de trilobites parmi lesquels la *Calymene Tristani* devient caractéristique de cette zone, avec des brachiopodes et des conulaires. La déformation habituelle de ces fossiles atteste l'énergique compression subie après leur dépôt par ces couches fortement redressées, surtout dans le centre du Finistère.

Dans le Calvados et le Cotentin de nouvelles assises arénacées viennent s'intercaler au sommet de ces assises schisteuses en donnant naissance au grès de May, qui termine avec une mince couche de schistes ardoisiers (ardoises de Riadan) le silurien moyen ; ces assises manquent en Bretagne et le silurien supérieur lui-même très réduit, montrant une tendance des bassins bretons à s'assécher, comprend, après une alternance de psammites blancs et de quartzites sans fossiles, des horizons, très limités, de schistes noirs ampéliteux à graptolites et de schistes à nodules calcaires avec *Cardiola interrupta*, très fossilifères dans la presqu'île de Crozon.

L'extension plus grande des dépôts dévoniens qui suivent notamment dans l'E. et le N. attestent qu'un nouvel effort de compression latérale est venu à la fin

du silurien accentuer encore le ridement du sol breton. Parmi les assises les plus importantes qui résultent des dépôts qui successivement sont venus combler à cette époque les divers bassins armoricains, il faut citer, après l'horizon très limité du calcaire de Rosan qui en marque le début, le grand massif des schistes de Plougastel, épais de plus de 1,000 m., dans le bassin de Brest, qui vient constituer, avec la crète des Montagnes Noires, une bonne partie des monts d'Arrée. La faune très pauvre, limitée à quelques espèces (*Homanolotus Vicaryi*, *Grammysia Davidsoni*, etc.) s'enrichit ensuite dans une nouvelle assise de grès (*grès de Landevennec*) et comprend, avec un certain nombre de brachiopodes et de bivalves, l'*Orthis Monieri* caractéristique. Enfin des sédiments calcaires font place à ces dépôts arénacés et se présentent sous la forme d'amas lenticulaires engagés dans des grauwackes schisteuses. Ce sont alors les calcaires marmoréens du Faou et de la rade de Brest, et le dévonien, très réduit

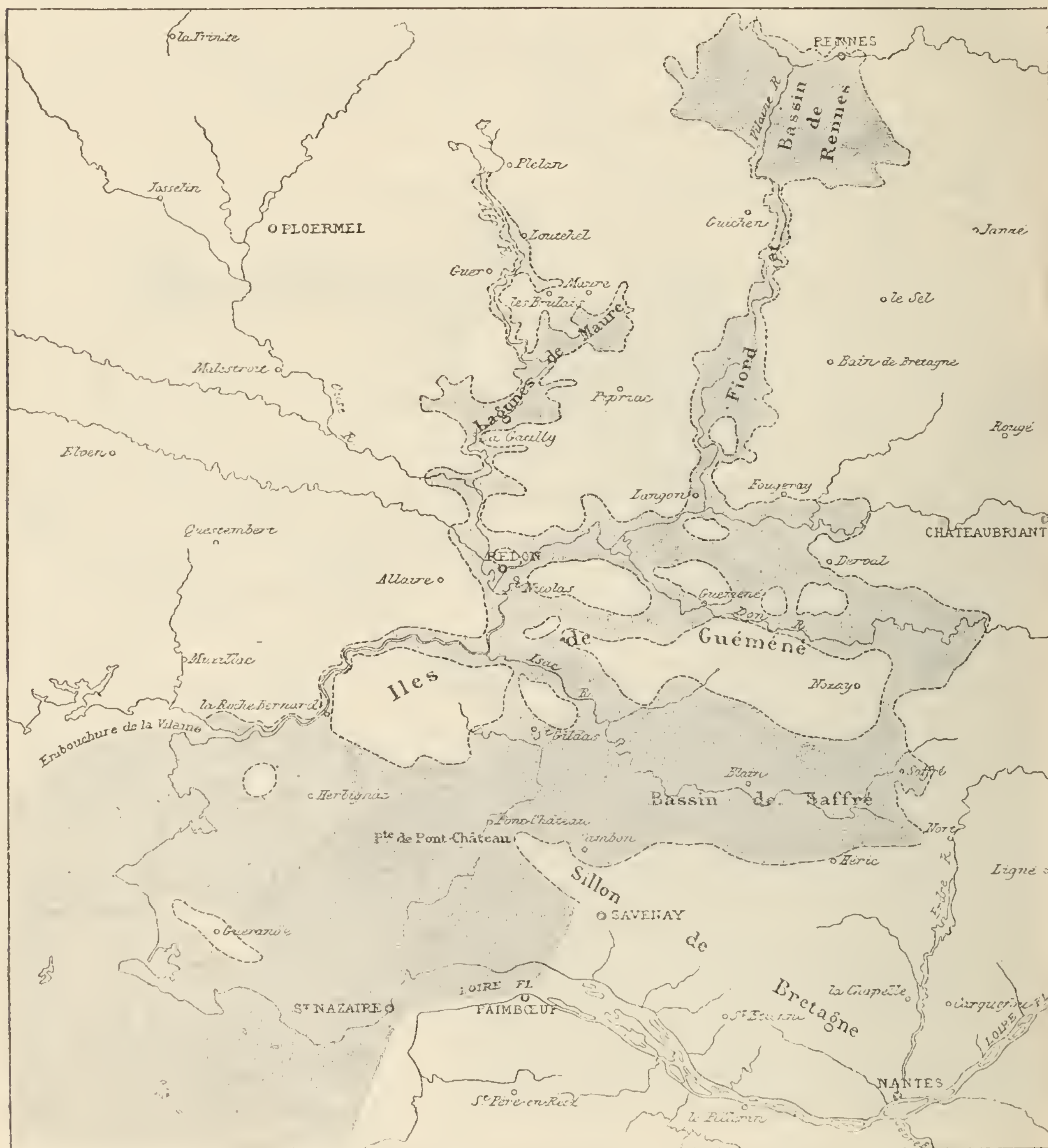


Carte de la mer éocène en Bretagne, à l'époque du calcaire grossier, d'après M. Gaston Vasseur.

en Bretagne, limité à ses assises inférieures, se termine par des schistes à nodules calcaires (schistes de Porsguen) très fossilifères (*Phacops latifrons*, *Pleurodictyum problematicum*). — C'est alors que vient se placer un mouvement d'exhaussement plus considérable que les précédents qui provoque cette fois l'émersion totale de l'Armorique pendant toute la durée des dépôts du dévonien moyen et supérieur. L'affaissement qui a suivi, au début de la période carbonifère, n'a plus affecté qu'une partie très restreinte de l'Armorique. A cette date une lutte constante s'établit entre l'élément marin et la terre ferme et souvent les conditions terrestres l'emportent. C'est aussi l'époque des grandes éruptions ; avec les émissions de granites et de granulites qui se terminent là, celles des roches porphyriques (microgranulites) marquent une nouvelle manière d'être des roches éruptives acides. Les premiers dépôts qui se rapportent à cette nouvelle phase de sédimentation sont de nature franchement détritique et

consistent en poudingues et grès grossiers dessinant sur les schistes dévoniens des nappes étroites et continues qui se poursuivent parfois sur des étendues de 30 kil. A cet ancien cordon littoral succèdent des tufs porphyritiques, étalés par les eaux en couches minces, puis vient l'importante assise des schistes de Châteaulin, qui occupe toute la partie centrale du bassin du Finistère, où ils atteignent 1,500 m. de puissance. Jusque-là le faciès marin avait dominé sans partage, ici ce sont surtout des empreintes végétales terrestres qu'on rencontre dans ces schistes, activement exploités comme ardoises, et les fossiles marins (*Phillipsia* et *Productus*), toujours rares, sont localisés dans les psammites et surtout dans des lentilles calcaires qui se tiennent à la base de cette série.

C'est ensuite seulement sur la bordure de la région qui nous occupe, ou dans quelques échancrures correspondant



Carte de la mer miocène en Bretagne, à l'époque des sables de Fontainebleau, d'après M. Gaston Vasseur.

aux sillons par lesquels la mer avait eu jusque-là accès dans l'intérieur du massif, que se présentent les bassins houillers. On distingue ainsi sur la lisière méridionale de l'Armorique, en Vendée, les bassins de Vouvant et de Chantonnay, qui occupent une dépression dans le plateau vendéen ; sur la lisière orientale, le bassin de la basse Loire, avec les gîtes exploités de Chalonnes et de Saint-Georges-Châtelaison ; puis celui de la Mayenne et de la Sarthe, avec les exploitations de Sablé ; au N. les bassins de Littry (Calvados) et de Plessis (Manche) ; enfin, dans une dépression des phyllades du plateau méridional de l'Armorique, ceux de Plogoff, de Kergogne et de Quimper ; les trois derniers autrefois réunis en un seul appartiennent au terrain houiller supérieur (De Lapparent, *Traité de géol.*, 2me éd., p. 847). A la fin du carbonifère la région de l'Armorique a été constituée à l'état d'île, à peu près

dans ses limites actuelles, et est restée ainsi émergée pendant tout ce long espace de temps qui correspond à la durée de la période secondaire. C'est seulement au début des temps tertiaires, à l'époque de l'éocène moyen, au moment où se déposent dans le bassin de Paris les masses puissantes de *calcaire grossier* que la mer pénètre de nouveau en Bretagne, cette fois, dans le S.-O., par Saint-Nazaire, en venant former à l'O. de Savenay une baie assez large (bassin de la Grande-Brière) d'où se détachait un véritable fiord se dirigeant, par Saint-Gildas en Gambon, jusqu'à Saffré. Ce bras étroit, resserré encore par quelques îlots, se trouvait encaissé entre deux rangées de collines élevées et limité au S. par le sillon de Bretagne. La nature et le mode de répartition des sédiments et des fossiles dans ce bassin correspondent bien à sa configuration géographique ; dans le large bassin de la Grande-Brière les dépôts calcaires sont mélangés de sables quartzeux ; les calcaires pétris de foraminifères (*calc. à Milioles*) ne se sont développés que dans les eaux tranquilles des anses, bien abritées, de Saint-Gildas et de Gambon ; enfin c'est au milieu de sables fins calcaires que se trouve concentrée, dans la partie la plus resserrée du golfe, la remarquable faune de Saffré. C'est en effet au Bois-Gouet, près de Saffré, que M. Vasseur, à qui l'on doit cette restauration des mers tertiaires en Bretagne, a pu recueillir dans un état de parfaite conservation plus de 410 espèces saumâtres fluviatiles et terrestres attestant la présence, en ce point, d'un cours d'eau qui devait venir déboucher à l'extrémité du golfe. — Après une nouvelle phase d'émersion correspondant à l'éocène supérieur, la mer du miocène inférieur envahit de nouveau la Bretagne, en s'avançant cette fois par la vallée de la Vilaine jusqu'à Rennes où ses dépôts atteignent une altitude de 45 m. en moyenne. La mer des faluns a couvert ensuite des points plus élevés et s'est étendue sur des espaces plus considérables. Les faluns, c.-à-d, ces dépôts formés presque uniquement de coquilles, de polypiers et de bryozoaires, plus ou moins roulés, mélangés de sables siliceux, qui résultent de cette dernière pénétration de la mer en Bretagne, atteignent en effet, en divers points des Côtes-du-Nord (Saint-Juvat sur la Rance), et l'Ille-et-Vilaine (La Chaussène, Saint-Pern, Saint-Grégoire, Argentée) et de la Loire-Inférieure (Erbray, des Cléons, des Mortiers) une altitude de 95 m. à 100 m. Ils témoignent ainsi d'un affaissement considérable et très étendu à cette date.

Tous ces faits fort importants viennent indiquer que les dépressions drainées actuellement par les cours d'eaux les plus importants du pays, la Loire et la Vilaine, étaient déjà esquissées à ces époques lointaines. — Quant aux dépôts marins *pliocènes*, ils n'ont laissé au début que peu de traces en Bretagne et se limitent à un horizon peu étendu d'argiles bleues à *Nassa prismatica*, exploitées pour poteries à Saint-Jean, près de Redon, dans le Morbihan, à Saint-Gildas-les-Bois dans la Loire-Inférieure. Mais, vers la fin, un affaissement plus considérable s'est traduit par une grande invasion de la mer qui, nivelant toute la région, dénudant les roches primaires, enlevant les terrains tertiaires, plus meubles, a donné lieu à une puissante formation de sables rouges et d'argiles à graviers qui recouvrent maintenant les plateaux du Finistère et du Morbihan, ainsi que de vastes surfaces dans l'Armorique orientale. Là ne s'arrêtent pas les oscillations du sol breton ; l'existence des plages de galets soulevées à 10 m. d'altitude sur les côtes du Finistère, aux environs de Kerguillé et de Penhors, et surtout dans les deux grandes baies de Douarnenez et d'Audierne, largement ouvertes sur l'Atlantique à l'extrémité même de la péninsule Armoricaine, celle aussi de tourbières sous-marines aux environs de Morlaix, viennent attester que des changements entre les niveaux relatifs de l'Océan et de la terre ferme se sont encore renouvelés au *quaternaire*. On sait de plus d'après des documents, cette fois historiques, qu'en plusieurs points les côtes du Finistère ont fourni la preuve d'affaissements notables.

Roches éruptives. Les granites très abondants en Bretagne sont représentés par de nombreuses variétés, distinctes par leur composition et leur âge. Dans le S. du Finistère, le *granite gris* de Pont-Aven, tendant à prendre parfois sur les bords des massifs une texture rubanée ou gneissique, et celui plus grenu d'Hennebont, dans le N., le granite porphyroïde rose de Lanilaut, représentent les roches éruptives les plus anciennes de la région et leur émission est nettement antérieure à tous les dépôts stratifiés. La *syénite* de Lanmeur est du même âge. Les plus récents sont ceux porphyroïdes de Rostrenen, où les cristaux d'orthose atteignent une longueur de 0m10, et ceux pinitifères du Huelgoat, qui après avoir traversé successivement toutes les assises cambriennes, siluriennes et dévoniennes de la région, viennent atteindre, en dernier lieu, les schistes de Châteaulin, qui appartiennent au carbonifère inférieur. Ces granites carbonifères se signalent par l'étendue et l'importance des phénomènes métamorphiques qu'ils ont exercé sur les roches encaissantes. Dans les schistes, ces actions se sont étendues jusqu'à 2 et 3 kil. du massif; dans les grès cette distance ne dépasse guère une cinquantaine de mètres. C'est de la sorte que les grès armoricains ont été transformés en quartzites micacés, souvent chargés de sillimanite et de feldspath, ou d'autres fois en *leptynolite*, soit en une roche compacte micacée et grenatifère. Dans de pareilles conditions les schistes modifiés deviennent micacés et surtout *mâclifères*, de nombreux cristaux d'andalousite s'y développant en prenant cette structure cruciforme qui forme la variété dite *mâcle*. — Postérieurement se sont faites des émissions de granite à deux micas (*granulite*) plus acides que les précédents et qui forment également des massifs très étendus. En même temps cette granulite, où abonde le mica blanc, constitue le remplissage d'innombrables filons et de minces veinules, aussi bien au travers des fentes du granite que de toutes les roches paléozoïques de la région. Les principaux massifs granulitiques s'observent aux alentours de Guéméné en Morbihan, dans le Finistère aux environs de Quimper, de Morlaix, et surtout entre Quimperlé et le Faouet où on observe, avec des pegmatites à grandes lamelles de mica blanc, des variétés grenatifères, riches en tourmalines. Près de Nantes, à Guérande, la pegmatite est accompagnée de *quartz stannifère*. Un nouveau district métamorphique remarquable s'observe alors aux alentours du massif granulitique de Guéméné. Les principales roches modifiées sont encore ici des *grès armoricains* qui se transforment successivement en quartzites *feldspathisés*, *sillimanitisés* et *micacés*. Dans la zone de contact il y a cette fois injection multipliée, dans le grès métamorphique, des éléments mêmes de la granulite (quartz, feldspath et mica blanc) en veinules discontinues, finissant par se réduire à une épaisseur d'un dixième de millim. Cette injection ne s'observe pas à plus d'une dizaine de mètres de la granulite, tandis que la zone des quartzites micacés atteint souvent 400 m. de largeur. Les poudingues qui surmontent ces grès n'ont pas échappé à cette action; leur pâte est devenue micacée et le quartz y a recristallisé, à ce point que les contours des galets ont souvent disparu. — C'est également à la granulite qu'il faut rapporter la transformation des sédiments en schistes à Staurotide *(Pierre de Croix)* si développés dans le Finistère, où les *croizettes* sont souvent employées comme amulettes. — C'est elle aussi qui, en s'injectant pour ainsi dire feuillet par feuillet dans les gneiss et micaschistes de la Cornouaille, les a transformés en *gneiss granulitiques*, ou *gneissites*. — Ces roches granitoïdes micacées sont loin d'être les seuls représentants, en Bretagne, de la série des roches éruptives anciennes. Des *diorites quartzifères*, très répandues en filons minces, au travers des roches gneissiques et des schistes cambriens dans le Finistère, se groupent souvent en faisceaux très réguliers et très

étendus. Il en est ainsi sur le versant S. des Montagnes Noires, où un faisceau dioritique comprenant plus de quinze filons accouplés peut se suivre sur une étendue de 80 kil. Des *diorites labradoriques* plus récentes (carbonifères) s'observent aux environs de Quimper, à Kermoran et à Ploerdut. Les *diabases* également très fréquentes constituent de même le remplissage d'un grand nombre de filons, souvent groupés en faisceaux, et pouvant se suivre parfois sur 50 kil. en direction, comme ceux qui longent le versant N. du Menez-Hom et des Montagnes Noires. Aux environs de Rosan, dans la baie de Douarnenez, elles forment des coulées accompagnées de tufs diabasiques, interstratifiés dans les schistes du silurien supérieur. Excellentes pour l'empierrement quand elles sont compactes (*Bizeul*, de la Bretagne), leur division fréquente en masses sphéroïdales fait que le plus souvent les affleurements des filons sont jalonnés par des traînées de gros blocs arrondis, disséminés au milieu d'arènes meubles grisâtres résultant de la décomposition à l'air libre des parties plus tendres de la roche, et exploitées sous le nom de *marnes*.

Parmi les roches porphyriques il faut citer ici la fréquence des porphyres *quartzifères*. Les plus anciens, à pâte de *microgranulite* ou de *micropegmatite*, forment de nombreux filons d'épaisseur variable (1 à 20 m.) sensiblement orientés N.-N.-E., S.-S.-O. et disposés suivant les plis synclinaux des terrains sédimentaires ; plus rarement on les observe dans les granites carbonifères ; par places, ils s'étalent en vastes coulées débitées en grandes colonnades prismatiques, notamment à l'île Longue dans la rade de Brest. A côté d'eux et représentant le type basique de cette série, se voient les célèbres *Kersantons* ou *Kersantites*, roches sombres composées de feldspath plagioclase (oligoclase) et de mica noir, renommées à la fois pour leur résistance à l'air et la facilité de leur taille, ce qui les a fait de tout temps employer pour la sculpture. Ils forment autour de la rade de Brest de nombreux filons souvent fort épais, recoupant ceux de microgranulite. En d'autres points (près de Poullaouen et de Carhaix) c'est au travers des schistes de Châteaulin qu'on les observe. Les *porphyrites*, ces roches remarquables qu'on a appelées à juste titre les roches volcaniques des temps carbonifères, en raison de ce fait qu'elles se présentent en coulées très étendues, toujours escortées de puissantes formations de tufs qui représentent les parties fines de ces mêmes roches projetées par les explosions, puis reprises par les eaux, ne manquent pas en Bretagne ; on les observe principalement dans le Finistère entre Locmaria et Botazec et surtout aussi dans le bassin de Châteaulin où leurs tufs connus des mineurs du Huelgoat, sous le nom de *roche verte*, forment le soubassement des schistes carbonifères. — Enfin la série des émissions de roches éruptives anciennes, en Bretagne, est close avec de grands filons de porphyre pétrosiliceux qui s'observent dans la forêt de Perseigne, sur la lisière de l'Armorique. Ch. Vélain.

Bibl. : 1° Géographie (V. Bretagne).

2° Géologie. — Puillon-Boblaye, *Essai sur la configuration et la constitution géolog. de la Bretagne*, Mém. du Muséum, 1827, t. XV. — E. de Billy, *Sur le terrain de transition de la Bretagne, Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Strasbourg*, 1830, t. I. — Dufrenoy, Carte géol. de la Bretagne avec observations sur le terrain de transition, *Bull. Soc. géol. de France*, 1835, 1re sér., t. VI ; *Ann. des Mines*, 1838, 3me sér., t. XIV. — Dufrenoy et Elie de Beaumont, *Exp. de la Carte géol. de la France*, 1841, t. I. — De Fourcy, Expl. des Cartes du Finistère et des Côtes-du-Nord ; Paris, 1841. — Delesse, *Mémoire sur le Kersanton ; Ann. des mines*, 1851, 4me sér., t. XIX. — Dr Le Hir, *Sur l'âge des roches fossilif. du N. du Finistère, Bull. de la Soc. géol. de France*, 1872, 2me sér., t. XXVIII. — De Tromelin et Lebesconte, *Catalogue raisonné des fossiles des départ. de l'Ouest, Ass. franç. pour l'avancement des sciences* ; Nantes, 1875. — Michel-Lévy et Douvillé, *Notes sur le Kersanton, Bull. Soc. géol. de France*, 1876, 3me sér., t. VI et V. — Ch. Barrois, *Notes diverses sur les terrains paléozoïques de la Bretagne, Ann. des sciences géol. de Lille*, 1877, t. IV et suiv. ; *Sur les plages soulevées du Finistère, Ann. des sciences géol. de Lille*, 1877 et 1882, t. IV et IX ; *Aperçu sur la constit. géol. de la Bretagne ; Mém. sur les grès métamorphiques du massif de Guéméné ; Note sur les schistes à Staurotide du Morbihan ; Sur le granite de Rostrenen, ses apophyses et ses contacts*, mêmes annales, t. II et suiv. — Ch. Whitmann-Cross, *Studien über bretonische Gesteine, Miner. und petrog*, Mitheil. de Petermann, III, 1880. — Lebesconte, *Classif. des assises siluriennes de l'Ille-et-Vilaine et des départements voisins, Bull. Soc. géol. de France*, 1881, 3me sér., t. X. — Panze, *Sur l'abaissement progressif des côtes de Bretagne, Bull. Soc. d'études scient. du Finistère* ; Morlaix, 1883. — Tournouer, *Sur les terrains tertiaires des environs de Rennes et Dinan, Bull. Soc. géol. de France*, 1868 et 1879, 2e sér., t. XXV, et t. VII, 3e sér. — Gaston Vasseur, *Richesses sur les terrains tertiaires de la France occidentale* (Thèse) ; Paris, 1881.

Cartes géol. : Puillon-Boblaye, Carte géol. de la Bretagne, 1827. — De Fourcy, Carte du Finistère, 1844. — Caillaud, Carte du départ. de la Loire-Inférieure, 1861, — Massieu, Carte géol. du départ. d'Ille-et-Vilaine, 1866. — Ch. Barrois, feuilles au $\frac{1}{80000}$ de Lorient et de Châteaulin, Service de la Carte géol. détaillée de France, 1885.

ARMORISTE. Celui qui dessine ou peint des armoiries. Par extension celui qui enseigne l'art de les composer ou qui compose un armorial (V. Héraldiste).

ARMOUS-et-Cau. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou ; 279 hab.

ARMOY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon ; 277 hab.

ARMSTEAD (Henry-Hugh), sculpteur anglais, né à Londres en 1828 et fils de John Armstead, célèbre graveur héraldique, qui fut son premier maître. H.-H. Armstead étudia ensuite sous la direction de F.-S. Carey, et obtint bientôt, par ses progrès, d'être admis à suivre la classe de dessin d'après l'antique de l'Académie royale. Son talent s'affirma rapidement, et de cette période date un haut relief représentant la *Reine Boadieée*. Pendant près de quinze années, Armstead s'adonna presque exclusivement à la sculpture d'œuvres de métal parmi lesquelles un bouclier, maintenant au musée de South-Kensington, retrace la carrière de sir James Outram. Mais ce qui contribua le plus à la réputation de Armstead fut, après une *Fontaine*, haute de quinze mètres, qu'il sculpta pour le King's College de Cambridge, sa collaboration au monument élevé dans Hyde Park, à Londres, en mémoire du prince Albert. Armstead n'exécuta pas moins de quatre-vingts figures, de grandeur nature, pour les faces S. et E. de ce monument, figures illustrant la poésie, la musique et la peinture. Après cet important travail et le tombeau qu'il sculpta dans la cathédrale de Lichfield pour l'archidoyen Moore, Armstead, élu en 1875 associé de l'Académie royale, en devint membre titulaire en 1879 et donna, en 1881, comme morceau de réception, à l'exposition de cette Académie, un bas-relief représentant *the Ever-reigning Queen* (la reine toujours régnante), en même temps qu'un panneau décoratif en marbre destiné à la chapelle des Gardes de Saint-Jame's Park et figurant l'*Obéissanee de Josué*. Charles Lucas.

Bibl. : *Royal Academy of Arts*, 113e *Catalogue* ; Londres, 1881, in-12.

ARMSTRONG (Archibald), bouffon anglais, né dans le Cumberland, fut tour à tour le fou de Jacques Ier et de Laud. Il avait le caractère hargneux de ses pareils et leur ingratitude. Il mourut en 1752 après avoir injurié tous ceux qui l'avaient nourri.

ARMSTRONG (John), ingénieur anglais, envoyé en mission dans l'île de Minorque, en 1738 ; il en rapporta les matériaux de son grand travail : *History of Minorca* dont la première édition parut à Londres, en 1752, et la seconde en 1756, au moment même où les Anglais allaient perdre cette île.

ARMSTRONG (John), médecin et poète anglais, né à Roxburg (Castleton) en 1709, mort à Londres en 1779. Reçu docteur à Edimbourg, en 1732, il se fit connaître peu après par une satire dirigée contre le charlatanisme : *An essay for abridging the study of physie to which is added a dialogue betwixt Hygiea, Mercury and Pluto relating to the practice of physic*, etc. En 1737, il publia un *Synopsis of the history and cure of venereal disease* et en

1739 un factum intitulé *Economy of Love* qui lui attira un blâme universel à cause des descriptions trop crues qu'il renferme. Son *Art of preserving health*, publié en 1741, constitue un poème en 4 chants devenu classique en Angleterre. En 1746, il fut nommé chirurgien à un hôpital créé à Londres pour les blessés, puis servit depuis 1760 comme chirurgien militaire dans les troupes qui combattaient en Allemagne. Il revint à Londres en 1769 et s'occupa de moins en moins de pratique médicale pour se livrer à la culture des belles-lettres. En 1773, il publia *Medical Essays*, œuvre remarquable par ses tendances philosophiques et l'esprit indépendant qui y règne. Citons encore de lui, en 1751, *Poem on benevolence*; en 1753, *Taste, an epistel to a young critic*; en 1770, *A short ramble through some parts of France and Italy, by Lancelot Temple*, etc. Dr L. Hn.

ARMSTRONG (George), médecin anglais, frère du précédent, né à Londres, vers le milieu du xviiie siècle, mort en déc. 1781. Il s'occupa particulièrement de maladies des enfants et fonda, pour les traiter, un dispensaire. On lui doit un ouvrage, qui fut longtemps classique, intitulé : *Essay on the diseases most fatal to infants*, avec cet appendice : *Rules to be observed in the nursing of children*, etc. ; Londres, 1767. Dr L. Hn.

ARMSTRONG (John), médecin anglais, né à Ayres-Quay (Durham) le 8 mai 1784, mort à Londres le 12 déc. 1829. Reçu docteur à Edimbourg en 1807, il exerça d'abord en province, puis, depuis 1818, à Londres où il fut nommé médecin de l'hôpital des fiévreux et fit des cours très suivis à l'école de Webb-street. Dans ses ouvrages, il s'est montré grand partisan de Broussais, regardant presque toutes les maladies comme des phlegmasies et préconisant les larges saignées : *Observ. relative to the fever commonly called puerperal ;* Londres, 1814, in-8 ; 2e édit., ibid., 1819, in-8 ; — *Practical illustrations on typhus and other febrile diseases ;* Londres, 1816, in-8 ; 3e édit., ibid., 1819, in-8 ; — *Practical illustrations of the scarlet-fever, measles, pulmonary consumption*, etc. ; Londres, 1818, in-8 ; — *The morbid anatomy of the bowels, liver and stomach*, etc. ; Londres 1828-29, in-4, avec pl. ; — *Lectures on the morbid anatomy, nature and treatement of acute and chronic diseases*, etc. ; Londres, 1834, in-8. Plus un nombre considérable de brochures et d'articles dans les recueils périodiques. Dr L. Hn.

ARMSTRONG (William-George), né à Newcastle-sur-Tyne, dans le Northumberland (Angleterre), en 1810. Il fut d'abord avocat ; un goût prononcé pour la mécanique le porta à préférer bientôt l'étude et la construction des machines. Il est surtout connu pour avoir imaginé un procédé de fabrication des *canons* (V. ce mot) ; il reçut, en 1859, pour ce fait, une pension à titre de récompense nationale. Il est aussi l'inventeur d'une machine électrique qui fonctionne par le frottement de la vapeur d'eau sur des ajutages spéciaux. Cette machine est d'un usage peu commode. A. Joannis.

ARMURE. I. Art militaire. — C'est l'ensemble des armes défensives d'un homme de guerre. On la trouve en usage dès la plus haute antiquité et, jusqu'à l'adoption des armes à feu, elle a joui d'un grand crédit presque chez tous les peuples, car elle assurait à l'homme une protection à peu près complète. — Les anciens Asiatiques, Assyriens, Mèdes, connaissaient le casque, le corselet ou la cuirasse à lames ou à écailles de bronze, la cotte de mailles, les cnémides, le bouclier. Il en est de même des Egyptiens. — L'armure défensive des Grecs au temps d'Homère était en bronze et composée de la cuirasse dont chaque partie était d'une seule pièce, martelée ou coulée, ou du corselet à écailles, du casque, du bouclier rond, convexe, et des jambières ou cnémides. Cet armement, sauf la cuirasse réservée aux seuls chefs et aux cavaliers, est encore celui de l'hoplite du temps de Xénophon. Le peltaste dont le bouclier et le casque sont plus légers n'a pas de cnémides. — L'armure des Romains que nous ne connaissons en détail qu'à partir de Polybe, c.-à-d. au iie siècle avant notre ère, se composait différemment, pour le hastaire et pour le vélite. Le premier portait l'armure de corps complète et le bouclier convexe de quatre pieds de long sur deux et demi de large. Il avait un casque en bronze surmonté d'un panache de plumes rouges et noires hautes d'une coudée, et aux pieds des bottines également en bronze. Cette armure était aussi celle des princes et des triaires. Le vélite n'avait que le casque sans crinière quelquefois couvert d'une peau de loup, et un bouclier rond léger, appelé *parma*. Le cavalier romain de cette époque n'avait pas d'armure défensive, si ce n'est un bouclier. D'après la colonne Trajane, l'armement défensif, au commencement du iie siècle de notre ère, était toujours pour le légionnaire le bouclier, la cuirasse et le casque, mais ne comportait plus les bottines de métal *(ocreæ)*. Nous savons également que le vélite portait toujours le casque et la parme. Quant au cavalier, il avait toujours le casque du légionnaire, une cuirasse flexible d'écailles ou de chaînes de métal ; le bouclier est une parme ronde ou hexagonale, quelquefois ovale. — Les Gaulois nous ont laissé des casques et des cuirasses en bronze. Les Francs n'avaient comme arme défensive qu'un petit bouclier en bois recouvert de peau, de 50 cent. de diamètre. Les chefs seuls paraissent avoir porté le casque. Au dire d'un auteur de la fin du ixe siècle, le moine de Saint-Gall, Charlemagne était couvert, lui et son cheval, d'une armure de fer. D'après la bible manuscrite de Charles le Chauve (850), le costume militaire de cette époque est encore, à peu de chose près, celui des Romains. Il faut aller ensuite jusqu'à la tapisserie de Bayeux, exécutée vers la fin du xie siècle, pour avoir des données certaines sur l'équipement militaire. L'homme d'armes portait alors une longue tunique de toile ou de peau, recouverte de plaques ou de maillons de métal. Au siècle suivant c'est la cotte ou chemise de mailles, qui recouvre l'homme de guerre. A partir de la bataille de Bouvines (1214), l'armure se complète par l'adjonction de chausses de mailles. C'est l'armure du temps de saint Louis. Sous la cotte de mailles on portait un vêtement piqué et matelassé, appelé *gamboison* ou *gambeson*, qui, porté seul, constituait en général l'armure défensive des gens de pied. Le *jaque* était une cotte de mailles de dimensions plus restreintes que la grande cotte. Celle-ci pesait de 25 à 30 livres. Le xive siècle marque la transition entre l'armure de mailles et l'armure en plaques de fer, dite *armure à plates*. Au commencement du xve siècle, la cotte de mailles a disparu de l'armure des chevaliers.

Voici la nomenclature d'une armure complète de la fin du xve siècle, époque regardée comme celle de l'apogée de l'armure à plates. La tête est couverte de l'*armet* ; viennent ensuite : le *colletin*, qui défend le cou et le haut de la poitrine ; la *cuirasse* qui porte le *faucre* ou *arrêt de lance ;* la *braconnière*, ensemble de lames mobiles qui défendent le bas-ventre et le haut des cuisses ; les *tassettes*, plaques d'acier, qui complètent cette défense ; le *garde-reins*, les *brassards*, les *épaulières*, les *cuissards*, les *grèves* qui protègent les jambes ; les *genouillères*, les *pédieux* ou *solerets*, chaussures de lames d'acier, et les *gantelets*. A la fin du règne de Henri II, l'armure se transforme, de grands cuissards garnissent la hanche et descendent jusqu'aux genoux, les grèves disparaissent pour céder le pas à la botte quelques années plus tard. Peu à peu ensuite on voit l'armure complète s'alléger pour disparaître enfin au commencement du règne de Louis XIV, vers 1660.

II. Archéologie (V. Armes).

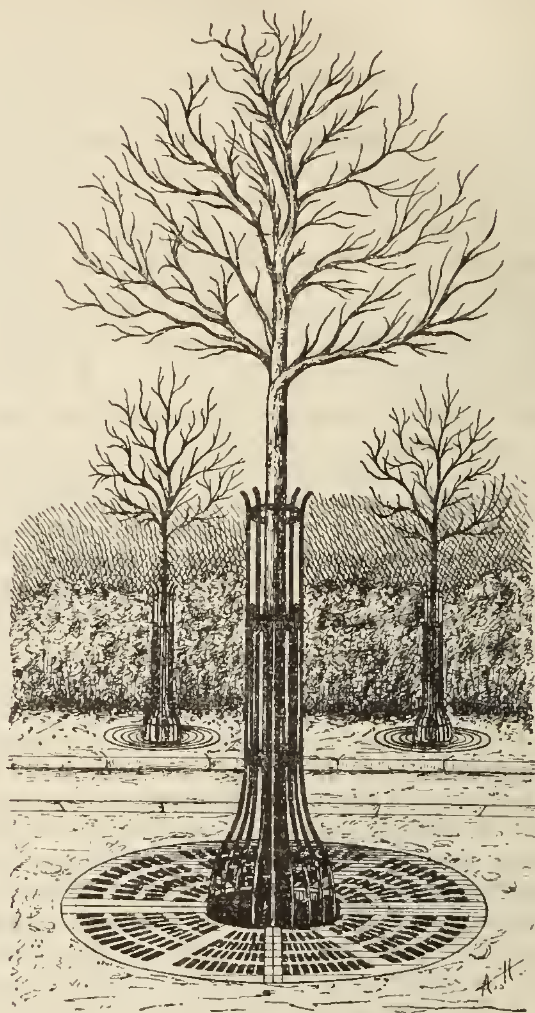
III. Technologie. — 1° Terme de manufacture qui sert à désigner dans la fabrication de la soierie l'ordre dans lequel on fait mouvoir les lisses. L'armure varie indéfiniment, et ce mot joint à un autre sert à désigner une grande quantité de tissus. Dans la confection du taffetas, l'étoffe la

plus simple et la plus primitive, les fils se lèvent et se baissent alternativement; dans le sergé, il y a *armure*, c.-à-d. qu'on croise les fils un par deux, un par trois, un par quatre, deux par deux, deux par trois, trois par trois ou trois par quatre, etc., mais jamais tous les mêmes fils, mais en reculant des premiers de un, de deux, et en enjambant d'autant sur les suivants. « Ce qui, dit Bezan, continué très régulièrement, forme des côtes obliques, prolongées d'une lisière à l'autre, ou plus ou moins arrêtées, coupées, chevronnées, à carreaux, losange, grains-d'orge, zig zags, ou bâtons rompus, etc., etc., suivant que les lisses, le remettage ou l'armure y apportent des changements. » Ces changements sont si nombreux que toutes sortes de dénominations ont été données aux sergés, aux étoffes veloutées, et à d'autres étoffes encore, ainsi que nous le verrons aux mots SERGE, SATIN, etc. En attendant, nous allons désigner quelques-unes des étoffes appelées *armure*. L'armure batavia, armure chaînette, armure hongroise, armure suédoise, armure anglaise, prunelle, œil-de-perdrix, bâton rompu, samardine, grain-d'orge, caroline, piqué, filoche, côte anglaise et autres ; bâtarde, orléantine grenadine, drap milord, drap de soie, turquoise, côteline, armure satin, armure isabelle, armure victoria, armure dona maria, armure piémontaise, armure reps, armure écaille, armure taffetas, armure géorgienne, armure orientale, armure cannetillée, armure diamantée, armure gros grain, armure royale, armure damier, armure léontine.

2° *Armure hambourgeoise*. Sorte de taffetas sur lequel est superposé un très petit poil qui flotte tantôt dessus, tantôt dessous et qui peut être de la même couleur que le fond. Ce tissu n'a pas d'envers. L'ourdissage se fait sur deux rouleaux, l'un pour le poil, l'autre pour le fond; le poil est ourdi fil triple et présente en réduction de chaîne 100 fils doubles et en réduction de trame 40 coupes ou centimètres. La manière de placer les fils du flotté varie suivant le goût et les dispositions. Ce tissu s'emploie pour robes; il s'applique dans les dispositions à bandes ; on l'emploie aussi également pour l'article rubans. On ne sait au juste à quelle époque remonte la fabrication de *l'armure hambourgeoise*, mais on peut conjecturer avec de grandes probabilités que c'est à la fin du siècle dernier. Adhémar LECLER.

IV. CHASSE. — On désigne ainsi la partie très épaisse de la peau qui couvre le dessus et le défaut de l'épaule des sangliers.

V. ARBORICULTURE. — On donne le nom d'armure à tout appareil destiné à protéger les arbres contre les chocs et la dent des animaux. Dans les villes, où il importe que les jeunes arbres soient protégés contre la malveillance, et en même temps que les engins protecteurs dont on peut les munir ne forment pas un effet trop disgracieux, on emploie des armures en fer creux, auxquels on donne quelquefois le nom de *corset*. Les armures sont composées d'une dizaine de branches de fer creux, hautes de deux mètres, avec lesquelles alternent d'autres brins haut, de 1 m. 50; le tout est élargi à la bases afin d'éviter de blesser les racines; toutes les tringles sont retenues entre elles par des cercles en fer, et l'appareil tout entier est fixé à l'arbre à l'aide de liens solides. Lors de la construction des maisons, les entrepreneurs de bâtisse entourent le pied des arbres d'une armure faite en pierres de construction, disposées sur un cercle d'un mètre de diamètre et maçonnées à l'aide d'un peu de plâtre ; on évite de la sorte le choc des voitures et des matériaux pesants. Dans les champs et dans les vergers enherbés où l'on mène paître les animaux, on construit des armures économiques à l'aide de rameaux d'aubépine que l'on fixe contre le tronc de l'arbre. Ce système a l'inconvénient de ne pas protéger l'arbre suffisamment et celui-ci peut se trouver brisé si un animal vient à s appuyer contre lui ; on le remplace avantageusement par trois pieux solides que l'on enfonce dans le sol à 0 m. 20 du pied de l'arbre et que l'on relie à l'aide de traverses. On se trouve bien de compléter l'armure par du treillage métal-



Armure en fer creux dite *Corset*.

lique que l'on fixe contre les pieux et qui empêche les animaux d'endommager le tronc des arbres.

J. DYBOWSKI.

VI. MUSIQUE (V. CLEF).

ARMURERIE D'ART. Les ouvriers du moyen âge n'ont pas apporté dans la décoration des armes une habileté moindre que ceux des temps antiques. Avant l'apparition de l'armure plate, les armuriers se préoccupèrent de rompre la monotonie du haubert en faisant des tissus de mailles où ils mêlaient le fil d'archal au fil de fer de façon à produire des dessins; on vernissa même le métal en diverses couleurs. Quant aux pièces de l'armure plate, ce fut sous le règne de Charles VII qu'on commença à les décorer au marteau; mais leur principal ornement consistait, en ce temps-là, en des incrustations de pierres précieuses et d'émaux. Les princes et les grands seigneurs prodiguaient l'or et les pierreries sur les armures des gens de leur entourage et jusque sur le harnais de leurs chevaux. En 1449, au siège d'Harfleur, le comte de Saint-Paul avait couvert la tête de son cheval d'un chanfrein d'or massif du travail le plus délicat. Et la même année, le comte de Foix entra à Bayonne sur un cheval dont le chanfrein d'acier poli était enrichi d'or et de pierres. Les seigneurs de la fin du XVe et du XVIe siècle firent preuve d'un goût plus délicat dans la décoration de leurs armures. La Renaissance, en Italie, en France, en Espagne et dans les pays allemands fut le temps des belles armures d'acier poli, gravées, repoussées, damasquinées d'or et d'argent. Les armures du temps de François Ier offrent, dans leur décoration, la plus grande variété ; les unes sont travaillées au marteau et cannelées ; d'autres, et ce sont les plus nombreuses, présentent des dessins gravés et souvent disposés par bandes verticales; sur beaucoup d'entre elles,

le graveur a imité les dessins d'une étoffe, ou encore les bouillons, les découpures et les crevés d'un pourpoint; quelques-unes ont des appliques de cuivre ciselé. L'armure de François Ier était ornée de figures d'amours, de satyres, de trophées, d'emblèmes et d'arabesques damasquinées en or sur fond noir. Les seigneurs italiens firent aussi fabriquer des armures dites *à l'antique* qui présentaient des bandes d'écailles repoussées alternativement dorées et argentées. Sous les règnes de Henri II et de François II, l'art de ciseler et de dorer les armures atteignit à son apogée. Henri II possédait beaucoup de ces merveilleux ouvrages sortis des mains de deux artistes milanais qu'il avait pris à son service, César et Baptiste Gamber. Tout le monde connaît la magnifique armure de ce prince déposée au Louvre. Au temps de Charles IX, Philippe Strozzi, colonel des bandes françaises, fit venir en France un Milanais, Negrotti, qui établit, à Paris, de grands magasins toujours fournis de morions et de corselets dorés fabriqués à Milan. Bientôt les ouvriers français, se piquant d'honneur, surpassèrent les Italiens dans leur habileté à dorer les casques et les armes. A partir de 1558, on porta beaucoup d'armures à fond noir sur lequel s'enlevaient des bandes gravées et damasquinées en argent. Mais on avait fait de ces armures à fond noir dès la première moitié du XVIe siècle, car on en connaît une qui a appartenu à un prince de la maison de Bavière et qui est datée de 1533. Une des plus belles armures de la Renaissance est celle qu'on conserve au musée d'artillerie, à Paris, sous le nom d'armure aux lions. Le casque représente une tête de lion dont la crinière forme le timbre ; la tête de lion reparaît comme ornement aux épaulières et aux cubitières. Le plastron est orné de bandes horizontales dessinées par des feuilles de vigne fortement damasquinées en or. C'est une œuvre italienne du milieu du XVIe siècle. Citons encore, au même musée, et d'une époque un peu postérieure : une armure vénitienne sur le plastron de laquelle on remarque un bas-relief représentant une femme couchée et tenant une corne d'abondance. Les scènes et les personnages, rares sur les armures, ont été, au contraire, très employés pour la décoration des rondaches italiennes; une rondache italienne en fer repoussé et ciselé, conservée au musée d'artillerie, sous le numéro I_{16}, donnera une juste idée de ce genre de boucliers. L'ombilic porte une tête de satyre barbu à corne de bélier en ronde-bosse ; la frise est décorée de quatre médailles d'empereurs romains et de figures, de trophées d'armes et d'instruments. Entre l'ombilic et la frise l'espace est partagé en quatre compartiments dont les compositions représentent Curtius se jetant dans le gouffre, Mucius Scevola se brûlant le poignet, Horatius Coclès défendant le pont et Manlius Torquatus. Un autre bouclier non moins remarquable est le bouclier d'or repoussé, ciselé, gravé et émaillé, qui a appartenu à Charles IX, roi de France, et qu'on conserve au Louvre. Le sujet central est le combat de Marius et de Jugurtha ; il est encadré dans une frise où sont disposés trente-deux médaillons émaillés, dont seize représentent des fleurs et seize autres contiennent la lettre K. Ce bouclier est accompagné d'un casque orné dans le même style. Les ciseleurs et les orfèvres de la Renaissance ont laissé d'autres témoignages de leur talent dans un assez grand nombre d'épées dont la garde et le pommeau sont richement décorés, couverts de figures ciselées ou sculptées en relief, tantôt en acier bruni sur fond d'or, tantôt damasquinées en or ou en argent sur fond noir. Sur la lame on gravait des armoiries et des devises. L'une des épées les plus belles du XVIe siècle est l'épée dite de la Religion, offerte à l'ordre de Malte par Philippe II d'Espagne, et envoyée en France par le général Bonaparte, après la prise de Malte, en 1798 ; elle est exposée au Cabinet des Médailles, à Paris; sa poignée d'or est ciselée et décorée d'émaux. Elle doit être attribuée, ainsi qu'un poignard du Louvre, provenant aussi de l'Ordre de Malte, et un poignard du musée de Cassel, à Hans Muelich, artiste allemand, qui vivait à Augsbourg, au XVIe siècle. On a cru longtemps, mais sans motif, que le poignard de Cassel était l'œuvre de Benvenuto Cellini. D'ailleurs le dernier biographe de ce célèbre orfèvre, tout en admettant qu'il ait pu faire des poignées de dagues ou d'épées, dit que rien n'autorise à considérer comme ses œuvres toutes les armures, tous les casques et boucliers qui ont été mis sous son nom. Les fers des armes d'hast, telles que les hallebardes et les pertuisanes, devenues, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des armes de parade, étaient souvent gravés ou découpés à jour. Dans les deux derniers siècles on a quelquefois orné de dessins gravés les canons des armes à feu portatives, mousquets et arquebuses; la crosse présente le plus souvent des incrustations d'ivoire ou de métal. Trois musées en Europe sont particulièrement célèbres par leurs collections d'armes : le musée d'artillerie, à Paris, l'Armeria real, à Madrid, et la Tour de Londres.

Maurice Prou.

ARMURIERS. I. Armée. — L'entretien des armes des troupes est confié à un certain nombre d'ouvriers armuriers, dirigés par un chef armurier ayant rang d'adjudant, et détaché du service de l'artillerie. L'atelier des armuriers n'existe dans les régiments que depuis 1775. En temps de paix, les armes sont entretenues sous le régime de l'abonnement; c.-à-d. que l'Etat passe un marché avec le chef armurier, et lui donne tant par arme et par an. En temps de guerre, l'Etat traite de clerc à maître avec l'armurier, ce qui signifie que celui-ci est tenu de faire toutes les réparations nécessaires aux armes, au prix d'un tarif fixé par le ministre de la guerre. Sous le premier Empire et sous la Restauration, il y a eu des compagnies d'armuriers dans l'armée française ; elles ont disparu depuis (V. Arquebusiers).

II. Industrie (historique). — *Armeuriers-haubergiers*, *armeuriers-heaumiers*, faiseurs d'armures. Dans le sens relatif à l'acception spéciale d'*armeure*, arme défensive, ce mot *armurier* ou *armeurier* désignait celui qui forgeait et faisait les armes servant à couvrir la personne et le cheval, tels que la cuirasse, le casque, les gantelets, etc. De ce fait, on les appelait « armeuriers » des armures qu'ils fabriquaient, et « heaumiers » du heaume ou casque, qui était considéré comme étant la plus honorable pièce de l'armure. A une époque où les chevaliers ne devaient souvent leur salut et leur gloire qu'à la bonté de leurs armures, on conçoit facilement la considération qu'on devait avoir pour les « armeuriers-heaumiers », la recherche qu'on faisait des bons ouvriers « armeuriers prud'hommes », et le soin que prenaient les chevaliers de les attacher à leur personne. « Pour briefvement faire voyager, lisons-nous dans l'histoire de Saintré, et accomplir ses armes... avoit... ung fonrrier, ung mareschal et ung armeurier à quatre chevaux... » Les premiers documents qui nous parlent des armeuriers sont le *Rôle de la taille*, imposée sur les habitants de Paris en 1292, qui en nomme 22, et le *Livre des mestiers* d'Etienne Boileau. Cet important recueil donne les statuts « ordonnés et accordés » en 1296 aux armuriers de Paris « par Jehan de Saint-Lyenart, lors prévost de Paris », « pour le profit de lour mestier, et pour esquiver les fraudes, les faussetés et les mauvestiés qui en dit mestier estaient fêtes et ont esté en temps passé. » Ces statuts, très importants parce qu'ils indiquent les procédés de travail alors employés et les obligations techniques qu'on imposait pour que les armures fussent bonnes et bien conditionnées, portent qu'il y aura quatre « prudes homes » qui jureront de faire « garder loiaument » le mestier et que le prévost de Paris les « metra et ostera à sa volonté ». Le métier d'armurier était moins libre que celui d'*archier* (V. ce mot), et ne jouissait pas des mêmes privilèges. Ainsi pour le faire à Paris ou plutôt pour tenir « ouvreeur » il fallait être du métier et avoir acheté douze sols parisis le droit de l'exercer; huit de ces sols étaient attribués au roi et les quatre autres aux prud'hommes du métier. Il était en outre défendu de colporter des armures à tra-

vers la ville, à moins que ce ne soit pour les exposer dans les rues foraines, et les y mettre en vente. Encore fallait-il que ceux qui les transportaient ainsi « juryent sur saing » qu'elles étaient « fètes en leurs mesons propres, et fètes et appareilliées de lour mains ».

Mais ces statuts, donnés aux « armeuriers » de Paris en 1296, ne concernent pas tous les faiseurs d'armures. Les obligations techniques qui y sont contenues ne visent même que ceux qui faisaient les vêtements de guerre en tissus ; on n'y parle de fer que pour les gants et les gantelets. Il est probable qu'il existait déjà un ou plusieurs autres métiers d'armurerie et que les écus qui se vendaient à Paris ne provenaient pas tous de la province ou de l'étranger. Cependant on ne trouve aucun document visant les faiseurs de pièces rigides en métal du XIIIe siècle, et cette circonstance a conduit quelques auteurs à supposer qu'on n'en fabriquait aucune à Paris à cette époque. Quoi qu'il en soit, il est certain que les « armeuriers » dont il vient d'être question ne fabriquaient point les pièces d'acier ou de fer dont l'usage s'introduit à la fin du XIIIe siècle. Ceux qui fabriquaient et vendaient les parties de l'armure qui enveloppaient le corps étaient les armuriers-haubergiers ou faiseurs de *hauberts*, qui étaient « jacques ou cottes de mailles faites de l'assemblage de plusieurs petites chaînettes entrelacées les unes dans les autres ». Les armuriers-haubergiers avaient depuis longtemps déjà des statuts connus sous le nom de *Registre des Haubergiers de Paris*, et jouissaient de tous les privilèges accordés aux *archiers* (V. ce mot), lorsque sur leur proposition Charles VI crut devoir, le 30 avr. 1407, leur accorder de nouveaux statuts très restrictifs des premiers. Depuis longtemps, disent les lettres royales, « plusieurs fraudes, déceptions et mauvaisetiez » sont « commises au préjudice de la chose publique, de la tuicion et défense des bonnes villes et chasteaulx de nostre royaume et de la seureté des corps et personnes des nobles et autres gens fréquentant les armes, » et « pluseurs de nostre sang et autres chevaliers, escuiers et gens poursuivanz les armes et autres, ont esté et sont très souvent mauvaisement deceuz et engignez (trompés) » par ceux qui « leur vendent haubergeries faictes de mailles de fer, lesquelles ils affirment véritablement estre d'acier, » ou bien « que elles ont esté faictes en Lombardie », alors qu'elles proviennent d'Allemagne ou d'autres pays « esquels on ne fait pas si seurs ouvrages », et sur ces armures on met « faulses marques ou saings » des bonnes villes de Lombardie. De plus, « en nostre dicte ville de Paris, habondent, sont et demeurent gens dudit mestier de haubergerie, qui se dient bons ouvriers et ezperts » qui « en verité n'ont d'icellui aucune vraye science ne experience, car à grant peine sauroient-ilz restouper (boucher) ne resmailler un trou estant en ung haubergon, se ilz ne le faisaient faire par main d'autruy. » Pour toutes ces causes et pour parer à ces abus, les anciens statuts étaient modifiés, complétés et portaient que « trois bonnes personnes dudit mestier, qui par le commerce, au moins pour la plus grande et saine partie d'icellui, serait esleues jurez et gardes » et chargés de « la garde et visitacion d'icelluy mestier et de rapporter à justice toutes les faultes et mesprentures qu'ils trouveront estre faictes. »

A la suite de ces statuts, nul ne peut plus exercer le métier d'haubergerie, ouvrir atelier et employer des ouvriers « sans estre expert et souffesant en ycellui mestier » et sans avoir acheté le droit de l'exercer. Nul ne pouvait vendre un article d'haubergerie à Paris sans déclarer à l'acheteur si l'armure est de fer ou d'acier, quelle est sa provenance et sans que celle-ci porte le seing du maître qui l'a faite. Toutes les marchandises, qu'elles appartinssent à un marchand forain étranger à la ville ou à un maître de Paris, devaient avant d'être mises en vente être examinées par les jurez « pour savoir si l'ouvrage est ou sera bon, enterin (entier) et de bonne trampe. » Il était en outre défendu de mélanger le fer et l'acier ; les haubergeons devaient être faits d'une « mesme matière, est assavoir tout fer ou tout acier ». Ces modifications qui visaient la partie technique du métier d'haubergerie laissaient la nouvelle jurande en possession des privilèges dont elle jouissait depuis si longtemps. Les armuriers-haubergiers pouvaient avoir autant d'apprentis qu'il leur plaisait d'en avoir ; ils pouvaient travailler de nuit et même les jours de fête. Ils ne devaient aucun impôt pour les choses de leur métier qu'ils achetaient ou vendaient et ne devaient point le guet, sous prétexte que « le mestier les acquite, car le mestier est pour servir chevaliers, escuiers et sergens pour garnir chasteaulx ». — Les armuriers-heaumiers ne faisaient pas que le heaume si on en croit les lettres royales que Charles VI leur donna en déc. 1412 pour les décharger des impositions qu'ils payaient pour les ouvrages de leur métier. Ils fabriquaient non seulement le heaume proprement dit et le casque nommé « bassinet », mais encore des « avant-bras et autres pièces de harnais pour corps d'omme armer ». Cependant, il est probable que l'autorisation de fabriquer ces pièces de l'armure ne leur fut accordée que temporairement, et parce qu'il était urgent d'armer le plus de monde possible afin de pouvoir « obvier aux graves et dampnables compaignies entreprises et assemblées de gens d'armes » qui désolaient plusieurs parties du royaume. Ces armuriers-heaumiers étaient très pauvres et c'est parce qu'ils ne pouvaient « à grant peine gaigner ne avoir honorablement la vie d'eulz, de leurs femmes et enfants, ne soutenir leur estat » que le roi les déchargeait de l'impôt que les autres spécialités de l'armurerie, d'ailleurs, ne payaient pas. — Toutes ces spécialités de l'armurerie furent plus tard, le 20 mars 1451, réunies par Charles VII en une seule communauté, celle des « armuriers, brigandiniers, faiseurs d'épées, haches, guisarmes ou voulges (espèce de pique), dagues et aultres choses touchant habillement de guerre ». Cette appellation leur fut confirmée par une autre ordonnance royale datée du 27 mars de la même année avec cette adjonction toutefois : « . . . et dépendances d'iceux ». Les lettres royales que leur donna Louis XI en juin 1467 et qui reproduisent dans leur entier les deux ordonnances rendues par son père, les nomment « armuriers, brigandiniers, fourbisseurs de harnoys et haubergiers de nostre bonne ville et cité de Paris », et confirment en les complétant les statuts accordés par Charles VII. Deux prud'hommes jurés étaient alors élus chaque année et chargés de garder le métier et de poinçonner les objets fabriqués par les maîtres du sceau de la corporation. Ceux-ci étaient également obligés de poinçonner à leur marque les objets qui sortaient de leurs mains.

Ils étaient sous la surveillance du grand écuyer et ne devaient redevance qu'à lui. L'ordonnance des bannières qui fut rendue dans le même mois de juin 1467 par Louis XI réunit sous la même bannière les armuriers, les brigandiniers, les fourbisseurs d'harnoys, les lanciers et les fourbisseurs d'épées, toutes spécialités qui paraissent, on l'a vu plus haut, avoir été réunies en une même jurande par Charles VII. — Ces anciens statuts, ayant été négligés, des lettres royales données en sept. 1562 par Charles IX en accordèrent de nouveaux. Ce nouveau règlement contenait vingt-deux articles. Quatre jurés, dont deux élus chaque année, étaient chargés de veiller à la conservation des privilèges, de donner le chef-d'œuvre, de poinçonner tous les ouvrages mis en vente d'un poinçon dont l'empreinte en plomb devait rester en la chambre du procureur du roi. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un atelier et qu'un apprenti à la fois ; le contrat était passé devant notaire, après réception de l'apprenti par les jurés, pour cinq années ; la veuve d'un maître pouvait continuer l'apprentissage commencé par son mari, mais non prendre un nouvel apprenti. Les ouvrages que les armuriers-heaumiers, comme on les appelait alors, pouvaient fabriquer étaient « tous harnois pour armer hommes, comme il est

dit dans les statuts, et spécialement les corselets, corps de cuirasses, hausses-cols, tassettes, brassarts, gantelets, harnois de jambes, habillements de tête, bourguignottes servant à hommes d'armes, bourguignottes et morions servant à gens de pied, tant à l'épreuve qu'à la légère; harnais de jouxte, et tonelets à courir en lice; enfin harnois, tonellets et bassins servans pour combattre à la barrière. » Les armuriers-heaumiers avaient érigé, dans l'église de Satnt-Jacques de la Roncherie, un saint Georges, leur patron, de grandeur naturelle, armé de pied en cap d'armure d'acier poli et monté sur un cheval caparaçonné à l'antique et avec son harnais aussi d'acier poli. Cette communauté, autrefois très nombreuse à Paris, ne contenait plus que soixante maitres à la fin du XVIe siècle, et deux maîtres seulement en 1760. Ces deux derniers maîtres, frère et fils du célèbre Brouart, le dernier juré de la corporation, prenaient encore le titre de seuls armuriers-heaumiers du roi et des princes et tenaient leur boutique dans une petite rue qui aboutissait à la rue Saint-Remi et se nommait rue de la Heaumerie. Avec eux s'éteignit la corporation des armuriers-heaumiers. Désormais les armuriers sont confondus avec les *arquebusiers* (V. ce mot).

Adhémar Lecler.

ARNABOLDI (Alexandre), poète contemporain, né à Milan le 19 déc. 1827. Sa première œuvre, qui n'a plus guère qu'un intérêt historique, fut une ode, lue en 1847, pour l'inauguration du monument de Farini, à Milan. Le poète ne se révéla tout à fait qu'en 1872, par la publication des *Versi* qui soulevèrent un véritable enthousiame en Italie et ne passèrent pas inaperçus à l'étranger. Dall' Ongaro, entre autres, le salua comme un maître, et la critique anglaise et allemande s'occupa du poète nouveau à propos de quelques-unes de ses poésies qui venaient d'être traduites par E. Lee-Hamilton (*Poem and transcripts*, Edimbourg, 1878). Arnaboldi, qui a beaucoup étudié les Allemands, principalement Gœthe, n'y a point gagné la clarté de la pensée; il manque encore de précision, mais en de certaines pièces la largeur même un peu rêveuse de l'inspiration et la forme très littéraire s'unissent pour laisser l'impression de véritables chefs-d'œuvre. Il a fort peu écrit, et l'on attend encore son second recueil de vers, dont il a détaché, pourtant, quelques pages pour de petites revues littéraires, entre autres pour la *Vita Nuova*. On s'accorde à le considérer comme un des poètes les plus distingués qui se soient manifestés en Italie dans ces quinze dernières années. R. G.

Bibl.: Dall' Ongaro, *Epistolario scelto*; Milan, 1873; éd. A. de Gubernatis. — Angelo de Gubernatis, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei*; Florence, 1880, in-8. — Amédée Roux, *la Littérature contemporaine en Italie, 3e période (1873-1883)*; Paris, 1883, in-8.

ARNAC. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Laroquebrou; 722 hab.

ARNAC *(Arnacum monasterium)*, abbaye du diocèse de Limoges (Haute-Vienne), fondée en 1028.

ARNAC-la-Poste. Com. du dép. de Haute-Vienne, cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arr. de Bellac, entre la Planche-Arnaise et la Petite Benaise; 2,063 hab. — Tumulus du Châtelard; dolmens de Pierre-Levée et de l'Héritière.

ARNAC-Pompadour Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac; 1,541 hab., sur une colline haute de 409 m. Cette commune se compose de deux villages éloignés l'un de l'autre de 2 kil. A Arnac se trouve l'église paroissiale (Mon. hist.), intéressant édifice roman construit en 1028, mais remanié au XIIe siècle. C'est une église à une seule nef, terminée par une abside composée de trois absidioles. Sur la façade, statues intéressantes de l'époque romane. A Pompadour, se trouvent la station du chemin de fer, un haras important, et l'ancien château de Pompadour (V. Pompadour)

ARNAGE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. du Mans; 867 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans, ligne du Mans à Tours. Eglise gothique.

ARNAL (Scipion d'), ingénieur français, né le 12 avr. 1733 à Vallerangue, mort le 23 fév. 1801. Entra dans les ordres et devint chanoine à Alais; mais à partir de 1770, il se consacra complètement à l'étude de la mécanique appliquée. Il inventa un moulin à feu et une machine également à feu pour la remonte des bateaux dans les rivières, mais ne sut point généraliser l'application de ses inventions. On a de lui: *Prospectus de la navigation générale des rivières par le moyen de la machine à feu*; Paris, 1781, in-4; *Mémoire sur les moulins à feu établis à Nismes*: Nimes, 1783, in-4. Enfin, il a mis en vers la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

ARNAL (Juan-Pedro), architecte espagnol, né à Madrid le 19 nov. 1735, et mort dans cette ville le 14 mars 1805. Malgré son lieu de naissance et ses prénoms espagnols, Juan-Pedro Arnal était quelque peu français; car son père, devenu orfèvre attaché à la cour royale de Madrid, était né à Perpignan et sa mère à Castelnaudary; de plus, lui-même fit ses études à l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse où il remporta de nombreux succès dans les classes de dessin, de perspective et d'architecture. Revenu à Madrid, Arnal concourut à l'Académie royale de San-Fernando où il obtint, en 1766, le second prix d'architecture et, reconnu un des meilleurs élèves de cette Académie, il fut désigné peu après pour aller, sous la direction de *Josef Hermosilla* (V. ce nom), dessiner les monuments de Grenade et de Cordoue. A la suite de cette mission et sur l'avis de son chef, Arnal fut nommé, en 1767, membre de mérite de l'Académie de San-Fernando dont il devint bientôt vice-directeur, puis directeur de la section d'architecture et enfin, en 1801, directeur général. C'est vers cette époque qu'il fit enrichir la bibliothèque de cette Académie des nombreux ouvrages d'art illustrés parus en France et qu'il réunit lui-même un grand nombre de ces ouvrages dont il se servait pour les différents cours d'art et de science qu'il professa et dont, après sa mort, il facilita par testament l'acquisition aux professeurs de cette académie. Arnal avait été chargé, en 1780, de suivre les fouilles faites à Rielves, près de Tolède, sur l'emplacement de ruines antiques, et il releva, à cette occasion, le plan d'un édifice et dessina quinze feuilles de mosaïques, plus tard gravées et enluminées pour la Chalcographie royale de Madrid. Arnal fit, en outre, de nombreux dessins d'une grande richesse décorative et que souvent il grava lui-même à l'eau-forte pour les cérémonies officielles (fêtes de naissance ou de couronnement) de la cour de Madrid: on lui doit aussi des dessins d'autels, de tombeaux et même de meubles et d'ornements d'architecture, ainsi que l'étude d'un obélisque monumental projeté pour la ville de San-Lucar de Barrameda; mais ses principales constructions encore existantes furent les aménagements de l'*Imprimerie royale* de Madrid et ceux de l'*ancien Hôtel des Postes* de cette ville, aujourd'hui ministère de l'intérieur, sur la puerta del sol. Charles Lucas.

Bibl. J.-A.-C. Bermudez, *Noticias de los Arquitectos* etc...; Madrid, 1829, 4 in-8, t. IV.

ARNAL (Etienne), comédien français, né à Meulan (Seine-et-Oise), le 1er fév. 1794, mort en Suisse, le 7 déc. 1872. Pendant près d'un demi-siècle il occupa la scène, où son talent, d'un comique plein de distinction, lui valut de grands succès et une réelle renommée. Il avait commencé par être militaire, et à l'âge de quatorze ans était entré dans les pupilles de la garde; c'est ainsi qu'il fit la campagne de France et qu'il prit part, en 1814, à la défense de Paris. Quand la Restauration eut succédé à l'Empire, il fut employé dans une fabrique de boutons; mais déjà il était obsédé par la pensée du théâtre, et il quitta tout pour satisfaire sa vocation. Ce qui est le plus singulier, c'est qu'Arnal, faisant son stage de comédien dans un petit théâtre de société fameux à cette

époque, celui de Doyen, se livra d'abord à l'étude de la tragédie, comme après lui Grassot, et s'essaya dans plusieurs pièces de ce genre, entre autres dans *Mithridate* et dans *Gabrielle de Vergy*; son succès fut absolument négatif, et il le confesse lui-même dans son aimable *Epître à Bouffé* :

L'effet produit par moi dans les rôles tragiques
Semblait me destiner à l'emploi des comiques.

C'est qu'en effet il faisait rire au lieu de faire frémir, de sorte que, comme il le dit encore :

Mithridate devint *Jocrisse corrigé*.

Toutefois, de longues années se passèrent avant qu'il conquît, avec sa véritable personnalité, l'autorité qu'il sut plus tard exercer sur le public. En 1817, il était engagé au théâtre des Variétés pour y jouer de petits rôles d'amoureux qui ne convenaient guère à sa nature, et ce n'est que dix ans après, lors de son entrée au Vaudeville, qu'il commença à percer et à faire connaître son nom. A partir de ce moment il devint le favori des spectateurs, et se fit remarquer surtout dans les pièces qu'il jouait avec Lepeintre jeune, comique d'une nature toute différente et qui faisait avec lui le plus étonnant contraste. C'est à cette époque aussi que deux auteurs dramatiques d'une rare originalité, MM. Duvert et Lausanne, comprenant tout le parti qu'on pouvait tirer de ses qualités, écrivirent pour lui toute une série de rôles qui lui valurent autant de succès. Arnal se montra ainsi dans *Renaudin de Caen*, le *Plastron*, *Mlle Marguerite*, *M. et Mme Galochard*, le *Mari de la dame de chœurs*, les *Cabinets particuliers*, l'*Humoriste*, les *Gants jaunes*, le *Poltron*, *Passé minuit*, l'*Homme blasé*, *Riche d'amour*, etc., et fut bientôt classé au nombre de nos comédiens les plus originaux et les mieux doués. Au bout de vingt ans environ, Arnal quitta le Vaudeville pour le Gymnase, où il fit surtout une excellente création dans la *Clef dans le dos*; mais là pourtant sa fantaisie charmante ne pouvait se donner aussi librement carrière. Il revint pour un instant au Vaudeville, puis retourna aux Variétés, passa en 1856 au Palais-Royal et, en 1863, annonça qu'il prenait sa retraite après une série de représentations données encore aux Variétés. Mais il ne put se décider à se séparer complètement du public, et après quelques mois de repos, après une apparition furtive aux Bouffes-Parisiens, il rentra au Gymnase, dont le répertoire, complètement transformé, permettait à son talent de se déployer à l'aise. C'est alors qu'il fit à ce théâtre d'excellentes créations, dans *Héloïse Paranquet*, dans les *Idées de Mme Aubray*, dans *Nos bons villageois*. Outre sa fameuse *Epître à Bouffé* (1840), son vieux camarade, il a publié un volume de poésies intitulé *Boutades en vers* (Paris, Amyot, 1861, in-12), dans lequel on retrouve cette épître. Arthur Pougin.

ARNALD (Richard), théologien anglais, né à Londres en 1700, mort en 1756. Il fit de fortes études à Cambridge, où il devint agrégé (*fellow*) d'Emmanuel College (1720). On le nomma, en 1733, curé de Thurcaston, dans le comté de Leicester. Peu de temps après, il fut promu à la dignité de prébendier de Lincoln. Arnald est connu par un commentaire sur les livres apocryphes de l'Ancien Testament, *Commentary on the apocryphal books* (1752). Il y examine l'authenticité des livres suivants : *la Sagesse*, *l'Ecclésiastique*, *Tobie*, *Judith*, *Baruch*, *Esdras*, *les Maccabées*, *l'Histoire de Suzanne*, *Bel et le Dragon*, Ce même ouvrage contient, en outre, une traduction du traité de Dom Calmet sur le démon Asmodée. Dans son ensemble, ce travail fait suite aux commentaires de Patrick, Wm Lowth et Whitby, qui parurent au commencement du siècle. On possède encore d'Arnald quelques écrits de circonstance (deux odes en vers saphiques et trois sermons) se rapportant aux événements qui ont marqué son époque, mort de Georges Ier (1727), bataille de Culloden (1746), mort de Georges II (1760). G. Q.

Bibl. : Leslie Stephen, *Dictionary of national biography*, 11 vol.; Londres, 1885.

ARNALDI (le comte Ænea), architecte et surtout architectonographe, né à Vicence en 1716 et mort dans cette ville vers la fin du xviiie siècle. Très érudit, le comte Ænea Arnaldi n'eut guère occasion de faire œuvre d'architecte que dans la restauration du *Palais della Raggionè*, à Vicence, palais ou plutôt hôtel de ville du moyen âge déjà modifié et agrandi au xvie siècle par le fameux *Palladio* (V. ce nom); mais on lui doit, entre autres écrits : 1° *Idea d'un teatro nelle principali parti simile agli antichi, all' uso moderno accomadato*; Vicence, 1762, in-4; — 2° *Delle basiliche antiche, e specialmente di quella di Vicenza, coll'aggiunta di una descrizione della Curia, d'invenzione dell' Autore*; Vicence, 1767, in-4; — 3° *Descrizione dell' Architecture di Vicenza*, 1779. De nombreuses lettres sur l'art du comte Arnaldi ont, en outre, été adressées à l'architecte *Temanza* (V. ce nom) et publiées par Ticozzi dans le *Raccolta di Littere sulla Pittura* (1822, t. VII et VIII in-8). Charles Lucas.

Bibl. : St. Ticozzi, *Dizionario dell' Architetti, scultori*, etc.; Vicence, 1831, t. I, 4 vol. in-8.

ARNALDISME. Doctrine d'Arnaud de Brescia sur la réforme de l'Eglise (V. Arnaud de Brescia).

ARNALDO (Pierre-Antoine), littérateur et théologien italien, né en 1638 à Villefranche, près de Nice, mort vers la fin du xviie siècle. — Arnaldo est remarquable par sa précocité et par sa facilité. Il publia son premier ouvrage à quinze ans, *Il triciglio celesto in lode dc' nomi santi di Gesu, di Maria, e di Giuseppe*; Milan, 1653. Mais il délaissa bientôt la théologie pour la littérature. Il se fit connaître comme panégyriste et comme poète. Dans le genre oratoire, on cite surtout son discours sur l'inauguration du pape Alexandre VII, *Pro faustissima toti orbi terrarum sanctissimi domini nostri Alexandri VII pont. max. inauguratione ad solium Vaticanum*; Milan, 1656, in-4. — Ses poésies sont des pièces de circonstance en latin ou en italien, comme le poème qu'il composa à la mort d'Emmanuel II, duc de Savoie : *La gloria vestita a lutto per la morte di Carlo Emmanuele II, duca di Savoja*; Turin, 1676, in-4. — Son ouvrage en vers le plus connu est le Jardin du Piémont : *Il Giardin del Piemonte oggi vivente nel anne 1673, diviso in principi, dame, prelati, abati, cavalieri, ministri, etc.*; Turin, 1683, in-8. C'est un recueil d'odes et de sonnets en l'honneur des grands personnages de la cour de Turin, ses contemporains. G. Q.

Bibl. : Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia*.

ARNALL (William), journaliste et pamphlétaire anglais, né en 1705, mort en 1751. Servit la politique de sir R. Walpole, qui le subventionna pour rédiger d'abord le *British Journal*, puis le *True Britox*. Il serait totalement oublié si Pope ne lui avait fait l'honneur de le citer dans sa *Dunciade*. L. B.

ARNANCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Vassy, cant. de Doulevant; 409 hab.

ARNANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Treffort; 249 hab.

ARNAS. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche-sur-Saône; 931 hab.

ARNAS MAGNÆUS (V. Magnusen).

ARNASON (Jean), jurisconsulte danois, né en 1727, mort en 1777. Ce qui reste de lui est un ouvrage assez intéressant qui a pour titre : *Introduction historique à la jurisprudence islandaise ancienne et moderne* (Copenhague, 1762).

ARNASON ou ARNESEN (V. Jon Arnason).

ARNAU (Juan), peintre espagnol, né à Barcelone en 1595, mort dans la même ville en 1693. Après avoir étudié les premiers éléments de son art dans sa ville natale, Arnau vint à Madrid où il entra dans l'atelier de Eugenio Caxès ou Cajesi. Il y devint, dit Cean Bermudez,

un dessinateur correct et un assez bon peintre quoique coloriste toujours un peu âpre et dur d'aspect. Ses meilleurs ouvrages sont restés à Barcelone. Nous citerons notamment : *Saint Pierre*, en costume pontifical, dans l'église de Santa-Maria del Mar, *Saint François de Paule*, dans l'église des Minimes, et enfin deux compositions faisant allusion à des traits de la vie de saint Augustin, placées dans l'une des chapelles de l'église consacrée à ce grand docteur. P. L.

Bibl. : Palomino, *Vida de los pintores eminentes*.

ARNAUD ou **ARNAULD** (*Ernoldus*), moine à Marmoutier, puis abbé de Saint-Florentin-de-Bonneval, dans le Dunois, mort en 1156. Il était abbé dès 1130. Il fit un voyage à Rome en 1144. Il fut en relations avec les plus grands personnages du clergé. Arnoul, évêque de Lisieux, et saint Bernard lui ont adressé plusieurs lettres. On lui doit le second livre de la vie de saint Bernard. Il avait aussi composé plusieurs traités sur des matières religieuses. M. Prou.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XII (1763), pp. 535-541. — Migne, *Patrol. lat.* t. CLXXXV et CLXXXIX.

ARNAUD (Henri), pasteur et colonel des Vaudois du Piémont, né à Embrun en 1641, mort à Schönberg (Wurtemberg) le 8 sept. 1721. Après avoir étudié la théologie à Bâle (1662) et à Genève (1665), il devint pasteur de La Tour où son zèle lui gagna la confiance des Vaudois. Lorsque Louis XIV contraignit Victor-Amédée à chasser les Vaudois de leurs vallées, Arnaud organisa la défense, mais après les dragonnades il obtint de s'exiler avec les restes de ce peuple infortuné. Trois ans plus tard, le 16 août 1689, quelques centaines de Vaudois, sous la conduite de leur héroïque pasteur, entreprenaient de reconquérir leur patrie, et après des fatigues inouïes et une série de combats sanglants arrivaient dans leurs sauvages vallées. Réfugiés à la Balsille ils résistèrent à l'armée de Catinat par une défense célèbre que dirigeait Arnaud. Au moment où leur ruine semblait certaine, Victor-Amédée se déclara contre Louis XIV et prit sous sa protection ceux qu'il avait si cruellement persécutés. Arnaud redevint pasteur mais huit ans plus tard, en 1698, Victor-Amédée cédant à la pression de Louis XIV contraignait encore les Vaudois à s'expatrier. Une seconde fois Arnaud reprenait le chemin de l'exil et conduisait ses paroissiens dans le Wurtemberg où trois mille Vaudois créaient ces belles colonies dont l'activité et l'industrie ont servi la grandeur de l'Allemagne. Dans sa politique inconstante Victor-Amédée en 1703 revint sur une décision si funeste, et Arnaud retourna à La Tour (1704-1707), mais il voulut aller mourir au milieu des Vaudois exilés à Schönberg, où il écrivit ses mémoires restés célèbres sous ce titre : *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées, mis au jour par les soins et aux dépens de Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois*, 1710. Frank Puaux.

Bibl. : Th. Muret, *Histoire de Henri Arnaud*; Paris, 1853. — A. Muston, *Histoire complète des Vaudois du Piémont et de leurs colonies*; Paris, 4 vol. in-8, et surtout Arnaud, *Histoire de sa glorieuse rentrée*.

ARNAUD (Georges d'), jurisconsulte et philosophe hollandais, né le 16 sept. 1711 à Franeker, d'une famille de protestants français réfugiés, mort le 1er juin 1740. Doué des plus heureuses dispositions pour l'étude des langues anciennes, il composa, dès l'âge de douze ans, des vers latins et grecs assez remarquables. Quelques années plus tard, il publiait de savantes dissertations critiques et philologiques sur les auteurs grecs. Ensuite, il se livra avec succès à l'étude de la jurisprudence et devint lecteur en droit, puis professeur à l'université de Franeker, sa ville natale. Il a laissé plusieurs ouvrages parmi lesquels *De jure servorum apud Romanos* (1734) ; *Variarum conjecturarum libri duo* (1738) ; *Vitæ Scævolarum* (1767). C. Cheuvreux.

ARNAUD (François-Thomas de Baculard d'), littérateur français, né à Paris le 8 sept. 1718, mort dans la même ville le 8 nov. 1805. Il était encore élève externe au collège d'Harcourt, lorsque Voltaire, à qui il avait adressé des vers et soumis une tragédie dont le sujet était la Saint-Barthélemy, chargea l'abbé Moussinot, son homme d'affaires, à Paris, pendant le séjour à Cirey, de voir ce jeune homme et de lui faire « un petit présent de douze francs ». Ce fut là l'origine de relations qui se prolongèrent dans des termes d'affectueux intérêt de la part de Voltaire, de reconnaissance obséquieuse du côté de d'Arnaud jusqu'au moment où celui-ci reçut la fameuse épître de Frédéric l'invitant à le consoler « du déclin de l'Apollon de la France » (1750). A cette époque, d'Arnaud s'était fait connaître par diverses épîtres, dont une entre autres à sa maîtresse Manon, qui avait eu le don de plaire à Voltaire, à Montesquieu et à Frédéric, et par ses premières nouvelles en prose ; il avait même succédé à Thieriot dans l'emploi, plus flatteur que rétribué, de correspondant littéraire du roi de Prusse (1748). Lorsque Voltaire fut venu, en personne, prouver à Frédéric qu'il n'était pas « à son couchant », d'Arnaud quitta Berlin et se retira d'abord à Dresde, où il reçut le titre de conseiller de légation du roi de Pologne, électeur de Saxe, puis il revint à Paris et donna carrière à la déplorable facilité que la nature lui avait départie. Non content de traduire ou de paraphraser les *Lamentations de Jérémie* (1752, in-8 ; nouv. éd., 1757, in-8), ou de rimer, après l'attentat de Damiens, un poème en l'honneur de la *France sauvée* (1757), il entreprit bientôt, sous le titre général des *Epreuves du sentiment* (1772-1781, 12 vol. in-8 ou in-12), une série de romans dans le genre « sombre », qu'il appelait « son genre », et dont la vogue très réelle nous semble aujourd'hui aussi extraordinaire que le jugement de J.-J. Rousseau sur ces productions. « Les autres gens de lettres, dit-il, écrivent avec leur tête et leurs mains ; M. d'Arnaud écrit avec son cœur » : *Fanny ou la Nouvelle Paméla*, *Sidney et Lilli*, *Euphémie ou le Triomphe de la religion*, *Lucie et Mélanie*, etc. etc., ne se recommandent plus aujourd'hui qu'à l'attention des iconophiles par les vignettes d'Eisen et de Marillier qui les décorent. D'autres romans ont été réunis sous les titres de *Délassements de l'homme sensible* (1786, 12 vol. in-12), et les deux séries ont formé, en 1803, les *Œuvres* de l'auteur (24 vol. in-12). D'Arnaud s'essaya également dans le drame et dans la tragédie : *Fayel*, *Merinval*, le *Comte de Comminge ou les Amants malheureux* ; tiré du roman de Mme de Tencin, et imprimé en 1764, ce drame, dont la princesse de Beauvau disait plaisamment qu'il « dégoûtait du caveau », fut représenté, non sans succès, vingt-six ans plus tard, au Théâtre-Français (14 mai 1790). La fécondité de d'Arnaud, tout en enrichissant, paraît-il, ses libraires, ne l'avait pas empêché de mener une existence assez misérable, et le besoin fut sans doute cause qu'il se compromit à peu près gratuitement dans l'affaire de Beaumarchais et de Goëzmann, ou même dans des tripotages plus obscurs.

Condamné durant la Terreur à deux mois de détention à l'Abbaye (23 juillet 1793), il reçut de la Convention une somme de 2,000 livres (Décret du 3 janvier 1795). Depuis, il eut le malheur de se survivre, traînant dans les cafés et sur les boulevards sa mine famélique et vivant d'emprunts. De nos jours, l'attention des lettrés a été ramenée sur ce nom dont ils étaient seuls à se souvenir par la découverte que fit un curieux de Provins, le docteur Michelin, des papiers et de la correspondance de d'Arnaud. Le fils de celui-ci, mort commandant de gendarmerie en retraite dans cette petite ville, avait légué le peu qu'il possédait à l'hospice, et c'est dans les cabinets d'aisance de cet établissement que M. Michelin découvrit un jour l'amas de paperasses d'où il exhuma de précieux autographes de Frédéric II, Voltaire, Marivaux, l'abbé Prévost, Piron, Voisenon, Gilbert, etc. Dispersés lors de la vente du cabinet de M. Michelin (3 fév.

1868), ils ont figuré depuis dans d'autres collections célèbres. Maurice Tourneux.

Bibl. : Voltaire, *Correspondance*. — Grimm, *Correspondance littéraire*. — Ch. Bartholmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Berlin*. — Ch. Monselet, *les Oubliés et les Dédaignés*. — A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.

ARNAUD (l'abbé François), littérateur français, né à Aubignan (Vaucluse) le 27 juil. 1721, mort à Paris, le 2 déc. 1784. Elève du collège des jésuites de Carpentras, il fut ordonné prêtre, vint à Paris en 1752 et, présenté par Fontenelle à Mme Geoffrin, ne tarda pas à se lier avec Suard et Gerbier, qui fréquentaient le même salon. Ce fut par l'intermédiaire du second qu'il obtint le bénéfice de l'abbaye de Grandchamp, dont les revenus le mettaient à l'abri du besoin. En 1753, il prit part à la querelle des Bouffons par ses *Réflexions sur la musique en général et sur la musique française en particulier*, et, l'année suivante, exposa, dans une *Lettre au comte de Caylus*, ses théories sur la musique des anciens. Cette *Lettre* devait servir de préface à un livre qui n'a jamais été écrit. Un moment, chargé, de concert avec Suard, du *Journal étranger* que, tour à tour, Grimm, Toussaint, Fréron, Deleyre, l'abbé Prévost, Meusnier de Querlon, avaient en vain essayé de faire vivre, Arnaud fut désigné par Choiseul, ainsi que son ami, pour diriger la *Gazette littéraire de l'Europe*, qui se publiait sous les auspices du ministère des affaires étrangères et qui valait à chacun de ses rédacteurs le logement, le chauffage, un secrétaire et 5,000 livres de traitement ; mais cette sinécure lucrative ne fut pas de longue durée : la *Gazette littéraire* n'eut pas seulement contre elle ses deux rédacteurs, dont l'un, dit Grimm, était fort dissipé et l'autre fort paresseux ; elle fut officiellement dénoncée au duc de Praslin par l'archevêque de Paris (Christophe de Beaumont) comme trop visiblement favorable aux philosophes et aux protestants, et sa suppression fut décidée, malgré les *Observations* présentées à ce sujet par Morellet et revues par Voltaire (1765). A titre de compensation, les deux amis se virent placés à la tête de la *Gazette de France*. De plus, Arnaud qui, en 1762, avait succédé à Camille Falconet, comme membre de l'Académie des inscriptions, fut appelé en 1771 au fauteuil laissé vacant par Dortous de Mairan à l'Académie française; Monsieur, comte de Provence (Louis XVIII), lui avait confié les fonctions de bibliothécaire, et l'Ordre de Saint-Lazare, celles d'historiographe. On s'expliquerait difficilement aujourd'hui que tant d'honneurs aient été accor-cordés à un écrivain dont les titres étaient et devaient rester fort peu nombreux, si l'on ne savait par les témoignages contemporains quel prestige il exerçait sur ses auditeurs. « En ôtant à l'abbé Arnaud son petit collet et son manteau court, en lui jetant sur l'épaule et autour du corps une draperie antique, dit Garat, on aurait eu sous les yeux un prêtre de Delphes ou d'Héliopolis, un hiérophante. Il en avait tout le port de tête et toute l'inspiration. » Grimm écrit de son côté : « L'abbé Arnaud a un faux air de Diderot, mais c'est bien un faux air. Il n'en a certainement pas l'aménité, mais il en a la chaleur et l'énergie... C'est une fusée qui a un instant d'éclat; elle s'élance en l'air, mais c'est pour vous replonger incontinent dans les ténèbres, au lieu que, lorsque Diderot s'élance, vous voyez une traînée de lumière à perte de vue; elle perce dans les régions supérieures et si vous ne pouvez la suivre, ce n'est pas la faute de son jet, c'est la faiblesse de vos yeux qui en est la cause. » Diderot lui-même, consulté sur le discours de réception d'Arnaud, répondait : « Je croyais que l'abbé pensait davantage. Autrefois, il bouillait, aujourd'hui il me cahote ; c'était du feu et de la fumée épaisse, à présent le bruit d'une mauvaise voiture. » — La gestion de la *Gazette de France* ne fut pas exempte d'ennuis pour les deux associés, et ils s'en virent retirer le privilège en 1771 parce qu'ils avaient laissé passer quelques lignes où il était prématurément question du mariage du duc de Glocester avec la comtesse douairière de Waldegrawe; en réalité, ils furent vraisemblablement sacrifiés à la rancune que le duc d'Aiguillon nourrissait contre tous les protégés du duc de Choiseul et cette rancune fut assez puissante pour provoquer l'annulation de la première élection de Suard à l'Académie. Lorsque Gluck vint en France, il fut mis par Morellet en rapport avec l'abbé Arnaud qui ne tarda pas à devenir son partisan le plus zélé et qui eut à lutter contre la cabale de Piccini, dont Marmontel était le coryphée : de là une guerre de brochures, d'articles et d'épigrammes où les adversaires divertirent souvent la galerie sans parvenir à se convaincre; on en retrouvera la trace dans les chroniqueurs du temps et dans les *Œuvres complètes* de l'abbé Arnaud, réunies par Léonard Bourdon (1808, 3 vol. in-8). L'éditeur y a rassemblé les fragments traduits des *Lettere pittoriche*, recueillies par Bottari et qui avaient déjà paru dans le *Journal étranger*, puis dans les *Variétés littéraires* (1768, 4 vol. in-8), les extraits et comptes rendus insérés dans les mêmes recueils, les pages fournies à la *Description des pierres gravées du duc d'Orléans*, les *Lettres* à Mme d'Augny et à Mme la comtesse de B. sur l'*Iphigénie* de Gluck, la *Soirée perdue à l'Opéra*, le discours de réception d'Arnaud à l'Académie française et la réponse de Châteaubrun, etc. Il n'a rien été publié de la correspondance manuscrite que, selon Mme Suard, Arnaud adressait au duc de Wurtemberg avant de diriger la *Gazette littéraire*. Le musée de Carpentras possède un portrait de l'abbé Arnaud, exposé au Salon de 1769, par S. Duplessis et gravé, en 1785, par L. Valperga; sur cette estampe on remarque le cordon de l'Ordre de Saint-Lazare qui n'existe pas sur le portrait original. M. Tourneux.

Bibl. : B.-J. Dacier, *Eloge* dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscr. pour 1808, réimpr. en tête des *Œuvres complètes* d'Arnaud.— D.-J. Garat, *Mémoires sur M. Suard et le XVIIIe siècle*, 1820, 2 vol. in-8. — Mme Suard, *Essais de mémoires sur M. Suard*, 1820, in-12; réimp. par M. de Lescure dans la *Bibliothèque des Mémoires du XVIIIe siècle*, 2e série. — Grimm, *Correspondance littéraire*. — Ch. Nisard, *Mémoires et correspondances historiques et littéraires inédits*, tirés des papiers de Suard, 1858, in-18. — Eug. de Briqueville, *l'Abbé Arnaud et la réforme de l'Opéra au XVIIIe siècle*; Avignon, 1881, in-8, 29 p.; extrait du *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*.

ARNAUD (Antoine), général français, né à Grenoble, le 14 janv. 1749, mort en Hollande, en 1804. Arnaud avait servi douze ans dans le régiment des gardes de Lorraine où il s'était engagé à dix-huit ans lorsque commencèrent les guerres de la Révolution. Il reprit alors les armes et fut bientôt nommé lieutenant-colonel commandant le premier bataillon des volontaires du Calvados. Envoyé à l'armée du Nord, il se distingua à Hondschoote où il eut le bras gauche fracassé d'un coup de feu. Il fit ensuite la campagne de Hollande. Passé en l'an VIII à l'armée du Rhin, il contribua à la prise de l'artillerie autrichienne à Hohenlinden. Sa conduite, pendant la campagne de Hanovre, lui valut le grade de général de brigade, le 23 août 1803; envoyé aussitôt en Hollande, il mourut au camp de Zeist, sur les côtes de la Zélande.

ARNAUD (Henri), connu sous le nom d'*Arnaud* (*du Var*), homme politique, né à Draguignan en 1799, mort à Brignoles (Var), le 9 juil. 1868. Il fut représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1848 et siégea au groupe des montagnards.

ARNAUD (d'), explorateur français qui vécut durant de longues années dans les pays du Nil. Il fit partie avec Sabatier et Werne, en 1840-41, d'une des expéditions que le vice-roi d'Egypte, Mohammed-Ali, envoya pour explorer le Nil Blanc et ses sources dont à cette époque on ne connaissait que fort peu de chose ; une autre expédition était partie en 1839-40 sous le commandement d'un officier de la marine turque, et était arrivée à l'embouchure du Sobat par 16 1/2° lat. N. Les deux colonnes pénétrèrent dans des régions où nul Européen n'avait mis les pieds depuis l'époque de Néron ; celle d'Arnaud atteignit Gondokoro, qu'elle dépassa ; enfin, une troisième expédition fut envoyée en 1841-42, mais elle ne s'aventura pas aussi loin vers

le S. D'Arnaud dressa une carte du Nil Blanc, dont l'esquisse parut dans le *Bulletin de Paris* de 1843, mais qui ne fut publiée qu'en 1880.

ARNAUD (Frédéric), plus connu sous le nom de Arnaud (de l'Ariège), homme politique, né à Saint-Girons (Ariège) en 1819, mort à Versailles le 30 mai 1878. Elu député à la Constituante en 1848, il faisait partie du petit groupe des républicains catholiques. Réélu à la Législative, il fut un des adversaires les plus déterminés du prince président. Aux élections du 5 nov. 1870, il fut élu maire du VIIe arrondissement de Paris, et, aux élections du 8 fév. 1871, député de la Seine. A Bordeaux il vota pour la déchéance de l'Empire, contre la paix et pour toutes les lois libérales, et enfin le 30 janv. 1876 il fut élu sénateur de l'Ariège par 276 voix. On a de lui : *Mémoires sur l'Italie* de Montinelli, 1857, traduction en 2 vol. in-8 ; l'*Indépendance du pape et les arrêts du peuple*, 1860, in-8; l'*Italie*, 1864, 2 vol. in-8, ouvrage dirigé contre le pouvoir temporel du pape ; la *Papauté temporelle et la nationalité italienne*, 1864, in-8 ; la *Révolution et l'Eglise*, 1869, 2 vol. in-8; la *Révolution de 1869*, 1869, in-8. L. Lu.

ARNAUD (Charles-Auguste), sculpteur français, né à la Rochelle le 22 août 1825, mort en oct. 1883. Il fut élève de Rude. Il a exposé surtout des bustes, de 1846, année de son premier Salon, à 1865, date du dernier auquel il ait figuré. Cependant il y eut de lui, à l'Exposition universelle de 1855, un groupe en marbre, le *Baiser* ; en 1859, une *Vénus aux cheveux d'or* en marbre, dont il n'y a rien à dire, et, en 1863, une autre *Vénus aux cheveux d'or*, dont la figure était colorée, par endroits, de teintes légères; elle eut peu de succès, et cette déception fut l'origine de la folie qui atteignit l'artiste. On voit de cet artiste, à la Rochelle, le *monument de M. Fleuriau de Bellevue*, buste colossal et bas-relief en bronze (Salon de 1853) ; au musée d'Angers, un buste en bronze de *Henri IV*, donné par l'auteur (Salon de 1857), et le buste en marbre de M. Freslon, ancien ministre (Salon de 1863) ; à Paris, à la façade de la tour Saint-Jacques, du côté du boulevard Sébastopol, la statue de *Saint Jacques le Majeur* ; enfin, au pont de l'Alma, la statue en pierre du *Chasseur à pied* et celle de l'*Artilleur*, ses meilleurs ouvrages. O. M.

ARNAUD (Antoine), homme politique français, né à Lyon le 20 avr. 1831, mort à Paris le 18 sept. 1885. D'abord employé dans les bureaux de la compagnie du chemin de fer de Lyon, il entra, en 1870, à la *Marseillaise*, que dirigeait Henri Rochefort, où il publia une série d'articles d'économie sociale, ayant plus spécialement trait à la situation des employés. Il prit part aux affaires du 31 oct. 1870 et du 22 janv. 1871. Membre du Comité central le 18 mars 1871, il fut délégué au ministère de l'intérieur. Elu membre de la Commune pour le troisième arrondissement par 8,679 voix, il fit partie de la majorité et fut désigné comme membre du Comité de Salut public institué le 2 mai. Il prit part aux derniers combats qui eurent lieu dans les rues de Paris et parvint à s'enfuir en Angleterre. Rentré en France après l'amnistie, il mourut dans la misère. L. Lu.

ARNAUD AMALRIC, abbé de Citeaux, mort en 1225. Légat d'Innocent III, il fut le promoteur de la croisade dirigée contre les *Albigeois* (V. CATHARES).

ARNAUD CATALAN, troubadour (V. CATALAN).

ARNAUD DANIEL, troubadour (V. DANIEL).

ARNAUD DE BRESCIA, réformateur supplicié à Rome, en 1155, à cause de la part qu'il avait prise aux soulèvements du peuple pour se donner un gouvernement indépendant de la papauté. La date de sa naissance est inconnue. En transcrivant son nom, nous avons suivi l'orthographe adoptée par la plupart des auteurs français; mais il n'est pas inutile de connaître les diverses manières dont ce nom est écrit dans les principaux ouvrages où il est mentionné : ARNAULD, ARNAUT de Bresse, ARNOLD de Bresce, *Arnaldo*, *Arnaldus*, *Arnalphus*, *Arnolphus Brixiensis*. — Arnaud de Brescia est souvent cité parmi les précurseurs de la Réforme; mais cette qualification ne peut être admise qu'avec quelques réserves. Il n'eut jamais en vue qu'une part, la seconde part de l'œuvre de ceux que l'histoire appelle les réformateurs; car il ne paraît avoir touché ni aux dogmes ni aux rites de l'Eglise. Otton de Freisingen dit bien qu'il enseignait des erreurs sur la sainte Cène et sur le baptême des enfants; mais cette accusation n'est confirmée par aucun témoignage sérieux. Emu des désordres, des corruptions et des conflits produits par les richesses de l'Eglise et par l'immixtion du clergé dans les affaires du siècle, visant la pauvreté apostolique, dont le mirage paraît avoir séduit beaucoup de ses contemporains, Arnaud prêchait une réforme morale, consistant en l'abandon complet par l'Eglise de tous ses biens et de tous ses pouvoirs temporels. Il fut un agitateur religieux, plutôt qu'un hérétique proprement dit. Aussi Baronius nous paraît-il avoir caractérisé judicieusement l'opposition qu'il fit au clergé de son temps, en l'appelant *le patriarche des hérétiques politiques*. — L'œuvre d'Arnaud est mieux connue que sa personne, les documents faisant défaut pour établir une histoire suivie de sa vie; plusieurs écrivains y ont suppléé par des imaginations fantastiques. Il est probable qu'il naquit à Brescia et il est certain qu'il y remplit, en sa jeunesse, non l'office de prêtre, comme on l'a dit, mais les fonctions d'un des ordres mineurs, celui de lecteur. De là, il se rendit en France, où il devint un des fervents disciples d'Abélard. Quand il revint à Brescia, il y répandit ses idées sur le régime nécessaire à l'Eglise ; et un parti nombreux se forma contre l'évêque Manfred. Celui-ci accusa Arnaud devant le concile de Latran (1139); mais il n'est point prouvé que le concile ait condamné ses doctrines. On sait seulement que Innocent II lui imposa le silence et le bannit. Saint Bernard dit qu'il s'en alla en France, appelé par Abélard qui devait comparaître devant le concile de Sens (1140). Abélard ne se défendit point; il appela du concile au pape. Le pape ordonna d'enfermer séparément Abélard et Arnaud, chacun dans un monastère. Arnaud se réfugia en Suisse, auprès de l'évêque Hermann de Constance; mais les lettres de saint Bernard ayant intimidé son protecteur, il dut chercher un asile ailleurs. Il le trouva chez le légat du pape, Guy de Castellis, et y fut encore poursuivi par l'animosité de saint Bernard.

En 1145, on trouve Arnaud à Rome, au milieu d'un mouvement singulièrement favorable à ses sentiments et vraisemblablement suscité par la propagation de ses idées. Un peu avant la mort d'Innocent II (1143), les Romains s'étaient révoltés contre lui et avaient constitué un sénat. Ils voulaient rétablir l'Empire tel qu'il existait, alors que l'empereur et le Sénat gouvernaient le monde. Ils invitèrent Conrad III à prendre le rôle des anciens empereurs, à ne plus permettre qu'il y eût de pape sans son consentement, ni que les prêtres s'occupassent de gérer les affaires temporelles. Le pape Lucius II, qui voulut combattre ce mouvement, fut tué, en menant ses troupes à l'assaut du Capitole (1145). Le peuple somma son successeur, Eugène III, de se contenter du pouvoir spirituel, sans autres revenus que les dîmes et les oblations volontaires. Le pape quitta Rome, y revint, en sortit de nouveau, y revint encore, avec l'assistance du roi Roger et du parti modéré, mais finalement dut abandonner la ville, pour aller mourir à Tivoli (1153). Son successeur, Anastase IV, ne régna qu'une année. A l'avènement d'Adrien IV, les Romains lui demandèrent de reconnaître le régime nouvellement établi. Le pape exigea d'abord qu'on chassât Arnaud; le Sénat refusa. Un cardinal ayant été tué dans une émeute, Rome, pour la première fois en son histoire, fut frappée d'interdit. Cette mesure terrifia le peuple et le réduisit : Arnaud fut obligé de s'enfuir. Il trouva un refuge chez des barons de la Campanie; mais Frédéric Barberousse les contraignit de le livrer. Ramené à Rome, il fut mis à

mort (1155), devant la porte *del popolo*, de grand matin, pour que le peuple n'eût point connaissance de cette exécution. Les récits varient sur le mode de son supplice : suivant les uns, Arnaud aurait été crucifié; suivant les autres, brûlé vif, à petit feu ; suivant d'autres, pendu, puis brûlé. Cette dernière version est la plus vraisemblable, à cause de la rapidité et de la clandestinité désirables. Toutes les traditions s'accordent à dire que son corps fut brûlé et les cendres jetées au Tibre, de peur que ses partisans ne recueillissent ses restes, comme les reliques d'un martyr.

L'effet qu'Arnaud de Brescia produisit sur ses contemporains atteste son ardeur et son éloquence. Quoiqu'il ne reste sur lui que les témoignages de ses adversaires, la sincérité et la pureté de ses mœurs n'ont jamais été contestées. Il était d'un désintéressement complet et d'une merveilleuse austérité, pratiquant lui-même ce qu'il réclamait de l'Eglise. Saint Bernard a écrit de lui : « Plût à Dieu que sa doctrine fût aussi saine que sa vie! Il ne mange ni ne boit; comme le diable, il n'a soif que du sang des âmes. » Nicollini a fait un drame, dont Arnaud de Brescia est le principal personnage. Tantardini lui a élevé une statue, et son nom est resté populaire en Italie. Mais son œuvre, comme toutes les entreprises hâtives de réforme religieuse, qui n'ont point été préparées dans les esprits et qui commencent par les choses extérieures, ne devait laisser aucun résultat durable. Son parti ne lui survécut que dans quelques disciples qui disparurent sans avoir de successeurs. En 1184, Lucius III condamna les *arnoldistes*, mais sans mentionner leurs doctrines. Ils sont encore nommés dans la loi que Frédéric II fit, en 1224, sur les hérétiques; mais vraisemblablement ils le sont pour mémoire, afin de ne rien oublier; car aucun fait relaté par les contemporains n'indique leur existence.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Kœler, *De Arnoldo Brixiensi dissertatio*; Gœttingue, 1742. — Guadagnini, *Difesa di Arnoldo da Brescia*; Pavie, 1790, 2 vol. in-8. — Raby, *Pope Hadrian IV*; Londres, 1849. — Bert, *Essai sur Arnauld de Brescia*; Genève, 1856. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*; Stuttgart, 1859-1863, t. IV. — Guibal, *Arnaud de Brescia et les Hohenstauffen ou la question du pouvoir temporel de la papauté au moyen âge*; Paris, 1868. — Clavel, *Arnaud de Brescia et les Romains du* XIIe *siècle*; Paris, 1868. — Andro di Giovanni de Castro, *Arnaldo da Brescia e la revoluzione del* XII *secolo*; Livourne, 1875. — Abbé Vacandard, art. *Arnaud de Brescia*, dans *Revue des questions historiques*, janv. 1884. — Giesebrecht, *Arnold von Brescia*; Munich, 1873. — Ch. Schmidt, art. *Arnauld de Brescia*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1877, t. I. — Le même, *Histoire de l'Eglise d'Occident pendant le moyen âge*; Paris, 1885.

ARNAUD DE CARCASSÉS, troubadour (V. Carcassès).

ARNAUD DE CERVOLE, dit l'*Archiprêtre*, célèbre capitaine français du XIVe siècle, mort le 25 mai 1366. Son surnom lui vient de ce qu'il percevait les revenus de l'archiprêtré de Vélines en Périgord. D'abord au service du roi Jean (juill. 1352), il passa à celui de Charles d'Espagne. Peu après la bataille de Poitiers, où il se signala, il épousa Jeanne de Graçay. Raymond des Baux, qui soutenait alors une lutte contre la maison d'Anjou, l'appela en Provence (1357); il s'y rendit à la tête d'une compagnie de gens d'armes qui menacèrent Avignon et ravagèrent la Provence; il mit le siège devant Aix (mars 1358). A la suite d'un traité intervenu entre le sire des Baux et ses ennemis, l'Archiprêtre quitta la Provence (oct. 1358). Il fut chargé de protéger le Nivernais contre les compagnies anglo-navarraises jusqu'à la fin de 1359. Après la mort de Philippe de Rouvres, le roi l'envoya en Bourgogne pour avoir raison de ceux des seigneurs du duché qui lui faisaient opposition. Il s'y maria en secondes noces avec Jeanne de Châteauvilain, dame de Thil-en-Auxois (1362). Il eut l'honneur d'entamer la lutte avec les compagnies à la bataille de Brignais (6 avr. 1362). Occupé quelque temps en Lorraine (1363), à soutenir le comte de Vaudémont contre le duc, il revint avec ses troupes en Bourgogne où il contribua à la pacification de la province ; il la défendit avec succès à la fois contre les Compagnies et contre les Francs-Comtois. On avait décidé d'entraîner les Compagnies hors de France pour les mener contre les infidèles. L'Archiprêtre concentra ses gens d'armes sur la frontière d'Alsace ; mais ils se livrèrent à de tels excès que les populations, soutenues par l'empereur Charles IV, s'opposèrent à leur passage (1365). Ces bandes se répandirent sur le comté et le duché de Bourgogne. En 1366, Arnaud de Cervole résolut de les conduire contre les Turcs, qu'Amédée de Savoie s'apprêtait à aller combattre. La plupart des capitaines, dont les hommes pillaient la Bourgogne, avaient répondu à son appel ; on était en marche vers la Savoie, quand Arnaud fut tué dans son camp à Glaizé près de Villefranche, par un de ses cavaliers avec qui il s'était pris de querelle. Ses gens se dispersèrent et se jetèrent à nouveau sur la Bourgogne.

M. Prou.

Bibl. : A. Chérest, *l'Archiprêtre*, 1879, in-8.

ARNAUD DE COTIGNAC, troubadour (V. Cotignac).

ARNAUD DE MAREUIL, troubadour (V. Mareuil).

ARNAUD DE MARSAN, troubadour provençal (V. Marsan).

ARNAUD DE NOBLEVILLE (Louis-Daniel), médecin français, né à Orléans le 24 déc. 1701, mort dans cette ville le 29 janv. 1778. Il étudia à Paris, fut reçu docteur à Reims en 1743, et l'année suivante fut agrégé au collège de médecine de sa ville natale. Il rendit de grands services comme administrateur de l'hôpital d'Orléans. Il fut correspondant de la Société royale de médecine. Ouvrages principaux : *Hist. nat. des animaux;* Paris, 1756, 6 vol. in-12. — *Cours de médecine pratique, rédigé d'après les principes de Ferrein;* Paris, 1769, in-12.

ARNAUD DE RONSIL (Georges), célèbre chirurgien français, né vers 1698, mort à Londres le 27 fév. 1774. Son père, Paul-Roland Arnaud, occupa avec honneur la place de démonstrateur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi ; c'est lui qui observa le premier la hernie par le trou sous-pubien. Georges suivit les traces de son père. Il étudia à Montpellier et à Paris et fut reçu maître en chirurgie à Saint-Côme en 1725. Il se distingua comme chirurgien herniaire et obtint une pension du duc d'Orléans. En 1736, il devint professeur d'ostéologie et des maladies des os dans l'école de Saint-Côme et, en 1740, l'Académie royale de chirurgie le chargea d'un important travail sur les hernies. En 1746, il se retira à Londres et se fit recevoir membre du collège des chirurgiens. Arnaud était, paraît-il, docteur en médecine de l'université de Tubingue. L'ouvrage le plus important d'Arnaud a pour titre : *Traité des hernies ou descentes*, etc.; Paris, 1749, 2 vol. in-12. Une traduction anglaise en fut publiée par anticipation : *Dissert. on hernias or ruptures*, etc. ; Londres, 1748, in-8. — Citons encore : *On aneurism*, in-8, sans date; en français, Paris, 1760, in-8; — *Treatise on hermaphrodites;* Londres, 1750, in-8; trad. en franç.; Paris, 1765, in-8; — *Plain and easy instructions on the diseases of the urethra*; Londres, 1763, in-8 ; en franç., Amsterdam, 1764, in-12 ; — *Mémoires de chirurgie*, etc. ; Londres, 1768, in-4.

Dr L. Hn.

ARNAUD DE VERDALE ou de Verdalle (*Verdala*), évêque de Maguelonne et chroniqueur, mort en 1352. Il remplit, pendant son épiscopat, un rôle important et qui se rattache à l'histoire des commencements du séjour des papes à Avignon. Il appartenait à une des principales familles du comté de Toulouse et fut d'abord chanoine dans l'évêché de Mirepoix (1321), qui avait été créé par le pape Jean XXII en 1317. L'évêque de cette ville, Raymond Atton, le nomma ensuite official et le délégua comme inquisiteur contre les hérétiques Albigeois et Béguins. Arnaud de Verdale étudia le droit à l'université de Toulouse et fut reçu docteur en 1330. Le pape Benoît XII, qui fut d'abord évêque de Mirepoix avant d'être nommé souverain pontife (1326-1334), apprécia ses qualités et, après son élévation à la papauté (1334), l'appela à Avignon pour le charger de l'inspec-

tion des provinces ecclésiastiques de Narbonne et d'Arles. Vers la même époque, Arnaud de Verdale fut nommé professeur de droit à l'école de Montpellier. Sa réputation de négociateur et de légiste lui valut d'être chargé de plusieurs missions importantes. Il fut nommé, le 20 avril 1339, évêque de la ville de Maguelonne, dont le siège épiscopal ne fut transféré à Montpellier qu'en 1536. Il se fit représenter pendant quelque temps par ses grands vicaires et se rendit lui-même dans sa ville épiscopale en juin 1339. Il se signala, pendant la durée de son épiscopat, par son ardeur à rétablir, parmi le clergé de son diocèse, les mœurs et la discipline dans leur pureté primitive. Il eut souvent à lutter contre l'opposition des membres de son clergé, auxquels il ne ménageait pas la censure et les autres peines canoniques, mais il fut toujours soutenu par la cour pontificale. Dans un synode tenu dès le début de son épiscopat, Arnaud de Verdale fit prendre des mesures pour développer l'instruction parmi les chanoines de Maguelonne et réclama l'institution d'un maître pour enseigner les sciences (1339). Il eut une grande part dans la promulgation des statuts de l'école de droit de Montpellier (21 août 1339). Il se montra favorable au parti féodal dans sa réaction contre la royauté et fut plusieurs fois en opposition avec le sénéchal de Beaucaire. Il obtint de Philippe de Valois l'autorisation de garder l'exercice de sa juridiction en appel sur les officiers de justice de ses vassaux (1341). Il résista également aux empiètements du roi de Majorque, Jayme, qui posséda jusqu'en 1349 une partie de la ville de Montpellier. Arnaud de Verdale mourut le 24 déc. 1352, d'après les auteurs du *Gallia christiana*, ou le 3 déc., d'après M. Germain (*Intr.*, p. 30, note), qui donne cette date d'après la chronique du *Petit Thalamus*. Arnaud de Verdale est l'auteur d'une chronique intitulée *Series* ou *Catatologus episcoporum Magalonensium*, qui comprend une histoire des évêques de Maguelonne (800-1339). Cet ouvrage a été rédigé par Arnaud de Verdale, probablement au commencement de son épiscopat. Il est daté de 1339 dans un des manuscrits et aucun document postérieur ne s'y trouve mentionné. Il a été écrit surtout au point de vue de la revendication et du maintien des droits féodaux de l'évêché. La partie qui comprend l'histoire des premiers évêques de Maguelonne, depuis *Boetius* (588) jusqu'à *Stabellus* ou *Stabilis* (804), est une addition faite par un annaliste inconnu, à l'ouvrage propre d'Arnaud de Verdale, qui commence seulement à Ricuin Ier (812-817) et finit à Pictavin de Montesquiou (1334-1339). Cette chronique a été publiée par Labbe, *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, 1657, in-fol., t. I, pp. 793-802; par De Grefeuille, comme annexe à son *Histoire de la ville de Montpellier*, 1739, mais avec de nombreuses interpolations, dont quelques-unes présentent des citations d'ouvrages du XVIe et même du XVIIe siècle; par Dom Clément et Dom Brial, dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XII (1781), pp. 368-372 (fragments); par M. Germain, dans les publications de la *Société archéologique de Montpellier*, 1881, in-4. E.-D. GRAND.

BIBL.: GARIEL, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium... ab anno 451 ad ann. 1665*; Toulouse, 1665, in-fol., 2e part., 4. — *Gallia christiana*, t. VI (1739). — A. GERMAIN, *Arnaud de Verdale. Catalogus episcoporum Magalonensium; édition d'après les manuscrits, avec traduction française, notice biographique et littéraire, pièces justificatives, etc.*; Montpellier, 1881, in-4 (*Soc. archéol. de Montpellier*), Introduction, pp. 1-10.

ARNAUDEAU (Eugène-Jean-Marie), général français et homme politique, né à Laon le 8 sept. 1821. Elève à l'Ecole polytechnique en 1841, il est capitaine du génie en 1844, chef de bataillon en janv. 1855, colonel en 1863, général de brigade en 1868, et général de division en 1875. Elu sénateur comme conservateur, par le départ. de la Vienne, le 7 déc. 1877, il recueillit 283 voix et n'avait pas de concurrent. Le maréchal Mac-Mahon le nomma membre de la commission de l'Exposition de 1878. Au renouvellement partiel du Sénat, le 8 janv. 1882, il a été réélu par 202 voix sur 383 électeurs. Il vote avec la droite monarchiste. L. LU.

ARNAULD (Famille). L'histoire de la famille des Arnauld est tellement liée à l'histoire du *Jansénisme* et de *Port-Royal*, ou plutôt elle s'y mêle et s'y confond de telle sorte, qu'à moins de vouloir mettre ici, sous le nom d'*Arnauld*, la substance même des articles *Port-Royal* et *Jansénisme*, il nous faut contenter de quelques détails uniquement généalogiques, biographiques, et chronologiques sur ceux de ses membres dont le renom a franchi les murs du cloître, pour entrer dans l'histoire générale. — Originaire de Provence, mais fixée en Auvergne, et assez ancienne, les Arnauld dataient l'illustration de leur famille du temps de son établissement à Paris, et de la personne d'Antoine Arnauld, seigneur de la Mothe et de Villeneuve, auditeur des comptes, procureur général de Catherine de Médicis, anobli en 1577, et mort à Paris, en 1591, à l'âge de cent et un ans. Il n'est pas inutile d'observer ici, pour n'y plus revenir, que cet Antoine Arnauld, converti au calvinisme, fit souche de calvinistes avant que ses enfants la fissent de jansénistes, et qu'après qu'il eut lui-même abjuré, l'un au moins de ses fils, Isaac Arnauld, demeura fidèle aux premiers principes qu'il en avait reçus. Nous avons d'Isaac Arnauld un traité sur *le Mespris du Monde*. L'un de ses fils, qui s'appelait Isaac, comme son père, est plus connu dans l'histoire du XVIIe siècle sous le nom d'Arnauld de Corbeville; l'une de ses filles, Anne Arnauld, devint marquise de Feuquières, et en dépit de son mari, comme du reste de sa famille, réussit à maintenir ses filles dans le protestantisme. C'était le temps où son neveu, un autre Antoine Arnauld, le grand Arnauld, comme on l'appelait, — et pour la seule fois peut-être qu'on le trouve du côté du pouvoir, — applaudissait précisément à la révocation de l'Edit de Nantes.

I. ANTOINE ARNAULD, avocat au parlement de Paris, né en 1560, mort en 1619, est le plus connu des neuf ou treize enfants mâles que les biographes donnent au premier des Antoine. Sa réputation d'orateur fut considérable en son temps, et à ce propos l'on raconte qu'Henri IV, voulant donner au duc de Savoie une idée de l'éloquence française, choisit un jour qu'Antoine Arnauld devait plaider. Le conseiller Matthieu, dans son *Histoire d'Henri IV*, nous a conservé le plaidoyer du célèbre avocat, et Sainte-Beuve, dans son *Port-Royal*, en a donné quelques extraits. Mais ce qui rendit Antoine Arnauld tout à fait populaire, ce fut son plaidoyer pour l'Université contre les jésuites, en 1594; et un petit livre qu'il fit paraître huit ans plus tard, en 1602: *le Franc et véritable discours au roi, sur le rétablissement qui lui est demandé des jésuites*. Aussi, quand il mourut, dit Charles Perrault dans ses *Hommes illustres*, fallut-il exposer le corps sur son lit pendant quelques jours, « pour satisfaire au public qui l'avait demandé avec instance ». Arnauld laissait, de son mariage avec Catherine Marion, fille de M. Marion, avocat général, vingt ou vingt-deux enfants, dont il ne parvint qu'une dizaine à l'âge adulte: 1° *Robert Arnauld*, dit *Arnauld d'Andilly*; 2° *Henri Arnauld*, qui fut évêque d'Angers; 3° *Simon Arnauld*, mort au feu en 1639; 4° *Catherine Arnauld*, mariée à Isaac Le Maistre, et mère de plusieurs fils, dont Isaac, dit Lemaistre de Sacy, est le plus connu; 5° *Jacqueline Arnauld*, plus souvent désignée sous le nom de *la Mère Angélique*; 6° *Jeanne Arnauld*, que l'on appelle plus communément *la Mère Agnès*; 7°, 8°, 9° trois autres sœurs, qui n'ont guère laissé de traces que dans le *Nécrologe de Port-Royal*; et enfin 10°, *Antoine Arnauld*, le docteur, dont la réputation de controversiste et de théologien non seulement égala, de son vivant, mais dépassa celle même de Bossuet.

II. ROBERT ARNAULD, dit ARNAULD D'ANDILLY, né en 1588, mort en 1674. Mis de bonne heure dans le monde et dans les grandes affaires, courtisan empressé, tour à tour, et de Luynes, et de Gaston d'Orléans, et de Richelieu, et enfin d'Anne d'Autriche, Robert Arnauld, dans le cours

d'une vie publique assez longue, ne vit pourtant pas se réaliser pour lui les espérances qu'il avait formées. Tout le crédit de sa famille ne put seulement réussir à lui assurer la charge d'intendant des finances qu'avait occupée son oncle Isaac Arnauld ; faute de savoir en temps opportun débourser cent mille livres, il laissa passer l'occasion d'acquérir une charge de secrétaire d'Etat; et les plus hautes fonctions enfin qu'il parvint à remplir furent, en 1634, celles d'intendant des armées d'Allemagne. On veut aussi qu'en 1643 il ait failli être choisi par la régente comme précepteur du jeune Louis XIV. Cependant, étroitement lié, depuis 1620, avec le célèbre abbé de Saint-Cyran ; déçu, sinon frustré dans ses ambitions ; ayant perdu sa femme en 1637, et préparé pour son fils préféré la fortune qu'il n'avait pas pu faire lui-même, il résolut de se retirer du monde, vers 1644, et naturellement fit choix, pour s'y enfermer, du monastère de Port-Royal. On a fait remarquer avec raison que, tout en quittant le monde, les aristocratiques et nombreuses liaisons qu'il y conserva ne contribuèrent pas médiocrement à mettre le jansénisme en faveur ; — on pourrait presque dire à la mode. Il employa d'ailleurs pieusement les loisirs de sa longue solitude, tant à des traductions de Josèphe, de saint Augustin, des vies des Pères du désert, de saint Jean Climaque, de sainte Thérèse et de Jean d'Avila qu'aux plaisirs innocents de l'horticulture. Quelques biographes, à ce propos, ont même cru devoir disputer s'il ne cultivait que les fruits, ou s'il y joignait aussi la culture des fleurs. Nous avons enfin de lui de très intéressants *Mémoires de sa vie*, rédigés à la prière des siens, vers 1666, et que l'on trouvera dans la plupart de nos collections de *Mémoires*.

Des quinze enfants qu'il eut de son mariage avec Catherine Le Fèvre de la Boderie, dame de Pomponne, et dont cinq moururent en bas âge, un seul nous intéresse, pour avoir occupé une place considérable dans l'histoire de son temps ; c'est :

III. Simon Arnauld de Pomponne, plus connu sous le nom de Marquis de Pomponne, né en 1618, mort à Fontainebleau en sept. 1699, ambassadeur, conseiller d'Etat et ministre des affaires étrangères. Lui aussi, comme son père, et par son père, fut mis de bonne heure dans le monde et dans les affaires. L'un des habitués de l'hôtel de Rambouillet, il a signé trois madrigaux dans la fameuse *Guirlande de Julie* : « le Muguet ; la Fleur de Grenade ; le Perce-Neige ; » et dès l'âge de vingt-six ans, débutant par les plus hautes fonctions que son père eût remplies, en 1644, après avoir été intendant d'armée, il était fait conseiller d'Etat. Il avait passé déjà plus de dix ans dans les intendances d'armées, en Savoie, à Naples, en Catalogne, et s'y était trouvé mêlé à des négociations diplomatiques, quand la disgrâce de Fouquet, auquel il s'était attaché, vint interrompre un moment sa fortune. Une lettre de cachet l'exila à Verdun en 1662, et son exil ne prit fin qu'au commencement de l'année 1665. La même année, Lionne, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le proposait au roi comme ambassadeur extraordinaire en Suède : il y devait représenter Louis XIV, du mois de fév. 1666 au mois de juin 1668. Rappelé sur sa demande, et de retour à Paris en sept. 1668, avant la fin du même mois, il était désigné pour remplacer, auprès des Etats Généraux de Hollande, le comte d'Estrade, en la même qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il y restait jusqu'au mois de juin 1671, ne faisait que toucher à Paris, et de nouveau repartait, dès le mois de juillet, pour la Suède. C'est là, trois mois après son arrivée, qu'il recevait de Louis XIV la lettre souvent citée qui commence par ces mots : « En recevant cette lettre, vous aurez des sentiments bien différents. La surprise, la joie et l'embarras vous frapperont tout ensemble, car vous ne vous attendez pas que je vous fasse secrétaire d'Etat, étant dans le fond du Nord »... La fortune du fils avait dépassé les ambitions du père. Secrétaire d'Etat au moment le plus brillant du règne, Pomponne allait en effet diriger, de 1671 à 1679, la partie diplomatique de la guerre de Hollande et les négociations du traité de Nimègue.

Une lettre de Mme de Sévigné, datée du 22 nov. 1679, tout émue, tout apitoyée, a rendu pour ainsi dire classique l'histoire de la disgrâce de Pomponne. Sans en rechercher ici les véritables causes, il suffira de dire que Louvois y fut certainement pour une grande part, puisque, dès que Louvois fut mort, en 1691, le roi s'empressa de rappeler Pomponne dans le conseil, et, sans lui rendre, il est vrai, les affaires étrangères, qui étaient aux mains de Colbert de Croissy, de lui restituer ses fonctions de ministre d'Etat. Sur ces entrefaites, Colbert de Croissy étant mort à son tour, en 1696, et Torcy, son fils, qui avait sa survivance, ayant épousé cette année-là même la fille de Pomponne, celui-ci reprit, pour la conserver jusqu'à sa mort, la direction effective des affaires étrangères, recevant les ambassadeurs et chargé du rapport en conseil. L'une des dernières faveurs qu'il reçut du roi, en 1697, fut la commission de la « Surintendance des relais et des postes » qui pouvait bien valoir une trentaine de mille livres de rente. Il mourut à Fontainebleau, d'une indigestion, « pour avoir mangé du veau froid et force pêches », à ce que nous apprend Saint-Simon, qui d'ailleurs en fait un très sincère et très juste éloge. (*Mémoires*, éd. Chéruel, in-18, II, 242.)

Nous avons de Pomponne lui-même le récit de ses *Négociations*, publié pour la première fois, en 1860-1861, par M. Mavidal (Paris, 2 vol. in-8). Plus récemment, en 1885, M. Geffroy, dans le second volume paru du *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* (*Suède ;* Paris, in-8), a publié les *Instructions* relatives aux deux importantes missions de Pomponne en Suède. Enfin, et indépendamment de ce que l'on peut trouver de renseignements sur lui un peu partout dans les *Mémoires* et *Correspondances* du temps, il faut encore lire les *Mémoires* de l'abbé Arnauld, son frère aîné, un autre Antoine encore, à la vérité le moins fameux de tous, et qui ne paraît pas, dit un historien de Port-Royal, « avoir imité la piété de sa famille ».

IV. Henri Arnauld, né en 1597, mort le 8 juin 1692, frère puîné d'Arnauld d'Andilly, mérite aussi qu'on en dise quelques mots. Destiné au barreau, la mort de son père lui permit de se détourner d'une carrière pour laquelle il se sentait peu fait, et de prendre les ordres. Son frère d'Andilly réussit à le faire entrer dans la maison du nonce Bentivoglio, qui s'en retournait à Rome en ce temps-là, et, au cours même d'une absence qui ne dura pas moins de cinq ans, à lui faire conférer l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. De retour en France, Henri Arnauld fut successivement chanoine, archidiacre, doyen et même évêque de Toul, — évêque *in partibus*, il est vrai, dont le roi d'abord, et, après le roi, la cour de Rome refusèrent de reconnaître les droits. — Aussi se retira-t-il, et, simple abbé de Saint-Nicolas, retourna-t-il en Italie, chargé d'ailleurs de missions diplomatiques importantes dont il a lui-même consigné le récit dans un recueil de *Négociations*, publié par un de ses neveux, l'abbé de Pomponne, en 1748. C'est à la suite de ces missions qu'au mois de janv. 1649, il fut désigné par la reine régente, pour le siège épiscopal d'Angers. Il s'y montra tout janséniste, par esprit de famille peut-être, autant que par conviction ou par choix, ayant vécu jusqu'alors plutôt en homme de cour qu'en ecclésiastique. On doit lui rendre d'ailleurs cette justice que quarante ans durant, ou même un peu davantage, il s'astreignit étroitement à ses devoirs, à commencer par celui de la résidence, qui paraissait le plus difficile aux évêques du XVIIe siècle; et l'on ne vante pas moins sa charité que sa sévérité. La tradition janséniste ajoute qu'il serait mort en « odeur de sainteté ».

V. Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld, plus connue sous le nom de la *Mère Angélique*, née en 1591, morte en 1661. C'est la réformatrice de l'abbaye de Port-Royal, et l'un des beaux caractères de l'histoire religieuse du

xviie siècle. Elle n'avait pas huit ans quand on fit d'elle, en 1599, une coadjutrice de l'abbesse de Port-Royal, qui était alors une Mme de Boulehart, et que l'on sollicita en cour de Rome des bulles qui ne furent obtenues qu'au moyen d'une supercherie singulière (Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*. t. I). Mise d'abord à l'abbaye de Saint-Antoine, puis à Saint-Cyr, et enfin à Maubuisson, Angélique Arnauld y demeura jusqu'en 1602, que, Mme de Boulehart étant morte, elle vint prendre sans difficulté possession de Port-Royal. Elle y vécut cinq ans dans les occupations naturelles d'une enfant de son âge, entrecoupées à peine de la célébration des offices : elle jouait et elle se promenait. Même, il ne semblait pas qu'elle dût prendre jamais grand goût à la vie religieuse, et on raconte que ses tantes protestantes ne s'épargnaient pas à lui persuader de quitter le voile et de rentrer dans le monde, quand, en 1608, elle fut touchée de la grâce. Détail curieux, et digne d'attention ! l'instrument de sa conversion fut un certain père Basile, capucin, « qui avait déjà fait de grands écarts dans plusieurs monastères », dit l'historien de Port-Royal, et qui de plus, quelques années plus tard, devait quitter, lui, non seulement l'habit religieux, mais encore la foi catholique. Sous le coup de la grâce, la jeune abbesse forma la résolution, tout d'abord, de « se délivrer de sa dignité», en se rendant capucine ou feuillantine dans quelque couvent obscur; mais, sur le conseil d'un autre religieux, le père Bernard, elle conçut bientôt le projet d'étendre, pour ainsi dire, le bienfait de sa conversion à ses propres sœurs de Port-Royal, et de réformer son monastère. C'est ici que de nouvelles difficultés commencèrent pour elle. Les religieuses de Port-Royal, les premières, firent une vive opposition, soutenues par la prieure, aux desseins de leur abbesse; le père Bernard lui-même, qui n'avait voulu parler que d'une réforme presque mondaine, essaya de reprendre ses conseils; et il n'y eut pas enfin jusqu'au père de la réformatrice, Antoine Arnauld, l'avocat, qui ne crut devoir la contre-carrer, et jusqu'à la menacer « d'en mourir », si elle persistait dans ses projets de réforme. Elle y persista cependant, et, pour commencer, après avoir établi dans son monastère la communauté des biens, elle en décida la clôture. L'indignation de M. Arnauld quand il apprit cette nouvelle, de la main même de la mère Angélique, fut terrible; et il résolut de se rendre solennellement à Port-Royal, accompagné de sa femme, de deux de ses fils, et de sa fille, Mme Le Maître, pour voir si l'abbesse aurait l'audace de leur en refuser l'entrée. On trouvera dans les historiens de Port-Royal, et en particulier dans le livre de Sainte-Beuve, le récit très circonstancié de cette fameuse *Journée du guichet* (oct. 1609), d'où la mère Angélique, par un mélange habile, — et encore plus humain, — de fermeté de caractère et de tendresse filiale, sortit victorieuse. Et quoique le jansénisme lui-même n'y soit entré qu'un peu plus tard, lorsque la mère Angélique eut fait, en 1623, la connaissance de l'abbé de Saint-Cyran, c'est de cette *Journée*, et du coup d'Etat, si l'on peut ainsi dire, que la grâce y fit sur la nature, c'est de là que date le vrai Port-Royal dans l'histoire du siècle.

Pour cette raison, nous bornerons ici la notice de la mère Angélique, sauf à la compléter, ainsi qu'il a été dit, sous les mots de Jansénisme et de Port-Royal. Ce ne sera pas du moins sans avoir ajouté que personne peut-être au xviie siècle, pas même Saint-Cyran, n'a fait plus qu'elle pour cette rénovation des cœurs et ce rétablissement de la morale dans sa primitive pureté chrétienne qui furent en réalité, par-dessous les discussions et les querelles théologiques, le ressort agissant, ou plutôt encore l'âme du jansénisme. Si ce ne sont pas tant les leçons qui persuadent que les exemples, nul ou nulle n'en ont donné de plus beaux que la mère Angélique, ni dont le pouvoir agisse plus efficacement sur les esprits des hommes, comme étant des signes à la fois de la hauteur de l'intelligence, de la fermeté du cœur, et de l'énergie de la volonté. On regrette seulement qu'après avoir pieusement rassemblé les témoignages que rendirent d'elle, à l'occasion de sa mort, « plusieurs personnes aussi respectables par leur piété que célèbres par leurs lumières », les historiens de Port-Royal aient cru devoir y joindre le récit des miracles qui s'opérèrent par son intercession. Il y aura toujours quelque chose d'humiliant pour l'esprit humain à voir un morceau de la croix, que portait une sainte femme, s'employer à ôter de la gorge d'une dame de qualité « un os fourchu de bécassine » qui s'y était arrêté ; mais qu'en doit-on penser, comme des miracles en général, si cette sainte femme, comme la mère Angélique, est peut-être morte hérétique? — On a de la mère Angélique divers écrits, dans le recueil intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la révérende Mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld;* et un recueil de *Lettres* (En tout 6 vol. in-12, Utrecht, 1742-1744).

VI. Jeanne-Catherine-Agnès Arnauld, plus connue sous le nom de *la Mère Agnès*, née en 1593, morte en 1671. Abbesse de Saint-Cyr à l'âge de six ans (1599), religieuse à Port-Royal réformé par sa sœur, coadjutrice en 1620, abbesse de Tard de 1630 à 1636, abbesse de Port-Royal de 1636 à 1642, et plus tard de 1658 à 1661, la mère Agnès ne fut guère en tout que la seconde de sa sœur Angélique. « C'était une personne d'infiniment d'esprit, a dit d'elle Sainte-Beuve, plutôt que de grand caractère, d'une piété tendre, affectueuse, attirante, d'une délicatesse extrême et des plus nuancées. Si elle avait vécu dans le monde, on aurait parlé d'elle comme d'une précieuse du bon temps et de la meilleure qualité. » Ni l'agréable uniformité du style et du ton de ses *Lettres* ne demande un autre jugement, ni l'uniformité de sa vie religieuse, tout entière passée dans le cloître, n'exige ici de plus longs détails. M. Prosper Faugère, en 1858, a publié les *Lettres de la Mère Agnès Arnauld* (2 vol. in-8, Paris, B. Duprat).

VII. Antoine Arnauld, « le plus célèbre des vingt enfants d'Antoine Arnauld, la gloire de cette famille *et de son siècle* », né à Paris le 6 fév. 1612, mort en exil, à Bruxelles, le 8 août 1694. C'est de lui surtout qu'il faut dire qu'on ne saurait aisément séparer son histoire de celle de Port-Royal et du jansénisme, dont il fut en France et en Europe, un demi-siècle durant, et jusqu'à son dernier jour, non seulement le soutien, mais l'apôtre, le théologien et l'infatigable, ardent et violent polémiste. Si cependant il ne combattit pas les protestants avec moins d'acharnement que les jésuites eux-mêmes ; et, malgré la propagation du jansénisme parmi les prêtres de l'Oratoire, s'il n'attaqua pas moins vivement Malebranche ou Richard Simon, nous pouvons insister ici plus particulièrement sur cette part de son œuvre et de sa vie. Par là, en effet, comme par plusieurs autres encore de ses écrits, par la *Grammaire générale*, par la *Logique de Port-Royal*, par ses curieuses *Réflexions sur l'éloquence des Prédicateurs*, par sa « consultation » sur la *Phèdre* de Racine, le grand Arnauld, quoique bien oublié de nos jours, ne laisse pas d'appartenir à l'histoire générale de la littérature française.

Elevé ou nourri dans la discipline de Saint-Cyran, ordonné prêtre en 1641, admis en 1643, non sans quelque difficulté, dans la société de Sorbonne, il débuta dans la controverse par la publication, cette année-là même, du traité de *la Fréquente communion*. C'était une réponse à un écrit de trois pères jésuites, les PP. Sesmaisons, Bauny et Rabardeau, où l'on enseignait que plus un fidèle est « dénué de grâce », plus fréquemment il doit approcher des sacrements : Arnauld soutenait la thèse contraire ; les jésuites répliquèrent, Arnauld revint à la charge, la querelle s'envenima ; la Sorbonne en prit sa part, condamna deux propositions contenues dans un nouvel écrit du docteur de la grâce, l'exclut lui-même de la faculté ; — et ce fut, comme l'on sait, la première origine des

Lettres Provinciales. On sait moins qu'Arnauld paya pour Pascal, et que, dans l'impossibilité de découvrir avec certitude l'auteur des *Petites Lettres*, de même qu'il avait déjà dû se cacher de 1644 à 1648, ce fut Arnauld, cette fois encore, qui dut fuir et rentrer dans la retraite pour ne reparaître publiquement qu'à la paix de l'Eglise, en 1668. Il publia, pendant cette retraite, en 1662, avec Nicole, la *Logique de Port-Royal*, et avec Lancelot, en 1664, la *Grammaire générale et raisonnée.* Mais sa grande affaire était naturellement la polémique, d'autant plus nécessaire que la persécution sévissait plus rigoureusement contre Port-Royal. De cette époque de sa vie datent donc un grand nombre d'écrits que nous énumérerions volontiers, si l'énumération ne risquait d'en être un peu longue, si nous n'y devions ultérieurement revenir, et enfin et surtout, si nous pouvions dire avec exactitude pour quelle part Arnauld y contribua. On ignore, en effet, — pour ne parler que des plus fameux de ces écrits, — dans quelle mesure précise les *Lettres Imaginaires* et les *Visionnaires* sont d'Arnauld, sont de Nicole, comme aussi bien la part qu'ils prirent tous les deux, et plusieurs autres avec eux, à la compilation de la *Morale pratique des jésuites.* Et les historiens ne manquent pas de fort bonnes raisons pour les excuser de ce mystère, mais les bibliographes aimeraient qu'à toutes leurs vertus nos Messieurs de Port-Royal eussent cru pouvoir joindre celle de la franchise.

La paix de l'Eglise ne dura pas longtemps. Arnauld toutefois en profita, tout en s'occupant des petites écoles de Port-Royal et des intérêts généraux du jansénisme, pour attaquer les protestants. En 1664, Nicole ayant composé un opuscule intitulé : *Traité contenant une manière facile de convaincre les hérétiques, en montrant qu'il ne s'est fait aucune innovation dans la créance de l'Eglise sur le sujet de l'Eucharistie*, une copie en tomba dans les mains du ministre Claude, qui répondit par un écrit public. Nicole, à son tour, voulut répondre au ministre, et le fit dans un petit volume qu'il publia sous le titre de *la Perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie.* Claude répliqua ; sa réplique même parut assez forte pour que plusieurs évêques se plaignissent que l'on eût *imprudemment* donné lieu à son livre ; et c'est alors que, pour les satisfaire, en même temps que sa propre conscience, Nicole, aidé d'Arnauld, se mit en devoir de composer le gros et savant livre de *la Perpétuité de la foi*, dont les trois gros volumes parurent en 1669, 1672 et 1676. On admet communément qu'ils sont presque en entier de la main de Nicole; mais ce qui est certain, c'est que la controverse qu'il soulevèrent se fit sous le nom d'Arnauld, et que c'est Arnauld que l'on en félicita, non seulement en France mais à Rome. Portant d'ailleurs en même temps le débat sur un autre terrain, il publiait, en 1672, un autre gros volume sur *le Renversement de la morale par les calvinistes*; en 1675 son *Impiété de la morale des calvinistes*; en 1681, son *Apologie pour les catholiques* ; mais, à cette dernière date, il avait déjà dû disparaître depuis près de deux ans, et, quittant cette fois (1679) non seulement Paris, mais la France, chercher un refuge à l'étranger. Il avait soixante-huit ans, mais sa vigueur d'esprit était encore entière, et c'est peut-être dans ces années d'exil qu'il allait écrire ce qu'il nous a laissé de plus digne d'être encore lu.

Nous ne parlons ici ni de sa *Lettre à un évêque* (1680), ni de ses *Considérations sur les affaires de l'Eglise* (1681) écrites à l'occasion des querelles de la France et de Rome sur le fait de la régale, mais de son *Traité des vraies et des fausses idées* (1683) ; de son autre traité : *Réflexions philosophiques et théologiques sur la Nature et la Grâce* (1685-86), l'un et l'autre dirigés contre la philosophie de Malebranche; de ses *Difficultés à M. Steyaert*, où Bayle estime qu'il « a bien étrillé M. Simon »; et de ses *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs*, ouvrage posthume, très court d'ailleurs (138 pages in-12), où il n'a guère moins bien étrillé M. du Bois, « son ancien ami ». Sainte-Beuve a joliment et précieusement parlé de la controverse d'Arnauld et de Malebranche : « C'est un singulier spectacle, dit-il, et bien digne d'intérêt, que cette lutte d'Arnauld contre Malebranche. Vieil Entelle aux bras noueux armé du ceste et de toutes ses lanières pesantes, il étreint, il ramasse, et déchire le nuage lumineux contre lequel il combat, et qui prétend se continuer avec le ciel. Il le pulvérise, autant qu'on peut pulvériser un nuage lumineux ; celui-ci, dissipé et déchiré par places, se raccommode comme il peut, et, en vertu d'une certaine élasticité, se reforme à la faveur de quelque éclaircissement. » Le vieil Entelle touchait alors à sa quatre-vingtième année. Il mourut à Bruxelles, comme nous l'avons dit plus haut, dans la nuit du 8 au 9 août 1694, après une courte maladie. On connait l'épitaphe que lui composa Boileau :

> Au pied de cet autel, de structure grossière,
> Gît sans pompe, enfermé dans un vile bière,
> Le plus savant mortel qui jamais ait écrit,
> Arnauld, qui...

Quelques années après sa mort on publia de lui neuf volumes de Lettres (Nancy, 9 vol. in-12, 1729) ; quant à ses œuvres, qui ne furent réunies qu'en 1775, à Lausanne, elles ne forment pas moins de 45 volumes in-4 (1775, 1783).

« S'il y a quelqu'un dans le monde qui n'ait pas ouï parler de ce docteur, a dit un des admirateurs d'Arnauld, il peut s'adresser au Public pour lui en demander des nouvelles, et attendre que la Postérité lui dise le reste. » C'est ainsi que de son vivant on parlait du grand Arnauld ; et, si nous ne saurions en parler aujourd'hui du même ton, si même la Postérité n'a pas tenu ce que l'on promettait prématurément en son nom, cependant nous n'avons pas de peine à comprendre l'admiration des contemporains. Quand un homme a été, pendant un demi-siècle entier, la voix autorisée et quelquefois même éloquente de tout un grand parti, politique autant que religieux, et d'un parti d'opposition, il faudrait plaindre ce parti s'il ne poussait pas la reconnaissance un peu au delà des bornes de la justice et de la vérité. Quand un homme sort d'une famille déjà célèbre à divers titres, et qu'il n'hérite pas seulement de cette illustration, mais qu'il y ajoute, ce serait bien peu connaître l'opinion que de ne pas savoir qu'elle-même addtionnera, dans l'estime qu'elle en fait, à tout son mérite personnel tout l'éclat de sa race. Et quand un homme enfin soutient l'estime et ranime incessamment l'opinion par des qualités qui procèdent bien plus encore de l'énergie du caractère que de la profondeur ou de l'étendue de l'esprit, les plus habiles s'y méprennent, parmi les contemporains ; et l'étonnement ou l'admiration s'étendent jusqu'à ses adversaires. Tel fut le cas du grand Arnauld. Que si l'on pèse toutes ces raisons, mais surtout si l'on y joint ces deux autres encore : qu'il sut durer et cacher sa vie, on verra qu'il était naturel qu'Arnauld fût « la gloire de son siècle » ; et non point Pascal, qui ne fit que passer, ou Bossuet, dont les neveux ne furent point ministres d'Etat. C'est d'ailleurs en tout temps le sort des hommes d'action, dont les écrits vieillissent, quand c'est par la plume qu'ils ont agi, précisément pour les mêmes qualités ou les mêmes défauts qui les faisaient agir sur leurs contemporains. Mais, pour être peu lus, comme Arnauld, ils n'en demeurent pas moins tout ce qu'ils ont été; si le siècle a changé depuis eux, leurs contemporains ne se sont pas mépris cependant sur leur compte ; et c'est ainsi qu'il n'y a lieu ni d'être surpris de la façon dont le XVIIe siècle a parlé du grand Arnauld, ni non plus d'en appeler de la négligence et de l'oubli profond où ses *Œuvres* sont aujourd'hui tombées. F. BRUNETIÈRE.

BIBL. : Dom CLÉMENCET, *Histoire générale de Port-Royal, depuis la réforme de l'abbaye jusqu'à son entière destruction*; Amsterdam, 1755-1757, 10 vol. in-12. — Le P. René RAPIN, *Mémoires sur l'Eglise et la société, la cour, la ville et le jansénisme* (1644-1669), publié par L.

Aubineau ; Paris, 1865, 3 vol. in-8. — C.-A. SAINTE-BEUVE, *Port-Royal;* Paris, 1878, 7 vol. in-12, 4e édit. — Pierre VARIN, *la Vérité sur les Arnauld*, 1847, 2 vol. in-8. — L'abbé FUZET, *les Jansénistes du XVIIe siècle, leur histoire et leur dernier Historien;* Paris, 1875, in-8. Les autres sources ont été indiquées dans le corps de l'article, à l'exception du *Dictionnaire* de Bayle, aux mots *Arnauld* (Famille); *Arnauld* (Antoine); *Arnauld d'Andilly;* et *Arnauld* (Antoine), docteur de Sorbonne.

ARNAULD DE VILLENEUVE, célèbre médecin du moyen âge, né en Catalogne vers 1235, mort en 1311. Il règne une grande incertitude sur la vie et les œuvres de ce savant; aussi ne saurions-nous garantir la succession exacte des événements qui signalèrent sa carrière telle que nous la donnons ici. Il paraît avoir fait ses études en Espagne et à Paris, enseigné à Montpellier et exercé à Barcelone ; en 1295, il était à Rome, à la cour du pape Boniface VIII où il jouissait d'une grande réputation comme alchimiste. Peu après, il retourna à Paris et y enseigna la médecine et la botanique. Mais ses opinions philosophiques et religieuses l'exposèrent à des persécutions que fit cesser son protecteur, le pape Clément V. Il se réfugia néanmoins en Sicile, à la cour de Frédéric le Beau, puis passa à Naples où l'accueillit avec faveur le roi Robert; appelé à Avignon par le pape Clément V, il mourut pendant son voyage, dans les eaux de Gênes. Les biographes disent le plus grand bien de son caractère en tant qu'homme et que médecin. Les œuvres philosophiques d'Arnauld de Villeneuve n'ont jamais vu le jour; l'Inquisition les a fait détruire. Quant aux œuvres alchimiques qu'on lui attribue, quelques-unes paraissent avoir plutôt pour auteur un de ses homonymes du XVe siècle. Enfin, même parmi ses œuvres médicales, la plus importante, le *Breviarium practicæ*, publié à Milan, 1483, in-fol., ouvrage embrassant toutes les parties de la médecine et propre à donner mieux que tout autre une idée de ce qu'était alors la médecine pratique, cette œuvre, disons-nous, paraît émaner d'un médecin napolitain, son homonyme (Haeser). Les autres ouvrages publiés sous le nom d'Arnauld de Villeneuve sont plutôt de courts mémoires que des traités ; parmi les plus importants, il faut citer le commentaire sur l'école de Salerne, *Scholæ Salernitanæ opusculum* et le mémoire *De conservanda juventute et de retardanda senectute.* La première édition des œuvres complètes fut publiée à Lyon, 1504, in-fol. Dr L. HN.

ARNAULT (Antoine-Vincent), littérateur français, membre de l'Institut, né à Paris le 1er janv. 1766, mort à Goderville (Seine-Inférieure) le 16 sept. 1834. Son père exerçait une petite charge à la cour et lui-même dut, malgré de brillantes études chez les oratoriens de Juilly, accepter un très modeste emploi près du comte de Provence; il ne devint secrétaire du cabinet de la comtesse qu'après le succès de sa première tragédie, *Marius à Minturnes* (Théâtre-Français, 19 mai 1791). Deux ans plus tard, et sur la même scène, *Lucrèce* n'obtint que cinq ou six représentations. Après la journée du 10 août, Arnault, qui, déjà marié et père de famille, avait dû, pour vivre, entrer comme employé à la confection des assignats, passa en Angleterre. Il n'y resta d'ailleurs que quelques semaines, fut arrêté à Dunkerque et, traduit devant le tribunal révolutionnaire, ne dut son salut qu'à l'intervention de Fabre d'Eglantine, de Tallien et de Roland. Il revint à l'art dramatique en écrivant pour Méhul deux poèmes d'opéra : *Horatius Coclès* et *Phrosine et Mélidor*. Présenté à Bonaparte par le général Leclerc, il reçut la mission d'organiser le gouvernement des îles Ioniennes (1797), et s'en acquitta assez bien pour que le jeune général lui proposât de l'accompagner en Egypte ; mais Arnault dut s'arrêter à Malte afin de soigner son beau-frère, Regnault de Saint-Jean d'Angely, qui y était tombé gravement malade. Rentré à Paris, il fit représenter une tragédie écrite en Italie même : *les Vénitiens* (Théâtre-Français, 12 sept. 1798), qui fut bien accueillie et lui valut le titre de membre de la troisième classe de l'Institut (Académie française). Nommé chef de la division des théâtres et de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, Arnault eut à lutter contre la mauvaise volonté de Fontanes, jaloux peut-être de l'amitié que lui témoignait Bonaparte, et qui ne se démentit jamais, puisqu'à Sainte-Hélène l'empereur lui légua une somme de 100,000 francs. Conseiller, puis secrétaire général de l'Université, il admit dans les bureaux un poète inconnu que lui avait recommandé Lucien Bonaparte et qui s'appelait Béranger. Les fonctions d'Arnault ne l'empêchaient point de donner une tragédie : *Don Pèdre ou le Roi et le Laboureur* (1802), un drame en un acte : *Scipion consul* (1804), et un recueil de *Fables* (1812, in-12, nouv. éd. augm., 1827, 2 vol. in-18), qui, pour plus d'un critique, sont restées son meilleur titre. Froidement accueilli, en 1814, par son ancien protecteur, le comte de Provence, Arnault fut officiellement compris dans le décret de proscription du 16 janv. 1816, qui l'éliminait en même temps de l'Académie. C'est alors qu'à la veille de son départ, il écrivit les vers que chacun connaît :

> De ta tige détachée,
> Pauvre feuille desséchée,
> Où vas-tu ?.....

et dont Sainte-Beuve a dit : « Comme Millevoye, Arnault avait rencontré là une de ces feuilles qui surnagent, un parfum qui devait à jamais s'attacher à son nom. Il avait eu une fois de la mélancolie et de la mollesse. » Pendant qu'à Bruxelles il collaborait au *Libéral*, et qu'il fournissait sous main au *Miroir* de Paris plus d'une mordante épigramme, sa tragédie de *Germanicus* (Théâtre-Français, 22 mars 1817), bien que composée depuis plusieurs années, soulevait, par d'involontaires allusions à la famille impériale, d'ardentes polémiques et de sanglantes altercations. Rappelé en novembre 1819, Arnault prit, avec MM. Jay, Jouy et de Norvins, la direction d'une *Nouvelle biographie des contemporains* (1820-1825, 20 vol. in-8), rédigée dans un sens plus libéral que le grand répertoire de Michaud, et contribua pour une large part à une *Vie politique et militaire de Napoléon* (1823, 2 vol. in-fol., avec 134 pl. lith.) ; elle abonde en faits curieux et en révélations piquantes, tout comme les *Souvenirs d'un sexagénaire* (1833, 4 vol. in-8), dont une suite serait, dit-on, restée inédite, ou, dans un autre ordre d'idées, comme les *Souvenirs et regrets d'un vieil auteur dramatique* (1829, 2 vol. in-12, 18 pl.; réimp. en 1861, in-8). Ses travaux, plus encore que sa dernière tragédie : *les Guelfes et les Gibelins* (Théâtre-Français, 9 juil. 1827), décidèrent l'Académie française à lui rouvrir ses portes et, le 24 déc. 1829, il vint prendre séance en remplacement de Picard ; ce fut Villemain qui lui répondit. En 1833, il fut élu secrétaire perpétuel comme successeur d'Andrieux : il exerçait ses nouvelles fonctions avec son activité habituelle quand il s'éteignit subitement, au retour d'une promenade. Son fauteuil échut à Scribe. Les *Œuvres* d'Arnault ont été réunies par lui-même en 1818, 3 vol. in-8, et en 1824-1827, 8 vol. in-8; ni l'une ni l'autre de ces éditions ne sont complètes, ainsi qu'on l'a vu par l'énumération qui précède et à laquelle il faut ajouter : les *Loisirs d'un banni*, pièces recueillies en Belgique et publiées par Auguste Imbert (Paris, 1823, 2 vol. in-8) et des *Fables nouvelles* (1834, in-18). Maurice TOURNEUX.

BIBL. : ARNAULT, *Souvenirs d'un sexagénaire.* — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VII.

ARNAULT (Emile-Lucien), fils d'Antoine Vincent, né à Versailles le 1er oct. 1787, mort le 24 avr. 1863. Après avoir terminé ses études à Saint-Cyr, il fut nommé en 1808 auditeur au Conseil d'Etat et, deux ans plus tard, intendant de l'Istrie. Sous-préfet de Châteauroux, lors de la première Restauration, préfet de l'Ardèche pendant les Cent jours, il partagea volontairement l'exil paternel et, revenu en 1818, ne s'occupa que de travaux littéraires jusqu'en 1830. Préfet de la Saône-et-Loire et de la Meurthe, sous la monarchie de Juillet, il rentra dans la vie privée au 24 févr. 1848. — Les œuvres dramatiques de Lucien Arnault, qu'on a souvent confondues avec celles de son

père, sont : *Pierre de Portugal*, tragédie (1822) ; *Régulus*, trag. (1823), à qui le jeu de Talma et des allusions facilement saisies par un parterre prévenu valurent une certaine vogue ; *le Dernier jour de Tibère*, trag. (1828); *Catherine de Médicis aux Etats de Blois*, drame (1829); *Gustave-Adolphe ou la Bataille de Lutzen*, trag. (1830). Une dernière tragédie, *la Conjuration des Pazzi*, reçue au Théâtre-Français, en 1828, n'a pas été représentée. Lucien Arnault a collaboré, comme son père, au *Miroir*, et pris part à la rédaction de la *Nouvelle biographie des contemporains*. M. Tx.

ARNAULT (François-Alphonse), acteur et auteur dramatique français, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) le 14 juil. 1819, était employé de commerce lorsqu'il se prit de passion pour le théâtre. Admis au Conservatoire, il en sortit en 1845 avec un second prix de tragédie et débuta aussitôt à l'Odéon et épousa une jeune artiste de ce théâtre, Mlle Naptal. Dès le commencement de l'année suivante, il partait avec sa femme pour Bruxelles, où tous deux donnaient une série de représentations, puis, avant la fin de cette année, il revenait avec elle à Paris, où ils débutaient à l'Ambigu dans la *Closerie des genêts*. Arnault resta six ans à l'Ambigu, où il se montra successivement dans un grand nombre de drames. C'est pendant son séjour à ce théâtre qu'il écrivit, avec Louis Judicis, un drame en quatre actes, *les Pâques véronaises*, qui fut représenté à l'Odéon en 1848. De l'Ambigu, Arnault passa en 1852 à la Gaîté avec sa femme, qui avait acquis une grande réputation. Là, on le vit dans les *Œuvres du démon*, dans l'*Ane mort* et dans les *Cosaques*, drame qu'il avait encore écrit avec Louis Judicis à l'occasion de la guerre de Crimée et qui, en dehors de l'habileté que les auteurs y avaient déployée, dut aux circonstances d'obtenir un succès éclatant et prolongé. En 1854, Arnault quitta la Gaîté pour la Porte-Saint-Martin, où il fit plusieurs créations importantes. Engagé peu de temps après avec sa femme pour le Théâtre-Français de Saint-Pétersbourg, il quitta la France. C'est à Saint-Pétersbourg qu'il est mort, aux derniers jours de l'année 1860, âgé seulement de quarante et un ans. — Lucien Arnault, frère aîné de cet artiste, né en 1816, fut le fondateur et le directeur de l'Hippodrome, construit aux environs de l'arc de triomphe de l'Etoile, vers 1850, et détruit par un incendie en 1869; il avait établi aussi dans le haut du faubourg Saint-Antoine un autre spectacle du même genre, sous le nom d'Arènes nationales, et les deux établissements, desservis par la même troupe, alternaient leurs représentations. Lui aussi mit à profit la guerre d'Orient et fit représenter à l'Hippodrome deux grandes pantomimes équestres dont il était l'auteur et qui avaient pour titres, l'une, *Silistrie*, l'autre, *la Crimée*. A. Pougin.

ARNAULT (Gabrielle-Geneviève Planat, dite *Naptal*, épouse *Arnault*, connue sous le nom de Mme Naptal–), actrice française distinguée et femme de François-Alphonse, naquit à Paris en 1823. Fille d'un artiste nommé J.-B. Planat, Mlle Planat, à qui son père faisait étudier la peinture, mais qui aimait le théâtre par-dessus tout, eut grand-peine à obtenir de lui qu'il lui laissât suivre son goût. Après avoir pris pendant trois ans des leçons de Michelot, elle se montra d'abord sur plusieurs scènes d'amateurs, puis, prenant l'anagramme de son nom et se faisant appeler Mlle Naptal, elle débuta à la Comédie-Française au mois d'avril 1842, mais ne fut pas engagée. Elle partit alors pour Rouen, où elle tint l'emploi des jeunes premières et, de retour à Paris, elle entra à l'Odéon, où elle débuta, en sept. 1843, dans l'*Ecole des princes*. La Comédie-Française la redemanda alors, et elle reparut à ce théâtre, en 1844, dans Juliette, de *Roméo et Juliette*. Cependant, fatiguée de la petite guerre de coulisses et des tracasseries qui lui étaient suscitées, elle retourna à l'Odéon, où elle créa avec succès divers rôles. C'est à cette époque qu'elle épousa son nouveau camarade Arnault, et qu'elle prit l'habitude de se faire appeler Mme Naptal-Arnault. Bientôt elle alla passer quelques mois à Bruxelles avec son mari et revint, au mois d'oct. 1846, débuter avec lui à l'Ambigu-Comique dans une reprise de la *Closerie des genêts*. Elle avait trouvé sa voie. Douée d'une beauté rare, d'une physionomie expressive, d'un organe tendre et touchant, Mme Naptal-Arnault semblait née pour personnifier les héroïnes du drame et du mélodrame, où elle apportait des qualités peu communes de sentiment et de diction. Elle obtint d'éclatants succès à l'Ambigu d'abord, puis à la Gaîté, où elle passa avec son mari en 1852, et enfin à la Porte-Saint-Martin, où elle le suivit en 1854. Pendant une période de dix années, Mme Naptal-Arnault fit, sur les trois scènes qu'elle occupa successivement, toute une série de brillantes créations. Des propositions avantageuses lui ayant été faites, ainsi qu'à son mari, par la direction du Théâtre-Français de Saint-Pétersbourg, Mme Naptal-Arnault ne crut pas devoir les refuser. Elle partit avec Arnault, mais elle devait revenir seule, celui-ci étant mort en Russie, dans toute la force de l'âge. Mme Naptal-Arnault a depuis lors quitté le théâtre. A. P.

ARNAUT ou **ARNAULT** de la Borie (François), chanoine de Périgueux et chancelier de l'université de Bordeaux, mort en 1607. Il publia les *Antiquités du Périgord*, 1577, ouvrage devenu rare, et dont font mention le P. Lelong dans la *Bibliothèque historique de la France*, 1719, et l'abbé Goujet dans la *Bibliothèque française*, 1740-1756. G. Q.

ARNAUTES. Nom donné par les Turcs aux Albanais.

ARNAVAOU. Nom provençal du *Paliurus australis* Rœm. et Sch. (V. Paliure).

ARNAVE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège ; 406 hab.

ARNAVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 797 hab.

ARNAVON (François d'), théologien et littérateur français (1740-1824), né à Lisle, près de Vaucluse, village où il devait plus tard remplir les fonctions de curé. En 1773, il se fit connaître par son *Discours apologétique de la religion chrétienne au sujet de plusieurs assertions du Contrat social et contre les paradoxes des faux politiques*, Paris. Cette harangue n'est pas une réfutation analytique du *Contrat social;* le but de l'auteur étant simplement de signaler les paradoxes des ennemis de l'Eglise, « afin de prémunir les fidèles contre la séduction, leur épargner les inquiétudes et ranimer leur foi ». — Dans l'intention de l'auteur, ce discours, d'un caractère très polémique, est une réponse provisoire aux philosophes, en attendant une réfutation en bonne forme de leurs principes. Le traité définitif ne parut jamais. — Les autres ouvrages de l'abbé d'Arnavon sont *Pétrarque à Vaucluse*, 1803 ; *Voyage à Vaucluse*, 1804; *Retour de la fontaine de Vaucluse*, 1805. Ces trois volumes se rapportent au séjour de Pétrarque à Vaucluse. Ce qui en fait l'intérêt, suivant l'auteur, ce sont les anecdotes historiques, les extraits de la correspondance du poète, enfin ces mille détails littéraires et biographiques « dont la vérité est attestée par le témoignage de Pétrarque lui-même ». Arnavon y a joint des descriptions de cette contrée fameuse et de nombreux renseignements sur ses ressources et la manière de vivre des habitants, etc. G. Q.

ARNAY-le-Duc. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, près de l'Arroux ; 2,580 hab. Cette localité, placée sur le passage de la voie romaine d'Autun à Alise, est très ancienne; on y a vu l'*Arbor* d'Ammien Marcellin. Au xie siècle, Arnay était possédé par des seigneurs particuliers dont les descendants le vendirent par portions aux ducs Eudes III, Hugues IV, Robert II et Eudes IV. Le duc Hugues IV concéda en 1492 une charte de franchise aux habitants. Arnay fit partie du domaine ducal jusqu'en 1456, et constitua alors la dot de Marie, fille naturelle de Philippe le Bon avec Pierre de Baufremont, comte de Charny, et resta dans la famille des comtes de Charny jusqu'en 1634. Acquis par le père du grand Condé, il fut

recédé par celui-ci à la famille de Charny en 1675, et fut au XVIIIe siècle acquis par la maison royale de Saint-Cyr. La ville d'Arnay était, sous l'ancien régime, l'un des sièges particuliers du bailliage d'Auxois ; la Révolution en fit un chef-lieu de district. Le 27 juin 1570, le maréchal de Cossé-Brissac y livra bataille à Coligny. Henri de Navarre y fit ses premières armes. — Ruines de l'ancien *prieuré* de Saint-Jacques ; *Eglise paroissiale* reconstruite en 1572, dont le chœur, plus ancien, a conservé de très beaux vitraux. *Tour* ancienne servant de prison, reste de l'ancien château. Le *château de la Motte-Forte*, transformé en fabrique de limes, a conservé une porte et des lucarnes de la Renaissance. Promenade de l'*Arquebuse* ; Fontaines d'eau salée. Sur une maison, en face de l'hôtel de la Poste, plaque de marbre noir sur laquelle on lit : « Ici est né Bonaventure des Périers ». — Filature de laines ; fabriques de draps, serges, droguets ; tannerie, corroierie, huilerie, papeterie.

BIBL. : J. GARNIER, *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne*, t. II (1868) p. 137.

ARNAY-sous-VITTEAUX. Com du dép. de la Côte-d'or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux, sur un affluent et près de la Brenne; 277 hab. Cette localité était, au XVe siècle, un lieu de bourgeoisie ducale. Ancien château; pont sur la Brenne dominée par une colline sur laquelle s'élève la chapelle de Saint-Abdon (XVIe siècle). — Moulins à farine et à foulon.

ARNAYON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon; 216 hab.

ARNDT (Johan), théologien luthérien, né à Ballenstedt le 27 déc. 1555, mort à Celle le 11 mai 1621. Il étudia avec préférence les écrits des mystiques catholiques (saint Bernard, Thomas a Kempis, etc.), fut pasteur à Quedlimbourg, Brunswick, etc., puis surintendant à Celle. Il eut à souffrir des tracasseries incessantes de l'orthodoxie régnante; sa bienfaisance, son goût pour la mystique médicale de Paracelse, le firent accuser d'avoir découvert la pierre philosophale et l'art de faire de l'or. Son principal ouvrage, très populaire encore aujourd'hui, est un livre de piété : *le Vrai Christianisme*, que le comte de *Zinzendorf* (V. ce mot) traduisit en français et dédia au cardinal de Noailles (Paris, 1725, 3 vol. in-8). Ch. PFENDER.

ARNDT (Wilhelm), graveur et miniaturiste allemand, né à Berlin en 1750, mort à Leipzig en 1813. Ses principales estampes, exécutées au pointillé pour la Société chalcographique de Dessau. sont l'*Amour*, d'après Van Dyck (Galerie de Cassel), *Danaé et la pluie d'or*, d'après le même (Galerie de Dresde) et *Elévation au trône d'Alexandre Sévère*, d'après G. Lairesse (Musée de Berlin). Il a gravé un grand nombre de portraits au pointillé, à la pointe, au burin et en manière noire, entre autres : les *Adieux de Louis XVI à sa famille*, *La Condamine*, *Napoléon Ier*, le *Général Eblé*, *Lavoisier*, etc.; et des illustrations pour des livres. G. P-I.

ARNDT (Ernst-Moritz), né le 26 déc. 1769 à Schoritz, dans l'île de Rügen, qui appartenait alors à la Suède, mort à Bonn le 29 janv. 1860. Son père, après avoir été serf du comte de Putbus, avait obtenu sa liberté en récompense de ses fidèles services et était devenu fermier. Il enseigna à l'enfant les premiers éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul, puis il le mit au collège de Stralsund. En 1791, le jeune Arndt se rendit à l'université de Greifswald, et en 92 à celle d'Iéna où il étudia la théologie et la philosophie, et se prit d'enthousiasme pour Fichte. Après avoir rempli pendant quelques années les modestes fonctions de précepteur, il voyagea à travers l'Allemagne, la Hongrie, la Suisse, l'Italie septentrionale et la France. En 1805, à son retour en Poméranie, il fut nommé professeur d'histoire à cette même université de Greifswald dont il avait été, quatorze ans auparavant, l'un des plus brillants élèves. Le triste état de sa patrie lui inspira, l'année suivante, la première partie de son ouvrage sur l'*Esprit du temps*, remarquable par sa franchise, sa haine contre Napoléon et les Français, et son ardent amour pour l'Allemagne. Ce livre le rendit populaire parmi ses concitoyens, mais lui valut l'animosité de Napoléon. Il dut chercher un refuge en Suède, d'où il ne revint qu'en 1809. Obligé de fuir de nouveau en 1812, il se rendit à Breslau; mais Napoléon ayant contraint la Prusse à lui fournir des soldats pour la campagne de Russie, Arndt accepta la place de secrétaire du baron de Stein à Saint-Pétersbourg. Là encore, il lutta avec ardeur pour la cause nationale, et son *Catéchisme du soldat allemand*, tout brûlant de patriotisme, se répandit par milliers d'exemplaires. Après l'incendie de Moscou et la retraite de l'armée française, Arndt rentra dans son pays. Il venait d'arriver à Kœnigsberg, quand le roi Frédéric-Guillaume III lança son *Appel à son peuple* et constitua pour la défense du pays, en *landwehr* et en *landsturm*, tous les hommes en état de porter les armes. Arndt écrivit une première brochure sur ce sujet, puis une seconde intitulée : *Le Rhin, fleuve et non frontière de l'Allemagne*. Il les fit suivre de nombreux chants : « Quelle est la patrie de l'Allemand? — Le Dieu qui a créé le fer ne veut point d'esclaves. — Que disent les trompettes? — Cœur allemand, ne perds pas courage ! etc., etc. », qui lui acquirent une immense popularité et le mirent au premier rang des poètes de son pays.

La guerre terminée, Maurice Arndt épousa la sœur du célèbre théologien Schleiermacher et s'établit dans les provinces rhénanes. En 1817, il fut nommé professeur à l'université de Bonn, que l'on venait de fonder; mais accusé d'avoir pris part à des menées démagogiques, il fut révoqué peu de temps après, bien qu'une enquête eût démontré son innocence. Il resta pendant plus de vingt ans sans position officielle; ce n'est qu'en 1840 que le roi Frédéric-Guillaume IV lui en rendit une. Il fut appelé, en 1848, comme membre du Parlement de Francfort, à faire partie de l'ambassade chargée d'offrir au roi la couronne impériale allemande, et déplora le refus de la maison de Hohenzollern. Dès lors, il se détacha de la vie publique pour mener, au sein de sa nombreuse famille, une paisible existence. Le 26 déc. 1859, toute l'Allemagne s'unit pour célébrer le quatre-vingt-dixième anniversaire de son poète, et, un mois après, Maurice Arndt mourait à Bonn. On érigea, cinq ans plus tard, dans cette ville, un monument en son honneur, et on en dressa un autre sur le point culminant de l'île de Rügen. Mais le plus beau, le plus impérissable, est celui qu'il s'est élevé lui-même dans le cœur de ses compatriotes, car ses *Chants de guerre* (Wehrlieder), qui enflammaient les soldats par leurs mâles accents, sont restés populaires à cause de leur facilité à s'adapter à une mélodie. Pourtant, la note belliqueuse n'est pas la seule qu'ait su faire vibrer Maurice Arndt. Dans sa ballade sur *le Soleil qui tourne autour de la terre*, dans ses *Poésies spiritualistes*, dernier recueil qu'il a fait paraître à Berlin en 1855, dans beaucoup d'autres pièces encore, on trouve une simplicité naïve, des sentiments tendres et une grande sérénité. Il a, en outre, publié plusieurs ouvrages en prose, tels que des récits de voyage, qui ne manquent pas d'intérêt; le plus important, sans contredit, est son *Histoire du servage en Poméranie et dans l'île de Rügen*, qui eut pour effet d'ébranler cette triste institution dans ces provinces. BONHOURE.

ARNDT (Johann-Albert), né le 27 mai 1811 à Düben, professeur de mathématiques au gymnase de Torgau. *Disquisitiones historicæ de maximis et minimis*; Berlin, 1833. Articles dans les *Archives* de Grunert, 1841, etc. T.

ARNDT (Peter Friedrich), né le 23 août 1817 à Triptow, professeur à Stralsund, puis (1854) privat-docent à l'université de Berlin : *Disquisitiones continuæ de fractionibus continuis*, 1845. Nombreux travaux en général sur la *théorie des nombres*, dans le *Journal de Crelle* (1846, etc.), et les *Archives* de Grunert (1847, etc.). T.

ARNDT (Wilhelm), historien allemand contemporain, né à Kulm (Prusse orientale) en 1839, élève de Waitz, et professeur à l'université de Leipzig. Il s'est occupé principalement de l'époque mérovingienne et des œuvres de Gœthe; il collabore à la publication des *Monumenta Germaniæ* où il a donné une excellente édition de Grégoire de Tours (V. ALLEMAGNE et PERTZ).

ARNDTS (Louis), jurisconsulte allemand, né en 1803; il fut aussi homme politique. Successivement professeur de droit à la faculté de Bonn, puis à Munich, il quitta cette dernière chaire pour aller siéger à l'assemblée nationale de Francfort. En politique, il fut un des champions de l'unité allemande; comme savant, il a laissé des œuvres importantes. Il collationna le manuscrit de *Festus* à la bibliothèque Farnésienne et publia un *Manuel des Pandectes* et un *Traité sur diverses sections du droit civil et de la procédure civile* (1837).

ARNE (Thomas). Un des plus célèbres musiciens anglais, né à Londres en 1710, mort le 5 mars 1778. Malgré la volonté de ses parents, qui désiraient faire de lui un avocat, Arne fit ses études de clavecin et de composition avec de Festing. Son premier essai fut une farce ou opérette, *Tom Thumb* (1735). En 1738 il faisait jouer sa première œuvre importante, *Comus*. En sa qualité de compositeur du théâtre de Drury Lane, Arne écrivit, de 1744 à 1778, un grand nombre d'opéras de différents genres et de différents styles sérieux et comiques, qui le mirent au premier rang des compositeurs anglais du XVIIIe siècle. De plus il écrivit quelques oratorios; mais ici il fut écrasé par la gloire de Hændel. Arne est un compositeur facile et d'une certaine élégance, mais en somme peu original, bien qu'il ait cherché une alliance assez piquante entre le style italien et les mélodies écossaises. H. LAVOIX.

BIBL. : GROVE, *Dictionary of music and musicians*. — FÉTIS, *Biographie des musiciens*.

ARNÉ (Myth.). Nom donné à divers personnages mythologiques : une fille d'Eole, une sœur d'Icare, la nourrice de Poseidon (appelée aussi *Arno*), etc.

ARNÉ (Géogr. anc.). Petite ville des Béotiens-Éoliens; lorsque l'invasion thessalienne les chassa de leurs demeures primitives (Thessalie), ils se retirèrent dans la Béotie actuelle, et y rebâtirent une nouvelle Arné dont le nom disparut de bonne heure.

ARNÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 462 hab.

ÁRNÉ (Jonsson), skáld islandais, abbé de Munkthverá, de 1371 à 1379, année où il quitta l'Islande et après laquelle il n'est plus question de lui. Il composa en l'honneur de l'évêque de Hols, Gudmund Arason, une *drápa* (ode) de 80 strophes, éditée dans le t. II des *Biskupa sœgur* (Copenhague, 1857). B-s.

BIBL. : GUDMUND THORLAKSSON, *les Skálds norv. isl.*, p. 167.

ÁRNÉ (Bœdhvarsson), un des principaux rimeurs islandais, né en 1713, mort le 1er janv. 1777. Fils d'un pasteur, il étudia à l'école de Hols, mais il en sortit à dix-huit ans et vécut en campagnard. Il écrivit un grand nombre de *rimur*, espèces de sagas rimées, qui, à en juger par le nombre des manuscrits, ont trouvé beaucoup de lecteurs. Après avoir débuté en 1741, par celles de *Grim Jarlsson*, il continua par celles de *Harald Hringsbané* (1746), des *Vœlsungs*, *Gjukungs* et *Budlungs* (1758), de *Hallfred Vandrædhaskáld* (1759), d'*Alexander* et *Lodvik* (1763), d'*Ásmund Viking* (1768). Les plus souvent reproduites sont les *Rimur af Haraldi Hilditœnn* ou *Brávalla rimur*, pourtant inédites. On n'a publié de lui que celles de *Thorstein Uxafœt* (Copenhague, 1771, 2e édit. 1858), d'*Agnar Hroarsson* (Hrappsey, 1777), et sa continuation de l'*Ulfars drápa* (Hrappsey, 1775, Videyjarklaustr, 1834) que Thorlák Gudmundsson avait laissées inachevées. On lui doit encore *Rimur af Eiriki Vidfœrla* et *Grobians rimur*, ainsi que deux chants (*Karlskvœdi* et *Kvœdi um Hálf og Hálfsrekka*), ainsi que plusieurs petites pièces. B-s.

BIBL. : Jon BORGFIRDING, *les Ecrivains island.*, pp. 27, 46, 60. — SIGURD JONASSON, *les Mss. de la Soc. de littér. island.*; Copenhague, 1869-1885, 2 vol. in-8.

ARNÉ MAGNUSSON (V. MAGNUSEN).

ARNEB (Astr). Nom de l'étoile α Lièvre, de 3e grandeur, qui a pour coordonnées au 1er janv. 1887 Æ ^{2}= 5h27m45s; P=107°54′28″. Cette étoile appartient au premier type du P. Secchi (étoiles blanches ou bleues, telles que Sirius, Véga). Son spectre est presque continu; il est marqué de quatre raies noires, qui sont celles de l'hydrogène, mais renversées, suivant le principe de l'absorption spectrale. L. B.

ARNEDILLO. Village d'Espagne, dans la prov. de Logroño (Vieille-Castille), sur la frontière de la Navarre. Non loin émerge une source dont les eaux chlorurées sodiques et sulfatées calciques présentent une température de 52°50; l'installation est bonne. Les eaux d'Arnedillo sont réputées contre la syphilis secondaire et tertiaire (avec traitement ioduré concomitant), contre les rhumatismes, les affections nerveuses hypéresthésiques, l'ataxie locomotrice, les paralysies, les traumatismes, etc. Dr L. HN.

ARNÉGUY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port; 685 hab.

ARNÊKE. Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Cassel; 1,480 hab.

ARNELL (Lars), littérateur suédois, né à Stockholm, le 13 janv. 1781, mort à Åbo le 6 sept. 1856. Appartenant à une grande famille, il entra d'abord dans la carrière militaire, prit sa retraite en 1813 comme lieutenant-colonel, devint gouverneur du Jemtland (1817), du Halland (1818), et fut secrétaire d'Etat pour la guerre (1824-25). Ses talents d'exposition l'avaient mis en faveur auprès du roi Charles XIV Jean; mais ruiné par le luxe, le jeu et les prodigalités, il dut fuir à l'étranger pour se soustraire à ses créanciers, et fut condamné à la dégradation et à deux ans de prison. L'année même de sa déconfiture il avait publié une brochure anonyme *Sur la manière de prévenir les banqueroutes et d'extirper l'usure et l'agiotage*. Dans son exil il vécut de sa plume, donna des traductions, parfois en vers élégants et faciles, de beaucoup d'ouvrages de Walter Scott, d'Irving, de Cooper, de Moore, d'Alfred de Vigny, de Chateaubriand, de Johanna Schopenhauer. Ayant passé en Finlande (1827), il s'y fit naturaliser, devint libraire, et l'on vit l'ex-ministre faire l'article à des paysans. De 1830 à 1839, il rédigea les *Åbo underrættelser*. Il rendit de grands services comme secrétaire actif et pratique de la société d'économie rurale (1832-1854), et mérita l'estime de ses nouveaux concitoyens, quoiqu'il ne fût pas devenu plus économe ni meilleur caissier. Chargé d'une mission en Livonie et dans les Pays-Bas, il écrivit un rapport sur la culture du lin (Åbo, 1844); c'est lui qui organisa le premier congrès agricole de Finlande dont il publia les actes (1848). B-s.

BIBL. : *Dict. biog. suéd.*, suppt. t. I. — *Dict. biogr. finn.* — LINDER, *Nordisk Familjebok*.

ARNEMANN (Justus), médecin allemand, né à Lunebourg le 23 juin 1763, mort à Hambourg, par suicide, le 25 juil. 1806. Il fit ses études à Göttingue, fut reçu docteur en 1786, nommé professeur extraordinaire de médecine en 1787, professeur ordinaire en 1792, et exerça l'art de guérir avec réputation à Göttingue et à Hambourg. Ouvrages principaux : *Versuche am lebenden Thiere*, I. *Ueber die Regeneration der Nerven*; II. *Ueber das Gehirn und Rückenmark*; Göttingue, 1787, 2 vol. in-8, 11 pl.; — *Commentatio de aphthis*, couronné par la Soc. roy. de méd. de Paris; Göttingue, 1787, in-8; — *Praktische Arzneimittellehre*, 6e éd.; Göttingue, 1819, in-8; — *Chirurg. Arzneimittellehre*, 6e éd., Göttingue, 1818, in-8; — *Bibliothek für Chirurgie u. prakt. Medicin*, Bd. I, St. 1-3, Göttingue, 1790-1793; — *Bibl. f. d. Med., Chir. u. Ge-*

burtsh. Bd., I, St., 1-2, 1799-1800 ; — *Magazin f. d. Wundarzneiwissenschaft;* Göttingue, 1797-1802, 2 vol. in-8 ; — *System der Chirurgie;* Göttingue, 1798-1802, 2 vol. in-8 ; — *Synopsis nosologiæ;* Göttingue, 1793, in-8. Tous ces ouvrages sont très estimés et témoignent, chez leur auteur, de connaissances théoriques et pratiques peu ordinaires. Il s'était, du reste, perfectionné dans les voyages qu'il entreprit dans la plupart des pays de l'Europe. Dr L. Hn.

ARNESEN (Poul), forme danoise du prénom (*Páll*) et du nom patronymique (Árnason) d'un linguiste dano-islandais, né le 21 déc. 1776, à Breidabolstad, qui enseigna successivement à Christiania, à Slagelse, à Fredericia, et à Copenhague, où il mourut le 12 avr. 1851. Il a publié des programmes scolaires, des discours, des pièces de vers, deux dictionnaires : grec-danois (Copenhague, 1830), latin-danois (1845-48). B-s.

Bibl. : Nyerup et Kraft, *Dansk-norsk Forf. Lex.* — Erslew, *Forf. Lex.* — Jon Borgfirding, *les Écriv. isl.*, p. 93. — B. Arnesen-Kall, *Poul Arnesen, Islænder;* Copenhague, 1884.

ARNESEN (Anton-Ludvig), vaudevilliste danois, né le 28 juin 1808, à Copenhague, où il mourut le 29 juin 1860, employé au ministère des finances, a écrit ou traduit du français plusieurs pièces de théâtre, jouées mais non publiées, et a composé, avec Overskou, *Capriciosa* (Copenhague, 1842), comédie populaire, la meilleure de leur répertoire. B-s.

Bibl. : Erslew, *Forf. Lex.* — *Nordik Conv. Lex*, 3e éd.

ARNESEN (Martin), érudit norvégien, né le 12 oct. 1829, à Seppingbœl (canton de Solœr), dont son père, Arne Olsen, était propriétaire, fut adjoint à l'école latine de Frederikshald, archiviste et bibliothécaire de cette ville. Il a publié dans les programmes de l'école la biographie de 830 élèves qui y ont étudié de 1823 à 1872 (1874), des essais de linguistique, une édition des poésies de Jœrgen Sorterup en l'honneur du roi Frederik IV (aussi à part 1876). On lui doit une *Bibliographie norvégienne de 1848 à 1855* (Christiania, 1855), des *Haldensia* (1878); dans le *Journal de l'Amt de Smaalehnene* des notices généalogiques sur les familles Breder (1876), Henne (1879), Stang (1879), Kolbjœrnsen (1880), et des articles dans la *Revue d'histoire personnelle.* B-s.

Bibl. : Halvorsen, *Norsk Forf. Lex.*

ARNESEN (Jon) (V. Jon Árnason).

ARNETH (Joseph-Calasanza, chevalier de), numismatiste et archéologue autrichien, né le 12 août 1791 à Leopoldschlag dans la Haute-Autriche, mort le 31 oct. 1863. Il séjourna au monastère de Saint-Florian, qui possède une riche collection numismatique, étudia à Linz, puis à Vienne, à partir de 1810, et fut attaché, dès 1813, à la conservation du Cabinet des médailles et antiques. Il fut soldat en 1813 et 1814 ; la paix signée, il se mit à voyager en Allemagne, en Suisse et en Italie, puis il rentra au Cabinet des médailles dont il fut nommé directeur en 1840. Ses travaux archéologiques le firent élire membre de l'Académie des sciences, le 14 mai 1847. — M. Joseph d'Arneth a publié : 1° *Synopsis numorum græcorum qui in museo Cæsareo Vindobonensi adservantur* (Vienne, in-8, 1837). C'est le catalogue sommaire de toutes les monnaies grecques du musée de Vienne ; 2° *Synopsis numorum romanorum qui in museo Cæsareo Vindobonensi adservantur* (Vienne, in-8, 1842). C'est le catalogue sommaire de toutes les monnaies romaines et byzantines du musée de Vienne ; 3° *Monumente des Kais. König. Münz- und Antiken-Cabinettes in Wien* (Vienne, in-fol., 1850). Magnifique publication contenant la description et la figure des principaux monuments antiques, en or et en argent, du musée de Vienne. Le sous-titre est : *Die antiken Gold und Silber Monumente*; 4° *Die Cinque-cento-Cameen und Arbeiten des Benvenuto Cellini und seiner Zeitgenossen im K. K. Münz-und Antiken-Cabinette zu Wien* (Vienne, 1858, in-fol.). Publication du même genre que la précédente, contenant, outre la splendide collection de camées antiques du musée, de nombreux monuments de l'art de la Renaissance, en or et en ivoire. Parmi les autres œuvres de M. d'Arneth, nous citerons encore celles qui figurent dans les publications de la classe philosophique et historique de l'Académie des sciences de Vienne, notamment ses *Archäologische Analekten* (1854), concernant des monuments d'orfèvrerie byzantine trouvés en Hongrie ; *Ueber das Taubenorakel zu Dodona* (Vienne, 1840) ; *Zwölf römische Militärdiplome* (Vienne, 1843) ; *Studien über Benvenuto Cellini* (Vienne, 1859), etc. Joseph d'Arneth, qui signe ses écrits simplement Joseph Arneth, était décoré des principaux ordres de chevalerie de l'Allemagne ; il professait la numismatique et l'archéologie à l'université de Vienne ; il était correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de la plupart des principales sociétés archéologiques de l'Europe. E. Babelon.

ARNETH (Arthur), né le 29 sept. 1802 à Heidelberg, privat-docent à l'université de cette ville. A écrit une *Histoire de la mathématique pure*, dans son rapport avec le développement de l'esprit humain (Stuttgart, 1852). Divers travaux de géométrie (Heidelberg, 1828 et 1833, Stuttgart, 1840), sur les *Combinaisons* (1843), sur la *Théorie des nombres* (1853). T.

ARNETH (Alfred, chevalier d') historien contemporain, fils du chevalier Joseph-Calasanza d'Arneth, né à Vienne le 10 juil. 1819. Après avoir achevé l'étude du droit il fut attaché aux archives impériales et à la chancellerie d'Etat. En 1848, il fut élu par le collège de Neun-Kirchen député à l'assemblée de Francfort, et plus tard membre du Landtag de la basse Autriche. En 1868, il a été nommé directeur des archives de l'Etat et a rendu de grands services à cet établissement. Il est depuis 1862 membre de l'Académie des sciences de Vienne, dont il est devenu président en 1879. L'empereur l'a nommé en 1869 membre à vie de la Chambre des pairs, où il a joué un rôle distingué, notamment dans les débats sur les lois confessionnelles. Il est depuis 1876 membre correspondant de notre Académie *des sciences morales et politiques.* M. d'Arneth est considéré aujourd'hui comme le premier historien allemand de l'Autriche ; il s'est surtout occupé du xviiie siècle et lui a consacré une série d'importantes monographies dont la plus considérable a pour objet le règne de Marie-Thérèse. Ses principaux travaux sont : *Leben des Kais. Feldmarschalls Grafen Guido von Stahremberg* (Vienne, 1883) ; — *Prinz Eugen von Savoyen* (Vienne, 1858-59, 3 vol.) ; — *Geschichte Marias Theresias* (Vienne, 1863-79, 10 vol.), œuvre de premier ordre dont l'auteur a lui-même donné un résumé dans la collection intitulée *Œsterreichische Geschichte fur das Volk ;* — *Maria Theresia und Marie-Antoinette, ihr Briefwechset wæhrend der J. 1770-80* (Vienne, 1865) ; — *Marie-Antoinette, Joseph II, und Leopold II. Ihr Briefwechsel* (Vienne, 1866) ; — *Maria-Theresia und Joseph II, Ihre Correspondenz* (Vienne, 1867) ; — *Beaumarchais und Sonnenfels* (Vienne, 1868) ; — *Joseph II und Catharina von Russland* (Vienne, 1869) ; — *Joseph II und Leopold von Toscana, ihr Briefwechsel* (Vienne, 1872, 2 vol.) ; — *Marie-Antoinette, Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, etc... (Paris, 1874, 3 vol. in-8, en collaboration avec M. Geffroy qui a écrit la préface) ; — *Briefe der Kaiserin Maria-Theresia an ihre Kinder und Freunde* (Vienne, 1881, 4 vol.) — M. Arneth a, en outre, donné en 1863 dans les *Fontes rerum austriacarum* les relations des ambassadeurs vénitiens sur l'Autriche au xviiie siècle. L. L.

ARNGRIM BRANDSSON, historien et skáld islandais, était abbé de Thingeyraklanstr, au milieu du xive siècle. Il écrivit la *Saga* et, en 1345, la *Drápa* (éloge en vers) de l'évêque de Hols, Gudmund Arason, l'une et l'autre publiées dans le t. II des *Biskupa Sœgur* (Copenhague, 1857, in-8 ; explication des vers par Jon Thorkelsson, Reykjavik,

1872). Il est un des premiers qui, dans sa *Drápa* en 60 stances, se soit écarté des règles de la poésie ancienne.
B–s.

Bibl. : R. Keysser, *Sciences et lettres en Norvège au moyen âge*. — Gudmund Thorlaksson, *les Poètes norv. et island.*

ARNGRIM JONSSON (V. Vidalin).

ARNHEIM (Hans-G.) (V. Arnim).

ARNHEM. Ville de Hollande, ch.-l. de la prov. de Gueldre, sur la rive droite du Rhin ; 41,800 hab. Connue depuis le xe siècle, Arnhem fut choisie pour capitale et fortifiée par Otton III, comte de Gueldre. Elle fut souvent assiégée, et prise, notamment en 1672 par les Français, et en 1813 par les Prussiens. Les principaux monuments sont : l'église d'Eusèbe avec le tombeau de Charles d'Egmont, le musée, la salle de concerts *(Musis sacrum)*. Située au point d'intersection de cinq lignes de chem. de fer, la ville est commerçante. Sa situation pittoresque et la beauté de ses environs sont très appréciés en Hollande.

ARNHEM (Terre d'). Région d'Australie comprise entre le golfe de Carpentarie et celui de Van Diemen, fait partie de l'Australie septentrionale, dépendant actuellement de la colonie de South Australia (V. Australie). Elle doit son nom au navigateur hollandais Arnhem, qui la découvrit en 1623.
L. B.

ARNICA. I. Botanique. — Ce genre de Composées appartient à la tribu des Hélianthées et au groupe des Sénécionidées. Il a été établi par Linné (*Gen.* n° 958) et conservé par Endlicher (*Gen.* n° 2800) ; mais, à l'exemple de Lamarck et de Desfontaines, plusieurs auteurs modernes, notamment M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VIII, p. 267), le rattachent aujourd'hui à titre de simple section au genre *Doronicum* Tourn., dont il diffère seulement en ce que tous les achaines sont pourvus d'une aigrette. L'*A. montana* L., qui est l'espèce type, porte les noms vulgaires d'*Arnica*, *Doronic d'Allemagne*, *Tabac des montagnes* ou *des Vosges*, *Souci* ou *Plantain des Alpes*, *Bétoine des Savoyards*, *Panacée des chutes (Panacea lapsorum)*, *Quinquina des pauvres*. Il croît abondamment dans les pâturages des montagnes, surtout dans les terrains siliceux et granitiques, dans les Vosges, le Jura, les Alpes, les Pyrénées et se retrouve dans les plaines sablonneuses de la Sologne, dans la forêt d'Orléans, dans celle de Haguenau, etc. On le rencontre également en Allemagne, en Suède, en Russie, etc. C'est le *Doronicum oppositifolium* de Lamarck, le *D. arnica* de Desfontaines, le *D. montanum* de H. Baillon. — L'*A. montana* L. est une herbe vivace, dont le rhizome horizontal, noirâtre, chargé de nombreuses racines grêles et brunes, donne naissance à une rosette de feuilles ovales, entières, marquées de cinq nervures longitudinales comme celles du Plantain. Au centre de cette rosette s'élève une tige haute de deux à six décim., le plus ordinairement simple, munie, vers sa partie moyenne, de une à deux paires de feuilles opposées, oblongues, lancéolées, plus ou moins aiguës ; elle est terminée par une assez grande calathide, à involucre campanulé, composé de quinze à vingt folioles linéaires-aiguës, disposées sur deux rangs, à réceptacle nu, à fleurons, tous d'une belle couleur jaune ou orangée ; ceux du disque, hermaphrodites, tubuleux ; ceux de la circonférence, femelles, à languette oblongue, étalée et tridentée. Les achaines sont allongés, subcylindriques, pubescents, de couleur noirâtre, et tous surmontés d'une aigrette de poils blancs, raides et barbellés.


Arnica montana L.

Ed. Lef.

II. Physiologie et thérapeutique. — L'Arnica est un médicament souvent falsifié : c'est un point à signaler dès le début de cet article. Ch. Ménier, en 1882, a signalé la falsification par les capsules d'*Inula britannica*, dont les effets physiologiques sont inconnus. Il est donc essentiel de s'assurer de la pureté du produit livré commercialement sous le nom de Capitules d'Arnica. En 1851, W. Bastick a extrait des fleurs d'arnica un alcaloïde amer auquel il a donné le nom d'arnicine. Dix ans après, Waltz a isolé une substance différente, qu'il a également appelée arnicine. Enfin, d'après Phillipps, l'on trouverait encore dans l'arnica de la triméthylamine, des éthers et de l'inuline. Est-ce à l'arnicine qu'il faut attribuer l'activité de l'arnica, ou bien à la triméthylamine ? On ne sait. — Au point de vue thérapeutique, l'Arnica se rapproche des Strychnées et des Renonculacées. Dès qu'il est absorbé, il provoque dans la gorge une sensation de brûlure, des nausées et des vomissements avec céphalalgie ; le pouls et la respiration s'accélèrent : il y a des frissons, des mouvements involontaires pouvant devenir convulsifs, des vertiges, des coliques. D'après Fonssagrives l'arnica serait un succédané faible de la strychnine, Alibert a vu se produire des accidents convulsifs graves chez un sujet empoisonné par l'arnica ; Turk a constaté dans les mêmes circonstances des accidents tétaniques très nets. La brûlure à la gorge serait due à un principe âcre de l'arnica ; les vertiges seraient occasionnés par les troubles de la coordination. L'action irritante de l'arnica se retrouve dans les éternuements violents que produit la poudre d'arnica employée en prises, comme le tabac (d'où le nom de *tabac des Vosges*). Employé à l'extérieur, l'arnica exerce une action très connue et très favorable sur les contusions ; il est difficile de l'expliquer, et elle a été contestée.

Les applications de l'arnica, à l'intérieur, sont nombreuses. On l'a employé dans des cas où il était nécessaire de stimuler les muscles lisses : paralysie vésicale, catarrhe pulmonaire, etc. Il agirait comme la strychnine, mais avec plus de modération, et Fonssagrives a pu l'appeler, avec assez de raison, la noix vomique des enfants. Dans les cas de commotion due à un choc, une chute, un coup, à une émotion très violente, l'arnica rend encore des services sérieux, en réveillant et stimulant les fonctions nerveuses : elle agit favorablement aussi sur les contusions et épanchements, à condition d'être prise rapidement. Les Allemands l'appellent *Fall-Kraut*, « herbe aux accidents », à cause des bons effets que l'on observe lors de l'administration de ce médicament après les accidents qui accompagnent soit une hémorragie (nasale, pulmonaire, etc.), soit un état de stupeur cérébrale, soit encore une contusion musculaire provoquant la gêne ou l'impotence. Les mêmes bons effets s'observent dans les cas où une certaine torpeur du cerveau affaiblit la vision, ou dans le cas d'amaurose (Maunoir). Schröder van der Kolk a employé l'arnica dans diverses affections mentales, en particulier dans la manie ; Phillipps s'en est servi contre l'épuisement nerveux. — La *Panacea lapsorum* (panacée des gens tombés), comme la nommait Meissner, a été utilisée dans beaucoup de fièvres, principalement dans celles où il y a une prostration notable des forces et de l'adynamie. Par contre, à Stoll, qui considère l'arnica comme le *quinquina des pauvres*, Cazin est obligé de répondre que c'est un *pauvre quinquina*. — L'arnica paraît avoir donné de bons résultats dans les cas de rhumatisme. Cette action serait-elle due à la triméthylamine ? Cela est possible. En somme, l'arnica est utile à l'intérieur, contre les hémorragies, contre les commotions cérébrales et dans les cas où le cerveau a besoin d'être stimulé, et contre la paresse musculaire d'origine traumatique : en un mot c'est un stimulant utile. Notons pour terminer que l'arnica

produit parfois une éruption cutanée, aussi bien par l'emploi externe que par l'usage interne. Mercier avait expliqué cette éruption par la présence d'œufs et de larves d'insectes dans les fleurs d'arnica. Büchner a effectivement retrouvé des insectes dans ces fleurs, notamment l'*Atherix maculatus;* il constate du reste que les accidents cutanés ne se produisent pas quand on emploie la bouture de racine au lieu de la teinture de fleurs. De là la nécessité de ne se servir que de solutions étendues, et de préférence de la solution faite avec les racines. Voici quelques formules commodes :

Tisane : Fleur d'arnica, 5 gr.
Eau bouillante : 1 litre. Faire infuser une 1/2 heure; filtrer.

Teinture : Fleurs d'arnica 100 gr.
Alcool à 60° : 500 gr. Faire macérer 10 jours; exprimer, filtrer.

Infusion : Feuilles d'arnica, 4 gr. ; Fleurs d'arnica, 4 gr. ; Eau bouillante, 750 gr. Sirop de citron, 60 gr. A prendre en 4 doses.

Cette tisane est utile contre le catarrhe pulmonaire chronique non fébrile des vieillards, et dans les cas de paralysie des membres ou de débilité nerveuse (Dujardin-Beaumetz). La teinture se donne ainsi qu'il suit : une cuillerée dans un peu d'eau sucrée, deux ou trois fois par jour, après une chute ou une contusion; on l'applique un peu diluée dans de l'eau, sur la partie blessée, dans les mêmes cas, quand on ne désire qu'une action locale.

Dr H. de Varigny.

Bibl.: Fonssagrives, art. *Arnica* du *Dict. Encycl.* et du *Dict.* de Dujardin-Beaumetz. — V. aussi les traités de Fonssagrives, Rabuteau, Philipps. — Piffard, *Therap. Gazette*, 1880. — Cartier, *Lyon méd.* 1884. — Laissus. *Union méd.*, 1882.

ARNICINE. L'*arnicine* est un alcali, probablement cristallisable, retiré des fleurs de l'*Arnica montana* (Synanthérées), susceptible de donner avec les acides des sels bien cristallisés (W. Bastick). Elle est amère, possède une odeur *sui generis;* elle est à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, non volatile (V. Arnica).

ARNICOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 335 hab.

ARNIÈRES *(Asinariæ, Asneriæ).* Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. S. d'Evreux; 521 hab. Sur l'Iton. — Vestiges d'un théâtre antique. Carrières; moulins à blé, fours à chaux.

ARNIGIO (Barthélemy), poète et littérateur italien, né à Brescia en 1523, mort en 1577. Il fut forgeron comme son père jusqu'à l'âge de dix-huit ans, commença seulement alors à se livrer à quelque lecture, prit goût à l'étude et entra à l'université de Padoue. Il y étudia particulièrement la médecine et devenu docteur revint exercer à Brescia. Des expériences malheureuses qu'il tenta pendant une épidémie le mirent en suspicion : sa clientèle diminua, il prit en dégoût sa profession et se livra entièrement aux lettres. Après un séjour de quelques années à Venise et dans plusieurs autres villes où il comptait nombre d'admirateurs, il revint terminer ses jours à Brescia. Arnigio a laissé : *Rime;* Venise, 1555, in-8; *Lettere, Rime, ed Orazioni*, 1558, in-4 ; *Lettura letta publicannente sopra il sonetto del Petrarca* « Liete, pensose, accompagnate, e sole »*;* Brescia, 1565, in-8 ; *Meteoria, ouvero discorso intorna alle impressioni imperfette unnide e secche*, etc. ; Brescia, 1568, in-8. A ce dernier ouvrage qui est un des premiers traités connus de météorologie est joint une sorte d'almanach perpétuel. On lui doit encore un traité de morale qui a eu longtemps une grande réputation et qui n'est pas méprisable : *Dieci veglie degli ammendati costumi dell' umana vita*, etc. ; Brescia, 1577, in-4.

R. G.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol. — A.-M. Quirinus, *Specimen litteraturæ Brixianæ a seculo XV usque ad medium seculi XVI ;* Brescia, 1739, 2 vol. in-4.

ARNIM. Nom d'une vieille famille noble du Brandebourg; elle doit son nom au village d'Arnim dans la Vieille-Marche (Altmark). Son premier représentant connu est Allard d'Arnim (1204); jusqu'au xve siècle elle reste très obscure. A partir de ce moment elle s'enrichit rapidement; elle se divise en trois lignes: Arnim-Zehdenik, Arnim-Zichow et Arnim-Gerswalde. La ligne d'Arnim-Zehdenik donna naissance aux branches de Fredenwalde et de Crussow; la ligne d'Arnim-Zichow à celle de Seidewitz; la ligne d'Arnim-Gerswalde à celle de Boitzenburg (souche des branches d'Heinrichsdorff et Werblow, de Suchow et de Kröchlendorff). Un grand nombre de personnages appartenant à la maison d'Arnim ont joué un rôle dans l'histoire allemande. Les principaux sont:

Hans-Georg Arnim ou *Arnheim*, surnommé le *Capucin luthérien*, né à Boitzenburg en 1581, mort à Dresde le 18 avr. 1641. Il fit sa première campagne en 1613 contre la Russie, sous Gustave-Adolphe, servit ensuite les Polonais (1621), puis s'attacha à Wallenstein qui l'employa sur la Baltique et le nomma feld-marschall (1628). Il était resté luthérien et l'*édit de restitution* le décida à rompre avec l'empereur. Il passa dans l'armée saxonne, combattit à Breitenfeld, envahit la Bohême, puis la Silésie (1632). Il prit part aux négociations avec Wallenstein, qui amenèrent l'assasinat du grand condottiere. Il vainquit ensuite les Impériaux à Liegnitz (1634). Après la paix de Prague, il se retira à Boitzenburg d'où Oxenstierna le fit enlever pour l'interner à Stockholm. Il s'évada et se préparait à servir l'alliance de la Saxe et de l'empire (1637) contre la Suède, quand il mourut.

Louis-Joachim ou *Achim* comte d'*Arnim*, poète allemand, né à Berlin le 26 juin 1781, mort à Wiepersdorf (Brandebourg) le 21 janv. 1831. Il voyagea beaucoup en Allemagne et dans les pays voisins et épousa, en 1811, la sœur de son ami Clément Brentano. Ses principales œuvres sont : la collection de chants populaires qu'il édita avec Cl. Brentano sous le titre *Des Knaben Wunderhorn* (Heidelberg, 1806-1808, maintes fois réédité); *Der Wintergarten* (Berlin, 1809) recueil de nouvelles; *Armut, Reichtum, Schuld und Buse der Gräfin Dolores* (Berlin, 1810, 2 vol) ; *die Kronenwächter* (Berlin, 1817) ses deux principaux romans; enfin une série de nouvelles publiées sous différents titres. Arnim, remarquable par sa fantaisie et son humour, est malheureusement un médiocre écrivain (V. Allemagne [Littérature]).

Elisabeth ou *Bettina* comtesse d'*Arnim*, femme de lettres allemande, née à Francfort-sur-le-Mein le 4 avr. 1785, morte à Berlin le 20 janv. 1859, fille de Clément Brentano et femme du précédent. Son amour presque maladif pour la nature, ses rapports avec Caroline de Günderode qui se suicida, sa passion pour Gœthe avec qui elle fut en correspondance, l'ardeur avec laquelle elle se jeta plus tard dans le mouvement socialiste, révèlent une nature originale mais qui manquait d'équilibre. Ses œuvres principales sont : sa correspondance avec la mère de Gœthe, avec le poète (*Gœthes Briefwechsel mit einem Kinde ;* Berlin, 1835, 3 vol.) et avec Caroline de Günderode (*Die Günderode;* Berlin 1840, 2 vol.).

Heinrich-Alexander von Arnim, diplomate et homme d'Etat prussien, né à Berlin le 13 fév. 1798, mort à Düsseldorf le 5 janv. 1861. Il fit sa carrière dans la diplomatie et rendit des services distingués à Darmstadt, à Bruxelles, enfin à Paris où il fut ambassadeur de 1846 à 1848. Il appuya à Berlin le mouvement libéral de 1848, mais conserva une attitude strictement constitutionnelle, combattant successivement les démocrates (1848) et la réaction (1849-1851) dirigée par Manteuffel.

Adolf-Heinrich comte d'*Arnim*, homme d'Etat prussien, né le 10 avr. 1803, mort à Boitzenburg le 8 janv. 1868. Il entra dans l'administration, fut ministre de l'intérieur (1842-1847 ; mars 1848); d'abord modéré et libéral, il passa graduellement à l'extrême droite.

Dietlof-Friedrich-Adolf comte d'*Arnim*, né à Boitzenburg le 12 déc. 1832, fils aîné du précédent, prit part à la campagne de Danemark et à la campagne de France; membre du Reichstag depuis 1871, il en fut président en 1879 et 1880; il appartient au parti conservateur-libre *(Deutsche Reichspartei)*.

Harry-Karl-Kurt-Eduard comte d'*Arnim* (de la maison de Suchow), diplomate allemand, né à Moitzelfitz (Poméranie) le 3 oct. 1824, mort à Nice le 19 mai 1881. Il entra dans la diplomatie en 1850, fut successivement attaché à la légation de Munich, secrétaire à Rome (1853), employé au ministère des affaires étrangères (1855), premier conseiller d'ambassade à Vienne (1858), envoyé extraordinaire à Lisbonne (mars 1862), à Munich (janv. 1864) et enfin ministre plénipotentiaire à Rome (oct. 1864). Il occupa ce poste jusqu'à l'annexion des Etats pontificaux à l'Italie (sept. 1870). Il y rendit les plus grands services et fit preuve d'une habileté exceptionnelle; il négocia l'alliance italo-prussienne (1866) et sut éviter une rupture avec le Vatican ; quand le concile du Vatican eut proclamé l'infaillibilité du pape, il conseilla de provoquer une protestation des évêques allemands. En juil. 1870 il reçut le titre de comte. Il fut nommé commissaire pour les négociations relatives à la paix entre la France et l'Allemagne (à Bruxelles, puis à Francfort-sur-le-Mein). Il fut chargé de représenter l'empire d'Allemagne auprès de la République française (23 août 1871) et nommé ambassadeur (9 janv. 1872). Il entra alors en rivalité avec Bismarck au sujet de la politique ecclésiastique et de l'attitude à observer vis-à-vis de la France. Il intriguait avec les légitimistes, préparait la chute de M. Thiers, tâtait le terrain du côté des bonapartistes et surtout retardait les négociations pour l'évacuation du territoire français. Le 2 mars 1874, il fut déplacé, et, ne s'étant pas rendu à Constantinople où on l'envoyait, mis en disponibilité. M. de Hohenlohe, son successeur à Paris, signala la disparition d'environ quatre-vingt pièces des archives de l'ambassade ; d'Arnim refusa de rendre les plus importantes. Il fut emprisonné, traduit devant le tribunal de Berlin, acquitté sur le chef d'accusation principal, mais condamné à trois mois de prison pour contravention aux règlements officiels (19 déc. 1874). La cour d'appel aggrava la peine et la porta à neuf mois de prison. D'Arnim quitta l'Allemagne et publia une violente attaque contre Bismarck (*Pro nihilo, Vorgeschichte des Arnim-Prozesses;* Zurich, 1875) appuyée de documents diplomatiques secrets. Il fut alors traduit devant la Chambre disciplinaire de Potsdam et condamné à la perte de son titre pour haute trahison et insultes envers l'empereur, le chancelier et le ministère des affaires étrangères. Appuyé par sa famille et sur l'avis des médecins qui déclaraient que, dans l'état de sa santé, la prison serait mortelle, il continua la lutte. Il publia une seconde partie de sa brochure pour répondre à la condamnation à cinq ans de prison qui venait de l'atteindre; il venait d'obtenir l'autorisation de se rendre librement à Leipzig devant la cour suprême quand il mourut. Il avait encore publié, en 1878, *Der Nuntius kommt*, et en 1879 *Quid faciamus nos*, pour justifier sa conduite au concile du Vatican et prouver que la Prusse aurait dû organiser une Eglise catholique nationale. A.-M. B.

ARNISÆUS (Henning), célèbre philosophe et médecin allemand, né à Halberstadt vers 1580, mort à Copenhague en nov. 1636. Après avoir parcouru la France et s'être fait recevoir docteur en médecine à Helmstädt, il vint, en 1611, enseigner la morale à Francfort-sur-l'Oder, puis en 1613 la médecine à Helmstädt. Là, il créa un laboratoire de chimie et un jardin botanique. En 1630, il fut appelé à Copenhague pour remplir les fonctions de premier médecin du roi Christian IV. Dans cette situation, il fit beaucoup pour la réorganisation de l'université et en particulier des études médicales à Copenhague. Anatomiste distingué, il s'occupa, en outre, de médecine légale, de jurisprudence, de politique, de physique et de métaphysique. — Ouvrages principaux : *Observationes anatomicæ ex quibus controversiæ multæ physicæ et medicæ breviter deciduntur;* Francfort, 1610, in-8 ; Helmstädt, 1618, in-4; — *Disq. de partus humani legitimis terminis;* Francfort, 1610, in-4; 1642, in-12; pour l'auteur, le dixième mois serait le terme naturel de l'accouchement ; — *Liber de generatione hominis;* Francfort, 1614, in-4; — *De autoritate principum in populum semper inviolabili ;* Francfort, 1612, in-4; — *De jure majestatis*, 1635, in-4; — *Lectiones politicæ*, in-4. Dr L. Hn.

ARNIVÈS. En Provence, on appelle *Arnivès blanc* le *Lycium europœum* L. et *Arnivès négro* le *Paliurus australis* Rœm. et Sch. (V. Lyciet et Paliure.)
Ed. Lef.

ARNO. Fleuve toscan, le plus important après le Tibre des cours d'eau du versant occidental des Apennins. Sa source est à 1,340 m. d'alt., au mont Falterona. Il coule d'abord vers le S. dans le *val Casentino*, en arrosant Bibbiena, la patrie du cardinal contemporain de Léon X. Au confluent de la Chiana, qui le fait communiquer avec le Tibre, l'Arno tourne vers l'O.-N.-O. jusqu'à Ponte-Sieve, où il reçoit la *Sieve*. Il prend dès lors sa direction définitive vers l'O. A Florence, il a 44 m. d'alt., ce qui lui constitue une pente très rapide vers le golfe de Gênes. En aval de Florence, il reçoit le *Termine*, l'*Ombrone* sur la rive droite, la *Greve* et la *Pesa* sur la rive gauche. Il s'échappe de la plaine de Florence par le défilé pittoresque de la *Gonfolina* entre le mont Albano et le mont Lupo, pour pénétrer dans la plaine de Pise. Il reçoit, dans cette dernière partie de son cours, la *Pescia* sur la rive droite, l'*Elsa* et l'*Era* sur sa rive gauche. A partir de Pise, la pente cesse à peu près complètement. Il erre capricieusement dans une plaine d'alluvions qu'il a créée. Son embouchure est embarrassée d'apports qui s'avancent de plus en plus vers la pleine mer. Strabon plaçait Pise à vingt stades (3,700 m.) de la mer; la distance est aujourd'hui trois fois plus grande. Au xie siècle, le couvent de San Rossore fut bâti sur la plage même ; il est actuellement à cinq kil. à l'intérieur des terres. Des dunes, en partie recouvertes de pins, occupent cette nouvelle portion de littoral; bœufs et chevaux y vivent à demi sauvages. Jadis, le *Serchio* était un affluent de l'Arno ; les Pisans, pour éviter le danger de ses alluvions, lui ont donné au N. un écoulement indépendant. Jadis, le *lac Bientina*, situé entre l'Arno et le Serchio, faisait l'effet d'une sorte de lac Mœris, recueillant les eaux des deux fleuves au moment des crues et les leur rendant à l'étiage. Par de belles opérations de colmatage, on a pu isoler du Serchio le lac Bientina, puis un canal d'écoulement a été pratiqué ; les eaux du lac sont portées de ce canal dans un tunnel pratiqué au-dessous de l'Arno, et de là dans un ancien bras au S. de l'Arno, le *Colombrone*. Des changements encore plus importants ont été accomplis au siècle dernier, sous la direction de l'illustre ingénieur Fossombroni, pour donner un double écoulement vers l'Arno et vers le Tibre aux eaux marécageuses de la *Chiana* (V. l'art. Chiana). Ainsi des lieux maudits de pestilence ont été transformés en territoires prospères, salubres et habités. Sur le littoral, on a pu de même conjurer en grande partie les désastreux effets des fièvres des *maremmes*, en établissant aux issues de tous les canaux d'écoulement soit naturels, soit artificiels, des écluses pour séparer les eaux douces et le flot marin. Un canal détourne vers Livourne une partie des eaux de l'Arno sans y porter les alluvions du fleuve. Livourne remplace Pise de plus en plus comme entrepôt du commerce de l'Arno. Le développement du cours de l'Arno est d'environ 220 kil.
H. Vast.

ARNO *(Aar, Aquila)*, premier archevêque de Salzbourg, originaire du diocèse de Freisingen (Bavière), fut voué au service de l'Eglise en 758. En 782 il est mentionné comme abbé du couvent d'Elnon (Belgique) ; c'est là qu'il se lia avec Alcuin. En 785 le duc Tassilon l'ap-

pela comme évêque à Salzbourg et en 798 il rapporta de Rome la dignité d'archevêque et de métropolitain de la Bavière. Il sut gagner la confiance de Charlemagne, qui le chargea de missions diplomatiques importantes tant à Rome que pour la conversion des Slaves et des Avares. Au commencement du IXe siècle (802-807) il est *missus dominicus*, occupé d'affaires séculières. En 813 il prend part au concile de Mayence ; mais il parait, après cela, s'être retiré des affaires. Alcuin l'avait en haute estime et déplorait que presque toute son activité fût absorbée par la politique. Il mourut en 821. Il reste de lui le *Congestum Arnonis* (inséré dans le *Thesaurus monument. eccles.* de Casinius), relevé des biens acquis par l'Eglise de Bavière, précieux pour l'histoire de l'Eglise de la Bavière par les notices historiques qu'il renferme.

Ch. Pfender.

ARNOBE (*Arnobius*), auteur latin, né en Afrique, contemporain de Dioclétien, mort vraisemblablement en 327 après J.-C. Il professait la rhétorique à Sicca, en Numidie, et eut, dit-on, pour élève, Lactance. Il était d'origine païenne; les contradictions du polythéisme national le convertirent au christianisme. Son ouvrage en sept livres, *Adversus nationes*, écrit vers 295, est une apologie du christianisme, accusé par les païens d'être la cause de tous les maux. Il se propose dans le premier livre de montrer contre les calomniateurs que l'apparition du christianisme n'a pas été une cause de ruines. Dans le IIe livre, il compare les doctrines philosophiques avec celles du christianisme. Dans les deux suivants, il entreprend une polémique contre la mythologie païenne, et enfin, dans les deux derniers, il attaque l'iconolâtrie, les sacrifices, les jeux et le culte. En somme, Arnobe a fait une polémique de rhéteur et de compilateur, empruntant partout ses arguments, chez Clément d'Alexandrie, chez Evhémère, chez Varron. Bien qu'il ne cite pas ses sources, son livre est précieux pour les renseignements qu'on y rencontre. Mais il a peu connu et compris le christianisme pour lequel il combattit. Il n'a pas connu, semble-t-il, l'Ancien Testament et très mal le Nouveau. Il affirme, par exemple, que le Christ n'est pas mort, mais bien un homme à qui il avait donné sa forme (I, 62) ; il fonde la divinité du Christ presque exclusivement sur les miracles, et encore il les raconte de manière à faire douter qu'il ait lu réellement les Evangiles. Son style est très incorrect, avec une accumulation continuelle de tous les artifices de la rhétorique. Il parait surtout séduit par la promesse d'immortalité que le christianisme offrait à ses adeptes. Son ouvrage se ressent des études païennes de l'auteur et de la rhétorique qu'il a professée; sa langue a tous les défauts de son temps : redondance, pompe mêlée de trivialités, affectation des termes de la conversation et des archaïsmes. Son livre nous est parvenu par un manuscrit du IXe ou Xe siècle, dont un manuscrit de Bruxelles (*Codex Burgundicus*) est une copie faite au XIe siècle. L'édition princeps parut à Rome en 1543, sous le nom de Félix Sabœus ; le livre fut imprimé plusieurs fois au XVIe, au XVIIe siècle et réimprimé en 1783, à Oberthur, à Leipzig en 1816, à Hallé en 1844, enfin à Paris, dans la *Patrologie* de Migne en 1844, à Leipzig en 1846, à Vienne en 1875.

A. W.

Bibl. : Migne, *Patrologie latine*, V, texte, p. 718-1288; dissertations diverses, p. 351-714, 1291-1372. — *Arnobii adversus nationes libri VII ; Recension de Reifferscheid (Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum. Acad. Vindob*; vol. IV); Vienne, 1875. — A. Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, trad. française de J. Aymeric et J. Condamin ; Paris, 1883, t. I, p. 74.

ARNOBE dit le Jeune, auteur ecclésiastique du Ve siècle, partisan des doctrines du semipelagianisme. On n'a de lui que deux ouvrages : des *Annotations*, très insignifiantes du reste, sur quelques passages des évangélistes, et un *Commentaire* latin des psaumes qui n'a aucune valeur exégétique. Ce dernier ouvrage, écrit vers l'an 460, est adressé aux évêques Léonce de Narbonne et Rustique d'Arles ou de Fréjus; on en a conclu que l'auteur était originaire des Gaules. C'est là tout ce qu'on sait sur le compte d'Arnobe. Le *Commentaire*, publié à Bâle, en 1522, par Erasme qui l'a pris pour un ouvrage d'Arnobe l'apologète du IVe siècle, a été réimprimé la même année à Strasbourg, en 1537 et en 1560 à Bâle, en 1639 à Paris et, enfin, dans le tome VIII de la *Maxima Bibl. Patrum*; Lyon 1677, où il se trouve avec les *Annotationes* qui avaient été publiées à Bâle, en 1543, par Gilbert Cognant. On attribue encore d'autres ouvrages à Arnobe le Jeune. Bellarmin et le cordelier François Feuardent prétendent qu'il est l'auteur du traité anonyme que ce dernier a imprimé à Cologne, en 1595, à la suite des œuvres d'Irénée sous le titre : *Conflictus Serapionis et Arnobii catholici de Deo trino et uno, de duabus in Christo substantiis et de liberi arbitrii et gratiæ concordantia;* mais Arnobe ne peut avoir composé ce dialogue; car le personnage qui y porte le nom d'Arnobe le catholique professe les opinions de S. Augustin dont il respecte les écrits à l'égal de ceux des apôtres. Sirmond, enfin, cherche à prouver *(Opera;* Paris, 1643, t. I, pp. 578 et suiv.) que notre auteur a également composé le livre anonyme, connu sous le nom de *Prædestinatus;* mais cette conjecture encore est dénuée de toute vraisemblance.

L. Will.

Bibl. : Oudin, *Comment. de scriptoribus et scriptis Ecclesiæ*; Francfort-sur-le-Mein, 1722, fol., t. I, pp. 1283-88. — *Histoire littéraire de la France*, II, pp. 342-51. — Fabricius, *Biblioth. lat. med. et inf. æt.*, I, pp. 362 et suiv. — Du Pin, *Nouv. Biblioth. des auteurs ecclés.*; Mons, 1691, t. III, partie II, pp. 219-220. — Baehr. *Geschichte der römischen Literatur*, supplementband II; Carlsruhe, 1837, p. 378.

ARNODE. Nom que l'on donnait, dans les anciens temps, au rhapsode chez les Grecs. Il signifie : celui qui *chante pour un agneau*. C'était, en effet, un agneau qui lui était donné comme prix.

ARNOLD (maître A. de Würzbourg), peintre du XIVe siècle qui dut tenir, de son vivant, une assez grande place et parait avoir joui d'une réputation aussi étendue, en Franconie, que maître Guillaume de Cologne, dans les provinces rhénanes. On le trouve cité dans plusieurs chroniques de provenance différente, comme un *magistralis depictor* (chronique de 1354 du protonotaire Michel de Leone), qui aurait peint notamment dans la cathédrale de Würzbourg, *magistraliter, subtiliter et valde preciose*. Une autre compare les couleurs de ses pinceaux aux joues de la bien-aimée. On n'a malheureusement rien conservé des œuvres de ce peintre, en qui se résumèrent sans doute les tendances de cette vieille école de Franconie, digne de tenir une bonne place entre les maitres de Cologne d'un côté et ceux de Bohême sous l'empereur Charles IV de l'autre.

A. M.

Bibl. : Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste* ; Dusseldorf, 1874, in-8, 2e éd., t. VI, p. 465. — Sighart, *Geschichte der bildenden Künste im Königreich Bayern von den Anfängen bis zur Gegenwart* ; Munich, 1863, 2 vol. in-8.

ARNOLD (Richard), chroniqueur anglais, mort vers 1521. A écrit une compilation dont la première édition, parue en 1502 à Anvers, est extrêmement rare : elle a pour titre *The Names of the Balyfs, Custos, Mayres and Sherefs of the Cyte of London*, etc. L'auteur était un prêtre de la paroisse Saint-Magnus, à Londres. Une édition plus récente a été tirée à Londres en 1811.

L. B.

Bibl. : Warton, *History of English poetry*; London, 1840, 3e vol. in-8, p. 124. — Robert Watt, *Bibliotheca Britannica*; Londres, 1824, in-4.

ARNOLD (Georges), jurisconsulte allemand, né en 1531, mort en 1588. On n'a conservé de lui qu'une vie de Maurice, électeur de Saxe; cet ouvrage est écrit en latin.

ARNOLD (Nicolas), théologien allemand, né à Lissa (Pologne) en 1618, mort à Franeker (Frise) en 1680, suivit d'abord les leçons de *Amos Comenius* (V. ce nom), qui dictait alors à ses élèves la *Janua Linguarum*; en 1635, il se rendit à Danzig, où il étudia surtout l'éloquence et la philosophie. En 1641, il alla en Hollande, alors le

rendez-vous des savants; d'abord à Franeker (Frise), où il trouva son compatriote Maccovius et le célèbre Coccejus; puis à Groningue, à Leyde et à Utrecht. Ayant appris le français et l'anglais, il fit un court séjour en Angleterre, et revint à Franeker, où il s'exerça à la prédication. Il fut pendant quelques années pasteur à Beetgum, et en 1651 il remplaça Coccejus, comme professeur de théologie, à Franeker; il y resta jusqu'à sa mort. Il n'a guère laissé que des écrits polémiques, contre les Sociniens, contre les catholiques et contre les prophéties apocalyptiques de Comenius. (V. l'art. ARNOLD dans le Dictionnaire de Bayle.) Ch. PFENDER.

ARNOLD (Jonas), peintre-graveur allemand, reçu citoyen d'Ulm en 1640, mort en 1669. Il fit le portrait, l'histoire, l'architecture et l'ornementation. Christophe Weimann possédait deux cents pièces de sa main représentant sur parchemin des tulipes « excellemment imitées ». Dans la collection de son « compère » Furtembach, à Ulm, se trouvaient un portrait de la grande-duchesse Bianca de Florence, une tête de saint Jean-Baptiste. Près de Düsseldorf, dans une galerie privée, on voit deux tableaux, *l'Automne* et *l'Eté*, signés l'un du monogramme de l'artiste avec la date 1663, l'autre de son nom. Parmi les plus importantes pièces gravées par lui, on peut citer : la cathédrale d'Ulm, les Vertus et les Vices, l'allégorie des arts et de l'industrie, etc., etc. Heinecken l'a confondu avec Nicolas *Arnoult* (V. ce mot). A. M.

BIBL. : HEINECKEN, *Dictionnaire des artistes*; Leipzig, 1778-90. — NAGLER, *Die Monogrammisten...*; Munich, 1858-71.

ARNOLD (Christophe), astronome, né à Sommerfeld, près de Leipzig, le 17 déc. 1650, mort le 15 avril 1695. Il s'occupa longtemps d'agriculture. Mis en relations avec quelques savants éminents, il se lança dans les recherches astronomiques et ne tarda pas à faire chez lui, malgré l'imperfection des instruments mis à sa portée, des observations fort remarquables, telles que le passage de Mercure sur le disque solaire (le 31 oct. 1690). Il s'était déjà fait connaître par la découverte des comètes de 1683 et de 1686. Le conseil municipal de Leipzig le récompensa par un présent en or, et l'exempta de tout impôt. Ses observations sont relatées en grande partie dans les *Acta Eruditorum*. Il a publié différents mémoires, ainsi qu'un travail fort estimé qu'il intitula : *Goettliche Gnadenzeichen in einem Sonnenwunder vor Augen gestellt* (Leipzig, 1692, in-8). Schröter a donné le nom d'Arnold à trois vallées lunaires. Joannès FERRA.

ARNOLD (Gotfried), né à Annaberg (Saxe) le 5 sept. 1666, mort à Perleberg le 30 mai 1714, étudia la théologie à l'université de Wittemberg. Se sentant repoussé par la roideur des formes scolastiques du luthéranisme de son temps, il s'adonna à l'étude des auteurs mystiques et de l'histoire de l'Eglise. Il n'exerça le ministère ou le professorat que d'une manière intermittente, parce que, entraîné à des controverses violentes, il ne put rester à aucun poste. Le roi de Prusse Frédéric Ier lui donna le titre d'historiographe royal et l'appela comme pasteur et inspecteur dans le Brandebourg. Ses principaux ouvrages sont : Une *Histoire des premiers martyrs* (1695); la *Vie des chrétiens primitifs* (1696); le *Mystère de la sagesse divine* (1700); puis celui qui lui a valu sa célébrité, une *Histoire des Hérésies* (*Unpartheyische Kirchen-u. Ketzerhistorie von Anfang. des N. Testaments bis aufs J. 1688*, 2 vol. in-fol., Francfort, 1699 et 1700). Arnold juge avec une sévérité extrême l'intolérance des catholiques et des protestants, et prend la défense de tous ceux qui ont fait opposition à une Eglise établie. Ce livre n'a guère de valeur que pour les XVIe et XVIIe siècles, où il renferme beaucoup d'extraits d'ouvrages devenus rares ou tout à fait introuvables. Ch. PFENDER.

ARNOLD (Benedict), général américain connu par son rôle dans la guerre de l'*Indépendance* (V. ce mot), né à Norwich, dans le Connecticut, le 14 janv. 1741, mort à Londres en 1801. Issu d'une vieille famille américaine, il se consacra d'abord au commerce et fit d'assez bonnes affaires; il prit service dans l'armée des insurgents dès le commencement de la guerre de l'Indépendance (avr. 1775) et se distingua par la prise de Ticonderago, de Crown-Point et de Saint-Johns (mai). Nommé colonel, il fut chargé par Washington de conduire un détachement au siège de Québec. Il échoua, fut blessé, et promu brigadier général. L'année suivante, il se distingua à la tête de la flottille américaine sur le lac Champlain (1776). Envoyé à l'armée du Nord (juil. 1777) sous les ordres de Schuyler, il se distingua de nouveau en ravitaillant les forts détachés et eut la principale part à la première bataille de Bemis Hights. Ses querelles avec Gates l'obligèrent à quitter l'armée; il prit part néanmoins à la bataille de Saratoga qui força Burgoyne à capituler. Le congrès américain lui conféra le grade de major général : il avait attendu longtemps cette promotion. Venant trop tard, à son gré, elle ne calma point son humeur frondeuse. Nommé gouverneur de Philadelphie, il se querella avec les autorités et commit, pour soutenir son train fastueux, de graves malversations qui le firent passer en cour martiale. Il fut condamné à recevoir un blâme de Washington et fut exaspéré de cette condamnation. Comme il entra par un second mariage dans une famille de tories il se mit en relations avec Sir Henry Clinton, et commença une correspondance, qui continua lorsqu'il eut obtenu de Washington le commandement de West-Point, et complota la reddition de cette place aux Anglais. La trahison fut découverte. Arnold eut le temps de s'enfuir à New-York (25 déc. 1780), et prit du service dans l'armée anglaise; mais il chercha vainement à s'emparer de la Virginie et du Connecticut. En déc. 1781, il se rendit en Angleterre où il essaya de faire prévaloir l'idée d'une fédération britannique. On le combla de richesses, mais on lui refusa tout commandement. Son nom est justement odieux aux Américains comme celui d'un traître. — Il a laissé quatre fils qui ont tous servi dans l'armée anglaise. Louis BOUGIER.

ARNOLD (Thomas), médecin écossais, né en 1742, mort à Leicester le 2 sept. 1816. Il fit ses études à Edimbourg et se fit recevoir membre de la Société royale de médecine de cette ville et du collège des médecins de Londres. Il fonda, à Leicester, une importante maison de santé pour les aliénés et la dirigea jusqu'à sa mort. Son principal ouvrage est relatif aux affections mentales : *Observations on the nature, kinds, causes and prevention of insanity, lunacy or madness*; Londres et Leicester, 1782 et 1786, in-8. Dr L. HN.

ARNOLD (Samuel), peintre allemand, né à Dresde en 1744, mort en 1817; il fut élève de Müller, peintre de la cour, et se consacra à la peinture décorative. Il s'établit d'abord à Brême, puis à Oldenbourg, et revint en 1793 dans sa patrie, où il fut nommé peintre de la cour. En cette qualité, il eut à décorer le château de Pillnitz et le palais de Dresde. Il exécuta un grand nombre de peintures décoratives, surtout des plafonds qui obtinrent dans le public d'alors un grand succès aujourd'hui bien oublié, et quelques portraits à l'aquarelle. A. M.

BIBL. : KELLER, *Nachrichten von Dresdener Künstlern*.

ARNOLD (Johann), meunier prussien, célèbre par un procès qu'il intenta à l'administration prussienne au temps de Frédéric II. Se jugeant lésé, il se plaignit au roi, qui fit recommencer le procès, destitua et emprisonna plusieurs juges, et fit indemniser Arnold (1780).

ARNOLD (Johann Friedrich), aquatintiste allemand, mort à Berlin en 1809, âgé d'environ trente ans. Elève de D. Berger. Il a gravé un portrait de *Napoléon Ier* d'après H. Dahling, plusieurs sujets relatifs à ce souverain, d'autres portraits et des paysages. G. P-I.

ARNOLD (Georges-Daniel), jurisconsulte et publiciste

français, né à Strasbourg le 18 fév. 1780, mort dans cette ville le 18 fév. 1829. D'abord professeur de droit civil à Coblenz (1806), Arnold fut appelé à Strasbourg pour y occuper une chaire d'histoire (1809). L'année suivante, il était nommé professeur de droit romain dans cette même ville. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit et de littérature. Citons parmi les premiers : *Elementa juris civilis Justiniani cum codice Napoleoneo... collati* ; Strasbourg, Paris, 1812, in-8 ; — *Comparaison entre le droit ancien et le moderne*, et, parmi les seconds : une *Notice littéraire sur les poètes anciens*, et surtout une célèbre comédie populaire en dialecte alsacien : le *Lundi de la Pentecôte (Pfigstmontag)*, où se trouvent dépeintes, d'une manière charmante, les mœurs de la vieille Alsace. On en a publié, en 1850, une édition de luxe (Strasbourg, gr. in-fol.) avec des illustrations de Th. Schuler ; on y a joint ses poésies allemandes, une biographie de l'auteur et un lexique.

ARNOLD (Thomas), célèbre pédagogue anglais, né à Cowes (île de Wight) le 13 juin 1795, mort à Oxford le 12 juin 1842. Il fit à Oxford de bonnes études philologiques, historiques et théologiques. Nommé directeur de l'école de *Rugby* (V. ce mot) en 1827, il y introduisit les langues modernes, l'histoire et la géographie, à côté des langues mortes, et en fit un établissement modèle, dont l'influence fut très grande. Il fut appelé, en 1841, à professer à Oxford. Il est l'auteur d'une édition de Thucydide (Oxford, 1830-35, 3 vol.), et d'une traduction de l'histoire romaine de Niebuhr. A.-M. B.

Bibl. : Stanley, *Life and Correspondance of Thomas Arnold* ; Londres, 1845, 2 vol.

ARNOLD (Emmanuel), agitateur tchèque, né en 1800, mort en 1869. Il fut l'un des agents les plus actifs de la Renaissance en Bohême ; en 1848, il publia un journal radical, la *Gazette civique* ; il commença une histoire du Hussitisme où le radicalisme politique jouait un rôle plus considérable que la critique historique. En 1854, il fut condamné à mort pour haute trahison. La peine fut commuée en vingt années de réclusion. Amnistié en 1857, Arnold fut de nouveau condamné à dix années de la même peine. Les Tchèques vénèrent en lui un des martyrs de leur renaissance nationale. L. L.

ARNOLD (Friedrich), célèbre anatomiste allemand, né à Edenkoben (Palatinat) le 8 janv. 1803. Il vit à Heidelberg avec le titre de professeur émérite et de conseiller privé. Reçu docteur en 1825 (*Diss. sist. observationes nonnullas neurologicas de parte cephalica nervi sympathici in homine* ; Heidelberg, 1826, in-4 ; en allem., Heidelberg, 1831, gr. in-4). Il fut nommé professeur extraordinaire d'anatomie à Heidelberg en 1834, puis, de 1835 à 1840, dirigea l'Institut anatomique de Zurich ; en 1840, il devint professeur d'anatomie à Fribourg ; en 1845, professeur d'anatomie et de physiologie à Tubingue, enfin accepta en 1852 la même chaire à Heidelberg. Arnold s'est occupé spécialement de l'anatomie fine du système nerveux et du développement des éléments histologiques ; il a publié, en outre, des ouvrages de recherche et didactiques sur l'anatomie et la physiologie. Nous mentionnerons entre autres : *Ueber den Ohrknoten, eine anat.-phys. Abhandl.* ; Heidelberg, 1828, in-4, fig. ; — *Anat. u. physiol. Untersuch. über das Auge des Menschen* ; Heidelberg, 1832, in-4, 3 pl. ; — *Icones nervorum capitis* ; Heidelberg, 1834, gr. in-fol., 11 pl. ; 2e éd., ibid., 1860 ; — *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* ; Zurich, 1836-1839, in-8 ; — *Untersuch. im Gebiete der Anat. u. Physiol. mit besonderer Hinsicht auf seine anat. Tafeln* ; Zurich, 1838, in-8 ; — *Tabulæ anatomicæ*, fasc. I, II et IV ; Zurich, 1838-1843, in-fol. ; — *Handb. der Anatomie des Menschen*, etc. ; Fribourg, 1843-1851, in-8 ; — *Zur Physiologie der Galle*, etc. ; Heidelberg, 1854, in-4 ; — *Ueber die Athmungsgrösse der Menschen* ; Heidelberg, 1855, in-8, pl. ; — *Die physiol. Anstalt der Univ. Heidelberg von 1853-1858* ; Heidelberg, 1858, in-8. — Son frère aîné Johann-Wilhelm *Arnold*, né à Edenkoben (Palatinat), le 10 mars 1801, successivement privat-docent à Heidelberg et professeur extraordinaire à Zurich, mort à Heidelberg, le 9 juin 1873, et son fils Julius *Arnold*, né à Zurich le 19 août 1835, actuellement professeur d'anatomie pathologique à l'université de Heidelberg et directeur de l'Institut anatomo-pathologique de cette ville, jouissent aussi d'une grande notoriété dans le monde médical. Le premier s'est fait connaître surtout par ses travaux sur la physiologie du système nerveux, sur les réflexes, etc., etc., par son excellent *Lehrbuch der patholog. Physiologie des Menschen* ; Zurich, 1837-1839, in-8. Quant à Julius Arnold, ses travaux d'histologie et d'anatomie pathologique le placent au premier rang parmi les médecins contemporains. Dr L. Hn.

ARNOLD (Matthew), grand écrivain anglais, né le 24 déc. 1822 à Laleham, près de Stames ; son père, le Révérend *Thomas Arnold* (V. ce mot), docteur en théologie, plus tard principal du collège de Rugby, y habitait alors avec ses élèves. Il fit ses études au collège de Rugby à Winchester et au Baliol college, à Oxford. En 1840, il obtint le titre de boursier *(Scholar)* et, en 1843, il remporta le prix Newdigate pour la poésie anglaise ; le sujet à traiter était Cromwell. En 1844, il passa les examens universitaires avec la note très bien et, l'année suivante, il fut élu agrégé de l'Oriel college. Lord Lansdowne le prit comme secrétaire particulier en 1847. En 1851, il épousa la fille du juge Wightman et il fut nommé inspecteur laïque des écoles pour le Conseil d'éducation (département de l'Instruction publique). En 1857, il fut nommé professeur de philosophie à Oxford et conserva ses fonctions jusqu'en 1867. En 1869, il reçut le titre de docteur de l'université d'Edimbourg et, en 1870, l'université d'Oxford lui conféra le même titre. Le roi d'Italie, pour le remercier des soins donnés au duc de Gênes, qui, pendant le cours de ses études en Angleterre, resta chez M. Arnold, lui a conféré le titre de commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie.

Ses ouvrages sont : *Cromwell*, poème couronné, récité à Oxford le 28 juin 1843 ; — *A strayed Reveller and other poems* (1848), poème anonyme ; — *Empedocles on Œtna and other poems* (1853). Ce volume, publié sans nom d'auteur, eut une seconde édition en 1854 et une troisième en 1857 ; — *Poems* (seconde série, 1855) ; — *Merope a tragedy in one act and in verse* (1858) ; — *England and the Italian question* (1859) ; — *Tabulated reports on British and other protestant schools* (1859) ; — *The popular Education of France with notices of that of Holland and Switzerland* (1861) ; — *On translating Homer, three lectures delivered at Oxford* (1861) ; — *The English poets with a general introduction by M. A.* (1861) ; — *On translating Homer, last words. A lecture given at Oxford in reply to F. W. Newman's homeric translation in theory and practice* (1862) ; — *A french Eton or middle Class Education and the State* (1864) ; — *Essays on criticism* (1865), 3e édition, revue et augmentée ; Londres, 1875 ; — *Lectures on the study of celtic literature* (1867) ; — *New Poems*, Londres (1867), 2e éd., 1868 ; — *Essays on the life and genius of Maurice de Guérin* (1867) ; — *Schools and universities on the continent* (1868) ; — *Poems* ; Londres, 1869, 2 vol. ; — *Culture and anarchy, an essay on political and social criticism*, 1869, 2e éd., 1875 ; — *Saint-Paul and Protestantism, with an essay on Puritanism and the Church of England*, 1870, 2e éd. 1870, 3e éd. 1875 ; — *Friendship's garland being the conversations, letters and opinions, of the late Arminius, baron von Thunder-Ten-Tronckh* (1871) ; — *A Bible-Reading for schools. The great prophecy of Israel's restoration arranged and edited by M. A.* (1872) ; — *Literature and Dogma, an essay toward the better apprehension of the Bible* (1873) ; 2e éd. 1873 ; 5e éd., 1876 ; éd., populaire, 1883 ; — *Higher Schools and universities in*

Germany (1874); — *God and the Bible, a Review of objections to literature and Dogma* (1875); éd. populaire, 1884; — *Isaiah XL-LXVI arranged and edited with notes by M. A.* (1879); — *Last Essays on Church and Religion* (1877); — *Poems, new and complete edition*, 2 vol.; Londres, Oxford, 1877; — *The six chief lives from Johnson's lives of the poets with Macaulay's life of Johnson edited by M. A.* (1878); — *Mixed Essays* (1879); — *The hundred greatest men etc. with an introduction to the separate volumes by M. A.* (1879); — *Poems of Wordsworth chosen and edited by M. A.* (1879); — *Letters, speeches and tracts on Irish affairs by Edmund Burke, collected and arranged with a Preface* (1881); — *Poetry of Byron chosen by M. A.* (1881); — *Irish Essays and others;* Londres, 1882; — *Isaiah of Jerusalem with an introduction by M. A.* (1883); — *The English poets, selections, with a general introduction by M. A.* (1883); — *Discourses on America, London, Edinburgh*, 1885; — *Sweetness and light. Prose master-pieces from modern essayists*, etc. (1886).

M. Matthew Arnold a débuté, dans la littérature, comme poète; sa première œuvre « *Cromwell* » fut couronnée par l'Université. Les deux premiers volumes de poésies parurent sous le voile de l'anonyme, et le public y découvrit un poète plein de promesses, mais qui faisait trop d'efforts pour paraître original. Son charmant petit poème de *A Strayed Reveller* ne mérite qu'un reproche, c'est d'avoir été écrit dans un mètre trop lâche. On considère comme des œuvres de premier ordre ses poèmes de *Tristan et Iseult; The Scholar Gipsy* et *Sohrab and Rustum*, où il a évité, conformément à sa théorie, « des pensées distillées dans des mots distillés ». — La poésie romantique des mers occidentales a été remarquablement rendue dans son poème « *The forsaken Merman* ». Parmi ses œuvres de moindre importance, on peut citer *To Marguerite*. Quant à sa tragédie de *Mérope*, elle est généralement considérée comme inférieure à ses autres œuvres. Jusqu'à présent, l'auteur de ces poèmes est classé comme le premier des poètes de second ordre. S'il n'avait pas visé à l'originalité, s'il avait adopté un mètre plus régulier, s'il avait utilisé la rime, peut-être pourrait-on le classer dans la première catégorie des poètes. C'est son avis du reste et c'est pour cela qu'il a préféré la critique. Il se traite même beaucoup plus mal que ses ennemis qui le considèrent comme plus grand poète que grand critique. « La vraie critique, dit-il, peut être accompagnée du plaisir inhérent à l'activité créatrice : plaisir qu'un homme perspicace et consciencieux préfèrera toujours à celui que peuvent lui procurer des créations, pauvres, fanatiques et *inadéquates*. En d'autres termes, il ne se reconnaît pas toutes les qualités indispensables au grand poète, mais il se reconnaît les qualités nécessaires pour être critique. La critique, comme il l'entend, est à la hauteur de la poésie. Pour être *adéquate* selon son expression, « la critique doit être un effort désintéressé pour apprendre et propager ce que le monde fait et pense de meilleur ». On ne peut donc pas dire « qu'il s'est fait critique pour sa propre défense ». Il considère la critique comme une mission d'une nature supérieure, mission d'autant plus utile en ce moment que « la critique est peut-être la dernière chose qu'on viendrait chercher dans la littérature anglaise ». L'application qu'il en a faite correspond-elle à ce haut idéal? Malgré les grandes qualités dont il a fait preuve, ce serait aller un peu loin que de l'affirmer. On lui reproche plus particulièrement d'avoir cherché à atteindre à l'originalité, en émettant des théories qui ne sont pas complètement vraies et de ne pas s'être toujours rigoureusement soumis aux lois de sa critique. On lui reproche aussi d'en avoir émis plusieurs, comme celle du « grand style », sans donner d'explications ou de définitions; mais tout le monde reconnaît son impartialité, l'abondance de ses pensées et la sûreté de la plupart de ses jugements. Comme inspecteur des écoles, M. Arnold s'est beaucoup occupé des questions d'éducation en Europe; et il critique les systèmes adoptés en Angleterre, auxquels il préfère ceux de France et d'Allemagne.

Les questions religieuses ont été une des principales préoccupations de M. Arnold. L'étude qu'il en a faite a modifié peu à peu ses opinions premières, et l'évolution produite par les circonstances et l'expérience n'étant peut-être pas encore complètement terminée, il serait difficile et téméraire d'affirmer son credo religieux. Sa conception de Dieu est chrétienne, mais il n'appartient à aucune église, comme Milton l'avait fait avant lui. Les uns disent qu'il est panthéiste; ses adversaires le traitent de libre-penseur. S'il n'est pas orthodoxe, il est néanmoins profondément religieux, et, chez lui, le sentiment de la religion n'est pas inférieur à celui de l'art; dans l'une comme dans l'autre, il a cherché la vérité. Plus que personne, il a contribué à les développer et à introduire l'étude des questions religieuses où la religion était inconnue. — Quelles que soient les questions que M. Arnold aborde, il les traite consciencieusement. Il abonde en aperçus nouveaux, et ses opinions, quoi qu'on en puisse penser, sont toujours originales et intéressantes. Ses jugements s'efforcent à être impartiaux, ses conceptions littéraires et religieuses sont toujours élevées et le sentiment artistique qui est le fonds de sa nature se retrouve dans son style. S'il ne faut pas toujours le considérer comme un oracle, s'il a, comme il le dit lui-même, les restes du Barbare ou du Philistin, on est sûr de passer en sa compagnie des moments agréables et instructifs. R. MILNE.

ARNOLD (Karl Johann), peintre, dessinateur et graveur allemand, né à Berlin le 30 août 1829, fils du peintre Karl-Heinrich (1795-1872). Il étudia son art d'abord à Cassel, puis à Anvers, et devint ensuite un des meilleurs élèves de Menzel. Réaliste et profond connaisseur de la nature, à l'exemple de son maître, il conquit rapidement une des premières places comme peintre animalier et de genre. Son tableau le plus remarquable est une *Chasse au sanglier* (1858), grandeur nature (chez le comte Schaffgotsch). On lui doit des aquarelles fort estimées pour la vigueur du coloris, de belles lithographies, de nombreux dessins sur bois et des gravures au burin. Il prit part aussi à l'exécution du grand ouvrage publié par le comte Stillfried et reproduisant les fêtes du couronnement du roi de Prusse, Guillaume. Ses œuvres ont figuré aux Expositions de Paris, Londres, New-York, etc. G. PAWLOWSKI.

ARNOLD (Georges), architecte et homme politique français, né à Lille en 1840. En sortant de l'Ecole des beaux-arts de Lille où il était élève boursier, il entra dans l'administration préfectorale de la Seine en qualité de sous-inspecteur des travaux d'architecture. Chef du 68e bataillon de la garde nationale et membre du Comité central le 18 mars, il ne fut élu membre de la Commune pour le dix-huitième arrondissement qu'aux élections complémentaires du mois d'avril. Quoique membre de la Commune, il continua jusqu'à la fin de l'insurrection à faire partie du Comité central. Condamné par le troisième conseil de guerre à la déportation dans une enceinte fortifiée, il fut envoyé à la presqu'île Ducos, puis autorisé à habiter Nouméa, où il fut employé au service des travaux de la ville. Il a obtenu un prix à l'exposition de Sidney et, lors de la mise au concours de l'église de Nouméa, il obtint le deuxième prix. Rentré en France après l'amnistie, il a repris ses travaux d'architecture. L. LU.

ARNOLD. Le nom d'*Arnold* a été porté par un grand nombre d'artistes belges et allemands dont quelques-uns vivent encore : *Robert Arnold*, architecte et sculpteur, bénédictin du XVIIe siècle, qui travailla à la cathédrale de Liège; et un autre *Arnold*, également sculpteur et employé aux travaux de la même cathédrale, où il éleva, aux frais du chapitre, le monument de l'évêque Jean-Louis de Elderen (+ 1694) (*Bulletin de l'Institut archéologique*

Liégeois, t. VII et VIII); *Charles-Henri*, peintre et lithographe, né à Cassel en 1795, mort en 1872, élève de David; *Charles-Jean*, son fils (V. ci-dessous); *Christian-Frédéric*, architecte, né le 12 fév. 1823 à Drebach (Saxe), élève de Semper à l'Académie des beaux-arts de Dresde, où il a été professeur à son tour; *Michel Arnold*, sculpteur, né le 30 avr. 1824 à Aschaffenbourg, qui commença son éducation artistique à Bamberg, puis à Munich. C'est à Kissingen que se trouvent ses principaux ouvrages.

ARNOLD. Ce nom a été porté par un grand nombre de personnages qui ont tenu un rang distingué dans la musique.

ARNOLD ou ARNOLT de Bruges ou de Ponte fut un des musiciens les plus célèbres de l'Ecole néerlandaise. En 1536, nous le trouvons maître de la chapelle de Ferdinand Ier, roi des Romains, qui fut empereur d'Allemagne, d'après une médaille, frappée à Vienne, portant cette inscription : EIKΩN ARNOLDI A BRUCK R. R. M. R. C CANTORUM PRÆSIDIS. 1536. (Image d'Arnold de Bruck, maître de la chapelle *(Rectoris capellæ)* de Sa Majesté le roi des Romains, chef des chantres.) Cette médaille fut frappée l'année même de la mort de ce musicien. Beaucoup des motets d'Arnold se trouvent en manuscrits aux Bibliothèques de Munich et de Vienne; d'autres ont été publiés à Nuremberg, 1538, pet. in-4, à Wittemberg en 1542, etc.

ARNOLD de Flandres fut aussi un compositeur de l'Ecole belge qui tint à Venise une école renommée à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, et organiste au couvent des Camaldules à Tolmezzo (Frioul). Ses motets et ses madrigaux ont été publiés surtout à Venise par Ant. Gardane.

ARNOLD (Georges), organiste de la cathédrale de Bamberg, naquit dans le Tirol dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a laissé un grand nombre de compositions religieuses, de motets, de psaumes pour chœurs et orchestre, publiés à Innsbrück et à Bamberg.

ARNOLD (Samuel), docteur en musique, né en Allemagne en 1740, mort à Londres le 22 oct. 1802. Elève de Bernard Gates et du docteur Nares. A vingt-cinq ans, il écrivait pour le théâtre de Covent Garden, en 1765, un petit opéra *The Maid of the Mill* (Fille du moulin). Il se consacra ensuite spécialement à la musique sacrée et écrivit un grand nombre d'oratorios : *The Cure of Saul*, *Abimelech*, *The Prodigal Son*, *la Résurrection;* nommé, en 1763, organiste du roi et compositeur de la chapelle royale à la mort du docteur Nares, Arnold composa un grand nombre d'hymnes, d'antiennes, etc.; ce fut lui qui dirigea à Westminster la grande fête commémorative de Hændel et fut chargé de publier la grande édition de ce maître en 30 volumes et parue en 1786. Arnold mourut, en 1802, d'une chute qu'il avait faite dans sa bibliothèque; il fut enterré en grande pompe à l'abbaye de Westminster. On trouvera une liste de ses œuvres dans Fétis, *Biogr. des musiciens*, t. I, p. 144, 2e éd., et dans Grove, *Dictionary of music*, t. I, p. 85. H. LAVOIX.

ARNOLD STRUTTHAN DE WINKELRIED, héros suisse légendaire. Vers la fin du XIVe siècle, le dédain de la noblesse suisse pour le peuple et les exactions des baillis avaient provoqué une exaspération générale chez les bourgeois et les paysans. Les seigneurs, redoutant l'explosion de cette haine, conclurent sous le nom d'*Association du Lion* une ligue à la tête de laquelle fut placé le duc Léopold d'Autriche. Les populations confédérées répondirent aux menaces de la noblesse par la destruction de plusieurs châteaux et places fortes. Une petite ville de l'Argovie, Sempach, s'étant jointe à elles, Léopold, dont elle relevait, résolut de la châtier de sa défection et de s'emparer ensuite de Lucerne, le boulevard des Waldstetten. Le 9 juin 1386, les Confédérés, au nombre de 1,400, paysans mal armés pour la plupart, virent, des hauteurs de Sempach où ils étaient massés, arriver l'armée ennemie. Elle était forte de 4,000 hommes d'élite, seigneurs à cheval, mercenaires à pied. Léopold ordonna aux cavaliers de mettre pied à terre, fit serrer les rangs et croiser les lances. Alors les paysans formèrent un ordre de bataille en forme de coin, et se ruèrent du sommet de la colline sur cette muraille de fer. Mais tous leurs efforts pour l'enfoncer demeuraient sans résultat et déjà plus de 60 des leurs avaient succombé, quand un homme d'Unterwald s'élança hors des rangs. C'était Arnold de Winkelried. Il se tourne vers ses compagnons et leur crie : « Je vais vous ouvrir un passage. Prenez soin de ma femme et de mes enfants ! » Grand et fort autant qu'intrépide, il embrasse plusieurs lances ennemies, les réunit, les attire sur sa poitrine et les entraîne dans sa chute. Les Confédérés s'élancent par-dessus son cadavre, l'ennemi surpris cherche à remplir le vide; on se foule, on s'écrase, beaucoup de combattants périssent étouffés. Les bannières d'Autriche, du Tirol, de Habsbourg sont renversées. Le duc Léopold est atteint, tombe et meurt sous les coups d'un soldat de Schwytz. La nouvelle de sa mort jette le désordre dans les rangs autrichiens et assure le triomphe des Confédérés. — Un service commémoratif fut établi par le peuple suisse en l'honneur d'Arnold de Winkelried et se célèbre encore chaque année. Il importe toutefois d'ajouter qu'un examen minutieux des faits a conduit la critique historique moderne à mettre en doute l'authenticité de cette tradition et à lui attribuer un caractère purement légendaire. BONHOURE.

BIBL. : LIEBENAU, *Die Schlacht bei Sempach*; Lucerne, 1886.

ARNOLDI (Alberto), sculpteur florentin du XIVe siècle. Il a travaillé à la décoration de la cathédrale de Florence. C'était plutôt un praticien très habile qu'un artiste; cependant sa *Madone avec deux anges portant des candélabres*, qui lui a été commandée pour la confrérie della Misericordia, est une œuvre de réelle valeur artistique.

BIBL. : PERKINS, *les Sculpteurs italiens*.

ARNOLDI (Johan V.), jurisconsulte et homme d'Etat allemand, né à Herborn (duché de Nassau) le 30 déc. 1751, mort le 2 déc. 1827. Avocat de l'université de Gœttingue, il fut nommé membre de la chambre des finances en 1784, et conseiller d'Etat en 1792. Quelques années plus tard (1803), il entra au service du prince Guillaume-Frédéric, dont il ne tarda pas à devenir le conseiller intime. Au cours des nombreux remaniements de territoires qui eurent lieu à cette époque en Allemagne, il témoigna son zèle à la maison d'Orange en cherchant à lui procurer les dédommagements les plus avantageux. On lui doit quelques écrits politiques et historiques, entre autres : *Miscellaneen aus d. diplomatik u. Geschichte; — Geschichte d. Oranien-Nassauischen Landes u. ihrer Regenten;* Weilbourg, 1799-1819, 3 vol. in-8; — *Guillaume Ier, roi des Pays-Bas;* Leipzig, 1817, in-8.
C. CHERVREUX.

ARNOLDISTES (V. ARNAUD DE BRESCIA, à la fin de la notice).

ARNOLDT (Jeres ou Georg), orfèvre et graveur allemand de la fin du XVIe siècle. Il travailla à Augsbourg et exécuta, avec une grande finesse de burin, des planches de modèles pour orfèvres, devenues extrêmement rares.
G. P-I.

ARNOLDUS THYLENSIS, nom latin de ARNHALL ou ARNALD THORVALDSSON, skald et traditioniste islandais, familier du célèbre évêque de Lund Absalon, qu'il accompagna dans l'expédition contre les Vendes en 1168, pour le distraire par ses récits. Le roi Valdemar Ier se plaisait aussi à entendre ces sagas, et Arnold est cité comme un des poètes de sa cour. B-s.

BIBL. : SAXO GRAMMATICUS, *Hist. dan.*, l. XIV, édit. P.-R. Müller, p. 812. — *Skáldatal*, dans le t. III de l'*Edda de Snorré*, pp. 358, 368.

ARNOLFINI (Giovanni Atilio), ingénieur italien, né à Lucques en 1733, mort en 1791; a travaillé à de nombreux canaux de défrichement en Toscane et surtout au canal de la Chiana qui unit le Tibre à l'Arno. Lalande *(Journées en Italie)* a fait un grand éloge d'Arnolfini.

ARNOLFO, archevêque de Milan, de la fin du XIe siècle,

se prononça d'abord pour le mariage des prêtres et fut déposé de son siège par le légat apostolique très peu de temps après son élévation (1093). Rétabli en 1095, il accompagna Urbain II au concile de Clermont et prononça pour la prédication de la croisade en Italie plusieurs discours mentionnés par Argellati *(Biblioth. scriptor. mediolanensium)*. Il fut aussi légat auprès de l'empereur Henri IV. Il a composé une *Histoire de Milan* (de 923 à 1077), qui se trouve au t. IV de Muratori *(Script. rer. italic.)*. H. VAST.

ARNOLFO DI CAMBIO (appelé à tort *Arnolfo di Lapo*). Célèbre architecte et sculpteur italien, né à Colle di Val d'Elsa, aux environs de Florence, vers 1232; mort en 1300 ou 1310. Son vrai nom, contrairement à l'assertion de Vasari, était *Arnolfo di Cambio*. Après avoir étudié l'architecture à Assise sous la direction de son père, il fréquenta l'atelier de Cimabue et celui de Nicolas de Pise. Toutefois, nous ne connaissons de lui aucune peinture, et le beau tombeau du cardinal de Braye, à la cathédrale d'Orvieto, est la seule œuvre de sculpture dont il soit authentiquement l'auteur. — Arnolfo est le créateur du style d'architecture connu sous le nom de *Gothique florentin*. C'est lui qui le premier, tout en conservant l'arc brisé et les formes générales du moyen âge, s'appliqua à dissimuler les artifices de la construction. En outre, dans la décoration extérieure, il introduisit l'emploi des marbres polychromes qui, disposés symétriquement, forment placage et ne sont pas en relation avec l'édifice. En 1294, Arnolfo, qui jouissait déjà d'une réputation considérable, fut appelé à fournir les plans de l'église Santa-Croce, à Florence. Puis, quatre ans plus tard, nous le voyons chargé de la reconstruction du Dôme, où il mit en œuvre tout son talent. Suivant ce qui lui avait été demandé, le vieux maître a fait grand et magnifique. La nef, dont les parties principales étaient terminées avant sa mort, ne souffre pas trop du voisinage de la coupole élevée par Brunelleschi. — Citons encore parmi les monuments qui méritent une attention particulière le palais Vieux et, du moins pour l'ossature et les voûtes, l'église d'Or-San-Michele. Suivant Vasari, dont l'opinion a été récemment défendue par M. Guasti, Arnolfo est mort en 1300, suivant M. Milanesi en 1310. L. PALUSTRE.

BIBL. : VASARI, *Opere* : édit. Milanesi, I, 269-292. — CICOGNARA, *Storia della scultura*, 1823, III, 239. — PERKINS, *les Sculpteurs italiens* ; 1868, I, 80-94. — SCHNAASE, *Gesch. der bildenden Künste* ; VII, passim. — GUASTI, *Arnolfo, quando è morto ?* Florence, 1881.

ARNON. Rivière de France, prend sa source dans les montagnes de Saint-Marien et de Saint-Pierre de Bost, (Creuse), entre bientôt dans le dép. de l'Allier et bientôt dans celui du Cher, contourne le rocher qui porte les ruines de la Roche-Guillebaud, se grossit de la Joyeuse, arrose Culan, Ardennais, reçoit le Portefeuille et la Sinaise, baigne Lignières, Mareuil, entre dans l'Indre et rentre presque aussitôt dans le Cher, reçoit le Pontet, arrose Charost, Saint-Georges, reçoit la fontaine de Loisieux, passe à Migny, coupe le chemin de fer de Paris à Limoges, se divise en deux bras et se jette dans le Cher à 4 kil. en aval de Vierzon après un cours de 150 kil.

ARNON. Torrent de Palestine (auj. Ouâdi-Môdchib), tributaire de la mer Morte, qui servait de frontière entre les Moabites et les Israélites; sa vallée, très sauvage, est d'un grand caractère.

ARNONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains; 237 hab.

ARNONE (Alberto), artiste sculpteur, né à Naples à la fin du XVIIe siècle, mort en 1721. Il reçut des leçons de Luca Giordano et de Carlo Maratta, et acquit une grande habileté en copiant les maîtres de la Renaissance qu'il parvint à imiter dans la perfection. De son temps, il était surtout renommé comme portraitiste; il a fait, entre autres, plusieurs portraits de personnages de la cour de Philippe V qui ont une réelle valeur artistique. Dominici prétend qu'Arnone a fait aussi de la peinture décorative en Italie et en Espagne. F. T.

ARNOR THORDARSON, surnommé *Jarlaskáld* (le poète des ducs), un des meilleurs skálds islandais, né vers 1011, mort après 1073. Fils du skáld Thord Kolbeinsson, il eut des relations hostiles avec les ennemis de celui-ci, Gretti le Fort et Bjœrn Hitdœlakappé. Après 1040, il vécut plusieurs années dans la familiarité des jarls (d'où son surnom) des Orcades, Thorfinn Sigurdarson et Rœgnvald Brusason, et composa sur chacun d'eux une *drápa* (ode), dont l'*Orkneyinga Saga* nous a conservé des fragments. S'étant rendu en Norvège vers 1046, il était occupé à goudronner son navire, lorsque les co-rois, Magnus et Harald Hardrádé, fils et frère de saint Olaf, le firent inviter à réciter les drápas qu'il avait composées en leur honneur. Sans prendre la peine de se laver et de changer de costume, il alla s'annoncer pompeusement comme le skáld des rois, et commença par débiter la *Magnus drápa*, aussi appelée *Hrynhenda*, à cause du mètre employé, puis il fit l'éloge de Harald dans la *Blágagladrapa* (ode des oies bleues ou corbeaux). Harald, qui était grand connaisseur et bon poète lui-même, déclara que celle-ci serait bientôt oubliée, mais que la première vivrait aussi longtemps que le Nord serait habité; c'est en effet le cas, puisqu'il ne reste rien de l'une, mais un grand nombre de stances de l'autre. La récompense du poète fut une pique garnie d'or, un anneau d'or et un navire avec sa cargaison. Il promit de faire l'oraison funèbre des monarques s'il leur survivait, et il tint parole ; on a des strophes de ses deux *erfidrápa* (odes funéraires) sur eux. Outre les pièces citées on lui doit des odes sur Knud le Grand, sur le roi Olaf Kyrré, et sur deux magnats islandais, Hermund Illugason, de Gilsbakké, et Gelli Thorkelsson, de Helgafell. Ses vers sont faciles, sonores, riches d'idées et moins chargés de métaphores recherchées que les poèmes du même genre. BEAUVOIS.

BIBL.: P.-A. MUNCH, *Hist. du peuple norvég*, vol. II, pp. 136, 138, 142. — KEYSER, *Sciences et lettres en Norv.*, pp. 314-6. — GUDMUND THORLAKSSON, *les Skálds norv. isl.*, pp. 106-9. — MŒBIUS, *Cat*, p. 177, où sont citées toutes les sagas qui contiennent des stances d'Arnor.

ARNOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez; 189 hab.

ARNOST DE PARDUBICE (en allemand, *Ernst von Pardubitz*), prélat tchèque du moyen âge. Il naquit à Kladsko, d'une famille noble, dans les premières années du XIVe siècle, fit ses études à Prague, à Bologne, à Padoue ; devint, en 1339, doyen du chapitre de Prague et, en 1343, évêque de cette ville. Peu de temps après, la Bohême fut érigée en archidiocèse indépendant et il en devint le premier archevêque. Il s'efforça de réformer les mœurs du clergé et soutint les prédicateurs comme Konrad, Waldhauser et Milicz qui sont considérés comme les premiers précurseurs de Jean Huss. Il organisa l'administration de son diocèse et on lui doit un certain nombre de recueils : *Libri Erectionum, Confirmationum, Actorum Consistorii*, qui constituent des sources précieuses pour l'étude du moyen âge. Il jouit de la faveur de l'empereur Charles IV qui eut souvent recours à ses conseils et contribua à la fondation de l'université de Prague et à celle de la cathédrale de cette ville. Il fut chargé de missions auprès du Saint-Siège. Il mourut en 1364. L. L.

BIBL. : les ouvrages cités à l'article *Bohême*.

ARNOT HUGO (V. POLLOCK).

ARNOTT (Neil), médecin anglais, né à Arbroath (Ecosse) le 15 mai 1788, mort à Londres le 2 mars 1874. Il commença ses études à Aberdeen, puis en 1806 vint à Londres suivre les leçons d'Everard Home à l'hôpital Saint-Georges. Après deux voyages en Chine, il se fixa en 1811 à Londres. En 1813, il fut nommé membre du collège des chirurgiens ; en 1817, licencié de celui des médecins, et publia en 1827 : *Elements of physics or natural philosophy, general and medical, explained independently of technical mathematics* ; Londres, in-8 ;

5e éd., ibid., 1832; une dernière édition parut en 1864. Peu après, Arnott fut reçu membre de la Société royale de Londres. C'est lui qui imagina, en 1832, le lit hydrostatique, destiné à prévenir les accidents du décubitus. En 1837, il fut nommé médecin extraordinaire de la reine; il ne quitta la pratique qu'en 1855. Ce savant éminent publia plusieurs rapports sur les épidémies de typhus et d'autres maladies contagieuses, imagina de nouveaux ventilateurs, un poêle qui porte son nom, etc. Parmi ses ouvrages, mentionnons encore: *On warming and ventilation;* London, 1838, in-8; nouv. édit., ibid., 1856; — *A survey of human progress;* Londres, 1861, in-8; — *National education;* Londres, 1870, in-8. — Arnott fit de riches dons à plusieurs universités et fonda plusieurs prix. Dr L. Hn.

ARNOUL (Saint), évêque de Metz, ancêtre des Carolingiens, né vers 580, mort en 640. Il fut amené encore jeune à la cour du roi d'Austrasie et confié à Gundulfe, conseiller du roi. Il remplit plusieurs charges à la cour de Théodebert II. Après la mort de sa femme il entra dans les ordres et devint évêque de Metz en 614. Vers la fin de sa vie il se retira avec saint Romaric dans les Vosges. Il avait eu deux fils, dont l'un, Anségise, fut père de Pépin d'Heristall. M. Prou.

Bibl.: Mabillon, *AA. SS. ord. s. Bened.. sæc*, II, 150.

ARNOUL, roi de Germanie et empereur, né vers 850, roi de Germanie en 887, empereur en 896, mort à Ratisbonne le 8 déc. 899. Fils naturel du roi de Bavière Carloman, pourvu du duché de Carinthie, il fut toujours regardé par les Bavarois, dont le sentiment national était très développé, comme leur véritable chef; en 887, ils se rallièrent à lui contre son oncle Charles le Gros. A la diète de Tribur tous les Francs orientaux acclamèrent Arnulf; Charles le Gros, délaissé, se retira à Alamannie, où il mourut l'année suivante (888). Arnulf, dernier représentant des Carolingiens de Germanie, fut le plus puissant des princes qui se partagèrent sa succession. Il s'illustra par une grande victoire sur les Normands (bataille de la Dyle, 1er nov. 891). Il combattit sans grand succès Zwentibold ou Sviatopolk, le prince des Moraves, et Rodolphe de Bourgogne. Appelé en Italie par le pape Formose, pour le défendre contre Gui de Spolète, il profita de la mort de celui-ci pour occuper Rome, où le pape le couronna empereur. Il laissait un fils légitime, Louis l'Enfant (mort en 911), qui fut le dernier des rois carolingiens d'Allemagne, et deux fils naturels, Zwentibold, roi de Lorraine, et Ratold. A.-M. B.

ARNOUL, évêque de Rochester (V. Ernulf).

ARNOUL ou **ERNULF**, historien et théologien anglais (V. Ernulf).

ARNOUL de Calabre, chroniqueur italien du xe siècle; sa chronique va de 903 à 965. Elle a été comprise par Tafuri dans son *Istoria degli scrittori nati nel regno di Napoli*.

ARNOUL, évêque d'Orléans à la fin du xe siècle. C'est par erreur qu'on a fait figurer deux évêques du nom d'Arnoul sur le siège d'Orléans à la fin du xe siècle. En 981, Arnoul accompagna le duc Hugues qui se rendait à Rome auprès du roi Otton. Il resta toujours fidèle partisan de Hugues Capet. Sa réputation d'homme éloquent le fit choisir au concile de Saint-Basle (991) pour exposer le but du synode et pour interpréter les documents. Il fut en lutte avec Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, qui refusait de reconnaître son autorité. Il couronna Robert, fils de Hugues Capet, dans l'église Sainte-Croix d'Orléans, qu'il fit rebâtir. M. Prou.

Bibl.: Richer, liv. III et IV. — De Certain, *Arnulf, évêque d'Orléans* dans *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, XIV, 425.

ARNOUL, archevêque de Reims, fils naturel du roi Lothaire, mort vers 1021. Après la mort d'Adalbéron (988), il obtint l'archevêché de Reims sur la promesse qu'il fit à Hugues Capet d'abandonner le parti de Charles de Lorraine. Les habitants de Reims et le clergé de la province firent quelque résistance à cette élection. Leurs craintes étaient justifiées: Arnoul livra sa ville à Charles de Lorraine. Grâce aux menées d'Aldabéron de Laon, Arnoul rentra, en 990, en grâce auprès du roi Hugues. Adalbéron l'ayant attiré à Laon, le livra à Hugues Capet en même temps que son oncle Charles de Lorraine (991). Le concile de Saint-Basle (17 juin 991) le força à se démettre de son archevêché. Gerbert lui succéda. Dès 995 le pape chercha à restituer Arnoul dans ses dignités; il lui permit (997) de célébrer l'office divin. Il ne remonta toutefois sur son siège qu'après l'élévation de Gerbert au pontificat (999). M. Prou.

Bibl.: Richer, liv. IV, c. xxv-xxxix, xli-xlix, li-lxxii lxxxxix, xcix-cvi.

ARNOUL (Saint), évêque de Soissons, mort en août 1087. Il était originaire du Brabant. Après avoir servi dans les armées de Robert II et d'Henri Ier, il prit l'habit monastique à Saint-Médard de Soissons, dont il devint abbé. Il fut élu évêque de Soissons en 1080. Il fut présent au concile de Meaux en 1082. Le pape l'envoya en 1084 en Flandre pour apaiser les querelles du comte Robert, avec ses vassaux. Sur la fin de sa vie, il se démit de son évêché pour fonder un monastère à Aldenbourg au diocèse de Bruges; c'est là qu'il mourut. M. Prou.

Bibl.: *Gallia christ.*, IX, 350.

ARNOUL Ier, dit le *Vieux* ou le *Grand*, comte de Flandre, fils de Baudouin II, comte de Flandre, et d'une princesse anglaise *Elslrude;* il succéda, en 918, à son père dans le comté de Flandre et mourut dans un âge avancé, le 27 mars 965. Ses guerres en Normandie, alors limitrophe de la Flandre, occupèrent une grande partie de son règne. En 943, il fit assassiner le fils de Rollon, le duc Guillaume Longue-Epée; il s'empara du territoire au S. de la Canche et de la ville de Montreuil (948), longtemps contestés entre les deux pays. En 958, Arnoul associa au comté son fils Baudouin; mais celui-ci étant mort en 961, le vieux comte reprit en main le gouvernement. Pour assurer les droits de succession de son petit-fils qui n'était qu'un enfant, il eut soin de le faire reconnaître par les grands du comté. Il avait épousé Alix, fille d'Herbert, comte de Vermandois (V. Flandre).

ARNOUL II, dit le *Jeune*, comte de Flandre, fils de Baudouin III et de Mathilde de Bourgogne, et petit-fils du précédent, succéda très jeune à son aïeul, le 27 mars 965, et mourut le 23 mars 989. Pendant sa minorité, le roi de France, Lothaire, enleva à la Flandre le pays des Morius (Thérouanne) et une partie du territoire qui constituera plus tard l'Artois (Arras, Douai). Plus tard, Hugues Capet, qu'il avait refusé de reconnaître, lui enleva la Flandre entière et le força à quitter ses Etats. Il se réfugia en Normandie, auprès du duc Richard, par l'entremise duquel il fut réconcilié avec le roi. La Flandre lui fut alors rendue. Arnoul II avait épousé Suzanne, fille de Bérenger, roi d'Italie, dont il eut un fils qui fut le comte Baudouin IV (V. Flandre).

ARNOUL III, dit le *Malheureux*, comte de Flandre, fils de Baudoin VI et de Richilde; il succéda à son père, le 21 juil. 1070 et mourut à dix-sept ans, le 23 fév. 1071, à la bataille de Cassel. La plupart des vassaux de la Flandre s'étant déclarés, à la mort de Baudoin VI, contre la régence de Richilde et en faveur de celle de son oncle Robert le Frison. Richilde, forte de l'appui du roi de France, Philippe Ier, entreprit de lutter avec quelques vassaux contre Robert, soutenu par la plupart des Flamands. Une bataille décisive eut lieu près de Cassel où Robert s'était retranché; elle dura plusieurs jours. Arnoul assassiné, dit un chroniqueur, par un traître, resta sur le champ de bataille (V. Flandre).

ARNOUL, évêque de Lisieux en 1141, mort à Paris le 31 août 1184. Il était archidiacre de Sées lorsqu'il fut appelé à remplacer l'évêque Jean Ier sur le siège de Lisieux. Il fut chargé, en 1147, par le pape Eugène III, de conduire les croisés. A son retour, il négocia la paix entre Louis VII

et Geoffroi d'Anjou, et fit plus tard de vains efforts pour réconcilier Thomas Becket avec le roi d'Angleterre Henri II. Ayant encouru la disgrâce du roi de France, il fut contraint de résigner l'épiscopat en 1181, et se retira à l'abbaye de Saint-Victor de Paris où il mourut. On a de lui des épîtres, discours et épigrammes publiés, en 1585, à Paris par Turnèbe *(Epistolæ, conciones epigrammata)* et un traité sur le schisme qui suivit la mort d'Honorius II, publié avec ses poésies dans la *Bibliotheca patrum*, au tome II du *Spicilège* de d'Achery et dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CCI.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, 1817, t. XIV, p. 304. — Fabricius, *Bibliotheca*, 1734, t. I, p. 374.

ARNOUL ou ARNULPHE de Binche, architecte du xiiie siècle, commença, vers la fin de l'année 1234, ainsi qu'en témoigne une inscription encore existante, l'*église Notre-Dame-de-Pamele*, à Audenaerde (Belgique), édifice terminé en 1239 et qui, malgré quelques modifications apportées au xvie siècle, est un des plus intéressants de la Belgique comme œuvre de transition de l'architecture romane à l'architecture ogivale, en même temps qu'il se distingue par la simplicité de son plan en forme de croix latine, les colonnes cylindriques de ses nefs et la tour octogonale qui en surmonte la croisée. Charles Lucas.

Bibl. : A.-G.-B. Schayes, *Hist. de l'architecture en Belgique* ; Bruxelles, 1852, in-12, t. II, nomb. gr.

ARNOUL (René), poète français, dit-on, né à Poitiers en 1569, mort à Orléans en 1639. On a de lui un recueil de vers intitulé : *l'Enfance de René Arnoul ;* Poitiers, 1587. Jusqu'au xvie siècle, les *Enfances* ou l'*Enfance* d'un héros, c'était le récit des aventures de son enfance. A dater de Marot et de l'*Adolescence Clémentine*, le même titre a servi pour désigner ce que nous appellerions aujourd'hui : *Poésies de Jeunesse.*

ARNOUL (François), écrivain français. On lui attribue deux ouvrages : *Institution de l'ordre du collier céleste;* Lyon et Paris, 1647; et *Révélation charitable de plusieurs remèdes souverains contre les plus cruelles et périlleuses maladies;* Lyon et Paris, 1651 et 1653.

ARNOULD (Jean-François Mussot, dit), auteur dramatique français, né à Besançon en 1743, mort à Paris en 1795. Fils d'un avocat au parlement, il commença par étudier la chicane chez un procureur, puis s'engagea dans la troupe particulière du prince de Conti où il tint les emplois d'amoureux et obtint en 1770 le privilège de l'Ambigu-Comique qu'il partagea, de 1775 à 1785, avec Audinot. Plus tard, les deux associés se séparèrent et cédèrent leur privilège à Gaillard et à Dorfeuille, puis ils exploitèrent ensemble un théâtre à la Muette et à Saint-Germain et se quittèrent en mauvais termes. Des infirmités cruelles avaient aigri le caractère d'Arnould qui mourut à peu près oublié et abandonné. Fournisseur habituel du théâtre qu'il dirigeait, il a écrit un grand nombre de pièces dont quelques-unes seulement ont été imprimées ; parmi celles-ci nous citerons : le *Savetier dupé ou les Amours de Jérome* (1763)*;* le *Compliment interrompu du nouvel an* (1768) ; le *Chat botté* (1771)*;* les *Quatre fils Aymon* (1779)*; Dorothée* (1779) ; *Malbroug s'en va-t-en guerre* (1786) *;* la *Mort du capitaine Cook* (1788)*;* l'*Homme au masque de fer ou le Souterrain*, etc. La liste des pièces manuscrites serait beaucoup plus considérable, mais sans grand intérêt aujourd'hui. Beuchot l'a reconstituée dans la *Biographie universelle* d'après l'exemplaire incomplet qu'il possédait du rarissime *Calendrier historique et chronologique des théâtres forains* (1773-1787, 8 ou 9 vol. in-24 : on n'en connait pas de collection sans lacunes), attribué selon toute vraisemblance à Mussot, qui n'y a pas épargné son rival Nicolet. Beuchot porte également à son compte une amusante complainte sur la tragédie des *Barmécides* de La Harpe, que Meister, continuateur de Grimm, attribue à Boutet de Monvel. Maurice Tourneux.

ARNOULD (Madeleine-Sophie), célèbre cantatrice de l'Opéra, aussi fameuse par son esprit et ses bons mots que par son talent tendre, pathétique et touchant, née à Paris le 14 fév. 1744, morte le 22 oct. 1802. Elle naquit dans une maison de la rue de Béthisy et précisément dans la chambre où l'amiral Coligny avait été massacré le jour de la Saint-Barthélemy, chambre qui, par la suite, avait servi d'atelier au peintre Vanloo. Quels furent ses maîtres et de quelle façon se développèrent ses talents? c'est ce que personne ne saurait dire. C'est avant même d'avoir accompli sa quatorzième année, le 15 déc. 1757, que cette actrice séduisante effectua son premier début ; ce début était d'ailleurs des plus modestes, car elle parut seulement pour chanter un air détaché dans le divertissement du premier acte des *Amours des dieux*, opéra de Mouret. Mais sa beauté, sa grâce enchanteresse, sa physionomie expressive, son intelligence scénique, sa voix mélodieuse, son chant pathétique et plein d'émotion la firent bientôt remarquer et la placèrent promptement au premier rang. Les deux rôles d'Iphise et de Thélaïre, qu'elle reprit dans deux des chefs-d'œuvre de Rameau, *Dardanus* et *Castor et Pollux*, lui firent le plus grand honneur et lui valurent des succès éclatants. Le grand homme lui confia aussi celui d'Argie lorsqu'il mit à la scène les *Paladins*, l'un de ses derniers ouvrages. Elle en créa plusieurs autres dans les *Fêtes de Paphos*, le *Prince de Noisy*, *Hercule mourant*, *Polyxène*, *Sylvie*, *Adèle de Ponthieu*, et le public, dont elle était devenue l'idole, ne manquait aucune occasion de lui témoigner son admiration. Elle excitait aussi celle des artistes, et le grand comédien anglais Garrick la combla d'éloges après l'avoir entendue au cours d'un de ses voyages à Paris.

La renommée de Sophie Arnould était à son comble lorsque Gluck vint en France pour y opérer la révolution qui bouleversa si complètement notre musique dramatique. Elle eut la gloire d'être la principale interprète des deux premières œuvres qu'il fit représenter à l'Opéra, et c'est elle qui, à trois mois de distance, créa les deux rôles d'Iphigénie dans *Iphigénie en Aulide* et d'Eurydice dans *Orphée*. Un critique disait alors, et certes l'éloge n'était pas mince, que jamais peut-être l'Iphigénie de Racine n'avait été jouée à la Comédie-Française comme celle de Gluck l'était à l'Opéra. Il est certain que la cantatrice partagea le triomphe du compositeur, et l'on sait, par les témoignages contemporains, que son chant expressif et tendre, que son jeu ardent et pathétique arrachaient des larmes aux plus rebelles et touchaient jusqu'au cœur des plus insensibles. Elle ne fut pas moins admirée dans *Orphée*, où Legros, ainsi qu'elle, se surpassa, et où tous deux excitèrent un enthousiasme indescriptible. Mais la voix de Sophie Arnould, pour charmante qu'elle fût, manquait de la force et de la puissance nécessaires aux grands rôles tragiques. Elle était un peu frêle et se fatigua de bonne heure. C'est ce qui fait qu'en 1778, deux ans après avoir fait une dernière création dans un petit opéra de Désormery, *Euthyme et Lyris*, la grande artiste, quoiqu'elle fût à peine âgée de trente-quatre ans, se vit obligée de prendre sa retraite. Il est vrai qu'il y en avait déjà vingt et un qu'elle appartenait à l'Opéra et qu'elle avait commencé si jeune qu'on peut croire que la santé de sa voix s'en était ressentie. Sophie Arnould, qui avait toujours été chérie du public, ne fut point rebutée par lui ; elle dut se résigner à ne plus chanter parce que la voix lui faisait défaut. Elle se retira dans toute la force de la jeunesse, dans tout l'éclat de sa beauté, avec une pension de 2,000 livres sur l'Opéra. — J'ai dit que Sophie Arnould était aussi célèbre par son esprit que par son talent; elle le fut aussi par sa galanterie. Elle était bonne d'ailleurs, compatissante, charitable, et aussi bien douée au point de vue du cœur que de l'intelligence. Sa vieillesse fut malheureuse ; la Révolution lui avait fait tout perdre, fortune, amis, protecteurs et, parvenue à un âge avancé, ne touchant même plus la pension à laquelle de bons services lui avaient donné de si justes droits, elle était obligée de se traîner dans les ministères pour y sol-

liciter des secours qui l'empêchassent de mourir de faim. Cette dernière partie de sa vie est véritablement lamentable, car elle ne put échapper à la misère qui l'étreignait de toutes parts. Cette femme remarquable mourut en 1802, la même année que deux autres grandes artistes, Mlle Clairon et Mlle Dumesnil. Arthur Pougin.

Bibl.: *Arnoldiana ou Sophie Arnould et ses contemporains*; Paris, 1813, in-12. — E. et J. de Goncourt, *Sophie Arnould*; Paris, 1857, in-12 (plusieurs fois réédité).

ARNOULD (Ambroise-Marie), né à Dijon vers 1750 et mort en 1812. Sa carrière politique fut longue, elle dura pendant la Révolution, le Directoire, le Consulat et l'Empire. Il fut tour à tour membre de la Convention, du Conseil des anciens, du Tribunat; il fut enfin nommé maître des comptes et conseiller d'Etat. — Arnould s'occupa toute sa vie d'économie politique et composa les cinq ouvrages qui suivent. En 1791 il publia : *De la balance du commerce et des relations commerciales extérieures de la France dans toutes les parties du globe, particulièrement à la fin du règne de Louis XIV, et au moment de la Révolution ; le tout appuyé de notes et de tables raisonnées, authentiques; sur le commerce et la navigation, la population, le produit territorial et de l'industrie, le prix du blé, le numéraire, le revenu, la dépense et la dette publique de la France à ces deux époques, avec la valeur de ses importations progressives depuis 1716 jusqu'en 1788 inclusivement.* Il en parut une deuxième édition à Paris, en 1795, 2 vol. in-8, avec atlas de cartes et tables en 1 vol. in-4. Ce livre, qui embrasse tant de sujets divers, est surtout intéressant pour la masse de faits qu'il cite. — En 1797, il publia un second livre, il était en ce moment partisan du système de la balance du commerce : *Système maritime politique des Européens dans le dix-huitième siècle, fondé sur leurs traités de paix, de commerce et de navigation*, 1 vol. in-8, Paris. — En 1806, il publia : *Histoire générale des finances de France, depuis le commencement de la monarchie, pour servir d'introduction à la loi annuelle du budget de l'empire français;* Paris, in-4. Ce livre fourmille d'erreurs, ce qui n'est pas étonnant quand on sait à quel point on ignorait l'histoire de l'ancienne France à cette époque. — Nous signalerons enfin deux opuscules, parus pendant le régime révolutionnaire : *Répartition de la contribution foncière, ou division en huit classes fondamentales des 83 départements;* Paris, 1791, in-8. *Point de terrorisme contre les assignats;* Paris, 1794, in-8. P. Lafargue.

ARNOULD (Edmond-Nicolas), professeur et littérateur français, né à Dieuze (Meurthe) le 13 mars 1811, mort à Paris le 1er févr. 1861. Après des études sommaires commencées dans sa ville natale, il fut successivement maître d'études à Sarreguemines et à Nancy, régent du collège de Dieuze et chargé de cours à Auch, à Tours et à Angers. Docteur ès lettres en 1841, il fut nommé professeur de rhétorique à Angers l'année suivante ; il remplaça d'abord Génin comme professeur de littérature française à la faculté de Strasbourg, puis professa le même cours plusieurs années à Poitiers et devint titulaire de la chaire de littérature étrangère, laissée vacante par la mort d'Ozanam, à la faculté des lettres de Paris (1856). Outre un poème sur la *Révolution de 1830* (1830, in-8), un drame en vers : *Georges Dalton* (Poitiers, 1846, in-18) et la traduction des quatre premiers livres de la *Thébaïde* de Stace pour la collection Nisard, Edmond Arnould a publié : *De l'invention originale* (1849, in-8), ouvrage couronné par l'Académie française et un *Essai d'une théorie du style* (1851, in-8), réimprimés sous le titre collectif d'*Essais de théorie et d'histoire littéraire* (1858, in-8), avec une étude inédite sur *l'influence exercée par la littérature italienne sur la littérature française* qui avait partagé, en 1852, le prix décerné par l'Académie à M. Rathery. Les amis d'Edmond Arnould ont recueilli après sa mort un volume de remarquables *Sonnets et poèmes* (1861, 2e éd. 1863, in-18), avec préface par Saint-Marc-Girardin. Maurice Tourneux.

Bibl. : Saint-Marc-Girardin, *Notice* citée plus haut.

ARNOULD (Jules-Hippolyte), médecin français, né à Salonnes (Meurthe) en sept. 1830, fit ses études à Paris et à Strasbourg et fut reçu docteur à cette dernière faculté en 1857. Il avait pris part, en qualité de médecin militaire, à la guerre de Crimée et avait servi en Algérie. Il fut nommé par la suite professeur agrégé au Val-de-Grâce, fit la campagne de 1870-71, dirigea ensuite le service médical de l'école de Saint-Cyr, enfin fut nommé, en 1876, médecin de l'hôpital militaire de Lille et professeur d'hygiène à la faculté de médecine de cette ville; récemment, il a été promu directeur du service de santé du premier corps d'armée et il remplit les fonctions de secrétaire général du conseil central d'hygiène du département du Nord. Depuis 1867, Arnould a publié une série d'articles sur le typhus, la fièvre typhoïde, les fièvres climatiques, le scorbut, l'hygiène, la phtisie, etc., dans divers recueils, *Archives gén. de méd.*, *Gazette méd. de Paris*, *Annales d'hyg. publ.*, *Rec. de mém. de méd. milit.*, des articles dans le *Dict. encyclop. de sc. méd.*, enfin un important ouvrage : *Nouveaux éléments d'hygiène*; Paris, 1881, gr. in-8. Dr L. Hn.

ARNOULD (Arthur), homme politique et littérateur français, né à Dieuze (Meurthe) le 17 avril 1833. Fils d'Edmond-Nicolas Arnould, professeur à la faculté des lettres de Paris, il fit successivement ses humanités à Angers, à Strasbourg et à Poitiers; il vint à Paris en 1850, commença l'étude de la médecine, qu'il abandonna bientôt pour entrer dans l'administration : au ministère de l'instruction publique, aux finances, et enfin à l'Hôtel de Ville, qu'il quitta pour devenir rédacteur à l'*Opinion nationale*. Dès lors il ne cessa de collaborer aux journaux d'opposition et à certaines publications spéciales : *Revue nationale*, *Revue de l'instruction publique*, *France Européenne*, *Presse libre*, *Epoque*, *Charivari*, *Rappel*, *Réforme*, *Marseillaise*, *Journal du Peuple*. Il fut condamné deux fois en police correctionnelle pour délits de presse commis à l'*Epoque* et à la *Réforme*. Au 4 sept. 1870, il fut nommé sous-bibliothécaire à l'Hôtel de Ville, et adjoint au maire du IVe arrondissement. Aux élections législatives du 8 fév. 1871, il obtint dans le dép. de la Seine, 64,000 voix, mais ne fut pas élu. Deux fois élu membre de la Commune par le IVe et le VIIIe arrondissement, il opta pour le IVe. Il appartint à la minorité de l'assemblée communaliste. Après la semaine de mai, il parvint à s'échapper et passa en Suisse, et de là au Brésil. Il fut condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée. Arthur Arnould est rentré en France lors de l'amnistie générale de 1880. Le 6 mars 1886, il a été fait chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique. On a de lui : *Contes humoristiques*, 1857; *les trois Poètes*, 1860; *Béranger, ses amis, ses ennemis et ses critiques*, 1864, 2 vol.; la *Liberté des théâtres*, 1865; le *Prêtre et l'Impôt*, 1868; *Histoire de l'Inquisition*, 1869; *Une campagne à la Marseillaise* (préface d'Henri Rochefort), 1870; la *Foire aux Sottises*, brochure hebdomadaire illustrée qui eut 12 nos, 1870; l'*Etat et la Révolution*, 1877; *Histoire populaire et parlementaire de la Commune*, 3 vol., 1878. Il a publié sous le pseudonyme de *Matthey* un grand nombre de romans-feuilletons qui ont paru dans les journaux et ont ensuite été édités en volumes: la *Brésilienne*, 1877 ; la *Revanche de Clodion*, 1878; l'*Etang des sœurs grises*, 1880; *Zoé Chien-Chien*, 1880 ; le *Mariage du suicidé*, 1881; la *Bonne d'enfants*, 1881; le *duc de Kandos*, 1881; les *Deux Duchesses*, 1881; le *Drame de la Croix-Rouge*, 1882; la *Femme de Judas*, 1882; l'*Enfant de l'amant*, 1882; la *Fille-Mère*, 1882; *Cherchez la femme*, 1883 ; la *Chambre rose*, 1883; les *Amants de Paris*, 1883; l'*Enragé*, 1883; la *Belle Julie*, 1884; la *Vierge-veuve*, 1884 ; le *Roi des men-*

diants, 1885; le *Passé d'une femme*, 1885; *Marcelle Mauduit*, 1886; *Thérèse Buisson*, 1886; la *Fête de Saint-Rémy*, 1886; *Lola*, 1886; la *Princesse Belladone*, 1886. Au théâtre, il a fait jouer : au Gymnase (première représentation le 12 déc. 1874), les *Deux Comtesses*, comédie en 3 actes, en prose, en collaboration avec Eug. Nus. Aux Nations (première représentation le 5 fév. 1881), *Zoé Chien-Chien*, drame en 8 tableaux, en collaboration avec William Busnach. Aux Nations (première représentation le 17 sept. 1881), le *duc de Kandos*, drame en 8 tableaux. Aux Nations (première représentation le 8 juil. 1882), la *Belle aux cheveux d'or*, drame en 6 tableaux, en collaboration avec Armand Liorat. A l'Odéon (première représentation le 25 sept. 1884), *le Nom*, drame en 4 actes, en prose, en collaboration avec Eug. Nus.

Louis Lucipia.

ARNOULD-PLESSY (Mme), née Jeanne-Sylvanie Plessy, l'une des actrices les plus justement célèbres de la Comédie-Française, née à Metz le 7 sept. 1819. Fille d'un comédien de province, elle entra au Conservatoire en 1830, comme élève de Michelot, mais n'y resta que quelques mois, les classes de déclamation ayant été supprimées l'année suivante. Elle n'en poursuivit pourtant pas moins ses études, et, le 10 mars 1834, elle débutait à la Comédie-Française dans la *Fille d'honneur*, d'Alexandre Duval. Elle réussit complètement malgré sa jeunesse, et l'on assure que Mlle Mars, à qui déjà l'on voulait la comparer, la prit sous sa protection. Ce qui est certain, c'est que la jeune fille conquit rapidement non seulement les bonnes grâces du public, mais la confiance des auteurs, qui n'hésitèrent pas à lui confier des rôles dans les pièces qu'ils mettaient à la scène. De 1834 à 1845, elle en créa un grand nombre, dans *Une Passion secrète*, le *Verre d'eau*, *Une Chaîne*, *Julie*, le *Mariage raisonnable*, la *Camaraderie*, les *Indépendants*, la *Marquise de Senneterre*, la *Calomnie*, *Don Juan d'Autriche*, l'*Ecole du monde*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, les *Demoiselles de Saint-Cyr*, la *Dame et la Demoiselle*, l'*Héritière*, *Un Procès criminel*, *Un Mariage sous Louis XV*, le *Portrait vivant*, le *Fils de Cromwel*, etc. En même temps, elle reprenait un grand nombre d'ouvrages du répertoire classique ou moderne: le *Bourru bienfaisant*, *Tartufe*, le *Misanthrope*, le *Philosophe sans le savoir*, le *Legs*, l'*Epreuve*, les *Fausses confidences*, le *Mariage de Figaro*, *Valérie*, l'*Ecole des vieillards*, *Louise de Lignerolles*, les *Suites d'un bal masqué*... Sa beauté radieuse, son élégance patricienne, sa voix d'un timbre enchanteur, venant s'ajouter à de rares qualités scéniques, à une diction excellente bien que parfois un peu précieuse, à une coquetterie pleine de grâce, à une chaleur communicative, souvent à des élans d'un pathétique très intense, placèrent bientôt Mlle Plessy au premier rang des excellentes artistes que possédait alors notre grande scène littéraire. — Tout à coup, au plus fort de ses succès, en 1845, Mlle Plessy quittait subitement Paris, sans prévenir personne de sa fuite, et se rendait à Londres, où elle épousait l'auteur dramatique J.-F. Arnould, beaucoup plus âgé qu'elle et qui mourut en 1854. La Comédie-Française, après avoir essayé de ramener la fugitive, la fit condamner à cent mille francs de dommages-intérêts, à la confiscation de ses fonds sociaux et à la déchéance de tous ses droits de sociétaire. Pendant ce temps, Mme Arnould-Plessy avait accepté un brillant engagement pour le théâtre français de Saint-Pétersbourg, où elle devint littéralement l'idole du public, qu'enchantait son talent souple et merveilleux. Elle ne revint à Paris qu'en 1855, et rentra à la Comédie-Française, le 17 sept., en qualité de pensionnaire, avec un engagement de huit années dont les conditions étaient extrêmement brillantes. Cette seconde partie de la carrière de Mme Arnould-Plessy eut plus d'éclat encore que la première; elle revenait avec un talent mûri par l'expérience, absolument sûr de lui-même, plein d'autorité, et toujours empreint de cette grâce exquise et charmante, de cette élégance suprême qui en faisaient l'originalité. Tout en reprenant quelques-uns de ses anciens rôles, elle modifia son emploi et abandonna les jeunes premières pour se consacrer tout à fait aux premiers rôles. Célimène du *Misanthrope*, Elmire du *Tartufe*, n'avaient pas eu, depuis la disparition de Mlle Mars, d'interprète plus autorisée, plus parfaite, plus sûre d'elle-même et possédant mieux l'oreille du public. En même temps, elle faisait dans le répertoire moderne les incursions les plus heureuses : la reprise de *Lady Tartufe*, celle de l'*Aventurière*, lui furent particulièrement favorables. Elle se montra aussi avec éclat dans deux grandes œuvres nouvelles de M. Emile Augier, et ses deux créations de la baronne Pfeifer dans le *Fils de Giboyer* et de Mme Lecoutellier dans *Maître Guérin* lui firent le plus grand honneur. Elle établit encore les deux rôles principaux de *la Ligne droite*, de M. Marc Monnier, et de la *Grand'-Maman*, de M. Edouard Cadol, qui fut sa dernière création. Enfin, après un second séjour de plus de vingt années à la Comédie-Française, Mme Arnould-Plessy, encore dans toute la force d'un talent vraiment exceptionnel, jugea à propos de se retirer, malgré les regrets que cette détermination excitait de toutes parts. Le 8 mai 1876 elle donnait sa représentation de retraite, et faisait ses adieux au public dans un spectacle de circonstance, où elle jouait deux actes du *Misanthrope*, un acte de *Don Juan*, le *Legs*, de Marivaux, et les trois premiers actes de l'*Aventurière*.

Arthur Pougin.

ARNOULT (Jean-Baptiste), écrivain français, né en 1689, mort à Besançon en 1753. Il entra dans la compagnie de Jésus. Outre un recueil de proverbes et un traité de la grâce publiés sous le pseudonyme d'Antoine Dumont, on a de lui le *Précepteur*, formé de huit manuels dont le plus important est son *Ortografe francèse* (Besançon, 1747).

ARNOULT (Nicolas), graveur français et éditeur d'estampes du dernier quart du XVIIe siècle. On lui doit plusieurs centaines de portraits, de scènes d'intérieur et de costumes du temps, et sous ce rapport il y a à distinguer les estampes sorties simplement de son atelier de celles qui forment son œuvre personnel et qui se font remarquer par la netteté et la finesse du burin dans les têtes, marquées d'un certain cachet d'individualité. Parmi ses portraits figurent les principaux souverains et les princesses d'alors, à commencer par Louis XIV (neuf portraits), et les Français célèbres du temps. Son dessinateur attitré de portraits paraît avoir été A. Dieu. Ses planches de costumes sont bien supérieures à celles de Bonnart et de ses autres concurrents, aussi sont-elles fort recherchées. Conformément au goût de l'époque, il fit des séries d'estampes allégoriques : les *Quatre Éléments*, les *Quatre Ages*, les *Quatre parties du Monde*, les *Quatre Saisons*, les *Quatre parties du Jour*, les *Cinq Sens*, mais les figures qui les représentent offrent l'agrément d'avoir été empruntées au monde contemporain, dans leurs costumes et leurs occupations.

G. Pawlowski.

ARNOULT (Charles), né à Bèze, en Bourgogne, vers 1750, avocat au parlement de Dijon et conseiller des Etats de la province. En 1789, il fut nommé député du tiers-état de Bourgogne aux Etats Généraux et y vota dans le sens de la Révolution. C'est ainsi qu'il proposa la suppression des dîmes et l'inadmissibilité des Bourbons d'Espagne au trône de France. En même temps, il se plaignait de l'exportation des blés et de la suppression de la commission des subsistances. A la séance du 21 juin 1790, il fit décréter la création à Dijon d'un tribunal provisoire en remplacement du parlement de cette ville, désorganisé, disait-il, par la maladie ou l'émigration de ses membres. Après la session, il se retira dans sa province et reprit ses anciens travaux. Il mourut en 1793. — On lui doit une *Collection des décrets des Assemblées Nationale, Constituante et Législative*, 1792, 7 vol., et une *Collection des décrets de l'Assemblée Constituante;* Dijon, 1792, in-8.

ARNOULT (Georges-Marie), homme politique français, né à Pont-l'Abbé le 9 juin 1832. Elu le 20 fév. 1876 par 7,832 voix dans la 2e circonscription des Côtes-du-Nord, battant le candidat monarchiste, il fut un des 363 qui protestèrent contre l'acte politique du 16 Mai, réélu le 14 oct. 1877 par 6,267 voix, l'emportant sur le candidat officiel. Aux élections du 21 août 1881, il représenta la 2e circonscription de Quimper, mais ne fut pas réélu aux élections du 4 oct. 1885. L. Lu.

ARNOUT (Jean-Baptiste), peintre, dessinateur, lithographe, né à Dijon le 24 juin 1788, mort à Paris. Ce fut un lithographe surtout. Cependant la première fois qu'il exposa, en 1819, et les deux dernières, en 1864 et en 1865, il envoya au Salon des tableaux, qui d'ailleurs n'indiquèrent pas un idéal bien élevé. Arnout avait pour but principal l'exactitude, d'où la monotonie de ses ouvrages, dépourvus d'abandon et d'imprévu. La netteté est toute leur originalité. Il fit sa spécialité des vues de villes ou de monuments, exploitant successivement, sous ce rapport, Paris et Londres, Saint-Pétersbourg et Moscou, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne. Il publia aussi des planches de fleurs et d'ornements et des paysages. — Son fils *Louis-Jules*, né à Paris le 1er juin 1814, élève de Rouillard, a continué la manière de son père sans y apporter de changements notables. Parfois le père et le fils ont collaboré aux mêmes planches. Louis-Jules Arnoult s'en est tenu, lui aussi, à des vues de villes, à des intérieurs de cathédrales, de cloitres, d'édifices. Il a exposé les lithographies suivantes : en 1852, *Vue générale de Rome* (réexposée à l'Exposition universelle de 1867), et *Intérieur de la chapelle de Henri VII, à Westminster;* en 1865, *deux salles d'un château à Stockholm.* O. M.

ARNOUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 529 hab.

ARNOUVILLE-lès-Gonesse. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse, sur le Crould, 411 hab. Arnouville fut érigée en comté en 1757 pour l'ex-garde des sceaux Machault, qui y commença la construction d'un château demeuré inachevé, mais dont le parc est remarquable. — Fabrique de quincaillerie et d'outils pour filature.

ARNOUX (Jean), jésuite, prédicateur et controversiste; né à Riom vers 1560, mort à Lyon en 1636. En 1610, il prononça l'oraison funèbre de Henri IV (imprimée à Tournon, 1610, in-4). A la mort du père Cotton, la protection du duc de Luynes lui valut l'office de confesseur de Louis XIII et de prédicateur de la cour. Prêchant à Fontainebleau devant le roi, il avança que les passages de l'Ecriture, cités en marge de la confession de foi des Eglises réformées, étaient tous faussement allégués. Les ministres de Charenton lui répondirent aussitôt par un opuscule qui fit sensation : *Défense de la confession des Eglises réformées de France par les quatre ministres de Charenton : Montigny, Durand, Du Moulin, Mestrezat, contre les accusations du sieur Arnoux, jésuite*; Charenton, 1617, in-8. Arnoux répliqua : *Confession de foy de MM. les ministres convaincue de nullité par leurs propres Bibles, avec réplique à l'écrit concerté, signé et publié par les quatre ministres de Charenton;* Paris, 1618, in-8. Du Moulin reprit le sujet et le développa dans un livre, qui est le chef-d'œuvre de la controverse protestante : *Bouclier de la Foy ou défense de la confession de foy des Eglises réformées de France contre les objections du sieur Arnoux, jésuite*; Charenton, 1618, in-8. Il fit suivre cet ouvrage d'un opuscule d'un égal mérite littéraire : *Fuites et évasions du sieur Arnoux.* En 1621, Arnoux perdit ses emplois à la cour; à l'époque de sa mort, il était provincial de Toulouse. E.-H. Vollet.

ARNOUX ou **ARNOULX** (François), écrivain ascétique, né en Provence au commencement du XVIIe siècle. Avocat au parlement d'Aix, il occupa les loisirs de sa profession à composer des ouvrages à titres bizarres, par exemple : *l'Hercule chrétien ou la Tyrannie que le péché exerce sur les hommes ;* Aix, 1626, petit in-12; les *Etats Généraux convoqués au ciel*; Lyon, 1628, petit in-8; la *Poste royale du paradis*, ibid., etc.

ARNOUX (J.-Claude), ingénieur, né au Cateau (Nord) le 16 déc. 1792, mort en 1866. Elève de l'Ecole polytechnique en 1811, d'abord sous-lieutenant d'artillerie, puis professeur de l'Ecole centrale pendant quelque temps. C'est lui qui a inventé les *trains articulés* destinés à parcourir à grande vitesse des courbes de petit rayon. L'Académie des sciences lui donna, dès 1839, un grand prix de mécanique pour cette invention. Son système fut appliqué au chemin de fer de Sceaux, qui lui fut concédé directement pour cinquante ans (1844). Aucun accident n'a pu être attribué jusqu'ici à ce système. M. Arnoux est aussi l'inventeur du transbordement et du transport des diligences sur les chemins de fer au moyen de trucs. Membre du jury des expositions, il a été administrateur de la ligne de Strasbourg de 1845 à 1852, pendant vingt ans administrateur des Messageries générales, puis directeur de la Compagnie générale des voitures parisiennes. Il a publié diverses brochures relatives aux chemins de fer, entre autres : *Système de voitures pour chemins de fer de toute courbure* (1838); *De la nécessité d'apporter des économies dans la construction et l'exploitation des chemins de fer par l'application du système articulé perfectionné* (1865). Delourme.

ARNOUX (Charles-Albert d'), dessinateur et écrivain (V. Bertall).

ARNSBERG. Ville d'Allemagne, ch.-l. de district dans la province de Westphalie (Prusse); 6,133 hab. Elle formait un comté annexé, en 1368 à l'électorat de Cologne, en 1815 à la Prusse. Ruines d'un château. Brasseries, fabriques de papier, carrosserie, etc. — Le district d'Arnsberg, un des plus industrieux de Prusse, a 7,693 kil. q. et 1,187,933 hab. (en 1885).

ARNSTADT. Ville d'Allemagne, dans la principauté de Schwarzburg-Sondershausen, à 18 kil. au S. d'Erfurt, dans une des plus riantes parties de la Thuringe; 10,500 hab. C'est une des plus vieilles cités de Thuringe; elle est citée dès 704. Eglise romane du XIIe siècle avec le tombeau de Gunther de Schwarzburg. C'est une ville très industrieuse, et, de plus, le centre du commerce des céréales et du bois entre la plaine et le Thüringerwald.

ARNSTEIN. Château de la Hesse (près de Witzenhausen), célèbre par l'héroïque défense du capitaine de *Verteuil*, qui, avec 180 Français, repoussa 10,000 Prussiens commandés par Lückner (28 nov. 1760). Ar. M.

ARNSWALDE. Ville d'Allemagne, située à l'angle N.-E. de la province de Brandebourg (Prusse); 7,359 hab. Fonderies, scieries, etc.

ARNTZENIUS (Jean-Henri), jurisconsulte hollandais, né à Nimègue en 1734, mort en 1797. Il professa le droit successivement à Groningue et à Utrecht. On a de lui de nombreux ouvrages de jurisprudence et de philologie. G. L.

ARNU (Nicolas), dominicain, professeur de métaphysique à l'université de Padoue, né à Merancourt, près de Verdun, en 1629, mort à Padoue en 1692. Il jouit en son temps d'une grande réputation comme théologien; mais la plupart de ses œuvres sont restées en manuscrit. Celles qui ont été imprimées sont : *Clypeus philosophiæ Thomisticæ;* Béziers, 1672, 6 vol. in-12. La deuxième édition, complètement remaniée, a été publiée sous le titre : *Philosophiæ Syntagma;* Padoue, 1686, 8 vol. in-8; — *Doctor Angelicus, divus Thomas divinæ voluntatis et sui interpres;* Rome, 1679; Lyon, 1686, 4 vol. in-12. E.-H. V.

ARNULF (V. Arnoul).

ARNULPHI ou **ARNULFI** (Claude), peintre, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1697, mort, dans la même ville, le 22 juin 1786. Elève de Benedetto Luti, auquel il s'était attaché pendant un long séjour qu'il fit à Rome,

dans sa jeunesse, Arnulphi se fixa à Aix, où il fut professeur à l'école de dessin, fondée en 1766 par le duc de Villars. Il habita aussi Marseille. Il s'appliqua à la peinture de portraits et y réussit. Ses ouvrages, qu'on rencontre surtout en Provence, se distinguent ordinairement par un modelé habile, large et souple. Quelques-uns ont été gravés par Cousin et Vanloo. Le musée de Versailles possède le portrait du médecin Chicoyneau, qui déploya en 1720, pendant la peste de Marseille, le zèle le plus dévoué et fut médecin des enfants de France. Ce portrait est signé au revers de la toile : *C. Arnulphi pinxit, 1750*. Pierre Peyron et Gibelin ont été élèves de Claude Arnulphi.
O. M.

Bibl. : E. Parrocel, *Annales de la peinture* ; Paris, 1862, in-8. — L. Lagrange, *les Vernet*, Paris, 1864, in-12.

ARNUPHIS, magicien égyptien cité par Dion Cassius comme attaché à l'expédition de Marc-Aurèle contre les Quades. Un jour que l'armée romaine, isolée par l'ennemi de tout fleuve et de toute source, allait, par la plus grande chaleur, périr de la sécheresse, Arnuphis provoqua, par ses incantations, une pluie abondante qui sauva l'armée. En écartant du récit de Dion tout le surnaturel que sa crédulité ordinaire lui faisait accepter, il en résulterait pour le moins que Marc-Aurèle admettait auprès de lui des magiciens : ce qui ne concorderait guère avec ce que nous savons de l'empereur philosophe. G. B.

Bibl. : *Dion Cassius;* Leipzig, 1825, LXXI, 8 et 9, édit. Sturzius.

ARNVIDSON (Truls). graveur suédois (V. Arvidson).

ARNWAY (John), théologien anglais (1601-1653); né dans le comté de Shrop. Après avoir terminé ses études à l'université d'Oxford, il entra dans l'Eglise anglicane. En 1635, il fut nommé curé de Hodnet et d'Ightfield, où il se signala par une grande charité. Dans le conflit de Charles Ier avec le parlement, Arnway se déclara en faveur du roi. En 1642, il suivit le monarque à Oxford. Pendant son séjour dans cette ville, on lui conféra le titre de docteur en théologie. Bientôt après, il fut promu à la dignité d'archidiacre de Lichfield et de Coventry. Ses convictions ardentes en politique le désignèrent à la haine du parti parlementaire victorieux. Il fut privé de tous ses revenus, et emprisonné jusqu'à la mort de Charles Ier. Il passa le reste de sa vie en exil, d'abord à la Haye, puis dans la Virginie, où la pauvreté le contraignit à accepter une place de desservant. — On possède de lui deux pamphlets qu'il fit paraître à la Haye : 1° *The tablet or moderation of Charles I the martyr*. C'est une justification de la vie et de la conduite de Charles contre l'*Eiconoclastes* de Milton. 2° *An alarum to the subjects of England*, où il énumère les souffrances et les griefs des royalistes. Ces deux écrits ont été republiés en 1661.
G. Q.

Bibl. : Leslie Stephen, *Dictionary of national biography* 11 vol., art. *Arnway ;* Londres, 1886.

ARO. Ville sainte et lieu de pèlerinage pour les nègres du Bas-Niger, située sur la rive gauche, à 25 lieues dans l'intérieur; les habitants, fort nombreux, sont très respectés au dehors et s'appellent *Omo-Tshuku*, c.-à-d. *Enfants de l'Etre suprême ;* on y parle des dialectes très variés.

AROA (Venezuela) I. Sierra de Aroa, petite chaîne de montagnes, qui sert de contrefort à la Cordillère de Merida et sépare le bassin du rio de Aroa de celui du Yaracuy. Riches mines de cuivre. — II. Rio de Aroa, petite rivière qui prend sa source au N. de Barquisimeto et décrit un arc de cercle autour de la sierra dont elle porte le nom ; elle se jette dans le Golfo Triste. Sa vallée assez encaissée sert au chemin de fer qui a été construit en 1877, de Tucacas à Aroa avec prolongement sur Barquisimeto. — III. Petite ville de l'Etat de Lara, appelée aussi La Luz, célèbre par ses mines de cuivre, appartenant à une compagnie anglaise et désignées sous le nom de Bolivar. Ces gisements n'ont cessé de donner des quantités de minerai de plus en plus considérables (30,000 tonnes en 1883, pour une valeur de 16 millions de francs). L. B.

AROAN. Oasis et puits du désert de Sahara, à 250 kil. au N.-O. de Tombouctou. Mines de sel dans les environs.

ARŒCERUS. Schönherr a établi sous ce nom un genre de Coléoptères de la famille des Curculionides et du groupe des Anthribides, dont les espèces sont essentiellement asiatiques. L'une d'elles, cependant, est devenue en quelque sorte cosmopolite, car on l'a signalée au cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique du Sud et même en Europe. C'est l'*A. fasciculatus* de Geer, qui a été nommé successivement *Bruchus cacao* par Fabricius (1781), *Macrocephalus cacao* par Olivier (1795), *Anthribus peregrinus* par Herbst (1797), et *Anthribus coffeæ* par Fabricius (1801). Ses métamorphoses ont été décrites en détail par M. H. Lucas dans les *Annales de la Soc. entom. de France*, 1861, p. 339. Sa larve attaque les fruits du cacao et du café. On l'a également trouvée dans les branches d'une espèce de Gingembre venant de Chine. Ed. Lef.

ARŒOPORA (V. Favosites).

AROFFE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 239 hab.

AROÏDÉES (*Aroideæ* A.-L. Juss.). Famille de plantes Monocotylédones, composée d'herbes vivaces, les unes terrestres et pourvues d'un rhizome tuberculeux ou d'une grosse tige dressée, les autres marécageuses avec un rhizome horizontal rameux, les autres enfin grimpantes et épidendres, avec une tige ligneuse et ramifiée. Feuilles alternes, parfois distiques, à pétiole engaînant, à limbe marqué de nervures ramifiées, quelquefois percé de trous. Fleurs toutes sessiles autour d'un axe simple et charnu *(spadice)*, qu'elles recouvrent en tout ou en partie et qui est accompagné à sa base d'une bractée monophylle *(spathe)*, plus ou moins développée et diversement conformée et colorée; ces fleurs sont monoïques et dépourvues de périanthe, plus rarement hermaphrodites et nues, ou périanthées. Dans le premier cas, les fleurs mâles et les fleurs femelles sont presque toujours réunies sur le même épi, les premières dans le haut, les secondes dans le bas, tantôt se suivant sans interruption, tantôt laissant entre elles un espace vide ou occupé par des fleurs rudimentaires, qui reparaissent au-dessus des fleurs mâles quand l'axe de l'épi se prolonge en un appendice stérile de forme très diverse. L'androcée est formé d'un nombre variable d'étamines (1 à 10), à filets souvent très courts ou nuls, à anthères ordinairement biloculaires et extrorses. Les ovaires, uni ou pluriloculaires, deviennent, à la maturité, des baies indéhiscentes renfermant plusieurs graines à testa épais et pourvues d'un albumen charnu ou farineux. — Les Aroïdées sont surtout répandues dans les régions tropicales ; leurs espèces, au nombre de 900 environ, se répartissent dans les trois tribus suivantes : 1° Arées, fleurs unisexuées et dépourvues de périanthe. Genres principaux : *Arum* Tourn., *Arisarum* Tourn., *Arisæma* Mart., *Biarum* Schott, *Dracunculus* Tourn., *Amorphophallus* Bl., *Colocasia* Ray, *Caladium* Vent., *Dieffenbachia* Schott ; 2° Callées, fleurs hermaphrodites et apérianthées. Genres principaux : *Calla* L., *Monstera* Adans., *Rhaphidophora* Schott, etc. ; 3° Orontiées, fleurs hermaphrodites et périanthées. Genres principaux : *Orontium* L., *Dracontium* L., *Anthurium* Schott, *Acorus* L., *Pothos* L., etc. Ed. Lef.

AROLSEN. Cap. de la principauté de Waldeck ; 2,409 hab. Le château, du XVIIIe siècle, renferme une belle collection de monnaies et de bronzes de Pompéi.

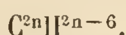
AROMADENDRON. Genre de Magnoliacées, établi par Blume (*Fl. Jav.* XIX, 25, tab. 7, 8), mais que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, I, p. 141) considère comme une simple section du genre *Magnolia* (V. ce mot).
Ed. Lef.

AROMAS. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod ; 795 hab.

AROMATARI (Giuseppe), en latin *Aromatarius* ou *de Aromatariis*, né à Assise (duché de Spolète), selon d'autres à Favera (Camerino), vers 1586, mort à Venise, le 16 juil. 1660. Reçu docteur à Padoue à l'âge de dix-huit ans, il se fixa à Venise où il exerça la médecine jusqu'à sa mort ; le roi d'Angleterre, Jacques II, le pape Urbain VIII et le duc de Mantoue lui firent les offres les plus brillantes pour l'attacher à leur personne ; il refusa tout. Il consacra ses loisirs aux belles-lettres et à la philosophie et entretint une correspondance suivie avec les principaux savants de l'Europe. On connaît de lui : *Risposte alle considerazioni di Aless. Tassoni sopra le rime di Petrarca*; Padoue, 1611 ; — *Risposta agli avvertamenti dati sotto nome di Crescenzio Pepe*, etc.; Venise, 1613; ces deux opuscules sont des réponses à des critiques lancées contre Pétrarque dont il était l'admirateur; — *Dissert. de rabie contagiosa*; Venise, 1625, in-4. — Son écrit le plus important est une simple lettre de quelques pages, *De generatione plantarum ex seminibus*, imprimée pour la première fois en tête de sa dissertation sur la rage. Il y assimile les graines des plantes aux œufs des animaux, doctrine dont Harvey reconnut toute la justesse et dont il tira le meilleur parti. Dr L. Hn.

AROMATE (Bot.). Les aromates sont des substances odoriférantes fournies par des parties très diverses des plantes et employées comme condiments, parfums ou aromatiques médicamenteux. Les principes aromatiques résident ordinairement dans ce qu'on appelle une *huile essentielle* ou *essence* produite, soit par des organes spéciaux, *glandes* ou *canaux sécréteurs* (V. ces mots), comme cela a lieu dans les Aurantiacées, les Rutacées, les Myrtacées, les Lauracées, les Ombellifères, etc., soit par les tissus non différenciés de la plante. Souvent aussi les odeurs sont associées à des substances diverses, les résines, les gommes, les fécules, etc. Tantôt toutes les parties d'une plante sont odoriférantes, tantôt ce sont seulement certains organes, les racines, les tiges, les feuilles et surtout les fleurs. Les aromates sont parfois très fugaces et disparaissent par la dessiccation; d'autres fois, au contraire, ils persistent indéfiniment sur la plante desséchée. P. M.

AROMATIQUE (Série). On a donné pendant longtemps le nom de *corps aromatiques* à des composés doués d'une odeur plus ou moins agréable, et venant se grouper autour de l'acide benzoïque ou de l'essence d'amandes amères. Aujourd'hui, on définit la série aromatique : l'ensemble des composés organiques qui ont pour carbures fondamentaux la benzine et ses homologues, c.-à-d. les carbures qui répondent à la formule générale



$$C^{2n}H^{2n-6}.$$

Ces corps aromatiques se distinguent de ceux de la *série grasse* par un grand nombre de caractères spéciaux, dont voici les trois principaux : 1° Ils ont une grande tendance à donner naissance à des isomères caractéristiques. C'est ainsi qu'ils peuvent donner par hydratation, non seulement des alcools, comme les carbures éthyléniques, mais aussi des *phénols* de même composition centésimale, mais dont les propriétés fondamentales sont différentes. 2° Tous les composés aromatiques, carbures, phénols, alcools, acides, etc., peuvent échanger, sous l'influence de l'acide nitrique, une portion de leur hydrogène contre la molécule nitreuse AzO^4, de manière à engendrer des *composés nitrés*. Généralement, la substitution porte sur un, deux, trois équivalents d'hydrogène. Par exemple, le *phénol trinitré*, vulgairement appelé acide picrique, est un dérivé phénolique qui résulte d'une semblable substitution :



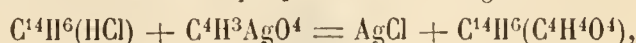
$$C^{12}H^6O^2 + 3AzHO^6 = 3H^2O^2 + C^{12}H^3(AzO^4)^3O^2.$$

Ces composés nitrés, suivant qu'ils dérivent d'un carbure, d'un phénol ou d'un acide, fournissent des amines ou des amides; celles-là, quoique semblables par leur composition aux corps analogues de la série grasse, s'en distinguent nettement par leurs propriétés. 3° Un autre caractère fondamental des composés aromatiques est le suivant : dans la destruction de leurs molécules par les agents chimiques ou par la chaleur, ils ont une grande tendance à reproduire la benzine, carbure que l'on a considéré comme le noyau fondamental de la série aromatique (Kékulé). — La formation des composés aromatiques, surtout par synthèse, a fait de grands progrès depuis quelques années, grâce aux recherches de Kékulé, Berthelot, Wurtz, etc. — On sait que les carbures benzéniques sont retirés du goudron de houille, et que la grande industrie les fournit maintenant en abondance, dans un grand état de pureté. — Ils servent à engendrer les autres dérivés aromatiques par synthèse, savoir : 1° Les *alcools aromatiques*, en substituant à un équivalent d'hydrogène un équivalent de chlore, d'où résulte un dérivé chloré, que l'on transforme en un éther acétique, saponifiable par les alcalis, à la manière ordinaire. Soit le toluène $C^{14}H^8$. On le transforme en toluène monochloré,



$$C^{14}H^7Cl = C^{14}H^6(HCl),$$

celui-ci en éther acétique par l'acétate d'argent :



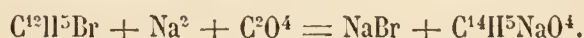
$$C^{14}H^6(HCl) + C^4H^3AgO^4 = AgCl + C^{14}H^6(C^4H^4O^4),$$

corps dans lequel, à l'aide des alcalis, on remplace les éléments de l'acide acétique par les éléments de l'eau, ce qui fournit l'alcool benzylique :



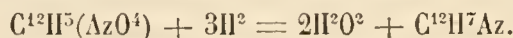
$$C^{14}H^6(C^4H^4O^4) + KHO^2 = C^4H^3KO^4 + C^{14}H^6(H^2O^2).$$

— On obtient encore des alcools aromatiques par l'hydrogénation des aldéhydes correspondants. 2° Les *phénols* qui se préparent en attaquant les carbures aromatiques par l'acide sulfurique concentré, ce qui donne un acide sulfoconjugué, que l'on fond ensuite avec de la potasse caustique, d'où résultent un sulfite et du phénol potassé. Il suffit de dissoudre le produit de la réaction dans l'eau et de précipiter le soluté par un acide, pour mettre le phénol en liberté (Wurtz, Kékulé, Dusart). 3° Les *acides aromatiques*. Ceux à 4 équivalents d'oxygène s'obtiennent synthétiquement en dirigeant un courant de gaz carbonique à travers un carbure bromé dans lequel on fait dissoudre du sodium (Kékulé). Par exemple, avec la benzine bromée, on obtiendra dans ces conditions de l'acide benzoïque à l'état de benzoate de sodium :



$$C^{12}H^5Br + Na^2 + C^2O^4 = NaBr + C^{14}H^5NaO^4.$$

A l'aide d'une méthode analogue, on peut faire la synthèse d'acides plus oxygénés. C'est ainsi qu'avec le phénol, le sodium et l'acide carbonique, on fait artificiellement l'acide salicylique. 4° Tandis que les ammoniaques alcooliques se forment par l'action de l'ammoniaque sur les éthers simples, comme dans les autres séries, les ammoniaques phényliques, au contraire, prennent naissance par réduction des carbures nitrés sous l'influence de l'hydrogène naissant. Ainsi, l'aniline dérive de la benzine mononitrée :



$$C^{12}H^5(AzO^4) + 3H^2 = 2H^2O^2 + C^{12}H^7Az.$$

Ce qui fait l'importance des dérivés phényliques azotés, c'est qu'ils possèdent la curieuse propriété de se transformer, par l'action des oxydants, en matières colorantes qui ont reçu de grandes applications dans l'industrie. — A côté de la série aromatique viennent se ranger un certain nombre de corps tels que l'acide cinnamique, la naphtaline, le diphényle, etc., corps dont les propriétés générales ou celles de leurs dérivés sont très analogues à celles des composés aromatiques.

L'une des propriétés fondamentales de la série aromatique, c'est de donner naissance, pour chaque corps résultant de deux substitutions nécessaires dans la benzine, à trois isomères fondamentaux, désignés sous les noms d'*ortho*, *para* et *méta*, suivant que les subdivisions ou réactions génératrices portent sur deux atomes contigus d'hydrogène, ou sur deux atomes séparés par un seul d'hydrogène, ou sur deux atomes séparés par deux autres d'hy-

drogène. La formule dite hexagonale de la benzine (Kekulé) exprime ces isomèries en attachant à chacun des sommets de l'hexagone un atome d'hydrogène. On s'en rend mieux compte encore en se rappelant que la benzine peut être formée synthétiquement par la réunion de trois molécules d'acétylène (Berthelot), et en opérant les deux réactions successives sur la même molécule d'acétylène, ou sur deux molécules contiguës ou non contiguës. Cette théorie des isomèries joue un rôle capital dans les synthèses des corps aromatiques. Ed. BOURGOIN.

AROME (Bot.). Ce nom est donné au principe odorant des aromates. C'est ce que Boerhaave appelait *l'esprit recteur*. Certains aromes sont communs à un grand nombre de végétaux ; d'autres sont, au contraire, propres à un petit nombre d'espèces voisines ou à une seule (par exemple les odeurs d'ail, d'anis, de vanille, etc.). P. M.

AROMIA. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des



Aromia moschata Lin.

Cérambycides (*Longicornes* de Serville) et du groupe des Callichromites, établi par Serville (*Ann. Soc. ent. France*, 1833, p. 559) aux dépens des *Callichroma* de Latreille. Les *Aromia* ont les cavités cotyloïdes étroitement ouvertes en arrière, le premier article des palpes maxillaires plus long que les deux précédents pris ensemble, le prothorax pourvu de chaque côté d'un tubercule épineux et les cuisses à peine rétrécies à la base. L'espèce type, *A. moschata* L., est un bel insecte, long de 15 à 25 millim., entièrement d'un vert métallique brillant, parfois bleuâtre ou légèrement doré. Il exhale une odeur agréable, qui rappelle l'odeur de rose ou celle du musc. Sa larve vit dans les troncs des saules et dans les vieilles souches d'osier, où elle creuse de longues galeries irrégulières. L'insecte parfois se rencontre communément en juin et juillet sur les saules dans lesquels ont vécu ses larves. Ed. LEF.

ARON. I. Rivière de France, prend sa source dans les collines de Bais (Mayenne), passe à Bais et à Aron, reçoit le trop-plein des eaux de l'étang de Beaucoudray et se jette dans la Mayenne à Moulay, après un cours de 36 kil.

II. Rivière de France qui sort de l'étang d'Aron (Nièvre) et prête son lit au canal du Nivernais depuis Mingot jusqu'à son embouchure dans la Loire à Decize, après un cours de 75 kil. (V. NIVERNAIS. canal du).

ARON. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Mayenne ; 1,579 hab.

ARON (V. AARON).

ARON (Basile), poète roumain, né à Glogovetu, près de Blaju (Transylvanie), en 1770, mort en 1822. Il est l'auteur de deux poèmes imprimés pour la première fois en 1805 : *Pyrame et Thisbé* et *Narcisse et Echo*. Ces deux poèmes sont devenus des livres populaires dont il existe un grand nombre de réimpressions, ainsi que de ses autres ouvrages : *Patima lui Christosu*, en dix chants, *Anul manosu*, *Leonatu si Dorofata*. C'est un poète populaire de beaucoup de valeur, qui avec Baracu et A. Panu forme un groupe de poètes fort goûtés du peuple, jusque dans la chaumière du paysan. Sa langue est la langue roumaine générale, sans provincialismes, de même que son vers est le vers populaire, à l'exception de quelques pièces écrites dans un esprit littéraire plus élevé. J. MONNIER.

BIBL. : Ar. DENSUSIANU, *Istoria limbei si literaturei romane* ; Iasi, 1855.

ARON (Florian), littérateur roumain, né en Transylvanie en 1805, passa en Valachie en 1827, et devint instituteur, puis professeur au collège Saint-Sava à Bucharest ; il revint en 1849 en Transylvanie et rédigea le *Télégraphe* roumain fondé à Brasov (Cronstadt), par l'évêque Saguna. Il reprit son enseignement à Bucharest dans le cours de l'année 1857. Il a laissé plusieurs ouvrages historiques et un assez grand nombre de livres didactiques. Citons seulement le *Dictionnaire français-roumain*, publié en collaboration avec P. Pojenar et G. Hill, 1843, 2 vol. in-8. J. MONNIER.

ARON (Henry), professeur et publiciste français, né à Paris le 11 nov. 1842, mort dans la même ville le 13 nov. 1885. Elève de l'Ecole normale (1862) et agrégé en 1865, il quitta bientôt l'enseignement et entra au *Journal des Débats*. Chargé en 1876, par M. Ricard, ministre de l'intérieur, de la direction du *Journal officiel* et du *Bulletin français*, il résigna ces fonctions après l'acte du 16 mai 1877 et les reprit après la réélection d'une majorité républicaine (14 oct. suivant). M. TX.

ARONA. Ville de la prov. de Novare, à 37 kil. au N. sur les bords du lac Majeur (Italie septentrionale). C'est une petite ville assez animée ; là est le terme des deux lignes de chemin de fer qui partent de Milan et d'Alexandrie, et le point de départ de bateaux à vapeur qui transportent en Suisse les marchandises italiennes. Arona est très visitée par les touristes à cause du magnifique panorama dont on jouit sur le lac Majeur. Sur une colline située à une demi-heure de la ville se dresse la statue colossale de saint Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan († 1584). C'est un gigantesque monument de bronze, haut de 21 m., élevé sur un piédestal de 13 m. Elle a été érigée en 1697. C'est la première en date de ces statues gigantesques, plutôt curiosités qu'œuvres d'art, qui sont aménagées pour être visitées à l'intérieur, comme la Bavaria de Munich ou la statue de la liberté de New-York. Arona est à 210 m. d'alt. et compte 3,500 hab. H. VAST.

ARONDE (Queue d'), tenon en forme de queue d'hirondelle, c.-à-d. affectant la forme d'un trapèze dont la base

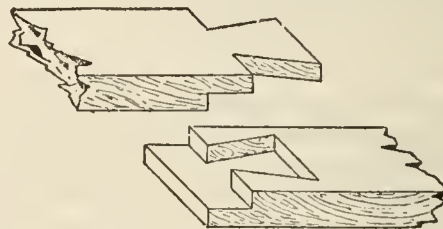


Fig. 1. — Assemblage d'une pièce en about par une queue d'aronde renforcée.

la plus large est à l'extrémité libre. La queue d'aronde est

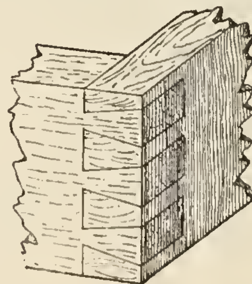


Fig. 2. — Angle d'un tiroir.

un mode d'*assemblage* (V. ce mot) assez communément employé en menuiserie et en charpente, et qui l'a été quelque-

fois, soit en serrurerie, soit en maçonnerie. Nous avons donné au mot Armature un exemple des tenons en *queue d'aronde* qui servaient à rendre solidaires les blocs employés dans les constructions grecques ou romaines. En charpente, la queue d'aronde sert à assembler des pièces qui doivent résister à la traction, par exemple des poinçons ou aiguilles pen-

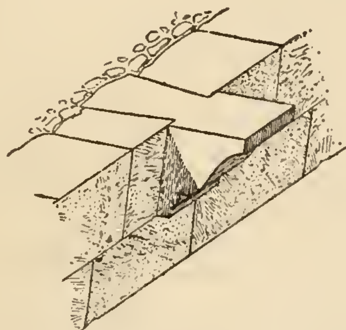


Fig. 3. — Console soutenue par une queue d'aronde.

dantes, ou des pièces mises bout à bout (fig. 1). La menuiserie les emploie fréquemment pour assurer la solidité des angles des tiroirs, etc. (fig. 2). La maçonnerie les a employés, soit pour consolider l'encastrement de consoles ou corbeaux (fig. 3), soit pour contribuer à maintenir une clef pendante dans une voûte (V. Clef pendante).

H. Saladin.

ARONDE, ARONDELLE. Noms donnés sur les côtes de Provence au *Dactyloptère volant* (V. Dactyloptère),

ARONDEAU (Jean), né en 1802 dans le département de la Charente, mort en 1863. Il fut chef de bureau au ministère de la justice. Il eut le premier l'idée de fonder une publication où l'on inscrirait les « comptes rendus de la justice criminelle, civile et commerciale en France ». Cette idée fut mise à exécution, et le ministère de la justice publie chaque année le compte rendu de la justice criminelle (remontant à 1825) et le compte rendu de la justice civile et commerciale (depuis 1831). P. L.

ARONHOLD (Siegfried-Heinrich), né le 16 juil. 1819 à Angerburg (Prusse orientale), docteur en philosophie, professeur de mathématiques à l'école d'architecture, puis à l'école du génie et de l'artillerie de Berlin. — Ses principaux travaux sont : *Sur un nouveau principe algébrique concernant le problème de la transformation des fonctions homogènes* (Thèse de doctorat à l'université de Kœnisberg, 1851) ; *Sur les fonctions homogènes du 3e ordre et de 3 variables* (*Journal de Crelle*, vol. XXXIX, 1850); *Sur une solution de l'équation bicarrée* (même ouvrage, vol. LI). L. Barré.

ARONICUM. Genre de Composées, de la tribu des Hélianthées et du groupe des Sénécionidées, établi par Necker (*Elem.*, I, 27), mais qu'on réunit aujourd'hui au genre *Doronicum* Tourn., dont il diffère seulement en ce que tous les achaines sont surmontés d'une aigrette de poils, plurisériés dans les achaines du disque, unisériés dans ceux de la circonférence. L'*A. scorpioides* DC., que H. Cassini a pris pour type de son genre *Grammarthron*, est l'*Arnica scorpioides* de Linné et le *Doronicum grandiflorum* de Lamarck. C'est une herbe vivace, plus ou moins velue et fétide, à feuilles alternes, d'un vert pâle, les radicales ovales, longuement pétiolées, les caulinaires sessiles et amplexicaules. Les calathides, grandes et de couleur jaune, sont solitaires au sommet de la tige et des rameaux. L'*A. scorpioides* croît dans les montagnes de la Suisse, des Alpes et des Pyrénées, parmi les éboulis, à une hauteur moyenne de 2,000 m. au-dessus du niveau de la mer. On lui attribue des propriétés analogues à celles du *Doronicum pardalianches* L. (V. Doronic). Ed. Lef.

ARONITES. Les *Aronites* sont des végétaux fossiles qui rappellent par la nervation de leurs feuilles certaines Aroïdées. Heer a désigné, sous le nom d'*Aronites dubius*, un fragment de feuille des dépôts miocènes de Eriz (canton de Berne) dont la nervation correspond assez à celle des feuilles du *Richardia æthiopica*. L. Crié.

ARONSSOHN (Jacques-Léon), médecin français, né à Metz le 2 mai 1793, mort à Strasbourg le 8 sept. 1861. Il fit ses études à Strasbourg, y fut reçu docteur en 1822 et aussitôt après obtint l'emploi de chirurgien-adjoint de l'hôpital, et en 1823 fut nommé au concours professeur agrégé à la faculté. Il jouit d'une réputation universelle comme praticien, et fut même médecin consultant du roi Louis-Philippe. Sa thèse inaugurale, *Sur les tumeurs développées dans les nerfs* (1822), fut traduite en allemand ; sa thèse de concours pour le professorat (*Sur les progrès récents du diagnostic*, Strasbourg, 1836, in-4) est une œuvre de science avancée et de judicieuse exégèse. Citons encore ses *Mémoires et observ. de méd. et de chir.*, 1836, réunissant un grand nombre de faits admirablement observés, puis, en 1860, un travail *Sur l'inflammation et les scrofules* ; enfin, le rapport adressé à la Chambre des pairs, au nom de la Société de médecine de Strasbourg et concernant le *Projet de loi d'organisation médicale*, 1847.

Dr L. Hn.

Bibl. : Mich. Lévy, dans *Dict. encycl. sc. méd.*, 1re sér., t. VI, p. 166.

AROSIANDRINUS (Anders Johansson), aussi nommé *Andreas Jonæ* ou *Joannis Arosiensis*, poète suédois du xviie siècle, peut-être le meilleur de son temps. Ses idées ne manquent pas d'élévation, sa versification est facile, son style clair et correct. Son nom lui vient sans doute de la ville d'Arosia ou Vesterås, où il paraît avoir enseigné, ayant composé un *Compendium musicum in usum R. gymnasii Arosensis*, Vesterås, 1699, in-4. Il a publié des chants religieux (1639), et des traductions suédoises de l'*Eloge de Luther*, par G. Mylius, 1632, et de l'*Histoire d'Apollonius de Tyr* (1863). B-s.

Bibl. : Hammarskœld et Sonden, *la Litt. suéd.*, p. 76. — Wieselgren, *les Belles-Lettres en Suède*, t. III, pp. 404-477. — *Dict. biogr. suéd.*, suppl, t. I.

AROT ET MAROT (Théol. musulm.) (V. Hâroût et Mâroût).

AROU ou **ARROW.** Groupe d'îles de la mer des Indes compris dans la Malaisie hollandaise à l'E. des Moluques et au S.-O. de la Nouvelle-Guinée. Le groupe est situé entre le 5e et le 7e degré de lat. S., le 132e et le 135e degré de long. E. La principale a 120 kil. de long sur 40 kil. de large. Ces îles sont fertiles; elles produisent du riz, du maïs, des racines. Elles sont couvertes de bois. Leurs habitants sont idolâtres et très guerriers. Ce groupe d'îles appartient aux Hollandais, mais ceux-ci, n'ayant pu soumettre les indigènes à leur domination, se sont bornés à établir avec eux des relations commerciales. Les principales denrées d'exportation de ces îles sont les perles, les oiseaux et les nids d'hirondelles.

AROUAISE (Abbaye) (V. Arrouaise).

AROUBA, l'une des petites Antilles (V. Orouba).

AROUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais, près d'un affluent du Saison, affl. g. du Gave d'Oloron; 340 hab. — Aroue était le chef-lieu d'une des sept *degneries* ou vics de la Soule, et dépendait de la *messagerie* ou quartier de la Barhone. Il y avait aussi un seigneur d'Aroue, mais il ne possédait pas tout le village; il avait des *Fivatiers* et avait seul le droit d'y percevoir des dîmes. — Eglise romane du xiie siècle avec sculptures et portail remarquables.

Léon Cadier.

AROUËRIS. Nom donné par Plutarque (d'*Isis et d'Os.*, ch. xii) au dieu égyptien hiéroglyphiquement appelé *Harour*, c.-à-d. Horus l'aîné, qui représente une forme antérieure à Harpocrate ou Horus l'enfant, car il n'est pas, comme ce dernier, fils d'Osiris, mais frère d'Osiris, et ainsi qu'Osiris il joue le rôle de soleil nocturne. Ses fonc-

tions sont ainsi définies par le *Livre des Morts*, ch. xv, l. 33-35 : « Har-our le grand ouvre l'Amenti ; il illumine la région inférieure par ses splendeurs et les âmes dans leur demeure secrète. Il rayonne dans leur retraite. » Har-our porte la tête d'épervier couronnée du *pschent*. Il était adoré à Ombos. P. PIERRET.

AROUET. Nom de famille de Voltaire (V. VOLTAIRE).

AROUHOUIMI. Fleuve de l'Afrique équatoriale, un des principaux affluents septentrionaux du Congo avec qui il opère sa jonction par 1° 47′ lat. N. En 1877, Stanley le découvrit et l'appela Biyerré ; il y retourna en 1883 et le remonta jusqu'aux rapides d'Yambouya où il dut arrêter sa navigation par steamer ; ces cataractes peuvent toutefois se franchir aisément avec un bateau à rames. De l'ensemble de ces observations, il résulte que jusqu'aux rapides le fleuve, venant de l'E., coule presque parallèlement au Congo ; que sa largeur est de 1,551 m. à son embouchure, qu'il se rétrécit et n'en mesure plus que 820 près de Mokoulou ; que, plus loin, parsemé d'îles nombreuses, il se développe de nouveau et offre un écartement de 1,300 m.; enfin, qu'au-dessous de Yambouya, il coule avec une vitesse de 70 m. par minute, que sa plus grande profondeur est de 12 m. 60 et sa largeur en cet endroit de 525 m. seulement. Les riverains sont d'intrépides navigateurs, de savants et infatigables constructeurs de pirogues : devant la ville d'Oumaneh, parmi les canots amarrés près de la berge, Stanley vit un véritable Léviathan à qui le secours d'au moins 100 hommes d'équipage était nécessaire pour évoluer dans un combat naval. Une des caractéristiques des villages baignés par l'Arouhouimi, c'est le genre d'architecture : les huttes affectent la forme d'un éteignoir ou d'un pain de sucre, et s'élèvent à une grande hauteur, alors qu'en général l'habitat nègre est très bas ; et, chose curieuse, ces huttes circulaires n'ont guère que 1 m. 50 de diamètre, à peine de quoi abriter un homme. L'Arouhouimi prend sa source dans des régions encore inexplorées, au N.-E. du Haut-Congo. BURDO.

AROUILLE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort ; 371 hab., sur un affluent de la Douze. Château de Fondat dans lequel on conserve une remarquable broderie attribuée à Jeanne d'Albret. Eglise d'Argelouse dont on fait remonter le chœur au xiᵉ siècle.

AROUNA. Mot sanscrit signifiant « rougeâtre » ; c'est le nom du cocher du Soleil qui représente l'Aurore. Arouna était fils de Kasyapa et de Vinatâ. Vinatâ, destinée à avoir deux fils, avait donné naissance à deux œufs dont l'éclosion devait se faire attendre mille ans. Impatientée, elle en brisa un au bout de cinq cents ans. Arouna en sortit informe et maudit sa mère, lui déclarant qu'elle serait l'esclave de Kadrou, sa sœur et sa rivale, jusqu'à la naissance de son deuxième fils qui devait l'affranchir. Quand le Soleil voulut consumer les mondes en punition de la liberté qu'on laissait à Râhou de se jeter sur lui pour le dévorer, Brahmâ donna Arouna pour cocher à l'astre radieux dont il amortit l'éclat en lui servant d'écran. Arouna épousa Syenî.

Arouna-Giri, Montagne d'Arouna, est la montagne derrière laquelle le soleil se lève, de même que le mont Asta est celle derrière laquelle il se couche. Ce nom se rencontre surtout dans la littérature tamoule où il est souvent remplacé par le synonyme *Arounassala*. Arouna-Giri ou Arounassala, ou simplement Arouna (Arouné), est célébré dans les chants religieux sivaïtes en langue tamoule comme la demeure de Siva souvent appelé Arounassala Isar (le seigneur d'Arounassala). Un des pourânas tamouls, consacré à la gloire de Siva, porte même le nom de la demeure de cette divinité : c'est le Arouna-Giri — (ou Arounassala —) pourânam. L. FEER.

AROUPA-DHÂTOU. Expression sanskrite formée de *a* (sans), *roûpa* (forme), *dhâtou* (région), « la région sans forme », terme bouddhique. Nom donné à la troisième région du ciel, la plus élevée de toutes et divisée en quatre étages, les 23ᵉ, 24ᵉ, 25ᵉ, 26ᵉ, portant respectivement les noms de Akâsânantcha, Vinyânantcha, Akintchanya, Nevasannyânâsaññâyatanam. Les génies qui habitent cette région supérieure sont de pures essences immatérielles, dénuées de forme visible et confinant plus ou moins au néant. La pensée constitue leur seule nourriture. La durée de leur vie (car ils ne sont pas immortels) varie entre 20,000 et 80,000 kalpas, c.-à-d. qu'elle est d'une longueur dont on n'arrive pas à se faire une idée. Ordinairement les bruits du monde, même les plus étrangers au mal, n'arrivent pas jusqu'à eux et s'arrêtent (sauf dans des cas tout exceptionnels) au point culminant de la « région de la forme » *(Roûpa-dhâtou)* à laquelle « la région sans forme » est superposée et qui est superposée elle-même à « la région du désir » *(Kâma-dhâtou)* (V. CIEL BOUDDHIQUE, KÂMA et ROUPÂ-DHÂTOU). L. FEER.

BIBL.: KŒPPEN, *Die Religion des Buddha*, pp. 258 et suiv. — Sp. HARDY, *A Manual of Buddhism*, p. 26.

AROUX (Eugène), littérateur français, né à Rome le 21 oct. 1793, mort le 17 oct. 1859. Il fut nommé procureur du roi en 1830 et destitué en 1832 pour le libéralisme de ses opinions. De 1831 à 1837, il représenta à la Chambre des députés une des circonscriptions de la ville de Dieppe. Aroux, après avoir publié des traductions en vers, les *Amours des anges*, de Thomas Moore (1829) ; le *Paradis perdu* (1842)) ; la *Divine comédie* (1842), se fit une réputation d'excentrique littéraire en écrivant sur Dante une quantité de brochures destinées à prouver que le poète de l'*Enfer* était un hérétique ; elles sont curieuses, surtout par les titres : *Clef de la comédie anti-catholique de Dante Alighieri, pasteur de l'Eglise albigeoise dans la ville de Florence, affilié à l'ordre du Temple, donnant l'explication du langage symbolique des fidèles d'amour dans les compositions lyriques, romans et épopées chevaleresques des troubadours*, 1856, in-8 ; *Dante hérétique, révolutionnaire et socialiste. Révélations d'un catholique sur le Moyen Age*, 1854, in-8 ; l'*Hérésie de Dante, démontrée par Francesca de Rimini, devenue un moyen de propagande vaudoise, et coup d'œil sur les romans du Saint Graal*, 1857, in-8 ; *Preuves de l'hérésie de Dante, notamment au sujet d'une fusion opérée en 1312 entre la massenie albigeoise, le Temple et les Gibelins*, 1857, in-8 ; les *Mystères de la Chevalerie et de l'amour platonique au moyen âge*, 1858, in-8 ; le *Paradis de Dante, illuminé à giorno. Dénouement tout maçonnique de sa comédie albigeoise*, 1857, in-8. L'absurdité des rêveries d'Aroux se démontre à chaque page de ses élucubrations pour qui connaît Dante et la société italienne du xivᵉ siècle. Il a fait une meilleure œuvre en traduisant l'*Histoire universelle* de Cantù avec la collaboration de P.-S. Léopardi, 1843-1850, 20 vol. in-8. On ne peut cependant lui refuser une vaste érudition et, çà et là, des vues originales ; ses livres peuvent se consulter avec fruit, non pas sur Dante, mais sur l'histoire des hérésies au moyen âge. R. G.

BIBL. : Avant-propos des *Mystères de la chevalerie*. — Saint René TAILLANDIER, *Dante Alighieri et la littérature dantesque en Europe* (*Revue des Deux-Mondes*, du 15 oct. 1856). — K. HILLEBRAND, *Etudes historiques et littéraires*, t. 1ᵉʳ ; *Etudes italiennes* ; Paris, 1868, in-18. — Ferjus BOISSARD, *Dante révolutionnaire et socialiste, mais non hérétique* ; Paris, 1854. — *Revue critique des livres nouveaux*, rédigée par Joël Cherbuliez ; Genève, mai 1858.

AROZ. Com. du dép. de la Haute-Saône, cant. de Scey-sur-Saône, arr. de Vesoul ; 245 hab. — A 500 m. N.-E. se trouve une *pierre percée* ayant 1 m. 80 de hauteur, 2 m. de largeur et 0 m. 25 d'épaisseur. Le trou ovale, haut de 0 m. 30 et large de 0 m. 40, se trouve à 1 m. du sol.

ARPÁD, conquérant, fondateur de la Hongrie, mort en 907. Il était fils d'*Almos* (V. ce nom), personnage à moitié légendaire qui avait présidé aux migrations des Magyars avant leur entrée dans leur patrie définitive. On ne peut préciser le moment où Arpád, personnage

décidément historique mais encore entouré de quelques nuages, devint le vézer ou le duc de cette population nombreuse et redoutable. L'empereur grec Léon VI rechercha son alliance contre les Bulgares, mais ne la conserva pas longtemps, et Arpád, après avoir traversé Kiev et la Galicie, arriva aux défilés nord-est des Karpathes. Vers 892 ou 894, il s'entendit, du moins la chose est vraisemblable, avec le roi de Germanie, Arnulf, contre les Slaves, qui venaient, avec Svatopluk, de former un empire éphémère, la Grande Moravie. En tout cas, la nation magyare pénétra dans la plaine du moyen Danube, qu'elle occupe encore aujourd'hui. C'est un des grands faits de l'histoire orientale de l'Europe, et le seul, à vrai dire, qui présente une parfaite certitude au milieu des légendes que l'*Anonyme du roi Béla*, chroniqueur du XIII[e] siècle, et ses successeurs, y compris les poètes du XIX[e] siècle, ont répandues sur les conquêtes d'Arpád. Il est à remarquer que la Hongrie, au moment où ce conquérant, près de mourir, faisait acclamer son fils Zoltan comme son successeur, avait à peu près ses limites actuelles et déjà sa capitale désignée : le rocher de Bude, tombeau du fondateur.

E. SAYOUS.

ARPADIENS. Nom de la dynastie fondée par Arpád et qui occupa le trône de Hongrie jusqu'en 1301. On peut même remarquer que la maison d'Anjou, qui leur succéda, se rattachait à la maison Arpadienne par des liens de parenté. Leur nom est toujours resté populaire, à cause de la conquête par laquelle ils fondèrent la patrie magyare et à cause de leurs institutions. E. S.

ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès; 383 hab., sur une colline dominant la Seynes; station du ch. de fer P.-L.-M., ligne d'Uzès à Nozières. Arpaillargues reçut une charte royale de franchises en juil. 1399.

ARPAJON. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. S. d'Aurillac; 2,242 hab.; station du ch. de fer d'Orléans, ligne de Capdenac à Arvant. Arpajon, dont le véritable nom serait plutôt *le Pajon* ou *le Pajou*, est situé à l'entrée de la plaine de ce nom, sur la Cère, à 4 kil. S.-E. d'Aurillac. Son sous-sol a fourni, à différentes reprises, de nombreuses antiquités romaines et gallo-romaines, ainsi que des armes et instruments appartenant à toutes les époques préhistoriques. Dans les environs on remarque le château de Conros, bâti au XIV[e] ou XV[e] siècle, sur l'emplacement d'un plus ancien qu'avait possédé le troubadour Astorg d'Aurillac, et celui de Carbonnat. La route d'Aurillac à Montsalvy franchit la Cère sur un vieux pont du XV[e] siècle. — Les carrières de chaux du Puy-de-Vaurs et celles de sable de Morzières sont l'objet d'une active exploitation. A 3 kil. à l'E., sur les coteaux de Lentat, se trouve la pépinière départementale. Louis FARGES.

ARPAJON. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil; 2,851 hab. Ce bourg a porté, jusqu'à l'année 1720, le nom de *Châtres*, sous lequel on le rencontre toujours dans l'histoire, et qu'on doit lui conserver pour l'exposé des faits qui le concernent avant le XVIII[e] siècle. L'abbé Lebeuf nous paraît s'être complètement trompé en cherchant à ce nom une origine germanique : *Watre*, *Water*, eau (à cause des trois rivières, l'Yvette, la Remarde et l'Orge, qui traversent le bourg). Il n'est pas douteux que Châtres vient du latin *castra*, et rappelle un camp romain qui dut être établi en ce lieu. Dès le VII[e] siècle, Châtres est mentionné dans les actes comme chef-lieu d'un *pagus* qui s'étendait jusqu'à Palaiseau. Cette localité, qui fut fortifiée pendant tout le moyen âge, subit plusieurs sièges importants ; Charles le Mauvais, roi de Navarre, s'en empara au mois de sept. 1358; deux ans après, les habitants, réfugiés dans l'église Saint-Clément, résistèrent pendant sept jours à l'armée d'Edouard III, roi d'Angleterre, et périrent presque tous dans l'incendie qui consuma cette église. En 1465, Louis XI campa à Châtres, la veille de la célèbre bataille de Montlhéry. Pendant les guerres de religion, la ville fut l'objet de nombreuses attaques des protestants et des catholiques. Détruite par Montgommery, en 1567, elle fut prise en 1592 par les troupes d'Henri IV, qui avait établi une forte garnison à Corbeil. Enfin, pendant les guerres de la Fronde, l'armée royale occupa Châtres en 1652. — La seigneurie eut de tout temps une grande importance ; c'était une châtellenie lorsque Louis, marquis d'Arpajon en Auvergne (V. l'art. précéd.), l'acheta, au mois d'avr. 1720, moyennant 352,000 livres. Par lettres patentes du mois d'octobre suivant, la terre fut érigée en marquisat et prit le nom d'Arpajon. L'église *Saint-Clément* est aujourd'hui la seule paroisse d'Arpajon. C'est un édifice du XV[e] siècle avec un clocher de la fin du XII[e] et une abside du XIII[e] siècle. Il a conservé quelques-unes de ses anciennes dalles funéraires. Une autre paroisse de la ville, Saint-Germain, forme, depuis la Révolution, une commune appelée Saint-Germain-lèz-Arpajon.

Fernand BOURNON.

BIBL. : LEBEUF, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, t. IV, pp. 131-158 de l'éd. en 6 vol. in-8. — DE GUILHERMY, *Inscriptions de l'ancien dioc. de Paris* (coll. des *Doc. Inédits*), t. IV, pp. 1-18.

ARPAJON (Notre-Dame de l'). (*Beata Maria de Arpajone*), abbaye des filles de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Rodez, fondée en 1298, par Hugues I[er] d'Arpajon, transférée, au XVI[e] siècle, à Millau, dans un couvent de l'ordre de Sainte-Claire.

ARPAJON (Louis, vicomte, puis duc d'), pair de France, marquis de Séverac, comte de Rodez, vicomte de Lautrec, etc., général et diplomate français, né vers 1600, mort en avril 1679. Il était fils de Jean, baron d'Arpajon et de Séverac, et de Jacquette de Castelnau. Un des chefs de la maison de Séverac était mort maréchal de France en 1427. Après avoir fait ses premières armes en Italie, où il fut laissé pour mort au siège de Verceil (1617), il suivit Louis XIII dans sa campagne contre les calvinistes du Midi, en 1621, assista au combat de Félissant, aux sièges de Bruniquel, Sainte-Foy, Négrepelisse, Montpellier, Poyane, Saint-Antonin et se signala à celui de Tonneins. Il se distingua ensuite sur presque tous les champs de bataille de la France durant la dernière période de la guerre de Trente ans ; en Flandre, où il battit Piccolomini à Polincan ; à Trèves; en Lorraine, où il réduisit Nancy ; en Franche-Comté ; en Italie, où il prit part aux affaires de Casal (1630) et du Montferrat; dans le Roussillon. En 1645, il conduisit un corps de volontaires français au secours de l'île de Malte, menacée par les Turcs. En 1648, il fut envoyé, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en Pologne, où se trouvait déjà M. de Bregy comme ambassadeur ordinaire. Il assista à la mort de Ladislas IV et favorisa l'élection de Jean-Casimir (1649). Bien que des dissentiments aient éclaté entre lui et M. de Bregy, durant cette ambassade, il n'en fut pas moins créé duc en 1651. Ses derniers jours furent attristés par la conduite de son fils *Jean-Louis* d'Arpajon, qui alla jusqu'à envahir et piller, à main armée, son château de Séverac, et qu'il déshérita au profit de sa fille Catherine-Françoise. Il mourut et fut enterré dans sa terre de Séverac. Le duc d'Arpajon s'était marié trois fois : 1° avec Gloriane de Lauzières Thémines; 2° avec Marie-Elisabeth de Simiane; 3° avec Catherine-Henriette de Harcourt de Beuvron.

Louis FARGES.

BIBL. : *Oraison funèbre de Louis, duc d'Arpajon*, par le sieur de la Mothe; Toulouse, 1679, in-4.

ARPAJON (Louis, marquis d'), petit-fils du précédent, général français, mort le 21 août 1736. Il fut successivement colonel du régiment de Chartres (1695) et lieutenant général (1715). Il prit part à la guerre de la succession d'Espagne et se distingua particulièrement au siège de Mons et à la bataille d'Oudenarde. En 1720, il acheta la châtellenie de Châtres, qui fut érigée en marquisat en sa faveur en 1721, et prit le nom d'*Arpajon*.

ARPANETTA (V. HARPE).
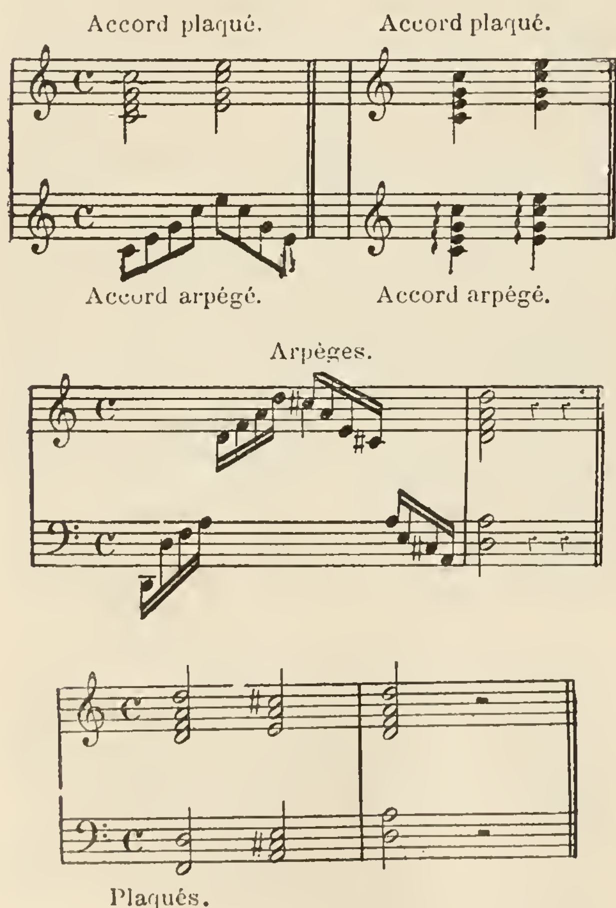
ARPATCHAÏ ou **ARPA-TCHAÏ**. Ce nom est porté par deux rivières, toutes deux affluents de la rive gauche de l'Araxe :

l'une, l'Arpa-tchaï occidental, sépare le gouvernement d'Erivàn de la Turquie d'Asie où elle prend sa source dans le lac Arpa-göl. Son cours est d'environ 150 kil. L'autre, l'Arpatchaï oriental, prend sa source dans le district de Nakhitchévàn. Sa longueur est d'environ 120 kilom. Elle n'est point navigable ; ses gués sont dangereux au moment de la fonte des neiges. L. L.

ARPAVON. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons ; 223 hab.

ARPE (Pierre-Frédéric), jurisconsulte danois, né le 10 mai 1682 à Kiel (Holstein), mort à Hambourg en 1748. Après avoir longtemps occupé la chaire de droit dans sa ville natale, il se retira à Hambourg, où il s'occupa exclusivement de philosophie et d'histoire. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Theatrum fati ; Laïcus veritatis vindex ; Themis Cimbrica, sive de Cimbrorum et vicinarum gentium antiquissimis institutis ; Feriæ æstivales ; Bibliotheca fatidica, sive musæum scriptorum de divinatione*, etc. G. L.

ARPÈGE. On désigne par ce mot les notes d'un accord lorsqu'elles sont frappées l'une après l'autre (V. Accord). Cette exécution rappelle celle de la harpe, de là le nom de cet artifice si employé en musique. Quoique l'arpège soit tout différent de l'accord plaqué et se prête à mille combinaisons diverses, il est soumis absolument aux mêmes règles de préparation, de résolution, d'enchaînement ; c'est à peine si quelques licences spéciales sont permises en employant les arpèges. L'arpège fut inventé, disent les historiens, par Alberti, un musicien vénitien, dans sa *VIIIe sonate pour clavecin ;* le fait paraît vrai pour les instruments à cordes frappées, mais les arpèges étaient usités depuis longtemps pour le luth et pour le violon. Les arpèges donnent à la mélodie un élan incomparable, et pour ainsi dire des ailes, et ils sont employés avec bonheur dans le style lyrique et élevé, surtout à l'orchestre. Nous ne pouvons citer ici ces formes si variées de l'arpège ; contentons-nous d'indiquer seulement cette forme d'accords :



De plus amples détails sur les divers genres d'arpèges, qui peuvent être portés à l'infini par le caprice des compositeurs, rentrent dans les traités et les dictionnaires spéciaux. H. Lavoix.

Bibl. : V. *Dict. de l'Académie des beaux-arts*. — Grove, *Dictionary of music and Musicians*.

ARPENANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure ; 437 hab.

ARPENT. Ancienne mesure agraire, variable suivant les localités, en raison de la valeur de la perche qui en était l'unité. Suivant Columelle, le mot *arapennis*, arpent, venait du gaulois. Sa valeur était celle de l'*actus* ou semis, la moitié d'un *jugerum* (V. ces mots). Nous sommes donc en présence d'une mesure nationale que le progrès a bien de la peine à bannir. L'ancien régime distinguait entre l'arpent d'ordonnance ou des eaux et forêts, et l'arpent commun. L'arpent des eaux et forêts comprenait 10 perches de côté ou 100 perches de superficie. La perche, qui servait de point de départ, était une aire de 22 pieds de côté ou 484 pieds carrés. En mesure métrique, l'arpent d'ordonnance égalait 51 ares 7 centiares. L'arpent commun des environs de Paris contenait 34 ares 18 centiares ; il se retrouvait identiquement en Bourgogne. Cette mesure variait de province à province. Dans le Poitou, l'arpent était de 80 pas en carré ; le pas de 2 pieds et demi. A Montargis, il comprenait 100 cordes ou perches de côté ; chaque corde avait 20 pieds. A Clermont-Ferrand, c'était 100 verges ou perches, chacune de 26 pieds de côté, d'où l'arpent d'Auvergne de 67 mille 600 pieds carrés. La base de notre mesure agraire nationale était multiple : bicherée en Dauphiné, boisselée dans la partie du territoire qui forme aujourd'hui l'Allier, bonnier dans les Ardennes, chaînée dans Indre-et-Loire, hommée dans l'Aisne, journal dans l'Ain, minée dans Maine-et-Loire. La Révolution, dans sa fièvre d'unité, détruisit l'arpent par le décret du 1er août 1793, qui établissait l'uniformité et le système général des poids et mesures ; il fut permis cependant d'énoncer, dans les actes authentiques, les mesures anciennes à côté des mesures nouvelles. Une loi du 4 juil. 1837 édicta que cette faculté cesserait à partir de 1840 ; mais l'arpent n'a pas disparu, le paysan français reste fidèle à la vieille mesure gauloise. Ses transactions immobilières se font à la chaînée, à la boisselée, à l'arpent : l'are lui est et lui demeurera encore longtemps inconnu. A. Mercier.

Bibl. : F. Gattey, *Tableau des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles ;* Paris, 1810.

ARPENT ou **ARPON.** Scie large et longue, montée comme une scie ordinaire et employée dans les chantiers de construction navale.

ARPENTAGE. Le lever des plans a pour but de donner une image plus ou moins exacte d'un terrain, ou plutôt de la projection horizontale de ce terrain. L'arpentage est la partie la plus élémentaire de l'art du lever des plans ; on n'y cherche pas une grande exactitude, l'étendue du terrain levé est médiocre et les instruments d'arpentage ne sont pas très délicats. Les instruments dont les arpenteurs font usage sont : la *chaîne* et ses *fiches*, pour mesurer les longueurs ; l'*équerre d'arpenteur*, qui sert à mener des perpendiculaires sur le terrain ; enfin le *graphomètre*, qui sert à mesurer les angles. Les *jalons*, dont les arpenteurs font aussi usage, sont des signaux formés de piquets destinés à être fichés en terre, portant une fente dans laquelle on fait passer un morceau de papier blanc destiné à attirer l'attention de l'observateur. Tout le monde connaît la chaîne d'arpenteur, c'est un décamètre formé d'un ruban d'acier ou de morceaux de gros fil de fer d'un décimètre reliés entre eux ; les fiches sont de petits piquets en fer servant à marquer les points où se sont arrêtés les extrémités de la chaîne pendant que l'on effectue une mesure. Nous ne nous arrêterons pas à montrer comment on effectue une mesure à la chaîne ; il suffira, pour l'apprendre, de regarder faire un arpenteur et son aide. — L'équerre d'arpenteur est une sorte de boîte prismatique, en général octogonale (fig 1) ; si l'on considère deux pans opposés, l'un d'eux est percé d'une

fente verticale très mince comme AB ; l'autre est percée d'une fenêtre assez large comme CD, au milieu de laquelle est tendu un crin parallèle aux grands bords de la fenêtre ; la base de la boîte prismatique est un octogone régulier, en sorte que les côtés *a* et *a'*, *b* et *b'*, *c* et *c'* sont parallèles, *a* et *a'* sont perpendiculaires à *c* à *c'*. Il en résulte que le plan du fil CD et de la fente pratiquée dans la face *a*, vis-à-vis de CD, est perpendiculaire au plan formé par le fil de la fenêtre *c* et de la fente *c'*. Si donc on regarde successivement par les fenêtres pratiquées en *a* et en *c'* deux objets placés dans la campagne, et

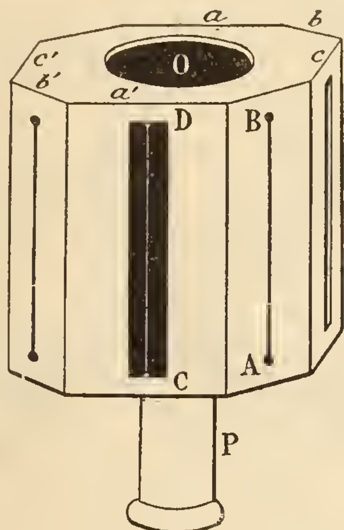


Fig. 1.

que les fils placés en *a'* et en *c* semblent les recouvrir, ces objets formeront, avec le point où se trouve l'équerre, les sommets d'un triangle rectangle. Ce principe admis, nous allons voir comment on abaisse et l'on élève des perpendiculaires sur le terrain. Disons, pour terminer la description de l'équerre, qu'elle porte une douille P qui peut se dévisser et se placer dans l'appareil par le trou O. Cette douille sert à placer l'instrument sur un piquet que l'on fixe en terre verticalement. Pour élever une perpendiculaire à une droite AB par un point A donné sur cette droite, l'arpenteur fait placer un jalon en B sur la droite diculée (fig. 2); il place son équerre en A, et par une fente

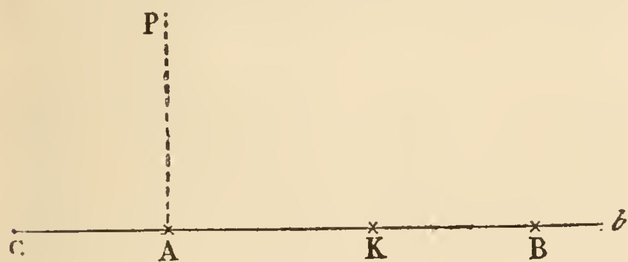


Fig. 2.

il vise le point B en faisant tourner, s'il le faut, son instrument; il le fixe alors, puis, sans toucher l'équerre, il regarde par la fente située dans la direction perpendiculaire à AB le fil qui est en face de cette fente et il envoie un aide piquer en terre un jalon en un point P, tel que le fil lui semble recouvrir le jalon, AP est alors perpendiculaire sur AB. Si du point P on voulait abaisser une perpendiculaire sur AB, on placerait deux jalons, l'un en B, l'autre en C, pour déterminer la ligne AB; un jalon serait en outre placé en P, on commencerait par placer l'équerre sur la ligne AB; à cet effet, l'aide placé en *b* derrière B viserait les jalons B et C et indiquerait à l'arpenteur, par un signe de la main, s'il doit avancer ou reculer pour se trouver sur la droite CB ; lorsque l'arpenteur y sera, il visera le point B, puis il visera le point P ; en général, il ne le verra pas dans la direction perpendiculaire, il saura cependant s'il doit avancer vers C ou vers B, et à la suite d'une série de tâtonnements, il finira par se placer au pied A de la perpendiculaire demandée. Il est clair qu'en faisant usage d'un point K, déterminé par un jalon sur BC, il pourra se passer de son aide, mais le second procédé est moins exact.

Le graphomètre est un demi-cercle en laiton divisé en 180 degrés (fig. 3) ; ce cercle est supporté par une douille

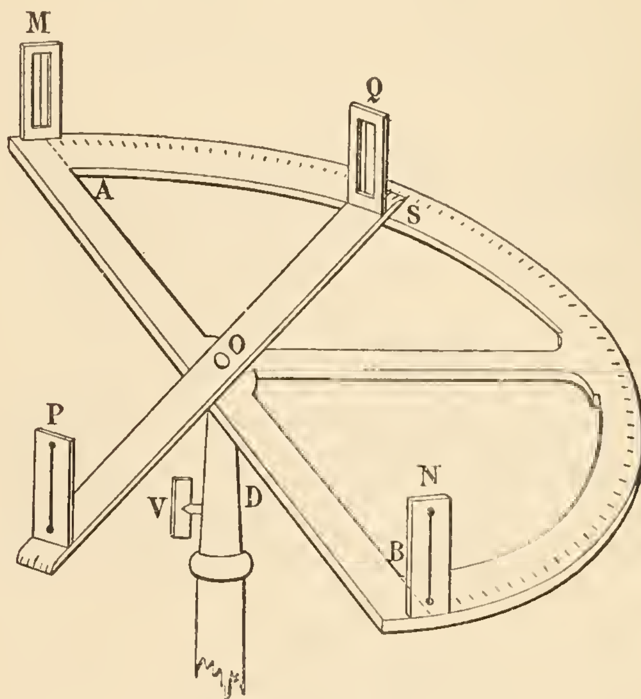


Fig. 3.

D que l'on peut fixer sur un trépied au moyen d'une vis de pression V ; ce cercle peut tourner autour de l'axe de sa douille en restant dans un plan horizontal ; ce résultat s'obtient souvent à l'aide d'un genou à coquille ; enfin le cercle est quelquefois muni de niveaux qui en assurent l'horizontalité. La ligne 0° — 180° de la division est le diamètre AB, dont la direction est déterminée par l'alidade à pinnules fixe MN. Une autre alidade à pinnules TQ tourne autour de l'axe qui passe par le centre O du cercle ; cette alidade porte en S un vernier à l'aide duquel on estime l'angle formé par les deux alidades à une minute près (l'instrument donne à peine le demi-degré ; le mode de visée étant très imparfait, le vernier est inutile) ; sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de longues explications, on voit comment cet intrument peut servir à mesurer l'angle que font deux rayons visuels émanant de l'œil de l'arpenteur. On a perfectionné les graphomètres en remplaçant l'alidade par une lunette qui permet alors plus de précision dans la visée, le graphomètre lui-même a souvent changé de forme sous les noms d'Equerre et Graphomètre, Pantomètre, etc. Indiquons maintenant la manière de faire un lever avec les instruments de l'arpenteur. — 1° *Lever au mètre.* Le lever au mètre se fait avec la chaîne seulement; il consiste à décomposer le terrain que l'on veut lever en triangles et à en mesurer tous les côtés, on connaît par suite les rapports de ces côtés et il est facile alors de construire sur le papier une figure composée de triangles semblables et semblablement placés à ceux qui ont été choisis sur le terrain. Ce genre de lever, très simple en théorie, présenterait souvent des difficultés inouïes dans la pratique, soit parce que le sol n'est pas horizontal, soit parce qu'il est parsemé d'obstacles rendant le chaînage impossible ; enfin la mesure d'une longueur à la chaîne est une opération très fatiguante. — 2° *Lever à l'équerre.* Ce mode de lever est surtout adopté quand on se propose d'évaluer

l'aire d'un terrain (fig. 4); il consiste à mesurer une base AB, les distances des points remarquables C, C'... à cette base, et les distances BD, DD',... on construit facilement sur le papier des trapèzes et des triangles semblables à BCD, CDD'C',.. et le lever se trouve effectué. Quant à l'aire

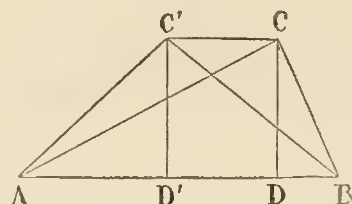


Fig. 4.

du terrain, elle s'estime assez facilement en la considérant comme une somme de triangles et de trapèzes. Le lever à l'équerre est soumis aux mêmes inconvénients que le lever au mètre. — 3° Le *lever au graphomètre* consiste à mesurer une base d'opérations avec soin sur le terrain. Soit AB, cette base qui doit être aussi grande que possible; pour relever sur le papier la position du point C, par exemple, on trace la droite qui doit représenter AB et qui sera 100, 1000,... fois plus petite; par exemple, on mesurera au graphomètre les angles CAB, CBA et l'on pourra construire sur le papier un triangle semblable à CAB; s'il est nécessaire, on pourra faire usage de plusieurs bases; c'est ce qu'il sera nécessaire de faire si tous les points du terrain ne sont pas vus de A et B, et aussi pour se ménager des vérifications. En tous cas, il faudra relier les nouvelles bases à l'ancienne. L'arpentage permettant de lever la position des points que l'on n'a pas besoin d'*atteindre*, mais qu'il suffit de *voir*, on pourra en faire usage pour trouver la distance à laquelle on se trouve d'un point inaccessible, ou pour trouver la distance de deux points inaccessibles. Le graphomètre, quand on peut le placer dans un plan vertical, c.-à-d. quand il est disposé de telle sorte que l'on puisse s'en servir pour mesurer des angles verticaux, permet de mesurer des hauteurs. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse de mesurer la hauteur AB (fig. 5), on placera le graphomètre en C et on mesurera sa hauteur CC' au-dessus

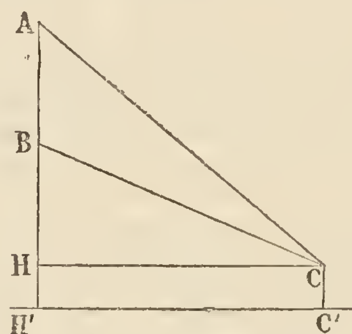


Fig. 5.

du sol, on visera le point H situé à la même hauteur que C, on mesurera la longueur HC et les angles BCH, ACH; on pourra alors construire une figure semblable à ABHC et l'on mesurera l'image de AB que l'on connaîtra en multipliant cette image par le rapport de HC à son image; enfin, quand le point B est en H', il suffit de mesurer l'angle ACH et la distance HC pour avoir AH, et en y ajoutant CC', on a AH'. A l'article BACULAMÉTRIE, on trouvera d'autres procédés plus simples pour mesurer des hauteurs ou des distances inaccessibles.

H. LAURENT.

ARPENTEUR. Nom donné au grand *pluvier* (V. ce mot).

ARPENTEUSES ou **GÉOMÈTRES.** Noms donnés, en général, aux Chenilles des Lépidoptères-Hétérocères du groupe des Phalénides. Ces chenilles ont presques toutes le corps lisse, allongé, mince, cylindrique et présentant souvent, sur le dos, plus rarement sur les côtés, de petites éminences qui ressemblent aux nœuds ou bourgeons d'une petite branche d'arbre. Elles n'ont, en général, que dix pattes, dont six *écailleuses* ou *pattes vraies*, situées en avant du corps, et quatre *membraneuses* ou *fausses pattes*, semblables à des ventouses, placées vers l'extrémité postérieure du corps. Pendant le repos, elles se tiennent sur les plantes basses ou sur les branches des arbres dans des attitudes très diverses, qui exigent une grande force musculaire. Le plus ordinairement, elles se cramponnent au moyen de leurs pattes postérieures, le corps raide, élevé verticalement, et restent ainsi immobiles pendant des heures entières. Dans cette position, elles simulent, à s'y méprendre, de petites branches d'arbres ou des pétioles de feuilles; d'où le nom d'*Arpenteuses en bâton*, sous lequel on les désigne quelquefois. Quand elles veulent changer de place, elles prennent d'abord pied au moyen de leurs pattes antérieures, retirent à elles la partie postérieure de leur corps, dont le milieu se ploie en forme de boucle, puis fixent leurs pattes membraneuses immédiatement en arrière de leurs pattes écailleuses; elles lâchent alors ces dernières, étirent leur corps de toute sa longueur, et font ainsi un nouveau pas. Par ce mouvement régulier et saccadé, elles semblent mesurer le chemin qu'elles parcourent (V. CHENILLES et PHALÈNES).


Chenilles d'Arpenteuse (Arapteryx sambucata Lin.).

Ed. LEF.

ARPENTIGNY (Casimir-Stanislas d'), chirognomonien né le 13 mars 1791 à Yvetot (Seine-Inférieure), mort à Paris en 1864; destiné à l'état militaire, il entra à l'école de Saint-Cyr; lieutenant en 1820, il fit la campagne d'Espagne. Ce fut en Andalousie qu'une *hechicera* (bohémienne) lui inculqua le goût des études chirognomoniques, auxquelles il se livra pendant tout le temps qu'il demeura au service. Retraité capitaine et chevalier de la Légion d'honneur en 1844, il revit toutes les notes qu'il avait amassées et écrivit la *Science de la main ou art de reconnaître les tendances de l'intelligence, d'après les formes de la main.* Ce livre parut en 1856 et eut plusieurs éditions. Lamartine, Barthélemy, J. Janin s'en firent les propagateurs et sa publication fraya la voie au chiromancien Desbarolles. GOURDON DE GENOUILLAC.

ARPHAXAD, l'un des fils de Sem d'après la Bible (*Genèse*, x, 22), ancêtre d'Abraham et du peuple hébreu. On a rapproché ce nom de la région dite *Arrapachitis*, située dans la haute Mésopotamie. Le livre de *Judith* (I, 15), donne ce même nom à un roi de Médie. (V. HÉBREUX [Histoire et religion des]).

ARPHAXAD, roi des Mèdes, ainsi dénommé dans la Bible (Livre de *Judith*). L'Ecriture lui fait honneur de la fondation d'Ecbatane, bâtie par Déjocès; Niebuhr a identifié Arphaxad avec Astyage. On s'accorde aujourd'hui à

voir en Alphaxad le fils de Déjocès, Phraortès. Selon la Bible, il régna sur la Médie ayant Ecbatane pour capitale, guerroya contre le roi d'Assyrie, Nabuchodonosor, qui le vainquit, le fit prisonnier et l'envoya à la mort. Cette fin ne saurait être celle de Déjocès qui, selon le récit formel d'Hérodote, mourut en paix, dans sa capitale, tandis que, d'après le même historien, Phraortès fut vaincu par le roi d'Assyrie l'an 633 av. J.-C. (V. Phraortès). M. P.

ARPHE (Henrique de), célèbre orfèvre espagnol, mais d'origine allemande ou flamande, et que Cean Bermudez croit être né entre 1470 et 1480. Henrique de Arphe eut pour fils Antonio et pour petit-fils Jean de Arphe y Villafañe ; tous trois ont été des artistes extrêmement remarquables et qui ont contribué diversement par leurs ouvrages d'orfèvrerie et de ciselure à rendre glorieux en Espagne le nom de Arphe. Par une décision du chapitre de la cathédrale de Léon, datée du 13 juil. 1506, nous apprenons que Henrique avait déjà commencé de travailler à la *Custodia*, ou ostensoir en forme de tabernacle, destinée à cette cathédrale, et qu'il s'était alors définitivement établi à Léon. Il s'y maria une première fois avec Gertrude Rodriguez Carreño qui fut, croit-on, la mère d'Antonio, et une seconde fois après la mort de celle-ci, avec Velluda de Ver, morte en 1572 à Léon. La *Custodia* de Léon n'existe plus. Suivant Ambrosio de Moralès, c'était l'une des plus belles qu'il y eût en Espagne. Elle mesurait dix pieds en hauteur, et était formée de cinq corps superposés, terminés par un obélisque. De nombreuses statuettes, des bas-reliefs et des médaillons en décoraient les diverses parties. Comme tous les ouvrages de cet artiste, elle était de style gothique. En 1515, Henrique se rendait à Tolède et y concluait un traité avec le chapitre de la cathédrale pour l'établissement de la *Custodia* qu'il commençait en 1515, peut-être sur ses propres dessins ou d'après ceux de maître Copin ou de Jean de Bourgogne, et qui fut terminée en 1524. Le coût total de ce magnifique monument d'orfèvrerie, pesant plus de 661 marcs d'argent, dépassa, paraît-il, un million de maravédis. Il est de forme héxagonale, formé de faisceaux de piliers de style gothique, décoré de nombreux bas-reliefs et de 260 statuettes. Sa hauteur, dit Cean Bermudez, est d'environ trois *varas* (2m52). Cet ostensoir ne fut doré dans toutes ses parties qu'en 1594, par le célèbre orfèvre Francisco Merino, qui le répara et en modifia quelques parties, mais sans en atténuer toutefois ni le caractère ni le style. Henrique fit encore deux autres grandes *Custodias* dans le même style gothique, l'une, en 1513, pour la cathédrale de Cordoue, et l'autre, à une date qu'on ignore, pour le monastère des bénédictins de Sahagun. La première ne mesure pas moins de dix pieds en hauteur et elle présente la plus parfaite élégance dans sa composition générale, aussi bien que dans chacune de ses parties de détail, conçues et traitées avec un art exquis. Celle de Sahagun, de bien moindres dimensions, était également une merveille d'invention et de richesse décorative. Indépendamment de ses grandioses ouvrages, Henrique de Arphe, d'après ce que nous apprend son petit-fils dans son livre intitulé *De varia commensuracion para la Esculptura y Architectura*, fit encore pour diverses églises de nombreuses pièces d'orfèvrerie, telles que croix processionnelles, paix, sceptres de chantre, encensoirs, chandeliers et qui toutes se distinguaient par la grâce de leur ornementation et par l'élégance de leurs formes. La cathédrale de Burgos possède encore un de ces ouvrages, c'est une croix processionnelle connue sous le nom de *Cruz grande de las procesiones*. On ignore où mourut Henrique de Arphe et à quelle époque. P. L.

Bibl. : Ponz, *Viage de España*. — Cean Bermudez, *Diccionario*. — Arphe y Villafañe, *Varia commensuracion*. — Ch. Davillier, *Origines de l'orfèvrerie en Espagne*.

ARPHE (Antonio de), orfèvre espagnol, né à Léon dans les premières années du xvie siècle, fils du précédent et père du célèbre Juan de Arphe y Villafañe. Celui-ci nous apprend dans son livre intitulé : *De varia commensuracion para la Esculptura y Architectura* que ce fut son père qui, abandonnant le style gothique, commença, avec quelques autres orfèvres en réputation, à répandre dans son pays le style de la Renaissance ou gréco-romain, plus particulièrement désigné en Espagne par le nom de style *plateresque* et dont il reste encore dans les trésors des églises nombre de monuments caractéristiques. Antonio de Arphe employa souvent dans ses grands ouvrages des colonnes en forme de balustres et on lui reproche d'avoir parfois abusé de la richesse des ornements, notamment dans la *Custodia* ou grand ostensoir de la cathédrale de Santiago, qu'il achevait en 1544, dans l'ostensoir de l'église de *Santa Maria* de Medina de Rioseco, ainsi que dans les *Andas* ou brancards destinés à transporter les reliquaires, terminés en 1557, pour la cathédrale de Léon. Antonio de Arphe, dit Cean Bermudez, fut un excellent artiste et un sculpteur d'un très grand mérite, comme le prouvent du reste les figures de ronde-bosse et les bas-reliefs dont il orna tous ses grands ouvrages en orfèvrerie religieuse. P. L.

Bibl. : Arfe y Villafañe, *Varia commensuracion*. — Cean Bermudez, *Diccionario*. — Ch. Davillier, *Origines de l'orfèvrerie en Espagne*.

ARPHE Y VILLAFAÑE (Juan de), le plus célèbre de cette famille d'orfèvres et que ses compatriotes ont nommé le « Cellini espagnol ». Il était fils d'Antonio et né à Léon en 1535 et non en 1524 comme le dit inexactement Palomino. Juan de Arphe montra, dès sa jeunesse, les plus heureuses dispositions pour l'art où s'étaient illustrés ses ancêtres. Son père lui apprit les premiers principes du dessin, de la composition de l'ornement, de l'architecture

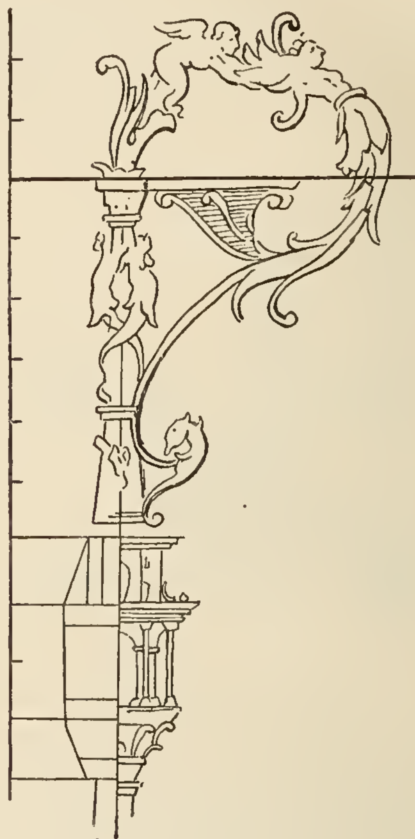


Portrait d'Arphe.

et de la structure du corps humain. Pour se perfectionner dans ses études, Juan alla suivre à Salamanque le cours d'anatomie que faisait alors à l'Université le docteur Cosme de Medina. Puis, il se rendit à Tolède et à Madrid, où il étudia les admirables ouvrages de sculpture de Philippe Vigarni (le Bourguignon), d'Alonso Berruguete et de

Becerra. Après la mort de son père, il vint s'établir à Valladolid, ville alors très florissante et dont les orfèvres étaient fort renommés. Bien qu'il eût à peine vingt-cinq ans, sa réputation était déjà telle que le chapitre de la cathédrale d'Avila lui commandait, en 1564, sur le vu de ses dessins, un ostensoir d'argent, au prix de 12 ducats pour chaque marc employé. Cette belle *Custodia* qu'il terminait en 1571, et pour laquelle il reçut 1,907,403 maravédis, fait encore aujourd'hui partie du trésor de la cathédrale d'Avila et Arphe en a parlé en détail au livre IV de son traité : *De varia commensuracion.* En 1580, le chapitre de la cathédrale de Séville ouvrit un concours pour l'exécution d'un ostensoir qui devait dépasser en importance tous ceux qui existaient en Espagne. Bien qu'il eût pour concurrent Francisco Merino, un des orfèvres les plus célèbres du temps, Juan de Arphe l'emporta. En 1587, il achevait ce grandiose monument, encore exposé aujourd'hui parmi les trésors de la cathédrale, mais qui, malencontreusement, a été remanié en 1668 par un médiocre orfèvre du nom de Juan de Segura. Dans un rarissime opuscule intitulé : *Descripcion de la traza y ornato de la custodia de plata de la sancta Igtesia de Sevilla* (Séville, 1587, in-8, fig. s. bois), Arphe a pris soin de décrire ce colossal tabernacle, son chef-d'œuvre, exécuté entièrement dans le style gréco-romain et décoré avec un goût exquis de bas-reliefs et de figures de ronde-bosse. Sa forme générale est celle d'un temple circulaire, composé de quatre étages ou corps superposés se distinguant par différents ordres d'architecture. Sa hauteur totale est de *cuatro varas* (3m36), son poids de 2,174 marcs (plus de 500 kilogr.). Dans son livre intitulé : *De varia commensuracion*, Arphe en a donné une gravure sur bois. En rapprochant cette gravure de l'eau-forte exécutée par Valdès-Léal après la restauration de Juan de Segura, il est facile de se rendre un compte exact des regrettables modifications subies par l'œuvre de Arphe. Entre autres altérations, Segura a remplacé plusieurs des délicieuses statuettes du maître par des figures lourdes d'aspect et mal ciselées.

En même temps que l'artiste travaillait à l'ostensoir de Séville, il traita avec le chapitre de la cathédrale de Burgos pour établir sur ses dessins une *Custodia* qui devait prendre la place d'une autre plus ancienne et qu'on fondit. Arphe la livra en 1588 et reçut pour le prix de son travail une somme totale de 235,664 réaux. Elle pesait 275 livres ; elle se composait de deux ordres, l'ionique et le corinthien, et était décorée avec un art infini de festons et de bas-reliefs. Transportée à Léon, au moment de la guerre de l'indépendance, elle fut, dit-on, fondue par les Français. En 1590, Arphe exécuta l'ostensoir de la cathédrale de Valladolid, qu'il construisit de quatre corps superposés d'ordres variés d'architecture et présentant la forme d'un édifice à pans coupés et arrondis alternativement. Il travailla ensuite, avec la collaboration de son gendre Lesmes Fernandez del Moral, à celui de la cathédrale d'Osma, de moindre importance que les précédents, mais d'une exécution particulièrement soignée comme architecture, sculpture et ciselure. Accompagné de son gendre, qu'il avait pris soin d'initier lui-même à toutes les connaissances nécessaires, Arphe vint alors à Madrid, où ils exécutèrent ensemble l'ostensoir de l'église de Saint-Martin. Nommé par Philippe II essayeur de la monnaie de Ségovie, il résidait dans cette ville quand, en 1596, l'artiste fut appelé à Madrid par le roi pour ciseler et réparer des statues de bronze qu'on y terminait sous la direction de Pompeo Leoni et qui étaient destinées à l'Escurial. Le 6 juil. 1592, le chapitre de Burgos commandait à Arphe, sur le vu de ses dessins, une croix métropolitaine qui est, croyons-nous, la même que possède encore la cathédrale. En 1597, il se chargeait par contrat d'exécuter en cuivre repoussé soixante-quatre bustes de saints et de saintes destinés à remplir autant de niches pratiquées dans les grands reliquaires de l'Escurial. Pour chacun de ces bustes, l'artiste recevait le prix de mille réaux de vellon. Arphe travailla plus tard pour Philippe III qui lui accorda, par cédule datée du 10 janv. 1599, la somme considérable de 4,054 ducats pour une aiguière et son bassin d'argent doré et émaillé, sur lesquels se voyaient, traitées en repoussé, des figures de divinités au milieu de gracieux



Crosse d'après Arphe.

ornements. Indépendamment des grands ouvrages d'orfèvrerie religieuse que nous avons cités, Arphe fit, tant pour les églises que pour les particuliers, un nombre considérable d'objets précieux de tout genre, notamment des croix, des crosses, des paix, des candélabres, etc. On regarde comme un de ses meilleurs ouvrages une croix processionnelle qui fait partie du trésor de la cathédrale de Burgos.

Outre la *Description* de la *Custodia* de Séville, Arphe a laissé deux autres ouvrages : *El quilatador de la plata, oro y piedras*, imprimé à Valladolid en 1572, in-4°, contenant des renseignements très intéressants sur l'orfèvrerie (ouvrage que l'auteur remania entièrement et qu'il publia sous le même titre à Madrid en 1598, in-8 ; les deux ont été réimprimés à Madrid en 1678, in-4) ; et le livre intitulé : *De varia commensuracion para la Escutptura y Architectura*, imprimé à Séville en 1585-1587 (réimprimé à Madrid en 1675 et en 1736, in-fol.), qui renferme, avec le portrait gravé sur bois de l'auteur, des figures et des dessins de pièces d'orfèvrerie, également gravés sur bois et qui pourraient bien être de la main même d'Arphe. Cean Bermudez, dans son *Diccionario,* attribue positivement à l'artiste le portrait d'Alonzo de Ercilla, qu'on trouve en tête de la première édition du poème de l'*Araucana*, mais sans préciser si cette gravure a été exécutée sur bois ou sur plomb. Le P. Burriel, cité par Cean Bermudez, dit aussi qu'il grava sur plomb les planches du *Caballero determinado*, poème traduit du français par Hernando de Acuña et imprimé à Salamanque en 1573. Cean Bermudez n'a pu découvrir ni la date exacte, ni même le lieu de la mort de Juan de Arphe. Il suppose seulement qu'elle dut arriver dans les premières années du XVIIe siècle, soit à Ségovie, soit à Madrid. Palomino fait erreur lorsqu'il avance la date de 1595 comme étant celle de la mort du célèbre artiste, car il est constant que Arphe vivait encore au mois de mai 1602, époque où

il faisait a Valladolid l'inventaire et l'estimation d'objets précieux dépendant de la succession de Philippe II, ainsi que le prouve un document appartenant aux archives du palais de Madrid. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario* et *Descripcion artistica de la cathedral de Sevilla*. — PALOMINO, PONZ, ARPHE, Archives des cathédrales de Burgos, Séville, Valladolid. — Ch. DAVILLIER, *Origines de l'orfèvrerie en Espagne*.

ARPHEUILLES. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Charenton; 509 hab.

ARPHEUILLES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Châtillon-sur-Indre ; 645 hab.

ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST. Com. du dép. de l'Allier. arr. de Montluçon, cant. de Marcillat; 840 hab.

ARPHY. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan, 421 hab.

ARPI (Géog. anc.). Ville de l'ancienne Apulie (Italie méridionale), dont la tradition attribuait la fondation à Diomède. Occupée par Annibal pendant la seconde guerre punique, et punie par les Romains vainqueurs, elle tomba en décadence.

ARPICHORD (V. HARPSECHARD).

ARPINO. Ville de la prov. de la terre de Labour (Italie méridionale). C'est une ville industrielle bâtie près de Fibreno, affluent de gauche du Garigliano. La principale industrie est celle des draps. Cette ville fut célèbre dans l'antiquité sous le nom d'*Arpinum*. Elle fut d'abord une cité des Volsques, puis un municipe romain de première classe. Les habitants d'Arpinum jouissaient donc de tous les droits du citoyen romain. A Arpinum naquirent Marius, Cicéron, Agrippa et, au XVI[e] siècle, le peintre Giuseppe Cesari plus connu sous le nom de chevalier d'Arpin. On montre encore à Arpino des murs pélasgiques, derniers débris de la vieille citadelle bâtie par Saturne, d'après la tradition. Arpino a 12,000 hab. H. V.

ARPPE (Adolf-Edvard), chimiste finlandais, né à Kides (Karélie) le 9 juin 1818, fut, de 1848 à 1870, professeur à l'université de Helsingfors, dont il devint recteur (1858-1869); secrétaire de la société des sciences de Finlande (1855-1867), président du comité de censure (1865-1877). Il a publié en latin plusieurs dissertations (*De jodeto bismutico*, 1843; *De acido pyrotartico*, 1847), et en suédois une *Histoire de l'alchimie en Finlande* (Helsingfors, 1870); des mémoires estimés sur la chimie et l'histoire naturelle, dans divers recueils; des brochures sur les questions du jour. Il fut annobli en 1863. Son frère consanguin, *Nils-Ludvig*, né en 1801, mort en 1861, s'était fait un nom par ses grandes entreprises industrielles et agricoles. Il fut le premier, dans le grand-duché, à employer la vapeur dans la navigation (1833) et les scieries (1842). B-s.

BIBL. : *Dict. biogr. finnois*. — LINDER, *Familjebok*.

ARQUÀ PETRARCA ou **ARQUÀ DEL MONTE.** Village de la prov. de Padoue, à 20 kil. S.-O. de cette ville (Italie septentrionale). Pétrarque y mourut dans sa villa de plaisance (1374). Son tombeau existe encore sur la place de l'église avec une inscription et un buste du poète. Arquà a des eaux thermales salines carbonatées et sulfureuses; 1,300 hab. H. V.

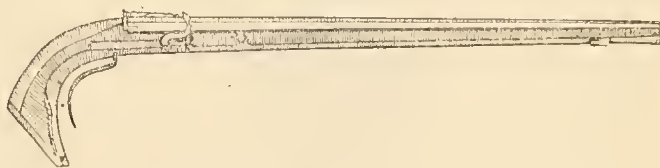
ARQUATA DEL TRONTO. Ville de la prov. d'Ascoli Piceno (Italie centrale) sur une colline qui domine la rive gauche du Tronto (versant de l'Adriatique) ; 4,200 hab.

ARQUATO (Giovanni-Francesco), médecin italien, né dans le Trévisan, florissait au début du XVI[e] siècle. Il a publié des ouvrages estimés : *Medicus reformatus;* Venise, 1608-1622, 2 vol. in-4, une critique des abus qui régnaient dans la médecine à son époque ; — *Tesoro della vera perfetta medicina universale per la salute e conservazione de principj*, in-4 ; — *Propugnaculo fortissimo contro la peste;* Trieste, 1626, in-4. D[r] L. HN.

ARQUÉ (V. APLOMBS).

ARQUEBUSADE (Eau d'). Liqueur composée d'acide sulfurique, de vinaigre, d'alcool et d'eau sucrée, qui servait autrefois contre les blessures d'armes à feu ou arquebusades ; on a aussi employé sous le même nom un alcoolé d'une vingtaine de plantes aromatiques. On l'administrait à l'intérieur et à l'extérieur. — On donnait aussi le nom d'eaux d'arquebusade à certaines eaux minérales, des Pyrénées particulièrement.

ARQUEBUSE. On appelait de ce nom, au moyen âge, une arbalète dont le fût portait un tube destiné à recevoir le trait. Les mots *arquebute*, *hacquebute*, étaient synonymes d'*arquebuse*. Quant on fit usage de la poudre, la première arme à feu portative reçut aussi le nom d'arquebuse, car elle avait conservé sensiblement la forme de l'arbalète à tube. On l'appelait aussi canon à main ou coulevrine à main (V. ARMES A FEU). On l'appela *arquebuse à croc* quand on l'eut munie d'un axe de rotation reposant sur une fourchette ou *croc* et facilitant le pointage. L'arquebuse à croc était souvent d'un poids considérable. Elle lançait parfois des balles de plomb de 8, 12 et 13 livres. Jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, on mettait le feu à la charge au moyen d'une mèche allumée que le coulevrinier portait enroulée autour du bras droit. A Pavie, les Espa-



Arquebuse faisant partie de la collection du Musée royal d'armurerie, à Bruxelles.

gnols se servirent d'une arquebuse perfectionnée par eux, dans laquelle la mèche était mise en contact avec l'amorce pour faire partir le coup, au moyen d'un *serpentin*, sorte de pince qu'une détente faisait agir, sans que le pointage en fût dérangé. Disposer la mèche à la longueur voulue, en aviver le feu avant de tirer constituait l'opération de maniement d'arme désignée sous ce nom : *compasser la mèche*. — De l'*arquebuse à mèche* on arriva à l'*arquebuse à rouet*. La platine à rouet consistait en un disque d'acier cannelé, placé dans le fond du bassinet où l'on mettait la poudre d'amorce, et frottant contre une pierre à feu. Cette platine, qui supprimait l'opération de compasser la mèche, fut adoptée principalement pour l'arquebuse de la cavalerie. L'arquebuse parait n'avoir jamais été, malgré l'exemple de Pavie, qu'une arme assez peu redoutable. Aussi Montaigne, qui écrivait en plein XVI[e] siècle, s'exprime-t-il ainsi : « Les armes à feu sont de si peu d'effet, sauf l'étonnement d'oreilles, qu'on en quittera l'usage. » Le mousquet remplaça l'arquebuse vers 1572.

ARQUEBUSIER. Soldat armé de l'arquebuse. L'usage de l'arquebuse dans les armées françaises remonte aux dernières années du XV[e] siècle. Du Bellay dit, en effet, sous François I[er] : « Et l'arquebuse a été trouvée de peu d'ans en ça et très bonne. » Néanmoins, l'*arquebusier* remonte plus haut, puisqu'on donne souvent ce nom, avant l'invention des armes à feu portatives, au soldat des milices communales armées de l'arbalète. Dans l'expédition de Naples, en 1494, on voit figurer une troupe soudoyée d'arquebusiers gascons. Les Suisses et les Allemands nous avaient devancés dans l'adoption de l'arquebuse à feu ; environ un quart de leurs soldats ont cette arme dès le commencement du règne de François I[er]. Le succès des arquebusiers espagnols à la bataille de Pavie fit beaucoup pour hâter l'adoption de l'arquebuse, jusque-là réputée chez nous « engin diabolique » et méprisée à tel point que les meilleurs capitaines du temps ne faisaient point quartier aux arquebusiers ennemis qui leur tombaient entre les mains. Toutefois, quand François I[er] organise en légions l'ancienne milice des francs-archers, il fait entrer 12,000 arquebusiers dans leur composition, sur un effectif de 42,000 hommes. L'arquebusier portait le jacque, les manches de mailles et le morion. L'appareil assez compliqué

où il renfermait ses munitions s'appelait *fourniment*. Il se composait d'un sac à balles, d'un flasque renfermant la poudre à charger, et d'un amorçoir où se trouvait la poudre d'amorçage ou pulvérin. Les meilleurs fourniments se fabriquaient à Milan. Dans le principe, les arquebusiers étaient regardés comme troupes légères; ils n'entraient pas dans l'ordonnance et combattaient en avant et sur les flancs de l'armée, comme l'avaient fait les frondeurs et les archers des vieux temps. Avec François Ier et sa formation des légions, ils entrent dans l'ordonnance, car chacune des six *bandes* ou bataillons de la légion a ses arquebusiers



Costume d'un arquebusier (fin du XVIIe siècle).

qui combattent avec ses hallebardiers et ses piquiers. Armés d'abord de l'arquebuse à mèche et à fourche qui exigeait communément le service de deux hommes, et un bidet pour la transporter, les arquebusiers sont ensuite pourvus de l'arquebuse à rouet servie et portée par un seul homme. A la mort de Henri II, presque tous les fantassins sont armés de l'arquebuse. — Quant aux arquebusiers à cheval, leur institution remonte à 1537. François Ier les avait formés de cavaliers existant déjà, à qui on donna simplement l'arquebuse. C'est alors une sorte d'infanterie montée qui se transporte rapidement sur les points où elle peut escarmoucher. A Cerisoles, ils sont placés dans les intervalles des bataillons et, quand ils ont fait leur décharge, ils se portent en queue pour recharger leurs armes. Dans les guerres de religion, sous Henri III, nous les voyons combattre à pied en tirailleurs et défendre des villages en s'abritant derrière les maisons et les haies. Pendant qu'ils combattent ainsi, leurs chevaux sont attachés au moyen de cordes et de chaînes qu'ils portent toujours avec eux. L'adoption du mousquet termina de fait la carrière des *arquebusiers*, mais leur nom subsista longtemps encore, puisque nous voyons, le 12 juin



Arquebusier de Corbeil (1757).

1790, l'Assemblée nationale prononcer l'incorporation des compagnies d'arquebusiers dans la garde nationale. La compagnie d'arquebusiers de Paris n'avait pas attendu ce décret; elle s'était enrôlée de son plein gré dès le 13 juil. 1789. — Le mot *arquebusier* sert aussi à désigner l'artisan qui fabrique, vend ou répare les armes à feu, mais le mot *armurier* le remplace aujourd'hui, de plus en plus, dans cette acception.

ARQUEBUSIERS ou ARMURIERS ARQUEBUSIERS. C'est le nom des ouvriers qui fabriquent les petites armes à feu, tels que les fusils, les pistolets, les revolvers, et par extension celui des marchands qui les vendent sans les fabriquer. Au XIVe siècle, on les appelait *artilliers* (V. ce mot) ou *artilleurs*, et quand ils ne faisaient que des arcs, des arbalètes et des flèches, au XIIIe siècle, on les nommait *archiers* (V. ce mot). C'est sous ce nom que nous les voyons figurer au *Livre des métiers* qui fut rédigé par les soins d'Etienne Boileau dans la fin du XIIIe siècle. Les *fourbisseurs* (V. ce mot), qui sont une spécialité de l'arquebuserie et surtout de l'armurerie, y figurent également. Le mot d'*armurier* (V. ce mot) ne désignait alors que les fabricants d'armures et de casques. Les premiers statuts donnés, sous l'ancien régime, aux arquebusiers furent accordés sous le règne d'Henri III par lettres patentes de déc. 1575, et contiennent vingt-huit articles. Quatre jurés étaient élus à raison de deux par année, et chargés de passer et d'enregistrer les brevets d'apprentissage, de recevoir à la maîtrise, de donner les chefs-d'œuvre, des ventes tant ordinaires qu'extraordinaires, etc., etc. Nul ne pouvait être reçu maître et tenir boutique qu'il n'ait été apprenti et compagnon. Nul ne pouvait avoir plus d'une seule boutique et plus d'un apprenti, à moins que cet apprenti ne fût à la fin de sa troisième année. L'apprentissage durait quatre ans, et le service chez le maître à titre de compagnon, avant de pouvoir être reçu à la maîtrise, quatre autres années. Les veuves de maîtres ne pouvaient commencer un nouvel apprenti, mais elles pouvaient finir un apprentissage commencé; quand elles épousaient, ou bien leurs filles, un compagnon, elles l'affranchissaient, et celui-ci pouvait être reçu maître avant l'accomplissement de ses quatre années de compagnonnage et sans faire expérience. Nul marchandise d'arquebuserie ne pouvait être vendue à moins d'être poinçonnée du poinçon de celui qui l'avait faite, et dont l'empreinte était déposée sur une table de cuivre au Châtelet, dans la chambre du procureur du roi, et aussi du poinçon de la communauté par les soins des jurés. L'article 25 porte « qu'il sera donné par S. M. un certain lieu en butte, pour à cette fin de faire un jeu tous les premiers dimanches du mois, soit en temps de paix que de guerre, là où seront reçus les capitaines, gentilshommes et enfants de la ville pour y tirer ». Ce jeu d'aquebuse, qui fut établi dans les fossés de la porte Saint-Antoine, subsista jusqu'à la Révolution. A ces vingt-huit articles, les lettres patentes données le 4 mai 1634 en ajoutèrent six autres, afin d'obvier à certains abus et d'empêcher certaines autres corporations d'arts et métiers de se mêler du métier d'arquebuserie. Les deux premiers de ces six articles disent « que tous les maîtres du métier d'arquebusier pourront faire toutes sortes d'arbalètes d'acier, garnies de leurs bandages, arquebuses, pestolets, piques, lances et fustels; marter les dites arquebuses, pestolets, hallebardes et bâtons à deux bouts et les ferrer et vendre » ainsi que « tous autres batons ouvragés en rond et au rabot, privativement à tous autres métiers ». Les quatre autres articles portaient qu'un maître ne pouvait avoir plus de deux compagnons chez lui, à moins que ses confrères n'en aient autant; que nul ne pouvait être juré à moins d'avoir été au préalable maître de confrérie; que les compagnons épousant veuves ou filles de maîtres et les fils de maîtres ne pourraient dorénavant être reçus à la maîtrise sans faire les expériences accoutumées.

Cette corporation fut supprimée par Turgot en févr.

1776 avec toutes les autres, mais à la chute de ce ministre, un édit royal, rendu à Versailles en août de la même année, réunit ces ouvriers aux fourbisseurs et aux couteliers, et la désigna comme devant être la seconde des quarante-quatre communautés rétablies. Elle fut supprimée avec toutes les autres en 1792. Aujourd'hui le métier d'arquebusier est libre, tout le monde peut l'exercer, et même, depuis 1886, fabriquer des armes de guerre, c.-à-d. des armes à feu ayant le calibre des armes employées pour l'armée (V. ARMES). Cependant l'exercice du métier d'arquebusier est soumis à certaines obligations : l'armurier doit inscrire sur ses registres l'espèce et la quantité d'armes qu'il fabrique ou qu'il achète, ainsi que l'espèce et la quantité de celles qu'il vend, avec les noms et domiciles des vendeurs et des acquéreurs. Ces livres sont arrêtés et paraphés chaque mois par le maire ou, en son nom, par le commissaire de police. Nulle arme ne peut être livrée au commerce avant d'avoir été éprouvée et poinçonnée du poinçon de l'éprouveur. Les armuriers arquebusiers, comme marchands de poudres de chasse, sont astreints à d'autres obligations encore : ils n'en peuvent pas fabriquer, et sont obligés de les prendre à l'administration des Contributions indirectes, quand ils sont choisis par elle comme entreposeurs, et chez l'entreposeur de leur arrondissement quand ils ne sont que débitants. Ils doivent tenir un registre et inscrire, au fur et à mesure des ventes, leur date, la qualité, la quantité des poudres vendues, et le nom, la profession et le domicile des acheteurs. Ad. LECLER.

ARQUENAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay; 832 hab.

ARQUÉRITE (V. AMALGAME).

ARQUES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 553 hab., sur la rive droite du Réalsès. Ruines d'un château féodal, dont le donjon (XIVe siècle) est assez bien conservé. Près des ruines du château, menhir dit *Peyro-Lebado*. — Gisements de manganèse.

ARQUES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Pont-de-Salars; 286 hab.

ARQUES (*Arecas*, *Arcas*). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (S.) de Saint-Omer, sur l'Aa; 4,567 hab.; stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Saint-Omer à Boulogne, embranchement sur Berguette et Lille. — Cette localité, dont les plus anciennes mentions remontent au commencement du IXe siècle, eut de tout temps beaucoup d'importance. Elle était une des possessions de l'abbaye de Saint-Bertin qui, en 1232, lui concéda une charte de commune ou keure fort importante, comprenant une soixantaine de dispositions. Ce curieux document a été publié par d'Achery (*Spicilegium*, t. III, p. 607, éd. in-fol.), et par Warnkœnig (*Flandrische Staats und Rechtsgeschichte*, t. III; *Urkunden*, p. 31). Pendant tout le moyen âge, Arques fut un centre assez important pour la fabrication des draps. La fabrique d'Arques contrefaisait celle de Saint-Omer. — Château du XVIIe siècle ; *église* du XVIIIe siècle, surmontée d'une flèche de pierre; château moderne dit de *Batavia ;* à l'entrée du bois de *Rihoult*, ruines du château dit *des Sarrasins ;* à la jonction du canal de Neuffossé et de la Basse-Meldick, *écluse à quatre faces*, construite en 1772. Les *sept écluses* (il n'y en a que six) étagées sur la colline des *Fontinettes*, construites en 1754, pour faire communiquer l'Aa avec le canal de Neuffossé; plaine du *Marais d'Arques*, où ont lieu les courses de Saint-Omer. — Sucrerie, meunerie, filature, verrerie, distillerie.

ARQUES-LA-BATAILLE (*Archiæ*). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, cant. d'Offranville, arr. de Dieppe, sur l'Arques, près du confluent de l'Eaune et de la Béthune; 990 hab. Stat. du ch. de fer de l'O., ligne de Paris à Dieppe par Pontoise. — Arques était au moyen âge une ville importante dont les habitations s'étaient groupées sous la protection du château, dont les ruines imposantes dominent encore le bourg actuel. Au XIe siècle, Guillaume, seigneur d'Arques, qui bâtit le château, était l'oncle de Guillaume de Normandie, qui fut plus tard Guillaume le Conquérant; celui-ci, voyant dans la construction de cette forteresse une menace pour sa puissance, l'attaqua à peine construite et y plaça une garnison ; mais Guillaume d'Arques réussit bientôt à y rentrer avec l'aide du roi de France, Henri Ier. Assiégé aussitôt par son neveu, il dut se rendre à discrétion (1053) et fut banni de la Normandie. A la mort de Guillaume le Conquérant, le château d'Arques était échu à son fils Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, mais il lui fut enlevé par son frère Henri, qui, comprenant sa grande importance, y ajouta de nouvelles fortifications. Il passa ensuite à Etienne de Blois, puis à Geoffroy Plantagenet lorsque celui-ci s'empara de la Normandie (1144). Pendant l'absence de Richard Cœur-de-Lion, Philippe-Auguste se fit livrer le château d'Arques, que le roi d'Angleterre à son retour de captivité essaya vainement de reconquérir, mais qu'il recouvra en 1196, en vertu du traité de paix. La conquête de la Normandie, en 1204, le rendit au roi de France. Au cours de la guerre de Cent ans, il fut de nouveau, en 1319, occupé par les Anglais qui n'en furent chassés qu'en 1449. Les ligueurs s'en étaient emparés à la fin du XVIe siècle, mais le gouverneur de Dieppe, qui tenait pour le roi de Navarre, réussit à le prendre par ruse et l'arma de pièces d'artillerie qui décidèrent du gain de la bataille d'Arques (V. ci-dessous). Au XVIIe siècle le château abandonné devint une véritable carrière où tous les habitants des environs du bourg vinrent se pourvoir de matériaux; en 1793 ce qui restait des ruines fut vendu aux enchères pour 8,300 livres ; mais protégées par leur solidité, elles étaient encore debout en 1856, lorsqu'elles furent définitivement sauvées de la destruction par Mme Reiset qui les acheta et dont le fils les céda au gouvernement en 1869. Ce qui en reste est compris dans une double enceinte qui s'élève à l'extrémité d'un promontoire qui domine la vallée. La première enceinte flanquée de tours rondes, ainsi que les bâtiments d'avant-corps, ne remonte pas au delà du règne de François Ier ; la seconde est celle du XIe siècle, mais elle a subi au XIIe et au XIIIe siècle beaucoup de remaniements. Ce qui reste de la construction de Guillaume d'Arques est le donjon carré, encore imposant quoique ruiné et dépouillé de ses pierres de revêtement. Non loin du château une autre enceinte, *le baile*, était destinée à servir de refuge aux populations en temps de guerre.

La ville s'étendait dans la vallée; la prospérité de Dieppe l'a peu à peu réduite à l'état de village, mais plusieurs maisons à pignons avec fenêtres à meneaux attestent son importance passée. L'*église* (mon. hist.) a été construite de 1515 à 1583, le clocher carré est postérieur (1605-1633). La nef est séparée du chœur par un remarquable jubé du XVIe siècle, malheureusement mutilé. Quelques restes de vitraux, des statues, des sculptures, des boiseries, sont de très intéressants monuments de la Renaissance française. L'ancien couvent des bernardines, fondé en 1636, est aujourd'hui une habitation particulière. — Filature de coton. — La *forêt d'Arques* (985 hect.), occupe le plateau qui domine les vallées de l'Eaune et de la Béthune.

BIBL. : A. DEVILLE, *Notice sur le château d'Arques ;* Rouen, 1863, in-8.

ARQUES (Bataille d'). Nom donné à la bataille gagnée le 21 sept. 1589 par le roi Henri IV sur les troupes de la Ligue commandées par le duc de Mayenne, et qui eut pour théâtre une colline boisée qui sépare la vallée de la Béthune de celle de l'Eaune, au-dessous du château d'Arques (V. l'art. précédent). Un obélisque, inauguré en 1827 par la duchesse de Berry, en marque l'emplacement. Après l'assassinat de Henri III, Henri de Navarre, proclamé roi de France au camp de Saint-Cloud, rassembla son armée qui ne se trouva forte que de 7,000 hommes, mais de troupes éprouvées, et se dirigea vers la Normandie. Le duc de Mayenne sortit de Paris avec 20,000 hommes, rallia 10,000 lansquenets et suivit l'armée royale. Henri IV

s'établit dans une forte position, sorte de camp retranché entre Dieppe et le château d'Arques, et l'attendit. Après une série de vaines tentatives sur les faubourgs de Dieppe, Mayenne, le 21 sept., voulut profiter d'un épais brouillard pour aborder l'armée royale. Les lansquenets les premiers traversèrent le bois et arrivés au retranchement crièrent: *Vive le roi!* On les aida à franchir le fossé ; la cavalerie de Mayenne les suivit de près, pénétra jusque dans le camp et rallia les lansquenets qui se retournèrent aussitôt contre les troupes royales. Cette trahison causa d'abord une grande confusion; Biron fut jeté à bas de son cheval, Henri IV se vit sur le point d'être pris; il put heureusement faire avancer ses réserves. Châtillon, arrivant du Pollet avec 500 arquebusiers huguenots, prit les ligueurs en flanc, les lansquenets furent écrasés. Henri IV, à la tête d'un escadron de cavalerie, chargea lui-même et refoula la cavalerie de Mayenne; à ce moment le brouillard se déchira, et le château d'Arques, qui jusque-là n'avait pas pu tirer, envoya des volées de canon qui décidèrent du sort de la journée. Les jours suivants, Mayenne renouvela encore ses tentatives sur Dieppe, mais le roi, s'étant jeté dans la place, le décida, par de vigoureuses sorties, à se retirer sur la Somme.

ARQUES (rivière d') ou **VARENNE**. Fleuve côtier de la France (dép. de la Seine-Inférieure), prend sa source à Osmonville, passe à Saint-Saens, Rosay, Bellencombre, Torcy et Arques; au-dessous de ce village il reçoit la Béthune et l'Eaune, et à partir de ce point devient navigable pour les barques de pêcheurs. Il se jette dans l'arrière-port de Dieppe : son cours est de 52 kil.

ARQUETTES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse; 274 hab.

ARQUÈVES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 373 hab.

ARQUIAN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Saint-Amand-en-Puisaye ; 1,559 hab.

ARRABLOY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien; 180 hab.

ARRACACHA ou **ARRACACIA**. Genre d'Ombellifères établi par Bancroft (*Trans. agron. soc. Jam.*, 1829) et comprenant seulement une douzaine d'espèces propres aux régions tempérées de l'Amérique austro-occidentale. La plus importante est l'*A. xanthorhiza* Bancr. (*Conium Arracacha* Hook.; *Arracacha esculenta* DC.), herbe vivace qui a le port des *Conium;* sa tige, haute de 60 à 90 centim., striée, de couleur glauque, porte des feuilles glabres, d'un vert foncé, profondément découpées en segments ovales, acuminés irrégulièrement trilobés. Les fleurs, disposées en ombelles, sont de couleur jaunâtre ou violet foncé ; les involucres sont nuls ou monophylles, les involucelles triphylles et les fruits munis de cinq côtes égales, non crénelées, avec les vallécules pourvues de bandelettes multiples. — L'*A. xanthorhiza* Bancr. croît à la Nouvelle-Grenade, au Venezuela et dans la République de l'Equateur. Dans les régions tempérées de ces pays, on le cultive en grand pour sa racine charnue qu'on emploie aux mêmes usages alimentaires que la pomme de terre. Cette racine est renflée, à sa partie inférieure, en un bulbe sur lequel se forment des tubercules ou caïeux latéraux, plus estimés que le bulbe central et qui servent à propager la plante. On retire de ces tubercules une fécule analeptique plus légère et plus agréable, dit-on, que celle de la pomme de terre ; ils servent également à la fabrication d'une liqueur fermentée, réputée stomachique. On a essayé à plusieurs reprises d'introduire et de cultiver en Europe cette plante intéressante ; mais aucune des tentatives effectuées à cet effet, notamment par sir William Hooker en Angleterre, par MM. Vilmorin en France et par M. Alph. de Candolle à Genève, n'a été couronnée de succès. Ed. Lef.

Bibl. : Vilmorin, Notes sur l'*Arracacha* dans *Bull. Soc. centr. d'horticulture*, t. XXV (1839), p. 16, et *Revue horticole*, t. XIII, 1851, p. 42. — Boussingault, *Culture de l'Arracacha*, etc., dans *Revue horticole*, t. VII (1845-46), p. 356. — Posada Arango dans *Bull. Soc. bot. de France*, t. XVIII, 1871, p. 372. — Alph. de Candolle, *De l'origine des pl. cultivées*, 1883, p. 32. — A. Prillieux et D. Bois, *le Potager d'un curieux*, 1885, p. 23.

ARRACH (V. Harrach).

ARRACHEMENT. I. Architecture. — On appelle arrachement (il vaudrait mieux dire arrachements) des parties de maçonnerie conservées dans une démolition, afin de former, par l'irrégularité de leur section, comme des harpes facilitant le raccordement des parties nouvelles avec les anciennes. Les reprises de maçonnerie, surtout celles faites en sous-œuvre, s'opèrent souvent par arrachement. c.-à-d. par parties enlevées au milieu d'autres conservées, afin de ne pas compromettre la solidité de la construction et pour diminuer d'importance, sinon pour éviter complètement, l'emploi des étais. Charles Lucas.

II. Mathématiques (V. Intersection).

ARRACHE-SONDE. Nom générique des outils à l'aide desquels les ouvriers sondeurs retirent les sondes lorsqu'elles sont brisées ou engagées dans un trou ; ces outils portent également le nom d'accrocheurs; les principaux sont la caracole, le tire-bourre, la cloche à écrou et les accrocheurs à pinces avec ou sans ressorts. La caracole sert à saisir une tige brisée au-dessous d'un collet pour la ramener au jour avec la portion de la sonde liée à cette tige. Le tire-bourre, qui a absolument la forme des tire-bourres employés pour décharger les armes à feu, n'est guère employé que pour retirer la corde du cylindre à soupape lorsqu'elle est rompue et qu'une partie est restée dans le trou avec la cloche. La cloche à écrou est une cloche conique portant intérieurement un filet de vis triangulaire en acier trempé, destiné à mordre sur la tête d'une tige restée dans le trou et que l'on ne peut saisir avec la caracole parce que la rupture a eu lieu à une trop grande distance d'un nœud d'assemblage. L'accrocheur à pinces le plus efficace se compose d'un fort anneau en fer évidé à l'intérieur en forme d'entonnoir, portant deux branches qui se réunissent à leur partie supérieure à une tige carrée sur laquelle est enfilé un coulant qui peut monter et descendre le long de cette tige depuis la bifurcation des branches jusqu'à un goujon placé un peu au dessus. Au coulant sont suspendues par des retours d'équerre les deux branches de la pince dont les extrémités sont encore engagées dans l'anneau de fer lorsque le coulant a été remonté le plus haut possible, c.-à-d. jusqu'à venir buter contre le goujon. Ces deux branches qui sont dentelées et aciérées intérieurement se rapprochent en s'enfonçant dans l'intérieur de l'anneau lorsque le coulant descend. Pour se servir de cet accrocheur on le visse au bas de la ligne des tiges, on repousse le coulant contre le goujon d'arrêt, on écarte avec la main les mâchoires dentelées des pinces et on les maintient écartées en logeant dans la denture un petit étai en bois ; on descend alors la sonde. Quand on est parvenu à coiffer avec l'anneau de l'accrocheur la partie supérieure de la tige ou de la pièce rompue, celle-ci pénètre contre les mâchoires des pinces et repousse l'étai de bois qui tombe; le coulant et les branches de la pince descendent par leur propre poids jusqu'à ce que les mâchoires dentelées viennent s'appuyer sur la pièce sur laquelle les dents sont serrées par suite de la forme intérieure des pinces qui s'introduisent à la manière de coins entre l'anneau et la pièce. Quand on relève ensuite l'instrument ces mâchoires serrent d'autant plus que le système des pinces est tiré vers le bas par le poids et la résistance des pièces que l'on veut ramener au jour. Une sorte de caracole fixée au-dessous de l'anneau sert à ramener au besoin dans la position verticale et dans l'axe du trou la tige à coiffer avec l'anneau. W.

ARRACHE-TUYAUX. Nom générique donné aux outils destinés à retirer des trous de sonde les colonnes de tubes de retenue, les tuyaux brisés ou que pour un motif quelconque il est nécessaire de remplacer. On descend à l'extrémité des tiges de la sonde un tampon tronconique tourné la pointe en haut et dont la grande base a un dia-

mètre un peu plus faible que celui du tuyau à extraire : on descend ensuite par-dessus, au moyen d'une corde, un manchon de douves en bois maintenues à la partie supérieure par un ou deux cercles minces en fer et terminées extérieurement par le bas en biseau de manière à faire coin; il en résulte une adhérence très forte lorsqu'on cherche à remonter le tampon et généralement suffisante pour entrainer la colonne; si l'on ne peut y parvenir il est toujours facile de dégager l'outil en laissant descendre le tampon tandis qu'on retient le manchon au moyen des cordes qui ont servi à le descendre. Nous citerons encore un arrache-tuyaux aussi simple qu'ingénieux, basé sur le même principe que le précédent; il consiste en un morceau de bois de $0^{m},50$ à $0^{m},60$ de long, renflé dans son milieu en forme de navette, fortement cerclé à ses deux extrémités et traversé par une tige que l'on assemble à l'extrémité de celles de la sonde. On le descend jusque vers le bas de la colonne de tubes à extraire, puis on verse dans le trou un panier de gravier à gros grains qui, se logeant entre le tuyau et la partie supérieure de la navette, font coin, lorsqu'on relève la sonde, entre le bois et les tubes qui sont alors entraînés. S'il s'agit d'une colonne perdue, on pose sur la navette, avant de l'introduire dans le trou de sonde, un tuyau en tôle de 2 m. de long, rempli de gravier et muni d'une anse dans laquelle on passe une corde. On descend le tout; arrivé à la profondeur où l'on veut saisir la colonne on relève avec la corde le tuyau de tôle, et le gravier qu'il renfermait vient se loger comme précédemment entre la navette et la colonne de tubes à extraire. W.

ARRACHEUSE (Agric.). Machine servant à extraire du sol les racines ou les tubercules. Il en existe plusieurs sortes. L'arracheuse de racines se compose de deux mâchoires ou pinces en bon acier trempé; l'une se termine par un long manche en bois que manœuvre l'ouvrier; l'autre est fixée à une armature de fer portée par un billot posé sur le sol. L'ouvrier, appuyant au besoin le pied sur le billot, agit fortement sur le manche en bois de la pince qui est mobile, et l'arrachage complet des souches et des racines a lieu facilement. Le diamètre des pinces étant de 20 centim. et le levier formé par le manche ayant une longueur de $2^{m}10$, la force agissant à l'extrémité se trouve décuplée.

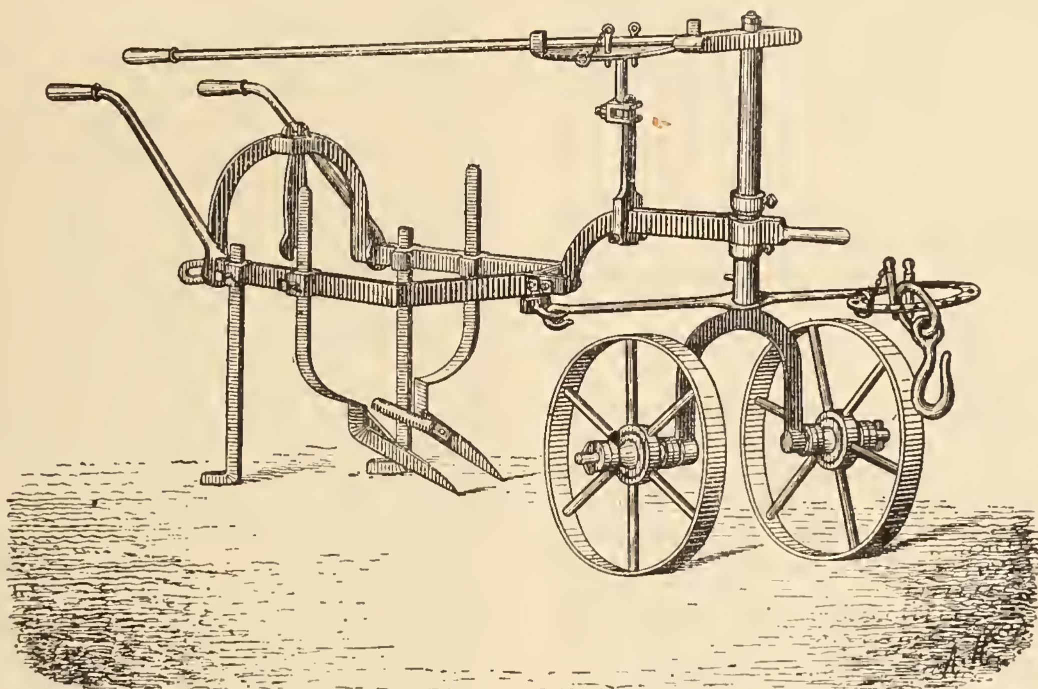


Fig. 1. — Arracheuse de betteraves.

Un seul homme manœuvre l'arracheuse et extrait du sol les racines les plus fortes. — L'arracheuse de vigne n'est guère plus compliquée. Sur une sorte de brouette on pose un bâti composé d'une cage à jour en forme de pyramide et sur le sommet duquel s'appuie un levier dont les deux bras sont d'inégale longueur. Au bras le plus court est attachée une chaîne qui supporte une cisaille destinée à saisir le cep; le bras le plus long porte une corde sur laquelle agit la main de l'ouvrier. Lorsque la cisaille suspendue au petit bras du levier a saisi la racine, on fait manœuvrer dans le sens du sol le grand bras en tirant la corde qui est suspendue et le cep est extrait sans effort. Un homme et une femme suffisent pour utiliser l'appareil, qu'on transporte facilement d'un endroit dans un autre. Au moment où le vignoble français doit être renouvelé, un tel outil dispense de l'extraction des ceps par le défonçage complet du sol ou de la section à quelques centimètres par le soc de la charrue. — L'arracheuse de pommes de terre se compose d'éventails ou cônes à claire-voie ayant la forme d'un soc. En fixant deux de ces engins à une charrue, les deux éventails soulèvent le sol et les tubercules se présentent nettoyés à surface après le passage de l'instrument. Cette machine, fort simple, économise la main-d'œuvre et permet, en très peu de temps, de pratiquer l'arrachage sur une grande surface. — L'arracheuse de betteraves est plus compliquée que les précédentes et les avantages qu'elle procure plus considérables. En effet, lorsque la racine ne doit pas être soumise immédiatement au travail de la sucrerie et de la distillerie, il ne faut pas la froisser ou la déchirer. Si on en coupe la pointe, si on ne l'enlève pas entière du sol, la perte de poids doit être considérable, surtout lorsque la betterave est fortement pivotante. D'autre part, le travail de l'arrachage à la main est coûteux. On a donc construit une arracheuse composée d'un long bâti en fer reposant, à sa partie antérieure, sur un avant-train, et se terminant, à la partie postérieure, par deux mancherons servant au manœuvre à diriger la machine (fig. 1). Deux tiges verticales, fixées à l'arrière, une sur chaque côté, se terminent l'une et l'autre par un petit soc

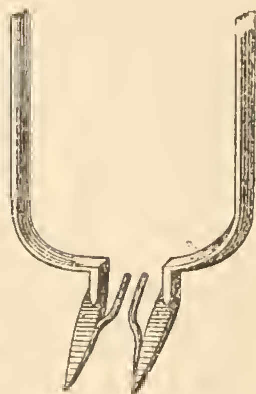


Fig. 2.

(fig. 2). Les deux socs sont rapprochés de manière à ne laisser entre eux qu'un intervalle de quelques centimètres. L'instrument suit une ligne de betteraves, enfonçant à une profondeur de 10 à 12 centimètres les socs, qui prennent successivement chaque racine, la soulèvent tout en la maintenant en place dans sa position normale. Deux chevaux ou deux bœufs suffisent pour faire le travail et pour arracher un hectare par jour. Un seul ouvrier conduit l'instrument, des femmes ou des enfants suivent pour secouer les betteraves et couper les collets.

Ach. Mercier.

ARRACHURE (Techn.). C'est un terme par lequel on désigne tout accident qui arrache le poil d'une étoffe pendant la fabrication, ou qui empêche certaines parties du poil de se lier. Les *arrachures* peuvent être le résultat de plusieurs causes. Une *groupure* de fils ou *tenue*, une partie de trame qui vient à manquer sur le coup de liage, un bouchon de trame qui passe sur ce même coup de liage, et que l'on cherche à enlever, peuvent produire des arrachures. Ces arrachures peuvent se produire encore, lorsque l'on défait une tenue de poil et qu'il ne reste qu'un *fer* à l'étoffe. L'effort que l'on fait alors subir à la *soie* fait glisser le poil de dessus le fer sans le détisser, ce qui occasionne aussi une arrachure. Lorsque le tisseur a fini sa cannette, s'il n'a pas eu le soin d'ajuster le commencement de la nouvelle cannette avec l'extrémité de celle qui finit, et qu'il se trouve alors un intervalle où la trame manque, le poil ne sera pas lié convenablement, et cet accident s'appel *arrachure*. Ad. L.

ARRACOURT. Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville; 785 hab.

AR-RADHÎ-B'ILLÂH, khalife abbâside (V. Radhî-B'illâh).

ARRADON. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Vannes; 1,819 hab.

ARRAES ou ARRAIZ (Amador), religieux et littérateur portugais, né à Béja, en Portugal, en 1530, mort en 1600, entra dans l'ordre des carmes, fut chapelain du roi Sébastien, évêque *in partibus* de Tripoli, puis appelé par Philippe I à l'évêché de Portalègre. Il le résigna en 1596, et se retira dans un couvent de son ordre, à Coïmbre, où il mourut. Il publia des dialogues au nombre de dix, où il prend Platon pour modèle, et son style est fort estimé et fait autorité en Portugal; *Dialogos morais ;* Coïmbre, 1589, in-4, et 1598, in-fol. Ils ont été traduits en latin en 1604.

E. C.

ARRAN. Ile d'Ecosse, comté de Bute, à l'O. du Firth of Clyde. Elle appartient au duc de Hamilton, dont la famille a contribué puissamment au développement de l'agriculture dans cette île. La superficie est de 430 kil. q., et la population de 4,762 hab. Très montueuse, surtout au N. où le Goatfell atteint 950 m., elle est couverte de groupes granitiques dans la partie septentrionale, les pentes sont très abruptes ; dans le S., au contraire, où dominent les porphyres et les basaltes, les ondulations sont plus molles, elles sont couvertes de gazon et contiennent d'excellents pâturages. L'île produit marbre, jaspe, agate, et une magnifique espèce de cristal de roche qui porte le nom de diamant d'Arran. Elle est une des plus pittoresques de l'Ecosse, mais elle n'offre pas moins d'intérêt au point de vue agricole. Elle a été enrichie par l'introduction des plus beaux types d'animaux reproducteurs, amenés des comtés voisins et particulièrement de l'Argyleshire ; le mode d'assolement des terres est des plus remarquables ; l'habileté des agriculteurs d'Arran est proverbiale en Ecosse. Les travaux de drainage, de voirie, de défrichement entrepris depuis deux générations ont complètement modifié l'aspect du pays. Une partie de la population masculine trouve en outre d'importantes ressources dans la pêche. Arran exporte des bestiaux, des porcs, de la volaille et des œufs, de la laine, des fèves, de l'orge et surtout du hareng. — Les principaux centres de population sont : Brodick, village dominé par Brodick-Cartle, vieux château des ducs de Hamilton, et Lamlash sur un beau port naturel protégé par l'île Saint-Holy-Island. L'île d'Arran, dont la population est d'origine gaélique et où se trouvent encore quelques Celtes, est célèbre par les souvenirs légendaires d'Ossian et par ses monuments druidiques.

L. Bougier.

ARRAN (Comtes d'). Il y eut deux familles comtales de ce nom en Ecosse. La première était du clan des Hamilton. Les personnages qui ont joué un rôle historique sont : 1° sir *James Hamilton*, mort en 1479, épouse en secondes noces la princesse Marie, fille aînée du roi d'Ecosse, Jacques II, et veuve de Thomas Boyd, comte d'Arran ; 2° *James*, second lord *Hamilton* et premier comte d'Arran de la famille, fils du précédent, mort en 1529, reçoit l'île d'Arran en 1503, ambassadeur en France (1507), ennemi de lord Angus ; 3° *James Hamilton*, auquel nous consacrons un article spécial ; 4° *James Hamilton*, troisième comte d'Arran, duc de Châtelleraut, devint fou après avoir été refusé comme époux par Marie Stuart. Il fut mis sous la garde du capitaine Lambie, ennemi acharné de Marie. Il vécut prisonnier à Craignethan jusqu'en mars 1609 (V. Hamilton). — La seconde famille est celle des Stuarts (V. Stuart). L. Bougier.

ARRAN (James Hamilton, second comte d'), mort en 1575, descendait de la fille aînée du roi d'Ecosse, Jacques II, et réunissait de cette manière la prétention des Stuarts et les instincts d'indépendance des Hamilton; il s'empara du gouvernement à la mort de Jacques VI (13 déc. 1542). Il fut déclaré par le Parlement régent d'Ecosse et tuteur de Marie Stuart; sa régence fut orageuse, il avait pour adversaires le cardinal Beaton, chef du parti catholique ; Marie de Lorraine, la reine-mère, et les partisans de Henri VIII, à la tête desquels se trouvait le comte d'Angus. Il s'appuya sur la France, ce qui attira sur l'Ecosse une invasion anglaise (1544). Après plusieurs revers dus à la trahison des Douglas, Arran vainquit les Anglais à Ancram-Moor, mais il fut complètement vaincu par Somerset, régent au nom d'Edouard VI, à Preston (20 sept. 1547). Il fut obligé de se jeter dans les bras de la France, et de fiancer au dauphin (François II) la jeune reine qu'il voulait faire épouser à son propre fils. Henri II le nomma en récompense duc de Châtelleraut. Les secours de la France lui permirent de chasser les Anglais, mais, encouragé par ses succès, il gaspilla le trésor royal, persécuta avec rigueur les protestants dont il avait abjuré les croyances, mit en gage les joyaux de la couronne. La reine-mère le força à résigner la régence (24 avr. 1554). Il se retira en France où il commanda la garde écossaise et redevint protestant. A la mort de Henri II il retourna en Ecosse et y servit les intrigues d'Elisabeth. A la tête des lords de la Congrégation il signa, avec l'Angleterre, le traité de Berwick (27 fév. 1560), et fut un des auteurs du traité d'Edimbourg (6 juil. 1560), dont les conséquences devaient être si funestes à Marie Stuart. Encouragé par ces succès il demanda pour son fils la main d'Elisabeth, qui déclina cet honneur. Arran rappelle alors Marie Stuart en Ecosse. Il fut le premier lord du conseil privé; son propre fils, le comte d'Arran, l'accusa d'avoir comploté avec Bothwell d'enlever la reine ; il fut alors disgracié (1562), et se révolta de concert avec Moray. Les rebelles essayèrent vainement, après le mariage de Marie Stuart avec Darnley, de prendre Edimbourg; ils furent obligés de se réfugier à Dumfries, puis de quitter l'Ecosse. Le duc de Châtelleraut se retira en France (1565). Son clan, les Hamilton, rentre dans le parti de Marie Stuart et la défend fidèlement. Châtelleraut promet à Charles IX, en 1567, de soutenir la cause de Marie Stuart, mais il ne put tenir cette promesse. La reine d'Ecosse enfermée à Lochleven, puis après son évasion vaincue à Langside, se réfugia en Angleterre. Les Hamilton furent ruinés, et leurs propriétés confisquées. — Le fils de Jacques fut dépouillé du titre de comte d'Arran que le roi donna à un autre

favori (1579). — La politique tortueuse du chef de la maison des Hamilton avait abouti à la victoire du parti anglais et à la ruine de sa propre famille, victime tour à tour des partis qu'elle avait servis pour les trahir. C'est l'histoire de la plus grande partie des clans écossais.

Louis Bougier.

ARRANCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, cant. de Méréville ; 88 hab.

ARRANCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon ; 134 hab.

ARRANCY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 735 hab.

ARRANGEMENT. I. Mathématiques (V. Analyse combinatoire).

II. Droit. — Accord international qui ne concerne que des intérêts d'une importance secondaire. Les arrangements se distinguent des *déclarations*, des *conventions* et des *traités* (V. ces mots).

III. Musique. — On s'est beaucoup élevé, et avec raison, contre les arrangements qui altéraient et défiguraient la pensée de l'auteur. En effet, un musicien s'empare d'un morceau, en développe l'harmonie, la travestit à sa guise, et d'une pensée belle par la forme et par le fond arrive à faire quelque chose sans caractère, sans couleur et sans nom ; il n'est pas d'expression assez forte pour flétrir un tel métier. Mais souvent il est nécessaire que le morceau primitif soit transposé, traduit, pour ainsi dire, d'un instrument dans un autre, et alors l'arrangement, fait avec fidélité, goût et science, est non seulement utile, puisqu'il permet de vulgariser une belle œuvre d'art, mais il devient même artistique. L'arrangement le plus employé dans la pratique est la réduction pour clavecin ou piano, dont nous nous occuperons spécialement (V. Réduction) ; mais il est arrivé souvent aussi qu'une œuvre écrite d'abord pour voix ou pour instrument a été traduite sous une autre forme soit par le compositeur lui-même, soit par d'autres musiciens. Les premiers arrangements d'une véritable valeur artistique furent faits par Bach ; il disposa pour clavecin solo les concertos de violon de Vivaldi, et d'autres du même maître pour orgue. Beethoven arrangea lui-même pour piano, violon et violoncelle, sa deuxième symphonie et, fait ainsi par le maître, cet arrangement donne lieu aux observations techniques les plus curieuses. Un autre arrangement d'un haut intérêt artistique est celui que Mendelssohn a fait pour piano du *Songe d'une Nuit d'été*. On trouvera, comme je l'ai dit, au mot Réduction, quelques détails sur ces pages intéressantes. Brahms a fait un arrangement curieux de son propre quintette en *fa* pour deux pianos, et un autre très intéressant de la gavotte de Gluck en *la*. Il est d'autres sortes d'arrangements que nous ne devons pas passer sous silence : c'est lorsqu'un maître, s'emparant d'une mélodie, la transforme, la développe, lui imprime son caractère et sa personnalité ; dans ce cas, l'arrangement devient une composition originale ; nous citerons dans ce genre le fameux morceau de Gounod intitulé *Méditation* sur *un prélude de Bach*, dans lequel le maître, prenant pour point de départ une phrase du grand contrapontiste, en fait une inspiration toute personnelle ; notons encore l'arrangement de Liszt sur la polonaise de Weber, dans lequel il a pu, tout en respectant le génie du maître, prendre place à côté de lui ; peut-être y a-t-il là, pour les musiciens médiocres, un mauvais exemple malheureusement trop souvent suivi, mais il y a aussi, nous devons le dire, œuvre d'art qu'il faut signaler. On pourrait considérer aussi comme arrangement l'*air varié* dont on a tant abusé de tout temps et pour lequel il faut citer en première ligne *Ah! vous dirai-je maman* de Mozart et *Au clair de la lune* d'Hérold ; ces petites fantaisies de grands artistes auront leur place, s'il y a lieu, au mot Réduction. Le *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts* a publié un excellent et remarquable article sur les arrangements en musique, et on trouvera, dans le *Dictionnaire de musique* de Grove (t. I, p. 94), une liste nombreuse des arrangements faits par les plus grands maîtres.

ARRANGEUR. En matière de théâtre, on donne le nom d'arrangeur à l'écrivain habile qui consent à se charger des corrections et modifications nécessaires à l'œuvre d'un confrère maladroit ou inexpérimenté, afin de la mettre en état de paraître à la scène. En dehors du talent littéraire proprement dit, le théâtre exige, de la part de ceux qui s'y livrent, une certaine pratique, une certaine habileté technique, sans laquelle les meilleures qualités courent le risque de s'annihiler et de rester improductives ; la moindre maladresse est dangereuse devant un public assemblé, et des vices de construction qui échapperont à l'attention d'un écrivain même distingué, mais neuf encore sous ce rapport, sauteront immédiatement aux yeux d'un auteur rompu aux difficultés de la scène. C'est pour cela qu'un directeur, séduit par les qualités qu'il rencontre dans une pièce qui lui est soumise, ne consent pourtant parfois à la recevoir qu'à la condition qu'elle sera remaniée, *arrangée* par un collaborateur qu'il impose à un écrivain novice. Scribe, pour ne parler que de lui, était passé maître en ces sortes de travaux, grâce à sa longue pratique et à son merveilleux sens du théâtre ; il voyait immédiatement les points faibles d'un ouvrage et ce qu'il y avait à faire pour le transformer. On pourrait citer à ce sujet, en ce qui le concerne, une foule de traits curieux ; nous nous bornerons à rapporter le suivant. Il rencontre un jour, sur le boulevard, un de ses confrères, Francis, déjà connu pourtant par un assez grand nombre de pièces représentées, et qui avait l'air tout déconfit ; la conversation s'engage, et Francis raconte à Scribe qu'on vient de lui refuser, à l'Ambigu, un drame en cinq actes sur lequel il comptait beaucoup et que déjà on lui avait rendu à la Gaîté. Il tenait encore à la main son manuscrit. Scribe lui demande s'il veut bien le lui confier pour voir ce qu'on en pouvait tirer ; l'autre y consent, et tous deux se séparent. Six mois se passent, lorsqu'un beau matin Francis reçoit un billet de Scribe l'invitant à venir assister ce même jour, au Gymnase, à la première représentation d'une petite pièce qui pourrait l'intéresser. Notre homme se rend le soir au théâtre, dans la loge de Scribe, voit jouer la *Chanoinesse*, qui obtient un succès retentissant, et reconnaît dans ce petit ouvrage la principale situation du drame qui lui avait été deux fois refusé ! D'un gros drame en cinq actes, qui serait peut-être tombé, Scribe avait tiré les éléments d'un vaudeville en un acte que tout Paris voulut voir et qui, pendant trente ans, défraya le répertoire de tous les théâtres de France.

A. Pougin.

ARRANS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes ; 153 hab.

ARRAPAHOS. Tribu indienne de l'Amérique du Nord qui habitait le territoire de Montana et qui a été transplantée sur le territoire indien, où ses réserves s'étendent entre le Cimarron et le Canadian-river, affluents de l'Arkansas. Certains auteurs en font une branche de la famille des Algonkins. On les appelle aussi Indiens Paunch, ou gros ventres des Prairies. Ils se désignent eux-mêmes sous le nom de Ahni-Ninn.

L. B.

Bibl. : Th. Waitz, *Anthropologie der Naturvölker*, III, p. 30 ; Leipzig, 1862, in-8.

ARRAS. Ch.-l. du dép. du Pas-de-Calais, sur la Scarpe qui y reçoit le Crinchon ; 26,914 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne de Paris à Calais par Amiens et Hazebrouck ; embranchements sur Douai, Saint-Pol et Doullens.

Histoire. — Avant la conquête de la Gaule la ville d'Arras (*Nemetacum*, *Nemetocenna*) était la capitale des *Atrebates* (V. ce nom). Pendant l'époque gallo-romaine la ville se développa et prit une importance industrielle considérable, les saies d'Arras furent renommées dans tout l'empire. La religion chrétienne y fut apportée

par un prêtre grec, Diogène, martyrisé par les Vandales au IVe siècle. Les invasions des barbares ruinèrent la ville à plusieurs reprises; après les Vandales, les Francs s'établirent à Arras; l'histoire a conservé le nom de Ragnacaire, l'un des rois qui régnèrent à Arras au milieu du Ve siècle; ce ne fut en effet que par Clovis que la cité des Atrebates fut incorporée au royaume franc. A cette époque le christianisme y fut de nouveau prêché par saint Vaast qui en fit le siège d'un évêché presque aussitôt transféré à Cambrai et rétabli à Arras à la fin du XIe siècle. Lors de l'organisation de la féodalité, la cité fut comprise dans les domaines du comte de Flandre, Baudouin Bras-de-fer, gendre de Charles le Chauve. Ravagée par les Normands en 881, puis successivement par Charles le Simple, par le roi Lothaire et par Hugues Capet, la ville d'Arras avait su cependant, à travers les ruines des invasions et des guerres, conserver son industrie. Dès la fin du XIe siècle on peut constater que la fabrication des étoffes de laine y était très active et elle l'est demeurée pendant tout le moyen âge. A cette époque Arras était divisée en deux parties distinctes: la *cité* dépendant de l'évêque, et la *ville* appartenant au comte de Flandre, à côté de laquelle il faut mentionner la juridiction de la puissante abbaye de Saint-Vaast, fondée au VIIe siècle. Un châtelain représentait le comte de Flandre et un *avoué* l'abbaye. Ce fut vraisemblablement vers cette époque que les habitants s'organisèrent en commune bien que la plus ancienne charte de commune ne remonte qu'à l'année 1180 environ et émane du comte Philippe d'Alsace; mais on a des preuves nombreuses que la commune d'Arras existait dès les premières années du XIIe siècle. Depuis lors, grâce au développement de son commerce et de son industrie, la commune d'Arras reprit une influence telle qu'elle devint en quelque sorte la métropole des autres communes du nord. L'échevinage d'Arras était *chef des sens* pour la plupart des autres échevinages de la contrée, et nombre de villes modelèrent leur organisation municipale sur celle d'Arras. Au commencement du XIIe siècle, la cité avait été décimée par une épidémie nommée *mal des Ardents* (V. Ardents [mal des]); il fut apaisé, d'après la légende, par l'intervention de la sainte Vierge qui apparut à deux trouvères du pays et leur remit un cierge miraculeux; il suffisait de l'allumer et d'en répandre quelques gouttes de cire dans de l'eau pour guérir les malades qui se serviraient de cette eau pour laver leurs plaies. Telle est l'origine de la *Sainte-Chandelle*, vénérée à Arras, de la *charité* ou confrérie de la Sainte-Chandelle, formant la corporation des musiciens, et enfin de la chapelle de la Sainte-Chandelle ou N.-D. des Ardents, élevée au XIIIe siècle, démolie en 1791 et reconstruite il y a une vingtaine d'années.

Par suite du mariage de Philippe-Auguste avec la nièce de Philippe d'Alsace, Isabelle de Hainaut, la ville d'Arras passa sous la domination du roi de France qui, en 1194, confirma ses privilèges et franchises. Baudouin IX, comte de Flandre, tenta vainement de la reconquérir en 1196. En 1237, la ville devint la capitale du comté donné en apanage à Robert, frère de Louis IX. Avec l'Artois et la Flandre elle passa en 1384 dans la maison de Bourgogne. En prenant possession d'Arras, le duc Philippe le Hardi jura de maintenir les habitants dans leurs privilèges et franchises et ce serment fut renouvelé à leur première entrée dans la ville par tous les souverains de l'Artois jusqu'à Louis XIV. En 1414, le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur y soutint, contre les troupes de Charles VI, un siège de sept semaines à la suite duquel fut signé un traité de paix (V. l'art. suivant). Après la mort de Charles le Téméraire, Louis XI obligea Arras à recevoir une garnison française jusqu'à ce que Marie de Bourgogne lui eût fait hommage; les excès commis au nom du roi par Olivier le Daim pendant cette occupation exaspérèrent la population qui se souleva et chassa la garnison. Assiégés bientôt, les habitants, faisant allusion par un grossier jeu de mots aux rats emblématiques qui figuraient sur les armoiries de la ville, avaient fait tracer sur leurs murailles ce distique devenu célèbre:

> Quand les rats mingeront les cas
> Le roy sera seigneur d'Arras,

gasconnade militaire toujours répétée quand Arras eut un siège à soutenir. Louis XI emporta la ville d'assaut, fit raser les murailles et conçut le dessein bizarre d'en changer les habitants; aux anciens bourgeois déportés sur divers points de la France, il substitua des familles de « ménagers » de Paris, de Tours, de Rouen, d'Orléans, de Reims, de Soissons, etc. Le nom même de la ville fut changé et remplacé par celui de *Franchise*. Dès son avènement au trône Charles VIII autorisa le rapatriement des bannis et rendit à la ville ses anciens privilèges avec son nom. A la fin du XVe siècle, elle fut encore enlevée à la France; prise par trahison en 1490, elle fut attribuée à Maximilien par le traité de Senlis (1493); les traités de Madrid et de Cambrai en confirmèrent la possession à la maison d'Autriche. Au cours du XVIe siècle Arras ne cessa guère d'être en proie à l'agitation et à des séditions populaires dont l'histoire se lie à celle des troubles des Pays-Bas à cette époque. Henri IV tenta vainement de s'en emparer et ce ne fut qu'en 1640 qu'elle fit retour à la France. Au mois de juin de cette année, la ville fut investie par 34,000 hommes de troupes royales commandés par les maréchaux de la Meilleraye, de Chaulnes et de Châtillon; le cardinal-infant se porta aussitôt à son secours, mais il fut repoussé et sa défaite eut pour conséquence la capitulation de la place. En 1654, l'archiduc Léopold tenta de la reprendre; assisté de Condé il mit le siège devant la ville, mais Turenne attaqua les assiégeants et les força à se retirer après avoir perdu 7,000 combattants, 64 pièces de canons, 3,000 chevaux et tous leurs bagages. La levée du siège d'Arras se célèbre encore par une fête, le 25 août de chaque année. Depuis lors la ville d'Arras n'a plus été séparée de la France. En 1793, elle subit la tyrannie du proconsul Joseph Lebon dont les exécutions sont demeurées célèbres. Pendant la guerre de 1870, Arras fut protégée par le corps d'armée du général Faidherbe et n'eut pas à subir l'invasion.

Après avoir été l'une des villes principales sinon la capitale du comté de Flandre, Arras devint la capitale du comté d'Artois; à la fin du XIIIe siècle elle fut le chef-lieu d'un bailliage; en 1530, Charles-Quint y créa une juridiction spéciale, le *Conseil souverain*, qui fut conservé après la réunion de l'Artois à la France. A cette époque, Arras fut comprise dans la généralité de Flandre et d'Artois; plus tard, en 1765, elle devint la capitale du gouvernement de l'Artois, et enfin, en 1791, le ch.-l. du dép. du Pas-de-Calais. Les armes de la *ville* d'Arras sont *de gueules au lion de Flandre d'or, ayant sur le flanc gauche l'écu d'Artois;* on a souvent confondu à tort les armes de la ville avec celles de la *cité* qui étaient *d'azur, à la fasce d'argent chargée de trois rats de sable, accompagnée en chef d'une mître d'or, et en pointe de deux crosses de même passées en sautoir.*

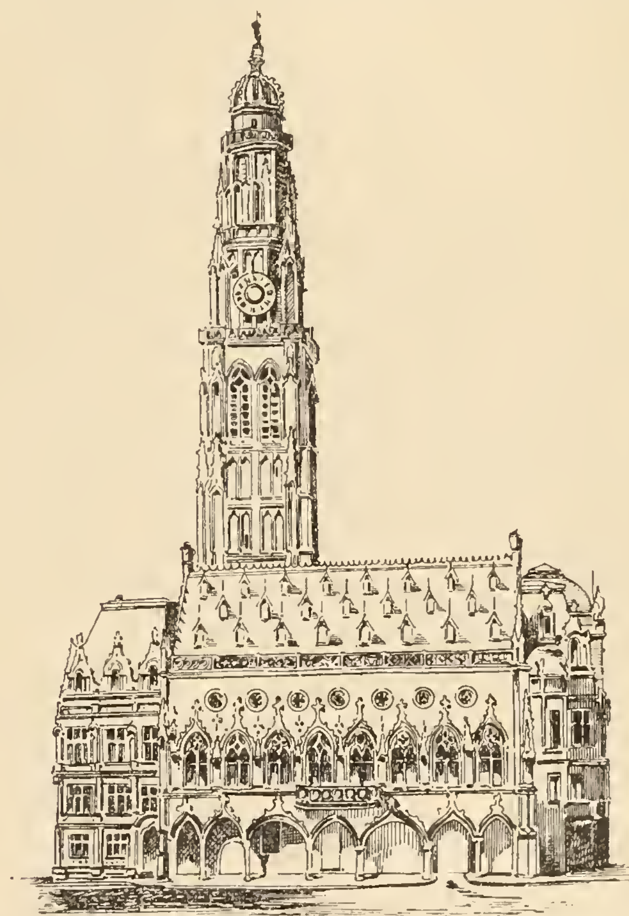

Armoiries de la cité d'Arras.

Nous avons eu occasion de dire que l'industrie et le commerce d'Arras furent considérables au moyen âge. Cette prospérité était due surtout à l'industrie de la laine. Au XIVe et au XVe siècle, Arras devint le centre de la fabrication des tapisseries de haute lisse; et cette industrie y arriva à une telle renommée que le nom de la ville finit par s'identifier avec elle. Longtemps après la disparition de cette industrie à Arras on continua à nommer tapisseries d'Arras en italien *Arazzi*, les grandes tapisseries de haute lisse, historiées, quelle que fût du reste leur provenance. Ce fut la révolution faite en 1479, par Louis XI,

qui amena la ruine complète de la fabrique des hautes lisses; les tentatives faites par la suite pour la rétablir aboutirent à des échecs. — Au moyen âge Arras semble avoir été un centre littéraire assez important; nombre de trouvères, parmi lesquels il suffira de citer Gautier d'Arras et Adam de la Halle, y vécurent. Indépendamment de la confrérie fort prospère de la Sainte-Chandelle, ils y formèrent plusieurs associations littéraires. Les clercs du XIIIe siècle y avaient mis à la mode un genre bizarre auquel est resté le nom de la ville, espèces de poésies macaroniques, en plusieurs langues bizarrement mêlées et farcies de citations hétérogènes; c'est ce que l'on nommait les *Fatrassies d'Arras*.

Evêques d'Arras.— L'évêché d'Arras, occupé par saint Vaast au VIIe siècle, ne tarda pas, nous l'avons dit, à être transféré à Cambrai, et jusqu'en 1095 la *civitas Abrabatum* et la cité de Cambrai ne formèrent qu'un diocèse. L'évêché d'Arras, rétabli à cette époque, fut suffragant de Reims jusqu'à l'époque de l'érection de Cambrai en métropole (1559); supprimé en 1790, il fut rétabli en 1802 et compris dans la province de Paris jusqu'en 1841, époque où l'on rétablit l'église de Cambrai dans son titre de métropolitaine. Voici la liste des évêques d'Arras : Lambert, 19 mars 1095–17 mai 1115; Robert Ier, 1115–fév. 1131 ; Alvise, 1131–1148 ; Godescalc, 1150–1161 ; André de Paris, 1161–1173; Robert II, 1173–4 oct. 1174; Fremold, 1174–1183; Pierre Ier, 1184–1203; Raoul de Neuville, oct. 1203–26 mars 1221 ; Ponce, 1221–1231 ; Asson, 1231–27 mars 1245; Fursy, 1245–1er avr. 1247; Jacques Ier de Dinant, 1248–1259 ; Pierre II de Noyon, 1259–1280 ; Guillaume d'Isy, 1282–23 sept. 1293; Jean Ier, card. Lemoine, v. 1295?; Gérard Ier Pigalotti, 1296–1316; Bernard, 1317–1320; Pierre III de Chappes, 1320–1326; Jean II du Plessis-Pasté, 24 déc. 1326-1328 ; Thierry de Hérisson, 28 fév. 1328–1328 ; Pierre IV Royer, plus tard pape Clément VI, 1328–1329; André Chini de Malpighi, 1331–1334 ; Jean III Mandevilain, 1334-1339; Pierre V Bertrand, 1339–1344; Aimery de Beaufort, 1344–6 oct. 1361; Gérard II de Dainville, 1362–1369; Adhémar Robert, 1369–1370; Etienne Ier, 1370–1371 ; Hugues Ier Faidit, 13 juil. 1371–1372; Pierre VI Masuyer, 1372–1391 ; Jean IV Canard 1391 ou 1392–7 oct. 1407 ; Martin Poré, 1408–6 sept. 1426; Hugues II de Cayeu, 1426–13 janv. 1438; Fortigaire de Plaisance, 26 janv. 1438–21 fév. 1452; Jacques II de Portugal, mars 1453–1453 ; Denis de Montmorency, 1453; Jean V, card. Jouffroy, 1453–10 déc. 1462; Pierre VII de Ranchicourt, 1463–26 août 1499 ; Jean VI Gavet, 7 oct. 1499–1501 ; Nicolas Ier le Ruistre, 1501–1509; François Ier de Melun, déc. 1509–1512; Philippe, cardinal de Luxembourg, 1512–1515 ; Pierre VIII Accolti, 1515–10 avr. 1523; Eustache de Croy, 17 avr. 1524–oct. 1538 ; Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, déc. 1538–1559 ; François II Richardot, 11 nov. 1561–26 juil. 1574 ; Mathieu Moulart, 1575–11 juil. 1600 ; Jean VII du Ploich, 1600–1er juil. 1602 ; Jean VIII Richardot, 1602–21 mars 1610; Hermann Ottemberg, 1611–23 mai 1626; Paul Boudot, 1626–11 nov. 1635; Nicolas II Dufiff, 1635–21 oct. 1651 ; Jean Pierre le Camus, 1651–1652; Etienne II Moreau, 28 avr. 1656–8 janv. 1670 ; Gui de Sède de Rochechouart, 30 nov. 1670–déc. 1724; François III Baglion de la Salle, 29 oct. 1725–14 mars 1752; Jean IX de Bonneguise, avr. 1752–28 fév. 1769 ; Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, 1769–1790 ; Hugues Robert-Jean-Charles, cardinal de La Tour d'Auvergne Lauragais, 9 mars 1802–20 juil. 1851 ; Pierre-Louis Parisis, 12 août 1851-5 mars 1866 ; Jean-Baptiste-Joseph Lequette, 3 avr. 1866.

Monuments. — La *cathédrale*, ancienne église abbatiale de Saint-Vaast, est un édifice moderne, commencé en 1755 et terminé en 1833; elle n'a de remarquable que ses dimensions. La façade présente deux étages de colonnes corinthiennes, couronnés par un fronton. La chapelle de la Vierge contient une statue du cardinal de la Tour d'Auvergne de Corot; la chapelle Saint-Vaast, le tombeau avec statue d'un abbé du XIIe siècle. Divers tableaux, dont quelques-uns remarquables, ornent l'église. Le trésor est très riche en reliques parmi lesquelles nous signalerons le chef de saint Jacques, le corps de saint Vaast, le rochet teint de sang que portait Thomas Becket lorsqu'il fut assassiné, etc. — Les bâtiments de l'abbaye, reconstruits en 1754 par le prince de Rohan, sont occupés par l'évêché et le grand séminaire, auxquels l'aile de l'E. a été attribuée depuis le Concordat, et par les musées, la bibliothèque municipale, les archives départementales, l'école de dessin et divers services publics, installés dans l'aile de l'O — Les autres églises d'Arras offrent peu d'intérêt pour l'histoire de l'art. L'*église de Saint-Jean-Baptiste* (XVIe siècle), cathédrale jusqu'en 1833, contient quelques tableaux curieux, ainsi que *Saint-Nicolas-en-la-Cité*, église construite de 1838 à 1846. De toutes les églises modernes, la seule intéressante est *Notre-Dame-des-Ardents*, élevée de 1869 à 1876 pour restaurer le culte de la Sainte-Chandelle miraculeuse. On y conserve dans un précieux reliquaire du XIVe siècle le fameux cierge. La flèche de la *Chapelle des Ursulines*, construite en 1865 et renversée par un ouragan en 1876, reproduisait l'ancienne flèche de la chapelle de la Sainte-



Hôtel de Ville d'Arras.

Chandelle construite au XIVe siècle et démolie en 1791. De tous les monuments d'Arras, le plus intéressant est certainement l'*Hôtel de Ville*, bâti au XVIe siècle, sur les plans de Jacques Caron, et restauré au plutôt reconstruit de 1858 à 1866 par M. Mayeur. Le *beffroi*, haut de 75 m., est le plus élevé des monuments de cette espèce que possède la France. Il remonte au milieu du XVIe siècle, mais, de 1834 à 1844, il a été en partie reconstruit par M. Traxler. La *grande place*, entourée de maisons anciennes, présente un aspect extrêmement pittoresque; sur la *petite place*, du même style que la grande, s'élève l'Hôtel de Ville. L'*hôtel de la Préfecture* occupe, depuis 1836, l'ancien palais épiscopal. Le *Palais de justice* a été installé dans l'ancien palais des Etats d'Artois. Le *théâtre* a été bâti à la fin du XVIIIe siècle. *Hôpital Saint-Jean* reconstruit après un incendie

en 1838. *Refuge Saint-Eloi*, maison du xive et du xve siècle, affectée à divers services de l'assistance publique. La *citadelle* est l'une des premières construites par Vauban.

Etablissements, Institutions et Sociétés. — Outre les établissements d'assistance publique cités plus haut, Arras possède encore un *hospice de vieillards* installé dans l'ancienne abbaye du Vivier, un *établissement de sourds-muets et de jeunes aveugles* et un *établissement d'apprentissage et de préservation* qui occupe l'hôtel de Granval. Une vaste *prison départementale* a été récemment construite. Parmi les établissements d'instruction publique, nous citerons l'*Ecole supérieure de médecine et de pharmacie* fondée, en 1745, par les Etats d'Artois; le *collège communal* qui occupe l'ancien hôtel de Beaufort, une école communale de musique, des écoles gratuites de dessin, le petit et le grand séminaire et beaucoup d'établissements écclésiastiques; les communautés religieuses y sont au nombre de vingt, dont quatre d'hommes. Les sœurs de la Providence, des augustines et de Sainte-Agnès ont, à Arras, leurs maisons-mères. Les principales sociétés d'Arras sont : l'*Académie*, dont la fondation remonte à 1737; la *Commission des monuments historiques et des antiquités du département du Pas-de-Calais;* la *Société des amis des arts;* la *Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais;* la *Société philharmonique;* la *Société des orphéonistes;* il faut accorder une mention spéciale aux trois *sociétés d'archers* et aux cinq *sociétés d'arbalétriers* qui perpétuent les anciennes traditions du tir à l'arc et à l'arbalète.

Le *Musee*, dans les bâtiments de l'ancien palais abbatial de Saint-Vaast, comprend un *musée archéologique*, intéressant surtout pour les anquités locales, une *collection de tabteaux* installés dans la galerie des fêtes municipales et dans les salles adjacentes et des *collections d'histoire naturelle*. La *Bibliothèque publique*, dans les mêmes bâtiments, est, malgré de nombreuses déprédations, riche encore de 40,000 volumes et de 1,100 manuscrits, dont le catalogue, dû à J. Quicherat, a été publié au tome IV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*. Les *archives départementales*, dans le même palais, contiennent plusieurs fonds très importants pour l'histoire et notamment le Trésor des chartes d'Artois et les archives de l'abbaye de Saint-Vaast. L'inventaire sommaire est en cours de publication. Les *archives communales*, à l'hôtel de ville, remontent au xiie siècle et ont un grand intérêt pour l'histoire de la ville.

Commerce et Industrie. — L'ancienne industrie locale des tapis et des draps n'est qu'un souvenir; en revanche, de nouvelles industries se sont créées qui ont pris un développement considérable : la fabrication et la raffinerie du sucre de betterave, la fabrication des huiles d'œillette et de colza, la bonneterie, la fabrication des pipes et des dentelles dites *Valenciennes*. N'oublions pas de mentionner parmi les produits de l'industrie locale les andouillettes et les pains d'épices dits *Cœurs d'Arras*. Le commerce comprend les bestiaux et particulièrement les moutons, mais surtout les grains et graines de toutes sortes; les marchés aux grains qui se tiennent sur la grande place comptent parmi les plus considérables de la France entière. Y.

Bibl. : E. Lecesne, *Notice historique, monumentale et statistique sur la ville d'Arras;* Arras, 1873, in-8. — Du même, *Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789;* Arras, 1880, 2 vol. in-8. — A. Guesnon, *Cartulaire de la commune d'Arras;* Arras, s. d., in-4. — Du même, *Sigillographie de la ville d'Arras et de la cité;* Arras, 1865, in-4. — Boutiot, *Louis XI et la ville d'Arras;* Troyes, 1867, in-8. — A. de Cardenacque, *Histoire de l'administration municipale de la ville d'Arras depuis l'origine de la commune jusqu'à nos jours;* Arras, 1879, in-8. — E. Van Drival, *les Tapisseries d'Arras;* Arras, 1864, in-8 (un 2e fasc. d'une 2e édit. a été publié en 1884). — A. Guesnon, *Décadence de la tapisserie à Arras depuis la seconde moitié du XVe siècle;* Lille, 1884, in-8.

ARRAS (Traités d'). Trois traités de paix furent signés à Arras : l'un en septembre 1414; l'autre, précédé d'un congrès, en 1435; le troisième en 1482.

I. *Paix d'Arras de septembre 1414.* L'amitié que s'étaient jurée les Armagnacs et les Bourguignons à Auxerre en 1412 (V. Auxerre [Paix d']) ne pouvait durer bien longtemps. Les Cabochiens, restés maîtres du pouvoir, continuèrent leurs violences et finirent bientôt par lasser la population parisienne. L'arrivée des Armagnacs sous Paris détermina une réaction de la bourgeoisie contre eux: on en vint aux mains; les bouchers furent battus et le duc de Bourgogne, leur protecteur, dut se retirer dans ses Etats; les Armagnacs, maîtres de Paris (1414), s'empressèrent de casser la grande ordonnance comme attentatoire à la majesté royale, sévirent contre les Bourguignons et inondèrent la ville de sang. Une tentative de Jean-sans-Peur, appelé par le Dauphin, pour reprendre Paris, ne put réussir; battu, poursuivi, il demanda à traiter; la situation était d'ailleurs très critique, car à ce moment les Anglais allaient recommencer la guerre. Le Dauphin ménagea la paix d'Arras (sept. 1414) comme il avait déjà ménagé celle d'Auxerre. Cette paix ne termina rien, car, si le duc de Bourgogne ne perdait rien de ses Etats, il se voyait chassé de Paris et contraint de recevoir garnison royale dans ses villes; il ne pouvait donc l'accepter bien sincèrement et consentir au triomphe des Armagnacs. La lutte reprit après Azincourt.

II. *Congrès et traité d'Arras en 1435.* Les victoires de Jeanne d'Arc n'avaient pu suffire à chasser les Anglais de France; la guerre continuait toujours entre le roi de Bourges devenu le roi de France et le régent Bedford, mais il était évident qu'elle ne pourrait aboutir tant que les Anglais conserveraient la précieuse alliance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, tombé dans le parti anglais en 1419, par le traité de Troyes. Les relations de Bedford et de Philippe s'étaient cependant bien refroidies; Charles VII résolut d'en profiter, Sur les instances de l'Université de France et sur celles d'une députation de bourgeois, le duc Philippe consentit à ce qu'un congrès pour la paix générale s'ouvrît à Arras. On devait traiter sur les bases des conférences qui avaient eu lieu précédemment en 1434, à Auxerre, et qui n'avaient pu alors aboutir. Outre le choix du lieu du congrès, on était encore tombé d'accord, et par avance, sur trois points des plus importants, à savoir : 1° les propositions que le roi de France devait faire à celui d'Angleterre; 2° les sessions de territoire qui seraient faites au duc de Bourgogne, dans le cas où il renoncerait à l'alliance anglaise; 3° l'invitation à adresser à toutes les puissances chrétiennes de se faire représenter au congrès. — Les plénipotentiaires arrivèrent à Arras dès le mois de juillet; le roi Charles VII envoya le duc de Bourbon, le connétable de Richemond, le maréchal de La Fayette, d'autres encore. Le cardinal de Chypre représentait le concile de Bâle, le cardinal de Sainte-Croix représentait le pape. Une foule de princes et de barons de tous les pays était également accourue.

Le 3 août, dans l'église de Saint-Vaast, le congrès fut ouvert solennellement. Les plénipotentiaires français firent aux Anglais des propositions qui, si elles avaient été acceptées, auraient fait rétrograder la monarchie française. Ce qu'on leur offrait, c'était l'Aquitaine en entier, sous réserve de l'hommage, et en plus la Normandie, avec les diocèses de Bayeux, d'Evreux et d'Avranches. En compensation, Charles VII exigeait la renonciation absolue et définitive des rois d'Angleterre à la couronne de France. L'ambassadeur anglais, Winchester, loin de se laisser gagner par des cessions territoriales aussi importantes, ne voulut rien entendre et rompit toute négociation, à la grande joie de tous les généraux de Charles VII. — Les Bourguignons et les Français restaient seuls en présence. Les plénipotentiaires français, certains que, si le duc Philippe se retirait de la lutte, Charles VII viendrait facilement à bout des Anglais, ne négligèrent rien pour le gagner. En vain Philippe, pour se faire acheter plus chèrement, alléguait les serments qu'il avait prêtés en 1419, lors de la conclusion du traité de Troyes; une consultation des plus savants

théologiens de l'époque lui prouva, par une foule d'arguments, que ces serments étaient nuls. Ce qui le décida bien plus encore à passer sur ses prétendus scrupules, ce fut la mort du duc de Bedford, survenue le 14 sept. 1435. Ce fut surtout l'énormité des sacrifices auxquels consentait Charles VII. Le 21 sept. fut enfin signé le traité d'Arras qui allait rendre la France à elle-même et lui permettre de chasser l'étranger. Mais aussi à quel prix! Un des ambassadeurs de Charles VII dut venir demander solennellement pardon au duc Philippe de l'assassinat de Jean-sans-Peur et, pour que l'humiliation fût plus complète, pour que son repentir fût mieux marqué, le roi dut encore faire, à Montereau et à Dijon, un certain nombre de fondations pieuses. Après avoir ainsi honoré la mémoire de son père, Philippe n'avait garde de s'oublier. Ce qu'il exigea pour lui, ce fut la souveraineté pleine et entière dans ses Etats affranchis de toute suzeraineté gênante du roi de France; et ces Etats, il les arrondissait singulièrement aux dépens de la France; le traité d'Arras ajoutait en effet à la Bourgogne, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et la châtellenie de Bar-sur-Seine; il donnait encore à la Flandre, avec les comtés de Boulogne et le Ponthieu, les barrières mêmes de la France, c.-à-d. les villes de la Somme, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville et même au delà de la Somme, les villes de Roye et de Montdidier. Une clause illusoire portait bien faculté de rachat pour le roi de France de ces villes de la Somme. Mais le duc Philippe, pas plus que son fils Charles le Téméraire, ne lâchait facilement ce qu'il tenait, et quand, dès le début de son règne, Louis XI profitera un moment de cette clause, pour ressaisir les précieuses forteresses, il ne réussira qu'à susciter contre lui une terrible coalition.

III. *Traité d'Arras du 23 décembre 1482.* Après la mort de la duchesse Marie, fille de Charles le Téméraire, les Gantois instituèrent, pendant la durée de la minorité de son fils Philippe IV, une régence, qui signa, à Arras, avec le roi Louis XI, un traité par lequel celui-ci renonça à la Flandre; en revanche, le duché de Bourgogne avec les comtés d'Auxerre et de Mâcon, Noyers, Bar-sur-Seine et le Charolais étaient laissés à la France; le dauphin Charles était fiancé à Marguerite d'Autriche, fille de Marie de Bourgogne, qui lui apportait en dot l'Artois et la Franche-Comté avec Salins. Ces dispositions furent annulées par le traité de Senlis (1493).

Bibl. : Dumont, *Corps diplomatique*, t. II, part. II, p. 309.

ARRAS (Collège d'). Etablissement fondé à Paris, en 1332 et situé près de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il fut réuni au collège Louis-le-Grand en 1763. Les bâtiments, devenus à la Révolution propriété nationale, furent vendus en 1794.

ARRAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon; 511 hab.

ARRAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. d'Aucun, sur un versant dominant le Gave d'Azun; 676 hab. La seigneurie d'Arras appartenait à la famille de Castelnau-Laloubère, dès le XIII[e] siècle; plus tard, elle passa dans la famille d'Asson-Argelès. Il y avait, en outre, une abbaye laïque vassale du comté de Bigorre. — La communauté d'Arras faisait partie de la vallée d'Azun, de la baylie du Lavedan et de la sénéchaussée de Bigorre. Les armes des seigneurs d'Arras étaient d'*argent au lion de sable;* d'autres, *semé de France au lambel de gueules chargé de 12 châteaux d'or.* — Ruines du château de *Castelnau d'Azun* ou *Laloubère* (XIV[e] siècle), offrant dans la même enceinte deux donjons, l'un carré, l'autre cylindrique, jadis occupé par les Anglais et repris par les Azunois en 1404. Deux autres vieux châteaux du XIV[e] siècle (V. Azun). Léon Cadier.

ARRAST-Larrebieu. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon; 259 hab.

ARRAULT (Charles), jurisconsulte, né au Bois-Commun Gâtinais) en 1643, mort en 1718. Après s'être fait une brillante réputation comme avocat au Parlement de Paris, il devint bâtonnier de son ordre et l'un des conseils du duc d'Orléans. On a de lui, outre des mémoires judiciaires, les matériaux d'un *Abrégé historique de l'établissement de l'hôpital des enfants trouvés.* Cet ouvrage a été publié par son fils, en 1746. G. L.

ARRAUTE-Charritte. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 657 hab.

ARRAYE-et-Han. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomény; 486 hab.

ARRAYOU. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 81 hab.

ARRE. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan; 589 hab.

ARREAU. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, ch.-l. de cant. de l'arr. de Bagnères-de-Bigorre, au confluent de la Neste d'Aure et de la Neste de Louron; 1,194 hab. Arreau était le chef-lieu des Quatre-Vallées et le siège d'une justice royale. — Intendance d'Auch, diocèse de Comminges; c'est là que naquit saint Exupère, évêque de Toulouse au IV[e] siècle. — *Eglise Notre-Dame*, élevée sur les ruines d'une église romane de la fin du XII[e] siècle dont il reste une porte latérale. *Chapelle de Saint-Exupère*, construite au XI[e] ou X[e] siècle, mais restaurée plusieurs fois; porche avec curieuses sculptures. Maisons de la Renaissance (V. Aure). Léon Cadier.

ARREBOE ou **ARŒBOE** (Anders-Kristensen), le père de la poésie danoise, né le 2 janv. 1587 dans l'île d'Ærœ (d'où son nom), à Ærœskjœbing, où son père était pasteur; mort à Vordingborg le 7 mars 1637. Chapelain du château (1610), puis pasteur à Copenhague (1616), il montra ses talents poétiques dans un chant sur les victoires de Christian IV en Småland (Copenhague, 1611), et une élégie sur la mort de la reine Anne-Catherine (1612), et fut nommé évêque de Throndhjem à l'âge de trente ans. Une épidémie régnant dans son diocèse, il publia un livre de piété sous le titre charlatanesque de *Poudre contre la peste* (Copenh., 1618). Il commit des imprudences, alla boire, chanter, danser, battre du tambour dans les noces, se prit de querelle avec de puissants ennemis, et, quoiqu'il eût gagné des procès contre eux, il finit par être destitué à la diète de Bergen (1622). Retiré à Malmœ, il écrivit en vers une belle traduction des *Psaumes* (Copenhague, 1623, 4[e] édit. 1664), qui devint très populaire en Norvège et qui, avec le repentir exprimé dans la préface, servit à le réhabiliter. Il ne fut pourtant replacé que comme simple pasteur à Vordingborg (1626). On a aussi de lui une oraison funèbre de Lisbet Rosensparre (1627), et deux recueils posthumes de sermons (1670, 1680), mais son ouvrage le plus considérable est *Hexaëmeron rhythmico-danicum*, en hexamètres danois inventés par lui et en alexandrins. Ce poème sur la création (non compris le dimanche qui a plus tard été traité par Klaus-Andersen Thrundhjemb) est imité de la *Semaine* de S. Du Bartas, et l'a été lui-même par le Suédois H. Spegel. Le style en est lourd et prosaïque, mais les descriptions, souvent originales, ne manquent pas de fraicheur. C'est son fils *Christen-Andersen* Arœboe qui l'a édité (Copenh., 1661, in-4), ainsi que les deux recueils de sermons. Ses œuvres choisies ont été publiées par Rœrdam (Copenh., 1857, 2 vol. in-8). Beauvois.

Bibl. : Rœrdam, *Biog.* en tête des *Œuvres.* — Nyerup et Rahbek, *Poésie dan.*, t. II. — *Dansk Konv. Lex.* — Petersen, *Litt. dan.*, t. III. — Hansen, *Ill. dansk Lit. Hist*, t. I.

ARREDONDO (Isidoro), peintre d'histoire espagnol, né à Colmenar de Oreja en 1653, mort à Madrid en 1702. Elève d'un assez médiocre peintre, appelé Josef Garcia, Arredondo le quitta pour entrer dans l'atelier de Francisco Rizi, où il fit de si grands progrès qu'il fut nommé, même avant de l'avoir quitté, peintre du roi. Rizi, qui aimait beaucoup son élève, lui donna en mariage sa pupille Maria Veguillas et, à sa mort, il le fit son unique héritier. Très estimé de Charles II, Arredondo fut chargé par le roi de divers grands

travaux de décoration au palais. Il peignit notamment dans la galerie del Cierzo deux compositions dont les sujets étaient empruntés à l'histoire de *Psyché* et décora en entier un cabinet ou boudoir de l'appartement de la reine. Fréquemment employé pour la peinture des décorations du théâtre du palais, Arredondo était dans ce genre d'ouvrages d'une habileté prodigieuse. Il était également un fresquiste des plus remarquables et il y avait de lui, au palais du Buen Retiro, des peintures à fresque que les écrivains contemporains tenaient en grande estime. Celles que Arredondo exécuta pour l'église d'Atocha ont depuis longtemps disparu. Nous ne croyons pas qu'il subsiste aujourd'hui d'autres peintures de lui que deux toiles, dont les sujets sont tirés de la vie de *saint Eloi*, et qui se trouvent dans l'église de San Salvador à Madrid.

P. L.

BIBL. : PALOMINO, *Vida de los pintores eminentes*. — PONZ, *Viage de España*.

ARRELLES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. des Riceys; 295 hab.

ARREMBECOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges; 146 hab.

ARREMON. Le nom d'*Arremon*, qui en grec signifie *silencieux*, a été donné par Vieillot (*Analyse*, 1816, p. 32), à des Passereaux américains, que l'on a placés tour à tour dans la famille des *Fringillidés* et dans celle des *Tanagridés* (V. ces mots), mais qui paraissent décidément avoir plus d'affinités avec ce dernier groupe. — Les *Arremon*, dont on compte aujourd'hui quatorze espèces, répandues depuis le Mexique jusqu'à la Plata, sont des oiseaux de la taille d'un Moineau ou d'un Gros-bec, et de formes assez massives, avec le bec court et conique, les narines percées à la base de la mandibule supérieure et à demi cachées sous les plumes frontales, les ailes peu développées et obtuses, la queue courte et arrondie, les tarses élevés et les doigts grêles. Leur plumage est généralement d'un vert olive sur le dos, d'un noir plus ou moins franc sur la tête, d'un blanc pur sur les parties inférieures du corps, mais souvent leurs yeux sont surmontés en outre d'une raie blanche bien définie et leur poitrine est traversée par une écharpe noire. — L'Arremon silencieux (*Arremon silens* Bodd.) habite le S.-E. du Brésil, la région voisine de l'embouchure de l'Amazone, la Trinité et la Guyane, où il a été observé il y a longtemps par Sonnini. Comme son nom l'indique, c'est un oiseau tranquille et peu bruyant, qui ne fait guère entendre son chant qu'à l'époque de la nidification. Il se tient d'ordinaire sur le sol ou perché sur un buisson et se laisse facilement approcher.

E. OUSTALET.

BIBL. : PH. L. SCLATER, *Synop. Av. Tan.*, p. 18, et *Cat. B. Brit. Mus*; 1886, t. XI, p. 272.

ARREN (Victor), professeur de philosophie et doyen de la faculté des lettres de Poitiers, né à Solgne (Moselle) le 26 mars 1833, enseigna la philosophie dans les lycées de Mâcon, Grenoble, Metz et Nîmes, puis dans les facultés des lettres de Clermont (1871) et de Poitiers (1874). Docteur en 1859 avec des thèses intitulées : *Essai d'une rhétorique sacrée d'après Bossuet*, et *Quid ad informandos mores valere potuerit priorum stoicorum doctrina;* il a publié depuis des études sur la *Philosophie romaine* (1883), sur la *Mémoire* (1885), sur la *Liberté* et sur les *Problèmes de la morale contemporaine* (1886), dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers*, dont on lui doit la fondation. H. M.

ARRÊNES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Bénévent-l'Abbaye; 1,139 hab.

ARRENG. Le genre Arreng ou *Arrenga*, créé par Lesson (*Traité d'Ornithologie*, 1831, p. 388), se confond avec le genre *Myiophoneus* établi antérieurement par Temminck (*Planches coloriées*, 1823, t. II, livr. 29), et comprenant un certain nombre de Passereaux asiatiques, au plumage d'un bleu foncé ou noirâtre (V. MYIOPHONEUS).

E. OUST.

ARRENS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. d'Aucun; près du Gave d'Azun et d'Arrens; 765 hab. — Mines de cuivre, de zinc, de plomb, de cobalt arsenical. — Arrens formait une communauté de la vallée d'Azun; elle était administrée par deux consuls, et faisait partie du bailliage de Lavedan, sénéchaussée de Bigorre, intend. d'Auch, diocèse de Tarbes. — L'église est entourée d'un mur crénelé; sculptures sur la porte. — Au S. du village, chapelle de *Poey-la-Houn*, ainsi nommée à cause d'une source qui jaillit au milieu de l'église, édifice roman, dont le sol schisteux a été taillé au ciseau (V. AZUN).

Léon CADIER.

ARRENTÈS-DE-CORCIEUX (Les). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Corcieux; 648 hab.

ARRENTI (mont d'Italie). Rameau détaché des Apennins en Toscane, d'où l'on tire les marbres jaunes renommés, dits marbres de Sienne.

ARRENTIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 557 hab.

ARRÉRAGES. Dans l'ancien droit français, on disait arriérages. Le mot moderne, ce qui est rare dans la terminologie du droit, est entièrement conforme aux règles phonétiques qui gouvernent les mots français. *Arrère* se dit dans nos provinces du Nord pour *arrière*. — Ce détail doit être noté, car le droit français est rempli de mots barbares qui ne sont ni savants ni populaires. Le sens de ce mot est le suivant : il s'applique aux revenus que produit la rente, ou se dit d'une pension ou, en général, de toutes redevances qui sont arriérées; dans le code civil on applique même ce mot aux fruits à échoir. Sans nous étendre sur les différents articles du code qui concernent les arrérages, nous allons brièvement en définir la nature et les caractères principaux. La prescription n'est plus pour eux que de cinq ans, comme l'a établi le code (art. 2227). Ils sont de plus réputés fruits civils et s'acquièrent jour par jour. — (Code civil 584,586). — Enfin, l'héritier sous bénéfice d'inventaire n'a pas le droit de disposer des arrérages de rente dépendant de la succession à partir du décès jusqu'à la vente des titres, sous prétexte que les arrérages sont insaisissables, et les créanciers sont dans leur droit en demandant un compte de ces arrérages.

P. LAFARGUE.

ARREST. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valéry-sur-Somme; 1,048 hab.

ARREST (Henri-Louis d'), astronome, né à Berlin le 13 juil. 1822, mort à Copenhague le 14 juin 1875. — On lui doit différents calculs rélatifs aux petites planètes situées entre Mars et Jupiter, la découverte de plusieurs comètes en 1844, 1845, 1851 et 1857, de la planète Freïa en 1862. La comète de 1851 est à *courte période* (6 ans 567); de plus elle a éprouvé des perturbations considérables dans sa marche lors de son passage près de Jupiter (1859-1863). MM. Villarceau et Leveau ont successivement donné des éphémérides de cet astre. D'Arrest a publié un mémoire sur la chaleur du soleil et son principal travail est un *Catalogue de Nébuleuses* fort estimé. Il est mort directeur de l'observatoire de Copenhague.

L. BARRÉ.

ARRESTATION (V. DÉTENTION PRÉVENTIVE, HABEAS CORPUS, LIBERTÉ INDIVIDUELLE).

ARRÊT. I. DROIT. Décision émanée d'une cour d'appel ou d'assises, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes ou du Conseil d'Etat.

Droit ancien. On désignait autrefois sous le nom d'arrêts les jugements des parlements et autres cours souveraines prononçant sans appel. Il y avait dans l'ancien droit trois sortes d'arrêts : 1° arrêt de *règlement*, rendu solennellement par un parlement, toutes chambres réunies, et fixant une question de procédure, de droit civil, de coutume ; 2° arrêt d'*enregistrement*, ordonnant l'enregistrement des édits et autres actes émanés de l'autorité royale; 3° arrêt *du Conseil*, rendu par le Conseil du roi, ayant l'autorité d'un règlement ou d'une décision judiciaire. On reconnaissait également les arrêts rendus en

matière contentieuse par le Conseil d'Etat. Avant 1789 ce conseil avait statué sur un grand nombre de points d'ordre général. Comme les arrêts de règlement, ces décisions avaient force de loi.

Droit moderne. L'on distingue, dans chaque juridiction, plusieurs espèces d'arrêts : *Cour d'appel* : Ces arrêts sont : 1° *Avant-faire-droit* ou *définitifs*. Les premiers ordonnent certaines mesures et s'appellent : *provisoires*, si ces mesures sont motivées par l'urgence ; — *préparatoires*, si elles tendent à accélérer la marche du procès ; — *interlocutoires*, si elles préjugent, d'une manière hypothétique, la décision finale, ex-une enquête. Les arrêts *définitifs* sont ceux qui, terminant une contestation sur le fond, ne rentrent dans aucune des catégories des arrêts avant-faire-droit ; 2° *contradictoires*, c.-à-d. dans lesquels chaque partie a eu son avoué et a posé par son ministère ses conclusions à l'audience, ou *par défaut*, lorsqu'une ou plusieurs parties n'ont pas constitué avoué ou n'ont pas conclu ; 3° *confirmatifs*, quand ils adoptent le jugement dont est appel, ou *infirmatifs*, dans le cas contraire. Si le jugement est confirmé, l'exécution appartiendra au tribunal dont est appel ; s'il est infirmé, à la cour d'appel qui aura prononcé ou à tel autre tribunal par elle désigné ; 4° d'*expédient* ou d'*accord*, quand les parties se sont entendues pour remettre à la cour un arrêt rédigé d'avance et convenu entre elles ; 5° *sur requête*, ou rendu sur la demande d'une partie qui n'a pas de contradicteur ; 6° d'*entérinement*, lorsque la cour entérine des lettres de grâce et autres actes de l'autorité gouvernementale. Les arrêts sont rendus à la pluralité des voix. En audience civile les conseillers doivent siéger au nombre de cinq au moins, et toujours en nombre impair. Les audiences solennelles comportent un minimum de neuf magistrats. D'ailleurs toutes les autres règles relatives à la formation des jugements, à leur prononciation publique à l'audience, à leur rédaction et à leur signification, sont applicables à la matière des arrêts (V. Jugement). — *Cour d'assises* (V. ce mot). Ces arrêts se divisent en arrêts : 1° d'*absolution*, c.-à-d. déclarant que le fait reconnu constant par le jury n'est pas prévu par la loi (En cas de déclaration de non-culpabilité, l'acquittement résulte d'une simple ordonnance du président) ; 2° de *condamnation*, qui appliquent à l'accusé reconnu coupable les peines édictées par la loi. — *Cour de cassation* (V. ce mot). Les uns émanent de la chambre des requêtes, les autres de la chambre civile. Les arrêts de la chambre des requêtes sont dits : *d'admission*, lorsqu'ils prononcent le renvoi à la chambre civile. Ils ne sont pas motivés ; et : *de rejet*, s'ils écartent le pourvoi. D'autre part, la chambre civile rend soit des *arrêts de cassation*, mettant à néant le jugement qui a fait l'objet du recours et renvoyant l'affaire devant un autre tribunal de même ordre, soit, comme la chambre des requêtes, des arrêts de *rejet* qui terminent le procès en repoussant définitivement le pourvoi. Un arrêt de cour de cassation doit toujours être rendu par onze conseillers au moins. S'il y a partage cinq conseillers sont appelés à le vider. — *Cour des comptes* (V. ce mot). Ils sont rendus par la cour des comptes comme tribunal administratif, et toujours en dernier ressort. Le nombre des conseillers doit être de cinq au moins. Les débats ont lieu sans publicité. Ces arrêts sont *provisoires* ou *définitifs*, et ces derniers décident si le comptable, soumis à la juridiction de la cour, est *quitte*, *en avance*, ou *en débet*. — *Conseil d'Etat* : Il ne rend d'arrêts qu'en matière contentieuse seulement. Les conseillers doivent être neuf au moins, et toujours en nombre impair (V. Conseil d'État).

C. Cheuvreux.

II. Mathématiques. — *Point d'arrêt* (V. Point).

III. Médecine. — *L'arrêt de développement* consiste dans l'interruption brusque que subit l'évolution d'un organe ou d'un être qui ne peut arriver à son entier développement. C'est l'une des causes habituelles de la production des *monstres*. — Les *nerfs d'arrêt* sont ceux qui, par leur entrée en action, sont susceptibles d'arrêter l'état d'activité ou le fonctionnement d'un organe ou d'un appareil (V. Inhibition et Nerfs).

IV. Musique. — *Point d'arrêt* (V. Point).

V. Chasse. — On appelle *arrêt* l'action du chien couchant quand il sent le gibier immobile et à proximité. On dit : le chien est en arrêt. On arrête un limier dans la voie pour connaître s'il est bien juste ; on arrête les chiens qui font un *change* (V. ce mot) ; enfin, on emploie ce mot pour exprimer l'action de retenir le ou les chiens qui sont en avant pour attendre les autres.

VI. Marine. — *Arrêt de prince* (V. Embargo).

ARRÊT Burlesque. Cette plaisanterie de Boileau, dont l'effet a été singulièrement heureux, fut composée en 1671, « afin de prévenir un arrêt très sérieux que l'Université songeait à obtenir du Parlement contre ceux qui enseigneraient dans les écoles de philosophie d'autres principes que ceux d'Aristote ». Ainsi s'exprime Boileau lui-même, au dernier paragraphe de son *Discours sur l'ode*, dans l'édition de ses *Œuvres* que l'on désigne en bibliographie sous le nom d'*Edition favorite* (1701). Il est vrai que l'on lit, dans l'édition de 1713, une note ainsi conçue : « L'Université avait présenté requête au Parlement pour empêcher qu'on n'enseignât la philosophie de Descartes. La requête fut supprimée, et Bernier en fit imprimer une de sa façon. » On trouvera la requête de Bernier dans l'édition du *Menagiana* en quatre volumes (t. II), donnée par La Monnoye. Mais, au reste, Boileau se trompe si la note est de lui ; car, si la requête fut projetée, du moins, et précisément grâce à l'*Arrêt Burlesque*, elle ne fut pas présentée. — On a conjecturé, non sans quelque vraisemblance, que la Sorbonne, en cette affaire, n'aurait pas tant visé Descartes lui-même qu'Arnauld, Nicole et Port-Royal. C'était pour elle une manière oblique de renouveler contre le jansénisme le combat auquel venait justement de mettre fin ou de faire trêve la paix de 1668. Avec la perspicacité qui caractérise trop souvent les théologiens, elle n'avait pas compris que s'il y avait quelque part un point d'appui ou un centre de résistance contre les progrès du rationalisme cartésien, c'était à Port-Royal. Quoi qu'il en soit, la *Requête* de Bernier déjoua les projets de l'Université avant qu'ils eussent pris corps, et l'*Arrêt Burlesque* de Boileau en acheva la déroute. On pourra consulter utilement sur tous ces points la longue introduction que Saint-Marc, dans l'édition de 1747 (t. III), a mise au texte de Boileau.

F. Brunetière.

ARRETA de Monte-Seguro (Antonio), économiste espagnol qui publia en 1781 un livre intitulé : *Disertacion sobre el precio que se debe hacer de las artes praticas, y de los que las exereen con honradez, inteligencia y aplicacion* (Dissertation sur l'estime qu'on doit avoir pour les arts pratiques et pour ceux qui les exercent avec honneur, intelligence et application). Cet ouvrage fut dès son apparition couronné par la société de Saragosse. — On est étonné de voir, à une époque si avancée de l'humanité, un auteur tentant de démontrer l'estime où l'on doit tenir les arts utiles. Mais l'étonnement cesse quand on s'aperçoit que ce livre a été écrit en Espagne, un pays où le travail manuel est méprisé et où le commerce est entré à une époque si tardive.

P. Lafargue.

ARRÊTÉ. Décision prise par une autorité et notamment par l'autorité administrative. Sous l'ancien régime, les parlements prenaient, sous forme d'*arrêtés*, des délibérations par lesquelles ils déterminaient ce qu'ils se proposaient de juger ou d'observer à l'avenir sur un point de droit, de pratique ou de discipline. Ces arrêtés différaient des arrêts de règlements qui n'intervenaient que sur des contestations entre parties. Sous la Révolution, on a d'abord désigné sous le nom d'*arrêtés* les décisions prises par l'Assemblée constituante pour son organisation intérieure et ses attributions Les comités de la Convention nationale assuraient l'exécution des lois et statuaient sur les affaires de leur compétence par des *arrêtés*. Les membres

de la Convention députés dans les départements ou près des armées prenaient des *arrêtés*. Enfin, les actes du gouvernement directorial et du gouvernement consulaire ont porté le nom d'*arrêtés*. Depuis le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, les actes du chef du pouvoir exécutif ont été qualifiés de *décrets* ou d'*ordonnances ;* le mot d'*arrêté* est réservé aux décisions soit des ministres, des préfets, sous-préfets et maires, soit des conseils de préfecture. La loi du 24 juin 1790 a formellement interdit de donner le nom de *décret* aux actes des autorités départementales et communales que l'instruction du 12 août 1790, chap. xv, qualifie d'*arrêtés*. Aucune loi ne détermine la forme des arrêtés administratifs. Les tribunaux ne prennent aujourd'hui d'*arrêtés* que pour leur discipline intérieure (décrets des 30 mars 1808, art. 9; 6 juil. 1810, art. 21.). — En Belgique, les actes du roi, chef du pouvoir exécutif, s'appellent *arrêtés royaux*. L. Pasquier.

ARRÊTE-BŒUF. Nom vulgaire donné indistinctement aux *Ononis spinosa* Willd., *O. arvensis* Lamk et *O. antiquorum* L., plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées (V. Bugrane).

ARRETIUM (V. Arezzo).

ARRÊTS. I. Armée. — Les *arrêts* font partie des punitions à infliger aux officiers pour fautes contre la discipline. On distingue les *arrêts simples*, les *arrêts de rigueur* et les *arrêts de forteresse*. Les arrêts simples n'entraînent pas l'exemption du service pour l'officier qui les subit ; celui-ci doit seulement garder la chambre et ne recevoir personne, sauf pour les exigences de son service. Un officier peut être puni des arrêts par tout officier d'un grade supérieur au sien, ou même d'un grade égal, si celui-ci est plus ancien et s'il a le commandement du détachement, de la garnison ou du cantonnement dont l'autre fait partie. Un lieutenant peut ordonner les arrêts simples pendant quatre jours, un capitaine pendant huit ; un capitaine dans sa compagnie, ou un officier supérieur, pendant quinze ; le colonel et les généraux pendant trente jours. Le colonel seul peut ordonner les arrêts de rigueur et les arrêts de forteresse. La durée des arrêts de rigueur ne peut excéder trente jours ; celle des arrêts de forteresse quinze jours. Ces deux punitions entraînent la cessation de tout service. Les arrêts peuvent être ordonnés de vive voix ou par écrit. Un billet cacheté fait toujours connaître à l'officier puni le motif de la punition, avec le jour et l'heure où elle doit cesser. — Si les arrêts ont été ordonnés à un officier par un officier de la même compagnie que lui, celui qui a infligé la punition doit en rendre compte sur-le-champ au capitaine qui en instruit le chef de bataillon. Dans le cas où les deux officiers appartiennent à des compagnies différentes d'un même bataillon, le compte rendu est fait au chef de bataillon, qui fait informer le capitaine. Si l'officier puni appartient à un bataillon autre que celui de l'officier qui a infligé la punition, celui-ci rend compte au lieutenant-colonel, qui en fait donner avis au chef de bataillon, lequel en fait prévenir le capitaine. — Les chefs de bataillon et le major rendent compte au lieutenant-colonel des punitions infligées aux officiers sous leurs ordres. Le colonel rend compte des arrêts simples au général de brigade, sous pli cacheté, en lui adressant son rapport journalier. Il lui rend compte sur-le-champ des arrêts de rigueur et des arrêts de forteresse. Les arrêts simples et les arrêts de rigueur cessent à l'époque fixée, sans autre formalité. Si un officier aux arrêts simples commet une faute, tout supérieur peut lui infliger une nouvelle punition; le colonel peut seul changer les arrêts simples en arrêts de rigueur et ceux-ci en arrêts de forteresse.

II. Pédagogie. — Dans les établissements d'enseignement secondaire (lycées et collèges universitaires, grandes institutions libres), les *arrêts* sont la punition la plus forte, après laquelle il n'y a plus que l'exclusion. L'élève mis aux arrêts est rigoureusement isolé, dans un local spécial, durant un temps variable qui n'excède pas deux ou trois jours. Cette punition, d'une efficacité très douteuse, est un reste de l'ancienne discipline et tend à disparaître. Elle est modifiée ou tempérée diversement : dans certains établissements, pour obvier aux inconvénients de la solitude et de l'oisiveté, l'enfant séparé de ses camarades travaille sous la surveillance d'un maître qui ne le quitte absolument pas. H. M.

ARREUX. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez; 384 hab.

ARRHACHION de Phigalia, célèbre lutteur grec qui, même après sa mort, était honoré par des couronnes aux jeux olympiques, vers 560 av. J.-C. Sa patrie lui avait fait élever une statue en pierre, qui fut un des plus anciens spécimens de ce genre et un modèle du style archaïque.

ARRHÉN von Kapfelman (Erik-Jakob), compositeur suédois, né le 21 oct. 1790, mort à Stockholm en 1856, fut maître de musique à l'Académie militaire de Carberg et membre de l'Académie de musique. On lui doit la *Marche de Charles XII*, des mélodies populaires publiées, et la musique inédite de plusieurs opéras ou pièces de Lidner, Ling, Shakespeare, ainsi que de nombreuses poésies d'Atterbom, Dahlgren (*le Printemps est venu*), Geijer, Ling, Stagnelius ; enfin, des symphonies pour orchestres et des chants religieux. B-s.

Bibl. : *Svensk Konv. Lex.* — *Dict. biogr. suéd.*, t. XXII, p. 329 et suppl., t. I. — Linder, *Nord. Familjebok.*

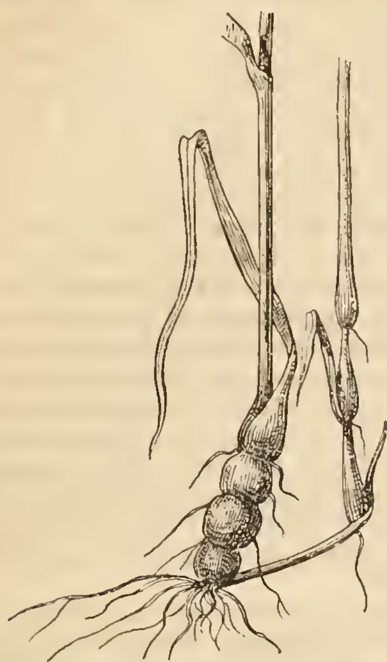
ARRHÉNATHÈRE (*Arrhenatherum* Pal. Beauv.). Genre de Graminées, du groupe des Avénacées, établi par Palissot de Beauvois (*Agrostogr.*, 55, tab. xi, f. 5) et caractérisé surtout par les épillets qui contiennent deux fleurs, l'inférieure mâle, la supérieure hermaphrodite, et un rudiment pédicelliforme d'une troisième fleur. De plus, la glumelle inférieure de la fleur mâle est bifide et munie, vers sa base, d'une arête allongée, tordue inférieurement. Les épillets forment, par leur réunion, une panicule rameuse analogue à celle des *Avena*. — L'espèce type du genre,



Arrhenatherum elatius Mert. et Koch.

A. elatius Mert. et Koch (*Avena elatior* L., *Arrhenatherum avenaceum* Pal. Beauv.), est commune en Europe dans les prairies, les lieux herbeux, sur les lisières des bois, sur les bords des chemins. On l'appelle vulgairement *Fromental*, *Avenat*, *Faux-froment*, *Raygrass de France*. C'est une plante fourragère très productive qu'il faut mélanger avec d'autres Graminées, parce que le foin qu'elle fournit a une saveur un peu amère. L'*A. bulbosum* Koch, qui n'en est qu'une variété, se distingue par les entrenœuds inférieurs de la tige qui sont renflés en forme de bulbes superposés; d'où son nom vulgaire de *chiendent à chapelets*. Cette variété se

rencontre très fréquemment dans les terres cultivées, surtout dans les céréales. C'est une herbe très nuisible, dont



Arrhenatherum bulbosum Koch (partie inférieure de la tige).

on ne parvient à se débarrasser que difficilement par des labours et des hersages réitérés. Ed. Lef.

ARRHENIUS (Claudius ou Claes), érudit suédois, né à Linkœping le 22 déc. 1627, mort à Stockholm le 19 mai 1695. Il appartenait à la famille Kapfelman, originaire d'Allemagne, et, après son anoblissement, en 1684, il ajouta au nom d'Arrhenius celui de d'Œrnhjelm. Précepteur du comte Gabriel Oxentsjerna, il voyagea avec lui de 1664 à 1667, apprit l'allemand, l'italien, le français, l'espagnol, l'hébreu et l'arabe. A son retour en Suède, il fut *docens* en logique (1667), puis professeur d'histoire à l'université d'Upsala, de 1668 à 1687, où il devint bibliothécaire de l'université. Il était en outre assesseur de la commission des antiquités (1669), historiographe royal (1679) et censeur des livres (1689). Malgré son éloquence naturelle qui aurait pu faire de lui un phraseur ou un émule de son contemporain O. Rudbeck, il étudia l'histoire dans les sources mêmes et n'écrivit que d'après les documents; aussi ses ouvrages sont-ils encore estimés. Il publia plus de 50 dissertations, dont une *De Strennis* (Stockholm, 1680); mais son principal ouvrage est l'*Historia Sueonum Gothorumque ecclesiastica* (Stockholm, 1689, in-4.), n'allant que jusqu'à la fin du XIIe siècle, mais pour la composition ou la continuation de laquelle il avait fait d'importantes collections manuscrites : *Bullarium romanum*, en 14 vol. in-4; Vies des saints de Suède; Histoire des évêques et des pasteurs; Histoire des monastères de Suède, et notamment de ceux des franciscains; et en collaboration avec d'autres un rapport sur les biens ecclésiastiques et leur réduction qui a été publié de nos jours dans les t. XXII et XXIII des *Handlingar* sur l'histoire de la Scandinavie. Il a aussi donné une édition des *Vies de saint Anscharius* (Stockholm, 1677, in-4) par Rembert et par Gualdo; et une bonne *Biographie de Pontus de la Gardie* (Leipzig, 1690, in-4). La géographie de la Suède, qu'il avait commencée pour accompagner les planches de Dahlberg, a été éditée par Nettelbladt dans ses *Greinir* ou *Nachlese* (Francfort, 1765, in-4.). Beauvois.

Bibl. : P. Lagerlœf, *Laud. funebris Cl. Arrhenii-Œrnhjelm*; Upsala, 1696, in-4. — P. Thyselius, *De meritiis litterariis Cl. Arrhenii-Œrnhjelm*; Upsala, 1791, in-8. — Warmholtz, *Bibl. hist. sueo-gothica*, t. I, nos 207, 394; IV 1645, 1662, 1664, 1805, 1874, 2199, 2225-6, 2269, 2270; V, 2470; VI, 3197. — *Dict. biogr. suéd.*, t. XXII, pp. 385-9.

ARRHENIUS (Jakob), poète suédois, frère du précédent, né à Linkœping le 31 oct. 1642, mort à Hembringe, près Upsala, le 13 avril 1725, fut greffier de la commission des antiquités (1667), professeur adjoint, secrétaire (1677) et trésorier (1680) de l'université d'Upsala, qui lui dut beaucoup aux points de vue financier et économique. Professeur d'histoire depuis 1687 jusqu'à 1716, où il résigna en faveur de son fils Laurentius, il fut trois fois recteur. A ses capacités administratives se joignait un vrai talent poétique. Les *Psaumes* composés ou traduits par lui (Upsala, 1689, 2e édit., 1691), sont parfois d'un style incorrect, mais doux et pleins d'onction. Ils ont été réédités par Hanselli, dans la collection des anciens écrivains suédois (t. VII, Upsala, 1867), et plusieurs ont été admis dans les diverses éditions du psautier. — Son fils Laurentius A. (1680-1750) a publié des dissertations latines sur la *Liturgie romaine en Suède* (Upsala, 1726, 1729, II part.); sur *Olaf Skœtkonung*; la *Poésie suédoise contemporaine*; l'*Hospitalité suéo-gothique*; le *Droit canonique en Suède* (1728). — Le petit-fils de ce dernier, Carl-Axel A. (1757-1828), était officier d'artillerie, lorsqu'il découvrit en 1787, à Ytterby, près Vaxholm, un nouveau minéral, l'*ytérite* ou *gadolinite*. Chargé d'une mission au Sénégal avec Sparrman, il revint bientôt, rapportant une belle collection de conchyliologie et des minéraux. Il propagea en Suède les théories antiphlogistiques de Lavoisier et des chimistes français avec lesquels il s'était lié à Paris. Commissaire général des poudres, il écrivit sur ce sujet plusieurs mémoires dans les recueils de l'Académie des sciences militaires, et de l'Académie des sciences de Stockholm, dont il était membre. B-s.

Bibl. : Lœnbom, *Anecd.*, t. III, pp. 45-96. — *Vetenskaps akademiens handlingar*, 1824. — Wieselgren, *les Belles-Lettres en Suède*, t. I, p. 194. — *Dict. biogr. suéd.*, t. I et suppl., t. I. — Linder, *Nordisk familjebok*.

ARRHENIUS (Johan), botaniste et agronome suédois, né le 27 sept. 1811 à Klœfdala, paroisse de Jæreda (Kalmar læn), étudia l'histoire naturelle sous Wahlenberg et Elias Fries à l'université d'Upsala, y fit lui-même des cours comme agrégé (1840), puis professeur adjoint (1846), fut directeur de l'institut agricole d'Ultuna (1846-1862), secrétaire de l'Académie d'agronomie (1862-1881). Il a fait beaucoup d'excursions scientifiques en Suède et de voyages à l'étranger, où il a représenté son pays comme commissaire aux Expositions, notamment à celle de Paris en 1856. Il fut membre de la première Chambre, de 1867 à 1872; et il l'est des Académies des sciences d'Upsala (1858) et de Stockholm (1862). Plusieurs plantes ont été nommées d'après lui : le *Rubus Arrhenii*, l'*Agaricus Arrhenii*, et même tout un genre, l'*Arrhenia*. Ses publications sont fort nombreuses : *Sur l'histoire naturelle comme objet d'enseignement dans les gymnases*; Upsala, 1837; *Monographia ruborum Sueciæ*, 1840; *Terminologie botanique*, 1842-43, avec atlas; Stockholm, 1843; *Cours de botanique*, 1845, 5e édit., 1865; *Eléments de botanique*, 1859, 4e édit., 1864; *Manuel d'agronomie suédoise*, 1859-1861, en 3 vol., 4e édit., 1874; *Recueils de petits mémoires d'économie rurale* (plus de 20 depuis 1858); *Agriculture pratique*, 1866; les *Champignons comestibles du Nord*, 1874. Il a écrit des rapports sur les congrès agricoles suédois dont il fut secrétaire, des mémoires dans leurs actes et dans ceux des sociétés dont il est membre, dans la *Revue d'économie rurale*, qu'il a rédigée de 1840 à 1861, et dans diverses revues, notamment Frey. Beaucoup de ses études ont été traduites en Norvège, en Allemagne, en Angleterre, en Finlande, en Suède. B-s.

Bibl. : *Dict. biogr. suéd.*, suppl., t. I. — Linder, *Nordisk familjebok*. — *Nord. Conv. Lex.*

ARRHENURUS (Arachn.) (V. Atax et Hydrachne).

ARRHÉPHORIE. Nom d'une fête célébrée à Athènes par les arrhéphores. On appelait *arrhéphores* ou *errhéphores* quatre petites filles de sept à onze ans qui assistaient la prêtresse d'Athéna Polias et demeuraient avec elle sous sa garde dans le voisinage de l'Erechtheion, sur l'Acropole. Deux d'entre elles, appelées ouvrières (ἐργαστῖναι), tissaient le péplos qui devait figurer aux Panathénées. Les

deux autres avaient un rôle qui ne nous est pas connu. Il est probable qu'elles s'occupaient aussi de la toilette de la déesse. Les arrhéphores étaient choisies chaque année par un vote public parmi les plus nobles familles de la cité, probablement parmi les familles sacerdotales qui touchaient de plus près au culte d'Athéna. La fête dite *arrhéphorie* était une cérémonie assez mystérieuse dont les anciens faisaient remonter l'origine à Hersé, fille de Cécrops. Elle consistait, pour deux des arrhéphores, à porter dans un souterrain voisin de l'Acropole une corbeille que la prêtresse leur remettait et dont elles devaient ignorer le contenu aussi bien que la prêtresse elle-même. Dans ce souterrain elles trouvaient une corbeille semblable qu'elles rapportaient sans l'ouvrir. Cette cérémonie achevée, elles sortaient de charge et rentraient dans leurs familles.

J. M.

Bibl. : O. Müller, *Minervæ Poliadis sacra*, 1820. — A. Mommsen, *Heortologie* ; Leipsig, 1864, p. 413. — Preller, *Griechische Mythologie*, I, pp. 166 et suiv.

ARRHEPSIE (Philos.) Terme employé par les Pyrrhoniens pour désigner l'état de l'âme qui se tient en équilibre (α priv. et ῥέπω, pencher) entre l'affirmation et la négation, sans incliner d'un côté ni de l'autre, parce que en faveur de l'une et de l'autre on peut donner des raisons de poids égal. C'est un autre nom de l'*aphasie* (V. ce mot) ou de la suspension du jugement (ἐποχή). V. B.

ARRHES. Ce mot désigne, en général, une valeur mobilière (le plus souvent une somme d'argent), que l'une des parties remet à l'autre lors de la conclusion d'un contrat quelconque. La remise des arrhes peut s'interpréter de deux manières différentes. Ou bien elle est simplement la preuve de l'accord intervenu entre les contractants ; ou bien elle constitue le montant d'un *dédit*, c.-à-d. la faculté de se départir du contrat moyennant le sacrifice de la somme ou valeur versée, si le dédit vient de celui qui a fourni les arrhes, et d'une somme ou valeur double, si le dédit émane de celui qui les a reçues. Bien que les jurisconsultes romains, nos anciens auteurs aussi, et les rédacteurs du Code civil enfin traitent particulièrement des arrhes à propos du contrat de vente, il va de soi que les règles qui concernent cette matière peuvent s'adapter à tous les contrats, car dans tous la remise d'arrhes peut se rencontrer. — A Rome, à l'époque classique, la remise d'arrhes n'avait d'autre but que de donner à chaque contractant la pleine certitude du consentement de l'autre. C'était, comme le dit Gaius, *Commentaire*, III, § 139 « *Argumentum emptionis et venditionis contractæ* ». Justinien conserva ce caractère à la dation d'arrhes, sauf dans le cas où les parties auraient l'intention de conclure un contrat de vente et voudraient, en outre, le constater par écrit. Dans cette hypothèse qui d'ailleurs a donné lieu à d'interminables controverses, la remise des arrhes devenait un contrat spécial qui plaçait les parties dans l'alternative ou de parfaire réellement la vente, ou de perdre une somme égale à la valeur des arrhes (V. *Institutes*, liv. III, tit. XXIII, pr. — L. 17, C., IV, 21). En d'autres termes, dans ce cas particulier, les arrhes prenaient le caractère d'un *dédit*, alors que, pour toutes les autres hypothèses, elles restaient simplement la preuve de l'accord intervenu entre les parties. — Les anciens auteurs généralisant la solution consacrée par le droit de Justinien, distinguent entre les arrhes fournies avant la conclusion du marché, et celles remises après le marché conclu. Dans le premier cas, la dation d'arrhes a pour effet de permettre à chacune des parties de renoncer au contrat projeté, de *se dédire*, en sacrifiant le montant des arrhes. Dans le second cas, l'opinion commune interprétait la dation d'arrhes comme la simple preuve de la convention arrêtée entre les parties. La seule difficulté sérieuse consistait seulement à savoir quelle devait être, dans le silence des parties, la signification d'une remise d'arrhes. Fallait-il l'interpréter comme l'indice d'un simple projet de contrat, avec faculté de dédit, ou comme la preuve d'un arrangement *ferme*, d'un contrat dès lors conclu ? Question de fait qui devait nécessairement se résoudre d'après les circonstances. Sous l'empire du C. civ., la règle dominante est que les conventions font la loi des parties (art. 1134) et que l'interprète doit s'attacher, avant tout, à rechercher leur volonté (art. 1156). La dation d'arrhes peut donc, suivant les cas, être envisagée comme la preuve de la perfection du contrat, ou comme l'indice d'une faculté de dédit. Il serait téméraire et contraire même à la réalité des choses d'essayer de formuler ici des présomptions dans un sens ou dans l'autre. Tout se ramène à une question d'interprétation de volonté, dans laquelle les circonstances et les usages seront à prendre en considération. Si l'on reconnait aux arrhes le caractère d'une simple preuve de la conclusion du contrat, il se présentera encore une question à résoudre, celle de savoir quel sera le sort de la somme versée à ce titre. Tantôt on devra la considérer comme un acompte sur le prix, tantôt comme une espèce de gratification accordée en sus du prix (Pot-de-vin, denier à Dieu, ou denier *d'adieu*, selon l'expression de Pothier). Dans cette circonstance, il y a lieu encore de rechercher l'intention des parties interprétée par les faits de la cause et les usages de la localité ou du commerce.

Il est cependant un cas, celui de promesse de vente, pour lequel le législateur a transporté en quelque sorte dans notre droit actuel l'interprétation donnée par nos anciens auteurs à la constitution précitée de Justinien. Dans cette hypothèse, réglée par l'art. 1590, C. civ., la dation d'arrhes a le caractère d'un dédit. C'est là une présomption qui, de l'aveu de tous, ne doit pas être étendue aux autres contrats pour lesquels le juge conserve le droit d'interpréter librement, d'après les circonstances, le sens d'une remise d'arrhes. L'opinion générale semble admettre que le caractère de dédit doit être attribué aux arrhes, non seulement dans le cas de promesse de vente, mais même dans l'hypothèse d'une vente réellement conclue. — Il ne nous paraît pas que les raisons invoquées à l'appui de cette manière de voir soient concluantes et nous pensons, au contraire, que, pour cette circonstance, le juge recouvre sa liberté d'appréciation. — Dans toutes les hypothèses où, soit en vertu de la volonté de la loi, soit par interprétation de la volonté des parties, on reconnait aux arrhes la signification d'une faculté de dédit, de deux choses l'une, ou il a été imposé un délai pour l'exercice de cette faculté, alors on doit le respecter, ou rien de semblable n'a été indiqué ; en ce cas, il n'est pas possible d'admettre une incertitude indéfinie. Chacune des parties pourra donc y mettre fin en requérant de l'autre l'exécution du contrat et en la mettant en demeure de se prononcer. — Dans l'intervalle, quelle est la situation des parties ? Nous pensons qu'il faut assimiler la dation d'arrhes (si on l'interprète comme une faculté de dédit) à une véritable condition résolutoire. Si donc, il s'agit, par exemple, d'une vente, l'acheteur sera propriétaire, et le vendeur ne pourra disposer de la chose qu'après avoir signifié le dédit à l'acheteur et rendu le double de la somme reçue à titre d'arrhes, ou renoncé à réclamer celle qu'il aurait versée à ce titre. En fait, dans la plupart des cas, les arrhes sont versées par l'acheteur.

R. Blondel.

Bibl. : Droit romain : Accarias, *Précis de droit romain*, 3e éd., t. II, pp. 442 à 445. — Maynz, *Cours de droit romain*, 4e éd., t. II, §§ 422 et suiv.

Ancien droit français : Pothier, *De la vente*, nos 497 à 510.

Droit français moderne : Aubry et Rau (C. civ., art. 1590 et 1715), 4e éd., t. IV, pp. 339 à 340. — Colmet de Santerre, t. VII, pp. 25 et suiv. — Laurent, t. XXIV, nos 26-28 ; t. XXV, nos 41 et 71.

ARRHIZE (Bot.). Le mot *arrhize* a été introduit dans la botanique par L.-C. Richard pour désigner les plantes privées d'embryon et par conséquent de radicule. L'expression *plantes arrhizes* est donc synonyme de *plantes acotylédonées* ou *cryptogames*. — On a voulu encore appliquer ce mot à certaines plantes phanérogames réputées sans racines, comme le Gui, le *Cytinus Hypocistis*, etc.,

mais cette application est fausse, car on sait aujourd'hui que ces plantes ont des *racines-suçoirs*. P. M.

ARRIA *(Gens)*. Célèbre famille de l'ancienne Rome, dont le nom vient probablement du prénom *Aruns* très usité chez les Etrusques, et qui était originaire de la Campanie. Elle a été illustrée à divers titres, surtout à l'époque de l'Empire, par un assez grand nombre de ses membres, tant femmes que hommes (V. ci-dessous Arria et Arrius). G. L.-G.

Bibl. : B. Borghesi, *Della gente Arria romana* dans ses *Œuvres complètes*, t. I, pp. 51-132.

ARRIA. Nom de deux femmes romaines de l'époque impériale au Ier siècle de notre ère, la mère et la fille, qui se sont immortalisées par leur héroïsme. — 1° *Arria* la mère, femme de Cæcina Pætus; mourut sous le règne de Claude. Son mari et son fils étaient en même temps atteints d'une maladie grave ; le fils mourut. Arria fit préparer et conduire si secrètement le deuil que le père n'en sut rien ; elle faisait même croire à son mari que leur fils était toujours vivant. Plus tard, son mari entra dans la révolte de Scribonianus qui avait pris les armes en Illyrie contre l'empereur Claude ; il est pris et emmené à Rome. Alors la vaillante femme loue une petite barque de pêcheur pour suivre le navire dans lequel était son mari. A Rome, elle rencontre la femme de Scribonianus, qui veut lui parler. « Moi t'écouter, lui dit-elle, toi qui as vu égorger ton mari entre tes bras et qui vis encore? » Sa mort fut le couronnement de cette vie héroïque. En présence de son mari, elle prend un poignard, l'enfonce dans son sein, l'en retire tout sanglant et le présente à Pætus en lui disant : « Tiens, Pætus, cela ne fait point de mal. » — 2° *Arria*, fille de la précédente, femme du sénateur P. Fannius Thraséas Pætus si connu sous le nom de *Thraséas* (V. ce mot); vécut dans la seconde moitié du Ier siècle. Lorsque son mari apprit la condamnation à mort dont Néron l'avait frappé (66 ap. J.-C.), elle voulait à l'exemple de sa mère partager le sort de Thraséas ; mais celui-ci la conjura de vivre et de ne pas enlever à leur fille son unique soutien. Plus tard son gendre Helvidius Priscus fut mis à mort sous Domitien ; alors elle fut condamnée à l'exil, elle et sa fille Fannia. Toutes deux furent rappelées lors de l'avènement de Nerva en 96. Sa fille Fannia hérita des fortes vertus des femmes de cette famille. G. L.-G

Bibl. : Pline le Jeune, *Lettres* III, 11 ; III, 16; IX, 13. — Tacite, *Annales*, XVI, 34.

ARRIANI (Agostino), né à Naples, mort en 1748, professeur de mathématiques et de philosophie à l'université de Naples, y enseigna le premier les travaux de Newton. Ecrivit : *Duplicazione del Cubo; De virium incremento per vectem*. T.

ARRICAU-Bordes. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 338 hab.

ARRIEN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaas; 208 hab.

ARRIEN (Flavius), historien, géographe, philosophe célèbre du IIe siècle de l'ère chrétienne. Il était né vers la fin du Ier siècle, à Nicomédie, en Bithynie et y fut élevé. Lorsque l'édit de Domitien chassa les philosophes de Rome et de l'Italie (94 ap. J.-C.), il se trouva en rapport avec Epictète qui était venu se fixer à Nicopolis en Epire et fut, avec Favonius, son disciple de prédilection. Il fit, en Grèce, la connaissance de l'empereur Hadrien qui lui octroya le droit de cité et lui confia des affaires importantes; c'est à partir de ce moment qu'il prit le nom de Flavius, qui était celui de la famille impériale. En 131, il fut chargé d'inspecter les positions militaires des Romains sur la mer Noire, depuis Trébizonde jusqu'à la Chersonèse Taurique (Crimée), d'assurer la défense des frontières contre les incursions des Alains et des Massagètes. Nommé préfet de la Cappadoce, il eut l'occasion de combattre en personne ces barbares et fut nommé consul par Antonin le Pieux. Il habita désormais Nicomédie, sa patrie, uniquement occupé de ses travaux, revêtu par ses concitoyens des fonctions de prêtre au temple de Déméter et de Cora. Les Athéniens, par admiration pour son talent, lui avaient décerné le titre de citoyen. On ignore la date exacte de sa mort, qui eut lieu sous le règne de Marc-Aurèle. Dion Cassius lui consacra une biographie aujourd'hui perdue. Arrien doit la principale part de sa réputation à ses travaux d'histoire et à ses récits de voyages; en première ligne, à son *Anabase*, qui est une histoire complète du règne d'Alexandre le Grand. L'auteur part de cette affirmation que les faits les plus insignifiants de l'histoire grecque sont mieux connus que les exploits du roi de Macédoine, tant le goût du merveilleux en a dénaturé le tableau chez tous ceux qui l'ont tracé. L'œuvre d'Arrien se distingue par un respect profond de la vérité, une critique exacte des sources; elle atteste une connaissance étendue des lieux, des principes de la tactique militaire, comme aussi une grande expérience des affaires publiques. Cette histoire est la source la plus digne de foi que nous puissions consulter sur un si important objet. Une monographie en dialecte ionien (l'*Anabase* est en dialecte attique) sur les mœurs et la géographie de l'Inde peut être considérée comme un appendice à l'histoire d'Alexandre. Arrien avait écrit la continuation de cette dernière en dix livres; il y racontait tous les événements depuis la mort du roi jusqu'à la soumission des partisans de Perdiccas et au retour d'Antipater. Il reste aussi des fragments d'une histoire de la Bithynie, patrie d'Arrien, depuis la guerre de Troie jusqu'à l'annexion par les Romains; quant à un récit des guerres de Rome contre les Parthes, sous le règne d'Hadrien, il a péri à peu près en entier. En revanche, nous possédons encore un traité de la *Tactique militaire* qui concorde en bien des points avec un ouvrage analogue d'Elien ; l'auteur est au fait de tout ce qui a été écrit, et possède une science réelle du métier de la guerre. Parmi les autres ouvrages d'Arrien, il faut citer un livre sur la chasse, qui n'est qu'un complément du traité connu de Xénophon ; un *Périple* du Pont Euxin où il rend compte de son inspection militaire, œuvre remarquable par l'exactitude des renseignements ethnographiques et géographiques, par la clarté et même l'élégance des descriptions. — Enfin, Arrien est connu comme philosophe stoïcien, disciple et fervent admirateur d'Epictète, dont il a recueilli les enseignements dans deux ouvrages étendus et dans une sorte de *Manuel* qui, jusque bien avant dans les siècles chrétiens, a joui d'une grande autorité; ce manuel a été, au VIe siècle, l'objet d'un commentaire par Simplicius ; Ange Politien l'a traduit en latin à l'aurore de la Renaissance (1493). Apprécié dans l'ensemble de sa personnalité et de ses ouvrages, Arrien apparaît comme un des esprits les plus cultivés et les mieux doués du déclin de l'hellénisme. C'est un politique, un soldat, un voyageur qui parle de ce qu'il a vu, pratiqué et approfondi à la fois par l'étude et par l'expérience. Sa philosophie, élevée et pratique, échappe aux chimères des théoriciens du stoïcisme par un sens juste de la vie et par la connaissance des hommes. Au point de vue de la forme comme à celui de la pensée, Arrien n'est pas sans analogie avec Xénophon; il est par rapport à Epictète ce que l'auteur des *Mémorables* a été vis-à-vis de Socrate, un continuateur vulgarisant. Il imite de même Xénophon dans l'histoire, ce qui lui a valu d'ailleurs le surnom de Xénophon le Jeune. J.-A. H.

Bibl. : Il n'y a d'autre édition complète des œuvres d'Arrien que l'édition très fautive de Ch. Borheck et J. Schulze, Lemgo, 1792-1811, 3 vol. — L'*Anabase* et l'*Indica* ont été édités souvent, au siècle dernier, par Gronovius, Leyde, in-fol., 1704, dont le travail a pris pour base un manuscrit de Florence, le *Laurentianus* (L), depuis complété avec trois manuscrits de la Biblioth. nationale (*Parisinus* A, B, C), par F. Dubner et C. Muller ; Paris, 1846, 1868. — Ses œuvres philosophiques ont été éditées entre autres par I. Schweighäuser dans les *Epicteteæ Philos. Monumenta*, vol. I et II, Leipz. 1799, et par F. Dubner, Paris. 1840.

ARRIÈRE (Mar.). L'arrière du navire en est la partie postérieure, il commence vers l'avant au maître couple et se termine à l'arrière par l'étambot qui supporte le gouvernail et par le couronnement. Les formes de l'arrière ont

une grande importance au point de vue des qualités nautiques du navire; celles de la partie immergée doivent être très élancées, de manière à permettre aux filets d'eau d'arriver sur le gouvernail sous une faible incidence, et de se

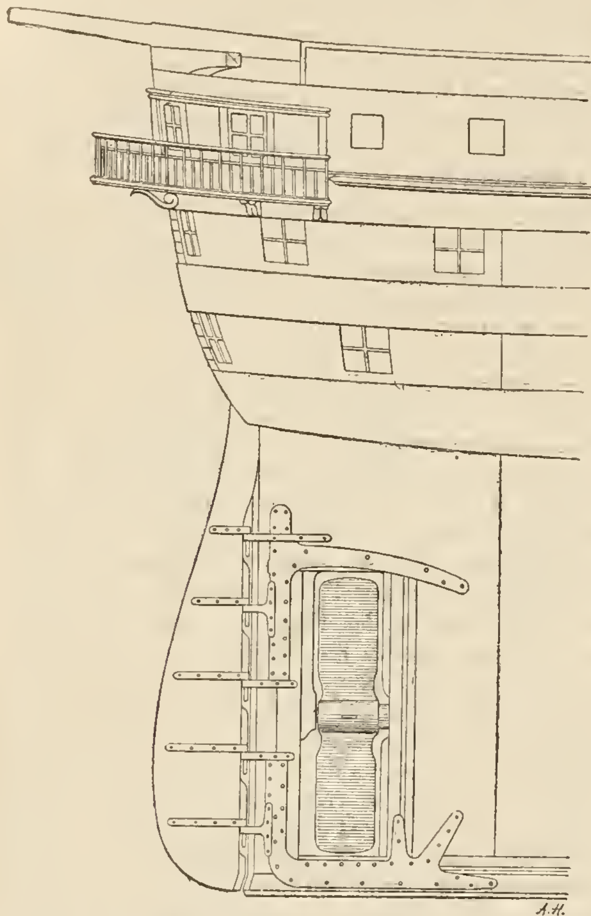
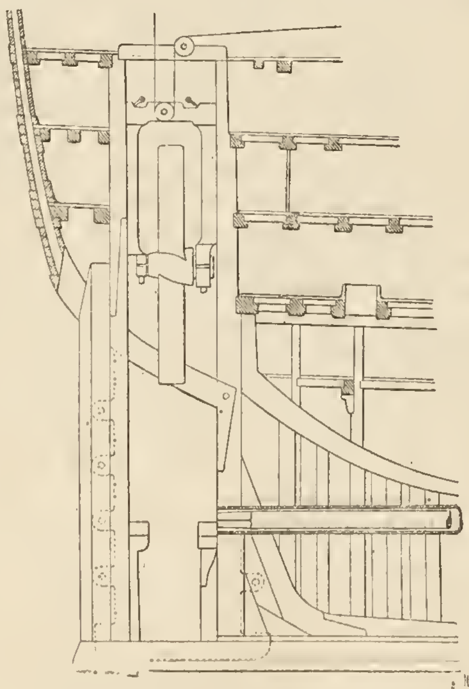


Fig. 1. — Arrière à hélice fixe (vaisseau *le Napoléon*, 1853).

réunir sans occasionner de remous préjudiciables à la marche du navire; on est cependant limité en ce sens par la nécessité de donner aux tranches de l'arrière un déplacement suffisant pour prévenir l'affaissement de cette partie de la construction (V. Arc, p. 601), et c'est une des raisons pour lesquelles il faut éviter de donner à la partie émergée de l'arrière un développement exagéré qui ne peut que fatiguer


Fig. 2. — Arrière de vaisseau avec hélice remontable (*Charlemagne*).

le bâtiment et, dans certains cas, le rendre peu manœuvrant par le fait d'œuvres mortes, présentant une trop grande surface à l'action du vent. — Les navires à hélice présentent à l'arrière un évidement rectangulaire dans lequel tourne le propulseur, c'est la *cage de l'hélice* (fig. 1); il existe alors deux étambots : l'étambot arrière qui constitue le montant arrière de la cage et porte le gouvernail, et l'étambot avant qui en est le montant antérieur ; le bordé

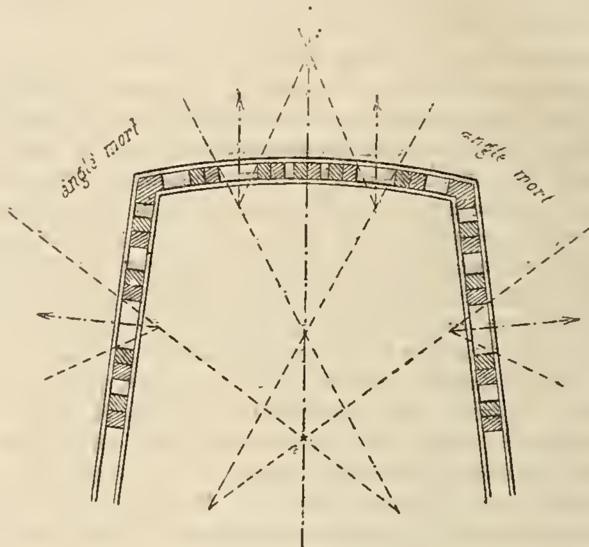


Fig. 3. — Arrière carré.

inférieur de la carène y aboutit et il est percé d'une ouverture circulaire pour le passage de l'arbre de l'hélice. De plus, à bord de certains bâtiments, on peut remonter l'hélice pour qu'elle ne réduise pas la vitesse pendant la marche à la voile; à cet effet (fig. 2), il se trouve au-dessus de la cage une cavité rectangulaire, nommée *puits de l'hélice*, qui contient cet organe lorsqu'il est remonté. Malgré l'emploi de fortes armatures métalliques, cette

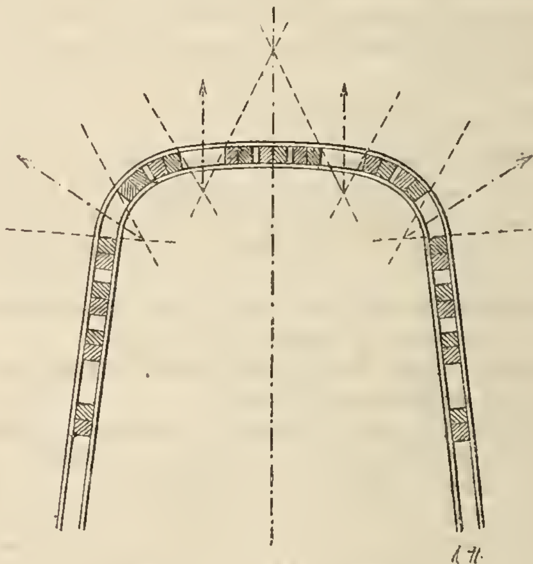


Fig. 3 *bis*. — Arrière rond.

disposition, par suite des évidements qu'elle entraîne dans l'arrière, présente le grave inconvénient d'en diminuer la solidité; aussi n'est-elle plus employée dans les nouvelles constructions. Les formes et les dimensions du couronnement ont subi des variations extrêmement nombreuses (V. Navire [*historique*]); c'est ainsi que, pendant le moyen âge, le *château d'arrière* était généralement très développé et présentait souvent l'aspect d'un véritable château-fort avec ses tours et ses créneaux, qui jouait, pour ainsi dire, par rapport au navire, le rôle de la citadelle vis-à-vis de la place forte. Il est inutile d'insister sur les inconvénients graves que présentaient ces constructions au point

de vue nautique ; elles se modifièrent peu à peu comme forme et comme grandeur, mais les arrières conservèrent longtemps des dimensions exagérées. Sous Louis XIV et Louis XV, ils étaient souvent décorés de sculptures et de dorures somptueuses. Sous Louis XVI, leurs dimensions furent réduites, leur décoration devint simple, ils prirent à peu près la forme qui leur fut conservée pendant les pre-

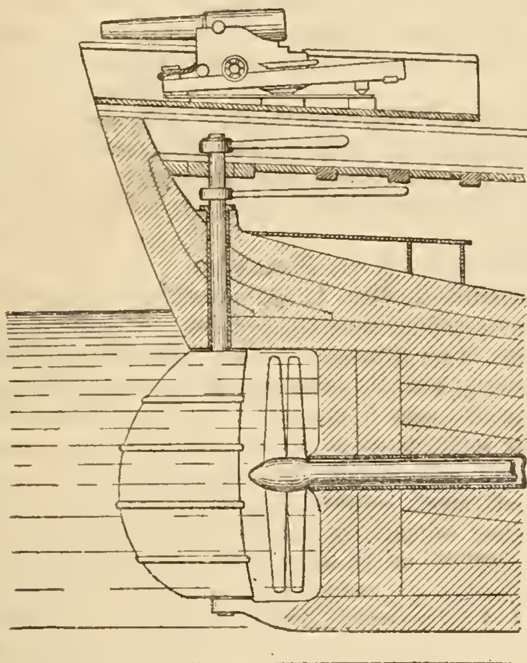


Fig. 4. — Coupe d'un arrière ogival (croiseur *le Kerguelen*).

mières années de ce siècle ; ces arrières étaient carrés, l'*arcasse* (V. ce mot) en formait la membrure. Les arrières carrés présentaient un double inconvénient : ils étaient peu solides, résistaient mal aux projectiles, ce qui mettait le navire dans une position très critique lorsqu'il se trouvait

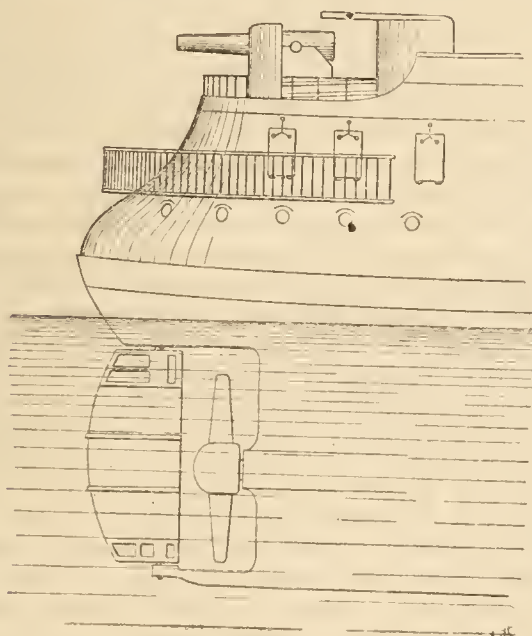


Fig. 5. — Arrière du cuirassé de 1[er] rang *le Trident*.

soumis à un tir d'enfilade venant de l'arrière, et, d'autre part, la disposition de leurs sabords (fig. 3) ne permettait pas à leur artillerie de battre tous les points de l'horizon ; il existait, en effet, dans la direction de la hanche, un angle mort que l'ennemi pouvait mettre à profit. C'est pour ces raisons qu'on substitua aux arrières carrés les arrières ronds plus faciles à construire, plus solides, et ne présentant pas les mêmes inconvénients pour le tir de l'artillerie, ainsi que l'indique la figure 3 *bis*. Cette dernière considération est devenue, il est vrai, moins importante depuis que, par suite de l'augmentation du poids des bouches à feu, on a dû en réduire le nombre, ce qui a conduit, dans presque tous les cas, à protéger l'arrière par une seule pièce dite *pièce de retraite*, montée sur affût tournant, suffisamment élevée et placée au centre du couronnement, de manière à pouvoir battre toute la partie arrière de l'horizon. Cette disposition de l'artillerie a permis d'augmenter la saillie de l'arrière qui affecte alors une forme ogivale et recouvre complètement l'hélice et le gouvernail ; il est d'ailleurs immergé à la partie inférieure et protège, par suite, d'une manière très efficace, ces deux organes vitaux du navire contre les atteintes des projectiles ennemis (fig. 4) ; dans ce nouveau type, l'étambot arrière est supprimé et le gouvernail est maintenu au bas par un tourillon qui pénètre dans l'extrémité de la quille, en haut par sa mèche qui traverse le massif arrière. Enfin, la nécessité de protéger l'hélice et le gouvernail, jointe à celle de donner à l'arrière

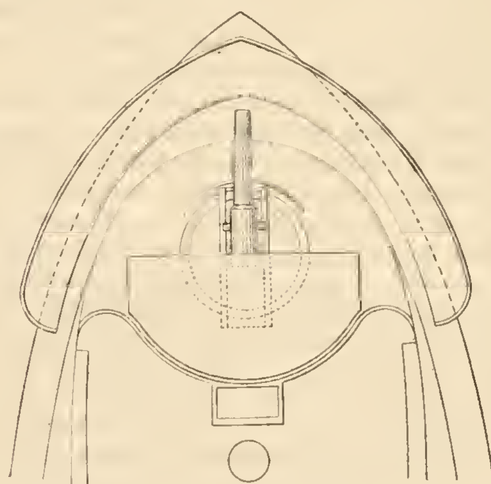


Fig. 5 *bis*. — Plan de l'arrière.

un déplacement suffisant pour lui permettre de porter une pièce de gros calibre, a fait adopter pour les cuirassés une forme rentrante à la partie supérieure et l'on est arrivé ainsi, par transformations successives, à une disposition inverse de celle des anciens navires à voiles (fig. 5 et 5 *bis*). — L'arrière comprend le grand mât et le mât d'artimon, qu'on nomme souvent, pour cette raison, les mâts de l'arrière ; leurs vergues, leurs voiles sont les vergues, les voiles de l'arrière, etc. De tout temps, on a considéré l'arrière comme le poste du commandant, car c'est le point du navire d'où il peut le plus facilement embrasser son ensemble ; cependant, la manœuvre des navires à vapeur a fait transporter le poste de manœuvre du commandant sur une passerelle située vers l'avant du bâtiment. L'arrière est affecté au logement du commandant et des officiers du bord et, pour augmenter la grandeur des locaux qui s'y trouvent disponibles, on y ajoute souvent une *dunette* (V. ce mot). C'est enfin à l'arrière qu'étaient souvent placées les images des divinités ou des saints protecteurs du navire ; cet usage s'est conservé chez certains peuples : les Chinois, par exemple. E. C.

ARRIÈRE (en) (Mar.). Pour reculer, un navire à vapeur doit faire machine *en arrière*, c.-à-d. faire marcher sa machine et, par suite, son propulseur dans un sens contraire à celui de la marche en avant. Cette manœuvre s'impose souvent pendant que le navire fait route en avant; il faut alors renverser la marche dans le moins de temps possible, sans cependant s'exposer aux avaries que pourrait occasionner une trop grande précipitation. Le renversement de marche s'effectue en inversant les introductions de la vapeur par rapport à la position des manivelles de la machine, et l'on obtient ce résultat en manœuvrant les tiroirs au moyen de leurs mécanismes de mise en train. Cette opération exige un temps variable de 30 à 60 secondes d'après le

type d'appareil. Lorsqu'on passe brusquement de la marche en avant à la marche en arrière, la machine d'un navire à hélice obéit presque immédiatement au renversement de la vapeur; mais il n'en est pas de même pour un navire à roues, cela tient à ce que la vitesse du bâtiment oblige, pendant un certain temps, les roues à tourner dans le sens de la marche en avant et celles-ci forcent la machine à marcher à contre-vapeur. Il faut donc, à moins de circonstances impérieuses, telles qu'un abordage imminent, la chute d'un homme à la mer, ou la proximité d'un danger, ne renverser la marche d'un navire à roues qu'après avoir modéré sa vitesse. Bien que cet effet ne se produise pas ou soit à peine sensible pour l'hélice, on doit cependant prendre la même précaution avec un navire qui en est pourvu, car il est toujours dangereux de faire passer trop brusquement des pièces aussi lourdes que celles des machines marines d'un mouvement de rotation rapide à un autre en sens inverse. Lorsqu'on marche en arrière avec un bâtiment à hélice, il est nécessaire de tenir compte de l'action de cet organe qui tend à faire toujours évoluer le navire dans un sens déterminé (V. Hélice); on la met souvent à profit pour le faire tourner dans un espace très limité, au moyen de mises en avant et en arrière alternatives.

ARRIÈRE-ACAPTE (reire-acapt) (droit). Nom d'un profit féodal de mutation par décès dans le Languedoc et la Guyenne. Il consistait dans le doublement des redevances ordinaires (rente seigneuriale ou cens) et, à la différence du droit de relief des pays de coutumes, était dû, même dans le cas de transmission par décès des censives comme des fiefs et sans distinction entre la transmission en ligne directe descendante et la transmission en ligne collatérale. Plusieurs de nos anciens auteurs (d'Olive, Boutaric) ont pensé que l'arrière-acapte se percevait à l'occasion de la mort du seigneur direct, tandis que l'*acapte* (V. ce mot) était dû à la mort du tenancier. Cette distinction n'a pas un fondement suffisant dans les actes (Molinier). Le droit de mutation en cas de décès du seigneur était d'ailleurs exceptionnel. Sauf dans quelques textes, acapte et arrière-acapte s'employaient indifféremment. P. L.-C.

Bibl. : Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux*; Nîmes, 1781, pp. 249, 250, 635, in-4. — Molinier dans Dom Vaissete, *Hist. du Languedoc*; Paris, t. VII, pp. 148-155, in-4, en cours. — A. Tardif, *le Droit privé au* XIII*e siècle à Toulouse*; Paris, 1886, p. 90 in-8.

ARRIÈRE-BAN (V. Ban).

ARRIÈRE-BEC. Partie de la pile d'un pont qui est du côté d'amont et qui, de forme prismatique ou circulaire, reçoit le premier choc du courant et le divise avant le passage de l'eau sous les arches du pont. Ch. L.

ARRIÈRE-BOUTIQUE. Salle située au fond d'une boutique et souvent séparée de cette dernière par une simple cloison vitrée. Dépendance de la boutique, l'arrière-boutique sert aussi bien de réserve pour les marchandises approvisionnées à l'avance que de pièce d'habitation (salle à manger, cuisine ou même chambre à coucher) pour le marchand ou sa famille. Ch. L.

ARRIÈRE-CHŒUR. Partie du chœur d'une église comprise entre le maître-autel et le fond de l'abside. Dans les églises qui possédaient des corps saints, c'était généralement dans cette partie de l'église que s'élevait l'autel des reliques.

ARRIÈRE-CORPS. Partie de façade s'élevant en retraite de la ligne passant par une ou plusieurs autres parties de façade du même édifice, ces dernières se trouvant ainsi former saillie ou *avant-corps* (V. ce mot) sur l'arrière-corps. Il existe de nombreux exemples d'arrière-corps dans les édifices modernes, c'est ainsi que, dans la façade du palais du Louvre sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, les deux parties de la colonnade de *Perrault* (V. ce nom) forment arrière-corps à droite et à gauche du pavillon du milieu que couronne un fronton et des deux pavillons d'angle qui terminent cette façade. Le château de Blenheim, élevé par *Vanbrugh* (V. ce nom) à la gloire du duc de Marlborough, offre, dans ses masses si étudiées en plan, de nombreux effets d'avant-corps et d'arrière-corps dont deux de ces derniers se relient sur la façade principale aux avant-corps par des parties circulaires d'une heureuse disposition. — En menuiserie, un arrière-corps est une partie de panneau renfoncée, obtenue soit par un évidement sur le panneau même, soit par l'assemblage d'un panneau en retraite sur un bâti plus saillant. On appelle aussi arrière-corps l'évidement produit sur l'angle d'un socle dont on a abattu l'arête sur une partie de sa longueur (V. Chanfrein). Charles Lucas.

ARRIÈRE-COUR. Cour de petite dimension sur laquelle on prend jour pour éclairer les dépendances d'une maison ou les parties accessoires d'un appartement, cabinet d'aisance, cabinets de toilette, de bains, cuisines ou escaliers de service. H. Saladin.

ARRIÈRE-FAIX (V. Placenta).

ARRIÈRE-GARDE. I. Art militaire. — Toute troupe, formée en colonne de marche et échelonnée sur une route, est dans une situation critique. Ces divers éléments, répartis sur toute la longueur de la colonne, sont formés tactiquement pour la marche et non pour le combat. Il est donc de toute nécessité d'assurer à une troupe en marche la sécurité indispensable à la régularité et à la rapidité de son mouvement. — Pour assurer cette sécurité indispensable, une colonne, opérant à proximité de l'ennemi, se fait précéder, suivre et escorter sur ses flancs par des détachements de composition et d'importance variables suivant sa nature et son effectif. On donne à ces différentes fractions de troupe détachées du gros de la colonne les noms d'avant-garde, de flanc-gardes et d'arrière-garde. La troupe de sûreté qui précède une colonne s'appelle avant-garde (V. Avant-garde). Les détachements qui assurent la sécurité de ses flancs s'appellent flanc-gardes (V. Flanc-gardes). L'arrière-garde est le détachement qui suit la queue d'une colonne de marche, et en assure la sécurité.

L'arrière-garde se présente sous deux aspects absolument différents comme principe général, dit le général Lewal. « Dans la marche rétrograde, elle est l'élément essentiel, et son rôle est particulièrement important. Dans la marche en avant, elle n'est plus qu'une partie du service de sécurité, une simple mesure de précaution. L'intérêt se trouve alors principalement en avant; il diminue sur les flancs et s'amoindrit beaucoup sur les derrières; on ne saurait donc comparer ces deux situations. Dans le mouvement en retraite, ce n'est plus d'une arrière-garde qu'il s'agit, en réalité, mais bien du dernier échelon de la colonne; par le fait on est amené à le composer comme l'avant-garde, car sa mission peut changer d'un moment à l'autre; il faut qu'il prenne souvent l'offensive, et, en résumé, c'est une avant-garde qui marche en sens inverse, prête à faire face en tête. » — Le règlement actuellement en vigueur dans l'armée française a très sobrement défini le rôle de l'arrière-garde. Art. 127 : « Dans les marches rétrogrades, l'avant-garde devient arrière-garde; la cavalerie marche en arrière à une distance plus ou moins grande et en tenant constamment le contact de l'ennemi. » — Art. 133, colonne de retraite : « Dans les marches en retraite, les éléments des colonnes marchent dans un ordre inverse de celui adopté pour la marche en avant, l'avant-garde qui devient arrière-garde est habituellement constituée plus fortement que l'avant-garde ordinaire à l'aide de troupes qui ont moins souffert. » Dans une colonne mixte, il faut que les troupes de différentes armes, qui composent l'arrière-garde, soient placées dans l'ordre où elles doivent entrer en action; c'est l'application du principe adopté pour la composition et la disposition de l'avant-garde. « En un mot, l'ordre normal, dans la marche rétrograde, est identiquement le même que celui adopté pour marcher en avant; la seule différence est dans le demi-tour par unité. »

Si la disposition et la composition de l'avant-garde et de l'arrière-garde offrent une grande similitude, il existe cependant entre ces deux éléments essentiels de la tactique de marche des différences très notables qui découlent du rôle même qu'ils ont à remplir. Le caractère de l'arrière-garde est, dans son ensemble, nettement défensif; son rôle est d'arrêter la marche offensive d'un adversaire qu'on n'a pas voulu attaquer ou qui vous a fait subir un échec, c.-à-d. qui vous a battu moralement ou matériellement. L'arrière-garde a donc pour premier devoir de créer tous les obstacles propres à ralentir ou à arrêter la marche de l'ennemi (ponts détruits, défilés barrés, etc.). Si, dans la marche en avant, on cherche le combat, dans la marche en retraite on cherche à l'éviter, mais sans perdre de vue cependant que l'arrière-garde est appelée à jouer le rôle de plastron vis-à-vis de l'ennemi. L'arrière-garde a donc à livrer de vrais combats, ce qui indique par là même qu'elle doit recevoir dans sa composition tous les éléments nécessaires à la lutte. La cavalerie, comme dans la marche en avant, maintiendra le contact avec l'ennemi, arrêtera autant qu'elle pourra la marche offensive de la cavalerie adverse; l'artillerie, en prenant des positions échelonnées, maintiendra l'adversaire à distance par son feu; l'infanterie, profitant de l'action à distance de l'artillerie et de la mobilité de la cavalerie, prend position en arrière, se préparant à les recueillir et à arrêter le mouvement en avant de l'ennemi lorsqu'il devient trop pressant. — L'arrière-garde ne doit pas s'engager sans nécessité, mais elle ne doit pas non plus laisser diminuer la distance qui la sépare du gros de la colonne. La règle absolue, *c'est que le corps principal puisse effectuer son mouvement de retraite sans combattre*. Quand l'arrière-garde, trop pressée par l'ennemi, se voit dans l'obligation de lutter, elle doit le faire sur une position choisie, en mettant, s'il se peut, un obstacle devant elle. Tout combat oblige l'adversaire à un déploiement, c'est donc le moyen le plus certain pour ralentir sa marche (V. Tactique). Le combat d'arrière-garde, d'un caractère purement défensif, doit néanmoins se terminer par un retour offensif ou une contre-attaque sur un des flancs de l'ennemi : c'est le moyen de permettre à l'arrière-garde de se dégager. La retraite d'une arrière-garde serrée de près dans la poursuite s'opère par échelons, chacun d'eux venant successivement occuper des positions reconnues d'avance : l'échelon qui se retire opère rapidement son mouvement de retraite, en démasquant l'échelon en position. Le point le plus important pour l'arrière-garde, dit le général Paris, c'est *d'abandonner le champ de bataille au moment favorable*. Une bonne position d'arrière-garde doit couvrir convenablement la ligne de retraite suivie par le gros de la colonne; elle doit présenter un front favorable à la défensive, appuyer ses flancs à des obstacles qui les protègent, et permettre à l'artillerie de faire un usage étendu de son feu. Quand la sécurité de la marche l'exige, l'arrière-garde ne doit pas craindre de s'engager à fond dans une lutte opiniâtre, et même de se sacrifier au besoin pour sauver le corps principal d'un désastre. La conduite d'une arrière-garde est une opération de guerre des plus délicates. Le chef qui la commande n'a pas à compter sur le secours du gros. C'est une hérésie militaire que de ralentir la marche d'une colonne en retraite pour prêter un appui à l'arrière-garde qui la couvre. Quel est le but que l'on se propose? échapper aux atteintes de l'ennemi pour se réorganiser après un combat malheureux, faire sa jonction avec une autre colonne pour se mettre à même de lutter dans de bonnes conditions, se retirer sur une position défensive, etc..... Tout ce qui peut compromettre la réalisation du but que l'on se propose d'atteindre est une faute grave qui peut devenir rapidement irréparable. Le gros d'une colonne qui ralentirait sa marche pour recueillir son arrière-garde marcherait au-devant des desseins de l'ennemi. L'arrière-garde n'a donc à compter sur aucun secours; elle doit, avec ses seules forces, remplir sa mission jusqu'au bout, jusqu'à sa destruction même; si le but stratégique que l'on se propose est atteint, l'arrière-garde a rempli son devoir. — « La composition de l'arrière-garde, dit le général Paris, est, en général, la même que celle de l'avant-garde; elle doit être déterminée au point de vue de la possibilité d'un combat sérieux, et comprendre par conséquent toutes les armes. Si le terrain est favorable à l'action de la cavalerie et de l'artillerie à cheval, leur emploi sera particulièrement avantageux dans cette circonstance. » On la compose généralement d'éléments intacts pris dans les réserves qui n'ont pas donné. L'effectif de l'arrière-garde dépend de l'effectif de la colonne et des conditions matérielles et morales dans lesquelles s'opère la retraite. N'ayant pas à compter sur un appui comme l'avant-garde, il est nécessaire de la constituer plus fortement. Son effectif pourra atteindre le tiers de la colonne totale. Il est nécessaire, toutes les fois que le terrain le comporte, de fortifier l'arrière-garde en artillerie. Par la puissance de son feu, cette arme obligera l'ennemi à de fréquents déploiements qui seront une cause puissante de retard dans la poursuite.

Certains règlements croient devoir confier à l'arrière-garde un service de police; cette opinion, préconisée par quelques écrivains militaires, n'est applicable que dans les colonnes de très minime importance. Dès qu'il s'agit d'une brigade, le service de la police est confié à un détachement spécial; quant à l'arrière-garde, sa mission est purement tactique.

II. Marine. — Nom donné à l'escadre qui se trouve la dernière dans une ligne de bataille. — Poste placé au fond d'un port militaire, chargé de la surveillance et de la police de cette partie de l'arsenal.

Bibl. : Art militaire. — Général Lewal, *Etudes de guerre, tactique de marche*. — Général Paris, *Traité de tactique appliquée*. — Capitaine Cardinal von Widdern, *Manuel de la conduite des troupes*. — Rustow, *Tactique générale*. — Verdy du Vernois, *Etudes sur l'art de conduire les troupes*.

ARRIÈRE-MAIN. Partie du cheval formée de la croupe, des hanches, des fesses, du grasset, des cuisses, des jarrets, des extrémités postérieures en un mot. L'expression *arrière-main* n'est plus guère employée que dans le langage du manège.

ARRIÈRE-PORT (Mar.). Partie la plus reculée d'un port. C'est généralement dans l'arrière-port que sont établis les chantiers de construction et de réparation, les cales de radoub, etc. Dans les arsenaux, les navires hors d'état de service, ou dont l'armement n'est pas à prévoir, y sont relégués.

ARRIÈRES (prendre les) (Chasse). Dans un défaut rechercher, avec les chiens, la voie de l'animal de chasse sur le chemin par lequel il est venu. Prendre les *grands arrières* c'est continuer les recherches plus loin.

ARRIÈRE-TAXE D'ARRÉRAGES (V. Taxe et Impôt).

ARRIÈRE-VOUSSURE. Partie voûtée par laquelle on raccorde, dans une porte ou une fenêtre, la partie supérieure de l'ébrasement de cette ouverture avec les parties latérales de cet ébrasement (tableaux) qui reçoivent les vantaux ou de la porte ou de la fenêtre. On connaît plusieurs de ces arrière-voussures, très usitées depuis le XVIIe siècle, époque à laquelle la stéréotomie fut tellement en honneur qu'on cherchait à tout propos, dans les édifices, à faire parade de cette science. — *L'arrière-voussure de Montpellier* et *l'arrière-voussure de Saint-Antoine* sont peu usitées aujourd'hui. L'arrière-voussure de Marseille (fig. 1) est encore fréquemment usitée. L'arc de la baie $D''B''E''$, feuillure et tableaux, est en plein cintre. Les ébrasements sont déterminés par cette condition que le vantail doit s'appliquer sur eux sans que la partie supérieure de cette voussure soit atteinte par les vantaux. La surface de l'arrière-voussure devra donc se composer de deux surfaces gauches, ayant une génératrice commune OA et formées, la première par la ligne OA s'appuyant sur

l'arc AB'C et sur l'arc DBE en s'appuyant toujours sur l'axe horizontal projeté en O, l'autre par la ligne OA s'appuyant sur l'arc A.D et sur l'arc AD. La courbe AD doit être telle que ces deux surfaces gauches se raccordent sur la génératrice commune OA. Les trois points ABC doivent être sur la même horizontale, et les droites BB', DD', EE' égales comme grandeur absolue, projection sur le plan

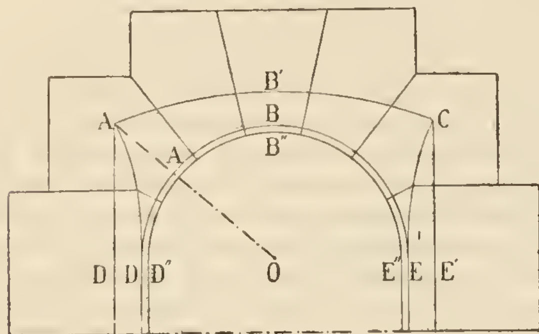


Fig. 1.

vertical et inclinaison sur l'axe (ce sont, en somme, trois génératrices d'un même cône dont le sommet est projeté au point O). Avec l'emploi fréquent des voûtes en grand appareil, les arrière-voussures sont indiquées, mais l'exécution de ces voussures est dispendieuse à cause, autant du soin à donner à l'appareil que du cube de pierre employé à en tailler les voussoirs. H. SALADIN.

ARRIGAS. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. d'Alzon; 809 hab.

ARRIGHETTI (Andréa), né le 24 août 1592 à Florence, mort le 13 févr. 1671, disciple de Galilée, a écrit sur l'*Hydrostatique* des lettres à Galilée et à Castelli, imprimées dans les *Œuvres* de Galilée et dans la *Raccolta d'Autori che trattano del moto dell'Acque*, t. IV. — Son frère *Niccolo*, né le 11 nov. 1586, et mort le 16 mai 1639, également disciple de Galilée et mathématicien, n'a laissé que des écrits littéraires. T.

ARRIGHETTO ou ARRIGO (Henri), poète latin du XIIe siècle, né à Sentinello, près de Florence. Il fit ses études à Bologne, se fit prêtre et devint curé de Calenzano. Un procès qu'il eut à soutenir contre l'évêque de Florence le força d'abandonner son bénéfice et le réduisit à la mendicité. Il a raconté ses malheurs dans un poème en vers élégiaques, divisé en quatre parties, où il invoque, comme Boèce, les consolations de la philosophie. Cet ouvrage eut un grand succès et fut publié plusieurs fois, entre autres à Florence, chez Dominique-Marie Manni, avec une traduction italienne, en 1730. A. W.

ARRIGHI (Cletto) (V. RIGHETTI [Carlo]).

ARRIGHI (Hyacinthe), préfet de la Corse sous le premier Empire. Il était avocat du roi en Corse avant la Révolution, et y fut par la suite commissaire de la République; adversaire de Paoli, il fut exilé lors de l'occupation anglaise. Pendant le Consulat il fut, grâce à son alliance avec la famille Bonaparte, élu membre du Corps législatif, puis nommé préfet de la Corse, emploi qu'il conserva jusqu'en 1814.

ARRIGHI (Jean), cousin du précédent, fut successivement député suppléant de la Corse à la Convention, membre du conseil des Cinq-Cents, député au Corps législatif du Consulat. Pendant les Cent-Jours, Napoléon le nomma membre de la junte chargée d'administrer la Corse.

ARRIGHI (J.-Toussaint), duc de PADOUE, général français de cavalerie, né à Corte (Corse) le 8 mars 1778, mort à Paris le 22 mars 1853. Entré à quinze ans dans la carrière des armes, il était secrétaire d'ambassade de Joseph Bonaparte à Rome, quand les troupes du pape tirèrent sur les Français qui sortaient du palais de l'ambassadeur où ils s'étaient réfugiés pendant une émeute; il reçut dans ses bras le général Duphot qui tombait mortellement blessé. Il se distingua pendant la campagne d'Egypte, fut blessé à la prise de Jaffa et à l'assaut de Saint-Jean d'Acre. Ayant rejoint l'armée d'Italie, il se battit vaillamment à Marengo (1800), ce qui lui valut le grade de chef d'escadron. A la tête du 1er régiment de dragons dont il venait d'être nommé colonel, il culbuta à Wertingen, près d'Ulm, deux régiments de cavalerie. Il prit part à la bataille d'Austerlitz (1805) et à la campagne d'Espagne (1807). En 1809, il reçut le grade de général de division sur le champ de bataille d'Essling, et le titre de duc de Padoue dont le revenu fut fixé à 300,000 fr. Il se distingua par sa bravoure à la bataille de Wagram. Il fut chargé d'organiser la garde nationale et commanda et fortifia les côtes depuis l'Elbe jusqu'à la Somme (1811). Il défendit courageusement Leipzig, dont il était gouverneur, jusqu'à l'arrivée du maréchal Ney (1813). Il se fit remarquer pendant la campagne de France (1814). Napoléon lui confia le commandement de la Corse lors des Cent-Jours. La seconde Restauration le proscrivit (24 juil. 1815), mais il fut rappelé cinq ans plus tard. Il a été l'exécuteur testamentaire de Louis-Bonaparte, ex-roi de Hollande. Rentré dans la vie privée, il fut envoyé par la Corse à l'Assemblée législative (1849). Après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il fut nommé grand'croix de la Légion d'honneur, sénateur et gouverneur des Invalides. Il mourut à l'hôtel des Invalides.

ARRIGHI (Louis-Henri-Hyacinthe-Ernest de CASANOVA), duc de PADOUE, homme politique français, né à Paris le 26 sept. 1814, fils du précédent. Entré à l'Ecole polytechnique en 1833, il sortit officier du génie, mais donna presque aussitôt sa démission et ne reparut dans la vie publique qu'en 1849, époque à laquelle le Prince-Président le choisit comme préfet de Versailles. En 1852, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat, et fit partie des « commissions mixtes » en Seine-et-Oise. Nommé sénateur le 23 janv. 1853, en remplacement de son père, il fut chargé du ministère de l'intérieur en 1859. C'est pendant son ministère qu'il adressa aux préfets sa circulaire relative aux suspects, dans laquelle il demandait les noms de tous les opposants à l'Empire, qui devaient « être arrêtés par toute la France, à la même minute en cas de régence ». De chevalier, il fut fait grand officier de la Légion d'honneur. Remplacé la même année par Billault, il se montra à peine au Sénat jusqu'à la fin de l'Empire. Il fut après la proclamation de la République un des organisateurs des pèlerinages à Chislehurst, habitation de Napoléon III. En 1874 et en 1875, malgré l'appui du maréchal de Mac-Mahon, il échoua aux élections législatives en Seine-et-Oise. Il fut élu le 20 fév. 1876, en Corse, à Calvi, par 2,535 voix, et soutint au 16 Mai la politique du duc de Broglie. En 1877, il fut de nouveau élu en Corse, mais échoua en Seine-et-Oise. En 1880, l'amnistie générale empêcha de donner suite aux poursuites autorisées contre lui par la Chambre pour avoir voté à Rambouillet et à Paris, dans le faubourg Saint-Honoré. Il ne se présenta pas aux élections de 1881. En 1885, il fut l'un des candidats de la coalition monarchique à Paris, où il ne fut pas élu. Il est président des comités bonapartistes. L. LU.

ARRIGHI LANDINI (Horace), poète italien du XVIIIe siècle, qui naquit à Florence le 1er juin 1718. Il termina dès l'âge de quinze ans ses études et commença l'année suivante ces voyages où il devait passer à peu près toute sa vie. Ce fut, paraît-il, en improvisateur, qu'il parcourut l'Espagne, le Portugal, la Provence. On le voit entrer pendant quelque temps au service du roi de Naples, puis reprendre ses pérégrinations. Arrighi, dès la publication de ses premiers vers, jouit en Italie d'une véritable célébrité, pour mourir ensuite dans une obscurité telle que nul biographe n'a pu relever la date de sa mort. Mazzuchelli, qui écrivait en 1753, l'appelle un des plus illustres poètes vivants : après lui on n'en entendit plus parler. *Poesie liriche;* Vérone, 1746, in-12; 2e éd., Venise, 1753, in-8; *Opere teatrali;* Venise, 1749, in-8; *Il sepolcro d'Isaacco Newton;* Florence, 1751. Son biographe annonce

comme devant voir le jour une dizaine de volumes, dont une *Bibliade*, poème où la science, l'histoire, la philosophie, la religion auraient été chantées en *terze rime*, mais qui n'est mentionné dans aucune bibliographie.
R. G.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia* ; Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

ARRIGNY *(Argneyum)*. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; 152 hab. La tradition rapporte que Guy de Dampierre y avait fondé, en 1174, une abbaye de femmes de l'ordre de Prémontré. Mais une bulle du pape Urbain III mentionne Arrigny parmi les possessions de l'abbaye d'Huiron (1187). L. Lex.

ARRIGUCCI (Arduino di Domenico), architecte et sculpteur bolonais, mort en 1531. Il fit, en 1514, un modèle en bois de la *Basilique de San-Petronio de Bologne*, modèle conservé encore de nos jours dans la salle du conseil de la fabrique de cette église, à côté des dessins dus à de nombreux architectes (dont quelques-uns des plus célèbres) de la Renaissance, tant pour la façade de l'église que pour la voûte de la croisée du transept.
Ch. L.

Bibl. : J. Meyer, *Allgemeines Künstler-Lexicon* ; Leipzig, 1878, t. II, in-8.

ARRIGUCCI (Luigi), architecte florentin du XVIIIe siècle, qui reconstruisit à Rome la façade de l'église Sainte-Anastasie dans le sentiment d'architecture du cavalier Bernin, et en donnant à cette façade (dans laquelle il employa deux ordres superposés) toute la fougue et l'élégance quelque peu maniérée de l'époque. Ch. L.

Bibl. : Milizia, *Memorie degli Architetti antichi e moderni;* Parme, 1781, t. II, 2 vol. in-8.

ARRIMAGE. I. Marine. — L'arrimage est l'opération qui consiste à disposer à bord d'un navire tous les objets composant son chargement. L'extrême variété que présentent les bâtiments au point de vue de la grandeur, des formes, de la nature du moteur, de la destination, ne permet de présenter que des considérations générales sur cette question dont l'importance est très grande, car les qualités nautiques du *navire* dépendent dans une très large mesure de la façon dont les poids y ont été répartis. Un navire est construit pour porter un chargement déterminé, avec lequel il flotte dans des lignes d'eau convenables ; si les poids embarqués sont trop faibles, le navire ne s'enfonce pas suffisamment dans l'eau, il est *lège* ; son couple de stabilité est faible ; il prendra donc à la voile, sous l'action du vent, des inclinaisons très fortes qui pourront compromettre sa sécurité et, d'autre part, étant peu immergé, il dérivera beaucoup ; à la vapeur, son propulseur ne lui imprimera qu'une vitesse réduite. Si, au contraire, les poids sont trop lourds, le bâtiment trop enfoncé perdra beaucoup de sa vitesse ; sous une inclinaison même modérée, l'eau atteindra la hauteur du plat-bord et envahira le pont, il s'élèvera difficilement à la lame, et un mauvais temps ordinaire suffira pour le mettre en danger. Il est donc nécessaire, lorsqu'un navire doit prendre la mer sans chargement suffisant, de remplacer ce dernier par du lest en sable ou en pierres le mettant sinon dans ses lignes d'eau normales, au moins dans des conditions de navigabilité satisfaisantes, et d'autre part, ce chargement ne doit pas être trop lourd ; les règlements de police de la navigation déterminent les obligations des armateurs et des capitaines à cet égard (V. Chargement). Il faut que les poids soient répartis également et symétriquement de chaque côté du plan longitudinal ; de cette façon, le navire flottera parfaitement droit, et, si une cause quelconque le fait incliner, cette inclinaison sera la même sur un bord que sur l'autre ; lorsqu'il n'en est pas ainsi, on dit que le bâtiment a un faux-côté ou un faux-bord; lorsqu'il flotte incliné par suite d'un arrimage défectueux, *il est à la bande*. Cette symétrie se réalise pour les objets les plus pesants du bord, en les plaçant au centre du bâtiment lorsqu'ils sont uniques, telle est la machine, ou en les répartissant également des deux bords s'il en existe un certain nombre ; c'est ainsi que les chaudières, les soutes à charbon, les puits aux chaînes, les ancres, les bouches à feu, les embarcations, les caisses à eau se trouvent toujours symétriquement disposés et, pour la même raison, la consommation du charbon, de l'eau, des vivres doit aussi se faire symétriquement. D'autre part, la manière de disposer les poids est de la plus grande importance; si, par exemple, les plus pesants sont les plus rapprochés du centre de gravité, les mouvements de roulis et de tangage sont courts et durs ; s'ils en sont très éloignés, ces mêmes mouvements deviennent étendus, lents et doux ; ce fait tient à ce qu'un navire roulant ou tanguant peut être assimilé à une masse pendulaire dont les oscillations deviennent plus lentes à mesure qu'augmente son moment d'inertie par rapport à l'axe de rotation. Si le chargement est placé très bas, le moment de stabilité du navire pour une inclinaison donnée devient plus grand, il doit donc moins s'incliner que si le centre de gravité est reporté très haut, mais il reprend son assiette avec des secousses très vives qui font battre la mâture et peuvent compromettre le gréement. Enfin, si le chargement, et par suite le centre de gravité du navire, se trouve reporté sur l'arrière, le couple d'évolution des voiles de l'avant augmente, celui des voiles de l'arrière diminue et le bâtiment devient *mou*, c.-à-d. qu'il tend à arriver sous l'action de ses voiles ; si, au contraire, le chargement se trouve reporté sur l'avant, l'effet inverse se manifeste, le navire tend à venir dans le vent, il est *ardent*. Dans le premier cas, l'avant est relevé, dans le second il plonge plus que l'arrière, le bâtiment pique du nez. En règle générale, un navire doit toujours être plus immergé à l'arrière qu'à l'avant (V. Tirant d'eau). Voir aussi pour plus de détails l'article Navire (Théorie mécanique). — Au point de vue de la disposition, il faut veiller dans l'arrimage des objets à ce qu'ils soient placés dans des conditions assurant leur conservation et la facilité de leur mise en œuvre; cette dernière condition est surtout importante pour ceux de ces objets dont on doit pouvoir disposer en très peu de temps ; tels sont : les pièces de gréement et les voiles de rechange, les amarres, les embarcations, les pompes et le matériel d'incendie, l'approvisionnement des batteries en matériel et munitions, les ceintures de sauvetage, etc. Les principales dispositions de l'aménagement des navires de guerre sont consignées dans un document spécial nommé *Devis d'armement* et conservé par le commandant. E. C.

II. Droit. — Le capitaine du navire est personnellement tenu responsable de l'arrimage des marchandises dans son navire, par suite il doit réparation des avaries survenues de ce chef dans la cargaison (Cour de cassation, 9 août 1826), à moins qu'il n'ait eu recours pour le chargement à un arrimeur juré. Des arrimeurs jurés existent, en effet, dans quelques ports (Rouen, le Havre). Les tribunaux seuls peuvent décider si l'avarie est imputable au vice de l'arrimage ou à une autre cause, afin d'en déterminer la responsabilité vis-à-vis des chargeurs, qui ont droit à réparation. Dans les ports de Marseille, l'arrimage est généralement confié à des *acconiers*.

ARRIMEUR (Mar.) On donne le nom d'arrimeurs aux personnes chargées de l'arrimage des navires en ce qui concerne la disposition de leur cargaison. Sur les bâtiments de guerre, ce service est assuré par le second du bord, sous la direction du commandant; sur ceux du commerce, c'est le capitaine qui doit diriger l'arrimage de son navire et qui est responsable de toutes les avaries qui auraient pour cause les mauvaises dispositions adoptées à cet égard. Dans certains ports, il existe des arrimeurs jurés dont la profession est l'entreprise des chargements et des déchargements de navires ; mais même lorsqu'ils sont imposés au capitaine par l'affréteur, la responsabilité du premier subsiste; il doit toujours surveiller l'arrimage de son chargement, présenter

les observations et au besoin faire les réserves qu'il juge nécessaires. Le chef arrimeur est choisi par le capitaine ou le chargeur et n'est responsable que devant eux. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les arrimeurs étaient des officiers établis dans les ports de mer, principalement dans les ports de la Guyenne. En outre des frais d'arrimage que le chargeur ou le capitaine payaient aux ouvriers, l'arrimeur prélevait un droit dit d'arrimage. Aujourd'hui les arrimeurs sont des ouvriers habiles et estimés qui rendent chaque jour de grands services. Cette profession est très ancienne et nul ne sait à quelle époque on crut devoir s'adresser à des spécialistes pour charger les vaisseaux. La première ordonnance qui les concerne est une ordonnance de Charles VI, datée de nov. 1328 et destinée à confirmer les lettres données aux arrimeurs de Rouen par Jehan Tancl, vicomte de l'Eaue de Rouen.

Ces lettres patentes et ce règlement furent « louées, gréées, approuvées et ratifiées », sous le règne de Charles VII, par lettres royales données à Paris, le 14 fév. 1426, et signées L. Calot, au nom de Henri VI « par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre ». Les arrimeurs de Rouen restèrent en corps de maîtrise et en possession de leurs privilèges jusqu'à la Révolution, mais depuis longtemps déjà les maîtres arrimeurs ne mettaient plus la main à la besogne et se bornaient à diriger les ouvriers qu'ils embauchaient à leurs risques et périls. Actuellement, les ouvriers arrimeurs de Marseille sont au nombre d'environ 200 et sont, depuis sept. 1874, réunis en une *Société de secours mutuels* dite *des gréeurs et arrimeurs de Marseille*. Cette société qui possédait 19,000 fr. à la fin de l'année 1885 est administrée par un comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, de deux syndics et de deux auditeurs des comptes, élus pour une année seulement. Tous les ouvriers arrimeurs sont marins et considérés comme tels par l'Etat qui les fait bénéficier de la pension et de tous les avantages qui sont accordés aux marins navigateurs. Leur salaire est d'environ 5 à 6 francs par journée de travail, mais ils ne trouvent généralement à s'employer que quatre jours sur sept, et cette circonstance rend leur situation très digne d'intérêt. On appelle *arrimeurs jurés* ceux d'entre les arrimeurs que la chambre de commerce a choisis pour expertiser les travaux d'arrimage et en fixer le prix en cas de contestation et souvent aussi les dommages résultant du fait d'un mauvais arrimage.

Adhémar Lecler.

ARRIPASA. Nom donné par Johnston à des Annélides-Chétopodes de la famille des Serpuliens et de la tribu des Sabellides. Le genre *Arripasa* se confond avec les genres *Chone* Kröyer et *Myxicola* Koch ; ce dernier nom a la priorité (V. Chone et Myxicola). A. Giard.

ARRIQUIBAR (Don Nicolas de), négociant de Bilbao; il a composé un ouvrage, dont voici le titre : *Recreacion politica. Reflexiones sobre el Amigo de los hombres en su tratado de plobacion considerado con respeto a nuestros intereses, obra postuma, presentada à la sociedad bascongada, en 1770* (Récréations politiques. Réflexions sur l'Ami des hommes et son traité de la population, considéré dans son rapport avec nos intérêts, œuvre posthume, présentée à la société basque en 1770) ; Victoria, 1779, 2 vol. in-4. — Le père de Mirabeau, dans son ouvrage *l'Ami des hommes*, qui eut un grand retentissement, soutenait le principe de la grande culture, qu'il préférait avec raison à la petite, comme l'ont démontré les événements. Notre auteur, qui avait déjà traduit l'ouvrage anglais de Davenant sur le même sujet, combattit les idées de Mirabeau, tout en combattant les préjugés de son propre pays au sujet des finances, de l'industrie, du commerce et de la population. P. Lafargue.

ARRISI (François), savant littérateur et jurisconsulte italien, né à Crémone le 3 fév. 1657, mort le 25 janv. 1743. Il étudia successivement le droit à Rome, à Bologne, à Pavie et à Milan. Revenu à Crémone, il partagea son temps entre les lettres et la jurisprudence. Il était en relations de correspondance avec les plus célèbres écrivains de son temps, et il jouissait à Crémone de la réputation d'un jurisconsulte aussi intègre que capable. Parmi ses ouvrages, qui sont fort nombreux, on peut citer : *La Tiranide soggiogate*; Crémone, 1677, in-4 ; *Cremona litterata, seu in Cremonenses, doctrina et litterariis dignitatibus eminentiores, chronologicæ adnotationes;* Parme, 1702-1705, puis Crémone, 1741, 3 vol. in-fol. ; *Senatorum Mediolanensium ex collegio judicum Cremonæ ab ipso erecto, usque ad hæc tempora continuata series*, etc.; Crémone; 1705, in-fol. ; un vol. de vers : *Poesie liriche;* Crémone, 1680-1684, 2 vol. in-12, et trois poèmes burlesques sur la *Vendange* (1722), le *Tabac* (1725), le *Chocolat* (1736). R. G.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli Scrittori d'Italia;* Brescia, 1753-1763, 6 vol. in-fol.

ARRIUS. Parmi les hommes de la *gens Arria* qui se sont illustrés à des titres divers dans l'histoire romaine on citera :

Arrius (Quintus), Romain de l'époque républicaine connu par sa liaison avec Cicéron, Crassus, César et Pompée. Bien que sorti d'une condition très obscure, il arriva à la préture en 73 av. J.-C. ; il combattit Spartacus.

Arrius (Quintus), préteur en 83 av. J.-C., orateur romain que Cicéron nomme dans le *Brutus* (ch. LXIX) parmi un certain nombre d'avocats sans valeur réelle, mais qui savaient plaire au peuple. C'est lui sans doute que raille son contemporain Catulle dans une épigramme (pièce 84), où il se moque de la manie, alors à la mode à Rome, d'aspirer les voyelles et même les consonnes initiales, et de prononcer *hinsidias*, *chommoda*.

Arrius (Antoninus), aïeul maternel de l'empereur Antonin le Pieux. Il fut deux fois consul, et chaque fois consul *suffectus*, d'abord en 69, pendant le court règne d'Othon, ensuite à une date inconnue. Proconsul d'Asie, il a exercé ses fonctions sous le règne de Titus ou au commencement de celui de Domitien. Pline le Jeune, qui était de ses amis, lui a adressé plusieurs lettres dans lesquelles il parle des occupations de ce « vénérable vieillard » qui consolait sa vieillesse en composant des épigrammes grecques et des iambes. Arrius Antoninus était aussi un sage, si l'on en juge à ce fait qu'il fut le seul sénateur à ne pas féliciter Nerva de son élévation à l'empire et même à le plaindre d'avoir quitté son ancienne condition. Il dut s'éteindre dans les premières années du second siècle, sous le règne de Trajan. — De son mariage avec Boionia Procilla il eut une fille, Arria Fadilla, qui épousa en secondes noces Aurelius Fulvus et qui fut ainsi la mère de l'empereur Antonin le Pieux.

Arrius Antoninus (Caius), a rempli diverses fonctions dans la seconde partie du IIe siècle, consul *suffectus* sous Marc-Aurèle vers 170, proconsul d'Asie sous Commode vers 185. Il fut condamné à mort par Commode vers 188 sous le prétexte qu'il aspirait à l'empire. Il était parent à un degré inconnu, mais probablement assez éloigné, de l'empereur Antonin le Pieux.

Arrius Aper, vivait au IIIe siècle de notre ère. Il était le beau-père et le préfet du prétoire de l'empereur Numérien. Désireux de s'assurer l'empire qui depuis longtemps était le prix de la violence et du crime, il fit assassiner son gendre en 284 au retour d'une campagne contre les Perses. Pendant quelques jours Aper parvint à tenir cachée la mort de l'empereur ; mais le crime finit par être découvert, Aper et ses complices sont arrêtés par les soldats et condamnés à mort. Dioclétien, qui figurait alors dans l'armée comme commandant des gardes du palais, se charge d'exécuter la sentence prononcée contre le meurtrier, en lui plongeant son épée dans la poitrine (284). Dioclétien aurait voulu tuer Aper pour accomplir la prédiction d'une prêtresse gauloise d'après laquelle il devait

être empereur le jour où il aurait tué un sanglier *(Aper)*.
G. L.-G.

Bibl. : B. Borghesi, *Della gente Arria romana* dans ses *Œuvres complètes*, t. I, pp. 51-132. — Du même, *Iscrizione onoraria de Concordia* dans ses *Œuvres complètes*, t. V, pp. 383-422. — De-Vit, *Onomasticon*. — G. Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux et son temps*; Paris, 1887, in-8, Appendice A (pour les Arrii Antonini).

ARRIUS (Menander), jurisconsulte romain, contemporain des Sévères. Six fragments du *Digeste* ont été empruntés à ses écrits.

ARRIVABENE (Jean-Pierre), littérateur italien, né à Mantoue en 1441, mort à Urbin en 1504. Disciple de Filelfo, qui lui apprit le grec, il devint secrétaire apostolique à Rome et évêque à Urbin, où il acquit la faveur de Louis III de Gonzague, marquis de Mantoue. Il a fait en l'honneur de ce personnage un poème intitulé *Gonzagidos*, publié par Menschen, dans ses *Vitæ summorum dignitate et eruditione virorum* (Cobourg, 1738). On a aussi de lui des lettres latines imprimées avec celles de Jacques Ammanati, cardinal de Pavie (Milan, 1506). Il fut un des apôtres les plus convaincus et les plus méritants de la première renaissance italienne. H. V.

ARRIVABENE (Jean-François), poète italien du XVIe siècle, né à Mantoue. On ne sait à peu près rien de sa vie. Les *Lettres de différents auteurs* nous apprennent qu'il vivait en 1546, qu'il avait de la fortune, qu'il fut marié et particulièrement attaché au cardinal de Mantoue; enfin, il faisait partie de l'académie des *Argonautes*, où il prenait le nom d'*Oronte*. On a de lui deux *Eglogues maritimes*, en vers libres, *Idromazia* et *Cloanto*, imprimées à la suite des *Dialogues maritimes* de J.-J. Botazzo; Mantoue, 1547, in-8. Ses poésies diverses ont été insérées dans le 4e livre des *Rime di diversi eccellentissimi autori* recueillies par Hercule Bottrigari, Bologne, 1551, in-8; dans le 6e livre des *Rime di Diversi*, de Ruscelli, Venise, 1553, in-8; dans le recueil de Jean Offredi et dans divers autres. Il a laissé un discours en prose : *Orazione agli amanti*, etc., où il conseille aux amants l'amour platonique, inséré à la fin des *Lettres de différents auteurs*, publiées par Raffinelli : Mantoue, 1547, in-8. G. R.

Bibl. : Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*; Brescia, 1753-63, 6 vol. in-fol.

ARRIVÉE (Mar.). Mouvement d'évolution accompli par un bâtiment pour que son nouveau cap fasse un angle plus grand avec la direction du vent. L'arrivée entraîne comme conséquence une nouvelle orientation de la voilure, pour que celle-ci se présente toujours dans la direction la plus favorable à la marche (V. Allure). Pour arriver, on met la barre au vent et l'on ferme le brasseyage des voiles de l'arrière, de manière à diminuer de suite sur elles l'action du vent, qui tend à faire loffer le navire, c.-à-d. à le faire venir dans le vent, mouvement contraire à celui qu'on se propose de réaliser. Lorsque l'évolution est accomplie, on brasse les voiles de l'avant comme celles de l'arrière. Quand les lames viennent de l'avant, elles favorisent le mouvement d'arrivée, c'est l'inverse lorsqu'elles viennent de l'arrière. Un navire arrive d'autant plus facilement que son chargement est plus reporté sur l'arrière, car son avant étant alors moins immergé éprouve une moins grande résistance de la part de l'eau. — Il est une circonstance très critique dans laquelle le salut du navire dépend du mouvement d'arrivée qu'on peut lui faire accomplir; c'est lorsque, surpris par un grain très violent ou une forte survente, le bâtiment s'est couché de telle sorte que l'eau arrive au-dessus du plat-bord et envahit le pont; on dit alors qu'il est *engagé*. Pour le redresser, il faut le faire arriver le plus promptement possible; mais le gouvernail n'agit plus parce qu'il est presque complètement émergé et que le navire est sans vitesse. On file alors les écoutes et les drisses de toutes les voiles de manière à supprimer leur action et les amener le plus possible; cependant les écoutes du grand foc et de la misaine doivent être seulement mollies, car, dans cette position, ces voiles tendent à soulager l'avant du bâtiment et à le faire arriver; on fait monter des hommes dans les haubans de manière à augmenter l'action du vent sur l'avant; on jette à la mer les pièces d'artillerie placées sous le vent en commençant par celles de l'avant; on file par l'arrière, et du côté du vent, une certaine longueur de chaîne qui, agissant par son poids et par la résistance qu'elle éprouve pendant que le navire dérive, favorise l'arrivée. Enfin, si tous ces moyens ne réussissent pas, il faut, sans hésiter, couper la mâture de l'arrière en commençant par le mât d'artimon, et, si le navire ne se redresse pas encore, il faudra prendre la mâture coupée à la remorque par l'arrière; celle-ci, faisant l'effet d'*ancre flottante* (V. ce mot), déterminera l'arrivée.
E. C.

ARRO. Com du dép. de Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Sari-d'Orcino; 239 hab.

ARROBE. Mesure employée en Espagne, en Portugal, et dans les anciennes colonies espagnoles et portugaises avant l'introduction du système métrique. En Espagne l'arrobe valait 25 livres castillanes (11 kilog. 5); quatre arrobes faisaient un quintal. L'arrobe était aussi une mesure de capacité pour les liquides. L'arrobe de vin valait 16 litres 133; l'arrobe d'huile seulement 12 litres 563. — L'arrobe portugaise pesait un peu plus que celle d'Espagne (14 kilog. 688).

ARROCHE (*Atriplex* Tourn.). Genre de plantes Dicotylédones de la famille des Chénopodiacées. Les Arroches sont des herbes annuelles, à feuilles alternes, plus rarement opposées, en général triangulaires-hastées. Leurs fleurs, monoïques ou dioïques, parfois polygames, de couleur verdâtre, forment, par leur réunion, des glomérules disposés en grappes ou en panicules spiciformes latérales et terminales. Les fleurs femelles sont toutes ou presque toutes dépourvues de calice et munies de deux bractées opposées s'accroissant en forme de valves. Le fruit est un achaine à péricarpe membraneux mince, renfermant une seule graine, à testa coriace et à embryon annulaire contenant un albumen riche en fécule. — Les *Atriplex* sont propres aux régions tempérées. L'*A. hortensis* L., originaire de l'Asie centrale, est cultivé depuis très longtemps en Europe dans les potagers sous les noms vulgaires de *Belle-Dame*, *Bonne-Dame*, *Arroche de jardin*, *Follette*, *Chou d'amour*, etc. Ses feuilles se mangent à la manière des Epinards; elles sont rafraîchissantes et légèrement laxatives. On les mélange souvent à l'Oseille pour en atténuer l'acidité. Elles servent également à préparer des cataplasmes émollients et des décoctions adoucissantes. On emploie aux mêmes usages les feuilles des *A. hastata* L. et *A. patula* L., espèces très communes sur les bords des chemins, dans les lieux incultes, au pied des murs dans les villages, et celles de l'*A. littoralis* L., qui abonde sur le littoral de l'Océan. Enfin, sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée, on mange en salade ou confites dans le vinaigre les feuilles de l'*A. halimus* L. ou *Pourpier de mer*, et celles de l'*A. portulacoides* L. ou *Arroche-pourpier*, espèce que Moquin Tandon a prise pour type du genre *Obione*. — Arroche-fraise. Nom vulgaire du *Blitum capitatum* L. (V. Blette). — Arroche-puante. Nom vulgaire du *Chenopodium vulvaria* L. (V. Chénopode). Ed. Lef.

ARRODETS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Labarthe-de-Neste; 217 hab.

ARRODETS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes; 256 hab.

ARROE. Ile du Danemark (V. Aëroé).

ARROGATION (V. Adrogation [jurisprudence]).

ARROMANCHES *(Aremance, Aremancia)*. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes, port d'échouage sur la Manche, en face des rochers du Calvados; 480 hab. Le village d'Arromanches qui n'était, il y a quelques années, qu'un petit port de pêche, est devenu l'une des localités les plus fréquentées de la côte pendant la saison des bains de mer. Le vallon où il est situé est

abrité des vents d'E. et d'O. par les falaises et une belle plage de sable s'étend entre le village et les rochers. Un casino a été construit près de la plage. — En face d'Arromanches, la *tête du Calvados*, énorme rocher qui découvre aux basses mers d'équinoxe. C'est là que s'est perdu le 29 juil. 1588, l'*Invincible Armada* (V. ce mot). En 1811, quatre canonnières françaises, soutenues par les canons du fort, y furent attaquées par deux vaisseaux anglais. Enfin le débarquement royaliste du duc d'Aumont, en 1815, s'opéra dans le voisinage. — A l'E. du village, restes d'un aqueduc romain. *Eglise* du XIIe siècle, mais presque totalement reconstruite. Redoutes pour la défense des côtes.

ARRONDISSEMENT. I. Administration. — Circonscription administrative. Subdivision du département.

Historique. — Avant 1789, dans les pays d'élections, les généralités étaient subdivisées en élections; dans les pays d'Etat, ces subdivisions portaient les noms de diocèses, vigueries, bailliages, subdélégations, etc. Les intendants y envoyaient des subdélégués que l'on a souvent, mais à tort, comparés au sous-préfets actuels, car ils étaient, non des agents du pouvoir central, mais de simples mandataires de l'intendant, nommés et révocables par lui. Les attributions de ces subdélégués ne présentaient aucune uniformité et variaient suivant la nature du mandat que leur avait confié l'intendant. D'après le *Mémoire au roi sur les municipalités* rédigé en 1775, sous les yeux de Turgot, par Dupont de Nemours, les *municipalités d'arrondissement* devaient constituer des assemblées intermédiaires entre les municipalités des villes et villages et les municipalités provinciales. Composée des députés des villes et villages, la municipalité d'arrondissement répartissait l'impôt, statuait sur les intérêts et travaux communs à cette circonscription, votait des secours aux paroisses. Calonne, à l'instigation de Dupont de Nemours, soumit à la première assemblée des notables un plan d'assemblées provinciales qui comprenait la création d'assemblées de district, fonctionnant à côté des subdélégués, chargées de répartir les impositions royales entre les villes et les paroisses et de faire connaître à l'assemblée provinciale les vœux du district. Après la chute de Calonne, Loménie de Brienne porta au Parlement l'édit de création des assemblées provinciales qui fut enregistré le 22 juin 1787. Un certain nombre d'assemblées de district fonctionnèrent en 1788 et 1789. L'institution fut étendue à toute la France par l'Assemblée constituante. Le décret du 22 déc. 1789-8 janv. 1790 divisa chaque département en districts dont le nombre ne pouvait être inférieur à trois et supérieur à neuf. L'administration de district comprenait deux sections: un conseil composé de douze membres et un directoire de quatre membres élus par le conseil et pris dans son sein. Le conseil ne tenait qu'une session par an, pendant quinze jours au plus. Il était entièrement subordonné, ainsi que le directoire, à l'administration du département. Les fonctions des administrations de district se bornaient à répartir les contributions directes entre les municipalités; à recueillir les renseignements et à former les demandes pouvant intéresser le district; à exécuter, sous la direction et l'autorité de l'administration de département, les dispositions arrêtées par celle-ci; à faire les vérifications et donner les avis qui leur seraient demandés sur les affaires relatives au district; enfin, à recevoir les pétitions des municipalités et à les faire parvenir, avec leurs propres observations, au département. Le directoire de district, toujours en activité, exécutait les arrêtés du conseil approuvés par l'administration du département et les arrêtés de cette dernière administration (*Instructions de l'assemblée nationale* des 8 janv. et 12 août 1790). Un procureur syndic, élu comme les autres membres pour quatre ans, était chargé de requérir l'application de la loi. Dans les villes au-dessous de 20,000 âmes, chaque membre du directoire recevait 900 livres, le procureur syndic 1,600, le secrétaire 1,200; dans les villes de 20 à 60,000 âmes, les traitements étaient de 1,200, 2,000 et 1,500 liv.; au-dessus de 60,000 âmes, 1,500, 2,400 et 1,800 (décr. des 2-11 sept. 1790). Maintenus par la constitution du 24 juin 1793 (art. 78), les districts furent supprimés par la constitution du 5 fruct. an III (art. 174). La loi du 28 pluv. an VIII les rétablit sous le nom d'*arrondissements communaux*. Dans chaque arrondissement, un sous-préfet (V. Sous-Préfet) était assisté d'un conseil composé de onze membres nommés par le premier consul pour trois ans. En principe, les conseillers devaient être nommés sur les listes de notabilité dressées par les électeurs; mais, dès 1806, le système des listes fut abandonné et l'empereur eut le droit de pourvoir aux places vacantes, d'office et sans candidature préalable. Le conseil d'arrondissement avait pour attributions: 1° de répartir les contributions directes entre les villes, bourgs et villages de l'arrondissement; 2° de donner son avis motivé sur les demandes en décharge formées par ces villes, bourgs et villages; 3° d'exprimer son opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement; 4° d'entendre le compte annuel rendu par le sous-préfet de l'emploi des centimes additionnels destinés aux dépenses de l'arrondissement. Cette dernière attribution n'a pu s'exercer, l'arrondissement n'ayant jamais eu de budget. — En 1829, l'adoption par la Chambre des députés d'un amendement supprimant les conseils d'arrondissement entraîna le retrait des projets de loi sur l'administration locale présentés par le ministère de M. de Martignac et détermina la chute de ce ministère. La question fut reprise après la révolution de juillet. En 1833, MM. Bresson, Bérard, Odilon Barrot déclarèrent qu'il n'y avait que deux intérêts: l'intérêt municipal et l'intérêt départemental; que le conseil d'arrondissement ne répondait pas à un intérêt réel, n'avait produit aucun résultat et n'avait prouvé que son inutilité. Néanmoins, dans les deux Chambres, la majorité pensa que « le principe de l'élection rendrait à ces conseils la vie et l'activité », et la loi du 22 juin 1833 règle encore l'organisation des conseils d'arrondissement. La lutte se renouvela en 1836, et M. Vivien insista de nouveau sur l'inexistence d'intérêts d'arrondissement; cependant la loi du 10 mai 1838, encore en vigueur, maintint les conseils d'arrondissement et détermina leurs attributions. Un décret du 3 juil. 1848 décida que ces conseils seraient élus par le suffrage universel; mais l'art. 77 de la constitution du 24 nov. 1848 les passa sous silence. M. Vivien, président de la section de législation au conseil d'Etat, rapporteur du projet sur l'administration intérieure des cantons, montra que « la loi qui avait créé l'arrondissement communal était restée sans effet, qu'elle n'avait signalé son existence que par la réunion fugitive d'un conseil presque sans attribution et sans autorité ». Aucune suite ne fut donnée au projet de suppression des conseils d'arrondissement. Une loi du 23 juil. 1870 a conféré à ces assemblées le droit d'élire leurs bureaux et d'adopter des règlements intérieurs. Depuis, l'Assemblée nationale, dans la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux (art. 37 et 38), a évité de prononcer le nom de conseil d'arrondissement. Une proposition de loi due à l'initiative parlementaire (séance de la Chambre des députés du 20 déc. 1879) a conclu formellement à leur suppression.

Organisation des conseils d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement est composé d'autant de membres que l'arrondissement a de cantons, sans que le nombre de ces membres puisse être inférieur à neuf. Si le nombre des cantons est au-dessous de neuf, un décret répartit entre les cantons les plus peuplés le nombre de conseillers à élire pour complément. Les conseillers sont élus par les mêmes électeurs et dans les mêmes formes que les conseillers généraux (loi du 30 juil. 1874, art. 3. V. Département). Ils sont nommés pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Les conditions d'éligibilité sont: l'âge de vingt-cinq ans, le domicile ou le paiement d'une contribution directe dans l'arrondissement; le nombre

des membres non domiciliés ne peut dépasser le quart du conseil. Ne peuvent être élus: les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture, les agents et comptables employés à la recette, à la perception ou au recouvrement des contributions, et au paiement des dépenses publiques de toute nature, les ingénieurs des ponts et chaussées et les architectes employés par l'administration dans le département et les employés des bureaux des préfectures et sous-préfectures. Nul ne peut être membre de plusieurs conseils d'arrondissement, ni d'un de ces conseils et du conseil général. Les réclamations contre les élections sont portées devant le conseil de préfecture qui statue, sauf recours au conseil d'Etat. — La session ordinaire du conseil se divise en deux parties: l'une précède et l'autre suit la session d'août du conseil général. Les autres réunions constituent des sessions extraordinaires. Ces deux espèces de sessions doivent être autorisées par un décret qui en détermine l'époque et la durée. Le conseil est convoqué par le préfet; il procède à l'élection des président, vice-présidents et secrétaires, règle l'ordre de ses délibérations et peut adopter un règlement intérieur. Le sous-préfet a entrée au conseil, est entendu quand il le demande et assiste aux délibérations. Les séances ne sont pas publiques; mais, tout habitant ou contribuable du département a le droit de demander communication sans déplacement et de prendre copie des délibérations (loi du 23 juillet 1870). La dissolution du conseil ne peut être prononcée que par décret. Il est alors procédé à une nouvelle élection avant la session ordinaire, et au plus tard dans le délai de trois mois à partir du jour de la dissolution.

Attributions des conseils d'arrondissement. — A la différence du département et de la commune, l'arrondissement n'est qu'une circonscription administrative et n'a point la personnalité civile. En dehors des contributions, le conseil d'arrondissement n'a point de pouvoirs propres et n'exerce que des attributions purement consultatives. Dans la première partie de la session ordinaire, il délibère sur les réclamations auxquelles donne lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction de contributions formées par les communes; il donne acte au préfet du compte de l'emploi des fonds de non-valeurs, en ce qui concerne l'arrondissement. Dans la seconde partie de la session, le conseil répartit, en se conformant aux décisions du conseil général sur les réclamations qui lui ont été présentées, le contingent de l'arrondissement dans les contributions directes. Le conseil *doit* être appelé à donner son avis sur un certain nombre d'affaires spécifiées dans l'art. 41, loi du 10 mai 1838, ou dans les dispositions spéciales des lois et règlements, notamment sur les changements aux circonscriptions territoriales de l'arrondissement. Il *peut* être consulté dans tous les cas où l'administration juge ses avis utiles. Enfin, il est autorisé à émettre des avis en vertu de sa propre initiative sur tous les objets sur lesquels le conseil général est appelé à statuer définitivement ou à délibérer, en tant qu'ils intéressent l'arrondissement. Le conseil émet des vœux sur les objets intéressant l'arrondissement et les transmet au préfet par l'intermédiaire de son président. Les vœux ayant un caractère politique et même ceux qui portent sur des questions d'administration générale ou d'économie politique lui sont interdits. Les conseillers d'arrondissement sont électeurs sénatoriaux; certaines attributions leur sont conférées; ainsi, un conseiller peut être choisi par le préfet pour remplacer temporairement le sous-préfet (Ord. 2, 29 mars 1821, art. 3), désigné par la commission départementale pour faire partie du conseil de revision (L. 27 juil. 1872, art. 27), etc. Tout conseiller qui, sans excuse valable, refuse de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par la loi, doit être déclaré démissionnaire et ne peut être réélu avant le délai d'un an (L. 7 juin 1873).

Pays étrangers. — En Angleterre et aux Etats-Unis, il n'existe pas de circonscription correspondant à l'arrondissement français: l'ancienne subdivision du comté anglais, le *hundred*, n'a plus aucune importance. Le Portugal n'a point de division intermédiaire entre le département et la commune. La Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas ont des arrondissements ou districts; mais ce sont de simples divisions administratives n'ayant pas d'intérêts propres et de corps représentatifs. Le commissaire royal ou sous-préfet est un agent du pouvoir central, aide du gouverneur ou préfet. Depuis 1876, le Parlement italien a été plusieurs fois saisi de propositions tendant à la suppression des sous-préfets et des arrondissements. — En Prusse, le cercle (*Kreis*), subdivision du district de gouvernement (*Regierungsbezirk*) qui répond à notre département, existe depuis le XVIIe siècle et constitue la division administrative fondamentale. La réforme de l'administration prussienne, qui se poursuit depuis 1872, a commencé par le cercle (*Kreisordnung* du 13 déc. 1872). Cette première loi ne s'appliquait qu'aux provinces de Prusse, Brandebourg, Poméranie, Posen, Silésie et Saxe. Une loi nouvelle est à l'étude pour régler l'organisation des cercles dans toutes les provinces; mais les principes de l'administration générale du pays ont été établis par les lois des 26 juil. 1880 et 30 juil. 1883. Les attributions contentieuses qui appartiennent au comité de cercle sont déterminées par les lois des 3 juil. 1875 et 2 août 1880 sur l'organisation des tribunaux administratifs. La loi de 1872 a été remaniée le 19 mars 1881, et a cessé d'être applicable à la province de Posen. Une loi du 6 mai 1884 a édicté les règles spéciales pour l'organisation des cercles dans la province de Hanovre. — Le *Landrath*, représentant du pouvoir central et administrateur du cercle, est nommé par le roi; mais la diète a le droit de présenter des candidats. Il préside la diète et le comité, a la surveillance de l'administration de la police dans le cercle, fait des règlements de police et édicte, en cas de violation de ces règlements, des amendes pouvant s'élever à 10 thalers. La diète (*Kreistag*) se compose de vingt-cinq membres, si l'arrondissement a 25,000 hab. Il doit y avoir un membre de plus par 5,000 hab. si la population est de 25 à 100,000 hab.; par 10,000 hab., si la population excède 100,000 hab. Les membres sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Trois groupes électoraux concourent à l'élection: 1° grands propriétaires ruraux; 2° communes rurales; 3° villes. La diète délibère et statue sur les affaires du cercle, vote le budget, détermine le mode d'administration des biens, fixe le traitement des fonctionnaires, nomme les membres du conseil, émet des avis sur les affaires qui lui sont renvoyées par les comités de l'Etat. Ses séances sont publiques. Doivent être approuvées par le roi, le ministre de l'intérieur ou des finances, les décisions concernant les règlements statutaires, la répartition des impositions lorsqu'elle est faite inégalement entre les diverses parties du cercle, les aliénations d'immeubles, les emprunts, les impositions de centimes additionnels au delà d'un certain chiffre. Le *Landrath* peut arrêter l'exécution des décisions contraires à la loi en les déférant à l'autorité départementale. Le comité (*Kreisausschuss*) est composé de six membres élus pour six ans, soit dans le sein de la diète, soit en dehors, et se renouvelant par tiers tous les deux ans. Il administre le cercle en se conformant aux lois et aux décisions de la diète, nomme les fonctionnaires, et, par délégation de l'Etat, s'occupe des travaux publics, de la voirie, du dessèchement et de l'irrigation, de la police rurale et industrielle, de l'assistance publique, des questions scolaires. Le comité de cercle réunit les fonctions contentieuses aux fonctions administratives et constitue un tribunal de première instance pour le contentieux administratif. Une ordonnance royale peut dissoudre la diète et il doit, en ce cas, être procédé à des élections nouvelles dans le délai de six mois. Le comité reste en fonctions jusqu'à son remplacement par la nouvelle diète.

L'organisation administrative des divers États de l'empire d'Autriche-Hongrie n'est pas uniforme. En Autriche, les lois des 17 mars 1849 et 5 mars 1862 ont posé les principes généraux qui ont été appliqués à chaque agrégation par des statuts, délibérés dans les diètes provinciales et approuvés par l'empereur. Le district, subdivision soit de la province, soit du cercle dans les provinces qui sont divisées en cercles, a un conseil composé de douze à trente membres nommés pour trois ans, par les grands propriétaires fonciers, les représentants des villes et des communes rurales. Ce conseil choisit dans son sein l'*Obman* chargé de la direction du district, un suppléant et des secrétaires. Il statue sur les affaires locales intéressant le district tout entier ou plusieurs communes ; il exerce en première instance la tutelle sur les communes. Ses séances sont publiques. En Hongrie, les *comitats* sont divisés en districts *(Járás)*. Les membres des assemblées locales sont plus nombreux qu'en Autriche ; mais les attributions de ces assemblées sont les mêmes que celles des conseils de districts autrichiens.

En Russie, le district, subdivision de la province, constitue une personne morale. Aux termes de la loi du 13 janv. 1864, la représentation se compose de l'assemblée de district *(Zemskoie sobranié)* élue pour trois ans par trois collèges (1° grands propriétaires ; 2° villes ; 3° communes rurales), et d'une commission exécutive *(Zemskaïa ouprava)* comprenant un président et deux à six membres nommés par l'assemblée. La nomination du président est soumise à l'approbation du gouverneur de la province. Les membres de la commission reçoivent un traitement fixé par l'assemblée. La commission est permanente. L'assemblée se réunit une fois par an, et peut être convoquée extraordinairement avec l'autorisation du ministre de l'intérieur. Les attributions de la représentation de district sont nombreuses et importantes : gestion des biens ; construction et entretien des édifices et voies de communication du district ; alimentation publique ; construction des églises ; institutions de bienfaisance ; assurance mutuelle des propriétés ; commerce et industrie locale ; affaires concernant l'instruction, la santé publique et les prisons ; mesures préventives contre les épizooties ; exécution des obligations imposées aux districts en ce qui concerne le service militaire, l'administration civile et le service postal ; répartition des impôts ; nomination des fonctionnaires locaux et fixation de leurs traitements ; budget du district ; présentation de vœux ; autorisation d'ouverture de marchés ; classement des routes de districts ; entretien des chemins de halage qui ne sont pas à la charge de l'État.

En Turquie, d'après la loi provinciale du 21 fév. 1876 et la constitution du 23 déc. 1876, les *sandjaks*, subdivisions des provinces *(vilayets)*, sont administrées par des gouverneurs *(mutessarif)* et des conseils élus.

L. Pasquier.

II. **Marine.** — *Arrondissement maritime.* Le littoral de la France est divisé au point de vue de l'administration maritime en cinq *arrondissements maritimes*, ayant chacun pour chef-lieu l'un des cinq ports militaires. Le premier arrondissement a pour ch.-l. Cherbourg, le second Brest, le troisième Lorient, le quatrième Rochefort, le cinquième Toulon. Chacune de ces circonscriptions est commandée par un vice-amiral qui prend le titre de *Commandant en chef, Préfet maritime;* représentant direct du pouvoir central avec lequel il a seul le droit de correspondre, son action administrative et militaire s'étend sur tous les services dépendant du ministère de la marine. Il prend les arrêtés nécessaires à la police et à la protection de la navigation, du cabotage et de la pêche sur les côtes de son arrondissement ; il y dirige le recrutement des équipages de la flotte par la voie de l'*inscription maritime* (V. ce mot) ; son autorité s'étend sur tous les services de l'arsenal maritime considéré comme centre de production et d'approvisionnement ; comme chef militaire, il commande à toutes les forces dépendant du département de la marine et en cas de guerre il est gouverneur de la place renfermant l'arsenal. Il est assimilé à un vice-amiral commandant en chef une escadre pour les insignes et les honneurs et à un général de division commandant en chef un corps d'armée. Enfin, possédant en matière d'administration maritime des attributions similaires à celles des préfets de département, il a comme eux le droit d'élever le conflit. Les arrondissements maritimes sont divisés en un certain nombre de *sous-arrondissements*, ceux-ci le sont en *quartiers d'inscription maritime,* ces derniers le sont enfin en *syndicats.* Les premiers ont à leur tête des commissaires généraux ou des commissaires de la marine, ayant le titre de *chef du service maritime ;* ils sont chargés de la direction, de la surveillance et de la centralisation du service des quartiers placés sous leurs ordres ; ils contrôlent les opérations de la *caisse des invalides de la marine.* Chaque quartier est administré selon son importance par un commissaire-adjoint ou un sous-commissaire de la marine qui prend le titre de *commissaire de l'inscription maritime;* ses fonctions consistent à faire appliquer ou exécuter les lois, décrets, règlements et arrêtés relatifs à la navigation, à la pêche, à la formation des équipages des navires de commerce français, au maintien de l'ordre à leur bord, au recrutement par la voie de l'inscription maritime, à la protection des personnes et des choses en cas de naufrage ou de bris, à la sauvegarde des intérêts des particuliers et de l'État dont il est le représentant. Le commissaire de l'inscription maritime est secondé dans ses fonctions par un certain nombre de *syndics des gens de mer* répartis dans les différents syndicats du quartier ; ces agents n'ont en principe aucune autorité directe, il existe cependant un petit nombre de *syndics préposés à l'inscription maritime* ayant des attributions plus étendues. Enfin, chaque quartier possède un certain nombre d'agents assermentés chargés de la surveillance, des informations et de l'exécution des ordres du commissaire ; ce sont les *gardes maritimes* et les *gendarmes de la marine.* Il s'y trouve aussi une caisse des invalides gérée par un *trésorier* responsable ou par un de ses préposés. Enfin, dans les centres assez importants sont établies des *écoles d'hydrographie* dans lesquelles on donne gratuitement l'instruction spéciale nécessaire à l'obtention des brevets de capitaine au long cours ou de maître au cabotage. L'organisation actuelle des arrondissements maritimes est régie par l'ordonnance du 14 juin 1844 modifiée par un décret du 15 fév. 1882 supprimant le fractionnement antérieur des quartiers en sous-quartiers.

L'institution des préfectures maritimes est due au gouvernement du Consulat, pendant le ministère de Forfait. Le règlement du 7 floréal an VIII divise le littoral de la France en six arrondissements ; le premier comprenait les côtes de la Belgique et se terminait à Dunkerque ; son chef-lieu ne fut pas d'abord indiqué, car le port de cette ville n'est pas assez profond pour permettre la formation d'un établissement militaire ; ce fut plus tard le port d'Anvers. Le deuxième arrondissement se terminait à Cherbourg, il eut d'abord pour chef-lieu le Havre, puis Cherbourg. Le troisième allait jusqu'à Quimper avec Brest pour chef-lieu. Les quatrième, cinquième et sixième étaient les arrondissements actuels de Lorient, Rochefort et Toulon. Au moment de l'institution, on ne décida pas si le préfet maritime devait être choisi parmi les officiers de marine, les commissaires ou les ingénieurs ; cependant dès cette époque on peut constater la tendance du gouvernement à ne confier ces fonctions qu'aux premiers. L'esprit de réaction politique qui caractérisa les premiers actes de la Restauration la détermina à supprimer les préfets maritimes pour rétablir l'ancien système des intendants (Ordonn. du 29 nov. 1815) ; ils furent rétablis plus tard par l'ordonnance du 27 sept. 1826. Depuis cette époque, les fonctions de préfet maritime ne furent confiées qu'à des officiers de

marine et aujourd'hui les vice-amiraux seuls peuvent les remplir (Décret du 20 avr. 1875).

III. Divisions et subdivisions maritimes du littoral de la France. — 1er Arrondissement. — *Sous-arrondissement de Dunkerque.* Quartier (Qu) et syndicat (Sy) de Dunkerque. Ecole d'hydrographie (H). Trésorerie des invalides de la marine (T). — Qu. de Gravelines. Sy: Petit-fort-Philippe. — Qu. et Sy. de Calais. — Qu. de Boulogne. Sy : Boulogne (T), Le Portel, Etaples. — Qu. de Saint-Valery-sur-Somme. Sy : Berck, le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux. — *Sous-arrondissement du Havre.* Qu. et Sy. du Tréport. — Qu. et Sy. de Dieppe (T). — Qu. et Sy. de Saint-Valery-en-Caux. — Qu. de Fécamp. Sy : Saint-Pierre-en-Port, Fécamp, Yport, Etretat. — Qu. du Havre. Sy : Le Havre (H. T), Harfleur, Tancarville. — Qu. de Rouen. Sy : Villequier, Duclair, Rouen (T), Elbeuf, la Bouille, la Mailleraye. — Qu. de Honfleur Sy : Quillebœuf, Honfleur, Pont-Audemer. — Qu. et Sy. de Trouville. — *Sous-arrondissement de Cherbourg.* Qu. de Caen. Sy : Dives, Caen (H. T), Port-en-Bessin, Ouistrebam. — Qu. et Sy. de Courseulles-sur-Mer. — Qu. d'Isigny. Sy : Grand-Camp, Isigny, Carentan. — Qu. de la Hougue. Sy : La Hougue, Barfleur. — Qu. de Cherbourg. Sy : Fermanville, Cherbourg (H. T), Omonville-la-Rogue, Diélette, Port-Bail.

2e Arrondissement. — *Sous-arrondissement de Saint-Servan.* Qu. de Régneville. Sy : Blainville, Agon, Coutances, Régneville. — Qu. de Granville. Sy : Bréhal, Donville, Granville (H. T), Saint-Pair, Carolles, Genest, Avranches. — Qu. de Cancale. Sy : Cancale, le Vivier. — Qu. de Saint-Malo. Sy : Saint-Malo (H. T), Saint-Servan, Saint-Suliac, Pleurtuit, Dinard-Saint-Hénogat, Saint-Briac. — Qu. de Dinan. Sy: Saint-Jacut-Landouart, Plouer, Pleslin, Pleudihen, Dinan (T). — Qu. de Saint-Brieuc. Sy : Plevenon, Erquy, Saint-Brieuc (H. T), le Légué. — Qu. de Binic. Sy : Binic, Portrieu. — *Sous-arrondissement de Brest.* Qu. de Paimpol. Sy : Paimpol (H. T), Plouëzec, ile de Bréhat, Pontrieux. — Qu. de Tréguier. Sy: Tréguier, Port-Blanc, Pleubian. — Qu. de Lannion. Sy : Perros-Guirec, Lannion. — Qu. de Morlaix. Sy : Morlaix (E.), Morlaix (O.) (T), Plougasnou. — Qu. de Roscoff. Sy : Roscoff, Plounéour-Trez. — Qu. de l'Alberwac'h. Sy : Plouguerneau, l'Albervrac'h. — Qu. du Conquet. Sy : Porspoder, ile d'Ouessant, ile Molène, le Conquet. — Qu. de Brest. Sy : Brest (H. T), Landerneau, le Faou, Port-Launay, Plougastel-Daoulas. — Qu. de Camaret. Sy : Camaret, Crozon. — Qu. de Douarnenez. Sy : Douarnenez, Treboul. — Qu. d'Audierne. Sy : ile de Sein, Audierne. — Qu. de Quimper. Sy : Pont-l'Abbé, Quimper, T. — Qu. de Concarneau. Sy : Concarneau, Rosbras.

3e Arrondissement. — *Sous-arrondissement de Lorient.* Qu. de Lorient. Sy: Larmor, Lorient (H. T), Hennebont, Port-Louis, Doëlan. — Qu. et Sy. de l'île de Groix. — Qu. d'Auray. Sy : Etel, Quiberon, la Trinité-sur-Mer, Auray (T), Larmor-Baden. — Qu. de Vannes. Sy : île aux Moines, Vannes (H. T), Port-Navalo, Sarzeau, Damgan, Billiers, Redon. — Qu. de Belle-Ile-en-Mer. Sy : Port-Philippe, le Palais, Houat, Hædic. — *Sous-arrondissement de Nantes.* Qu. du Croisic. Sy : Mesquer, le Croisic (H), le Pouliguen, Penestin, la Turballe. — Qu. de Saint-Nazaire. Sy : Saint-Nazaire (H. T), Montoir. — Qu. de Nantes. Sy : La Basse-Indre, Nantes (H. T), Vertou, Rezé. — Qu. de Paimbœuf. Sy : Paimbœuf, Pornic, Bourgneuf. — Qu. de Noirmoutier. Sy : Noirmoutier, Epoix, Barbâtre.

4e Arrondissement. — *Sous-arrondissement de Rochefort.* Qu. et Sy. de l'ile d'Yeu. — Qu. de Saint-Gilles-sur-Vie. Sy : La Barre-du-Mont, Saint-Gilles-sur-Vie. — Qu. des Sables-d'Olonne. Sy : Les Sables-d'Olonne (T), Moricq. — Qu. de Marans. Sy : Luçon, l'Aiguillon-sur-Mer, Marans. — Qu. de la Rochelle. Sy : d'Esnandes, la Rochelle (H. T). — Qu. de l'île de Ré. Sy : Ars-en-Ré, Loix, Saint-Martin-de-Ré, la Flotte. — Qu. de l'île d'Oléron. Sy : Le Château, Saint-Pierre. — Qu. de Rochefort. Sy : île d'Aix, Fouras, Rochefort (H. T). — Qu. de Marennes. Sy : Marennes, la Tremblade, l'Eguille. — Qu. de Saintes. Sy : Saint-Savinien, Saintes. — *Sous-arrondissement de Bordeaux.* Qu. de Royan. Sy : Royan, Mortagne-sur-Gironde. — Qu. de Pauillac. Sy : Le Verdon, Dignac, Pauillac. — Qu. de Blaye. Sy : Blaye, Bourg. — Qu. de Libourne. Sy : Libourne, Coutras, Brannes, Bergerac. — Qu. de Bordeaux. Sy : Lormont, Bordeaux (H. T). — Qu. de Langon. Sy : Podensac, Langon, Marmande. — Qu. de la Teste-de-Buch. Sy : Arès, Gujan, la Teste-de-Buch. — Qu. de Dax. Sy : Dax, Saubusse, Port-de-Lanne, Cap-Breton. — Qu. de Bayonne. Sy : Bayonne (H. T), Urt. — Qu. de Saint-Jean-de-Luz. Sy : Bidart, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye.

5e Arrondissement. — *Sous-arrondissement de Marseille.* Qu. et Sy. de Saint-Laurent de la Salanque. — Qu. de Port-Vendres. Sy : Banyuls-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres. — Qu. de Narbonne. Sy: Leucate, la Nouvelle, Gruissan, Bages, Narbonne (T). — Qu. d'Agde. Sy : Serignan, Agde (H), Marseillan. — Qu. de Cette. Sy : Cette (T) Bouzigues, Mèze, Palavas, Lunel, Aigues-Mortes. — Qu. d'Arles. Sy : Beaucaire, Arles, les Saintes-Maries. — Qu. de Martigues. Sy : Saint-Chamas, Berre, Martigues, Port-de-Bouc, La Couroune. — Qu. de Marseille (H. T). Sy. de Marseille : 3. — Q. de la Ciotat. Sy : Cassis, la Ciotat. — *Sous-arrondissement de Toulon.* Qu. de la Seyne. Sy : la Seyne (T), Saint-Mandrier, Saint-Nazare, Bandol. — Qu. de Toulon. Sy : Toulon (H. T) Hyères, Lavandon. — Qu. de Saint-Tropez. Sy : Saint-Tropez (H), Saint-Maxime, Saint-Raphaël. — Qu. de Cannes. Sy : Cannes, Golfe-Juan. — Qu. d'Antibes. Sy : Antibes (H), Cros-de-Cagnes. — Qu. et Sy. de Nice (T). — Qu. de Villefranche. Sy : Villefranche, Menton, Saint-Hospice. — *Sous-arrondissement de la Corse.* Qu. de Bastia. Sy : Erbalonga, Bastia (H. T). Calvi, Ile-Rousse, Saint-Florent, Canari. — Qu. de Rogliano. Sy : Centuri, Rogliano, Cagnano. — Qu. d'Ajaccio. Sy : Porto-Vecchio, Bonifacio, Propriano, Ajaccio. E. C.

IV. Théâtre. — *Arrondissement théâtral.* Depuis 1864, et en vertu d'un décret impérial, l'industrie théâtrale est redevenue complètement libre en France, comme elle l'avait été de 1791 à 1807, et tout particulier a le droit, en se conformant aux règlements de police et aux lois qui régissent la matière, de construire et d'exploiter un théâtre où bon lui semble. Il n'en a pas toujours été ainsi, et aucune industrie peut-être n'a été dans notre pays plus circonscrite, plus réglementée de toutes façons que celle du théâtre. Ajoutons qu'elle était fortement protégée, puisque le nombre des entreprises dramatiques était limité de la façon la plus étroite, que la concession de chacune de ces entreprises était l'objet d'un privilège, dans le vrai sens du mot, et que nul n'avait le droit, sans être muni de ce privilège, d'exploiter un théâtre public. Nous ne savons guère aujourd'hui, car les documents à cet égard font complètement défaut, par quelles règles administratives était régie la situation des théâtres en province avant la Révolution : mais le premier Empire, en supprimant la liberté des théâtres en 1807 et en rétablissant le régime des privilèges, créa toute une organisation très étudiée, très compliquée, relative à l'exploitation théâtrale dans les départements. Une ordonnance du ministre de l'intérieur, en date du 8 juin 1806, avait établi que « dans les grandes villes de l'empire, les théâtres seront réduits au nombre de deux » et que « dans les autres villes, il n'en pourra subsister qu'un ». Mais, parmi ces dernières, le plus grand nombre était dans l'impossibilité de soutenir un théâtre pendant tout le cours d'une année ; c'est pourquoi une autre ordonnance, en date du 25 avr. 1807, établissait « que les villes qui ne peuvent avoir de spectacle que pendant une partie de l'année ont été classées de manière à former

vingt-cinq arrondissements ». Chacun de ces vingt-cinq arrondissements était exploité par une, deux ou trois troupes ambulantes, qui desservaient tour à tour les diverses villes dont ils étaient composés ; ces villes étaient, naturellement, assez rapprochées les unes des autres pour que l'exploitation n'obligeât pas les troupes à des voyages trop longs et trop coûteux. — Il faut remarquer que certaines villes importantes se trouvaient détachées des arrondissements dont elles auraient dû faire partie, et formaient à elles seules des circonscriptions théâtrales particulières; ce sont celles auxquelles leur population et leur richesse permettaient de supporter et de faire vivre toute l'année un et même deux théâtres (mais jamais davantage, Paris seul pouvant posséder plus de deux théâtres). Cinq villes étaient autorisées ainsi à avoir deux établissements dramatiques : Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes et Turin ; quatorze autres pouvaient entretenir chacune un théâtre réservé à elles seules, c'était : Rouen, Brest, Bruxelles, Toulouse, Montpellier, Nice, Alexandrie, Gênes, Gand, Anvers, Lille, Dunkerque, Strasbourg et Metz. Il va sans dire que. par la suite, la délimitation des arrondissements de théâtre subit des modifications plus ou moins importantes ; une réorganisation complète du système dut même être effectuée en 1815, à la suite des bouleversements territoriaux dont la France fut la victime; mais le principe demeura et continua d'être appliqué jusqu'en 1864, époque où l'industrie théâtrale recouvra son entière indépendance. Arthur Pougin.

ARRONNES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Mayet-de-Montagne; 1,032 hab.

ARRONVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, cant. de Marines, arr. de Pontoise, sur le Sausseron; 518 hab. Château et parc de Balincourt. Carrières de pierres.

ARROS (*Arrossium* 1100). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant de Nay-Ouest; 928 hab. — C'était la septième grande baronnie de Béarn : la famille était d'origine ancienne. Odo d'Arros vivait en 1097 d'après le Cartul. de Lescar. La baronnie fut créée, en 1220, en faveur de Guillem d'Arros, nommé baron-juge de la cour Majour. Au XVIe siècle, Bernard d'Arros fut gouverneur de Béarn et lieutenant général de Jeanne d'Albret. Sa fille unique Elisabeth porta la baronnie d'Arros en dot à Pierre de Gontaut, seigneur de Rébenacq et de Bescat. A la fin du XVIIe siècle, la baronnie fut érigée en marquisat, puis elle passa dans la famille d'Espalungue. Il y avait une branche cadette, issue de Jean d'Arros qui vivait au XVe siècle, en faveur de laquelle les terres de Viven, Argelos et Auriac furent érigées en baronnie le 4 juil. 1651. Les armes d'Arros sont de *sable à la bande d'argent, chargé de 3 molettes d'éperon de gueules.* — Ancien château.

Léon Cadier.

ARROS (Bernard d'), un des douze barons du Béarn. Il servit avec courage et succès la reine Jeanne d'Albret contre les révoltes de ses sujets catholiques et contre les entreprises de Henri II et de Charles IX pour s'emparer de ses Etats. Dans ces luttes, il se rendit célèbre par la défense de Navarreins, 1569.

Bibl.: Haag, *la France protestante*; Paris, 1846-1858, 10 vol. in-8, t. I.

ARROSAGE. I. Horticulture. — Opération de jardinage qui consiste à épandre l'eau sur les terrains trop secs. Le mode le plus ordinaire se pratique à l'aide de l'arrosoir; mais il nécessite une main-d'œuvre assez coûteuse; les maraîchers des environs de Paris emploient pour l'éviter des moyens ingénieux qu'il est bon de connaître. Des pompes montent l'eau dans un grand réservoir plus élevé que le sol du jardin ; à la partie inférieure, un robinet permet d'envoyer l'eau par des conduites dans des tonneaux placés à fleur de sol de 30 m. en 30 m. L'eau puisée dans les tonneaux est versée sur les planches en gerbes ou en nappe par la pomme ou la bouche de l'arrosoir. Le premier mode s'emploie pour les semis, les légumes herbacés ; le second s'applique aux légumes robustes exigeant beaucoup d'eau. C'est ce qu'on appelle arroser à la gueule. Pour mouiller un hectare, il faut environ 200 m. cubes d'eau. Dans le Midi, on pratique l'arrosage par infiltration. On divise le terrain en planches de deux mètres de largeur séparées par des rigoles d'arrosage, qu'une rigole principale alimente. La pente doit être très faible, les rigoles peu profondes, les planches n'avoir que de 25 à 30 m. de longueur. L'eau provenant d'un ruisseau, d'une source ou d'un puits, au moyen de norias est arrêtée à chaque planche par des petites vannes qu'on lève quand la terre est humectée; l'eau passe alors à la planche suivante. On arrose le soir ou la nuit, du mois d'avril au mois de septembre. Un hectare absorbe en deux jours, durée de chaque arrosage, 250 m. cubes d'eau. On renouvelle l'opération toutes les fois que cela est nécessaire. Le mode d'arrosage dit : par submersion s'emploie pour les gros légumes, artichauts, carottes, etc. Le terrain est divisé en planches larges de 3 à 4 m., et plus élevées que les rigoles qui les séparent et sont larges de 50 cent. L'eau est arrêtée par des vannes en bois; on la projette sur les planches avec une pelle creuse en bois nommée écope. Dans les grandes propriétés où l'eau arrive avec une certaine pression, on adapte aux conduites des tuyaux en cuir ou en toile dont l'extrémité porte une lance terminée par une pomme d'arrosoir; on arrive ainsi, si le débit est rapide, à faire des arrosages copieux en peu de temps. Il existe encore en horticulture un mode d'arrosage connu sous le nom de bassinage et qui s'adresse aux semis, aux jeunes plants qu'on vient de transplanter, aux espaliers pendant les grandes chaleurs, aux plantes de serres. Le bassinage consiste en une pluie fine projetée avec une pomme d'arrosoir spéciale. Ach. Mercier.

II. Agronomie. — La question des arrosages est d'une importance capitale dans la petite culture, où tous les moyens de régler la végétation doivent être bien connus, afin d'obtenir de ses productions le meilleur parti possible. L'eau joue, en effet, dans la plante, un rôle considérable et, par suite, les moyens de la distribuer doivent être étudiés avec soin. Pour se convaincre de toute l'importance que peut avoir l'eau dans la végétation, il suffit de rappeler ce fait que ce liquide entre dans la constitution des plantes vivantes dans la proportion de 80 à 95 p. % de leur poids. L'eau pénètre donc dans les plantes en grand abondance ; mais, le plus souvent, elle n'y pénètre pas seule et elle sert, au contraire, de véhicule à toutes les substances qui contribuent à la nutrition de la plante et à son accroissement. L'expérience montre, en effet, que la pénétration des substances dans les plantes se faisant par osmose, aucune particule solide ne saurait entrer dans la plante et lui servir d'aliment. C'est précisément pour ce fait que l'eau joue un si grand rôle, car l'on aurait beau fournir aux plantes une quantité très considérable d'engrais, ceux-ci resteraient inactifs si l'eau ne venait à les dissoudre, et permettre ainsi leur introduction. Cette absorption des liquides se fait surtout par la racine, et l'on peut montrer par l'expérience directe que c'est surtout l'extrémité de cet organe qui offre la plus grande activité; la raison en est dans ce que cette partie étant toujours composée de cellules jeunes, les phénomènes d'osmose s'y accomplissent aisément. Il résulte de l'observation de ces faits que les arrosages doivent être toujours suffisamment abondants pour que l'eau puisse baigner l'extrémité radiculaire du végétal qu'elle est chargée d'abreuver. Mais cette quantité sera variable suivant l'essence même de la plante et aussi suivant son état de développement. C'est ainsi que les végétaux à racines pivotantes devront être plus abondamment arrosés que ceux dont les racines sont traçantes. De même, les jeunes plantes issues de graines doivent, toutes choses égales d'ailleurs, être arrosées plus souvent, mais moins abondamment que ces mêmes végétaux adultes. Ces arrosages légers et fréquents prennent dans la pratique le nom de *bassinages*. Dans la culture des légumes, et

notamment dans celle faite par les maraîchers, la quantité d'eau employée dans les arrosages est très considérable, et l'on évalue à environ 60,000 m. c. la quantité d'eau déversée annuellement dans un jardin d'un hectare. Ces arrosages abondants ont, dans la culture des légumes, une action très vive, car, en mettant à la portée du végétal une très grande quantité de matériaux assimilables, elle lui permet d'évoluer rapidement. On prétend généralement que les légumes, venus dans de semblables conditions, n'ont qu'une faible valeur: c'est une erreur ; en effet, cette activité de végétation a une action marquée sur le développement du tissu cellulaire, ce qui est la meilleure condition pour que la plante qui en est gorgée devienne facilement digestible.

Les racines ne sont pas les seuls organes qui absorbent l'eau, et il est facile de montrer que les feuilles et, en général, tous les organes de la plante ont ce même pouvoir à des degrés variables. Ne voit-on pas, pendant les fortes chaleurs de l'été, alors que les plantes sont fanées, une pluie très légère, et insuffisante pour mouiller le sol, leur redonner un aspect de fraîcheur, en rendant leurs tissus turgides? Se basant sur cette propriété qu'ont les feuilles d'absorber l'eau, on répand ce liquide sur toutes les parties foliacées des végétaux; on désigne cette opération sous le nom de *seringuage*.

Il n'est pas indifférent, dans l'arrosage des plantes, de se servir d'une eau quelconque. On doit toujours donner la préférence à celle qui, longtemps en contact avec l'air, a pu dissoudre les gaz et se charger des principes utiles à l'accroissement des végétaux. C'est ainsi que l'on doit toujours recueillir avec soin les eaux pluviales, qui sont celles qui conviennent le mieux aux plantes. Mais il est rare que l'on puisse obtenir par ce moyen une quantité d'eau suffisante pour pourvoir à tous les arrosages; aussi est-on obligé de recourir à divers moyens, parmi lesquels celui qui consiste à puiser l'eau dans le sein de la terre à l'aide de puits est le plus généralement employé. Ces eaux sont insuffisamment aérées et, pour en augmenter la qualité, il est utile de les laisser s'aérer au contact de l'air. On a souvent discuté sur le point de savoir s'il importait que la température de l'eau fût au moins aussi élevée que celle de l'air ambiant. La question avait été jusque-là résolue par l'affirmative, et l'on a même dit qu'en arrosant les plantes avec de l'eau à température plus élevée que ne l'est celle du sol dans lequel plongent ses racines, on activait la végétation. Des expériences récentes, que nous avons exécutées sur ce sujet, nous amènent à conclure d'une façon tout à fait différente. Si, en effet, l'on fait des lots de plantes identiques et de même espèce, et qu'on les arrose les unes avec de l'eau à la température ambiante, d'autres avec de l'eau n'ayant que cinq degrés au-dessus de zéro, d'autres, enfin, avec de l'eau à 35° et même à 50°, l'on voit que toutes ces plantes végètent de la même façon et que, même après plusieurs mois, il est impossible de saisir la moindre différence entre l'état de prospérité des divers lots. On peut donc logiquement déduire que la température de l'eau des arrosages n'a pas grande influence, et on le comprend d'ailleurs aisément, car, si l'on vient à percer un pot dans lequel végète une plante, à trois hauteurs différentes, et qu'après y avoir plongé des thermomètres on arrose avec de l'eau à température très différente de celle de la terre, on voit que le thermomètre qui est dans le fond du pot est à peine influencé. Or, comme c'est précisément en ce point que se trouvent les extrémités des racines, on comprend sans peine que la température de l'eau ne peut guère influer.

Il est bon de choisir le moment de la journée où l'arrosage doit se faire. Au printemps, cette opération doit être pratiquée le matin, afin que l'excès de l'eau ait le temps de s'écouler dans le sol ou d'être évaporé par l'action du soleil et que, s'il survient, la nuit, un abaissement de température, les plantes n'aient pas à en souffrir. Par contre, l'été, les arrosages seront faits le soir si l'on en veut tirer le plus grand profit, car alors l'eau aura tout le temps de parvenir aux racines, et tout ce que l'on en aura déversé sera utile aux plantes. A ce moment de l'année, il faut éviter d'arroser en plein soleil, pour la raison que les gouttes d'eau, restant sur les feuilles, agiraient comme des lentilles de verre et, concentrant les rayons solaires sur certains points en amèneraient la décomposition. — On prolonge l'action des arrosages en rendant le sol mauvais conducteur au moyen d'une substance isolante répandue sur sa surface. C'est ainsi que l'on se sert des fumiers décomposés, de feuilles, de mousse ou de paille, qui, répandus à la surface, agissent d'une façon très favorable. On donne, dans la pratique, le nom de *paillage* à l'opération qui consiste à étendre ces substances sur le sol. Les binages, qui ameublissent la surface du sol, agissent dans le même sens que les paillis. On s'en sert avantageusement dans la grande culture. Enfin, il est souvent utile de se préoccuper de ce que devient l'excès de l'eau des arrosages. C'est ainsi que les maraîchers, qui emploient beaucoup d'eau, établissent toujours leurs jardins sur un terrain perméable. Dans la culture en pot, il convient de placer au fond des vases un certain nombre de tessons qui opèrent le drainage de la terre et font éviter le danger d'une humidité trop grande. J. Dybowski.

ARROSEMENT. Les arrosements, en apportant au sol l'humidité nécessaire pour la végétation, sont une des causes principales de la richesse de certains pays, et ont une grande importance dans l'économie agricole (V. Eaux, Irrigations). — Dans les villes, l'arrosement constitue une des meilleures mesures qui puissent être prises pour assurer la salubrité. D'une part, il complète le nettoiement des rues; d'autre part, il entretient la fraîcheur de l'air et abat la poussière dont l'influence peut être considérable sur la santé publique. Les poussières atmosphériques contiennent, en effet, des protoorganismes, moisissures ou bactéries, dont certains sont nuisibles pour les hommes ou les animaux. L'autorité municipale peut, par des règlements, mettre à la charge des riverains l'arrosement de la voie publique ; mais, en général, ces dispositions sont édictées comme complément du nettoiement et du balayage; l'administration se charge de l'arrosement destiné à abattre la poussière. — A Paris, l'arrosement de la voie publique est entré dans les attributions de la préfecture de la Seine depuis le décret du 10 oct. 1859 (art. 1er § 2). Les obligations des particuliers en cette matière sont déterminées par l'ordonnance de police du 20 juin 1851 qui a remplacé les anciens règlements des 23 mai 1787 et 8 mai 1789, les ordonnances des 2 avr. 1800, 27 juin 1843 et 1er mai 1848. Aux termes des art. 1 et 2 de cette ord. : « pendant tout le temps que dureront les chaleurs, les propriétaires ou locataires sont tenus de faire arroser, au moins une fois par jour, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi, la partie de la voie publique au devant de leurs maisons, boutiques, jardins et autres emplacements; ils doivent faire écouler les eaux des ruisseaux pour en éviter la stagnation. » Le service public de l'arrosage a été organisé pour remédier à l'insuffisance des arrosements prescrits par les ordonnances de police précitées. Il fonctionne du 15 mars au 15 oct. pour les chaussées empierrées et du 1er au 15 avr. jusqu'au 30 sept. pour les chaussées pavées. A l'origine, toute la voie publique était arrosée au moyen de tonneaux d'arrosement. Depuis une quinzaine d'années, l'arrosage s'effectue à la lance sur les principales chaussées, boulevards et avenues. L'appareil employé consiste dans un ensemble de tuyaux articulés, se vissant, par une de leurs extrémités, sur une bouche d'eau placée sous le trottoir et se terminant, à l'autre extrémité, par une lance en cuivre. Il est livré à chaque cantonnier qui arrose la surface de son canton en le transportant successivement de bouche d'eau en bouche d'eau. En 1884, les surfaces arrosées à la lance par sept cent quarante cantonniers mesuraient 2,600,000 m. q., et le volume d'eau employé était de

14,000 m. c. par jour. Ce système d'arrosage revient, en tenant compte des frais de main-d'œuvre, de premier établissement et d'entretien de matériel, à 0 fr. 000653 par *m.*; il coûte moitié moins que l'arrosage au tonneau. Un tonneau arrose une surface de 20,000 m. par jour sur les chaussées pavées et de 10,000 m. seulement sur les chaussées empierrées, en raison de l'absorption plus rapide. Les tonneaux, au nombre de 480 environ, appartiennent à la ville de Paris ; les attelages et charretiers sont fournis par entreprise et surveillés par les agents de l'administration. La surface arrosée par ce système peut être évaluée à 5,700,000 m. q. et l'on emploie par jour 12,000 m. c. d'eau. Les dépenses du service d'arrosement s'élèvent à 960,000 francs par an, sans tenir compte de celle relative au volume d'eau employé. — A Bruxelles, l'arrosage s'opère au tonneau dans toutes les rues et ce service exige une vingtaine de tonneaux d'arrosage. De plus, il est effectué à l'aide de 526 bouches-déversoirs placées dans les trottoirs et de la lance sur les boulevards circulaires et dans le bois de la Cambre. Le service est fait en régie. — A Londres, des procédés différents sont employés dans chacune des quarante *vestries* entre lesquelles se divise la métropole. L'arrosement se fait généralement à l'aide de tonneaux ; l'usage de la lance est peu répandu. — Dans plusieurs villes: à Paris, de 1855 à 1863, à Glasgow en 1863, à Rouen en 1881, des essais ont été tentés pour l'arrosage de la voie publique avec des solutions de sels déliquescents et notamment de chlorure de calcium. L'adjonction de ces sels à l'eau avait pour but de retarder l'évaporation. L. PASQUIER.

BIBL. : A. TARDIEU, *Dict. d'hyg. publ. et de salubr.*; Paris, 1862, 2 vol. in-8, t. I, pp, 118 et suiv., 2e éd; — E. VALLIN, *Revue d'hyg. et de police sanitaire*; Paris, 1818. in-8, pp. 600 et suiv. — G. JOURDAN, *l'Assainissement de Paris*; Paris, 1885, in-8, p. 15.

ARROSÈS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 478 hab.

ARROSOIR. I. ZOOLOGIE. — Nom vulgaire des Mollusques-Lamellibranches composant le genre *Aspergillum* (V. ce mot). ED. LEF.

II. HORTICULTURE. — On donne ce nom à des vases qui servent, dans la culture, à transporter l'eau et à la déverser sur les plantes. Ils sont habituellement construits en cuivre ou en zinc. Leur contenance est variable suivant l'usage que l'on en veut faire. C'est ainsi que les arrosoirs, destinés à l'arrosage des plantes cultivées dans le sol, ont une contenance de dix à douze litres. Au contraire, dans la culture des plantes en pot, dans les serres, ces arrosoirs, afin d'être d'un maniement facile, contiennent de quatre à six litres. Les arrosoirs destinés à déverser l'eau sur les cultures de pleine terre, doivent avoir une poignée qui permette de les transporter aisément et d'en déverser le contenu sans fatigue. Actuellement, on se sert exclusivement des arrosoirs à *poignée coulante*, c.-à-d. d'une poignée dont une des extrémités est fixée sur la partie supérieure, et l'autre sur l'un des côtés. Le déversement de l'eau se fait à l'aide d'un tube ou *goulot* soudé sur le côté opposé à la poignée. Ce goulot, quand il s'agit d'arroser les plantes en pots, se termine en un tube plus ou moins effilé. Pour les arrosages en pleine terre, le goulot, très large dès la base, est élargi encore à son extrémité, et se termine par une sorte de passoire désignée sous le nom de *pomme d'arrosoir*. Celle-ci est percée d'orifices variables suivant que l'on veut arroser plus ou moins abondamment. Quand on a à se servir d'eaux impures, la pomme est remplacée avantageusement par un goulot portant à son extrémité une sorte de palette, sur laquelle l'eau vient frapper, et s'étend en masse uniforme sans battre le sol sur lequel elle se répand ; on donne à cette palette le nom de *brise-jet*. J. D.

III. PHYSIQUE. — L'*arrosoir magique* est un petit instrument de fer-blanc dont on se servait autrefois dans les cours de physique pour démontrer la réalité de la pression atmosphérique. C'est un cylindre creux dont le fond est percé de trous et l'extrémité supérieure porte un petit tube que l'on peut boucher avec le doigt. L'instrument étant plein d'eau, et le doigt bouchant le tube, l'eau ne peut s'écouler par suite de la résistance de la pression atmosphérique s'exerçant de bas en haut sur le fond du cylindre. Quand on ôte le doigt, la pression atmosphérique s'exerçant également de haut en bas et de bas en haut, l'eau, sollicitée par l'action de la pesanteur, s'écoule pour s'arrêter quand on bouche de nouveau le tube avec le doigt.

L'*arrosoir électrique* est un petit instrument qui sert à manifester les répulsions mutuelles des particules d'un liquide électrisé; c'est un vase métallique percé de trous dans lesquels sont engagés des ajutages à orifices capillaires qui laissent échapper goutte à goutte l'eau qu'il contient : si on suspend ce vase à une machine électrique l'eau s'électrise, et les gouttes au moment où elles sortent se brisent en gouttelettes fines qui forment un jet divergent comme si chaque ajutage portait une pomme d'arrosoir. W.

ARROU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun, sur l'Yères; 2,683 hab. Eglise du XIIIe siècle dont le portail est remarquable.

ARROUAISE (*Arida Gamantia*, *Aroasia*). Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, du diocèse d'Arras, fondée en 1090 par trois ermites au milieu de la vaste forêt d'Arrouaise, dont elle prit le nom. Ce monastère, l'un des plus riches et des plus puissants du N. de la France, devint le ch.-l. d'une congrégation dont dépendirent vingt-huit autres établissements. Quelques inégalités du sol non loin de la route de Bapaume à Péronne, sur le territoire de la commune du Transloy (Pas-de-Calais), indiquent seules l'emplacement de l'ancienne abbaye d'Arrouaise.

BIBL. : GOSSE, prieur d'Arrouaise, *Histoire de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise*; Lille, 1786, in-8.

ARROUCH (El) (V. EL-ARROUCH).

ARROUÈDE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 245 hab.

ARROUFLE. Un des noms vulgaires de l'*Ervum Lens* L. (V. LENTILLE.)

ARROUSE. Un des noms vulgaires de l'*Ervum Lens* L. (V. LENTILLE.)

ARROUT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 254 hab.

ARROUX. Rivière de France, prend sa source sur le teritoire de la com. de Culètre (Côte-d'Or), traverse successivement les étangs Barrot et Fouchey, arrose Arnay-le-Duc, reçoit la Beaune, la Suze, la rivière de l'étang de Breuil, entre dans le dép. de Saône-et-Loire, passe à Igornay où elle reçoit la Canche, à Dracy-Saint-Loup, à Autun où elle reçoit le Ternin ; elle reçoit ensuite la Selle, la Grande-Verrière, arrose Laizy, Etang, Saint-Nizier, Thil, Toulon, se grossit des rivières des Pontins et de l'Aizoux, baigne Vandenesse, Gueugnon, Rigny, se grossit de la Bourbince et se jette dans la Loire en amont de Digoin, après un cours de 120 kilom. Classée comme navigable depuis Gueugnon (20 kil.), cette rivière ne sert qu'à transporter de ce point à la Loire, à la descente, des bois, merrains et charbons.

ARROW-ROOT. I. BOTANIQUE. — Nom générique sous lequel on désigne, dans le commerce, plusieurs fécules extraites des rhizomes de diverses plantes appartenant surtout aux familles des Cannacées et des Zingibéracées. Cette dénomination est venue de ce que les Indiens considèrent le suc de ces rhizomes comme propre à guérir les blessures faites par les flèches ; le mot *Arrow-root* signifie en effet, en anglais, *Racine-flèche*. — La plus répandue de ces fécules est l'*Arrow-root des Antilles*, que l'on tire des rhizomes du *Maranta arundinacea* L., plante de la famille des Cannacées, originaire des Antilles et introduite par les Anglais dans l'Inde ; aussi l'appelle-t-on égale-

ment *Salep des Indes occidentales.* Une autre espèce de *Maranta*, le *M. indica* Tuss., donne également une fécule analogue, appelée *Arrow-root de Calcutta.* Parmi les autres sortes d'*Arrow-root* qu'on est susceptible de rencontrer dans le commerce, il convient de citer : l'*A. de l'Inde* ou *de Malabar*, tiré des *Curcuma angustifolia* Roxb. et *C. leucorhiza* Roxb. (Zingibéracées) ; l'*A. de Travancore*, provenant du *Curcuma rubescens* Roxb. ; l'*A.* ou *fécule de Tolomane* ou *de tous les mois*, extrait du *Canna coccinea* Mill. (Cannacées) ; enfin l'*A. de Taïti*, obtenu à Madagascar des tubercules du *Tavoulou* (*Tacca pinnatifida* L.), de la famille des Taccacées. — Ajoutons que des fécules analogues sont encore extraites de diverses plantes, notamment du *Manioc* (Euphorbiacées), de l'*Arum maculatum* L., qui fournit l'*Arrow-root de Portland*, et de la Pomme de terre, qui donne l'*Arrow-root* dit *anglais*. Ed. Lef.

II. Bromatologie — Le véritable Arrow-root, celui qui s'extrait du rhizome du *Maranta arundinacea*, constitue une fécule blanc-grisâtre, moins douce au toucher que l'amidon, craquant sous la pression du doigt et formée de granules nacrés, transparents, de volume égal, souvent fissurés, triangulaires ; on y constate, au microscope, un hile punctiforme, excentrique, et des stries concentriques au hile très marquées. Elle donne à l'eau une consistance égale à celle que lui communique la fécule de pomme de terre et exhale parfois une légère odeur de galanga. L'Arrow-root est un analeptique ; c'est un excellent aliment pour les convalescents et pour les personnes chez lesquelles la digestion stomacale est pénible ou capricieuse ; il est également utile dans l'alimentation des enfants en bas âge. Malheureusement, l'Arrow-root du commerce est presque toujours falsifié par d'autres fécules, s'il n'est même tout à fait absent de la fécule vendue sous ce nom. Ces falsifications se reconnaissent aisément au microscope (V. Fécule). Dr L. Hn.

ARROWSMITH (Aaron), né à Winston (Durham) le 14 juil. 1750, mort à Londres le 23 avr. 1824, ingénieur et cartographe anglais. Fils d'un fermier et destiné à l'agriculture, il manifesta un goût si vif pour les mathématiques que sa famille l'envoya à Londres en 1770. Sa vie fut tout entière vouée au travail ; employé d'abord par le graveur Cary, il se distingua par ses travaux de cartographie et fut nommé hydrographe du roi. Il a publié plus de cent cartes très estimées de leur temps. En 1790 il donna sa fameuse planisphère qui fut traduite en français. Quatre ans plus tard il fit paraître une mappemonde avec un texte explicatif. Il était exact, précis, assez élégant. Sa carte de la Grande-Bretagne est encore consultée. — Son fils, *John*, mort en 1873, a publié un *London Atlas of Universal geography* (1832-1837) et un grand nombre de cartes classiques ou murales. L. Bougier.

ARROY (Art mil.). Vieux mot français du temps de Froissard. Il signifiait ordonnance des troupes, ordre de bataille. Tombé en désuétude, il est l'origine du mot désarroi, dont on se sert aujourd'hui pour dire qu'une troupe est en désordre.

ARRY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue ; 275 hab.

ARS. Pli qui se remarque à la réunion de la poitrine et de chaque membre antérieur du cheval. La peau y est fine et les chevaux, surtout ceux qui sont serrés du devant, s'y blessent parfois. On les dit, en ce cas, *frayés aux ars.* — On appelle *inter-ars*, la partie située entre les ars et qui s'étend jusqu'au passage des sangles. On y passe fréquemment des sétons. Il existe aux ars une veine apparente appelée veine de l'ars, ou veine céphalique, sur laquelle on pratique quelquefois la saignée. L. Garnier.

ARS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 522 hab. Cette paroisse, l'une des plus anciennes de la Dombe, est mentionnée dès 980 ; elle faisait alors partie du patrimoine de l'église de Lyon. Elle est aujourd'hui célèbre par le pèlerinage très fréquenté qu'on y fait au tombeau du curé *Vianney*, mort en 1859 (V. ce nom). L'ancienne église a été depuis peu remplacée par un vaste édifice dont l'intérieur est surchargé d'ornements.

ARS. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac, sur le Né ; 485 hab. Vestiges d'un château de la Renaissance. Eglise des XIIe et XVIe siècles, ancienne abbatiale, contenant des sculptures intéressantes.

ARS. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Saint-Sulpice-les-Champs ; 1,006 hab.

ARS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Montaigut, dans l'ancien Combraille ; 609 hab. Eglise du XIVe siècle ; restes d'un aqueduc gallo-romain.

ARS-en-Ré. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de la Rochelle, dans l'île de Ré ; 2,024 hab. Eglise du XIVe siècle (Mon. hist.) dont le clocher, haut de 41 m., est terminé par une flèche à jour flanquée de clochetons ; il sert d'*amer* pour les navires. Port ; syndicat maritime ; bureau de douanes. Marais salants.

ARS-sur-Moselle. Com. de la Lorraine allemande, arr. de Metz, cant. de Gorze, sur la Moselle et la Mance ; 5,860 hab. ; stat. du chemin de fer de l'E. Cette localité qui, il y a moins d'un demi-siècle, ne comptait pas 1,500 hab., a pris un grand développement par suite de la découverte dans les collines qui l'avoisinent de gisements abondants de minerai de fer et de la création des forges de MM. Karcher et Westerman, Dupont et Dreyfus. Ces divers établissements comprennent ensemble onze hauts-fourneaux, 41 fours à puddler ou à réchauffer, des tréfileries, des casseries et produisent annuellement environ 150,000 quintaux métriques de fonte et 100,000 quintaux métriques de fers ou aciers. Il se trouve encore à Ars des ateliers de construction de machines et une papeterie. — Restes de l'aqueduc qui conduisait les eaux de Metz à Gorze ; *église* entourée d'un mur d'enceinte fortifié, reconstruite en 1816 ; temple protestant.

ARSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnau ; 853 hab.

ARSACE, fondateur de l'empire des Parthes, mort en 253 av. J.-C. Les Parthes s'étaient insurgés contre Euthydème, roi de Bactriane, Arsace de la race des *Parnes* (V. ce mot) souleva la Parthie proprement dite contre Antiochus II, roi de Syrie (256 av. J.-C.). Il prit pour capitale Ragæ ou Hécatompyles et règna trois années seulement (V. Parthes et Arsacides).

ARSACE, de Syrie ou Mésopotamie. Un tétradrachme unique de la collection Prokesch à Berlin, portant simplement ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ avec le buste du roi, nous fait connaître un autre Arsace dont le type est celui des Séleucides et des rois du Pont, et n'a rien des rois parthes. Par la beauté de la gravure et par la comparaison avec les monnaies analogues dont l'époque est connue, on peut conclure que cet Arsace, souverain voisin des Parthes, et leur vassal, a dû régner vers 180 av. J.-C. soit en Syrie, soit en Mésopotamie. E. Dr.



Monnaie d'Arsace de Syrie.

ARSACE, de Bactriane. La numismatique gréco-bactrienne fait connaître l'existence de trois souverains du nom d'*Arsace* qui ont régné dans le N.-O. de l'Inde : 1° Le plus ancien est *Arsaces Theos* dont il existe une monnaie carrée, unique, au type des monnaies de Bac-

triane, mais d'une époque où les caractères bactriens n'étaient pas encore employés sur les monnaies, c.-à-d. avant 180 av. J.-C. La légende est ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΘΕΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ. — 2° *Arsaces Dikaios* dont il n'existe qu'une ou deux pièces, avec légende en grec et en bactrien; la forme indienne du nom d'Arsace est *Arshaka*. Il est possible que ce souverain fasse partie de la dynastie des Indoparthes qui a régné sur l'Indus dans le premier siècle de notre ère. — 3° On possède en outre une série de monnaies unilingues, tête à droite, portant la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ, mais dont l'aspect est très différent du type ordinaire des Arsacides; de plus le revers représente soit l'éléphant, soit les Dioscures à cheval, ce qui indique une origine bactrienne. Il est possible que les monnaies de cet Arsace (que Longpérier a cru être Phraate Ier), aient été frappées par Mithridate Ier, après qu'il eut enlevé à Eucratidès deux satrapies de Bactriane, vers 160 av. J.-C. (V. Bactriane). E. Dr.

Bibl. : Cunningham, *Journ. As. soc. Bengal*, 1842. — Sallet, *Nachfolger Alexanders*, p. 235. — P. Gardner, *Parthian coinage*, pl. II, nos 3 à 7, et *Greek coins of Bactria*, pp. 174, 175 et pl. 32.

ARSACE *(Arsacius)*, archiprêtre de l'église de Constantinople, établi évêque en cette église (404), après l'expulsion de *Jean Chrysostome* (V. ce nom).

ARSACIDES. Dynastie qui régna sur les Parthes, de la fondation à la ruine de leur empire. Elle a pris le nom de son fondateur Arsace, dont le nom fut porté après lui par tous ses successeurs : d'où la désignation d'Arsacides. La chronologie des Arsacides étant fort incertaine, nous nous contentons de donner ici la liste de ces souverains en renvoyant, pour les dates, à l'article Parthes et aux articles spéciaux. Ce sont : Arsace; Tiridate, son frère; Ardevan ou Artaban Ier, fils de Tiridate; Priapatius, fils d'Ardevan Ier : Phraates Ier, fils de Priapatius; Mithridate Ier, frère de Phraates Ier; Phraates II, fils de Mithridate Ier; Ardevan II, frère de Mithridate Ier; Mithridate II *le Grand*, fils d'Ardevan II; Mnaseires (?) ; Sanatrocès (?) ; Phraates III, fils de Sanatrocès; Mithridate III, fils de Phraates; Orodes Ier, frère de Mithridate III; Phraates IV, fils d'Orodes Ier ; Phraataas, fils de Phraates IV ; Orodes II; Vononès Ier, fils de Phraates IV ; Aradevan III ; Gotarzès, fils d'Ardevan III ; Bardane, fils d'Ardevan III; Gotarzès (pour la seconde fois); Vononès II; Vologèse Ier, fils de Vononès II ou d'Ardevan III ; Pacorus, fils de Vologèse Ier; Chosroès, frère de Pacorus; Vologèse II, frère de Chosroès; Vologèse III ; Ardevan IV. — Fondée en 250 av. J.-C., la dynastie des Arsacides s'éteignit en 226 ap. J.-C. dans la personne d'Ardevan ou Artaban IV, qui fut défait par Artaxerxès, fondateur de la dynastie des Sassanides. — Une branche de la race des Arsacides a régné en *Arménie* (V. ce mot). P.

ARSAGUE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou; 404 hab.

ARSAMÈS. Deux personnages de ce nom sont cités par Hérodote; l'un était le père d'Hystaspe et le grand-père de Darius. L'autre que l'on nomme encore Arsanès était fils de Darius et d'Artystone, la fille de Cyrus; dans l'armée de Xerxès c'est lui qui commandait les troupes arabes et éthiopiennes, et Eschyle, dans ses *Perses*, nous parle d'un Arsamès, chef des Egyptiens venus de Memphis. (Hérodote, I, 209—VII, 69. — Eschyle, *Perses*, v. 37, 300).

ARSAMOSATA ou **ARMOSATA.** Ville de la Grande-Arménie, près du Taurus d'après Ptolémée (VI, 9), près de l'Euphrate d'après Pline (VI, 9), à égale distance de l'Euphrate et du Tigre encore voisin de sa source d'après Polybe (VIII, 25). Suivant Polybe, un prince du nom de Xerxès y régnait, et Antiochus l'assiégea. Sous les empereurs d'Orient, il y eut un district militaire d'Armosata. Ritter croit que l'antique Armosata aurait occupé l'emplacement de la ville moderne de Se'rt, qui, d'après d'Anville, serait l'ancienne Tigranocerta.

ARSANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes; 60 hab.

ARSAPHÈS. Nom donné par Plutarque (d'*Isis et d'Os.* ch. XXXVII) au dieu égyptien *Har-shafi*, c.-à-d. le *Très redoutable*, qui, représenté avec une tête de bélier, symbolisait l'ardeur solaire; Har-shafi était l'objet d'un culte spécial à Héracléopolis, aujourd'hui Ahnas.

ARSCHOT (Philippe de Croy, duc d'), prince de Chimay, marquis de Renty, comte de Beaumont, etc., etc., chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, gouverneur général de la Flandre, etc., naquit à Valenciennes en 1526 et mourut à Venise en 1595. Ce prince, qui joua un assez grand rôle dans les troubles des Pays-Bas au XVIe siècle, possédait alors tous les titres et les domaines de la puissante et riche famille de Croy. Dès 1551, il était chef d'une bande d'ordonnance; en 1556, Philippe II le nommait chevalier de la Toison d'Or, et, l'année suivante, le chargeait d'une mission secrète près du roi des Romains. Catholique fervent, le duc d'Arschot refusa énergiquement de s'unir au prince d'Orange, aux comtes d'Egmont et de Hornes et aux autres seigneurs qui firent tomber le cardinal de Granvelle. Cette attitude lui valut les patentes de conseiller d'Etat (1565), et une foule d'avantages pécuniaires et honorifiques. Son opinion sur la Saint-Barthélemy dévoile tout le fanatisme qui le dominait; il se réjouit de la mort de Coligny « lequel, « écrivait-il au duc d'Albe, j'ay toujours espéré debvoir « prendre telle fin que sa vie méritoit; de quoy devons « tous louer ce bon Dieu pour avoir délivré la chres- « tienté d'un sy cruel monstre et perturbateur du repos « public ». En 1576, quand les Etats Généraux des Pays-Bas prirent l'intérim du gouvernement général vacant par la mort de Don Luis de Requesens, le duc d'Arschot, dont le crédit baissait à Madrid, rechercha la faveur populaire et se dévoua entièrement à l'assemblée, qui le nomma gouverneur du château d'Anvers et capitaine général de l'armée des Etats. Le duc d'Arschot alla en personne recevoir, à Namur, Don Juan d'Autriche, le nouveau gouverneur; mais, après avoir accepté de lui une ambassade, qui échoua, près du prince d'Orange et des Etats de Hollande et de Zélande, il quitta furtivement Don Juan et revint à Bruxelles. Les Etats Généraux le nommèrent alors gouverneur et capitaine-général de la Flandre; mais un parti nombreux protesta à Gand contre cette nomination; on l'accusait de trahir ou tout au moins de mal servir la cause des patriotes, et on le fit arrêter et incarcérer; mais comme des réclamations universelles s'élevaient, principalement des provinces wallonnes, le duc fut libéré sous la promesse de résigner sa charge de gouverneur. Dès ce moment, le duc d'Arschot n'eut plus qu'un désir : celui de se réconcilier avec Philippe II; il se fit désigner comme membre de l'ambassade que les Etats Généraux envoyèrent en 1579 à Cologne pour traiter avec les envoyés du roi, et dès qu'il fut à Cologne, il fit sa soumission au roi qui lui accorda son pardon en 1580. Le duc d'Arschot reprit alors ses fonctions de conseiller d'Etat et rejoignit le gouverneur, Alexandre Farnèse, duc de Parme. E. Mahaim.

Bibl. : *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique. — Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy*. — Gachard, *Notice sur les archives de la maison de M. le duc de Caraman*. — La *Correspondance de Philippe II* (Gachard) et celle *du Cardinal de Granvelle* (Ed. Poullet et Ch. Piot.)

ARSENAL. I. Armée. — Etablissement où l'on construit, répare et conserve le matériel de guerre. Les premiers arsenaux remontent en France au règne de François Ier. Il en avait été créé sur tout le territoire, mais ceux des villes rapprochées des frontières seuls, tels que Douai, la Fère, Metz, Strasbourg et Auxonne, acquirent une sérieuse importance. L'arsenal de Paris, qui déjà sous Louis XIV ne servait plus que de dépôt pour les vieilles pièces d'artillerie démodées, fut déclassé et en partie démoli en 1806. Il avait eu, il est vrai, un instant des ateliers pendant la Révolution, mais ceux-ci n'avaient pas tardé à être transférés à Vincennes. En 1792 et 1793 se place la création des arsenaux de Toulouse et de Rennes. Ils survécurent aux guerres locales qui les avaient fait naître, et existent

encore. En 1814, on comptait huit arsenaux en France : Douai, la Fère, Metz, Strasbourg, Auxonne, Grenoble, Toulouse et Rennes. En 1846, Auxonne perdit son arsenal qui fut transféré à Besançon ; et celui de Grenoble, trop voisin de la frontière, fut reculé jusqu'à Lyon. La perte de Strasbourg et de Metz, que la France a faite en 1871, a réduit le nombre de nos arsenaux à six. Une compagnie d'ouvriers est attachée à chacun d'eux. D'autre part, les centres de direction d'artillerie qui ne possèdent pas d'arsenaux de construction ont un ou plusieurs ateliers de réparation et des magasins pour le matériel. Après la dernière guerre, Grenoble, Bourges, Toulon, Vincennes et Versailles furent dotés d'arsenaux de construction. — Chaque arsenal a à sa tête un colonel directeur ; un officier supérieur a le titre de sous-directeur avec la surveillance spéciale des travaux ; un nombre variable de capitaines et d'employés d'artillerie complète le personnel, en dehors des employés civils, auxquels on a recours suivant les besoins. On fabrique dans les arsenaux le matériel de toute l'armée, quand on ne croit pas devoir recourir à l'industrie civile (V. Approvisionnements, etc.), éventualité qui devient de plus en plus fréquente, depuis la substitution du fer au bois dans la construction du matériel roulant.

II. Marine. — Les arsenaux maritimes sont les établissements où se construisent, se préparent, s'organisent les éléments de la puissance navale des Etats ; ils servent aussi de lieu de refuge, de réparation, de ravitaillement pour les navires. Ils sont situés généralement au fond de rades ou à l'embouchure de fleuves d'une défense facile contre les attaques du large ; du côté de terre, ils sont protégés par les fortifications. Un arsenal renferme tous les approvisionnements nécessaires à la construction des navires, à leur réparation, à leur armement : des cales de construction, des bassins ou formes de carénage, de nombreux ateliers, tels que scieries, corderies, fonderies, forges, chaudronneries, ateliers de construction et de réparation de machines, de charpentage, de voilerie, de garniture, etc. ; des machines à mâter, fixes et flottantes, des grues puissantes, des dépôts de charbon. Le service des vivres possède une manutention, une boucherie, des caves. Le personnel des équipages et des troupes exige des casernes, des hôpitaux, une prison, des magasins d'habillement. Enfin, l'arsenal est le lieu de dépôt des navires désarmés ou en réserve, et le matériel spécial à chacun d'eux est conservé en magasin de manière à être disponible au moment de l'armement. La France possède cinq arsenaux maritimes ; trois principaux : Cherbourg, Brest, Toulon ; deux secondaires : Lorient et Rochefort ; ce sont les chefs-lieux des cinq *arrondissements maritimes* (V. ce mot), entre lesquels est divisé son littoral. L'origine du mot arsenal est assez incertaine ; plusieurs auteurs citent l'étymologie *arx navalis* (citadelle maritime), mais la plus probable est l'étymologie arabe *dâr-as-sanâ'a* (la maison du travail), qui a donné naissance aux deux mots *darse* et *arsenal*. Les Vénitiens, cependant, ne voulant pas admettre une origine orientale pour le nom de l'établissement qu'ils considéraient comme l'instrument de leur prépondérance maritime, avaient proposé l'étymologie *arx senatus*. En France, le mot *arsenac* fut employé jusque vers le milieu du xviie siècle, dans le même sens qu'arsenal.

Historique. — C'est depuis le xviie siècle seulement que la France possède des établissements importants destinés au service de la marine de guerre. Cependant, dès le xiiie siècle, il existait sur quelques points des côtes dépendant de l'amirauté de France, à Rouen, à Harfleur, par exemple, des *clos de galées* (galères) ou bassins destinés à abriter les galères royales et peut-être aussi des nefs d'un certain tonnage ; on avait établi près de ces bassins des magasins où étaient enfermés les agrès ou objets d'équipement dont devaient se munir les bâtiments armés pour le service du roi ; le *gardien* du clos était chargé d'assurer le bon entretien des navires et des approvisionnements, qui restaient cependant complètement abandonnés et, lors des armements, se trouvaient généralement hors de service. Pour remédier à cet état de choses, Charles V, secondé par son amiral, Jean de Vienne, voulut créer des forces maritimes permanentes et, par ordonnance du 13 janv. 1373, nomma un maître et garde des clos de galées, dont il définit les attributions : « Nommons Estienne de Brandiz, maître et garde de nostre clos des galées de Rouen et de notre navire (*marine*), étant illecques et en quelconques autres lieux et pors de nostre royaume ou autre-part, et des apparaux, abillemenz, hernoiz, artillerie, trait, vivres et autres garnisons et estoremenz quelconques dudit navire que nous avons à présent et aurons par le temps à venir. » Ces mesures portèrent leur fruit ; mais, après la mort de Charles V, la marine fut de nouveau abandonnée et, à certaines époques, le roi de France, ne possédant plus un seul navire, n'eut à son service que quelques bâtiments armés par certains grands vassaux de la couronne. Ce n'est que sous le règne de François Ier que se produit une nouvelle tentative ayant pour but la création d'un arsenal maritime, sur les côtes de l'Océan, car, sur celle de la Méditerranée, Toulon et Marseille servaient de lieu de dépôt pour les galères royales, depuis leur réunion à la France, vers la fin du règne de Louis XI. C'est, en effet, dans le but de posséder un port de construction et d'armement pour la marine de guerre, et un lieu de refuge pour les galères appelées de la Méditerranée dans l'Océan, que fut décidée, en 1516, la création du port du Havre. Les travaux en furent d'abord dirigés par l'amiral de France, Gouffier, seigneur de Bonnivet, puis par le vice-amiral Guyon-Leroy, seigneur de Chillon. Dès 1520, des navires purent entrer dans le nouveau port auquel François Ier accorda de nombreux privilèges et qui devint le chantier de construction des navires de l'Etat. On y fit également d'importants armements, entre autres celui d'une flotte de cent voiles commandée par d'Annebaut. François Ier paraît aussi avoir entrepris, à Brest, la construction de quelques magasins, ainsi qu'il résulte d'une lettre écrite à Richelieu par le commissaire Le Roux d'Infreville : « J'ai visité à Brest un ancien magasin de la marine, situé sur le bord du canal de la rivière, à présent ruiné, ne valant que les quatre murs, bâti du roi François Ier, lieu fort commode pour la marine. » Il en est de même de quelques travaux exécutés à Omonville, près Cherbourg. Cette fois encore, la tentative avorta. Pendant les luttes intestines qui suivirent le règne de François Ier, la marine fut de nouveau complètement abandonnée et, du temps de Henri IV, ne comptait que quelques navires en mauvais état, incapables de protéger le commerce maritime ; sous ce règne cependant quelques travaux de fortification furent entrepris à Toulon, on y construisit le bassin nommé aujourd'hui la Vieille-Darse et cette ville devint le principal dépôt de galères de nos côtes méditerranéennes.

Un état de choses aussi déplorable ne pouvait manquer de fixer l'attention de Richelieu. Frappé des inconvénients que présentaient l'armement de forces navales par l'intermédiaire d'armateurs, et l'obligation d'avoir recours aux marines étrangères, il se proposa de doter la France d'une flotte permanente et fortement organisée. Son premier soin fut de fonder les établissements maritimes nécessaires à cette création, et, dans ce but, il chargea, en 1629, le commissaire Le Roux d'Infreville de se transporter « en tous les ports, rades, havres et côtes de l'obéissance de Sa Majesté, en la mer Océan, et ès rivières èsquelles abordent les vaisseaux », afin de lui rendre un compte exact des ressources maritimes du royaume. C'est sur les rapports de d'Infreville que fut décidée la création de trois ports militaires, au Havre, à Brest, à Brouage. Les travaux exécutés au Havre, sous le règne de François Ier, étaient tombés en ruine. On y creusa le bassin du Roi et l'on termina la citadelle ; cependant, dès cette époque, les passes de ce port n'étaient plus assez profondes pour en permettre facilement l'accès aux plus forts navires. La

position de Brest, « à l'entrée de la Manche, et à la corne du golfe de Gascogne », était, pour cette époque, admirablement choisie; c'est au fond de la rade, dans une fissure de rochers ayant 5 kil. de profondeur, et recevant le petit cours d'eau de la Penfeld que furent commencés, en 1631, les premiers établissements du port. Dès 1636, Brest put fournir un contingent de 16 vaisseaux ou frégates. L'emplacement choisi n'était cependant pas favorable au développement du port qu'il ne fut possible de réaliser par la suite qu'en disposant les bâtiments par étage et sur une grande longueur, au préjudice de la commodité des services, de la rapidité des opérations et de leur prix de revient. Ce caractère du port de Brest a fait dire à Michelet : « Port, arsenal et bagne, canons et vaisseaux, armées et millions, la force de la France entassée au bout de la France : tout cela dans un port serré, où l'on étouffe entre deux montagnes chargées d'immenses constructions ». (*Hist. de France*, t. II). Si de nos jours ce port devait être reconstruit, c'est probablement l'embouchure de la rivière de Châteaulin qui serait choisie pour son emplacement. — Brouage, situé dans l'Aunis, sur le chenal qui sépare l'île d'Oléron de la terre ferme, datait du XIVe siècle; Richelieu en refit les fortifications et creusa le port qui put recevoir les navires du plus fort tonnage; mais il devait bientôt disparaître de la liste de nos arsenaux, remplacé par Rochefort. Brouage ne fut complètement ensablé que dans le courant du XVIIIe siècle; c'est aujourd'hui une bourgade sans importance d'un millier d'habitants. — Les travaux des arsenaux furent suspendus sous le ministère de Mazarin qui ne laissa à sa mort, comme force navale, qu'une vingtaine de bâtiments, la plupart en très mauvais état, mais Colbert devait bientôt leur imprimer une très grande activité. Après le rachat de Dunkerque, en 1662, des travaux considérables furent entrepris pour doter cette ville d'un port, d'un bassin capable de contenir trente vaisseaux, de canaux et de fortifications. En 1666 on institua deux intendances générales des ports, l'une à la Rochelle, pour les côtes de l'Océan (marine du Ponant), donnée à Colbert de Terron ; l'autre à Toulon, pour celles de la Méditerranée (marine du Levant) et confiée à Le Roux d'Infreville ; on créa en même temps des intendances particulières à Dunkerque, le Havre, Brest, Rochefort et Toulon. De grands travaux furent entrepris à Brest, sous la direction de Duquesne, par le commissaire Pierre de Chertemps, chevalier de Seuil, qui en resta intendant de 1674 à 1683. C'est aussi en 1666 que commencèrent les travaux de Rochefort qui devait remplacer le port de Brouage. Après avoir hésité entre Soubise et Charente, on fit l'acquisition d'un vieux château qui devait donner son nom à la ville nouvelle, construite sur la rive droite de la Charente, rivière étroite et sinueuse, mais profonde, dont l'embouchure est protégée par les îles de Ré et d'Oléron, et par la petite île d'Aix, près de laquelle les vaisseaux choisirent leur mouillage. Les travaux furent dirigés par Colbert de Terron, sur les plans de l'ingénieur Blondel. Quelques années plus tard, 1674, le nouveau port fut attaqué sans succès par la flotte batave commandée par Corneille Tromp. — De son côté, le port du Havre devenait insuffisant, ses passes s'ensablaient, le bassin du Roi ne pouvait plus recevoir que des vaisseaux de 60 canons. Vauban fit creuser le canal de Harfleur, inauguré en 1666, pour dégager les passes; mais dès cette époque, Colbert faisait rechercher, entre Dunkerque et Brest, une position favorable à l'établissement d'un port militaire. Lui-même proposait la Hougue, mais Vauban préférait Cherbourg qu'il qualifiait de « position audacieuse » et « d'auberge de la Manche ». Malheureusement, ce point situé au fond d'une baie largement ouverte, et à l'embouchure d'une petite rivière, ne possédait aucune forteresse naturelle ; une commission, consultée sur les travaux qu'il y faudrait faire, se décida pour la fermeture de la rade au moyen d'une digue construite en pleine mer, mais on recula devant ce projet gigantesque qui devait cependant être dépassé, et, faute de mieux, on se contenta d'apporter quelques améliorations au port du Havre. Cependant, en 1686, Vauban fit, à Cherbourg, au nom de l'État, l'acquisition des terrains sur lesquels devait, plus tard, s'élever l'arsenal. Sur la Méditerranée, Marseille diminue d'importance comme arsenal militaire pendant que Toulon se développe; Vauban y creuse la *darse* qui a gardé son nom, et y construit de nombreux établissements. Mais cette période de création devait prendre fin ; pendant les dernières années du règne de Louis XIV, on abandonna les arsenaux, les constructions et les grands armements maritimes : c'est l'époque de la guerre de corsaires. Cette situation empira encore pendant le règne de Louis XV qui fut marqué par tant de désastres maritimes. On construit cependant, en 1738, le bassin et les jetées du port de commerce de Cherbourg, et à cette époque la Compagnie des Indes termine l'établissement du port de Lorient, situé au confluent du Slavet et du Scorf. La marine des galères, qui formait jusqu'alors un corps distinct, perd beaucoup de son importance, on la réunit à celle des vaisseaux et l'on emploie les galériens aux travaux des arsenaux, où l'on construit des bagnes. Après les revers subis par la Compagnie des Indes, on lui achète, en 1770, le port de Lorient qui devient arsenal royal, moyennant la somme de 30,000,000 de livres, dont l'État paie la rente aux actionnaires. Le règne de Louis XVI fut, au contraire, une époque florissante pour la marine, et les travaux des arsenaux reprirent une grande activité. En 1778, l'ingénieur Groignard termine le premier bassin de la darse Vauban, dont la construction avait été longtemps jugée impossible. En 1776 on échange au comte d'Artois la fonderie de Ruelle contre les forêts de Saint-Dizier, de Vassy et de Sainte-Menehould, dans le but de remplacer celles de Brest, de Port-Louis, de Toulon et de Saint-Gervais, devenues insuffisantes. En 1777 on établit celle d'Indret; en 1781 on achète les forges de la Chaussade pour 2,500,000 livres. En 1780 on vend l'arsenal militaire au commerce de Marseille pour 10,000,000. Enfin, en 1784, on commence le travail gigantesque de la digue de Cherbourg. Le projet de Vauban consistait à fermer la rade au moyen de deux jetées s'appuyant, l'une à l'île Pelée, l'autre à la pointe du Homet et séparées par une passe; mais en 1781, à la suite d'un voyage des ministres de la guerre et de la marine, on décida la construction d'une digue en pleine mer, de la pointe de Querqueville à l'île Pelée, en ménageant deux passes à ses extrémités. En 1790, la digue émergeait à marée basse sur toute sa longueur, on y avait dépensé 30,000,000. On décida alors l'adjonction d'un port et d'un arsenal à la rade, mais les guerres de la République devaient faire suspendre ces travaux. — Sous le Consulat et l'Empire, les efforts se portèrent sur Cherbourg et Anvers, dont Napoléon voulait faire l'arsenal le plus important de la France. Dès 1797, le Directoire avait chargé l'ingénieur Forfait, l'amiral Rosily et le commissaire principal de la marine David, d'examiner le parti qu'on pourrait tirer d'Anvers pour la création d'un port militaire ; c'est d'après leurs projets que furent entrepris, six ans plus tard, les travaux du port ; on y éleva des cales, des magasins, on y creusa deux bassins à flot. Un ancien intendant de Louis XVI, Malouet, rentré en France, en fut nommé administrateur. A Cherbourg on continua l'élévation de la digue au milieu des plus grandes difficultés, car on compte, de 1803 à 1810, six tempêtes ayant occasionné à cet ouvrage des dégâts plus ou moins considérables. L'une d'elles, celle du 12 février 1808, le nivela dans sa plus grande longueur. En 1803 on décida la construction de l'avant-port et du bassin (bassin Charles X), qui ne devait être terminé qu'en 1826. Ce n'est qu'en 1853 que les travaux de la digue et du port de Cherbourg furent achevés ; l'ingénieur Cachin, comparant la digue à l'un des ouvrages analogues les plus remarquables : le break-water de Plymouth, établit que ce dernier n'a que 1,164 m. de longueur et a coûté 25,000,000; il est situé à deux milles de terre, abrite une superficie de

750 hect. dont 140 sont par des fonds supérieurs à 9 m., tandis que la digue de Cherbourg a une longueur de 3,780 m. à la base, de 3,712 m. sur la plate-forme, une largeur de 90 m.; un relief de 22 m. sur le fond, de 6m50 au-dessus du niveau des basses mers. Située à 2 milles du fond de la rade, elle abrite une superficie de 800 hect., dont la moitié a plus de 9 m. d'eau. Sa construction, commencée sous Louis XVI, a duré 60 ans et a coûté 68,000,000. — Depuis cinquante années, nos arsenaux ont subi des modifications nombreuses, dont la simple énumération serait bien longue; elles ont eu pour but d'introduire dans la construction des navires, dans les opérations si multiples et si complexes qu'exige la préparation des forces navales modernes, l'application des progrès incessants accomplis par l'industrie. Les ateliers de construction en fer, de machines, de grosse chaudronnerie, se sont multipliés. L'outillage pour la construction et pour l'exploitation s'est perfectionné. Des bassins de carénage pouvant recevoir les grands navires ont été construits; des bassins, des darses ont été creusés. L'arsenal est devenu une vaste usine. Il est nécessaire, cependant, de signaler le développement récent pris par deux de nos ports. Cherbourg est aujourd'hui, sur la Manche, le centre de notre force navale, et Toulon est devenu un port d'une importance extrême qui peut, à lui seul, répondre aux besoins de la flotte tout entière, si une raison quelconque devait en amener la concentration dans les eaux de la Méditerranée. Il a joué dans cette dernière période un rôle prépondérant à l'occasion des expéditions d'Alger, de Crimée, d'Italie, de Tunisie, du Tonkin. Le percement du canal de Suez, le développement de nos colonies en Afrique et dans l'extrême Orient, le choc des intérêts européens dans le bassin de la Méditerranée, sa position comme ville frontière, tout a contribué à en accroître l'importance. De grands travaux y ont été accomplis dans ces dernières années : on y a creusé la darse Missiessy, la rade a été fermée par une digue ne laissant que deux passes étroites à ses extrémités; on l'a défendu, du côté de terre, par un grand nombre de forts et de batteries.

Organisation administrative. — Richelieu, qui doit être considéré comme le créateur de nos arsenaux maritimes, n'en détermina pas l'organisation administrative; il en confiait la direction à des agents de son choix dépositaires de son autorité et administrant en son nom. C'est Colbert qui, le premier, assujettit à des règles fixes le service des arsenaux; elles furent réunies après sa mort dans l'ordonnance de 1689; mais, à cette époque, elles étaient déjà observées depuis plus de vingt ans. D'après cette ordonnance, l'arsenal est divisé en deux directions indépendantes, l'une civile représentée par l'*intendant*, l'autre militaire par le *commandant du port*. L'intendant, placé à la tête de l'arsenal proprement dit, était chargé de la direction de tous les services concernant: la construction, l'entretien et la réparation de tout le matériel naval, l'achat, la conservation et la garde des matières, le service de sûreté de l'arsenal et la solde des ouvriers. Il était ordonnateur de toutes les dépenses. Un certain nombre d'agents nommés *commissaires*, ayant des fonctions à la fois techniques et administratives, étaient placés sous ses ordres, à la tête des différents services qui comprenaient: 1° la surveillance des constructions neuves, l'emploi des matières, le salaire des ouvriers; 2° les radoubs; 3° l'artillerie, la recette des bouches à feu, leur disposition à bord des navires; 4° l'approvisionnement, la passation et l'exécution des marchés, la direction d'un magasin unique. Enfin, un *capitaine de port* était chargé de la garde des navires désarmés et de la direction des armements. De son côté, le commandant du port, indépendant de l'intendant, avait le commandement militaire des troupes et des navires armés. Un conseil de construction était institué dans chaque port et siégeait deux fois par semaine. Pendant longtemps, l'ordonnance de 1689 servit de règle à notre administration maritime; elle fut modifiée en ce qui concerne les arsenaux par celle de 1765, rendue sous le ministère de Choiseul, après la paix funeste qui suivit la guerre de Sept ans et enleva à la France son empire colonial. Dans cette ordonnance, les attributions de l'élément militaire sont augmentées; le commandant du port est chargé de l'inspection des armements et des désarmements, de la garde des vaisseaux dans le port: le commandant de l'artillerie, les officiers de la majorité, les gardes du pavillon sont placés sous ses ordres. Il préside le conseil de construction en l'absence de l'amiral ou des vice-amiraux. Cette ordonnance n'était qu'un acheminement à celle de 1776 dans laquelle le service des arsenaux est basé sur des principes complètement différents de ceux adoptés par Colbert.

Admettant que l'instrument de combat doit être construit par ceux qui ont pour mission de s'en servir et que les comptes doivent être rendus par un corps étranger aux services techniques, cette nouvelle organisation fit entrer dans les attributions du commandant du port: les détails du port, les constructions et l'artillerie; ces services formèrent un groupe à la tête duquel fut placé un *directeur général des travaux*. L'intendant conserva la direction du magasin général, le service des fonds et revues, des armements, des vivres, des hôpitaux et des chiourmes; il lui fut adjoint un *commissaire général*. C'est l'intendant qui, par l'intermédiaire du bureau des chantiers et ateliers, était chargé de la solde des ouvriers, de la garde des matières délivrées par le magasin général aux services techniques et de la vérification de leur emploi. Il était ordonnateur en argent et en matières. Plusieurs ordonnances, rendues de 1780 à 1786, modifièrent ce qu'il y avait d'erroné dans les principes de celle de 1776, surtout en ce qui concerne les constructions navales qui furent remises aux ingénieurs. Nos institutions maritimes furent comprises dans l'ensemble des réformes administratives du Consulat. Par arrêté du 7 floréal an VIII (27 av. 1800), paru sous le ministère de Forfait, les deux éléments civil et militaire, qui jusqu'alors avaient souvent vécu en antagonisme, furent réunis sous l'autorité d'un seul chef nommé *préfet maritime*; l'intendant prit le titre de *chef de l'administration*. En vertu d'un principe opposé à celui de 1776 et formulé par le conseil d'Etat dans son rapport: « L'art de faire la machine est essentiellement différent de celui de s'en servir, et les réunir, c'est accumuler les fonctions les plus disparates », les services techniques furent divisés en quatre directions indépendantes réunies seulement par l'autorité du préfet maritime. Un contrôle administratif compléta cette organisation. La Restauration fut marquée par un retour aux procédés administratifs antérieurs à la Révolution; l'ordonnance de 1815 supprima les préfectures maritimes qui ne furent rétablies que onze ans plus tard par ordonnance du 27 déc. 1826, sous le ministère de M. de Chabrol, qui convint alors que leur suppression « n'avait pas été provoquée par les inconvénients qui auraient été signalés dans le régime des préfectures, mais seulement par suite d'inquiétudes politiques qui faisaient, à cette époque, recourir aux institutions de l'ancienne monarchie ». Ce n'est qu'en 1828 que fut précisé le caractère de la nouvelle organisation. Deux innovations importantes la caractérisent: les directions de travaux sont admises à rendre leurs comptes et l'on crée près de chacune d'elles un magasin particulier placé sous la garde du directeur lui-même. Ce système appelait un contrôle d'une action très efficace; il fut, au contraire, placé sous la dépendance des autorités locales. En 1835, les deux services de l'administration et du contrôle furent réunis pour constituer le *commissariat de la marine*; mais, par cette mesure, le commissaire général fut « à la fois chargé de diriger les opérations administratives et de les contrôler, ce qui est contraire aux principes d'une bonne administration ». C'est alors que fut créé le bureau des travaux avec les attributions amoindries de l'ancien bureau des chantiers. Cet état de choses

ne dura que jusqu'en 1844, époque à laquelle le contrôle fut rétabli; ce service prit plus tard le nom d'*inspection des services administratifs de la marine* et cependant le commissaire général conserva encore, dans certaines parties de son service, les fonctions de contrôleur et d'administrateur. C'est cette ordonnance du 14 juin 1844 qui régit encore, ainsi qu'il suit, le service de nos arsenaux.

L'arsenal, considéré comme centre de production du matériel naval, d'approvisionnement et de ravitaillement et comme lieu de réunion des forces militaires dépendant du ministère de la marine, comprend un certain nombre de services possédant chacun une sphère d'action déterminée et dirigé par un officier général ou supérieur. Pour assurer le fonctionnement harmonique de ces divers services, en vue de l'action à laquelle ils doivent concourir, un chef unique étend son autorité sur leur ensemble; c'est le préfet maritime, directeur général de l'arsenal usine et commandant en chef de l'arsenal force militaire (V. Arrondissement maritime). Il est secondé par un officier supérieur de la marine portant le titre de *chef d'état-major*, qui communique ses ordres et peut signer pour lui toutes les fois qu'il ne s'agit pas d'intérêts financiers. Les chefs de service placés sous les ordres du préfet sont: 1° Le *contre-amiral major général*. Il est le dépositaire des pouvoirs militaires du préfet sur les forces *à terre*; il a, par suite, le commandement des officiers à terre, des marins casernés à la division des équipages de la flotte, des troupes de la marine en garnison dans l'arrondissement. Il est chargé de la police et de la sûreté de l'arsenal et du service sémaphorique de l'arrondissement. Il sert d'intermédiaire entre le préfet maritime et les autorités militaires de la place qui dépendent du ministère de la guerre, lorsqu'une entente doit s'établir entre les représentants des deux départements. Il est secondé par un officier supérieur de la marine qui prend le titre de *Major de la marine*. 2° *Le contre-amiral ou capitaine de vaisseau Major de la flotte*. Il est le dépositaire du pouvoir militaire du préfet maritime sur tout le matériel flottant et le personnel qui y est embarqué. Il est chargé de la conservation et de l'entretien des bâtiments en réserve ou désarmés placés dans le port; de la direction des armements, des mouvements de bâtiments, des services maritimes de la rade tels que l'installation des corps-morts, bouées, balises, l'organisation du pilotage. Il dirige le service d'incendie assuré par un corps spécial de pompiers. Il a sous ses ordres directs, pour assurer le fonctionnement de ces différents services, deux officiers supérieurs de la marine: le *commandant du bâtiment central de la réserve* et le *directeur des mouvements du port*. 3° *Le commissaire général*. C'est le chef des services administratifs de l'arsenal. Il est chargé de la passation des marchés, des approvisionnements et des subsistances, des hôpitaux et des prisons à l'exclusion des parties militaires ou médicales que ces deux services comportent. Il est le supérieur hiérarchique de tous les fonctionnaires du commissariat, des comptables en matières, des agents des subsistances, des aumôniers de la marine non affectés à des corps militaires. 4° *Le directeur des constructions navales*. Chargé de la construction et de la réparation du matériel flottant et des travaux d'installation lors de l'armement des bâtiments. Il est le chef hiérarchique des ingénieurs des constructions navales et de tout le personnel du génie maritime. 5° *Le directeur de l'artillerie*. Officier supérieur d'artillerie de marine chargé de pourvoir l'arsenal et les batteries qui en dépendent, les troupes de la marine, les bâtiments armés ou en armement, de toutes les armes et munitions qui leur sont dévolues par le règlement. 6° *Le directeur des défenses sous-marines*. De création récente, officier supérieur de la marine. Il est à la tête du service de défense de la rade et du port au moyen des engins sous-marins. Il est chargé d'assurer l'approvisionnement en torpilles et en substances explosives, du port ou des navires qui y prennent armement. Il est secondé par deux officiers supérieurs de la marine: le *commandant de la défense fixe*, chargé spécialement de la défense au moyen de lignes de torpilles fixes reposant sur le fond ou mouillées entre deux eaux, et le *commandant de la défense mobile* qui, ainsi que l'indique son titre, est à la tête du service qui emploie comme arme des torpilles mobiles, lancées à proximité de l'ennemi ou portées à son contact au moyen de bateaux torpilleurs. 7° Le *directeur des travaux hydrauliques*. Chargé de la construction, de l'entretien et de la conservation des ouvrages constituant l'arsenal lui-même: quais, bassins, cales, édifices, etc.; de la surveillance et de l'éclairage des phares dépendant de la marine. Il a sous ses ordres un personnel d'ingénieurs et de conducteurs. Le directeur et les ingénieurs des travaux hydrauliques sont des ingénieurs des ponts et chaussées, mis à la disposition du département de la marine par celui des travaux publics. 8° Le *directeur du service de santé*. Chargé de la direction du service médical et de l'école de médecine dans les ports qui en possèdent. Chef hiérarchique du personnel du corps de santé: médecins, pharmaciens, infirmiers. Enfin, dans chaque arsenal se trouve un *inspecteur en chef*, dépendant du préfet maritime sous le rapport hiérarchique, mais indépendant au point de vue de ses fonctions qui consistent à surveiller le fonctionnement de tous les services en ce qui concerne l'application des lois et règlements. Il peut, dans ce but, procéder à toutes les investigations et vérifications qu'il juge convenables. Il peut présenter, dans les commissions ayant un caractère administratif, toutes les observations qu'il juge utiles à la sauvegarde des intérêts de l'État. Il requiert, lorsqu'il y a lieu, l'observation des règlements près des chefs de service, puis près du préfet maritime et, après l'avoir porté à la connaissance de ce dernier, il rend compte au ministre avec lequel il correspond directement, des cas où ses représentations n'auraient pas été suivies d'effet. Enfin, le préfet maritime est assisté dans la direction de l'arsenal par un *conseil d'administration* composé de tous les chefs de service, à l'exception du directeur du service de santé qui y assiste cependant avec voix délibérative lorsqu'on discute des questions relatives à ses fonctions. L'inspecteur en chef y assiste obligatoirement avec voix représentative dans les questions de légalité. Le conseil est appelé à émettre des avis sur toutes les questions d'intérêt d'une certaine importance: projets de travaux, passation et exécution de marchés, approvisionnements, etc. C'est lui qui, à la majorité des voix et sur les propositions des directeurs, statue sur l'avancement des ouvriers.

État actuel de nos arsenaux. — Résumons brièvement les conditions dans lesquelles se trouvent aujourd'hui nos arsenaux. — *Toulon* possède une rade excellente, bien fermée, à l'abri de toute attaque du large depuis qu'une digue n'en permet l'accès que par une passe étroite et facilement défendable; elle peut contenir une escadre nombreuse. Le niveau de la mer y est à peu près constant, en sorte que les trois darses du port qui communiquent librement avec la rade y constituent autant de bassins à flot, permettant aux navires qui s'y trouvent de s'accoster à quai. Les opérations d'armement y sont donc faciles, bien que le groupement des ateliers et des magasins laisse à désirer, ce qui doit être attribué à ce qu'ils ont été créés au fur et à mesure des besoins. En raison du développement du port, on a dû transporter au Mourillon, situé de l'autre côté de la ville, les chantiers de construction, qui se trouvent ainsi séparés de l'arsenal et ne communiquent pas avec la ligne du chemin de fer. La ville, le port et la rade sont défendus par des ouvrages de fortification très puissants; cependant, en ce qui concerne la défense, Toulon possède un point faible: la *coupée des Sablettes*, langue de sable basse et étroite, reliant le massif du cap Sépet au continent, par-dessus laquelle les projectiles lancés du large peuvent passer et atteindre les navires mouillés sur la rade et l'arsenal lui-même. —

Cherbourg présente une rade largement ouverte aux deux extrémités de la digue et imparfaitement défendue par les forts et les batteries : on projette de réduire les passes à 250 et 500 m. au moyen de digues nouvelles. L'arsenal, ayant été construit de toutes pièces, est parfaitement disposé et les armements s'y font rapidement, car les navires sont accostés à quai dans de vastes bassins. Ceux-ci ne restent en communication avec la rade que pendant une certaine fraction de la marée, et cet inconvénient est d'autant plus grave que ce port est très exposé au bombardement; à ce point de vue, sa situation, qui était très bonne au moment de sa construction, est devenue très défavorable par suite de l'accroissement de portée des bouches à feu ; c'est dans la vallée de la Divette que le port aurait dû être construit pour se trouver aujourd'hui à l'abri d'un bombardement. C'est surtout en vue de cette éventualité qu'il faudrait pouvoir mettre à tout instant les bassins du port en communication avec la rade; mais on ne pourrait obtenir ce résultat que par la transformation des écluses actuelles en écluses à sas et par la construction très onéreuse d'un nouvel avant-port permettant l'accès de tous les bâtiments à toute heure de la marée. — *Brest* est situé au fond d'une rade admirable, vaste, bien protégée contre les mauvais temps et à l'abri de tout bombardement du large. Malheureusement, sa passe de défense, facile au temps de la marine à voile, est maintenant trop ouverte pour les exigences de la guerre maritime ; les courants violents qui s'y produisent, les fonds relativement élevés qu'on y rencontre rendent très difficile l'établissement de la défense au moyen des engins sous-marins; la rade est donc exposée à une surprise de la part d'un ennemi audacieux. D'un autre côté, on a vu les inconvénients inhérents à la situation du port, étranglé entre des masses de rochers qu'il faut faire sauter dès qu'une construction nouvelle doit être entreprise. Les navires sont placés dans la rivière étroite et sinueuse et ne peuvent accoster les quais, ce qui complique les opérations d'armement, les rend lentes et onéreuses; enfin, les mouvements des bâtiments ne peuvent se faire qu'à certaines heures de la marée. Ici encore, ces divers inconvénients pourraient être atténués au moyen de travaux considérables consistant dans la création d'un port, dont l'emplacement serait pris sur la rade et à l'embouchure de la Penfeld. — *Lorient* possède une rade absolument sûre, mais très insuffisante comme étendue. Sa passe longue et d'une pratique difficile peut être facilement défendue, mais elle n'est pas assez profonde pour permettre l'accès de la rade aux grands navires, à toute heure de la marée. Malgré sa protection naturelle, la rade de Lorient ne répond donc pas aux exigences d'une rade militaire où les navires doivent pouvoir entrer et sortir à tout moment et se réunir en nombre assez grand pour composer des escadres. L'arsenal, bien que construit sur les rives plates du Scorf, présente tous les inconvénients des ports de rivière signalés à l'occasion du port de Brest. L'importance de Lorient réside surtout dans le développement de ses chantiers de construction, et, comme d'autre part, les armements y sont rares et peu importants, ce port a pu, pour ainsi dire, se spécialiser. Nous verrons la conséquence de cet état de choses au point de vue économique. — *Rochefort* est situé à l'intérieur des terres, sur la rive droite de la Charente et à près de 30 kil. de l'embouchure de la rivière, en suivant son cours. Celle-ci est obstruée par une barre où il reste moins d'un mètre d'eau aux basses mers d'équinoxe. Le port reste donc inaccessible aux navires de tirant d'eau moyen pendant une partie de la marée et l'est en tout temps pour la fraction la plus importante de notre flotte. La rade de l'île d'Aix, communiquant avec la haute mer par un large pertuis, ne possède aucune défense naturelle, et les batteries qui la protègent ne peuvent l'empêcher d'être d'un accès relativement facile pour les forces ennemies. Une escadre, s'y réfugiant et ne pouvant remonter la Charente, y serait certainement en situation critique. Dans l'état actuel, il faudrait, pour donner à Rochefort les qualités d'un port militaire, creuser un canal de navigation le réunissant à la mer, et créer un port artificiel dans la rade.

Les arsenaux constituent de grands centres industriels employant environ 24,000 ouvriers : 4,400 à Cherbourg, 6,200 à Brest, 4,300 à Lorient, 2,700 à Rochefort, 6,100 à Toulon, et un personnel de 200 maîtres principaux, conducteurs, gardes d'artillerie. La valeur de leurs constructions : digues, quais, bassins, ateliers, etc., est estimée à 396 millions environ répartis comme suit : Cherbourg 175 millions; Brest 76,5; Lorient 33; Rochefort 31,5; Toulon 80. — Le fonctionnement économique des différents ports dépend, dans une très large mesure, des conditions d'exploitation de chacun d'eux. Si l'on prend pour terme de comparaison le rapport des frais généraux aux sommes consacrées comme main-d'œuvre à la production d'un travail utile, on trouve que pour 100 fr. de main-d'œuvre, on dépense comme frais généraux : 168 fr. à Cherbourg, 173 à Lorient, 177 à Toulon, 183 à Brest, 208 à Rochefort. Le port qui a le meilleur rendement économique pour l'ensemble des services est donc Cherbourg, puis vient Lorient, qui prend même la première place si l'on ne considère que le service des constructions navales. Le troisième rang occupé par Toulon tient surtout à ce que ce port possède un outillage prévu pour le cas de concentration des forces navales dans la Méditerranée et trop fort par suite pour son service courant. Puis viennent Brest dont nous avons dit les inconvénients, enfin, et beaucoup plus bas, Rochefort où la production tombe à un taux onéreux, en raison des conditions essentiellement défavorables du port et de la faible importance des services qui entraînent cependant certains frais généraux aussi forts que dans les grands ports. — L'état actuel de nos arsenaux a été depuis quelques années l'objet de controverses très vives. On a proposé avec quelque raison, tant au point de vue de la meilleure utilisation des deniers publics que de la concentration des ressources sur les arsenaux qui, en temps de guerre, auront à jouer un rôle important, de réduire à trois : Cherbourg, Brest, Toulon, le nombre des ports d'armement. Lorient serait spécialisé pour les constructions navales qui s'y effectuent dans des conditions très favorables, et Rochefort transformé en usine pour l'artillerie de marine qui, en ce moment, possède des ateliers à Ruelle et dans les cinq ports et produit à un prix de revient très onéreux (V. Gougeard, *Arsenaux de la marine)*. Un décret récent (nov. 1886) enlève au commissaire général la qualité d'ordonnateur unique; chaque directeur devient ordonnateur pour le service qui le concerne.

Arsenaux étrangers. — Les principaux arsenaux étrangers sont : *Allemagne :* Danzig et Kiel sur la mer Baltique, Wilhemlshaven sur la mer du Nord. — *Angleterre :* Woolwich sur la Tamise, Sherness au confluent de la Medway et de la Tamise, Chatham sur la rive droite de la Medway, Portsmouth sur la Manche, derrière l'île de Wight, Devonport sur la Manche près de Plymouth, Pembroke à l'extrémité méridionale du pays de Galles. — *Autriche :* Pola sur l'Adriatique. — *Espagne :* Cartagène sur la Méditerranée, la Corogne sur l'Océan. — *Italie :* La Spezia et Naples sur la Méditerranée, Venise dans l'Adriatique. — *Portugal :* Lisbonne. — *Russie :* Kronstadt sur la Baltique, Sébastopol, Nicolaïev sur la mer Noire. — *Turquie :* Constantinople. E. C.

ARSENAL (Bibliothèque de l'). Les bâtiments occupés aujourd'hui par la bibliothèque de l'Arsenal et situés sur la rive droite de la Seine, en face de l'ancienne île Louviers, constituaient, avant la Révolution, l'hôtel du grand maître de l'artillerie. C'est à ce titre que Sully habita l'Arsenal jusqu'à sa mort arrivée en 1634. Le souvenir d'Henri IV et de son premier ministre s'est perpétué à l'Arsenal jusqu'aujourd'hui. On y voit encore la chambre et le cabinet dits de Sully, qui en réalité furent primiti-

vement aménagés pour Henri IV. Telles qu'elles sont actuellement, ces deux pièces forment un curieux spécimen de l'art de la décoration des appartements au XVIIe siècle. Il ne reste plus aujourd'hui à l'Arsenal de son ancienne renommée belliqueuse que son nom d'Arsenal et les canons de pierre qui ornent son fronton.

La bibliothèque de l'Arsenal, la plus considérable de France après la Bibliothèque nationale, compte environ 470,000 volumes imprimés. Quant au cabinet des manuscrits, si l'on ne tient pas compte de la collection de documents provenant de la Bastille, il se compose aujourd'hui (janv. 1887) de 6,858 volumes. Si l'on ajoute à ce chiffre les 3,000 volumes environ que formeront après classement complet les papiers de la Bastille, on arrive au total d'environ 10,000 volumes ou cartons manuscrits. — La bibliothèque de l'Arsenal n'est point de fondation ancienne, et jusqu'à la Révolution elle est restée bibliothèque particulière. C'est vers 1757 que le marquis de Paulmy en jeta, pour ainsi dire, les premières bases. Marc-Antoine-René de Paulmy appartenait à la grande famille des *Voyer d'Argenson* (V. ARGENSON). Il était venu se fixer définitivement à l'Arsenal en 1765. C'est là que s'est constituée la plus belle collection de livres qu'un particulier ait peut-être jamais formée, sans en excepter même celle du grand bibliophile du XVIIIe siècle, le duc de La Vallière. Si la bibliothèque du marquis de Paulmy ne fut pas condamnée à être dispersée au vent des enchères, comme celles des La Vallière, des Gaignat, des Soubise et de tant d'autres, elle le dut à un concours de circonstances qu'il est intéressant de rappeler. Après de longues années passées à l'Arsenal, M. de Paulmy, gouverneur du bailliage de l'Arsenal, avait fini sans doute par considérer l'hôtel du grand maître de l'artillerie comme sa propriété personnelle, car nous le voyons construire à ses frais de coûteuses galeries destinées à loger ses livres. Pris sans doute d'inquiétudes pour la collection à laquelle il avait consacré tant de soins et d'argent, il résolut en 1785, — il avait alors soixante-trois ans, — d'assurer à sa bibliothèque une durée que n'avaient point eue jusqu'alors les grandes collections formées par ses contemporains, et le 23 juin de cette même année sa bibliothèque fut vendue au comte d'Artois. On n'a jamais connu très exactement les conditions de cette vente; mais il est de tradition que M. de Paulmy devait garder la jouissance de sa bibliothèque jusqu'à sa mort. D'autre part, il est incontestable que le comte d'Artois n'en acquitta point immédiatement le prix. Le marquis de Paulmy mourut en 1787. Le 1er mai 1793, la bibliothèque du comte d'Artois était sequestrée comme appartenant à un émigré, et rentrait dans le domaine de l'Etat; mais ce n'est que le 9 floréal an V (28 avr. 1797) qu'elle fut définitivement ouverte au public. A la rentrée des Bourbons, elle eut le même sort que les autres biens d'émigrés qui n'avaient point été vendus, et une ordonnance de Louis XVIII, en date du 25 avr. 1816, la restitua au comte d'Artois. A cette date, on constata que la bibliothèque de l'Arsenal comprenait 154,077 volumes. Ce chiffre est certainement au-dessous de la réalité. — Malgré la restitution faite au comte d'Artois, le ministre de l'intérieur, à la date du 18 mai 1816, informait l'administrateur que les dépenses de la bibliothèque de l'Arsenal continueraient à être acquittées sur les fonds de son ministère. Le comte d'Artois ne semble pas, d'ailleurs, avoir attaché une grande importance à la possession de la bibliothèque qui jusqu'à 1830 porta son nom ; et il ne paraît pas qu'il en ait jamais revendiqué la propriété, ni qu'il ait songé à en acquitter les dépenses. — A partir de cette date de 1816, la bibliothèque resta ce qu'elle est aujourd'hui, une bibliothèque nationale et publique. — Le premier directeur, et, pour ainsi dire, le second fondateur de la bibliothèque de l'Arsenal, après M. de Paulmy, a été Hubert-Pascal Ameilhon, mort à l'Arsenal le 13 nov. 1811 ; le 9 floréal an V (28 avr. 1797), il était nommé par le Directoire exécutif, bibliothécaire de la bibliothèque de l'Arsenal. C'est à son zèle, secondé par son frère Jacques Ameilhon, par l'ancien libraire Saugrain et par Dom Poirier, ancien bénédictin, que la bibliothèque de l'Arsenal est redevable de tous les volumes imprimés ou manuscrits qui des dépôts littéraires sont venus prendre place sur ses rayons. — Un grand nombre de collections ont contribué à former le fonds de l'Arsenal tel qu'il existe aujourd'hui. Il convient de mettre en première ligne la bibliothèque de M. de Paulmy, augmentée des collections particulières des différents membres de sa famille, entre autres de celle de d'Argenson, le lieutenant de police. M. de Paulmy prenait un peu partout les livres qu'il trouvait à sa convenance ; il avait des agents en Italie, il en avait en Belgique, il en avait surtout à Paris, où il ne s'est fait aucune vente importante de livres, de 1760 à 1787, sans qu'il y fût représenté et sans qu'il y fît faire des achats considérables. Plusieurs bibliothèques ont été achetées entièrement par lui, celle de Charles-Adrien Picard, par exemple. Il ne semble pas qu'à l'exemple du duc de La Vallière, il ait jamais vendu aucun livre. Il se contentait d'acheter, souvent fort cher. A la bibliothèque de M. de Paulmy et de ses parents vint s'ajouter celle du comte d'Artois, puis la dernière partie de la bibliothèque de La Vallière. Pendant la période révolutionnaire, l'Arsenal, comme la Bibliothèque nationale et la bibliothèque Mazarine, s'enrichit des débris des bibliothèques des établissements religieux. — Depuis lors, la bibliothèque de l'Arsenal n'a cessé de s'accroître, soit par des dons, soit par des achats, soit enfin par les volumes provenant du dépôt légal. Dans ces dernières années, deux legs importants ont enrichi l'Arsenal : le premier lui a apporté la bibliothèque de Victor Luzarche, le second l'a mis en possession de la collection Enfantin, collection composée de volumes imprimés et de notes et correspondances manuscrites, ces dernières ayant trait, pour la plupart, à la religion fondée par Saint-Simon. Cette collection ne devant être communiquée que 30 ans après la mort du testateur sera rendue publique en 1894. Enfin, en 1880, un arrêté ministériel a désigné l'Arsenal pour recueillir tous les journaux quotidiens publiés à Paris.

On ne saurait dire de la bibliothèque de l'Arsenal qu'elle ait la spécialité de tels ou tels ouvrages. Cependant, les chercheurs savent qu'ils trouveront à l'Arsenal une collection très complète de 25,000 pièces de théâtre depuis les origines du théâtre en France jusqu'à nos jours, des éditions extrêmement rares de nos poètes français du XVIe siècle, une série considérable de pièces, introuvables ailleurs, concernant l'histoire de France pendant ce même XVIe siècle, une série très complète des mazarinades. L'Arsenal offre encore une collection importante d'incunables, beaucoup de publications très rares de l'époque de la Révolution, une belle collection de documents sur la guerre franco-allemande de 1870-1871, etc. — Le marquis de Paulmy avait formé une collection extrêmement intéressante de cartes et plans, quelques-uns manuscrits, qui sont encore aujourd'hui à l'Arsenal; mais il n'en est pas de même des estampes qu'il y avait réunies : presque toutes les pièces rares et curieuses de ce cabinet ont été transportées à la Bibliothèque nationale. Celle-ci, en revanche, a cédé à l'Arsenal quelques-uns de ses doubles, qui, ajoutés aux pièces laissées à leur fonds primitif, constituent encore un cabinet d'estampes assez considérable. Dans le cabinet des manuscrits, le plus beau et le plus important après celui de la Bibliothèque nationale, qu'il suit à grande distance, un grand nombre de volumes pourraient être signalés : le *Psautier*, dit de *saint Louis* ; le *Térence* du duc de Berry ; la *Bible* de Charles V, deux volumes de la *Grande Bible*, en 5 volumes, de Louis d'Orléans, les poésies de Flodoard, un manuscrit autographe de Gautier de Saint-Victor ; une traduction des *Homélies* de saint Grégoire, écrite par Raoulet d'Orléans, l'habile copiste de Charles V, dix-huit volumes superbement enluminés de la collection

de manuscrits des ducs de Bourgogne, le *Missel* de Worms ; les deux volumes du *Livre d'Heures*, connu vulgairement sous le nom de manuscrits du *Maître-aux-Fleurs*, plusieurs *Missels* et un grand nombre de *Livres d'Heures*, richement historiés ; un exemplaire des *Triomphes de Pétrarque*, qui contient d'exquises miniatures peintes pour François I[er] ; une belle série de manuscrits des XIII[e] et XIV[e] siècles, contenant des poésies françaises, et dans un tout autre ordre d'idées les recueils formés par Conrart, les registres d'écrou de la Bastille, etc., etc.

La bibliothèque de l'Arsenal a compté parmi ses conservateurs un grand nombre d'érudits et de littérateurs, qui à des degrés et à des titres différents ont obtenu une assez grande renommée. On peut citer parmi eux : Ameilhon, Dom Poirier, Dussaulx, l'abbé Henri Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois, Blin de Sainmore, Joseph Treneuil, Dupont de Nemours, Grosier, d'Aigrefeuille, Cayx, Saint-Simon, le fondateur du Saint-Simonisme, qui fut bibliothécaire seulement pendant la durée des Cent-Jours, Alexandre Mazas, Charles Nodier, Saint-Martin, Ch. Lenormant, Alexandre Duval, Adam Mickiewicz, le poète polonais, Leroux de Liney, Berger de Xivrey, Hippolyte Lucas, Paul Lacroix (bibliophile Jacob).

Henry Martin.

Bibl. : Il n'a jamais été publié aucun travail spécial concernant les volumes imprimés de la bibliothèque de l'Arsenal. Quant aux manuscrits, ils ont été l'objet des publications suivantes : *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, par Henry Martin, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, Paris, 1885-1886, t. I et II, pp. VII-502 et 493, in-8 (en cours de publication). — *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgiæ, Britanniæ magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ asservantur, nunc primum editi* a D. G. F. Haenel, Leipzig, 1829, col. 298-380. — *Dictionnaire des manuscrits.....*, t. XL de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* de Migne, Paris, 1853, col. 1191-1294. — *Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés*, publié par Ulysse Robert, pp, 66-209. — *Inventaire sommaire des manuscrits grecs des bibliothèques des départements*, par Henri Omont, dans le *Cabinet historique*, pp. 6-7 du tirage à part. — *Notizia dei manoscritti italiani o che si riferiscono a l'Italia esistenti nella libreria dell' Arsenale in Parigi*, compilado da Giuseppe Molini, Florence, 1836, in-8, de 25 pages. — *Dépouillement du recueil Conrart de la bibliothèque de l'Arsenal*, dans le *Cabinet historique*, t. V-XXII, passim.

ARSÉNARGENTITE. Arséniure d'argent. Ag^3As, trouvé à Andréasberg (Harz).

ARSENARIA ou **ARSINA** (V. Arzew).

ARSÈNE (Saint), né vers 354. Les Grecs l'appellent notre père Arsène le Grand ; ils célèbrent sa fête le 8 mai. Cette fête a été fixée dans l'Eglise latine au 19 juil. Arsène appartenait, par sa naissance, à une grande famille de Rome ; mais il n'est point prouvé et il est peu probable qu'il ait été, ainsi qu'on l'écrit communément, diacre en cette ville. Vers 383, sur la recommandation du pape Damase, l'empereur Théodose le choisit pour précepteur de son fils Arcadius. Arsène abandonna cet office en 394, pour se retirer dans les monastères du désert de Skété. Il y acquit une telle réputation d'austérité que saint Jérôme l'appelle une des colonnes de la vie monastique. La date de sa mort est diversement rapportée aux années 445, 449, 450. Quelques auteurs prétendent même qu'il vécut cent vingt ans. On lui attribue : une *Exhortation aux moines*, que Combefis a insérée dans son *Bibliotheca græcorum patrum auctuarium;* Paris, 1672; — des *Sentences ou Maximes*, publiées par Cotelier; — *Monumenta ecclesiæ græcæ;* Paris, 1677-1686.

E. H. Vollet.

Bibl. : Bollandistes, *Acta sanctorum*, 19 juillet.

ARSÈNE, patriarche de Constantinople, naquit dans cette ville au commencement du XIII[e] siècle. Il était moine dans un monastère voisin du lac d'Apolloniade ; c'est là que Théodore Lascaris alla le chercher pour en faire un patriarche. Arsène n'était pas prêtre ; l'empereur enjoignit aux évêques de hâter son ordination. En une semaine, il fut fait diacre, prêtre et patriarche. En cette qualité, il consacra l'empereur le jour de Noël 1255. Th. Lascaris, en mourant, avait donné la tutelle de son fils Jean, âgé de six ans, à Georges Muzalon et à Arsène. Michel Paléologue fit tuer Muzalon et partagea la tutelle avec Arsène. D'un esprit droit, mais simple, Arsène se laissa circonvenir par Michel Paléologue ; il lui prêta l'appui de son autorité, il le couronna empereur. Il s'aperçut un peu tard de ses desseins et voulut s'opposer à l'usurpation que Paléologue préparait. Il quitta même la ville de Nicée et alla s'enfermer dans un monastère. Paléologue essaya d'obtenir de lui sa démission ; n'y pouvant parvenir, il le fit remplacer par Nicéphore. Sur ces entrefaites, Paléologue rentra à Constantinople. Nicéphore étant mort, Paléologue céda au parti qui soutenait Arsène et le rappela. Il le combla de prévenances et d'honneurs. Il obtint de lui la faveur d'être de nouveau proclamé empereur et couronné. Ce fut alors qu'il fit priver le jeune Lascaris de la vue. Arsène ne contint plus sa colère. Il éleva la voix et osa excommunier Michel. L'empereur fit tout ce qu'il put pour fléchir Arsène ; celui-ci demeura inflexible. Il n'était pas éloigné de demander à Paléologue sa renonciation au titre d'empereur. Rebuté par l'invincible fermeté d'Arsène, Paléologue entreprit de le faire déposer. Il convoqua un concile d'évêques ; on y lut un acte d'accusation contre Arsène ; celui-ci refusa de comparaître. Il fut déclaré déchu de son titre et conduit par les gardes de l'empereur dans l'île de Proconèse. Une conspiration s'étant formée contre Michel Paléologue, l'empereur essaya d'y faire impliquer Arsène. L'ancien patriarche repoussa avec horreur cette accusation et parvint même à recouvrer les bonnes grâces de l'empereur. Il n'en persista pas moins à maintenir son anathème. Il mourut dans l'exil, à Proconèse, le 30 sept. 1273. On a de lui son testament. Dans cet acte, il excommunie encore de nouveau l'empereur, il prononce contre lui « l'anathème qu'il a voulu encourir, il le livre à Satan » ; c'est un monument de rancune et de fermeté monacales. Arsène avait un parti puissant dans Constantinople. On vénérait sa vertu. Il était fort désintéressé. On a de lui un ouvrage intitulé *Ecclesiæ græcæ monumenta;* Paris, 1631, in-4; — *Synopsis divinorum Canonum* dans H. Justellus, *Bibliotheca Juris canonici veteris;* Paris, 1861, vol. XI, p. 749.

Gidel.

Bibl. : Pachymère, *De Michaële et Andronico Palæologis*, liv. II, c. XV; liv. III, c. X, XIV, XIX ; liv. IV, c. I-XVI. — Nicephore Gregoras, *Historiæ byzantinæ corpus*, t. I, liv. III, IV, V. — Fabricius, *Bibl. Græca*, XI, p. 581. — Gibbon, *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, t. XII, c. LXII. — Le Beau, *Histoire du bas Empire*. t. XXII, livre XCIX, c. I. — Dupin, *Bibliothèque ecclésiastique*, t. X, p. 95.

ARSÈNE le Grec, théologien russe du XVII[e] siècle. Il était né à Salonique et y fit ses études au collège gréco-romain établi par le pape Grégoire XIII dans cette ville. Pour y être admis, il avait dû embrasser le catholicisme ; ses études terminées, il retourna à l'orthodoxie, fut consacré prêtre et se fit moine au mont Athos. Le patriarche de Jérusalem Païsios l'emmena en Russie en 1649. Le tsar Alexis Mikhaïlovitch était alors fort occupé à fonder des écoles pour lesquelles les maîtres faisaient défaut et le métropolitain Nicon avait entrepris de faire corriger la version slavonne de l'Ecriture d'après le texte grec. Ils retinrent Arsène à Moscou ; à la suite de querelles théologiques, il fut envoyé par le patriarche Joseph au monastère de Solovetsk, dans la mer Blanche, et y passa deux années ; pendant ce séjour, il apprit à fond la langue slavonne. Nicon, devenu patriarche, le rappela à Moscou, le nomma professeur de langue grecque et latine et le chargea de traduire des livres religieux, notamment des vies des pères de l'Église orientale. Il fut un des plus zélés collaborateurs du patriarche. Aussi son nom est-il encore aujourd'hui détesté par les Raskolniks ; dans les trois noms des réformateurs Alexis, Nikon et Arsène, ils pré-

tendent encore aujourd'hui trouver « le chiffre de la Bête », 666. L. L.

ARSÈNE MATSIEEVITCH, prélat russe du XVIIe siècle. Il avait fait ses études à l'académie de Kiev ; il devint successivement métropolitain de Tobolsk, en Sibérie, et de Rostov. Il publia un certain nombre de discours et d'écrits théologiques. L'impératrice Catherine ayant cru devoir soumettre au contrôle du pouvoir séculier l'administration des biens ecclésiastiques, Arsène protesta auprès du saint synode (1763). Il fut dépouillé de ses dignités ecclésiastiques et envoyé dans un couvent des environs d'Archangel (1763). Plus tard, on l'accusa d'avoir proféré des paroles injurieuses pour l'impératrice ; il fut dégradé, 1767, revêtu d'habits de paysan et enfermé dans la forteresse de Revel ; il y mourut en 1772. Le peuple russe le regarde comme un martyr de la foi. L. L.

ARSÈNE SOUKHANOV, théologien russe du XVIIe siècle. Il fut chargé de nombreuses missions en Orient à l'effet de rapporter des manuscrits et de constater les différences qui pouvaient exister entre la liturgie russe et la liturgie grecque. Il visita Constantinople, les îles de l'Archipel, la Terre-Sainte et publia un récit détaillé de ses voyages. Il en rapporta plus de sept cents manuscrits qui sont encore aujourd'hui déposés à la bibliothèque synodale de Moscou. L. L.

ARSÈNE TSERNOIÉVITCH ou **TCHERNOIÉVITCH**, prélat serbe du XVIIe siècle. Il fut, vers la fin de ce siècle, élu patriarche de la nation serbe à Petch (ou Ipek, vieille Serbie). Il rêva d'affranchir la nation serbe du joug ottoman, entra en rapports avec Georges Brankovitch et l'empereur Léopold. En 1658, les Autrichiens occupèrent la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine et une partie de l'Albanie. Mais cette occupation ne devait pas être définitive. L'empereur Léopold invita les Serbes à venir coloniser le midi de la Hongrie. Arsène décida quarante mille familles de la vieille Serbie à accepter les propositions impériales et transporta sur le sol de la Hongrie le siège du patriarchat. L'émigration eut lieu en 1690. Mais le gouvernement de Vienne ne tint pas toutes les promesses qu'il avait faites aux Serbes et Arsène dut souvent réclamer auprès de l'empereur. Il mourut à Vienne en 1706. L'émigration dont il fut le chef a eu les plus graves conséquences pour les destinées de la nation et de l'Eglise serbe. L. L.

BIBL. : Emile PICOT, *les Serbes de Hongrie, leur histoire, leurs privilèges*, etc. ; Prague, 1873. — SCHWICKER, *Die Serben in Ungarn* ; Pesth, 1880.

ARSENGLANZ (V. ARSENIC).

ARSÉNIATES. Les *arséniates* sont les sels qui résultent de l'union de l'acide arsénique avec les bases. Ils sont isomorphes avec les phosphates, et forment une série entièrement parallèle avec celle de ces derniers : on y rencontre des sels mono, bi, trimétalliques. — Les arséniates neutres sont insolubles, à l'exception de ceux de potasse, de soude, de lithine, d'ammoniaque. — Les arséniates insolubles se dissolvent dans les acides chlorhydrique et azotique, ainsi que dans les dissolutions ammoniacales. — Ceux qui sont solubles donnent avec l'azotate d'argent un précipité rouge brique caractéristique, soluble à la fois dans les acides et dans les alcalis. Dans l'appareil de Marsh, ils fournissent des taches brillantes d'arsenic métallique. — Ils s'obtiennent par double décomposition au moyen des arséniates alcalins, qui se préparent eux-mêmes en saturant l'acide arsénique par les alcalis. — Les deux plus importants sont ceux de potasse et de soude qui sont employés en médecine. L'arséniate de soude forme la base de la *liqueur arsénicale de Pearson*. Ed. BOURGOIN.

ARSENIC. I. CHIMIE. — L'arsenic, déjà connu des alchimistes, qui le désignaient sous le nom de poison des métaux, se rencontre dans la nature à l'état natif, à l'état de sulfure (orpiment, réalgar), et surtout sous forme d'arséniures métalliques. Il est très répandu dans la nature : on le trouve dans plusieurs eaux minérales, comme celles de la Bourboule, de Vichy, de Plombières. — On le retire du *Mispickel* ou arséniosulfure de fer que l'on calcine dans des cylindres de terre placés horizontalement dans un fourneau ; dans ces cylindres reste du sulfure de fer, tandis que l'arsenic vient se condenser dans des tubes en tôle, sous forme d'une masse cristalline, douée de l'éclat métallique. — Dans les laboratoires, on le prépare en calcinant dans une cornue de grès un mélange d'acide arsénieux et de charbon. — Récemment préparé, l'arsenic est brillant, mais il se ternit rapidement au contact de l'air. Il cristallise en rhomboèdres d'une densité égale à 5,75. Il se volatilise vers 180°, sans fondre ; toutefois, chauffé sous pression, il fond en un liquide transparent. Sa vapeur est d'un jaune citron et possède une odeur caractéristique, alliacée ; mais il est probable que cette odeur ne lui appartient pas en propre et qu'elle doive être rapportée à quelque sous-oxyde encore inconnu. — L'arsenic s'oxydant assez facilement à l'air, on le conserve sous une couche d'eau. Chauffé dans un courant d'air, il s'oxyde rapidement et se transforme en acide arsénieux ; il brûle avec une flamme bleuâtre dans l'oxygène pur. — Il se combine énergiquement aux halogènes : projeté en poudre dans un flacon de chlore, il y brûle avec éclat, en produisant d'abondantes fumées blanches de chlorure d'arsenic. Il se combine à chaud avec le soufre. — Attaqué par l'acide nitrique, il se transforme en acide arsénique ; projeté avec du salpêtre, dans un creuset chauffé au rouge, il fournit de l'arséniate de potasse. La potasse caustique le change en arséniure et arsénite de potasse, mélange qui décompose l'eau, avec dégagement d'hydrogène arsénié, AsH^3. — L'arsenic métallique est très toxique, moins toutefois que l'acide arsénieux. On s'en sert pour la destruction des mouches, des rats et autres animaux nuisibles. Ed. BOURGOIN.

II. MINÉRALOGIE. — L'arsenic natif, en général mélangé d'antimoine, de fer et de traces d'argent, d'or et de bismuth, se rencontre, soit en cristaux rhomboédriques, soit en masses bacillaires ou mamelonnées. Clivage net suivant a^1, imparfait suivant p et b^1. Ce minéral possède toutes les propriétés chimiques de l'arsenic des laboratoires. On le trouve associé aux minerais d'antimoine, de plomb et d'argent dans un très grand nombre de localités (Saxe, Harz, Bohême, Isère, Norvège, etc.). L'*arsenglanz* est une variété bismuthifère. A. LACROIX.

III. MINES. — L'arsenic n'a joué aucun rôle dans l'antiquité. Les Chinois connaissent cependant depuis très longtemps le réalgar ou arsenic sulfuré rouge qu'ils taillent en forme de boule, de fruit et de vases ; ils en font des boutons servant à attacher la pipe, la tabatière, etc. Ils taillent aussi avec ce minéral, de petites tasses et des coupes ; on y laisse séjourner différentes infusions ou liquides que l'on donne aux malades dans le cas de fièvres intermittentes, mais c'est un poison violent qui a causé bien des accidents. Dans les pays orientaux le réalgar est employé pour détruire les moustiques. Il suffit en effet de jeter quelques pincées sur des charbons allumés pour produire ces vapeurs à odeur alliacée si caractéristiques des sels d'arsenic. Dans les mines, l'état *natif* est fréquent pour l'arsenic et il accompagne les minerais arsenifères. Il est presque toujours associé à l'argyrose, l'argent rouge, le cobalt gris, le nickel arsenical, etc. Certains filons, surtout les filons argentifères et plombifères d'Andréasberg au Harz et les filons antimonifères de la Hongrie, renferment de l'arsenic natif en abondance. En France on le trouve à Sainte-Marie-aux-Mines et Allemont. L'*arsenic sulfuré rouge* a été fréquemment produit dans la nature par volatilisation ; aussi le rencontre-t-on en cristaux implantés, en druses cristallines, en efflorescence dans les houillères embrasées de Montrambert, près Saint-Etienne, dans les produits des volcans et solfatares ou dans les filons métallifères de plomb, d'argent et de cobalt. Il existe en Hongrie, Transylvanie, dans les mines du Harz, de Saxe, de Bohême ;

à Sainte-Marie-aux-Mines, en Prusse, au Saint-Gothard, dans le Tirol, où les habitants consomment beaucoup d'arsenic, au Pérou, à la Guadeloupe, Pouzzoles, Vésuve, Etna, et surtout au Japon et en Chine. Il y a un sulfure d'arsenic jaune orpiment, contenant plus de soufre et qui se rencontre dans les mêmes mines. Les beaux échantillons viennent de Hongrie et de Transylvanie. Francis Laur.

IV. Physiologie. — L'arsenic et les composés arsenicaux ont une action un peu différente sur l'organisme, suivant qu'ils agissent à l'extérieur ou à l'intérieur. A l'extérieur, ils produisent une irritation plus ou moins vive, accompagnée de chaleur, de rougeur et de douleur, qui peut, dans certains cas, devenir une véritable cautérisation suivie de l'élimination de la partie mortifiée. L'arsenic est donc un caustique; c'est comme tel qu'on emploie l'*acide arsénieux* et l'*acide arsénique*. Ces deux corps produisent une *eschare* molle et grisâtre et sont des caustiques de premier ordre, autrefois très employés; aujourd'hui, leur usage est plus restreint, car l'absorption, qui se fait par la peau, peut déterminer des accidents plus ou moins graves, surtout s'il s'agit de l'acide arsénique. Les composés arsenicaux peuvent amener des troubles sérieux d'un tout autre ordre. A petites doses et à l'état de poudre impalpable, ces composés parviennent déjà à produire assez souvent une rougeur due à une légère irritation de la peau ; or, si l'action est un peu prolongée, on peut observer des manifestations cutanées diverses résultant d'une irritation plus avancée, papules, vésicules, pustules et même ulcérations. Ces ulcérations, qu'il est possible de constater sur les ouvriers qui travaillent avec des composés arsenicaux, sont intéressantes ; elles ressemblent, en effet, assez souvent à un *chancre* et, comme leur existence n'est pas rare sur la verge, on s'explique les grossières erreurs de diagnostic auxquelles elles pourraient donner lieu à la suite d'un examen superficiel. Caustiques à l'égard des tissus vivants, les composés arsenicaux ont, au contraire, une action conservatrice à l'égard des tissus morts (Hertz), d'où leur emploi pour la préparation des pièces anatomiques.

A l'intérieur, l'arsenic a une action autrement difficile à préciser à cause de la diversité des manifestations qu'il peut produire selon la quantité absorbée, la manière dont il a été administré, l'état pathologique auquel il répond, etc. On a tour à tour regardé l'arsenic comme un calmant, un excitant, un altérant, un tonique, etc. ; en réalité, l'action de l'arsenic ne saurait être ainsi *totalisée* en un qualificatif unique; aussi importe-t-il de l'étudier séparément pour chacun des appareils, chacune des fonctions de l'économie. — Du côté des organes digestifs, si l'on se sert d'une solution assez étendue pour n'être pas caustique, l'arsenic amène quelquefois une légère sensation de chaleur le long de l'œsophage et dans la région de l'estomac, mais l'action paraît se porter plus particulièrement sur l'intestin, car il n'est pas rare d'observer des coliques et de la diarrhée à la suite de l'absorption un peu prolongée de l'arsenic. Au début, cependant, lorsqu'il n'est absorbé qu'à dose minime, l'arsenic se borne à une action laxative, les selles sont en même temps d'une odeur alliacée caractéristique. D'une manière générale, le médicament agit en facilitant la digestion et l'assimilation, augmentant la soif et l'appétit, en un mot, en stimulant le tube digestif dans son ensemble. Les résultats excellents que produit l'arsenic sur la nutrition générale ne nous seraient-ils pas démontrés par le bénéfice qu'en retirent les populations qui, dans certaines contrées, font de l'arsenic un usage journalier (arsenicophages), que l'aspect tout particulier des animaux soumis à l'usage de ce corps serait là pour les signaler. Il y a longtemps, en effet, que les auteurs ont indiqué l'état florissant des bestiaux auxquels l'arsenic mêlé à l'avoine ou au fourrage est donné dans un but hygiénique par les éleveurs. — L'action de l'arsenic est moins précisée en ce qui concerne les organes de la circulation : les uns prétendent qu'il y aurait une action dépressive exercée sur le cœur qui ralentirait ses contractions, ce qui aurait pour conséquence un abaissement de température, un affaiblissement de l'organisme, etc. ; d'autres, au contraire, et avec eux Orfila, disent qu'il y aurait une excitation de la circulation et même un léger mouvement fébrile avec chaleur de la peau, dureté du pouls, etc. En réalité, l'arsenic paraît à de Savignac n'avoir aucune action bien réelle sur la circulation lorsqu'il est employé à dose thérapeutique ; ce n'est que lorsque cette dose est dépassée qu'on peut observer, suivant les cas, soit une accélération, soit un ralentissement du mouvement circulatoire ; ce résultat serait alors le fait d'un commencement d'intoxication. — L'action sur le sang est peu déterminée, on sait cependant qu'à la longue l'arsenic agit en relevant les fonctions de l'organisme et par suite en favorisant la production des globules sanguins. On a prétendu que l'arsenic se combinant avec les globules rouges du sang et se substituant à l'oxygène amenait un ralentissement de l'hématose et par suite de la nutrition ; il est certain que les combustions de l'organisme paraissent se ralentir par l'administration prolongée de l'arsenic (diminution de l'urée), mais le reste est pure hypothèse. — Plus déterminée est l'action de l'arsenic sur le poumon et les muscles de la respiration; comme on peut, en effet, le reconnaître chez les montagnards qui font de l'arsenic un usage journalier, ce corps paraît agir de la manière la plus nette en empêchant l'essoufflement, favorisant l'oxygénation du sang, rendant même moins pénible le jeu des muscles respirateurs. L'explication de ce dernier phénomène serait facile à donner d'après Paulier : la fatigue du muscle résulte, en effet, de la production d'acide carbonique à l'intérieur de ce muscle ; or comme la vitalité de tous les tissus est ralentie chez les individus qui prennent de l'arsenic à haute dose, la production d'acide carbonique se trouve elle-même diminuée, et consécutivement la fatigue musculaire moins considérable. — Les diverses sécrétions de l'économie sont également influencées par les composés arsenicaux : l'urine, la salive, la bile sont produites, en effet, en plus grande quantité, les sécrétions de la peau sont activées, la peau elle-même est le siège d'une circulation plus animée et l'on peut même quelquefois constater certaines éruptions cutanées bien étudiées par Imbert Gourbeyre. A côté de cette action, il faut signaler une couleur toute particulière de la peau, qui serait à rapprocher de la teinte que l'on observe à la suite de l'action longtemps continuée de l'azotate d'argent. — Le système nerveux est diversement impressionné par les composés arsenicaux; Trousseau et Pidoux, Millet parlent d'une excitation du cerveau pouvant même aller jusqu'à produire l'insomnie, mais cette excitation est niée par d'autres auteurs ; les nerfs périphériques paraissent, en tous cas, subir une sorte d'excitation, car Masselot a noté une plus grande vigueur des masses musculaires, notamment une plus grande facilité pour la marche. D'autre part, comme le fait remarquer de Savignac, n'est-ce pas à une excitation du système nerveux ganglionnaire qu'on peut ramener l'excès de vitalité qu'il est facile de constater du côté des divers appareils de l'organisme? L'état de dépression, les paralysies signalées dans certains cas, sont dues à l'emploi d'une dose toxique. C'est encore à une origine nerveuse qu'on peut rapporter l'*anaphrodisie* que l'on a signalé consécutivement à l'emploi de l'arsenic; cette anaphrodisie est d'ailleurs discutée, car certains thérapeutes, et en particulier Devergie, prétendent, au contraire, avoir constaté une action excitante. — L'arsenic paraît, en résumé, comme l'antimoine, rentrer dans la loi formulée par Claude Bernard, que toute substance qui à hautes doses éteint les propriétés d'un élément organique, excite ces mêmes propriétés à petites doses. Cette loi permet dès lors de concilier les contradictions signalées dans certains effets de l'arsenic. L'élimination de l'arsenic se fait par la peau, les muqueuses et les glandes, donnant lieu à certains phénomènes intéressants. Par la peau, cette élimination s'accompagne

d'une sorte de surexcitation fonctionnelle se traduisant par une exagération des sécrétions, par des éruptions diverses, par une sensation de *prurit* plus ou moins marquée. Toutes les muqueuses paraissent concourir à l'élimination de l'arsenic, comme le prouvent les diverses inflammations dues à l'action irritative de ce corps; la fréquence des *conjonctivites*, des *coryzas*, des *stomatites*, des *angines*, des *laryngites*, des *bronchites* chez les sujets soumis à une médication arsenicale trop prolongée est bien connue. L'élimination par le foie rend compte de la dégénérescence graisseuse de cet organe où le poison s'accumule, à l'instar de la presque totalité des poisons minéraux; l'élimination par les reins explique par contre les congestions rénales et même les inflammations (*néphrites*) observées à la suite de doses excessives; cette élimination est assez notable pour qu'on puisse rechercher l'arsenic dans l'urine dans les cas d'expertises médico-légales. L'arsenic peut encore sortir de l'économie avec les sécrétions intestinales, mammaires, salivaires, etc., mais en plus faible proportion. D'une manière générale, l'arsenic sort de l'économie à mesure de son administration, de façon à maintenir incessamment l'organisme sous la même dose; s'il se produit un incident pathologique diminuant l'élimination, il y a comme une rupture d'équilibre, et on a dès lors les différents symptômes d'intoxication signalés plus loin.

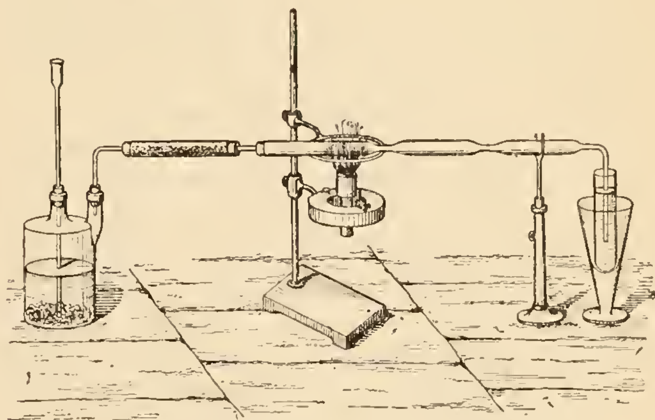
V. Toxicologie. — Les composés arsenicaux sont si répandus et ont une action toxique si connue qu'il n'est pas étonnant de voir figurer parmi les empoisonnements les plus fréquents l'empoisonnement par l'arsenic. D'après un relevé de Tardieu, on voit que, de 1825 à 1832, 54 empoisonnements sur 94 ont eu lieu par les préparations arsenicales; de 1832 à 1840, 141 sur 194; de 1851 à 1864, 232 sur 612. Si dans ces dernières années, l'empoisonnement par l'arsenic a continué à être de moins en moins fréquent, il faut attribuer ce résultat aux méthodes récentes dont s'est enrichi la médecine légale, méthodes qui rendent la recherche de l'arsenic si facile que les criminels hésitent non sans raison à l'employer. Sans insister sur les sulfures d'arsenic (*réalgar*, *orpiment*), les arsénites et les arséniates de potasse, de soude, d'ammoniaque, de cuivre (vert de Scheele en particulier), l'arsenic métallique, etc., on peut dire que dans la plupart des empoisonnements criminels le composé arsenical n'est autre que l'acide arsénieux. Ce corps est ordinairement employé à l'état de poudre mélangée à des aliments solides comme le sucre, la gomme en poudre, la farine, les pâtisseries, ou à des liquides tels que la soupe, le thé, le café, le vin, les tisanes, etc. Le goût, légèrement sucré, de la pâte arsenicale est assez peu prononcé pour que le composé soit absorbé sans difficulté, largement au delà de la dose toxique. Cette dose est d'ailleurs assez peu connue, car, tandis que Flandrin et Danger fixent à 7 centig. la quantité suffisante pour déterminer la mort d'un homme, Lachèze fils (d'Angers) donne comme dose mortelle 10 centig., Tardieu, 15 centig., Orfila, 20 centig. En réalité, il faut reconnaître que cette question perd une grande partie de son importance si l'on songe que la manière dont est administré le poison modifie notablement la puissance du toxique; c'est ce qu'établissent les expériences d'Orfila qui a pu montrer, en effet, que l'acide arsénieux en solution agit bien plus vite et avec beaucoup plus d'intensité qu'à l'état solide. Ne sait-on pas, d'autre part, que les personnes habituées à prendre de l'arsenic soit comme médicament, soit comme modificateur hygiénique (*arsenicophages*), peuvent absorber des quantités relativement considérables de ce corps sans montrer aucun symptôme d'empoisonnement (Tschudi cite en particulier le cas d'un paysan sexagénaire qui absorbait l'arsenic par fragments de vingt centig.).

Quels sont les symptômes déterminés par l'ingestion d'un composé arsenical et combien de temps après l'ingestion commenceront à se manifester les signes d'empoisonnement? La deuxième partie de cette question est, il faut le reconnaître, assez difficile à résoudre; comme pour tout autre poison, la rapidité de l'intoxication varie, en effet, avec une série de conditions physiologiques et pathologiques qu'il serait fort long d'analyser. Est-il besoin d'ailleurs de rappeler que les effets de l'arsenic varieront selon que le poison a été absorbé à jeun ou après le repas, que l'ingestion aura été ou non suivie de vomissements, que ces vomissements auront été plus ou moins prompts ou plus ou moins copieux, que le malade se sera ou non livré au sommeil (cas de M. Smith), etc., etc.? En tous cas, une fois faite l'absorption du poison, la marche des symptômes affecte l'une des formes différentes signalées par Tardieu. Dans la première ou *forme suraiguë*, l'individu empoisonné éprouve à la gorge comme une sensation de chaleur âcre et de nausée, puis bientôt après surviennent les vomissements d'abord alimentaires ou muqueux, plus tard bilieux et même sanguins. La soif est vive, le crachotement incessant, la région épigastrique douloureuse, les traits tirés, les membres refroidis, le pouls fréquent et à peine perceptible, les selles abondantes, séreuses et fétides; le malade, en un mot, éprouve des symptômes analogues à ceux d'une attaque caractérisée de choléra. La mort arrive en quelques heures. Dans la forme *latente*, on n'observe presque que des symptômes négatifs: pas de vomissements, pas de diarrhée, pas de modification du pouls; le malade s'affaiblit rapidement, tombe en syncope et s'éteint doucement en quelques heures dans l'affaissement le plus profond. Lalonde et Renault signalent quelques cas, fort rares d'ailleurs, de cette forme. L'intoxication *subaiguë*, qui est la plus fréquente, peut être assez bien divisée en trois périodes. Dans la première, caractérisée surtout par les vomissements, le sujet est faible, refroidi, affaissé; la gorge est angoissée, le pouls petit et irrégulier, l'oppression très prononcée. Ces phénomènes durent quelques jours, puis dans une deuxième période, le ventre devient dur et douloureux, le pouls se relève, le sommeil disparait et l'agitation continuelle ne cesse par instants que pour faire place à des défaillances encore plus graves. C'est là la période de réaction pendant laquelle le visage est tiré et cyanosé, la langue sèche, la soif vive, la respiration anxieuse, en même temps que sur la peau se montrent diverses éruptions, comme l'a signalé Imbert Goubeyre. Dans la troisième période enfin, le pouls redevient faible et rapide, les sens s'obscurcissent, le délire apparaît, les crampes et les refroidissements s'accroissent de plus en plus et la mort arrive dans une limite de deux à dix jours (Tardieu). Il faut noter cependant que cette forme n'est pas toujours aussi grave, car, lorsque la dose de poison a été insuffisante ou le contre-poison assez tôt administré, ces symptômes sont atténués et la guérison alors peut s'observer, quoique rarement. La quatrième forme ou *forme lente* s'observe assez rarement dans les empoisonnements criminels, elle diffère d'ailleurs des autres comme étiologie, symptômes, pronostic et traitement (V. Arsenicisme). Le *pronostic* de l'empoisonnement par l'acide arsénieux est grave; il faut ajouter cependant que les guérisons ne sont pas rares, même en l'absence de tout traitement, que l'intoxication se soit produite par la voie digestive ou par l'intermédiaire de la peau (empoisonnement accidentel). Le *diagnostic* est assez facile. En temps d'épidémie, il serait possible de croire à une atteinte du choléra; mais dans cette dernière affection, il est rare d'observer de la constriction de la gorge; d'autre part, les petites taches rouges (*pétéchies*), si fréquentes dans l'empoisonnement par l'arsenic, sont exceptionnelles dans le choléra. Le choléra est enfin presque toujours précédé de diarrhée, alors que l'empoisonnement par l'arsenic a, au contraire, un début brusque. Il est plus aisé de différencier l'intoxication arsenicale d'une indigestion grave ou d'une *fièvre pernicieuse algide*. Au cas de doute, l'analyse des matières vomies ou des selles permettrait d'établir avec précision un diagnostic que faci-

litent d'ailleurs les renseignements fournis par le malade ou son entourage et la marche des symptômes.

Le *traitement* de l'empoisonnement par l'arsenic varie quelque peu avec le mode d'absorption de l'agent toxique. Le poison a-t-il été introduit par les voies digestives, il importe avant tout de débarrasser l'estomac de la portion d'arsenic qui n'a pas encore agi pour arrêter une absorption d'autant plus dangereuse qu'elle se prolonge. On administre donc le plus tôt possible de l'eau albumineuse tiède pour atténuer l'action locale en même temps que l'on tâche d'amener des vomissements pour provoquer l'évacuation de l'arsenic. Pendant ce temps, on ajoutera dans une potion ou simplement dans un verre d'eau sucrée du peroxyde de fer récemment préparé qui sera donné immédiatement au malade dans le but de transformer le poison introduit dans les voies digestives en un composé non absorbable, dont on débarrasse ensuite l'économie par un vomitif. L'eau albumineuse n'étant donnée que parce qu'elle est plus tôt préparée et qu'il importe d'intervenir le plus rapidement possible, le peroxyde de fer peut sans inconvénient être donné au malade avant ce premier médicament. A défaut de peroxyde de fer, on peut donner de la magnésie dont l'action est réelle, mais bien moins énergique. Dans tous les cas, il est nécessaire, après la cessation des vomissements, de donner une dernière prise de contre-poison dans le but de neutraliser les dernieres portions de l'agent toxique qui auraient pu déjà pénétrer dans l'intestin. Lorsque l'intoxication provient d'un composé arsenical appliqué pendant un certain temps contre un point quelconque de la peau, il est indiqué de laver immédiatement la partie qui est le siège de l'application, afin d'arrêter comme précédemment une absorption plus prolongée. Dans les deux cas, tout comme lorsque le poison arsenical aura été introduit par les voies respiratoires, il est ensuite besoin, après avoir interrompu l'absorption, de faciliter l'élimination par les diurétiques et les purgatifs, en même temps qu'on combat les divers symptômes déjà indiqués par les toniques, les excitants, etc.

VI. Médecine légale. — Quels sont les signes qui permettent au médecin légiste d'affirmer qu'il y a eu ou non empoisonnement par l'arsenic? On a vu plus haut que les symptômes présentés par le malade pouvaient fournir déjà d'assez fortes présomptions par leur ensemble assez caractéristique; l'examen du cadavre, si l'intoxication a été suivie de mort, l'analyse des matières rendues, quel que soit le résultat de l'empoisonnement, viennent apporter des faits autrement certains et surtout autrement matériels. — C'est ainsi qu'à l'ouverture du corps, outre quelques parcelles d'arsenic que l'on peut trouver adhérentes encore et intactes en différents points du tube digestif, on constate en général dans l'estomac l'existence d'un certain nombre de plaques ovalaires, de couleur foncée, dues à une infiltration du sang sous la tunique interne de l'estomac. Ces infiltrations paraissent, du reste, constituer la lésion essentielle de l'empoisonnement par l'arsenic, car on les observe sur différents points de l'économie, à l'intestin, sous forme d'arborisations vasculaires plus ou moins rouges, sous la plèvre ou le péricarde avec l'aspect de taches ecchymotiques, à la peau enfin où elles constituent ces diverses taches qu'on a pu déjà constater sur le vivant. Le sang contenu dans le cœur est d'autre part de couleur lie de vin et plus fluide, ce qui explique sans doute les infiltrations si généralisées. Comme le fait remarquer Tardieu, il est intéressant de noter que ces lésions sont absolument les mêmes, que l'arsenic ait été absorbé par la peau, le poumon ou le tube digestif; c'est donc bien la preuve qu'il s'agit d'une modification générale de l'économie et non d'une action locale du poison. Les signes précédemment indiqués ont leur valeur, mais c'est surtout l'examen chimique des matières vomies ou du contenu des viscères qui permet d'établir d'une façon matérielle la preuve de l'empoisonnement par l'arsenic. Cet examen chimique est quelquefois bien simplifié, lorsque l'on trouve, par exemple, dans les viscères ou les matières rendues, quelques parcelles pulvérulentes d'arsenic visibles à l'œil nu ou à la loupe : l'expert possède, en effet, sans aller plus loin, le corps même du délit. Le plus souvent, malheureusement, le poison est mêlé à une telle quantité de matières organiques qu'il est nécessaire de détruire celles-ci pour arriver à une constatation impossible dans d'autres conditions. La manière dont on se débarrasse de ces matières est assez variable ; le plus souvent on se sert du procédé par l'acide sulfurique qui permet d'arriver à une destruction des plus complètes et des plus faciles, grâce à quelques manipulations fort simples. Sans insister sur le détail même de ces manipulations, nous dirons que leur résultat est d'isoler toutes les parcelles d'arsenic tranformé en acide arsénique, dans une solution que l'on introduit ensuite dans l'*appareil de Marsh*.



Appareil de Marsh.

Cet appareil, que l'on voit représenté ci-dessus d'après le modèle adopté par l'Académie des sciences, quelque peu modifié de nos jours, se compose principalement comme on le voit : d'un flacon à deux tubulures, analogue à celui dont on se sert communément dans les laboratoires pour la production du gaz hydrogène. Par l'une des tubulures, descend jusqu'au fond du flacon un tube droit terminé par un entonnoir qui sert à introduire d'abord l'acide sulfurique nécessaire, plus tard le liquide suspect ; par l'autre passe un tube coudé à angle droit qui s'engage dans un cylindre long d'environ 30 cent., également en verre et rempli d'amiante. Un autre tube en verre peu fusible et présentant des renflements en divers points se trouve adapté à l'autre extrémité du cylindre qui contient l'amiante (ce dernier tube peut s'ouvrir soit à l'air libre, soit, comme dans la figure, dans une éprouvette contenant du nitrate d'argent en solution, soit mieux encore dans un tube à boule Liebig). L'appareil étant ainsi disposé, on introduit d'abord dans le flacon à deux tubulures quelques copeaux de zinc, de l'eau, de l'acide sulfurique pendant que l'on chauffe le tube de verre peu fusible à la température nécessaire. On verse le liquide suspect par l'entonnoir du tube droit et si la solution ainsi introduite contient de l'arsenic, ce corps, après avoir formé avec l'hydrogène un composé gazeux qui se dégage par le cylindre à amiante, se décompose à son tour dans le tube chauffé et vient alors se déposer plus loin sous forme d'anneaux d'arsenic métallique dont il est ensuite facile de déterminer la nature. C'est là un moyen d'isoler l'arsenic ; on peut encore mettre le feu au gaz qui sort de l'appareil et, si l'on approche une soucoupe en porcelaine refroidie, il est possible d'obtenir également des taches arsenicales. Une autre manière consiste à recourber le tube à dégagement dont on fait plonger l'extrémité dans une solution de nitrate d'argent où se condensent les dernières portions d'arsenic. Les caractères des anneaux et des taches d'arsenic sont assez faciles à déterminer : miroitantes, brillantes, volatiles, ces taches disparaissent ou se déplacent facilement par la chaleur. Solubles dans l'hypochlorite de soude,

elles donnent enfin par l'acide azotique et la chaleur une trace blanche d'acide arsénique qui fournit elle-même à froid par l'ammoniaque et l'azotate d'argent la coloration rouge brique de l'arséniate d'argent. — Les signes précédents suffisent pour caractériser l'arsenic de la manière la plus nette, mais il est nécessaire de se prémunir contre certaines causes d'erreur qui pourraient amener l'expert à des conclusions des plus fâcheuses. Le zinc et l'acide sulfurique, dont il est fait usage, contiennent-ils de l'arsenic en quantité notable, on conçoit que l'appareil de Marsh puisse, dans ce cas, donner des signes de l'existence de ce corps, sans qu'il y ait lieu cependant de songer à une intoxication arsenicale ; l'erreur est possible, en réalité, mais il est facile de l'éviter en se servant de réactifs contrôlés et vérifiés surtout par une *analyse à blanc*. Blondot a signalé l'erreur inverse qui proviendrait de l'existence en quantité notable d'acide azotique dans les matières suspectes (on se sert, en effet, de cet acide pour détruire les substances organiques) et de l'emploi de réactifs parfaitement purs ; mais ne suffit-il pas d'être prévenu du fait pour éviter toute erreur ?

L'expert qui a constaté par les procédés chimiques indiqués plus haut l'existence de l'arsenic à l'intérieur d'un cadavre est obligé bien souvent de combattre certaines erreurs d'interprétation que la défense manque rarement d'invoquer : l'arsenic ne provient-il pas d'une médication? ne provient-il pas du terrain du cimetière où a été faite l'inhumation ? n'a-t-il pas été introduit *post mortem* au moyen d'une injection ? Ces diverses questions sont assez faciles à résoudre. Dans le premier cas, l'expert peut se guider sur le temps qu'a survécu le malade après la cessation de la médication arsenicale, sur les symptômes qui ont accompagné la mort, les lésions de l'autopsie, la quantité d'arsenic trouvée sur le cadavre, etc., etc. L'élimination de l'arsenic étant complète au bout de six semaines, il est évident que si le malade a survécu ce laps de temps après la suspension de la médication, la quantité d'arsenic retrouvée ne saurait être imputée à cette cause. Dans le cas où des parcelles d'arsenic se rencontrent avec tous leurs caractères distinctifs dans le tube digestif, la réfutation est encore plus facile. L'arsenic a été constaté dans certains cimetières et l'on a pu se demander si les eaux provenant des pluies ou d'une inondation ne pouvaient, dans certaines conditions, amener l'imprégnation du cadavre par un liquide arsenical. Le fait est plutôt théorique que réel ; il est d'abord facile d'analyser le terrain d'inhumation, comme cela se fait maintenant toujours, et d'ailleurs, si la bière qui contient le cadavre est intacte, il y a bien peu de chances pour que l'arsenic retrouvé dans les viscères soit dû au terrain avoisinant ; cette probabilité devient même une certitude si l'arsenic est contenu en quantité notable dans les organes profonds, alors qu'il ne se retrouve nullement dans les parties superficielles du corps ou des vêtements. L'injection *post mortem*, fort improbable, est facile à constater ; les liquides injectés sur le cadavre ne cheminent qu'avec une extrême lenteur et les traces d'arsenic ne se trouveront qu'en un point tout à fait restreint. Dans tous ces cas, les symptômes qui ont précédé la mort ainsi que les circonstances du fait permettraient encore mieux de se prononcer sur ce sujet. En réalité, les procédés de recherche de l'arsenic sont arrivés à un tel degré d'exactitude qu'il est possible de faire le diagnostic des traces les plus infimes de ce corps avec la certitude la plus absolue.

VII. Thérapeutique. — L'arsenic, très souvent employé autrefois à l'extérieur, ne l'est plus de nos jours que dans un nombre de cas assez restreint. On ne se sert plus de l'arsenic à l'extérieur que comme épilatoire, parasiticide, modificateur de la peau ou antirhumatismal; dans les deux premiers cas, on fait usage de préparations contenant l'arsenic à l'état d'orpiment ; dans les deux derniers, on l'utilise sous forme de bains alcalins additionnés d'arséniate de soude (Guéneau de Mussy). — On a vu que l'arsenic employé à l'intérieur exerce une action modificatrice sur la plupart des organes de l'économie, aussi n'est-il que bien peu d'affections pour lesquelles on n'ait eu recours à lui. Dans les fièvres intermittentes, l'arsenic n'agit pas comme le sulfate de quinine, mais comme un modificateur de la circulation. L'arsenic a été également prescrit dans les névralgies rebelles ; il paraît même avoir donné de nombreux succès dans les névralgies d'origine arthritique. L'*épilepsie*, la *chorée*, l'*angine de poitrine*, la *coqueluche*, le *catarrhe chronique des bronches* ont été encore traités par l'arsenic, mais les résultats obtenus sont peu satisfaisants. Dans le *diabète*, la *glycosurie*, l'*azoturie*, l'arsenic peut être utile et l'on doit y recourir lorsque les autres médicaments ont été inutilement employés. On tend de nos jours, de plus en plus, à faire usage de l'arsenic dans le traitement de la tuberculose ; s'il ne guérit pas la maladie, il n'en produit pas moins d'excellents résultats : l'appétit revient, les fonctions respiratoires et digestives s'accomplissent mieux et plus facilement et l'on peut arriver à relever assez les forces du malade pour lui permettre de lutter avec avantage contre la production morbide. Sans insister sur l'emploi de l'arsenic dans les *dyspepsies*, la *leucorrhée*, les *angines chroniques*, l'*asthme* et les nombreuses manifestations cutanées de l'*arthritisme*, on peut dire d'une façon générale qu'on a tout lieu d'espérer les résultats les plus avantageux des composés arsenicaux dans la plupart des nombreuses manifestations de l'*arthritisme* ; l'arsenic, en effet, est l'un des principaux modificateurs auxquels on puisse recourir avec quelques chances de succès, surtout dans les cas de manifestations cutanées. — A ajouter enfin à tous ces usages thérapeutiques l'emploi de l'arsenic en lavement contre les vers intestinaux (Boudin). Quant aux propriétés thérapeutiques dont jouirait l'arsenic à l'égard de la *rage*, du *cancer* et de la *syphilis*, il s'agit là d'inductions toutes gratuites qui n'ont aucune base scientifique.

VIII. Pharmacologie. — L'arsenic s'emploie à l'extérieur et à l'intérieur sous les formes les plus variées. A l'extérieur, il est surtout usité à l'état de poudres avec lesquelles on cherche à obtenir un effet caustique. La *poudre du frère Come*, la *poudre de Rousselot*, la *poudre d'Antoine Dubois* sont les principales dont on se sert journellement. Les deux premières contiennent 1/8 d'acide arsénieux, la dernière 1/25. Pour le même usage, on peut se servir encore de pâtes formées avec ces mêmes poudres ou avec d'autres composés arsenicaux, tels que le chlorure ou beurre d'arsenic, l'iodure d'arsenic, le sulfure d'arsenic, etc. A l'intérieur, on se sert soit de solutions, soit de pilules, soit de poudres. Les solutions arsenicales les plus employées sont celles de Boudin, de Fowler et de Pearson. Celle de Boudin est composée de 1 gr. d'acide arsénieux pour un litre d'eau distillée ; la solution ou liqueur de Fowler, d'un usage très répandu, répond à la formule suivante : acide arsénieux, 5 gr. ; carbonate de potasse, 5 gr. ; alcoolat de mélisse, 15 gr. ; eau, 500 gr. ; on en donne dix gouttes environ par vingt-quatre heures. La liqueur de Pearson, plus rarement employée en France, est prescrite à la dose de dix à vingt gouttes par jour ; elle est composée de 30 gr. d'eau distillée pour 5 centig. d'arséniate de soude. Toutes ces solutions offrent l'avantage d'être plus énergiques que les pilules ou les poudres dans lesquelles l'arsenic se trouve moins divisé et par suite moins bien absorbé. Les pilules ou granules contiennent d'inégales quantités d'arsenic : les *granules de Dioscoride* contiennent un milligr. d'acide arsénieux, les *pilules asiatiques* 4 milligr. La poudre arsenicale, très rarement usitée, contient 1 partie d'arsenic blanc pour 2 de sucre, Boudin la prescrivait à la dose de 1 centigr. environ par jour. Dr G. Alphandéry.

ARSÉNICISME. Empoisonnement lent par l'arsenic. (Certains auteurs comprennent sous ce nom l'imprégnation de l'organisme par l'arsenic et les modifications consécutives ; ils distinguent l'arsénicisme physiologique des arsénicophages, l'arsénicisme médical ou thérapeutique et

l'arsénicisme toxique aigu ou chronique). — L'arsénicisme est constitué par les symptômes suivants : coloration grise du visage, chute des cheveux et des ongles, desquamations épidermiques, ulcérations de la peau (scrotum...) et des muqueuses (nez...), gencives livides et saignantes, conjonctivite, otite externe, angine, bronchite, vomissements après les repas, gastro-entérite, tremblement musculaire surtout aux mains et à la face, paralysie avec ou sans atrophie des muscles extenseurs surtout de la jambe, incoordination des mouvements, troubles de la sensibilité dans les extrémités, insomnie, inertie intellectuelle, amaigrissement, affaiblissement, œdèmes divers, ascite, ictère, fièvre hectique, anaphrodisie, avortement... Ces éléments symptomatiques à évolution lente peuvent durer longtemps et aboutir à une terminaison fatale. Ils constituent des formes morbides qui ont fait confusion avec les cachexies syphilitique, saturnine, digestive ou médullaire. La distinction s'établit par la présence de l'arsenic dans les excrétions (urine...) et par les conditions de l'empoisonnement. — Ces conditions, parfois difficiles à dépister, sont d'ordinaire l'absorption, par la peau ou les muqueuses digestive ou respiratoire, de poussières arsenicales tombées d'objets dans le voisinage ou le contact desquels le patient vit journellement. Dangereux sont les objets suivants : jouets coloriés, animaux empaillés, gaze verte pour voile, garniture de glaces, lampes, robe de bal (une robe contient 125 gr. d'arsenic), papiers rouges ou verts, rarement d'autres couleurs (tapisseries, tentures, enveloppes glacées de comestibles, livres d'images, étiquettes, cartonnages de modiste ou de confiseur, fleurs artificielles, etc.). On a trouvé dans ces papiers plus d'un gramme de poison par pied carré, 645 gr. dans la tenture d'une chambre à coucher. Dangereuses sont les professions ou manipulations suivantes : travail au minerai d'arsenic, surtout broyage à sec et à la main, grillage, sublimation et raclage de l'arsenic dans les chambres de condensation, apprêt des étoffes vertes, fabrication des papiers peints, des verts, des feuilles et fleurs artificielles, préparation des herbes naturelles pour coiffures, bronzages, ébourrage des peaux et chapellerie, empaillage des animaux, coupe et couture des tarlatanes et étoffes vertes... Le voisinage de ces industries expose à l'absorption des vapeurs ou poussières arsenicales, au contact, à l'ingestion des eaux qui en proviennent. — La seule indication spécifique que comporte l'arsénicisme est l'éloignement de ses causes. Elle est facile à suivre pour les particuliers ; pour les ouvriers qui sont condamnés à y vivre, elle nécessite une série de mesures qui constituent la prophylaxie ou hygiène professionnelle : clôture et ventilation des chambres de condensation, condensation ou dispersion à grande hauteur par les cheminées des produits volatils, imperméabilité du sol de l'usine pour empêcher les eaux de s'écouler sans avoir été réunies et traitées convenablement... Personnellement les ouvriers devront tenir leur costume de travail soigneusement clos et se laver souvent les parties du corps découvertes et en contact constant avec le poison.

Dr Clermont.

Bibl. : *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, art. *Arsenic*. — *Revue des sciences médicales*, passim. — Ziemssen, *Hdb. d. spec. Path. u. Ther. Hdb. d. Intoxicationen*, 1880. — Proust, *Traité d'hygiène publique et privée*, 2e édit.

ARSÉNICOPHAGES (V. Arsenic).

ARSÉNIEUX (Acide). L'arsenic forme avec l'oxygène deux combinaisons bien définies, l'anhydride arsénieux, AsO^3, ou mieux As^2O^6, et l'anhydride arsénique AsO^5 ou As^2O^{10}. *L'anhydride arsénieux*, *acide arsénieux*, *arsenic blanc*, *farine* ou *fleurs d'arsenic*, car tous ces mots sont synonymes, s'obtient en grand dans les arts par le grillage du *mispickel* ou arséniosulfure de fer, et, accessoirement, par celui des arséniosulfures de cobalt et de nickel. Pour le purifier, on le sublime dans des chaudières de fonte, surmontées de cylindres en tôle, sur les parois desquels il se condense en masses compactes, vitreuses, que l'on concasse au marteau avant de les livrer au commerce. — Il est en masses blanches, vitreuses à l'état récent, d'un blanc laiteux et comme porcelané lorsqu'elles sont anciennes. Cette dernière modification s'opère de la surface au centre ; comme elle est très lente, il arrive souvent qu'un fragment qui paraît opaque est encore transparent dans sa partie centrale. C'est une modification analogue à celle que l'on observe sur le sucre d'orge, corps transparent au moment de sa préparation et qui devient opaque après quelque temps. — Chauffé dans un tube fermé par un bout, il se sublime vers 200°, en donnant un anneau blanc. L'acide arsénieux est dimorphe : il peut cristalliser en octaèdres réguliers, par exemple lorsqu'il se dépose de sa solution chlorhydrique ; ou bien en prismes orthorhombiques, lorsqu'on le chauffe en vases clos vers 300°. Chauffe-t-on dans un fourneau un tube clos, placé verticalement, contenant de l'acide arsénieux, on trouve dans la partie inférieure du tube, où la température a été portée à 406°, de l'acide vitreux ; dans la partie supérieure, amenée seulement au voisinage de 200°, des cristaux octaédriques ; dans la partie moyenne, de volumineux cristaux prismatiques (Debray). — L'acide porcelané a pour densité 3,69 ; celle de l'acide vitreux est de 3,738 ; celui-ci est trois fois plus soluble dans l'eau que celui-là. La solution aqueuse a une odeur désagréable et une faible réaction acide. L'acide arsénieux est plus soluble dans l'acide chlorhydrique que dans l'eau pure ; d'autres acides minéraux augmentent également la solubilité, par exemple les acides phosphorique, sulfurique, arsénique. L'ammoniaque le dissout sans s'y combiner et l'abandonne par évaporation en cristaux octaédriques. — Réduit en vapeurs sur une lame métallique, il ne donne lieu à aucune odeur ; projeté sur des charbons rouges, il se volatilise en répandant une odeur alliacée, mais en se réduisant partiellement. Chauffé dans un tube avec des charbons, ou tout autre corps réducteur, il se décompose en dégageant de l'arsenic métallique sous forme d'un sublimé noir et brillant. Sous l'influence de l'hydrogène naissant, il engendre de l'hydrogène arsénié, réaction mise à profit dans l'appareil de Marsh. L'acide arsénieux est un poison violent. Depuis que l'on sait le retrouver, même à l'état de traces, dans le corps humain, il est de moins en moins employé pour provoquer des empoisonnements. Il est employé dans la fabrication du flint-glass, comme oxydant de l'oxyde ferreux, qui sans cela colorerait la miasse en vert.

Ed. Bourgoin.

ARSENIEV (Constantin-Ivanovitch), historien et statisticien russe (1789-1865). Il était né dans le gouvernement de Kostroma et y fit ses études. En 1817, il fut attaché à l'université de Saint-Pétersbourg ; il devint plus tard professeur du tsarévitch Alexandre (Alexandre II) et membre de l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont : *Esquisse d'une statistique de l'empire de Russie* (1820) ; *Géographie universelle* (ce manuel eut plus de vingt éditions) ; *Histoire des républiques de l'ancienne Grèce* (1825) ; *Statistique de l'empire russe* (1828) ; *Description hydrographique et statistique des villes russes* (1832-1834) ; *Esquisse de l'instruction publique en Russie* (1854), etc.

L. L.

ARSÉNIOSIDÉRITE. Arséniate hydraté de sesquioxyde de fer et de chaux. Double réfraction négative (à un axe). Se présente en masses fibreuses d'un beau jaune d'or dans les mines de manganèse de Romanèche (Saône-et-Loire).

ARSENIQUE (Acide). La combinaison la plus oxygénée de l'arsenic existe à l'état d'anhydride arsénique AsO^5, et aussi à l'état d'acide arsénique hydraté. Pour préparer ce dernier, on fait bouillir de l'acide arsénieux avec de l'acide nitrique d'une densité de 1,35 ; par concentration, la liqueur laisse déposer des cristaux qui ont pour formule

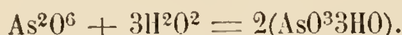


$$AsO^5 3HO + Aq.$$

L'équivalent d'eau de cristallisation disparaît à 100°,

tandis que les trois autres équivalents, qui sont basiques, ne s'éliminent qu'à une température plus élevée : vers 170°, on obtient *l'acide pyroarsénique*, AsO^52HO ; vers 200°, l'acide métarsénique, AsO^5HO. En un mot, on observe ici des phénomènes entièrement comparables à ceux qui caractérisent l'acide phosphorique. — On distingue l'acide arsénique de l'acide arsénieux aux caractères suivants : il ne se colore en jaune par l'hydrogène sulfuré qu'autant qu'on le fait bouillir au préalable avec de l'acide sulfureux, opération qui a pour effet de le ramener à l'état d'acide arsénieux ; saturé par l'ammoniaque, ou par une autre base, il donne avec les sels de cuivre un précipité blanc bleuâtre, et avec les sels d'argent un précipité rouge brique caractéristique. — L'acide arsénique est un corps oxydant qui a été employé comme tel dans la fabrication des couleurs d'aniline. Il n'est employé en médecine qu'à l'état de sel. Ed. BOURGOIN.

ARSÉNITES. Bien que l'on ne connaisse pas l'acide arsénieux hydraté, le seul corps capable de fournir des sels, il existe néanmoins un grand nombre *d'arsénites*. On peut admettre, avec vraisemblance, que l'anhydride arsénieux en dissolution dans l'eau s'est combiné avec ce liquide :



$$As^2O^6 + 3H^2O^2 = 2(AsO^33HO).$$

Il existe en effet des arsénites qui répondent à la formule AsO^33MO, de même que l'on connaît des sels monométalliques et des sels bimétalliques. Les arsénites sont peu stables et même peu étudiés. — Les arsénites alcalins sont difficilement cristallisables, solubles dans l'eau ; leur soluté, exposé à l'air, absorbe lentement l'acide carbonique de l'air, ainsi que l'oxygène, ce qui donne lieu à une transformation partielle en arséniate. Acidulés par de l'acide chlorhydrique, ils fournissent par l'acide sulfhydrique un précipité jaune de sulfure d'arsenic. — Les autres arsénites sont insolubles et s'obtiennent par double décomposition. Ils sont décomposables par la chaleur, en laissant comme résidu l'oxyde ou même le métal, si cet oxyde est réductible par la chaleur. Toutefois, l'arsénite de plomb est stable, et les arsénites alcalins se transforment en arséniates, en perdant de l'arsenic. — Les deux arsénites les plus importants sont le vert de Scheele ou arsénite de cuivre et l'arsénite de potasse. Le premier s'obtient en précipitant un soluté d'arsénite alcalin par le sulfate de cuivre. Le vert de Schweinfurth est un acéto-arsénite de cuivre (V. ACÉTATES). — Les arsénites de potasse, car il en existe plusieurs, s'obtiennent en attaquant l'acide arsénieux par de l'hydrate de potasse ou par une solution de carbonate de potasse. C'est ainsi que l'on obtient un sel bimétallique,



$$AsO^3HO2KO,$$

en faisant digérer l'anhydride arsénieux avec une solution concentrée de potasse caustique. Il se forme un sel qui constitue le principe actif de la *liqueur de Fowler*, soluté qui renferme la centième partie de son poids d'acide arsénieux et que l'on prépare en faisant bouillir ce dernier avec du carbonate de potasse et de l'eau. Ed. BOURGOIN.

ARSÉNIUS (Olbiodore), évêque de Pergame vers 1300, a écrit en grec, sur l'*Introduction arithmétique de Nicomaque*, un commentaire inédit, qui a été à tort attribué soit à Asclépius, soit à Philopon. T.

ARSENIUS (V. APOSTOLIUS).

ARSENNE (Louis-Charles), peintre et écrivain, né à Paris le 23 déc. 1790, mort dans la même ville le 3 août 1855. Arsenne n'a point eu de maître. Toutefois de ses études solitaires il ne dégagea aucune originalité et subit comme tant d'autres de ses contemporains, avec moins de talent que beaucoup, le goût, la mode, les conventions en grand honneur au début de sa carrière, et dont il ne sut jamais se départir. La grande révolution pittoresque de 1830 se fit sans le toucher. Il débuta au Salon de 1822, par une *Maison de campagne à Auteuil*. Puis des sujets d'un ordre plus élevé le tentèrent (*Psyché*, *Eudore et Velleda*, Salon de 1824), et il finit par s'adonner à la peinture sentimentale, philosophique et religieuse. Ainsi, au même Salon, à celui de 1827, on put voir de lui, *Jésus au Jardin des Oliviers*, le *Christ mourant*, et l'*Assomption ;* le *Génie des poètes sacrés*, les *Muses et les Parques ;* et *l'Homme environné de ténèbres, demandant à la Science et à la Sagesse de lui servir de guides*, enfin un tableau et plusieurs dessins inspirés des *Méditations* de Lamartine. En 1841, il exposa une composition vaste et compliquée, *Trait de la Vie de saint Louis à son passage à Hyères*, de style suranné. Arsenne a peint quelques portraits et plusieurs lithographies ; Mlle de Bès a lithographié aussi de ses compositions, entre autres l'*Attente* et l'*Entretien*. On doit à Arsenne deux volumes de la collection Roret, *Manuel du peintre et du sculpteur, ouvrage dans lequel on traite de la philosophie de l'art et des moyens pratiques*, etc. (Paris, 1833, in-18). Olivier MERSON.

BIBL. : GABET, *Dictionnaire des artistes de l'École française ;* Paris, 1830, in-8.

ARSÉNOLITE. Acide arsénieux naturel. Forme de petites croûtes cristallines constituées par des octaèdres réguliers. Ce minéral accompagne les arséniures aux dépens desquels il se produit. On a donné le nom de *claudétite* à la forme orthorhombique de l'acide arsénieux : la claudétite se rencontre dans la mine de San-Domingo (Portugal).

ARSES. Genre créé par Lesson (*Traité d'Ornithologie*, 1831, p. 387) pour de petits Gobe-Mouches de la Papouasie et de l'Australie septentrionale (V. GOBE-MOUCHES et MUSCICAPIDÉS), qui ont le bec moins large que celui de beaucoup d'autres Muscicapidés, mais terminé par



Arses telescophthalmus Less.

un crochet bien marqué, les ailes amples et allongées, la queue étalée, les tarses courts, relativement faibles, et les yeux entourés d'un cercle de papilles, généralement colorées en bleu. Cette dernière particularité a valu à une espèce de ce groupe, qui vit à la Nouvelle-Guinée, le nom d'*Arses telescophthalmus* (Less). E. OUST.

BIBL. : LESSON, *Voyage de la Coquille, Zoologie*, t. I, part. 2, p. 643, pl. 15, fig. 2. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.* 1879, t. IV, p. 408.

ARSÈS, le plus jeune des fils d'Ochus ou Artaxercès III ; il est aussi désigné par les historiens anciens sous le nom de Narsès ou d'Oarsès. A la mort d'Artaxercès III, empoisonné par son ministre, l'eunuque égyptien Bagoas, l'an 339 av. J.-C., Arsès monta sur le trône ; mais Bagoas ne lui laissa que le titre de roi, se réservant toute l'autorité souveraine, et, pour mieux assurer son pouvoir, fit assassiner tous les frères du jeune roi, à l'exception d'un seul, Bisthanès, qui, selon Arrien, réussit à échapper au massacre. La patience d'Arsès fut bientôt lassée par la tyrannie de son ministre, et Bagoas, s'apercevant que son pupille voulait exercer les droits de la royauté, se débarrassa de lui en le faisant mettre à mort, l'an 336 av. J.-C. Le successeur d'Arsès fut Darius Codoman. M. P.

ARSILLI (François), poète et médecin italien qui florissait à Rome sous Léon X et Clément VII. Il fit, étant pauvre, deux parts de sa vie, l'une consacrée à sa profession de médecin, l'autre à la poésie. Trop honnête pour être courtisan, il déplut au pape, vécut à l'écart, se consolant des dédains de la cour par l'amitié de Paul Jove, qui lui a consacré un de ses éloges. Il mourut à l'âge de soixante-seize ans. On ne connaît guère de lui qu'un poème élégiaque, *De Poetis urbanis*, dans lequel il parle de tous les poètes romains de son temps ; il fait partie du recueil de poésies latines : *Coryciana*, Rome, 1524, in-4, et Tiraboschi l'a réimprimé à la fin de la 3e partie du t. VII de son *Histoire de la littérature italienne*, 1re éd., Modène, 1787-94, in-4. On lui attribue une traduction des *Prologues d'Hippocrate*, qui, dans tous les cas, n'a pas été imprimée. R. G.

Bibl. : Paul Jove, *Illustrium virorum vitæ ;* Florence, 1549, in-fol. — Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana ;* éd. de Modène, 1787-94, 16 vol. in-4.

ARSIN. Peine très répandue au moyen âge, et qui consistait à brûler *(ardere)* et plus tard à démolir la maison du condamné. La loi des Saxons, dont la rédaction remonte au viiie siècle, paraît être le plus ancien texte législatif qui régularise sous cette forme le droit de vengeance ; elle applique cette peine aux accusés qui refusent de se présenter en justice. Au cours du moyen âge, l'arsin devint d'une application très fréquente, particulièrement dans le nord de la France et pour les communes qui atteignirent ainsi les personnes qui pouvaient se soustraire à leur juridiction. Nos grandes villes du Nord organisèrent souvent de véritables expéditions militaires pour aller mettre à exécution hors de leur territoire des sentences d'arsin et se venger par ce moyen de seigneurs voisins qui leur avaient causé des dommages. Dans l'intérieur des villes le danger de voir le feu gagner les maisons voisines fit assez tôt substituer la démolition à l'incendie, et le droit d'*arsin* devint le droit d'*abattis de maison*. Les sentences d'arsin se multipliant, les condamnés imaginèrent de substituer à leurs immeubles des masures de peu de valeur qu'ils achetaient pour les abandonner aux démolisseurs de la justice communale. Pour que la justice ne perde point tous ses droits, beaucoup de règlements municipaux fixèrent le minimum de valeur que pouvaient avoir les immeubles livrés à la commune pour l'exercice de l'abattis de maison ; mais à la longue cette somme devint un prix de rachat et le droit d'arsin ou d'abattis de maison se transforma, dans les derniers siècles du moyen âge, en une simple amende, dont la signification primitive finit même par se perdre en beaucoup de pays. L'arsin était prononcé par les tribunaux des communes pour punir des crimes et des délits très divers, mais qui tous avaient ce caractère commun de porter atteinte aux droits, aux privilèges, aux libertés de la commune ; presque toujours c'était une peine accessoire qui s'ajoutait à la peine principale pour réprimer le côté politique du crime ou du délit commis par le condamné ; aussi beaucoup de villes qui ne possédaient pas la haute justice purent-elles cependant prononcer l'arsin et l'exercer sur les biens de condamnés qui avaient porté atteinte à leurs droits.
A. G.

ARSINES. On donne le nom d'*arsines* aux corps qui résultent de l'union de l'arsenic avec les radicaux alcooliques ; elles sont formées d'arsenic, de carbone et d'hydrogène. On peut les considérer comme des dérivés de l'hydrogène arsenié, AsH^3, corps comparable à l'ammoniaque : il en résulte des radicaux incomplets, susceptibles de fixer de l'oxygène, du soufre, du chlore, du brome, de l'iode, etc. De là, résulte une grande variété de composés complexes qui peuvent être rapportés aux chlorures d'arsenic, $AsCl^3$, $AsCl^5$, comme l'indique le tableau suivant :

Chlorure d'arsenic saturé	$AsCl^5$.	Trichlorure	$AsCl^3$.
. . . .		Hydrure	AsH^3.
Chlorure de tétraméthylarsénium	$As(C^2H^3)^4Cl$.	. . . .	
— de triméthylarsine	$As(C^2H^3)^3Cl^2$.	Radical	$As(C^2H^3)^3$.
Chlorydrate de triméthylarsine	$As(C^2H^3)^3HCl$.	. . . .	
Perchlorure d'arsénidiméthyle	$As(C^2H^3)^2Cl^3$.	Protochlorure	$As(C^2H^3)^2Cl$.
. . . .		Radical	$As(C^2H^3)^2$.
Perchlorure d'arsénimonométhyle	$As(C^2H^3)Cl^3$.	Protochlorure	$As(C^2H^3)Cl^2$.
. . . .		Radical	$As(C^2H^3)$.

La plus importante des arsines est le cacodyle $[As(C^2H^3)^2]^2$ qui est par conséquent de l'arsénidiméthyle. Ed. B.

ARSINOÉ. I. Histoire. — Nom porté par plusieurs princesses de l'antiquité, dont nous n'étudierons ici que celles qui ont quelque rapport avec l'Egypte : 1° Mère de Ptolémée Ier, roi d'Egypte. Arsinoé fut d'abord concubine de Philippe, le père d'Alexandre le Grand. Puis, tandis qu'elle était enceinte de Ptolémée, Philippe la donna en mariage au Macédonien Lagus. C'est pourquoi les Macédoniens eurent le droit de considérer Ptolémée Ier comme héritier légitime de Philippe. — 2° Fille de Ptolémée Ier et de Bérénice, née vers l'an 316 avant l'ère chrétienne. A l'âge de seize ans, elle épousa Lysimachus, roi de Thrace, qui était alors fort avancé en âge. Celui-ci, pour l'épouser, avait répudié Amastris, à la mort de laquelle il donna à Arsinoé les villes de Dium, Amastris et Héracléia. Arsinoé eut de Lysimachus plusieurs enfants et, pour leur conserver le trône, fit tuer son beau-fils Agathoclès qui y avait plus de droits qu'eux. Lysandra, veuve d'Agathoclès, alla demander vengeance à Séleucus qui, désireux depuis longtemps de s'emparer de la Thrace, profita de cette occasion exceptionnelle pour déclarer la guerre à Lysimachus. Lysimachus fut tué, et Arsinoé s'enfuit à Ephèse, puis en Macédoine. Ptolémée Céraunus, beau-frère d'Arsinoé, fit assassiner Séleucus, sous prétexte de la venger, et devint ainsi maître de la Thrace et de la Macédoine. Les enfants de Lysimachus pouvaient lui porter ombrage : il épousa leur mère et, peu après, les fit tuer. Arsinoé prit encore la fuite et se sauva en Egypte, à Alexandrie, où elle épousa en troisièmes noces son propre frère Ptolémée II Philadelphe, en l'an 279. Elle trouva alors le calme et le repos. Ptolémée l'aima passionnément, quoiqu'elle ne lui eût point donné d'enfants ; il lui fit bâtir plusieurs villes, qui portèrent son nom, et lui dédia un temple à Alexandrie (V. Arsinoéum). — 3° Fille de Lysimachus et de Nicæa, belle-fille par conséquent de la précédente Arsinoé. Elle suivit celle-ci en Egypte, trama des complots contre elle et, ses machinations découvertes, fut reléguée en Thébaïde. Après la mort de sa belle-mère, elle fut rappelée, retrouva les bonnes grâces du roi, et parvint même à s'en faire épouser. Ptolémée en eut trois enfants. — 4° Fille de Ptolémée III Evergète, femme de Ptolémée IV Philopator, son propre frère, et mère de Ptolémée V Epiphane. A la suite d'intrigues de palais, son mari la fit mettre à mort. Lui-même étant décédé, peu de temps après, des amies d'Arsinoé la vengèrent en pénétrant dans la demeure de celui qui avait exécuté les ordres sanglants du roi, et en le massacrant, ainsi que toute sa famille. — 5° Fille de Ptolémée XI Aulète, et sœur de la célèbre Cléopâtre. Pendant que César assiégeait Alexandrie et serrait étroitement dans un des quartiers de la ville Ptolémée XII Dionysus, frère d'Arsinoé, celle-ci, aidée de l'eunuque

Ganymède, parvint à s'échapper et, conduite au camp égyptien, y fut saluée du titre de reine. Mais bientôt, Ganymède, qui avait pris la tête des troupes, fut vaincu, et Arsinoé, prise par les légions romaines, fut envoyée à Rome. Traînée à la suite des dépouilles triomphales, elle émut vivement de pitié le peuple romain, à cause de sa beauté et de la dureté de sa destinée. Peu après elle fut rendue à la liberté par César qui la fit reine de Chypre. En l'an 41, Cléopâtre, jalouse de l'empire que sa sœur pouvait exercer à son détriment sur Antoine, pria celui-ci de la faire tuer. Arsinoé se réfugia à Milet, dans le temple d'Artemis Leucophrys, mais, malgré la sainteté du lieu, elle y fut impitoyablement immolée.

II. Géographie. — Deux villes égyptiennes portent le nom d'*Arsinoé*. Elles ne furent pas, comme on le croit, bâties spécialement pour la reine, mais existaient depuis longtemps. Ptolémée II Philadelphe changea simplement leur nom et leur donna celui de sa femme : 1° Ville située au fond du golfe Héroopolite, à 125 milles de Péluse, près de l'emplacement de la Pi-hakhiroth plusieurs fois mentionnée dans la Bible (*Exode*, xii, 2, 9 ; *Nombres*, xxxiii, 7). Le village moderne d'Argueroud, placé près de Suez, indique la position de cette ancienne Arsinoé. Là venait déboucher le Canal royal, terminé par Ptolémée Philadelphe, qui communiquait avec la branche Pélusiaque du Nil et atteignait Arsinoé après avoir traversé les Lacs amers. Plus tard, cette ville, restaurée ou agrandie par la dernière Cléopâtre, vit changer son nom en celui de Cléopâtris. — 2° Le nom d'*Arsinoé* fut donné à Crocodilopolis, lors de la subdivision du XXIe nome et de la création du nome *Arsinoïte* (V. ci-dessous). Ces changements de dénomination eurent lieu sous Ptolémée Philadelphe et furent faits en l'honneur de sa sœur et épouse Arsinoé, de sorte qu'on doit les reporter au plus tôt en l'an 278 A. C. (Pour des renseignements plus complets sur cette Arsinoé, V. Crocodilopolis.) Victor Loret.

ARSINOÉUM. Monument élevé à Alexandrie par Ptolémée Philadelphe, en l'honneur de la reine Arsinoé. L'Arsinoéum se trouvait dans la partie O. du Bruchium, au S.-O. et fort près du grand amphithéâtre. Ptolémée fit amener à Alexandrie, probablement d'Héliopolis, un grand obélisque sans inscriptions, haut de quatre-vingts coudées, et taillé sous le roi Nectanébo. Cet obélisque, dont le transport demanda bien du temps et bien des dépenses, fut placé dans la cour de l'Arsinoéum. Plus tard, Maxime, préfet d'Egypte, le fit déplacer et ériger au milieu d'une place publique, après en avoir retranché la pointe, qu'il fit remplacer par un faîte doré. L'architecte Dimocharès, qui avait été chargé d'abord de la construction du temple, voulait en faire la voûte en pierre d'aimant, de telle sorte que la statue en fer de la princesse parût y être suspendue en l'air. Mais la mort de l'architecte et celle du roi empêchèrent l'exécution de ce projet original. V. L.

ARSINOÏTE. Le nome appelé Arsinoïte, à l'époque gréco-romaine, la province du Fayoum, était anciennement un district du XXIe nome de la basse Egypte, nommé hiéroglyphiquement *Ta-she* (l'Pays du Lac) parce qu'il contenait le lac Mœris. Le chef-lieu de ce district était la ville de Crocodilopolis où était adoré le dieu Sebek à tête de crocodile. Le nome Arsinoïte, baigné par le lac Mœris et arrosé par une quantité de petites rivières, était l'un des plus riches de l'Egypte. Outre le blé, les céréales de toute sorte et les légumes du Nil, il produisait en abondance des figues, des grenades, des olives. Ses vignobles et ses jardins, remplis de roses, pouvaient rivaliser avec ceux des environs d'Alexandrie.

ARSIS. I. Métrique. — Partie forte du pied, dans la versification antique. Tout pied comprenait deux parties : l'*arsis* ou partie fortement accentuée, et la *thésis* ou partie faible (V. Pied [métrique]). Lorsqu'on marque l'arsis, c'est par un accent aigu placé sur la syllabe longue qui constitue l'arsis, comme dans le dactyle ´– ∪ ∪, le spondée ´– —, l'iambe ∪ ´–, le trochée ´– ∪. Lorsque cette longue se décompose en deux brèves, on met l'accent sur la première. Ainsi ce tribraque ∪ ∪́ ∪ équivaut à un iambe et celui-ci ∪́ ∪ ∪ à un trochée ; de même le spondée ´– — équivaut à un dactyle, et celui-ci — ´– à un anapeste ∪ ∪ ´–. Il faut prendre garde que les grammairiens grecs emploient les mots arsis et thésis inversement, l'arsis ou lever du pied marquant la partie faible, et la thésis ou baisser du pied désignant la partie forte. Les auteurs modernes suivent en général l'usage des grammairiens latins.

II. Musique. — Dans la musique actuelle, le temps levé ou *arsis* désigne le temps faible, et le temps frappé, le fort. En contrepoint un chant est appelé en *arsis* lorsque la voix descend de l'aigu au grave, en *thésis* lorsqu'elle monte du grave à l'aigu. Cette apparente opposition vient, comme pour la mesure, de la manière différente de battre le temps. On appelait quelquefois fugue par arsis et thésis, celle dans laquelle la réponse était faite dans le mouvement contraire du sujet, c.-à-d. par inversion. *Arsis* et *thésis* ont été pris aussi, par les musiciens du moyen âge, pour indiquer les notes passant de l'aigu au grave et du grave à l'aigu ; d'après Gui d'Arezzo (Micrologue) il désigne aussi l'élévation et l'abaissement des signes dans l'écriture en neumes (V. Rythme, Fugue, Contrepoint, Neumes).

ARSISSA. Lac situé au S. de l'Arménie, nommé par Strabon Arsene et Thospitis; Ptolémée, de son côté, distingue le lac Arsene du lac Thospitis. Strabon (liv. XI) dit que le Tigre, descendant du mont Niphates, traversait ce lac avec une rapidité telle que ses eaux ne s'y mélangeaient pas; quant aux eaux du lac, selon Strabon, elle n'étaient pas potables, tout au plus bonnes pour nettoyer les habits. Selon Pline (liv. II, ch. ciii), ce lac, bien que chargé de nitre, nourrissait beaucoup de poissons, mais les poissons nourris par le Tigre ne passaient point dans le lac. On a identifié le lac Arsissa, Arsene ou Thospitis avec le lac de Van. M. P.

ARSONVAL. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 434 hab.

ARSURE-Arsurette. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 370 hab.

ARSURES (Les). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois; 233 hab.

ARSY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis; 581 hab.

ART. I. Considérations générales. — Pris dans son sens le plus général, le mot *art* implique toujours un ensemble de procédés, une certaine méthode employée en vue d'un résultat prémédité. C'est ainsi que Littré le définit : « Manière de faire quelque chose selon certaine méthode », et que Joubert a pu écrire : « L'art est l'habileté réduite en théorie ». Le mot grec τέχνη, le latin *ars*, l'allemand *Kunst* (de *Können*, pouvoir) ont une acception analogue; ils désignent à la fois une certaine méthode et une certaine habileté ; on dira, par exemple, l'art du cuisinier, l'art du chirurgien, l'art du verrier, comme l'art du poète ou du musicien. — D'une façon absolue, et par opposition à *Nature*, l'*Art* embrasse donc tout ce qui, pour exister, a exigé l'intervention de la main, de l'esprit et de la volonté de l'homme. — Mais c'est surtout aux manifestations de l'activité humaine dans l'ordre du sentiment et de l'imagination que cette expression a été peu à peu réservée et l'on entend essentiellement par Art les cinq grands *Arts* où se sont condensés, à travers les âges, les pensées, les émotions et les sentiments de l'humanité : la poésie, la musique, l'architecture, la sculpture et la peinture. — Enfin, dans un sens encore plus restreint, l'usage s'est introduit de désigner plus spécialement par le mot Art et par opposition à « littérature » ou « belles-lettres », les trois ordres de création qui s'adressent à nous par l'intermédiaire des yeux, c.-à-d. l'architecture, la sculpture,

la peinture et leurs dérivés, — appelés aussi *arts plastiques* et *arts du dessin* (pour les *arts décoratifs*, V. ce mot). Quand on parle de l'*histoire de l'art*, par exemple, ce sont les monuments de cet ordre que l'on vise plus particulièrement. Ils feront surtout l'objet de cet article. — Sur la théorie de l'art, son origine, son but, son essence, et sur la classification des arts, les philosophes ont institué des discussions toujours ouvertes et qui ne sont pas près de finir. On ne se propose pas d'en faire ici l'exposé et encore moins d'en aborder la critique. On ne se demandera pas, par exemple, si l'art est ou non « la manifestation extérieure du divin », la poursuite ou la réalisation inégale et toujours reprise d'un type primitif et absolu, d'une image ou d'une *idée* préexistante des choses, ou encore « d'une substance particulière du beau », — ni si l'effort de l'artiste doit tendre à représenter, non pas des arbres, des chevaux, des hommes, mais l'*arbre*, le *cheval*, l'*homme*, de telle sorte que l'espèce puisse être définie, comme on l'a proposé, « une création de l'art »..... Ces questions constituent l'esthétique, et c'est à ce mot qu'elles trouveront logiquement leur place. On se tiendra ici au point de vue purement historique; on esquissera sommairement un tableau général de l'évolution de l'art aux différentes époques et chez les différents peuples et (sans aborder d'ailleurs l'histoire des diverses écoles qui doivent être traitées séparément) on marquera, chemin faisant, les liens qui les relient l'une à l'autre et les idées générales qui ont présidé à la grande évolution dont chacune d'elles est un moment.

Si l'on veut surprendre dans l'histoire la première manifestation de l'art, il faut remonter aux origines même de l'humanité. On voit que l'art est aussi naturel à l'homme que l'instinct de conservation ; en même temps qu'il travaille à la satisfaction de ses besoins ou à sa défense, il crée un art; il est ornemaniste avant d'être potier; « industriel par besoin, il se révèle artiste par instinct ». C'est ainsi que le goût de la toilette a précédé les habits et que l'homme a cherché à se parer de colifichets avant d'éprouver le besoin de se vêtir. On a trouvé, dans les cavernes des troglodytes de la Vezère, des monuments non douteux d'un art, antérieur d'un nombre incalculable de siècles aux plus vieilles statues de l'Egypte, contemporain d'une époque où dans les forêts du midi de la France vivait l'éléphant velu, et dans ses prairies les aurochs et les rennes. Les cavernes de la Dordogne, celles de la Vienne, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de la Charente, des Pyrénées, celles de Pont-à-Lesse et de Goyet en Belgique, celle de Creswel en Angleterre, etc., ont révélé un grand nombre de dessins gravés avec un morceau de silex sur la pierre, l'os ou l'ivoire et représentant, quelquefois avec une étonnante fidélité, des animaux et des hommes, des scènes de chasse, des mammifères, des oiseaux, des poissons, des reptiles, des végétaux et aussi des manches d'armes ou des bâtons de commandement sculptés et gravés. Quelques-uns de ces dessins (celui, par exemple du renne au pâturage de la caverne de Thayngen) sont d'une habileté qui confond l'imagination ; la plupart sans doute ne sont encore que de grossières ébauches, les bégayements difformes d'une longue enfance; mais quel nom donner à ces tâtonnements, sinon celui d'instinct artistique? Entre le pauvre troglodyte de la Madelaine qui entaillait sur un morceau de défense l'image du mammouth et les Phidias ou les Raphaël, il y a certes une différence de degré, mais non pas de nature.

Les représentations d'animaux sont toujours supérieures à celles de l'homme; et, fait curieux à noter, elles disparaissent presque complètement dans la période de la pierre polie et pendant l'âge du bronze, où l'ornementation consiste uniquement en différentes combinaisons de lignes droites et courbes et en dessins géométriques. Sir John Lubbock y voit la preuve d'une différence de race dans la population de l'Europe occidentale à ces différentes époques. C'est ainsi qu'aujourd'hui « les Esquimaux sont assez bons dessinateurs, tandis que les Polynésiens, beaucoup plus avancés sous d'autres rapports, et fort habiles pour leurs parures et l'ornementation de leurs armes, ne savent dessiner ni les animaux ni les plantes. Leurs tatouages, par exemple, et les modèles de leurs armes sont, comme les ornements de l'âge du bronze, empruntés presque tous à la géométrie. Les représentations d'animaux et de plantes ne manquent pas, il est vrai, absolument; mais toutes les fois qu'ils les essaient, soit en dessins, soit en sculptures, elles sont toujours grossières et grotesques. C'est tout le contraire chez les Esquimaux; nous ne trouvons chez eux aucune de ces gracieuses viroles, aucun de ces dessins géométriques qui caractérisent la Polynésie, mais leurs armes sont souvent couvertes de figures d'animaux et de scènes de chasse ». Dans les tribus australiennes, on trouve de grossiers dessins représentant des animaux; mais quelques-unes paraissent incapables de comprendre les représentations graphiques les plus claires ; on ne saurait d'ailleurs en tirer la conséquence que toute velléité de reproduction par le dessin, que tout instinct d'imitation graphique leur soit étranger. C'est ainsi que les Cafres, pour qui la perspective est lettre close et qui ont la plus grande difficulté à comprendre un dessin, aiment à tailler dans le bois des figures d'animaux et le font avec quelque succès : « Les manches de leurs ustensiles représentent souvent avec assez de fidélité des girafes, des autruches », etc. Chez les nègres, qui paraissent pourtant, comme toutes les races de l'Afrique centrale et méridionale. fort arriérés pour tout ce qui est affaire d'art, on trouve des idoles représentant des hommes et qui reproduisent avec « une grotesque fidélité » les caractères de la race nègre.

Il est impossible de tirer de ces monuments des époques préhistoriques ou des peuplages sauvages, qui se prêtent peu dans l'état de nos connaissance à une classification sérieuse, d'autre conclusion que celle-ci : l'homme même à l'état sauvage et au degré le plus humble de civilisation a un instinct qui lui est propre et qu'on pourrait appeler l'instinct graphique; et cet instinct, définitivement constaté, contient en germe la série de tous les dévolop-pements futurs. L'art sera dès lors une des manifestations spontanées de l'activité intellectuelle de l'humanité, une langue dans laquelle elle traduira, à mesure qu'elle deviendra plus capable d'analyser et de généraliser, ses aspirations inconscientes et ses croyances positives et qui exprimera, avec une merveilleuse souplesse et une incomparable intensité, les degrés variables de toutes les civilisations, tous les états successifs de l'âme humaine. L'histoire de l'art montre comment, dans chaque groupe de peuples, le germe primitif s'est développé, sous l'influence des conditions climatériques, sociales, politiques, morales et religieuses et a atteint pour chacun d'eux son plus complet épanouissement; et c'est seulement à partir de l'apparition de l'histoire proprement dite que l'on peut suivre les étapes de ce développement et discerner, dans la production des œuvres d'art vraiment dignes de ce nom et à travers leur infinie variété, l'action de lois constantes.

Avant d'indiquer les lignes maîtresses et les divisions principales de l'histoire de l'art, il ne sera pas inutile de rappeler ici les systèmes les plus importants proposés par les penseurs modernes pour servir de direction dans l'étude de son développement. Nous n'en retiendrons que trois : ceux de Hégel, Herbert Spencer et Taine, qui sont d'une portée capitale et qu'on ne saurait négliger. Il n'est pas besoin d'admettre le système de Hégel et sa formule de l'idée qui se *cherche*, qui se *trouve* et qui se *dépasse* pour penser que sa théorie de l'évolution artistique est une des plus belles généralisations et des plus fécondes qui aient jamais été tentées. Nous n'en exposerons dans ce résumé que les parties qui intéressent principalement l'histoire générale de l'art. Nous nous servirons pour ce travail de l'excellente adaptation de l'*Esthétique*, publiée par M. Bénard (t. I, pages 115 à 300 et *passim* de la seconde édit.). On sait que, d'après l'*Esthétique* de Hégel, toutes les formes de l'art trouvent leur principe dans

l'idée qu'elles manifestent et que cette idée elle-même a besoin, pour s'affirmer véritablement, de se réaliser dans ces formes. A chaque degré particulier de développement est donc liée une forme réelle : le perfectionnement de l'idée comme *fond* apparait également comme perfectionnement de la *forme*, et l'idée de chaque époque trouve toujours sa forme convenable et adéquate. — Hégel distingue dans l'histoire de l'art, trois grandes *formes* particulières correspondant à trois moments de l'idée ou à trois états de civilisation générale. — La première est la forme *symbolique;* l'intelligence s'y montre encore impuissante à s'élever au-dessus de la nature; elle s'épuise en inutiles efforts pour faire exprimer à la réalité des conceptions vagues et mal définies; elle gâte et fausse les formes du monde réel qu'elle saisit dans des rapports arbitraires. Au lieu de combiner, de fondre ensemble la forme et l'idée, elle n'arrive qu'à un rapprochement superficiel; elle façonne des images grossières ou monstrueuses de forces naturelles ou des abstractions morales dépourvues de personnalité. Le *symbolisme* est surtout l'art de l'Orient. Puis vient la forme *classique.* L'idée, en vertu de sa nature même, ne peut rester dans l'abstraction et l'indétermination. L'intelligence, principe d'activité libre, se dégage de ce qui l'environne ; en empruntant ses formes à la nature , elle idéalise la matière, elle arrive à l'harmonie parfaite de l'idée et de sa manifestation extérieure, à l'équilibre , à l'eurythmie, à la sereine beauté. C'est l'art de la belle époque grecque.

Mais l'esprit ne s'arrête pas à cette forme; il poursuit une satisfaction plus intime ; il se replie sur lui-même; son objet suprême n'est plus la beauté parfaite et sereine ; il spiritualise de plus en plus son idéal; c'est dans le monde intérieur de la conscience qu'il cherche et trouve sa véritable unité et sa beauté idéale. Il brise l'unité de l'art classique, repousse tout ce qui lui impose une limite et cherche, à travers toutes les formes, l'expression de ses conceptions intimes. C'est la forme *romantique* , et l'art romantique, c'est d'abord l'art chrétien. Ce qu'il représente avec une infatigable prédilection, c'est l'histoire d'un Dieu fait homme , de sa mère et de ses disciples, et des personnages qui ont participé de l'esprit Saint. Ce Dieu fait homme, supplicié sur la croix, donne à la souffrance une valeur infinie ; l'art s'y complaît et la mort qui, chez les Grecs, était un simple passage à un autre monde sans effroi, sans terreurs, prend, dans l'art chrétien, avec l'idée de la damnation éternelle, une valeur tragique. La nature s'efface, elle se retire sur un plan inférieur; « l'univers se condense en un seul point, au foyer de l'âme humaine »; et celle-ci, absorbée dans la seule pensée de s'unir à son Dieu, fait apparaître « un héroïsme tout différent de l'héroïsme antique, un héroïsme de *soumission* et de *résignation* ». L'art cherche dès lors l'*expression* plus que la *beauté;* l'histoire du cœur humain devient infiniment plus riche qu'elle ne l'était dans l'art et dans la poésie antique; tous les degrés, toutes les phases de la vie, l'humanité tout entière deviennent la matière inépuisable des représentations de l'art. Il ne craindra pas dès lors d'admettre le réel avec ses imperfections et ses laideurs; il s'éloigne de plus en plus de la libre et calme vitalité, de la jeunesse florissante où s'était complu l'art classique. Mais à mesure que la foi s'affaiblit, la personnalité de l'artiste entre en scène et trouve en soi, comme intérêt essentiel, les vertus qui découlent de son principe et où triomphe l'activité humaine; l'honneur, l'amour, la fidélité, la bravoure, tous les sentiments et tous les devoirs de la *chevalerie romantique;* c'est ce que Hégel appelle le deuxième cercle, le second moment de l'art romantique. Le troisième est celui de « l'indépendance formelle ou extérieure des caractères et des particularités individuelles ». La personnalité une fois arrivée à son point extrême de développement, l'instinct individuel se met au-dessus du sujet; tout va dépendre dès lors de la volonté de l'artiste, de sa fantaisie et de son talent : il s'érige en maître absolu de toute réalité; il représente les objets dans leur réalité palpable et vivante; il se plait aux imitations serviles; l'art n'est plus autre chose que l'habileté supérieure à représenter tous les secrets de l'apparence visible sur laquelle se concentre l'attention, et c'est dans le domaine de l'*accidentel* que va se déclarer la ruine de l'art romantique. Et, pour Hégel, arrivé à ce point, les destinées de l'art peuvent être considérées comme accomplies.

C'est par une loi mécanique, la loi de différenciation, qu'Herbert Spencer explique l'évolution historique de l'art. Après avoir posé le principe que tout progrès organique est un changement de l'homogène à l'hétérogène, du simple au complexe, il en poursuit l'application au développement de la vie, de la société, du gouvernement, de l'industrie, du commerce, du langage, de la littérature et de l'art (*Essais de morale, de science et d'esthétique*, traduits par M. A. Burdeau, t. I). La peinture et la sculpture, en connexion étroite avec le langage écrit, sont primitivement des dépendances de l'architecture. De même que diverses races sauvages, telles que les Australiens, peignent des personnages sur les parois des cavernes qui sont pour eux des lieux sacrés, les Egyptiens et les Assyriens décorent de peintures murales le temple du Dieu et le palais du roi, confondus à l'origine. Cette décoration murale se différencie peu à peu en peinture et sculpture. Les dessins coloriés sont gravés en creux assez profond pour que l'objet représenté se détache dans ses parties essentielles en une sorte de travail intermédiaire entre l'intaille et le bas-relief. Puis les espaces entre les figures coloriées sont enlevés au ciseau et l'on a ainsi un bas-relief peint. Enfin la figure sculptée se sépare de même et on a la statue, gardant toutefois les membres collés au corps et, de la tête au talon, dans la partie postérieure, un bloc qui est là pour remplacer l'ancien mur. Le progrès, observe Herbert Spencer, fait en Grèce les mêmes étapes. La peinture et la sculpture y sont d'abord unies avec leur mère , l'architecture, et sont également les servantes de la religion et du gouvernement. Quand les statues se séparent définitivement des bâtiments avec lesquels elles faisaient corps , elles restent revêtues de couleurs, en souvenir des bas-reliefs d'où elles descendent. Et c'est seulement dans les périodes relativement récentes de la civilisation grecque que la différenciation entre la peinture et la sculpture semble être devenue complète. — La même loi se vérifie pour l'art chrétien. La peinture et la sculpture y sont des démembrements de l'architecture et gardent entre elles des relations d'autant plus étroites qu'elles en gardent aussi de plus étroites avec leur mère. Elle sont l'une et l'autre, comme en Egypte et en Assyrie, « un instrument de gouvernement et de religion »; elles servent à décorer des tombes dans les églises ou des palais : elles sont vouées aux légendes sacrées. Ce n'est que peu à peu et seulement dans les derniers siècles que la peinture a été divisée en peinture d'histoire, de paysage, de genre, de nature morte, etc.; et que « la sculpture est devenue hétérogène » par la variété des sujets qu'elle traite et qu'elle emprunte à la réalité et à l'idéal. Ainsi, toutes les formes du langage écrit, de la peinture et de la sculpture ont pour racine la décoration politico-religieuse des anciens temples ou palais. « Le paysage pendu au mur, le buste posé sur la console, le numéro du *Times* qui est sur la table sont des parents éloignés. » Enfin, il faut noter, en outre, que le passage du simple au complexe se manifeste également dans la *composition* de l'œuvre d'art. Une statue ou un tableau moderne est d'un genre bien plus hétérogène qu'une antique. Pour la disposition des plans, l'emploi des couleurs simples et des tons, la comparaison d'une peinture égyptienne avec des tableaux modernes rend cette vérité évidente. La conception est aussi très uniforme dans les œuvres antiques; la détermination des types y est absolue, les attitudes des personnages divins identiques; et dans l'imitation de la nature, s'il s'agit de représenter un bois, tous les arbres seront d'égale hauteur et équidis-

tants; si c'est une scène de pêche, chaque vague, chaque ondulation de l'eau sera égale à la voisine et les poissons presque toujours d'une seule espèce, strictement alignés sous la surface de l'eau. De même pour la représentation de la barbe, des cheveux, des crinières d'animaux, etc. Que l'on pense, par opposition, aux tableaux modernes; que l'on compare une statue égyptienne à un marbre de l'époque grecque ou de l'école moderne, et « le passage de l'homogène à l'hétérogène nous tombera sous le sens ». Herbert Spencer poursuit sa démonstration pour les autres arts. Il montre comment la poésie, la musique et la danse, unies à l'origine, se différencient graduellement; comment la loi de différenciation se vérifie ensuite pour chacun d'eux: toutes les variétés de danses qui sortent de la danse, le développement des diverses sortes de mètres, de rimes, de genres poétiques; enfin, pour la musique, l'évolution de la calebasse et du tam-tam barbare et de la lyre à trois cordes égyptienne à l'orchestre moderne.

La méthode de M. Taine consiste à considérer les œuvres humaines, et en particulier les œuvres d'art, comme des *produits*. Après avoir établi avec beaucoup de force que l'œuvre d'art a pour but de « manifester quelque caractère essentiel ou saillant, partant quelque idée importante plus clairement et plus complètement que ne le font les objets réels », il recherche les lois de la production et le rôle des trois grands facteurs qui la déterminent. C'est d'abord, en remontant aux causes primordiales, la *race*, c.-à-d. « l'ensemble des dispositions innées et héréditaires que l'homme apporte avec lui à la lumière et qui ordinairement sont jointes à des différences marquées dans le tempérament et dans la structure des corps ». C'est la première et la plus riche source « de ces facultés maîtresses d'où dérivent les événements historiques » ; le caractère et l'esprit propres à une race, transmis de génération en génération, se retrouveront à tous les degrés de son développement et les mêmes à travers les changements de la culture et la variété des produits. Si l'on compare, par exemple, les races germaniques et les races latines, on arrive aisément à reconnaître quelques caractères fondamentaux qui les distinguent, quelques qualités indélébiles qu'on retrouvera comme des forces toujours agissantes et efficaces à tous les moments de leur évolution parallèle. Une pareille analyse, si elle est bien faite, doit aboutir à une sorte « d'histoire intime et préalable qui explique l'histoire extérieure et finale » et montre comment, certaines circonstances étant données, l'art de l'une aboutit à Durer et Rembrandt, l'art de l'autre à Raphaël et au Corrège. — Lorsqu'on a constaté « la structure intérieure d'une race », il faut considérer le *milieu* dans lequel elle a vécu. Comme des graines de la même espèce, semées dans des sols et sous des températures différentes, s'adaptent chacune à son terrain et donnent des variétés d'un même type, les circonstances physiques et sociales dérangent ou complètent le naturel qui leur est livré. Le climat d'abord; les Germains et les Hellènes et les Latins sont tous d'origine aryenne; mais l'action lente et séculaire des climats différents où ils se sont établis a entraîné chez les uns et chez les autres les différences profondes signalées ci-dessus. Puis ce sont les circonstances politiques ou les conditions sociales qui, prolongées pendant des siècles, ont modelé l'homme primitif, et exercé une de ces « puissantes et gigantesques pressions » par lesquelles a été implanté dans une race le tour d'esprit d'après lequel elle pense et agit. — A l'impulsion permanente de la race, à l'action lente du milieu, il faut ajouter un troisième ordre de causes, qui n'est que le produit déjà acquis de ces deux forces, variables, selon le *moment* où on les observe, et qui influera le plus directement et le plus immédiatement sur les artistes d'une même génération. L'œuvre d'art, en effet, est, d'après la définition de M. Taine, « déterminée par un ensemble qui est l'état général de l'esprit et des mœurs environnantes ». L'art traduit la vie; « le talent et le goût de l'artiste changent en même temps et dans le même sens que les mœurs et les sentiments du public »; chaque grande transformation de la société appelle avec elle ses figures idéales, « comme chaque révolution géologique sa faune et sa flore ». Le milieu moral, comme le milieu physique agit sur chaque individu par des excitations et des répressions continues ; comme il y a une température physique, favorable ou nuisible au développement de certaines racines, il y a une température morale, qui est l'état général des mœurs et des esprits, nécessaire pour que certains talents se développent » ; si elle manque, ils avortent. Par suite, « la température changeant, l'espèce des talents changera », et on pourra la concevoir comme « faisant un choix entre les différentes espèces de talents » (qui, vraisemblablement, sont donnés en nombre à peu près égal dans le même pays à deux époques différentes), et « ne laissant se développer que telle ou telle espèce, excluant plus ou moins complètement les autres ». C'est en vertu de ce « mécanisme » que « les arts apparaissent en même temps que certains états de l'esprit et des mœurs auxquels ils sont attachés ». On peut vérifier cette loi dans l'histoire de la statuaire grecque, de l'architecture gothique, de la peinture italienne ou hollandaise, de l'art classique français, de la musique moderne; on trouvera toujours qu'une situation générale, c.-à-d. la présence de certains biens ou de certains maux, une certaine forme de société, une certaine espèce de religion développent chez les hommes « des besoins correspondants, des aptitudes distinctes, des sentiments particuliers » qui, manifestés dans une même âme, constituent le « *personnage régnant*, c.-à-d. le modèle idéal que les contemporains aiment et admirent, que tous les artistes ont devant les yeux ou dans le cœur ». Qu'ils le représentent en une figure vivante, statue ou tableau, héros de roman ou de drame, qu'« ils s'adressent à lui dans les symphonies de Beethoven, ou dans les rosaces d'une cathédrale » (pour les arts qui éveillent des émotions sans créer des personnes, comme l'architecture et la musique), « tout l'art dépend de lui » puisque l'art tout entier ne s'applique qu'à lui complaire ou à l'exprimer. Tous les termes de la série se tiennent; la moindre altération dans les facteurs entraîne des altérations correspondantes dans le produit. Et l'infinie variété des faits qui constituent l'histoire de la civilisation et de l'art sont régis par quelques lois certaines et très simples, « par des forces vivantes, mêlées aux choses, partout présentes, toujours existantes ».

Eléments et divisions générales de l'histoire de l'art. — Ces grandes généralisations ne sauraient être négligées par l'historien de l'art, qui n'a pas seulement à noter des formes et des faits, mais qui doit aussi en rechercher les principes connus et les causes; mais elles ne seraient pas sans danger s'il s'en rendait esclave et prétendait les appliquer systématiquement avec une rigueur absolue de logique. Beaucoup de faits alors lui échapperaient ou bien risqueraient d'être faussés pour complaire aux exigences d'une formule. L'œuvre d'art est de sa nature trop complexe, l'activité de l'homme y varie d'une manière trop personnelle les combinaisons et les réactions pour qu'on puisse en décomposer avec une précision scientifique tous les mobiles éléments : au fond de l'analyse on trouverait toujours un principe irréductible, d'où l'œuvre d'art tire son prix le plus précieux, sa valeur la plus subtile, à savoir la personnalité de l'artiste lui-même, l'activité humaine, dans ce qu'elle a de plus mystérieux et de plus spontané, l'intervention de l'homme, de tel ou tel homme de génie qui façonne la matière nationale et historique et ajoute sa marque propre, souvent imprévue, aux traditions, aux idées, aux passions de sa race et de son temps. Quand on a défini les caractères généraux d'un pays, d'une époque, d'une civilisation, il reste encore à faire la part de l'inspiration d'un Léonard de Vinci, d'un Rembrandt ou d'un Michel-Ange. Tous les artistes d'une même génération ont eu sous la main les mêmes matériaux; une analyse intime et individuelle doit

expliquer pour chacun d'eux la diversité des produits, montrer les qualités de vision et d'esprit, de tempérament et d'imagination d'où sont sorties ses œuvres; et à mesure qu'on entre plus avant dans cette analyse, c'est l'homme que l'on cherche surtout et que l'on aime à trouver dans l'œuvre. La théorie du milieu n'en reste pas moins, à la condition d'être employée avec tact et critique, un principe incontestable et une méthode de travail désormais établie. Vouloir parler d'un grand artiste sans rechercher et indiquer par quels liens étroits il se rattache à la civilisation de son temps, est, à vrai dire, impossible, sous peine de rester dans de sèches énumérations ou de tomber dans de vagues phraséologies. On n'arrive pas d'ailleurs pour toutes les époques de l'art à saisir la personnalité de l'artiste : dans la haute antiquité, et au moyen âge, par exemple, elle se dérobe souvent, et ce sont les causes et les principes généraux de la forme réalisée qui seuls apparaissent alors à l'esprit de l'observateur.

Enfin, la technique de l'art, l'ensemble des procédés, les matériaux mis en œuvre ont aussi une grande importance. L'architecte a-t-il à sa disposition du bois, des briques ou de la pierre; le sculpteur du granit, du marbre ou des pierres tendres, les caractères de la forme, le *style* changent aussitôt. Les formes puissantes de l'architecture égyptienne ne sont pas moins dues à la constitution géologique du pays, aux prodigieuses carrières qui fournissaient des pierres résistantes, hautes d'assises et de longue portée, qu'à la religion et au génie du peuple. Sans doute, tous les matériaux peuvent se prêter à des combinaisons très différentes; la pierre a pris sous les mains de l'artiste et la volonté de l'architecte les formes les plus variées; mais si chaque matière laisse une certaine liberté d'invention, il est tel système de construction auquel, en vertu même de sa nature, elle se refuse absolument. La brique, d'autre part, n'aurait jamais donné les salles hypostyles de l'architecture égyptienne, ni le temple grec avec ses architraves posant sur des colonnes espacées, tandis que « les habitants du Latium, pays de tufs légers et de pouzzolane, étaient prédestinés à l'emploi de la voûte et des supports compactes et massifs » (E. Boutmy, *Introduction à un cours d'histoire d'architecture comparée.*) Par une conséquence logique, le principe de décoration est intimement lié à la nature des matériaux; la brique appelle la décoration plaquée; l'architecte qui construisit à Rome le temple du dieu Rediculus, en brique, dut remplacer par des pièces moulées en terre cuite les caissons, les moulures, les profils et les ornements de la pierre. Avant donc d'expliquer ou de juger un art par ses principes et ses règles, il convient d'abord d'étudier la nature des matériaux dont il disposait. — Les procédés et les recettes d'atelier, l'emploi ou l'abus qu'on en fait, sont aussi en connexion étroite avec le développement et la décadence des écoles. A un autre point de vue encore, l'historien devra se préoccuper des influences qui s'exercent d'un pays et d'une école sur une école et sur un pays voisin ou éloigné; l'histoire de l'art est une série d'actions et de réactions continues; l'art grec subit l'influence de l'art égyptien et assyrien; l'art romain, celle de l'art grec; l'art chrétien prend ses premiers modèles dans l'art païen dont il transformera si profondément les formes pour les plier aux exigences de son culte et aux besoins de ses croyances. L'art arabe s'inspirera de l'art byzantin, l'art japonais de l'art indien, etc.; il n'y a donc rien d'absolu dans les divisions pourtant nécessaires qu'il faut établir dans une histoire générale de l'art. Ces divisions sont celles de l'histoire de la civilisation elle-même.

Le premier groupe comprend l'*antiquité*, jusqu'au triomphe définitif du christianisme; le second, le *moyen âge*, dont les limites sont assez difficiles à fixer, et qui se prolonge dans le N. de l'Europe jusqu'en plein XVI[e] siècle, alors que s'est déjà levé sur l'Italie, depuis plus de cent ans, l'aurore du grand mouvement qui forme la troisième période et auquel on a donné le nom de *Renaissance*. — Enfin, on comprend sous la dénomination générale d'*art moderne* la période à partir de laquelle l'inspiration individuelle de l'artiste, réagissant contre les traditions néo-classiques, s'émancipe définitivement pour chercher, au milieu des ruines des anciennes écoles, dans des combinaisons de formes et avec des inspirations inégales, l'expression de sentiments nouveaux, d'aspirations souvent aussi confuses que passionnées et qui trouvent dans la peinture de l'époque romantique et surtout dans la musique moderne une langue merveilleusement appropriée et suggestive. Enfin, il faut placer dans un groupe spécial et distinct les arts de l'extrême Orient qui ne sauraient trouver une place logique dans les séries que nous venons d'indiquer.

ANTIQUITÉ. — L'art de l'antiquité est étroitement uni à la religion, dont il dérive aussi directement que le culte dérive du dogme. Plus les religions sont différentes, plus l'art est différent. Si l'Egypte, l'aînée de la civilisation, offre, dès qu'elle apparaît dans l'histoire, un art déjà formé et arrivé à maturité, c'est qu'elle l'a façonné sous la dictée impérieuse de ses croyances. La pyramide n'est que la maison d'un mort auguste qu'il faut soustraire à toutes les chances de destruction ou de profanation pour lui garantir la paisible possession de la seconde vie; les tombeaux des premières dynasties sont « la maison éternelle », c'est « la bonne demeure » où le mort est chez lui, entouré d'images gaies, de représentations familières, société vivante, dont les actes figurés lui garantissent l'accomplissement de toutes les cérémonies prescrites, comme de tous les travaux reproduits sur les parois

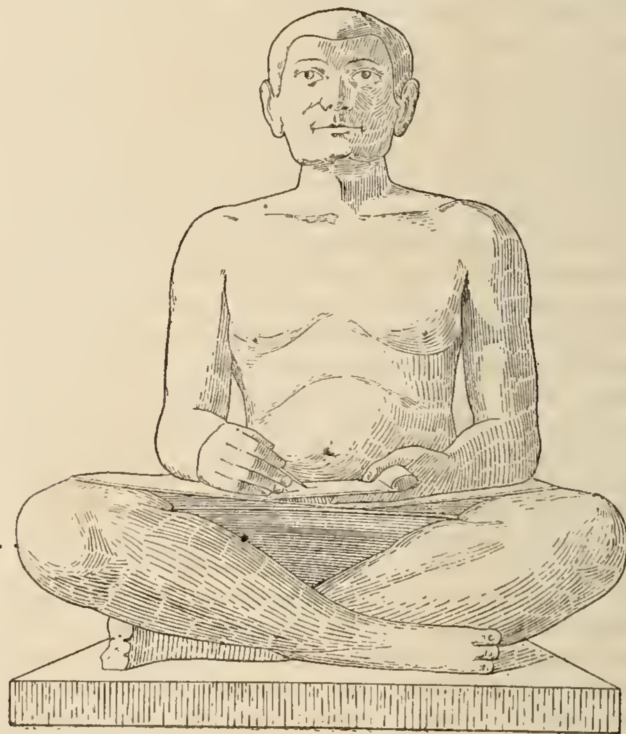


Fig. 1. — Scribe accroupi, d'après la statue du musée du Louvre.

de la chambre mortuaire, la « jouissance des moissons, des raisins et du domaine du tombeau ». Comme les idées religieuses sur l'autre vie sont une des parties les plus originales des croyances de l'Egypte, la tombe est d'abord sa création la plus caractéristique, et sa sculpture ne doit pas à une autre cause ces qualités merveilleuses de réalité et de vie qu'elle présente, à une époque « où la conscience nationale de la Grèce et de la Judée n'existait pas encore ». Si le sculpteur égyptien de la V[e] dynastie a placé dans le serdab des effigies aussi parlantes que celle du *scribe accroupi* du Louvre (fig. 1) ou du nain Khnoumhotpou du musée de Boulaq, c'est qu'elles étaient « le support indispensable du *double*, le corps sans lequel l'âme du mort

ne pouvait pas subsister dans l'autre monde » (V. les articles de Maspero dans les *Monuments de l'art antique* de Rayet). Comme la première condition qui s'imposait à l'individu pour rester identique à lui-même, au delà de la mort comme en deçà, était de conserver sans y rien changer la forme qu'il avait en ce monde, le tailleur de pierre se préoccupait par-dessus tout, avec un scrupule et une gravité imperturbables, de reproduire la ressemblance jusque dans ses difformités. Et, si cette sculpture réaliste ne s'est pas développée comme on s'y attendrait à voir ses débuts étonnants, si, à partir de la XIIe dynastie, les clichés s'y multiplient, c'est qu'il lui a manqué le principe fécond qui a fait la souplesse et la beauté de la sculpture grecque, l'anthropomorphisme. L'Egyptien s'est fait de ses divinités des représentations monstrueuses ; il ne s'est jamais dégagé du fétichisme primitif; c'est par de grossiers attributs, par l'addition de têtes d'animaux sur des corps humains qu'il a distingué ses dieux; toute chance de progrès, tout désir du mieux lui était par là fermé; le seul type supérieur où se soit exercée sa force d'invention est celui de la majesté royale. C'est elle qui remplit la décoration des temples en face de la divinité qu'elle sert et qui la protège; c'est à rappeler ses exploits et sa piété que sont consacrés sur les parois des salles les peintures et les bas-reliefs.

En Chaldée, où l'observation et le culte des astres



Fig. 2. — Tête d'un Taureau ailé d'Assournazirpal.

dominent l'idée religieuse, le temple prend la forme d'un observatoire; le sanctuaire se dresse au sommet de tours étagées, au revêtement de briques émaillées de couleurs symboliques. La religion de l'Assyrie ne présente que des différences de nuances, mais la race est plus active et plus violente; l'idée de la royauté conquérante et cruelle s'y exprime avec une force singulièrement persuasive; sur les vastes surfaces qu'offrent les murailles de briques des palais, dont l'entrée est gardée par des génies ailés au corps de taureau et à figure humaine (fig. 2), le sculpteur doit tailler rapidement des bas-reliefs de conquête et de chasse. Dans leurs figures lourdes et trapues, partout où le corps apparait sous les longs vêtements qui le couvrent, ils accentuent les saillies des muscles, et affirment le modelé; mais dans la monotonie puissante de leurs représentations habituelles, ils multiplient surtout, avec une vigueur et une vérité surprenantes, les effigies d'animaux en mouvement; comme *animaliers*, ils sont incomparables. — Tandis qu'à l'est du bassin du Tigre et de l'Euphrate,



Fig. 3. — Métope du Parthénon représentant le combat d'un Lapithe et d'un Centaure.

la civilisation puissante des Mèdes, des Perses s'appropriait, en les modifiant selon les besoins de son génie, les formes de l'art égyptien et assyrien et de l'Asie Mineure (c'est l'influence égyptienne qui domine à Suze, l'influence assyrienne à Ecbatane, celle de l'Asie antérieure avec d'importantes réminiscences égyptiennes à Persépolis), un peuple se rencontra, à l'époque où l'Egypte et la Chaldée achevaient de développer leur activité créatrice, qui joua, dans le bassin méditerranéen, le rôle d'agent de transmission, de courtier maritime. Mieux doués pour le commerce que pour l'art, établis sur une ligne étroite de plages, les Phéniciens propagèrent sur les côtes occidentales, où ni les Egyptiens ni les Assyriens n'avaient pénétré, les formes de l'art des bords du Nil et de la vallée de l'Euphrate. Les objets d'art n'étaient pour eux qu'un article de commerce; ils empruntèrent tour à tour ou simultanément leurs modèles à l'Egypte ou à l'Assyrie, sans y mettre jamais rien de bien personnel; mais c'est par eux que l'Occident entra en rapport avec l'Orient. Les images religieuses qu'ils exportaient avec les autres produits de l'industrie et de l'art, céramique, orfèvrerie, étoffes, devinrent entre les mains d'une race privilégiée, sous le souffle du génie grec, les dieux immortels de l'Olympe hellénique. En Syrie, en Judée, on retrouve aussi leur influence; ils fournissent à Salomon des artistes, des ouvriers et des matériaux pour le temple de Jérusalem ; ils fondent à Chypre, en Crète, à Rhodes, dans les Cyclades, en Argolide, sur les côtes du Péloponèse, à Cythère, sur la côte d'Afrique, à Utique, à Carthage, sur les côtes de l'Italie méridionale, en Sicile et en Sardaigne, des comptoirs et des établissements qui deviennent des foyers de civilisation. Les services qu'ils rendirent à l'art furent donc fort supérieurs à leur propre mérite ; « par l'exemple des Sardes, on devine où se serait arrêté le monde ancien, si Tyr et Carthage étaient restées seules maîtresses de la Méditerranée, si les Grecs n'étaient

pas entrés en scène vers le VIIIe siècle avant notre ère, s'ils n'étaient pas venus prendre la suite des affaires de la Phénicie et proposer aux riverains de la Méditerranée les fictions merveilleuses de leur poésie, les nobles types de leurs dieux, les modèles d'un art qui s'émancipait rapidement et, d'années en années, devenait plus capable de traduire ses idées en belles formes expressives et heureusement choisies » (Perrot).

L'idéal humain et héroïque, centre de la conception artis-



Fig. 4. — Héraklès combattant. Statue du fronton E. (temple d'Athéné à Egine).

tique en Grèce, a, en effet, lentement et profondément modifié les conditions générales des arts enseignés par l'Orient. A l'idéal oriental, « la Grèce oppose son libre et vivant génie, agissant, joyeux, familier, couronné de grâce légère et de paisible harmonie » (Boutmy, *Philosophie de l'architecture en Grèce*). On n'a pas à raconter ici l'histoire de l'art en *Grèce* (V. ce mot), ni à marquer toutes les étapes de son développement depuis les *Xoana* primitifs, taillés dans le bois, jusqu'aux marbres du Parthénon (fig. 3) et d'Olympie, en passant par les frontons d'Egine. Ce sont les poètes qui les premiers fixèrent le type des dieux grecs ; ils furent les premiers interprètes de la conscience et de l'imagination nationales et dégagèrent d'abord les attributs moraux et physiques de chaque divinité. Les dieux ne sont plus dès lors des forces naturelles, supérieures et terribles; ils deviennent peu à peu des êtres concrets, « semblables aux humains dont ils partagent les passions, mais plus beaux et plus forts ». L'art n'a plus qu'à les revêtir de cette forme humaine, et le radieux anthropomorphisme hellénique donne naissance à tout un peuple divinisé. L'étude de la nature dans les statues d'athlète fournit aux sculpteurs les éléments de ces créations : la sculpture se transforme avec une rapidité merveilleuse; les frontons d'Egine (fig. 4) révèlent déjà un art maître de tous ses moyens et qui annonce les splendeurs du Parthénon. Dès que les types des dieux sont fixés, l'art les développe avec une infinie variété ; il trouve, avec une fécondité intarissable, les nuances et les expressions les plus subtiles à la fois et les plus précises et, sans jamais rien emprunter qu'à la figure humaine, il caractérise si bien chacune de ces créations qu'un œil un peu exercé n'hésite pas aujourd'hui encore à distinguer dans les fragments mutilés des chefs-d'œuvre antiques le torse d'un Apollon d'un torse de Jupiter. Toute la souplesse de l'esprit grec et de sa dialectique, tous les efforts de son art, jusqu'à l'époque de la perfection, ont eu pour objet de créer le type idéal de chaque dieu. « Le Zeus de Phidias, la Héra de Polyclète ne sont pas des chefs-d'œuvre isolés ; ils résument le travail de plusieurs générations. Si dans la suite l'art ne s'asservit pas à des formules, s'il conserva même après les créations des maîtres toute sa liberté, il respecta néanmoins une sorte de type *canonique*, qui reste fixé pour chacune des divinités » (Max. Collignon, la *Mythologie figurée de la Grèce*). — Le temple en Grèce n'est que l'enveloppe de la statue divine qui en est l'âme; il se dresse sur les promontoires ou au-dessus de la cité, découpant dans la splendeur de la lumière les lignes harmonieuses et mesurées de ses profils, montrant de loin aux voyageurs le sanctuaire où s'abrite la divinité protectrice, aux citoyens la demeure de la déesse *poliade*. Chaque cité, en effet, dans ce pays où le réseau serré des montagnes avait ménagé à chaque groupe humain des compartiments séparés, chaque cité a ses dieux particuliers, ses institutions, ses mœurs, et aussi son école d'art et ses artistes. Aussi l'art grec est-il, non seulement le plus vivant, le plus progressiste, le plus libre, mais encore le plus varié qui ait jamais brillé sur le monde. Le néo-classicisme l'a singulièrement méconnu et trahi en le figeant en formules stéréotypées et en modèles immuables. Jusque dans la décadence, après que le génie grec a été altéré par la conquête, il garde dans les écoles de Pergame, de Rhodes et de Tralles une grande vitalité : Alexandre étendit jusqu'au désert africain, et au delà de



Fig. 5. — Antonia, épouse de Drusus l'Ancien (statue de marbre du Musée du Louvre).

l'Iaxarte et de l'Indus, la civilisation des Grecs sur des races épuisées et à bout de culture, et fonda, sur les ruines de l'empire des Perses, de nouvelles formes de gouvernement et des nationalités nouvelles (V. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, traduction Bouché-Leclercq). Quand

les Romains pénètrent à leur tour en Grèce et dirigent sur Rome de longs convois de statues enlevées aux acropoles et aux hippodromes des villes helléniques, ils subissent docilement son influence :

> Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
> Intulit agresti Latio.

Jusque-là, en effet, Rome avait compté plus d'ingénieurs que d'architectes et d'agriculteurs soldats que d'artistes. Le génie étrusque, sensuel et cruel, ne lui avait guère légué que des formules, des rites et des superstitions ; elle avait porté son principal effort sur les travaux d'utilité publique, la politique, le droit et la conquête :

> Excudent alii spirantia mollius æra,
> Tu regere imperio populos, Romane, memento !

Une fois en contact avec l'art de la Grèce, elle l'imita lourdement et le dénatura pour se l'assimiler. Elle ne fit guère de création originale que dans l'architecture : sa statuaire, où le portrait tient la première place (fig. 5), mais qui eut aussi, sous l'empire, des *fabriques* de portraits, ne fut le plus souvent qu'une médiocre imitation de la sculpture grecque. Ses monuments publics, ses amphithéâtres et ses bains « étonnèrent longtemps par leurs grandes ruines les imaginations des hommes » qui vécurent sur le sol italien après le renversement définitif de la civilisation et de la religion antique. La puissante organisation de l'empire fit pénétrer jusqu'aux limites du monde connu les formes de l'art gréco-romain, de plus en plus dégénéré, il est vrai, mais d'où sortit l'art du moyen âge, lentement transformé sous l'action de principes et d'éléments nouveaux.

Moyen age. — La chute de l'empire d'Occident ne marqua pas, en effet, le commencement du moyen âge proprement dit et l'influence de l'art antique survécut au monde qui l'avait vu naître, se développer et décliner ; mais



Fig. 6. — Théodora et les femmes de sa cour (mosaïque de Saint-Vital de Ravenne).

c'est alors qu'entrent définitivement en scène les éléments nouveaux qui allaient transformer la société et l'art. Le triomphe du christianisme d'un côté, l'invasion des barbares de l'autre, en bouleversant l'ancien ordre de choses, en changeant la nature des rapports politiques, toutes les idées, le fond même de la nature humaine, ne pouvaient manquer de donner naissance à des formes différentes et à un art renouvelé. La transformation ne fut pourtant pas aussi brutale dans l'art que dans les faits. — Il se passa longtemps avant que, de la religion nouvelle, se dégageât nettement l'art nouveau qui devait l'exprimer. La société chrétienne grandit au sein de la société païenne en décadence : les procédés, les modes de représentation et le style de ses premiers artistes ne diffèrent pas sensiblement de ceux des artistes païens ; dans les peintures des catacombes comme sur les sarcophages sculptés, les symboles de la foi nouvelle se mêlent à l'ornementation païenne ; il arrive même que les deux légendes se confondent et qu'Orphée charmant les animaux aux sons de la lyre figure la prédication bienfaisante du Christ. Lorsque Constantin eut assuré à l'Eglise une position officielle et que le culte s'exerça en plein jour, les chrétiens adoptèrent pour leurs églises le plan des lieux de réunion couverts de l'antiquité païenne et les *basiliques* (V. ce mot) adaptées aux besoins du culte chrétien devinrent les églises; toutefois leur décoration, où la mosaïque joua un grand rôle, prit une importance et un caractère nouveau. Mais après la chute de l'empire d'Occident, l'art s'enfonça dans une longue et profonde décadence ; les conquérants barbares n'avaient ni les traditions ni l'intelligence de l'antiquité, et s'ils en subirent naïvement l'influence, si un Théodoric et surtout un Charlemagne tentèrent d'en réunir les débris épars ou même d'en provoquer une résurrection, leurs efforts ne purent triompher de la force des choses ; il ne restait plus de place pour l'idéal antique dans le monde tel qu'il était en train de se constituer sous l'action des ferments nouveaux que le christianisme et les invasions germaniques y avaient introduits.

Lorsque l'empire fut chassé de sa capitale et obligé de transférer son siège en Orient, Constantin fonda à Constantinople et à Jérusalem des églises qui restèrent généralement conformes au type basilical. Mais bientôt, sollicité

par les influences de l'Asie Mineure, l'art *byzantin* (V. ce mot) se transforma et, à l'époque de Justinien, il est constitué avec ses caractères définitifs. Mélange d'anciens éléments helléniques et d'éléments orientaux, conventionnel et somptueux, il déploie au service du dogme et du rite une magnificence incomparable. C'est aux VI et VIIe siècles, à Sainte-Sophie de Constantinople et dans les mosaïques de Ravenne (fig. 6), qu'il est à son apogée. Il s'immobilisa bientôt dans un hiératisme rigide, dans des formes raides et mornes, des expressions stéréotypées ; tout principe fécond de développement lui faisait défaut ; mais la perfection de sa technique lui assurait la durée, devait l'imposer à l'imitation et durant tout le moyen âge étendre son influence. Dans les arts industriels, les artistes byzantins furent les instituteurs de l'Europe ; les miniaturistes en particulier prirent une importance considérable et continuèrent jusqu'au XIe siècle, dans l'iconographie byzantine, des traditions bien affaiblies mais incontestables de l'art antique. — En Orient, l'action de l'art byzantin s'est étendue partout où a pénétré le christianisme grec ; l'art russe s'est formé à son imitation, peu à peu mélangé d'influences asiatiques et persanes. De l'art byzantin à l'art arabe, les rapports furent aussi directs. Ce fut aux Byzantins et aux Persans, à des artistes de Constantinople et à des architectes sassanides que les kalifes s'adressèrent d'abord : la coupole sur plan carré, la colonne surmontée du chapiteau cubique, l'arcade se propagèrent d'un bout à l'autre du monde musulman. Mais sur ces données fondamentales, l'imagination arabe broda des variations infinies et fit fleurir l'ornementation la plus riche et la plus capricieuse, en même temps que, sous l'influence de la religion, elle en modifiait profondément le caractère.

On peut dire qu'au moyen âge, les deux grandes divisions de l'art sont, d'un côté, l'art musulman, de l'autre l'art chrétien, qui ont régné tous les deux sur des peuples différents. C'est du commencement du XIe siècle qu'on peut faire dater, en Europe, l'art chrétien proprement dit : il y eut alors une sorte de renaissance et comme un regain de vie nouvelle. « On eût dit que le monde, secouant ses vieux haillons, voulait partout revêtir la robe blanche des églises, » a écrit Raoul Glaber, dans un passage célèbre dont on a d'ailleurs singulièrement exagéré la portée en faveur des légendaires terreurs de l'an 1000. Le caractère essentiel de cette nouvelle période de l'histoire de l'art, c'est qu'il n'est plus *national*. Tous les peuples chrétiens adoptent sensiblement les mêmes formes; l'évolution qui transforme l'architecture occidentale est universelle; on relève sans doute des nuances d'école, les principes essentiels restent les mêmes partout. C'est que, dans le démembrement des anciens empires et dans le morcellement féodal de l'Europe, le christianisme a introduit et maintenu pendant plusieurs siècles une unité morale plus profonde et plus intime encore que l'ancienne unité politique de l'empire romain. Au régime des dieux domestiques et des divinités poliades avait succédé une religion dont le fondateur avait dit à ses disciples : « Allez et instruisez toutes les nations » et qui présentait à l'adoration de tous les hommes un dieu unique, qui ne distinguait plus les races et voulait un culte universel. « Tout le genre humain, avait dit l'apôtre, est ordonné dans l'unité. » L'art reflète cette unité fondamentale.

Ce n'est pas ici le lieu de dire comment l'introduction de la voûte détermina dans l'architecture la série des transformations d'où sortirent, au commencement du XIe siècle, l'église romane, à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe, par l'introduction de la croisée d'ogives, la cathédrale gothique. Cette admirable floraison d'art ne se borna pas à l'architecture. La sculpture eut aussi sa renaissance, et elle atteignit, au XIIe et au XIIIe siècle, à un incomparable éclat ; les sculptures des cathédrales de Chartres, de Paris (fig. 7), de Reims, d'Amiens, réalisent en des formes simples, vraies, d'un sentiment exquis, l'idéal le plus élevé. Ce n'était plus assurément celui de la beauté antique ; c'était la pensée et la doctrine religieuses qu'il s'agissait d'exprimer sur les portails des églises, qu'on nommait « le livre des illettrés ». Toute l'épopée chrétienne, toute la légende dorée s'y déroulèrent en vastes compositions, en scènes mouvementées et dramatiques. La décoration des portails et des façades devint bientôt comme une vivante encyclopédie, reflet admirable de la foi et des aspirations d'une époque croyante qui rêva aussi l'universalité de la science. La sculpture ornementale ne resta pas en arrière; les champs et les bois voisins des chantiers fournirent aux artistes les plus charmants motifs de décoration naturelle; les miniatures et les vitraux, l'orfèvrerie, tous les arts industriels furent à l'unisson pour faire du moyen âge une des grandes et originales époques de l'histoire de l'art. Pourtant, dès le XIVe siècle, on commence à surprendre des signes de décadence. Les architectes gothiques, acharnés

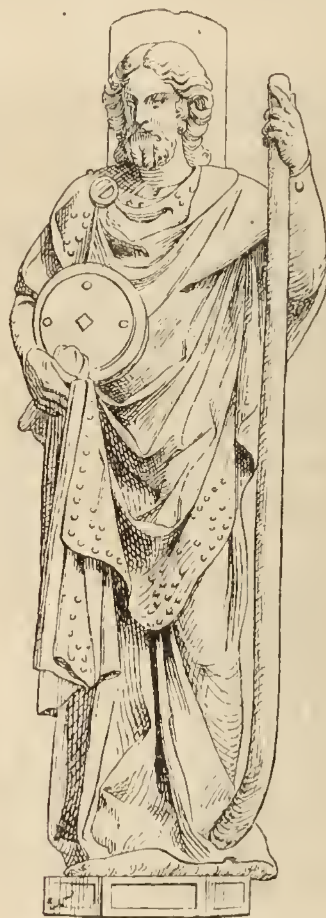


Fig. 7. — Statue d'apôtre, Sainte-Chapelle de Paris. Pilier intérieur (XIIIe siècle).

à la poursuite de l'effet et de la légèreté, entraînés par l'excès même de leur habileté, engagèrent « une sorte de défi avec la pesanteur et l'espace », ils connurent « l'ivresse de l'épure » et l'art gothique, comme la philosophie scolastique, finit dans la subtilité. Le sentiment des belles proportions se perdit ; l'abus de la légèreté amena au XVe siècle un amaigrissement général de la forme ; l'art du moyen âge était dès lors virtuellement condamné.

Renaissance et temps modernes. — L'état social et moral qui avait donné naissance à cet art déclinant s'était, d'ailleurs, profondément modifié. Le vieil édifice théocratique commençait à craquer de toutes parts ; l'élément laïque, l'unité monarchique et politique avaient fait des progrès décisifs; les nationalités s'étaient lentement constituées ; de nouveaux continents avaient été découverts ; les rapports sociaux, l'idéal des peuples et des individus s'étaient transformés; des procédés nouveaux, des vernis permettant d'employer la peinture à l'huile, étaient inventés et rapidement propagés ; l'imprimerie et la gra-

vure faisaient leur apparition ; une autre période commençait dans l'évolution de l'humanité et de l'art. Dans l'art, ce qui la caractérisa, ce fut un retour aux formes de l'antiquité classique et à la nature. C'est en Italie qu'il se fit d'abord sentir ; les traditions de l'antiquité ne s'y étaient, à vrai dire, jamais entièrement perdues, et il était

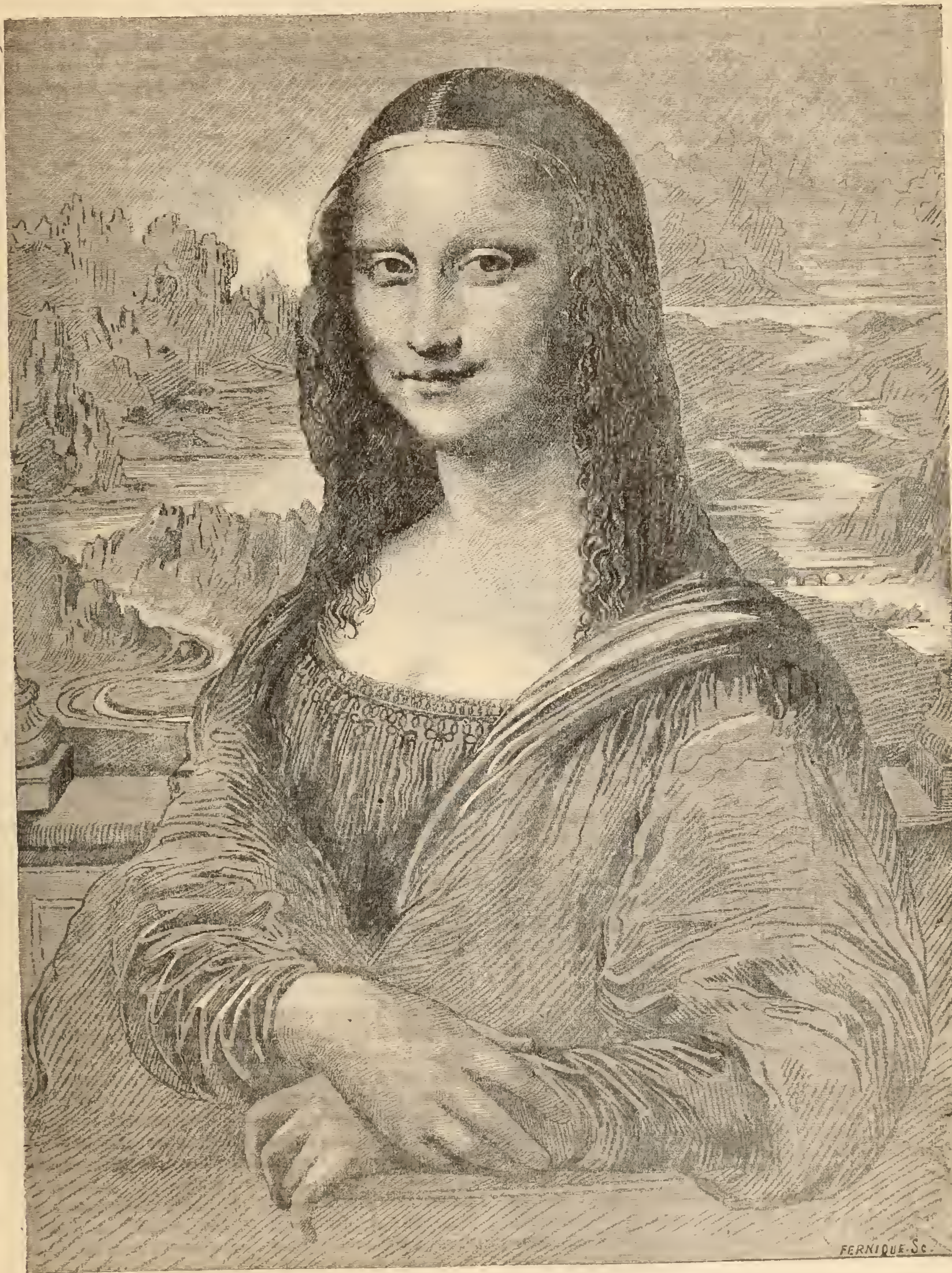


Fig. 8. — La Joconde, par Léonard de Vinci (Musée du Louvre).

naturel qu'elles eussent sur cette terre prédestinée par la nature et par l'histoire leur premier et éclatant triomphe (V. Eugène Müntz, les *Précurseurs de la Renaissance*, 1 vol. in-4 ; Paris, 1883). Tous les autres peuples, après les Italiens, avec un empressement et des succès inégaux, devaient revenir boire à la source sacrée ; mais il en est pour qui l'initiation ne devait jamais être complète, et qui perdirent inutilement beaucoup d'efforts et

de temps à la recherche du *style* italien et de la beauté classique. A partir du XVe siècle, les arts ne poursuivent plus, comme jadis, des voies parallèles et dans chaque pays leur histoire prend une allure et une direction différentes : art *italien*, art *flamand*, *hollandais*, *allemand*, *français*, *espagnol*, autant de chapitres nettement séparés de la grande histoire générale, où se réalisent, sous l'empire de conditions et d'idées quelquefois opposées, des idéals divers. Partout la peinture, désormais affranchie de l'architecture, prend une place prépondérante : elle devient, aux mains des artistes, l'instrument le plus propre à exprimer toutes les nuances de l'inspiration personnelle. C'est qu'en effet, au-dessus du renouvellement général de la vie scientifique, sociale et littéraire, l'*individu* paraît ; retrempé au contact des lettres anciennes et des nobles humanités, il entre dès lors en scène, avec la conscience croissante de sa valeur propre et de son émancipation, et il apporte dans l'œuvre d'art un élément nouveau et dominant; au-dessus du style régnant, on voit désormais émerger à chaque époque la figure de quelque grand artiste qui est venu donner de la vie et de la beauté, de la légende et de l'histoire, une interprétation personnelle et ne s'est en somme servi de la matière offerte que pour exprimer son propre cœur. De Donatello à Vinci (fig. 8), et de Vinci à Michel-Ange ; de Quentin Matsys et Dürer à Rubens et à Rembrandt, chaque grand artiste crée un monde à l'image de son intime idéal. Les connaisseurs et les délicats ne lui demanderont plus désormais de leur fournir une représentation canonique et édifiante de telle ou telle scène sacrée; ils iront chercher dans l'œuvre d'art une interprétation vivante et expressive, éloquente ou passionnée, manifestant une façon personnelle et persuasive de voir ou de rêver la vie. Le domaine de l'art s'élargit de plus en plus : il embrasse la légende antique en même temps que la légende sacrée, et fait revivre sur les murs du Vatican les divinités de l'Olympe et les muses du *Parnasse* à côté de la *Dispute du Saint-Sacrement*. D'autre part, il s'empare de la nature entière; une scène de *tabagie*, une simple *chaumière*, un *intérieur* bourgeois, la réalité la plus humble et la plus frivole sont admis dans son giron, pourvu qu'un véritable artiste se laisse persuader de les peindre.

Les races du Nord, et plus particulièrement la Hollande, représentent dans l'art ce réalisme, auquel le génie latin et l'élégance monarchique française furent longtemps rebelles. Quand la peinture hollandaise eut achevé sa belle floraison, et que d'autre part la décadence des écoles italiennes les eut réduites au faux académisme de la fin du XVIIe siècle, ce fut la France, la France de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI qui donna le ton à l'Europe. Les artistes officiels furent alors des décorateurs au service du roi ; ils créèrent pour la cour solennelle de Louis XIV un décor somptueux et de nobles ordonnances ; pour la société galante du XVIIIe siècle, un décor sensuel et exquis. Mais, sur le fond de l'école, quelques grands artistes se détachent, un Puget (fig. 9), un Poussin, un Watteau, avec un relief bien individuel, tandis que les œuvres des Lenain, des Valentin, des Chardin continuent, à côté de l'art de cour, une veine réaliste et indépendante. — Après la chute de la monarchie, les bouleversements de la Révolution et les guerres de l'empire, dans l'ébranlement des croyances officielles et le renouvellement de la société, les anciennes formes paraissent vides et froides aux générations remplies de vagues aspirations et de besoins nouveaux. Tandis que les uns essaient de remettre en honneur les fortes disciplines, les autres se lancent à l'aventure dans des voies non frayées, et, à mesure que la culture et l'éducation critique se développent, que l'érudition met à la portée de tous l'héritage de plus en plus chargé du passé, et que l'idéal collectif se morcelle, la part de la personnalité devient de plus en plus prépondérante. L'artiste, en effet, trouve de moins en moins dans la société au milieu de laquelle il vit, dans le public pour lequel il travaille, ces indications décisives, cet accord préalable de sentiments, d'idées et de goûts qui déterminèrent, aux grandes époques, la production des œuvres d'art. La multitude infinie des formes créées jusqu'à lui, l'innombrable variété des goûts pèsent sur l'artiste de nos jours ; l'invention spontanée devient plus rare à mesure que les critiques et les théoriciens deviennent plus nombreux. C'est la rançon de notre culture ; nous avons derrière nous trop de siècles et trop



Fig. 9. — Statue de Milon de Crotone, par Pierre Puget (musée du Louvre).

d'œuvres. Au lieu de travailler pour ce *public* dont la collaboration silencieuse et efficace l'assistait autrefois, l'artiste se trouve jeté dans un monde divisé en coteries, souvent hostiles, d'amateurs, d'archéologues, d'esthéticiens et de curieux — ou bien sollicité par les commandes de parvenus enrichis dont le mauvais goût spécial encourage tous les genres inférieurs et faciles. De là des divergences douloureuses ou un éclectisme banal et stérilisant. C'est ainsi qu'on a vu l'art du XIXe siècle, travaillé par une sorte de curiosité inquiète, essayer tour à tour la résurrection des formes anciennes, tenter d'acclimater de nouveau, par une culture artificielle et de serre chaude, les espèces autrefois florissantes; il a participé du dilettantisme universel ; il a été païen et mystique, classique et révolutionnaire, réaliste et symbolique. Tandis que les uns prétendaient faire revivre la beauté païenne ou la grandeur romaine, d'autres revenaient comme en pèlerinage au mysticisme chrétien et communiaient dans les chapelles du moyen âge ; ceux-là allaient demander aux bas-reliefs antiques, ceux-ci aux miniatures des livres d'heures ou des romans de chevalerie, d'autres encore aux maîtres de la Renaissance, et tantôt à ceux de Florence, tantôt à ceux de Venise ou de Rome, leurs enseignements et leurs inspirations. Quelques-uns même ont rêvé de s'expatrier ; ils ont poussé jusqu'à l'extrême Orient et se sont fait « un œil japonais ». Tous ont trouvé des partisans et une clientèle — et bientôt des imitateurs. Au milieu de ces

conflits d'idéals divers et dans cette confusion de toutes les traditions, la constitution des ateliers s'est profondément modifiée, et les méthodes techniques se sont généralement gâtées. — Il est pourtant des aspirations de l'âme moderne qui, à travers tant d'imitations et d'emprunts du passé, ont trouvé dans l'art une expression nouvelle et vibrante. La peinture d'un Delacroix, par exemple, a traduit avec une éloquence émouvante et suggestive la fièvre de toute une génération ; nos paysagistes ont exprimé avec une sympathie plus pénétrante qu'en aucun temps le sentiment et l'amour de la nature, la vie profonde et sourde, l'aménité bienfaisante « des êtres qui ne pensent pas ». Dans les luttes acharnées qui ont divisé notre école, quelques artistes de grande race se sont trempés, qui avaient rempli leur pensée et leur cœur des sentiments et des idées de leur temps et qui, longtemps méconnus, s'imposent aujourd'hui à l'admiration. Mais c'est beaucoup plus par la force et la valeur de leur propre personnalité que par la vertu de leurs doctrines d'art qu'ils ont conquis cette place éminente. Comme il n'est pas de système qui n'ait été tour à tour victorieux et vaincu, pas de principe qui n'ait été attaqué, pas d'école qui n'ait eu sa décadence, l'œuvre d'art ne saurait plus se réclamer désormais de sa fidélité à telle ou telle règle plus ou moins orthodoxe, à tel ou tel dogme plus ou moins officiel. Elle ne vaut que ce que vaut l'homme qui l'a créée. On a dit que la vérité d'une doctrine se mesure au talent de ses défenseurs ; cette pensée, contestable en morale et en philosophie, s'appliquerait fort bien aux œuvres d'art : c'est la sincérité émue de l'artiste qui nous plaît en elles ; c'est un écho de son cœur que nous y cherchons et qui en fait désormais le prix rare à nos yeux. André Michel.

II. Arts décoratifs. — La distinction entre les grands arts (V. ci-dessus l'art. Art) et les arts décoratifs est toute moderne. Cette division est plus conventionnelle que réelle et il serait difficile, dans beaucoup de cas, de savoir où finit le grand art et où commence l'art de l'ornement. Toute œuvre n'est véritablement artistique qu'à la condition de constituer une création originale, et il existe parfois plus de talent dans la composition d'un meuble ou d'une tapisserie que dans l'exécution médiocre d'une statue ou d'un tableau. Quoi qu'il en soit, on est habitué à ranger la peinture, la sculpture et l'architecture, qui semblent en communication plus intime avec les lois de l'esthétique pure, dans la classe de l'art, tandis que les nombreuses applications de l'industrie artistique, auxquelles le fini de l'exécution prête la majeure partie de leur valeur, sont désignées sous la dénomination générale d'art décoratif. Malgré cette classification, l'art et l'industrie vivent en contact perpétuel et se doivent l'appui réciproque qui est indispensable à leur développement ; l'artiste étant souvent forcé d'emprunter la main de l'ouvrier pour traduire sa pensée, et celui-ci ayant besoin d'un modèle qui lui indique les lignes générales de l'œuvre qu'il est chargé d'exécuter. — Pendant de longs siècles les artistes ne furent que des ouvriers habiles, faisant partie de maîtrises dont tous les membres avaient les mêmes charges et les mêmes droits. Ces corporations avaient succédé aux anciennes associations ouvrières de la Gaule romaine et à celles qui s'étaient développées dans l'enceinte des couvents pendant les premiers siècles du moyen âge. Les architectes portaient alors le titre de maçons ou de maîtres des œuvres de maçonnerie ; les sculpteurs s'appelaient imagiers ou tombiers et les peintres n'étaient que de simples enlumineurs. La Renaissance vint apporter quelques changements à cette organisation en plaçant un certain nombre d'artistes dans une situation privilégiée à la cour des rois de France. C'est sous le règne de Louis XIV qu'une modification importante vint transformer les conditions d'existence de nos artistes. La création de l'Académie royale de peinture et de sculpture eut pour conséquence d'introduire l'art patronné par le gouvernement et d'établir deux catégories d'artistes. Toutefois l'Académie de Saint-Luc avait conservé ses anciennes traditions et comptait dans ses rangs des peintres et des sculpteurs auxquels notre génération ne comprend pas qu'on ait préféré certains noms justement oubliés de l'Académie officielle. En même temps les maîtrises des orfèvres, des ciseleurs, des menuisiers-ébénistes et des diverses industries gardaient fidèlement leurs habitudes séculaires de loyauté et d'habileté dans le travail.

L'établissement de l'Académie des beaux-arts qui, dans les premières années de ce siècle, vint remplacer l'ancienne Académie royale, consacra définitivement la séparation entre l'art et l'industrie. La faveur publique s'éloignait alors de tout ce qui rappelait les chefs-d'œuvre de notre art national, pour adopter un style néo-grec qui ne se prêtait ni à nos mœurs ni à notre climat. Tous les objets empreints de la grâce exquise des derniers temps étaient méprisés et remplacés par des imitations bâtardes de l'antiquité. De simples ouvriers devaient suffire pour cette besogne banale, et l'on vit se tarir la source abondante à laquelle la France avait puisé sa renommée artistique et sa prospérité commerciale. Toute préoccupation d'élégance et d'ornement disparut tandis que la production devenait purement industrielle. — Un très vif mouvement de réaction s'est produit récemment contre le dédain injustifiable de notre art national. Le réveil des études historiques a fait mieux connaître le véritable esprit des civilisations successives qui nous ont précédé, et il a poussé les amateurs et les curieux à en recueillir les débris. De nombreuses expositions rétrospectives ont permis d'établir des comparaisons entre la composition harmonieuse des œuvres anciennes et le manque de style qui caractérisait trop souvent celles de notre époque. On a reconnu que pour ressusciter la supériorité de la fabrication française il fallait retrouver les anciens procédés oubliés, et que la condition primordiale pour relever la production industrielle était de l'enlever aux mains ignorantes qui la dirigeaient, pour la confier à des artistes connaissant les lois spéciales de l'ornementation. Ces préoccupations nouvelles ont donné naissance à l'art décoratif moderne dont le développement exerce une influence capitale sur la situation économique des contrées manufacturières de l'Europe. — L'art décoratif tel qu'on le comprend actuellement est distinct de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture ; il embrasse tout ce qui ressort de l'industrie et contribue à l'ornementation extérieure et intérieure de l'habitation, à l'ameublement et au vêtement de l'homme. Ce vaste programme renferme l'ensemble de la production industrielle ; il se sectionne en plusieurs subdivisions générales dont les plus importantes sont : la *peinture décorative*, l'*ébénisterie*, la *céramique*, la *verrerie*, l'*émaillerie*, la *tapisserie*, la *ciselure*, l'industrie des *tissus*, l'*orfèvrerie* et la *joaillerie*. Un chapitre spécial sera consacré à chacune de ces divisions (V. à ces différents mots).

Histoire. — Il serait impossible d'écrire l'histoire particulière de l'art décoratif sans y joindre celle de l'art ; l'antiquité ne connaissant pas les subtilités de classement adoptées par les esthéticiens contemporains. D'après nos théories, les Egyptiens auraient été de très habiles décorateurs (fig. 1) parce qu'ils ont revêtu les murailles de leurs temples et des tombes royales de sculptures et de peintures retraçant les fastes historiques de leurs monarques, les scènes mythologiques de leur panthéon religieux et, ce qui est plus précieux pour nous, les usages et les occupations de la vie civile aux bords du Nil. On ne peut refuser à toutes ces compositions d'être conçues dans un style simple et délicat et par suite de produire un effet très satisfaisant, mais ne serait-il pas plus exact de dire que cet effet était la conséquence du goût particulier que l'antique Egypte professait pour la polychromie dont elle connaissait toutes les règles, sans que ses ouvriers décorateurs aient vraisemblablement reçu une instruction spéciale les séparant des artistes ordinaires. L'art égyptien est essentiellement décoratif, et

les monuments grandioses qu'il a produits, de même que les objets les plus infimes du mobilier rentrent dans un système absolu de décoration. Les obélisques, les pyramides, les statues colossales et les grandes baies de leurs temples, dont les profils géométraux se découpent si franchement sur l'horizon illimité des plaines sablonneuses, ne pourraient être isolés sans perdre une partie de leur caractère ; nulle autre architecture n'ayant établi plus rationnellement la place que chacun des ornements doit occuper dans l'effet général de l'ensemble. L'architecture égytienne est théocratique. Tout y est soumis à un canon hiératique qui vise la vie future continuant le passage de l'homme dans la vie. De là cette importance prépondérante donnée à la construction des tombeaux. Dans ces catacombes le défunt était entouré du mobilier dont il avait fait usage et les peintures des chambres sépulcrales représentaient toutes les actions auxquelles il avait pris part. Le sol de la contrée les ayant conservées intactes, nous y retrouvons les renseignements les plus intéressants sur les coutumes, sur les mœurs et sur les croyances des anciens Egyptiens. On comprend le rôle important qui était dévolu aux arts décoratifs dans cette société séculaire, en apercevant les ouvriers occupés à modeler la terre des vases, les sculpteurs modelant ou polissant les statues de matières dures, les peintres dessinant les traits du destinataire du sépulcre, les ébénistes entaillant ou marquetant les meubles, les tisserands exécutant les étoffes ou composant des tapis aux nuances multicolores dont l'Orient avait déjà accaparé la fabrication. On connait les procédés employés pour la décoration de ces anciens monuments. L'exécution d'ensemble était dirigée par un artiste qui commençait par tracer légèrement des lignes régulières se coupant à angles droits et formant des carrés d'égale dimension. Dans ces carrés l'artiste indiquait les points où devaient passer les contours principaux des figures. Un autre peintre arrêtait les traits au pinceau et le sculpteur gravait ensuite la pierre en suivant les lignes du dessin ou modelait en relief les figures indiquées par un simple trait. Le peintre terminait enfin ce travail en revêtant ces bas-reliefs ou ces intailles d'enluminures de diverses teintes.



Fig. 1. — Bas-relief représentant des artistes égyptiens peignant ou sculptant.

Les hypogées du Nil ont conservé dans son intégrité tout un mobilier dont les pièces diverses sont uniformément revêtues d'une couche brillamment coloriée. Les principaux motifs en sont toujours fournis par la nature ; ce sont des fleurs de lotus ou des figures d'animaux traitées avec un grand sentiment de vérité. L'architecture elle-même trahit cette origine primitive et les colonnes rappellent les troncs des palmiers qui soutenaient les anciens temples, avant de recevoir une forme plus classique d'où l'ordre dorique est sorti. L'emploi des lignes droites et des plans nettement indiqués contribue puissamment au style simple et noble des monuments égyptiens auquel une longue frise composée de deux feuilles de lotus affrontées donnait un aspect particulièrement grandiose. — On constate les mêmes principes de décoration chez les peuples des vallées du Tigre et de l'Euphrate dont nous commençons à connaître la civilisation. Les palais de Ninive et de la Chaldée contenaient une suite de salles et de galeries dont les murailles étaient revêtues de bas-reliefs qui sont absolument des œuvres de sculpture décorative. On y voit se dérouler des théories d'officiers, de soldats et de captifs qui escortent le souverain victorieux. Des animaux gigantesques représentant des taureaux ailés à figure humaine annoncent l'entrée du palais ; on débouchait sur de vastes terrasses où de longues frises figuraient soit des peuplades vaincues, soit des scènes de chasse au lion d'un caractère très dramatique. Le temps a fait disparaître les brillantes couleurs dont ces bas-reliefs étaient revêtus. Cet ensemble polychromique était complété par des voussures et des grands caissons de faïence peinte et émaillée dont nos musées ont recueilli de nombreux échantillons. Cette fabrication si éminemment décorative persista longtemps après la chute des empires ninivite et assyrien. Nous possédons maintenant au Louvre une série de grandes figures peintes sur des carreaux émaillés et représentant les archers du roi Artaxercès, qui proviennent des ruines du palais de Suse en Perse. Ces admirables compositions montrent avec quelle habileté les artistes achéménides employaient des procédés de fabrication que n'auraient pas osé mettre en œuvre les ouvriers occidentaux. C'est certainement à leur école que les céramistes musulmans sont redevables du secret des inimitables faïences qui parent leurs mosquées d'un éclat si harmonieux. Rappelons aussi que l'Orient fournissait, dès cette époque, les tissus destinés aux vêtements de luxe, et les tapis brodés de vives couleurs qui étaient si recherchés dans la Grèce et dans l'Italie.

Ce ne sont pas les seules preuves qui nous restent de l'habileté industrielle des Sémites. Nous pourrions encore citer des portes monumentales ornées de larges bandes de bronze finement ciselé, des coffrets d'ivoire et des coupes ornées de frises d'animaux. Dans toutes ces œuvres on remarque une constante préoccupation décorative, unie à une exécution d'une énergie réaliste qui va parfois jusqu'à la rudesse. — La Grèce, héritière des civilisations de l'Egypte et de l'Assyrie, se montra tout d'abord fidèle aux traditions artistiques de ses précurseurs. C'est chez elle et principalement à Athènes que fut créée la formule définitive de l'art dont nous suivons encore les principes. Cette race, passionnée pour les manifestations du beau, développa toutes les ressources de la composition décorative pour rehausser l'aspect de ses édifices publics. Que sont en effet les incomparables marbres du Parthénon, sinon des parties détachées de la symphonie décorative confiée au ciseau de Phidias. N'est-ce pas à l'unité de conception et d'exécution que ces groupes et ces bas-reliefs doivent le style simple et large qui les distingue ? Nous ajouterons que la polychromie employée avec la discrétion attique venait augmenter l'effet de ces productions consacrées par l'admiration universelle. — Maîtres absolus en fait de goût, les Grecs ont abordé et porté au plus haut point de perfection tous les sujets qui pouvaient se trouver en contact avec l'art. Le temps n'a rien épargné des sculptures en ivoire qui décoraient l'intérieur de leurs temples ; nous ne connaissons plus que par la description des auteurs anciens les tableaux qu'avaient exécutés leurs peintres dont les noms, sinon les œuvres, sont demeurés classiques ; il ne reste plus que le souvenir des meubles précieux et des ciselures sur métal qui enrichissaient les sanctuaires de Delphes, d'Olympie et du Parthénon où ils avaient été envoyés par la piété des monarques de l'Asie et des Républiques hellé-

niques. Mais des découvertes chaque jour plus nombreuses nous ont livré une foule de monuments tirés de matières moins précieuses, auxquels l'art a donné une valeur inappréciable. Rien ne surpasse l'élégance du style des figures de bronze recueillies dans les musées publics ainsi que dans les grandes collections et qui composent toute une théogonie dont les statues romaines ne sont que de médiocres imitations. Il en est de même pour les candélabres, les vases et les miroirs qui décèlent toute la finesse attique. Des nécropoles grecques de Tanagra, de Miryna, de Cymé, sont sorties des milliers de statuettes et de bas-reliefs en terre cuite coloriée qui montrent la jeunesse antique dans son charme le plus pénétrant et nous offrent des motifs d'une fraîcheur inépuisable. Plus nombreux encore, les vases en terre cuite recouverte de peintures et parfois même d'ornements dorés sont décorés de sujets tracés d'une main si sûre et si légère qu'ils semblent 'œuvre d'artistes consommés. La plupart sont consacrés aux traditions mythologiques des dieux ou des héros de l'antiquité; d'autres représentent toutes les scènes de la vie antique. C'est le plus exact renseignement que l'on puisse consulter pour connaître l'aspect intérieur des maisons athéniennes ainsi que les mœurs et les usages de leurs habitants.

On retrouve un témoignage des préoccupations artistiques de ce peuple dans une série spéciale de vases peints qui retracent des sculpteurs, des peintres, des céramistes, des graveurs, des ébénistes et des ciseleurs travaillant dans leurs ateliers.— Les Romains, moins artistes que les Grecs, furent par contre plus curieux des œuvres d'art; après avoir enlevé à la Grèce la majeure partie de ses richesses, ils appelèrent les artistes du pays subjugué pour remédier à l'infériorité de leur génie. Rome ne fit donc que continuer Athènes, mais on sait que les productions d'un sol perdent toujours à être transplantées. Sous ce rapport la nouvelle capitale de l'ancien monde resta bien au-dessous de sa devancière vaincue. Un cataclysme historique, l'éruption du mont Vésuve survenue dans le premier siècle de notre ère, a permis de retrouver la cité entière de Pompéi, dont la population était d'origine hellénique. Tout le mobilier exhumé des cendres volcaniques est de style grec, et ce caractère est confirmé par les inscriptions tracées par les artistes sur diverses œuvres d'art qui décoraient la ville campanienne. Il n'est pas de pièces de cet ameublement qui ne méritent, par la pureté du style et par le fini de l'exécution, d'être mises sous les yeux des artistes industriels auxquels elles ont fréquemment servi de modèles. — Plus heureuse que les villes de Grèce, Pompéi a conservé les peintures murales dont ses maisons étaient ornées. Une partie a été détachée pour être transportée au musée de Naples, le reste est demeuré en place. On ne saurait demander à ces compositions sommaires la perfection qui signalait les chefs-d'œuvre des grands peintres de l'antiquité, mais la noblesse des attitudes et la largeur de l'exécution s'y distinguent toujours. De nombreux panneaux représentent des paysages, des fruits et des fleurs, ainsi que des ornements d'architecture. Une charmante série montre des petits génies sculptant, peignant, modelant ou se livrant à diverses occupations industrielles. Toutes ces peintures sont traitées avec une connaissance profonde des lois de la décoration qui exigent la soumission du détail à l'effet d'ensemble. Plusieurs peintures antiques d'un goût délicat ont été retrouvées également à Rome; mais ce que la Ville éternelle offre de plus remarquable en ce genre, ce sont les bas-reliefs en stuc peint qui ornent les voûtes des thermes de Titus et de plusieurs sépulcres récemment découverts. On les appelle *groteschi* par suite de l'obscurité des monuments sur les murailles desquels ils sont placés. Raphaël Sanzio et ses élèves, Polidore de Caravaggio et Pierino del Vaga, ont été les dessiner pour s'en inspirer dans la peinture des chambres et des galeries du Vatican. A leur exemple, les compositeurs d'ornement les ont reproduits à l'infini, en appropriant leur caractère suivant le goût particulier de chaque époque. Les antifixes et les métopes de terre cuite que le temps nous a conservés en grand nombre sont également des modèles de style décoratif. Les édifices romains ne sont que des monuments grecs amplifiés pour répondre à la puissance de ce vaste empire. Les dimensions restreintes des temples qui suffisaient aux républiques multiples de la Grèce n'auraient pas répondu à l'étendue de la nouvelle capitale du monde dont le nombre d'habitants égalait celui de nos grandes agglomérations modernes. Ce développement imprévu entraîna une décadence de l'art. On remplaça la pureté des lignes et la délicatesse des ornements par la richesse des matières employées et par la profusion des motifs. Il faut reconnaître cependant que les architectes romains avaient le sentiment du grandiose et qu'ils ont laissé des temples, des cirques, des thermes, des amphithéâtres et des ponts dont on admire les belles proportions. Leurs ornemanistes entaillaient dans le marbre des frises et des chapiteaux du style corinthien le plus efflorescent. Sous le régime des empereurs Flavius, époque la plus brillante de l'histoire de son art, Rome présentait un caractère de magnificence qui ne sera jamais surpassé. Les basiliques étaient peuplées de statues enlevées à la Grèce; les thermes étaient ornés de cuves et de sièges tirés des marbres et des porphyres les plus rares; des colonnes triomphales et des obélisques en granit d'Egypte figuraient au milieu des places et des arènes de la cité impériale. Les carrières de l'Orient et du monde entier avaient été mises à contribution pour former sur les bords du Tibre un mobilier public qui constituait une sorte de musée en plein air. Ce goût pour la décoration s'étendit de la capitale à toutes les provinces de l'empire; il ne s'arrêta que devant les invasions barbares qui vinrent tarir toutes les sources de prospérité publique. L'Italie et Rome furent vouées à la solitude et à l'abandon. Les artistes émigrèrent à Constantinople où les empereurs d'Orient leur offraient un refuge; d'autres se retirèrent à Ravenne où survécut longtemps la domination byzantine.

L'art décoratif revêtit par suite de cette translation un caractère oriental témoignant, cependant, par quelques points d'attache, qu'il n'avait pas oublié son origine première. On retrouve en effet dans les monuments exécutés à cette époque un souvenir éloigné des peintures et des ornements de la Grèce, transformés par une civilisation nouvelle (fig. 2). La plupart des productions artistiques de Byzance furent anéanties lors de la conquête faite par les musulmans, mais ce qui en a été conservé est suffisant pour



Fig. 2. — Juliana entre deux figures allégoriques (Miniature du Dioscoride de Vienne).

montrer que Constantinople avait remplacé et même surpassé Rome dans la recherche de la magnificence décorative. Les palais des souverains débordaient de richesses mobilières pour lesquelles avaient été employés les métaux les plus précieux. Les églises avaient été remplies d'offrandes, chefs-d'œuvre d'orfèvrerie dont la valeur a entraîné la disparition ; mais leurs coupoles ont gardé d'admirables mosaïques où revivent, sous des vêtements savamment drapés, les monarques à demi asiatiques qui les ont fait exécuter. Les miniatures des manuscrits peintes dans le sentiment antique, des plaques d'ivoire et des bijoux en or incrustés d'émaux translucides suffisent pour nous donner la preuve de l'activité qui régnait dans les ateliers industriels des rives du Bosphore. — Le moyen âge fut une grande revendication de la civilisation contre l'oppression de la barbarie militaire. La France reconstituée vit s'élever sur le sol de l'ancien patrimoine des rois capétiens d'admirables cathédrales à la conception hardie et originale que notre génération actuelle aurait peine peut-être à achever malgré les moyens puissants de construction dont elle dispose. L'architecture exerçait alors une véritable prépondérance sur l'ensemble de l'art en lui imposant la loi de l'unité. Mais cette tendance n'avait rien de tyrannique, et, en traçant l'ordonnance d'un monument, l'architecte permettait à chaque artiste d'accomplir son œuvre particulière, à la seule condition qu'elle rentrât dans le système général de la décoration. C'est à cette concordance dans la conception et dans l'exécution que l'on doit les grandes qualités de style qui distinguent toutes les œuvres artistiques du moyen âge, soit qu'il s'agisse de la sculpture d'un portail, de la disposition d'un tombeau, de la peinture d'une voûte et d'une verrière, de la ciselure d'un reliquaire ou de la menuiserie d'une rangée de sièges choraux. Comme au temps de Phidias, il s'établissait, par suite d'un accord commun, deux parts dans l'exécution de l'ouvrage ; celle qui était du métier et celle qui était création personnelle et originale. A côté de l'ouvrier artiste, maître de l'œuvre conduisant l'entreprise, travaillaient des maîtres ouvriers, acceptant, malgré leur habileté, une tâche leur assurant le gagne-pain journalier en concourant ainsi au mérite collectif de l'œuvre.

Le caractère de l'art aux XIIe et XIIIe siècles est presque exclusivement religieux. Sous le règne de Charles V, le pouvoir royal étant mieux assis, on commença à entreprendre les vastes hôtels et les élégants châteaux destinés à remplacer les sombres forteresses des seigneurs féodaux. L'architecture devint civile et le luxe, qui faisait chaque jour des progrès, se répandit sur tous les objets de la vie intérieure. Les monarques et les princes de leur famille, ayant à leur disposition de nombreux trésors métalliques qui n'avaient pas alors l'occasion d'entrer dans la circulation fiduciaire, s'en servaient pour la fabrication de pièces d'orfèvrerie destinées à retourner fréquemment au creuset d'où elles étaient sorties. Nulle part cette activité ne fut



Fig. 3. — Raphaël et ses élèves travaillant au Vatican, d'après un stuc des Loges.

aussi grande qu'à la cour des ducs de Bourgogne, princes français établis dans les Pays-Bas qui disposaient d'immenses richesses et encourageaient puissamment les arts. Bien que les règlements qui régissaient les corporations fussent toujours observés fidèlement dans les rapports des maîtres et des ouvriers, on vit apparaître dès cette époque les premiers germes d'une scission entre l'art et l'industrie. Séduits par les talents de quelques hommes, les rois et les seigneurs les attachèrent à leur service, en leur donnant des emplois qui faisaient d'eux des personnages à part, et les mettaient en dehors des travailleurs ordinaires de leur corporation. Mais si l'on voit parmi ces familiers des peintres, des imagiers et des maîtres des œuvres, on y retrouve aussi des noms d'orfèvres, de brodeurs, de tapissiers, d'armuriers et de gens de métiers. Le même titre de valet de chambre octroyé à tous ceux que le souverain employait aux travaux de l'ordre le plus élevé, de même qu'au plus inférieur, depuis la décoration des palais jusqu'à la confection des vêtements et des ustensiles les plus vulgaires de la vie privée, fait comprendre qu'il n'y avait dans cette innovation qu'une simple mesure de convenance personnelle sans aucune intention d'affaiblir les maîtrises. Il n'entrait pas dans les idées d'alors, non plus d'ailleurs que dans celles de l'antiquité, de considérer le travail manuel comme une occupation d'ordre inférieur, et de distinguer un art élevé, anoblissant l'homme, d'une industrie vulgaire et susceptible de le dégrader. Ces fausses conceptions, inconnues du moyen âge, ne devaient se produire que plus tard, sous l'influence prépondérante d'artistes privilégiés. — La Renaissance italienne était accomplie depuis longtemps dans les villes de la péninsule quand elle fut importée en France, à la suite des expéditions de Charles VIII et de Louis XII. Son berceau primitif avait été la Toscane, où Pise, Sienne et Florence s'en disputaient la paternité. Il n'est pas douteux qu'au XIIIe siècle les monuments français n'aient servi de modèles aux architectes primitifs de la Toscane, mais leur principal maître fut l'étude des sculptures et des édifices antiques.

Pendant que l'art gothique s'immobilisait après avoir jeté une lueur incomparable, la sculpture et la peinture italiennes arrivaient à la perfection sous la direction de Brunelleschi, de Donatello, de Michel-Ange, de Léonard de Vinci et de Raphaël (fig. 3). Le mouvement créé en Toscane s'étendit bientôt dans toute l'Italie et principalement dans les villes de la Lombardie et de l'Etat vénitien. L'art italien du XVe siècle s'appuie sur l'étude de la nature, et il montre sur ce point la même préoccupation que l'art de la Flandre ; mais pendant que celui-ci insiste parfois lourdement sur le détail extérieur, le premier sait

sacrifier tout ce qui pourrait diminuer le style noble de la composition. Les monuments et les églises de l'Italie ont conservé, grâce à son merveilleux climat, une série de fresques qui sont à la fois des chefs-d'œuvre de peinture et des pages exquises de décoration. Les sculpteurs toscans et milanais, praticiens inimitables grâce à l'abondance des marbres existant dans le pays, ont élevé des tombeaux et des monuments dont on ne se lasse pas d'admirer la pureté des lignes et le fini de l'exécution. La sculpture tendit même à empiéter sur le domaine de l'architecture qui ne la suivait que de loin, et à prendre le rôle prédominant. Sur la façade de nombreux monuments, on voit des frises de marbre, de longs bas-reliefs de terre cuite peinte et émaillée, ainsi que des portes et des groupes de bronze qui viennent recouvrir la nudité des murailles, en leur donnant un caractère tout nouveau de magnificence. Parfois l'accessoire décoratif constitue la partie principale et il existe d'immenses édifices du nord de l'Italie construits en terre cuite, dont les détails d'architecture et les ornements ont été modelés et exécutés par les meilleurs artistes. — Le XVe siècle a été une époque très prospère pour l'Italie qui servait alors d'entrepôt au commerce entre l'Orient et le reste de l'Europe. C'est à cette cause que l'on peut attribuer l'importance qu'avaient alors certaines villes aujourd'hui éloignées des routes commerciales et déchues de leur prospérité. A ce moment l'art était partout et était appliqué à tout. Florence se maintenait à la tête de ce mouvement, et rien ne prouve mieux l'intensité de sa production industrielle qu'en voyant les membres nombreux de la corporation de ses orfèvres, devenir peintres, sculpteurs, graveurs, brodeurs, architectes, et être appelés à Rome, à l'étranger et partout où il y a des œuvres d'art à exécuter. Les peintres les plus habiles enrichissaient les pièces de mobilier ou les vases de faïence de compositions allégoriques; d'autres fournissaient de modèles les brodeurs et les armuriers ou faisaient des cartons pour être reproduits en tapisserie. Les sculpteurs ne dédaignaient pas d'esquisser des maquettes pour l'industrie ou d'entailler les boiseries des palais et des chœurs des églises. Pendant ce temps une pieuse légion de moines travaillait obscurément à enluminer les feuillets des manuscrits ou à juxtaposer patiemment les cubes des mosaïques et les lamelles imperceptibles de la tarsia sur bois. — Ce grand mouvement, parvenu à son point culminant, arriva bientôt à son déclin et, fait particulier, à mesure que l'art décroissait, la position sociale des artistes augmentait. Rome et Florence établirent des académies, avec l'espoir de maintenir leur supériorité générale en réunissant dans un corps privilégié les artistes renommés, mais cette mesure ne pouvait rien contre l'abandon des principes simples et vrais qui avaient vivifié l'ancienne école. Chaque jour la recherche du nouveau et du colossal faisait de nouveaux progrès, et bientôt l'art italien, engagé dans cette voie fausse, aboutit à la banalité et à la bizarrerie.

La France avait adopté avec empressement les modèles de la Renaissance italienne et elle les suivit tout d'abord sans modification. Il est parfois difficile de reconnaître si tel panneau de bois ou tel bas-relief de marbre entaillé à l'antique provient d'Italie ou s'il a été exécuté en France, soit par des ouvriers italiens, soit par des ouvriers du pays travaillant avec eux. La mode nouvelle se portait vers les beautés de l'art antique que la France ignorait. Notre école, avec son esprit d'assimilation, comprit bien vite dans quelle mesure il convenait de s'approprier ce style, et elle combina très habilement les dispositions originales du style ogival avec l'élégance des ornements ultramontains. Les artistes français franchirent à leur tour la frontière des Alpes pour étudier directement les monuments antiques de Rome, et recueillir sur place les traditions de Vitruve. Les grands architectes Jean Bullant, Pierre Lescot et Philibert Delorme suivirent ce chemin et ils en rapportèrent un style noble et élégant auquel nous devons les édifices classiques de notre Renaissance française. Les sculpteurs Jean Goujon et Germain Pilon, leurs collaborateurs ordinaires, s'inspirèrent des mêmes principes pour créer une manière nouvelle, pleine de goût et de grâce. Aux pilastres revêtus d'arabesques toujours fines, mais trop uniformes, succédèrent des colonnettes élancées supportant des frontons légers, tandis que les panneaux des boiseries étaient ornés de bas-reliefs dont la faible saillie laissait transparaître la délicate afféterie. Les compositions de Ducerceau, d'Etienne Delaune et de Boyvin, les *termes* de Hugues Sambin et les illustrations dessinées par les libraires, mirent à la disposition de notre industrie une suite de modèles qu'elle s'empressa de reproduire. En peu de temps l'art français égala l'art italien, si même il ne le surpassa à certains égards. Plus longtemps que celui-ci il sut résister à l'invasion du mauvais goût en s'appuyant sur l'originalité protectrice de ses architectes et de son école de sculpture. Plus longtemps aussi notre pays conserva les fraternelles traditions du travail des anciennes corporations qui entretenaient chez les artistes et chez les artisans une émulation mutuelle et féconde.

L'Allemagne n'était pas restée en arrière de ce mouvement artistique dont les premiers germes lui avaient été inoculés par les ouvriers grecs que l'empereur Charlemagne avait appelés de Byzance pour les établir à Aix-la-Chapelle et dans la Lotharingie. L'école rhénane a produit un nombre considérable d'objets d'orfèvrerie, des ivoires sculptés et des émaux champlevés qui rivalisent avec ceux fabriqués à Limoges. Jusqu'au XIIIe siècle, la production des deux rives du Rhin resta sans différence notable, mais l'esprit allemand recula devant les grandes conceptions gothiques créées par les artistes français, les trouvant trop hardies. A ce moment s'établit une séparation caractéristique entre le faire artistique des deux contrées. La Germanie s'attacha principalement à accuser la solidité de l'ensemble et à atteindre l'extrême fini dans le détail, tandis que la France recherchait avant tout l'aspect seyant et gracieux. Cette réserve faite, il est juste d'ajouter que la Germanie a compté une longue série d'artistes qui se sont signalés dans toutes les branches de l'art décoratif. Les ateliers de Nuremberg et d'Augsbourg, villes dans lesquelles le commerce avait concentré de nombreuses richesses, jouissaient d'une célébrité qu'ils ne perdirent qu'à la suite de la guerre de Trente ans. L'histoire artistique des Pays-Bas se confondit dans une certaine mesure avec celle de l'Allemagne lorsqu'ils tombèrent dans la possession des empereurs ; mais, malgré ces rapports politiques, cette contrée avait conservé un souvenir de l'ancienne domination des princes français et, de plus, elle était trop voisine de notre frontière pour être complètement absorbée par l'esprit germanique. Même au moment où son originalité disparait sous la lourdeur septentrionale, on y perçoit encore une tendance vers la simplicité qui n'a pas la force nécessaire pour se manifester ouvertement. La Flandre qui avait remporté des triomphes de si bon aloi, alors que son école était placée sous la direction des van Eyck, de Rogier van der Weyden et de ses admirables maîtres réalistes, obtint un regain de succès en suivant les modèles de Rubens, qui fut non seulement un grand peintre, mais aussi un admirable décorateur. Pendant près d'un siècle, l'Europe entière rechercha les meubles et les cabinets d'ébène ou de bois exotiques revêtus de pierres dures ou d'incrustations en os et en ivoire que la ville d'Anvers travaillait avec un fini que les ateliers de Nuremberg et d'Espagne ne pouvaient égaler. L'Allemagne et la Flandre ont possédé, au reste, un nombre considérable de dessinateurs et de graveurs d'ornement qui ont composé des modèles destinés à l'industrie. Le plus célèbre de tous est Holbein qui, après avoir peint ses admirables portraits, exerçait son talent à tracer des projets d'édifices, de verrières, de pièces d'armures et d'ameublement.

Les troubles religieux de la seconde moitié du XVIe siècle entraînèrent un temps d'arrêt dans la production artistique de la France. Les grands artistes étaient morts sans laisser de

remplaçants pour continuer les leçons de style indispensables au maintien de l'industrie. La mode se désintéressa des œuvres de l'art pur et des belles sculptures qui décoraient les meubles de la Renaissance pour s'adresser aux fabriques étrangères qui lui envoyaient des pièces plus rares et plus précieuses, mais d'un ordre inférieur. Les ouvriers français se virent réduits à aller dans les Flandres, y apprendre des procédés qui leur étaient inconnus et qu'ils imitèrent à leur retour. Les ministres Richelieu et Mazarin, héritiers des desseins de Henri IV, essayèrent de ranimer notre industrie décorative en appelant des ouvriers de l'Italie et du Nord. Mieux inspiré, le surintendant Fouquet s'adressa au génie national et il eut le mérite de distinguer le talent du peintre Lebrun, le plus grand décorateur que la France ait produit. Louis XIV résolut de mettre à profit les établissements artistiques de son ministre tombé en disgrâce et de les faire concourir à l'éclat de son règne. Sur les conseils de Colbert il acheta à Paris l'hôtel des frères Gobelin et il y établit une manufacture royale où furent centralisés les ateliers de tapisserie qui travaillaient sur divers points de Paris, en même temps qu'on y exécutait toutes les pièces de l'ameublement des palais qu'il faisait construire. L'établissement fut placé sous la direction de Lebrun; des logements y furent accordés au ciseleur Domemio Cucci, au sculpteur sur bois Philippe Caffieri, aux mosaïstes florentins Migliarini, Branchi et Giacetti, aux brodeurs Balland et Fayette, aux peintres d'ornements Bailly et Bonnemer, aux orfèvres qui ciselaient les grandes pièces d'orfèvrerie fondues à l'époque de la guerre d'Espagne et enfin au peintre Van der Meulen. Un seul des artistes royaux manquait à cette réunion, c'était André-Charles Boulle qui travaillait aux Galeries du Louvre où il était installé depuis longtemps. La double présence de Lebrun à la présidence de l'Académie royale de peinture et de sculpture créée par le roi, et à la tête de la maison des Gobelins où il se trouvait en contact journalier avec des artistes spécialement appliqués à reproduire ses dessins et ses modèles, montre dans quelle estime on tenait alors l'art décoratif et tous ceux qui concouraient à sa perfection. La direction de Lebrun, parfois exigeante, mais toujours féconde, valut à l'industrie française une supériorité qu'elle conserva pendant de longues années. Ce fut l'époque héroïque de l'art décoratif et nul artiste ne sut mieux trouver la forme noble et gracieuse qui répondait à l'éclat pompeux de la cour de Versailles. Les compositions de Lebrun et les œuvres exécutées sous son influence doivent servir de modèles à tous ceux qui recherchent l'élévation du style unie à la variété inépuisable de l'ornementation.

Cette impulsion vigoureuse survécut à Lebrun et au règne de Louis XIV, mais, la direction en étant devenue moins autoritaire, le caractère général de la décoration s'inspira davantage de la grâce et de la légèreté. Le principal auteur de cette évolution fut l'architecte Robert de Cotte, intendant général des bâtiments, et l'un des plus féconds dessinateurs de l'école française. Toutes ses compositions portent la trace d'un goût charmant qui n'a déjà plus l'emphase un peu lourde du style de Louis XIV, sans avoir encore la capricieuse bizarrerie de l'époque de Louis XV. Auprès de lui travaillait l'architecte Boffrand, connu surtout par les délicieux motifs d'ornementation qu'il fournissait aux décorateurs des palais et des hôtels. Les lambris, les meubles et les panneaux exécutés d'après ses dessins égalent par leur perfection les chefs-d'œuvre des anciens menuisiers de la Renaissance; ils prouvent que l'art du bois sera florissant en France, chaque fois qu'il se rencontrera une personnalité assez vigoureuse pour le guider dans la voie de l'élégance. En même temps les peintres Gillot et Watteau créaient une suite d'arabesques délicieuses au milieu desquelles ils plaçaient des scènes galantes, tracées avec un crayon français et coloriées avec un pinceau flamand. — La décoration des appartements sous le règne de Louis XV prit un aspect d'élégance et de grâce inconnu jusqu'alors. C'est un art raffiné ne visant qu'à la coquetterie et que l'on ne saurait imiter sans tomber dans le chimérique ou dans le fantasque. Les lignes pures des formes, les règles classiques de la composition furent remplacées par des ornements chantournés et des enroulements en rocaille dont l'exécution spirituelle pouvait seule faire pardonner la conception baroque. Mais les artistes sauvaient par le brio de l'exécution le dessin superficiel de leurs ouvrages. L'école française ne compte pas de plus charmant décorateur que François Boucher, qui a laissé dans ses toiles et dans ses cartons de tapisserie toutes les grâces maniérées du XVIIIe siècle; en même temps travaillaient le sculpteur Bouchardon, les ciseleurs Caffieri, les vernisseurs Martin et les peintres sur pâte tendre de la manufacture de porcelaine de Sèvres. — Vers la fin du long règne de Louis XV, on se fatigua du style rococo; à son tour, le bon goût se réveilla et l'on recommença à étudier les monuments antiques auxquels il faut toujours revenir comme à la source inépuisable du beau absolu. Les ouvrages de Winckelmann et de l'abbé Barthélemy avaient mis à la mode l'art romain que l'on appelait alors l'art grec, et avaient formé un monde nouveau d'amateurs. Il en résulta la création d'une manière différente qui se constitua sans repousser absolument les qualités d'originalité et de fantaisie des maîtres de la période antérieure. Une heureuse fusion s'opéra entre les œuvres antiques et celles des sculpteurs Pigalle, Houdon, Falconet, Pajou qui, plus que leurs devanciers, s'attachèrent à traduire la perfection des formes. Dans la peinture, Vien, Greuze, Lagrenée et David s'efforçaient de ramener l'art à un sentiment plus vrai de la nature. Les artistes ornemanistes entrèrent dans cette voie nouvelle, et les terres cuites de Clodion, de même que les ciselures de Gouthière semblent inspirées par le génie de l'art grec. Les dessinateurs qui ont puissamment favorisé cette rénovation sont les architectes Ledoux et Bellangé, Dugourc et Gondouin, dessinateurs du Garde-meuble et du cabinet de Monsieur, Cauvet, Prieur, Delalonde, Salembier, Delafosse et Forty. Leurs compositions étaient admirablement traduites par les ébénistes Riesener, Benneman, Carlin, par les ciseleurs Hervieux et Duplessis et par cette foule de sculpteurs et de modeleurs qui portèrent si haut, à cette époque, la perfection de l'ornementation française (fig. 4).

La Révolution modifia radicalement les conditions d'existence de l'industrie, en abolissant les maîtrises héritières des anciennes corporations qui conservaient les traditions transmises par les siècles, et en décrétant la liberté du travail sans établir aucune mesure pour maintenir la qualité de l'exécution. Dans la période qui suivit, le goût se détourna de tout ce qui était riche, gracieux et élégant, pour se porter vers l'imitation glaciale et mal comprise de l'art antique. Le luxe se vit proscrit dans l'ameublement, dans le vêtement, et dans toutes les branches de l'ornementation, pour être remplacé par l'affectation d'une fausse simplicité. La production artistique disparut, n'étant plus encouragée; les artistes se désintéressèrent de sa direction et l'industrie resta seule maîtresse du marché. Il y a peu d'années seulement que l'on a reconnu combien cet abandon avait été fatal à notre prospérité commerciale, et que des efforts nombreux sont tentés chaque jour en France et à l'étranger pour améliorer et développer l'art décoratif par le moyen des écoles de dessin et de l'étude des ouvrages anciens.

En même temps que l'art byzantin, importé en Occident par Charlemagne et par les Croisades, servait de point d'appui pour l'établissement de notre école romane, un autre rameau s'en détachait pour former l'art musulman, appelé improprement l'art arabe. Il suivit la fortune rapide de cette race conquérante et bientôt il s'étendit de la presqu'île de l'Indoustan aux Pyrénées. La religion musulmane, interdisant la représentation de la figure humaine, proscrivait ainsi l'expression la plus haute de l'art; il en résulta que les artistes reportèrent tous leurs efforts vers l'ornementation, seul domaine restant offert à

leur génie. En ce genre, ils surent créer une formule nouvelle, et l'on peut dire que dans certaines branches de l'art décoratif ils n'ont pas rencontré de rivaux. Nombre de nos produits occidentaux pâlissent à côté des leurs qui semblent refléter l'éclat harmonieux et les vives couleurs de leur horizon baigné de lumière. Nos ouvriers, pourtant si habiles, sont parfois insuffisants pour s'assimiler complètement les dispositions originales et les nuances franches et libres des majoliques, de leurs verreries, des tissus et des tapis exécutés par d'humbles mercenaires guidés seulement par les traditions orales de leur métier. L'art arabe a eu une magnifique période d'épanouissement pendant laquelle les différentes écoles qui le composaient ont élevé au Caire, à Damas, à Brousse, à Andrinople, à Cordoue, Grenade et dans le nord de l'Inde, des monuments revêtus d'une parure éblouissante. Une école qui avait une existence particulière s'est développée dans la Perse où elle a laissé des monuments, des manuscrits et des objets d'une exquise exécution.

L'art de l'extrême Orient suit des principes absolument différents de ceux adoptés dans nos écoles et dans nos ateliers. Alors que nous recherchons tout ce qui est gracieux et élégant, les Chinois et les Japonais s'attachent surtout à saisir les bizarreries et les contrastes de la nature. Leurs artistes jouissant d'une liberté illimitée quant au choix des sujets qu'ils représentent et quant à la manière dont ils les traduisent, ils ne se préoccupent que de l'habileté du procédé, sans aucun souci de l'esthétique. Ils ont ainsi créé un art décoratif très complet et profondément original, mais fait spécialement à leur usage, et



Fig. 4. — Stanislas Leczinski visitant l'atelier du serrurier Lamour.

auquel les industriels européens ne peuvent emprunter que des procédés souvent supérieurs à ceux employés dans nos contrées. Les dieux du Panthéon bouddhique et leurs personnages grotesques d'une allure si fantaisiste perdraient toute leur physionomie s'ils étaient copiés par des mains étrangères; mais par contre on ne saurait assez admirer la souplesse et la largeur avec laquelle ils savent simplifier l'ornement et la fleur dans leurs principaux caractères. Les ouvriers de l'extrême Orient, quoique déchus aujourd'hui de leur supériorité, peuvent encore fabriquer des laques, des émaux incrustés sur cuivre, des porcelaines et des grès, damasquiner l'acier et fondre le bronze à cire perdue, avec une merveilleuse délicatesse. Chez eux l'habileté de la main-d'œuvre n'a d'égale que la patience, qui est sans bornes, mais leurs artistes ignorent la largeur du style et les grandes lignes de la composition que nous observons en Europe.

Règles de l'art décoratif. L'industrie moderne, n'ayant plus à sa disposition les éléments qui assuraient la prospérité des grandes époques disparues, s'est efforcée de les remplacer par des établissements où les jeunes artistes puissent retrouver l'équivalent des leçons si fructueuses de l'apprentissage. De là proviennent les nombreuses écoles de dessin que tous les gouvernements encouragent à l'envi, en y adjoignant des écoles professionnelles. C'est qu'en effet l'ouvrier ne complète vraiment son instruction que dans l'atelier où il voit travailler les anciens imbus des traditions du métier et qu'il ne devient artiste que si, maître de son outil et de sa matière, il sait associer à son œuvre le charme du goût et l'originalité de la composition. L'oubli de cette règle a été l'une des causes de l'abaissement de notre industrie. Depuis les premières années de notre siècle, on s'était habitué à demander des modèles à des artistes de grand talent, croyant ainsi faire renaître la supériorité de notre fabrication; mais ces artistes, suivant les théories abstraites de l'art et étrangers aux obligations imposées à l'industriel par la matière, par les procédés du travail et par la destination des objets, ne pouvaient composer que des dessins propres à diriger ces efforts dans une voie mauvaise. D'un autre côté les industriels étaient insuffisants, faute d'éducation première, pour créer les compositions qui leur manquaient. Bien que maîtres de tous leurs procédés, ils ignoraient la loi des proportions et les principes du style qui ne s'acquièrent que par une longue étude du dessin. Il était donc nécessaire d'organiser un enseignement s'étendant depuis les écoles primaires jusqu'aux écoles d'apprentissage, afin de doter l'industrie des artistes qui lui faisaient défaut. Un des principes fondamentaux de l'art décoratif est que la forme d'un objet doit exprimer la chose à laquelle il est destiné. L'idée de la destination doit se confondre avec l'aspect de la forme pour produire le sentiment d'unité qui constitue le style. Il ne faut donc rechercher que des dispositions simples et en rapport avec la nature des

objets, sans donner, par exemple, à un motif d'ameublement, les lignes architecturales d'un monument grandiose. Les artistes doivent également comprendre que la matière elle-même a ses exigences et qu'il est imprudent d'imiter en fer une forme qui a été conçue pour le bois et réciproquement. Ce sont des lois immuables que les anciens peuples ont observées, tout en les appliquant avec leur génie particulier et dans les conditions spéciales où ils se trouvaient placés. Il existe assurément des exceptions à cette règle, mais l'artiste doit toujours s'efforcer d'y revenir s'il veut rester dans le vrai et produire de véritables chefs-d'œuvre. Chaque composition doit présenter un tout harmonieux de style et de proportion qui soit en rapport direct avec la richesse de la décoration, sans que ce suprême complément tende à absorber le double caractère de la forme et de la destination. Chacune des périodes successives de l'histoire de l'art a eu son style particulier dont les moindres traditions sont soigneusement relevées par les archéologues. Une étude trop minutieuse en serait dangereuse pour les artistes industriels qui y perdraient bien vite leur originalité en ne produisant que des imitations inférieures. Ils y puiseront tous au contraire un grand élément de succès s'ils étudient les ouvrages du passé, dans le seul but de se rendre compte des procédés de fabrication de ces objets et s'ils savent s'en inspirer pour inventer des compositions répondant aux besoins nouveaux de la société actuelle. Le but auquel doit tendre l'industrie étant de recruter, dans son sein, des artistes susceptibles de guider les ouvriers dont ils ont partagé les travaux dans l'atelier, il faut par suite que les élèves et les apprentis puissent continuer dans des écoles spéciales l'enseignement du dessin dont il ont reçu les principes, afin de devenir des ouvriers artistes capables do créer des modèles nouveaux. Cette instruction doit être complétée par l'établissement de musées spéciaux ou, par des comparaisons fructueuses, ils pourront apprécier les qualités différentielles des ouvrages anciens et de la production contemporaine. L'art décoratif, n'étant qu'une application de l'art à nos usages actuels avec toutes les ressources de la science et des procédés du métier, a, comme les beaux-arts, besoin d'architectes, de peintres et de sculpteurs qui viennent surélever les travaux des ouvriers artistes dans chaque branche de la fabrication. L'étude de ces spécialités distinctes se trouvait souvent confondue dans les ateliers du moyen âge et de la Renaissance d'où sortaient des personnalités artistiques assez vigoureuses pour entreprendre la construction et la décoration complète d'un édifice. Les spécialités sont trop nettement accusées à notre époque pour qu'on puisse ressusciter ces génies universels, mais il est indispensable de lutter contre la subdivision du travail qui s'est introduite dans les ateliers au grand détriment de la qualité de l'exécution. Il faut qu'un ciseleur sache monter la pièce qu'il a habilement burinée, qu'un sculpteur puisse assembler le meuble dont il a entaillé les panneaux, en un mot qu'un ouvrier soit susceptible d'achever complètement l'œuvre à laquelle il a concouru. L'enseignement donné dans les écoles professionnelles doit faire marcher de front les éléments constitutifs de chaque branche de l'art. Lorsque, par suite de ces exercices, les élèves connaîtront les principes généraux des traductions différentes de la forme, et les notions de la géométrie graphique, il leur deviendra plus facile de choisir le champ de travail qui convient le mieux à leur aptitude particulière, et leurs progrès seront d'autant plus rapides, qu'ils auront été préparés par une pénétration plus complète des ressources du dessin. — En résumé, les principes de la décoration, bien que s'appuyant sur l'étude du dessin, sont réglés par des lois spéciales dont l'application demande une longue expérience et uno connaissance parfaite des conditions manufacturières. Sans chercher à s'approprier le caractère des productions de l'art pur, les artistes industriels doivent s'efforcer de revêtir leurs productions d'une parure qui soit agréable à l'œil, compréhensible à l'esprit et d'un usage facile, conforme, en un mot, aux exigences du goût, arbitre suprême de l'art dont les règles se sentent bien plus qu'elles ne s'enseignent. A. DE CHAMPEAUX.

III. Art dramatique (V. THÉATRE).

IV. Politique et Administration (V. BEAUX-ARTS).

V. Art poétique (V. POÉTIQUE).

VI. Art sacré (V. ALCHIMIE).

VII. Art notoire. Procédé plus ou moins magique pour procurer la *Science infuse* (V. ce mot).

VIII. Art militaire (V. ARMÉE et SCIENCE MILITAIRE).

IX. Arts mécaniques. — I. GÉNÉRALITÉS. — *Historique.* Les arts mécaniques sont ceux qui exigent surtout le travail de la main ou l'emploi des machines. Bacon regardait l'histoire des arts mécaniques comme la branche la plus importante de la vraie philosophie. Il n'avait garde d'en mépriser la pratique. Colbert considérait l'industrie des peuples et l'établissement des manufactures comme la richesse la plus sûre d'un royaume. C'est un des caractères dominants de l'industrie moderne, le plus saillant de tous peut-être, que la mécanique la pénètre de toute part. Toutes les branches d'industrie éprouvent les unes après les autres cette sorte d'invasion, qui est pour le bien général, malgré l'effroi qu'elle a inspiré à un écrivain généreux et d'ailleurs fort éclairé, Sismondi, et malgré la défaveur avec laquelle elle est envisagée parmi certaines populations ouvrières. Elle a toujours pour effet l'augmentation de la puissance productive de la société, la multiplication des produits pour une même quantité de travail humain et les cas ne sont pas rares où l'accroissement atteint des proportions colossales. Ainsi, pour la mouture du blé, depuis le temps d'Homère le progrès de la puissance productive parait être de 1 à 150 environ. Pour la filature du coton, depuis un siècle seulement, il est beaucoup plus fort. Si l'on devait faire à la main tout le filé de coton que fabrique l'Angleterre en une année au moyen de ses métiers automoteurs, il faudrait plus de cent millions d'hommes. Quelquefois, du jour au lendemain, l'invention, le simple perfectionnement d'un nouveau procédé suffit pour modifier profondément la puissance productive. Une femme habile à tricoter fait 80 mailles par minute ; avec le métier circulaire elle en fera 500,000. Des faits pareils disent ce que le dénûment du commun des hommes devait être dans les temps anciens où la puissance productive était si restreinte. Certes, la mise en œuvre d'idées empruntées au domaine des sciences autres que la mécanique peut aussi donner lieu à des progrès considérables de l'industrie. La chimie réalise souvent des changements qui tiennent du prodige. Il serait possible de citer des cas où une simple opération physique a suffi pour métamorphoser une industrie ou même pour lui donner naissance. Ainsi la filature de lin à la mécanique a été rendue possible par l'idée qu'on a eue de faire passer les étoupes et les fils à demi formés par un bain d'eau chaude. Mais quelles que soient les merveilles que l'industrie doit à la chimie, quelque secours qu'elle tire de la physique, les perfectionnements dont la mécanique est l'origine l'emportent en ce sens que la mécanique est d'une application plus générale ; elle est d'utilité universelle. Par la vertu de la mécanique, des fabrications qui, naguère, formaient le lot de quelques artisans peu et mal outillés, établis dans une petite boutique, passent successivement à l'état de grande industrie. Presque tout s'y faisait à la main ou avec un petit nombre d'instruments d'une grande simplicité. Aujourd'hui, elles ont un nombreux outillage, mis en mouvement par la vapeur ou par des chutes d'eau, et on y peut observer d'une manière très accentuée la division du travail marchant de front, ainsi que c'est la règle, avec l'introduction des machines et des outils perfectionnés.

Il n'y a pas bien longtemps que des industries qui aujourd'hui sont entièrement sous la loi de la mécanique, et qu'on s'imaginerait volontiers y avoir été toujours, ont été conquises par elle. A vrai dire, il faut s'attendre à ce

que toutes les industries passent par là l'une après l'autre. Les industries du bâtiment semblaient plus que d'autres vouées au travail manuel à l'exclusion de la mécanique. En réalité, la mécanique aujourd'hui s'en est emparée : La menuiserie se fait à la mécanique; il en est de même de la serrurerie jusques et y compris les clous de tout échantillon. On façonne mécaniquement les charpentes et on taille mécaniquement les pierres. Une machine pétrit le mortier, une autre élève les pierres ou les briques en remplaçant pour les maçons l'apprenti qu'ils appelaient l'*oiseau*. On fabrique à la mécanique des chalets tout entiers en pièces numérotées pour être expédiés par les chemins de fer aux départements et au delà des mers, à l'étranger, sur le modèle de ceux de la Suisse. Dans l'industrie si variée et souvent si délicate des tissus, la mécanique étend sans cesse son empire. Parmi les machines nouvelles qui aspirent à remplacer les doigts de l'homme même dans les détails de la vie privée, nous citerons les machines à coudre et celle à faire les cigarettes. Dans le dernier demi-siècle, la mécanique a complètement transformé l'art de la meunerie. A cet égard, le contraste est frappant entre les pays civilisés et les régions arriérées du nord de l'Afrique. Chez ces dernières le blé, de nos jours encore, est écrasé entre deux pierres à main d'homme ou plus exactement par le travail des femmes. Au contraire, dans nos moulins perfectionnés, le labeur humain a presque disparu. La boulangerie est à son tour envahie par les procédés mécaniques. Le pétrin mécanique supprime le travail du *geindre*, si peu attrayant pour le consommateur et si dur pour l'ouvrier. La maréchalerie tend à devenir un art essentiellement mécanique. La machine fabrique actuellement les fers à cheval de tout modèle. La France produit maintenant par an pour plus de 30 millions de francs de cols-cravates. C'est la machine à découper et la machine à coudre qui ont donné à la lingerie dite de confection le moyen de s'étendre à ce point par la modicité de plus en plus marquée des prix de vente. A Paris, plus de 10,000 ouvrières vivent de cette industrie de la lingerie en grand, et leur salaire est loin d'avoir baissé par l'introduction des machines. Si maintenant nous prenons comme exemple l'imprimerie, nous voyons que depuis trente ans aucune industrie n'a été plus transformée par la mécanique, non sans le secours des autres sciences cependant. Avec la presse mécanique rien de plus facile que de tirer 6,000 feuilles à l'heure. On est allé jusqu'au double, on peut même atteindre le quadruple. Pour les besoins des journaux populaires qui ont un débit de 100,000 et 200,000 exemplaires et quelquefois beaucoup plus, le tirage que nous venons d'indiquer ne permettrait pas d'atteindre le résultat nécessaire si l'on n'y ajoutait rien ; mais on a la ressources des clichés. Même avec la presse mécanique, si l'on n'avait aucun expédient pour lui venir en aide, on devrait, pour obtenir les grands tirages en un petit nombre d'heures, faire plusieurs *compositions*, et autrefois c'est ce qui se pratiquait pour les journaux qui avaient le plus d'abonnés, quoiqu'ils fussent loin d'atteindre les nombres que nous venons de dire. Aujourd'hui, quelque grand que le tirage puisse être, on ne fait qu'une composition, mais on la multiplie par le *clichage* (V. ce mot).

La multiplication des reliefs, sinon des empreintes, s'emploie pour la lithographie comme pour la typographie. On transporte un dessin, une fois tiré, sur une nouvelle pierre, comme on fait un cliché en métal, par un procédé approprié. Il se tire ainsi d'une seule gravure un nombre illimité d'exemplaires. C'est par ce procédé qu'il est possible d'obtenir à vil prix des cartes de géographie et de la musique. Appliquée à l'agriculture, la mécanique lui rend les mêmes services qu'aux autres industries ; elle la dispense de chercher un personnel qu'elle ne trouverait plus. Dans les pays ou la population n'a que peu de densité, elle permet de porter la production des denrées de première nécessité, des céréales par exemple, à ce point qu'il y en ait non seulement pour les indigènes, mais aussi pour l'exportation sur une grande échelle. La moissonneuse donne à l'Amérique du Nord le moyen de fournir du blé à l'Europe après avoir nourri ces populeuses cités qui font l'orgueil et la puissance des Etats du littoral. Sans elle l'Ohio, l'Illinois. le Michigan n'auraient pas assez de bras pour ramasser leurs récoltes sur la vaste étendue qu'ils ensemencent. Les Etats-Unis comptent plus de 200,000 machines de ce genre en activité. Leur ensemble remplace au moment de la moisson plus de quinze cent mille hommes qu'on ne trouverait à aucun prix. Avec la moissonneuse la récolte est faite sur une propriété en très peu de jours, de sorte qu'il suffit d'une veine de beau temps pour la couper et la mettre à l'abri. De plus, elle empêche la perte d'une quantité notable de grains ; on estime que le blé ainsi sauvé peut aller à près d'un hectolitre par hectare. Une simple opération, la compression qui se fait par une machine, permet de transporter au loin les fourrages. Pour la guerre, c'est d'une grande utilité ; pour l'approvisionnement des capitales où il y a un très grand nombre de chevaux, c'est une ressource en l'absence de laquelle les prix seraient excessifs. Le progrès des industries, c.-à-d. leur extension, la quantité de produits qu'elles livrent au commerce et à la consommation et l'abaissement du prix des objets fabriqués suivent partout l'invasion de la mécanique. Le nombre des ouvriers occupés semblerait devoir être diminué par l'usage des machines; au contraire, il augmente, tant la demande et, à la suite, la fabrication deviennent grandes par la réduction des prix. De tous les textiles, le coton et la laine sont ceux au travail desquels la mécanique s'est le plus grandement adaptée. Ce sont eux de même qui emploient le plus de bras. Mais aussi, quelles proportions les industries textiles, en général celles du coton et de la laine, n'ont-elles pas acquises avec l'assistance des machines ! L'Angleterre est le pays où l'application de la mécanique à l'industrie en général s'est étendue le plus. Les industries textiles, et l'industrie du coton entre toutes, sont celles qui en offrent les plus frappants exemples. Elle fait avec les textiles des articles divers pour 5,000 millions, juste la moitié de ce qu'en produit toute l'Europe. Elle fabrique des articles en coton pour 2 milliards de francs sur une valeur d'un peu plus de 3 1/2 fournie par l'Europe entière. Veut-on mesurer l'influence que le développement des arts mécaniques peut exercer sur les salaires? De tous les ouvriers de l'Europe, le mieux payé est celui de l'Angleterre. En Russie, il y a des filatures de coton à la mécanique, mais en même temps on file beaucoup au rouet. Dans cet empire, les fileuses à la mécanique gagnent 1 fr. 25 et les fileuses au rouet 24 cent. seulement. Désire-t-on savoir à quel point, par suite du progrès des arts mécaniques. la population des pays industrieux est elle-même pourvue d'objets produits dans les industries textiles ? Déduction faite de l'exportation, ce qui reste à la population britannique en articles de toute sorte provenant de ces industries pour le vêtement, les usages domestiques et l'ameublement, représente une somme de 100 fr. par tête. En France c'est 60 ; en Belgique, 50 ; en Russie, 16. L'Italie n'est guère plus avancée que la Russie.

Ce n'est pas à dire que, dans quelques cas, l'introduction d'une machine nouvelle, qui est un progrès marqué pour la société en général, ne soumette les ouvriers en particulier à une dure épreuve. Il n'en faut rien conclure contre les machines. La seule conclusion à tirer, c'est qu'une société bien organisée doit prévoir les circonstances de ce genre et que tout le monde doit s'y prêter. En général, l'art seul de construire les machines a fait depuis 1815 des progrès si marqués, il s'est tellement spécialisé dans chacune des branches de l'industrie manufacturière qu'il devient comme impossible d'en suivre les ramifications diverses autrement qu'en les passant successivement en revue, tout au moins à partir du XVIIIe siècle, que les Anglais ont à juste titre nommé le *siècle de l'invention*. En effet, le genre d'outils, le mode d'exécution qui con-

vient à l'une de ces branches, n'est nullement approprié aux besoins d'aucune des autres, quelle que soit en apparence l'affinité qui subsiste entre elles, et, sous ce rapport, on ne saurait donner une idée tant soit peu exacte du point de perfection auquel est arrivée une machine, sans entrer dans quelques détails sur le but industriel et le fonctionnement de ses principaux organes. A cet égard, et en se restreignant même aux machines exclusivement destinées à travailler, façonner les métaux, que l'on comprend ordinairement sous la dénomination de *machines-outils*, quel immense champ de découvertes fécondes n'y aurait-il point à parcourir pour arriver, par exemple, du laminoir d'*Aubry Olivier* (XVIe siècle), du balancier monétaire de *Nicolas Briot* (1645), de la machine à raboter et à aléser le fer de *Nicolas Focq*, de Maubeuge (1750), des cylindres cannelés estampeurs de *Chapitet*, d'Essonne (1751), aux machines si puissantes et si parfaites que nous offrent aujourd'hui les immenses ateliers de l'Europe occidentale ? Ce que nous disons des machines à travailler les métaux pourrait s'appliquer également à celles qui servent à donner des formes variées au bois et à la pierre ; à comprimer, diviser, pulvériser, hacher et moudre les matières inertes, végétales, animales ou minérales ; à épurer, préparer diversement ces substances, notamment les matières textiles qui réclament une multitude d'ingénieuses combinaisons mécaniques pour les peigner, les tordre ou filer, pour les ourdir et les tisser en nappes tantôt pleines, tantôt à jours, tantôt unies et diversement brochées, brodées ou imprimées. La part considérable que la France a prise dès l'origine à la découverte, au perfectionnement des machines qui servent à fabriquer automatiquement les tissus divers et à filer la soie, le lin ou le chanvre ; la part non moins grande qu'elle a prise aux progrès de plusieurs autres branches essentielles de la mécanique, des outils et des machines nous permettra d'étudier, puis d'exposer à un point de vue en même temps historique, critique et technique, sinon toutes, du moins les principales et les plus intéressantes découvertes ou inventions relatives aux outils et aux arts mécaniques. Le lecteur qui voudra, d'ailleurs, approfondir chacun de ces points pourra se reporter aux articles spéciaux qui seront publiés dans le courant de cet ouvrage. Nous réunirons ainsi dans un même faisceau les faits principaux qui peuvent concerner surtout l'invention des machines et des outils, mais aussi les inventeurs si souvent oubliés.

II. Machines et outils principalement employés a la fabrication des matières non textiles. — *Machines et outils servant à préparer et travailler les métaux en grand, principalement le fer.* Nous suivrons dans la mesure du possible l'ordre chronologique des faits et des progrès accomplis dans l'invention, l'exécution ou l'application des principales machines. Il y a bien des siècles déjà que le fer et le cuivre sont entrés comme partie intégrante dans la constitution des machines et que, à leur tour, les machines ont servi à préparer ces métaux pour les convertir ensuite en outils divers ou en pièces détachées servant d'organes de transmission, etc. Mais, jusqu'à ces derniers temps, on n'avait guère songé, sauf pour l'horlogerie et les plus petits mécanismes, à construire des machines entièrement en fer ou en cuivre. C'est évidemment dans les ateliers de la grande et de la petite horlogerie qu'il faut rechercher l'origine de la plupart des moyens mécaniques de construction qui, de nos jours, ont tant agrandi le domaine des machines en fer et en fonte. A ce point de vue comme à celui de l'outillage en général, on peut dire que l'*Essai sur l'horlogerie* du célèbre *Ferdinand Berthoud* offre, pour l'époque où il parut (1786), des enseignements précieux, et dont le complément indispensable, au point de vue de la précision qu'apportent avec elles les sciences mathématiques, se trouve dans le traité (1752) de l'académicien *Camus*, sur le tracé géométrique des engrenages cylindriques ou coniques. — En réalité, il faut chercher la véritable origine des progrès accomplis dans l'application en grand du fer aux machines, et de son travail par des procédés purement mécaniques, dans les tentatives que l'on dut faire, soit en Angleterre soit même en France, pour exécuter avec un certain degré de perfection les immenses cylindres des machines de Newcomen (V. Machines a vapeur), ou des pompes employées aux épuisements des mines ; ces cylindres ne permettant pas l'usage de toute autre substance que le fer et la fonte, cela explique comment le nom du mécanicien *Focq*, de Maubeuge, se trouve placé en tête de ceux qui ont réalisé des moyens automatiques un peu puissants pour raboter et aléser ce métal si rebelle au travail manuel de la lime, du ciseau et du burin. — Mais pour que l'application du fer aux diverses autres machines prît son entier développement, il fallait que le besoin s'en fit plus vivement sentir encore par les immortelles découvertes de l'ingénieur écossais *Watt*, relatives aux machines à vapeur à basse pression et à double effet, destinées non plus simplement à élever l'eau du fond des mines, mais à servir de moteur universel, à faire mouvoir, *automatiquement*, c.-à-d. sans recourir à l'emploi direct de la force, de l'adresse ou de l'intelligence de l'homme, toute espèce de machines employées dans l'industrie et les arts, notamment les machines à carder, à filer, à tisser, dont sans cela les progrès et le développement prodigieux en Angleterre eussent été maintenus dans de bien étroites limites. C'est à Soho, dans les ateliers du célèbre ingénieur anglais, qu'il faudrait aller chercher le type primitif et la réalisation en grand de ces belles et puissantes machines à aléser, forer, tourner le fer et la fonte, que nous admirons aujourd'hui et qui se répandirent, peu de temps après, dans les ateliers des *Rennie*, des *Wolf*, des *Maudslay*, des *Stephenson*, etc.

Nous citerons aussi les simplifications ou améliorations que subirent les petites machines automates à fabriquer les chaînes de *Vaucanson*, les cylindres cannelés ou étireurs des filatures de coton, décrites dans l'*Art du tourneur* de Plumier (1749) ; également les ingénieuses et usuelles machines d'horlogerie citées dans l'ouvrage de Berthoud, notamment la petite machine à diviser et à fendre les roues inventée par *Taillemard* et perfectionnée par *Hulot*. Il ne faut pas oublier les cylindres cannelés que le serrurier *Chopitel*, de Paris, employait en 1752 à laminer et profiler les barres de fer. — Le mouvement industriel si prodigieux accompli en Angleterre, à partir de 1780, dans la fabrication des grandes machines et des outils mécaniques n'aurait pu s'y propager malgré le génie de Watt et de ses émules, si la production même du fer et de la fonte brute ou coulée avait dû rester enfermée dans ses primitives limites. C'est de 1780 à 1800, tandis que Watt s'occupait de la construction des machines à vapeur, à simple ou à double effet, que se fit en Ecosse et en Angleterre cette immense transformation de la métallurgie du fer à laquelle les célèbres ingénieurs, *Smeaton*, *Wilkinson*, *Walker*, *Henry Cort*, *Purnel*, *Brahma*, *Watt*, *Boulton*, prirent directement ou indirectement une très grande part, consistant principalement dans la substitution de la houille au bois, dans la construction de grandes machines soufflantes cylindriques, en fonte, à simple ou à double effet, par imitation des systèmes analogues de machines à vapeur ; dans l'emploi, pour le cinglage des plus grosses loupes, du marteau *frontal*, ou à soulèvement par la tête, coulé d'une seule pièce avec son manche et ses tourillons ; enfin dans le remplacement des anciens marteaux et martinets à percussion servant à étirer, à l'aide du choc, les longues barres de fer, par des laminoirs en fonte pure avec cannelures graduées ou décroissantes, pour forger également les *loupes*, et les réduire en barres de diverses formes. — Les droits de chaque inventeur ne sont pas assez bien définis et établis jusqu'à présent pour qu'on puisse appliquer des noms et des dates certaines aux plus anciennes tentatives mécaniques faites en vue de perfectionner la fabrication du fer. — Nous nous bornerons à rappeler que le *laminoir* est une invention toute française, attribuée à

Aubry Olivier. Le mécanicien *J.-P. Droz*, de Paris, imagine (1783), non seulement de se servir de cisailles circulaires ou continues à biseaux d'acier avec équipages de roues dentées qui, en leur imprimant des vitesses égales et contraires, servent à rogner les côtés des lames métalliques employées à la fabrication des *flans* monétaires, mais aussi d'appliquer au laminoir à étirer ces même lames des engrenages latéraux, à pas croisés ou compensateurs, de manière à faire marcher de quantités rigoureusement égales, le cylindre supérieur, l'axe du cylindre mobile et celui des pignons qui lui correspondent offrant un accouplement à articulations libres très simple. — *Chopitel* avait déjà, dès 1751, établi à Essonne d'assez forts cylindres lamineurs, mus en sens contraire par deux roues hydrauliques, pour profiler des plates-bandes, des tringles de fer, etc.

L'usage des grands laminoirs à fabriquer les feuilles d'acier ou les tôles de fer fut introduit dans nos contrées, dès l'année 1791, par *MM. Jamain* et *Joncelet*, de Sedan. Vers 1812, *Wilkinson* employa, dans les forges de Bradley, une machine à cylindres cannelés pour ébaucher et étirer le fer en longues et fortes barres. — Les documents sur les *tours* et *alésoirs* employés dans les anciens ateliers, avant 1820, sont peu nombreux ; nous dirons toutefois que, dès 1794, le célèbre *Joseph Bramah* avait inventé le *support glissant* ou à *traîneau (slide rest)*, des *tours parallèles*, nommés improprement en France *équipage à chariot ;* le véritable mérite de cette invention consiste, non dans l'idée déjà ancienne de le faire glisser le long d'une tige parallèle à l'axe du tour, mais bien dans l'appareil aussi ingénieux qu'élégant qui surmonte la pièce principale ou glissante et dont le principe essentiel, imité et modifié de diverses manières depuis, consiste principalement dans un ensemble de pièces, de châssis et supports en fer, mobiles, à coulisses, au moyen de vis à manivelles qui permettent de donner à l'outil la position et le degré d'avancement convenables par rapport à l'objet à travailler sur le tour. — C'est vers 1817 qu'eurent lieu les premières tentatives d'introduction en France du système anglais pour la fabrication du fer. Les principales usines qui débutèrent ainsi furent celles de Fourchambault, d'Hayange, de Raismes, de Montataire, etc. Mais ce ne fut que vers 1825 que l'amélioration et le changement radical de l'ancien outillage mécanique eurent lieu. L'Allemagne et la Belgique ne tardèrent pas à suivre ce mouvement.

L'introduction du *marteau frontal*, plus tard du *pilon à vapeur*, des cylindres ébaucheurs ou étireurs, etc., dans nos forges n'est pas la seule modification qu'elles aient subie au point de vue mécanique. Pour remuer, transporter facilement les grosses pièces de fonte ou de fer que l'on y fabriquait, il a fallu recourir à ces grandes *grues* pivotantes à engrenages et chariots mobiles sur des rails supérieurs, généralement en usage dans les fonderies comme dans les forges et qui permettent à la charge de *rayonner* dans tous les sens, à une distance plus ou moins grande de l'axe central, d'où le nom de *radiales* donné aux diverses machines fondées sur un principe analogue. Pour couper à chaud ou à froid les plus grosses barres de fer, pour rogner les plus épaisses feuilles de tôle, on dut se servir de puissantes *cisailles* mises en action par de forts leviers oscillants, à *came* ou excentrique, à manivelle, bielle et volant. Enfin, pour fabriquer les grandes feuilles de tôle, on dut également mettre en usage de puissants laminoirs à vis de pression solidaires et à *empoises* mobiles, soutenant parallèlement le cylindre supérieur au moyen d'un système de bascules à contre-poids établis ici sous la plate-forme en fonte de fer à grille ou rainures longitudinales, qui en supporte les montants susceptibles ainsi d'être déplacés, serrés à vis et écrous le long de ces rainures, quand le chargement des cylindres l'exige. Quant aux ateliers spécialement consacrés à la construction des grandes machines en fer et en fonte, ils reçurent également une vive impulsion dans l'intervalle de 1820 à 1830, et c'est vers cette époque que l'on a vu ce genre d'ateliers se peupler généralement de machines-outils anglaises à travailler les métaux, machines parmi lesquelles nous citerons d'abord les *tours parallèles* à support d'outil ou équipage à chariot, dont l'ingénieuse combinaison de vis servant à régler la position du burin est attribuée au célèbre Bramah ; les *tours parallèles à bancs*, jumelles et *poupées* fixes ou mobiles, tout en fonte, dont le porte-outil plein, muni d'une simple vis d'appui transversale, a été, peu après 1794, employé dans les ateliers de Soho. Tels sont encore les tours à fileter les pas de vis de Fox, et ceux plus simples de James Nasmith, les tours également automatiques à tailler les grandes vis à filets carrés dont l'outil est conduit parallèlement par une même vis ou par des engrenages différentiels, enfin les grands *alésoirs* horizontaux à tourner, polir intérieurement les cylindres en fonte, fixés d'une manière inébranlable, au moyen de chaines, et dont le porte-outil annulaire, à *burins* gradués, tournant et glissant avec une extrême lenteur le long d'un noyau creux, également fixe, est conduit parallèlement, suivant l'axe même du cylindre, au moyen d'une crémaillère intérieure à contre-poids de recul. — C'est aussi vers cette époque que l'on vit introduire dans nos ateliers de construction ces ingénieuses et élégantes machines automatiques *à drilles* ou à forer verticales, ordinairement adossées à un mur ou à une forte colonne, machines que met en mouvement un équipage de roues d'angle ou de courroies motrices sans fin, à poulies étagées, pour changer au besoin la vitesse de leur arbre tournant sur lui-même avec une extrême rapidité. La table servant de support à la pièce à travailler est tantôt mobile verticalement, tantôt peut, au besoin, tourner sur elle-même ou glisser le long de guides en fer.

A ces dernières machines propres à *Nasmith* on doit ajouter : les anciens et puissants tours de cet habile ingénieur, dont les plateaux circulaires verticaux, à fours multiples et vis de serrage, servent de supports pour maintenir et cintrer les grandes roues dentées ou autres grosses pièces que l'on veut arrondir et dresser extérieurement ou intérieurement ; les machines automates *à mortaiser* verticalement les rainures de calage ou d'embrayage des mêmes roues, celles à manivelles, bielles et volants de Sharp ; les machines à fendre et tailler, au moyen de fraises tournantes, les roues dentées ainsi que les fortes têtes ou pans d'écrous ; enfin, les grands alésoirs verticaux à engrenages et vis conductrices intérieures. — En même temps que les usines se peuplaient des puissantes machines à tourner, aléser, buriner et dresser les grandes pièces de fer, on y vit aussi employer ces énormes grues roulantes à double volée se faisant mutuellement équilibre par des contre-poids mobiles et dont on doit l'ingénieuse combinaison à Maudslay de Londres ; ces larges chariots à treuil mobiles le long des rails supérieurs parallèles, à l'aide desquels on peut promener, transporter, d'une extrémité à l'autre des plus longs ateliers, des fardeaux pesant plusieurs tonnes, et qui sont en grand la reproduction des petits cabriolets mobiles en bois, naguère encore usités dans nos fonderies de canons ; aussi ces gigantesques presses hydrauliques en fer et fonte qui, de l'état modeste où les avait laissées leur premier constructeur Bramah, parvinrent progressivement à celui où on les a vues aux dernières expositions. — Les *machines-outils* sont une des plus belles acquisitions de l'industrie moderne. Elles lui ont procuré un nouveau degré d'énergie intelligente. Elles ajoutent sans cesse à la puissance productive du genre humain. Elles ont fourni le moyen d'atteindre deux objets : l'un de fabriquer particulièrement en fer ou en fonte des pièces dont auparavant les dimensions étaient inabordables ; l'autre, non moins important, de donner à la fabrication des pièces de toute sorte une précision mathématique, ce qui a déterminé le progrès de la mécanique tout entière et avec elle celui de l'industrie en général. — Avec le matériel d'il y a cinquante ans, lorsqu'on arrivait à fabriquer de très fortes pièces, on procédait de la même manière que s'il se fût agi d'articles de petites dimensions et de l'exécution la plus simple.

C'était la main de l'ouvrier qui menait l'outil. Aujourd'hui l'outil, c.-à-d. la pièce qui agit sur le bloc de fer, d'acier, de cuivre ou de bois à élaborer, est mis et guidé absolument par la mécanique. Il suit la direction qu'on veut, parce que c'est un jeu aujourd'hui de transformer le mouvement fourni par une machine en un autre mouvement quelconque; il a la force qu'on veut, puisqu'on est le maître de rendre aussi puissante qu'on le désire la machine motrice qui met en fonctions la machine-outil. — C'est avec les machines-outils surtout qu'on est fondé à dire que l'homme regarde faire et que les forces naturelles agissent pour lui. Avec leur concours, on tourne sans aucune difficulté les pièces de métal les plus fortes telles que les énormes arbres de couche des machines à vapeur de navigation ; par elles on rabote le fer aussi facilement que le bois; on mortaise, on alèse, on perce, on scie, on taraude avec une parfaite aisance et sans bruit tous les métaux dont sont faits les engins employés dans les arts. De même on taille les engrenages, de même on les martèle. La machine-outil que l'on nomme marteau-pilon est une des plus curieuses inventions de notre temps. La machine à *fraiser* n'est pas la moins remarquable des combinaisons qui forment les machines-outils. Nos locomotives modernes, si puissantes et si bien ajustées, qu'elles peuvent se mouvoir à la vitesse de 100 kil. à l'heure et plus; nos machines de navigation à vapeur, si énergiques et si rapides, n'existeraient pas sans les machines-outils. Les pièces dont elles sont faites ne seraient pas exécutables avec le degré indispensable de précision. Sans les machines-outils, toutes nos machines sans exception seraient défectueuses, parce que la forme de leurs organes serait incorrecte. Aussi dans tous les ateliers de construction se sert-on aujourd'hui de machines-outils. L'atelier qui tenterait de s'en passer n'aurait plus qu'à fermer; personne ne voudrait de sa fabrication parce que ce serait du rebut.

Machines et outils employés dans des industries diverses. Ce titre comprend une grande variété de machines et d'outils, simples ou composés, qui appartiennent à des procédés d'art souvent étrangers les uns aux autres et constituent, tantôt des pièces détachées de grandes machines, tantôt de petites machines travaillant isolément et pouvant se suffire à elles-mêmes. Disons d'abord quelques mots des machines servant à estamper, emboutir et découper à froid les petites pièces métalliques. L'usage des leviers, du plan incliné du coin, de la vis même, simples ou combinés entre eux pour opérer sur les corps par une action lente et continue, remonte probablement à l'origine même des sociétés. Il en est ainsi encore des marteaux, des pilons et des moutons qui, procédant par une action vive et en quelque sorte instantanée, sont seuls capables des efforts énergiques et accumulés que réclament la déformation permanente, l'écrouissage des métaux à chaud ou à froid et leurs diverses tranformations plastiques ou artistiques. La tâche des derniers siècles aura été surtout d'en multiplier et perfectionner les applications aux divers arts, d'en accroître l'énergie d'action, ou de leur en substituer d'autres d'un maniement, d'une construction plus simples et plus faciles ; tels sont le balancier à vis et l'ingénieuse presse hydraulique. En particulier l'estampage et l'emboutissage, consistant à donner par le choc et la pression une forme déterminée et le plus souvent régulière ou artistique à certaines matières, telles que le fer, le cuivre, l'étain, le bois, le cuir, n'offrent qu'une faible variété d'outils dont les principaux sont le laminoir et le balancier à vis. L'histoire encore obscure de ce genre d'outils est presque tout entière dans les progrès qu'a reçus l'art du monnayage. — C'est vers 1803 que l'usage du balancier de percussion à vis et filets multiples commença à se répandre dans les diverses branches de fabrication et même dans nos arsenaux d'artillerie. Quant aux applications variées que le balancier a reçues dans les arts comme moyen d'estampage ou d'emboutissage, il nous suffira de rappeler le parti qu'en a su tirer l'industrie pour fabriquer souvent dans une seule opération une infinité de pièces en métal, petites ou minces, telles que boutons d'habits, anneaux, chapes de boucles, agrafes, patères et autres objets d'ornements de quincaillerie ou d'orfèvrerie. Les machines servant à fabriquer à froid et automatiquement les maillons, agrafes, clous, cardes et capsules mécaniques étaient connues dès avant 1815. La plus ancienne et la plus célèbre de toutes est la machine de *Vaucanson*.

Les machines spécialement destinées à fabriquer les *cardes* sont d'origine américaine. L'invention de cette machine automatique doit compter au nombre des plus utiles que l'on connaisse, en raison des immenses progrès qu'elle a fait faire à la filature de la laine et du coton. Les outils servant à fabriquer, au moyen d'un mouvement rotatoire et continu quelconque, les clous d'épingle ou pointes de Paris sont d'origine toute française, et, comme il arrive presque toujours, elles doivent leurs perfectionnements successifs et souvent même leurs organes essentiels, ceux qui les rendent entièrement usuelles et automatiques, à un grand nombre de mécaniciens, ingénieurs ou constructeurs en tête desquels se place l'ingénieur américain *J. White*. — La machine à tailler les limes a, en particulier, exercé le génie et la patience des plus habiles artistes, parmi lesquels il faut citer Petit Pierre et Perceval. A ces machines, il faudrait joindre toutes les petites machines ou mécanismes qui servent dans les ateliers de serrurerie à fraiser, percer, estamper, tourner, tailler, limer sous différentes formes, les pièces métalliques, les outils qui entrent dans la constitution des grandes machines et des ateliers de construction. Si maintenant nous passons aux machines servant à déplacer et comprimer les corps, et si nous examinons les ruines de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que les anciens possédaient en majeure partie les ressources mécaniques nécessaires pour déplacer et soulever les plus lourds fardeaux, ressources décrites ou indiquées dans le célèbre ouvrage de Vitruve, puis transmises de siècle en siècle, jusque dans le moyen âge, où elles servirent à élever ces monuments gothiques si prodigieusement élancés, et au sommet desquels on vit se balancer des cloches ou *bourdons* pesant jusqu'à 20,000 kil. — Le levier, la poulie, le plan incliné, la vis auxquels succédèrent plus tard les roues dentées, les diverses combinaisons de ces mêmes machines simples ou éléments de machines, tels que *treuils*, *cabestans*, *moufles*, *crics*, *chèvres* ou *grues* de diverses sortes étaient parfaitement connus des anciens et généralement employés par eux dans les travaux d'art qui réclamaient d'énergiques efforts. — A l'égard des engins destinés à traîner, soulever des fardeaux dont la manœuvre lente est aujourd'hui encore effectuée à bras dans nos chantiers de construction, ils n'ont subi aucune transformation essentielle au point de vue des combinaisons mécaniques ; il faut toutefois tenir compte aux modernes de tous les moyens mécaniques, de tous les appareils ingénieux à l'aide desquels ils ont su épargner la vie et la santé des hommes dans une infinité de circonstances. — Pour être entièrement juste envers les ingénieurs de notre époque, il faudrait également citer différents mécanismes qui jouent un rôle essentiel dans les machines de force ou de manœuvre ; tel est le puissant levier à déclic et rochet de Lagarouste. On ne saurait non plus mettre en oubli certaines machines d'équilibre et à poids mobiles, telles que les grandes portes d'écluse des ports maritimes, les lourds et immenses ponts tournants servant à traverser les canaux, les élégants et savants ponts-levis en fer et fonte que nos ingénieurs militaires ont substitués, à partir de 1815, aux vieux ponts-levis à flèches et bascules en bois des forteresses ou châteaux gothiques. — Les Grecs et les Romains n'avaient rien de comparable aux machines que nous possédons et dont le caractère distinctif est d'épargner le travail, la fatigue de l'homme, et si, en fait d'inventions vraiment originales, on leur doit la plupart des organes élémentaires qui entrent, comme parties constitutives, dans toutes nos

machines, et plus spécialement dans celles où les conditions statiques de l'équilibre apparaissent comme principe nécessaire; d'un autre côté les modernes ont pour eux une foule d'amirables découvertes mécaniques où les forces énergiques et vives accompagnent et entretiennent perpétuellement le mouvement des corps.

La partie industrielle et manufacturière de la mécanique paraît avoir entièrement échappé aux anciens, du moins fut-elle négligée par les gouvernements, les philosophes et les savants de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, qui la dédaignaient, l'abandonnaient aux prisonniers, aux ilotes et aux esclaves du foyer domestique. Aussi savons-nous peu de chose sur les applications qu'ils ont pu faire des machines simples, de la *vis*, du *levier*, et notamment de la *presse*. La presse, considérée dans la variété infinie de ses usages et de ses applications aux arts, est, sans contredit, la machine qui a le plus exercé le génie d'invention des modernes, et elle embrasse dans ses ramifications et ses moyens essentiellement distincts de solution un grand nombre de machines dignes d'intérêt et d'admiration. En général les presses ou pressoirs à leviers, à vis, et les machines d'un genre analogue, en bois, en fer ou fonte, employées sur une plus ou moins grande échelle dans diverses branches de fabrication, n'ont subi que très tard, dans leur exécution matérielle, les améliorations résultant des progrès et du développement successif de nos arts mécaniques, dont l'influence se laisse aujourd'hui apercevoir, même dans les campagnes et exploitations agricoles les plus éloignées des centres industriels. — Citons d'abord l'application heureuse qui a été faite par M. Halette, d'Arras, de la presse hydraulique à l'extraction continue de l'huile au moyen d'un double corps de pompe ou de deux pistons presseurs à tige commune horizontale, agissant alternativement et de part et d'autre contre la matière contenue dans deux caisses ou coffres horizontaux. L'un des plus graves défauts de la presse hydraulique appliquée au pressurage des matières élastiques est, sans contredit, la lenteur de son action dans les premiers instants du travail où elle n'a en quelque sorte aucune résistance à vaincre. On y obvie par un ingénieux mécanisme servant à régulariser l'action motrice et le jeu des pompes alimentaires aux divers instants du travail. On sait qu'une application importante de la presse hydraulique consiste à comprimer les matières sèches et encombrantes à bord des navires, telles que les foins, les cotons, etc.

Machines à calandrer, imprimer et mouler. Ces machines ont entre elles, au point de vue mécanique, une certaine analogie d'action et de composition puisqu'il s'agit au fond de presses diversement disposées ou combinées; elles sont pour ainsi dire simultanément employées dans les arts qui ont pour but le dressage, le lustrage, le gaufrage et l'impression des tissus ou papiers divers, y compris l'impression typographique. — Pendant longtemps la France avait été tributaire de l'Angleterre pour le *lustrage* et le *moirage* des étoffes auxquels nos voisins employaient de grands rouleaux ou cylindres presseurs accouplés à l'aide de brancards chargés d'une masse de plus de 40,000 kilogr. et roulant sur la plate-forme horizontale où l'étoffe était étendue et repliée à diverses reprises, d'un mouvement de va-et-vient rectiligne que lui imprimait un système de poulies mouflées mis en action par un cabestan à bras où à manège. Cette immense machine fut ensuite remplacée par une combinaison beaucoup plus parfaite et plus simple imaginée par Vaucanson. — La *typographie* proprement dite, qui est incontestablement le plus précieux et le plus important de nos arts industriels, a une étroite connexité avec l'impression même des tissus; elle a dû fournir à celle-ci quelques-uns de ses éléments de succès, de même qu'à son tour elle a emprunté à sa cadette quelques-unes des ingénieuses découvertes qui y ont été faites depuis le dernier siècle: telle est notamment la substitution des presses continues à formes cylindriques aux anciennes presses intermittentes à vis et platine ou à forme plane, munies de caractères tantôt mobiles, tantôt stéréotypes et que l'on n'aurait peut-être jamais songé à implanter, à courber suivant le contour d'un cylindre imprimeur, vu les nombreuses difficultés à vaincre, si l'on n'avait, en quelque sorte, assisté au triomphe, à l'immense succès de l'impression automatique des tissus. Au point de vue théorique, les presses à moirer, à gaufrer, à produire des dessins en relief quelconque sur les étoffes, le papier, le cuir même forment avec les presses à lustrer et colorier ces diverses matières une catégorie de machines ayant entre elles la plus grande analogie. Les anciennes machines à cylindres servant à l'impression continue des longs tissus ont eu pour promoteurs *Roland de la Flatière*, *Th. Bell*, *Slater*, *Walker* et *Taylor*, *William Nicholson*, etc. Les premiers perfectionnements des presses automates à rouleaux imprimeurs sont dus à *Elingre*, *Chaumette*, *Lefèvre*, *Oberkampf*, *Risler* et *Raule;* puis les perfectionnements de la fabrication et de la gravure des cylindres en cuivre par procédés mécaniques eurent pour auteurs: *Joseph Firkins*, *Droz* et *Gengembre*, *White*, *Bradbury* et *Burton*.

Les presses lithographiques sont dues à *Aloys Senefelder*, *Lasteyrie* et *Engelman*, *Raussin* et *Brisset*, *Cloué*, *Quinet*, *de Lamorinière*, *Ferrot*, etc. Enfin, pour les presses typographiques citons les noms de *Gutenberg*. *Faust* et *Schœffer*, *Frapié*, *Giraudot*, *Thonnelier*, *Marinoni*, etc. Les presses servant à mouler les types et clichés d'imprimerie, les coins monétaires, les balles de fusil, etc., ont été inventées et perfectionnées successivement par *Didot*, *Marcellin Legrand*, *Tarbé*, *Laboulaye*, *W. Church*, *Johnson*, *Harding*, *Zullein*, etc. Nous devons renvoyer le lecteur pour les détails relatifs à ces divers outils aux articles spéciaux qui leur seront consacrés dans cet ouvrage.

Machines à diviser et à séparer les corps. Elles comprennent non seulement les machines à concasser, broyer, moudre, etc., mais aussi leurs accessoires, servant à l'épuration des matières premières, à la séparation des produits en diverses qualités ou degrés de finesse, ainsi qu'à la locomotion intérieure et purement automatique de ces matières et produits; objet d'une très haute importance dans beaucoup d'industries, notamment dans la manutention des blés et la fabrication des farines. Les machines diverses à concasser, triturer, pulvériser, sont souvent de simples outils destinés à la préparation des plâtres, des chaux, des ciments et des couleurs, des pâtes fines de cacao, de cailloutis, de porcelaine ou kaolin, etc. Elles comprennent les moulins à pilons, à tonneaux, à godilles, à cylindres cannelés broyeurs et concasseurs, dont les principaux inventeurs sont: *Bélidor*, *Baader*, *Hachette*, *Rydir* et *Schmerber*, *Auger*, *Champy*, *Davillier*, *Oliver Evans*, etc. Quant aux machines les plus économiques et les plus simples servant à la pulvérisation grossière par compression et écrasement des matériaux de construction, tels que le plâtre et le ciment, les Egyptiens et les Romains nous ont laissé en ce genre d'utiles modèles dans l'emploi de tour des meules de grès ou de granit, coniques ou cylindriques, unies ou cannelées, tournant debout ou circulairement, sur un autre cône, sur une plate-forme en pierres dures, au tour d'un arbre central et vertical, qu'un âne, un bœuf, ou un cheval attelé à de longs bras conduisait par manège, d'après le système aujourd'hui encore employé en Egypte, comme dans tous les pays, soit pour broyer les matières sèches déjà concassées au marteau à main, en fragments suffisamment petits ou qui n'ont pu traverser le tamis dans les opérations précédentes; soit pour écraser dans les campagnes les fruits à cidre et les graines oléagineuses auxquels sont presque exclusivement, comme on sait, consacrées les meules debout et cylindriques (V. MOULIN). — Le célèbre moulin d'Albion érigé à Londres vers 1789, par Watt et Boulton, offrit le premier exemple d'un certain nombre de meules groupées autour d'un même arbre vertical et central que faisait mouvoir une

puissante machine à vapeur. Puis les perfectionnements relatifs aux principaux organes mécaniques des grands moulins à blé ou à farine eurent pour auteurs successifs *Reumé*, *Woolf*, *Maudslay*, *Aitken*, *Lek*, *Changarnier*, *Feray* et *Calla*. — L'introduction en France des procédés anglais et américains de locomotion et d'épuration des blés est due à *Tramois*, *de Nicéville*, *Corrège*, *Cartier*, etc. Quant aux appareils à trier, distribuer et conserver les blés, on doit les attribuer à *Vachon*, *Conty*, *Feraz*, *Duhamel*, *Philippe de Girard*, etc.; et pour terminer, les perfectionnements des appareils à *bluter*, transporter, rafraîchir et conserver les farines, eurent pour inventeurs : *Hennecart*, *Mauvielle*, *Darblay*, *Damy*, *Cabanes*, etc.

Machines opérant la division des corps, spécialement à l'aide d'outils coupants, déchirants, dentelés, etc. Cette section comprend les machines qui servent à opérer la division des corps par choc, pression normale ou tangentielle, subsidiairement par épuration, séparation et classification des produits.

L'histoire des perfectionnements lents et successifs des instruments et machines à outils tranchants, perforants, etc., se lie aux progrès mêmes de la civilisation chez les différents peuples et cette histoire, considérée au point de vue philosophique, critique et descriptif, serait comme celle des machines à moudre et de quelques autres non moins essentielles, du plus haut intérêt pour l'avancement, le progrès futur des *arts mécaniques*, car il n'est aucun organe dans la classe des opérateurs qui offre des combinaisons aussi ingénieuses, aussi originales, aussi variées sous le rapport de la forme et des effets physiques. Depuis l'origine des sociétés, où l'homme à l'état sauvage s'est créé, avec le silex et les débris solides des animaux et des végétaux des armes pour la pêche, la chasse, la guerre, etc., jusqu'à nos jours où l'on a tant perfectionné, multiplié l'emploi du fer et de l'acier dans une foule d'opérations réclamées par l'état avancé des industries humanitaires ou civilisatrices, les outils coupants ou perforants ont subi les plus étonnantes et les plus admirables transformations qui toutes ont eu pour point de départ essentiel l'expérience et l'observation, mais où le raisonnement et une sorte de théorie instinctive chez les plus habiles artistes ont exercé une influence non moindre et toujours plus active. — Qu'y a-t-il notamment de plus ingénieux que les *ciseaux*, les *gouges* à couteaux courbes, les *varlopes*, les *bauvets*, servant à creuser, dresser le bois pour y pratiquer des rainures, des languettes et des moulures diverses ; que les *vrilles*, les *tarières*, les *vilebrequins* à lames courbes en cuiller, en hélices, ou tire-bouchons dégorgeoirs, déjà connus de Vaucanson, perfectionnés depuis en Amérique et en Angleterre ; que les grandes et puissantes mèches dites *anglaises*, à pivot central, à couteaux rectilignes, symétriquement appariés et agissant dans des sens diamétralement contraires pour détacher du fond plat du trou à forer, des lames aux couronnes circulaires ou cylindriques, qui s'élèvent ensuite verticalement sous forme de nappes héliçoïdes autour de la tige centrale de l'instrument; mèches qui comportent, en outre, aux extrémités extérieures de leurs couteaux de fond d'autres petits tranchants perpendiculaires aux précédents, parallèles à la tige centrale et dont les biseaux aigus détachent incessamment la matière solide des parois latérales du trou cylindrique par une action qui rappelle celle du *coutre* avancé de la charrue.

Qu'y a-t-il de plus ingénieux encore que ce dernier instrument réduit à la simplicité d'une ancre chez les anciens et où l'on remarque aujourd'hui non seulement ce même *coutre*, véritable couteau en talus, qui ouvre, fend la terre latéralement et verticalement, mais aussi le soc à sabot triangulaire et appointé qui la tranche horizontalement au fond plan du sillon ; le sep en bois qui en maintient postérieurement la direction rectiligne, par son glissement contre les faces horizontales et verticales déjà formées dans ce même sillon; enfin, le versoir latéral en surface gauche qui, placé en arrière du coutre et du soc, sert à retourner progressivement la motte de terre déjà détachée en dessous et sur l'un des côtés, de manière à la faire en quelque sorte pivoter par glissement et déchirement simultanés, sur le côté opposé encore adhérent au sol? — L'agriculture, la coutellerie et la chirurgie instrumentale tant perfectionnée par les *Henry*, les *Charrière*, les *Savigny*, les *Coxeter*, pour la satisfaction de besoins également impérieux, nous offriraient d'autres exemples d'outils coupants, mécaniques, ou composés non moins dignes d'intérêt que la charrue. Quoi de plus remarquable encore que l'ensemble des outils à perforer le sol, aujourd'hui employés dans l'art du sondeur et qui ont été si heureusement modifiés, perfectionnés et agrandis en puissance ou en dimensions par les *Mulot*, les *Degousé*, les *Kind*, que, à leur aide, on parvient aujourd'hui, par des procédés en quelque sorte automatiques, à percer la terre à des profondeurs de 600 à 700 m. pour y découvrir des sources jaillissantes ou d'autres richesses minérales indispensables à l'existence des sociétés modernes. — Enfin, la scie droite elle-même, la scie à main connue des Egyptiens, et d'apparence si simple et si primitive, constitue en réalité un instrument beaucoup plus complexe et plus savant qu'on ne le suppose ordinairement en raison de la forme triangulaire et prismatique de ses dents à évidements alternatifs pour loger la sciure, à taillants inférieurs obliques et dirigés vers le dehors pour trancher latéralement les fibres du bois, tandis que leurs biseaux inclinés antérieurs et leurs sommets pyramidaux avancés s'y enfoncent de droite ou de gauche alternativement à la manière des clous et des pointes pour mordre et déchirer le fond du sillon. — Ces dispositions si variées, si intelligentes, et les moyens mécaniques non moins ingénieux adoptés pour le bandage des lames dans leurs châssis rectangulaires, dans leur monture en arc de ressort métallique, en double T servant d'appui intérieur aux membrures extrêmes contre l'action de la vis ou de la corde de tension, ces dispositions originales et simples sont également dignes d'admiration et elles supposent, de la part des inventeurs méconnus ou ignorés et des ouvriers qui dirigent le travail de tels outils et en soignent l'entretien ou l'affûtage, une étude non moins délicate qu'attentive et réfléchie. — Les progrès des instruments employés au travail du fer, du marbre, etc., sont solidaires; la vitesse, la masse, les formes et les proportions géométriques de ces outils jouent, en raison de l'inertie, du frottement et de la résistance de la matière à la pénétration, un rôle bien défini et non moins essentiel que leur élasticité et leur dureté relatives ou que le degré du poli et le mode de graissage. Ajoutons que tous les outils tranchants, perforants, etc., participent plus ou moins des propriétés et de la forme du coin. L'expérience a depuis longtemps appris, par exemple, que, dans le travail des métaux et des corps les plus durs, l'angle des taillants doit, à cause de la solidité, être très voisin de 90° ; que pour les bois cet angle se rapproche plus ou moins de 90° et qu'il doit décroître ou bien le biseau s'effiler progressivement à mesure que la substance animale, végétale ou minérale est plus molle, plus mince, plus flexible et plus déliée. En outre, pour ces dernières substances et à moins que, agglomérées, elles ne soient très fortement comprimées les unes sur les autres, cas auquel elles se comportent à peu près comme les solides d'une nature analogue, la vitesse et, jusqu'à un certain point, la masse même de l'outil convenablement acéré doivent croître avec la flexibilité, de manière à mettre à profit la résistance due à l'inertie, en joignant, dans tous les cas, à l'action normale ou directe du coin celle du glissement longitudinal du tranchant au travers de la matière à couper, c.-à-d. de manière à opérer à la façon des scies véritables dont, comme on sait, les dents sont, même pour les lames de rasoirs, remplacées par une série de crans imperceptibles, donnant lieu à de véritables arrachements et sans lesquels ils ne couperaient que bien difficilement. Ces den-

telures microscopiques, comme l'expérience l'apprend encore, ne doivent pas être confondues avec ce que l'on nomme ordinairement le *morfil*, dont les barbes en aspérités métalliques, irrégulières et extérieures au véritable tranchant, proviennent d'un premier repassage sur des pierres trop vives, et disparaissent par un second repassage des deux faces sur des matières plus fines, plus onctueuses, mais assez grenues néanmoins pour produire dans des directions anguleuses et convergentes d'une face à l'autre, bien que parallèles sur chacune d'elles, les dentelures microscopiques dont il vient d'être parlé et qui constituent le véritable mordant de la lame. Enfin, on sait que l'inclinaison du tranchant par rapport à la direction naturelle des fibres de certaines substances et sa courbure même peuvent, dans quelques cas, exercer une très grande influence pour empêcher la matière d'être attaquée sur trop de points à la fois, ou de glisser, d'échapper à l'action, à la pression directe, exercée par l'arête aiguë de ce tranchant.

C'est ce qui arrive notamment dans les ciseaux à double branche des jardiniers et des ferblantiers, dans certaines cisailles à couper le fer, la paille, etc., où les biseaux doivent se rencontrer sous des angles dont le maximum dépend essentiellement de celui du frottement des substances en contact et qui doivent, selon les cas, demeurer constants ou varier seulement entre des limites déterminées. — Nous n'insisterons pas sur l'étude détaillée de chacune des machines rentrant dans cette catégorie, le cadre de cet article ne nous le permet pas, et nous indiquerons simplement les principales d'entre elles. Ce sont les machines et outils spécialement consacrés à la fabrication du tabac, comprenant les machines à râper, les tamisoirs, les moulins à tabac, les élévateurs à freins ou butoirs, les embarilleurs à pilon, etc., dont les principaux auteurs sont : *Vaucanson*, *Deparcieux*, *Borgnis*, *James Weldon*, *Mauby*, *Lacave-Laplagne*, *Daubanel*, *Rolland*, *Mesmer*, *Sainte-Beuve*, *Olivier Evans*, *Gay-Lussac*, *Sorel*, *Féclet*, etc., puis les machines diverses à découper, lacérer, ouvrir, apprêter les matières végétales ou animales, les tissus, etc., les hachoirs mécaniques à lames obliques, coupant et sciant en glissant, les hachoirs à volant et à couteaux droits ou courbes, servant à découper les racines, les légumes et la viande, les machines à découper le papier, les enveloppes de lettres, les chiffons, les tondeuses pour draps, délisseuses, affileuses et raffineuses des pâtes à papier, les machines à râper les fruits, les légumes, les os et les bois de teinture, à découper, apprêter, ouvrir les cuirs, les baies de coton, etc.

Machines et instruments servant à travailler, diviser, façonner, sous des formes diverses et précises, la pierre, le bois et les corps analogues. Cette section pourrait être considérée comme une suite de la précédente, en tant qu'elle traite de machines où l'on se sert également d'outils tranchants, perforants, etc. ; mais il faut remarquer qu'à l'exception de quelques instruments peu importants servant au découpage du papier et du cuir, il ne s'agit là, en général, que de la division des matières en parties plus ou moins fines dont la forme est à peu près indifférente en soi. Les machines dont nous allons nous occuper, au contraire, ont pour but de donner aux corps solides des formes, une figure déterminées et précises, géométriques ou artistiques, telles qu'en procurent les différents tours, les machines à scier, à chantourner, polir ou dresser. — Les plus importantes d'entre elles sont les *tours* et les machines à équipages mobiles. Le tour usuel à pointes et *poupées* supports fixes, le tour à *mandrin* et à collets, ou lunettes d'appui, qui se réfèrent plus particulièrement à la rotation des corps autour d'un axe fixe ou changeant; les divers *chariots* mécaniques, les chariots à va-et-vient, cheminant sur galets, rails ou coulisses, qui, d'autre part, se réfèrent plus spécialement au glissement, à la translation rectiligne ou curviligne, les tours et les chariots, disons-nous, considérés isolément, soit comme porte-outils coupant, rabotant, rodant, sciant, etc., les tours et les chariots, enfin, tantôt simples, tantôt combinés entre eux ou avec eux-mêmes, constituent les instruments de travail par excellence, des outils pour ainsi dire universels. Ce sont surtout des instruments de précision pour dresser les surfaces planes ou cannelées, façonner les corps ronds et même les surfaces obliques ou rampantes, autour d'un axe rectiligne. Ces dernières surfaces, en effet, bien que privées du caractère rigoureux de symétrie qu'on observe dans les corps de révolution, n'en sont pas moins susceptibles d'être exécutées avec régularité et promptitude au moyen des organes élémentaires dont il vient d'être parlé, aidés de dispositions plus ou moins savantes et délicates qui se laissent apercevoir dans les machines à *raboter*, à *mortaiser*, perforer, polir ou dresser; dans les machines à scier, débiter les pierres ou les bois, en dalles, en planches plus ou moins minces, mais plus particulièrement encore dans les tours à *guillocher*, graver et sculpter, nommés tours à *combinaisons*, à *portraits*, ou figurés. Ces tours ont joui autrefois d'une grande célébrité, mais n'offrent aujourd'hui que des applications restreintes. — Les tours ne sont pas uniquement employés pour l'exécution rigoureuse de formes définies mathématiquement; ils le sont encore pour le tracé, la copie et la réduction de figures artistiques sur le plan ou le relief, au moyen de procédés qui constituent de véritables transformations géométriques de ces figures et nécessitent par là même des transformations correspondantes de mouvement, rentrant plus spécialement dans le domaine de cette partie de la science que notre illustre *Ampère* a nommée *cinématique*, transformations et combinaisons qui, à dater du XVe siècle, ont aussi exercé le génie inventif du grand peintre *Léonard de Vinci* et des célèbres académiciens ou géomètres *Lahire*, *La Condamine* et *Clairault*. Il ne faut pas oublier que le tour et ses dérivés, considérés comme simples organes de machines ou de transmission des forces, c.-à-d. abstraction faite du rôle qu'ils remplissent comme outils ou instruments propres à exécuter certains ouvrages, offrent, en vertu de l'inertie et du mode de distribution des masses autour de leur axe de rotation, le moyen le plus énergique, le seul efficace mécaniquement parlant, de propager et entretenir le mouvement uniforme, sinon d'une manière absolue, du moins dans des conditions de périodicité très convenables pour la régularité et l'économie du travail moteur. Pour l'historique des progrès successifs et des applications du *tour*, nous renvoyons à ce mot.

Les machines destinées au tournage, forage et sculptage des pierres et des marbres ont eu pour promoteurs *Perronet* et *Puyseux*, *Wallin* et *Hutin*, *Géruzet* et *Collin*, *Moreau* et *Leguin*, *Decoster*, *Wright* et *Mursoek*. — Enfin, les machines à scier, dresser, tailler et polir diversement les pierres, les cristaux et autres corps durs, les machines à molettes et à chariot spécialement employées à dresser et doucir les grandes glaces et les miroirs, celles employées à travailler et façonner géométriquement les bois sont dues à *Ramelli*, *Bélidor*, *Sauvage*, *Tulloch*, *Hunter*, *Dartigues*, *Ranvez*, *Radiguet*, *Besson*, *Salomon de Caus*, *Navier*, *Gregory*, *Perronet*, *Taylor*, *Bramah*, *Calla*, *Galloway*, etc.

Machines et outils spécialement employés à la fabrication des matières textiles. Les transformations que l'on fait subir aux diverses matières textiles peuvent se grouper sous quatre titres : 1° en préparations préalables ou *premières* pour amener la matière brute ou naturelle à l'état qui permet aux machines de la réduire en fils de diverses formes et grosseurs; 2° dans les différents genres de filatures en gros et en fin ; 3° dans le tissage des fils en étoffes plus ou moins compliquées ou riches; 4° enfin dans les apprêts divers que l'on fait subir à ces étoffes, tels que *blanchissage*, *décreusage*, *foulage* ou *feutrage*, *peignage*, *lustrage*, *calandrage*, *teinture*, *impression*, etc. Les deuxième et troisième transformations sont celles qui ont acquis le plus de développement,

de perfectionnement et de régularité au point de vue automatique ou mécanique, parce que les questions qu'elles présentent pouvaient être réglées complètement par la géométrie et le calcul. Le dévidage des cocons de soie, le teillage et le peignage du lin et du chanvre, l'épuration, le lavage et le cardage de la laine, du coton, des étoupes, bourres, flousses ou résidus divers, ceux même des matières les plus belles et les plus fines laissent encore à désirer, malgré les progrès récents que ces branches de fabrication ont faits au point de vue mécanique. Les cardes plates à dents crochues et à manche, dont se servent aujourd'hui encore les matelassiers ; les peignes et *serans* à dents droites et longues, employées dans la préparation de la laine et du chanvre, le fuseau ou broche en fer à crochet, librement suspendue et pirouettant sous les doigts de la fileuse pour tordre et renvider alternativement les fils sous la forme d'un double cône ; le tour ou rouet à manivelle et grande roue à cordon sans fin, faisant tourner pareillement, à intervalles réguliers et dans des sens contraires, la broche horizontale qui porte la laine ou le coton filés ; enfin, le rouet commun des fileuses du lin, à pédale, à broche conique percée d'un œil au gros bout pour le passage du fil et traversant une bobine en bois, munie à ses extrémités d'oreilles cylindriques ; ces ingénieux outils, disons-nous, d'une date relativement moderne, sont des inventions dignes d'admiration et d'une étude sérieuse, mais que nous ne pouvons pas entreprendre ici. Dans le rouet à *pédale* qui constitue une machine véritable, on remarque d'une part la disposition extrêmement ingénieuse du cordon sans fin, à deux branches inégales ou à mouvement différentiel, par laquelle des vitesses de 600 à 800 tours à la minute sont transmises simultanément à la broche et à la bobine, tout en maintenant entre ces vitesses absolues une différence ou vitesse relative aussi petite que le réclament et le tirage de la finasse hors de la quenouille et le très lent enroulement autour de la bobine du fil qui en résulte, et dont la torsion continuelle est à son tour réglée par la vitesse relative même de la broche à *ailettes* et *épingliers* ou crochets servant à diriger rectangulairement ce même fil sur la bobine ; d'autre part, le chariot à poupées verticales porte-broches, glissant horizontalement le long des jumelles supérieures de la petite machine, et que conduit parallèlement une vis centrale extrême servant à régler la tension du cordon sans fin moteur, d'après l'état hygrométrique de l'atmosphère et le grossissement progressif de la bobine, grossissement qui tend à produire un surcroît correspondant du tirage du fil, en partie corrigé cependant par le glissement relatif de ces mêmes cordons sur leurs poulies motrices respectives.

Supposons maintenant que le pied de la fileuse soit remplacé par un moteur quelconque, que l'épinglier, l'ailette à crochets le soit aussi par un mécanisme qui permette au fil de s'enrouler d'un mouvement de va-et-vient spontané sur la bobine devenu verticale ainsi que la broche ; supposons aussi que le rapport de la vitesse d'enroulement ou de l'étirage du fil à la torsion soit rendu indépendant du grossissement de la bobine, qu'enfin les doigts de la fileuse qui produisent et règlent l'étirage des fibres dans la masse de la quenouille soient remplacés encore par une succession de mécanismes rangeant ces fibres les unes à côté des autres parallèlement et les étirant de quantités proportionnelles convenablement allongées ou tordues, et l'on aura une idée générale, sinon exacte et complète, des conditions auxquelles devrait être assujettie une machine à filer automate, et, par la répétition des mêmes effets appliquée à un nombre plus ou moins grand de fils ou de broches, l'idée des métiers dits *continu*, *banc à broches*, selon qu'il s'agit de fils très fins ou de gros fils nommés *mèches de préparation*, machines fort analogues à celles qui existent aujourd'hui dans toutes les grandes filatures, et telles notamment que celles qui ont figuré aux dernières expositions. Ces machines sont plus spécialement destinées au filage du coton. Pour arriver aux admirables et parfaits résultats acquis aujourd'hui, il a fallu près d'un siècle de persévérants efforts et le concours d'un grand nombre d'intelligences d'élite, parmi lesquelles nous devons citer ici *Paul Louis*, *Vaucanson*, *Richard Arkwright*, *Philippe de Girard*. La difficulté pour atteindre ces mêmes résultats n'a pas tant consisté dans la savante combinaison des rouages que dans la conception même de procédés automatiques propres à remplacer dans chaque cas l'action intelligente des mains de la fileuse employée à extraire, ranger, choisir, démêler, en quelque sorte, une à une les fibres textiles dans la masse de la quenouille, ou ce qu'on nomme les appareils alimentaires, tels que cylindres accouplés et étireurs, bobines de préparation à gros fils, grands rouleaux délivreurs et compresseurs à boudins continus, tables à toile sans fin mouvantes, peignes sans fin à serans multiples, également mobiles, etc., etc. Il s'en faut de beaucoup que *James Harguaves*, dans sa patente de 1770, ait eu à vaincre de semblables difficultés pour passer de l'antique rouet à un fuseau servant à filer les courtes loquettes ou boudins de la laine et du coton par aiguillées alternatives, à la *Jenny* actuellement encore employée en France dans quelques anciennes filatures de laine cardée, où, connue sous le nom de *Jeannette* depuis 1784 ou 1785, elle fut introduite en des formes légèrement différentes par les nommés *Martin*, de Rouen, et *Milne*, mécanicien anglais, tous deux richement gratifiés par le ministre Calonne. Il ne s'agissait en quelque sorte que de multiplier les broches à crochet conduites par la grande roue à manivelle en les rangeant parallèlement dans un plan vertical vis-à-vis d'un autre rang pareil de grosses bobines alimentaires, susceptibles de tourner à frottement doux.

Disons en quelques mots comment, de la simple et primitive *Jenny*, on est passé à la *Mule Jenny*, de *Samuel Crampton* (1779), où les broches, leurs tambours moteurs à cordon sans fin, la tringle à bascule de rabat ou renvidement des fils, ont été placés sur un chariot à rails horizontaux, conduit ainsi que la roue latérale et motrice à la main, en face des bobines élémentaires, désormais accompagnées, suivies d'un large équipage horizontal de cylindres lamineurs, d'après le système du *banc d'étirage à lanterne* précédemment perfectionné par *Arkwright* (1775) ; comment ensuite la mule à deux fins ou double étirage à cylindres et chariot, remplacée pour la laine cardée par la *billy* à pince fixe, également à chariot, mais où, au lieu de bobines alimentaires, on se sert d'une toile sans fin mobile et inclinée, recevant des boudins rattachés bout à bout et parallèlement par de jeunes enfants qui les enlèvent à la carde au fur et à mesure de la production ; comment, disons-nous, ces dernières machines, relativement simples encore et conduites à la main, au moins partiellement, ont, de perfectionnements en perfectionnements, abouti à ces magnifiques et colossales renvideuses automates à simple ou à double chariot, portant de quatre cent à huit cent mille broches et plus, qui sont le triomphe de l'industrie moderne et qu'on doit principalement au génie inventif des *William Kelly* (1792), des *Maurice Fough* (1825), et des *Richard Roberts* (1830). Le travail des plus anciennes cardes à manche, suspendue ou non, et oscillant au-dessus d'une table immobile, constitue au fond le type d'après lequel ont été établies les machines rotatives modernes. Les diverses et ingénieuses opérations exécutées par les machines n'ont guère été modifiées, quant au principe, depuis l'époque de 1779, où elles enrichirent l'aïeul de *sir Robert Peel*, auquel fut délivrée une patente pour divers perfectionnements ; elles furent aussi l'une des sources principales de fortune de *Richard Arkwright*, qui avait su d'ailleurs se créer pour la filature du coton fin un élément indispensable de succès dans les étirages, les doublages ou réunissages multiples et répétés des premiers rubans, par la machine nommée spécialement *banc d'étirage à lanterne* en bidons

verticaux tournants ; à l'aide de cette machine on parvenait non seulement à redresser, aligner de plus en plus les fibres, mais aussi à en marier les inégalités de manière à transformer ces mêmes rubans, grâce à de légères torsions successives, en une dernière bande ou dernière mèche arrondie pouvant être immédiatement soumise à la mule Jenny. Le principe fécond de la multiplication et du mélange des rubans par doublages et étirages successifs est indubitablement dû à *Arkwright*, et ce principe se reproduit dans tous les genres de filages de matières textiles. On peut même dire que c'est ce principe qui a dirigé notre célèbre *Philippe de Girard* dans ses *peigneuses* continues à rubaner les fibres du lin et du chanvre. *Josué Heilman* dans la suite s'en servit aussi pour créer ses peigneuses à action alternative, appliquées aux fibres plus ou moins longues de la laine et du coton. Malgré les perfectionnements incessants qu'avait subis, jusqu'à l'apparition des inventeurs que nous venons de citer, le peignage automatique des matières à fibres un peu longues, on peut dire qu'il n'existait aucun moyen mécanique satisfaisant de suppléer le travail à la main, tout restait à découvrir sauf le peigne à *serans multiples*.

Quant à cette variété infinie de machines à doubler, tordre et retordre les fils, à les dévider et bobiner, si généralement employées sous différents noms et différentes formes dans les industries distinctes de la soie, du lin, de la laine et du coton, dans l'art du passementier, du cordier, etc..., leur ingénieuse et admirable disposition repose sur des notions physiques ou mécaniques beaucoup plus simples et mieux définies, puisque la matière textile y a déjà reçu une forme régulière, en quelque sorte mathématique, qui la rapproche considérablement de son état final, c.-à-d. de fils à divers degrés de grosseur, auxquels il ne s'agit plus que de donner le dernier tors ou apprêt. Après ces diverses machines et leurs dérivés ou annexes immédiates, telles que celles à *doubler*, à *tresser*, etc., qui exigent une combinaison de mouvements, directs ou excentriques, produits par le jeu de crochets *émérillons*, de *bobines* pivotant autour d'axes fixes ou voyageant, changeant de place le long des gabarits, de rainures directrices ondulées, serpentantes, croisées ou non croisées, vient naturellement la catégorie des métiers à fabriquer les tissus pleins ou à jours, unis ou figurés, c.-à-d. brochés et brodés. Ces métiers se rattachent à des opérations ou combinaisons de mouvement principales très simples, en quelque sorte primitives, donnant lieu à une classe de problèmes curieux et difficiles qui appartiennent à cette géométrie particulière que Leibnitz appelait *géométrie de situation*.

Machines et outils servant à filer, mouliner, dévider la soie grège ou longue. L'art de récolter et de travailler la soie nous est venu incontestablement de l'Inde par la Perse, l'Asie Mineure, la Grèce, l'Espagne, Naples et Venise. Il se propagea peu à peu en France et s'établit dès le XVe siècle à Tours et à Lyon. L'introduction en France des machines à filer les grèges est due à *Borghesano Lucchesi*, *Pierre Benay* et *Colbert*. L'absence absolue de documents nous force à admettre que les anciennes machines, nommées encore aujourd'hui *tour*, *moulin du Piémont*, et décrites avec tant de soin par les encyclopédistes du XVIIIe siècle, représentent à peu près l'état d'avancement où cette branche d'industrie était parvenue au commencement du XVIIIe siècle. Vaucanson perfectionna les moulins à tordre la soie ; vers 1760, il proposa et construisit un nouveau moulin droit que l'on peut voir encore au Conservatoire des arts et métiers. Puis, au commencement de ce siècle, il faut attendre la date de 1820, car dans les cinq premières années de la Restauration aucun brevet n'était venu signaler les progrès mécaniques de cette industrie. La période de 1820 à 1830, au contraire, a été très remarquable sous le rapport des progrès de la préparation et du travail des soies. Citons les tours de *Rodier*, *Beauvais*, *Pellet*, *Lacombe*, *Barbier*, etc. Le filage mécanique de la soie fit ensuite des progrès encore plus rapides et nous devons mentionner les noms de *Hipert*, *Vernay*, *Rieu*, *Tardy*, *Lacombe*, *Puget*, *Mitifiol*, *Tranchat*, *Chambon*, etc.

Machines servant à filer, peigner, teiller le lin, le chanvre et les substances de contexture analogue. La France, séparée de ses colonies dès avant le commencement de ce siècle, soumise depuis la rupture de la paix d'Amiens à un blocus continental rigoureux, qui ne lui permettait de recevoir du dehors qu'une bien faible portion du coton nécessaire à l'alimentation de ses manufactures et aux besoins de ses populations, la France qui possédait alors un système de filature du coton relativement étendu et perfectionné, a dû naturellement être une des premières à se jeter dans la voie des tentatives pour approprier le système automatique de cette filature à la transformation des longues fibres du lin, du chanvre et de leurs étoupes en fils plus ou moins parfaits. De là les essais de *Berthollet*, de *Clays*, de *Molard*, entrepris à Paris dès l'an VIII. Vers 1810, *Philippe de Girard*, inventeur et mécanicien par nature, déjà connu par d'utiles découvertes, prit collectivement avec ses frères un premier brevet d'invention pour filer le lin et le chanvre par des procédés mécaniques. Les fibres de lin et de chanvre sont composées d'éléments agglutinés ayant de quatre à dix centim. de longueur au plus. En les trempant par petites poignées en faisceaux dans une eau de lessive chaude à laquelle on peut substituer l'eau ordinaire pour les lins tendres, les lavant ensuite à l'eau froide, leurs fibres élémentaires deviennent susceptibles de glisser les unes sur les autres sans se rompre à l'étirage. Rien ne s'oppose alors à ce qu'on les soumette en cet état, *isolément* ou *sous la forme d'un ruban continu*, à l'action d'une machine à filer ordinaire qui les amènera dans une seule opération à un état de *finesse quelconque*. Telle fut la base du brevet de Philippe de Girard. Nous n'insisterons pas sur les luttes et les travaux de ce malheureux inventeur. Disons cependant qu'il est bien démontré aujourd'hui qu'avant 1844 les Anglais, sauf en ce qui concerne le cardage et la filature des étoupes, n'avaient apporté aucuns changements essentiels aux principes et aux procédés de filature que Philippe de Girard avait inventés ou perfectionnés successivement depuis 1810. Après les combinaisons mécaniques qui assurent avec une rigoureuse précision les excursions et mouvements relatifs des bobines et des broches des métiers à filer, au moyen de crémaillères régulatrices à échappements alternatifs, de tambours coniques à courroie sans fin glissante, de plateaux, de cônes tournants à roulettes ou disques de friction, après ces remarquables combinaisons viennent les modifications heureuses que *Peter Fairbairn* et *Nicolas Schlumberger* ont fait subir au banc d'étirage à vis directrices des peignes, pour en solidifier, simplifier les diverses parties, et notamment pour diminuer les intervalles par lesquels le ruban de filasse arrive des cylindres fournisseurs à ces peignes ou de ceux-ci aux cylindres étireurs. Citons encore la substitution des commandes de broches par engrenages à celles des chaînes, des cordes ou courroies. Enfin terminons cette rapide étude en disant que les machines spécialement employées dans le peignage du chanvre, du lin et de leurs étoupes, que les machines à teiller le chanvre et le lin ont été successivement inventées ou perfectionnées par Taylor, Lacroix, Decoster, Schlumberger, Samuel Hill, Delcour, Kock, Marshall, Hilmann, etc.

Machines servant à unir entre eux et avec les tissus les fils simples ou composés. Les machines à retordre, commettre et tresser, les machines à ourdir et tisser les étoffes, pleines ou à jours, unies ou brochées, les machines même à coudre et à broder les tissus pleins, à fabriquer les filets de pêche, les bourses, etc., ces différentes machines ainsi que d'autres métiers beaucoup moins importants, mais très ingénieux, constituent le fonds essentiel de cette section. Les machines à commettre, ou plus spécialement à

fabriquer les cordages divers de la marine et du commerce constituent en quelque sorte le point de départ du tissage proprement dit, mais dont celles qui concernent l'art du cordier, en particulier, peuvent être tout au moins considérées comme un utile et important spécimen. L'une des plus anciennes tentatives faites en vue de procurer à la fabrication des cordages le caractère automatique se rapporte à la *machine à fabriquer les câbles, grelins et autres gros cordages*, par les sieurs *Lauriau et Prudhon* en 1752. Citons ensuite *Du Perron*, *Soroeold*, *Belfour*, *Chapman*, *Robert Fulton* et *Cutting*, brevetés en 1799 à Paris, pour des machines à rouages planétaires ou épicycles au *commettage* des torons. Nous n'insisterons pas sur les machines à fabriquer les gros cordages, sur celles employées spécialement au filage ou tirage des fils de caret, sur les machines à cordonnets, à fabriquer les drisses de pavillon, à recouvrir les fils métalliques et à commettre les cordes mélangées, sur les métiers employés à la fabrication des tissus pleins à chaînes et trames croisées rectangulairement, mais nous ne pouvons abandonner cet important sujet sans dire quelques mots de *Jacquart* et de son invention. *Jacquart*, après avoir cherché comme tant d'autres à perfectionner les idées de Ponson (1775) et de Verzier (1790), dans sa mécanique à huit marches et à poulies de renvoi supérieures faisant mouvoir les cordes, les leviers, et lame de lisse à contre-poids de rabat, Jacquart, après avoir infructueusement tenté la construction d'un métier à fabriquer les filets de pêche au moyen de navettes multiples, eut l'heureuse et féconde pensée d'adapter les cartons à nappes pendantes de *Falcon* au tambour à chariot de *Vaucanson*, qu'il suffisait en quelque sorte d'équarrir ou de remplacer par un prisme rectangulaire accomplissant un quart entier au lieu d'une petite fraction de révolution à chaque recul du chariot. Ces premières combinaisons mécaniques ne paraissent pas cependant avoir été parfaitement heureuses ; le cylindre à chariot et les crochets à aiguilles, mal soutenus ou dirigés, offraient, en effet, des manques ou *ratées*, tellement fréquentes qu'elles faisaient le désespoir des ouvriers tisseurs fort peu intéressés d'ailleurs à la suppression des tireurs de lacs, qui leur épargnaient la fatigue assez grande de la manœuvre obligée des pédales du nouveau métier. N'oublions pas que Jacquart eut pour collaborateur le mécanicien *Breton*, auquel on doit réellement le ressort à boudin servant à repousser les aiguilles à leur position de repos, le placement sur chacune des quatre faces du prisme repoussoir, du *cylindre* dont le nom fort impropre rappelle la véritable origine, enfin l'*étui* ou boîte supérieure qui contient les élastiques et la *presse à galets*.

Concluons donc en disant qu'il n'est pas permis de taire les noms de *Bouchon*, de *Falcon*, de *Vaucanson*, de *Breton*, tout aussi inséparables du laborieux enfantement de l'admirable métier à cylindre et à cartons tisseurs que ne le furent ceux de *Faust*, de *Schœffer* et de *Gutenberg*, pour leur coopération réciproque à la découverte mémorable de l'imprimerie typographique, avec laquelle l'art de tisser mécaniquement présente plus d'un trait de ressemblance. La propagation du métier Jacquart en Europe, et plus spécialement en Angleterre, fut due à *Depouilly*, *Wilson*, *Guillotte*, les applications et perfectionnements divers à *Breton*, *Garnier*, *Belly*, *Barlow*, *Acklin*. Nous citerons enfin les machines et mécanismes servant à broder ou à coudre automatiquement les tissus pleins et unis, la brodeuse à chariot de *Josué Heilman*, les métiers et tricots à mailles coulantes, à mailles fixes, à jours ou à réseaux diversement brodés et façonnés au moyen de roues à crans ou divisions latérales, les métiers à bas automates ou tricoteurs français droits et circulaires, les machines et métiers à chaînes spécialement destinés à la fabrication des tissus réticulés, noués ou diversement ornés, tels que filets, tulles, dentelles, etc.

Conclusions. La puissance productive de l'homme se développe, avons-nous dit, d'une manière continue dans l'enchaînement successif des âges de la civilisation. Quelle est l'origine de cette croissance ? Elle ne peut résider dans l'accroissement de la force musculaire de l'homme. Un fort de la halle aujourd'hui ne porte sur son dos que le poids dont pouvait se charger son pareil au moyen âge. L'intensité de la force matérielle a ses bornes dans notre constitution même. Débile comme il l'est, l'homme serait le plus malheureux et le plus dénué des êtres, le plus impuissant des producteurs, s'il n'était parvenu à s'approprier des forces matérielles en dehors des siennes. Par l'empire que, à la faveur de son intelligence, il est parvenu à exercer sur la nature, il s'est assuré d'abord comme auxiliaires les animaux. Ce furent ensuite les agents naturels, c.-à-d. les forces qui sont les unes manifestes, les autres latentes et dissimulées. Si l'homme ne peut augmenter la quantité d'effort dont sont capables ses muscles, ses membres, ses organes, il lui a été donné d'en multiplier l'effet utile. C'est par les outils qu'il a résolu ce difficile problème. Tandis que par les machines proprement dites, l'homme applique à son usage les forces animées et inanimées qui sont éparses dans la nature, il peut, à l'aide des outils, donner telle direction et tel emploi qu'il lui plaît à ses propres forces. Les outils sont pour l'homme des organes supplémentaires, par lesquels il peut aborder une infinité d'opérations qui au premier abord semblent interdites à ses organes tels que la nature les a composés. L'esprit humain, en observant la nature, y puise des découvertes, qu'il applique ensuite à la pratique des arts. C'est ainsi qu'il est parvenu à ranger dans sa loi, comme des serviteurs dociles, les chutes d'eau, le courant et la pente des fleuves, le choc des vents, la montée ou la descente des marées et puis la force élastique de la vapeur d'eau. Ce n'est pas tout de découvrir des forces nouvelles, il n'est pas moins indispensable de trouver des moyens simples et efficaces pour les faire bien travailler. L'homme a donc successivement imaginé et établi une quantité indéfinie de machines, d'appareils et de dispositions par lesquels il met en action, sous les formes les plus diverses, toutes ces forces naturelles dont il varie par cela même les effets selon la variété des besoins qu'il éprouve. En soumettant ainsi à sa volonté et à son exploitation les forces de la nature et en les obligeant à se déployer après qu'il leur a imposé son joug, l'homme s'est formé pour l'exercice des arts un arsenal qui, tous les jours, se grossit de nouveaux engins, et dans lequel viennent se ranger des forces nouvelles. C'est ainsi que la force musculaire de l'homme est réservée pour des usages à l'égard desquels les machines n'ont pas été inventées encore, ou paraissent ne pouvoir l'être. Mais alors interviennent des outils ou des ustensiles qui règlent l'emploi de cette force, de manière à soulager l'homme et à accomplir avec le moindre effort le plus grand résultat. C'est parce que les ressources qui viennent d'être incomplètement énumérées sont mises en jeu beaucoup mieux que par le passé, depuis un siècle environ, que depuis cette époque la puissance productive de l'individu et de la société s'est agrandie d'une manière inusitée et qu'elle éprouve de nos jours une progression rapide dont il y a lieu d'attendre de grands effets au point de vue social, au point de vue politique, au point de vue humanitaire. Paul Charpentier.

X. **Industrie.** — 1° Arts et Manufactures (Comité consultatif des). — Ce comité a été créé le 16 oct. 1791 sous le nom de *bureau de consultation des arts et manufactures*. Il était chargé : « 1° de désigner les artistes qui, par leurs découvertes, leurs travaux et leurs recherches dans les arts utiles, avaient mérité d'avoir part aux récompenses nationales ; 2° de vérifier les essais et constructions de machines qui pourraient être avantageux au public et de donner son avis. » Ce bureau était composé de quinze membres de l'Académie des sciences, et d'un nombre égal d'hommes instruits dans les différents genres d'industries, et choisis dans diverses sociétés savantes par le ministre de l'intérieur. Après

avoir été maintenu dans son organisation primitive par un décret du 4 janv. 1793, transformé par un arrêté du comité de Salut public en un *jury des arts et métiers*, reconstitué par le Directoire, réuni en 1802 au bureau consultatif du commerce, il paraît avoir été supprimé en 1803 par le comte Chaptal, alors ministre de l'intérieur, puis rétabli en 1804 par un arrêté stipulant qu'il serait composé de trois membres *résidants et salariés* et de six membres *supplémentaires et bénévoles*. Depuis le 24 mars 1806, il a subi diverses modifications, quant au nombre de ses membres (20 mai 1857, 5 janv. 1860, 18 oct. 1880). Le 8 mars 1884, ce nombre fut porté à vingt et un, chiffre auquel il est encore actuellement fixé. Les attributions du comité consultatif se sont étendues avec les développements de l'industrie et du commerce. Sa mission consiste surtout à éclairer l'administration sur toutes les questions techniques dont la solution exige des lumières spéciales. Il est actuellement chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions intéressant le commerce et l'industrie qui lui sont renvoyées en vertu des lois et règlements, ou sur lesquelles le ministre du commerce et de l'industrie juge utile de le consulter, notamment en ce qui concerne les établissements insalubres et incommodes, les brevets d'invention et l'application ou la modification, au point de vue technique, des tarifs et des lois de douanes.

Le comité consultatif des arts et manufactures peut, en outre, être chargé de procéder aux enquêtes ou informations qui sont jugées nécessaires par le ministre pour l'étude des questions énoncées ci-dessus. — Ses membres sont nommés par un décret du président de la République. Le ministre du commerce désigne chaque année celui d'entre eux qui sera chargé de la présidence. Ces membres sont au nombre de dix-huit, plus trois membres de droit : le directeur général des douanes, le directeur du commerce intérieur et le directeur du commerce extérieur. Un secrétaire est, en outre, attaché au comité ; il est nommé par le ministre et a voix délibérative. Le comité consultatif a deux séances par semaine, l'une le mercredi et l'autre le samedi; il siège au ministère du commerce. L. Bouquet.

2° Arts et Manufactures (École centrale des) (V. École centrale des Arts et Manufactures).

3° Arts et Métiers (Conservatoire des) (V. Conservatoire des Arts et Métiers).

4° Arts et Métiers (Écoles des) (V. École des Arts et Métiers).

Bibl.: 1° Art. — Taine, *Philosophie de l'art*; Paris, 1881, 2 vol. — Herbert Spencer, *Essais sur le progrès*, trad. Burdeau; Paris, 1877, in-8. — Hegel, *Esthétique*, trad. Bénard, 1875, 2 vol. in-8. — F. Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*, 3e éd.; Stuttgart, 1872, 2 vol. in-8. — W. Lübke, *Grundriss der Kunstgeschichte*, 9e éd.; Stuttgart, 1881; Paris, traduction française, 1885-87. — Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, 2e éd.; 1866-1879, 8 vol. in-8. — O. Bayet, *Précis d'histoire de l'art*; Paris, 1886. — Séailles, *Du génie dans l'art*; Paris, 1883, in-8.

2° Arts décoratifs. — Léon de Laborde, *Travaux de la commission française à l'exposition de Londres* (1851). — Labarte, *Histoire des arts industriels*. — P. Burty, *Chefs-d'œuvre des arts industriels*. — Jacquemart, *Histoire du Mobilier*. — Charles Blanc, *la Grammaire des arts du dessin*. — Union centrale des arts décoratifs : *Rapports et conférences sur l'enseignement du dessin et sur l'organisation des expositions rétrospectives d'objets d'art et sur les concours entre les élèves des écoles de dessin*.

ART-sur-Meurthe. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port ; 670 hab.

ARTA ou **NARDA**. Ville de Grèce, ch.-l. de la nomarchie d'Arta (Athamanie), sur le fleuve Arta (ancien Arachthus), qui vient des monts de Metzoro, à 12 kil. de son embouchure dans le golfe d'Arta; 4,328 hab. (ce chiffre est certainement trop faible). Arta occupe l'emplacement de la célèbre cité grecque d'*Ambracie* (V. ce mot). La ville actuelle est mentionnée dès le XIe siècle; c'était une forteresse assez importante que les Normands, conduits par Bohémond de Tarente, prirent en 1083. Elle fut prise successivement par les Turcs, les Vénitiens (1688), les Français (1797), Ali-pacha de Janina (1798), les Grecs (nov. 1821) et les Turcs (déc. 1821), qui repoussèrent les Grecs en 1822. En 1854, la ville s'insurgea contre les Turcs, qui la réoccupèrent au bout de quelques mois. En 1881, elle fut cédée par eux au royaume de Grèce, conformément aux stipulations du traité de Berlin. — On remarque à Arta les ruines de l'ancienne citadelle. La plaine environnante est fertile, mais ravagée par la malaria. — La nomarchie d'Arta ou d'Athamanie, comprise entre les fleuves Arta et Aspropotamo, s'étend sur 1,250 kil. q. et compte 31,178 hab., soit 25 hab. par kil. q. — Le golfe d'Arta (ancien golfe d'Ambracie) est un vaste bassin de 654 kil. q., presque isolé de la haute mer par la presqu'île d'Actium ou Préveza; le goulet d'entrée n'a que 640 m. de large. Dans l'antiquité, le golfe d'Ambracie fut le théâtre d'un commerce très actif : des villes florissantes s'élevaient sur ses bords, Ambracie, Argos, Amphilochie, Anactorium, et plus tard Nicopolis. C'est aujourd'hui une région très malsaine. Les côtes méridionales et orientales du golfe sont grecques; la côte septentrionale à l'O. du fleuve Arta appartient aux Turcs. A.-M. B.

ARTA. Ville de l'île de Majorque (Baléares, Espagne) près de la côte orientale; 5,143 hab.; magnaneries; aux environs belles constructions antéhistoriques analogues aux *nouraghes* de Sardaigne, grottes à stalactites et carrière de cristal de roche.

ARTABAN. Nom de différents Perses. 1° Le dernier, fils d'Hystaspes, frère de Darius Ier, est connu surtout comme conseiller de son frère et de son neveu; d'après Hérod., IV, 83, il désapprouva l'expédition contre les Scythes; il montra les dangers d'une guerre contre les Grecs, s'attira les colères de Xerxès (Hérod., VII, 10). Pendant l'expédition en Grèce, il resta en Perse, comme régent de l'empire.

2° Un autre *Artaban* assassina Xerxès, avec le concours d'un eunuque nommé Spanithra ou Mithridate. Les historiens ne s'accordent pas sur son histoire. D'après Aristote (*Pol.*, V, 8), Artaban ou Artaphanès assassina Xerxès après avoir tué son fils Darius, accusé faussement par lui d'une tentative de parricide. D'après d'autres, il fit tuer Darius par Artaxerxès Ier, à qui il avait fait croire que Darius avait trempé dans le complot qui coûta la vie à Xerxès ; il fut plus tard exécuté par ordre du nouveau roi quand il tenta de tuer Artaxerxès lui-même.

3° Plusieurs rois parthes s'appelèrent *Artaban*, persan *Ardevan* (V. ce mot). Artaban était aussi le nom d'un auteur grec, cité par Eusèbe et Clément d'Alexandrie, et qui avait écrit sur les Juifs, περὶ Ἰουδαίων. J. O.

ARTABASDE (Nicolas, dit *le Rhabdas*), de Smyrne, arithméticien et géomètre, comme il s'intitule, vivait à Byzance dans la première moitié du XIVe siècle. Il reste de lui, outre un petit traité de grammaire grecque inédit et dédié à son fils, Paul Artabasde, deux lettres arithmétiques, l'une tout à fait élémentaire, à George Khatzyce, l'autre un peu plus savante, à Théodore Tzavoukhe de Clazomène, qui ont été publiées avec traduction par M. P. Tannery dans le tome XXXII des *Not. et Extr. des MSS. de la Bibl. nat.* La seconde est datée de 1341. Un fragment de la première, sur la figuration des nombres par les doigts, était déjà connu depuis longtemps. L'intérêt de ces lettres consiste principalement en ce que leur ensemble constitue le seul travail grec tant soit peu complet qui soit connu sur le calcul. — Artabasde avait également donné une réédition du *Calcul hindou* de Planude; c'est à lui qu'est adressé le petit traité de Manuel Moschopoulos sur les carrés magiques; enfin, il a laissé quelques autres fragments qui n'ont pas encore été étudiés. T.

ARTABAZE. Nom de différents Perses. — 1° *Artabaze*, fils de Pharnacès, général dans l'armée de Xerxès, où il commandait les Parthes et les Chorasmiens. Après la défaite de Salamine, il fut désigné pour occuper le N.

de la Grèce. Il protégea le retour de Xerxès jusqu'à l'Hellespont. Pendant l'hiver, il dut interrompre sa marche sur la Thessalie à cause de la révolte des Thraces sur la presqu'île de Pallène et il prit Olynthe; le siège de Potidée fut levé, après une perte considérable d'hommes, à cause des inondations et des sorties des assiégés. Il prit part à la bataille de Platée, après s'être uni à Mardonius qui avait, contrairement à son avis, résolu de trancher la question par les armes; en vrai Oriental, il voulait avoir le dessus par l'or et la corruption. Après la mort de Mardonius, il fit acte de véritable talent de stratège en ramenant l'armée battue à travers la Grèce et la Thrace, malgré les attaques des Briges, jusqu'en Asie. Comme satrape à Dascylion, il fut chargé par Xerxès de traiter avec Pausanias.

2° D'après Thucydide et Diodore, un autre *Artabaze* entreprit de soumettre l'Egypte révoltée contre les Perses, sous la conduite d'Inaros.

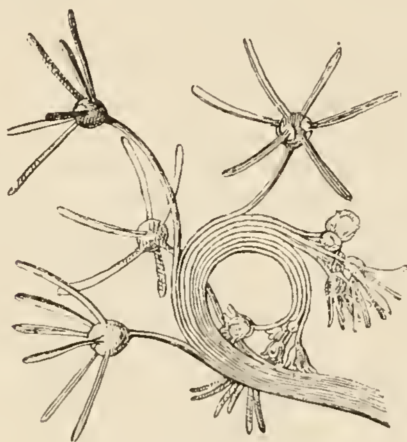
3° Un *Artabaze* joua un rôle prépondérant pendant près de quarante ans, sous Artaxerxès II Mnémon jusqu'à la fin du règne d'Alexandre. Il soutint le roi contre les satrapes révoltés, tels que Datames de Cappadoce. Sous Artaxerxès Ochus (355), il tenta de se rendre indépendant dans sa satrapie de l'Asie Mineure. Beau-frère des Rhodiens Mentor et Memnon, il se fit des auxiliaires de ses parents, ainsi que de l'Athénien Charès et du Béotien Panmeaès; mais le roi Ochus eut le dessus. Les détails de l'histoire sont assez obscurs. Artabaze s'enfuit vers Philippe de Macédoine; il retourna plus tard en Perse, et nous le trouvons l'un des derniers fidèles de Darius Codoman.

J. Oppert.

ARTABAZE, rois d'Arménie (V. Artavasd).

ARTABE. Mesure de capacité employée dans l'antiquité par les Mèdes, les Perses, les Egyptiens et les anciens Arabes. Elle valait en Perse un *médinine* et trois *chenices* grecs (V. ces mots), soit environ 55 litres; l'artabe philétérien ou petit artabe alexandrin était le dixième du *cor* et valait trois *sat* (V. ces mots), soit 35 litres. Le grand artabe ou metrète d'Alexandrie valait 4 sat. L'artabe des Arabes était le quart de leur cor; il valait 66 litres et, employé comme mesure de poids, 66 kilog.

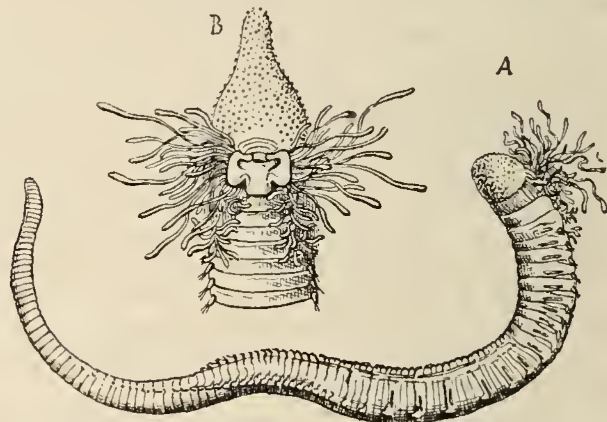
ARTABOTHRYS (Bot.). R. Brown (*Bot. reg.*, tab. 423) a établi, sous ce nom, un genre d'Anonacées dont on connait seulement une quinzaine d'espèces répandues dans les régions tropicales de l'Afrique, de l'Asie orientale et de l'archipel indien. Ce sont des arbustes, souvent sarmenteux et grimpants, à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites, solitaires ou groupées en cymes, ordinairement très odorantes. Dans l'*A. suaveolens* Bl., dont les feuilles aromatiques sont préconisées à Java contre le choléra, les pédoncules floraux, épaissis et indurés, forment, par leur réunion, une sorte de crochet recourbé qui porte, du côté de la convexité, des fleurs pédicellées souvent arrêtées dans leur développement (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, I, p. 233). — L'*A. intermedia* Hassk., également de l'archipel indien, fournit une huile odorante très employée comme parfum sous le nom de *Minjak-Kenangan*.



Artabothrys suavolens Bl.

Ed. Lef.

ARTACAMA (Zool.). Le genre *Artacama* a été établi par Malmgren, en 1865, pour une Annélide de la famille des Térébelliens. Les caractères de ce genre sont: lobe céphalique formant antérieurement une grande lèvre suborbiculaire, profondément sinuée par des plis longitudinaux, et couvert postérieurement de tentacules nombreux, inégaux, canaliculés, légèrement renflés au sommet. Ouverture buccale assez petite et presque cachée par la lèvre et les tentacules. Segment buccal prolongé antérieurement en une trompe assez grande, ornée de papilles. Pas d'yeux. Branchies filiformes, courtes, nombreuses, disposées par touffes latérales sur le dos des segments deuxième, troisième et quatrième. Faisceaux de soies capillaires commençant au quatrième segment (c.-à-d. au troisième branchifère) et existant sur 17 segments. Soies capillaires atténuées au sommet, largement limbées; pores uncinigères commençant au cinquième segment (c.-à-d. au second sétigère), se changeant après le dernier segment sétigère en pinnules uncinigères munies supérieurement d'un gros lobule arrondi et existant jusque sur le segment antéanal. Crochets petits, courts, subaviculaires, présentant 4 ou 5 dents indistinctes au sommet, disposés en une seule série, excepté sur le 7e segment uncinigère et les 9 segments suivants où ils sont disposés en deux séries. — Le type du genre est l'*Artacama proboscidea* Malmgren: Corps subcylindrique à la partie antérieure, atténué et aplati du côté ventral à la partie postérieure, formé de 70–95 segments triannelés. Trompe de forme presque conique, densément couverte de papilles arrondies. Tentacules inégaux, courts, assez nombreux sur la partie postérieure du lobe céphalique, fixés de chaque côté sur un lobule arrondi. Branchies d'égale longueur, atteignant environ la moitié de la largeur du corps. Une papille subcylindrique de chaque côté sous les branchies du second segment branchifère. Pinnules uncinigères, petites, auriculées, munies en dessus d'un lobe arrondi ou subréniforme, devenant plus petites vers l'extrémité postérieure. Couleur de l'animal vivant, d'un rouge vineux à la partie antérieure, plus pâle postérieurement; longueur, 80 millim.; largeur, 5 millim. à la partie antérieure. Habitat: le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble et les côtes de Norvège.



Artacama proboscidea Malmgr. — A, l'animal entier; B, partie céphalique vue du côté ventral.

A. Giard.

ARTACAMACÉES (Zool.). Nom donné par Malmgren aux Annélides-Chétopodes de la troisième tribu des Térébelliens. Les Artacamacées sont caractérisées par leur segment buccal prolongé antérieurement en une sorte de grande trompe couverte de papilles.

ARTACAMIDA (Zool.). On donne le nom d'*Artacamida* à une tribu d'Annélides-Polychètes de la famille des Térébelliens, établie par Malmgren sous le nom d'*Artacamacea*. Les Artacamides se distinguent des autres Térébelliens par leur

segment buccal prolongé antérieurement en une trompe assez grande et couverte de papilles. Cette tribu ne renferme qu'un seul genre *(Artacama)* et une seule espèce l'*Artacama proboscidea* Malmgren, commune au Spitzberg (V. Artacama). A. Giard.

ARTACHÉES (Ἀρταχαίης), l'un des ingénieurs accompagnant l'expédition militaire que Xerxès conduisit contre la Grèce vers l'an 480 avant notre ère. Membre de la famille royale des Achéménides, de très haute taille et ayant la voix plus forte qu'aucun autre homme, Artachées, fils d'Artée, fut chargé avec Bubarès, fils de Mégabaze, de commencer, trois ans avant l'arrivée de Xerxès en Europe, le canal que ce prince fit percer pour couper l'isthme reliant la presqu'île du mont Athos au continent. Hérodote (VII, 22 et suiv.) nous a conservé de curieux détails sur l'exécution de ce canal, dont on voit encore aujourd'hui les traces; d'une longueur d'environ 2 kil., il était assez large pour que deux trirèmes, marchant à la fois à la rame, pussent y passer de front. Les deux ingénieurs perses furent encore chargés de jeter un pont sur le Strymon, rivière importante de Macédoine. Pendant que l'armée de Xerxès séjournait à Acanthe, ville de la Chalcidique située à la tête du canal, et après que Xerxès eut témoigné toute sa satisfaction de l'achèvement de cet ouvrage, Artachées vint à mourir; le roi, son parent, lui fit faire de magnifiques funérailles et fit élever sur sa tombe un tumulus de grande hauteur, à la construction duquel contribua l'innombrable armée réunie par Xerxès (Hérodote, VII, 117). M. Edw. Falkener en a reconnu de nos jours l'emplacement. Ch. Lucas.

Bibl. : Edw. Falkener, *Museum of Classical Antiquities*; Londres, 1843, t. I, in-8.

ARTAGERA. Ville de l'ancienne Arménie dont parlent Strabon et Velleius Paterculus et que l'on suppose être la même que l'Artagigarta de Ptolémée ou l'Artegerassa d'Ammien-Marcellin ; son nom chez les écrivains de l'Arménie est Artager. Velleius Paterculus nous raconte que le petit-fils d'Auguste, C. Cæsar, reçut, près de cette ville, une blessure d'un certain Adduus, qui entraîna peu après sa mort. L'Artagigarta de Ptolémée était située, selon ce géographe, entre Arsamosata et Tigranocerta.

ARTAGNAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre; 605 hab.

ARTAISE-le-Vivier. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt; 315 hab.

ARTAIX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Marcigny ; 817 hab.

ARTALE (Joseph), poète sicilien, né à Mazzareno en 1628, mort le 11 fév. 1679. Il fut d'abord soldat, assista au siège de Candie par les Turcs, où il déploya une grande valeur. Son ardeur militaire ne le quitta pas lorsqu'il abandonna le métier des armes pour celui des lettres ; très fort à l'épée, il avait l'humeur batailleuse et ses nombreux duels lui firent donner le surnom de *Il cavalier sanguinario*. Il mourut à Naples, déjà depuis longtemps assagi par la goutte. On a de lui une composition singulière, publiée en plusieurs parties, et intitulée : *Dell' Enciclopedia, parte prima;* Venise, 1664; *parte seconda, ovvero la Guerra fra i vivi e i morti, tragedia di lieto fine e il Cor di Marte, romanzo;* Naples, 1679; *parte terza, ovvero l'Alloro fruttuoso;* Naples, 1672, en tout 3 vol. in-12. A cela il faut joindre une élégie en sextines, *la Belleza atterata;* Naples, 1646, in-12, et un drame, *per musica, la Pasife* (Pasiphaé) *ovvero l'impossibile fatto possibile;* Venise, 1661, in-12. R. G.

Bibl. : Mongitore, *Bibliotheca sicula, sive de scriptoribus siculis notitiæ locupletissimæ;* Palerme, 1708-1714, 2 vol. in-fol. — Ortolani, *Biographia degli uomini illustri della Sicilia ;* Naples, 1817-21, 4 vol. in-4. — Narbone, *Bibliographia sicula;* Palerme, 1850-55, 4 vol. in-8.

ARTALENS-Souin. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès; 295 hab.

ARTAMIDES (Ornith.). M. Hartlaub a désigné en 1865 (*Journ. f. Ornith.*, p. 170), sous le nom d'*Artamides*, des Passereaux de la famille des Campophagidés (V. Campophaga) qui, par les teintes et la nature molle de leur plumage, ressemblent aux *Pies-grièches* (V. ce mot), mais qui ont le bec encore plus gros et plus obtus que les Choucaris ordinaires (V. Choucari). Comme chez ces derniers oiseaux d'ailleurs la mandibule, très large à sa base, se termine par un crochet précédé d'une échancrure, les narines sont cachées sous les plumes frontales, les pattes sont relativement courtes, la queue et les ailes bien développées. Le genre *Artamides* est représenté dans la péninsule malaise, aux Moluques, à la Nouvelle-Guinée, à Timor et en Nouvelle-Calédonie par diverses espèces dont quelques-unes atteignent presque la taille d'une Pie ou d'un Geai, et qui toutes portent une livrée grise, quelquefois relevée par des barres transversales noires sur les parties inférieures du corps ou par un masque noir sur le devant de la tête. Parmi ces espèces nous citerons seulement l'*Artamides caledonicus* Gm., primitivement placé dans la famille des Corvidés sous le nom de *Corvus caledonicus* et de *Pica cinerea*, l'*Artamides sumatrensis* S. Mull., et l'*Artamides striatus* Bodd., figuré par Daubenton sous le nom de *Choucas de la Nouvelle-Guinée*, et provenant non de la Papouasie, mais des Philippines. Comme les Choucaris les Artamides se nourrissent de fruits et d'insectes.
E. Oustalet.

Bibl. : R.-B. Sharpe, *Cat. B. Bist. Mus.*, 1879, t. IV, p. 10.

ARTAMIE (Ornith.). Le genre Artamie (*Artamia* Lafr.), que l'on place soit dans la famille des Laniidés (V. Pie-Grièche), soit dans celle des Artamidés (V. Artamus), comprend des Passereaux de Madagascar caractérisés par un bec relativement assez long, robuste, comprimé en avant des narines et terminé par un crochet bien marqué, par des narines arrondies s'ouvrant assez loin des plumes frontales, par des ailes bien développées et légèrement aiguës, la troisième, la quatrième et la cinquième penne atteignant à peu près la même longueur, par une queue formée de pennes égales et taillées en pointe et par des pattes robustes dont les tarses sont scutellés et les doigts munis d'ongles crochus. Le plumage de ces oiseaux est bicolore, d'un blanc plus ou moins pur (suivant l'âge) sur les parties inférieures du corps et sur la tête et d'un gris brunâtre, chez le jeune, ou d'un noir à reflets métalliques, chez l'adulte, sur le dos, les ailes et la queue. — Les Artamies, dont on ne connaît encore qu'une seule espèce (*Artamia leucocephala* Gm.), habitent les forêts de Madagascar et se nourrissent probablement d'insectes, à la manière des *Drongos* (V. ce mot) dont elles se rapprochent à plusieurs égards. — Tout à côté d'elles se placent, dans la série zoologique, les *Cyanolanius*, les *Leptopterus* et les *Lantzia*, qui se trouvent dans la même île et que l'on plaçait autrefois dans le même genre, mais qui se distinguent par la forme de leur queue, par la présence de petites soies à la base de la mandibule supérieure et d'un anneau charnu autour de l'œil ou par les dimensions relatives du bec et des pattes. Comme les Artamies, ces oiseaux se plaisent surtout dans les forêts où ils se réunissent en petites troupes, qui, pendant la journée, circulent d'un vol rapide, et qui le soir se retirent sur les plus hautes branches pour se reposer. Leur plumage offre, comme dans le genre *Artamia*, des teintes tranchées, du bleu éclatant, du noir bronzé ou du roux marron sur le manteau et du blanc sur le dessous du corps.
E. Oustalet.

Bibl. : A. Milne-Edwards et Alf. Grandidier, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*, t. XII; *Oiseaux*, t. I, 1885, p. 454 et pl. 154 et suiv.

ARTAMUS (Ornith.). Genre établi par Vieillot (*Analyse*, 1816, p. 41) pour des Passereaux que l'on désigne vulgairement sous les noms de *Langrayens* (V. ce mot) et de *Pies-grièches-hirondelles*. Ce groupe est devenu le

type d'une famille distincte, celle des Artamidés, dans laquelle on fait rentrer souvent aussi le genre Artamie et



Artamus sordidus Vieill.

quelques genres voisins, et que l'on a rapproché tantôt des *Pies-grièches*, tantôt des *Loriots* (V. ces mots).
E. Oustalet.

ARTANNES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Montbazon; 1,129 hab.

ARTANNES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Saumur (Sud); 168 hab.

ARTANTHE. Genre de plantes de la famille des Pipéracées, établi par Miquel *(Obs. de Piperac.*, Comment. II, 40), mais qui ne forme plus qu'une section du genre *Piper* L. (V. Matico et Poivrier). Ed. Lef.

ARTAPHERNÈS (perse, *Artafrana*), nom perse. — 1° Le plus ancien est nommé par Eschyle *Artaphrenès*, comme un des sept conjurés contre le pseudo-Léonidas.

2° Le second, fils d'Hystaspès et père de Darius Ier, était gouverneur à Sarlès lors des premiers conflits avec les Grecs.

3° Le fils de cet Artaphernès est le plus célèbre de tous, comme le gouverneur de Marathon, où il commandait les Perses avec Dalis. Dans l'expédition de Xerxès (480 av. J.-C.), il eut sous ses ordres les Lydiens et les Mysiens.

4° Un autre *Artaphernès* fut envoyé par Artaxerxès Ier, peu de temps avant sa mort, à Sparte, pour entamer les négociations contre Athènes ; mais les Athéniens l'interceptèrent, ainsi que ses messages en caractères cunéiformes qu'ils firent traduire à Athènes (Thuc., IV, 50).

On mentionne encore d'autres personnages de ce nom, de moindre importance. Alexandre confia à l'un d'eux la satrapie de la Bactriane, et maria ses filles, Artacama et Artonis, à Ptolémée et Eumenès; lui-même épousa Barsiné, mère d'Héraclès. J. Oppert.

ARTARIA (Dominique), né à Blevio, en Toscane, le 20 nov. 1775, mort en 1842, un des éditeurs de musique qui ont acquis la célébrité, non seulement par le nombre et l'importance de leurs publications, mais aussi et surtout par la célébrité des maîtres dont ils ont fait paraître les œuvres; au xvie siècle, les Gardane à Venise, les Phalèse à Anvers, Attaignant en France, aux xvie et xviie siècles Ballard en France, André à Offenbach, Breitko et Härtel à Leipzig, etc., ont formé de véritables dynasties d'éditeurs; à Vienne, Dominique Artaria ouvrit une maison d'édition qui ne tarda pas à devenir célèbre. En effet, ce fut de chez lui que sortirent les œuvres de Mozart, d'Haydn, de Beethoven, d'Hummel, de Moscheles, etc. Sa maison est toujours florissante, et publie encore les compositions des musiciens les plus en vogue de l'Autriche. H. Lavoix.

ARTARIA (Claudio), graveur italien et éditeur d'estampes, né le 16 fév. 1810 à Blevio, près de Côme, mort à Vienne en fév. 1862. Elève de Longhi et d'Anderloni, à Milan. On a de lui : la *Vierge avec l'Enfant et Saint Jean*, d'après la peinture de B. Luini à Lugano; le *Christ montrant ses blessures*, d'après C. Dolci; *Léonard de Vinci*, d'après le tableau de Florence; des *Bustes d'enfants*, d'après Corrège, et surtout un grand et excellent portrait de l'*Archiduc Regnier*, d'après Pagani (1838), qui fit la réputation d'Artaria. Mais il abandonna le burin dès 1842, pour faire partie de la célèbre maison de ce nom à Vienne. Son frère, *Rodolphe* (1812-1836), a aussi gravé une pièce d'après Overbeck, non mise dans le commerce. G. P-i.

ARTARIA. Ce nom a été porté par un grand marchand de tableaux et objets d'art de Mannheim, dont la famille a aussi compté quelques artistes, dont le plus connu est *Matthias Artaria*, né à Mannheim, le 19 juin 1814, peintre de genre et de paysage, qui fit ses études à Dusseldorf, et se lia d'amitié avec André Achenbach, dont il subit l'influence. Il a beaucoup voyagé dans le Tirol, et s'est plu à en reproduire les paysages et les coutumes populaires. Parmi les meilleurs tableaux de cette série, on peut citer les *Abords d'une église pendant la nuit de Noël*, qui se trouve aujourd'hui à la *Nouvelle Pinacothèque* de Munich, n° 271. Une excursion en Espagne, qu'il fit en 1844, lui a aussi inspiré un grand nombre de tableaux de genre ; on en citait un, *Marché à Valence*, dans la collection du duc de Hamilton, et un autre, *Guérillas en fuite*, dans celle de Lola Montès. Une gravure de F. Weber a rendu populaire les *Gitanos*. Enfin, Artaria est allé chercher des sujets de composition dans l'histoire de la Réformation : *Huguenots en prison*, *Arrestation de Ravaillac*, et *Episodes de la guerre de Trente ans* (dans la collection de la grande duchesse de Bade). La Pinacothèque Nouvelle possède aussi de lui l'*Ancienne façade du théâtre de Mannheim au temps de Schiller et d'Iffland* (n° 357). Artaria vivait encore à Mannheim en 1884. — On connaît encore de ce nom, *Giovanni Battista* et *Giuseppe Artaria*, son fils, stucateurs italiens, nés à Arogno, près de Lugano, en 1660 et 1697. Le fils travailla surtout en Allemagne et mourut en 1769, à Cologne, où l'électeur l'avait appelé. A. M.

ARTAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay; 1,052 hab.

ARTASSENS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade-sur-l'Adour; 226 hab.

ARTAUD, archevêque de Reims, mort le 30 sept. 961. Il était moine de Saint-Rémi, lorsque, au cours de sa lutte contre le comte Herbert de Vermandois, le roi de France Raoul, qui s'était emparé de Reims, le choisit pour remplacer sur le siège archiépiscopal le fils d'Herbert, alors âgé de onze ans (931); chassé de son siège lors de la reprise de la ville par le comte Herbert (940), il reçut les abbayes d'Avenay et de Saint-Bâle. Retiré quelque temps dans ce monastère, il ne tarda pas à rejoindre le roi Louis IV d'Outre-Mer et s'attacha à sa fortune; il fut replacé par lui sur le siège de Reims en 946 et devint son chancelier.

Bibl. : Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, liv. III, ch. xxiv à xxxv.

ARTAUD (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Montpellier le 26 déc. 1732, mort à Paris en 1796. Secrétaire du duc de Duras jusqu'en 1774 et censeur royal, il reçut de la Convention nationale une somme de 1,500 livres (décret du 3 janv. 1795, 14 nivôse an III). Outre *la* (sic) *Centenaire de Molière*, comédie en un acte et en vers, représentée le 18 févr. 1773 au Théâtre-Français, imprimée la même année, et dont certains exemplaires renferment une dédicace au Dauphin (Louis XVI), d'autres une dédicace au duc de Duras, les bibliographes lui attribuent quatre pièces qui ne paraissent avoir été ni jouées ni publiées : *l'Echange raisonnable* (3 actes); *l'Heureuse entrevue* (1 acte, en vers); *Sophie* (5 actes, en vers); *le Troc*, opéra-comique. Il est aussi l'auteur de la *Petite Poste dévalisée* (Amsterdam et

Paris, 1767, in-12), prétendu recueil de lettres dérobées à un facteur, idée assez ingénieusement mise en œuvre ici, et qui a été reprise plusieurs fois, et de *Taconet ou Mémoires historiques pour servir à l'histoire de cet homme célèbre* (Amsterdam, 1775, in-12), sorte de parodie des éloges que publiaient le *Nécrologe* et les journaux d'alors. J.-B. Artaud aurait, selon Quérard, rédigé le *Courrier d'Avignon* à partir de 1775; mais cette particularité n'est point confirmée par les bibliographes spéciaux. M. Tx.

Bibl.: Grimm, *Correspondance littéraire.*

ARTAUD (Antoine-François-Marie), archéologue français, né à Avignon le 17 avr. 1767, mort à Orange le 27 mars 1838. Conservateur du musée de Lyon, il fut élu correspondant (1811), puis membre libre de l'Académie des inscriptions (20 nov. 1835). Parmi ses principales publications on cite: *Description d'une mosaïque de Lyon*, représentant les jeux du cirque (Lyon, 1806, in-f°, pl.; 1817, in-8); *Notice des tableaux du musée de Lyon* (1817, in-8, souvent réimprimée); *Cabinet des antiques du musée de Lyon* (id., 1817, in-8); *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon* (id., 1818, in-4); *Mosaïques de Lyon et du Midi de la France* (Paris, 1818, in-f°, 12 livr., ouvrage resté inachevé); *Nouvelles et anciennes statues équestres de Louis XIV à Lyon* (Lyon, 1826, in-f°, pl.), etc. Artaud s'est longtemps occupé de deux ouvrages sur la *céramie* et sur les vases sigillés qui n'ont point vu le jour. Un travail posthume sur l'*Arc d'Orange* a été publié par J. Bastet (Orange, 1840, in-8). D'autres mémoires d'Artaud ont été insérés dans le *Magasin encyclopédique* ou dans divers recueils et tirés à part. M. Tx.

Bibl: J.-B. Dumas, *Eloge historique de A.-F.-M. Artaud* (Lyon, 1840, in-8). — *A.* Potiquet, *l'Institut de France* (1871, in-8).

ARTAUD (Nicolas-Louis-Marie), professeur français, né à Paris le 6 déc. 1794, mort dans la même ville le 9 nov. 1861. Elève du collège Sainte-Barbe, puis de l'Ecole normale, il professait une classe de seconde au lycée Louis-le-Grand lorsque sa collaboration au *Courrier français* et à la *Revue encyclopédique* le firent mettre en disponibilité. Sous le règne de Louis-Philippe, il fut nommé inspecteur général et chargé en cette qualité d'organiser les écoles françaises de l'Algérie (1848). Artaud était le beau-frère de M. Haussmann, le préfet de la Seine. Outre les *Chants populaires des frontières méridionales de l'Ecosse*, recueillis par Walter Scott, traduits et commentés (1826, 4 vol. in-12), ses principaux travaux littéraires sont des traductions estimées et souvent réimprimées des *Tragédies* de Sophocle (1827, 3 vol. in-18; 4e éd., 1845, in-18); des *Commentaires* de César (1828, nouv. éd., 1869); des *Comédies* d'Aristophane (1830, 6 vol. in-32; 4e éd., 1855, 2 vol. in-18); des *Tragédies* d'Euripide (1842, 2 vol. in-12). Sous le pseudonyme de *un Bourgeois de Paris*, Artaud a écrit une *Lettre au Président de la République* (1849, in-8), dirigée contre le projet de loi Falloux. — Son fils, Louis-Charles-Marie-Emmanuel *Artaud*, autorisé en 1864, par décret, à joindre à son nom celui de *Haussmann*, né à Paris, le 24 oct. 1842, fut auditeur au conseil d'Etat, puis attaché, en qualité de commissaire du gouvernement, au conseil de préfecture de la Seine. A la suite d'une tentative de meurtre provoquée, semble-t-il, par un accès d'aliénation mentale (fév. 1886), il aurait réussi à s'échapper d'une maison de santé et à gagner l'Angleterre. Artaud-Haussmann avait recueilli dans les papiers de son père des *Fragments pour servir à l'histoire de la comédie antique* (1863, in-8), avec préface de M. Guigniaut, et des *Etudes sur la littérature depuis Homère jusqu'à l'école romantique* (1863, in-8). Il a lui-même publié le *Tournoi poétique de la Wartburg*, poème allemand du XIIIe siècle, traduit pour la première fois en français, avec une étude sur la poésie chevaleresque en Allemagne (1865, in-8). Maurice Tourneux.

ARTAUD DE MONTOR (le chevalier Alexis-François), littérateur et diplomate français, né à Paris le 31 juil. 1772, mort le 12 nov. 1849. Il émigra pendant la Révolution et fut chargé par les princes d'une mission près du Saint-Siège. Rentré en France en 1800, il se rallia au gouvernement, sollicita un emploi dans la carrière diplomatique et fut nommé secrétaire de la légation que le premier consul envoyait au pape, sous la direction de Cacault, pour négocier le Concordat. Remplacé quelque temps par Chateaubriand, il reprit son poste lorsque celui-ci eut donné sa démission après la fin tragique du duc d'Enghien; il eut donc part aux négociations qui déterminèrent le pape à venir sacrer l'empereur à Paris, et il a pu les raconter avec exactitude. En 1805, il fut envoyé comme chargé d'affaires de France à Florence; la sympathie qu'il montrait à la reine d'Etrurie, Marie-Louise, que menaçaient les projets de Napoléon, le firent soupçonner de trop de complaisance pour cette souveraine. Rappelé en déc. 1807, il se disculpa, mais ne reçut pas cependant de nouvelle mission. On ne lui accorda que la place de censeur impérial qu'il conserva jusque dans les premiers temps de la Restauration. Plus tard, le gouvernement royal lui rouvrit la carrière diplomatique; il fut secrétaire de légation à Vienne, puis premier secrétaire à Rome. Après la révolution de 1830, il se consacra tout entier aux lettres et, le 17 déc. 1830, devint membre libre de l'Académie des inscriptions. Les deux principaux ouvrages d'Artaud de Montor sont une traduction de la *Divine Comédie*, de Dante, et une *Histoire de Pie VII*, livre remarquable pour l'abondance et la précision des détails, que l'Académie couronna en 1838; le premier, l'une des versions de Dante les plus souvent réimprimées, parut en 1811-1813, 3 vol. in-8; le second, en 1836, 2 vol. in-18. Il a publié, en outre: *Histoire de l'assassinat de Gustave III, roi de Suède*, 1797, in-8; *Considérations sur l'état de la peinture en Italie, dans les quatre siècles qui ont précédé celui de Raphaël*, etc., 1808, in-8; *Voyages dans les Catacombes de Rome*, 1810, in-8; *Machiavel, son génie et ses erreurs*, 1833, 2 vol. in-8; l'*Italie*, 1834, in-8, ouvrage faisant partie de l'*Univers pittoresque; Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, comprenant une grande partie des actes de la diplomatie française depuis 1784 jusqu'en 1830*, 1839, in-8; *Histoire de Dante Alighieri*, 1841, in-8; *Histoire des souverains pontifes romains*, 1842, 8 vol. in-8; *Histoire du pape Léon XII*, 1843, 2 vol. in-8; *Histoire du pape Pie VIII*, 1843, in-8; diverses brochures sur Rome, la papauté, etc., des études littéraires non recueillies en volumes, les notices des peintres italiens dans la *Biographie* de Michaud. Sa collection de primitifs italiens a été gravée, 1841-1843, soixante planches in-4. Artaud a laissé des *Mémoires* encore inédits. R. de Gourmont.

Bibl.: A. Nettement, *Etudes sur la vie et les ouvrages de l'auteur de l'Histoire de Pie VII*, 1838, in-8. — Rabbe, *Biographie universelle des Contemporains*; Paris, 1824, 4 vol. in-8. — Lebas, *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*; Paris, 1840-47, 12 vol. in-8.

ARTAVASD ou **ARTABAZE**. Nom porté par plusieurs rois de la Grande-Arménie. Le plus célèbre est le fils de Tigrane, l'allié de Mithridate. Au cours d'une campagne contre les Parthes, il trahit Antoine; celui-ci envahit l'Arménie, le fit prisonnier et l'emmena à Alexandrie, où il fut décapité après la bataille d'Actium, par un caprice de Cléopâtre. — Un autre *Artavasd*, placé sur le trône par Auguste, fut déposé et tué par les nobles arméniens.

ARTAXATE. Capitale de l'Arménie ancienne, sur une sorte de presqu'île formée par un coude de l'Araxe. Du côté de l'isthme, selon Strabon, un fossé et des palissades protégeaient la ville. D'après Plutarque et Strabon, l'emplacement fut choisi par Annibal, réfugié à la cour d'Artaxias, roi d'Arménie, en l'honneur de qui la ville nouvelle

fut nommée *Artaxate*. La ville fut prise par Corbulon en l'an 58 apr. J.-C.; celui-ci, ne pouvant garder sa conquête, y mit le feu et la rasa. L'année suivante, Néron permit à Tiridate, roi d'Arménie, de reconstruire sa capitale qui prit le nom de Néronia. On voyait jadis les ruines de cette ville, ou du moins du palais Tiridate, dans un amas de pierres que dominaient quatre rangs de colonnes de marbre noir; d'après Chardin (*Voyage de Perse en 1673*), les gens du pays donnaient à ces ruines le nom de *Tacterdat* ou trône de Tiridate. On fixe aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne Artaxate un peu plus loin en aval sur le fleuve, là où s'élève un pont ruiné d'une architecture romaine. P.

ARTAXERXÈS Ier ou mieux **ARTAKHSHATHRA Ier**, surnommé Longue-Main, parce qu'il avait, selon Plutarque, la main droite plus longue que la main gauche, fils du roi de Perse, Xerxès Ier, auquel il succéda à la mort de ce dernier, assassiné par Artaban son chef des gardes. Il régna 40 ans, de 465 à 425 av. J.-C.; d'après Josèphe (*Ant. jud.*, XI, 6), il prit d'abord le nom de Cyrus. A l'instigation du même Artaban, son frère Darius périt aussi assassiné, mais Artaxerxès réussit à se débarrasser de tous ses ennemis. Son règne fut troublé par un grand nombre de révoltes: d'abord celle de son dernier frère Hystaspe, satrape de Bactriane, qui fut forcé de se soumettre (462). En 460 ou 458, révolte des Egyptiens soumis à la Perse depuis Cambyse: Inaros, aidé par les Athéniens, défait les Perses que commandait Akhéménès, près de Paprémis. Mais en 455 les généraux perses Artabaze et Mégabyze forcent les Athéniens à évacuer l'Egypte. La guerre continue entre la Perse et Athènes, qui envoie Cimon s'emparer de Chypre. Cimon meurt, mais les Athéniens sont, malgré sa perte, vainqueurs sur terre et sur mer et, en 449, le traité de Callias est signé: d'après Diodore (XII, 4), les Perses se seraient engagés à ne jamais s'approcher de la côte d'Asie, sinon à trois journées de marche; aucun navire perse ne devait franchir le Bosphore; les villes grecques de l'Asie Mineure recouvraient leur indépendance. Thucydide étant muet sur tous ces points, on doit peut-être considérer les clauses du traité comme apocryphes. Ce qu'il faut retenir, c'est que cette convention termina la premiere guerre entre les Perses et les Grecs; guerre qui, depuis l'incendie de Sardes, avait duré plus d'un demi-siècle (501-449). En Egypte, Inaros avait déposé les armes, Mégabyze lui ayant promis la vie sauve: en dépit de cette promesse, il fut exécuté par ordre d'Artaxerxès. A cette nouvelle Mégabyze se révolta en Syrie, mais il se réconcilia peu après avec son maître. Artaxerxès restaura le palais de Suse, à ce que nous apprend une inscription de son petit-fils Artaxerxès. La fin de son règne fut paisible et il mourut, l'an 425, laissant le trône à son fils Xerxès II. P.

ARTAXERXÈS ou **ARTAKHSHATHRA II**, roi de Perse, surnommé *Mnémon*, à cause de son heureuse mémoire, petit-fils d'Artaxerxès Ier et fils de Darius II, à qui il succéda l'an 405 avant notre ère; son véritable nom était Arsakès, qu'il remplaça par celui d'Artaxerxès en montant sur le trône. Sa mère Parysatis aurait préféré voir son fils Cyrus roi de Perse, mais elle n'obtint pour lui de Darius que la satrapie de l'Asie occidentale, satrapie qu'Artaxerxès conserva à son frère, bien qu'il eût lieu de suspecter les menées de ce dernier. Bientôt, en effet, Cyrus réunit, à Sardes, une armée de 13,000 mercenaires grecs et 100,000 h. de troupes indigènes et partit pour la conquête de la Perse: c'est là l'expédition des Dix Mille, immortalisée par Xénophon. La bataille décisive se livra à Cunaxa, près de Babylone (à 65 kil.), l'an 401: les Grecs furent vainqueurs, mais Cyrus fut tué, et les Grecs durent battre en retraite, laissant Artaxerxès plus solidement que jamais établi sur le trône. — Sous son règne, la Perse sut profiter des dissensions de la Grèce pour accroître son influence: elle aida Athènes contre Sparte et contribua à la victoire navale remportée, en 394, près de Cnide, par Conon l'Athénien. A la paix d'Antalcidas, en 387, la Perse vit favorablement accueillis tous ses vœux. Artaxerxès fut moins heureux dans sa guerre contre les Egyptiens, et dans celle qu'il conduisit en personne contre un peuple riverain de la mer Caspienne, les Cadusii; durant dix années, de 385 à 376, il essaya encore de soumettre Evagoras de Chypre qui consentit enfin à lui payer un léger tribut. A l'intérieur, le règne d'Artaxerxès ne cessa d'être troublé: trop faible pour gouverner lui-même, il laissa le pouvoir à sa mère Parysatis qui appela aux principaux emplois des esclaves ou des eunuques et se signala par sa cruauté; des révoltes perpétuelles de satrapes, cherchant à se rendre indépendants, ne firent qu'affaiblir le royaume. Si nous en croyons Justin (liv. X), Artaxerxès eut de ses concubines 115 fils; Darius, Ochus et Ariaspes furent ses seuls fils légitimes. Artaxerxès choisit pour son successeur Darius, mais, à la suite d'une conspiration dressée par celui-ci, Artaxerxès dut le faire exécuter. Le fils préféré d'Artaxerxès fut alors Arsames, né d'une concubine; les Perses avaient une vive affection pour Ariaspes, mais Ochus poussa Ariaspes à se suicider, puis fit assassiner Arsames. Toutes ces horreurs contribuèrent à hâter la mort d'Artaxerxès: il avait régné 46 ans, de 405 à 359. Son fils Ochus lui succéda sous le nom d'Artaxerxès III.—*Sources de la vie d'Artaxerxès:* outre Xénophon (*Anabase*) et Plutarque (*Vie d'Artaxerxès*), nous citerons Ctesias (*Persica*, par. 57), Diodore de Sicile (liv. XV), Photius (*Myriobiblon*, part. 42-44). Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient* (2e édit.), 1886, ch. XIV. P.

ARTAXERXÈS III OCHUS ou **ARTAKHSHATHRA**, roi de Perse, fils d'Artaxerxès II (359-338 av. J.-C.). A peine monté sur le trône, il égorgea les princes et peut-être aussi les princesses de la famille royale; puis, sûr de la couronne, il résolut de rétablir dans la vallée du Nil la domination perse. Diophantos et Lamios, deux aventuriers grecs qui commandaient les armées de Nektanébo, lui infligèrent une défaite sanglante, et, à cette nouvelle, l'Asie Mineure, la Phénicie et Chypre se déclarèrent indépendantes. Artaxerxès s'occupa d'abord de réprimer ces rébellions. Libre de ce côté, il marcha de nouveau sur l'Egypte, dont il fit cette fois la conquête, non sans avoir été arrêté durant de longues semaines devant Péluse (345). La conquête fut suivie d'un pillage en règle des temples et des villes, et de l'assassinat des principaux partisans de Nektanébo. — L'eunuque Bagoas et le Rhodien Mentor, qui avaient contribué à la victoire, reçurent du roi de Perse le gouvernement de l'empire, qui parut, à ne considérer les choses que superficiellement, avoir recouvré sa puissance, alors qu'en réalité, Artaxerxès n'avait dû sa force qu'à la présence de l'élément mercenaire européen. Sur les conseils de Bagoas, il prêta un concours constant aux ennemis de Philippe, mais l'eunuque-ministre, ayant appris que plusieurs de ses rivaux cherchaient à le discréditer dans l'esprit de son maître, n'hésita pas à l'empoisonner. Il donna la couronne au plus jeune fils d'Artaxerxès, Arsès, après avoir fait mourir ses autres enfants (338). P.

ARTAXERXÈS (d'après la Bible). Au chap. IV d'*Esdras*, versets 7 et 23, paraît très inopinément un roi perse de ce nom, où l'on a prétendu voir tantôt Cambyse, tantôt le faux Smerdis. Dans la seconde moitié du livre d'*Esdras* et dans celui de *Néhémie*, il est fréquemment question d'un second souverain du même nom. On l'identifie généralement avec *Artaxerxès Longue-Main*. Cependant d'autres auteurs y voient deux personnages différents. Dans l'Artaxerxès d'*Esdras*, VII, ils pensent voir Xerxès, successeur de Darius, fils d'Hystaspe.

ARTAXERXÈS, rois d'Arménie (V. ARDASCHÈS).

ARTAXIAS. Nom de trois rois de la Grande-Arménie. Le plus célèbre fut contemporain d'Antiochus le Grand et d'Antiochus IV Epiphanes. Un autre, fils de Polémon, roi de Pont, de son vrai nom Zénon, fut couronné par Germanicus en l'an 18 ap. J.-C.

ARTEAGA (le père Hortensio-Félix PARAVICINO y),

appelé simplement Felix de Arteaga dans les éditions de ses œuvres, écrivain espagnol, né en 1580 à Madrid, mort dans cette ville le 22 déc. 1633. Il étudia d'abord le droit, puis entra dans l'ordre des trinitaires et s'adonna à la prédication. Remarqué par Philippe II, il devint le prédicateur ordinaire de la cour, et y obtint de grands succès. Il fut ensuite vicaire général de son ordre. On a de lui des sermons, qui ne sont pas exempts d'enflure, et un traité manuscrit de philosophie, conservé à Madrid : *Constancia cristiana o discorsos del animo y tranquilidad estoyca*. Mais son œuvre la plus renommée est le recueil de ses compositions poétiques parmi lesquelles il y a un drame et un grand nombre de sonnets. On estime surtout ses romances lyriques et mystiques, mais les subtilités y abondent ainsi que les pointes : l'auteur est de l'école maniérée de Gongora. Ce recueil ne parut qu'après sa mort en 1641, à Madrid, sous le titre : *Obras de D. Felice de Arteaga*. Il en existe aussi des éditions de 1645, de 1650 et plusieurs autres. E. Cat.

ARTEAGA y Alfaro (Matias), peintre et graveur, né à Séville dans la première moitié du xviie siècle, mort dans la même ville en 1704. Il était l'élève de Valdès Léal et il peignit le plus souvent de petites compositions, notamment des sujets empruntés à la vie de la Vierge, qu'il plaçait dans des palais, des temples, des fonds d'architecture ou de jardins. Arteaga a gravé d'après Valdès Leal, Murillo Herrera, Alonzo Cano, et il est également l'auteur de la plupart des eaux-fortes qui illustrent le livre des fêtes de la canonisation de saint Ferdinand. Il contribua, avec Murillo et Valdes, à fonder les cours de dessin et de peinture de l'Académie de Séville et il y exerça en 1667 et en 1669 diverses charges honorifiques. P. L.

ARTEAGA (Etienne), né à Madrid, mort à Paris le 30 oct. 1799, jésuite espagnol retiré en Italie après la suppression de cet ordre dans son pays, fut un des critiques, ou pour mieux dire des historiens musicaux qui eurent le plus de retentissement à la fin du xviiie siècle, dans la guerre de la musique italienne de virtuosité, contre la musique d'expression. Son livre intitulé *les Rivoluzioni del teatro musicale italiano dalla sua origine fino al presente*, Bologne, 1783, 2 vol. in-8, est un des plus utiles à consulter pour l'histoire de l'école italienne au xviiie siècle ; il est écrit avec clarté et élégance et aussi impartial que peut l'être un ouvrage historique composé au plus fort même de la lutte artistique qui divisa les musiciens de cette période. Son ouvrage a été traduit, ou pour mieux dire abrégé en français, en 1802, par le baron de Rouvron sous le titre de : *les Révolutions du théâtre musical en Italie, depuis son origine jusqu'à nos jours*; Londres, 1802, in-8. Une traduction allemande du Dr Forkel a été publiée à Leipzig en 1789. Arteaga est venu à Paris à la suite du chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne. H. L.

ARTEDI (Peter), médecin et naturaliste suédois, né à Anund, province d Ingermanland le 22 fév. 1705, mort à Leyde le 27 déc. 1735. Il fit ses études à Upsal et se lia d'une intime amitié avec l'illustre Linné ; en 1734, il se rendit en Angleterre pour y étudier les poissons, et de là à Amsterdam, où il fut chargé de déterminer la plus vaste collection de poissons qui existât. C'est Linné qui a rédigé, sur les notes d'Artedi, l'ouvrage donnant la description de ces animaux : *P. Artedi... ichthyologia, sive opera omnia de piscibus*, etc. ; Leyde, 1738, in-8 ; nouv. éd. partielles : Greifswald, 1788-1793, V^e part., in-4 ; et Leipzig, 1789, IVe part., in-4. Dr L. Hn.

ARTEFEUIL (Louis Ventre, seigneur de la Touloubre, dit) jurisconsulte et héraldiste français, né à Aix en 1706, mort dans la même ville en 1767. Il fut professeur de droit français à l'université d'Aix et remplit les fonctions de substitut du procureur général près du parlement de Provence. Il s'adonna dès sa jeunesse aux lettres et publia plusieurs ouvrages en vers, notamment le *Sacrifice d'Abraham*, puis des livres estimés sur la jurisprudence : *les Actes de notoriété donnés par MM. les avocats et procureurs généraux au parlement de Provence* (Avignon, 1756, in-8) ; *la Jurisprudence observée en Provence sur les matières féodales et les droits seigneuriaux*, en deux parties (Avignon, 1756, 2 vol. in-8), etc. ; mais son œuvre principale c'est l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, avec huit grandes cartes armoriales gravées par Coussin (Avignon, 1757-1759, 2 vol. in-4., un supplément parut avec la 2e édition en 1776-1786). L'épître dédicatoire de cet ouvrage qui jouit encore d'une grande réputation est signée Artefeuil. Ce nom est le pseudonyme du seigneur de la Touloubre, mais il a acquis une renommée bien supérieure à la petite notoriété de Ventre de la Touloubre, jurisconsulte.

ARTEL. On appelle ainsi en russe les associations coopératives constituées par des groupes d'ouvriers ou d'artisans qui mettent en commun leur travail et leur argent. Ces associations sont fort anciennes en Russie. On fait venir le mot *artel* du tatar *ortak* (compagnon) ; mais l'institution est antérieure à l'invasion des Tatares ; ainsi on voit à Novgorod-la-Grande une corporation de pilotes ; à Smolensk, une corporation de haleurs dès le xiie et le xiiie siècle ; le mot *artel* se rencontre pour la première fois dans un texte du xviie siècle. Ce qui caractérise les artels russes, ce n'est pas seulement le principe de la coopération, c'est aussi celui de la responsabilité collective. Elles se sont formées le plus souvent pour exploiter les richesses naturelles de la Russie, la pêche, la chasse, la navigation, les mines, les forêts. Les unes étaient absolument indépendantes et avaient créé elles-mêmes le capital qui les faisait vivre ; les autres avaient un directeur qui fournissait ce capital et prenait pour lui la moitié des bénéfices. Leur organisation était des plus simples : pas de statuts écrits, pas d'administration compliquée, aucun capital de réserve ; le gérant avait des pouvoirs très étendus, même celui de punir les membres de la corporation. Les associés se proposaient, le plus souvent, un but temporaire (une entreprise de pêche, le défrichement d'une forêt) et ils n'étaient solidaires les uns des autres que pour la durée de cette entreprise. A dater du xviiie siècle, on vit se multiplier des associations permanentes groupant les travailleurs d'une même profession, par exemple les porteurs, les emballeurs ; plus tard, des sociétés de producteurs, par exemple les fromagers de tel ou tel district, etc..., puis des sociétés de consommation. La responsabilité collective des membres des artels sérieusement organisées inspire une grande confiance dans leurs services ; ainsi les porteurs ou déchargeurs des gares russes offrent des garanties de probité et de soin qu'on trouverait difficilement ailleurs. Les artels entretiennent chez leurs membres l'esprit de travail, d'ordre et d'économie. On distingue les artels de consommation, les artels qui vivent du louage de leur travail (haleurs, déchargeurs, commissionnaires), les artels industrielles (celles de pêcheurs en représentent le type principal), les artels de commerce (constituées surtout par les colporteurs ambulants). Les artels de production se sont établies récemment sur le type des sociétés coopératives de l'étranger. Au point de vue économique, ces corporations présentent les contrastes les plus opposés. Dans les unes, on a créé un fonds de réserve et on rémunère les membres en raison directe de leur travail ; dans les autres, les bénéfices sont immédiatement répartis entre tous les associés. Le système des artels a pénétré aussi dans l'armée où le nom d'artel désigne des sociétés de consommation pour l'achat des denrées et du petit équipement. Le membre d'une artel s'appelle *artelstchik*. Il participe aux bénéfices de la corporation et peut être soumis par elle à des amendes s'il manque à ses engagements. L. L.

Bibl. : Kalatchov, *les Artels dans l'ancienne Russie* ; Saint-Pétersbourg, 1864 (en russe). — Vreden, *les Artels d'assurance* ; Saint-Pétersbourg, 1870 (en russe). — Grunwald, *Das Artelwesen* ; Saint-Pétersbourg, 1877. — Louguinine, *les Artels et le mouvement coopératif en Russie* ; Paris, 1886.

ARTEMIA. Genre de Crustacés, de l'ordre des *Phyllopodes*, créé par Leach pour le *Cancer salinus* de Linné et très voisin des *Branchipes*. Il en diffère principalement par le nombre des segments abdominaux, qui n'est que de huit au lieu de neuf, et la petitesse des cercopodes ou appendices caudaux. — Les *Artemia* se reconnaissent en outre à leur corps très grêle et à l'absence d'appendices frontaux, mais leurs pattes sont au nombre de onze paires comme chez les Branchipes, contrairement à ce qui a été dit par Latreille et Desmarest. L'*A. salina* L. habite, souvent en nombre immense, les eaux fortement concentrées des marais salants ; il a été découvert en 1756 par Schlosser, dans les salines de Lymington en Angleterre, puis retrouvé en France dans l'Hérault, où il a été étudié par N. Joly, dans la Loire-Inférieure et dans les salines de l'Est près de Lunéville. En dehors de la France, il a été observé en Autriche, en Sardaigne, dans le sud de la Russie et dans les chotts algériens. Il existe probablement aussi dans les lacs salés de l'Utah, car l'*Artemia fertilis* des auteurs américains ne paraît pas en différer spécifiquement. La rareté excessive des mâles avait fait croire à N. Joly que les *Artemia* étaient hermaphrodites, mais V. Siebold a montré que ce phénomène s'explique par la parthénogénèse; ces Crustacés peuvent en effet se reproduire sans être fécondés pendant plusieurs générations successives. — Les *Artemia* subissent profondément l'influence des milieux, et leur forme peut varier selon le degré de salure de l'eau qu'ils habitent. W.-J. Schmankewitsch a démontré, par d'ingénieuses expériences, que les prétendues espèces décrites sous les noms de *A. Milhauseni*, *A. Koppeniana*, *A. arietina*, ne sont que divers états de l'*A. salina*. L'auteur pense même que les *Branchinecta* ne sont autres que des *Artemia* d'eau douce, mais ce fait ne paraît pas suffisamment établi. On a souvent attribué aux *Artemia* la teinte rougeâtre que prennent quelquefois les eaux des salines, quand elles approchent du point de cristallisation.
E. Simon.

ARTÉMIDORE, roi grec de la Bactriane, qui n'est connu que par quelques rares monnaies, récemment découvertes (1854). Les légendes sont en grec et bactrien, au revers de la déesse Artémis; le type est de la basse époque. Artémidore porte le nom d'*invictus* 'ανίκητου 'Αρτεμιδωρου, en bactr. *apadihatasa Artemidorasa*. Par le style



Monnaie d'argent d'Artémidore, roi de la Bactriane.

et la comparaison avec les monnaies de Zoïle, Nicias, Telèphe, etc., on peut placer ces souverains entre 60 et 50 av. J.-C., c.-à-d. à la fin du royaume gréco-indien, un peu avant sa destruction par les Kouchans. E. Dr.

Bibl. : V. *Bactriane*.

ARTÉMIDORE, grammairien grec du IIe siècle av. J.-C., élève d'Aristophane de Byzance d'après les uns, serait le même que le géographe d'Ephèse (V. ci-dessous) d'après G.-F. Ranke. Il est cité par Athénée et Suidas à propos de ses γλῶσσαι ὀψαρτυτικαί, de son ouvrage περὶ Δωρίδος, et de son édition des œuvres bucoliques de Théocrite.

ARTÉMIDORE d'Ephèse, célèbre géographe grec du Ier siècle avant l'ère chrétienne. Il visita l'Italie (comme ambassadeur à Rome), l'Espagne, l'Egypte, et la plupart des pays riverains de la Méditerranée. Il écrivit ensuite une vaste géographie (γεωγραφούμενα) en onze livres. Il ajouta beaucoup aux renseignements qu'il puisa dans les œuvres de ses prédécesseurs Agatharchide, Eratosthène, etc. Strabon et Etienne de Byzance nous ont conservé de nombreux fragments de cet ouvrage.

ARTÉMIDORE d'Ephèse, astrologue grec, vivait à l'époque d'Adrien et d'Antonin le Pieux ; il a parcouru tous les pays méditerranéens, pratiquant avec succès, paraît-il, la divination et la chiromancie. Il a acquis une certaine célébrité par son ouvrage intitulé *Libri V de insomniis*, plusieurs fois réimprimé et traduit par lui en plusieurs langues. Dr L. Hn.

ARTEMIEV (Alexandre-Ivanovitch), statisticien et géographe russe contemporain. Il a fait ses études à l'université de Kazan où il est devenu bibliothécaire. Il est ensuite entré à Saint-Pétersbourg, au comité de statistique du ministère de l'intérieur. On lui doit entre autres publications : les *Manuscrits historiques de l'Université de Kazan* (en russe, 1857) ; *Coup d'œil sur les travaux de la Société de géographie russe* (Saint-Pétersbourg, 1873), et de nombreuses monographies concernant la géographie de l'empire russe. L. L.

ARTÉMIS. I. Mythologie. — Une des grandes divinités des Grecs et une des déesses les plus importantes de l'Olympe. Aucune n'offre au mythographe une plus grande variété de cultes et n'a motivé plus d'explications et d'hypothèses. Ce nom a été donné à des divinités tout à fait dissemblables ; même en nous en tenant à la principale, à l'Artémis dorienne ou hellénique, ce n'est pas sans raison que Callimaque l'appelle πολυώνυμος. Outre les épithètes relatives à ses attributs — et nulle divinité n'en a davantage — un grand nombre d'épithètes locales attestent l'existence d'autant de cultes particuliers. Nous connaissons les Artémis Lykoatis, Stymphalia, Skiaditis, Kondyleatis d'Arcadie ; Kyparissia, de Messénie ; Derrhiatis et Karyatis de Laconie ; Oineatis et Saronitis d'Argolide; Chêsias et Imbrasié de Samos ; Amarysia, Sipylène, Astyrène, de Mysie ; Pheraia, Aitolé, Aigineia, Mysia, Eleia, Alpheia, etc.

Tels qu'ils nous apparaissent à l'époque homérique, — la plus éloignée à laquelle les textes permettent de remonter, — le culte et la mythologie d'Artémis sont étroitement associés à ceux d'*Apollon* et de *Lêtô* (V. ces noms). Que cette forme soit ou non la première, c'est elle, en tout cas, qui a prévalu, et l'Artémis classique, celle que l'on identifia avec la Diane romaine, est la fille de Zeus et de Lêtô, sœur d'Apollon. Le parallélisme de la légende et des attributs d'Artémis et d'Apollon est presque complet. Artémis est née à *Ortygie* (V. ce nom), l'île des cailles; on admet qu'Ortygie est un ancien nom de Délos ou d'un îlot voisin, et ne s'applique ici ni à l'Ortygie voisine d'Ephèse, ni à celle d'Etolie, ni à celle de Syracuse. Elle serait née un jour avant Apollon, le 6 du mois Bysios. Elle fut avec son frère attaquée par le dragon (tradition de Sicyone), combattit avec lui contre *Tityos* (V. ce nom) et les Géants ; de concert encore, ils punirent les Niobides (V. Niobé). En revanche, elle punit seule les *Aloides* (trad. de Naxos) et *Bouphagos* (en Arcadie), et fait périr le chasseur *Orion* (V. ce nom). Apollon est l'idéal masculin ; de même Artémis, l'idéal féminin. Vierge farouche, déesse des jeunes filles, elle parcourt les forêts, armée de l'arc, entourée d'un essaim de chasseresses. C'est à ses flèches (comme à celles d'Apollon) qu'on attribue les morts subites. Les épithètes qu'on lui applique le plus souvent sont relatives à sa virginité (ἁγνή, παρθένος, etc.), à son amour de la chasse, surtout en Arcadie et en Elido (αγροτέρα, θηροκτόνος), à ses flèches (ἰοχέαιρα) ; elle participe au pouvoir divinatoire de son frère ; elle dirige le chœur des Muses et des Charites (Grâces), d'où l'épithète d'*Hymnia* ; comme son frère, elle peut envoyer ou guérir les maladies épidémiques ; elle lui emprunte peut-être ses surnoms de Phœbé, de Delphinia, Pythia, Patrôa ; en revanche, il lui prend ceux de Tauropolos, Laphraios. Enfin, la curieuse légende des *Hyperboréens* (V. ce nom) appartient au culte d'Artémis autant qu'à celui d'Apollon. Ces

cultes sont d'ailleurs étroitement associés non seulement à Délos, mais à Delphes, à Sycione, à Lesbos, en Ionie (Didymæon), en Lycie ; ajoutons que sur les monuments, figures, vases peints, bas-reliefs, etc., Artémis est constamment associée à Apollon et à Lètô.

Néanmoins, il ne faudrait pas exagérer les ressemblances entre les cultes d'Apollon et d'Artémis ; pour Apollon, la conception arcadienne du dieu des chasseurs et des bergers a été rejetée au second plan ; pour Artémis, au contraire, elle a prévalu. C'est la déesse des sources : on en trouve dans ses temples d'Aulis, de Dereion, de Kleitor, de Méthone ; des eaux thermales (Thermaia) ; des fleuves (Potamia), en particulier de ceux de Samos (Chésias et Imbrasiè), de l'Alphée, le grand fleuve du Péloponèse ; et par extension (?) des rivages (Limnæa), à Sicyone, Patras, Tégée, Sparte, Messène, etc. ; d'une manière générale, elle est une protectrice de la navigation : la légende du sacrifice d'Aulis en témoigne. Elle se plaît aussi sur les sommets boisés (Oreia, Koryphaia), dans les forêts ; un de ses sanctuaires était situé dans un cèdre, à Orchomène (cf. le bas-relief de Thyrea conservé au musée d'Athènes) ; elle préfère aux temples les fraîches et ombreuses clairières voisines des sources. Déesse des forêts, elle est aussi la souveraine des animaux sauvages (πότνια θηρῶν) ; elle les chasse avec les Nymphes, ses compagnes ; « fière de ses flèches, elle marche à travers les montagnes, sur le long Taygète ou l'Erymanthe, et se réjouit de poursuivre les sangliers et les cerfs rapides ; autour d'elle se jouent les Nymphes, filles de Zeus qui porte l'égide, habitantes des champs » (*Od.*, VI, 102). Non seulement, elle chasse les bêtes sauvages, mais elle les protège ; les bois qui lui sont consacrés sont de véritables réserves où l'on ne poursuit pas le gibier. Ses animaux favoris sont : en Orient, le lion et la panthère ; à Sparte, la tortue (Artémis Chelytis) ; en Arcadie, l'ours ; ainsi s'expliquent la légende de *Callisto* (V. ce nom) et les rites du culte de Brauron (Attique), où les jeunes filles se déguisaient en ourses pour les fêtes de la déesse. Artémis étendit naturellement son empire sur les animaux domestiques, boucs et chèvres (A. Knagia), bœufs et chevaux (Boupolos, Hippopolos) : l'épithète de Tauropolos lui est fréquemment appliquée ; elle était honorée sous ce nom à Samos, Icarie, en Macédoine, etc. Elle préside à la naissance sous le nom d'Artémis Lochia et finit par absorber les divinités qui jouent le même rôle, Ilithye, Hécate, etc. (V. ci-dessous). Elle veille ensuite sur la jeunesse de l'enfant (Korythallia à Sparte, Kourotrophos, etc.) et ses fêtes des *Elaphébolies* (V. ce mot) se répandirent beaucoup. On invoque aussi Artémis au moment du mariage, et en général comme protectrice (Sôteira). Nous avons déjà parlé de ses attributs musicaux (Hymnia) ; elle dirige les chœurs des Nymphes ou des Charites ; manie la phorminx ou la lyre. Enfin, comme Apollon, elle guide les colons lors de la fondation des villes (Hégémone).

Comme pour les autres dieux helléniques, on a été fort embarrassé pour découvrir le caractère fondamental, primitif d'Artémis. La question a été encore obscurcie par la confusion, avec Artémis, de divinités fort diverses auxquelles on a donné son nom, et par ses rapports avec d'autres déesses qu'elle n'a pas absorbées, mais qu'elle a dépouillées de leurs attributs. Nous étudierons ci-dessous d'abord ces divinités parentes de l'Artémis classique, puis les autres déesses qui, malgré leur nom d'Artémis, n'ont presque rien de commun avec elle. Mais, avant d'aller plus loin, il est intéressant de voir si l'on peut retrouver, sous la multiplicité des cultes et des attributs de l'Artémis hellénique, son caractère original. L'étymologie fournit peu de chose : les uns dérivent Artémis d'ἀρτεμής, la déesse sans tache, vierge ou salutaire ; les autres d'ἀερότεμος (qui fend l'air) ; de la racine στρατ ou ῥατ, exprimant l'idée de jeter. O. Müller distingue, comme pour Apollon, la déesse arcadienne de la nature agreste de la déesse Létoïde étroitement associée à Apollon. Claus y voit la Nuit (confondue avec la Terre), épouse de Zeus. A Sicyone, en effet, on trouve Artémis Patrôa associée à Zeus : une colonne représentait la déesse ; une pyramide, le dieu ; cette association est signalée également à Argos. La grande majorité des mythographes font d'Artémis une divinité lunaire proche parente de Séléné et d'Hécate. Si l'on admet que Lètô est la Nuit (l'Obscurité) ; Apollon, le Soleil ; Artémis est la Lune. Elle porte presque aussi souvent une torche que l'arc, d'où l'épithète de Sélasphoros : ce serait donc une déesse de la lumière ; on trouve quelquefois le croissant lunaire dans ses attributs (cf. les cornes de l'Artémis tauropole sur une monnaie d'Amphipolis) ; on la trouve une fois appelée Selanaia ; à Athènes, on l'adorait sous le nom d'Artémis munichienne (Μουνυχία) ; le mois de munychion lui était consacré, elle avait son temple à Munychie, sa fête de Munychia le jour de la pleine lune. Par ce caractère lunaire s'expliqueraient aisément, dans les idées de l'antiquité, l'influence d'Artémis sur la naissance, son association avec Apollon envisagé comme dieu solaire, et son caractère de pureté sereine ; productrice de la rosée, elle serait devenue aisément la déesse des eaux et de la végétation. L'hypothèse naturaliste que nous venons de développer ne lève pas toutes les objections : les caractères lunaires de l'Artémis hellénique peuvent lui venir des Artémis asiatiques, tout comme ils peuvent expliquer l'assimilation de divinités si dissemblables. Munychie est précisément un point où ont fusionné les cultes d'Artémis, d'Hécate, de la déesse thrace Bendis. Les cultes lunaires de Séléné et Hécate ont persisté à côté de celui d'Artémis. Tout ceci touche d'ailleurs à la question générale du caractère primitif des dieux grecs et de l'association d'Apollon et d'Artémis que plusieurs écrivains considèrent comme primitivement indépendants. Concluons donc qu'Artémis est essentiellement une déesse de la nature agreste, ordinairement associée à Apollon, et qui, par certains traits, semble une personnification de la lune.

Les divinités dont la parenté avec Artémis est incontestable, quoique leur personnalité se soit maintenue distincte, sont : Hécate, Bendis, Britomartis ou Dictynna, Ilithye, la déesse (Némésis) de Rhamnonte, Eurynome ; d'autres paraissent être plutôt des dédoublements d'Artémis, telles Aréthuse (?), Callisto, Iphigénie ou Orthia, etc. — *Hécate* (V. ce mot) n'est pas citée avant l'hymne à Déméter et la Théogonie (passage interpolé ?) ; c'est une déesse lunaire : « Hécate, ce n'est plus l'astre clair et brillant qui illumine les nuits sereines de Grèce de sa vive splendeur ; c'est la lune voilée de vapeurs, à la lueur blafarde ou dont la face sanglante perce soudainement les nuages qui l'enveloppaient pour épouvanter les hommes. Déesse voyageuse, qui, pendant la nuit, règne souverainement sur les chemins, sur les rues des cités, adorée surtout dans les carrefours et à tous les points où les routes se divisent en trois directions. » (Decharme.) Dans l'hymne à Déméter, elle est associée à Hélios ; mais c'est surtout une divinité chthonienne. D'autre part, elle protège les troupeaux, d'où son surnom de Brimo, qu'on lui applique surtout à Phères ; ajoutons que l'Artémis-Hécate de Phères pourrait bien être le prototype de l'Artémis de Munychie. A Argos, Hécate semble identifiée à Ilithye. Enfin, Eschyle confond si bien Hécate et Artémis qu'il fait de celle-ci une fille de Déméter (ce qu'on disait d'Hécate). — *Bendis* est une déesse thrace, d'un caractère lunaire, importée par les Orphiques, dont Hécate est peut-être un doublet. Hérodote déjà l'assimile à Artémis ; on l'appelle Artémis Bendeia, Hécate Bendis, fille de l'Hadès. Elle était adorée à Lemnos, où on l'appelait « la Grande Déesse » ; elle se confondit en particulier avec l'Artémis tauropole : par ses fêtes d'un caractère orgiastique, par son association avec le Dionysos Sabazius, elle représente une transition entre l'Artémis grecque et les Artémis asiatiques. *Britomartis* ou *Dictynna* est souvent qualifiée d'Artémis crétoise ; elle appartient aux Etéocrètes,

peuple crétois non hellénique ; son sanctuaire principal est à Cydonie, d'où l'appellation d'Artémis cydonienne ; chasseurs et pêcheurs la révèrent également ; son culte se répandit hors de Crète, notamment en Laconie et à Egine. A Egine, elle était vénérée sous le nom d'*Aphœa ;* elle y avait été probablement importée à l'époque de la thalassocratie crétoise dont la légende de Minos rappelle le souvenir. F. Lenormant a fait observer que cette épithète d'*Aphœa* « la déesse qui disparait périodiquement », convient à merveille à l'astre nocturne. Ailleurs, on en fit une des nymphes de l'entourage d'Artémis. — Ilithye, qui préside à l'enfantement, fut graduellement absorbée par Artémis ; en Attique, aux temps des tragiques, en Béotie, au IIe siècle, la fusion est accomplie. — La déesse adorée à Rhamnonte (Attique), sous le nom de Némésis, est, d'après Welcker, une Artémis. — Pausanias nous apprend qu'on identifiait avec Artémis la déesse de Phigalie, *Eurynome* représentée avec un buste de femme terminé en queue de poisson ; le peuple, dit-il, l'appelle Artémis, les archéologues Eurynome. — Pour les légendes d'*Iphigénie*, de *Chrysé*, de *Callisto* et d'*Aréthuse*, nous renvoyons à ces articles.

Il nous reste à parler maintenant des déesses qu'on a confondues avec l'Artémis hellénique en leur donnant son nom. Les principales sont l'Artémis de Tauride, l'Artémis d'Ephèse, l'Artémis Leucophryène, celle de Pergé, de Coloène. — La sanguinaire *déesse* de Tauride a été facilement confondue avec l'Artémis Tauropole par une sorte de calembour : et cette confusion a été consacrée par la légende d'Iphigénie, qu'a si bien expliquée O. Müller (V. Iphigénie). — Le culte de Brauron se rapporte aussi bien à la déesse de Tauride qu'à l'Artémis des Grecs. — L'Artémis d'Ephèse n'a de grec que le nom : son origine est nettement asiatique, son culte l'est resté, et ses représentations en témoignent (fig. 1). « L'art la représente coiffée du polos, les deux mains ouvertes et étendues, la poitrine chargée de nombreuses mamelles; son corps est enfermé dans une gaine historiée de zones sculptées, où apparaissent des têtes d'animaux, cerfs, lions et taureaux » (Collignon). Il faut ajouter l'abeille. Ces attributs caractérisent la déesse de la fécondité naturelle inépuisable, conçue à la manière orientale ; elle est aussi déesse des astres, soleil, lune, étoiles. On peut l'assimiler à Ma, la mère des dieux adorée à Comana. Ses prêtres eunuques, ses prêtresses, l'organisation de son culte, les rites orgiastiques et les fêtes qui remplissent le mois d'Artémision, ses mythes complètement étrangers à ceux de l'Artémis proprement dite, tout nous rappelle l'Orient. La légende des *Amazones* (V. ce mot) est liée à la sienne étroitement. D'Ephèse et des côtes d'Asie, son culte se propagea au loin : Xénophon l'apporta en Messénie, les Phocéens à Marseille ; en Arcadie on l'associa à Pan. La vogue en fut immense ; elle coïncida avec la fusion progressive de l'hellénisme et de la civilisation orientale; le temple d'Ephèse devint un des grands sanctuaires de la Méditerranée orientale. D'innombrables statues et monnaies reproduisirent le type de l'Artémis éphésienne.


Fig. 1. — Artémis Ephésienne, statue d'albâtre orientale du Musée de Naples.

L'*Artémis Leucophryène,* adorée en Crète, à Magnésie et en Phrygie, dans le bassin supérieur du Méandre, semble, à en juger par ses représentations, la même que la déesse d'Ephèse. — Celle de Pergé, en Pamphylie, desservie par des corporations de prêtres mendiants, est à la fois une déesse sidérale et une chasseresse ; son vrai nom serait Manapsa. — L'Artémis de Coloé, en Lydie, se rapproche par ses caractères de l'Eurynome arcadienne. — On identifia avec Artémis la grande déesse perse *Anaïd* ou *Anâhita* (V. ce nom). Nous rappelons enfin que les Romains voulurent retrouver dans Artémis leur Diane ; le nom de Diane l'a emporté dans le langage courant ; mais les traits sous lesquels la chaste déesse nous est connue sont empruntés à l'Artémis hellénique.

II. Archéologie. — Les diverses Artémis ont naturellement été figurées sous des aspects très différents; nous ne nous occuperons ici que de l'Artémis hellénique : l'image la plus belle et la plus typique de l'Artémis d'Ephèse est la statue d'albâtre du Musée de Naples que nous avons reproduite. Quant à l'Artémis de Pergé, c'est une idole informe comme celle de Sicyone, mentionnée plus haut. — Plusieurs vases peints nous montrent ces corps cylindriques auxquels sont ajustés une tête et des membres. Les monnaies permettent de suivre l'évolution du type de l'Artémis classique ; mais les documents les plus précieux


Fig. 2. — Diane de Versailles ou à la Biche (marbre du Musée du Louvre).

à ce sujet sont les statues déterrées à Délos par M. Homolle ; elles forment une série chronologique du plus vif intérêt. La première est un Xoanon à peine dégrossi et sans aucun trait caractéristique d'Artémis, puis viennent les statues

archaïques, « droites, immobiles, étroitement serrées dans un vêtement dont les plis régulièrement ordonnés tombent en lignes symétriques parallèles » ; l'artiste n'y a joint aucun attribut, et l'on a même contesté que certaines de ces statues représentent Artémis. Pour l'époque qui vient ensuite, nous citerons les œuvres de l'école argienne, de Damophon de Messène et de Praxitèle. Dans les premières, Artémis, vêtue de la tunique dorienne, porte l'arc, le carquois, la torche; Damophon la représente successivement en chasseresse, portant la torche et en bas-relief sur le temple de Déméter et Cora. Praxitèle fixa l'idéal d'Artémis; il suivait les traces de son père Céphisodote. Il ne sculpta pas moins de six Artémis (Sôteira à Megare; Brauronia à Athènes; groupée avec Létô et Apollon, pour le temple d'Anticyre; pour Mégare et Mantinée; sur un autel, dans un bas-relief, pour Ephèse). La déesse était représentée en amazone court-vêtue, chaussée de sandales, les cheveux relevés par un bandeau ; elle s'avance rapidement, le carquois sur l'épaule, un chien ou une biche à ses côtés. La statue connue sous le nom de *Diane de Versailles* (Ier siècle de notre ère) reproduit ce type (fig. 2) ; nous citerons encore un bronze de Lyon. D'autres fois, comme dans la statue du Musée de Dresde, Artémis est au repos; elle tient une grappe de raisin et porte en sautoir une peau de faon ou nébride; parfois elle a le sein nu comme les amazones (cf. la statue dite Amazone de Sosiclès, au Musée du Capitole). Enfin, la célèbre *Diane de Gabies* (Musée du Louvre) montre la déesse achevant sa toilette en attachant au-dessus de sa tunique (chiton) la chlamyde (fig. 3). — A côté du type consacré par Praxitèle, il faut signaler la persistance d'un autre : l'Artémis Colonna (au musée de Berlin) est vêtue d'une tunique à longs plis qui lui tombe jusqu'aux pieds. — On a remarqué d'une manière générale une grande ressemblance entre les têtes d'Apollon et d'Artémis (cf. le fronton du Parthénon, l'Apollon du Belvédère et la Diane de Versailles). — Les attributs ordinaires d'Artémis sont l'arc, les flèches, le carquois, la lance et la torche; elle est souvent accompagnée d'un cerf ou d'un chien; l'Artémis tauropole chevauche des taureaux ou les attèle à son char. Elle est aussi traînée par des cerfs ou des griffons. A.-M. Berthelot.



Fig. 3. — Diane de Gabies (marbre du Musée du Louvre).

III. Astronomie. — Nom de la 105e petite planète découverte le 16 sept. 1868, par Watson.

IV. Zoologie — Ce genre, créé en 1791 par Poli (*Moll. utr. Siciliæ*), fait double emploi avec celui de *Dosinia* (V. ce mot), établi antérieurement (1777) par Scopoli, et qui lui est généralement préféré. J. Mabille.

Bibl.: Mythologie et Archéologie. — Les ouvrages généraux sur la mythologie ou l'archéologie grecque de Welcker, Hermann, O. Müller, Preller, Gerhard, Decharme, Braun, Collignon, Müller-Wieseler, etc.; les dictionnaires de Daremberg et Saglio et de Roscher. — O. Müller, *Die Dorier*; Göttingue, 1828, t. I, V. — Homolle, *De antiquissimis Dianæ simulacris Deliacis* (thèse); Paris, 1886. — Pour plus de détails se reporter à ces noms et à la bibliographie de l'article *Mythologie* (Grèce).

ARTEMISIA (*Artemisia* L.). Genre de plantes, de la famille des Composées et du groupe des Anthémidées. Ce sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, entières ou laciniées, à capitules petits, nombreux, disposés en grappes ou en épis formant par leur réunion des panicules terminales. Chaque capitule a un involucre ovoïde ou subglobuleux, à folioles imbriquées, et un réceptacle plan-convexe ou hémisphérique, dépourvu de paillettes, glabre ou légèrement hérissé. Les fleurons sont tous tubuleux : ceux de la circonférence sont femelles, fertiles et unisériés, ceux du centre hermaphrodites, fertiles ou stériles. Les achaines, cylindriques ou ovoïdes, sont dépourvus d'aigrette, mais surmontés d'un disque très étroit ou d'un anneau très court. — Les *Artemisia* sont répandus surtout dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. On en connait plus de 150 espèces, qui se répartissent dans les quatre sections *Dracunculus* Bess., *Seriphidium* Bess., *Abrotanum* Tourn. et *Absinthium* Tourn., considérées par certains auteurs comme autant de genres distincts. Plusieurs de ces nombreuses espèces possèdent des propriétés anthelminthiques très actives et fournissent le médicament bien connu sous le nom de *Semen contra* (V. ce mot). Tels sont surtout l'*A. maritima* L. très commun dans les sables maritimes et sur les rochers des bords de l'Océan, l'*A. judaica* L., appelé vulgairement *Barbotine*, l'*A. Cina* Berg., l'*A. Valhiana* Kost. et l'*A. pauciflora* Bess.; c'est à cette dernière espèce qu'on attribue la production du véritable *Semen contra* du commerce, « qui se récolte dans les plaines du Kirghiss, au Turkestan, et qui, vendu à la grande foire de Nijni-Novgorod, pénètre ensuite par Saint-Pétersbourg dans le reste de l'Europe et du monde entier. » (V. H. Baillon, *Traité de Botanique médicale*, 1884, p. 1140.) — L'*A. Afra* L., du cap de Bonne-Espérance, est également préconisé comme vermifuge ; il est connu sous le nom vulgaire d'*Alsène*. Il en est de même de l'*A. gallica* DC., de l'*A. camphorata* Koch, et de l'*A. pontica* L. ou *Absinthe pontique*, *A. romaine*, *petite Absinthe*, espèce du S. de l'Europe, qui a fourni pendant longtemps, par incinération, le produit connu sous le nom de *Sel d'absinthe* et qui, de même que la Grande Absinthe, entre dans la composition du *Vinaigre antiseptique*, ou *Vinaigre des quatre voleurs*. — D'autres *Artemisia*, comme l'*A. Absinthium* L. ou grande Absinthe, et l'*A. vulgaris* L. ou *Armoise commune*, ont des propriétés emménagogues énergiques (V. Absinthe et Armoise). — Quelques-unes, notamment l'*A. Abrotanum* L. ou *Aurone mâle*, *Abrotanelle*, *Abrotone*, l'*A. campestris* ou *Aurone des champs*, l'*A. paniculata* Lamk, etc., sont employées comme aromatiques, excitantes et antispasmodiques (V. Aurone). — L'*A. indica* L. jouit d'une grande réputation, dans tout l'Hindoustan, comme désobstruant et antispasmodique. — Les feuilles de l'*A. Dracunculus* L. constituent un condiment très usité (V. Estragon). — Les *A. chinensis* L. et *A. moxa* DC. servent à préparer les *moxas* des Chinois (V. Moxa). — Enfin, les espèces alpines, telles que l'*A. glacialis* L., l'*A. mutellina* Vill., l'*A. spicata* Wulf., l'*A. moschata* Jacq. et l'*A. nana* L., constituent les *Génipis* des montagnes de la Suisse et de la Savoie, qui forment la base du *Vulnéraire suisse* (V. Génipi). Ed. Lef.



Artemisia pauciflora Bess.

ARTÉMISIES. Fêtes célébrées à Ephèse en l'honneur d'*Artémis* (V. ce mot). On donnait aussi ce nom au sixième jour du mois, consacré à Artémis. Le mois que les Athéniens appelaient *Elaphebolion* portait chez les Ioniens et les Doriens le nom d'*Artemision* : c'était le mois de l'équinoxe du printemps.

ARTEMISIUM. Promontoire N. de l'Eubée, sur le territoire de la cité d'Histiée, en face duquel fut livrée la première bataille navale de la seconde guerre médique; elle resta indécise, mais les Perses y éprouvèrent des pertes considérables. — Le nom d'*Artemisium* a encore été donné à un certain nombre de points où se trouvaient, comme sur ce promontoire, des temples d'Artémis; nous citerons une montagne (1,772 m.) entre l'Arcadie et l'Argolide, aujourd'hui appelée *Malevo* (V. ce nom); un promontoire de la côte de Carie; une forteresse bâtie par Justinien sur la côte de Macédoine à l'embouchure de l'affluent du lac *Bolbe* (V. ce nom).

ARTEMITA. Ville de l'ancienne Arménie, selon Ptolémée (v. 13), et qui aurait été fondée par la légendaire Sémiramis, d'après les traditions arméniennes; selon d'Anville, Artemita ne serait autre que la grande ville de Van. Saint Martin, dans ses mémoires sur l'Arménie (t. I, pp. 137-138), croit que la ville actuelle de Van est la Bouava de Ptolémée. D'après un voyageur anglais, Brant, il existerait aux environs de Van un petit village d'Artemir. P.

ARTÉMON. Ce nom a été porté dans l'antiquité par plusieurs personnages connus :

1° *Artémon le Périphorète*, poète, rival d'Anacréon.

2° *Artémon de Clazomène*, ingénieur célèbre du Ve siècle av. J.-C., employé par Périclès lors du siège de Samos.

3° *Artémon*, peintre grec de la fin du IVe et du commencement du IIIe siècle av. J.-C., auteur d'un portrait de Stratonice, épouse d'Antigone le Borgne. Pline cite encore de lui une *Danaé*, un *Héraclès avec Déjanire*, l'*Apothéose d'Héraclès*, un *Laomédon avec Héraclès et Poseidon*.

4° *Artémon de Pergame*, commentateur de Pindare, auteur d'ouvrages περὶ συναγωγῆς βιβλίων et περὶ βιβλίων χρήσεως. C'est probablement lui qui réunit en huit livres les lettres d'Aristote.

ARTEMON ou ARTEMAS, hérétique antitrinitaire. Il enseignait à Rome, vers la fin du IIe siècle ou le commencement du IIIe, une doctrine qui le fit excommunier par le pape Zéphyrin (202-218). Suivant cette doctrine, le Messie annoncé par les prophètes devait être un homme; le Christ lui-même s'appelait habituellement le fils de l'homme : il avait été un homme surnaturellement conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, doué d'une sainteté parfaite et d'une puissance miraculeuse; mais non un dieu, ni Dieu lui-même. Admettre la divinité de Jésus semblait à Artemon retomber dans le polythéisme et adopter une croyance nouvelle, qui n'avait pas été professée à Rome avant Zéphyrin. Quelle que soit la valeur de cette dernière assertion, il est certain que les *Philosophumena*, attribués à saint Hippolyte, montrent Zéphyrin favorisant les *patripassiens* (V. ce mot), qui confondaient le Père et le Fils. Les reproches adressés aux disciples d'Artemon indiquent qu'ils se recrutaient parmi les hommes cultivés. En effet, leurs adversaires accusaient les *Artemonites* de prendre leurs tendances dans Aristote et dans Euclide. — Pour les hérésies analogues de la même époque, voir Aloges et Paul de Samosate. E.-H. V.

ARTEMONITES (V. Artemon).

ARTEMPS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, canton de Saint-Simon; 509 hab.

ARTEMUS WARD (V. Browne [Charles-F.]).

ARTENAY. Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans; 1,062 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans. Sur le territoire de cette commune on a découvert à plusieurs reprises des antiquités gallo-romaines. Le 10 oct. 1870 la brigade du général Longuerue fut délogée d'Artenay par le général Von der Thann. — Coutellerie.

ARTÈRES. I. Anatomie. — Vaisseaux qui portent le sang du ventricule gauche du cœur vers toutes les parties du corps, et du ventricule droit vers les poumons (V. Circulation). Elles ont pour origine un tronc principal, qui est l'aorte pour le ventricule droit et l'artère pulmonaire pour le ventricule gauche. Chacun d'eux conserve à peu près le même diamètre jusqu'à sa bifurcation, diminuant insensiblement après avoir donné naissance à des collatérales; il en est de même pour les branches principales de ces troncs; mais cette diminution n'est pas en rapport avec l'importance des branches secondaires, de sorte que la réunion des calibres de ces branches serait beaucoup plus considérable que celui du tronc principal. — La paroi des artères est essentiellement élastique comme le caoutchouc; elle cède sous l'impulsion du sang, de sorte que l'artère se dilate à chaque battement du cœur (V. Pouls) et, en se contractant ensuite, elle reprend son calibre normal et chasse du côté des capillaires le sang qui l'a distendue. La marche du sang vers les capillaires est dirigée par la présence des valvules à l'orifice de l'artère principale dans le ventricule, et qui sont situées de manière à empêcher le sang de rentrer des artères dans le cœur. Il n'en existe pas d'autres dans le système artériel. L'artère coupée en travers reste béante; elle paraît jaune à l'intérieur et gris rosé ou blanchâtre à l'extérieur. Sa paroi est composée de trois couches : une externe, celluleuse ou adventice; une moyenne, composée de fibres élastiques et de fibres musculaires; une interne, de nature séreuse, formée d'une couche d'épithélium pavimenteux. La couche moyenne est la plus épaisse de toutes; c'est elle qui donne aux artères leur contractilité, leur élasticité et leur couleur jaune. Les artères ont elles-mêmes de petits vaisseaux qui rampent dans les parois, comme tous les autres organes, et qu'on appelle *vasa vasorum*; elles contiennent des nerfs appelés *vaso-moteurs*, qui les accompagnent jusqu'à leurs plus fines ramifications, et qui président à leurs fonctions. — Les artères sont situées dans la profondeur des tissus, au voisinage des os, et dans le sens de la flexion, aux membres; elles sont ainsi mieux à l'abri des blessures qui peuvent les atteindre; certains muscles les accompagnent dans leur parcours et servent de point de repère aux chirurgiens pour en faire la ligature; elles sont également accompagnées par une veine, dite *satellite*; cependant au cordon ombilical, de même que pour les artères coronaires du cœur, il y a deux artères pour une veine; au-dessous du genou et au-dessous du coude, au contraire, les artères sont entre deux veines; on trouve aussi en même temps des vaisseaux lymphatiques et des nerfs; le tout est environné d'un tissu cellulaire plus ou moins épais. Les artères sont réunies les unes aux autres par des vaisseaux plus ou moins volumineux appelés *anastomoses*; celles-ci sont très nombreuses dans les petites artères, au voisinage des capillaires.

II. Pathologie. — Les affections des artères sont des *lésions traumatiques*, des *inflammations* (V. Artérite) des *anévrysmes* (V. ce mot). — Les *lésions traumatiques* comprennent la contusion, les plaies non pénétrantes et les plaies pénétrantes. La *contusion* est produite par une violence exercée par un corps quelconque qui comprime fortement l'artère entre les parties molles qui la recouvrent et le squelette sur lequel elle s'appuie. Sous cette influence les tuniques internes de l'artère peuvent se rompre ou le vaisseau s'oblitérer. D'autres fois il survient de l'artérite, ou même des anévrysmes, la gangrène dite spontanée, etc. — Les plaies *non pénétrantes* n'intéressent que les deux tuniques externes des artères et sont faites soit par un instrument piquant, soit par un instrument tranchant. Les plus intéressantes sont celles qui surviennent dans le cours des opérations, dans lesquelles une tumeur touche de très près l'artère, que le chirurgien est alors obligé de dénuder. L'artère se couvre alors de bourgeons charnus, comme les tissus d'une plaie ordinaire, ou la paroi dénudée se sphacèle, ce qui donne lieu à une hémorragie, ou s'enflamme. — Les *plaies pénétrantes* varient suivant qu'elles

sont faites par piqûre, par incision ou par projectiles d'armes à feu. Les plaies par piqûre sont les moins graves ; si l'instrument est petit, mince comme une aiguille, il n'y a pas d'accidents ; si la plaie est plus large, le sang sort, se coagule, et bouche la plaie ; dans des cas rares, quand l'artère est au voisinage d'une cavité, comme l'aorte, les artères iliaques, la piqûre peut déterminer une hémorragie mortelle. Les plaies par incision varient encore suivant qu'elles sont transversales, obliques ou longitudinales par rapport au vaisseau, suivant qu'elles traversent la paroi de l'artère dans tout ou partie seulement de sa circonférence. Lorsque la section est complète, les bouts divisés du vaisseau se rétractent, la tunique moyenne se contracte, le sang s'épanche dans la tunique externe et l'hémorragie peut s'arrêter ainsi, surtout lorsque le vaisseau est de petit calibre. Il se fait en dehors de la plaie artérielle un caillot qui remonte dans l'artère jusqu'à la première collatérale. Les mêmes phénomènes se passent dans la ligature des artères. Sous l'influence de la constriction du fil, les deux tuniques internes se rompent et se rétractent ; la tunique externe résiste, le sang se coagule dans le vaisseau au contact des tuniques brisées et le caillot remonte jusqu'à la première collatérale. — La circulation se rétablit quelquefois par l'intermédiaire du caillot ; d'autres fois par les anastomoses entre les branches collatérales de l'artère ; d'autres fois par la dilatation des *vasa vasorum* ; le plus souvent, ces deux dernières causes agissent ensemble. — Les plaies des artères se reconnaissent à la couleur du sang, qui est rouge vermeil, au jet, qui est saccadé, et à l'arrêt de l'hémorragie quand on comprime le vaisseau entre la plaie et le cœur. — Les plaies incomplètes ou les plaies complètes sans lésions des téguments donnent souvent lieu aux *anévrysmes* ; elles sont donc toujours très graves, surtout lorsqu'elles surviennent chez des individus sujets aux hémorragies. On traite les plaies artérielles par les applications de substances capables de coaguler le sang, la glace, le perchlorure de fer, dont on a fait trop d'abus ; la compression, la cautérisation, la torsion, la ligature, qui reste le moyen le plus sûr et le plus simple à la fois. Dr L. H. PETIT.

ARTÉRIEL (Canal). Vaisseau qui, chez l'embryon, relie l'artère pulmonaire à la portion descendante de la crosse de l'aorte ; ce canal s'oblitère et se transforme en une sorte de cordon après la naissance (V. EMBRYON).

ARTÉRIOLOGIE. Branche de l'anatomie qui traite de la description des artères.

ARTÉRIOTOMIE. Moyen de pratiquer la saignée en ouvrant une artère. — Rarement employée, à cause des dangers qu'elle peut entraîner, comme toutes les plaies des artères (V. SAIGNÉE).

ARTERITE. Inflammation des artères. Il en existe deux espèces : l'artérite aiguë et l'artérite chronique. — L'artérite aiguë succède à des plaies, des *embolies* (V. ce mot), des altérations du sang par des produits septiques, dans les fièvres graves par exemple, etc. Les parois du vaisseau sont rarement envahies dans toute leur épaisseur par l'inflammation, qui siège soit en dehors soit en dedans, dans la tunique externe ou dans la tunique interne ; on a désigné la première forme sous le nom de périartérite ; la seconde sous celui d'endartérite. La périartérite est adhésive ou suppurative ; la première s'observe le plus souvent dans les affections médicales, la seconde dans les lésions de voisinage ou les blessures. Dans ce dernier cas, la paroi externe baignant dans un abcès peut s'enflammer et même se gangrener et donner lieu à une hémorragie ; d'autres fois le sang se coagule et l'artère s'oblitère. L'endartérite est spontanée ou succède à une plaie, une ligature ou une embolie. La membrane interne est décolorée, épaissie, par plaques ovalaires ou circulaires ; des bourgeons se forment, qui tendent à amener la coagulation du sang. Plus tard, la tunique moyenne peut être envahie à son tour par l'inflammation. — L'artérite aiguë a pour phénomènes une douleur au niveau du vaisseau ; la sensation d'un cordon dur le long de son trajet ; plus tard, lorsqu'il y a coagulation du sang et oblitération, le malade éprouve des fourmillements et enfin tous les phénomènes de la gangrène, si la circulation collatérale tarde à se rétablir. Le pronostic et le traitement de la maladie sont des plus variables suivant son siège et son étendue. — L'artérite chronique peut succéder à l'artérite aiguë ou survenir d'emblée, peu à peu, chez les arthritiques, les goutteux, les rhumatisants, etc. On lui a donné les noms d'*endartérite déformante* ou *noueuse*, d'*artério-sclérose*, de *dépôts cartilagineux*, *calcaires*, *athéromateux des artères*. Elle se présente tantôt sous forme de plaques calcaires, tantôt sous forme de foyers athéromateux, comme graisseux, qui peuvent s'ouvrir et donner lieu à des embolies, tandis que le foyer lui-même, diminuant la résistance de la paroi, peut être le point de départ d'un anévrysme. La plaque calcaire peut produire le même effet en déchirant la tunique interne, qui livre alors passage au sang. L'inflammation athéromateuse est parfois généralisée à toutes les artères, qui sont dures, flexueuses, cassantes, et, lorsqu'elles sont blessées, donnent lieu à des hémorragies presque impossibles à arrêter au moyen de la ligature, les artères ne pouvant s'effacer. Cette affection est encore grave à cause des altérations des viscères qui s'ajoutent à elle : l'endocardite, l'hypertrophie du cœur gauche, l'atrophie de la rate, des reins, du cerveau, les gangrènes spontanées consécutives aux embolies, etc. Le traitement n'a que peu d'influence sur cette affection ; tout au plus peut-on prescrire les médicaments qui conviennent dans les maladies générales capables de causer l'artérite chronique, la goutte, le rhumatisme, la syphilis, etc. L.-H. PETIT.

ARTESIEN (Puits) (V. PUITS ARTÉSIEN).

ARTEVELDE (*Jacques* VAN ou D'), tribun populaire, capitaine ou gouverneur-général de la Flandre, homme de guerre et d'État, né à Gand vers 1290, assassiné à Gand le 17 juil. 1345. — Cet illustre orateur et politique, idole et victime de la démocratie flamande au moyen âge, appartenait par son origine et ses alliances avant son élévation au pouvoir, non à la noblesse du pays, comme on l'a soutenu jusqu'ici, mais aux grandes familles patriciennes de la bourgeoisie communale. Rien ne prouve qu'il descendît des seigneurs de ce village, distant de 5 lieues au nord de Gand, eux-mêmes issus des vicomtes et châtelains de cette ville ; mais on trouve à Gand dès le milieu du XIIIe siècle un premier *Jacques d'Artevelde*, dont le nom s'est conservé par ses bienfaits aux pauvres de cette ville, et qui peut avoir été son aïeul. Son père était probablement ce *Guillaume d'Artevelde*, riche bourgeois de Gand, demeurant au *Calanderberg*, dans la paroisse Saint-Jean, et qui faisait le commerce avec l'Angleterre, fut banni et dépouillé de ses biens pour forfaiture envers le roi de France lors de la conquête de la Flandre, et qui, prenant du service dans le corps des arbalétriers d'Édouard Ier, combattit plus tard avec ses compatriotes à la sanglante journée des Éperons d'or, dans les champs de Courtrai, le 11 juil. 1302. Ce patriote était digne d'être le père du défenseur de la démocratie flamande contre un autre Philippe de France. Il était mort en 1310, et semble avoir eu pour fils, outre le célèbre *Jacques*, l'échevin de Gand *Jean d'Artevelde*, qui a passé jusqu'ici bien à tort pour le père de celui-ci, l'échevin de Bruges *François d'Artevelde*, qui alla y soutenir sa politique, et le Watergrave de Flandre *Guillaume d'Artevelde*, qui dut ses hautes fonctions tant à la puissance de son frère qu'à sa propre alliance avec la sœur du fameux Simon de Mirabello, Reward de Flandre en l'absence du comte Louis de Nevers. On s'explique aisément que, orphelin de bonne heure, *Jacques d'Artevelde* ait pris du service chez des princes français, lorsque la paix fut enfin conclue avec la France, et il n'y a pas de motif de rejeter l'assertion des chroniqueurs contemporains qui résument ainsi tout ce que l'on connaît de la première moitié de sa vie : « Il avait été avec « le comte de Valois outre les monts et en l'île de Rhodes ;

« et puis fut varlet de la fruiterie de Messire Louis de « France ; en après, s'en alla à Gand (dont il fut né) et y « prit à femme une brasseresse de miel ». En effet, l'année 1310 correspond à cette dernière croisade contre les infidèles, et l'on trouve à Gand en 1315, deux veuves Van Artevelde, qui y payaient l'accise sur le miel. Cette industrie de la bière ou de l'hydromel, qu'il peut avoir exercée, sans qu'il en existe des preuves certaines, était loin de le rejeter dans les basses classes des ouvriers de la cité ; elle lui procura sans doute ses richesses, et l'assimilait aux premières familles de l'aristocratie bourgeoise. Elle ne lui valut des outrages que de la part des nobles oisifs qui, de tout temps, ont tenté d'accabler de leur puéril dédain les plus grands et les plus honorables des travailleurs. Il put s'en consoler en devenant par son génie le sauveur et l'arbitre des destinées de son pays, « le compère » et le conseiller des peuples et des rois. Quoi qu'il en soit, il paraît n'avoir pris aucune part aux événements politiques pendant tout le premier tiers du XIVe siècle, époque de troubles et de guerres civiles entre les princes et les villes de Flandre, et pendant laquelle son frère *Jean* fut à diverses reprises chargé des missions les plus importantes auprès du roi de France et des princes et seigneurs de la Flandre, ainsi qu'au parlement des trois grandes villes du pays, Gand, Bruges et Ypres, jusqu'à ce que la démocratie flamande fût étouffée par la féodalité française dans les champs de Cassel (1328). C'est à peine si, trois ans auparavant, il paraît une seule fois dans les comptes de la ville de Gand, comme collecteur d'un impôt inique frappé sur les tisserands vaincus, et dont son frère Jean, le riche marchand de draps, peut l'avoir chargé. Mais cette retraite précipitée, alors que ses collègues restèrent en place plus de dix ans, annonçait déjà en lui le futur protecteur de ces plébéiens opprimés, sur le relèvement desquels il comptait établir sa puissance.

Veuf avec une seule fille de sa première femme vers 1320, il avait convolé en deuxièmes noces, non avec *Catherine de Courtrai*, fille du célèbre Sohier le Courtroisin, maréchal de Flandre (comme on ne cesse de le répéter), mais avec *Catherine de Coster*, issue de la puissante famille des sacristains de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand (comme je l'ai démontré dans mon article de la *Biographie Nationale de Belgique* en 1875, t. V, p. 1). C'est sans doute à cette alliance qu'il faut reporter ses biens et ses travaux d'endiguement dans les polders du nord de la Flandre et des environs d'Anvers, que ce riche monastère y possédait en grande quantité, et dont il put ajouter l'exploitation à l'industrie paternelle, pour accroître l'aisance ou la prospérité de son paisible foyer domestique. Ce n'est, en effet, qu'en 1337, lorsque les discordes civiles, l'oppression des petits par les grands, et surtout les hostilités entre la France et l'Angleterre qui préludaient à la guerre de Cent ans, eurent menacé la Flandre de la cessation de son commerce et de son industrie, et, par suite, de la plus horrible misère, que les angoisses de ses concitoyens vinrent arracher ce bon bourgeois à ses paisibles occupations et aux caresses de sa femme et de ses enfants, pour en faire le sauveur de son pays, l'allié des princes et, à un moment, l'arbitre de la politique européenne. — Il faut lire dans *Froissart*, son contemporain, charmant conteur, qui a décrit de main de maître l'histoire et le caractère des communiers flamands, non pas dans sa première rédaction où il ne fait que copier les accusations injustes et erronées de l'aristocratique chanoine de Liége *Jean le Bel*, mais dans la deuxième, où il a mis à profit les nombreux renseignements personnels qu'il tenait des seigneurs et des bourgeois de son temps, — il faut lire les pages magistrales où il raconte l'élévation subite et la puissance du tribun de Gand, comme il peindra plus tard la mort tragique de ce héros, assassiné par ce même peuple qu'il avait élevé si haut. Il faut le voir « appuyé à son huis, porté par le peuple au cri de « *travail* et *liberté* » au *meeting* de la *Bijloke*, où il développe son système politique, qui n'est autre que celui qui a régi les provinces belgiques pendant cinq siècles, et qui de notre temps a été consacré par les traités européens, à savoir la *neutralité armée*, le désintéressement, pour ces contrées industrielles et d'origine mêlée, de toutes les grandes luttes des puissances, et, notamment alors, de la guerre dynastique entre la France et l'Angleterre. Cette politique, Artevelde accepta de la faire triompher au péril de ses jours. Elu le 3 janv. 1338, par le peuple et les magistrats de Gand, *Capitaine-Général* de la commune, malgré le traité qui défendait le rétablissement de ces fonctions sous peine de mort, il renoua immédiatement les relations commerciales avec l'Angleterre, et bientôt de larges cargaisons de laine vinrent alimenter les métiers de tisserands qui avaient cessé de battre, et sauvèrent ces malheureux de la famine. D'autre part, il offrit la paix à la France en lui faisant de larges concessions pour l'entrée des grains ; mais le comte de Flandre, véritable lieutenant du roi de France, prétendant entraîner dans sa fidélité à son suzerain tout son peuple, même au prix de sa ruine, ouvrit les hostilités. Le 21 mars 1338, il fait décapiter dans sa prison à Rupelmonde le loyal et puissant chevalier *Sohier le Courtroisin*, maréchal de Flandre, vieillard octogénaire, qu'il avait fait arrêter neuf mois auparavant en plein parlement du pays pour prétendue conspiration avec l'Angleterre ; le même jour, les évêques de Tournai et de Térouanne jettent l'interdit sur la Flandre, et une armée française s'avance pour combattre les Gantois. Mais Artevelde, se portant vivement vers le nord de la Flandre avec l'armée communale qu'il avait réorganisée, s'empare de Bruges où il force le comte à acquiescer à sa politique, fait tout le tour du pays, conquérant chaque commune, et gardant la frontière, négocie à la fois avec la France et l'Angleterre et parvient à conclure avec ces deux pays, le 21 juin suivant, moins de six mois après son élévation au pouvoir, un traité qui consacre définitivement son système de neutralité et la puissance commerciale de sa patrie. Celle-ci eût été assurée si le comte de Flandre avait franchement suivi les conseils de l'homme de force et de génie qui venait de se révéler ; tout au contraire, s'appuyant sur le parti *Léliard*, partisan des lys et du pouvoir français, il commença dans tout le pays de sourdes menées contre le parti national des *Clauwards*, ainsi nommé des griffes du lion de Flandre. Ses partisans allèrent même jusqu'à menacer la vie d'Artevelde, et c'est dans une de ces échauffourées que le seigneur léliard *Foulques de la Rose* périt, probablement de la main même du tribun. La guerre civile sans cesse renaissante, l'émigration en France du comte et de ses adhérents, les attaques continuelles des garnisons françaises de la frontière, telles furent les causes qui, rompant la neutralité jurée par les traités, firent pencher Artevelde et les Flamands à prendre ouvertement parti pour celui des deux rois qui ne l'avait point attaquée, et à soutenir les prétentions d'Edouard III au trône de France, tout comme de nos jours un pays neutre prendrait les armes contre la première puissance qui envahirait son sol au mépris des traités. Mais il fallait, pour cela, s'assurer de puissantes alliances continentales, en même temps que lever les scrupules dynastiques de ses contemporains. C'est ici qu'éclate le génie d'Artevelde, et que ses persévérants efforts ont créé une œuvre durable. Par divers traités mémorables, du 3 déc. 1339 au 14 mars 1340, jurés et scellés par les souverains, les seigneurs et les villes de la *Flandre*, qui s'étendait alors jusqu'à Gravelines et Cassel, du *Brabant*, qui comprenait les seigneuries d'Anvers, de Malines et de Bréda, ainsi que le Limbourg, et du *Hainaut*, alors sous le même sceptre que la Hollande, la Zélande et la Frise, il forma une confédération des contrées qui depuis ce temps ont porté le nom de *Pays-Bas*, et qui jouissaient de toutes les libertés politiques et parlementaires que possèdent à peine aujourd'hui les États constitutionnels de l'Europe. Ces traités, où seul le nom d'Artevelde ne figure pas, bien qu'il en fût l'âme, mais que la chancellerie des

comtes de Flandre appela moins de vingt ans après *les traités d'Artevelde*, consacraient, outre une commune patrie aux peuples jouissant des mêmes libertés, un parlement qui s'assemblait à jour fixe, une cour de justice ambulatoire composée de seigneurs et de bourgeois des trois pays, la liberté commerciale, la régularisation de l'industrie, une monnaie uniforme et de bon aloi, l'abolition des tailles et maletôtes.

Edouard III, monarque éclairé, Français par sa mère, Anglais par ses ancêtres paternels, vicaire de l'empire d'Allemagne pour son allié l'empereur Louis de Bavière, devait être le protecteur de cette confédération. Restait le point difficile de le faire agréer, alors qu'il n'avait pas conquis un pouce de terre en France, par les religieuses populations flamandes, qui avaient juré fidélité au roi de France, et étaient menacées d'une nouvelle excommunication si elles violaient leur serment. Artevelde leva ce scrupule par un expédient qui dépeint le formalisme du moyen âge, et peut se justifier aussi bien que la politique du *fait accompli* de notre temps. Comme c'était au roi de France que le comte de Flandre et ses sujets devaient hommage, il conseilla à Edouard III d'en prendre *le titre et les armes*, ce qui suffisait, dans le langage symbolique du moyen âge, pour établir ses droits. Ce fut à Gand, le 23 janv. 1340, que s'accomplit ce grand acte, dont les dernières traces n'ont disparu que dans notre siècle, et d'importants traités assurèrent, en échange de l'alliance offensive et défensive des Flamands, les avantages commerciaux les plus considérables: étape des laines en Flandre, circulation des draps en Angleterre, sécurité du commerce maritime, création d'une flotte anglo-flamande, monnaie uniforme pour la Flandre, la France et de l'Angleterre, promesse de restitution des pays-frontières donnés en gage par la Flandre, et que l'astucieuse politique des rois de France s'obstinait à ne point rendre depuis la victoire de Courtrai (l'Artois, Lille, Douai, Béthune, Tournai). C'est par le siège de cette dernière ville que commença la campagne; Artevelde y amena 60,000 Flamands, qui, avec les communes de Brabant et de Hainaut et les hommes d'armes du roi d'Angleterre, investirent toute la ville. Edouard III, retenu avec sa flotte dans les eaux de la Manche par les galères françaises et génoises, força le passage et gagna la bataille de l'Ecluse, le 24 juil. 1340, avec l'aide des marins flamands accourus à son secours de toutes les criques du rivage. Mais ce vaste déploiement de forces vint se briser devant la résistance opiniâtre des bourgeois de Tournai, l'indolence des seigneurs brabançons et les nécessités industrielles des ouvriers flamands. Après un siège de dix semaines, la trêve d'Esplechin, du 25 sept. suivant, ajourna pour quelques années une guerre qui ne devait reprendre sur le sol belge que quarante ans plus tard. Artevelde, toutefois, sut obtenir au profit de ses compatriotes les avantages qu'il avait stipulés et que les deux rois, un moment réconciliés, semblaient vouloir lui refuser. La Flandre ne fut point rendue aux émigrés; les bulles d'excommunication, arrachées par les monarques français à la servilité des papes d'Avignon, furent rendues, et Artevelde put les faire lacérer en pleine place publique par les échevins devant le peuple de Gand.

Artevelde avait alors atteint l'apogée de son triomphe et de sa politique. Bourgeois de Gand, et fils de bourgeois de la paroisse Saint-Jean, d'une famille essentiellement adonnée au commerce et alliée à des familles industrielles, marié successivement à deux femmes de la bourgeoisie, il était devenu, non seulement l'égal des princes et le « compère » des rois, mais il voyait rechercher son alliance personnelle par les héritiers des familles les plus nobles de la Flandre. Dès son avènement il avait pris pour confidents et agents de sa politique, son beau-père, *Pierre de Coster*, qu'il avait fait nommer clerc des rentes de la ville, office où des malversations avaient été commises, et son beau-frère, *Jean de Coster*, chapelain de Saint-Jean et de Sainte-Pharaïlde, qu'il avait employé, en sa qualité de pensionnaire de la ville, dans les négociations les plus importantes, jusqu'à ce qu'Edouard III l'eût attaché à sa personne et nommé archidiacre d'Yorck. Sa femme elle-même avait pris une part active à l'administration des affaires de la commune, et les comptes de Gand nous la montrent maniant les deniers publics pour payer les frais des expéditions guerrières ou des députations pacifiques entreprises par les Gantois à travers la Flandre. Compagne habituelle, avec les autres dames et demoiselles gantoises, de la reine Philippine d'Angleterre, lors de son séjour à l'abbaye Saint-Pierre à Gand, mère, en 1340, d'un dernier enfant mâle, qu'Edouard III et son épouse avaient tenu sur les fonts de baptême, en lui donnant le nom de la reine, et dont la gloire ne devait pas être moindre que celle de *Jean de Gand*, née aux mêmes temps et lieu, *Catherine de Coster* fut chargée par les communes flamandes d'aller réclamer aux souverains anglais, retournés dans leur pays, les sommes considérables qu'ils avaient promises pour payer les frais des milices flamandes pendant la guerre. D'illustres alliances se préparaient pour leurs enfants. *Marguerite d'Artevelde*, fille aînée de Jacques, du premier lit, épousa le 18 oct. 1341, le seigneur d'*Erpe*, baron féodal, dont les domaines ne relevaient que « de Dieu et du soleil ». Deux ans après, son fils aîné, *Jean*, épousait *Catherine Courtroisin*, dame de Steenland-lez-Courtrai, fille de ce noble Sohier de Courtrai, qui avait payé de sa vie son dévouement à la cause nationale, et sœur de Sohier, comme lui seigneur de Tronchiennes, Herseaux, Melle, etc., qui combattait avec Edouard III pour venger son père et son pays. A chacune de ces noces les villes de Flandre avaient rivalisé de munificence pour offrir aux jeunes époux les présents les plus magnifiques. — Vers la même époque le tribun, à l'étroit dans la maison paternelle du *Calanderberg*, semble y avoir fait quelques changements, y avoir annexé une cuisine et une chancellerie; mais l'envie, s'emparant de ces faits si simples et commandés par les circonstances, commença dès lors à lui susciter les ennemis qui devaient déterminer sa perte. Bien que son traitement annuel fût resté le même depuis le jour de son élévation, qu'il rendît compte chaque année publiquement des sommes dépensées pour la commune, et que, en fait de représentation, il se fût contenté d'une légère augmentation dans la garde qu'il avait ainsi que ses collègues, et d'une robe d'écarlate semblable à celle des échevins, faveur qui avait précédemment été accordée à un clerc influent de la ville; bien qu'il se contentât de porter sur son écu, sans y joindre aucun attribut nobiliaire, les trois chaperons blancs, insignes de la liberté communale, déjà sans doute adoptés par sa famille, on commençait à l'accuser de faste et d'orgueil, presque de trahison, et l'on se plaisait à rappeler méchamment les paroles qu'il paraissait avoir prononcées lors de son avènement: « Quand vous me verrez bâtir des maisons de pierre « et marier mes filles à des gentilshommes portant éperons dorés, alors il sera temps de vous défier de moi » Cette hostilité croissante trouvait tous les jours un aliment plus fort dans les basses jalousies des autres chefs populaires qui n'avaient pu s'élever aussi haut que lui, dans les sourdes menées du comte émigré en France qui soulevait contre l'ordre légal existant les rivalités industrielles des villes et des campagnes, ainsi que des divers métiers de chaque commune. De fréquents démêlés, des prises d'armes ordonnées par les grandes villes de Flandre, firent couler le sang et grandir la désaffection. Un jour, en plein parlement, à Gand, *Jean van Steenbeke*, ancien échevin et receveur de la ville, maintenant l'un des conseillers imposés au comte par les communes, accusa Artevelde de tyrannie, parce qu'il ne réprimait pas les excès de ses officiers dans la West-Flandre; une bagarre s'ensuivit, et les métiers hostiles en seraient venus aux mains sur le Marché du Vendredi, si les échevins n'étaient intervenus, et n'avaient pris et mis en otage Artevelde, au château de

Gérard le Diable (des vicomtes de Gand) et Steenbeke au château des comtes, vieilles forteresses féodales dont la plus grande partie existe encore aujourd'hui. La sentence des échevins, dictée peut-être par le soulèvement général de la Flandre en faveur de celui qui ne l'abandonnait pas comme leur prince au milieu des dangers, condamna Steenbeke et quatre-vingts de ses partisans à un exil de 50 années. Mais, peu après, de nouvelles conspirations éclatèrent et ne furent étouffées que par une répression énergique : à Ardenbourg, où l'on trouva 27 bannières préparées et cachées pour la révolte chez l'échevin *Pierre Lammens*, qui paya sa trahison de la vie ; à Audenarde, où les grands bourgeois et les foulons essayèrent, à la faveur des fêtes de la procession de Tournai, de livrer la ville aux fugitifs et aux ennemis rassemblés en ce lieu ; à Langhemarck et Poperinghe, où les tisserands des campagnes contestaient à ceux d'Ypres la fabrication exclusive des draps dont cette ville avait le monopole ; à Termonde où, jetant enfin le masque, le comte de Flandre s'était enfermé avec les émigrés, les fugitifs, les bannis et ses hommes d'armes, pour réduire ses sujets à l'obéissance, et rétablir en Flandre son pouvoir absolu ; — enfin, à Gand même, où les métiers ennemis des tisserands et des foulons, excités par la haine de leurs chefs et l'or du comte, se combattirent, pour une misérable question de salaire, pendant tout un jour, le 2 mai 1345, appelé depuis le *mauvais lundi*, jour annuel de l'élection du doyen des foulons sur le fameux Marché du Vendredi, jonchant le pavé de la commune de plus de 500 cadavres, sans que les hosties consacrées apportées par les prêtres sur ce champ de carnage eussent pu désarmer leurs mains fratricides. En vain Artevelde avait-il mis tous ses soins à la réorganisation du pays, le divisant en trois provinces, dont Gand, Bruges et Ypres étaient les chef-lieux, décentralisé ainsi le pouvoir et renoncé à la plus grande partie de sa propre puissance; en vain avait-il essayé de faire régner l'ordre et la loi, en exécutant les résolutions du parlement de Flandre; en vain avait-il dans le dernier conflit pris parti pour les tisserands, dont le droit était le meilleur; *Gérard Denys*, doyen de ce métier, ancien banni qui lui devait tout, et qui s'était élevé dans les derniers temps jusqu'à contrebalancer sa puissance, devint le point de ralliement de tous les mécontents et l'instrument de sa perte. Au milieu de la désorganisation générale, de la basse convoitise des petits, de l'irréconciliable hostilité des grands, de la guerre ouverte menée par le comte au sein de son propre pays, Artevelde, qui partageait encore avec son rival le commandement dans le quartier de Gand, s'adressa aux autorités constituées pour faire face au danger, et tout d'abord au parlement de Flandre, qui ordonna la résistance au comte ; et aussitôt les milices communales, commandées par Sohier le Courtroisin, nommé le 15 juin *Reward* par les trois grandes villes, s'avancèrent pour faire le siège de Termonde et la conquête des Quatre-Métiers, qui s'étaient jetés dans les bras du comte. Il recourut aussi à ses alliés, le duc de Brabant et le comte de Hainaut, mais l'un avait abandonné le roi d'Angleterre pour se rapprocher du roi de France, et l'autre était occupé d'une lointaine croisade en Prusse. Il s'adressa enfin au *suzerain légal* du pays, à Edouard III, pour les Flamands, roi de France et d'Angleterre, et protecteur de leur confédération. Il paraît même que ce fut la femme d'Artevelde, Catherine de Coster, qui alla porter en Angleterre les cris d'alarme de son époux, et réclamer les sommes autrefois promises par Edouard pour le paiement des milices communales. Et c'est au moment où cette femme héroïque, qui venait à peine d'échapper à Londres à une tentative d'assassinat, obtenait le paiement de sommes importantes, en suivant le roi jusqu'à son château royal de Tykhall au Yorckshire, que ses ingrats compatriotes accusaient le grand tribun de l'y avoir envoyée avec le grand trésor de Flandre qu'il avait dépouillé.

Cependant Edouard III, qui avait renoncé depuis quatre ans à continuer la guerre pour les provinces belgiques, dont les populations ouvrières ne pouvaient le suivre sur le sol français, et qui préparait une invasion par la Bretagne et la Gascogne, pays féodaux plus faciles à entraîner, se décida à se détacher personnellement avec quelques navires de son immense flotte, pour sauver la Flandre s'il en était temps encore. Il aborda à *l'Ecluse*, le 5 juil. 1345. Immédiatement les députés des villes s'y rendirent et commencèrent d'actives négociations. Les Brugeois avaient récemment renouvelé leur serment à leur suzerain, en échange de l'étape des laines; mais les Gantois, travaillés par l'or du comte et leurs dissensions intestines, hésitaient à ratifier les anciens traités, dont la conséquence devait être tôt ou tard la déchéance du prince qui refusait l'hommage lige à son suzerain. Le roi reçut les députés dans son navire à l'ancre, sans vouloir descendre à terre, et leur fit part de sa requête ; les députés se retirèrent pour, selon l'usage de ces temps, en référer à leurs commettants. Mais Artevelde resta près du roi. On n'est pas bien d'accord sur les termes de cette requête, ni sur l'étendue des prétentions d'Edouard ou des offres d'Artevelde, dans ces négociations secrètes, dont on ne confie généralement pas les péripéties à des actes publics. Les contemporains eux-mêmes sont très divisés. D'après les uns, Edouard III, sur les suggestions d'Artevelde, ne demandait rien moins que la déchéance immédiate du comte et son remplacement par le prince de Galles, alors âgé de seize ans, qui l'accompagnait, et qui aurait été créé duc de Flandre ; et Artevelde, dégagé de tout scrupule dynastique envers la parjure maison de Dampierre, et faisant un pas de plus, décisif et logique, mais trop hardi pour son temps, aurait proposé cette combinaison en pleine assemblée des communes, à Bruges, à Ypres, et même à Gand. D'après les autres (et le seul document trouvé jusqu'à ce jour rend cette hypothèse assez vraisemblable), il ne s'agissait pour le moment que de la confirmation de la suzeraineté d'Edouard et de la nomination d'un *Reward* pour remplacer le comte, tant qu'il n'aurait pas fait l'hommage lige, ses droits étant du reste expressément réservés à ses héritiers légitimes. Ce qui est certain, c'est que la haine des Léliards, la jalousie du doyen des tisserands, devenu tout puissant par la défaite des foulons, s'emparèrent de tous les faux bruits pour accuser le tribun de perfidie et de trahison, comme elles lui avaient déjà reproché ses prétendues concussions et sa tyrannie. Lorsque, le dimanche 17 juil. 1345, il rentra à Gand, avec quelques-uns de ses partisans, rappelé par les messages pressants des gouverneurs de la cité, il y fut accueilli par une explosion de mépris et de murmures, avant-coureurs de son martyre et de sa mort. Quand il vit arriver le soir autour de sa maison du *Calanderberg* en groupes tumultueux et altérés de sang, guidés par leur doyen, ces mêmes tisserands, qu'il avait huit ans auparavant sauvés de la misère et élevés à des droits politiques, à cette même place où il avait été enlevé triomphant dans leurs bras, hurlant aujourd'hui qu'il eût à rendre compte du trésor de Flandre qu'il avait volé, et du trône qu'il voulait renverser, il jugea bien que sa dernière heure était venue. Il se barricada donc dans sa vieille maison, avec ses fidèles amis et sujets, et, ouvrant une fenêtre pour répondre à leurs cris de mort, il leur rappela en quelques mots l'abîme de misères d'où il les avait tirés au péril de ses jours, la prospérité dont il les avait comblés, leur ingratitude et leur lâcheté; mais, son éloquence étant inutile, et sa maison presque forcée, il essaya de s'enfuir par ses écuries pour gagner par la ruelle du *Paddenhoek* l'église voisine des frères mineurs, où il pensait trouver un asile au pied des autels. Ce fut là qu'il tomba dans les mains de ces furieux, et fut percé de mille coups et frappé d'un coup de hache qui lui fendit la tête, selon les uns de la main de Gérard Denys lui-même, d'après les autres de celle d'un savetier qui l'accusait d'avoir fait tuer son père. Avec lui périrent une douzaine de ses partisans, parmi lesquels l'un de ses collègues, capitaine de la ville.

Gérard Denys et *Simon Parys*, doyens des tisserands et des petits-métiers, prirent immédiatement le gouvernement de la commune et continuèrent les négociations avec Edouard III; deux jours après, le 19 juil., alors que celui-ci avait certainement appris, par les nombreux courriers expédiés à l'Ecluse et renseignés dans les comptes communaux de Gand et de Bruges, la catastrophe qui le privait du principal appui de sa politique en Flandre, il conclut avec les Flamands un traité par lequel il se contentait pour l'instant de la création d'un *Reward* jusqu'à ce que son vassal rebelle lui eût rendu l'hommage féodal qu'il lui devait, et, furieux et désappointé, il mit à la voile, et retourna en Angleterre, où il put déclarer aux communes, dans un autre document du 4 août 1345, « qu'il avait « raffermi sa situation en Flandre ». — Pour Artevelde, dont les contemporains eux-mêmes les plus hostiles font remarquer qu'il avait pendant près de neuf ans gouverné la Flandre dans la paix et la prospérité, et auquel ils ont



Statue de Jacques van Artevelde, à Gand.

dès lors décerné le nom de *sage homme*, son cadavre fut jeté à la voirie, sa maison saccagée, ses biens confisqués, sa femme et ses enfants exilés, ses amis et ses partisans persécutés et bannis. Il périt, victime d'une faction et de l'ingratitude populaire; la main du comte de Flandre et même celle du duc de Brabant n'y furent pas étrangères, car il n'est pas inutile de remarquer que, le jour de sa mort (incontestablement fixé au 17 juil. par l'Obituaire de la Biloke, où l'une de ses sœurs religieuse fonda plus tard pour lui un anniversaire), les comptes de Gand mentionnent la présence en cette ville des messagers de ces princes porteurs de propositions écrites sur lesquelles les communes avaient à délibérer. Il ne faut pas oublier non plus que, d'après les contemporains, le comte n'avait cessé d'envoyer des sicaires pour tuer le tribun, et que, les mêmes traditions se continuant entre leurs fils, les comptes de Louis de Male portent le poste formel d'un paiement fait « pour mettre le feu au logis de Philippe d'Artevelde ». D'autre part, le duc de Brabant avait fait au comte de Flandre de fortes avances d'argent, dont il fut remboursé en 1350. Le grand Artevelde ne périt donc pas victime d'une vengeance privée, comme quelques historiens modernes l'ont pensé en interprétant erronément un acte postérieur de 30 ans, émané des échevins de Gand; et ce n'est pas pour lui qu'une lampe expiatoire brûla pendant de longues années sur une tombe de l'abbaye de la Biloke, qui couvrait les restes d'un Jacques d'Artevelde. Cette autre victime des mœurs farouches de ces temps encore à demi barbares, était le propre fils du grand tribun; il fut assassiné comme son père, mais à la suite d'une querelle privée, avec les voisins du polder que son père avait endigué à *Bornhem*; coïncidence qui s'était déjà rencontrée dans l'histoire de Flandre pour le comte Charles le Bon, assassiné dans l'église Saint-Donat, à Bruges, comme son père saint Canut, roi de Danemark, également tué dans une église.

Quant à la femme, aux enfants, frères et beau-frère d'Artevelde, ils furent d'abord recueillis et secourus par le roi d'Angleterre, et, lorsque leur exil eut pris fin par le retour au pouvoir des amis du tribun après la bataille de Crécy, où périt le comte de Flandre, ils partagèrent les succès et les revers des partisans des communes. Compris dans les otages du jeune comte Louis de Male, après la reddition de Gand, où périrent les derniers chefs populaires, entre autres Gérard Denys, ils se virent frappés de taxes énormes et furent de nouveau bannis. Ils ne rentrèrent définitivement dans leurs droits et dans leur patrie que lorsqu'après le traité de Brétigny, en 1360, le roi d'Angleterre, ayant conquis la moitié de la France, exigea personnellement la grâce des fils d'Artevelde avec celle de tous les autres exilés. Mais alors l'héroïque veuve du grand tribun, remariée à l'un des seigneurs du parti national, *Sohier de Baronaige*, fils de Gérard, seigneur de Moen, et de *Catherine Courtroisin*, était déjà morte, et ses enfants seuls purent recouvrer leurs biens. Les deux aînés, *Jean* et *Jacques*, ainsi que leur sœur, épouse du seigneur d'*Erpe*, passèrent les dernières années de leur vie dans les relations privées avec les grands seigneurs, leurs alliés et leurs parents; leur postérité fut nombreuse et puissante, et c'est dans les veines des ducs et pairs de France, les d'*Halluin* et les *Montmorency*, que l'on retrouve les dernières gouttes du sang héroïque répandu à flots pour le triomphe de la liberté flamande. Quant aux deux plus jeunes enfants, nés vers 1340, au milieu des succès du tribun, *Philippe* et *Catherine*, l'un périt également victime de son patriotisme dans la guerre avec le comte de Flandre, fils de l'adversaire de son père; l'autre se maria et eut des enfants d'un simple bourgeois de Gand, *Jean de Scoteleere*, tanneur de son métier, qui conserva dans sa descendance les traditions du héros des communes flamandes et de l'un des plus illustres enfants de la vieille Belgique.

Le 13 sept. 1863, la ville de Gand, voulant rendre un solennel hommage et consacrer le résultat des travaux de vingt historiens, qui depuis un siècle ont opéré la *réhabilitation d'Artevelde*, lui a érigé, sur le fameux Marché du Vendredi, une *statue colossale*, en présence du roi des Belges et de tous les savants et démocrates étrangers, réunis en un congrès des sciences sociales.

Napoléon de Pauw.

Bibl : Parmi les meilleurs historiens d'Artevelde, on peut consulter, outre les charmants récits de son contemporain Froissart, les *Annales* latines de Meyer (1561) et la *Chronique* flamande de Despars (1590), qui ne fait que le traduire et l'amplifier; et depuis la *Réhabilitation d'Artevelde*, les judicieuses observations de Cornelissen (1812) et du chevalier Diericx (1815), les excellents fragments historiques de M. Lentz (1857 et 1863), les biographies de MM. Moke (1841), De Winter (1845), Kervyn de Lettenhove (1847 et 1863, 2 édit.), De Potter et Vuylsteke (1869) et les *Discussions académiques* de MM. les barons Kervyn de Gerlache et de Saint-Genois, touchant le rôle historique du tribun de Gand (1856), et de MM. Vuylsteke et De Potter, sur la position sociale de sa famille (*Bulletin de l'Académie de Belgique*). Voir aussi *Conspiration d'Audenarde* dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges (1873)*, t. VIII, 3e série, et *Cartulaire des Artevelde*, en voie de publication dans les publications in-4 de la *Commission royale d'histoire* (*Bulletin*, 1881, p. 123).

ARTEVELDE (Philippe VAN ou D'), le plus jeune fils du précédent et de Catherine *de Coster* de Saint-Bavon, né à Gand le 18 juil. 1340, mort à la bataille de Roosebeke le 27 nov. 1382. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par le roi et la reine d'Angleterre, et reçut son prénom de son illustre marraine. Ses premiers regards furent témoins des triomphes éclatants de son père, gouverneur général des Flandres, entouré des princes et des rois, et nommé à cette occasion le « compère » d'Edouard III. Mais bientôt, l'assassinat du tribun, l'exil de sa veuve et de ses fils aînés, leur séjour à Londres ne montrèrent plus aux yeux de l'enfant orphelin que la rive étrangère et le regret de la patrie absente. Ce ne fut qu'en 1360, lors du traité de Brétigny, que le retour en Flandre de ses frères aînés, qui étaient devenus ses tuteurs par la mort de leur mère, lui permit de rentrer dans sa patrie. Il était encore mineur quand les enfants du grand Artevelde partagèrent ses maisons de *Calanderberg* et ses polders de *Bornhem*. Sorti de tutelle en 1364, il se maria, non avec la fille de *Daniel de Halluin*, comme on le répète depuis une assertion due au défaut de critique de Philippe de l'Espinoy, mais avec une simple bourgeoise, *Yolande van den Broucke*, qui paraît avoir habité la paroisse Saint-Pierre, à Gand. C'est, en effet, la mère de cette femme, et non la propre mère de Philippe d'Artevelde, déjà morte à cette époque, que semble désigner Froissart quand il nous apprend que le fils du tribun «y demeurait avec sa demoiselle de mère, et vivaient de leurs rentes tout bellement ». L'administration de ses biens, l'exploitation de ses polders, la pêche à la ligne dans l'Escaut, qui coulait derrière son habitation du mont Saint-Pierre, telles étaient ses paisibles occupations. Il y mettait, du reste, un grand esprit de justice et de désintéressement, car, en 1374, nous le voyons (peut-être à la suite du meurtre de son frère Jacques, tué dans une dispute avec les voisins de ses propriétés), renoncer volontairement, en faveur de l'abbaye de Saint-Bavon, à la propriété d'un polder de 6 bonniers à Bornhem, pour lequel son beau-frère, *Jean de Scotelecre*, détenteur de l'autre moitié, soutenait un long procès. Son sceau apposé à l'acte de cession portait l'écu de son père, les trois chaperons, mais brisé d'un orle et d'une étoile, ce qui affectait les formes du blason nobiliaire. Il paraît, d'ailleurs, comme son frère Jacques, avoir été créé chevalier par le roi d'Angleterre; car l'obit du premier et certaines chartes du second les désignent avec le titre de *miles*. Quoi qu'il en soit, il menait la vie tranquille d'un bourgeois flamand, et semblait affilié aux pratiques religieuses des *lollards* anglais, lorsque la guerre civile, suscitée par les folles prodigalités du comte Louis de Male, et mêlée depuis trois ans de succès et de revers pour les Flamands révoltés, l'appela, bien malgré lui, à jouer un rôle digne de celui de son illustre père. Le comte de Flandre, suivant la politique néfaste de son père, Louis de Nevers, armait l'une contre l'autre les grandes villes de son pays en leur accordant des privilèges qui devaient les désunir et les ruiner; ainsi, il avait permis aux bourgeois de détourner la Lys, source de la prospérité commerciale de Gand. Telle fut la cause de la guerre, et non « l'orgoel de Bruges et de Gand », comme le dit Froissart. Le doyen des bateliers de cette ville, Jean *Yoens* (le *Jean Lion* de Froissart), avait soulevé la commune; mais, après sa mort, due probablement au poison, son compagnon Pierre *Vanden Bossche* (*Piètre du Bois*) continua la lutte. Tous deux se souvenaient que leurs pères avaient occupé le premier rang du temps de Jacques d'Artevelde. Quand le comte eut soumis à peu près la Flandre entière, et que Gand seul, affamé, assiégé, résistait encore, au milieu des partis qui voulaient se soumettre aux conditions les plus atroces, Vanden Bossche éleva la voix en plein marché, en présence des métiers en armes, pour rappeler ce temps où le *Sage Homme* gouvernait la Flandre en paix et prospérité. « Ah! s'il vivait encore! » s'écria le peuple. « Il a laissé un fils! » répondit Vanden Bossche. « Qu'il soit notre chef! Nous n'en voulons point d'autre! » Porté par le peuple au marché, comme son père quarante ans auparavant, Philippe d'Artevelde fut proclamé capitaine-général de Gand, prêta serment, s'entoura de lieutenants choisis dans les diverses classes de la cité, démasqua et punit les traîtres et prit immédiatement les mesures les plus énergiques pour rétablir le calme dans la ville et faire triompher ses armes au dehors. Sa première ordonnance, que les chroniqueurs appellent ses « sages lois », proclamait la trêve des haines privées, punissait de mort l'homicide, de la prison les blasphèmes, les jeux défendus, les rixes dans les mauvais lieux; elle appelait tous les bourgeois, riches ou pauvres, à l'assemblée générale de la commune, et leur prescrivait de porter en signe de ralliement une manche blanche avec l'inscription : « Que Dieu m'aide! » Elle ordonnait enfin de rendre compte tous les mois de l'emploi des deniers publics. D'autre part, le capitaine *Ackerman* (V. ce nom), mis à la tête d'un corps de voltigeurs (*reisers*), l'amiral *Coolman*, préposé à la flotte gantoise, étaient chargés de ravitailler la ville et le quartier de Gand, en amenant les blés du Brabant, de la Zélande et même du pays de Liége, tandis qu'Artevelde lui-même prenait le commandement de l'armée, dégageait la banlieue et assiégeait les châteaux voisins tombés au pouvoir du comte. Tous ces efforts ne parvenant pas à être couronnés d'un succès définitif, le capitaine-général voulut reprendre les négociations avec le comte, et offrit même, dans les conférences de Tournai, de se sacrifier avec les principaux chefs en se mettant à la merci du vainqueur. Mais le comte ne rêvait rien moins que l'anéantissement de la fière commune révoltée; il exigeait que tous les Gantois, de quinze à soixante ans, vinssent se mettre à sa merci, lui faire amende honorable et lui demander pardon, en chemise et la corde au cou. Ces conditions exposées par Philippe d'Artevelde au Marché du Vendredi, devant le peuple assemblé, soulevèrent une explosion de haine et d'enthousiasme contre le comte. Entre les trois partis, la mort par la famine, par le fer du bourreau ou par le hasard de la guerre, ils choisirent, d'une voix, à l'instigation de leur chef, la chance des combats, afin de mourir au moins les armes à la main. 5,000 hommes, tout ce qui restait d'hommes valides dans la ville affamée, se dirigèrent, à la faveur de la nuit, vers Bruges, où séjournait le comte, s'arrêtèrent et se retranchèrent dans les vastes bruyères du *Beverhoutsveld*, et y attendirent de pied ferme les hommes d'armes de Louis de Male. Le 3 mai 1382, jour où l'on célébrait avec pompe à Bruges la fête annuelle du Saint-Sang, l'armée du comte, forte de 40,000 hommes, se précipita, pleine d'ardeur et de présomption, sur cette poignée de héros affamés, huit fois inférieure en nombre, mais animée du courage du désespoir, et essuya une défaite honteuse et complète. Bruges fut prise, livrée au pillage, et le comte parvint à grand'peine à échapper aux Gantois vainqueurs, en se cachant dans une misérable soupente et en fuyant la ville sous le vêtement d'un valet. Il se réfugia auprès du roi de France, son parent et son suzerain, où il comptait invoquer, comme son père en 1328, l'appui de toutes les forces féodales contre la démocratie flamande. Il n'y réussit que trop bien. Artevelde, ayant bientôt conquis tout le pays, à l'exception d'Audenarde, proclamé *Reward* de Flandre et sauveur de la patrie, se vit bientôt menacé, par les oncles du jeune roi Charles VI, d'une invasion colossale. Reprenant la politique paternelle et comptant sur les amitiés qu'il avait contractées en Angleterre, il y renoua les négociations interrompues et envoya, pour réclamer les secours autrefois promis, une députation dont faisait partie son neveu, Martin, fils du seigneur d'*Erpe*, tandis que ses neveux d'*Halluin* combattaient dans les rangs ennemis. Mais, là aussi, un tout jeune roi, Richard II, était à la merci d'oncles égoïstes et avides; et le secours ne vint pas ou arriva trop tard. D'autre part, le gendre et héritier du comte de Flandre, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et l'un des oncles du roi de France, poussait activement la politique française à une guerre qui devait, en lui assurant son héritage, inaugurer

par un coup d'éclat le nouveau règne et dompter en même temps les communes françaises qui, à la voix des *Marcel* et des *Desmarets*, avaient suivi l'exemple de leurs sœurs flamandes. L'invasion fut donc décidée, et, malgré les nouveaux efforts d'Artevelde pour obtenir des conditions de paix honorables, une armée de 80,000 hommes franchit la Lys pour se diriger vers Bruges, dont le patriotisme chancelait. Le *Reward*, retenu depuis plusieurs mois au siège d'Audenarde, réunit à la hâte, sous les ordres d'*Ackerman*, de *Vanden Bossche* et des autres capitaines flamands, une armée de 25,000 hommes, et, se mettant lui-même à la tête des milices gantoises, il tenta d'arrêter l'armée française à mi-chemin, entre Ypres et Bruges, en fondant sur elles, comme à Cassel, du haut des collines, à West-Roosebeke, près de Roulers. L'élan fut tel que les troupes françaises reculèrent d'abord ; mais, le roi ayant fait déployer l'oriflamme comme contre les infidèles, une panique effroyable s'empara des communiers flamands, surtout de ceux du Franc de Bruges, et l'armée entière, rejetée par groupes compactes dans les vallons et les marais, y fut dispersée ou massacrée. Artevelde trouva la mort au milieu des siens. On dit qu'il respirait encore et que, découvert sous un tas de cadavres, le jeune roi de douze ans, déjà frénétique à la vue de tant de sang, le foula aux pieds et le fit pendre à un arbre qui, dans la contrée, s'appelle encore l'arbre des cris, *Schreiboom* (27 nov. 1382). On trouva sur son corps les lettres d'alliance avec l'Angleterre, dont en ce moment les archers débarquaient à Calais, et qui devait venger sa mort par plusieurs campagnes qui finirent par mettre la couronne de France sur la tête du petit-fils de Jean de Gand.

Ainsi mourut, victime, comme son père, de son amour pour la patrie et pour le peuple, le second Artevelde qui, arraché, lui aussi, à son paisible foyer domestique, se révéla soudain comme vaillant capitaine et habile homme d'Etat, et dont tous les actes furent empreints d'un caractère remarquable de force et de grandeur. Aussi la ville de Gand, qu'il avait sauvée, put-elle résister trois ans encore à toutes les forces de la royauté et de la féodalité réunies, et ce fut en lui assurant le maintien de son indépendance et de ses franchises que le duc de Bourgogne parvint à lui faire obtenir, en 1385, une paix honorable (V. ACKERMAN). Ces luttes héroïques et cette vie chevaleresque sont surtout admirablement décrites par son contemporain et compatriote *Froissart*, qui, né à la même époque, avait, comme lui, vécu à la cour d'Angleterre, et avait, cinq ans après sa mort, fait un voyage en Flandre pour recueillir tous les détails de cette *guerre de sept ans*, dont il fit d'abord un récit séparé, fondu ensuite dans son grand ouvrage. — Philippe d'Artevelde ne laissait pas d'enfants de sa femme, qui se remaria peu après à un autre chef populaire, *Pierre Diedericx*. Sa succession assez opulente, dont l'acte nous retrace son paisible intérieur, fut partagée entre ses neveux *d'Erpe* et *de Scoteleere*, tandis que les *d'Halluin* en étaient exclus comme bannis de la commune. On y trouvait quarante aimes de vieux vins de Malvoisie, de nombreuses pièces d'argenterie, vases, coupes, hanaps, calices et crucifix ; beaucoup de meubles pleins de vêtements, des joyaux, une horloge, un perroquet en cage, des paons, et plusieurs chevaux, dont l'un avait été envoyé par sa femme à son frère Pierre *van den Broucke*, capitaine à Ypres, et dont deux autres avaient été ramenés du champ de bataille de Roosebeke, peut-être avec le cadavre mutilé du héros martyr, par son cousin le jeune *Louis d'Artevelde*.

Napoléon DE PAUW.

BIBL. : FROISSART, *Chronique de Flandre* ; et les annalistes flamands: Jean et Olivier DE DIXMUDE, Nicolas DESPARS, Jacques DE MEYER, etc. — Les écrivains modernes : Baron KERVYN DE LETTENHOVE, baron DE SAINT-GENOIS, MOKE, DESMET, etc.

ARTHAUD (Charles), médecin français de la fin du XVIIIe siècle. L'acte probatoire qui lui fit conférer la licence à Nancy, en 1770, est une très remarquable dissertation dans laquelle il démontre expérimentalement que les artères ne se dilatent pas sous le choc de l'ondée sanguine ; il en conclut que la pulsation (le *pouls*) n'est pas due à une ampliation du vaisseau, mais à un effort latéral du sang qui tend à restituer à l'artère sa forme cylindrique détruite par la pression du doigt. Arthaud a longtemps pratiqué à Saint-Domingue, au Cap français ; nous l'y voyons en 1776, nous l'y retrouvons encore en 1791. Il était membre de la Société royale des sciences de Paris pour les épidémies et correspondant de l'Académie de chirurgie.— Ouvrages principaux : *Diss. sur la dilatation des artères et sur la sensibilité, appuyées de plusieurs expériences sur des animaux vivants*, etc. ; Paris, 1771, in-8 ; —*Traité des pians*, Cap français, 1776, in-4 ; — *Consultation médico-légale*, etc. ; Paris, 1777, in-4.

Dr L. HN.

•**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME.** Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse ; 684 hab.

ARTHEL. Com. du dép. de la Nièvre, cant. de Prémery, arr. de Cosne, entre la Loire et le canal du Nivernais ; 362 hab. De nombreux vestiges gallo-romains ont été découverts sur le territoire de cette commune, située sur la voie romaine allant d'Autun à Entrains. Quatre tumuli au lieu dit : *Aux Morts*. Ruines d'un château féodal. Château du XVIIIe siècle.

ARTHÉMIDORE, élève d'Aristophane de Byzance, surnommé par cette raison l'Aristophanien ou le Pseudaristophanien. Athénée cite ses Γλῶσσαι ὀψαρτυτικαὶ, ou Λέξεις ὀψαρτυτικαὶ (les termes culinaires), et un traité sur la Doride. On lui attribue aussi quelques épigrammes de l'anthologie grecque. Il ne faut pas le confondre avec le géographe Aristophane d'Ephèse.

BIBL. : A. NAUCK, *Fragmenta d'Aristophane de Byzance* ; pp. 7-11.

ARTHEMONAY. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Donat ; 328 hab.

ARTHENAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac ; 509 hab.

ARTHENAS. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort ; 297 hab.

ARTHÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi, sur la rive droite du Tarn ; 935 hab. Robert III d'Artois, alors lieutenant du roi en Languedoc, et le sénéchal de Toulouse, Béraud de Solomiac, fondèrent, en 1328, cette ville qui fut appelée la *Bastide d'Artois*, d'où son nom moderne d'Arthès. Malgré les réclamations du pape Jean XXII, qui prétendait que la création de cette bastide devait porter préjudice au château de Lescure, fief de l'Eglise romaine, le roi Philippe de Valois confirma les coutumes de la bastide d'Artois, qu'il tenait en pariage avec les autres coseigneurs, par une charte en date de mars 1329. — Pont sur le Tarn ; à 500 m. en amont du village, cascade du *Saut-du-Tarn* ou *Saut-de-Sabo*, chute du Tarn d'une hauteur de 40 m. Château de Longagne. — Filature de laine.

ARTHEZ *(Artesium)*. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, situé sur une colline de 200 m., entre la vallée du Gave de Pau et celle du Luy de Béarn ; 1,408 hab. — La seigneurie d'Arthez appartenait à la maison d'Andoins et plus tard de Gramont : c'était une seigneurie de paroisse, représentée aux Etats. Arthez était dans le bailliage d'Orthez, sénéchaussée de Pau, diocèse de Lescar. Il y avait un couvent d'augustins et un hôpital de l'ordre de Malte.

Léon CADIER.

ARTHEZ-D'ASSON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay-Ouest ; 1,183 hab.

ARTHEZ-ET-EYRES. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve ; 381 hab.

ARTHEZÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de la Flèche, cant. de Malicorne ; 406 hab.

ARTHIES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny ; 307 hab.

ARTHIEUL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny ; 339 hab.

ARTHOIS (Jacques d'), peintre paysagiste de l'école flamande, est né à Bruxelles en 1613. La date de sa mort est inconnue ; celle de 1665 donnée par plusieurs auteurs est certainement inexacte puisqu'on a découvert des actes signés de lui en 1667 et même un tableau daté de 1678. Cet artiste passe pour avoir été l'élève de J. Wildens, le collaborateur et l'ami de Rubens. Reçu apprenti dans la corporation des peintres de Bruxelles, le 11 janv. 1625, il fut admis maître le 3 mai 1634. Ses tableaux, dont les motifs sont le plus souvent empruntés aux forêts et aux étangs du Brabant, où d'Arthois possédait un petit domaine, dénotent une facilité parfois excessive. Avec leur riche végétation et leurs lointains bleuâtres, ses paysages sont traités d'une manière un peu décorative : ils manquent de cette signification et de ce caractère d'intimité qu'on trouve chez les artistes hollandais, ses contemporains. Téniers, Pierre Bout et van der Meulen y ont peint les épisodes rustiques ou les scènes religieuses qui les animent. Lui-même a été le collaborateur de Crayer pour les fonds de paysages de quelques-unes de ses grandes compositions. On croit que d'Arthois est mort pauvre après avoir dissipé la fortune qu'il avait acquise par son travail. Ses œuvres sont très nombreuses et les collections de Vienne, de Bruxelles et surtout de Madrid possèdent les plus remarquables. Hollar a gravé treize planches d'après des paysages de ce maître. — Le frère de Jacques d'Arthois, *Nicolas*, et son neveu *Jean-Baptiste* ont aussi été peintres.
E. Michel.

Bibl. : A.-J. Wauters, *la Peinture flamande*.

ARTHON. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ardentes ; 1,068 hab.

ARTHON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, cant. de Pornic, arr. de Paimbœuf; 2,276 hab. Restes de constructions romaines; ruines d'un aqueduc. Souterrains dépendant du château de Primé qu'on a prétendu être des silos celtiques. — Poteries ; fours à chaux.

ARTHONIA (Bot.). Ce nom a été donné par Acharius à un genre de Lichens de la tribu de Graphidées. Les *Arthonia* ont un thalle uniforme peu développé, des apothécies souvent déprimées et sans rebord, avec des asques piriformes qui renferment huit spores ovoïdes ou oblongues ; ces spores sont uni — ou pluriseptées dans la grande majorité des espèces et *murales* dans les autres. L. Crié.

ARTHONNAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel ; 579 hab.

ARTHRALGIE. L'arthralgie, ou douleur articulaire, est un symptôme assez fréquent qui s'observe dans les états pathologiques les plus divers avec un cortège de symptômes variables suivant les cas. Un coup, une chute, une blessure, une fracture dans le voisinage d'une articulation, une entorse sont des causes fréquentes d'arthralgie d'origine inflammatoire : la douleur est alors assez vive, l'exercice de l'articulation pénible, les mouvements provoqués très douloureux; en même temps existe tout autour du gonflement et de la rougeur des parties molles. Le rhumatisme est une cause trop connue d'arthralgie pour qu'il soit nécessaire d'y insister longuement ; dans la forme aiguë le malade est en proie à des douleurs intenses, incessantes, que l'immobilité seule parvient à atténuer et qu'accompagnent un état fébrile plus ou moins intense et des troubles généraux variables ; le mouvement est si pénible que l'arthralgie siégeant au niveau de l'articulation de la mâchoire peut mettre des obstacles sérieusement inquiétants à l'alimentation du malade. Dans le rhumatisme chronique, les douleurs sont moins aiguës, mais avec des recrudescences irrégulières très pénibles en rapport avec des conditions atmosphériques assez variables. A la longue, l'articulation devient sèche et crépite d'une manière caractéristique, au moindre mouvement du sujet. La goutte est une cause non moins fréquente de douleur articulaire ; c'est habituellement le gros orteil, plus rarement la cheville qui sont atteints, surtout dans les attaques franches du début (V. Goutte). La goutte chronique qui succède à la goutte aiguë, après un certain nombre d'attaques, donne lieu à des douleurs plus continues, mais aussi moins vives. L'arthralgie, dite de naissance, s'observe chez les enfants et les jeunes gens où elle rappelle quelque peu une attaque bâtarde de rhumatisme; on la rencontre surtout au cou-de-pied, au genou, au coude, à la colonne vertébrale. Certaines modifications profondes de l'économie ont été notées comme causes possibles d'arthralgies plus ou moins passagères et plus ou moins variables comme caractères ; telles, certaines affections fébriles comme la grippe, la rougeole, la méningite tuberculeuse, la scarlatine, la variole, l'infection purulente, etc. ; telles encore la blennorragie, cause autrefois discutée, mais aujourd'hui bien établie d'arthralgies assez rebelles siégeant de préférence au genou, au coude, au poignet. Les arthralgies hystériques méritent une place à part dans cette nomenclature ; s'observant exclusivement chez la femme, elles s'accompagnent tantôt de contracture des muscles voisins sans lésion articulaire, tantôt de contracture, et de modification pathologique de l'articulation. Un des caractères de cette contracture est de disparaître lorsqu'on endort la malade par le chloroforme et de siéger de préférence dans les muscles voisins du genou ou de la hanche, cela sans rougeur, ni gonflement, ni chaleur de l'articulation. Toutes ces arthralgies n'ont d'autre pronostic que celui de l'affection dont elles sont un symptôme. Leur traitement varie de même avec la cause qui les a produites : l'arthralgie due à un coup, une blessure, sera traitée par le repos et les résolutifs ; l'arthralgie de l'entorse, soit par le massage et l'exercice, soit par les résolutifs et le repos ; les arthralgies rhumatismale, goutteuse, blennorragique et hystérique, par la médication de ces affections que l'on trouvera exposée tout au long aux mots Rhumatisme, Goutte, Blennorragie et Hystérie. Quant aux arthralgies de la grippe, de la rougeole, de la variole, etc., elles sont essentiellement passagères et ne donnent lieu à aucune indication thérapeutique ; il en est de même de l'arthralgie de croissance, qui est sans gravité et pour laquelle le médecin n'a pas à intervenir. Dr G. Alphandery.

ARTHRECTOMIE. Résection des surfaces articulaires. Opération chirurgicale employée dans le traitement des arthrites et des plaies graves des articulations. Elle consiste à ouvrir largement l'articulation malade, à enlever avec la scie, la rugine, etc., une partie plus ou moins grande des extrémités des os revêtus de cartilage qui constituent les surfaces articulaires; on gratte ensuite avec la cuillère tranchante la surface interne des ligaments, de la synoviale recouverte de produits morbides, fausses membranes, fongosités simples ou tuberculeuses, jusqu'à ce que toute la plaie soit formée de tissu sain ; on lave cette plaie avec un liquide antiseptique, on réunit les extrémités des os, pour en obtenir la soudure, avec des fils ou des chevilles métalliques (V. Suture). On place en avant et en arrière de l'os un drain volumineux et on réunit ensuite les lèvres de la plaie des parties molles. On applique enfin un pansement antiseptique et un appareil destiné à empêcher tout mouvement du membre. L.-H. Petit.

ARTHRINIUM. Ce nom a été donné par Kunze et Schmidt à des Cryptogames-Hyphomycètes, qui représentent sans doute l'état conidiophore de certains Champignons-Ascomycètes de la famille des Pyrénomycètes. L'*Arthrinium sporophlœum* Kze et Schm. croît sur les feuilles du *Carex paludosa*, et l'*Arthrinium puccinioides* Kze et Schm. sur celles du *Carex hirta*. L'*Arthrinium caricicola* Kze développe fréquemment son mycélium conidifère sur les feuilles du *Carex ericetorum*. On a signalé aussi la présence de l'*Arthrinium Mortieri* Fuck. sur les tiges et les feuilles du *Carex digitata*. L. Crié.

ARTHRITE. Inflammation des articulations. Elle offre un grand nombre de variétés qui peuvent se réunir en trois groupes : Arthrites *aiguës*, *chroniques* ou *subaiguës*. — 1° L'arthrite aiguë peut atteindre tous les sujets et toutes les articulations; dans ce groupe rentrent les arthrites

traumatiques, les arthrites par propagation d'une inflammation de voisinage, les arthrites rhumatismales, goutteuses, syphilitiques, blennorragiques; les arthrites des maladies infectieuses, morve, fièvre puerpérale, infection purulente, typhus, fièvre typhoïde, dysenterie, diphtérie, fièvres éruptives. Elle détermine dans l'articulation les lésions suivantes : au début, congestion de la synoviale dans toute son étendue (*arthrite congestive* de Bonnet); un peu plus tard, il se produit du liquide séreux ou séro-sanguinolent en quantité variable (synovite aiguë, hydarthrose aiguë) ou bien des fausses membranes, tantôt mélangées au liquide, tantôt seules (arthrite aiguë sèche) ou bien du pus analogue à celui qu'on trouve dans un abcès (arthrite purulente). La synoviale n'est pas seule enflammée, les cartilages finissent aussi par l'être; le tissu cartilagineux est comme tuméfié, ramolli, revêtu de villosités *(état pseudo-velvétique)*, parfois comme ulcéré, et, dans les arthrites purulentes métastatiques, il peut même disparaître complètement. Les ligaments articulaires et les os sont aussi quelquefois atteints, mais seulement à la longue. — Les *symptômes* de l'arthrite aiguë sont la douleur, la tuméfaction, la chaleur de la région; la peau est tantôt rouge, tantôt pâle; la douleur augmente dans les mouvements et à la pression; pour la diminuer, les malades mettent instinctivement le membre dans la demi-flexion, parce que dans cette situation la cavité articulaire acquiert sa plus grande capacité, et par suite l'articulation est moins distendue par le liquide. Les attitudes du membre dépendent aussi de la contracture variable des différents groupes de muscles qui entourent l'articulation. Les mouvements donnent lieu, dans l'articulation malade, à un bruit de craquement, de cuir neuf. Il existe en même temps une fièvre intense. L'arthrite aiguë se termine par la guérison, par la suppuration ou l'état chronique. En cas de suppuration, l'infection purulente est fort à craindre, et, si la guérison survient, l'ankylose en est la conséquence presque constante; il se forme aussi parfois des abcès qui s'ouvrent à l'extérieur et donnent lieu à des fistules. Une des complications graves de l'arthrite aiguë est l'atrophie musculaire, qui persiste le plus souvent très longtemps après la maladie et qui peut même ne jamais guérir. Cette atrophie a pour cause une altération des muscles causée elle-même par une altération des nerfs de nutrition. L'arthrite aiguë est facile à reconnaître, car ses phénomènes sont très marqués; sa cause n'est pas toujours aussi facile à trouver, et pour cela, il faut tenir grand compte de l'état général du malade et chercher la maladie dont il peut être atteint au moment où survient l'arthrite. Cette affection est sérieuse, surtout à cause des maladies graves qui lui donnent souvent naissance, et d'autant plus que l'articulation envahie est plus importante, ou lorsque plusieurs articulations sont envahies ensemble; la forme la plus grave est l'arthrite suppurée des maladies infectieuses. Le traitement consiste à placer l'articulation dans une bonne position et à l'y immobiliser (V. ANKYLOSE); à ces moyens principaux on en ajoute d'autres qui varient suivant la cause et la variété de l'arthrite; dans l'arthrite traumatique, on prescrit les applications froides, les émollients, les narcotiques (cataplasmes laudanisés); dans les autres cas, on applique des sangsues, des ventouses scarifiées, des vésicatoires; on peut aussi employer avec avantage le bandage ouaté, qu'on serre de plus en plus les jours suivants. Lorsque l'arthrite tend à passer à l'état chronique, que la guérison ne se fait que lentement, il faut avoir recours à des moyens plus énergiques, larges vésicatoires, cautères, cautérisations avec le fer rouge. Après la guérison, on rétablit les mouvements peu à peu et on traite l'atrophie musculaire par l'électrisation, le massage, les douches, etc. Lorsque l'arthrite suppure, on a recours alors, soit au traitement précédent, pratiqué avec énergie, soit aux opérations décrites aux mots ARTHRECTOMIE et ARTHROTOMIE.

2° Les *arthrites subaiguës* peuvent n'être que des variétés des arthrites aiguës, à forme atténuée, mais en général elles sont des manifestions d'une affection constitutionnelle, comme la blennorragie, la syphilis, le rhumatisme, la tuberculose. Elles surviennent, soit en même temps que d'autres manifestations de ces diathèses, et alors sont faciles à reconnaître, soit isolément. — L'*arthrite blennorragique* ou *rhumatisme blennorragique* envahit une ou plusieurs articulations, à une époque plus ou moins éloignée du début de la blennorragie; elle présente parfois les phénomènes de l'arthrite aiguë, mais plus souvent ceux de l'hydarthrose ou de l'arthrite subaiguë; la forme aiguë passe souvent à la forme subaiguë au bout de quelques jours; d'autres fois elle ressemble au *rhumatisme noueux*. Cette arthrite suppure rarement, se termine le plus souvent par la guérison, quelquefois, chez les scrofuleux, par la forme chronique avec ankylose, tumeur blanche, etc. On a attribué l'arthrite blennorragique à une métastase de l'écoulement uréthral sur les articulations, à une localisation de la blennorragie déterminée par la diathèse rhumatismale, etc. L'écoulement uréthral disparaît quelquefois pendant l'arthrite, et reparaît ensuite; ou bien il reste ce qu'il était. — L'*arthrite syphilitique* présente aussi les phénomènes de l'arthrite aiguë ou de l'hydarthrose; elle envahit une ou plusieurs articulations, pendant la période secondaire ou la période tertiaire de la syphilis; elle survient souvent d'une manière spontanée, mais d'autres fois, à la suite d'une contusion, surtout au genou. Lorsque plusieurs articulations sont prises en même temps, ou l'une après l'autre, et qu'il y a de la fièvre, l'affection ressemble beaucoup au rhumatisme articulaire. — L'*arthrite tuberculeuse* ressemble tantôt à l'arthrite aiguë, quand les tubercules envahissent rapidement la synoviale; tantôt à l'arthrite chronique, quand elle survient peu à peu, au cours d'une phtisie pulmonaire; mais dans cette dernière forme les phénomènes de début sont, le plus souvent, subaigus; la douleur, la fièvre sont peu marquées, alors qu'il y a un épanchement considérable dans la jointure. Puis apparaît, au bout d'un certain temps, la forme chronique. — Toutes ces arthrites subaiguës ont une durée très variable, se comptant par plusieurs semaines ou plusieurs mois; elles disparaissent tantôt seules, tantôt à la suite d'un traitement; tantôt les traitements les plus rationnels ne peuvent les empêcher de passer à l'état chronique et de laisser après elles des raideurs, des frottements, des atrophies musculaires. Les cartilages articulaires sont érodés, la synoviale et les ligaments épaissis, indurés, ont perdu leur souplesse. Dans l'arthrite de la syphilis tertiaire, on trouve des lésions des cartilages rappelant la gomme syphilitique du foie. Lorsqu'il survient des abcès qui s'ouvrent et mettent l'articulation en communication avec l'air extérieur, l'arthrite subaiguë ou chronique passe à l'état aigu, et si un traitement énergique n'intervient pas, l'infection purulente ne tarde pas à se manifester comme dans les arthrites aiguës ouvertes et mal soignées. — Le *pronostic* de ces arthrites subaiguës, ou *arthrites diathésiques*, est donc toujours assez grave. — Le *traitement* est le même que dans l'arthrite aiguë, immobilisation dans une bonne position et révulsifs sur la jointure malade. Mais en même temps il convient de faire suivre un traitement général : aux blennorragiques, le traitement de la blennorragie (balsamiques); aux syphilitiques, le traitement mercuriel, ou ioduré, ou mixte; aux rhumatisants, les alcalins, l'arsenic; aux scrofuleux et tuberculeux, les bains salés, les bains de mer, l'huile de foie de morue, le séjour dans le Midi, etc.

3° L'*arthrite chronique* se manifeste sous trois formes principales : l'*hydarthrose*, l'*arthrite déformante* et les *tumeurs blanches*. — L'*hydarthrose* (V. ce mot), comme nous l'avons vu, est souvent aussi une forme de l'arthrite aiguë ou subaiguë; c'est un épanchement de synovie survenant sous l'influence de causes très diverses, à marche souvent très lente, durant longtemps, souvent rebelle à tous les traitements, et laissant après elle des lésions

permanentes. — L'*arthrite sèche*, appelée encore *mal sénile des articulations*, *arthrite hypertrophique*, *déformante*, *arthrite rhumatismale chronique*, *rhumatisme chronique osseux partiel*, est une affection chronique des articulations caractérisée par la sécheresse et surtout par la déformation des surfaces articulaires (Duplay, Terrier). C'est une manifestation du rhumatisme, ou plutôt de la diathèse arthritique, et elle survient sous l'influence de toutes les causes qui peuvent déterminer l'apparition du rhumatisme : froid, humidité, contusions, etc. Elle se rencontre de préférence au genou, à la hanche, surtout chez les vieillards, ce qui lui a valu autrefois la désignation de *morbus coxæ senilis*, à l'épaule, aux pieds et aux mains. Les phalanges deviennent comme noueuses par suite de l'hypertrophie de leurs extrémités (*nodosités rhumatismales* de Heberden). Les synoviales sont épaissies, bourgeonnantes, et par suite de la rupture du pédicule de ces bourgeons se forment souvent les *corps étrangers libres* des articulations. Ses cartilages s'usent en certains points, se développent dans d'autres, en filaments qui leur donnent l'aspect du velours (*état velvétique*) ; sous l'influence des mouvements, l'usure augmente et l'os finit par être atteint ; il devient dur, éburné, et présente des rainures dans le sens des mouvements, puis surviennent de véritables végétations osseuses qui gênent de plus en plus ces mouvements ; elles finissent même par envahir la capsule et les ligaments, et même les tendons des muscles, en un mot, tous les tissus fibreux péri-articulaires, en même temps que les ligaments et fibro-cartilages intra-articulaires disparaissent peu à peu. A leur tour, les muscles immobilisés s'amaigrissent et s'atrophient et le membre présente un aspect tout particulier, avec ses jointures épaissies alors que le reste est comme décharné. Cette affection survient peu à peu, lentement, sans fièvre, ne suppure que rarement, ne cause que des douleurs légères, s'exaspérant aux changements de temps, comme les névralgies rhumatismales ; les mouvements sont gênés, accompagnés de craquements ; elle ne rétrograde jamais, peut durer vingt-cinq ou trente ans et même plus, et n'entraîne pas la mort. Le traitement est, en général, peu efficace.

Les *tumeurs blanches*, ainsi appelées parce qu'elles sont caractérisées par un gonflement des articulations sans changement de couleur à la peau, sont des arthrites essentiellement chroniques, dans lesquelles se forment des fongosités altérant rapidement toutes les parties constituantes des articulations : os, cartilages, ligaments, synoviales, et une suppuration presque constante. Il existe en même temps, au début, un épanchement de liquide séreux qui devient ensuite purulent, la synoviale et la capsule finissent par s'ulcérer, et le pus se répand, soit au dehors, soit dans les interstices musculaires (*abcès circonvoisins* ou *migrateurs*). Les os et les cartilages se ramollissent et s'ulcèrent, se carient, se nécrosent, et lorsque l'affection guérit spontanément, après l'élimination des parties mortifiées, il reste toujours une ankylose. Les parties molles voisines s'infiltrent d'une sérosité gélatiniforme, et même les fongosités finissent par les envahir ; une véritable inflammation chronique s'y produit et donne lieu au tissu lardacé. Lorsque les extrémités osseuses ou les ligaments sont détruits, l'articulation malade se déplace et il survient alors des luxations dites *spontanées*, *consécutives* ou *pathologiques*. — Les tumeurs blanches se manifestent de préférence chez les individus affaiblis, les scrofuleux, les syphilitiques, les tuberculeux, chez les enfants et les adolescents ; elles paraissent guérir, mais récidivent facilement. C'est donc une affection fort grave. Le *traitement* comprend, en première ligne, la reconstitution de l'état général par le régime, l'hygiène, les médicaments internes, puis le redressement et l'immobilisation de l'articulation malade ; les applications de révulsifs longtemps continuées ; le traitement des abcès, des trajets fistuleux consécutifs à l'ouverture de ces abcès, enfin, la résection de l'articulation, et, comme dernière ressource, l'amputation du membre, lorsque la résection a échoué ou que les lésions sont trop avancées.

L.-H. Petit.

ARTHRITIS, ARTHRITISME. Sous le nom d'*arthritis*, on désignait jadis, d'une façon assez vague, les maladies siégeant plus particulièrement sur les jointures. Le rhumatisme et la goutte se trouvaient compris et confondus dans ce groupe pathologique qu'ils constituaient presque en entier, quand Baillou, à la fin du xvie siècle, fit du rhumatisme une entité morbide distincte. Le terme *Arthritis* ne servit plus dès lors qu'à désigner la goutte et insensiblement tomba en désuétude. Bazin, il y a trente ans, remit le mot en honneur pour unir de nouveau, dans un même faisceau, sans cependant les confondre, les affections rhumatismales et goutteuses avec leurs manifestations diverses sur la peau, les viscères et l'appareil locomoteur. Pidoux a formulé cette doctrine en comparant l'*arthritisme* à un tronc d'où partiraient simultanément comme deux branches le rhumatisme et la goutte. (Le terme ARTHRITISME employé par Pidoux est devenu, par l'usage, synonyme d'arthritis. Il eût peut-être été plus juste de le tenir en réserve pour exprimer seulement l'action de l'arthritis sur l'économie.) Les manifestations abarticulaires de l'arthritis sont nombreuses. Nous signalerons seulement sur l'appareil digestif la stomatite aphteuse, l'angine granuleuse, la gastrite chronique, la dilatation stomacale et les hémorroïdes ; dans l'appareil respiratoire, les coryzas répétés, la laryngite granuleuse, l'asthme, l'emphysème et la bronchite chronique ; du côté de la circulation, la périartérite et l'athérome artériel avec leurs conséquences, c.-à-d. l'hypertrophie du cœur, l'angine de poitrine, les différents anévrysmes, l'hémorragie et le ramollissement du cerveau ; dans le système nerveux, les crampes, les contractures, les douleurs vagues, les migraines tenaces, la chorée (G. Sée) ; puis sur l'appareil hépatique et les organes génito-urinaires, la cirrhose, la lithiase biliaire, la gravelle, la néphrite scléreuse et les pertes séminales. Les déterminations cutanées (*arthritides* de Bazin) sont particulièrement importantes à connaître. Bazin leur assigne comme caractères spéciaux : 1° leur siège sur les parties découvertes, riches en glandes sudoripares et en follicules pileux ; 2° leur forme généralement arrondie et bien délimitée ; 3° leur disposition ordinaire en groupes séparés par des intervalles de peau saine ; 4° l'asymétrie de leur distribution ; 5° leur coloration framboisée et leur tendance congestive ; 6° leur sécheresse relative, même dans les formes humides ; 7° la multiplicité et le mélange de leurs lésions élémentaires ; 8° leurs récidives fréquentes ; 9° la rareté du prurit et, par contre, la fréquence des élancements et des cuissons dans les parties affectées. Quant à leur nature même, les arthritides sont essentiellement polymorphes : l'érythème noueux, l'urticaire aiguë ou chronique, les pityriasis rubra et versicolor, l'hydroa vésiculeux sont rangés par Bazin à côté des acnés rosée et pilaire, de la calvitie, du psoriasis, du sycosis, de l'intertrigo, du lichen, de l'hyrosadénite, du pemphigus chronique, de l'ecthyma, de la furonculose et de plusieurs variétés d'eczéma. — Le traitement de l'arthritis se résume, pour Bazin, dans la médication alcaline ; la dartre, au contraire, réclame l'emploi de l'arsenic. Les manifestations si diverses que nous venons d'énumérer comme manifestations de l'arthritis peuvent apparaître en dehors de toute prédisposition diathésique, jouir d'une indépendance absolue et tenir uniquement à des causes extérieures et fugaces. Mais quand elles coïncident, alternent ou se succèdent soit chez un même sujet, soit dans une même famille, quand, en même temps, elles se montrent avec une physionomie spéciale, force est bien de reconnaître l'affinité, le lien pathogénique qui les rattache à un même état constitutionnel, c.-à-d., dans l'espèce, l'arthritis. Ces états pathologiques se retrouvent, ou à peu près, parmi les manifestations de l'herpétisme ou dartre. D'après l'école de Bazin, ils présentent alors des caractères distinctifs sur lesquels

nous n'avons pas à insister ici. Cependant, on ne peut nier les étroites relations qui existent entre l'arthritis et la dartre. Pidoux ne voyait dans celle-ci qu'une forme bâtarde de celle-là. M. Lancereaux, plus absolu encore, confond résolument dans son étude sur l'herpétisme (1883) les attributs des deux diathèses ; de plus, il rejette hors du cadre les accidents articulaires aigus du rhumatisme et de la goutte et remet ainsi en question toute la doctrine du célèbre médecin de l'hôpital Saint-Louis. — Le professeur Bouchard (*Cours de pathologie générale à la faculté de Paris*, 1882) conserve la conception et, faute de mieux, le mot de Bazin; mais il en agrandit singulièrement la portée en définissant la diathèse arthritique *un vice général caractérisé par le ralentissement de la nutrition*. Le retard et, par suite, l'insuffisance de l'élaboration organique pouvant porter sur la graisse, le sucre, la cholestérine et les matières azotées ; il y a lieu tout d'abord de distinguer une obésité, un diabète, une cholélithiase, une gravelle, une goutte arthritiques « constituant comme les premières assises dans ce monceau de maladies qui relèvent de la nutrition retardante ». A. Pignot.

ARTHROBOTRYS (Bot.). Les mycologues désignent, sous ce nom, certains Champignons-Trichosporés qui représentent sans doute l'état conidifère d'autres Champignons plus élevés en organisation. Les *Arthrobotrys* possèdent des spores à deux loges inégales, que l'on voit naître sur des renflements denticulés, placés de distance en distance sur le trajet de filaments fertiles dressés ; les filaments qui forment le mycélium sont couchés et donnent naissance à des conidies réunies en courts chapelets. L'*Arthrobotrys superba* Cord. croît, assez rarement, sur le sol ou sur les murailles humides. L. Crié.

ARTHROCARDIA (Bot.). Genre d'Algues-Floridées, du groupe des Corallinées, créé par Areschoug et considéré par la plupart des auteurs comme une simple section du genre *Amphiroa* ; cette section, caractérisée par des articles fortement comprimés, cunéiformes ou obcordés, et des conceptacles coniques, comprend sept ou huit espèces.

ARTHROCLADIA (Bot.) (Duby, *Botanicon gallicum* ; Paris, 1828, vol. II, p. 971). Genre d'Algues-Phycophycées, du groupe des Ectocarpées, caractérisé par une fronde filiforme, cellulaire, dont l'axe est tubuleux et muni de nœuds, d'où partent des verticilles de délicats filaments articulés ; sur les filaments naissent des stichidies pédicellées, moniliformes, contenant une série de spores elliptiques. Ce genre comprend deux espèces, l'une méditerranéenne, l'autre de l'Atlantique.

ARTHROCLADIÉES (Bot.). J. Agardh (*Species genera et ordina Algarum*, 1848, vol. 1er, p. 162) donne ce nom à l'une des deux tribus qu'il établit dans son ordre des Algues-Fucoïdées-Sporochnoïdées. Cette tribu, caractérisée par des fructifications non réunies dans des conceptables spéciaux, disposées en files très simples, claviformes, en chapelet, donnant naissance à des spores à l'intérieur de leurs articles, comprend les genres *Arthrocladia*, *Dichloria*, *Desmarestia* et *Chroospora*.

ARTHRODESMUS (Bot.). Genre d'Algues-Chlorophycées, du groupe des Desmidiées, caractérisé par un phycome formé d'une unique cellule cœlogonimique, divisée par un étranglement médian, et dont chaque moitié, comprimée, arrondie sur la face dorsale, oblongue ou quadrangulaire, est munie de prolongements pointus, droits ou recourbés ; la chlorophylle y est disposée en quatre masses rayonnantes. Ce genre, créé par Ehrenberg, comprend une dizaine d'espèces spéciales aux eaux marécageuses.

ARTHRODIE (V. Articulations).

ARTHROGYRA (Bot.) (Ehrenberg, *Mikrogeologia*, pl. XXXIII, VI, fig. 1 et 2). Genre de Diatomacées qui a été créé par Ehrenberg et qui n'a pas été conservé. Les figures de la *Mikrogeologia* semblent se rapporter très vaguement au genre *Gallionella*.

ARTHROLOGIE. Partie de l'anatomie qui traite des *articulations* (V. ce mot).

ARTHROLYCOSA (Arachn. foss.) (V. Anthracomartus).

ARTHROMERIS. Les botanistes désignent, sous ce nom, un genre de Fougères de la famille des Polypodiacées, dont le type est le *Polypodium juglandifolium* Don. Th. Moore l'avait déjà établi à titre de section de son genre *Pleopeltis*. L. Crié.

ARTHRONEMA. (Bot.) Genre d'Algues-Chlorophycées, du groupe des Oscillariées, créé par Hassal, et caractérisé par des filaments articulés, cylindriques, courts, réunis par leurs extrémités et formés de cellules aplaties. On n'en connaît qu'une espèce, trouvée dans les lacs de l'Islande.

ARTHROPATHIE. Synonyme de maladie articulaire (V. Articulation [Pathologie]).

ARTHROPHYCUS (Paléont.). Ce nom a été donné par Hall à des fossiles siluriens, qui présentent des phyllomes très longs, simples, ou dichotomes, cylindriques, offrant souvent un sillon longitudinal peu profond et couvert transversalement de grosses côtes que l'on a considérées comme représentant les articulations de la plante fossile. Le phyllome des *Arthrophycus*, comme celui des *Bilobites*, se composait d'un tissu résistant à l'extérieur et de plus en plus lâche et lacunaire dans l'intérieur, comparable à la structure des Caulerpées et des Codiées, en un mot des Siphonées, qui seraient une reproduction affaiblie, au sein des mers actuelles, de ces prototypes siluriens. — On connaît deux formes principales de ce type intéressant : l'*Arthrophycus Harlani* Hall (*Harlania Halli* Gopp), du silurien supérieur du grès de Médine, dans l'Amérique du Nord, et l'*Arthrophycus siluricus* Schimper, qui a été indiqué à la base du silurien inférieur, en Europe. — M. Delgado a découvert récemment dans les couches siluriennes du Portugal, à la Serra de Gœs, de nombreux exemplaires d'*Arthrophycus*, remarquables par leurs dimensions qui surpassent celles des plus grands exemplaires de l'*Arthrophycus Harlani* Hall, des grès de Médine. Un échantillon d'*Arthrophycus* de la Serra de Gœs représente, avec la plus grande netteté, la base d'un phyllome se bifurquant en deux branches principales auprès de la souche. Ces deux branches se divisent et montrent une surface couverte de grosses rides transversales assez saillantes et séparées par des sillons plus étroits et peu profonds, qui se suivent accidentellement de l'une à l'autre branche, mais qui ne semblent produire aucune sorte de segmentation. Louis Crié.

Bibl. : Hall, *Paleontology* ; New-York, 1852. vol. 2, p. 5, pls. I, II, fig. 1. — Schimper, *Traité de paléontologie végétale* ; Paris, 1869, vol. 1, — De Saporta, *Paléontologie française* ; Paris, 1873. — Rœmer, *Lethæa geognostica* Stuttgart, 1880. — Nathorst, *Om sper of nagra Evertebzerade* ; Stockholm, 1881. — De Saporta, *A propos des algues fossiles* ; Paris, 1882. — L. Crié, *Essai sur la Flore primordiale* ; Paris, 1883. — J.-F.-N. Delgado, *Etude sur les Bilobites et autres fossiles des quartzites siluriens du Portugal* ; Lisbonne, 1886.

ARTHROPHYTES (V. Articulation [Pathologie]).

ARTHROPITUS (Paléont.). Ce nom a été donné par Göppert à des bois fossiles de végétaux dicotylédonés, composés de fibres ligneuses, rayées ou réticulées. Ces bois, qui sont divisés en faisceaux cunéiformes par des lamelles ou rayons médullaires primaires et continus d'un nœud à l'autre, représentent un cylindre ligneux articulé. Au contact du corps ligneux, la moelle des *Arthropitus* revêt une forme calamitoïde dont les côtes, correspondant aux rayons primaires, doivent former des crêtes longitudinales. D'un autre côté, la moelle a produit, en disparaissant, de grandes cavités entre ces diaphragmes épaissis. Dès lors, les moules isolés des *Arthropitus* se distinguent par des côtes tranchantes superficielles, avec l'impression des cavités internes et des cloisons. Les *Arthropitus subcommunis* Grand'-Eury, *A. bistriata* Cotta, *A. dadoxylina* Grand'Eury, sont communs dans plusieurs assises des terrains houillers. L. Crié.

ARTHROPLEURA (Zool.). Genre de Crustacés fossiles de l'ordre des Isopodes, créé par Jordan (1854) et devenu pour Zittel le type d'une famille à part (*Arthropleuridæ*), qui

forme le passage de cet ordre à celui des Amphipodes. Ces animaux étaient remarquables par leur grande taille, et comme on n'en a encore trouvé que des fragments incomplets, on les a souvent confondus avec les *Gigantostracés* sous le nom d'*Eurypterus*. Tous sont paléozoïques. La forme du corps, large, peu bombée, avec les segments dorsaux granuleux, séparés, rappelle les véritables Isopodes (*Idothea*, p. ex.), tandis que la face ventrale se rapproche plutôt, par sa disposition, des Amphipodes. Les anneaux ventraux sont étroits, écailleux et recouverts de larges plaques arrondies qui ressemblent aux plaques branchiales des Amphipodes. Les 10 paires de pattes thoraciques ne diffèrent par aucun caractère essentiel des pattes abdominales, de sorte que celles-ci ne peuvent être comparées aux pattes lamelleuses caractéristiques des Isopodes. La véritable place de ce groupe reste donc douteuse. Zittel place dans cette famille les genres *Præarcturus* (Woodward), du vieux grès rouge (dévonien) d'Angleterre ; *Arthropleura* (Jordan), du carbonifère de Saarbrück *(A. armata)*, de Silésie et d'Angleterre *(A. [Eurypterus] mammatus)* (Salter) ; *Necrogammarus* (Woodward) du silurien. Tous ces Crustacés ne sont connus que par des fragments isolés, et la forme de la tête, en particulier, n'a pu encore être décrite. E. Trouessart.

ARTHROPODES. Les animaux désignés sous le nom d'*Arthropodes* (*Arthropoda* Gerstäcker) constituent, dans les classifications récentes, un embranchement intermédiaire entre les Vers et les Mollusques, et comprennent quatre classes : les *Myriopodes*, les *Arachnides*, les *Insectes* ou *Hexapodes* et les *Crustacés*. — A l'exception de quelques formes parasitaires, telles que les *Lernées* et les *Pentastomes* ou *Linguatules*, chez lesquelles la segmentation tout entière du corps peut disparaître à l'état adulte, par suite de métamorphoses régressives, tous les Arthropodes ont le corps divisé en segments ou anneaux *(somites)* plus ou moins distincts, placés à la suite les uns des autres et articulés entre eux. Cette segmentation du corps s'observe également chez les Vers supérieurs *(Annélides)*, mais, chez les Arthropodes, les anneaux sont *hétéronomes*, c.-à-d. différenciés de manières fort diverses, et cette hétéronomie entraîne non seulement des différences dans l'aspect extérieur et les proportions, mais encore une différenciation des organes internes. De plus, et c'est là le caractère important qui distingue ce groupe d'animaux, les Arthropodes sont pourvus d'appendices ou *membres* articulés pairs, organisés de façon à servir à des usages différents dans les différentes régions du corps. Seuls, parmi les formes à existence libre, les *Péripates* font exception à la règle en ce que les membres dont ils sont pourvus ne sont pas articulés, mais par la nature même de ces membres, par celle des appareils respiratoire et reproducteur, et aussi par le développement de l'embryon, ces animaux présentent des affinités si étroites avec les Arthropodes, qu'on s'accorde aujourd'hui à les placer dans le voisinage des Myriopodes suceurs, comme un lien entre ces animaux et les Vers supérieurs.

Un autre caractère important des Arthropodes est l'absence d'enveloppe musculo-cutanée continue. Le tégument est constitué essentiellement par une couche épidermique homogène, la *cuticule*, au-dessous de laquelle se trouve une couche de cellules polygonales ou *hypoderme*. La cuticule peut rester molle comme dans les larves des Insectes et certaines Arachnides ; mais, en général, les téguments acquièrent une dureté assez considérable par la présence, dans la cuticule, soit d'une substance particulière appelée *chitine*, composée de cellulose et d'une matière albuminoïde *(Insectes)*, soit d'une quantité considérable de carbonate de chaux, comme dans beaucoup de Crustacés *(Ecrevisses, Homards, Crabes*, etc.), et quelques Myriopodes *(Iules)*. Dans tous les cas, la chitinisation ou l'incrustation calcaire de la cuticule limitent l'accroissement du corps ; aussi la couche de cuticule se renouvelle-t-elle complètement ou partiellement, à certaines époques, pour être remplacée par une couche nouvelle qui s'affermit graduellement ; c'est ce qui explique les mues que subissent certains Crustacés (les *Ecrevisses* par exemple), et les larves d'un grand nombre d'Insectes. D'autre part, la cuticule, en se durcissant, forme une cuirasse dermique interrompue seulement entre les anneaux par de minces membranes servant de moyens d'union. Il s'ensuit que les Arthropodes sont pourvus d'un véritable squelette extérieur *(squelette tégumentaire* ou *exosquelette)*, qui joue le même rôle que le squelette intérieur des Vertébrés. C'est en effet cette enveloppe qui détermine la forme générale du corps, protège les organes internes et fournit les points d'attache aux muscles. Ceux-ci offrent des divisions correspondantes aux divisions annulaires de la peau ; ils sont complétés, en certains points, notamment dans la région moyenne du corps *(thorax)*, par des groupes puissants d'autres muscles destinés à faire mouvoir les appendices articulés ou *membres*. Ces appendices, formés d'un nombre plus ou moins considérable d'*articles*, de forme et de longueur très variables, qui se meuvent réciproquement les uns sur les autres, peuvent être répandus dans toute l'étendue du corps, comme cela a lieu dans les Myriopodes, où chaque anneau en porte au moins une paire ; mais le plus souvent, ceux de ces membres qui sont disposés pour la locomotion, et servent soit à la marche ou à la nage, soit au vol *(ailes des Insectes)*, sont limités à la région moyenne du corps. La portion abdominale, au contraire, presque toujours très nettement annelée, est le plus ordinairement dépourvue de membres ; lorsque ceux-ci existent, ils servent en général à la locomotion *(pieds abdominaux)*, mais ils peuvent aussi être organisés de manière à jouer un rôle important dans la respiration *(Crustacés-Phyllopodes)*. Quant aux appendices des anneaux antérieurs du corps *(antennes, palpes, mâchoires, mandibules, pédoncules oculaires* des Crustacés-Podophthalmes, *pattes-mâchoires* des Crustacés, *chélicères* des Arachnides, etc.), on doit les considérer comme des organes de locomotion détournés, au cours du développement, de leur fonction primitive et modifiés pour remplir des fonctions nouvelles.

Le corps des Arthropodes présente en général trois régions : la *tête*, le *thorax* et l'*abdomen* ; mais ces trois régions ne sont nulle part aussi nettement distinctes que chez les Insectes. Chez la plupart des Arachnides et des Crustacés, la tête et le thorax sont plus ou moins confondus ensemble, de manière à former ce qu'on appelle le *céphalothorax*. Enfin, chez les Myriopodes, la tête seule se distingue du reste du corps ou *tronc*, lequel est formé de nombreux anneaux semblables ou presque semblables entre eux et pourvus chacun d'une ou de deux paires de pattes ; il n'existe donc chez ces animaux aucune séparation entre le thorax et l'abdomen. Celui-ci, au contraire, est toujours nettement distinct du thorax chez les Insectes, les Crustacés, les véritables Araignées. Chez ces dernières, il est renflé, globuleux, sans divisions (par suite de la fusion complète des anneaux entre eux), et attaché au céphalothorax par un court pédicule. Dans les Scorpionides, au contraire, il est très allongé, articulé avec le céphalothorax dans toute sa largeur et divisé en deux parties : l'une antérieure ou *préabdomen*, large et composée d'une suite d'anneaux distincts ; l'autre postérieure, ou *postabdomen*, étroite, également annelée et très mobile. Enfin chez les Acariens, l'abdomen n'est pas annelé et est confondu avec le céphalothorax.

Le système nerveux des Arthropodes se déduit de celui des Annélides, avec lequel il concorde entièrement dans ses traits fondamentaux. Il se compose essentiellement d'une paire de *ganglions sus-œsophagiens*, unie par un *anneau œsophagien* à une *chaîne ganglionnaire* abdominale, dont le premier renflement est situé sous l'œsophage *(ganglion sous-œsophagien)*. — Les *organes des sens* ont une grande analogie avec ceux des Vers. — Les *organes du tact* sont représentés par les *palpes*, qui accompagnent les organes masticateurs, et par les *baguettes tactiles* dont

sont pourvues surtout les *antennes;* celles-ci, au nombre de quatre chez les Crustacés, de deux seulement chez les Myriopodes et les Insectes, paraissent remplacées, chez les Arachnides, par les *chélicères.* — Chez les Crustacés, les Myriopodes et les Insectes, on trouve assez fréquemment, sur les articles des antennes, de petits appendices, isolés ou disposés par groupes, qu'on ne peut confondre avec les baguettes tactiles et que l'on considère comme des *baguettes olfactives.* — Les *organes auditifs* n'ont encore été observés que chez les Crustacés et un petit nombre d'Insectes; ils sont situés, chez les Crustacés, dans l'article basilaire des antennes internes ou antérieures, plus rarement *(Mysides)* dans les lamelles internes de l'éventail de la queue. — Les *yeux*, placés d'ordinaire sur la tête, ne font défaut que dans quelques formes adultes vivant en parasites ou dans l'obscurité, et dans un certain nombre de larves d'Insectes. Ils présentent, selon les groupes, une grande diversité quant à leur structure, leur nombre et leur arrangement. Ainsi, chez les Myriopodes, les yeux sont simples et disposés en une ou deux séries de quatre à huit sur les côtés de la tête. Chez les *Araignées* et les *Phrynées*, on trouve ordinairement huit, plus rarement six yeux, composés avec cornée simple, le plus souvent différents de grosseur et répartis symétriquement sur le thorax; les *Faucheurs*, au contraire, n'en portent sur le même point que trois ou quatre, dont les plus gros sont placés sur une élévation du céphalothorax. Dans les *Insectes*, les yeux, sous le rapport de leur structure, se divisent en deux groupes : les uns sont des yeux à facettes, occupant les deux côtés de la tête et remarquables par leur grosseur ; les autres, plus petits et lisses *(ocelles, stemmates, points oculaires)*, sont accessoires et placés, au nombre de deux ou trois, sur la face frontale ou le vertex. Enfin, chez les Crustacés, les organes de la vision se présentent sous la forme, tantôt d'yeux simples (pairs ou impairs), tantôt d'yeux composés à cornée lisse ou à facettes, et, dans ce dernier cas, soit sessiles *(Crustacés-Edriophthalmes)*, soit portés sur des pédoncules mobiles plus ou moins allongés *(Crustacés-Podophthalmes)*.

Chez les Arthropodes, l'appareil digestif, nettement distinct, se compose d'un œsophage et d'un estomac, souvent accompagné de glandes salivaires et d'appendices hépatiques, puis d'un intestin plus ou moins compliqué, qui débouche à l'extrémité postérieure du corps, tantôt à la face dorsale, tantôt à la face ventrale. La bouche est située à la face inférieure de la tête et entourée de pièces pour mâcher ou sucer. A l'intestin sont annexés, chez les Insectes, les Arachnides et les Myriopodes (à l'exception toutefois des *Péripates*), des organes spéciaux chargés de la sécrétion urinaire; ce sont des tubes filiformes désignés sous le nom de *Canaux de Malpighi.* Chez les Crustacés, ces organes urinaires sont remplacés soit par des cellules spéciales qui revêtent les parois intestinales *(Crustacés inférieurs)*, soit par des glandes situées à la base des antennes postérieures *(Malacostracés)* et qui s'ouvrent directement au dehors à la façon des *organes segmentaires* des Vers.

A quelques exceptions près, tous les Arthropodes possèdent un cœur artériel et un système vasculaire périphérique plus ou moins complet et toujours lacunaire. Le cœur a la forme d'un sac ou celle d'un tube divisé en chambres *(vaisseau dorsal)*; c'est en réalité un ventricule percé d'orifices en forme de boutonnière et logé dans une poche conjonctive (*sinus péricardique*), remplissant les fonctions d'une oreillette. Le liquide sanguin, rarement coloré, parfois muni de globules, est mis en circulation, d'une manière très irrégulière, par les mouvements des différentes parties du corps. — La respiration s'effectue soit au moyen de *trachées* tubuleuses (Insectes, Myriopodes, Araignées), ou de *poches pulmonaires* (Scorpions), soit au moyen de *branchies* (Crustacés). Quand ces organes font défaut, la respiration s'opère à travers les téguments, soit de la totalité du corps, soit seulement des membres, qui peuvent être modifiés en vue de cet usage, comme cela a lieu dans un grand nombre de Crustacés inférieurs.

A l'exception des Tardigrades et des Cirripèdes, tous les Arthropodes ont les sexes séparés; ils sont ovipares, rarement ovovivipares. Les mâles et les femelles offrent assez fréquemment une forme et une organisation différentes; ce dimorphisme sexuel est surtout remarquable chez les Crustacés parasites et chez certains Insectes (le *Drilus flavescens*, par exemple). La reproduction a lieu quelquefois par *parthénogénèse* (V. ce mot.). Excepté chez les Cyclopidés, les Pentastomes et les Acariens, le développement de l'embryon débute par la formation d'une bandelette primitive ventrale, d'où dérivent la chaîne ganglionnaire et la portion ventrale des anneaux. Il est ordinairement suivi d'une métamorphose, le plus souvent progressive, pendant laquelle les larves subissent plusieurs mues. Dans quelques cas (*Lernées*, *Pentastomes*), la métamorphose peut être régressive.

Comme nous l'avons dit au début de cet article, les Arthropodes comprennent quatre classes : les *Insectes*, les *Myriopodes*, les *Arachnides* et les *Crustacés*. Ces groupes ont entre eux beaucoup plus de ressemblance que ceux qui composent l'embranchement des Vers. Mais il n'existe pas, entre eux, de limites absolument tranchées, et de nombreuses formes intermédiaires les relient les uns aux autres. Quoi qu'il en soit, leurs caractères distinctifs peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Respiration s'effectuant au moyen de trachées ou de sacs pulmonaires (*Tracheata* Gegenb.)	Tête nettement distincte du thorax ou du tronc.	trois paires de pattes; souvent des ailes..	INSECTES ou *Hexapodes.*
		un grand nombre de pattes ; jamais d'ailes	MYRIOPODES.
	Tête confondue avec le thorax ; quatre paires de pattes...........		ARACHNIDES ou *Octopodes.*
Respiration s'effectuant soit par des branchies, soit par des membres modifiés en vue de cette fonction, soit simplement par la peau (*Branchiata* Gegenb).........			CRUSTACÉS.

Ed. LEFÈVRE.

PALÉONTOLOGIE. — Les premiers Arthropodes marins à respiration branchiale se montrent dans les couches les plus anciennes de l'époque paléozoïque, les dépôts cambriens d'Europe et de l'Amérique du Nord. Ce sont des Crustacés appartenant à l'ordre éteint des Trilobites (*Agnostus*, *Paradoxides*, *Hydrocephalus*, *Conocephalus*, etc.). C'est à ce groupe, ou bien au suivant, que l'on doit rapporter les curieuses empreintes laissées par le corps et les pattes d'un animal marchant sur la vase qui a formé le grès (cambrien) de Postdam, au Canada, et que Dale Owen a figurées sous le nom de *Protichnites.* Les *Mérostomacés*, représentés de nos jours par les Limules, ont laissé des débris bien caractérisés dans le silurien. C'est vers la même époque que se montrent les premiers Arthropodes terrestres représentés par des Scorpions (V. ARACHNIDES FOSSILES), et, presqu'en même temps, les premiers Insectes hexapodes ailés constituant le groupe éteint des *Palæodictyoptera* (V. ce mot). Ce sont des formes à caractères plus généralisés que les types vivants et rappelant les Orthoptères (*Blattes*, *Ephémères*, *Bacilles*, *Mantes*) de l'époque actuelle. Les premiers Myriopodes, *Archipolypodes* (V. ce mot), sont connus dans le dévonien, de sorte que dès l'époque primaire les quatre classes de l'embranchement des Arthropodes étaient représentées par des types bien caractérisés. Au point de vue de la phylo-

génie, on sait très peu de chose sur les formes primordiales qui ont donné naissance à ces différents types, et qu'on doit supposer avoir appartenu au groupe des Annélides (Rotifères?). L'étude embryologique des Crustacés à métamorphoses compliquées d'une part, des Arachnides, des Mérostomacés et des Insectes de l'autre, permet d'affirmer que cette origine a été multiple, de telle sorte que la réunion des Crustacés à *Nauplius* avec les Mérostomacés à larve en forme de Trilobites serait artificielle et le résultat d'une simple *convergence adaptative*. Les Phyllopodes *(Apus, Branchipus)* semblent représenter le type primitif des véritables Crustacés, mais leurs formes paléozoïques sont très peu connues. Au contraire, les Trilobites peuvent être considérés comme se rapprochant beaucoup de la forme primitive des Mérostomacés, des Arachnides et même des Myriopodes et des Insectes. Ces deux dernières classes ont entre elles des affinités étroites, et les formes larvaires qui se sont conservées ou ont reparu (par atavisme adaptatif) dans les ordres les plus élevés de la classe des Insectes, nous représentent les formes ancestrales de cette classe. Il existe encore, dans la nature, un type d'Arthropodes très inférieur (le genre *Peripatus*) que l'on peut considérer comme une Annélide, à pattes articulées comme celles des Chenilles, et qui semble le dernier survivant du type primitif des Arthropodes terrestres respirant par des trachées.

E. Trouessart.

ARTHROPODIUM (Bot.). Genre de Liliacées, établi par R. Brown (*Prodrom.*, 276) et caractérisé surtout par les fleurs dont les pédicelles sont articulés vers leur milieu. On en connaît environ douze espèces, toutes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Plusieurs d'entre elles sont cultivées en Europe dans les orangeries. Tels sont notamment l'*A. cirratum* R. Br., à fleurs nombreuses, de couleur blanche, l'*A. pendulum* R. Br., à fleurs violettes, bordées de blanc, et l'*A. paniculatum* R. Br., qui a les divisions extérieures du périanthe violettes et les intérieures blanches, rayées de lilas au milieu.

Ed. Lef.

ARTHROPTERIS. Le botaniste J. Smith a désigné, sous ce nom, certaines Fougères-Polypodiacées qui diffèrent des *Nephrolepis* par l'avortement plus ou moins complet de l'indusium.

ARTHROSIPHON (Bot.) (Kuetzing, *Phycologia germanica ;* Nordhausen, 1845, p. 177). Genre d'Algues-Chlorophycées, du groupe des Oscillariées, caractérisé par des articles cylindriques, rameux, enveloppés d'une double gaine, qui est elle-même composée de couches superposées, infundibuliformes, emboîtées les unes dans les autres. On en connaît deux espèces, qui habitent les rochers humides.

ARTHROSPORÉES (Bot.). Ce nom a été donné par Schultz à un ordre de Végétaux cryptogames, dans lequel il comprenait les Algues-Batrachospermées, Confervacées et Ulvacées.

ARTHROSPORÉS (Bot.). Léveillé a désigné sous ce nom les Champignons dont les spores sont articulées ensemble, bout à bout, comme les grains d'un chapelet. Ces *Champignons-Arthrosporés* rentrent aujourd'hui dans le groupe des *Champignons-Hyphomycètes* de Fries. Ed. Lef.

ARTHROSTACÉS (Zool.). Nom donné par quelques auteurs à une division de la classe des Crustacés, correspondant aux *Edriophthalmes* de Milne Edwards et aux *Sessile-eyed crustacea* des auteurs anglais (V. Edriophthalmes).

ARTHROSTIGMA (Paléont.). Ce nom a été donné par Dawson à des empreintes de végétaux fossiles, qui paraissent se rapprocher des *Psilophyton*, de la famille des Lycopodiacées. L'*Arthrostigma gracile* Daws. a été découvert au Canada, dans la partie supérieure du Dévonien moyen, à Gaspé. L. C.

ARTHROTOMIE. Ouverture d'une articulation par une incision chirurgicale. Opération employée, comme l'arthrectomie, dans le traitement des arthrites et des plaies graves des articulations, mais de plus, dans le diagnostic de ces affections. Lorsque le chirurgien ne peut s'assurer exactement de l'étendue et de la nature des lésions articulaires, surtout lorsqu'il existe un épanchement considérable de sang, de synovie ou de pus, il ouvre l'articulation en s'entourant de toutes les précautions de la méthode antiseptique, examine par la vue et le toucher, par l'exploration avec la sonde, etc., l'état des parties, et, suivant le résultat de cet examen, se contente de cette opération, qui est l'arthrotomie, ou pratique l'arthrectomie. L'arthrotomie est donc tantôt une *opération exploratrice* destinée à assurer le diagnostic de la maladie, tantôt une *opération préliminaire* qui constitue le premier temps de l'arthrectomie. Quoi qu'il en soit, le chirurgien, après avoir reconnu l'état des parties, nettoie avec grand soin l'articulation, s'il ne doit pas faire une opération plus étendue, enlève le sang, le pus, la sérosité qu'elle contient, lave sa cavité à l'aide d'injections antiseptiques, puis referme la plaie au moyen de la suture, en y laissant quelquefois, mais non toujours, un tube à drainage. Pansement antiseptique et immobilisation du membre. — Dans les hydarthroses anciennes, il existe souvent un épaississement de la synoviale qui est une cause de récidives fréquentes de la maladie. Lorsqu'on a recours alors à l'arthrotomie, on pratique une sorte d'opération intermédiaire entre celle-ci et l'arthrectomie, et qui consiste à enlever, au moyen de la cuillère tranchante, les parties épaissies, indurées, et même une tranche de la surface cartilagineuse. On termine l'opération par le drainage, la suture de la plaie, l'immobilisation du membre, comme dans l'arthrotomie simple.

L.-H. Petit.

ARTHUN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boen; 648 hab.

ARTHUR, roi légendaire du pays de Galles. Son existence est problématique. Les historiens en font un contemporain du chroniqueur Gildas qui vivait au VI[e] siècle. Gildas ne cite pas son nom une seule fois. Le premier chroniqueur qui le mentionne est Nennius, écrivain du IX[e] siècle. Voici les principaux traits qui ont été communément admis. Il était parent du Romain Ambrosius Aurelianus, et régna sur les Silures à moins que ce ne soient les Dumoniens ou les Logriens. Couronné à Carlisle par l'évêque Dubricius, il remporta sur les Saxons quelques avantages qui firent de lui le héros national de la Bretagne. En 516, l'année même de son avènement, il aurait vaincu Cerdic à Bath, après une grande bataille de deux jours. On le fait mourir en 537 ou en 542 à Cornwallis dans une bataille contre son neveu Medraud. — Une autre source place son règne entre 450 et 475.— Le tombeau d'Arthur aurait été découvert en 1189 sous Henri II, au S. de Bristol, dans une île près du monastère de Glastonbury. On prétend que les Gallois ont attendu longtemps le retour du roi Arthur. Aussi pour flatter cette superstition populaire, plusieurs rois d'Angleterre ont donné à leurs fils aînés le prénom d'Arthur, en même temps que le titre de prince de Galles. — Ces minces données historiques ont servi de point de départ à l'un des plus merveilleux ensemble de poésies populaires, et à tout un cycle de chansons de geste en gallois, en français, en allemand, etc. On les désigne sous le nom de chants de la Table ronde (V. Table ronde). L. Bougier.

Bibl. : San Marte, *Nennius und Gildas* ; Berlin, 1844, in-8. — Lappenberg, *Geschichte von England;* Hamburg, 1844, in-8, vol. I, pp. 103 et suiv. — San Marte, *Die Arthursage* ; Quedlinburg, 1842.

ARTHUR I[er], comte ou duc de Bretagne, né en 1187, mort en 1203, fils de Constance, héritière de Conan IV de Bretagne, et de Geofroi, troisième fils de Henri II, roi d'Angleterre. Son père était mort depuis sept mois et demi quand il vint au monde à Nantes, dans la nuit même de Pâques (29-30 mars 1187). Sa naissance fut saluée avec joie par les Bretons qui commençaient à craindre pour leur indépendance nationale menacée par l'Angleterre, et ils applaudirent au nom d'Arthur donné au jeune prince, qui leur rappelait ainsi le mythologique roi des anciens Bretons rendu si populaire

par les romans de la Table ronde. Mais Arthur ne devait pas réaliser ces espérances; pendant sa courte vie, il fut le jouet des princes voisins qui se disputèrent sa protection pour mieux prendre ses États. Ce fut d'abord Richard Cœur-de-Lion qui, après l'avoir désigné pour son héritier présomptif (1191), lui fit la guerre (1196). Ce fut ensuite Philippe-Auguste, auprès de qui sa mère Constance et ses partisans l'avaient mené. A la mort de Richard, les principaux seigneurs de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, invoquant la coutume « que le fils du frère aîné doit succéder au patrimoine de son père », refusèrent de reconnaître pour leur suzerain le roi Jean, le dernier des fils de Henri II, et prêtèrent hommage au fils de Geofroi. Arthur avait alors douze ans. Il alla se faire recevoir à Tours chanoine de Saint-Martin (18 avr. 1199), entra au Mans où il se déclara vassal de Philippe-Auguste, puis revint à Paris (28 juil.); derrière lui, ces conquêtes hasardeuses furent reprises par l'ennemi, et, pour comble d'infortune, Philippe-Auguste lui-même abandonna son protégé : au traité du Goulet (mai 1201) il reconnut Jean-sans-Terre comme suzerain de la Bretagne. Quant à l'Anjou, une sentence de la cour de France l'attribua au roi d'Angleterre (mai 1201); enfin, la même année, Arthur perdit sa mère (septembre). La famille des anciens ducs de Bretagne n'était plus représentée que par trois enfants : Arthur, sa sœur Eléonore et Alix, que Constance avait eue d'un second mariage avec Aimery, vicomte de Thouars. — Mais bientôt la situation changea : quand la guerre eut repris entre l'Angleterre et la France (avr. 1202), Philippe s'empressa de remettre en avant les droits d'Arthur qu'il venait de sacrifier avec si peu de scrupule. Arthur, investi de la Bretagne qui lui appartenait, de l'Anjou, du Maine et du Poitou qu'il fallait prendre, fut armé chevalier, fiancé à une des filles de Philippe-Auguste et mis à la tête de deux cents chevaliers pour opérer dans l'Ouest, tandis que le roi lui-même envahissait la Normandie. Arthur venait de prendre Mirebeau; il assiégeait sa grand'mère, la vieille Eléonore, bloquée dans le château de la ville, lorsque Jean-sans-Terre surprit les assiégeants par une marche rapide, et les fit presque tous prisonniers (1[er] août 1202). Arthur fut envoyé sous bonne garde à Falaise; Jean refusa de le mettre en liberté à quelque prix que ce fût. Dès lors, les jours d'Arthur étaient comptés. Jean songea d'abord à le faire mutiler dans sa prison, de telle manière qu'il fût désormais incapable de régner; mais le gouverneur de la forteresse refusa de laisser exécuter les ordres du roi, contraires à toutes les règles du droit de la guerre alors en vigueur. Jean approuva en apparence ces honorables scrupules; mais Arthur fut bientôt extrait de Falaise (fév. 1203), et conduit à Rouen. Peu après, il disparut. Comment le crime a-t-il été accompli? On n'en saura jamais rien. Il est très vraisemblable que Jean a lui-même assassiné son neveu et qu'il a fait jeter son corps dans la Seine. Un chroniqueur donne la date du 3 avr. 1203; cette date, en tout cas, ne saurait être postérieure au 12 nov. de la même année, puisqu'à cette date Jean rentrait en Angleterre. Quelques années après l'attentat, on ne douta plus que Jean n'en fût l'auteur; en 1216, Louis de France, fils de Philippe-Auguste, put affirmer sans soulever aucun démenti que Jean avait même été condamné à mort pour ce meurtre. Ce n'était qu'une fable, mais tous les contemporains l'ont acceptée. A sa mort, Arthur avait seize ans à peine; il n'avait pas régné, mais sa mort mystérieuse a donné à son nom une illustration peu commune.

Charles Bémont.

Bibl. : *les Histoires de Bretagne* de dom Lobineau (1707), de dom Taillandier et dom Morice (1743), du comte Daru (1826). Sur la mort d'Arthur, le chroniqueur le plus véridique est Raoul de Coggeshall *(Chronicon anglicanum* publié dans les *Monum. Britan. historica)*. Sur le prétendu procès intenté à Jean-sans-Terre au sujet de cette mort, V. la *Revue historique*, t. XXXII (1886), pp. 33 et 290.

ARTHUR II, duc de Bretagne, né le 25 juil. 1262, fils de Jean II et de Béatrix d'Angleterre; il succéda à son père en nov. 1305, et mourut le 27 août 1312; son fils Jean III lui succéda.

ARTHUR III, de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne, né le 24 août 1393 au château de Succinio, près de Vannes, mort le 26 déc. 1458, à Nantes. Il était le troisième fils de Jean IV de Montfort, duc de Bretagne, et de Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais. A l'âge de six ans il perdit son père (2 nov. 1399). Son frère aîné, Jean V, qui devint alors duc de Bretagne, lui donna le comté de Richemont, situé en Angleterre, et qui appartenait à ses ancêtres. Peu après, sa mère épousa Henri IV de Lancastre, roi d'Angleterre, et quitta pour toujours la Bretagne (13 janv. 1403). Le jeune Arthur fut confié successivement aux soins de ses grands oncles Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui mourut le 27 avr. 1404, et Jean, duc de Berry, frères du roi Charles V. Après l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI (23 nov. 1407) il se trouva mêlé aux sanglantes querelles des Armagnacs et des Bourguignons. Il fit ses premières armes en combattant, parmi les Armagnacs, partisans de la maison d'Orléans, contre le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, et se distingua devant Paris, Bourges, Soissons, Compiègne et Arras (1410-1414). Placé par le duc de Berry auprès du dauphin Louis, duc de Guyenne, il devint l'ami intime de ce prince. Il eut ainsi l'occasion de s'initier aux affaires politiques et de satisfaire son ambition précoce. Il se fit donner la lieutenance de la Bastille, le gouvernement du duché de Nemours et les riches domaines de Jean Larchevêque, seigneur de Parthenay, frappés de confiscation. Il était occupé à réduire Jean Larchevêque, quand il dut lever le siège de Parthenay pour marcher contre les Anglais. Blessé, pris, à la bataille d'Azincourt (25 oct. 1415), il resta captif en Angleterre jusqu'au mois de sept. 1420, avec le duc Charles d'Orléans et son frère Jean, le maréchal de Boucicaut et le comte d'Eu. Il ne semble pas que sa mère, veuve du roi Henri IV, ait eu le pouvoir d'adoucir beaucoup le malheur et les ennuis du prisonnier. Mis en liberté sur parole (oct. 1420), il s'efforça de mériter par ses services les bonnes grâces de Henri V. C'est lui qui détermina son frère, Jean V, duc de Bretagne, à conclure le funeste traité de Troyes, qui livrait la France au roi d'Angleterre. En récompense il reçut le comté d'Ivry.

Après la mort de Henri V et de Charles VI (31 août et 21 oct. 1422), Richemont continua de servir l'Angleterre. Le 10 oct. 1423, il épousa Marguerite de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur et veuve du dauphin Louis, duc de Guyenne. Il devenait ainsi beau-frère de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et du régent Bedford, qui avait épousé une sœur de Marguerite. Cette haute alliance stimula encore son ambition. Bedford lui ayant refusé un commandement qu'il sollicitait, Richemont se sépara des Anglais pour toujours et revint en Bretagne (juin 1424). Yolande d'Aragon, reine de Sicile, veuve de Louis II d'Anjou, et belle-mère de Charles VII, sut alors gagner Richemont, en lui faisant accepter l'épée de connétable (mars 1425). Par lui, elle espérait obtenir l'alliance de la Bretagne et la réconciliation de Charles VII avec le duc de Bourgogne. Là était le salut de la France. Le nouveau connétable embrassa cette politique avec ardeur et la suivit avec une persévérance infatigable. Il sentait aussi la nécessité de réorganiser l'armée, pour la mettre en état de combattre les Anglais. Malheureusement il usa ses forces dans une lutte stérile contre les favoris qui dominèrent successivement le faible Charles VII, Jean Louvet, Pierre de Giac, Camus de Beaulieu, Georges de la Trémoille (1425-1433). D'abord, il lui fallut, malgré des engagements formels, écarter du roi ses conseillers Armagnacs, J. Louvet, Tanneguy du Chastel, P. Frotier, J. Cadart, accusés du meurtre de Jean-sans-Peur (juil. 1425). Peu après, il détermina son frère Jean V, duc de Bretagne, à s'allier avec Charles VII, par le traité de Saumur (7 oct. 1425). Ce traité,

qui devait assurer le pouvoir au connétable, ne fit qu'augmenter sa responsabilité, sans accroître ses ressources. Il n'éprouva que des échecs. Pour protéger la Bretagne, menacée par les Anglais, il attaqua Saint-James-de-Beuvron, mais ses troupes indisciplinées, mal payées, furent mises en déroute (6 mars 1426) ; Jean V conclut aussitôt une trêve avec Suffolk ; Pontorson, mal secourue, fut réduite à capituler (8 mai 1427). Déjà Richemont avait fait arrêter, juger sommairement et noyer Pierre de Giac (8 fév. 1427). Beaulieu, son successeur, « qui faisait encore pis », fut tué par des gens du maréchal de Boussac (juin 1427) ; mais G. de La Trémoille, placé par le connétable lui-même auprès du roi, était devenu plus dangereux que ses prédécesseurs. Il n'eut pas de peine à supplanter Richemont, que son caractère rude et impérieux rendait antipathique à Charles VII. Le duc de Bretagne ayant alors fait la paix avec l'Angleterre (8 sept. 1427), le connétable fut chassé de la cour. Sa disgrâce dura six ans, autant que le règne de La Trémoille (1427-1433). Retiré à Parthenay, Richemont perdit ces six années à combattre son ennemi, soit pour le renverser, soit pour se défendre contre ses attaques incessantes. Bien que soutenu par la reine Yolande et par ses enfants, par une grande partie de la haute noblesse et du peuple (les Etats généraux de Chinon demandèrent son rappel, en 1428), Richemont ne put l'emporter. Ce fut la guerre civile au milieu de la guerre nationale, et cela dans le temps même où la France était près de succomber sous les coups des Anglais.

Lorsque Jeanne d'Arc eut sauvé Orléans, le connétable lui amena des renforts et elle accepta son concours, malgré la défense formelle du roi (juin 1429). Il combattit à Meung, à Beaugency, à Patay, puis il fut renvoyé de l'armée, par ordre du roi, c.-à-d. de La Trémoille, malgré les instances de Jeanne d'Arc elle-même. Ces persécutions ne l'empêchèrent pas de rester fidèle à la France, quoique le gouvernement anglais lui fît les offres les plus magnifiques. Charles VII inquiet conclut alors avec lui et avec le duc de Bretagne le traité de Rennes (5 mars 1432), mais La Trémoille n'en continua pas moins la lutte et ce fut seulement en 1433 (juin) que Richemont put le faire enlever, à Chinon, grâce à la reine Yolande. Le connétable reprit activement son œuvre, c.-à-d. la guerre contre les Anglais, la répression des routiers et les négociations avec le duc de Bourgogne. Aux conférences de Nevers, il fit décider (6 fév. 1435) la réunion d'un congrès à Arras. Il contribua beaucoup à la conclusion du traité d'Arras, qui sauva la France (20 sept. 1435), mais au prix de grands sacrifices.

Richemont, tout en combattant les Anglais en Normandie, voulut d'abord les chasser de l'Ile-de-France. Il leur reprit Paris le 13 avr. 1436, y rétablit le parlement, la chambre des comptes, un conseil de gouvernement et s'efforça d'y ramener le roi. Obligé de poursuivre les Anglais et les écorcheurs en Picardie, en Lorraine, en Champagne, mal secondé par Charles VII, il n'obtint que des succès lents et difficiles. En 1437, il prit Malesherbes, Charny, Château-Landon, Nemours et détermina Charles VII à venir au siège de Montereau, puis à Paris, où il ne voulut rester que trois semaines. En 1438, l'impuissance à laquelle Richemont se vit de nouveau réduit le jeta dans le découragement. Il voulait se retirer quand le roi se décida enfin à le mieux seconder. Alors le connétable s'empara de Meaux (août 1439). Il fit prévaloir ses vues sur la réforme de l'armée, qui fut obtenue par les Etats généraux d'Orléans (ordonnance du 2 nov. 1439). Après avoir échoué au siège d'Avranches (23 déc. 1439), par le mauvais vouloir de ses troupes, il n'en mit que plus d'ardeur a faire exécuter l'ordonnance du 2 nov. Il aida puissamment le roi à réprimer la Praguerie (1440), à traquer les écorcheurs dans la Champagne et le Barrois. Par la prise de Creil et surtout de Pontoise (mai, sept. 1441) il délivra complètement l'Ile-de-France. En 1442, il opéra un rapprochement entre Charles VII et Jean V, puis il suivit le roi à la journée de Tartas, c.-à-d. à une expédition en Guyenne, où il se distingua, notamment aux sièges de Saint-Sever et de Dax.

La trêve de Tours, conclue avec l'Angleterre (20 mai 1444), lui permit de travailler plus efficacement à la réforme de l'armée. Après le siège de Metz, auquel il prit part (sept. 1444–fév. 1445) et l'ordonnance de Louppy (26 mai 1445), il licencia les compagnies de routiers, pour créer de nouvelles compagnies, ou *compagnies d'ordonnance*, qui formèrent la gendarmerie française. Il intervint ensuite dans une querelle entre ses neveux François Ier, fils et successeur de Jean V, et Gilles de Bretagne, sans pouvoir sauver ce dernier, compromis par la protection du roi d'Angleterre. Il parvint du moins à terminer la longue lutte entre sa famille et celle de Penthièvre, qui lui avait disputé la Bretagne, en réconciliant François Ier avec Jean de Blois (27 juin 1448). Les Anglais, pour défendre Gilles, ayant surpris Fougères, qui appartenait au duc de Bretagne (24 mars 1449), la guerre recommença. Grâce à Richemont, la France était prête. Avec son neveu, le duc de Bretagne, il reconquit, en deux mois, presque tout le Cotentin (sept. et oct. 1449). L'année suivante, il acheva, par la victoire de Formigny (15 avr. 1450), par la capitulation de Caen (24 juin) et de Cherbourg (12 août), le recouvrement de la Normandie. Ce fut à peu près la fin de son rôle militaire. A la mort de son neveu, François Ier (18 juil. 1450), il devint héritier du duché de Bretagne. Dès lors, Richemont résida ordinairement en Normandie, pour gouverner et défendre cette province, encore menacée par les Anglais. En 1455, il fut envoyé, avec le bâtard d'Orléans, auprès du duc de Savoie, pour l'obliger à tenir ses engagements envers le roi. Après la mort de son neveu Pierre II (22 sept. 1457) il devint duc de Bretagne, sous le nom d'Arthur III. Il tint à conserver sa dignité de connétable, bien qu'il y eût toujours, entre Charles VII et lui, peu de sympathie. Il ne parut plus que deux fois à la cour de France, la seconde fois pour intervenir en faveur de son neveu, le duc d'Alençon, condamné à mort (oct. 1458). Il rendit alors hommage au roi, à Vendôme, en refusant, comme ses prédécesseurs, l'hommage lige pour la Bretagne (14 oct.). Peu après son retour à Nantes, il mourut, le 26 déc. 1458, à l'âge de soixante-deux ans. Il eut pour successeur son neveu, François II, fils de son frère Richard, comte d'Etampes. Après avoir perdu sa première femme, la duchesse de Guyenne (2 fév. 1442), Richemont avait épousé, la même année (29 août), une fille de Charles II d'Albret, Jeanne d'Albret, qui était morte en 1444 (sept.), puis une fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Catherine de Luxembourg (juil. 1445), qui lui survécut. Il ne laissait d'autre enfant qu'une fille naturelle, Jacqueline, légitimée en 1443 et qu'il avait mariée à l'un de ses écuyers, Arthur Brécart.

Richemont était de petite taille, mais d'une constitution vigoureuse. Sa figure renfrognée reflétait la rudesse et la gravité de son caractère. Le duc d'Orléans, son compagnon de captivité, l'appelait *sa vieille lippe*, et Charles VII, tout en appréciant ses services, qu'il récompensa généreusement, n'eut jamais d'affection pour lui. On sait que sa sévérité envers les routiers lui avait valu le surnom de *justicier*. Il a eu pour biographe un de ses écuyers, Guillaume Gruel, qui n'a d'ailleurs raconté qu'une « partie des faits du bon duc Arthur ». Gruel a écrit un panégyrique sincère, mais trop enthousiaste de son héros. Sans être un capitaine ni un politique de premier ordre, Richemont déploya des talents très remarquables à la guerre et dans la diplomatie. En résumé, on peut dire que, parmi les princi aux serviteurs de Charles VII, nul, après Jeanne d'Arc, n'a contribué plus que lui au salut de la France.

E. COSNEAU.

BIBL. : G. GRUEL, *Chronique d'Arthur III, duc de Bretagne*, dans le *Panthéon litt.* et dans la *Collection Michaud et Poujoulat* (M. Le Vavasseur prépare une édition plus complète pour la *Soc. de l'hist. de France*).— D. MORICE,

Hist. de Bretagne; Paris, 1750-56, 5 vol. in-fol. — D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, 1707, 2 vol. in-fol. — Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*; Paris, 1862-65, 3 vol. in-8. — G. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*; Paris, 1881 et suiv., in-8. — E. Cosneau, *le Connétable de Richemont*; Paris, 1886, 1 vol. in-8. — Des portraits d'Arthur de Bretagne se trouvent dans le beau manuscrit du héraut Berry, f°s 17 v° et 127 (manusc. français 4985, à la Biblioth. nat.) dans le manusc. Clairambault, 645, (à la Biblioth. nat.), f° 133; dans Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. III, pp. 278-79, pl. LIX, fig. 2; dans D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 66; dans D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 665.

ARTHUR. Prince de Galles, fils de Henri VII. Né en 1486, mort en 1502, fut marié le 14 nov. 1501 à Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle. Il mourut de consomption quelques mois après son mariage. Catherine fut mariée au prince Henri, qui devint roi sous le nom de Henri VIII.

ARTHUR de la Gibonnais. Il publia en 1710 : *De l'usure, intérêt et profit qu'on tire du prêt, ou l'ancienne doctrine opposée aux nouvelles opinions.* Ce livre parut à Paris, chez Delaulne, dans le format in-12.

ARTHUR (Archibald), théologien et philosophe écossais, né à Abbot's Inch, comté de Renfrew, en 1744, mort à Glasgow en 1797. Il fit ses études à l'université de Glasgow, où le célèbre Th. Reid occupait la chaire de philosophie morale. Arthur fut un de ses disciples assidus. En 1767, il embrassa la carrière ecclésiastique et fut élu pasteur de l'Église presbytérienne de Paisley; mais il fut bientôt rappelé à Glasgow. Nommé pasteur auxiliaire dans cette ville, il accepta, en outre, la place de bibliothécaire de l'Université. En 1780, Th. Reid désigna Arthur pour le suppléer dans sa chaire de philosophie morale. Arthur ne devint professeur titulaire qu'à la mort de Reid (1796) et mourut six mois après. Comme bibliothécaire, on lui doit l'important catalogue des livres de la Bibliothèque de l'université de Glasgow, *Catalogus impressorum librorum in bibliotheca universitatis Glasguensis, secundum litterarum ordinem dispositus. Impensis Academiæ, labore et studio A. Arthur*; Glasgow, 1791, 2 vol. in-fol. On possède encore de lui des écrits sur des sujets de théologie et de littérature publiés, après sa mort, par Wm Richardson, son collègue à l'université. *Discourses on theological and literary subjects, by the late Rev. A. Arthur, with an account of some particulars on his life and character, by Wm Richardson M. A. professor of Humanity in the university of Glasgow*; Glasgow, 1803, in-8.
G. Q

Bibl. : Leslie Stephen, *Dictionary of national biography*, II vol., art. *Arthur*; Londres, 1886.

ARTHUR (T.-S.), romancier américain, né en 1809, près de Newburg, comté d'Orange, dans l'état de New-York, mort à New-York le 6 mars 1885. En 1817, sa famille alla se fixer à Baltimore et lui-même quitta cette dernière résidence en 1841 pour Philadelphie qu'il a constamment habité depuis. Ce ne fut qu'après avoir été successivement apprenti, commis, puis agent commercial, qu'il débuta dans les lettres. Comme il avait dû s'instruire à peu près seul et faire par des lectures hâtives son éducation littéraire, ses premiers pas furent difficiles jusqu'au moment où un journal, le *Saturday Evening Post*, s'ouvrit pour lui. Il arriva enfin à fonder, avec un de ses amis, un journal qu'il alimenta de ses romans; ce fut d'abord le *Arthur Home Gazette* (1854), puis le *Arthur Home Magazine* (1868), qui paraît toujours. Son premier grand succès fut *Insubordination*, mais *Ten nights in a bar-room* atteignit encore une plus large popularité. Le succès vint et même la célébrité, dont il abusa pour produire avec excès. Parmi ses soixante ou quatre-vingts romans, tableaux généralement intéressants de la vie américaine, on peut encore citer : *Three Years in a man-trap*; *Anna Lee, maiden, wife and mother*; *Hand, but not the Heart*, *the life trials of Jessie Loring*; *Helen Lee, or the old Man's Bride*; *Debtor and creditor, a tale of the Times*; *Rising in the world, a tale*; *Strong Drink, the Curse and the Cure*; *Bar Rooms at Brantly, a temperance tale.* Ce dernier titre indique bien les tendances de T.-S. Arthur, qui est un romancier moralisant.
R. G.

Bibl. : Evert A. et George L. Duyckinck, *Ecyclopædia of American literature*; Philadelphie, 1877, 2 vol. in-4, t. II

ARTHUR (Chester-Alan), vingt et unième président des Etats-Unis, né à Fairfield (Vermont) en 1830, mort à New-York le 18 nov. 1886. Son père, originaire du N. de l'Irlande, fut ministre baptiste dans diverses localités des Etats de New-York et de Vermont; il mourut en 1875. Chester Arthur, son fils aîné, reçut une excellente éducation, étudia le droit, fut admis au barreau en 1853 et exerça comme membre *junior* du cabinet Culver, Parker et Arthur. Whig et esclavagiste, il prit une part active à la constitution du parti républicain qui devait triompher quelques années plus tard avec Lincoln. Pendant la guerre de la sécession il rendit d'importants services comme intendant général *(quartermaster)* des forces militaires de l'Etat, ce qui explique le titre de général qui lui fut souvent donné depuis. En 1863, après l'accession du démocrate Horatio Seymour au poste de gouverneur de l'Etat de New-York, il retourna au barreau et à la politique. Son zèle pour l'élection du général Grant lui valut de celui-ci, en 1871, l'office de receveur des douanes au port de New-York. Excellent fonctionnaire, mais en même temps politicien obstiné, il fut révoqué en 1878 lorsque la pression du sentiment public eut fait de l'élection de M. Hayes une protestation contre le régime des politiciens. A la convention de Chicago en 1880, il mena la campagne en faveur de Grant pour un troisième terme présidentiel. Mais Grant fut écarté, ainsi que Blaine et les autres concurrents, et ce fut la candidature improvisée du général Garfield, qui fut adoptée pour la présidence. La convention, voulant dédommager le parti grantiste de cette déconvenue et assurer à M. Garfield les voix de l'Etat de New-York, choisit M. Arthur comme candidat pour la vice-présidence. Le *ticket* républicain fut encore une fois vainqueur. — M. Garfield étant mort quelques mois après son inauguration, assassiné par Guiteau, M. Arthur, vice-président, lui succéda aussitôt, aux termes de la constitution, et fut ainsi chef du pouvoir exécutif, du 22 sept. 1881 au 4 mars 1885. Les deux principales mesures de politique intérieure adoptées pendant sa présidence sont : une loi réclamée depuis très longtemps, concernant les conditions d'admission aux emplois publics et d'avancement dans le service civil *(civil service reform)*, et une revision du tarif douanier qui n'a modifié que très superficiellement le caractère protectionniste de ce tarif. M. Arthur n'a été ni un grand ni un brillant président; les circonstances, du reste, n'y prêtaient guère. Il s'est acquitté de ses hautes fonctions, comme il avait fait dans les divers postes qu'il avait déjà occupés, en administrateur capable, animé des plus louables intentions, emportant toujours avec lui un renom d'honorabilité sans tache. Il avait épousé, en 1859, la fille d'un officier de marine et en a eu un fils et une fille qui lui ont survécu.
A. Moireau.

FIN DU TOME TROISIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.

